1/27/04

THE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LOS ANGELES

FOEDERA,

CONVENTIONES, LITERÆ,

Et cujuſcunque generis

ACTA PUBLICA,

INTER

REGES ANGLIÆ,

Et alios quoſvis

IMPERATORES, REGES, PONTIFICES, PRINCIPES, VEL COMMUNITATES,

AB

Ineunte SÆCULO DUODECIMO, viz. ab Anno 1101.

Ad noſtra uſque tempora, habita aut tractata:

Ex Autographis, infra Secretiores ARCHIVORUM REGIORUM Theſaurarias per multa Sæcula reconditis, fideliter exſcripta.

IN LUCEM MISSA DE MANDATO NUPERÆ REGINÆ.

Accurante

THOMA RYMER,

Ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ Hiſtoriographo.

EDITIO TERTIA,

Ad originales Chartas in Turri Londinenſi denuo ſumma fide collata & emendata, ſtudio

GEORGII HOLMES.

TOMI DECIMI PARS I. ET II.

HAGÆ COMITIS,

Apud JOANNEM NEAULME.

MDCCXLV.

130080

1739

ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE,

RECUEILLIS PAR THOMAS RYMER.

(1) *EXTRAIT DU TOME I.*

ON n'avoit encore jamais vu un ſi grand Recueil d'Actes & de Monumens Publics, que celui-ci, qui contient déja ſix Volumes *in folio* (2). Il commence juſtement avec le douzieme Siecle, au Regne de *Henri I*; & doit être continué, ſelon le projet que l'on en a fait en Angleterre, juſqu'à notre tems. Les Actes des cinq prémiers Volumes ne vont que juſqu'à l'an 1356; & comme l'on trouve plus d'Actes des derniers tems, que des précédens, on peut croire que le nombre des Volumes augmentera (3) à meſure que l'on s'approchera du tems préſent. C'eſt une entrepriſe digne de la généroſité d'une grande Reine, & d'un Conſeil auſſi éclairé que l'eſt celui de la Grande-Bretagne. On trouvera ici des matériaux très conſiderables, pour l'embelliſſement & pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire d'Angleterre, des Etats voiſins, & en général de tous ceux avec qui elle a eu quelque choſe à traiter, depuis le commencement du douzieme Siecle. On découvrira par-là quantité de fautes des Hiſtoriens, qui ont écrit ce qui s'eſt paſſé depuis ce tems-là, & pour les faits & pour les dates; on ſuppléera des vuides conſiderables, par le moyen des Actes ſecrets que l'on n'avoit pas encore publiés, & qui n'étoient pas venus à la connoiſſance des Hiſtoriens contemporains, ni même des Siecles ſuivans; enfin on établira tout ſur des Actes authentiques des tems mêmes, & ſur des Originaux dignes de foi. Le Pyrrhoniſme Hiſtorique, que certaines gens tâchent, avec beaucoup d'affectation, d'introduire pour faire douter de tout, & pour rendre inutile toute l'Hiſtoire des Siecles paſſés, ſe trouvera détruit en partie par-là. Si ces Actes ne peuvent pas vérifier chaque circonſtance d'un fait, au moins on pourra s'aſſurer, par leur moyen, du fait conſideré en général, & du tems auquel il eſt arrivé. Il eſt vrai qu'il y a très ſouvent du déguiſement dans les Actes Publics, comme dans toutes les actions des hommes; mais ſouvent auſſi on voit bien qu'il n'y en a point; ou l'on pénetre ce qui eſt vrai, au travers du déguiſement; ou enfin, ce déguiſement même fait une grande partie de l'Hiſtoire. Un habile homme s'apperçoit facilement de ce que l'on cache, & le diſtingue ſans peine de ce qu'on veut faire paroître. Il le fait bien ſentir au Lecteur, lorſqu'il entreprend d'écrire l'Hiſtoire du tems duquel ſont ces Actes; & ſi cela n'eſt pas poſſible, il laiſſe la choſe indéciſe, & ſe contente de rapporter ce que l'on diſoit alors, & de marquer le ſujet que l'on peut avoir de douter de la ſincérité des Actes.

Les Généalogiſtes trouveront auſſi dans ce Recueil quantité d'Actes, pour découvrir les Prédéceſſeurs de pluſieurs Familles illuſtres de l'Europe, & pour confirmer ce que l'on en ſait. Comme ce ſont ici des Actes que l'on n'avoit point encore vus, il y aura ſans doute infiniment à profiter pour ceux qui s'attachent à cette eſpece d'étude. Mais je ne m'arrêterai pas à cela. Ceux qui s'y intéreſſent pourront examiner ces ſortes de choſes, dont les autres ne ſont point touchés.

Après cela, on ne peut pas douter que l'on ne ſoit très redevable, & à Sa Majeſté Britannique, & à ſes Miniſtres, qui dans le milieu d'une Guerre qui demande une dépenſe prodigieuſe, & à laquelle chacun contribue à proportion de ſon bien, ont bien voulu que l'on formât une entrepriſe telle que ce Recueil, & l'ont pouſſée par leurs libéralités. J'avoue que j'aime à voir que l'on penſe à la Poſtérité, & à la mettre en état d'être mieux inſtruite du paſſé, que nous ne l'avons été juſqu'à préſent. C'eſt une penſée qui ne tombe que dans des Ames grandes, & élevées au-deſſus de la viciſſitude des tems. En bien des lieux, la poudre & les vers conſument le peu qui reſte d'Actes anciens, en attendant que quelque Incendie ou quelque autre accident les faſſe entierement diſparoître; ſans que perſonne s'en mette en peine, parce qu'on n'y penſe qu'à joüir du préſent, ſans ſe ſoucier de ſavoir le paſſé, ni ſe mettre en peine de ce qui pourra arriver ci-après. Les Philoſophes nous apprennent que la curioſité de ſavoir le paſſé, l'attention que l'on y fait pour s'en former des règles afin de ſe bien conduire pour le préſent & pour l'avenir, & le ſoin que l'on prend de la Poſtérité, ſont entre les principales choſes qui diſtinguent les Hommes des Bêtes. „ Entre l'Homme & la Bête (dit un Ancien qui n'avoit „ pas moins de ſavoir que d'éloquence) il y a principalement „ cette différence, que la Bête n'eſt frappée que par les Sens, „ qu'elle ne ſe règle que ſur le préſent, & qu'elle n'a que très „ peu de ſentiment du paſſé & de l'avenir. L'Homme, au con„ traire, qui eſt doué de la Raiſon, par laquelle il voit les ſui„ tes & les progrès des choſes, & ce qui avoit précédé, com„ pare ce qui ſe reſſemble, & joint l'avenir avec le préſent". (4) *Inter hominem & belluam hoc maximè intereſt, quod hæc tantum, quantum ſenſu movetur, ad id ſolum quod adeſt, quodque præſens eſt, ſe accommodat, paullulum admodum ſentiens præteritum aut futurum. Homo autem, quod rationis eſt particeps, per quam conſequentia cernit, cauſas rerum videt, earumque progreſſus & quaſi anteceſſiones non ignorat, ſimilitudines comparat, & rebus præſentibus adjungit atque adnectit futuras.*

C'eſt avec un plaiſir particulier, que l'on voit que les perſonnes du prémier rang de la Grande-Bretagne s'élevent au-deſſus des défauts du Siecle; & peut-être que leurs Voiſins les imiteront

(1) Cet Extrait eſt le ſeul que Mr. *Le Clerc* ait fait: tous les autres ſont de Mr. *de Rapin*.

(2) Le prémier Vol. de ce Recueil parut à Londres, en 1704. En voici le Titre. FOEDERA, CONVENTIONES, LITERÆ, *& cujuſcumque generis* ACTA PUBLICA, *inter* REGES ANGLIÆ *& alios quoſvis* Imperatores, Reges, Pontifices, Principes, *vel* Communitates, *ab ineunte Sæculo Duodecimo, videlicet ab anno* 1101. *ad noſtra uſque tempora, habita aut tractata; ex Autographis, infra ſecretiores Archivorum Regiorum Theſaurarias per multa ſæcula reconditis, fideliter expreſſa: in lucem miſſa de mandato* REGINÆ. *Accurante* THOMA RYMER, *ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ Hiſtoriographo.* Tom. I. Londini, per A. & J. Churchill. M. DCC. IV.

(3) Le Recueil complet contient XVII Volumes.

(4) Cicero Officior. Lib. I. Cap. 4.

A P ...ne le font pas à préſent, & ront, au moins quelque jour ...ruire la Poſtérité de ce qui s'eſt qu'ils auront autant de ſoin..., qu'ils en avoient il y a environ paſſé de mémorable ch...aire l'Hiſtoire d'un Siecle entier, de-cent ans. Il y aurs Provinces-Uunies firent avec l'Eſpagne puis la Trève q'y auroit pas des choſes moins importantes à en 1609; &...volutions moins ſurprenantes, que dans l'Hiſtoi-dire, ni de...ânte ans qui précéderent cette Trève, & que tant re des ... d'hab... gens de ce tems là ont écrit à l'envi les uns des autres. M... pour s'en acquitter comme il faut, il faudroit avoir accès ...x Actes Publics de ce Siecle-là.

En attendant que cela puiſſe arriver, il faut que nous nous amuſions à l'Hiſtoire plus ancienne, ou à celle de nos Voiſins. Pour faire voir l'utilité de cette occupation, je donnerai un Extrait du I. Tome des Actes, dont j'ai mis ici le Titre. Mais avant que de commencer, je dois témoigner que j'ai l'obligation à *Mylord Halifax*, dont le mérite eſt connu de tout le monde, non-ſeulement en Angleterre, mais encore deçà la Mer, de ce que j'ai les cinq Volumes de ce Recueil qui ont déja paru. Je voudrois pouvoir donner à cette lecture tout le tems & tout le ſoin qu'elle mériteroit, & comparer exactement ces Actes avec les Hiſtoriens que nous avons, pour en bien faire ſentir l'uſage. Mais pour cela, il faudroit ſe préparer pluſieurs mois, & avoir bien des Livres que je n'ai pas, & que l'on ne trouve pas communément ici; outre que je n'ai pas aſſez de loiſir pour ce deſſein. Ce que j'en dirai pourra néanmoins faire comprendre, en quelque ſorte, ce que l'on pourroit faire, ſi l'on y apportoit tout le ſoin qu'il faudroit.

Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *Rymer*, Hiſtoriographe de la Reine de la Grande-Bretagne, nous eût fait en peu de mots l'Hiſtoire & le Plan de ſon deſſein, & nous eût donné quelque deſcription des Archives d'où ces Actes ont été tirés. Je ſuis perſuadé que le Public auroit reçu agréablement ce petit détail. Il s'eſt contenté de nous donner, dans ſa Préface, une liſte de divers faits, par le moyen deſquels on peut redreſſer, ou ſuppléer l'Hiſtoire; & ſemble promettre quelques Remarques ſur les Actes qu'il publie. Cependant on doit lui ſavoir beaucoup de gré de la peine qu'il a eue de lire, & de faire copier tous ces Actes, de prendre garde qu'on les imprimât correctement, & d'en avoir fait graver pluſieurs, tels qu'ils ſont dans les Parchemins, pour donner quelque connoiſſance de l'Ecriture de ce tems-là, des Sceaux & des Seings de ceux entre qui ces Actes ont été paſſés; ou des Témoins, & des Agens ou Ambaſſadeurs qui s'en ſont mêlés. Tout cela ne s'eſt pas pu faire, ſans bien de la fatigue & de l'ennui. On pourroit faire là-deſſus une *Diplomatique*, qui ne ſeroit pas moins ſûre que celle que le P. *Mabillon*, célebre Bénédictin mort depuis peu, a faite pour les Siecles précédens. Des Actes tirés des Archives des Rois ſont même plus aſſurés que ceux que les Moines ont gardés, qui ne contiennent la plupart que des Donations en leur faveur, ſouvent très ſuſpectes. Si on les en croyoit, les trois quarts de l'Europe appartiendroient aux Couvens, ou aux Egliſes. Ce n'eſt pas que je veuille entrer dans la querelle des Bénédictins & des Jéſuites là-deſſus; ni encore moins me déclarer en faveur des derniers. C'eſt une remarque générale, que je ne prétends appliquer qu'aux Actes qui ſont ſuſpects avec raiſon.

Ceux qui auront beſoin de trouver quelque ancien Acte, ſe ſerviront très utilement de l'Indice Chronologique que Mr. *Rymer* en a fait & qui eſt au-devant. On voit par-là d'un coup d'œil ſous quel Regne, en quelle année & en quel mois, lorſqu'on l'a pu ſavoir, chaque Acte a été écrit, ou paſſé, depuis l'an 1101. juſqu'à l'an 1273.

HENRI I. Convention entre le Roi Henri I. & Robert Comte de Flandre. p. 4.

I. Ce Volume commence par une Convention du 17 de Mai 1101, entre *Henri I* Roi d'Angleterre, & *Robert* (1) Comte de Flandre, faite à Douvres; par laquelle le Roi s'oblige de lui payer par an *en fief* 400 Marcs d'argent, à condition que Robert ſera obligé, lorſqu'il en ſera beſoin, d'envoyer en Angleterre 500 Cavaliers au ſervice du Roi. Il y a enſuite une ſemblable Convention de l'année ſuivante, où le même Comte s'oblige de fournir 1000 Chevaux, aux mêmes conditions.

Comme ce ne ſont pas les Pieces les moins conſiderables de ce Recueil, il ne ſera pas mal de s'y arrêter un peu; & en effet Mr. *Rymer* fait là-deſſus des Remarques, dans ſa Préface, qui méritent qu'on y faſſe attention; & l'on y en joindra auſſi d'autres, quand on aura rapporté quelques endroits de ces Actes. Après avoir nommé les Témoins de la part du Roi & du Comte, le prémier continue ainſi: ROBERTUS *Comes Flandriæ fide & ſacramento aſſeveravit Regi* HENRICO *vitam ſuam & membra quæ corpori ſuo pertinent, & captionem corporis ſui, ne Rex eum habeat ad damnum ſuum, & quod juvabit eum ad tenendum & defendendum Regnum Angliæ, contra omnes homines, qui vivere & mori poſſint; ſalvâ fidelitate Lodovici Regis Francorum. Ita ſi Rex Lodovicus Regnum Angliæ invadere voluerit, Comes Robertus, ſi poterit, Regem Lodovicum remanere faciet, & quæret quocumque modo poterit, conſilio & precibus, per fidem abſque malo ingenio, ſine datione pecuniæ, ut maneat. Et ſi Rex Lodovicus in Angliam venerit & Robertum Comitem ſecum adduxerit, Comes Robertus tam parvam fortitudinem hominum ſecum adducet, quàm minorem poterit; ita tamen ne inde feodum ſuum erga Regem Franciæ foriſfaciat.* HENRI I.

Il y a enſuite diverſes conditions, que l'on verra dans l'Original, car je ne puis pas m'y arrêter. Il y a entre autres ces mots: *Et ſi quis Comes Angliæ vel alii homines ejuſdem terræ boſiaverint, ita quod Rex Comitatum, vel valens Comitatum amiſerit*, &c. Il y a encore des Garans des deux côtés pour ce Traité, qui ſont nommés *Obſides*; & dans le ſecond Acte ces Garans s'obligent à payer 100 Marcs, pour celui pour qui ils ſont Garans, en cas qu'il n'obſerve pas le Traité. Le Roi d'Angleterre s'oblige de ſon côté à payer au Comte de Flandre, *uno quoque anno*, 400 *marcas argenti in feodo*, quatre-cens Marcs d'argent en Fief, par an.

Mr. *Rymer* remarque ſur ces Conventions, 1. Qu'*Eadmer*, Hiſtorien du tems, témoigne qu'on ne ſut rien parmi le Peuple, de la raiſon pour laquelle Robert étoit allé en Angleterre; raiſon que l'on voit dans cet Acte, qui fut apparemment tenu ſecret, de peur de choquer le Roi de France. 2. Que les Hiſtoriens de Flandre prennent mal à propos les 400 Marcs d'argent, pour un Tribut; puiſque le Roi le donnoit au Comte de Flandre *in feodo*, comme un Fief, en vertu duquel le Comte étoit obligé de lui rendre un certain ſervice; comme il paroît par cette Convention originale & par pluſieurs autres, quoique quelques Hiſtoriens anciens & modernes en ayent parlé tout autrement, parce qu'ils n'étoient pas inſtruits du fait. 3. Que les François ont ici un Acte, par lequel ils peuvent prouver que les anciens Comtes de Flandre étoient Vaſſaux de leurs Rois, plus ancien que ceux qu'ils ont produits pour cela. 4. Que *Louis* eſt ici nommé pour ſon Pere *Philippe*, (2) parce que ce dernier étoit alors excommunié, à cauſe de ſon commerce avec *Bertrade*, Femme de *Foulques* Comte d'Anjou, quoique Louis n'eût pas encore commencé à prendre ſoin des affaires du Royaume, comme il le fit dans la ſuite; ſur quoi l'on réfute *David Blondel*, qui dans ſon Livre *de formula Regnante Chriſto*, avoit ſoutenu qu'on n'avoit jamais donné dans aucun Acte le titre de Roi à Louis, du vivant de ſon Pere.

On peut ajouter à ces remarques, 1. Que néanmoins, dans la ſeconde Convention, le Roi Philippe eſt nommé pluſieurs fois, apparemment parce que cet Acte fut fait dans un intervalle où quelques Evêques de la Belgique approuvoient le prétendu mariage du Roi avec Bertrade; ſur quoi l'on peut conſulter les Hiſtoriens François. 2. Qu'il eſt remarquable qu'une penſion eſt ici nommée *Feodum*, au-lieu que ce nom n'eſt donné communément qu'à des Biens immeubles, d'où vient que l'on définit le Fief: *Uſusfructus rei immobilis ſub conditione fidei.* Cependant dans l'une & dans l'autre Convention, il eſt dit que les quatre-cens Marcs d'argent ſeront donnés au Comte Robert, *in Feodo*, comme s'il s'agiſſoit d'une Terre.

Il faut encore dire en paſſant, que ſi quelqu'un vouloit entreprendre d'enrichir le Gloſſaire de la Baſſe Latinité de *Mr. du Cange*, il trouveroit bien des exemples nouveaux ici des mots que Mr. *du Cange* a expliqués, & ſans doute encore bien des mots dont il n'a rien dit. Il faut néceſſairement avoir ce Livre, ou *Spelman*, ſi l'on veut pouvoir entendre ces Actes. Qui entendroit ſans cela, *boſiare* pour ſe rebeller, *exonium* pour empêchement, *foriſfacere* pour rejetter, renoncer, perdre, qui ſe rencontrent dans les prémiers Actes; & autres ſemblables mots que l'on trouve en grande quantité dans la ſuite?

Comme la Langue Françoiſe d'aujourdhui eſt née immédiatement de cette Baſſe Latinité, c'eſt-là qu'il faut chercher l'origine de la plupart des mots: comme Mr. *Ménage* l'a aſſez fait voir dans ſes Origines de la Langue Françoiſe. Par exemple, ceux qui n'ont connoiſſance que de l'ancienne Latinité, auroient bien de la peine à dire d'où vient cette expreſſion: *Il ſera quitte de cela*; mais ceux qui auront lu ces prémiers Actes, ſauront que l'on diſoit alors, *quietus erit de illa re.* Pour parler de l'Etymologie d'un mot Latin de ce tems-là, qui ne tire pas ſon origine de l'ancienne Langue Latine, l'orthographe du mot *Feodum*, pour Fief, & le ſens auquel il ſe trouve dans les Actes dont on a parlé, me perſuadent que ceux (3) qui dérivent ce mot de l'ancien Saxon *Feo*, qui ſignifie récompenſe, ont raiſon. Origine de la Langue Françoiſe.

II. On trouve ici une Bulle (4) d'*Innocent II* de l'an 1137, dans laquelle il prend en ſa protection l'Egliſe d'*Aldgate* à Londres,

(1) *Robert* Comte de *Flandre* fut appellé *Robert de Jéruſalem*, à cauſe qu'il ſe trouva à la priſe de cette Ville ſur les *Sarazins*, par *Godefroy de Bouillon*. La Flandre, de ſon tems, fut ſi affligée de Peſte, de Famine, d'Inondations, & de Pluyes continuelles, depuis le mois d'Octobre 1108, juſqu'au mois d'Avril 1109, qu'un grand nombre d'habitans du païs furent obligés de ſe réfugier en Angleterre. *Henri I.* en fit une Colonie dans la partie orientale du Royaume. *Robert* fut le prémier Comte de Flandre que les Empereurs nommerent Protecteur de la Ville de *Cambray*. Après ſon retour de la Terre-Sainte, il embraſſa le parti de *Louis le Gros* Roi de France, contre les Anglois. Ce Comte aſſiegea la Ville de *Mante* ſur la Seine, alors poſſedée par les Anglois; mais dans une de leurs ſorties ce Seigneur fut foulé aux pieds des chevaux, & en mourut à *Arras*, l'année 1111.

(2) *Philippe* répudia ſa Femme, ſous prétexte qu'elle étoit ſa parente dans un degré prohibé; & en épouſa une autre. Il fut excommunié pour cela, & enſuite abſous par le Pape, qui confirma ſon dernier mariage. Il s'énerva par ſes débauches, & mourut en 1108,

fort

TIEN-E. ſulle du ape touhant l'E-iſe Aldga-. p. 7.

dres, & confirme les donations qu'on lui avoit faites. Mr. *Rymer* en a fait graver le commencement & la fin, pour en donner quelque idée à ceux qui n'ont jamais vu de ſemblables Actes. On y peut voir très diſtinctement le *Seing* du Pape ; ſon *Monogramme*, ou certaines lettres embaraſſées qu'il mettoit après ſon nom ; & enfin ſon Sceau. Elle eſt datée de *l'an du Seigneur* 1137: ce qui fait voir, ſelon la remarque de Mr. *Rymer*, que le P. *Papebroch* Jéſuite s'eſt trompé, lorſqu'il a nié que les Bulles euſſent été datées de la ſorte avant *Eugene IV*, & prétendu que celles que l'on produiſoit au contraire, étoient ſuppoſées. Le P. *Mabillon* l'a nié avec raiſon, & ce Monument ancien le fait voir. On trouvera la même choſe dans une
.11.
Bulle ſemblable d'*Eugene III*, qui eſt un peu plus bas; & dans une autre du Pape *Honorius*, que l'on produit entre les Actes
.227.
du Regne d'*Henri III* : de ſorte qu'on n'a que faire d'en chercher des exemples ailleurs.

.8.
L'année 1141, l'Imperatrice *Matilde* Fille d'*Henri I*, Reine d'Angleterre, fit *Milon de Gloceſter*, Comte de Hereford, & l'on en voit ici la Patente ; par où l'on apprend que les Comtés de ce tems-là, en Angleterre, étoient de véritables Fiefs & non de ſimples Titres, comme à préſent. Cette Princeſſe donne à Milon *la Mote de Hereford* & tout le Château, avec pluſieurs droits qui ſont ſpécifiés. On croit qu'il ne reſte aucune Charte plus ancienne, touchant la création d'un Comte.

Don fait u Comte e Hereord.

Convenon entre Roi Eenne & Henri Fils e Matile touhant la acceſſion.

Enfin le dernier des Actes que l'on trouve ici du Regne d'*Etienne*, eſt celui de la Convention qu'il fit en 1153, après une longue Guerre avec Henri, Fils de l'Impératrice Matilde; qu'il déclara pour ſon Succeſſeur après ſa mort, à condition que lui Etienne joüiroit du Royaume pendant ſa vie. (5) Les Hiſtoriens d'Angleterre font mention de cet Acte, que l'on voit ici tout au long.

HENRI II. .15.

III. Après cela viennent les Actes du Regne d'*Henri II*. Le prémier eſt un Bref de l'an 1154, d'*Adrien IV*, (6) Pape, par lequel il approuve fort la conquête qu'Henri vouloit faire de l'Irlande, à condition que chaque maiſon de cette Ile payeroit au Siege Apoſtolique le Denier de S. Pierre, ſelon l'offre que ce Prince lui en avoit faite. Mais cette conquête ne fut exécutée que longtems après.

Le Pape encourage à faire conquête de Irlande.

Autre Convenon entre Roi & Comte e Flanre. .23.

L'an 1163, il ſe fit une nouvelle Convention à Douvres, entre le Roi d'Angleterre & ſon Fils d'une part, & *Thierry* (7) Comte de Flandre & ſon Fils de l'autre part ; par laquelle le Comte de Flandre recevoit 500 Marcs d'argent *en Fief*, comme on l'a déja dit auparavant, à condition qu'il envoyeroit mille Chevaux au Roi d'Angleterre, quand il en auroit beſoin. Mais il y a ici de plus une autre Convention approchante de la pré-
.27.
cédente, des Seigneurs Flamands, Vaſſaux du Comte de Flandre, qui font de ſemblables promeſſes au Roi d'Angleterre; à proportion du *Fief*, ou de l'argent qu'ils recevoient de lui tous les ans.

Lettre du Roi Henri au Pape contre Thomas Becket. . 28.

Sur l'an 1169, il y a une Lettre aſſez véhémente d'Henri au Pape *Alexandre III*, contre *Thomas Becket* Archevêque de Cantorbery, dans laquelle le Roi demande au Pape, qu'il abſolve divers Evêques & Abbés, que cet Archevêque avoit excommuniés. Il eſt ſurprenant qu'il n'y ait pas plus d'Actes touchant l'affaire que le Roi eut avec *Becket*; mais peut-être qu'ils ons été ſupprimés par l'autorité des Papes, qui voulurent qu'on regardât *Becket* comme un Saint, parce qu'il avoit défendu *les Libertés de l'Egliſe*, comme l'on parle, contre ſon Roi.

Il y a enſuite divers Actes, concernant des affaires de ce tems-là, telles qu'étoient les démêlés qu'Henri eut avec ſes Fils,
p. 35.
& avec un Roi d'Irlande; ceux des Rois de Caſtille & d'Arra-
p. 41.
gon, pour leſquels ils reconnoiſſoient le Roi d'Angleterre pour
p. 43, &c.
Arbitre; des Conceſſions des Papes, en faveur des Chevaliers
p. 54, &c.
du Temple de Jéruſalem, &c.

RICHARD I.

IV. RICHARD I, fils d'*Henri III*, Roi d'Angleterre, ayant réſolu d'aller dans la Terre-Sainte avec *Philippe* Roi de France, paſſa divers Actes avec lui, dont on en verra quelques-uns ici.
p. 63, &c.
Il y a de fort ſeveres Réglemens qu'il fit à Chinon en 1169,
p. 65.
pour tenir dans l'ordre les Soldats & les Matelots, que l'on embarqua pour cela. Si quelqu'un tuoit un homme ſur un Vaiſſeau, il devoit être lié avec le mort & jetté dans la Mer; s'il le
p 65.
tuoit ſur la Terre, il devoit être enſeveli avec lui. Celui qui auroit tiré ſon couteau contre un autre, & qui l'auroit bleſſé, devoit avoir le poing coupé. Celui qui frapperoit un autre de la main, & lui donneroit un ſoufflet, devoit être plongé trois fois dans la Mer. Si quelqu'un diſoit des injures à un autre, il devoit lui donner autant d'onces d'argent que d'injures. Les Voleurs devoient être tondus, recevoir de la poix bouillante ſur la tête, ſur quoi on devoit jetter des plumes de couiſſin, & les mettre ainſi à terre, au prémier lieu auquel on aborderoit. Par ces ſupplices, on pouvoit empêcher que les ſimples Soldats ne ſe querelaſſent ; mais le plus grand mal venoit de la diviſion des Princes, qui rendit la plupart des voyages d'Outre-mer inutiles.

Réglement qu'il fit concernant les Soldats & les Matelots lorſqu'il partit pour la Terre-Sainte.

RICHARD I.

Ses Traités. p. 63. &c. 66. juſqu'à 69.

On voit ici divers Traités de Richard avec *Tancrede* Roi de Sicile, & avec Philippe Roi de France, qui aborda dans la même Ile en allant en Terre-Sainte. Il n'y a aucune Piece, qui nous apprenne ce que Richard fit en Judée : mais on ſait par l'Hiſtoire, qu'en revenant il fut arrêté en 1192 par le Duc d'Autriche, & remis à l'Empereur, qui ne le voulut relâcher que pour cent-mille Marcs d'argent, qui étoit une très grande ſomme en ce tems-là.

Son empriſonnement.

Hiſtoire de cet Evenement. p. 70. &c.

On trouvera ici dequoi éclaircir & appuyer tout le détail de cette Hiſtoire. 1. Dans une Lettre de l'Empereur *Henri IV*, où il raconte comment Richard tomba entre les mains de *Leopold*, Duc d'Autriche, qui l'arrêta pour ſe venger d'en avoir reçu un affront à *Ptolemaïde*, ou *S. Jean d'Acre*, en Terre-Sainte. 2. Dans une Lettre remarquable du *Vieux de la Montagne* au Duc d'Autriche, où il déclare que c'étoit lui, & non Richard, qui avoit fait aſſaſſiner à Tyr le Marquis de *Monferrat*; parce qu'il avoit fait mourir un de ſes Sujets, pour lui ôter ſon argent; & proteſte qu'ils ne faiſoient aſſaſſiner que ceux qui leur avoient fait quelque mal. 3. Dans trois Lettres de la p. 72.
Reine *Aleonore*, ou *Eleonore*, Mere de Richard, au Pape *Ce-* p. 74.
leſtin (8), pour le prier d'interpoſer ſon autorité, afin d'obli- p. 76.
ger l'Empereur de rendre le Roi ſon Fils. 4. Dans quelques p. 80.
Lettres de ce même Prince à la Reine ſa Mere, à l'Archevê- p. 83.
que de *Cantorbery*, & à la Nobleſſe d'Angleterre, où il leur p. 84. p. 84.
apprend les conditions auxquelles il étoit convenu de ſe racheter. On voit même après cela le Traité de Richard avec l'Empereur, où il lui promet cent-mille Marcs d'argent.

Quoiqu'il y eût eu pluſieurs Traités de Paix, entre la France p. 85. 91.
& l'Angleterre, avant que Richard fût en Terre-Sainte, & qu'il y en eût eu même depuis, dont on voit ici des copies; ces deux Royaumes ſe brouillerent bientôt après. Ce fut à cauſe de cela que Richard fit en 1197 une Ligue offenſive & défenſive contre la France, avec *Baudouin* Comte de Flandre, & cela à perpétuité. Ce dernier ne parle plus dans ce Traité, comme Vaſſal du Roi de France, ainſi qu'il faiſoit auparavant. On en trouvera la raiſon dans les Hiſtoriens François, qui parlent auſſi de ce Traité. Peu de tems après, Richard entra en p. 94.
Guerre avec la France, & il remporta quelque avantage ſur les François, près de Giſors, petite Ville de Normandie ; dont il p. 96.
donna lui-même avis à l'Evêque de Durham, le 30 Septembre de la même année.

Ligue de Richard avec le Comte de Flandre, contre la France.

Innocent III travailla à accommoder les deux Rois, & on p. 98, 100.
voit ici des Lettres qu'il écrivit à ce deſſein en 1198. Ils firent en effet une Trève, ſur laquelle on trouve quelques Actes, auxquels je ne m'arrêterai point

JEAN.

V. Les Actes paſſés ſous le Regne du Roi *Jean*, commencent par quelques Privileges accordés à ceux de l'Ile d'*Oleron*, p. 111.
en 1199. Il y a enſuite beaucoup d'Actes particuliers, qui peuvent ſervir à divers détails, ou à vérifier des faits & des dates, dont on pourroit avoir beſoin, mais dont on ne peut pas parler ici.

Traité de Sanche Roi de Navarre avec le Roi Jean. p. 126.

Il y a un Ecrit aſſez particulier, de *Sanche* Roi de Navarre, qui fait Alliance perpétuelle avec Jean & ſes Succeſſeurs, & promet de les ſecourir contre tous, *excepté contre le ſeul Roi de Maroc*. Cet Ecrit fut fait en 1201.

p. 129, 132.

On voit auſſi diverſes Lettres du Roi Jean, aux Abbés de l'Ordre de Citeaux, & à ſon Clergé, où il leur demande du ſecours, tant contre le Roi de France, que pour ſoutenir l'Empereur *Othon*. En effet, comme on avoit donné la meilleure partie du Royaume aux Moines & aux Egliſes, il n'y avoit guere que ces gens-là qui fuſſent en état de trouver promtement de l'argent. Il falut enfin que les Rois demandaſſent, pour ainſi dire, l'aumône à ceux qui ne s'étoient enrichis que des aumônes des Rois & du Peuple. „ Parce qu'il eſt juſte, dit *Jean* dans „ une Lettre de l'an 1202, que tous les Membres en général „ ſecourent & défendent la Tête, nous avons cru devoir prier „ votre Communauté, puiſque vous avez été fondés & enri„ chis par les biens & les libéralités de nos Prédéceſſeurs, de „ nous donner un ſecours gratuit & efficace, pour repouſſer la „ violence d'un ſi grand Ennemi. Nous vous en ſaurons le gré „ que nous devrons, & nous expédierons plus promtement à „ votre dévotion ce que vous jugerez devoir nous demander. „ Sachez auſſi que nous ne tirerons point la ſubvention que „ vous nous ferez, à conſéquence. *Quia ad defenſionem capitis æquum eſt univerſalem membrorum ſubventionem accurrere, univerſitatem veſtram rogandam duximus, quatenus vos qui de bonis & largitionibus Prædeceſſorum noſtrorum fundati eſtis & ditati, ad tanti hoſtis propulſandam violentiam, gratuitum nobis &*

Lettre du Roi Jean pour demander un don gratuit au Clergé. p. 132.

fort peu regretté par ſes Sujets, qu'il opprimoit ſans pitié.

(3) Voyez l'*Etymologicon* de *Skinner*, mot *Fee*.

(4) *Innocent II* eut une Conference en France avec le Roi d'Angleterre, à qui il tâcha de perſuader de faire un Voyage dans la Terre-Sainte.

(5) Voyez *Polydore Virgile*, in Stephano.

(6) *Adrien IV* Pape étoit Anglois, & ſe nommoit *Nicolas Breakſpear* : il étoit né de petites gens à *Abbats-Langley*, dans le Comté de *Hertford*. Son Pere étoit Frere-Lay dans l'Abbayé de *S. Albans*, où il recevoit l'aumône journellement à la porte, & rendoit pour cela des ſervices bas.

(7) *Thierry d'Alſace* Comte de Flandre fit quatre voyages dans la Terre-Sainte, contre les Infideles. Il épouſa en prémieres noces la Douairiere de *Charles* ſurnommé *le Pieux*, Roi de France ; & en ſecondes noces une Fille de *Foulques d'Anjou*, Roi de *Jeruſalem*.

(8) Le Pape *Celeſtin* prit le parti de *Richard I* contre les Barons de ſon Royaume, & l'engagea dans la Croiſade entrepriſe pour reconquerir la Terre-Sainte.

Jean.

& efficax conferatis auxilium; ita quod vobis inde debeamus gratias condignas impendere, & in his, quæ a nobis duxeritis expetenda, devotionem veſtram benignius expedire. L'Hiſtoire nous apprend que Jean ſe fit par-là des affaires avec ſon Clergé; mais il ne traita pas moins mal les Laïques. C'étoit un Prince avare & ambitieux, qui ne penſoit qu'à s'enrichir des dépouilles de ſes Sujets, & qui n'obſervoit aucunes Loix.

Caractere de ce Prince.

Il prend le Roi de Man ſous ſa protection. p. 187.

On voit un Acte de l'an 1205, où il prend en ſa protection *le Roi de Man*, qui eſt une petite Ile entre l'Angleterre & l'Irlande. Il y en a encore un autre ſemblable dans la ſuite, pag. 234 Voyez de plus la pag. 379.

Brouillerie du Roi Jean avec le Pape. p. 143.

On ſait que Jean ſe brouilla avec le Pape *Innocent III*, qui avoit fait élire ſans ſon conſentement Archevêque de *Cantorbery*, un homme qui ne lui plaiſoit pas. Le Roi refuſa de le reconnoitre, juſqu'à ce que le Pape l'eût excommunié. On voit là-deſſus une Lettre d'Innocent, où il ſe plaint à lui de cette prétendue deſobéiſſance. Elle fut écrite en 1207. Il y a encore une Lettre du même Pape, écrite l'année ſuivante aux Barons d'Angleterre, ſur la même choſe. Ce même Pape lui écrivit l'année d'après une Lettre fort menaçante, pour l'obliger de rendre les biens à *Berengaire*, Reine Douairiere d'Angleterre. Il y a encore d'autres Pieces là-deſſus, parmi les Actes de ce Regne.

p. 147. p. 152. p. 142, 194. 203, 201. 213.

Conditions de ſon raccommodement avec le Pape. p. 166, 167.

Le Roi ayant été excommunié, il falut qu'il ſe racommodât avec le Pape, qui lui preſcrivit en 1213, les conditions auxquelles il vouloit le recevoir à la paix de l'Egliſe. On en trouve une Copie dans ce Recueil, avec l'Inſtruction de *Pandulfe* Légat du Pape, & autres Pieces concernant cette affaire. La plus remarquable & la plus ſcandaleuſe eſt la Réſignation qu'il fit des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande au Pape; que l'on publie ici ſur un MS. de la Bibliotheque *Cottonienne*. Ce Roi, auſſi lâche dans l'adverſité, qu'inſolent dans la proſpérité, y dit:

Il [illegible] les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. p. 176.

„ Que ſans y être forcé par la violence, ni contraint par la „ peur, mais de ſa bonne volonté, & par le conſeil commun „ de ſes Barons, il offroit & donnoit librement à Dieu, aux „ SS. Apôtres S. Pierre & S. Paul, à la Sainte Egliſe Romaine ſa Mere, à ſon Seigneur *Innocent III*, & à tous ſes Succeſſeurs Catholiques, tout le Royaume d'Angleterre & tout „ le Royaume d'Irlande, avec tous leurs droits & appartenances, pour la rémiſſion de tous ſes péchés & de ceux de toute ſa Race, tant vivans que morts: Que dès à préſent il les „ recevoit & tenoit de Dieu & de l'Egliſe Romaine, comme „ ſon Feudataire. — Qu'il lui en avoit fait publiquement „ hommage; — & qu'il avoit obligé ſes Succeſſeurs à en faire autant. — Que pour marque de cette Conceſſion, il „ vouloit que de ſes propres revenus de ſes deux Royaumes, „ (1) outre le Denier de S. Pierre, on payât au Pape mille „ Marcs ſterling, &c. — Que ſi quelqu'un de ſes Succeſſeurs „ manquoit à cela, il ſeroit déchu du droit qu'il avoit au „ Royaume.

Honnêteté du Pape à ſon egard. p. 177.

Après cela, il y a une eſpece de Serment de fidélité qu'il prêta au Pape, comme ſon Vaſſal. Il n'y a pas ſujet de s'étonner ſi le Pape le ménagea extraordinairement dans la ſuite, & prit ſon parti contre les Barons du Royaume, qui voulurent l'obliger de gouverner ſelon les Loix, & à qui il fut contraint de donner ce qu'on appelle la *Magna Charta*. On trouve ici quantité de Brefs d'*Innocent III* en ſa faveur, qui ne ſont fondés que ſur cette baſſeſſe. Le Pape lui accorda, entre autres choſes, comme une faveur extraordinaire, par un Bref de l'an 1214, de ne pouvoir être excommunié, que par un ordre exprès de Sa Sainteté.

p. 177, juſqu'à 181. p. 183.

p. 201. Grande Charte.

Il n'y a pas ici la *Grande Charte*, dont on a parlé dans le Vol. XV de cette *Bibliotheque*, pag. 40; mais on y voit un Acte remarquable touchant ſon exécution faite en 1215, qui fut l'année à laquelle elle fut donnée. Par cet Acte, le Roi remet aux Comtes & Barons de ſon Royaume la Ville de Londres, pour la tenir en Bail juſqu'au jour de l'Aſſomption de la Ste Vierge Vierge de l'année 17. de ſon Regne. Il remet de même la Tour de Londres à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour la garder juſqu'à ce terme-là; ſans qu'ils ſoient obligés de recevoir aucunes Troupes de ſa part, ni dans la Ville, ni dans la Tour. Cependant tout le Royaume devoit prêter aux Barons le ſerment, dont nous avons parlé au Tom. XV. p. 37, & l'on devoit reſtituer tout ce que le Roi & les Barons juroient devoir être reſtitué. La reſtitution étant exécutée dans ce terme, ou s'il n'avoit pas tenu au Roi qu'elle ne le fût, la Ville & la Tour lui devoient être remiſes ſans aucun délai. Que ſi elle n'étoit pas exécutée dans le terme marqué, les Barons devoient retenir la Ville, & l'Archevêque la Tour de Londres, juſqu'à ce qu'elle le fût; & cependant chacun recouvreroit les Châteaux & les Terres qu'il avoit eues avant la Guerre entre le Roi & les Barons.

Jean

Cependant le Roi ne voulut point exécuter ſes promeſſes, & ſe fit relever par le Pape du ſerment qu'il avoit fait de rétablir les anciennes Loix & d'obſerver la *Grande Charte*. Il n'importoit nullement au Pape, que le Peuple fût tyranniſé par le Roi; pourvu que le Roi fût ſoumis à l'Egliſe, qui avoit ainſi la meilleure part de l'Autorité arbitraire que le Roi prétendoit s'attribuer.

p. 203. &c. Lettres du Pape au Roi, & du Roi au Pape. p. 205. p. 207.

On trouve donc ici 1. Une Lettre de la même année 1215, où le Pape deſapprouve entierement l'Accord qui avoit été fait entre le Roi & les Barons. 2. Une autre où il exhorte les Barons à renoncer à cet Accord. 3. Une Lettre du Roi au Pape, où il ſe plaint de ce que les Barons lui étoient moins ſoumis, depuis qu'il étoit devenu le Feudataire du Pape, & de ce qu'ils le blâmoient même à cauſe de cela en particulier; de ſorte qu'il ſupplie le Pape de pourvoir à un Royaume qui étoit à lui. 4. Une Excommunication générale contre les Barons d'Angleterre, parce qu'ils troubloient un Royaume qui appartenoit à l'Egliſe Romaine. 5. Une autre encore plus particuliere.

p. 208. p. 211.

C'eſt ainſi que la Cour de Rome favoriſoit la tyrannie d'un fort méchant Roi, quand elle ne s'étendoit que ſur les Laïques; quoiqu'elle ſe fût violemment oppoſée à quelques entrepriſes qu'il avoit faites, comme elle le diſoit, contre les droits de l'Egliſe, juſqu'à l'excommunier. Si l'on compare ces Actes, avec *Polydore Virgile*, & d'autres Auteurs de l'Hiſtoire d'Angleterre, on s'appercevra facilement, qu'ils peuvent ſervir à y redreſſer & à y ſuppléer bien des choſes, auxquelles je ne puis pas m'arrêter.

Henri III.

VI. Le reſte des Actes de ce Volume, qui en fait les trois quarts, regarde le Regne d'*Henri III*, qui regna 56 ans, y compris [illegible] *Simon de Montfort* regna ſous ſon nom, pendant qu[illegible] [illegible]nier.

p. 215.

Le premier Acte eſt une Lettre de l'an 1216, dans laquelle Henri donne avis à ſon Juſticier d'Irlande de la mort de ſon Pere, & de ſon avenement à la Couronne. Il y a ici une infinité d'Actes qui regardent des choſes particulieres & publiques, auxquels il n'eſt pas poſſible de s'arrêter; mais qui ne laiſſeroient pas de ſervir beaucoup à ceux qui écriroient l'Hiſtoire de ce tems-là.

Bulle du Pape en faveur de l'Ecoſſe. p. 227.

L'an 1218, le Pape (2) *Honorius III* envoya une Bulle en Ecoſſe, où il accorda divers Privileges à ce Royaume; ſavoir, que perſonne ne pourroit le mettre en Interdit, que le Pape ou ſes Légats; que perſonne, qui ne ſeroit pas Ecoſſois, n'y feroit la fonction de Légat, à moins que le Siege Apoſtolique ne l'eût choiſi; que s'il arrivoit des querelles dans le Royaume, touchant le droit à la Couronne, aucun Etranger n'en jugeroit, à moins que l'on n'en eût appellé au Pape; que les Immunités & les Privileges accordés par les Papes précédens, ſubſiſteroient toujours. On voit que dans le fond le Pape, ſelon l'uſage de ce tems-là, prenoit plus pour lui, qu'il ne donnoit aux Ecoſſois; & que cependant il vouloit qu'on regardât tout cela comme des graces ſingulieres. C'eſt une des Bulles, dont Mr. *Rymer* a fait graver le commencement & la fin, comme nous l'avons deja dit, pour en faire connoitre la forme à ceux qui n'en ont jamais vu.

Erreur de Buchanan dans l'Hiſtoire de ce Roi rectifiée. p. 278, 328.

Il remarque auſſi dans ſa Préface, que *George Buchanan*, au Livre VII de ſon Hiſtoire d'Ecoſſe, accuſe mal à propos *Henri III*, Roi d'Angleterre, d'avoir manqué à la parole qu'il avoit donnée, de marier les deux Sœurs d'Alexandre Roi d'Ecoſſe ſon Beau-frere, dans un certain tems; puiſqu'il paroit par deux Actes que l'on trouve dans ce Recueil, qu'elles furent en effet mariées. Il y a prémierement une Déclaration d'Henri du 15 de Juin 1220, où il promet de donner ſa Sœur ainée *Jane*, s'il la pouvoit avoir entre les mains, (elle étoit en France entre les mains du Comte de la Marche) à *Alexandre* Roi d'Ecoſſe; ou s'il ne le pouvoit pas, ſa Sœur cadette *Iſabelle*; & enſuite de marier en Angleterre les deux Sœurs du même Prince, *Marguerite & Iſabelle*, dans un an, à compter du jour de la S. Denys 1220. Si Henri manqua de parole, ce ne fut qu'à l'égard du tems, puiſqu'il paroît par un Acte du 12 de Mai 1225, qu'*Iſabelle* ſe maria alors avec le Fils du *Comte le Bigod*; & par un autre du 8 d'Octobre de l'an 1232, que *Marguerite* étoit mariée avec *Hugues du Bourg*.

p. 240. p. 278. p. 327.

p. 252, 253.

On voit auſſi par des Actes de l'an 1221, que le Comte *de la Marche*, qui avoit épouſé la Mere d'*Henri* Roi d'Angleterre, après la mort de ſon Pere, lui envoya ſa Sœur *Jane*, & qu'elle ſe maria avec le Roi d'Ecoſſe; en conſideration de quoi *Henri* rendit, comme il ſemble, à ſa Mere les Terres qui lui avoient été aſſignées en Angleterre pour ſon Douaire, ainſi qu'il paroit par deux Actes de l'an 1222. Ils ne laiſſerent pas d'avoir enſuite des démêlés, dont le Pape ſe mêla, comme on le pourra voir par d'autres Actes.

p. 235.

Un Prin-

Les Rois d'Angleterre avoient ſouvent des affaires avec les Prin-

(1) Voyez le *Gloſſaire* d'*Henri Spelman*, ſur *Romeſcot*, par où l'on voit que ce [illegible] étoit de trois-cens Marcs d'argent, & qu'il étoit beaucoup plus ancien que ce Regne.

(2) Le Pape *Honorius III* excommunia l'Empereur *Frederic II*, & ordonna qu'on ſe mettoit à genoux à l'élevation de l'Hoſtie.

(3) *Pierre des Vignes* Chancelier de l'Empereur, & ſon Conſeil dans les affaires les plus ſecretes, ſe laiſſa ſuborner avec d'autres Creatures de l'Empereur, pour attenter à ſa vie. Il avoit eu recours pour cela à un Medecin, qui devoit donner du poiſon à ce Prince: mais l'affaire étant découverte, le Medecin fut pendu, & le Chancelier eut les yeux arrachés: l'Empereur ordonna encore qu'on le promenât dans la plupart des Villes d'Italie, pour faire connoitre ſon crime déteſtable. Ce malheureux étant à *Piſe*, ſe caſſa la tête, de deſeſpoir. Voyez *Albert Krantz*, liv. 1. ch. 14. Cet Hiſtorien étoit Docteur en Droit & en Théologie, & *Doyen* de l'Egliſe de *Hambourg*. Il vécut dans le quinzieme & dans le ſeizieme Siecle. Ce fut un homme d'une grande pieté, & d'un grand ſavoir: il fit pluſieurs Livres.

HENRI III.

…ce de Galles ſe brouille avec Henri & eſt excommunié par le Pape. p. 261.

Princes de Galles, & on trouve dans ce Volume quantité d'Actes, qui concernent un Prince de ce païs-là nommé *Lewelyn*, qui fut ſouvent brouillé avec *Henri*, quoiqu'il eût épouſé la Sœur de ce Roi. Comme les Papes ſe méloient le plus qu'ils pouvoient des affaires des Princes, le Pape *Honorius* excommunia *Lewelyn* en 1223, en cas qu'il ne ſatisfît pas le Roi d'Angleterre. Il prit auſſi très ſouvent le parti de ce Prince contre d'autres, apparemment à cauſe de la ſoumiſſion qu'il avoit pour le Siege de Rome. On en verra quantité d'exemples dans les Actes de ſon Regne.

Mariage de la Sœur du Roi avec l'Empereur. p. 253.

On y voit auſſi le Contrat de Mariage de l'Empereur *Frederic II* avec *Iſabelle*, Sœur de ce Prince, paſſé en 1236; & diverſes autres Pieces concernant la même choſe. Ce fut *Pierre de la Vigne* (3), nommé autrement *des Vignes*, qui fut envoyé en Angleterre pour cela, comme il paroît par les Actes. *Henri* promit à ſa Sœur trente-mille Marcs d'argent en mariage, & écrivit au Pape *Gregoire IX* pour le prier de répondre à l'Empereur de cette ſomme-là; ſe ſoumettant aux Cenſures Eccléſiaſtiques, s'il ne payoit pas dans les termes marqués. Il paroît par la ſuite, qu'il acheva en effet de payer cette ſomme. De ce mariage il nâquit un Fils, nommé *Henri*, à qui ſon Pere donna la Sicile, comme on le voit par un Acte de l'an 1237. Mr. *Rymer* ſe plaint, dans ſa Préface, de quelques Hiſtoriens qui n'avoient pas daigné faire mention de ce Mariage de *Frederic*, ni de ſon Fils *Henri*; & fait voir que d'autres en avoient parlé.

p. 362. Le Pape répond à l'Empereur du Douaire de la Sœur du Roi. p. 373. Fruit de ce mariage. p. 374. Demande du Pape à Henri. p. 374. p. 444.

On voit ici un Bref du 7 de Juillet de la même année 1237, par lequel le Pape *Grégoire* demande à Henri *le Cens annuel de mille Marcs ſterling* de l'année précédente, qui n'avoit pas été payé. On trouve un ſemblable compliment d'*Innocent IV*, ſon Succeſſeur, en 1247.

p. 374, &c.

Le Pape en récompenſe ſe mêloit de toutes les affaires du Roi d'Angleterre, & l'on voit une Déclaration de la même année, touchant la fin de tous les démêles que le Roi d'Angleterre avoit eus avec le Roi d'Ecoſſe. Cette réconciliation fut faite en préſence d'un Légat du Pape, & fut ſignée par pluſieurs Evêques & Barons d'Angleterre, ſelon la coutume. Ce qu'il y a ici de ſurprenant, c'eſt que l'on voit enſuite une Lettre du Roi d'Ecoſſe au Pape, qu'il nomme *Innocent*; au-lieu que le Pape d'alors ſe nommoit *Grégoire*, & ſon Succeſſeur *Innocent*. p. 377.

Brouillerie entre l'Empereur & le Pape. p. 382, &c.

L'Empereur & le Pape ſe brouillerent bientôt après, & l'on voit ici des plaintes très ameres de (4) *Frederic* contre le Pape, & contre les Anglois, qui avoient ſouffert qu'on publiât chez eux l'Excommunication que le Pape avoit fulminée contre ce Prince. C'eſt dommage qu'il n'y ait plus de faits dans ces Ecrits, au-lieu qu'il n'y a preſque que de la Rhétorique de ce tems-là, qui n'eſt nullement agréable à lire. Il paroît par les plaintes de l'Empereur, que ſon Beau-frere le Roi d'Angleterre panchoit beaucoup du côté du Pape; qui apparemment pour le récompenſer, écrivit l'année ſuivante 1239, en Angleterre, pour donner ordre qu'on n'y élût pas aux Evêchés de *Wincheſter* & de *Durham*, des perſonnes deſagréables au Roi; car dans ce tems-là il n'oſoit pas nommer aux Evêchés. Il y a encore des Lettres du même Empereur, où il donne avis à *Henri* des ſuccès avantageux de la Guerre qu'il faiſoit en Italie; & enſuite de la mort de ſa Sœur *Iſabelle*, du Mariage de laquelle nous avons parlé ci-devant. p. 387, 388. p. 393. p. 399.

Je ne m'arrête pas aux Actes qui concernent la France, avec laquelle l'Angleterre avoit toujours quelque choſe à démêler; ni à ceux qui regardent la Principauté de Galles, qui n'étoit pas encore tombée entre les mains des Rois d'Angleterre. Il y a un très grand nombre d'Actes concernant l'une & l'autre, qui conſiderés à part ne contiennent rien d'important, mais qui ſeroient très utiles à ceux qui écriroient l'Hiſtoire de ce tems-là, quand ce ne ſeroit que pour fixer les dates & ranger les évenemens.

p. 452 juſqu'à 457 &c. Raiſons politiques qui portoient les Papes à publier des Croiſades. p. 468, &c.

En 1250, le Pape *Innocent IV* publia une Croiſade, dont on voit la Bulle dans ce Recueil, & d'autres Brefs qui s'y rapportent, & qui ne furent pas ſans effet, comme l'Hiſtoire de ce tems-là nous l'apprend. On trouve encore une autre Bulle l'an 1252, pour le même effet, & d'autres Actes qui concernent la même choſe. Les Papes étoient bien-aiſes d'envoyer en Aſie les Princes de l'Occident; parce que dans leur abſence ils avoient plus d'autorité dans leurs Etats, & que ces Princes revenant ordinairement ruinés d'Outre-mer, ils étoient plus ſoumis au Siege de Rome, que s'ils avoient été en meilleur état.

Le Clergé d'Angleterre ſe plaint des exactions du Pape.

Outre les mille Marcs d'argent, que l'Angleterre payoit au Pape tous les ans, le Clergé de ce Royaume ſe plaignit en 1252, que la Cour de Rome en tiroit cinquante-mille Marcs d'argent pour la Proviſion des Bénefices. (5) *Innocent* écrivit là-deſſus un Bref, pour adoucir les plaintes des Anglois; mais où il y a plus de paroles que de réalité, ſelon l'uſage de la Cour de Rome. Il y a auſſi divers Brefs de ce Pape qui regardent la Caſſation du Mariage du Roi d'Angleterre avec la Fille du Comte de Ponthieu, ſous prétexte qu'elle s'étoit trouvée ſa parente au quatrieme degré; & la confirmation de ſon Mariage avec *Eleonore*, Fille du Comte de Provence. p. 471. p. 478, &c.

Après quelques démêlés avec le Roi de Caſtille, le Roi d'Angleterre fit une Alliance perpétuelle avec lui en 1254, *contra omnes de mundo, ſalvâ fide Eccleſiæ Romanæ*. Il y a diverſes Pieces là-deſſus, propres à éclaircir l'Hiſtoire d'alors. p. 503, 504 juſqu'à 510.

Conrad Roi de Naples, & Fils de *Frederic II*, ayant fait tuer ſon Frere *Henri*, Neveu du Roi d'Angleterre, & Roi de Sicile, donna avis de ſa mort à ſon Oncle en 1254, par une Lettre, où il fait fort l'affligé; mais le Pape *Innocent* donna le Royaume de Sicile à *Edmond* Fils du Roi d'Angleterre, qui étoit encore Enfant, & n'oublia rien pour engager ſon Pere à s'en mettre en poſſeſſion, comme on le voit par pluſieurs Actes de cette année, juſqu'à donner ordre au Clergé d'Angleterre d'emprunter de l'argent pour ce Prince, & d'engager pour cela les biens de leurs Egliſes. Tout cet argent fut diſſipé par ce Pape même, qui mourut ſur la fin de l'année, & tout le projet fut déconcerté. p. 514. p. 511, juſqu'à 518.

Le Roi de Caſtille cede à Edouard ſes prétentions ſur la Gaſcogne. p. 531.

Edouard, Fils aîné du Roi d'Angleterre, s'étant marié à *Eleonore*, Sœur d'*Alfonſe* Roi de Caſtille, ce dernier ceda à *Edouard* toutes ſes prétentions ſur la Gaſcogne, par des Lettres-Patentes, dont Mr. *Rymer* a fait graver une partie. Il y a un Sceau d'or du poids d'un Marc d'argent, attaché à cette Patente, duquel *Matthieu Paris* a fait mention. Les autres ornemens en ſont auſſi tout particuliers. L'Auteur de ce Recueil croit que c'eſt un Acte ſemblable à ces Privileges, qu'on appelloit en Eſpagnol *Previlleios Rodados*, de *la roue* que l'on voit dans la ſignature.

Alexandre IV, qui ſucceda à *Innocent IV*, écrivit dès le commencement de ſon Pontificat, diverſes Bulles & divers Brefs, qu'il envoya en Angleterre. Il s'échauffa auſſi beaucoup, pour ôter la Sicile & le Royaume de Naples à *Mainfroi*, Bâtard de *Frederic II*. Il s'en étoit rendu maitre, après qu'il avoit fait tuer *Conrad*. Le Pape changea même le Vœu, que le Roi d'Angleterre, le Roi de Norwege & d'autres avoient fait d'aller en Terre-Sainte, en un Vœu de conquérir la Sicile & le Royaume de Naples, en faveur de l'Egliſe. On trouvera ici & dans la ſuite quantité de monumens, propres à éclaircir & à confirmer les circonſtances de cette entrepriſe. p. 536, &c. p. 548, &c.

Les Barons d'Angleterre ſe plaignent des exactions des Papes.

Il y a entre autres une Lettre du Roi de l'an 1256, aux Cardinaux, où il dit que les Barons de ſon Royaume avoient trouvé très dures les conditions ſous leſquelles le Pape l'avoit engagé à aller prendre poſſeſſion du Royaume de Sicile: qui étoient, qu'avant la prochaine S. Michel il y iroit en perſonne, ou envoyeroit un Capitaine pour commander l'Armée, avec cent trente-cinq-mille cinq-cens quarante-un Marcs d'argent; ſans quoi le Traité ſeroit nul, le Roi ſeroit excommunié, & le Royaume mis en Interdit. On trouvera la Bulle même du Pape *Alexandre IV*, où ces conditions ſont exprimées plus au long, à la fin entre les Actes omis. Cependant, le Roi étoit entré en traité à ces conditions; & pendant que l'affaire en étoit là, il étoit arrivé un malheur à l'Armée du Pape, qui avoit ſi fort dégoûté les Anglois, qu'ils déconſeilloient au Roi d'y aller; mais il témoigne dans cette Lettre, qu'il étoit réſolu de pouſſer cette entrepriſe, quoiqu'il ne la pût pas exécuter ſi promtement que le Traité portoit, à cauſe de la difficulté de trouver une ſi grande ſomme d'argent. Néanmoins l'affaire en demeura là, & le Roi d'Angleterre ne voulut point s'engager dans une entrepriſe ſi difficile; mais il ne put éviter de fournir de grandes ſommes d'argent à la Cour de Rome pour cela, comme on le voit par quantité d'Actes; juſqu'à ce que *Simon de Montfort* renonçât, au nom du Roi, à ſes prétentions ſur le Royaume de Sicile; comme on le verra. p. 587. p. 893.

L'Armée du Pape eſt livrée à Mainfroi.

Henri témoigne que le malheur dont il parle, étoit arrivé par la trahiſon du Marquis d'*Herebroke*. Mr. *Rymer* rapporte cette Hiſtoire dans ſa Préface. Il l'a tirée de *Matthieu Paris*, Hiſtorien aſſez ſincere, qui vivoit ſous ce Regne, & qui étoit en grande eſtime en Angleterre. Pour dire en peu de mots cette avanture, il faut ſavoir que *Mainfroi* tenoit la Ville de *Nocera*, dans la Campanie, avec une Armée que l'on dit avoir été de ſoixante-mille hommes, qui étoient des Sarazins, que *Frederic II* avoit fait venir en Italie, pour les oppoſer à ceux qui ſuivoient le parti des Papes. *Alexandre IV* ayant envoyé une Armée conſiderable contre cette Ville, ſous la conduite du Cardinal *Octavien*, mais ſous qui le Marquis d'*Herebroke* commandoit; cette Armée s'arrêta à bloquer Nocera, ſans rien entreprendre contre la Ville, & ſans que *Mainfroi* fît aucun mouvement de ſon côté. Comme il n'y avoit pas d'apparence d'en ve-

(4) Le Docteur *Nicholſon* dit que l'Empereur *Frederic* ſavoit le *Grec*, le *Latin*, l'*Allemand*, l'*Italien*, & le *Turc*. Il poſſedoit la plupart des Arts & des Sciences. Il avoit autant de prudence que de bravoure; & n'eſſuya pas moins de cinq Excommunications du Pape. L'Hiſtoire de cet illuſtre Empereur, & de ſes differends avec le Pape qu'il qualifioit d'*Antechriſt*, ſe trouve au long dans le premier Volume du *Livre des Martyrs*.

(5) Le Pape *Innocent IV* perſecuta violemment le ſavant & religieux *Groſthed* Evêque de *Lincoln*, qui l'avoit qualifié d'*Antechriſt*. *Matthieu Paris*, *Ceſtrenſis*, & autres Hiſtoriens de ce tems-là, diſent que le Pontife fut effrayé par une Apparition de l'Evêque mort, qui le ſommoit de comparoître devant le Tribunal de Dieu: que cette Viſion le fit tomber malade, & qu'il ne fit que languir juſqu'à ſa mort, qui arriva peu de tems après. Ce Pape fut le premier qui donna des Chapeaux rouges aux Cardinaux.

HENRI III.

venir à un combat, le Marquis fit en ſorte que le Cardinal congédiât la plus grande partie de ſon Armée, pour épargner les frais; de ſorte qu'il n'y demeura que dix ou douze-mille hommes: après quoi il en avertit lui-même *Mainfroi*, qui fit une ſortie & tailla en pieces l'Armée du Pape. *Octavien* néanmoins ſe ſauva, & il n'y eut perſonne d'épargné que le Marquis & ſes gens. Ce fut cet évenement qui dégoûta le Roi d'Angleterre de l'entrepriſe de Sicile; mais il ne put pas éviter, comme je l'ai dit, de payer beaucoup d'argent pour ſoutenir les intérêts des Papes.

Le Pape fait demander de l'argent au Roi. p. 593, &c. Et impoſé une Decime ſur le Clergé. p. 595. p. 595, &c.

Alexandre, au mois de Juin 1256, lui écrivit & lui envoya un homme, pour recevoir de lui l'argent promis, au plutôt. Il impoſa en même tems une Décime ſur le Clergé d'Angleterre, *de Maneriis propriis*, ou qui devoit être levée ſur les Terres qui appartenoient en propre à chaque Evêché, & à chaque Abbaye. Il y eut même des Marchands de Rome, qui avoient avancé de l'argent au Pape ſur ce qui lui étoit dû en Angleterre, qui allerent en ce païs-là pour y être payés; & le Pape leur accorda pour cela une Bulle adreſſée au Roi, qui eſt une Lettre de recommandation. Il employa auſſi dans la ſuite des Marchands de Florence, dont il ſoutint vigoureuſement le crédit par des Excommunications, contre ceux qui ne les payeroient pas.

Graces accordées au Roi par le Pape. p. 597, juſqu'à 601.

Par d'autres Bulles de la même année, le Pape accorda au Roi: 1. Le revenu des Bénéfices vacans en Angleterre, qui étoient à la Collation du Pape, pour accomplir le Vœu qu'il avoit fait d'aller en Terre-Sainte: 2. Celui de ceux qui n'y réſidoient pas ſans permiſſion, ni diſpenſe: 3. Le revenu d'un an, de tous les Bénéfices qui viendroient à vaquer pendant cinq ans: 4. La Dixme de tous les revenus Eccléſiaſtiques, ſelon leur juſte valeur: 5. Les biens-meubles de ceux qui venoient à mourir ſans Teſtament. C'eſt ainſi que les Papes ont toujours été libéraux du bien d'autrui; ſi l'on peut nommer libéralité, une conceſſion qui leur revenoit à eux-mêmes, par une autre voye; puiſqu'ils employoient contre les *Gibellins*, ce qu'ils donnoient aux Rois pour aller en Terre-Sainte, en leur accordant de changer leur Vœu d'aller en ce Païs-là, en celui de combattre en faveur de l'Egliſe.

Taxes impoſées par le Pape aux Prélats d'Ecoſſe. p. 668, &c. p. 611.

Il y a même ici des Bulles qui impoſent aux Prélats d'Ecoſſe des Taxes, afin de payer les dettes que le Pape avoit contractées pour l'entrepriſe de Sicile. Il y en a d'autres qui accordent au Roi d'Angleterre un terme plus long pour s'y rendre lui-même, ou pour envoyer un Capitaine avec de l'argent dans la Pouille: mais ce Prince n'exécuta pas non plus ce projet.

Le Frere du Roi élu Roi des Romains. p. 622.

Il y eut alors une autre affaire, qui donna auſſi de l'occupation à l'Angleterre, & qui lui cauſa de la dépenſe, ſans qu'elle en tirât aucun avantage. C'eſt que *Richard*, Frere du Roi d'Angleterre, fut nommé Roi des Romains, par quelques Princes d'Allemagne. On voit ici une Lettre adreſſée par *Richard* à *Edouard*, Fils ainé du Roi d'Angleterre, pour lui donner avis de ſon Couronnement à Aix-la-Chapelle. Cette Lettre eſt datée du 18 de Mai 1257. Mais *Richard* ne fut jamais reconnu de toute l'Allemagne (1).

Le Roi oblige le Nonce du Pape à dépoſer tout l'argent qu'il avoit levé pour l'affaire de Sicile. p. 624, &c.

En ce tems-là, le Roi d'Angleterre, las de dépenſer tant d'argent pour l'affaire de Sicile, ſans en eſpérer une bonne fin, ordonna à *Maitre Roſtand, Chapelain & Nonce du Pape en Angleterre*, de dépoſer tout l'argent qu'il avoit levé dans ce Royaume ſous ce prétexte, & l'empêcha d'en payer les Banquiers du Pape. Le Pape s'en fâcha extremement, & ordonna à ſon Nonce d'employer, malgré les défenſes du Roi, tout l'argent qu'il avoit des Décimes, du rachat des Vœux, & de tous les autres moyens qu'il avoit employés pour en tirer des Anglois, à aquiter les dettes du S. Siege. L'affaire s'accommoda enſuite, comme il paroît, quoique le Roi d'Angleterre témoignât dès-lors qu'il étoit prêt à renoncer au Royaume de Sicile.

p. 623, 636.

Il paroît par quelques Actes, que les Juifs qui étoient alors en Angleterre, tâchoient de s'intriguer dans les affaires de la Cour, ſelon leur coutume. Pour quelques ſervices que deux Freres Juifs, nommés *Creſſe & Hagen*, avoient rendus à *Richard*, le Roi les déchargea en 1257, de toute Taille & charge pour cinq ans, en payant un Marc d'or & demi. Dans une Patente de la même année, le Roi dépoſa un Juif nommé *Elie*, qu'il appelle *Evêque & Sacrificateur des Juifs*, c'eſt-à-dire apparemment, Rabbin; pour une faute qu'il avoit commiſe contre Sa Majeſté, & contre *Richard* Roi des Romains. Les deux Juifs ci-deſſus nommés donnerent au Roi *trois Marcs d'or*, pour obtenir la permiſſion à la Communauté des Juifs d'Angleterre, d'élire pour Rabbin celui qu'elle voudroit.

p. 636.

Lettre de la Nobleſſe d'Angleterre au Pape, touchant l'affaire de Sicile. p. 660, &c.

On trouve ſur l'an 1258, une Lettre remarquable ſignée par onze Seigneurs d'Angleterre, & adreſſée au Pape, au nom de tous les autres. Ils s'y plaignent de ce que le Roi avoit accepté pour ſon Fils le Royaume de Sicile, contre leur avis & leur conſentement, à cauſe que l'Angleterre n'étoit nullement en état de faire une ſemblable entrepriſe. Ils ajoutent que néanmoins, par reſpect pour le Siege Apoſtolique, ils avoient cru devoir lui dire que s'il vouloit redreſſer les deſordres qu'il y avoit dans le Royaume, & obtenir la Sicile à de meilleures conditions, ils le ſoutiendroient dans une entrepriſe dans laquelle il s'étoit engagé ſans leur conſentement. Ils racontent, que ſur cela le Roi & le Prince *Edouard* ſon Fils ainé y ayant conſenti, on étoit convenu de prendre vingt-quatre perſonnes, dont le Roi nommeroit douze, & les Barons douze, & de ſuivre ce qu'eux tous ou la plupart auroient réſolu. C'eſt ce à quoi le Roi & ſon Fils *Edouard* s'étoient engagés par ſerment. Cependant, ſelon la Lettre des Seigneurs Anglois, les (2) Freres du Roi, qui étoient venus de France, avoient empêché le Roi d'exécuter ſa parole. *Ademar*, ſur-tout, qui avoit été élu Evêque de *Wincheſter*, mais qui n'avoit pas encore pris les Ordres, entretenoit le Roi dans ces penſées, lui promettoit tout l'argent dont il auroit beſoin dans ce démêlé, ſans ſe ſoucier de ruiner ſon Evêché, & avoit mis le trouble par-tout. Les Barons faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour faire rétablir les Loix, comme on en étoit convenu; mais les Freres du Roi tâchoient de rompre toutes leurs meſures, & cauſoient de très grands deſordres dans le Royaume: de ſorte, diſent les Barons, *que ni ceux qui étoient au-deſſus d'eux, ni ceux qui étoient leurs égaux, ni ceux qui étoient au-deſſous d'eux, ne pouvoient plus vivre avec eux.* On les fit donc citer en Juſtice, pour rendre raiſon de leur conduite, en ſorte qu'on permettoit à deux d'entre eux de ſe retirer en France, pourvu qu'il en demeurât deux en Angleterre pour comparoître en Juſtice. Mais ils ſe retirerent tous en France, avec un Paſſeport du Roi, qu'on voit après cet Acte. p. 662.

Les Barons, après avoir inſtruit le Pape, demandent qu'il faſſe en ſorte que les Freres du Roi demeurent en France, & ſur-tout *Ademar*, élu à l'Evêché de *Wincheſter*, qui étoit la principale cauſe de tout le mal; à qui ils ſouhaitoient même que le Pape ôtât entierement l'Evêché de *Wincheſter*, puiſqu'auſſi bien les Peuples d'Angleterre ne pourroient pas ſouffrir qu'il y rentrât jamais; ce qui étoit d'autant plus facile, qu'il n'avoit que l'adminiſtration de l'Evêché, ſans avoir été conſacré.

Paix entre le Roi Henri & Louis IX. Roi de France. p. 675, & p. 688.

A cauſe de ſes brouilleries, *Henri* fit une Paix deſavantageuſe avec la France; comme les Hiſtoriens d'Angleterre & de France nous l'apprennent. On en verra les Articles en Latin & en François, datés du 20 de Mai 1259, & divers autres Actes qui s'y rapportent; tel qu'eſt l'Acte François & Latin du mois d'Octobre de la même année. Je ne puis pas entrer dans le détail de tout cela.

Le Pape abſout ceux qui avoient fait ferment d'obſerver les Loix. p. 722.

Demêlé du Roi avec le Comte de Leyceſter.

Henri offre de s'en remettre à l'arbitrage de Marguerite Reine de France. p. 724.

Le Pape répondit enſuite par deux Bulles, où, au-lieu d'exhorter le Roi à l'obſervation des anciennes Loix du Royaume, il envoya à quelques Prélats ordre d'abſoudre tous ceux qui s'étoient engagés par ſerment à exécuter ce que la plupart des vingt-quatre Barons avoient réſolu, & d'excommunier ceux qui ne voudroient pas rompre leurs engagemens. Les brouilleries s'augmenterent, au-lieu de diminuer; & outre les démêlés que le Roi avoit avec tout le Royaume, il en eut de particuliers avec *Simon de Montfort*, Comte de Leyceſter, qui avoit épouſé *Eleonore* ſa Sœur, & qui ſe mettant à la tête des Ennemis d'*Henri*, lui cauſa beaucoup de mal, comme on le verra. On voit ici des Lettres de 1261, par leſquelles ce Prince vouloit prendre la Reine de France *Marguerite*, ſa Belle-ſœur, pour Arbitre du démêlé qu'il avoit avec le Comte de *Montfort*; mais cela ne ſervit de rien, & les eſprits s'aigrirent toujours davantage en Angleterre.

Obtient du Pape l'abſolution du ferment qu'il avoit fait aux Barons. p. 736.

En 1262, le Roi demanda au Pape *Urbain IV*, ſucceſſeur d'*Alexandre*, d'être abſous du ſerment qu'il avoit fait aux Barons, par une Lettre du 1 de Janvier; & ce Pape, ſans délibérer, lui envoya cette abſolution dès le 25 de Février, avec ordre à l'Archevêque de *Cantorbery* de diſſoudre & de caſſer tous les engagemens dans leſquels les Barons avoient pu entrer. C'eſt ainſi que les Papes ſe jouoient des ſermens des Rois & des Peuples, comme ſi ni les uns ni les autres n'avoient eu aucun droit de s'engager ſans leur permiſſion.

La Sicile donnée par le Pape.

L'année 1263, *Urbain* écrivit au Roi & au Prince *Edmond*, qu'il étoit réſolu de donner le Royaume de Sicile à un autre, puiſqu'ils n'étoient pas en état d'accomplir les conditions auxquelles il avoit été donné à *Edmond*. Il en inveſtit enſuite *Charles d'Anjou*, Frere de S. *Louis* Roi de France. Ainſi, après avoir tiré de l'Angleterre de très grandes ſommes d'argent pour cette affaire, le Siege de Rome la fruſtra de toute eſpéran-

(1) L'Hiſtoire du P. *Daniel*, ſous ce tems-là, nous apprend que le Comte *Richard* pouſſa l'affaire de ſon élection de Roi des Romains contre un Competiteur auſſi redoutable qu'*Alfonſe*, Roi d'Eſpagne, après avoir fait partir le Comte de *Gloceſter* & le Chevalier *Jean Manſill*, pour ſonder l'affection des Princes. L'Hiſtorien ajoute, que le Roi d'Eſpagne pretendoit avoir été élu le prémier; mais que comme il étoit Philoſophe & adonné à l'étude des Mathématiques qu'il reſſuſcita en Europe, il mettoit la main à la Règle & au Compas, dans le tems qu'il faloit la mettre à la Bourſe; qu'ainſi *Richard* le prévint, & le débuſqua.

Le Docteur *Howell* dit que *Richard* paya cet honneur d'une grande ſomme d'argent; & qu'il paſſoit dans ce tems-là pour avoir tant d'argent monnoyé, qu'il pouvoit tirer de ſon Capital cent Marcs par jour pendant dix ans, ſans compter les revenus qu'il poſſedoit en Allemagne & dans les Etats d'Angleterre.

(2) *Les Enfans du Comte de la Marche & de la Reine Mere de Henri III, nes en France.* (Le Clerc).

(3) La premiere Bataille contre les Barons ſe donna à *Northampton*.

rance. Tout le mal qu'il y eut, c'eſt que le Roi d'Angleterre auroit dû d'abord refuſer cette Couronne, ou au moins y renoncer peu de tems après. Donner un Royaume ſur lequel on n'a dans le fond aucun droit, à condition qu'on l'ira conquérir à ſes riſques & à ſes dépens, c'eſt faire un préſent également injuſte & nuiſible, & qui fait autant de mal à celui qui l'accepte, que de deshonneur à celui qui le donne.

Le Roi d'Angleterre d'une part, & les Barons de l'autre, prirent pour Arbitre de leurs démêlés le Roi de France en 1264, comme on le voit par leurs Lettres datées de cette année, & la même année *Louis* prononça à Amiens ſur leurs differends.

Il caſſa, à l'imitation du Pape, de l'autorité duquel il ſe couvre, tout ce que les Barons avoient obtenu du Roi, & jugea tout à fait en ſa faveur; quoiqu'il laiſſât les choſes dans le même état où elles avoient été, avant le Traité que les Barons avoient fait avec le Roi. *Urbain* confirma le jugement du Roi de France, & voulut qu'on employât l'Excommunication contre ceux qui ne s'y ſoumettroient pas, comme on le voit par ſes Bulles.

La faute que firent les Barons, ce fut d'avoir mis en compromis les Loix & les Privileges de leur Païs, & d'avoir bien voulu en paſſer par le jugement d'un Prince qui étoit Beaufrere de leur Roi, & qui étoit Roi lui-même; nom que l'on regarde ordinairement, au-deça de la Mer, comme incompatible avec les Privileges & les Libertés des Peuples. *Louis* étoit de plus bigot, & aveugle en matiere de Religion; & il ſuffiſoit pour lui, que le Pape fût du Parti de *Henri*, pour en être. Il n'étoit pas non plus de la bonne Politique, pour un Roi qui avoit lui-même quantité de Vaſſaux très puiſſans, de juger en faveur des Vaſſaux contre leurs Souverains; de peur que, dans un ſemblable cas, les Vaſſaux des Rois de France ne prétendiſſent à quelque choſe de ſemblable.

Les Barons d'Angleterre ne voulurent nullement ſe ſoumettre au jugement de *Louis*. Ils ne firent pas plus de cas de leur Compromis, que le Roi lui-même en avoit fait de celui de 1258, dont le Pape l'avoit relevé, comme on l'a déja dit. On en vint aux armes, & il y eut un Combat (3) entre les deux Partis au mois d'Avril, auquel les Barons eurent du deſſous; mais ils ne perdirent pas courage pour cela. Ils donnerent un nouveau (4) Combat à l'Armée Royale le 14 de Mars, la défirent & prirent le Roi priſonnier, auſſi-bien que *Richard* ſon Frere qui étoit venu à ſon ſecours. *Edouard* même ſon Fils, & *Henri* Fils de *Richard*, ſe mirent comme en ôtage entre les mains des Barons. Depuis ce tems-là juſqu'au 28 de Mai 1265, *Simon de Montfort* gouverna le Royaume ſous le nom du Roi, qui paroiſſoit libre, mais qu'il faiſoit garder avec ſoin. Il lui fit donner les ordres qu'il voulut, & fit former un Conſeil, par l'avis duquel le Roi ſe devoit conduire, dans un (5) Parlement tenu à Londres au mois de Juin, dont on voit ici les Actes. Mr. *Rymer* a eu ſoin de diſtinguer les Actes faits pendant la captivité du Roi, des autres; comme on le verra à la page 790 juſqu'à la 815.

Le Pape ayant appris ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, y envoya *Gui* Evêque de Sabine, qui fut depuis *Clement IV*: mais les Barons lui refuſerent l'entrée d'Angleterre; ſur quoi il ne manqua pas de les excommunier, & de leur ordonner de relâcher les priſonniers, dans une Lettre que l'on voit ici.

Cependant, *Edouard* trouva moyen de ſe ſauver d'entre les mains de ceux qui le gardoient, le 8 de Mai 1265, & ſe mit à aſſembler le plus promtement qu'il put des Troupes pour délivrer le Roi ſon Pere. Là-deſſus *Simon de Montfort* fit faire à ſon Pere pluſieurs Ordonnances contre lui; comme, un Ordre aux Vaſſaux du Roi de s'aſſembler pour s'oppoſer à *Edouard*, un autre Ordre de l'arrêter, un autre de l'excommunier, &c. Il y a auſſi parmi les Actes de ce tems-là, un Pouvoir de renoncer au Royaume de Sicile, au nom du Roi & de ſon Fils *Edmond*, que le Roi donna à *Simon de Montfort*, à *Pierre de Savoye*, à l'Archevêque de *Tarentaiſe*, & à *Manſell*, Tréſorier d'*York*. Le Comte de *Leyceſter* ne manqua pas de le faire en faveur de *Charles d'Anjou*.

Edouard ſe moqua de tout ce qu'on avoit publié de la part du Roi contre lui, & aſſembla aſſez de Troupes pour donner le combat à celles de *Simon*, le 4 (6) d'Août, où tous les Chefs du Parti ayant été pris ou tués, le Roi fut délivré, & révoqua tout ce que le Comte de *Leyceſter* avoit fait ſous ſon nom. L'Evêque de *Sabine* ayant été fait Pape, ſe ſervit auſſi des armes ſpirituelles, & envoya en Angleterre quantité de Bulles inutiles, avant que de ſavoir ce qui s'y étoit paſſé.

Il ſemble qu'*Edouard* avoit eu aſſez de peine & de fatigues les années paſſées, pour l'exempter d'aller en Terre-Sainte. Il ne laiſſa pas de ſe diſpoſer à y aller avec *S. Louis* Roi de France, & l'on voit deux Actes en François de cette année, par leſquels, le Roi d'Angleterre & ſon Fils empruntent une ſomme de *ſoixante & dix-mille livres tournois*, pour mettre *Edouard* en état de faire ce Voyage. Le même *Edouard* donna la garde de ſes Enfans, pendant ſon abſence, à ſon Oncle *Richard* Roi des Romains, comme un Acte François de l'an 1270 le fait voir. On trouve auſſi des Sauf-conduits de Charles d'*Anjou*, Roi de Sicile, pour *Edouard*, qui alla en effet en Terre-Sainte; quoique ſon Pere l'eût rappellé par une Lettre de l'an 1271, du 6 de Février, parce que ſe ſentant malade, il craignoit de mourir dans l'abſence de ſon Fils. Il guérit de cette maladie, & fit vœu de prendre lui-même la Croix & d'aller auſſi en Terre-Sainte, comme il le témoigne dans un Acte François du 16 d'Avril de la même année. Il croyoit que c'étoit la plus grande marque de reconnoiſſance qu'il pût donner à Dieu, qui venoit de lui accorder la ſanté.

HENRI III. Leyceſter &c. p. 817. juſqu'à 829. p. 862. Edouard fait un Voyage en Terre Sainte. p. 866. juſqu'à 869. Le Roi Henri fait vœu d'entreprendre le même Voyage. p. 871.

Grégoire X étant monté ſur le Trône Pontifical, en donna avis à *Henri* par une Bulle du 26 de Mars 1272; & deux jours après, publia une Croiſade, par laquelle il ordonnoit à tous les Croiſés de ſe rendre en Terre-Sainte, dans l'eſpace de deux ans, à compter depuis le 1 de Mai 1274.

Election du Pape Gregoire. p. 879. Il publie une Croiſade. p. 881.

On trouve ici un Teſtament du Prince *Edouard*, qui y étoit arrivé depuis quelque tems, fait à Acre. Il eſt en François, & *Edouard* y nomme des Exécuteurs Teſtamentaires & des Tuteurs pour ſes Enfans, en cas que le Roi ſon Pere vînt à mourir avant que l'aîné fût en âge de regner par lui-même. On peut voir à quels riſques les Princes expoſoient leurs Etats & leurs Familles, en allant en Terre-Sainte; & cependant on ne laiſſoit pas de les y envoyer, parce que l'abſence des Princes donnoit lieu aux Eccléſiaſtiques d'augmenter leur autorité & leurs biens. *Edouard*, comme nous apprend l'Hiſtoire, penſa être tué par un Aſſaſſin qui lui donna quelques coups de poignard; & comme il fut guéri & qu'il eut appris que *Louis* Roi de France, qu'il attendoit, étoit mort en Afrique, il ſe mit en chemin pour revenir; & l'on voit ici une Lettre du 23 de Décembre 1272, par laquelle les Grands du Royaume lui donnerent avis de la mort du Roi ſon Pere.

Teſtament du Prince Edouard. p. 885. p. 888.

Voila ce que j'ai cru devoir dire des Actes renfermés dans ce Volume; par où l'on pourra voir l'utilité dont ils peuvent être à ceux qui étudient, ou qui voudroient écrire l'Hiſtoire du douzieme Siecle, particulierement par rapport à ce qui s'eſt paſſé en Angleterre. J'aurois pu mettre la choſe dans un plus grand jour, ſi dans un Ouvrage comme celui-ci, je pouvois entrer dans un plus grand détail. Je parlerai de même, dans d'autres Tomes, de chacun des Volumes ſuivans, auxquels je m'arrêterai plus ou moins, ſelon l'importance des Actes qu'ils renferment. Je dirai ſeulement ici en paſſant, qu'il ne faut pas croire qu'il ne manque dans ce Recueil aucun Acte important du Regne des Rois dont il y a ici les Actes. Le Collecteur n'a pu y mettre que ceux qui ſe ſont trouvés dans les Archives d'Angleterre, & qui ne ſont pas toujours les plus importans. Il s'en eſt ſans doute perdu de plus grande conſéquence, qu'un grand nombre de ceux que l'on trouve dans ce Recueil. Par exemple, on ne trouve ici aucuns Actes qui concernent le rétabliſſement des Loix & de la *Grande Charte* en particulier, que *Henri* fit la 51 année de ſon Regne, comme les Hiſtoriens le témoignent. Cependant, ce n'eſt pas là l'une des moindres choſes qui ſe ſoient paſſées dans ce Regne, puiſque l'inobſervation de ces Loix avoit été l'une des principales cauſes de la Guerre-civile dont nous avons parlé. Peut-être que pendant des Regnes où l'on n'aimoit pas à entendre parler de Privileges, ni de Loix, & où l'Autorité arbitraire étoit l'unique but des Princes, on a fait diſparoître ces Actes, qui auroient dû ſe conſerver dans les Archives préférablement à tous autres. Quoi qu'il en ſoit, ils ne s'y trouvent plus; & l'on ne doit pas douter que la négligence de ceux qui avoient ſoin des Archives, & le tems, ſans qu'il s'y mêlât aucune vue intéreſſée, n'ayent fait diſparoître quantité de Pieces conſiderables.

Mais cela ne doit pas nous empêcher de conſiderer ce Recueil, comme un excellent ſecours pour s'inſtruire de l'Hiſtoire d'Angleterre & du voiſinage, depuis le XII Siecle; ainſi que je l'ai déja dit dès le commencement de cet Extrait. Plût à Dieu que nous en euſſions de ſemblables, des Siecles plus anciens! Une infinité de conteſtations hiſtoriques & chronologiques, qui ont donné tant de peine aux plus ſavans hommes, s'évanouïroient tout d'un coup; & la Vérité aſſurée ſuccéderoit aux Doutes, ou aux Vraiſemblances, qui ont tenu ſa place dans l'Hiſtoire ancienne juſqu'à préſent. Car quand on ne peut pas trouver la Vérité, on ne demeure pas, parmi les Nations qui ſe piquent d'eſprit & de ſavoir, dans une calme & tranquille ignorance, comme on le devroit, dans l'aſſuran-ce

(4) La ſeconde Bataille ſe donna près de *Lewes*, dans le Comté de *Suſſex*. Ceci découvre l'erreur de quelques Hiſtoriens, qui en placent la date au 19 de Mai.

(5) Le Docteur *Brady* croit que ce fut ici la prémiere Aſſemblée où les Sherifs eurent ordre d'envoyer au Parlement deux Chevaliers pour chaque Comté; les Cités, deux Citoyens; & les autres Villes non Epiſcopales, deux Bourgeois chacune. Que *Simon de Montfort* convoqua cette Aſſemblée, & changea l'ancien uſage, à cauſe du danger que lui & ſes Amis craignoient du concours de la Nobleſſe & de leur ſuite, vu l'exemple que lui & les Barons avoient donné par leur conduite à *Oxford*. (*Introduction* du Docteur *Brady*, pag. 143.) Mais *Spelman*, *Bede*, *Selden*, le Docteur *Hody*, & autres Hiſtoriens authentiques, ont prouvé que les mêmes Aſſemblées ont été toujours en uſage; & qu'on en peut faire même remonter l'origine au tems des *Saxons*, quoiqu'elles ayent eu différens noms.

(6) Cette Bataille ſe donna près d'*Evesham*, dans le Comté de *Worcheſter*.

ce qu'une Vérité que nous ne pouvons pas ſavoir, n'eſt pas du nombre de celles dont Dieu exiige la connoiſſance de nous, puiſque Dieu ne demande l'impoſſible de perſonne. On ſubſtitue, à force de conjectures, la Vraiſemblance à la Vérité; & peu à peu on les confond ſi bien, qu'on a beaucoup de peine à les diſtinguer.

Je ne veux pas m'engager dans ce ſujet, qui eſt de plus grande étendue que bien des gens ne penſent, en finiſſant cet Extrait. Il vaut mieux avertir le Public, qu'il a l'obligation du prémier deſſein de ce Recueil à *Mylord Halifax* & à *Mylord Sommers*, qui l'ont auſſi ſoutenu depuis. Le mérite de ces Seigneurs eſt ſi connu, & les louanges que je leur pourrois donner à cauſe de cela ſont d'ailleurs de ſi peu de poids, qu'il vaut mieux que je me taiſe, pour laiſſer ce ſoin à de plus habiles gens. Aſſurés de l'approbation de notre Siecle, & de celle de la Poſtérité, ils ſont au-deſſus de tous les éloges que je leur pourrois donner.

EXTRAIT DU TOME I.

PAR MR. DE RAPIN THOYRAS,

Pour ſervir de Supplément à l'Extrait que Mr. LE CLERC *a fait du même Tome.*

MONSIEUR LE CLERC ayant donné l'Extrait du prémier Tome du Recueil de Mr. *Rymer*, dans le XVI Tome de la *Bibliotheque Choiſie*, ce ſeroit en moi une extrème préſomption, que de m'ingerer de faire un ſecond Extrait de ce même Tome, ſi je le faiſois dans la penſée que je puis faire mieux, ou de corriger quelque choſe dans ce qu'il a jugé à propos de remarquer. Mais ce n'eſt pas là ce qui me porte à donner ce Supplément. Je ſuis au contraire très perſuadé, que l'Extrait de Mr. *Le Clerc* fait aſſez connoitre à ceux qui aiment l'Hiſtoire moderne, combien ils ont perdu, lorſqu'il a bien voulu ſe décharger ſur moi du ſoin de continuer ces Extraits. Si la multiplicité de ſes affaires lui avoit permis de s'appliquer à ce travail, il auroit fait ſur ce Recueil une infinité de Remarques, qu'on ne pouvoit pas attendre de moi. Mais comme j'ai donné les Extraits de tous les Tomes ſuivans, dans une méthode différente de celle de Mr. *Le Clerc*, & dans d'autres vues, j'ai cru qu'il ne ſeroit pas inutile de faire encore celui-ci en ſuivant la même méthode, afin de rendre tout l'Ouvrage plus uniforme. Comme, ſelon les apparences, Mr. *Le Clerc*, en donnant l'Extrait du prémier Tome, n'a pas eu deſſein de travailler ſur les ſuivans, il s'eſt contenté de faire connoitre en gros, l'uſage qu'on pouvoit faire de ce Recueil; prémierement, par quelques Remarques générales; & ſecondement, en indiquant quelques-uns des Actes les plus importans qui ſe trouvent dans le prémier Tome. Mais mon but dans les Extraits ſuivans, depuis le ſecond juſqu'au XVII, a été d'entrer dans un plus grand détail, de marquer le rapport des Actes avec les évenemens qui ſe liſent dans l'Hiſtoire, & d'éclaircir les uns par les autres. C'eſt dans cette même vue, & pour ſuivre la même méthode, que, ſans toucher à l'Extrait de Mr. *Le Clerc*, je me ſuis propoſé de donner celui-ci, qui, bien que le prémier en ordre, eſt pourtant le dernier, par rapport au tems de la compoſition.

Ce prémier Tome contient les Actes qu'on a pu trouver de ſix Regnes, ſavoir, de *Henri I*, d'*Etienne*, de *Henri II*, de *Richard I*, de *Jean*, & de *Henri III*. Ces ſix Regnes font enſemble un eſpace de 172 ans, depuis 1101, juſqu'à 1272. Il auroit été à ſouhaiter, qu'on eût pu commencer ce Recueil par le Regne de *Guillaume le Conquérant*. Outre que c'eſt-là l'Epoque la plus conſidérable de l'Hiſtoire d'Angleterre, il eſt certain que la connoiſſance de ce qui s'eſt paſſé dans ce Royaume, depuis la Conquête, c'eſt à dire, depuis l'année 1066, juſqu'à l'année 1101, où commence ce Recueil, eſt abſolument néceſſaire pour la parfaite intelligence d'un grand nombre de Pieces qui s'y trouvent. Cela eſt vrai principalement dans ce qui regarde la Succeſſion à la Couronne, ſur quoi il y a eu des Guerres, dont on ne peut bien connoitre les fondemens, ſi on ignore en quel état ſe trouvoit le Droit de la Succeſſion pendant les deux prémiers Siecles qui ſuivirent la Conquête. C'eſt ce qui m'engage à dire un mot ſur cette matiere, que je regarde comme très importante, par rapport aux diverſes Révolutions arrivées dans la ſuite, & même à ce qui s'eſt paſſé de nos jours.

Recherche touchant le droit de Guillaume à la Couronne d'Angleterre.

On ne peut guere diſconvenir, que *Guillaume le Bâtard*, Duc de Normandie, ne conquit véritablement l'Angleterre, par la Victoire de *Haſtings* qu'il remporta ſur *Harald*, & par tout ce qu'il fit dans la ſuite, tant pour ſe procurer la Couronne, que pour en conſerver la poſſeſſion. La force ſeule le fit monter ſur le Trône, & ce fut par ce même moyen qu'il s'y maintint. Je n'entrerai point ici dans la diſcuſſion des preuves, que quelques-uns ont alléguées pour faire voir que la Couronne d'Angleterre étoit juſtement dévolue à *Guillaume*, après la mort d'*Edouard le Confeſſeur*; comme, le Teſtament d'*Edouard*, qui n'a jamais été vu de perſonne; la prétendue approbation du Parlement, même pendant la vie d'*Edouard*, qui n'eſt appuyée que ſur le témoignage de quelques Hiſtoriens fort poſtérieurs à ce tems-là; & enfin la Parenté entre ces deux Princes, qui ne pouvoit être que défectueuſe, puiſque *Guillaume* étoit bâtard, outre qu'elle n'étoit que par les Femmes. Tout le Droit de *Guillaume* ſe réduiſoit à ceci. C'eſt qu'*Edouard* avoit eu la penſée de le nommer ſon Héritier, & que peut-être, il lui en avoit fait quelque promeſſe verbale. Mais comme *Edouard* avoit un Neveu, ſavoir *Edgar Atheling*, Fils de ſon Frere, il eſt certain, qu'il ne dépendoit pas de lui de laiſſer ſa Couronne à un Etranger. Du moins on ne trouve aucun exemple, dans l'Hiſtoire des Saxons, duquel on puiſſe inférer, qu'il fût au pouvoir d'un Roi de laiſſer ſa Couronne à des Etrangers, au préjudice de la Race Royale.

Après la mort d'*Edouard*, *Edgar Atheling* fut exclus de la Succeſſion, & les Anglois élurent *Harald II*, qui n'étoit pas du Sang Royal. Ce fut cette Election, qui fournit à *Guillaume* un prétexte d'aſpirer à la Couronne d'Angleterre. Il prétendit que puiſqu'*Edgar* étoit rejetté, le Droit que *Harald* pouvoit tirer du conſentement des Grands qui l'avoient élu, n'étoit pas mieux fondé que celui qu'il pouvoit lui-même tirer de la promeſſe d'*Edouard*. Ce fut-là le véritable fondement de la querelle entre les deux Princes, dans laquelle *Harald* ſuccomba, ayant été vaincu & tué à la Bataille de *Haſtings*.

Serment prêté à ce Conquérant.

Depuis ce tems-là, *Guillaume* ayant été placé ſur le Trône, aquit un nouveau Droit, par le Serment que ſes Sujets lui prêterent; Serment qu'ils n'étoient pas en état de lui refuſer, & qui certainement fut plutôt extorqué, qu'accordé volontairement. Mais cela n'empêcha pas que *Guillaume* ne ſe regardât lui-même comme un véritable Conquérant, & qu'il n'exerçât un Pouvoir deſpotique ſur ſes Sujets, pendant tout le reſte de ſa vie. Il ôta aux Anglois leurs Biens & leurs Héritages, pour les donner à des Etrangers; & dans l'eſpace de peu d'années, on vit l'Angleterre peuplée, s'il faut ainſi dire, de nouveaux Habitans, & ſur-tout de nouveaux Seigneurs.

Son pouvoir deſpotique.

Sa négligence par rapport à la ſucceſſion à la Couronne.

Pendant tout ce Regne, il ne ſe fit aucune Loi touchant la Succeſſion à la Couronne. La Conquête étant ſuppoſée, elle ne formoit par elle-même aucune ſorte de Droit par rapport à la Succeſſion, puiſque de ce qu'un Royaume eſt conquis, on n'en peut inférer, ni un Droit héréditaire de Pere en Fils, ni des Mâles à l'excluſion des Femmes, & encore moins un Droit d'Election dans le Peuple, ou dans les Grands. Ce fut dans cet état de confuſion, que *Guillaume* laiſſa la Succeſſion, en mourant; c'eſt à dire, qu'il n'y avoit rien de reglé à cet égard. C'eſt une choſe que je poſe en fait, & que je prouve par ce qui ſe paſſa dans la ſuite.

Guillaume le Conquérant étant dans ſon lit de mort, ne jugea pas à propos de diſpoſer de la Couronne par un acte de Puiſſance abſolue. Il ſe contenta de témoigner qu'il ſouhaitoit que *Guillaume* ſon ſecond Fils montât ſur le Trône après lui; & il prit même quelques meſures ſecretes avec *Lanfranc* Archevêque de *Cantorbery*, pour faire en ſorte que ſon ſouhait fût accompli, comme il le fut effectivement.

Moyen par lequel Guillaume le Roux ſuccéda à ſon Pere.

Guillaume II ſurnommé *le Roux*, ſecond Fils de *Guillaume le Conquérant*, s'aſſit ſur le Trône de ſon Pere, au préjudice de *Robert* ſon Frere ainé. Ce ne fut pas en vertu d'une Nomination expreſſe, ou par un Teſtament du Pere, ni par une Election en forme; mais par les Brigues qu'il avoit faites parmi les Grands, pour les empêcher de s'y oppoſer; & il ſut s'y maintenir tout le reſte de ſa vie, malgré les efforts de *Robert*.

Henri I lui ſuccede.

Henri I lui ſucceda de la même maniere, à peu près, quoique *Robert* ſon Frere ainé fût encore en vie. Juſques-là on ne voit aucune trace de Succeſſion Héréditaire, de la maniere dont ce terme eſt ordinairement entendu. *Henri* laiſſa une Fille unique nommé *Mathilde*, Veuve de l'Empereur *Henri IV*, & Femme en ſecondes noces de *Geffroi Plantagenet*, Comte d'Anjou. Mais *Etienne*, Fils cadet d'une Fille de *Guillaume le Conquérant*, mariée au Comte de Blois, trouva le moyen de monter ſur le Trône, de la même maniere que ſes deux Prédéceſſeurs. Il eut une longue Guere à ſoutenir contre *Mathilde*, qui avoit ſes Parriſans en Angleterre; mais enfin il vint à bout de la chaſſer du Royaume. J'avoue que je ne comprens pas bien pourquoi *Etienne* mérite mieux le Titre d'Uſurpateur, que les trois Rois qui l'ont précédé; & néanmoins, c'eſt un Titre que les Hiſtoriens lui donnent communément, comme s'il lui convenoit mieux qu'aux autres. Mais après qu'il ſe fut délivré de *Mathilde*, il lui ſurvint un nouveau Concurrent, ſavoir *Henri*, Fils de *Mathilde* & du Comte d'Anjou. Ce jeune Prince s'étant rendu en Angleterre, diſputa la Couronne à *Etienne*, & enfin le contraignit de faire avec lui un Traité, par lequel il le déclaroit ſon Succeſſeur préſomptif, quoiqu'il eût lui-même un Fils; & ce Traité fut approuvé de tous les Grands du Royaume. C'eſt ici où l'on commence à entrevoir un Droit de Succeſſion Héréditaire, puiſque *Henri* ne diſputa la Couronne à *Etienne*, qu'en qualité de Fils de *Mathilde*; & néanmoins, *Mathilde* étoit encore en vie, lorſque *Henri* ſon Fils fit ce Traité, & lorſqu'il monta ſur le Trône, ſans qu'il paroiſſe dans l'Hiſtoire, qu'elle lui eût transporté ſes Droits.

Etienne ſuccede à Henri I.

Et ne mérite pas plus le nom d'Uſurpateur que ſes prédéceſſeurs.

Il fait un Traité avec Henri II ſon Rival.

Un Fils de Henri II couronné par avance.

Henri II eut un Fils de même nom que lui, lequel il fit couronner par avance; précaution qui auroit été aſſez inutile, s'il avoit cru la Succeſſion Héréditaire ſuffiſamment établie. Il avoit encore trois autres Fils, ſavoir, *Richard*, *Geffroi*, & *Jean*,

Henri,

Henri, l'ainé des quatre, mourut ſans Enfans, pendant la vie de ſon Pere. *Richard* fut Roi d'Angleterre. *Geffroi* mourut avant ſon Pere, laiſſant une Fille nommée *Alienor*, & un Fils poſthume qui fut nommé *Arthur*. *Richard* ſucceda au Roi ſon Pere: mais après ſa mort, ce ne fut pas *Arthur* qu'on mit ſur le Trône, mais *Jean*, le dernier des Fils de *Henri II*, quoique ſelon l'ordre naturel d'une Succeſſion Héréditaire & Linéale, la Couronne fût dévolue à *Arthur* Fils de *Geffroi*, qui étoit Frere ainé de *Jean*.

Guerre des Barons avec le Roi Jean.

Jean, ſurnommé *ſans Terre*, s'étant fort brouillé avec ſes Barons, ils appellerent à leur ſecours le Prince *Louis* Fils du Roi de France, & le reconnurent pour Roi. Ce Prince ſe rendit maitre de preſque tout le Royaume; & *Jean*, qui n'avoit qu'un très petit nombre de partiſans en Angleterre, mourut avant la fin de cette Guerre. Après ſa mort, les Barons qui s'étoient attachés à lui, couronnerent *Henri III* ſon Fils, âgé de douze ans. Enſuite *Louis* ayant été contraint d'abandonner l'Angleterre, les deux Partis ſe réunirent, & reconnurent le jeune *Henri* pour leur Roi.

Couronnement de Henri III.

Voilà une Hiſtoire abregée de la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre, depuis la *Conquête* juſqu'à *Henri III*. On y peut obſerver 1. Que la Couronne a été conſervée dans la poſtérité de *Guillaume I*, quoiqu'*Etienne* & *Henri II* ne deſcendiſſent de ce Prince que par des Femmes. 2. Que tous les Rois d'Angleterre, depuis *Henri II*, tirent leur origine de *Mathilde*. 3. Que des huit prémiers Rois qui ont regné depuis la Conquête, il n'y en a eu que deux, ſavoir *Richard*, & *Henri III*, qui ayent ſuccédé ſelon l'Ordre naturel, c'eſt-à-dire, de Pere en Fils, en ſuivant la priorité des Branches. Ceux qui admettent cet Ordre, comme une maxime fondamentale de la Succeſſion, ne peuvent s'empêcher de reconnoitre que *Guillaume I*, *Guillaume II*, *Etienne*, *Henri II*, & *Jean*, ont été des Uſurpateurs; du moins, s'ils veulent s'en tenir à leur principe. Mais comme dans cet eſpace de tems, on ne trouve aucune Loi ni aucun Réglement qui ait établi cet Ordre, & qu'au contraire, on voit dans cet huit prémiers Regnes ſix Préjugés oppoſés; il me ſemble qu'on en peut inférer, qu'il n'y avoit rien de fixe à cet égard, ni aucun principe aſſuré pour regler la Succeſſion. Ces Remarques pourront être de quelque utilité, dans la ſuite de ces Extraits. Je viens préſentement aux ſix Regnes, dont les Actes ſont contenus dans le prémier Tome.

REGNE DE HENRI PREMIER.

Année 1100.

Henri I monte ſur le Trône.

HEnri I monta ſur le Trône après *Guillaume le Roux*, quoique *Robert* leur Frere ainé, qui avoit été déja ſupplanté une fois, fût encore en vie. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi *Henri* devint Roi par la ruſe, par la force, par le droit de ſa naiſſance, comme étant né en Angleterre depuis que le Roi ſon Pere fut Roi, par une Election libre, ou forcée, ou par tous ces droits réunis enſemble. Comme il n'y a dans ce Recueil aucun Acte qui ait du rapport à cela, je n'inſiſterai point ſur cette matiere. Ce Prince pouvant aiſément prévoir qu'il auroit beſoin du ſecours de ſes Sujets pour ſe maintenir ſur le Trône, leur accorda une Chartre très avantageuſe, par laquelle il leur reſtituoit les anciens Privileges, dont ils avoient joui ſous les Rois Saxons. Mais cette Chartre fut ſi mal obſervée, qu'on en perdit même la mémoire. Ce ne fut que par hazard, que cent ans après, on en trouva une copie, de celles qu'on avoit miſes en dépôt dans les principaux Monaſteres.

Chartre qu'il accorde à ſes Sujets.

Il rappelle Anſelme Archevêque de Cantorbery. Se marie.

1101. Pour s'attirer encore mieux l'affection des Anglois, *Henri* rappella *Anſelme* Archevêque de Cantorbery, qui avoit eu de grands démêlés avec *Guillaume le Roux*, & qui s'étoit retiré en France. De plus, il épouſa *Mathilde* d'Ecoſſe, Fille de *Macolm*, & d'une Sœur d'*Edgar Atheling*, dernier Prince de la Race des Rois Saxons. Par ce Mariage, il ſe fit une union du Sang Saxon avec le Normand & l'Angevin, en ſorte que la poſtérité de *Henri* tira ſon origine de l'un & de l'autre.

Ce n'étoit pas ſans quelque néceſſité, que *Henri* prenoit ces précautions, puiſqu'il eut bientôt lieu de connoitre combien le ſecours des Anglois lui étoit néceſſaire pour réſiſter aux attaques de *Robert* ſon Frere, qui tâcha, quoiqu'en-vain, de le détrôner. Les Anglois ſervirent ſi bien leur Roi, que *Robert* ſe vit obligé de ſe déſiſter de ſes droits, moyennant une certaine Penſion. 1103. *Henri* bruloit d'envie de ſe venger de ſon Frere, ou plutôt, de lui enlever la Normandie; mais il fut arrêté quelque tems, par un démêlé qu'il eut avec *Anſelme* au ſujet des Inveſtitures, & qui fut enfin terminé par un Accommodement.

Il cherche à ſe venger de ſon Frere, & a un démêlé avec Anſelme.

1105. Cette affaire étant finie, *Henri* attaqua *Robert*, le battit, le fit priſonnier, lui enleva ſon Duché, & le confina dans le Château de *Cardiff* au Païs de Galles, où ce malheureux Prince mourut, après une priſon de vingt-huit ans. 1108. Pendant qu'il étoit en priſon, *Guillaume* ſon Fils, ſurnommé *Criton*, étant appuyé du Roi de France, cauſa beaucoup d'embaras à *Henri* ſon Oncle, qui n'en fut délivré que par la mort de ce jeune Prince, qui arriva en 1128.

Ruine & mort de Robert.

Criton Neveu de Henri cauſe de l'embaras à ce Prince.

Mariage de ſa Fille Mathilde.

Dans l'année 1109, *Henri* donna *Mathilde* ſa Fille en Mariage à l'Empereur *Henri IV*, qui mourut ſans avoir eu des Enfans d'elle. *Mathilde* étant retournée auprès du Roi ſon Pere, fut remariée à *Geffroi Plantagenet*, Comte d'Anjou 1127. De ce Mariage nâquit *Henri*, de qui j'aurai occaſion de parler dans la ſuite. Cependant *Guillaume*, Fils unique de *Henri I*, ſe noya malheureuſement en repaſſant de France en Angleterre. Par cette mort, l'Imperatrice *Mathilde* devint Héritiere préſomptive du Roi ſon Pere, qui la fit reconnoitre pour telle, & lui fit prêter Serment par tous les Seigneurs Anglois: mais ce Serment fut mal obſervé, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. 1127, & en 1130. *Henri* avoit avec lui en Angleterre deux Neveux, Fils d'*Adele* ſa Sœur, Comteſſe de Blois. Il ſe fit un plaiſir d'enrichir ces deux Neveux & de les rendre puiſſans, en procurant à l'ainé nommé *Etienne*, le Mariage de l'Héritiere de Boulogne; & au ſecond nommé *Henri*, l'Evêché de Winchester. Son but étoit de donner par-là un appui à l'Impératrice ſa Fille, en cas que les Anglois fiſſent difficulté de la reconnoitre pour Reine. Comme il n'y avoit encore rien de reglé par rapport à la Succeſſion, il craignoit qu'ils ne refuſaſſent d'obéir à une Femme. Mais cette précaution ne ſervit qu'à mettre *Etienne* en état de ſupplanter l'Impératrice. *Henri* mourut en 1135, après avoir regné environ trente-ſix ans.

Henri I.

Son Fils Guillaume ſe noye.

L'Imperatrice Mathilde reconnue Heritiere preſomptive de la Couronne.

Henri enrichit ſes Neveux.

But qu'il ſe propoſoit en cela.

Sa mort.

Il n'y a ſur ce Regne que deux Actes, qui font voir tous deux, que c'étoit alors la coutume de donner des Penſions en Fief, comme on donnoit des Terres.

Année 1101.

Conventions avec Robert Comte de Flandre.

Convention entre *Henri I*, & *Robert* Comte de Flandre. Faite à Douvre le 17 Mai 1101. Page 1.

Par cette Convention, *Henri* donnoit à *Robert* en Fief, une Penſion de 400 Marcs; & *Robert* s'engageoit à lui envoyer en Angleterre, ou en Normandie, 500 Hommes-d'armes, ayant chacun trois chevaux, & 250 dans le Maine: *Salva fidelitate Ludovici Regis Francorum*. *Philippe I* étoit pourtant en vie; mais comme il étoit excommunié, on ne nommoit dans les Actes, que le Roi *Louis* ſon Fils.

Autre Convention entre les mêmes. Faite à Douvre le 10 Mars 1101. Page 4.

Le Comte de Flandre s'engageoit par cette Convention, à fournir au Roi 1600 Cavaliers, pour une Penſion de 400 Marcs en Fief, & lui donnoit douze Cautions, chacune pour 100 Marcs. Le Roi donnoit auſſi des Cautions pour le payement de la Penſion.

REGNE D'ETIENNE.

Année 1135.

Etienne ſuccede à la Couronne.

PEndant que *Henri I* étoit au lit de la mort, au Château de Lyon proche de Rouen, l'Evêque de *Wincheſter* briguoit en Angleterre, en faveur d'*Etienne* ſon Frere. Il réuſſit ſi bien dans le projet qu'il avoit formé de lui procurer la Couronne, que quand *Etienne* arriva en Angleterre après la mort du Roi ſon Oncle, les Grands ſe trouverent diſpoſés à le placer ſur le Trône, malgré le Serment qu'ils avoient fait à *Mathilde*. Il ne paroît pas qu'en ce tems-là, le Peuple ſe mêlât en aucune maniere de ce qui regardoit la Succeſſion à la Couronne. C'étoient les Grands, tant Eccléſiaſtiques que Laïques, qui en diſpoſoient. Le ſexe de l'Impératrice fut le grand prétexte dont on ſe ſervit pour l'exclure. Mais la véritable raiſon qui porta les Barons à ſe déclarer pour *Etienne*, fut que l'Evêque de *Wincheſter* s'étoit engagé pour lui, qu'il les maintiendroit dans la poſſeſſion de leurs Biens & de leurs Privileges. Ce fut ſur cette promeſſe poſitive, que les Grands voulurent bien s'engager à lui obéir. Cela paroît par le Serment du Comte de *Glocester*, Fils-naturel de *Henri I*, qui contenoit cette clauſe, *qu'il ſeroit fidele au Roi, pendant qu'il obſerveroit les Conventions faites avec les Barons.*

Pourquoi les Grands ſe declarerent en ſa faveur.

J'obſerverai ici en paſſant, qu'en ce tems-là, preſque tous les Barons d'Angleterre étoient Etrangers, c'eſt-à-dire, Normands, Bretons, Angevins; & qu'ils poſſedoient les Fiefs que *Guillaume le Conquérant* avoit ôtés aux Anglois. Or comme ils avoient reçu ces Fiefs de la puiſſance abſolue du Conquérant, ils craignoient avec raiſon, que la même Puiſſance Royale ne fût en droit de les en priver. Ce fut par cette raiſon qu'ils placerent *Etienne* ſur le Trône, parce que, comme il n'avoit aucun droit à la Couronne, ils étoient en droit d'exiger de lui des conditions auxquelles, peut-être, *Mathilde* n'auroit pas voulu s'engager. La plus importante de ces conditions étoit, qu'ils jouïroient de leurs Fiefs, indépendamment de la volonté du Roi; avec le Privilege de n'en pouvoir être dépouillés, que par les Jugemens de leurs Pairs, & conformément aux Loix. Les deux *Guillaumes* n'avoient pas eu beaucoup d'égard à ces Privileges: mais *Henri I* avoit prétendu leur en aſſurer la poſſeſſion par une Chartre, qui, comme je l'ai déja dit, n'avoit pas été bien obſervée. Ainſi, en ne prêtant à *Etienne* qu'un Serment conditionnel, les Barons ſe mettoient à couvert du danger que la même Puiſſance Royale, qui les avoit mis en poſſeſſion de leurs Biens, ne fût en pouvoir de les en priver. *Etienne* promit tout ce qu'on voulut, pour obtenir la Couronne: mais dans la ſuite, les Barons prétendirent qu'il ne leur avoit

ETIENNE.

Sa Guerre avec les Barons.

voit pas tenu parole; & ce fut-là le ſujet d'une Guerre, qui dura autant que ce Regne. 1138. Le Comte de *Glóceſter* ſe fit Chef du Parti contraire au Roi, & l'Evêque de *Wincheſter*, quoique Frere d'*Etienne*, ſe joignit auſſi à ſes Ennemis; & comme il étoit Légat du Pape, il entraina preſque tout le Clergé dans le même Parti. Enfin, *David* Roi d'Ecoſſe voulant profiter de ces diviſions, ſous prétexte de ſoutenir les droits de l'Impératrice ſa Niece, entra auſſi dans cette querelle. Mais ce qui fit le plus de tort au Roi, c'eſt qu'il eut l'imprudence de ſe brouiller avec le Clergé, qui lui débaucha ſes Sujets, & fit en ſorte qu'on appella *Mathilde*, pour la mettre ſur le Trône. C'eſt dans les évenemens que cette Guerre Civile produiſit, que conſiſte toute la matiere de ce Regne.

Il eſt vaincu & fait priſonnier.

1140. Mais ſans entrer dans aucun détail, je me contenterai de dire, qu'*Etienne* ayant été vaincu dans une Bataille, & fait priſonnier par le Comte de *Gloceſter*, languit quelque tems en priſon, pendant que *Mathilde* étoit reconnue pour Reine, quoiqu'elle ne fût pas encore couronnée.

Son Frere reprend ſon parti & fait changer la face des affaires.

1141. Mais l'Evêque de *Wincheſter* étant mécontent de l'Impératrice, reprit le Parti du Roi ſon Frere, tout priſonnier qu'il étoit, & fit encore une fois changer la face des affaires. Par ſes intrigues, *Mathilde* fut comme chaſſée de Londres, & réduite à s'enfuir avec beaucoup de précipitation.

Fuite de Mathilde.

Enſuite, ayant eſperé de ſurprendre l'Evêque dans *Wincheſter*, & s'étant amuſée à faire le Siege du Château de cette Ville, elle fut elle-même ſurpriſe par une Armée que ce Prélat avoit miſe ſur pied, & contrainte de ſe retirer en diligence:

Le Comte de Gloceſter fait priſonnier, & echangé avec le Roi.

mais le Comte de *Gloceſter*, qui ſe tenoit à l'Arriere-garde pour favoriſer ſa retraite, fut fait priſonnier. Comme ce Comte étoit ſon plus grand appui, & que ſans lui elle ne ſe ſentoit pas en état de ſe maintenir, elle conſentit qu'il fût échangé avec le Roi.

Mathilde s'en retourne en Normandie.

1146. Depuis ce tems-là, *Etienne* remporta de ſi grands avantages ſur ſa Concurrente, qu'il l'obligea enfin à s'en retourner en Normandie, auprès du Comte ſon Epoux.

Droits de Henri à la Couronne.

La tranquillité que la retraite de *Mathilde* procura au Roi, ne dura que trois ou quatre ans. *Henri*, Fils de *Mathilde* & du Comte d'Anjou, étant devenu Duc de Normandie par la ceſſion que ſa Mere lui fit de ce Duché, & enſuite Duc de Guyenne par ſon Mariage avec *Alienor* Héritiere de ce Païs-là, entreprit de faire valoir ſes droits ſur la Couronne d'Angleterre, comme Petit-fils de *Henri I.*

Etienne tâche envain de faire couronner ſon Fils.

1151. Ce fut en-vain qu'*Etienne* voulut faire couronner *Euſtache* ſon Fils, pour aſſurer la poſſeſſion du Trône à ſa Famille: il y trouva une réſiſtance invincible dans le Clergé, qui avoit déja pris des engagemens avec *Henri.*

Henri paſſe en Angleterre & fait la Guerre au Roi Etienne.

1152. Ce jeune Prince s'étant rendu en Angleterre, y fut appuyé d'un puiſſant Parti, & fit une rude Guerre au Roi, qui de ſon côté ſe défendit avec beaucoup de courage. 1153. Enfin, *Euſtache* Comte de Boulogne, Fils ainé du Roi, étant mort, & la Guerre ſe continuant toujours entre les deux Concurrens, il arriva que les deux Armées ſe trouverent dans une telle ſituation, qu'elles ne pouvoient éviter d'en venir à une Bataille.

Accord entre ces Princes.

1154. Mais les Seigneurs des deux Partis s'étant entremis pour accommoder cette querelle ſans une plus grande effuſion de ſang, il ſe fit un Traité, par lequel *Henri* fut déclaré Succeſſeur préſomptif d'*Etienne*, qui même l'adopta, quoiqu'il eût encore un Fils nommé *Guillaume*.

Etienne adopte Henri, qui s'en retourne en Normandie.

Ce Traité étant ſigné, *Henri* s'en retourna en Normandie, pour y attendre la mort d'*Etienne*, qui devoit conſerver la Couronne ſa vie durant. Il ne la garda qu'environ un an, étant mort l'année 1154, après un Regne plein de Troubles, qui avoit duré dix-neuf ans.

Voici les Actes qui ſe trouvent dans le Recueil, ſur le Regne d'*Etienne*.

Année 1141.

Patente du premier Comte.

Patente par laquelle *Mathilde* crée *Milon* de Gloceſter, Comte de Hereford. Donnée le 25 de Juillet, Page 8. A Oxford.

C'eſt la plus ancienne qu'on connoiſſe, pour la création d'un Comte.

Année 1144.

Bulle du Pape Lucius touchant la ſucceſſion aux Benefices.

Bulle du Pape *Lucius*, qui caſſe les Chartres par leſquelles les Enfans prétendent ſuccéder à leurs Peres, dans les Bénéfices Eccléſiaſtiques. La date n'eſt point exprimée. Page 9.

Année 1153.

Traité entre Etienne & ſon ſucceſſeur Henri.

Traité entre le Roi *Etienne*, & *Henri* Duc de Normandie. A Weſtminſter, ſans date. Page 13.

Etienne reconnoit *Henri* pour ſon Succeſſeur préſomptif. Il eſt dit que *Guillaume*, Fils d'*Etienne*, a fait hommage à *Henri*, qui s'eſt engagé à lui laiſſer tous les Biens qu'*Etienne* poſſédoit avant que d'être Roi, & à lui faire d'autres faveurs. Les Barons s'engagent à rendre hommage à *Henri*, comme Succeſſeur préſomptif d'*Etienne*: *Salvâ fidelitate Regis Stephani, quandiu vixerit*. Ils promettent auſſi d'abandonner *Etienne*, s'il agit contre ce Traité.

On voit dans ce Traité, que *Geffroi* Comte d'Anjou, Pere de *Henri*, étoit en vie; quoique les Hiſtoriens ayent marqué ſa mort quelque tems auparavant.

REGNE DE HENRI II.

Année 1154.

Henri II monte ſur le Trône.

HEnri II, ſurnommé *Plantagenet*, monta ſur le Trône après la mort d'*Etienne*, quoique l'Impératrice ſa Mere fût encore en vie, & qu'elle ne lui eût fait aucun tranſport authentique de ſes droits. Du moins, on ne trouve rien ſur ce ſujet dans l'Hiſtoire. Le Regne de ce Prince contient pluſieurs matieres principales, dont je ferai divers Articles, pour une plus grande clarté. Le prémier ſera, de l'Accroiſſement de la Monarchie Angloiſe, arrivé principalement ſous ce Regne. La connoiſſance de cet Accroiſſement eſt abſolument néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire d'Angleterre, tant par rapport à ce même Regne, qu'aux ſuivans. Le ſecond contiendra un petit Abregé de la Querelle de *Henri II* avec *Thomas Becket* Archevêque de Cantorbery, quoiqu'on ne trouve dans le Recueil qu'un ſeul Acte qui s'y rapporte. Le 3e. ſera de la Conquête de l'Irlande. Le 4e. de la Revolte des Enfans du Roi. Le 5e. des affaires de *Henri II* avec l'Ecoſſe. Le 6e. des affaires de *Henri* avec la France. Le 7e. de la Revolte de *Richard* Fils du Roi, & de la Guerre qu'elle produiſit entre *Henri* & *Philippe-Auguſte*.

ARTICLE PREMIER.

De l'Accroiſſement de la Monarchie Angloiſe.

Accroiſſement de la Monarchie Angloiſe.

J'Appelle Accroiſſement de la Monarchie Angloiſe, ce qui ne fut proprement que l'augmentation de la Puiſſance des Rois d'Angleterre. Mais quoique les Provinces que ces Rois poſſéderent en France, ne fuſſent pas unies à la Couronne d'Angleterre, elles ne laiſſoient pas d'en dépendre en quelque maniere, puiſqu'elles dépendoient de celui qui la portoit. Auſſi arrivoit-il en toutes occaſions, que les Rois d'Angleterre ne faiſoient aucune difficulté d'employer les forces & les finances des Anglois, pour la conſervation de ces Provinces éloignées, quoiqu'elles ne fiſſent pas partie de leur Royaume.

La Normandie ajoutée à l'Angleterre & enſuite ſéparée de ce Royaume.

De cette maniere, *Guillaume le Conquérant* ajouta la Normandie à la Couronne d'Angleterre. Mais ce Duché en fut ſéparé après ſa mort, parce qu'il tomba entre les mains de *Robert* ſon Fils ainé, pendant que *Guillaume le Roux* ſon ſecond Fils poſſédoit la Couronne d'Angleterre. Celui-ci fit bien connoitre qu'il croyoit que la Normandie devoit être unie à l'Angleterre, puiſqu'il fit des efforts pour en dépouiller ſon Frere.

Robert engage ce Duché à ſon Frere Henri I.

Mais n'ayant pu réuſſir dans ſon entrepriſe par le moyen des armes, il acquit ce même Duché d'une autre maniere, ſur la fin de ſon Regne, *Robert* le lui ayant engagé pour une ſomme d'argent, afin d'avoir dequoi faire le voyage de la Terre-Sainte.

Après la mort de *Guillaume le Roux*, *Henri* ſon Frere cadet s'empara du Trône d'Angleterre, en l'abſence de *Robert* ſon Frere ainé: mais il n'oſa d'abord tenter de ſe rendre maitre de la Normandie. Dans la ſuite, *Robert* étant de retour de la Terre-Sainte, ſe mit en poſſeſſion du Duché:

Henri I s'en rend le maitre.

mais *Henri* lui fit la Guerre ſous un très léger prétexte, & l'ayant battu & fait priſonnier, il s'empara de ſon Païs, & le garda tout le reſte de ſa vie.

Enſuite le Roi Etienne. Enfin ce Païs eſt cedé à Henri II.

Ce même Duché devint un ſujet de Guerre entre *Etienne* & l'Impératrice *Mathilde*. *Etienne* s'en ſaiſit, & le garda quelque tems, en ayant obtenu du Roi de France l'Inveſtiture pour *Euſtache* ſon Fils ainé. Mais enfin, il tomba entre les mains de *Mathilde* & de *Geffroi Plantagenet* ſon Epoux, qui le cederent à *Henri* leur Fils. Ainſi, *Henri* étoit actuellement Duc de Normandie, quand il parvint à la Couronne d'Angleterre.

Ses autres acquiſitions.

Il étoit encore Comte de Poitou, & Duc de Guyenne, par ſon Mariage avec *Alienor* de Guyenne. *Louis le Jeune*, Roi de France, avoit épouſé cette Princeſſe, & en avoit eu deux Filles: mais il ſe brouilla tellement avec elle, qu'il la répudia, & lui rendit tous les Etats qu'elle lui avoit apportés en Dot. Par cette reſtitution, il priva la Couronne de France du Duché de Guyenne & du Comté de Poitou, qui comprenoient le Limouſin, le Périgord, l'Auvergne, le Rouergue, la Saintonge, le Païs d'Aulnis, outre la Guyenne & le Poitou proprement dits. *Henri*, qui étoit déja Duc de Normandie, voyant une ſi riche Héritiere qui ne demandoit qu'un Mari, lui fit parler de Mariage, & cette affaire fut ménagée ſi ſecretement, que la prémiere nouvelle que le Roi de France en eut, fut, que les Noces s'étoient célébrées à Bourdeaux.

Son Mariage.

Il dépouille ſon Frere cadet, &c.

1156. A ces belles acquiſitions, *Henri* joignit encore, après la mort de *Geffroi* ſon Pere, l'Anjou, le Maine, & la Touraine, dont il dépouilla *Geffroi* ſon Frere cadet. Le Comte d'Anjou, leur Pere commun, avoit laiſſé ces trois Provinces à ſon ſecond Fils, comptant que l'Ainé auroit lieu d'être ſatisfait du Duché de Normandie, dont il étoit déja en poſſeſſion, & de la Couronne d'Angleterre qui devoit lui revenir un jour, par le Traité qu'il avoit fait avec *Etienne*. Il l'avoit même fait jurer, qu'il exécuteroit ponctuellement cette diſpoſition de ſon Teſtament. Mais *Henri* ne jugea pas à propos de laiſſer l'Héritage de ſes Ancêtres à ſon Frere cadet, & s'étant fait relever de ſon Serment par le Pape, il s'empara de ces trois Provinces.

Gef-

HENRI II.

Geffroi eſt chaſſé de l'Anjou. Sa mort.

Geffroi étant chaſſé de l'Anjou, ſe retira en Bretagne, où il fut reconnu Comte de Nantes par les Nantois, qui n étoient pas contens de leur Comte. 1159. Ce Prince étant mort deux ans après, *Conan* Duc de Bretagne ſe ſaiſit de Nantes. Mais *Henri* ſoutenant qu'il étoit le légitime Héritier de ſon Frere, marcha en Bretagne avec de ſi grandes forces, que *Conan* ſe vit obligé, non-ſeulement de lui ceder le Comté de Nantes, mais encore de faire avec lui un Traité, par lequel il promit de donner *Conſtance* ſa Fille unique en Mariage à *Geffroi*, troiſieme Fils de *Henri*, qui étoit encore au berceau. Ce Mariage ſe célébra cinq ans après, malgré la jeuneſſe du Prince, qui devint Duc de Bretagne après la mort de ſon Beau-pere. Mais comme il étoit encore Mineur lorſque *Conan* mourut, *Henri* ſe mit en poſſeſſion de la Bretagne, au nom de ſon Fils. Pour empêcher que la France ne s'oppoſât à ſon agrandiſſement, il s'étoit rendu à Paris, & y avoit conclu le Mariage de *Henri* ſon Fils aîné, avec *Marguerite* Fille de *Louis le Jeune*, âgée ſeulement de cinq ou ſix mois.

Toutes ces acquiſitions n'étant pas encore capables de le contenter, il entreprit de ſe rendre maître du Comté de *Toulouſe*, ſur lequel *Alienor* ſa Femme avoit des prétentions, comme Héritiere de la Maiſon de Poitiers. Dans ce deſſein, il fit Alliance avec le Roi d'Arragon & avec le Comte de Barcelonne, & alla aſſieger Toulouſe, après avoir pris Cahors en paſſant. Mais le Roi de France, qui avoit été plus diligent que lui, s'étoit déja jetté dans Toulouſe, & défendit ſi bien cette Ville, qu'il le contraignit enfin de lever le Siege.

Je parlerai dans la ſuite, de la Conquête de l'Irlande, qui ſe fit ſous ce même Regne.

ARTICLE II.

Affaires de HENRI II *avec* THOMAS BECKET, *Archevêque de Cantorbery.*

Hiſtoire de Thomas Becket.

THomas *Becket* étoit Fils d'un Bourgeois de Londres, & d'une Mere Syrienne. Il exerça dans ſa jeuneſſe la profeſſion d'Avocat, & s'y étant diſtingué par ſon habileté, il fut fait Archidiacre de Cantorbery. Quelques affaires qu'il eut à ménager à la Cour, le firent connoitre à *Henri II*, qui l'ayant employé en diverſes occaſions, conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le fit Grand-Chancelier. Il ſe comporta dans cette nouvelle Dignité, d'une maniere fort ſuperbe envers tout le monde, excepté le Roi, pour qui il témoigna toujours toute ſorte de ſoumiſſion & de complaiſance. *Henri* ſe perſuadant que *Becket* lui étoit entierement dévoué, réſolut de ſe ſervir de lui pour exécuter le projet qu'il avoit formé d'abaiſſer un peu le Clergé, & de réduire ſon pouvoir à de juſtes bornes, en lui retranchant une partie de ſa Juriſdiction. Pour en venir à bout avec plus de facilité, il étoit abſolument néceſſaire d'avoir la concurrence de l'Archevêque de Cantorbery; c'eſt pourquoi *Henri* crut ne pouvoir mieux faire que de procurer à *Becket* cette Dignité Eccléſiaſtique, après la mort de l'Archevêque *Thibaud*, qui arriva en 1163. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, que les Moines de *Saint-Auguſtin* ſe réſolurent à élire *Becket*, parce qu'ils le croyoient trop dévoué à la Cour.

Henri forme le projet d'abaiſſer le Clergé.

Diminution & augmentation du pouvoir du Clergé.

Sous le Regne de *Guillaume le Conquérant*, le Clergé d'Angleterre étoit fort déchu de la grandeur & du pouvoir où il s'étoit vu ſous les Rois Saxons. Ce Prince faiſoit tout ce qu'il vouloit, tant dans l'Egliſe, que dans l'Etat; & *Grégoire VII*, avec toute ſa fierté, n'oſa jamais entreprendre de le contrequarrer. Il en fut à peu près de même ſous *Guillaume le Roux*, qui n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer gourmander, ni par le Clergé, ni par le Pape. Ce Prince eut un grand démêlé avec *Anſelme* Archevêque de Cantorbery, qui ſe vit enfin obligé de ſortir du Royaume, & d'aller ſe refugier à Lyon, où il demeura juſqu'à la mort de ce Roi. *Henri I* perdit un peu de terrein, & ne put conſerver le Pouvoir abſolu que les deux Rois précédens avoient eu, tant ſur le Clergé, que ſur le reſte du Peuple. L'opiniâtreté, ou ſi l'on veut, la fermeté d'*Anſelme*, dans la querelle qu'ils eurent enſemble au ſujet des Inveſtitures, lui cauſa beaucoup de mortifications; & enfin, il ſe vit obligé de la terminer par un Accommodement. La Couronne perdit encore plus, ſous le Regne d'*Etienne*. Le Clergé, qui avoit proprement placé ce Roi ſur le Trône, ſe rendit, pour ainſi dire, tout-puiſſant; & quand *Etienne*, qui en craignit les conſéquences, voulut tâcher de l'abaiſſer, ſes efforts n'aboutirent qu'à l'engager dans une Guerre, qui fit perdre la Couronne à ſes Enfans.

Démêlé de Guillaume le Roux avec l'Archevêque de Cantorbery.

Henri II connoiſſoit parfaitement quel étoit le pouvoir du Clergé, puiſqu'il en avoit fait lui-même un grand uſage avant que d'être Roi. Il ne fut pas plutôt ſur le Trône, qu'il forma le projet de l'abaiſſer; mais il ne put l'exécuter d'abord, à cauſe des affaires qui le retinrent en France. 1163. Ces affaires étant finies, il perſiſta dans ſon deſſein; & regardant *Thomas Becket* comme un homme ſur lequel il pouvoit compter, il le fit Archevêque de Cantorbery, afin que poſſédant enſemble deux Dignités auſſi conſiderables que celles de Chancelier & d'Archevêque, il fût plus en état de lui aider. Vraiſemblablement, il avoit fait confidence de ſon deſſein à *Becket*, pendant qu'il n'étoit encore que Chancelier; & ce fut ce qui rompit ſes meſures. *Becket* ne fut pas plutôt revêtu de la Dignité Archiépiſcopale, qu'il renvoya au Roi le Grand-Sceau; de quoi ce Monarque parut fort ſurpris. De plus, au-lieu qu'auparavant il avoit aimé le faſte avec excès, il changea de manieres dès qu'il fut Archevêque, en s'habillant d'une étoffe groſſiere, & en ne gardant qu'un tres petit nombre de Domeſtiques. Enfin il fit voir dans toute ſa conduite, qu'il rouloit dans ſa tête quelque grand deſſein. Il parut dans la ſuite, que ce deſſein étoit de s'oppoſer au projet du Roi, par rapport à l'abaiſſement du Clergé, ſoit que ce fût par perſuaſion, ou par l'envie de ſe rendre plus recommandable. Le Roi, qui pendant ce tems-là avoit été en Normandie, étant retourné en Angleterre, & ſoupçonnant ce que *Becket* avoit dans l'ame, le reçut fort froidement. Mais quoiqu'il prévît bien l'oppoſition qu'il trouveroit de la part de ce Prélat, il ne laiſſa pas de perſiſter dans ſa réſolution. Pour mettre le droit de ſon côté, il entreprit prémierement, de réformer un Abus tout manifeſte, qui s'étoit introduit dans la Juriſdiction que le Clergé avoit acquiſe ſur ſes propres Membres. Cette Juriſdiction étoit exercée avec tant d'indulgence pour les Prêtres, ou les Clercs, que les crimes les plus énormes n'étoient punis que par la dégradation, & les moindres par quelque légere cenſure, ou par quelques jours de priſon. Un Jugement de cette nature, fut ce qui donna commencement à la querelle entre le Roi & l'Archevêque. Un Prêtre du Dioceſe de Saliſbury ayant commis un meurtre, la Cour Eccléſiaſtique ſe contenta de le punir en le privant de ſon Bénéfice, & en le faiſant enfermer dans un Monaſtere. Le Roi ſe plaignit de la douceur de cette Sentence, comme autoriſant le crime; & l'Archevêque la ſoutint hautement en préſence du Roi même, ſe fondant ſur les Privileges du Clergé. Quoique par-là *Becket* eût mis le Roi dans une aſſez grande paſſion, il ne laiſſa pas de prendre ce même tems, pour lui reprocher qu'il violoit les Immunités de l'Egliſe de Cantorbery, en le privant de la Garde du Château de Rocheſter. Quelques jours après, il fit ſommer le Comte de Clare de venir lui faire Hommage pour le Château de *Tunbridge*, ſans avoir daigné informer le Roi de cette prétention. Le Comte refuſa l'Hommage, parce qu'il tenoit ce Château de la Couronne; & *Becket* qui, ſelon les apparences, étoit mal fondé, laiſſa tomber cette affaire. Enſuite, il donna la Cure d'*Ainesford* à un Prêtre, contre les droits du Patron. Ce Patron, qui étoit un des Barons du Royaume, & qui tenoit ſes Terres immédiatement de la Couronne, ayant empêché le Prêtre de ſe mettre en poſſeſſion, l'Archevêque l'excommunia, quoique ce fût un droit reconnu des Vaſſaux immédiats, de ne pouvoir être excommuniés que du conſentement du Roi.

Becket eſt fait Archevêque de Cantorbery.

Querelle entre le Roi & l'Archevêque.

L'audace de *Becket* confirma de plus en plus le Roi dans la réſolution qu'il avoit priſe contre le Clergé. Pour cet effet, il convoqua une Aſſemblée de Seigneurs Eccléſiaſtiques & Laïques, à laquelle il ſe plaignit de l'inſolence de l'Archevêque; après quoi, il propoſa de réformer certains Abus qui s'étoient introduits dans le Royaume, & de faire un Réglement, dont il donna le modele. Ce Réglement étoit diviſé en cinq Articles, ſavoir: I. Que perſonne ne pourroit porter des Appels à Rome, ſans l'approbation du Roi. II. Qu'aucun Evêque ou Archevêque ne pourroit aller à Rome, ſans en avoir obtenu la licence du Roi, quand même il y ſeroit mandé par le Pape. III. Qu'aucun Vaſſal immédiat de la Couronne ne pourroit être excommunié, à moins que le Roi n'y conſentît expreſſément. IV. Que les Eccléſiaſtiques, accuſés d'un crime capital, ſeroient jugés par les Cours Laïques. V. Que les affaires de l'Egliſe, qui ne regardoient pas directement la Religion, comme celles qui concernoient les Dixmes, les réparations des Egliſes, & autres choſes de cette nature, ſeroient d'abord portées aux Cours Royales. Les Seigneurs Temporels conſentirent unanimement à ces Articles: mais les Evêques tâcherent de les éluder, en y voulant faire inſérer cette clauſe, *ſauf les Droits de l'Egliſe*. Cependant, le Roi les ayant menacés de ſon indignation, ils y donnerent auſſi leur approbation. Il n'y eut que *Becket* qui ſe fit longtems ſolliciter: mais enfin il ſe laiſſa vaincre par les inſtances de ſes Confreres, qui craignoient les effets du reſſentiment du Roi. Cependant, comme cette Aſſemblée n'étoit pas aſſez ſolemnelle, le Roi convoqua l'Aſſemblée générale du Royaume, ou le Parlement, à *Clarendon*, pour y faire confirmer les mêmes Articles. Ils y paſſerent ſans beaucoup d'oppoſition, & l'Archevêque, après avoir longtems refuſé de les ſigner, ſe laiſſa perſuader comme la prémiere fois. Cela ne paroiſſant pas encore ſuffiſant au Roi, il voulut faire confirmer les Articles de Clarendon par une Bulle. Mais le Pape, bien loin d'accorder la Bulle que le Roi lui demandoit, déclara que ces Articles étoient préjudiciables à l'Egliſe. Alors *Becket* ſe repentit d'y avoir donné ſon conſentement, & ſe ſuſpendit lui-même, pour ſe punir de ſa faute: mais le Pape le rétablit.

Le Roi ſe plaint de Becket aux Seigneurs. Et propoſe de reformer certains Abus.

Aſſemblée générale convoquée à Clarendon.

Depuis ce tems-là, ce Prélat s'oppoſa de tout ſon pouvoir à l'exécution des cinq Articles. Cela fut cauſe que le Roi lui ſuſcita diverſes affaires fâcheuſes, pour tâcher de domter ſa fierté: mais tout cela fut inutile. Enfin, ce Prélat ayant fait quelques démarches qui donnoient priſe ſur lui, la Cour des Pairs le condamna à la priſon: mais il ſe ſauva en Flandre, en habit ſéculier. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de cette affaire. Je dirai

Condamnation & fuite de Becket.

dirai ſeulement, que le Pape ſoutint hautement l'Archevêque; que le Roi de France lui donna un aſyle dans ſon Royaume; & que cette querelle, qui avoit déja duré pluſieurs années, fut enfin terminée en 1170, par un Accommodement & par une Reconciliation entre le Roi & l'Archevêque. Elle avoit commencé en 1163.

Retour de Becket en Angleterre.

Becket étant de retour en Angleterre, après avoir forcé le Roi à ſe reconcilier avec lui, ſe conduiſit d'une maniere fort hautaine. Il excommunia l'Archevêque d'Yorck & quelques autres Evêques, outre divers autres Seigneurs qui avoient tenu le parti du Roi, comme s'il eût cherché à renouveller la querelle. Sur les plaintes qui en furent portées au Roi, qui étoit alors en Normandie, il s'écria, qu'il étoit bien malheureux, qu'ayant tant de gens à ſon ſervice, il ne ſe trouvât perſonne qui voulût entreprendre de le délivrer de ce Prêtre.

Mort de Becket.

1171. Sur cela, quatre de ſes Domeſtiques ſe rendirent à Cantorbery, & maſſacrerent l'Archevêque dans l'Egliſe, au pied de l'Autel. Cette mort cauſa plus d'embaras au Roi, que la querelle n'avoit fait. Le Pape prétendit qu'il étoit l'auteur de ce meurtre, & menaça de l'excommunier. On attribue au Mort pluſieurs miracles, qui le firent canoniſer fort peu de tems après ſa mort, ſous le nom de *S. Thomas de Cantorbery*. Alors, le Peuple le regardant comme un véritable Martyr, eut pour lui une extrême vénération, qui ſe communiqua bientôt à toute la Chrétienté. Le Roi de France qui étoit jaloux de *Henri*, & qui cherchoit à lui cauſer des embaras, excitoit de tout ſon pouvoir le Pontife à venger la mort du nouveau Saint. Enfin *Henri*, à force de ſoumiſſions, & de proteſtations qu'il n'avoit jamais penſé à faire aſſaſſiner l'Archevêque, fut reçu, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, à la Paix de l'Egliſe. Mais il lui falut caſſer les Articles de *Clarendon*, & ſe ſoumettre à recevoir quelques coups de verge par les mains des Moines de *S. Auguſtin*, en faiſant le tour du ſacré Tombeau.

Sa Canoniſation.

Pénitence du Roi.

On ne trouve, comme je l'ai déja dit, qu'un ſeul Acte dans le Recueil touchant cette affaire, ſavoir:

Année 1169.

Lettre de Henri au Pape.

Lettre de *Henri II* au Pape *Alexandre III*. Page 28.

Le Roi ſe plaint dans cette Lettre, que le Pape, après lui avoir promis d'exempter l'Angleterre de la Juriſdiction de *Becket*, avoit changé d'avis. Il ſe plaint encore, que *Vivien* & *Gratien*, Légats, ayant proteſté qu'ils ne venoient en Angleterre que pour avancer la gloire de Dieu, n'avoient pas laiſſé d'excommunier quelques-uns de ſes Domeſtiques. Qu'enſuite on étoit convenu avec eux, que l'Excommunication ſeroit annullée, que *Vivien* paſſeroit en Angleterre avec le Roi, & que *Gratien* iroit annoncer à *Becket* que le Roi le rétabliſſoit. Que néanmoins, ils avoient manqué de parole, ſans que le Roi en fût la raiſon. C'étoit ſur cela qu'il envoyoit des Ambaſſadeurs au Pape. Cette Lettre contient auſſi quelques menaces.

ARTICLE III.

De la Conquête de l'Irlande.

De la Conquête de l'Irlande.

J'Ai déja fait remarquer dans le prémier Article, combien *Henri II.* étoit ambitieux. On en verra ici une nouvelle preuve. La Couronne d'Angleterre, avec toutes les riches Provinces qu'il poſſédoit en France, n'étant pas capables de contenter ſes deſirs, il forma de bonne heure le projet de conquérir l'Irlande, & il en demanda l'approbation au Pape *Adrien IV*, Anglois de Nation, qui occupoit alors le Siege Pontifical. Pour obtenir plus aiſément cette approbation, il lui repréſenta deux choſes, bien capables de faire impreſſion ſur ſon eſprit. La prémiere, que ſi les Anglois faiſoient la Conquête de l'Irlande, ce ſeroit un moyen infaillible pour ſoumettre à l'Egliſe Romaine cette Ile, qui ne reconnoiſſoit pas encore ſa Juriſdiction. La ſeconde, qu'après qu'il l'auroit conquiſe, il y établiroit le *Denier de S. Pierre*, de la même maniere qu'il étoit établi en Angleterre. *Adrien*, touché de ces avantages, lui adreſſa un Bref par lequel, en feignant de croire que *Henri* n'avoit uniquement pour but que la gloire de Dieu dans l'entrepriſe qu'il méditoit, il lui faiſoit ſavoir qu'il approuvoit ſon pieux deſſein, d'étendre les bornes de l'Egliſe, de porter la connoiſſance de la Vérité parmi des Peuples groſſiers & ignorans, d'extirper les Vices du Champ du Seigneur, & d'établir des Colonies de Fideles en Irlande. Ce n'eſt pas que cette Ile ne fût Chrétienne depuis pluſieurs Siecles: mais elle ne reconnoiſſoit point l'Autorité du Pape. C'étoit-là le Vice qu'il faloit extirper, & la ſoumiſſion à l'Egliſe Romaine étoit la Vérité qu'il faloit y planter. *Henri* ne put faire uſage de ce Bref dans le tems qu'il le reçut, à cauſe des affaires qu'il avoit en France. Ce ne fut qu'en 1171, qu'il en trouva l'occaſion.

1171. L'Irlande étant partagée en ſept Royaumes, dont celui de *Connawght* étoit le plus conſiderable, le Roi de ce Païs-là ayant même une eſpece de Souveraineté ſur les autres; il arriva, que les Rois de *Linſter* & de *Meath* ayant pris querelle enſemble, le dernier fit la Guerre au Roi de Linſter, le chaſſa de ſes Etats, & le contraignit même de ſortir de l'Ile. *Dermoth*, c'étoit le nom du Roi de Linſter, alla trouver *Henri* qui étoit alors en France, pour lui demander du ſecours. Mais *Henri*, qui étoit alors embaraſſé dans l'affaire de *Becket* qui n'étoit pas encore terminée, ne put lui accorder ſa demande. Il ſe contenta, en lui faiſant eſpérer ſon aſſiſtance dans un tems plus convenable, de lui permettre d'engager quelques Seigneurs Anglois à ſon ſervice; jugeant bien, qu'il ne pouvoit que lui être avantageux d'entretenir les diviſions en Irlande. *Dermoth* trouva deux Seigneurs qui voulurent bien s'engager à le ſervir, ſous certaines conditions. Ce furent *Robert Fitz-Stephen*, & *Richard Strong-Bow* Comte de Pembroke. Les progrès de ces Avanturiers, conduits par le Roi de Linſter, furent ſi prodigieux & ſi rapides, qu'en très peu de tems ils conquirent une bonne partie de l'Ile, & pouſſerent même leurs Conquêtes juſqu'à Dublin. Ces heureux ſuccès exciterent la jalouſie de *Henri*, qui craignant que toute l'Irlande ne tombât entre les mains des Avanturiers, & d'avoir enſuite trop de peine à leur arracher leur proye, les rappella, & défendit à tous ſes Sujets de leur donner aucun ſecours. Alors les Avanturiers comprenant qu'ils auroient trop de peine à ſe maintenir, ſi le Roi étoit contre eux, lui envoyerent des Députés, & firent avec lui un Traité, par lequel ils s'engageoient à lui remettre les Places maritimes, & à lui faire Hommage de tout ce qu'ils avoient conquis en Irlande. La terreur étant répandue parmi les Irlandois, *Henri* crut qu'il devoit profiter d'une conjoncture ſi favorable, pour ſe rendre maitre de l'Ile. 1172. Dans cette vue, il ſe rendit à Waterford avec une nombreuſe Armée, à laquelle les Irlandois n'eurent pas même la penſée de s'oppoſer: tant les armes des Avanturiers Anglois les avoient déja épouvantés. Au contraire, peu de tems après l'arrivée de *Henri*, tous les Rois de l'Ile allerent ſe ſoumettre à lui, & lui rendre Hommage. Enſuite il ſe rendit à Dublin, où il fit quelques Réglemens pour le Gouvernement de ſa nouvelle Conquête; & y ayant laiſſé *Hugues Lacy* pour Gouverneur, il s'en retourna triomphant en Angleterre. C'eſt ainſi que l'Irlande fut conquiſe en très peu de tems, & ſans aucun effort conſiderable.

Conquête de l'Irlande.

Il n'y a dans ce prémier Tome du Recueil pour le Regne de *Henri II*, que deux Actes ſeulement, qui regardent l'Irlande; ſavoir:

Année 1174.

Bref du Pape à Henri.

Bref d'*Adrien IV* à *Henri II*, touchant l'Irlande. Page 15.

Il n'y a point de doute, dit le Pape dans ce Bref, comme auſſi vous le reconnoiſſez, que l'Irlande, de même que toutes les autres Iles qui ont le bonheur de joüir de la lumiere du Soleil de Juſtice, & qui ont reçu les préceptes de la Religion Chrétienne, ne doive être ſoumiſe à la Juriſdiction de *S. Pierre*, & de l'Egliſe Romaine, &c.

Année 1175.

Traité avec le Roi de Connawght.

Traité entre *Henri II*, *&* *Roderic* Roi de Connawght. Fait à Windſor, *in octavis Sancti Michaël*. Page 41.

Il eſt dit dans ce Traité, que *Roderic* demeurera Roi de Connawght, ſous la dépendance du Roi d'Angleterre, à qui il rendra Hommage.

Que de dix Animaux qui ſeront tués dans ſes Etats, il donnera une peau, ou un cuir, au Roi d'Angleterre; excepté de ceux qui ſe trouveront dans les Terres que *Henri* ſe réſerve, ou qu'il a données à des Anglois, dont *Roderic* ne ſe mêlera point.

Il y a quelque apparence, ou que *Henri* n'avoit pas conquis le Royaume de Connawght avant l'année 1175; ou que *Roderic* s'étant revolté, ſe vit enfin obligé de faire ce Traité avec *Henri*.

ARTICLE IV.

De la Revolte des Enfans de HENRI II.

Revolte des Enfans de Henri.

HEnri II avoit quatre Fils, ſavoir: *Henri*, qui avoit épouſé *Marguerite* de France, Fille de *Louis* le Jeune, & qui avoit été couronné; *Richard*, qui portoit le Titre de Comte de Poitou; *Geffroi* qui étoit Duc de Bretagne, par ſon Mariage avec *Conſtance* Héritiere de ce Duché; & *Jean*. Les trois prémiers étoient mécontens du Roi leur Pere. *Henri* étant d'une humeur fort altiere, ne pouvoit qu'avec beaucoup de chagrin, ſe voir revêtu de la Dignité Royale, ſans en exercer aucune fonction. *Richard* étoit Comte de Poitou, mais ſans avoir aucune autorité dans cette Province. *Geffroi* ſe croyoit aſſez âgé pour gouverner lui-même ſon Duché de Bretagne, & ne voyoit qu'avec une extrême peine, que le Roi le tînt exclus du Gouvernement de cette Province, ſous prétexte d'une Tutele dont il croyoit n'avoir plus beſoin. Les mécontentemens de ces trois Princes étoient encore fomentés par *Alienor* leur Mere, qui ſouffroit beaucoup de voir le Roi ſon Epoux toujours diſtrait par des amours étrangeres. Entre les Maitreſſes du

HENRI II.

Amours de Henri avec Roſemonde.

du Roi, il y en avoit une nommée *Roſemonde*, qu'il aimoit paſſionnément; & comme la Reine l'avoit ſouvent menacée, il avoit fait faire à Woodſtock une eſpece de Labyrinthe où il la tenoit enfermée, pour la mettre à couvert de la vengeance de la Reine. Mais cette précaution n'empêcha pas, que pendant l'Expédition qu'il fit en Irlande, la Reine ne trouvât le moyen d'ôter la vie à cette Rivale. Enſuite, prévoyant que cette violence attireroit enfin quelque orage ſur ſa propre tête, elle tâcha de ſe ſoutenir, en engageant ſes trois Fils ainés dans une Conſpiration contre le Roi leur Pere, dans laquelle entrerent auſſi, outre un grand nombre de Seigneurs Anglois, les Rois de France & d'Ecoſſe, les Comtes de Flandre, de Blois, de Boulogne, & pluſieurs Seigneurs François, Vaſſaux de *Henri*. Le but de cette Conſpiration étoit de dépoſer *Henri* le Pere, pour mettre *Henri* le Fils ſur le Trône. Le Roi ne ſoupçonnant rien de ce qui s'étoit tramé en ſon abſence, ne fit que paſſer en Angleterre à ſon retour d'Irlande, parce qu'il étoit preſſé de ſe rendre à Montferrand en Auvergne, pour traiter du Mariage du Prince *Jean* ſon quatrieme Fils, avec une Fille du Comte de *Maurienne*. 1173. Dès qu'il fut arrivé à Rouen, il y reçut une Lettre du Roi de France, qui n'ayant pas vu ſa Fille depuis ſon enfance, le prioit de la lui envoyer à Paris avec le jeune Roi ſon Epoux, pour paſſer quelque tems avec lui. Comme *Henri* n'avoit encore aucun ſoupçon, il conſentit au Voyage de ſon Fils: mais peu de tems après, il le rappella, pour le mener avec lui à Montferrand. Le Fils n'oſa deſobeïr, parce que ſes affaires n'étoient pas tout à fait prêtes. D'ailleurs, il avoit beſoin d'un prétexte pour faire éclater la Conjuration, & il eſpéroit que le ſéjour qu'il feroit auprès du Roi ſon Pere lui en fourniroit quelqu'un. En effet le Roi, pour conclure le Mariage du Prince *Jean*, ayant offert de lui donner les Villes de *Loudun*, *Chinon*, & *Mirebeau*, le jeune *Henri* s'y oppoſa fortement. Cette oppoſition étant aſſez mal fondée, le Roi ſoupçonna que ſon Fils n'eût quelque mauvais deſſein, & le fit épier ſoigneuſement: mais cela n'empêcha pas que le Fils ne s'évadât, & n'allât trouver le Roi de France. Il ne fut pas plutôt arrivé à Paris, que la Reine y envoya auſſi les deux Princes *Richard* & *Geffroy*; & incontinent après, la Conſpiration éclata en divers endroits à la fois, comme en Guyenne, en Poitou, en Bretagne. En même tems, le Roi d'Ecoſſe entra dans le Northumberland, & le Comte de *Leyceſter* fit débarquer à Southampton une Armée qu'il avoit levée en France.

Conſpiration contre Henri.

Henri paſſe en France.

La Conſpiration éclate.

Henri, quoiqu'attaqué par tant d'endroits, bien loin de perdre courage, témoigna une fermeté extraordinaire. Je ne prétends pas entrer ici dans le détail de cette Guerre, dont il ſuffit pour mon deſſein, de rapporter le ſuccès. *Henri* fut victorieux par-tout, ou par lui-même, ou par ſes Lieutenans. *Humphroy Bohun* battit en Angleterre le Comte de *Leyceſter*, & le fit priſonnier. Enſuite, il marcha vers le Nord contre le Roi d'Ecoſſe, & mit ſon Armée en déroute. Le Roi lui-même tomba entre les mains des Anglois, & fut envoyé en Normandie, pour y être gardé. Les ſuccès que *Henri* eut en Guyenne, en Poitou, en Saintonge, en Bretagne, ne furent pas moins heureux. Pour comble de bonheur, une Armée compoſée de Troupes Françoiſes & Flamandes, que le jeune Roi vouloit faire paſſer en Angleterre, fut retenue ſi longtems à Graveline par le vent contraire, qu'elle devint inutile. Ce retardement donna au Roi le tems de paſſer lui-même en Angleterre, où il acheva de réduire les Villes qui s'étoient revoltées contre lui.

Victoires remportées par Henri.

Un ſuccès ſi contraire à celui que les Alliés avoient eſpéré, obligea le Roi de France à faire des propoſitions de Paix. *Richard*, qui étoit d'une humeur fougueuſe & inquiete, s'y oppoſa de tout ſon pouvoir: mais ſes Freres & le Roi de France ne jugeant pas à propos de continuer la Guerre pour l'amour de lui, la Paix fut concluë, & les Fils de *Henri* allerent ſe jetter à ſes pieds pour lui demander pardon. Dans cette Négociation, on arrêta le Mariage de *Richard* avec *Alix*, Fille du Roi de France; & cette Princeſſe qui étoit fort jeune, fut miſe entre les mains de *Henri*, pour la faire élever juſqu'à ce que le Mariage ſe pût conſommer.

Paix. Mariage de ſon Fils Richard avec une Fille de France arrêté.

ACTES ſur cet Article.

Année 1173.

Lettre de Henri au Pape.

Lettre de *Henri II* au Pape. Page 35.

Le Roi ſe plaint de la revolte de ſes Enfans, & demande l'aſſiſtance du Pape..... *Veſtræ Juriſdictionis eſt Regnum Angliæ, & quantum ad Feudatarii Juris obligationem, vobis dumtaxat obnoxius teneor & obſtringor. Experiatur Anglia quid poſſit Romanus Pontifex, & quia materialibus armis non utitur, Patrimonium Beati Petri ſpirituali gladio tueatur.*

Henri avoit beſoin du Pape, & ſe reconnoiſſoit ſon Feudataire: mais je ne ſai ſur quoi cette reconnoiſſance étoit fondée.

Année 1174.

Traité entre Henri & ſes Fils.

Traité entre *Henri II* & ſes Enfans. Page 37. Voici l'Article VI.

Et Dominus Rex per hanc Conventionem donat Regi filio Caſtella idonea in Normania, ad voluntatem ipſius Patris, & ſingulis annis quindecim millia librarum Andegavenſium. Et Ricardo filio ſuo, in Pictavia duo Receptacula idonea, unde Domino Regi non poſſit damnum provenire, & medietatem redituum Pictaviæ, in denariis. Et Gaufredo filio ſuo in Britannia dat in denariis medietatem redituum maritagii filiæ Comitis Conani, quam ducere debet in uxorem. Et poſtquam conceſſione Eccleſiæ Romanæ eam in uxorem duxerit, habebit omnes reditus maritagii, ſicut continetur in Charta Comitis Conani.

Tous les priſonniers de part & d'autre ſeront relâchés, excepté le Roi d'Ecoſſe, qui a déja fait ſon accord.

Henri *le Fils promet d'exécuter la volonté de ſon Pere, touchant certains dons, que le Pere a faits à* Jean *ſon quatrieme Fils.*

Il eſt dit dans le Traité, que Henri *le Fils ayant voulu faire Hommage au Roi ſon Pere, le Pere n'a pas voulu l'accepter, parce que ſon Fils eſt Roi.*

ARTICLE V.

Affaires de HENRI II *avec l'Ecoſſe.*

Ses Affaires avec l'Ecoſſe.

PEndant le Regne d'*Etienne*, *David* Roi d'Ecoſſe, profitant des Troubles qui agitoient l'Angleterre, avoit ſouvent porté la Guerre dans ce Royaume, ſous prétexte de ſoutenir les droits de l'Impératrice ſa Niece, quoiqu'il fût auſſi Oncle de la Reine *Mathilde*, Femme d'*Etienne*. Enfin, il avoit réuſſi à ſe faire ceder la Province de Northumberland, ſur laquelle il avoit quelques prétentions. *Macolm* ſon Petit-fils, qui lui ſuccéda, voyant *Henri II* ſur le Trône d'Angleterre, & que la puiſſance de ce Prince alloit toujours en augmentant, jugea qu'il lui étoit plus avantageux de gagner ſon amitié, en lui rendant *Carliſle*, *Newcaſtle*, & le Château de *Bambourg*, que de s'engager dans une Guerre inégale, en voulant conſerver ce que ſon Ayeul avoit acquis dans un tems de Troubles. Il conſerva pourtant le Comté de Huntingdon, que *Henri* ſon Pere avoit poſſédé, & pour lequel il rendit Hommage à *Henri II*.

Macolm rend à Henri les Places priſes par ſon Ayeul.

Macolm étant mort en 1171, *Guillaume* ſon Frere monta ſur le Trône d'Ecoſſe; & deux ans après, il ſe jetta dans le Parti des Fils de *Henri*, en vue de recouvrer ce qu'il croyoit que *Macolm* ſon Frere avoit mal à propos reſtitué à l'Angleterre. Il entra dans le Northumberland à la tête d'une Armée, & ravagea cette Province; pendant que le Comte de *Leyceſter* agiſſoit du côté du Midi, pour les interêts du jeune Roi. Mais *Humphroy Bohun* ayant trouvé le moyen de faire une Trève avec lui, employa utilement ce tems pour aller combattre le Comte de *Leyceſter*; après quoi il marcha ſans perte de tems vers le Nord, tailla en pieces l'Armée du Roi d'Ecoſſe, & le fit lui-même priſonnier. 1173. Les Ecoſſois prétendent, que le Général Anglois n'attendit pas la fin de la Trève pour attaquer le Roi d'Ecoſſe: mais quoi qu'il en ſoit, le Roi priſonnier fut envoyé en Normandie, pour y être gardé. Avant que la Guerre fût finie, *Guillaume* ayant beaucoup d'impatience de ſe voir en liberté, fit avec *Henri* un Traité particulier, par lequel il s'engagea, non-ſeulement à rendre tout ce dont il s'étoit emparé en Angleterre, mais encore à faire Hommage à *Henri* pour tout le Royaume d'Ecoſſe; & ſur le Serment ſolemnel qu'il fit d'exécuter le Traité, il fut relâché. Enſuite, lorſque *Henri* fit la Paix avec ſes Enfans, il fut convenu que tous les Priſonniers ſeroient relâchés, excepté ceux qui avoient déja fait leur Accord. Ainſi *Guillaume* ne put tirer aucun avantage de ce Traité.

Mort de Macolm. Son Frere Guillaume lui ſuccede.

Il eſt vaincu & fait priſonnier.

Il recouvre ſa liberté.

1174. Lorſque *Henri* eut terminé toutes ſes affaires avec ſes Fils, & avec la France, il ſe rendit, accompagné du Roi ſon Fils, à Yorck, où *Guillaume* leur vint rendre Hommage pour tout le Royaume d'Ecoſſe en général, & pour la Province de Gallway en particulier; & cet Hommage fut confirmé par les Sermens d'un grand nombre de Seigneurs Ecoſſois. De plus, *Henri* ſe fit livrer comme des ſûretés, les Châteaux de *Barwick*, de *Roxborowgh*, de *Jedworth* & de *Sterlyn*.

Et rend Hommage à Henri pour l'Ecoſſe.

ACTE ſur cet Article.

Année 1174.

Conventions entre ces deux Princes.

Conventions entre *Guillaume* Roi d'Ecoſſe, & *Henri* Roi d'Angleterre, Fils de *Mathilde*. Page 39.

Guillaume ſe reconnoit Homme-lige de *Henri*, & lui fait Hommage de tout le Royaume d'Ecoſſe, auſſi-bien qu'à *Henri* le Fils.

Quod Eccleſia Scoticana talem ſubjectionem faciet à modo Eccleſiæ Anglicanæ, qualem illi facere debet & ſolebat, tempore Regum Angliæ Prædeceſſorum ſuorum.

Que les Barons d'Ecoſſe feront Hommage au Roi d'Angleterre, toutes les fois qu'ils en ſeront requis.

Guillaume livre à *Henri*, pour ſûreté de ſa parole, les Châteaux de Barwick, &c.

Les Barons d'Ecoſſe ſe font fort de faire approuver ces Conventions par les Barons abſens, & de faire en ſorte qu'ils rendront Hommage aux Rois d'Angleterre. Ils promettent de ſe dé-

HENRI II.

déclarer contre *Guillaume* & de ſervir *Henri* contre lui, s'il n'exécute pas ces Conventions.

ARTICLE VI.

Affaires de HENRI II *avec la France.*

Année 1159.

J'Ai déja dit que *Marguerite*, Fille de *Louis le Jeune*, avoit été miſe entre les mains de *Henri* pour la faire élever juſqu'à ce qu'elle fût en âge de conſommer le Mariage, dont on étoit convenu dans le Traité fait à Paris. Une partie de ſa Dot conſiſtoit dans la Ville de Giſors, que *Louis* remit aux Chevaliers du Temple, pour la livrer à *Henri* dès que le Mariage ſeroit celebré. 1161. *Henri* ayant la Princeſſe en ſon pouvoir, fit célébrer le Mariage deux ans après, quoiqu'elle ne fût âgée que de cinq ans, & l'Epoux de ſept; & les Templiers lui livrerent Giſors. Cette précipitation cauſa entre les deux Rois une Guerre, qui ne dura que peu de tems, & qui fut terminée par la Médiation du Pape *Alexandre III.*

Courte Guerre avec la France à l'occaſion, &c.

Depuis ce tems-là, ces deux Monarques ne furent jamais bons Amis, & en toutes occaſions, *Louis* tâcha de s'oppoſer à l'agrandiſſement de *Henri*. L'entrepriſe de *Henri* contre Toulouſe produiſit une nouvelle Guerre, qui finit par un Traité où celui de Paris fut confirmé, ſans qu'il fût fait aucune mention de l'affaire de Toulouſe. Ainſi *Henri* conſerva ſes prétentions ſur ce Comté.

Entrepriſe contre Toulouſe.

Dans la querelle que *Henri* eut avec *Becket*, *Louis* témoigna une extrême envie de lui cauſer des embarras, en excitant le Pape contre lui. Sans cela, *Henri* ſe ſeroit ſans doute mieux tiré de cette affaire.

Haine de Louis contre Henri.

La Conſpiration des Enfans de *Henri* contre leur Pere, fut un nouveau ſujet de Guerre entre les deux Monarques. *Louis* fit paroître en cette occaſion beaucoup d'animoſité contre *Henri*. Non-ſeulement il donna du ſecours au Fils contre le Pere; mais même, dans la penſée que les meſures qu'il avoit priſes ne pouvoient manquer de réuſſir, il ne voulut plus reconnoitre que *Henri* le Fils pour Roi d'Angleterre. Il ne ſouffroit même qu'avec peine, qu'on donnât au Pere le Titre de Roi. Le projet de détrôner ce Prince échoua, comme je l'ai déja dit; & *Henri* ſortit à ſon honneur de cette affaire, qui devoit cauſer ſa ruïne.

Louis va en Pelerinage au Tombeau de Becket.

1177. Quelques années après, *Louis* alla en Pelerinage à Cantorbery, pour demander à Dieu, par l'interceſſion du nouveau Saint *Thomas*, la guériſon de *Philippe* ſon Fils, qui étoit attaqué d'une maladie dangereuſe. *Henri* alla le recevoir à Douvre, & le conduiſit au ſacré Tombeau, où ils firent enſemble leurs dévotions; & *Louis* donna pour la Châſſe du Saint, un Joyau d'un très grand prix. Ce fut vraiſemblablement en cette occaſion, que les deux Monarques convinrent enſemble, de faire une Expédition dans la Terre-Sainte. Mais *Louis* mourut bientôt après, en 1180; & *Philippe* ſon Fils, qui fut enſuite ſurnommé *Auguſte*, lui ſucceda.

Pour bien entendre la derniere affaire que *Henri II* eut avec la France, il faut néceſſairement ſavoir quelle étoit la ſituation de la Cour d'Angleterre, depuis que *Philippe-Auguſte* fut monté ſur le Trône de France. Dès le prémier avis que *Henri* avoit eu de la Conſpiration dont j'ai parlé dans le IV Article, il avoit fait mettre en priſon la Reine *Alienor* ſon Epouſe, & cette Princeſſe y fut détenue juſqu'à la mort du Roi. *Henri* le Jeune étoit toujours mécontent, quoiqu'il ſe fût extérieurement reconcilié avec le Roi ſon Pere. *Richard* demandoit qu'il lui fût permis de conſommer ſon Mariage avec *Alix* de France, pour avoir un prétexte de ſe plaindre, ſachant bien que le Roi ſon Pere, qui étoit amoureux de cette jeune Princeſſe, n'y conſentiroit jamais. Il y avoit même lieu de ſoupçonner, qu'il entretenoit une intrigue criminelle avec elle. *Geffroi* n'étoit pas moins mécontent. Il étoit parvenu à ſa vingt-quatrieme année, ſans que le Roi voulût ſe défaire en ſa faveur de l'Adminiſtration de la Bretagne. Le mécontentement de ces trois Princes étoit encore augmenté par l'excès d'affection que leur Pere témoignoit au Prince *Jean*, qui étoit le plus jeune. Pour ſe délivrer des dangers auxquels l'humeur inquiete de ſes Enfans pouvoit l'expoſer, *Henri* tacha de ſemer la diviſion entre eux, & fut même ſur le point de réuſſir: mais comme ils s'apperçurent enfin de ſes artifices, ils prirent enſemble des meſures pour ſe ſoutenir réciproquement. Le jeune Roi braſſoit même des Complots, qui auroient pu devenir funeſtes au Roi ſon Pere: mais la mort, qui l'enleva en 1183 dans ſa vingt-huitieme année, fit évanouir ſes projets.

La Reine Alienor miſe en priſon. Mecontentement de trois des Fils de Henri.

Mort du jeune Henri.

Richard étant devenu Succeſſeur préſomptif par la mort de ſon Frere ainé, qui n'avoit point laiſſé d'Héritiers, ſouhaitoit paſſionnément d'être couronné, comme ſon Frere l'avoit été. Mais il étoit d'une humeur trop fougueuſe, pour que le Roi voulût s'expoſer au riſque de le voir marcher ſur les traces de ſon Frere. 1185. Cela n'empêcha pas que *Richard* ne tentât de ſe retirer de la dépendance du Roi ſon Pere, en ſe rendant maitre de la Guyenne. Mais ſa tentative ne lui ayant pas réuſſi, il ſe vit obligé de ſe ſoumettre. 1186. *Geffroi* ſon Frere mourut quelque tems après, laiſſant une Fille nommée *Alienor*, & *Conſtance* ſa Femme enceinte d'un Fils, qui fut nommé *Arthur*. Cette mort cauſa quelque brouillerie dans la Bretagne. *Henri* prétendoit avoir la Tutele des Enfans de ſon Fils: mais les Etats l'ajugerent à *Conſtance* leur Mere, à condition qu'elle ne feroit rien d'important, ſans l'avis du Roi.

Et de Geffroi.

ARTICLE VII.

De la Revolte de RICHARD.

Revolte de Richard.

PHilippe-Auguſte projetta, dès le commencement de ſon Regne, de réunir à la Couronne de France les Provinces que les Rois d'Angleterre poſſedoient; & n'abandonna jamais ce projet, juſqu'à ce qu'il en fût à peu près venu à bout, ſous le Regne du Roi *Jean*. C'eſt-là la véritable cauſe des Guerres qu'il y eut entre la France & l'Angleterre, pendant tout le Regne de ce Prince. Il commença de bonne heure à manifeſter ſes deſſeins. 1186. Des qu'il vit un commencement de brouillerie entre *Richard* & le Roi ſon Pere, il crut que cette diſſenſion pourroit lui être favorable; & ce fut dans cette vue qu'il attaqua *Richard*, à qui le Roi ſon Pere avoit enfin cedé le Poitou. Mais le Pere & le Fils s'étant réunis enſemble pour leur commune défenſe, *Philippe*, qui n'avoit pas bien pris ſes meſures, conſentit à une Trève de deux ans.

Attiſée par Philippe de France.

Cette prémiere entrepriſe ne lui ayant pas réuſſi comme il l'avoit eſpéré, il jugea, que pour recommencer la Guerre avec avantage, il étoit de ſon intérêt d'augmenter la diviſion entre *Henri* & ſon Fils. 1187. Pour cet effet, ayant trouvé le moyen d'attirer *Richard* à Paris, il lui fit tant de careſſes, juſques-là qu'il couchoit avec lui dans un même lit, que ce Prince le regardoit comme le meilleur de ſes Amis. *Henri*, qui fut informé de cette étroite union, en craignit les ſuites, & voulut rappeller ſon Fils auprès de lui. Mais *Richard* refuſa d'obéir, ſe plaignant de ce qu'il ne lui étoit pas permis de conſommer ſon Mariage avec *Alix*, & feignant de croire que le Roi ne le rappelloit que pour l'enfermer dans une priſon, afin de pouvoir laiſſer ſa Couronne à *Jean* ſon Frere cadet. C'étoient-là des prétextes que *Philippe* lui ſuggeroit, pour fomenter la diſſenſion. Mais *Henri* ayant trouvé le moyen de faire parler à ſon Fils par un Emiſſaire ſecret, *Richard* quitta tout à coup la Cour de France, & ſe rendit auprès de lui.

Richard paſſe en France.

Son retour en Angleterre.

Dès que la Trève fut expirée, les deux Rois reprirent les armes. Mais la Guerre fut ſuſpendue par la nouvelle qui vint en Europe, que le Sultan *Saladin* s'étoit rendu maitre de Jeruſalem. 1187. Cela fut cauſe que les deux Monarques réſolurent d'abandonner leur querelle particuliere, pour aller enſemble ſecourir les Chrétiens de la Paleſtine. *Richard* prit la Croix avec eux, & s'engagea ſolemnellement à les accompagner dans ce Voyage.

Reſolution des Rois d'Angleterre & de France, de faire le Voyage de la Terre-Sainte.

1188. Les préparatifs qui ſe faiſoient pour cette Expédition, furent interrompus par une brouillerie, qui ſurvint entre *Richard* & le Comte de *Toulouſe*, ſur un ſujet de peu d'importance. Cette brouillerie alla ſi loin, que *Richard* entreprit de renouveller les prétentions de la Reine ſa Mere ſur le Comté de Toulouſe, & qu'il s'empara de *Moiſſac*, & de quelques autres Places. Le Comte de *Toulouſe* implora le ſecours de la France; & *Philippe*, feignant de croire que *Henri* étoit le véritable auteur de cette Guerre, fit une irruption dans le Berri, & s'empara d'*Iſſoudun*.

Demélé entre Richard & le Comte de Toulouſe.

Autre Guerre avec la France.

La Guerre étant ainſi rallumée, & ſe pouſſant des deux côtés avec aſſez de vigueur, *Henri* fut terriblement ſurpris d'apprendre que *Richard* étoit allé ſe jetter entre les bras de *Philippe*. Dès que ce Prince fut arrivé à Paris, il renouvella ſes prémieres plaintes, feignant de croire que le Roi ſon Pere vouloit donner *Alix* à *Jean*, & lui laiſſer ſa Couronne. Mais ce n'étoit pas tout. *Richard*, avant que de partir, avoit débauché au Roi preſque tous ſes Sujets de France, en ſorte que le Pere ſe voyoit hors d'état de continuer la Guerre. 1189. Il fit tout ſon poſſible pour obtenir la Paix de *Philippe*: mais plus il paroiſſoit la ſouhaiter, plus *Philippe* s'en éloignoit. Celui-ci demandoit que *Richard* fût couronné, & qu'on lui livrât ſon Accordée pour conſommer le Mariage. Mais *Henri* avoit de fortes raiſons de rejetter ces conditions. Dans la ſuite, *Philippe* en ajouta encore une autre, en demandant que le Prince *Jean* fît le Voyage de la Terre-Sainte, de peur qu'il ne ſupplantât ſon Frere ainé, s'il arrivoit que le Roi leur Pere mourût dans ce Voyage. Cette nouvelle condition ayant encore été rejettée, la Guerre ſe continua; & *Henri*, abandonné de tous ſes Sujets de France, fut toujours battu. Enfin, après avoir inutilement employé la Médiation du Pape pour obtenir la Paix, il ſe vit contraint de ſubir toutes les conditions qu'il plut à *Philippe* de lui impoſer, pour finir une Guerre qui ne pouvoit que lui devenir funeſte. Quelque tems après, il découvrit que *Jean* ſon Fils bien-aimé étoit entré dans les Complots de ſon Frere. Cela lui cauſa un ſi grand chagrin, qu'il en tomba dans une maladie, dont il mourut à Chinon dans l'année 1189, après avoir regné trente-quatre ans.

Malheurs de Henri.

Sa mort.

AC-

HENRI II.

ACTES qui ſe rapportent aux deux Articles précédens.

Année 1162.

Bref du Pape à Henri.

BRef du Pape *Alexandre III* au Roi, en lui envoyant un Cordelier nommé *Manſuatus*, pour moyenner la Paix entre lui & le Roi de France. Viterbii, Id. Sept. Pontificatus noſtri III. Page 21.

Année 1177.

Traité de Henri avec Louis.

Convention entre *Louis le Jeune* & *Henri II*, touchant l'Expédition de la Terre-Sainte. Page 50.

Année 1180.

Avec Philippe de France.

Traité de Paix entre *Henri II* & *Philippe-Auguſte*. 4. Kal. Julii. Page 53. Près de *Giſors*.

Autres ACTES du Regne de HENRI II, qui n'ont point de rapport aux Articles précédens.

Année 1163.

Avec les Comtes de Flandre.

COnventions entre les deux *Henris*, Pere & Fils, d'une part; & *Theodorick* Comte de Flandre, & *Philippe* ſon Fils, d'autre; *apud Doverham*. 14. Kal. April. Page 23.

Les deux Rois donnent en Fief au Comte de Flandre, 4000 Marcs; & 100 Marcs à la Comteſſe; pour lequel Fief, le Comte & ſon Fils ſont tenus de faire Hommage.

Engagement des Seigneurs Flamands de ſervir Henri.

Engagement des Seigneurs Flamans, de ſervir *Henri*, ſelon les Fiefs en argent qu'ils tiennent de lui, ſavoir, de lui fournir dix Cavaliers pour 30 Marcs. Page 27.

Ces deux Actes prouvent clairement, que c'étoit alors la coutume de recevoir de l'argent ou des Penſions, en Fief.

Année 1173.

Convention ſur le Mariage du Prince Jean.

Convention entre *Henri II* & le Comte de *Maurienne*, ſur le Mariage du Prince *Jean* avec une Fille du Comte. Page 33.

Année 1176.

Lettre du Roi de Sicile à Henri.

Lettre de *Guillaume II* Roi de Sicile, à *Henri II*. A Palerme. 23. Août. Page 42.

Cette Lettre eſt ſur le Mariage de *Guillaume*, avec *Jeanne* Fille de *Henri*. Le Roi de Sicile dit, qu'il n'a pas juré lui-même le Traité, parce que ce n'a pas été la coutume de ſes Prédéceſſeurs; mais qu'il l'a fait jurer en ſon nom par ſes Ambaſſadeurs, & qu'il l'a ratifié.

Conventions par leſquelles Henri eſt pris pour Arbitre.

Conventions par leſquelles *Alphonſe* Roi de Caſtille, & *Garcias* Roi de Navarre ſon Oncle, prennent *Henri II* pour Arbitre & Juge de leurs différends; ou le Roi de France, en cas que *Henri* vînt à mourir avant le Jugement. *Inter Navarres & Lucronium*. Kal. Septemb. Page 43.

Alphonſe avoit épouſé *Alienor*, Fille de *Henri II*.

Année 1177.

Lettre de l'Archidiacre de Bath à Henri.

Lettre de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bath, à *Henri II*. Page 45.

Il lui donne avis de l'arrivée des Ambaſſadeurs de Caſtille & de Navarre, pour terminer le Procès.

Il lui dit auſſi: *Nuncii veſtri à Romanâ Curiâ redierunt exonerati quidem argento, onerati plumbo.*

Sentence de Henri, &c.

Sentence de *Henri II*, ſur les différends entre les Rois de Caſtille & de Navarre. Page 48.

On voit dans cette Sentence le ſujet du Procès, & les deux Rois acquieſcerent au Jugement.

Teſtament de Henri.

Traité de Mariage entre *Guillaume II*, Roi de Sicile, & *Jeanne* Fille de *Henri II*. Menſe Februario. Page 52. A Palerme.

Année 1181.

Bulle en faveur des Chevaliers du Temple. Page 54.

Année 1182.

Teſtament de *Henri II*. *Apud Waltam*. Page 57.

REGNE DE RICHARD I.

Richard I. monte ſur le Trône.

LA principale matiere du Regne de *Richard I*, conſiſte dans l'Expédition de ce Prince à la Terre-Sainte, & dans ſes dépendances & ſes ſuites: c'eſt pourquoi cet Abregé ne contiendra qu'un ſeul Article.

1189. Quoique *Richard* eût témoigné beaucoup d'ardeur pour conſommer ſon Mariage avec *Alix* de France, il en perdit la penſée, dès qu'il fut en ſon pouvoir de ſe ſatisfaire. D'un autre côté, il ne fit paroître aucune inquiétude par rapport à *Jean* Comte de *Morton*, ſon Frere, quoiqu'il eût pris de ces deux articles un prétexte pour ſe revolter contre le Roi ſon Pere. Il alla d'abord rendre Hommage au Roi de France. Enſuite, il ſe fit couronner Duc de Normandie à Rouen; & il ne paſſa en Angleterre, qu'un mois après la mort de *Henri*. Peu de jours après qu'il eut été couronné à Londres, il reçut une Lettre de *Philippe*, qui le ſommoit de tenir ſon engagement par rapport à l'Expédition de la Terre-Sainte. Il n'avoit pas beſoin d'être beaucoup ſollicité, puiſqu'il y étoit entierement réſolu. Il fit des préparatifs prodigieux, & employa pour recouvrer de l'argent, divers moyens, qui ne furent pas tous trop réguliers. Entre autres, il accepta dix-mille Marcs, que le Roi d'Ecoſſe lui fit offrir; moyennant quoi, il lui rendit les Places de ſureté qui avoient été miſes entre les mains de *Henri II*, & ſe déſiſta de la Souveraineté que la Couronne d'Angleterre avoit acquiſe ſur le Royaume d'Ecoſſe. Le Comte de *Morton* ſon Frere ayant témoigné qu'il n'étoit pas diſpoſé à faire le Voyage de la Terre-Sainte, il crut devoir s'aſſurer de ſa fidélité, en le comblant de bienfaits. Il lui donna ſix Comtés conſiderables en Angleterre, & lui fit épouſer *Havoiſe*, Héritiere de Gloceſter, quoique l'Archevêque de Cantorbery s'oppoſât à ce Mariage, à cauſe de la Parenté qu'il y avoit entre les Parties.

RICHARD I. — Il rend hommage au Roi de France. — Il paſſe en Angleterre. — Et fait des préparatifs pour l'Expédition de la Terre-Sainte. — Bienfaits accordés au Comte de Morton. — Mariage de ce Comte.

1190. Dès que *Richard* fut prêt, il partit avec ſon Armée pour ſe rendre en France, laiſſant pour Régent en Angleterre, *Longchamp* ſon Favori; homme de baſſe naiſſance, & Normand, mais qu'il avoit élevé à la Dignité de Chancelier, d'Evêque d'Ely, & de Légat du Pape. Ainſi, en lui confiant encore la Régence, il rendit ſon pouvoir parfait, tant dans l'Etat, que dans l'Egliſe. Il eſt vrai qu'il lui donna pour Ajoint l'Evêque de *Durham*, qui avoit acheté de lui la Régence, ou plutôt le Titre de Régent: car *Longchamp* ne lui permit pas de ſe mêler des affaires du Gouvernement. Les deux Rois de France & d'Angleterre ſe rencontrerent à Vezelay dans le Nivernois, & après y avoir renouvellé leur Alliance, & fait quelques Réglemens pour le Voyage, ils marcherent enſemble juſqu'à Lyon, où ils ſe ſéparerent; *Philippe* prit la route de Genes, & *Richard* alla droit à Marſeille, où il avoit envoyé ſa Flotte. Mais en arrivant à cette Ville, il trouva que la Flotte n'y étoit pas encore arrivée; ce qui lui fit prendre la réſolution de fretter quelques Vaiſſeaux pour ſe rendre plutôt à Meſſine, où étoit le Rendez-vous général des Croiſés. Sa Flotte l'ayant joint à l'embouchure du Tibre, il continua ſon Voyage juſqu'à Meſſine, où le Roi de France étoit déja arrivé. Les deux Monarques paſſerent l'Hiver en Sicile; & pendant le ſéjour qu'ils y firent, il s'y paſſa certaines choſes, dont il eſt néceſſaire de dire un mot.

La Régence confiée à Longchamp. — Richard paſſe en France. — Et puis en Sicile.

Roger, Roi de Sicile, avoit laiſſé deux enfans légitimes, ſavoir, *Guillaume* & *Conſtance*; & un Bâtard nommé *Tancrede*. *Guillaume*, qui fut ſurnommé *le Mauvais*, ſuccéda au Roi ſon Pere, & *Conſtance* fut Religieuſe à Palerme. A *Guillaume le Mauvais* ſucceda *Guillaume le Bon* ſon Fils, qui épouſa *Jeanne* Fille de *Henri II*, & Sœur de *Richard*. *Guillaume le Bon* étant mort ſans Enfans, le Pape *Clement III* prétendit être en droit de diſpoſer du Royaume de Sicile, parce que c'étoit un Fief de l'Egliſe: mais Tancred s'étant fait élire par le Peuple, ſe mit en poſſeſſion du Trône. *Céleſtin III*, Succeſſeur de *Clément*, eut les mêmes prétentions que ſon Prédéceſſeur; & pour arracher la Couronne à *Tancrede*, il donna le Royaume de Sicile à l'Empereur *Henri IV*, de la Maiſon de *Souabe*, & lui fit épouſer *Conſtance* Fille du Roi *Roger*, âgée de cinquante ans, après avoir fait enlever cette Princeſſe du Monaſtere de Palerme. De ce Mariage, nâquit deux ans après, un Fils nommé *Frideric*, nonobſtant l'âge de Conſtance, qui pour prévenir tout ſoupçon, voulut accoucher en public. Comme *Jeanne*, Reine Douairiere de Sicile & Sœur de *Richard*, s'étoit un peu trop remuée en faveur du Pape, *Tancrede* l'avoit confinée dans une priſon: mais à l'approche de *Richard*, il la mit en liberté.

Querelle touchant la ſucceſſion, &c. dans ce Royaume.

Richard étant arrivé en Sicile, & s'étant campé tout proche de Meſſine, fit demander à *Tancrede*, qui réſidoit à Palerme, le Douaire qui avoit été aſſigné à la Reine ſa Sœur par le Roi ſon Epoux, & un Legs que ce même Roi avoit fait à *Henri II* ſon Beau-pere. Comme *Tancrede* tâchoit de l'amuſer par des délais, il ſe ſaiſit d'un Château & d'un Monaſtere voiſins de ſon Camp, & les ayant fait fortifier, il y fit porter ſes munitions. Cette action fit croire à *Tancrede*, que *Richard*, ſous prétexte d'aller à la Terre-Sainte, étoit venu en Sicile, à la ſollicitation du Pape, pour lui enlever ſa Couronne. Ainſi, craignant qu'il n'eût deſſein de ſe rendre maitre de Meſſine, il fit en ſorte que les Anglois, qui alloient tous les jours dans la Ville pour leurs affaires, en furent tous chaſſés par les Habitans. *Richard*, offenſé de cet affront, en demanda ſatisfaction; & comme on le faiſoit trop longtems attendre, il fit à l'improviſte eſcalader les murailles, & ſe rendit maitre de la Ville. Dès qu'il y fut entré, il fit planter ſes Drapeaux dans tous les quartiers de la Ville, ſans excepter ceux qui avoient été marqués pour les François, comme on en avoit auſſi marqué pour les Anglois, afin de prévenir le deſordre. *Philippe* ſe plaignit de cette eſpece d'affront, & les deux Rois en ſeroient peut-être venus à une rupture, ſi *Richard* ne ſe fût pas enfin laiſſé perſuader de faire ôter ſes Drapeaux, & de donner quelque ſatisfaction à *Philippe*. La ſurpriſe de Meſſine ayant fait connoitre à *Tan-*

Richard prend Meſſine.

Tancrede qu'il n'étoit pas ſûr pour lui de mécontenter *Richard*, il alla le trouver à Meſſine, & fit avec lui un Traité pour le ſatisfaire ſur ſes prétentions.

Son Traité avec Tancrede. Tancrede ſeme de la diſſenſion entre lui & le Roi de France.

1191. Dans la ſuite, *Tancrede* ſema une telle diſſenſion entre les deux Monarques Croiſés, en montrant à *Richard* certaines Lettres écrites par le *Duc de Bourgogne*, & qui peut-être étoient ſuppoſées, que depuis ce tems-là, ils ne ceſſerent preſque point de ſe chagriner l'un l'autre. *Philippe* fit dire à *Richard*, qu'il ne pourroit le regarder que comme un Ennemi, s'il ne conſommoit pas ſon Mariage avec la Princeſſe ſa Sœur. *Richard* répondit, qu'il ne vouloit pas épouſer une Princeſſe qui avoit eu un Enfant du Roi ſon Pere, & offrit de le prouver par des Témoins, qui étoient actuellement en Sicile. Cette réponſe obligea *Philippe* à ſe déſiſter de ſa demande, & à conſentir même que *Richard* ſe mariât ailleurs. Mais *Richard* avoit déja pris de lui-même cette permiſſion, en concluant ſon Mariage avec la Princeſſe *Berenguelle* de Navarre, qui devoit venir le trouver en Sicile pour conſommer le Mariage. Enfin, les deux Rois ſe reconcilierent extérieurement : mais depuis ce tems-là, ils ne furent jamais Amis. *Philippe* partit le prémier de Meſſine, & ſe rendit au Siege d'*Acre*, ou *Ptolemaïde*, que les Chrétiens avoient commencé depuis quelque tems.

Mariage de Richard.

Philippe ſe rend au Siege d'Acre.

Richard ne partit qu'après l'arrivée de la Reine *Aliénor* ſa Mere, qui lui amena la Princeſſe de Navarre, & qui l'ayant laiſſée avec lui, s'en retourna en Angleterre. *Richard* étoit ſi preſſé de partir, qu'il mit à la voile avant que d'avoir conſommé ſon Mariage, amenant avec lui la Reine de Sicile ſa Sœur, & *Berenguelle* ſon Accordée. Quand il fut arrivé proche de l'Ile de Chypre, une violente tempête diſperſa ſa Flotte, & quelques-uns de ſes Vaiſſeaux ayant abordé à cette Ile, furent pillés par les ordres d'*Iſaac Comnene*, qui, de Gouverneur de Chypre, s'en étoit rendu Souverain, & avoit pris le Titre d'Empereur. *Richard* ſe vengea de cet outrage, en ſe rendant maître de l'Ile de Chypre, au grand contentement des Habitans, las de la tyrannie de *Comnene*, qui tomba même entre les mains des Anglois. Après cette Expédition, *Richard* remit à la voile, & ſe rendit devant Acre, dont le Siege fut pouſſé avec une nouvelle vigueur, en ſorte que la Place ſe rendit par Capitulation. Pendant ce Siege, *Leopold* Duc d'Autriche s'étant rendu maître d'une Tour, y fit planter ſes Drapeaux. *Richard* regardant cela comme une injure, y envoya des gens qui arracherent ces Drapeaux, & les foulerent aux pieds. Cet affront ne fut que trop bien vengé dans la ſuite.

Voyage de Richard.

Il ſe rend maître de l'Ile de Chypre.

Prend Acre.

Après la priſe d'Acre, les aigreurs entre les deux Rois Croiſés ſe renouvellerent, par l'extrême jalouſie qu'ils avoient l'un de l'autre. Ils étoient venus pour conquérir le Royaume de Jeruſalem : mais *Philippe* vouloit que ce fût pour *Conrad* Marquis de *Montferrat*, & l'autre pour *Guy de Luſignan*; chacun de ces Princes ayant des prétentions ſur ce Royaume, qui étoit entre les mains de *Saladin*. Ces différends firent trainer longtems les déliberations touchant la continuation de la Guerre. Après cela, les deux Rois furent attaqués d'une même maladie, qui leur fit tomber les cheveux, & dont ils ne guérirent qu'avec beaucoup de peine. 1192. Enfin, *Philippe* voulut s'en retourner en France; & comme les deux Monarques s'étoient engagés à ne ſe quitter point, ce ne fut pas ſans beaucoup de difficulté, qu'il obtint le conſentement de *Richard*. Il laiſſa dix-mille hommes dans la Paleſtine, ſous le commandement du Duc de *Bourgogne*, à qui il ordonna publiquement d'obéir au Roi d'Angleterre, comme à lui-même : mais on prétend, que ce Duc avoit un ordre ſecret de le traverſer.

Meſintelligence & maladie des deux Rois.

Philippe s'en retourne en France.

Philippe étant parti, *Richard* ſe mit en marche avec l'Armée des Croiſés, pour aller aſſieger Jéruſalem : mais il faloit auparavant ſe ſaiſir des Villes maritimes de *Jaffa*, d'*Aſcalon*, & de *Céſarée*, ſans quoi il n'auroit pas été poſſible de réuſſir dans ce Siege. Pendant qu'il marchoit vers ces Villes, il rencontra le Sultan *Saladin*, qui l'attendoit dans un Poſte avantageux, avec une Armée fort ſupérieure en nombre à celle des Chrétiens. Comme les Croiſés ne pouvoient s'approcher de Jéruſalem, ſans paſſer ſur le ventre à cette Armée, *Richard* réſolut de l'attaquer, & il le fit avec tant de valeur & de ſuccès, qu'il la mit dans une entiere déroute. Cette défaite mit *Saladin* dans la néceſſité d'abandonner les Villes maritimes dont je viens de parler, après en avoir raſé les murailles. Mais comme elles étoient abſolument néceſſaires pour faire ſubſiſter l'Armée des Croiſés pendant le Siege de Jéruſalem, *Richard* s'arrêta quelque tems à *Jaffa*, pour les faire réparer. Cela fait, il marcha vers Jéruſalem; & il eut le bonheur dans ſa marche, de rencontrer une grande & riche Caravane, dont il ſe rendit maitre, & en diſtribua le butin à toute l'Armée. Enfin, il arriva ſur une Colline, d'où il eut la ſatisfaction de voir la Ville de Jéruſalem. Mais comme tout le Païs des environs manquoit de fourage, il ſe vit obligé de remettre le Siege au Printems ſuivant. Dans cet intervalle, le Duc de *Bourgogne* quitta l'Armée des Croiſés avec ſes Troupes Françoiſes, pour s'en retourner en Europe; mais il mourut à Acre, pendant que ſes Troupes s'embarquoient. D'un autre côté, le Marquis de *Montferrat*, qui commandoit un Corps de Troupes Italiennes, fit entendre à *Richard*, qu'il ne prétendoit point contribuer à la Conquête du Royaume de Jéruſalem, qui lui appartenoit légitimement, mais qui étoit deſtiné à *Guy de Luſignan* ſon Concurrent. Le Duc d'*Autriche* ſe retira auſſi, fort mécontent de l'affront qu'il avoit reçu de *Richard* au Siege d'Acre. Ces contretems obligerent *Richard* à ſe déſiſter du deſſein d'aſſieger Jéruſalem, & à faire avec *Saladin* une Trève de trois ans, après quoi il réſolut de s'en retourner en Europe. Avant que de partir, il fit aſſembler les Chefs de l'Armée, afin d'élire un Général pour commander les Troupes qui devoient demeurer dans la Paleſtine. Le choix tomba ſur le Marquis de *Montferrat* : mais ce Prince ayant été aſſaſſiné peu de tems après, par les ordres du *Vieil de la Montagne* qui s'étoit rendu fameux par de pareils coups, *Richard* fit élire *Henri* Comte de *Champagne*, & lui fit épouſer la Veuve du Marquis, qui lui porta en Dot la Couronne titulaire de Jeruſalem. Cependant, comme *Richard* avoit pris des engagemens avec *Guy de Luſignan*, il le récompenſa par le don de l'Ile de Chypre, qu'il avoit vendue aux Chevaliers du Temple, mais dont il les dépouilla, parce qu'ils en tyranniſoient les Habitans.

Richard defait l'Armée de Saladin.

Il marche vers Jéruſalem.

Départ & mort du Duc de Bourgogne.

Aſſaſſinat du Marquis de Montferrat.

Richard n'ayant plus rien à faire en ce Païs-là, alla s'embarquer à Acre. Lorſqu'il fut arrivé proche de l'Ile de Corfou, il fut porté par la tempête au fond du Golfe de Veniſe, où il fit naufrage tout proche d'Aquilée, la Galiotte ſur laquelle il étoit s'étant briſée contre un rocher. Il eut pourtant le bonheur de ſe ſauver : mais s'étant engagé dans les Etats du Duc d'*Autriche*, il y fut reconnu, & pourſuivi de ſi près, qu'on lui enleva d'abord pluſieurs perſonnes de ſa ſuite. Enfin, comme il tâchoit de donner le change à ceux qui le pourſuivoient, il arriva à un Village proche de Vienne, où il fut arrêté, & livré par le Duc d'*Autriche* à l'Empereur, qui le demanda. Il ſeroit trop long d'entrer ici dans le détail de toutes les duretés que l'Empereur fit eſſuyer à ſon Priſonnier. 1193. Il ſuffira de dire en deux mots, qu'il le retint quinze mois en priſon : qu'il le fit conduire à Haguenau où la Diete de l'Empire étoit aſſemblée, & où, comme ſi les Princes Allemands avoient été ſes légitimes Juges, il l'accuſa de divers crimes contenus en ſix Articles. I. Il prétendit que *Richard* avoit fait Alliance avec *Tancrede*, pour maintenir cet Uſurpateur ſur le Trône de Sicile. II. Il l'accuſa d'avoir recherché les occaſions de ſe brouiller avec le Roi de France, pour mettre des obſtacles à la priſe de Jeruſalem. III. D'avoir injuſtement dépouillé un Prince Chrétien, du Royaume de Chypre. IV. D'avoir fait un affront ſanglant au Duc d'*Autriche*, pendant le Siege de Ptolemaïde. V. D'avoir fait aſſaſſiner le Marquis de *Montferrat*. VI. D'avoir trahi les intérêts des Chrétiens, en faiſant une Trève avec *Saladin*. *Richard*, ſans reconnoitre la compétence des Juges, ſe défendit ſur ces accuſations, d'une maniere dont les Princes de la Diete furent ſatisfaits. Mais cela n'empêcha pas, que pour obtenir ſa liberté, il ne ſe vît obligé de s'engager à payer une Rançon de cent-cinquante-mille Marcs d'argent, ſavoir, cent-mille comptant, & de donner des Otages pour le reſte. De plus, il promit de donner en Mariage *Alienor de Bretagne* ſa Niece, au Fils ainé du Duc d'*Autriche*. Pour le dédommager en quelque maniere, l'Empereur lui fit préſent du Royaume d'Arles, & voulut le couronner en cette qualité, quoique depuis longtems, les Empereurs n'euſſent ſur cet ancien Royaume que des prétentions ſurannées. Enfin, *Richard* retourna en Angleterre, après une abſence de près de quatre ans, dont il avoit paſſé quinze mois en priſon. Il faut préſentement dire un mot de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, pendant ſon abſence.

Retour de Richard de la Terre-Sainte. Son naufrage.

Il eſt livré à l'Empereur.

Sa Rançon.

Son retour en Angleterre.

J'ai déja dit, qu'en partant d'Angleterre, *Richard* avoit laiſſé la Régence du Royaume à *Longchamp*, qui étoit en même tems, Chancelier, Evêque d'Ely, & Légat du Pape. Cet homme ſe conduiſit avec tant de hauteur & de fierté dans ſon Adminiſtration, que les Conſeillers nommés par le Roi pour l'aſſiſter, ſe virent obligés de ſe plaindre au Prince *Jean* Comte de *Morton*, & de ſe mettre ſous ſa protection. *Jean* ſe ſervit utilement de cette occaſion, pour s'introduire dans le Gouvernement, dont le Roi ſon Frere ne lui avoit fait aucune part; & s'étant uni avec les Barons, il chaſſa *Longchamp* du Royaume. Enſuite, il fit pluſieurs démarches pour s'aſſurer de la Couronne, en cas que le Roi vînt à mourir dans ſon Voyage. Cette précaution lui paroiſſoit néceſſaire, à cauſe des juſtes prétentions que pouvoit avoir le jeune *Arthur*, Duc de Bretagne, Fils de *Geffroi* ſon Frere ainé.

Caractère de Longchamp.

Longchamp chaſſé du Royaume.

La nouvelle de la priſon de *Richard* ne fut pas plutôt venue en Angleterre, que *Jean* fit paroître l'envie qu'il avoit de lui enlever la Couronne. Mais par les ſoins d'*Alienor* leur Mere, il ſe fit une Aſſociation entre les Barons, pour maintenir les Droits du Roi. Cela fut cauſe que *Jean*, après divers efforts inutiles pour ſéduire les Seigneurs Anglois, fit Alliance avec *Philippe-Auguſte*, qui n'avoit pas moins d'envie que lui, de profiter de cette occaſion pour s'emparer des Provinces que les Anglois poſſédoient en France. Il aſſiegea même Rouen : mais il fut contraint de lever le Siege. Ces deux Princes ligués firent tous les efforts poſſibles pour empêcher que *Richard* ne fût mis en liberté. Ils offrirent à l'Empereur des ſommes qui tenterent tellement ce Prince avare, qu'encore qu'il eût donné ſa parole, & fait un Traité avec *Richard*, il voulut ſe retracter. Mais les Princes d'Allemagne lui ayant fait connoitre, qu'il ne violeroit pas impunément une promeſſe dont ils s'étoient rendus Garants, il n'oſa retenir ſon Priſonnier.

Alliance du Prince Jean avec Philippe de France.

1194. Dès que *Richard* fut en Angleterre, il fit donner contre

Sentence

Ri-chard I.

donnée contre lui. Richard lui pardonne. Guerre & Trêve avec la France.

tre ſon Frere une Sentence, qui confiſquoit tous ſes Biens, & le déclaroit incapable de ſuccéder à la Couronne : mais dans la ſuite, il lui pardonna.

1195. Cependant *Richard*, brulant d'envie de ſe venger de *Philippe*, fit de grands préparatifs pour porter la Guerre en France : mais il fut prévenu par ſon Ennemi, qui aſſiegea *Verneuil*, dont pourtant il ne put ſe rendre maitre. Cette Guerre, qui dura trois ou quatre ans avec des ſuccès divers, dont le détail ſeroit ici aſſez inutile, fut interrompue par une Trève de cinq ans.

Mort & Teſtament de Richard.

1199. Quelque tems après, *Richard* ayant appris qu'un Gentilhomme Limouſin avoit trouvé dans ſa Terre un Tréſor caché, demanda ce Tréſor, prétendant qu'il lui appartenoit, comme Souverain du Païs Limouſin, qui étoit une dépendance de la Guyenne. Le Gentilhomme ne voulant point s'en deſſaiſir, ſe refugia dans le Château de *Cha'uz*, appartenant au Vicomte de *Limoges*, où *Richard* alla l'aſſieger. Pendant qu'il faiſoit le tour de la Place pour la reconnoitre, il fut bleſſé à l'épaule d'un coup d'Arbalête, dont il mourut quelques jours après. Il avoit fait en Sicile un Teſtament, en faveur d'*Arthur* Duc de Bretagne ſon Neveu : mais il en fit un autre avant ſa mort, dans lequel il nommoit le Prince *Jean* ſon Frere pour ſon Héritier.

ACTES du Regne de RICHARD I.

Année 1189.

Lettre de Philippe, &c.

Lettre de *Philippe-Auguſte* à *Richard*, pour le ſommer d'exécuter leurs Conventions touchant le Voyage de la Terre-Sainte. Datée au mois d'Octobre. Page 63.

Conventions, &c.

Nouvelles Conventions entre *Philippe* & *Richard*, ſur le même ſujet. Page 63. A Nonancourt.

Chartre par laquelle Richard ſe deſiſte, &c.

Chartre de *Richard I*, par laquelle il ſe déſiſte de ſa Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe. A Cantorbery, le 5 Decembre. Page 64.

Præterea, quietavimus omnes Pactiones quas bonus Pater noſter Henricus Rex Angliæ, per novas Cartas, & per captionem ſuam extorſit : Ita videlicet, ut Nobis faciat integrè & plenariè, quidquid Rex Scotiæ Macolmus frater ejus Anteceſſoribus noſtris de jure fecit & facere debuit.

. . . . . Reddidimus etiam ei ligantias Hominum ſuorum quas Pater noſter de illo habuit per captionem ſuam ; & quæ forte per oblivionem retentæ & inventæ fuerint, eas penitus carere viribus præcipimus. Sæpe dictus verò Gulielmus Rex ligius Homo noſter deveniat, de omnibus terris, de quibus Anteceſſores ſui Anteceſſorum noſtrorum ligii Homines fuerint, & Nobis atque Hæredibus noſtris fidelitatem juravit.

Ordonnances ſur le Voyage de la Terre-Sainte.

Ordonnances de *Richard* ſur le Voyage de la Terre-Sainte. Page 65.

Qui hominem in navi interfecerit, cum mortuo ligatus projiciatur in mare.

Si autem ad terram eum interfecerit, cum mortuo ligatus infodiatur.

Si quis cultellum extraxerit, aut alium ad ſanguinem percuſſerit, pugnum perdat.

Si palmâ percuſſerit, tribus vicibus mari mergatur.

Si quis feriò convitia aut odium Dei injecerit, quot vicibus ei conviciatus fuerit, tot uncias argenti ei det.

Latro autem fondeatur ad modum Campionis, & pix bulliens ſupra caput ejus effundatur ; & pluma pulvinaris ſupra caput ejus excutiatur, ad cognoſcendum eum ; & in primâ terrâ quâ navis applicuerit, projiciatur.

Année 1190.

Traité entre Richard & Tancrede Roi de Sicile.

Traité entre *Richard I*, & *Tancrede* Roi de Sicile. Page 66.

Ut verò pax iſta & fraterna dilectio, tam multiplici quam arctiori vinculo convertatur, prædictis Curiæ Veſtræ Magnatibus, id ex parte veſtrâ tractantibus, Domino diſponente, condiximus inter Arthurium egregium Ducem Britanniæ kariſſimum nepotem noſtrum, & Hæredem, ſi fortè ſine prole Nos obire contigerit, & Filiam veſtram, matrimonium in Chriſti nomine contrahendum, ut cum illa ad nubiles annos pervenerit . . . . . . aut ſi Celſitudini veſtræ placuerit, eam infra annos nubiles deſponſari, prædictus Nepos noſter, juxta beneplacitum veſtrum, id faciet, ſi Summus Pontifex diſpenſare voluerit . . . .

. . . Si autem Nobis ſine Hærede decedentibus, ipſe ad Regnum noſtrum hæreditario jure pervenerit, ei (Filiæ) dotarium deſignamus de Regno noſtro, quale antiquum & conſuetum dotarium Reginarum Angliæ.

Richard reconnoit qu'il a reçu de *Tancrede* vingt-mille onces d'Or, & s'engage à les reſtituer, ſi le Mariage ne s'accomplit pas ; en quoi il ſe ſoumet au Jugement du Pape.

Lettre de Richard au Pape.

Lettre de *Richard* au Pape. Du 11 Novembre, près de Meſſine. Page 68.

Il lui fait part du Traité qu'il a fait avec *Tancrede*, & répete la clauſe ci-deſſus, en parlant d'*Arthur* : *Et Hæredem ſi forte ſine prole*, &c.

Cela fait voir qu'en ce tems-là il ne faiſoit aucune difficulté, que s'il venoit à mourir ſans Enfans, *Arthur* ne dût être ſon Héritier ; & néanmoins, étant au lit de la mort, il inſtitua *Jean* ſon Frere.

Année 1191.

Traité de Richard avec Philippe de France.

Traité fait à Meſſine, entre *Philippe-Auguſte* & *Richard I.* Meſſanæ, menſe Martio. Page 69.

Prædicto Regi (Ricardo) bono corde, & bonâ voluntate concedimus, quod a modo liberè quamlibet voluerit ducat uxorem, nonobſtante illâ conventione inter Nos & Ipſum factâ, de Sorore noſtrâ Adelaïs, quam debebat ducere in uxorem.

. . . . . . Et ſi Rex Angliæ haberet duos Maſculos aut plures, voluit & conceſſit, quod major natu teneat in capite de Nobis, totum id quod tenere debet à Nobis, citra mare Angliæ ; & alius tenebit à Nobis in capite, unam ex tribus Baroniis, videlicet Dominium Normaniæ, aut Dominium Andegaviæ & Cenomaniæ, aut Dominium Aquitaniæ & Pictaviæ.

. . . . . . Ipſe autem conceſſit, quod de Terra Sancti Egidii Comitis (1) *nihil de cætero occupabit, ultrà quod diximus, quamdiu Comes S. Egidii in Curiâ noſtrâ ſufferre juſtitiam voluerit aut poterit.*

. . . . . . Conceſſit etiam Nobis Rex Angliæ, quod infrà primum menſem à reditu ſuo, remittet in Franciam ſine contradictione aliquâ & impedimento, Adelaïs Sororem noſtram, ſive vivi, ſive mortui fuerimus.

Année 1192.

Lettre de l'Empereur au Roi de France.

Lettre de l'Empereur *Henri VI*, à *Philippe-Auguſte* Roi de France. *Apud Rhetienſie*, V. Kal. Januarii. Page 70.

Il lui fait part de la nouvelle de la priſe de *Richard*, & de la maniere dont il fut pris. Après que *Richard* eut fait naufrage dans l'Iſtrie proche d'Aquilée, le Comte de *Gortze* le pourſuivit, & prit huit de ſes Chevaliers. Enſuite *Richard* ſe rendit à un Bourg de l'Archevêché de Saltzbourg, où *Frideric de Boteſvowe* lui prit ſix Chevaliers. Après cela, *Leopold* Duc d'Autriche mit des Gardes dans tous les chemins, & prit *Richard* dans un Village proche de Vienne.

Ceci peut ſervir à faire comprendre, que ſelon les apparences, *Richard* prit le chemin de Vienne pour donner le change à ceux qui le pourſuivoient.

Lettre du Vieux de la Montagne au Duc d'Autriche.

Lettre du *Vieil de la Montagne* (2) au Duc d'*Autriche*. Au Château de Meſſiat, au milieu du mois de Septembre, l'an 5. du Pape *Alexandre*. Page 71.

Il juſtifie *Richard* du meurtre du Marquis de *Montferrat*, & avoue que c'eſt lui-même qui l'a fait aſſaſſiner au milieu de *Tyr*, parce que le Marquis avoit fait tuer un de ſes Freres, que la tempête avoit pouſſé à Tyr.

Si *La Montagne* n'étoit pas Chrétien, comme tous les Auteurs en conviennent, la date de cette Lettre, *l'an 5. du Pontificat d'Alexandre*, peut faire ſoupçonner qu'elle eſt ſuppoſée.

Année 1193.

Lettres de la Reine Alienor au Pape.

Trois Lettres de la Reine *Alienor* au Pape, pour le prier de s'employer pour procurer la liberté à *Richard*. Pages 72. 74. & 76.

Ces Lettres ſont fortes, & pleines de reproches au Pape, ſur ſa froideur.

Lettre de l'Archidiacre de Bath à l'Archevêque de Mayence.

Autre de *Pierre de Blois*, Archidiacre de Bath, à l'Archevêque de Mayence, ſur le même ſujet. Page 78.

Lettre de Richard à la Reine Mere.

Lettre de *Richard I* étant en priſon, à la Reine ſa Mere, & aux Juſticiers d'Angleterre. *Apud Haguenau*. XIII. Kal. Maji. Page 80.

Il demande 70000 Marcs d'argent pour payer ſa Rançon, & ordonne qu'on tienne un compte exact de l'Argenterie qu'on prendra des Egliſes, auſſi-bien que de ce que chaque Baron donnera, afin qu'il puiſſe connoitre la bonne volonté de chacun, & qu'on tienne prêts les Otages.

Quem autem in noſtrâ neceſſitate promptum inveniemus, amicum in ſuis neceſſitatibus Nos reperiet, & remuneratorem ; gratiusque Nobis erit, ſi quis in abſentiâ noſtrâ, in aliquo Nobis ſubveniat, quam ſi in præſentiâ noſtrâ in duplo quis nobis ſubveniret.

Accord entre Philippe & les Ambaſſadeurs...

Accord entre *Philippe-Auguſte* & les Ambaſſadeurs d'Angleterre, envoyés en France pendant la priſon de *Richard*. *Actum Meduncæ*, VIII Idus Julii. Page 81.

Les

(1) Le Comté de Toulouſe.

(2) Mr. *de Rapin* dit dans ſa grande Hiſtoire, que le *Vieil de la Montagne* étoit le nom que l'on donnoit au Chef des *Chaſſins*, Peuple qui habitoit aux environs d'*Antioche*, & que les François nommoient *Aſſaſſins*. Et le Traducteur Anglois de cette Hiſtoire a obſervé dans une Note ſur cet endroit, que ces Aſſaſſins étoient une Secte de Mahometans, qui occupoient ſix Villes pres d'*Antaradus* en Syrie : qu'ils etoient toujours prêts à aſſaſſiner quelque Prince que ce fût, à qui le *Vieil de la Montagne* leur ordonnoit d'aller ôter la vie, & à executer les entrepriſes les plus deſeſperées.

RICHARD I. Ambaſſadeurs d'Angleterre.

Les Ambaſſadeurs promettent, au nom de *Richard*, de payer à *Philippe* vingt-mille Marcs, & de lui remettre quatre Chateaux pour ſûreté de cette ſomme.

Ils promettent, que le Prince *Jean* ne ſera point recherché pour avoir violé la promeſſe qu'il avoit faite à *Richard*, de ne retourner point en Angleterre.

Il y a auſſi quelque choſe par rapport à *Jean*, que je n'entends pas. Savoir: *Si homines Regis Angliæ poterunt monſtrare, quod Comes Johannes juraverit ad perquirendum pecuniam ad liberationem Regis Angliæ.*

Les Hiſtoriens ont dit que *Richard*, avant que de partir, avoit ſtipulé avec *Jean*, que pendant ſon abſence, il ſe tiendroit en Normandie, ſans remettre le pied en Angleterre: mais qu'enſuite, il l'avoit diſpenſé de cette obligation. Il paroît pourtant dans cet Acte, que *Jean* étoit toujours obligé.

Lettre de Richard à l'Archevêque Hubert.

Lettre de *Richard* à *Hubert*, Archevêque de Cantorbery. A Spire, le 22 Septembre. Page 83.

Il lui dit, que l'Empereur a fixé le Lundi après Noël, pour le mettre en liberté; & que le Dimanche ſuivant, il ſera couronné Roi de Provence. *Vigiliâ Beati Thomæ Apoſtoli.*

Lettre de l'Empereur aux Anglois.

Lettre de l'Empereur *Henri VI* aux Anglois. *Apud Thealuſam*, Page 84.

Il leur donne avis, qu'il a fixé un jour pour mettre *Richard* en liberté, & un autre pour le faire couronner Roi de Provence. *Noſtræ ſiquidem eſt voluntatis præfatum Dominum veſtrum, ſicut amicum noſtrum ſpecialem, promovere, & magnificentius honorare.*

Conventions entre l'Empereur & Richard.

Conventions entre l'Empereur & *Richard*. Page. 84.

1. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur iront en Angleterre avec ceux du Roi. On leur comptera cent-mille Marcs d'argent, qui ſeront cachetés; & les gens du Roi en ſeront chargés juſqu'à ce que l'argent ſoit arrivé ſur les Terres de l'Empire, en ſorte que s'il ſe perd avant ce tems-là, la perte ſera pour le Roi. Enſuite, il ſera remis aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui en ſeront ſeuls chargés. De plus, le Roi donnera encore cinquante-mille Marcs d'argent, poids de Cologne, à l'Empereur & au Duc d'*Autriche*; & au défaut d'argent, il donnera ſoixante Otages à l'Empereur pour trente-mille Marcs, & ſept au Duc d'*Autriche* pour vingt-mille Marcs.

2. Si le Roi d'Angleterre veut exécuter ce à quoi il s'eſt autrefois engagé envers l'Empereur, concernant le Duc de Saxe, l'Empereur le tiendra quitte des 50000 Marcs, & s'obligera d'en payer 20000 au Duc d'*Autriche*.

3. Le Roi ſera mis en liberté, immédiatement après que l'Empereur aura reçu les 100000 Marcs, & que le Roi aura donné les Otages.

4. Le Roi d'Angleterre s'oblige par Serment, de donner la Sœur d'*Arthur* Duc de Bretagne, en Mariage au Fils du Duc d'*Autriche*, & de la faire mener ſur les Terres de l'Empire. Que ſi le Duc refuſe de la recevoir, le Roi ſera quitte de ſon Serment.

5. S'il refuſe d'accomplir ſon engagement par rapport au Duc de Saxe, il ſera tenu de payer les 50000 Marcs, ſept mois après ſon arrivée en Angleterre.

Année 1194.

Bref du Pape à l'Evêque de Verone.

Bref du Pape *Céleſtin* à l'Evêque de Verone. *Romæ*. Id. Jun. Pontific. IV. Page 88.

Il lui donne commiſſion d'ordonner de ſa part au Duc *d'Autriche*, de renvoyer les Otages Anglois, & de faire reſtitution à *Richard*. Après que le Duc aura obéi, il lui eſt ordonné d'aller faire la Guerre aux Infideles dans la Paleſtine, autant de tems que *Richard* a été détenu en priſon.

Il faut remarquer, que pendant tout le tems que *Richard* fut en priſon, le Pape ne fit pas la moindre démarche en ſa faveur, comme il paroît par les Lettres d'*Aliénor* indiquées ci-deſſus. Mais dès que ce Prince fut arrivé en Angleterre, le Pape parut s'intéreſſer beaucoup pour lui.

Chartre de Richard en faveur des Rois d'Ecoſſe.

Chartre de *Richard I*, en faveur des Rois d'Ecoſſe. Du 17 Avril. Page 87. A Wincheſter.

Cette Chartre contient certains Privileges accordés aux Rois d'Ecoſſe, quand ils ſe trouveront en Angleterre.

Traité avec Philippe.

Traité entre *Philippe-Auguſte* & *Richard I*, conclu entre Gaillon & Val-Rodelle. Page 91.

Lettre à l'Evêque de Durham.

Lettre de *Richard I* à l'Evêque de *Durham*. Du 30 Septembre. Page 96. A Dangu.

Le Roi donne avis à l'Evêque, d'un avantage qu'il a remporté ſur le Roi de France proche de Giſors. Il dit que le Roi de France avoit avec lui 300 Chevaliers avec leurs Ecuyers, *& Communibus ſuis*; & qu'ayant été pouſſé juſqu'à Giſors, le Pont rompit ſous lui. Il ajoute: *Rex Franciæ, ut audivimus, bibit de riveria, & viginti milites ſubmerſi ſunt. Nos autem ibi cum unâ lanceâ proſtravimus Mathæum de Montmorrency, & Alanum de Ruſci, & Fulconem de Gilerval, & captos detinuimus, & bene capti ſunt gentes uſque ad centum milites.*

Cette Lettre peut ſervir à redreſſer les Hiſtoriens Anglois, & François, dont les uns exagerent cet avantage comme une grande Victoire, & les autres en parlent comme d'une bagatelle.

Année 1198.

RICHARD I. Bref du Pape Innocent au Duc d'Autriche.

Bref du Pape *Innocent III* au Duc d'*Autriche*. III. Kal. Junii, Pontif. I. Page 102.

Leopold Duc d'*Autriche*, qui avoit arrêté *Richard*, étoit mort, & avoit ordonné à ſon Fils & Succeſſeur de renvoyer les Otages Anglois. Le Pape ordonne au Fils par ce Bref, d'exécuter la volonté de ſon Pere, ſous peine d'Excommunication.

Autre Bref à l'Archevêque de Magdebourg.

Autre Bref du même Pape à l'Archevêque de Magdebourg. II. Kal. Junii. Page 103.

Il lui ordonne de ſolliciter le Duc de *Souabe*, Frere & Héritier du défunt Empereur *Henri VI*, à faire reſtitution au Roi d'Angleterre.

Autre Bref.

Bref du Pape *Innocent*, qui confirme le Statut de *Richard I*, par lequel il ordonne que les ſecours qu'on a tirés des Egliſes pour le délivrer de ſa priſon, ne ſoient pas tirés à conſéquence pour l'avenir. V. Kal. Octob. Page 104. *Peruſæ*.

REGNE DE JEAN,

Surnommé SANS-TERRE.

Le Roi Jean monte ſur le Trône.

QUoique *Richard* eût inſtitué *Jean* ſon Frere, ſon Héritier univerſel, le Droit de *Jean* n'étoit pas inconteſtable. *Arthur* Duc de Bretagne ſon Neveu, Fils de *Geffroi* ſon Frere ainé, ne manquoit pas de raiſons plauſibles pour lui diſputer, & la Couronne d'Angleterre, & les Provinces de France, dont la Succeſſion de *Richard* étoit compoſée. Pour ce qui regarde l'Angleterre, il n'y avoit ni Loi, ni Réglement, ni Préjugé, depuis la Conquête, qui pût établir un Droit fixe pour la Succeſſion à la Couronne, comme je l'ai fait voir au commencement de cet Extrait. Par conſéquent, les Droits de *Jean* & d'*Arthur* étoient également ſujets à des objections embaraſſantes, & pouvoient être également ſoutenus par de puiſſantes raiſons. Quant aux Provinces de France, ſavoir, la *Normandie*, la *Guyenne*, le *Poitou*, la *Saintonge*, la *Touraine*, l'*Anjou*, le *Maine*, il y a beaucoup d'apparence que le Droit, par rapport à la Succeſſion, y étoit mieux réglé qu'en Angleterre: mais comme c'étoient des Fiefs de la Couronne de France, il étoit apparent que *Philippe-Auguſte*, comme Souverain, prétendroit être en droit de décider la queſtion entre les deux Concurrens, & qu'il ſe régleroit plutôt ſur ſon intérêt, que ſur la Juſtice. Si ce Procès avoit dû être décidé régulierement, & dans toutes les formes, les Juges y auroient ſans doute trouvé de grandes difficultés. Mais *Jean* ne trouvant pas à propos de commettre ſes Droits à un Jugement de cette nature, aima mieux ſuivre une autre route. Ce Prince ſe trouvant en France lorſque *Richard* ſon Frere mourut, envoya d'abord en Angleterre *Hubert* Archevêque de Cantorbery, & *Guillaume Marſhal*, qui étoient alors avec lui, pour diſpoſer les eſprits des Anglois en ſa faveur. Ces deux Seigneurs qui lui étoient dévoués, étant aidés du crédit de la Reine *Aliénor* qui ſe déclara pour *Jean*, travaillerent avec tant d'ardeur à gagner les Grands & le Peuple, qu'ils réuſſirent enfin, quoiqu'avec beaucoup de difficulté, dans ce qu'ils avoient entrepris. Ce ne fut pas en faiſant décider la queſtion qu'il pouvoit y avoir entre *Jean* & *Arthur*, par un Jugement des Etats, ou du Parlement; mais en gagnant les uns après les autres, ceux qui auroient pu s'oppoſer à l'élévation de *Jean* ſur le Trône. C'eſt ainſi que *Guillaume le Roux*, *Henri I*, & *Etienne*, avoient agi pour réuſſir dans leurs deſſeins.

Meſures qu'il prit pour s'aſſurer la Couronne.

Ardeur de ſes Amis à le ſervir.

Pendant que les Amis de *Jean* le ſervoient utilement en Angleterre, il travailloit de ſon côté à s'aſſurer la poſſeſſion des Provinces de France qui faiſoient partie de la Succeſſion de *Richard*. Le prémier pas qu'il fit pour cela, fut de gagner *Robert de Turnham*, qui lui livra les Tréſors du feu Roi qu'il avoit en garde, avec les deux importantes Places de *Chinon* & *Saumur*, dont il étoit Gouverneur: mais cela ne ſuffiſoit pas. Le Gouverneur d'*Angers* avoit déja livré ſa Place au Duc de Bretagne; les Seigneurs de Poitou, de Touraine, d'Anjou, du Maine, étoient tous diſpoſés à reconnoitre ce jeune Prince pour leur Souverain; & il y avoit beaucoup d'apparence que *Philippe* le favoriſeroit auſſi, puiſqu'il ne pouvoit qu'être avantageux à la France, que ces Provinces fuſſent ſéparées de la Couronne d'Angleterre. *Jean* ne pouvant pourvoir à tout dans un même tems, s'attacha à ce qu'il y avoit de plus preſſé, c'eſt-à-dire, à ſe faire reconnoitre par la Normandie, dont les Habitans étoient encore incertains du parti qu'ils devoient prendre. Pour cet effet, il ſe ſervit des Tréſors qu'il avoit en main, pour gagner les principaux Seigneurs Normands; & en même tems il leva une Armée, avec laquelle il alla faire le Siege du *Mans*, qui avoit pris le parti d'*Arthur*. Dès qu'il fut maitre de cette Ville, il en fit raſer les murailles, & traita les Habitans avec beaucoup de ſévérité. Cet exemple acheva de déterminer les Normands, qui, craignant un ſemblable ſort, ſe hâterent de reconnoitre *Jean* pour leur Duc, & le couronnerent à Rouen. Cela fait, il ſe hâta de paſſer en Angleterre, où tout étoit diſpoſé à le recevoir. Peu de jours après, il fut couronné, après que l'Archevêque de Cantorbery eut fait un Diſcours à l'Aſſemblée, dans lequel il fit entendre, que *Jean* ne parvenoit à la Couronne que par Election; & parce qu'étant de la Race Royale, il avoit

Il met la main ſur les Tréſors du feu Roi.

Prend le Mans & en fait raſer les murailles.

Couronnement de Jean en Normandie & en Angleterre.

Remarque de l'Arche-

ean. ...oque de ...tor-bery sur ...e sujet.

avoit été trouvé digne de commander aux Anglois. Ce Prélat ne s'exprima ſans doute de cette maniere, que pour éviter d'entrer dans la diſcuſſion du Droit de *Jean*, qui étoit trop douteux pour pouvoir en faire un ſolide fondement de ſon élévation ſur le Trône.

Son re-...our en ...rance, ...ou la Du-...cheſſe de ...Bretagne ...e met ...ous la ...rotec-...ion de ...Philippe.

Jean ne fit qu'un petit ſéjour en Angleterre, après avoir été couronné, étant preſſé de s'en retourner en France, où *Philippe* avoit rompu la Trève de cinq ans qu'il avoit faite avec *Richard*. *Conſtance*, Mere d'*Arthur*, lui avoit déja livré toutes les Places dont elle pouvoit diſpoſer, & s'étoit miſe avec le Prince ſon Fils, ſous ſa protection, & entre ſes mains. Ainſi, ſous prétexte d'agir pour *Arthur*, *Philippe* avoit repris les armes, & s'étoit emparé d'Evreux, & de toute la Province du Maine. *Jean* étant arrivé à Rouen, y leva une Armée, qui devint bientôt fort nombreuſe, par les Troupes qu'on lui amenoit de tous côtés. Mais *Philippe* lui fit perdre un tems qui lui étoit précieux, en lui demandant une trève de cinquante jours, qui lui fut aiſément accordée; *Jean* s'imaginant que la terreur de ſes armes avoit réduit ſon Ennemi à faire cette démarche, & que bientôt il lui demanderoit la Paix. Cependant, il laiſſa diſperſer ſon Armée, qui n'étoit preſque compoſée que de Volontaires. Mais au-lieu de la Paix à quoi il s'attendoit, *Philippe*, dans une Entrevue qu'il eut avec lui, demanda pour *Arthur* toutes les Provinces de France que *Richard* avoit poſſedées, & pour leſquelles il avoit déja reçu l'Hommage de ce jeune Prince. Cette demande ayant été rejettée, la Guerre commença incontinent.

...Trève de ...0 jours.

...La Guer-...e recom-...mence.

...Mort de ...a Sœur ...du Roi.

Dans ce même tems, *Jeanne* Reine Douairiere de Sicile, qui avoit épouſé en ſecondes noces le Comte de *Toulouſe*, mourut à Rouen, où elle étoit allée pour y voir le Roi ſon Frere. Pendant que *Jean* s'amuſoit à faire les funerailles de ſa Sœur, *Philippe* faiſoit des progrès dans l'Anjou, & s'emparoit des Places qui avoient pris le parti de *Jean*: mais ſur quelque mécontentement qu'il donna au Gouverneur du Duc de Bretagne, ce jeune Prince, avec la Ducheſſe ſa Mere, & ſon Gouverneur, alla ſe jetter entre les bras du Roi ſon Oncle. Ce coup imprévu auroit pu rompre les meſures du Roi de France; mais peu de tems après, la Ducheſſe conçut contre *Jean* des ſoupçons, qui l'engagerent à remener le Duc ſon Fils à *Philippe*. Malgré tout cela, les affaires de *Jean* ſe trouvoient dans une heureuſe ſituation. Il avoit fait Alliance avec l'Emperenr *Othon* ſon Neveu, & avec le Comte de Flandre; & dans le même tems, la Guyenne ſe déclara pour lui. Cela fut cauſe que *Philippe*, qui ſe trouvoit preſſé d'un autre côté, demanda la Paix. Elle ſe conclut à l'avantage de *Jean*, à qui *Philippe* ſacrifia les intérêts du Duc de Bretagne, en s'engageant à ne donner aucun ſecours à ce Prince. Pour amener *Philippe* à ce point, *Jean* promit de ceder pour un certain tems au Prince *Louis* ſon Fils, l'Auvergne & le Berry, & de donner une Dot de vingt-mille Marcs à *Blanche de Caſtille* ſa Niece, que ce même Prince devoit épouſer. *Arthur* étant ainſi abandonné de ſon Protecteur, ne ſe trouva plus en état de réſiſter au Roi ſon Oncle, qui ſe mit en poſſeſſion de toute la Succeſſion de *Richard*, & ne lui laiſſa que la Bretagne. Le Mariage de *Louis* avec *Blanche* fut célébré peu de tems après, à Rouen.

...Conſtan-...ce & Ar-...thur re-...tournent ...vers Jean, ...& enſuite ...vers Phi-...lippe.

...Bon état ...des affai-...res de ...Jean.

...Son ...Traité a-...vec la ...France.

...Le Prince ...Louis ma-...rié à la ...Niece de ...Jean.

Pendant que *Jean* faiſoit ces acquiſitions, il devint amoureux d'*Iſabeau d'Angoulême*, qui avoit été accordée par paroles de préſent avec *Hugues le Brun*, Comte de *la Marche*. Sa paſſion fut ſi violente, qu'il voulut à quelque prix que ce fût l'épouſer, quoique pour faire ce Mariage il falût rompre celui d'*Iſabeau*, & le ſien propre avec *Havoiſe de Gloceſter*. Mais la faveur & l'autorité du Pape ſurmonterent tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon bonheur.

Divorce ...& Maria-...ge de ...Jean.

Tout lui ayant ainſi réuſſi ſelon ſes ſouhaits, il repaſſa en Angleterre, & y aſſembla un Parlement, auquel il demanda de l'argent pour payer la Dot qu'il avoit promiſe à *Blanche de Caſtille* ſa Niece. Cette demande parut fort extraordinaire, perſonne ne pouvant comprendre pourquoi il falloit que l'Angleterre payât le Mariage d'une Princeſſe Eſpagnole, qui épouſoit un Prince François. Mais le Roi fit entendre aſſez clairement, qu'il ne vouloit pas être refuſé; & comme c'étoit le prémier Subſide qu'il demandoit, le Parlement l'accorda, quoique d'une maniere à faire comprendre qu'il étoit très mécontent. Cependant, le Roi ayant fait plier le Parlement en cette occaſion, en devint plus fier dans la ſuite. On prétend même qu'il commença dès-lors à travailler pour ſe rendre abſolu, & que les Grands étant perſuadés qu'il avoit ce deſſein, commencerent de leur côté à penſer aux moyens de s'y oppoſer. En effet, dès la prémiere année de ſon Regne, il eut à eſſuyer des mortifications, qui pouvoient lui faire comprendre combien il auroit de peine à réuſſir dans ſes deſſeins. *Geffroi* Archevêque d'Yorck, ſon Frere-naturel, s'oppoſa de tout ſon pouvoir à la levée de l'argent que le Parlement venoit d'accorder au Roi; & il ne tint pas à ce Prélat inquiet, que tout le Royaume ne ſe ſoulevât. D'un autre côté, *Hubert* Archevêque de Cantorbery, ayant convoqué le Synode de ſa Province ſans en informer le Roi, contre la coutume de ſes Prédéceſſeurs, le Roi lui fit défendre de l'aſſembler: mais malgré cette défenſe, le Synode ne laiſſa pas de ſe tenir.

Jean de-...mande un ...Subſide à ...ſon Parle-...ment.

...L'Arche-...vêque ...d'Yorck ...s'oppoſe ...à la levée ...du Sub-...ſide.

...L'Arche-...vêque de ...Cantor-...bery tient ...un Syno-...de malgré ...la défenſe ...du Roi.

Ce ne fut pas ſeulement avec le Clergé, que *Jean* eut affaire dès le commencement de ſon Regne. Tous les Seigneurs en général étoient mécontens. Ils ne l'avoient placé ſur le Trône, que ſur la promeſſe poſitive qui leur avoit été faite de ſa part, qu'il les rétabliroit dans leurs Privileges; & cependant, ils ne lui voyoient faire aucune démarche qui tendît à ce but. Au contraire, depuis qu'il étoit de retour en Angleterre après avoir ſi bien réuſſi en France, il prenoit une route tout oppoſée. Il avoit déja, comme je l'ai dit ci-deſſus, exigé un Subſide du Parlement. De plus, dans un Voyage qu'il avoit fait du côté du Nord, il avoit extorqué de grandes ſommes de quelques Provinces, ſous prétexte de punir certaines malverſations, qui s'étoient commiſes dans ſes Forêts. Enfin, il donnoit un grand ſujet de mécontentement à ſon Peuple, en débauchant des Femmes & des Filles, ſans aucun égard pour les Familles les plus diſtinguées. Tout cela donnant de grands ſoupçons aux Barons du Royaume, quelques-uns d'entre eux s'aſſemblerent ſecretement, & s'engagerent à ſe ſoutenir mutuellement. En même tems, ils réſolurent de ſaiſir la prémiere occaſion qui ſe préſenteroit, pour faire connoitre au Roi qu'ils ne prétendoient point ſe ſoumettre à un pouvoir abſolu.

Jean. Mécontentement des Anglois.

Les Barons s'engagent à s'oppoſer au Roi.

Quelque tems après, les Poitevins ayant fait quelque démarche qui donnoit lieu de croire qu'ils avoient deſſein de ſe revolter, *Jean* réſolut de les aller châtier, & fit ſommer tous les Vaſſaux de la Couronne de ſe rendre à Portſmouth, pour l'accompagner en France. Mais les Barons lui firent dire, qu'ils n'obéiroient point à cet ordre, à moins qu'il n'exécutât ſes engagemens par rapport à leurs Privileges. *Jean* regardant ce refus comme une Rebellion, ſe mit incontinent à la tête de quelques Troupes, & ſans leur donner le tems de ſe reconnoitre, il ſe ſaiſit de quelques-uns de leurs Châteaux. Comme ils n'avoient encore pris aucunes meſures pour oppoſer la force à la force, ils ſe virent contraints de promettre qu'ils ſe rendroient à Portſmouth, & de lui donner leurs Enfans en Otage. Quand ils furent arrivés au Rendez-vous, le Roi les diſpenſa de ce Voyage, moyennant deux Marcs d'argent pour chaque Fief. Enſuite il ſe rendit en Normandie, avec peu de Troupes.

Ils refuſent de l'accompagner en France.

Jean les attaque & les oblige à ſe ſoumettre.

Dès qu'il fut arrivé à Rouen, *Philippe* ſouhaita d'avoir avec lui une Conference, dans laquelle ils confirmerent le dernier Traité qu'ils avoient fait enſemble. *Philippe* lui fit toutes les careſſes poſſibles, & l'engagea même à l'aller voir à Paris, où il lui donna tant de marques d'une parfaite eſtime, & d'une ſincere amitié, que *Jean* le regarda comme le meilleur de ſes Amis; en quoi il ſe trompa beaucoup, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Entrevue de Jean & de Philippe.

J'ai rapporté juſqu'ici, le plus brievement qu'il m'a été poſſible, ce qui ſe paſſa dans les deux prémieres années du Regne de *Jean*: mais ce n'eſt pas-là ce qu'il y a de plus conſidérable. C'eſt dans la ſuite de ce Regne qu'on trouve trois Evenemens importans, qui en font toute la matiere, & dont je ferai trois Articles ſéparés. Le prémier contiendra les Affaires que *Jean* eut avec *Philippe-Auguſte*. Le ſecond, celles qu'il eut avec le Pape *Innocent III*; & le troiſieme, ſa Querelle avec ſes Barons.

Les trois principaux évenemens de ce Regne.

Avant que de paſſer à ces trois Articles, j'indiquerai ici les Actes qui ſe trouvent dans le Recueil ſur les deux prémieres années de ce Regne.

Année 1199.

Engagement de *Jean*, de payer 2125 Marcs d'Argent prêtés à *Richard* par des Marchands de Plaiſance. A Rouen le 25 Août. Page 115.

Engagement de Jean, &c.

Année 1200.

Acte par lequel *Hugues le Brun* Comte de la *Marche*, & *Raoûl* Comte d'*Augi*, ſe déclarent Hommes-liges du Roi *Jean*. A Caen, le 28 Janvier. Page 116.

Hommes-liges du Roi Jean.

Autre ſemblable, du Vicomte de *Thouars*. Page 117.

Traité de Paix entre *Philippe-Auguſte* & *Jean*. A Gâleton. . . Mai. Page 117.

Son Traité avec Philippe de France.

Præterea dedit nobis Rex Angliæ 20 millia Marcarum ſterlingarum, ad pondus & legem in quo fuerunt, vid. 13 ſolidos & 4 denarios pro Marcâ, propter Rechatum noſtrum, & propter feoda Britanniæ quæ Nos ipſi demiſimus. Ipſe verò recipiet Arthurum in Hominem, ita quod Arthurus Britanniam tenebit de Rege Angliæ.

In conventionibus iſtis cum Rege Angliæ, habemus conventionem, quod ipſe Othoni nepoti ſuo nullum auxilium faciet, nec per gentem, nec per ſe, nec per alium, niſi per conſilium & conſenſum noſtrum.

. . . . . . *De Arthuro ſic erit, quod Rex Angliæ non minuet eum nec de feudo nec de dominio Britanniæ citra mare, niſi per rectum judicium Curiæ ſuæ.*

Année 1201.

Acte par lequel *Leolyn Ap-Jorworth*, Gallois, ſe déclare Homme-lige du Roi *Jean*. V. Id. Jul. Anno Regis Johannis III. Page 123.

Autre Homme-ligne de Jean.

Conventions entre *Jean* & la Reine *Berenguelle* de Navarre, Veuve de *Richard I.* A Chinon, le 20 Août. Page 124.

Conventions entre Jean, &c.

Jean lui aſſigne une Penſion annuelle de Mille Marcs, chaque Marc de 13 ſous 4 deniers ſterling.

Char-

Alliance entre Jean & le Roi de Navarre.

Chartre de D. *Sanche*, Roi de Navarre, par laquelle il déclare qu'il fait Alliance avec le Roi *Jean*, contre tous, excepté le Miramolin d'Afrique. A Chinon, le 14 Octobre. Page 126.

ARTICLE PREMIER.

Affaires de JEAN *avec* PHILIPPE-AUGUSTE.

Philippe anime le Comte de la Marche contre Jean. Arthur ſe joint à ce Comte. Seconde entrevue entre Philippe & Jean. Philippe cite Jean devant la Cour des Pairs, & attaque la Normandie.

PEndant que *Philippe* careſſoit *Jean* à Paris, il excitoit ſecretement le Comte de la *Marche* à ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu de lui, & promettoit de le ſecourir. Le Comte ſe voyant ainſi aſſuré d'être appuyé, cabala parmi les Poitevins pour les diſpoſer à la revolte, à quoi il réuſſit avec aſſez de facilité. *Arthur* Duc de Bretagne entra dans le même Complot, pour tâcher d'arracher quelque choſe au Roi ſon Oncle; & *Philippe* ſe prépara de même à profiter des occaſions qui pourroient ſe préſenter. Quand les affaires des Alliés furent prêtes, *Philippe* eut avec *Jean* une Entrevue, dans laquelle il ſoutint hautement les intérêts d'*Arthur*, & du Comte de la *Marche*, demandant pour l'un toutes les Provinces que *Jean* poſſédoit en France, & pour l'autre, une ſatisfaction raiſonnable. *Jean* ayant rejetté ces demandes avec hauteur, fut cité à la Cour des Pairs; & n'ayant pas comparu, *Philippe* attaqua la Normandie, & s'empara de quelques Places.

Arthur épouſe la Fille du Roi de France. Arthur aſſiege Mirebeau.

Après cette prémiere Campagne, dans laquelle *Jean* n'avoit fait aucun effort pour ſe défendre, *Philippe* accorda *Marie* ſa Fille au Duc de *Bretagne* en Mariage, & fit célébrer les fiançailles à Paris. Enſuite il envoya ce jeune Prince en Poitou, pour y commander les Poitevins revoltés. *Arthur* étant arrivé dans cette Province, & ayant appris que la Reine *Alienor* ſon Ayeule s'étoit renfermée dans *Mirebeau*, alla ſubitement ſe préſenter devant cette Ville, & obligea la Reine à ſe retirer dans le Château, où il l'aſſiegea.

Jean accourt pour délivrer ſa Mere. Arthur eſt conduit à Falaiſe, & Eleonor à Briſtol. Jean tâche en vain de le gagner. Reponſe hautaine d'Arthur. Il eſt conduit à Rouen, & à ce qu'on croit, mis à mort par ordre de Jean.

Pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, *Jean* marchoit à grandes journées pour délivrer la Reine ſa Mere, & fit tant de diligence, qu'il ſurprit *Arthur* dans la Ville, & le fit priſonnier avec *Eleonor* ſa Sœur. Dès qu'il les eut en ſon pouvoir, il fit conduire le Duc à Falaiſe, & la Princeſſe au Château de Briſtol, où elle finit ſa vie, après une longue priſon. Peu de tems après, *Jean* ſe rendit à Falaiſe, où il tâcha, par toutes ſortes de voyes, d'obliger le Duc ſon Neveu à quitter le Parti de la France, & à ſe reconcilier avec lui. Mais le jeune Prince fut inflexible, & au-lieu de ſe rendre à ſes ſollicitations, il eut la hardieſſe de lui reprocher l'uſurpation de la Couronne d'Angleterre, & des Provinces de France; ajoutant, qu'il ne pouvoit le regarder que comme ſon plus grand Ennemi, & qu'il ne ceſſeroit jamais de faire des efforts pour lui arracher ce dont il s'étoit injuſtement emparé. Après une déclaration ſi préciſe, *Jean* n'eſpérant plus de le gagner, le fit conduire au Château de Rouen, où peu de tems après, ce jeune Prince diſparut, ſans qu'on ſût ce qu'il étoit devenu. Mais perſonne ne douta que le Roi ſon Oncle ne lui eût ôté la vie; & ce qui confirma ce ſoupçon, c'eſt que *Jean* ne fit aucune démarche pour s'en juſtifier, quoique ce qu'on diſoit de lui ne lui fût pas inconnu.

Jean cité à la Cour des Pairs. Les Terres qu'il poſſedoit en France confiſquees. Jean perd la Normandie, &c. par ſa faute.

Ce fut de ce meurtre, vrai ou prétendu, que *Philippe* prit occaſion de faire citer *Jean* à la Cour des Pairs; & ſur le refus qu'il fit de comparoître, il fit confiſquer toutes les Terres que *Jean* poſſédoit en France, & dans l'eſpace de deux ou trois ans, il lui enleva la Normandie & toutes les autres Provinces, excepté la Guyenne. Il n'eſt nullement néceſſaire de parler en détail de cette Guerre, dans laquelle *Jean* ſe défendit ſi mal, qu'il s'attira un mépris univerſel, & particulierement celui des Anglois, qui lui fut très funeſte dans la ſuite.

Il veut reparer ces pertes, mais eſt détourné de ce deſſein.

1205. Enfin, *Jean* ſembla reprendre courage, & vouloir faire quelque effort pour recouvrer le Poitou. Mais comme il étoit ſur le point de s'embarquer, l'Archevêque de *Cantorbery*, & Guillaume *Marsball* Comte de *Pembroke*, l'en détournerent en lui repréſentant qu'il alloit trop s'expoſer, puiſqu'il n'avoit aucune Place en Poitou pour le recevoir. Dès qu'il fut de retour à Londres, il ſe repentit d'avoir ſuivi ce conſeil; & ſuppoſant ſans fondement, que ces deux Seigneurs avoient agi au nom & de la part de tous les autres, il punit cette prétendue faute, en exigeant de la Nobleſſe des Taxes, qu'elle ne croyoit pas qu'il eût droit de lui impoſer, & dont elle fut très mécontente.

Il recouvre une partie du Poitou, & fait une Treve.

1206. L'année ſuivante, il mena une Armée en Poitou, & recouvra une partie de cette Province. Mais dans le tems qu'il faiſoit le plus de progrès, il conſentit à une Trève de deux ans, après laquelle il ne fut plus en état de continuer la Guerre, à cauſe des affaires qu'il eut avec le Pape, dont je parlerai dans l'Article ſuivant.

ACTES ſur le prémier Article.

Année 1202.

Sommation à Arthur, &c. Demande à l'Ordre de Citeaux, &c.

Sommation à *Arthur*, Duc de Bretagne, de venir rendre Hommage au Roi *Jean*. *Apud Andel.* 27 Martii. Page 128.

Demande du Roi à l'Ordre de Citeaux, d'une Subvention pour la Guerre contre la France. Du 11 Décembre. Page 132.

Année 1203.

Chartre qui établit le Douaire d'*Iſabelle d'Angoulême*, Femme de *Jean*. A Porcheſter. Du 5 Mai. Page 134.

ARTICLE II.

Affaires de JEAN *avec le Pape.*

Quelques Moines de l'Ordre de S. Auguſtin éliſent un Archevêque de Cantorbery. Jean les menace. Nouvelle Election. Moines envoyes à Rome pour obtenir la confirmation du Pape, qui caſſe les deux Elections & en fait une troiſieme.

HUbert Archevêque de Cantorbery étant mort en 1205, un petit nombre de Moines du Monaſtere de S. Auguſtin ſe rendirent au milieu de la nuit à l'Egliſe, où ils élurent *Réginald* leur Sous-Prieur: mais ils tinrent cette Election ſecrete, ayant deſſein de la faire confirmer par le Pape, avant que le Roi & les autres Moines en fuſſent informés. Pour cet effet, ils firent en ſorte que *Réginald* fût député pour aller ſolliciter à Rome certaine affaire qui regardoit la Communauté. Mais ce Moine indiſcret, ayant pris le Titre d'Archevêque de Cantorbery dès qu'il eut paſſé la Mer, le Roi en fut averti, & ne doutant point que tout le Monaſtere ne fût complice de cet attentat, menaça les Moines, qui ne purent l'appaiſer qu'en éliſant pour Archevêque l'Evêque de Norwich, à ſa recommandation. Cette Election étant faite, le Roi mit le Prélat élu en poſſeſſion du Temporel de l'Archevêché, & le Monaſtere députa au Pape pour le faire confirmer. Mais *Innocent III* trouva plus à propos de caſſer les deux Elections déja faites, & de contraindre les Moines députés d'élire le Cardinal *Langton*, Anglois, qui ſe trouvoit alors à Rome. Non-ſeulement il confirma cette derniere Election, qu'il avoit extorquée des Députés par ſon autorité; mais il voulut même ſacrer le nouvel Archevêque de ſa propre main. C'eſt-là le ſujet de la grande brouillerie qu'il y eut entre *Jean* & *Innocent*, qui dura pluſieurs années. Je ne prétends pas m'engager à faire ici un récit exact de tout ce qui ſe paſſa pendant cette fameuſe Querelle. Il me ſemble, que pour l'intelligence des Actes qui s'y rapportent, il ſuffira d'en parcourir les principales circonſtances.

Le Pape envoye au Roi une Lettre avec quatre Anneaux. Il exhorte le Roi & les Moines à reconnoitre le Cardinal Langton pour Archevêque. Jean bannit les Moines de S. Auguſtin du Royaume. Lettre du Roi au Pape. Reponſe de celui-ci. Le Royaume mis en Interdit & le Roi excommunié. Le Pape envoye deux Nonces en Angleterre. Ces Nonces rejettent les avances du Roi Jean. Et publient l'Excommunication contre lui. Jean leve une Armee, qu'il congedie peu de tems après.

Le Pape voulant ſoutenir ce qu'il avoit fait, ſe contenta d'abord d'inſinuer doucement au Roi, à quoi il s'expoſeroit, s'il prétendoit s'y oppoſer. C'eſt ce qu'il fit en lui adreſſant un Bref, dans lequel il lui donnoit l'explication myſtérieuſe de quatre Anneaux qu'il lui envoyoit, montés de différentes pierres, dont chacune avoit ſa ſignification particuliere. Mais de peur que *Jean* ne comprît pas aſſez bien ce qu'il vouloit lui faire entendre, il lui adreſſa un autre Bref, pour l'exhorter ſans détour, à reconnoitre le Cardinal *Langton* pour Archevêque; & en même tems, il ordonna aux Evêques Suffragans de le recevoir en cette qualité. *Jean*, choqué de la conduite du Pape, & ſe perſuadant qu'il agiſſoit de concert avec les Moines de S. Auguſtin, les chaſſa tous de leur Monaſtere, & les bannit du Royaume. Enſuite, il écrivit au Pape une Lettre pleine de reproches, à laquelle le Pape répondit d'une maniere douce en apparence, mais très mortifiante pour le Roi. Enfin, *Innocent* voyant le Roi obſtiné à ne vouloir point reconnoitre *Langton*, mit le Royaume en Interdit; & l'année ſuivante, il excommunia le Roi: mais il différa de publier l'Excommunication. Comme *Jean* n'étoit ni aimé, ni eſtimé de ſes Sujets, le Pape eut un beau champ pour faire valoir ſon Autorité; d'autant plus que dans le même tems le Roi exerçoit des violences, qui n'étoient pas propres à mettre les Grands & le Peuple dans ſes intérêts. Cependant, comme le Pape ne vouloit jouer qu'à jeu ſûr, il voulut, avant que d'aller plus loin, s'aſſurer ſi la fermeté du Roi étoit feinte ou véritable. Dans cette vue, il envoya deux Nonces en Angleterre, ſous prétexte de vouloir travailler à un Accommodement avec le Roi: mais ce n'étoit que pour ſonder s'il étoit véritablement réſolu à ſoutenir la querelle. *Jean* fut la dupe de ces Nonces. Après qu'ils lui eurent témoigné que le Pape ſouhaitoit paſſionnément de terminer cette brouillerie par les voyes de la douceur, il en fit paroître beaucoup de joye, & leur fit de ſi grandes avances, qu'ils s'apperçurent aiſément, que dans la diſpoſition où il ſe trouvoit, le Pape obtiendroit tout ce qu'il voudroit exiger de lui. Ils rejetterent donc ſes offres, & ayant rompu la Négociation, ils publierent l'Excommunication, & ſe retirerent. Peu de tems après, le Pape délia les Sujets de *Jean* de leur Serment de fidélité. *Jean* ſe trouvant dans cette fâcheuſe ſituation, leva une Armée, ſous prétexte de vouloir porter la Guerre dans le Païs de Galles, ſe perſuadant, que pendant qu'il ſeroit armé, les efforts du Pape ſeroient inutiles: mais ayant reçu des avis ſecrets, qu'il ſeroit trahi par ſes propres Troupes, il les congédia, & ſe retira dans Londres. Peu de tems après, le Pape le dépoſa ſolemnellement, & commit l'exécution de la Sentence à *Philippe-Auguſte*, qui accepta la commiſſion, & fit des préparatifs prodigieux pour l'exécuter. *Jean* en fit auſſi de ſon côté, & les deux bords de la Mer ſe trouverent couverts de Troupes.

Arrivée de Pandolphe, Légat du Pape en Angleterre.

Pendant que l'Armée de France ſe préparoit à s'embarquer, un Légat du Pape, nommé *Pandolphe*, arriva en Angleterre, après avoir paſſé par la France, où il avoit exhorté *Philippe* à ſe comporter en véritable Champion de l'Egliſe. Dans les Conférences qu'il eut avec *Jean*, il lui repréſenta, que vraiſemblablement, il alloit être accablé par les puiſſantes forces que la

Fran-

JEAN.

France mettoit ſur pied ; & que ſes propres Sujets , qui feignoient de vouloir le ſervir , n'attendoient que l'occaſion de le livrer à ſes Ennemis. Cet avis, qui s'accordoit avec ceux qu'il avoit déja reçus , le mit dans un embaras , dont il ne fut pas difficile au Légat de s'appercevoir. Alors *Pandolphe* feignant d'avoir pitié de ſon ſort , lui repréſenta , qu'il n'avoit qu'une ſeule reſſource , qui étoit de ſe mettre ſous la protection du Pape, ſeule capable de le ſoutenir : mais que pour l'obtenir, il faloit qu'il s'engageât à faire tout ce qu'il lui ſeroit ordonné par le Pape, qui , comme un bon Pere, ne demandoit pas ſa mort, mais ſa converſion. *Jean* qui avoit pris l'allarme , & qui ſe croyoit effectivement réduit à la néceſſité de ſe ſoumettre , ou au Pape, ou au Roi de France, aima mieux ceder au prémier, & promit d'obéir aveuglément au Pontife. *Pandolphe* s'étoit d'abord contenté de lui faire entrevoir certaines conditions dont ſon Abſolution dépendoit , comme , de reconnoitre *Langton* pour Archevêque, de rappeller les Bannis , de faire une entiere reſtitution à l'Egliſe , & d'en payer comptant huit-mille livres ſterling. Ainſi *Jean*, qui ne ſoupçonnoit rien de plus, promit par Serment d'obéir au Pape , ſe perſuadant que ſon Serment étoit rélatif aux conditions dont on lui avoit parlé. Mais dès qu'il ſe fut engagé, le Légat lui fit entendre , qu'il y avoit encore une condition néceſſaire pour obtenir la Paix de l'Egliſe. C'étoit de réſigner ſa Couronne au Pape. La démarche que *Jean* venoit de faire , & qui étoit connue de tout le monde, ayant entierement aliéné de lui les cœurs de ſes Sujets, il ne ſe trouva plus en état de refuſer ce qu'on demandoit de lui. Ainſi, dès le lendemain , s'étant rendu à l'Egliſe de Douvre, avec tous les Ornemens Royaux , il les mit entre les mains de *Pandolphe*, en préſence du Peuple qui aſſiſtoit à ce ſpectacle. Enſuite il ſigna une Chartre , dans laquelle il reconnoiſſoit , que ſans y être forcé, & uniquement en vue d'expier ſes péchés , il réſignoit au Pape le Royaume d'Angleterre & la Seigneurie d'Irlande ; ajoutant, que c'étoit du conſentement des Barons, quoiqu'ils n'euſſent pas été conſultés. Le Légat garda trois jours la Couronne, après quoi il la rendit au Roi , comme une marque ſignalée de la bonté du Pontife. Mais il falut que *Jean* ſe reconnût Vaſſal du Pape , & qu'il lui rendît Hommage ; en s'engageant de plus , à lui payer une redevance de mille livres ſterling tous les ans , ſavoir , ſept-cens pour l'Angleterre, & trois-cens pour l'Irlande. Dès qu'il eut fait cette démarche, il ne fut plus regardé que comme un Prince indigne de porter cette Couronne, qu'il venoit de réſigner ſi lâchement.

Pandolphe offre à Jean la protection du Pape. Jean promet d'obéir au Pontife. Jean réſigne ſa Couronne au Pape. Et lui rend Hommage.

Pandolphe ayant obtenu ce qu'il ſouhaitoit, retourna promtement en France, & ordonna de la part du Pape à *Philippe*, de quitter les armes, puiſque le Roi d'Angleterre étoit devenu un Fils obéiſſant de l'Egliſe. *Philippe* , ſurpris de ce changement, refuſa d'abord d'obéir à cet ordre. Il voulut même engager ſes Vaſſaux qui étoient avec lui, à lui promettre par Serment qu'ils ne l'abandonneroient point , quand même il ſeroit excommunié. Mais le Comte de *Flandre* s'y oppoſa hautement, & dit, qu'il ſeroit bien plus à propos de rendre au Roi *Jean* ce qu'on lui avoit enlevé en France , que d'ajouter une nouvelle injuſtice, en lui enlevant encore ſa Couronne. *Philippe* , choqué de la hardieſſe du Comte de *Flandre* , réſolut de le châtier, d'autant plus qu'il eſpéroit d'intimider par-là ſes autres Vaſſaux. Dans cette vue, il fit marcher ſon Armée dans la *Flandre* , où il fit d'abord des progrès conſiderables. Mais *Jean* ayant envoyé ſa Flotte au ſecours du Comte de *Flandre* , le Comte de *Saliſbury*, qui la commandoit, ſurprit celle de *Philippe* , & la détruiſit entierement. On prétend qu'en cette occaſion , *Philippe* perdit plus de quatre-cens Vaiſſeaux. Ce ſuccès imprévu l'obligea à ſe retirer, & en même tems à ſe déſiſter de ſes deſſeins , tant à l'égard de la *Flandre* , qu'à l'égard de l'Angleterre.

Pandolphe ordonne à Philippe de quitter les armes. Philippe refuſe d'obeir, & tâche d'engager ſes Vaſſaux à l'aſſiſter. Le Comte de Flandre s'oppoſe à ce deſſein. Philippe tourne ſes armes contre lui. Flotte de Philippe défaite par celle d'Angleterre.

Mais d'un autre côté *Jean* , enflé de cet avantage, & voulant en profiter, réſolut de porter la Guerre en France. Pour cet effet , il fit ſommer les Barons de ſe rendre à Portsmouth pour l'accompagner : mais ils refuſerent d'obéir, juſqu'à ce qu'il fût délié de ſon Excommunication. Il falut donc attendre l'arrivée de *Langton* & des Eccléſiaſtiques bannis, auxquels le Roi avoit envoyé des Sauf-conduits. *Langton* étant arrivé, fit prêter au Roi un Serment extraordinaire , par lequel il s'engageoit à proteger la Sainte Egliſe ; à rétablir les Loix d'*Edouard le Confeſſeur* ; à faire rendre la Juſtice par les Cours ordinaires , & non pas par des Jugemens arbitraires, comme il avoit fait juſqu'alors ; à rendre aux Communautés & aux Particuliers leurs Libertés & leurs Privileges ; à réparer avant la Fête de Pâques, tous les dommages qu'il avoit cauſés. Après cela, le Roi confirma la Chartre de Réſignation qu'il avoit donnée à *Pandolphe*, & reçut ſon Abſolution.

Jean veut porter la Guerre en France. Les Barons refuſent de le faire juſqu'à ce qu'il ſoit délié de ſon Excommunication. Langton arrive & fait prêter un Serment au Roi. Il abſout ce Prince.

Jean ſe croyoit au-deſſus de ſes affaires, puiſqu'il étoit aſſuré de la protection du Pape. Mais il ne tarda pas longtems à connoitre qu'elle ne lui étoit pas d'une grande utilité. Il ſe brouilla bientôt après avec les Barons , ainſi qu'on le verra dans l'Article ſuivant ; & les Barons ayant fait une Aſſociation contre lui , il ſe vit dans la néceſſité d'implorer le ſecours du Pape , qui envoya d'abord un Légat en Angleterre. Mais ce Légat ne voulut rien faire en faveur du Roi , avant qu'il eût réſigné une ſeconde fois ſa Couronne au Pape, & fait expédier une nouvelle Chartre plus étendue que la prémiere. Après cela, il leva l'Interdit qui avoit ſubſiſté juſqu'alors, & déchargea le Roi, pour une ſomme très modique , de la reſtitution à laquelle il s'étoit engagé.

Les Barons s'aſſocient contre lui. Arrivée d'un autre Légat, auquel le Roi réſigne une ſeconde fois ſa Couronne.

JEAN. Levée de l'Interdit.

ACTES qui ſe rapportent au ſecond Article.

Année 1205.

Bref d'*Innocent III* au Roi *Jean* , en lui envoyant quatre Anneaux. Page 139.

Bref du Pape au Roi Jean.

Année 1206.

Traité de Trève pour deux ans, entre *Philippe* & *Jean*. A Thouars, le 26 Octobre. Page 141.

Trève avec Philippe.

Année 1207.

Bref d'*Innocent III* à *Jean*. A Viterbe. III. Non. Sept. Page 142.

Il l'exhorte à rendre juſtice à la Reine *Berenguelle* ſa Belle-ſœur.

Autre du même au même , touchant l'Election d'*Etienne Langton*. Anno Pontific. X. Page 143.

Autre Bref du Pape au Roi.

Année 1208.

Autre du même aux Seigneurs Anglois , ſur le même ſujet. Page 147. A Rome.

Vos igitur , quorum fidem atque prudentiam Regis & Regni neceſſitates debent efficaciter experiri, ſic in articulo mali hujus , intentioni præfati Regis occurratis fideliter & prudenter , ut non patiamini vos & Regnum ejus in illam perturbationem induci, quâ (quod abſit) de facili nequeat expediri.

Nos enim qui pro juſtitiâ cauſæ hujus , ſi forſitan expediret, certare uſque ad mortem nullatenus vitaremus, à defenſione libertatis Eccleſiaſticæ manum Apoſtolicam retrahere non diſponimus, quæ profecto abbreviata non eſt, imo per Dei gratiam, ſic extenta , quod in quem fuerit aggravata , ſpiritualiter & temporaliter, ingens pondus oppreſſionis inducere valebit in ipſum.

Autre aux Seigneurs Anglois.

Année 1209.

Bref d'*Innocent III* à *Jean* , en faveur de la Reine *Berenguelle*. XII. Kal. Febr. Pontif. II. Page 152.

Engagement du Roi d'Ecoſſe, de payer à *Jean* quinze-mille Marcs , & de lui donner ſes deux Filles en Otage. A Northampton, le 7 Août. Page 155.

Jean voulant être armé pendant ſa brouillerie avec le Pape, chercha querelle au Roi d'Ecoſſe, & leva une Armée pour lui faire la Guerre. C'eſt ce qui produiſit cet engagement de la part du Roi d'Ecoſſe.

Autre en faveur, &c. Engagement du Roi d'Ecoſſe à l'égard du Roi Jean.

Année 1213.

Bref menaçant d'*Innocent III* à *Jean* , au ſujet de ſon Excommunication. Page 165.

Conditions d'Accommodement propoſées par le Pape. Kal. Martii, Pontific. XV. Page 166.

„ 1. Que *Jean* s'engagera par Serment à obéir au Pape, dans „ tous les Articles pour leſquels il a été excommunié.

„ 2. Qu'il recevra en grace l'Archevêque *Langton*, & tous „ les autres Exilés.

„ 3. S'il manque de parole, il perdra la garde des Egliſes va- „ cantes, & le Droit de Patronage ſur toutes les Egliſes d'An- „ gleterre.

„ 4. Il envoyera un Saufconduit, en forme de Lettres-Paten- „ tes, à l'Archevêque, & à tous les autres Exilés, avant qu'ils „ rentrent en Angleterre.

„ 5. Il fera une reſtitution entiere de toutes choſes, ſans rien „ excepter.

„ 6. Il payera huit-mille livres ſterling , incontinent après „ l'arrivée de celui qui viendra l'abſoudre de la part du Pape, „ & diverſes autres ſommes à divers Evêques.

„ 7. Il rendra tous les Biens meubles & immeubles , ſaiſis „ ſur les Evêques, Eccléſiaſtiques, & Egliſes.

„ Il revoquera toutes les Sentences données , tant contre les „ Laïques, que contre les Eccléſiaſtiques.

Bref menaçant du Pape au Roi. Conditions d'accommodement propoſées par le Pape.

Inſtructions du Pape à *Pandolphe* & à *Durand*. Page 167.

Ces Inſtructions ſont conformes aux Conditions de l'Acte précédent. Mais il n'y eſt point parlé de la Réſignation de la Couronne. Apparemment, cet Article étoit reſervé pour des Inſtructions ſecretes.

Inſtructions du Pape à ſes Legats.

Conventions entre *Jean* & le Comte de *Hollande*. A Londres, le 29 Mars. Page 168.

Le Comte ſe déclare Homme-lige du Roi, & promet de le ſecourir.

Conventions entre Jean & le Comte de Hollande.

Forme de la Paix entre *Jean* & l'Egliſe. A Douvres, le 13 Mai. Page 170.

Ceci eſt conforme aux Conditions marquées ci-deſſus.

Paix entre Jean & l'Egliſe.

Sauf-conduit pour le Cardinal Archevêque, & autres. *Apud Templum de Ewel*, 24 Maji. Page 171.

Sauf-conduit, &c.

JEAN. Acte par lequel Jean reſigne ſa Couronne.

Acte par lequel *Jean* réſigne ſa Couronne au Pape. A Londres dans l'Egliſe de S. Paul, le 3 Octobre. Page 176.

C'eſt ici la ſeconde Réſignation, la prémiere ayant été faite à Douvre.

Ordre du Pape de brûler les Lettres, &c.

Ordre du Pape au Cardinal de *Tuſculum* ſon Légat, de brûler toutes les Lettres impétrées contre le Roi *Jean*. Romæ. XI. Kal. Novemb. Pontif. XVI. Page 180.

Année 1214.

Trève avec la France.

Traité de Trève entre *Philippe* & *Jean*. A Chinon ... Septembre. Page 192.

Juſqu'à Pâque de l'année 1215, & de là en avant pour cinq ans.

Lettre de l'Ambaſſadeur de Jean à Rome.

Lettre de *Guillaume Maucler*, Ambaſſadeur de *Jean* auprès du Pape. Page 184.

Il lui donne avis, que les Barons ſe ſont plaints au Pape.

Engagement de Jean envers l'Archevêque.

Engagement de *Jean*, de payer tous les ans à l'Archevêque douze-mille Marcs, juſqu'à ce que la reſtitution ſoit complette. A Anjou, le 17 Juin. Page 187.

Ordre d'extirper quelques Heretiques.

Ordre du Roi au Sénéchal de Guyenne, d'extirper certains Hérétiques. A Londres, le 20 Novembre. Page 195.

ARTICLE III.

Affaires de JEAN *avec ſes Barons.*

Cauſes de mécontentement des Barons.

LOrſque les Barons d'Angleterre avoient conſenti à l'élévation de *Jean* ſur le Trône, malgré les prétentions du Duc de *Bretagne*, ce n'avoit été que ſur les aſſurances qu'on leur avoit données de ſa part, qu'il les rétabliroit dans leurs Privileges, pour leſquels les Rois précédens, depuis la Conquête, n'avoient pas eu beaucoup d'égards. Mais quand il fut ſur le Trône, il ne témoigna pas la moindre envie d'obſerver ſes promeſſes. Cela fit naitre des ſoupçons dans l'eſprit des Grands, & ces ſoupçons ſe changerent en une eſpece de certitude, quand on le vit en diverſes occaſions, exercer un Pouvoir arbitraire, dont tous les Grands ſouhaitoient paſſionnément de ſe voir délivrés. D'un autre côté, ſa conduite ne contribua pas à lui attirer l'amour & l'eſtime de ſes Sujets. La diſſolution de ſon Mariage avec *Havoiſe de Glocester*, l'indolence avec laquelle il ſe vit enlever ſes Provinces de France, le meurtre du Duc de *Bretagne* ſon Neveu, la double Réſignation de ſa Couronne au Pape, & la ſervitude à laquelle il l'avoit ſoumiſe; enfin, la hauteur avec laquelle il traitoit, auſſi-bien les Seigneurs, que le reſte de ſes Sujets, l'avoient rendu odieux & mépriſable aux Grands & au Peuple. Cette diſpoſition parut favorable aux Barons pour ſe faire rétablir dans leurs Privileges, & ils réſolurent d'en profiter. Il y a beaucoup d'apparence, que le Cardinal *Langton*, avant que de partir de Rome, étoit entré dans ce Complot, s'il n'en étoit pas lui-même l'auteur. Sans cela il eſt difficile de comprendre, qu'avant que de donner l'Abſolution au Roi, il eût affecté de lui faire prêter le Serment dont j'ai parlé ci-deſſus, dans lequel il y avoit diverſes choſes qui n'avoient aucun rapport à ſa querelle avec le Pape. Il n'eſt point du tout vraiſemblable, qu'il eût reçu un pareil ordre du Pontife, qui étant devenu ſouverain Seigneur de l'Angleterre, ne pouvoit trouver aucun avantage à étendre les Privileges des Anglois. Quoi qu'il en ſoit, le deſſein des Barons éclata immédiatement après que *Jean* eut reçu l'Abſolution. Ils avoient déja refuſé de l'accompagner en France; & quand ſon Abſolution leur eut ôté ce prétexte, ils en trouverent un autre, ſur ce qu'ayant fait un long ſéjour à Portsmouth, ils avoient dépenſé l'argent qu'ils avoient préparé pour la Campagne. Le Roi, choqué de ce refus, voulut les châtier: mais *Langton* s'y oppoſa hautement, & menaça d'excommunier tous ceux qui prendroient les armes avant que l'Interdit fût levé. Cette menace obligea *Jean* à ſe déſiſter de ſon entrepriſe.

Jean veut châtier les Barons: menace de Langton.

Langton fait voir aux Barons la Chartre de Henri I.

Peu de tems après, *Langton* ayant recouvré une copie autentique de la Chartre que *Henri I* avoit autrefois accordée à ſes Sujets, aſſembla les principaux Barons, & leur ayant fait voir cette Chartre, il les exhorta fortement à la faire valoir, & à profiter de la foibleſſe du Roi, pour faire rétablir leurs anciens Privileges. Les Barons virent avec plaiſir cette Chartre, qui confirmoit les Libertés dont les Anglois avoient joui ſous la domination des Rois Saxons, & firent une Confédération pour la faire confirmer, & pour ſe ſoutenir réciproquement. *Jean* en ayant été informé, & en appréhendant les ſuites, implora la protection du Pape, & prit la Croix, comme s'il eût eu deſſein d'aller combattre les Infideles. Ce fut à cette occaſion, que le Pape envoya en Angleterre un Légat, qui obligea le Roi à réſigner une ſeconde fois ſa Couronne au Pape, & qui ne fit autre choſe en ſa faveur, que de lever l'Interdit ſous lequel le Royaume gémiſſoit depuis pluſieurs années. Mais *Jean* crut que c'étoit aſſez d'avoir fait voir aux Barons, que la faveur du Pape ne lui manqueroit pas au beſoin. Ainſi, croyant avoir ſuffiſamment pourvu à ſa ſûreté, il ſe rendit à La Rochelle avec une nombreuſe Armée, & recouvra le Poitou avec aſſez de facilité, parce que le Roi de France étoit occupé ailleurs. De là, il marcha dans l'Anjou; mais le Prince *Louis*, Fils de *Philippe*, l'arrêta tout court, ſans que *Jean* oſât lui préſenter la Bataille, parce qu'il ſe vit abandonné des Poitevins. Enſuite, la nouvelle de la Bataille de *Bovines*, que *Philippe* venoit de gagner contre l'Empereur & le Comte de Flandre, ayant fait comprendre à *Jean* qu'il auroit bientôt cet Ennemi ſur les bras, il demanda une Trève, qui lui fut accordée pour cinq ans.

Ligue des Barons contre le Roi.

Jean implore la protection du Pape.

Il reſigne une ſeconde fois ſa Couronne.

Il porte la Guerre en France & recouvre le Poitou.

Le Prince Louis arrête ſes progrès.

JEAN. Victoire de Philippe à Bovines.

Jean obtient une Trève.

Cette Trève ne procura quelque repos à *Jean*, que pour le jetter dans de plus grands troubles. Il avoit chez lui des Ennemis domeſtiques, qui n'étoient pas moins à craindre que le Roi de France. Les Barons, comme je l'ai déja dit, étoient réſolus de profiter de la conjoncture favorable que leur offroit le mépris univerſel du Peuple pour le Roi, & la ſituation où il ſe trouvoit par rapport aux Puiſſances étrangeres. Ils ſavoient bien, que *Jean* ne trouveroit que peu de partiſans dans le Royaume: qu'il ne pouvoit eſpérer aucun ſecours, ni de la France, ni de l'Ecoſſe; encore moins de l'Empereur ſon Neveu, & du Comte de *Flandre*, qui venoient d'être accablés par la perte de la Bataille de *Bovines*. Dans ce deſſein, ils s'aſſemblerent à Edmondbury, & après avoir renouvellé leur Aſſociation, ils allerent en Corps trouver le Roi, & lui préſenterent une Requête très reſpectueuſe, par laquelle ils demandoient la confirmation de la Chartre de *Henri I*, & le rétabliſſement des Loix Saxonnes. Le Roi, qui ne cherchoit qu'à les amuſer, demanda un délai, & promit de répondre à leur Requête, à la Fête de Pâques prochaine. Pendant cet intervalle, les Barons allerent ſe préparer pour contraindre le Roi, s'il étoit néceſſaire, de leur accorder leurs demandes; & le Roi écrivit au Pape, pour lui demander ſa protection contre les Barons. Comme c'eſt ici une affaire d'une très grande importance, & qui eut de grandes ſuites, on ne ſera peut-être pas fâché de voir ici en peu de mots, en quoi conſiſtoit le Droit des Barons, & les raiſons ſur leſquelles le Roi pouvoit ſe fonder pour rejetter leur demande.

Aſſociation des Barons pour le recouvrement de leurs Libertés.

Examen des prétentions du Roi & des Barons.

Il eſt très certain, quoi qu'en puiſſent dire certains Hiſtoriens, que *Guillaume le Conquérant* opprima beaucoup les Anglois. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi ce fut par Politique, ou pour les punir des fréquentes Revoltes dans leſquelles ils tomberent ſous ſon Regne. Mais on ne peut diſconvenir, qu'il n'ait ôté aux Seigneurs Anglois les Fiefs qu'ils tenoient de la Couronne, pour les donner à des Normands, des Bretons, ou autres, qui l'avoient ſervi dans ſa Conquête. La violence fut pouſſée ſi loin à cet égard, qu'enfin il ne ſe trouva preſque point de Seigneur Anglois, qui poſſedât un Fief tant ſoit peu conſidérable. On ne parloit alors des Loix Saxonnes réduites en un Corps par *Edouard le Confeſſeur*, que pour s'en moquer. Si *Guillaume le Conquérant* ne les caſſa pas expreſſément, du moins, on n'y avoit aucun égard dans les Jugemens. En ce tems-là, les nouveaux Poſſeſſeurs des Fiefs ne trouvoient nullement étrange, que le Roi uſât d'un Pouvoir deſpotique, puiſque c'étoit en leur faveur. Mais quand ils ſe virent enfin dans une poſſeſſion tranquille des Biens qui avoient appartenu aux Anglois, ils commencerent à craindre que le même Pouvoir Royal, qui leur avoit accordé ces Biens, ne fût auſſi en droit de les en priver. Ce fut alors qu'ils ſouhaiterent d'être confondus avec les Anglois, & de jouïr des mêmes Privileges dont ceux-ci avoient joui ſous les Rois Saxons. Les occaſions ſe préſenterent naturellement, de faire valoir cette prétention: car les trois prémiers Rois qui ſuccederent à *Guillaume le Conquérant*, n'ayant aucun Droit ſur la Couronne, ſe virent obligés, pour monter ſur le Trône, de promettre ce que les Barons vouloient exiger d'eux. Cette promeſſe fut mal obſervée par *Guillaume le Roux*. *Henri I*, qui avoit à craindre les attaques de *Robert* ſon Frere ainé, mit les Barons dans ſon Parti, en leur accordant une Chartre très avantageuſe: mais quand il ſe vit bien établi, il ſe diſpenſa de l'obſerver. *Etienne* ſe conduiſit de la même maniere, & la Guerre qu'il eut à ſoutenir contre *Mathilde*, ne vint que du mécontentement des Barons, qui ſe plaignoient qu'il n'exécutoit pas ſes promeſſes. Cependant, ces engagemens des Rois, quoique mal obſervés, ne laiſſoient pas de donner aux Barons un Droit, auquel ſans cela ils n'auroient pas pu légitimement prétendre. En effet, il avoit dépendu du *Conquérant*, de leur donner les Terres qu'il avoit ôtées aux Anglois, ſans y attacher les Privileges dont les anciens Poſſeſſeurs avoient joui, & que les nouveaux n'étoient pas en droit d'exiger de lui, ni de ſes Succeſſeurs. Tout le droit des Barons n'étoit donc fondé que ſur les promeſſes réitérées, & ſur les Chartres de quelques-uns des Rois Succeſſeurs du *Conquérant*. Mais comme ces Chartres & ces promeſſes n'avoient jamais été bien obſervées, *Jean* ne prétendoit pas être plus lié que ſes Prédéceſſeurs. Il tiroit de l'inexécution de leurs promeſſes une raiſon, qui lui paroiſſoit très plauſible, pour leur refuſer des Privileges dont ils n'avoient jamais joui, quoiqu'ils euſſent voulu les extorquer des Rois précédens. C'eſt-là le véritable fondement de la querelle de *Jean* avec les Barons, dont je vais continuer le récit en peu de mots.

Jean ſe fait renouveller l'Hommage par les Barons, qui le preſſent de repondre à leur Requête.

Avant que le terme fixé par le Roi pour donner ſa réponſe fût expiré, il ſe fit renouveller l'Hommage & le Serment de fidelité par tous les Barons. Mais cela n'empêcha pas qu'ils ne ſe rendiſſent à Stamford, au nombre de plus de mille Chevaliers bien armés & bien montés, outre les Ecuyers & les Domeſtiques. *Jean*, qui les attendoit à Oxford pour leur répondre de ſa propre bouche, ne jugeant pas à propos de ſe mettre

JEAN.

à leur diſcrétion, leur envoya *Guillaume Marshall*, Comte de *Pembroke*, pour leur demander quelles étoient ces Loix & ces Libertés dont ils parloient dans leur Requête. Ils répondirent à cette queſtion par un long Mémoire, dans lequel ils inſererent tous les Articles contenus dans la Chartre de *Henri I*; & firent dire au Roi, que c'étoit-là ce qu'ils demandoient, & que s'ils ne pouvoient pas l'obtenir par la douceur, ils étoient réſolus d'employer la force. *Jean* ayant lu ce Mémoire, le rejetta hautement, diſant, qu'il ne vouloit pas ſe rendre Eſclave de ſes Sujets. Sur cela les Barons leverent des Troupes, élurent un Général, & commencerent les hoſtilités. Pendant ce tems-là, le Roi s'étoit retiré dans la Tour de Londres, d'où il n'oſoit ſortir, parce qu'il n'avoit pas eu le tems d'aſſembler des Troupes, & que d'ailleurs, il n'avoit que peu d'Amis dans le Royaume. Mais peu de tems après, les Barons ayant été introduits dans Londres par les Bourgeois, aſſiegerent le Roi dans la Tour, & firent publier par tout le Royaume, qu'ils ne vouloient point ſouffrir de Neutralité, & que ceux qui ne ſe joindroient pas à eux, ſeroient traités en Ennemis. Comme ils étoient en état d'exécuter leurs menaces, & que le Roi ſe trouvoit aſſiegé dans la Tour, leur Parti ſe renforça tellement, que le Roi ſe voyant abandonné de tout le monde, ſe ſoumit enfin à toutes les conditions qu'on voulut exiger de lui. Pour cet effet, il ſe rendit avec tous les Barons ſur une Bruyere nommée *Runeſmede*, où il ſigna deux Chartres, dreſſées par les Barons, dans leſquelles ils avoient inſéré tout ce qu'ils avoient voulu. La prémiere de ces Chartres fut nommée, *la Chartre des Libertés*, ou *la Grande Chartre*; & l'autre, *la Chartre des Forêts*. La prémiere a été depuis ce tems-là regardée comme le fondement des Libertés des Anglois, dont ils ne ſe ſont jamais départis, quelques efforts que *Jean* & quelques-uns de ſes Succeſſeurs ayent fait pour ſe délivrer de ce joug.

Jean rejette leur demande. Ils choiſiſſent un General & commencent les hoſtilités. Ils aſſiegent le Roi dans la Tour de Londres. Jean ſe ſoumet. Et ſigne la grande Chartre & la Chartre des Forêts.

Jean n'eut pas plutôt ſigné ces deux Chartres, qu'il chercha les moyens de les revoquer. Mais comme il voyoit preſque tout ſon Royaume bandé contre lui, il envoya des gens dans les Païs étrangers pour y lever des Troupes, avec pouvoir de s'engager en ſon nom, qu'il donneroit à ceux qui viendroient le ſervir, les Terres qui ſeroient confiſquées ſur les Barons revoltés. En même tems il écrivit au Pape, pour lui demander ſon ſecours & ſa protection. En attendant les effets de ces précautions, il ſe retira dans l'Ile de Wight avec fort peu de ſuite, de peur que s'il ſe communiquoit trop, on ne pénétrât ſon ſecret. Peu de tems après, *Innocent III* adreſſa aux Barons un Bref fulminant, dans lequel il leur commandoit de ſe départir des Chartres qu'ils avoient extorquées du Roi, s'ils ne vouloient pas attirer ſur leurs têtes l'indignation du S. Siege. Mais les Barons, ſans faire attention à cet ordre, allerent toujours leur train, & ſe mirent en poſſeſſion de Rocheſter, que le Cardinal *Langton* leur livra. C'étoit dans cette Place, que *Jean* avoit fait un grand Magaſin de munitions de guerre & de bouche, pour s'en ſervir au beſoin. Cependant le Pape, choqué au dernier point de la deſobéiſſance des Barons, caſſa les deux Chartres par ſon Autorité, & délia le Roi du Serment qu'il avoit fait de les obſerver. Dans le même tems, le Roi ayant été informé que les Commiſſaires qu'il avoit envoyés dans les Païs étrangers, avoient parfaitement réuſſi, ſe rendit à Douvre, pour y attendre les Troupes qu'on lui amenoit, qui étoient en fort grand nombre. Dès qu'elles furent arrivées, il ſe mit à leur tête, & après avoir repris Rocheſter, il ravagea impitoyablement les Terres de ſes Ennemis. Peu de tems après, le Pape fulmina contre les Barons une Bulle d'Excommunication, qui fut publiée par *Pandolphe* & par l'Evêque de Norwich, au refus de *Langton* qui en avoit reçu l'ordre, mais qui ſe diſpenſa d'obéir, ſous prétexte que le Pape avoit été ſurpris. Mais les Barons ne firent aucun cas de cette Excommunication, parce qu'aucun d'eux en particulier n'étoit nommé dans la Bulle. Cela fut cauſe que le Pape en envoya une ſeconde, où ils étoient tous excommuniés nom par nom, & chacun en particulier, & de plus, leurs Terres & la Ville de Londres étoient miſes en Interdit. Celle-ci ne fut pas plus efficace que la prémiere. Les Barons empêcherent qu'elle ne fût publiée dans Londres, ſoutenant, que le Pape outrepaſſoit ſon pouvoir, en ſe mêlant des affaires qui ne le regardoient pas.

Il ſe repent d'avoir ſigné ces Chartres, & donne commiſſion de lever des Troupes hors du Païs. Jean demande du ſecours au Pape. Il ſe retire dans l'Ile de Wight. Le Pape menace les Barons, qui s'en moquent & s'emparent de Rocheſter. Des Troupes étrangeres arrivent, avec leſquelles Jean reprend Rocheſter & ravage le Royaume. Le Pape excommunie les Barons. Londres miſe en Interdit. Les Barons empêchent que la Bulle n'en ſoit publiée.

Cependant, le Roi continuant toujours à ravager tout le Royaume avec ſon Armée d'Etrangers, les Barons prirent enfin le parti deſeſperé d'appeller à leur ſecours le Prince *Louis*, Fils de *Philippe-Auguſte*, en lui promettant de le reconnoitre pour leur Roi; & ce Prince accepta l'invitation, du conſentement du Roi ſon Pere. Immédiatement après, on fit de grands préparatifs en France, malgré les menaces du Pape, auxquelles *Philippe* n'eut aucun égard; & *Louis* ſe rendit en Angleterre, avec un bon Corps de Troupes Françoiſes. Alors les affaires des Barons commencerent à changer de face. *Louis* aſſiegea & prit Rocheſter, & quoique l'Abbé de S. Auguſtin, par ordre du Pape, l'eût ſolemnellement déclaré excommunié, les Barons ne laiſſerent pas de le reconnoitre pour Roi d'Angleterre, & de lui prêter Serment de fidélité. Le Roi d'Ecoſſe même alla lui rendre Hommage, pour les Terres qu'il tenoit de la Couronne d'Angleterre. Enfin, *Louis* ſoumit en peu de tems toutes les Provinces méridionales: il n'y eut que Douvre, dont *Hubert de Burgh* étoit Gouverneur, qu'il aſſiegea inutilement.

Jean continue les ravages, & les Barons offrent la Couronne au Prince Louis de France. Philippe leur promet du ſecours. Preparatifs de Philippe nonobſtant les menaces du Pape. Priſe de Rocheſter.

Quoique *Jean* eût une Armée conſidérable, comme elle étoit pour la plus grande partie compoſée de Soldats & d'Officiers François, il n'oſa ſe confier à ſes Troupes, ni offrir la Bataille à ſon Ennemi. Au contraire, il tâcha de l'éviter, en marchant dans les Provinces orientales, où il commit de grands ravages. Mais ayant appris que *Louis* & les Barons ſe préparoient à le ſuivre, il réſolut de ſe retirer dans la Province de Lincoln. Il s'en falut peu, qu'il ne pérît avec toute ſon Armée, en traverſant un grand Marais, pour n'avoir pas bien pris ſon tems pendant que la Mer étoit baſſe. Mais il ne put ſauver ſon bagage, ſon argent, & ſa Couronne même, qu'il faiſoit porter avec lui. Le chagrin que cette perte lui cauſa, le fit tomber dans une violente fievre, qui en peu de jours le coucha dans le tombeau, après qu'il eut fait un Teſtament, dans lequel il inſtituoit ſon Héritier, *Henri* ſon Fils ainé, âgé de douze ans. Il avoit encore un ſecond Fils, nommé *Richard*, qui fut Comte de Cornouaille.

JEAN. Louis eſt excommunié, mais reçoit le ſerment de fidelité des Barons & l'Hommage du Roi d'Ecoſſe. Progrès de Louis. Ravages de Jean. Il perd ſon bagage, ſon argent & ſa Couronne. Sa maladie & ſa mort.

ACTES qui ſe rapportent au troiſieme Article.

Année 1215.

Bref d'*Innocent III* au Cardinal *Langton*, ſur la Conjuration des Barons. Romæ XIV. Kal. April. Page 196.

Autre du même aux Barons. Page 197.

Brefs du Pape ſur la Conjuration des Barons.

Lettre de *Jean* au Pape. A Odiham, le 29 Mai. Page 200.

Il dit, que la Revolte des Barons l'empêche d'exécuter ſon Vœu, touchant le Voyage de la Terre-Sainte.

Lettre de Jean au Pape.

Accord entre le Roi & les Barons. Page 201.

Il eſt dit, que les Barons tiendront la Ville de Londres, & que l'Archevêque gardera la Tour.

Accord entre le Roi & les Barons.

Lettre du Roi au Pape. Page 202.

Pro certo habentes, quod poſt Deum, perſonam veſtram & auctoritatem Apoſtolicæ Sedis habemus unicum & ſingulare præſidium, ac ſub veſtri confidentiâ patrocinii reſpiramus.

Lettre du Roi au Pape.

Bulle qui caſſe l'Accord fait entre le Roi & les Barons. *Anagniæ*. IX. Kal. Sept. Page 203.

Bulle qui caſſe l'Accord &c.

Bref du Pape aux Barons. *Anagniæ*. VIII. Kal. Sept. Page 205.

Il les exhorte à ſe déſiſter de l'Accord qu'ils ont fait avec le Roi.

Lettre du Roi au Pape. Du 13 Sept. Page 207.

Il lui dit, que les Barons ſe ſont revoltés, parce qu'il lui a réſigné ſa Couronne.

Lettre du Roi au Pape.

Bulle, contenant une Excommunication générale des Barons. Page 208. A Rome.

Autre, contenant une Excommunication ſpéciale. *Romæ*. XVII Kal. Jan. Page 211.

Excommunication des Barons.

REGNE DE HENRI III.

POur donner une connoiſſance un peu diſtincte de ce Regne, qui a duré cinquante-ſix ans, je me vois obligé de le diviſer en deux Parties, dont la prémiere contiendra ce qui s'eſt paſſé en Angleterre depuis la mort du Roi *Jean*, juſqu'à l'année 1254. Cette prémiere Partie ſera partagée en cinq Articles; ſavoir: 1. Les Affaires domeſtiques. 2. Les Affaires de *Henri III* avec la France. 3. Les Affaires avec l'Ecoſſe. 4. Les Affaires avec les Gallois. 5. La conduite des Papes envers l'Angleterre.

La ſeconde Partie contiendra ce qui s'eſt paſſé depuis l'année 1254, juſqu'à la mort de *Henri III*, arrivée en 1272, & ſera diviſée en trois Articles; ſavoir: 1. Ce qui regarde le don de la Sicile fait par le Pape à *Henri*, pour *Edmond* ſon ſecond Fils. 2. La Guerre des Barons. 3. Le reſte de ce Regne, depuis la fin de la Guerre-civile, juſqu'à la mort du Roi.

PREMIERE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

TOute la matiere de cet Article ne conſiſte que dans l'amas d'un aſſez grand nombre de faits, ou peu importans en eux-mêmes, ou détachés les uns des autres; mais qui ſervent pourtant à faire connoitre l'humeur & le caractere de *Henri III*, & de ſes Miniſtres, & à donner une idée du Gouvernement de ce Prince, qui produiſit enfin une Guerre-civile. Parmi ces faits, j'en choiſirai quelques-uns des plus conſidérables, & principalement ceux qui regardent les efforts que firent le Roi & les Barons, chacun de ſon côté, pour annuller, ou pour maintenir les Chartres accordées par le Roi *Jean*. Dans toute l'Hiſtoire de ce Regne, on voit un Roi d'un mérite fort médiocre, inconſtant, capricieux, imprudent; des Miniſtres fiers & hautains, ménageant peu le Peuple, & faiſant peu d'attention au bien du Royaume; & d'un autre côté, des Seigneurs opiniâtres, qui ne vouloient point ſe laiſſer dépouiller de ce qu'ils avoient gagné ſous le Regne précédent, ni laiſſer perdre l'occaſion que leur offroit un Roi foible & peu guerrier, pour le main-

Idée generale de ce Regne.

HENRI III.

maintenir dans leurs Privileges. Enfin, on y voit les Papes uſer d'une tyrannie ouverte envers le Clergé d'Angleterre, & regarder ce Royaume comme un Païs de Conquête. C'eſt à cela que ſe rapportent preſque tous les Evenemens du Regne de *Henri III.* Je ne ferai que parcourir quelques-uns des principaux, de peur d'allonger trop cet Extrait.

Couronnement de Henri. Le Comte de Pembroke déclaré Régent. Les Barons quittent le parti de Louis.

1216. Dès que *Jean* eut les yeux fermés, le Comte de *Pembroke*, qui avoit toujours été attaché au ſervice de ce Prince, aſſembla le petit nombre de Seigneurs qui ſuivoient le même Parti, & avec leur approbation, il fit couronner *Henri* Fils aîné de *Jean*, qui n'étoit que dans ſa douzieme année; & il fut lui-même déclaré Régent par les mêmes Seigneurs. Le Couronnement du nouveau Roi ayant été notifié à tout le Royaume, pluſieurs Barons ſe détacherent du Parti de *Louis*, leur haine pour *Jean* s'étant éteinte par ſa mort. D'ailleurs, ils n'étoient pas contens du Prince étranger, qui, ſe défiant de la fidelité des Anglois, ne confioit la garde des Places qu'à des François. Ce mécontentement, la mort de *Jean*, la jeuneſſe de *Henri* qui n'étoit pas coupable des fautes du Roi ſon Pere, l'habileté du Comte de *Pembroke* qui ſavoit bien profiter de ces diſpoſitions, la faveur & la protection du Pape qui étoit alors un ſecours très conſiderable, firent au jeune Roi un Parti, qui le mit en état de réſiſter à ſon Ennemi.

Louis demande & obtient la Paix. Eſt bloqué dans Londres.

1217. Comme le détail de cette Guerre ſeroit ici aſſez inutile, je me contenterai de dire en un mot, que *Louis* ſe trouva enfin réduit à une telle extrémité, qu'il demanda la Paix, pour pouvoir s'en retourner en France avec ſureté. Cette Paix fut bientôt concluë. *Louis*, qui ſe trouvoit bloqué dans Londres, ne cherchoit qu'à ſe tirer du danger où le mettoit la défection des Anglois, qui panchoient manifeſtement du côté du nouveau Roi. Le Régent de ſon côté ne ſouhaitoit rien tant que de voir les François hors du Royaume, & preſque tous les Barons étoient dans la même diſpoſition. S'ils paroiſſoient encore attachés au Parti du Prince *Louis*, ce n'étoit que pour tâcher de trouver leur ſureté dans un Traité général. En effet, *Louis* proteſta qu'il ne ſigneroit point de Traité, qui ne mît à couvert ſes Partiſans de toute recherche. Le Régent ne jugea pas à propos de refuſer cette condition, puiſque ſon but étoit de rétablir la Paix dans le Royaume, & faire reconnoitre partout ſon jeune Pupile. On prétend néanmoins, & ce n'eſt peut-être pas ſans quelque fondement, que pour obtenir ce point, avec la liberté de ſe retirer, *Louis* promit, que quand il ſeroit ſur le Trône de France, il rendroit les Provinces que *Philippe* ſon Pere avoit enlevées au Roi *Jean*. Véritablement, le Traité dont je viens de parler, ne faiſoit aucune mention de cet Engagement; mais les Hiſtoriens des deux Nations en ont parlé d'une maniere aſſez poſitive, & l'on en découvre même quelques traces dans les ſcrupules que *S. Louis*, Fils de ce Prince, eut dans la ſuite ſur ce ſujet.

But des Barons attachés à ſon parti.

Louis ſe retire, & Henri fait ſon entrée dans Londres.

Louis s'étant retiré, *Henri* fit ſon Entrée dans Londres, & jura l'obſervation des deux Chartres du Roi ſon Pere. Ainſi, tout le Royaume ſe rangea ſous l'obéiſſance du jeune *Henri*, & la Paix fut entierement rétablie.

Le Comte de Pembroke promet de faire obſerver les deux Chartres. Mort de ce Comte. L'Evêque de Winchester eſt dans d'autres ſentimens.

1218. Il y eut bien quelques eſprits inquiets, qui tâcherent encore d'exciter des Troubles: mais ils furent rangés à leur devoir. Comme les efforts que *Jean* avoit faits pour ſe délivrer du joug des deux Chartres, avoient été l'unique cauſe de la Guerre précédente, le Comte de *Pembroke* prit ſoin de faire connoitre aux Barons, que ſon intention étoit de les faire exactement obſerver, en donnant diverſes fois des ordres ſeveres ſur ce ſujet. 1219. Mais ce Grand-homme, ſi affectionné au bien du Roi & de l'Etat, étant mort peu de tems après, l'Evêque de *Winchester*, Poitevin, qui fut fait Régent en ſa place, & *Hubert de Burgh*, qui fut pourvu de la Charge de Grand-Juſticier, ſe trouverent d'un caractere tout différent, & furent cauſe de tous les maux dont l'Angleterre fut accablée ſous ce Regne. Ces deux hommes, qui gouvernerent le Royaume pendant la Minorité, inſpirerent au jeune Roi des principes directement contraires aux Libertés établies par les deux Chartres; & pendant leur Adminiſtration, ils ne ceſſerent point de porter des atteintes à ces Libertés. *Henri* étant devenu majeur, & ſe trouvant imbu de ces mêmes principes, fit tous les efforts poſſibles pour ſe délivrer du joug de ces Chartres; & les Barons ne ceſſerent point de chercher les moyens de les maintenir. C'eſt-là la principale matiere des Affaires domeſtiques de ce Regne, dont je vais parcourir les Evenemens les plus conſidérables, en ſuivant l'ordre des années.

Henri tâche d'abolir les Chartres, & les Barons s'efforcent à les maintenir.

Henri eſt couronné une ſeconde fois. Revolte du Comte d'Albemarle.

En 1220, *Henri* fut couronné une ſeconde fois, avec plus de ſolemnité qu'il ne l'avoit été la prémiere. L'année ſuivante, un Seigneur nommé *Guillaume d'Albemarle*, ſe revolta, & cauſa quelque peine au Régent.

Querelle entre Londres & Weſtminſter. Châtiment arbitraire des ſéditieux.

Une querelle qui arriva par hazard en 1222, entre les Habitans de Weſtminſter & les Bourgeois de Londres, ſur un ſujet de peu d'importance, cauſa une violente émeute dans Londres. Un Bourgeois de cette Ville, nommé *Conſtantin*, s'étant mis à la tête de la Populace, ſe rendit à Weſtminſter, en criant dans ſa marche, *Montjoye S. Denys*, qui étoit le cri de Guerre des François; & vengea un affront, que les Bourgeois de Londres prétendoient avoir reçu de leurs voiſins. Le Tumulte étant paſſé, *Hubert de Burgh*, Grand-Juſticier, ſe rendit à la Tour, dont il étoit Gouverneur, & y attira par adreſſe les principaux de ces Séditieux, parmi leſquels étoit *Conſtantin*, lequel il retint, & il le fit pendre ſur le champ. Dès le lendemain, il fit enlever de leurs maiſons quelques autres de plus mutins, & leur fit couper les pieds & les mains.

Plainte du Parlement ſur ce ſujet.

1223. Quoique la punition des coupables fût juſte, comme elle s'étoit faite par une Autorité arbitraire, le Parlement, qui s'aſſembla bientôt après, en fut très mécontent, & demanda au Roi, qu'il lui plût de faire obſerver exactement la Grande Chartre, comme il s'y étoit engagé par Serment. Lorſqu'on préſenta cette Adreſſe au Roi, l'Evêque de *Winchester* répondit, que cette Chartre ayant été extorquée du feu Roi, il n'y avoit aucune juſtice dans cette demande. Mais l'Archevêque de *Cantorbery* lui répondit vertement, & lui reprocha qu'il ne cherchoit qu'à plonger le Royaume dans de nouveaux Troubles. Le Roi, qui étoit alors dans ſa ſeizieme année, prit le parti de l'Archevêque, & dit ſans conſulter le Régent, qu'il accordoit ce que le Parlement demandoit; & en effet, il envoya des ordres dans tout le Royaume, pour faire exécuter les deux Chartres.

Reproches de l'Archevêque de Cantorbery à l'Evêque de Winchester. Ordres du Roi pour faire executer les deux Chartres.

Ce fut une mortification pour le Régent; mais il en eut bientôt une autre plus conſidérable. *Hubert de Burgh*, qui poſſedoit toute la faveur du Roi, ſe trouvant incommodé par l'Autorité du Régent, fit en ſorte que le Pape déclara le Roi majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge preſcrit par les Loix. Mais les Seigneurs s'y oppoſerent fortement; & néanmoins, cela n'empêcha pas que *Hubert*, qui avoit mis le Roi dans ſon Complot, ne travaillât à l'exécuter par un artifice. Comme il étoit inutile d'avoir fait déclarer le Roi majeur, puiſque les Grands n'y vouloient pas conſentir, & qu'il étoit trop difficile d'extorquer leur conſentement pendant qu'ils étoient maitres des Places fortes; il ſe fit demander par le Roi, celles qu'il avoit lui-même en ſon pouvoir, & il lui livra Douvre & la Tour de Londres. Quelques-uns des Barons imiterent cet exemple; & quand le Roi fut en poſſeſſion de leurs Places, il rendit à *Hubert* celles qu'il avoit reçues de lui. Cette ſupercherie déplut beaucoup aux Seigneurs. Pluſieurs de ceux qui avoient des Charges, remirent leurs Commiſſions au Roi; & ceux qui n'avoient pas livré leurs Places, réſolurent de les garder, malgré l'Excommunication dont *Hubert* les menaçoit. En général, la démarche que le Roi venoit de faire, donna aux Seigneurs une mauvaiſe opinion de lui, & inſpira à tout le monde une haine extrème contre *Hubert*.

Artifice de Hubert de Burgh pour diminuer l'autorité du Regent.

Le Roi & Hubert s'attirent la haine publique.

Le Parlement accorde de l'argent pour le recouvrement de La Rochelle.

1224. Quelque tems après, le Roi de France s'étant rendu maitre de La Rochelle, le Roi demanda au Parlement un ſecours d'argent, pour le mettre en état de recouvrer cette Ville. Le Parlement l'accorda: mais ce ne fut qu'à condition que les deux Chartres ſeroient exactement obſervées; à quoi le Roi conſentit. Il envoya même des ordres ſur ce ſujet, dans tout le Royaume. Il paroît par-là, qu'il y avoit du relâchement dans l'exécution de ces Chartres.

Le Roi declaré majeur. Fauſſe démarche de ce Prince en commençant ſa Majorité.

En 1226, le Parlement ayant déclaré le Roi majeur, ce Prince commença ſa Majorité par une démarche, qui déplut à tout le monde. C'eſt que, pour avoir de l'argent, il obligea tous ceux qui avoient des Charges, ou des Patentes, à les faire renouveller, & mit une Taxe ſur chacune.

L'Evêque de Winchester renvoyé à ſon Egliſe.

1227. L'Evêque de *Winchester* n'étant plus néceſſaire au Roi, *Hubert* fit en ſorte qu'il fut renvoyé à ſon Egliſe; & par-là, il jouït ſeul de la faveur du Roi. Dès que ce Miniſtre ſe vit ſans Concurrent, il perſuada au Roi, qu'il étoit indigne d'un Prince de vivre ſous le joug des Chartres qu'on avoit extorquées du Roi ſon Pere, & trouva en lui un Diſciple très diſpoſé à profiter de ſes leçons. Bientôt après, le Roi exigea de la Ville de Londres un emprunt de cinq-mille livres ſterling, ſous prétexte qu'elle avoit prêté une pareille au ſomme au Prince *Louis*, lorſqu'il quitta l'Angleterre. La Ville de Northampton fut auſſi contrainte de lui donner douze-cens livres. Les Monaſteres ne furent pas plus épargnés: il falut qu'ils donnaſſent au Roi ce qu'il leur demanda, ſans que leur Appel au Pape les en pût diſpenſer. Enfin, *Henri* annulla les deux Chartres du Roi *Jean*, ſous prétexte qu'elles avoient été extorquées, & prétendant, qu'il n'étoit pas obligé de tenir ce qu'il avoit diverſes fois promis avec Serment pendant ſa Minorité. Mais bientôt après, les Seigneurs ſe liguerent enſemble pour faire maintenir les Chartres; & *Richard* Comte de *Cornouaille* Frere du Roi, qui étoit brouillé avec lui, ſe mit à la tête de cette Ligue; qui néanmoins n'aboutit à rien, parce que, par le conſeil de *Hubert*, le Roi prit ſoin de ſatisfaire le Chef ſur ſes intérêts particuliers.

Hubert previent le Roi contre les Chartres. Le Roi exige 5000 l. de la Ville de Londres, & 1200 de celle de Northampton. Il n'épargne pas même les Monaſteres. Et annulle les deux Chartres. Ligue des Barons rendue inutile.

Colere de Henri contre Hubert.

En 1228, *Henri* ayant levé une Armée pour porter la Guerre en France, quand ſes Troupes furent ſur le point de s'embarquer, il ne ſe trouva point de Vaiſſeaux prêts pour les tranſporter, & par-là il ſe vit contraint de remettre ſon Expédition au Printems ſuivant. Il en fut dans une ſi grande colere, qu'il voulut tuer *Hubert* ſon Miniſtre, de ſa propre main: mais *Hubert* trouva le moyen de l'appaiſer.

Il exige de l'argent de Londres, du Clergé, & des Juifs.

Pendant qu'il attendoit le tems propre pour paſſer en France, il exigea de l'argent de la Ville de Londres & du Clergé, & contraignit les Juifs de lui payer une Taxe de la troiſieme partie de leurs Biens. 1229. Je ne dirai rien ici de ſon Expédition en France, parce que j'en dois parler en un autre endroit.

Mariage

En 1231, le Prince *Richard* épouſa la Comteſſe Douairiere de

Henri III. du Prince Richard. Le Roi s'empare de ſon bien. Richard ſe retire en Irlande & y envahit les Terres du Roi. Henri le rappelle & lui rend ſes biens. Le Parlement refuſe de l'argent au Roi. L'Evêque de Wincheſter eſt rappellé à la Cour. Diſgrace de Hubert.

de *Gloceſter*, Sœur du Comte de *Pembroke*. Ce Comte étant mort peu de tems après, & ayant fait *Richard* ſon Frere ſon Héritier, le Roi s'empara de la Succeſſion, & refuſa de la rendre à l'Héritier, ſous prétexte de certains crimes imaginaires dont il l'accuſoit. Mais *Richard* s'étant retiré en Irlande, y envahit les Terres du Roi, en repréſailles du Bien qu'on lui retenoit en Angleterre. Enfin, le Roi ſe vit contraint de le rappeller, & de lui rendre ſes Biens & ſes Charges, après avoir témoigné ſon ingratitude envers le Fils d'un homme qui avoit rendu de ſi grands ſervices & à lui-même, & au Roi ſon Pere.

1232. L'année ſuivante, le Roi demanda de l'argent au Parlement, qui le lui refuſa nettement, par la raiſon qu'il avoit fait un très mauvais uſage de celui qu'on lui avoit auparavant accordé. Outre cela, tout le Peuple étoit mécontent, tant de la révocation des Chartres, que de ce que le Roi favoriſoit ouvertement les exactions de la Cour de Rome, & l'intruſion d'un très grand nombre d'Etrangers dans les Bénéfices.

Les Ennemis de *Hubert de Burgh* ayant trouvé le moyen de faire rappeller à la Cour l'Evêque de *Wincheſter*, ce Prélat n'y fut pas plutôt, qu'il travailla de tout ſon pouvoir à la ruine de *Hubert*, & il y réuſſit enfin. Le détail de la conduite du Roi dans toute cette affaire, ſon inconſtance, ſes injuſtices, ſes violences envers ce Favori diſgracié, ſerviroient beaucoup à faire bien connoitre ſon humeur & ſon caractere. Mais la peur que j'ai d'être trop long, me fait paſſer par-deſſus toutes ces choſes, pour dire en un mot, que *Hubert de Burgh* fut non-ſeulement diſgracié & dépouillé de toutes ſes Charges, & de la plus grande partie de ſes Biens ; mais même opprimé, perſécuté, empriſonné ; & que ce ne fut pas ſans beaucoup de difficulté, qu'il put conſerver ſa vie.

L'Evêque de Wincheſter anime le Roi contre les Barons, & travaille à le rendre deſpotique.

1233. Le Peuple d'Angleterre ne gagna rien par le changement de Miniſtre. L'Evêque de *Wincheſter* qui prit ſa place, & qui n'étoit pas moins porté que lui à établir un Gouvernement deſpotique, tâcha d'abord de diminuer le trop grand pouvoir des Seigneurs : car, ſelon les apparences, c'étoient eux, avec le Clergé, qui compoſoient alors le Parlement. Du moins, je n'ai jamais vu de preuve aſſez forte pour me convaincre, qu'en ce tems-là les Communes y envoyaſſent des Députés. Quoi qu'il en ſoit, le nouveau Miniſtre perſuada au Roi, que les Barons Anglois étoient peu affectionnés à ſon ſervice ; qu'ils prétendoient le tenir dans une eſpece de dépendance, ſous prétexte de leurs prétendues Libertés, en ne lui accordant des ſecours d'argent que quand ils le trouvoient à propos : que pour réprimer leur inſolence, il faloit peu à peu les priver des Charges & des Gouvernemens, qui ſervoient à entretenir leur fierté : que cela ſe pourroit faire aiſément, en conferant les Charges lucratives, & la garde des Places fortes, à des Etrangers, qui devenant avec le tems riches & puiſſans, pourroient ſervir à contrequarrer les Barons Anglois. *Henri* ayant approuvé ce conſeil, on vit tout à coup arriver en Angleterre un prodigieux nombre de Poitevins, auxquels l'Evêque de *Wincheſter*, leur compatriote, fit donner les meilleurs Emplois. Les Barons murmurerent beaucoup, de voir des Etrangers ſi bien pourvus ; & le Comte de *Pembroke* repréſenta fortement & publiquement au Roi les inconvéniens qui pouvoient en arriver. Mais l'Evêque de *Wincheſter* répondit pour le Roi, que ſi le nombre d'Etrangers qui étoit en Angleterre ne ſuffiſoit pas pour domter les Rebelles, on en feroit venir encore davantage. Depuis ce tems-là, les Barons Anglois ſe retirerent de la Cour, & commencerent à former une Confédération pour ſe maintenir dans leurs Privileges.

Il lui conſeille d'avancer des Etrangers. Remontrances du Comte de Pembroke ſur cette conduite.

Les Barons menacent Henri de choiſir un autre Roi, s'il n'éloigne pas les Etrangers de ſa perſonne.

Quelque tems après, le Roi ayant convoqué le Parlement, les Barons refuſerent de s'y trouver, quoiqu'ils fuſſent ſommés pluſieurs fois. Enfin, ayant appris qu'il étoit encore arrivé un grand nombre de Poitevins, ils s'aſſemblerent ſous quelque prétexte, & firent dire au Roi, que s'il n'éloignoit pas de ſa perſonne & de ſon Conſeil, l'Evêque de *Wincheſter* & les autres Etrangers, ils étoient réſolus à élire un autre Roi, qui ſauroit mieux obſerver les Loix du Royaume. L'Evêque de *Wincheſter* trouvant une ſi belle occaſion d'animer le Roi contre les Barons, lui fit entendre, qu'il étoit tems d'employer la force pour les châtier ; & le Roi commença même à agir contre quelques-uns d'entre eux. Enſuite il convoqua un Parlement, dans la penſée que la plupart n'oſeroient s'y rendre, qu'il les feroit condamner, & qu'il auroit par-là une raiſon légitime pour les pourſuivre. Mais contre ſon attente, les Barons ſe rendirent au Parlement, ſi bien accompagnés, qu'ils n'avoient rien à craindre du Roi, ni de ſon Miniſtre. Le Comte de *Pembroke*, qui étoit le Chef de la Confédération, étoit en chemin pour ſe rendre à Londres : mais ayant appris que le Miniſtre braſſoit quelque ſecret Complot contre lui, il rebrouſſa chemin, & ſe retira dans le Païs de Galles, où il s'aſſura de la protection de *Leolyn*, Prince de ce Païs-là, & fit Alliance avec lui. La retraite du Comte de *Pembroke* & de quelques autres, ayant fourni au Roi le prétexte qu'il cherchoit, il fit ſaccager leurs Terres, & en donna le butin aux Poitevins. Cela lui fut d'autant plus facile, que la diſſenſion s'étant miſe parmi les Barons, il n'avoient pris aucune meſure pour ſe défendre. Le Roi pourſuivant ſa pointe, aſſiegea un Château du Comte de *Pembroke* ; & comme il avoit trop de peine à s'en rendre maitre, il feignit de vouloir remettre le différend qu'il avoit avec les Barons abſens,

Le Comte de Pembroke ſe retire dans le Païs de Galles & fait une Ligue avec le Prince. Le Roi aſſiege inutilement un de ſes Châteaux. Dont il ſe rend

à la deciſion du Parlement, qui devoit s'aſſembler au mois d'Octobre. Mais il demanda, que pour ſon honneur, la Place qu'il aſſiegeoit lui fût rendue, promettant de la reſtituer au Comte, quinze jours après. Cela lui ayant été accordé, il ne voulut plus rendre le Château quand il l'eut en ſon pouvoir, quoique pluſieurs Evêques euſſent cautionné pour lui.

Henri III. enſuite maitre par ſupercherie. Remontrance du Parlement ſur ce ſujet.

Le Parlement qui s'aſſembla au mois d'Octobre, fit au Roi une ſérieuſe Remontrance ſur ſa conduite en general, & plus particulierement, ſur ce qu'il donnoit toute ſa confiance à des Etrangers, & qu'il s'attribuoit le pouvoir de déclarer Traitres, & de traiter en Rebelles, des gens qui n'avoient pas été condamnés. L'Evêque de *Wincheſter*, qui en ces occaſions prenoit toujours la parole pour le Roi, répondit à cette Remontrance, d'une maniere ſi dure & ſi hautaine, que les Evêques menacerent de l'excommunier. Cependant, le Comte de *Pembroke* ayant repris ſon Château que le Roi avoit refuſé de lui rendre, le Roi ſe mit en marche à deſſein de l'aller châtier : mais malheureuſement pour lui, le Comte le ſurprit pendant la nuit, mit ſon Armée en déroute, & le contraignit de ſe retirer à Gloceſter. Depuis ce tems-là, le Comte ſe rendant de plus en plus redoutable, l'Evêque de *Wincheſter* trouva le moyen de faire ravager ſes Terres en Irlande, & de l'attirer par-là dans cette Ile, où il le fit aſſaſſiner.

Les Evêques menacent d'excommunier l'Evêque de Wincheſter à cauſe de ſon inſolente réponſe. Le Comte de Pembroke ſurprend & defait l'Armée du Roi. Il eſt attiré & aſſaſſiné en Irlande.

Enfin, l'Archevêque de *Cantorbery* ayant repréſenté au Roi à quels dangers il s'expoſoit en ſuivant les conſeils violens de l'Evêque de *Wincheſter*, fit en ſorte que ce Miniſtre odieux fut congédié, auſſi-bien que *Pierre de Rivaux* ſon Fils, qui paſſoit pour ſon Neveu, *Segrave*, *Paſſeleu*, & les autres Poitevins, à qui le Roi avoit conferé les Charges les plus importantes de l'Etat. 1236. Ils furent même pourſuivis en Juſtice, pour rendre compte de leur Adminiſtration : mais ils trouverent le moyen d'obtenir leur grace.

Les Etrangers ſont congédiés & pourſuivis, mais ils obtiennent leur grace. Mariages de l'Empereur Frederic & du Roi Henri.

Dans cette même année, *Iſabelle* Sœur du Roi fut envoyée à l'Empereur *Frederic II*, qui l'avoit demandée en Mariage ; & le Roi épouſa *Eléonor* de Provence, après avoir inutilement tenté pendant pluſieurs années, de ſe marier ailleurs. La nouvelle Reine amena en Angleterre un de ſes Freres nommé *Athelmar*, qui avoit été élu Evêque de Valence, & qui devint d'abord Favori du Roi. Ainſi, les Barons Anglois ne gagnerent pas beaucoup par l'expulſion des Miniſtres Poitevins. Le Parlement ſe plaignit au Roi d'une maniere ſi forte, de ce qu'il continuoit toujours à donner toute ſa confiance à des Etrangers, que ce Prince craignant quelque inſulte de ſa part, voulut ſe tranſporter dans la Tour : mais les Barons ayant refuſé de s'y rendre, le Roi ſe vit obligé de retourner à Weſtminſter, & de leur promettre quelque ſatisfaction ſur leurs Griefs. Peu de tems après, au-lieu de tenir parole aux Barons, il rappella ſes anciens Miniſtres Poitevins, excepté l'Evêque de *Wincheſter*, qui étoit allé à Rome. Il voulut auſſi revoquer tous les dons qu'il avoit faits avant ſa Majorité, ſous prétexte que le Pape ne les avoit pas confirmés : mais le Parlement refuſa ſon conſentement à cette revocation, principalement à cauſe de la raiſon ſur laquelle le Roi l'appuyoit.

Plaintes du Parlement au Roi contre les Etrangers. Anciens Miniſtres rappellés du Poitou. Le Parlement s'oppoſe à ce que le Roi revoque ſes anciens dons.

1237. Enfin, le Roi ayant grand beſoin d'argent, & voyant que le Parlement n'étoit pas diſpoſé à lui en donner, promit ſur ſon honneur, de faire obſerver les deux Chartres du Roi *Jean* ; & ce fut à cette condition, qu'on lui accorda ce qu'il demandoit.

Henri obtient de l'argent de ſon Parlement à condition de faire obſerver les 2 Chartres. Origine & Mariage de Simon de Montfort. Son Mariage confirmé par le Pape. Inconſtance du Roi à ſon égard.

En ce tems-là, *Simon de Montfort* commençoit à entrer en faveur auprès du Roi. Il épouſa la Comteſſe de *Pembroke*, Sœur du Roi, & fut fait Comte de *Leyceſter*. Il étoit Fils du fameux *Simon de Montfort*, Général de la Croiſade contre les Albigeois. Le Prince *Richard* ſe plaignit aigrement au Roi au ſujet de ce Mariage, non-ſeulement à cauſe de l'inégalité des conditions, mais parce que *Montfort* avoit eu l'audace de débaucher leur Sœur, qui étoit enceinte lorſqu'il l'épouſa ; & que le Roi, ſans témoigner aucun reſſentiment, avoir fait célébrer le Mariage dans ſa Chapelle. Les plaintes de *Richard* obligerent *Montfort* à s'en aller à Rome, pour y faire confirmer ſon Mariage par le Pape. A ſon retour, il fut très bien reçu du Roi : mais dans la ſuite, ce Prince voulut le punir de ce qu'il avoit ſéduit ſa Sœur ; & enfin, il lui rendit encore ſa faveur & ſa confiance.

Les Barons font une Ligue avec le Prince Richard, & demandent réparation de leurs griefs. Le Roi eſt contraint de plier.

1238. La faveur & le crédit des Etrangers allant toujours en augmentant, le Prince *Richard*, qui n'étoit pas moins mécontent que les Barons, ſe mit à leur tête, & ils firent tous enſemble dire au Roi, qu'ils le prioient de ſe ſouvenir de ce qu'il avoit promis. Le Roi voulut les amuſer par une réponſe générale : mais comme bientôt ils ſe rendirent tous à Londres bien accompagnés, le Roi ſe vit contraint de plier, & de donner ſon conſentement à un Réglement qui fut fait pour le Gouvernement du Royaume, mais qui fut très mal obſervé.

Naiſſance du Prince Edouard. Confiſcations arbitraires pour fournir de l'argent au Roi.

En 1239, *Henri* eut un Fils, auquel il donna le nom d'*Edouard*.

1240. Dans l'année ſuivante, le Roi envoya des Juges extraordinaires dans les Provinces, ſous prétexte de réformer certains abus : mais ce n'étoit que pour amaſſer de l'argent par des Amendes & des Confiſcations, à quoi ces Juges condamnoient pour les moindres fautes, & par des Jugemens arbitraires. Le Prince *Richard* alla, cette même année, voyager à la Terre-Sainte.

Thomas Comte de *Savoye*, Oncle de la Reine, étant arrivé en Angleterre en 1241, & le Roi manquant d'argent pour le re-

recevoir avec ſomptuoſité, contraignit les Juifs de lui donner vingt-mille Marcs, en les menaçant de les chaſſer du Royaume.

Le Roi oblige les Juifs à lui fournir de l'argent.

Moyens injuſtes dont il ſe ſert pour extorquer de l'argent.

Trève avec la France.

Il paſſe l'Hiver à Bourdeaux & demande qu'on lui envoye de l'argent d'Angleterre.

Le Parlement lui accorde quelque argent.

Le Régent emprunte pour lui de l'argent de quelques particuliers.

Henri exige une groſſe ſomme des Juifs.

En 1242, *Henri* s'étant engagé dans une Guerre contre la France, demanda de l'argent au Parlement: mais il eut la mortification d'eſſuyer un refus, accompagné de reproches piquans touchant l'inobſervation des Chartres, & ſur ſon manquement de parole. Comme il vit qu'il ne pouvoit rien tirer du Parlement, il employa divers moyens injuſtes & violens, pour extorquer de l'argent des Particuliers; après quoi il ſe rendit en Poitou. Cette Guerre lui réuſſit très mal. Il fut battu deux fois, & contraint de s'enfuir juſqu'à Bourdeaux, où il obtint une Trève de cinq ans. Il paſſa l'Hiver dans cette Ville, mais ſi dénué d'argent, qu'il n'avoit pas dequoi fournir à la dépenſe de ſa Maiſon, bien loin de pouvoir entretenir ſes Troupes, qui ſouffroient une extrême diſette, les Gaſcons refuſant de leur fournir leur ſubſiſtance. Enfin, il écrivit à l'Archevêque d'*Yorck*, qu'il voit laiſſé pour Régent en Angleterre, de confiſquer les Biens de quelques-uns des Barons, qui avoient quitté l'Armée ſans congé. Mais le Régent refuſa d'exécuter cet ordre, de peur d'allumer un feu trop difficile à éteindre. Ce moyen ayant manqué, il donna ordre à l'Archevêque, d'emprunter des Religieux de Cîteaux, une année du revenu de leurs Laines; mais il ne put rien obtenir, & le Régent comprit qu'il ne pouvoit uſer de violence, ſans un grand danger. Enfin, l'Archevêque ſachant que le Roi ſe trouvoit dans un très fâcheux état, aſſembla le Parlement, qui accorda quelque argent au Roi. Ce ſecours vint au Roi très à propos: mais il fut bientôt conſommé, & le Régent reçut un nouvel ordre d'exiger de l'argent en prêt, des Particuliers qui paſſoient pour les plus aiſés. Cet ordre fut exécuté en partie: mais le Régent fit ſavoir au Roi, qu'après cela, il n'y avoit plus de reſſource, & le conjura de retourner au-plutôt dans ſon Royaume. Ces inſtances obligerent *Henri* à reprendre le chemin d'Angleterre, où il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il exigea une groſſe ſomme des Juifs.

Mariage du Prince Richard.

Peu de tems après, la Comteſſe de *Provence*, Belle-mere du Roi, arriva en Angleterre, amenant avec elle *Sanche* ſa ſeconde Fille, qui devoit épouſer le Prince *Richard*, dont la prémiere Femme étoit morte. Le Roi fit la dépenſe de ces Noces, & l'on prétend qu'au Feſtin qui ſe fit en cette occaſion, il fut ſervi trente-mille plats.

Le Parlement eſt prorogé, parce qu'il ne veut point fournir d'argent au Roi.

Enfin il obtient ce qu'il demande, à condition d'obſerver les Chartres.

En 1244, le Roi aſſembla le Parlement, & lui demanda un ſecours d'argent: mais il trouva les deux Corps du Clergé & de la Nobleſſe tellement unis enſemble, qu'il comprit non-ſeulement qu'il n'obtiendroit rien, mais qu'il étoit même dangereux de tenir le Parlement plus longtems aſſemblé. En effet, on y prenoit déja des meſures, pour lui ôter l'Adminiſtration du Gouvernement. Cela fut cauſe qu'il le prorogea, après lui avoir promis poſitivement, qu'à la prémiere Séance, il lui donneroit toute la ſatisfaction qu'il pourroit ſouhaiter. Lorſque le Parlement ſe raſſembla, le Roi renouvella ſa demande, & promit avec Serment, de faire exécuter les deux Chartres. Il conſentit même que les Evêques l'excommuniaſſent, s'il manquoit à ſa parole. Cela lui fit obtenir ce qu'il demandoit.

Naiſſance du Prince Edmond.

En 1245, *Henri* eut un autre Fils, auquel il donna le nom d'*Edmond*.

Arrivée de 3 Freres uterins du Roi.

1247. Deux ans après, on vit arriver en Angleterre trois Freres uterins du Roi, Fils du Comte de la *Marche*, & de la Reine Douairiere, qui après la mort du Roi *Jean*, avoit épouſé ce Comte, avec lequel elle avoit été autrefois accordée.

Le Parlement eſt prorogé & diſſous, pour avoir répondu aigrement au Roi.

1248. Quoique le Roi eût promis avec Serment de faire obſerver les deux Chartres, il n'avoit pourtant pas exécuté ſa promeſſe. Cela n'empêcha pas qu'il ne demandât encore un ſecours d'argent au Parlement, qui s'aſſembla au commencement de l'année 1248: mais il en reçut une réponſe ſi aigre, qu'il le prorogea ſur le champ. A la nouvelle Séance, il parla fort rudement aux Seigneurs, qui lui répondirent ſur le même ton. Cela fut cauſe que le Parlement fut diſſous.

Le Roi vend ſon argenterie, & employe d'autres moyens bas pour avoir de l'argent.

1249. *Henri* n'ayant pu rien obtenir du Parlement, & ayant un grand beſoin d'argent, parce que ſes Freres & les Parens de la Reine en conſommoient beaucoup, vendit ſon Argenterie; & outre cela, il exigea une groſſe ſomme de la Ville de Londres. Il voulut auſſi emprunter de l'argent des Particuliers: mais comme il n'étoit pas aimé, & qu'on n'avoit pas beaucoup de confiance en lui, ce moyen ne lui réuſſit pas.

Le Comte de Leyceſter envoyé en Guyenne.

1250. L'année ſuivante, *Henri* ayant appris que les Gaſcons étoient ſur le point de ſe revolter, envoya en Guyenne *Simon de Montfort* Comte de *Leyceſter*, qui trouva le moyen de les ranger à leur devoir.

Henri prend la Croix.

Le Pape defend aux Croiſez de partir avant le Roi.

Enfin, le Roi ne voyant plus aucune reſſource pour recouvrer de l'argent, s'aviſa de prendre la Croix, & de s'engager à faire la Guerre aux Sarazins, à l'exemple du Roi de France, qui étoit déja parti dans un ſemblable deſſein. Ce n'eſt pas que *Henri* eût envie d'exécuter cet engagement: mais il jugeoit que c'étoit un moyen aſſuré pour faire venir de l'argent dans ſes coffres, & que le Parlement n'oſeroit lui en refuſer, lorſqu'il lui en demanderoit ſous ce prétexte. Une infinité de gens ſuivirent cet exemple, & ſe préparerent à faire le Voyage de la Paleſtine. Mais quand ils furent prêts à partir, le Roi, qui n'avoit fait de ſon côté aucun préparatif, obtint du Pape une défenſe aux Croiſés de partir ſans lui; & par-là, la dépenſe qu'ils avoient faite devint inutile. Cependant, quoique l'Expédition du Roi de France eût mal réuſſi, puiſque ce Prince étoit tombé entre les mains des Infideles, *Henri* feignoit toujours de vouloir partir au-plutôt. Mais comme il avoit beſoin d'argent, & qu'il n'oſoit en demander au Parlement après avoir ſi mal exécuté ſes promeſſes, il nomma des Commiſſaires pour aller dans les Provinces, faire des perquiſitions touchant les malverſations commiſes dans ſes Forêts. Cette Commiſſion procura beaucoup d'argent au Roi: mais les vexations des Commiſſaires cauſerent un murmure univerſel.

Perquiſitions touchant les Forêts.

Retour de Guy de Luſignan, Frere uterin du Roi.

1251. Le Comte de *Leyceſter* étant venu rendre compte au Roi du Commandement qu'il avoit eu en Guyenne, lui amena *Guy de Luſignan*, un de ſes Freres uterins, lequel il reçut avec beaucoup de careſſes, & il lui fit de grands préſens. Ses Freres, & les Parens de la Reine, abſorboient tous ſes revenus, & tout ce qu'il pouvoit amaſſer d'ailleurs, par des voyes qui n'étoient pas toujours légitimes.

Les Gaſcons ſe plaignent du Comte de Leyceſter.

Le Roi leur envoye des Commiſſaires.

Le Roi ſe réſout à ſacrifier Leyceſter.

Et l'appelle Traitre.

Le Comte lui en donne le dementi.

Le Roi n'oſe le faire arrêter & ſe reconcilie avec lui.

Il l'envoye en Guyenne.

1252. Les Gaſcons étoient ſi mécontens du Comte de *Leyceſter*, qu'ils firent au Roi de grandes plaintes contre lui, l'accuſant d'avoir uſé d'une tyrannie extrême envers eux. Sur cela, le Roi envoya des Commiſſaires en Guyenne, pour s'informer de la verité. Mais quoique ces Commiſſaires, à leur retour, euſſent pleinement déchargé le Comte, les Gaſcons ne laiſſerent pas de renouveller leurs plaintes, & l'Archevêque de Bourdeaux ſe rendit à la Cour, pour agir contre lui, en qualité de Député de toute la Guyenne. Ce Prélat ſut ſi bien tourner l'eſprit du Roi, en lui faiſant craindre qu'il alloit perdre la Guyenne, ſi le Comte n'étoit pas puni, que le Roi prit la réſolution de ſacrifier ce Seigneur aux Gaſcons. Mais le Comte trouva tant d'Amis parmi les Pairs, devant leſquels il fut obligé de comparoître, & il ſe défendit par de ſi bonnes raiſons, qu'il rendit les plaintes de l'Archevêque inutiles. Le Roi voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ce qu'il avoit entrepris, entra dans une violente colere, & dit au Comte de *Leyceſter*, qu'il étoit un Traitre. Le Comte piqué de cette injure, & oubliant qu'il parloit à ſon Souverain, lui donna un démenti en face, en préſence de tous les Pairs. Il ſembloit qu'une inſolence de cette nature pouvoit difficilement ſe pardonner: mais le Roi n'oſa, ni ſe venger lui-même, ni faire arrêter le Comte, parce qu'il remarqua, que tous les Pairs étoient diſpoſés à prendre en main la cauſe de ce Seigneur. Il ſe vit même comme contraint de ſe reconcilier avec lui, quoique ce ne fût qu'extérieurement, & de le renvoyer en Guyenne. Mais peu de tems après, pour avoir un prétexte de lui ôter ce Gouvernement, il inveſtit *Edouard* ſon Fils ainé du Duché de Guyenne.

Il demande un Subſide au Clergé.

Cette affaire étant finie, le Roi tenta d'obtenir du Clergé un Subſide extraordinaire, pour lui aider à ſupporter les frais de ſon prétendu Voyage à la Terre-Sainte: mais le Clergé fut inflexible.

Secretes pratiques des Gaſcons.

Le Roi de Caſtille forme des pretentions ſur la Guyenne.

Henri demande un Subſide pour une expédition en Terre-Sainte, lequel lui eſt accordé a condition que les Chartres ſeront obſervées.

Anathême prononcé contre ceux qui s'oppoſeroient à l'execution de ces Chartres.

1253. *Henri* ſe perſuadoit qu'il avoit prévenu la revolte des Gaſcons, en ôtant au Comte de *Leyceſter* le Gouvernement de la Guyenne: mais il ignoroit ce qui ſe paſſoit en ce Païs-là. Les Gaſcons n'avoient agi contre le Comte, que pour éloigner un Gouverneur trop vigilant, & pour pouvoir mieux réuſſir dans le Complot qu'ils avoient fait, de livrer la Guyenne au Roi de Caſtille, qui commença immédiatement après le départ du Comte, à déclarer ouvertement, qu'il avoit des prétentions ſur ce Duché. *Henri* ſe voyant en danger de perdre la Guyenne, prit la réſolution d'aller lui-même en ce Païs-là, pour tâcher de la ſauver. Mais prévoyant qu'il auroit de la difficulté à tirer du Parlement l'argent qui lui étoit néceſſaire pour ce Voyage, il ſe ſervit du prétexte de l'Expédition de la Terre-Sainte, & demanda un ſecours proportionné à ſes beſoins. Le Parlement l'accorda ſans ſe faire ſolliciter: mais ce fut à condition, qu'on prendroit des ſûretés ſuffiſantes pour l'obſervation des deux Chartres; & le Roi voulut bien y conſentir. Ces précautions furent, que tous les Seigneurs, Eccléſiaſtiques & Laïques, ſe rendirent dans la grande Salle de Weſtminſter, où l'Archevêque prononça un Anathême contre ceux qui à l'avenir s'oppoſeroient, directement ou indirectement, à l'exécution des deux Chartres. Cela fait, les Seigneurs, qui avoient chacun un cierge allumé à la main, jetterent leurs cierges à terre, en ſouhaitant, que ceux qui violeroient les Chartres fumaſſent ainſi dans l'Enfer. Le Roi n'avoit pas voulu avoir de cierge; mais il tint toujours la main ſur ſon cœur, pendant toute la Cérémonie, pour marque de la ſincere approbation qu'il donnoit à l'Anathême. Cependant, le Parlement ne fut pas plutôt ſéparé, qu'il demanda au Pape la diſpenſe de ſon Serment.

Départ de Henri pour la Guyenne.

La Fille du Roi de Caſtille mariée au Prince Edouard.

Henri tâche d'obtenir quelque argent de ſon Parlement

Henri étant parti pour la Guyenne, y fit d'abord quelques progrès contre les Rebelles, Partiſans du Roi de Caſtille. Mais comme il ne ſe ſentoit pas en état d'entretenir une Armée en ce Païs-là, auſſi longtems qu'il auroit été néceſſaire, il trouva le moyen de ſe délivrer de cet embaras, en faiſant demander au Roi de Caſtille une de ſes Filles en Mariage, pour *Edouard* ſon Fils ainé. Cette propoſition ayant été acceptée, le Roi de Caſtille ceda ſes prétentions ſur la Guyenne, à ſon futur Gendre; & le Mariage s'accomplit l'année ſuivante. Comme cette Négociation avoit été tenue ſecrete, *Henri* voulut tenter d'arracher encore quelque choſe du Parlement, ſous le prétexte du danger où étoit la Guyenne, d'être envahie par les Caſtillans. Mais quand la Reine, qui étoit Régente en l'abſence du Roi, voulut

HENRI III. pour la Guerre de Guyenne.

lut faire cette demande, les Seigneurs, qui étoient mieux informés qu'elle ne penſoit, répondirent, qu'ils ſe tiendroient prêts à ſervir le Roi de leurs perſonnes, au prémier avis qu'ils auroient, que les Caſtillans ſeroient entrés en Guyenne. Le Roi n'ayant pu rien tirer du Parlement, s'en retourna en Angleterre, en traverſant la France, où *Louis*, revenu depuis peu de ſon eſclavage, lui rendit tous les honneurs dûs à ſon Rang. Il étoit à peine arrivé à Londres, que, ſous quelque prétexte, il exigea un préſent de cette Ville.

Il exige un préſent de la Ville de Londres.

ACTES qui ſe rapportent à ce prémier Article.

Année 1217.

Traité entre Henri & Louis.

Traité entre *Henri III* & le Prince *Louis* Fils de *Philippe-Auguſte.* Apud Lameth, die 11 Septembris. Page 221.

Ce Traité contient dix-huit Articles: mais il n'y en a pas un ſeul, qui faſſe mention de la reſtitution des Provinces de France. Si *Louis* entra dans un pareil engagement, il faloit que ce fût ou verbalement, ou par quelque Article ſecret.

Année 1219.

Interdiction de l'Epreuve de l'Ordeal.

Interdiction de l'Epreuve de l'*Ordeal.* Du 26 Janvier. Page 228. A Weſtminſter.

Cette Epreuve, qui avoit été fort commune parmi les Saxons, ſe faiſoit de diverſes manieres, & pour l'ordinaire avec le Fer chaud, ou l'Eau bouillante (1).

Année 1220.

Ordonnance du Pape touchant les Poſſeſſeurs des Châteaux.

Ordonnance du Pape, que perſonne en Angleterre ne puiſſe tenir en ſa main plus de deux Châteaux du Roi. Viterbii, V. Kalendas Junii. Page 240.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 20 Juin. Page 242.

C'eſt pour prier le Pape d'ordonner à *Hugues de Luſignan*, Comte de la Marche, de lui renvoyer *Iſabelle* ſa Sœur, qui étoit promiſe au Roi d'Ecoſſe.

Douaire de Berenguelle continué.

Acte par lequel *Henri* continue à *Berenguelle* de Navarre, Veuve de *Richard I*, le Douaire qui lui avoit été aſſigné. Menſe Julio. Page 243. A Londres.

Ordonnance du Légat contre les Tournois.

Ordonnance du Légat, pour défendre les Tournois. VIII. Kal. Septemb. Page 245. A Cery.

C'étoit parce que, ſous ce prétexte, les Barons s'aſſembloient pour comploter contre le Roi.

Année 1224.

Lettre de Habitans de Bayonne.

Lettre des Habitans de Bayonne au Roi. Page 269.

Ils diſent que La Rochelle a été rendue au Roi de France, quoiqu'elle fût encore en état de ſoutenir le Siege.

Lettre de l'Archidiacre de Lichfield à l'Evêque de Cheſter.

Lettre de l'Archidiacre de Lichfield à l'Evêque de Cheſter. Page 271.

Il lui parle de la Diſpenſe que le Pape accorde au Roi, pour épouſer la Fille du Comte de *Bretagne.*

Année 1225.

Lettre de Henri au Duc d'Autriche.

Lettre de *Henri III* au Duc d'*Autriche.* Janvier. Page 275. A Weſtminſter.

C'eſt ſur le Mariage qui avoit été propoſé, du Roi avec une Fille du Duc d'*Autriche.*

Son contrat de Mariage avec la Fille du Duc de Bretagne.

Lettres-Patentes de *Henri III*, par leſquelles il déclare, qu'il s'eſt engagé par Serment à épouſer *Yolante* Fille de *Pierre* Duc de Bretagne, pourvu qu'il puiſſe obtenir la Diſpenſe du Pape. Du 19 d'Octobre. Page 283. A Weſtminſter.

Année 1227.

Sa Lettre à l'Archevêque de Cologne.

Lettre de *Henri III* à l'Archevêque de Cologne. Du 13 Avril. Page 293. A Weſtminſter.

Il lui propoſe ſon Mariage avec une Fille du Roi de Boheme.

Année 1228.

Bref du Pape contre les Tournois.

Bref du Pape *Grégoire IX* aux Evêques d'Angleterre. III. Kal. Martii. Page 301.

Il leur ordonne d'excommunier les Barons qui ſe trouveront aux Tournois, par la raiſon marquée ci-deſſus.

HENRI III.

Année 1232.

Défenſe aux Barons de ſe trouver à la Table Ronde.

Ordonnance du Roi, portant défenſe aux Barons de ſe trouver à la Table Ronde. Du 20 Juillet. Page 324. A Weſtminſter.

Année 1234.

Interceſſion du Pape pour Hubert de Burgh.

Lettre du Pape au Roi. V. Non. Maji. Page 330.

C'eſt une interceſſion pour *Hubert de Burgh.*

Année 1235.

Lettre du Roi au Comte de Ponthieu.

Lettre du Roi au Comte de *Ponthieu.* Du 8 Avril. Page 338. A Havering.

C'eſt ſur le Mariage propoſé du Roi avec la Fille du Comte.

Lettre de la Fille du Comte de Ponthieu au Pape.

Autre, de *Jeanne* Fille du Comte de Ponthieu, au Pape, ſur le même ſujet. Page 339.

Lettre du Roi à *Thomas* Comte de Savoye. Du 2 Juin. Page 341. A Windſor.

C'eſt ſur le deſſein qu'il a d'épouſer *Alienor* de Provence, ſa Niece.

Henri revoque le pouvoir donné à ſes Ambaſſadeurs de ſolliciter la Diſpenſe de ſon Mariage.

Lettres-Patentes, par leſquelles *Henri* revoque le Pouvoir donné à ſes Ambaſſadeurs à Rome, de ſolliciter la Diſpenſe de ſon Mariage avec la Fille du *Ponthieu.* Du 16 de Juillet. Page 342. A Weſtminſter.

Sa Lettre au Comte & à la Comteſſe de Provence.

Lettre du Roi au Comte & à la Comteſſe de *Provence.* Le 10 d'Octobre. Page 343. A Windſor.

C'eſt ſur ſon Mariage avec *Alienor* leur Fille.

Articles de ſon Mariage.

Articles arrêtés pour le Mariage du Roi avec *Alienor de Provence.* Le 15 d'Octobre. Page 344. A Weſtminſter.

Dot d'Alienor.

Pouvoir donné par le Roi à ſes Ambaſſadeurs, de recevoir du Comte de *Provence* vingt-mille Marcs, pour la Dot d'*Alienor.* Le 19 d'Octobre. Page 346. A Windſor.

Année 1236.

Traité ſur le Mariage de ſa Sœur avec l'Empereur.

Traité ſur le Mariage d'*Iſabelle* Sœur de *Henri III*, avec l'Empereur *Frederic II.* Le 2 Fevrier. Page 355. A Weſtminſter.

Acte par lequel Henri ſe ſoumet, &c.

Acte par lequel le Roi ſe ſoumet au jugement du Pape, touchant le payement de la Dot d'*Iſabelle* ſa Sœur. Du 3 Mai. Page 361. A Weſtminſter.

Lettres du Roi à l'Empereur.

Lettre du Roi à l'Empereur. Page. . .

Il s'excuſe de ce qu'il n'a pu lui envoyer *Richard* ſon Frere.

Autre du même au même. Page 362.

Il lui demande un Sauf-conduit pour *Richard.*

Année 1237.

Bulle d'Abſolution, &c.

Bulle de *Grégoire IX*, par laquelle il abſout *Henri* du Serment qu'il avoit fait d'épouſer la Fille du Comte de *Ponthieu.* V. Kal. Maji, Pontif. X. Page 371.

Bref du Pape à l'Archevêque de Cantorbery.

Bref du même à l'Archevêque de *Cantorbery*, ſur le même ſujet. *Interamn.* III. Kal. Junii. Page 372.

Lettre de l'Empereur *Frederic II* à *Henri III.* Page 374.

Il lui notifie la naiſſance d'un Fils, qu'il a eu d'*Iſabelle*, auquel il a donné le nom de *Henri*; & dit qu'il l'a fait Gardien du Royaume de Sicile.

Année 1238.

Lettre de l'Empereur à Henri.

Lettre de *Frederic II* au Roi. Page 283.

Il ſe plaint de ce qu'il a permis que l'Excommunication lancée contre lui par le Pape, ait été publiée dans les Egliſes d'Angleterre; & de ce qu'il ſouffre qu'on leve dans ſon Royaume de l'argent, pour lui faire la Guerre.

Autre Lettre aux Barons.

Autre du même aux Barons d'Angleterre, ſur le même ſujet. III. Kal. Novembris. Page 285.

Année 1242.

Autre Lettre à Henri.

Lettre de *Frederic II*, à *Henri III.* 30 Januarii. Page 399.

Il lui notifie la mort de l'Impératrice *Iſabelle* ſa Femme, arrivée au mois de Décembre.

Ordre du Roi pour lever de l'argent.

Ordre du Roi pour lever de l'argent en Angleterre. A Xaintes, le 8 Juin. Page 404.

Et quod idem Archiepiſcopus Eborum, & Gulielmus de Cantilupo

(1) On dit que cette coutume ſubſiſte encore dans quelques Provinces de Suede, où elle eſt établie depuis très longtems, comme il paroît par les plus anciens Monumens hiſtoriques de ce Royaume. Ces Epreuves ſe faiſoient par le Clergé, avec beaucoup de ſolemnité. Dans celle du Feu, on mettoit un Fer ardent dans les mains de l'Accuſé; ou on le faiſoit paſſer, nuds-pieds & les yeux bandés, pardeſſus neuf ſocs de Charrue rougis au feu, & placés à égale diſtance l'un de l'autre: c'eſt cette derniere Epreuve que ſubit *Emma*, Mere d'*Edouard le Confeſſeur.* Si l'Accuſé avoit le bonheur de n'être point offenſé du feu, il etoit abſous; ſinon, on le declaroit coupable. L'*Ordeal* ou l'Epreuve de l'Eau étoit en uſage pour le Peuple. Elle ſe faiſoit avec de l'Eau froide, ou avec de l'Eau bouillante. Dans celle d'Eau froide, on lioit les mains & les pieds à l'Accuſé, & on le jettoit dans une Riviere ou dans un Etang. On le déclaroit innocent, s'il alloit à fond; & coupable, s'il ſurnageoit: ce qui s'obſerve encore dans quelques endroits d'Angleterre, pour faire l'épreuve des Sorciers. Dans celle qui ſe faiſoit avec l'Eau bouillante, l'Accuſé etoit obligé d'y plonger le bras ou le pied. *Ordeal* eſt un mot Saxon, qui ſignifie *grand Jugement*, ou *Jugement impartial.*

Henri III.

lupo ſciant, quod Dominus Rex incidit in talem neceſſitatem, quod ultrà modum indiget pecuniâ, quia ad præſens recuperaturus eſt honorem ſuum in partibus tranſmarinis, vel ignominiam, quod abſit, incurret in perpetuum.

Traité entre Henri & le Comte de Toulouſe.

Traité d'Alliance entre *Henri III*, & le Comte de *Toulouſe*, contre tous, excepté le Pape & l'Empereur. A Bourdeaux, le 28 Août. Page 410.

Année 1243.

Bulle touchant la fête de S. Edouard.

Bulle d'*Innocent IV*, qui ordonne que la Fête de *S. Edouard* ſera obſervée dans toute la Chrétienté. IV. Kal. Junii. Page 418.

Accord entre Henri & ſon Frere Richard.

Accord entre *Henri III*, & le Prince *Richard* ſon Frere. *In craſtino ſancti Andreæ Apoſtoli.* Page 421.

Richard ſe déſiſte du don de la Gaſcogne, qui lui avoit été fait, & de toutes ſes autres prétentions.

Le Roi lui donne le Comté de Cornouaille, une Penſion, & lui accorde d'autres faveurs.

Année 1244.

Bref d'Innocent à Henri.

Bref d'*Innocent IV* à *Henri III.* X. Kal. Febr. Page 423. A Lyon.

Il exhorte le Roi de ſe croiſer pour la Guerre dans la Terre-Sainte.

Année 1246.

Penſion accordée au Comte de Savoye.

Penſion de mille livres ſterling accordée à *Amédée* Comte de *Savoye*, pour certaines Terres que le Comte reconnoit tenir en Fief de la Couronne d'Angleterre. Du 16 Janvier. Page 441.

Ordre d'obſerver les Loix d'Angleterre en Irlande.

Lettres-Patentes de *Henri III*, pour confirmer celles du Roi *Jean*, touchant les Loix d'Angleterre qui doivent être obſervées en Irlande. Du 9 Septemb. Page 442. A Woodſtock.

Année 1248.

Hommage & Penſion de la Comteſſe de Flandre.

Commiſſion du Roi à *Thomas de Savoye*, pour recevoir l'Hommage de la Comteſſe de Flandre, pour la Penſion qu'elle reçoit du Roi. *Quamquam inuſitatum.* Du 15 Fevrier. Page 445. A Weſtminſter.

Année 1250.

Bref du Pape au Roi.

Bref du Pape au Roi. III. Id. Apr. Page 451.

Il tâche de le diſſuader d'entreprendre le Voyage de Terre-Sainte.

Ordre d'obſerver l'Anniverſaire de la mort de la Reine.

Ordre du Roi à tous les Sujets, d'obſerver l'Anniverſaire de la Reine ſa Mere. Du 17 Octob. Page 458. A Weſtminſter.

Année 1251.

Serment & Mariage de Henri annullés.

Sentence donnée par l'Evêque de *Hereford*, & l'Archevêque d'*Yorck*, Juges délégués du Pape, qui annulle le Serment que *Henri III* avoit fait d'épouſer la Fille du Comte de *Ponthieu. Die ante ramos Palmarum.* Page 464.

Cette Sentence eſt fondée ſur ce que les deux Parties étoient parentes au 4e. degré. *Gregoire IX* avoit annullé le même Serment en 1237. Il eſt difficile de comprendre à quoi cette derniere Sentence étoit néceſſaire.

Année 1253.

Infracteurs des Chartres du Roi Jean excommuniés.

Acte par lequel le Roi conſent, que les Infracteurs des deux Chartres du Roi *Jean* ſoient excommuniés. Page 489.

Inſtruction ſur le Mariage du Prince *Edouard* Fils de *Henri III*, avec *Aliénor de Caſtille.* Du 24 Mai. Page 491. A Londres

Mariage du Prince Edouard. La Reine établie Régente en l'abſence du Roi.

Lettres-Patentes pour établir la Reine, Régente en l'abſence du Roi; & pour commettre la garde du Grand-Sceau à la Reine, & au Prince *Richard.* Du 22. Juin. Page 491. A Wincheſter.

Ordre de la Reine & du Prince *Richard* à tous les Sujets, de ſe tenir prêts à repouſſer le Roi de Caſtille. Du 29 Décembre. Page 497. A Weſtminſter.

Ordre touchant l'invaſion du Roi de Caſtille.

On ſuppoſe dans cet Ordre, que le Roi de Caſtille avoit deſſein d'envahir la Guyenne, l'Angleterre & l'Irlande; pour avoir un prétexte de tirer de l'argent du Parlement. Cependant, la Paix avec le Roi de Caſtille étoit faite, & le Mariage du Prince *Edouard* conclu.

Année 1254.

Lettre de la Reine au Roi.

Lettre de la Reine au Roi. Page 499.

Elle lui fait ſavoir que les Barons ont répondu, qu'ils étoient prêts à le ſervir, auſſitôt qu'ils ſauroient que le Roi de Caſtille ſeroit entré en Guyenne; & que le Clergé n'a voulu rien accorder.

Dons faits au Prince Edouard.

Lettres-Patentes, par leſquelles le Roi fait don au Prince *Edouard* ſon Fils, de toutes les Terres de France, dont les Rois de France ſe ſont emparés. Il lui avoit déja fait un tranſport du Duché de Guyenne. Du 18 Fevrier. Page 500.

Autres, par leſquelles le Roi donne l'Irlande au Prince *Edouard* ſon Fils. Du 24 Fevrier. Page 501.

Confédération entre Henri & Alphonſe.

Confédération entre *Henri III* & *Alphonſe* Roi de Caſtille. A Tolede. Pridie Kal. Maij. Æræ 1292. A Tolede.

Le Roi de Caſtille renonce à la Guyenne.

L'Epoque dont on ſe ſervoit en Eſpagne, étoit différente de celle du reſte de la Chrétienté.

Année 1255.

Henri donne à ſon Frere tous les Juifs de ſon Royaume, pour payement de ce qu'il lui doit.

Acte par lequel *Henri* livre à *Richard* ſon Frere tous les Juifs de ſon Royaume, pour payement de la ſomme qu'il lui doit. Du 24 Fevrier. Page 523. A Weſtminſter.

Rex omnibus, &c.

Noveritis, Nos mutuo accepiſſe à dilecto Fratre & fideli noſtro Ricardo Comite Cornubiæ 5000 *marcarum ſterling. . . ad quorum ſolutionem aſſignavimus & tradidimus ei omnes Judæos noſtros Angliæ*, &c.

ARTICLE II.

Affaires de Henri III *avec la France.*

Mort de Philippe de France. Son ſucceſſeur refuſe de tenir la promeſſe faite par ſon Pere.

PHilippe-Auguſte mourut en 1223, & eut pour Succeſſeur *Louis VIII* ſon Fils. Dès que ce Prince fut ſur le Trône, *Henri* lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le ſommer, en vertu de l'engagement où il étoit entré en partant d'Angleterre, de lui rendre les Provinces que *Philippe* ſon Pere avoit enlevées au Roi *Jean*. Mais, ſoit que ſa parole ne fût pas auſſi poſitive que *Henri* le prétendoit, ou par quelque autre raiſon, il répondit, qu'il vouloit bien s'en tenir au Jugement de la Cour des Pairs; ce qui étoit autant qu'un refus.

Dès l'année ſuivante, *Louis* fit confiſquer tout ce que *Henri* poſſédoit en France. Le prétexte fut, que *Henri* n'avoit pas aſſiſté à ſon Sacre: mais ſelon les apparences, la véritable raiſon étoit, qu'il vouloit profiter de la Minorité de *Henri*, pour lui enlever encore une partie de ſes Domaines.

Il attaque la Saintonge & La Rochelle.

En vertu de cette confiſcation, il marcha dans la Saintonge, & après s'être rendu maitre de quelques petites Places, il aſſiegea La Rochelle, qui lui fut rendue en très peu de jours, par *Savary de Mauleon*, qui en étoit Gouverneur, & qui entra dans ſon ſervice. Cette attaque imprévue ayant fait comprendre au Conſeil de *Henri* la néceſſité de s'oppoſer de bonne heure aux deſſeins du Roi de France, le Parlement fut convoqué, & il y fut réſolu de lever une Armée; & le Prince *Richard*, Frere du Roi, fut envoyé en Guyenne pour y commander, ayant ſous lui le Comte de *Salisbury*, Frere bâtard du Roi *Jean*. *Richard* emporta d'abord la Ville de *S. Macaire*, qui s'étoit revoltée; & enſuite il aſſiegea *La Reole*, dont le Comte de la *Marche* lui fit lever le Siege. Les Hiſtoriens François diſent que ce Prince ſe retira derriere la Dourdogne, & que peu après il s'en retourna en Angleterre. Mais il eſt certain, qu'il étoit encore en Guyenne en 1227. Le détail de cette Guerre, touchant lequel les Hiſtoriens des deux Nations ne s'accordent pas, ſeroit ici aſſez inutile. Il ſuffira de dire, qu'avant qu'elle fût finie, *Louis* ayant été declaré Général de la Croiſade contre les Albigeois, obtint du Pape un ordre à *Henri*, de ſuſpendre les hoſtilités pendant qu'il ſeroit occupé à cette Expédition. *Louis* mourut à Perpignan en 1226, laiſſant pour ſon Succeſſeur *Louis IX* ſon Fils, en âge de Minorité, ſous la Régence de *Blanche de Caſtille* ſa Mere.

Armée envoyée en Guyenne ſous les ordres du Prince Richard.

Louis VIII, Général de la Croiſade contre les Albigeois.

Sa mort & ſon ſucceſſeur.

Troubles en France.

1228. La Régence de cette Reine étrangere cauſa en France des mécontentemens, qui aboutirent enfin à une Guerre civile, dont *Henri* auroit pu tirer de grands avantages, s'il eût ſu s'en prévaloir à tems. Mais par un aveuglement extrême, ou par la trahiſon de ſes Miniſtres, il laiſſa échaper une occaſion ſi favorable. Ce fut en cette occaſion, qu'il voulut tuer *Hubert de Burgh*.

Henri fait une deſcente en Bretagne.

1229. Enfin, quand il ne fut plus tems, il alla deſcendre à Saint Malo, où le Duc de *Bretagne* alla le recevoir, & lui remit ſes plus fortes Places. Les François, qui avoient eu tout l'Hiver pour ſe préparer, s'étoient poſtés dans l'Anjou, & *Henri* leur laiſſa tout le tems néceſſaire pour s'y fortifier, & pour l'empêcher de paſſer dans le Poitou. Cependant, les Mécontens de France s'étant réveillés quand ils ſurent que le Roi d'Angleterre étoit en Bretagne, l'Armée de France ſe vit obligée de quitter l'Anjou, pour aller s'oppoſer à leurs entrepriſes. C'étoit alors pour *Henri*, le tems d'agir vigoureuſement, d'autant plus que les Normands offroient de le recevoir dans leur Païs. Mais au-lieu de profiter de cette conjoncture, il alla faire un voyage en Guyenne, pour y recevoir le Serment de fidélité des Gaſcons. Enſuite il retourna en Bretagne, où il s'amuſa inutilement; & enfin il s'embarqua pour retourner en Angleterre, dès qu'il ſut que l'Armée de France ſe rapprochoit de lui, après avoir contraint les Mécontens de rentrer dans leur devoir. Cette conduite donna au Peuple d'Angleterre une ſi mauvaiſe opinion de lui, que depuis ce temslà, le Parlement ne voulut plus lui accorder de l'argent pour de pareilles Expéditions. Cette Guerre ſe termina ſans aucun Traité, ni de Paix, ni de Trève. Le Roi de France, qui avoit

Va en Guyenne, & retourne en Bretagne & de-là en Angleterre.

Henri III.

Nouvelle Guerre entre Henri & la France.

voit attaqué le Duc de *Bretagne*, le ſoumit enfin aux conditions qu'il voulut lui impoſer; & *Henri* ne fit rien pour ſoutenir ce Duc, qui s'étoit mis ſous ſa protection.

Le Comte de la Marche engage Henri à porter la Guerre dans le Poitou. Louis aſſiege Fontenay. Et fait des offres avantageuſes qui ſont rejettées. Il prend Fontenay. Défaite des Anglois. Le Comte de la Marche fait ſa Paix avec Louis. Louis accorde une Trève.

En 1241, il y eut entre *Louis IX* & *Henri* une nouvelle Guerre, dont celui-ci ſe tira fort mal, à ſon ordinaire. *Henri* ayant inveſti le Prince *Richard* ſon Frere, du Comté de Poitou; *Louis*, qui poſſédoit une partie de cette Province, fit préſent à *Alphonſe* ſon Frere de la portion qui étoit en ſon pouvoir, & lui en donna l'Inveſtiture. *Hugues de Luſignan*, Comte de la *Marche*, qui avoit épouſé la Mere de *Henri*, & qui avoit ſes Terres dans la portion du Poitou qui venoit d'être donnée au Prince *Alphonſe*, en avoit toujours fait Hommage au Roi de France: mais la fierté de la Reine ſa Femme ne put lui permettre de voir ſon Epoux fléchir le genou devant *Alphonſe*. Elle le ſollicita donc avec tant d'inſtance, qu'elle le porta enfin à refuſer de rendre Hommage au nouveau Comte de Poitou. Mais comme il prévit bien que le Roi de France ne laiſſeroit pas cet attentat impuni, il engagea *Henri* à faire la Guerre à la France, & lui promit des forces ſuffiſantes pour chaſſer les François de tout le Poitou, pourvu qu'il voulût ſe charger de la dépenſe de la Guerre. *Henri* accepta ſes offres, & ſe rendit en Poitou: mais il s'en falut bien qu'il n'y trouvât ce qu'on lui avoit fait eſpérer. Son Armée ſe trouva fort foible, & fort inférieure à celle de *Louis*, qui étoit déja entré dans la Province, & aſſiegeoit Fontenay. Quoique *Henri* fût peu en état de lui faire lever le Siege, il ne laiſſa pas de lui envoyer des Ambaſſadeurs, pour lui demander toutes les Provinces que le Roi ſon Pere s'étoit engagé à reſtituer; & en cas de refus, pour lui déclarer la Guerre. *Louis*, qui fut canoniſé après ſa mort, avoit la conſcience tendre; & ſelon les apparences, il avoit quelque ſcrupule touchant l'engagement du Roi ſon Pere. Il offrit donc de rendre à *Henri* une partie du Poitou & de la Normandie; & une Trève de trois ans, à condition qu'il ſe déſiſtât de protéger le Comte de la *Marche*. Mais *Henri* rejetta ces offres, quelque avantageuſes qu'elles fuſſent en l'état où il ſe trouvoit. Cependant, *Louis* s'étant rendu maitre de Fontenay, s'approcha de *Henri*, qui avoit mis la Charente entre lui & ſon Ennemi. Mais *Louis* ayant gagné le Pont de *Taillebourg*, & ayant paſſé de l'autre côté, lui donna un ſi terrible échec, qu'il le réduiſit à s'enfuir à Xaintes, où il défit encore une bonne partie de ſon Armée. Ces deux pertes conſécutives obligerent *Henri* à s'aller renfermer dans Bourdeaux. Cependant, le Comte de la *Marche* fit ſa Paix particuliere avec *Louis*, & laiſſa au Roi d'Angleterre le ſoin de ſe tirer d'affaires comme il pourroit. Rien ne pouvoit empêcher *Louis* de porter ſes armes victorieuſes en Guyenne: mais la Peſte, qui ſe mit dans ſon Armée, fit qu'il voulut bien accorder à *Henri* une Trève de cinq ans.

ACTES qui ſe rapportent au ſecond Article.

Année 1235.

Henri ſe plaint au Pape du Duc de Bretagne.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 25 Fevrier. Page 335. A Weſtminſter.

Il ſe plaint que le Duc de *Bretagne* l'a abandonné, qu'il a fait ſa Paix particuliere avec le Roi de France, & lui a rendu un Hommage-lige. Ce Duc de *Bretagne* étoit *Pierre I*, que les Bretons ſurnommerent *Mau-Clerc*, à cauſe de cet Hommage: mais il y fut forcé, parce qu'il ne pouvoit plus attendre aucun ſecours du Roi d'Angleterre.

Année 1242.

Henri rompt la Trève avec la France.

On trouve dans cette année diverſes Pieces, par leſquelles il paroît que *Henri* étoit le prémier infracteur de la Trève avec la France, quoiqu'il ſe plaignît beaucoup de *S. Louis*.

Année 1243.

Copie de la Trève.

Traité de Trève entre les deux Rois de France & d'Angleterre, juſqu'à la Fête de *S. Michel*, & de-là en avant pour cinq ans. A Bourdeaux, le 7 d'Avril. Page 416.

ARTICLE III.

Affaires de HENRI III *avec l'Ecoſſe.*

Les Affaires qu'il y eut entre l'Angleterre & l'Ecoſſe pendant le Regne de *Henri III*, furent peu conſidérables. Ainſi cet Article ne ſera pas long.

Hommage du Roi d'Ecoſſe à Henri.

Le Roi d'Ecoſſe, qui avoit fait Hommage à *Louis* lorſque ce Prince fut appellé en Angleterre par les Barons, ſe ſervit de la faculté qui lui fut laiſſée d'être compris dans le Traité qui ſe conclut entre *Henri* & *Louis* en 1217. Dès qu'il eut appris que *Louis* s'en étoit retourné en France, il ſe rendit en Angleterre, où il fit Hommage à *Henri*, des Terres qu'il poſſédoit dans ce Royaume, & lui rendit Carliſle, dont il s'étoit emparé pendant la Guerre-civile.

Son Mariage avec la Sœur de Henri.

En 1221, *Henri* fit un voyage à Yorck, où il arrêta le Mariage de *Jeanne* ſa Sœur, avec *Alexandre II* Roi d'Ecoſſe. Cette Princeſſe, qui avoit été accordée avec le Fils du Comte de la *Marche*, ſe trouvant entre les mains de ſon futur Beau-pere, on n'eut pas peu de peine à l'en retirer. Mais enfin, le Comte la renvoya au Roi ſon Frere, & ſon Mariage avec le Roi d'Ecoſſe s'accomplit.

Traité honteux de Henri avec le Roi d'Ecoſſe.

1236. Comme *Henri* étoit peu redoutable à ſes Voiſins, à cauſe de la meſintelligence qui regnoit entre lui & les Barons, *Alexandre* renouvella ſes prétentions ſur le Northumberland, & demanda cette Province avec une hauteur, dont les Rois d'Ecoſſe n'avoient pas accoutumé d'uſer envers les Rois d'Angleterre. *Henri*, bien loin de répondre ſur le même ton, fit un voyage à Yorck, pour y négocier un Traité avec ce Prince, & ne ſe fit pas un ſcrupule d'acheter la Paix, en lui accordant une Penſion de quatre-vingts Marcs d'argent.

Mort de la Reine d'Ecoſſe. Le Roi ſe remarie & refuſe de rendre hommage à Henri. Il demande la Paix. Sa mort & ſon ſucceſſeur. Mariage de ce dernier. Henri le preſſe envain de lui faire hommage.

Jeanne Reine d'Ecoſſe & Sœur de *Henri*, étant morte en 1238, & *Alexandre* ayant pris une ſeconde Femme qui étoit Françoiſe, fit ſavoir à *Henri*, qu'il ne vouloit plus lui rendre Hommage. Il s'étoit attendu, que comme la prémiere fois, *Henri* voudroit mettre cette affaire en Négociation, & il eſpéroit d'en tirer quelque avantage. Mais le Parlement fut tellement choqué de cette bravade, que la Guerre contre l'Ecoſſe fut réſolue, & on leva incontinent une Armée, qui s'avança juſqu'à Newcaſtle. Quand *Alexandre* vit les Anglois ſi proches de lui, il demanda la Paix; & *Henri* la lui accorda volontiers, ſous la condition, qu'il rendroit le même Hommage que ſes Prédéceſſeurs.

Ce Prince mourut en 1249, laiſſant pour lui ſuccéder, *Alexandre III*, ſon Fils, en âge de Minorité; & qui en 1251, épouſa *Marguerite*, Fille de *Henri III*. Les deux Rois s'étant rendus à Yorck où les Noces ſe devoient célébrer, *Henri* voulut engager le jeune Roi ſon Gendre à lui faire Hommage pour tout le Royaume d'Ecoſſe. Mais *Alexandre* s'en défendit avec beaucoup de fermeté, quoiqu'il en fût inſtamment preſſé. Il ſe contenta de rendre le même Hommage que ſes Prédéceſſeurs avoient rendu, & *Henri* en fut ſatisfait, ſoit qu'il ne ſe crût pas bien fondé, ou qu'il eût peur de troubler la Fête. On verra dans la ſuite, qu'*Edouard I*, Fils de *Henri*, ſe fit une affaire de faire valoir ce Droit prétendu, pour l'établiſſement duquel le Roi ſon Pere n'avoit fait qu'une légere tentative.

ACTES qui regardent L'ECOSSE.

Annee 1220.

Lettres de Henri au Pape.

Lettre de *Henri III* au Pape. Du 20 de Juin. Page 241. A Nottingham.

Il le prie d'employer ſon autorité pour obliger le Comte de la *Marche* à lui renvoyer *Jeanne* ſa Sœur, accordée avec le Roi d'Ecoſſe.

Autre aux Cardinaux.

Autre aux Cardinaux, ſur le même ſujet. Du 20 de Juin. Page 242.

Autre au Comte de la Marche.

Autre du Roi au Comte de la *Marche*, ſur la même affaire. Du 16 Septembre. Page 248. A Wincheſter.

Année 1221.

Douaire de la Reine d'Ecoſſe.

Lettres-Patentes du Roi d'Ecoſſe, pour établir un Douaire à la Reine *Jeanne* ſa Femme. A Yorck, le 18 de Juin. Page 252.

Année 1235.

Bref du Pape au Roi d'Ecoſſe.

Bref de *Gregoire IX* au Roi d'Ecoſſe. II. Nonas Januarii. Page 334. A Perouſe.

Il l'exhorte à rendre Hommage au Roi d'Angleterre.

Année 1237.

Autre du même, au même. V. Kalend. Maji. Page 371. A Viterbe.

Il le blâme, de ce qu'il n'a pas rendu ſon Hommage au Roi d'Angleterre.

Traité avec l'Ecoſſe.

Traité de Paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe. *Die Veneris proxima ante Feſtum S. Michaëlis.* Page 374.

Le Roi d'Ecoſſe ſe déſiſte, 1. de ſes prétentions ſur le Northumberland, Cumberland & Weſtmorland. 2. De ſa prétention de la ſomme de 15000 Marcs, qu'il avoit payée au Roi *Jean*, ſous des conditions que *Jean* n'avoit pas exécutées. 3. De l'engagement où *Henri* & le Prince *Richard* ſon Frere étoient entrés, d'épouſer *Marguerite* & *Iſabelle* ſes Sœurs. 4. De l'Engagement particulier de *Henri* avec *Marguerite* ſa Sœur.

Henri lui donne en récompenſe 200 *Libratas terræ* (1) dans la

(1) Selon *Skene* (*De verb. ſignif. verbo Bovata terræ*) la *Librata terræ* contenoit quatre *Ox-gangs*, c'eſt-à-dire, quatre fois autant de Terre qu'un Bœuf en peut labourer; & chaque *Ox-gang*, 13 *Acres*. Dans le Regîtr. Orig. fol. 1. B. une *Librata terræ* eſt ſuppoſée monter à 240 *Acres*. Dans le même Regîtr. fol. 94 A. & fol. 248 B. il ſemble que la *Librata terræ* eſt priſe pour une étendue de Terre qui rapporte 20 chelins par an.

Henri III.

le Comté de Cumberland, à tenir de la Couronne d'Angleterre, ſous la redevance d'un Autour.

Année 1244.

Ratification de ce Traité par le Roi d'Ecoſſe.

Confirmation du Roi d'Ecoſſe, du Traité conclu avec *Henri* en 1237. Page 428.

Année 1251.

Bref du Pape à Henri.

Bref d'*Innocent IV*, à *Henri III*. VIII. Id. April. Page 463. A Lyon.

Il lui refuſe deux choſes qu'il avoit demandées ; ſavoir, que le Roi d'Ecoſſe, comme ſon Vaſſal, ne pût être couronné ſans ſa permiſſion ; & de pouvoir lever des Décimes en Ecoſſe.

Mariage du Roi d'Ecoſſe.

Acte ſur le Mariage d'*Alexandre III* avec *Marguerite*, Fille de *Henri III*. A Noël. Page 467. A Yorck.

ARTICLE IV.

Affaires de HENRI III *avec les Princes de Galles.*

Hiſtoire des Gallois.

LES Gallois étoient les Deſcendans des anciens Bretons, qui ayant été chaſſés de leur Patrie par les Anglo-Saxons, s'étoient retirés dans un Païs montagneux, ſitué à l'Occident de la Saverne. Les Saxons appellerent ce Païs-là, *Païs de Galles*, ou des Gaulois, parce qu'ils ſuppoſoient que les Bretons étoient d'origine Gauloiſe. Ainſi, en donnant à ce Païs-là le nom de *Païs de Galles*, ils vouloient marquer que c'étoit le Païs où les Bretons s'étoient retirés ; pour le diſtinguer du reſte de la Bretagne, qu'ils avoient eux-mêmes conquis. Pour les Bretons ou Gallois, ils ſe nommoient eux-mêmes *Cambres*, & le Païs ſitué à l'Occident de la Saverne, où ils ſe retirerent, retint parmi eux le nom de *Cambrie*. C'étoit vraiſemblablement le nom qu'ils donnoient au Païs qu'ils avoient habité dans l'Ile de la Grande-Bretagne, quoique les Grecs & les Romains ne l'euſſent connu que ſous celui de *Britannia*, qui étoit un nom donné à l'Ile par des Etrangers.

Depuis que les Anglo-Saxons ſe furent emparés de la Bretagne, il y eut des Guerres continuelles entre eux & les Gallois, qui habitoient au-delà de la Saverne : mais les prémiers ne purent jamais ſe rendre maitres entierement du Païs de Galles. Après la diſſolution de l'*Heptarchie*, les Rois Saxons firent diverſes tentatives pour le conquérir : mais tout ce qu'ils purent faire, fut de le tenir dans quelque dépendance de leur Couronne. Les Rois Normands & Angevins, qui regnerent en Angleterre depuis la *Conquête*, voulurent auſſi très ſouvent entreprendre de s'en rendre maitres ; mais ce fut toujours inutilement. Véritablement, ils contraignirent aſſez ſouvent les Princes de Galles de leur rendre Hommage : mais cette dépendance ne duroit, qu'autant qu'elle étoit maintenue par la force des armes. Dès que les Rois d'Angleterre ſe trouvoient embaraſſés dans des Guerres-civiles, ou étrangeres, pour l'ordinaire, les Princes de Galles ſecouoient le joug. C'étoit-là un ſujet continuel de Guerres entre les Anglois & les Gallois. L'Egliſe du Païs de Galles étoit à peu près dans les mêmes termes. Elle reconnoiſſoit quelquefois la Juridiction de l'Archevêque de Cantorbery, & quelquefois elle la rejettoit, ſelon les changemens qui arrivoient dans l'Etat.

Le Prince de Galles fait la Paix avec le Roi.

Sous le Regne du Roi *Jean*, *Leolyn* Prince de Galles, profitant de la diſſenſion qu'il y avoit entre le Roi & les Barons, s'étoit emparé de diverſes Places que les Anglois avoient enlevées à ſes Prédéceſſeurs, & avoit été excommunié par le Légat qui avoit été envoyé en Angleterre pour favoriſer le Parti du Roi. La Paix s'étant rétablie dans le Royaume, par le Traité qui fut conclu en 1217 entre *Henri III* & le Prince *Louis* ; le Régent, qui avoit pour but de bien affermir le jeune Roi ſur ſon Trône, ne jugea pas à propos d'entreprendre une nouvelle Guerre, pour dépoſſeder *Leolyn* des Places dont il s'étoit emparé. Il aima mieux lui accorder une Paix honorable & avantageuſe, à condition qu'il rendroit Hommage à la Couronne d'Angleterre. *Leolyn*, qui voyoit les Troubles d'Angleterre finis, accepta la Paix ; & après avoir rendu ſon Hommage, il reçut l'Abſolution du Légat.

Guerre avec les Gallois.

1228. Dix ans après, les Gallois voulant profiter du mécontentement univerſel que produiſoit en Angleterre la revocation des Chartres, firent des courſes dans les Provinces voiſines de leur Païs ; & par-là, ils engagerent *Henri* à mener une Armée ſur leurs frontieres. Mais comme ce Prince n'étoit pas guerrier, il réuſſit aſſez mal dans ſon Expédition, & s'en retourna ſans avoir rien fait de conſiderable.

Le Prince fait une Ligue avec le Comte de Pembroke contre le Roi d'Angleterre.

1233. Dans la ſuite, *Leolyn* prit le parti du Comte de *Pembroke*, & fit une Ligue avec lui contre le Roi. Sans le ſecours du Prince de Galles, le Comte de *Pembroke* n'auroit pas pu ſe ſoutenir. Après la mort de ce Seigneur, qui fut tué en Irlande, *Henri* envoya au Prince de Galles l'Archevêque de Cantorbery, & l'Evêque de Cheſter, qui conclurent la Paix avec lui.

Paix avec les Gallois.

En 1237, *Leolyn*, qui étoit vieux & infirme, ſe voyant perſécuté par *Griffin* ſon Fils, ſe mit ſous la protection du Roi d'Angleterre, & lui rendit Hommage volontairement ; ce que ſes Prédéceſſeurs n'avoient jamais fait ; mais ſeulement après y avoir été forcés.

Le Prince de Galles rend hommage à Henri.

Mort de ce Prince & demêlé de ſes Fils.

Ce Prince mourut en 1241, laiſſant ſes Etats à *David* & à *Griffin* ſes Fils, qui devoient les partager également : mais *David* ſe ſaiſit de la Portion de ſon Frere, & le retint en priſon. La Femme de *Griffin*, voyant ſon Mari dépouillé & priſonnier, s'adreſſa au Roi d'Angleterre, & lui promit de la part de ſon Epoux, un préſent de ſix-cens Marcs, & un Tribut de trois-cens, s'il le délivroit de ſa priſon, & le mettoit en poſſeſſion de ſes Droits. *Henri* accepta cette offre, & fit ſommer *David* de mettre ſon Frere en liberté. *David* ſe voyant preſſé, prit le parti de gagner la bienveillance du Roi d'Angleterre, en lui faiſant des offres beaucoup plus avantageuſes que celles de ſon Frere ; & *Henri* les accepta ſans balancer. Il ſe chargea même de faire garder *Griffin* dans la Tour de Londres, où ce Prince fut conduit. Trois ans après, ayant voulu ſe ſauver par une fenêtre, il tomba dans le foſſé, & ſe rompit le cou.

1244. *David* ne ſe vit pas plutôt délivré de ſon Frere, qu'il ceſſa de ménager *Henri*, & fit des courſes ſur les frontieres d'Angleterre, ſous quelque prétexte recherché. *Henri* ne faiſant aucun mouvement pour repouſſer cette injure, les Habitans du Païs prirent d'eux-mêmes les armes pour ſe défendre : mais ils furent toujours battus. C'étoit préciſément dans le tems qu'une Armée Angloiſe marchoit vers l'Ecoſſe ; & comme elle devint inutile par la Paix qui ſe conclut entre *Henri* & *Alexandre*, le Prince de Galles ne douta point qu'on ne l'employât contre lui. Dans cette penſée, comme il ne ſe trouvoit pas en état de réſiſter à de ſi grandes forces, il écrivit au Pape, qu'il avoit été forcé à faire Hommage au Roi d'Angleterre, & à lui payer un Tribut de cinq-mille Marcs, par un Traité qui avoit été extorqué de lui. Sur ce fondement, il prioit le Pape de le délier de ſon Serment, & d'annuller le Traité ; offrant de faire Hommage au S. Siege, & de lui payer le même Tribut qu'il payoit au Roi d'Angleterre. *Innocent IV*, qui étoit alors ſur le Siege Pontifical, n'avoit garde de refuſer cette offre. Cependant, pour donner quelque couleur à cette entrepriſe, il donna commiſſion à deux Abbés du Païs de Galles, de faire des informations ſur cette affaire ; & s'ils trouvoient que *David* eût été forcé, il leur donnoit pouvoir de le délier de ſon Serment, & d'annuller le Traité. Ces deux Abbés ayant eu l'inſolence de faire citer le Roi devant eux, le Parlement en fut tellement indigné, que la Guerre contre les Gallois fut réſolue. 1245. Mais cette Guerre fut mollement pouſſée par les Anglois, qui furent toujours battus. 1246. Enfin, *Henri* étant allé ſe mettre à la tête de ſon Armée, les Gallois ſe retirerent ſur leurs Montagnes, où il n'étoit pas poſſible de les pourſuivre. Cela fit que *Henri* ſe retira de ſon côté, après avoir fait conſtruire un Château dans un lieu avantageux. *David* étant mort peu après ſans Enfans, *Leolyn* ſon Neveu, Fils de *Griffin*, lui ſuccéda.

Le Prince de Galles offre de faire hommage au S. Siege.

Guerre avec les Gallois.

Depuis ce tems-là, les Anglois & les Gallois vêcurent en aſſez bonne intelligence pendant dix ans. Mais en 1256, *Henri* ayant donné quelque ſujet de mécontentement aux Gallois, ils prirent les armes, & firent des courſes en Angleterre. Le Prince *Edouard*, qui étoit alors âgé de dix-ſept ans, voulut entreprendre de les repouſſer : mais il n'en put venir à bout, parce que manquant d'argent, il étoit fort mal ſervi par ſes Troupes.

1257. Enfin, les progrès des Gallois obligerent le Roi à marcher en perſonne dans leur Païs. Mais comme à ſon approche ils firent eux-mêmes le dégât dans leurs propres Terres, & qu'ils ſe retirerent ſur leurs Montagnes, il ſe vit contraint de s'arrêter tout court. Cependant, dans le tems qu'il croyoit ſes Ennemis bien éloignés, ils tomberent ſur lui à l'improviſte, & mirent ſon Armée en déroute. Depuis ce tems-là, d'autres affaires empêcherent les Anglois de continuer cette Guerre.

Défaite de Henri.

ACTES qui regardent le Païs des GALLES.

Année 1218.

Sommation au Prince de Galles de rendre Hommage.

Sommation à *Leolyn* Prince de Galles, de venir rendre ſon Hommage. Le 12 Fevrier. Page 225. A Exceter.

Année 1220.

David protegé.

Lettres-Patentes, par leſquelles *Henri* prend *David* Fils de *Leolyn* ſous ſa protection. Du 5 Mai. Page 239. A Shrewsbury.

Année 1244.

Abſolution donnée à ce Prince, &c.

Bulle d'*Innocent IV*, qui caſſe l'Abſolution donnée à *David* Prince de Galles, ſous prétexte que le Serment qu'il avoit fait à *Henri* avoit été extorqué. VII. Id. Apr. Page 425. A Lyon.

Année 1246.

Accord entre Henri & deux Princes Gallois.

Accord entre *Henri III*, & les deux Princes *Owen* & *Leolyn*, Fils de *Griffin*. Du 30 Avril. Page 448. A Woodſtock.

Le Roi leur pardonne leur Revolte, & leur laiſſe la Partie du Nord du Païs de Galles, ſous la condition de l'Hommage, & de lui fournir un certain nombre de Gens de guerre.

AR-

ARTICLE V.

Affaires de Henri III *avec la Cour de Rome.*

Année 1216.

Homma-ge de Henri au Légat du Pape.

IMmédiatement après que *Henri III* eut été couronné, il rendit Hommage au Pape entre les mains du Légat, le Régent ayant trouvé à propos de mettre la Cour de Rome dans les intérêts du jeune Roi, en confirmant par cet Hommage ce qui avoit été fait par le Roi ſon Pere. En même tems il écrivit au Pape, pour lui notifier la mort de *Jean*, & le Couronnement de *Henri*, & pour lui demander ſa protection pour ce jeune Prince. Le Pape n'avoit garde de négliger ſes propres intérêts, dans une ſemblable occaſion, où il s'agiſſoit de ſauver l'Angleterre, qui étoit devenue le Patrimoine de *S. Pierre*. Ainſi, pour favoriſer *Henri* autant qu'il dépendoit de lui, il envoya en Angleterre un nouveau Légat, qui renouvella & aggrava l'Excommunication contre *Louis*, & contre tous ſes Adhérans. *Louis*, de ſon côté, proteſta ſolemnellement contre tout ce que le Légat pourroit faire à ſon préjudice.

1217. Le Traité qui ſe conclut l'année ſuivante entre *Henri* & *Louis*, ne fut pas capable de mettre à couvert du reſſentiment du Pape, les Eccléſiaſtiques qui avoient adheré au Prince étranger. Quoiqu'il portât en termes exprès, que perſonne ne pourroit être recherché pour avoir pris le parti de *Louis*, le Légat prétendit que les Eccléſiaſtiques ne pouvoient pas être cenſés compris dans cet Article, parce qu'ayant deſobéi au Pape en n'obſervant pas l'Interdit, c'étoit une affaire qui regardoit la Religion, & ſur laquelle les deux Princes n'avoient pas pu tranſiger. Ainſi, ceux qui ſe trouverent coupables de ce crime, ſe virent contraints d'acheter leur pardon par de grandes ſommes d'argent, le Régent refuſant de les protéger, de peur d'attirer la colere du Pape ſur le Roi, dans un tems où il étoit encore ſi peu affermi ſur le Trône.

Le Légat du Pape ſattaque les Eccléſiaſtiques qui avoient adheré à Louis.

1223. *Innocent III* mourut cette même année, & *Honorius III* lui ſucceda. Quelques années après, le Pape fit un acte d'Autorité ſouveraine, en déclarant par une Bulle, que le Roi étoit majeur, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge preſcrit par les Loix; & en ordonnant à tous ceux qui avoient en garde des Places de la Couronne, de les mettre incontinent entre les mains du Roi. Mais cette Bulle, que *Hubert de Burgh* avoit obtenue pour ſe délivrer du Régent qui l'incommodoit, ne fut pas exactement obéie, ainſi qu'on l'a vu dans le prémier Article.

Bulle par laquelle le Pape déclare le Roi majeur.

En 1226, le Pape envoya en Angleterre un nouveau Légat, qui demanda en arrivant, que le Parlement fût convoqué, pour délibérer ſur une Propoſition qu'il avoit à faire de la part du Pape. Sa demande lui ayant été accordée, il propoſa, que par Autorité du Parlement, on adjugeât au Pape deux Prébendes dans chaque Egliſe Cathédrale, & deux places de Moine dans chaque Monaſtere. Il appuya cette Propoſition par ces raiſons: Que depuis longtems on ſe plaignoit publiquement, que la Cour de Rome n'accordoit aucune faveur ſans argent: Que pour faire ceſſer ce ſcandale, il falloit faire ceſſer la cauſe qui le produiſoit, ſavoir, l'extrème pauvreté du S. Siege, & pourvoir d'une autre maniere à ſes beſoins. Le Parlement s'étant ſéparé ſans avoir rien répondu à cette Propoſition, le Légat alla faire un tour dans les Provinces du Nord, où il vexa tellement les Egliſes, qu'on fut contraint de ſe plaindre au Pape, qui le rappella, de peur d'irriter les Anglois, & de porter du préjudice à ſa demande, de laquelle il ne s'étoit point déſiſté. Au contraire; il enjoignit à l'Archevêque de Cantorbery, de procurer une autre Aſſemblée du Parlement, & d'inſiſter fortement ſur la demande que ſon Légat avoit faite: mais il ne put rien obtenir.

Propoſition extraordinaire du Pape.

Inſtances inutiles du Legat.

Grégoire IX fut le Succeſſeur d'*Honorius III*, en 1227.

Grégoire IX Pape.

1228. Le Cardinal *Langton* Archevêque de Cantorbery étant mort l'année ſuivante, les Moines de S. Auguſtin ſe hâterent d'élire un de leurs Confreres, ſans en avoir obtenu la permiſſion du Roi. Mais le Roi ayant refuſé de le reconnoitre, & les Evêques Suffragans ne voulant point conſentir à cette Election, il falut porter cette affaire à Rome. Comme le Pape ne ſe hâtoit pas de la terminer, le Roi, ſans conſulter le Parlement, lui fit offrir la dixieme partie des Biens mobiliaires d'Angleterre & d'Irlande, pourvu qu'il caſſât l'Election. Cette offre rendit le droit de l'Archevêque élu ſi mauvais, que le Pape annulla ſon Election; & en même tems, de ſa propre autorité, il conféra l'Archevêché de Cantorbery à *Richard le Grand*, Chanoine de Lincoln, qui vraiſemblablement lui avoit été recommandé par le Roi. Quoique ce fût un attentat manifeſte, le Roi n'eut garde de s'en plaindre, & les Evêques Suffragans ſe trouverent contens d'avoir fait caſſer l'Election des Moines de S. Auguſtin. Peu de tems après, le Pape envoya un Nonce en Angleterre, pour y recevoir ce qui lui avoit été promis. Le Roi ayant aſſemblé le Parlement ſur ce ſujet, les Seigneurs s'oppoſerent fortement à la demande du Pape. Mais quelques-uns d'entre eux ayant été gagnés par des promeſſes, & d'autres intimidés par des menaces, le Nonce obtint enfin tout ce qu'il voulut. Enſuite, en vertu d'un pouvoir qu'il avoit du Pape, il leva lui-même cette Taxe avec tant de rigueur, qu'il ſe fit même payer la Dixme des fruits qui n'étoient pas encore recueillis. De plus, il contraignit les Evêques d'avancer l'argent pour le reſte du Clergé, ſauf à eux à ſe faire rembourſer dans la ſuite. A l'égard de ceux qui n'avoient point d'argent, le Nonce y avoit pourvu, en menant avec lui des Uſuriers Italiens, qui leur en prêterent à gros intérêt.

Mort de l'Archevêque Langton, & Election d'un autre que le Pape refuſe de confirmer.

Le Pape en nomme un autre.

Et demande les Dixmes promiſes.

Le Nonce leve cette Taxe avec rigueur.

L'Archevêque de Cantorbery, ayant quelque différend avec le Roi, partit en 1231 pour aller porter ſes plaintes au Pape. Ce Prélat étant mort à Rome cette même année, les Moines de S. Auguſtin élurent en ſa place l'Evêque de Chicheſter, & le Roi le mit en poſſeſſion du Temporel de l'Archevêché. Mais le Pape ayant été informé que l'Archevêque élu étoit trop dépendant de la Cour, caſſa cette Election, & ordonna aux Moines de procéder à une autre. La ſeconde Election, qui ſe fit en 1232, n'ayant pas été au goût du Pape, il en falut faire une troiſieme, qui tomba ſur *Richard Blunt*, Profeſſeur en Théologie à Oxford, dont le Pape ne fut pas content. Enfin, de peur que les Moines ne ſe mépriſſent encore, il leur donna pouvoir d'élire *Edmond* Chanoine de Saliſbury, qui fut effectivement élu, & confirmé par le Pape.

L'Archevêque de Cantorbery va à Rome ſe plaindre du Roi.

Mort & Succeſſeur de ce Prelat.

Le Pape caſſe cette Election.

Et une ſeconde.

Et une troiſieme.

Ce même Pontife publia une Croiſade en 1236, parce que la Trève, que *Frederic II* avoit faite avec les Sarazins, étoit ſur le point d'expirer. Une infinité de gens prirent la Croix, dans la penſée, que c'étoit tout de bon qu'on alloit faire la Guerre aux Infideles. Mais pendant qu'on ſe préparoit à ce Voyage, le Pape publia une Bulle, par laquelle il diſpenſoit les Croiſés de leur Vœu, moyennant une Taxe qu'il impoſa ſur chacun.

Croiſade publiée.

En 1237, le Pape envoya en Angleterre un nouveau Légat nommé *Othon*, ſans qu'il en parût aucune néceſſité. Mais on s'apperçut dans la ſuite, que le Roi l'avoit demandé pour ſe ſervir de ſon autorité & de ſa protection, contre les Barons, qui le menaçoient.

Arrivée du Légat Othon.

1238. Mais l'année ſuivante, le Roi ſe brouilla tellement avec la Cour de Rome, en envoyant un Corps de Troupes Angloiſes au ſervice de l'Empereur, que durant quelque tems, les Eccléſiaſtiques Anglois y furent fort mal reçus. Mais le Roi & le Pape avoient trop beſoin l'un de l'autre, pour demeurer longtems brouillés. L'Evêque de Wincheſter étant mort cette même année, le Roi recommanda au Chapitre de cette Egliſe, l'Evêque de Valence, Frere de la Reine. Mais ſans avoir égard à cette recommandation, le Chapitre élut l'Evêque de Chicheſter. Cette Election n'étant pas agréable au Roi, il fit des avances pour ſe raccommoder avec le Pape, & enfin il obtint qu'elle fût annullée.

Eccléſiaſtiques Anglois froidement reçus à Rome.

Mort de l'Evêque de Wincheſter.

Henri propoſe le Frere de la Reine au Chapitre.

1239. Depuis que le Légat *Othon* étoit en Angleterre, il n'avoit point ceſſé d'extorquer de l'argent du Clergé, ſous divers prétextes. Ses exactions étoient allées ſi loin, que le Clergé en avoit porté des plaintes au Pape, qui avoit voulu le rappeller: mais le Roi s'y étoit toujours oppoſé. Enfin le Clergé, voyant qu'il n'y avoit point de fin aux vexations qu'il ſouffroit de la part du Légat, s'aſſembla extraordinairement, pour chercher quelque remede à ce mal. Il ne fut pas plutôt aſſemblé, que le Légat lui demanda un ſecours d'argent pour les beſoins preſſans du S. Siege. Mais on lui répondit nettement, que le Clergé étoit réſolu à ne plus endurer ſes vexations. Cependant, l'Aſſemblée ſe ſépara, pour ne pas donner lieu au Légat d'inſiſter ſur ſa demande. Le Pape n'y perdit pourtant rien, parce que le Légat fit payer aux Monaſteres ce qu'il avoit voulu exiger du Clergé.

Exactions du Legat.

Il demande un Subſide au Clergé, qui lui eſt refuſé.

Ce Légat, toujours inſatiable, n'étant pas content de piller impunément l'Angleterre, voulut auſſi en faire autant en Ecoſſe. Mais en arrivant ſur la frontiere, il y trouva le Roi d'Ecoſſe, qui l'attendoit pour l'empêcher d'entrer dans ſon Royaume: il lui fit même entendre, que ſa Perſonne ne ſeroit pas en ſureté parmi un Peuple, qui n'étoit point accoutumé à voir des Légats du Pape. Le Légat inſiſta, & menaça même d'excommunier le Roi d'Ecoſſe, qui ne paroiſſoit pas ſe mettre beaucoup en peine de cette Excommunication. Enfin, quelques Seigneurs s'étant entremis pour les accommoder, le Roi conſentit qu'il entrât en Ecoſſe, comme Perſonne privée, à condition qu'il reconnoitroit par un Ecrit ſigné de ſa main, qu'on n'avoit eu égard en lui accordant cette permiſſion, qu'à ſa Perſonne ſeulement, & non pas à ſa Dignité. Il ne laiſſa pas, quand il fut à Edimbourgh, d'extorquer quelque argent du Clergé d'Ecoſſe. C'étoit-là l'unique but de ſon voyage.

Le Légat cherche auſſi à piller l'Ecoſſe.

Il y extorque quelque argent du Clergé.

Le Roi favoriſoit la Cour de Rome en toutes occaſions, parce que la protection du Pape étoit la ſeule reſſource qu'il avoit contre les mécontentemens de ſes Sujets. Pour ne pas déplaire au Pontife, il avoit permis que l'Excommunication lancée contre l'Empereur ſon Beau-Frere, fût publiée dans toutes les Egliſes d'Angleterre; & quand l'Empereur voulut s'en plaindre, il lui répondit, qu'étant Vaſſal du S. Siege, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir aux ordres du Pape. Après cela, il n'eſt pas étonnant que le Légat continuât à opprimer le Clergé d'Angleterre avec toute la rigueur imaginable, puiſqu'il étoit aſſuré d'être ſoutenu par le Roi. Mais le Clergé n'étoit pas le ſeul vexé. Dans l'année 1240, le Légat fit publier dans tout le Royaume, que non-ſeulement il avoit le pouvoir de diſpenſer les Croiſés de leur Vœu, mais même de les contraindre, ſous peine d'Excommunication, de ſe rédimer pour de l'argent.

Immédiatement après, ce même Légat demanda au Clergé la cinquieme partie de tous ſes Biens, pour aider à la défenſe de

Demandes du Pape au Clergé.

Henri III.

de l'Egliſe, contre les attaques de l'Empereur. Les Evêques refuſerent d'abord hautement ce qui leur étoit demandé : mais enfin l'Archevêque de Cantorbery, qui ſouhaitoit de vivre en Paix, fit conſentir le Clergé à donner la cinquieme partie de ſes revenus. Le Légat accepta le don; mais avec tant de difficulté, qu'on auroit dit qu'il donnoit au Clergé l'argent de ſon Maitre. L'Archevêque, voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de faire changer, ni le Roi, ni le Pape, & ſouhaitant de paſſer tranquillement le reſte de ſa vie, ſe retira en France dans le Monaſtere de Pontigny, où il mourut cette même année, en odeur de Sainteté. Il fut enſuite canoniſé au Concile de Lyon.

Retraite & mort de l'Archevêque de Cantorbery.

Ce Prélat ne fut pas plutôt parti, qu'on vit arriver un nouveau Nonce nommé *Pierre Roſſi*, qui portoit une Liſte de trois-cens Italiens, auxquels le Pape ordonnoit qu'on conférât les prémiers Bénéfices vacans, nonobſtant tout droit d'Election, de Patronat, ou autre quelconque. Mais ce n'étoit pas-là l'unique motif de ſon voyage. Il avoit une commiſſion plus importante, qui conſiſtoit à tirer de l'argent de toutes les Maiſons Religieuſes, d'une maniere qu'il ne parût pas qu'elles y fuſſent forcées. Pour cet effet, il engagea quelques Abbés à ſigner un Ecrit, par lequel ils promettoient de donner une certaine ſomme au Pape. Enſuite, il ſe ſervoit de cet Ecrit, pour en porter d'autres à ſuivre cet exemple, en leur faiſant craindre le danger qu'il y auroit pour eux à ſe diſtinguer des autres par un refus. Mais ſa trame ayant été trop tôt découverte, il ne put réuſſir dans ſon projet. Cependant, le Légat fit une nouvelle demande au Clergé, toujours ſous prétexte de défendre l'Egliſe contre l'Empereur. Le Clergé refuſa hautement de ſe ſoumettre à cette exaction, & ſe ſépara ſans rien accorder. Mais le Roi & le Légat ayant trouvé le moyen d'intimider quelques-uns des Membres, ceux-ci ſe laiſſerent gagner, & les autres ſe virent comme contraints de les imiter. Ainſi, chacun fit en particulier, ce que le Corps avoit refuſé.

300 Italiens nommés aux Bénéfices vacans.

Le Nonce du Pape eſſaye d'obtenir de l'argent des Maiſons Religieuſes.

Le Légat demande un nouveau Subſide au Clergé.

1241. Enfin, le Légat *Othon* partit pour s'en retourner à Rome, portant avec lui des ſommes immenſes, qu'il avoit amaſſées en Angleterre. Mais en entrant en Italie, il eut le malheur de tomber entre les mains des Troupes de l'Empereur, qui lui enleverent toutes ſes richeſſes. *Grégoire IX* mourut pendant que le Légat étoit en chemin. Ce Pape, qui avoit comme épuiſé l'Angleterre, n'étoit pas encore content. Peu de tems avant ſa mort, il avoit fait propoſer à l'Abbé de Peterborough, que s'il vouloit lui donner un Bénéfice de deux-cens livres ſterling de rente, il le lui donneroit à ferme pour cent livres, & qu'ainſi, chacun profiteroit de la moitié. Mais l'Abbé fut aſſez honnête-homme pour rejetter cette propoſition ſimoniaque. Vraiſemblablement, ſi le Pape avoit réuſſi, il auroit tenté la même choſe avec tous les autres Abbés. La mort de *Grégoire IX* produiſit un Schiſme, qui dura dix-huit mois.

Il s'en retourne à Rome. Et tombe avec toutes ſes richeſſes entre les mains de l'Empereur.

Mort de Gregoire IX.

Simonie de ce Pape.

Schiſme après ſa mort.

Cette même année, *Henri* trouva le moyen de faire élire Archevêque de Cantorbery, *Boniface* Frere de la Reine, jeune-homme qui n'entendoit pas la Langue Angloiſe.

Le Frere de la Reine fait Archevêque.

Le Trône Pontifical fut rempli en 1243, par *Innocent IV*. Ce nouveau Pape envoya en Angleterre un Nonce nommé *Martin*, qui étoit autoriſé pour remplir tous les Bénéfices vacans. De plus, il avoit pouvoir de ſuſpendre, d'excommunier, de dépoſer tous les Eccléſiaſtiques qui ſeroient réfractaires; c'eſt-à-dire, qui refuſeroient de donner l'argent qu'on leur demanderoit. Ce Nonce, après avoir commis une infinité d'extorſions particulieres, en vertu de ſon pouvoir, demanda encore au Clergé un Subſide extraordinaire, pour payer les dettes que *Grégoire IX* avoit contractées dans la Guerre contre l'Empereur: mais il ne put rien obtenir.

Innocent IV Pape.

Il vexe le Clergé.

1245. Enfin, les Barons voyant que la Cour de Rome épuiſoit le Royaume d'argent, & que le Clergé molliſſoit toujours quand il s'agiſſoit de réſiſter au Pape, prirent la réſolution de s'oppoſer à ſes brigandages, de leur propre autorité. Pour cet effet, ils ordonnerent aux Gouverneurs des Ports, d'arrêter tous ceux qui viendroient dans le Royaume de la part du Pape. Peu de tems après, on arrêta un Courier venant de Rome, qui étoit chargé de diverſes Bulles pour exiger de l'argent du Clergé. Sur les plaintes que le Nonce en fit, le Roi lui fit rendre tout ce qui avoit été enlevé au Courier. Mais les Seigneurs lui firent ſur ce ſujet une vive remontrance, & lui firent voir, par un calcul exact, que les revenus des Bénéfices Italiens excédoient de beaucoup ceux de la Couronne. Le Roi en fut ſurpris, & permit aux Seigneurs de porter leurs plaintes au Concile général, qui étoit aſſemblé à Lyon. Ils écrivirent donc au Concile par des Ambaſſadeurs exprès, une longue Lettre, pour lui repréſenter leurs Griefs. Mais comme ils jugerent que cette affaire pourroit trainer plus qu'ils ne le ſouhaitoient, ils s'aſſemblerent malgré les défenſes du Roi, & envoyerent au Nonce un Chevalier, qui lui commanda de leur part, de ſortir inceſſamment du Royaume, s'il ne vouloit être mis en pieces. Le Nonce eut beau s'adreſſer au Roi, qui n'étoit pas alors en état de le protéger. Il fut contraint d'obéir, & tout ce qu'il put obtenir, fut un Paſſeport pour pouvoir ſe retirer avec ſûreté.

Réſolution des Barons de s'oppoſer à ſes vexations.

Courier du Pape arrêté.

Les Barons envoyent une Lettre au Concile Général.

Les Ambaſſadeurs étant arrivés au Concile, y préſenterent leur Lettre, qui fut lue publiquement. Après cela, ils expliquerent plus au long tous les Griefs dont les Anglois ſe plaignoient, & après avoir proteſté contre le Tribut de mille Marcs accordé au Pape par le Roi *Jean*, ils ſe retirerent, ſans que le Pape répondît un ſeul mot à leurs plaintes. Mais quand ils furent partis, il voulut faire accroire au Concile, qu'il avoit deſſein de remédier à ces abus. Pour cet effet il publia deux Bulles, dont la prémiere accordoit comme une grace aux Anglois qui avoient droit de Patronat, de nommer ceux qu'ils voudroient aux Bénéfices qui dépendoient d'eux. La ſeconde ordonnoit, que quand un Bénéficier Italien mourroit, ou quitteroit ſon Bénéfice, on ne ſeroit pas obligé de mettre un autre Italien en ſa place. Il fit une grande parade de ces deux Bulles, comme s'il avoit entierement redreſſé tous les torts dont l'Angleterre ſe plaignoit. Mais dès que le Concile fut fini, il contraignit tous les Evêques d'Angleterre, ſous peine d'Excommunication, de ſouſcrire la Chartre de réſignation du Roi *Jean*; & *Henri* ſouffrit cela ſans s'y oppoſer.

Les Ambaſſadeurs expoſent les Griefs de la Nation.

Henri III.

Et proteſtent contre le Tribut accordé par le Roi Jean.

Le Pape feint de vouloir contenter les Anglois.

Il contraint les Evêques de ſigner la Chartre de réſignation du Roi Jean.

1246. Les plaintes des Barons ne furent pas capables d'arrêter les exactions de la Cour de Rome. Dès l'année ſuivante, le Pape impoſa ſur le Clergé d'Angleterre une Taxe intolérable, ſans que les Evêques oſaſſent ſe remuer. Mais il n'en fut pas de même à l'égard des Seigneurs Laïques, qui firent en ſorte que le Parlement réſolut de faire mettre par écrit les Griefs de la Nation, & d'en demander ſatisfaction au Pape par une Lettre, qui fut ſignée de tous les Seigneurs, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers. Cette Lettre, toute vigoureuſe qu'elle étoit, produiſit un effet contraire à celui qu'on en avoit attendu. Le Pape ſe roidiſſant contre les difficultés, contraignit le Clergé de ſouſcrire à l'Excommunication qu'il avoit fulminée contre l'Empereur. Après cela, prétendant que toutes les Egliſes, & plus particulierement encore celle d'Angleterre, étoient intéreſſées à le ſoutenir dans la Guerre qu'il faiſoit à ce Monarque, il obligea chaque Membre du Clergé à lui fournir de l'argent pour la levée & pour l'entretien de ſes Troupes. De plus, il s'appropria par une Bulle, les Biens de tous les Eccléſiaſtiques qui mouroient ſans avoir fait Teſtament. Enfin, pour mettre l'oppreſſion au comble, il voulut impoſer ſur le Clergé d'Angleterre une Taxe de la troiſieme partie des Biens mobiliaires de ceux qui réſidoient dans leurs Bénéfices, & de la moitié de ceux qui ne réſidoient pas. Mais le Roi ne put ſe diſpenſer de défendre au Clergé de ſe ſoumettre à cette Impoſition.

Nouvelles exactions de la Cour de Rome.

Le Pape s'approprie les biens de tous les Eccléſiaſtiques morts ſans avoir fait de Teſtament, & leur impoſe une Taxe intolérable.

1247. Au commencement de l'année ſuivante, on vit arriver un nouveau Légat, qui exigea d'abord des Evêques & des Abbés d'Angleterre, un préſent de mille Marcs, & cinq-cens de ceux d'Irlande. Pour récompenſer le Roi de ſa condeſcendance ordinaire à l'égard des exactions de la Cour de Rome, le Pape lui envoya une Bulle par laquelle il ordonnoit, qu'aucun Italien, fût-il Neveu d'un Cardinal, ou du Pape même, ne pourroit être mis en poſſeſſion d'un Bénéfice en Angleterre, ſans le conſentement du Roi. Mais il ſavoit bien que ce conſentement ſeroit très facile à obtenir.

Dans l'année 1250, *Henri* fit élire Evêque de Wincheſter, *Athelmar* ſon Frere uterin, & le Pape confirma cette Election.

Le Frere uterin de Henri élu Evêque de Wincheſter.

J'aurois pu entrer dans un plus grand détail des exactions de la Cour de Rome ſur le Clergé d'Angleterre. Mais je crois que ce que je viens d'en rapporter ſuffit pour faire connoitre l'avidité des Papes; d'autant plus que je ſerai obligé dans la ſeconde Partie de ce Regne, d'en donner des preuves encore plus inconteſtables.

ACTES qui ont du rapport au cinquieme Article, touchant la Cour de Rome.

Année 1224.

Bref d'*Honorius III* à *Henri III*, pour l'exhorter à prendre la Croix, à l'exemple de l'Empereur *Frederic*. V. Kal. Maji. Page 267.

Bref du Pape à Henri, pour l'exhorter à prendre la Croix

Année 1232.

Bref de *Grégoire IX* au Roi. A Spolete. VII. Id. Jun. Page 322.

Il ſe plaint que ſes Miniſtres ſont maltraités, & ſes Bulles mépriſées.

Lettre de plainte de Gregoire IX à Henri.

Année 1235.

Lettre du Roi aux Cardinaux. Le 25 Fevrier. Page 337. A Weſtminſter.

C'eſt une réponſe à leur plainte, que le Tribut de 500 Marcs avoit été payé au Pape ſeul, ſans qu'on leur en eût fait part.

Lettre du Roi aux Cardinaux.

Année 1244.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. X. Kal. Febr. Page 433. A Lyon.

Il exhorte le Roi à faire le Voyage de la Terre-Sainte.

Bref du Pape, &c

Année 1245.

Ordre du Roi aux Prélats Anglois, qui doivent aller au Concile général de Lyon, de ne rien faire dans le Concile, au préjudice de ſa Couronne. Page 434.

Ordre du Roi aux Prélats qui devoient ſe rendre au Concile de Lyon.

Bulle contre les Evêques qui reçoivent de l'argent pour abſou-

Bulle

Henri III. Contre les Evêques, &c.

ſoudre les perſonnes excommuniées. X. Kal. Julii. Page 435. A Lyon.

Année 1246.

Bref du Pape, &c.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. II Id. Junii. Page 441. A Lyon.

Il le prie de permettre la levée du vingtieme des revenus des Bénéfices; moyennant quoi, il promet de ſe comporter avec beaucoup de modération à l'égard des Proviſions.

Année 1250.

Autre Bref pour diſſuader le Roi le Voyage de la Terre-Sainte. Bulle qui caſſe l'Excommunication, &c.

Autre au Roi. III Id. Aprilis. Page 451. A Lyon.

Il veut le diſſuader d'entreprendre le Voyage de la Terre-Sainte.

Bulle qui caſſe l'Excommunication lancée par l'Archevêque de Cantorbery contre les Moines de S. Auguſtin. V Id. Octobris. Page 458. A Lyon.

Année 1252.

Plaintes ſur le grand nombre des Bénéficiers étrangers.

Bref du Pape pour répondre aux plaintes des Evêques d'Angleterre, ſur le grand nombre de Bénéficiers étrangers. II Kal. Jun. Page 471. A Aſſiſe.

Il élude cette plainte par des généralités.

Année 1253.

Bulle au ſujet des Proviſions.

Bulle d'*Innocent IV*, au ſujet des Proviſions. III Non. Novemb. Page 495. A Latran.

Il accorde quelque choſe: mais c'eſt bien peu.

SECONDE PARTIE

Du Regne de HENRI III.

ARTICLE PREMIER.

Affaires de HENRI *avec les Papes, touchant le don du Royaume de Sicile.*

ON vient de voir dans le dernier Article de la prémiere Partie, que toutes les exactions de la Cour de Rome ſur le Clergé d'Angleterre avoient pour prétexte la Guerre que l'Egliſe avoit à ſoutenir contre l'Empereur. Cet Article-ci n'eſt proprement qu'une ſuite du précédent. On y verra des véxations encore plus intolérables, quoique ſous un autre prétexte, qui feront voir juſqu'à quel point les Papes portoient leur avidité pour l'argent, & leur dureté pour le Clergé d'Angleterre. Pour convaincre le Lecteur de cette vérité, j'expliquerai ici auſſi brievement qu'il me ſera poſſible, ces deux prétextes dont je viens de parler, parce que celui dont il s'agit ici, n'eſt qu'une ſuite & une dépendance du prémier; après quoi je ferai voir les rigueurs & les injuſtices que les Papes *Innocent IV* & *Alexandre IV* exercerent contre le Clergé d'Angleterre, pendant les quatre années à quoi cet Article ſe borne, ſavoir, depuis 1254 juſqu'en 1258.

Mort & Succeſſeur de Tancrede Roi de Sicile.

J'ai déja dit dans l'Abregé du Regne de *Richard I*, que *Tancrede*, Fils-naturel de *Roger* Roi de Sicile, s'étoit emparé de ce Royaume, & en avoit gardé la poſſeſſion juſqu'à ſa mort, malgré les efforts de l'Empereur *Henri* de la Maiſon de Souabe, à qui le Pape avoit fait épouſer *Conſtance* de Sicile, quoiqu'âgée de cinquante ans. Après la mort de *Tancrede*, *Guillaume III* ſon Fils monta ſur le Trône de Sicile; & l'Empereur *Henri* renouvellant ſes prétentions ſur ce Royaume, ſe rendit en Italie, & aſſiegea Naples. La Sicile étoit alors diviſée en deux parties, dont la prémiere comprenoit l'Ile de Sicile, qu'on appelloit *la Sicile au-delà du Phare*; & la ſeconde, ce qu'on appelle aujourd'hui le Royaume de Naples, & qui étoit alors connue ſous le nom de *Sicile en-deçà du Phare*. *Henri* trouvant dans le Siege de Naples plus de difficulté qu'il n'avoit penſé, fit propoſer à *Guillaume* un accommodement, qui fut accepté. Par le Traité qui ſe fit ſur ce ſujet, l'Empereur eut la Sicile au-delà du Phare, & *Guillaume* garda le Royaume de Naples. Mais *Henri* ayant trouvé le moyen de ſe ſaiſir de la perſonne de *Guillaume*, lui fit crever les yeux, & l'envoya en Allemagne pour y être gardé en priſon. Après cela, il s'empara de Naples, & garda les deux Royaumes réunis, juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1199. *Frederic* ſon Fils, âgé de onze ans, lui ſucceda, & fut couronné à Palerme, avec l'approbation du Pape, qui lui donna l'Inveſtiture des deux Siciles. *Conſtance* Veuve de l'Empereur, étant morte trois ans après, laiſſa au même Pontife *Innocent III* la Tutele de *Frederic* ſon Fils, qui, à l'âge de quatorze ans, épouſa *Conſtance* de Caſtille. Ce même Prince fut élu Empereur par le Parti d'*Innocent III*, oppoſé à celui de l'Empereur *Othon* excommunié; mais il ne fut couronné qu'après la mort d'*Othon*, en 1220, par le Pape *Honorius III*. *Conſtance* de Caſtille étant morte en 1222, *Frederic* épouſa *Yolante*, Fille de *Jean de Brienne*, Roi titulaire de Jeruſalem. Comme ce Royaume étoit encore entre les mains des Sarazins, *Honorius III* publia en 1224 une Croiſade, dont *Frederic* fut déclaré Général, pour arracher ce Royaume aux Infideles.

Diviſion de ce Païs.

Traité entre l'Empereur & le Roi de Sicile. Triſte ſort de ce Roi.

L'Empereur s'empare des deux Siciles. Son Couronnement & ſon Mariage.

Croiſade contre les Infideles.

Henri III.

Revolte de quelques Villes d'Italie contre l'Empereur.

Pendant que l'Empereur ſe préparoit pour cette Expédition, quelques Villes d'Italie ſe revolterent contre lui; & comme il ne vouloit point laiſſer l'Italie en trouble pendant ſon abſence, il réſolut de domter ces Villes avant ſon départ. Mais *Grégoire IX*, Succeſſeur d'*Honorius*, le preſſoit extraordinairement de partir, ſous prétexte que les Croiſés ne pouvoient ſe paſſer plus longtems de leur Général; mais vraiſemblablement, ſa raiſon ſecrete étoit, qu'il avoit deſſein de profiter de l'abſence de l'Empereur, pour fomenter la Revolte de l'Italie. Quoi qu'il en ſoit, *Frederic* ne pouvant plus réſiſter aux preſſantes ſollicitations du Pape, s'embarqua, comme ayant deſſein de paſſer dans la Paleſtine: mais il ne fut pas plutôt dans le Vaiſſeau, qu'il ſe fit reporter à terre, à cauſe d'une maladie dont il fut ſurpris. Ce fut-là ce qui fournit au Pape un prétexte pour l'excommunier, parce qu'il prétendit, non-ſeulement que cette maladie étoit feinte, mais encore, qu'un très grand nombre de Croiſés, qui étoient déja arrivés à la Terre-Sainte, s'en étoient retournés chez eux, quand ils avoient vu que l'Empereur n'arrivoit pas. Cette Excommunication irrita tellement l'Empereur, que s'étant mis à la tête de ſon Armée, il marcha droit à Rome, d'où le Pape ſe vit contraint de ſortir. Il partit néanmoins l'année ſuivante pour la Terre-Sainte, où il fit de grands progrès, quoiqu'il fût traverſé par les Chevaliers Hoſpitaliers, qui même avoient comploté de le livrer aux Sarazins, apparemment, pour faire plaiſir au Pape. Car *Grégoire* avoit renouvellé l'Excommunication de l'Empereur, ſur ce qu'il étoit parti avant que de s'être reconcilié à l'Egliſe. En même tems, il avoit donné le Commandement d'une Armée à *Jean de Brienne*, pour aller ſe ſaiſir du Royaume de Naples. C'eſt-là l'origine de cette fameuſe Guerre, qui couta tant de ſang à l'Italie, & qui donna la naiſſance aux deux Factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, qui s'entre-déchirerent pendant ſi longtems, & qui remplirent ce Païs-là de meurtres & de carnage. L'Angleterre, quoique fort éloignée de l'Italie, en ſouffrit auſſi, puiſque c'étoit cette même Guerre qui ſervoit de prétexte au Pape pour opprimer le Clergé.

Le Pape l'excommunie.

Innocent IV ſon Succeſſeur l'excommunie auſſi.

Innocent IV, Succeſſeur de *Grégoire IX*, marchant ſur les traces de ſon Prédéceſſeur, fit tous les efforts poſſibles pour enlever à l'Empereur le Royaume de Sicile, & pour lui faire perdre l'Empire. Il l'excommunia ſolemnellement, au Concile de Lyon, & tâcha de ſoulever toute la Chrétienté contre lui. Mais malgré tous ſes efforts, *Frederic* garda la Sicile & l'Empire juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1250.

L'Empereur partage les Siciles entre ſes Fils.

Ce Prince ayant des Enfans de trois Femmes, leur avoit partagé ſa Succeſſion par ſon Teſtament. Il avoit donné l'*Autriche* à *Henri* ſon Fils ainé, de *Conſtance de Caſtille*; la Sicile endeçà du Phare, ou le Royaume de Naples, à *Conrad* Fils d'*Yolante de Brienne*; & l'Ile de Sicile à *Henri*, qu'il avoit eu d'*Iſabelle d'Angleterre* Sœur de *Henri III*, ſa troiſieme Femme. Il avoit encore un Fils-naturel nommé *Mainfroy*, auquel il laiſſa la Principauté de Tarente, avec la Régence des deux Royaumes; ſavoir, de celui de Naples, en l'abſence de *Conrad*, & de celui de Sicile, pendant la Minorité de *Henri*. *Mainfroy* ayant pris poſſeſſion de la Régence de Sicile, voulut faire la même choſe à l'égard de l'autre Royaume: mais les principales Villes ayant refuſé de le recevoir, il preſſa *Conrad* de venir luimême en ce Païs-là, pour s'y faire reconnoitre. L'Allemagne ſe trouvant alors diviſée en deux Factions, auſſi-bien que l'Italie, une partie des Princes avoit élu *Conrad* pour Empereur, & le Parti du Pape avoit fait choix de *Guillaume* Comte de Hollande. *Conrad* ne fut pas plutôt élu, que le Pape l'excommunia; mais cela ne l'empêcha pas de ſe rendre dans le Royaume de Naples, pour y ſoutenir ſon Parti contre le Pape, qui avoit fait revolter les plus grandes Villes. Cette Guerre coutant beaucoup au Pape, il tâcha de perſuader au Prince *Richard* Frere de *Henri III*, d'accepter la Couronne de Sicile qu'il lui fit offrir. *Richard*, qui étoit un Prince fort œconome, avoit amaſſé de grandes richeſſes, pendant que le Roi ſon Frere étoit toujours dans la diſette. C'étoit ce qui avoit engagé le Pape à jetter les yeux ſur lui, dans l'eſpérance qu'il prodigueroit ſes tréſors pour ſe procurer une Couronne. Véritablement, *Richard* ne rejetta pas la propoſition; mais il voulut prendre certaines ſuretés, qui ne plurent pas au Pape. En lui offrant cette Couronne, il avoit prétendu, que content du ſimple Titre de Roi de Sicile, il ſe laiſſeroit diriger par ſes conſeils, & le rendroit maitre de ſon argent. Mais *Richard* n'ayant pas jugé à propos de ſe livrer ainſi à ſa diſcretion, la Négociation ſe rompit.

Conrad excommunié.

Innocent offre la Sicile au Prince Richard.

But du Pape en faiſant cette offre.

La Négociation rompue. Conrad ſe rend maitre de Naples. Le Pape offre les deux Siciles à Henri, qui refuſe ce préſent.

Cependant, *Conrad* continuant toujours avec vigueur la Guerre contre le Pape, ſe rendit enfin maitre de Naples, & de preſque tout le Royaume. Cela obligea *Innocent IV* à ſe tourner du côté du Roi d'Angleterre, & à lui offrir la Couronne des deux Siciles, pourvu qu'il voulût s'engager à en faire la Conquête. Mais *Henri* refuſa ce préſent, ſe faiſant un ſcrupule de dépouiller *Henri* ſon Neveu de la portion qui lui étoit tombée en partage. Dans ces entrefaites, *Conrad* trouva le moyen de faire mourir *Henri* ſon Frere, & de s'emparer de la Sicile. Cette action donna lieu au Pape de renouveller l'Excommunication de ce Prince, qui mourut cinq mois après, empoiſonné, comme

Conrad accuſé d'avoir fait mourir ſon Frere. Excommunié, & empoiſonné.

HENRI III.

me on l'a prétendu, par *Mainfroy* ſon Frere bâtard, qui avoit toujours paru dévoué à ſa perſonne & à ſon ſervice.

Innocent ſe rend encore une fois maitre de Naples. Mainfroy feint de ſe dévouer à lui. Le Pape offre la Sicile à Henri pour ſon Fils Edmond. Henri l'accepte. Soins du Pape pour faire trouver de l'argent au Roi.

Immédiatement après la mort de *Conrad*, *Innocent IV* profitant de la conjoncture, ſe rendit encore une fois maitre du Royaume de Naples ; & *Mainfroy*, quoique couvant dans ſon ame le deſſein de s'emparer des deux Siciles, feignit de ſe dévouer entierement à lui. Il ſut ſi bien diſſimuler, que le Pape le croyant entierement dans ſes intérêts, ne prenoit aucune réſolution par rapport à ſa nouvelle Conquête, ſans le conſulter. Cependant, comme le Pape ne pouvoit entretenir qu'avec beaucoup de dépenſe l'Armée qu'il avoit menée à Naples, il ſe tourna encore une fois du côté du Roi d'Angleterre, & lui offrit la Couronne de Sicile, c'eſt à dire des deux Royaumes, pour *Edmond* ſon Fils cadet, en lui repréſentant, que la mort du Roi de Sicile ſon Neveu devoit avoir fait ceſſer ſes ſcrupules. *Henri* fut aſſez dupe pour accepter ſans aucune précaution ce préſent, qui n'avoit que l'apparence, & dont le but étoit de le ruiner. Il ne ſe contenta pas d'envoyer d'abord au Pape tout l'argent qu'il put amaſſer : mais il eut encore l'imprudence de s'engager à payer toutes les ſommes que le Pape emprunteroit pour mettre le Prince *Edmond* ſur le Trône de Sicile. Depuis qu'il ſe fut ainſi engagé, il ſe vit continuellement preſſé d'envoyer de l'argent à Rome. Mais comme il n'étoit pas en ſon pouvoir de diſpoſer des bourſes de ſes Sujets, ainſi que je l'ai déja fait voir, le Pape ſe chargea du ſoin de lui en faire recouvrer. Ce fut en impoſant continuellement des Décimes & d'autres charges ſur le Clergé d'Angleterre, ſous prétexte de ſecourir le Roi dans ſes beſoins, mais en effet, pour ſubvenir aux frais de la Guerre de Sicile.

Vues de Mainfroy ſur les Siciles.

Quoiqu'*Innocent* fût maitre de Naples, & des principales Villes du Royaume, il y avoit néanmoins contre lui un Parti, qui étoit ſoutenu par les Troupes Allemandes que *Conrad* y avoit amenées, & qui étoient ſous le Commandement de deux Princes de Baviere. *Mainfroy* qui, comme je l'ai déja dit, avoit formé le projet de s'emparer des deux Royaumes, avoit également à combattre les obſtacles qu'il devoit naturellement rencontrer, tant de la part du Pape, que des deux Princes Allemands qui ſoutenoient les intérêts du jeune *Conradin* Fils de *Conrad*. Comme il n'étoit pas alors en état d'employer la force, il réſolut de ſe ſervir de la ruſe, & voici comment il s'y prit pour ſe délivrer de tout ce qui l'embaraſſoit. Il perſuada au Pape, qui n'avoit aucun ſoupçon contre lui, que la Ville de Naples étant trop foulée par le long ſéjour que l'Armée y avoit fait, il étoit néceſſaire de la ſoulager, en diſperſant les Troupes en divers lieux : que d'ailleurs, il n'étoit pas avantageux au Pape de laiſſer aux Allemands, qui étoient à une des extrémités du Royaume, la liberté d'étendre leurs quartiers autant qu'ils vouloient ; & qu'il faloit les tenir en bride, en faiſant marcher quelques Troupes de leur côté. Le Pape ſuivit ce conſeil, & diſperſa ſon Armée en pluſieurs quartiers. Ce prémier point du projet étant exécuté, *Mainfroy* penſa aux moyens de ſe délivrer des deux Princes de Baviere. Pour cet effet, il leur fit entendre par des gens affidés, qu'encore qu'il feignît d'être dévoué au Pape, ce n'étoit que pour mieux profiter des occaſions qui pourroient ſe préſenter de ſervir *Conradin*, comme ſon devoir l'y obligeoit. Mais qu'il ne voyoit aucune apparence de pouvoir lui procurer la poſſeſſion du Royaume, avec le peu de Troupes que le défunt Empereur avoit laiſſées, vu les grandes forces que le Pape avoit amenées avec lui. Qu'il leur conſeilloit donc d'aller faire de nouvelles levées en Allemagne, & que pendant leur abſence, il ſe faiſoit fort de pourvoir à l'entretien de leurs Troupes, en faiſant entendre au Pape, qu'en leur fourniſſant quelque ſubſiſtance & un peu d'argent, il les engageroit à ſe retirer volontairement ; mais qu'il feroit en ſorte, que la Négociation dureroit juſqu'à leur retour. Les deux Princes ayant donné dans ce piege, partirent pour l'Allemagne, & laiſſerent leurs Troupes ſans aucun Chef de diſtinction, ſe repoſant ſur *Mainfroy*, qui leur avoit fait entendre que c'étoit un moyen aſſuré pour tromper le Pape. La troiſieme choſe à laquelle *Mainfroy* s'attacha, ce fut à s'aſſurer ſecretement du ſecours des Sarazins, qui étoient encore en aſſez grand nombre dans le Royaume, & qui étoient maitres de diverſes Places. Ses meſures étant ainſi priſes, il arriva, qu'ayant tué un homme qui l'avoit offenſé, il quitta la Cour du Pape, ſous prétexte de ſe mettre à couvert de la Juſtice, & ſe retira dans la petite Ville de *Nocera*, dont les Sarazins étoient en poſſeſſion. Il fut cité pour répondre à l'accuſation intentée contre lui, & comme il refuſa de comparoître, le Pape fit marcher une partie de ſon Armée pour aller le ſaiſir dans le lieu de ſa retraite. Mais *Mainfroy*, qui l'avoit prévu, & qui s'étoit déja préparé, alla rencontrer ces Troupes en chemin, les ſurprit, & les mit dans une entiere déroute. *Innocent* ouvrit alors les yeux, & s'appercevant de l'infidelité de *Mainfroy*, il en conçut un chagrin, qui le coucha dans le tombeau. *Alexandre IV* fut ſon Succeſſeur. Cependant, *Mainfroy* tenant encore ſes deſſeins ſecrets, prit ouvertement le parti de *Conradin* ; & par ce moyen, il diſpoſa des Troupes Allemandes qui étoient dans le Royaume.

Mainfroy ayant tué un homme ſe retire de la Cour du Pape.

Le Pape le pourſuit & eſt defait. Mort & ſucceſſeur du Pape.

Le nouveau leve une Armée contre Mainfroy.

Le nouveau Pape ayant pris la réſolution de faire la Guerre à *Mainfroy*, emprunta de l'argent de tous côtés, ſur le compte du Roi d'Angleterre qui s'étoit engagé à le payer ; & enfin, il aſſembla une Armée de ſoixante-mille hommes, à la tête de laquelle il mit le Cardinal *Ubaldini*, Général peu expérimenté, & lui donna pour Lieutenant le Marquis de *Hoemburch* Allemand, qui avoit fidelement ſervi *Innocent IV* ; mais qui depuis la mort de ce Pape, s'étoit laiſſé corrompre par *Mainfroy*. Le Cardinal ſe préparant à marcher contre Nocera avec toute ſon Armée, le Marquis lui fit entendre, que le Païs des environs de cette Ville manquoit de fourage & de vivres : que d'ailleurs, il n'auroit pas beaucoup d'honneur d'attaquer une bicoque avec une ſi grande Armée, d'autant plus que *Mainfroy* ſe tenant renfermé dans cette Ville, c'étoit une marque qu'il ne ſe trouvoit pas en état de rien entreprendre. Le Cardinal le crut, & ſe contenta de marcher avec une partie de ſes Troupes : mais *Mainfroy*, qui en fut bientôt informé, étant ſorti de Nocera, rencontra l'Armée ennemie entre Troya & Foggia, & la battit à platte couture. Après cela, ne craignant plus ni le Pape, ni les Allemands, il leva le maſque, & ſe fit couronner Roi des deux Siciles.

Mainfroy la met en deroute, & ſe fait couronner Roi de Sicile.

Le Pape ayant perdu la meilleure partie de ſon Armée, & ne ſe trouvant pas en état d'en lever une autre, ne fit depuis ce tems-là aucun effort conſiderable pour arracher la Couronne à l'Uſurpateur. Il ne laiſſa pourtant pas de ſe ſervir du prétexte de cette Guerre, pour tirer du Roi, du Peuple, & principalement du Clergé d'Angleterre, des ſommes prodigieuſes, outre ce qu'il avoit emprunté ſous le nom du Roi. Pour entretenir les eſpérances de ce Prince trop crédule, il envoya en Angleterre l'Evêque de *Bologne*, qui inveſtit ſolemnellement le Prince *Edmond* du Royaume de Sicile, en lui mettant un Anneau au doigt. Le Roi étoit très content de voir cette Cérémonie, comme ſi par-là le Prince ſon Fils eût été véritablement placé ſur le Trône de Sicile ; & ne daignoit pas même s'informer de l'état où ſe trouvoient les affaires de ce Royaume, dont le Légat n'avoit garde de lui rendre un fidele compte. J'ai déja dit, qu'*Alexandre IV* n'avoit plus d'eſpérance de dépoſſeder *Mainfroy*. Il auroit falu pour cela faire des dépenſes exceſſives ; & néanmoins, il ne laiſſoit pas de faire entendre à *Henri*, que la choſe étoit facile, & ſur le point de s'exécuter, pourvu qu'il fournît quelque argent pour hâter la levée des Troupes : levée imaginaire, qui ne ſe fit jamais, & pour laquelle néanmoins *Alexandre* épuiſa l'Angleterre d'argent. C'eſt dans les moyens extraordinaires qu'il employa pour tirer de l'argent de l'Angleterre, que conſiſte la principale matiere de cet Article. Je me contenterai d'en rapporter quelques-uns, parce qu'il ſeroit trop long d'entrer dans un grand détail ſur ce ſujet. Si quelqu'un avoit la curioſité de voir ce détail, il n'auroit qu'à conſulter l'Hiſtoire de *Matthieu Paris*, ſur le Regne de *Henri III*.

Le Pape inveſtit Edmond du Royaume de Sicile.

En 1255, on vit arriver en Angleterre un Nonce nommé *Ruſtand*, qui portoit diverſes Bulles. Il en produiſit d'abord deux, dont la prémiere ordonnoit la levée des Décimes en Angleterre, en Irlande, en Ecoſſe, pour les beſoins du Roi & du S. Siege, c'eſt-à-dire, pour la prétendue Conquête de Sicile, nonobſtant toutes manieres d'oppoſitions qui pourroient être imaginées. La ſeconde autoriſoit le Roi à changer le Vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête de la Sicile : Conquête qui, ſelon le Pape, étoit plus néceſſaire & plus avantageuſe à l'Egliſe, que celle de Jéruſalem.

Il envoye ſon Nonce Ruſtand en Angleterre avec des Bulles.

1256. Dans l'année ſuivante, on vit paroître huit différentes Bulles, dont l'unique but étoit d'arracher de l'argent au Clergé, pour la prétendue Conquête. Je n'en rapporterai point ici le contenu, parce que comme elles ſe trouvent dans le Recueil des Actes Publics, on le verra dans l'indication des Actes qui ſe rapportent à cet Article. Rien n'eſt plus propre à confirmer ce que *Matthieu Paris* a écrit ſur ce ſujet, quoiqu'on ait voulu rendre ſon témoignage ſuſpect.

Etrange methode employée par le Pape pour tirer de l'argent du Clergé.

Toutes ces Bulles, & l'argent qu'elles avoient produit, ne ſuffiſant pas pour contenter l'avidité du Pape, comme ſi ce n'eût été qu'une goutte d'eau jettée dans la Mer, il falut encore que le Clergé d'Angleterre payât 135540 Marcs, que le Pape prétendoit avoir empruntés pour le Roi. Mais comme le Pape craignoit, qu'en fourniſſant au Roi les moyens de tirer de l'argent du Clergé, cet argent ne fût employé à toute autre choſe par le Roi même, ou par ſes Miniſtres ; il obtint prémierement du Roi, que toutes les levées d'argent extraordinaires qui ſe feroient en Angleterre, ſeroient employées au payement de cette dette. Dès que le Roi eut conſenti à cela, les moyens de trouver de l'argent ne manquerent pas. En voici un des plus étranges. Le Nonce *Ruſtand* fit faire un grand nombre d'Obligations ou Promeſſes, pour diverſes ſommes, contenant, que les ſouſſignés reconnoiſſoient avoir reçu chacun en prêt, d'un tel Marchand de Sienne ou de Florence, la ſomme de ...., laquelle ils s'obligeoient de payer dans un certain tems, ſous peine d'être excommuniés. Après cela, il prétendit que chaque Membre du Clergé ſignât une de ces Obligations, ſelon la ſomme à laquelle il étoit taxé. Les oppoſitions que *Ruſtand* trouva dans ſon entrepriſe, malgré ſes menaces & ſes emportemens, furent ſi grandes, qu'il ſe vit contraint de faire un voyage à Rome, pour en informer le Pape. Le Clergé députa auſſi de ſon côté, pour inſtruire le Pape des raiſons de ſon refus. Mais tout ce qu'il put obtenir du fier & avide Pontife, fut, que le Clergé payeroit les ſommes contenues dans les Obligations, ſauf à s'en rembour-

bourſer ſur les Décimes qui ſeroient dans la ſuite accordées au Roi. C'eſt une tyrannie d'une telle nature, qu'on auroit de la peine à la croire ſur le témoignage de *Matthieu Paris*, ſi elle ne ſe trouvoit pas confirmée par un Bref du Pape à *Ruſtand*, qu'il a inſeré dans ſon Hiſtoire.

Quoique l'argent provenant des Obligations dont je viens de parler, eût été d'abord deſtiné au payement des ſommes empruntées par le Pape, il ne fut plus queſtion de cela dès que les Obligations furent ſignées. Le Roi prétendit, que le Clergé devoit être ſa Caution pour ces mêmes ſommes; & qu'outre cela, il conſentît que les Décimes qui avoient été accordées pour trois ans, fuſſent continuées pour cinq autres années. Le Clergé voulut ſe roidir contre cette nouvelle demande: mais le Pape ayant parlé d'un ton abſolu, il falut obéir, ou du moins donner une ſomme telle que le Roi la demanda.

Le Roi demande au Clergé d'être ſa Caution.

La prétendue Armée que le Pape étoit obligé d'entretenir pour faire la Conquête de la Sicile, ne ſubſiſtoit que dans ſon imagination; & néanmoins, il preſſoit ſans ceſſe le Roi de lui envoyer de l'argent. Il le menaçoit même de donner le Royaume de Sicile à un autre Prince, puiſqu'il étoit ſi peu exact à exécuter les Conventions qu'ils avoient faites enſemble. Mais il n'étoit pas au pouvoir du Roi de lever de l'argent ſur ſon Peuple, quand il le trouvoit à propos. Les Barons, qui n'approuvoient en aucune maniere les engagemens où il étoit entré, n'avoient garde de lui fournir les ſecours qu'il demandoit pour cette entrepriſe chimérique. Le Roi s'excuſoit envers le Pape, le mieux qu'il pouvoit, ſur la réſiſtance du Parlement; & néanmoins, pour lui donner quelque ſatisfaction, il lui envoya encore quatre-mille Marcs, & fit ratifier les Conventions dont je viens de parler, par le Prince *Edouard* ſon Fils aîné. Mais une ſi petite ſomme n'étant pas capable de ſatisfaire le Pape, il envoya encore en Angleterre de nouvelles Bulles, qui tendoient toutes à faire trouver de l'argent au Roi, en opprimant le Clergé.

Le Pape preſſe le Roi de lui envoyer de l'argent.

Le Prince Edouard ratifie le Contrat concernant la Sicile.

Le Pape envoye de nouvelles Bulles.

1257. Dans l'année ſuivante, le Roi demanda un nouveau ſecours au Clergé, toujours pour l'affaire de Sicile. Le Clergé voulut d'abord s'excuſer ſur ſa pauvreté: mais *Ruſtand* l'obligea par ſes menaces, à donner au Roi quarante-deux-mille livres ſterling. Tout cet argent ſe portoit à Rome: & néanmoins, il s'en faloit bien que le Pape ne fût content. *Ruſtand* ayant fait un court voyage à Rome, en revint avec un Pouvoir en forme, d'excommunier le Roi, s'il n'entreprenoit pas au-plutôt la Conquête de la Sicile. Le Pape prétendoit, que les ſommes qu'il avoit reçues ne ſuffiſoient pas pour payer les dépenſes déja faites, & que le Roi devoit envoyer en Sicile une Armée avec un bon Général, pour arracher ce Royaume à l'Uſurpateur. *Henri* ne ſachant plus de quel côté ſe tourner, fit écrire au Pape par le Prince *Edmond*, pour le prier humblement d'adoucir un peu la rigueur de leurs Conventions. Mais comme le Pape ne fit aucune réponſe, *Henri* ſe vit enfin contraint de nommer des Ambaſſadeurs, qui devoient aller à Rome renoncer pour le Prince *Edmond* à la Couronne de Sicile. Une telle Renonciation n'accommodoit pas le Pape, par deux raiſons. Prémierement, il vouloit encore tirer de l'argent d'Angleterre. Secondement, le don de la Sicile fait à *Edmond* étoit ſi peu connu en Italie, qu'on ne trouve point d'Hiſtoriens de ce Païs-là qui en parlent, & qu'une Renonciation publique auroit découvert ce ſecret, que le Pape vouloit tenir caché. Entre pluſieurs Hiſtoriens de Naples & de Sicile que j'ai lus, je n'en ai trouvé qu'un ſeul qui dit un mot en paſſant, du don fait par le Pape à un Fils du Roi d'Angleterre; encore ſe trompe-t-il dans le nom du Prince, à qui ce don avoit été fait.

Extorque un ſubſide au Clergé.

Le Roi prie le Pape d'adoucir la rigueur de leurs conventions.

Henri veut renoncer à la Sicile.

Alexandre IV ne voulant point recevoir la Renonciation dont je viens de parler, envoya en Angleterre un nouveau Nonce nommé *Arlot*, avec pouvoir de faire quelque petit changement aux Conventions. Mais en même tems, il fit de nouveaux efforts pour engager *Henri* de plus en plus, en lui accordant de nouvelles graces, toujours aux dépens du Clergé.

Quoique cette affaire durât encore quelques années, je me vois obligé de m'arrêter ici, parce que la Guerre des Barons qui ſurvint, en interrompit le cours. D'ailleurs, la cauſe qui la fit ceſſer, eſt une dépendance naturelle des Affaires dont je dois parler dans l'Article ſuivant, où l'on en verra la fin.

ACTES qui regardent le Don de la Sicile.

Année 1252.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. III. Non. Aug. Page 476. A Perouſe.

Il le prie d'exhorter *Richard* ſon Frere à accepter le don du Royaume de Sicile.

Année 1254.

Don de la Sicile au Prince Edmond.

Acte par lequel le Notaire *Albert* donne au nom du Pape le Royaume de Sicile au Prince *Edmond*, ſecond Fils de *Henri III.* Pridie Non. Mart. Page 502. A Vendôme.

Bulle pour emprunter l'argent, &c.

Bulle qui donne pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery, d'emprunter de l'argent en Angleterre, pour la Guerre de Sicile. II. Id. Maji. Page 511. A Aſſiſe.

Don de la Sicile confirmé.

Autre, qui confirme le don du Royaume de Sicile au Prince *Edmond*. II. Id. Maji. Page 512.

Bref du Pape au Roi.

Bref *d'Innocent IV* au Roi. Id. Maji. Page 513. A Aſſiſe.

Il exhorte *Henri* à accepter pour *Edmond* le Royaume de Sicile, & lui repréſente, que la mort du Roi de Sicile ſon Neveu doit faire ceſſer ſes ſcrupules.

Lettre de l'Empereur au Roi.

Lettre de l'Empereur *Conrad* à *Henri III.* Page 514.

Il lui notifie la mort de *Henri* Roi de Sicile, Fils de *Frederic II.*

Quoique ces deux derniers Actes ſoient placés après les trois prémiers de cette même année 1254, il me ſemble qu'ils devroient les précéder, puiſque ce ne fut qu'après la mort du jeune Roi de Sicile, que *Henri III* accepta le don fait à *Edmond* ſon Fils.

Bulle qui change le Vœu de Henri.

Bulle qui change le Vœu fait par *Henri III* d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'entreprendre la Conquête du Royaume de Sicile. XI. Kal. Junii. Page 517. A Aſſiſe.

Il eſt parlé dans cette Bulle, de la mort de l'Empereur *Conrad*.

Le Comte de Savoye fait Prince de Tarente.

Lettres-Patentes du Roi, par leſquelles il donne ſon conſentement au don de la Principauté de Tarente, fait par *Edmond* ſon Fils au Comte *Thomas de Savoye*. A Bourdeaux, le 3 Octobre. Page 527.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Innocent IV* au Roi. A Naples. XV. Kal. Decembris. Page 535.

Il lui ordonne d'envoyer une Armée dans la Pouille, & le menace de donner la Sicile à quelque autre Prince.

Année 1255.

Autre.

Bref d'*Alexandre IV* au Roi, pour lui notifier ſon Exaltation au Pontificat. XI. Kal. Jan. Page 536.

Pluſieurs Hiſtoriens ont mis un long intervalle entre la mort d'*Innocent IV*, & l'Election d'*Alexandre IV*: mais on voit par la date de ces deux derniers Brefs, que l'Election d'*Alexandre* ſuivit de près la mort d'*Innocent*.

Bulle du Pape à l'Archevêque de Cantorbery.

Bulle d'*Alexandre IV*, adreſſée à l'Archevêque de Cantorbery. Non. Maji. Page 547. A Naples.

Il autoriſe l'Archevêque à changer le Vœu du Roi, comme ci-deſſus.

Vœu du Roi de Norwege changé.

Autre, qui autoriſe le Roi de Norwege à changer le Vœu d'aller à la Terre-Sainte, en celui d'aider à la Conquête du Royaume de Sicile. V. Id. Maji. Page 509.

C'étoit aller chercher du ſecours bien loin, pour conquérir la Sicile: mais l'argent étoit bon, de quelque part qu'il vînt; car ce n'étoit que de cela qu'il s'agiſſoit.

Conditions du don de la Sicile.

Confirmation d'*Alexandre IV*, des conditions ſous leſquelles *Innocent IV* avoit donné la Sicile au Prince *Edmond*. V. Id. Aprilis. A Naples.

Cet Acte, qui auroit dû être inſeré parmi ceux de l'année 1255, ayant été omis, a été placé à la fin de ce Tome. Page 893.

Voici les Conditions., „ Qu'*Edmond* fera Hommage lige au Pape.

„ Que la Sicile ne ſera plus diviſée, & que les deux Parties „ ſeront ſous la Domination d'un même Roi.

„ Que le Roi donnera tous les ans au Pape une Redevance „ de deux-mille onces d'Or pur.

„ Qu'il envoyera 300 Chevaliers, pour trois mois, au ſer„ vice de l'Egliſe, quand elle en aura beſoin.

„ Que les Egliſes de Sicile jouïront de leurs Libertés, & que „ le Pape jouïra tranquillement de ſes Droits ſur ces mêmes „ Egliſes.

„ Qu'*Edmond* & ſes Succeſſeurs, en rendant leur Hommage, „ jureront, qu'ils ne conſentiront jamais à être élus Empereurs, „ ſous peine de perdre leur Couronne, & d'être excommuniés.

„ Que l'Egliſe gardera la poſſeſſion du Duché de Benevent.

„ Qu'*Edmond* étant parvenu à l'âge de quinze ans, rendra „ ſon Hommage en perſonne; & que juſqu'alors, le Roi ſon „ Pere le rendra pour lui: la forme de l'Hommage eſt ici inſe„ rée, &c.

„ Que le Pape aura le choix de ſe faire rendre l'Hommage „ par *Edmond* & ſes Succeſſeurs, ou en Perſonne, ou par Pro„ cureur.

„ Qu'*Edmond* confirmera & maintiendra les dons accordés „ par ſes Prédéceſſeurs à la Famille de *Hoemburch*.

„ Outre ces conditions, il faloit qu'il y eût encore d'autres „ Conventions touchant les fraix à faire pour mettre *Edmond* „ en poſſeſſion du Royaume.

Année 1256.

Bref du Pape au Roi.

Bref d'*Alexandre IV* au Roi. Non. Februarii. Page 581. A Latran.

Il lui demande le payement des ſommes avancées par le S. Siege pour la Conquête de la Sicile; & le menace, qu'en cas de refus, il donnera ce Royaume à un autre.

Ordre du Roi au Clergé.

Défenſe du Roi à tous les Clercs ſes Sujets, d'aller à Rome avant que d'avoir prêté ſerment qu'ils n'y impetreront rien touchant la Sicile. Le 15 Fevrier. Page 582. A Woodſtock.

Lettre par laquelle le Roi ſe reconnoit débiteur du Pape.

Lettre du Roi à *Guillaume Bonquer*, par laquelle il ſe reconnoit débiteur du Pape, pour la ſomme de 135501 Marcs. Page 583.

Lettre du Prince *Edouard* au Pape. Pag. 586.

Il

Bulle qui taxe tous les Evêques. Ordre du Pape de fixer un jour, &c. Prelats ne payant point les Décimes, excommuniés. Bulle qui taxe le Clergé d'Ecoſſe. Tems du payement de ce que le Roi, &c. prolongé. Bref menaçant du Pape au Roi. Commiſſion du Roi de renoncer à la Sicile.

Il approuve le don du Royaume de Sicile fait à *Edmond* ſon Frere.

Bulle qui taxe tous les Evêques d'Angleterre, pour l'affaire de Sicile, nonobſtant tous Privileges, &c. Id. Julii. Page 595. A Anagni.

Ordre du Pape à l'Evêque de *Winchester*, de marquer un jour fixe au Roi pour ſon Voyage de la Terre-Sainte. Non. Septembris. Page 605. A Anagni.

Apparemment, l'argent ne venant point d'Angleterre auſſi promtement, ou en auſſi grande quantité, que le Pape le ſouhaitoit, il prétendoit que le changement du Vœu du Roi étoit nul, puiſque les conditions n'en étoient pas exécutées.

Bulle qui excommunie tous les Prélats, qui n'ont pas payé les Décimes. X. Kal. Octobris. Page 607. A Anagni.

Bulle qui ordonne la levée d'un Subſide ſur le Clergé d'Ecoſſe, pour le payement des dettes contractées pour l'affaire de Sicile. V. Kal. Octob. Page 609. A Anagni.

Bulle, qui prolonge pour ſix mois le payement de l'argent dû par le Roi au Pape. II. Non. Octob. Page 611. A Anagni.

Le Pape ordonne au Roi dans cette Bulle, d'envoyer une Armée en Sicile, à peine d'Excommunication & d'Interdit.

Année 1257.

Bref menaçant d'*Alexandre IV* au Roi, ſur ſa négligence dans l'affaire de Sicile. III. Non. Junii. Page 624. A Viterbe.

Commiſſion du Roi à l'Archevêque de *Tarente*, & autres Ambaſſadeurs nommés pour aller renoncer au Royaume de Sicile. Du 28 Juin. Page 630. A Windſor.

Inſtructions aux Ambaſſadeurs. Page 632.

Année 1258.

Bref du Pape à l'Archidiacre de Londres.

Bref d'*Alexandre IV* à ſon Official l'Archidiacre de Londres. III. Non. Decemb. Page 670. A Anagni.

Il ordonne d'excommunier les Débiteurs des Marchands Florentins, s'ils ne payent pas dans un certain tems.

ARTICLE II.

Guerre des Barons.

Motifs de la Guerre des Barons.

Depuis le commencement de ce Regne, ou du moins, depuis la mort du prémier Régent, on s'étoit plaint du Gouvernement. J'ai déja fait voir que les Barons, en extorquant du Roi *Jean* les deux Chartres dont j'ai ſi ſouvent parlé, avoient eu des vues, qui s'étendoient plus loin que le tems où ils vivoient. Leur but étoit de ſapper les fondemens du Pouvoir deſpotique, & de faire en ſorte qu'il ne fût pas au pouvoir du Roi, d'ôter, ou à eux-mêmes, ou à leur Poſterité, les Fiefs que leurs Ancêtres avoient reçus en don de *Guillaume le Conquérant*; ni d'impoſer ſur ces mêmes Fiefs, les Taxes qu'il trouveroit à propos, ſans les conſulter. Ce fut-là le ſujet de la Guerre qu'ils ſoutinrent contre le Roi *Jean*, dans laquelle ils auroient ſans doute ſuccombé, ſans le ſecours de la France. Depuis que cette Guerre fut heureuſement terminée par la bonne conduite du Comte de *Pembroke*, les Barons eurent continuellement l'œil ſur la conduite de ceux qui furent chargés du Gouvernement pendant la Minorité de *Henri III*, de peur de laiſſer perdre des Privileges qu'ils avoient conſervés; ou pour mieux dire, acquis avec tant de riſque & de peine. *Hubert de Burgh*, & l'Evêque de *Winchester*, regardant ces Privileges comme extorqués, voulurent revendiquer les Droits de la Royauté; & par là ils firent comprendre aux Barons, combien ils devoient être ſur leurs gardes pour les empêcher d'exécuter leur deſſein. Les Barons ſe plaignirent; mais comme on n'eut pas beaucoup d'égard à leurs plaintes, ils employerent le moyen ordinaire, pour ſe ſoutenir contre la Puiſſance Royale, en fomentant le mécontentement du Peuple, & en tâchant de le mettre dans leurs intérêts, par les allarmes continuelles qu'ils lui donnoient, de voir établir la Tyrannie avec le Pouvoir abſolu. Les prémiers Miniſtres du jeune Roi n'eurent pas aſſez de ſoin de prévenir ces intrigues, par un juſte Gouvernement. Au contraire, ils tomberent dans des excès, qui commencerent à faire perdre au Roi l'affection de ſon Peuple: perte qui manque rarement à produire enfin de funeſtes effets.

Mauvaiſe conduite de Henri.

Henri III, qui ſe trouva un Prince d'un petit génie, & qui pour l'ordinaire agiſſoit plutôt par caprice, que par raiſon, donna encore plus lieu que ſes Miniſtres, au mécontentement de ſes Sujets. Non-ſeulement il revoqua les Chartres du Roi ſon Pere; mais quand dans la ſuite le beſoin d'argent le contraignit aſſez ſouvent de promettre qu'il les rétabliroit & les feroit obſerver, il manqua toujours de parole. Il eut ſur-tout l'imprudence de ne ſavoir pas ménager la Ville de Londres, & de la traiter toujours au contraire avec beaucoup de dureté. D'un autre côté, le conſentement tacite ou exprès qu'il donnoit aux extorſions de la Cour de Rome, lui attira le mépris & la haine du Clergé, qui ſe voyant ſans protection, ne ſouhaitoit pas moins que le reſte du Peuple, de voir changer le Gouvernement. Ce ſont-là les cauſes générales de la Guerre entre le Roi & les Barons, qui va faire le ſujet de cet Article. Il n'eſt pas néceſſaire de répéter ici les cauſes particulieres, dont j'ai déja parlé dans les Articles précédens. Je ferai ſeulement remarquer, que le don prétendu de la Sicile, en achevant d'épuiſer le Royaume d'argent, força pour ainſi dire les Barons à chercher un remede à ce mal, auquel on ne voyoit aucune fin, tout l'argent comptant du Royaume allant ſe perdre à Rome, comme dans un gouffre, d'où il ne revenoit jamais.

Le Parlement lui refuſe de l'argent. Raiſons de ce refus.

En 1256, le Roi ayant aſſemblé le Parlement, lui demanda un ſecours d'argent pour entretenir une Armée, que le Pape vouloit qu'il envoyât en Sicile. Le Parlement refuſa nettement ce que le Roi demandoit, & lui préſenta une Adreſſe, pour l'informer des raiſons de ſon refus. Ces raiſons étoient. 1. La pauvreté du Royaume. 2. La difficulté, ou plutôt l'extravagance d'une pareille entrepriſe. 3. Le danger qu'il y avoit d'envoyer les Forces du Royaume dans un Païs ſi éloigné. 4. Que le Roi, en s'engageant dans cette affaire, n'avoit pas conſulté ſon Parlement. 5. Que par les Conventions qu'il avoit ſignées, le Pape s'étoit réſervé la faculté de pouvoir ſe retracter, au-lieu que le Roi n'avoit ſtipulé rien de ſemblable pour lui-même. Le Roi ſe vit obligé de prendre patience, ſa pauvreté le mettant hors d'état de rien entreprendre pour forcer le Parlement à lui accorder ſa demande.

Prodigalite du Roi pour ſes Freres uterins.

Cette pauvreté étoit cauſée, prémierement, par cette malheureuſe affaire de Sicile, qui abſorboit tous les revenus du Roi, & tout ce qu'il pouvoit amaſſer par des moyens extraordinaires. Secondement, par ſes Freres uterins, & par ceux de la Reine, qui ne ceſſoient jamais de demander. Le Roi avoit tant de foibleſſe ſur leur ſujet, que ne pouvant les contenter, il leur permettoit de piller le Royaume comme ils le trouvoient à propos, & même ſans craindre d'être punis, puiſqu'il avoit expreſſément défendu au Chancelier d'expédier aucun Ordre qui leur pût être préjudiciable. Le grand crédit de ces Etrangers étoit pour les Barons un Grief des plus inſupportables, parce qu'ils poſſedoient les meilleures Charges & preſque tous les Gouvernemens du Royaume.

Le Prince Richard élu Roi des Romains.

1257. Pour comble de malheur, le Prince *Richard* Frere du Roi, après avoir amaſſé des richeſſes immenſes, fut élu Roi des Romains, par les intrigues du Pape, qui vouloit l'oppoſer au Roi de Caſtille élu par un autre Parti; & alla porter en Allemagne tout l'argent comptant qu'il put ramaſſer, tant pour récompenſer ceux qui l'avoient élu, que pour les fraix de ſon Couronnement, qui ſe fit à Aix-la-Chapelle.

Projets des Barons pour reformer le Gouvernement. Le Parlement ajourné à Oxford. Le Roi conſent que le Gouvernement ſoit reformé par 24 Seigneurs.

1258. Le Roi ſe voyant preſſé par le Pape, qui vouloit avoir de l'argent, & qui le menaçoit de donner la Sicile à quelque autre Prince, ſe réſolut enfin à raſſembler le Parlement, quoiqu'il fût peu content de la derniere Séance. D'abord, il renouvella ſa demande d'un ſecours d'argent pour l'affaire de Sicile. Mais il eut bientôt lieu de s'appercevoir, qu'il avoit mal pris ſon tems. Les Seigneurs avoient déja réſolu entre eux, dans les Conférences ſecretes, de reformer le Gouvernement, & de demeurer étroitement unis enſemble, pour exécuter leur deſſein. Ainſi, au-lieu de lui accorder ſa demande, le Parlement, dans une Adreſſe qu'il lui préſenta, lui fit des reproches très mortifians ſur ſa conduite, & principalement, ſur la violation de ſes promeſſes; & lui fit entendre bien clairement, qu'il avoit réſolu de travailler malgré lui, à établir un meilleur Gouvernement dans le Royaume. Les Seigneurs ayant déja pris des meſures pour exécuter leur deſſein, & le Roi n'ayant rien de prêt, il voulut encore les amuſer par des promeſſes générales, & en reconnoiſſant ſes fautes; mais rien ne fut capable de les appaiſer. Tout ce qu'il put faire, fut d'ajourner le Parlement à Oxford, afin de gagner un peu de tems. Mais pour obtenir le conſentement des Seigneurs à cet Ajournement, il ſe vit obligé de donner un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il s'engageoit à conſentir que le Gouvernement fût reformé par l'avis de vingt-quatre Seigneurs, dont il en nommeroit douze, & le Parlement les douze autres.

Les Articles qu'ils dreſſerent nommés Proviſions ou Statuts d'Oxford.

Les Barons ſe défioient tellement du Roi, qu'ils ſe rendirent à Oxford, accompagnés d'un grand nombre de gens armés, & avec une ferme réſolution d'exécuter leur projet à quelque prix que ce fût: de ſorte que le Roi ne vit aucun jour à pouvoir éluder ſa promeſſe. On procéda donc d'abord à l'élection des vingt-quatre Commiſſaires, qui peu de tems après, préſenterent un Reglement conſiſtant en ſix Articles, auxquels le Parlement, en les approuvant, ſe réſerva la liberté d'ajouter de tems en tems ce qu'il jugeroit à propos. Voici la ſubſtance de ces ſix Articles, qui furent appellés les *Proviſions* ou les *Statuts d'Oxford*.

„ 1. Que le Roi confirmeroit la Grande Chartre.

„ 2. Que la Charge de Grand-Juſticier ſeroit conférée à un „ homme de bien, approuvé par le Parlement.

„ 3. Que le Grand-Chancelier, le Grand-Tréſorier, & les „ Juges du Royaume, ſeroient nommés par les vingt-quatre „ Commiſſaires.

„ 4. Que toutes les Places fortes ſeroient remiſes entre les „ mains des Vingt-quatre, pour y mettre tels Gouverneurs qu'ils „ jugeroient à propos.

„ 5. Que ce ſeroit un crime de Trahiſon, que de s'oppoſer „ directement, ou indirectement, aux ordres des vingt-quatre „ Commiſſaires.

„ 6. Que le Parlement s'aſſembleroit, au moins une fois

„ tous

Henri III.

„ tous les trois ans, pour faire les Statuts qui ſeroient jugés né„ ceſſaires.

Douze Députés des Communes aſſiſterent à ce Parlement: mais ſi ce fut de droit, ou par une faveur extraordinaire, c'eſt ce que je n'oſerois décider, puiſque les Anglois n'en conviennent pas entre eux. Tout ce que j'ajouterai ſur ce ſujet, c'eſt que ſi avant ce tems-là les Communes étoient appellées au Parlement, il eſt aſſez étrange qu'en cette ſeule occaſion, les Hiſtoriens ſe ſoient accordés à marquer cette circonſtance, qui dans cette ſuppoſition, paroît fort peu néceſſaire. Auſſi, le ſentiment le plus commun eſt, que les Seigneurs, qui ſouhaitoient de mettre le Peuple dans leurs interêts, voulurent gagner ſon ſuffrage pour le changement qu'ils avoient réſolu, par cette condeſcendance.

Oppoſi-on aux atuts Oxford.

Les Statuts d'Oxford trouverent d'abord quelque oppoſition. Le Prince *Edouard* cherchoit des défaites pour s'empêcher de les approuver, quoiqu'il eût ſigné avec le Roi ſon Pere l'Engagement dont il a été parlé ci-deſſus. *Henri* Fils du Roi des Romains refuſoit abſolument d'approuver un changement d'une ſi grande conſéquence, fait en l'abſence du Roi ſon Pere. Mais on leur fit entendre d'une maniere un peu rude, que leurs oppoſitions ſeroient inutiles, & qu'on ſauroit bien trouver le moyen de les forcer à ſe conformer aux réſolutions du Parlement. D'un autre côté, les Freres uterins du Roi, & les Parens de la Reine, proteſterent hautement, qu'ils ne quitteroient ni les Charges, ni les Gouvernemens dont ils étoient en poſſeſſion. Mais ils ne purent ſe ſoutenir contre tous les Barons ligués contre eux; & enfin, il ſe virent réduits à demander des Paſſeports, pour ſe retirer hors du Royaume.

.es E-ngers aſſes du oyau-e.

Aſſocia-on des arons.

Cela fait, les Seigneurs firent entre eux une Aſſociation, qui fut confirmée par un Serment ſolemnel, pour maintenir les Statuts d'Oxford. Enſuite, le Parlement ſe ſépara, laiſſant le Gouvernement entre les mains des vingt-quatre Commiſſaires, à la tête deſquels étoit le Comte de *Leyceſter*, ſoit par élection en qualité de Préſident, ou par la ſupériorité de ſon génie. Ces Commiſſaires abuſerent bientôt de leur pouvoir. Ils donnerent toutes les Charges & les meilleurs Emplois à leurs Amis, & à leurs Parens, ſous prétexte de les mettre en des mains ſûres; & au-lieu que le but de leur établiſſement étoit uniquement de tempérer le Pouvoir du Roi, la Puiſſance Royale ne fut plus comptée pour rien. Mais comme le Roi n'étoit ni aimé, ni eſtimé, il y avoit peu de gens qui ſe miſſent en peine des injuſtices qu'on lui faiſoit. Au contraire, la Ville de Londres entra dans l'Aſſociation des Barons; & le prochain Parlement fit un Acte pour bannir à perpétuité les Etrangers, que les Barons, de leur autorité privée, avoient chaſſés du Royaume.

auvaiſe nduite s 24 ommiſ-res.

.ondres tre dans ſſocia-on des arons.

.ettre ſtificati-des rons au pe.

Le Roi n'étant plus conſulté ſur les Affaires du Gouvernement, les Barons écrivirent au Pape une longue Lettre ſignée de tous, pour juſtifier leur conduite ſur trois choſes principalement. 1. Sur leur refus d'aſſiſter le Roi pour la Conquête de la Sicile. 2. Sur les Statuts d'Oxford. 3. Sur le banniſſement de l'Evêque de *Wincheſter*, auquel le Pape pouvoit prendre un intérêt plus particulier. Le Pape différa quelque tems ſa réponſe à cette Lettre, & fit aſſurer le Roi en ſecret de ſa protection. En même tems, il le preſſa ſur l'affaire de Sicile, comme ſi le Roi avoit été en état de lui fournir l'argent qu'il demandoit, & qu'il prétendoit avoir emprunté pour lui de quelques Marchands d'Italie. Mais le tems étant changé, il n'étoit pas au pouvoir du Roi de le ſatisfaire.

.e Pape ntinue preſſer Roi ſur ffaire Sicile.

e Roi s Ro-ains ſe clare ntre les ovi-ns Oxford.

1259. Cependant, le Roi des Romains, après avoir été couronné, voulant retourner en Angleterre, écrivit aux Barons, qui leur offroit ſon aſſiſtance pour pacifier les Troubles du Royaume. Mais les Vingt-quatre lui envoyerent des Députés, pour lui notifier, qu'ils ne ſouffriroient pas qu'il remît le pied dans le Royaume, s'il ne promettoit pas de ratifier les Statuts d'Oxford. *Richard* répondit fort fierement à ces Députés, trouvant fort étrange, qu'on eût fait de ſi grands changemens en ſon abſence, & ſans ſa participation; & proteſta, qu'il ne prêteroit point le Serment qu'on vouloit exiger de lui. Mais dans la ſuite, ayant appris qu'on équipoit une Flotte pour mettre des obſtacles à ſon retour, il s'adoucit, & promit de ratifier les Statuts; comme il le fit effectivement dans l'Egliſe de Douvre, en préſence du Roi, du Prince *Edouard*, & d'un grand nombre de Barons.

Iais eſt ligé de ratif-r.

Traité ſavanta-ux des arons ec la ance.

Les vingt-quatre Commiſſaires exerçant actuellement les fonctions Royales ſans aucune contradiction, jugerent, que pour s'en aſſurer la poſſeſſion, il étoit néceſſaire de mettre la France dans leurs intérêts, parce que c'étoit-là le ſeul endroit d'où ils pouvoient craindre de ſe voir inquietés. Ils réſolurent donc de faire avec cette Couronne, au nom du Roi, un Traité, dans lequel elle trouvât de l'avantage, afin de l'engager par-là à ſoutenir le Gouvernement nouvellement établi en Angleterre. Selon ce projet, le Comte de *Leyceſter* s'étant rendu à Paris, y fit avec le Roi de France un Traité, par lequel *Henri* ſe déſiſtoit de toutes ſes prétentions ſur la Normandie & ſur l'Anjou, & *Louis IX* lui cedoit de ſon côté le Limouſin & le Périgord, avec tout ce que la France poſſédoit au-delà de la Garonne. Ce Traité étant conclu, *Henri* ſe vit obligé d'aller trouver *Louis* à Abbeville, ou les Etats-Généraux étoient aſſemblés, & d'y ratifier le Traité.

Henri III.

Les Etrangers privés des revenus de leurs Bénéfices.

Pendant que le Roi étoit en France, les Vingt-quatre ordonnerent à tous ceux qui tenoient à Ferme des Bénéfices des Etrangers, de remettre l'argent qu'ils devoient payer aux Propriétaires, entre les mains de certains Receveurs, qui furent établis dans chaque Province. Par ce moyen, le Royaume ſe vit enfin délivré d'un très grand nombre de Sangſues Italiennes, qui le ſuçoient depuis longtems.

Le Comte de Gloceſter jaloux du pouvoir du Comte de Leyceſter.

1260. Le Comte de *Leyceſter* qui, comme je l'ai déja dit, étoit à la tête des vingt-quatre Commiſſaires, s'attribuoit ſur ſes Collegues une prééminence, qui cauſoit de la jalouſie à quelques Seigneurs du même Parti. Le Comte de *Gloceſter* ſur tous les autres, ne pouvant endurer cette ſupériorité, chercha le moyen de le ruiner, en faiſant courir le bruit qu'il s'étoit ligué avec le Prince *Edouard*, pour le placer ſur le Trône pendant la vie du Roi ſon Pere. Mais le Prince ſe juſtifia aiſément de cette accuſation, qui n'avoit aucun fondement. Le Comte de *Gloceſter* n'ayant pu réuſſir par cette voye, attaqua directement le Comte de *Leyceſter*, & l'ayant accuſé de diverſes malverſations, il demanda qu'on lui aſſignât un jour pour donner ſes preuves. Mais quand ce jour fut venu, voyant que *Leyceſter* ſe préſentoit hardiment pour répondre, il laiſſa tomber l'accuſation ſous quelque prétexte. Enfin, le Roi des Romains trouva le moyen de les reconcilier enſemble, du moins extérieurement.

Il accuſe à faux le Prince Edouard, qui ſe juſtifie.

Gloceſter attaque directement Leyceſter, mais laiſſe tomber l'accuſation.

Cette brouillerie entre deux des plus puiſſans Barons, ayant fait concevoir au Roi l'eſpérance d'en tirer quelque avantage, il ſe hâta, avant qu'elle fût terminée, de demander au Pape, qu'il lui plût de le délier du Serment qu'il avoit fait par rapport aux Statuts d'Oxford. En même tems, comme il ne doutoit pas que le Pape ne lui accordât ſa demande, il rappella l'Evêque de *Wincheſter*, pour ſe ſervir de ſes conſeils quand il ſeroit tems d'agir. Mais ce Prélat mourut pendant qu'il étoit en chemin pour ſe rendre en Angleterre. Cela n'empêcha pas *Henri* de pourſuivre ſa pointe. *Alexandre IV* lui accorda volontiers ce qu'il demandoit; mais ce Pontife étant mort avant que la Bulle fût expédiée, il falut attendre qu'il y eût un nouveau Pape. Ce fut *Urbain IV*, qui n'étant pas plus ſcrupuleux que ſon Prédéceſſeur, fit expédier la Diſpenſe.

Rappel & mort de l'Evêque de Wincheſter.

Henri délié de ſon Serment par rapport aux Statuts d'Oxford.

Il declare au Parlement qu'il ne veut plus obſerver les Statuts d'Oxford.

Dès que le Roi fut muni de cette Bulle, il ſe rendit au Parlement, & y déclara ouvertement, qu'il ne vouloit plus obſerver les Statuts d'Oxford. Il en allégua pour raiſon, qu'on ne lui avoit pas tenu ce qu'on lui avoit promis; comme il étoit bien vrai: mais il ne parla pas de la Diſpenſe du Pape. Après cela s'étant rendu à la Tour, dont il avoit gagné le Gouverneur, il caſſa tous les Magiſtrats établis par les Vingt-quatre, & en nomma d'autres en leur place. Cela cauſa une confuſion extrême dans le Royaume, les uns voulant obéir aux Magiſtrats établis par les Vingt-quatre, & les autres à ceux du Roi, en ſorte que la Juſtice ne pouvoit être que bien difficilement adminiſtrée. Les Barons prirent d'abord le parti de préſenter au Roi une Adreſſe, dans laquelle ils le prioient de ſe ſouvenir de ſon Serment: mais il differa de répondre, ſous prétexte qu'il attendoit le retour du Prince ſon Fils, qui étoit allé en France. *Edouard* ayant été informé de ce qui ſe paſſoit en Angleterre, y retourna promtement, & contre l'attente du Roi, il le blâma hautement d'avoir violé ſa parole. Ce fut-là un grand ſujet de mortification pour le Roi: mais il en eut bientôt un autre encore plus fâcheux, dans la reconciliation, plus ſincere que la précédente, entre les Comtes de *Leyceſter* & de *Gloceſter*, ſur la deſunion deſquels il avoit fondé ſes eſpérances. Cette reconciliation lui ôtant toute ſa reſſource, il prit le parti de demander un Accommodement aux Barons. On y travailla effectivement: mais le Roi, qui croyoit de rendre ſa Cauſe meilleure, ayant eu l'imprudence de faire voir la Bulle qu'il avoit obtenue du Pape, la Négociation ſe rompit, parce que les Barons comprirent qu'ils ne pouvoient plus compter ſur les engagemens du Roi. Peu de tems après, ils tâcherent de ſe ſaiſir du Roi, qui étoit allé à Wincheſter; mais il eut le bonheur d'être averti de leur deſſein, aſſez à tems pour pouvoir ſe remettre en ſureté dans la Tour. Tout tendant manifeſtement à une Guerre-civile, les Gouverneurs des *Cinq-Ports* prirent le parti des Barons, & firent équiper cinquante Vaiſſeaux, comme ils y étoient obligés par leur Chartre, prétendant, que c'étoit pour le ſervice du Roi, quoique cette Flotte fût deſtinée à ſervir contre lui.

Il ſe rend à la Tour & caſſe tous les Magiſtrats.

Adreſſe des Barons au Roi, qui ne leur donne point de réponſe.

Le Prince Edouard blâme le Roi.

Reconciliation des Comtes de Leyceſter & de Gloceſter.

Accommodement avec les Barons rompu par l'imprudence du Roi.

Ils tâchent de ſe ſaiſir de lui.

Les Gouverneurs des Cinq Ports prennent le parti des Barons.

1262. Enfin le Roi des Romains, voyant le Roi ſon Frere dans une très fâcheuſe ſituation, trouva le moyen de le porter à promettre qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford, & engagea les Barons à ſe déſiſter des Articles qui portoient le plus de préjudice à l'Autorité Royale.

Le Roi promet de confirmer les Statuts d'Oxford.

Vraiſemblablement, le pouvoir des Vingt-quatre fut aboli, ou du moins borné, par cet Accommodement, qui deſunit entierement le Parti des Barons, dont les uns l'accepterent pour éviter une Guerre-civile, & les autres le rejetterent entierement. Le Comte de *Leyceſter* fut du nombre de ces derniers, & ſe retira en France, pour ne demeurer pas expoſé au reſſentiment du Roi. Mais le calme que cet Accommodement procura, ne fut pas de longue durée.

Leyceſter ſe retire en France.

Vraiſemblablement le Roi, qui n'avoit conſenti à la Paix que pour gagner du tems, n'avoit pas eu deſſein de tenir ſa parole, puiſqu'il partit pour faire un voyage en Guyenne, ſans avoir con-

Henri paſſe en Guyenne.

HENRI III.

confirmé les Statuts d'Oxford, quoique les Barons euſſent de leur côté exécuté leurs engagemens avec beaucoup d'exactitude. Cette inobſervation de la part du Roi allarma les Barons. Ceux qui n'avoient pas ſigné l'Accommodement, fomenterent le mécontentement de ceux qui l'avoient accepté, en leur perſuadant, que ce n'avoit été qu'un piege pour les ſurprendre, & un artifice pour rompre l'Aſſociation. Le Comte de *Glocester* étant mort dans ces entrefaites; *Gilbert* ſon Fils alla trouver le Roi en Guyenne, pour recevoir l'Inveſtiture des Fiefs que le Comte ſon Pere avoit poſſedés, & en revint très mécontent du Roi, parce qu'il n'avoit pu l'obtenir qu'en lui payant une groſſe ſomme d'argent.

Retour de Leyceſter.

Enfin, le Comte de *Leyceſter* étant informé de la diſpoſition des Barons, retourna promtement en Angleterre, & prit un extrême ſoin d'entretenir le feu, qui commençoit à ſe rallumer.

Et du Roi.

Les Barons le ſomment d'accomplir ſes promeſſes.

Henri les menace.

Il engage dans ſes intérêts ſon Fils Edouard & le Roi des Romains.

1263. *Henri* ayant appris ce qui ſe paſſoit en Angleterre, partit incontinent pour s'y rendre: mais il arriva trop tard. Les Barons avoient déja pris des meſures pour ſe mettre en état de n'avoir plus beſoin de ſe confier à ſes promeſſes. Il ne fut pas plutôt arrivé, qu'ils le ſommerent d'accomplir ſes engagemens touchant les Statuts d'Oxford. Mais le Roi, au-lieu de répondre doucement, comme ils s'y étoient attendus, les traita de Rebelles, & menaça de les châtier. Sa confiance étoit fondée ſur ce que pendant ſon voyage de Guyenne, il avoit gagné le Prince ſon Fils, & le Roi des Romains, & les avoit engagés dans ſes intérêts. Déja même *Edouard* avoit levé quelques Troupes en France, & les avoit fait paſſer en Angleterre, ſous prétexte de faire la Guerre au Prince de Galles. Quoique la Guerre parût inévitable, elle ne commença pourtant pas auſſitôt qu'on l'avoit cru. Aucun des Partis n'avoit encore rien de prêt: c'eſt pourquoi on tâcha des deux côtés à s'amuſer réciproquement par des Négociations, qui n'aboutirent qu'à donner à chacun des deux Partis le tems de ſe préparer, puiſqu'en effet, on levoit ouvertement des Troupes des deux côtés, & que les Barons avoient déja fait choix du Comte de *Leyceſter* pour être leur Général.

Les Barons prenent Leyceſter pour leur Général. Etrangers maltraités.

Pendant qu'on négocioit encore, quoique ſans beaucoup d'apparence de réuſſir, le Peuple s'anima contre les Etrangers, qui étoient devenus odieux, à cauſe de la préférence que le Roi leur donnoit ſur ſes propres Sujets. Il y en eut un grand nombre qui furent fort maltraités, pendant que de ſon côté le Comte de *Leyceſter* faiſoit ravager ſans miſericorde les Terres des Favoris & des Conſeillers du Roi.

Londres prend le parti des Barons.

Enfin, la Ville de Londres prit hautement le parti des Barons contre le Roi, qui ſe tenoit renfermé dans la Tour, en attendant que ſes Troupes fuſſent prêtes; car les levées ne ſe faiſoient pas pour lui auſſi promtement, que pour les Barons.

Quoique la Guerre fût réſolue des deux côtés, les deux Partis ne laiſſoient pas de temporiſer. Chacun ſouhaitoit que ſon Ennemi commençât les hoſtilités, parce qu'il s'agiſſoit de gagner le Peuple, qui en ces occaſions, ne doit pas être négligé.

Requête des Barons au Roi.

Ce fut dans cette vue, que les Barons firent préſenter au Roi une Requête très reſpectueuſe, dans laquelle ils diſoient, qu'ils conſentiroient qu'un Parlement libre reformât les Status d'Oxford, à condition que les Miniſtres du Roi ſeroient choiſis parmi des gens natifs du Païs, comme il ſe pratiquoit par-tout ailleurs. Le Roi ne répondit rien à cette Requête, quoiqu'il fût étroitement bloqué dans la Tour, parce qu'il eſpéroit que le Prince ſon Fils viendroit au-plutôt le dégager. Mais les Barons s'étant campés à *Gittleworth*, boucherent au Prince le ſeul paſſage qu'il avoit; & par-là ils rompirent ſes meſures, auſſi-bien que celles du Roi. Cette reſſource manquant au Roi, il ſe vit contraint de faire dire aux Barons, qu'il confirmeroit les Statuts d'Oxford. Quoique les Barons ne ſe fiaſſent par trop à ſes promeſſes, ils n'oſerent rejetter cette offre, puiſque c'étoit tout ce qu'ils avoient demandé, & que leur refus auroit donné lieu de croire qu'ils vouloient la Guerre, ſans néceſſité.

Henri conſent à un Traité. Articles de ce Traité.

Il ſe fit donc un Traité contenant ces quatre Articles. 1. Que les Statuts d'Oxford ſeroient inviolablement obſervés. 2. Que toutes les Places fortes ſeroient miſes entre les mains des Barons. 3. Que tous les Etrangers qui n'auroient pas l'approbation unanime des Barons, ſeroient bannis du Royaume. 4. Que l'Adminiſtration des Affaires du Gouvernement ſeroit confiée à des Anglois naturels, approuvés par les Barons. Le Roi ſigna ce Traité, ſelon les apparences, ſans deſſein de l'exécuter, ſon but n'ayant été que de ſe tirer de la fâcheuſe ſituation où il ſe trouvoit.

La Reine inſultée en paſſant ſous le Pont de Londres.

Une inſulte faite par la Populace à la Reine, qui paſſoit en bateau ſous le Pont de Londres, fournit au Roi le prétexte qu'il cherchoit apparemment. Il commença donc à munir les Places qu'il avoit entre ſes mains, & qu'il auroit dû remettre aux Barons, ſelon le Traité; & par-là, il leur fit connoitre qu'il n'étoit pas encore tems de congédier leurs Troupes.

Quoique la Paix fût faite, la défiance étoit ſi grande des deux côtés, qu'on ne pouvoit regarder cette Paix, que comme une ſimple interruption de la Guerre. Le Prince *Edouard*, prévoyant aiſément qu'on ne tarderoit pas longtems à reprendre les armes, penſa de bonne heure à fortifier le Parti du Roi, en muniſſant le Château de Briſtol de toutes ſortes de proviſions.

Le Prince Edouard bloqué dans le Château de Briſtol.

Mais le Peuple de Briſtol voulant éviter le joug qu'on lui préparoit, bloqua ſi étroitement le Château, qu'*Edouard*, qui s'y étoit rendu pour y donner ſes ordres, ſe vit obligé d'uſer d'artifice pour pouvoir s'en retirer.

Stratagème de ce Prince pour en ſortir.

Il fit dire à l'Evêque de Worceſter, que ſon intention étoit d'aller trouver le Roi, pour l'exhorter à donner une entiere ſatisfaction aux Barons: mais que ne pouvant ſortir du Château, il le prioit d'être ſa Caution envers les Habitans de Briſtol, & de l'accompagner à Londres pour être témoin de ſa conduite. L'Evêque ayant fait ce qu'*Edouard* ſouhaitoit, le Blocus fut levé, & ils partirent tous deux pour Londres.

Il ſe renferme dans le Château de Windſor.

Mais quand ils furent proche de Windſor, le Prince lâchant tout à coup la bride à ſon cheval, ſe ſépara du Prélat ſans prendre congé, & alla ſe renfermer dans ſon Château de Windſor. Les Barons, qui étoient campés à Kingſton ſur la Tamiſe, ayant été informés de cette ſupercherie, marcherent incontinent pour aller aſſieger Windſor, qui étoit trop mal pourvu pour pouvoir faire une longue réſiſtance.

Il eſt arrêté priſonnier dans une Conference, & obligé de livrer le Château.

Cela fut cauſe qu'*Edouard*, dans l'eſpérance de les amuſer, réſolut d'aller avec peu de ſuite, négocier avec eux. Mais il fut arrêté priſonnier, & contraint, pour obtenir ſa liberté, de leur livrer ſon Château.

Trève entre les Barons & le Roi.

Le Roi la rompt.

1264. Cependant, comme le Roi n'étoit pas encore aſſez préparé pour exécuter ſes deſſeins, il fit demander aux Barons une Trève, qui lui fut accordée, & qui fut ſuivie d'une Paix ſur le même pied que la précédente. Mais le Roi la rompit tout auſſi-tôt, par la tentative inutile qu'il fit, pour ſe rendre maitre par ſurpriſe du Château de Douvre. Cette démarche acheva de faire perdre aux Barons toute confiance, & les réduiſit à ne penſer plus qu'à la Guerre. Le Comte de *Leyceſter* ayant été introduit dans Londres, ſe fortifia tellement par l'aſſiſtance de cette grande Ville, que le Roi ſe vit encore une fois contraint de demander à s'accommoder.

Le Roi & les Barons prenent le Roi de France pour Arbitre.

Mais comme juſqu'alors tous les Traités avoient été inutiles, on convint enfin de prendre le Roi de France pour Arbitre, & de ſe ſoumettre à ſon jugement.

Sentence de Louis rejettée par les Barons.

Louis ayant accepté la qualité de Juge, rendit une Sentence toute favorable au Roi. Mais parce que dans cette même Sentence, il diſoit qu'il ne prétendoit pas porter aucun préjudice aux légitimes Privileges des Anglois, les Barons la rejetterent, prétendant qu'il y avoit une contradiction manifeſte, puiſque les Statuts d'Oxford, qui étoient caſſés par la Sentence, n'avoient été faits que pour les maintenir dans leurs Privileges.

Les hoſtilités recommencent.

Avantages remportés par le Roi.

Il approche de Londres.

Les hoſtilités ayant recommencé des deux côtés, le Roi qui avoit aſſemblé une Armée aſſez nombreuſe, par les ſoins du Prince ſon Fils & du Roi des Romains, eut d'abord des ſuccès très avantageux. Il ſe rendit maitre de diverſes Places, ſans que les Barons oſaſſent paroitre devant lui. Enfin, il réſolut de marcher droit à Londres, dans l'eſpérance que cette Ville intimidée lui ouvriroit ſes portes, & que par-là, le Parti des Barons ſeroit entierement ruiné. Mais le Comte de *Leyceſter*, qui étoit entré dans la Ville avant lui, anima tellement les Bourgeois par la crainte qu'il leur inſpira de ſe voir à la diſcrétion du Roi, qu'ils lui offrirent un Corps de leurs Milices pour aller combattre l'Armée Royale.

Se retire à Lewes.

Henri ayant été informé de cette réſolution, ne jugea pas à propos de donner Bataille aux portes de Londres. Il ſe retira donc dans la Province de Suſſex, & alla camper à *Lewes*, où le Comte de *Leyceſter*, renforcé des Milices de Londres, fut preſque auſſi-tôt que lui.

Le Comte de Leyceſter le ſuit & lui préſente une Requête, qui ayant été rejettée, les Barons renoncent à l'obéiſſance du Roi.

Les deux Armées étant ſi proches l'une de l'autre, qu'il étoit comme impoſſible d'éviter le Combat, les Barons firent préſenter au Roi une Requête très ſoumiſe, par laquelle ils le prioient de travailler avec eux à reformer les Abus du Gouvernement, afin d'épargner le ſang Anglois. Cette Requête fut reçue avec tant de hauteur & de mépris, que les Barons indignés renoncerent publiquement à l'obéiſſance du Roi, & le déclarerent, lui & ſes Adhérans, Ennemis de la Patrie.

Bataille de Lewes.

Edouard défait les Milices de Londres, mais les pourſuit trop loin.

Henri & le Roi des Romains faits priſonniers.

Toute eſpérance de Paix étant évanouie par cette déclaration, les deux Armées ſe mirent en Bataille pour décider la querelle par les armes. Le Prince *Edouard*, qui commandoit l'Aile droite de l'Armée du Roi, ſe trouvant oppoſé aux Milices de Londres qui étoient à la gauche de l'Armée ennemie, les attaqua ſi bruſquement & avec tant de ſuccès, qu'il leur fit prendre la fuite: mais comme il voulut les pourſuivre trop loin, il trouva en retournant au Champ de bataille, que l'Armée Royale avoit été déja miſe en déroute, & que le Roi ſon Pere & le Roi des Romains étoient priſonniers.

Le Prince Edouard revenant de pourſuivre les fuyards eſt amuſé par Leyceſter.

Comme l'Armée des Barons étoit encore occupée à la pourſuite des fuyards, & qu'elle ſe trouvoit dans quelque deſordre, il voulut d'abord l'attaquer avec le Corps victorieux qu'il commandoit. Mais il ne trouva pas dans ſes Troupes aſſez de réſolution pour prendre ce parti auſſi promtement qu'il auroit été néceſſaire. Pendant qu'il perdoit du tems à tâcher de les perſuader, le Comte de *Leyceſter* remettoit ſon Armée en ordre, avec toute la diligence poſſible; & pour gagner du tems, il fit faire au Prince des Propoſitions d'accommodement. *Edouard* eut l'imprudence de ſe laiſſer amuſer, pendant que ſon Ennemi, en faiſant trainer la Négociation, envoyoit de tous côtés des Détachemens, pour rendre ſa retraite impoſſible.

Il ne peut ni combattre ni ſe retirer.

Accepte les conditions propoſées par Leyceſter.

Enfin, pour n'entrer pas ici dans un trop long détail, *Edourd* ſe trouva dans la fâcheuſe ſituation de ne pouvoir ni combattre, ni ſe retirer, ſans un péril manifeſte. Cela fut cauſe qu'il ſe vit enfin contraint d'accepter les conditions que le Comte lui offroit. Il fut donc convenu entre eux, que les Statuts d'Oxford pourroient être reformés par quatre Evêques ou quatre Barons, dont le Parlement feroit le choix; & qu'en cas que ces Commiſſaires ne puſſent pas s'accorder, on s'en rapporteroit au jugement du Duc d'*Anjou*, Frere du Roi de France, aſſiſté de quatre Seigneurs François:

qu'en

HENRI III.

La Miſe de Lewes.

qu'en attendant que tout fût réglé par le Parlement, *Edouard* & *Henri* Fils du Roi des Romains demeureroient en ôtage entre les mains des Barons. C'eſt ce qui fut appellé *la Miſe* ou *l'Accord de Lewes*, qui ne fut jamais exécuté.

Leyceſter employe le nom du Roi contre le Roi lui-même.

Le Comte de *Leyceſter* ayant le Roi & preſque toute la Famille Royale en ſon pouvoir, ſe ſervit deſormais du nom & de l'autorité du Roi pour ſe faire obéir. Il exigeoit du Roi priſonnier, des ordres à ſes propres Partiſans, de livrer les Places qu'ils avoient en leur pouvoir, & traitoit de Rebelles ceux qui refuſoient d'obéir aveuglément au Roi, depuis qu'il étoit ſon priſonnier. Peu de tems après, les Barons formerent un nouveau Plan de Gouvernement, & voulurent le faire approuver par le Parlement. Pour rendre plus nombreuſe & plus ſolemnelle cette Aſſemblée, dont ils prétendoient exclure tous les Partiſans du Roi, ils établirent dans chaque Province quatre Officiers, auxquels on donna le Titre de *Conſervateurs*, avec une très grande autorité. Enſuite, ils firent adreſſer à ces Conſervateurs un ordre du Roi, de faire choix de quatre Chevaliers de leur Diſtrict, pour aſſiſter au Parlement. Pluſieurs trouvent ici l'origine du droit que les Communes ont d'aſſiſter au Parlement par leurs Députés. D'autres croyent ce droit beaucoup plus ancien. Quoi qu'il en ſoit, ce Parlement ainſi compoſé, approuva le nouveau Plan des Barons, qui contenoit en ſubſtance: *Que le Parlement nommeroit trois Grands-Commiſſaires, qui auroient le pouvoir de choiſir neuf Conſeillers, auxquels l'Adminiſtration des Affaires publiques ſeroit confiée. Que ſi les deux tiers des neuf ne ſe trouvoient pas d'un même avis, l'Affaire dont il s'agiroit ſeroit renvoyée aux trois Grands-Commiſſaires. Que le Roi, avec le conſentement des trois Grands-Commiſſaires, pourroit caſſer ou changer les neuf Conſeillers, ou partie d'entre eux, & même les trois, avec l'approbation des Barons. Que les Offices publics ſeroient à la diſpoſition des neuf Conſeillers.* Il ſeroit aiſé de faire voir, que ce nouveau Plan étoit tout à l'avantage du Comte de *Leyceſter*. Mais je ne crois pas qu'il y ait aucune néceſſité de s'arrêter ſur ce ſujet. Le Roi & le Prince furent obligés d'approuver cette nouvelle forme de Gouvernement.

Les Barons font un nouveau Plan de Gouvernement. Conſervateurs établis. Quatre Chevaliers choiſis dans chaque Province pour aſſiſter au Parlement. Plan des Barons approuvé par le Parlement. Le Roi & le Prince obligés d'approuver ce Plan.

Les Barons refuſent d'admettre un Légat.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, *Urbain IV* avoit nommé pour Légat dans ce Royaume, *Guy* Cardinal de *Ste. Sabine*, qui étant arrivé à Paris, y reçut une Lettre du Comte de *Leyceſter*, par laquelle il lui faiſoit ſavoir qu'il ne ſeroit pas reçu en Angleterre. Cela n'empêcha que le Légat ne s'avançât juſqu'à Boulogne, d'où il cita tous les Evêques d'Angleterre de ſe rendre auprès de lui, pour lui rendre compte de leur conduite. Mais les Evêques ne jugerent pas à propos d'obéir à cet ordre. Quand les affaires du Gouvernement eurent été réglées de la maniere dont je l'ai dit ci-deſſus, les Barons crurent qu'il étoit néceſſaire de donner quelque ſatisfaction au Légat, en lui envoyant quatre Evêques pour juſtifier leur conduite. Mais ces Députés le trouverent tellement irrité, que ſans vouloir écouter aucune raiſon, il les chargea d'un Ordre par écrit, d'excommunier les Comtes de *Leyceſter* & de *Gloceſter*, & de mettre leurs Terres, & la Ville de Londres, en Interdit. Les Députés ayant fait ſavoir en Angleterre l'Ordre dont ils étoient chargés, trouverent en repaſſant la Mer un Vaiſſeau dont le Commandant, feignant d'être un Corſaire, leur enleva leurs Papiers, avec l'Ordre du Légat, & les jetta dans la Mer. Le Légat, voyant bien que le tems n'étoit pas propre pour faire valoir l'autorité de ſon Maitre, reprit le chemin de Rome, où bientôt après il fut élu Pape ſous le nom de *Clement IV*.

Colere du Légat. Le Légat élu Pape.

Quelques Seigneurs Anglois quittent le Parti des Barons. Leyceſter les ſoumet.

Peu de tems après, le Comte de *Leyceſter* ſe vit tout à coup embaraſſé de deux affaires, qui lui cauſerent de l'inquiétude. La Reine avoit levé en France une Armée, & la faiſoit marcher à Graveline, pour paſſer en Angleterre; pendant que d'un autre côté, quelques Seigneurs prenoient les armes pour le Roi, dans les Provinces voiſines du Païs de Galles. La bonne fortune du Comte le tira heureuſement de ces embaras. Premiérement, il prévint les Revoltés, qui avoient compté ſur le ſecours de *Leolyn* Prince de Galles, en mettant ce Prince dans ſes intérêts: après quoi il les battit, & les réduiſit à quitter les armes. D'un autre côté, le vent demeura ſi longtems contraire, que la Reine ſe vit obligée de congédier ſon Armée, n'ayant plus d'argent pour la faire ſubſiſter.

Leyceſter ſoupçonné d'aſpirer à la Couronne.

1265. Cet embaras fut ſuivi d'un autre, dont les ſuites furent bien plus funeſtes pour le Comte de *Leyceſter*. Depuis quelque tems, il étoit ſoupçonné d'avoir des deſſeins trop ambitieux, & de vouloir ſe frayer le chemin au Trône. Ce ſoupçon étoit principalement fondé ſur ce qu'il retenoit en priſon le Prince *Edouard*, qui auroit dû être relâché ſelon l'Accord de Lewes, puiſqu'il n'étoit en ôtage que juſqu'à ce que le Gouvenement fût réglé, & que ce Réglement étoit déja fait. Le Comte de *Leyceſter*, ſentant bien qu'il y avoit quelque choſe à dire contre ſa conduite à cet égard, entreprit d'éblouir le Public, en feignant de rendre la liberté au Prince, quoiqu'en le retenant toujours ſous ſa garde. Pour cet effet, il convoqua le Parlement, & fit publier, que c'étoit pour chercher les moyens de mettre le Prince en liberté. En cette occaſion, chaque Province eut ordre de députer deux Chevaliers, & chaque Cité deux Bourgeois, pour aſſiſter au Parlement. On prétend que c'eſt ici la premiere fois que les Villes ont envoyé des Députés au Parlement,

Leyceſter voulant rendre la liberté à Edouard, convoque le Parlement, auquel chaque Province députe deux Chevaliers, & chaque Cité deux Bourgeois.

HENRI III.

Mais ſans entrer ici dans une queſtion ſi difficile, je me contenterai de dire, que depuis le tems de l'Adminiſtration du Comte de *Leyceſter*, le droit des Communes ne leur a jamais été diſputé. Ce Parlement, dont ce Seigneur étoit à peu près le maitre, ordonna, que le Prince ſeroit mis en liberté, & qu'il ſe tiendroit toujours auprès du Roi ſon Pere, pour lui obéir en toutes choſes. Mais comme le Roi étoit priſonnier, c'étoit toujours laiſſer le Prince ſous la garde du Comte de *Leyceſter*, qui effectivement, le faiſoit garder fort ſoigneuſement.

Remarque ſur ce ſujet. Edouard remis au Roi, qui continue à être retenu priſonnier.

Le Comte de Gloceſter ſe déclare contre Leyceſter, qui le fait déclarer Traitre.

Cette démarche ne fit que confirmer les ſoupçons du Public, & particulierement du Comte de *Gloceſter*, qui ne ſe payant point d'une telle ſatisfaction, prit les armes, & attira beaucoup de monde dans ſon Parti. Le Comte de *Leyceſter* ne voulant pas lui laiſſer le tems de ſe fortifier davantage, le fit déclarer Traitre; & s'étant mis à la tête de l'Armée, il marcha droit à Hereford pour être à portée de l'attaquer, menant avec lui le Roi & le Prince bien gardés. Mais ſes précautions furent inutiles. *Edouard* ayant trouvé le moyen de s'évader, alla trouver le Comte de *Gloceſter*, qui lui ceda le Commandement de ſes Troupes, après lui avoir fait prêter ſerment, qu'il travailleroit de tout ſon pouvoir à remettre les Loix anciennes en vigueur, à reformer les Abus, & qu'il éloigneroit les Etrangers de la perſonne du Roi.

Le Prince Edouard s'évade, & va trouver Gloceſter qui lui fait jurer qu'il redreſſera les Abus.

Leyceſter diſſimule ſon inquiétude.

L'évaſion du Prince fut un coup mortel pour le Comte de *Leyceſter*, qui néanmoins diſſimula ſon inquiétude autant qu'il lui fut poſſible, agiſſant toujours, comme ſi cet évenement n'avoit apporté aucun changement dans ſes affaires. Ce fut en ce tems-là, qu'en vertu d'une Commiſſion du Roi, il renonça ſolemnellement pour le Roi & pour le Prince *Edmond*, à toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir ſur le Royaume de Sicile: après quoi il fit notifier cette renonciation au Pape, par une Lettre du Roi.

Il renonce aux pretentions ſur la Sicile.

Les forces d'Edouard s'accroiſſent.

Dès que le Prince *Edouard* fut à la tête d'une Armée, le nombre de ſes Troupes s'accrut ſi conſiderablement, qu'il ſe vit bientôt en état d'aller chercher le Comte de *Leyceſter*, qui ſe ſentant inférieur, ſe retiroit de lieu en lieu, dans des Poſtes avantageux, pour éviter le Combat. Il attendoit avec impatience un ſecours, que *Simon de Montfort* ſon Fils lui amenoit du Païs de Kent. Ce ſecours arriva effectivement, à une journée d'Eveſham, où le Pere étoit campé. Mais *Edouard*, qui avoit été averti de la marche de *Montfort*, étant allé à ſa rencontre, le défit entierement. Immédiatement après cette Victoire, il retourna ſur ſes pas, & alla attaquer le Comte de *Leyceſter*, qui n'avoit pas encore reçu la nouvelle de la défaite de ſon Fils. Dans cette Bataille, qui ſe donna tout proche d'Eveſham, le Comte de *Leyceſter* fut tué, ſon Armée miſe en déroute; & le Roi qu'il avoit avec lui, recouvra ſa liberté.

Leyceſter ſe retire. Edouard défait Simon de Montfort & le Comte de Leyceſter proche d'Eveſham, & remet le Roi en liberté.

Henri ne ſe vit pas plutôt libre, qu'il voulut ſe venger de ſes Ennemis; & par-là, il en réduiſit quelques-uns au deſeſpoir. *Simon de Montfort*, qui avoit le Roi des Romains ſous ſa garde dans le Château de Kenelworth, le mit en liberté, ſans en exiger aucune rançon, afin de ſe faire un Protecteur de ce Prince. Mais cette protection n'ayant pu lui faire obtenir ſon pardon du Roi, il ſortit de Kenelworth après y avoir laiſſé une bonne Garniſon, & ſe retira dans l'Ile d'*Axholm* ſituée dans la Province de Lincoln. Ce fut là qu'il raſſembla les débris de l'Armée de ſon Pere; & comme cette Ile pouvoit être aiſément gardée, il donna lieu au Roi de ſe repentir d'avoir été trop rigoureux.

Simon de Montfort ſe retire dans l'Ile d'Axholm.

La Reine arrive de France, ſuivie d'un Légat, qui excommunie tous les Barons rebelles, morts ou en vie, & qui revoque le don de la Sicile.

1266. Au commencement de l'année 1266, la Reine & le Prince *Edmond* arriverent de France, où ils s'étoient retirés après la Bataille de Lewes. Ils furent bientôt ſuivis d'un Légat de *Clement IV*, Succeſſeur d'*Urbain IV*, qui excommunia le Comte de *Leyceſter* tout mort qu'il étoit, avec tous ſes Adhérans, tant ceux qui étoient morts, que ceux qui étoient en vie. Enſuite, il notifia au Roi une Bulle d'*Urbain IV*, qui revoquoit le don de la Sicile fait au Prince *Edmond*. Cette Bulle avoit été tenue ſecrete, parce que la Cour de Rome étoit en Négociation ſur cette même affaire avec *Charles* Duc d'*Anjou*, Frere du Roi de France, à qui *Clement IV* donna cette même année l'Inveſtiture de la Sicile, à condition qu'il en dépoſſederoit *Mainfroy*, qui en avoit gardé la poſſeſſion juſqu'alors.

Simon de Montfort ſe rend. Il promet de rendre le Château de Kenelworth, mais ne peut.

Simon de Montfort ſe rendant de jour en jour plus redoutable dans l'Ile d'*Axholm*, *Edouard* fit marcher l'Armée de ce côté-là; & enfin, quoiqu'avec beaucoup de peine, il obligea *Montfort* à ſe rendre, & à promettre de livrer le Château de Kenelworth. Mais il ne fut pas le maitre d'accomplir ſa promeſſe, le Gouverneur du Château ayant refuſé d'obéir à ſon ordre. Peu de tems après, *Edouard* trouva le moyen, par des voyes de douceur, de ramener les *Cinq-Ports* à l'obéiſſance du Roi.

Edouard ſe rend maitre des Cinq-Ports.

Siege de Kenelworth.

Dans le tems que la Cour ſe perſuadoit qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à ſoumettre le Château de Kenelworth, quelques-uns d'entre les Mécontens s'emparerent de l'Ile d'*Ely*, & s'y fortifierent ſi bien par la jonction d'un grand nombre d'autres qui allerent s'y renfermer avec eux, que cette affaire devint très ſérieuſe, à cauſe de la ſituation de l'Ile, qui avoit autrefois cauſé beaucoup d'embaras à *Guillaume le Conquérant*. Il fut néanmoins trouvé à propos d'aſſieger le Château de Kenelworth, avant toutes choſes. Mais comme cette Place étoit forte & bien munie, le Roi ſe vit obligé de changer le Siege en Blocus.

1267. Ce

HENRI III.

Parlement aſſemblé en cet endroit. Conditions offertes aux Rebelles d'Ely qui les rejettent. Priſe de Kenelworth.

1267. Ce fut pendant ce Blocus, & dans la Ville même de Kenelworth, ſituée au bas du Château, que le Roi aſſembla un Parlement, qui offrit des conditions aſſez avantageuſes aux Rebelles d'Ely: mais ils ne jugerent pas à propos de les accepter, par les raiſons qu'on verra tout à l'heure. Enfin, la Garniſon de Kenelworth ayant capitulé après avoir ſouffert un long Blocus, le Roi penſa d'abord aux moyens de ſoumettre les Rebelles d'Ely. Mais il lui ſurvint de nouvelles affaires, qu'il n'avoit pas prévues. Depuis la Bataille d'Evesham, il avoit repris ſon train ordinaire, & croyant qu'il n'avoit plus rien à craindre, il portoit ſon Autorité auſſi loin qu'il eût jamais fait, ſans ſe mettre beaucoup en peine ni des Loix, ni des Privileges du Peuple. *Edouard* même, quoiqu'engagé par ſerment avec le Comte de *Gloceſter*, ne faiſoit aucune démarche pour accomplir ſa promeſſe. Le Comte de *Gloceſter*, indigné de cette conduite, voulut faire ſentir au Roi & au Prince, qu'on ne le mépriſoit pas impunément. D'ailleurs, il comprenoit par leur conduite, que ſi les Rebelles d'Ely étoient une fois opprimés, il ſeroit trop difficile de mettre l'Autorité Royale ſur le pied où il la ſouhaitoit. Il fit donc ſavoir de bonne heure aux Rebelles d'Ely, qu'il alloit travailler à les ſecourir; & en effet, il fit des préparatifs qui cauſerent de l'inquiétude au Roi; & comme il ne ſavoit quel jugement en faire, il lui fit demander quel étoit le motif de ſon armement. Le Comte répondit, que ce n'étoit que pour ſe défendre contre *Mortimer* ſon Voiſin & ſon Ennemi; & donna un Ecrit ſigné de ſa main, par lequel il promettoit de ne prendre jamais les armes contre le Roi. Cette promeſſe endormit le Roi, qui ne craignant plus rien de ce côté-là, ſe rendit à Cambridge avec ſon Armée, pour aller faire le Siege d'Ely. Le Comte de *Gloceſter* ne fut pas plutôt informé que le Roi étoit ſorti de Londres, qu'il ſe mit en marche, & avec une extrème diligence il ſe rendit dans cette Ville, où il fut agréablement reçu par les Habitans. Enſuite, il fit ſommer le Légat de lui remettre la Tour, dont le Roi en partant lui avoit confié la garde. Le Légat fit mine d'abord de vouloir ſoutenir un Siege: mais il ſe rendit néanmoins en très peu de jours. Cela fait, le Comte publia un Manifeſte, dans lequel il diſoit, qu'il avoit pris les armes pour obliger le Roi & le Prince à mieux exécuter leurs engagemens.

Le Comte de Gloceſter prend des meſures contre le Roi. Il ſe rend maître de Londres & de la Tour. Publie un Manifeſte contre le Roi.

Comme le Roi ne ſavoit de quelle maniere s'y prendre pour ſe démêler de l'embaras que cette nouvelle Revolte lui cauſoit, il ne vit point d'autre moyen que de rappeller le Prince ſon Fils, qui étoit occupé à quelque autre Expédition. *Edouard* ayant joint l'Armée du Roi avec le Corps qu'il commandoit, & y ayant fait venir d'autres Troupes d'ailleurs, le Comte de *Gloceſter* qui ſe trouvoit fort inférieur, & qui n'oſoit ſortir de Londres, ſe vit enfin réduit à demander la Paix, qui lui fut aſſez aiſément accordée, & la Ville de Londres fut même compriſe dans le Traité. Cette reſſource ayant manqué aux Rebelles d'Ely, ils ſe virent enfin contraints de ſe rendre, ſans pouvoir obtenir d'autre condition, que la conſervation de leurs vies & de leurs membres. Ce fut par-là que finit la Guerre des Barons, qui véritablement fut funeſte à ceux qui vivoient alors: mais qui ne laiſſa pas de procurer à leurs deſcendans & à tout le Peuple d'Angleterre, la jouïſſance des Privileges contenus dans la Grande Chartre. Les Succeſſeurs de *Henri III* aimerent mieux ſe ſoumettre à ce joug, que de s'expoſer au même riſque que lui, en tâchant de s'en délivrer.

Edouard joint l'Armée de ſon Pere. Gloceſter fait ſa Paix. Les Rebelles d'Ely ſe rendent.

ACTES qui ſe rapportent à l'Article précédent.

Année 1257.

Couronnement du Roi des Romains.

Lettre de *Richard* Roi des Romains au Prince *Edouard* ſon Neveu, pour lui donner avis de ſon Couronnement.

A Aix-la-Chapelle. Du 18 Mars. Page 622.

Année 1258.

Conſentement de Henri à ce que feroient les 24 Commiſſaires. Lettre des Barons au Pape. Lettre du Roi aux habitans d'Oleron.

Lettres-Patentes de *Henri*, par leſquelles il ſe ſoumet par avance à ce qui ſera réglé par les vingt-quatre Commiſſaires qui doivent être élus & s'aſſembler à Oxford. Le 2 Mai. Page 654 & 655. A Weſtminſter.

Lettre des Barons d'Angleterre au Pape. Sans date. Page 660.

Ils ſe juſtifient de ce qui s'eſt paſſé à Oxford, & ſe plaignent beaucoup de l'Evêque de *Winchester*.

Lettre du Roi aux Habitans de l'Ile d'Oleron. Le 11 Juillet. Page 669. A Wincheſter.

Il leur ordonne de ne pas conſentir qu'*Edouard* ſon Fils vende cette Ile.

Bref d'*Alexandre IV*, à ſon Official l'Archidiacre de Londres. III. Non. Decemb. Page 670. A Anagni.

Débiteurs des Marchands Florentins excommuniés.

Il lui ordonne d'excommunier les Débiteurs des Marchands Florentins, s'ils ne payent pas dans un certain tems.

Année 1259.

Demande au Roi des Romains de prêter ſerment. Traité de Mariage, &c.

Acte par lequel le Roi prétend, que le Roi des Romains doit prêter ſerment touchant les Statuts d'Oxford. Le 23 Janvier. Page 671. A Cantorbery.

Acte pour traiter du Mariage entre *Beatrix* Fille du Roi, & *Jean* Fils du Duc de Bretagne. Du 10 Mai. Page 675. A Windſor.

Traité entre Henri & la France.

Traité de Paix entre *Louis IX* Roi de France, & *Henri III*. A Weſtminſter. Le 20 Mai. Page 675.

C'étoit le Comte de *Leyceſter* qui avoit négocié ce Traité.

Année 1260.

Lettre du Grand-Maitre du Temple à Henri.

Lettre du Grand-Maitre du *Temple* à *Henri III*. A Acre. Le 4 Avril. Page 699.

Il lui demande du ſecours pour la Terre-Sainte.

Année 1261.

Lettre d'Edmond aux Siciliens. Bulles qui caſſent l'Aſſociation des Barons. Different du Roi avec le Comte & la Comteſſe de Leyceſter. Hugues Bigod menacé d'excommunication. Réponſe de Bigod.

Lettre du Prince *Edmond* aux Siciliens. XIII. Kal. Aprilis. Page 720. A Windſor.

Bulle qui caſſe l'Aſſociation des Barons touchant les Statuts d'Oxford. III. Kalend. Maji. Page 722. A Rome.

Autre ſur le même ſujet. Non. Maji. Page 722. A Viterbe.

Lettres-Patentes du Roi, par leſquelles il ſe ſoumet au Jugement de *Marguerite* Reine de France, touchant le différend qu'il a avec le Comte & la Comteſſe de *Leyceſter*. A la Tour. Le 20 Juillet. Page 724.

La Comteſſe de *Leyceſter* étoit Sœur du Roi.

Lettre de l'Archevêque de *Cantorbery* à *Jean Manſel* Tréſorier d'Yorck; lui inſinuant un Bref du Pape qui ordonne d'excommunier *Hugues Bigod*, s'il refuſe de rendre au Roi les Châteaux de Scarborowgh & de Pickering. Le 8 d'Août. Page 726. A Windſor.

Réponſe de *Manſel* à l'Archevêque. III. Kal. Septemb. Page 727. A Hilburg.

Il lui dit que *Bigod* a répondu, que tenant ces Châteaux du Roi & des Barons, il ne peut les rendre que par l'ordre des mêmes conjointement, *ou de la plus grande partie des Barons.*

Reconnoiſſance de la Reine de France. Lettre de Henri au Roi & à la Reine de France.

Reconnoiſſance de *Marguerite* Reine de France, qu'elle a reçu du Roi d'Angleterre certains Joyaux qu'elle a mis en dépôt au Temple. A S. Germain, le Mardi après la Pentecôte. Page 730.

Lettre de *Henri III* au Roi & à la Reine de France, & à la Reine de Navarre, ſans date. Page 730.

Il les prie d'intercéder pour lui envers le Pape, afin qu'il conſerve à *Edmond* ſon Fils, ſon droit ſur le Royaume de Sicile.

Année 1262.

Lettre du Roi à Urbain. Aux Cardinaux.

Lettre du Roi à *Urbain IV*. Le 1 de Janvier. Page 736. A Weſtminſter.

Il le prie de confirmer la caſſation des Statuts d'Oxford, faite par ſon Prédéceſſeur.

Lettre du Roi aux Cardinaux. Le 1 Janvier. Page 737.

Il juſtifie *Manſel* de l'accuſation intentée à Rome contre lui, qu'il eſt la cauſe de la diſcorde entre le Roi & eux. Ce *Manſel* poſſedoit lui ſeul plus de 300 Bénéfices.

Jugement du Roi des Romains.

Jugement de *Richard* Roi des Romains, ſans date. Page 738.

Il avoit été choiſi Arbitre entre le Roi & les Barons, pour décider ſi le Roi pouvoit mettre des Vicomtes dans les Provinces, & les changer, ſans le conſentement des Barons. Le jugement eſt en faveur du Roi.

Canoniſation de l'Evêque de Cheſter. Bulle qui annulle le ferment, &c.

Bulle qui canoniſe *Richard* Evêque de *Cheſter*. A Viterbe, le Lundi après le jour de la Purification. Page 740. A Viterbe.

Bulle d'*Urbain IV*, qui annulle le Serment fait par le Roi, par la Reine, & par le Prince *Edouard*, au ſujet des Statuts d'Oxford. V. Kal. Martii. Page 742. A Viterbe.

Proclamation du Roi, pour notifier qu'il eſt délié par le Pape, de ſon Serment par rapport aux Statuts d'Oxford. Du 2 Mai. Page 746. A Weſtminſter.

Année 1263.

Citation de Richard & du Roi de Caſtille à Rome. Bulle qui revoque le don de la Sicile. Acte par lequel le Prince Edouard, &c.

Citation de *Richard*, & du Roi de *Caſtille*, à Rome, pour vuider leur différend touchant le Titre de Roi des Romains, par l'autorité du Pape. II. Kal. Septemb. Page 762. A Orvieto.

On voit ici les raiſons par leſquelles les deux Concurrens ſoutenoient leur Droit.

Bulle d'*Urbain IV*, qui revoque le don de la Sicile fait à *Edmond*. V. Kal. Aug. Page 769. A Orvieto.

Acte par lequel le Prince *Edouard* ſe ſoumet au Jugement de *Henri* Fils du Roi des Romains, & du Comte de *Warren*, touchant ſon différend avec les Barons. Samedi après l'Aſſomption. Page 773.

Année 1264.

Sentence de S. Louis ſur les différends entre Henri & les Barons.

Sentence Arbitrale de *S. Louis*, ſur les différends entre le Roi & les Barons. A Amiens, le jour après la S. Vincent. Page 776.

Les Statuts d'Oxford ſont caſſés, ſans préjudice des Chartres & des Libertés dont les Anglois jouïſſoient avant ce tems-là. *Nolumus autem nec intendimus per præſentem Ordinationem, derogare in aliquo, Regiis Privilegiis, Chartis, Libertatibus, Statutis, & laudabilibus Conſtitutionibus Regni Angliæ, quæ erant ante tempus Proviſionum ipſarum.*

Bulle

Bulle d'*Urbain IV*, qui confirme la Sentence précédente. XVII. Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Autre à l'Archevêque de Cantorbery, touchant la punition des infracteurs de la Sentence. XVI. Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Autre, qui caſſe toutes les Confédérations faites contre le Roi. XII. Kal. Aprilis. Page 782. A Orvieto.

Les ACTES ſuivans ſont depuis la Bataille de Lewes, & pendant que le Roi étoit priſonnier.

Ordre du Roi pour établir des Gardiens ou Conſervateurs dans les Provinces. Du 4 de Juin. Page 732. A Londres.

Accord fait après la Bataille de Lewes, qui devoit durer pendant les vies du Roi & d'*Edouard*. Page 793.

Ordre du Roi pour obliger à payer les Décimes. Le 1 de Sept. Page 795. A Cantorbery.

Autre à l'Archevêque d'*Yorck*, ſur le même ſujet. Le 3 de Sept. Page 795. A Cantorbery.

Commiſſion du Roi & du C. de *Leyceſter* & autres Barons, à l'Evêque de Londres & autres, pour traiter de la Paix avec le Roi de France. Jeudi après la Nativité de la Ste Vierge. Page 796. A Cantorbery.

Plein-pouvoir du Roi ſur le même ſujet. Page 797. A Cantorbery.

Ordre du Cardinal *Guy*, Légat du Pape, aux Suffragans de Reims, de faire publier l'Excommunication & l'Interdit, contre les Barons d'Angleterre, qui lui ont refuſé l'entrée dans ce Royaume. A Heſdin, XIII. Kal. Novemb. Page 798.

Convocation d'un grand Conſeil, compoſé d'Evêques, de Barons, d'Abbés, de Procureurs, de Députés des Villes & des Provinces, pour déliberer ſur les moyens de rendre la liberté au Prince *Edouard*. A Weſtminſter, le 14 de Décembre. Page 802.

Année 1265.

Défenſe à la Nobleſſe de ſe trouver au Tournoi de Dunſtaple. Le 16 de Fevrier. Page 806. A Weſtminſter.

Ce Tournoi avoit été propoſé par les Ennemis du C. de *Leyceſter*, pour y cabaler contre lui.

Don du Comté de *Cheſter*, fait par le Roi à *Simon de Montfort*. Le 20 de Mars. Page 807. A Weſtminſter.

Ordre pour lever une Armée contre le Prince *Edouard*. Le 30 de Mai. Page 810. A Hereford.

Ordre d'arrêter les Adhérans du Prince *Edouard*. Le 22 de Juin. Page 811. A Hereford.

Ordre aux Evêques ſuffragans de Cantorbery, d'excommunier le Prince *Edouard*. A Hereford, le 8 de Juin. Page 812.

Commiſſion au Comte de *Leyceſter*, pour renoncer au don de la Sicile, au nom du Prince *Edmond*. Du 26 de Juin. Page 815. A Windſor.

Diverſes Bulles de *Clement IV* contre le Comte de *Leyceſter*. Id. Sept. Page 817. & ſeq. A Perouſe.

Bulle adreſſée au Légat *Ottoboni*, pour abſoudre le Comte de *Gloceſter*. Kal. Octob. Page 825. A Perouſe.

Ce fut après que le Comte de *Gloceſter* ſe fut déclaré pour le Roi.

ACTES depuis que le Roi fut en liberté.

Revocation de tous les Actes faits au nom du Roi, pendant ſa captivité. Le 1 d'Octob. Page 826. A Windſor.

Lettres-Patentes, par leſquelles le Roi donne au Prince *Edmond* tous les Biens qui ont appartenu au Comte de *Leyceſter*, & le fait Grand-Sénéchal d'Angleterre. A Cambridge, le 26 d'Octob. Page 830. A Cantorbery.

Année 1267.

Convention entre le Roi & le Comte de *Gloceſter*. A Strafford, le 16 de Juin. Page 841.

Ils ſe remettent au Jugement du Pape, touchant la ſuffiſance de la Caution que le Comte doit donner au Roi de vingt-mille Marcs, pour aſſurance qu'il ne prendra plus les armes contre lui.

ARTICLE III.

Affaires qui regardent le reſte du Regne de HENRI III, *depuis la fin de la Guerre-civile.*

Depuis que la Guerre des Barons fut terminée, juſqu'à la mort de *Henri III*, on ne trouve dans l'Hiſtoire de ce Prince aucune Affaire ſuivie, qui demande une grande explication; c'eſt pourquoi je me contenterai dans cet Article, de rapporter briévement ſur chaque année, ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans cet intervalle.

1267. Après que *Henri* eut ſoumis le Comte de *Gloceſter* & les Rebelles d'*Ely*, il voulut avant que de congédier ſon Armée, châtier le Prince de *Galles*, qui durant tous les Troubles précédens avoit aſſiſté les Barons, & témoigné en toutes occaſions une extrême envie de fomenter la diviſion entre les Anglois. Il s'avança dans ce deſſein juſqu'à Montgommery, où *Leolyn* lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui demander la Paix, offrant en même tems de lui faire hommage de ſes Etats, & de lui payer vingt-cinq-mille Marcs d'argent. Mais *Henri* voulut avoir de plus certains Châteaux, qui pouvoient lui faciliter l'entrée dans le Païs de Galles, en cas que *Leolyn* vînt à ſe revolter. Ce fut ſur ce pied-là que la Paix ſe conclut, par la Médiation du Cardinal *Ottoboni*, qui étoit Légat en Angleterre.

HENRI III.

Accord entre Henri & le Prince de Galles.

En 1268, le Parlement s'étant aſſemblé, le Légat lui fit ſavoir que le Pape avoit deſſein de publier une Croiſade contre les Infideles; & en même tems il exhorta les Anglois à ne perdre pas cette occaſion de mériter le Paradis, en ſervant Dieu & l'Egliſe. Le Prince *Edouard*, *Henri* Fils du Roi des Romains, pluſieurs Comtes & Barons, & plus de ſix-vingts Chevaliers, outre une grande quantité de Peuple, reçurent la Croix des mains du Légat, qui peu de tems après, reprit le chemin de Rome.

Le Pape veut publier une Croiſade.

Clement IV étant mort cette même année, le Siege Pontifical demeura vacant pendant trois ans.

Le Siege Pontifical vacant pendant trois ans.

Quoique *S. Louis* eût mal réuſſi dans la prémiere Expédition qu'il avoit entrepriſe contre les Infideles, il ne laiſſa pas de s'engager dans cette nouvelle Croiſade dont il devoit être le Chef; & comme il ſavoit qu'*Edouard* avoit auſſi pris la Croix, il le pria de le venir voir à Paris, en vue de le porter à ſe joindre avec lui. *Edouard* ne demandoit pas mieux que d'aller ſervir ſous un ſi grand Prince: mais il lui fit connoitre, que le défaut d'argent l'empêchoit de partir auſſi promtement qu'il le ſouhaitoit. Pour ſurmonter cet obſtacle, *Louis* lui prêta trente-mille Marcs d'argent; & pour le payement de cette ſomme, *Edouard* lui engagea les revenus de Bourdeaux pendant ſept ans. Outre cela, le Parlement accorda au Roi une ſomme conſiderable, dont une partie étoit deſtinée au Prince, pour ſubvenir aux fraix de ſon voyage.

S. Louis prie Edouard de le joindre à lui dans la Croiſade.

Louis prête pour cet effet de l'argent à ce Prince.

Subſide accordé par le Parlement dans le même deſſein.

L'année 1269 n'offre rien de remarquable, que la Tranſlation du Corps d'*Edouard le Confeſſeur* dans la nouvelle Egliſe de Weſtminſter, qui venoit d'être achevée. Le Roi lui-même, le Roi des Romains, & quelques-uns des Seigneurs les plus diſtingués, porterent la Châſſe du Saint ſur leurs épaules.

La Châſſe de S. Edouard portée en proceſſion.

1270. *S. Louis* étant parti de France, au-lieu d'aller tout droit en Syrie, ſe laiſſa perſuader par le nouveau Roi de Sicile ſon Frere, de faire débarquer ſon Armée en Afrique, pour obliger le Roi de Tunis à lui payer un certain Tribut, qu'il avoit accoutumé de payer à l'Empereur de Conſtantinople, dans le tems que les Grecs étoient maitres de la Sicile. *Edouard*, qui n'avoit pu partir ſi tôt, alla prendre la Princeſſe ſon Epouſe à Bourdeaux, & s'étant rendu à *Aiguesmortes*, il s'y embarqua, & alla joindre le Roi de France, qui étoit campé proche de Tunis, où il attendoit l'exécution d'un Traité qu'il avoit fait avec le Roi Maure. Quelques inſtances qu'*Edouard* pût faire pour engager *Louis* à pourſuivre ſon voyage vers la Paleſtine, il ne lui fut pas poſſible de l'obliger à partir avant que le Traité fût exécuté. Cela fut cauſe que comme il n'avoit rien à démêler avec le Roi de Tunis, il ſe retira en Sicile, pour y paſſer l'Hiver, en attendant que *Louis* fût prêt. Peu de tems après, il apprit que ce Monarque étoit mort de la Peſte dans ſon Camp. La crainte qu'il eut que *Philippe III* ſon Fils qui lui ſuccedoit, & qui s'en retournoit en France, n'attentât quelque choſe contre la Guyenne, lui fit prendre la précaution d'envoyer *Henri* ſon Couſin, Fils du Roi des Romains, dans cette Province. Mais ce Prince, en paſſant par Viterbe, fut tué dans une Egliſe, par *Guy de Montfort*, Fils du feu Comte de *Leyceſter*.

S. Louis debarque en Afrique avant que d'aller en Syrie.

Edouard le joint.

Louis fait un Traité avec le Roi de Tunis.

Mort de S. Louis.

Le Fils du Roi des Romains tué dans une Egliſe.

1271. *Edouard* étant arrivé à Acre, ne put, avec le peu de Troupes qu'il avoit, faire des progrès conſiderables contre les Infideles. Néanmoins, ſoit que ſa réputation eût déja volé en ce Païs-là, ou que peut-être la mémoire de *Richard I* ſon Grand-oncle ne fût pas encore éteinte, il ne laiſſa pas de leur être aſſez redoutable pour les porter à ſe délivrer, par une trahiſon, de l'inquiétude qu'il leur cauſoit. Un Scélérat, qui s'étoit chargé de l'aſſaſſiner, ayant trouvé le moyen de ſe faire introduire dans ſa chambre, ſous prétexte de lui communiquer un ſecret, voulut lui plonger un poignard dans le ſein: mais *Edouard* para le coup avec ſon bras, où il fut dangereuſement bleſſé. L'Aſſaſſin alloit redoubler, ſi *Edouard* ne l'eût pas prévenu par un coup de pied dans l'eſtomac, qui le renverſa par terre. En même tems, s'étant jetté ſur lui, il lui arracha le poignard & le tua. La bleſſure qu'il avoit reçue au bras ſe trouva très dangereuſe, parce que le poignard étoit empoiſonné: mais un habile Chirurgien le tira d'affaire. Quelques-uns ont attribué ſa guériſon à la Princeſſe ſon Epouſe, qui voulut bien ſe charger de ſucer tout le venin qui ſe trouvoit dans la playe. Cette Princeſſe accoucha dans Acre d'une Fille, qui fut nommée *Jeanne*, & ſurnommée d'*Acre* du lieu de ſa naiſſance.

Arrivée d'Edouard dans la Paleſtine.

Il tue un ſcélerat qui vouloit l'aſſaſſiner.

Mais eſt dangereuſement bleſſé.

1272. Pendant qu'*Edouard* étoit en ce Païs-là, *Thibaud* Archidiacre de Liege, qui l'y avoit accompagné, fut élu Pape, & prit le nom de *Gregoire X*.

Election du Pape Gregoire.

Edouard voyant bien, qu'avec le peu de forces qu'il avoit, & qui diminuoient même tous les jours par les maladies, il ne pourroit pas faire de grandes Conquêtes ſur les Sarazins, fit avec eux une Trève de dix ans, & reprit la route d'Angleterre. Pendant qu'il étoit en chemin, le Roi des Romains ſon Oncle mou-

Edouard fait une Trève de 10 ans avec les Sarazins.

Mort du Roi des Romains.

Henri III. & de Henri III. mourut, & cette mort fut bientôt ſuivie de celle du Roi *Henri III*, qui finit ſa courſe à l'âge de ſoixante-ſix ans, après avoir regné cinquante-ſix ans & quelques jours.

ACTES qui ſe rapportent au troiſieme Article.

Année 1267.

Paix entre Henri & le Prince de Galles. Traité de Paix entre *Henri III*, & *Leolyn* Prince de Galles. A Montgommeri. III. Kal. Octob. Page 844.

Année 1269.

Alliance avec le Roi de Norwege. Traité d'Alliance entre *Henri III* & *Magnus* Roi de Norwege. A Winton. Mecredi après l'Aſſomption. Page 857.

Conventions touchant la Croiſade. Conventions entre *S. Louis* & *Edouard*, touchant le Voyage de la Terre-Sainte. A Paris. Mardi après la S. Barthelemi. Page 858.

Ratification. Ratification de ces Conventions par *Henri III*. A Winchester, le Mardi avant la S. Michel. Page 859.

Année 1270.

Acte par lequel Edouard, &c. Acte par lequel *Edouard* laiſſe la garde de ſes Enfans, pendant ſon abſence, au Roi des Romains ſon Oncle. A Winchester, le 2 d'Août. Page 862.

Année 1271.

Lettre du Roi à Edouard. Lettre du Roi à *Edouard* ſon Fils. Du 6 de Fevrier. Page 869. A Weſtminſter.

Il lui fait ſavoir qu'il eſt malade, & lui ordonne de retourner en Angleterre.

Lettre du Roi de Sicile. Lettre de *Charles d'Anjou* Roi de Sicile, à *Edouard*. A Viterbe. Du 3 de Mars. Page 870.

Il lui apprend la mort de *Henri* ſon Couſin, tué à Viterbe par *Guy de Montfort*.

Henri reprend la Croix. Acte par lequel *Henri* étant guéri, reprend la Croix. A Weſtminſter. Du 16 d'Avril. Page 871.

Année 1272.

Bref de Gregoire. Bref de *Gregoire X* au Roi. IV. Kal. Aprilis. Page 879. A Latran.

Il lui notifie ſon exaltation au Trône Pontifical.

Lettre de Henri à Philippe de France. Lettre de *Henri III* à *Philippe III* Roi de France. Du 20 de Mai. Page 883. A Weſtminſter.

Il s'excuſe de ne pouvoir aller lui rendre hommage, à cauſe de ſa maladie.

Teſtament d'Edouard. Teſtament d'*Edouard*, fait à Acre. Le 18 de Juin. Page 885.

Ce Teſtament eſt en François.

Tems de la mort de Henri. Mémoire qui marque le tems de la mort de *Henri III*, arrivée le Mecredi, Fête d'*Edouard le Confeſſeur*. Page 888.

Lettre des Barons sur ce ſujet. Lettre des Barons d'Angleterre à *Edouard*. Du 23 de Novemb. Page 888.

Ils lui notifient la mort du Roi ſon Pere, & le prient de retourner en diligence.

Année 1273.

Ordre de faire le procès à Guy de Montfort. Deux Bulles ou Brefs du Pape, pour ordonner de faire le procès à *Guy de Montfort*. Kal. & II. Non. Martii. Pages 890. & 891. A Orvieto.

EXTRAIT DU TOME II.

Edouard I. NOus avons parlé* dans l'Article I du Tome XVI de cette *Bibliotheque Choiſie*, du I Tome de ce grand Recueil, & nous en avons montré l'utilité. Depuis ce tems-là, on en a vu encore trois Tomes, le VII, le VIII, & le IX, que j'eſpere de recevoir bientôt. J'en ſuis redevable à la liberalité d'un Seigneur, qui a été cauſe que cet Ouvrage a été entrepris, & que j'ai nommé à la fin de l'Extrait du I Volume. Je ſuis ſi éloigné de ne reconnoitre pas la généroſité de ceux qui m'ont fait de ſemblables honnêtetés, que je ne perds point d'occaſion de le faire. Je ne puis, à cet égard, que me louer du Clergé & de la Nobleſſe d'Angleterre ; & je le ferai de toute autre Nation, dès que j'aurai ſujet de le faire.

Ce Volume contient les Actes du Regne d'*Edouard I*, depuis l'an 1273, juſqu'à l'an 1307, qui étoit le trente-cinquieme de ſon Regne, & le dernier de ſa vie ; car il mourut le 7 de Juillet de cette même année, comme on le voit par un Mémoire qui eſt dans ce Volume, page 1059. Je l'avois prêté à un Gentilhomme† de mérite, qui travaille ſur l'Hiſtoire d'Angleterre, & qui ne manquera pas de produire en ſon tems quelque choſe de plus exact que ce qu'on a vu ſur cette matiere. En me le renvoyant, il a eu la bonté d'y joindre l'Extrait ſuivant, que j'ai cru devoir publier ici tel que je l'ai reçu, à quelques retranchemens près, que j'ai été obligé d'y faire, à cauſe de la petiteſſe des Volumes de la *Bibliotheque Choiſie*. Je le nommerois, ſi je ſavois qu'il le trouvât bon ; mais comme je ne le ſai point, il ſuffit que je diſe ici, que ce n'eſt pas à moi que le Public eſt redevable de cet Extrait.

CE ſeroit un très grand travail, que de faire l'Extrait de tous les Actes de ce Volume, & cela demanderoit en même tems, qu'on fît un Abregé de tous les évenemens auxquels ces Actes ont du rapport. Je ne prétends m'engager qu'à vous donner une idée des choſes principales qu'on y trouve ; afin qu'après avoir lu cette eſpece d'Extrait, vous puiſſiez en parcourant le Livre, ſavoir à quoi rapporter les Actes que vous y verrez, & en tirer les uſages qui peuvent donner quelque ſatisfaction aux eſprits curieux de ces ſortes de choſes. J'avoue que d'autres pourroient conſiderer ce Recueil dans une autre vue que je n'ai fait ; par exemple, ils pourroient faire remarquer les Formules des Actes, & les termes Latins ou François qui y ſont employés. Il peut même y avoir, parmi les Faits que je paſſerai ſous ſilence, quelques Faits importans par rapport à certaines Affaires, dans leſquelles l'étude particuliere de quelques Perſonnes pourroient les intéreſſer. Mais il n'eſt pas poſſible de ſatisfaire la curioſité de tout le monde, à moins que de faire, comme je l'ai déja dit, une Hiſtoire de tous les évenemens auxquels ces Actes ont du rapport ; ce qui engageroit à faire un Livre trois ou quatre fois plus gros que celui-ci. Je me bornerai donc à ce que j'ai trouvé moi-même de plus curieux ; & pour le faire avec quelque netteté, au-lieu de ſuivre l'ordre du tems ſelon lequel ces Actes ſont rangés, je les conſidererai ſelon les différentes matieres ; me réſervant d'en rapporter dans la ſuite quelques-uns, qui n'ont aucune liaiſon les uns avec les autres.

Les principales matieres contenues dans ce Volume, ſont :

1. La Guerre de Galles, qui fut terminée par la conquête qu'*Edouard I* fit de ce Païs-là.
2. Les Différends entre les deux Maiſons d'Arragon & d'Anjou, dont *Edouard I* fut choiſi pour Médiateur.
3. La Guerre d'Ecoſſe, avec l'origine & les cauſes de cette Guerre, qui eut de fâcheuſes ſuites.
4. Les Affaires qu'*Edouard* eut avec la France.
5. Les Affaires qui regardent l'Angleterre en particulier.
6. Les Affaires Eccléſiaſtiques, ou plutôt, celles qu'*Edouard* eut avec les Papes.
7. Quelques Actes qui regardent *Edouard* en particulier.
8. Et enfin divers Actes ſéparés, qui peuvent avoir quelque choſe d'important, ou de curieux.

I. AFFAIRES DE GALLES.

ON voit dans ce Volume divers Actes, qui regardent le Païs de Galles, & la Guerre qu'*Edouard* y porta ; mais il y en a peu qui ſoient importans. On trouveroit fort étrange aujourd'hui, qu'un Prince s'aviſât de faire excommunier les Princes avec qui il eſt en Guerre, par les Chefs de ſon propre Clergé. Il faloit pourtant qu'en ce tems-là, cela ſervît à quelque choſe ; puiſqu'on trouve ici, page 79, que l'Archevêque de *Cantorbery*, après avoir excommunié *Leolyn* Prince de Galles, requiert l'Archevêque d'*Yorck* d'en faire de même. L'Arch[evêque de] Cantor[bery ex]commu[]nie le Prince [de] Galles.

Les Grands d'Angl[e]terre c[on]damne[nt] Leolyn. Cette Guerre de Galles ne fut commencée, qu'après (1) un Jugement ſolemnel rendu par les Grands d'Angleterre contre *Leolyn* ; on voit ce Jugement dans la page 68. Il fut condamné, ſur ce qu'il avoit refuſé de venir rendre hommage à *Edouard*, & avoit allegué des excuſes qui n'étoient pas recevables. Pour l'exactitude, il auroit falu expliquer les excuſes (2) que *Leolyn* alléguoit, mais c'eſt ce qu'on ne trouve ici qu'en général.

Sa m[ort]. Cette Guerre fut terminée enfin, par la mort de (3) *Leolyn* qui fut tué dans un Combat. On voit dans la page 224, une Lettre de l'Archevêque de *Cantorbery* à *Edouard*, par laquelle il l'informe qu'on a trouvé dans les poches de *Leolyn* quelques Lettres en chiffre, par leſquelles il paroiſſoit qu'il avoit des intelligences en Angleterre.

Mort [de] ſon Fr[ere] David. Après la mort de ce Prince, *David* ſon Frere fut pris & envoyé à *Edouard*, qui le fit juger par le Parlement aſſemblé à Shrews-

* C'eſt Mr. *Le Clerc* qui parle, dans cet Avant-propos.

† Mr. *de Rapin Thoyras*.

(1) En 1276.

(2) Les particularités de la Guerre de *Galles* ſont rapportées dans la Chronique du même Païs par *Powel* ; & ſi elles ſont vraies, elles paroiſſent conſiderables. Mais *Edouard* ayant réſolu de faire la conquête de ce Païs-là, ne cherchoit qu'un prétexte. (*Rapin.*) Le Docteur *Kennet*, dans ſa remarque ſur la relation que donne le P. *Daniel* de cette affaire, l'accuſe de ne pas parler auſſi favorablement des *Gallois* qu'il auroit dû le faire. Ce Docteur cite la Chronique dont nous venons de parler, pour montrer qu'ils avoient d'autres raiſons eſſentielles pour faire la Guerre ; que *Leolyn* & ſon Frere donnerent à l'Archevêque de *Cantorbery* plus de douze Articles de leurs Griefs, dont la plupart étoient conſiderables, & les obligeoient de prendre les armes ; & que le Roi *Edouard* refuſa de traiter avec eux.

(3) En 1282 ; ce qui rectifie une autre erreur des Hiſtoriens Anglois,

Edouard I.

Shrewsbury, où il fut condamné & ſouffrit le ſupplice des Traitres, qui n'avoit jamais été mis en uſage auparavant envers les Perſonnes un peu diſtinguées (4). On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup de barbarie dans le procedé d'*Edouard* envers ce Prince, le dernier de la Race des anciens Princes Bretons, ou Gallois. C'eſt-là, à peu près, ce qu'il y a de plus important dans les Actes qui regardent cette Affaire.

II. *ACTES ſur les Différends entre les Rois d'ARRAGON & de SICILE.*

Il y a dans ce Volume un grand nombre d'Actes qui concernent ces Différends, & la Négociation d'*Edouard* pour accommoder enſemble ces deux Maiſons. Mais pour pouvoir à la prémiere vue entendre ces Actes, il faut néceſſairement avoir dans l'eſprit l'Hiſtoire de la querelle entre les deux Maiſons d'Arragon & d'Anjou. Voici en gros ce que c'eſt. Lorſque *Charles d'Anjou* fit couper la tête à *Conradin*, ce jeune Prince étant ſur l'échaffaut, jetta ſon gand dans la Place, & pria celui entre les mains de qui il tomberoit, de le porter à quelqu'un de ſes Parens, pour marque de l'Inveſtiture qu'il lui donnoit de l'Héritage de la Maiſon de Souabe, dont il étoit le dernier mâle. On prétend que ce gand fut porté à *Pierre* Roi d'Arragon, qui avoit épouſé *Conſtance* Fille de *Mainfroy* dernier Roi de Sicile, & bâtard de l'Empereur *Frederic II*. *Pierre* ne ſe hâta pas de faire valoir les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur la Sicile par le droit de ſa Femme, juſqu'à ce que *Jean de Procide*, Seigneur Sicilien, mécontent de *Charles d'Anjou*, forma la réſolution de faire revolter les Siciliens, par le ſecours & les conſeils du Pape *Nicolas III*, qui s'étoit auſſi brouillé avec *Charles*. Après que *Jean de Procide* eut pris avec le Pape les meſures néceſſaires pour l'exécution de ſon projet, il alla trouver le Roi d'Arragon pour lui communiquer le complot, & l'informer du deſſein qu'il avoit de lui livrer la Sicile. *Pierre* craignit d'abord d'entrer dans une Guerre, dont il ne prévoyoit pas qu'il pût ſortir à ſon honneur; mais *Procide* leva toutes les difficultés, 1. en lui fourniſſant de l'argent qu'il avoit reçu de l'Empereur de Conſtantinople, qui, pour détourner *Charles* du deſſein qu'il avoit de lui faire la Guerre, mit de grandes ſommes entre les mains de *Procide* pour faire réuſſir la Conſpiration: 2. en lui donnant ſecretement l'Inveſtiture de la Sicile, de la part du Pape *Nicolas III*; & 3. enfin, en lui faiſant entendre qu'il n'étoit nullement néceſſaire qu'il s'engageât dans cette entrepriſe, que quand la Conſpiration de Sicile auroit réuſſi. Pour cet effet il fut convenu entre eux, que le Roi d'Arragon équiperoit une Flotte conſiderable, ſous prétexte de faire la Guerre aux Sarazins; qu'il ſe tiendroit ſur les Côtes d'Afrique, prêt à faire voile en Sicile, ſi la Conſpiration venoit à réuſſir; & que ſi elle venoit à manquer, il pourroit, ſans paroître y avoir eu aucune part, continuer de faire la Guerre aux Sarazins. Ces meſures étant priſes, *Pierre* mena ſa Flotte en Afrique, & y aſſiegea une Ville que les Hiſtoriens de Sicile appellent *Andacalle*. Cependant le complot de *Procide* réuſſit, & les Siciliens couperent la gorge à tous les François qui étoient dans l'Ile; c'eſt ce qu'on appelle *les Vêpres Siciliennes* (5). *Charles d'Anjou*, qui avoit une Flotte toute prête qu'il deſtinoit contre l'Empereur Grec, fit voile incontinent vers la Sicile, & aſſiegea Meſſine, dont les Habitans offrirent de ſe rendre à lui, avec la ſeule condition qu'il épargneroit leurs vies; mais il étoit ſi tranſporté de colere, qu'il leur refuſa cette condition, ce qui leur fit prendre la réſolution de ſe défendre juſqu'à l'extrémité. Pendant ce Siege, *Procide* alla trouver le Roi d'Arragon en Afrique, pour l'informer du beſoin preſſant que les Meſſinois avoient de ſon ſecours. Avant que *Pierre* quittât les Côtes d'Afrique, il écrivit une Lettre à *Edouard* (6) datée d'*Altoyl* (je ne ſai ſi c'eſt le même lieu qu'Andacalle) dans laquelle il lui dit, qu'étant occupé à la Guerre contre les Sarazins, les Siciliens lui avoient envoyé des Députés pour le prier de venir ſe mettre en poſſeſſion de la Sicile; ce qu'il étoit réſolu de faire, puiſque ce Royaume appartenoit à *Conſtance* ſa Femme. Cette Lettre ſe trouve à la page 208. Il fit donc voile vers la Sicile, & arriva à Palerme, où il fut reçu & couronné Roi de Sicile. Il écrivit de là un Billet à *Charles*, dans lequel il l'informe qu'il eſt arrivé dans l'Ile de Sicile, qui lui a été ajugée par l'autorité de l'Egliſe, du Pape, & des Cardinaux; & lui commande de ſortir de l'Ile, dès qu'il auroit lu ſa Lettre, s'il ne veut y être contraint par la force. *Charles* répondit à ce Billet par un autre de même teneur, & le traite de méchant & de traitre à Dieu, & à la Sainte Egliſe Romaine (7). Ces deux Billets ſe trouvent en Italien, à la page 225. Cependant *Charles*, qui en aſſiegeant Meſſine n'avoit pas prévu que cette Ville pût recevoir du ſecours, craignit d'être affamé par la Flotte du Roi d'Arragon; & abandonnant le Siege, ſe retira en Calabre, d'où il alla à Rome porter ſes plaintes au Pape, contre ſon Ennemi. Il le traita de traitre, de perfide, & le défia à un Combat ſingulier. Pendant que *Charles* perdoit ſon tems à ſe plaindre, *Pierre* ſe fit reconnoitre dans Meſſine, & dans tout le reſte de l'Ile; après quoi il envoya ſes Ambaſſadeurs à Rome, où il y avoit un nouveau Pape qui avoit ſuccedé à *Nicolas III*. C'étoit *Martin IV*, Créature de *Charles d'Anjou*. Il avoit été élu par les intrigues de ce Prince, ou plutôt, par la violence qui avoit été faite aux Cardinaux. Les Ambaſſadeurs de *Pierre* répondirent du mieux qu'ils purent pour leur Maitre, & ſelon leurs Inſtructions, accepterent pour lui le Duel propoſé par *Charles d'Anjou*. Cela procura une Trève, pendant laquelle les deux Rois convinrent de choiſir chacun douze Perſonnes, pour regler le tems, le lieu, & les conditions du Combat. Ces vingt-quatre s'étant aſſemblés, dreſſerent quelques Articles qui furent ratifiés par les deux Rois. Il y fut arrêté, qu'ils ſe battroient à Bourdeaux le 1. de Juin 1283, chacun accompagné de cent Cavaliers. On trouve dans ce Volume, à la page 226 & ſuivantes, ces mêmes Articles. Comme ils n'étoient pas connus, cela a fait faire quelques bévues aux meilleurs Hiſtoriens, & a été très préjudiciable à la réputation du Roi d'Arragon. Voici les principaux de ces Articles, en abregé.

Exécution de Conradin.

Complot de livrer la Sicile.

Vêpres Siciliennes.

Edouard I.

Charles d'Anjou défie le Roi d'Arragon à un Combat ſingulier.

Articles du Duel.

„ 1. Que le Combat ſe fera à Bourdeaux, dans le lieu que le „ Roi d'Angleterre jugera le plus convenable, lequel lieu ſera „ environné de barrieres.

„ 2. Que les deux Rois ſe préſenteront devant le Roi d'Angleterre pour faire ce Combat, le 1. de Juin de l'année 1283.

„ 3. Que ſi le Roi d'Angleterre ne peut pas ſe trouver en „ perſonne à Bourdeaux, les deux Rois ſeront tenus de ſe pré- „ ſenter devant celui que le même Roi aura député pour rece- „ voir leur préſentation en ſa place.

„ 4. Que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe trouve pas en perſonne „ au même lieu, ni n'envoye quelqu'un pour tenir ſa place, „ les deux Rois ſeront pourtant tenus de ſe préſenter devant „ celui qui commande à Bourdeaux pour lui.

„ 5. *Il a été* (8) *auſſi convenu, que ledit Combat ne ſe fera „ pas devant qui que ce ſoit des gens du Roi d'Angleterre, à moins „ que ledit Roi ne s'y trouve actuellement préſent en perſonne.* „ Sauf aux deux Rois de convenir entre eux, par un conſen- „ tement réciproque, de faire ledit Combat de cette maniere, „ c'eſt-à-dire en l'abſence d'*Edouard*.

„ 6. Que ſi le Roi d'Angleterre ne ſe trouve pas en perſon- „ ne au lieu & au tems marqués, les deux Rois ſeront tenus „ de l'attendre trente jours.

„ 7. Et afin qu'on puiſſe en toute maniere procurer la pré- „ ſence du Roi d'Angleterre, les deux Rois promettent & ju- „ rent de faire leur poſſible de bonne foi, & ſans fraude, pour „ obtenir dudit Roi qu'il ſe trouve au lieu marqué, & au jour „ ſuſdit, & de faire en ſorte que leurs Lettres lui ſoient ren- „ dues.

Après quelques autres Articles, qui regardent la Trève & les ſûretés que les deux Rois ſe donnent réciproquement, il eſt convenu:

„ 8. Que celui des deux Rois qui manquera de ſe trouver „ au lieu & jour ſuſdits, ſoit reputé vaincu, parjure, faux, in- „ fidele, traitre; qu'il ne puiſſe jamais s'attribuer, ni le nom „ de Roi, ni les honneurs dûs à ce rang; qu'il demeure pour „ toujours privé & dépouillé du nom de Roi, & de l'honneur „ royal; & ſoit incapable de tout Emploi, & Dignité, com- „ me vaincu, parjure, faux, infidele, traitre, infame, éter- „ nellement.

Erreur des Hiſtoriens rectifiée.

Tous les Hiſtoriens François, Eſpagnols, & Italiens, ont dit unanimement, qu'*Edouard* aſſura le Camp aux deux Rois; trompés par la préſentation que fit *Charles d'Anjou* à Bourdeaux, avec ſes cent Cavaliers: car ils n'ont pu comprendre que ce Prince fût venu avec ſa Troupe prête à combattre, & ſe fût tenu à Bourdeaux depuis le Soleil levant juſqu'au ſoir du jour marqué, s'il n'eût cru de combattre. Mais on voit ici dans la page 239. une Lettre d'*Edouard* au même Prince, par laquelle il lui fait ſavoir, *que quand il pourroit gagner les deux Royaumes d'Arragon & de Sicile, il ne voudroit pas aſſurer le Camp aux deux Rois, ni permettre que ce Duel ſe fit dans aucun lieu de ſa domination, ni en aucun autre où il ſeroit en pouvoir de l'empêcher.* Dans la Lettre qu'il écrivoit au Prince de Salerne, Fils de *Charles*, page 240. il lui dit, *que bien loin d'avoir accordé à ſon Pere ce qu'il lui a demandé touchant ce Combat, il l'a refuſé tout outre*; c'eſt le terme dont il ſe ſert, car ces Lettres ſont en François. Il n'y a donc aucun lieu de croire qu'*Edouard* ait autoriſé ce Combat, ni par ſa préſence, ni en envoyant quelqu'un pour le repréſenter, ni en donnant des ſauf-conduits aux Rois, ni enfin en faiſant préparer le lieu; & néanmoins les Hiſtoriens le ſuppoſent comme certain, quand ils diſent que *Charles* vint à Bourdeaux, qu'il entra dans le Camp, & s'y tint de-

glois, qui placent la mort de *Leolyn* en Décembre 1283.

(4) Le P. *Daniel* dit que *David*, Frere de *Leolyn*, fut attaché à la queue d'un Cheval & trainé autour de *Shrewsbury*; enſuite décapité, ſon cœur & ſes entrailles brulés. Sa tête fut envoyée pour être miſe ſur la Tour avec celle de ſon Frere, & ſes quatre quartiers à quatre Villes, ſavoir, *Briſtol*, *Northampton*, *Yorck* & *Wincheſter*.

(5) Les *Vêpres Siciliennes* furent ainſi appellées, à cauſe que la Cloche du Service du ſoir donna le ſignal du maſſacre. Cela arriva la veille de Pâques.

(6) En 1282.

(7) Ces deux Lettres ſont en Italien, mais d'un ſtyle qui reſſemble beaucoup à celui des Défis que ſe font les Gladiateurs de Londres.

(8) *Cet Article eſt remarquable.* (Rapin.)

depuis le Soleil levant juſqu'au Soleil couchant, ſans voir paroître ſon Ennemi. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que *Charles d'Anjou* vint effectivement à Bourdeaux le jour marqué, qu'il y demeura juſques vers le ſoir; & qu'ayant des nouvelles que le Roi d'Arragon étoit encore éloigné, il ſe retira ce jour-là même. Mais à peine fut-il parti, que *Pierre*, qui étoit dans la Ville déguiſé ſous le nom d'un des Seigneurs de ſa Cour, alla ſe préſenter au Senéchal de Guyenne, prit Acte de ſa préſentation, & lui laiſſa ſes Armes en témoignage; après quoi il ſe retira en diligence, & reprit la route de ſes Etats. Cette conduite a donné lieu aux Hiſtoriens François de l'accuſer de poltronnerie, & de n'avoir oſé ſe meſurer avec ſon Ennemi. Mais ſi on conſidere la teneur des Articles arrêtés entre les deux Rois, il eſt viſible que la préſentation de ces deux Princes devant le Sénéchal de Guyenne, n'étoit que pour ſatisfaire au 4. Article, & non pas pour ſe battre; puiſque par le 5. il ne devoit point y avoir de Combat, ſi le Roi d'Angleterre n'y étoit préſent; & que par les Lettres d'*Edouard*, mentionnées ci-deſſus, rien n'étoit plus éloigné de l'intention de ce Prince, que d'aſſiſter à ce Combat. Qu'on accuſe donc le Roi d'Arragon d'avoir eu peur, j'y conſens; mais la peur qu'il avoit n'étoit pas de ſe battre contre ſon Ennemi, puiſque par leurs Conventions il n'y étoit pas obligé. C'eſt pourtant ſur quoi tombe l'Accuſation qu'on a portée contre lui, & les railleries qu'on a faites de ſa conduite. Qu'a-t-il donc craint? Les Hiſtoriens François, qui ont été bien aiſes de trouver une occaſion d'avilir ce Prince, Ennemi de la Maiſon de France, n'ont eu garde d'expliquer le ſujet de ſa crainte; mais les Siciliens & les Napolitains l'ont fait, en diſant qu'il étoit informé, non-ſeulement que *Charles* avoit amené ſes cent Cavaliers avec lui dans Bourdeaux, mais qu'il avoit, les uns diſent 3000, les autres 5000 Chevaux à une journée de cette Ville; & quelques-uns même ajoutent, que le Roi de France ſon Neveu étoit à leur tête: ce que *Mezerai* n'a pu entierement diſſimuler, quand il a dit, *que Pierre ſe retira, feignant d'avoir peur de quelque ſurpriſe de la part du Roi de France.* Car ſi le Roi de France n'avoit pas eu des Troupes près de Bourdeaux, comment *Pierre* ſe trouvant dans les Etats du Roi d'Angleterre, auroit-il pu feindre d'avoir peur de quelque ſurpriſe du Roi de France? Il y a deux choſes à examiner pour la juſtification du Roi d'Arragon. La prémiere, s'il a exécuté les Conventions; & c'eſt ce dont on ne peut douter, après avoir lu les Articles rapportés ci-deſſus. La ſeconde, s'il a eu ſujet de ſe défier de *Charles* & du Roi de France. Quant au prémier de ces Princes, les Hiſtoriens de Naples & de Sicile diſent, qu'il s'étoit vanté publiquement de faire aſſaſſiner le Roi d'Arragon; ce qui ſuffiſoit pour donner un juſte ſujet de crainte à ce dernier, qui ſe trouvoit dans un Païs éloigné de ſes Etats, voiſin de ceux du Roi de France, & ſans ſauf-conduit du Roi d'Angleterre, ni aucune autre ſûreté que la parole d'un Ennemi, ſur la bonne-foi de qui il ne pouvoit point compter, puiſqu'il s'étoit vanté de le faire aſſaſſiner. Quant au Roi de France, les Italiens aſſurent qu'il avoit un Corps de 5000, ou de 3000 Chevaux, à une journée de là. *Mezerai* & les autres Hiſtoriens François, qui n'ont pas pu ignorer ce que les Italiens ont dit, ne le nient pas, & ſe contentent de n'en point parler; de ſorte qu'il eſt du moins auſſi apparent que la choſe eſt vraye, qu'il eſt apparent qu'elle eſt fauſſe. Au fond, quand même *Pierre* auroit été ſaiſi d'une frayeur mal fondée de quelque ſurpriſe de la part du Roi de France, je ne vois pas que cela pût faire un grand tort à ſa réputation. *Garibay*, Hiſtorien Eſpagnol, qui ignoroit ſans doute les Conventions paſſées entre les deux Rois, a été aſſez hardi pour dire que le Roi d'Arragon ſe préſenta à Bourdeaux, & qu'il s'en retourna, parce que *Charles* ne s'y trouva pas. *Deſpuez que el Rey D. Pedro ſe apoderò del Reyno de Sicilia, viviò cinco annos y dando orden en las coſas del nuevo Reyno, tornò à Eſpaña y tuvò rieptos y deſafios con el Rey Carlos, y disfracado paſsò por la Provincia de Guipuscoa, para la ciudad de Burdeos, que por ſer en eſte tiempo de Ingleſes era el lugar de la batalha, a la qual por no acudir el Rey Carlos, tornò el Rey D. Pedro en Arragon y Cataluña.*

Je me ſuis un peu étendu ſur ce ſujet, parce qu'il m'a ſemblé que les Actes de ce Recueil qui le regardent, nous donnent une idée toute nouvelle de cette affaire.

Bulle par laquelle le Pape excommunie le Roi d'Arragon.

Les autres Actes importans qu'on trouve ici ſur les différends entre ces deux Maiſons, dont *Edouard* étoit Médiateur, ſont la Bulle de *Martin IV*, qui excommunie le Roi d'Arragon, & donne ſon Royaume à *Charles de Valois*, Fils de *Philippe III* Roi de France. Elle ſe trouve à la page 252.

Délivrance du Prince de Salerne.

On y voit encore tous les ſoins que ſe donna *Edouard* pour procurer la liberté du Prince de *Salerne*, pris priſonnier dans un Combat naval, par *Roger Lauria*, Amiral d'Arragon. Il auroit ſervi de repréſailles pour *Conradin*, ſi *Conſtance*, Femme de *Pierre*, qui commandoit alors en Sicile, ne l'eût arraché à la vengeance des Siciliens, en l'envoyant en Arragon au Roi ſon Mari. Le ſujet des Négociations d'*Edouard* fut donc la liberté de ce Prince; il y a ſur ce ſujet un grand nombre d'Actes & de Lettres dans ce Volume. Les principaux ſont les Articles dont *Edouard* convint à Oleron en Béarn, avec le Roi d'Arragon, pag. 342. Une Bulle du Pape *Nicolas IV*, qui deſapprouve ces Articles, page 358. La confirmation de ces mêmes Articles faite à Campo-Franço, pag. 371. Les engagemens où *Edouard* entra lui-même, pour ſervir d'aſſurance au Roi d'*Arragon*; au moyen deſquels le Prince de *Salerne* fut mis en liberté, à condition de revenir dans ſa priſon, s'il n'exécutoit pas le Traité. Un Certificat du même Prince, appellé depuis Roi de Sicile, comme il étoit venu à un certain lieu pour ſe remettre en priſon, page 435. Deux Lettres du Roi d'*Arragon* à *Edouard*, pag. 450. & 456, où il fait voir la ſupercherie dont a uſé le Prince de *Salerne* à cet égard. Comme ceci eſt tout à fait étranger à l'Hiſtoire d'Angleterre, j'ai cru qu'il ſuffiſoit de remarquer les Actes principaux qui regardent cette affaire.

III. *AFFAIRES D'ECOSSE.*

Règlement touchant la ſucceſſion à la Couronne d'Ecoſſe.

POur pouvoir entendre les Actes concernant ce Royaume, qui ſe trouvent dans ce Volume, il faut ſavoir qu'*Alexandre II* Roi d'Ecoſſe, mariant *Marguerite* ſa Fille à *Erick* Roi de Norwege, il fut ſtipulé dans le Contrat de Mariage, que ſi *Alexandre* venoit à mourir ſans Enfans mâles, *Marguerite* ſa Fille & ſes Deſcendans ſuccéderoient à la Couronne d'Ecoſſe. Ce Contrat ſe trouve à la page 1079, parmi les Actes omis. Le cas arriva. Les deux Fils d'*Alexandre* moururent pendant la vie de leur Pere. *Marguerite* leur Sœur, Reine de Norwege, mourut auſſi, & laiſſa une jeune Princeſſe qui ne venoit que de naitre, nommée *Marguerite* comme elle. *Alexandre II* étant mort la même année 1282, la jeune *Marguerite* de Norwege devoit être reconnue pour Héritiere du Royaume d'Ecoſſe, immédiatement après la mort de ſon Ayeul; cependant ce ne fut qu'environ deux ans après, l'an 1284, que les Grands d'Ecoſſe s'obligerent à la reconnoitre pour leur Reine. Cet Acte ſe trouve à la page 266. Cependant *Marguerite* demeura en Norwege, ſans doute à cauſe de ſon bas âge; & l'Ecoſſe fut gouvernée par des Régens juſqu'à l'an 1289, qu'*Erick* ſon Pere envoya des Ambaſſadeurs à *Edouard*, pour traiter avec lui de certaines affaires concernant ſa Fille, qui étoit Petite-niece du même *Edouard.* La même année 1289, *Edouard* étant de retour de France, les Régens d'Ecoſſe envoyerent des Ambaſſadeurs en Angleterre, pour traiter en préſence du Roi avec les Ambaſſadeurs de Norwege, page 431. Ces Ambaſſadeurs s'aſſemblerent à Salisbury, & dreſſerent quelques Articles, dans leſquels il fut ſtipulé, que *Marguerite* ſeroit envoyée à *Edouard*, libre de tout engagement de Mariage, & que ce Prince la remettroit dans le même état entre les mains des Ecoſſois; à condition que ceux-ci s'engageroient de leur côté, à ne pas la marier ſans le conſentement du Roi de Norwege ſon Pere, & du Roi d'Angleterre ſon Grand-oncle. Ces Conventions ſe trouvent en Latin & en François, page 446 & 448. Cependant *Edouard*, qui penſoit à marier ſon Fils du même nom que lui, avec *Marguerite*, ſollicita à Rome, & obtint une Diſpenſe pour ce Mariage, dont il fit enſuite la propoſition aux Régens d'Ecoſſe, qui l'approuverent. La Diſpenſe ſe trouve à la page 450, & l'approbation des Ecoſſois, avec quelques autres Actes concernant ce Mariage, à la page 471 & ſuivantes. On dreſſa donc des Articles pour être inſerés dans le Contrat, pag. 482; & il paroit que les Ecoſſois prirent toutes les précautions poſſibles, pour qu'à l'occaſion de ce Mariage, qui devoit unir les deux Royaumes ſous la domination du jeune *Edouard*, la liberté de l'Ecoſſe n'en reçût point de préjudice. Ils ſtipulerent que le Royaume d'Ecoſſe demeureroit toujours entierement ſéparé, & ſans aucune dépendance de l'Angleterre; à quoi *Edouard* ne fit aucune oppoſition. Tous ces projets s'en allerent en fumée, par la mort de la jeune *Marguerite*, qui mourut avant de quitter la Norwege, ou, comme quelques-uns l'aſſurent, dans une petite Ile où elle fut obligée de relâcher. On voit dans la page 1090, parmi les Actes omis, une Lettre de *S. André* à *Edouard*, où il lui donne avis du bruit qui couroit de la mort de la jeune Reine, & des Troubles que cette perte devoit vraiſemblablement cauſer en Ecoſſe.

Les Ecoſſois ſtipulent que leur Royaume ſeroit indépendant de celui d'Angleterre.

Marguerite étant morte, il fut queſtion de regler la Succeſſion du Royaume d'Ecoſſe, ſur lequel quelques Grands, deſcendus par les Femmes de la Famille Royale, avoient des prétentions. Les deux plus conſiderables étoient *Jean Baillol*, & *Robert Brus*, tous deux très puiſſans & très accrédités en Ecoſſe; de ſorte qu'en peu de tems toute la Nation ſe trouva diviſée en deux Partis, ce qui rendoit la déciſion de ce Procès très difficile; & quand même on auroit pu parvenir à juger qui des deux Prétendans avoit le meilleur Droit, il auroit été très difficile d'exécuter la Sentence, ſans plonger le Royaume dans une Guerre-civile. Les Hiſtoriens d'Ecoſſe prétendent que les Ecoſſois prierent *Edouard* d'être l'Arbitre de ce différend; & les Anglois aſſurent que ce fut lui-même, qui, en vertu du Droit de Seigneurie directe qu'il avoit ſur l'Ecoſſe, ſe porta pour Juge. Il eſt difficile de ſavoir ſi *Edouard* eut d'abord cette prétention, ou s'il ne la déclara qu'après avoir accepté l'offre des Ecoſſois, & on ne trouve rien dans ce Recueil qui juſtifie ce que *Buchanan* dit ſur ce ſujet. On trouve au contraire, qu'*Edouard* ne négligea rien pour établir ſa Souveraineté ſur l'Ecoſſe; mais cela ne juſtifie pourtant pas qu'il eût manifeſté ſes prétentions avant que d'être reconnu pour Arbitre de ce différend. Quoi qu'il en ſoit, il convoqua les Etats d'Ecoſſe à Norham, Ville d'Angleterre, ſituée ſur la Twede; mais ſi ce fut par un acte de pure autorité, ou à la priere des Ecoſſois, c'eſt ce qui ne

Diſputes touchant la ſucceſſion entre Baillol & Brus.

Edouard convoque les Etats d'Ecoſſe dans une Ville

EDOUARD I. frontiere d'Angleterre.

ne peut, ce me ſemble, être bien décidé. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'*Edouard* regarda cette occaſion comme très favorable pour établir ſon Autorité ſur l'Ecoſſe, d'une manieré indiſputable à l'avenir.

Les Etats d'Ecoſſe ayant été convoqués à Norham, *Edouard* s'y rendit, accompagné de beaucoup de Seigneurs Anglois, & même de quelques Troupes; comme il paroît par la Sommation faite à divers Seigneurs, de ſe trouver à Norham avec les armes & les chevaux qu'ils s'étoient obligés de fournir au Roi. Cette Sommation ſe voit dans la page 525. La prémiere Aſſemblée ſe fit le 10 de Mai de l'an 1291; & depuis ce jour-là, juſqu'à la fin de ce Procès, on trouve dans ce Recueil un Journal de ce qui ſe paſſa, dont je ferai ici un petit Abregé. Je crois néanmoins être obligé d'avertir, que ce Journal doit être lu avec précaution. La raiſon en eſt, qu'il a été fait par *Maitre Jean de Cadam*, Clerc du Roi *Edouard*, & apparemment par ordre de ce Prince. Comme les Ecoſſois accuſent ce Roi de n'avoir eu autre choſe en vue dans toute la conduite qu'il tint dans ce Jugement, que ſes propres intérêts, & d'avoir ſacrifié ceux de l'Ecoſſe à ſon ambition; on peut préſumer qu'il prit ſoin qu'on n'inſerât rien dans ce Journal qui pût lui porter du préjudice, ou faire voir le deſſein qu'on ſuppoſe qu'il avoit de ſe ſervir de cette conjoncture pour s'agrandir, ſous le ſpécieux prétexte de rendre une Juſtice exacte & impartiale. Les remarques que j'ajouterai à la ſuite de ce Journal, qui eſt une eſpece de Procès-verbal, feront voir la néceſſité de cet avertiſſement.

p. 542. juſqu'à 589.

Journal de ce qui ſe paſſa dans cette Aſſemblée.

J'ai déja dit qu'*Edouard* avoit pris la réſolution de ſe ſervir de cette conjoncture pour faire reconnoitre aux Ecoſſois, que l'Ecoſſe étoit un Fief de la Couronne d'Angleterre, ce que le dernier Roi d'Ecoſſe avoit abſolument refuſé; ce fut par-là qu'il voulut commencer, remettant l'affaire principale, qui étoit la Succeſſion, après que celle-ci ſeroit terminée. Pour cet effet, dans la prémiere Aſſemblée qui ſe tint à Norham le 10 de Mai 1291, il fit dire aux Ecoſſois par *Roger Brabanzon*, Grand-Juſticier d'Angleterre, que l'état où étoit alors le Royaume d'Ecoſſe qui ſe trouvoit ſans Roi, l'avoit engagé à les requérir par ſes Lettres-Patentes de ſe rendre en ce lieu, où il s'étoit tranſporté lui-même; pour, en qualité de Souverain direct du Royaume d'Ecoſſe, rendre Juſtice aux Prétendans à la Couronne, & établir une ſolide Paix dans le Royaume: Que ſon intention n'étoit pas de retarder la Juſtice, ni d'uſurper le Droit de perſonne, ou les Libertés du Royaume d'Ecoſſe; mais de rendre à chacun ce qui lui étoit dû: Et qu'afin que cela ſe pût faire plus aiſément, il requéroit par ſurabondance de Droit, que les Etats d'Ecoſſe le reconnuſſent pour Seigneur direct de ce Royaume; voulant enſuite ſe ſervir de leurs conſeils, pour faire ce que la Juſtice demanderoit. Sur cette propoſition, les Etats demanderent du tems pour conſulter les abſens, & pour déliberer ſur la réponſe qu'ils devoient faire. *Edouard* leur fit dire, que quoiqu'il eût lieu de ſe perſuader qu'ils étoient venus préparés ſur cet article, puiſqu'ils ne pouvoient pas ignorer quel étoit ſon deſſein, il leur donnoit du tems juſqu'au lendemain. Le jour ſuivant, la même propoſition ayant été faite aux Ecoſſois, ils inſiſterent encore ſur la demande d'un plus long délai; ſur quoi *Edouard*, de l'avis de ſon Conſeil, leur accorda trois ſemaines à compter depuis le 10 de Mai, pour préparer ce qu'ils auroient à alléguer contre ſa prétention.

Prétention du Roi Edouard à la Souveraineté d'Ecoſſe. p. 544.

Le 2 de Juin on tint une autre Aſſemblée, & il eſt à remarquer, que ſelon le délai accordé par *Edouard*, elle auroit dû ſe tenir le jour précédent. Cette remarque peut être de quelque utilité dans la ſuite. Dans cette Aſſemblée, l'Evêque de Bath & Wells, Chancelier d'Angleterre, porta la parole pour *Edouard*, & dit aux Etats, que dans la précédente Aſſemblée le Roi leur avoit accordé trois ſemaines, pour préparer ce qu'ils avoient à oppoſer à ſa prétention; mais que puiſqu'ils n'avoient abſolument rien répondu, ni allégué, pour affoiblir ſon Droit, l'intention de ce Prince étoit d'agir dans l'affaire qui étoit en queſtion, en vertu de ſon Droit de Souveraineté reconnu; & en qualité de Souverain direct de l'Ecoſſe, d'examiner & terminer ce différend. Enſuite s'adreſſant à *Robert Brus*, l'un des Prétendans, il lui demanda s'il vouloit recevoir Jugement ſur les prétentions qu'il avoit à la Couronne d'Ecoſſe, du Roi d'Angleterre, comme Souverain & Seigneur direct du Royaume; à quoi celui-ci répondit en termes précis & formels, qu'il le reconnoiſſoit pour tel, & qu'en cette qualité, il conſentoit de ſe ſoumettre à ſon Jugement.

p. 545.

Prétendans à la Couronne d'Ecoſſe. p. 546.

La même queſtion fut faite enſuite aux autres Prétendans; ſavoir, *Florent Comte de Hollande*, *Jean Haſtings*, *Patrik Dumbar Comte de la Marche*, *Guillaume Roſs*, *Gautier de Huntercumbe*, *Guillaume Veſci*, *Robert de Pynkeny*, & *Nicolas de Soules*. Ils firent tous la même réponſe que *Robert Brus*. Après cela ſe leva un Chevalier, qui excuſa l'abſence de *Jean Baillol*, & demanda pour lui un délai juſqu'au lendemain. Dans l'Aſſemblée ſuivante, *Baillol* ſe préſenta; on lui fit la même queſtion, & il répondit comme les autres.

p. 548.

p. 549.

Dans la 5e. Aſſemblée, l'Evêque de Bath & Wells, après avoir recapitulé ce qui s'étoit fait juſqu'alors, proteſta de la part d'*Edouard*, que quoique dans le différend qui s'étoit émû entre divers Prétendans touchant la Succeſſion du Royaume d'Ecoſſe, ce Prince agît en qualité de Souverain, pour rendre Juſtice à celui à qui elle ſeroit dûe; il ne prétendoit pas pourtant ſe départir du Droit Héréditaire qu'il pourroit avoir lui-même ſur ce Royaume, lequel Droit il prétendoit faire valoir quand il le jugeroit à propos. Le Roi lui-même répeta cette proteſtation de ſa propre bouche, en François. Cela fait, *Jean Comyn* Seigneur de *Badenough* demanda d'être admis à produire ſes prétentions ſur la Couronne; ce qui lui fut accordé, après qu'il eut reconnu *Edouard* pour Seigneur direct & Souverain de l'Ecoſſe, comme les autres l'avoient fait.

EDOUARD I. p. 555.

Ils reconnoiſſent Edouard pour Souverain de d'Ecoſſe.

Avant que de paſſer plus avant, on rédigea par écrit la reconnoiſſance que les Prétendans avoient faite d'*Edouard* pour Souverain de l'Ecoſſe, & on en fit un Acte authentique, qui fut ſigné de tous les Prétendans. Cet Acte ſe trouve dans le Journal à la page 555, & à la page 529. Il eſt en François. Le jour ſuivant, les Prétendans paſſerent & ſignerent un autre Acte qui ſe trouve à la page 529, par lequel ils conſentoient qu'*Edouard* fût mis en poſſeſſion du Royaume d'Ecoſſe, pour le délivrer enſuite à celui d'entre eux à qui il ſeroit ajugé.

La Souveraineté d'*Edouard* ayant été ainſi établie, on vint enfin à l'affaire principale, je veux dire, à l'examen des Droits des Prétendans à la Couronne; & afin que cet examen ſe fît d'une maniere impartiale, on convint, que *Jean Baillol* & *Jean Comyn*, d'un côté, pour eux & pour tous les autres Prétendans, choiſiroient quarante Commiſſaires Examinateurs; que *Robert Brus* pour lui-même & pour les autres, en choiſiroit autres quarante; & qu'*Edouard* ajouteroit de ſa part à ce nombre vingt-quatre Anglois, pour ſervir comme de Médiateurs entre les quatre-vingts Ecoſſois; & que tous ces Commiſſaires enſemble donneroient au Roi leur avis pour le Jugement de cette Affaire. p. 555.

Dans l'Aſſemblée du 5 Juin, on ne fit autre choſe que lire & enregîtrer les noms de ceux qui avoient été choiſis. Le 6, *Edouard* ordonna aux Commiſſaires de convenir entre eux du lieu & du tems auxquels on devoit s'aſſembler pour terminer le Procès. Ils n'eurent pas de peine à convenir du lieu, qui fut la Ville de Berwick, diſtante d'environ quatre milles de Norham, de l'autre côté de la Twede, & dans le Royaume d'Ecoſſe; car il faut remarquer que les Ecoſſois avoient obtenu d'*Edouard*, que cette Affaire ſeroit jugée dans le Royaume d'Ecoſſe même, quoique les Lettres-Patentes qu'il leur accorda ſur ce ſujet, & qui ſe trouvent à la page 532, ne ſoient que du 12 de Juin, jour poſtérieur à celui auquel ſe fit la nomination de Berwick: mais apparemment, il le leur avoit promis verbalement. Quant au tems, comme les Commiſſaires ne purent s'accorder entre eux, *Edouard* fixa lui-même le 2e. jour d'Août prochain.

p. 556. p. 554. p. 554.

Le 11 Juin, les Régens remirent leurs Commiſſions au Roi, qui les reçut & les leur rendit, pour gouverner en ſon nom; après quoi il nomma l'Evêque de *Cathneſs* pour Chancelier d'Ecoſſe, & lui donna un Anglois pour Ajoint.

Le 12, le Chancelier prêta ſerment de fidelité à *Edouard*.

Le 13, * les Régens & les principaux Seigneurs d'Ecoſſe en firent de même.

Le 14 † & les jours ſuivans, tant à Berwick qu'à Norham, tous les autres Seigneurs, Magiſtrats, Gouverneurs de Places, &c. prêterent le même ſerment.

p. 577. Les Ecoſſois prêtent ferment de fidelité à Edouard. * p. 558. † p. 567. juſqu'à 573. p. 574.

Edouard s'étant enſuite tranſporté à Berwick, avec tous les Commiſſaires, y fit une proteſtation dans laquelle il dit, que que quoiqu'il eût accordé que le Procès touchant la Succeſſion ſeroit jugé en Ecoſſe, il ne prétendoit pourtant pas porter par-là préjudice au Droit qu'il avoit dans un cas ſemblable, ou dans tout autre, d'exercer la Juſtice en Angleterre, touchant les Affaires qui pouvoient regarder l'Ecoſſe.

Le 3 d'Août, les Commiſſaires s'étant aſſemblés à Berwick, chacun des Prétendans préſenta ſa Requête, dans laquelle étoient contenues les raiſons qu'ils alléguoient pour prétendre à la Couronne d'Ecoſſe. Comme toutes leurs prétentions étoient fondées ſur leur deſcendance de quelque Perſonne de la Famille Royale d'Ecoſſe, on pourroit mieux voir dans une Généalogie le fondement de leurs prétentions, que par un long diſcours. Mais le format de cet Ouvrage ne permet pas qu'on l'y inſere. Les Prétendans étoient:

Généalogie des Pretendans, p. 575. juſqu'à 580

Florent Comte de Hollande, deſcendu d'***Ada*** Sœur du Roi ***Guillaume***.

Patrik Dumbar Comte de la Marche, deſcendu d'***Ilda*** Fille du Roi ***Guillaume***.

Guillaume de Veſci, deſcendu de ***Marguerite*** Fille du Roi ***Guillaume***.

Robert de Pynkeny, deſcendu de ***Margerie*** Sœur du Roi ***Guillaume***, par une Fille de ***Margerie***, nommée ***Alix***.

Guillaume de Roſs, deſcendu d'***Iſabelle*** Fille du Roi ***Guillaume***.

Nicolas de Soules, deſcendu de ***Marguerite*** Fille d'***Alexandre II***.

Patrick Galythly, deſcendu de ***Henri*** Fils de ***Guillaume***.

Roger de Mandeville, deſcendu d'***Aufrique*** ſeconde Fille du Roi ***Guillaume***.

Jean Comyn Seigneur de ***Badenough***, deſcendu de ***Donald*** autrefois Roi d'Ecoſſe.

Jean Haſtings, deſcendu de la 3e. Fille de ***David*** Comte de ***Hutingdon***, Frere du Roi ***Guillaume***.

Edouard I.

Jean Baillol, deſcendu de *Marguerite* Fille ainée de *David* Comte de *Huntingdon*.

Robert Brus, deſcendu d'*Iſabelle* 2e. Fille de *David* Comte de *Huntingdon*.

Pour bien comprendre toutes ces prétentions, il eſt néceſſaire de remarquer, que *Florent* Comte de Hollande, *Robert de Pynkeny*, & *Jean Comyn*, étant deſcendus, les deux prémiers de deux Sœurs de *David* Comte de *Huntingdon*, & le dernier de *Donald* Frere cadet de *Macolm III*; ils ne pouvoient pas, ſelon le Droit, prétendre d'être preférés aux deſcendans de *David*: ce qui eſt manifeſte. A l'égard de *Nicolas de Soules*, *Guillaume Roſs*, *Patrick Dunbar*, *Guillaume Veſci*, *Patrick Galythly*, & *Roger de Mandeville*, ſi leur Généalogie étoit bien expoſée, il eſt certain que dans la ſucceſſion d'un Fief qui n'étoit pas maſculin, ils auroient dû être préférés aux deſcendans du Comte de *Huntingdon*, puiſqu'ils deſcendoient de *Guillaume* Roi d'Ecoſſe, ſon Frere ainé; mais il y a lieu de croire, ou qu'ils n'avoient pas bien expoſé leur Généalogie, ou que ceux dont ils tiroient leur origine n'étoient que des bâtards, & par conſéquent incapables de tranſmettre aucun Droit à leurs deſcendans. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que dans la Requête préſentée par *Baillol*, où il expoſe en détail comment la Couronne a dû paſſer d'une main à l'autre juſques à lui; après avoir parlé de la mort de *Marguerite* de Norwege, il dit qu'après la mort de cette Princeſſe, la Couronne avoit dû venir à *Marguerite* ſa Grande-tante, Fille d'*Alexandre II*; & de cette Marguerite, à *Magothe* ſa Fille: mais que cette *Magothe* étant morte ſans Enfans, la Succeſſion venoit à *Margerie* ſa Sœur, qui mourut, dit-il, ſans Enfans: & cependant *Nicolas de Soules* ſe diſoit Fils de cette *Margerie*; & ainſi, du propre aveu de *Baillol*, ce même *Nicolas* auroit dû lui être préféré, s'il eût été véritablement Fils de *Margerie*, comme il l'avoit avancé. Il n'y a point d'apparence que *Baillol* ſe fût contenté de combattre le Droit de *Nicolas de Soules* par une ſimple négation, s'il n'eût été conſtant & connu de tout le monde, que cette *Margerie*, Mere prétendue de *Nicolas de Soules*, étoit morte ſans laiſſer de poſtérité.

Tout de même *Baillol*, dans ſa Requête, après avoir dit qu'*Iſabelle* troiſieme Fille d'*Alexandre II*, mourut ſans Enfans, aſſure que la Couronne devoit revenir aux Deſcendans de *David* Comte de *Huntingdon*, & ſaute tout d'un coup par-deſſus *Henri de Galythtly*, *Iſabelle*, *Ilda*, *Marguerite*, & *Aufrique*, Filles du Roi *Guillaume*; deſquelles *Patrick Galythly*, *Guillaume Roſs*, *Patrick Dunbar*, *Guillaume Veſci*, & *Roger de Mandeville*, ſe diſoient deſcendus. Ce qui donne lieu de croire que cet *Henri* & ſes trois Sœurs, ſuppoſé qu'ils fuſſent Enfans de *Guillaume*, n'étoient que des bâtards; c'eſt que dans la ſuite, les Prétendans qui tiroient d'eux leur origine, ſe départirent très aiſément de leurs prétentions, avant même qu'elles fuſſent examinées; marque aſſurée que *Baillol* avoit raiſon de les paſſer ſous ſilence, comme ne pouvant pas lui porter un grand préjudice.

Il ne s'agiſſoit donc que de régler la Succeſſion entre les Deſcendans de *David* Comte de *Huntingdon*, Frere du Roi *Guillaume*; de qui la Branche légitime venoit de finir par la jeune *Marguerite* de Norwege. Ce *David* eut pluſieurs enfans, dont quatre moururent avant lui; & laiſſa trois Filles, *Marguerite* qui épouſa *Alain de Galway*, *Iſabelle* Femme de *Robert Brus*, & *Ada* qui fut mariée à *Henri Haſtings*, Anglois. De *Marguerite* l'ainée des trois, vinrent *Deverguilde*, & *Marioue*; celle-ci fut mariée à *Jean Comyn*, & apparemment étoit morte ſans Enfans; & quoi qu'il en ſoit, elle, ni ſes Enfans ſi elle en eut, ne parurent point dans ce Procès. *Deverguilde* ſa Sœur ainée, qui épouſa *Jean Baillol*, en eut ce *Jean Baillol*, qui demandoit la Couronne en vertu du Droit de ſa Mere, qui étoit encore en vie. *Iſabelle* 2e. Fille de *David*, Femme de *Robert Brus*, eut un Fils nommé *Robert* comme ſon Pere: c'étoit l'un des Prétendans. Enfin *Ada* eut de *Henri Haſtings* ſon Mari, *Jean Haſtings*, qui avoit auſſi ſes prétentions; mais comme il prévoyoit bien que les Deſcendans de ſes deux Tantes, ainées de ſa Mere, l'emporteroient ſur lui, il ſe réduiſit à dire, que l'Ecoſſe étoit un Fief diviſible, & que par conſéquent il devoit être partagé entre les trois Filles de *David* Comte de *Huntingdon*, ſon Ayeul. Le grand ſujet de conteſtation étoit donc entre *Jean Baillol*, & *Robert Brus*. Le prémier alléguoit pour lui, qu'il étoit Petit-fils de *Marguerite* fille ainée de *David*; & le dernier pour lui, qu'il étoit Petit-fils de *David* lui-même, & par conſéquent qu'il étoit plus prochain d'un dégré: mais comme on lui oppoſoit que *Deverguilde*, qui étoit encore en vie, étoit dans un degré auſſi prochain que lui, & qu'elle avoit l'avantage d'être Fille de l'ainée, il répondoit, que dans un pareil degré de proximité, les Hommes devoient être préférés aux Femmes. C'étoit-là le précis des raiſons des uns & des autres, & le ſujet de l'examen qu'on devoit faire. Revenons préſentement à ce qui ſe paſſa dans les Aſſemblées ſuivantes.

Toutes les Requêtes des Prétendans ayant été lues, *Edouard* fixa le 2e. jour de Juin de l'année ſuivante 1292, pour ouïr le rapport des Commiſſaires Examinateurs; & ainſi ils eurent neuf ou dix mois pour s'inſtruire.

p. 580. Le jour marqué étant venu, les Ambaſſadeurs d'*Erick* Roi de Norwege ſe préſenterent, & demanderent pour leur Maitre, à être admis au nombre des Prétendans, comme Pere & légitime Héritier de *Marguerite* ſa Fille; ce qui lui fut accordé; après que ſes Ambaſſadeurs eurent prémierement reconnu la Souveraineté des Rois d'Angleterre ſur l'Ecoſſe. Edouard I.

Les Commiſſaires ſe mirent enſuite à examiner enſemble les Requêtes de chacune des Parties; mais comme il ſembla à *Edouard* que cette maniere de procéder feroit trainer l'affaire en longueur, il fit trouver bon qu'on examinât, avant toutes choſes, les Droits de *Baillol* & de *Brus*, ſans préjudice de ceux des autres Prétendans. Cela étant ainſi réglé, il ordonna aux Commiſſaires d'examiner, par quelles Loix il faloit procéder au Jugement de cette Affaire; ſur quoi les avis furent ſi divers, que pour leur donner le tems de s'accorder, ou de s'inſtruire, il prorogea l'Aſſemblée juſqu'au 12 d'Octobre; voulant auſſi, diſoit-il, conſulter de ſon côté les Juriſconſultes des Païs étrangers.

A la prochaine Aſſemblée, qui fut le 14 d'Octobre, *Edouard* mit deux Queſtions ſur le tapis, & ſouhaita d'avoir les avis des Examinateurs. La 1. par quelles Loix il faloit procéder au Jugement de cette Affaire, en cas qu'on ne trouvât point dans les deux Royaumes des Loix & des Coutumes communes, ou même diverſes. La 2. s'il falloit conſiderer le Royaume d'Ecoſſe comme tout autre Fief, & en juger comme on jugeroit des Comtés & des Baronies. Il fut répondu à la prémiere de ces deux Queſtions, par un avis unanime des Commiſſaires, que le Roi devoit juger cette Affaire conformément aux Coutumes établies dans les deux Royaumes, s'il s'en trouvoit quelques-unes qui puſſent y ſervir; mais que s'il ne s'en trouvoit pas, le Roi pourroit, par l'avis des Grands de ſon Royaume, établir une Loi nouvelle. Quant à la ſeconde, il fut répondu, qu'on devoit juger de la Succeſſion du Royaume d'Ecoſſe, comme de celles des Baronies & des Comtés. Ces deux Articles étant vuidés, *Edouard* s'adreſſa à *Baillol* & à *Brus*, pour leur demander s'ils avoient encore quelque choſe à alléguer pour ſoutenir leur Droit; & chacun de ces deux Seigneurs ayant parlé pour ſoi-même, & s'étant étendu ſur les raiſons déja alléguées, qu'ils prenoient toujours pour fondement de leur Droit, *Edouard* déclara que le 6 de Novembre il prononceroit la Sentence; & ce jour-là étant venu, *Robert Brus* fut entierement débouté des prétentions qu'il avoit à la Couronne d'Ecoſſe: ſur quoi il proteſta, qu'il avoit deſſein de pourſuivre ſon Droit ſous une autre forme. p. 581. &c.

Jean Haſtings ſe préſenta enſuite, & ſoutenant que le Royaume d'Ecoſſe étoit un Fief diviſible, il demanda qu'il fût partagé entre les Deſcendans des trois Filles de *David* Comte de *Huntingdon*, dont la troiſieme étoit ſa Mere. *Robert Brus* ſe leva en même tems, & ſe réduiſit à demander la même choſe. Sur cette demande, *Edouard* ordonna aux Commiſſaires d'examiner ſi l'Ecoſſe étoit un Fief diviſible, & leur donna du tems pour en déliberer juſqu'au 17 du même mois.

Ce jour-là, *Edouard* demanda l'avis des Examinateurs, qui répondirent, que le Royaume d'Ecoſſe n'étoit pas diviſible; ſur quoi le Roi prononça, que *Jean Haſtings*, ni *Robert Brus*, n'avoient rien à prétendre ſur la Succeſſion du Royaume. Cette Sentence ne donnoit pas encore gain de cauſe à *Baillol*, puiſqu'il y avoit encore tant d'autres Prétendans; mais ceux-ci épargnerent à *Edouard* & aux Commiſſaires un plus long examen, en ſe déportant entierement de leurs prétentions. N'y ayant donc plus rien qui pût mettre obſtacle au Droit de *Baillol*, *Edouard* prononça en ſa faveur, & le déclara Roi d'Ecoſſe: après quoi s'adreſſant à lui, il l'exhorta à gouverner ſon Peuple équitablement, & d'une telle maniere qu'il ne donnât aucun lieu à ſes Sujets de ſe plaindre de lui, & de porter leurs plaintes au Seigneur direct & Souverain de l'Ecoſſe. Il lui aſſigna enſuite un jour pour prêter le ſerment de fidélité, & un autre pour rendre ſon hommage du Royaume d'Ecoſſe: ce qui fut exécuté; le prémier, le 20 de Novembre à Norham; & le ſecond à Newcaſtle, le lendemain de Noël 1292. Sur quoi il eſt bon de remarquer, que le Chambellan d'*Edouard* demandant peut-être trop à *Baillol* pour ſon droit, lorſque ce Princ rendit l'hommage, ou ne ſachant ce qu'il devoit demander, *Edouard* fixa lui-même ce droit à 20 livres, ce qui étoit le double de ce qu'un Comte payoit. Voyez page 600.

Edouard déclare Baillol Roi d'Ecoſſe. p. 589.

Baillol prête ſerment & rend hommage au Roi Edouard. p. 591, 593.

A ne conſiderer que ce qui eſt rapporté dans ce Journal, il ſemble qu'il n'y ait rien de plus exact, ni de plus impartial, que le procédé d'*Edouard*, dans le Jugement de ce fameux Procès. Il demande d'abord aux Ecoſſois, qu'ils reconnoiſſent par ſurabondance de Droit, que l'Ecoſſe eſt un Fief dépendant de l'Angleterre; & ceux-ci n'oppoſant rien à ſes prétentions, il ſe conſtitue lui-même Juge de ce différend, en vertu de ſa Souveraineté reconnue; & pour pouvoir juger d'une maniere impartiale, il fait choiſir 80 Commiſſaires Examinateurs, par les deux principaux Prétendans; & ne prononce la Sentence, que ſur les avis de ces Commiſſaires. Peut-on rien voir, ce ſemble, de plus juſte, & de plus exact? Les Ecoſſois ne laiſſent pas néanmoins de ſe plaindre de lui, & d'aſſurer qu'il n'a eu égard qu'à ſes intérêts. C'eſt pourquoi, pour avoir une idée nette & diſtincte de cette affaire, il eſt bon de voir les plaintes des Ecoſſois, & ſur quoi elles ſont fondées, quoique ce Recueil n'en faſſe aucune mention.

Remarques de Mr. de Rapin ſur la conduite qu'Edouard tint en cette occaſion.

Ils diſent donc, que l'unique but d'*Edouard* étoit, non pas de pacifier l'Ecoſſe; mais de profiter de cette conjoncture, pour ſe faire reconnoître ſouverain Seigneur du Royaume, & pour faire tomber la Couronne ſur la tête de celui qui étoit le

EDOUARD I.

le moins en état de lui diſputer ce Droit ; c'eſt-à-dire, ſur celle de *Baillol*, qui avoit un génie bien moins élevé que ſon Rival, & moins d'Amis & de crédit en Ecoſſe : Qu'il ne laiſſa pas les ſuffrages libres, & que pendant qu'en public il témoignoit une grande impartialité, il agiſſoit en ſecret par des menaces & par des promeſſes, pour porter les Commiſſaires députés à juger ſelon ſes deſſeins : Qu'il offrit d'abord la Couronne à *Robert Brus*, s'il vouloit s'engager à lui en faire hommage ; & que celui-ci l'ayant refuſée à ce prix, il la promit à *Baillol* ſous ces mêmes conditions : Que ſi *Robert Brus* vint enſuite à reconnoitre *Edouard* pour Seigneur ſouverain de l'Ecoſſe, ce fut parce qu'il comprit bien quel préjudice il s'étoit porté à lui-même par ſon refus. On ajoûte, qu'une marque que les Etats aſſemblés à Norham n'étoient pas libres, c'eſt prémierement, qu'*Edouard* y avoit amené des Troupes ; & en ſecond lieu, qu'ils ne répondirent rien à la propoſition qu'*Edouard* leur fit de le reconnoitre pour Seigneur ſouverain ; car s'ils euſſent cru que ce Droit eût été inconteſtable, pourquoi euſſent-ils demandé du tems pour délibérer ? ou s'il ne l'étoit pas, d'où peut venir que les Etats aſſemblés ne purent trouver aucune raiſon pour diſputer ce prétendu Droit, puiſqu'il eſt certain que les derniers Rois d'Ecoſſe s'y étoient toujours oppoſés ? Qu'on ne voit pas, malgré tout cela, que les Etats ayent reconnu cette Souveraineté ; & que la reconnoiſſance qui en fut faite, ne venoit que de la part des Régens gagnés par *Edouard*, ou de celle des Prétendans intéreſſés à gagner ſa faveur, & dont la plupart étoient ſes Vaſſaux, ou ſes Sujets ; & qui dans le fond n'avoient aucun pouvoir de lier le Peuple d'Ecoſſe, par leur ſoumiſſion particuliere. On prétend encore, que ce fut *Edouard* qui fit par ſes intrigues intervenir tous les Prétendans, à l'exception de *Baillol*, de *Brus*, & de *Haſtings*, afin d'embaraſſer l'affaire ; pour faire voir aux deux principaux, qu'ils avoient beſoin de ſa faveur, & pour avoir parmi les Prétendans mêmes la pluralité des voix pour lui ; ce qui paroit, dit-on, manifeſtement, de ce qu'auſſi-tôt que *Robert* eut perdu ſa Cauſe, tous les autres Prétendans (*Baillol* & *Haſtings* exceptés) ſe départirent de leurs prétentions : marque évidente, que ce qu'ils avoient fait n'étoit qu'une pure grimace, à la ſollicitation du Roi qui les faiſoit agir. Car comment peut-on concevoir, diſent-ils, que l'Arrêt prononcé contre *Brus* fût préjudiciable aux autres Prétendans, & dût les obliger à ſe déſiſter de leurs prétentions ? Il paroit encore plus évidemment, que l'intervention du Roi de Norwege étoit mendiée ; puiſqu'il n'y a aucune apparence que ſes Ambaſſadeurs euſſent oſé trahir les intérêts de leur Maitre, s'ils n'euſſent eu des ordres ſecrets d'agir ſelon les directions d'*Edouard*, qui n'eut plus beſoin de lui après que *Robert Brus* eut été débouté. Il ſemble même qu'il y avoit quelque myſtere dans la conduite de *Baillol*, qui affecta de ne pas ſe trouver à la prémiere Aſſemblée de Norham, pour laiſſer faire aux autres cette prémiere démarche, de reconnoitre le Roi d'Angleterre pour Souverain, comme s'il eût eu plus de meſures à garder que les autres ; ce qui, dit-on, ne pouvoit provenir que de l'aſſurance qu'il avoit d'obtenir la Couronne : mais que nonobſtant cette précaution, il ne put empêcher que la voix publique ne l'accuſât d'avoir été le prémier à s'engager avec *Edouard*. Auſſi continua-t-on toujours à le lui reprocher ; & quoique dans la ſuite il ait perdu cette même Couronne pour avoir voulu ſe rétracter, il ne put jamais acquérir l'eſtime de ſes Sujets, qui ſe tournerent enſuite du côté du Fils de ſon Rival.

Je ne puis m'empêcher de faire ici une remarque qui vient uniquement de moi, & que je ne donne auſſi que comme une ſimple conjecture ; c'eſt ſur la ſeconde Aſſemblée qui ſe fit à Norham le 2 de Juin 1291. *Edouard* avoit accordé un délai de trois ſemaines depuis le 10 de Mai, afin de donner le tems aux Ecoſſois de préparer ce qu'ils avoient à répondre à ſes prétentions ſur la Souveraineté de l'Ecoſſe. Selon ce délai, l'Aſſemblée ſe devoit tenir le 1 de Juin ; & néanmoins on ne trouve ici que celle qui ſe tint le 2, dans laquelle, ſans qu'il paroiſſe qu'on ait demandé aux Ecoſſois ce qu'ils avoient à répondre, le Chancelier ouvre la Conférence en diſant, que puiſqu'ils n'avoient rien répondu, le Roi d'Angleterre étoit réſolu d'uſer de ſon Droit. Cela me donne lieu de conjecturer, qu'il pourroit bien s'être tenu une autre Aſſemblée le jour précédent, dans laquelle les Etats d'Ecoſſe produiſirent leurs raiſons, qu'on n'a pas jugé à propos d'inſerer dans ce Journal. Car comment le Chancelier pouvoit-il commencer d'ouvrir l'Aſſemblée, en diſant que les Ecoſſois n'avoient rien répondu, avant que de les avoir ſommés de répondre ? Que s'ils ont été ſommés & qu'ils ayent répondu, ce ne peut être qu'une de ces deux choſes : ou que l'hommage n'étoit pas dû, ou qu'ils avouoient que l'Ecoſſe étoit un Fief de l'Angleterre. Au prémier cas, il faloit dire au moins un mot de leur réponſe, dans un Journal auſſi exact que celui-ci, où les propres paroles ſont rapportées, & ſouvent répétées mot à mot ; & au ſecond cas, rien ne pouvoit être plus avantageux aux intérêts du Roi, qu'un tel aveu. Que s'ils n'ont rien répondu du tout, du moins faloit-il rapporter les Sommations qu'on leur fit de répondre, & ajouter qu'ils étoient demeurés muets ; car il faut remarquer, que ce n'eſt pas ici une narration, dont les termes dépendent du caprice de celui qui la fait, mais une eſpece de Procès-verbal où les propres mots ſont rapportés.

EDOUARD I.

Preuves de l'ancienneté de la Souveraineté du Roi d'Angleterre ſur l'Ecoſſe.

Cette conjecture, & ce que les Ecoſſois oppoſent, paroît avoir un fondement d'autant plus ſolide, que les raiſons dont *Edouard* ſe ſervit pour faire voir que l'Ecoſſe avoit été de tout tems un Fief dépendant de la Couronne d'Angleterre, ne paroiſſent rien moins que convaincantes. C'eſt cet Acte que j'ai encore à examiner, & dont je n'ai pas voulu parler juſqu'ici, pour ne pas interrompre la narration ; quoiqu'il ſe trouve inſeré au milieu du Journal dont je viens de parler, page 559 & ſuivantes de ce Recueil.

Dans le diſcours que fit le Chancelier à la ſeconde Aſſemblée de Norham, il dit, que le Roi ſon Maitre prétendoit prouver ſon Droit de Souveraineté ſur l'Ecoſſe, par des documens inconteſtables ; & ce fut dans ce deſſein, qu'*Edouard* fit faire un Ecrit qui contient ſes preuves. Cet Ecrit eſt trop long pour être tranſcrit ici ; c'eſt pourquoi je me contenterai de dire en un mot, que toutes les preuves ſont fondées ſur des paſſages extraits de quelques Hiſtoriens : comme, *Marianus Scotus* Irlandois, *Guillaume de Malmesbury*, *Roger de Hoveden*, *Henri de Huntingdon*, *Raoul de Dicet*, & quelques autres, tous Anglois : que le fort des preuves conſiſte à faire voir par ces Hiſtoriens, que les Rois d'Angleterre ont ſouvent vaincu les Ecoſſois, qu'ils ont quelquefois mis des Rois ſur le Trône d'Ecoſſe par la force de leurs armes, & que les Rois d'Ecoſſe leur ont ſouvent fait hommage. Les Hiſtoriens Anglois, qui parlent de la Souveraineté de leurs Rois ſur l'Ecoſſe, ſe fondent ſur cet Ecrit d'*Edouard* ; dont, pour le dire en paſſant, ils ne rapportent que peu de particularités. Quoique peu de gens s'intéreſſent préſentement dans cette diſpute, je me perſuade pourtant, qu'il y a des Curieux qui ne ſeront pas fâchés de voir quelques remarques ſur les preuves alléguées par *Edouard*.

Remarques de Mr. de Rapin ſur ces preuves.

1. Les Auteurs d'où les paſſages ſont extraits, ſont tous Anglois ; & il paroît extraordinaire qu'on prétende prouver par des Ecrivains Anglois, que l'Ecoſſe eſt un Fief de l'Angleterre, ce qui fait le ſujet du Procès entre les deux Nations : car c'eſt prendre les Parties pour Juges. Cela ſeroit bon, ſi ces paſſages ne ſervoient que de confirmation à des preuves plus authentiques.

2. Pour prouver que l'Ecoſſe a été depuis longtems un Fief dépendant de la Couronne d'Angleterre, il ne ſuffit pas de prouver que les Rois d'Ecoſſe ont rendu hommage aux Rois d'Angleterre ; il faut juſtifier qu'ils ont rendu cet hommage pour l'Ecoſſe. Car ſi, par exemple, le Roi de France vouloit prouver que les Rois d'Angleterre ont rendu hommage à ſes Prédéceſſeurs, il le pourroit aiſément par une foule d'Hiſtoriens : mais s'il prétendoit inférer de-là, que l'Angleterre eſt un Fief de la Couronne de France, cette conſéquence ſeroit ridicule ; parce que l'hommage que les Rois d'Angleterre ont rendu aux Rois de France, n'étoit pas pour l'Angleterre même, mais pour les Provinces qu'ils poſſédoient dans le Royaume de France. Il en peut être de même à l'égard des Rois d'Ecoſſe, qui ont poſſédé en Angleterre le Comté de *Huntingdon*, & quelques Terres ſur la frontiere des deux Royaumes, dont ils faiſoient hommage au Roi d'Angleterre.

3. Mais quand même ils n'auroient rien poſſédé en Angleterre, il ne s'enſuivroit pas de ce qu'ils ont fait hommage aux Rois d'Angleterre, que l'Ecoſſe eût été un Fief de cette Couronne ; puiſqu'il eſt certain qu'on faiſoit ſouvent hommage pour de ſimples Penſions annuelles, ſans exprimer la cauſe de l'hommage. On en voit des exemples dans le prémier Volume de ce Recueil, page 1, & en quelques autres endroits, à l'égard des Comtes de Flandre, qui rendoient hommage aux Rois d'Angleterre pour une Penſion de 500 Marcs ; de ſorte qu'on ne peut rien conclure des hommages rendus par les Rois d'Ecoſſe, à moins qu'il ne fût exprimé que c'étoit pour le Royaume d'Ecoſſe.

4. Tout le monde ſait avec quelle exactitude, ceux à qui l'hommage étoit dû, ſe le faiſoient rendre à tous les changemens de Souverain, & de Vaſſal, en préſence de pluſieurs Témoins ; qu'on en dreſſoit des Actes authentiques, & que celui qui l'avoit rendu en donnoit ſes Lettres-Patentes. D'où vient donc qu'*Edouard* ne produiſoit aucun de ces hommages en bonne forme, & qu'il ſe réduiſoit à prouver ſon Droit par des paſſages des Hiſtoriens ? N'étoit-ce pas avouer qu'il n'avoit pas de meilleures preuves ?

5. On pourroit peut-être oppoſer, que dans l'Ecrit d'*Edouard*, il y a un long récit de l'hommage que *Guillaume*, Roi d'Ecoſſe, rendit pour l'Ecoſſe même au Roi *Henri II* & à ſon Fils ; outre que cet hommage n'eſt pas conteſté. Mais on peut répondre, que comme cet hommage avoit été extorqué de *Guillaume*, comme une des conditions de ſa liberté après qu'il eut été pris priſonnier par *Henri II* ; *Richard*, Fils & Succeſſeur de *Henri*, s'en départit volontairement, comme les Hiſtoriens Anglois l'aſſurent eux-mêmes, & comme on le peut prouver par un Acte qui ſe trouve dans le prémier Tome de ce Recueil, p. 64. parmi ceux de *Richard* : & ainſi cet article ne peut point faire de preuve.

6. Il eſt bien vrai que les Rois d'Angleterre ont ſouvent demandé l'hommage aux Rois d'Ecoſſe, pour l'Ecoſſe même : mais cela ne prouve que leurs prétentions, & non pas leur

Droit.

Edouard I.

Droit. Car ſi cette ſimple demande ſuffiſoit pour prouver leur Droit, il eſt certain que le ſimple refus des Rois d'Ecoſſe pourroit prouver le contraire; & il eſt d'une notorieté inconteſtable, que les Rois d'Ecoſſe ont quelquefois refuſé de rendre hommage pour leur Royaume. *Alexandre II* ayant rendu hommage à *Henri III* ſon Beau-pere, pour le Comté de Huntingdon, *Henri* lui demanda le même hommage pour l'Ecoſſe; mais ce Prince, quoique fort jeune en ce tems-là, s'en excuſa en diſant, qu'il ne pouvoit le faire ſans le conſentement des Etats de ſon Royaume; & ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'*Edouard* dans ſon Ecrit, cite l'hommage rendu par *Alexandre* à *Henri*, pour prouver ſon Droit: confondant adroitement l'hommage du Comté de Huntingdon qu'*Alexandre* rendit, avec celui de l'Ecoſſe qu'il refuſa. Le même *Alexandre* étant venu rendre hommage à *Edouard* lui-même, proteſta que ce n'étoit pas pour le Royaume d'Ecoſſe; & ſon hommage fut reçu avec cette proteſtation & cette reſtriction, comme il paroît par un Acte inſéré dans la 126 page de ce II Volume. *Et idem Rex Angliæ homagium ejuſdem Regis Scotiæ recepit, ſalvo jure & clamio ejuſdem Regis Angliæ, & hæredum ſuorum, de homagio prædicti Regis Scotiæ, & hæredum ſuorum de Regno Scotiæ, cum inde loqui voluerint.*

7. En liſant les paſſages des Hiſtoriens cités par *Edouard*, on ne peut s'empêcher de s'appercevoir, combien les conſéquences qu'il prétend tirer de quelques expreſſions générales, ſont foibles.

8. Enfin, quant aux paſſages qui montrent que les Rois d'Angleterre ont mis quelquefois des Rois d'Ecoſſe ſur le Trône, cela n'emporte point que l'Ecoſſe fût dépendante de l'Angleterre. Si *Louis XIV* avoit eu le bonheur de remettre *Jaques II* ſur le Trône, il ne s'enſuivroit pas que l'Angleterre dût reconnoitre le Roi de France & ſes Succeſſeurs pour ſes Souverains.

Je pourrois ajouter pluſieurs autres remarques ſur ces preuves alléguées par *Edouard*; mais cela ſuffit, ce me ſemble, pour faire voir combien il eſt étonnant que les Etats d'Ecoſſe n'ayent rien répondu aux prétentions d'*Edouard*: ce qui donne quelque ſujet de croire, ou que le Journal n'eſt pas exact, ſelon ma conjecture; ou que s'ils n'ont point répondu, ils étoient intimidés par *Edouard*, de qui ils avoient tout à craindre en l'état où ils ſe trouvoient.

Je me ſuis un peu étendu ſur ce Journal, parce que c'eſt le fondement de toutes les Guerres qui affligerent les deux Nations pendant 300 ans. Et quant aux remarques que j'y ai ajoutées, c'eſt pour empêcher qu'on ne ſe prévienne en faveur d'un Ecrit qui paroît ſi authentique; comme s'il devoit être le ſeul fondement de la vérité, quoiqu'il ait été fait par l'ordre d'une des Parties intéreſſées (1).

Les autres Actes les plus importans, qui ſe trouvent dans ce Volume touchant l'Ecoſſe, ſont la demande que fit *Baillol*, que les Cauſes des Ecoſſois fuſſent jugées en Ecoſſe; & le refus qu'en fit *Edouard*, page 596. On voit dans la page 597 la déclaration du même *Baillol*, par laquelle il ſe déſiſte de la Conceſſion accordée par *Edouard* ſur le même ſujet, aux Régens & Prétendans à la Couronne, laquelle ſe trouve à la page 532.

Empriſonnement de Macdulfe.

Page 604, on voit que le Parlement d'Ecoſſe condamna *Macdulfe*, Comte de Fife, à tenir priſon. Cet Acte eſt remarquable, parce que la plainte qu'en fit *Macdulfe* à *Edouard*, fut un des principaux ſujets de la brouillerie qui arriva entre ces deux Princes. Voici ce que c'eſt.

Pendant qu'*Edouard* étoit en poſſeſſion de l'Ecoſſe, par la conceſſion des Régens & des Prétendans à la Couronne, il ordonna que *Macdulfe*, Comte de Fife, ſeroit mis en poſſeſſion de certaines Terres ſur leſquelles il avoit des prétentions. L'affaire de la Succeſſion étant réglée, & *Baillol* reconnu pour Roi, *Macdulfe* fut cité au Parlement pour s'être mis en poſſeſſion de ces Terres, qui devoient être en la garde du Roi d'Ecoſſe; & fut condamné à être mis en priſon. Etant délivré, il alla ſe plaindre à *Edouard* de l'injuſtice qui lui avoit été faite; & ſur ſa plainte, *Edouard* cita le Roi d'Ecoſſe à comparoitre devant lui: à quoi celui-ci ayant obéi, on le traita comme un ſimple Particulier, (2) & on l'obligea d'aller lui-même plaider ſa Cauſe à la Barre; ce qui l'aigrit au dernier point. La Citation de *Baillol* ſe voit à la page 606.

Le Roi Edouard cite Baillol.

Mais ce ne fut pas la ſeule occaſion qu'*Edouard* prit de faire valoir ſa Souveraineté ſur l'Ecoſſe: on trouve ici huit diverſes Citations faites à *Baillol*, ſur des ſujets très légers, de venir comparoitre en perſonne devant *Edouard*. Voyez depuis page 605 juſqu'à page 641. Ce fut ce qui engagea *Baillol* à ſonger aux moyens de ſe délivrer d'un joug ſi fâcheux. La Guerre qui s'émut entre la France & l'Angleterre, ſembla lui en offrir une occaſion favorable. Il fit un Traité de Ligue offenſive & défenſive avec la France, page 695; maria *Edouard* ſon Fils avec une Fille de *Charles de Valois*, Frere de *Philippe le Bel*, page 697; & enfin renonça, par un Acte exprès, à l'hommage qu'il avoit rendu à *Edouard*. Cette Renonciation eſt à la page 707. *Baillol* avoit cru qu'*Edouard*, occupé avec la France, n'auroit pas le tems de penſer à lui; mais le contraire arriva. *Edouard* négligea ſes affaires en France, pour s'attacher à châtier le Roi d'Ecoſſe, qui fut vaincu & obligé à venir ſe rendre à *Edouard*, à qui il réſigna ſon Royaume. On trouve cette Réſignation à la page 718. Après quoi il fut envoyé priſonnier à la Tour.

Baillol obligé a réſigner la Couronne à Edouard.

Les Ecoſſois ſe revolterent diverſes fois, & furent toujours vaincus, & enfin contraints à reconnoitre *Edouard* pour leur Souverain, page 950.

Les Ecoſſois reconnoiſſent Edouard pour Souverain.

Robert Brus, Fils de celui qui avoit prétendu à la Couronne, s'échape d'Angleterre, va en Ecoſſe, où il tue *Jean Comyn* qui l'avoit trahi (page 988), & ſe fait couronner Roi d'Ecoſſe. Il eſt vaincu & va ſe cacher; les Priſonniers de ſon Parti ſont très maltraités par *Edouard*. Voyez la page 1012. On ne trouve point ici d'autres Actes qui faſſent mention de la derniere Expédition d'*Edouard* en Ecoſſe, dans laquelle il mourut.

Défaite de Brus. Jean Comyn tué par Robert Brus.

IV. *AFFAIRES DE FRANCE.*

Traité du Roi Edouard avec la France.

On trouve (page 134) un Traité entre *Philippe III*, dit *le Hardi*, & *Edouard*, qui confirme celui qui avoit été fait entre *Henri III* & *S. Louis*, par lequel le Roi de France étoit obligé de rendre à celui d'Angleterre la Terre d'Agenois. Ce Traité eſt daté à Amiens, le 23 Mai 1279.

Lettre d'Edouard a l'Evêque d'Agen.

Page 139, on voit une Lettre d'*Edouard*, par laquelle il prie l'Evêque d'Agen, entre les mains de qui, ſelon la coutume, il devoit faire le ſerment en perſonne, de vouloir le recevoir pour ſon Sénéchal de Guyenne. Elle eſt datée d'Abbeville, le 4 Juin 1279.

Page 167, il y a une Lettre d'*Edouard* à *Philippe*, par laquelle il le prie de ne rien changer aux coutumes de Gaſcogne, ſans ſon conſentement. Elle eſt du 4 Mars 1281. La Gaſcogne & la Guyenne étoient alors deux noms équivalens.

Lettre de la Nobleſſe de Gaſcogne a Edouard.

Page 168, on trouve une Lettre de la Nobleſſe de Gaſcogne à *Edouard*, par laquelle les Seigneurs de ce Païs-là le prient de ne pas ceder la Haute-Juſtice de leurs Terres à *Arnaud du Seuil*. Cette Lettre commence: *Domino præ cunctis mortalibus diligendo Edwardo*, &c. Cependant ils lui parlent d'un ton aſſez ferme: *Dominationem veſtram tenere volumus pro conſtante, quod nullatenus nobis placet, ut altam juſtitiam terrarum noſtrarum in Arnaldum Raimundi de Solio, vel aliquem alium, maxime ignobilem, conferatis*; & un peu plus bas, *nunquam enim præmiſſa proponimus ſuſtinere, niſi id faceremus, quod abſit, coacti à vobis.* Du 1 Mai 1281.

Hommage d'Edouard à Philippe de France.

Page 320, on lit les reſtrictions qu'*Edouard* apporta dans l'hommage qu'il rendit à *Philippe* l'an 1286, l'Evêque de Bath & Wells portant la parole. Sur quoi il faut remarquer, que ſous les Regnes de *Jean* & de *Henri III*, Ayeul & Pere d'*Edouard*, la France avoit enlevé pluſieurs Provinces aux Rois d'Angleterre, & qu'après pluſieurs Guerres faites ſur ce ſujet, il y eut quelques Traités de Paix, de l'inobſervation deſquels *Edouard* ſe plaignoit. C'eſt pourquoi, après avoir proteſté contre ces infractions, il ne rendit ſon hommage qu'en termes généraux; de peur de ſe priver du Droit qu'il prétendoit avoir ſur ces Provinces, s'il rendoit ſeulement hommage des Terres qu'il tenoit alors, en les nommant ſpécialement. L'hommage eſt donc conçu en ces termes: *Je deviens votre homme, des Terres que je tiens de vous deçà la Mer, ſelon la forme de la Paix qui fut faite entre nos Ancêtres*; & cet hommage fut reçu de cette maniere.

Traité entre Edouard & Philippe le Bel.

Page 336, on voit un Traité de Paix entre *Philippe le Bel* & *Edouard I*, du mois d'Août 1286.

Philippe cite Edouard à comparoitre en perſonne à Paris.

Page 617. Une querelle particuliere entre deux Mariniers, l'un Anglois, & l'autre Normand, ayant donné occaſion à une rupture entre la France & l'Angleterre, *Philippe* cita *Edouard* à comparoitre en perſonne à Paris, devant la Cour des Pairs. On trouve ici cette Citation.

Sujet des demêlés de ces Princes.

Pour entendre les Actes ſuivans, & le ſujet des démêlés entre *Philippe le Bel* & *Edouard*, il faut ſavoir qu'*Edouard* ſe trouvant engagé dans la Guerre d'Ecoſſe, envoya à Paris *Edmond* ſon Frere, pour y comparoitre en ſon nom; avec ordre de faire tout ce qu'il ſeroit poſſible pour éviter la Guerre avec la France. Les Hiſtoriens François diſent, que *Philippe* n'étant pas content de ce qu'*Edouard* n'avoit pas comparu en perſonne, confiſqua la Guyenne, & envoya dans ce Duché *Raoul de Neſle* ſon

(1) Pour juſtifier ce qui a été avancé par Mr. *de Rapin*, il faudroit ajouter bien d'autres choſes, qu'on pourroit tirer de divers Hiſtoriens, tant Anglois qu'Ecoſſois. Mais n'y ayant point ici de place pour des citations, les Curieux qui ſouhaitent de ſe ſatisfaire plus pleinement au ſujet de l'Independance & de la Souveraineté du Royaume d'Ecoſſe, ne trouveront pas mauvais qu'on les renvoye aux Pieces qui traitent ce ſujet plus au long, en particulier, aux Obſervations du Chevalier *George Mackenzie*, *ſur les Loix & les Coutumes des Nations par rapport à la Preſeance*, Chap III; à la *Diſpute* du Chevalier *Thomas Craig*, touchant l'Hommage, intitulée, *Défenſe de la Souveraineté d'Ecoſſe*; à l'*Hiſtoire générale d'Angleterre*, de Mr. *Tyrrel*; aux *Recueils concernant l'Hiſtoire d'Ecoſſe*, du Chevalier *Jaques Dalrymple*; à l'*Eſſai* de Mr. *Anderſon*, pour faire voir que le Royaume d'Ecoſſe eſt *Impérial* & indépendant: & pour conclure le tout, on peut voir le dernier Traité d'Union conclu entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, comme entre deux Nations indépendantes.

(2) *Buchanan.*

(3) En conſultant les *Fœdera*, il paroit que Mr. *de Rapin* s'eſt mépris lorſqu'il appelle cette *Iſabelle* la Sœur de *Philippe*: c'étoit ſa Fille. Nous avons auſſi rectifié dans l'Anglois, quelques pages pleines

ſon Connétable, qui s'en rendit maitre. On ne peut s'empêcher d'être ſurpris, que ce Général pût s'emparer ſi aiſément de la Guyenne; mais on trouve ici, à la page 620, le dénouement de cette affaire, & la ruſe dont *Philippe* ſe ſervit. Il fit entendre à *Edmond*, qu'il ne regardoit en cette occaſion que ſon honneur, & ſon Droit de Souverain; & que pourvu qu'*Edouard* voulût faire quelques démarches pour le ſatisfaire, il ſe contenteroit de l'extérieur. Pour cet effet, il demanda qu'*Edouard* lui livrât cerraines Villes de Guyenne, & quelques Perſonnes de la même Province dont il avoit ſujet de ſe plaindre. *Edouard*, qui vouloit éviter la Guerre, ne ſe contenta pas de donner cette ſatisfaction extérieure au Roi de France, il lui livra même toute la Guyenne, dans la croyance où il étoit que *Philippe*, content de cette ſoumiſſion, la lui rendroit incontinent, ſelon ſa promeſſe. Mais il fut dupé par le Roi de France, qui envoya le Connétable en Guyenne pour s'en mettre en poſſeſſion; ce qui ſe fit volontairement: après quoi *Philippe* refuſa de la rendre.

On trouve donc ici, page 619, l'Ordre d'*Edouard* à ſes Officiers de Guyenne d'obéir à *Edmond* ſon Frere, comme à lui-même; & l'Ordre d'*Edmond* en conſéquence de celui-ci, de livrer la Guyenne au Roi de France. On ne peut preſque point douter que la choſe ne ſe ſoit paſſée de cette maniere, & comme *Edmond* la raconte dans la page 620, puiſque divers Actes & Lettres d'*Edouard*, qu'on voit dans les pages 642, 643, 644, 645, 652, 687, 789, 937, ſuppoſent manifeſtement cette ſupercherie dont *Edouard* ſe plaint.

Page 650, on trouve la Renonciation que fit *Edouard*, en termes formels, à l'hommage qu'il avoit rendu à *Philippe*. Elle eſt de l'an 1294.

Page 741. Il y a les Conventions du Mariage projetté entre *Edouard* Fils d'*Edouard I*, & *Philippe* Fille de *Guy* Comte de Flandres, 1296. Mais comme cette Fille fut gardée à Paris par *Philippe le Bel*, qui vouloit empêcher ce Mariage, *Edouard* & *Guy* firent de nouvelles Conventions pour marier *Iſabelle* Fille cadette de *Guy*, avec le jeune *Edouard*. Page 742.

Page 789, on voit une Lettre d'*Edouard* aux Gaſcons, par laquelle il s'excuſe envers eux, de ce que, ſans les avoir conſultés, il s'étoit laiſſé duper par *Philippe* dans le Traité ſecret, qu'*Edmond* ſon Frere avoit fait avec lui.

Page 808 & 812, on voit un Compromis de *Philippe* & d'*Edouard*, pour faire *Boniface VIII* Arbitre de leurs différends; non comme Pape, mais comme Perſonne privée, ſous le nom de *Benoit Cajetan*. Voyez auſſi page 817.

Page 812. *Boniface* caſſe les Conventions du Mariage projetté entre *Edouard* le jeune, & *Philippe de Flandre*.

Page 819, on lit la Sentence arbitrale du Pape, pour terminer les différends des deux Rois. C'eſt cette Sentence qui choqua ſi fort la Cour de France, ſelon *Mezerai*, qu'étant préſentée à *Philippe* par un Ambaſſadeur d'*Edouard*, *Robert d'Artois* la lui arracha & la jetta dans le feu. Il falut donc penſer à d'autres moyens, pour finir cette querelle. Pour y parvenir, les Ambaſſadeurs des deux Rois s'aſſemblerent à Montreuil ſur la Mer, & conclurent une Trève, en arrêtant le Mariage d'*Edouard* le Pere avec *Marguerite* Sœur de *Philippe*, & celui d'*Edouard* le Fils avec *Iſabelle* Sœur du même Roi (3). Pluſieurs Hiſtoriens ont parlé de cette Trève comme d'une Paix finale, & ſe ſont trompés. On voit par les termes mêmes du Traité, qu'on trouve ici à la page 841, que ce n'étoit qu'une Trève, en 1299. La Paix ne fut faite qu'en 1303, & l'on en voit les Articles à la page 923; où on peut remarquer, que les deux Rois abandonnerent entierement leurs Alliés les plus attachés à leurs intérêts; *Philippe* les Ecoſſois, & *Edouard* le Comte de Flandre, dont il n'eſt pas fait la moindre mention dans le Traité.

On trouve à la page 929, une Lettre de quelques Ecoſſois qui étoient à la Cour de France, à leurs Amis d'Ecoſſe, dans laquelle ils leur diſent, qu'ils ne doivent pas s'étonner s'ils ne ſont pas compris dans le Traité, puiſque *Philippe* leur a promis de ne pas les abandonner; & qu'il leur rendroit plus de ſervice dans l'Entrevue qu'il devoit avoir à Amiens avec *Edouard*, que s'il les avoit fait comprendre dans la Paix. Mais ce que le Roi de France leur diſoit n'étoit que pour les amuſer, puiſqu'il n'eut point d'Entrevue avec *Edouard* (page 952), & qu'il ne fit rien pour eux. D'un autre côté, les Hiſtoriens Flamands accuſent *Edouard* d'une noire perfidie, d'avoir ainſi abandonné leur Comte, & d'avoir été l'unique cauſe de ſa ruine; malgré les ſermens les plus ſolemnels qu'il avoit faits, de ne conſentir jamais à aucune Paix avec la France, ſans qu'il y fût compris.

On trouve parmi les Actes omis, à la page 1083, que le Roi de France étoit choqué, que dans les Chartres expédiées en Guyenne, on mît la clauſe, *Regnante Edwardo Rege Angliæ*; & qu'il prétendoit qu'on mît, *Regnante Philippo Rege Franciæ*. Après bien des débats ſur ce différend, il fut convenu entre *Jean de Grailly* Sénéchal de Guyenne, & la Cour de France, qu'on mettroit, *Regnante Philippo Rege Franciæ, Edwardo Rege Angliæ tenente Ducatum Aquitaniæ*; mais il ne paroit pas ici qu'*Edouard* ait approuvé cet expédient.

EDOUARD I.

V. *ACTES QUI REGARDENT L'ANGLETERRE en particulier.*

On peut remarquer dans les prémiers Actes de ce Volume, qu'étant paſſés en Angleterre pendant l'abſence d'*Edouard* qui étoit dans la Paleſtine, il étoit reconnu pour Roi, quoiqu'il n'eût pas été couronné; la ſimple Proclamation ayant été ſuffiſante pour lui conférer toute l'Autorité Royale. Auſſi tous ces Actes ſont ici paſſés en ſon nom. Mais au-lieu que quand le Roi étoit préſent, on mettoit à la fin, *Teſte Rege*, ou, *Teſte me ipſo*; on mettoit pendant ſon abſence, *Teſte W. Eborum Epiſcopo. Ed. Cornubiæ, & Gilb. Glocestriæ Comitibus*, qui étoient les trois Régens du Royaume: ou bien on mettoit, *Per manum W. Nerton Cancellarii noſtri.*

Page 21, on voit la maniere dont on faiſoit amas des proviſions de vivres néceſſaires pour le Couronnement du Roi; chaque Province étant taxée à en fournir une certaine quantité. Par exemple, celle de Glocester devoit fournir 60 Bœufs, ou Vaches, 60 Cochons, 2 Sangliers gras, 60 Moutons en vie, 3000 Chapons, ou Poules, 40 quartiers de lard, &c. & les autres à proportion.

Proviſions pour le Couronnement du Roi Edouard.

Page 34, il y a un *Memorandum* du jour qu'*Edouard* aborda à Douvre, & du jour qu'il fut couronné.

Page 49. Je ne ſai ce que c'eſt (4) qu'*Officium Spigornellorum*, dont il eſt ici fait mention. *Du Cange* en parle, mais il ne s'explique pas bien, ce me ſemble. Il cite un paſſage, qui ſemble marquer que c'étoit une Charge qui regardoit la Chapelle du Roi (5).

Page 78. *Edouard* écrit à ſon Juſticier en Irlande, qu'on lui a offert 8000 Marcs, pour établir les Loix Angloiſes dans cette Ile, à quoi il conſent; parce, dit-il, que celles dont on ſe ſert en Irlande ſont déteſtables, & par conſéquent ne doivent pas être cenſées Loix. Néanmoins, il lui ordonne d'en tirer tout autant d'argent qu'il pourra.

Les Irlandois offrent une groſſe ſomme à Edouard pour qu'il établiſſe les Loix Angloiſes parmi eux.

Page 124. *Alexandre*, Roi d'Ecoſſe, étant ſur le point de venir en Angleterre, *Edouard* ordonne à tous les Baillys d'empêcher qu'on ne lui vende les vivres trop cher. Une pareille précaution ſeroit ſouvent néceſſaire ailleurs, ſur-tout en Hollande.

Page 157, il paroît que les Rois d'Angleterre permettoient encore les Duels entre les Particuliers. Voyez auſſi page 62.

Duels permis par les Rois d'Angleterre.

Page 160, on voit que la Maiſon de *Guildhall*, qui eſt aujourdhui la Maiſon de Ville de Londres, appartenoit alors aux Négocians Allemands.

A qui Guildhall appartenoit autrefois.

Page 168, il paroît que les Loups, deſcendus des Montagnes du Païs de Galles, infeſtoient les Provinces voiſines d'Angleterre, de ce que le Roi donna ordre de les exterminer.

Ordre d'exterminer les Loups.

Page 427, il y a un *Memorandum* du jour qu'*Edouard* aborda à Douvre en revenant de France, où il avoit demeuré 3 ans, en 1289.

Page 787, on trouve qu'*Edouard* s'excuſa envers ſes Sujets pour les grandes Taxes qu'il avoit été obligé d'impoſer ſur eux; & la raiſon pour laquelle il avoit ôté les Charges de Connétable & de Grand-Maréchal à *Humphroy Bohun* & *Hugues Bigot*: pour prévenir les bruits qu'on faiſoit courir, que c'étoit parce que ces Seigneurs avoient fait quelques remontrances au Roi pour le bien commun du Royaume.

Page 813, on voit une Commiſſion d'*Edouard*, pour s'enquérir des torts qu'il peut avoir faits à ſon Peuple, auxquels il a deſſein de remédier.

Page 1043, on voit un Serment qu'*Edouard* fit faire à *Gaveſton* Favori d'*Edouard* ſon fils, de ne remettre jamais le pied en Angleterre; & celui que fit *Edouard* le Fils, de ne jamais le rappeller. Cet Acte peut être de quelque uſage pour le Regne ſuivant.

Banniſſement de Gaveſton.

Page 1059, il y a un *Memorandum* de la mort d'*Edouard*, le 3 de Juillet 1307.

Mort d'Edouard.

Il paroît dans la page 169, que les Juifs avoient un Chef de leur Synagogue à Londres, & que cette Charge étoit conférée par le Roi. Les Juifs furent tous chaſſés d'Angleterre ſous ſon Regne (6).

Les Juifs chaſſés d'Angleterre.

VI. *AF-*

nes de fautes d'impreſſion dans l'Original.

(4) Henri Spelman *en parle auſſi dans ſon Gloſſaire, & les nomme* Spigurnelli. *Il cite un paſſage ou deux, où il en eſt parlé: mais il ne dit pas ce que c'étoit.*

(5) C'étoit l'Emploi de mettre le Sceau aux Ordres du Roi, ainſi nommé de *Galfridus Spigurnel*, qui fut nommé à cet Office par le Roi *Henri III.*

(6) Le Docteur *Kennet*, dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire que Mr. *Daniel* nous a donnée du Regne d'*Edouard I*, après avoir obſervé que le Grand-Prêtre des Juifs étoit confirmé dans ſon poſte par le Roi, rapporte, que les Juifs paſſerent en Angleterre avec *Guillaume le Conquérant*, & s'établirent dans certaines rues qui leur étoient particulieres à Londres, deſquelles *Old-Jewry* ou *la vieille Juiverie* étoit la principale. Et comme ils étoient toujours haïs par le Peuple, à cauſe de leurs extorſions & de leurs uſures, les Rois d'Angleterre les toléroient plutôt qu'ils ne les aimoient, & ne manquoient point de les tondre de tems en tems. Mais alors ils s'étoient rendus ſi inſupportables à cauſe de leurs Sortileges, de leurs Empoiſonnemens, & de ce qu'ils rognoient la monnoye, contrefaiſoient les Signatures & les Sceaux, crucifioient des Enfans en ſecret, & exer-

VI. *AFFAIRES AVEC LES PAPES.*

IL y a, dans ce Volume, un grand nombre de Lettres d'*Edouard* aux Papes qui ont ſiegé ſous ſon Regne, & des Bulles des Papes adreſſées à ce Prince. Le ſujet de la plupart de ces Bulles & Lettres, étoit une prétendue Expédition qu'*Edouard* feignoit de vouloir faire dans la Terre-Sainte; afin d'obtenir la permiſſion de lever les Décimes ſur le Clergé de ſon Royaume, auſſi-bien que ſur l'Ecoſſe & ſur l'Irlande. C'eſt de quoi il voulut amuſer les Papes, pendant tout le cours de ſon Regne. Ceux-ci de leur côté, qui ne vouloient pas ſe laiſſer duper, vouloient bien accorder la levée des Décimes; mais ils entendoient que prémierement le Roi prît la Croix, après quoi ils conſentoient bien qu'il reçût une partie des Décimes levées, à condition que le reſte demeurât entre les mains de leurs Commiſſaires, pour en pouvoir diſpoſer à leur volonté, & toujours ſous le ſpécieux prétexte de la Guerre-Sainte. Mais c'étoit à quoi *Edouard* ne pouvoit conſentir: ſi le Clergé du Royaume devoit être ruiné, il vouloit en retirer tout l'avantage. Ce manege dura pendant tout ce Regne. Quelquefois le Roi & le Pape s'accorderent enſemble ſur ce ſujet, & d'autres fois ils eurent de grands différends. Quoi qu'il en ſoit, on voit aiſément par l'Hiſtoire de ce Prince, qu'il n'eut jamais une véritable intention, depuis qu'il fut revenu de la Paleſtine, d'y retourner une ſeconde fois. Les Bulles & Lettres ſur ce ſujet, ſe trouvent aux pages 119. 122. 202. 235. 259. 273. 316. 321. 323. 341. 413. 432. 459. 460. 475. 495. 499. 501. 509. juſqu'à 523. 872. 876. 915. 968. 1006. 1036. 1039.

Bulles des Papes à Edouard, & Lettres de ce Prince aux Papes.

Il paroît par diverſes Quittances des Papes inſerées dans ce Recueil, pages 107. 208. 267. & ailleurs, qu'*Edouard* paya exactement aux Papes le Tribut annuel, à quoi le Roi *Jean* s'étoit engagé envers eux. (1) Il fit à la vérité une tentative pour tâcher de dénaturer ce Tribut, en demandant au Pape, page 121, qu'il aſſignât le revenu de certaines Abbayes du Royaume pour le payer; à quoi celui-ci ne voulut point conſentir.

Quittances des Papes pour le Tribut annuel.

Page 36, on voit une Bulle de *Gregoire*, qui exhorte *Edouard* à ne pas ſe mêler des revenus des Egliſes vacantes en Gaſcogne. 1274.

Page 130. *Edouard* prie *Nicolas* de ne pas uſurper les Privileges de l'Angleterre. 1279.

Page 201. *Edouard* défend à ſes Sujets de tranſporter hors du Royaume l'argent levé pour le ſecours de la Terre-Sainte. Apparemment, le Pape avoit deſſein de s'en emparer.

Page 272, il y a une Bulle de *Martin IV*, qui abſout *Edouard* de tous les crimes qu'il peut avoir commis, tant pendant la Guerre des Barons ſous le Regne de ſon Pere, que dans celle de Galles.

Page 417, la Bulle de *Nicolas IV*, qui caſſe la coutume qu'il y avoit en Ecoſſe, de ne recevoir point les Etrangers dans les Monaſteres pour y faire Profeſſion; & en cas qu'il y en eût, de ne leur conférer pas les Dignités.

Page 493. *Edouard* ſe plaint au Pape des excès commis par la Cour de Rome en Angleterre. 1290. Et l'on trouve une Lettre ſemblable des Grands.

Page 493, il y a une Réponſe du Pape, qui eſt tout à fait illuſoire, 1290; & les Papes continuerent à en uſer comme auparavant. Pluſieurs Actes en font foi.

Page 706, on trouve une Bulle de *Boniface VIII*, qui défend aux Eccléſiaſtiques de payer aux Princes aucune Taxe ſans ſa permiſſion (2), en 1296. Le Clergé d'Angleterre ayant voulu s'appuyer ſur cette Bulle, pour s'empêcher de donner au Roi l'argent qu'il demandoit, fut mis hors de la protection des Loix; ce qui le fit plier.

Page 787. *Edouard* ayant fait prendre du bled de quelques Particuliers, défend à l'Archevêque de Cantorbery d'excommunier ſes Officiers. Et comme apparemment ce Prélat les menaçoit, malgré la défenſe du Roi, on voit dans la page 788, que le Roi ordonna de mettre en priſon ceux qui ſeroient aſſez hardis pour publier l'Excommunication.

On trouve encore dans les pages 989. 1002. 1020. 1021. qu'*Edouard* ſe plaignit au Pape du procedé de cet Archevêque, & qu'il le fit enfin ſuſpendre.

Page 844, il y a une Bulle de *Boniface VIII*, où il ſe conſtitue pour Juge des affaires que le Roi d'Angleterre avoit avec les Ecoſſois. Cette Bulle eſt très hautaine: le Pape ne ſe contente pas d'ordonner à *Edouard* d'envoyer ſes Ambaſſadeurs à Rome, pour y voir terminer cette affaire; mais il commence même par un menſonge, car il dit, *qu'il eſt de notorieté publique, que de tout tems l'Ecoſſe a été un Fief de l'Egliſe*. C'eſt de cette Bulle que j'ai tiré une partie des raiſons que j'ai alleguées ailleurs, contre la Souveraineté d'*Edouard* ſur l'Ecoſſe, dont il y a apparence que *Boniface* avoit été inſtruit par les Ecoſſois.

Page 873, il y a une réponſe vigoureuſe des Grands d'Angleterre (3) à cette Bulle. L'on voit auſſi à la page 883, une réponſe du Roi moins forte à la même Bulle; avec un Ecrit où il prouve ſa Souveraineté ſur l'Ecoſſe, par les preuves contenues dans l'Ecrit préſenté aux Ecoſſois dont j'ai parlé ci-deſſus. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que dans celui-ci, il prend de plus haut la Souveraineté de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe; ſavoir, depuis *Brutus*, prémier Roi fabuleux de la Bretagne; au-lieu que dans le prémier, il ne commence que depuis *Athelſtan*, l'un des Rois Saxons. Il ſavoit bien que le Pape ne s'amuſeroit pas à examiner tous ces faits. On peut voir encore, page 1026, une Lettre du même *Edouard* à ce Pape, où il le prie de n'uſurper pas les Droits de la Couronne d'Angleterre.

VII. *ACTES qui regardent* EDOUARD I *en particulier*.

EDOUARD I.

PAge 290, on trouve des Lettres-Patentes de *Philippe* Comte de Savoye, par leſquelles il lui confere le droit de lui nommer un Succeſſeur, l'an 1284.

Ganday, dans la Vie d'*Alphonſe III* Roi d'Arragon, dit qu'on pouvoit à bon droit le ſurnommer *le Chaſte*, puiſqu'il ne ſe maria jamais: *Y dignamente ſe puede cognominar el Caſto, porque toda ſua vida vivio en caſtidad, ſin caſarſe jamas*. Il eſt vrai qu'il ne fut jamais marié, c'eſt-à-dire, qu'il ne conſomma point ſon Mariage: mais il ne tint pas à lui. On voit dans ce Recueil, page 14, que *Pierre* ſon Pere l'avoit accordé avec une Fille d'*Edouard*, l'an 1273. Cet Accord fut confirmé en 1281, comme il paroît par une Lettre d'*Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, page 173; par le Plein-pouvoir donné aux mêmes en 1282, page 187; & par les Conventions paſſées entre les deux Rois, page 210, en 1282. En 1287, *Edouard* promit par ſes Lettres-Patentes, de faire conſommer le Mariage, page 349; mais pour quelques obſtacles ſurvenus, la Princeſſe ne fut point envoyée en Arragon, & *Alphonſe* mourut avant qu'elle arrivât (4).

Edouard marie ſes Enfans.

On voit dans la page 18, qu'*Edouard*, pendant ſon prémier voyage en Guyenne, avoit accordé *Henri* ſon Fils ainé, avec *Jeanne* Fille unique & Héritiere de *Henri* Roi de Navarre; mais le jeune Prince mourut avant que d'être en âge d'être marié.

Page 70, on trouve que le Mariage entre *Hartman* Fils de l'Empereur *Rodolphe*, & *Jeanne* Fille d'*Edouard*, avoit été accor-

çoient des uſures impitoyables, que rien ne pouvoit ſatisfaire le Peuple que leur deſtruction entiere, ou au moins leur banniſſement du Royaume; à quoi le Roi *Edouard* conſentit ſans beaucoup de répugnance, à cauſe qu'il ne leur étoit permis d'emporter avec eux, que ce qu'il leur faloit pour les fraix de leur voyage, & qu'ils laiſſoient ainſi au Roi de grands treſors. La plupart d'entre eux s'en allerent en Italie & en Allemagne. Le Docteur *Howel* rapporte, que 297 Juifs furent exécutés à Londres, tout à la fois, pour avoir falſifié ou rogné la monnoye du Roi.

(1) Dans le Mémoire préſenté par les Proteſtans Anglois au Prince & à la Princeſſe d'*Orange*, on ſoutient *qu'Edouard I refuſa ce tribut à Gregoire X, & on cite au bas* Cook's Inſtit. *fol.* 13. *Cependant il paroit par les frequentes Quittances inſerées dans ce Recueil, que ce Prince paya exactement le même Tribut pendant tout ſon Regne.*

(2) Cette Bulle eſt inſerée de même dans le Martyrologe de *Foxe*, fol. 320. Le même Auteur nous apprend, que peu de tems après, le Parlement aſſemblé à *S. Edmondsbury* ayant accordé au Roi un Huitieme dans toutes les Cités & les Villes, le Clergé à cauſe de cette Bulle s'y oppoſa vigoureuſement, & ne voulut pas payer un liard; & qu'inſiſtant encore ſur cela dans le Parlement ſuivant tenu à Londres, le Roi fut ſi offenſé de ſon refus, qu'il déclara qu'ils ne ſeroient plus ſous ſa protection, & ne jouïroient pas du bénéfice de ſes Loix; & cela avec juſtice, dit notre Auteur: car comment celui qui ne veut rien contribuer pour le ſoutien du Gouvernement, peut-il prétendre d'en recueillir les avantages? Et à l'égard de *Peckham* Archevêque de Cantorbery, qui étoit à la tête de ces Non-Payeurs, le Roi lui fit ſaiſir tous ſes Biens; ce qui effraya ſi fort les autres Membres du Clergé, qu'ils payerent volontairement un Cinquieme de leurs Biens au Roi, & rentrerent ainſi dans ſes bonnes graces.

(3) Le Docteur *Howel*, dans ſa *Medulla Hiſtoriæ Anglicanæ*, a donné les noms de tous ceux qui la ſouſcrivirent, au nombre de cent Pairs, qu'il intitule, *Liſte des dignes Défenſeurs de la Patrie, qui s'oppoſerent aux Uſurpations du Pape.*

(4) Ce fut *Alphonſe III* qui, ſelon les Hiſtoriens Eſpagnols, chaſſa les Mores de *Majorque* & de *Minorque*: mais il fut mépriſé par ſes Sujets, à cauſe du Traité ſcandaleux qu'il fit avec le Pape & le Roi de Naples. Cet *Alphonſe* mourut de Peſte.

(5) Le Docteur *Kennet* le nomme le Comte de *Châlons*.

(6) *Gregoire X* fut élevé au Pontificat tandis qu'il étoit en Syrie avec le Roi *Edouard*, après que la Chaire eut été vacante près de trois ans; à cauſe de quoi, pour prévenir les inconvéniens de ces Elections tardives, on imagina & l'on établit la forme des Conclaves, dans un Concile tenu à *Lyon*, en 1273.

(7) Il ne ſera pas hors de propos de conclure le Regne d'*Edouard I*, par le Portrait général que Mr. *Rymer* en a donné, dans la Dédicace de ſon ſecond Volume à la feue Reine *Anne*.

„ Ce ſecond Volume, dit-il, fait connoitre ce qui s'eſt paſſé de „ memorable, pendant le Regne de votre illuſtre Prédéceſſeur, *E-* „ *douard Prémier*, Prince le plus célebre de ſon Siecle, dans l'Art „ militaire.

„ C'étoit pourtant un Siecle guerrier & actif, pendant lequel on „ vit pluſieurs grands Capitaines, entre autres, *Albert le Grand*, „ Duc de *Brunswick*; *Guillaume le Grand*, Marquis de *Montferrat*; „ *Amedée le Grand*, Comte de *Savoye*; trois proches Parens du Roi „ *Edouard*, & ſes Amis intimes. Chacun d'eux eut le ſurnom de „ Grand, à cauſe de ſa prudente conduite & de ſa bravoure". Voilà ce que dit Mr. *Rymer*.

Le prémier de ces Grands-Hommes étoit le ſecond Fils & le Succeſſeur de cet *Othon*, qui, ſuivant l'Arbre Généalogique de cette Fa-

cordé; mais la mort de *Hartman* en prévint la conſommation. Il y a un grand nombre de Pieces touchant ce Mariage, dans ce Volume.

Page 175, on trouve dans ce même Volume, divers Actes ſur le Mariage projetté entre *Alphonſe* Fils d'*Edouard*, & *Marguerite* Fille de *Florent* Comte de Hollande; mais le jeune Prince mourut à l'âge de 12 ans.

Il ſeroit inutile de faire mention ici de tous les Actes qui regardent les Mariages, ou projets de Mariages, des autres Filles d'*Edouard*, qui ſe trouvent dans ce Volume en grand nombre; auſſi-bien que le ſien propre avec *Marguerite* de France, & celui d'*Edouard* ſon Fils avec *Iſabelle* Fille de *Philippe de Valois*, en conſéquence du Traité de Montreuil.

Edouard ... a un Tournoi.

Les Hiſtoriens Anglois diſent qu'*Edouard* revenant de la Terre-Sainte, & paſſant en Bourgogne, fut défié par *Jean de Châlons* (5) à un Tournoi qui ſe devoit faire en Bourgogne; qu'il accepta le Défi; & que les Bourguignons ayant uſé de mauvaiſe-foi, le Tournoi ſe changea en un véritable Combat, qui fut appellé la petite Bataille de Châlons, dans lequel *Edouard* eut l'avantage. On trouve ici deux Bulles de *Grégoire X* (6) qui étoit alors à Lyon, dans leſquelles il exhorte *Edouard* à ne ſe pas trouver au Tournoi qui devoit ſe faire en France. Il ſemble qu'elles ont du rapport à ce Tournoi de Châlons; mais ce qu'il y a d'embaraſſant, eſt qu'elles ſont datées du milieu de l'année 1274, au-lieu qu'*Edouard*, revenant de la Paleſtine, doit avoir paſſé en Bourgogne en 1273. Ainſi, il y a apparence que les Hiſtoriens ont mal aſſigné le tems.

9, 30. ... Pape ... horte ... s'y ... trou-

VIII. *ACTES ſur diverſes Affaires.*

Gaſton ... Bearn ... d hommage au ... E-douard.

ON trouve dans les Hiſtoriens François & Anglois, qu'*Edouard* revenant de la Terre-Sainte, alla d'abord en Guyenne pour ſe faire reconnoitre par les Gaſcons; & qu'il força *Gaſton* Vicomte de *Béarn* à lui rendre hommage, ce qu'il avoit refuſé d'abord. On ajoute, que ſur ſon refus, il fut mandé à Bourdeaux; que s'y étant rendu, il y fut arrêté priſonnier, & qu'il fut enfin contraint de rendre l'hommage qu'*Edouard* lui demandoit. Il eſt étonnant, que d'un aſſez bon nombre d'Actes inſerés dans ce Recueil, qui concernent *Gaſton de Béarn*, il ne s'en trouve pas un ſeul touchant cet hommage; mais ſeulement touchant quelques différends entre lui & *Edouard*, dans leſquels le Vaſſelage de *Gaſton* eſt évidemment ſuppoſé. Par exemple, page 13, il s'engage de ne pas quitter la Cour du Roi d'Angleterre ſans ſon conſentement, à peine de perdre les Terres qu'il tient de lui. Cette dépendance eſt encore ſuppoſée dans l'Acte de la page 16, & enfin dans tous les autres qui regardent les différends d'*Edouard* avec ce Seigneur. Il eſt vrai qu'on voit dans la même page, qu'une des plaintes d'*Edouard* étoit, que *Gaſton* n'avoit pas obéi aux Sommations qui lui avoient été faites; mais il ne s'enſuit pas de-là, qu'il diſputât l'hommage qu'il devoit à *Edouard*. *Mezerai* le dit pourtant poſitivement, & apparemment il a eu ſes garants pour cela; mais quoi qu'il en ſoit, il eſt étonnant que dans aucun des Actes de ce Volume qui regardent le même *Gaſton*, il ne ſoit pas fait mention de cet hommage qu'on prétend qu'il refuſa. Voyez page 3, 14, 16, 25, 28, 93, 94, 106, 107.

Dans la page 4, on voit le Procès fait par le Pape à *Guy de Montfort*, Fils du feu *Comte de Leyceſter*, pour avoir tué dans l'Egliſe de Viterbe, *Henri* Fils de *Richard* Roi des Romains, & Comte de Cornouaille. Ce fut à la ſollicitation d'*Edouard I*, Couſin de ce même *Henri*, qui pendant ſon ſéjour à Rome, en revenant de la Terre-Sainte, obtint la condamnation des Meurtriers. On voit quelques ſuites de cette affaire, qui eſt d'ailleurs aſſez peu importante, aux pages 17, 143, 144, 145, 156, 178, 185, 188, 189, 192, 193, 197, 1068, 1069, & 1077.

Edou... Ann... I.

Comme on trouve dans le prémier Volume de ce Recueil, page 1 & ailleurs, que les Comtes de *Flandre* rendoient hommage aux Rois d'Angleterre, pour de ſimples Penſions; on voit ici la même choſe à l'égard des Comtes de *Savoye*, de *Bourgogne*, & de *Katzenellebogen* en Allemagne, pages 12, 41, 56, 262, 663. La différence qu'on y trouve, c'eſt que ces derniers affectoient quelques-unes de leurs Terres, qu'ils reconnoiſſent tenir en Fief du Roi d'Angleterre, moyennant la Penſion dont ils étoient convenus enſemble.

Le fameux Juriſconſulte *Accurſe*, Profeſſeur à Bologne, étoit au ſervice d'*Edouard*, qui ſe ſervit de lui en diverſes occaſions, & principalement dans l'affaire qu'il avoit avec *Gaſton de Béarn*. Il l'envoya auſſi à la Cour de France, pour y ſoutenir ſes intérêts dans l'Aſſemblée de Etats-Généraux, & lui donna une Penſion annuelle. Voyez les pages 4, 25, 28, 37, 50, 52, 125, 180, 496.

On peut voir par cet Extrait, l'utilité du Recueil des Actes de ce Volume, pour ceux qui veulent écrire l'Hiſtoire d'Angleterre, ou celle des Païs avec leſquels elle a eu quelques démêlés. S'il y a quelques Actes de moindre importance que d'autres, on a bien fait néanmoins de les mettre; parce qu'il eſt difficile de deviner tous les uſages pour leſquels on en peut avoir beſoin (7).

EXTRAIT DU TOME III.

CHaque Tome (8) de ce Recueil eſt compoſé de tant de Pieces différentes ſur différentes matieres, que pour le faire bien connoitre, il ſeroit néceſſaire d'en faire un Abregé, plutôt qu'un Extrait. Il faudroit même, pour donner une claire intelligence de toutes ces Pieces, y ajouter un Abregé très étendu de l'Hiſtoire d'Angleterre; mais c'eſt ce qu'on ne doit pas attendre préſentement. L'Extrait du II Tome, où l'on eſt entré dans un plus grand détail qu'on ne fera dans les ſuivans, pourra ſervir à donner une idée générale de ce Recueil, puiſqu'à la différence des matieres près, on peut tirer autant d'uſage des autres Tomes que de celui-là. J'ajouterai ſeulement quelques remarques, ſur l'utilité de ce Recueil en général.

Il contient un très grand nombre de Lettres, de Traités, de Proclamations, de Mémoires, de Lettres-Patentes & d'autres choſes de cette nature, ſur les évenemens de l'Hiſtoire d'Angleterre. Chacune de ces Pieces portant la date du jour, du mois & de l'année, on ne peut douter que ces dates ne ſervent beaucoup à éclaircir les Faits les plus obſcurs & les plus embaraſſans. Tout de même que dans un Chiffre, une Lettre découverte vous aide à en découvrir une ſeconde, & ces deux-là une troiſieme: ainſi la date d'un Acte, quelquefois peu important, vous ſert bien ſouvent à ranger en ſa véritable place un Fait plus conſiderable. Mais ce qu'il y a encore ici de bien avantageux, c'eſt qu'on y trouve auſſi les dates des lieux: ce qui n'eſt pas d'un petit ſecours; car par ce moyen on peut, pour ainſi dire, ſuivre le Prince de lieu en lieu, depuis le commencement de ſon Regne juſqu'à la fin.

Avant que d'y avoir bien penſé, j'avois en moi-même un peu blâmé celui qui a digeré ce Recueil, & trouvé étrange qu'il l'eût groſſi d'un très grand nombre de Pieces qui ne paroiſſent à la prémiere vue d'aucune conſideration, ou même entierement inutiles; mais après y avoir mieux réflechi, je me ſuis convaincu qu'il n'y en a point qui ne puiſſent avoir leur utilité, principalement pour ceux qui voudront écrire l'Hiſtoire d'Angleterre. L'Hiſ-

Famille dreſſé par Mr. *Diſney*, fut créé Duc de *Brunſwick* & de *Lunebourg* en 1235, par l'Empereur *Frederic II*, dont le Diplome eſt encore dans les Archives de *Zell*. Cet *Albert* épouſa *Adelaide*, Fille de *Henri le Magnanime* Duc de *Brabant*. La Dot de cette Princeſſe devoit être payee par *Henri III* Roi d'Angleterre, qui propoſa le Mariage à *Albert*; comme il paroît par une Lettre qui eſt à la fin de ce Volume, p. 1063, entre les Actes omis: elle fut écrite par la Ducheſſe elle-même au Roi *Edouard*, où, après l'avoir félicité ſur le ſuccès de ſes Expéditions dans la Terre-Sainte, ſur ſon retour de ce Païs-là, & ſur ſon Couronnement, elle le fait ſouvenir de la Dot que le Pere d'*Edouard* avoit promis à elle, avec le conſentement d'*Edouard*. Et en l'an 1280, après la mort du Duc ſon Mari, elle écrivit encore à *Edouard*, pag. 1076, pour le prier de prendre ſes Fils ſous ſa protection. On doit remarquer, que dans ces Lettres elle ſe nomme elle-même *Adelaïde*; de ſorte qu'il doit y avoir une erreur dans Mr. *Diſney* & dans l'*Atlas Hiſtorique*, qui font *Adelaïde* Fille du Marquis de *Montferrat*, ſeconde Femme d'*Albert*, & Mere de ſes Fils: & l'Hiſtoire de la Maiſon de *Brunſwick-Lunebourg*, imprimée à *Londres* en 1715, doit s'être trompée auſſi en nommant cette Princeſſe *Eliſabeth*, puiſque le contraire paroit par ſes propres Lettres dans l'Appendice du Livre, & dans le Livre même, pag. 40, où il la nomme *Adelhaiza*, & dit qu'elle étoit Couſine de la Reine *Leonor*, & s'étoit mariée en Angleterre. On doit encore remarquer, que cet *Albert* ſon Mari doit avoir poſſédé *Breme*; car il y a une de ſes Lettres, pag. 1065, écrite en 1276 au Roi *Edouard I*, en faveur des Habitans de cette Ville, qu'il appelle ſes Sujets. Il y avoit alors un différend entre eux & les Habitans de Londres, au ſujet du Commerce. L'*Atlas Hiſtorique* ajoute, qu'*Albert* fit la Guerre contre *Gerard* Archevêque de *Mayence*, & *Conrad* Comte d'*Eberſtein*; qu'il les fit tous deux Priſonniers, & fit pendre ce dernier par les pieds. Il mourut enſuite, d'une bleſſure qu'il reçut dans une Bataille contre le Marquis de *Miſnie*, en 1279; laiſſant après lui ſix Fils, & une Fille.

Le même Auteur nous donne la relation ſuivante du dernier de ces Grands-Hommes, ſavoir, *Amedée V*. Il défit le Comte de *Geneve* & le Dauphin de *Viennois*, qui lui faiſoient la Guerre. Il ſe joignit à *Albert d'Autriche*, contre *Adolphe* qui lui diſputoit l'Empire; & alla enſuite au ſecours du Roi *Edouard I*, contre les Ecoſſois. Il fut heureux dans la Guerre qu'il fit contre le Marquis de *Montferrat*, & celui de *Saluſſes*. Après avoir été l'Arbitre de la Paix entre le Roi de France & le Comte de *Flandre*, il fut avec une grande Flotte aſſiſter les Chevaliers de *S. Jean de Jeruſalem* contre les Turcs, qu'il défit, prit leur Amiral, tua leur Commandant, coula à fond la plupart de leurs Brigantins & de leurs Galeres; & par cette fameuſe Victoire ſauva l'Ile de *Rhodes*, qui étoit à la veille de ſe rendre aux Turcs. Il obtint la Ville d'*Aſt* de l'Empereur *Henri VII*, & fut ſon Vicaire en Italie. Ceux de *Berne* & de *Geneve* ſe ſoumirent à lui, & il eut le deſſus contre le Dauphin & pluſieurs autres Princes. Lorſque l'Empereur *Henri VIII* mourut, il fut choiſi unanimement à *Piſe* par les Italiens, qui le prierent de s'aſſeoir ſur le Trône Impérial; mais il ne voulut point accepter cet honneur. Il mourut en 1323, après avoir fait trente-deux Sieges, & étendu conſiderablement les Etats de *Savoye*.

(8) *L'Auteur de cet Extrait, & des ſuivans, eſt le même que celui de l'Extrait du II Tome.*

EDOUARD I.

L'Hiſtoire de France en peut encore recevoir de grands éclairciſſemens, par la connexité qu'elle a avec celle d'Angleterre, à cauſe des Affaires que ces deux Royaumes ont eues fréquemment enſemble. En mon particulier, j'ai trouvé que les meilleurs Hiſtoriens de France peuvent être ſouvent relevés par le moyen de ce Recueil.

Je dis la même choſe de l'Hiſtoire d'Ecoſſe, les Hiſtoriens de ce Païs-là ayant ſouvent manqué d'exactitude dans les dates, & même dans certains Faits; comme il me ſeroit aiſé de le juſtifier en plus d'un endroit, à l'égard de *Buchanan*.

Les Affaires que l'Angleterre a eues de tems en tems avec les Princes des Païs-Bas, font qu'on trouve dans ce Recueil des Pieces qui peut-être ne ſont jamais ſorties des Archives de ces Princes: comme des Lettres, des Traités, & autres choſes qui peuvent être utiles pour l'Hiſtoire de ces Provinces.

Il ne faut que jetter les yeux ſur le prémier & le ſecond Tome, pour découvrir combien l'Hiſtoire de Sicile peut être éclaircie par un très grand nombre de particularités qui s'y trouvent, & dont on ne voit pas la moindre trace dans les Hiſtoriens, ou de Sicile, ou de Naples (1).

Celles de Caſtille, d'Arragon & de Portugal, peuvent auſſi tirer de ce Recueil certains Faits qui manquent dans leurs meilleurs Hiſtoriens, ou qui n'ont jamais eté bien éclarcis. C'eſt de quoi on a pu voir un exemple dans l'Extrait du II. Tome, par rapport au Duel projetté entre les Rois d'Arragon & de Sicile (2).

Ceux qui voudroient travailler ſur l'Hiſtoire des Papes, pourroient encore trouver ici des Brefs, ou des Bulles des Papes, & des Lettres des Rois d'Angleterre; qui, outre les Faits particuliers qu'elles contiennent, pourroient, par l'exactitude des dates, leur être d'un grand ſecours.

Enfin, quelques Particuliers trouveront dans ce Livre des circonſtances qui regardent leurs Familles, ou les Perſonnes de leurs Ancêtres; ce qui n'eſt pas une petite ſatisfaction. Il eſt vrai que ceci ne convient guere qu'aux Anglois & aux Gaſcons. Je dis aux *Gaſcons*, parce que la Guyenne ayant été longtems ſous la domination des Rois d'Angleterre, on trouve ici une infinité de Pieces qui regardent cette Province.

Ce Recueil eſt donc très utile à ceux qui veulent s'attacher à l'étude de l'Hiſtoire, & particulierement de celle d'Angleterre; c'eſt pourquoi ils ne peuvent aſſez reconnoitre la liberalité de l'auguſte Reine qui lui leur fait un ſi beau préſent, & la généroſité des Seigneurs qui l'ont procuré. Si tous les autres Etats vouloient ſuivre cet exemple, on pourroit avoir une Hiſtoire des divers Etats de l'Europe, du moins pour ce qui regarde les ſept derniers Siecles, auſſi parfaite qu'on le pourroit ſouhaiter.

Après ces remarques ſur tous ces Volumes en général, il eſt tems d'en venir à ce troiſieme Tome en particulier, qui contient les 16 prémieres années du Regne d'*Edouard II*. La méthode qu'on a obſervée en rangeant tous les Actes ſelon leurs dates, quoique ſur différentes matieres, cauſe quelque confuſion à l'égard de ceux qui n'ont pas la mémoire fraiche des évenemens auxquels ces Actes ſe rapportent. Pour remédier en quelque maniere à cet inconvénient, & pour donner une idée plus diſtincte de ce que ce III Tome contient de plus important, je rangerai le tout ſous quatre Articles, qui font la principale matiere de ce Volume; ſavoir:

1. Les Troubles domeſtiques d'Angleterre, arrivés à l'occaſion de *Gaveſton* & des *Spenſers*, Favoris d'*Edouard II*.

2. Les Affaires que ce Prince eut avec l'Ecoſſe, qui ſont une ſuite de ce qui a été rapporté ſur ce ſujet dans l'Extrait du II Tome.

3. Les démêlés avec la Cour de Rome, & quelques autres Affaires Eccléſiaſtiques.

4. Ce qui regarde les Templiers, dont l'Ordre fut aboli ſous ce Regne.

EDOUARD II.

I. *DES TROUBLES DOMESTIQUES D'ANGLETERRE.*

Caractere du Roi Edouard II. Hiſtoire de ſon Favori Gaveſton.

Edouard II étoit un Prince foible, & d'un génie peu élevé; s'engageant aiſément dans les Affaires ſans en prévoir les ſuites, & ſans avoir la capacité néceſſaire pour ſe tirer des embaras où il ſe jettoit. Son attachement extrème pour *Gaveſton*, Gentilhomme Gaſcon, à qui il ſe livra entierement, & qu'il combla de bienfaits ſans garder aucune meſure, ſouleva contre lui les plus conſiderables Seigneurs du Royaume, qui s'unirent enſemble pour perdre le Favori. Ils demanderent ſon éloignement; le Roi le leur promit; & fit enſuite tout ce qui fut en ſon pouvoir pour ſe diſpenſer de tenir ſa parole. Ne pouvant enfin s'en défendre, il trouva le moyen de tourner cet éloignement à l'avantage de celui qui devoit être exilé, en le faiſant Gouverneur d'Irlande. Cette démarche auroit pourtant ſuffi pour ſatisfaire les Seigneurs, ſi la tendreſſe extrème qu'il avoit pour *Gaveſton*, ne l'eût porté à le rappeller incontinent. Il le fit même aſſiſter à un Tournoi, où cet imprudent Favori effaça tous les autres Seigneurs, par la magnificence de ſon équipage & par une nombreuſe ſuite de Gentilshommes qui l'accompagnoient, & qui lui ſervoient comme de Gardes. Les Seigneurs ſe voyant trompés par le Roi, prirent de nouvelles meſures. Etant aſſemblés en Parlement, ils lui préſenterent une Requête, dans laquelle ils lui repréſentoient nettement & ſans détour, que l'Etat, & ſa propre Maiſon, étoient ſi mal gouvernés, qu'il étoit néceſſaire d'y mettre quelque ordre: Que pour cet effet, ils le prioient de leur permettre de faire choix d'un certain nombre de Perſonnes qui euſſent le pouvoir de faire un Réglement pour mieux gouverner l'Etat & la Maiſon du Roi, & de le faire obſerver. *Edouard* n'étant pas en état de leur réſiſter, leur accorda ce qu'il n'oſoit leur refuſer. Ces Commiſſaires, à qui on donna le nom d'*Ordinateurs*, & dont le Comte *Thomas de Lancaſtre* étoit le Chef, furent donc élus; ils firent le Réglement, & furent autoriſés par le Roi & par le Parlement, pour en procurer l'obſervation. Il n'y étoit fait aucune mention de *Gaveſton*; mais les *Ordinateurs* voyant que le Roi continuoit à répandre toutes ſes faveurs ſur lui, firent un nouveau Réglement qui contenoit 41 Articles, par l'un deſquels *Gaveſton* étoit condamné à un Banniſſement perpétuel; à quoi le Roi fut obligé de ſe conformer.

Soulevement des Barons.

A peine ce Prince avoit donné ſon conſentement à l'Exil de ſon Favori, qu'il s'en repentit & le rappella, ſans en donner avis aux *Ordinateurs*; ce qui fit ſoulever les Barons. Ils prirent les armes (3), & mettant à leur tête le Comte de *Lancaſtre*, ils prirent la route d'Yorck où le Roi étoit alors, pour le forcer à leur livrer *Gaveſton*. Sur le bruit de la marche des Seigneurs, *Edouard* ſe retira dans Newcaſtle; mais comme il apprit que l'Armée des Barons tournoit de ce côté-là, il quitta cette Ville, où il ne ſe trouvoit pas en ſureté; & craignant plus pour ſon Favori que pour ſoi-même, il le conduiſit & le laiſſa dans le Château de *Scarborough*, qui étoit alors la plus forte Place du côté du Nord; & prit lui-même la route de *Warwick*, où il avoit deſſein d'aſſembler une Armée, pour s'oppoſer aux Seigneurs. Ces derniers arriverent à Newcaſtle le même jour que le Roi en étoit parti, pillerent ſes meubles & ſon bagage, & firent de-là un Détachement pour aller aſſieger Scarborough. Le Comte de *Pembroke*, qui fut chargé de faire ce Siege, preſſa ſi vigoureuſement cette Place, que *Gaveſton* fut obligé de capituler (4), à condition qu'on lui feroit parler au Roi, & qu'il ne pourroit être jugé que ſelon les Loix & les Coutumes du Royaume. Les Seigneurs ligués ne furent pas trop contens de cette Capitulation; mais le Comte de *Pembroke* qui avoit donné ſa parole, s'étant chargé de conduire *Gaveſton* au Roi, & de le ramener enſuite entre les mains des Seigneurs; ils y conſentirent enfin, malgré les oppoſitions du Comte de *Warwick*, & de quelques autres. Pendant que le Comte de *Pembroke* conduiſoit ſon Priſonnier, le Comte de *Warwick* ſachant que *Gaveſton* étoit dans un Château ſur la route, où *Pembroke* n'avoit pu loger lui-même, y vint pendant la nuit, força la Garde, & enleva le Priſonnier qu'il emmena dans ſon Château, où il lui fit couper la tête (5).

Fin tragique de Gaveſton.

Reconciliation entre le Roi & les Barons.

Quelque irrité que fût *Edouard* de l'affront qu'il venoit de recevoir, il fut encore contraint de demander la Paix aux Seigneurs, par l'entremiſe de deux Légats du Pape, qui ſe trouvoient en Angleterre. Par l'Accord qui fut conclu peu de tems après, les Seigneurs s'engagerent à faire au Roi une ſatisfaction publique, & à reſtituer tout ce qui avoit été pillé dans Newcaſtle, & les Joyaux enlevés à *Gaveſton*. Le Roi promit de ſon côté de donner une ample Amniſtie aux Seigneurs, & à tous leurs Adhérans. Tout fut exécuté promtement & de bonne-foi de la part des Seigneurs; mais le Roi différa près d'un an à faire publier le Pardon promis: ce qui produiſit une telle défiance parmi les Seigneurs, que les Troubles alloient recommencer, ſi le Roi de France, Beau-pere d'*Edouard*, n'eût envoyé en Angleterre le Comte d'*Evreux* ſon Frere, avec *Enguerrand de Marigny*, qui obtinrent du Roi que l'Amniſtie fût publiée.

C'eſt-là la prémiere partie des Troubles domeſtiques, qui fini-

(1) *De Sicile ou de Naples.* Voyez pag. 32, 35. juſqu'à 39, 41, 48, juſqu'à 51 des *Acta Regia* de Septembre.

(2) *D'Arragon & de Sicile.* Voyez pag. 50 des *Acta Regia* de Septembre.

(3) Le Docteur *Kennet*, dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de Mr. *Daniel* ſous ce Regne, dit que les Evêques s'étoient confederes dans cette affaire avec tant de zèle, que l'Archevêque de Cantorbery excommunia *Walter* Evêque de Coventry, à cauſe qu'il refuſa, par un principe de fidélité au Roi, de ſe joindre à eux.

(4) Le Docteur *Brady* aſſure, ſur la foi d'un Regitre de la Tour dont il fait mention dans l'Appendice de ſon *Hiſtoire Abregée*, que *Gaveſton* ne ſe rendit point au Comte de *Pembroke*, mais au Lord *Piercy*; & cela eſt confirmé par un Acte rapporté dans le III Volume des *Fœdera*, pag. 334.

(5) Le Docteur *Kennet* dit que *Gaveſton* fut décapité le 19 de Juin 1312.

(6) *Adam Murimuth*, dans ſon Hiſtoire du Roi *Edouard II*, qu'on trouve dans la Bibliotheque du College de la *Magdeleine* à *Oxford*, rapporte que le jeune *Spenſer* ſe fit Pirate, & pilla tous les Vaiſſeaux marchands qu'il put rencontrer.

(7) C'étoit *André Harclay*, Connétable de *Carliſle*.

(8) Le Peuple couroit en foule au Tombeau du Duc de *Lancaſtre* à *Pontefract*, & après que les *Spenſers* eurent obtenu du Roi qu'on y mit une Garde pour empêcher les gens d'y aller, ils le firent en ſe-

EDOUARD II.

nirent au mois d'Octobre 1313. Il eſt vrai qu'ils eurent encore quelque ſuite dans les années ſuivantes juſqu'en 1318, mais cela ne vaut pas la peine de nous arrêter.

Hiſtoire des Spenſers.

L'année 1314 vit naitre de nouvelles diſſenſions entre le Roi & les Seigneurs, à l'occaſion d'un nouveau Favori nommé *Hugues Spenſer*. Celui-ci abuſa de ſa faveur comme le prémier. Il fit faire *Hugues* ſon Pere Comte de *Winchester*, & partagea avec lui le Gouvernement du Royaume, *Edouard* approuvant aveuglément tout ce qu'ils faiſoient. Le Comte de *Lancaſtre*, qui, depuis qu'il s'étoit reconcilié avec le Roi, avoit reçu de ce Prince un affront ſanglant, prit prétexte de la faveur des *Spenſers*, pour renouer la Ligue des Seigneurs. Il leva des Troupes, & fit ravager les Terres des Favoris par *Roger Mortimer* le jeune, qui y fit un dégât de 60000 livres ſterling. Ce coup étant fait, les Seigneurs demanderent hautement l'éloignement des *Spenſers;* ce que le Roi n'oſa leur refuſer, quand il vit que le Parlement prenoit leur parti. *Spenſer* le jeune fut conduit à Douvre où on le fit embarquer (6); le Pere étant alors abſent du Royaume pour les affaires du Roi. Ce Prince ſe trouvoit dans un état très violent: il ſe voyoit forcé à recevoir la Loi de ſes propres Sujets, ſans avoir les moyens de ſe tirer de cet eſclavage. Un nouvel affront, qu'il reçut de la part d'un des Seigneurs ligués, mit enfin ſa patience à bout, & lui fit prendre la réſolution de ſecouer un joug ſi fâcheux.

Affront fait à la Reine Epouſe d'Edouard. P. 897.
* Thomas Culpeper.

La Reine ſa Femme ayant deſſein d'aller à Cantorbery, donna ordre à ſes Officiers de lui préparer un logement ſur la route dans le Château de Leeds, appartenant à *Barthelemy Baldeſmere*, l'un des Barons ligués; mais le Gouverneur * du Château en refuſa l'entrée aux gens de la Reine, dont il y eut même quelques-uns de tués. Elle s'en plaignit à *Baldeſmere*, qui eut l'inſolence d'avouer l'action du Gouverneur, & de répondre, qu'il n'avoit rien fait que par ſes ordres. *Edouard* ne put ſouffrir un ſi grand mépris; il leva des Troupes, aſſiegea & prit le Château de Leeds, & fit pendre le Gouverneur. Se trouvant la force en main, il ſe ſervit de l'occaſion, & pouſſa les Seigneurs ligués, ſans leur donner le tems de ſe reconnoitre. Après s'être rendu maitre de la plupart de leurs Châteaux, il les obligea aiſément à ſe ſoumettre à ſes volontés, & ne fit plus difficulté de rappeller les *Spenſers* auprès de lui.

Mort & rebellion du Comte de Lancaſtre.

Le Comte de *Lancaſtre*, qui n'oſoit ſe confier au Roi, leva des Troupes pour ſe défendre; mais comme il étoit abandonné de la plupart de ſes Amis, il ne fut pas en état de lui faire tête: ce qui lui fit prendre la réſolution de ſe retirer vers le Nord, pour ſe joindre aux Ecoſſois qui lui avoient promis du ſecours. Le Roi le pourſuivit; & comme le Comte, pour éviter le Combat avec *Edouard*, voulut forcer le paſſage d'un Pont que le Chevalier *Harclay* (7) gardoit, il fut fait priſonnier & conduit à Pontefract, où le Roi lui fit couper la tête. Ce Seigneur, qui étoit Petit-fils de *Henri III*, paſſa pour un Martyr dans l'eſprit du Peuple, & fut enfin canoniſé ſous le Regne de *Richard II* (8).

Voilà la matiere des Actes de ce Volume qui regardent les Troubles domeſtiques d'Angleterre, & qui ne contiennent que les 16 prémieres années du Regne d'*Edouard II*, les quatre autres ayant été renvoyées au IV Tome.

Entre toutes ces Pieces qui ſont en très grand nombre, je ne ferai qu'indiquer ſimplement les principales, qu'on pourra aiſément appliquer aux évenemens dont on vient de voir l'Hiſtoire abregée.

Dons faits par Edouard à Gaveſton. Voyez auſſi p. 87, 136, 164.

On trouve dans ce Tome les grands dont faits par *Edouard* à *Gaveſton*, & particulierement celui du Comté de *Cornouaille*, de la Ville d'*Exeter*, & de quinze autres Terres, ou Châteaux; ce qui le rendit en un inſtant le plus grand Seigneur du Royaume. Page 1.

Cet Acte eſt daté de Dumfrées en Ecoſſe, le 5 Août 1307: c'eſt-à-dire un mois après la mort d'*Edouard I*, qui peu de tems auparavant avoit banni *Gaveſton*, & exigé de ſon Fils un ſerment qu'il ne le rappelleroit jamais.

Il le fait Viceroi du Royaume.

Une Patente qui conſtitue *Gaveſton* Gardien, c'eſt-à-dire, Viceroi du Royaume, pendant l'abſence du Roi, qui alloit en France, pour y conſommer ſon Mariage avec *Iſabelle* Fille de *Philippe le Bel*. Page 47.

Erreur des Hiſtoriens rectifiée.

Je remarque exprès cet Acte, pour faire voir l'erreur de la plupart des Hiſtoriens (9), qui aſſurent que *Gaveſton* accompagna le Roi en France; & en particulier celle du Pere d'*Orléans*, qui dit que ce fut à Boulogne où le Roi vit *Gaveſton*, pour la prémiere fois depuis ſon Exil; ce qui ne peut être, puiſqu'il étoit alors Gardien ou Viceroi du Royaume; & en effet, on trouve enſuite quelques Ordres ſignés de lui en cette qualité, *Teſte Gaveſton*, pendant l'abſence du Roi. Page 57.

EDOUARD II.

Dans un Mémoire qui regarde le Couronnement d'*Edouard II*, on voit que *Gaveſton* y portoit la Couronne de *S. Edouard* (10). Page 63.

Ce fut peu de tems après, que les Seigneurs demanderent l'éloignement de ce Favori; & l'on trouve ici les Lettres-Patentes du Roi, dans leſquelles il s'engageoit à le faire ſortir du Royaume, avant la Fête de *S. Jean-Baptiſte*. Page 80. Elles ſont du 18 de Mai 1308.

Le 7. de Juin ſuivant, *Gaveſton* & ſa Femme, qui étoit Niece du Roi (11), reçurent un préſent de ce Prince de 3000 Marcs de revenu en fonds de Terre. Page 87.

Le 16 du même mois, il le fit Gouverneur d'Irlande. Page 92.

Depuis le retour de *Gaveſton*, on voit que le Roi lui fit divers dons (12). Page 136. 164.

Le prémier Réglement que firent les *Ordinateurs*, & qui ne contient que ſix Articles, eſt du 16 Mars 1310 (13). Page 204.

On ne voit point ici le ſecond, de 41 Articles, qui contenoit le banniſſement de *Gaveſton;* mais il y a dans la ſuite quelques Actes qui en ſuppoſent la vérité. Ce ſecond Réglement fut fait vraiſemblablement en 1311.

On trouve enſuite une Protection pour *Gaveſton*, venant ſe rendre à la Cour par ordre du Roi. Du 8 d'Octobre 1311. Page 279.

Les Seigneurs s'étant plaints de ſon rappel, il ſe tint caché; & le Roi fut contraint de donner un Ordre pour le faire chercher. Du 30 de Novembre 1311. Page 294.

Il le rappella encore une fois, & envoya un Ordre à tous les Sherifs de faire publier dans les Provinces, qu'il regardoit *Gaveſton* comme un fidele Sujet. Le 18 de Janvier 1312. Page 298.

Ce Favori ayant été décapité, le Roi donna ordre de ſaiſir ceux qui étoient coupables de ſa mort. Le 30 de Juillet 1312.

Prodigieuſe richeſſe de Gaveſton en Joyaux.

L'accommodement entre le Roi & les Seigneurs ſe fit vers la fin de cette même année, & les Seigneurs rendirent les Joyaux qui avoient été enlevés à *Gaveſton*, dont on voit la liſte, page 388, *& ſuiv.* Ils étoient en très grande quantité, & le prix de chacun y eſt marqué. On voit même qu'il y en avoit beaucoup qui appartenoient au Roi, ou à la Couronne. Le 27 de Fevrier 1313.

On trouve enſuite deux Amniſties, l'une pour ceux qui avoient favoriſé le retour de *Gaveſton*, & l'autre pour les Seigneurs ligués, au nombre de 468, dont chacun avoit en ſon particulier une Amniſtie ſemblable. Le 16 d'Octobre 1313. Page 442.

C'eſt par-là que finirent les prémiers Troubles.

A l'égard des derniers, on voit page 866 & 867, des Ordres du Roi, pour informer des Confédérations qui ſe faiſoient à Londres & ailleurs contre les *Spenſers*. Le 14 & le 30 de Janvier 1320.

Arrêté du Parlement contre les Spenſers.

Des Lettres-Patentes du Roi, contenant l'Arrêté du Parlement contre les *Spenſers*. Du 21 d'Août 1321. Page 891.

Une Lettre d'*Edouard*, contenant le narré de l'affront fait à la Reine au Château de Leeds, & la réponſe inſolente de *Baldeſmere*. Le 6 d'Octobre 1321. Page 897.

Une Proclamation pour faire connoitre que le Roi ne levoit pas des Troupes pour faire la Guerre à ſon Peuple, mais pour punir le Gouverneur de Leeds. Page 898. Le 16 d'Octobre 1321.

Le rappel des *Spenſers*. Le 18 de Décembre 1321. Page 907.

Le Procès & la Condamnation du Comte de *Lancaſtre* à Pontfract. Le 8 d'Août 1322. Page 968.

Une Lettre d'*Edouard* à l'Evêque de Londres, pour lui ordonner de faire ceſſer les hommages religieux que le Peuple rendoit au Portrait du Comte de *Lancaſtre*, ſuſpendu avec pluſieurs autres dans l'Egliſe de *S. Paul*. Du 28 Juin 1322. Page 1033.

Ce ſont-là les principales Pieces qu'on trouve dans ce Recueil, ſur cette matiere. J'omets toutes les autres qui ſont en très grand nombre, pour ne pas trop groſſir cet Extrait.

II. *AFFAIRES D'ECOSSE.*

La mort d'*Edouard I* fut le ſalut de l'*Ecoſſe*. Ce Prince, après avoir trois fois conquis ce Royaume, y étoit rentré en intention de le mettre hors d'état de ſe revolter une quatrieme fois; mais la mort prévint l'exécution de ſes deſſeins. C'étoit

ſecret. Sous le Regne ſuivant, on bâtit une Egliſe ſur le Tombeau de ce Seigneur; & la Reine *Iſabelle* écrivit au Pape, pour confirmer les Miracles qui s'y faiſoient, & pour demander ſa Canoniſation, qui fut obtenu en l'année 1389: honneur qu'il méritoit certainement beaucoup mieux, qu'aucun de ſes Compatriotes qui l'obtinrent depuis la *Conquête*. Car ſi l'amour pour la Patrie peut être appelé Pieté, ce Seigneur étoit véritablement & inviolablement plein de Pieté. Voyez les Notes du Docteur *Kennet* ſur Mr. *Daniel*.

(9) Cette erreur n'a pas été corrigée par le ſavant Auteur des Remarques ſur l'Hiſtoire de ce Regne par Mr. *Daniel*. Elle a échapé auſſi aux yeux du Docteur *Howel*, & à d'autres célebres Hiſtoriens.

(10) Le Couronnement d'*Edouard II* ſe fit le 25 de Fevrier 1307-8. (*Chronique de* Thomas Wike).

(11) L'Epouſe de *Gaveſton* étoit Fille de *Jeanne d'Acre*, Sœur de *Gilbert* Comte de *Gloceſter*, qui s'oppoſa à ce Mariage, ſelon *Kennet*. Mais les Remarques ſur l'Hiſtoire de Mr. *Daniel* ne s'accordent avec les *Fœdera*, ni ſur le nom, ni ſur la date du Mariage: on a mis mal à propos *Octobre* pour *Juin*, & *Jeanne* pour *Marguerite*.

(12) Une des Patentes du Roi pour les Conceſſions faites à *Gaveſton*, eſt datée à *Weſtminſter*, le 15 de Mai 1309; & une autre, le 28 d'Août ſuivant.

(13) Mr. *de Rapin* a pris cet Acte pour le prémier qui fut fait par les Ordonnateurs, & contient ſix Articles; il eſt daté de *Northampton*, le 2 d'Août.

toit l'affaire qu'il avoit eu le plus à cœur pendant tout ſon Regne, & celle qu'il recommanda le plus fortement à ſon Succeſſeur; mais *Edouard II* ſe trouva dans d'autres diſpoſitions. Environ un mois après la mort de ſon Pere, il quitta l'Ecoſſe, où il s'étoit avancé juſqu'à Dumfrées; & laiſſant ſon Armée entre les mains de *Cumin* Ecoſſois, il retourna en Angleterre pour conſommer ſon Mariage, & pour ſe faire couronner. *Cumin* voulut profiter en 1308 de l'état où ſe trouvoit *Robert Brus* nouveau Roi d'Ecoſſe, qui étoit dangereuſement malade, & s'avança vers lui pour l'attaquer. *Robert*, tout malade qu'il étoit, l'attendit de pied ferme, le battit & le chaſſa du Royaume. *Edouard Brus* ſon Frere gagna auſſi une autre Bataille dans le Comté de *Galway*; ce qui mit les affaires des Ecoſſois dans une très bonne ſituation.

Cumin défait par Brus.

Le Roi d'Angleterre revint l'année ſuivante 1309 en Ecoſſe, avec une puiſſante Armée; mais, faute d'avoir bien pris ſes meſures pour la faire ſubſiſter, il fut contraint de s'en retourner ſans rien faire. En 1310 & 1311, *Robert* entra diverſes fois en Angleterre, & y fit un grand butin.

Brus entre en Angleterre.

En 1312, il prit Perth, autrement S. Jean, Dumfrées, Lanarick, Roxborough, & enfin Edimbourg; pendant qu'*Edouard*, embaraſſé dans des diſſenſions domeſtiques, ſe trouvoit hors d'état de s'oppoſer à ſes progrès.

S'en retourne & prend pluſieurs Villes en Ecoſſe.

En 1313, il fit aſſieger la forte Place de Sterling, par *Edouard* ſon Frere. Le Gouverneur, après s'être bien défendu, capitula, & promit de rendre la Place ſi elle n'étoit ſecourue dans un an: c'eſt-à-dire, avant la Fête de *S. Jean-Baptiſte* de l'année ſuivante.

En 1314, *Edouard* ſe mit à la tête d'une Armée de 100000 hommes pour aller dégager Sterling. Il fut battu par *Robert*, & perdit 50000 hommes, ſi l'on en veut croire les Ecoſſois. Depuis ce tems-là, les Anglois ſe tinrent preſque toujours ſur la défenſive (1).

Défait le Roi Edouard à Sterling.

En 1315, *Robert* envoya ſon Frere en Irlande, au ſecours des Irlandois revoltés contre *Edouard*. Ce Prince y fit de ſi grands progrès, qu'il y fut enfin couronné; mais après avoir demeuré près de trois ans dans cette Ile, il y fut tué dans un Combat, dans le tems que *Robert* ſon Frere accouroit à ſon ſecours.

Progrès de ſon Frere en Irlande.

En 1317, le Pape *Jean XXII* envoya des Légats en Angleterre pour faire la Paix entre les deux Rois, & de ſa ſeule autorité, fit publier une Trève de deux ans. *Robert*, qui n'avoit pas même été conſulté ſur cette Trève, s'en moqua & prit *Barwick*; ce qui le fit excommunier par les Légats.

En 1318, il fut obligé de paſſer en Irlande pour ſecourir ſon Frere, qu'il trouva déja mort. Le Roi d'Angleterre profita de ſon abſence, pour aſſieger *Barwick*. Pendant qu'il étoit à ce Siege, le Comte de *Murray*, Général d'Ecoſſe, entra par un autre endroit en Angleterre, & défit les Milices d'Yorck, au nombre de 10000 hommes; ce qui obligea le Roi d'Angleterre à lever le Siege de Barwick.

Expédition du General Murray en Angleterre.

L'année 1319 ſe paſſa preſque toute entiere en Négociations, qui furent ſuivies d'une Trève de deux ans.

Trève entre les deux Nations.

La Trève étant expirée au commencement de 1322, les Ecoſſois entrerent en Angleterre, d'où ils emporterent un grand butin.

Au mois de Mai 1323, fut enfin concluë, entre les deux Nations, une Trève de 13 ans.

C'eſt-là le ſujet des Actes de ce III Tome qui regardent l'Ecoſſe.

Quoique ces Actes ne faſſent pas une mention expreſſe des pertes des Anglois, on ne laiſſe pas d'y en trouver pluſieurs qui les ſuppoſent manifeſtement; comme, par exemple, des Ordres réitérés tous les ans, de lever des Troupes & de préparer des Armées contre l'Ecoſſe, ce qui marque que les affaires des Anglois n'alloient pas trop bien dans ce Païs là; car il eſt dit dans la plupart, que c'eſt pour repouſſer les Ecoſſois. Une des Pieces les plus expreſſes qui ſuppoſe la perte de la Bataille de Sterling, c'eſt une Commiſſion au Comte de *Pembroke*, pour prendre le Commandement de l'Armée. Cette Commiſſion, dont la date eſt remarqable, eſt du 10 d'Août 1314. Voici comme le Roi s'exprime. *Ad refrænandam Scotorum inimicorum & rebellium noſtrorum obſtinatam malitiam, qui flagitiis per ipſos in terrâ noſtrâ Scotiæ, ac in propinquis finibus Regni noſtri Angliæ, diverſimodè perpetratis, non contenti, ipſum Regnum jam hoſtiliter, in noſtri ac omnium fidelium noſtrorum dedecus, opprobrium, & diſpendium, ſunt ingreſſi, ibidem homicidia, deprædationes, incendia, ſacrilegia, & mala innumerabilia committendo.* Par la Capitulation de Sterling, cette Place devoit être ſecourue, ou renduë, avant le 24 de Juin 1314. *Edouard* entra dans l'Ecoſſe avec une puiſſante Armée pour la dégager; cependant les Ecoſſois ravagerent les frontieres d'Angleterre le 10 d'Août ſuivant; marque évidente, qu'ils avoient battu & chaſſé les Anglois. J'omets un très grand nombre d'Actes peu importans, pour venir à ce qu'il y a de plus curieux ſur cette matiere. C'eſt la partialité avec laquelle le Pape *Jean XXII* agit contre *Robert Brus*. Peut-être ſeroit-il difficile de trouver ailleurs les particularités que ce Recueil renferme ſur ce ſujet; c'eſt pourquoi je m'y arrêterai un moment.

Commiſſion au Comte de Pembroke.

Partialité du Pape contre Robert Brus.

Edouard, qui ſouhaitoit avec paſſion de finir la Guerre d'Ecoſſe par une Trève, ou par une Paix, comme les Actes de ce Recueil le témoignent en divers endroits, avoit mis dans ſes intérêts le Pape *Jean XXII*, qui pour le favoriſer, entreprit de forcer *Robert* à faire la Paix avec l'Angleterre. Il envoya pour cet effet deux Légats munis de diverſes Bulles, dont la prémiere ordonnoit une Trève de deux ans entre les deux Nations; *en vertu de l'Autorité conferée au Prince des Apôtres, & à ſes Succeſſeurs, comme Lieutenans du Roi pacifique, pour procurer la Paix dans toute l'Egliſe Univerſelle, & pour la faire exactement obſerver.* p. 594. La ſeconde Bulle commettoit les deux Cardinaux, *Gaucelin* & *Luc*, du Titre de *S. Marcellin* & de *Ste. Marie*, pour faire la Paix entre *Edouard* Roi d'Angleterre, & *Robert Brus* ſe qualifiant Roi d'Ecoſſe. p. 613. Cette Commiſſion étoit auſſi ample qu'elle pouvoit l'être; non-ſeulement elle leur donnoit pouvoir de regler les conditions de cette Paix, comme ils le jugeroient à propos; elle les autoriſoit encore à y contraindre les deux Parties, leurs Sujets & Adhérans, ſoit Eccléſiaſtiques, ſoit Laïques, de quelque qualité qu'ils fuſſent, par des Suſpenſions, des Excommunications, des privations des Privileges & du droit de teſter, ou de recevoir des ſucceſſions ou des héritages; quand *Edouard* ou *Robert* auroient obtenu du S. Siege le Privilege de ne pouvoir être excommuniés.

Le Pape ſavoit bien qu'*Edouard* ne feroit pas difficulté de ſe ſoumettre à une Autorité ſi extraordinaire, & qu'il accepteroit la Paix, ou la Trève, de quelque maniere qu'elles ſe fiſſent: mais il s'attendoit à trouver plus de réſiſtance de la part de *Robert*; c'eſt pourquoi, par une troiſieme Bulle du même jour, il donna pouvoir aux Légats d'excommunier *Robert Brus*. Page 614.

Quelques jours après, il expédia encore trois Bulles, dont la prémiere, adreſſée aux Archevêques de Dublin & de Caſſel, leur permettoit d'excommunier *Robert* & *Edouard Brus*, qui avoient envahi l'Irlande; la ſeconde excommunioit tous les Ennemis du Roi d'Angleterre; & la troiſieme étoit contre les Moines mendians d'Irlande, qui, par leurs intrigues & leurs prédications, favoriſoient l'invaſion d'*Edouard Brus*. Page 615. *& ſuiv.*

C'étoit dans ces diſpoſitions que *Jean* travailloit à procurer la Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe; non en qualité de Médiateur, car *Robert* ne l'avoit jamais reconnu pour tel; *mais par la plénitude de ſa Puiſſance Apoſtolique*, comme s'il eût été Juge-né, & ſouverain Magiſtrat des Princes Chrétiens.

La ſuite de ces Actes fait voir que *Robert* ne voulut point ſe ſoumettre à l'autorité des Légats; qu'il refuſa de les recevoir dans ſes Etats, & même de faire réponſe aux Lettres du Pape, ſous prétexte que le Pontife ne lui donnoit pas le Titre de Roi; & qu'enfin, il ſe moqua de cette prétenduë Trève que les Légats avoient fait publier en Angleterre, ne faiſant point de ſcrupule d'aſſieger & de prendre Barwick cette même année. La deſobéiſſance de *Robert* donna ſujet au Pontife d'ordonner aux Légats de ſe ſervir du pouvoir qu'ils avoient reçu de lui, d'excommunier ce Prince. Page 707. Voici comment il parle de lui. *Ipſe verò intelligere nolens ut bene ageret, ſed aures ſuas, more aſpidis ſurdæ, ne audiret vocem patris ſapienter hortantis, obturans, quaſi de impenſâ à nobis ſuper his benignitate, ſuperbiæ videatur concepiſſe audaciam, iniquitatem, de exhibitâ ſibi per Apoſtolicam Sedem manſuetudine, non abſque ingratitudinis vitio, parturivit, contemnens ipſas noſtras recipere litteras, per Nuncios ipſos eidem oblatas: Ne non foret ambiguum, quidquid malignitatis in hac parte conceperit, licet Treugæ prædictæ per vos, vel alium, ſeu alios, de mandato noſtro, per Angliam ſolemniter publicatæ fuiſſent; ita quod veriſimiliter poterat ad ejus notitiam ejuſmodi publicatio perveniſſe, ne lateret eum cominus poſitum quod aliis eminus conſtitutis non credebatur occultum: Ipſe tamen Treugas*

Le Pape excommunie Robert Brus.

(1) Le Docteur *Kennet*, dans ſes Remarques ſur l'Hiſtoire de ce Regne par Mr. *Daniel*, dit que cette Bataille fut nommée la Bataille de *Bannockbourn*, ayant été donnée ſur les bords de cette Riviere le 25 de Juin 1314; & les Hiſtoriens Anglois remarquent, comme un exemple des Jugemens de Dieu, qu'il punit la débauche & les excès de l'Armée Angloiſe, qui avoit paſſé toute la nuit qui préceda la Bataille, à manger & à ivrogner; & qu'il récompenſa la pieté des Ecoſſois, qui ſe preparerent à combattre par une Confeſſion generale, & en recevant le Sacrement: ce qui leur fit obtenir de Dieu une Victoire miraculeuſe, vu le petit nombre de ceux qui la remporterent. Le Docteur *Howel* dit auſſi, que les Anglois dans cette Expedition avoient, à l'exemple du Prince qu'ils accompagnoient, déployé le luxe dans leurs habits, qu'ils avoient couverts d'or, d'argent & d'autres ornemens ſuperflus.

(2) Il paroiſſoit par une recherche faite ſur ce ſujet en 1253, que les Revenus Eccléſiaſtiques dont jouïſſoient les Etrangers en Angleterre, la plupart Enfans ou ſans aucun mérite, ne ſe montoient pas à moins de 70000 Marcs l'année; ce qu'on regardoit alors comme un Revenu plus grand que celui du Roi; & qui donna occaſion à *Robert Groſthead* d'écrire une Lettre fort aigre au Pape, qui la reçut avec beaucoup de mépris, comme cela eſt rapporté au long par *Matth. Paris.*

Dans un Parlement tenu l'an 1379. (*Rot. Parl. Angl. 3. Rich. II.*) on fit de grandes plaintes ſur ce que les Etrangers poſſedoient des Benefices Eccléſiaſtiques; pluſieurs Cardinaux à Rome étant nommes aux meilleurs, qu'on leur conferoit, ou dont on les laiſſoit jouir en Commende: on en trouve encore des [illegible] (Act. & Monum. Tom. I. fol. 389). Il s'enſuivoit de-là de grands inconvéniens: il n'y avoit preſque plus aucun Service Divin, ni d'Inſtruction pour le Peuple; point d'Hoſpitalité pour le ſoulagement des Pauvres; les mai-

gas iſtas, non abſque multâ inſolentiæ temeritate, & plectibili noſtro & Sedis Apoſtolicæ contemptu, ſpretâque ſententiâ antedictâ, obſervare contemſit, villam Barwici. . . . . nequiter invadens.

Cependant le Pape, voyant que *Robert* mépriſoit ſes foudres, ne voulut pas commettre plus longtems ſon Autorité, & rappella ſes Légats.

Il paroit en divers endroits, que pendant la Trève de deux ans qui fut enſuite conclue vers la fin de 1319, *Robert* ſollicita ſon Abſolution: de quoi le Pape donna connoiſſance à *Edouard* par une Lettre qui ſe trouve page 848, dont voici le précis. Qu'il avoit marqué un certain tems à *Robert* pour comparoitre devant lui en perſonne, ou par Procureur, & que n'y ayant point ſatisfait, le Pape avoit renouvellé la Sentence d'Excommunication contre lui, & mis l'Ecoſſe ſous l'Interdit; mais qu'à la priere des Ambaſſadeurs Ecoſſois, il en avoit ſuſpendu l'effet.

Il y a grande apparence que *Robert* avoit tiré parole du Pape, que l'Ecommunication & l'Interdit ſeroient levés, comme auſſi *Buchanan* l'aſſure poſitivement; car on voit dans la ſuite de ces Actes, que le Pape, au-lieu d'agir en Maitre comme auparavant, offrit de faire l'office de Médiateur entre les deux Rois; & qu'il exhorta le Roi d'Angleterre à la Paix. Page 846, 860.

Trève de 13 ans avec l'Ecoſſe.

Le dernier Acte qui ſe préſente dans ce Tome touchant l'Ecoſſe, eſt la Trève de 13 ans conclue le 20 de Mai 1323. Dans le Traité même, le Titre de Roi n'eſt pas donné à *Robert*; mais dans la Ratification que ce Prince en fit, il commençoit par ces mots, *Robert Brus*, ſuivis d'un *& cetera*, & finit par ceux-ci: *Nous Robert Roi d'Ecoſſe, ſusnommé.* Page 1030.

On voit en divers endroits, que la Femme de *Robert*, priſonniere en Angleterre depuis le Regne d'*Edouard*, y fut retenue du moins juſqu'en 1314, comme il paroît de divers Ordres de la transferer d'une priſon en une autre; juſqu'à ce qu'enfin, au mois de Juillet 1314, *Edouard* la fit conduire à Yorck, page 489. C'étoit apparemment pour la rendre à ſon Mari; car il n'eſt plus fait mention d'elle dans la ſuite. Il ſemble qu'*Edouard* ne lui aſſignoit que vingt ſous par ſemaine pour ſa ſubſiſtance, page 385.

La Comteſſe de *Boghan*, qu'*Edouard I* avoit fait renfermer dans une Cage, pour avoir aſſiſté au Couronnement de *Robert Brus*, en fut tirée par *Edouard II*, & miſe ſous la garde d'*Henri de Beaumont*, page 401.

III. *AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.*

EDouard II n'eut pas avec la Cour de Rome de ces démêlés éclatans, qui cauſerent tant de Troubles en Angleterre, ſous les Regnes de *Henri II*, & de *Jean*: cependant, les mêmes ſujets de diſſenſion ſubſiſtoient toujours. Quoique les deux Rois, dont je viens de parler, euſſent été ſubjugués par les Papes, on peut dire que l'Angleterre ne le fut pas. Elle conſerva toujours ſes Droits, ſans jamais les abandonner: & les accommodemens qui ſe firent entre les Papes & les Rois, ne furent jamais approuvés par le Royaume, & par conſéquent les Anglois conſerverent toujours leurs prétentions; ce qui ne doit pas ſembler étrange à ceux qui connoiſſent la conſtitution de ce Gouvernement. Il eſt certain que le Parlement ne ceſſa jamais de maintenir les Droits du Peuple & du Clergé, dans toutes les occaſions qui ſe préſenterent. Que s'il n'agit pas toujours avec la même vigueur, c'eſt que les Anglois, en ſortant du Regne de *Jean*, eurent le malheur de tomber dans un Regne foible & impuiſſant ſous un Roi, ou mineur, ou d'un génie peu élevé pendant ſa Majorité, & qui ſe jettoit, pour ainſi dire, à corps perdu entre les mains du Pape, au-lieu de faire des efforts pour arrêter ce que les Anglois regardoient comme des uſurpations de la Cour de Rome. C'eſt de *Henri III*, dont je veux parler. *Edouard I*, qui lui ſucceda, avoit été témoin & acteur dans les Troubles qui avoient agité le Regne de ſon Pere; ce qui lui faiſoit craindre de les renouveller, en donnant lieu aux Papes de ſe mêler des Affaires du Royaume & de ſoutenir les Mécontens. On peut donc dire que les démêlés entre les Anglois & la Cour de Rome, avoient été plutôt aſſoupis, que terminés par l'accommodement honteux que le Roi *Jean* fit avec le Pape *Innocent*; & que les Seigneurs, ni les Communes, n'étoient nullement perſuadés que la force majeure qui obligea *Jean* à faire cette démarche, ni la complaiſance de *Henri III* pour le Pape, ni la modération d'*Edouard I*, leur euſſent fait perdre leurs Droits. Auſſi ne manquerent-ils pas dans les occaſions, de faire ſentir à la Cour de Rome, qu'ils n'étoient pas d'humeur de ſe laiſſer priver de leurs Privileges; quoique dans la vérité, l'oppoſition qu'ils faiſoient de tems en tems à ſes entrepriſes, ſemblât être plutôt une précaution pour éviter la preſcription, qu'une réſiſtance formelle; ce qui faiſoit que les Papes gagnoient toujours du terrein.

Uſurpations de la Cour de Rome.

Les choſes étoient en cet état, quand *Edouard II* parvint à la Couronne. Les Papes entreprenoient de tems en tems de conférer des Bénéfices, & même des Evêchés, contre le droit des Patrons & des Chapitres, & ſe mettoient peu en peine d'avoir le conſentement du Roi; qui prétendoit pourtant, que ſon approbation étoit néceſſaire afin qu'un Evêque pût être mis en poſſeſſion du Temporel. Ils citoient les Eccléſiaſtiques à leur Cour, malgré les défenſes du Roi, & ne vouloient point ſouffrir qu'ils fuſſent jugés par des Laïques; quelques proteſtations que le Roi & le Parlement puſſent faire ſur ce ſujet. Ils envoyoient fréquemment des Nonces & des Légats, qui abſorboient toute l'autorité des deux Archevêques, par le grand pouvoir qui leur étoit conferé. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner qui des deux avoit raiſon, ou du Pape, ou des Anglois: il ſuffit de remarquer que c'étoit-là un ſujet perpétuel de diſputes & de démêlés, entre l'Angleterre & la Cour de Rome. Mais celle-ci avoit un grand avantage ſur l'autre, en ce qu'elle agiſſoit toujours d'une maniere uniforme; au-lieu que la prémiere ſe trouvant gouvernée par des Chefs dont les intérêts ſe trouvoient quelquefois différens de ceux de l'Etat, elle perdoit toujours quelque choſe, par la lâcheté, par la complaiſance, & ſouvent par les intérêts particuliers de ſon Roi. C'eſt-là généralement la matiere des Actes de ce Volume, qui regardent les Affaires Ecléſiaſtiques; entre leſquelles je choiſirai ſeulement trois Articles, ſur leſquels ce Tome fournit quelques particularités. 1. La diſpoſition des Bénéfices: 2. La Juriſdiction Eccléſiaſtique: 3. Les Citations perſonnelles à la Cour de Rome, ou devant les Délégués du Pape.

Pour ce qui regarde la diſpoſition des Bénéfices, ce Recueil eſt rempli des plaintes que les Rois faiſoient ſur ce ſujet. Ils prétendoient que les Papes faiſoient très ſouvent du tort aux Patrons, & au Roi lui-même. Les Papes de leur côté n'étoient pas moins perſuadés qu'ils avoient droit de diſpoſer extraordinairement des Bénéfices, quand le bien de l'Egliſe le demandoit, de quoi ils étoient les ſeuls Juges. Mais nonobſtant cette raiſon, à laquelle il ſemble qu'il n'étoit pas néceſſaire d'en ajouter d'autres, ils ne laiſſoient pas d'appuyer leur Droit ſur des fondemens particuliers, qui ſembloient plutôt faire tort à leur Cauſe, que la fortifier. Par exemple, ils avoient établi, que quand un Evêque venoit à mourir dans leur Cour, c'étoit à eux à diſpoſer du Siege vacant. Ce fut ſur ce fondement, que *Clement V* conféra l'Archevêché d'Armagh en Irlande, page 13. Tout de même, quand un Evêque ſe démettoit de ſon Evêché entre les mains du Pape, celui-ci ne manquoit jamais de remplir le Siege qui vaquoit par cette démiſſion; comme le pratiqua le même Pape, à l'égard de l'Archevêché de Dublin, page 273. Quelquefois le Pontife ſe réſervoit par avance, la diſpoſition d'un Evêché quand il viendroit à vaquer. C'eſt ſur cette raiſon que *Clement* diſpoſa de l'Archevêché de Cantorbery, en faveur de *Walter* Evêque de Worceſter, quoique le Prieur & le Chapitre euſſent canoniquement élu *Thomas Cobham*, dont l'élection fut caſſée: *Non perſonæ dicti Thomæ vitio*, diſoit le Pape, *ſed utpote poſt Reformationem & Decretum prædicta attemptatam.* Page 439.

Prouvées par la Collation de differens Bénéfices.

Quant aux Bénéfices inférieurs, les prétextes ne manquoient jamais aux Papes pour les conférer, & ſouvent même ſans autre raiſon que leur volonté; ce qui faiſoit beaucoup crier les Patrons qui avoient droit de préſentation à ces Bénéfices. Entre les prétextes dont je viens de parler, celui de la vacance du Siege dont les Bénéfices vacans dépendoient, étoit un des principaux; & comme le Siege étoit regardé comme vacant, juſqu'à ce que le Pape eût confirmé la Perſonne élue, il ſe paſſoit ſouvent bien du tems entre la mort d'un Evêque, & la confirmation de celui qui lui ſuccedoit; ce qui donnoit lieu au Pape de conférer les Bénéfices qui venoient à vaquer dans cet Evêché.

Bénéfices donnés par les

Mais ce qui faiſoit le plus de peine aux Anglois, c'eſt que bien ſouvent le Pape gratifioit des (2) Etrangers de ces Bénéfices,

maiſons tomboient en ruine, & la Barbarie ſe gliſſoit de plus en plus: deſorte qu'avec l'Hoſpitalité Italienne dont on ne voyoit point d'exemple, & le peu de Service Divin fait en Latin que preſque perſonne ne pouvoit entendre, les Pauvres Anglois étoient mal nourris, & encore plus mal endoctrines. Enfin l'appauvriſſement des Peuples, cauſé par l'épuiſement des richeſſes au profit des Etrangers, affoibliſſoit le Roi & le Royaume, & les mettoit hors d'état de réſiſter à l'invaſion des Etrangers.

C'eſt une choſe remarquable encore, que ſous les Regnes de *Henri VII* & de *Henri VIII*, on vit ſur le Siege Epiſcopal de *Worceſter* quatre Italiens ſucceſſivement, qui n'y réſiderent jamais. On en trouve les noms dans *Goodwin*, *De Præſulibus Angliæ.* L'influence des Papes & des Cardinaux ſur cette affaire étoit ſi grande, que le Roi *Edouard I*, à la ſollicitation de l'Evêque de *Sabine* Cardinal, ayant promis de nommer un certain *Nivianus* Italien Chambellan du Prélat, à un Bénéfice dans le Comté de *Lincoln*, qui étoit à ſa Collation par la mort d'un autre Italien Chapelain du Pape; le Roi oubliant ſa promeſſe, le confera à ſon Secretaire: mais s'en étant reſſouvenu, il revoqua ſa Préſentation, pour conférer le Bénéfice à *Nivianus*, comme il paroît par la Patente qu'on en conſerve encore parmi les Regîtres d'Angleterre (Pat. 25. Ed. I. m. 16. *De præſentatione pro M. Antonio de Niviano.*) *Matth. Paris*, ſur l'an 1240, dit que tandis que *Rubeus* & *Ruffinus*, deux Agens du Pape, étoient occupés en Angleterre à ramaſſer de l'argent pour le Pontife, un nommé *Mumelinus* vint de Rome avec 24 Italiens, & des Ordres pour les faire pourvoir d'un pareil nombre des meilleurs Bénéfices qui viendroient à vaquer. Le même Hiſtorien dit encore, que la même année le Pape fit une Convention avec les Habitans de Rome, portant, que s'ils vouloient lui donner des ſecours contre l'Empereur *Frederic*, il feroit mettre leurs Enfans en poſſeſſion de tous les Bénéfices

Edouard II. Papes à des Etrangers.

ces, quelquefois des Cardinaux, ou autres, qui en retiroient les revenus, ſans en exercer les fonctions ; & qui outre cela chagrinoient perpétuellement ceux qui dépendoient d'eux, par le crédit qu'ils avoient auprès du Pape, & par des citations ou des évocations à cette Cour. Par exemple, le Doyenné de S. Paul de Londres, Bénéfice qui requéroit abſolument la réſidence, fut conféré par le Pape au Cardinal de *S. Marcel*, Archevêque de Bourdeaux. Page 134.

C'eût été peu de choſe, ſi le Pape s'étoit contenté de diſpoſer de tems en tems de quelques Bénéfices, contre le Droit des Patrons. Il faiſoit plus ; il s'attribuoit quelquefois la diſpoſition de tous. C'eſt de quoi on voit deux exemples dans ce Volume. Le prémier eſt de *Clement V*, qui donna tous les Bénéfices vacans de la Province d'Yorck, au Cardinal *Ademar* du Titre de *S. Anaſtaſe*, ſous prétexte de lui aider à ſoutenir ſa Dignité ; & peu de tems après, il lui donna encore tous ceux qui vaquoient dans la Province de Cantorbery : & ſur ce que le Roi avoit conféré deux Prébendes du nombre de ces Bénéfices donnés par le Pape, & que le Cardinal avoit été cité au Parlement ; (1) *Clement* écrivit au Roi d'une maniere extrèmement forte, appellant les deux Bénéficiers du Roi, *Fils de perdition*, & ſe plaignant que c'étoit viſiblement offenſer Dieu, que d'empêcher ce Cardinal de jouïr de ſes revenus. Page 284.

Jean XXII (2) alla plus avant ; non-ſeulement il voulut diſpoſer des Bénéfices vacans, mais même de ceux qui ne l'étoient pas, en revoquant toutes les Diſpenſes données par ſes Prédéceſſeurs pour la pluralité des Bénéfices, & réſervant au S. Siege la diſpoſition de ceux qui viendroient à vaquer par cette revocation ; ſur quoi le Roi lui écrivit d'une maniere ſi forte (page 691.) qu'il y a quelque apparence que le Pape laiſſa tomber cette affaire ; du moins, on n'en trouve point la ſuite dans ce Recueil.

Il ſeroit trop long de rapporter dans un Extrait, tous les exemples qu'on trouve dans ce Volume ſur ce ſujet ; mais je ne dois pas oublier de remarquer, qu'il n'arrivoit jamais au Pape de conférer des Evêchés ſous quelqu'un des prétextes dont j'ai parlé, que le Roi ne s'y oppoſât avec vigueur en apparence : mais il n'y a pas un ſeul exemple que je ſache, où il ait eu le deſſus ; de ſorte qu'après avoir beaucoup crié, écrit pluſieurs Lettres au Pape, ou à l'Evêque nommé, il étoit enfin contraint de plier ſous la puiſſance du Pontife. Tout ce Recueil fourmille de ſemblables plaintes. Ce fut *Edouard II*, ſi je ne me trompe, qui s'aviſa le prémier, quand il ne pouvoit plus ſe défendre d'admettre un Evêque pourvu par le Pape, de l'obliger à ſigner un Acte paſſé devant un Notaire public, par lequel il renonçoit à la Clauſe de la Bulle qui lui adjugeoit ſon Evêché, & à reconnoitre qu'il le tenoit de la pure grace du Roi. On en voit pluſieurs exemples dans ce troiſieme Tome, à l'égard des Archevêques de Cantorbery, page 465, de Dublin, page 273, d'Armagh, page 13, & de l'Evêque de Wincheſter, page 827. Mais le Pape, qui vouloit ignorer ces renonciations, ne laiſſoit pas de mettre toujours cette Clauſe dans ſes Bulles.

Juriſdiction Eccléſiaſtique.

Le ſecond point, qui regarde la Juriſdiction Eccléſiaſtique, ſe peut conſiderer par rapport aux Clercs inférieurs, ou par rapport aux Evêques. A l'égard des prémiers, il ne paroît pas que Rome agît avec autant de vigueur pour maintenir la Juriſdiction de la Cour Eccléſiaſtique, que les Magiſtrats pour ſoutenir les Droits du Royaume. La raiſon en eſt, qu'en ces occaſions le Pape avoit à faire à des Officiers de Juſtice, qui ne pouvoient ſe diſpenſer d'exécuter les Loix du Royaume faites par le Parlement, ſans ſe mettre en riſque d'être punis de leur négligence ; au-lieu qu'à l'égard des Evêques, il n'avoit à diſputer qu'avec le Roi, qui n'avoit pas les mêmes ſujets de crainte. Auſſi la Cour de Rome ne ſe relâchoit-elle jamais, quand il s'agiſſoit d'empêcher que les Evêques ne fuſſent traduits dans les Cours Séculieres. Nous en voyons des exemples remarquables ſous ce Regne, à l'égard des Evêques Ecoſſois de Glaſgow & de S. André, pris les armes à la main par *Edouard I*, & retenus en priſon ; mais qu'*Edouard II* fut enfin obligé de relâcher après s'en être longtems défendu, pages 73, 98, 118, 121, 122, & 710. La même choſe arriva dans l'affaire de l'Evêque de Lichfield, Grand-Tréſorier ſous *Edouard I*, & qu'*Edouard II* avoit fait mettre en priſon, l'accuſant de malverſation ; car quoique ce crime fût de la compétence de la Cour Laïque, *Clement V* prétendit pourtant, qu'à cauſe de ſon caractere, cet Evêque ne pouvoit être retenu dans les priſons du Roi, & il obligea enfin *Edouard* à le mettre en liberté.

Citations perſonnelles à la Cour de Rome.

Pour ce qui eſt du troiſieme Article, ſavoir, les (3) Citations perſonnelles à la Cour de Rome, ou devant les Juges délégués du Pape, les Magiſtrats Anglois n'épargnoient ni peines, ni ſoins, pour en arrêter l'abus ; mais ils ne pouvoient empêcher que les Eccléſiaſtiques, ou par un motif de Religion, ou pour d'autres intérêts, ne préféraſſent d'obéir aux commandemens du Pape, plutôt qu'aux Loix du Royaume. C'étoit-là un ſujet continuel de diſputes & de démêlés entre les deux Cours. Auſſi trouve-t-on dans ce Recueil un très grand nombre de Lettres du Roi au Pape ſur ce ſujet, & d'Ordres aux Archevêques de n'admettre point ces Citations. *Nos volentes*, diſoit *Edouard* dans une Lettre aux Archevêques, *hujusmodi præjudicio, remedio quo poterimus, obviare, & omnes jura Coronæ noſtræ impugnantium conatus illicitos refrænare, vobis mandamus firmiter injungendo, ne prætextu alicujus Commiſſionis, aut Mandati, vobis, aut alicui veſtrum, per quemcumque facti, vel fiendi, quidquam in hac parte, per citationes, vel inductiones, aut alio quovis modo, nobis inconſultis, facere præſumatis*, page 500. On trouve même, que le Parlement qui ſe tint à Stamford en 1309, ordonna qu'on écriroit au Pape une Lettre vigoureuſe, ſignée de tous les Seigneurs, pour ſe plaindre de ces vexations, page 159.

Lettre du Roi aux Archevêques contre ces citations.

Il eſt conſtant que la Cour de Rome ſe mettoit peu en peine de ce que le Roi pouvoit dire, ou écrire. Ce Prince, qui croyoit avoir beſoin du Pape, ne jugeoit pas qu'il fût de la bonne Politique de pouſſer les choſes trop loin ; & c'eſt de quoi cette Cour ſavoit bien profiter. Mais quand le Parlement s'en mêloit, elle étoit plus réſervée, & gardoit plus de meſures avec lui qu'avec le Roi. Auſſi *Edouard* qui s'en étoit bien apperçu, ſe faiſoit-il ſouvent fort de l'appui du Parlement, afin que ſes inſtances produiſiſſent un plus grand effet. C'eſt de quoi ce Recueil fournit divers exemples. *Edouard* écrivant à un Cardinal, lui diſoit : *Quod ſi nos nollemus facere, illas defenderet Communitas Regni noſtri, ut jus noſtrum hæreditarium ac noſtræ Regiæ dignitatis*. Page 573. Et en une autre occaſion, écrivant au même : *Advertentes ſi placet, quod etſi dictus Clericus noſter à jure in hac parte ſibi quæſito, ſeu proſecutione ejusdem, deſiſtere vellet ; nihilominus jus noſtrum prædictum, vinculo juramenti nos arctante, & Magnatum noſtrorum Conſilio perurgente, qui etiam, nobis diſſimulantibus, toto niſu contradicerent, proſequi cogeremur*, page 965.

Si les Anglois ſe plaignoient de la Cour de Rome, celle-ci ne ſe plaignoit pas moins de ſon côté des Magiſtrats. On voit, page 187, un Bref du Pape à l'Evêque de *Worceſter*, où ſont ramaſſés tous les Griefs du S. Siege contre les Officiers du Roi, ou plutôt contre les Loix d'Angleterre qui ſe trouvoient contraires à ſes prétentions ; mais comme ils regardent preſque tous les Articles que je viens de toucher, il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter. Il ſuffit de remarquer que ce que le Pape appelloit *les Privileges & les Immunités de l'Egliſe*, les Anglois le nommoient les *Entrepriſes & les Uſurpations de la Cour de Rome*.

On auroit peut-être plus efficacement réſiſté au Pape, ſi le Roi eût bien ſecondé ſon Parlement ; mais des intérêts particuliers obligeoient quelquefois ce Prince, non-ſeulement à ſe ſoumettre aux prétentions du Pontife, mais à les fortifier même en le ſollicitant à uſer de ſon pouvoir abſolu. C'eſt ce qu'il fit, entre autres occaſions, pendant la vacance du Siege de Hereford. Il deſiroit de placer ſur ce Siege *Thomas Charleton* ; mais craignant de ne pouvoir obtenir ſon élection du Chapitre, il pria le Pape de ſe réſerver la diſpoſition de cet Evêché, *par la plénitude de ſa Puiſſance Apoſtolique*, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir ; & lui recommanda *Charleton*. Quelque tems après, il apprit que le Pontife avoit deſſein de gratifier *Adam Orleton* de cet Evêché ; ſur quoi il le pria de ne point penſer à ce Sujet qui lui étoit très deſagréable, l'aſſurant en même tems, qu'il ne permettroit jamais qu'*Orleton* fût placé ſur ce Siege. Ses inſtances furent ſans effet ; car le Pape conféra cet Evêché au même *Orleton*, qui devint enſuite un des principaux Auteurs de la ruine de ce Prince. Pages 617, 622, & ſuivantes.

Ceux qui ſont tant ſoit peu verſés dans l'Hiſtoire de ce Siecle, ſavent que le tems pendant lequel les Papes tinrent leur Siege dans Avignon, n'eſt pas celui qui a fait le plus d'honneur au S. Siege. On trouve un indice de la maniere irréguliere dont la Cour de Rome agiſſoit en ce tems-là, dans une Lettre d'*Edouard II*, adreſſée au Cardinal de *S. Cyriaque*, (page 679), où l'on voit que *Clement V*, en conferant l'Abbaye de Weſtminſter à un Abbé nommé *Richard*, avoit exigé de lui une promeſſe de 6000 florins pour ſoi-même, & une autre de 2000 pour les Cardinaux.

Différend entre les Archevêques de Cantorbery & d'Yorck touchant le droit de faire porter la Croix.

Le différend entre les Archevêques de *Cantorbery* & d'*Yorck*, touchant le port de la Croix, ſubſiſtoit toujours. Le prémier prétendoit avoir le droit de faire porter la Croix devant lui dans la Province d'Yorck ; mais il refuſoit le même Privilege à l'Archevêque d'*Yorck*, qui avoit les mêmes prétentions dans celle de Cantorbery. Cette querelle alloit ſi loin, que les deux Prélats

fices qui vaqueroient en Angleterre ; & ſur cela des Ordres furent envoyés à l'Archevêque de *Cantorbery*, & aux Evêques de *Lincoln* & de *Saliſbury*, de faire en ſorte que trois-cens jeunes Romains fuſſent pourvus des prémiers Bénefices qui viendroient à vaquer : ce qui, dit l'Hiſtorien, étonna ſi fort tous ceux qui en entendirent parler, qu'ils ſembloient s'abandonner au dernier deſeſpoir ; & cela fit une impreſſion ſi profonde dans l'ame de l'Archevêque qui avoit la conſcience timorée, de voir l'Egliſe recevoir de ſi grandes bleſſures, & tant de deſordres arriver de ſon tems, qu'il mit ordre à ſes affaires, & ſe retira en France, où paſſant le reſte de ſa vie à lamenter le déplorable état de ſa Patrie, il mourut peu après de chagrin, à Pontigny. Voyez la Vie de cet Archevêque, écrite par *Godwin*.

(1) Le Pape *Clement*, dont il eſt ici parlé, étoit plongé dans tous les plaiſirs des ſens ; & ſi inſolent, qu'il traita comme un Chien *François Dandalo* Venitien, qui l'avoit offenſé par ſa fidelité à la République, le faiſant coucher ſous ſa table. Ce même Pape condamna à mort les Chevaliers du Temple, connus ſous le nom de *Templiers* ; & tranſporta le Siege à *Avignon*, où il continua ſoixante & dix

Lettre d'Edouard au Pape ſur ce ſujet.

lats ſe faiſoient accompagner de gens armés, quand ils ſe trouvoient dans une même Province; ce qui arrivoit toutes les fois que le Parlement étoit aſſemblé. C'eſt ce qu'on voit dans une Lettre qu'*Edouard* écrivoit au Pape, pour le prier de faire un Réglement ſur ce ſujet. Page 659.

Le même different regne en Irlande.

Le même différend regnoit auſſi entre les Archevêques d'Irlande; comme il paroît d'une Lettre de l'Archevêque d'*Armagh*, où il ſupplioit le Roi de le diſpenſer d'aſſiſter aux Synodes qui s'aſſembloient dans la Province de Dublin, & lui demandoit la permiſſion de s'y faire repréſenter par Procureur. Page 86.

IV. *DES TEMPLIERS.*

Hiſtoire des Templiers.

L'Ordre des *Templiers* fut inſtitué en 1118, pour la défenſe des Saints Lieux de Jéruſalem. Leur prémiere Maiſon qui étoit ſituée près du Temple, donna occaſion de les appeller *Templiers*, & toutes les Maiſons qu'ils eurent dans la ſuite, *Temples*. Cet Ordre fut confirmé au Concile de Troyes en 1127: ce fut *S. Bernard* qui en compoſa la Règle. Les Religieux, ou Freres, étoient diviſés en deux Claſſes; l'une de Chevaliers, & l'autre de Freres ſervans.

Après que *Saladin* eut conquis le Royaume de Jeruſalem ſur les Chrétiens, cet Ordre ſe diſperſa dans preſque tous les Etats de l'Europe, où il devint très puiſſant, & acquit de grandes richeſſes (4) par la liberalité des Peuples & des Souverains, qui faiſoient un cas tout particulier des vertus qui ſe pratiquoient parmi ces Freres. Les richeſſes changerent enfin leur humilité en orgueil, & la vie exemplaire qu'ils menoient au commencement, en libertinage; ce qui les rendit odieux.

Philippe le Bel fut l'auteur de leur ruine, pour ſe venger d'une émeute que quelques-uns d'entre eux avoient excitée dans Paris. Il s'aboucha pour cet effet avec le Pape *Clement V* à Poitiers, où la deſtruction de l'Ordre entier fut réſolue. Quelques ſcélérats qui étoient eux-mêmes Membres de ce Corps, ſoit de leur propre mouvement, ſoit qu'ils fuſſent gagnés par le Roi de France, dénoncerent tout l'Ordre, comme coupable des plus grands crimes; ſur quoi *Philippe* fit arrêter tous ceux qui ſe trouverent dans ſes Etats, & en fit bruler cinquante-ſept. Cette vengeance lui paroiſſant trop légere, il pourſuivit l'abolition de cet Ordre; & le Pape, qui s'étoit engagé à favoriſer ce deſſein, convoqua un Concile général à Vienne, où cet Ordre fut interdit.

Comme l'Angleterre prenoit beaucoup de part à ce qui regardoit les *Templiers*, à cauſe des grands Biens qu'ils poſſedoient dans ce Royaume; on trouve dans ce Recueil un grand nombre d'Actes ſur cette matiere, dont nous allons parcourir les principaux.

La prémiere Piece eſt une réponſe d'*Edouard* à *Philippe le Bel*, dans laquelle il lui dit, qu'il ne peut ajouter foi à ce qui eſt contenu dans ſa Lettre touchant *la déteſtable Héréſie* qui ſe répand en Guyenne; mais qu'il a mandé le Sénéchal d'Agen pour s'inſtruire plus particulierement de cette affaire. Quoique le nom des *Templiers* ne ſe trouve pas dans cette Lettre, il y a pourtant apparence que c'étoit d'eux dont il s'agiſſoit. Page 18.

Bref du Pape à Edouard touchant les Templiers.

On trouve enſuite un Bref de *Clement V* adreſſé au Roi, dans lequel il expoſe, que le Roi de France ayant été informé que les *Templiers* renonçoient Jeſus-Chriſt à leur entrée dans l'Ordre, qu'ils crachoient contre un Crucifix, adoroient une Idole dans leurs Chapitres, & commettoient d'autres crimes énormes, ce que le Grand-Maitre même avoit avoué; ce Prince avoit fait arrêter en un même jour tous ceux de cet Ordre qui s'étoient trouvés dans ſes Etats; & fait ſaiſir tous leurs Biens, pour être appliqués à l'uſage de la Guerre-Sainte, ſi ces crimes étoient avérés. Il ajoute, que ſur ces informations dont *Philippe* lui avoit donné connoiſſance, il avoit lui-même examiné un des Chevaliers, *magnæ generoſitatis virum*, qui avoit confeſſé qu'il avoit lui-même fait cette abnégation, & qu'il l'avoit vu pratiquer dans l'Ile de Chypre, par le commandement du Grand-Maitre, en préſence de plus de 200 Freres, dont 100 étoient Chevaliers. Il l'exhorte enſuite à imiter l'exemple du Roi de France. Ce Bref eſt du 30 de Novembre 1307, page 30.

Lettre du Roi ſur le même ſujet.

Page 35, il y a une Lettre d'*Edouard* aux Rois de Caſtille, d'Arragon, de Portugal & de Sicile, à qui il fait ſavoir, qu'un certain Clerc s'eſt préſenté à lui, accuſant les *Templiers* des crimes les plus atroces; mais qu'il n'a pu y ajouter foi, & les exhorte à ſuſpendre leur jugement, ſi une pareille accuſation eſt portée devant eux. On voit une autre Lettre au Pape ſur le même ſujet, & pour juſtifier les *Templiers*, qui ſont, dit-il, dans une très bonne réputation en Angleterre, page 37; & un Ordre à tous les Sherifs, d'arrêter tous les *Templiers* le jour de l'Epiphanie 1308, page 45. Cet Ordre, qui eſt ſans date, a été placé dans ce Recueil avant les deux Lettres précédentes; mais il eſt viſible que c'eſt une mépriſe, qui peut avoir été cauſée par le défaut de date de ce dernier.

Les Templiers arrêtés & leurs Biens ſaiſis.

En conſéquence de cet Ordre, tous les *Templiers* qui ſe trouverent en Angleterre, furent arrêtés en un même jour, & leurs Biens furent ſaiſis en la main du Roi. Page 81.

Bulle du Pape contre eux.

Tout cela eſt ſuivi d'une Bulle du Pape adreſſée à l'Archevêque de *Cantorbery* & à ſes Suffragans, pour leur donner connoiſſance de ce qui s'étoit fait à l'égard des *Templiers*. Il y répéte à peu près les mêmes choſes qu'il avoit expoſées au Roi dans le Bref précédent. Il ajoute ſeulement, qu'il avoit fait examiner ſoixante & douze Chevaliers, ou Freres, par des Cardinaux; qui après un examen très exact lui avoient rapporté, que les accuſés avoient avoué les crimes dont ils étoient chargés, ſavoir, l'abnégation de Jeſus-Chriſt, & le crachat contre le Crucifix; & que quelques-uns avoient confeſſé des crimes que la pudeur l'empêchoit de nommer. Après quoi il les informe, qu'il a commis trois Cardinaux, quatre Evêques Anglois, & quelques Eccléſiaſtiques de France, pour travailler aux informations, & à toutes les procedures qui devoient ſe faire en Angleterre contre les *Templiers*. Page 101.

Ces Commiſſaires étant arrivés, le Roi ordonna expreſſément aux Evêques Anglois, nommés dans la Commiſſion, d'aſſiſter avec aſſiduité à toutes les procedures; comme il paroît par un Ordre adreſſé à l'Evêque de Lincoln, page 168. De peur, ſans doute, de quelque ſupercherie de la part des Italiens & des François.

Il eſt encore remarquable, que dans tous les Ordres que ce Prince donna pour faciliter ces informations, on trouve toujours cette clauſe, *Ob reverentiam Sedis Apoſtolicæ*. Il craignoit apparemment, que comme ce Procès ſe faiſoit au nom du Pape, on ne prétendît le tirer à conſéquence.

Quand cet examen fut achevé, on aſſembla un Concile National à Londres, où les Templiers furent condamnés: mais ils ne furent pas traités avec la même rigueur qu'en France; on ſe contenta de les renfermer dans des Monaſteres, comme dans autant de priſons, avec des Penſions modiques pour leur ſubſiſtance.

Concile général de Vienne.

Le Concile Général de Vienne, qui avoit été en partie convoqué pour la condamnation des Templiers, s'aſſembla l'année 1311; mais ce ne fut qu'à la ſeconde Seſſion qui ſe tint au mois de Mai 1312, que leur Sentence fut publiée. On croit communément que ce fut le Concile qui les condamna: mais il ſemble plus ſûr de ſuivre le ſentiment de quelques Hiſtoriens qui paroiſſent mieux inſtruits, & qui ont écrit que le Concile ne jugea pas qu'il fût juſte d'abolir un Ordre entier, pour les crimes de quelques-uns de ſes Membres; d'autant plus que les Templiers n'avoient été ni convaincus, ni même cités au Concile. Ces mêmes Hiſtoriens ajoutent, que les Peres intimidés par la préſence du Pape qui préſidoit en perſonne, & du Roi de France qui aſſiſtoit à cette ſeconde Seſſion, n'oſerent s'oppoſer à la Bulle de condamnation qui fut lue en leur préſence. Il eſt vrai que dans une Bulle ſuivante qu'on trouve dans ce Recueil, page 323, *Clement* aſſure que le Concile avoit approuvé ce qui s'étoit fait à cet égard; mais il paroît auſſi dans la même Bulle, qu'à cauſe que les procedures contre les Templiers n'avoient pas été tout-à-fait juridiques, il n'avoit pu abolir entierement cet Ordre, mais ſeulement l'interdire pour jamais. Voici ſes paroles. *Ejuſdemque Ordinis ſtatum, habitum, atque nomen . . . ſacro approbante Concilio, non per modum diffinitivæ ſententiæ, cum eam ſuper hoc, ſecundum inquiſitiones & proceſſus, non poſſemus ferre de jure, ſed per viam Proviſionis, & Ordinationis Apoſtolicæ, irrefragabili & perpetuo valiturâ ſuſtulimus ſanctione; ipſum prohibitioni perpetuæ ſupponentes. Univerſa etiam bona Ordinis prælibati, Apoſtolicæ Sedis ordinationi & diſpoſitioni, auctoritate Apoſtolicâ duximus reſervanda.*

Il paroît par-là, que bien que le Pape s'appuye de l'autorité du Concile, il agit pourtant en ſon propre nom, en vertu de ſon Autorité Apoſtolique. On peut dire même que l'approbation du Concile, dont parle le Pape, paroît aſſez conforme à la maniere dont les Hiſtoriens l'ont expliquée; puiſqu'il n'eſt guere apparent que des gens choiſis pour Juges dans une Affaire de cette conſéquence, ayent approuvé une Sentence, qu'ils n'ont pas eux-mêmes oſé prononcer. Il eſt d'ailleurs très vraiſemblable, que puiſque le Pape avoit aſſemblé ce Concile principalement pour y faire condamner les Templiers, il auroit été bien aiſe de ſe décharger ſur lui de cette condamnation, s'il y eût trouvé les diſpoſitions qu'il ſouhaitoit.

Dans la même Bulle que je viens de citer, le Pape déclaroit, qu'après avoir réſervé au S. Siege la diſpoſition des Biens des Templiers, il avoit longtems conſulté avec les Cardinaux, les Pa-

dix ans. Cette Tranſlation fut, pour cette raiſon, appellée par les Italiens, *la Captivité de Babylone*.

(2) *Jean XXII* étoit Fils d'un Cordonnier; mais d'ailleurs, homme de beaucoup d'eſprit & de ſavoir. Lorſqu'il mourut, la dixneuvieme année de ſon Pontificat, il laiſſa un plus grand Tréſor qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs. Voyez *Platine*, & l'*Atlas Hiſtorique & Géographique*.

(3) Ce troiſieme Article, & le ſuivant, ont été amplement diſcutés par le Frere *Paul Sarpi*, de Veniſe, ce grand homme, ſi profond dans la Juriſprudence & dans la Théologie, dans un de ſes excellens Traités intitulé, *Les Droits des Souverains*.

(4) *Matthieu Paris* dit que les Templiers avoient 9000 riches Couvens, quoiqu'au commencement ils ne vécuſſent que d'aumônes. D'autres Auteurs diſent qu'ils avoient des Gouverneurs ſubordonnés dans toutes les Provinces de l'Europe, & pas moins de 16000 Seigneuries. Ces Revenus immenſes ne furent pas la moindre cauſe de l'abolition de cet Ordre.

Patriarches, les Archevêques, les Evêques, les Prélats, & autres qui ſe trouvoient au Concile, & qu'il avoit enfin trouvé à propos d'adjuger ces Biens à l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, *par la plénitude de ſa Puiſſance Apoſtolique* Il en exceptoit pourtant ceux qui étoient ſitués dans la Caſtille, l'Arragon, le Portugal, & l'Ile de Majorque, dont il ſe réſervoit encore la diſpoſition. Remarquez, qu'il ne dit pas que ce fût une réſolution du Concile même; mais ſeulement, qu'il avoit pris les avis de ceux qui le compoſoient. Il ajoutoit la peine de l'Excommunication contre tous les détenteurs de ces Biens, qui refuſeroient de les délivrer à l'Ordre de S. Jean, dans un mois après la prémiere requiſition. Page 383.

Cette Bulle fut bientôt ſuivie d'un Bref adreſſé au Roi *Edouard*, pour l'exhorter à ſe ſoumettre à cette diſpoſition, & pour enjoindre à tous les Comtes & Barons du Royaume de délivrer les Biens des Templiers dont ils étoient en poſſeſſion, aux Chevaliers de S. Jean. Page 326.

Lorſqu'*Edouard* avoit contribué ſi volontiers à la ruine des Templiers, il avoit eſperé de profiter de leurs dépouilles, dont il avoit même commencé à diſpoſer; de ſorte qu'il ne fut pas peu ſurpris, quand il apprit qu'on vouloit le contraindre de s'en deſſaiſir. Le Bref du Pape arriva dans le tems que ce Prince étoit le plus embaraſſé par des diſſenſions domeſtiques; c'eſt à dire, fort peu de tems après la mort de *Gaveſton*. Il ne laiſſa pas pourtant de ſe maintenir dans la poſſeſſion de ces Biens, juſqu'à la fin de l'année 1313. Mais enfin, le Prieur de l'Ordre de S. Jean en Angleterre, muni d'une Procuration du Grand-Maitre, lui ayant préſenté une Requête ſur ce ſujet, il n'oſa réſiſter plus longtems, & lui accorda la main levée des Biens des Templiers qui étoient en ſon pouvoir. Cependant, comme il étoit perſuadé qu'on lui faiſoit une grande injuſtice, il fit une Proteſtation devant un Notaire, dans laquelle il déclara, qu'il ne ſe deſſaiſiſſoit de ces Biens que par la crainte du danger auquel il s'expoſeroit, s'il le refuſoit; vu le peu de tems que la Bulle lui donnoit, ſelon la clauſe que le Prieur avoit pris ſoin d'inſérer dans ſa Requête. Mais il proteſtoit, que cela ne pourroit porter aucun prejudice, ni à ſes Droits, ni à ceux de ſes Sujets, qu'il ſe réſervoit de faire valoir quand il en ſeroit tems. Cette Proteſtation ſe trouve page 451.

Les Anglois qui avoient reçu quelque partie de ces Biens, de la liberalité du Roi, ou qui peut-être les avoient achetés, n'obéirent qu'avec peine. En 1322, il y en avoit encore qui s'en trouvoient ſaiſis, ce qui fut le ſujet d'une plainte très forte qu'en fit *Jean XXII* à *Edouard*. Page 957.

Ces gens-là ſe fondoient ſur ce que le Parlement n'avoit pas donné ſon conſentement à la Ceſſion que le Roi avoit faite de ces Biens; qui, ſelon les Loix du Païs, devoient être confiſqués à la Couronne, & non pas au Pape, ou en faveur de l'Ordre de S. Jean. Il ſemble même que le dernier craignît que tôt ou tard, le Parlement ne vînt à remuer cette affaire; c'eſt pourquoi il preſſa le Pape de ſolliciter *Edouard*, afin qu'il obtînt le conſentement du Parlement ſur ce qui avoit été fait. On trouve en effet, dans le Tome ſuivant, qu'en 1324 *Edouard* écrivit au Pape, qu'on avoit agité cette affaire dans le Parlement, & qu'il eſperoit que l'Ordre de S. Jean demeureroit en poſſeſſion des Biens des Templiers (1). Tome IV, page 46.

C'eſt-là ce qui ſe trouve de plus remarquable dans ce troiſiéme Tome, ſur les quatre Articles généraux ſous leſquels j'ai tâché de ranger les principales matieres. Il y a une infinité d'autres Pieces ſur des ſujets qui n'ont aucune relation à ces quatre Articles; mais pour pouvoir les remarquer & les expliquer, il faudroit entrer dans un détail qui groſſiroit trop cet Extrait. Je me contenterai donc d'en rapporter deux ou trois.

Notaires Imperiaux caſſés.

Juſqu'au tems d'*Edouard II*, on ſe ſervoit en Angleterre des Notaires Impériaux: ce qui paroît aſſez étrange, puiſque depuis l'Empire d'*Honorius*, les Empereurs n'avoient jamais eu aucune Juriſdiction dans ce Royaume. On voit ici, page 829, qu'*Edouard II* caſſa tous ces Notaires Impériaux, & défendit d'avoir aucun égard aux Actes qu'ils paſſeroient à l'avenir.

Des Clercs mariés devenus Marchands de vin.

On trouve encore, qu'en 1317 il y avoit en Guyenne des Clercs mariés; ce qui ſe juſtifie par un Ordre d'*Edouard II* au Connétable de Bourdeaux, de leur faire payer l'impôt du Vin, nonobſtant leurs Privileges; dont ils abuſoient, en faiſant vendre le Vin d'autrui ſous leur nom. Page 666.

Il pourroit paroitre étrange que le Comte de Savoye fût Vaſſal du Roi d'Angleterre, & qu'il lui rendît hommage pour quelques Terres du Chablais; comme il paroît d'un Acte qu'on trouve dans ce Volume, page 715: mais il faut ſavoir qu'en ce tems-là, & même dans les Siecles précédens, c'étoit une coutume aſſez ordinaire, que les petits Princes recevoient des plus grands certaines Penſions, pour leſquelles ils s'engageoient à leur rendre hommage; & que bien ſouvent, pour ſervir de fondement à ces Penſions, ils affectoient certaines Terres de leurs Etats, pour leſquelles ils rendoient hommage autant de tems que les Penſions étoient continuées. C'eſt ce qui paroît par divers endroits de ces trois prémiers Tomes, & même dans le IV.

On voit qu'*Edouard I* n'avoit pas été fort exact à payer au Pape le Tribut annuel de mille Marcs, établi par le Roi *Jean*, puiſque *Clement V* demandoit à ſon Fils quinze années d'arrerages, page 187. On trouve ici une Quittance de ce même Tribut pour l'année 1317, page 633; & une autre pour l'année 1318: mais le reſte demeura en arriere; car on voit dans le IV Tome, que le Pape demandoit 30 années d'arrerages à *Edouard III*.

EXTRAIT DU COMMENCEMENT DU TOME IV,

*Contenant les quatre dernieres années du Regne d'*EDOUARD II.

AFFAIRES D'ANGLETERRE.

Hiſtoire des Spenſers.

La mort du Comte de *Lancaſtre*, & les rigueurs qui furent exercées contre tous ſes Adhérans, dont quelques-uns furent exécutés, d'autres bannis du Royaume, & un grand nombre dépouillés de leurs Biens, ſembloient avoir mis les *Spenſers* en état de jouïr tranquillement de leur fortune, ſans craindre que perſonne oſât plus s'oppoſer à leur pouvoir. Il ne leur reſtoit plus, pour achever de ſe mettre l'eſprit en repos, que de ſe délivrer de quelques Perſonnes qu'ils regardoient comme leurs Ennemis particuliers, & entre autres de l'Evêque de *Hereford*, & du jeune *Mortimer*, qui étoit actuellement priſonnier dans la Tour. Quelque grand que fût leur crédit, quand ils voulurent travailler à la ruine de ces gens-là qui leur etoient encore redoutables, ils y trouverent des oppoſitions à quoi ils ne s'étoient point attendus. Le prémier, qu'ils avoient fait accuſer de Trahiſon, fut arraché aux Juges du Roi, avec une eſpece de violence, par les Archevêques de *Cantorbery* & de *Dublin*; ſous prétexte que ce Prélat ne pouvoit être jugé par une Cour Laïque. Cette action arrêta les procedures qu'on avoit commencées, & celles qu'on avoit deſſein de faire contre quelques autres Evêques qui ſe trouvoient dans le même cas, & l'affaire fut renvoyée au Parlement.

De l'Evêque de Hereford & de Mortimer.

Celle de *Mortimer* ne ſouffroit pas les mêmes difficultés, puiſqu'il n'avoit aucun caractere qui pût le mettre à couvert, auſſi fut-il condamné à mort: mais le Roi changea la peine en une priſon perpétuelle. Peu de tems après, ce même *Mortimer*, tout priſonnier qu'il étoit, forma le projet de s'emparer de la Tour, & des Châteaux de *Windſor* & de *Wallingford*: mais ſon complot ayant été découvert, il ſubit de nouveau le même Jugement, & le Roi lui fit encore une fois grace de la vie. Quand on conſidere que cet homme avoit pour Ennemis les deux *Spenſers*, à qui il avoit cauſé un dommage de 60000 livres ſterling, ainſi qu'il a été remarqué dans l'Extrait précédent; on ne peut qu'être convaincu, qu'il devoit avoir une protection bien puiſſante, puiſqu'elle étoit capable de balancer le crédit des deux Favoris. Cela donne lieu de conjecturer, que c'étoit la Reine *Iſabelle de France* qui l'arrachoit à la vengeance de ces deux puiſſans Ennemis. Cette conjecture ſe fortifie par la paſſion que la Reine témoigna pour lui dans la ſuite; d'où l'on peut inferer, que leur bonne intelligence avoit commencé avant que *Mortimer* fût mis à la Tour. On peut ajouter encore, que ce fut à peu près en ce même tems, que les *Spenſers* commencerent à chagriner la Reine, en lui retranchant une partie de l'argent qui lui étoit aſſigné pour ſa dépenſe; ce qui lui donna lieu de ſe plaindre à *Charles le Bel* ſon Frere, qu'elle étoit traitée comme une Servante. Comme il ne paroît pas qu'ils euſſent aucun autre ſujet de ſe plaindre de cette Princeſſe, il eſt très vraiſemblable, que les chagrins qu'ils lui donnoient, n'étoient que pour ſe venger de la protection qu'elle avoit donnée à leur Ennemi. Cette vengeance leur couta cher, & entraina le Roi même dans leur ruine. La bonne fortune de *Mortimer* ne ſe borna pas à éviter le ſupplice qui lui étoit deſtiné; il trouva bientôt après le moyen de ſe ſauver de la Tour, & de ſe refugier en France, malgré tous les ſoins qu'on prit pour le rattraper. Ce détail étoit néceſſaire pour faire connoître cet homme, qui joua depuis un rôle aſſez conſiderable dans le Royaume. Il eſt tems préſentement de rapporter en gros les évenemens des quatre dernieres années du Regne d'*Edouard II*, qui finit par la dépoſition de ce Prince. Quelques différends qui ſurvinrent entre la France & l'Angleterre touchant la Guyenne, fournirent l'occaſion des derniers Troubles qui agiterent l'Angle-

(1) Les Curieux qui en voudront ſavoir davantage au ſujet des Régles primitives, & de la nature de ces deux Ordres, pourront conſulter *Dugdale*, ſur le Comte de *Warwick*; *Henri Knighton*, dans ſon Recueil; l'Hiſtoire de *Thomas Walſingham*; & la *Deſcription de Stow*. A l'egard des *Hoſpitaliers*, ou *Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem*, nous trouverons dans la ſuite, que *Henri VIII* les caſſa, & s'empara de leurs Biens; que la Reine *Marie* les retablit dans leur demeure endommagée, à *Clerkenwell*; & que le Chevalier *Thomas Tresham*, qui fut fait Prieur de l'Ordre, fut convoqué par ecrit à la Chambre des Pairs au Parlement, en qualité de Baron: mais qu'enfin ils furent abolis par la Reine *Eliſabeth*. On dit que le *Temple* à *Londres* étoit anciennement la Maiſon principale de cet Ordre en Angleterre, & qu'ils la remirent à des Etudians en Droit, qui avoient quitté l'Hôtel de *Thavies*, pour le loyer annuel de dix livres ſterling: (cela ſe

Edouard II.

g'eterre: la haine de la Reine contre les *Spenſers*, ajoutons hardiment ſa paſſion pour *Mortimer*, & le deſir de vengeance dans ceux que les *Spenſers* avoient perſecutés, en furent la véritable cauſe. C'eſt ce qu'il faut un peu expliquer, pour l'intelligence des Actes contenus au commencement de ce quatrieme Tome.

Depuis le Traité de *Montreuil*, fait entre *Edouard I* & *Philippe le Bel*, la France & l'Angleterre avoient été dans une aſſez bonne intelligence; juſqu'à ce qu'au commencement du Regne de *Charles le Bel*, un accident, peu conſiderable en lui-même, altéra l'union de ces deux Couronnes. Dans un Bourg de l'Agenois, nommé *Saint Sardos*, il s'étoit commis quelque excès que ce Recueil n'explique pas, ſur lequel les Officiers d'*Edouard* avoient négligé de rendre une exacte Juſtice: ce qui donna lieu à quelques Perſonnes qui étoient intéreſſées dans ce fait, d'en appeller au Roi de France, comme Seigneur ſouverain de la Guyenne. Sur cet Appel, *Charles* fit donner un Arrêt qui condamnoit au banniſſement quelques Gentilshommes Gaſcons Sujets d'*Edouard*, & confiſquoit leurs Biens à la Couronne de France, & entre autres le Château de *Montpezat*, dont le Bourg de *S. Sardos* dépendoit. Pour empêcher l'exécution de cet Arrêt, ceux qui commandoient dans la Guyenne pour *Edouard*, mirent Garniſon dans ce Château: ce qui obligea le Roi de France, qui n'en voulut pas avoir le démenti, à faire lever des Troupes dans le Périgord & autres lieux du voiſinage, pour aſſieger *Montpezat*. Il fit en même tems ſommer *Edouard* de lui venir rendre hommage pour la Guyenne, & pour le Comté de Ponthieu. Ce fut un fâcheux contre-tems pour le Roi d'Angleterre, ou plutôt pour les *Spenſers*, à qui la Guerre ne convenoit nullement, parce que tout le Royaume étoit plein de mécontens. Ils réſolurent donc d'envoyer des Ambaſſadeurs en France, pour tâcher de terminer ce différend par la voye de la Négociation; mais les Ambaſſadeurs ne furent point écoutés. *Charles*, qui vouloit profiter de la conjoncture, envoya, pour commander ſon Armée en Guyenne, le Comte de *Valois* ſon Oncle; qui s'empara de l'Agenois, & de quelques autres Terres. Il ne ſe contenta pas de ces avantages, il menaça l'Angleterre même d'une invaſion; ce qui fournit aux *Spenſers* un prétexte de dépouiller la Reine du Comté de Cornouaille, dont elle étoit en poſſeſſion; comme ſi ce Païs-là eût couru trop de riſque entre ſes mains. Il ſeroit trop long de faire ici le détail de toutes les Négociations qu'il y eut ſur ce ſujet; des projets faits, mais mal exécutés, pour ſecourir la Guyenne; & du peu de réſiſtance que fit le Comte de *Kent*, Frere du Roi, envoyé dans ce Païs-là pour s'oppoſer aux progrès du Comte de *Valois*. Il ſuffira de remarquer, qu'*Edouard* ne ſe croyant pas en état de ſoutenir la Guerre, voulut, à quelque prix que ce fût, terminer ce différend par un Traité. Il dépêcha donc en France l'Evêque de *Norwich* & le Comte de *Richemont*, avec les Plein-pouvoirs néceſſaires pour accorder tout ce qu'ils jugeroient à propos ſur le différend en queſtion. Après que le Roi *Charles* les eut fait languir quelque tems, il leur fit inſinuer par les Nonces du Pape, que ſi le Roi d'Angleterre envoyoit ſa Femme à Paris, on ne doutoit nullement qu'elle n'obtînt des conditions favorables du Roi ſon Frere. *Edouard* accepta la propoſition: il envoya la Reine en France, où elle conclut un Traité qui portoit en ſubſtance: Que toute la Guyenne ſeroit delivrée au Roi de France; mais que ſi *Edouard* vouloit ſe rendre à Beauvais, il y ſeroit reçu à l'hommage; & qu'enſuite *Charles*, par amitié pour ſa Sœur, rendroit cette Province au Roi d'Angleterre, à la réſerve de l'Agenois, & des autres Terres conquiſes en dernier lieu, ſur leſquelles *Edouard* pourroit former ſes demandes à la Cour des Pairs. *Edouard* ratifia ce Traité, & ſe prépara pour aller rendre ſon hommage. Avant que le tems marqué par le Traité fût venu, on convint d'un expédient, pour le diſpenſer de cette corvée qui lui étoit très fâcheuſe; ce fut qu'il cederoit la Guyenne & le Comté de *Ponthieu* au Prince *Edouard* ſon Fils, âgé de 13 ans; & que *Charles* recevroit le Fils à lui faire hommage, & lui reſtitueroit ces deux Provinces, moyennant la ſomme de 60000 livres tournois.

Rupture entre les François & les Anglois en Guyenne.

Traité entre Edouard & Charles Roi de France.

Edouard accepta ſans balancer un expédient qui s'accommodoit ſi bien à ſon inclination, & ceda ces Terres à ſon Fils, qui partit incontinent pour en aller rendre hommage. Ce fut-là le terme fatal où finit le peu de tranquillité dont *Edouard* avoit joui depuis qu'il avoit ſoumis les Barons. Auſſi-tôt que le jeune Prince fut à Paris, la Reine ſa Mere, qui, ſelon toutes les apparences, avoit ménagé toute cette intrigue pour l'avoir auprès d'elle, commença preſque ouvertement à prendre des meſures pour l'exécution des projets qu'elle avoit déja formés. Elle tenoit des Conſeils ſecrets, dans leſquels elle n'admettoit que *Mortimer*, & les autres Bannis Anglois qui ſe rendoient aſſidus auprès d'elle; pendant que les Evêques de *Winchester* & d'*Exceter*, Ambaſſadeurs d'*Edouard*, en étoient exclus. Ce fut dans ce même tems, que par ſes familiarités avec *Mortimer*, & par le peu de meſures qu'elle prenoit pour cacher les ſentimens qu'elle avoit pour cet homme, qu'elle auroit dû éloigner de ſa préſence comme un Ennemi du Roi ſon Epoux, elle donna lieu à toute la Cour de France, & particulierement aux ſerviteurs d'*Edouard*, de ſoupçonner que leurs Conferences ſecretes cachoient, outre quelque complot pernicieux, quelque choſe encore de plus criminel. L'Evêque d'*Exceter* ne put voir une ſemblable conduite, ſans en être ſcandaliſé; il crut qu'il étoit de ſon devoir d'en avertir le Roi ſon Maitre, auſſi-bien que des ſoupçons qu'il avoit qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui, ce qu'il étoit facile de conjecturer des ſecretes Conferences que la Reine avoit avec les Bannis; & pour cet effet il ſe déroba de Paris ſans prendre congé, pour aller informer le Roi de tout ce qui ſe paſſoit. *Edouard* commençoit déja à trouver étrange que la Reine différât ſon retour ſur des prétextes frivoles, & lui avoit écrit pluſieurs fois, pour la preſſer de revenir & de lui ramener ſon Fils. L'information qu'il reçut de l'Evêque d'*Exceter* l'obligea à réiterer ſes ordres, qui ne furent pas mieux obéis. Quand *Iſabelle* ne put plus trouver de prétexte ſur les affaires qui l'avoient amenée à Paris, elle fit écrire à *Edouard* par le Roi ſon Frere, qu'elle ne vouloit plus s'expoſer aux mauvais traitemens de *Spenſer* le jeune, qui la haïſſoit. Cependant les Amis qu'elle avoit en Angleterre, particulierement l'Evêque de *Hereford*, travailloient à débaucher les Sujets du Roi, & à former un Parti, qui devint en peu de tems très conſiderable, ce qui n'eſt pas ſurprenant, vu la haine qu'on avoit conçue contre les *Spenſers*, & le peu de cas qu'on faiſoit du Roi. La Reine n'agiſſoit pas moins de ſon côté pour ſe procurer des Amis. Elle fut engager le Comte de *Hainaut* à lui fournir un ſecours conſiderable, en accordant le jeune *Edouard* avec *Philippe*, Fille de ce Comte. Quand elle eut pris toutes ſes meſures, elle quitta la Cour de ſon Frere, d'où l'on prétend qu'elle fut chaſſée, & prit la route du *Hainaut* où elle trouva des Troupes prêtes, dont le Comte de *Hainaut* donna le commandement à *Jean* ſon Frere, Seigneur de *Beaumont*, qu'*Iſabelle* voulut bien reconnoitre pour ſon Chevalier. Elle s'embarqua donc avec ſes Troupes, & mit pied à terre dans la Province de Suffolk, où tous ſes Amis la vinrent joindre, conduits par le Comte de *Kent*, Frere du Roi, le Comte *Henri de Lancaſtre*, Frere de celui qui avoit été décapité, les Evêques de *Lincoln* & de *Hereford*, & pluſieurs autres; qui lui amenerent des Forces qu'ils avoient préparées ſous-main pour cette occaſion.

Conduite de la Reine en France.

Elle paſſe en Angleterre avec des Troupes.

Edouard s'étoit flaté juſqu'alors de pouvoir conjurer cet orage par les Lettres qu'il écrivit au Pape, aux Cardinaux, au Roi de France, à ſa Femme, & à ſon Fils; ſans conſiderer, que pendant qu'il employoit ces remedes inutiles, il donnoit le tems à la Reine, & à ſes Amis, de fortifier leur Parti. Ils y réüſſirent ſi bien, que perſonne n'oſa, ou ne voulut ſe déclarer pour le Roi, quand il ſe mit en devoir de lever une Armée pour s'oppoſer à cette invaſion. La froideur qu'il trouva preſque partout obligea ce malheureux Prince à ſe retirer dans les Provinces Occidentales, où il eſpéroit trouver plus d'appui. Mais les Peuples de ces quartiers-là n'étoient pas mieux diſpoſés que les autres; la Reine ayant fait entendre, & par elle-même, & par ſes Amis, qu'elle n'en vouloit qu'aux Favoris, pour qui le Peuple ne s'intéreſſoit pas beaucoup. Etant à *Wallingford*, elle y publia un Manifeſte qui contenoit la même choſe; & continua ſa marche, pour pourſuivre le Roi dans l'Oueſt. En cette extrémité, *Edouard* dénué d'Amis, & ſe trouvant ſans Troupes & ſans argent, prit enfin le parti de ceder à ſa mauvaiſe fortune; & ayant laiſſé *Spenſer* le Pere dans Briſtol, il s'embarqua ſur un petit bâtiment, dans le deſſein de ſe retirer en Irlande. Les vents contraires ne lui permirent pas de l'exécuter; ils le repouſſerent ſur la Côte de Galles, où il fut contraint de prendre terre; & ne ſachant où donner de la tête, il ſe refugia dans l'Abbayé de *Nethe*, où il ſe tint quelque tems caché. Cependant la Reine arriva devant Briſtol, qui ne fit pas grande réſiſtance. *Spencer* le Pere y fut pris, & pendu incontinent, ſans aucune formalité de Juſtice, à l'âge de quatre-vingt-dix ans (2). Comme le Roi ne paroiſſoit plus, & qu'on aſſuroit qu'il avoit paſſé la Mer; les Seigneurs qui accompagnoient la Reine, s'aſſemblerent à Briſtol même, & nommerent pour *Gardien*, ou Régent du Royaume, le jeune *Edouard*, qui en accepta l'Adminiſtration. Cela fait, la Reine marcha vers Gloceſter, où elle fit publier une Proclamation, pour inviter le Roi ſon Epoux à venir reprendre le Gouvernement, quoique, ſelon les apparences, & comme la ſuite le fit voir, elle n'eût aucune envie de le lui laiſſer. Pendant ce tems-là, le bruit s'étant répandu que le Roi ſe tenoit caché dans le Païs de Galles, le Comte de *Lancaſtre* le chercha ſi ſoigneuſement qu'il le trouva, & s'étant aſſuré de lui, & de ſes Compagnons de fortune, *Spenſer* le jeune, *Baldok* (3) Chancelier, & *Simon Reding*, il les conduiſit à *Monmouth*. A cette nouvelle, la Reine ſe rendit

Edouard quitte le Royaume.

Spenſer le Pere pris & pendu.

Mort du jeune Spenſer.

ſe paſſa vers le milieu du Regne d'*Edouard III.*) & que les Juriſconſultes furent locataires de ces mêmes Hoſpitaliers, juſqu'à ce qu'ils furent abolis par *Henri VIII*.

(2) Le vieux *Spenſer* fut trainé & pendu avec ſa Cotte-d'armes, au Gibet public; éventré avant qu'il fût mort; & enſuite decapité, & mis en quartiers. *Kennet*, Hiſtoire d'Angleterre.

(3) Le Chevalier *Roger Ballock* étoit auſſi Evêque de *Norwich*. Il fut mis premierement dans la Priſon de l'Evêque de *Londres*, d'où il fut tiré par la Populace pour être amené à *Newgate*: mais il en fut battu ſi cruellement pendant le chemin, qu'il en mourut dans de grandes douleurs. *Chronique de Walſingham*.

EDOUARD II.

dit à *Hereford*, où elle fit conduire *Spenſer*, qui y fut pendu à une Potence de cinquante pieds (1). Elle fit enſuite aſſembler un Grand-Conſeil, où il fut réſolu, qu'à cauſe que la Commiſſion du *Gardien* étoit finie par le retour du Roi, l'Evêque de *Hereford* ſeroit envoyé au Roi, pour lui demander le Grand-Sceau; ſans quoi ceux qui gouvernoient alors ne pouvoient rien faire qui fût valable. *Edouard*, qui n'étoit rien moins que libre, le délivra de bonne grace, & autoriſa ſa Femme & ſon Fils pour s'en ſervir ainſi qu'ils le jugeroient à propos, même dans les affaires de pure grace. Dès que la Reine eut le Grand-Sceau en ſa poſſeſſion, elle s'en ſervit pour ſceller, au nom du Roi, tous les Actes dont elle crut avoir beſoin; & principalement, un Ordre pour la convocation d'un Parlement. Ce fut un des derniers Ordres qui furent expédiés au nom & en l'autorité du Roi, quoiqu'il n'y eût aucune part; & par où finiſſent les Actes de ce Volume qui regardent le Regne de ce Prince. Comme on trouve dans ce Recueil un petit vuide entre la convocation du Parlement & le commencement du Regne d'*Edouard III*, j'ajouterai en peu de mots, pour la ſuite de l'Hiſtoire, que le même Parlement, qui s'aſſembla vers la fin de Janvier 1328, réſolut tout d'une voix de dépoſer *Edouard II*, & de mettre ſon Fils ſur le Trône. On auroit exécuté cette réſolution ſans autre formalité, ſi le jeune Prince n'eût proteſté avec ſerment, qu'il n'accepteroit jamais la Couronne ſans le conſentement de ſon Pere. Cette fermeté, à quoi on ne s'étoit pas attendu, fit que le Parlement envoya des Députés à *Kenelworth*, où le Roi étoit gardé, pour exiger de lui une Réſignation, que le malheureux état où il ſe trouvoit ne lui permettoit pas de refuſer. Cette Réſignation paſſa pourtant pour volontaire; & ce fut ſur ce fondement que le jeune *Edouard*, qui n'avoit que quatorze ans, accepta la Couronne qu'on lui offroit.

Le Roi Edouard réſigne la Couronne à ſon Fils.

Venons préſentement aux Actes de ce quatrieme Tome, qui ſe rapportent aux évenemens dont on vient de voir l'Abregé. Ce ſeroit un ouvrage d'une trop longue haleine, que de s'engager à faire voir l'utilité de chacun de ces Actes en particulier; c'eſt pourquoi je me contenterai d'en choiſir quelques-uns des plus remarquables, par où on pourra juger de l'uſage qu'on peut faire des autres.

Erreur de Mezerai touchant Mortimer rectifiée.

Prémierement, divers Ordres qu'on trouve ici pour arrêter *Mortimer* qui s'étoit ſauvé de la Tour, & qui ſont datés du mois d'Août 1323, font voir que *Mezerai* s'eſt trompé, quand il a dit que *Mortimer* s'évada en 1325, & vint trouver *Iſabelle* à Paris, puiſqu'il paroît qu'il y étoit près de deux ans avant elle. Pages 7, 8, & 9.

On cherche inutilement Roger Mortimer.

Celui qu'on trouve page 22, eſt conſiderable, en ce qu'il fait mention du double Pardon accordé à *Mortimer*. Il eſt intitulé, ***De Huteſio & Clamore***; Titre qui eſt ſans doute entendu de peu de gens. C'eſt une traduction des mots Anglois, ***Hue and Cry*** (2), qui viennent des François, ***Huer*** & ***crier***. On ſe ſert quelquefois en Angleterre d'une voye inuſitée ailleurs, pour chercher les Criminels qui ſe cachent. Les Connétables aſſiſtés de tous les hommes du Bourg, ou de la Paroiſſe, font d'exactes perquiſitions dans les Maiſons & dans la Campagne, avec de grands cris, ou *Huées*, ce qu'on appelle ***Hue and Cry***. Cette recherche ſe pourſuit dans toutes les Paroiſſes, juſqu'à ce qu'on vienne au bord de la Mer; & comme perſonne ne peut ſe diſpenſer d'aſſiſter les Connétables qui ont droit de chercher par-tout, il eſt difficile que le Criminel échape à cette pourſuite. Cependant *Mortimer* ne fut point trouvé, ce qui fait voir qu'il avoit déja paſſé la Mer; car cet Ordre eſt du 4 de Novembre 1323.

Les diverſes Pieces qu'on voit dans ce Recueil, touchant l'Affaire arrivée à *S. Sardos*, inſtruiſent parfaitement de la cauſe & de l'origine des démêlés entre l'Angleterre & la France; ce qu'aucun Hiſtorien, que je ſache, ſoit François, ſoit Anglois, n'a bien expliqué. *Mezerai* dit que le ſujet de la querelle entre les deux Rois, fut, qu'*Edouard* avoit refuſé de ſe trouver au Sacre de *Charles le Bel*, & que le Sénéchal de Bourdeaux avoit mis Garniſon dans le Château que le Seigneur de *Montpezat* avoit bâti ſur les Terres de France; mais il s'eſt certainement trompé dans tous les deux. Car prémierement, pour ce qui eſt du Sacre, il n'y a pas un ſeul Acte de ce Recueil, quoiqu'il y en ait un grand nombre ſur cette matiere, qui faſſe la moindre mention de ce prémier ſujet de querelle; mais bien de l'hommage qu'*Edouard* avoit différé, parce qu'il prétendoit que ſa Sommation n'avoit pas été faite dans les formes. Quant au ſecond point, il eſt auſſi mal expliqué; car il ne s'agiſſoit pas d'un Château nouvellement bâti, mais de la Confiſcation du Château de *Montpezat*, à cauſe du fait arrivé à *S. Sardos*, qui étoit un Bourg de la dépendance de *Montpezat*. Cette affaire eſt parfaitement bien expliquée en diverſes Pieces qu'on trouve dans ce Recueil, tant ſous le Regne d'*Edouard II*, que ſous celui d'*Edouard III*.

Autre erreur de Mezerai.

Ordre du Roi touchant le Comte de Cornouaille.

On voit, page 84, un Ordre du Roi pour reprendre en ſa main le Comté de *Cornouaille*, à cauſe du riſque qu'il y avoit à le laiſſer entre les mains de la Reine. Le 8 de Septembre 1324.

EDOUARD II.

Lettre d'Edouard au Pape concernant l'envoi de la Reine en France.

Une Lettre d'*Edouard* au Pape, page 140, eſt conſiderable, en ce qu'elle fait voir, que la prémiere propoſition d'envoyer *Iſabelle* en France, vint de la part de la France: que ce furent des gens conſiderables du Conſeil du Roi *Charles* qui s'en ouvrirent les prémiers aux Nonces du Pape, & que ceux-ci propoſerent cet expédient aux Ambaſſadeurs Anglois; ſur quoi l'Evêque d'*Exceter* fut dépêché en Angleterre pour en faire la propoſition. Du 8 Mars 1325.

Le Traité fait avec le Roi de France.

Le Traité fait par *Iſabelle* avec le Roi ſon Frere, ſe trouve tout entier, page 161. Traité ſi deſavantageux au Roi d'Angleterre, qu'il faloit que les *Spenſers* qui le gouvernoient, craigniſſent bien la Guerre, puiſqu'ils lui conſeillerent de le ratifier. En effet, non-ſeulement il s'engageoit à livrer toute la Guyenne au Roi de France, & à ne prendre d'autre ſureté pour la reſtitution, que la parole de *Charles*, ſureté dont *Edouard* ſon Pere s'étoit très mal trouvé à l'égard de *Philippe le Bel*; mais encore, il conſentoit que *Charles* retînt l'Agenois, ſur lequel *Edouard* ne ſe réſervoit que la liberté de faire diſcuter ſon Droit à la Cour des Pairs; & enfin, en cas qu'il vînt enſuite à gagner ſon Procès dans cette Cour, il s'engageoit à payer une certaine ſomme pour les fraix de la Guerre. Par-là on voit qu'*Iſabelle* n'avoit pas bien ménagé les intérêts de ſon Epoux. Ce Traité eſt du 31 Mai 1325.

Complot de la Reine contre ſon Epoux.

Le complot formé par la Reine *Iſabelle* contre ſon Mari, a été, ſi je l'oſe dire, mal expliqué par les Hiſtoriens. On ſe trouve tout ſurpris de voir cette Reine, qui n'avoit pas fait une grande figure en Angleterre juſqu'à ſon Voyage de France, revenir un an après à la tête d'une Armée, & détrôner le Roi ſon Epoux, ſans qu'on ait rien vu auparavant touchant ſes intrigues. *Mezerai* ſe contente de dire, que *Charles* ſon Frere lui promit du ſecours contre les *Spenſers*; mais qu'enſuite, ſur ce qu'il apprit de ſa conduite avec *Mortimer*, il la chaſſa de ſes Etats, & défendit à ſes Sujets de l'aſſiſter; que cette Reine déſolée ſe refugia dans le Haynaut, où *Jean*, Frere du Comte de ce nom, la fit recevoir, ſe déclara ſon Chevalier, & aſſembla 300 Chevaliers pour la conduire en Angleterre. Ce Recueil donne un peu plus de lumieres ſur ce ſujet; & fait voir, ſi je ne me trompe, que ce complot étoit formé avant que la Reine allât en France, & ſe continua pendant tout le tems qu'elle fut à Paris.

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit déja touchant la vraiſemblance qu'il y a, que ſa correſpondance avec *Mortimer* avoit commencé dès l'an 1323, ou plutôt, & que ſa protection ſauva la vie à cet homme; ce qui attira à la Reine les chagrins que lui donnerent les *Spenſers*. Cela ſuppoſé, on en peut conclure, que ce fut elle qui ſe fit demander par le Roi ſon Frere; puiſqu'il paroit que ce fut de lui qu'en vint la prémiere propoſition, comme on l'a vu ci-deſſus. Il n'y a pas moins d'apparence que ce fut elle qui fit propoſer l'expédient de la ceſſion de la Guyenne & du Ponthieu à ſon Fils; car l'uſage qu'elle en fit, fait voir qu'elle y avoit grand intérêt: au-lieu qu'on ne ſauroit imaginer quel avantage le Roi de France auroit pu trouver dans ce changement, ſi ce n'avoit été pour favoriſer ſa Sœur. Les Hiſtoriens François ont prétendu, que *Charles* n'eut aucune part au complot formé par ſa Sœur, & qu'il la chaſſa même de ſes Etats; mais ce Recueil fait voir aſſez clairement, ce me ſemble, qu'il entroit bien avant dans cette menée: car outre ce que *Mezerai* ne fait pas difficulté d'avouer, qu'il avoit promis un ſecours d'hommes & d'argent à ſa Sœur; le deſir qu'il témoigna de la voir, & la facilité qu'il apporta dans le changement qui ſe fit à l'égard de l'hommage, de la perſonne d'*Edouard* le Pere, en celle du Fils, ne pouvoient avoir d'autre cauſe que le deſir de la ſervir; car autrement il lui auroit été plus honorable de recevoir l'hommage du Roi d'Angleterre, que de ſon Fils. Il apporta ſi peu d'obſtacles à ce changement, que la Négociation s'en fit dans moins de quinze jours; car les Actes de ce Volume font voir que le 21 d'Août 1325, *Edouard* croyoit encore d'aller lui-même rendre l'hommage; mais que le 24 il écrivit au Roi de France, pour s'en excuſer, ſous prétexte d'une maladie (page 169); que le 2 de Septembre il ceda le Comté de Ponthieu à ſon Fils (page 163); que les Lettres-Patentes du Roi *Charles*, par leſquelles il conſent à ce changement, ſont du 4 de ce même mois; que le 10, *Edouard* fit une ceſſion de la Guyenne, ſelon le modele qui avoit été envoyé de France (page 165); & que le 12, *Edouard* le Fils s'embarqua pour aller en France. Si l'on aujoute à cela, que le Roi de France garda ſa Sœur auprès de lui près d'un an, après avoir reçu l'hommage du jeune Prince, malgré toutes les ſollicitations d'*Edouard*, qui le preſſa pluſieurs fois de la lui renvoyer; que cette Princeſſe étoit encore en France le 4 de Septembre 1326, comme il paroît d'une Lettre d'*Edouard* aux habitans de Bayonne (page 226), & qu'elle prit terre dans la Province de Suffolk le 22; on trouvera que toutes les affaires étoient prêtes avant qu'elle quittât la Cour du Roi ſon Frere; & par conſéquent, qu'elle ne fut chaſſée, comme on le prétend, que quand il étoit tems

Autre erreur hiſtorique corrigée.

(1) Le jeune *Spencer* étoit en ce tems-là Comte de *Gloceſter*, & fut pendu avec ſa Cotte d'armes, où étoient ces mots écrits deſſus: *Quid gloriaris in malitia?* (*Pourquoi tires-tu vanité de mal faire?*) Pſeaume 52. *Simon Reading* fut pendu avec lui. *Daniel*, *Hiſtoire d'Edouard II.*

(2) Voyez la *République d'Angleterre*, par le Chevalier *Thomas Smith*.

(3) On trouve les particularités de cette Affaire dans l'*Hiſtoire* Com-

Edouard II.

tems qu'elle commençât d'agir.

Lettre d'Edouard au Roi de France au ſujet de ſa Femme & de Spenſer.

On trouve, page 180, une réponſe d'*Edouard* à *Charles le Bel*, qui lui avoit fait ſavoir que la Reine ne pouvoit retourner en Angleterre, à cauſe de la haine que *Spenſer* le Fils lui portoit. *Edouard* juſtifie *Spenſer* dans cette réponſe, & aſſure qu'il n'avoit jamais manqué au reſpect qu'il devoit à la Reine, & que s'il l'avoit fait, il en auroit été châtié. *Car par Dieu*, diſoit-il, *n'y a Hugh, n'autre vivant en noſtre poair, que mal le vouſiſt, & nous le puiſſions ſentir, que nous ne lui chaſtirians, en manere que les autres prenderoient enſemple; & ce eſt & a eſté, & touzjours ſera noſtre entiere volonté, & aſſez ent avons le poair, la Dieu mercy.* Il ajoutoit, qu'il ne pouvoit comprendre que ſa Femme ſe plaignît de *Spenſer*, après les careſſes qu'elle lui fit lorſqu'il prit congé d'elle, & les Lettres pleines d'affection qu'elle lui avoit écrites depuis ſon départ. Du 1 de Décembre 1325.

Lettre à ſa Femme, p. 181.

Il écrivit le même jour à ſa Femme, pour la preſſer de revenir. Il lui diſoit que l'Evêque d'Exceter l'avoit aſſuré, qu'en ſa préſence, le Roi ſon Frere avoit proteſté qu'il ne la retiendroit pas contre la teneur de ſon Sauf-conduit. Cette Lettre commence par ce mot, *Dame*. Je ne ſai ſi c'étoit le ſtile ordinaire, ou s'il lui donnoit un Titre ſi ſec, à cauſe des ſujets de plainte qu'il avoit contre elle.

Et à ſon Fils.

Voici la Lettre qu'il écrivit le jour ſuivant à ſon Fils, laquelle, à cauſe de ſa brieveté, & pour donner une idée du langage François de ce tems-là, je mettrai ici toute entiere.

Très cher Fiutz, tot ſoyez vous jœſne, & de tendre aage, remembrez bien ceo que nous vous chargeaſmes & comandaſmes à veſtre departir de nous à Dovre, & de ceo que vous nous reſpondiſtes lors, dount nous vous ſavions molt bon gré, & ne treſpaſſez ne contrevenez en nul poynt, ceo que nous vous chargeaſmes adonques, pur nully. Et puiſqil eſt enſi, que veſtre hommage eſt reſceu, eſploitez vous devers noſtre très cher frere le Roy de Fraunce, voſtre uncle, & parnez conge de luy & venez par devers nous, en la compagnie noſtre très chere compaigne la Reine voſtre mere, ſi elle veigne tantoſt. Et ſi elle ne veigne, venez vous ove toute haſte, ſans plus longue demoere, car nous avons très grant deſir de vous veer & parler; & ceo ne laiſſetz en nulle manere, ne pur mere, ne pur autri, ſur notre beneizon. Page 182.

Erreur de la plupart des Hiſtoriens réfutée par une Lettre du Roi au Pape, touchant ſa Femme & ſon Fils.

La plupart des Hiſtoriens, même des Anglois, ont aſſuré qu'*Edouard*, irrité de la deſobéïſſance de ſa Femme & de ſon Fils (3), les avoit tous deux bannis du Royaume par une Proclamation: mais cela s'eſt dit ſans autre fondement, que le bruit qui en avoit été répandu en France. Cela paroit par une Lettre qu'*Edouard* écrivit au Pape ſur ce ſujet, dans laquelle il ſe plaignoit de ceux qui faiſoient courir ces faux bruits, & l'aſſuroit qu'une telle penſée ne lui étoit jamais venue dans l'eſprit; puiſque bien loin de mettre obſtacle à leur retour, il faiſoit tous les efforts poſſibles pour les faire revenir auprès de lui. *Et idem filius noſter*, diſoit-il, *erga nos non deliquit, nec permittit ætatis teneritudo ut ſibi offenſa aliqua poſſit aut debeat imputari. Propter quod inhumanum foret, nec fœdus permitteret naturale, tantæ crudelitatis ſævitiam contra eos exercere.* Du 15 d'Avril 1326, page 200.

Proclamation contre Mortimer, &c.

Edouard n'eut pas plutôt appris la nouvelle du débarquement de la Reine, qu'il publia une Proclamation, pour ordonner de courir ſus à ceux qui envahiſſoient le Royaume; mais il en exceptoit la Reine, ſon Fils, & le Comte de *Kent* ſon Frere. Il mettoit auſſi la tête de *Mortimer* à prix, & promettoit à celui qui la lui apporteroit, le pardon de tous ſes crimes, & trois (4) livres ſterling de récompenſe. C'étoit bien peu de choſe pour un ſi notable ſervice, ce qui me fait conjecturer qu'il pourroit bien y avoir là quelque faute. Page 232.

Manifeſte contre les Spenſers.

On trouve encore le Manifeſte de la Reine, d'*Edouard* le Fils, & du Comte de *Kent*, contre les *Spenſers*, page 236, dans le ſtile ordinaire de ces ſortes de Pieces, où l'on prend à tâche de faire voir qu'on n'a que le Bien-public en vue.

Regence confiée à Edouard le Fils.

Page 237, on voit un Mémoire touchant la nomination faite à Briſtol, d'*Edouard* le Fils pour *Gardien* ou Régent du Royaume; & un autre touchant l'envoi de l'Evêque de *Hereford*, pour demander au Roi le Grand-Sceau. Voici ce que porte ce Mémoire. *Et idem Dominus Rex habitâ inde aliquali deliberatione penes ſe, reſpondebat, quòd placuit ſibi mittere dictum magnum Sigillum ſuum præfatis Conſorti ſuæ & Filio; & quod iidem Conſors & Filius dictum Sigillum, ſub privato ſigillo ſuo tunc clauſum, aperiri facerent, & non ſolum ea quæ pro jure & pace eſſent facienda, ſed etiam quæ gratiæ forent, ſub dicto magno Sigillo, fieri facerent.*

On ſe ſervit de ce Grand-Sceau pour faire payer quelques dettes de la Reine; pour faire rendre les Biens du Comte de *Richemont*, que le Roi avoit fait ſaiſir, parce que ce Comte avoit eu part au Traité fait à Paris; & enfin pour convoquer, au nom du Roi, un Parlement qui devoit le dépoſer. Page 239, & ſuiv.

Ce ſont-là les Pieces les plus remarquables du commencement de ce IV Tome, qui regardent les Affaires domeſtiques d'Angleterre.

Complete d'Angleterre.

(4) Mr. *Daniel* écrivant la Vie de ce Roi, dans ſon Hiſtoire ſuſdite, fait monter la ſomme à 1000 livres ſterling.

Edouard II.

AFFAIRES D'ECOSSE.

Lettre du Pape à Edouard au ſujet de Robert Brus.

Pendant les quatre dernieres années du Regne d'*Edouard II*, on ne trouve rien de conſiderable dans ce Recueil par rapport à l'Ecoſſe, qu'une Lettre de *Jean XXII* à ce Prince, par laquelle il l'informoit des raiſons qu'il avoit eues de donner à *Robert Brus* le Titre de Roi d'Ecoſſe qu'il lui avoit refuſé juſqu'alors; ce qui, diſoit-il, ne pouvoit porter aucun préjudice aux Droits d'*Edouard*. Page 28. Janvier 1323.

On peut inférer de-là, que l'Excommunication contre la perſonne de *Robert* étoit levée: mais il n'en étoit pas de même de l'Interdit du Royaume d'Ecoſſe; car il ſubſiſta juſqu'à la Paix qui fut faite au commencement du Regne d'*Edouard III*.

AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

La Collation des Evêchés fourniſſoit de tems en tems de nouveaux ſujets de différend entre le Pape & le Roi, & par conſéquent de nouvelles mortifications pour le dernier. Il en reçut une très grande à l'occaſion de l'Evêché de *Wincheſter*, laquelle j'expliquerai en deux mots, parce qu'elle fait une des matieres principales des Actes de ces quatre années. *Edouard* avoit pour Ambaſſadeurs auprès du Pape, *Rigand* Evêque de *Wincheſter*, & *Jean de Stratford* Archidiacre de *Lincoln*. Le prémier étant mort à Avignon, *Jean XXII*, ſelon la pratique déja établie, devant diſpoſer de cet Evêché, & le Roi reconnoiſſant ce Droit auquel il s'étoit auparavant en-vain oppoſé; il donna promtement ordre à *Stratford* de demander cet Evêché pour *Robert Baldock*, qui fut enſuite Chancelier. *Stratford* fit ſi bien, qu'il ſe le fit donner à lui-même: ce qui mit *Edouard* dans une grande colere contre ſon Ambaſſadeur, qu'il traita de prévaricateur. Il écrit diverſes Lettres au Pape pour faire revoquer cette nomination, mais ce fut en-vain; *Jean* ſoutint toujours ce qu'il avoit fait, & renvoya le nouvel Evêque avec une Lettre de recommandation, dans laquelle il aſſuroit *Edouard*, que *Stratford* avoit fait tout ſon poſſible pour obtenir de lui que *Baldock* fût promu à cet Evêché; mais que le mérite extraordinaire de *Stratford* l'avoit déterminé à l'en gratifier lui-même, en quoi il avoit cru faire plaiſir au Roi. Dès que cet Evêque fut de retour, *Edouard* voulut lui faire ſon procès ſur diverſes accuſations, qui regardoient les autres chefs de ſon Ambaſſade: mais il ne put venir à bout de le faire condamner, & cette affaire ſe termina de la même maniere, que celles de cette nature finiſſoient ordinairement; c'eſt-à-dire, que le nouvel Evêque fut approuvé par le Roi, après avoir renoncé à l'Article de la Bulle du Pape qui lui ajugeoit le Temporel.

Démêlé entre le Roi & le Pape ſur l'Evêché de Wincheſter.

Edouard entreprit une autre affaire qui ne lui réuſſit pas mieux: il voulut faire dépoſer, par l'autorité de l'Archevêque de *Dublin*, les Evêques de *Lincoln*, de *Bath & Wells*, de *Hereford*, & de *Condom* en Guyenne, ou du moins les faire transferer hors de ſes Etats. C'eſt le ſujet d'un grand nombre de Lettres que ce Prince écrivit au Pape, mais qui ne produiſirent aucun effet.

Plaintes d'Edouard touchant les Conſervatiæ.

On voit, pages 25, 26, & 27, qu'*Edouard* ſe plaignit au Pape d'un certain Droit, appellé *Conſervatiæ*, ſur lequel un Cardinal, qui étoit Archidiacre d'Ely, s'étoit fondé pour citer devant lui l'Evêque de ce Dioceſe. J'ignore ce que c'eſt que ces *Conſervatiæ*, qu'*Edouard* appelloit dans ſes Lettres, *Novæ adinventiones, quæ à tramite juris communis* (5) *exorbitant*. Il ſemble que c'étoit quelque Privilege accordé aux Cardinaux, à l'égard des Bénéfices qu'ils poſſédoient en Angleterre; mais je ne donne ceci que pour une conjecture.

Lettre du Pape à Edouard ſur la Décime.

Si le Pape prenoit ſoin de maintenir ſon Autorité, il n'en prenoit pas moins d'accroitre ſes revenus. On trouve ici que *Jean XXII*, après avoir accordé au Roi une Décime ſur le Clergé pour la Guerre d'Ecoſſe, ſe réſerva dans la ſuite, par une autre Bulle, la quatrieme partie de cette Décime, pour les beſoins preſſans du S. Siege. *Edouard* refuſa pendant quelque tems, de payer au Pape cette quatrieme partie, ſur ce qu'elle n'avoit pas été réſervée dans la prémiere Bulle: ſur quoi le Pape lui écrivit une Lettre aſſez ſeche, page 19.

Cela n'empêcha pas qu'*Edouard* ne tînt bon, juſqu'à ce que ſe trouvant dans de très grands embaras en 1326, il écrivit au Pontife, qu'il ſe remettoit entierement à ſa diſcrétion ſur cette affaire.

L'obligation où ſe trouvoient les Archevêques de Cantorbery, d'aller recevoir en perſonne le *Pallium* de la main du Pape, étoit tellement établie, que depuis *Honorius*, qui fut le troiſieme Archevêque de ce Siege, aucun n'en avoit été diſpenſé. On trouve même que, ſous le Regne de *Guillaume le Conquérant*, *Lanfranc* ne put jamais obtenir cette diſpenſe, quelque grande que fût la conſideration que la Cour de Rome avoit pour lui. *Walter Reynolds*, qui fut élu en 1313, fut plus heureux: il reçut le *Pallium* à Cantorbery, & obtint de *Cle-*

ment V

(5) On remarque en particulier du Pape *Jean XXII*, qu'il étoit amoureux des nouveautes; & qu'il changeoit continuellement les anciennes Dignites & Societes de l'Egliſe, pour de nouvelles.

EDOUARD III.

ment V un délai de cinq ans, qui fut ſouvent renouvellé, comme on le voit dans les Actes de ce Recueil.

Ce *Pallium* étoit devenu ſi néceſſaire aux Archevêques, qu'on le regardoit comme une marque eſſentielle de leur Dignité, ſans quoi ils ne pouvoient exercer leurs fonctions. On voit ici, page 199, que l'Archevêque d'*Yorck* ayant laiſſé perdre le ſien qui lui avoit été volé, le Roi écrivit au Pape pour le prier de lui en envoyer un autre (1).

SUITE DE L'EXTRAIT DU TOME IV,
*Qui comprend les onze prémieres années d'*EDOUARD III.

LEs Pieces de ce Recueil qui regardent le Regne d'*Edouard III*, rempliſſent preſque tout le Tome IV, le V, le VI, & une partie du VII. Si l'on vouloit donner un Extrait exact de chacun de ces Volumes, on s'engageroit dans une longueur extraordinaire. On ſe bornera donc aux Actes les plus importans qui peuvent donner quelques éclairciſſemens ſur ce Regne, l'un des plus conſiderables de l'Hiſtoire d'Angleterre (2).

La matiere principale de ce Volume, qui comprend les onze prémieres années du Regne d'*Edouard III*, ſe peut réduire à quatre Chefs principaux. Le 1. contient les Affaires domeſtiques; le 2. celles qui ſont communes à l'Angleterre & à l'Ecoſſe; le 3. les démêlés qu'*Edouard III* eut avec la France; le 4. les Affaires qui ont du rapport à l'Egliſe, ou à la Religion. Pour pouvoir expliquer ou faire voir l'utilité d'une infinité d'autres Pieces qui ne ſont point contenues dans ces quatre Articles, il faudroit faire un Livre beaucoup plus gros que le Recueil même.

I. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Edouard III parvient à la Couronne.

EDouard III parvint à la Couronne à l'âge de quatorze ans, par la Réſignation forcée qu'on en fit faire à ſon Pere. Cela n'empêcha pas que dans la prémiere Proclamation qui fut publiée au nom du nouveau Roi, on ne lui fît dire que c'étoit non-ſeulement du conſentement de ſon Pere, mais par obéiſſance à ſes ordres, qu'il s'étoit chargé du Gouvernement du Royaume (3). Page 243. On peut connoitre par-là, comme par beaucoup d'autres Actes ſemblables, qu'il n'y a pas de plus mauvais garants de la vérité de l'Hiſtoire, que les Déclarations des Princes.

Les Tuteurs du jeune Roi laiſſés ſans autorité.

Le même Parlement qui dépoſa *Edouard II*, fit proclamer *Edouard III*, & lui choiſit douze Tuteurs, ou Gouverneurs, dont *Henri de Lancaſtre* devoit être le Chef. Cette nomination fut entierement inutile. La Reine, qui avoit la force en main, s'empara du Gouvernement, & ne laiſſa aucune autorité aux Tuteurs nommés par le Parlement. Ce fut *Roger Mortimer* qui gouverna ſous elle, avec un pouvoir abſolu. Le Parlement, bien loin de le trouver mauvais, ſeconda de tout ſon pouvoir les deſſeins de la Reine & de ſon Miniſtre; deſſeins qui n'avoient pour but, que de décrier le Gouvernement paſſé. Les Bannis furent rappellés, la conduite du dernier Comte de *Lancaſtre* fut approuvée, & le jugement rendu contre lui fut caſſé, comme contraire aux Loix du Royaume. Les Evêques de *Winchester*, de *Norwich*, de *Lincoln*, & de *Hereford* furent rétablis dans la jouïſſance de leur Temporel, & eurent la principale adminiſtration des Affaires, ſous la direction de la Reine & de *Mortimer*. Toutes les Sentences rendues contre les Adhérans du Comte de *Lancaſtre* furent annullées, dans la ſuppoſition qu'elles avoient été extorquées par le crédit des *Spenſers*. C'eſt-là la principale matiere des prémiers Actes de ce Volume, qui contiennent les Requêtes préſentées au Parlement par ceux qui avoient été diſgraciés ſous le dernier Regne. *Iſabelle* ſe fit allouer un Douaire, qui emportoit les deux tiers des Revenus de la Couronne, & paya du Tréſor public les dettes qu'elle avoit contractées en France. Outre cela, elle fit aſſigner à *Jean de Haynaut*, qui l'avoit accompagnée en Angleterre, une Penſion annuelle de mille Marcs. C'eſt ce qu'on trouve de principal, depuis la page 249, juſqu'à la page 262.

La Reine & Mortimer gouvernent tout.

EDOUARD III. Douaire de la Reine.

Toutes les démarches de la Reine, de *Mortimer*, & du Parlement, ne tendoient qu'à décrier la conduite du dernier Roi; afin de juſtifier par-là celle qu'on avoit tenue à ſon égard. Lorſqu'*Iſabelle* avoit entrepris ſon Expédition contre le Roi ſon Epoux, elle s'étoit principalement fondée ſur l'appui des partiſans du dernier Comte de *Lancaſtre*, décollé à Pontefract. Ce furent eux proprement qui dépoſerent *Edouard II*, & qui mirent ſon Fils ſur le Trône. Il étoit donc néceſſaire, pour donner quelque couleur à la rigueur exceſſive dont on avoit uſé envers le dernier Roi, non-ſeulement de juſtifier la conduite de ce Comte, mais encore de relever ſon mérite pour le mettre en oppoſition avec la prétendue injuſtice d'*Edouard II.* La conjoncture ſe trouvant très favorable, puiſque le Peuple prévenu alloit révérer le Portrait de ce Seigneur dans l'Egliſe de S. Paul, ainſi que je l'ai remarqué dans l'Extrait précédent; on ne la laiſſa pas échaper. On trouva donc à propos d'écrire au Pape, au nom du Roi, pour lui demander la Canoniſation du Comte *Thomas de Lancaſtre*; & voici une partie des expreſſions dont on ſe ſervit dans cette Lettre:

Raiſons en faveur de la Canoniſation du Comte de Lancaſtre.

Quâdam floruit prærogativâ conſtantiæ ſingularis. Nam ſtatutis & ordinationibus Regni Angliæ, ſecundum Deum, pro utilitate Reipublicæ & libertatum Eccleſiæ, digeſto Regni Conſilio rationaliter promulgatis, juratus corporaliter, & adſtrictus, promiſſam Deo fidem inviolabiliter tenuit, & inurgentes ex adverſo Regis perfidos ſeductores zelo juſtitiæ corripuit, & attrivit...... Poſt plurima atque longa quæ ſic in puritate ſpiritus, & ſpe cæleſtis retributionis, peregit certamina, juſtus ab injuſtis capitalem ſubiit ſententiam, & ſic in Domino feliciter obdormivit. Qui jam velut fluvius de loco voluptatis ad irrigandum egrediens Paradiſum, in partes diviſus, terram Angliæ ſancti ſui ſanguinis effuſione rubricatam rore cæleſti temperat & fæcundat, dum ad piam ejus invocationem tot glorioſa ſuprà naturam divinitus fiunt miracula, & infinita ſalutis remedia, favente Deo, per ipſius preces & merita conceduntur.

Il n'eſt pas ſurprenant, que dans les circonſtances où la Cour d'Angleterre ſe trouvoit alors, ceux qui gouvernoient au nom du Roi écriviſſent une ſemblable Lettre. Mais on ne peut s'empêcher de trouver étrange, qu'*Edouard III* parvenu à la Majorité, & parfaitement inſtruit du tort qu'on avoit fait à ſon Pere, ait ſollicité plus d'une fois cette Canoniſation, comme on le voit pages 421, & 477. Ce nouveau Saint ne fut pourtant placé dans le Calendrier que ſous le Regne ſuivant. Mais quoique ſa Canoniſation ſe fît longtems attendre, on ne laiſſa pas de le révérer par avance comme un Martyr. On trouve, page 291, une permiſſion du Roi de faire une Quête, pour bâtir une Chapelle ſur le lieu où ce Comte avoit été décollé.

Edouard ſollicite par Lettres la dite Canoniſation.

C'étoit ainſi qu'on prenoit à tâche de dénigrer le Gouvernement d'*Edouard II.* Quelque déplorable que fût l'état de ce Roi dépoſé, il ne laiſſoit pas de cauſer des inquiétudes à la Reine, & à *Mortimer. Henri de Lancaſtre*, qui l'avoit ſous ſa garde dans le Château de *Kenelworth*, n'avoit pas ſujet de l'aimer; mais ſon naturel généreux ne lui permettoit pas d'inſulter à la miſere de ce Prince. Sans négliger le ſoin de ſa garde, il lui rendoit des devoirs qui allarmerent la Reine. Cela joint aux rai-

(1) Le *Pallium* étoit une eſpece de Manteau, que portoient les Empereurs comme une marque de leur pouvoir. Ils l'accorderent dans le IV Siecle aux Prelats, comme une marque de leur autorité ſur les Ordres inferieurs du Clergé. Au commencement, il alloit depuis le cou juſqu'aux talons, couvrant tout le corps, comme la Chape d'un Prêtre, excepté qu'il étoit fermé en devant. Dans la ſuite, le *Pallium* devint une maniere d'Etole qui pendoit devant & derriere, avec quatre Croix d'écarlate, l'une ſur la poitrine, l'autre ſur le dos, & une à chaque épaule. Les Papes le donnerent premierement aux Primats & aux Vicaires Apoſtoliques ſeulement, mais non à aucun Prelat de l'Occident, avant le VI Siecle. Dans le VIII, les Papes l'accorderent à tous les Metropolitains ou Abbés; & enſuite à pluſieurs Evêques de marque, qui recevoient le *Pallium* à la Conſécration, avant quoi ils ne pouvoient faire aucune fonction Epiſcopale. Ils s'en ſervoient à l'Autel ſeulement à la célébration des grandes Meſſes, le mettant autour du cou ſur leurs autres Habits Pontificaux. Le Docteur *Howel* dit que le *Pallium* eſt fait de laine d'Agneau, & ſans aucune teinture, filée par des Religieuſes d'un Ordre particulier. Il eſt orné de Croix noires, & a deux queues pendantes devant & derriere. A certains jours, on le jette dans le Tombeau de *S. Pierre.* Nous liſons qu'on le met ſur le Corps des Patriarches & des Archevêques, lorſqu'on les enterre.

Les Prélats de l'Egliſe Romaine donnent une grande ſomme pour le *Pallium*, & le Docteur *Howel* nous apprend que lorſque le Docteur *Gray* fut nommé Archevêque d'*Yorck* ſous le Regne du Roi *Jean*, il en donna mille livres ſterling. Selon le Réglement ſuperſtitieux de l'Egliſe de Rome, le *Pallium* doit être tiſſu de la laine de deux Agneaux que l'on offre au grand Autel le jour de *Ste Agnès*, & après qu'on les a bénits, on les donne à garder aux Sousdiacres de la même Egliſe, qui les font paître dans un lieu deſtiné à cela. Il faut remarquer, que le Corps entier de ce vêtement n'eſt point d'un tiſſu de laine, mais ſeulement la liſiere qui tombe devant & derriere, & entoure le cou. *Claude Villette*, Chanoine de *S. Marcel*, décrit tout cela au long, dans ſon Livre intitulé: *Raiſons de l'Office & des Cérémonies de l'Egliſe Romaine.*

(2) Le Docteur *Nicholſon*, ci-devant Evêque de *Carliſle*, & à préſent de *Londondery*, parlant d'*Edouard III*, l'appelle *le plus grand Homme de l'Europe, de ſon tems, & la gloire du Trône d'Angleterre.* Mr. *Joſué Barnes*, qui a fait la meilleure rélation de ce Regne qu'on puiſſe conſulter, au ſentiment du ſavant Prélat ſi bien inſtruit dans l'Antiquité, nous a donné dans ſa Préface ce Portrait-ci d'*Edouard III.*

„ Le principal ſujet de mon Ouvrage, eſt la gloire de ma Patrie; „ c'eſt la Vie & les Actions d'un des plus grands Rois qui ayent „ peut-être jamais été au monde... On a remarqué de tout tems, „ *que les Sujets ordinairement ſe conferment aux mœurs du Prince.* Ici „ je puis dire, que ſi jamais un Monarque illuſtre & belliqueux a „ été le Souverain d'un homme qui lui reſſemblât, nous trouverons „ que c'eſt le Prince dont je parle. Il y a eu de ſon tems pluſieurs „ Grands-Hommes, pluſieurs Capitaines célebres, hardis dans leurs „ entrepriſes, ſages dans leur conduite, & heureux dans le ſuccès: „ c'eſt ce qu'on voit à chaque page de cette Hiſtoire, où l'on verra la plus grande varieté dans les évenemens; les entrepriſes les „ plus périlleuſes dans la Guerre, les Conſeils les plus prudens & „ les Négociations les plus rafinées, dans la Politique; les exemples „ les plus fréquens de courage, de pieté, de générosité, & de la „ plus ſage conduite d'un Souverain; avec les Loix & les Règles „ de Gouvernement les plus ſalutaires, dont peut-être le Monde „ puiſſe nous donner l'exemple dans un ſi court eſpace de tems.

Mr.

DOU- RD III.

raiſons particulieres que ce Seigneur avoit d'être mécontent d'*Iſabelle*, qui s'étoit emparée du Gouvernement à ſon préjudice, fit juger à cette Princeſſe, qu'il n'étoit pas ſûr de lui laiſſer plus long-tems la garde du Roi. Elle fit donc expédier un Ordre aux Chevaliers *Maltravers* & *Gournay*, de tirer *Edouard* du Château de *Kenelworth*, pour le transferer dans celui de *Barclay*. Ces deux Chevaliers, les plus brutaux de tous les hommes, firent ſouffrir à ce malheureux Prince mille affreuſes indignités, capables de le faire mourir de chagrin. C'étoit auſſi la vue de ceux qui l'avoient mis entre leurs mains; mais ſa conſtance fut à l'épreuve de toutes leurs cruautés. Ces moyens n'ayant pas réuſſi, les deux Gardes eurent ordre de le dépêcher auſſi ſecretement qu'il ſeroit poſſible. Ils exécuterent leur commiſſion de la maniere du monde la plus barbare, en lui fourrant dans le corps un tuyau de corne, au travers duquel ils firent paſſer un fer ardent qui lui brula les entrailles (4). Ces Scélérats, au-lieu de recevoir la récompenſe qu'ils attendoient, furent contraints de s'enfuir, voyant que ceux-là mêmes qui les avoient employés, étoient les prémiers à les deſavouer, pour couvrir la part qu'ils avoient à leur parricide. Ce fut apparemment dans le mois d'Octobre de l'année 1327, que ce Prince perdit la vie, immédiatement après l'Expédition que le jeune Roi venoit de faire contre les Ecoſſois, dont il ſera parlé dans la ſuite.

Meurtre 1 Roi douard.

Mariage Edou- d III ec une lle de uillau- e Com- de Hay- ut.

Peu de tems après, *Edouard III* ſolennifa ſon Mariage avec *Philippe de Haynaut*, avec laquelle ſa Mere l'avoit accordé avant ſon retour en Angleterre. On voit, page 306, la Bulle de Diſpenſe pour ce Mariage, datée du mois d'Octobre 1327; & page 323, un Paſſeport pour le Comte de *Haynaut*, qui menoit ſa Fille en Angleterre pour accomplir ce Mariage.

Son Ex- édition ntre les coſſois.

Les noces du Roi avoient été précédées d'une Expédition qu'il avoit faite contre les Ecoſſois, dans laquelle il avoit mal réuſſi. *Robert Brus* ayant rompu la Trève, avoit envoyé ſes Troupes ravager les frontieres d'Angleterre; ce qui avoit engagé les Anglois à lever une grande Armée pour les chaſſer du Païs. *Edouard* s'étoit mis lui-même à la tête de cette Armée; mais après beaucoup d'efforts inutiles, il avoit vu retirer les Ennemis, ſans avoir pu en venir aux mains avec eux. Cette Guerre fut terminée par un Traité de Paix très deſavantageux à l'Angleterre. Par le conſeil de la Reine-Mere & de *Mortimer*, *Edouard* ſe déſiſta de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe, pour une ſomme de 30000 Marcs ſterling, & conclut le Mariage de *Jeanne* ſa Sœur avec *David* Fils de *Robert Brus*. Le ſervice prétendu que *Mortimer* venoit de rendre en négociant cette Paix, fut récompenſé par le Titre de Comte de la *Marche*, que le Roi lui donna en plein Parlement (5).

Morti- er fait omte de Marche.

Paix avec Ecoſſe.

La Paix (6) honteuſe faite avec l'Ecoſſe ſans néceſſité, jointe à la mort tragique d'*Edouard II*, & à l'orgueil du nouveau Comte de la *Marche*, fit impreſſion ſur le Peuple, & plus encore ſur les Grands. *Henri de Lancaſtre* fut un de ceux qui témoignerent leur mécontentement avec le plus de franchiſe; ce qui fit prendre à la Reine & au Favori la réſolution de perdre ce Seigneur. Ils crurent en avoir trouvé l'occaſion, ſur la protection qu'il donnoit à un Chevalier qui avoit tué le Lord *Holland*. Comme il refuſa de livrer ce Chevalier à la Juſtice, il ne leur fut pas difficile de perſuader au jeune Roi qu'il étoit néceſſaire de châtier cette préſomption, & on leva des Troupes pour cet effet. *Lancaſtre* fit de ſon côté des préparatifs pour ſe défendre, & ſut mettre dans ſes intérêts *Edmond* Comte de *Kent*, Oncle du Roi, & quelques autres Seigneurs. Ces Confédérés publierent un Manifeſte, qui mettoit dans tout ſon jour la conduite de la Reine & de ſon Miniſtre. Les Griefs expoſés dans cet Ecrit étoient ſi forts & ſi évidens, que la Reine craignant de ſe mettre tout le Royaume à dos, conſentit à un

Quel- ucs Sei- neurs nglois uniſſent ontre lolli- ner.

accommodement, qui fut conclu par l'entremiſe de l'Archevêque de *Cantorbery*. Quoiqu'on ne trouve rien ſur cette matiere dans ce Recueil, il a été néceſſaire d'en parler, pour faire voir la cauſe de la haine qu'*Iſabelle*, & le Comte de la *Marche*, conçurent contre le Comte de *Kent*; haine qui ne put être aſſouvie que par la mort de ce Prince. Ils braſſerent pour cet effet un complot diabolique, dont il ſeroit peut-être difficile de trouver des exemples. Comme *Edmond*, qui n'étoit âgé que de 28 ans, étoit d'un naturel franc, généreux, & ſans doute un peu trop crédule, il s'étoit laiſſé perſuader par la Reine ſa Belle-Sœur, que le bien public demandoit que ſon Frere fût dépoſé. Ce fut cette perſuaſion qui le fit concourir avec elle au projet dont on a vu l'exécution dans l'*Extrait* précédent. Il ne tarda pas longtems à ouvrir les yeux, & à connoitre qu'on l'avoit engagé dans une fauſſe démarche. Ses diſcours, & le repentir qu'il témoignoit, faiſoient aſſez comprendre qu'il auroit ſouhaité que la choſe n'eût pas été faite, & ſervirent de fondement au complot de ſes Ennemis. On lui détacha certaines gens, qui lui firent accroire que le Roi ſon Frere étoit encore en vie, détenu dans le Château de *Corfe*, & l'engagerent à prendre quelques meſures pour le tirer de captivité. Il ſemble qu'*Edmond* avoit aſſiſté lui-même aux funerailles de ſon Frere; mais l'envie qu'il avoit que le prétendu ſecret qu'on lui avoit découvert fût vrai, lui fit croire aiſément qu'on avoit pu le tromper par de feintes obſeques. Il donna donc dans le piege qu'on lui tendoit, & ſe rendit au Château de *Corfe*, où on l'aſſuroit que ſon Frere étoit priſonnier, & demanda la permiſſion de le voir. Le Gouverneur, qui avoit ſes inſtructions, s'excuſa ſur les ordres qu'il avoit de ne laiſſer voir ce Prince à perſonne; ce qui acheva de confirmer le Comte dans ſa croyance. Voyant donc qu'il ne pouvoit être admis, il chargea le Gouverneur d'une Lettre, par laquelle il aſſuroit le Roi ſon Frere, qu'il alloit travailler à ſa Liberté. Cette Lettre fut portée à la Reine-Mere, qui la fit voir à ſon Fils, & obtint ſon conſentement pour faire arrêter ſon Oncle. Ce fut à Wincheſter, où le Parlement étoit aſſemblé, que ce malheureux Prince fut arrêté, condamné à perdre la tête, & exécuté (7).

EDOU- ARD III.

Edmond Comte de Kent perd la vie par l'artifice de ſes Ennemis.

Voici préſentement les Actes de ce Volume, qui regardent *Edouard II*, ou le Comte de *Kent*.

Deux Aſſignations à *Barclay* & à *Maltravers*, pour la ſubſiſtance du Pere du Roi, priſonnier dans le Château de *Barclay*. Pages 287. 294.

Un Ordre de recevoir la caution offerte par *Guillaume Aylmere*, accuſé d'avoir voulu enlever *Edouard* de ſa priſon. Du 20 Août 1327. Page 304.

Un Ordre d'établir des Prieres pour l'Ame d'*Edouard II*. Octobre 1327. Pages 312, 337.

Une Lettre du Roi au Pape, du 24 Mars 1330, page 324, où ce Prince dit au Pontife, que le *Comte de Kent* avoit voulu exciter des Troubles dans le Royaume, en faiſant courir le bruit, que le feu Roi étoit encore en vie; & que ce Comte avoit été d'autant plus juſtement puni, qu'il avoit lui-même aſſiſté aux funerailles de ſon Frere. Il n'eſt pourtant pas impoſſible qu'on n'ait tâché de prévenir le Pape par cette circonſtance, quand même elle n'auroit pas été vraye; puiſque ceux qui gouvernoient alors, n'étoient pas fort ſcrupuleux. D'ailleurs, on trouve ſi ſouvent du déguiſement dans les Lettres qui ſe voyent dans ce Recueil, qu'il n'eſt pas toujours ſûr d'y ajouter une entiere foi.

Une Ordre du Roi, pour faire publier dans le Royaume la mort du Comte de *Kent*, & pour faire arrêter ceux qui répandoient le bruit qu'*Edouard II* étoit encore vivant. Page 430.

Un autre Ordre pour faire arrêter *Rees Ap Griffin*, Gallois, com-

Mr. *Echard*, dans ſon Introduction à ce Regne, dit que la Nation Angloiſe non-ſeulement y acquit de la bravoure & des forces; mais auſſi une gloire éclatante.

(3) Mr. *Daniel*, dans ſon Hiſtoire de ce Regne, remarque, que ce Préambule étoit fait pour pallier le tort qu'*Edouard III* faiſoit à ſon Pere; mais que cela même le rendoit plus viſible.

Le Docteur *Kennet*, dans ſes Remarques ſur cet Hiſtorien, fait remarquer au Lecteur, que l'Hiſtorien n'étoit point partiſan des Barons, ni de leur Ligue.

L'Evêque *Nicholſon* a fait une Remarque conſiderable, eu égard aux Barons: c'eſt que ceux qui ſe joignirent avec le Comte de *Lancaſtre* contre *Edouard II*, étant trop nombreux & trop puiſſans pour être qualifiés du nom de Rebelles, eurent le nom plus doux de *Contrarians*, qu'on leur donna. Et il fait mention d'un Rolle des Regîtres à la Tour, qu'on appelle, du nom de ces Barons, *Rot. Contrarientium.*

Mr. *Barnes* dit qu'on publia une Amniſtie générale à l'avenement d'*Edouard III*, dont l'exemple fut ſuivi par les Rois ſuivans, qui en cela ſe conformerent à ſa conduite.

(4) Mr. *Barnes* dit que ce crime fut commis le 21 de Sept. 1327, à minuit, non pas dans le tems que le Roi étoit allé décharger ſon ventre, ſelon Mr. *Howel* & d'autres; mais dans le tems qu'il étoit profondément endormi dans ſon lit. Mr. *Barnes* ajoute, que les Gardes, étonnés des ordres de la Reine & de *Mortimer*, quoique d'ailleurs ils en uſaſſent très mal avec le Roi, envoyerent conſulter l'Evêque de *Hereford*, Caſuiſte fort propre à décider ce cas qu'il avoit imaginé lui-même, ſavoir, ſi cela étoit légitime; ſur quoi il envoya cette réponſe, rapportée par le Chevalier *Thomas de la More*: *Edwardum occidere nolite timere bonum eſt.* C'eſt-à-dire: *Ne craignez pas de tuer Edouard, cela eſt bon.* Laquelle réponſe, ſelon la ponctuation, étoit une juſtification pour l'Evêque, ou un encouragement pour ſes Aſſaſſins.

(5) *Mortimer* fut fait Comte de la *Marche*, dans le Parlement tenu à Salisbury au mois d'Août 1328.

(6) Le Parlement qui conclut cette Paix honteuſe avec les Ecoſſois, fut tenu à *Northampton* au mois de Mars 1328. Le Roi, par la machination de ſa Mere, de *Mortimer*, & du Chevalier *Jaques Douglas*, ſans la participation des Pairs du Royaume, abandonna dans une Chartre, ſon Titre & ſa Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe; rendit pluſieurs anciens Bijoux & Monumens, entre leſquels il y en avoit un d'une grande valeur, nommé la *Croix noire d'Ecoſſe*: il livra auſſi pluſieurs Actes & autres Inſtrumens de leur ancienne Foi & Hommage, avec le fameux Acte nommé le *Ragman-Roll*, qui étoit une ſureté & un Mémoire de la Foi & Hommage que les Ecoſſois devoient rendre aux Rois d'Angleterre. Outre cela, il n'étoit permis à aucun Anglois de poſſeder des Terres en Ecoſſe, à moins qu'il n'y fixât ſon ſéjour.

Voyez l'Hiſtoire de ce Regne, par Mr. *Barnes*: elle porte, que *Jeanne* Sœur du Roi *Edouard* fut mariée avec *David Bruce*, jeune Roi d'Ecoſſe, vers le milieu de Juillet 1328; & que les Ecoſſois eux-mêmes, comme par maniere de triomphe, appellerent leur Reine, *Jeanne de la Paix*: comme ſi le Royaume d'Angleterre avoit fait ce Mariage par crainte, & pour ſe délivrer de la Guerre.

(7) Le Comte de *Kent* fut exécuté à *Wincheſter*, le 19 de Mars 1330. Voyez l'Hiſtoire de *Barnes*.

Edouard III.

complice du Comte de *Kent*, qui excitoit quelque mouvement dans le Païs de Galles. Page 446.

Edouard étant encore jeune, ſe confioit entierement à ſa Mere, & au Comte de la *Marche*, en faveur de qui il étoit extraordinairement prévenu. Ceux-ci de leur côté profitoient de cette confiance, & ſe ſervoient du nom du Roi pour ſe procurer toute ſorte d'avantages. *Iſabelle* ſe fit donner 10000 Marcs ſur les 30000 que le Roi d'Ecoſſe devoit payer, page 415; & il y a grande apparence que le Comte de *la Marche* profita des 20000 reſtans, comme il en fut accuſé dans la ſuite.

Ce fut par leur conſeil qu'*Edouard* ſe détermina, quoiqu'avec une extrême peine, à paſſer en France, pour faire hommage à *Philippe de Valois*, qu'il regardoit comme l'uſurpateur de ſon Bien, ainſi que nous le verrons dans la ſuite. Il eſt très vraiſemblable que ce fut dans ce voyage qu'il fut inſtruit de diverſes particularités, qui commencerent à lui donner quelque ſoupçon ſur la conduite de ſa Mere; puiſque ce fut immédiatement après ſon retour, qu'il ſouhaita de s'éclaircir entierement ſur ce ſujet. Ceux qui prirent ſoin de l'inſtruire, lui firent remarquer les fautes que la Reine & le Comte de *la Marche* avoient faites, tant dans la prémiere Expédition contre les Ecoſſois, laquelle avoit très mal réuſſi, que dans la honteuſe Paix qu'on lui avoit fait faire ſans néceſſité avec *Robert Brus*. On lui apprit la maniere barbare dont ſon Pere avoit été tué. On lui dévelopa le complot qui avoit fait perdre la tête au Comte de *Kent* ſon Oncle. On lui fit toucher au doigt le préjudice qu'il s'étoit porté à lui-même, en allant rendre hommage à *Philippe de Valois*. On lui exagera les richeſſes & la dépenſe du Comte de *la Marche*, qui excedoient de beaucoup celles d'un Sujet. On lui inſinua, qu'il étoit très apparent que la Reine Mere & ſon Favori avoient deſſein de le tenir dans une perpétuelle Minorité. Enfin, pour achever de l'irriter, on lui dit que ſa Mere étoit enceinte du fait de *Mortimer* (1). Ces informations firent un tel effet ſur ſon eſprit, qu'il réſolut de ſecouer le joug de ſes Maitres & de les punir. Il ſe rendit pour cet effet à Nottingham où le Parlement devoit s'aſſembler, dans le deſſein d'y exécuter ſon projet. Il fut logé dans la Ville avec peu de ſuite, pendant que la Reine ſa Mere & le Comte de *la Marche* étoient dans le Château avec une Garde de 180 Chevaliers. Il auroit été difficile de les y attaquer à force ouverte; auſſi *Edouard* s'y prit-il d'une autre maniere. Il gagna le Gouverneur du Château, qui l'introduiſit pendant la nuit par un conduit ſouterrain, & lui donna le moyen d'entrer dans l'apartement de ſa Mere, accompagné de quelques Braves déterminés, à qui il avoit communiqué ſon deſſein. Le Comte de *la Marche* fut arrêté dans l'Antichambre de la Reine, malgré les cris & les larmes de cette Princeſſe, qui prioit tant celle ſon Fils d'épargner *le gentil Mortimer*. Cela ne ſe put faire ſans qu'il en coutât la vie à deux Chevaliers de la Garde, qui voulurent faire quelque réſiſtance. Ce coup étant fait, le Comte fut tiré du Château, par le même chemin par où le Roi étoit entré, qui fut appellé depuis *le Trou de Mortimer* (2), & conduit à la Tour de Londres. Dès le lendemain *Edouard* congédia le Parlement, & en convoqua un autre à Weſtminſter. Ce nouveau Parlement s'étant aſſemblé, le Roi s'y plaignit de la mauvaiſe Adminiſtration de la Reine, & déclara qu'il vouloit prendre deſormais les rênes du Gouvernement, nonobſtant ſa Minorité. Enſuite il fit faire le Procès au Comte de *la Marche*, qui ſans être ouï dans ſes défenſes (3), & ſur la ſimple nororieté publique, fut condamné à ſouffrir le ſupplice des Traitres, ce qui fut exécuté au Gibet public de Tyburn (4). La Reine *Iſabelle* fut dépouillée de ſes Biens & de ſon Autorité, & confinée dans le Château de Riſing (5). *Mezerai*, & ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont trompés quand ils ont dit que ce Prince avança les jours de ſa Mere dans ce Château, puiſqu'il eſt certain qu'elle y vêcut encore 28 ans.

Le Roi irrité contre Mortimer.

Mortimer pris priſonnier.

Condamné à mort & pendu. La Reine Iſabelle confinée dans un Château. Erreur de Mezerai & de quelques

Sur les évenemens qui viennent d'être rapportés en abregé, on trouve dans ce Recueil un grand nombre d'Actes, dont les plus importans ſont:

autres Hiſtoriens.

Une Proclamation, contenant les motifs qui avoient porté le Roi à faire arrêter le Comte de *la Marche*. Il diſoit dans cette Proclamation, qu'ayant été informé, que ceux qui juſqu'alors avoient eu en main le Gouvernement de l'Etat, s'étoient mal acquittés de leur devoir; il étoit réſolu de gouverner lui-même, par les conſeils des Grands du Royaume. Du 20 Octobre 1330. Page 452.

Proclamation d'Edouard contre Mortimer.

Une autre Proclamation, pour inviter les Sujets à porter leurs plaintes au Parlement. Le Roi ſe plaignoit beaucoup de la précédente Aſſemblée, & diſoit que les Membres ayant été corrompus, refuſoient d'écouter les Griefs du Peuple. Il prenoit occaſion de-là, d'exhorter les Shérifs à faire élire dans les Provinces, des Députés affectionnés au bien de la Patrie. Page 453.

Proclamation pour un nouveau Parlement.

Ceci fait voir qu'*Edouard* convoqua un nouveau Parlement, quoique les Hiſtoriens aſſurent qu'il ne fit que proroger celui de Nottingham, & l'ajourner à Weſtminſter (6).

Autre erreur des Hiſtoriens corrigée.

Caſſation des procedures faites contre *Henri de Lancaſtre*, lors de ſa priſe d'armes contre le Comte de *la Marche*. Page 457. Du 12 Décembre.

Caſſation des procedures faites contre le Comte de Lancaſtre.

Une permiſſion d'enterrer les os de *Hugues Spenſer* le jeune, pendu à Hereford. Page 461.

Permiſſion d'enterrer le jeune Spenſer.

Une revocation de tous les dons faits depuis l'avenement du Roi à la Couronne. Page 487.

Revocation de tous les dons.

Une Penſion aſſignée à *Jean Melvil* (7), pour avoir arrêté le Comte de *la Marche*. Page 487.

Penſion aſſignée à Jean Melvil.

Un Pardon accordé à *Guillaume Montaigu*, pour la mort des deux Chevaliers tués lorſque le Comte de *la Marche* fut arrêté (8). Page 506.

Pardon accordé à Guillaume Montaigu.

Gournay, l'un des meurtriers d'*Edouard II*, ayant été arrêté à Burgos en Caſtille, par les ſoins de *Jean Leynham*, Chambellan du Roi de Caſtille; *Edouard* écrivit ſur ce ſujet diverſes Lettres qui ſe trouvent dans ce Recueil, à *Jean de Leynham* à qui il aſſigna une Penſion de 300 livres ſterling, au Roi de Caſtille, & aux Echevins de Burgos. Page 498 & ſuivantes.

Un Ordre pour conduire *Gournay* à Bayonne.

Ordre concernant Gournay.

Un autre au Maire de Bayonne, pour remettre *Gournay* entre les mains de celui que le Roi envoyoit pour transferer le Priſonnier en Angleterre. Page 507.

Les Hiſtoriens ſe ſont trompés, quand ils ont dit que *Gournay* fut arrêté à Marſeille (9), puiſque ce Recueil fait voir manifeſtement que ce fut en Eſpagne. Ce Scélérat fut décapité dans le Vaiſſeau qui le tranſportoit en Angleterre, apparemment par les intrigues de ceux qui avoient part à ſon crime.

Autre erreur des Hiſtoriens touchant Gournay.

Une Aſſignation des revenus du Comté de Ponthieu à la Reine-Mere, pour ſa ſubſiſtance. Du 24 Septembre 1334. Page 623.

Revenus aſſignés à la Reine Mere.

Un Ordre de porter au Tréſor 60000 livres ſterling trouvées dans le Païs de Galles, faiſant partie du Tréſor perdu par *Edouard II*. P. 697.

ACTES détachés concernant les Affaires domeſtiques.

On trouve, pag. 361, une confirmation d'une Chartre en faveur des Marchands étrangers négocians en Angleterre. Cette Chartre, qui eſt ici toute entiere, eſt du mois d'Août 1328. Elle fut encore confirmée en 1332, & en 1333, page 516, & 574.

Chartre en faveur des Marchands étrangers.

Deux Lettres du Roi touchant le Mariage de *Jean d'Eltham* ſon Frere, avec *Marie de Biſcaye*. Page 334. Voici la plus courte de ces Lettres, par où on pourra ſe former une idée du langage & de la maniere d'écrire de ce tems-là.

Le Roi, à noſtre très chere & très ame MARIE *Dame de Biſcaye, ſalutz bonne affection.*

Pour

(1) Mr. *Barnes* remarque pourtant, qu'il ne parut dans la ſuite aucune marque de cette groſſeſſe pretendue de la Reine-Mere.

(2) Notre Hiſtorien cite l'*Hiſtoire des Guerres des Barons*, par *Drayton*, pour montrer que ce Paſſage merveilleux fut taillé & creuſé par un des Rois *Saxons*, pour une plus grande ſureté en cas de Siege; & cela au tems des Invaſions des *Danois*. Il ſemble que la Reine, ni *Mortimer*, ni aucune perſonne de leur ſuite, ne connoiſſoient ce Paſſage, dont les Curieux trouveront une deſcription détaillée dans l'Hiſtoire de *Barnes*, pag. 48.

(3) Mr. *Barnes* remarque, qu'à cet égard *Mortimer* reçut le même traitement qu'il avoit fait aux deux *Spenſers*, & au Comte de *Kent* Oncle du Roi.

(4) La plupart des Hiſtoriens Anglois diſent que l'exécution de *Mortimer* ſe fit le 29 de Novembre 1330. Mais Mr. *Barnes* prouve que ce fut le 26; & qu'il fut enſeveli le 29, après avoir demeuré à la Potence deux jours & deux nuits, par ordre exprès du Roi.

(5) Mr. *Barnes* cite *Holingshead*, pour montrer que *Riſing* etoit un Château près de *Londres*.

(6) Mr. *Barnes* même, avec toute ſon exactitude, eſt tombé dans la même erreur que les autres Hiſtoriens. p. 49.

(7) Ce fut le Chevalier *Jean Nevil* de *Hornby*, à qui, ſelon *Barnes*, le Roi accorda un don ſpécial à perpetuité, de 200 Marcs; & la 15e année du Regne d'*Edouard III*, ce Seigneur etoit Gouverneur de *Newcaſtle* ſur la *Tine*, quoique Mr. *Drayton*, & autres Hiſtoriens ayent dit à l'avanture, qu'il fut tué quand on arrêta *Mortimer*. Mr. *Drayton* même l'a pris pour un Ami de *Mortimer*: erreur dont Mr. *Barnes* l'excuſe, ſur ce qu'il étoit Poëte.

(8) Les Chevaliers etoient, *Hugues Turplington*, & *Richard Monmouth*, ſelon les *Fœdera*; quoique Mr. *Barnes* en citant *Knighton*, nomme le dernier, le Chevalier *Jean Monmouth*.

(9) On trouve, entre autres, cette erreur dans l'Hiſtoire de ce Regne par Mr. *Daniel*. Elle a échapé à la correction du ſavant Auteur des Remarques.

(10) *Lincoln*.

(11) Cette *Eleonor* étoit Sœur cadette du Roi *Edouard*: elle avoit quatorze ans quand elle fut mariée. Et ce *Reynold* ou *Reginald*, Comte de *Gueldre*, étoit grand amateur du Roi *Edouard*, & de la Nation Angloiſe. La Dot de cette Princeſſe étoit de 15000 livres ſterling, dans ce tems-là que les Dots des Filles de France n'excedoient pas 6000 écus en argent comptant. Cette Dame, ſeconde Femme du Comte dont nous venons de parler, lui donna deux Enfans, *Renaud* ou *Reginald*, & *Edouard*, qui furent Ducs ſucceſſivement après la mort de leur Pere; car lorſqu'*Edouard III* fut fait Vicaire du S. Empire, il créa ce Comte *Reginald* Duc de *Gueldre*; depuis lequel tems ce Comté eſt devenu Duché. *Barnes*, Hiſtoire d'*Edouard III*.

(12) Environ la Fête de Pâques de l'année 1327, *Robert Bruce*, Roi d'Ecoſſe, envoya un Defi fort court & fort vif au Roi *Edouard*, & à tout ſon Royaume, portant, qu'il vouloit l'attaquer en peu de tems avec toutes ſes forces, mettre tout à feu & à ſang, & y faire ce qu'il avoit deja fait ſous le Regne de ſon Pere à la Bataille de *Ban-*

Edouard III.

Pour ces que parlaunce a eſté faite par devers nous, de mariage faire entre noſtre très ame frere Johan de Eltham, *& la fille de voſtre fiuz, que Dieu aſſoille: Et nous ſerions bien de l'aſſent que le mariage ſe preigne iſſuit, que ces fuſt à la plaiſaunce de vous, & de noſtre cher Coſyn ly Roys d'Eſpaigne, nous entendons que ces pourroit eſtre à honneur & profit de vous, & de nous, & aſſurance de nos amis celles parties; vous prions & requirons affectueuſement, que vous voillez au dit mariage bonnement aſſentir, & nous certifier de ce que vous voudriez eſtre fait, plus en haſt que vous pourriez. Donné à* (10) *Nicole, le 28 jour de Marcs* 1328.

Ordre d'arrêter deux Alchymiſtes.

Parmi les Actes de 1329, il y a un Ordre d'amener au Roi, de gré, ou de force, deux hommes qui ſe vantoient de ſavoir faire de l'Argent. Il paroît même que le Roi avoit deſſein de les faire travailler pour lui. Page 384.

Penſion accordée à Thomas Priour.

Une Penſion accordée à *Thomas Priour*, pour la nouvelle portée au Roi de la naiſſance d'*Edouard* ſon Fils ainé. Octobre 1331. Page 497.

Contrat de Mariage de la Sœur du Roi.

Contrat de Mariage d'*Alienor* (11) Sœur du Roi, avec *Renaud* Comte de *Gueldre*. Octobre 1343. Page 512.

Edouard demande de l'argent à ſes Sujets à cette occaſion.

Edouard prit occaſion de ce Mariage, pour demander à ſes Sujets un ſecours, que le Clergé lui refuſa. Il falut enfin qu'*Edouard* ſe ſervît de l'autorité abſolue pour l'exiger, avec promeſſe qu'il ne ſeroit pas tiré à conſéqence. Pages 542, 543, 544, 583.

Une approbation & confirmation du Roi, du don d'une portion de la Provence, fait autrefois par *Alienor*, Femme de *Henri III*, à *Thomas* & à *Henri*, Fils d'*Edmond* Comte de *Lancaſtre*. Pages 655, 682, 701.

Sa Lettre au Roi d'Arménie.

Une Lettre d'*Edouard* au Roi d'Arménie, où il lui promet d'aller en perſonne faire la guerre aux Infideles, auſſi-tôt qu'il ſera débaraſſé de ſes Affaires. C'étoit le renvoyer à un tems bien éloigné, puiſqu'il commençoit alors de faire ſes préparatifs pour faire la guerre au Roi de France. Page 679.

Manufacture de Draps.

Quoique ſous le Regne d'*Edouard III* il ſe fit un grand commerce de Laines en Angleterre, il ſemble qu'on n'y avoit pas encore l'invention de faire du Drap. C'eſt ce qu'inſinue une Protection accordée à un Tiſſerand de Draps Flamand, qui venoit en Angleterre pour y exercer ſon métier, & pour l'enſeigner aux Anglois. Page 496.

On trouve une ſemblable Protection, page 751, pour quinze Tiſſerands de Zélande, qui venoient s'établir en Angleterre pour le même ſujet.

II. AFFAIRE D'ECOSSE.

Actes rélatifs à la Trève avec l'Ecoſſe.

IL y avoit déja trois ans que la Trève de 13 ans, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, avoit été arrêtée, lorſqu'*Edouard III* parvint à la Couronne. Un des prémiers ſoins de ſon Conſeil fut de maintenir cette Trève, & même de la changer en une Paix de durée, s'il étoit poſſible. On voit divers Actes du commencement de ce Regne, qui font voir que c'étoit la diſpoſition de la Cour d'Angleterre.

Le prémier eſt un Ordre du 15 Fevrier 1327, pour faire obſerver la Paix avec l'Ecoſſe. Page 256.

Le ſecond eſt un Plein-pouvoir donné à des Commiſſaires, pour traiter avec les Ecoſſois d'une Paix finale. Du 4 Mars. Page 270.

Le troiſieme eſt une confirmation faite par *Edouard*, de la Trève de 13 ans. Page 271.

Le Roi d'Ecoſſe rompt la Trève.

Robert, Roi d'Ecoſſe, n'étoit pas dans les mêmes diſpoſitions. Il vouloit profiter de la Minorité d'*Edouard*, & ſans aucun prétexte apparent il rompit la Trève (12). *Murray* & *Douglas*, ſes Généraux, s'avancerent ſur les frontieres avec une Armée de 25000 hommes, preſque toute Cavalerie, & firent quelques ravages ſur les Terres que les Anglois poſſedoient encore en Ecoſſe. Cette irruption engagea les Anglois à lever une Armée de 60000 hommes, y compris 500 Hommes-d'armes, que *Jean de Haynaut* amena de ſon Païs au ſecours d'*Edouard*. Comme le Roi étoit ſur le point de partir d'Yorck, où il avoit aſſemblé ſes Troupes, il ſurvint entre les Hennuyers & les Archers de la Province de Lincoln, une querelle, dans laquelle il y eut beaucoup de ſang repandu de part & d'autre (13). Il falut du tems pour appaiſer cette querelle; & cependant les Ecoſſois paſſerent la Thyne entre Carliſle & Newcaſtle, & ravagerent les Provinces Septentrionales d'Angleterre.

Edouard III. Querelle dans l'Armée Angloiſe.

Ordre d'Edouard pour lever des Troupes.

On trouve, page 287, un Ordre d'*Edouard*, pour lever des Troupes, intitulé, *De Arraiatione faciendâ*. Ce mot barbare eſt formé du vieux mot François *arrayer*, qui ſignifie orner, préparer, ou mettre en ordre, en Latin *inſtruere*. Les Anglois ont approprié ce mot aux Troupes qu'on prépare pour la Guerre. Ils appellent, *a Commiſſion of Array*, une Commiſſion pour lever des Soldats; & ceux qui en ſont chargés ſont nommés *Arrayateurs*, comme on le voit, page 296.

Il promet une récompenſe à celui qui le meneroit en préſence des Ennemis.

L'émeute étant appaiſée, *Edouard* marcha vers Durham pour chercher les Ecoſſois; mais il fut longtems ſans pouvoir apprendre de leurs nouvelles. Cette incertitude lui donnant beaucoup de chagrin, il promit une Penſion de cent livres ſterling, & le Titre de Chevalier, à quiconque le meneroit en préſence des Ennemis. Cette promeſſe fit ſon effet. Il apprit peu de jours après, qu'ils n'étoient campés qu'à deux lieues de lui, vis à vis du Parc de Stanhope, de l'autre côté de la Riviere de Were. Il y courut incontinent, à deſſein de les combattre: mais ils étoient ſi avantageuſement poſtés, qu'il n'y eut pas moyen de les attaquer. Les deux Armées furent en préſence quinze jours durant, la Riviere entre deux, ſans en venir aux mains. Enfin les Ecoſſois ſe retirerent pendant la nuit, & par des marches précipitées retournerent dans leur Païs, où les Anglois ne jugerent pas à propos de les pourſuivre. Ce fut de cette maniere que ſe paſſa cette prémiere Expédition d'*Edouard*, du mauvais ſuccès de laquelle *Mortimer* fut accuſé dans la ſuite, comme ayant favoriſé la retraite des Ennemis.

Les Ecoſſois ſe retirent.

Détail confus de cette Expédition dans les Hiſtoriens.

Le détail que les Hiſtoriens font de cette Expédition, eſt un peu confus; mais on peut l'éclaircir par les dates de divers Ordres qu'*Edouard* donna pendant la Campagne, & qui ſe trouvent dans ce Recueil. Il ſeroit trop long de faire voir les mépriſes dans leſquelles quelques Hiſtoriens modernes ſont tombés ſur ce ſujet; il ſuffit d'avoir fait cette remarque, afin que ceux qui en auront beſoin, puiſſent conſulter le Livre même.

Penſion aſſignée à Rokeby, pour avoir mené le Roi en préſence des Ecoſſois.

On voit, page 312, une Penſion aſſignée à *Jean Rokeby*, pour avoir mené le Roi en préſence des Ennemis (14).

Paix honteuſe avec l'Ecoſſe.

La Reine *Iſabelle* & *Mortimer*, qui tenoient en Angleterre le timon des Affaires, ne croyoient pas que la Guerre fût convenable à leurs intérêts, & marquoient beaucoup d'inclination pour la Paix. Le Roi d'Ecoſſe profita de cette diſpoſition, & leur fit propoſer de faire une Paix ferme & durable entre les deux Nations, ce qui fut d'abord accepté. Le Traité fut tout à l'avantage de l'Ecoſſe. *Edouard* ſe déſiſta de ſon Droit à la Souveraineté de ce Royaume, auſſi-bien que de toutes ſes autres prétentions, & rendit à *Robert* tous les Actes ſur leſquels elles étoient fondées; avec tous les Joyaux enlevés d'Edimbourg, par *Edouard I* ſon Ayeul. Trente-mille Marcs, que *Robert* promit de payer dans trois ans, furent jugés une récompenſe ſuffiſante de toutes ces reſtitutions; & cette Paix fut ſcéllée par le Mariage de *Jeanne* Sœur d'*Edouard*, avec *David* Prince d'Ecoſſe, âgé de 7 ans. C'eſt ainſi que l'Angleterre ſouffroit de la Minorité de ſon Roi, & de la mauvaiſe Adminiſtration de ceux qui gouvernoient en ſon nom. On voit dans ce Recueil, page 337, l'Acte authentique qu'*Edouard* délivra pour ſe déſiſter de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe. Du 1 Mars 1328.

Edouard ſe déſiſte de toutes ſes prétentions ſur l'Ecoſſe.

Mort du Roi Robert Brus.

Le Roi *Robert* mourut en 1329. On trouve, page 400, un Paſſeport d'*Edouard* pour *Jaques Douglas*, qui alloit porter le Cœur de ce Prince à Jeruſalem (15). Du 27 Août 1329.

Peu

Bannockbourn. Voyez l'Hiſtoire de *Barnes*.

(13) Cette querelle eſt décrite en détail par Mr. *Barnes*. Il rapporte, que *Jean de Haynaut* & ſes Etrangers Auxiliaires étoient fort favoriſés par le jeune Roi & par ſa Mere, à cauſe qu'ils venoient de ſe déclarer pour leur défenſe contre les *Spenſers*, dans le tems même que le Roi de France Frere de la Reine avoit abandonné la cauſe de ſa Sœur. Il arriva que le Roi & la Reine Mere donnerent une Fête ſplendide pour faire honneur à ces Etrangers; mais leurs Domeſtiques pouſſerent ſi fort à bout les Anglois par leur inſolence, que près de trois-mille Archers Anglois s'étant aſſemblés, tuerent un grand nombre de *Hennuyers*, & forcerent le reſte, avec la plupart de leurs Chevaliers & Commandans, de s'enfuir à leurs logis dans les Fauxbourgs d'*Yorck*, où ils ſe fortifierent du mieux qu'ils purent. Mr. *Barnes* dit que dans ce Tumulte, une partie de la Ville fut brulée; que quatre-vingts Archers, la plupart de la Province de *Lincoln*, furent tués ce même jour, qui étoit le Dimanche de la Trinité; & que dans la nuit, les Etrangers ſe leverent ſecretement, & tuerent environ trois-cens Archers des Comtés de *Lincoln* & de *Northampton*; ce qui obligea 6000 Archers de ſe joindre enſemble, & de proteſter qu'ils en tireroient une vengeance terrible: mais le Roi, pour mettre ces Etrangers à couvert de leur fureur, mit auprès d'eux une bonne Garde, & tira les Archers de leurs anciens quartiers. Son Autorité, & les ſoins charitables que ſe donnerent les Grands pour ces Etrangers, appaiſerent la colere des Archers avec le tems.

(14) Mr. *Barnes*, qui rapporte que le Roi fit Chevalier *Rokesby* avec ſa propre Epée, en préſence de toute l'Armée, nous donne le Diſcours remarquable qu'il fit au Roi, en ces termes. „ Sire, que „ Votre Majeſté ait la bonté d'agréer ce que je vais lui dire. Je viens „ de porter des nouvelles certaines des Ecoſſois vos Ennemis: ils ne „ ſont pas à plus de trois milles d'ici, bien retranchés, ſur une gran„ de Colline en *Weredale*, au-delà de la Riviere de *Were*, où ils ont „ attendu votre venue pendant huit jours. Ce que je dis, Auguſte „ Monarque, je le ſoutiens vrai. Je me ſuis ſi fort expoſé pour les „ bien obſerver, que je ſuis tombé entre leurs mains. J'ai été me„ né devant leurs Chefs, qui m'ont interrogé. Je leur ai avoué que „ Votre Majeſté a fort ſouhaité pendant longtems de les découvrir; „ & lorſque je leur ai dit les grands Biens que Votre Majeſté m'a„ voit promis, ſans compter l'Ordre de Chevalerie, en cas que je „ lui portaſſe les prémieres nouvelles de l'état de leur Armée, les „ Seigneurs qui la commandent m'ayant promis de découvrir à „ Votre Majeſté le lieu où ils ſont, m'ont libéralement fait grace „ de ma rançon, & m'ont mis en liberté: diſant, qu'ils ne ſou„ haitoient pas moins que vous, de combattre; & ſi Votre Majeſté „ le ſouhaite, je les lui ferai voir tout préſentement.

(15) Ce brave Comte, que le défunt Roi avoit conjuré à ſon lit de mort de porter ſon Cœur dans la Terre-Sainte, pour ſecourir les Chrétiens contre les Infideles, fut tué allant à *Jeruſalem*, dans une Bataille donnée contre les *Mores* en Eſpagne, l'année 1330. Voyez *Buchanan*, ſur ſa mort & ſur ſon caractere perſonnel.

EDOUARD III.

Peu de tems après, les affaires changerent de face. *Edouard* devint majeur, ou du moins prit les rênes du Gouvernement, & l'Ecoſſe ſe trouva ſous une Minorité, par la mort de *Robert Brus*, qui avoit laiſſé ſon Fils en enfance. La chute de la Reine *Iſabelle*, & le châtiment du Comte de *la Marche*, donnerent aux Anglois la liberté de ſe plaindre du Traité honteux qu'on avoit fait avec l'Ecoſſe. On n'eut pas beaucoup de peine à perſuader au jeune Roi, qu'il n'étoit pas obligé d'obſerver un Traité ſi deſavantageux a l'Angleterre, & fait pendant ſa Minorité. Il prit donc la réſolution de s'en relever; mais il attendit qu'il eût terminé quelques affaires qu'il avoit avec la France. Ce ne fut qu'en 1331, qu'il prit des meſures pour l'exécution de ſon projet. Son intention n'étoit pas de rompre ouvertement avec l'Ecoſſe, puiſque les Ecoſſois ne lui en donnoient aucun prétexte; il voulut aller à ſes fins par une autre voye. Il prit donc la réſolution d'exciter en Ecoſſe des Troubles, qui lui fournîſſent l'occaſion qu'il cherchoit. Pour cet effet, il fit venir en Angleterre *Edouard Baillol*, Fils de *Jean Baillol*, qu'*Edouard I* avoit mis ſur le Trône d'Ecoſſe, & qu'il avoit enſuite dépoſé. Il y avoit déja trente-deux ans, que la Famille de *Baillol* avoit renoncé à la Couronne. *Jean* étoit mort, & ſon Fils ne penſoit à rien moins qu'à faire revivre ſes Droits.

Conference entre le Roi Edouard & Edouard Baillol.

Cependant, comme *Edouard* avoit beſoin de lui, il lui fit beaucoup de careſſes, & lui perſuada que le Royaume d'Ecoſſe lui appartenoit. A ces perſuaſions, il ajouta une promeſſe poſitive de lui donner du ſecours pour le mettre en état de recouvrer ce Royaume. Comme on ſe flate aiſément dans ce qui eſt avantageux, *Baillol* crut qu'*Edouard* n'agiſſoit que par un excès de bonne volonté pour lui, & accepta ſes offres ſans balancer. Rien n'étoit pourtant plus éloigné de la penſée de ce Roi, ſon unique but étant de ſe ſervir de lui pour l'exécution de ſes deſſeins. Il laiſſa donc *Baillol* croire tout ce qu'il voulut, & l'engagea dans cette entrepriſe, dont il eſperoit de tirer lui-même tout le profit.

Cette affaire étant ainſi diſpoſée, *Edouard* prit ſoin de faire ſavoir ſecretement à ſes Sujets, qu'on lui feroit plaiſir d'aſſiſter *Baillol*, dans le deſſein qu'il avoit de recouvrer ſon Royaume. Il n'en falut pas davantage pour engager diverſes Perſonnes, qui avoient de vieilles prétentions ſur des Terres d'Ecoſſe qu'ils avoient obtenues de la liberalité d'*Edouard I*, mais qu'ils avoient perdues par les révolutions arrivées depuis le Couronnement de *Robert Brus*. Ils leverent donc des Troupes qu'ils allerent offrir à *Baillol*, qui prit la réſolution de les tranſporter par Mer en Ecoſſe. Comme il fut ſur le point de s'embarquer, *Edouard* fit publier des défenſes très expreſſes à ſes Sujets d'aſſiſter *Baillol;* mais ce ne fut que quand il n'étoit plus poſſible de les arrêter. On trouve cette Proclamation datée du 9 d'Août 1332, page 529; avec un Ordre du même jour à tous les Habitans des Provinces Septentrionales, d'obſerver exactement la Paix avec l'Ecoſſe. Il avoit publié un Ordre ſemblable l'année précédente, pendant que *Baillol* faiſoit ſes préparatifs; mais ce n'étoit que pour endormir les Ecoſſois.

p. 470.

Erreur de pluſieurs Hiſtoriens ſur le chapitre d'Edouard & de Baillol.

C'eſt ſur ces divers Ordres, & ſur la Proclamation dont je viens de parler, que quelques Hiſtoriens fondent la juſtification d'*Edouard*, & c'eſt par-là qu'ils prétendent faire voir qu'il n'avoit aucune part à cette entrepriſe. Mais, outre qu'il n'eſt pas toujours ſûr d'en croire les Princes ſur la foi de leurs Déclarations; il eſt manifeſte qu'*Edouard* n'avoit pas ignoré, dès le commencement, les deſſeins de *Baillol*, puiſque ce dernier n'étoit venu en Angleterre que ſur deux bons Paſſeports, l'un du 20 Juillet, & l'autre du 10 d'Octobre 1330. Pages 445, 452. La ſuite fera encore mieux voir leur intelligence.

Paſſeports donnés à Baillol.

La Proclamation d'*Edouard* n'empêcha pas *Baillol* d'embarquer ſes Troupes, au nombre de 2500 hommes, avec quoi il alla prendre terre à Kingcorn. A peine eut-il débarqué, qu'il lui falut ſoutenir un Combat contre le Lord *Seton*, qui s'avançoit avec 10000 hommes pour lui diſputer la deſcente.

Baillol defait le Lord Seton, le Comte de Fife & Nigel Brus.

La néceſſité où les Anglois ſe trouverent de vaincre, dans un Païs ennemi où ils n'avoient aucune retraite, fit qu'ils paſſerent ſur le ventre à cette Armée Ecoſſoiſe. Ce prémier ſuccès acquit à *Baillol* de nouveaux ſecours, que les anciens Amis de ſa Maiſon lui amenerent. Avec ce renfort, il eut le courage d'affronter le Comte de *Fife*, qui ſuivoit le Lord *Seton* de près, avec une puiſſante Armée. Il vainquit celui-ci comme le prémier, & le mit en fuite. Deux jours après, il battit encore une autre Armée, conduite par *Nigel Brus*, & groſſie du débris de la précédente. Enfin, il défit une ſeconde fois le Comte de *Fife*, qui ayant voulu avoir ſa revanche, ne remporta qu'une double honte de cette ſeconde tentative. Quatre Batailles gagnées en peu de jours, mirent *Baillol* en état de ne plus craindre de longtems aucune oppoſition conſiderable.

Couronnement de Baillol.

Il s'avança donc plus avant dans le Païs, prit *Perth* ou *S. Jean*, & *Edimbourgh*, après quoi il alla ſe faire couronner à *Scone*, ſinon du conſentement de tout le monde, du moins ſans oppoſition (1).

Edouard va à ſon ſecours.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Ecoſſe, *Edouard* profitoit adroitement de l'occaſion de quelques Troubles ſurvenus en Irlande, pour avoir un prétexte d'armer. Il aſſembla pour cet effet ſon Parlement, auquel il repréſenta la néceſſité où il ſe trouvoit de mener une Armée en Irlande, pour mettre ordre aux affaires de cette Ile. Son deſſein fut approuvé, & le Parlement lui accorda un Subſide conſiderable. Il leva donc des Troupes, & les fit marcher vers la côte occidentale, comme pour les faire embarquer. Pendant qu'elles étoient en marche, il repréſenta au Parlement, que les Troubles, ſurvenus en Ecoſſe, demandoient ſa préſence dans les parties ſeptentrionales, & qu'il n'étoit pas ſûr de laiſſer les frontieres dégarnies, pendant que leurs voiſins étoient en armes. Son voyage d'Irlande fut donc rompu, & ſes Troupes deſtinées pour cette Ile, eurent ordre de s'avancer vers les frontieres d'Ecoſſe. *Edouard* commença dès-lors à ſe plaindre, que les Ecoſſois avoient rompu la Paix; & feignit d'avoir appris de bon lieu, qu'ils avoient deſſein d'envahir l'Angleterre. Quoique ce fût une plainte très mal fondée, vu le triſte état où les Ecoſſois ſe trouvoient alors; ce fut pourtant ſur ce prétexte qu'il leva de nouvelles Troupes, comme il paroît d'une Commiſſion donnée pour cet effet le 7 Octobre 1332. Page 533.

Le Roi David ſe retire en France.

Cependant le Roi *David*, après toutes ſes pertes, s'étoit retiré en France avec ſa Femme: laiſſant en Ecoſſe un Régent, qui tâchoit, autant qu'il lui étoit poſſible, de relever les affaires de ſon Maitre qui étoient tombées dans un très fâcheux état. Ce Régent, voyant *Edouard* s'approcher des frontieres, voulut ſavoir quel étoit ſon deſſein.

Edouard nomme des Commiſſaires pour traiter avec les Envoyés d'Ecoſſe.

Edouard amuſa quelque tems ſes Envoyés, en nommant des Commiſſaires pour traiter avec eux. Page 535. Du 23 Novembre 1332. Mais ſon intention n'étoit pas de rien conclure.

Il fait dans le même tems un Traité avec Baillol, par lequel celui-ci s'engage à lui faire hommage pour la Couronne d'Ecoſſe.

Dans le même tems il faiſoit avec *Baillol* un Traité, par lequel il le reconnoiſſoit pour Roi d'Ecoſſe; & celui-ci lui cedoit la Ville de *Barwick* & ſon Territoire, & s'engageoit pour lui & pour ſes Succeſſeurs, de faire un hommage-lige aux Rois d'Angleterre pour la Couronne d'Ecoſſe. Cet Acte eſt du 23 Novembre, c'eſt-à-dire, du même jour qu'*Edouard* nomma des Commiſſaires pour traiter avec le Régent. Page 537. On voit manifeſtement dans cet Acte, l'intelligence qu'il y avoit entre *Edouard* & *Baillol.* Ce dernier y déclaroit, qu'il avoit été couronné par la permiſſion d'*Edouard*, & par le ſecours des *bonnes gens* d'Angleterre. Il ajoutoit dans l'Acte de Ceſſion, qu'il avoit rendu au Roi d'Angleterre un hommage-lige pour toute l'Ecoſſe & les Iles qui en dépendent, & qu'il lui avoit prêté ſerment de fidelité comme ſon Vaſſal. Dans un autre Acte du même jour, page 539, *Baillol* s'engageoit à ſecourir *Edouard* de toutes ſes forces, toutes les fois qu'il en ſeroit requis; & reconnoiſſoit ouvertement, que c'étoit par ſon ſecours qu'il avoit été couronné. Il faut remarquer que ces Actes ſont du 23 Novembre, c'eſt-à-dire, trois mois après l'entrée de *Baillol* en Ecoſſe. Qui pourra donc ſe perſuader, qu'en ſi peu de tems, & immédiatement après ſon Couronnement, *Baillol* ait pu, ſans aucune cauſe apparente, prendre la réſolution de ſe rendre Vaſſal d'*Edouard*, & de lui ceder *Barwick*, s'il n'en étoit pas ainſi convenu avec lui avant que de s'engager dans cette entrépriſe? C'eſt donc envain que quelques Auteurs font des efforts pour juſtifier *Edouard* ſur cet article, puiſqu'il eſt manifeſte qu'il fut le prémier Auteur de cette Expédition.

Edouard continue à amuſer le Régent d'Ecoſſe par des Negociations.

Malgré tout cela, *Edouard* ne laiſſoit pas de continuer ſa diſſimulation, & d'amuſer le Régent d'Ecoſſe par des Négociations; comme il paroît par un Plein-pouvoir donné à des Commiſſaires pour traiter avec lui, du 14 Décembre 1332. Page 540.

Son Apologie au Pape.

Ces déguiſemens n'étant pas capables de tromper le Public, le Pape lui écrivit, pour lui reprocher l'action injuſte qu'il faiſoit à l'égard de l'Ecoſſe. On voit, page 540, la réponſe de ce Prince, par laquelle il prétendoit ſe juſtifier des calomnies de ſes Ennemis. Il employoit pour cela les mêmes moyens dont nous avons déja parlé; c'eſt-à-dire, qu'il vouloit faire entendre au Pape, qu'étant ſur le point de paſſer en Irlande, il avoit appris que les Ecoſſois avoient deſſein d'envahir ſes Etats, & que c'étoit la raiſon qui l'avoit engagé à marcher vers les frontieres. Cette réponſe eſt du 15 Décembre, trois ſemaines après avoir reçu l'hommage de *Baillol.*

Le Régent d'Ecoſſe ne fut pas longtems ſans s'appercevoir des vues intereſſées d'*Edouard*, qui ne pouvoit être venu ſur la frontiere avec une puiſſante Armée, que dans un mauvais deſſein. Il employa donc tout cet Hiver à lever une Armée dans les Provinces qui reconnoiſſoient encore le Roi *David.* C'en fut aſſez pour donner au Roi d'Angleterre un prétexte de ſe plaindre, que les Ecoſſois avoient deſſein de rompre la Paix, & d'envahir l'Angleterre; ce qui l'obligeoit, diſoit-il, à les prévenir: & en effet, il commença lui-même les hoſtilités. Les Ecoſſois ayant voulu ſe défendre, *Guillaume Douglas*, qui eut le malheur d'être fait priſonnier par les Anglois, fut mis aux fers, comme s'il eût été coupable de Rebellion, ou de Trahiſon.

Au Roi de France & au Comte de Flandre.

La Guerre étant commencée, *Edouard* prétendit toujours que les Ecoſſois étoient les agreſſeurs, & tâcha de le faire entendre ainſi au Roi de France, & au Comte de Flandre, par deux Let-

(1) Mr. *Barnes*, qui donne une Relation particuliere de tous ces Combats, dit que le Couronnement ſe fit le 27 de Sept. 1331.

(2) Selon *Henri de Knighton* & *Joſué Barnes*, la Bataille ſe donna le 19.

(3) *Walſingham* & *Barnes*, ont tous deux commis cette erreur, & leur autorité ſans doute a égaré bien d'autres Ecrivains.

(4) Mr. *Barnes* rapporte, que cette Bataille ſe donna dans la Plaine

Lettres qu'on trouve ici pages 556 & 557, l'une du 27 Avril, & l'autre du 7 Mai 1333. Cela fait connoitre avec quelle précaution il faut lire les Lettres de ce Prince, & celles de pluſieurs autres, où la vérité eſt ſi ſouvent déguiſée.

Toutes les démarches d'*Edouard* aboutirent enfin au Siege de *Barwick*, qu'il fit au mois de Juillet ſuivant. On trouve ici la Capitulation de cette Place, datée du 15 du même mois. Comme le Gouverneur avoit été informé que le Régent s'approchoit pour faire lever le Siege, il crut ne rien hazarder en s'engageant à rendre la Place, ſi elle n'étoit ſecourue avant le 20 du mois. A peine la Capitulation fut-elle ſignée, qu'*Edouard* apprit que les Ennemis étoient près. Il alla les attendre ſur la hauteur de *Halydown*, où il remporta une des plus mémorables Victoires que les Anglois ayent jamais remportées ſur l'Ecoſſe. On voit ici, pages 563 & 571, des Ordres pour rendre graces à Dieu pour le gain de cette Bataille, qui fut donnée, ſi je ne me trompe, le 18 de Juillet 1333 (2).

Barwick ſe rendit enſuite; & les Ecoſſois, abattus par tant de pertes, laiſſerent *Edouard* & *Baillol* jouïr de leurs avantages. Quelques-uns pourtant perſiſtant dans leur fidélité pour le Roi *David*, ſe tinrent à couvert dans les marais & ſur les montagnes, prêts à profiter des occaſions qui ſe pourroient préſenter.

Au mois de Fevrier 1334, *Baillol* tint ſon prémier Parlement à *Edimbourg*, & non pas à *Perth*, comme les Hiſtoriens l'aſſurent (3). On voit ici, page 590 & ſuivantes, les Actes de ce prémier Parlement. L'hommage rendu par *Baillol* y fut approuvé, la Souveraineté de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe rétablie, & la ceſſion de *Barwick* confirmée. On y caſſa de plus tous les Actes paſſés ſous le Regne de *Robert Brus*, comme ayant été faits par une Autorité illégitime.

Le 12 Juin ſuivant, *Baillol* n'étant pas content de tout ce qu'il avoit fait en faveur d'*Edouard*, voulut lui donner un nouveau témoignage de ſa reconnoiſſance, par le don pur & ſimple qu'il lui fit d'*Edimbourg*, *Roxborough*, *Jedworth*, *Selkirk*, & de quelques autres Terres & Châteaux à la bienſéance de l'Angleterre. Page 614. *Edouard* ſe mit en poſſeſſion de toutes ces Places, comme on le voit, pages 616 & 617.

Les Ecoſſois, qui ſe virent ainſi trahis par leur nouveau Roi, commencerent à prendre de nouvelles meſures, & réſolurent de périr plutôt que de ſe voir plus longtems ſoumis au Roi d'Angleterre. Ils s'apperçurent aiſément que c'étoit moins *Baillol* qu'*Edouard*, qui étoit le véritable Roi d'Ecoſſe; le prémier n'étant qu'un inſtrument dont le Roi d'Angleterre ſe ſervoit pour parvenir à ſes fins. Ils aſſemblerent donc ſecretement quelques Troupes & allerent ſurprendre *Baillol*, qui ne ſe doutoit de rien. Dans cette attaque imprévue ils le défirent entierement, & l'obligerent à ſe ſauver ſur un cheval ſans ſelle à Carliſle, d'où il fit ſavoir ſon deſaſtre à ſon Protecteur.

Edouard étoit trop engagé, pour laiſſer ſon ouvrage imparfait. Il marcha donc en Ecoſſe & ravagea diverſes Provinces; après quoi il retourna dans ſes Etats. Les Ecoſſois ſe raſſemblerent pendant l'Hiver, pour s'oppoſer à la nouvelle invaſion qu'il méditoit; mais une Trève que le Roi de France leur procura juſqu'à la fin de Juin, leur donna quelque relâche. Dès qu'elle fut expirée, *Edouard* ravagea l'Ecoſſe une ſeconde fois; mais ſans donner de Bataille, les Ecoſſois n'oſant expoſer le peu de Troupes qui leur reſtoient. Cependant le Comte de *Namur*, qui ſervoit l'Angleterre, fut pris par les Ecoſſois; mais il fut mis en liberté par *Murray* Régent d'Ecoſſe, qui voulant pouſſer plus loin ſa généroſité, s'aviſa de l'accompagner ſur la frontiere, & eut le malheur d'être fait priſonnier par la Garniſon de *Roxborough*, le 13 Août. Après qu'*Edouard* eut fait en Ecoſſe tout ce qu'il voulut, il accorda une Trève juſqu'à Pâques de l'année 1336, à la requiſition du Pape & du Roi de France. Pages 674, 676, 684.

Pendant cette Trève, le Roi *David*, toujours refugié en France, eut la liberté d'envoyer des Ambaſſadeurs en Angleterre pour y négocier quelque accommodement; mais tout cela fut inutile. Ces Négociations ſont le ſujet de divers Actes peu importans, puiſqu'ils n'aboutirent à rien. Quoique *Baillol* portât toujours le Titre de Roi d'Ecoſſe, il n'avoit plus aucune Autorité dans ce Royaume. C'étoit *Edouard* qui en étoit le Maitre, & qui ne donnoit à ce Roi que cinq Marcs par jour pour ſa ſubſiſtance.

Dès que la Trève fut finie, *Edouard* marcha pour la troiſieme fois en Ecoſſe, comme il paroît de divers Ordres de ce Prince datés de *Perth*, ou *S. Jean*, depuis le 3 de Juillet, juſqu'au 3 de Septembre 1336.

Le reſte de l'année fut employé en diverſes Négociations en faveur des Ecoſſois, à la ſollicitation du Roi de France, qui ſe laiſſoit amuſer par *Edouard*. Pages 704, 707. Le dernier avoit laiſſé le commandement de ſes Troupes au Comte d'*Athol*, qui ſe laiſſa ſurprendre par les Ecoſſois, & fut tué dans un Combat (4).

Parmi les Actes de l'année 1337, on trouve une Aſſignation de 20 ſous par ſemaine pour la ſubſiſtance du Comte de *Murray* priſonnier, page 708. Cette Penſion fut augmentée dans la ſuite, juſqu'à 26 ſous & demi, à cauſe de la cherté des vivres. Page 729.

Edouard III. Subſiſtance du Comte de Murray priſonnier.

Après pluſieurs Négociations infructueuſes faites au commencement de l'année 1337, *Edouard* retourna au mois de Juin vers les frontieres d'Ecoſſe, & dans cette quatrieme Expédition, il fit cruellement ravager ce malheureux Royaume; après quoi il retourna dans ſes Etats, faute de trouver des Ennemis qui s'oppoſaſſent à ſes armes. Nous verrons dans l'Article ſuivant, la raiſon qui porta ce Prince à donner quelque relâche aux Ecoſſois. Cependant il n'auroit pas abandonné ſon entrepriſe, s'il n'eût cru les avoir aſſez bien réduits. C'eſt ici où finiſſent les Actes de ce IV Volume qui regardent l'Ecoſſe.

Quatrieme Expédition d'Edouard en Ecoſſe.

On a vu au long, dans l'Extrait du II Tome, les fondemens des prétentions des Rois d'Angleterre ſur l'Ecoſſe. C'eſt au Lecteur à juger ſi ce fut avec juſtice, qu'*Edouard III* les fit revivre, après s'en être ſolennellement déſiſté; & ſi les voyes dont il ſe ſervit pour cela furent régulieres. Ceux qui ont voulu le juſtifier ſur cet article, ont donné plutôt des marques de leur prévention, que de leur bonne-foi. Cette prévention de la Souveraineté de l'Angleterre ſur l'Ecoſſe, a été longtems la paſſion favorite des Politiques Anglois. Elle n'a pas même entierement ceſſé. Il n'y a que peu d'années qu'on a encore publié des Livres ſur cette même matiere, avec autant de vivacité que ſi l'affaire étoit encore récente. Il faut eſperer que l'union des deux Royaumes étouffera cette diſpute, qui n'a regné que trop longtems.

III. *AFFAIRES DE FRANCE.*

PEu de gens ignorent le grand & fameux démêlé qu'*Edouard III* eut avec *Philippe de Valois*, touchant la Couronne de France; & la Guerre qui s'alluma entre ces deux Princes à cette occaſion. Ce IV Tome ne contient que les préparatifs de cette ſanglante Guerre; préparatifs qui durerent huit ou neuf ans, avant qu'*Edouard* ſe déclarât ouvertement. Quoique ce qui s'eſt paſſé pendant ces neuf années paroiſſe d'abord peu important, on peut pourtant tirer diverſes inſtructions des Pieces que ce Recueil fournit ſur ce même tems. Elles peuvent ſervir principalement à faire connoitre le Caractere d'*Edouard III*. Les grands & heureux ſuccès dont les entrepriſes de ce Prince furent accompagnées, ont fait que les Hiſtoriens ont paſſé legerement ſur ſes moindres actions, pour s'arrêter ſur les plus conſiderables. Dans le récit de ſes Victoires, ils ont fait avec plaiſir l'éloge de ſa valeur, de ſa prudence, de ſa généroſité, de la grandeur de ſon génie; & l'on ne peut nier qu'il n'ait mérité les louanges qu'on lui a données: mais cela ne ſuffit pas pour achever ſon Portrait. Il faut ajouter à cela, pour faire connoitre à fond le Caractere de ce Prince, ſa ſoupleſſe dans les Négociations, & quelques autres circonſtances de ſes moindres actions, qui font voir que ſa Vertu n'étoit pas des plus rigides, ou du moins, qu'il étoit perſuadé que la diſſimulation n'étoit pas incompatible avec les vertus d'un grand Roi. C'eſt un défaut qui lui a été commun avec pluſieurs grands Princes, qui ont comme lui négligé le ſoin de leur réputation envers la Poſtérité; ſoin qui devoit pourtant ſuppléer à leur égard à la crainte des Loix, qui ſert de frein aux Particuliers. Nous venons de voir une preuve remarquable de ce Caractere d'*Edouard*, dans le projet qu'il forma contre l'Ecoſſe. Le reſte de ce Volume en fournit encore quelques autres, dans la conduite qu'il tint avec *Philippe de Valois*, avant que de commencer la Guerre qu'il méditoit de lui faire depuis longtems.

Caractere du Roi Edouard.

Dès qu'*Edouard* fut monté ſur le Trône, la Reine ſa Mere & *Mortimer*, qui tenoient le timon des Affaires, & qui ne craignoient pas moins la Guerre avec la France qu'avec l'Ecoſſe, penſerent à terminer tous les différends que l'Angleterre avoit avec le prémier de ces Royaumes. Le dernier Traité qu'*Iſabelle* avoit fait à Paris, avoit laiſſé certaines choſes indéciſes qui auroient pu cauſer, entre les deux Couronnes, des Troubles qu'il étoit néceſſaire de prévenir, ſur-tout dans une Minorité. On envoya donc en France des Ambaſſadeurs pour regler tous ces différends. Ce fut le 22 de Fevrier 1327, un mois après le Couronnement du Roi, pages 264 & 267. Ces Ambaſſadeurs y conclurent un Traité le 31 de Mars, (page 289) qui portoit entre autres choſes, qu'*Edouard* payeroit à *Charles le Bel* 50000 livres ſterling pour les fraix de la Guerre précédente, & feroit démolir les Châteaux des Seigneurs Gaſcons condamnés, qui d'ailleurs étoient pardonnés, quant à la vie & aux membres, pourvu qu'ils obeïſſent au Ban. Quoiqu'*Edouard* ne ſe mît pas beaucoup en peine d'exécuter ce Traité, les deux Rois vêcurent en paix tout le reſte de cette année.

Ambaſſadeurs envoyés en France. Traité avec Charles le Bel.

Au commencement de 1328, il ſurvint entre les deux Couronnes un nouveau démêlé, bien plus important que celui qui venoit d'être terminé. *Charles le Bel* mourut le 1 de Fevrier, ſans laiſſer d'Enfans mâles; mais *Blanche* ſa Femme étoit enceinte d'environ ſept mois. On prétend qu'avant ſa mort, il nom-

Démêlé entre les deux Nations au ſujet de la Régence de France.

ne de *Kilblain*, vers le dernier de Décembre 1335; & que le Comte d'*Athol* qui y fut tué, ſavoir *David Strabolgi* (non pas *Cumin*, comme *Hector Boëce* & *Buchanan* le nomment,) étoit auſſi Baron d'Angleterre, où il poſſedoit de grandes Terres.

Edou-ard III.

nomma pour Régent du Royaume, *Philippe de Valois* ſon Couſin-germain, en attendant les couches de la Reine. *Edouard* de ſon côté demanda la Régence, comme le plus proche Parent du dernier Roi, puiſqu'il étoit ſon Neveu; au-lieu que *Philippe* n'étoit que Couſin-germain. Ce fut aux Etats du Royaume, aſſemblés ſur ce ſujet, à décider cette queſtion. *Philippe* ſe fondoit ſur la Loi Salique, qui excluoit, diſoit-il, les Femmes & les Deſcendans des Femmes, de la Couronne, & par conſéquent de la Régence. *Edouard* ſoutenoit au contraire que la Loi n'excluoit que les Femmes, à cauſe du défaut de leur ſexe; mais non pas les Mâles deſcendus des Femmes, puiſqu'ils n'avoient pas le même défaut. Les Etats ajugerent la Régence à *Philippe de Valois*, pendant la groſſeſſe de la Reine. Cette Princeſſe ayant mis au monde une Fille le prémier d'Avril de cette même année, *Philippe de Valois* fut reconnu pour Roi de France, & ſe fit ſacrer le 28 de Mai ſuivant.

Avant que d'aller plus loin, il eſt néceſſaire de remarquer, que ſur le ſujet que nous avons préſentement en main, il y a certaines difficultés qui n'ont jamais été bien éclaircies, & ſur leſquelles les Actes de ce Volume peuvent fournir quelques lumieres. La 1. eſt, ſi *Edouard* envoya des Ambaſſadeurs en France incontinent après la mort de *Charles le Bel*, pour demander la Régence du Royaume. La 2. ſi les Etats donnerent deux Jugemens, l'un pour décerner la Régence à *Philippe*, & l'autre pour lui ajuger la Couronne. La 3. conſiſte à ſavoir, ſi les Ambaſſadeurs d'*Edouard* demanderent la Couronne pour leur Maitre, après les couches de la Reine *Blanche*; s'ils furent écoutés; & ſi ce fut ſur les raiſons de l'un & de l'autre des deux Prétendans, que les Etats ſe déterminerent pour *Philippe*. 4. Il ſera néceſſaire d'examiner en quoi conſiſtoit principalement le nœud de la queſtion, que les Auteurs François ont traitée, ce ſemble, d'une maniere trop générale, & avec beaucoup de confuſion, de peur que le détail ne leur fût pas favorable. J'eſpere qu'on ne ſera pas fâché que je m'arrête un moment ſur chacune de ces queſtions, puiſque cette matiere fait un des points les plus conſiderables des Hiſtoires de France & d'Angleterre, à cauſe des grandes ſuites de ce fameux Procès.

Affaire entre Edouard & Philippe de Valois ſur la Régence de la France.

I. Tous les Hiſtoriens François aſſurent unanimement, qu'*Edouard* envoya des Ambaſſadeurs à Paris pour demander la Régence. Ils rapportent même la Harangue qu'ils firent devant les Etats, les raiſons qu'ils alléguerent, & la réponſe qu'y fit *Robert d'Artois*, qui étoit alors grand partiſan de *Philippe*. Entre les Hiſtoriens Anglois, il n'y en a pas un, que je ſache, qui faſſe mention de cette Ambaſſade. Dans tous les Actes de ce IV Tome, qui en contient une infinité d'autres moins importans, on ne trouve pas un ſeul mot qui donne lieu de croire qu'*Edouard* envoya des Ambaſſadeurs ſur ce ſujet. Il eſt même à préſumer que la Reine *Iſabelle* & le Comte de *la Marche*, qui gouvernoient les Affaires du Royaume, n'auroient pas voulu faire cette démarche, de peur de s'engager dans une Guerre avec la France; eux qui, pour éviter la Guerre avec l'Ecoſſe, n'avoient pas craint de trahir viſiblement les intérêts de leur Pupile. Ces raiſons peuvent donner lieu de ſoupçonner, que les Harangues des Ambaſſadeurs Anglois & de *Robert d'Artois*, ont été forgées à plaiſir par *Paul Emile* qui les a rapportées, ou par quelque autre Hiſtorien. Ce n'eſt pourtant qu'une preuve négative, ſur laquelle on ne peut pas entierement s'appuyer, puiſque tous les Hiſtoriens François conviennent du contraire. Quoi qu'il en ſoit, qu'*Edouard* ait envoyé des Ambaſſadeurs pour demander la Régence, ou qu'il n'en ait pas envoyé, il eſt certain qu'il regarda comme une injuſtice qu'on lui avoit faite, la détermination des Etats en faveur de *Philippe de Valois*; comprenant bien l'avantage que ſon Rival pourroit tirer de la Régence, en cas que la Reine Veuve vînt à mettre une Fille au monde. Cela paroît par des Lettres qu'il écrivit dans le tems qui ſe paſſa entre l'adjudication de la Régence, & les couches de la Reine, qui ne fut délivrée qu'au mois d'Avril.

Lettres d'Edouard à differens Seigneurs de France.

Ces Lettres adreſſées à divers Seigneurs de Guyenne, à 18 Villes de Navarre, à 29 Seigneurs de Foix & de Languedoc, à 19 Villes de cette derniere Province, portoient, que ſon intention étoit de recouvrer ſes Héritages, par toutes les voyes poſſibles, quand le tems en ſeroit venu. On pourroit croire que par ſes Héritages il entendoit la Guyenne, ſi dans quelques-unes de ces Lettres, il ne parloit clairement des Héritages de ſa Mere. Cela fait voir, que c'étoit du Royaume de France qu'il parloit, auſſi-bien que de la Navarre, qui ſe trouvoit dans le même cas; & non pas de la Guyenne, ſur laquelle ſa Mere n'avoit aucun Droit. Ces Lettres ſont datées du 28 Mars 1328, avant les couches de la Reine.

P. 344. juſqu'à 347.

II. La ſeconde difficulté conſiſte à ſavoir ſi les Etats, après avoir ajugé la Régence à *Philippe de Valois*, immédiatement après la mort de *Charles le Bel*, lui décernerent la Couronne après la délivrance de la Reine Veuve, par un ſecond Jugement.

Confuſion dans les Hiſtoriens François.

C'eſt ici où l'on trouve une très grande confuſion dans les Hiſtoriens François, qui confondent ces deux choſes, qu'ils auroient pourtant dû diſtinguer. Ils diſent véritablement, que les Etats ajugerent la Régence à *Philippe*; ils aſſurent la même choſe à l'égard de la Couronne; mais en parlant de ce dernier Jugement, il paroît qu'ils entendent le prémier touchant la Régence, puiſqu'ils y font intervenir les Ambaſſadeurs Anglois, & leur attribuent la même Harangue qu'ils firent en demandant la Régence pour leur Maitre, comme ils font faire à *Robert d'Artois* la même réponſe. Il eſt impoſſible que les mêmes choſes ſe ſoient paſſées dans ces deux diverſes occaſions. La raiſon en eſt, que ſuppoſé que les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayent aſſiſté au prémier Jugement des Etats, touchant la Régence; ce que je ne voudrois ni avouer, ni nier, pour les raiſons déduites dans l'Article précédent; il eſt du moins certain qu'ils ne furent point préſens quand on décerna la Couronne à *Philippe*, & qu'ils ne la demanderent pas, puiſqu'ils n'en avoient pas encore reçu l'ordre. Ce que je viens de dire eſt manifeſte par deux Pieces déciſives, qui ſe trouvent dans ce Recueil.

Le ... Edouard demand... la Couronne de France. p. 354

La prémiere eſt un Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, de demander la Couronne de France en ſon nom, lequel Plein-pouvoir eſt daté du 16 de Mai 1328, douze jours ſeulement avant le Sacre de *Philippe*. Il eſt très difficile de ſe perſuader que les Ambaſſadeurs Anglois ayent pu ſe rendre à Paris, ou que s'ils y étoient déja, ils ayent pu recevoir leur Commiſſion, & l'exécuter; qu'une queſtion ſi importante ait été examinée & décidée dans les Etats, où, ſelon *Mezerai*, les brigues étoient extrèmement fortes; & qu'enfin les préparatifs du Sacre, & le Sacre même, ayent pu ſe faire dans l'eſpace de douze jours, & qu'un ſi petit eſpace de tems ait pu ſuffire pour toutes ces choſes. La ſeconde Piece eſt une eſpece de Manifeſte du Roi *Edouard*, qu'on trouve dans le V Tome de ce Recueil. Dans ce Manifeſte, *Edouard* ſe plaint expreſſement que ſes Ambaſſadeurs n'avoient pas été écoutés, & qu'ils avoient même couru riſque de la vie. Tout cela donne lieu de croire qu'il n'y eut point de Jugement ſolennel touchant la Couronne, & que *Philippe de Valois* ne ſe mettant point en peine d'une ſeconde déciſion, après avoir obtenu la Régence, ſe fit ſacrer; comptant qu'il devenoit Roi, par les mêmes raiſons qui l'avoient fait déclarer Régent. Du moins doit-on avouer, que s'il y eut un ſecond Jugement, il fut fait avec beaucoup de précipitation, & ſans l'intervention des Ambaſſadeurs Anglois.

III. La troiſieme difficulté a été éclaircie conjointement avec la ſeconde, c'eſt pourquoi il n'eſt pas néceſſaire d'y revenir.

IV. Bien qu'*Edouard* parût tacitement acquieſcer au Jugement des Etats, il ne perdit pourtant jamais la penſée de faire valoir ſes Droits quand il en trouveroit une occaſion favorable; mais ſon âge, la ſujettion où ſa Mere & *Mortimer* le tenoient, & la Guerre d'Ecoſſe qui ſurvint enſuite, l'empêcherent de faire paroitre ouvertement ſon deſſein, juſqu'en 1337. C'eſt ce que nous allons voir tout à l'heure. Mais comme cette Affaire eut de terribles ſuites, & qu'elle eſt comme le principe & la cauſe de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Hiſtoires de France & d'Angleterre, pendant plus d'un ſiecle; il eſt néceſſaire d'éclaircir la quatrieme difficulté, qui conſiſte à ſavoir exactement ſur quoi *Edouard* ſe fondoit, quand il entreprit d'arracher la Couronne de France à *Philippe*.

Rem... que fu... les Auteurs François.

Il ſemble que les Auteurs François ont eu pour but d'obſcurcir cette matiere, en la traitant d'une maniere générale, & en faiſant entendre qu'*Edouard* diſputoit aux François l'autorité de leur *Loi Salique*, dont ils étoient en poſſeſſion depuis près de mille ans. C'eſt par-là, ſi j'oſe le dire, qu'ils ont donné le change à leurs Lecteurs, & ont prévenu une infinité de gens, contre les prétentions d'*Edouard*.

Loi ... lique.

La *Loi Salique*, ſur laquelle les François ſe fondent pour exclure les Femmes de la Couronne, n'eſt appuyée que ſur la Tradition. On n'en a jamais produit, ni l'Original, ni aucune Copie authentique. Son Auteur, & ceux qui l'ont appuyée de leurs ſuffrages, ſont également inconnus. On ſe contente de citer ſur ce ſujet, une ancienne Chronique, dont on ne marque ni le tems, ni l'Auteur, qui en donne la gloire à *Pharamond*, prémier Roi connu des François. Depuis *Pharamond* juſqu'à la mort de *Louis Hutin*, c'eſt-à-dire pendant près de 900 ans, on ne l'a point miſe en pratique. Du moins, on ne connoit ni aucun Acte public, ni aucun Fait rapporté dans les anciennes Hiſtoires, qui faſſe voir inconteſtablement, que les François ſe ſoient conduits par l'autorité de cette Loi, dans l'adjudication de leur Couronne. Ceci paroitra ſans doute étrange à ceux qui ſont déja prévenus en ſa faveur; c'eſt pourquoi il eſt néceſſaire d'entrer dans un petit détail ſur ce ſujet, & de parcourir en peu de mots les trois Races ou Familles des Monarques François.

Race Merovigienne.

Pendant que la Famille de *Merovée* fut ſur le Trône, on ne trouve que trois exemples qui puiſſent être produits, pour prouver la pratique de cette Loi; & tous trois également foibles, pour en pouvoir déduire les conſéquences qu'on en veut tirer.

Le

(1) L'Autorité de ces *Maires du Palais*, comme les François les appeloient, étoit ſi exorbitante, qu'ils étoient non-ſeulement les Curateurs, mais auſſi les Gouverneurs des anciens Rois; les plaçoient ſur le Trône, ou les en depoſſedoient, ſelon leur bon-plaiſir. L'Hiſtoire nous apprend que *Clovis II*, & les dix Rois qui lui ſuccederent juſqu'à la fin de la Race des *Merovingiens*, furent appellés *Fainéans*, à cauſe qu'au-lieu de ſonger au Gouvernement, ils en abandonnoient la conduite à ces Maires, à qui tout le monde faiſoit

la

EDOUARD III.

Le prémier eſt pris de la diſpoſition qui ſe fit de la Couronne, après la mort de *Childebert* Roi de Paris, dont les deux Filles furent privées de la Succeſſion de leur Pere. Voici ce que *Mezerai* dit ſur ce ſujet dans ſon Abregé: *Leur Oncle Clotaire, ſoit en haine de leur Pere, ou de peur qu'elles prétendiſſent à la Succeſſion, les détint en priſon juſqu'à tant qu'il ſe fût aſſuré du Royaume. Voici le prémier exemple de la* Loi Salique, *en faveur des Mâles.* Peut-on alleguer rien de plus foible, pour prouver l'autorité de cette Loi, puiſqu'on y voit manifeſtement, que ce fut la force ſeule, qui priva ces Filles de *Childebert* de l'Héritage de leur Pere? Le ſecond exemple peut ſe tirer de ce qui arriva par rapport à la Succeſſion, après la mort de *Cherebert* Roi de Paris. Ce Prince avoit laiſſé trois Filles, dont les deux prémieres étoient bâtardes, & Religieuſes. *Berthe*, qui étoit la troiſieme, & qui fut depuis Femme d'*Athelbert* Roi de Kent en Angleterre, fut privée de la Succeſſion de ſon Pere par ſes trois Oncles, *Gontran*, *Sigebert*, & *Chilperic*; mais ce fut auſſi par la force, & non pas en vertu de la *Loi Salique*, dont l'Hiſtoire ne fait aucune mention en cet endroit. Pour pouvoir prouver que ce fut en vertu de la *Loi Salique*, il faudroit, ou produire cette Loi en bonne forme, ou du moins juſtifier qu'elle étoit déja en uſage. Mais l'exemple qu'on vient de rapporter eſt le ſeul qui précede celui-ci; & comme j'ai fait voir qu'il eſt inſuffiſant, on ne ſauroit s'en ſervir en cette occaſion. Le troiſieme exemple eſt tiré de la Succeſſion de *Gontran*, laquelle ſes Freres partagerent, parce qu'il n'avoit laiſſé qu'une Fille. Mais cette Fille étoit Religieuſe, & par conſéquent hors d'état de ſucceder. D'ailleurs, l'Hiſtoire ne dit nullement, que les Freres de *Gontran* lui ſuccéderent en vertu de la *Loi Salique*; mais ſeulement, qu'ils partagerent la Succeſſion. Cela ſe pouvoit faire auſſi bien par la force, que par un Droit légitime, d'autant plus qu'on ſait bien que les Princes François n'étoient pas en ce tems-là fort ſcrupuleux. Tous ceux qui ſont tant ſoit peu verſés dans l'Hiſtoire de France, ſavent aſſez, qu'en ce tems-là la force avoit plus de part que les Loix, dans la diſtribution des Royaumes qui partageoient cette Monarchie. Sur la fin de cette même Race, ce furent les (1) Maires du Palais qui mirent ſur le Trône ceux des Princes du Sang Royal qu'ils trouverent à propos, ſans ſe mettre trop en peine des Loix du Païs; Loix qui nous ſont d'ailleurs fort inconnues.

Race Carlovingienne.

Dans la Famille *Carlovingienne*, qui occupa le Trône après celle-ci, on ne trouve point que les Filles ayent été privées de la Couronne en vertu de la *Loi Salique*. Je ne ſai même, s'il y a eu quelque occaſion de la mettre en uſage. Quoi qu'il en ſoit, on voit au contraire, que vers la fin de cette Race, ce furent des Deſcendans de *Charlemagne*, par les Femmes, qui démembrerent cette puiſſante Monarchie, comme *Mezerai* le remarque en quelque endroit; ſans qu'il paroiſſe qu'on ait oppoſé la *Loi Salique* à leurs prétentions.

Race des Capetiens.

Pour ce qui regarde la troiſieme Race des *Capetiens*, il eſt certain que pendant plus de 300 ans, on n'eut point d'occaſion de mettre en pratique cette prétendue Loi. Que ſi on prétend objecter que les Femmes n'avoient jamais ſuccedé à la Couronne, depuis le commencement de la Monarchie, ce n'eſt pas dire aſſez; car par la même raiſon, on pourroit prouver qu'il y a une Loi qui exclud les Aveugles-nés de la Couronne, puiſque depuis *Pharamond*, il n'y a point eu d'Aveugle-né qui ſoit monté ſur le Trône. Ajoutons encore, que ſi la *Loi Salique* avoit été établie & reconnue en France, *Hugues Capet*, qui diſtribua aux Grands de ſon Royaume les Terres dont ſe formerent enſuite les Duchés & Comtés-Pairies, n'auroit pas manqué d'aſſujettir ces Terres à cette même Loi; puiſque perſonne n'auroit pu trouver mauvais qu'il eût aſſujetti les parties à la même Loi, à laquelle le tout étoit aſſujetti. Cependant il ne le fit pas: il eſt certain au contraire, que les grands Fiefs, qui dépendoient de la Couronne, deſcendoient aux Femmes, comme *Paſquier* & *Mezerai* l'aſſurent poſitivement. Je ne prétends pas au reſte combattre le Droit des Mâles, pour ce qui regarde le tems préſent: il ſuffit que les Etats l'ayent ainſi établi, pour qu'il ſoit hors de toute conteſtation. Je ne veux parler que de ce qui s'étoit paſſé juſqu'à la prémiere déciſion des Etats, faite après la mort de *Louis Hutin*, qui ne précéda que de quelques années le Procès dont il s'agit. A cet éclairciſſement touchant la *Loi Salique* en général, il eſt néceſſaire d'en ajouter un ſecond, pour les cas particuliers qui regardent cette Loi; en faiſant voir ce qui s'étoit paſſé depuis la mort de *Louis Hutin*, juſqu'à celle de *Charles le Bel*.

Nouvel éclairciſſement touchant la Loi Salique.

Louis Hutin, qui mourut en 1316, ne laiſſa qu'une Fille nommée *Jeanne*. Comme la Reine ſa Veuve étoit enceinte, les Etats voulurent attendre qu'elle fût délivrée, avant que de diſpoſer de la Couronne. En effet, en cas qu'elle eût un Fils, ce Fils devoit ſuccéder à ſon Pere; non pas en vertu de la *Loi Salique*, mais en vertu d'une Loi commune à tous les Etats, où les Mâles ſont préferés aux Femmes, dans un même degré. En attendant que la Reine accouchât, *Philippe* Frere du dernier Roi fut déclaré Régent, honneur que la petite *Jeanne* ſa Niece ne pouvoit lui diſputer, puiſqu'elle avoit elle-même beſoin de Tuteur. Mais *Mezerai* remarque, que le Duc de *Bourgogne*, Oncle maternel de *Jeanne*, ſe préparoit à faire valoir les Droits de ſa Niece, en cas que le fruit de la Reine ne vînt pas à bien, ou qu'elle accouchât d'une Fille. Cependant la Reine mit au monde un Fils nommé *Jean*, qui fut d'abord reconnu pour Roi; mais qui ne vêcut que huit jours. Ce fut alors que s'émut une grande queſtion touchant la Succeſſion. *Charles* Comte de *Valois* Oncle du dernier Roi, & le Duc de *Bourgogne*, ſoutenoient hautement le parti de *Jeanne* contre *Philippe* ſon Oncle, & tous deux contre leurs propres intérêts; puiſqu'étant Princes du Sang, la *Loi Salique* étoit avantageuſe à leurs Familles. Cela fait voir que cette Loi n'étoit pas encore bien établie, puiſque les prémiers Princes du Sang, & les prémiers Pairs du Royaume, ne faiſoient point difficulté de ſoutenir un Droit qui étoit directement oppoſé. Quoi qu'il en ſoit, les Etats déciderent en faveur de *Philippe*, qui fut ſurnommé *le Long*, & le cinquieme Roi de France de ce nom. Voilà la prémiere déciſion, claire, préciſe, & inconteſtable, que les Etats de France ont faite en faveur de la *Loi Salique*, neuf-cens ans après la fondation de la Monarchie Françoiſe. *Philippe le Long* étant mort après un court Regne, & ne laiſſant que trois Filles, *Charles le Bel* ſon Frere lui ſuccéda ſans oppoſition, au préjudice de ſes Nieces. Ce fut encore une ſeconde déciſion inconteſtable, en faveur des Mâles. Enfin, après la mort de *Charles le Bel*, qui laiſſa ſa Femme enceinte, la diſpute dont nous avons parlé, s'émut entre *Edouard III* & *Philippe de Valois* touchant la Couronne. Voilà ce qui s'étoit paſſé de plus eſſentiel touchant la *Loi Salique*, depuis la fondation de la Monarchie.

Etat de la queſtion entre Edouard & Philippe de Valois.

Pour poſer maintenant le véritable état de la queſtion entre *Edouard* & *Philippe de Valois*, il faut conſiderer qu'ils prenoient l'un & l'autre la *Loi Salique* pour fondement de leurs prétentions. La différence qu'il y avoit entre eux étoit, que *Philippe* vouloit qu'elle s'étendît juſques aux Deſcendans des Femmes; mais *Edouard* prétendoit qu'elle n'alloit pas plus loin que les Femmes, à cauſe du défaut de leur ſexe; mais non pas à leurs Deſcendans mâles, qui n'avoient pas le même défaut. Il eſt donc certain, que ceux qui ont dit qu'*Edouard* alloit directement contre la *Loi Salique*, n'ont pas poſé, comme il faloit, l'état de la queſtion. Ce Prince étoit trop habile pour rejetter cette Loi, qui faiſoit l'unique fondement de ſon Droit.

Erreur de quelques Hiſtoriens.

En effet, ſans la *Loi Salique*, de quel Droit *Charles le Bel* ſeroit-il parvenu à la Couronne, puiſque ſon Frere ainé avoit laiſſé trois Filles? Et ſi *Charles* n'avoit point eu de Droit à la Couronne, comment *Iſabelle* ſa Sœur, Mere d'*Edouard*, auroit-elle pu en avoir? D'ailleurs, ſi la *Loi Salique* n'avoit point eu lieu, *Edouard* n'auroit eu lui-même aucun Droit à la Couronne, puiſqu'il auroit été précédé par les Filles de *Philippe le Long*, par celle de *Charles le Bel*, & par ſa propre Mere qui étoit encore en vie. Il n'avoit donc garde de conteſter l'autorité de cette Loi, qui lui étoit ſi avantageuſe, ſoit qu'elle fût vraye ou non; mais il ſoutenoit qu'elle ne s'étendoit pas aux Deſcendans des Femmes, mais aux Femmes ſeulement: d'où il inferoit, qu'étant le Mâle le plus prochain du dernier Roi, la Couronne lui étoit dévolue par Droit de parenté, & non pas à *Philippe de Valois*, qui étoit plus éloigné d'un degré. *Philippe* de ſon côté ſoutenoit que la Loi n'excluoit pas ſeulement les Femmes, mais leurs Deſcendans; & c'étoit-là véritablement la queſtion qu'il s'agiſſoit de décider dans les Etats. Pour juger ce Procès dans les règles ordinaires de la Juſtice, il auroit falu avoir recours à la Loi même, ou aux Préjugés; mais on ne pouvoit trouver ni l'un, ni l'autre. La *Loi Salique* n'exiſtoit nulle-part; & dans toute l'Hiſtoire de France on ne pouvoit trouver aucun exemple qui pût s'accommoder au cas qu'il faloit juger. En effet, les deux déciſions précédentes des Etats, à l'égard de *Philippe le Long* & de *Charles le Bel*, & qui étoient pourtant les ſeules qu'on pût trouver dans l'Hiſtoire, ne touchoient en aucune maniere le cas qui ſe préſentoit. Elles établiſſoient à la vérité l'autorité de la *Loi Salique*; mais elles ne regardoient point l'excluſion des Deſcendans des Femmes, de quoi il étoit ſeulement queſtion. C'eſt ce qui me perſuade, pour le dire en paſſant, que les Harangues rapportées par *Paul Emile*, je veux dire celle des Ambaſſadeurs Anglois & la réponſe de *Robert d'Artois*, n'ont pas été véritablement prononcées; parce que, ni l'une ni l'autre ne touchent en aucune maniere le nœud de la difficulté. S'il étoit difficile de prouver l'exiſtence de la *Loi Salique*, comme je l'ai déja fait voir; il ne l'étoit pas moins de l'expliquer, puiſqu'on ne pouvoit ni en peſer les termes, ni en examiner les circonſtances. Il faloit pourtant juger, & les Etats déciderent en faveur de *Philippe de Valois*. Quatre raiſons les déterminerent vraiſemblablement à cette déciſion. La prémiere, qu'*Iſabelle* ne pouvoit pas conférer à ſon Fils un Droit qu'elle n'avoit pas elle-même; la ſeconde, qu'*Edouard* étoit étranger, né hors du Royaume; la troiſieme, qu'il étoit encore mineur; & la quatrieme enfin, qu'ils craignirent une Guerre-civile, s'ils ajugeoient la Couronne à ce Prince; & qu'au pis aller, ils aimerent mieux s'expoſer aux riſques d'une Guerre étrangere. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ces raiſons. Il ſuf-

Examen du Jugement des Etats en faveur de Philippe de Valois.

la cour, tandis que les Princes perdoient tout leur tems dans les plaiſirs, & étoient en quelque maniere empriſonnés dans leur Palais, avec les Domeſtiques que le Maire leur donnoit, & qui étoient plutôt des Eſpions, que des Serviteurs. Ce même *Clovis II* épouſa une Eſclave, qui appartenoit au Maire du Palais. Voyez *Mezerai*.

Edouard III.

Defenſe des pretentions d'Edouard.

ſuffit de remarquer, que la déciſion des Etats étoit nouvelle, & ſans aucun exemple précédent : qu'elle n'étoit point priſe de la Loi même, & qu'elle étoit fondée ſur des raiſons de Politique. On peut donc, ce me ſemble, inferer de-là, que les prétentions d'*Edouard* n'étoient pas auſſi extravagantes, que les Auteurs François le veulent communément faire entendre. Une prémiere déciſion, qui n'a pour appui ni la Loi même, ni aucun Jugement précédent, eſt néceſſairement ſujette, de quelque côté qu'on la tourne, aux reproches de la Partie qui perd ſon Procès, ſans qu'on puiſſe traiter de frivoles les raiſons de celui qui ſe plaint. *Edouard* pouvoit donc ſe plaindre que l'affaire avoit été mal jugée, quant à la matiere; & que le Jugement étoit nul, quant à la forme, puiſqu'il avoit été donné avec trop de précipitation, & particulierement parce qu'on n'avoit pas voulu écouter ſes Ambaſſadeurs. Que ſi on ajoute à cela, qu'il y a grande apparence qu'il n'y eut d'autre Jugement des Etats, que celui qui ajugea la Régence à *Philippe*, on jugera aiſément qu'*Edouard* ne ſe plaignoit pas ſans raiſon; & c'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de maintenir ſon Droit par les armes. J'eſpere qu'on me pardonnera cette digreſſion, quoiqu'elle ne ſoit pas tirée des Actes de ce Recueil, où l'on ne trouve rien qui particulariſe le Droit d'*Edouard*. Dans toutes les diverſes Pieces où il en eſt fait mention, ce Droit eſt toujours ſuppoſé dévolu à *Edouard* par la mort de *Charles le Bel*, ſans entrer dans aucun détail.

Mais ſi on ne trouve pas dans ces Actes le détail des raiſons que ce Prince avoit de prétendre à la Couronne de France, on y voit du moins manifeſtement le deſſein qu'il avoit de les faire valoir un jour; contre l'opinion de ceux qui aſſurent que ce fut *Robert d'Artois* qui lui en inſpira la penſée, & de ceux qui prétendent que ce ne fut qu'en 1339 qu'il en forma le projet à l'occaſion du ſcrupule des Flamands, dont il ſera parlé dans l'Extrait du Tome ſuivant. Ce fut dans cette vue, que dès le mois de Juin 1328, il forma le projet d'une Ligue contre la France avec le Duc de *Brabant*, & avec toutes les Villes & les Communautés de ce Païs-là, auſſi-bien qu'avec tous les Seigneurs particuliers qui voudroient s'engager à ſon ſervice; comme il paroît de diverſes Commiſſions qu'il expédia cette même année.

Sa Ligue avec le Duc de Brabant contre la France.

On voit dans un Plein-pouvoir donné à ſes Commiſſaires, le 2e jour d'Août 1328, qu'il leur ordonnoit d'exiger du Duc de *Brabant*, & de tous ceux qui voudroient entrer à ſon ſervice, qu'ils s'engageroient à le ſervir, ſoit en Paix, ſoit en Guerre, contre quelque Roi ou Prince que ce pût être. Cela fait voir manifeſtement que c'étoit contre le Roi de France, avec qui il étoit alors en Paix, & à qui il avoit pourtant deſſein de faire la Guerre; car ſi cette Ligue eût regardé les Ecoſſois, il n'auroit pas été néceſſaire de ménager ainſi ſes expreſſions. Page 366.

Autre Commiſſion à ſes Envoyés, pour traiter avec le Comte de *Los*, & avec toutes ſortes de Perſonnes qui voudroient s'engager dans le ſervice du Roi. Page 366.

Une autre au Sénéchal & au Connétable de Bourdeaux, pour traiter ſur le même pied avec le Comte d'*Armagnac*, le Vicomte de *Lomagne*, le Seigneur d'*Albret*, & avec toutes ſortes de Perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent, page 367. Dira-t-on que tous ces préparatifs ſe faiſoient contre l'Ecoſſe, avec laquelle il venoit de faire la Paix? Mais il paroît au contraire que c'étoit contre la France, par certaines Lettres-patentes d'*Edouard* datées du 26 Septembre de la même année, inſerées page 368, par leſquelles il s'engageoit à ne faire ni Paix ni Trève avec la France, que les Villes & les Seigneurs de Gaſcogne n'y fuſſent compris. Or on ne peut pas dire que ce fût pour d'autres intérêts que pour la Couronne elle-même, qu'il vouloit faire la Guerre à la France, puiſque dès l'année précédente, il avoit réglé avec elle tous ſes autres differends.

Philippe de Valois, qui, dès le commencement de ſon Regne, ſe trouva engagé dans une Guerre contre les Flamands, ne ſe hâta pas de demander à *Edouard* l'hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. Ce ne fut qu'au mois de Mars 1329, qu'il le fit ſommer de venir le rendre en perſonne. *Edouard* n'étoit pas trop porté à s'aller humilier devant un Prince, qu'il ne regardoit que comme un Uſurpateur; mais ſon Conſeil fut d'une autre opinion, & il fut arrêté qu'il iroit rendre cet hommage. Ce Prince étoit encore ſous la Tutele de ſa Mere, & du Comte de la *Marche*, qui croyoient la Guerre très préjudiciable à leurs intérêts, comme il avoit bien paru, dans la Paix qu'ils avoient faite avec l'Ecoſſe. Il y a donc grande apparence que ce furent eux qui firent paſſer cet avis dans le Conſeil, pour éviter une Guerre qui auroit été inévitable, ſi cet hommage avoit été refuſé. Ce ne fut pourtant qu'à regret, qu'*Edouard* ſe laiſſa vaincre, n'ayant pas encore aſſez de fermeté pour réſiſter en face à ceux qui avoient le maniement de ſes Affaires. Son (1) Hiſtorien aſſure, qu'il fit, en préſence de ſon Conſeil, une Proteſtation contre l'hommage qu'il alloit rendre; afin qu'il ne pût pas lui porter du préjudice, par rapport aux prétentions qu'il avoit ſur la Couronne de France. Quoiqu'on ne trouve rien d'approchant dans ce Recueil, toutes les démarches que ce Prince fit, devant & après l'hommage, rendent cette circonſtance fort vraiſemblable. Tout ce qu'on trouve ici ſur ce ſujet, eſt un Lettre d'*Edouard* à *Philippe*, dans laquelle il lui diſoit, que depuis longtems il avoit pris la réſolution de s'acquitter de ſon devoir envers lui; mais que les diverſes affaires qui lui étoient ſurvenues, l'avoient empêché de l'exécuter. Le 14 Avril 1329, page. . . . Il paſſa donc en France le 15 Mai, & rendit ſon hommage à Amiens le 6 Juin ſuivant. L'Inſtrument de cet hommage ſe trouve page 389, où l'on voit un détail de tout ce qui ſe paſſa en cette occaſion; détail qui peut ſervir à éclaircir ce que quelques Hiſtoriens François ont mal expliqué. Voici ce que porte ce Mémoire.

Edouard rend hommage à Philippe.

Hiſtoire de cet evenement.

Philippe avoit prétendu qu'*Edouard* lui rendroit un (2) hommage-lige, pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu; mais dans les Conférences qui furent tenues ſur ce ſujet, avant la cérémonie, *Edouard* proteſta qu'il étoit incertain s'il devoit rendre un hommage-lige, & refuſa de le rendre autrement qu'en termes généraux. Il promit pourtant ſur ſon honneur, que ſi après avoir conſulté ſes Archives, il trouvoit que l'hommage dût être lige, il en donneroit ſa Déclaration en forme de Lettres-patentes ſcellées de ſon Grand-Sceau. Ce fut à cette condition qu'il fut reçu à faire un hommage ſimple.

L'Inſtrument dont je viens de parler porte, qu'*Edouard* ayant comparu devant *Philippe*, *Miles de Noyers*, Vicomte de Melun, Grand-Chambellan de France, lui dit : *Sire, le Roi n'entend point de vous recevoir à l'hommage des Terres qu'il tient & doit tenir en Gaſcogne & dans l'Agenois, touchant leſquelles le feu Roi Charles proteſta qu'il n'entendoit point de recevoir l'hommage.* Alors l'*Evêque de Lincoln* proteſta de ſon côté pour *Edouard*, que l'hommage qu'il alloit rendre, ne pourroit point lui porter de préjudice touchant les Droits qu'il avoit ſur toute la Guyenne, & ſur toutes ſes dépendances, & que la France ne pourroit pas acquérir par-là un nouveau Droit. Enſuite il délivra au Chambellan une Cédule, contenant la forme de l'hommage qu'il alloit rendre. La Cédule étant reçue, le Grand-Chambellan dit au Roi d'Angleterre: *Sire, vous devenez Homme du Roi de France mon Seigneur, pour le Duché de Guyenne, & ſes appartenances, que vous reconnoiſſez tenir de lui, comme Duc de Guyenne, & Pair de France; ſelon la forme des Paix faites entre ſes Devanciers, Rois de France, & les vôtres, ſelon que vous, & vos Ancêtres Rois d'Angleterre, & Ducs de Guyenne, avez fait pour le même Duché à ſes Devanciers, Rois de France.* Le Roi d'Angleterre répondit, *Voire.* Le Chambellan reprenant la parole, dit : *Le Roi de France notre Sire vous reçoit, ſauves ſes proteſtations, & les retenues deſſus dites*; & le Roi de France répondit, *Voire.* Enſuite *Edouard* ayant mis ſes mains entre celles de *Philippe*, celui-ci le reçut au baiſer de la bouche. La même choſe fut réiterée pour l'hommage de Ponthieu, & de Montreuil. Cette Cédule dont il a été parlé, qui ſe trouve page 389, eſt conforme à ce qui vient d'être rapporté. Il eſt donc certain qu'*Edouard* ne rendit alors qu'un hommage ſimple, & en termes généraux, quoique *Du Tillet*, *De Serres*, & quelques autres Hiſtoriens François, ayent aſſuré le contraire (3).

Erreurs des Hiſtoriens François.

Edouard revint en Angleterre le 11 (4) Juin, comme on le voit dans un Mémoire, inſeré page 390. Avant que de partir, il convint avec *Philippe*, que ſur leurs demandes & prétentions réciproques, il envoyeroit des Ambaſſadeurs à Paris pour terminer tous les differends. Le reſte de cette année fut employé en diverſes Négociations, tant ſur les demandes réciproques faites à Amiens, que ſur des propoſitions de Mariages entre le Frere & la Sœur d'*Edouard*, & les Enfans de *Philippe*, pages 392, 403. *Edouard*, ſelon qu'on en étoit convenu, envoya pour Ambaſſadeurs à Paris, *Henri de Lancaſtre* & l'Evêque de *Norwich*, pages 407, 411.

Propoſitions de Mariage entre les Familles d'Angleterre & de France.

Au commencement de l'année ſuivante, *Edouard* eut avis que *Philippe* avoit deſſein de le preſſer de répondre nettement ſur la qualité de l'hommage rendu à Amiens; ce qui fit qu'il envoya un Plein-pouvoir à ſes Ambaſſadeurs, pour débattre tous ſes Droits à la Cour de France. Tout cela n'étoit que pour gagner du tems; & *Philippe*, qui s'en apperçut, lui envoya de ſon côté des Ambaſſadeurs, pour le ſommer d'envoyer la Déclaration pro-

(1) *Edouard Barnes.*

(2) L'Hommage-lige eſt rendu par le Vaſſal, ſans ceinture & nuetête, les mains jointes ſur les Evangiles. Il reçoit un baiſer du Seigneur à qui il prête le Serment. Voyez *Cotgrave.*

(3) Mr. *Barnes* cite auſſi *Mezerai*, & enſuite les propres Lettres du Roi d'Angleterre, pour montrer que c'eſt une mépriſe; & cela mérite d'autant plus d'être remarqué, que cela n'a pas été corrigé dans l'Hiſtoire générale d'Angleterre, où Mr. *Daniel*, Hiſtorien de ce Regne, ſemble l'avoir empruntée des Ecrivains peu exacts dont nous venons de parler. Il dit, que lorſque le Roi parut devant *Philippe*, il conſentit à ôter ſa Couronne, ſon Epée, & ſes Eperons, & à ſe mettre à genoux ſur un carreau. Mr. *Barnes* remarque, quel contre-tems ce fut pour *Philippe* Roi de France, de voir la roideur du Roi d'Angleterre ſur cet article, lui qui s'attendoit à un Hommage plein & formel, & qui avoit invité les Rois de *Boheme*, de *Navarre*, & de *Majorque* pour en être les témoins illuſtres. Là ſe rendit auſſi, dit le même Auteur, la fleur de la Nobleſſe de France, comme ſi elle avoit voulu l'emporter ſur la Nation Angloiſe dont elle ne s'attendoit à voir que ſix-cens Cavaliers: mais le Roi d'Angleterre mena avec lui quatre Evêques, quatre Comtes dont deux étoient ſes Oncles, huit autres Seigneurs, plus de quarante Chevaliers, & mille hommes de guerre à cheval.

(4) La

DOU-
RD
III.

promiſe le 5 Fevrier. *Edouard* amuſa près d'un an ces Ambaſſadeurs, ſans leur donner une réponſe poſitive, faiſant faire pendant tout ce tems-là des propoſitions qui amuſoient le tapis, & dont on trouve les Négociations dans les Actes de l'année 1330.

Il continuoit, pendant tout ce tems-là, à s'aſſurer d'un ſecours extraordinaire, de la part des Seigneurs & des Villes de Guyenne, ce qui paroît de diverſes Procurations expédiées pour cet effet, pages 442, & 433. On trouve, page 443, une Liſte de 118 Seigneurs; ce qui fait voir qu'il avoit de grands deſſeins, qui ne regardoient pas la ſeule Guyenne. Cependant, comme *Philippe* le faiſoit preſſer, & qu'*Edouard* n'avoit pas ſes affaires prêtes, on conclut à Vincennes, le 1 de Mai (5), un Traité (page 447) dans lequel *Edouard* s'engageoit à payer à *Philippe* les 50000 livres ſterling ſtipulées dans l'Accord fait avec *Charles le Bel*, & 60000 livres Pariſis, à quoi il s'étoit engagé pour le tranſport de la Guyenne que ſon Pere lui avoit fait. Il s'engageoit encore à faire abattre les Châteaux des Seigneurs Gaſcons condamnés. Il ratifia ce Traité le 8 Juillet (page 443): mais il ſemble que *Philippe* n'en fut pas content, comme il paroît de deux Lettres d'*Edouard*, l'une au Pape, l'autre au Sénéchal de Guyenne, du 20 Septembre, pages 449 450 *Philippe* avoit raiſon de n'être pas ſatisfait d'un Traité qui ne lui procuroit aucun nouvel avantage, & où le principal Article de ſes prétentions étoit oublié, ſavoir, la Déclaration de l'hommage. Le refus qu'il fit de ratifier ce dernier Traité, ne fut pas deſagréable au Roi d'Angleterre, qui n'étoit pas faché de tenir les affaires embrouillées, pour avoir un prétexte de faire des préparatifs contre *Philippe*, ſans lui donner lieu de ſoupçonner que ce fût pour lui enlever la Couronne. Il envoya donc une Commiſſion au Sénéchal de Guyenne, pour traiter avec les Comtes de *Foix* & de *Cominges*, & avec pluſieurs autres, le 20 Septembre. Page 451.

Traité
de E-
douard &
ilippe.

Ratifica-
n d'E-
ouard.

Il donna de pareils Plein-pouvoirs pour faire des Confédérations avec le Duc de *Brabant*, les Comtes de *Flandre*, de *Gueldre*, de *Los*, & de *Chiny*, & avec tous ceux qui voudroient s'unir avec lui. Le 11 Octobre. Page 451.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, *Philippe*, impatient de ce que ſes Ambaſſadeurs ne recevoient point de réponſe, envoya dans la Guyenne le *Comte d'Alençon* ſon Frere, qui prit & fit démolir le Château de Xaintes, & piller celui de Bourg. *Edouard* minutoit alors avec *Baillol* l'entrepriſe dont il a été parlé dans l'Article précédent. Pour ne pas interrompre ſes projets, il ſe réſolut à donner ſatisfaction au Roi de France, & lui envoya les Lettres-patentes promiſes au ſujet de l'hommage. Il déclaroit dans ces Lettres, que l'hommage qu'il avoit rendu devoit être cenſé *lige*, & qu'à l'avenir ceux que lui & ſes Succeſſeurs rendroient, ſe feroient de la même maniere, & avec les mêmes circonſtances que *Philippe* le prétendoit; de quoi il y avoit un modele dans ces mêmes Lettres, du 30 Mars 1331. Page 477.

Lettres-
tentes
omiles
E-
uard au
jet de
iom-
age.

Cinq jours après, *Edouard* ſe rendit en France, ſous prétexte d'y accomplir un Vœu. Il y vit *Philippe*, & fit un Accord avec lui, par lequel ce dernier lui quitta 30000 livres Tournois, pour les dommages faits à Xaintes & à Bourg. Page 483. Il pardonna les Seigneurs Gaſcons, page 485; & conſentit que leurs Châteaux ne fuſſent pas démolis. Un Hiſtorien d'*Edouard* prétend que ce Prince paſſa en France déguiſé, & à l'inſu de *Philippe*: en quoi il s'eſt certainement trompé (6).

Traité &
trevue
Edouard
de Phi-
ppe en
ance.

Edouard
btient
ace
our la
obleſſe
Gaſco-
ne.
Erreur
un His-
rien.

Il ſembloit que la Paix devoit être parfaitement établie entre les deux Rois: mais *Edouard* n'avoit pas deſſein de l'entretenir; c'eſt pourquoi il tâchoit de laiſſer quelque queue à tous les Traités qu'il faiſoit avec *Philippe*, afin d'avoir toujours un prétexte de prendre les armes, quand il verroit le tems propre pour cela. L'occaſion n'étoit pas alors favorable Il ſe trouvoit engagé dans la Guerre d'Ecoſſe, & bien loin d'être en état d'attaquer *Philippe*, il avoit lieu de craindre que celui-ci ne donnât de puiſſans ſecours aux Ecoſſois. Il étoit donc néceſſaire de l'amuſer pendant cette Guerre, par les apparences d'un deſir ſincere d'entretenir la Paix avec lui; & laiſſer pourtant les affaires en un tel état, que le prétexte de rompre ne manquât pas quand il en ſeroit tems. C'étoit-là manifeſtement le but de toutes les Négociations d'*Edouard* avec la France, pendant les cinq années que la Guerre d'Ecoſſe dura. Pour cet effet, ſachant que *Philippe* avoit à cœur l'Expédition de la Terre-Sainte, à laquelle il s'étoit engagé, il feignit de vouloir être de la partie, & lui envoya des Ambaſſadeurs, pour regler avec lui tout ce qui regardoit ce voyage qu'ils devoient faire enſemble. Mais comme cette affaire auroit pu être trop tôt reglée, il chercha les moyens de la tirer en longueur, en renouvellant quelques vieilles prétentions, que les Traités de Montreuil & de Périgueux, faits entre ſon Ayeul & *Philippe le Bel*, avoient laiſſées indéciſes; & ſous pretexte de terminer ces différends avant que de commencer le voyage prétendu, il amuſoit le tapis pendant qu'il pouſſoit ſes conquêtes en Ecoſſe. Pour endormir d'autant mieux le Roi de France, il accorda de tems en tems, à ſa ſollicitation, quelques Trèves aux Ecoſſois, afin de lui faire croire qu'il avoit véritablement deſſein de demeurer uni avec lui. C'eſt à quoi conduiſent tous les Actes qui ſe trouvent ſur cette matiere, depuis 1332 juſqu'en 1335. Ce ne ſont que des Plein-pouvoirs pour traiter avec *Philippe*, tantôt ſur l'Expédition d'Orient, tantôt ſur des projets de Mariages entre les Princes & les Princeſſes des deux Maiſons, tantôt ſur les Traités de Montreuil & de Périgueux, dont il ſeroit inutile de rapporter le détail.

Edouaid
mule
hilippe.

Edou-
ard
III.

Cependant, quoique *Philippe* ne ſoupçonnât pas qu'*Edouard* voulût faire revivre ſes prétentions ſur la Couronne, il ne laiſſoit pas de s'appercevoir que ſon intérêt n'étoit pas de ſouffrir qu'il ſe rendît maitre abſolu de l'Ecoſſe. Il témoigna donc que ſon deſſein étoit d'aſſiſter ce Royaume affligé, dont le Roi s'étoit venu refugier chez lui. *Edouard* ſe ſervit de ce prétexte, pour faire des préparatifs de ſon côté. Il convoqua pour cet effet un Grand-Conſeil à Londres, pour y déliberer ſur les préparatifs que la France faiſoit contre l'Angleterre. Il préſuppoſoit que la France donnant du ſecours à l'Ecoſſe, c'étoit rompre la Paix avec l'Angleterre; mais il ne vouloit pas que la Guerre qu'il faiſoit lui-même à l'Ecoſſe alliée de la France, fût une rupture de la Paix. Ce fut-là le ſujet apparent de la brouillerie, qui ſe rendoit tous les jours plus forte entre les deux Rois; les heureux ſuccès qu'*Edouard* avoit eus contre l'Ecoſſe le faiſant parler avec d'autant plus de hauteur, qu'il ſe voyoit près du tems auquel il pourroit mettre au jour tous ſes deſſeins. C'eſt de cette maniere que ſe paſſerent les années 1332, 1333, 1334, & 1335, c'eſt-à-dire, preſque tout le tems qu'*Edouard* fut occupé à la Guerre d'Ecoſſe.

En 1336, comme il ne voyoit plus une grande oppoſition de la part des Ecoſſois, il preſſa plus fortement la concluſion de ſes Alliances étrangeres; principalement avec le Duc de *Brabant*, le Comte de *Gueldre*, & le Marquis de *Juliers*. Pour porter ſes Sujets à lui fournir de grands Subſides, il feignit que le Royaume étoit menacé d'une invaſion de la part de la France, & fit armer tous ſes Sujets depuis l'âge de 16 ans juſqu'à ſoixante. Page 687. En même tems, il demanda la reſtitution de quelques Terres que *Philippe* lui détenoit en Guyenne, & convoqua un Grand-Conſeil pour déliberer ſur les moyens de réſiſter à la prétendue invaſion de la France, pages 701, & 705; ce qu'il faiſoit apparemment, pour avoir un prétexte de demander à ſes Sujets de plus grands ſecours. Il ne laiſſa pas d'envoyer encore des Ambaſſadeurs en France, pour traiter avec *Philippe* du voyage de la Terre-Sainte, ce qui ne s'accordoit guere avec la crainte d'une invaſion. Page 703. Ce n'étoit pas qu'il eût envie de s'engager dans cette entrepriſe: c'étoit ſeulement pour ne pas s'attirer le reproche d'avoir mis obſtacle à ce voyage, de quoi *Philippe* ſe prévaloit envers le Pape. Dans la même vue, il donna commiſſion à ſes Ambaſſadeurs de traiter avec *Philippe*, de tous les différends qu'ils avoient enſemble, page 704: voulant faire croire par-là, qu'il ne cherchoit que la Paix. Mais il avoit eu l'adreſſe de mettre au nombre de ces différends, des dépendances des anciens Traités de Montrueil & de Périgueux; ce qui cauſoit des embaras qui rendoient la concluſion du Traité très difficile, & c'étoit ce qu'il demandoit

Politique d'Edouard pour obtenir de grands Subſides de ſes Sujets.

Il fait armer preſque toute la Nation.

Convoque un Conſeil.

Et envoye des Ambaſſadeurs à Philippe pour traiter du voyage de la Terre-Sainte.

L'invaſion que *Philippe* méditoit, ſelon *Edouard*, aboutit à une Ambaſſade qu'il envoya en Angleterre, pour y ſolliciter quelque accommodement en faveur du Roi *David*. Du 5 Septembre 1336, page 707. Tout cela fut inutile, *Edouard* n'avoit en vue que d'amuſer le Roi de France; auſſi n'y eut-il rien de conclu. Comme il voyoit que la Guerre d'Ecoſſe tiroit à ſa fin, par l'épuiſement des Ecoſſois; il redoubloit ſes ſoins pour conclure ſes Alliances étrangeres, afin d'être en état d'attaquer la France auſſi-tôt que cette Guerre ſeroit terminée. C'eſt ce qui paroît manifeſtement de tous les Actes de l'année 1336, où l'on voit des Procurations pour faire des Alliances avec divers Princes d'Allemagne & des Païs-Bas, pendant qu'il achevoit de réduire l'Ecoſſe. Peut-être auroit-il, dès ce tems-là, fait paroître ouvertement les deſſeins qu'il avoit formés contre la France, ſi la diſgrace arrivée en Ecoſſe au Comte d'*Athol*, ſon Général, n'eût attiré une quatrieme fois ſes armes dans ce Païs-là (7). Il continua donc à feindre qu'il vouloit s'accommoder avec *Philippe*, & même avec *David Brus*, & reçut les Ambaſſadeurs qui lui furent envoyés par ces deux Princes, le 2 Janvier 1337, pages 730, 745. Cependant il négocioit toujours avec

Ambaſſade de Philippe à Edouard en faveur du Roi David.

Edouard traite avec

(4) La raiſon pourquoi le Roi d'Angleterre ſe hâta de partir, paroît une circonſtance trop eſſentielle pour être omiſe, ſi elle eſt telle que la rapporte Mr. *Barnes*, ſavoir: Que *Philippe*, dépite intérieurement de ce que le Roi d'Angleterre ne lui avoit pas rendu la ſoumiſſion qu'il en attendoit, lui dreſſa un piege pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Le Roi en fut averti ſecretement, & il s'embarqua ſur le champ avec ſa Suite, pour s'en retourner en Angleterre, avant que perſonne pût ſavoir la raiſon d'un départ ſi p[illegible]

(5) Il n'y a pas juſqu'à l'exact Mr. *Barnes*, qui ne ſe ſoit ici trompé en datant ce Traite du 30 de Mai.

(6) Mr. *Barnes* a commis cette erreur, lorſque parlant du Voyage du Roi d'Angleterre en France pour s'y acquitter du Vœu qu'il avoit fait d'y viſiter de ſaints Lieux, afin d'être délivré des embaras & des dangers qu'il venoit d'eſſuyer, Mr. *Barnes* dit qu'il y fut *incognito*, avec ſeulement quatorze Perſonnes de ſa ſuite, tous déguiſes en Marchands.

(7) Il paroît par ce que dit Mr. *Barnes*, que cette Bataille où le Comte d'*Athol* fut tue, ſe donna le dernier jour de Décembre 1335, dans les Prairies de *Kilblain*, près du Château de *Kildrummy*. Le Lecteur peut en voir les particularités dans cet Ecrivain.

diverſes Puiſſances étrangeres.

vec les Princes étrangers, & non ſeulement avec les Princes, mais encore avec toute ſorte de Perſonnes qui vouloient s'engager à ſon ſervice. Page 746.

Il permet à Robert d'Artois de chaſſer dans ſes Forêts. Erreur des Hiſtoriens, touchant ce Robert.

Robert d'Artois, qui s'étoit brouillé avec *Philippe*, étoit déja en Angleterre au mois d'Avril 1337 (1), comme il paroît d'une Permiſſion qu'*Edouard* lui donna de chaſſer dans ſes Forêts, datée du 23 du même mois, page 747. La plupart des Hiſtoriens prétendent que ce fut *Robert d'Artois* qui lui inſpira la penſée d'arracher la Couronne à *Philippe de Valois*; mais les meſures qu'*Edouard* avoit priſes avant l'arrivée de ce Prince, font voir qu'il ne fit tout au plus, que le confirmer dans le deſſein qu'il avoit déja formé.

Liſte des Alliés d'Edouard.

Voici une Liſte des principaux Princes, ou Seigneurs, avec qui *Edouard* négocia pour traiter avec eux pendant la Guerre d'Ecoſſe.

Le Comte d'*Armagnac.*
Le Comte de *Foix.*
Le Vicomte de *Lomagne.*
Le Vicomte de *Tartas.*
Le Seigneur d'*Albret.*
Le Duc d'*Autriche.*
Le Duc de *Brabant.*
Le Comte *Palatin du Rhin.*
Le Comte de *Hollande.*
Louis de Savoye.
Louis de Baviere, Empereur.
Le Marquis de *Brandebourg.*
L'Archevêque de *Cologne.*
Le Marquis de *Juliers.*
Le Comte de *Haynaut.*
Le Comte de *Gueldre.*
Le Comte de *Zélande.*
Le Comte de *Mons.*
Le Comte de *Marle.*
Edouard, Fils du Comte de *Limbourg.*
Le Comte de *Geneve.*
Hughes de Geneve.
Le Comte de *Los.*
Le Comte de *Chyny.*
Herman de Blankard, *Doyen d'Aire.*
Guillaume de Duyvenvorde.
Le Seigneur de *Chalanck.*
André de Peyteyr.
Nicolas de Dordrecht.
Robert de Toebourgh.
Lambert de Deppy.
Croye de Hochſtraet.
Jean de Quatre Mars.
Henri de Geminith.

A quoi il faut ajouter un très grand nombre d'autres Particuliers de Guyenne, d'Allemagne, & des Bas-Bas, & principalement les Villes de Flandre, qui par les intrigues de *Jaques d'Artevelle* (2) ſe liguerent avec lui dans la ſuite. Chacun de ces Alliés s'engageoit à lui fournir un certain nombre de Troupes, pour les ſommes dont ils convenoient.

Ses Conventions avec le Comte de Haynaut.

Dans les Conventions qu'il fit avec le Comte de *Haynaut*, il paroît que ce Comte, quoique ſon Beau-frere, ne voulut s'engager avec lui, qu'à condition qu'*Edouard* auroit le Titre de Lieutenant ou Vicaire de l'Empereur, page 783. Ce qui fait connoitre la raiſon qu'*Edouard* eut de rechercher cette Dignité, que le Pape lui reprocha dans la ſuite, comme étant au-deſſous de lui.

Sa Lettre à L'Empereur pour le ſolliciter à ſe reconcilier avec le Saint Siege.

On voit, page 798, une Lettre d'*Edouard* à *Louis de Baviere* Empereur, par laquelle il le ſollicitoit à ſe reconcilier avec le Saint Siege. On voit encore dans cette Lettre, que l'Empereur s'étoit engagé à venir lui-même ſervir *Edouard* avec 2000 Hommes-d'armes, pour leſquels il devoit recevoir 300000 florins. Page 799.

Tout le monde voyoit bien qu'*Edouard* avoit deſſein de faire la Guerre à la France; mais il ne s'étoit pas encore déclaré que ce fût pour faire valoir ſon Droit ſur la Couronne: c'étoit ce qu'il cachoit encore avec ſoin. Le prétexte qu'il prenoit pour armer, étoit de ſe mettre en état de défenſe contre *Philippe*, qui avoit fait Alliance avec les Ecoſſois, & menaçoit, diſoit-il, d'envahir l'Angleterre. Pour perſuader à ſes Sujets qu'il ne prenoit les armes qu'à regret, il publia une Proclamation (page 804) dans laquelle il expoſoit à ſon Peuple toutes les démarches qu'il avoit faites pour prevenir cette Guerre. En voici les principales.

Proclamation pour juſtifier la Guerre qu'il aloit déclarer à la France. Offres faites à Philippe.

1. Il avoit offert le Mariage du *Duc de Cornouaille*, ſon Fils avec une Fille de *Philippe*.

2. Le Mariage d'*Alienor* ſa Sœur, Comteſſe de *Gueldre*, avec *Jean* Fils ainé de *Philippe*, & une groſſe ſomme d'argent.

3. Il avoit offert autant d'argent que *Philippe* en demanderoit pour le ſatisfaire.

4. De l'accompagner à la Terre-Sainte, à condition qu'il lui rendroit la moitié des Terres qu'il lui retenoit.

5. Il avoit fait les mêmes offres, ſi *Philippe* vouloit s'engager à lui faire cette reſtitution au retour de leur voyage.

6. A la requiſition de *Philippe*, il avoit accordé aux Ecoſſois une Trève, pendant laquelle ils avoient tué le Comte d'*Athol*.

7. Malgré cette perfidie, il leur avoit accordé une autre Trève, à la requiſition du Roi de France.

Le Lecteur jugera de l'importance de ces offres, & ſi elles n'étoient pas ſujettes à des explications qui lui auroient aiſément fourni un prétexte de retirer ſa parole. Auſſi *Philippe* ne s'y laiſſa point amuſer. La ruine des Ecoſſois (car c'eſt tout ce que *Philippe* craignoit alors) étoit trop préjudiciable à ſes intérêts, pour abandonner ce Peuple, comme *Edouard* le demandoit en vertu de ces offres, qui étoient bien moins avantageuſes à *Philippe*, qu'au Roi d'Angleterre.

Lettre d'Edouard au Pape ſur le même ſujet.

Edouard écrivit à peu près les mêmes choſes au Pape, pour le munir, diſoit-il, contre les fauſſes ſuggeſtions de ſes Ennemis, page 807. Du 1 de Septembre 1337. Mais il ne parloit pas encore de ſes prétentions ſur la Couronne de France. Au contraire, il donna le 3 Octobre des Plein-pouvoirs à ſes Commiſſaires, pour traiter avec le Roi de France à tous égards, ſans parler pourtant de la Couronne. Page 812.

Mais le même jour il donnoit pouvoir à ſes Envoyés au-delà de la Mer, de ceder à ceux qui voudroient s'engager à ſon ſervice, des Terres ou Fiefs à lui appartenans, ſoit qu'il en fût en poſſeſſion, ou non; ce qui ne ſe peut entendre que des Terres ſituées en France. Page 815.

Il dema[nde] de la Couronne de France.

Quatre jours après, il leva entierement le maſque, dont il s'étoit ſi longtems couvert. Il donna Procuration au Duc de *Brabant*, au Marquis de *Juliers*, & à *Guillaume Bohun* Comte de *Northampton*, pour demander la Couronne de France, & en prendre poſſeſſion en ſon nom. Le 7 Octobre 1337. Page 818.

Il étab[lit] un Vice Roi en France, & ordo[n]ne aux François de lui obeir.

Le même jour il fit expédier au Duc de *Brabant* une Patente, qui le conſtituoit ſon Lieutenant-Général en France. Page 818.

De plus, un Ordre à tous les François d'obéir au Duc de *Brabant*, comme à lui-même. Page 819.

Erreur de quelques Hiſtoriens François.

Ces trois dernieres Pieces ſont déciſives, pour prouver qu'il n'attendit pas juſqu'en 1339, à déclarer ouvertement ſes prétentions ſur la Couronne; ainſi que l'aſſurent quelques Hiſtoriens François, à l'occaſion du ſcrupule des Flamands, dont il ſera parlé dans l'Extrait du Tome ſuivant.

Lettre d'Edouard au Pape.

Ce pas étant fait, *Edouard* écrivit au Pape, pour s'excuſer de ce qu'il avoit fait Alliance avec l'Empereur, qui étoit excommunié. Le 17 Octobre. Page 819.

Paſſepor[t] pour de[s] Cardinaux.

Benoit XII, qui occupoit alors le Siege de Rome, & qui étoit un peu partial pour la France, apprenant les préparatifs d'*Edouard*, lui envoya deux Cardinaux, pour tâcher de prévenir l'effuſion du ſang Chrétien. Leur Paſſeport eſt du 17 Octobre Page 827.

A leur arrivee il convo[que] ſon Parlement.

Sur la nouvelle de l'approche des Légats, *Edouard* aſſembla ſon Parlement, pour déliberer avec lui ſur leur reception, & ſur les motifs de leur envoi. Le 20 Décembre. Page 832.

Petit de[lai] accordé à la France.

Les Légats étant arrivés, *Edouard* leur fit beaucoup de careſſes, & fit fort valoir l'engagement qu'il prit à leur conſideration, de ne pas commencer la Guerre contre la France, avant le 1 de Mars 1338. Cette grace étoit peu conſiderable, puiſque cet engagement eſt du 24 Décembre; page 833. Il eſt vrai que ce terme fut prolongé dans la ſuite juſqu'à la Fête de S. Jean.

C'eſt par-là que finiſſent les Actes de ce Tome IV, qui regardent la France. Le but que j'ai eu en faiſant cet Extrait, qui dans le fond ne contient que les préparatifs de la Guerre contre la France, a été de faire connoitre le génie & une partie du caractere d'*Edouard III*; & il ne m'a pas été poſſible de l'abreger davantage, de peur de perdre de vue le but que je m'étois propoſé.

VI. AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.

Il y a dans ce Volume moins de Pieces, touchant les Affaires Eccléſiaſtiques, que dans aucun des trois précédens. Celles qui s'y trouvent ſont ou peu conſiderables, ou ne ſont proprement qu'une repétition de ce qu'on a déja vu dans les autres Tomes. Ce ſont les mêmes démêlés entre les Papes & les Anglois, touchant la Collation des Bénéfices, les Appels, & les Citations à la Cour de Rome. Je crois donc inutile d'entrer dans aucun détail ſur ce ſujet, puiſqu'on a vu de quoi il s'agit dans les Tomes précédens. Il faut ſeulement ſe ſouvenir, que dans toutes les diſputes qui arrivoient entre le Roi & le Pape, touchant la Collation des Bénéfices, le prémier avoit toujours du deſſous, parce que le Clergé prenoit le parti du Pape. C'eſt ce qui faiſoit que les Papes tâchoient tous les jours d'augmenter le nombre des Bénéfices, dont ils s'attribuoient à eux-mêmes la diſpoſition. Par exemple, on voit dans ce Tome IV, que l'Evêché de Worcheſter étant venu à vaquer par la tranſlation de ſon Evêque au Siege d'Ely, le Pape remplit d'abord le Siege vacant, ſans avoir égard à la nomination du Chapitre. La raiſon qu'il en donnoit, n'étoit pas tirée de l'Ecriture, ou des anciens Ca-

(1) Selon Mr. *Barnes*, *Robert d'Artois* s'étoit enfui en Angleterre dès la fin de l'annee 1332, vers le tems que le Roi *Edouard* tint ſon prémier Parlement à *Yorck*.

(2) Mr. *Barnes* nous a donné un récit extraordinaire de cet homme. Il dit que quoiqu'il fût de médiocre naiſſance, ſimple Rafineur de miel à *Gand*, ou comme d'autres diſent, Braſſeur, il s'éleva à un tel excès de richeſſes & d'autorité, par ſon eſprit & ſon grand courage, qu'il ſe rendit plus abſolu qu'aucun Comte de Flandre ne l'avoit jamais eté. Comme il entreprit de ſe faire le Defenſeur du Peuple, il avoit tout à ſon commandement; & ceux qui ne ſe déclaroient pas pour lui, étoient traités comme des Ennemis publics. Il n'alloit jamais dans les rues, ſans avoir à ſa ſuite ſoixante ou quatre-vingts puiſſans Eſtafiers, entre leſquels il y en avoit trois ou quatre de ſa confidence, qui au moindre ſigne qu'*Artevelle* leur faiſoit, tuoient quelque homme que ce fût, s'il en étoit craint ou haï. Il s'emparoit juſqu'au dernier ſou des Revenus du Comte, & les dépenſoit à ſa fantaiſie, ſans prendre ni donner aucun compte. Il banniſſoit tous les Seigneurs & Gentilshommes qu'il ſoupçonnoit être du

Canons, mais de ſa ſimple volonté. *Car*, diſoit-il, *avant la vacance de l'Egliſe de Worceſter, nous avions ordonné que tous les Evêchés vacans par la tranſlation des Evêques à un autre Siege, ſeroient à notre diſpoſition.* S'il lui avoit pris envie d'ordonner par avance, que tous les Bénéfices vacans, de quelque maniere que ce fût, ſeroient à la diſpoſition du Saint Siege; ç'auroit été une raiſon ſuffiſante pour priver tous les Chapitres, & tous les Patrons, de leur Droit. Nous verrons dans la ſuite de ce Regne, que le Roi & le Parlement mirent un frein à cette Uſurpation.

On trouve dans ce Tome, comme dans les autres, divers Ordres du Roi contre les Appels & les Citations perſonnelles à la Cour de Rome, & contre diverſes autres vexations des Papes; mais comme ils ne contiennent rien de nouveau, ou de particulier, nous ne nous y arrêterons pas.

Une Lettre d'*Edouard* au Pape *Jean XXII*, page 428, fait voir que ce Pape ne s'oublioit pas lui-même, quand il accordoit au Roi les Décimes ſur le Clergé; puiſqu'il s'étoit réſervé la moitié de celles qu'il avoit accordées à ce Prince pour quatre ans.

On trouve encore, que le même Pape demanda les arrérages de 30 ans du Tribut établi par *Jean ſans Terre*, ſauf à rabattre ce qu'*Edouard II* en avoit payé. Le Roi, qui avoit alors intérêt de ménager la Cour de Rome, promit de payer 500 Marcs tous les ans, juſqu'à l'entier payement de ces arrérages, comptant quatre florins d'or pour chaque Marc. Page 588. Il n'accomplit pas ſa promeſſe, & nous verrons dans les Tomes ſuivans, qu'il abolit enfin ce Tribut.

Edouard ayant accordé à un Cardinal, qui avoit des Bénéfices en Angleterre, la permiſſion de faire appeller ſes Débiteurs à la Cour Eccléſiaſtique; le Parlement le pria de revoquer cet Ordre, comme contraire aux Loix du Royaume; ce qui fut exécuté. Page 356.

Il y a, dans ce Tome, diverſes Lettres d'*Edouard* au Pape, pour obtenir la Canoniſation du Comte de *Lancaſtre*, pages 268, 421, & 478; de *Robert de Winchelſey*, Archevêque de Cantorbery, page 272; de *Jean d'Alderby*, Evêque de Lincoln, pages 275, 336; & de *Guillaume de la Marche*, Evêque de Bath & Wells, page 375.

Un Bref de *Benoit XII*, qui notifie ſon élection à *Edouard*, avant tout autre Prince Chrétien. Page 633.

Ce qu'il y a de plus conſiderable dans ce Tome IV, par rapport à la Religion, c'eſt une Bulle de *Jean XXII* contre certains Hérétiques de Baviere, qui prenant le parti de l'Empereur contre le Pape, avoient fait un Livre contenant diverſes Propoſitions, que le Pape condamne dans cette Bulle. Il ne ſe contente pas de les condamner, il les refute pied à pied, par des Argumens qui lui ont été fournis, ou qui ont été approuvés, dit-il, par un grand nombre de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, & de Docteurs en Théologie & en Droit. Si cet Extrait n'étoit pas déja trop long, je ferois ici un détail de tous les raiſonnemens de ce Pontife; mais pour abreger, je me contenterai de donner les cinq Propoſitions condamnées, & quelques-unes des preuves les plus particulieres, par leſquelles le Pape refute ces Propoſitions. Cette Bulle eſt datée d'Avignon, le 3 des Calendes de Septembre 1337. Page 315.

1. Propoſition. *Quand Jeſus-Chriſt paya le* (3) *Didrachme à l'Empereur, par le moyen de la* (4) *Statere priſe dans la bouche d'un poiſſon, il ne le fit pas par condeſcendance, mais par néceſſité.*

Jeſus-Chriſt, répond le Pape, étant Fils de David, n'étoit point obligé de payer le Tribut: donc il eſt faux qu'il l'ait payé par néceſſité. Ce que les Hérétiques diſent, que les Biens temporels de Jeſus-Chriſt étoient ſoumis à la Juriſdiction de l'Empereur, & par conſéquent les Biens de l'Egliſe, eſt un raiſonnement faux; parce que Jeſus-Chriſt paya pour ſa Perſonne, & non pas pour ſes Biens.

2. Propoſition. *Saint Pierre n'a pas eu plus d'autorité que les autres Apôtres, & Jeſus-Chriſt n'a établi aucun Chef ſur l'Egliſe.*

Entre autres raiſons dont le Pape ſe ſert pour refuter cette Propoſition, il dit, que Jeſus-Chriſt a donné aux autres Apôtres une autorité limitée, en leur diſant, *Ceux dont vous retiendrez les péchés*, &c. ou bien, *Allez & baptiſez*, &c. Mais que celle qu'il a donnée à S. Pierre, eſt ſans bornes, *Pais mes brebis*, ou bien, *Je te donnerai les Clefs*, &c. ce qu'il n'a dit à aucun autre Apôtre en particulier.

De plus, il a dit à S. Pierre, *Duc in altum: Mene en haute mer*; voulant dire, que c'étoit à lui ſeul à définir les doutes & les diſputes les plus importantes touchant la Foi: au-lieu qu'il a dit aux autres Apôtres, *Lâchez les filets.*

3. Propoſition. *C'eſt à l'Empereur à faire le Pape, à le dépoſer, & à le punir.* EDOUARD III.

Parmi les argumens dont *Jean XXII* ſe ſert pour combattre cette Propoſition, il dit que *S. Pierre* a été établi par Jeſus-Chriſt, & non pas par un Seigneur Temporel; & que les Empereurs, avant *Conſtantin*, n'ont pas fait les Papes: que bien loin que *Conſtantin* ait acquis ce Droit par ſa converſion, il eſt au contraire devenu Fils & Diſciple ſujet du Pape. Il ajoute, que cet Empereur a transferé le Siege de l'Empire à Conſtantinople, ne jugeant pas qu'il pût exercer ſa puiſſance dans une Ville où réſidoit le Chef de l'Egliſe Chrétienne.

Après pluſieurs autres réponſes qui n'ont rien de particulier, il attaque les Hérétiques, ſur ce qu'ils ſoutiennent que *Pilate*, en qualité de Juge ordinaire, a fait crucifier Jeſus-Chriſt. Il dit ſur cela, que ces paroles peuvent avoir un double ſens. Car, ou on entend que *Pilate* l'a fait de Droit, ou de Fait. Si on l'entend de Droit, cela eſt faux; car perſonne ne peut être jugé de Droit, qu'il ne ſoit criminel. Or Jeſus-Chriſt étoit innocent. Si on l'entend de Fait, on n'en peut conclure autre choſe, ſinon que l'Empereur peut injuſtement tuer le Pape; ce qui eſt avoué, non-ſeulement de l'Empereur, mais de toute autre Perſonne privée.

4. Propoſition. *Tous les Prêtres, ſoit Papes, Archevêques, ou Evêques, ont une égale Juriſdiction, par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt: Que ſi quelques-uns ont plus d'autorité que les autres, ils l'ont reçue de l'Empereur, qui, comme il la peut donner, la peut auſſi revoquer.*

Parmi pluſieurs autres raiſons, le Pape ſe ſert de celle-ci, pour faire voir que la diſtinction des divers degrés de puiſſance dans l'Egliſe, eſt de l'inſtitution de Jeſus-Chriſt. Celui en l'autorité de qui on fait quelque choſe, ſemble la faire lui-même. Or *Pierre*, Vicaire de Jeſus-Chriſt, & Chef du Troupeau, voyant que ce Troupeau étant augmenté, il étoit néceſſaire d'augmenter le nombre de ſes Gardiens, a inſtitué les divers degrés de puiſſance dans l'Egliſe. Donc cette diſtinction, faite par l'autorité de *S. Pierre*, doit être cenſée faite par Jeſus-Chriſt même.

Sur la Queſtion, ſi tous les Prêtres ſont égaux, il dit, que ſelon la dignité de l'Ordre, ils ſont tous égaux: mais non pas quant à la puiſſance. Il avoue pourtant, que quand un Prêtre inférieur celebre l'Euchariſtie, il en ſuit le même effet, que ſi c'étoit un ſupérieur; parce que c'eſt un même Prêtre intérieur, à ſavoir Jeſus-Chriſt, qui produit la Tranſſubſtantiation.

5. Propoſition. *Toute l'Egliſe jointe enſemble ne peut pas punir quelqu'un par une puiſſance coactive, ſi ce n'eſt par conceſſion de l'Empereur.*

Jean XXII prétend que le pouvoir d'excommunier eſt une puiſſance coactive; or le pouvoir d'excommunier a été donné à l'Egliſe par Jeſus-Chriſt; donc l'Egliſe a une puiſſance coactive. Pour prouver que l'Excommunication eſt coactive, il dit que l'Excommunication Majeure prive la Perſonne excommuniée, non-ſeulement des Sacremens, mais encore de la communion des Fideles. Or ajoute-t-il, les Loix Impériales diſent, qu'il eſt plus rude de converſer parmi les hommes étant privé de leurs ſuffrages, que d'en être ſéparé. Donc l'Excommunication eſt plus rude qu'une peine temporelle: d'où il ſuit, que l'Egliſe a une puiſſance coactive.

Pour prouver encore que la puiſſance de l'Egliſe eſt coactive, il allegue celle dont *S. Pierre* ſe ſervit envers *Ananias*, avec ce paſſage de *S. Paul* aux Corinthiens: *Viendrai-je avec la verge?* & cet autre: *Nos armes ne ſont point charnelles, mais puiſſantes de par Dieu pour la deſtruction des fortereſſes.*

EXTRAIT DU TOME V.

Contenant 19 *années du Regne d'*EDOUARD III, *depuis le commencement de* 1338, *juſqu'à la fin de* 1356.

CE cinquieme Tome contient un très grand nombre de Pieces, qui peuvent être d'un grand uſage pour l'éclairciſſement de divers évenemens du Regne d'*Edouard III*, l'un des plus conſiderables de l'Hiſtoire d'Angleterre. Mais comme il n'eſt pas poſſible de parler dans un Extrait, de tous ces Actes, qui, outre qu'ils ſont en trop grand nombre, ne ſont pas également importans; je me bornerai à quelques-uns de ce ceux qui peuvent ſervir à éclaircir quelque Fait obſcur, ou douteux, ou déguiſé par les Hiſtoriens. EDOUARD III.

Les affaires qu'*Edouard III* avoit avec la France, étant com-

du Parti du Comte; il s'emparoit de la moitié de leurs Biens, & laiſſoit l'autre moitié aux Femmes & aux Enfans des Exilés. Il entretenoit dans chaque Ville des Soldats & des Créatures, pour lui ſervir d'Eſpions, & lui faire ſavoir ſi quelqu'un formoit des deſſeins contre lui; & n'avoit point de repos, qu'il ne l'eût banni ou fait périr. Les Anglois furent à cauſe de cela obligés de rechercher ſon amitié; ce qui, par un coup de la Providence, fut la cauſe de ſa perte: car le 17 de Juillet 1345, il fut tué à *Gand* par la Populace, dans ſa propre maiſon. Ce qui avoit irrité le Peuple contre lui, étoit, qu'il faiſoit tous ſes efforts pour faire reconnoitre le Fils du Roi *Edouard* Comte de Flandre, au préjudice des légitimes Succeſſeurs; & auſſi, parce qu'il diſſipoit les Tréſors du Païs, & les faiſoit paſſer en Angleterre.

(3) Ce Tribut, qui eſt appellé *Didrachme* dans l'Original, valoit quinze deniers ſterling.

(4) Le *Statere*, ainſi nommé dans l'Original, eſt une demi-once d'argent, valant deux ſous ſix deniers ſterling.

Edou-ard III.

comme le centre où toutes ſes Négociations aboutiſſoient; il eſt néceſſaire de commencer par cet Article, comme le plus important, & celui dont tous les autres dépendent, en quelque maniere.

AFFAIRES D'EDOUARD AVEC LA FRANCE, depuis le commencement de 1338, *juſqu'à la fin de* 1356.

Alliances du Roi Edouard.

Année 1338. Quoiqu'*Edouard* eût employé pluſieurs années à ſe préparer à la Guerre contre *Philippe de Valois*, & que dès l'année précédente 1337, il eût manifeſté le deſſein qu'il avoit de lui arracher la Couronne; ce ne fut pourtant qu'au mois de Septembre 1339, qu'il put ſe mettre à la tête de ſon Armée. Comme ſon intention étoit d'attaquer *Philippe* par la Flandre, ce fut auſſi dans les Païs-Bas, & en Allemagne, qu'il tâcha principalement de fortifier ſa Ligue par des Alliances avec les Princes de ces quartiers-là. L'Empereur *Louis de Baviere*, les Ducs de *Brabant* & de *Gueldre*, le Comte de *Haynaut*, les *Flamands* qui étoient alors gouvernés par *Jaques d'Artevelle*, & les Princes Allemands voiſins de la Flandre, étoient ceux dont l'Alliance pouvoit lui être la plus avantageuſe pour faire réuſſir ſon entrepriſe. Il avoit déja fait quelques Traités avec pluſieurs d'entre eux, ainſi qu'on l'a vu dans l'Extrait du Tome précédent; mais il étoit néceſſaire qu'il allât lui-même dans les Païs-Bas pour confirmer toutes ces Alliances, & pour prendre avec ſes Alliés de juſtes meſures pour l'exécution de ſes projets.

Il s'abouche à Cologne avec l'Empereur, qui le fait Vicaire de l'Empire.

Il partit donc d'Angleterre au mois de Juillet 1338, pour ſe rendre à *Anvers*, où il ſéjourna plus d'un an, afin d'y regler toutes ſes affaires. Peu de jours après ſon arrivée, il alla s'aboucher à *Cologne* avec l'Empereur, qui lui confera le Titre de *Vicaire de l'Empire* (1). On a vu dans l'Extrait précédent, que le Comte de *Haynaut* avoit ſouhaité qu'*Edouard* fût revêtu de cette Dignité; & ſans doute le Roi lui-même crut qu'elle lui ſeroit utile pour engager pluſieurs Princes Allemands dans la Ligue.

Il entre en France.

Ces affaires l'ayant occupé juſqu'au mois de Septembre 1339, ce ne fut qu'en ce tems-là qu'il ſe mit à la tête de ſes Troupes, pour entrer dans les Terres de France. On trouve dans un des Actes de ce Recueil, * que le 26 du même mois il étoit à *Marchienne*, entre *S. Amand* & *Douay*, d'où il s'avança dans le Cambreſis; & ce fut là qu'il apprit que *Philippe de Valois* s'approchoit avec une nombreuſe Armée. La ſupériorité des Ennemis n'empêcha pas qu'*Edouard* ne paſſât l'Eſcaut pour les aller rencontrer; de ſorte que les deux Armées ſe trouverent bientôt aſſez près l'une de l'autre pour donner Bataille.

*p. 124.

Philippe fait un defi à Edouard, & puis ſe retire.

Philippe fit même à *Edouard* un Défi, qui fut accepté ſur le champ; & le jour & le lieu étoient déja marqués pour décider la querelle, par un Combat général; lorſque *Philippe* ſe retira tout d'un coup, ſans vouloir combattre. On prétend qu'il fut intimidé par des Lettres de *Robert* Roi de Naples, grand Aſtrologue, qui lui prédiſoit un mauvais ſuccès. Quoi qu'il en ſoit, *Edouard* ſe voyant déchu de l'eſpérance de donner Bataille, ſe retira de ſon côté dans le Haynaut. Ce fut de cette maniere que ſe termina cette prémiere Campagne, ſans effuſion de ſang.

Edouard paſſa le reſte de cette année à Anvers, où des affaires importantes l'arrêterent juſqu'au mois de Fevrier de l'année 1340. La Négociation qu'il avoit commencée pour faire entrer les Villes de Flandre dans la Ligue, étoit ce qui l'occupoit le plus. Dès l'an 1331, il avoit fait avec elles un Traité qui ne les engageoit qu'à obſerver une exacte Neutralité; mais enfin il vint à bout de mettre les Flamands dans ſon parti, à condition qu'il prendroit le Titre de Roi de France. La raiſon de cette condition étoit, que les Emiſſaires de *Philippe* avoient inſpiré à ce Peuple un ſcrupule, qui leur faiſoit regarder comme un grand crime, de porter les armes contre le ſouverain Seigneur de la Flandre; de ſorte qu'ils croyoient ſe mettre à couvert de ce reproche, en reconnoiſſant *Edouard* en cette qualité.

Edouard prend le Titre & les Armes de Roi de France.

Depuis ce tems-là, *Edouard* prit le Titre de Roi de France, & fit écarteler ſes Armes de celles de France & d'Angleterre (2). Il n'eſt pas bien étrange qu'*Edouard* ſe laiſſât porter à prendre ce Titre, puiſqu'il avoit ceſſé de le donner à *Philippe*, depuis qu'il avoit fait connoitre le deſſein qu'il avoit de faire valoir ſes Droits ſur cette Couronne, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Le tems qu'*Edouard* paſſa dans ſon Royaume, juſqu'à la prochaine Campagne, fut employé en préparatifs pour la Guerre, à emprunter de l'argent de tous côtés, & à prendre des précautions pour maintenir ſes Alliés dans la Ligue, & ſes Sujets de Guyenne dans la fidelité. Après avoir pris toutes ces meſures, il partit d'Angleterre le 22 de Juin, pour ſe rendre dans les Païs-Bas, menant avec lui une Flotte de 300 voiles. Deux jours après ſon départ, il rencontra ſur la route de *L'Ecluſe*, la Flotte de France, forte de 500 Vaiſſeaux, qui l'attendoit ſur le paſſage. Malgré la ſupériorité des Ennemis, il ne laiſſa pas d'engager avec eux un Combat, qui dura toute la journée, & dans lequel la Flotte Françoiſe fut ſi entierement détruite, qu'il ne s'en ſauva que trente Vaiſſeaux. Ce Combat naval ſe donna le 24 de Juin 1340 (3).

Après cette Victoire *Edouard* ſe mit à la tête de ſon Armée, qui étoit de cent-cinquante-mille hommes, dont il en détacha cinquante-mille ſous la conduite de *Robert d'Artois*, pour aller à *S. Omer*; pendant qu'avec le reſte, il alla lui-même faire le Siege de *Tournay*. Il s'en falut bien, que les ſuccès de cette Campagne ne répondiſſent à de ſi grands préparatifs. *Robert d'Artois*, après avoir reçu un échec près de S. Omer, vit diſſiper toute ſon Armée, qui étoit principalement compoſée des Milices de Flandre; pendant que *Philippe de Valois*, qui s'étoit approché de Tournay, mettoit de ſi grands obſtacles au Siege, qu'*Edouard* fut trois mois devant cette Place, ſans eſpérance de s'en rendre maitre. Il ne lui fut pas même poſſible de donner Bataille, quoiqu'il envoyât un Cartel de défi à *Philippe*, qui ne voulut pas l'accepter. Comme *Edouard* ne voyoit aucune apparence de pouvoir prendre Tournay, & qu'il ne pouvoit lever le Siege ſans honte, il fut tiré de cet embaras par *Jeanne* Comteſſe Douairiere de *Haynaut*, ſa Belle-mere, & Sœur de *Philippe de Valois*; qui étant ſortie d'un Couvent où elle s'étoit retirée, négocia ſi heureuſement, qu'elle fit conſentir les deux Rois à une Trève, dans laquelle tous leurs Alliés furent compris. Cette Trève devoit durer juſqu'au 25 de Juin de l'année ſuivante.

Après une ſi grande levée de bouclier, *Edouard* ſe trouvoit très mortifié d'avoir été obligé de faire une Trève, qui rompoit toutes ſes meſures, & rendoit inutiles toutes les dépenſes qu'il avoit faites juſqu'alors. Il avoit d'autant plus de ſujet de s'affliger du mauvais ſuccès de cette Campagne, qu'il ſe voyoit ſur le point de perdre tous ſes Alliés. Le Duc de Brabant avoit déja retiré ſes Troupes, pendant le Siege de Tournay. Les Flamands ſembloient ſe repentir de s'être engagés dans la Ligue. L'Empereur, mécontent de ce que la Trève de Tournay s'étoit faite ſans ſa participation, menaçoit d'abandonner le Parti; & ſa défection entrainoit celle des Princes Allemands. A cela ſe joignoit un autre ſoin, qui n'occupoit pas moins *Edouard*; c'étoit de trouver de l'argent pour payer ſes dettes; & d'en faire proviſion, pour recommencer la Guerre auſſi-tôt que la Trève ſeroit expirée. C'étoit par les conſeils de l'Archevêque de *Cantorbery* ſon principal Miniſtre, qu'il avoit entrepris cette guerre, & ſur les promeſſes que ce Prélat lui avoit faites de ne le laiſſer manquer de rien. Cependant, il ne fut pas plutôt engagé au Siege de Tournay, que l'Archevêque gagné, comme on le croit, par le Pape *Benoit XII* qui étoit fort partial pour la France, non-ſeulement ne lui envoya point l'argent qu'il lui avoit promis, mais s'oppoſa même à la levée d'un Subſide que le Parlement avoit accordé au Roi. Ce manquement de parole obligea *Edouard* à s'engager dans des emprunts conſiderables, pour leſquels il payoit un gros intérêt; ce qui le mettoit hors d'état de ſe préparer pour recommencer la Guerre. Année 1341. Dès qu'il fut de retour en Angleterre, il s'en prit à l'Archevêque, qu'il accuſa d'avoir malicieuſement mis des obſtacles à l'exécution de ſes deſſeins. Cependant, comme il avoit beſoin du Clergé, il n'oſa pouſſer à bout ce Prélat, qui en fut quitte pour quelques ſoumiſſions, après avoir inutilement tenté d'exciter le Peuple contre le Roi. Dans cet embaras, *Edouard* trouva le moyen de faire prolonger la Trève juſqu'au 24 de Juin 1342. Il avoit beſoin de ce tems-là pour mettre en ordre ſes affaires qui étoient fort dérangées, tant par le défaut d'argent, que par l'infidelité de ſes Alliés. Vraiſemblablement, cette Trève auroit été ſuivie d'une Paix finale, ſi la mort du Duc de Bretagne, qui arriva dans ces entrefaites, n'eût produit des évenemens qui firent concevoir à *Edouard* l'eſperance de pouvoir attaquer *Philippe* avec plus de ſuccès de ce côté-là. Comme l'Angleterre ſe trouva très intéreſſée dans la querelle qui s'émut à l'occaſion de la Succeſſion du Duc de Bretagne, il eſt néceſſaire d'expliquer en peu de mots l'origine de cette querelle, & l'occaſion qu'*Edouard* eut de s'en mêler.

Arthur II, Duc de Bretagne, avoit eu des Enfans de deux Femmes; de la prémiere, *Jean II* qui lui ſucceda, *Guy* qui fut Comte de *Ponthieure*, & *Pierre* qui ne laiſſa point de poſterité;

(1) Cette Entrevue fut véritablement glorieuſe & magnifique. On éleva deux Trônes en pleine Place publique, l'un pour l'Empereur, & l'autre pour le Roi. L'Empereur ſe plaça le prémier, & le Roi *Edouard* s'aſſit près de lui. Ils étoient aſſiſtés de 4 Grands-Ducs, 3 Archevêques, & 6 Evêques, 37 Comtes; & ſuivant l'eſtimation des Hérauts, 17000 Barons, Bannerets, Chevaliers, & Ecuyers. L'Empereur tenant ſon Sceptre à la main droite, le Globe à la gauche, & un Chevalier d'Allemagne tenant ſur la tête de l'Empereur une Epée nue, Sa Majeſté Impériale manifeſta la déloyauté, la perfidie & la lâcheté du Roi de France; & ſur cela le défia, & déclara que lui & ſes Adhérans avoient perdu par Confiſcation, la protection & les Privileges de l'Empire; & en même tems, il nomma le Roi *Edouard* ſon Lieutenant ou Vicaire-Général de l'Empire, lui accordant un plein-pouvoir abſolu ſur tout le Païs qui eſt depuis *Cologne* en-deçà, dont il lui expédia la Chartre Impériale, aux yeux de tous ceux qui étoient préſens. Mr. *Barnes*, à qui nous devons cette relation, rapporte ce qui a été dit par quelques-uns; qu'à la prémiere Entrevue, l'Empereur trouva mauvais que le Roi *Edouard* refuſât de ſe ſoumettre à lui baiſer les pieds. (Il ſemble par-là que les Rois avoient accoutumé d'en uſer ainſi envers les Empereurs). Mais le Roi *Edouard* repondit courageuſement à l'Empereur: ,, Qu'il ,, étoit lui-même Roi ſacré & oint; qu'il avoit ſa vie & ſes mem- ,, bres en ſa propre puiſſance, n'étant comptable qu'à Dieu, en qua- ,, lité de Souverain indépendant de toute Puiſſance humaine, étant ,, auſſi Seigneur de la Terre & de la Mer, & portant même une ,, Couronne Impériale; à cauſe de quoi il ne devoit s'abaiſſer devant ,, au-

té; & de la ſeconde, *Jean*, qui fut Comte de *Montfort* en France, par le droit de ſa Mere. *Guy*, ſecond Fils de la prémiere Femme d'*Arthur*, mourut en 1331; & ne laiſſant qu'une Fille nommée *Jeanne*, que le Duc *Jean II* ſon Oncle donna en mariage à *Charles de Blois*. *Jean II* étant mort au mois d'Avril 1341, la Bretagne fut diſputée entre *Jean de Montfort*, & *Charles de Blois*; le prémier ſoutenant que ce Duché lui devoit revenir, comme au plus prochain Héritier de *Jean II* ſon Frere; & *Charles de Blois* ſe fondant ſur le Droit de repréſentation, qui donnoit à *Jeanne* ſa Femme le même Droit, que *Guy* ſon Pere auroit eu s'il eût été en vie. Cette affaire ayant été portée en France, à la Cour des Pairs, la Bretagne fut ajugée à *Charles de Blois*, qui étoit Neveu de *Philippe de Valois*.

Le Comte de Montfort fait hommage à Edouard du Duché de Bretagne. Il eſt pris & mis en priſon.

Jean de Montfort prétendant qu'on lui avoit fait injuſtice, eut recours à la protection d'*Edouard*; & après lui avoir fait hommage, il ſe rendit en Bretagne, où il fit quelques progrès. Mais ce bonheur ne dura pas longtems, puiſqu'à l'approche de *Jean* Duc de Normandie, que le Roi *Philippe* ſon Pere avoit chargé de l'exécution de l'Arrêt donné en faveur de *Charles de Blois*, *Montfort* fut obligé de ſe retirer à Nantes, où il fut incontinent aſſiégé, pris, conduit à Paris, & renfermé dans la groſſe Tour du Louvre.

Cette affaire ne fut pourtant pas terminée par la captivité de ce Prétendant. *Marguerite de Flandre* ſa Femme, prenant en main l'Adminiſtration des affaires de ſon Epoux priſonnier, renouvella, au nom de ſon Fils âgé de quatre ans, l'Alliance avec *Edouard*, à qui elle promit de livrer toutes les Places de Bretagne dont elle pouvoit diſpoſer.

Edouard envoye des Troupes en Bretagne.

En conſéquence de ce nouveau Traité, *Edouard* envoya des Troupes en Bretagne, ſous la conduite du Comte de *Northampton*, pour ſe mettre en poſſeſſion de ce Duché. Peu de tems après, il y envoya *Robert d'Artois*, qui après s'être rendu maitre de Vannes, fut aſſiégé dans la même Ville, & mourut des bleſſures qu'il avoit reçues en défendant cette Place, qui fut emportée d'aſſaut. Comme le Comte de *Northampton* n'avoit pas aſſez de forces pour ſe maintenir dans la Bretagne, *Edouard* prit en 1342, la réſolution d'y mener lui même un puiſſant ſecours; & s'étant rendu dans ce Duché, il y fit aſſieger quatre Places à la fois.

Et y mene lui-même un grand ſecours.

Mais à l'approche du Duc de Normandie, qui s'avançoit à la tête d'une nombreuſe Armée, *Edouard* fut obligé de raſſembler ſes Troupes en un ſeul Corps, qui ſe trouva encore inférieur à l'Armée Françoiſe. Il prit donc le parti de ſe retrancher; & il le fit d'une telle maniere, que le Duc n'oſa jamais l'attaquer. Enfin, après que les deux Armées eurent demeuré comme en préſence une bonne partie de l'Hiver, avec beaucoup d'incommodité, deux Légats du Pape moyennerent une Trève générale, dans laquelle tous les Alliés & Adhérans des deux Rois furent compris.

Autre Trève avec la France. p. 357.

Année 1343. Cette Trève, qui fut concluë le 20 de Fevrier 1343, devoit durer juſqu'à la Fête de *S. Michel* 1346. On convint encore, que les deux Rois envoyeroient à *Avignon* leurs Plénipotentiaires, pour y négocier la Paix devant le Pape, comme Perſonne privée; & que cette Négociation commenceroit un certain jour & dureroit un certain tems: Que le Pape envoyeroit un Nonce en Bretagne, pour y faire obſerver la Trève: Que la Ville de Vannes ſeroit miſe entre les mains du Nonce, pour la garder au nom du Pape, juſqu'à la fin de la Trève; & que *Jean de Montfort* ſeroit mis en liberté.

p. 356.

Quoique dès le 20 de Mai, *Edouard* eût nommé ſes Plénipotentiaires pour la Paix, & qu'il leur eût donné leurs Inſtructions & leurs Plein-pouvoirs, un accident inopiné fit retarder leur départ. *Nicolas de Fliſco*, Envoyé d'*Edouard* à la Cour du Pape, ayant été enlevé de ſa Maiſon pendant la nuit, & emmené en France;

Edouard demande ſatisfaction ſur l'enlevement de ſon Envoyé.

Edouard voulut avoir réparation de cet affront, avant que de faire partir ſes Ambaſſadeurs, & demanda en même tems un Sauf-conduit, qui les mît à couvert de pareilles violences. Mais le Pape n'ayant fait aucune démarche pour punir ceux qui avoient enlevé l'Envoyé du Roi, & ne voulant point d'ailleurs accorder un Sauf-conduit contre la forme ordinaire, les Plénipotentiaires Anglois demeurerent dans leur Ile; ce qui fut cauſe que le terme pris pour traiter la Paix fut ſouvent prolongé.

Et ſur d'autres ſujets de plainte.

Année 1344. *Edouard* ne vouloit point entamer la Négociation, avant que d'avoir eu ſatisfaction, tant ſur l'enlevement de ſon Envoyé, que ſur le Sauf-conduit extraordinaire qu'il demandoit pour ſes Ambaſſadeurs. A cela ſe joignoit encore un autre ſujet de plainte touchant la détention de *Jean de Montfort*, que *Philippe* retenoit encore en priſon, contre un Article exprès de la Trève; ſous prétexte que ce Prince ne pouvoit pas trouver des cautions en France. Il eſt pourtant vraiſemblable que tous ces obſtacles auroient été levés, s'il ne fût ſurvenu un autre accident, qui cauſa la rupture de la Trève.

Erreur des Hiſtoriens François au ſujet de quelques Gentilshommes pris & décapités par ordre de leur Roi, ſans aucune forme de procès.

Olivier de Cliſſon, Seigneur Breton, & dix autres Seigneurs ou Gentilshommes Bretons ou Normands, ayant été arrêtés en Bretagne par ordre du Roi de France, furent conduits à Paris, où ce Prince les fit décapiter, ſans aucune forme de procès. Les Hiſtoriens François prétendent que ces Seigneurs étoient du Parti de *Charles de Blois*, & qu'ils étoient allés volontairement à Paris pour aſſiſter à un Tournoi; mais nous verrons dans la ſuite, que ce récit eſt contre la vérité, & qu'au contraire, ils étoient du Parti de *Jean de Montfort*, & qu'ils furent arrêtés en Bretagne. Quoi qu'il en ſoit, *Edouard* demanda reparation de cette violation de la Trève, & envoya des Ambaſſadeurs exprès au Pape pour ce ſujet. Cette affaire traina tout le reſte de cette année, & une partie de la ſuivante, ſans que le Pape pût, ou voulût procurer à *Edouard* la ſatisfaction qu'il demandoit. Au contraire, il paroît de divers Actes de ce Recueil, qu'il le preſſoit de faire la Paix, ſans y comprendre ſes Alliés; & qu'il tâchoit de le rendre reſponſable de la rupture de la Trève, en mettant tout le tort de ſon côté. Enfin, après qu'*Edouard* eut attendu un an entier la ſatisfaction qu'il demandoit à *Philippe*, voyant qu'il n'y avoit aucune apparence de l'obtenir, il lui fit déclarer le 24 Avril 1345, que la Trève étoit rompue. Cependant, comme il ne s'étoit point attendu à cette rupture, il ne put être en état de recommencer la Guerre que vers le milieu de l'année 1346.

p. 488.

Le Roi de France envoye ſon Fils en Guyenne.

Année 1346. Ce retardement faillit à lui couter cher, puiſque *Philippe* s'en ſervit pour envoyer en Guyenne le Duc de Normandie ſon Fils, avec une Armée de cent-mille hommes, qui menaçoit de chaſſer entierement les Anglois de cette Province. La bonne fortune d'*Edouard* fit que les progrès du Duc ne répondirent point à ce qu'on attendoit d'un ſi grand armement. Ce Prince ne fit autre choſe que prendre quelques Bicoques le long de la Garonne; après quoi il s'attacha au Siege d'*Aiguilion*, où la brave réſiſtance des Aſſiegés lui fit perdre bien du tems.

Edouard veut paſſer en Guyenne, mais débarque en Normandie. p. 518.

Cependant *Edouard*, qui voyoit la Guyenne en grand danger, réſolut d'y mener lui-même du ſecours. Dans ce deſſein, il s'embarqua le 2 de Juillet, menant avec lui une Armée d'environ trente-mille hommes, parmi leſquels il y avoit quatre mille Hommes-d'armes. Quelque impatience qu'il eût d'aller ſecourir ſes Sujets de Guyenne, il ne lui fut pas poſſible d'exécuter ce deſſein; les vents contraires l'ayant repouſſé deux fois ſur ſes côtes. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit pourſuivre ſa route, il réſolut, par le conſeil de *Geffroi de Harcourt*, Seigneur Normand qui s'étoit refugié auprès de lui, de faire deſcente en Normandie. Suivant cette réſolution, il fit débarquer ſes Troupes à *La Hogue* dans le Cotentin; & comme les forces de *Philippe* étoient éloignées, il eut le loiſir de ravager la Normandie, ſans trouver aucune réſiſtance, que de la part du Comte d'*Eu* Connétable de France, qui ayant voulu s'oppoſer à ſes progrès avec les Milices du Païs, fut battu, & fait priſonnier.

Envoye un défi au Roi de France.

Enſuite, *Edouard* s'avança juſqu'à *Poiſſy*; d'où il envoya défier *Philippe*, offrant de le combattre ſous les murailles du Louvre. A la prémiere nouvelle du débarquement d'*Edouard*, *Philippe* avoit uſé d'une diligence extraordinaire pour aſſembler une Armée, qui ſe trouva bientôt de plus de cent-mille hommes, avec laquelle il forma le deſſein d'enfermer les Anglois entre la Seine & l'Oyſe, pour leur couper le chemin du retour. *Edouard* qui s'en apperçut, quoiqu'aſſez tard, prit la réſolution de ſe retirer dans le Ponthieu; à quoi il trouva de grandes difficultés, puiſqu'il n'avoit aucun paſſage ſur la Somme. Il fut pourtant aſſez heureux, pour découvrir & pour forcer le paſſage de *Blanquetaque*, quoiqu'il fût gardé par douze-mille hommes, commandés par *Gondemar du Fay*. Le ſoir même, après avoir fait paſſer ſon Armée, il alla camper à *Crecy*, où il réſolut d'attendre *Philippe*, qui l'atteignit dès le lendemain.

Bataille de Crecy gagnée par Edouard le Prince noir.

Ce fut là que ſe donna la fameuſe Bataille de *Crecy*, le 26 d'Août 1346. *Philippe* y fut mis dans une entiere déroute, après avoir perdu trente-mille hommes, douze-cens Chevaliers, le Comte d'*Alençon* ſon Frere, le Roi de *Boheme* ſon Allié, & quinze Princes ou grands Seigneurs des plus qualifiés du Royaume. On peut dire que ce fut le Prince de *Galles* Fils ainé d'*Edouard*, âgé ſeulement de quinze ans, qui gagna cette Bataille; le Roi ſon Pere s'étant contenté de ſe tenir à portée, avec un Corps de reſerve, pour le ſoutenir en cas de beſoin; ſans vouloir ſe mêler dans le Combat, pour ne pas ravir au Prince ſon Fils une partie de ſa gloire (4).

Après

„ aucun Potentat de la Terre". Laquelle réponſe fut admiſe.

(2) Ce fut en ce tems-là, ou à peu près, que le Roi d'Angleterre mit au bas de l'Ecuſſon ſous les Armes de France & d'Angleterre écartelées, ce Cri que l'on y voit encore, DIEU ET MON DROICT. Pour faire entendre ſon unique confiance en Dieu, & dans la juſtice de ſa Cauſe. Voyez Mr. *Barnes*.

(3) Mr. *Barnes*, qui rapporte les particularités de ce Combat, dit que les François y perdirent vingt-cinq à trente-mille hommes, entre leſquels étoient deux de leurs Amiraux; & que les Anglois leur prirent 230 de leurs Navires, ſans compter ceux qu'ils coulerent à fond.

(4) Mr. *Barnes*, qui a donné le détail de cette glorieuſe Victoire, en rapporte une ou deux particularités qui méritent bien d'être remarquées en cet endroit. Il remarque, comme une faveur ſinguliere de Dieu ſur les armes d'*Edouard*, qu'aucun Seigneur Anglois ne périt dans cette journée; & que trois Chevaliers, & un Ecuyer, furent tués. Il dit encore, que le Roi de France apporta avec lui de *S. Denys* le grand Etendart de France, que les François regardent comme ſacré, & qui à cauſe de cela ne ſervoit au commencement que dans les Guerres contre les Infideles. Que *Philippe* ſe croyant aſſuré de la Victoire, & ayant réſolu de finir la Guerre tout d'un coup, fit arborer cet Etendart ſacré ſur le Champ de Bataille, pour faire entendre que tous les Anglois ſeroient paſſés au fil de l'épée, à la réſerve du Roi *Edouard* & du Prince de *Galles* ſon Fils. Que le Roi *Edouard*, informé de cette cruelle réſolution, fit arborer le Dragon couleur de feu, pour marquer qu'on ne feroit pas plus de quartier aux

Après cette grande Victoire, **Edouard** fit inveſtir **Calais** le 5 de Septembre, & continua ce Siege pendant onze mois; ſans que *Philippe*, qui s'en approcha ſur la fin, à la tête d'une Armée de cent-cinquante-mille hommes, pût trouver l'occaſion de l'attaquer dans ſes retranchemens, & encore moins de l'engager à une Bataille en pleine campagne. Année 1347. Pendant qu'*Edouard* étoit occupé au Siege de Calais, il y reçut la nouvelle que *David* Roi d'Ecoſſe, qui étoit entré en Angleterre avec ſoixante-mille hommes, y avoit été défait & pris priſonnier. Enfin, le 1 d'Août 1347, **Edouard** ſe rendit maitre de **Calais**, d'où il chaſſa tous les Habitans, pour y mettre en leur place une Colonie Angloiſe.

David Roi d'Ecoſſe pris priſonnier.

Priſe de Calais.

Le Pape moyenne une Trève.

Deux mois après la priſe de Calais, les Légats du Pape moyennerent une Trève depuis le 28 de Septembre, juſqu'à la fin de Juin 1348, après quoi *Edouard* s'en retourna triomphant en Angleterre. Dans cette Trève, comme dans la précédente, il avoit été convenu, que les deux Rois envoyeroient leurs Ambaſſadeurs à Avignon, pour y négocier la Paix en préſence du Pape, qui devoit ſervir de Médiateur. Mais les mêmes difficultés qui s'étoient rencontrées auparavant, touchant l'envoi des Ambaſſadeurs Anglois, ſubſiſtant toujours, il falut ſouvent prolonger le terme fixé pour cette Négociation, & par conſéquent la Trève, qui fut pluſieurs fois renouvellée. Une cruelle Peſte qui affligea la France en 1348, & l'Angleterre en 1349, ne contribua pas peu, ſans doute, à ôter aux deux Rois l'envie de recommencer la Guerre; de ſorte que la Trève fut à diverſes fois prolongée juſqu'au 1 d'Août 1350.

Peſte en France & en Angleterre.

Mort de Philippe Roi de France.

Année 1350. Le Roi *Philippe* étant le mort le 22 du même mois, *Jean* ſon Succeſſeur ſouhaita de renouveller la Trève; à quoi il ne trouva pas beaucoup de difficulté, l'Angleterre ſe trouvant dans un très fâcheux état, à cauſe de la Peſte, qui avoit emporté preſque la moitié du Peuple. Cette Trève fut donc prolongée juſqu'au 1 d'Août 1351; & comme la Ville d'Avignon étoit trop éloignée de l'Angleterre, & que d'ailleurs *Edouard* n'étoit pas trop content du Pape, les deux Rois convinrent de faire négocier la Paix en un lieu qui fût plus à portée de tous les deux. Année 1351. Pour cet effet, ils envoyerent leurs Ambaſſadeurs, l'un à *Calais*, & l'autre à *Guiſnes*; & ce fut ſous des Tentes, qui furent dreſſées entre ces deux Villes, que les Plénipotentiaires des deux Partis conferérent enſemble, pour chercher les moyens de parvenir à une bonne Paix.

Négociation entre le nouveau Roi & Edouard.

Année 1352 & 1353. La prémiere choſe dont ils convinrent, fut de prolonger la Trève juſqu'au 12 de Septembre 1352; mais ce tems n'étant pas ſuffiſant pour ajuſter tous les différends, elle fut encore prolongée juſqu'au 1 d'Août 1353; & enfin, juſqu'au 1 d'Avril 1354.

Pendant cette derniere prolongation, le Roi *Jean* ſembla vouloir enfin conclure la Paix, en cedant à *Edouard* la *Guyenne*, & les Comtés d'*Artois* & de *Guiſnes*, avec la Ville de *Calais* & ſon Territoire, en toute Souveraineté. C'eſt ce qu'on apprend clairement de l'Hiſtoire d'Angleterre, & dont *Mezerai* ne fait aucune mention: mais divers Actes qu'on trouve dans ce Recueil, faiſant voir manifeſtement qu'*Edouard* croyoit la Paix faite; & n'étant nullement vraiſemblable qu'elle ſe pût faire, ſans qu'il y trouvât quelque avantage; ce que les Hiſtoriens *Anglois* avancent, paroît hors de toute conteſtation.

Omiſſion conſiderable dans Mezerai.

Quelque peu de proportion qu'il y eût entre les prémieres prétentions d'*Edouard*, & les offres qu'on lui faiſoit, il les accepta pourtant. Il n'étoit plus queſtion que de conclure ce Traité d'une maniere ſolennelle; ce que les deux Rois ne crurent pouvoir mieux faire qu'en le faiſant confirmer par le Pape, à qui ils donnerent pouvoir de les contraindre tous deux par des Cenſures Eccléſiaſtiques, à l'obſervation de ce même Traité qui devoit être ſigné en ſa préſence. Suivant ces Conventions, *Edouard* fit partir ſes Ambaſſadeurs pour Avignon, avec des Pouvoirs très amples de ſigner le Traité, & de le ſoumettre lui-même à la Juriſdiction du Pape, pour ce qui regardoit l'obſervation. Mais l'eſperance de cette Paix s'évanouit bientôt, par le refus que firent les Ambaſſadeurs de *Jean*, de confirmer devant le Pape, ce qui avoit été arrêté entre Guiſnes & Calais.

p. 744.

Ce refus produiſit une nouvelle rupture, *Edouard* ne voulant plus entendre parler de Paix, quelques inſtances que le Pape fît pour l'obliger à renouer la Négociation. La réſolution étant priſe de recommencer la Guerre avec vigueur, *Edouard* donna le Gouvernement de Guyenne au Prince de *Galles* ſon Fils, & l'envoya dans cette Province pour y commencer les hoſtilités, pendant qu'il ſe préparoit à faire lui-même une ſeconde invaſion en France d'un autre côté.

Nouvelle rupture avec la France.

Année 1356. Le Prince de *Galles*, qui étoit alors âgé de vingt-cinq ans, étant arrivé en Guyenne, ſe mit à la tête d'une petite Armée, & alla ravager le Languedoc, où il prit *Carcaſſonne* & *Narbonne*, & en emporta un grand butin, qu'il alla mettre en ſureté dans *Bourdeaux*. Après s'être un peu rafraichi dans cette Ville, il en partit avec une Armée de douze-mille hommes, dont trois-mille ſeulement étoient des Anglois naturels. Il traverſa le Périgord & le Limouſin, & entrant dans le Berry, il alla ſe faire voir aux portes de *Bourges*, où il apprit que le Roi *Jean* s'avançoit à la tête de ſoixante-mille hommes. Cette nouvelle l'obligeant à penſer à la retraite, il voulut prendre un détour, pour ſe retirer en Guyenne par le Poitou; mais *Jean* uſa de tant de diligence, qu'il l'atteignit enfin à *Maupertuis* proche de *Poitiers*, où le Prince fut obligé de ſe retrancher dans un poſte embaraſſé de vignes & de hayes, qui lui donnoient un grand avantage. Quoiqu'il fût facile au Roi *Jean* d'affamer cette petite Armée, qui ſe trouvoit enfermée dans un Païs ennemi; l'impatience qu'il eut de venger les ravages que les Anglois avoient faits en France, ne lui permit pas de prendre cette voye. Il voulut attaquer le Prince dans ſes retranchemens, & il eut le malheur d'être entierement défait par cette poignée d'Anglois, & de tomber lui-même entre les mains des Ennemis, avec *Philippe* ſon quatrieme Fils, âgé de quinze ans, & un grand nombre d'autres Seigneurs des plus qualifiés du Royaume (1). Dans cette Bataille, qui fut ſi funeſte à la France, il n'y eut que ſix-mille François de tués; mais dans ce nombre ſe trouverent huit-cens Gentilshommes, outre le Duc de *Bourbon* Prince du Sang, le Duc d'*Athenes* Connétable de France, le Maréchal de *Neſle*, & plus de cinquante autres grands Seigneurs.

Edouard le Prince noir ravage le Languedoc, &c.

Bataille de Poitiers.

Après cette glorieuſe Victoire, le Prince de *Galles* mena tranquillement ſes Priſonniers à Bourdeaux, & fit ſavoir cette grande nouvelle au Roi ſon Pere, qui en fit rendre graces à Dieu huit jours durant, dans toutes les Egliſes d'Angleterre. C'eſt par-là que finiſſent les Actes de ce Volume, qui regardent la France. Nous verrons les ſuites de cette fameuſe Bataille, dans l'Extrait du Tome ſuivant.

L'Abregé qu'on vient de lire contient en gros la matiere des Actes de ce Tome V, qui regardent la France. Il eſt tems préſen-

aux François. L'Auteur profite judicieuſement de ces circonſtances, pour juſtifier la conduite d'*Edouard*, qui ſe tint à l'ecart pendant tout le tems de la Bataille, parce que ſi ſon Armée avoit eu du pire, tout auroit été perdu ſans reſſource; & c'eſt aux déclarations des Etendarts dont nous venons de parler, que l'Auteur attribue la mort de tant de François qui furent paſſés au fil de l'epée, ſans que pas un fût fait priſonnier. Mr. *Barnes* ajoute, que ce fut dans cette Bataille que le Prince de *Galles* ſe rendit maitre des Armes du Roi de *Boheme*, qui étoient des Plumes d'Autruche, avec le Cri ICH DIEN, c'eſt-à-dire, JE SERS. Elles ont été depuis ce tems-là portées par tous les Princes de *Galles*, Héritiers préſomptifs de la Couronne d'Angleterre. Le même Auteur remarque, qu'après cette Victoire, les François appellerent cet illuſtre Prince de *Galles*, *Edouard le Noir*, ou *le Prince Noir*.

(1) Cette Bataille ſe donna le 19 Septembre 1356. Les François avoient cinquante-mille hommes de Cavalerie, & autant d'Infanterie. Les *Anglois* n'avoient que huit à neuf-mille hommes en tout, au rapport de *Ribaumont*, envoye par le Roi *Jean* avant le Combat pour reconnoitre l'Armée du Prince *Edouard*. On dit auſſi que les Anglois firent plus de François priſonniers, qu'ils n'avoient d'hommes pour les garder. Mr. *Barnes* donne une ample relation de la Bataille, que je ne mettrai pas ici, faute de place. Mais je ne puis omettre une des remarques de cet Auteur, ſur *Philippe* Fils cadet du Roi *Jean*, priſonnier avec ſon Pere. Pluſieurs Auteurs ont cru que ſon ſurnom de *Hardi* venoit de ſa bravoure à la Guerre: mais Mr. *Barnes* en rapporte une raiſon plus vraiſemblable qu'aucune autre que l'on ait donnée. C'eſt que lorſque ſon Pere, priſonnier en Angleterre, dînoit un jour avec le Roi *Edouard* à la table de ce dernier, le jeune *Philippe* avoit été nommé pour ſervir avec d'autres Seigneurs François. Un jeune Seigneur Anglois d'entre les ſervans ayant ſervi le Roi *Edouard* le prémier, & enſuite le Roi *Jean*, le Prince *Philippe* donna un ſoufflet à l'Anglois en lui diſant: *Quoi donc! oſez-vous ſervir le Roi d'Angleterre le prémier, lorſque le Roi de France eſt à table?* Le Seigneur Anglois mit la dague à la main; mais *Edouard* lui ordonna de la remettre au fourreau, & vantant la noble fierté du jeune Prince, il lui dit en François: *Vous êtes Philippe le Hardi.*

(2) On peut mettre en queſtion, lequel étoit plus à charge, ou une Trève de cette nature, ou une Guerre? Mr. *Barnes* dit que ces Pacificateurs, Chefs du Chriſtianiſme, coûterent à l'Egliſe d'Angleterre 50 Marcs par jour tout le tems qu'ils y ſéjournerent, qui fut depuis le milieu de Décembre 1337, juſqu'au 21 de Mars ſuivant.

(3) Nous pouvons conjecturer en partie, ce que c'étoit que ces Taxes, par le récit que Mr. *Barnes* nous en a donné. Il dit que les Laïques accorderent au Roi la moitié de leurs Laines, dans toute l'étendue du Royaume, pour l'Eté ſuivant; lequel don le Roi reçut de bon cœur. Et à l'égard du Clergé, le Roi en prit la Laine entiere, ordonnant qu'on lui payeroit neuf Marcs de chaque ſac de la plus fine Laine: après quoi il en prit la moitié du prix, de tout homme entre les mains de qui on le trouvoit, Marchand ou autre, conformément au don que nous venons de rapporter. De ſorte qu'au témoignage de *Knighton* qui étoit Religieux de l'Abbaye de *Leyceſter*, il n'eut de cette Maiſon pas moins de 18 ſacs de Laine. Après cela, le Roi prit un Quinzieme ſur toute la Communauté du Royaume, en Laine, ſelon l'eſtimation de deux chelins pour quatorze livres de Laine; & encore le dernier de Novembre il avoit envoyé l'Evêque de *Lincoln*, & les Comtes de *Northampton* & de *Suffolk*, dans le Brabant, avec dix-mille ſacs de Laine, pour engager des Troupes dans la Haute Allemagne. Ces Envoyés vendirent en même tems toute leur Laine à raiſon de quarante livres le Sac, ce qui monta en tout à 400000 L. Outre tout cela, on dit que ce Prince, environ le même tems, ſaiſit les Biens des Religieux de *Clugny* & de *Cîteaux*, étrangers, ceux des Lombards, & toutes les Dixmes triennales qui avoient été dans leur origine deſtinées à la Guerre contre les Infideles.

(4) Mr. *Barnes* dit qu'immédiatement après ceci, *Edouard* voyant que le Roi de France refuſoit de donner des ſuretés pour l'obſervation

ſentement de parcourir les plus importans. Mais comme il n'eſt pas poſſible de s'arrêter ſur tous, ſans s'engager dans une longueur exceſſive; je me contenterai d'en indiquer ſeulement quelques-uns, & je n'inſiſterai que ſur ceux qui peuvent ſervir à éclaircir quelque point de l'Hiſtoire d'Angleterre. Pour une plus grande commodité, je les rangerai ſelon l'ordre des années, afin qu'en cas de beſoin, on puiſſe avoir recours à ce qui a été rapporté dans l'Abregé ſur ces mêmes années.

Année 1338.

Trève avec la France.

Prolongation juſqu'au 24 de Juin, de la ſurſéance qu'*Edouard*, à l'inſtance des Légats, avoit accordée à la France juſqu'à Pâques. Page 2 (2).

Lettre d'Edouard à l'Empereur.

Lettre d'*Edouard* à l'Empereur, pour le prier d'accorder le Titre de Roi au *Dauphin de Viennois*. Du 3 de Mars. Page 10.

Apparemment, le Dauphin avoit promis de s'engager à ce prix, dans le Parti d'*Edouard*.

Sa Lettre aux deux Archevêques, &c.

Lettre d'*Edouard* aux Archevêques de *Cantorbery* & d'*Yorck*, pour leur demander le ſecours de leurs prieres, & pour les requérir de l'excuſer envers ſon Peuple, touchant les grandes Impoſitions dont il eſt obligé de le charger (3). Le 28 de Mars. Page 20.

Ordre d'Edouard touchant l'Ile de Wight.

Ordre de faire armer les Habitans de l'Ile de *Wight*, ſur le point d'être attaquée par la Flotte Françoiſe. Le 15 d'Avril. Page 24.

C'eſt apparemment ce qui donna lieu à l'Acte ſuivant.

Revocation de la ſurſéance accordée à la France.

Revocation de la ſurſéance accordée à la France, ſur ce que *Philippe* a commencé le prémier les hoſtilités. Du 1 de Mai. Page 35 (4).

Traité d'Edouard avec les Flamands.

Traité entre *Edouard* & les Villes & Païs de Flandre. Page 53.

Dans ce Traité, les Flamands ne s'engageoient à autre choſe, qu'à obſerver une exacte Neutralité entre les deux Rois ennemis. Mais la date, qui eſt de l'an 1331, en eſt conſiderable; en ce qu'elle prouve que dès ce tems-là, *Edouard* avoit formé le deſſein d'arracher la Couronne à *Philippe*, ainſi que je l'ai avancé dans l'Extrait précédent. Quoiqu'il n'y eût pas encore deux ans qu'il avoit rendu ſon hommage à *Philippe*, & qu'il n'eût encore rien fait paroître de ſes prétentions; il dit dans cet Acte, en parlant de *Philippe*, *ſe prétendant Roi de France*. Ce Traité ne fut ratifié par *Edouard*, que le 26 de Juin 1338. Page 59.

Ratification de ce Traité.

Plein-pouvoir pour traiter avec Philippe.

Plein-pouvoir à l'Archevêque de *Cantorbery*, & à quelques autres, pour traiter avec *Philippe de Valois*, qu'il qualifie ſeulement, *Conſanguineum noſtrum Franciæ*, ſans lui donner le Titre de Roi. Du 21 Juin. Page 56.

Lettre à l'Empereur.

Lettre à l'Empereur, à qui *Edouard* fait ſavoir qu'il eſt ſur le point de s'embarquer pour ſe rendre dans les Païs-Bas. Le 21 Juin. Page 59.

Revocation des Plein-pouvoirs, &c.

Mémoire qui marque le jour de l'embarquement du Roi, le 16 Juillet. Page 65 (5).

Revocation de tous les Plein-pouvoirs, où *Philippe de Valois* eſt nommé *Roi de France*. A Anvers, le 22 Juillet. Page 66.

L'Empereur fait Edouard Vicaire de l'Empire.

Peu de jours après, *Edouard* partit pour aller à Cologne, où l'Empereur lui confera le Titre de Vicaire de l'Empire. Je ſuis ſurpris que cette Patente ne ſe trouve pas dans ce Recueil (6).

Bref du Pape dans lequel il reproche à Edouard ſon Alliance avec l'Empereur excommunie.

Bref de *Benoit XII*, dans lequel ce Pontife reproche à *Edouard* ſon Alliance avec *Louis de Baviere*, ſe prétendant Empereur, qui étoit excommunié. Il s'excuſe auſſi ſur les Décimes accordées à *Philippe*, prétendant qu'il n'a pas eu intention d'aſſiſter ce Prince contre *Edouard*, mais contre les Allemands qui menaçoient d'envahir la France. Il en allegue pour preuve les termes mêmes de ſa Bulle; comme ſi les expreſſions de cette Bulle rendoient ce ſecours moins efficace contre *Edouard*. Id. Nov. Page 88.

Defenſe aux Plenipotentiaires, &c.

Défenſe aux Plénipotentiaires Anglois, de donner à *Philippe de Valois* le Titre de *Roi de France*. Du 16 Novembre. Page 93.

Année 1339.

Plein-pouvoir pour traiter avec Philippe.

Plein-pouvoir aux mêmes Ambaſſadeurs, pour traiter avec *Philippe*, qu'il qualifie ſeulement, *Philippum de Valeſio, Conſanguineum noſtrum*. Du 11 de Janvier. Page 95.

A la fin de cet Acte, on trouve ce *Memorandum: Iidem Archiepiſcopus, Epiſcopi, & alii ſuprà ſcripti, habent conſimile Procuratorium, ad tractandum cum Excellentiſſimo Principe Domino Philippo Rege Franciæ Illuſtri*.

C'étoit apparemment pour en faire uſage, en cas qu'on pût convenir des Articles de la Paix. Cela fait voir en même tems, qu'*Edouard* ſe ſeroit contenté de moins que de la Couronne de France.

Edouard declare le Comte de Haynaut exempt de ſecourir l'Empire.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par leſquelles, en qualité de Vicaire de l'Empire, il déclare que le Comte de *Haynaut* n'eſt point obligé à lui fournir le ſecours qu'il lui donne. Le 27 Sept. Page 123.

Un Ordre daté de *Markoing* (*Marchienne*) *infra Marchiam Franciæ*. Du 26 Sept. Page 124.

Promeſſe au Marquis de Juliers, &c.

Promeſſe au Marquis de *Juliers*, de le faire Pair d'Angleterre. Du 28 Novembre. Page 139. C'étoit au retour de la Campagne de 1339.

Le Pape offre ſa Mediation, &c.

Bulle de *Benoit XII*, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois. X. Kal. Jan. Page 146.

Année 1340.

Plein-pouvoir d'Edouard, &c. Ratification du Traité.

Plein-pouvoir pour traiter avec les Flamands, qui avoient réſolu d'entrer dans la Ligue contre la France. Du 2 Janvier. Page 149.

En vertu de ce Pouvoir, il fut fait avec les Flamands un Traité, par lequel ils s'engagerent à ſe joindre à la Ligue, à condition qu'*Edouard* prendroit le Titre de Roi de France. On ne trouve point ici ce Traité; mais on en voit la Ratification, page 155, datée de Gand, le 8 Janvier 1340 (7).

Sa réponſe au Pape.

Réponſe d'*Edouard* à une Lettre du Pape. *Sanctiſſimo*, &c. *Edwardus Rex Franciæ*, & *Angliæ*, &c.

Il paroît par cette réponſe, qu'encore qu'*Edouard* prétendît avoir droit ſur tout le Royaume de France, il ſe ſeroit pourtant contenté de beaucoup moins, ſi *Philippe* avoit pu ſe réſoudre à lui faire quelques offres. *Pro certo tamen, de voluntate Partis adverſæ, nec per dictos Cardinales, nec per alios, huc uſque ſcire nequivimus quòd idem Philippus nobis quidquam facere voluerit, vel offerre. Et revera, ſi nobis oblationem, etiam mediocrem, tunc feciſſet; ad vitandum guerrarum diſcrimina, & expenſarum profluvia, ſuper ea reſponſionem rationabilem feciſſemus. Sed jam non vidimus quid, per viam pacis, ulteriùs cum honore noſtro facere valeamus*. A Gand, le 30 Janvier. Page 156.

Ordre de payer une certaine ſomme à Nicolas de Fliſco.

Ordre de payer une certaine ſomme à *Nicolas de Fliſco*, qui alloit à Avignon pour les affaires du Roi. Le 30 Janv. *Anno Regni noſtri Franciæ primo, Angliæ verò quarto decimo*. Page 156.

Déclaration d'Edouard pour inviter les François à le reconnoître pour leur Roi.

Déclaration d'*Edouard* pour notifier aux François, que les Flamands l'ont reconnu pour Roi de France, & pour inviter les

tion inviolable de la Trève, non-ſeulement en revoqua la derniere Prorogation, mais partit encore pour la Flandre, dans le deſſein de s'aboucher avec ſes Alliés pour l'exécution de ſes deſſeins contre la France.

(5) *Edouard* ſe mit à bord d'une Flotte Royale de 500 voiles, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs Anglois, dont les noms ſont rapportés par Mr. *Barnes*.

(6) Mr. *Barnes* nous donne la forme du Serment prêté à *Edouard* le jour ſuivant, par l'Empereur & par tous ſes Barons; ſavoir: „ Qu'ils le ſecourroient contre le Roi de France & tous ſes Adhérans, tant en la vie qu'en la mort, pendant ſept ans, ſi la Guerre duroit tout ce tems-là: Que tous les Barons d'Allemagne, depuis *Cologne* en-deçà, entreroient immédiatement au ſervice du Roi d'Angleterre, & ſeroient toujours prêts de ſe joindre à lui, à la prémiere ſemonce, contre le Roi de France, ſoit à l'endroit où le Roi d'Angleterre ſeroit en perſonne, ſoit en tel endroit qu'il voudroit leur aſſigner: Et que ſi quelqu'un des Seigneurs ſuſdits refuſoit d'obéir audit Roi d'Angleterre, tous les autres Seigneurs de la Haute Allemagne prendroient les armes contre lui, & ne les quitteroient point qu'ils ne l'euſſent fait périr.

Mr. *Barnes* dit que le Roi *Edouard* tint un Parlement environ le 11 de Novembre, dans le Brabant, où revêtu de ſes Habits Royaux, une Couronne d'or ſur la tête, & aſſis ſur un Trône magnifique élevé cinq pieds au-deſſus de tous les autres, il fit lire à haute voix & publiquement la Chartre de l'Empereur, qui déclaroit, „ qu'*Edouard* Roi d'Angleterre étoit fait Vicaire-Général ou Lieutenant de l'Empereur, avec plein-pouvoir de faire des Loix, d'adminiſtrer la Juſtice à un chacun au nom de l'Empereur, de battre Monnoye d'Or & d'Argent, ſelon ſon bon-plaiſir, avec ſa propre empreinte & inſcription". Il étoit porté par la même Chartre, „ que tous les Seigneurs, & autres Sujets de l'Empereur, rendroient obéiſſance & hommage au Roi d'Angleterre ſon Vicaire, comme „ à l'Empereur lui-même.

(7) Ce fut un des Articles de la Convention, ſelon Mr. *Barnes* notre fidele Hiſtorien, qu'*Edouard* prendroit les Armes & le Titre de Roi de France; ce qu'il fit, & reçut en cette qualité l'Hommage des Flamands. Notre Auteur fait voir, que quoique dans la ſuite ce Prince, peut-être pour faire plaiſir aux François, ou à cauſe que leur Monarchie eſt plus étendue & plus ancienne, eût placé les Fleurs-de-Lys à la droite, & ainſi au Quartier le plus honorable, il n'en étoit pas ainſi quand on commença d'écarteler les Armes. Il appuye ſon opinion ſur ce que *Philippe* Roi de France dit ſur cela à des Agens du Roi d'Angleterre, qui étoient à ſa Cour: „ Mon Couſin, „ dit-il, a tort d'écarteler ainſi les Armes d'Angleterre & de France; ce qui ne me chagrine point, parce qu'il deſcend de mes „ Ancêtres, quoique par les Femmes: ainſi, moi étant Garçon, je „ conſentirois aiſément à lui accorder une partie des Armes de France. Mais de voir que dans ſon Sceau & dans ſes Lettres, il ſe „ qualifie Roi d'Angleterre, & de France, d'un côté; & que de „ l'autre en écartelant ſes Armes, il met le Quartier des Léopards „ avant celui des Lys, c'eſt ce que je trouve fort mauvais: il ſemble préférer par-là ſon Ile d'Angleterre qui eſt d'une médiocre valeur, au puiſſant Royaume de France". Le Chevalier *Jean Shoreditch* répondit à cette plainte; „ Que c'étoit la coutume des Rois „ d'Angleterre, de mettre le Titre & les Armes de leurs Prédéceſſeurs, avant le Droit qu'ils tirent du côté des Femmes. C'eſt, „ dit-il, ce que fait le Roi d'Angleterre mon Maitre, lorſqu'il préfére les Armes qu'il a du chef paternel: à quoi il eſt fondé en „ devoir & en raiſon". Il ſemble que ces Armes furent changées peu après, & miſes dans l'état où elles ſont à preſent, lors ſeulement que *Charles VI* Roi de France, pour montrer une différence, réduiſit les Fleurs-de-Lys ſans nombre à trois ſeulement: *Henri V* Roi d'Angleterre fit la même choſe; ce qui a continue ſur ce pied depuis ce tems-là.

EDOUARD III.

les prémiers à ſuivre cet exemple. Id. Febr. Page 158.

Il diſoit dans cette Déclaration, que pour ne pas ſembler négliger les faveurs de Dieu, & pour ſe conformer à ſa volonté, il avoit réſolu de prendre le Gouvernement du Royaume de France, qui lui étoit dévolu par la mort de *Charles le Bel*, & dont, pendant ſa Minorité, *Philippe de Valois* s'étoit emparé injuſtement & par violence. Il promettoit encore, de gouverner ce Royaume ſelon les Loix & les Coutumes qui étoient en uſage du tems de *S. Louis*, ſon Prédéceſſeur.

Autre Declaration.

Autre Déclaration, qui marque en détail toutes les avances qu'il avoit faites à *Philippe*, & les injures qu'il avoit reçues de ſa part. Page 160.

Jour de ſon retour en Angleterre.

Mémoire qui marque le jour du retour d'*Edouard* en Angleterre, le 21 Fevrier 1340. Page 174.

Lettre à l'Archevêque de Cantorbery, &c.

Lettre à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour le ſommer de ſe trouver au Parlement, & touchant le Titre de Roi de France. *Non mirantes ex hoc quòd ſtylum noſtrum conſuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari; nam diverſæ ſubſunt cauſæ, per quas hoc facere neceſſariò nos oportet, & quas vobis, ac aliis Prælatis & Magnatibus, nec non Communitatibus ejuſdem Regni Angliæ ad dictum Parlamentum plenius exponemus*, &c. *Teſte me ipſo, apud Harwich*, 21 Febr. Page 174.

Bref du Pape qui exhorte Edouard à quitter le Titre de Roi de France.

Bref de *Benoit XII*, qui exhorte *Edouard* à quitter le Titre de Roi de France. *Nuper Excellentiæ Regiæ Litteris*, dit ce Pape, *noſtro Apoſtolatui præſentatis, & contentis in ipſis pleniùs intellectis, novus in eis deſcriptus Titulus, & impreſſio ſigilli Franciæ armis & Angliæ ſculpti, ut primâ facie videbatur, ſtuporis & admirationis magnam nobis materiam præbuerunt.* Dans tout le reſte de cette Lettre, le Pontife tâche, par toutes les raiſons dont il peut s'aviſer, de perſuader au Roi de quitter ce Titre. III. Non. Mart. Page 175.

Pairie & Penſion du Marquis de Juliers.

Lettres-Patentes, par leſquelles *Guillaume* Marquis de *Juliers* eſt créé Pair d'Angleterre, ſous le Titre de Comte de *Cambridge*, avec une Penſion annuelle de 1000 l. Du 12 Mai. Page 184 (1).

Edouard engage ſes Couronnes.

Il paroît de divers Actes de ce Recueil, qu'*Edouard* avoit engagé ſa Couronne, *hæreditariam & præcellentiorem*, à l'Archevêque de Trèves, pour 50000 florins; & celle de la Reine, avec une autre plus petite, à quelques Marchands de Cologne. Pages 101, 185, 409, 447.

Lettre dans laquelle Edouard ſe plaint au Pape de l'enlevement de ſon Envoyé.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il ſe plaint de ce que *Nicolas de Fliſco*, ſon Envoyé, a été enlevé d'Avignon & conduit en France. Il demande reparation de cet affront, & dit nettement au Pontife, qu'il ne doit point s'attendre à recevoir des Ambaſſadeurs de ſa part, juſqu'à ce qu'il lui ait fait raiſon de cette violation du Droit des Gens (2). Le 1 Juin. Page 188.

Sa Lettre au Parlement ſur la Victoire, &c.

Lettre d'*Edouard* au Parlement, à qui il notifie la Victoire qu'il a remportée ſur Mer, le 24 Juin. Il lui fait auſſi ſavoir qu'il marche à *Tournay*, avec cent-mille hommes, & *Robert d'Artois* à *S. Omer*, avec cinquante-mille. A Bruges, le 9 Juillet. Page 197.

Erreur de Mezerai au ſujet de la reponſe de Philippe au Cartel d'Edouard.

Mezerai, parlant du Cartel de défi qu'*Edouard* envoya au Roi *Philippe*, dit qu'on lui répondit, qu'un Seigneur ne reçoit point de défi de ſon Vaſſal. Mais ce ne fut point la réponſe de *Philippe* (3). Voici le Cartel & la Réponſe.

PHILIP DE VALEYS,

,, Par lonc tems avoms pourſui par devers vous, par Meſſa-
,, ges & toutes autres voyes, que nous ſaviſſioms raiſonables,
,, au fyn que vous nous vouſiſſiez avoir rendu noſtre droict He-
,, ritage de Fraunce, lequel vous nous avez lonc tems detenu,
,, & a grand tort occupé. Et pur ce que nous veoms bien,
,, que vous eſtes en entent de perſeverer en voſtre injurieuſe de-
,, tenue, ſans nous faire rayſon de noſtre Demaunde;
,, Sumus nous entrez en la Terre de Flandres, come Seigneur
,, ſoverain de ycele, & paſſé parmy le Pays.
,, Et vous ſignifioms que,
,, Pris oveſque Nous le eyde de Noſtre Seigneur Jeſu Chriſt,
,, & noſtre Droit, oveſque le poer dudit Pays, & oveſque nos
,, Gentz & Alliez, regardans le Droit que nous avoms à l'He-
,, ritage, que vous nous detenez a votre tort,
,, Nous nous treoms vers vous, pur mettre droit fyn ſur no-
,, ſtre droitur Chalaunge, ſi vous voillez approcher.
,, Et pur ce que ſi grand poer de Gentz aſſemblez, que vei-
,, gnent de noſtre part, & que bien quidoms que vous averriez
,, de voſtre part, ne ſe purront mie longement tenir enſemble,
,, ſans faire gref deſtruction au People & au Pays, la quelle
,, choſe chaſcuns bons Chriſtiens doit eſchuer, & eſpecialement
,, Prince, & autre qui ſe tignent Gouverneurs des Gentz; ſi
,, deſiroms mout,
,, Que brief point ſe priſt, pur eſchuer mortalité des Chriſ-
,, tiens. Enſi comme la querelle eſt apparaunt à vous & à nous,
,, Que la Deſcuſſion de noſtre Chalaunge ſe feſiſt entre nos
,, deux corps, à laquele choſe nous nous ofroms, par les cauſes
,, deſſus dites, coment que nous penſoms bien le graunt no-
,, bleſſe de voſtre corps, de voſtre ſens, auxi & aviſement.
,, Et en cas que vous ne vourriez cele voye, que adonques
,, fu mis noſtre Chalaunge, pour affiner ycele par bataille de
,, corps de cent perſonnes des plus ſuffiſaunts de voſtre part, &
,, nous autres tauns de nos Gentz Liges.
,, Et ſi vous ne voillez l'une voye ne l'autre, que vous nous
,, aſſignez certaine journe devant la Citee de Tourney, pur
,, combattre, poer contre poer, dedens ces 10 jours proſchiens
,, après la date de ces Lettres.
,, Et nos offres deſſus dites vouloms par tout le Mount eſtre
,, connus, ja que ce eſt noſtre deſyr, ne mye par orgul, ne
,, ſurquidance, mais par les cauſes deſſus dites, au fyn que la
,, volunte Noſtre Seigneur Jehu Chriſt monſtre entre nous,
,, repos puiſſe eſtre de plus en plus entre Chriſtiens, & que
,, par ceo les ennemys Dieu fuſſent reſiſtez, & Chriſtiente en-
,, ſauſie.
,, Et la voye, ſur ce que eſlire oillez, des offres deſſus di-
,, tes, nous voillez ſignefier par le Portour de ces dites Lettres,
,, & par les veſtres, en luy feſaunt haſtive deliveraunce.
,, Donee de ſouz noſtre Privee Seal, à Chyn, ſur les Champs
,, de lees Tourney, le 26e. jour du mois de Juille, l'An de no-
,, ſtre Regne de Fraunce primer, & d'Angleterre 14. Page 198.

Réponſe de Philippe.

,, PHILIP, par la Grace de Dieux, Roi de Fraunce, a
,, Edouard Roi d'Angleterre.
,, Nous avoms veu vos Lettres apportees a noſtre Court, de
,, par vous, a Philip de Valeys, en queles Lettres eſtoient con-
,, tenuts aſcunes Requeſtes, que vous feiſtes al dit Philip de
,, Valeys.
,, Et,
,, Pur ceo que les ditz Lettres ne venoient pas à Nous, &
,, que les ditz Requeſtes ne eſtoient pas faites à Nous, comme
,, apert cleirement par le tenor des Lettres;
,, Nos ne vos feiſoms nul Reponſe. Nient mye, pur ceo
,, que nos avoms entenduz par les dits Lettres, & autrement,
,, que vos eſtes entrez en noſtre Roialme, & a noſtre People,
,, mes de volente, ſauntz nul rezon, & noun regardant ceo que
,, Homme Lige doit garder a ſon Seigneur:
,, Car vous eſtes entrez en contre voſtre Hommage lige, en
,, nous reconniſſant, ſi com rezon eſt, Roi de Fraunce, &
,, promis obeïſſaunce fiel, come lon doit prometre à ſon Sei-
,, gneur lige, ſi com appert plus clerement par vos Lettres Pa-
,, tentz, ſeales de voſtre Graunt Seal, les queles nos avoms
,, de par devers nos, & de queles vous devets avoir à taunt
,, devers vous:
,, Noſtre entent ſi eſt, quant bon nous ſemblera, de vos get-
,, ter hors de noſtre Roialme, & en profit de noſtre People, &
,, à ceo faire avoms ferme eſperaunce en Iheſu Chriſt, dount
,, tout puiſſance nous vient.
,, Que par voſtre Entrepriſe, qu'eſte de volente, & noun
,, reſonable, d'eſtre empeſchez la ſaint voiage d'outre Meer, &
,, graunt quantité de Gentz Chriſtiens mis à mort, le ſervice
,, Divine apetiſez, & Sainte Egliſe en meindre reverence.
,, Et du ceo qu'eſcript avoyez, que vous entendez avoir l'Oſt
,, des Flemings, nous quidoms eſtre certeins, que les bones
,, Gentz & les Comunes du Païs ſe porteront, par tiel mane-
,, re, par devers noſtre Coſin le Count de Flaundres lor Sei-
,, gneur ſauntz meine, & Nos lor Seigneur Soveraign, qu'ils
,, garderont lor honure & lor loialte.
,, Et que ceo qu'ils ont meſpris juſques a cy, ceo a eſte par
,, malvais conſeil des Gentz, que ne regardans pas au profit
,, comune, ne honure de Pays, meas au profit de eaux taunt
,, ſeulement.

,, Donne

(1) Mr. *Barnes*, en cet endroit, releve une erreur de *Cambden*, ce ſavant Antiquaire, qui dit dans ſa *Britannia*, qu'*Edouard III*, à cauſe de l'amour qu'il portoit à la Reine *Philippe* ſon Epouſe, créa *Jean de Haynaut* Oncle de cette Princeſſe, Comte de *Cambridge*; & que ce Prince s'étant tourné du côté des François, il le dépouilla de ce Titre, & le confera à *Guillaume* Marquis de *Juliers*, Fils de la Sœur de cette Reine. Mais la vérité eſt, que *Jean de Haynaut* n'avoit pas alors pris le parti des François, & ne le prit que quelques années après, comme cela eſt reconnu par le laborieux & exact Ecrivain, le Chevalier *Guillaume Dugdale*.

(2) Mr. *Barnes* dit, que tandis que *Nicolas de Fliſco*, & *André* ſon Fils, étoient à Avignon ſous la protection du Pape, certains Scélérats, pour avoir les bonnes graces du Roi de France, entrerent par force dans la maiſon de *Fliſco* à minuit, la veille du Vendredi ſaint; enfoncerent la porte de ſa chambre, & ſans preſque lui donner le tems de ſe couvrir d'un méchant habit, ils l'enleverent avec ſon Fils & un autre jeune Gentilhomme, leur firent deſcendre le Rhône juſqu'à une certaine Tour, d'où ils les menerent en France. Le Pape, pour ſe venger de cette injure, fit non-ſeulement gronder le Tonnerre de ſes plus terribles Sentences contre les Auteurs & les Complices du crime; mais encore, mit tout le Royaume de France à l'Interdit: ce qui obligea *Philippe* de renvoyer les Priſonniers au Pape, qui alors leva l'Interdit, & fit pendre ceux de ſes propres Domeſtiques qui avoient tenu la main à l'enlevement, Ils furent exécutés devant la porte même qu'ils avoient enfoncée, ſans excepter le propre Ecuyer Cavalcadour du Pape, qui ſe tua lui-même dans la priſon, de honte & de douleur. Le Pape fit expoſer ſon corps au Gibet, pour y être dévoré par les Oiſeaux.

(3) Mr. *Barnes* qui accuſe *Mezerai*, de même que *Du Cheſne*, de cette abſurdité, la refute en ces termes. ,, Comment pouvoient-ils
,, ſa-

Edouard III.

„ Donne ſous les Campes, près de la Priorie St. Andreu; „ ſoutz le Seal de noſtre ſecret, en l'abſence du Graunt. Le 30 „ jour de Juyl, l'An de Grace 1340. Page 199.

Trève entre les deux Rois.

Traité de Trève conclu entre les deux Rois, depuis le 25 Septembre, jusqu'au 24 de Juin 1341. Page 205.

Jour du retour d'Edouard en Angleterre.

Mémoire, qui marque le jour du retour d'*Edouard* en Angleterre, le 30 Novembre 1340 (4).

Année 1341.

Diverſes Lettres de plainte, &c.

Diverſes Lettres d'*Edouard* aux Prélats d'Angleterre, & au Pape, qui marquent les ſujets de plaintes que ce Prince avoit contre l'Archevêque de *Cantorbery*, & les malverſations de ce Prélat. Pages 225, 235, 236. En Fevrier & Mars (5).

L'Empereur revoque la Patente qui conſtituoit Edouard Vicaire de l'Empire.

Lettre de l'Empereur, qui s'offre pour Médiateur entre les deux Rois, & dit que *Philippe* a déja accepté ſa Médiation. *Il* s'excuſe ſur ce qu'il s'eſt accommodé avec le Roi de France, & prend pour prétexte, qu'*Edouard* a fait la Trève ſans ſa participation. Enfin, il revoque ſa Patente, qui conſtituoit *Edouard* Vicaire de l'Empire. Le 25 Juin. Page 262.

Réponſe d'Edouard à la Lettre de l'Empereur.

Réponſe d'*Edouard* à la Lettre précédente. Il dit à l'Empereur, qu'à l'égard de la Médiation propoſée, il le prie de l'excuſer s'il ne l'accepte pas; ſes Droits étant d'une telle évidence, qu'il ne croit pas devoir les mettre en compromis. Touchant la Trève, il le prie de ſe ſouvenir, que par leurs Conventions il étoit autoriſé pour faire la Trève quand il le jugeroit à propos; mais non pas une Paix finale. Il ajoute, qu'il ne peut aſſez s'étonner de la revocation de la Patente; puiſque, ſelon leur Traité, il devoit jouïr du Titre de Vicaire, juſqu'à ce qu'il fût en paiſible poſſeſſion du Royaume de France, ou de la meilleure partie. Le 25 Juin. Page 262.

Prolongation de la Trève avec la France.

Prolongation de la Treve, juſqu'au 24 Juin 1342. Page 281.

Don fait à Jean de Montfort.

Don fait à *Jean de Montfort*, du Comté de *Richemont* en Angleterre, pour récompenſe de celui de *Montfort*, qui avoit été confiſqué en France. Il paroît par cet Acte, qu'il y avoit un Traité d'Alliance entre *Edouard* & *Jean de Montfort*. Le 24 Septembre. Page 283.

Année 1342.

Commiſſion à Gautier de Mawny, &c.

Commiſſion donnée à *Gautier de Mawny*, pour ſe mettre en poſſeſſion, au nom du Roi, des Places de Bretagne. Du 10 Mars. Page 301.

C'étoit après la priſe de *Jean de Montfort*, & en vertu du nouveau Traité fait avec *Marguerite* ſa Femme.

Et au Comte de Northampton.

Envoi du Comte de *Northampton* en Bretagne. Du 27 Mars. Page 304.

Lettre ſur l'election du Pape &c.

Lettre ſur l'élection du Pape *Clement VI*. Du 8 Avril. Page 310.

Envoi de Robert d'Artois en Bretagne.

Envoi de *Robert d'Artois* en Bretagne. Le 3 Juillet. Page 326.

Le Comte de Northampton établi Lieutenant pour le Roi en France.

Lettres-Patentes qui établiſſent le Comte de *Northampton* Lieutenant pour le Roi en France & en Bretagne, & lui donnent pouvoir de conferer des Titres & des Honneurs dans le Royaume de France. Le 3 Juillet. Pages 326 & 332.

Lettre d'Edouard au Légat du Pape.

Lettre d'*Edouard* à l'un des Légats, à qui il ſe plaint que *Philippe* avoit rompu la Trève par des hoſtilités commiſes ſur Mer, & en Guyenne. Du 8 Août. Page 337.

Départ du Roi pour la Bretagne.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour la Bretagne, le 5 Octobre 1342. Page 344.

Pluſieurs Actes datés de *La Roſere* en Bretagne. Le 12 Novembre. Pages 345 & ſuiv.

Année 1343.

Trève de trois ans.

Ordre aux Sherifs d'Angleterre, de faire publier la Trève, juſqu'à la Fête de *S. Michel* 1346. Page 357. Le 20 Fevrier.

Retour du Roi en Angleterre.

Mémoire qui marque le jour du retour du Roi en Angleterre. Le 2 Mars 1343. Page 363.

Bref du Pape au Roi.

Bref de *Clement VI*, qui notifie au Roi, que ſuivant les Conventions de la Trève, *Philippe* a promis d'envoyer ſes Ambaſſadeurs à *Avignon*; & le prie d'y envoyer auſſi les ſiens. Il lui dit encore, que *Philippe* a offert de mettre *Jean de Montfort* en liberté, pourvu qu'il donne des Cautions pour ſon retour; mais que ce Prince n'a pu encore en trouver. XIV. Kal. Jun. Page 365.

Edouard III.

Plein-pouvoir du Roi &c.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, pour aller traiter devant le Pape, *non ut Judice, ſed ut privatâ perſonâ, & Mediatore communi. Non in formâ nec figurâ Judicii, ſed extrajudicialiter, & amicabiliter.* Le 20 Mai. Page 366.

Autre Ambaſſade au Pape.

Envoi d'autres Ambaſſadeurs au Pape, pour ſe plaindre que la Trève n'a pas été exécutée en tous ſes Articles, de la part de *Philippe*; & pour excuſer *Edouard*, s'il ne fait pas partir ſes Ambaſſadeurs avant que d'avoir reçu ſatisfaction. Du 20 Mai. Page 367.

Lettre d'Edouard au Pape au ſujet de ſon Envoyé de Fliſco.

Lettre d'*Edouard* au Pape, dans laquelle il ſe plaint, que ceux qui ont enlevé *Nicolas de Fliſco* ſon Envoyé, ont été pardonnés trop légerement. Il lui dit franchement, que les Grands de ſon Royaume s'oppoſent au départ de ſes Plénipotentiaires, juſqu'à ce qu'on lui ait donné ſatisfaction ſur cet article; & prend occaſion de-là de demander un Sauf-conduit extraordinaire, dans lequel ſoient ſpécifiées diverſes Clauſes, qui mettent ſes Ambaſſadeurs à couvert de pareilles violences. Du 6 de Juillet. Page 374.

Renouvellement du Plein-pouvoir, &c.

Renouvellement du Plein-pouvoir pour l'Ambaſſade ſolennelle d'Avignon. Du 29 Août. Page 381.

Autre Lettre d'Edouard au Pape.

Lettre d'*Edouard* au Pape, à qui il ſe plaint de diverſes infractions de la Trève. Il conſent à la prolongation du terme aſſigné pour le Traité, & demande pour ſes Plénipotentiaires le Sauf-conduit en la forme qu'il a déja preſcrite. Le 29 Novembre. Page 394.

Année 1344.

Lettre pour demander le Sauf-conduit.

Autre Lettre pour demander le Sauf-conduit. Le 3 Août. Page 419.

Plein-pouvoir à l'Evêque de Norwich, &c.

Plein-pouvoir à l'Evêque de *Norwich*, pour porter des plaintes au Pape, ſur les infractions de la Trève. Du 3 Août. Page 419.

Bref du Pape touchant l'Ambaſſade promiſe par Edouard.

Bref de *Clement VI*, qui demande qu'*Edouard* lui envoye l'Ambaſſade ſolennelle qu'il lui a fait eſperer; & que, ſelon les Conventions, il y ait parmi ſes Ambaſſadeurs, quelque Prince de ſon Sang. Il le prie auſſi que l'un d'entre eux ſoit chargé de ſon ſecret, & qu'il ait ordre de le lui communiquer; promettant de le tenir, *quaſi ſub Confeſſionis ſigillo.* VIII. Id. Decemb. Page 433.

Année 1345.

Réponſe du Roi à deux Légats du Pape.

Réponſe du Roi à deux Légats, qui lui avoient écrit de Lyon, pour l'informer qu'ils lui étoient envoyés pour l'exhorter à la Paix. Il leur dit, qu'il ne peut traiter ſans la participation de ſes Alliés; qu'il a déja répondu la même choſe au Nonce du Pape, par l'avis de ſon Conſeil, & qu'il ne peut s'en départir. Le 28 Janvier, page 439. Il paroît par-là que le Pape le preſſoit d'abandonner ſes Alliés, ce qui regardoit ſans doute *Jean de Montfort*.

Lettre d'Edouard au Pape, ſur la violation de la Trève en Bretagne.

Lettre d'*Edouard* au Pape, ſur la violation de la Trève en Bretagne, par la mort des Seigneurs Bretons décapités à Paris. Le 26 Mai, page 453. Dans cette Lettre qui eſt fort longue, *Edouard* fait une breve récapitulation de tout ce qui s'étoit paſſé, depuis le commencement de la Guerre, juſqu'à la Trève concluë en Bretagne; après quoi il ajoute: *Et cùm ſic, ſpe Pacis arridente, ſub dictarum Treugarum fiduciâ redeuntes in Angliam, dimiſſis paucis Miniſtris noſtris in* Britanniâ, *pro regimine dictarum Partium, & Coadjutorum noſtrorum, ibidem ordinaſſemus Nuncios noſtros ad Sanctitatis veſtræ præſentiam, pro Tractatu Pacis, tranſmittendos, prout condictum fuerat; ſupervenerunt nobis nova certa non leviter pungentia mentem noſtram, de morte, videlicet*, quorundam Nobilium nobis adhærentium, captorum in Britanniâ, *& de ſpeciali præcepto dicti* Philippi, *Pariſiis ignominioſè morti traditorum; nec non de ſtrage & depopulatione magnâ fidelium & locorum noſtrorum in* Britanniâ, Vaſconiâ, *& alibi, ac Tractatibus ſubdolis & occultis cum Alligatis & ſubditis noſtris, habitis, quos ſic à nobis auferre & ſibi attrahere nitebatur; ac aliis, de facili non numerandis flagitiis, & injuriis, contra dictas Treugas, per partem præfati* Philippi, *tam in terrâ quam in mari factis, & attemptatis, per quæ dictæ Treugæ noſcuntur per partem dicti* Philippi *notoriè diſſolutæ.* Il ajoute

„ ſavoir ce que le Roi *Philippe* fit dire de bouche; & comment *Philippe* pouvoit-il s'imaginer qu'on ſe contenteroit de ſa parole, dans „ une affaire de cette conſéquence, ſachant que tous les Défis de- „ voient être confirmés par la ſignature & le cachet, ſi l'on ne les „ faiſoit de vive voix à l'Adverſaire en perſonne ? Et comment ne „ pouvoit-ce pas être une réponſe au Defi d'*Edouard*, puiſque, com- „ me le Roi *Philippe* le déclare dans ſa Lettre, il ne vouloit pas lui „ répondre, à cauſe qu'il ne crut pas que la Lettre lui fût adreſſée? „ La vérité n'a pas beſoin d'une ſi pitoyable echapatoire.

(4) *Edouard* retourna ſecretement a Londres, & débarqua à la Tour à une heure après minuit, pour prévenir le bruit de ſon arrivée.

(5) L'Archevêque étoit par hazard parti de *Lambeth*, lors du retour du Roi. Il apprit l'indignation de ce Prince contre lui, & ſe tint prudemment à l'écart, juſqu'à ce que l'orage fût paſſé. Mr. *Barnes* accuſe ce Prélat d'avoir été auſſi froid à continuer la Guerre contre la France, à cauſe des menaces & des prieres du Pape, qu'il avoit été au commencement ardent à l'allumer. Il avoit gouverné le Royaume pendant que le Roi etoit en Flandre; & lorsqu'on voulut l'obliger à rendre compte de ſon Adminiſtration, il s'en défendit à la maniere de ce tems-là, en lançant l'Excommunication avec les cérémonies redoutables des Cloches, des Livres & des Chandelles, contre tout homme qui mettroit la main ſur la Perſonne ou ſur les Biens des Eccléſiaſtiques. Les Cloches ſonnoient d'un ton lugubre, pendant la cérémonie, & on éteignoit tout d'un coup les Chandelles, qui rendoient une mauvaiſe odeur. Le Lecteur pourra voir un détail particulier de l'affaire de cet Archevêque, & ſes défenſes, dans l'Hiſtoire de Mr. *Barnes*, où nous trouvons, qu'après ſa ſoumiſſion, il fut entierement pardonné, & rentra même en grace.

EDOUARD III.

ajoute un peu plus bas: *Ut taceamus de exceſſibus per Nuncium Sanctitatis Veſtræ, pridem pro conſervatione Treugarum prædictarum, miſſum in Britanniam, perpetratis; qui quod ſedâſſe debuit diſſidium, propenſius excitavit, non Conſervatorem Treugarum, ſed Partem contra nos & noſtros potius ſe oſtendens; ſuper quo Sanctitas Veſtra (ſalvâ pace ſuâ) remedium non adhibuit, licèt ſuper hoc fuiſſet, ut decuit, requiſita.*

Erreur de Mezerai & de quelques autres Hiſtoriens touchant l'empriſonnement de certains Seigneurs en Bretagne.

Cette Lettre fait voir manifeſtement l'erreur dans laquelle *Mezerai* & les autres Hiſtoriens François ſont tombés, en avançant que les Seigneurs Bretons décapités à Paris étoient du Parti de *Charles de Blois*, & qu'ils avoient été arrêtés à Paris même, où ils étoient allés volontairement pour aſſiſter à un Tournoi; puiſqu'on voit au contraire, qu'ils étoient du Parti de *Jean de Montfort*, & qu'ils furent arrêtés en Bretagne. *Quorundam Nobilium*, dit *Edouard*, *nobis adhærentium, captorum in Britanniâ.* Cette erreur, volontaire ou non, eſt d'autant plus importante, que la mort de ces Seigneurs étant le principal fondement de la rupture de la Trève, ſi ce que ces Hiſtoriens avancent étoit vrai, on ne ſauroit juſtifier *Edouard* d'avoir mal à propos rompu la Trève. En effet, quelle raiſon auroit-il pu avoir de ſe formaliſer de la mort de quelques Seigneurs du Parti contraire; quand même, ainſi qu'*Argentré* Hiſtorien de Bretagne l'aſſure, ils auroient entretenu correſpondance avec lui? N'étoit-il pas permis à *Philippe* & à *Charles de Blois*, de punir leurs propres Sujets? Mais ſi ces Seigneurs étoient du Parti de *Jean de Montfort*, & s'ils furent arrêtés en Bretagne, pendant la Trève; comment peut-on excuſer *Philippe* ſur cette infraction?

Jean de Montfort ſe ſauve.

Il ſemble que *Philippe* voulut donner quelque ſatisfaction à *Edouard*, en tirant *Jean de Montfort* de la Tour du Louvre, & en ſe laiſſant dans Paris ſur ſa parole. Mais *Jean*, qui ne ſe crut pas obligé de la garder, s'étant évadé de Paris, alla trouver *Edouard*, à qui il fit un nouvel hommage en ces termes:

Et rend un nouvel hommage à Edouard.

Je vous reconnoiſſe droiturel Roi de France, & à vous comme à mon Seigneur Lige, & droiturel Roi de France, faſſe mon hommage par la Duché de Bretagne, que je clame tenir de vous mon Seigneur, & devientz voſtre Homme Lige de vie & de membre, & de terrien honure, à vivre & à mourir contre toutes gentz. Le 20 Mai. Page 452.

Manifeſte d'Edouard.

Déclaration d'*Edouard* ſur les cauſes de la Guerre, & pour juſtifier ſa conduite. Du 14 Juin. Page 459.

Hommage de Geffroy de Harcour.

Hommage fait à *Edouard* par *Geffroy de Harcour*, Seigneur Normand, qui s'étoit refugié en Angleterre. Le 13 Juin. Page 459.

Bulle dans laquelle le Pape donne le tort à Edouard dans la rupture de la Trève.

Bulle de *Clement VI*, qui répond à la Lettre d'*Edouard* du 6 de Mai. Cette Bulle eſt remarquable, en ce qu'elle donne tout le tort à *Edouard*, dans la rupture de la Trève. C'eſt ce qui m'engage à en examiner les principaux Articles, parce que de cet examen dépend l'éclairciſſement de ce Fait, que les Hiſtoriens ont laiſſé dans une grande obſcurité; ce qui eſt un des principaux uſages qu'on peut tirer de ce Recueil.

Porro, dit ce Pontife, *quia illi qui dictas tuas Nobis miſſas Litteras dictitarunt, rei veritatem forſitan ignorabant, multa poſuerunt in eis, & aliqua tacuerunt, in quibus erraverunt notabiliter, factum taliter recitando.*

Voici les preuves ſur leſquelles il ſe fonde, pour convaincre *Edouard* qu'il eſt l'infracteur de la Trève.

1. Il lui reproche qu'il n'a pas exécuté les Conventions par leſquelles il s'étoit engagé à lui envoyer des Ambaſſadeurs, entre leſquels il y auroit quelque Prince du Sang Royal; & que *Philippe* avoit ſatisfait à ces deux Articles.

Juſtification d'Edouard.

Pour répondre à cette objection, on peut dire, qu'entre les Ambaſſadeurs qu'*Edouard* avoit nommés, ſe trouvoient *Henri de Lancaſtre* Comte de *Derby*, ſon Couſin; & *Hugues Spenſer*, Fils d'une de ſes Couſines-germaines. La nomination de ces Ambaſſadeurs ſe prouve par le Plein-pouvoir qui leur fut donné, & qui ſe trouve à la page 381 de ce Recueil. Il eſt vrai qu'avant que de faire partir cette Ambaſſade ſolennelle, il envoya au Pape d'autres Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre de quelques infractions de la Trève, & de l'enlevement de *Fliſco*; comme auſſi, pour demander un Sauf-conduit en la forme qu'il le deſiroit. C'eſt de-là que le Pape prend occaſion de lui objecter, qu'entre les Ambaſſadeurs qui lui ont été envoyés, il ne s'eſt point trouvé de Prince de la Famille Royale. Mais qui ne voit que cette objection eſt illuſoire, puiſque ces Ambaſſadeurs n'étoient pas envoyés pour traiter la Paix? D'un autre côté, ſi *Edouard* ne fit pas partir ſes Plénipotentiaires, c'étoit parce qu'on ne lui donnoit aucune ſatisfaction ſur l'enlevement de ſon Envoyé, & que même, ſans ſa participation, le Pape avoit abſous ceux qui avoient commis cette violence. En ſecond lieu, *Jean de Montfort* étoit retenu en priſon, contre les Conventions de la Trève. Enfin, le Pape refuſoit de donner aux Plénipotentiaires Anglois le Sauf-conduit, en la forme qu'*Edouard* le demandoit. Il ne devoit donc s'en prendre qu'à lui-même, du retardement des Ambaſſadeurs Anglois, juſqu'au tems de la mort des Seigneurs Bretons.

2. A l'égard de l'Exécution de ces Seigneurs, voici comment le Pape excuſe ce Fait. Il dit qu'en ayant écrit au Roi de France, *Philippe* avoit répondu, qu'il avoit fait punir ces Seigneurs pour divers crimes qu'ils avoient commis, & pour avoir violé la Trève en Bretagne. Que d'ailleurs ces mêmes Seigneurs avoient aſſuré, qu'ils n'avoient aucune ſorte de confédération avec *Edouard*, mais ſeulement avec *Jean de Montfort*; & que ce Comte, qui étoit alors Priſonnier à Paris, aſſuroit de ſon côté, qu'il n'avoit fait aucune Alliance avec *Edouard*. La foibleſſe de cette excuſe eſt manifeſte. *Philippe* pouvoit-il ignorer que la Trève s'étoit faite en Bretagne, à l'occaſion de la Guerre qu'*Edouard* y avoit portée en faveur de *Jean de Montfort*? D'ailleurs, il n'eſt nullement vraiſemblable que *Montfort* eût déclaré qu'il n'avoit point fait Alliance avec *Edouard*, puiſque c'étoit en vertu de cette Alliance, que ſa liberté avoit été ſtipulée dans le Traité de Trève, & que c'étoit vraiſemblablement à cela ſeul qu'il étoit redevable de la vie. En effet, ſans la protection d'*Edouard*, il auroit été expoſé à la rigueur des Loix, pour avoir pris les armes contre ſon Souverain. Il n'avoit donc garde de ſe priver de cette protection, en déclarant qu'il n'avoit point fait d'Alliance avec *Edouard*. Remarquons encore, que *Philippe* avouoit que les Seigneurs décapités étoient du Parti de *Jean de Montfort*, & qu'il ne nioit pas qu'ils n'euſſent été arrêtés en Bretagne, ainſi qu'*Edouard* l'aſſuroit dans ſa Lettre au Pape. Il eſt donc manifeſte, que la Bretagne, & tous les Alliés & Adhérans des deux Rois, étant compris dans la Trève, *Philippe* l'avoit violée, en faiſant arrêter dans ce Duché des Seigneurs du Parti contraire, & en les faiſant mourir à Paris.

3. Le Pape dit à *Edouard*, que comme il ſe plaint de quelques infractions de la Trève, *Philippe* s'en plaint auſſi de ſon côté. En cela, il peut ſe faire que les deux Partis avoient tort.

4. Sur ce qu'*Edouard* s'étoit plaint, que *Charles de Blois* violoit la Trève, & que *Philippe* lui donnoit du ſecours; le Pape répond, que le Roi de France avoit aſſuré qu'il ne donnoit aucune aſſiſtance à ce Prince. Il ajoute, que *Charles de Blois* étant allé lui-même à Avignon, avoit déclaré en ſa préſence, qu'il n'étoit point compris dans le Traité, qu'il n'y étoit point nommé, & qu'il n'avoit pas même été requis de le ſigner. Mais c'eſt encore une réponſe illuſoire, puiſque la Trève faite en Bretagne entre les deux Rois, comprenoit tous leurs Sujets & Alliés, ainſi qu'on le peut voir à la page 357 de ce Recueil; quoiqu'ils n'y fuſſent pas nommés, & que les ſeuls Ambaſſadeurs des deux Rois euſſent ſigné le Traité. Que ſi, ſous prétexte que *Charles de Blois* n'avoit pas ſigné la Trève, & n'y étoit pas nommé, il lui étoit permis de continuer la Guerre en Bretagne; il n'auroit pas été moins permis aux Partiſans de *Montfort* de la continuer auſſi. Ainſi cette Trève, qui avoit été principalement faite pour la Bretagne, n'auroit été qu'une illuſion.

5. Sur les plaintes qu'*Edouard* avoit faites au Pape, à l'égard de ſon Nonce; *Clement* ſe contente de nier le fait, & de dire ſimplement qu'il auroit châtié ſon Nonce, s'il eût marqué quelque partialité.

6. Il eſt plus difficile d'excuſer *Edouard* ſur la plainte du Pape, que les Anglois s'étoient emparés par force de la Ville de Vannes, après en avoir chaſſé les gens du Pape qui devoient la garder juſqu'à la fin de la Trève. Peut-être étoit-ce par repréſailles, pour quelque Place dont *Charles de Blois* s'étoit emparé. Pour le dire en paſſant, ceci peut ſervir à éclaircir comment Vannes tomba entre les mains de *Jean de Montfort*, ce que l'Hiſtorien de Bretagne a ignoré.

Voilà les principales raiſons ſur leſquelles *Clement* ſe fondoit, pour convaincre *Edouard* qu'il étoit le prémier Auteur de l'infraction de la Trève. Il ne parloit point dans cette Bulle, de l'enlevement de *Fliſco*, ſur lequel apparemment il n'avoit aucune bonne excuſe à donner. *Edouard* pouvoit donc, ſur cet article, comme ſur les précédens, dire à ſon tour au Pontife, que ceux qui avoient dicté ſa Bulle avoient paſſé ſous ſilence des articles importans, & déguiſé la vérité ſur quelques autres. Il y auroit encore diverſes obſervations à faire ſur cette Bulle, ſi je ne craignois de m'engager dans une trop longue diſcuſſion. Ce que je viens de dire ſuffira, ce me ſemble, pour faire juger auquel des deux Rois on devoit attribuer la rupture de la Trève. XII. Kal. Aug. Page 460.

Lettre d'Edouard au Pape.

Lettre d'*Edouard* au Pape, ſur la Bulle précédente, à laquelle il dit qu'il prépare une Réponſe, dont il ne doute pas que le Pontife ne ſoit ſatisfait. Du 11 de Novemb. Pag 483.

Année 1346.

Cette Réponſe ne ſe trouve pas dans ce Recueil; mais on y voit que dans la ſuite il envoya un homme au Pape, avec des In-

(1) Mr. *Barnes* dit que cela fut appellé l'*Ordonnance de Normandie*, & qu'on en produiſit une Copie au Parlement d'Angleterre, en Janvier 1337: ſelon lequel Acte, le Duc de *Normandie* devoit, en qualité de Chef, paſſer de cette Province avec d'autres Seigneurs en Angleterre, avec quarante-mille hommes armés, Chevaliers, Ecuyers, & Gens de famille, & quarante-mille hommes de pied. On y avoit auſſi reglé la maniere dont on ſeroit maitre de la Mer, & on y avoit ajouté un Reglement portant: Que le Duc demeureroit en Angleterre avec les Forces ci-deſſus ſpécifiées, pendant dix ſemaines: Que ſi le Royaume d'Angleterre étoit conquis, le Duc en auroit nonſeulement tout l'honneur & tout l'avantage; mais encore, que tout ce que le Roi d'Angleterre poſſédoit, appartiendroit au Duc ſans réſerve,

Edouard III.

Proclamation pour juſtifier la Guerre contre la France.

Inſtructions ſur ce ſujet. Du 8 de Fevrier. Page 489.

Proclamation pour juſtifier la Guerre contre *Philippe de Valois.* Ce qu'il y a de remarquable dans cette Proclamation, c'eſt qu'*Edouard* y dit, qu'incontinent après la mort de *Charles le Bel*, il conſulta les Grands, les Prélats, & les Juriſconſultes de ſon Royaume, & que ce fut par leur conſeil qu'il envoya des Ambaſſadeurs en France pour demander la Couronne de ce Royaume. Il ajoute, qu'ils ne purent avoir Audience, & qu'après avoir fait leurs Proteſtations, ils furent obligés de ſe retirer, ayant ſujet de craindre pour leur vie. Ceci confirme ce qui a été avancé ſur ce ſujet, dans l'Extrait du Tome IV. Du 15 de Mars. Page 497.

Deſſeins des Normands de faire la conquête de l'Angleterre. p. 504.

Conventions entre *Jean Duc de Normandie* Fils de *Philippe de Valois*, & les Normands, dans leſquelles ceux-ci s'obligent à ſuivre le Duc en Angleterre avec 40000 hommes, pour faire la conquête de ce Royaume; avec diverſes conditions de part & d'autre, en cas que cette entrepriſe réuſſît. Au Bois de *Vincennes*, le 23 de Mars, l'an 38. Je ne ſai ce que ſignifie cette date, s'il n'y a pas faute d'impreſſion. Peut-être ces Conventions ſont-elles de l'an 1338 (1).

Lettre du Regent aux principales Villes ſur la Victoire de Crecy.

Lettre de *Lionel*, Fils du Roi, Régent en Angleterre, aux Maires & aux Sherifs des principales Villes du Royaume, pour leur notifier la Victoire remportée par le Roi à Crecy. Du 6 Sept. Page 525.

Année 1347.

Ordre d'amener un grand ſecours au Roi, &c.

Ordre d'amener un grand ſecours au Roi, pour réſiſter à *Philippe*, qui aſſembloit toutes les forces de la France pour faire lever le Siege de Calais. Du 3 Octob. Page 527.

Trève faite près de Calais.

Traité de Trève fait près de Calais, depuis le 28 de Septembre 1347, juſqu'au 9 de Juillet 1348. Page 588.

Année 1348 & 1349.

Diverſes prolongations, &c. p. 608, 623, 629, 640, 642, 649, 657, 660, 664, 671, 672, 676, 678.

Diverſes prolongations de la Trève, & Plein-pouvoirs pour faire la Paix juſqu'au 1 d'Août 1350.

Bref du Pape, &c.

Bref de *Clement VI*, ſur la mort de *Philippe de Valois*, & pour exhorter *Edouard* à faire la Paix avec *Jean.* III Non. Septemb. Page 680.

Treve renouvellée avec Jean.

Plein-pouvoir pour renouveller avec *Jean*, la Trève faite avec *Philippe* ſon Pere. Du 2 de Novemb. Page 690.

Année 1351.

Diverſes Prolongations, &c. p. 711, 714, 715, 722, 725, 727.

Diverſes prolongations de la Trève, pour négocier la Paix.

Année 1352.

Lettre d'Edouard au Pape.

Lettre d'*Edouard* au Pape, dans laquelle il paroît réſolu de conclure la Paix avec *Jean*. *Ita quod ex parte noſtrâ non reperietur, per Dei gratiam, diſſimulatio, dilatio, vel defectus, quod de nobis ſentire velit veſtra moderatio circumſpecta.* Du 8 de Novemb. Page 772.

C'étoit lorſque *Jean* s'avança juſqu'à offrir la *Guyenne*, l'*Artois*, *Guiſnes*, & *Calais*, en toute Souveraineté.

Année 1353.

Lettre au nouveau Pape Innocent VI.

Lettre à *Innocent VI*, ſur ſon exaltation ſur la Chaire de *S. Pierre.* Du 20 de Juin. Page 753.

Plein-pouvoir d'Edouard pour renoncer à la Couronne de France.

Plein-pouvoir donné par *Edouard* à ſes Ambaſſadeurs, plus ample que les précédens, pour conclure la Paix, & pour renoncer en ſon nom à la Couronne de France. Du 30 de Mars. Page 779.

Prolongation de la Trève.

Prolongation de la Trève, depuis le 6 d'Avril 1353, juſqu'au 1 d'Avril 1354. Sous les Tentes devant Guiſnes. Le 6 d'Avril. Page 784.

Edouard ſoumet ſes droits ſur la France au jugement du Pape.

Pouvoir donné aux Ambaſſadeurs, plus ample que tous les précédens, par lequel il paroît manifeſtement qu'*Edouard* croyoit la Paix faite. Voici ce que portoit ce Plein-pouvoir. *Dantes & concedentes eiſdem Procuratoribus auctoritatem, & ſpeciale mandatum, tractandi cum Adverſario noſtro, ſeu Deputatis & Aſſignatis per eum, de pace finali inter nos & ipſum, per Dei gatiam, ineundâ, & ſuper omnibus Debatis, Litibus, & Controverſiis, inter Nos & dictum Adverſarium noſtrum exortis: Specialiter ſuper jure quod habemus, vel habere poterimus, ad Coronam & Regnum Franciæ, & pertinentia eorundem: Vel in eis tranſigendi, componendi, paciſcendi, & etiam juri Nobis in hac parte competenti, ex cauſâ Tranſactionis, ſeu Compoſitionis, ac Recompenſationis, nobis ſuper hoc faciendæ, renunciandi, &c. Et cum inter Nuncios utriuſque Partis ſic tractatum fuerit & finaliter concordatum, ut ſic concordata, quantum ad nos attinet, feliciter obſerventur, ſubmittendi Nos, Hæredes, & ſubditos noſtros, ac Terras & Dominia quæcumque quæ jam habemus in Regno Franciæ*, & quæ, virtute hujuſmodi Concordiæ in eodem continget nos habere, *juriſdictioni dicti Summi Pontificis, videlicet, ut ipſe per cenſuras eccleſiaſticas, & alias vias legitimas, ad obſervationem promiſſorum Nos, Hæredes, & ſubditos noſtros, compellere valeat, & arctare; & omnia ſic concordata, auctoritate Apoſtolicâ confirmare, omologare, & quâcumque firmitate vallare.* Du 28 Août. Page 794.

Mezerai convaincu d'avoir gardé le ſilence ſur un Article important.

Il eſt manifeſte par ce Plein-pouvoir, qu'on avoit fait à *Edouard* des offres qu'il jugeoit à propos d'accepter; ce qui confirme ce que les Hiſtoriens Anglois ont avancé ſur ce ſujet, & que *Mezerai* a cru devoir paſſer ſous ſilence.

Procuration des Archevêques, &c.

Procuration des Archevêques & Evêques d'Angleterre, à cinq Juriſconſultes, pour conſentir en leur nom au Traité qui doit être ſigné devant le Pape, & que le Pontife puiſſe le confirmer par ſon autorité, & obliger à l'obſervation du même Traité, par les plus graves cenſures. Du 28 Août. Page 796.

Celle des Princes & de la Nobleſſe.

Semblable Procuration de *Lionel*, & de *Jean*, Fils du Roi, & de 85 Seigneurs Anglois. Page 797.

Le Roi Jean refuſe de ratifier le Traité fait près de Guiſnes.

Cette Négociation ayant traîné tout le reſte de l'année 1354, *Edouard* ſe vit enfin fruſtré de ſes eſpérances, par le refus que fit le Roi *Jean* de confirmer ce qui avoit été arrêté devant Guiſnes.

Année 1356.

Lettre d'Edouard aux Prélats Anglois ſur ce ſujet.

Lettre d'*Edouard* aux Prélats Anglois, par laquelle il les informe que les Ambaſſadeurs des deux Couronnes s'étant aſſemblés entre Guiſnes & Calais, ils étoient convenus des Articles de la Paix, & qu'il avoit été arrêté que les Ambaſſadeurs ſe rendroient auprès du Pape, pour les faire confirmer par ſon autorité; mais que les ſiens, après avoir longtems attendu, avoient été obligés de s'en retourner, ceux de France ayant refuſé de confirmer ce qui avoit été arrêté. Du 1 de Juin. Page 816.

Envoi du Prince de Galles, &c.

Envoi du Prince de *Galles*, en qualité de Lieutenant du Roi, dans cette Province. Du.... d'Août. Page 816.

Henri de Lancaſtre etabli Lieutenant, &c.

Patente qui établit *Henri de Lancaſtre* Lieutenant du Roi en Bretagne. Du 14 de Septembre. Page 827.

Réponſe dans laquelle Edouard déclare au Pape qu'il ne ſauroit entrer en Traité avec la France.

Réponſe du Roi à une Lette du Pape, qui le preſſoit de renouer la Négociation de la Paix. *Edouard* lui dit, qu'après avoir été ſi manifeſtement trompé par ſon Ennemi, il ne peut, préſentement qu'il a repris les armes, rentrer dans une nouvelle Négociation, ſous une eſpérance très incertaine. Du 28 de Mai. Page 851.

Plein-pouvoir donné au Prince de Galles pour traiter.

Pour donner pourtant quelque ſatisfaction au Pape, qui ne ceſſoit point de le ſolliciter à la Paix, *Edouard* donna pouvoir au Prince de *Galles* ſon Fils, qui étoit déja en Guyenne, de traiter avec la France. Du 1 d'Août. Page 859.

Il y a grande apparence que ce n'étoit que pour ſe délivrer de cette importunité, qu'il renvoya l'affaire au Prince ſon Fils, qui étoit deja occupé à ravager les Provinces de France.

Lettre d'Edouard à ſes Prélats ſur la Victoire de Poitiers.

Lettre d'*Edouard* aux Prélats de ſon Royaume, pour leur donner connoiſſance de la grande Victoire que le Prince de *Galles* avoit remportée près de Poitiers, & de la priſe du Roi *Jean.* Du 10 Octobre. Page 859.

Il fait Philippe de Navarre Gouverneur de Normandie.

Lettres-Patentes qui établiſſent *Philippe de Navarre*, Gouverneur de Normandie pour *Edouard.* Du 30. d'Octob. Page 871.

Ce Prince étoit Frere de *Charles* Roi de Navarre, que le Roi *Jean* détenoit en priſon dans le Château d'*Arleux* en Cambreſis (2).

AFFAIRES D'EDOUARD AVEC L'ECOSSE.

DAns l'Extrait du Tome précédent, nous avons laiſſé l'Ecoſſe en un très fâcheux état. Année 1338. *Edouard*, maître des principales Places, y regnoit ſous le nom d'*Edouard Baillol*, qui portoit le Titre de Roi, mais qui n'étoit qu'une ombre de Souverain; tandis que le Roi *David* étoit refugié à la Cour de France, qui cherchoit plutôt à faire durer la Guerre en Ecoſſe, qu'à la terminer par quelque puiſſant ſecours. Depuis qu'*Edouard* avoit manifeſté ſes deſſeins contre la France, *Philippe de Valois* auroit bien ſouhaité de pouvoir faire une puiſſante diverſion en Ecoſſe; mais il étoit trop tard, puiſqu'il faloit qu'il penſât à ſe défendre lui-même contre une Ligue qui s'étoit formée contre lui, pendant qu'*Edouard* l'avoit amuſé d'une vaine eſpérance de Paix, ainſi qu'on l'a vu dans l'Extrait précédent. Par cette raiſon, les ſecours qu'il pouvoit donner aux Ecoſſois n'étoient pas bien conſidérables. Cependant *Robert Stuart*, Régent en Ecoſſe pour le Roi *David*, voyant qu'*Edouard* alloit être aſſez occupé en Flandre, conçut quelque eſpérance de pouvoir profiter de cette diverſion; & ayant aſſemblé quelques Troupes, auſſi-tôt qu'il ſut qu'*Edouard* avoit paſſé la Mer, il recommença les hoſtilités en Ecoſſe. Le peu d'oppoſition qu'il rencontra de la part de *Baillol*, à qui *Edouard* n'avoit laiſſé que peu de forces, & quelques heureux ſuccès que ſes armes eurent au commencement, lui ayant donné

Progrès de Robert Stuart en Ecoſſe.

ſerve, aux Chevaliers, & aux Seigneurs de ſa ſuite: Que tout ce qui appartenoit à la Nobleſſe & aux Laïques d'Angleterre, ſeroit donné aux Egliſes, & aux groſſes Villes de Normandie; excepté ſeulement, que le Roi de France prendroit ſur les Revenus de l'Egliſe d'Angleterre, la ſomme de 20000 liv. ſterling l'année, ſauf le droit du Pape: Et que tout ce qui avoit été pris aux Ecoſſois, & annexé à la Couronne d'Angleterre, leur ſeroit reſtitué.

(2) Mr. *Barnes* prétend que le Roi *Jean*, qui étoit Beau-pere de ce Prince, le fit mettre en priſon, à cauſe qu'il entretenoit des correſpondances avec les Ennemis du Roi.

Edouard III.

né la facilité d'augmenter ſon Armée, il prit la réſolution d'aſſieger *Perth*; ce qu'il exécuta l'année ſuivante 1339, à peu près dans le tems qu'*Edouard* commençoit ſa prémiere Campagne en Flandre. La priſe de cette Place, qui lui couta un Siege de trois mois, ayant obligé *Baillol* de ſe retirer vers les frontieres d'Angleterre, le Régent profita de ſes avantages pour attaquer la forte Ville de *Sterling*, qu'il prit par compoſition; après quoi il ſe rendit encore maitre d'*Edimbourg* par un ſtratagême.

Année 1340. *Edouard* étant trop occupé aux préparatifs de la Campagne qu'il devoit faire en Flandre en 1340, pour pouvoir penſer à l'Ecoſſe, *Stuart* profita de la conjoncture pour faire une irruption dans le Northumberland, d'où il emporta un grand butin. Enſuite, pendant qu'*Edouard* étoit devant *Tournay*, le Régent d'Ecoſſe s'empara de *Roxborough*, & enfin de toutes les autres Places que les Anglois tenoient en Ecoſſe; de ſorte qu'il ne leur reſta plus que *Barwick*.

Année 1341. Les Ecoſſois ayant été expreſſément compris dans la Trève qui s'étoit faire devant *Tournay*; auſſi-tôt qu'elle fut expirée, *Edouard* prit la réſolution d'aller encore une fois ravager l'Ecoſſe, pendant que la Trève, qu'il avoit prolongée avec la France, duroit encore. Dans ce deſſein, il ſe rendit à *Newcaſtle*, où il attendit inutilement ſa Flotte, qui portoit des proviſions pour ſon Armée. Une violente tempête, qui diſſipa cette Flotte, ayant rompu ſes meſures, il ſe vit obligé d'accorder une Trève aux Ecoſſois, à condition qu'ils ſe ſoumettroient à ſa domination, ſi le Roi *David* n'étoit pas de retour en Ecoſſe dans un certain tems, avec une Armée capable de livrer Bataille. *Buchanan* prétend que *David* étoit déja en Ecoſſe incognito, & qu'il fit même une irruption en Northumberland. Quoi qu'il en ſoit, *Edouard*, qui avoit en tête l'affaire de Bretagne, dont il a été parlé dans l'Article précédent, accorda une nouvelle Trève au Roi *David*, & ſe retira.

Trève d'Edouard avec les Ecoſſois.

Année 1342. Ce fut pendant cette Trève, ſur la fin de 1342, qu'*Edouard* alla porter la Guerre en Bretagne, où il fit au mois de Fevrier 1343, une Trève, qui devoit durer juſqu'à la S. Michel 1346, & dans laquelle l'Ecoſſe fut compriſe. On a vu, dans l'Article précédent, que cette Trève fut rompue à l'égard de la France, dès l'année 1345, & qu'*Edouard* deſcendit en Normandie en 1346.

Le Roi David fait une irruption en Angleterre.

Année 1346. Pendant qu'*Edouard* ravageoit la Normandie & les environs de Paris, *David* rompit la Trève de ſon côté, par une irruption qu'il fit faire en Angleterre, pendant qu'il ſe préparoit à faire lui-même une plus puiſſante diverſion. C'eſt ce qui paroît manifeſtement par un Acte de ce Recueil, que je rapporterai dans la ſuite.

Après la Bataille de *Crecy*, *Edouard* ayant mis le Siege devant *Calais*, *Philippe*, qui ne pouvoit pas être ſi-tôt prêt pour faire lever ce Siege, engagea le Roi *David* à faire une puiſſante diverſion en Angleterre; dans l'eſpérance qu'*Edouard* ſeroit obligé d'accourir dans ſon Royaume, au ſecours de ſes Sujets. Il falloit bien que *David* fût déja tout préparé, puiſque ſix ſemaines après la Bataille de Crecy, il étoit déja en Angleterre à la tête de ſoixante-mille hommes, & s'étoit même avancé juſqu'à *Durham*. La diligence que les Anglois firent pour s'oppoſer à cette invaſion, fut ſi grande, que par les ſoins de l'Archevêque d'*Yorck*, & de quelques Seigneurs des quartiers du Nord, ils ſe virent bientôt en état de livrer Bataille aux Ecoſſois. Dans ce Combat, qui ſe donna tout proche de *Durham*, l'Armée d'Ecoſſe fut miſe dans une entiere déroute, avec perte de quinze-mille hommes, & le Roi *David* fut lui-même fait priſonnier.

Il eſt fait priſonnier.

La perte que les Ecoſſois avoient faite, & la priſon de leur Roi, les auroient mis hors d'état de réſiſter aux armes Angloiſes, ſi la France n'eût pris ſoin de les faire comprendre dans la Trève de Calais, & dans les fréquentes prolongations de cette Trève, qui dura juſqu'en 1354, comme on l'a vu dans l'Article précédent. Pendant ces Trèves, on tâcha de procurer au Roi *David* ſa liberté, par diverſes Négociations; qui après avoir duré pluſieurs années, furent enfin terminées par un Traité qui ſe fit en 1354. *Edouard* s'engageoit, par ce Traité, à mettre *David* en pleine liberté; moyennant une Rançon de quatre-vingt-dix-mille Marcs ſterling payables dans neuf ans, & pour leſquels *David* devoit donner divers Otages. C'étoit préciſément dans le tems qu'*Edouard* ſe croyoit ſur le point de conclure la Paix avec le Roi *Jean*, ſelon les Articles arrêtés entre Calais & Guiſnes. Mais comme *Jean* n'avoit pas deſſein de confirmer ces Articles, il engagea les Ecoſſois à recommencer les hoſtilités, en faiſant diſtribuer quarante-mille écus parmi les Grands, ainſi que *Buchanan* l'aſſure. Dans le tems donc que *David* alloit être mis en liberté, *Stuart* s'empara par ſurpriſe de Barwick, & y (1) fit mettre le feu. Cette rupture imprévue obligeant *Edouard* à prendre d'autres meſures, il fit renfermer *David* plus étroitement dans le Château d'*Odiham*, & marcha vers les frontieres des deux Royaumes, pour recouvrer *Barwick*; ce qui ne lui fut pas difficile, puiſque les Ecoſſois l'avoient abandonné.

Rançon du Roi David.

Le Roi de France fait tenir de l'argent aux Ecoſſois.

Barwick pris par ſurpriſe, brulé, & abandonné par les Ecoſſois.

L'Expédition d'*Edouard* ne ſe termina pas à *Barwick*. Il ſe rendit encore maitre d'*Edimbourgh* & de *Roxborough*, & ravagea impitoyablement quelques Provinces d'Ecoſſe. Si la rupture du Traité commencé avec la France ne fût arrivée en ce tems-là, il y a grande apparence qu'*Edouard* ſe ſeroit rendu maitre de toute l'Ecoſſe. On ne peut du moins douter qu'il n'eût ce deſſein, quand on conſidere que dès ce tems-là il commença ſes Négociations avec *Baillol*, pour ſe faire ceder tous les Droits que ce Prince pouvoit avoir ſur ce Royaume, comme il paroît par quelques Actes de ce Recueil. Cette Négociation, qui vraiſemblablement fut interrompue par les préparatifs qu'*Edouard* fut obligé de faire pour recommencer la Guerre contre la France, fut renouvellée en 1356. *Edouard* s'étoit ſervi juſqu'alors du nom de *Baillol*, pour faire la Guere à l'Ecoſſe; mais enfin il leva le maſque, & il voulut agir en ſon propre nom. Pour cet effet, il ſe fit ceder par *Baillol* le Royaume d'Ecoſſe, avec toutes ſes dépendances; moyennant une Penſion annuelle de deux-mille livres ſterling, qu'il lui donna pour récompenſe de cette Couronne imaginaire. C'eſt par-là que finiſſent les Actes de ce Tome, qui regardent l'Ecoſſe. Nous allons préſentement parcourir les principaux.

Edouard ravage l'Ecoſſe.

Baillol cede ſes prétentions ſur l'Ecoſſe à Edouard pour une Penſion.

Année 1338.

On voit dans l'année 1338, un Acte qui fait voir la dépendance de *Baillol* à l'égard de l'Angleterre. C'eſt une priere, ou plutôt un ordre à *Baillol* de donner le Gouvernement de Perth à *Thomas Ughtred*, en ces termes: *Cum pro reipublicæ ac veſtrorum & noſtrorum ſubditorum commodo & utilitate, de Concilio noſtro ordinaverimus quod dilectus & fidelis noſter Thomas Ughtred habeat cuſtodiam Ville Sancti Johannis de Perth in Scotiâ..... veſtram amicitiam requirimus & rogamus, quatenus eidem Thomæ cuſtodiam Villæ prædictæ, per Litteras veſtras Patentes, in formâ debitâ, committi faciatis.* Teſte Cuſtode Angliæ. Du 4 d'Août. Page 70.

Edouard nomme au Gouvernement de Perth.

Année 1339.

Ordre de payer à *Baillol* pour ſa ſubſiſtance trente ſous par jour, en tems de Paix, & cinquante en tems de Guerre. *Teſte Cuſtode.* Du 3 de Mai. Page 109.

Ordre pour la ſubſiſtance de Baillol.

Pardon accordé à *Thomas Ughtred*, pour avoir rendu la Ville de *Perth* aux Ennemis. Du 29 d'Octobre. Page 131.

Pardon accordé à Thomas Ughtred.

Année 1340.

Aſſignation à *Baillol* de quarante ſous par jour, en tems de Paix, & de ſoixante, en tems de Guerre.

Autre Ordre pour la ſubſiſtance de Baillol, p. 186.

Divers Congés au Comte de *Murray* priſonnier en Angleterre.

Congés donnés au Comte de Murray p. 147, &c.

Année 1341.

Pouvoir donné à *Henri de Lancaſtre*, de faire la Paix ou la Trève avec les Ecoſſois. Du 10 d'Octob. Page 286.

Pouvoir donné à Henri de Lancaſtre.

Ordre d'aſſembler une Armée contre l'Ecoſſe. Du 4 de Novemb. Page 290.

Ordre d'aſſembler une Armée.

Année 1342.

Sauf-conduit pour quelques Envoyés de *David Brus*, venant en Angleterre pour traiter avec le Roi. Du 20 de Mars. Page 303.

Sauf-conduit pour les Envoyes de David Brus.

Anné 1343.

Ordre d'obſerver exactement, avec les Ecoſſois, la Trève concluë en Bretagne. Du 20 de Mai. Page 367.

Ordre d'obſerver la Trève.

Année 1346.

Ordre d'aſſembler des Troupes pour s'oppoſer aux Ecoſſois, qui, après avoir fait une irruption en Angleterre, & s'être retirés, aſſemblent toutes leurs forces pour faire une nouvelle invaſion. *Teſte Cuſtode.* Du 20 d'Août 1346. Cette date eſt remarquable, en ce qu'elle fait voir que le Roi *David* avoit commencé les hoſtilités, même avant la Bataille de Crecy, qui ne ſe donna que le 26 du même mois. Page 524.

Autre Ordre d'aſſembler des Troupes.

Lettre du Régent d'Angleterre à l'Archevêque d'Yorck, pour le remercier de la Victoire de *Durham*. Du 20 d'Octobre. Page 528.

Lettre du Régent d'Angleterre à l'Archevêque d'Yorck, pour le remercier de la Victoire de Durham.

Il paroît de cette Lettre, que ce Prélat ne s'étoit pas contenté de donner ſes ſoins à la levée des Troupes pour réſiſter aux Ecoſſois; mais qu'il s'étoit trouvé à la Bataille. *Veſtras, inſuper, fidelitatem & ſtrenuitatem probatiſſimas, pro honore noſtri nominis, & tuitione Rei noſtræ publicæ Anglicanæ contra hoſtiles invaſiones Scotorum Inimicorum & Rebellium noſtrorum, modernis temporibus præexpertas, ſudoribus bellicis, præſertim in noſtrâ abſentiâ, claras factas, cum intimis gratiarum actionibus in Domino commendamus.*

Autre Piece relative au même Prélat.

Dans un autre Acte, qui ſe trouve à la page 692, le Roi dit,

Ordre pour con

(1) Mr. *Barnes* dit que ceci arriva le 6 de Nov. 1355.

dit: *Attendentes grata & laudabilia obſequia, quæ venerabilis Pater Willielmus de la Zouche Eborum Archiepiſcopus multipliciter nobis fecit, necnon locum magnum, quem nobis & toti Regno Angliæ, pro defenſione ejuſdem Regni, præſertim in conflictu Dunelmenſi, noſcitur tenuiſſe.*

Ordre pour conduire *David Brus* à la Tour. Du 15 de Décembre. Page 537.

Année 1347.

Honneur conferé à *Jean Coupland*, qui avoit pris *David Brus*. Du 20 Janvier. Page 542.

Ordre pour faire le procès aux Comtes de *Menteith* & de *Fife*, qui après avoir pris le parti d'*Edouard*, avoient été pris dans la Bataille de *Durham*. Page 549.

Jugement qui condamne ces deux Comtes à la mort, & Répit accordé au Comte de *Fife*, parent du Roi. Du 22 Fevrier. Page 550.

Année 1351.

Depuis l'année 1348, juſqu'en 1351, on trouve divers Actes, qui regardent les Négociations deſtinées à procurer la liberté de *David Brus*.

Proteſtation de *Baillol*, que le Traité qui ſe négocioit avec *David Brus*, ne pût pas porter de préjudice à ſes Droits, acceptée par *Edouard*. Du 4 Mars. Page 699.

Année 1352.

Sauf-conduit pour *David Brus*, allant en Ecoſſe avec la permiſſion du Roi. Du 4 Septembre. Page 722.

Continuation des Négociations pour la liberté de *David*.

Année 1353.

Conceſſion à *Baillol*, que le Traité qui ſe négocie avec l'Ecoſſe, ne puiſſe point lui porter de préjudice. Du 8 Mars. Page 748.

Année 1354.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par leſquelles il conſent que toutes les avances que *Baillol* pourra faire dans le Traité qui ſe négocie avec lui, touchant la ceſſion du Royaume d'Ecoſſe, ne lui porteront aucun préjudice en cas que le Traité ne ſe conclue pas. Du 30 Juin. Page 788.

Conventions entre les Commiſſaires Anglois & Ecoſſois, touchant la liberté de *David Brus*. 1. Que *David* ſera mis en liberté pour aller où bon lui ſemblera. 2. Qu'il payera au Roi *Edouard* 90000 Marcs ſterling dans neuf ans, 10000 chaque année. 3. Qu'il y aura Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, juſqu'à l'entier payement. 4. Qu'*Edourd Baillol* ſera compris dans la Trève. 5. Que *David* livrera vingt Otages. Les autres Conventions regardent la qualité des Otages, & la ſureté du payement. A *Newcaſtle*, le 13 Juillet 5354.

Ratification d'*Edouard*. Du 5 Octobre, page 800. Ratification du Prince de *Galles*. *ibid.* Ces Conventions furent rédigées en forme de Traité ſolennel, qui fut ſigné à *Barwick* le 12 de Novembre de la même année, page 812 Il eſt ſurprenant, qu'aucun Hiſtorien Anglois ou Ecoſſois n'ait parlé de ce Traité.

En conſéquenee de ce Traité, *David* fut conduit à *Newcaſtle* pour être mis entre les mains des Ecoſſois; & il paroît de divers Actes de cette même année, qu'on n'attendoit que l'arrivée des prémiers Otages, pour être échangés avec ce Prince.

Année 1356.

Ce Traité n'ayant pas été exécuté, à cauſe de la ſurpriſe de *Barwick* arrivée vers le milieu de Décembre 1354, *Robert Stuart* Régent d'*Ecoſſe* voulut renouer cette Négociation en 1356, comme il paroît d'un Plein-pouvoir donné par ce Régent à ſes Envoyés le 17 Janvier 1356, page 822. Cette affaire traina juſqu'à l'année 1357, que *David* fut enfin relâché, ainſi qu'on le verra dans le Tome VI.

Ceſſion de *Baillol* à *Edouard*, du Royaume d'Ecoſſe, & de toutes ſes dépendances. A *Roxborough*. Du 20 Janvier 1356, page 832, & ſuivantes.

Conventions entre *Edouard* Roi d'Angleterre, & *Edouard Baillol*, par leſquelles le prémier s'engage à payer à *Baillol*, en récompenſe de la Couronne d'Ecoſſe, une Penſion annuelle de deux-mille livres ſterling, payable en quatre termes. A *Bambury*. Du 20 Janvier. Page 836.

Proclamation d'*Edouard*, qui promet de maintenir les Loix & les Coutumes d'Ecoſſe ſans y rien changer. Du 15 Mars. Page 146.

On trouve dans la page 859, qu'*Edouard* demanda du tems à *Baillol* pour lui payer le ſecond quartier de ſa Penſion, à cauſe des grandes dépenſes qu'il étoit obligé de faire.

Commiſſion pour traiter avec les Ecoſſois, ſur la liberté de *David Brus*. Du 25 Mars. Page 847.

Tom. X. P. I.

Sauf-conduit pour les Envoyés d'Ecoſſe. Du 13 Décembre. Page 875. EDOUARD III. Sauf-conduit pour les Envoyes d'Ecoſſe.

AUTRES AFFAIRES ETRANGERS.

Pendant les 19 années dont on trouve les Actes dans ce Volume, *Edouard* eut une infinité d'Affaires à négocier avec divers Princes, ſur-tout par rapport à ſon Affaire principale, je veux dire, la Guerre contre la France. Mais comme on ne ſauroit expliquer les ſujets de toutes ſes Négociations, ſans s'engager dans un trop long détail, je me contenterai d'indiquer les Princes ou autres, avec qui il eut à négocier pendant ce tems-là; afin que ceux qui pourront avoir beſoin de quelqu'un de ces Articles, puiſſent conſulter le Recueil même.

Il y a donc des Négociations avec l'Empereur *Louis de Baviere*, les Villes de Flandre, le Duc de *Gueldre*, le Marquis de *Juliers*, le Duc de *Brabant*, particulierement touchant un Mariage projetté entre *Edouard* Fils ainé du Roi, & une Fille du Duc. Il y a de l'apparence que le Pape refuſa la Diſpenſe pour ce Mariage, quoiqu'elle lui eût été ſouvent demandée. Négociations d'Edouard.

Il y en a avec le Comte de *Haynaut*, Beau-frere d'*Edouard*. Après la mort de ce Comte, il y eut un différend entre ſes deux Sœurs, dont *Marguerite* l'ainée étoit Veuve de l'Empereur *Louis de Baviere*; & *Philippe*, qui étoit la cadette, avoit épouſé *Edouard III.* Elles prétendoient toutes deux à la Succeſſion du Haynaut, de la Hollande, & de la Zélande; ſur quoi on trouve divers Actes dans ce Tome V. Differend entre la Reine & ſa Sœur.

On y voit des Négociations avec *Alphonſe IX* Roi de Caſtille, principalement touchant le Mariage de *Jean* Fille ainée d'*Edouard*, avec *Pierre*, qui fut enſuite ſurnommé *le Cruel*, Fils ainé d'*Alphonſe*. Ce Mariage ayant été enfin arrêté après de longues Négociations, la Princeſſe mourut à Bourdeaux, en allant trouver ſon Epoux. Mariage de la Fille d'Edouard.

On trouve encore dans ce Recueil, quelques Actes qui font mention d'une Flotte d'Eſpagne qui faiſoit beaucoup de deſordres dans la Manche, & qu'*Edouard* alla combattre en perſonne. L'avantage qu'il eut dans ce Combat, procura une Trève de 20 ans avec les Eſpagnols, en 1351. Trève de 20 ans avec l'Eſpagne. P. 717.

Il y a de plus des Traités avec le Roi d'*Arragon*, le Roi de *Portugal*, le Roi de *Majorque*, *Philippe de Navarre*, Frere de *Charles le Mauvais*, les Ducs d'*Autriche*, le Marquis de *Brandebourg*, *Charles IV* Empereur, le Comte de *Geneve*, le Dauphin de *Viennois*, *Geffroi de Harcour*, & divers Seigneurs de *Guyenne*, & particulierement avec le Seigneur de *Le Bret*, ou d'*Albret*.

On trouve encore dans ce Tome divers Actes qui concernent la Bretagne, & l'Alliance avec *Jean de Montfort*; un Traité fait avec *Charles de Blois*, qui ayant été fait priſonnier à la Bataille de *Rien* en 1347, fut conduit en Angleterre, où il demeura juſqu'en 1356, qu'il obtint ſa liberté; moyennant une Rançon de ſept-cens-mille écus, payable en divers termes, dont *Edouard* lui quitta la moitié, à condition qu'il payeroit exactement l'autre moitié à chaque terme. Rançon de Charles de Blois.

On y trouve encore divers projets de Mariage des Enfans d'*Edouard*. Tous ces Articles fourniſſent la matiere d'une infinité de Pieces, qu'il ſeroit trop long d'expliquer dans un Extrait.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

L'Intérieur de l'Angleterre ayant été dans une profonde Paix pendant ces 19 années, il ne s'y eſt point paſſé d'évenement qui ait eu aucune ſuite. Toute la matiere de cet Article ſe réduit donc à quelques Actes détachés, dont voici quelques-uns des plus importans.

Année 1338.

Ordre de ſe ſaiſir de tout l'Etain de *Cornouaille*, & de *Devonſhire*, pour ſervir aux fraix de la Guerre, en donnant des ſuretés aux Proprietaires. Du 10 Mai. Page 39. Ordre de ſe ſaiſir de l'Etain de Cornouaille, &c.

Emprunts faits par le Roi aux Abbayes, conſiſtant en diverſes pieces d'Argenterie, appartenant aux Egliſes. Emprunts faits par le Roi, &c. p. 48 & ſuiv.

Permiſſion de fouiller dans le Païs de Cornouaille, pour trouver des Mines d'Or ou d'Argent; à condition que les Proprietaires en feront les fraix, & que le Roi aura le tiers de l'Or ou de l'Argent, quand ils ſeront épurés. Permiſſion de fouiller, p. &c. 71.

Année 1339.

Défenſe de payer ni les Créanciers du Roi, ni les Aſſignations données ſur ſes revenus, juſqu'à ſon retour. Payement des dettes du Roi arrêté. p. 109.

Permiſſion aux Tiſſerands en Laine de faire du Drap, ſans être ſujets à aucune vexation de la part des Officiers du Roi. Permiſſion de faire du Drap. p. 137.

Revocation d'un Statut du Parlement, faite par la ſeule autorité du Roi; ſous prétexte qu'il n'y avoit donné ſon conſentement, que dans la crainte que le Parlement ne ſe ſéparât ſans finir les Affaires publiques. Du 1 Octobre. Page 282. Revocation d'un Statut du Parlement, &c.

Année 1341.

Revocation d'un Jugement donné contre *Jean Maltravers*, ſur Revocation d'un

EDOUARD III. Jugement, &c.

ſur ce que, contre les Loix du Royaume, le Condamné n'avoit pas été oui dans ſes défenſes. Du 28 Décembre. Page 600.

Il y a grande apparence, que c'étoit le même *Maltravers* qui avoit été accuſé d'avoir tué *Edouard II*; car il eſt dit dans cet Acte, que cet homme étoit venu trouver le Roi à *L'Ecluſe* en Flandre. Mais cette Revocation ne regardoit que la forme, puiſqu'*Edouard* ne l'accordoit qu'à condition qu'il ſe préſenteroit devant la Cour quand il y ſeroit cité.

Année 1348.

Etape des Laines à Calais.

Etape des Laines établie à *Calais*. Du 28 Décembre. Page 600.

L'Empire offert à Edouard.

Lettre de créance aux Ambaſſadeurs des Electeurs, pour leur notifier la réponſe du Roi au ſujet de l'offre qu'on lui faiſoit de l'elever à l'Empire. Du 10 Mai. Page 622.

On ne trouve point ici cette Réponſe, mais on ſait d'ailleurs qu'il refuſa cette Dignité.

Année 1349.

La Peſte, qui affligea l'Angleterre pendant l'année 1349, fournit la matiere de quelques Actes, dont il y en a deux remarquables.

Défenſe de quitter le Royaume, &c.

Le prémier eſt une défenſe de quitter le Royaume à cauſe de la Contagion. Du 1 Décembre 1349. Page 668.

Ordre touchant les Domeſtiques.

Le ſecond eſt un Ordre pour obliger les Hommes & les Femmes, qui ne pouvoient pas vivre de leurs revenus, & qui n'exerçoient aucune profeſſion, à ſe mettre en ſervice aux gages ordinaires des lieux où ils ſe trouvoient; à peine d'être empriſonnés, juſqu'à ce qu'ils euſſent trouvé des cautions pour leur obéiſſance. Cet ordre étoit fondé ſur ce que la Peſte ayant emporté la plupart des Domeſtiques, il étoit très difficile d'en trouver; & que ceux qui vouloient bien ſervir, en prenoient occaſion de rançonner les Maitres. Page 693.

AFFAIRES AVEC LA COUR DE ROME,
ou qui concernent la Religion.

LES Uſurpations des Papes au ſujet de la Collation des Bénéfices, & quelques différends entre les Archevêques au ſujet du port de la Croix, font la principale matiere du peu de Pieces qui ſe trouvent dans ce Tome par rapport à la Religion. Voici celles qu'on peut regarder comme les plus importantes.

Année 1341.

Ordre de revoquer certaines Cenſures, &c.

Un Ordre à l'Archevêque de *Cantorbery*, de revoquer certaines Cenſures, dénoncées aux Commiſſaires chargés par le Roi de faire des informations touchant les malverſations de ſes Miniſtres, dont ce Prélat étoit le principal.

Quod ſi facere non curaveritis, ad vos tanquam inimicum & rebellem noſtrum, & pacis Regni noſtri perturbatorem, quantum de jure poterimus, capiemus. Du 6 Mars. Page 234.

Notification des Prérogatives Royales, &c.

Notification à deux Chapelains & Commiſſaires du Pape, de certains Articles qui regardent les Droits & les Prérogatives Royales; afin qu'ils ne les violent pas dans les Jugemens des Cauſes qui ſeront portées devant eux. Page 335.

Edouard prie le Pape de revoquer certains Ordres.

Lettre où *Edouard* prie inſtamment le Pape de revoquer certains Ordres contraires aux Prérogatives de la Couronne, leſquelles il eſt réſolu de maintenir. Page 363.

Ordre d'arrêter les porteurs de Bulles; &c.

Ordre d'arrêter tous ceux qui porteront dans le Royaume des Bulles de Proviſion, pour des Bénéfices dépendans de la Collation du Roi. Page 371.

Défenſe, en conſéquence d'une Réſolution du Parlement, d'exécuter les Mandemens du Pape, touchant les Proviſions des Bénéfices accordées à des Etrangers. Page 377.

Autre Ordre pareil.

Ordre d'arrêter tous ceux qui portent des Bulles dans le Royaume. Page 381.

Nouvel Ordre ſemblable.

Lettre du Roi au Pape ſur ce ſujet.

Lettre au Pape ſur ce ſujet, où l'on voit ces mots: *Novit igitur Deus Veritatis, eſſe verum, quod tam Proceres & Nobiles, quàm Communitas Regni noſtri Angliæ, nuper in Parlamento noſtro apud Weſtmonaſterium congregati, attendentes* Proviſorum excercitum qui Regnum noſtrum Angliæ in exceſſivâ multitudine jam invaſit, *& perpendentes ac dolentes dampnum & præjudicium intolerabilia, quæ dicto Regno ex hujuſmodi Proviſionibus provenerunt, & provenire timentur per amplius in futurum, & impatientes dictorum doloris & præjudicii propoſuerunt querelosè & clamosè unanimiter, quod talia diutiùs tolerare non poterant, nec valebant.* Page 382.

Autre Lettre au Pape, beaucoup plus forte, ſur le même ſujet, où on lit ces paroles: *Sed, quod dolendum eſt ipſius vineæ propagines degenerant in labruſcas, & exterminan eam Apri de ſylvâ, dum per impoſitiones, & Proviſiones Sedis Apoſtolicæ, quæ ſolito graviùs invaleſcunt, ipſius peculium, contra piam voluntatem & ordinationem Donatorum, manus occupant indignorum, & præſertim Exterorum; & ejus Dignitates & Beneficia pinguia perſonis conferuntur alienigenis, plerumque Nobis ſuſpectis; qui non reſident in dictis Beneficiis, & vultus commiſſorum eiſdem pecorum non agnoſcunt, linguam non intelligunt; ſed animarum curâ neglectâ, velut mercenarii, ſolummodò temporalia lucra quærunt, & ſic diminuitur Chriſti cultus, animarum cura negligitur, ſubtrahitur hoſpitalitas, Eccleſiarum jura depereunt, ruunt ædificia Clericorum, attenuatur devotio Populi; Clerici dicti Regni, viri magnæ litteraturæ, & converſationis honeſtæ, qui curam animarum poſſent ibi ſalubriter peragere, & forent pro noſtris & publicis Conſiliis opportuni ſtudium deſerunt, propter promotionis congruæ ſpem ablatam, quæ divinæ ſcimus non eſſe placita voluntati...... Nos autem Anglicanæ depreſſionem Eccleſiæ, & exhæredationem Coronæ Regiæ, & mala prædicta quæ diutiùs tolerata adjicerent veriſimiliter graviora, patulo cernentes intuitu, ad vos ſucceſſorem Apoſtolorum Principis, qui ad paſcendum, non ad tondendum Oves Dominicas, ac ad confirmandum, & non deprimendum Fratres ſuos mandatum à Chriſto ſuſcepit, iſta deferimus, votivis affectibus ſupplicantes quatenus, &c.* Page 385.

Année 1344.

Mémoire ſur un homme qui avoit été arrêté, portant neuf Bulles de Proviſion. Page 433.

Année 1346.

Quelque fortes que fuſſent les remontrances qu'*Edouard* avoit faites au Pape, il paroît que ce Pontife n'y avoit eu aucun égard; ce qui obligea le Roi à ſe procurer quelque ſatisfaction par une autre voye. Pour cet effet, il fit ſaiſir tous les revenus des Bénéfices poſſedés par les Etrangers, pour ſervir aux frais de la Guerre; ſur quoi il écrivit au Pape une Lettre d'excuſe, qui ſe trouv^e page 491.

Les Papes ne ſe contentoient pas de pourvoir aux Bénéfices vacans: ils ſe réſervoient encore, ſous divers prétextes, la Collation des Archevêchés, des Evêchés, & de tous les meilleurs Bénéfices; & accordoient des Lettres de Proviſion, avant qu'ils vinſſent à vaquer, de peur d'être prévenus. On trouve ici diverſes Bulles contenant de ſemblables Proviſions.

Bulle qui ordonne de mettre l'Evêque de *Worceſter* en poſſeſſion de l'Archevêché d'*Yorck*, auſſi-tôt qu'il ſera vacant. Page 744.

Autre pour remplir l'Evêché de *Worceſter*, quand il vaquera par la tranſlation de l'Evêque à l'Archevêché d'*Yorck*. Page 745.

Bulle de Proviſion pour un Canonicat de l'Egliſe de *Lichfield*, quoiqu'il n'y en eût point de vacant, & pour la prémiere Prébende vacante: *Non obſtantibus de certo Canonicorum numero, & quibuslibet aliis Statutis & Conſuetudinibus ejuſdem Eccleſiæ contrariis, juramento confirmatione Apoſtolicâ, vel aliâ quacumque firmitate roboratis.* Page 513.

Année 1347.

Défenſes aux Prélats, de permettre qu'on leve dans leurs Dioceſes des *Procurations* pour les Cardinaux Legats, employés en France aux Négociations de la Paix. Page 558.

Permiſſion de lever ces *Procurations*, à cauſe des bons ſervices que les Légats avoient rendus au Roi. Page 631.

Année 1349.

Ordre pour empêcher l'Archevêque d'*Armagh*, ſe prétendant Primat d'Irlande, de faire porter la Croix devant lui dans Dublin.

Permiſſion au même Prélat, de n'aſſiſter pas aux Parlemens aſſemblés à Dublin, à cauſe des differends qu'il avoit avec l'Archevêque de cette Ville.

Année 1353.

Défenſes au Nonce, de lever les Prémiers-fruits des Bénéfices pour le Pape, ſous prétexte des Collations, ou Réſervations de la Cour de Rome. Page 747.

Lettre à *Innocent VI* ſur ſon exaltation. Du 20 de Juin. Page 752.

An-

(1) Plus de mille Bourgeois de *Londres* à cheval allerent au-devant du Roi *Jean* au Bourg de *Southwarck*. Le Roi priſonnier montoit un beau courſier blanc, en ſigne de Souveraineté; & le Vainqueur marchoit à côté de lui, monté ſur un petit cheval noir d'*Irlande*, comme pour éviter un air de triomphe. *Jean* fut reçu par le Lord-Maire de *Londres*, &c. avec toutes les céremonies & l'appareil de la Ville; & dans toutes les rues où il paſſa pour aller à *Weſtminſter*, les habitans avoient étalé leur argenterie, leurs armes, & tendu leurs tapiſſeries; de ſorte qu'on n'avoit jamais rien vu de ſemblable, de memoire d'homme. Le Roi *Edouard* reçut le Roi priſonnier, aſſis ſur ſon Trône Royal dans la Salle de *Weſtminſter*, d'où il ſe leva ſur le champ & courut l'embraſſer. Il le régala en Roi le même jour, avec *Philippe* ſon Fils, & les autres Priſonniers de marque; & en attendant que le Palais de la Savoye fût en état de recevoir le Roi priſon-

Année 1354.

'Arche-êque 'Yorck orte la Croix ans Lon-res.

Défenſe de troubler l'Archevêque d'*Yorck*, ſur le port de la Croix dans Londres. Page 753.

Année 1355.

Clercs onſurés mariés.

Il paroît d'un Acte, qui ſe trouve parmi ceux de l'année 1355, qu'il y avoit encore à Bourdeaux des Clercs tonſurés qui étoient mariés.

Permiſ-ion de hercher e Corps e Joſeph 'Arima-hée.

Il y a une Permiſſion à *Jean Blome* de faire fouiller dans l'enceinte du Monaſtere de *Glaſton*, pour y chercher le Corps de *Joſeph d'Arimathée*. Cette Permiſſion étoit fondée ſur une Révélation, que *Blome* diſoit avoir eue ſur ce ſujet en 1344. Du 10 Juin 1345. Page 458.

EXTRAIT DU TOME VI. ET DU COMMENCEMENT DU VII.

LE VI Tome de ce Recueil contient ſeize années du Regne d'*Edouard III*; ſavoir, depuis le commencement de l'année 1357, juſqu'à la fin de 1372. Le commencement du VII regarde les dernieres années de ce Prince, depuis 1373 juſqu'à ſa mort, qui arriva au mois de Juin 1377. Comme les affaires qu'*Edouard* avoit avec la France ſont la principale matiere des Actes de ce Volume, c'eſt ſur celles-là que j'inſiſterai le plus. Les autres Articles ne contiennent que peu de choſe digne d'être remarquées.

I. *AFFAIRES DE FRANCE.*

Trêve vec la rance; le Roi ean a-mené pri-onnier à ondres. * 1357.

IMmédiatement après la glorieuſe Victoire, qu'*Edouard* le Fils avoit gagnée près de Poitiers, ce Prince ſe rendit à Bourdeaux, où le Pape lui envoya un Cardinal, pour y négocier une Trêve en faveur de la France. * Cette Trêve ayant été arrêtée pour deux ans, le Prince de *Galles* partit au mois d'Avril 1357, pour conduire le Roi *Jean* à *Londres*, où (1) *Edouard* reçut ce Roi priſonnier, avec les mêmes honneurs que s'il fût venu exprès pour lui rendre viſite.

Son Fils rend le tre de égent.

Cependant, la priſon de ce Prince cauſoit en France des troubles qui ne permettoient guere au Dauphin ſon Fils, qui prit le titre de Régent, de penſer aux moyens de procurer la liberté au Roi ſon Pere. Il avoit, dans le Roi de Navarre, un Ennemi qui ſut ſi bien profiter de cette fatale conjoncture pour ſemer la diviſion dans l'Etat, qu'il ne fut pas poſſible au Régent de faire des préparatifs pour recommencer la Guerre, auſſi-tôt que la Trêve ſeroit expirée. Le Roi *Jean*, qui étoit parfaitement inſtruit de tous ces deſordres, & qui comprenoit bien qu'il n'avoit rien à eſperer du côté des armes, penſa à ſe procurer la liberté en négociant lui-même un Traité de Paix avec *Edouard*. Ce Traité, qui ne pouvoit qu'être très avantageux à l'Angleterre, vû la conjoncture du tems, ayant été envoyé en France, les Etats-Généraux refuſerent de le ratifier, & promirent au Dauphin de lui fournir les moyens d'obtenir des conditions plus avantageuſes; mais ils tinrent mal leur parole.

Le Roi ean né-ocie un raité de aix avec douard.

Edouard e fait enfermer ans un Château.

Edouard ſe voyant ainſi déchu de l'eſpérance de faire une Paix telle qu'il la ſouhaitoit, réſolut de reprendre les armes; & comme il crut que dans la négociation précédente *Jean* n'avoit eu pour but que de l'amuſer, il eut moins d'égards pour lui, & le fit renfermer dans le Château de Sommerton. Cependant, il faiſoit ſes préparatifs pour porter la Guerre dans le cœur de la France, ne doutant point qu'il ne dût tirer de grands avantages de la confuſion qui regnoit alors dans ce Royaume. Il partit d'Angleterre † au mois d'Octobre 1359, avec une Flotte de mille Vaiſſeaux, qui portoient une Armée de cent-mille hommes. Avec ces nombreuſes Troupes, il ſe rendit maitre de pluſieurs Places de Normandie, où il mit ſon Armée en quartier d'Hiver; & dès le mois de Mars * 1360, il ſe mit en marche vers la Champagne, à deſſein de s'emparer de Reims, où l'on prétend qu'il avoit réſolu de ſe faire ſacrer. Ce coup lui ayant manqué, il ſe fit ouvrir les portes de Sens; & enſuite tournant vers la Bourgogne, il menaça cette Province d'une entiere déſolation. Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas en état de s'y oppoſer, prit le parti de compoſer, pour exempter ſes Etats du pillage; & obtint une Trêve particuliere pour trois ans, moyennant deux-cens-mille florins, & des vivres qu'il fournit à l'Armée Angloiſe.

† 1359. Edouard aſſe en rance vec une rande lotte: ſes rogrès n Nor-nandie. * 1360.

Et en Bourgo-ne.

En quittant la Bourgogne, *Edouard* marcha vers l'Ile de France, à deſſein d'attirer le Régent au combat. Mais ce Prince étoit trop ſage, pour hazarder ainſi témérairement le ſalut de la France. Il ſe tint donc renfermé dans Paris, ſans que toutes les bravades d'*Edouard* puſſent l'obliger d'en ſortir. Le Siege de Paris paroiſſant une entrepriſe trop difficile au Roi d'Angleterre, il rebrouſſa chemin vers la Beauſſe, pour aller faire rafraichir ſon Armée le long de la Loire. Pendant qu'il étoit campé près de Chartres, il ſurvint un orage épouvantable, accompagné de tonnerres, & d'une grêle d'une groſſeur prodigieuſe, qui tua trois-mille chevaux & plus de mille hommes de ſon Armée. Cet évenement extraordinaire, qui ſembloit marquer la colere du Ciel, frappant de terreur l'eſprit de ce Prince, il ſe tourna vers la Tour de l'Egliſe de Chartres, & mettant les genoux en terre, il fit vœu de donner la Paix à la France, à des conditions équitables. Suivant cette réſolution, il envoya le Prince de *Galles* ſon Fils au Village de Bretigny, où le Dauphin ſe rendit auſſi. Ce fut en cet endroit que ces deux Princes, après une négociation qui ne dura que huit jours, conclurent un Traité de Paix; qui, ſelon les apparences, étoit à peu près le même que celui qui avoit été arrêté à Londres l'année précédente.

Orage épouvan-table.

Traité de Bretigny.

Par le Traité de Bretigny, la Couronne de France cédoit au Roi d'Angleterre un grand nombre de Provinces en toute Souveraineté, & partageoit, pour ainſi dire, le Royaume avec les Anglois. Outre cela, le Roi *Jean* s'engageoit à payer trois millions d'écus d'or pour ſa rançon, & à livrer divers Otages, entre leſquels ſe trouvoient cinq Princes du Sang. En conſéquence de ce Traité, le Roi *Jean* fut conduit à Calais, où il fut mis en liberté, après qu'il eut ratifié le Traité, & donné toutes les aſſurances qu'*Edouard* voulut exiger de lui.

Le Roi Jean mis en liberté.

Dès qu'il fut arrivé à S. Omer, il ratifia tout ce qu'il avoit fait à Calais, il jura la Paix encore une fois, & fit faire le même ſerment à *Charles* ſon Fils ainé, à ſes autres Fils, & à vingt Seigneurs des plus qualifiés du Royaume. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à faire connoitre qu'il n'avoit rien fait que volontairement, quoiqu'il eût été priſonnier. Mais il fit encore mieux paroître ſa bonne-foi dans la ſuite, en exécutant ponctuellement le Traité de Bretigny, à deux Articles près. Le prémier regardoit le Comté de Gavre en Gaſcogne, & la Terre de Belville en Poitou, ſur leſquelles il ſurvint quelque différend. Le ſecond étoit par rapport à ſa rançon, qu'il ne lui fut pas poſſible de payer aux termes preſcrits, à cauſe du mauvais état où ſon Royaume ſe trouvoit.

Cependant, le défaut d'exécution de ces deux Articles faiſoit qu'*Edouard* retenoit les Otages en Angleterre. Entre ces Otages il y en avoit quatre, qu'on appelloit *les Seigneurs des Fleurs de lis*; ſavoir, le *Duc d'Orleans* Frere du Roi de France, le *Duc d'Anjou* & le *Duc de Berry*, Fils du même Roi, & le *Duc de Bourbon*. Comme ces Princes s'ennuyoient beaucoup en Angleterre, *Edouard* voulut bien les mettre en liberté; à condition qu'on lui livreroit le Comté de Gavre & la Terre de Belville, qui faiſoient le ſujet de ſon différend avec le Roi *Jean*. Mais pendant qu'on étoit ſur le point d'exécuter cet Accord, qui fut ratifié par le Roi de France, & que les Princes qui devoient être délivrés avoient été déja conduits à Calais, le Duc d'Anjou ſe retira ſans congé, & ne revint plus. Quatre autres Otages d'un rang inférieur imiterent ce mauvais exemple; & par leur évaſion, les meſures qu'on avoit priſes pour la liberté des autres Princes, furent entierement rompues.

Il eſt difficile de comprendre pour quelle raiſon le Roi *Jean*, qui avoit agi avec tant de bonne-foi dans l'exécution du Traité, n'obligea pas le Prince ſon Fils à retourner en Angleterre; ou pourquoi il n'y envoya pas le Prince *Philippe* ſon quatrieme Fils, ou du moins quelques autres Otages, pour tenir la place du *Duc d'Anjou*. Quoi qu'il en ſoit, comme peu de tems après il prit la réſolution de retourner en Angleterre, on lui a fait l'honneur de dire que c'étoit pour ſe remettre en priſon, afin de reparer par-là la faute de ſon Fils, & de faire voir qu'il n'avoit pas conſenti à ſon évaſion. Mais c'eſt à quoi il n'y a pas la moindre apparence, puiſque par le Traité il n'étoit obligé qu'à renvoyer le *Duc d'Anjou*, ou à donner quelque ſatisfaction au Roi d'Angleterre, en lui envoyant d'autres Otages en la place de celui-là. D'ailleurs, il avoit déja exécuté ce qu'il y avoit de plus important dans le Traité, puiſqu'il ne reſtoit plus que l'affaire de Gavre & de Belville à terminer, & le reſte du payement de ſa rançon, dont il avoit déja payé près d'un million. Ainſi, il n'étoit nullement néceſſaire qu'il allât ſe remettre en priſon pour dégager ſa foi. Il eſt encore plus ridicule de dire, comme quelques-uns l'ont avancé, que l'amour qu'il avoit pour une Dame de la Cour d'Angleterre, le fit retourner à Londres. Car quelle apparence y a-t-il, qu'un Prince âgé de cinquante ans ait abandonné un Royaume en un auſſi mauvais état que le ſien ſe trouvoit alors, pour ſuivre les mouvemens d'une folle paſſion (2)? Ceux qui ont dit qu'il vouloit regler avec *Edouard* l'expédition d'une Croiſade dont le Pape l'avoit déclaré Général,

ſonnier, *Edouard* le fit loger dans ſa propre Cour. Voyez l'*Hiſtoire de Barnes*, p. 526.

(2) Mr. *Barnes* releve pluſieurs Ecrivains Anglois, qui ſe ſont imaginés imprudemment, que la raiſon qui obligea le Roi *Jean* à venir en ce tems-ci en *Angleterre*, étoit ſon amour pour la Comteſſe de *Salisbury*. Cette opinion, dit-il, a été autoriſée par la plume ingénieuſe de l'illuſtre Lord *Orrery*, dans ſa Piece de Théatre intitulée, *Le Prince Noir*: mais on devoit conſiderer que ce Seigneur ecrivoit un Poëme pour divertir, & non pas pour inſtruire la poſterite d'un fait hiſtorique. Ainſi, il ne ſauroit pardonner au Chevalier *Richard Baker*, & à d'autres Ecrivains de ſon caractere: car, dit-il, s'ils entendent par la Comteſſe de *Salisbury*, l'Epouſe du prémier Comte de

Edouard III.

Le Roi Jean s'en retourne à Londres & y meurt.

ral, ſemblent avoir plus de raiſon ; mais ce n'eſt tout au plus qu'une conjecture. Quel que puiſſe avoir été le motif de ſon retour, il eſt certain qu'il ſe rendit à Londres, où il mourut quelques mois après, le 8 d'Avril 1364.

Bataille d'Avray, & Traité de Guerande.

Au mois de Septembre de cette même année, la fameuſe querelle entre les Maiſons de Blois & de Monfort fut décidée par la Bataille d'*Avray*, où Charles de Blois fut tué. Cette Bataille fut ſuivie du Traité de *Guerande*, qui mit *Jean de Montfort* en poſſeſſion de la Bretagne.

Le Prince Noir fait Prince de Guyenne. Il remet ſur le Trône Pierre Roi de Caſtille.

Depuis la Paix de Bretigny, *Edouard* avoit en 1362 érigé en Principauté le Duché de Guyenne, dont il avoit inveſti *Edouard* ſon Fils aîné. Ce Prince étoit allé tenir ſa Cour à Bourdeaux, où il vivoit dans une oiſiveté très oppoſée à ſon humeur guerriere, la Paix ne lui donnant point d'occaſion d'exercer ſa valeur. En 1366, il fut retiré de cette oiſiveté par *Pierre le Cruel*, Roi de Caſtille, qui ayant été chaſſé de ſes Etats par *Henri Comte de Traſtemare*, ſon Frere bâtard, ſe rendit à Bayonne pour implorer le ſecours du Prince de Galles. Comme la France favoriſoit *Henri* qu'elle avoit mis ſur le Trône de Caſtille, ce fut une raiſon ſuffiſante pour porter le Prince Anglois à prendre le parti de Pierre. Il aſſembla donc une puiſſante Armée dans ſa Principauté, & après avoir fait un Traité avec le Roi de Navarre qui lui donna paſſage dans ſes Etats, il ſe rendit ſur les frontieres de Caſtille, où il rencontra *Henri* qui s'étoit avancé pour lui diſputer l'entrée du Royaume. Ce fut tout proche de la petite Ville de *Najara*, que ces deux Princes ſe livrerent une ſanglante Bataille, dans laquelle les Caſtillans furent entierement défaits. La Victoire du Prince de *Galles* fut ſuivie du rétabliſſement de *Pierre*, qui, bien loin de reconnoitre un ſi grand ſervice, laiſſa périr de faim & de miſere la plus grande partie de l'Armée qui avoit ſi vaillamment combattu pour lui. Cette perfidie obligea le Prince de *Galles* à quitter la Caſtille, où il avoit contracté une maladie dont il ne releva jamais, pour s'en retourner en Guyenne avec le reſte de ſes Troupes, très mal ſatisfaites de leur expédition, quelque glorieuſe qu'elle eût été.

Ingratitude de ce Roi.

Le Prince de Galles obligé de congédier ſes Soldats, qui faute de paye ravagent la Guyenne.

Dès que le Prince fut à Bourdeaux, il congédia ſon Armée ſans la payer, n'ayant pris aucune meſure pour avoir de l'argent, puiſqu'il avoit compté ſur la bonne-foi de *Pierre*, qui s'étoit engagé à faire tous les fraix de cette Guerre. Ces Troupes, ainſi caſſées ſans avoir reçu leur ſolde, ſe crurent autoriſées à chercher leur payement où elles pourroient. Elles ſe partagerent donc en pluſieurs petits Corps, ſous la conduite de quelques Officiers de réputation, & firent une infinité de ravages dans la Guyenne. Le Prince de *Galles*, qui n'étoit pas en état de les ſatisfaire, & qui ne pouvoit ſe réſoudre à pourſuivre à toute outrance des ſoldats qui l'avoient ſi bien ſervi, ſe contenta de les prier qu'ils euſſent à porter leurs ravages ailleurs. Soit que ce fût par reſpect pour le Prince, ou que ces Troupes cruſſent pouvoir faire ailleurs un plus grand butin, elles ſe jetterent ſur les Provinces de France les plus voiſines, où elles commirent de grands excès. *Charles V*, qui regnoit alors en France, s'en plaignit, comme d'une infraction de la Paix. On lui répondit, que c'étoient des gens ſans aveu, & qu'il pouvoit leur courir ſus, ſans que l'Angleterre y prît aucun intérêt. Cependant, pour lui donner une plus grande ſatisfaction, *Edouard* publia une Proclamation qui rappelloit tous ces Vagabonds, & qui, en cas de refus, les déclaroit Traitres & Rebelles, & confiſquoit tous leurs biens. Bien qu'après une pareille déclaration, ce fût à la France à chercher les moyens de ſe délivrer de ces pillards, le Prince de *Galles* craignit que cette affaire n'aboutît enfin à une Guerre, dont il ſeroit accuſé d'être l'auteur. Pour prévenir cet inconvénient, il chercha les voyes de ſatisfaire ces Troupes, en mettant ſur ſes Etats un Impôt qui fut appellé *Fouage*, parce qu'il étoit établi ſur chaque Feu, ou Cheminée. Cet expédient auroit pu réuſſir, ſi malheureuſement, depuis la Paix de Bretigny, le Roi ſon Pere n'avoit revoqué divers dons qu'il avoit faits aux principaux Seigneurs de Guyenne, dans le tems que les affaires demandoient qu'il s'aſſurât de la fidelité des Gaſcons. Cette revocation avoit tellement irrité ces Seigneurs, qu'ils avoient réſolu de s'en venger ; à quoi le nouveau Roi de France ne manqua pas de les exciter ſecretement. Nous verrons ailleurs, que ce Prince avoit déja formé le deſſein de rompre la Paix, pour avoir occaſion de recouvrer les Provinces que la France avoit perdues depuis le Traité de Bretigny. Les Seigneurs de Guyenne, qui ſe ſentoient appuyés par le Roi de France, inciterent leurs Vaſſaux & leurs Tenanciers à ſe plaindre à eux du Droit de Fouage nouvellement établi ; & ayant reçu leurs plaintes, ils les porterent au Prince, de qui ils furent très mal reçus. Sur le refus qu'il fit de redreſſer cet Abus prétendu, ils s'adreſſerent au Roi de France, ſuppoſant qu'il étoit toujours Souverain de la Guyenne, malgré ſa renonciation à cette Souveraineté, & le ſupplierent de leur accorder des

Proclamation d'Edouard contre eux.

Edouard met un impôt ſur les Cheminées.

Ses Sujets s'en plaignent.

Lettres d'Appel. *Charles* les entretint quelque tems à Paris, juſqu'à ce que les affaires fuſſent prêtes ; & enfin, il leur accorda ce qu'ils demandoient. En conſéquence de cet Appel, il fit citer le Prince de *Galles* à comparoître devant la Cour des Pairs, pour ſe juſtifier ſur les plaintes de ſes Sujets. Le Prince ayant répondu qu'il ne manqueroit pas de comparoître à la tête de ſoixante-mille hommes, *Charles* fit déclarer la Guerre à *Edouard* par un ſimple Valet ; parce que le Prince avoit fait arrêter, ſous quelque prétexte, ceux qui lui avoient porté la Citation.

Edouard III. Charles cite le Prince de Galles devant la Cour des Pairs. Et declare la Guerre à Edouard.

Comme on ne trouve que très peu de circonſtances de cette Guerre, dans le Recueil des Actes Publics, je me contenterai d'en rapporter brievement le ſuccès, qui fut très funeſte à l'Angleterre. Immédiatement après la déclaration de Guerre, *Edouard* ſe vit enlever le Comté de Ponthieu, & apprit en même tems que la plus grande partie de la Guyenne s'étoit revoltée. Comme il ſe vit dans une néceſſité indiſpenſable de recommencer la Guerre, il reprit le Titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis le Traité de Bretigny : mais ce Titre ne lui procura aucun avantage. *Bertrand du Gueſclin*, Connétable de France, fit de grands progrès dans la Guyenne & dans les Provinces voiſines ; ſans que le Prince de *Galles*, dont le mal avoit dégeneré en une parfaite Hydropiſie, pût s'oppoſer à ſes armes. Au contraire, après avoir ſéverement puni la Ville de Limoges de ſa rebellion, il fut obligé de retourner en Angleterre pour tâcher d'y rétablir ſa ſanté ; laiſſant *Jean* Duc de Lancaſtre, ſon Frere, en ſa place.

Edouard reprend le Titre de Roi de France.

Malheureux ſuccès de ſes armes : ſa maladie, & ſon retour en Angleterre.

Peu de tems après, le Duc épouſa la Fille aînée de *Pierre le Cruel*, & prit incontinent le Titre de Roi de Caſtille. Cette entrepriſe obligea le Bâtard Henri à s'unir plus étroitement avec la France, & à donner au Connétable un puiſſant ſecours par Mer, pour faire le Siege de La Rochelle. *Edouard* ayant voulu faire un effort pour ſecourir cette Place, ſa Flotte, commandée par le Comte de Pembroke, fut battue par les Eſpagnols, & La Rochelle fut priſe. Enſuite *Du Gueſclin* s'avança dans le Poitou, & mit le Siege devant Thouars, où toute la Nobleſſe Poitevine s'étoit retirée. Cette Ville ne ſe trouvant pas en état de faire une longue réſiſtance, les Seigneurs Poitevins capitulerent, & promirent de reconnoitre le Roi de France pour leur Souverain, ſi le Roi d'Angleterre, ou un de ſes Fils, ne venoient dans le Poitou avant la Fête de S. Michel, avec une Armée capable de donner bataille. *Edouard* ayant appris cette Capitulation, fit promtement équiper une Flotte, où il s'embarqua lui-même ſur la fin du mois d'Août, pour tâcher de ſauver cette Province. Mais les vents contraires s'étant conſtamment oppoſés à ſon paſſage pendant plus d'un mois, Thouars lui fut enlevé, avec tout le reſte du Poitou.

Priſe de La Rochelle.

Perte du Poitou.

Enfin, pour dire tout en un mot, cette Guerre fut ſi fatale aux Anglois, qu'il ne leur reſta plus rien de toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites en France, que la ſeule Ville de Calais. Les affaires étant réduites à ce point, le Roi de France conſentit à une Trêve qui fut arrêtée le 11 de Fevrier 1375, & qui fut enſuite prolongée juſqu'au 1. d'Avril 1377. *Edouard* mourut le 21 de Juin de cette même année, trois mois après l'expiration de la Trêve.

Trêve avec la France.

Voici préſentement les Actes les plus importans qu'on trouve dans ce ſixieme Tome, & dans le commencement du VII, par rapport aux Affaires de France.

Autre Trêve. * 1357. † 1358.

Un Traité de Trêve * fait à Bourdeaux le 23 de Mars 1357, juſqu'à Pâques de l'année 1359. Page 3.

Sauf-conduit † pour un Cardinal allant en Angleterre, pour y travailler à la Paix, avec une ſuite de 100 Domeſtiques, & de 150 Chevaux. Page 21.

‡ 1359. Ordre de conduire le Roi Jean à Sommerton.

‡ Ordre de conduire le Roi *Jean* au Château de Sommerton, du 2 Janvier. Page 113. C'étoit après que les Etats de France eurent refuſé d'approuver les Articles de Paix arrêtés à Londres entre les deux Rois.

Sauf-conduit pour des Députés du Languedoc, allant trouver le Roi *Jean* en Angleterre, du 13 de Fevrier. Page 117. Cette Province ſe diſtingua entre toutes les autres, par ſon affection pour ſon Souverain.

Prolongation de la Trêve. Lettre d'Edouard aux deux Archevêques.

Prolongation de la Trêve, juſqu'au 24 de Juin. Du 18 de Mars. Page 121.

Lettre d'*Edouard* aux deux Archevêques d'Angleterre, dans laquelle il ſe plaint qu'on l'a trompé dans la négociation de la Paix ; & comme il eſt prêt à reprendre les armes, il charge ces deux Prélats de faire prier Dieu pour l'heureux ſuccès de ſon expédition. Du 12 d'Août. Page 134.

Embarquement d'Edouard.

Mémoire qui marque le jour de l'embarquement d'*Edouard*, pour paſſer en France, le 28 d'Octobre 1359. Page 141.

* 1360. Il fait accord avec le Duc de Bourgogne.

* Accord fait avec le *Duc de Bourgogne*, contenant une Trêve particuliere de trois ans pour cette Province, moyennant une ſomme de 200000 deniers ou moutons d'or (1), payables par le Duc dans un an. Du 10 de Mars. Page 161.

Bul-

de *Montaigu*, qui étoit *Catherine* Fille de Mylord *Grandiſon*, il y avoit déja douze ans qu'elle étoit morte : s'ils nous renvoyent à la belle Dame de *Kent*, elle étoit mariée deux ans auparavant, au Prince *Edouard*, & étoit alors avec lui en Guyenne ; ce que le Roi *Jean* ne pouvoit pas ignorer : & s'ils ſont réduits à dire la Dame *Eliſabeth* Fille de Mylord *Mohun*, Femme du ſecond Comte de *Montaigu*, & la ſeule Comteſſe de *Salisbury* qu'il y eût alors, il defie ces Ecrivains d'en apporter la moindre ombre d'autorité. Sur tout cela Mr. *Barnes* témoigne beaucoup d'indignation, de voir non-ſeulement l'honneur d'une illuſtre Dame, mais encore celui de deux Rois, qu'on dit qui en ont été amoureux, indignement attaqué par des Ecrivains ſans eſprit, ou plutôt ſans pudeur.

(1) Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur l'évaluation de cette ſomme. *Mat. Villani* la dit de 100000 Moutons, *Paradin* de 200000 Flo-

Edouard III.

Bulle d'*Innocent VI*, pour exempter les Egliſes de France de pillage. 6. Cal. Maj. Page 171.

Odre de conduire le Roi *Jean* à la Tour de Londres. *Teſte Cuſtode.* Du 28 d'Avril. Page 173.

Traité conclu à Bretigny lez Chartres, le 8 de Mai 1360. Page 178 & ſuivantes.

Quelque long que ſoit ce Traité qui contient quarante Articles, il eſt abſolument néceſſaire d'en faire un Extrait; parce qu'il ſert de fondement à preſque tous les Actes de ce VI. Tome, & à pluſieurs de ceux des Tomes ſuivans. On peut dire même, qu'il eſt preſque impoſſible de bien entendre l'Hiſtoire de ce tems-là, ſans la connoiſſance de ce Traité.

Article I. Prémierement, le Roi d'Angleterre, outre ce qu'il poſſede en Guyenne & en Gaſcogne, aura pour lui, & pour ſes Héritiers, & poſſédera de la même maniere que le Roi de France, ou ſon Fils ainé, ou leurs Ancêtres les Rois de France, l'ont poſſédé, le *Poitou*, la *Saintonge*, l'*Agenois*, le *Perigord*, le *Limouſin*, le *Querci*, le *Païs de Bigorre*, le *Comté de Gavre*, l'*Angoumois*, le *Rouergue*.

II. III. IV. V. VI. *Montreuil*, le *Comté de Ponthieu*, *Calais & ſon territoire*, & le *Comté de Guiſnes*, & toutes les Iſles adjacentes aux Païs ci-deſſus nommés.

VII. Item, il a été convenu que le Roi de France & ſon Fils ainé tranſporteront au Roi d'Angleterre, dans un an, après la fête prochaine de S. Michel, tous *honneurs*, *obéiſſances*, *hommages*, *ligeances*, *vaſſaux*, *fiefs*, *ſervices*, *reconnoiſſances*, *droits*, *empire pur & mixte*, *juriſdictions hautes & baſſes*, *reſſorts*, *ſauvegardes*, *patronats*, & toute autre maniere de Seigneuries & *Souverainetés*, avec tous les droits qu'ils avoient, ou pouvoient avoir, ſous quelque titre ou couleur de droit, d'eux, ou de la Couronne de France, ſur les lieux ſusdits & leurs dépendances, ſans rien réſerver pour eux, ni pour leurs ſucceſſeurs. Qu'ils ordonneront, par leurs Lettres Patentes, à tous Prélats, Comtes, Vicomtes, Barons, Nobles, & Citoyens, d'obéir au Roi d'Angleterre & à ſes Héritiers, de la même maniere qu'ils ont obéi aux Rois de France, & leur quitteront tous les *hommages*, *fois*, *ſermens*, *obligations*, *ſujettions* & *promeſſes*, faites par aucun d'eux aux Rois & à la Couronne de France, de quelque maniere que ce ſoit.

VIII. Que toutes les aliénations faites depuis les 70 ans, que les Rois d'Angleterre ne ſont plus en poſſeſſion de ces Provinces, ſeront caſſées & annullées.

IX. Que le Roi d'Angleterre tiendra, dans les ſusdits lieux, ce qui n'a pas appartenu à ſes Prédéceſſeurs, de la même maniere que les Rois de France l'ont tenu juſqu'à préſent.

X. Que tout ce qui ſe trouvera dans les ſusdits Païs avoir appartenu au Roi de France, le jour de la Bataille de Poitiers, demeurera au Roi d'Angleterre.

XI. Que le Roi de France & ſon Fils ainé tranſporteront au Roi d'Angleterre, toute maniere de Seigneurie & Souveraineté ſur lesdits lieux, & que les Sujets desdits Païs ſeront hommesliges des Rois d'Angleterre, qui tiendront les ſusdites Terres, comme Souverains liges, & comme voiſins du Royaume de France; ſans y reconnoitre aucune Souveraineté, & ſans être ſujets à aucune reconnoiſſance ou ſervice envers la Couronne de France.

XII. Que le Roi de France & ſon Fils ainé renonceront expreſſément à la Souveraineté ſur lesdits Païs; & que le Roi d'Angleterre & ſon Fils ainé renonceront à toutes les choſes, ſur leſquelles le préſent Traité ne leur donne aucun droit, ſpécialement au Nom & à la Couronne de France, à l'hommage & ſouveraineté des Duchés de Normandie & de Touraine, & des Comtés d'Anjou & du Maine, à l'hommage de la Bretagne & du Comté de Flandres, & généralement à toutes autres demandes, &c.

XIII. Que le Roi d'Angleterre fera conduire le Roi de France à Calais, dans trois ſemaines après la fête de S. Jean, aux dépens dudit Roi d'Angleterre, les fraix de la Maiſon du Roi de France exceptés.

XIV. Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or, dont deux valent un Noble, ſavoir ſixcens-mille écus quatre mois après ſon arrivée à Calais, & enſuite 400000 écus tous les ans juſqu'à l'entier payement.

XV. Qu'auſſi-tôt que le Roi de France aura payé les prémiers 600000 écus, & livré les Otages ci-deſſous nommés, avec la Ville de La Rochelle, & le Comté de Guiſnes, il ſera mis en liberté; à condition qu'il ne pourra faire la Guerre au Roi d'Angleterre, que le Traité ne ſoit entierement exécuté.

Les Otages qui doivent être livrés au Roi d'Angleterre, tant du nombre de ceux qui ont été faits priſonniers à la Bataille de Poitiers, qu'autres, ſont:

Louis Comte d'Anjou (enſuite *Duc*). } Tous deux Fils du Roi Jean.
Jean Comte de Poitiers (enſuite *Duc de Berry*). }
Philippe Duc d'Orleans. (Frere du Roi Jean).
Le Duc de *Bourbon*.
Le Comte de *Blois*, ou ſon Frere. [Priſonniers qui doivent ſervir d'Otages.]
Le Comte d'*Alençon*, ou ſon Frere.

Le Comte de *S. Pol.*	*Philippe de France*, qui fut enſuite
Le Comte de *Harcour.*	*Duc de Bourgogne*, Fils de Jean.
Le Comte de *Porcien.*	Le Comte d'*Eu.*
Le Comte de *Valentinois.*	Le Comte de *Longueville.*
Le Comte de *Brenne.*	Le Comte de *Ponthieu.*
Le Comte de *Vaudemont.*	Le Comte de *Tancarville.*
Le Sire de *Coucy.*	Le Comte de *Toigny.*
Le Sire de *Fiennes.*	Le Comte de *Sancerre.*
Le Sire de *Preaux.*	Le Comte de *Dampmartin.*
Le Sire de *S. Venant.*	Le Comte de *Ventadour.*
Le Sire de *Garentieres.*	Le Comte de *Salbruck.*
Le Dauphin d'*Auvergne.*	Le Comte d'*Anceurs.*
Le Sire de *Hengeeſt.*	Le Comte de *Vendôme.*
Le Sire de *Montmorency.*	Le Sire de *Craon.*
Le Sire *Guillaume de Craon.*	Le Sire de *Derval.*
Le Sire *Louis Harcourt.*	Le Sire de *Denham.*
Le Sire *Jean de Ligny.*	Le Sire d'*Aubigny.*

XVI. Que les ſeize Priſonniers, qui doivent ſervir d'Otages, ne ſeront plus cenſés Priſonniers, & ſeront quittes de toute rançon, &c.

XVII. Si quelqu'un des Otages quitte l'Angleterre ſans congé, le Roi de France ſera obligé d'en bailler un autre, quatre mois après que le Bailly d'Amiens, ou le Maire de S. Omer, aura été certifié du fait, par le Roi d'Angleterre.

Que le Roi de France, en partant de Calais, pourra emmener avec lui dix (2) des Otages, dont le Roi d'Angleterre & lui conviendront, auxquels dix Otages le Roi d'Angleterre donnera un congé abſolu.

XVIII. Que le Roi de France, trois mois après ſon départ de Calais, livrera pour Otages quatre Bourgeois de Paris des plus conſiderables, & deux de chacune des Villes ci-deſſous nommées.

Paris.	Troye.
S. Omer.	Lyon.
Arras.	Orleans.
Amiens.	Compiegne.
Beauvais.	Rouen.
Lille.	Caen.
Douay.	Tours.
Tournay.	Bourges.
Reims.	Toulouſe.
Châlon.	Chartres.

XIX. Que le Roi de France ſéjournera quatre mois à Calais, le prémier mois aux dépens du Roi d'Angleterre.

XX. Qu'il rendra au Comte *Jean de Montfort* ſa Terre de Montfort, dont ledit *Jean* lui fera hommage-lige.

XXI. Quant au différend mu pour la ſucceſſion du Duché de Bretagne, les deux Rois nommeront des Commiſſaires, pour accommoder les Parties; ſans pouvoir entrer en Guerre ſur ce ſujet, en cas que l'accommodement n'ait pas lieu.

Les XXII. XXIII. XXIV. XXV. & XXVI. regardent des Particuliers, ou ſont de peu d'importance.

XXVII. Que le Roi de France, un an après ſon départ de Calais, mettra le Roi d'Angleterre en poſſeſſion des Terres qui lui ſont cedées par le préſent Traité.

XXVIII. Auſſi-tôt que le Roi de France aura livré les Terres ci-deſſous ſpécifiées, avec les renonciations néceſſaires, ſavoir, Ponthieu, Montfort, la Saintonge, & l'Angoumois; le Roi d'Angleterre le mettra en poſſeſſion de tout ce que lui ou ſes Alliés tiennent en Touraine, Anjou, Berry, Auvergne, Bourgogne, Champagne, Normandie, Picardie, & dans l'Ile de France, la Bretagne exceptée.

XXIX. Que s'il ſe trouve des Sujets deſobéiſſans, le Roi de France les contraindra d'obéir à ſes dépens; & que le Roi d'Angleterre s'engagera à la même choſe, à l'égard de ſes Sujets.

XXX. Que le Clergé ſera ſujet de celui des deux Rois, de qui ſon Temporel releve; que s'il en tient de l'un & de l'autre, il ſera Sujet de tous les deux.

XXXI. Qu'il y aura bonne amitié & Alliance entre les deux Rois, nonobſtant toutes autres Alliances, particulierement celles d'Ecoſſe & de Flandres.

XXXII. Que le Roi de France ne donnera aucun ſecours aux

Florins; *Walſingham*, & un vieux Manuſcrit Anglois qui eſt dans la Bibliotheque du College de l'Egliſe de Chriſt à *Cambridge*, ne la font aller qu'à 70000 Florins: mais *Mezerai*, *Hollingshed*, *Speed*, & *Barnes* l'évaluent à 200000 Florins d'or, ou 35000 livres ſterling.

(2) Le Lecteur peut remarquer que les noms des Otages ci-deſſus, copiés d'après les *Fœdera*, ſe montent à 41. Mr. *Barnes* les fait répondre exactement au nombre de quarante, en ſupprimant les Seigneurs de *Fiennes*, *Preaux*, & *S Venant*, & en changeant la disjonctive *ou* après les noms des Comtes de *Blois* & d'*Alençon*, pour la conjonctive *&*; en quoi il corrige tous les exemplaires *François* & *Latins*. Mr. *Barnes* fait de ceci un Article ſeparé No. XVII. contre les Originaux Latins & François des *Fœdera*, & contre *Du Cheſne*. Ses autorités pour cela, ſont un Manuſcrit *Anglois* du Docteur *Spencer*, & un autre en Latin du Docteur *Stillingfleet*.

Edouard III.

aux Ecoſſois, contre le Roi d'Angleterre ; ni le Roi d'Angleterre aux Flamans, contre la France.

XXXIII. Que les deux Rois feront confirmer ce Traité par le Pape, de la maniere la plus forte qu'il ſe pourra.

XXXIV. Que les Collations des Bénéfices, faites pendant la Guerre, demeureront en leur entier.

XXXV. Que les Sujets des deux Rois joüiront des privileges des Univerſités des deux Royaumes.

XXXVI. Que le préſent Traité ſera confirmé, par des Lettres Patentes des deux Rois, par leurs Sermens réciproques, & par ceux des Princes de leur Sang, & des Seigneurs les plus conſiderables de chaque Nation.

Qu'on contraindra les deſobéiſſans.

Que les deux Rois ſe ſoumettront aux cenſures de l'Egliſe Romaine, pour l'exécution du Traité.

Qu'ils renonceront à toutes Guerres, & à toutes voyes de fait, en cas d'inexécution.

Que ſi par la déſobéiſſance de quelques mal-intentionnés, quelques-uns des Articles du préſent Traité ne pouvoient s'exécuter, les deux Rois ne pourront pourtant ſe faire la Guerre, mais s'efforceront de ranger les Rebelles à leur devoir.

XXXVII. Que par le préſent Traité, tous les autres précédens ſont caſſés & annullés.

XXXVIII. Que le préſent Traité ſera juré à Calais, par les deux Rois en leurs propres perſonnes ; & qu'un mois après que le Roi de France ſera parti de Calais, ils s'envoyeront réciproquement leurs Lettres Patentes, confirmant ledit Traité.

XXXIX. Qu'aucun des deux Rois ne procurera aucune oppoſition, ou obſtacle, à l'exécution du Traité de la part de la Cour de Rome ; & que ſi le Pape vouloit l'entreprendre, les deux Rois l'en empêcheront de tout leur pouvoir.

XL. Que les deux Rois conviendront enſemble à Calais, touchant les dix Otages que le Roi de France doit emmener avec lui.

C'eſt-là en ſubſtance le fameux Traité de Bretigny, qui eſt la principale Piece de ce Volume. Continuons à voir les autres Actes, qui pour la plupart ſont des dépendances de ce Traité.

* 1360. Retour d'Edouard en Angleterre.

* Mémoire qui marque le retour d'*Edouard* en Angleterre, le 18 de Mai 1360. Page 196.

Le Roi Jean conduit a Calais.

Ordre pour conduire le Roi *Jean* à Calais, du 16 de Juin. Page 198. Il n'y arriva que le 8 de Juillet, comme il paroît d'une Lettre, qu'il écrivoit aux Habitans de La Rochelle. Page 206.

Privileges accordés par *Edouard* à La Rochelle, le 22 d'Octobre. Page 217.

Ratification du Traité de Bretigny, p. 219, &c.

Tout le tems entre l'arrivée de *Jean* à Calais, & le 24 d'Octobre, fut employé à préparer tous les Actes néceſſaires pour la confirmation du Traité de Bretigny. Non ſeulement *Jean* ratifia le Traité en général, mais il fit encore des Actes particuliers pour la ratification de chaque Article du Traité ; tant en ſon nom, qu'en celui du Dauphin, qui s'étoit rendu à Boulogne. Tous ces Actes, qui étoient des confirmations, des ratifications, des renonciations, des mandemens, ſe trouvant prêts, *Edouard* ſe rendit à Calais, où les deux Rois ſignerent ces Actes particuliers, & jurerent ſolemnellement le Traité, le 24 d'Octobre.

Acte du Roi Jean & du Dauphin.

A tous ces Actes on en ajouta un qui contenoit une obligation du Roi *Joan* & du Dauphin, que pour le défaut de reſtitution d'un ou de deux Châteaux, de la part d'*Edouard*, ils ne laiſſeroient pas d'exécuter le Traité. Page 276

Edouard relâche le Fils du Roi Jean. p. 285.

Edouard voulut bien accorder au Roi de France que *Philippe* ſon Fils, qui avoit été pris à la Bataille de Poitiers, fût un des dix Otages qu'il pouvoit emmener en partant de Calais.

Obligation d'Edouard à l'égard des Otages. p. 283.

Obligation d'*Edouard* à l'égard des Otages.

Renonciation à toutes voyes de fait. p. 269.

Renonciation à toutes voyes de fait, de la part des deux Rois, de leurs Fils, & des plus grands Seigneurs des deux Royaumes, en cas d'inexécution du Traité.

Tous ces Actes, qui pour la plupart ſont datés du 24 d'Octobre, ſe trouvent depuis la Page 217 juſqu'à la Page 294, avec les confirmations du Dauphin, datées de Boulogne.

* 1362. Engagement contracté par le Roi Jean.

* Obligation du Roi Jean qui s'engage à payer au Roi d'Angleterre ce qui lui reſte dû pour la Bourgogne, qui étoit réunie à la Couronne par la mort du Duc de ce nom. Du 21 de Fevrier. Page 351.

† 1363. Traite au ſujet des Princes des fleurs de lis.

† Traité pour la liberté des *Princes des fleurs de lis*, qui étoient en Otage. En Novembre. Page 396.

Ratification du Roi *Jean*, avec quelque changement. Page 400.

Ratification pure & ſimple, ſans aucun changement. Page 405.

Lettre au Prince de Galles.

Lettre d'*Edouard* au Prince de *Galles*, à qui il fait ſavoir que ce Traité eſt rompu. Du 6 de Décembre. Page 430. C'étoit à cauſe de l'évaſion du *Duc d'Anjou*.

Sauf-conduit pour le Roi Jean.

Sauf-conduit pour le Roi *Jean*, allant en Angleterre. Du 10 de Décembre. Page 430.

‡ 1364.

‡ Sommation à *Charles* Roi de France, de rendre le *Duc d'Anjou* ſon Frere, & les autres Otages qui s'étoient évadés. Du 20 de Novembre. Page 452.

Sommation aux Otages.

Sommations au *Duc d'Anjou* & aux autres Otages. Page 453.

Lettre d'*Edouard* au Roi de France ſur ce ſujet.

c 1372.

Edouard III. Avis ... leur évaſion.

Avis donné au Maire de S. Omer de l'évaſion des Otages, conformément à l'Article du Traité de Bretigny. Le 20 de Novembre. Page 455.

On ne trouve ici aucune réponſe, ni à ces ſommations, ni à ces Lettres.

Don f... à Thom... de Woodſtock.

Don fait par le *Duc d'Orleans* à *Thomas de Woodſtock*, l'un des Fils d'*Edouard*, des Seigneuries de Chiſay, Meſle, Chivray, Villeneuve, & de tout ce qu'il poſſedoit en Saintonge & en Poitou. Le 27 de Décembre. Page 458.

§ 1365. Cong... abſolu donné ... Duc d'Orleans.

§ Congé abſolu donné au Duc d'Orleans, en conſideration du don qu'il a fait de ſon propre mouvement au Prince Thomas. Le 30 de Mars. Page 467.

Obliga... du Com... d'Harcour, &...

Obligation du *Comte d'Harcour* à qui *Edouard* donnoit un congé limité pour aller en France, de retourner en Angleterre au tems preſcrit. Le 28 de Juillet. Page 473.

Quitt... payem... la rançon du Roi Jean. p. 440, 44...

Diverſes quittances du payement de la rançon du Roi *Jean*. Il faut remarquer que le 10 de Décembre 1365, il reſtoit encore quelque choſe à payer du prémier million, quoique, ſelon les termes du Traité, les trois millions duſſent être déja payés, à 400000 écus près.

* 1366. Affaire ... Belville miſe en Arbitrage.

* Conventions pour mettre l'affaire de Belville en arbitrage. Le 30 de Janvier. Page 484.

Obliga... du Duc ... Bourbon &c.

Obligation du *Duc de Bourbon* & du *Comte d'Alençon*, de demeurer en Otage juſqu'à ce que le différend touchant Belville ſoit terminé. Page 486.

Cong... au Duc ... Bourbon &c. d'aller en France.

Congé au *Duc de Bourbon* & au *Dauphin d'Auvergne*, d'aller en France ſous la caution du *Duc de Berry*. Le 1 de Fevrier. Page 492.

Et au ... de S. Pol.

Congé limité au Comte de *S. Pol*, en laiſſant deux de ſes Fils en ſa place. Du 25 de Fevrier. Page 494.

Revoca... du don, &c.

Révocation du don de certaines Terres en *Guyenne*, annexées à la Couronne d'Angleterre. Du 8 de Mai. Page 499.

Conven... entre le R. de Caſt. &...

Conventions entre *Pierre* Roi de Caſtille, *Charles* Roi de Navarre, & *Edouard* Prince de Galles, par leſquelles Charles s'oblige à donner paſſage au Prince dans ſes Etats. Du 5 de Septembre. Page 514.

Don fa... par le R... de Caſt... au P. de Galles.

Don fait par *Pierre* au Prince de *Galles*, de quelques Terres en Caſtille, le 22 de Septembre. Page 521.

† 1367. Privil. accordé aux Anglois.

† Privilege accordé aux Anglois, qu'ils auront toujours l'Avant-garde, quand ils ſe trouveront dans les Armées de Caſtille. Du 11 de Fevrier. Page 531.

Lettre du P. de Galles.

Lettre en Eſpagnol du *Prince de Galles* au Comte de *Traſtemare*, deux jours avant la Bataille de Najara. Page 554.

Réponſe...

Réponſe de *Henri*. Page 556.

Batail... de Najara.

Mémoire qui marque le jour de la Bataille de Najara, le 1 d'Avril 1367. Page 557.

Le R... de Caſtille s'engage ... payer les fraix de ... Guerre.

Obligation de *Pierre*, Roi de Caſtille, qui s'engage à payer les fraix de la Guerre. Du 2 de Mai. Page 559.

Prolongation ... terme pour l'a... de Belv. &c.

Prolongation du terme, pour l'affaire de Belville, & des congés du *Duc de Berry*, & du *Comte d'Alençon*. Du 5 de Mai. Page 562.

Procl... mat. d'Edouard.

Proclamation d'*Edouard* contre ceux de ſes Sujets qui ravageoient la France. Du 16 de Novembre. Page 577.

Quittances pour la rançon du Roi.

Quittance de 100000 écus ſur le ſecond million de la rançon du Roi *Jean*. Du 13 de Mai. Page 562.

Autre quittance de 92000 écus ſur le ſecond million. Du 18 de Novembre. Page 579.

C'eſt ici le dernier payement qui fut fait ſur cette rançon ; de ſorte qu'au-lieu de trois millions, *Edouard* ne reçut qu'un million 192000 écus.

Sommation au Comte d'Harcour.

Sommation au *Comte d'Harcour* de retourner en Angleterre, ſon congé étant depuis longtems expiré. Du 1 de Décembre. Page 580 & Page 582.

a 1368. Ligue entre la France ... la Caſtille.

a Traité de Ligue offenſive & défenſive entre le Roi de France & *Henri* Roi de Caſtille, par lequel ce dernier s'engage à donner du ſecours au Roi de France contre le Roi d'Angleterre. Du 20 de Novembre. Page 598.

Edouard mecontent du Roi de France.

Quoique *Charles* ſe préparât à la Guerre, il vouloit pourtant faire croire à *Edouard* qu'il avoit deſſein d'entretenir la Paix. Mais il paroît qu'*Edouard* n'étoit pas content de lui, puiſqu'il lui renvoya un préſent de cinquante tonneaux de Vin, *b* comme il paroît d'un Acte du 26 d'Avril 1369. Page 617.

b 1369. Proclamation d'Edouard.

Proclamation d'*Edouard*, pour mettre à couvert les Otages François des inſultes des Anglois. Du 26 d'Avril. Page 617.

Il repre... le Titre ... Roi de France.

Edouard reprend le Titre de *Roi de France*, par l'avis du Parlement. Du 3 de Juin. Page 621.

Don fait par *Edouard*, des Terres qui pourront être conquiſes ſur la France, à ceux qui s'en empareront. Du 19 de Juin. Page 626.

Lettre d'Edouard aux Seigneurs ... Guyenne.

Lettre d'*Edouard* aux Seigneurs de Guyenne, ſur la rupture avec la France. Du 30 de Décembre. Page 643.

c 1370. Trait... avec le Duc de Bretagne.

c Traité d'Alliance, entre *Edouard* & *le Duc de Bretagne*. Page 698.

Alliance entre ... France ... l'Ecoſſe.

Alliance entre *Charles V* Roi de France, & *Robert Stuart* Roi d'Ecoſſe. Du 28 d'Octobre. Page 696.

d 137...

d Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs de France, nommés pour la négociation de la Paix. Du 19 de Juillet. Page 718.

Embarquement d'*Edouard*, pour aller ſecourir *Thouars*. Du 30 d'Août. Page 747.

e 137...

e Plein-pouvoir aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, pour traiter la Paix avec la France. Du 8 de Janvier. Page 761.

TO-

TOME VII.

1373. *f* Embarquement du *Duc de Lancaſtre*, Roi de Caſtille, pour aller porter la Guerre en France. Le 7 de Mai. Pages 8 & 13.

1374. *g* Embarquement du *Comte de Cambridge*, pour le même ſujet. Le 18 de Novembre. Page 48.

1375. *h* Trève avec la France juſqu'à Pâques. Du 11 de Fevrier. Page 53.

Trève prolongée juſqu'au 30 de Juin 1376. Page 68.

Autre prolongation de la Trève juſqu'au 1 d'Avril 1377.

1376. *i* Plein-pouvoir pour faire la Paix avec la France. Du 12 de Juin. Page 110.

1377. *k* Autre Plein-pouvoir ſemblable. Du 26 d'Avril Page 143.

Mémoire qui marque le jour de la mort d'*Edouard III.* Le 21 de Juin 1377.

II. *Réflexions ſur le Traité de Bretigny, & ſur la rupture de ce même Traité, de la part de la France; où l'on verra divers éclairciſſemens ſur les Actes contenus dans le* VI. *Tome.*

IL n'y a perſonne, qui n'étant point inſtruit de l'Hiſtoire d'Angleterre, après avoir parcouru ce Traité ne croye qu'*Edouard* profita de ſes avantages, d'une maniere injuſte & impitoyable. En effet, à ne conſiderer que le Traité même, on voit qu'il ne ſe contenta pas d'arracher à la France un grand nombre de Provinces; mais qu'il la priva même de la Souveraineté de ces mêmes Païs, ſans lui donner d'autre équivalent, que quelques Places détachées, qu'il avoit conquiſes depuis peu, en diverſes Provinces. Il eſt pourtant certain que ce Traité, bien loin d'être injuſte, étoit au contraire plein de modération; ſoit qu'on conſidere l'état où la force des armes avoit mis *Edouard*, ſoit qu'on n'ait égard qu'à ſes droits, & à la juſtice même.

On a vu dans les Extraits précédens, les prétentions qu'*Edouard* avoit à la Couronne de France; prétentions qui, bien loin d'être auſſi frivoles que les Auteurs François ont voulu le faire croire, ne manquoient pas de fondement, ſi on les conſidere par rapport à l'équité, indépendamment de la Politique, & des avantages de la France. Quoi qu'il en ſoit, dans le tems qu'*Edouard* exigea les conditions contenues dans ce Traité, il ſe voyoit ſur le point de toucher au but qu'il s'étoit propoſé en commençant la Guerre; je veux dire, d'arracher la Couronne de France au Prince qu'il regardoit comme l'Uſurpateur de ſon bien. Il tenoit le Roi *Jean* priſonnier en Angleterre. Les Ecoſſois, dont le Roi étoit encore entre ſes mains, n'étoient pas en état de lui donner la moindre inquiétude. La France étoit dans une telle confuſion, par les diſſenſions qui regnoient dans ce Royaume, & par les cabales du Roi de Navarre, ennemi juré de la Maiſon Royale, qu'il n'avoit pas été poſſible au Dauphin de lever une Armée, capable de défendre le Royaume. De plus, *Edouard* ſe trouvoit dans le cœur de la France, avec une Armée de cent-mille hommes, à laquelle on ne pouvoit rien oppoſer. Il s'étoit rendu maitre d'un très grand nombre de Places dans la Normandie, dans la Touraine, dans l'Anjou, dans le Maine, dans le Poitou, dans l'Auvergne, dans le Berry, dans la Bourgogne, dans la Champagne, dans la Picardie, & avoit porté ſes conquêtes dans l'Ile de France, juſqu'aux portes de Paris. Qu'eſt-ce donc qui peut l'avoir pouſſé à ſe contenter d'une ſi petite partie du Royaume de France, dans le tems même qu'il pouvoit le mieux ſe flater de l'avoir tout entier? Certainement, on ne peut l'attribuer à autre choſe qu'à ſa modération, & au vœu qu'il avoit fait de faire la Paix à des conditions équitables. Cette modération eſt d'autant plus remarquable, qu'on a peu accoutumé de voir des Conquerans ſe borner tout d'un coup, ſans aucune cauſe apparente, ou ſans y être forcés, à une petite partie de leurs prétentions, lorſqu'ils ſont ſur le point de voir l'accompliſſement de leurs deſſeins. Voilà ce qui regarde l'état où *Edouard* ſe trouvoit, au tems de la concluſion de ce fameux Traité. Venons préſentement à ſes Droits.

Lorſqu'*Henri II*, l'un de ſes Prédéceſſeurs, parvint à la Couronne d'Angleterre, il poſſedoit tranquillement, & par un droit héréditaire, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine; & par ſon mariage avec *Alienor d'Aquitaine*, il étoit en poſſeſſion de la Guyenne & du Poitou, & de toutes leurs dépendances. C'eſt un fait, qui ne peut être conteſté. La France, contente de conſerver la Souveraineté directe de ces Provinces, ne s'aviſa jamais d'en conteſter la poſſeſſion à ce Prince, non plus qu'à *Richard* ſon Fils, qui lui ſucceda. *Jean ſans Terre*, Frere & ſucceſſeur de *Richard*, ſe mit en poſſeſſion de ces mêmes Païs, ſans que *Philippe-Auguſte*, qui regnoit alors en France, y mît le moindre obſtacle; ſachant bien qu'il ne pouvoit y avoir d'autre droit, que celui de Souveraineté. Mais dans la ſuite, *Jean* ayant été accuſé d'avoir fait mourir *Arthur* Duc de Bretagne, ſon Neveu; ſur cette ſimple accuſation, *Philippe*, ſans faire ouïr des témoins, & ſans faire les procedures néceſſaires dans une affaire de cette importance, fit condamner *Jean*, & confiſquer toutes les Terres que ce Prince poſſedoit en France.

Ce fut en conſéquence de cet Arrêt, donné par défaut, que *Philippe-Auguſte* ſe mit en poſſeſſion de la Normandie, du Maine, & d'une partie de l'Anjou; ſans qu'il fût poſſible au Roi *Jean* de recouvrer ce qui lui avoit été enlevé. EDOUARD III.

Henri III, Fils & ſucceſſeur de *Jean*, Prince d'un très petit génie, & peu propre à la Guerre, ayant voulu faire un effort pour recouvrer ces Provinces, ne fit qu'attirer dans celles qu'il poſſedoit encore, les armes de *S. Louis*, qui lui enleva le reſte de l'Anjou, le Poitou, & une partie de la Guyenne.

On a vu, dans l'Extrait du ſecond Tome de ce Recueil, comment *Edouard* perdit la Guyenne, par la mauvaiſe-foi de *Philippe le Bel*. Il eſt vrai que cette Province lui fut enfin reſtituée; mais ce ne fut pas ſans qu'il en reſtât une partie entre les mains du Roi de France.

Edouard II perdit l'Agenois, à l'occaſion de l'affaire de *S. Sardos*, dont il a été parlé dans un des Extraits précédens. Non-ſeulement la France lui ôta cette partie de la Guyenne, mais elle lui fit encore payer les fraix de la Guerre, qu'elle lui avoit faite mal à propos. Enſuite, pour lui accorder la permiſſion de tranſporter la Guyenne à *Edouard* ſon Fils, elle exigea de lui une ſomme de ſoixante-mille livres; tant elle ſavoit prendre ſes avantages contre l'Angleterre, quand elle en trouvoit l'occaſion!

On peut voir dans ce petit Abregé, où il n'y a rien d'exageré, que c'étoit avec beaucoup d'injuſtice que la France s'étoit emparée des Provinces, qui appartenoient légitimement aux Rois d'Angleterre; ſans y avoir d'autre droit, que celui que la force lui avoit donné. Ces Païs dont nous venons de parler, n'étoient pas parvenus à la Couronne d'Angleterre par Conquête, ou par des Traités faits par la force des armes; mais par une légitime ſucceſſion de Pere en Fils, depuis un tems immémorial. Quant au Comté de Ponthieu, il étoit échu à *Edouard* par le droit d'*Alienor* ſa Mere, & ce fut le Roi de France même, qui lui en donna la prémiere Inveſtiture; quoiqu'il uſât de quelque injuſtice en cette occaſion, puiſqu'il exigea d'*Edouard* qu'il ſe déſiſtât auparavant de tous ſes droits ſur la Normandie.

Qu'on examine donc ſur ce pied-là le Traité de Bretigny, & l'on trouvera qu'*Edouard III* ne fit autre choſe que revendiquer, dans ce Traité, des Provinces que la France avoit injuſtement arrachées à ſes Ancêtres par la pure force des armes. En effet, tous ces Païs que la France cedoit au Roi d'Angleterre, ſi l'on en excepte Guiſnes & Calais, étoient des dépendances de la Guyenne & du Poitou, & avoient été tranquillement poſſedés par les prédéceſſeurs d'*Edouard*. Il eſt vrai que ce Prince exigea de plus Calais, & le Comté de Guiſnes, avec la Souveraineté de toutes les Provinces que la France lui livroit: mais en récompenſe, il lui abandonnoit la Normandie, l'Anjou, la Touraine & le Maine, avec l'hommage de la Bretagne; ſur quoi il n'avoit pas moins de droit, & qui, comme tout le reſte, faiſoit partie de l'héritage de ſes Ancêtres. Il lui cedoit encore toutes les Conquêtes qu'il avoit faites en diverſes Provinces de France; &, ce qui étoit encore plus conſiderable, il ſe déſiſtoit de ſes prétentions ſur la Couronne.

Pour ce qui regarde la rançon du Roi *Jean*, je ne ſai ſi on peut dire qu'elle étoit exceſſive, pour un ſi grand Prince, que la Guerre avoit fait tomber entre les mains de ſes ennemis. Ces exemples ſont ſi rares, qu'il eſt difficile de pouvoir fixer la rançon d'un Roi priſonnier, à proportion de la grandeur de ſes Etats, ſuivant les règles de la juſtice & de l'équité.

A l'égard des Otages qu'*Edouard* demanda pour ſa ſureté, quelqu'un pourroit-il trouver étrange, qu'en une telle conjoncture il ait pris ſes ſuretés, pour obliger les François à l'exécution d'un Traité qui leur étoit ſi deſavantageux? Il parut bien que ces précautions étoient plus que néceſſaires, puiſque même elles ne furent pas capables d'arrêter la mauvaiſe-foi de *Charles V*, non plus que de quelques-uns des plus conſiderables Otages, qui ne firent pas difficulté de violer la foi publique, & de ſervir même contre un Prince à qui ils s'étoient engagés par parole d'honneur & par ſerment.

Ce ſont-là les réflexions que j'ai cru néceſſaires, pour donner au Lecteur une juſte idée du Traité de Bretigny; dans lequel on ne peut s'empêcher de voir une modération, peu ordinaire parmi les Princes victorieux. Venons préſentement à la rupture de ce même Traité, & voyons à qui la faute en doit être imputée. Mais pour n'en pas porter un jugement précipité, il eſt néceſſaire de connoitre prémierement quel étoit l'état des affaires entre la France & l'Angleterre, au tems de cette rupture. *A qui la rupture de ce Traité doit être imputée.*

Le Roi *Jean*, dont la bonne-foi ne peut être aſſez louée, avoit mis *Edouard* en poſſeſſion de toutes les Terres qu'il s'étoit engagé de lui livrer; à l'exception du Comté de Gavre ſitué dans l'Armagnac, & de la Terre de Belville en Poitou, ſur leſquels il étoit ſurvenu quelque différend. A l'égard du prémier, j'en ignore le ſujet. Mais pour ce qui regarde Belville, je trouve dans un des Actes de ce Recueil, qu'*Edouard* prétendoit que certaines autres Terres, qui dépendoient de ce Fief, devoient lui être livrées, de quoi *Jean* ne convenoit pas. Pour ce qui eſt des Otages, ils avoient tous été livrés, à la reſerve de deux Bourgeois de Toulouſe, trop peu conſiderables pour pouvoir faire le ſujet d'un grand différend.

Bien que *Jean* eût exactement tenu ſa parole, dans les Articles du Traité qui regardoient les Provinces cedées à l'Angleterre, il ne lui avoit pas été poſſible d'avoir la même exactitude à l'é-

l'égard du payement de ſa rançon. Après avoir compté les prémiers 600000 écus avant ſon départ de Calais, le reſte ne venoit que bien lentement. Des trois millions qui, ſelon qu'on en étoit convenu, auroient dû être payés à la fin de l'année 1366, il n'y avoit de payé en 1369, lorſque la Guerre fut déclarée, qu'un million & quelque deux-cens-mille écus. Il y a grande apparence, qu'*Edouard* recevoit avec bonté les excuſes qu'on lui faiſoit de tems en tems ſur le défaut de payement; d'autant plus qu'il avoit toujours entre ſes mains des Otages, qui lui répondoient de ce qui lui étoit dû.

Entre ces Otages, il y avoit cinq Princes du Sang de France; ſavoir, le *Duc d'Orleans*, les *Ducs d'Anjou*, de *Berry*, & de *Bourbon*, & le *Comte d'Alençon*. Comme il ne s'agiſſoit plus, pour l'entiere exécution du Traité, que des deux Seigneuries de Gavre & de Belville, & du payement du reſte des trois millions, *Edouard* ſe fit vraiſemblablement un ſcrupule de retenir tant de Princes en Otage pour ſi peu de choſe. Il propoſa donc, de lui-même, qu'il donneroit un congé abſolu aux quatre prémiers, & aux Seigneurs de *Brenne*, de *Montmorency*, de *Clare*, de *Hengeeſt*, & d'*Andreſel*, dont le dernier étoit du nombre des Priſonniers; à condition qu'on lui livreroit le Comté de Gavre, & la Terre de Belville, dans l'état qu'il les demandoit: Que pour ſureté de l'exécution, on lui donneroit en gage Meſle, Chiſay, Chivray, Villeneufve, & quelques autres Terres en Poitou & en Saintonge: Et que ſi, avant la fête de Tous les Saints, on ne le mettoit pas en poſſeſſion de Gavre & de Belville, les Seigneuries qu'on lui auroit baillées en gage ſeroient confiſquées à ſon profit, & que les quatre Princes & les autres ſix Seigneurs ſeroient obligés de revenir ſe mettre en Otage, comme auparavant. Les Princes François ayant accepté ces conditions, le Roi *Jean* en confirma le Traité; à condition qu'au-lieu des Sires de *Grandpré*, de *Clare*, & d'*Andreſel*, *Edouard* mettroit en liberté le Comte d'*Alençon*, le Dauphin d'*Auvergne*, & le Seigneur de *Coucy*. Mais *Edouard* n'ayant pas voulu conſentir à cet échange, *Jean* ratifia l'accord tel qu'il avoit été fait prémierement.

Dès que la ratification du Roi de France fut arrivée, ces dix Seigneurs furent conduits à Calais, où on leur laiſſa une entiere liberté, non ſeulement de ſe promener dans la Ville, mais même de s'en abſenter pendant trois jours, à condition d'y revenir coucher le quatrieme. Il y a quelque apparence, qu'il ſurvint quelque difficulté à l'égard des Terres qui devoient être données en gage, & que ce fut ce qui arrêta les Seigneurs François à Calais, plus longtems qu'ils n'avoient cru. Quoi qu'il en ſoit, le *Duc d'Anjou*, qui craignit ſans doute d'être obligé de retourner en Angleterre, profita de la liberté qu'il avoit de ſortir de Calais, & n'y retourna plus. Les Comtes de *Brenne* & de *Grandpré*, & les Sires de *Clare* & de *Derval*, imitant ce mauvais exemple, s'évaderent comme lui; après quoi, il ne fut plus parlé de l'exécution du Traité pour la liberté des autres. Peu de tems après, le Roi *Jean* étant retourné en Angleterre, ſoit pour excuſer le *Duc d'Anjou*, ou pour quelque autre deſſein, y finit ſa vie, au mois d'Avril 1364 (1).

Charles V ſon Fils étant monté ſur le Trône, les affaires changerent de face; & ſi *Edouard* n'avoit été aveuglé par la bonne opinion qu'il avoit de la bonne-foi de ce Prince, qu'il croyoit ſemblable au Roi ſon Pere, il ne lui auroit pas été difficile de comprendre qu'il avoit quelque mauvais deſſein. *Charles* ne lui donna aucune ſatisfaction ſur l'évaſion des Otages, quoiqu'il la demandât avec inſtance; auſſi-bien que ſur les deux Bourgeois de Toulouſe, & ſur deux autres Otages, qu'il vouloit avoir à la place des Sires d'*Eſtampes* & de *Hengeeſt*, qui étoient morts en Angleterre. Il ne ſe mit point en peine de payer le reſte de la rançon du Roi *Jean*: que s'il lui en fit toucher quelque partie, ce ne fut qu'en très petite quantité, &, ſelon les apparences, pour l'amuſer. Quatre années ſe paſſerent de cette maniere, dans des négociations inutiles pour l'affaire de Belville, qui ne fut jamais décidée, quoiqu'elle eût été remiſe à des Arbitres; parce que, ſelon les apparences, *Charles* ne ſe ſoucioit pas d'en voir la fin.

On ne peut s'empêcher de ſoupçonner que les Otages, qui étoient en Angleterre, furent avertis du deſſein que le Roi de France avoit de rompre la Paix, quand on voit dans ce Recueil, que ce fut principalement en ce tems-là qu'ils firent les plus grands efforts pour obtenir des congés, ſous divers prétextes, ou pour compoſer avec *Edouard* touchant leur liberté.

Le Duc d'*Orleans* obtint ſa liberté, & celle d'*Andreſel*, en donnant quelques Terres en Poitou à *Thomas de Woodſtock*, Fils d'*Edouard*.

Le Duc de *Bourbon*, & le *Dauphin d'Auvergne*, eurent congé pour aller en France, ſous la caution du Duc de *Berry*; & ce congé ayant été prolongé, le Duc de *Bourbon* s'accommoda avec *Edouard*, pour douze-mille écus que ce Prince avoit payés à celui qui avoit pris le Duc, à la Bataille de Poitiers.

Le Duc de *Berry* ayant eu congé pour aller à Paris, ne revint plus.

Le Comte de *S. Pol* obtint la même permiſſion, en laiſſant ſes deux Fils pour ſureté de ſon retour.

Le Comte d'*Harcour*, qui avoit eu un congé limité ſur ſa parole d'honneur, ſe diſpenſa de tenir ſon engagement, quoiqu'*Edouard* le rappellât pluſieurs fois.

Montmorency, *Boucherche*, *Maulevrier*, firent la même choſe; mais il y a de l'apparence, qu'ils donnerent enſuite quelque ſatisfaction au Roi.

Charles d'Artois ſe retira, ſans prendre congé.

Enguerrand de Coucy ſe procura un congé abſolu, je ne ſai par quel moyen.

Guy de Blois, qui avoit eu un congé limité, ne retourna plus en Angleterre, s'étant accommodé pendant qu'il étoit éloigné.

Le *Dauphin d'Auvergne* obtint ſon congé, à condition de payer dix-mille écus, en cas qu'il ne retournât pas au tems qui lui fut preſcrit.

Le Comte de *Luxembourg*, les Sires d'*Eſtampes* & de *Hengeeſt*, moururent en Angleterre, & *Charles* ne donna point d'autres Otages en leur place. Joignons à ceux-là les dix Otages, que *Jean* avoit emmenés avec lui en partant de Calais, & qui vraiſemblablement étoient des principaux; & nous trouverons qu'il n'en reſtoit plus guere de conſiderables entre les mains d'*Edouard*, au tems de la rupture de la Paix.

Tout cela paroît par divers Actes, qui ſe trouvent dans ce Recueil; par où l'on peut aiſément comprendre, que la conſideration des Otages qui reſtoient encore en Angleterre, n'étoit pas capable de faire un grand effet ſur l'eſprit du Roi de France. Auſſi ne ſe mit-il plus en peine d'exécuter le Traité, dès qu'il eut retiré ſes Freres, & les principaux des autres Seigneurs. D'un autre côté, la maladie du *Prince de Galles* devenant de jour en jour plus dangereuſe, *Charles*, qui voyoit ce Prince hors d'état d'agir, crut qu'il devoit profiter de cette conjoncture; pendant qu'*Edouard*, qui étoit dans une parfaite ſécurité, ne pouvoit s'imaginer que la France fût en état de recommencer la Guerre. Dans cette réſolution, il fit diverſes Alliances avec des Princes d'Allemagne, & particulierement avec le Roi de Caſtille, avant que de faire connoitre ouvertement ſes deſſeins. Il obtint de groſſes ſommes des Etats-Généraux, qui ſans doute n'ignoroient pas ſes intentions, quoique ces ſommes fuſſent accordées ſous d'autres prétextes. Quand ſes affaires furent à peu près dans l'état où il les ſouhaitoit, il ſe plaignit avec aigreur, au ſujet des Troupes Angloiſes qui ravageoient la France. Nous avons vu qu'*Edouard* lui donna toute la ſatisfaction poſſible dans un pareil cas; mais comme *Charles* cherchoit une occaſion de querelle, il témoigna qu'il n'étoit pas content, & prétendit qu'*Edouard* lui faiſoit actuellement la guerre. Pour colorer encore un peu mieux la rupture qu'il méditoit, il ſe plaignit que les Anglois n'avoient pas vuidé tous les Châteaux qui devoient lui être reſtitués. Mais comme aucun Hiſtorien n'a ſpécifié quels étoient ces Châteaux, on a lieu de croire que ce ſujet de plainte étoit de peu de conſéquence. Dans ces entrefaites, arriva l'affaire de l'Impôt que le Prince de *Galles* avoit établi dans la Guyenne; affaire qui vraiſemblablement lui fut ſuſcitée par le Roi de France. Quoi qu'il en ſoit, bien que *Charles* n'eût aucun droit de ſe mêler des affaires de cette Principauté, à la Souveraineté de laquelle le Roi ſon Pere & lui avoient

(1) Mr. *Barnes* dit que le Roi *Jean* arriva à *Douvres* le 4 de Janvier 1364, & mourut le 8 d'Avril ſuivant, au Palais de la *Savoye*, qui étoit alors un des plus beaux d'Angleterre. Il y étoit logé avec les Otages qui étoient du Sang Royal: il faiſoit & recevoit fréquemment des viſites des Rois d'*Angleterre*, d'*Ecoſſe*, de *Danemarc*, & de *Chypre*. *Stow* nous apprend dans ſa Deſcription de *Londres*, que ces cinq Rois enſemble furent régalés un jour, avec les principaux Otages de *France*, les Fils du Roi *Edouard*, & pluſieurs des principaux Seigneurs d'Angleterre, par le Chevalier *Henri Picard*, Marchand de Vin, qui quelques années auparavant avoit été Lord-Maire de *Londres*. Mr. *Barnes* cite *Knighton* & *Walſingham*, pour prouver que le Roi *Jean* à ſon lit de mort fit venir le Roi *Edouard*, & lui confeſſa que depuis le tems de ſa prémiere arrivée en *Angleterre*, il avoit des intelligences dans *Londres*, & des Agens qui ramaſſoient ſecretement le plus fin Or du Royaume, qu'on mettoit en lingots dans des barrils garnis de cercles de fer pour l'envoyer en *France*, avec des arcs, des flêches, & une grande quantité d'autres armes; que lui *Jean* avoit injuſtement retenu la Couronne de France à *Edouard*, juſqu'à la Paix de *Bretigny*; toutes choſes dont il demandoit pardon au Roi de bon cœur. *Edouard* lui pardonna ſans reſerve; il fit arrêter tout l'Or & toutes les armes, & punir ſéverement les *Anglois* qui étoient tombés en contravention, entre leſquels il y avoit pluſieurs Marchands *Lombards* qui furent mis en priſon à la Tour, d'où ils ne ſortirent qu'après avoir payé au Roi ce qu'il trouva à propos d'exiger d'eux.

(2) Il paroît par-là que Mr. *Barnes* & quelques autres Hiſtoriens ſe ſont trompés en plaçant ſa mort en l'année 1370. *Robert*, ſon Succeſſeur, fut le prémier Roi de la Race des *Stuarts*: Famille dont Mr. *Barnes* nous a donné la Généalogie, à propos de laquelle il refute une ancienne erreur des Hiſtoriens *Ecoſſois*, touchant les Enfans de *Robert*.

(3) Mr. *Barnes*, qui dit que la Reine-Mere mourut le 22 d'Août, s'eſt aſſurément trompé au tems de ſon enterrement, qui ſe fit, ſelon lui, le 27 de Septembre ſuivant, au milieu du Chœur de l'Egliſe des Franciſcains, qu'on nomme à préſent l'*Egliſe de Chriſt*. La vérité eſt qu'il y a un Ordre dans ce Volume des *Fœdera*, pag. 110. en date du 20 de Novembre à *Weſtminſter*, pour faire nettoyer les rues au dehors de *Biſhopsgate* & d'*Aldgate*, à l'arrivée du Corps de la Reine à *Londres*. A l'égard de la priſon de cette Princeſſe, quelque longue qu'elle fût, on la lui rendit douce & reſpectueuſe; elle avoit

EDOUARD III.

avoient expreſſément renoncé, il en prit occaſion de citer le Prince de *Galles* à la Cour des Pairs; & ſur le refus que ce Prince fit de comparoître, il fit ordonner la confiſcation de toutes les Terres que les Anglois poſſedoient en France.

Après avoir vu l'état, où ſe trouvoient les affaires entre les deux Couronnes, il ne reſte plus qu'à juger ſi la rupture étoit bien fondée, de la part de la France. *Edouard* avoit des ſujets de plainte très réels. Gavre & Belville étoient encore entre les mains du Roi de France: il reſtoit encore à payer près des deux tiers de la rançon du Roi *Jean*, & les principaux Otages, ou s'étoient évadés; ou ayant eu congé, n'étoient plus retournés; ou avoient composé pour de très petites ſommes, par proportion aux deux millions d'écus d'or qui lui étoient encore dûs. Cependant *Charles* prétendit que le Traité de Bretigny étoit nul, par le défaut de reſtitution de quelques Châteaux, dont aucun Hiſtorien n'a pu marquer les noms; parce qu'*Edouard* n'avoit pas empêché que ſes Sujets ne ravageaſſent la France, quoiqu'il les eût deſavoués; & enfin, parce que le Prince de *Galles* avoit refuſé de comparoître comme Vaſſal, quoiqu'il fût certain que la France avoit renoncé à la Souveraineté de la Guyenne.

Froiſſard dit, que *Charles* ayant fait examiner le Traité de Bretigny dans ſon Conſeil, on s'arrêta principalement ſur l'Article qui portoit, que les deux Rois renonçoient à toutes voyes de fait, en cas d'inexécution. Il ajoute, que ce fut ſur cette conſideration, qu'on lui conſeilla de fonder la Déclaration de guerre; parce qu'on prétendit qu'*Edouard* n'avoit jamais ceſſé, depuis la Paix de Bretigny, de faire la guerre à la France. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Hiſtorien ſe fût un peu mieux expliqué, & qu'il eût fait connoitre ſur quoi cette plainte étoit fondée. Si c'étoit ſur les ravages que les Troupes caſſées du Prince de *Galles* faiſoient, il ſemble que puiſque la France ne pouvoit pas elle-même s'en délivrer, il étoit encore plus difficile au Prince de *Galles*, ou au Roi ſon Pere, de forcer ces Troupes vagabondes à l'obéiſſance, parce qu'elles ſe trouvoient dans un Etat étranger.

Mezerai, qui a bien ſenti l'injuſtice de cette rupture, paſſe très légerement là-deſſus, & en parle d'une maniere, qui fait aſſez comprendre que la Politique y eut plus de part, que l'équité. Voici ce qu'il en dit dans ſon Abregé ſur l'an 1369. *Edouard ſe croyoit Souverain abſolu en Guyenne, depuis le Traité de Bretigny: mais comme de ſon côté il n'avoit pas fait vuider les gens de Guerre, & que de plus il avoit commis diverſes hoſtilités, le Roi prétendit que le Traité étoit nul & réſolu, & partant, que ce Prince demeuroit toujours Vaſſal de la Couronne. Ce fut ſur ce pied-là qu'il lui envoya déclarer la Guerre, & qu'enſuite ſon Parlement s'étant aſſemblé, la Vigile de l'Aſcenſion, lui ſéant en ſon Lit de Juſtice, donna un Arrêt, qui pour ces rebellions, attentats, & deſobéiſſances, confiſquoit toutes les Terres que les Anglois tenoient en France.* Qu'on confere ces termes de *rebellions* & de *deſobéiſſances*, avec les Articles du Traité de Bretigny, où *Jean* & *Charles* ſe départoient de toute ſorte de Souveraineté ſur les Provinces qu'ils cedoient au Roi d'Angleterre; & l'on jugera ſi le Parlement pouvoit, avec la moindre couleur, ſe ſervir de ſemblables expreſſions, contre un Prince qui depuis la derniere Paix, ne poſſedoit pas un ſeul Village, pour lequel il fût Vaſſal de la Couronne de France.

Cette rupture, qui fut faite ſi à propos, & qui remit la France en ſon prémier état, a été une des principales cauſes qui ont fait donner à *Charles V* le ſurnom de *Sage*. Mais quel nom auroit-on pu lui donner, ſi la Guerre avoit réuſſi tout au contraire, comme il pouvoit arriver? Etoit-il ſûr des évenemens? & ne peut-on pas dire qu'il ne tint pas à lui qu'il ne replongeât la France dans l'abîme d'où elle ne faiſoit que de ſortir? Au reſte, quoique ce Prince ait eu de très heureux ſuccès, c'eſt pourtant lui qu'on doit regarder comme la prémiere cauſe de toutes les miſeres, que la France ſouffrit ſous le Regne de *Charles VI* ſon Fils & ſon Succeſſeur; pendant lequel les Anglois eurent aſſez bien leur revanche.

III. *AFFAIRES D'ECOSSE.*

1357. CEt Article *a* ne contient que peu de circonſtances remarquables. On a vu dans l'Extrait du Tome V, qu'on étoit convenu d'un Traité pour la liberté du Roi *David*, qui s'étoit engagé à payer 90000 marcs ſterling pour ſa rançon. Ce Traité, qui étoit demeuré ſans exécution, fût repris en 1357; mais avec cette différence, que le Roi d'Ecoſſe fut obligé de payer dix-mille marcs de plus. Ce dernier Traité eſt du 3 Octobre 1357, page 46.

Engagement de payer, &c. p. 56. & ſeq.

Il eſt ſuivi de beaucoup d'Actes, par leſquels les Prélats, les Seigneurs Laïques, & toutes les bonnes Villes d'Ecoſſe s'engageoient au payement de la rançon de leur Roi.

b 1358. Refus du Pape de conſentir &c.

b On trouve, page 90, un Bref du Pape *Innocent VI*, adreſſé au Roi d'Ecoſſe, qui contient un refus de conſentir que le Clergé d'Ecoſſe s'engageât pour lui.

c 1361. Plein-pouvoir d'Edouard, &c.

c Quelques Plein-pouvoirs d'*Edouard*, pour traiter d'une Paix finale avec l'Ecoſſe. Page 361.

d 1362. Sauf-conduit pour le Roi David.

d Un Sauf-conduit pour le Roi *David*, allant en Angleterre. Page 375.

e 1363. Tentative d'Edouard pour avoir la Couronne d'Ecoſſe.

e Il paroît par un Mémoire inſeré dans la page 476, qu'*Edouard* fit quelque tentative pour perſuader aux Ecoſſois de le déclarer Succeſſeur du Roi *David*, en cas que ce Prince mourût ſans Enfans, & qu'il leur faiſoit de grandes promeſſes pour les y porter. Mais ce projet ne réuſſit point. Du 27 de Novembre.

f 1365. Treves avec l'Ecoſſe.

f Prolongation de la Trève, pour quatre ans. Du 12 de Juin. Pages 464 & 468.

g 1369.

g Autre prolongation de la Trève, pour 14 ans. Page 632.

h 1371. Mort de David, & Traité de ſon Succeſſeur avec la France.

h *David* étant mort en 1371 (2), *Robert Stuart* ſon Neveu, Fils de ſa Sœur ainée, qui fut ſon Succeſſeur, ne fut pas plutôt ſur le Trône, qu'il fit Alliance avec la France le 28 d'Octobre 1371. On trouve ce Traité, page 699.

C'eſt tout ce qui s'offre de plus conſiderable dans le VI Tome, par rapport à l'Ecoſſe.

IV. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

CEt Article ne conſiſte qu'en quelques Actes détachés, qui ont du rapport à l'Angleterre en particulier, ou à la Famille Royale; dont voici les principaux.

a 1359 Mort de la Reine-Mere Iſabelle.

a Il paroît par un Ordre d'*Edouard*, pour faire payer les fraix de l'anniverſaire de la Reine *Iſabelle* ſa Mere, que cette Princeſſe étoit morte en 1356, dans le Château de Riſing, où elle avoit été confinée vingt-huit ans auparavant. Page 140. (3).

b 1362. La Guyenne erigée en Principauté.

b Erection du Duché de Guyenne en Principauté, en faveur du Prince de *Galles*. Du 19 de Juillet. Page 384.

Acte à ce ſujet. p. 388.

Acte par lequel le nouveau Prince d'Aquitaine s'engage à payer tous les ans à la Couronne d'Angleterre une redevance d'une once d'Or. Du 19 de Juillet.

c 1363. Ordre d'exercer le peuple à tirer de l'Arc.

c Défenſe au Peuple d'Angleterre de s'occuper à diverſes ſortes de Jeux inutiles, & ordre aux Sherifs de le faire exercer à tirer de l'Arc. Du 1. de Juin. Page 417.

d 1364. Sauf-conduit pour le Roi de Danemarc.

d Sauf-conduit pour *Valdemar* Roi de Danemarc allant en Angleterre. Du 1. de Fevrier. Page 432.

e 1367. Mariage du Fils d'Edouard avec la Ducheſſe de Bourgogne.

e Articles de mariage entre le *Comte de Cambridge* Fils d'*Edouard*, & la *Ducheſſe Douairiere de Bourgogne*, Fille de *Louis* Comte de Flandre. Du 9 d'Octobre 445.

f 1368. Et d'un autre de ſes Fils avec la Fille du Duc de Milan.

f Articles de mariage, entre *Lionel Duc de Clarence*, ſecond Fils d'*Edouard*, & *Violente*, Fille de *Galeaz* Duc de Milan. Du 5 de Mai. Page 564.

g 1373. Le Duc de Clarence va à Milan.

g Départ du *Duc de Clarence*, pour aller à Milan, avec une ſuite de 457 hommes & de 1280 chevaux. Page 590.

Ce Prince mourut en Italie en 1370 (4).

Protection pour quelques Horlogers.

Protection pour trois Horlogers de Delft, allant exercer leur métier en Angleterre. Page 590.

Commiſſion donnée à Jean de Gand.

Commiſſion qui établit *Jean de Gand*, Duc de Lancaſtre & Roi de Caſtille, Fils d'*Edouard*, Lieutenant du Roi au-delà de la Mer. Tome VII, page 13.

Don d'Edouard à Alix Pierce.

On ne trouve ici qu'un ſeul Acte, qui donne quelque indice de l'amour qu'*Edouard* conçut en ſa vieilleſſe pour *Alix Pierce* (5): c'eſt un don que ce Prince lui fit de quelques Joyaux, qui avoient appartenu à la Reine *Philippe*. Tome VII. Du 8 d'Août 1373. Page 28.

Cette Maitreſſe d'*Edouard* eſt nommée, par quelques Auteurs, *Alix Percy*, par d'autres *Piers* ou *Pierce*; & dans cet Acte

avoit aſſez de liberté ſous les yeux du Concierge, & une penſion de 4000 liv. ſterl. par an. Le Roi lui rendoit viſite au moins une fois l'an, & lui donna pluſieurs amuſemens convenables à une Princeſſe. A l'égard de la part qu'elle avoit à l'aſſaſſinat du Roi ſon Mari, notre Auteur croit que lorſqu'elle vint à main armée en Angleterre, elle n'avoit aucun deſſein contre la perſonne de ce Prince; c'étoit ſeulement contre les *Spenſers*: mais que *Mortimer* & d'autres qui avoient encouru les peines de la Loi à cauſe de leur trahiſon, la pouſſerent ſi loin pour ſe mettre à couvert, qu'elle ne put plus reculer; & lorſque le Roi fut dépoſé, ils firent tant de peur à cette Princeſſe, lui faiſant accroire que ſi le Roi remontoit ſur le Trône, il la feroit bruler toute vive, qu'elle donna les mains à la mort de ſon Mari.

(4) Mr. *Barnes* dit que le Duc de *Clarence* mourut, non ſans ſoupçon de poiſon, le 17 d'Octobre, la prémiere année de ſon mariage.

(5) Mr. *Barnes*, qui nomme cette Dame *Alix Perrers*, cite la Deſcription de *Londres* par *Stow*, pour prouver que c'étoit une perſonne d'une beauté ſi extraordinaire, qu'environ l'an 1374 elle fut faite *Dame du Soleil*, & fit une Cavalcade depuis la Tour de *Londres* par la rue de *Cheapſide*, ſuivie de pluſieurs Seigneurs, Chevaliers & Dames; chaque Dame avoit un Seigneur, ou un Chevalier, qui tenoit la bride de ſon Cheval, juſqu'à la Place de *Smithfield*, où commença un Tournoi magnifique qui dura ſept jours de ſuite. Mais quoiqu'il paroiſſe par un Regitre mentionné par le Chevalier *Robert Cotton*, que cette Dame étoit en ſi grand credit auprès d'*Edouard III*, qu'elle étoit aſſiſe au chevet de ſon lit dans le tems que les autres Courtiſans étoient reduits à demeurer à la porte de la chambre, & qu'elle portoit au Roi des choſes que les Officiers de la chambre ſecrete n'oſoient lui porter; cependant Mr. *Barnes* ne veut point convenir de ce qui a été aſſuré par pluſieurs Ecrivains, ſavoir, qu'elle étoit Concubine d'*Edouard*: à cauſe, comme il dit, du peu d'apparence qu'un Prince qui avoit été ſi ſage à la fleur de ſon âge, ſe fût livré aux flammes de la concupiſcence dans ſa caducité; & qu'un auſſi illuſtre Seigneur que *Guillaume* Baron de *Windſor* l'eût enſuite epouſée, ſi elle avoit paſſé pour auſſi impudique en ce tems-là qu'on l'a repreſentée dans les ſiecles ſuivans.

Edouard III.

Mort d'Edouard. p. 151.

Acte elle eſt nommée *Perreres*, qui étoit apparemment ſon véritable nom.

Memorandum de la mort d'*Edouard*, 21 Juin 1377. (1)

V. *AFFAIRES QUI REGARDENT LA RELIGION, ou quelques affaires avec les Papes.*

Les mêmes différends ſubſiſtoient toujours, entre l'Angleterre & la Cour de Rome, touchant la Collation des Bénéfices; les Eccléſiaſtiques étrangers, & non réſidens; les Bénéfices de Collation Royale, que le Pape uſurpoit de tems en tems; le Temporel des Evêchés, que le Pape prétendoit conferer par ſes Bulles; les Proviſions qu'il donnoit pour des Bénéfices qui n'étoient pas encore vacans, par où il privoit les Patrons de leurs droits. C'eſt ſur ces matieres, que roulent la plupart des Actes qui regardent la Religion. Mais comme on a déja vu les mêmes choſes dans les Extraits précédens, il n'eſt pas néceſſaire de s'y arrêter longtems. Je me contenterai donc de faire remarquer quelques Actes, qui font voir que ni le Roi, ni le Pape, ne ſe déſiſtant point de leurs prétentions, ces différends demeuroient indécis; chacun de ſon côté ſe ſervant des occaſions favorables qui ſe préſentoient, pour maintenir leurs droits.

a 1357. Ordre d'arrêter les porteurs de Bulles. Payement des Procurations.

a Ordre du Roi au Maire de Londres, d'empriſonner ceux qui ſeroient trouvés dans la Ville, portant des Bulles du Pape. Du 10 d'Octobre. Page 65.

Ordre de payer aux Cardinaux, envoyés pour traiter la Paix, les Procurations qui leur étoient dûes ſur l'Evêché d'Ely, qui étoit alors entre les mains du Roi. Du 7 de Novembre. Page 68.

Quand le Roi avoit beſoin de la Cour de Rome, il faiſoit payer ces Procurations; mais en d'autres tems, il les défendoit.

b 1360. Bulle du Pape touchant le Traité de Bretigny.

b Bulle d'*Innocent VI*, qui conſent que le Traité de Paix de Bretigny ſoit exécuté, bien qu'il contienne des Articles offenſans pour le S. Siege. Page 201. C'étoit par rapport à l'Article 39.

c 1364.

c Renonciation de l'Evêque d'Ely au Temporel, qui lui étoit conferé par les Bulles du Pape. Du 6 de Janvier. Page 435.

d 1365. Defenſes de tranſporter de l'argent hors du Royaume.

d Défenſes de tranſporter de l'argent hors du Royaume, c'eſt-à-dire, à Avignon; & Ordre d'arrêter ceux qui portent des Bulles en Angleterre. Du 28 de Juillet. Page 475.

e 13[illegible]. Lettre du Pape au Roi.

e Lettre de *Grégoire* à *Edouard*, par laquelle il l'informe qu'il a deſſein d'aller tenir ſa Cour à Rome. *Non. Jul.* Tom. VII. Page 115.

f 13[illegible]. Conventions entre le Roi & le Pape.

f Conventions entre le Roi & le Pape, ſur leurs différends. Par ces Conventions, *Edouard* s'engageoit à ne conferer aucun Bénéfice, qui auroit vaqué avant le 15 de Fevrier de la cinquantieme année de ſon Regne; ſans conſéquence pour l'avenir.

Le Pape, de ſon côté, s'engageoit à diverſes choſes: mais d'une maniere ſi générale, & avec tant de reſtrictions, qu'il paroiſſoit bien qu'il ne prétendoit pas ſe lier par ces ſortes d'engagemens.

1. Il promettoit d'être à l'avenir plus moderé, dans les Collations des Bénéfices en Angleterre.

2. Qu'il accorderoit un tems raiſonnable pour faire les Elections; & qu'il admettroit le Sujet élu, pourvu qu'il ſe trouvât propre à ſervir l'Egliſe.

3. Qu'il donneroit les Bénéfices à des gens qui fuſſent en état d'y réſider.

4. Sur la plainte qu'on lui avoit faite du grand nombre d'Eccléſiaſtiques étrangers, qui poſſedoient des Bénéfices en Angleterre; il répondoit, qu'il n'en avoit conferé qu'un ſeul, à d'autres qu'à des Cardinaux.

5. Sur ce qu'on lui avoit repréſenté que les Cardinaux avoient plus de revenu en Angleterre, qu'en France, quoique la France fût trois fois plus grande que l'Angleterre; il répondoit, qu'il ſeroit à l'avenir plus moderé.

6. Qu'il ne pouvoit ſe départir des Prémiers-fruits, mais qu'il eſperoit de trouver quelque moyen pour les moderer.

7. Que pour ce qui regardoit les Expectatives & Proviſions, il ſe rendroit à l'avenir plus difficile; ſauf ſon droit, qu'il prétendoit conſerver. Tome VII, page 135.

Une Femme ſubſiſte quarante jours en priſon ſans manger ni boire.

Atteſtation du Roi, qu'une Femme qui étoit détenue en priſon, y avoit ſubſiſté quarante jours ſans manger ni boire; & pardon à cette Femme, en faveur du miracle. Du 25 d'Avril 1357. Page 13.

Don fait par Edouard de la tête de S. Benoît.

Don fait par *Edouard* à l'Egliſe de Weſtminſter, de la Tête de *S. Benoit*, Abbé & Confeſſeur. Du 5 de Juillet 1368. Page 93.

Purgatoire de S. Patrice.

Atteſtation d'*Edouard*, qu'un Gentilhomme Hongrois avoit paſſé un jour & une nuit dans le Purgatoire de *S. Patrice* en Irlande. Du 2 d'Octobre 1358. Page 107.

Reſtitution aux Prieurs Etrangers. p. 311.

Reſtitution aux Prieurs étrangers, de leurs revenus, qui avoient été ſaiſis au commencement de la Guerre. Du 16 de Fevrier 1360.

Ordre aux Archevêques d'Armagh & de Dublin.

Ordre aux Archevêques d'Armagh & de Dublin en Irlande, de s'accorder ſur le port de la Croix, & de ſe permettre réciproquement de faire porter la Croix dans leurs Provinces, à l'exemple des Archevêques de Cantorbery & d'Yorck; faute de quoi, il leur ordonne de ſe rendre à la Cour, pour y terminer leur différend. Du 9 de Juin 1365. Page 467.

Permiſſion d'empriſonner un Heretique.

Permiſſion à l'Evêque de Londres d'empriſonner un Hérétique. Du 20 de Mars 1370. Page 561.

Jean Wicleff, envoye en Ambaſſade au Pape.

On trouve, dans un Acte de l'année 1374, que *Jean Wicleff*, qui fit tant de bruit dans la ſuite, étoit un des Ambaſſadeurs que le Roi envoya au Pape, cette année-là. Tome VII, page 41.

EXTRAIT DU TOME VII.

Richard II.

Richard II, Fils du fameux Prince *de Galles*, ſuccéda au Roi *Edouard III* ſon Ayeul, le 21 de Juin 1377, n'étant âgé que d'onze ans; & regna juſqu'à la fin de Septembre 1399.

Ce VII Tome du Recueil des Actes Publics, & une petite partie du VIII, contiennent les Actes qui ont du rapport aux évenemens arrivés ſous le Regne de ce Prince. De tous les Tomes que j'ai déja parcourus, celui-ci me paroît le moins rempli de Pieces propres à éclaircir quelque point de l'Hiſtoire de ce tems-là. On n'y en trouve qu'un petit nombre ſur les principaux évenemens; & au contraire, il y en a une infinité ſur des matieres détachées, dont il ne ſeroit pas poſſible de faire un Extrait, ſans s'engager dans une exceſſive longueur. Je me

(1) Nous ne ſaurions terminer dignement les Remarques ſur ce grand & glorieux Regne, ſans donner un Abregé du Caractere d'*Edouard*, & une idee de ſes exploits, d'après Mr. *Barnes* ſon Hiſtorien.

Portrait d'Edouard III.

Ce fut un Prince le plutôt formé, & qui ſe ſoutint le plus, dont on puiſſe avoir memoire. Sa ſtature n'avoit rien d'extraordinaire: elle étoit grande, ſans l'être trop, n'excedant pas la hauteur de ſix pieds, meſure d'Angleterre. Ses membres étoient proportionnés & bien faits, ſon corps robuſte, ſa taille bien tournée: ſon viſage un peu long, mais fort beau, gracieux, & d'une phyſionomie angélique: le nez long, droit & viril: les yeux pleins de feu & majeſtueux, mais cela avec tant de douceur, que l'on tenoit à bon augure de le regarder au viſage, quand ce n'eût été qu'en ſonge. Ce Prince fut extrèmement heureux, ſur-tout juſqu'aux ſix dernieres années de ſon Regne. Il étoit ſage & prudent dans le Conſeil; verſé dans les Loix, dans l'Hiſtoire, dans les Humanités, & dans la Théologie; il entendoit le *Latin*, le *François*, l'*Eſpagnol*, l'*Italien*, le haut & le bas *Allemand*, outre ſa Langue naturelle. Il avoit la conception prompte, naturellement beaucoup de jugement & d'adreſſe. Son langage étoit éloquent. Il étoit doux, familier & affable, dans ſa maniere ordinaire; terrible à ceux qui vouloient lui réſiſter, mais bon & généreux pour ceux qui ſe ſoumettoient. Il étoit plein de courage & de grandeur d'ame, plus qu'aucun Prince de ſon tems; propre à la Guerre, & amateur de la Paix. Il n'étoit jamais enflé par la proſperité, ni abattu par l'adverſité. Son eſprit étoit grand, éclatant, & vraiment Royal; ne s'amuſant jamais à rien de bas ou de trivial, comme on le voit par les Loix excellentes qu'il fit, par les deux fameux Jubilés qu'il obſerva, & par l'Ordre illuſtre de la Jarretiere qu'il imagina, & inſtitua le prémier. Ses divertiſſemens étoient le Vol de l'Oiſeau, la Chaſſe & la Pêche. Il aimoit ſur-tout l'exercice guerrier des Joûtes & des Tournois. Il étoit curieux, ſplendide, & magnifique dans ſes bâtimens: porté à la liberalité, & à faire des graces, ſur-tout pour les perſonnes de mérite & de génie. Il étoit dévot envers Dieu, bienfaiſant pour le Clergé, gracieux à ſes Sujets, charitable pour les Pauvres, fidele à ſa parole, plein de chaleur pour ſes Amis, & terrible à ſes Ennemis. Ses Sujets le voyant ſi religieux obſervateur de ſa parole, ſi délicat ſur le point-d'honneur, & avec cela ſi vaillant, ſi politique & ſi heureux, s'imaginoient que c'étoit triompher que de vivre ſous ſon Regne; & ſa renommée paſſa juſqu'aux Nations les plus reculées & les plus barbares: tous les Peuples s'eſtimoient heureux & en ſureté, s'ils étoient ſous ſa protection, ou alliés avec lui. Les *Turcs* & les *Sarazins* le craignoient; les Princes Chrétiens opprimés imploroient humblement ſon aſſiſtance. Il eut les *Allemands* ſous ſon commandement, pendant le tems de ſon Vicariat ou Lieutenance ſous *Louis de Baviere*; & les auroit eu tous pour Sujets, s'il eût accepté l'offre de l'Empire, qu'ils lui firent. Les *Flamans* étoient ſes confederés. Il avoit attaché les *Italiens* à ſa perſonne, par les liens de l'affinité. Il vainquit par les armes, les *François*, les *Eſpagnols* & les *Ecoſſois*. Il ſe rendit maitre de *Calais*, recouvra la *Guyenne*, la *Normandie* & le *Ponthieu*. Il fit priſonniers *Jean* Roi de *France*, & *David* Roi d'*Ecoſſe*. Il fut le prémier Roi d'*Angleterre*, qui porta les Armes & le Titre de Roi de *France*. Pour abreger, il avoit le plus grand nombre de vertus, & le plus petit nombre de défauts, qu'aucun Prince dont j'aye lu l'Hiſtoire. Il étoit *vaillant*, *juſte*, *bienfaiſant*, *temperant*, & *ſage*: le meilleur Roi, le plus grand Capitaine, le plus ſage Légiſlateur, l'Ami le plus ſincere, le meilleur Pere, & le meilleur Mari de ſon tems. Après tout ce que je viens de dire, ajoute Mr. *Barnes*, ſes ennemis mêmes trouveront que je n'ai pas tout dit.

J'ajouterai à cela le témoignage d'un homme d'honneur, ſavoir du Chevalier *Robert Howard*, dans ſa Comparaiſon des Regnes des trois prémiers *Edouards*, & de *Richard II*.

Edouard III, dit ce Chevalier, au moyen des vertus & de la conduite de ſon Grand-pere, rétablit ce que ſon Pere avoit perdu. Il remarque que ce Prince parvint à la Couronne lorſqu'elle avoit été ébranlée par les fautes de ſon Pere: que de même qu'*Edouard I*, il fut

RICHARD II.

me bornerai donc à ſix Articles principaux, qui regardent la *France*, la *Bretagne*, l'*Ecoſſe*, la *Caſtille*, les *Affaires domeſtiques*, & l'*Egliſe*. Il y a peu d'évenemens remarquables dans tout ce Regne, qui ne ſoient renfermés dans quelqu'un de ces ſix Articles.

I. *AFFAIRES DE FRANCE.*

LA Trève qu'*Edouard III* avoit faite avec la France, étoit expirée au mois d'Avril 1377, près de trois mois avant la mort d'*Edouard*; ſans que les Anglois euſſent fait aucun préparatif pour recommencer la Guerre. Il n'en étoit pas de même en France, où l'on ſe préparoit avec ardeur à profiter de la foibleſſe d'un Ennemi mourant, & d'une Minorité qui, vraiſemblablement, devoit avoir de fâcheuſes ſuites pour l'Angleterre. Ce ne fut pourtant que vers la fin de Juin, que *Charles V* recommença les hoſtilités, cinq ou ſix jours après la mort d'*Edouard*. Les François firent deſcente en Angleterre, & dans l'Ile de Wight, où ils firent de grands ravages, à cauſe du peu d'oppoſition qu'ils trouverent de la part des Anglois.

Les François font une deſcente en Angleterre.

L'année ſuivante, (1378) le Roi de Navarre, qui poſſédoit de grands domaines en Normandie, livra *Cherbourg* aux Anglois; mais ils ne ſurent pas profiter de cette acquiſition, qui leur ouvroit une entrée dans la Normandie, comme ils en avoient une dans la Picardie par le moyen de Calais.

Cherbourg livré aux Anglois.

En 1380, ils firent un effort pour ſecourir le Duc de Bretagne; mais ils n'eurent pas le ſuccès qu'ils en avoient attendu.

Charles V étant mort cette même année, & *Charles VI* ſon Succeſſeur étant mineur lorſqu'il monta ſur le Trône, la Guerre ne ſe continua que foiblement de la part de la France, & plus foiblement encore du côté de l'Angleterre, qui n'étoit pas en meilleurs termes.

Mort de Charles V. Charles VI ſuccede à la Couronne.

En 1383, les François firent encore une deſcente en Angleterre; & peu de tems après, les deux Couronnes conclurent une Trève de dix mois, qui fut prolongée pour peu de tems, en 1384.

Autre deſcente des François en Angleterre. Trève.

Cette Trève étant expirée en 1385, le Roi de France envoya un puiſſant ſecours au Roi d'Ecoſſe, pour faire diverſion dans les Provinces ſeptentrionales d'Angleterre; pendant qu'il préparoit une Flotte, pour faire ravager les côtes méridionales. La Cour d'Angleterre prit une telle allarme des préparatifs de la France, qu'ayant aſſemblé toutes les Milices du Royaume, elle mit ſur pied une Armée de trois-cens-mille hommes. Cette précaution fit peur aux François, qui, ſe déſiſtant de leurs projets, laiſſerent tomber le faix de la Guerre ſur l'Ecoſſe.

Projet de la France contre l'Angleterre.

En 1386, le Duc de *Lancaſtre*, Oncle de Richard, ayant emmené en Caſtille une Armée de vingt-mille hommes; la France réſolut de profiter de cette conjoncture, pour conquérir l'Angleterre. Elle prépara pour cette expédition une Armée de ſoixante-mille hommes, & une Flotte de neuf-cens Vaiſſeaux; mais on prétend que le Duc de *Berry*, Oncle de *Charles VI*, fit échouer cette entrepriſe, par un délai affecté. Quoi qu'il en ſoit, ces Troupes ne furent point embarquées, & la tempête diſperſa les Vaiſſeaux deſtinés à les tranſporter, dont même quelques-uns furent pris par les Anglois.

La grande dépenſe que cet armement avoit cauſée, ne permit pas au Roi de France de faire de grands efforts dans la ſuite. *Richard*, de ſon côté, n'étoit guere mieux en état de pouſſer cette Guerre. Ainſi, en 1389, les deux Rois conclurent une Trève de trois ans, qui fut prolongée pour un an, en 1391.

Trève.

Le peu d'inclination que *Richard* avoit pour les armes, & les dépenſes exceſſives & inutiles qu'il faiſoit d'ailleurs, l'empêchoient de penſer ſérieuſement à la Guerre. D'un autre côté, *Charles VI* ayant été attaqué, en 1392, d'une maladie qui lui ôtoit aſſez ſouvent l'uſage de la raiſon; la Cour de France ſe trouva tellement diviſée, qu'on n'y penſoit qu'à s'entre-détruire, bien loin de ſe préparer à profiter de la nonchalance de l'Ennemi. Cela fut cauſe qu'il ne ſe paſſa rien de conſiderable, depuis que les hoſtilités eurent recommencé, juſqu'à l'année 1395, que les deux Couronnes convinrent d'une Trève de vingt-huit ans, qui fut ſcélée par le mariage de *Richard* avec *Iſabelle*, Fille de *Charles VI*.

Autre Trève. Mariage de Richard.

On peut bien juger qu'il n'y a pas dans ce Recueil beaucoup de Pieces importantes ſur ce ſujet. Ce ne ſont que des Ordres pour garder les côtes, des Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs, & des Traités de Trève, qui furent ſouvent renouvellés.

Voici une Lettre, que le *Sire de Coucy*, Gendre d'*Edouard III*, écrivit à *Richard*, en lui renvoyant l'Ordre de la Jarretiere; par laquelle on pourra ſe faire une idée de la maniere d'écrire de ce tems-là.

Le Sire de Coucy renvoye l'Ordre de la Jarretiere.

Tres honoure & Tres poiſſant Seignour.

Voſtre Noble & Grant Seignourie ſcet & congnoit aſſez l'alliance, que, de la grace & bonte de Tres poiſſant & bon Roi, mon Tres honoure & Tres redouble Seignour & Pere, le Roy dernierement tres-paſſe (que Dieux face mercy) a plu que j'aye en aly & au encore avec vous, dont Tres honoure Seignour, je vous mercie tant comme je puis & ſçai.

Or il eſt advenu que la Guerre eſt entre le Roi de France, mon naturel & ſouverain Seignour, d'une part, & vous d'autre.

Dont il me deſplait plus que de choſes qui puiſt eſtre en ce monde, ſe amender le puiſſe.

Et m'a commande & requis que je le ſerve, & aquitte mon devoir, comme je y ſuis tenus, auquel, comme vous ſçavez bien, je ne doy deſobeir, ſi le ſerviray à mon pooir, comme je le doy faire.

Et pour ce, Tres honoure & Tres poiſſant Seignour, que on ne puiſt, en aucune manere, parler ne dire choſes qui fuſt contre moi, ne mon honneur, vous fais aſſavoir les choſes deſſus dittes, & vous renvoye tout ce que je pourroie tenir de vous en Foy & Hommage.

Et auſſi, Tres honoure Seignour, mon Tres redoubte Seignour & Pere deſſudit vuolt moy ordonner & mettre en la tres noble compagnie & Ordre du Jartier; ſi plaiſe Voſtre tres noble & poiſſant Seignourie de pourvoir, en lieu de moi, tel, ou ainſi qu'il vous plaira, & moy tenir pour excuſe en ce.

Car, tres honoure Seignour, ſe en autre maniere vous me voliez aucune choſe commander, je le feroie de tout mon pooir.

Tres honoure & Tres poiſſant Seigneur, je prie a Meſſire qu'il vous dont bonne vie & longue.

Ecrit le XXVI. *jour d'Aout.*

Le Sire de Coucy. Page 172. 1377.

Il y a une Lettre de *Richard II* au Duc de *Lancaſtre* ſon Oncle, par laquelle il lui donne pouvoir, s'il le trouve à propos, d'of-

Lettre de Richard au Duc de Lancaſtre.

---

fut plutôt homme-fait que les autres, & victorieux à un âge où d'autres ne ſongent pas encore à combattre; de ſorte qu'avant qu'il fût Roi, il fit voir combien il *étoit digne de l'être*. Quoiqu'il fût très capable de juger par lui-même, il n'avoit aucune repugnance à écouter les avis des autres. Aviſé dans ſes réſolutions, & ferme dans ſes entrepriſes: inébranlable dans le danger, ferme & d'une humeur égale dans le calme. Ses engagemens regardoient toujours la Paix du Genre-humain; & ſa prudence conſiſtoit à être fidele à la Vérité. Ses vertus & ſon courage faiſoient toujours eſperer à la Nation qu'il gouvernoit, un heureux ſuccès dans toutes ſes entrepriſes. La réſiſtance le rendoit terrible: mais la ſoumiſſion le rendoit doux & traitable. Il refuſoit rarement le pardon à ceux qui le lui demandoient de bonne foi; mais il ſavoit ſe venger de tous ceux qui abuſoient de ſa clémence. Il avoit tout le courage néceſſaire pour vaincre ſes Ennemis, & la grandeur d'ame pour pardonner à ceux qu'il avoit vaincus. Il étoit également vainqueur de lui-même, & des autres; & ceux qui ſe ſoumettoient à lui, étoient plus heureux que ceux qui lui réſiſtoient. Dans les occaſions les plus dangereuſes, il n'exigeoit pas de ſes Soldats, qu'ils s'expoſaſſent plus que lui-même; & dans la Paix, il ne donnoit point de Loix ſur la Vertu & ſur la Temperance, qu'il n'appuyât par ſon exemple. Il ſavoit acquérir la puiſſance, & en faire un bon uſage: celui qui pouvoit enfreindre les Loix impunément, étoit celui qui les obſervoit le plus inviolablement. Il ſavoit gagner & conſerver l'amour & la confiance de ſes Sujets, par des ſentimens de reconnoiſſance pour le prémier, & par ſon éloignement à abuſer du ſecond. Les Taxes qu'il impoſoit, quelque grandes qu'elles fuſſent en elles-mêmes, n'étoient point à comparer avec ſes Victoires dans la Principauté de *Galles*, ſur les Royaumes d'*Ecoſſe* & de *France*: ce n'étoient pas des Victoires qu'on pût obtenir ſans de grands ſecours. Ce que la Nation donnoit, étoit employé ſelon ſon intention; & le Roi l'impoſoit pour l'honneur & l'avantage de ſes Peuples. Il leur rendit en échange de leurs dons, non-ſeulement la ſureté & le profit, mais encore des Loix excellentes au-dedans du Royaume: ce qu'*Edouard I* avoit commencé heureuſement, fut conduit à la perfection par *Edouard III*. Ce grand Prince étoit non-ſeulement juſte dans la compoſition de ſes Loix, mais encore ſévere dans leur exécution. Il n'a jamais montré plus de rigueur, que contre ceux qui abuſoient du dépôt de la Juſtice. Plus irrité contre les Ennemis du Genre-humain que contre les ſiens propres, il confondoit ſes intérêts avec ceux de ſes Sujets, & n'a jamais refuſe de prêter l'oreille aux plaintes des injuſtices ſouffertes par ceux qui l'avoient aidé à venger ſes propres injures. *Edouard I* & *Edouard III* étoient également vaillans & heureux; aucun d'eux n'eſſuya les revers de la Fortune: avec cette différence, qu'*Edouard I* mourut à propos, & qu'*Edouard III* ſurvêcut à lui-même. La mort de ſon illuſtre Fils, le *Prince noir*, jointe au poids de l'âge, firent que ce Soleil fut couvert de nuages à ſon couchant.

Froiſſard rapporte, que lorſque *Charles* Roi de *France* apprit la mort d'*Edouard* ſon Ennemi, il lui rendit ce témoignage, *qu'il avoit regné avec beaucoup de nobleſſe & de valeur, & qu'il meritoit à juſte titre d'être mis au rang des anciens Héros*. Il aſſembla toute la Nobleſſe & les Prélats de ſon Royaume, & lui fit avec eux des Obſeques magnifiques. Nous conclurons le Portrait d'*Edouard*, par l'Epitaphe Latine qu'on lit ſur ſon Tombeau dans l'Abbaye de *Weſtminſter*; faite ſelon le goût & les rimes du Siecle auquel il vivoit.

Hic Decus Anglorum, Flos Regum præteritorum,
Forma futurorum, Rex clemens, Pax populorum,
Tertius Edwardus Regni complens Jubilæum,
Invictus Pardus, Bellis potens Machabæum.
Proſpere dum vixit, Regnum pietate revixit,
Armipotens rexit. Jam Cœlo (Cœlice Rex) ſit!

Tertius Edwardus *famâ ſuper æthera notus.*
PUGNA PRO PATRIA.
M. CCC. LXXVII.

RICHARD II.

d'offrir de ſa part au Roi de *France*, de terminer leurs differends par un Combat ſingulier, entre leurs deux perſonnes, ou chacun étant aſſiſté de ſes trois Oncles; ou bien par une Bataille. Du 8 de Septembre 1387. Page 407.

Richard avoit alors dix-ſept ans, & *Charles* n'en avoit que quinze. Ainſi, il n'y avoit aucune apparence qu'on acceptât ce défi; ni que le Duc de *Lancaſtre*, que le Roi neveu laiſſoit maitre de le propoſer, ou non, voulût l'engager a ce Combat.

Trève avec la France.

Traité de Trève conclu à Lelingham, entre Ardres & Calais, depuis le 18 de Juin 1389, juſqu'au mois d'Octobre 1392. Page 622.

Autre Traité de Trève pour vingt-huit ans, commençant le 29 Septembre 1398, & finiſſant le même jour 1426. Page 820.

II. *AFFAIRE DE BRETAGNE.*

Le Duc de Bretagne chaſſé & puis rappelle.

LE Duc de *Bretagne* avoit toujours tenu le parti d'*Edouard III*, ſon Beau-pere. C'étoit aſſez pour irriter contre lui le Roi de France, qui, par la connivence des Seigneurs Bretons, le chaſſa de ſes Etats, & le contraignit de ſe refugier en Flandre. Le Duc de *Lancaſtre* ayant voulu faire un effort pour le rétablir, alla faire le Siege de S. Malo; mais il fut obligé de le lever. *Charles V*, encore plus irrité contre lui depuis cette entrepriſe, le fit citer devant la Cour des Pairs, & fit donner par defaut un Arrêt, qui réuniſſoit la Bretagne à la Couronne de France. Alors les Bretons, voyant qu'il s'approprioit ce Duché, rappellerent leur Duc, qui, pour ſe main enir, fit un Traité avec les Anglois, par lequel il leur livra la Ville de Breſt. En conſéquence de ce Traité, le Comte de *Buckingham*, Oncle de *Richard*, fut envoyé en Bretagne avec une Armée de huit-mille hommes, qu'il fit débarquer à Calais, afin de prendre ſa route par terre. Pendant qu'il étoit en chemin, le Roi *Charles V* mourut, laiſſant ſon Succeſſeur âgé ſeulement de douze ans. La conjoncture paroiſſant favorable au Duc de Bretagne, il fit ſa Paix particuliere avec la France, & renvoya les Anglois. Ils garderent pourtant Breſt, juſqu'en 1397, que *Richard* le rendit au Duc, pour une ſomme modique.

Siege de S. Malo. — La Ville de Breſt livrée aux Anglois. — Le Comte de Buckingham debarque en France. — Mort de Charles V. — Paix avec la France. — La Ville de Breſt rendue aux Bretons. — Traité concernant Breſt.

Parmi un grand nombre d'Actes, qui regardent la Bretagne, les deux plus importans ſont:

Un Traité, par lequel le Duc de Bretagne s'engage à livrer Breſt aux Anglois, à condition que cette Place lui ſera reſtituée, dès que la Guerre ceſſera, ou par la Paix, ou par une longue Trève. Du 1. d'Avril 1378. Page 190.

Traité entre Richard & le Duc de Bretagne.

Un Traité de Ligue offenſive & defenſive, entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bretagne; par lequel les deux Princes s'engagent à ne faire ni Paix, ni Trève, ſans un conſentement mutuel. Du 1. de Mars 1380. Page 236.

Ce Traité fut violé peu de mois après par le Duc.

Pluſieurs autres Actes, qui regardent l'expédition du Comte de *Buckingham*, & la Ville de Breſt.

III. *AFFAIRES D'ECOSSE.*

Le Roi d'Ecoſſe prend Roxborough.

LA Trève qu'*Edouard III* avoit faite avec l'Ecoſſe, devoit durer juſqu'à l'année 1384: mais elle avoit été mal obſervée par les deux Partis, qui s'accuſoient réciproquement de l'avoir rompue. Sous ce prétexte, dès qu'*Edouard III* fut mort, *Robert Stuart* Roi d'Ecoſſe s'empara, par ſurpriſe, de Roxborough.

Et Barwick.

En 1378, il ſe ſaiſit encore du Château de Barwick, qui fut tout auſſi-tôt repris par le Comte de *Northumberland*.

Negociation pour une Trève avec l'Ecoſſe.

En 1380, le Duc de *Lancaſtre* ayant fait réſoudre, dans le Conſeil d'Angleterre, qu'on envoyeroit du ſecours au Roi de Portugal, contre la Caſtille, crut qu'il étoit néceſſaire, avant que de faire partir ces Troupes, de confirmer la Trève avec l'Ecoſſe. Pour cet effet, il ſe rendit lui-même ſur la frontiere; mais il y trouva de grandes difficultés. Les Ecoſſois ſoutenoient que les Anglois avoient les prémiers rompu la Trève, & que s'ils vouloient la renouveller, il faloit faire de nouvelles conditions: à quoi les Anglois ne vouloient point conſentir, mais ils demandoient une ſimple confirmation de la Trève. En attendant qu'on pût s'accorder ſur ce différend, le Duc de *Lancaſtre* obtint, qu'au-lieu de confirmer la Trève, on ſe donneroit des deux côtés des ſûretés réciproques, que pendant trois ans il ne ſe commettroit aucunes hoſtilités. Ce fut un grand bonheur pour l'Angleterre, que cette affaire ſe trouvât terminée avant qu'on eût reçu en Ecoſſe la nouvelle du ſoulevement excité dans la Province de Kent, dont il ſera parlé dans la ſuite.

Trève avec la France.

En 1383, *Robert* fit une irruption en Angleterre, pendant que les François ravageoient les côtes méridionales. Peu de tems après, la France & l'Angleterre convinrent d'une Trève, dans laquelle on laiſſa une place au Roi d'Ecoſſe, en cas qu'il voulût y entrer. Cependant comme il differa trop longtems à rendre réponſe, le Duc de *Lancaſtre* entra en Ecoſſe; & comme *Robert* ne ſe vit plus ſoutenu par les François, il demanda d'être compris dans la Trève, ce qui lui fut accordé.

Et avec l'Ecoſſe. — Les Ecoſſois entrent en Angleterre, & les Anglois en Ecoſſe.

En 1385, pendant que le Roi de France ſe préparoit à conquérir l'Angleterre, le Roi d'Ecoſſe fit une ſeconde irruption dans les frontieres du Nord; & comme le deſſein de la France échoua, ainſi qu'il a été dit, *Richard* marcha lui-même en Ecoſſe, & ravagea les environs d'Edimbourg. S'il avoit ſu profiter de ſes avantages, il auroit pu conquérir ce Royaume: mais s'étant bientôt laſſé de la Guerre, il ſe retira, laiſſant ſon ouvrage imparfait.

Depuis ce tems-là, les Ecoſſois furent compris dans toutes les Trèves qui ſe firent entre la France & l'Angleterre.

On trouve dans ce Tome, une grande quantité d'Actes qui regardent l'Ecoſſe; dont quelques-uns pourroient être utiles à ceux qui voudroient écrire l'Hiſtoire de ce Royaume, principalement à cauſe des dates: mais je n'en ai point trouvé, qui fuſſent aſſez remarquables pour mériter que j'en fiſſe le détail.

Parmi ces Actes on en trouve quelques-uns en Anglois, de la maniere qu'on l'écrivoit & qu'on le prononçoit en Ecoſſe.

IV. *AFFAIRES DE CASTILLE.*

ON a vu, dans l'Extrait du VI Tome, que *Pierre le Cruel*, Roi de Caſtille, avoit été rétabli dans ſon Royaume par le Prince de *Galles*; qui enſuite s'étoit ſéparé de lui, très mécontent. Après le départ de ce Prince, *Pierre* fut attaqué de nouveau par *Henri*, ſon Frere bâtard; qui gagna ſur lui une Bataille, & enſuite le tua, de ſa propre main, dans la Tente de *Du Gueſclin*, Général François, où ils s'étoient rencontrés par hazard. Après la défaite & la mort de *Pierre*, *Henri* fut reconnu pour Roi de *Caſtille*.

Mort du Roi de Caſtille.

Pierre avoit laiſſé deux Filles, *Conſtance* & *Catherine*, qui ſe retirerent à Bayonne, où, malgré l'ingratitude de leur Pere, le Prince de *Galles* voulut bien leur donner un aſyle. Lorſque ce Prince quitta la Guyenne, à cauſe de ſa maladie, il y laiſſa le Duc de *Lancaſtre* & le Comte de *Cambridge*, ſes Freres; qui, peu de tems après, épouſerent les deux Princeſſes Caſtillanes. Le Duc de *Lancaſtre*, qui avoit eu l'ainée en partage, ayant pris d'abord le Titre de Roi de *Caſtille*, fut cauſe que le Bâtard *Henri* s'unit étroitement avec la France; & depuis ce tems-là, il y eut toujours une Guerre ouverte entre l'Angleterre & la Caſtille.

Mariages de ſes Filles.

Brouillerie entre les Rois de Portugal & de Caſtille.

Pendant le Regne de *Richard*, une rupture qui arriva entre *Ferdinand* Roi de Portugal, & le Roi de Caſtille, obligea le prémier à demander du ſecours à l'Angleterre; offrant de donner *Béatrix* ſa Fille unique en mariage au Fils ainé du Comte de *Cambridge*, & de le faire déclarer ſon Succeſſeur préſomptif. Cette offre ayant été acceptée, le Comte de *Cambridge* fut envoyé en Portugal, avec une Armée. Mais *Ferdinand* ne ſe ſervit de ce ſecours, que pour faire une Paix plus avantageuſe avec le Roi de Caſtille, au Fils duquel il donna ſa Fille; & il renvoya les Anglois.

Le Roi de Portugal trompe les Anglois. — Nouvelle brouillerie.

En 1363, ou environ, il arriva un nouveau ſujet de Guerre, entre la Caſtille & le Portugal. *Ferdinand* étant mort, ſans laiſſer d'autre Enfant que *Béatrix* Femme de *Jean* Roi de Caſtille, qui avoit ſuccedé à *Henri* ſon Pere; *Jean* prétendit que la Couronne de Portugal étoit dévolue à *Béatrix* ſon Epouſe: mais les Portugais mirent ſur le Trône *Jean*, Frere bâtard de leur dernier Roi. Ce fut-là le ſujet d'une Guerre, qui ne fut pas auſſi avantageuſe au Roi de Caſtille qu'il l'avoit eſperé. Cependant, comme il ne vouloit point démordre de ſes prétentions, il rechercha le ſecours de la France. Le nouveau Roi de Portugal, de ſon côté, fit Alliance avec le Roi d'Angleterre, & avec le Duc de *Lancaſtre*, qu'il reconnut pour Roi de Caſtille. *Richard*, qui n'aimoit pas le Duc ſon Oncle, fut bien ai-

(1) *Walſingham*, Moine Bénédictin de l'Abbaye de *S. Albans*, dans ce tems-là, dit que le Duc avoit obtenu des Indulgences auſſi amples que celles qui furent accordées a l'Evêque de *Norwich* en 1382, pour ſa Croiſade contre le ſuſdit Antipape: mais il remarque que la multitude de ces Pardons & de ces Indulgences les avoit ſi fort avilis & rendu mépriſables, qu'à peine y avoit-il quelqu'un qui voulût les regarder, ou donner un ſou pour cette derniere Croiſade, quelque entêtement qu'ils euſſent eu pour la prémiere. Ce qui doit être une leçon, *qu'une impoſture, quelque ſacrée qu'elle ſoit, ne doit pas être miſe deux fois en uſage dans un même ſiecle.*

(2) Les Chefs des Rebelles ayant publié qu'ils ne venoient pas pour piller, ne ſouffroient pas que leurs gens emportaſſent la moindre choſe: de ſorte que l'un d'eux ayant voulu empocher une piece de vaiſſelle, ils le jetterent dans le feu, où ils conſumerent toutes les dépouilles des maiſons qu'ils avoient pillées. Dans ce deſordre, *Londres* paroiſſoit une Ville priſe d'aſſaut: le Palais de l'Archevêque, l'Hôtel de *S. Jean* près de *Smithfield*, & le Temple, l'Hôtel de *Lancaſtre*, les maiſons des Juges, des Seigneurs, & des principaux Bourgeois, tout cela fut conſumé, pour exécuter le ferment que les Rebelles avoient fait de ne rien épargner de ce qui auroit un air de grandeur ou de diſtinction. Les *Flamands*, qu'on diſoit être les Inventeurs, de même que les Fermiers de la Capitation, leur étoient devenus ſi odieux, qu'on les tira même des Egliſes où ils avoient cherché un aſyle, & qu'on les maſſacra ſur la place.

(3) On faiſoit généralement des plaintes contre les Seigneurs à cauſe de leur oppreſſion, & contre les Gens de Juſtice à cauſe de leurs extorſions; & comme les Moines étoient ſujets à la Capitation de même que les autres Sujets, les Ecrivains de ce tems-là aſſurent qu'ils n'épargnoient rien pour fomenter la Sédition. Les Rebelles s'étant avancés juſqu'à *Londres*, y mirent tous les priſonniers en liberté, au

RICHARD II.

aiſe de trouver l'occaſion de l'éloigner ſous un prétexte ſi plauſible, en lui donnant le commandement d'une Armée de vingt-mille hommes, pour aller faire valoir ſes droits ſur la Caſtille. Le Duc prit terre à la Corogne, & dans la prémiere Campagne, il s'empara de Compoſtelle & de pluſieurs autres Places.

Le Roi de Portugal épouſe la Fille du Duc de Lancaſtre.

Pendant l'Hiver, il fit le mariage de *Catherine* ſa Fille ainée, qu'il avoit eue de *Blanche de Lancaſtre* ſa prémiere Femme, avec le Roi de Portugal. Sans nous arrêter au détail de cette Guerre, il ſuffira de dire qu'elle fut terminée par un Traité.

Le Duc ſe déſiſte de ſes prétentions ſur la Caſtille.

Le Duc donna *Conſtance* ſa Fille, qu'il avoit eue de *Conſtance* de Caſtille, ſa ſeconde Femme, à *Henri* Fils du Roi de Caſtille, & ſe déſiſta de ſes prétentions ſur cette Couronne. Le Roi, de ſon côté, promit de payer au Duc une ſomme de ſix-cens-mille francs, & une penſion annuelle de quarante-mille francs, pendant la vie du Duc & de la Ducheſſe ſa Femme.

Engagement contracté par le Roi de Portugal avec le Comte de Cambridge.

Cet Abregé contient la matiere des Actes de ce Volume, qui regardent la Caſtille. Ils ſont en très grand nombre : mais je paſſerai ſous ſilence les moins importans, pour ne parler que de quelques-uns des principaux.

Il y a un Engagement de *Ferdinand* Roi de Portugal, & de la Reine *Léonor* ſa Femme, touchant le ſecours qu'ils demandoient à l'Angleterre. On voit dans cet Acte, qu'ils s'étoient poſitivement engagés à donner *Béatrix* leur Fille au Fils ainé du Comte de *Cambridge*, & d'aſſurer la Couronne de Portugal à ce jeune Prince, après leur mort. 1380. Du 15 de Juillet. Page 262.

Accord entre la France & la Caſtille.

Renouvellement de l'Alliance entre la France, & *Jean* Roi de Caſtille, où il eſt ſtipulé, qu'en cas que le Duc de *Lancaſtre* ſoit fait priſonnier par les François, il ſera livré au Roi de Caſtille. 1381. Page 285. Du 18 de Décembre.

Négociations avec le Roi de Caſtille.

Plein-pouvoir, donné par *Richard* à ſes Ambaſſadeurs, de traiter avec *Jean* Roi de Caſtille. Du 1 Avril 1383. Page 388. Il paroît par-là, que le Roi de Caſtille craignoit le ſecours que l'Angleterre pouvoit donner aux Portugais. On voit même dans l'Acte ſuivant, qu'il avoit fait quelque avance pour s'accommoder avec les Anglois.

Conventions entre Richard & le Duc de Lancaſtre.

Conventions entre *Richard II*, & le Duc de *Lancaſtre*, comme Roi de Caſtille; par leſquelles le Duc s'engage à ne faire point la Paix avec le Roi de Caſtille, à moins que celui-ci ne s'oblige de payer à *Richard* deux-cens mille Doubles d'or, pour les dommages cauſés aux Anglois, ainſi qu'il l'avoit déja offert une autre fois. Du 7 d'Août 1386. Page 495.

Bulle contre l'Antipape & le prétendu Roi de Caſtille. p. 507.

Ordre de faire publier en Angleterre une Bulle d'*Urbain VI*, qui accordoit des Indulgences à ceux qui aſſiſteroient le Duc de *Lancaſtre* dans ſon expédition contre *Jean*, ſe diſant Roi de Caſtille, & adhérant de l'Antipape *Robert de Geneve*. (Clément III.) (1).

Alliance perpetuelle avec le Portugal.

Traité d'Alliance & de Ligue perpétuelle, entre *Richard* & le Duc de *Lancaſtre* ſon Oncle, comme Roi. Du 8 d'Avril 1386. Page 511.

Négociations avec l'Eſpagne.

Conventions touchant le ſecours, que l'Angleterre devoit envoyer au Roi de Portugal. Du 9 de Mai 1386. Page 521.

Traité d'Alliance & de Ligue perpétuelle, entre l'Angleterre & le Portugal. Du 9 Mai 1386. Page 524.

Plein-pouvoir donné au Duc de *Lancaſtre*, pour traiter au nom de *Richard*, avec *Jean* Roi de Caſtille. Du 1. de Juin. 1388. Page 583.

Inſtructions au Duc, ſur ce ſujet.

Le Duc de *Lancaſtre* avoit alors fait ſon Traité avec le Roi de Caſtille.

Protection accordée aux Otages du Roi de Caſtille.

Protection accordée aux Otages, que le Roi de Caſtille devoit donner au Duc de *Lancaſtre* pour la ſûreté de leur Traité, afin qu'ils puſſent demeurer en Angleterre. Du 26 d'Août 1388. Page 603.

V. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Richard II n'étant âgé que de onze ans quand il monta ſur le Trône, le Duc de *Lancaſtre* & le Comte de *Cambridge* ſes Oncles prirent ſoin des affaires du Gouvernement, depuis le 21 de Juin 1377, juſqu'à la S. Michel de la même année, que le Parlement s'aſſembla. Pendant cet intervalle, les François firent de grands ravages en Angleterre, & les Ecoſſois s'emparerent de Roxborough.

La conduite du Duc de Lancaſtre blâmée.

On attribua ces malheurs à la négligence du Duc de *Lancaſtre*, qui n'étoit pas aimé, à cauſe qu'il avoit abuſé de la confiance que le Roi ſon Pere avoit eue en lui, pendant les derniers années de ſon Regne.

RICHARD II.

Gouverneurs etablis pendant la Minorité du Roi.

Cela fut cauſe que le Parlement l'exclut de l'Adminiſtration des affaires, en nommant douze Seigneurs pour être Gouverneurs du Roi, pendant ſa Minorité.

Thomas de Woodſtock créé Comte de Buckingham.

Le même jour que *Richard* fut couronné, il créa Comte de *Buckingham*, *Thomas de Woodſtock* ſon Oncle, le ſeul des Fils d'*Edouard*, qui n'avoit pas encore de Titre.

Commiſſion pour avoir ſoin des revenus du Roi.

En 1380, le Parlement caſſa les douze Gouverneurs du Roi, & commit l'éducation de ce Prince au ſeul Comte de *Warwick*. En même tems, il établit quatorze Commiſſaires pour avoir inſpection ſur les Revenus du Roi, & pour examiner à quoi ils avoient été employés depuis ſon avenement à la Couronne.

Subſide accordé au Roi.

Au mois de Novembre de cette même année, le Roi convoqua un autre Parlement, qui lui accorda un ſubſide de douze ſous pour chaque perſonne au-deſſus de quinze ans, dont même les Moines ne furent pas exemptés.

Revolte de Wat-Tyler.

En 1381, la levée de cette Capitation cauſa un terrible ſoulevement. Un des Collecteurs en ayant demandé le payement à la Fille d'un Couvreur de Deptford, dans la Province de Kent; le Pere, qu'on appelloit communément *Wat-Tyler*, c'eſt-à-dire, *Gautier le Couvreur*, ſoutint que ſa Fille étoit au-deſſous de quinze ans. Sur cette conteſtation, le Collecteur ayant voulu s'aſſurer de la vérité par quelque action indécente, *Wat-Tyler* lui caſſa la tête avec ſon marteau. Les Aſſiſtans applaudirent à cette action, & promirent de ſoutenir le meurtrier. En même tems, l'eſprit de revolte s'empara non-ſeulement de cette Ville, mais encore des deux Provinces de Kent & d'Eſſex. La Canaille s'aſſembla de tous côtés, & en peu de jours il y eut plus de deux-cens-mille hommes qui reconnurent *Wat-Tyler* pour leur Chef. Les ſéditieux ſe voyant en ſi grand nombre, marcherent droit à Londres, dont la Populace leur ouvrit les portes. Ils y commirent des excès épouvantables, (2) après quoi ils ſe rendirent maites de la Tour. L'Archevêque de *Cantorbery* & le Grand-Tréſorier, qui s'y étoient retirés, furent ſacrifiés à la fureur de cette multitude inſolente, qui leur fit d'abord couper la tête. Les Revoltés étoient principalement irrités contre la Nobleſſe & contre les Gens de Juſtice, dont ils n'épargnerent aucun de ceux qui tomberent entre leurs mains (3). Le Duc de *Lancaſtre* étoit encore un des principaux objets de leur fureur, parce qu'on l'accuſoit d'avoir été cauſe, par ſa négligence, des ravages que les François avoient faits dans le Païs de Kent. (4)

Après qu'ils eurent exercé leur barbarie aux environs de la Tour, ils ſe ſéparerent dans la Ville, au nombre de ſoixante-mille hommes (5), & jetterent une telle terreur dans le Conſeil du Roi, qu'on leur fit offrir une Chartre, telle qu'ils pourroient la ſouhaiter, pour la ſureté de leurs Privileges, & une Amniſtie générale pour tous ceux qui avoient pris les armes. L'offre fut acceptée, & cette Troupe ſe retira, après avoir obtenu tout ce qu'elle avoit demandé. *Wat-Tyler* étoit encore près de la Tour avec environ quarante-mille hommes, paroiſſant peu diſpoſé à ſe contenter de la même choſe. Néanmoins le Roi, qui s'étoit avancé juſqu'à la Place de Smithfield, lui ayant fait demander une Conference, il voulut bien l'accorder. Dans ce deſſein, il marcha vers cette Place à la tête de ſes gens (6), & parla au Roi, tous deux étant à cheval. Les demandes qu'il faiſoit étoient ſi extravagantes, que ce Prince ne ſavoit ce qu'il devoit lui répondre (7). Cependant le Rebelle, qui avoit ſon épée nue à la main, faiſoit de tems en tems certains geſtes, qui ſembloient menacer le Roi.

Inſolence & mort de Wat-Tyler.

Cette inſolence irrita tellement *Walworth*, Maire de Londres, que, ſans conſiderer à quel péril il alloit expoſer la perſonne du Roi, il fendit la tête d'un coup d'épée à ce Chef orgueilleux, & le fit tomber mort à ſes pieds. Déja les Revoltés commençoient à bander leurs arcs pour venger ſa mort; lorſque le Roi, avec une fermeté qu'on ne devoit point attendre d'un Prince de quinze ans, leur cria d'un ton réſolu, qu'ils ne ſe miſſent point en peine, & qu'il vouloit être lui-même leur Général. En même tems il ſe mit à leur tête, & les conduiſit au petit pas juſqu'à la Place de S. George. Ils n'y furent pas plutôt, qu'ils y virent arriver mille Bourgeois armés, qui étoient ſous la conduite de *Robert Knolles*, Officier d'une grande réputation.

Diſperſion des Rebelles.

Cette vue leur donna une telle terreur, que jettant leurs armes à terre, ils demanderent pardon au Roi, & ſe diſperſerent. (8).

Sédition en Suffolck &

Dans le même tems, il y avoit de pareils mouvemens parmi les

au nombre deſquels étoit *Jean Straw*, Prêtre de *Maid-Stone*, qui aigriſſoit les Peuples contre ſes Supérieurs par des Sermons qu'il faiſoit à tout bout de champ pour apoſtropher les Grands, diſant, qu'étant tous Enfans d'Adam, il ne devoit y avoir entre les hommes ni diſtinction ni ſupériorité, & que tout devoit être poſſedé en commun.

(4) Les Rebelles avoient conçu une ſi étrange haine contre *Jean* Duc de *Lancaſtre* qu'ils ſoupçonnoient d'aſpirer à la Royauté, qu'ils mirent le feu à ſon Palais de la *Savoye*, le plus beau qu'il y eût en Angleterre, & le réduiſirent en cendres. Ils s'obligerent auſſi par ſerment à ne reconnoitre aucun Roi qui ſe nommât *Jean*.

(5) Le Détachement des Rebelles d'Eſſex avoit pour Chef *Jean Straw*.

(6) *Wat-Tyler* fut inſolent au point de répondre au Chevalier que le Roi lui envoya pour lui demander un pour-parler, qu'il viendroit quand il le jugeroit à propos; & lorſqu'il ſe mit en chemin, il marcha avec un attirail ſi lent, que le Roi lui ayant envoyé une ſeconde fois le même Chevalier pour le faire hâter, cette commiſſion faillit à lui couter la vie: car lorſque ce Chef de Rebelles arriva à la Place de *Smithfield*, le Chevalier penſa être maſſacré, parce que lui parlant de la part du Roi, il ne deſcendit point de cheval; ce qui irrita ſi fort l'impérieux *Tyler*, qu'il alloit lui paſſer ſon épée au travers du corps, ſi le Roi ne ſe fût avancé & n'eût ordonné au Chevalier de mettre pied à terre.

(7) *Wat-Tyler* en général demandoit l'abolition de toutes les Loix anciennes, & un changement du Gouvernement conforme à ſon plan viſionaire: Que toutes les Garennes, Parcs & Lieux de chaſſe fuſſent rendus communs, & libres au pauvre comme au riche, pour pêcher, prendre des oiſeaux, chaſſer, & le reſte.

(8) Mr. *de Rapin*, en remarquant dans ſon Hiſtoire d'Angleterre qu'il n'y eut aucun des Rebelles tué pendant ce tems-là, à la reſerve

de

Cambridge appaiſée par l'Evêque de Norwich. Exécution des Rebelles.

les habitans des Provinces de Suffolk & de Cambridge (1), où les ſéditieux tuerent *Cavensdish* le premier Juge, & le Comte de *Suffolck*. L'Evêque de *Norwich* s'étant mis à la tête de quelques Troupes, alla chercher les Revoltés, les battit, & en fit un grand carnage. Par cette défaite, la ſédition fut appaiſée; après quoi le Roi revoqua l'Amniſtie qu'il avoit accordée, & fit faire une ſevere punition des coupables, dont plus de quinze-cens paſſerent par les mains des Bourreaux (2). Pendant que la Sédition dura, le Duc de *Lancaſtre* ſe tint en Ecoſſe, n'oſant s'expoſer à la fureur de cette Populace, particulierement irritée contre lui.

Mariage du Roi.

Peu de mois auparavant, le Roi avoit envoyé à Nuremberg des Ambaſſadeurs, qui y arrêterent ſon mariage avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur *Wenceſlas* (3). La nouvelle Reine n'arriva en Angleterre qu'après que la Sédition fut appaiſée, & qu'on eut puni ceux qui en étoient le plus coupables.

Caractere de ce Prince.

En 1382, *Richard* étant parvenu à ſa dix-ſeptieme année, commençoit à faire paroître des inclinations, qui n'étoient guere agréables au Peuple. Quoique ſa capacité fût des plus médiocres, il avoit une haute opinion de ſon mérite, & ſe faiſoit un honneur de ſurpaſſer ſes Prédéceſſeurs dans la dépenſe de ſa maiſon. Outre cela, il avoit choiſi certains Favoris, qui ne gardoient aucune meſure dans leur avidité, & qui ne ceſſoient point de lui inſpirer l'envie d'uſurper un Pouvoir deſpotique ſur ſes Sujets. Les principaux de ces Favoris étoient *Robert de Were*, Comte d'Oxford, *Michel de la Pole*, Fils d'un Marchand de Londres, l'Archevêque d'*Yorck*, un Alderman de Londres nommé *Brembre*, & le Juge *Tréſilian*. Ce dernier étoit un homme vendu à l'iniquité, qui ne faiſoit aucun ſcrupule de trahir les intérêts de ſa Patrie, pour procurer au Roi une Autorité ſans bornes. Ces Favoris ſe rendirent bientôt odieux, par leur orgueil & par leur avidité. Comme ils craignoient de trouver de l'oppoſition de la part des Oncles du Roi, ils s'attacherent à les lui rendre ſuſpects, & le porterent ſouvent à ſe ſervir de mauvais moyens pour les perdre.

Ses Favoris.

Conſpiration attribuée au Duc de Lancaſtre.

En 1383, & en 1384, ils firent accuſer le Duc de *Lancaſtre* d'avoir conſpiré contre le Roi; mais ils ne purent venir à bout de le ruïner.

En 1385 *Richard* entra en Ecoſſe, & à ſon retour il confera le Titre de Duc d'*Yorck* au Comte de *Cambridge*, & celui de Duc de *Glocester* au Comte de *Buckingham*, ſes Oncles. Il créa le Comte d'*Oxford*, Marquis de *Dublin*, & peu après *Duc d'Irlande*; & Michel *de la Pole* fut fait Comte de *Suffolck*, & revêtu de la Charge de Grand-Chancelier.

Le Roi d'Arménie tâche de procurer la Paix entre la France & l'Angleterre.

En 1386, *Leon* Roi d'Armenie, qui avoit été chaſſé de ſes Etats par les Turcs, ſe rendit en Angleterre, pour tâcher de procurer la Paix entre le Roi de France & *Richard*; dans l'eſperance que ces deux Princes uniroient enſuite leurs armes pour le rétablir: mais il ne lui fut pas poſſible de réuſſir dans ce projet.

La même année, le Duc de *Lancaſtre* partit pour ſon expédition de Caſtille, emmenant avec lui une Armée de vingt-mille hommes. La France voulant profiter de cette conjoncture, fit des efforts prodigieux, à deſſein de conquérir l'Angleterre. *Richard*, de ſon côté, aſſembla une puiſſante Armée pour défendre ſon Royaume, & convoqua un Parlement pour en obtenir un Subſide. Le Parlement ſe ſervit de cette occaſion, pour demander que les Favoris fuſſent chaſſés, & qu'on leur fît rendre compte de l'adminiſtration des Finances. Le Roi le refuſa hautement, & il y eut ſur ce ſujet, entre lui & le Duc de *Glocester* ſon Oncle, que le Parlement lui avoit député, des paroles très aigres, qui attirerent au Duc la haine du Roi & des Favoris. Enfin, le Roi ſe vit obligé de conſentir à tout ce que le Parlement ſouhaitoit. Il chaſſa *le Duc d'Irlande* & *le Comte de Suffolck*; mais dès que le Parlement fut ſéparé, il les rappella.

Le Parlement obtient que les Favoris ſoient chaſſés, mais le Roi les rappelle.

(1387.) Les Favoris ayant repris leur prémier poſte, animerent de plus en plus le jeune Roi contre leurs Ennemis, & particulierement contre le Duc de *Gloceſter*. Peu de tems après, *le Duc d'Irlande* ayant repudié *Philippe* ſa Femme, Fille du Sire de *Coucy* & d'une Fille d'*Edouard III*, le Duc de *Gloceſter* reſſentit vivement cet affront, & fit aux Favoris des menaces, qui leur firent prendre la réſolution de le prévenir. Pour cet effet, ils crurent que le meilleur moyen de parvenir à leur but, étoit de faire en ſorte que le Roi ſe rendît abſolu; après quoi, ils eſperoient qu'il ne leur ſeroit pas difficile de ſe défaire de leurs Ennemis. *Richard*, ſuivant ce conſeil, ſe rendit à Nottingham, où il fit aſſembler les Sherifs du Royaume, avec quelques habitans de Londres. Quand ils furent en ſa préſence, il demanda aux Juges s'il ne pouvoit pas caſſer les Commiſſaires, que le Parlement avoit établis pour prendre ſoin du Gouvernement. Les Juges répondirent, que non-ſeulement il pouvoit caſſer des Commiſſaires, mais même, en vertu de ſa Prérogative Royale, annuller tous les Actes du Parlement; & ils ſignerent cet Avis (4). Enſuite, le Roi s'adreſſant aux Sherifs leur communiqua le deſſein qu'il avoit, de convoquer un Parlement qui fût à ſa dévotion; & en même tems leur commanda de ne pas permettre qu'aucun Député fût élu, qui ne s'engageât auparavant à ſeconder ſes projets. Il ajouta, qu'il vouloit lever une Armée pour ſe mettre en état de pouvoir châtier ceux de ſes Sujets, qui prétendroient s'oppoſer à ſes volontés; & leur demanda combien chaque Comté pourroit lui fournir de Troupes. Les Sherifs répondirent, qu'il leur commandoit des choſes qu'il n'étoit pas en leur pouvoir d'exécuter; que le Peuple ne ſouffriroit jamais de ſe voir privé de la liberté des Elections; & que pour ce qui regardoit l'Armée qu'il avoit deſſein de lever, il n'y avoit aucune apparence que perſonne voulût prendre les armes pour opprimer des Seigneurs qui étoient dans l'approbation générale de tout le Peuple. La réponſe des Sherifs ayant fait comprendre au Roi qu'il ne lui ſeroit pas facile de réuſſir dans ſes deſſeins, il s'en déſiſta, & reprit le chemin de Londres.

Ils travaillent à établir le Deſpotiſme.

Les Juges décident que le Roi eſt au deſſus des Loix.

Les Sherifs s'oppoſent à ſes deſſeins.

Il s'en retourne de Nottingham à Londres.

Ce complot, fait avec ſi peu de ménagement, obligea le Duc de *Gloceſter* à ſe liguer avec le Comte de *Derby* ſon Neveu, Fils du Duc de *Lancaſtre*, avec les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & avec quelques autres, qui n'étoient pas dans un moindre danger que lui (5). En peu de tems, ces Seigneurs aſſemblerent une Armée de quarante-mille hommes, & marcherent droit à Londres. *Richard*, de ſon côté, envoya le Duc d'*Irlande* dans le Païs de Galles, pour y lever une Armée; & en attendant qu'elle fût prête, il tâcha d'amuſer les Confédérés, par des propoſitions d'accommodement. Il leur engagea ſa parole, qu'il leur donneroit ſatisfaction au prochain Parlement (6), dans l'eſperance que ſur cette promeſſe, ils ne feroient pas difficulté de quitter les armes; mais ils ne crurent pas devoir deſarmer, avant que d'en voir l'exécution. Pendant cet intervalle, ayant

Les Seigneurs aſſemblent une Armée.

Le Roi les amuſe.

de leur Chef, témoigne ſon admiration pour certaines circonſtances qui accompagnerent ce ſoulevement. Ce n'eſt pas, dit-il, une choſe extraordinaire de voir le Peuple prendre les armes contre le Gouvernement; mais il eſt rare qu'il mette à ſa tête un homme tel que *Wat-Tyler*, quoiqu'il y ait des exemples de cela dans les autres Hiſtoires. Il eſt encore plus extraordinaire de voir un ſeul homme, comme le Maire de *Londres*, avoir le courage de tuer un Chef des Rebelles ſuivi de trente-mille hommes. Il eſt encore plus merveilleux que le courage du Roi *Richard*, & ſa réſolution, ſi rare à ſon âge, ait produit un auſſi heureux effet. Et enfin, qu'une nombreuſe multitude attroupée pour ſe gorger de ſang & de carnage ſe ſoit diſperſée tout d'un coup, par une terreur panique, à la vue d'une poignée de Bourgeois armés; c'eſt ce qu'on ne ſauroit conſiderer ſans étonnement, & ſans en attribuer la cauſe à celui qui tient le cœur des Peuples en ſa main.

(1) Les Rebelles de ces Comtés aſſemblés au nombre de 50000, furent attroupés par *Jean Wraw* & par *Jean Ball*, deux Prêtres ſéditieux. Outre les meurtres que ces Rebelles commirent, ils brulerent tous les anciens Titres qui étoient dans le Monaſtere de *S. Edmondsbury*, & dans l'Univerſité de *Cambridge*; ils couperent la tête au Chevalier *Jean Cavendish*, & la mirent ſur le Pilori à *S. Edmondsbury*. A *Norwich* un certain *Litteſter*, qui tenoit un Cabaret à biere, étant à la tête d'une troupe de Rebelles, tua tous les Juges & tous les Gens de Juſtice qu'il put rencontrer, & obligeoit les Seigneurs & les Gentilshommes de le ſervir à genoux, faute de quoi il leur coupoit la tête ſur le champ. Mais ces Rebelles ayant été à la fin défaits par l'Evêque, comme il eſt rapporté plus haut, & les deux Chefs *Wraw* & *Litteſter* pris, le prémier eut d'abord la tête tranchée, & l'autre fut envoyé à *Londres*.

(2) Le Juge *Treſilian* envoyé dans le Païs pour punir les Rebelles leur fit ſi peu de quartier, que Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire compare les cruautés qu'il exerça durant ſa Commiſſion, à celles qui rendirent ſi odieux un Juge de la même trempe ſous le Regne de *Jaques II*.

(3) Cette Alliance fut regardée comme aſſez honorable, mais peu utile au Royaume, parce qu'elle fut ſuivie d'une multitude de *Bohemiens* inſatiables, à qui la trop grande facilité du Roi donnoit occaſion d'emporter de grandes richeſſes hors du Royaume.

(4) Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, Liv. X. p. 301. dit que quelques-uns des Juges auroient bien voulu ſe diſpenſer de cette ſignature, mais qu'ils y furent réduits par les menaces des Favoris. Il ajoute qu'on diſoit publiquement, qu'un des Juges d'abord après avoir ſigné, déclara ſans façon, que jamais action n'avoit mieux mérité la potence que celle qu'il venoit de faire.

(5) Mr. *de Rapin* dit au même endroit que le Duc de *Gloceſter*, en homme ſage, tenta toutes les voyes de douceur, & envoya l'Evêque de *Londres* au Roi pour l'aſſurer de ſa fidelité, & qu'il étoit prêt de ſe purger par ſerment ſur tous les Articles dont il étoit accuſé. Mais le Duc de *Suffolck* qui étoit préſent, rallentit les diſpoſitions favorables que le Roi avoit pour ce Prince, en lui diſant, que Sa Majeſté ne ſeroit jamais en ſureté ſur le Trône, tant que le Duc de *Gloceſter* ſeroit en vie. Ce diſcours irrita ſi fort l'Evêque de *Londres*, qu'il ne put s'empêcher de dire à ce Favori, qu'il s'étonnoit d'entendre tenir un tel langage à un homme, qui devoit être le dernier de tous à accuſer les fideles ſerviteurs de Sa Majeſté; lui qui étoit déja condamné par le Parlement, & qui ne tenoit ſa vie que de la pure grace du Roi. Notre Auteur ajoute, que ce diſcours libre de l'Evêque offenſa ſi fort le Roi, qu'il lui ordonna de ſe retirer de ſa préſence.

(6) Mr. *de Rapin* nous apprend dans la page ſuivante de ſon Hiſtoire, que les Seigneurs ſupplierent le Roi à genoux dans la Salle de *Weſtminſter*, de châtier ſes Miniſtres; ajoutant, que la perſonne de Sa Majeſté leur ſeroit toujours ſacrée, & qu'ils n'avoient pris les armes que pour le ſalut du Roi & du Royaume, & pour faire punir les Traitres qui étoient autour de la perſonne du Roi; entre leſquels ils nommerent en particulier le Duc d'*Irlande*, le Comte de *Suffolck*, l'Archevêque d'*Yorck*, le Juge *Treſilian*, & un Alderman de *Londres* nommé *Brambre* qui étoit de la même cabale. Le Roi répondit aux Seigneurs, que l'on rendroit juſtice à tout le monde, dans le Parlement ſuivant.

(7) No-

RICHARD II.

Fuite & nort du Duc d'Irlande.

Intrigues le Richard avec la Fra.ce decouvertes.

Favoris bannis.

Autres pendus.

Amniſtie génerale.

Le Roi prend lui-même les rênes du Gouvernement.

ayant appris que le Duc d'*Irlande* s'avançoit à la tête d'une Armée, ils détacherent le Comte de *Derby* pour le combattre. La victoire s'étant déclarée pour les Confédérés, le Duc d'*Irlande* prit la fuite, & ſe ſauva en Hollande, d'où il alla mourir à Louvain (7). On trouva parmi ſes papiers, des Lettres qui firent comprendre que Richard avoit demandé du ſecours au Roi de France, & qu'il s'étoit engagé à lui livrer Calais & Cherbourg.

Au mois de Fevrier 1388, le Parlement s'aſſembla dans des diſpoſitions peu favorables au Roi. Il bannit ſes deux prémiers Favoris & l'Archevêque d'*Yorck*, & fit pendre *Treſilian* & *Brembre*, pour avoir ſigné des Avis contraires aux Loix du Royaume & aux Libertés des Sujets. Il finit ſa ſéance par une Amniſtie générale pour tous ceux qui s'étoient engagés dans les précedens mouvemens. (8)

Quelques mois après, le Roi étant parvenu à l'âge de 21 an, prit entre ſes mains les rênes du Gouvernement. Depuis ce tems-là, l'Angleterre fut aſſez tranquille pendant quelques années; quoi qu'on remarquât avec chagrin, que de tems en tems, le Roi s'attribuoit un Pouvoir au-deſſus des Loix. Comme il aimoit beaucoup le faſte & la magnificence, il faiſoit une dépenſe qui alloit beaucoup au-delà de ſes revenus; & pour y ſubvenir, il étoit obligé d'employer pluſieurs moyens illicites. Il voulut un jour éprouver l'affection de la Ville de Londres, par un emprunt de mille livres ſterling: mais, quelque modique que fût cette ſomme, elle lui fut refuſée avec dureté (9). Peu de tems après, il ſe vengea de cet affront, à l'occaſion d'une émeute (10) qu'un Boulanger avoit excitée dans Londres. Il priva la Ville de ſes Privileges, caſſa le Maire, établit un *Gardien* en ſa place, & transfera les Cours de Judicature à *Yorck*. Il en couta dix-mille livres ſterling à la Ville pour recouvrer ſa Chartre, dont elle avoit été privée.

Il ôte à la Ville de Londres sa Chartre.

La Reine *Anne* mourut en 1394; & la même année, *Richard* partit pour l'Irlande, où il y avoit eu un ſoulevement. Il en revint ſubitement l'année ſuivante (1395) à la priere du Clergé, qui avoit pris l'allarme de ce que les *Wicleffites* ou *Lollards* avoient preſenté une Requête au Parlement, pour demander une Reformation.

Mort de la Reine. Le Clergé prend l'allarme de ce que les Wicleffites demandent une Reformation.

Depuis que le Duc de *Lancaſtre* étoit retourné en Caſtille, le Roi lui avoit donné la Guyenne en toute Souveraineté; mais en 1396 il revoqua ce don, à la priere des Gaſcons (11).

Don de la Guyenne au Duc de Lancaſtre revoqué.

En 1397, *Richard* fit paroître manifeſtement le deſſein qu'il avoit formé d'uſurper un Pouvoir deſpotique. Ses revenus ne pouvant pas ſuffire à ſon exceſſive dépenſe, il voulut ſe délivrer de la peine de demander ſi ſouvent des Subſides à ſon Parlement. Pour cet effet, il emprunta diverſes ſommes de preſque toutes les Communautés, & des plus riches Particuliers de ſon Royaume. Comme ces prêts, qui n'étoient rien moins que volontaires, faiſoient beaucoup murmurer le Peuple, il craignit que le Duc de *Glocester*, & les Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, qui étoient fort populaires, ne ſe ſerviſſent de cette occaſion pour exciter quelque Revolte. Dans cette vue, il les fit arrêter tous trois, après avoir pris toutes les meſures néceſſaires pour procurer infailliblement leur ruine. Le prémier fut envoyé à Calais, & les deux autres à la Tour, en attendant que le Parlement s'aſſemblât (12).

Conduite tyrannique du Roi.

Il fait arrêter le Duc de Glocester & les Comtes d'Arundel & de Warwick.

Richard avoit ſi bien diſpoſé toutes choſes par avance, qu'il ne pouvoit manquer d'avoir un Parlement à ſa dévotion. Il avoit caſſé tous les Sherifs & autres Magiſtrats des Villes & des Provinces, qui ne lui étoient pas favorables, pour en mettre d'autres en leur place, dont il pût s'aſſurer. Toutes les Charges du Royaume, qui pouvoient donner quelque crédit parmi le Peuple, avoient été miſes entre les mains de gens dévoués au Roi, ou de ſcélérats, qui, ſans ſe mettre en peine du Bien-public, ne cherchoient qu'à faire leurs propres affaires. Ces précautions étant priſes, il convoqua un Parlement, & envoya des ordres exprès dans les Villes & dans les Provinces, qu'on n'y élût aucun Député, que ceux dont il avoit lui même donné la liſte. Il n'eſt pas difficile de comprendre qu'il ait pu réuſſir dans ce deſſein, quand on conſidere qu'il étoit appuyé par tous ceux qui poſſédoient des Charges publiques, dans les lieux où les Elections ſe faiſoient.

Ce Parlement, ainſi composé, s'aſſembla dans la diſpoſition de faire tout ce que le Roi pourroit ſouhaiter. Il commença d'abord par revoquer le pardon accordé neuf ans auparavant à ceux qui avoient pris les armes contre le Roi; & ſur ce fondement, il fit le procès au Duc de *Glocester*, & aux Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, pour le même crime dont le Roi & le Parlement de 1388 leur avoient accordé le pardon. Les deux derniers furent condamnés à mort, & la Sentence fut exécutée à l'égard du Comte d'*Arundel*: mais on ſe contenta de reléguer le Comte de *Warwick* dans l'Ile de Man. Quant au Duc de *Glocester*, le Roi avoit pris une voye plus courte pour ſe défaire de lui, en le faiſant étrangler à Calais dans ſa priſon. Cependant, on fit courir le bruit qu'il y étoit mort d'apoplexie, & qu'avant que d'expirer, il avoit avoué tous ſes crimes. Sur cette prétendue confeſſion, tous ſes biens furent confiſqués (13).

Etrange conduite du Parlement devoué au Roi.

Le Duc de Glocester étranglé en priſon.

L'affaire de ces trois Seigneurs étant terminée, le Parlement fut ajourné à *Shrewsbury*, où il continua ſes procédures extraordinaires. Il déclara que les Juges, que le Parlement de 1388 avoit fait pendre, étoient innocens, & leurs Avis conformes aux Loix. Sur ce fondement, on caſſa tous les Actes de ce Parlement, & on en fit d'autres directement contraires. On décida, que c'étoit un crime de Haute-Trahiſon, que de propoſer aucune affaire dans le Parlement, avant que celles que le Roi avoit commandées, fuſſent entierement achevées. Enfin, pour tout dire en un mot, ce Parlement prit à tâche de porter la Prérogative Royale au-deſſus de toutes les Loix. Pour achever de donner au Roi une entiere liberté de faire tout ce qu'il jugeroit à propos, le Parlement commit toute ſon autorité à douze Seigneurs, & à ſix Députés des Communes, qui furent choiſis parmi ceux qui étoient les plus dévoués au Roi. On peut voir, par cet exemple, qu'il n'eſt pas impoſſible que le Parlement, qui eſt deſtiné à maintenir les Privileges de la Nation, la jette dans l'Eſclavage. Par ce moyen, ce qui en un tems étoit juſte & avantageux au Royaume, ſe trouve injuſte en un autre tems, & préjudiciable à l'Etat. Quand une telle choſe arrive, il eſt preſque impoſſible de guérir le mal, que par des remedes violens; & c'eſt, à mon avis, à cette ſeule cauſe qu'il faut attribuer les fréquentes Guerres-civiles, qu'il y a eu en Angleterre, plutôt qu'à l'inconſtance naturelle dont on accuſe les Anglois. C'eſt un inconvénient qu'on ne peut éviter, dans un Gouvernement tel que celui de ce Royaume

Parlement ajourné à Shrewsbury.

Procedé de cette Compagnie.

Remarque ſur le Gouvernement Anglois.

L'exécution du Comte d'*Arundel*, la condamnation du Comte de *Warwick*, & la mort tragique du Duc de *Glocester*, jetterent l'épouvante dans tout le Royaume. D'un autre côté, les

Triſte état du Royaume.

(7) Notre Hiſtorien dit que la Bataille fut donnée dans le Comté d'*Oxford*, & que le Duc d'*Irlande* mourut dans les Païs-Bas environ trois ans après.

(8) L'Hiſtorien remarque que les Seigneurs Confédérés, avant ceci & immédiatement après la victoire qu'ils avoient remportée dans le Comté d'*Oxford*, firent avancer toute leur Armée à *Londres*, & demanderent une Conference avec le Roi *Richard* qui étoit alors à la Tour, & qui craignant d'y être forcé par la faim, y conſentit. Ces Seigneurs lui reprocherent ſon deſſein de rendre ſon Gouvernement deſpotique par le moyen d'une Armée & d'un Parlement à ſa devotion, & de ſon Traité avec la France, &c. ce qui obligea le Roi à pleurer du fond du cœur, & à leur promettre qu'il iroit les trouver le lendemain à *Weſtminſter* pour regler l'Adminiſtration des Affaires. Mais à peine fut-il ſorti de la Tour, qu'il changea de deſſein. Cette conduite irrita les Seigneurs à un tel point, qu'ils lui dirent que s'il ne ſe rendoit à *Weſtminſter* ſelon ce qu'il avoit promis, ils y iroient eux-mêmes choiſir un nouveau Roi; ce qui fit tant de peur au jeune Prince, que non-ſeulement il s'y rendit, mais encore qu'il conſentit à l'éloignement des Favoris dont il eſt parlé plus haut, & à celui des autres Seigneurs & Dames qui étoient de leur parti.

(9) On dit qu'un Marchand Italien, qui avoit offert de porter cette ſomme au Roi, fut inſulté par la populace.

(10) Voici la raiſon du tumulte, ſelon les Hiſtoriens Anglois. Le Garçon d'un Boulanger allant dans la rue nommée *Fleet Street*, chargé d'un panier de pain, un Domeſtique de l'Evêque de *Londres*, ſelon *Canton*, (ſelon le Chevalier *Jean Hayward* dans ſa Vie de *Henri IV*, c'étoit un Domeſtique de l'Evêque de *Salisbury*, en quoi ce Chevalier s'accorde avec *Holingshed* & d'autres Ecrivains;) ce Domeſtique donc prit un pain au Garçon, & le maltraita. Le Garçon ſe plaignit, de ſorte qu'il excita la populace, qui menaça de mettre le feu au Palais de l'Evêque où ce Domeſtique s'étoit refugié. Les Magiſtrats furent obligés de venir appaiſer le tumulte.

(11) Les *Gaſcons* ſoutenoient que leur Païs étoit ſi inſéparablement uni à la Couronne d'*Angleterre*, qu'il n'étoit point au pouvoir du Roi de l'aliéner; & qu'en le ſéparant d'avec l'*Angleterre*, on lui faiſoit perdre la ſeule protection qui pût les empêcher de tomber ſous la domination de la France. Hiſt. d'Angleterre par Mr. *de Rapin*.

(12) Le Duc de *Glocester* étoit ſi innocent de ce dont on l'accuſoit, & il étoit ſi aimé du Peuple, que *Richard* fut réduit à lui jouer un tour de Corſaire. Il fut un matin à la Maiſon de campagne du Duc, à *Plashey* dans le Comté d'*Eſſex*, le pria de s'habiller & de venir avec lui à *Londres* pour une affaire de conſéquence, qu'il vouloit lui communiquer en chemin; & lorſqu'ils furent à un endroit où le terrein étoit creux, le Duc ſe trouva d'abord inveſti d'une Troupe de gens à cheval, qui le menerent de là à bord d'un Navire ſur la *Tamiſe*, prêt à le tranſporter à *Calais*.

(13) Si le Parlement de l'an 1386 méritoit d'être appellé *impitoyable*, notre Hiſtorien ne ſait où prendre un nom aſſez fort pour le donner à une Aſſemblée, qui par une prévarication manifeſte ne fit aucun ſcrupule de ſacrifier le plus pur ſang du Royaume, & les plus préçieuſes Franchiſes des Sujets, au caprice d'un Roi & de ſes Miniſtres. *Thomas Arundel* Archevêque de *Cantorbery*, qui avoit été un des Commiſſaires nommés par le Parlement en 1386 pour examiner l'Adminiſtration des Affaires publiques, fut accuſé de Haute Trahiſon, banni, & ſes biens confiſqués. Le Lord *Cobham* fut condamné au banniſſement pour le même crime. Quant à l'exécution à mort du Comte d'*Arundel*, *Froiſſard* nous apprend que le Roi voulut y être préſent; & *Walſingham* aſſure que cet horrible ſpectacle fit une ſi profonde impreſſion ſur l'imagination du Roi, qu'il faiſoit ſouvent des ſonges effrayans, où il voyoit l'Ombre de ce Seigneur toute ſanglante qui lui reprochoit ſon injuſtice. Mr. *de Rapin* remarque que le Comte de *Warwick* fut traité avec moins de rigueur que les autres, à cauſe qu'il ne s'en étoit pas tenu à l'Acte d'Amniſtie avec le courage & la réſolution des autres, mais s'étoit confeſſé lâchement coupable. A l'égard du Duc de *Glocester*, il fut étouffé entre deux lits de plume. Ce Prince étoit Fils & Oncle de Roi, & extrêmement chéri du Peuple, qui vit expirer avec lui, dit *Walſingham*, la conſolation & l'eſperance publique.

RICHARD II.

les déciſions du Parlement, qui rendoient le Roi arbitre de la fortune des Sujets, & la concurrence des dix-huit Commiſſaires à tout ce que le Rôi ſouhaitoit, firent qu'il ne trouva plus d'oppoſition. Les Seigneurs étoient effrayés par le ſort de ceux qui venoient d'être ſacrifiés à la vengeance du Roi; & le Peuple, gourmandé par ſes propres Magiſtrats, & opprimé par le Parlement qui le repréſentoit, étoit obligé de feindre qu'il approuvoit ce qu'il n'étoit pas en état d'empêcher. Mais cette feinte eſt ſouvent fatale aux Rois du caractere de *Richard*, qui ſe laiſſent trop aiſément tromper par cette obéiſſance forcée. Si celui-ci avoit ſu mettre lui-même des bornes au Pouvoir exceſſif qu'il venoit d'uſurper, il y a grande apparence qu'il l'auroit conſervé toute ſa vie.

Richard croyoit avoir pris toutes les précautions poſſibles, pour conſerver ſon Pouvoir illimité; en ſoumettant les uns par la crainte, & en gagnant les autres par des bienfaits. Il avoit fait le Comte de *Derby*, ſon Couſin, *Duc de Hereford*; & avoit donné le Titre de *Duc d'Albemarle* au Fils aîné du *Duc d'Yorck*. Pluſieurs autres Seigneurs avoient été honorés de plus grands Titres qu'ils n'avoient auparavant; & les biens confiſqués des Seigneurs condamnés, avoient été diſtribués à ceux qui témoignoient le plus de ſoumiſſion & de complaiſance aux volontés du Roi. Cependant cela ne fut pas capable de mettre ce Prince en ſureté, parce qu'il abuſa d'une étrange maniere de la puiſſance qu'il venoit d'acquerir. Comme je ne prétends pas faire ici une Hiſtoire exacte de ſa Vie, mais ſeulement rapporter les principaux évenemens de ſon Regne, je me contenterai de donner deux exemples remarquables, qui font voir le peu de meſures qu'il gardoit avec ſes Sujets.

Dix-ſept Provinces ajugées au Roi.

Quoique par divers moyens illicites il eût déja tiré de groſſes ſommes de ſon Peuple, cela ne ſuffiſant pas pour contenter ſon avidité, il fit condamner dix-ſept Provinces, pour avoir fourni des Troupes aux Seigneurs confédérés en 1388, nonobſtant l'Amniſtie qui avoit été publiée. Par cette condamnation, les biens de tous les habitans de ces dix-ſept Comtés furent ajugés au Roi; & pour ſe racheter, les plus riches furent obligés de donner des Promeſſes, dont la ſomme étoit en blanc, & que le Roi remplit enſuite comme il voulut. On peut bien juger qu'une ſi grande tyrannie lui attira la haine de ſes Sujets; mais une autre injuſtice qu'il commit, lui fut encore plus funeſte.

Querelle entre les Ducs de Hereford & de Norfolck.

Le Duc de *Hereford*, Fils du Duc de *Lancaſtre*, l'ayant informé que le Duc de *Norfolck* lui avoit tenu des diſcours peu reſpectueux pour ſa perſonne, & qui tendoient à ſoulever le Peuple contre ſon Gouvernement, & celui-ci ayant hautement nié le fait, il fut arrêté que cette affaire ſeroit décidée par un Combat ſingulier, entre l'Accuſateur & l'Accuſé. (1) Le Roi voulut aſſiſter à ce Combat, qui ſe devoit faire dans la Ville de *Coventry*: mais dans le tems qu'ils alloient le commencer, il

Ces deux Seigneurs bannis.

leur fit défendre de paſſer outre. Enſuite, il fit enſorte que par un Jugement, qui ne pouvoit être qu'injuſte, ils furent tous deux bannis du Royaume; le Duc de *Norfolk* pour toute ſa vie, & le Duc de *Hereford* pour dix ans. Le prémier alla demeurer à Veniſe, & le ſecond choiſit la France pour y paſſer le tems de ſon exil, dont avant ſon départ le Roi retrancha quatre années. Il lui accorda même des Lettres-Patentes, qui lui donnoient la permiſſion d'établir des Procureurs pour ſe mettre en poſſeſſion, en ſon nom, des Fiefs qui viendroient à lui écheoir pendant ſon abſence, avec ſuſpenſion de l'hommage juſqu'à ſon

Mort du Duc de Lancaſtre, & injuſtice faite à ſon Fils.

retour. Cependant, le Duc de *Lancaſtre* ſon Pere étant mort peu de tems après, le Roi s'empara de tous ſes biens, & ordonna que le banniſſement du Fils ſeroit perpétuel, défendant à toutes perſonnes de parler en ſa faveur, à peine de la vie.

Rebellion en Irlande.

Quelque tems après, il y eut en Irlande une Rebellion, que le Roi voulut aller lui-même châtier. Il eut l'imprudence de quitter ſon Royaume & d'emmener toutes les Troupes avec lui, quoiqu'il ne pût pas ignorer qu'il ne le laiſſât plein de mécontens.

Quelques Seigneurs mecontens appellent le Duc de Hereford qui prend le titre de ſon Pere.

Pendant ſon abſence, les Seigneurs qui étoient demeurés en Angleterre appellerent le Duc de *Hereford*, qui avoit pris le Titre de Duc de *Lancaſtre*, depuis la mort de ſon Pere. Ce Prince, ſe confiant ſur le mécontentement du Peuple, ſe rendit incontinent en Bretagne, où il fit équiper trois Vaiſſeaux, & avec une ſuite de quatre-vingts perſonnes ſeulement, alla débarquer à *Ravenſpur*, dans la Province d'*Yorck*, où pluſieurs Seigneurs allerent le joindre.

Comment il eſt reçu en Angleterre.

L'extrème deſir, que le Peuple avoit de ſe tirer de deſſous le joug qu'on lui avoit impoſé, le fit courir avec tant d'ardeur pour ſe ranger ſous les drapeaux du Duc, qu'en peu de jours ce Prince ſe vit à la tête de plus de ſoixante-mille hommes. Avec cette nombreuſe Armée il marcha droit à Londres, qui lui ouvrit les portes avec joye.

Il fait couper la tête a quelques Miniſtres du Roi.

Enſuite il alla faire Siege de *Briſtol*, où les Miniſtres du Roi s'étoient retirés; & s'en étant rendu maitre, il fit couper la tête au Comte de *Wiltshire*, & à deux Chevaliers qui étoient du Conſeil du Roi.

Pendant ce tems-là, *Richard* n'eut aucune nouvelle de cette révolution; le vent étant demeuré contraire plus d'un mois, ſans qu'il fût poſſible à aucun Vaiſſeau de paſſer en Irlande.

Le Roi revient d'Irlande & ſe derobe de ſa propre Armée, pour ſe renfermer dans le Château de Conway.

Dès qu'il en fut informé, il repaſſa promptement en Angleterre, où il trouva ſes affaires deſeſperées, preſque tout le Royaume ayant pris parti pour le Duc. Dans cette fâcheuſe ſituation, il s'arrêta quelque tems au Païs de Galles, ſans ſavoir à quoi ſe déterminer. Enfin, craignant d'être trahi par ſa propre Armée, il s'en déroba ſecretement, & prit le chemin du Comté de Carnarven, où il alla ſe renfermer dans le Château de *Conway*. Mais cette précaution ne fut pas capable de le ſauver. Le Duc de *Lancaſtre*, qui avoit été informé de ſon retour, marchoit à grandes journées vers *Cheſter*, à deſſein de le combattre; dans la penſée que cette affaire ne pouvoit ſe décider que par une Bataille. Cependant, comme *Richard* s'étoit mis hors d'état de tenter cette voye, & qu'il ne pouvoit pas faire une longue réſiſtance dans le Château où il s'étoit renfermé, il ſe livra volontairement entre les mains du Duc, & offrit de réſigner ſa

Il réſigne ſa Couronne, eſt renfermé dans la Tour, & depoſé.

Couronne, ſi on vouloit lui ſauver la vie. Cette offre ayant été acceptée, le Duc le conduiſit lui-même à Londres, où il le fit renfermer dans la Tour. Peu de tems après, le Parlement s'étant aſſemblé, fit dreſſer contre le Roi des Articles d'accuſation, ſur leſquels ce Prince fut ſolemnellement dépoſé. Les Chefs d'accuſation étoient au nombre de trente-cinq (2), & il ſeroit trop long d'en donner ici le détail, d'autant plus que ce Recueil n'en fait aucune mention. Je ne puis pourtant m'empêcher de faire obſerver le XXIV. qui me paroît ſingulier. Dans cet Article, *Richard* étoit accuſé d'avoir uſé de tant d'équivoques & de mauvaiſe-foi dans les Traités qu'il avoit faits avec les Princes étrangers, qu'il ne s'en trouvoit aucun qui voulût plus prendre aucune confiance en lui.

Son Succeſſeur.

Richard ayant été dépouillé, la Couronne fut ajugée à *Henri de Lancaſtre*, qu'on regardoit comme le Liberateur de la Patrie, quoiqu'il y eût un Héritier plus prochain. C'étoit *Edmond Mortimer*, Comte *de la Marche*, Petit-Fils de *Philippe*, Fille de *Lionnel* Duc de *Clarence*, le ſecond des Fils d'*Edouard III*; au-lieu qu'*Henri* ne deſcendoit que de *Jean* Duc de *Lancaſtre*, qui étoit le troiſieme des Fils d'*Edouard*. Quoiqu'*Edmond* ne vînt que d'une Fille de *Lionnel*, ſon droit étoit ſi inconteſtable, que *Roger* Comte de la *Marche*, ſon Pere, avoit été déclaré Succeſſeur préſomptif de *Richard*, par un Acte du Parlement. Ainſi, dans le tems qu'on puniſſoit *Richard* pour avoir contrevenu aux Loix du Royaume, le Parlement s'attribuoit le pouvoir de priver de ſes légitimes droits un Prince contre lequel

(1) Mr. *de Rapin* remarque dans ſon Hiſtoire, l'erreur de *Polydore Virgile* & de quelques autres, qui ont aſſuré que le Duc de *Norfolk* accuſoit le Duc de *Hereford* d'invectiver contre le Roi. Il renvoye pour cela le Lecteur aux Actes du Parlement de l'an 21 du Regne de *Richard II*.

(2) Les Auteurs ne ſont pas d'accord ſur le nombre de ces Articles. Quelques-uns n'en comptent que 33. L'Ecrivain de la Vie & du Regne de ce Roi, qu'un homme de qualité publia en 1681 d'après les relations de *Knighton* & de *Walſingham*, les rapporte au long au nombre de 33, d'après un Regiſtre imprimé dans un Livre intitulé *Hiſtoria Anglicana Scriptores decem*, qui fut publié prémierement, tiré de Manuſcrits authentiques, par deux ſavans Antiquaires, ſavoir, le Chevalier *Roger Twiſden* Baronet, & Mr. *Jean Selden* Ecuyer. La ſubſtance des Articles eſt rapportée dans l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*, Vol. I. de même que dans le III Tome de Mr. *de Rapin*.

(3) Ceci découvre une erreur de l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*, qui met la date du Couronnement au ſeizieme de Juin, cinq jours avant la mort d'*Edouard III*.

(4) La vraye origine de cet uſage, qui s'eſt maintenu juſqu'à notre tems, n'eſt pas connue. Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire paroît être aſſuré qu'elle eſt plus ancienne que le Couronnement de *Richard II*, à cauſe que le Chevalier *Jean Dimmock*, qui fit l'office de Champion en ce tems-là, fut admis à cette fonction en vertu d'une prérogative attachée à une Terre qu'il poſſedoit dans le Comté de *Lincoln*.

(5) Cette Princeſſe arriva en *Angleterre* peu de tems après que la Rebellion de *Wat-Tyler* eut été étouffée. Elle fut reçue avec beaucoup de magnificence, conformément à l'humeur du Roi, qui avoit beaucoup de goût pour cette ſorte de faſte. Le Maire, les *Aldermans* & les principaux Bourgeois de *Londres* lui allerent au-devant à *Black-Heath*; & tous les Seigneurs du Royaume aſſiſterent à ſon Couronnement, & n'epargnerent rien pour rehauſſer la gloire & la magnificence de cette journée.

(6) Ce Duc s'étant retiré en Ecoſſe, ſes ennemis publierent qu'il avoit deſſein de venir à *Londres* à la tête d'une Armée d'*Ecoſſois*, pour s'emparer de la Couronne.

(7) *Knighton* dit qu'ils étoient au nombre de 40000.

(8) Le Roi prêta de nouveau le ferment fait à ſon Couronnement, comme s'il avoit commencé ſon Regne de nouveau, & tous les Seigneurs lui rendirent de nouveau foi & hommage.

(9) Mr. *de Rapin* remarque dans ſon Hiſtoire, que *Richard* ſouhaitoit de voir le Duc de *Lancaſtre* hors de l'*Angleterre*, & qu'ainſi il lui donna l'Inveſtiture du Duché de *Guyenne* avec les mêmes prérogatives qui furent accordées à *Edouard* ſurnommé *le Prince Noir*: ce qui, dit notre Auteur, étoit le plus riche préſent qu'un Roi d'Angleterie pût faire à un Sujet.

(10) Ce Gardien de *Londres* étoit le Chevalier *Edouard Dalyngrugge*, qui fut bientôt démis de ſa Charge, parce qu'on le crut trop favorable aux Bourgeois; & le Chevalier *Baudouin Radington*, d'une humeur plus ſevere, fut mis à ſa place. Ce dernier fut plaire au Roi & à la Ville, par ſa prudente conduite. On voit dans le récit de ce Regne, contenu dans l'*Hiſtoire Complete* d'*Angleterre*, Vol. I, & dans celui qui eſt intitulé, *Vie* & *Regne* du Roi *Richard II*, recueilli par une perſonne de qualité dont nous avons parlé plus haut, tiré des relations

quel on ne pouvoit rien objecter, & de diſpoſer de la Couronne en faveur d'un autre qui n'y avoit aucun droit. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi le Parlement, dans un tems où il n'y avoit encore aucun Préjugé ſur ce ſujet, du moins depuis la Conquête, avoit plus de droit que le Roi, de ſe mettre au-deſſus des Loix. Je remarquerai ſeulement, que l'injuſtice qu'on fit en cette occaſion au Comte *de la Marche*, fut l'unique ſource des Guerres-civiles qui dans la ſuite affligerent le Royaume.

C'eſt-là la matiere des Actes qu'on trouve dans ce VII Tome, & dans le commencement du VIII, touchant les Affaires domeſtiques; dont voici les principaux.

Mémoire qui marque le jour de la mort d'*Edouard III*, un Dimanche 21 de Juin 1377, dans ſa Maiſon de *Sheene*, appellée aujourdhui *Richemond*. Page 151.

Ordre obſervé dans le Couronnement de *Richard II*, le 16 de Juillet 1377. (3) Page 157.

Quoiqu'à l'occaſion de ce Couronnement l'Hiſtoire faſſe mention, pour la prémiere fois, du Champion, qui dans de ſemblables ſolemnités ſe préſente dans la grande Salle de Weſtminſter, pour défendre les droits du Roi; il eſt à remarquer, qu'on ne trouve rien d'approchant dans ce Mémoire, quoique d'ailleurs fort circonſtancié (4).

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi avec une Fille de *Barnabé* Duc de *Milan*, du 18 de Mars 1379. Page 213. Cette négociation ne réuſſit pas.

Commiſſion qui établit quatorze Commiſſaires, pour examiner l'emploi des Revenus du Roi, en conſéquence d'une réſolution du Parlement. Du 2 de Mai 1380. Page 250.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage du Roi avec *Catherine de Baviere*, Fille du feu Empereur Louis. Du 12 de Juin 1380. Page 257. Ce projet échoua, comme le précédent.

Traité pour le Mariage du Roi avec *Anne de Luxembourg*, Sœur de l'Empereur Wenceſlas. Du 2 de Mai 1381. Page 290. (5) Il eſt à remarquer que, dans ces Conventions, il n'eſt point parlé de la Dot de la future Reine, & qu'au contraire, *Richard* prêta 20000 florins à l'Empeur ſon Beau-frere.

Ordre pour ajourner les Cours de Judicature, à cauſe du ſoulevement de *Wat-Tyler*. Du 15 de Juin 1381. Page 311.

Cette date marque à peu près le commencement de la Révolte.

Proclamation pour informer le Peuple, qu'il étoit faux que les Rebelles euſſent agi du conſentement du Roi, ni par ſes ordres, comme ils s'en glorifioient. Du 23 de Juin 1381. Page 316.

Les Séditieux s'étoient fondés, apparemment, ſur ce qu'après la mort de *Wat-Tyler*, le Roi leur avoit dit, qu'il vouloit être leur Général.

Révocation de la Chartre & de l'Amniſtie accordée aux Rebelles, pendant leur ſoulevement, ſur ce que ces Actes avoient été expédiés ſans une mûre déliberation. Du 2 de Juillet 1381. Page 317.

Cette date fait voir, que la Sédition ne dura guere plus de quinze jours.

Proclamation pour juſtifier le Duc de *Lancaſtre*, des calomnies que les Séditieux avoient publiées contre lui. Du 3 de Juillet. (6) Page 318.

Commiſſion donnée au Duc de *Lancaſtre*, pour aller dans les Provinces, faire le procès aux Coupables. Du 8 d'Août.

Amniſtie accordée à ceux qui s'étoient revoltés, à la priere de la future Reine. Du 23 de Décembre 1381. Page 337.

Penſion annuelle de 1000 L. ſterling, accordée à *Leon* Roi d'Arménie. Du 3 de Fevrier 1386. Page 494.

Lorſque ſur la fin de l'année 1387, l'Armée des Seigneurs confédérés ſe fut approchée de Londres (7), le Roi leur promit de les ſatisfaire au prochain Parlement, & pour cet effet il en avoit convoqué un; & dans les Lettres ou Ordres, pour en faire élire les Membres, il avoit inſeré cette clauſe: *Eligi faciatis duos Milites gladiis cinctos, magis idoneos & diſcretos [& in debatis modernis magis indifferentes.]* Dans la ſuite, il revoqua ces dernieres paroles, *in debatis modernis magis indifferentes*, parce qu'elles étoient contre l'uſage. Apparemment les Seigneurs ne prétendoient pas que les Députés fuſſent des gens indifferens, ou peut-être craignoient-ils que cette clauſe ne donnât aux Sherifs la liberté de chicaner ſur les élections. Du 1 de Janvier 1388. Page 556.

RICHARD II. Dans les Lettres de Richard, &c.

Ordre d'arrêter le Juge *Treſilian* & *Nicolas Brembre*, ſur l'accuſation intentée contre eux par le Duc de *Gloceſter* & autres Seigneurs. Du 4 de Janvier 1388. Page 556.

Ordre d'arrêter le Juge Treſilian, Brembre, le Duc d'Irlande & le Comte de Suffolck.

Proclamation pour faire arrêter le Duc d'*Irlande* & le Comte de *Suffolck*. Du même jour.

Serment que tous les Sujets étoient obligés de prêter, pour la ſûreté du Duc de *Gloceſter*, des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & du *Comte-Maréchal*, pendant la tenue du Parlement. Du 20 de Mars 1388. Page 572.

Serment pour la ſûreté, &c.

Proclamation pour informer le Peuple, que le Roi avoit pris en ſes propres mains les rênes du Gouvernement. (8) Du 8 de Mai 1389. Page 618.

Proclamation pour informer le Peuple, &c.

Don fait au Duc de *Lancaſtre*, pour ſa vie ſeulement, du Duché de *Guyenne*, à le tenir du Roi, comme Roi de France, ſous condition de l'hommage; avec ſuſpenſion du Privilege accordé auparavant au même Duché, qu'il ne pourroit point être aliéné de la Couronne d'Angleterre. (9) Du 2 de Mars 1390. Page 659.

Don du Duché de Guyenne au Duc de Lancaſtre.

Lettres-Patentes du Roi, pour certifier qu'il avoit donné la Guyenne au Duc de *Lancaſtre*, volontairement, & par les avis des *Trois Etats* aſſemblés en Parlement. Du 7 de Juillet 1392. Page 727.

Ordre aux Cours de Judicature de *Weſtminſter*, de ſe tranſporter à *Yorck*.

Ordre aux Cours, &c.

Etabliſſement d'un *Gardien* à Londres, à la place du Maire dépoſé. (10) Du 24 de Juin 1392. Page 727.

Maire de Londres dépoſé.

Quittance de dix-mille livres ſterling, payées au Roi par la Ville de Londres, pour rentrer dans ſes bonnes graces. Du 28 de Fevrier 1393. Page 739.

Quittance de 10000 l. &c.

Ordre de reſtituer *Cherbourg* au Roi de Navarre. Du 24 d'Octobre 1393. Page 756.

Reſtitution de Cherbourg.

Ordre pour l'enterrement de la Reine *Anne*. Du 10 de Juin 1394. (11) Page 779.

Enterrement de la Reine.

Ordre concernant le Duché de Guyenne, donné au nom du Roi, le 21 de Juin 1394. Il paroit par-là, que *Richard* avoit déja revoqué le don de la Guyenne (12).

Revocation du don de la Guyenne.

Conventions pour le Mariage du Roi, avec *Iſabelle* de France, Fille de *Charles VI*.

Conventions pour le mariage du Roi avec Iſabelle de France.

Voici quelques-unes de ces Conventions.

La Dot étoit de 800000 livres, dont 300000 devoient être payées le jour du mariage, & le reſte 100000 tous les ans.

Que quand la future Reine ſeroit âgée de douze ans, (elle n'en avoit alors que ſept,) elle renonceroit à toutes ſucceſſions paternelles & maternelles, à l'exception du Duché de Baviere, s'il venoit à lui écheoir, du côté d'Iſabelle de Baviere ſa Mere.

Que les Enfans, mâles & femelles, qui viendroient de ce mariage, ne pourroient point prétendre à la Couronne de France, quand même quelqu'un d'entre eux viendroit à ſe trouver le plus prochain Héritier.

Richard ſe reſervoit expreſſément les droits qu'il pouvoit avoir d'ailleurs ſur cette Couronne, auxquels il ne prétendoit point renoncer par ces Conventions (13).

VI. *AC-*

tions de *Knighton* & de *Walſingham*; il paroît, dis-je, que l'Evêque de *Salisbury* avoit une ancienne rancune contre les Bourgeois, qu'on croyoit en général attachés à la Doctrine de *Wiclef*. Ce Prélat ſe prévalut de l'émeute dont vous avons fait mention à la page 97, pour aigrir ſi fort l'eſprit du Roi contre la Ville, qu'il menaça de la raſer juſqu'aux fondemens: mais on employa la mediation de certains Seigneurs, qui firent venir le Maire, les Sherifs, les *Aldermans* & vingt-quatre des principaux Bourgeois, à la Cour que le Roi tenoit alors à *Nottingham*. C'eſt là que s'accuſant les uns les autres, pour s'inſinuer dans les bonnes graces du Roi, le Maire fut empriſonné au Château de *Windſor*, & les autres dans d'autres priſons. Cependant la Reine, le Duc de *Gloceſter*, l'Evêque de *Londres*, & d'autres perſonnes de diſtinction employant ſincerement leur interceſſion pour la Ville, vinrent ſi bien à bout d'appaiſer le Roi, qu'il partit pour *Londres*, & vit venir au-devant de lui quatre-cens hommes à cheval avec des habits uniformes, une quantité prodigieuſe de gens à pied, une Proceſſion ſolemnelle du Clergé, & 500 jeunes garçons en ſurplis. Les balcons étoient tendus de tapiſſeries & de peintures; il y avoit des fontaines de vin, &c. Outre cela ils firent préſent au Roi d'une Couronne d'or de grand prix, & d'une autre de la même matiere à la Reine, avec un Tableau de la Trinité valant 800 livres ſterling, & divers autres dons: ce fut par ce moyen qu'ils obtinrent la reſtitution de leurs anciens Privileges. Mais après tout ceci, ils furent obligés de payer encore la ſomme de 10000 livres ſterling pour ne pas encourir de nouveau l'indignation du Roi. L'Evêque de *Londres*, qui avoit eu ſi bonne part à la reconciliation du Roi avec la Ville, reçut de grands honneurs des Bourgeois, non-ſeulement pendant ſa vie, mais encore après ſa mort: le Maire, les *Aldermans*, & les Compagnies faiſoient neuf Proceſſions l'année à *Weſtminſter* où il etoit enterré, & y faiſoient des prieres pour le repos de ſon ame. Mr. *de Rapin* remarque, que *Richard* vêcut aſſez longtems pour ſe repentir du traitement rigoureux qu'il avoit fait à la Ville de *Londres*, lequel lui fit perdre le cœur des Bourgeois; & il apprit à ſes dépens dans la ſuite, combien il eſt dangereux à un Roi d'Angleterre d'avoir cette Capitale pour ennemie.

(11) Le Roi fut ſi touché de la mort de la Reine, qu'il profera des malédictions contre *Sheen* près de *Richemond*, où elle étoit morte; il ne voulut plus y retourner, & en fit demolir le Palais. On dit que cette Princeſſe favoriſoit la Doctrine de *Wiclef*, & qu'elle avoit beaucoup de vertu & de pieté. Elle fut enſevelie avec beaucoup de pompe à *Weſtminſter*, le 3 d'Août.

(12) Quoique le Duc de *Lancaſtre* vînt de gagner le cœur des *Gaſcons* avec de grandes dépenſes, il ne laiſſa pas d'obéir ponctuellement à ſon rappel, & fut reçu avec beaucoup d'honneur par le Roi, ſi ce ne fut pas de bon cœur. Après que ce Seigneur eut fait peu de ſéjour à la Cour, il obtint la permiſſion de ſe retirer dans ſon Palais à *Lincoln*, où il épouſa *Catherine Swinford* qu'il avoit entretenue du vivant de ſa Femme, & dont il avoit eu deux Fils & une Fille.

(13) *Walſingham* nous apprend que le voyage que le Roi *Richard* fit en France, pour l'amour de ces Armoiries, lui couta plus de 300000 marcs, ſans compter les préſens qu'il fit au Roi de France & à ſes Seigneurs, qui en valoient plus de 10000.

VI. *ACTES DU TOME VIII. TOUCHANT LES AFFAIRES DOMESTIQUES, pendant le Regne de Richard II.*

Proclamation touchant la priſon, &c.

PRoclamation pour appaiſer le Peuple, touchant la priſon des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*, & du Duc de *Gloceſter*. Du 15 de Juillet 1397. Page 6.

Richard proteſtoit dans cette Proclamation, que ces Seigneurs n'avoient pas été arrêtés pour la priſe d'armes de 1388, mais pour de nouvelles malverſations. Cependant, ce fut uniquement ſur cette accuſation, qu'ils furent condamnés. Ce fut dans la ſuite un des Chefs d'accuſation contre le Roi, en 1399.

Emprunts faits par le Roi.

Emprunts faits par le Roi, des Communautés, & de divers Particuliers. Du 10 d'Août 1397. Page 8.

Ces emprunts montoient en tout à 19735 marcs, & à 5685 livres ſterling.

Ordre d'aſſembler le Clergé, &c.

Ordre d'aſſembler le Clergé pour accorder un Subſide au Roi. Du 14 d'Août 1397. Page 12.

Rikil un des meurtriers du Duc de Gloceſter.

Ordre à un nommé *Rikil* Irlandois, d'aller de la part du Roi, parler au Duc de *Gloceſter*, priſonnier à Calais. Du 17 d'Août 1397. Page 13.

Selon les apparences, ce *Rikil* fut un des meurtriers du Duc (1).

Ordre au Gouverneur de Calais touchant ledit Duc.

Quoique *Richard* fût bien aſſuré de la mort du Duc ſon Oncle, il ne laiſſa pas d'envoyer un Ordre au Gouverneur de Calais, de faire conduire ce Prince en Angleterre, pour répondre devant le Parlement aux accuſations intentées contre lui. Du 21 de Septembre 1397. Page 15.

Prieres pour l'ame de ce Duc.

Ordre à l'Archevêque d'*Yorck*, de faire prier Dieu pour l'ame du Duc de *Gloceſter*. Du 6 d'Octobre 1397. Page 19.

Dans cet Ordre, le Roi diſoit à l'Archevêque, que le Duc avoit avoué tous ces crimes avant ſa mort, & que ſa Confeſſion avoit été communiquée au Parlement. Mais c'étoit un Parlement qui, ſelon les apparences, ne l'avoit pas trop ſcrupuleuſement examinée.

Amniſtie pour les Adhérans de ce Duc.

Amniſtie pour tous les Adhérans du Duc de *Gloceſter*, & des Comtes d'*Arundel* & de *Warwick*. Du 29 de Novembre 1397. Page 26.

Révocation du Pardon accordé au Comte d'*Arundel*. Du 3 de Fevrier. Page 34.

Ordre de garder les Ducs de Hereford & de Norfolck.

Ordre au Gouverneur de *Windſor*, de garder ſûrement les Ducs de *Hereford* & de *Norfolck*, qui devoient lui être livrés. Du 23 d'Avril 1398. Page 47.

Procureurs accordés à ces Seigneurs.

Lettres-Patentes, pour accorder au Duc de *Hereford* la permiſſion d'etablir des Procureurs, pendant ſon abſence. Du 8 d'Octobre 1398. Page 49.

Lettres ſemblables, pour le Duc de *Norfolck*.

Parlement à Shrewsbury.

Ordre de publier les Statuts du Parlement de *Shrewsbury*. Du 25 de Mars 1399. Page 72.

Teſtament de Richard.

Teſtament de *Richard*. Page 72.

Dans ce Teſtament, ce Prince marquoit dans un grand détail tout ce qu'il vouloit être obſervé à ſon enterrement, & faiſoit divers legs; mais il ne nommoit point d'Héritier, ni celui qui devoit lui ſucceder. Ce Teſtament, qui eſt ſans date, fut fait apparemment peu de tems avant ſon dernier voyage d'Irlande.

La révolution, dont il a été parlé dans l'Abregé, étant arrivée pendant que *Richard* étoit dans cette Ile, on ne trouve plus que quelques Actes qui ſont ſous ſon nom, quoiqu'il fût entre les mains du Duc de *Lancaſtre*.

Ordre contre les Aſſemblées tumultueuſes.

Ordre d'arrêter ceux qui font des Aſſemblées, pour troubler la Paix du Royaume. Daté de *Cheſter* le 20 d'Août 1399. Page 84.

Autre ſur le même ſujet, daté de *Lichfield* le 24 d'Août 1399. Page 85.

Ces deux derniers Ordres furent donnés ſur la route, pendant qu'on conduiſoit *Richard* à Londres, & contre ſes propres partiſans.

VII. *AFFAIRES DE L'EGLISE.*

LEs Extraits des Tomes précédens peuvent donner une idée de celui-ci, pour ce qui regarde les affaires de l'Egliſe; puiſque les mêmes différends ſubſiſtoient toujours entre les deux Cours de Rome & d'Angleterre. Tout l'effet que le Schiſme produiſoit, étoit qu'*Urbain VI*, à qui l'Angleterre adhéroit, gardoit un peu plus de ménagemens pour la forme: mais au fond, il agiſſoit de la même maniere que ſes Prédéceſſeurs.

Quoiqu'*Edouard III* eût fait un accord avec *Gregoire XI*, ſur leurs différends, cet accord, ainſi qu'on l'a vu dans l'Extrait précédent, ne conſiſtoit, de la part du Pape, qu'en certaines généralités qui pouvoient recevoir diverſes explications, ſelon les conjonctures du tems. Auſſi paroît-il en pluſieurs endroits de ce VII Tome, que le Roi l'entendoit d'une maniere, & le Pape d'une autre; ainſi les mêmes prétentions ſubſiſtoient des deux côtés.

Uſurpations de la Cour de Rome.

Pendant le Regne de *Richard II*, le Parlement fit divers Statuts, contre les *Proviſions* de Rome, les *Réſervations*, les *Expectatives*, & les Bénéficiers étrangers. Mais le Pape ne laiſſoit pas d'aller toujours ſon train, & après quelque diſpute, qui lui attiroit quelquefois des reproches un peu durs, il remportoit toujours la victoire. Il pourvoyoit aux Evêchés, tantôt parce qu'il s'étoit réſervé la Collation de ceux qui viendroient à vaquer par la tranſlation d'un Evêque à un autre Siege, tantôt parce qu'un Evêque étoit mort à ſa Cour, ou ſous divers autres prétextes. Quand ceux-là lui manquoient, il ne laiſſoit pas de s'attribuer le droit d'y pourvoir, ſous prétexte que ſon zèle ne lui permettoit pas de ſouffrir qu'une telle Egliſe demeurât longtems privée de Paſteur.

Il eſt certain, que ſi le Roi avoit voulu ſérieuſement tenir la main à l'exécution des Statuts du Parlement, il auroit été ſoutenu de tout ſon Peuple, & qu'enfin la Cour de Rome auroit été obligée de lâcher priſe. Mais comme il arrivoit ſouvent, qu'il vouloit faire tomber les élections ſur des perſonnes qui n'étoient pas agréables aux Chapitres, de peur de n'obtenir pas ce qu'il ſouhaitoit de ceux qui devoient faire le choix, il s'adreſſoit au Pape, qui manquoit rarement de le favoriſer, afin d'établir en même tems ſon propre droit. On trouve dans ce Volume pluſieurs Licences, accordées par le Roi, de ſolliciter des Proviſions & des Expectatives à la Cour de Rome; de ſe mettre en poſſeſſion des Bénéfices conferés par le Pape, contre les droits de la Nation; à des Etrangers, de poſſeder des Bénéfices en Angleterre; & à des Anglois, de prendre à ferme les Bénéfices des Etrangers; & tout cela contre des Statuts exprès du Parlement. Après cela, le Roi avoit mauvaiſe grace d'exagerer les conſéquences de ces abus, puiſqu'il leur ouvroit lui-même la porte.

Secte des Lollards.

Il y a dans ce Tome quelques Actes, qui regardent la Secte des *Wicleffiſtes*, qu'on appelloit communément *Lollards* (2), qui s'étoit beaucoup accrue ſous ce Regne: mais ce ne ſont proprement que des Ordres, tendans à la ruiner.

Croiſade du Pape Urbain contre Clement III.

Une Croiſade qu'*Urbain VI* publia contre *Clement III*, ſon Competiteur, & dont l'Evêque de *Norwich* fut déclaré Général, fournit auſſi quelques Actes de peu d'importance.

Religieux Mendians tournés en ridicule.

Pendant ce Regne, les Religieux Mendians furent vivement attaqués par diverſes perſonnes, qui tâchoient de tourner en ridicule leur pauvreté affectée. Entre autres, un certain Archevêque d'*Armagh* prêcha contre eux dans Londres, & leur porta un grand préjudice, tant par ſes Livres, que par ſes Sermons. Ils ſe plaignirent au Roi de la malice de leurs ennemis, & en obtinrent divers Ordres en leur faveur.

Voici préſentement quelques Actes, qui regardent les matieres que nous venons d'indiquer.

Religieux étrangers chaſſés.

Ordre de chaſſer du Royaume tous les Religieux étrangers, ſelon l'Ordonnance du Parlement. Du 20 de Décembre 1377. Page 180.

Ordre de ſaiſir les Bénéfices, &c.

Ordre de ſaiſir tous les Bénéfices appartenans aux Cardinaux, qui obéiſſoient à l'Antipape *Clement*. Du 6 de Juillet 1387. Page 222.

L'autorité du Pape reconnue, &

Divers Ordres pour faire reconnoitre l'autorité d'*Urbain VI* dans le Duché de Guyenne.

Permiſſion de prendre à ferme, &c.

Permiſſion de prendre à ferme les Bénéfices d'un Cardinal parent du Pape, nonobſtant le Statut du Parlement. Du 8 de Juillet 1380. Page 265.

Autre Licence ſemblable. Page 266.

Conceſſion au Pape *Urbain*, des revenus de tous les Bénéfices des Cardinaux adhérans à l'Antipape. Du 6. Juillet 1379. Page 222.

Plainte de Richard au Pape & réponſe du Pontife.

Urbain abuſant du prétendu droit de conferer tous les Bénéfices d'Angleterre, le Roi lui écrivit pour lui remontrer, qu'il violoit l'Accord qui avoit été fait avec *Grégoire IX*. On trouve ici la réponſe du Pape, qui élude ce reproche, en diſant, que pour le préſent il n'a pas cet Accord entre les mains; mais qu'en attendant qu'il l'ait trouvé, il conſent qu'il ne ſoit rien innové. Cependant, il ſe maintenoit dans la poſſeſſion de conferer les Bénéfices. Page 362. 1382.

Ordre à l'Univerſité d'Oxford, &

Ordre à l'Univerſité d'Oxford, de chaſſer tous les Sectateurs de *Wicleff*, & de ſaiſir tous les exemplaires d'un Livre de ce Docteur, intitulé *Trialogus*. Du 13 de Juillet 1382. Page 363.

Général de la Croiſade.

Permiſſion à l'Evêque de *Norwich*, d'accepter la Charge de Général de la Croiſade, publiée par *Urbain VI*. Du 6 de Décembre 1382. Page 372.

Bulle touchant l'Evêché de Landaff.

Bulle de Proviſion, pour l'Evêché de *Landaff*, fondée ſur la tranſlation de l'Evêque, & ſur la réſervation que le Pape avoit faite en pareil cas. En Fevrier 1383. Page 276.

Il y en a pluſieurs autres de même eſpece.

Or-

(1) C'eſt peut-être le Juge *Rickel*, dont il eſt parlé dans l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*, qui après la mort du Duc, lut une Confeſſion de pluſieurs perfidies ſignée de ſa propre main, & pour leſquelles on prononça enſuite contre lui, quoique mort, la même ſentence qu'on prononce dans les crimes de Haute-Trahiſon.

(2) *Tritheme* dit que ces Herétiques furent ainſi nommés à cauſe de *Gautier Lollard*, Allemand, qui fleuriſſoit environ l'an 1315; ou, comme d'autres prétendent, de *Lolium* mot Latin qui ſignifie *Yvroye*; Sobriquet qu'on croit venir des Moines leurs ennemis, qui ne manquerent pas de leur donner le nom diffamant d'*Yvroye* ſemée par le Malin dans le champ de l'Egliſe de Dieu.

(3) Mr. *Rymer* nous en a donné la Rélation en général, dans ſon Pi-

Ri-
chard
II.

Garniſon
ans Gra-
eline.

Ordre de mettre garniſon dans *Graveline*, conquiſe par l'Evêque de *Norwich*, Général des Croiſés. Du 2 de Juin 1383. Page 399.

Protec-
ion pour
es Ordres
Men-
ians.

Protection pour les quatre Ordres de Religieux Mendians. Du 4 de Novembre 1384. Page 448.

Il y en a quelques autres ſemblables.

Le Clergé
echargé
d'une im-
poſition.

Ordre à l'Archevêque de ***Cantorbery***, d'arrêter la levée d'une Impoſition, miſe par le Pape ſur le Clergé d'Angleterre, contre un Statut du Parlement. Du 10 d'Octobre 1389. Page 644.

Licence
de pou-
oir im-
étrer, &c.

Licence du Roi de pouvoir impétrer des Bénéfices en Cour de Rome, nonobſtant le Statut contraire. Du 26 de Mai 1390. Page 672.

On en trouve pluſieurs autres ſemblables.

Plaintes
ontre la
Cour de
Rome.

Lettre du Roi & des Seigneurs au Pape, ſur les ***horribles*** excès de la Cour de Rome, touchant la Collation des Bénéfices. Du 26 de Mai 1390. Page 672.

Voici un endroit de cette Lettre, qui fait voir en ſubſtance de quoi les Anglois ſe plaignoient, & combien ils étoient outrés de la maniere dont la Cour de Rome en uſoit avec eux. *Imò quod à ſæculis inauditum eſt, humanæ artis induſtria tantùm didicit avaritiæ famulari, ut ſi fortè & unicam Eccleſiam vacare contigerit, ſex aut quinque tranſlationes Sedum Epiſcopalium continuò celebrentur; non ut de virtute ſit tranſitus ad virtutem, ſed potiùs, ut ſaliat uberiùs, qui ſalit altiùs, & imago Cæſaris in domum Domini multipliciter, ſed tamen abominabiliter, transferatur.*

Cæterum, in tantum proceſſit Proviſionum & Reſervationis abuſio, quòd Dignitates Eccleſiaſticæ Regni noſtri, & pinguiora Beneficia, curata & non curata, alienigenis conferuntur, interdum fortaſſis nobis feraliter inimicis, & aliis nunquam reſidentibus, nec reſidere valentibus in eiſdem; qui linguam non intelligunt, nec cognoſcunt oves ſuas, nec à ſuis ovibus cognoſcuntur.

Cette Lettre eſt pleine de ſemblables plaintes, & d'expreſſions extrèmement fortes, qui ne produiſirent pourtant aucun effet.

Les Sujets
du Roi
rappellés
de Rome.

Ordre à tous les Sujets du Roi, qui étoient à la Cour du Pape pour ſolliciter des Bénéfices, de retourner en Angleterre dans un certain tems. Du 3 de Mai 1391. Page 698.

Lollards
chaſſés
d'Oxford.

Autre du même jour, à cette même Univerſité, d'examiner le Livre de ***Wicleff***, intitulé ***Trialogus***.

Ordre à
l'Univer-
ſité d'Ox
ford, &c.

Autre à la même Univerſité, d'examiner l'affaire du Schiſme, afin de pouvoir répondre aux Lettres du Roi de France ſur ce ſujet. Du 2 de Novembre 1398. Tome VIII. Page 62.

Remar-
que ſur
l'utilité
de ce Re-
cueil.

Avant que de finir cet Extrait, je crois devoir avertir, que bien que je n'aye conſideré ce Recueil que par rapport à l'Hiſtoire, parce que c'eſt apparemment le but principal de ceux qui ont pris ſoin de le donner au Public; on peut pourtant en tirer divers autres uſages. Par exemple, pour les Traités de Paix ou de Trève, qui s'y trouvent en fort grand nombre, les Miniſtres publics peuvent en tirer quelque utilité, tant par rapport à la forme de ces Traités, qu'au choix des termes, aux précautions qu'on a priſes pour les bien expliquer, & à diverſes autres choſes de cette nature. Si quelqu'un faiſoit des recherches ſur les progrès de la Langue Françoiſe, il pourroit trouver ici quelque ſecours, dans une infinité de Pieces écrites en cette Langue, depuis le Regne de ***Henri I.*** Enfin, il y a dans ce Recueil une ſi grande variété d'Actes de toute eſpece, qu'il ne faut pas douter que des gens habiles n'en puiſſent tirer du fruit, ſelon les diverſes vues dans leſquelles ils voudront les examiner.

EXTRAIT DU TOME VIII.

Henri
IV.

CE (3) VIII Tome, qui n'eſt pas moins gros que les précédens, contient une infinité de Pieces, qui regardent le Regne de ***Henri IV.*** Parmi ces Actes, il s'en trouve peu de curieux & qui vaillent la peine d'être expliqués en détail. On peut pourtant en tirer quelque utilité, par rapport aux dates des tems & des lieux, pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire d'Angleterre.

Depuis que ***Henri IV*** fut monté ſur le Trône par une voye extraordinare, ſa Politique perpétuelle fut d'éviter, autant qu'il lui fut poſſible, la Guerre avec ſes Voiſins. Le grand nombre de mécontens qu'il y avoit dans ſon Royaume, & les fréquentes Conſpirations qui ſe faiſoient contre ſa Perſonne & contre ſon Gouvernement, lui donnoient aſſez d'occupation chez lui. D'ailleurs, il avoit ſujet de craindre que les Guerres étrangeres ne favoriſaſſent les deſſeins de ſes Ennemis domeſtiques. Ainſi, les principaux Evenemens de ce Regne ſont renfermés dans les Affaires du dedans, qui peuvent être partagées en deux Articles. Le 1. regarde les Conſpirations des Anglois contre le Roi, le 2. la Revolte des Gallois. Quoique les affaires que ce Prince eut avec ſes Voiſins ne fuſſent pas conſiderables, la ſuite de l'Hiſtoire demande qu'on explique, 3. celles qu'il eut avec l'Ecoſſe, 4. avec la France, 5. avec la Bretagne. Enfin, nous y ajouterons un 6. Article, des Affaires qui regardent l'Egliſe ou la Religion, afin de n'en pas perdre le fil. Henri IV.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

COmme l'élévation de ***Henri IV*** ſur le Trône a été l'origine & le fondement des Guerres-civiles qui ont longtems affligé l'Angleterre, il eſt important de s'arrêter un peu ſur ce ſujet, pour deux raiſons principales. Prémierement, il ſeroit trop difficile d'entendre ce qui ſera dit dans les Extraits ſuivans à l'occaſion de ces Guerres, ſi l'on n'avoit pas par avance une connoiſſance diſtincte de cette matiere. En ſecond lieu, cette explication peut ſervir à faire connoitre les raiſons de la conduite du Prince, qui fait le ſujet des Actes contenus dans ce VIII Tome. L'élévation de Henri IV ſur le Trône cauſe pluſieurs Guerres-civiles.

On a vu dans l'Extrait précédent, que ***Richard II*** s'étoit lui-même livré à ***Henri Duc de Hereford*** & de ***Lancaſtre***, qui l'avoit conduit à Londres & fait enfermer dans la Tour. Ce prémier pas étant fait, le Duc victorieux ne ſe trouva pas peu embaraſſé, touchant les moyens qu'il devoit employer pour ſe procurer la Couronne. Il tint ſur ce ſujet divers Conſeils avec ſes Amis, qui convinrent unanimement que ***Richard*** devoit être dépoſé. C'étoit la prémiere démarche néceſſaire. On ne doutoit point qu'il ne fût facile de faire réuſſir ce projet, vu la haine exceſſive que le Peuple avoit conçue contre ce Prince. Mais, par la dépoſition de ***Richard***, la Couronne n'étoit pas de droit dévolue au ***Duc de Lancaſtre***, puiſqu'il y avoit un Héritier plus prochain. C'étoit ***Edmond Mortimer***, Comte ***de la Marche***, dont le Pere avoit été déclaré Succeſſeur préſomptif de ***Richard***, par un Acte de Parlement. ***Edmond*** deſcendoit de ***Lionel Duc de Clarence***, ſecond Fils d'***Edouard III***; au-lieu que ***Henri*** ne venoit que de ***Jean de Gand, Duc de Lancaſtre***, Frere cadet de ***Lionel***. Il eſt vrai qu'***Edmond*** ne tiroit ſa deſcendance de ***Lionel***, que par une Femme; ſavoir, de ***Philippe***, Fille de ce Prince. Il étoit même dans un degré de parenté plus éloigné que ***Henri***. Mais cela n'empêchoit pas que ſon droit ne fût inconteſtable. Non-ſeulement les Anglois n'avoient point de Loi ſemblable à la Loi Salique; mais même ſous le Regne d'***Edouard III***, ils avoient fait tous leurs efforts pour prouver que cette Loi ne s'étendoit point juſqu'aux Deſcendans mâles des Femmes. Ainſi, alleguer en faveur du ***Duc de Lancaſtre***, qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle, deſcendu des mâles, c'étoit détruire le fondement ſur lequel ***Edouard III*** avoit fait la Guerre à la France, & ſe déſiſter en quelque maniere des prétentions que ſa poſtérité pouvoit avoir ſur ce Royaume. Il faloit donc trouver quelque autre expédient, pour faire monter ***Henri*** ſur le Trône. Son Droit à la Couronne conteſté.

Parmi ceux qui aſſiſtoient à ces Conſeils ſecrets, ſe trouvoit ***Edmond Duc d'Yorck***, quatrieme Fils d'***Edouard III***, & Oncle de ***Richard*** & de ***Henri***. Ce Prince, qui dans la déroute des affaires de ***Richard*** avoit pris parti pour le ***Duc de Lancaſtre***, ouvrit un avis, qui fut unanimement approuvé. Il ne prévoyoit pas combien cet avis devoit porter de préjudice à ſa poſtérité. Il dit prémierement, qu'il faloit obliger ***Richard*** à faire une Réſignation de la Couronne, comme s'en reconnoiſſant indigne; mais que cette Réſignation ne devoit pas être en faveur du ***Duc de Lancaſtre***, de peur qu'elle ne parût trop manifeſtement extorquée: Que ſur cette Réſignation générale, le Parlement procéderoit à la dépoſition de ***Richard***; & qu'enſuite cette Aſſemblée, comme étant revêtue d'une autorité ſuprême, éliroit ***le Duc de Lancaſtre***, ſans faire aucune mention du ***Comte de la Marche***.

Pour ſuivre une ſemblable route, il faloit qu'on fût bien aſſuré des Membres du Parlement, puiſqu'on prétendoit les porter à faire une démarche contraire aux Loix & aux Coutumes du Royaume, dans une choſe de grande importance. Mais ce n'étoit-là qu'une petite difficulté, vu la ſituation où les affaires ſe trouvoient alors. Le Parlement avoit été convoqué au nom de ***Richard***, pendant que ce Prince étoit actuellement entre les mains du ***Duc de Lancaſtre***. On peut bien juger que les Députés n'avoient pas été choiſis parmi les amis & les partiſans de ce Prince infortuné. D'ailleurs les Anglois, en général, regardoient avec beaucoup de ſatisfaction la révolution qui venoit d'arriver. Ainſi, naturellement, ils devoient ſe trouver dans la diſpoſition de reconnoitre l'important ſervice, que le ***Duc de Lancaſtre*** venoit de leur rendre. C'étoit déja un grand avantage pour ***Henri***; mais ce n'étoit pas le ſeul. Preſque tous les Grands étoient dans ſes intérêts. Il n'avoit contre lui qu'un petit nombre de Seigneurs, Favoris de ***Richard***, qui ayant perdu leur crédit par le malheur arrivé à ce Prince, n'étoient pas en état de balancer celui des autres. De plus, ***Henri*** avoit à ſa diſpoſition ſoixante-mille hommes en armes, qui l'avoient joint à ſa deſcente, & qui depuis ce tems-là l'avoient toujours accom-

(3) Epitre Dédicatoire à la Reine *Anne*. Il faut remarquer qu'elle fut écrite en l'année 1709, tems où chacun peut ſe ſouvenir que le Prétendant à la Couronne d'Angleterre étoit auſſi publiquement appuyé par une Nation voiſine, qu'il en a été enſuite abandonné, à cauſe qu'elle eſt devenue à préſent notre bonne Amie & Alliée, & s'eſt déclarée contre lui, ſes fauteurs & ſes adhérans: ainſi le Lecteur raiſonnable ne doit point trouver mauvais le paralele qui a été fait ici par l'Hiſtoriographe Anglois, quelque deſobligeant qu'il paroiſſe aujourdhui.

HENRI IV.

compagné. Il n'y avoit donc aucun lieu de craindre qu'il ſe trouvât dans la Chambre des Communes un nombre conſiderable de gens, aſſez attachés aux Loix & aux Coutumes du Royaume, pour oſer diſputer à *Henri* ſes prétentions, quelque mal fondées qu'elles fuſſent. Dans tous les tems, il ne ſe trouve que trop de Membres de ce Corps, qui dépendent des évenemens, & qui ſe rangent volontiers du côté pour lequel la Fortune ſe déclare. Enfin, le *Comte de la Marche* n'avoit pas aſſez de crédit pour former un Parti capable de s'oppoſer à celui du Duc; ou de faire valoir l'Acte du Parlement, fait en faveur de ſon Pere.

Réſignation & depoſition de Richard.

Selon ce qui avoit été réſolu dans ces Conférences ſecretes, *Richard II*, par un Ecrit de ſa propre main, ſe reconnut indigne de la Couronne; & ſur cet aveu, le Parlement le dépoſa. Après cela, le Trône étant devenu vacant, le *Duc de Lancaſtre* ſe leva dans l'Aſſemblée, & demanda la Couronne. Les paroles dont il ſe ſervit pour établir le fondement de ſes prétentions, étoient tellement obſcures, qu'il faloit en deviner le ſens. Mais cette obſcurité n'étoit pas ſans deſſein. Il faloit que le Peuple crût que ce Prince avoit effectivement droit à la Couronne; mais il n'étoit nullement néceſſaire d'expliquer ce droit trop diſtinctement. Quant au Parlement, on ſavoit bien qu'il vouloit être ébloui. *Henri* allégua donc, en prémier lieu, qu'il étoit Héritier de la prémiere Maiſon de *Lancaſtre*, qui ſortoit d'un Fils de *Henri III*. Par-là il prétendoit appuyer un certain bruit, qu'on avoit eu ſoin de répandre parmi le Peuple ignorant, que cette Maiſon avoit été injuſtement privée de la Couronne. On diſoit que de deux Fils que *Henri III* avoit laiſſés, ſavoir, *Edouard I*, & *Edmond le Boſſu* Comte de *Lancaſtre*, celui-ci étoit l'ainé; mais qu'à cauſe de ſa difformité, on lui avoit préféré *Edouard* ſon Frere. C'étoit une ſuppoſition ſi notoirement fauſſe, qu'il eſt ſurprenant que *Henri* voulût donner lieu de croire qu'il appuyoit ſon droit là-deſſus. En ſecond lieu, il dit qu'il fondoit ſa demande *ſur le droit qu'il avoit reçu de Dieu, par le ſecours de ſes Parens & de ſes Amis, pour recouvrer le Royaume, qui étoit ſur le point d'être ruiné;* expreſſions dont on pouvoit à peine entendre le ſens. La vérité eſt, que ce Prince étoit fort embaraſſé. Il vouloit monter ſur le Trône avec l'approbation du Parlement; & néanmoins il ne vouloit pas qu'il parût que le Parlement lui ajugeoit la Couronne, comme une grace, ou une récompenſe; de peur que ce don ne fût quelque jour ſujet à conteſtation. Ainſi, ſon but étoit de laiſſer en quelque maniere indécis par quelle voye il parvenoit à la Couronne. Le Parlement, qui étoit déja tout diſpoſé à faire tout ce que ce Prince ſouhaitoit, feignit d'entendre & d'approuver ſes raiſons, & le déclara Roi, ſans entrer dans l'examen de ſes droits.

Proclamation de Henri.

Après que *Henri* eut été couronné, & le jour même de ſon Couronnement, il publia une Proclamation, où il parloit d'une maniere moins équivoque. Il diſoit, qu'il étoit parvenu à la Couronne, 1. Par droit de conquête: 2. Parce que *Richard II* la lui avoit réſignée: 3. Parce qu'il étoit le plus prochain Héritier mâle (1). Tous ces trois fondemens étoient également foibles & faux. 1. Il n'étoit pas vrai qu'il eût conquis l'Angleterre; puiſque n'y étant arrivé qu'avec quatre-vingts hommes, c'étoient les Anglois eux-mêmes qui l'avoient ſoutenu, & aidé à exécuter ſes deſſeins. 2. *Richard* ne lui avoit pas réſigné la Couronne, ainſi qu'on l'a vu ci-deſſus. D'ailleurs, comment auroit-on pu reconnoitre le droit de diſpoſer de la Couronne, dans un Prince qui s'étoit lui-même déclaré indigne & incapable de la porter? Enfin, dans la troiſieme raiſon que ce Prince alléguoit, il y avoit une équivoque, qui ne pouvoit éblouïr que ceux qui vouloient bien s'aveugler volontairement. C'étoit dans le mot d'*Héritier*, qu'il confondoit avec celui de *plus proche Parent*. Dans la ſucceſſion dont il s'agiſſoit, c'étoit à la Branche qu'il faloit avoir égard, & non pas au degré de Parenté. *Edmond Mortimer* ſortoit de la ſeconde Branche d'*Edouard III*, & *Henri* n'étoit que de la troiſieme. Ainſi, quoiqu'effectivement *Henri* fût plus proche Parent de *Richard* que le *Comte de la Marche*, il ne s'enſuivoit point qu'il fût ſon plus proche Héritier. Pour pouvoir juſtement prétendre à la préférence ſur ce Comte, il auroit falu qu'il y eût en Angleterre une Loi ſemblable à la Loi Salique, qui eût exclus de la Couronne les Femmes & leurs Deſcendans. Mais, quand même la ſucceſſion auroit dû ſe regler par le degré de Parenté, *Henri* n'auroit pas pu prétendre précéder *le Duc d'Yorck* ſon Oncle, qui étoit encore en vie. Ce Prince s'appuyoit donc ſur de faux fondemens, pendant qu'il laiſſoit en arriere le ſeul qui pouvoit lui être favorable; ſavoir, l'élection que le Parlement avoit faite de ſa perſonne. S'il s'en fût tenu à celui-ci, peut-être auroit-il évité les Conſpirations qui ſe firent contre lui, pendant preſque tout le cours de ſon Regne. Mais puiſqu'il refuſoit de reconnoitre qu'il devoit ſon Elévation au Peuple d'Angleterre, il n'eſt pas étonnant que pluſieurs le regardaſſent comme un Uſurpateur.

Acte du Parlement excluant les Femmes de la Succeſſion à la Couronne.

Ces Conſpirations lui ayant fait comprendre que le Peuple n'étoit pas trop convaincu de la juſtice de ſes droits, il voulut les appuyer par un nouveau moyen. En 1404 il obtint du Parlement, je ne ſai par quelle voye, un Acte, qui excluoit les Femmes & leurs Deſcendans de la Succeſſion à la Couronne. Son but étoit de faire comprendre au Peuple, qu'il étoit monté ſur le Trône conformément aux Loix & à la Coutume, que ce Statut ſembloit reconnoitre & confirmer. Mais cet Acte ne ſubſiſta que juſqu'à la fin de cette même année. Le Parlement en ayant reconnu l'injuſtice & les mauvaiſes conſéquences, le revoqua, & en fit un autre, qui rétablit les Femmes dans leur droit naturel. Cependant, il ne revoqua pas celui qui avoit été fait la prémiere année de ce Regne, pour établir la Succeſſion dans la Maiſon de *Lancaſtre*. C'étoit une marque bien ſenſible, que le Parlement reconnoiſſoit l'injuſtice qui avoit été faite au *Comte de la Marche*; & en même tems, que c'étoit par un acte d'autorité ſuprème qu'on avoit ajugé la Couronne à *Henri*, pour recompenſer le ſervice qu'il avoit rendu au Royaume. Voilà le Fait, touchant l'Elévation de *Henri IV* ſur le Trône d'Angleterre. Le Lecteur pourra, s'il veut, y appliquer les règles du Droit, pour examiner juſqu'où peut aller l'autorité du Parlement, en certains cas; car je ne prétends point décider cette queſtion. Je dirai ſeulement, que dans la ſuite, la poſtérité du *Duc d'Yorck* ſe trouva intéreſſée à renverſer le fondement ſur lequel ce Prince avoit appuyé ſon Avis; je veux dire l'Autorité du Parlement, ſans aucunes bornes, & contre les Loix. *Richard*, *Comte de Cambridge*, ſon ſecond Fils, ayant depuis épouſé une Sœur du *Comte de la Marche*, laiſſa un Fils du même nom, qui fut *Duc d'Yorck*, & qui étant devenu Héritier de la Maiſon *de la Marche*, diſputa la Couronne au Petit-fils de *Henri IV*. C'eſt de-là que prirent leur origine les Guerres-civiles, entre les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*; dont nous aurons occaſion de parler dans quelques-uns des Extraits ſuivans.

J'eſpere qu'on ne trouvera pas mauvais que je me ſois un peu étendu ſur cette matiere, qui ſert de fondement à beaucoup d'évenemens importans; quoique les Actes contenus dans ce VIII Tome y ayent peu de rapport. Voyons préſentement ce qui ſe paſſa de plus important en Angleterre, par rapport aux Affaires Domeſtiques, depuis que *Henri IV* eut été placé ſur le Trône, juſqu'à ſa mort.

Le Comte de la Marche voyant le train que les affaires prenoient, ſe retira dans ſa Terre de *Wigmore*, ſur les frontieres du Païs de Galles; de peur de cauſer de la jalouſie au nouveau Roi, s'il demeuroit à la Cour.

Richard condamné à une priſon perpétuelle.

Une injuſtice en attire ordinairement pluſieurs autres. Le Parlement ne ſe contenta pas de faire un paſſe-droit, en faveur de la perſonne de *Henri*; il l'étendit encore juſqu'à ſes Deſcendans, en établiſſant la Succeſſion du Trône dans ſa Famille. Enſuite, il condamna *Richard II* à une priſon perpétuelle, ſans l'ouïr dans ſes défenſes, & ſans examiner des témoins. *Thomas Mercks*, Evêque de *Carliſle*, fit tous ſes efforts pour empêcher la condamnation de ce Prince, dans un long diſcours qu'il prononça ſur ce ſujet; mais ce fut inutilement. Bien loin que le Parlement voulût avoir aucun égard aux raiſons alleguées par ce Prélat, il ordonna que s'il ſe faiſoit aucun remuement dans le Royaume pour rétablir le Roi dépoſé, on feroit mourir ce Prince le prémier. C'étoit proprement un Arrêt de mort, donné contre lui, puiſque ſa vie dépendoit d'une condition dont il n'étoit pas le maitre.

Il arriva la même choſe à *Richard II*, qu'à *Edouard II* ſon Biſayeul. Pendant qu'il fut ſur le Trône, il fut haï des Anglois: mais cette haine ſe changea en pitié, dès qu'il eut ceſſé de leur être redoutable. Le Peuple avoit ſouhaité paſſionnément d'être délivré de ſa Tyrannie, & tous moyens lui ſemblerent bons & légitimes, pour parvenir à ce but. Mais quand les paſſions furent un peu calmées, & qu'il vit que, ſous prétexte de venger l'infraction des Loix, on les fouloit aux pieds, il penſa tout autrement. En effet, que pouvoit-il penſer en voyant *Richard* dépoſé, & condamné à une priſon perpétuelle, où plutôt à mort, ſans qu'on eût daigné obſerver à ſon égard les formalités les plus indiſpenſables dans les Jugemens des moindres Sujets? Un des principaux crimes dont on accuſoit ce Prince, étoit d'avoir fait mourir *le Duc de Gloceſter* ſon Oncle, ſans lui avoir fait faire ſon Procès ſelon les Loix. Cependant, on le puniſſoit lui-même ſans aucun examen, ſur la ſimple notorieté publique. Enfin, le Peuple pouvoit-il ſe perſuader qu'on eût véritablement le deſſein de maintenir les Loix du Royaume, lorſque dans une affaire capitale, telle qu'étoit la Succeſſion de la Couronne, on n'y avoit aucun égard? Ces conſiderations firent un tel effet ſur un grand nombre d'Anglois, que depuis ce tems-là il parut en diverſes occaſions, qu'ils ſouhaitoient que *Richard* n'eût pas été opprimé. De-là nâquirent toutes les Conſpirations qui ſe firent contre *Henri*, dont nous allons donner un petit Abregé. D'un autre côté, ces Conſpirations rendirent le Roi tellement attentif aux moyens de ſe maintenir ſur le Trône, qu'il abandonna, pour ainſi dire, toutes ſes autres affaires, pour ne penſer uniquement qu'à celle-ci. Mais comme il employa la rigueur, plutôt que la clémence, pour arriver à ſon but, il ſe rendit odieux à ſes Sujets. Auſſi, ſon Regne ne fut qu'une ſuite continuelle de Troubles inteſtins, qui augmentant ſans ceſſe ſes ſoupçons & ſa jalouſie, ne le laiſſerent joüir d'aucun repos. Le Clergé ſeul demeura toujours attaché à ſes intérêts, par les raiſons que nous verrons dans la ſuite. Sans cela, peut-être

Caract. de Hen

(1) Ceci donna occaſion à la pointe de *Mortimer*: *Heres Malus*. Sur quoi le Docteur *Kennet* remarque, qu'*Edmond* garda ſa raillerie, & *Henri* ſa Couronne.

ENRI IV.

être ce Prince auroit-il éprouvé le même ſort que ſon Prédéceſſeur.

nſpira- n con- lui.

Dès le commencement de l'année 1400, c'eſt-à-dire, environ trois mois après que *Henri* eut été placé ſur le Trône, il ſe fit une terrible Conſpiration contre lui. Le *Duc d'Albemarle* ſon Couſin-germain, Fils ainé du *Duc d'Yorck*, le *Duc d'Exeter* ſon Beau-frere, le *Duc de Surrey*, les *Comtes de Huntington*, de *Salisbury*, de *Gloceſter*, l'Evêque de *Carliſle*, l'Abbé de *Weſtminſter*, & divers autres Seigneurs, comploterent de le tuer à *Oxford*, dans un Tournoi où ils l'avoient invité. Leur complot ayant manqué par un accident imprévu, & par l'imprudence du *Duc d'Albemarle* qui ſe trouva dans la néceſſité de le découvrir au Roi, les Conjurés réſolurent de prendre les armes, & d'agir ouvertement. Comme ils n'ignoroient pas quelles étoient les diſpoſitions du Peuple, ils revêtirent d'habits royaux un Domeſtique de *Richard*, nommé *Magdalen*, qui reſſembloit beaucoup à ſon Maitre, & firent courir le bruit que *Richard* s'étoit ſauvé de priſon. Ils n'eurent pas plutôt produit en public ce fantôme de *Richard*, que le Peuple courut ſe ranger ſous leurs drapeaux avec une telle promtitude, qu'en peu de jours, ils ſe virent à la tête de quarante-mille hommes. Il s'en falut peu qu'ils ne ſurpriſſent le Roi à *Windſor* (2). Mais ayant manqué leur coup, ils n'oſerent jamais attaquer ce Prince, qui les attendoit dans les bruyeres de *Honſlow* avec vingt-mille hommes. Pour éviter ſa rencontre, ils réſolurent de ſe retirer vers le Païs de Galles, qui étoit bien diſpoſé en faveur de *Richard*, & camperent aux Portes de *Cirenceſter*. Quatre d'entre eux, qui étoient les Chefs de l'entrepriſe, ſavoir, les Ducs de *Surrey* & d'*Exeter*, & les Comtes de *Salisbury* & de *Gloceſter*, eurent l'imprudence d'aller loger dans deux Cabarets de la Ville, ſans s'aſſurer par aucune garde, pendant que leur Armée campoit dehors. Le Maire de la Ville profita de leur négligence, & alla les attaquer pendant la nuit. En ayant pris deux, il leur fit incontinent couper la tête. Les deux autres qui avoient trouvé le moyen d'échaper, voulurent aller rejoindre l'Armée; mais ils trouverent toutes leurs Troupes diſperſées par une terreur panique, que le bruit qu'elles avoient entendu dans la Ville avoit cauſée. Ces deux derniers furent auſſi arrêtés, & eurent le même ſort que leurs Compagnons. L'Evêque de *Carliſle* fut auſſi pris, & condamné à mort; mais le Roi lui fit grace, en faveur de ſon caractere. Ainſi cette Conſpiration fut étouffée, plus par un coup de la fortune, que par la prudence du Roi.

Cela ayant fait connoitre à ce Prince, qu'il n'étoit pas en ſureté pendant que *Richard* ſeroit en vie, il le fit mourir dans le Château de *Pontefract*, où il l'avoit fait renfermer. Son corps fut porté, le viſage découvert, juſqu'à *Langley*, où on l'enterra ſans aucune pompe.

onſpi- ons tinuel- contre nri, dées le it que chard it en- e en

La mort de *Richard* n'empêcha pas qu'il ne ſe fît de nouvelles Conſpirations. Preſque tous les ans, pendant le cours de ce Regne, il y en eut quelqu'une ſur pied, & toujours ſur le fondement que *Richard* étoit en vie, & qu'il s'étoit ſauvé de ſa priſon. Les Auteurs de ces bruits étoient bien convaincus de leur fauſſeté; mais ils étoient auſſi perſuadés que c'étoit un bon moyen pour émouvoir le Peuple. Marque évidente, que les Anglois en général n'étoient pas contens du traitement fait à ce Prince, ni de l'Elévation de *Henri*, quoique l'autorité du Parlement y fût intervenue.

En 1402, il ſe répandit dans tout le Royaume un bruit, que *Richard* étoit en vie, & qu'il étoit en Ecoſſe, ſur le point d'entrer en Angleterre pour arracher la Couronne au nouveau Roi. Ce bruit fut ſuivi de pluſieurs Ecrits violens, qu'on afficha de nuit, en divers endroits de Londres. Le Chevalier *Clarendon*, Fils-naturel du fameux *Prince de Galles*, fut pendu pour avoir appuyé ce bruit, avec huit Moines & un Docteur en Théologie, coupables du même crime. *Henri* étant perſuadé qu'il ne gagneroit rien par la clémence, ne pardonna jamais à ceux qui conſpirerent contre lui, ou qui furent convaincus d'avoir appuyé la fauſſe nouvelle de la vie de *Richard*.

Il faut pourtant excepter de ce nombre le Comte de *Northumberland*, de la Famille des *Percys*, auquel il pardonna une fois. Comme les Revoltes de ce Comte font la matiere d'une partie conſidérable de l'Hiſtoire de ce Regne, nous allons en donner un petit détail.

iſtoire Comte Nort- nber- d.

Henri Percy, Comte de *Northumberland*, étoit Gouverneur des Provinces du Nord, ſur la fin du Regne de *Richard II*. Peu de tems avant que ce Prince partît pour ſon dernier voyage d'Irlande, il envoya un ordre exprès à ce Comte de le venir joindre, ſur quelques ſoupçons qu'il avoit conçus contre lui. Soit que ce Seigneur eût déja commencé ſes pratiques avec le Duc de *Lancaſtre*, qui étoit alors à Paris, ou pour quelque autre ſujet, il ſe diſpenſa d'obéir au Roi, ſous prétexte que ſa préſence étoit néceſſaire dans les Provinces dont il avoit le Gouvernement. Sur ce refus, *Richard* le déclara Traitre, par une Proclamation, & confiſqua tous ſes biens. Irrité de ce traitement, *Percy* fut le prémier qui alla joindre *Henri*, lorſqu'il fut deſcendu à *Ravenſpur*. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit du nombre, & peut-être le Chef de ceux qui l'avoient invité à paſſer en Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, par ſa promtitude à ſe déclarer pour lui, il entraina tout le reſte du Royaume dans la même réſolution. Il fut auſſi un de ceux qui travaillerent le plus fortement à lui mettre la Couronne ſur la tête. Ces ſervices importans ne demeurerent pas ſans recompenſe. Dès que *Henri* eut été proclamé, il lui confirma le Gouvernement des Provinces du Nord, & lui confera la Charge de Grand-Connétable. Peu de jours après, il lui fit préſent de l'Ile de *Man*. De ſon côté, le Comte de *Northumberland* étoit tellement attaché aux intérêts & à la perſonne du Roi, que ce Prince le regardoit comme le plus fidele de ſes Sujets, & le plus zélé pour ſon ſervice.

HENRI IV.

Fait Grand-Connétable d'Angleterre.

Victoires remportées par ce Comte ſur les Ecoſſois.

En 1402, le Comte remporta deux victoires ſignalées ſur les Ecoſſois, la prémiere à *Nesbyt*, la ſeconde à *Humbledon*. Dans cette derniere, qui étoit la plus conſiderable, le Comte de *Douglas*, Général de l'Armée d'Ecoſſe, fut fait priſonnier, avec le Comte de *Fyffe* Neveu du Roi *Robert*, & divers autres Officiers diſtingués. Cette victoire fut la ſource d'une brouillerie, qui ſurvint entre le Roi & le Comte de *Northumberland*. Le prémier voulut avoir ces Priſonniers à ſa diſpoſition; & le Comte prétendit que c'étoit lui faire tort, que de le priver des rançons qu'il en pouvoit attendre. Il fut pourtant obligé de ceder aux ordres abſolus du Roi. Malheureuſement pour lui, il regarda le défaut de complaiſance du Roi comme un affront, dont il voulut ſe venger. Dans ce deſſein, il ſe ligua étroitement avec *Owen Glendor*, qui avoit fait revolter les Gallois, & avec le Comte de la *Marche*, qui étoit alors priſonnier de *Glendor*. Leur projet étoit de détrôner *Henri*, & de mettre le *Comte de la Marche* ſur le Trône; après quoi, le nouveau Roi devoit laiſſer le Païs de Galles à *Glendor*, & les Provinces ſituées au Nord de la Trente au Comte de *Northumberland*. Leurs meſures étant priſes, le Comte leva une Armée dans ſon Gouvernement; & à cauſe d'une maladie dont il fut attaqué, il en donna la conduite à *Henri Percy* ſon Fils, ſurnommé *Chaud-éperon*, & au Comte de *Worceſter* ſon Frere, qui allerent ſe joindre aux Gallois, près de *Shrewsbury*. Le Roi alla leur préſenter la Bataille, & remporta la victoire. Le jeune *Percy* ayant été tué & enterré après la Bataille, le Roi le fit déterrer & couper ſon corps en quatre quartiers, qui furent mis ſur des pieux. Le Comte de *Worceſter*, qui avoit été fait priſonnier, fut condamné à perdre la tête. Cependant, le Roi ne laiſſa pas de pardonner au Comte de *Northumberland*, qui alla ſe jetter à ſes pieds. Mais cette faveur ne fut pas capable de redonner au Comte ſes prémiers ſentimens pour ce Prince, ainſi que nous le verrons tout à l'heure. Mais il faut rapporter auparavant les autres Conſpirations qui ſe firent contre le Roi.

Brouillerie entre le Roi & le Comte.

Ligue du Comte avec Owen Glendor & le Comte de la Marche.

Victoire remportée par le Roi ſur les Rebelles.

Le jeune Percy deterré & coupé en quatre quartiers.

Pardon accordé au Comte de Northumberland.

En 1404, le bruit ſe répandit que *Richard II* étoit en vie, & en Ecoſſe. Un certain *Serlow*, qui avoit été ſon Domeſtique, étoit l'auteur de ce bruit, avec un nommé *Thomas Ward*, qui ſe donnoit pour le Roi *Richard*. *Serlow* fut pris & pendu avec pluſieurs autres, qui avoient appuyé ce bruit par de faux rapports.

Les Enfans du Comte de la Marche enlevés & repris.

En 1405, on enleva les Enfans du Comte *de la Marche*, qui étoient gardés à *Windſor* par ordre du Roi. Quoique ces Enfans fuſſent repris, on ne put jamais découvrir les auteurs de cet attentat. Le Duc d'*Albemarle*, qui étoit devenu *Duc d'Yorck* par la mort de ſon Pere, fut arrêté ſur quelques ſoupçons, & demeura plus de trois mois en priſon.

Conſpiration contre le Roi.

La même année vit naitre une grande Conſpiration contre le Roi. *Richard Scroop* Archevêque d'*Yorck*, le Comte de *Northumberland*, *Thomas Mowbray* Comte-Maréchal, les Lords *Bardolf*, *Haſtings*, & divers autres Seigneurs, ayant réſolu de faire leurs efforts pour détrôner le Roi, aſſemblerent une nombreuſe Armée à *Yorck*. Ils y publierent un Manifeſte, dans lequel les noms d'*Uſurpateur*, de *Traitre*, & d'*Archi-Traitre*, ne lui étoient pas épargnés. Heureuſement pour lui, le Comte de *Weſtmorland*, qui marchoit alors vers l'Ecoſſe avec un Corps d'Armée, s'étant trouvé proche d'*Yorck* lorſque la Rebellion éclata, le délivra de ce danger par une inſigne trahiſon. Il feignit d'adhérer aux ſentimens des Revoltés, & ayant trouvé le moyen d'attirer à une Conference l'Archevêque d'*Yorck* & le *Comte-Maréchal*, il les arrêta priſonniers. La priſe de ces deux Chefs diſſipa la Conſpiration; le Roi leur fit couper la tête, auſſi-bien qu'aux Lords *Haſtings* & *Falconbridge*, qui eurent le malheur d'être pris dans la ſuite. Les Comtes de *Northumberland* & *Bardolf* ſe retirerent en Ecoſſe. L'année ſuivante, le Roi noua une ſecrete intelligence avec certains Seigneurs Ecoſſois, qui promirent de lui livrer ces deux fugitifs. Mais ceux-ci en furent avertis à tems, & ſe ſauverent dans le Païs de Galles.

Bruit touchant Richard II.

En 1407 on trouva dans Londres, & dans pluſieurs autres Villes, des Affiches qui marquoient que *Richard II* étoit en vie, & qu'il alloit rentrer dans le Royaume, à la tête d'une puiſſante Armée. Le Peuple y étoit exhorté à ſe joindre à lui, pour chaſſer l'Uſurpateur. Diverſes perſonnes furent punies, pour avoir répandu ou appuyé ce faux bruit. La Comteſſe d'*Oxford*, Mere du feu Duc d'*Irlande*, Favori de *Richard II*, eut ſa grace; mais ſon Sécretaire fut pendu

Autres complots

La même année, le Roi fut ſur le point d'être pris par des Cor-

(2) Le Roi ſe deroba pendant la nuit pour ſe rendre à *Londres*; & peu d'heures après, les Rebelles arriverent à *Windſor*. Hiſtoire de *Henri IV*, par le Chevalier *Jean Hayward*.

HENRI IV. contre Henri.

Corſaires François, en allant par mer à une de ſes Maiſons de la Province de *Norfolck*. On ne douta point qu'il n'eût été trahi par quelqu'un de ſes Domeſtiques. Une autre fois, on avoit trouvé ſous ſon matelas un inſtrument de fer à trois pointes, qui ne pouvoit manquer de lui ôter la vie, s'il ſe fût couché deſſus. Ainſi ce Prince ne vivoit pas ſans inquiétude, au milieu de ceux qui le ſervoient.

Ligue du Comte de Northumberland avec Owen Glendor.

En 1408, le Comte de *Northumberland* & le Lord *Bardolf* s'étant ligués avec *Owen Glendor*, publierent un Manifeſte très injurieux au Roi. En même tems, ils rentrerent par l'Ecoſſe dans les Provinces du Nord, où ils leverent une Armée à deſſein de s'aller joindre aux Gallois. Le Roi ſe trouva extrêmement ſurpris de cette nouvelle Revolte, contre laquelle il n'étoit pas préparé. Mais pendant qu'il prenoit des meſures pour aller s'oppoſer aux Revoltés, & qu'il étoit même en marche vers le Nord, *Thomas Rokeby*, qui étoit Grand-Sherif d'*Yorck*, le tira de cet embaras. Cet Officier ayant déja levé quelque monde, pour ſe joindre au Roi; à ſon arrivée, le Comte de *Northumberland* jugea qu'il étoit très important pour lui de diſſiper cette Troupe, qui auroit pu s'augmenter & lui faire de la peine. *Rokeby*, quoique très inférieur en nombre, ne put ſe réſoudre à reculer. Il reçut le Comte avec tant de fermeté, qu'après un combat fort opiniâtre, il remporta la victoire. Le Comte de *Northumberland* fut tué, & le Lord *Bardolf* ayant été bleſſé & fait priſonnier, le Sherif lui fit couper la tête. C'eſt ainſi que le Roi ſe vit enfin délivré du Comte de *Northumberland*, qui, après lui avoir rendu de grands ſervices, étoit devenu ſon plus dangereux ennemi. Si ce Comte eût vêcu plus longtems, il lui auroit ſans doute fait courir encore le riſque de perdre la Couronne, qu'il lui avoit procurée.

Rokeby Grand-Sherif d'Yorck le défait. Le Comte de Northumberland tué dans l'action.

J'ai mis toutes ces Conſpirations de ſuite, comme ayant du rapport à un même Article; je veux dire, au mécontentement des Anglois, touchant la Dépoſition de *Richard*, & l'Elévation de *Henri*. Celui-ci n'évita tous ces dangers, que par des accidens extraordinaires. Naturellement, ces Conſpirations devoient lui cauſer plus d'embaras, qu'elles ne lui en donnerent en effet. Mais elles le rendirent ſi ſoupçonneux, que la moindre choſe lui faiſoit ombrage. Paſſons préſentement à quelques autres matieres, qui regardent ſes Affaires domeſtiques.

Mariage de la Fille du Roi Henri.

En 1401, *Henri* arrêta le mariage de *Philippe*, ſa Fille ainée, avec *Louis de Baviere*, Comte Palatin du Rhin, Petit-fils de l'Empereur *Robert*.

En 1402, il maria *Blanche* ſa ſeconde Fille, avec *Eric* Roi de Danemarc, qui étoit encore ſous la Tutele de la Reine *Marguerite* ſa Mere.

Dans le même tems, il faiſoit négocier le mariage du Prince de *Galles*, ſon Fils ainé, avec une Sœur d'*Eric*; mais ce projet ne réuſſit pas.

Manege de ce Roi.

Enfin, dans la même année il conclut ſon propre mariage, avec *Blanche de Navarre*, Veuve du Duc de *Bretagne*.

En 1404, la Chambre des Communes préſenta une Adreſſe au Roi, pour le prier de faire ſaiſir les Revenus du Clergé, qui étoit trop à ſon aiſe; mais le Roi le refuſa. Ce Parlement fut appellé *Lack-learning*, c'eſt-à-dire, ſans Lettres, ou Ignorant.

En 1406, les Communes ayant refuſé un Subſide au Roi, il tint le Parlement aſſemblé juſqu'à ce qu'on lui eût accordé ce qu'il ſouhaitoit. Ce fut dans cette Séance, que ſe fit l'Acte contre la Succeſſion des Femmes & de leurs Deſcendans, dont il a été parlé ci-devant. Il y a beaucoup d'apparence, que le Roi l'obtint par la même voye que le Subſide; ou par quelque autre, où il entroit de la contrainte.

La même année, cet Acte fut révoqué, au mois de Décembre.

En 1410, le Comte de *Northumberland* étant mort, & la France commençant à être agitée par des diviſions inteſtines, *Henri* ne fut plus dans les inquiétudes où il avoit été. Il commença même, par certaines démarches, à faire comprendre qu'il n'avoit pas pour l'Autorité deſpotique autant d'averſion qu'il en avoit fait paroître avant que de monter ſur le Trône. Il employa divers moyens illicites, pour faire tomber le choix des Députés pour le Parlement ſur des gens qui lui fuſſent dévoués. Ces pratiques allerent ſi loin, que le Parlement qui s'aſſembla cette année, ſe vit obligé de faire un Acte très rigoureux pour remédier à cet abus, dont on avoit ſenti les terribles ſuites ſous le Regne précédent.

Efforts de Henri pour avoir un Parlement à ſa dévotion.

Dans cette même Séance, la Chambre des Communes revint à la charge, touchant les Revenus du Clergé; mais le Roi lui fit une réponſe fort aigre. Dans la diſpoſition où il ſavoit que le Peuple étoit à ſon égard, il n'avoit garde de ſe brouiller avec le Clergé; moins encore de l'attaquer par un endroit ſi ſenſible. Il répondit auſſi durement à une autre Adreſſe, que la même Chambre lui préſenta en faveur des *Wicleffites*, ou *Lollards*. La hauteur du Roi aigrit les Communes, qui à leur tour lui refuſerent un Subſide qu'il demandoit. Mais il tint le Parlement aſſemblé juſqu'à ce qu'il l'eût obtenu.

C'eſt ici que finiſſent les Affaires, que ce Prince eut avec ſes propres Sujets. Il vêcut encore un peu plus de deux ans, toujours jaloux de ſon autorité juſqu'à l'excès, & portant même ſes ſoupçons ſur ſon propre Fils. Pendant ſa derniere maladie, il vouloit avoir toujours la Couronne & le Sceptre auprès de ſon lit, de peur que quelqu'un ne les lui enlevât. Il mourut le 20 de Mars 1413, après avoir langui quelques mois.

HENRI IV. Mort de Henri.

Je me ſerois volontiers diſpenſé de faire l'Abregé des Evenemens de ce Regne, à cauſe du petit nombre de Pieces importantes qui ſe trouvent dans ce VIII Tome. Mais j'ai cru qu'il ne faloit pas perdre le fil de l'Hiſtoire, qui pourra être néceſſaire pour la ſuite. Voici préſentement les Actes les plus remarquables de ce Tome, par rapport aux Affaires domeſtiques.

ACTES concernant les AFFAIRES DOMESTIQUES.

1399. Patente qui conſtitue le Comte de *Northumberland* Grand-Connétable d'Angleterre. Du 30 Sept. Page 89.

Créations d'un Grand-Marechal. D'un Grand-Senéchal. D'un Lieutenant du Grand-Senechal. D'un Duc de Cornouaille. Don de l'Ile de Man, &c.

Autre pour la Charge de Grand-Maréchal, donnée à *Raoul Newill*, Comte de *Weſtmorland*. Ibid.

Autre pour la Charge de Grand-Senéchal, conferée à *Thomas de Lancaſtre*, ſecond Fils du Roi. Du 15 Octob. Page 91.

Autre qui conſtitue *Thomas Percy*, Comte de *Worceſter*, Lieutenant du Grand-Senéchal, pendant la Minorité de *Thomas de Lancaſtre*. Ibid.

Autre qui crée *Henri*, Fils ainé du Roi, *Duc de Cornouaille*. Ibid. Celle qui regarde la Principauté de Galles, ne ſe trouve point dans ce Recueil.

Don au Comte de *Northumberland*, de l'Ile de *Man*; avec le Privilege de porter au Couronnement, l'Epée nommée *Lancaſtre*, à la main gauche du Roi. C'étoit la même Epée que *Henri* portoit, lorſqu'il deſcendit à *Ravenſpur*. Du 19 Novembre. Page 94.

Ordre de bruler les *Ragmans*, ou Promeſſes en blanc, exigées par le Roi *Richard*. Du 10 Décembre. Page 117.

Ragmans brulés.

1400. Ordre pour arrêter les Comtes de *Kent* & de *Huntington*. Du 5 Janvier. Page 121.

Ordre pour arrêter, &c. Ordre de garder dans la Tour, &c.

Autre pour garder à la Tour, le Comte de *Huntington*, l'Evêque de *Carliſle* & *Roger Walden*. Ibid. Ce Roger *Walden* avoit été nommé à l'Archevêché de *Cantorbery*, à la place de *Thomas Arundel*, exilé ſous le Regne de *Richard II*, & avoit fait depuis les fonctions d'Archevêque. Mais par l'Ordonnance du Parlement, *Arundel* avoit repris ſon poſte, depuis la révolution. Peut-être *Walden* étoit-il entré dans la Conſpiration des Seigneurs. Quoi qu'il en ſoit, il fut dans la ſuite Evêque de Londres.

Ordre de procéder au Jugement des Evêques accuſés de Trahiſon, nonobſtant certain Statut de Parlement. Du 28 Janvier. Page 123.

Ordre de faire le Procès, &c.

Don fait aux habitans de *Cirenceſter*, pour le ſervice rendu au Roi, contre les Seigneurs rebelles. Page 130. Parmi les Hiſtoriens Anglois, les uns veulent que ce fut à *Chicheſter*, où les quatre Seigneurs furent attaqués par le Maire, & d'autres à *Cirenceſter*. Cet Acte détermine la choſe en faveur des derniers.

Don fait aux habitans de Cirenceſter.

1401. Pluſieurs Pieces, comme Conventions, Contrats de mariage, &c. qui regardent le mariage de *Blanche*, Fille ainée du Roi, avec le Comte *Palatin*. Page 170. 176. 179. 200. 205. &c.

Pieces concernant le mariage de la Fille ainée du Roi.

Pardon à l'Evêque de *Carliſle*. Du 18 Novembre. Page 165.

Pardon à l'Evêque de Carliſle.

1402. Ordre d'arrêter & mettre en priſon ceux qui font courir le bruit que *Richard II* eſt en Ecoſſe. Du 9 Mai. Page 255.

Ordre d'arrêter, &c.

Diverſes Pieces, qui regardent le mariage de *Philippe* Fille du Roi, avec *Eric* Roi de Danemarc; & du Prince de *Galles*, avec une Sœur d'*Eric*. Mai & Juin Pages 257. 259. 265.

Pieces concernant les mariages d'Eric & de ſa Sœur.

Proclamation contre ceux qui ſement de faux bruits, touchant le Roi *Richard II*. Du 5 Juin. Page 261.

Défenſe de pourſuivre ceux qui ont dit innocemment, que le Roi *Richard* eſt en vie. Du 13 Juillet. Page 268. Cette Défenſe ne fut faite qu'après que pluſieurs perſonnes eurent été exécutées.

Faux bruits touchant Richard.

Défenſe au Comte de *Northumberland* de diſpoſer des priſonniers Ecoſſois, faits au combat de *Humbledon* (1). Du 22 Septembre. Page 258.

Priſonniers Ecoſſois faits à Humbledon.

Ordre qui regarde le voyage, que la nouvelle Reine doit faire de Bretagne en Angleterre. Du 10 Novembre. Page 281.

1403. Don de certaines Terres fait au Comte de *Northumberland*, pour les ſervices qu'il a rendus au Roi contre les Ecoſſois. Du 2 Mars. Page 289.

Don fait au Comte de Northumberland.

Ordre pour accompagner le Roi à la Guerre, contre les *Percys*. Du 16 Juillet. Page 313.

Guerre contre les Percys.

Pouvoir au Prince de *Galles* de recevoir en grace les Rebelles vaincus à *Shrewsbury*. Du 25 Juillet. Page 320.

Pardon accordé aux Rebelles.

Ordre de mettre la tête du Comte de *Worceſter* ſur le Pont de Londres. Ibid.

Tête du Comte de Worceſter.

Serment exigé des habitans de *Northumberland*, qu'ils n'obéiront plus au Comte de ce nom. Du 15 Août. Page 322.

Serment exigé &c.

Patente qui confere la Charge de Grand-Connétable à *Jean de Lancaſtre*, ſecond Fils du Roi. Du 10 Septembre. Page 330. C'eſt celui qui fut dans la ſuite le fameux Duc de *Bedfort*.

Grand-Connétable d'Angleterre.

1404. Amniſtie à ceux qui ont ſemé de faux bruits touchant *Richard*. Du 20 Mars. Page 353.

Convention, par laquelle le Comte de *Northumberland* s'engage à livrer au Roi le Château de *Barwick*. Du 9 Juillet. Page 364.

Château de Barwick.

Pardon à la Comteſſe d'*Oxford*, pour avoir appuyé les faux bruits

Pardon accordé à la Comteſſe d'Oxford.

(1) Dans les *Fœdera* cet endroit eſt nommé *Hemelden*, près de *Woller* dans le Comté de *Northumberland*.

HENRI IV.

bruits touchant *Richard II.* Du 5 Décembre. Page 379.

Requête [d]u Duc d'Yorck.

1405. Requête du Duc d'*Yorck*, en priſon depuis dix-ſept ſemaines, adreſſée au Conſeil. Du 6 Mars.

Autre de [l]a Ducheſſe d'Yorck.

Autre de la Ducheſſe d'*Yorck*, qui demande une ſubſiſtance pour le Duc ſon Epoux. Pages 386. 388.

Pouvoir de compoſer, &c.

Pouvoir de compoſer avec les Rebelles, pour leur pardon. *A Pontefract.* Du 25 Avril. Page 394.

Ordre de ſaiſir les Privileges, &c.

Ordre de ſaiſir les Privileges de la Ville d'*Yorck*. Du 3 Juin. Page 398.

Ordre de ſaiſir l'Ile de Man.

Ordre de ſaiſir l'Ile de *Man*, appartenant au Comte de *Northumberland.* Ibid.

Adhérans de l'Arch. d'Yorck.

Pouvoir de compoſer avec les adhérans de l'Archevêque d'*Yorck*, pour leur pardon. Du 13 Juin. Page 399.

Citation au Comte de Northumberland.

Citation au Comte de *Northumberland* & à *Thomas Bardolf.* Du 18 Juillet. Page 405.

1406. Proclamation contre les mêmes. Du 19 Juin. Page 442.

Voyage de la Reine Philippe, &c.

Ordre touchant le voyage de la Reine *Philippe* en Danemarc. Du 22 Juillet. Page 446.

Succeſſion.

Acte du Parlement, qui règle la Succeſſion de la Couronne, & qui en revoque un de la même année, qui excluoit les Femmes & leurs Deſcendans. Décemb. Page 462. Cet Acte eſt ſigné du Roi, des Seigneurs, & de l'Orateur des Communes, au nom de toute ſa Chambre.

Préparatifs pour le Voyage du Roi.

1411. Ordre de préparer des Vaiſſeaux, pour un voyage que le Roi doit faire au-delà de la Mer. Du 3 Septemb. Page 700.

C'étoit pour aller ſe mettre en poſſeſſion de certaines Places de Guyenne, que les Orléannois devoient lui livrer. Voyez l'Article de FRANCE.

Amniſtie générale.

Amniſtie générale, pour tous les Criminels, les débiteurs du Roi exceptés. Du 22 Décemb. Page 711.

Patentes du Duc de Clarence.

1412. Patente qui crée *Thomas*, ſecond Fils du Roi, Duc de *Clarence.* Du 1 Juillet. Page 757.

Autre qui établit ce même Prince, Lieutenant-Général en Guyenne. Du 11 Juillet. Page 758.

AFFAIRES DE GALLES.

DEpuis le commencement du Regne d'*Edouard I*, le Païs de Galles étoit uni à l'Angleterre; mais les Gallois regardoient cette union comme une véritable ſervitude. On les avoit forcés à recevoir des Loix & des Coutumes, qui, bien que meilleures que celles de leurs Ancêtres, étoient pourtant celles d'un Peuple vainqueur, contre lequel ils avoient longtems diſputé leur Liberté. C'étoit aſſez pour les leur rendre inſupportables. Le Regne de *Henri IV* ayant, pour ainſi dire, commencé par une Conſpiration, qui avoit fait connoitre que les Anglois n'étoient pas trop contens de la révolution qui venoit d'arriver dans leur Païs, les Gallois crurent que la conjoncture étoit favorable pour ſecouer le joug.

Hiſtoire d'Owen Glendor.

Owen Glendor, ou plutôt *Glendourdy*, ainſi qu'il eſt toujours nommé dans les Actes de ce Recueil, fut celui qui inſpira ce deſſein aux Gallois ſes Compatriotes. C'étoit un Gentilhomme mécontent des Anglois, pour certains intérêts particuliers, & qui étant plein d'ambition, cherchoit à établir ſa fortune ſur quelque changement extraordinaire. Il fit éclater ſon deſſein, l'année 1400, pendant que *Henri* étoit occupé à la Guerre contre l'Ecoſſe. Tout à coup, les Gallois prirent les armes, ſous la conduite de *Glendourdy*. Dans la ſuite, ce Chef ambitieux ſut ſi bien ſe concilier l'affection & la confiance de ſes Compatriotes, qu'ils le reconnurent pour leur Souverain. Depuis ce tems-là, il prit le Titre de *Prince de Galles.*

Il prend le titre de Prince de Galles.

Le Roi ſe trouvant en Ecoſſe lorſque cette Rebellion éclata, le Comte *de la Marche*, qui ſe tenoit dans ſa Terre de *Wigmore*, aſſembla quelque Nobleſſe des environs, pour s'oppoſer à *Glendourdy*. Celui-ci, qui vouloit acquérir de la réputation parmi les Gallois, ne ſe contentant pas de ſe précautionner contre les attaques des Anglois, alloit encore les inſulter ſur leurs frontieres. Le Comte *de la Marche*, ayant voulu le repouſſer, fut battu & fait priſonnier. Le Roi crut, ou feignit de croire, qu'il s'étoit fait prendre volontairement; & ſous ce prétexte, il ne voulut jamais faire aucune démarche pour le racheter. Il étoit trop content de voir ce Rival hors d'état de lui nuire, pour vouloir travailler à le tirer de captivité. Ainſi *Glendourdy* garda ſon priſonnier, en attendant l'occaſion d'en faire quelque uſage contre le Roi, ou d'en tirer une groſſe rançon.

Il défait le Comte de la Marche.

Henri ayant d'abord négligé la Revolte des Gallois, *Glendourdy* fit quelques progrès, & inſulta ſouvent les Anglois, ſans trouver beaucoup d'oppoſition. Enfin, en 1401 le Roi entra dans le Païs de Galles, à la tête d'une Armée. Mais comme les Gallois ſe retirerent ſur leurs Montagnes, il ne lui fut pas poſſible de les joindre. Tout ce qu'il put faire, fut de ravager leur Païs.

Les Gallois ſe retirent dans leurs Montagnes.

En 1402, il fit en ce Païs-là une ſeconde expédition, dont il ne tira pas de plus grands avantages, à cauſe que l'Eté fut extraordinairement pluvieux.

Le Prince Henri défait les Rebelles.

En 1405, *Henri* donna la conduite de la Guerre de Galles au Prince *Henri* ſon Fils ainé, qui battit deux fois les Rebelles, dans l'eſpace d'environ un mois.

Revolte de l'Archevêque d'Yorck.

Dans cette même année, éclata la Revolte de l'Archevêque d'*Yorck*, qui fut étouffée plutôt qu'on n'avoit pu l'eſperer, par la priſe & le ſupplice de ce Prélat. Vraiſemblablement, lui & les autres Chefs des Mécontens agiſſoient de concert avec la France & avec *Glendourdy*. En effet, ce même Eté-là, le Maréchal de *Montmorenci* arriva dans le Païs de Galles, avec une Armée de douze-mille hommes. Si en ce tems-là les Rebelles n'avoient pas été diſſipés, le Roi ſe ſeroit ſans doute trouvé bien embaraſſé. Les François & les Gallois s'étant joints enſemble, s'emparerent de *Carmarthen*, de *Worceſter*, & de quelques autres Places, où ils firent un grand butin. Le Roi qui étoit alors dans les Provinces du Nord, ſe mit incontinent en marche vers le Païs de Galles. Mais à ſon approche, les François ſe rembarquerent, & laiſſerent à *Glendourdy* le ſoin de ſe tirer d'affaire comme il pourroit. Heureuſement pour les Gallois, la ſaiſon ſe trouva trop avancée, pour que *Henri* pût faire aucun exploit conſiderable en ce Païs-là.

Les François ſe joignent aux Gallois, mais ſe rembarquent à l'approche du Roi.

Depuis cette expédition, le Roi laiſſa les Gallois en repos, de peur que le deſeſpoir ne les portât à faire venir de nouvelles Troupes de France. Comme ce n'étoit que de ce côté là, que les Gallois & les autres Mécontens pouvoient eſperer du ſecours, il avoit pris une ferme réſolution de ne pas rompre ouvertement avec cette Couronne. Il aimoit mieux abandonner pour un tems le Païs de Galles, que de donner lieu aux Gallois d'y attirer des Armées étrangeres, qui auroient pu cauſer un Soulevement général en Angleterre. C'étoit la véritable raiſon, qui lui faiſoit ſouffrir avec ſi peu de ſenſibilité les inſultes des Gallois, des François & des Ecoſſois. Ainſi *Glendourdy* demeura maitre du Païs de Galles, ſans que le Roi fît de grands efforts pour le réduire à l'obéïſſance.

Raiſon qu'avoit le Roi de laiſſer les Gallois en repos.

En 1408, *Glendourdy* ſe ligua encore une fois avec le Comte de *Northumberland*; mais la mort de ce Seigneur rompit toutes ſes meſures, & depuis ce tems-là, ſes affaires allerent en décadence. Privé du ſecours de cet Ami, & de celui de la France dont les affaires commençoient à ſe brouiller, il perdit peu à peu ſon crédit parmi ſes Sujets, qui le voyoient deſormais hors d'état de les proteger. Même, dans la crainte où il étoit d'être livré au Roi, il ſe tint caché pendant longtems. C'eſt ce qui a donné lieu à quelques Hiſtoriens de dire qu'il mourut en 1409. Mais on trouve dans le IX Tome de ce Recueil, qu'il étoit encore en vie en 1417. Après cela, les Gallois ſe rangerent d'eux-mêmes ſous l'obéïſſance du Roi.

Glendor ſe ligue avec le Comte de Northumberland.

Les Gallois ſe ſoumettent au Roi.

ACTES concernant les Affaires de GALLES.

Ordre aux Vaiſſeaux, &c.

1400. Ordre aux Vaiſſeaux de ſe tenir prêts à ſuivre le Roi dans le Païs de Galles. A *Northumberland.* Du 19 Septemb. Page 159. C'étoit lorſque le Roi retournoit d'Ecoſſe.

Terres de Glendor données, &c.

Don à Jean de *Sommerſet*, Frere du Roi, des Terres d'*Owen Glendourdy.* Page 163.

Protection pour les Gallois.

Protection pour les Gallois, qui ſe tiendront dans leur devoir. Du 30 Novemb. Page 167.

Ordre de ſe tenir, &c.

1401. Ordre de ſe tenir prêt à réſiſter aux Ennemis [*les François*] qui doivent envoyer du ſecours aux Gallois. Du 10 Janvier. Page 172.

Pardon aux Gallois rebelles.

Pardon aux Gallois rebelles, qui ſe rangeront ſous l'obéïſſance du Roi, *Owen Glendourdy*, *Rees-ap-Tudor*, & *Guillaume-ap-Tudor* exceptés. Du 10 Mars. Page 181.

Reglement touchant le Païs de Galles.

Reglement & Ordonnance du Parlement, touchant le Païs de Galles. Du 18 Mars. Page 184.

Proclamation contre Glendor.

Proclamation contre *Owen Glendourdy.* Page 220.

Patente, &c.

1403. Patente qui établit le Prince *Henri*, Fils du Roi, Lieutenant dans le Païs de Galles. Du 7 Mars. Page 291.

Pardon accordé aux rebelles.

1404. Pouvoir de recevoir en grace les Gallois rebelles. Du 4 Septemb. Page 331.

Traité de Glendor avec la France.

Plein-pouvoir, donné par *Glendourdy* à ſes Ambaſſadeurs, de traiter une Alliance perpétuelle, ou à tems, avec la France. Du 10 Mai. Page 356.

Traité de Ligue, entre le Roi de France & *Owen Glendourdy.* Du 14 Juillet. Page 365.

1405. Ratification de *Glendourdy.* Du 12 Janvier. Page 382.

Lettre du Prince au Roi.

Lettre du Prince *Henri* au Roi ſon Pere, où il lui rend compte de la victoire qu'il a remportée ſur les Gallois.

Amniſtie générale.

1411. Amniſtie générale, dont *Glendourdy* eſt excepté. Du 21 Décemb. Page 711.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

PEndant le Regne de *Richard II*, toutes les Trèves que l'Angleterre avoit faites avec la France, avoient été communes avec l'Ecoſſe. Sous le Regne de *Henri IV*, preſque toutes les ruptures le furent auſſi.

Les Ecoſſois rompent la Trève.

Au mois d'Octobre de l'année 1399, peu de tems après que *Henri* eut été couronné, *Robert* Roi d'Ecoſſe rompit la Trève, & s'empara du Château de *Werck*. Il croyoit que la révolution, qui venoit d'arriver en Angleterre, ne pouvoit manquer de produire de grands Troubles, & il vouloit en profiter. Par la même raiſon, *Henri* diſſimula cette inſulte, & mit l'affaire en négociation. *Robert* voyant que perſonne ne branloit encore en Angleterre, & que la France ne faiſoit aucun préparatif pour ſoutenir les intérêts du Roi dépoſé, fut bien aiſe que *Henri* lui ouvrît une porte pour ſe tirer d'affaires.

Le Comte de la Marche

L'année ſuivante, 1400, *George Dumbar*, Comte *de la Marche*, Ecoſſois, mécontent de ſon Souverain, demanda la pro-

HENRI IV.

Henri IV. demande la protection du Roi d'Angleterre.

tection du Roi d'Angleterre, par le moyen du Comte de *Northumberland*. Henri la lui accorda; & peu de tems après, ce Seigneur s'étant rendu à Londres, y fit hommage au Roi, qui lui donna certaines Terres, en recompenſe de celles qu'il abandonnoit en Ecoſſe. *Robert* demanda le Transfuge, & *Henri* refuſa de le livrer. Sur ce refus, *Robert* lui déclara la guerre.

Guerre avec l'Ecoſſe à cette occaſion.

Henri ne voulant point attendre ſon ennemi dans ſon Royaume, ſe hâta de marcher vers l'Ecoſſe. En approchant des frontieres, il fit ſommer *Robert* de venir lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecoſſe. *Robert* s'étant moqué de ces prétentions ſurannées, *Henri* entra dans l'Ecoſſe, & y aſſiegea le Château d'*Edimbourg*, dont il fut contraint de lever le Siege, à cauſe que la ſaiſon étoit trop avancée. (1) A peine ſe fut-il retiré pour aller paſſer l'Hiver à Londres, que les Ecoſſois firent une irruption en Angleterre, ſous la conduite des Chevaliers *Hopburn* & *Haliberton*. En ſe retirant, ils rencontrerent le Comte de *Northumberland*, qui les battit, & leur enleva leur butin. Cette victoire procura une Trève de ſix ſemaines, qui fut enſuite prolongée pour plus longtems.

Le Comte de Northumberland bat les Ecoſſois.

En 1402, les Ecoſſois firent encore une irruption en Angleterre, & furent auſſi battus, à *Nesbyt*, par le Comte de *Northumberland*.

La même année, le Comte remporta une victoire ſignalée à *Humbledon*, ſur le Comte de *Douglas*, qui étoit entré en Angleterre avec une nombreuſe Armée. Le Général Ecoſſois y perdit un œil, & il y fut fait priſonnier, avec le Comte de *Fyffe*, Neveu du Roi *Robert*, & pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de diſtinction.

Trève avec l'Ecoſſe.

En 1404, on conclut une Trève entre les deux Nations, depuis le 15 de Juillet, juſqu'à Pâques de l'année ſuivante.

Rompue par une irruption en Angleterre.

En 1406, les Ecoſſois firent de nouveau une irruption en Angleterre. *Buchanan* dit qu'elle fut ſuivie d'une Trève de huit ans; mais on ne trouve point cette Trève parmi les Actes de ce Volume.

Robert Stuart & le Duc d'Albanie.

Robert Stuart, Roi d'Ecoſſe, étant un Prince d'un génie très médiocre, abandonnoit le ſoin du Gouvernement à *Robert Duc d'Albanie*, ſon Frere. Celui-ci ayant goûté le plaiſir de commander, forma le deſſein de ſe rendre maitre de la Couronne, après la mort du Roi. Pour cet effet, il faloit ſe défaire de *David* & de *Jaques* ſes Neveux, Fils de *Robert* ſon Frere. Il vint à bout de ce deſſein, à l'égard du prémier. *Robert* l'en ayant ſoupçonné, & n'ayant pas aſſez de fermeté pour l'en punir, penſa aux moyens de mettre le Prince *Jaques*, le ſeul Fils qui lui reſtoit, à couvert de ſes embuches. Pour cet effet, il prit la réſolution de l'envoyer en France. Le jeune Prince, faiſant voile près des côtes d'Angleterre, ſe trouva tellement incommodé de la Mer, qu'il voulut deſcendre à terre. Il n'y fut pas plutôt, qu'il ſe vit arrêté, & conduit au Roi, qui le fit enfermer dans la Tour. Le Roi ſon Pere en mourut de chagrin, & le *Duc d'Albanie* prit la Régence du Royaume, en attendant le retour de *Jaques*, à qui la Couronne appartenoit. Depuis ce tems-là, le *Duc d'Albanie* évita ſoigneuſement de chagriner le Roi d'Angleterre, de peur qu'il ne mît ſon priſonnier en liberté.

Jaques Prince d'Ecoſſe pris & enfermé dans la Tour.

Cependant, en 1410, *Robert de Humfreville*, Commandant d'une Flotte Angloiſe, entra dans le Golfe d'*Edimbourg*, & fit quelques ravages des deux côtés. Cela donna lieu de préſumer, qu'il n'y avoit point de Trève concluë en 1406 pour huit années, ainſi que *Buchanan* l'aſſure.

Trève avec les Ecoſſois.

En 1412, on fit une Trève pour ſix ans.

ACTES concernant L'ECOSSE.

1399. Pouvoir, pour confirmer la Trève avec l'Ecoſſe. Du 10 Decemb. Page 113.

Sauf-conduit pour le Comte de la Marche.

1400. Sauf-conduit pour *George Dumbar*, Comte *de la Marche*. Du 12 Mars. Page 133. Commiſſion pour traiter avec le même. Ibid.

Trève avec la France.

Ordre de notifier au Roi d'Ecoſſe la confirmation de la Trève entre l'Angleterre & la France. Du 24 Mai. Page 144.

Ordre aux Vaſſaux, &c.

Ordre aux Vaſſaux de ſe tenir prêts pour accompagner le Roi en Ecoſſe. 9 Juin. Page 146.

Paſſeport pour le Comte de la Marche.

Paſſeport pour le Comte *de la Marche*. Du 21 Juin. Ibid.

Et pour les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe.

Autre pour des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe. Du 24 Juin. Page 149.

Traité avec l'Ecoſſe.

Commiſſion pour traiter avec l'Ecoſſe. *A Yorck*. Du 26 Juin. Page 150.

Hommage du Comte de la Marche à Henri.

Engagement du *Comte de la Marche* de renoncer à l'obéïſſance du Roi d'Ecoſſe, & de faire hommage au Roi d'Angleterre, moyennant une penſion de 500 marcs, & le don du Château de *Sommerton*. Du 25 Juillet. Page 153.

Sommation de Henri à Robert.

Lettre de *Henri* au Roi *Robert*, pour le ſommer de venir lui rendre hommage pour l'Ecoſſe. *A Newcaſtle*. Du 6 Août. Page 156.

Sa Lettre aux Grands d'Ecoſſe.

Dans cette Lettre *Henri* renouvelle les prétentions d'*Edouard I* ſur l'Ecoſſe, & les déduit depuis *Brutus*, prémier Roi fabuleux de l'Ile d'*Albion*.

Autre Lettre aux Grands d'Ecoſſe, de la même teneur. Du 7 Août.

Citation peremptoire au Roi d'Ecoſſe. *A Lith*. Du 21 Août.

Ordre touchant les priſonniers Ecoſſois.

Défenſe de relâcher les priſonniers faits en Ecoſſe. Du 30 Octob. Page 162.

Trève avec l'Ecoſſe.

Trève avec l'Ecoſſe, pour ſix ſemaines. Du 9 Novemb. Page 166.

1401. Prolongation de la Trève juſqu'au 29 Décemb. 1401.

Ordre aux Vaſſaux.

1402. Ordre aux Vaſſaux de ſe tenir prêts pour accompagner le Roi en Ecoſſe. Du 4 Août. Page 172.

Priſonniers Ecoſſois faits à Humbledon.

1403. Commiſſaires établis, pour décider les différends touchant les priſonniers Ecoſſois faits à *Humbledon*. Du 9 Mars. Page 192.

Traité avec l'Ecoſſe.

1404. Plein-pouvoir pour traiter avec le Roi d'Ecoſſe. Du 6 Août. Page 321.

Rançon de quelques priſonniers Ecoſſois.

Plein-pouvoirs des Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe, pour traiter de la rançon du Comte de *Fyffe*, Fils du *Duc d'Albanie*, & d'*Archibald Douglas*. Du 23 Mai & 26 Juin. Pages 359 & 362.

Trève avec l'Ecoſſe.

Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, depuis le 20 Juillet juſqu'à Pâques 1405. Page 363.

Instructions pour les Commiſſ. &c.

1405. Instructions pour les Commiſſaires qui doivent traiter avec l'Ecoſſe. Du 4 Mars. Page 484.

Invaſion projettée par les Ec.

Ordre d'armer, contre l'invaſion projettée des Ecoſſois. Du 8 Septemb. Page 403.

Prince d'Ecoſſe à la Tour.

1406. Ordre de garder *Jaques*, Fils du Roi d'Ecoſſe, dans la Tour de Londres. Du 11 Juin. Page 484.

1410. Ordre d'armer contre l'invaſion projettée des Ecoſſois. Du 5 Juillet. Page 642.

Trève avec l'Ecoſſe.

1412. Trève avec l'Ecoſſe, juſqu'à Pâques de l'année 1418. Du 17 Mai. Page 737.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE.

LA Cour de France auroit bien ſouhaité que *Richard II* eût regné plus longtems. Elle voyoit avec plaiſir ſur le Trône d'Angleterre, un Prince ſi peu propre à lui cauſer de l'inquiétude. Incapable de faire un généreux effort pour recouvrer ce qui s'étoit perdu ſur la fin du Regne d'*Edouard III* ſon Ayeul, *Richard* ne s'étoit pas contenté de faire avec la France une Trève de vingt-huit ans, mais il s'étoit même allié avec le Roi *Charles IV* en épouſant *Iſabelle* ſa Fille. Ce mariage n'avoit pas été conſommé, à cauſe de la jeuneſſe de la Reine; mais la France avoit ſujet d'eſperer qu'il contribueroit à faire changer la Trève en une Paix, par laquelle elle conſerveroit les Provinces conquiſes par *Edouard*. La révolution arrivée en Angleterre par la Dépoſition de *Richard*, & par l'Elevation de *Henri* ſur le Trône, changea cette eſperance en crainte. Le Roi *Charles*, toujours malade, tomboit fréquemment dans des accès de folie, qui le mettoient hors d'état de prendre ſoin des affaires de ſon Royaume. Le Duc d'*Orléans* ſon Frere, & les Ducs *de Berri* & *de Bourgogne* ſes Oncles, qui gouvernoient en ſon nom, ne s'accordoient pas bien enſemble. Dans cette ſituation, il n'étoit que trop à craindre que le nouveau Roi d'Angleterre ne voulût remettre l'ancienne querelle ſur pied. Ces conſiderations porterent la Cour de France à demander un Saufconduit, pour des Ambaſſadeurs qu'elle avoit deſſein d'envoyer en Angleterre. Le prétexte de cette Ambaſſade étoit, ſelon les apparences, d'agir en faveur du Roi dépoſé; mais le véritable motif étoit de ſonder les diſpoſitions du nouveau Roi.

La Cour de France envoye des Ambaſſadeurs en Angleterre pour ſonder les diſpoſitions du nouveau Roi.

Henri ne laiſſa pas longtems la France en doute ſur ce ſujet. Immédiatement après qu'il eut reglé ſes Affaires domeſtiques dans le prémier Parlement qui ſe tint ſous ſon Regne, il envoya pour Ambaſſadeurs en France, l'Evêque de *Durham*, & le Comte de *Worceſter*. Ces deux Seigneurs eurent ordre de confirmer la Trève de vingt-huit ans; &, ſi la France le ſouhaitoit, de témoigner l'inclination du Roi à conclure une Alliance perpétuelle entre les deux Couronnes; & de propoſer le Mariage du *Prince de Galles*, ſon Fils ainé, avec une des Filles de *Charles VI*. C'en fut aſſez, pour faire comprendre à la Cour de France qu'elle n'avoit aucun ſujet de craindre, & qu'au contraire *Henri* la craignoit. La Trève fut pourtant confirmée; mais on éluda la propoſition du Mariage, ſous prétexte de la maladie du Roi.

Trève avec la France confirmée.

Depuis ce tems-là, les fréquentes Conſpirations qu'il y eut en Angleterre contre *Henri*, firent prendre à la Cour de France de nouvelles meſures. Elle réſolut de fomenter les Troubles de ce Royaume, en harcelant continuellement *Henri*, malgré la Trève qui venoit d'être confirmée. Ainſi, pendant tout ce Regne, l'Angleterre ne fut jamais, ni en Paix, ni en Guerre ouverte, avec

(1) Le Chevalier *Jean Hayward* raconte, que le Roi *Henri* entra en Ecoſſe à la tête d'une puiſſante Armée; qu'il brula pluſieurs Villes & Villages, demolit pluſieurs Châteaux, & une grande partie des Villes d'*Edimbourg* & de *Leith*, n'épargnant rien que les Egliſes & les Maiſons Religieuſes: de ſorte que par-tout où ſon Armée paſſa, on ne voyoit que Cadavres humains mis en pieces, & à demi pourris; l'air en étoit infecté, & la terre ſouillée de ſang & de carnage: la campagne étoit ravagée, l'herbe & le blé foulés aux pieds & gâtés. Ceux qui avoient echapé à la tuerie, remplirent de terreur tous les lieux où ils fuyoient, en exagerant les forces de l'*Angleterre*, pour diminuer la honte de leur fuite.

(2) La ſomme dûe ſe montoit à un million & demi d'Ecus.

HENRI IV.

avec la France. Le but du Conſeil de *Charles* étoit de laiſſer ce point indécis, afin de faire valoir la Trève, ſi les affaires d'Angleterre tournoient à l'avantage du nouveau Roi; ou de pouvoir profiter des Troubles, que le mécontentement des Anglois devoit vraiſemblablement produire en Angleterre. En même tems, il vouloit faire concevoir aux Mécontens de ce Royaume l'eſperance d'une puiſſante diverſion, en cas qu'ils ſe réſoluſſent à faire quelque vigoureux effort. La Politique de *Henri* donnoit lieu à cette conduite de la France. Comme c'étoit de ce côté-là ſeulement, que les Mécontens de ſon Royaume pouvoient eſperer du ſecours, il avoit pris une ferme réſolution de ne rompre jamais ouvertement avec cette Couronne. Il vouloit, à quelque prix que ce fût, ôter cette protection aux Gallois, & aux autres Mécontens; & pendant preſque tout ſon Regne, il ne ceſſa point de travailler au projet qu'il avoit formé d'une Alliance perpétuelle avec la France. Par cette conſideration, il ſouffrit diverſes inſultes de ſa part, ſans en témoigner beaucoup de reſſentiment. Toujours prêt à recevoir les excuſes les plus frivoles, il ne refuſoit jamais d'entrer en négociation pour la conſervation de la Trève, qu'elle violoit ſans ceſſe impunément, & ſans le moindre prétexte. Telles étoient les diſpoſitions des deux Cours, juſqu'à ce que les diviſions inteſtines de la France leur donnerent lieu de prendre d'autres meſures.

Politique de Henri en ne rompant jamais avec la France.

Revolte en Guyenne.

En 1399, la Trève de vingt-huit ans fut confirmée, ainſi qu'il a été déja dit. Cette même année, *Henri* fut ſur le point de perdre tout ce qui lui reſtoit en Guyenne, par la revolte que les Gaſcons méditoient, excités par le *Duc de Bourbon*, qui avoit été envoyé dans cette Province à ce deſſein.

La Veuve de Richard II renvoyée en France.

En 1401, *Charles* demanda qu'on lui renvoyât *Iſabelle* ſa Fille, Veuve de *Richard II.* Ce fut-là le ſujet d'une négociation, que *Henri* tiroit en longueur, parce qu'il avoit deſſein de marier cette Reine au *Prince de Galles*, ſon Fils. Ce projet n'ayant pas réuſſi, *Iſabelle* fut renvoyée au Roi ſon Pere.

Charles redemande la Dot.

En 1402, *Charles* demanda la reſtitution de l'argent que *Richard II* avoit reçu ſur la Dot d'*Iſabelle*. Pour s'empêcher de rendre cette ſomme, *Henri* fit demander à ſon tour les arrérages dûs de la Rançon du Roi *Jean* (2).

Les François font une deſcente dans l'Iſle de Wight.

En 1403, *Valeran* Comte de *S. Pol*, de la Maiſon de *Luxembourg*, fit une deſcente dans l'Iſle de *Wight*. Comme il avoit épouſé une Sœur uterine du Roi *Richard*, il prétendoit être autoriſé à venger la mort du Roi ſon Beau-frere. La France fournit des Troupes & des Vaiſſeaux pour cette expédition, & prétendit que par-là elle n'avoit pas violé la Trève (3).

Le Duc d'Orleans envoye un Cartel de défi à Henri.

Cette même année, le Duc d'*Orleans*, Frere de *Charles VI*, envoya au Roi d'Angleterre un Cartel de défi, pour ſe battre contre lui en combat ſingulier. (4) *Henri* fit demander à la Cour de France, ſi le Roi avoit quelque part à cette démarche, & proteſta qu'en ce cas, il la regardoit comme une rupture de la Trève. Mais il n'en put jamais tirer aucune réponſe, ſi non, que l'intention de *Charles* étoit d'obſerver la Trève.

Violations continuelles de la Trève par les François.

Pendant la Rebellion des *Percys*, le Duc d'*Orléans* avoit projetté de faire une deſcente en Angleterre, pendant que le *Duc de Bourgogne* feroit le Siege de *Calais*. La confirmation fréquente de la Trève ne fut jamais un obſtacle à ces ſortes de projets, que la France fit pendant tout ce Regne. La victoire, remportée par le Roi à *Shrewsbury*, la fit déſiſter de celui-ci.

Ils aſſiegent le Château de Mercks près de Calais.

En 1405, le Comte de *S. Pol* aſſiegea le Château de *Mercks*, proche de *Calais*, comme un préparatif au Siege de cette Place. Mais le Gouverneur de *Calais* accourut au ſecours, & chaſſa les François, qui étoient déja dans la Cour du Château.

Comme auſſi Bourg & Blaye.

Pendant ce tems-là, le Duc d'*Orleans* aſſiegeoit à la fois *Bourg* & *Blaye*, en Guyenne; mais il ne put réuſſir à les prendre. *Henri* ſouffroit & diſſimuloit ces affronts, ſans oſer preſque ſe plaindre de ces fréquentes violations d'une Trève, qui étoit tous les ans confirmée inutilement.

Les François débarquent dans le Païs de Galles.

Cette même année, le Maréchal de *Montmorenci* mit douze-mille hommes à terre, dans le Païs de Galles. Le deſſein de cette expédition étoit manifeſtement de favoriſer la Revolte de l'Archevêque d'*Yorck*, & des autres Conjurés, laquelle, heureuſement pour le Roi, ſe trouva étouffée quand les François arriverent.

Perfidie de la France.

La Ligue, que la France fit avec *Glendourdy*, fait encore voir qu'elle ne comptoit la Trève pour rien. Seulement elle proteſtoit qu'elle n'avoit pas envie de la rompre, quand elle n'avoit pu réuſſir dans ſes deſſeins. Malgré tout cela, *Mezeray*, & les autres Hiſtoriens François, diſent avec confiance, que *Henri* rompoit tous les ans la Trève de gayeté de cœur. Mais ils ne produiſent pas le moindre Fait particulier, pour prouver ce qu'ils avancent d'une maniere générale. D'ailleurs, il eſt certain que ce n'étoit ni l'intérêt, ni le deſſein de *Henri*, de rompre la Trève.

Et de ſes Hiſtoriens.

Querelle entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans.

Dans la ſuite, la France ſe trouva tellement agitée par des diviſions inteſtines, qu'elle ne fut plus en état de cauſer de l'inquiétude à *Henri*. *Jean Duc de Bourgogne*, qui avoit ſuccedé à *Philippe* ſon Pere en 1403, vivoit en très mauvaiſe intelligence avec le *Duc d'Orléans*. La haine réciproque de ces deux Princes étoit montée à un tel degré, qu'il étoit comme impoſſible qu'elle ne produiſît de funeſtes effets. Enfin, en 1407 *le Duc de Bourgogne* fit aſſaſſiner *le Duc d'Orléans*, & eut aſſez de credit pour ſe faire donner des Letres d'abolition pour ce crime. Après cela, il ſe rendit maitre de la perſonne du Roi, & gouverna ſeul le Royaume.

Ce dernier attaque.

Trève renouvellée. Deſſein ſur Calais manqué.

En 1408, la Trève entre les deux Couronnes fut renouvellée pour la Picardie & la Guyenne, juſqu'au 1 de Mai 1410. Lorſque cette Trève fut ſur le point d'expirer, *le Duc de Bourgogne* fit de grands preparatifs à *S. Omer*, pour le Siege de *Calais*. On prétend que le Gouverneur de *Calais* envoya à *S. Omer* un Incendiaire, qui, ayant mis le feu aux munitions préparées, rendit inutiles les deſſeins du Duc.

Revocation des Lettres d'abolition accordées au Duc de Bourgogne.

Les affaires de ce Prince l'ayant appellé dans les Païs-Bas, ſes Ennemis profiterent de ſon abſence, pour faire revoquer les Lettres d'abolition qui lui avoient été accordées, & pour le faire déclarer Ennemi de l'Etat. Sur ces entrefaites, il gagna une Bataille contre les Liégeois; & immédiatement après ſa victoire, il ſe rendit à *Paris* avec dix-mille chevaux. Mais il trouva qu'on avoit emmené le Roi à *Tours*. Quelque tems après, il ſe fit un accommodement entre ce Prince & le jeune *Duc d'Orléans*: mais le prémier demeura toujours maitre de la perſonne du Roi, & par conſéquent du Gouvernement.

Propoſition de mariage rejettée.

Henri voyant le *Duc de Bourgogne* ſi bien établi, reprit ſon prémier projet de faire Alliance avec la France; à quoi il crut que le Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles du *Duc de Bourgogne*, pourroit contribuer. Il fit propoſer ce Mariage; mais le Duc, qui avoit alors d'autres vues, ne ſe hâta pas de répondre à cette propoſition. Peu de tems après, le affaires de France changerent de face.

Brouilleries entre les Ducs de Bourgogne & d'Orleans.

Les *Ducs d'Orleans*, de *Berry*, de *Bretagne*, les Comtes d'*Alençon*, d'*Armagnac*, de *Clermont*, & pluſieurs autres, s'étant ligués enſemble contre le *Duc de Bourgogne*, leverent des Troupes, & s'approcherent de *Paris*. Le Duc leur oppoſa une Armée, qui n'étoit pas inférieure à la leur. Dans le tems qu'on étoit comme prêt d'en venir aux mains, il ſe fit entre eux un Traité, par lequel il fut convenu, que les Chefs des deux Partis ſe tiendroient éloignés de la Cour. Le *Duc de Bourgogne* exécuta cet Accord, & ſe retira dans ſon Païs de Flandre. Mais les *Orléannois* ne furent pas de ſi bonne foi. Ils leverent de nouvelles Troupes, & s'approcherent de *Paris*, à deſſein de ſe rendre maitres de cette Capitale, & de la perſonne du Roi.

Le Duc de Bourgogne a recours au Roi d'Angleterre.

Alors *le Duc de Bourgogne* eut recours au Roi d'Angleterre, qui lui envoya un puiſſant ſecours, avec lequel il alla délivrer *Paris*. Il entra dans cette Ville, le 30 d'Octobre 1411. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux Factions les noms de *Bourguignons* & d'*Armagnacs*.

Juſqu'alors, *Henri* avoit craint la France: mais les Troubles de ce Royaume ayant fait évanouïr ſes craintes, il réſolut de tirer quelque avantage des conjonctures. Les François eux-mêmes lui en fournirent bien-tôt l'occaſion. Les *Orléannois*, ou *Armagnacs*, ſe trouvant trop foibles pour réſiſter au *Duc de Bourgogne*, s'adreſſerent à *Henri* pour lui demander du ſecours. Ils lui firent de ſi grandes offres, qu'ils le détacherent du parti de leurs Ennemis. *Le Duc de Bourgogne* ayant appris qu'ils avoient des Députés à *Londres*, y envoya auſſi des Ambaſſadeurs, pour renouer la négociation du Mariage entre une de ſes Filles & le *Prince de Galles*. *Henri* feignit d'écouter favorablement cette propoſition; mais ce n'étoit que pour tirer un meilleur parti des *Orléannois*. Les Députés ſe hâterent de conclure avec lui, de peur d'être prévenus par le Bourguignon.

Traité de Henri avec le Parti Orleannois.

Ils promirent de mettre *Henri* en poſſeſſion de la Guyenne, & de toutes ſes dépendances, de la même maniere que ſes Ancêtres l'avoient poſſedée. *Henri* s'engagea de ſon côté, à leur donner un puiſſant ſecours contre *le Duc de Bourgogne*. Le Traité fut conclu le 18 de Mai 1412.

Henri crée ſon Fils Duc de Clarence.

Suivant ces conventions, le Roi prépara le ſecours promis, dont il donna la conduite à *Thomas* ſon ſecond Fils, qu'il fit en même tems Duc de *Clarence*. Pendant que ce ſecours ſe préparoit en Angleterre, les Chefs des *Orleannois* s'étoient renfermés dans *Bourges*, où *le Duc de Bourgogne* alla les aſſieger, menant le Roi avec lui au Siege. Le ſecours, qui devoit venir d'Angleterre, intriguoit également les Aſſiegeans & les Aſſiegés. Ceux-là craignoient qu'il n'arrivât avant la priſe de la Place, & ceux-ci étoient dans l'appréhenſion qu'il ne vînt trop tard.

Les deux Partis ſe raccommodent en France.

Ces conſiderations les portant également à s'accommoder, ils firent enſemble un Traité, qui ſe trouva ſigné lorſque les Anglois arriverent. Le Duc de *Clarence* ſe trouva fort embaraſſé, dans la crainte où il étoit que les deux Partis ne s'uniſſent contre lui. Il fit pourtant bonne mine, & après que *le Duc d'Orleans* lui eut donné le Comte d'*Angoulême* ſon Frere en ôtage

(3) Les Seigneurs *François* arriverent au mois de Décembre, diſant qu'ils etoient venus pour y paſſer les fêtes de Noel, & demanderent contribution: mais Mr. *de Rapin* dit qu'apres qu'ils eurent pillé quelques Villages, les habitans de l'Ile, ſans autre ſecours, les forcerent de ſe retirer en deſordre dans leurs Navires.

(4) Mr. *de Rapin* remarque, que ſur ce que *Henri* refuſa d'accepter le défi parce qu'il étoit Sujet, le Duc lui écrivit une Lettre où il lui donnoit les noms de Traitre, d'Uſurpateur, & de Meurtrier de ſon Roi: à quoi *Henri* fit une réponſe au Duc auſſi piquante que la Lettre; il lui donna un dementi, & l'accuſa d'avoir eu recours au ſortilege pour donner à ſon Frere la maladie dont il etoit affligé.

Henri IV.

ge pour la ſureté du payement de ſes Troupes, il traverſa la France, & ſe rendit à *Bourdeaux*. C'eſt par-là que finiſſent les affaires, que *Henri* eut avec la France. Il mourut au mois de Mars de l'année ſuivante 1413.

ACTES concernant la FRANCE.

Ambaſſadeurs de France. Plein-pouvoir, &c.

1399. Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs de France. Du 31 Octob. Page 98.

Pouvoir à l'Evêque de *Durham*, & au Comte de *Worceſter*, de traiter touchant le Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles de France. Du 29 Novemb. Page 108. Autre aux mêmes, pour confirmer la Trève de 28 ans, ou pour faire la Paix avec la France. Ibid.

Lettre du Roi de France à Henri.

1400. Lettre de *Charles VI* à *Henri*, où il promet de maintenir la Trève de 28 ans. Du 29 Janvier. Page 124.

Plein-pouvoir de Henri, &c.

Plein-pouvoir de *Henri* à ſes Ambaſſadeurs en France, de traiter avec la France, de la Paix, d'une Alliance perpétuelle, & des Mariages réciproques des Princes & des Princeſſes des deux Maiſons Royales. Page 130.

Commiſſion pour recevoir le ſerment, &c.

Commiſſion pour recevoir le ſerment du Roi de France, touchant l'obſervation de la Trève. Du 10 Mars. Page 132.

Engagement, &c.

Engagement du Roi, d'obſerver la Trève. Du 18 Mai. Page 142.

Défenſe de moleſter, &c.

Défenſe de moleſter les Alliés de la France, les Ecoſſois exceptés. Du 18 Juin. Page 147.

Ordre d'armer, &c.

1401. Ordre d'armer contre les François, qui ſe préparent à donner du ſecours aux Gallois. Du 11 Janvier. Page 172.

Pardon aux habitans de Bayonne, qui avoient voulu ſe revolter. Du 14 Mars. Page 182.

Confirmation de la Treve.

Pouvoir pour confirmer la Trève de 28 ans. 1 Avril. Page 186

Retour d'Iſabelle.

Traité touchant le retour d'*Iſabelle*, Veuve de *Richard II*. Du 27 Mai. Page 199.

Quittance d'Iſabelle.

Quittance d'*Iſabelle*, de ce qui lui a été rendu en partant d'Angleterre. *A Boulogne*. Du 1. Août. Page 217.

Trève avec la France.

Conventions touchant la Trève entre l'Angleterre & la France. Du 3 Août. Page 219.

Arrérages de la rançon du Roi Jean demandés.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs du Roi, pour demander le payement des arrérages de la Rançon du Roi *Jean*. Du 1 Novemb. Page 230.

1402. Autre, pour liquider les dettes du Roi, avec ce qui reſtoit dû par la France pour la Rançon du Roi *Jean*. Du 1 Juillet. Page 267.

Trève avec la France.

Conventions touchant la Trève de 28 ans, & confirmation de la même Trève. Page 275.

Ordre de publier la Trève à *Calais*. Du 8 Octob. Page 279.

Arrérages de la rançon du Roi Jean.

1403. Commiſſion pour demander les arrérages de la Rançon du Roi *Jean*. Du 27 Avril.

Treve avec la France.

Conventions touchant la Trève de 28 ans. Du 27 Juin. Page 305.

Défi de la part du Duc d'Orleans.

Mémoire de la négociation des Ambaſſadeurs d'Angleterre, avec ceux de France, touchant le Défi porté au Roi de la part du *Duc d'Orleans*. Du 27 Juin. Page 310.

Dot d'Iſabelle.

Autre, de la négociation touchant la reſtitution de la Dot d'*Iſabelle*. Page 314.

Ordre touchant l'irruption du *Duc d'Orleans* en Guyenne, & ſur le Siege de *Calais* projetté par *le Duc de Bourgogne*. Du 28 Octob. Page 336.

Ile de Wight.

Autre pour s'oppoſer au Comte de *S. Pol*, qui ſe diſpoſe à faire une deſcente dans l'Ile de *Wight*. Du 9 Décemb. Page 342.

Lettre de Henri à Charles touchant le Défi.

1404. Lettre de *Henri* à *Charles VI*, touchant le Cartel de défi du *Duc d'Orleans*, & ſur le Siege projetté de *Bourdeaux*. Du 25 Fevrier. Page 348.

Lettre ſur ce ſujet, &c.

Lettre ſur le même ſujet, des Seigneurs Anglois aux Seigneurs François. Ibid.

Ordre contre une invaſion.

Ordre d'armer contre l'invaſion projettée des François. Du 26 Octob. Page 374.

1405. Lettre à l'Achevêque de *Cantorbery*, touchant la victoire obtenue à *Mercks* par le Comte de *Sommerſet*, ſur le Comte de *S. Pol*. Du 21 Mai. Page 397.

Ordre d'armer contre l'invaſion projettée des François. Du 2 Juillet. Page 402.

Plein-pouvoir de conclure, &c.

1406. Plein-pouvoir à l'Evêque de *Wincheſter*, Frere du Roi, de conclure la Paix perpétuelle avec la France. Du 22 Mars. Page 434.

Autre touchant un mariage &c.

Autre au même, pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une Fille de *Charles VI*. Ibid & page 453.

Ordre contre une invaſion.

Ordre de ſe tenir prêt contre l'invaſion des François. Du 20 Octob. Page 456.

Trève pour la Guyenne.

1407. Autre ſemblable. Du 5 Fevrier. Page 466.

Treve par Mer.

Trève d'un an, pour la Guyenne. Du 7 Décemb. Pages 507, 521.

Alliance entre la France & la Caſtille.

1408. Trève par Mer, avec la France, juſqu'au mois de Mai. Page 537.

Alliance renouvellée, entre la France & la Caſtille, contre l'Angleterre. Du 7 Décemb. Page 563.

Traité avec la France.

1409. Pouvoir du Roi à ſes Ambaſſadeurs, de traiter une Alliance perpétuelle avec la France. Du 15 Mai. Page 586.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs de France, avec troiscens perſonnes. Du 15 Août. Page 593.

Treve.

1410. Traité de Trève particuliere pour la Picardie, & générale par Mer. Page 641.

Plein-pouvoir, &c.

1411. Plein-pouvoir, pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une Fille du *Duc de Bourgogne*. Du 1 Septemb. Page 698.

Sauf-conduit pour les Envoyés, &c.

1412. Sauf-conduit, pour des Envoyés du *Duc de Bourgogne*. Du 11 Janvier. Page 712.

Quelques Princes François offrent la Guyenne à Henri.

Commiſſion des Ducs de *Berry* & d'*Orleans*, des Comtes d'*Alençon*, d'*Armagnac*, &c pour offrir au Roi d'Angleterre l'entiere reſtitution de la Guyenne. *A Bourges*. Du 24 Janvier. Page 716.

Autre ſemblable du Comte d'*Armagnac*, en particulier. Du 28 Janvier. Page 716.

Sauf-conduit.

Sauf-conduit pour les Envoyés des Princes François. Du 6 Fevrier. Page 718.

Confirmation aux habitans de Guyenne, du Privilege de Naturalité qu'ils ont en Angleterre. Du 7 Fevrier. Page 719.

Commiſſion pour traiter du mariage, &c.

Commiſſion pour traiter du Mariage du *Prince de Galles*, avec une des Filles du *Duc de Bourgogne*. Du 10 Fevrier. Page 721.

Sauf-conduit pour les Envoyes François.

Sauf-conduit pour des Envoyés du *Duc de Bourgogne*. Ibid.

Autre pour des Envoyés des Ducs de *Berri*, d'*Orleans*, &c. Du 2 Mars. Page 726.

Défenſe aux Anglois de ſervir en France, &c.

Défenſe aux Anglois de ſervir, en France, l'un ou l'autre des deux Partis. Du 10 Avril. Page 728.

Ordres touchant un voyage du Roi.

Divers Ordres touchant un voyage, que le Roi devoit faire au-delà de la Mer. Avril & Mai. Pages 730 733. &c. C'étoit pour aller prendre poſſeſſion des Places de Guyenne, que les *Orleannois* lui offroient.

Lettre du Roi aux Flamands.

Lettre du Roi aux Flamands, pour leur demander s'ils entendoient d'aſſiſter *le Duc de Bourgogne*, dans l'invaſion qu'il ſe diſpoſoit à faire en Guyenne. Du 16 Mai. Page 737.

Traité entre le Roi & les Princes François.

Traité entre le Roi & les Princes de la Faction d'*Orleans*. Du 18 Mai. Page 738. Par ce Traité, les Princes s'engageoient à remettre au Roi environ 1500 Places, Villes, ou Châteaux en Guyenne, & à lui aider à conquérir tout ce que le Roi de France y poſſedoit. Le Roi s'engageoit de ſon côté, à leur envoyer un ſecours de 1000 Hommes-d'armes, & de 3000 Archers, qui ſeroient payés par les Princes, &c.

Engagement des Fils du Roi à l'obſerver.

Engagement des Princes, Fils du Roi, pour l'obſervation de ce Traité. Du 20 Mai. Page 747.

Ratification du Roi. Du 15 Juillet. Page 763.

AFFAIRES AVEC LA BRETAGNE.

Jean de Montfort.

Jean de Montfort, Duc de Bretagne, avoit toujours été fort attaché aux intérêts de l'Angleterre. C'étoit par le ſecours d'*Edouard III* ſon Beau-pere, qu'il étoit enfin parvenu à la paiſible poſſeſſion du Duché de Bretagne, ſi opiniâtrement diſputé entre lui & *Charles de Blois*. La Ducheſſe ſa Femme étant morte ſans lui laiſſer des Enfans, il épouſa en ſecondes noces *Blanche de Navarre*, de laquelle il eut trois Fils. Il mourut au mois de Novembre 1399, & laiſſa la Tutele de ſes Enfans au *Duc de Bourgogne*, & à *Olivier de Cliſſon*. L'ainé de ſes Fils lui ſucceda, ſous le nom de *Jean*, quoiqu'à ſon Baptême il eût reçu le nom de *Pierre*.

Sa ſeconde Femme.

Mariage de Henri.

En 1402, *Henri* épouſa *Blanche de Navarre*, Veuve du Duc de Bretagne, & Mere de ces trois Princes. La Cour de France apprit avec chagrin la nouvelle de ce mariage. Elle craignoit avec raiſon l'union de l'Angleterre avec la Bretagne, qui lui avoit autrefois cauſé tant d'embaras. Pour prévenir cet inconvénient, *le Duc de Bourgogne* ſe rendit en Bretagne, & emmena le jeune Duc & ſes Freres à Paris. Depuis ce tems-là, les Affaires de la Bretagne ne furent plus dirigées que par la Cour de France, qui avoit le Duc en ſon pouvoir. Son principal ſoin fut de mettre en mauvaiſe intelligence les Bretons avec les Anglois. Pour cet effet, faiſant agir les prémiers de la même maniere qu'elle agiſſoit elle-même, elle fit enſorte qu'ils harcelerent continuellement les Anglois, ſans en avoir le moindre prétexte.

Deſcente des Bretons en Angleterre.

En 1403, ils firent une deſcente ſur les côtes occidentales d'Angleterre, où ils commirent de grands excès. *Henri* ſe plaignit de cet attentat; mais il n'en put tirer d'autre ſatisfaction, ſinon, que les auteurs furent deſavoués. Il diſſimula cet affront, ainſi que beaucoup d'autres, par la raiſon ſouvent indiquée, qu'il vouloit éviter toute rupture avec ſes Voiſins. Néanmoins les habitans des côtes, qui avoient ſouffert, mirent une Flotte en

Et des Anglois en Bretagne.

(1) Nous apprenons dans le Livre intitulé *Hiſtoire Complete d'Angleterre*, que les agreſſeurs étoient commandés par le Lord *Caſſils*, & qu'après avoir ſaccagé & brulé *Plimouth*, ils s'en retournerent chargés de riches depouilles. La Flotte *Angloiſe* envoyée ſur les côtes de *Bretagne* pour tirer raiſon de cette inſulte, étoit commandee par *Guillaume Wilford*, Ecuyer, qui non-ſeulement prit quarante Vaiſſeaux marchands chargés d'Huile & de Savon, & de mille tonneaux de Vin embarqué à la Rochelle; mais il mit à terre ſes ſoldats & détruiſit

en mer, avec le conſentement tacite du Roi, & ſe vengerent des Bretons (1).

Autre deſcente des Bretons à Portland.

En 1404, les Bretons firent une autre deſcente à *Portland.* Mais au-lieu d'y faire du butin, ils furent battus, & y laiſſerent quelques-uns de leurs priſonniers entre les mains des Anglois (2). Le Roi diſſimula encore cette inſulte. Depuis ce tems-là, les hoſtilités de part & d'autre continuerent, ſans qu'il eût de ÿ rupture ouverte, ou du moins de déclaration de Guerre.

Trève avec la Bretagne.

En 1407, les diviſions de la Cour de France faiſant craindre aux Bretons de n'en pouvoir plus être protegés, ils demanderent à *Henri* une Trève d'un an, qui leur fut incontinent accordée. Ils l'auroient obtenue pour plus longtems, s'ils l'euſſent ſouhaité. Mais leur but étoit de voir, pendant ce tems-là, quel train prendroient les affaires de France, afin de ſe régler là-deſſus. Il faut remarquer, que dans cette Trève, la petite Ile de *Brehac*, retraite ordinaire des Corſaires, étoit particulierement exceptée.

Corſaires François attaqués & pris.

Quelque tems après, des Corſaires François, qui infeſtoient les côtes d'Angleterre, ſe trouvant pourſuivis par *le Comte de Kent* qui commandoit une Flotte Angloiſe, ſe retirerent dans la Ville de *Brehac.* Le Comte de *Kent* les y ayant attaqués, fut tué au prémier Aſſaut. Mais cela n'empêcha pas ſes Troupes de continuer le Siege & de prendre la Ville, où ils firent tout paſſer au fil de l'épée.

Prolongations de la Trève.

En 1409, la Trève entre l'Angleterre & la Bretagne fut prolongée juſqu'au 1. de Juillet 1411; & avant qu'elle fût expirée, on la prolongea encore pour dix ans.

ACTES concernant la BRETAGNE.

Ordre de s'oppoſer aux Bretons. Defenſe de relâcher, &c. Trèves avec la Bretagne.

1403. Ordre de s'oppoſer aux Bretons, crus Amis, & qui ſe ſont déclarés Ennemis. Du 26 Août. Page 325.

1404. Défenſe de relâcher les priſonniers Bretons, pris à *Portland.* Du 23 Mai. Page 357.

1407. Trève d'une année, avec la Bretagne. Du 11 Juillet. Page 490.

1409. Trève de deux ans.

1411. Trève de dix ans, entre l'Angleterre & la Bretagne. Du 21 Décemb. Page 719.

AFFAIRES DE L'EGLISE.

Les différends entre l'Angleterre & la Cour de Rome, dont nous avons ſouvent parlé dans les Extraits précédens, ſubſiſtoient toujours. Il étoit même comme impoſſible qu'ils finîſſent autrement que par une entiere rupture, ainſi qu'il arriva dans le Siecle qui ſuivit celui dont nous parlons. La Cour de Rome ne vouloit rien relâcher, & les Anglois commençoient à n'être plus ſi dociles. En effet, il y avoit beaucoup de différence entre ceux qui vivoient ſous les Regnes de *Jean ſans Terre* & de *Henri III*, & ceux qui vêcurent depuis. Les derniers trouverent chez eux-mêmes les remedes aux maux dont ils ſe plaignoient, au-lieu que les prémiers les cherchoient vainement dans la juſtice & dans la condeſcendance des Papes. Depuis quelque tems, particulierement ſous les Regnes d'*Edouard III* & de *Richard II*, les Parlemens avoient fait des Statuts capables de mettre les Anglois à couvert des vexations de la Cour de Rome, s'ils euſſent été bien obſervés. Mais, malheureuſement pour eux, les intérêts de leurs Rois ſe trouvant ſouvent oppoſés à ceux du Royaume, les Diſpenſes de ces Statuts Parlementaires ne devenoient que trop fréquentes.

Le Statut de Præmunire.

Le Statut de *Præmunire*, qui fut d'abord nommé *Statut contre les Proviſeurs*, étoit la plus forte digue que le Parlement eût oppoſée aux uſurpations de la Cour de Rome, ſi les Rois euſſent pris le ſoin qu'ils devoient de le faire exécuter. Comme le mot de *Præmunire* revient ſouvent dans l'Hiſtoire d'Angleterre, il ne ſera pas inutile d'expliquer ici en peu de mots ce qu'il faut entendre par-là.

Le Statut contre les Proviſeurs, fait du tems d'*Edourd III*, ordonnoit certaines peines, contre ceux qui pourſuivroient en Cour de Rome des Proviſions pour les Bénéfices vacans, ou pour ceux qui viendroient à vaquer, contre les droits de la Couronne, ou des Patrons des Bénéfices. On appelloit les Proviſions pour ceux qui n'étoient pas encore vacans, *Graces Expectatives.* Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui tiroient à la Cour de Rome, ou à quelque Cour Eccléſiaſtique, les Cauſes qui étoient du reſſort des Cours Royales, ou Civiles. Lorſque quelqu'un ſe rendoit coupable de ce nouveau crime, on lui adreſſoit un *Writ*, ou Ordre, qui commençoit par ces mots, *Præmunire facias*, par lequel il lui étoit enjoint de comparoître devant la Cour Royale. C'eſt de ce prémier mot que le Statut, auſſi-bien que la peine portée par le Statut, ont pris leur nom. Cette peine conſiſtoit, au commencement, dans la confiſcation des biens, & dans l'empriſonnement du Coupable, pendant le bon-plaiſir du Roi. Depuis le tems d'*Edouard III*, la peine fut ſouvent agravée, & le Statut étendu à divers autres cas, qui avoient du rapport aux démêlés que l'Angleterre avoit avec la Cour de Rome. Ainſi, tous les Actes de *Præmunire* ſont autant d'extenſions de ceux qui furent faits ſur ces matieres, du tems d'*Edouard III* & de *Richard II.* En général, le *Præmunire* regarde les offenſes commiſes par rapport à quelque matiere de Religion, ou Eccléſiaſtique, ou la Juriſdiction Civile eſt intéreſſée. On entend auſſi par ce mot, la peine qu'encourent ceux qui portent, ou qui reçoivent à la Cour Eccléſiaſtique, les Affaires qui doivent être jugées par la Cour Royale. Rien n'eſt plus familier aux Anglois que cette expreſſion, *tomber dans un Præmunire.*

Quoique ces Statuts ne fuſſent pas obſervés avec toute l'exactude requiſe, ils ne laiſſerent pas de produire quantité de bons effets. Les Papes en devinrent plus réſervés qu'ils ne l'avoient été auparavant, de peur de donner lieu au Parlement de prendre des meſures encore plus efficaces. Cependant, quand ils trouvoient des occaſions favorables, ils faiſoient aſſez connoitre qu'ils ne s'étoient pas déſiſtés de leurs prétentions. C'étoit-là la diſpoſition générale des Papes & des Anglois, par rapport aux Affaires qu'ils avoient enſemble.

Le Clergé regardé avec envie par le Peuple. La Secte des Lollards fait grand tort au Clergé.

Comme dans ces démêlés, le Clergé avoit ordinairement tenu le parti de Rome, il s'étoit attiré par-là l'indignation du Peuple, qui d'ailleurs regardoit avec envie les richeſſes que les Eccléſiaſtiques poſſedoient. La Secte des *Wicleffites* ou *Lollards*, qui ſe fortifioit tous les jours, portoit encore un préjudice notable au Clergé, par le ſoin que ces gens-là prenoient de faire connoitre au Peuple les Abus qui s'étoient introduits dans la Religion. Entre ces Abus, la Juriſdiction Eccléſiaſtique, & les richeſſes du Clergé, étoient ceux ſur leſquels ils inſiſtoient le plus fortement. Auſſi le Clergé ne négligea-t-il rien pour ruiner cette Secte.

Henri ménage le Clergé.

Ce qu'on a vu, dans le prémier Article, touchant les Affaires domeſtiques, peut faire aiſément comprendre que *Henri IV* avoit intérêt de ménager le Clergé. Il y avoit aſſez de Mécontens dans ſon Royaume, ſans ſe faire encore un ennemi, d'un Corps qui n'étoit que trop en état de lui nuire. C'eſt par cette raiſon, que ce Prince eut toujours pour les Eccléſiaſtiques toute la complaiſance qu'ils pouvoient deſirer de lui. Le Synode étant aſſemblé pendant le prémier Parlement qui ſe tint ſous ſon Regne, il lui envoya deux Seigneurs pour l'aſſurer de ſa protection, & lui faire connoitre qu'il étoit diſpoſé à concourir avec lui, dans toutes les meſures propres à extirper l'Héréſie. Rien n'étoit plus capable de concilier au Roi l'affection du Clergé, que cet engagement. Le nombre des *Lollards*, qui augmentoit tous les jours, faiſoit craindre avec raiſon aux Evêques & aux Abbés, qu'on ne procedât enfin à une Réformation, qui ne pouvoit que leur être préjudiciable.

Hérétiques punis par les Evêques ſans permiſſion ſpéciale du Roi.

Sous le Regne de *Richard II*, les Evêques avoient obtenu de la Cour la permiſſion de faire empriſonner les Hérétiques, ſans être obligés de demander l'agrément du Roi: mais la Chambre des Communes avoit fait revoquer cette conceſſion. Depuis ce tems-là, il ne s'étoit fait aucun Acte de Parlement ſur ce ſujet. Seulement, le Roi accordoit plus fréquemment cette permiſſion aux Evêques. Cependant les Evêques repréſenterent à *Henri IV*, que le ſimple empriſonnement n'étoit pas capable d'arrêter les progrès de la Secte des *Lollards*. *Henri* affectant un grand zèle pour la Religion, mais n'ayant en effet pour but que de conſerver le Clergé dans ſes intérêts, il recommanda fortement au Parlement qui s'aſſembla en 1401, de prendre ſoin que l'Egliſe ne ſouffrît point de dommage par le moyen de cette Secte.

Acte qui condamne les Hérétiques obſtinés au feu, mis en execution pour la premiere fois.

Quelque répugnance que la Chambre Baſſe eût à perſécuter les *Lollards*, le crédit de la Cour, & les cabales du Clergé, obtinrent enfin un Acte qui condamnoit au feu les Hérétiques obſtinés. Ce Statut ne fut pas plutôt fait, qu'un nommé *Guillaume Salter*, ou *Sautre*, fut livré au bras ſéculier, & brulé tout vif.

Cette Loi, & l'exécution dont elle fut immédiatement ſuivie, furent un grand ſujet de triomphe pour le Clergé, qui ne pouvoit s'empêcher de craindre que l'Héréſie des *Lollards* ne lui fît perdre ſes richeſſes & ſon autorité. Elle avoit déja fait une telle impreſſion ſur le Peuple, que les Eccléſiaſtiques n'étoient plus regardés avec le même reſpect & la même vénération qu'auparavant.

Les Communes ſe plaignent des richeſſes exceſſives du Clergé, & de l'abus que ce Corps en faiſoit.

On commençoit même à prendre des meſures pour abaiſſer leur orgueil, en les privant de leurs revenus. Le Parlement s'étant aſſemblé en 1404, les Communes préſenterent au Roi une Adreſſe, pour le prier de faire ſaiſir les revenus du Clergé. Elles lui repréſentoient, que les richeſſes de ce Corps étoient exceſſives, & qu'elles étoient employées à des uſages très oppoſés à ceux auxquels elles étoient deſtinées.

Le Roi rejette leur propoſition de ſaiſir les revenus du Clergé.

Mais le Roi ayant compris, par un diſcours que l'Archevêque de *Cantorbery* lui fit ſur ce ſujet, qu'il pourroit s'attirer de fâcheuſes affaires, rejetta cette propoſition. Les Communes avoient pourtant deſſein d'inſiſter ſur leur demande; mais la Chambre Haute rompit leurs meſures.

Ceux qui avoient formé ce projet contre le Clergé, furent très

truiſit les Villes & Villages pendant deux grandes lieues juſqu'à la Ville de *S. Matthieu* où il mit le feu, & ſe rembarquant il brula pluſieurs Vaiſſeaux vuides qui etoient dans le Port; après quoi il s'en retourna.

(2) *L'Hiſtoire Complete d'Angleterre* porte que cette expédition fut auſſi conduite par le Lord *Caſſils*, qui fut tué dans un combat contre la Flotte *Angloiſe* à *Blackpool*; il y périt avec quatre-cens de ſes ſoldats; deux cens autres furent faits priſonniers.

Henri IV.

très mortifiés d'avoir ſi mal réuſſi. Cependant, ce mauvais ſuccès ne fut pas capable de les rebuter. En 1410, la Chambre Baſſe préſenta au Roi une Adreſſe ſemblable à la précédente. Elle lui diſoit, que le Clergé poſſedoit le tiers des revenus du Royaume, ſans qu'il en revînt aucun avantage à l'Etat. Qu'on pourroit aiſément, du ſuperflu de ſes revenus, entretenir cent-cinquante Comtes à 3000 marcs chacun par an, 1500 Chevaliers à 100 marcs, 6200 Ecuyers à 40 marcs, & 100 Hôpitaux à 100 marcs. Que par-là, le Royaume ſe trouveroit en meilleur état de défenſe, que les Pauvres en ſeroient mieux ſecourus, & les Eccléſiaſtiques plus attachés à leur devoir. Le Roi rejetta cette Adreſſe avec aigreur, & défendit aux Communes de ſe mêler des Affaires de l'Egliſe.

Il rejette l'Adreſſe preſentée par les Communes en faveur des Lollards.

Enſuite, les mêmes Communes préſenterent au Roi une autre Adreſſe, pour le prier de conſentir que le Statut fait contre les *Lollards* fût révoqué, ou du moins adouci. Le Roi répondit, que bien loin de conſentir que ce Statut fût révoqué, il ſouhaitoit qu'on en pût faire de plus rigoureux.

Enfin, cette Chambre ſe réduiſit à demander que les Clercs, accuſés de crimes capitaux, ne fuſſent pas jugés par la Cour Eccléſiaſtique. Cela même leur fut refuſé, avec une hauteur ſurprenante. Apparemment on avoit inſinué au Roi, que cette Chambre étoit pleine d'Hérétiques, ou de fauteurs d'Hérétiques. Ce Prince alla encore plus loin. Non content d'avoir rejetté la Requête des Communes en faveur des *Lollards*, il donna ordre que, pendant la tenue même du Parlement, & comme ſous leurs yeux, on brulât vif un *Lollard*, nommé *Jean Badby*.

Il fait bruler vif un Lollard.

Il faut remarquer que c'étoit en l'année 1410, tems auquel le Roi ne craignoit plus rien du côté de la France. D'ailleurs, les Gallois commençoient à abandonner *Glendourdy*. Enfin, le Comte de *Northumberland* étoit mort: de ſorte que ce Prince n'avoit plus rien à craindre dans ſon Royaume, que le Clergé, s'il lui eût donné quelque ſujet de mécontentement. Sans l'aſſemblage de toutes ces circonſtances, il n'auroit jamais oſé traiter les Communes avec tant de hauteur. Cependant, environ un an avant ſa mort, s'étant apperçu que le Peuple étoit très mécontent, & ayant conçu des ſoupçons contre le *Prince de Galles* ſon Fils, il tâcha de réparer, par une conduite plus moderée, le tort qu'il s'étoit fait par ces démarches. Il mourut peu plaint de ſes Sujets. Le Clergé ſeul donna quelques regrets à ſa perte, pour la raiſon que l'on a dite.

Il a une conduite plus moderée & meurt peu regreté.

ACTES concernant L'EGLISE.

Ordre de reſtituer les biens à l'Archevêque de Cantorberi.

1399. Révocation de la ſaiſie des biens de *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorbery, faite ſous *Richard II*; & reſtitution au même Prélat, de ſes revenus, en conſéquence d'un Ordre du Parlement. Du 21 Octobre. Page 96.

Reſtitution aux Prieurs Alliens.

Reſtitution aux Prieurs *Alliens*, ou Etrangers. Du 21 Octobre. Page 101.

Ordre au Clergé de s'armer.

1400. Ordre au Clergé de s'armer, pour la défenſe du Royaume. Du 27 Janvier.

Défenſe au Grand-Prieur, &c.

Défenſe au Grand-Prieur de l'Ordre de *S. Jean*, de pourſuivre aucune Cauſe en Cour de Rome. Du 6 Août. Page 154.

Ordre au Maire de Londres, &c.

1401. Ordre au Maire de Londres, pour faire bruler *Guillaume Sautre*, Hérétique condamné. Du 20 Fevrier. Page 178. C'eſt le prémier Anglois, qui a ſouffert pour cauſe de Religion (1).

Primatie d'Irlande.

Confirmation de la Primatie d'*Irlande*, à l'Archevêque d'*Armagh*. Du 5 Juillet. Page 218.

Pardons pour avoir impetré, &c.

Pardon, pour avoir impétré une grace en Cour de Rome. Du 10 Décembre. Page 244.

1402. Autre de même.

Modification de ces pardons.

Modification de ces Pardons & Licences. Page 252.

1403. Reſtitution aux Prieurs *Alliens*. Du 5 Décembre. Page 304.

Reſtitution, &c.

1404. Lettre du Pape *Innocent VII*, pour notifier au Roi ſon exaltation. Du VI des Cal. de Janvier. Page 381.

Lettre du Pape au Roi.

1405. Licence pour impétrer des Expectatives à Rome. Du 27 Août. Page 409.

Licence pour impetrer &c.

1406. Autre ſemblable. Du 1. Janvier. Page 426.

Ambaſſadeurs envoyés au Pape.

1407. Ambaſſadeurs nommés, pour aller perſuader au Pape *Gregoire XII* de ſe démettre du Pontificat. Du 26 Avril. Page 479.

Concile Général de Piſe.

1408. Ordres, qui regardent le Concile Général, qui doit ſe tenir à *Piſe*. Du 24 Décembre. Page 667.

Ordre de reconnoitre Pape Alexandre V.

1409. Ordre à tous les Sujets du Roi, de reconnoitre le Pape *Alexandre V*, élu par le Concile de *Piſe*. Du 22 Octobre. Page 600.

1410. Ordre pour faire bruler *Jean Badby*, Hérétique. (2) Du 5 Mars. Page 627.

Henri IV. Permiſſion, &c. Licence, &c.

Permiſſion à un Cardinal, d'obtenir du Pape quatre Bénéfices en Angleterre. Du 14 Septembre. Page 659.

1412. Licence pour obtenir des *Expectatives* de Rome. Du 8 Juillet. Page 756.

EXTRAIT DU TOME IX.

Henri V. Importance de ce IX Tome des Actes.

Ce IX. Tome contient les Actes qui regardent le Regne de *Henri V*, depuis le 20 de Mars 1413, jour de la mort de *Henri IV*, juſqu'à la Paix de Troye, ſignée le 21 de Mai 1420, incluſivement. Parmi ceux dont on a déja vu les Extraits, il n'y en a point de ſi abondant que celui-ci, en Pieces importantes, ſecretes, & utiles pour l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre. J'oſe même dire qu'il s'y en trouve de ſi néceſſaires, que, pour les avoir ignorées, les Hiſtoriens François & Anglois n'ont donné qu'une connoiſſance très imparfaite de ce tems-là. Les prétentions de *Henri V* à la Couronne de France, les Négociations qui ſe firent ſur ce ſujet, la Guerre qui fut renouvellée à cette occaſion, & la Paix qui la termina, font la principale matiere de ces Actes. Ce Recueil étant un amas de diverſes Pieces qui ont du rapport à l'Hiſtoire du tems, n'eſt proprement qu'un corps ſans ame, quand il eſt ſéparé des évenemens qui en font le ſujet. Ainſi, pour en donner une idée générale, il eſt abſolument néceſſaire d'inſtruire le Lecteur, 1. de l'état où ſe trouvoient les Affaires entre les deux Couronnes, lorſque *Henri V* monta ſur le Trône d'Angleterre: 2. de la ſituation dans laquelle étoit la Cour de France, depuis la mort de *Charles V*, dit *le Sage*. Après cela, il ne ſera pas mal-aiſé de comprendre les motifs de ces Actes, & d'en appercevoir l'utilité.

Contenu de ce Tome.

Recapitulation de la querelle d'Edouard III avec la France.

On a vu, dans un des Extraits précédens, qu'*Edouard III* avoit prétendu à la Couronne de France, & ſur quels fondemens il avoit appuyé ſes prétentions. La préférence, que les Etats Généraux donnerent à *Philippe de Valois*, fut la cauſe de la Guerre qu'*Edouard* entreprit contre la France. Dans cette Guerre, il gagna une Bataille navale, il vainquit *Philippe* à Crecy, & conquit Calais, qui lui donna dans la ſuite une entrée en France, toutes les fois qu'il voulut y porter ſes armes. Enſuite, après quelque interruption de la Guerre, *le Prince de Galles* ſon Fils remporta la fameuſe victoire de Poitiers, où le Roi *Jean*, Fils & ſucceſſeur de *Philippe de Valois*, fut fait priſonnier. Pendant que ce Monarque étoit captif en Angleterre, *Edouard* entra en France, à la tête de cent-mille hommes, & ſe fit voir aux portes de Paris. Cette puiſſante invaſion, à laquelle la France n'étoit pas en état de reſiſter, produiſit le Traité de Bretigny. Par cette Paix, *Edouard* recouvra toutes les anciennes dépendances de la Guyenne, qui avoient été enlevées à ſes Ancêtres. Ces dépendances contenoient, outre la *Gaſcogne*, ou la *Guyenne* en particulier, la *Bigorre*, la *Saintonge*, le *Poitou*, l'*Angoumois*, le *Perigord*, le *Limouſin*, le *Rouergue*, & généralement tout ce qui avoit été poſſedé par les anciens Comtes de Poitiers, Ducs de Guyenne. Toutes ces Provinces étoient venues aux Rois d'Angleterre, par le mariage d'*Alienor* Héritiere de Guyenne, avec *Henri II*. Mais du tems de *Jean ſans Terre*, & de *Henri III*, *Philippe-Auguſte* & *S. Louis*, Rois de France, avoient tellement écorné ce vaſte Corps, qu'il ne reſtoit plus à l'Angleterre, que *Bourdeaux*, *Bayonne*, & la *Gaſcogne*. De plus, par le même Traité *Edouard* ſe fit rendre *Montreuil*, & le Comté de *Ponthieu*, qui avoient été confiſqués, au commencement de la Guerre. Il s'aſſura encore la poſſeſſion de *Calais*, & du Comté de *Guines*. La même Paix lui acquit la Souveraineté abſolue, & ſans aucune dependance, de toutes les Terres, Villes & Provinces, qui lui étoient cedées par le Traité, ſans être obligé d'en faire hommage à la France. Enfin, il ſtipula une ſomme de trois millions d'écus d'or, pour la Rançon du Roi *Jean*. De ſon côté, il ſe départit de tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur la Couronne de France. En particulier, il renonça aux juſtes prétentions qu'il avoit ſur la *Normandie*, l'*Anjou*, le *Maine*, la *Touraine*, héritage de ſes Ancêtres, que la France leur avoit injuſtement enlevé, & au droit de Souveraineté ſur la *Bretagne*.

Ce Traité fut religieuſement exécuté par le Roi *Jean*, & obſervé pendant ſa vie, à la réſerve de la Rançon, dont il reſtoit encore près des deux tiers à payer lorſque ce Prince mourut. Mais *Charles V*, ſon Fils & ſon Succeſſeur, trouvant cette Paix trop deſavantageuſe à la France, quoiqu'il l'eût lui-même concluë, ſignée, & jurée, pendant la captivité du Roi ſon Pere, la rompit ſous un prétexte frivole. Il déclara la Guerre à *Edouard*, & dans l'eſpace de peu d'années, il recouvra tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par le Traité de Bretigny, à l'exception de Calais, de Bayonne, de Bourdeaux, & d'une par-

(1) Ce *Guillaume Sautre* étoit Prêtre de la Paroiſſe de Ste *Marguerite*, à *Linn* dans le Comté de *Norfolk*, & enſuite de *S. Syth*, autrefois dans la rue de *Syth-Lane* à *Londres*.

(2) *Jean Badby* étoit un Tailleur d'*Evesham*, dans le Comté de *Worceſter*. Celui-ci, & *Guillaume Sautre* nommé ci-deſſus, furent les premiers que nous ſachions, qui ayent été brulés en Angleterre pour Héreſie, & pour avoir combattu la Doctrine de l'Egliſe Romaine. A l'égard de l'accuſation particuliere de ces deux Martyrs, du courage & de la patience qu'ils témoignerent pendant leur vie & à leur mort, qu'ils conſacrerent à la défenſe de la Vérité, voyez l'*Hiſtoire des Martyrs d'Angleterre*: elle porte, que le Prince de *Galles*, enſuite *Henri V*, fut préſent à l'exécution de *Badby* dans la Place publique de *Smithfield*, & qu'il le ſollicita de ſe retracter, lui offrant non-ſeulement la vie, mais encore une penſion.

(3) On a tant parlé de la folie de *Charles VI*, que nous avons eu la curioſité d'en rechercher la cauſe. Quelques Auteurs l'ont attribuée

partie de la Guyenne proprement dite.

Cette ſeconde Guerre fut interrompue par une Trève, qui dura juſqu'à la mort d'*Edouard III*, arrivée en 1377. Pendant le Regne de *Richard II*, le reſte de celui de *Charles V*, & les prémieres années de *Charles VI*, la Guerre & les Trèves ſe renouvellerent tour à tour, ſans qu'il ſe fît des conquêtes de part ni d'autre, du moins qui fuſſent conſiderables. Enfin en 1395, *Charles VI* & *Richard II* conclurent une Trève de 28 ans, qui fut ſcellée par le mariage de *Richard* avec *Iſabelle*, Fille de *Charles*.

Richard II ayant été dépoſé en 1399, *Henri IV*, ſur la fin de ſa vie, ne fut pas plus ſcrupuleux. Mais quoi qu'il en ſoit, parmi ces fréquentes violations de la Trève, on prétendit des deux côtés qu'elle ſubſiſtoit toujours.

Tel étoit l'état des affaires entre les deux Couronnes, lorſque *Henri V* monta ſur le Trône d'Angleterre. La France ayant rompu la Paix de Bretigny, & prétendant que le Traité étoit nul, il eſt manifeſte, que par-là les Rois d'Angleterre étoient rentrés dans tous les droits qu'ils avoient avant cette Paix. Auſſi, immédiatement après la rupture, *Edouard III* reprit-il le Titre de Roi de France, qu'il avoit quitté depuis la Paix; & ſes Succeſſeurs le prirent auſſi, comme lui. Depuis le commencement de la Guerre qui ſuivit le Traité de Bretigny, il n'y eut jamais de Paix entre les deux Couronnes, mais ſeulement des Trèves, qui ne donnoient aucune atteinte aux droits des Parties. Il eſt donc clair, qu'en montant ſur le Trône, *Henri V* ſe trouvoit aux mêmes termes où *Edouard III* ſon Biſayeul étoit, quatre-vingts ans auparavant, lorſqu'il commença la prémiere Guerre. Mais, outre ce droit primitif, *Henri* avoit pour lui un Traité ſolemnel, que la France n'avoit rompu qu'après une entiere exécution, & ſur le plus foible de tous les prétextes. C'eſt-là l'état où ſe trouvoient les différends entre les deux Couronnes, en 1413. Il faut voir préſentement quelle étoit la ſituation de la Cour & du Royaume de France.

Charles V, dit *le Sage*, mourut en 1380. Il laiſſa, pour lui ſucceder, *Charles VI* ſon Fils, âgé de douze ans; & pour gouverner le Royaume, pendant la Minorité du jeune Roi, trois Freres; ſavoir, *Louis* Duc d'Anjou, *Jean* Duc de Berry, & *Philippe* Duc de Bourgogne; qui, par leur ambition immoderée, & par leurs jalouſies réciproques, bouleverſerent tout l'Etat. *Charles V* avoit encore laiſſé un autre Fils, nommé *Louis*, portant le Titre de Duc d'Orléans, qui en ſon tems ne contribua pas moins que ſes Oncles à déranger les affaires du Royaume. Dès les prémiers jours du Regne de *Charles VI*, la jalouſie entre ſes Oncles éclata d'une telle maniere, qu'on eut un juſte ſujet d'en craindre les ſuites. Ils ne s'accordoient qu'en un ſeul point, qui étoit de charger le peuple d'Impôts. Cela produiſit un mécontentement univerſel, qui dipoſa le Peuple à ſe diviſer en Factions, lorſque la haine entre les Grands fut montée au ſuprème degré.

Le *Duc d'Anjou* étant devenu Roi de Sicile, quitta la France en 1381 pour paſſer en Italie. Après ſon départ, les *Ducs de Berry* & *de Bourgogne* gouvernerent au nom du Roi leur Neveu. En 1385 ils le marierent avec *Iſabelle*, Fille d'*Etienne Duc de Baviere*. Quoique *Charles VI* fût majeur dès l'année 1382, ſelon l'Ordonnance du Roi ſon Pere, qui fixoit la Majorite des Rois à leur quatorzieme année, ſes deux Oncles gouvernerent ſa perſonne & ſon Etat, juſqu'à ce qu'il fût âgé de vingt ans.

En 1388, *Charles* prit lui-même les rênes du Gouvernement, dont il déchargea ſes deux Oncles. Il retint auprès de ſa perſonne le Duc d'*Orléans* ſon Frere, âgé de dix-ſept ans, & le Duc de *Bourbon*, leur Oncle maternel.

Le Duc de *Bourgogne* ne put voir, ſans une extrême jalouſie, les Ducs d'*Orléans* & de *Bourbon* gouverner le Royaume ſous le nom du Roi, qui étoit d'un naturel doux & facile. Il fit ſi bien par ſes cabables, qu'en 1391 les Etats-Généraux lui déférerent le Gouvernement du Royaume, ſous prétexte d'aider le Roi à en porter le fardeau. Apparemment, *Charles* commençoit dès-lors à donner des marques de cette foibleſſe d'eſprit, qui le rendit toute ſa vie incapable de prendre ſoin de ſes affaires. Sans cela, les Etats n'auroient pas entrepris de lui donner un Miniſtre, ou plutôt un Gouverneur, qui n'étoit pas de ſon choix. C'étoit auſſi par cette même raiſon, que le Duc de *Bourgogne* étoit ſi ardent à ſe procurer cet emploi, dans l'eſpérance que ſon Adminiſtration ſeroit de longue durée. En effet, cette même année, le Roi fut ſurpris d'un accès de folie. Les années ſuivantes, ces accès ſe renouvellerent fréquemment. Enfin, en 1395 il fut attaqué de ce même mal, avec tant de violence, que depuis ce tems-là il n'eut plus que quelques bons intervalles; & même pendant qu'il paroiſſoit être en ſanté, il lui reſtoit une foibleſſe de corps & d'eſprit, qui le rendoit entiererement incapable du Gouvernement.

HENRI IV.

Partis qui ſe forment à la Cour.

Le Roi ſe trouvant dans ce triſte état, qui dura tout le reſte de ſa vie (3), la Reine ſa Femme, les Ducs d'*Orléans*, de *Berry*, de *Bourgogne*, & celui de *Bourbon*, ne ceſſerent point, pendant quelques années, de ſe diſputer le Gouvernement du Royaume. Enfin, les Ducs d'*Orléans* & de *Bourgogne* formerent deux Partis oppoſés, auxquels toute la Cour ſe joignit, ſelon les intérêts ou l'inclination des Courtiſans; & bientôt après, tout le reſte du Royaume ſe rangea auſſi dans l'une ou dans l'autre de ces deux Factions. La Reine *Iſabelle* s'unit avec le Duc d'*Orléans*. Le Duc de *Berry* flotoit entre les deux Partis, & n'avoit pas peu de peine à les empêcher d'en venir aux dernieres extrémités. Parmi ces diviſions, les deux principaux Chefs devinrent enfin ſi égaux, que pour ne rien ſe ceder l'un à l'autre, ils convinrent de laiſſer le ſoin du Gouvernement au Conſeil du Roi. Le *Duc de Bourgogne* ſe retira dans les Païs-Bas, où il poſſedoit les Comtés de Flandre & d'Artois, & le Duché de Brabant. Il y mourut en 1403, laiſſant pour lui ſucceder, *Jean* ſon Fils aîné, qui devint *Duc de Bourgogne*, & *Comte de Flandre* & d'*Artois*. Les Princes ſes Freres hériterent des autres Etats de leur Pere.

Retraite du Duc de Bourgogne.

Son Fils lui ſuccede

Pendant que le nouveau *Duc de Bourgogne* étoit arrêté par ſes affaires dans les Païs-Bas, la Reine & le *Duc d'Orléans* s'emparerent du Gouvernement, mais avec peu de ſatisfaction pour le Peuple, qui ſe voyoit accablé de nouveaux Impôts. Cependant, le *Duc de Bourgogne* maria *Philippe* ſon Fils, *Comte de Charolois*, avec *Michelle* Fille du Roi; & donna une de ſes Filles en mariage au Dauphin *Louis*, Fils du même Roi, & qui n'étoit âgé que de neuf ans.

Quelque tems après, *Charles VI* ſe trouvant dans un de ſes bons intervalles, & apprenant les plaintes qu'on faiſoit de tous côtés contre la Reine & contre le *Duc d'Orléans*, convoqua une Aſſemblée de Notables, pour tâcher de remédier à ces deſordres, & manda au *Duc de Bourgogne* de s'y trouver. Le Duc obéit. Mais il ſe fit ſi bien accompagner, qu'à ſon approche, la Reine & le *Duc d'Orléans* trouverent à propos de quitter Paris, & d'emmener le jeune *Dauphin* avec eux. Le *Duc de Bourgogne* en ayant été informé, fit une ſi grande diligence, qu'il les atteignit, & leur enleva le *Dauphin*. Ce fut-là un ſujet de rupture ouverte entre les deux Princes. On les réconcilia extérieurement, mais leur haine réciproque n'en fut pas moins violente. Enfin, pour ne pas entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet, il ſuffira de dire, qu'en 1407 le *Duc de Bourgogne* fit aſſaſſiner le *Duc d'Orléans*. Il fut aſſez hardi pour avouer qu'il étoit l'auteur de ce meurtre, & aſſez puiſſant pour s'en faire donner des Lettres d'abolition. Mais l'année ſuivante, ſes affaires l'ayant rappellé dans les Païs-Bas, ſes Ennemis profiterent de ſon abſence, & firent révoquer l'Amniſtie.

Le Duc d'Orleans aſſaſſiné par le Duc de Bourgogne, qui ſe fait donner des lettres d'abolition.

Son Amniſtie revoquee.

En ce même tems-là, le Duc gagna une Bataille contre les Liégeois; & immédiatement après ſa victoire il marcha droit à Paris, avec 4000 chevaux. A ſon approche, la Reine s'enfuit à *Tours*, & emmena le Roi avec elle. Cependant, comme elle ne ſe ſentit pas aſſez puiſſante pour réſiſter à ce Prince, elle conſentit à un accommodement. Le Roi le reçut en grace, & le réconcilia extérieurement avec *Charles Duc d'Orléans*, Fils aîné du dernier-mort. Après cela, le *Duc de Bourgogne* demeura maître du Gouvernement, & de la perſonne du Roi.

Il gagne une Bataille contre les Liegois.

Il ſe reconcilie avec le jeune Duc d'Orléans.

On a vu dans l'Extrait du Tome VIII, qu'en 1401 il ſe fit une puiſſante Ligue à *Gien*, contre le *Duc de Bourgogne*. Dans cette Ligue entrerent comme Chefs, les *Ducs de Berry*, *d'Orléans*, *d'Alençon* & le *Comte d'Armagnac* Gouverneur du *Languedoc*, & Beau-pere du *Duc de Berry*. Ce fut en ce tems-là, qu'on donna aux deux Partis les noms de *Bourguignons* & d'*Armagnacs*. Le dernier tiroit ſon nom du Comte *d'Armagnac*, qui par ſa capacité dirigeoit les affaires de tout le Parti. Au commencement, le *Duc de Bourgogne* ayant reçu du ſecours de *Henri IV* Roi d'Angleterre, eut un grand avantage ſur ſes Ennemis. Dans la ſuite les *Armagnacs* ayant obtenu un ſecours conſiderable du même Roi, obligerent le *Duc de Bourgogne*, qui les aſſiegeoit dans *Bourges*, à leur accorder la Paix. Mais comme ce fut à condition qu'aucun de leurs Chefs n'auroit la permiſſion de retourner à la Cour, le *Duc de Bourgogne* demeura maître de la perſonne du Roi.

Factions des Bourguignons & des Armagnacs.

Le Parti *Armagnac* ſe trouvant ainſi conſiderablement abaiſſé, le *Duc de Bourgogne* ſe flatoit qu'il ne trouveroit plus d'oppoſition; lorſqu'il vit s'élever contre lui un nouvel Ennemi, duquel il croyoit n'avoir rien à craindre. C'étoit *le Dauphin Louis* ſon Gendre, qui n'étoit alors âgé que de ſeize ans. Ce jeune Prince voyant avec chagrin le *Duc de Bourgogne* maître du Gouvernement, forma le deſſein de le ſupplanter. Il croyoit, que ni le Duc, ni aucun autre que lui-même n'avoit droit de prétendre à l'Adminiſtration des affaires de l'Etat, pendant la maladie du Roi ſon Pere. Dans cette vue, il gagna le Gouverneur de la Baſtille, & ſe ſaiſit de cette Forteresse. A cet-

Le Duc de Bourgogne ſe ſoutient contre tous ſes Ennemis.

buée à l'effroi qu'il eut d'une Apparition, lorſqu'il traverſoit la Forêt du Mans. Mais *Mezeray*, Hiſtorien le plus accrédité parmi les François, rapporte que ce Prince allant à cheval pendant un jour d'une chaleur étouffante, dans une expedition contre le Duc de *Bretagne*, armé de pied en cap, ſuivi d'un Page qui portoit ſa lance, & s'étant laiſſé aller au ſommeil, il arriva que le Page laiſſa tomber la lance ſur le caſque du Roi; ce qui le fit éveiller en ſurſaut, ſi furieux, qu'il ſe jetta ſur tous ceux qui ſe trouverent autour de lui, & il en auroit tué quelqu'un, ſi l'on ne s'étoit ſaiſi vigoureuſement de lui. Sa maladie, dit *Mezerai*, empira par une peur qu'il eut l'année ſuivante, dans un Bal où il alla maſqué: les habits de ſes Compagnons de maſcarade, enduits de poix & de réſine, prirent feu, de ſorte qu'avant qu'on pût les deshabiller, ils furent ou brulés, ou étouffés. Cela effraya ſi fort le Roi, qu'il ne rentra jamais plus en ſon bon-ſens

cette nouvelle, les Pariſiens prennent les armes, par les ſecrettes inſtigations du *Duc de Bourgogne.* Un Chirurgien nommé *Jean de Troye*, s'étant mis à la tête de dix ou douze-mille hommes, marche droit à l'Hôtel du *Dauphin*, il en enfonce les portes, & en ayant enlevé les principaux Favoris du Prince, il les fait conduire en priſon. Ceci ſe paſſoit au commencement de l'année 1413, pendant que *Henri IV* Roi d'Angleterre étoit attaqué de la maladie dont il mourut. *Henri V* lui ſucceda le 20 de Mars de cette même année.

Sedition à Paris contre la Cour.

A la fin du mois d'Avril, les ſéditieux de Paris, qui étoient tous Bourguignons, commirent de nouveaux excès, tant contre le Roi lui-même, que contre le *Dauphin*, & les obligerent tous deux à prendre le Chaperon blanc, qui étoit la marque de leur Parti. C'étoit le *Duc de Bourgogne* qui les incitoit ſecretement; quoique ſouvent ils allaſſent plus loin qu'il ne l'auroit ſouhaité. Le *Dauphin* avoit voulu lui arracher l'autorité d'entre les mains; & c'en étoit aſſez, quoique ce jeune Prince fût ſon Gendre, pour le lui rendre odieux, & pour le porter à lui donner toutes les mortifications poſſibles.

Les Armagnacs ſoutiennent le Dauphin contre les Bourguignons.

Le *Dauphin*, ſe voyant ainſi gourmandé, eut recours aux *Armagnacs*, qui étoient en grand nombre dans Paris, quoiqu'ils vécuſſent dans l'oppreſſion ſous le Gouvernement du *Duc de Bourgogne.* Il ſut ſi bien couvrir ſes deſſeins, qu'au commencement de Septembre il ſe trouva tout à coup dans Paris 30000 hommes ſous les armes, tout prêts à le ſoutenir. Il ſe mit à leur tête & courut d'abord les rues de Paris, afin d'inſpirer la terreur aux Bourguignons, & de les empêcher de s'aſſembler. Cette action lui réüſſit ſelon ſes ſouhaits. Les Bourguignons ſaiſis de frayeur abandonnerent la Baſtille, le Louvre, & l'Hôtel de Ville, dont ils étoient en poſſeſſion, & ne penſerent qu'à ſe ſauver. Leur Chef voyant ſon Parti conſterné, & ne ſe jugeant pas aſſez fort pour réſiſter au torrent, ne trouva point d'autre reſſource que de ſe retirer en Flandre.

Le *Dauphin* ne profita pas du changement qu'il venoit de cauſer. Le Roi ſon Pere s'étant trouvé dans un de ſes bons intervalles, immédiatement après cette Révolution, prit en ſes propres mains les rênes du Gouvernement, & appella auprès de ſa perſonne le jeune *Duc d'Orléans* ſon Neveu, qui devint ſon principal Favori. Ce jeune Prince profitant de cet avantage, porta le Roi à publier des Déclarations fulminantes contre le *Duc de Bourgogne*, & à faire exécuter pluſieurs de ſes partiſans, auteurs de la derniere Sédition. Il a été néceſſaire d'entrer dans ce détail des Troubles de France, parce que ce fut ſur la ſituation des affaires de ce Royaume, que *Henri V* regla tous ſes mouvemens. Il eſt tems préſentement de parler de quelques-unes des Pieces qui ſe trouvent au commencement de ce IX Tome du Recueil.

1413. Quoiqu'au commencement de cette année 1413, le *Duc de Bourgogne* eût eu l'avantage ſur le *Dauphin*, par le moyen de la Sédition qu'il avoit excitée dans Paris, il comprenoit bien que cet état violent ne pouvoit pas être de longue durée. Le *Dauphin* étant l'Héritier préſomptif de la Couronne, devoit enfin vraiſemblablement l'emporter ſur lui. Il n'y avoit point d'autre prétexte que ſon âge, pour le priver de l'Adminiſtration des affaires publiques, pendant la maladie du Roi. Mais ce prétexte ne pouvoit pas durer longtems. D'ailleurs ce Prince ayant déja ſeize ans, étoit au deſſus de l'âge fixé pour la Majorité des Rois, & par conſéquent, cenſé capable de gouverner l'Etat. Par cette raiſon, le Duc de Bourgogne crut que pour ſe maintenir dans le poſte où il étoit, il devoit par avance s'aſſurer du ſecours du nouveau Roi d'Angleterre. Dans cette vue, il envoya divers Ambaſſadeurs à ce Prince, comme on le voit par les Sauf-conduits qui leur furent expédiés.

Le Duc de Bourgogne brigue le ſecours du Roi d'Angleterre. Sauf-conduits pour ſes Ambaſſadeurs.

Le prémier eſt pour le Gouverneur d'Arras, avec 16 perſonnes. Du 7 de Mai. Page 7.

Le ſecond, pour un Baron, deux Chevaliers & deux Clercs, qui ne ſont point nommés, & qui devoient aller en Angleterre, *certis de cauſis.* Du 24 de Mai. Page 14.

Cette maniere de Sauf-conduits, ſans nommer les perſonnes, ni celui qui les envoyoit, fait préſumer que c'étoit pour quelque affaire fort ſecrete. La ſuite fera voir que ces Envoyés venoient de la part du *Duc de Bourgogne.*

Le troiſieme Sauf-conduit étoit pour *Raoul le Maire*, Prévôt de S. Donas de Bruges, & quelques autres. Du 14 de Juin. Page 72.

Nous allons voir tout à l'heure, que ces Envoyés avoient ordre de propoſer au Roi une étroite Alliance avec le *Duc de Bourgogne.* C'étoit avant qu'il fût chaſſé de Paris, ce qui n'arriva qu'au mois de Septembre.

Il eſt incertain, ſi avant ce tems-là *Henri* avoit réſolu de faire la Guerre à la France. Mais quoi qu'il en ſoit, dès qu'il ſe vit recherché par le *Duc de Bourgogne*, ou il forma ce deſſein, ou il s'y confirma entierement.

Henri envoye des Ambaſſadeurs en France. Leurs pouvoirs.

Vers le milieu du mois de Juillet, *Henri* envoya en France cinq Ambaſſadeurs, ſavoir, *Henri Chiceley*, Evêque de S. David, qui devint bientôt Archevêque de Cantorbery, le *Comte de Warwick*, & trois autres. Ils étoient munis de divers Pouvoirs, tous datés du 14 de Juillet.

Le 1. étoit de traiter d'une Alliance & amitié perpétuelle, entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne.*

Le 2. de renouveller la Trève entre l'Angleterre & la Flandre.

Le prémier de ces Pouvoirs eſt une preuve manifeſte que le *Duc de Bourgogne* avoit déja fait propoſer cette Alliance au Roi, par les raiſons marquées ci-deſſus.

En effet, les affaires de ce Duc paroiſſant être alors au plus haut point de proſpérité, il n'y a aucune apparence que *Henri* ſe fût aviſé de propoſer au Duc une Alliance particuliere. Le ſecond n'étoit que pour ſervir de prétexte aux ſecretes Conferences, que ces Ambaſſadeurs devoient avoir avec le Duc.

Le 3. Pouvoir étoit d'informer la Cour de France de l'intention que leur Maitre avoit d'obſerver la Trève de 28 ans, & de ſommer la même Cour de la faire mieux obſerver que par le paſſé.

Le 4. de traiter avec *l'Adverſaire de France*, de tous les différends, que leur Maitre avoit avec lui, & de conclure la Paix.

Le 5. étoit de donner des Paſſeports aux Ambaſſadeurs de France, pour ſe rendre au lieu dont on conviendroit pour les Conferences. Tous ces Pouvoirs ſe trouvent page 34 & ſuivantes.

La fuite du *Duc de Bourgogne* de Paris, interrompit la Négociation qui le regardoit; & ce ne fut que quelque tems après, qu'elle fut repriſe.

Trève avec la France.

Cependant les Ambaſſadeurs des deux Couronnes s'étant aſſemblés à *Lelingham*, immédiatement après la Révolution arrivée à la Cour de France, & pendant que le *Duc d'Orléans* y tenoit le timon, y conclurent une Trève, depuis le 1 d'Octobre 1413, juſqu'au 1 Juin 1414. Du 25 Octobre. Page 56.

Dans les Conferences que ces Ambaſſadeurs eurent enſemble, ceux d'Angleterre firent entendre, que leur Maitre prétendoit que le Traité de Bretigny fût renouvellé, & qu'on lui reſtituât tout ce qui avoit été enlevé à ſes Prédéceſſeurs, depuis ce Traité. La Cour de France, allarmée de cette demande, dépêcha incontinent en Ambaſſade à *Henri l'Archevêque de Bourges*, le *Connétable d'Albret*, & un Secretaire du Roi, nommé *Gonthier Col.* Leurs Paſſeports ſont du 8 d'Octobre, & leur Commiſſion du 11 de Novembre. Pages 60, 69.

Ambaſſade du Roi de France à Henri. Leurs Paſſeports. Commiſſion.

C'étoit apparemment pour découvrir ce que *Henri* avoit dans l'ame, car leur Pouvoir ne portoit que de prolonger la Trève.

Commiſſaires de Henri. Negociations entre les deux Cours.

1414. Le 13 de Janvier, *Henri* nomma des Commiſſaires pour traiter avec ces Ambaſſadeurs. Page 88. Il paroît par une autre Piece de ce Recueil, que dans cette Conference les Anglois renouvellerent la demande de leur Roi, touchant le Traité de Bretigny. Les François répondirent, qu'ils n'avoient point d'Inſtruction ſur ce ſujet. Cependant ils propoſerent, comme d'eux-mêmes, une voye qui leur paroiſſoit propre à procurer la Paix entre les deux Couronnes. C'étoit le Mariage de *Henri* avec la Princeſſe *Catherine*, Fille de leur Maitre, la ſeule qui reſtoit à marier. *Henri* ne trouvoit nullement que cette voye fût propre à procurer la Paix, & il inſiſta toujours ſur la Reſtitution, comme ſur le ſeul moyen efficace. Néanmoins, comme le Mariage qu'on lui propoſoit n'avoit rien d'incompatible avec la Reſtitution, il voulut bien conſentir à traiter ſur l'un & ſur l'autre de ces deux moyens. Sur cela, la Trève fut prolongée juſqu'au 2 de Fevrier 1515. Page 91. Cela fait, les Ambaſſadeurs de France s'en retournerent à Paris. On voit par-là l'erreur des Hiſtoriens François, qui diſent que la propoſition de ce Mariage vint prémierement du Roi d'Angleterre. Mais cette erreur n'eſt pas de conſéquence.

Trève prolongée. Erreur des Hiſtoriens François.

Ambaſſade envoyée par Henri en France.

Quatre jours après la ſignature de la Trève, ſavoir le 28 de Janvier, *Henri* nomma des Ambaſſadeurs pour la Cour de France. Page 102.

Voici quelques Actes du Recueil, qui peuvent ſervir à éclaircir cette matiere.

Promeſſe de n'épouſer que la Princeſſe Catherine. Sauf-conduit pour les Envoyés de Bourgogne.

Un engagement de *Henri*, qu'il ne contractera point de Mariage avec aucune autre Femme, que la Princeſſe *Catherine*, avant le 15 de Mai. Page 103.

Un Pouvoir à ſes Ambaſſadeurs de prolonger ce terme. Page 104.

Un Sauf-conduit du Roi, pour *Raoul le Maire*, Prévôt de S. Donas de Bruges, & pour quatre autres Envoyés du *Duc de Bourgogne.* Du 29 Janvier. Page 112.

Un autre ſemblable, pour *Roland de Hutkerke*, Envoyé du même Duc. Du 2 d'Avril. Page 102.

Autres Ambaſſadeurs envoyés en France.

La Cour de France ayant trouvé quelque choſe à redire aux Pouvoirs des Ambaſſadeurs Anglois, ou peut-être voulant gagner du tems, pria *Henri* de lui envoyer d'autres Ambaſſadeurs, avec des Pouvoirs plus étendus. Sur cette demande, le Roi nomma ſept autres Ambaſſadeurs, le 31 de Mai. Page 131. Leur Commiſſion portoit de traiter avec la Cour de France ſur les deux voyes propoſées des deux côtés, ſavoir, la Reſtitution & le Mariage.

Commiſſaires pour traiter du mariage du Roi.

Une Commiſſion du Roi au Lord *Scroop*, & cinq autres, pour traiter avec les Envoyés du *Duc de Bourgogne*, qui étoient en Angleterre, du Mariage du Roi avec la Princeſſe *Catherine.* Du

(1) *L'Oriflamme* étoit un Etendard couleur de Pourpre, que les Rois de *France* portoient toujours à la Guerre contre les Infideles, & que *Phi-*

HENRI V.

Du 4 de Juin. Page 136.

Avant que de paſſer à d'autres Pieces de ce Recueil, il eſt abſolument néceſſaire de rapporter ce qui s'étoit paſſé en France, depuis le commencement de l'année 1414.

Le *Duc d'Orléans* qui gouvernoit au nom du Roi, craignant que le *Dauphin* ne fît contre lui quelque équipée ſemblable à celle qu'il avoit faite contre le *Duc de Bourgogne*, tenoit ce jeune Prince tellement de court, qu'il n'étoit gueres moins que priſonnier dans le Louvre. Un pareil état ne convenant point à l'humeur du *Dauphin*, il appella ſecretement le *Duc de Bourgogne* à ſon ſecours. Incontinent, le Duc ſe mit à la tête d'une Armée, & s'approcha de Paris. Il fut reçu à Noyon, à Soiſſons, & à Compiegne, & ſe rendit maitre de S. Denys.

Le Duc de Bourgogne va au ſecours du Dauphin.

Mais comme ſon Parti ne ſe trouvoit pas aſſez fort dans Paris, & qu'il ne put entrer dans la Ville, il ſe retira. Immédiatement après ſa retraite, le Roi publia contre lui une Déclaration fulminante; & la réſolution fut priſe, dans le Conſeil, de lui faire la Guerre. Pour cet effet, le Roi alla lui-même à S. Denys, prendre l'Oriflamme (1), comme devant marcher contre un Ennemi de l'Etat.

Réſolution du Conſeil de lui faire la Guerre.

Ce fut pendant qu'on faiſoit en France les préparatifs de cette Guerre, que le *Duc de Bourgogne* envoya en Angleterre les Ambaſſadeurs dont on a vu ci-deſſus les Paſſeports. Pour ſavoir quelle étoit leur Commiſſion, il n'y a qu'à conſiderer les Pouvoirs que *Henri* donna à ſes Commiſſaires pour traiter avec eux.

Pouvoirs donnés aux Commiſſaires de Henri.

Le prémier portoit de traiter avec les Ambaſſadeurs du Duc, du Mariage du Roi avec *Catherine*, Fille de ſon *Adverſaire de France*. Page 136. Cependant en ce même tems-là, le *Duc de Bourgogne* étoit non-ſeulement ſans crédit à la Cour de France, mais même déclaré Ennemi de l'Etat.

Le ſecond Pouvoir portoit de traiter avec les mêmes, *d'une Ligue, Confédération, & Amitié perpétuelle, ou à tems, entre Henri & ſes Succeſſeurs Rois d'Angleterre, d'une part; & de l'autre, leur très-cher Couſin, Jean Duc de Bourgogne, ſes Succeſſeurs, ſes Sujets, & Vaſſaux, & tous ſes Etats, quels qu'ils ſoient. Comme auſſi de la maniere & de la forme du ſecours, ſubſide, ou ſubvention, qu'ils ſe devront donner les uns aux autres*, &c. Page 137.

Le troiſieme Pouvoir portoit de recevoir l'hommage du *Duc de Bourgogne*, comme Vaſſal du Roi. Page 138.

Par-là il eſt aiſé de comprendre, que le *Duc de Bourgogne*, qui voyoit toutes les forces de la France prêtes à fondre ſur lui, demandoit du ſecours au Roi d'Angleterre, qu'il offroit de ſe rendre ſon Vaſſal, & de faire réuſſir ſon Mariage avec *Catherine* à ſa ſatisfaction, pourvu que par ſon moyen il pût recouvrer le poſte qu'il avoit perdu à la Cour de France. Ce n'eſt donc pas ſans fondement, qu'on a dit que les armes d'Angleterre furent attirées en France par les François mêmes. Cependant aucun Hiſtorien, que je ſache, n'a parlé de ces intrigues ſecretes entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*, avant le commencement de la Guerre. Ce ſont des Anecdotes qui ne ſe trouvent que dans ce Recueil, & néanmoins elles ſont abſolument néceſſaires pour l'intelligence de l'Hiſtoire de ce tems-là. En effet, ce fut vraiſemblablement ſur la recherche que le *Duc de Bourgogne* faiſoit de ſon amitié, que *Henri* forma le deſſein de faire valoir ſes prétentions ſur la France. Cependant cette négociation n'eut point de ſuite pour cette fois, à cauſe du changement qui arriva dans les affaires du *Duc de Bourgogne*, dont il eſt néceſſaire de dire un mot.

Le Roi de France s'étant mis en campagne, reprit les Places dont le Duc s'étoit emparé. Enſuite, les Flamands ayant refuſé de ſervir le Duc contre la France, le *Duc de Bourbon*, qui avoit été détaché vers l'Artois, s'y rendit maitre de *Bapaume*. On n'avoit pas deſſein d'en demeurer là; mais, heureuſement pour le Duc, le Roi retomba dans ſa démence. Cela lui donna le loiſir de bien munir *Arras*, & d'y faire entrer une bonne Garniſon.

Charles retombe en démence.

Dès que le Roi fut attaqué de ſon mal, le *Dauphin* ſe ſaiſit du Gouvernement, que le *Duc d'Orleans* n'avoit pas droit de lui diſputer. Il mena le Roi, tout malade qu'il étoit, au Siege d'*Arras*, où il trouva plus de difficulté qu'il n'avoit penſé. Ainſi, ſans s'opiniâtrer davantage, il fut réſolu dans le Conſeil d'accorder la Paix au *Duc de Bourgogne*. Mais ce fut à de dures conditions. Il eſt vrai qu'on lui accorda une Amniſtie; mais on en excepta cinq-cens de ſes partiſans. De plus, il fut convenu qu'il ne retourneroit plus à la Cour, & que les Bannieres du Roi ſeroient arborées ſur les murailles d'*Arras*. Le Duc, content de s'être tiré de ce mauvais pas, interrompit pour un tems ſes Négociations avec le Roi d'Angleterre.

Le Dauphin ſe ſaiſit du Gouvernement. Il accorde la Paix au Duc de Bourgogne.

Nous avons laiſſé à Paris ſept Ambaſſadeurs d'Angleterre, envoyés pour traiter avec la Cour de France ſur les deux voyes propoſées; ſavoir, la Reſtitution & le Mariage.

Ces Ambaſſadeurs s'aſſemblerent à Paris, au commencement de Mars, avec les Commiſſaires du Roi de France, à la tête deſquels étoit le *Duc de Berry*. On trouve dans ce Recueil le Protocolle authentique de leur Conference. Comme il eſt trop long pour pouvoir être ici rapporté en détail, je me contenterai d'en dire la ſubſtance.

Protocolle de la Conférence entre les

HENRI V.

Ambaſſadeurs d'Angleterre & les Commiſſaires de France.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre demanderent d'abord tout le Royaume de France. Enſuite ils ſe réduiſirent à demander la *Normandie*, la *Touraine*, l'*Anjou*, le *Maine*; tout ce que la France poſſédoit en *Guyenne*, tout ce qui avoit été cedé à *Edouard III* par le Traité de Bretigny, tout le Païs ſitué entre *Graveline* & la Riviere de *Somme*, l'hommage de la *Bretagne*, & la Souveraineté abſolue de tous les Païs mentionnés dans cet Article.

Les Commiſſaires François ayant fait pluſieurs objections à ces demandes, & diverſes offres de leur côté, les Anglois ſe réduiſirent à ces quatre Articles.

1. Le Traité de Bretigny. 2. La moitié de la *Provence*, & les Comtés de *Beaufort* & de *Nogent*. 3. Six-cens-mille écus d'or des arrérages de la Rançon du Roi *Jean*. 4. Deux millions d'or, pour la Dot de la Princeſſe *Catherine*.

A ces demandes, le *Duc de Berry* donna ces réponſes par écrit. 1. Il offrit de rendre à l'Angleterre l'*Agenois*, le *Bazadois*, *Auch* en partie, le *Perigord*, la *Bigorre*, la *Saintonge* au-delà de la Charente, le *Quercy*, *Montauban* excepté, l'*Angoumois* & la *Rouergue*.

2. Au ſecond Article il répondit, que le Roi ſon Neveu ne tenoit rien en *Provence*, & qu'il n'y avoit jamais rien occupé ſur les Anglois.

3. Au troiſieme, que le Roi de France offrant de ceder tant de belles Provinces, le Roi d'Angleterre devoit s'abſtenir de faire des demandes ultérieures.

4. Au quatrieme, que le Roi offroit ſix-cens-mille écus d'or, pour la Dot de Madame *Catherine*.

Après pluſieurs débats, les Anglois perſiſtant dans leurs prémieres demandes à l'égard des trois prémiers Articles, ſe réduiſirent pour le 4. à une Dot d'un million d'écus d'or.

De *Duc de Berry* perſiſtant tout de même dans ſes offres ſur les trois prémiers Articles, alla juſqu'à offrir huit-cens mille écus d'or pour la Dot.

La principale difficulté conſiſtoit en ce que *Henri* vouloit avoir la Souveraineté de tout ce qui lui ſeroit cedé, & que la France ne vouloit le donner qu'en Fief, ou en Domaine, ſelon l'état où chacune de ces Pieces ſe trouvoit. La Conference finit le 14 de Mars.

Depuis ce tems-là, juſqu'à l'ouverture de la Guerre, il y eut diverſes Négociations, des Ambaſſades réciproques, des Conferences qui rouloient ſur les Articles de celle qui vient d'être rapportée.

Il étoit comme impoſſible que la Paix ſe pût faire ſur le pied que *Henri* la propoſoit, à moins que d'y forcer la France par les armes. C'étoit auſſi ce que ce Monarque eſperoit de pouvoir faire, à cauſe des diviſions inteſtines de ce Royaume.

Il ſavoit bien qu'il n'auroit à faire qu'à un des Partis, & qu'ils étoient trop animés l'un contre l'autre, pour pouvoir ſe réunir contre lui. D'ailleurs, il ne deſeſperoit pas de gagner le *Duc de Bourgogne*. Ainſi, dans un Parlement qui fut aſſemblé à *Leiceſter* le 31 de Mai 1414, la Guerre contre la France fut réſolue, & le Parlement donna au Roi les ſecours néceſſaires pour en faire les préparatifs.

Guerre réſolue contre la France par le Parlement.

Tout le reſte de l'année 1414 ſe paſſa en Négociations infructueuſes. La France n'avoit pour but que de gagner du tems, & d'amuſer *Henri*, qui de ſon côté, la leurroit toujours de l'eſpérance qu'en faveur du Mariage propoſé, il pourroit ſe départir d'une partie de ſes prétentions. C'étoit dans cette vue qu'il prolongeoit, de tems en tems, l'engagement volontaire qu'il avoit pris à l'égard de *Catherine*, ainſi qu'on le voit dans diverſes Pieces de ce Recueil. Pendant ce tems-là, les Ambaſſadeurs alloient & venoient de Londres à Paris, & de Paris à Londres. C'eſt pour cela qu'on voit dans ce Recueil, pendant cet intervalle, tant de Sauf-conduits, & de Commiſſions pour traiter de la Paix & du Mariage. Mais ce n'étoit que pour s'amuſer réciproquement.

Parmi les Actes de cette année, on trouve un Paſſeport pour un Envoyé du *Duc d'Orléans*, du 1 Novembre. Page 170. Cela donne lieu de préſumer, que ce Prince recherchoit la protection du Roi d'Angleterre; mais ce n'eſt qu'une conjecture.

Un autre pour *Copin de la Vieuville*, Envoyé du *Duc de Bourgogne*, du 16 de Novembre. Page 179. Ce Prince vouloit toujours entretenir ſur pied la Négociation commencée, touchant ſon Alliance avec le Roi d'Angleterre.

Paſſeport pour un Envoyé du Duc de Bourgogne.

1415. Le 15 de Janvier la Trève fut prolongée juſqu'au 1 de Mai, & enfin, à diverſes fois, juſqu'au 15 de Juillet de cette même année. Pages 197. 199. 225. 262.

Trève avec la France prolongée.

La France étoit alors gouvernée par le Dauphin *Louis*, jeune Prince préſomptueux, qui juſqu'alors avoit cru pouvoir amuſer *Henri* par de feintes Négociations. Cependant, les préparatifs qui ſe faiſoient en Angleterre ayant ouvert les yeux à ſon Conſeil, il y fut réſolu d'envoyer en Angleterre douze Ambaſſadeurs, à la tête deſquels étoit l'*Archevêque de Bourges*. Leur Paſſeport eſt du 13 d'Avril 1415. Page 119.

Paſſeport pour douze Ambaſſadeurs de France.

Trois jours après, *Henri* ayant aſſemblé tous les Seigneurs qui ſe trouvoient à Londres, leur déclara que ſon deſſein étoit de paſſer en France, pour recouvrer ſon bien par les armes. Le

Déclaration de Henri aux Seigneurs.

Philippe prit avec lui à la Bataille de *Crecy*, où ſon Armée fut défaite d'une maniere ſignalée par *Edouard III*.

Henri V.

Le 16 d'Avril. Page 222.

Prolongation de la Trève.

L'Ambaſſade de l'Archevêque de Bourges ne produiſit qu'une prolongation de la Trève, juſqu'au 15 de Juillet. Page 262.

Teſtament du Roi.

On trouve à la page 289 le Teſtament du Roi, qui ne contient que des Legs à ſes Favoris & Domeſtiques.

Conſpiration contre le Roi découverte & punie. Confeſſion du Comte de Cambridge.

Le 5 d'Août, le Roi étant à *Southampton*, prêt à s'embarquer, découvrit une Conſpiration tramée par le *Comte de Cambridge*, Frere du *Duc d'Yorck*, & par le Lord *Scroop*, qui furent punis ſelon leurs mérites. Les Hiſtoriens Anglois diſent que la France leur avoit donné, ou promis un million de livres, pour tuer le Roi. Mais on ne trouve rien d'approchant dans la Confeſſion du *Comte de Cambridge*, qui ſe voit page 300. Leur deſſein étoit de faire proclamer Roi *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche, qui découvrit lui-même la Conſpiration au Roi.

Deſcente de Henri au Havre de Grace.

Henri ayant fait embarquer ſon Armée, qui conſiſtoit en 50000 hommes, ou environ, mit à la voile vers le 20 d'Août, laiſſant le *Duc de Bedford* ſon Frere pour Régent en Angleterre. Il deſcendit au Havre-de-Grace, & peu de jours après, il aſſiegea Harfleur, dont il ſe rendit maitre le 10 de Septembre.

Il envoye un Cartel au Dauphin.

Le 16 du même mois, il envoya au *Dauphin* un Cartel pour ſe battre ſeul à ſeul contre lui, à condition que le vainqueur ſeroit Roi de France, après la mort du Roi *Charles*, qui conſerveroit la Couronne ſa vie durant. Page 313. On ne trouve point de réponſe à ce Cartel.

Lettre du Lieutenant de Roi à Calais au Régent d'Angleterre.

Page 314. On voit une Lettre de *G. Bardolf*, Lieutenant du Roi à Calais, écrite au *Duc de Bedford*, dans laquelle il lui dit, que dans 15 jours, au plus tard, le Roi donnera Bataille. Il ajoute que les François aſſemblent toutes leurs Troupes, & que quand elles ſeront enſemble, elles feront une Armée de plus de cent-mille hommes. *A Calais*, le 7 d'Octobre.

Quoique les Actes de ce Recueil faiſent peu de mention de cette Bataille, qui ſe donna effectivement à *Azincourt* le 22 d'Octobre, ils la ſuppoſent en beaucoup d'endroits. D'ailleurs la victoire, que *Henri* remporta en cette occaſion, eſt comme le fondement de tous les évenemens dont nous avons à parler dans la ſuite. Ainſi nous ne pouvons nous diſpenſer d'en dire deux mots.

Mortalité dans l'Armée Angloiſe.

Après que *Henri* ſe fut rendu maitre d'Harfleur, il demeura campé près de cette Ville juſqu'à ce qu'elle fût réparée, & n'en partit qu'à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre. Pendant ce ſéjour, ſon Armée fut attaquée de la Diſſenterie, qui en fit périr un tiers, & en mit un autre tiers hors d'état de ſe ſervir de ſes armes. Ce fâcheux état, & la ſaiſon qui étoit déja bien avancée, lui firent prendre la réſolution de ſe retirer à Calais. Il eſpéroit de pouvoir paſſer la Somme, au Gué de Blanquetaque, où *Edouard III* l'avoit paſſée le jour avant la Bataille de Crecy. En arrivant à ce Gué, il le trouva impraticable. Cela le fit réſoudre à remonter le long de la Riviere, juſqu'à ſa ſource, afin de pouvoir trouver un paſſage. Pendant ce tems-là, le Connétable d'*Albret* qui commandoit l'Armée de France, ayant reçu divers renforts, & ſe trouvant à la tête de plus de cent-mille hommes, ne ſe ſoucia plus de garder la Somme. Au contraire il fut bien aiſe que les Anglois la paſſaſſent, afin qu'il ne fût pas en leur pouvoir d'éviter le combat. Il alla donc les attendre dans le Comté de S. Pol, tout proche d'un Château nommé *Azincourt*. Ce fut en cet endroit que *Henri* le rencontra, & qu'avec quinze ou vingt-mille hommes (quelques-uns diſent neuf-mille) tous recrus & obligés de combattre nuds de la ceinture en-bas, à cauſe de la maladie qui les preſſoit, il mit cette grande Armée en déroute. Le Connétable, le *Duc d'Alençon*, les *Ducs de Brabant & de Nevers* Freres du *Duc de Bourgogne*, & un grand nombre d'autres Seigneurs de marque, y furent tués. Parmi les Priſonniers ſe trouverent les *Ducs d'Orléans* & de *Bourbon*, les *Comtes* d'*Eu*, de *Vendôme*, de *Richemont*, le Maréchal de *Boucicaut*, le Sire d'*Etouteville*, & pluſieurs autres d'un rang inférieur (1). Le lendemain, le Roi victorieux continua ſa marche vers Calais. Enſuite il repaſſa en Angleterre avec ſes Priſonniers, & y arriva le 16 de Novembre. Page 327. C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1415.

Bataille d'Azincourt.

Retour du Roi en Angleterre avec ſes Priſonniers.

1416. Il ſembloit qu'après cette grande victoire, *Henri* ne dût plus penſer qu'à continuer la Guerre. Cependant, toute l'année 1416 & la moitié de 1417 ſe paſſerent en Négociations, ſans que ce Monarque parût même faire le moindre préparatif pour reporter ſes armes en France, où le commencement de la Guerre lui avoit ſi bien réuſſi. C'eſt ce que les Hiſtoriens n'ont pas bien expliqué, & qui ſe trouve parfaitement éclairci par les Actes de ce Recueil. C'eſt que pendant toute l'année 1416 il continua ſes Négociations avec le Duc de *Bourgogne*, pour le mettre dans ſes intérêts, ce qui lui étoit plus avantageux que le gain d'une autre Bataille, & que la priſe de pluſieurs Places.

Pourquoi il ne continue point la Guerre.

Pour le dire en paſſant, il me ſemble que ce fut en ceci que ce Monarque fit principalement paroître ſon habileté. Il faut préſentement parler de ces Négociations, tant avec la Cour de France, qu'avec le *Duc de Bourgogne*, qui font le ſujet des Actes de cette année 1417. Pour cet effet, il eſt néceſſaire prémierement de voir en quel état ſe trouvoit la Cour de France après la Bataille d'*Azincourt*, puiſque c'eſt là-deſſus que *Henri* regloit toute ſa conduite.

Le Duc de Bourgogne ſe rend à Paris avec une Armée.

La conſternation qui étoit répandue en France, faiſant concevoir au *Duc de Bourgogne* l'eſpérance de rentrer dans le Gouvernement, il crut devoir profiter de cette conjoncture. Pour cet effet, un mois après la Bataille, il marcha droit à Paris, à la tête d'une Armée. Mais le *Dauphin* avoit pris de ſi bonnes précautions, qu'il l'empêcha d'y entrer. Cependant ce jeune Prince, ſoit par un motif de vengeance contre ſon Beau-pere, ſoit qu'il ne ſe crût pas capable de tenir ſeul le timon dans une ſi grande tempête, fit venir à Paris le *Comte d'Armagnac*, ennemi mortel du *Duc de Bourgogne*, pour lui donner l'Epée de Connétable. Le Comte arriva le 20 de Décembre; il fut revêtu de ſa Charge; & cinq jours après, le *Dauphin* mourut, non ſans ſoupçon qu'il avoit été empoiſonné.

Le Comte d'Armagnac fait Connétable de France.

Mort du Dauphin. Le Connétable s'empare du Gouvernement.

Après la mort du *Dauphin*, le nouveau Connétable s'empara du Gouvernement, avec une autorité ſi abſolue, qu'il ſembloit moins agir en Miniſtre qu'en Souverain. Il ne gardoit aucune ſorte de ménagement avec le *Duc de Bourgogne*. Tous les Soldats Bourguignons qui étoient faits priſonniers, étoient pendus ſans miſericorde; & les habitans de Paris, du même parti, ſe trouvoient expoſés à de continuelles inſultes.

Nouveau Dauphin.

Le Roi *Charles* avoit encore deux Fils; ſavoir, *Jean*, Duc de Touraine, & *Charles*, Comte de Ponthieu. Le prémier, qui étoit devenu Dauphin par la mort de ſon Frere ainé, ſe trouvoit chez le *Comte de Haynaut*, dont il avoit épouſé la Fille. Ce Prince, par le conſeil du Comte ſon Beau-pere, envoya des ordres aux deux Partis, de poſer les armes, comme ayant droit de commander pendant la maladie du Roi ſon Pere. Le *Duc de Bourgogne* obéit, & ſe retira en Flandre. Mais le Connétable, comprenant que le *Dauphin* vouloit demeurer neutre dans la querelle, refuſa de recevoir ſes ordres, à moins qu'il ne ſe déclarât ouvertement contre le Parti Bourguignon. Le *Dauphin* ne put ſe réſoudre à recevoir cette condition. Il jugeoit ſagement, qu'un Prince chargé du Gouvernement d'un Etat, ne peut en ſemblable occaſion ſe déclarer Chef de Parti, ſans ſe porter un grand préjudice. Sous le prétexte de ce refus, le Connétable d'*Armagnac* garda l'autorité entre ſes mains, pendant que le nouveau *Dauphin* ſe tenoit toujours en Haynaut.

Le Connétable refuſe de lui obéir.

Le Duc de Bourgogne renoue ſes Négociations avec l'Angleterre.

Pendant ce tems-là, le *Duc de Bourgogne* renouoit ſes Négociations avec le Roi d'Angleterre. Parmi les Actes du commencement de cette année 1416, on trouve divers Paſſeports pour des Envoyés du *Duc de Bourgogne*. C'étoit tantôt ſous prétexte de renouveller la Trève marchande entre les Anglois & les Flamands, tantôt pour certaine affaire pendante au Concile de *Conſtance*. Nous verrons bientôt à quoi ces fréquens envois aboutirent.

Cauſe pourquoi Henri ne pouſſa point la Guerre.

Cette Négociation entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*, étoit la véritable cauſe de l'interruption de la Guerre. Le Duc poſſedoit de grands Domaines en France, & les Comtés de Flandre & d'Artois dans les Païs-Bas. D'ailleurs, il étoit en France Chef d'un Parti puiſſant, quoiqu'opprimé, & qui pouvoit regagner l'avantage, comme il le fit effectivement. C'étoit donc pour *Henri* un coup de partie, que de mettre ce Prince dans ſes intérêts. Il étoit aſſez clairvoyant, pour s'appercevoir que le Duc ne recherchoit ſon Alliance que pour s'en ſervir au beſoin, en cas qu'il ſe trouvât trop preſſé. Il faloit donc l'amener à faire cette démarche, par le deſeſpoir de pouvoir ſans cela réſiſter à ſes Ennemis. Par cette raiſon, il n'avoit garde de preſſer la France, comprenant bien que tous les avantages qu'il obtiendroit, ne pouvoient que reculer l'exécution de ce projet. Plus il auroit remporté de victoires, plus le crédit du Connétable auroit été ruiné. Par conſéquent, le *Duc de Bourgogne* auroit pu rentrer dans le Gouvernement, & n'avoir plus beſoin du ſecours de l'Angleterre. Il étoit donc avantageux pour *Henri*, que les affaires demeuraſſent en France ſur le pied où elles ſe trouvoient. Il faloit que le Connétable conſervât ſon autorité, & qu'il pût ſans obſtacle perſécuter les Bourguignons; afin que le dépit & le deſir de vengeance portaſſent le *Duc de Bourgogne* à faire une démarche, qu'il n'auroit jamais faite s'il eût pu trouver quelque autre voye pour ruiner ſes Ennemis. C'étoit-là, ſans difficulté, la véritable cauſe de l'interruption de la Guerre du côté de *Henri*. Mais, il s'en falut peu qu'il ne fût la dupe de ſa Politique.

L'Empereur Sigiſmond

L'Empereur *Sigiſmond* étoit allé en France, au commencement

(1) *Harding*, Hiſtorien Anglois qui étoit à la Bataille, dit que l'Armée du Roi *Henri* ne conſiſtoit qu'en 9000 hommes, au plus; *Walſingham* prétend qu'ils n'étoient que 8000; & les Hiſtoriens François ne les font aller que juſqu'a 25000 tout au plus. Les mêmes Auteurs des deux Nations conviennent que l'Armée du Connétable étoit de 140000 hommes, au moins. La Chronique du Docteur *Parnel* rapporte, que lorſque le Roi *Henri* envoya *David Gam*, Commandant d'une Compagnie de *Gallois*, pour reconnoitre l'Ennemi, ſon rapport fut, *qu'il y en avoit aſſez pour tuer, aſſez pour faire des priſonniers, & aſſez pour fuir*. Le Roi d'Angleterre expoſa ſa vie au plus grand danger, combattant à pied à la tête de ſon Armée. *Le Fevre*, qui étoit auſſi à la Bataille, rapporte que dix-huit Gentilshommes François ayant comploté de le tuer, ou de périr dans l'entrepriſe, le ſerrerent de ſi près, qu'un d'eux avec ſa hache d'armes lui donna un furieux coup ſur la crête du caſque, qui le fit tomber ſur ſes genoux; mais ces dix-huit Gentilshommes furent tous tués ſur le champ. A l'égard de la perte des Anglois à cette Bataille, *Monſtrelet* fait aller le nombre des morts à 1700; & le *Fenin*, autre Hiſto-

Henri V.

ment de l'année, pour tâcher de moyenner une Paix entre les deux Rois Ennemis; mais il n'avoit pas trouvé, dans cette Cour, les diſpoſitions néceſſaires pour faire réuſſir ce projet. Au mois d'Avril il paſſa en Angleterre, où le Comte de *Hollande* s'étoit auſſi rendu pour le même deſſein. Le Connétable d'*Armagnac*, qui étoit très habile, voyant l'empreſſement de ces deux Princes, crut qu'il devoit ſe ſervir d'eux pour endormir *Henri*, & lui enlever Harfleur. Dans cette vue, il conſentit qu'ils cherchaſſent des expédiens pour procurer une Trève, qui donnât le loiſir de travailler à la Paix. Sur ce conſentement, les deux Princes Médiateurs convinrent avec *Henri* d'une Trève de quatre ans, pendant laquelle Harfleur ſeroit mis en dépôt entre leurs mains, ſous certaines conditions, que les Princes François priſonniers en Angleterre s'engageoient à exécuter. C'eſt ce qui ſe voit dans une des Pieces de ce Recueil (page 362), & dont les Hiſtoriens n'ont point parlé. Pendant que *Henri* s'endormoit ſur l'eſpérance de cette Trève, le Connétable, ſous divers prétextes, faiſoit approcher toutes ſes Troupes de la Normandie. Quand il fut prêt, les Princes priſonniers refuſerent de ſigner le Traité, qui par-là devint inutile. Dans le même tems, le Connétable alla faire le Siege de Harfleur, dont *Henri* avoit négligé de renforcer la Garniſon.

Ce Monarque ſe voyant ainſi dupé, voulut à ſon tour avoir recours à la ruſe, & propoſer une Trève, afin d'avoir le tems de préparer le ſecours pour Harfleur. Le 28 de Juin. Page 365. Enſuite, il demanda une entrevue avec *ſon Couſin de France*. Page 366. Mais le Connétable fut ſourd à toutes ces propoſitions. Ainſi *Henri* n'eut plus de reſſource que dans les armes. Il eſpéroit que la valeur & l'expérience du *Comte de Dorſet* ſon Oncle, qui commandoit dans Harfleur, lui donneroient le tems de préparer le ſecours. Il paroît par diverſes Pieces du Recueil, depuis le 3 de Juin juſqu'au 22 de Juillet, que le deſſein du Roi étoit d'aller en perſonne ſecourir la Place aſſiegée. Mais enfin, à la ſollicitation de l'Empereur, il en donna la commiſſion au *Duc de Bedford* ſon Frere. Page 371. Le Duc ayant mis à la voile vers la fin de Juillet, battit le Vicomte de *Narbonne*, qui tenoit la Place bloquée par Mer; & par-là le Connétable ſe vit obligé de lever le Siege.

Nous avons laiſſé le Dauphin *Jean* en Haynaut, refuſant d'accepter la condition de laquelle dépendoit ſon retour à la Cour du Roi ſon Pere. Le *Duc de Bourgogne*, ſachant qu'il étoit dans la diſpoſition de demeurer neutre, étoit allé le trouver à Valenciennes, au commencement de l'année. Dans la Conference qu'il eut avec lui & avec le *Comte de Haynaut*, il fut arrêté, que le *Dauphin* ſe préſenteroit pour aller prendre en France le rang que ſa naiſſance lui donnoit, & que s'il étoit reçu, il y meneroit le Duc avec lui. Que ſi on refuſoit de le recevoir, il prendroit avec le Duc & *le Comte de Haynaut* les meſures convenables pour tirer le Roi ſon Pere de captivité.

Suivant cette réſolution, le *Dauphin* ſe rendit à Compiegne, où il s'arrêta, pendant que *le Comte de Haynaut* alla négocier cette affaire à Paris. Dès qu'il eut fait entendre que l'intention du *Dauphin* étoit de rappeller *le Duc de Bourgogne*, on ne voulut plus l'écouter. Alors ce Prince ne put s'empêcher de faire quelques menaces, qui allarmerent le Connétable & ſes partiſans. Pour ſe délivrer de l'inquiétude qu'elles leur cauſoient, ils firent empoiſonner le *Dauphin*, qui mourut à Compiegne même, le 16 d'Avril 1416, & non pas en 1417, comme *Mezeray* le marque dans ſon Abregé.

Par la mort du Dauphin *Jean*, *Charles* ſon Frere *Comte de Ponthieu* devint Dauphin, & Héritier préſomptif de la Couronne. Ce jeune Prince, qui n'étoit âgé que de quatorze ans, ſe livra entierement au Connétable, par les inſtigations du Roi de Sicile ſon Beau-pere, ennemi juré du *Duc de Bourgogne*. Alors, les affaires du Duc allerent de mal en pis. Le Connétable, ne gardant aucune meſure dans les violences qu'il exerçoit contre les Bourguignons, & ayant mieux aimé qu'on fit périr le Dauphin *Jean*, que de s'expoſer au riſque de voir triompher ſon Ennemi, celui-ci ne trouva plus d'autre reſſource, que de ſe jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Ainſi, ſans balancer davantage, il donna ordre aux Envoyés qu'il avoit à Londres, de convenir entre lui & le Roi, d'une entrevue, qui devoit ſe faire à Calais au mois d'Octobre. Du 5 & 7 d'Août. Pages 374, 375.

Pendant que cette affaire ſe négocioit à Londres, il arriva que les Bourguignons de Paris comploterent de livrer une des portes de cette Ville à leur Chef. Cette Conſpiration ayant été découverte, le Connétable en fit punir les auteurs, d'une maniere qui acheva de mettre le *Duc de Bourgogne* au deſeſpoir, & le détermina enfin à faire la démarche qu'il avoit ſi longtems differée. Ainſi, ne ſe ſouciant plus de garder des meſures avec la Cour de France, il fit conclure à Londres par ſes Envoyés une Trève avec *Henri*, pour tous leurs Païs réciproques, juſqu'à la *S. Michel* 1417. Cette Trève fut publiée à Calais au mois d'Août. Mais ce n'étoit pas à cela ſeulement, que ſa vengeance ſe bornoit. Ses Envoyés s'engagerent, en ſon nom, qu'il reconnoitroit *Henri* pour Roi de France, qu'il lui rendroit hommage, & qu'il lui prêteroit ſerment de fidelité. Mais cet engagement étoit tenu ſecret, parce qu'il étoit ainſi utile aux deſſeins du Roi & du Duc.

Voici préſentement ce qu'on trouve dans le Recueil des Actes Publics, ſur cette matiere.

Commiſſion à *l'Evêque de Lichfield*, & au *Comte de Warwick*, pour conferer avec les Envoyés du *Duc de Bourgogne*, ſur certaines Affaires de l'Egliſe. Du 5 d'Août. Page 374. C'étoit le prétexte des Conferences.

Autre du même jour, pour convenir avec les mêmes, d'une entrevue entre le Roi & le Duc.

Ordre à tous ceux qui ſont tenus d'accompagner le Roi, de ſe tenir prêts pour aller avec lui à Calais, où il doit avoir une entrevue avec quelques-uns de ſes Ennemis. Le 7 d'Août. Page 375.

Ordre au Gouverneur de Calais, d'y faire publier la Trève conclue avec le *Duc de Bourgogne*. Du 16 d'Août. Page 383.

Mémoire qui marque le jour du départ du Roi pour Calais, ſavoir, le 4 de Septembre. Page 385.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bourgogne*, avec une ſuite de 800 perſonnes, le *Duc de Gloceſter* étant donné en ôtage au *Comte de Charolois*, pour ſureté du Duc ſon Pere. A Calais, en préſence de l'Empereur *Sigiſmond*. Du 1 d'Octobre. Page 390.

Commiſſion à *Thomas de Camois*, &c. pour recevoir les ſermens du *Duc de Bourgogne*, & du *Comte de Charolois* ſon Fils, comme auſſi de jurer, au nom du Roi, touchant les Conventions paſſées entre eux. Du 2 d'Octobre. Page 394.

Conventions entre le Roi, & le *Duc de Bourgogne*, qui doivent être jurées par le Duc. Page 394.

Lettres-Patentes du *Duc de Bourgogne*, conformes aux Conventions précédentes. C'eſt ici une Piece anecdote, dont les Hiſtoriens n'ont eu aucune connoiſſance, & qui eſt aſſez curieuſe pour mériter d'être tranſcrite ici toute entiere.

Jean Duc de Bourgogne, &c. A tous ceux qui ceſtes Lettres verront ou orront, Salutz.

Comme le Très-haut &c. Henri par la grace de Dieu Roi d'Engleterre, qui ſe dit Roi de France, nous a enfourmes de ſes drois & titre qu'il a au Royaulme & Coronne de France;

Et comment, à la reverence de Dieu, & pour eſchuir l'effuſion de ſang humain, il a fait requerir Charles, ſon Adverſaire de France, de lui leſſer les Corone & Royaulme de France avantditz, ove toutes les apourtenances: auquelle Requête ſon dit Adverſaire n'a voulu en nulle maniere aſſentir, ne a nul aultre bon moyen de Paix;

Pourquoi, le dit Roi d'Engleterre nous a dit, que à l'aide de Dieu, de Noſtre Dame, & de Monſieur Saint George, il entend à proceder par voye de fait, à la recouverir dudit Royaulme, & de la Coronne de France, comme de droit lui ſemble qu'il doit faire, comme celui qui n'a Souverain, fors que Dieu, à qui il puet demander droit.

Et nous, cognoiſſans le droit dudit Roi d'Engleterre, & conſiderans les grandes Victoires, que Dieux, de ſa grace, a données & montrées, ſi bien au dit Roi d'Engleterre &c. q'or eſt, comme à ſes nobles Progeniteurs & Predeceſſeurs, Rois d'Engleterre, en aquerant leur droit de les Coronne & Royaulme de France deſſus ditz;

Promettons par ceſtes Lettres, eſcriptes de noſtre main, & ſealées de noſtre privé ſeal, au dit Roi d'Engleterre &c, que

Ja ſoit que, par deffaulte de bonne information, des drois & titre que le dit Roi d'Engleterre a aux dits Royaulme & Coronne de France, nous avons tenu la partie de ſon dit Adverſaire, en cuidant bien faire:

Mais ores, Nous mieux enfourmez, tenons & des ore en avant voulons tenir la partie de l'avant dit Roi d'Engleterre &c., & de ſes Hoirs, comme celui, & ceux qui de droit eſt, & ſeront droits Rois de France, & qui de droit auroient la poſſeſſion du Royaulme & de la Coronne de France.

Mais pour ce que le dit Roi d'Engleterre ſe veut abſtiner de nous deſirer à lui faire hommage pour le preſent, combien que faire le deuſſions,

Nientmoins, Nous promettons par ceſtes preſentes, que ſi toſt que à l'aide de Dieu, de Noſtre Dame, & de Monſieur Saint George, le dit Roi d'Engleterre &c. aura notable partie du dit Royaulme de France, Nous ferons au dit Roi d'Engleterre &c. hommage lige, & ſerment de foiaulté, tiel comme ſoubgit du Royaume de France doit faire à ſon Souverain Seigneur Roi de France; & auſſi pourchacherons, par toutes les voyes & manieres ſecre-

Marginal notes (left): Démarche de … pour la Paix entre les deux Rois. — Trève arrêtée, mais pas signée. — Le Connétable assiége Harfleur. — Henri propose une Trève. — Et une entrevue avec le Roi de France. — Négociations entre le Duc de Bourgogne & le Dauphin. — Le Dauphin empoisonné. Erreur de Mezeray sur le tems. — Le nouveau Dauphin livré au Connétable. — Entrevue entre Henri & le Duc de Bourgogne. — Complot des Bourguignons de livrer à leur Chef une des portes de Paris.

Marginal notes (right): Henri V. — Trève du Duc de Bourgogne avec Henri. — Ce Duc reconnoit Henri pour Roi de France. — Négociations avec les Envoyés du Duc de Bourgogne. — Entrevue du Roi avec le Bourgogne. — Trève publiée à Calais. — Départ du Roi pour Calais. — Sauf-conduit pour le Duc de Bourgogne. — Sermens du Duc de Bourgogne. — Conventions entre le Roi & le Duc. — Lettres Patentes signées par le Duc de Bourgogne.

Hiſtorien François, ne la fait monter qu'à quatre ou cinq-cens. *Caxton* aſſure qu'il n'y eut que 26 ſoldats Anglois de tués, & *Walſingham* n'en compte gueres davantage; ſavoir, le Duc d'*Yorck*, le Comte de *Suffolk*, quatre Chevaliers, & 28 ſimples ſoldats. *Le Fevre* écrit que du côté des François il y en eut 10000 de tués, cent deſquels étoient Princes, & ſept-mille Gentilshommes. *Juvenal des Urſins* fait monter le nombre des Priſonniers à 14000, & tous les Auteurs conviennent que leur nombre égaloit celui de l'Armée Angloiſe. A l'égard des particularités de cette Journée, le Lecteur n'a qu'à conſulter l'Hiſtoire de ce Regne par *Goodwin*. Nous ajouterons ſeulement, d'après *Stow*, que le Roi s'en retournant à *Londres*, trouva à *S. Thomas of Waterings*, le Maire, les Aldermans, & le Clergé qui lui étoient venus au-devant: ces derniers firent une Proceſſion de réjouiſſance, dans laquelle les Prêtres porterent les Reliques de 70 Saints.

cretes que nous ſaverons, ou que aucun nous puet enfourmer, de faire le dit Roi d'Engleterre &c. venir à ſon propos, d'avoir reale & paiſible poſſeſſion de les Royaulme & Coronne de France avant dit.

Et que, tout le temps que le dit Roi d'Engleterre &c. ſe vuet employer à la recouvere des dits Royaulme & Coronne de France, nous ferons guerre, ove toute noſtre puiſſance, à noz ennemis du Royaulme de France : C'eſt aſſavoir, à A. B. C. D., & à toutes leurs gens, païs, & Bienvueillantz, qui ſeront deſobéiſſans au dit Roi d'Engleterre &c.

Et outre ce, promettons que,

Pour nulles alliances ou lettres faites ou à faire, entre le dit Roi d'Engleterre &c. & nous, en leſquelles ſont ou ſeront exceptez le dit Adverſaire, ou le Filz du dit Adverſaire au dit Roi d'Engleterre &c.

N'eſt, ne ſera noſtre entention, de faire préjudice nulle au dit Roi d'Engleterre, ne à choſe que nous lui avons promis en ceſtes noz Lettres, mais les accomplirons en chaſcun point.

Et auſſi, ſi aucune tielle exception de l'Adverſaire, ou de ſon Filz, comme deſſus, ſoit par nous expreſſée, pour un plus grant bien, & pour pluſtoſt, à l'aide de Dieu, venir au bien de la beſoingne deſſus dit, Nientmoins, nous voulons & deſclairons par ceſtes noz Lettres, tielles exceptions pour voides & de nulle value, ne effet.

Et afin que chaſcun ſache que ceſtes noz Lettres procedent de noſtre pure & franche voulonte, & que nous les voulons garder & obſerver en tout & en chaſcun point, ſaunz jamais faire ou venir à l'encontre en aucune maniere, Nous le jurons & promettons, par la foi & loyaulté de noſtre corps, & en parole de Prince.

Eſcripte & ſignée de noſtre propre main, & ſealée du privé ſeal de nos armes. A Calais, le.... jour d'Octobre, l'An &c.

Tour que Mezeray donne à cette affaire.

Mezeray dit „ que la paſſion de dominer tranſporta ſi fort „ le *Duc de Bourgogne*, qu'il alla s'aboucher avec le Roi d'An„ gleterre à Calais, & y conclut avec lui une Trève particu„ liere, par où il s'engageoit, en quelque maniere, à ne pas „ ſecourir le Roi de France ſon Souverain". Mais, outre que la Trève étoit déja conclue & publiée à Calais, avant que le Duc s'y rendit; ce qu'on vient de voir fait aſſez connoitre qu'il s'agiſſoit de tout autre choſe, entre *Henri* & le Duc, que d'une Trève particuliere.

Erreur groſſiere de cet Hiſtorien touchant le Dauphin.

Je remarquerai ici en paſſant, que *Mezeray* commet une erreur capitale, qui cauſe beaucoup de confuſion dans l'Hiſtoire de ce tems-là, en diſant, que de Calais le *Duc de Bourgogne* alla s'aboucher avec le Dauphin *Jean*, qui étoit mort depuis ſix mois; & en plaçant la mort de ce Prince en l'année 1417, au-lieu qu'il mourut au mois d'Avril 1416. Cela paroît manifeſtement par les Lettres-Patentes qu'on vient de voir, où le Duc ſe ligue avec *Henri* contre le *Dauphin*. Or ce *Dauphin* ne pouvoit être que *Charles*, qui étoit ſon Ennemi juré; au-lieu que *Jean* étoit ſon Ami, ainſi qu'on l'a vu ci-devant. C'eſt moins pour faire remarquer l'erreur de *Mezeray*, que pour donner à connoitre l'utilité de ce Recueil, que j'ai fait cette obſervation.

La France prend l'alarme de l'entrevue entre Henri & le Duc de Bourgogne.

Pendant que *Henri* étoit à Calais, la France, allarmée de l'entrevue qu'il devoit avoir le *Duc de Bourgogne*, y envoya l'Archevêque de Reims, avec cinq autres Ambaſſadeurs, ſous prétexte d'y travailler à la Paix. Mais, ſelon les apparences, c'étoit pour découvrir ce qui s'y paſſoit. Il paroît, par toutes les Hiſtoires de France, qu'ils ne purent pénétrer ce ſecret, quoique dans la ſuite les démarches du *Duc de Bourgogne* le firent aſſez ſoupçonner d'être trop bon Ami des Anglois. Cependant, cette Alliance entre le Roi & le *Duc de Bourgogne* eſt comme le pivot, ſur lequel tournent les principaux évenemens qui l'ont

Utilité de ce Recueil.

précédée, & qui l'ont ſuivie. On peut comprendre par-là combien la plupart des Hiſtoires ſont imparfaites, & combien ce Recueil peut être utile à ceux qui écriront à l'avenir celle d'Angleterre.

Trève avec la France.

Pendant leur ſéjour à Calais, les Ambaſſadeurs de France obtinrent une Trève, depuis le 9 d'Octobre juſqu'au 2 de Fevrier 1417, N. S. Page 397.

Ligue de Henri avec l'Empereur.

Parmi les Actes de l'année 1416 on trouve un Traité d'Alliance & de Ligue contre la France, entre l'Empereur *Sigiſmond* & *Henri*. Ce Traité fut ſigné à Cantorbery le 15 d'Août, pendant que l'Empereur étoit en chemin pour ſe rendre à Calais. Pages 377 381.

Diſſimulation de l'Empereur à l'égard de la France.

Cela fait comprendre que l'Empereur n'étoit pas un Médiateur impartial, puiſque, ſans avoir reçu aucune injure de la Cour de France, il ſe liguoit contre elle avec ſon Ennemi, ſous prétexte qu'il n'avoit pu réuſſir à faire la Paix entre les deux Couronnes. Ce Traité fait encore voir que le voyage de *Sigiſmond*, & ſon ſéjour en France & en Angleterre, n'étoient pas deſintereſſés, comme il avoit voulu le faire entendre. On y voit que *Henri* s'engageoit à lui procurer la jouïſſance de certaines prétentions qu'il avoit ſur quelques Provinces de France, & l'hommage de certains Païs qui n'y ſont pas nommés. Apparemment c'étoient la Provence & le Dauphiné. De ſon côté, *Sigiſmond* s'engageoit à aider de tout ſon pouvoir *Henri*, à conquérir tout le Royaume de France. Il paroît encore, par quelques Pieces de ce Recueil, qu'après la ſignature du Traité de Ligue contre la France, l'Empereur étant à Calais, y continuoit encore l'Office de Médiateur entre les deux Couronnes, la France ignorant ſes engagemens; ce qui ne paroît pas trop honnête. Page 387. Enfin on voit en divers endroits du Recueil, qu'il y avoit une étroite liaiſon & une parfaite correſpondance entre l'Empereur & *Henri*.

Ambaſſades de Henri pour réuſſir dans ſes deſſeins contre la France.

Dès que le Roi d'Angleterre ſe fut aſſuré du ſecours du *Duc de Bourgogne*, il tourna toutes ſes penſées du côté de la Guerre. Dans cette vue, il envoya des Ambaſſadeurs en Arragon, en Caſtille, en Allemagne, aux Villes Hanſéatiques, & à la République de Genes, afin de tirer des ſecours de tous ces Etats, ou du moins les engager à garder la Neutralité. Toutes ces Commiſſions ſe trouvent parmi les Actes du mois de Décembre.

Autre Anachroniſme de Mezeray.

Avant que de paſſer à ceux de l'année ſuivante 1417, il ne ſera pas hors de propos de remarquer un ſecond anachroniſme de *Mezeray*, qui met la ſeconde deſcente de *Henri* en France, dans l'année 1416. Certainement ce ne fut qu'à la fin de Juillet 1417, comme il paroît par diverſes Pieces de ce Recueil, & par toute la ſuite de l'Hiſtoire.

Lettre de Henri à Tiptoft.

1417. Parmi les Actes du mois de Janvier de l'anné 1417, on trouve une Lettre du Roi à *Tiptoft*, ſon Ambaſſadeur auprès de l'Empereur *Sigiſmond*, dans laquelle il lui découvre un Secret, avec ordre de n'en parler qu'à l'Empereur lui-même. Voici ce que c'eſt, en ſubſtance.

Négociations particulieres entre Henri & les priſonniers François.

Les Princes, & autres Priſonniers de marque François, qui étoient en Angleterre, avoient propopoſé au Roi de faire leur accord particulier avec lui. Mais ſur ce que *Henri* avoit voulu exiger d'eux qu'ils le reconnuſſent pour Roi de France, le *Duc d'Orléans* avoit répondu pour tous, qu'il n'y avoit pas moyen de traiter ſur ce pied-là. Quelque tems après, le *Duc de Bourbon* lui demanda une Audience particuliere, & lui dit, que depuis qu'ils avoient eu l'honneur de lui parler, ils avoient envoyé des gens en France, afin de s'inſtruire exactement touchant les droits qu'il avoit ſur ce Royaume, & qu'ils en avoient reçu des lumieres qu'ils n'avoient pas eues. Qu'en ſon particulier, ayant appris qu'il avoit offert de ſe départir des droits qu'il avoit ſur la Couronne de France, moyennant qu'on lui reſtituât les Terres cédées à ***Edouard III*** dans le Traité de Bretigny, & qu'on y ajoutât la Normandie, il trouvoit cette offre ſi raiſonnable, qu'il jugeoit que la Paix pouvoit & devoit ſe faire à cette condition. Il lui fit même entendre, que c'étoit le ſentiment des autres Priſonniers.

Sur ce fondement, il lui demanda la permiſſion d'aller en France, pour y ſolliciter la Cour, au nom de tous, à accepter cette propoſition. Que ſi elle refuſoit d'y conſentir, il s'engageoit à mettre ſes Places en des mains ſures; & à revenir en Angleterre, où il lui feroit hommage, & lui prêteroit ſerment de fidelité. En même tems, il le pria de lui garder le ſecret, à cauſe du danger qu'il y auroit pour lui, s'il étoit découvert pendant ſon ſéjour en France. Sur cet engagement, le Roi lui donna un Congé limité, après avoir reçu ſon Fils en ôtage, & des cautions pour 200000 écus. C'eſt ce que le Roi chargeoit *Tiptoft* de découvrir à l'Empereur, pour en avoir ſon avis. En même tems, il lui ordonnoit de dire à ce Prince, que cette affaire ne retarderoit pas l'Expédition qu'il projettoit de faire en France. Du 25 de Janvier. Page 427. Comme on ne trouve point de ſuite à cette affaire, je conjecture que c'étoit une ruſe du Connétable *d'Armagnac*, qui faiſoit agir le *Duc de Bourbon* pour endormir *Henri* ſous l'eſpérance de cette négociation, & retarder ſes préparatifs. Le *Duc de Bourbon* ne fit rien en France; & quand il fut de retour en Angleterre, il n'exécuta point ſon engagement.

Le Duc d'Orleans renfermé dans le Château de Pontefract.

On trouve dans ce Recueil quantité de Pieces, qui regardent cette affaire. Peut-être l'ordre que le Roi donna le 1 de Juin, de renfermer le *Duc d'Orléans* dans le Château de Pontefract (Page 476) en étoit-il une ſuite.

Henri & le Connétable s'amuſent réciproquement.

Pendant que *Henri* ſe préparoit à reporter ſes armes en France, le Connétable d'*Armagnac* tâchoit de le retarder par de nouvelles négociations. *Henri* l'amuſoit à ſon tour de la même maniere, en ne refuſant jamais d'entrer en Traité. Cependant, il ne perdoit pas un moment dans ſes préparatifs pour la Guerre. C'eſt-là la matiere de pluſieurs Actes du commencement de l'année 1417.

Trève avec le Duc de Bourgogne.

On trouve dans ce Recueil, que pendant ce tems-là, il venoit fréquemment des Envoyés du *Duc de Bourgogne* à Londres, ſous prétexte de renouveller la Trève, qui fut en effet prolongée. Du 8 de Mai. Page 451. Mais ce n'étoit pas là le véritable motif de ces Ambaſſades. Vraiſemblablement, c'étoit pour concerter avec le Roi la diverſion que le Duc ſe propoſoit de faire, pendant que le Roi attaqueroit la Normandie. Le Connétable lui fournit lui-même un prétexte de prendre les armes, ſans qu'il parût que ce fût en faveur du Roi d'Angleterre.

Quoi-

(1) Les habitans du plat-païs avoient conçu une ſi terrible frayeur des Anglois, qu'il n'y eut pas moins de 25000 familles qui s'enfuirent dans la *Bretagne*, dont les habitans apprirent l'art de préparer la Laine & de faire du Drap. De ſorte que les Anglois étant allés à *Liſieux*, Ville conſiderable à ſix lieues de la Mer, ils n'y trouverent qu'un Vieillard & une Femme; tout le reſte s'étoit retiré dans les Vil-

HENRI V.

La Reine de France releguée à Tours par les intrigues du Connétable.

Quoique la Reine *Iſabelle*, Femme du Roi *Charles*, ne fût pas Amie du *Duc de Bourgogne*, elle ne laiſſoit pas d'incommoder le Connétable. Il craignoit qu'elle ne trouvât le moyen de l'éloigner du Gouvernement, ſoit en gagnant le Roi ſon Epoux dans quelqu'un de ſes bons intervalles, ou bien le *Dauphin* ſon Fils. Pour éviter ce coup, il fut inſpirer au Roi & au *Dauphin* tant de ſoupçons contre cette Princeſſe, qu'il la fit reléguer à *Tours*: affront qu'elle ne lui pardonna jamais, non plus qu'au *Dauphin*.

Le Duc de Bourgogne publie un Manifeſte contre lui.

Le *Duc de Bourgogne*, qui ne cherchoit qu'un prétexte pour agir, prit occaſion de la relégation de la Reine, de la mort des deux prémiers *Dauphins*, & de diverſes autres choſes, pour décrier la conduite du Connétable. Il publia ſur ce ſujet un Manifeſte, qu'il envoya aux principales Villes du Royaume, dont pluſieurs prirent ouvertement ſon parti. Tout le monde généralement étoit mécontent du Gouvernement du Connétable, qui étoit des plus violens. Après cela, le *Duc de Bourgogne* s'approcha de Paris avec une Armée, & s'empara de pluſieurs Villes du voiſinage.

Deſcente de Henri en Normandie.

Dans ce même tems, le Roi d'Angleterre ayant mis à la voile vers la fin du mois de Juillet, alla deſcendre à *Touque* en Normandie, avec une Armée d'environ vingt-cinq-mille hommes. Ainſi, le *Dauphin* & le Connétable ſe virent réduits à la néceſſité, ou d'abandonner Paris au *Duc de Bourgogne*, ou de laiſſer la Normandie expoſée aux armes Angloiſes, pour pouvoir ſauver Paris. Ils prirent ce dernier parti, & ſe tinrent renfermés dans la Capitale.

Ses progrès dans ce Païs.

On peut aiſément juger que les affaires étant dans cette ſituation, *Henri* ne trouva pas beaucoup d'oppoſition en Normandie. D'abord, il ſe rendit maitre de *Touque*, & de divers autres Châteaux: enſuite de *Caen*, de *Bayeux*, de *Mante*, *d'Alençon*, de *Falaize*. On trouve dans ce Recueil les Capitulations de toutes ces Places, dont les dates peuvent être de quelque utilité.

Ligue de la Reine Iſabelle avec le Duc de Bourgogne, qui la conduit à Troye, où elle prend le titre de Régente.

Nous avons vu la Reine *Iſabelle* reléguée, & comme priſonniere à Tours. Cette retraite forcée ne convenoit point à ſon humeur, & elle s'unit pour s'en tirer, avec le *Duc de Bourgogne*. Leur Traité ſe fit ſi ſecretement, que la Cour de France n'en eut pas le moindre avis. Tout à coup le *Duc de Bourgogne*, qui aſſiegeoit Corbeil, partit de ſon Camp, & prit la route de Tours, d'où il enleva cette Princeſſe ſans oppoſition. Il la conduiſit à Troye en Champagne, où elle prit la qualité de Régente, prétendant que le Roi & le *Dauphin* étoient détenus captifs par le Connétable.

Lettre de Henri à Charles.

Cependant, *Henri* continuoit toujours ſes conquêtes en Normandie. Immédiatement après la priſe de *Touque*, il avoit écrit au Roi *Charles*, pour lui notifier l'intention où il étoit de recouvrer ſon bien par les armes. Du 5 d'Août. Page 482.

Réponſe de Charles.

Charles lui répondit, qu'il avoit toujours deſiré la Paix, qu'il la deſiroit encore, & étoit prêt à prendre pour cela toutes les voyes convenables. Page 517. *Henri* repliqua, que s'il ſouhaitoit d'entrer en Traité, il offroit d'envoyer ſes Ambaſſadeurs en quelque lieu commode.

Conférence à Bernonville.

Sur cela on convint du lieu de *Bernonville*, entre Touque & Harfleur. Mais cette Conference ne ſe tint que le 28 de Novembre. On en voit le détail, page 517 & ſuivantes. Ce qu'il y a de plus important ſur ce ſujet, ce ſont les conditions ſous leſquelles *Henri* offroit de faire la Paix, ſavoir: Que *Charles* conſerveroit la Couronne, ſa vie durant; mais qu'après ſa mort, elle viendroit à *Henri* & à ſes Héritiers: Que pendant la vie de *Charles*, *Henri* ſeroit Régent du Royaume. A ces conditions, il offroit d'épouſer la Princeſſe *Catherine*, ſans impoſer aucune charge au Roi ſon Pere, ni au Royaume. Cette Conference ne fut pas pouſſée fort loin, parce que l'Archevêque de Reims, qui étoit à la tête de l'Ambaſſade de France, n'avoit pas des Inſtructions pour traiter ſur une ſemblable demande.

Pendant ce tems-là, *Henri* continuoit la Guerre en Normandie, malgré la rigueur de l'Hiver. Il vouloit profiter de la conjoncture, qui ne pouvoit être plus favorable pour lui. Les Capitulations des Places qui furent priſes pendant le reſte de l'année 1417, & les prémiers mois de 1418, occupent un eſpace aſſez conſiderable dans ce Volume (1).

1418. L'année 1418 apporta aux affaires de *Henri* un changement conſiderable, qui fut cauſé par la révolution arrivée en celles de la Cour de France.

Le Pape envoye des Légats pour faire la Paix entre la France & l'Angleterre, &c.

Martin V, qui avoit été élu Pape au Concile de Conſtance le 11 de Novembre 1417, envoya deux Légats en France, au mois d'Avril 1418. Leur commiſſion portoit, de faire la Paix entre les Rois de France & d'Angleterre, ou de faire publier des Trèves, &c. *Partium tamen diſſidentium accedente conſenſu.* Il fut en cela plus retenu que *Jean XXII*, qui, comme on l'a vu dans l'Extrait du Tome IV de ce Recueil, ordonnoit à ſes Légats, de faire la Paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſans ajouter cette clauſe. Il paroît par l'Hiſtoire de *Mezeray*, que les Légats de *Martin V* avoient ordre de faire prémierement tous leurs efforts, pour accorder les deux Factions qui diviſoient la France. Ce fut auſſi par-là qu'ils commencerent.

La reconciliation des deux Partis en France empêchée par le ſeul Connetable.

Ils firent tant, que le 17 de Mai, le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* convinrent, que toutes haines éteintes, ils gouverneroient conjointement, pendant la vie du Roi. Mais le Connétable mit des obſtacles invincibles à l'exécution de ce Traité; & le Chancelier, qui étoit ſa créature, refuſa de le ſcêler.

Les Bourguignons maitres de Paris.

La démarche du Connétable ouvrit les yeux à bien des gens de ſon propre Parti. Il n'étoit pas mal-aiſé de comprendre, qu'en s'oppoſant à une réconciliation ſi deſirée de toute la France, il ſacrifioit le bien-public à ſes propres intérêts. Ses Ennemis en prirent occaſion de décrier ſa conduite, & quand ils virent que le Peuple étoit ému contre lui, ils dreſſerent un complot pour rendre les *Bourguignons* maitres de Paris. Ce deſſein leur réuſſit. Le 24 de Mai, *Liſle-Adam*, Gouverneur de Pontoiſe pour le *Duc de Bourgogne*, fut introduit dans Paris par la porte S. Germain, avec 800 chevaux. Mais incontinent après, une grande quantité de Peuple ſe joignit à lui, en ſorte que les Armagnacs n'eurent pas le tems de prendre des meſures pour ſe défendre. *Tanneguy du Châtel*, Gouverneur de la Baſtille, accourut promptement au Louvre, & en enleva le *Dauphin*, nud en chemiſe, afin de le mettre à couvert de la fureur des Bourguignons. Le Connétable ne trouva point d'autre reſſource, que de ſe cacher chez un Maçon, qui le découvrit. On l'enferma incontinent dans les Priſons du Palais.

Ils maſſacrent le Connétable & tout ſon Parti.

A cette nouvelle, les Bourguignons qui avoient été bannis de Paris y étant retournés, firent le 12 de Juin un maſſacre épouvantable des Armagnacs. Le Connétable fut tiré de priſon, & maſſacré, & trainé dans les rues. En un mot, il y eut juſqu'à 2000 perſonnes d'égorgées, en peu de jours.

La Reine & le Duc de Bourgogne font leur entrée dans Paris, & s'emparent du Gouvernement.

Le 14 de Juillet, la Reine & le *Duc de Bourgogne* firent leur entrée, comme en triomphe, dans Paris, & s'emparerent de la Perſonne du Roi, & du Gouvernement du Royaume.

Conquêtes de Henri en Normandie.

Pendant ces tumultes, *Henri* continuoit à ſe rendre maitre des Places de Normandie, qui étoient en fort grand nombre. On trouve dans ce Recueil les Capitulations d'*Evreux*, de *Dompfront*, du *Pont de l'Arche*. Pages 589, 601, 602. *Cherbourg* ne ſe rendit qu'après avoir ſouffert un Siege de trois mois, le 22 d'Août. Page 618.

Erreur de Mezeray touchant le Siege de Rouen.

Comme il ne manquoit preſque plus au Roi que *Rouen*, pour être entierement maitre de la Normandie, il en commença le Siege vers le 1 de Septembre, & non au mois de Juin, ainſi que le dit *Mezeray* (2).

Par la révolution qui venoit d'arriver à la Cour de France, la Scene ſe trouvoit entierement changée, & les intérêts des principaux Acteurs étoient devenus tout autres qu'ils n'étoient auparavant. Le *Dauphin*, qui ſe voyoit exclus du Gouvernement, comprenoit aſſez que le *Duc de Bourgogne* favoriſoit le Roi d'Angleterre, quoiqu'il ignorât leur ſecrete Alliance. Il craignoit que ces deux Puiſſances ne s'uniſſent enſemble contre lui, & il cherchoit avec inquiétude les moyens de parer ce coup.

Le Dauphin ſouhaite de faire une Alliance avec Henri contre le Duc de Bourgogne.

D'un autre côté, il vouloit tâcher de ſauver Rouen, Ville capitale de Normandie, de laquelle dépendoit la conſervation de cette Province. C'eſt à quoi il crut pouvoir réuſſir en nouant une négociation avec *Henri*, & en lui propoſant de ſe liguer avec lui contre le *Duc de Bourgogne*. Dans cette vue, il lui envoya ſon Maitre d'Hôtel, pour lui en faire l'ouverture. Le Sauf-conduit de cet Envoyé eſt du 3 d'Octobre. Page 624.

Le Duc de Bourgogne n'oſe ſe brouiller avec Henri.

Le *Duc de Bourgogne* ne ſe trouvoit pas moins embaraſſé. Il ſe voyoit lié avec le Roi d'Angleterre, par le Traité ſecret qu'ils avoient fait enſemble. Cependant, depuis qu'il étoit maitre du Gouvernement, ſes intérêts ſe trouvoient ſéparés de ceux de ce Monarque. Il n'oſoit pourtant rompre avec lui, de peur que les efforts du *Dauphin* ne lui rendiſſent cette protection néceſſaire. Ainſi, pendant qu'il penſoit au parti qu'il pourroit prendre dans une conjoncture ſi délicate, il laiſſoit *Henri* continuer tranquillement le Siege de Rouen. Il eſt vrai qu'il fit quelque mine de vouloir marcher au ſecours des Aſſiegés. Mais, ſoit qu'il ſe ſentît trop foible, ou qu'il craignît de rompre trop tôt avec le Roi, il ſe déſiſta de cette entrepriſe. Par ce qu'on vient de dire, on peut aiſément remarquer que la plupart des évenemens de ce tems-là ſont des dépendances du Traité ſecret fait entre *Henri* & le *Duc de Bourgogne*; & que par conſéquent les Hiſtoriens qui l'ont ignoré, n'ont pu donner qu'une connoiſſance très imparfaite de leurs cauſes.

But de Henri en traitant avec le Dauphin.

Henri ayant reçu la propoſition du *Dauphin*, ne crut pas devoir la rejetter. Ce n'eſt pas qu'il jugeât qu'elle pourroit aboutir à une concluſion. Mais il vouloit par-là donner de la jalouſie au *Duc de Bourgogne*, & l'obliger à ſe hâter de conclure la Paix avec lui, par la peur d'être prévenu. Telle étoit la ſituation des affaires, & la diſpoſition de ces trois Princes, pendant le Siege de Rouen, qui dura près de cinq mois.

Inſtructions de Henri à ſes Ambaſſadeurs.

Le Roi & le *Dauphin* étant convenus d'envoyer leurs Plénipotentiaires à Alençon, *Henri* donna aux ſiens des Inſtructions, qui ſe trouvent à la page 628, datées du Camp devant Rouen, le 26 d'Octobre. Rien ne marque mieux la prévoyance & le jugement de ce grand Prince, que ces Inſtructions. Mais comme elles ſont trop amples pour être inſerées ici, il ſuffira de dire qu'elles rouloient ſur trois articles. Le 1. regardoit la Paix entre la France & l'Angleterre. Le 2. une longue Trève avec le *Dauphin*. Le 3. une Ligue avec ce Prince contre le *Duc de Bour-*

Villes fortifiées. *Goodwin* cite là-deſſus les *Annales de Flandres* par *Meyer*.

(2) Il faut que *Goodwin* ſe ſoit auſſi trompé, lorſqu'il aſſure que l'Armée Angloiſe inveſtit *Rouen* le dernier de Juillet.

Henri V.

Bourgogne. A l'égard de la Paix, *Henri* vouloit qu'on demandât en ſon nom, outre le Traité de Bretigny, l'*Anjou*, le *Maine*, la *Touraine*, la *Normandie*, la *Flandre*, & le Païs ſitué entre la *Somme & Graveline*, le tout en Souveraineté. Que ſi les Ambaſſadeurs du *Dauphin* venoient à offrir au Roi une ſatisfaction raiſonnable, il ne vouloit pourtant pas qu'on conclût avec eux; mais qu'on leur demandât, comment & par quel moyen le *Dauphin* pourroit effectuer ces offres.

2. Pour la Trève, ſi les Plénipotentiaires du *Dauphin* ſe bornoient à une Trève de peu de durée, il vouloit qu'on la refuſât, mais qu'on en offrît une longue; & alors qu'on leur demandât, ce que leur Maitre vouloit donner pour l'obtenir.

3. Venant enſuite à l'Alliance propoſée, il diſoit, que cette propoſition tendoit infailliblement à obtenir de lui du ſecours contre le *Duc de Bourgogne*. En ce cas-là, il ordonnoit à ſes Ambaſſadeurs de ne recevoir pas la demande d'un petit ſecours, mais d'en offrir un digne d'un grand Roi, & qui fût capable de rétablir la Paix & la tranquillité dans le Royaume de France. En conſideration de ce puiſſant ſecours, il vouloit que le *Dauphin* lui aidât à conquérir la Flandre; & qu'enſuite, toutes les autres conquêtes qui ſe feroient ſur le *Duc de Bourgogne*, ſeroient pour la France.

Il eſt clair par ces Inſtructions, que *Henri* n'avoit pas deſſein de rien conclure avec le *Dauphin*, puiſque, quand même celui-ci auroit tout accordé, il n'étoit pas en ſon pouvoir de l'exécuter.

Lettre de Charles à Henri.

Après ces Inſtructions, on trouve une Lettre du Roi *Charles VI* à *Henri* (page 631) où il lui dit, qu'il a vu dans ſa Lettre du 26 d'Octobre adreſſée au *Duc de Bourgogne*, qu'il étoit prêt à recevoir toutes les propoſitions raiſonnables qui pourroient avancer la Paix, ſi l'on vouloit lui envoyer des Ambaſſadeurs. Cette Lettre de *Henri* au *Duc de Bourgogne*, datée du même jour qu'il ſigna les Inſtructions précédentes, fait voir que, comme il vouloit donner de la jalouſie au *Duc de Bourgogne* par ſes négociations avec le *Dauphin*, il vouloit produire le même effet ſur l'eſprit du *Dauphin* par ſes Conferences avec les Ambaſſadeurs du Roi ſon Pere. Il y avoit pourtant cette différence, qu'il ſouhaitoit de conclure avec le dernier; au-lieu qu'il ne prétendoit qu'amuſer le *Dauphin*, & l'obliger à offrir des conditions dont il pût ſe prévaloir en traitant avec le *Duc de Bourgogne*. De ſon côté, le *Dauphin* ne cherchoit auſſi qu'à obtenir une Trève, pour ſauver Rouen. C'étoit-là le jeu qui ſe jouoit entre ces Princes. Cependant les deux Rois convinrent d'envoyer leurs Plénipotentiaires au Pont de l'Arche, pour y traiter de la Paix. Ces deux négociations ſont la matiere des Actes qui ſe trouvent dans le Recueil, depuis le commencement d'Octobre, juſqu'à la fin de l'année 1418.

Jeu réciproque de Henri & des Princes François.

Conference entre les Ambaſſadeurs Anglois & ceux du Dauphin.

Entre ces Actes, un des principaux eſt un Journal, ou Protocolle de la Conference entre les Ambaſſadeurs du Roi d'Angleterre & ceux du *Dauphin*. On y voit, que les prémiers amenerent les autres juſqu'à offrir le Traité de Bretigny, excepté la Souveraineté des Provinces cedées. Mais ce fut ſur cette exception que la Conference ſe rompit. D'ailleurs, le *Dauphin* ne pouvoit donner aucune ſureté valable pour l'exécution, la plupart de ces Provinces n'étant pas en ſon pouvoir. Il n'y fut point parlé des deux autres articles, contenus dans les Inſtructions du Roi. Page 632.

Promeſſe de Henri de ne point faire de Paix avec le Duc de Bourgogne.

Pendant que cette Conference duroit encore, *Henri* envoya un pouvoir à ſes Ambaſſadeurs, de s'engager en ſon nom, qu'il ne conclurroit aucune amitié ni Alliance avec le *Duc de Bourgogne*, avant la fête de la Circonciſion. Du 14 Novembre. Page 646. C'étoit pour faire hâter les Ambaſſadeurs du *Dauphin* de produire tout ce qu'ils avoient pouvoir d'offrir: car l'Alliance entre le Roi & le Duc étoit faite, il y avoit déja plus d'un an. Mais le *Dauphin* l'ignoroit.

Lettre du Dauphin à Henri. Reponſe du Roi.

On trouve encore, qu'en ce même tems-là le *Dauphin* écrivit à *Henri*, pour lui demander une entrevue (Du 15 de Nov. Page 647.); & la réponſe du Roi, où il acceptoit cette propoſition. Du 27 Novemb. Page 651.

Conference au Pont de l'Arche.

Enſuite viennent quelques Actes, qui ont du rapport à la Conference tenue au mois de Décembre, au Pont de l'Arche, entre les Ambaſſadeurs des deux Rois, avec la médiation du Cardinal *Jordan des Urſins*, Légat du Pape, & de ſon Collegue. Cette Conference fut commencée, mais elle n'eut aucune ſuite, à cauſe d'une chicane que les François firent intervenir exprès, pour la rompre. Ils prétendirent qu'elle ſe fît en François, & que le Protocolle ſe tînt en la même Langue; à quoi les Anglois ne vouloient pas conſentir. Le Cardinal *des Urſins* ſe donna beaucoup de peine, pour accommoder ce différend. *Henri* même, qui eſperoit tirer quelque avantage de la Conference, conſentit qu'on tînt deux Protocolles, l'un en Latin, & l'autre en François, dont le prémier ſeroit authentique. Mais les François rejetterent cet expédient. Apparemment, le *Duc de Bourgogne* avoit ſu que la Conference d'Alençon avoit été infructueuſe. D'ailleurs il avoit en tête un autre deſſein, qui ne demandoit pas qu'il ſe hâtât de conclure la Paix avec le Roi d'Angleterre, ni même qu'il entrât en négociation avec lui.

C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1418, *Henri* étant toujours occupé au Siege de Rouen, que la rigueur de l'Hiver ne lui fit jamais interrompre. L'année 1419 produiſit des révolutions bien plus étranges, & plus préjudiciables au repos de la France.

Capitulation de Rouen.

1419. Le 13 de Janvier, (1) Rouen capitula (Page 664); & le Roi y fit ſon entrée le 19. Par la priſe de cette Ville, il ſe vit maitre de toute la Normandie, à l'exception de quelque petit nombre de Châteaux.

Projet d'Entrevue entre Henri & le Dauphin.

Quoique la Conference du Pont de l'Arche n'eût point eu de ſuite, le *Dauphin* ne laiſſa pas d'en être allarmé. Il renouvella ſes inſtances pour hâter ſon Entrevue avec *Henri*; & ce fut pour en regler le tems & le lieu, que ſes Ambaſſadeurs s'aſſemblerent avec ceux du Roi à *Louviers*, au commencement de Fevrier. Il y fut arrêté, que les deux Princes ſe verroient le 26 de Mars, entre *Evreux* & *Dreux*. Du 12 de Fevrier. Page 686. Mais le *Dauphin* ayant pris dans la ſuite d'autres meſures, ce projet n'eut point de ſuite. Cependant le Roi continuoit à ſe rendre maitre de pluſieurs Places, dont on voit les Capitulations, page 674 & ſuivantes.

Capitulations de quelques autres Places.

Pendant toutes ces négociations, le *Duc de Bourgogne* ſe trouvoit dans un extrème embaras. Il n'étoit plus de ſon intérêt de tenir parole au Roi d'Angleterre, en l'aidant à ſe rendre maitre de la France, comme il s'y étoit engagé. Il comprenoit bien, que ſi une fois ce Monarque étoit en poſſeſſion du Royaume, il ne lui en laiſſeroit pas le Gouvernement; & néanmoins c'étoit à cela ſeul, que depuis pluſieurs années toutes ſes démarches avoient tendu. D'un autre côté, il avoit dans le jeune *Dauphin* un Ennemi mortel, qui pouvoit un jour regagner l'avantage ſur lui, ſoit par la mort du Roi ſon Pere, ſoit par quelque autre moyen imprévu. Après qu'il eut longtems cherché les voyes les plus propres pour ſe tirer de cet embaras, il ſe détermina enfin à prendre le parti le plus ſûr & le plus honorable pour lui. Ce fut de faire tous ſes efforts pour porter le *Dauphin* à une ſincere réconciliation, afin qu'ils puſſent gouverner conjointement le Royaume, & en chaſſer les Anglois. Par-là il s'aſſuroit du moins le ſecond rang, & il ne deſeſperoit pas d'acquérir dans la ſuite ſur ce jeune Prince autant de pouvoir, que le feu Comte d'*Armagnac* en avoit eu. Mais en cas qu'il ne pût abſolument réuſſir dans ce projet, il prit la réſolution deſeſperée de mettre *Henri* en poſſeſſion du Royaume. La ſituation où il ſe trouvoit, demandoit que l'affaire en vînt bientôt à un dénouement. Auſſi ne perdit-il point de tems. Il fit propoſer cette réconciliation au *Dauphin*. Mais ce Prince en reçut la propoſition ſi froidement, qu'il fut aiſé à ceux qui ſe mêloient de cette affaire, de comprendre qu'elle ne réuſſiroit pas. Ils ſe bornerent donc à propoſer une Trève. Le *Dauphin* voulut bien y conſentir, pourvu qu'elle fût de trois ans; mais le *Duc de Bourgogne* ne la vouloit que de deux mois. Ses affaires ne lui permettoient pas de demeurer plus longtems dans l'état incertain & chancelant, où il ſe trouvoit. Ainſi, la négociation fut rompue.

Le Duc de Bourgogne forme le deſſein de faire ſa Paix avec le Dauphin.

Le Dauphin en rejette la propoſition.

Le Duc de Bourgogne propoſe la Paix à Henri.

Pendant ce tems-là, le Duc commençoit à prendre des meſures pour traiter de la Paix avec le Roi d'Angleterre, en cas que le *Dauphin* refuſât toujours de ſe réconcilier avec lui. Il avoit prié le *Duc de Bretagne* d'aller trouver *Henri*, & de lui en faire la prémiere ouverture. Immédiatement après, la Cour de France demanda que les Plénipotentiaires des deux Couronnes s'aſſemblaſſent à *Mante*, & parut diſpoſée à faire des propoſitions propres à ſatisfaire *Henri*.

Pour avoir une idée complette de la ſituation des affaires au commencement de l'année 1419, il faut néceſſairement ſavoir quelles étoient les diſpoſitions du *Duc de Bourgogne*, du *Dauphin*, & du Roi d'Angleterre. Le prémier avoit, comme on dit communément, deux cordes à ſon arc. Il étoit réſolu, ou de ſe réconcilier de bonne foi avec le *Dauphin*; ou, à ce défaut, de s'unir encore plus étroitement avec le Roi d'Angleterre. Mais il préféroit le prémier parti, & ne vouloit prendre le ſecond qu'à l'extrémité. Pour cet effet, il faloit qu'il négociât ouvertement avec le Roi d'Angleterre, afin que le *Dauphin* en prît l'allarme, & qu'il ſe hâtât de conſentir à la réconciliation propoſée. Mais en même tems, il étoit néceſſaire de prolonger cette négociation, afin de donner au *Dauphin* le tems de réfléchir ſur le riſque qu'il alloit courir. Le Duc comptoit qu'il ſeroit toujours à tems de conclure avec l'Angleterre, en cas que le *Dauphin* demeurât obſtiné.

Le Dauphin y met obſtacle.

Le *Dauphin* n'avoit en vue que de gagner du tems, & de mettre, autant qu'il dépendroit de lui, des obſtacles à la concluſion de la Paix, qui ne pouvoit ſe faire qu'à ſon préjudice. C'é-

(1) On ne peut ſe diſpenſer de marquer quelques-unes des extrémites que cette Ville de *Rouen* eſſuya pendant le Siege, comme elles ſont rapportees par *Goodwin*, qui cite *Hollingshed*, *Hall*, *Monſtrelet*, *Pierre de Fenin*, *Le Fevre*, & autres Hiſtoriens François, pour appuyer ce qu'il avance. Plus de 50000 perſonnes furent réduites à la faim, & dans un ſeul Cimetiere il y en eut plus de 32000 mis en terre. Les perſonnes de la plus haute diſtinction étoient réduites à manger leurs Chevaux; les Pauvres ſe repaiſſoient de Chiens, de Chats, de Rats & de Souris, tant ils s'étoient opiniâtrés à defendre la Ville juſqu'à la derniere extrémité. On voyoit de petits Enfans pendans au ſein de leurs Meres, mortes de faim au milieu des rues. La faim réduiſit la Populace au deſeſpoir, & à commettre mille violences: qui que ce fût qui portât quelque choſe bonne à manger, étoit d'abord attaqué: on ſe bleſſoit, & l'on ſe tuoit, pour s'arracher

HENRI V.

C'étoit à quoi il jugeoit qu'il pourroit parvenir, en faiſant eſpérer au Roi d'Angleterre plus d'avantages avec lui, qu'il n'en pourroit trouver avec le *Duc de Bourgogne*.

Henri de ſon côté, connoiſſant parfaitement l'animoſité qu'il y avoit entre ces deux Princes, tâchoit d'en profiter, en donnant à tous les deux de la jalouſie l'un de l'autre. Dans cette vue, il ne refuſoit aucune des propoſitions qu'on lui faiſoit des deux côtés, ſoit pour des Aſſemblées d'Ambaſſadeurs, ſoit pour des Entrevues & des Conferences perſonnelles. Telle étoit la diſpoſition des trois Cours, par où l'on comprendra aiſément les cauſes & les motifs des Actes, que nous allons ſeulement indiquer.

Pouvoir pour traiter avec le Dauphin.

Pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery, &c. de traiter avec les Ambaſſadeurs du *Dauphin*, ou d'une Paix finale, ou d'une Entrevue, &c. Du 21 Janvier. Page 670.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de Sens, & autres Ambaſſadeurs du *Dauphin*, pour ſe rendre à Rouen. Du 31 Janvier. Page 676.

Entrevue entre le Roi & le Dauphin.

Traité touchant une Entrevue, entre le Roi & le *Dauphin*. Du 12 Fevrier. Page 686.

Sauf-conduits pour le Duc de Bretagne & les Ambaſſadeurs de France.

Sauf-conduit pour le *Duc de Bretagne*, allant auprès du Roi. Du 12 Fevrier. Page 688.

Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs de France, allant à Mante. Du 14 Fevrier. Page 689.

Trève avec le Dauphin.

Trève avec le *Dauphin*, juſqu'à Pâques, pour tout le Païs ſitué entre la Seine & la Loire. Du 16 Fevrier. Page 692.

Traité avec la France.

Pouvoir au Comte de *Warwick*, &c. de traiter la Paix avec la France. Du 23 Fevrier. Page 696.

Entrevue avec le Dauphin.

Ratification du Traité touchant l'Entrevue avec le *Dauphin*. Du 28 Fevrier. Page 701.

Traité avec les Ambaſſadeurs du Dauphin.

Pouvoir à l'Archevêque de Cantorbery, de traiter de la Paix avec les Ambaſſadeurs du *Dauphin*. Du 8 Mars. Page 703.

Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs.

Autre Sauf-conduit, pour les Ambaſſadeurs de France. Du 18 Mars. Page 709.

On voit par-là, comment *Henri* traitoit à la fois avec les deux Partis.

Le Dauphin refuſe de ſe reconcilier.

Pendant ces allées & venues, le *Duc de Bourgogne* faiſoit preſſer le *Dauphin*, pour le porter à la réconciliation.

Mais ce jeune Prince, toujours obſedé par *Tanneguy du Châtel*, & par *Louvet* Préſident de Provence, anciens Domeſtiques du feu *Duc d'Orléans*, n'en voulut point entendre parler.

Alors, le *Duc de Bourgogne* crut qu'il étoit tems de preſſer la négociation avec le Roi d'Angleterre, dans la vue, ou de forcer le *Dauphin* à la réconciliation; ou, en tout cas, de conclure la Paix avec les Anglois, quoiqu'au préjudice de la France & de la Maiſon Royale.

Traité pour l'Entrevue des deux Rois.

Selon cette réſolution, il ſe conclut à Vernon ſur Seine un Traité, pour l'Entrevue des deux Rois, qui ſe voit ici tout entier, page 717. Il y fut convenu, que le Roi *Charles*, la Reine *Iſabelle*, la Princeſſe *Catherine*, le *Duc de Bourgogne*, d'un côté; & le Roi d'Angleterre de l'autre, ſe trouveroient enſemble, entre *Meulant* & *Pontoiſe*, le 15 de Mai, & que le *Duc de Bourgogne* y ſeroit préſent: Qu'il y auroit une Trève, dont la Picardie & la Normandie ſeroient exceptées; que cette Trève commenceroit du jour de la ratification de ce Traité, & dureroit tout le tems de la Conference, & huit jours après, &c. Du 7 d'Avril.

Actes relatifs à ce Traité.

Enſuite on trouve divers Actes qui ont du rapport à ce Traité, comme, des Conventions ſur le lieu & ſur le jour; une prolongation du tems, juſqu'au 31 de Mai; le Serment du Roi de France ſur ce ſujet; & autres choſes de cette nature. Page 747, 767.

L'Entrevue.

La prémiere Entrevue ſe fit le 29 de Mai près de Meulant, au lieu dont on étoit convenu. Le Roi *Charles* ne s'y trouva point, à cauſe de ſa maladie. Ce fut là où *Henri* vit pour la prémiere fois la Princeſſe *Catherine*. Le même jour, il fit expédier des Lettres-Patentes, contenant, qu'on étoit convenu que les Conferences ſe continueroient juſqu'à la concluſion de la Paix: Qu'en cas que l'un des deux Rois voulût les rompre, il envoyeroit huit jours auparavant, ſes Lettres-Patentes à l'autre, pour le lui notifier: Que cependant, la Trève ſubſiſteroit pendant ces huit jours, & huit jours encore au-delà. Du 29 Mai. Page 759.

Articles dont on eſt d'accord.

Commiſſaires nommés pour conclure la Paix.

Henri voyoit les affaires ſi bien diſpoſées à la Paix, que dès le 2 de Juin, il nomma par avance les *Ducs de Clarence* & de *Gloceſter*, ſes Freres, pour mettre la derniere main au Traité, qui ſeroit ébauché dans les Conferences. Page 761.

Demandes de Henri.

Après cela, on trouve les demandes de *Henri*, contenant en ſubſtance ces trois Articles. 1. Le Traité de Bretigny. 2. La Normandie & ſes dépendances. 3. La Souveraineté abſolue de tout ce qui lui ſeroit cedé par la Paix.

Politique

Nous avons déja vu que le deſſein du *Duc de Bourgogne* étoit de ne conclure avec *Henri*, qu'après avoir perdu toute eſperance de s'accommoder avec le *Dauphin*; & qu'il eſpéroit que ces Conferences aideroient à déterminer ce jeune Prince. Selon ce deſſein, il étoit néceſſaire de tenir les Conferences de Meulant ſur pied, afin de donner le tems au *Dauphin* de prendre ſa réſolution. Par conſéquent, il ne faloit pas diſputer au Roi ces trois Articles, de peur de rompre les Conferences. *Henri* étoit ſi poſitif là-deſſus, qu'il ne vouloit abſolument faire la Paix qu'à ce prix. Le *Duc de Bourgogne* voulant donc ſe réſerver la faculté de conclure la Paix à ces conditions, s'il y étoit contraint; & en même tems, celle de rompre les Conferences, ſi ſes intérêts le demandoient, prit le parti de faire des contre-demandes de la part de la France. Ces demandes qu'on trouve dans le Recueil, avec les Réponſes du Roi, (page 763) étoient d'une telle nature, que le Duc pouvoit les faire valoir, ou s'en déſiſter, ſelon qu'il le jugeroit à propos. Elles ſont trop longues pour pouvoir être inſerées dans cet Extrait, qui n'eſt déja que trop étendu. Il ſuffit de remarquer, que la plupart ne plurent pas au Roi, parce qu'elles requéroient une plus ample explication; & c'étoit juſtement le but, que le *Duc de Bourgogne* s'étoit propoſé. Au reſte, l'explication que le Roi ſouhaitoit, paroiſſoit ſi facile, que ce Prince ne croyant pas qu'elle dût apporter des obſtacles à la Paix, ne douta nullement qu'elle ne fût ſur le point de la concluſion.

HENRI V. du Duc de Bourgogne.

Demandes de la France & réponſe de Henri.

Traité de Commerce avec la Flandre.

Le reſte du mois de Juin fut employé à traiter touchant le Commerce, entre l'Angleterre & la Flandre. Le *Duc de Bourgogne* étoit bien aiſe d'amuſer le tapis, en attendant la derniere réſolution du *Dauphin*. Page 767 & ſuivantes.

Ambaſſadeurs nommés par Henri pour traiter avec la France.

Henri voyant le Traité en ſi bon train, nomma des Ambaſſadeurs pour y aller mettre la derniere main, & leur donna pouvoir de faire accord avec la Cour de France, touchant les arrérages de la Rançon du Roi *Jean*, comme auſſi touchant les prétentions que cette Cour avoit ſur lui, pour la reſtitution de la Dot de la Reine *Iſabelle*, Veuve de *Richard II*. Du 6 de Juillet. Page 774. De plus, il donna pouvoir aux mêmes Ambaſſadeurs, de conclure ſon Mariage avec la Princeſſe *Catherine*. Page 775. Mais ſes affaires ne demeurerent pas longtems dans cette ſituation.

Réconciliation du Dauphin avec le Duc de Bourgogne.

Le *Dauphin*, qui vit la Paix prête à ſe conclure ſans ſa participation, & qui comprit qu'elle ne pouvoit ſe faire qu'à ſon préjudice, ne trouva point d'autre moyen pour parer ce coup, que de ſe réconcilier avec le *Duc de Bourgogne*. Le 11 de Juillet, ces deux Princes ſe virent & s'embraſſerent à une lieue de Meulant, ſur le chemin de Paris, chacun accompagné de pluſieurs Seigneurs. En même tems ils ſignerent un Traité, qu'on avoit apporté tout dreſſé, par lequel ils ſe promettoient de s'aimer réciproquement comme bons Parens; de gouverner enſemble le Royaume, en bonne union & concorde; & d'unir toutes leurs forces, pour s'oppoſer à la damnable entrepriſe des Anglois. Ce Traité, qui ſe trouve tout entier page 776, fut juré entre les mains d'*Alain* Evêque de Leon, Légat du Pape, par les deux Princes, par dix-huit Seigneurs du côté du *Dauphin*, entre leſquels étoient *Tanneguy du Châtel* & *Louvet*, & par vingt & un du côté du *Duc de Bourgogne*.

Leur Traité.

Lettre de Priour touchant la Paix.

Immédiatement après ce Traité, on trouve un fragment d'une Lettre écrite de Mante, le 14 de Juillet, par *Robert Priour*, où il eſt dit, qu'après qu'on étoit convenu des Articles de la Paix, & qu'il ne reſtoit plus qu'à mettre le Traité au net, les François avoient produit de nouvelles demandes, qui en avoient arrêté la concluſion: De plus, que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* s'étoient réconciliés le 11, & que leur Traité avoit été publié à *Paris* le même jour: Qu'ainſi, on ne pouvoit pas tarder plus de ſix jours à ſavoir s'il y auroit Paix, ou Guerre. Page 774.

Pouvoir donné par Henri de prolonger la Trève.

Sauf-conduit pour quelques Envoyés de France.

Il ſemble pourtant que, malgré ce qui venoit d'arriver, *Henri* ſe flatoit encore de l'eſpérance de la Paix. Cela paroît par un Pouvoir donné au *Comte de Warwick*, le 19, de prolonger la Trève au-delà du 29 de Juillet, à cauſe de certaines occurrences, qui faiſoient croire que la Paix ne pourroit pas être conclue avant ce jour-là, auquel la Trève devoit expirer. (Page 782.) En effet, on trouve encore dans le Recueil un Sauf-conduit pour quatre Conſeillers du Roi *Charles*, qui devoient ſe rendre à Mante, auprès du Roi d'Angleterre.

Les Anglois prennent Pontoiſe & y font un grand butin.

Cependant, *Henri* ne s'endormoit pas tellement ſur l'eſpérance de la Paix, qu'il ne penſât à recommencer la Guerre. Les Conferences étant rompues à cauſe des nouvelles chicaneries de la France, il fit eſcalader Pontoiſe, ſous la conduite du *Duc de Clarence* ſon Frere, & s'en rendit maitre. *Liſle-Adam*, qui en étoit Gouverneur, ſe vit contraint de ſe ſauver, nud en chemiſe, avec une partie de ſa Garniſon. Le butin que les Anglois firent dans cette Ville, d'où la Cour de France ne s'étoit retirée que depuis peu de jours, montoit à plus de deux millions de livres. J'ai trouvé dans un Hiſtorien François (2), que cette

cher les uns aux autres les plus vils alimens. Durant trois mois on n'avoit vendu aucune viande à la Boucherie, de ſorte que ce qui ſe vendoit un ſol avant le Siege, étoit enchéri juſqu'à 30 & 40. Les jeunes Filles étoient réduites à ſe proſtituer pour avoir du pain. *Goodwin* ajoute, que le Roi *Henri* étoit ſi touché des miſeres des Aſſiegés, qu'il envoyoit des vivres aux pauvres gens étendus dans les foſſés de la Ville; & ce Prince accuſa les Officiers François d'inhumanité, de ce qu'ils ne leur envoyoient pas de ſecours, comme ils l'avoient promis. Par la date de la reddition de la Place, le Lecteur pourra corriger une erreur groſſiere du Docteur *Howel*, qui dit que le Siege en avoit duré un an entier.

(2) Cet Auteur eſt *Juvenal des Urſins*, dans ſon *Hiſtoire de Charles VI*. Mais *Goodwin* aſſure que *Henri* obſerva la Trève ſi ponctuellement, que *Pontoiſe* ne fut aſſiegé que le lendemain qu'elle fut expirée.

Henri V.

te faction ſe paſſa le 28 de Juillet. Si cela eſt, ce fut un jour avant l'expiration de la Trève.

Manifeſte de Henri.

Après la priſe de Pontoiſe, *Henri* publia une eſpece de Manifeſte, où il marquoit en détail tout ce qui s'étoit paſſé depuis le commencement de ſon Regne, par rapport à ſes prétentions ſur la Couronne de France. On trouve là-dedans diverſes particularités, qui peuvent beaucoup contribuer à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. Mais parce que je m'en ſuis ſervi juſqu'ici, il n'eſt pas néceſſaire de les répeter.

Outre pluſieurs choſes peu importantes, *Henri* ſe plaignoit principalement, qu'après qu'on étoit convenu des conditions de la Paix, la Partie adverſe avoit refuſé de conſentir qu'on en fît un Ecrit authentique: Qu'elle avoit mis en avant de nouvelles demandes, toutes contraires aux prémieres: Qu'elle avoit prétendu qu'il renonçât à tout droit qu'il pouvoit avoir, où qui pourroit lui ſurvenir, ſoit de tranſport, ſoit d'achat, ou de quelque autre maniere que ce put être, à la Couronne de France, tant pour le préſent que pour l'avenir, pour lui & pour ſes Héritiers & Succeſſeurs: mais que cette demande regardant l'avenir, & renfermant toutes ſortes de cas imprévus, il n'avoit pu l'accorder de cette maniere générale, & ſans aucune explication: Que la France lui avoit encore demandé des choſes, qu'il ne pouvoit accorder ſans offenſer Dieu, &c. Qu'ayant donné ſes réponſes aux prémieres demandes de la Partie adverſe, elle avoit répondu en général, qu'elles étoient vagues, déraiſonnables, & obſcures: Que les Plénipotentiaires Anglois ayant demandé qu'on marquât en quoi conſiſtoit leur obſcurité, elle l'avoit refuſé: Enfin, qu'elle n'avoit voulu entrer dans aucune ſorte d'expédient, demandant qu'il acceptât ſes offres, ſimplement & expreſſément; ou qu'à faute de cela, les Conferences fuſſent rompues. Il ajoutoit à la fin, qu'encore que la rupture dût être attribuée à la Cour de France, & que depuis il ſe fût rendu maitre de Pontoiſe, qui étoit comme la clef de *Paris*, il vouloit bien s'en tenir à ſes prémieres offres, à condition que Pontoiſe lui demeureroit. Page 786 & ſuivantes.

Situation des affaires de Henri.

Quelque fierté que ce Prince fît paroître, il eſt certain qu'elle ne convenoit nullement à la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient. I. Il n'avoit pas plus de vingt-cinq-mille hommes en France, nombre qui ſuffiſoit à peine pour bien pourvoir les Places qu'il avoit conquiſes, & ſur-tout Pontoiſe, qui demandoit une forte Garniſon. Si, d'abord après la rupture, il eût été obligé de mettre dix-mille hommes en campagne, il ſe ſeroit ſans doute trouvé bien embaraſſé. II. Les deux Factions, ſur la diviſion deſquelles il avoit compté, s'étant réunies, il devoit naturellement avoir bientôt toutes les forces de la France ſur les bras. III. Il y avoit apparence que les Flamands, qui avoient refuſé de ſervir le *Duc de Bourgogne* leur Souverain, contre la France, l'aſſiſteroient de tout leur pouvoir quand il s'agiroit de défendre ce Royaume. IV. Dans le tems même dont nous parlons, *Henri* reçut une Lettre de Bayonne, qui l'informoit que le Roi de Caſtille avoit équipé une Flotte de quarante Vaiſſeaux, pour aller prendre en Ecoſſe, & mener en France, un Corps de Troupes que les Ecoſſois deſtinoient au ſecours du *Dauphin*. Du 22 de Juillet. Page 783. Une autre Lettre du Maire de la même Ville, écrite peu de tems après la prémiere, lui donnoit avis, que les Caſtillans & les Arragonnois étoient entrés dans le Béarn, & qu'ils ſe préparoient à faire le Siege de Bayonne: De plus, que leur deſſein étoit d'envoyer un puiſſant ſecours au Dauphin. V. Les Anglois qui, ſelon leur génie bouillant, avoient entrepris avec ardeur la Guerre contre la France, dans l'eſpérance qu'une Bataille ou deux la termineroient par la conquête de ce Royaume, voyoient avec chagrin, qu'en cinq ans de tems il n'y avoit encore qu'une ſeule Province de conquiſe. Ils comprenoient même, que cette conquête étoit moins dûe aux forces du Roi, qu'aux diviſions des François. Ainſi le Parlement ſe refroidiſſoit, & n'accordoit que des Subſides peu proportionnés aux beſoins préſens. Le Roi ſe voyoit ſans ceſſe obligé d'emprunter de l'argent, & d'engager ſes Joyaux, & ſa Couronne même, pour la ſureté du payement. Cela ſe voit en pluſieurs endroits du Recueil. Ses revenus ordinaires ne montoient qu'à 55000 L. ſterling, & les dépenſes ordinaires à 52000. (Tome X. Page 113.) Si donc on joint enſemble toutes ces choſes, ſavoir, le peu de Troupes que *Henri* avoit, la réunion des forces de la France, la jonction des Flamands & des Ecoſſois, la diverſion des Arragonnois & des Caſtillans, la diſette du Roi, & la froideur du Parlement, on comprendra aiſément que ce Prince n'étoit guere en état de ſoutenir la gageure, quelque bonne mine qu'il fît. Mais ſa bonne fortune, & l'animoſité du *Dauphin* contre le *Duc de Bourgogne*, lui ouvrirent une voye pour pouſſer juſqu'au bout ſon entrepriſe, ſans aucun effort.

Lettre écrite de Bayonne à Henri.

Autre.

Revenus, depenſes & pauvreté du Roi.

Dans l'Entrevue que le *Dauphin* & le *Duc de Bourgogne* avoient eue enſemble, le 11 de Juillet, ils étoient convenus qu'ils ſe verroient encore le 18 d'Août, ſur le Pont de Montereau-faut-Yonne. Ce jour-là, les deux Princes ſe rendirent ſur ce Pont fatal, où le *Dauphin* fit aſſaſſiner le *Duc de Bourgogne*, par *Tanneguy du Châtel*, & par quelques autres, qui avoient ſigné & juré avec lui le Traité de réconciliation (1).

Henri V.

Le Duc de Bourgogne aſſaſſiné par le Dauphin.

Depuis ce tems-là, les affaires de *Henri* prirent une face toute nouvelle. *Philippe*, Fils du défunt, & nouveau *Duc de Bourgogne*, ne penſant qu'à venger la mort de ſon Pere, crut qu'il n'y avoit point de moyen plus promt & plus efficace, que de s'unir étroitement avec le Roi d'Angleterre, & avec la Reine *Iſabelle*, Ennemie mortelle du *Dauphin* ſon Fils. Il conſerva auprès du Roi *Charles* le poſte que le Duc ſon Pere y avoit occupé; & ne ſe ſervit de cet avantage, que pour ſacrifier la France & la Famille Royale à la paſſion dont il étoit poſſedé.

Négociations entre Henri & le nouveau Duc de Bourgogne.

Tout le reſte de cette année, ce ne furent qu'allées & venues continuelles de Couriers & d'Envoyés du *Duc de Bourgogne* au Roi. C'eſt ce qu'on voit parmi les Actes de la fin de l'année 1419. Toutes ces négociations aboutirent enfin à une Ligue, que le Roi & le Duc firent enſemble, contre le *Dauphin*. Mais, avant que d'en venir là, le Roi voulut être ſûr de la Paix, aux conditions qu'il demandoit. La conjoncture lui étant ſi favorable, il ne crut pas devoir s'en tenir à ſes dernieres demandes, ſavoir, le Traité de Bretigny, la Normandie, & Pontoiſe; mais il reprit ſes prémieres prétentions ſur tout le Royaume de France: ſeulement, il voulut bien laiſſer la Couronne à *Charles*, ſa vie durant. Dès que le *Duc de Bourgogne* eut conſenti à cela, on en dreſſa un Inſtrument public, que ce Prince approuva, ſigna, & jura. Il contenoit en ſubſtance: Que le Roi *Charles* garderoit la Couronne & le Titre de Roi de France, pendant ſa vie, & jouïroit des revenus du Royaume: Que *Henri* ſeroit Régent, & épouſeroit la Princeſſe *Catherine*: Qu'après la mort de *Charles*, la Couronne de France ſeroit dévolue à *Henri*, & à ſes Héritiers. Le *Duc de Bourgogne* ſigna cet Acte à Arras, le 2 de Décembre 1419. (Page 816.) Enſuite, on convint d'une Trève entre la France & l'Angleterre, juſqu'au 1 de Mars 1420, de laquelle les Païs obéiſſans au *Dauphin* furent exceptés. (Page 822.) Cela fait, le Roi ratifia le Traité de Ligue & d'Alliance, fait entre lui & le *Duc de Bourgogne*. Du 25 de Décembre. Page 825. La ratification du Duc eſt datée d'Arras, le 25 de Janvier 1420. Page 840.

Préliminaires de la Paix de Henri avec la France.

Trève avec la France.

Alliance de Henri avec le Duc de Bourgogne.

Ce Traité portoit: Que le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne* s'aimeroient réciproquement, comme Freres: Qu'ils joindroient enſemble toutes leurs forces, contre le *Dauphin*: Que ſi le *Dauphin*, ou quelque autre des Meurtriers du feu *Duc de Bourgogne*, étoit pris, il ne pourroit être relâché, ſans le conſentement du Duc: Que le Roi feroit aſſigner au Duc & à *Michelle* ſa Femme, Fille du Roi *Charles*, des Terres de 20000 livres de rente, auſſi proche qu'il ſe pourroit de celles qu'il poſſedoit en France, pour les tenir en Fief de la Couronne: Que ſi quelque autre Prince, qui auroit épouſé une Fille de la Maiſon Royale de France, vouloit prétendre à la même choſe, le Duc aſſiſteroit le Roi de tout ſon pouvoir, pour l'empêcher. Ceci ne pouvoit regarder que les *Ducs de Bretagne* & d'*Orléans*, qui avoient pour Femmes deux autres Filles de *Charles VI*.

1420. Les cinq prémiers mois de l'année 1420 furent employés à dreſſer le Traité ſolemnel de Paix, ſelon les conditions dont on étoit déja convenu. Pendant ce tems-là, la Trève fut ſouvent prolongée. Quand tout fut reglé, on fit un autre Traité pour convenir de l'Entrevue des deux Rois, qui devoient ſigner & jurer la Paix. On arrêta d'abord, que ce ſeroit en quelque lieu proche de Troye, où la Cour de France étoit alors. Mais dans la ſuite, *Henri* ſe rendit à Troye même. Cette Paix fut d'abord réduite en Articles préliminaires, qui furent confirmés par des Lettres-Patentes du Roi *Charles*, données à Troye le 1 d'Avril. Page 877.

Préliminaires du Traité avec le Roi de France.

Par un de ces Articles on convenoit, que pendant la vie de *Charles*, *Henri* ne pourroit jamais prendre le Titre de Roi de France. (Page 880.) Cependant, on trouve (page 888) que neuf jours après la date de ces Lettres, *Henri* publia une Ordonnance, pour faire battre en Normandie une nouvelle monnoye, avec cette Inſcription ſur l'un des côtés, HENRICUS FRANCORUM REX.

Ordonnance de Henri; touchant une nouvelle monnoye, &c.

On voit (page 894) une Procuration du Roi *Charles* à la Reine *Iſabelle* ſa Femme, & au *Duc de Bourgogne*, pour jurer la Paix en ſon nom. Du 19 de Mai.

Procuration du Roi Charles, &c.

Le Traité de cette Paix, qui fut nommée *La Paix de Troye*, ſe trouve tout entier, en Latin & en François, page 896. Il contenoit 31 Articles, dont les principaux étoient, le Douaire aſſigné par *Henri* à *Catherine* ſon Epouſe; la Régence du Royaume de France ajugée à *Henri*, pendant la vie du Roi *Charles* ſon Beau-pere; & la ſucceſſion de ce même Royaume, a-près

La Paix de Troye.

rée. Le Docteur *Howel* dit que *Pontoiſe* fut pris le 31 de Juillet.

(1) *Goodwin*, en rapportant les particularités de ce fait, & en peignant la perfidie avec toutes ſes couleurs, remarque comme un exemple de la Juſtice Divine, que le Duc de *Bourgogne*, qui avoit fait aſſaſſiner le Duc d'*Orléans* dans une rue de Paris, fut tué de la même maniere, après pluſieurs délais & remiſes pour déliberer de quel côté il iroit pour éviter les embuches qu'on lui préparoit. *Tanneguy du Chaſtel*, qui avoit été fidele Domeſtique du Duc d'*Orléans* aſſaſſiné, fut le prémier qui attaqua le Duc de Bourgogne, & avec une hache d'armes qu'il avoit cachée ſous ſon habit, il lui en donna un coup ſur le cou, qui le fit tomber ſur ſes genoux. Le Duc voulut tirer ſon épée pour ſe défendre, mais il fut abattu par ceux qui étoient avec *Tannguy*, & tué de pluſieurs coups. Un des Aſſaſſins lui ayant enfoncé l'epée dans le ventre juſqu'à la garde, lui fit une ſi grande bleſſure, que les entrailles ſortirent, & le Duc tomba à terre. Un de ſes Amis s'étant jetté ſur lui pour le couvrir, fut d'abord

Henri V.

près la mort de *Charles*, conformément aux Articles préliminaires. La plupart des autres Articles n'etoient que des extenſions de ceux-ci.

Au 22e. il étoit dit, que dans tous les Actes Publics, le Roi *Charles* qualifieroit *Henri* de *Notre très cher Fils*, *Henri*, *Roi d'Angleterre*, *Régent & Héritier de France.*

Dans le 24e. que les Royaumes de France & d'Angleterre demeureroient toujours unis ſous un même Souverain, ſans pouvoir jamais être ſéparés: Que néanmoins, chacun des deux Royaumes conſerveroit ſes Libertés, Franchiſes, Privileges, Coutumes, &c.

Il n'y étoit parlé du *Dauphin* qu'à l'Article 29e. en ces termes: *Item, conſiderés les énormes crimes & délits perpetrés par Charles, ſe diſant Dauphin de Vienne, il eſt accordé que ni Nous, ni noſtre dit Fils le Roi Henri, ni auſſi noſtre très cher Fils, Philippe Duc de Bourgogne, ne traiteront aucunement de Paix, ni de concorde, avec le dit Charles, ſi-non du conſeil & conſentement chacun de nous trois, & des Etats des deux Royaumes.*

Après le Traité, on ne trouve que quelques Actes qui regardent les ſermens réciproques des deux Rois, & de quelques autres perſonnes, & l'exécution du Traité.

Lettre du Duc d'Exeter touchant les fiançailles de Henri. Mariage du Roi & Siege de Sens. Titres de Henri.

Tout étant ainſi reglé, *Henri* ſe rendit à Troye le 20 de Mai. Le lendemain, la Paix fut ſignée & jurée, dans l'Egliſe Cathédrale de Troye, & *Henri* fiança la Princeſſe *Catherine*. Cela ſe voit dans une Lettre du *Duc d'Exeter*, datée de Troye le 23 de Mai. Page 907.

Le Dimanche 2 de Juin, le Mariage fut ſolemniſé; & le Mardi ſuivant, les deux Cours marcherent enſemble vers la Ville de *Sens*, dont le Siege fut formé le lendemain. Page 910.

Enſuite on trouve quelques Actes, où *Henri* prend le Titre de Régent & Héritier de France. C'eſt par-là que finit ce IX Tome, pour ce qui regarde les Affaires de l'Angleterre avec la France.

II. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

CEt Article ſe réduit à peu de choſe, dans ce Tome-ci. Nous allons parcourir brievement les principales Pieces qui peuvent s'y rapporter.

Prémierement on voit, page 9, un Acte par lequel il paroît que le feu Roi *Henri IV* avoit laiſſé des dettes particulieres, & fait des legs dans ſon Teſtament, pour leſquels ſon bien ne ſuffiſoit pas. Que les Exécuteurs du Teſtament propoſoient de faire vendre publiquement ſes Joyaux, pour ſatisfaire les Créanciers & les Légataires. Mais *Henri V* ſon Fils jugea qu'il étoit plus honnête de garder ces Joyaux, & de ſe charger de payer dans quatre ans le prix de leur eſtimation, qui montoit à 24000 Marcs; afin que les Légataires & les Créanciers puſſent être payés, chacun à proportion. Il auroit été plus honnête, de payer tout. Mais il faut conſiderer, qu'en ce tems-là les Rois n'étoient pas fort riches; que le Parlement ne fourniſſoit des Subſides, que pour les beſoins extraordinaires & publics; & que par conſéquent le Prince étoit obligé de ſe borner à la dépenſe que ſon revenu pouvoit porter, comme un ſimple Particulier. Il avoit même ce deſavantage, que dans un beſoin extraordinaire, il ſe trouvoit plus embaraſſé que ne l'auroit pu être un des Seigneurs de ſa Cour; parce qu'il avoit moins de crédit, n'y ayant guere de gens qui aimaſſent d'avoir leur bien entre les mains de leur Souverain.

Inſtructions de Henri IV aux Exécuteurs de ſon Teſtament.

Parmi les Actes des années 1414 & 1415, il s'en trouve beaucoup qui ont du rapport à une Conſpiration, de laquelle il ſera parlé dans l'Article de la Religion.

Création du Duc de Bedford.

Le 16 de Mai 1414, *Jean de Lancaſtre*, Frere du Roi, fut créé *Duc de Bedford*. Page 128.

Conventions de Henri V avec ſes Sujets pour lever des Troupes.

On trouve dans ce Tome, diverſes Pieces qui font connoitre la maniere dont *Henri V* levoit des Troupes pour la Guerre de France. Il faiſoit des Conventions, appellées en Anglois *Indentures* *, avec des Seigneurs ou Gentilshommes, qui s'engageoient à lui fournir un certain nombre de Soldats à pied ou à cheval, pour une certaine ſomme, payable par quartiers. Ce n'étoit pas ſeulement à l'égard des Troupes, qu'il faiſoit ces ſortes de Conventions; mais encore avec ſes propres Officiers & Domeſtiques, comme ſon Medecin, ſon Chirurgien, &c.

Moyens dont il ſe ſervoit pour trouver de l'argent.

Comme les fonds aſſignés par le Parlement n'entroient pas tout auſſi-tôt dans la Tréſorerie, *Henri* ſe trouvoit ſouvent dans l'impuiſſance de payer exactement, chaque quartier, à ceux qui lui fourniſſoient des Troupes ſelon leurs Conventions. Afin de remédier à cet inconvénient, il leur donnoit ſes Joyaux en gage pour la ſureté de leur payement; avec permiſſion de les vendre, s'ils n'étoient pas payés au tems marqué. En cela il trouvoit cet avantage, que ces gens-là étant nantis de ces gages, lui donnoient du tems pour faire le payement, & quelquefois de deux ou trois ans. Par-là il pouvoit tranquillement attendre que l'argent, provenant des fonds publics, fût entré dans la Tréſorerie. Le Tome IX eſt plein de ſemblables Engagemens.

On a trouvé fort extraordinaire, que *Charles VIII* Roi de France, allant à la conquête du Royaume de Naples, fût obligé, en paſſant par Turin, d'emprunter les Bijoux de la Ducheſſe de Savoye. Mais on voit ici quelque choſe de plus étrange. *Henri V* ſe préparant à faire la conquête de la France, ſe voit contraint, avant que de partir d'Angleterre, d'engager ſes Joyaux pour le payement du ſecond quartier dû à ceux qui lui fourniſſoient des Troupes. C'eſt ce qui paroît dans pluſieurs Actes de l'année 1415. Après la priſe de Harfleur, il fut encore obligé d'emprunter, pour mettre cette Place en état de défenſe. Enfin, pendant tout le cours de ſon Regne, il ne ſe paſſa preſque point d'année, qu'il ne ſe trouvât dans la néceſſité d'emprunter de l'argent des Particuliers, en leur donnant en gage ſes Joyaux, & ſes Couronnes mêmes, pour des ſommes aſſez modiques, comme on le voit dans les Actes de ce Recueil. Cela paroît pourtant moins ſurprenant, quand on conſidere que les revenus ordinaires de la Couronne ne montoient alors qu'à 55000 Livres ſterling, & que les charges alloient à plus de 52000; de ſorte qu'il n'y avoit qu'environ 3000 Livres ſterling pour l'Extraordinaire. C'eſt ce qu'on voit dans un fragment d'un Etat des revenus & des dépenſes ordinaires, qui, ſelon les apparences, étoit fait pour être préſenté au Parlement. Tome X. Page 113.

Négociations entre la Reine de Naples & le Duc de Bedford.

Depuis la page 701 juſqu'à la 711, on trouve diverſes Pieces, qui ont du rapport à un projet formé entre *Jeanne* Reine de Naples, & le *Duc de Bedford* Frere du Roi. Cette Reine, fameuſe par ſes avantures, ſe trouvant preſſée par ſes Ennemis, vouloit tirer du ſecours de l'Angleterre, en adoptant le *Duc de Bedford*, & en lui faiſant eſperer ſa ſucceſſion. On voit ici les Inſtructions du *Duc de Bedford* à ſes Envoyés, les Conventions paſſées entre la Reine & ce Prince, &c. Il ſeroit trop long d'expliquer le ſujet de ces Pieces, qui demanderoit qu'on entrât dans le détail des affaires de Naples. Il ſuffit de les avoir indiquées.

Le Duc de Glocester propoſé pour Epoux à la Reine de Sicile.

Dans le même tems, *Henri* projettoit de marier le *Duc de Gloceſter*, ſon autre Frere, avec *Blanche de Navarre*, Reine Douairiere de Sicile, qui avoit de ſon chef quelques prétentions ſur ce Royaume. Mais il fut prévenu par la diligence de l'Infant d'Arragon, qui épouſa cette Princeſſe. Pages 716. 741. 742.

AFFAIRES DE L'EGLISE.

ENtre les évenemens du Regne de *Henri V* qui regardent la Religion, je ne parlerai en détail que d'un ſeul, qui me paroît le plus important, & celui qui peut recevoir le plus d'éclairciſſement des Actes de ce Recueil. C'eſt de la Perſécution excitée contre les *Wicleffites* ou *Lollards*, au commencement de ce Regne.

Perſecution contre les Lollards.

Depuis que *Wiclef* eut commencé à publier ſa Doctrine, vers la fin du Regne d'*Edouard III*, juſqu'à l'avenement de *Henri V* à la Couronne, la Secte des *Wicleffites*, ou *Lollards*, s'étoit extrêmement accrue. La Minorité de *Richard II*, l'appui d'*Anne de Luxembourg*, prémiere Femme de ce Prince, & la protection ouverte du Duc de *Lancaſtre*, leur avoient été très favorables. Il ne s'étoit point fait d'Acte de Parlement contre eux, juſqu'à ce que *Henri IV* voulant mettre le Clergé dans ſes intérêts, obtint des deux Chambres un Statut, qui condamnoit au feu les Hérétiques obſtinés. Malgré cette ſévérité, & l'exécution de deux *Lollards* ſous le même Regne, cette Secte ne laiſſa pas de ſe fortifier d'une telle maniere, qu'un Hiſtorien aſſure qu'on ne pouvoit trouver deux ou trois perſonnes enſemble, ſans y reconnoitre un *Lollard*. Le point principal de leur Doctrine, & celui qui déplaiſoit le plus au Clergé, étoit qu'ils ne vouloient point reconnoitre l'Autorité du Pape, ni des Prélats, ni par conſéquent qu'il fût néceſſaire que le Clergé poſſédât tant de richeſſes temporelles. C'en étoit aſſez pour les lui rendre très odieux. Dans cette diſpoſition, le prémier Synode, ou la prémiere Convocation, qui s'aſſembla ſous le Regne de *Henri V* en 1413, chercha ſérieuſement les moyens de détruire cette Secte. Le réſultat de cette conſultation fut, qu'on ne pouvoit eſperer d'exterminer ces Hérétiques, ſi l'on ne prenoit ſoin d'en faire punir les principaux Chefs & Fauteurs: Qu'entre ceux-ci, *Jean Oldcaſtle*, Chevalier, étant notoirement un des plus opiniâtres, & des plus animés contre le Clergé, il faloit lui faire ſon procès pour crime d'Héréſie, & le livrer au bras ſéculier. Cependant comme ce Seigneur, auquel quelques-uns donnent le titre de *Baron de Cobham* (2), étoit Domeſtique du Roi, *Thomas Arundel*, Archevêque de Cantorbery, fut prié de faire part au Roi de cette réſolution, & de lui demander la permiſſion de l'exécuter. Le Roi ne jugea pas à propos d'accorder d'abord cette demande. Il répondit qu'il parleroit lui-même à *Old-*

Le Chevalier Jean Oldcaſtle.

d'abord tué, de même que le Seigneur de *Noailles* qui avoit mis l'épée à la main pour défendre le Duc, ou pour venger ſa mort. Ses autres Compagnons, au nombre de huit, furent tous faits priſonniers.

* Voyez le Gloſſaire de *Du Cange*, ſur ce mot.

(2) *Goodwin* dit que ce Seigneur avoit ce Titre d'honneur du chef de ſa Femme, Petite-fille de Mylord *Cobham*, & qu'en qualité de Pair du Royaume, il fut convoqué au Parlement ſur la fin du Regne de *Henri IV*, & à la prémiere année de *Henri V*. Que *Henri IV* lui donna un Commandement conſiderable dans l'Armée qu'il envoya au ſecours du Duc de *Bourgogne* contre le Duc d'*Orléans*. La demeure de Mylord *Cobham* etoit au Château de *Cowling*, à une lieue de *Rocheſter*.

Oldcaſtle, & que s'il ne pouvoit le détourner de ſes Erreurs, il permettroit qu'on exécutât les Loix contre lui. Cependant, afin de donner quelque ſatisfaction au Clergé, il défendit par une Proclamation à tous les Prêtres non licentiés, de prêcher; aux *Lollards*, de s'aſſembler en particulier; & à tous les Sujets, d'aſſiſter à leurs Aſſemblées. Du 21 d'Août 1413. Page 46.

Proclamation contre les Lollards.

Le Roi ayant parlé à *Oldcaſtle*, & l'ayant trouvé infléxible, permit qu'on procedât contre lui. Sur cette permiſſion, *Oldcaſtle* fut cité par l'Archevêque; mais il refuſa, non-ſeulement de comparoître, mais même de recevoir la Citation. *Henri* informé de cela le fit arrêter, & mettre priſonnier à la Tour. Le 23 de Septembre, il fut mené devant l'Archevêque, qui étoit aſſiſté de deux Evêques, & de quelques autres Eccléſiaſtiques. On lui lut les Articles de ſon accuſation, à quoi il répondit, qu'il étoit prêt à rendre raiſon de ſa Foi. Enſuite il préſenta un Ecrit, contenant en ſubſtance:

Oldcaſtle mis à la Tour.

Sa Confeſſion de Foi.

1. Que le Sacrement de l'Autel étoit le véritable Corps de Jéſus-Chriſt, né de la Sainte Vierge, ſous les eſpeces du pain & du vin.

2. Que la Pénitence eſt abſolument néceſſaire.

3. Que les Images ont été introduites dans l'Egliſe, pour ſervir de Calendrier aux Ignorans; afin qu'ils puiſſent mieux ſe reſſouvenir des actions des Saints. Mais que ceux qui mettent dans les Images la confiance qu'ils ne doivent avoir qu'en Dieu ſeulement, ou qui s'attachent à l'une plutôt qu'à l'autre, ne s'éloignent pas de l'Idolatrie, & péchent contre Dieu.

4. A l'égard des Pélerinages, que l'homme qui n'obſerve point les Commandemens de Dieu parce qu'il les ignore, ou qui veut les ignorer, auroit beau parcourir tous les coins du Monde; que par-là il n'obtiendroit point le Salut: Qu'au contraire, celui qui les obſerve, n'a beſoin d'aller ni à Rome, ni à Compoſtelle, ou en quelque autre endroit que ce puiſſe être.

Cette Confeſſion de Foi ayant paru trop générale aux Prélats, on lui ordonna de répondre nettement aux Articles ſuivans.

1. Si dans le Sacrement de l'Euchariſtie, après la conſécration, il reſtoit du pain matériel, ou non?

2. S'il croyoit qu'il fût néceſſaire de ſe confeſſer à un Prêtre, ordonné par l'Egliſe, ou non?

Il répondit, qu'il n'avoit autre choſe à dire, que ce qui étoit contenu dans ſon Ecrit.

Queſtions qu'on lui propoſe.

Après cela l'Archevêque lui dit, que la Sainte Egliſe Romaine avoit fait des déciſions ſur ces matieres, ſelon les ſentimens de Saint *Auguſtin*, de Saint *Jerôme*, de Saint *Ambroiſe*; que tous les Chrétiens étoient obligés de ſe conformer à ces déciſions.

Oldcaſtle répondit, qu'il vouloit bien croire tout ce que l'Egliſe avoit décidé, & tout ce que Dieu vouloit qu'il obſervât. Mais qu'il ne pouvoit pas affirmer que le Pape, les Cardinaux, & les autres Prélats euſſent le pouvoir de rien décider ſur ces matieres.

Sa réponſe.

Cette réponſe n'ayant pas ſatisfait les Prélats, on lui ordonna de ſe préparer à répondre aux Articles ſuivans, qu'on lui donna par écrit, & on lui accorda du tems juſqu'au lundi ſuivant.

1. La Sainte Egliſe a décidé, touchant le Sacrement de l'Autel, qu'après la conſécration, faite par un Prêtre dans la Meſſe, le pain matériel eſt changé dans le Corps matériel de Chriſt, & le vin matériel dans le Sang matériel de Chriſt; de telle ſorte qu'il ne reſte plus dans le pain, ni dans le vin, aucune ſubſtance qui y fût auparavant.

Autres Articles qu'on lui propoſe.

Que croyez-vous ſur cet Article?

2. Que chaque Chrétien eſt obligé de confeſſer ſes péchés à un Prêtre, ordonné par l'Egliſe, s'il en peut trouver. Que croyez-vou ſſur cela?

3. Jeſus-Chriſt a établi S. Pierre pour ſon Vicaire ſur la Terre, & l'Egliſe Romaine eſt ſon Siege. Il a donné le même pouvoir à tous les Succeſſeurs de S. Pierre, qu'on appelle Papes Romains. C'eſt par leur autorité, que les Archevêques, les Evêques, & les autres Ordres Eccléſiaſtiques ſont établis dans l'Egliſe; & c'eſt à eux, que tous les Chrétiens ſont obligés d'obéir, ſelon les Traditions de l'Egliſe Romaine. Qu'en croyez-vous-vous?

4. La Très Sainte Egliſe Catholique a décidé, qu'il eſt néceſſaire à tout Chrétien d'aller en pélerinage aux Saints Lieux, d'y adorer les Reliques des Apôtres, des Martyrs, des Confeſſeurs, & autres Saints que l'Egliſe a approuvés. Que croyez-vous ſur cela?

Le 25 de Septembre, *Oldcaſtle* ayant été ramené devant ſes Juges, fut exhorté à demander ſon Abſolution; à quoi il répondit, qu'il ne demanderoit point d'Abſolution à d'autre qu'à Dieu. Enſuite il répondit aux Articles précédens, de cette maniere.

Au 1. Que comme la Divinité inviſible de Jeſus-Chriſt étoit voilée, ſous ſon humanité viſible; ainſi dans le Sacrement, il y a le vrai Corps de Jeſus-Chriſt, & du vrai pain; le pain, que nous voyons; & le Corps de Jeſus-Chriſt, que nous ne voyons pas, voilé ſous le pain. Il nia que l'Egliſe eût autrement décidé; & ſoutint que ſi elle l'avoit fait, c'étoit contre la Sainte Ecriture, & depuis que le poiſon avoit été répandu dans l'Egliſe, & non auparavant.

Sa réponſe.

Au 2. Qu'il pouvoit être utile à un Pécheur, qui ſentoit ſa conſcience chargée de quelque grand peché, de demander conſeil à un Prêtre diſcret; mais qu'il étoit indifférent pour le Salut, que ce fût à ſon propre Paſteur, ou à un autre Prêtre, parce que la ſeule contrition pouvoit effacer le péché.

Au 3. Que le ſeul Corps de Jeſus-Chriſt, qui avoit été attaché à la Croix, devoit être adoré.

Interrogé là-deſſus, ce qu'il feroit de l'image de la Croix; il répondit, qu'il la nettoyeroit bien, & qu'il la mettroit en un lieu ſûr, ſans lui faire d'autre honneur.

Au 4. Que le Pape eſt le véritable Antechriſt, c'eſt-à-dire, la tête de l'Antechriſt; & que les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, &c. en étoient les membres & la queue: Qu'il ne faloit point leur obéir, qu'autant qu'ils étoient imitateurs de Jeſus-Chriſt; & que celui-là ſeul étoit Succeſſeur de Saint Pierre, qui vivoit le plus ſaintement; & aucun autre.

Après qu'il eut achevé de répondre aux quatre Articles, il éleva ſes mains & ſa voix, & exhorta les aſſiſtans à ſe donner garde de ces gens-là, qui les menoient en Enfer.

Sur ces réponſes, les Juges procederent au Jugement, & lui prononcerent ſa Sentence; par laquelle il étoit déclaré Hérétique, excommunié, & comme tel livré au bras ſéculier.

Sa condamnation.

Tout ce qui vient d'être dit au ſujet d'*Oldcaſtle*, eſt tiré d'une Relation faite par l'Archevêque de Cantorbery à l'Evêque de Londres, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé dans ce Jugement. Page 61. On peut voir par-là quelles étoient les opinions des *Wicleffites*, ou *Lollards*. Si en ce tems-là ils euſſent ſoutenu toutes les Erreurs qu'on leur a depuis attribuées, il n'eſt pas croyable qu'on les eût paſſées ſous ſilence dans l'Accuſation intentée contre *Oldcaſtle*.

Relation de ce Procès par l'Archevêque de Cantorbery.

Quelque diſtingué que cet homme fût par ſa naiſſance & par ſon mérite, il auroit ſans doute dès-lors ſouffert la peine du Feu, s'il n'eût trouvé le moyen de ſe ſauver de la Tour. Il y a quelque apparence que le Roi, qui avoit de l'eſtime pour lui, & qui n'étoit pas encore prévenu contre les *Lollards*, conniva lui-même à ſon évaſion.

Oldcaſtle ſe ſauve.

Le Clergé fut au deſeſpoir, que ſa victime lui eût échapé. Il avoit encore un autre grand ſujet de chagrin, en ce que *Henri V* ne témoigna pas le même zèle que le Roi ſon Pere, contre les Hérétiques. Il étoit aiſé de comprendre que les efforts qu'on feroit pour les détruire ſeroient inutiles, pendant que le Roi ſeroit dans cette diſpoſition. Ainſi, l'unique ſoin du Clergé fut de prévenir l'eſprit de ce Prince contre les *Lollards*, & contre *Oldcaſtle* en particulier.

Au commencement de Janvier 1414, le Roi étant à une de ſes Maiſons à ſept milles de Londres, fut averti que les *Lollards*, ayant *Oldcaſtle* à leur tête, étoient aſſemblés au nombre de 20000 hommes dans les Champs de *S. Gilles*, qui font préſentement un quartier de Londres; que leur deſſein étoit de le tuer lui-même, les Princes ſes Freres, & la plupart des Seigneurs Eccléſiaſtiques & Temporels du Royaume. Sur cet avis, qui fut appuyé de beaucoup de circonſtances, le Roi ayant aſſemblé autour de lui tout autant de monde qu'il lui fut poſſible, marcha lui-même contre les prétendus Conjurés vers *S. Gilles*, où il arriva ſur le minuit. Il y trouva environ quatre-vingts hommes armés, dont trente furent tués ſur la place, & la plupart des autres faits priſonniers. Il y a beaucoup d'apparence que ces gens-là s'étoient aſſemblés en ce lieu pour y prier Dieu en ſecret, & à leur maniere, & qu'ils avoient pris des ar-

Les Lollards accuſés d'avoir conſpiré contre le Gouvernement.

Le Roi marche contre eux vers S. Gilles.

(1) Ce Grand-Homme, le prémier Gentilhomme exécuté à mort en Angleterre par la cruauté des Papiſtes, pour cauſe de Religion, fut pris dans le Pais de Galles par Mylord *Powis*, accompagné de la Populace qui lui prêtoit main-forte, & contre laquelle il ſe défendit ſi bien, qu'il en bleſſa pluſieurs avant qu'il fût accablé par le nombre. Il fut conduit ſous ſure garde à Londres, mené devant le Parlement le 18 de Décembre, & executé le jour de Noël aux nouvelles Fourches patibulaires de *Tyburn*, qu'on croit avoir été ainſi * nommees du genre de ſupplice qu'on fit ſouffrir à lui & à d'autres dont on attachoit les corps au Gibet, qui avoit un feu au-deſſous. *Goodwin* témoigne qu'*Oldcaſtle* avoit toutes les qualités d'un Gentilhomme brave & plein d'honneur, également illuſtre à la Guerre, & dans les beaux Arts; qu'en pluſieurs Parlemens & en préſence de ce Roi-ci & de deux de ſes Predeceſſeurs, il s'étoit déclaré hardiment contre la corruption du Chriſtianiſme dans la Foi & dans le Culte, contre les uſurpations des Papes, & les abominations des Prêtres. Il avoit ſoin d'entretenir des Prédicateurs odieux au Clergé; & à la priere de *Jean Hus*, il fit ecrire & répandre en diverſes parties de l'Europe tous les Ouvrages de *Wiclef*, dont plus de deux-cens volumes furent brulés par ordre de l'Archevêque de *Prague*. Il ne faut pas s'étonner après cela, qu'*Oldcaſtle* fût haï mortellement par les malhonnêtes-gens du Clergé Papiſte; que par complaiſance pour cette Cabale perſécutrice, les Rimailleurs des Siecles ſuivans l'ayent repréſenté dans leurs Farces comme un Rodomont, un Breteur; & qu'après eux leurs Confreres les Barbouilleurs l'ayent peint un rouge-bord à la main, aux Enſeignes des Cabarets à biere.

(2) Par cette Loi les pauvres *Lollards* ſe trouvoient dans un auſſi mauvais cas pour l'Héréſie, que s'ils avoient été coupables de Trahiſon ou de Meurtre. Ils perdoient vie & bien, avec cet adouciſſement, que l'on ne répandoit point leur ſang. Et l'on doit remarquer

* *Tye* en Anglois ſignifie *attacher*; & *burn* ſignifie *bruler*.

HENRI V.

armes pour ſe défendre, s'ils y étoient attaqués.

Proclamation contre Oldcaſtle.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi s'étant laiſſé prévenir contre les *Lollards*, & contre *Oldcaſtle* en particulier, publia une Proclamation, par laquelle il promettoit 500 Marcs à quiconque feroit prendre *Oldcaſtle*, 1000 à celui qui l'arrêteroit; & ſi c'étoit une Communauté, il s'engageoit à lui donner une exemption de toutes ſortes d'Impôts à perpétuïté. Il diſoit dans cette Proclamation, que par les ſuggeſtions d'*Oldcaſtle* les *Lollards* avoient conſpiré d'exterminer toute la Famille Royale; parce que, comme un Prince vraiment Chrétien, il s'étoit déclaré partie contre eux. Du 11 de Janvier, page 89. De ceux qui furent pris à S. Gilles, quelques-uns furent exécutés, & la plupart pardonnés, même après avoir été condamnés à mort. On ne voit point dans l'Hiſtoire, qu'on ait fait de grandes perquiſitions dans le Royaume touchant cette Conſpiration; quoique la nature du crime, & le nombre des Conſpirateurs, ſemblaſſent le demander néceſſairement. Si ce complot eût été véritable, ou que *Henri* en eût toujours été perſuadé, il n'eſt nullement vraiſemblable qu'il eût ſi aiſément pardonné aux coupables. Son naturel le portoit plutôt à la ſévérité, qu'à la clémence; comme les Auteurs François le lui ont tous reproché. Cependant on voit dans ce Recueil un grand nombre de Pardons accordés pour ce même fait, ainſi qu'on le va voir tout à l'heure. Cela donne lieu de préſumer que ce Prince, qui d'abord avoit cru la Conſpiration véritable, revint enſuite de ſa prévention, après en avoir bien conſideré les circonſtances. Néanmoins, pour ſon honneur, il ne voulut point ſe dédire. Dans tous les Pardons qu'il accordoit, il ſuppoſoit toujours le fait comme avéré, & ſe réſervoit la gloire de pardonner de ſon propre mouvement, & ſans y avoir été ſollicité, ainſi qu'il s'en expliquoit lui-même. Voici préſentement quelques Actes ſur cette matiere, qui peuvent en quelque maniere ſervir de preuve à ce que j'ai avancé, que le Roi étoit revenu de ſa prévention à l'égard de ce prétendu complot.

Pardon accordé aux Lollards.

Pardon à tous les *Lollards*, pour le fait de la Conſpiration; *Oldcaſtle* excepté, avec onze autres. Du 28 de Mars 1414. Page 119.

Semblable Amniſtie à *Thomas Turner* & à 26 autres, pour le même ſujet. Page 129. Il y a beaucoup d'apparence que ceux-ci étoient du nombre de ceux qui avoient été arrêtés à *S. Gilles*.

Pardon à *Thomas Wikam*, l'un des Conſpirateurs, quoiqu'il ait toujours nié le fait dont il a été trouvé coupable, & pour lequel il a été condamné. Du 6 de Novembre, page 170. A-t-on accoutumé de pardonner à des gens condamnés à mort, qui, même après en avoir été convaincus, ne ſe reconnoiſſent point coupables? Le Roi diſoit dans cet Acte, que les *Lollards* avoient conſpiré de le tuer, avec ſes Freres, &c. & de faire enſuite *Oldcaſtle* Régent du Royaume. Qu'ils avoient réſolu de s'aſſembler à S. Gilles, au nombre de 20000 hommes, & qu'ils s'y étoient en effet aſſemblés. Mais il ne dit pas qu'il n'y en trouva que quatre-vingts: comme s'il eût voulu laiſſer croire par ces paroles, *qu'ils s'y aſſemblerent en effet*, qu'ils étoient 20000 hommes, ou du moins un très grand nombre. Il y a dans ces expreſſions un détour, qui fait comprendre que ce que le Roi en diſoit, n'étoit que pour ſauver ſon honneur, & juſtifier ſa prémiere conduite.

Semblable Pardon à 13 des Conſpirateurs, quoiqu'ils euſſent nié le fait dont ils avoient été trouvés coupables. Du 16 de Décembre. Page 193.

Enfin il paroît que les pourſuites qu'on faiſoit contre pluſieurs perſonnes ſur ce ſujet, commençoient à déplaire au Roi; en ce qu'il fit publier une Déclaration authentique, appellée *Inſpeximus*, d'un Statut fait ſous *Edouard III* pour arrêter le cours des fauſſes accuſations. Du 24 de Janvier 1415. Page 196. Comme il n'y avoit alors aucune autre affaire que celle-là, qui pût obliger le Roi à notifier publiquement ce Statut, il y a lieu de préſumer que ce fut à cette occaſion. Il eſt du moins certain, que depuis ce tems-là on vit ceſſer toutes ces pourſuites; dont on ne trouve plus aucune trace, juſqu'à la fin de ce Regne. Il en faut pourtant excepter *Oldcaſtle*, qui ayant été arrêté l'année 1417 pendant que le Roi étoit en France, fut brulé tout vif, étant pendu à une chaine par le milieu du corps (1). Mais le genre de ſon ſupplice fait comprendre qu'il ſouffrit moins pour avoir conſpiré contre le Roi, que pour crime d'Héréſie.

Déclaration contre les fauſſes accuſations.

Exécution d'Oldcaſtle.

Avant que de quitter l'article des *Lollards*, je ne puis m'empêcher de dire ici deux mots d'un évenement qui en eſt une dépendance; non qu'il en ſoit fait mention dans ce Recueil, mais ſeulement pour la ſuite de l'Hiſtoire.

Remarques ſur les Lollards.

Quoique les *Lollards* fuſſent perſécutés, ils ne laiſſoient pas d'être très puiſſans dans le Royaume. Depuis quelque tems ils étoient en ſi grand nombre dans la Chambre des Communes, qu'ils auroient peut-être été aſſez forts pour y faire paſſer bien des réſolutions en leur faveur, s'ils n'euſſent craint d'effaroucher trop le Peuple. On a vu dans l'Extrait précédent, que ſous le dernier Regne, la Chambre-Baſſe avoit dans deux différens Parlemens propoſé au Roi de faire ſaiſir les revenus du Clergé; tentatives qui ne pouvoient être attribuées qu'aux *Lollards*, & à leurs fauteurs. Ce projet avoit manqué, parce que le Clergé avoit toujours repréſenté au Roi, que cette propoſition venant de la part des Hérétiques, tendoit à la ruïne de la Religion. Au commencement du Regne de *Henri V*, le Clergé ayant fait les efforts qu'on vient de voir pour détruire les *Lollards*, ſes Ennemis formerent le deſſein de tirer avantage de ſon zèle furieux, pour le faire tomber dans un piege. Il s'en falut peu, qu'il ne fût la dupe de ſon animoſité.

Tous ceux qui avoient des Emplois publics obligés d'aider les Evêques à detruire les Lollards.

Adreſſe des Communes au Roi pour ſaiſir les Revenus du Clergé.

Dans le Parlement qui s'aſſembla le 31 de Mai 1414 à *Leyceſter*, la Chambre-Baſſe propoſa de faire un nouveau Statut contre les *Lollards*. Cette propoſition ayant été reçue avec joye par les partiſans du Clergé, il fut fait un Acte portant, que tous ceux qui exerçoient des Emplois publics, ſeroient tenus de faire ſerment qu'ils aſſiſteroient les Evêques, de tout leur pouvoir, à détruire l'Héréſie des *Lollards* (2). Par-là, les Communes s'étant miſes à couvert de tout ſoupçon d'Héréſie, préſenterent au Roi une Adreſſe ſemblable à celle qui avoit été préſentée au Roi ſon Pere, pour le prier de faire ſaiſir les revenus du Clergé. *Henri*, qui n'avoit aſſemblé ce Parlement que pour y faire approuver la Guerre contre la France, & en tirer un Subſide, ne rejetta pas cette propoſition. Il voyoit bien qu'une pareille ſaiſie pouvoit le mettre en état d'exécuter ſes vaſtes deſſeins. Ce fut alors que le Clergé ſe trouva terriblement allarmé. (3) Il ne pouvoit plus accuſer la Chambre des Communes d'être Hérétique, après le Statut qu'elle venoit de paſſer contre les *Lollards*. Ses principaux Chefs s'étant aſſemblés pour chercher les moyens de parer ce coup, jugerent qu'il étoit abſolument néceſſaire de ceder quelque choſe au Roi, afin de ſauver le reſte. Dans cette vue, ils lui offrirent de lui abandonner les revenus de 110 Monaſteres *Alliens*, ou Etrangers, qui ſe trouvoient dans le Royaume: ce que le Roi accepta. Ainſi, ſans aucune oppoſition de la part du Clergé, le Parlement accorda au Roi les biens de ces Moines Etrangers. Page 280.

Le Clergé accorde au Roi 110 Monaſteres Alliens.

Erreurs des Hiſtoriens Anglois.

Les Hiſtoriens Anglois ajoutent, que dans les Conſultations du Clergé ſur ce ſujet, il fut réſolu qu'il faloit engager le Roi dans une Guerre contre la France; afin de le détourner de prêter l'oreille à la propoſition des Communes. Qu'en conſéquence de cette réſolution, *Henri Chicheley*, qui venoit d'être fait Archevêque de Cantorbery à la place d'*Arundel* (4), harangua le Roi dans le Parlement, & le porta par ſon éloquence à entreprendre la Guerre contre *Charles VI*. Mais on a vu ci-devant, que cette Guerre étoit réſolue un an avant la Seſſion du Parlement de Leyceſter.

Finiſſons cet Extrait par quelques autres Actes qui peuvent être de quelque utilité, & que nous ne ferons qu'indiquer ſeulement.

On trouve dans ce IX Tome, quelques Pieces qui regardent le Concile de *Conſtance*, dont voici les principales.

Lettre écrite de Conſtance au Roi.

Une Lettre écrite de Conſtance au Roi, où on lui fait le détail de l'entrée de l'Empereur *Sigiſmond* dans Conſtance, portant le Colier de l'Ordre de la Jarretiere. (5) Du 27 de Janvier 1417. Page 434.

Autre à l'Evêque de Durham.

Une autre Lettre écrite du même lieu à l'Evêque de *Durham*, avec le détail de la diſpute qui s'émut au Concile, entre les Nations Angloiſe & Arragonnoiſe, touchant la Préſéance. Les Anglois ſouffrirent quelque échec, en cette occaſion; parce, dit l'Auteur dans la Lettre, qu'ils craignirent qu'on ne voulût ſe ſervir de cette occaſion pour rompre le Concile (6). Page 439.

Dépoſition du Pape Jean.

Ce Pape donné en garde au Comte Palatin du Rhin.

On voit dans certaines Pieces de ce Recueil, que *Balthazar Coſſa*, qui avoit été Pape ſous le nom de *Jean XXIII*, & dépoſé, fut remis par le Concile entre les mains de l'Empereur *Sigiſmond*, qui le donna en garde au *Comte Palatin du Rhin*. Quelque tems après, ce Comte eut ordre de le remettre au Pape

quer, que conformément à cet Acte, on mit dans le Serment du *Sherif*, même depuis la Reformation, cette Clauſe-ci: *Vous employerez tous vos ſoins & toute la diligence poſſible pour détruire & faire ceſſer toute ſorte d'Héréſies & d'Erreurs, communément qualifiées du nom de Lollards, dans l'étendue de votre Bailliage.* (Voy. le *Liv. des Sermens*, p. 27.) Cela continua ainſi juſqu'au commencement du Regne de *Charles I*; & alors, ſavoir le 4 Decembre 1625, le Serment fut reforme & la clauſe omiſe, par la direction du Conſeil du Roi.

(3) Ceci produiſit un ſi terrible effet, au rapport de *Hall*, que les gros Abbés commencerent à ſuer, les fiers Prieurs à ſe refrogner, les pauvres Moines à proferer des malédictions, & les innocentes Religieuſes à pleurer, de peur que leur Tour de Babel ne vînt à être entierement démolie.

(4) Cet *Arundel* étoit l'ennemi le plus implacable du Chevalier *Jean Oldcaſtle*. Il avoit défendu dans un Synode de traduire ou de lire l'Ecriture en Langue Angloiſe. Il mourut en 1414, d'une étrange maladie: ſa langue s'enfla ſi fort, qu'il ne pouvoit parler ni avaler. Voyez le Dictionaire Théologique de *Thomas Gaſconous*.

(5) Ce Colier lui fut donné à ſon Inſtallation à *Windſor*, l'année précédente. Voyez *Goodwin*.

(6) *Goodwin* dit que dans un ample débat au ſujet de la préſéance, celle de l'Univerſité d'*Oxford* ſur celle de *Salamanque* fut prouvée dans un Diſcours éloquent fait par *Henri d'Abendon*, Membre du College de *Merton*, qui fit voir le grand nombre de Privileges que les Evêques de Rome avoient accordés à l'Univerſité d'Angleterre, par préférence à celle d'Eſpagne. Tout le Concile fut ſi ébranlé par les Argumens du Docteur Anglois, qu'ils adjugerent la preéminence à la Nation Angloiſe.

Henri V.

pe *Martin V*, qui voulut en charger l'Evêque de Wincheſter, Oncle du Roi *Henri V*. Mais, ſelon les apparences, ce Prélat s'en excuſa. Enfin, pendant qu'on conduiſoit *Balthazar* au Pape, il trouva le moyen de ſe ſauver dans un Château du Doge de Genes, ſon intime Ami. Mais ayant reçu un Sauf-conduit de *Martin V*, il alla le trouver à Florence, où il confirma & renouvella ſon Abdication; après quoi il fut fait Cardinal. Pages 538. 540. 766.

Lettre du Pape Jean a Henri.

Lettre du même *Balthazar Coſſa*, au Roi *Henri V*, où il lui dit, qu'ayant toujours eu beaucoup d'affection pour lui pendant qu'il avoit joui de la Dignité Papale; il conſervoit le même zèle pour ſes intérêts, depuis qu'il étoit Cardinal; & lui demandoit ſa protection. Du 12 de Juillet 1419. Page 767.

On ne trouve aucune Piece de ce Recueil, qui faſſe mention de l'affaire de *Jean Hus* & de *Jerôme de Prague* (1).

Conventions avec le nouveau Pape touchant la reformation de divers abus.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayant demandé au nouveau Pape la réformation de divers Abus introduits dans ce Royaume, on fit à Florence des Conventions ſur ce ſujet. Ces Conventions, de même que celles que *Gregoire XI* fit avec *Edouard III*, ſont pleines de détours, de termes généraux, d'équivoques, qui laiſſoient au Pape le pouvoir de continuer les Abus, à la réformation deſquels il feignoit de conſentir. A Florence, le 17 Avril 1419. Page 730.

EXTRAIT DU TOME X.

LE X Tome des Actes Publics contient les Actes qui regardent les deux dernieres années du Regne de *Henri V*, & une partie de celui de *Henri VI*. Je reſerverai le Regne de *Henri VI* pour un autre Extrait, & me bornerai dans celui-ci aux Actes qui ſe rapportent à *Henri V*, depuis que ce Prince eut ſigné la Paix de Troye, juſqu'à ſa mort. Quoique ce qui reſte de ce Regne n'occupe dans ce X Tome que 250 pages, on ne laiſſe pas d'y trouver diverſes choſes qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre.

Réflexions ſur les diviſions des François, & ſur leurs ſentimens à l'égard de la Paix de Troye.

La Paix de Troye auroit pu rétablir la tranquillité en France, ſi tous les François l'euſſent acceptée. Il y a même beaucoup d'apparence, que s'ils ſe fuſſent tous accordés à la rejetter, leur union en ce point auroit enfin produit le même effet. En ce cas-là, le Roi d'Angleterre auroit été trop foible pour les forcer à l'obſerver. S'ils euſſent été ſages, ils auroient pris tous enſemble l'un ou l'autre de ces deux partis. Par-là, ils ſe ſeroient procuré un repos, auquel leur diviſion mettoit des obſtacles invincibles. A ne conſiderer que leur propre intérêt, il devoit à peu près leur être indifférent que la France fût gouvernée par un Roi d'Angleterre, ou par un Prince de la Maiſon *de Valois*. Ils ne pouvoient guere eſperer d'être plus heureux ſous l'un, que ſous l'autre. Ainſi, l'on peut dire que dans la querelle qui avoit déja fait couler tant de ſang des deux Peuples ennemis, il ne s'agiſſoit proprement que des intérêts des deux Maiſons qui ſe diſputoient la Couronne de France; & peu, ou point de ceux des François en général. Mais, en ſemblables occaſions, le Peuple eſt ordinairement la dupe des Princes. Il prend leurs intérêts avec chaleur, comme ſi c'étoient les ſiens propres; ſans conſiderer, que de quelque côté que la victoire ſe tourne, le ſuccès lui en eſt preſque toujours également deſavantageux.

Dans la diſpoſition où les François ſe trouvoient, le Traité qui venoit de ſe conclure, loin d'avoir terminé la Guerre, fourniſſoit aux deux Partis de nouveaux motifs pour la continuer. Avant cette Paix, *Henri V* auroit pu ſe contenter d'une partie de la France, & laiſſer le reſte à la Famille de *Valois*. C'étoit ſur ce pied-là, que la Paix de *Bretigny* s'étoit faite autrefois du tems d'*Edouard III*, & c'étoit ſur un partage à peu près ſemblable, qu'étoient fondées toutes les Négociations de la Paix, depuis que *Henri V* avoit renouvellé la Guerre. Mais depuis que la Paix de Troye fut ſignée, *Henri* ſe conſiderant comme préſomptif & légitime Héritier de *Charles VI*, ne pouvoit plus conſentir à un tel partage. D'un autre côté le Dauphin, qui par le dernier Traité ſe voyoit exclus de la Succeſſion du Roi ſon Pere, comprenoit aiſément, que ce n'étoit que de la force des armes qu'il pouvoit eſperer ſon rétabliſſement.

A l'égard du Peuple de France, il regardoit diverſement la Paix de Troye, ſelon qu'il ſe trouvoit engagé dans l'un ou dans l'autre des deux Partis. Les *Bourguignons*, ſe rejouïſſant de la ruïne des *Armagnacs*, aimoient mieux que la France fût ſous une domination étrangere, que de ſe voir expoſés au riſque d'être un jour ſous le Gouvernement de leurs Ennemis. C'étoit la véritable raiſon qui leur faiſoit approuver la Paix de Troye, indépendamment des Droits des deux Princes concurrens, à quoi ils faiſoient peu d'attention; quoiqu'ils prétendiſſent n'avoir en vue que l'intérêt de la juſtice, en favoriſant la Cauſe du Roi d'Angleterre. Par une ſemblable raiſon, les *Armagnacs* déclamoient contre cette même Paix, ſous prétexte du tort qu'elle faiſoit à la Famille Royale. Mais dans le fond, les uns & les autres n'agiſſoient que dans un eſprit de Parti. Ainſi, leur animoſité réciproque continuant toujours avec la même chaleur, la France ſe trouvoit partagée entre le Roi *Henri V* & le *Dauphin*. Le prémier étoit ſuperieur en-deçà de la Loire; mais ſes armes n'avoient pas encore pénétré au-delà, où le *Dauphin* poſſedoit diverſes Provinces. Celui-ci avoit encore dans l'Ile de France, en Champagne, & en Picardie, diverſes Places, qui lui donnoient le moyen d'entretenir la Guerre aux environs de Paris, & d'empêcher par-là les Anglois de s'avancer de ſon côté. Ainſi, *Henri* ſe voyoit obligé de s'attacher à ſe rendre entierement maitre des Provinces ſeptentrionales, avant que de pouvoir attaquer ſon Ennemi au-delà de la Loire, & le chaſſer du Royaume. Ce fut auſſi à l'exécution de ce Projet qu'il donna tous ſes ſoins, immédiatement après la ſignature du Traité.

Henri V.

Année 1420, *en Juin.*

Siege de Sens, de Montereau & de Melun. Priſe de Melun.

En partant de *Troye*, il alla faire le Siege de *Sens*, & puis celui de *Montereau*. Après qu'il ſe fut rendu maitre de ces deux Places, il ſe tint quelque tems à *Corbeil*, où le Siege de *Melun* fut réſolu, dans un Conſeil de Guerre. On trouve, (page 4.) une Commiſſion au *Duc de Bourgogne*, pour commander au Siege du côté de la Brie. Cette Place ſe défendit quatre mois, ſelon qu'on peut l'inferer de deux Actes, dont l'un eſt daté du Camp devant Melun, le 20 de Juillet; & le ſecond eſt la Capitulation de la Place, datée du 17 de Novembre, page 29.

Pendant le Siege de *Melun*, il ſe paſſa pluſieurs choſes auxquelles les Actes du Recueil ſe rapportent. Mais comme elles en ſont pas également importantes, j'en indiquerai ſeulement quelques-unes, ſur leſquelles on trouve ici pluſieurs éclairciſſemens.

Ancienne querelle touchant le Duché de Bretagne renouvellée.

Le Duché de Bretagne avoit été longtems diſputé entre les Maiſons de *Montfort* & de *Blois*, & la prémiere l'avoit enfin emporté, par le ſecours d'*Edouard III* & par la victoire d'*Avray*. Au tems dont nous parlons préſentement, il y avoit encore deux Freres de la Maiſon de Blois, dont l'ainé nommé *Olivier* étoit Comte de Pontieure. La ſoumiſſion où ils ſe tenoient à l'égard de *Jean le Vaillant*, qui regnoit alors en Bretagne, donnoit lieu de croire qu'ils avoient oublié les prétentions de leurs Ancêtres ſur ce Duché. Cependant, lorſque le Duc penſoit le moins à ſe précautionner contre eux, ils l'inviterent à une de leurs Maiſons, ſous prétexte de le divertir; & l'ayant arrêté en chemin, ils le retinrent en priſon, dans un Château; étant avoués du Dauphin, qui étoit entré bien avant dans ce complot. A cette nouvelle, les Etats de Bretagne établirent *Alain de Rohan* pour Lieutenant-Général, ou Régent, en l'abſence d'*Arthur Comte de Richemont*, Frere du Duc, qui étoit priſonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincourt. En même tems ils députerent au Roi *Henri*, pour le ſupplier de donner un congé limité au *Comte de Richemont*, afin qu'il pût aller travailler à procurer la liberté au Duc ſon Frere. *Henri* voulut bien accorder cette grace au Comte, ſous certaines conditions, contenues dans un Traité qu'ils firent enſemble, daté du 22 de Juillet 1420. Page 8.

Le Duc de Bretagne retenu en priſon.

Congé accordé à ſon Frere alors priſonnier en Angleterre.

La principale de ces conditions étoit, *que le jour de la Saint Michel* 1422, *le Comte de Richemont retourneroit à Londres en Angleterre, pour s'y conſtituer priſonnier comme auparavant: Que ce jour-là même, il ſe préſenteroit au Roi, ou à ſon Succeſſeur; & en ſon abſence, à ſon Lieutenant, au Grand-Chancelier, ou au Maire de Londres.*

Erreurs des Hiſtoriens François découvertes.

Cet Acte découvre deux erreurs, dans leſquelles *Argentré*, Hiſtorien de Bretagne, & pluſieurs autres François après lui, ſont tombés. Prémierement, il aſſure que le Roi refuſa conſtamment le congé qui lui étoit demandé pour le *Comte de Richemont*; ce qui ſe trouve détruit par ce Traité.

On trouve encore, page 46, des Lettres-Patentes de *Henri*, datées du 7 de Janvier 1421, après la délivrance du *Duc de Bretagne*, par leſquelles il conſent, qu'en cas qu'il ſe trouve obligé de faire la Guerre au *Duc de Bretagne*, qui n'avoit pas encore juré la Paix de Troye, le *Comte de Richmont* ne ſoit pas tenu de prendre les armes contre le Duc ſon Frere. Mais dans ces Lettres il ajoute, que le Comte ſera toujours obligé d'exécuter les conditions ſous leſquelles il a obtenu ſon congé. *Henri V* mourut le 31 d'Août 1422, un mois avant l'expiration du congé du Comte, qui ne jugea pas à propos d'exécuter ſon engagement. Là-deſſus, *Argentré* & quelques autres Hiſtoriens François ont ſoutenu une ſeconde erreur; ſavoir, que l'engagement du *Comte de Richemont* envers *Henri V* étoit perſonnel à l'égard de ce Monarque, & qu'il en étoit délivré par ſa mort: contre les termes exprès du Traité, qui portoit, *que le jour de Saint Michel* 1422, *il ſe préſenteroit à Londres, au Roi, ou à ſon Succeſſeur*, &c.

Comme, ſelon les apparences, il y aura encore occaſion de parler de cette affaire, dans l'Extrait de la ſuite de ce Tome; j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de l'expliquer en cet endroit.

L'Empereur ratifie le Traité en qualité de Roi de Boheme.

On trouve encore une ſeconde Piece, qui peut ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire, dans l'intervalle du Siege de Melun. C'eſt une Ratification, envoyée par l'Empereur *Sigiſmond*, du Traité d'Alliance qu'il avoit fait avec *Henri*, pendant ſon ſéjour en Angleterre en 1416. Il avoit déja ratifié ce Traité, comme Roi des Romains; mais ayant été couronné Roi de *Bo-he-*

(1) Ces deux Martyrs furent condamnés aux flames par le Concile de *Conſtance*, qui, à ce qu'on pretend, fit cette deteſtable Déciſion, *qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques.*

heme en 1420, & étant devenu Electeur de l'Empire, il confirme en cette qualité la même Alliance: comme tous les autres Electeurs l'avoient déja fait, excepté le Roi de *Boheme*. Cette Ratification eſt datée de *Prague* le 31 de Juillet, jour du Couronnement de *Sigiſmond* comme Roi de *Boheme*. Page 14.

Comme le Traité entre l'Empereur & *Henri V* a été inconnu à la plupart des Hiſtoriens, quelques-uns ont ſoupçonné le Pere *Maimbourg*, qui en a parlé, d'avoir avancé ce fait ſans fondement. Mais cet Auteur ſe trouve juſtifié par le Traité même, qu'on peut voir dans le Tome IX du Recueil des Actes Publics, & par la Ratification dont nous parlons.

Approbation de la Paix de Troye par l'Empereur & par l'Electeur Palatin.

Ces Actes ſont ſuivis de deux autres, qui ſont des Lettres-Patentes du même Empereur, & de *Louis* Electeur Palatin, par leſquelles ils approuvent la Paix de Troye, & ſouhaitent d'y être compris, ſelon la licence qu'ils en ont par la teneur du Traité. *Sigiſmond* ajoute cette exception dans ces Lettres: *Sauf la Ligue & Confédération que nous avons avec notre Frere le Roi d'Angleterre*, &c. Du même jour que les précédentes. Page 14 & 15.

Commiſſion concernant les Etats de Bretagne.

Le Duc, ni les Etats de *Bretagne*, n'ayant pas encoré juré la Paix de Troye, *Henri* nomma des Commiſſaires pour traiter avec eux de l'acceptation de cette Paix, & pour recevoir leurs Sermens. Page 15.

Immédiatement après la priſe de Melun, les deux Rois, *Charles* & *Henri*, ſe rendirent à Paris, où les Etats-Généraux avoient été convoqués pour confirmer la Paix de Troye. On voit ici, page 30, l'Acte de confirmation, par lequel les Etats ordonnent que cette Paix ſera tenue pour Loi publique, & que tous les François ſeront obligés de la jurer. Mais ces Etats n'étoient compoſés que des partiſans du Roi d'Angleterre & du Duc de *Bourgogne*.

Confirmation du Traité par l'Aſſemblee des Etats.

Sentence contre les Meurtriers du Duc de Bourgogne.

Enſuite on trouve, page 33, la Sentence donnée contre les Meurtriers du Duc *Jean de Bourgogne*, qui fut tué à Montereau en 1419. Tous les Hiſtoriens François diſent unanimement, que le Dauphin fut cité à la Table de Marbre, & que n'ayant point comparu, il fut déclaré atteint & convaincu de ce meurtre, banni du Royaume, & privé de tout droit de ſucceſſion, *nommément de celle de la Couronne*: c'eſt ainſi que s'exprime *Mezeray*. Je n'oſerois accuſer ce célebre Hiſtorien, & tant d'autres, de s'être trompés dans un fait de cette importance, & des plus extraordinaires qui ſoient arrivés en France depuis le commencement de la Monarchie. Cependant, je ne ſai quel jugement en porter, quand je conſidere que la Sentence, qui ſe trouve ici toute entiere, ne porte rien de tel, du moins qui ſoit particulier au *Dauphin*. Elle eſt générale, contre tous les coupables de la mort du Duc en général; ſans ſpécifier, ni le Dauphin en particulier, ni aucun autre. On ſera peut-être bien aiſe de la voir ici tout du long.

Erreur groſſiere des Hiſtoriens François.

Sentence des Aſſaſſins.

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France: A tous ceulx qui ces Lettres verront, ſalut. Savoir faiſons que,

„ Comparans en noſtre preſence, noſtre tres chere & tres ame Filz, *Phelippe Duc de Bourgoigne*, Comte de Flandres, Arthois, & de Bourgoigne, en ſa perſonne; Noſtre tres chere & tres ame Couſine, *la Ducheſſe de Bourgoigne ſa Miere*, & nos tres cheres & tres ames Fille & Couſines, *Marguerite Ducheſſe de Guyenne*, *Anne*, *& Agnez*, ſes Filles, Suers de noſtre dit Filz, ou leur Procureur pour elles.

„ Et ouye par nous la Complaint à nous faite de leur part, en la preſence de noſtre tres chere & tres ame Filz, *le Roi d'Engleterre*, *Herretier & Regent de France*, & des Gens des trois Eſtats de pluſours Villes & Pays de noſtre Royaume, nos bons & loyaux ſubgez, & obeiſſans:

„ Requerans nos diz Filz & Couſins Juſtice leur eſtre faite & adminiſtree, contre les coupables de la mort de feu noſtre tres chere & tres ame Couſin *Johan Duc de Bourgoigne*, que Dieu abſoille, leur Pere & Mary de noſtre dite Couſine *la Ducheſſe de Bourgoigne*, en prenant ſur ce leurs Concluſions, A fin de Reparation, & pour leurs interetz countre les diz coupables, telles que faire peuvent, ſelon la Cuſtume de France.

„ Ouy auſſi noſtre Procureur General, lequel a prins ſes Concluſions pertinens au cas, pour l'intereſt de Juſtice contre yceulx coupables.

„ Avecques les Requeſtes & Supplications, à nous faites par noſtre tres chere & tres amee Fille l'Univerſite de Paris, par nos cheres & bien amez, les Eſchevins, Bourgeois, & Habitans de noſtre bonne Ville de Paris, & leſdites Gens des trois Eſtats de pluſours bonnes Villes de noſtre dit Royaume.

„ A fin que ſur ce, Nous voulſiſſions faire & adminiſtrer bonne & briefve Juſtice.

„ En declarant toutes voyes, & proteſtant, au regart des Gens d'Egliſe ce requerans, que ils ne tendoient fors a fin civile, & ſelon que leur profeſſion donne.

„ Nous, eue ſur ce grant & meure Deliberation, & veues en noſtre Conſeil, & diligentment viſitées les Lettres des Alliances faites entre noſtre dit feu Couſin *le Duc de Bourgoigne*, & *Charles*, ſoy diſant *Daulphin*, accordées & jurées ſolempnellement par eulx, ſur la vray Croix, & ſains Evangiles de Dieu, es mains de l'*Eveſque de Leon*, Legat de noſtre *Saint Pere le Pape*.

„ Conſiderant que, en ſuivant leſdites Alliances, qui eſtoient ſi notables, & tant profitables a tout noſtre dit Royaume, & du conſentement des Parties, Nous avons ordonne bonne Paix & Union ferme & eſtable eſtre des lors en avant en noſtre dit Royaume, perpetuellement tenue & gardée, entre tous ceulx de noſtre Sang & lignage, & autres nos ſubgez de quelque eſtat & condition qu'ils fuſſent.

„ En faiſant pour ce Abolition general, & aultres Ordonnances au bien de la dite Paix.

„ Voulans les tranſgreſſeurs, ou qui attempteroit countre ycelle Paix, en fait, ou en parole, eſtre pugniz comme Commetteurs de crime de Leze Majeſte.

„ Et que les Gens d'Egliſe, Nobles, & Gens des Villes, de noſtre dit Royaume, promeiſſent & juraſſent tenir & garder chaſcun en ſon endroit, la dite Paix, ſans infraction aucune, & ſoi employer à toute puiſſance, contre ceilui ou ceulx qui enfraindroient la dite Paix, non obſtant qu'ils fuſſent leurs Homes, Subgez, ou Serementez.

„ Deſquelx Houmages, Promeſſes, & Seremens, Nous les declaraſmes, des lors pur maintenant, abſolz & quittes, ainſi que plus a plein eſt contenu es Lettres Patentz ſur ce faites.

„ Laquelle Paix, enſemble tout le contenue es dites Lettres Patentz, noſtre dit feu *Couſin de Bourgoigne* & le dit *Charles*, leurs Gens & Serviteurs, jurerent es mains du dit *Eveſque de Leon* comme deſſus, & avecques ce, baillerent leurs Lettres Patentz ſur ce.

„ Leſquelles, enſemble les dites Lettres Royaux du Traite de Paix, & auſſi les Lettres des dites Alliances, furent & ont eſte publiées en noſtre Cour de Parlement en noſtre Chaſtelet de Paris, & les Seremens fais par les Gens d'Egliſe, Nobles, Bourgeois, & Habitans de noſtre ditte bonne Ville de Paris, & ſemblablement, en & par les bonnes Villes de noſtre Royaume. Et que neantmoins, noſtre dit feu *Couſin de Bourgoigne*,

„ Lequel eſtoit de noſtre Maiſon de France, noſtre Parent ſi prouchein, comme noſtre Couſin germain, allic avecques nous par grant affinite de mariages, Doyen des Pers & deux fois Per de France, qui tant avioit & avoit toujours ame le bien de Nous & de nos Royaume & Subgez, & lequel en obeiſſant a noſtre commandement, pour le bien publique de noſtre dit Royaume,

„ Et, afin d'entretenir la dite Paix, eſtoit ale a *Monſtereau ou fault Yonne*, accompaignez de pluſours Seigneurs & Gens notables d'Egliſe & Seculiers, noz Officiers & aultres, a la priere & requeſte de la partie des diz crimineux.

„ Avoit & a eſte murtry & tue au dit lieu de *Monſtereau*, mauvaiſement, traitreuſement, & dampnablement, non obſtant les dites promeſſes & Seremens ainſi faiz & renovellez, au dit lieu de *Monſtereau*, par luy & ſes complices.

„ Et avecques ce, avoient & ont été prins & impriſonnez de faite, pluſours Seigneurs, Chivaliers, Eſcuiers, Gens de Egliſe & Bourgeois, de la compagnie de noſtre dit feu *Couſin de Bourgoigne*, noz Officiers & aultres, & les aucuns tuez & mis à mort dampnablement, les aultres rançonnez exceſſivement, & aultrement perſecutez en diverſes maneres, & encore en y a aucuns qu'ils detiennent priſonniers.

„ En enfreignant par les ditz crimineux ladite Paix, Alliances, Promeſſes, & Seremens, en commettant par eulx crime de Leze Majeſte, & aultrement delinquant en pluſours & diverſes maneres.

„ Et, tout veu & conſidere, & meſmement que Nous avons tenu & repute, tenons & reputons les choſes deſſus dites pur notoires, a Nous & a toute noſtre Royaume, & toutes aultres choſes qui ſont a voir & conſiderer en cette partie.

„ Par l'Advis & Deliberation des Gens de noſtre Grand Conſeil, des Preſidens & Gens Laiz de noſtre Parlement, & autres nos Conſeillers en grant nombre, avons declare & declarons par la teneur de ces Preſentes, tous les coupables dudit dampnable crime, faite & perpetre en la perſonne de noſtre dit feu *Couſin de Bourgoigne*, & chaſcun d'eulx, avoir commis crime de Leze Majeſte, & conſequemment, avoir forfait envers Nous corps & biens, & eſtre inhabiles & indignes de toutes ſucceſſions directes & allaceaulx, & de toutes dignitez, & honneurs, & prerogatives quelconques, avecques les aultres peines & pugnitions que ordonnent & mettent les Droiz contre les commetteurs de crime de Leze Majeſte, & leur ligne & poſterite. Avons en outre declare & declarons yceux crimineux & chaſcun d'eulx eſtre encheu es autres peines declairees es Alliances & Traite de Paix, dont deſſus eſt fait mention, entant qu'il concerne noſtre Puiſſance & autorite Royal.

„ En eſpecial, avons declare & declarons toutes les Gens vaſſaux, ſubgez, & fauteurs, preſens & advenir, des diz coupables & crimineux & de chaſcun d'eulx, eſtre abſolz & quittes de tous Seremens de feaulte, & de toutes promeſſes & obligations de ſervice, au regard d'eulx & leurs ſucceſſeurs, ores & pour le temps advenir, perpetuellement, entant que meſtier eſt; & les quittons & abſolvons de tous les ditz Seremens & promeſſes; & leur deffendons a tous par ces meſmes preſentes, que dores en avant ils ne ſervient, aident ou confortent aucunement les ditz crimineux & coupa-

Henri V.

„ bles, ſur peine d'eſtre reputez, s'ils font le contraire, crimi-
„ neux du crime de Leze Majeſte & d'encourir noſtre perpe-
„ tuelle indignation.

„ Et tout, ſans prejudice des Requeſtes & Concluſions a Nous faites par noz ditz Fils & Couſins complaignans, pour leur intereſt, contre aulcuns qui par eulx ont eſte nomez particulierement, & auſſi contre tous ceulx generalement qui ſont ou ſeront trouvez chargez du dit dampnable Murtre, & autres cas deſſus touchez.

„ Si donnons en mandement a nos amez & fealx Conſeillers, les Gens de noſtre dit Parlement, & a tous nos autres Juſticiers & Officiers ou a leurs Lieutenans & a chaſcun d'eulx, ſi come a luy appartiendra, que, au regard des dites Concluſions & pourſuites des ditz complaignans & de noſtre dit Procureur, ils & chaſcun d'eulx en ſa Juriſdiction, faſſent & adminiſtrent Juſtice aux Parties, & procedent contre les ditz coupables, par voye extraordinaire, ſe meſtier eſt, & tout ainſi que le cas requiert, & en adminiſtrent diligentment aus ditz complaignans, ſur les choſes deſſusdites & leurs circonſtances & dependances, bon & brief accompliſſement de Juſtice.

„ En teſmoin de ce, Nous avons fait mettre noſtre Seel à ces Preſentes.

„ Donnee à Paris le XXIII jour de Decembre, l'An de Grace mille quatre cents & vynt, & de noſtre Regne le XLI.

Par le Roi en ſon Conſeil.

MILET.

On ne peut pas dire que cette Sentence ait été donnée contre le *Dauphin* en particulier; puiſqu'il n'eſt pas même nommé dans le *Diſpoſitif*, mais ſeulement dans le *Vu* des Pieces. Elle ne peut le regarder, qu'en le ſuppoſant coupable du crime dont il eſt queſtion; & en ce cas-là, elle le confond avec tous les autres. Il eſt vrai qu'il y a un endroit, où la Sentence inſinue que le *Dauphin* eſt coupable. C'eſt celui où il eſt dit, que le *Duc de Bourgogne* a été tué par *lui & ſes* complices; lequel mot, *lui*, ſe rapporte au *Dauphin*, nommé beaucoup plus haut. Apparemment cette expreſſion a été inſerée en cet endroit, afin qu'on ne pût douter que le *Daulphin* ne fût regardé comme étant du nombre des Meurtriers. Mais, quoi qu'il en ſoit, ſi l'on avoit voulu donner une Sentence directement contre lui, on l'auroit conçue d'une autre maniere. D'ailleurs, il n'y eſt point parlé *nommément de la ſucceſſion à la Couronne*, comme les Hiſtoriens l'ont avancé. Il faut donc, ou qu'ils n'ayent pas vu la Sentence même, ou qu'il y en ait eu une autre particuliere, & directe contre le Dauphin. Mais en ce cas-là, il ſeroit étonnant que *Henri V* ſe fût aviſé de faire mettre la moins importante dans ſes Archives, & qu'il eût négligé la principale.

Année 1421.

Accord entre Henri & la Maiſon d'Albret.

Après cette Sentence, on trouve un Accord entre *Henri V* & la Maiſon d'*Albret* en Guyenne, daté du 16 de Janvier 1421. Sous le Regne d'*Edouard III*, le Sire d'*Albret*, avec quelques autres Seigneurs de Guyenne, avoit porté un Appel à la Cour des Pairs de France contre le *Prince de Galles*, qui étoit alors *Prince d'Aquitaine*. Cet Appel, directement contraire au Traité de *Bretigny*, dans lequel la Guyenne avoit été déclarée indépendante de la Couronne de France, ayant pourtant été reçu, avoit cauſé le renouvellement de la Guerre. Depuis ce tems-là, les Maiſons d'*Albret*, d'*Armagnac*, & quelques autres du même Païs, avoient conſtamment ſuivi le parti de la France, juſqu'à la mort du Connétable d'*Armagnac*. Dès que ce Connétable eut été tué, le Sire d'*Albret*, & les autres Seigneurs Gaſcons du même Parti, demanderent une Trève, & l'obtinrent. Enfin, après la Paix de Troye, les Seigneurs de la Maiſon d'*Albret*, & quelques autres, jugerent à propos de demander pardon au Roi, & de rentrer dans leur devoir. L'Acte, dont nous venons de parler, règle les conditions de leur accommodement. Il eſt ſuivi d'un Pardon, que le Roi leur accorda pour le crime qu'ils avoient commis en adhérant à l'Appel de leurs Ancêtres. Pages 41. & 45. C'étoit un coup de partie pour *Henri*, que de détacher ces Seigneurs du Parti de ſes Ennemis. Il évitoit par-là des diverſions en Guyenne, qui lui étoient très incommodes.

Pardon accordé à la Nobleſſe de Guyenne.

Retour de Henri en Angleterre.

Ces affaires étant terminées, *Henri* partit pour l'Angleterre, où trois affaires importantes l'appelloient. La prémiere étoit, qu'il vouloit y faire couronner la Reine *Catherine* ſa Femme, laquelle il mena pour cet effet avec lui. La ſeconde étoit la Convocation d'un Parlement, qui devoit confirmer la Paix de Troye, ſelon la teneur du Traité: de plus, il avoit deſſein de demander un Subſide pour continuer la Guerre contre le *Dauphin*. La troiſieme regardoit l'Ecoſſe. En partant de France, il laiſſa le Commandement de ſes Troupes au *Duc de Clarence* ſon Frere. Page 49.

Henri V.

Couronnement de la Reine.

La Cérémonie du Couronnement de la Reine ſe fit le troiſieme Dimanche du Carême. (1) Page 36.

Le Parlement ratifie la Paix de Troye.

Le Parlement s'aſſembla le 2 de Mai, & confirma volontiers la Paix de Troye, ſi glorieuſe à l'Angleterre. Page 110.

Subſide accordé au Roi.

A l'égard du Subſide, il y eut quelque difficulté. Du moins, la Chambre des Communes préſenta au Roi une Adreſſe, par laquelle elle ſe plaignoit que la Conquête de la France ruinoit l'Angleterre. Elle ne laiſſa pourtant pas de lui accorder enfin ce qu'il demandoit. On trouve, page 113, un Fragment d'un Mémoire, contenant en abregé un calcul des Revenus publics, & des charges à quoi la Couronne étoit engagée. Il paroît par ce Mémoire, que les Revenus ordinaires, & les caſuels, ne montoient qu'à 55743 Livres ſterling, & que les charges alloient à 52234 Livres, outre quelques Articles extraordinaires à quoi il n'étoit pas encore pourvu. Apparemment ce Mémoire, qui eſt daté le 6 de Mai, avoit été dreſſé pour être communiqué au Parlement.

Revenus & depences de la Couronne.

Dans l'intervalle entre l'arrivée du Roi & la Séance du Parlement, on trouve dans le Recueil deux Pieces qui peuvent être de quelque utilité. La prémiere eſt un Paſſeport pour *Marguerite de Baviere*, Comteſſe de Haynaut, de Hollande, de Zélande, & de Friſe, & pour *Jaqueline* ſa Fille, Comteſſe des mêmes Païs. Page 67. Il faut remarquer que *Marguerite*, qui étoit la Mere, étoit de la Maiſon de *Bourgogne*; mais que *Henri* lui donne dans ce Paſſeport le nom de *Baviere*, ſelon la coutume d'Angleterre, parce qu'elle étoit Veuve du Comte de *Haynaut* de la Maiſon de *Baviere*. *Jaqueline* ſa Fille étant Veuve du Dauphin *Jean*, ſecond Fils de *Charles VI*, s'étoit remariée avec *Jean Duc de Brabant* ſon Couſin, de la Maiſon de *Bourgogne*. Ce ſecond Mari n'ayant pas eu le don de lui plaire, elle ſe fit enlever par quelques Cavaliers, qui la menerent en Angleterre. Il y a lieu de préſumer que ce Paſſeport dont nous parlons, étoit deſtiné à faciliter ſon évaſion, & que par conſéquent *Henri* n'ignoroit pas ſes deſſeins. Cette ſeconde conjecture peut être appuyée par les honneurs qu'on lui fit en Angleterre, & par un Acte de ce Recueil, dans lequel le Roi lui accorde une Penſion de cent Livres ſterling par mois, pour ſa ſubſiſtance. D'ailleurs, ce Paſſeport étoit pour aller dans le Comté de Ponthieu, *appartenant*, dit le Roi, *à ladite Jaqueline*. Ceci fournit une autre preuve, que *Henri* étoit informé du deſſein de cette Princeſſe. Le Comté de Ponthieu appartenoit au Roi d'Angleterre, depuis le Regne d'*Edouard I*; mais depuis la rupture du Traité de *Bretigny*, le Roi de France l'avoit confiſqué; & *Charles VI* l'avoit donné à *Jean* ſon Fils, en le mariant avec *Jaqueline*, à laquelle il étoit apparemment demeuré pour ſon Douaire. Mais cette confiſcation, dont nous venons de parler, n'étoit pas une raiſon aſſez forte pour obliger *Henri* à reconnoitre que le Comté de *Ponthieu* appartînt à *Jaqueline*. C'étoit un héritage de ſes Ancêtres, ſur lequel il avoit un droit bien plus indiſputable que ſur la Couronne de France, dont il avoit conteſté le Titre au Roi ſon Beau-pere. Ainſi, on ne peut conjecturer d'autre raiſon qui ait pu l'obliger à reconnoitre que le Comté de *Ponthieu* appartenoit à *Jaqueline*, que pour faire voir qu'il ne faiſoit que donner un Paſſeport à cette Princeſſe pour aller dans ſon propre Païs; & ſe préparer par-là une excuſe, en cas qu'on lui eût reproché qu'il avoit favoriſé l'évaſion de *Jaqueline*. Mais en même tems, cette défaite fait voir qu'il n'ignoroit pas ſon deſſein. La ſuite de l'Hiſtoire de *Jaqueline* développe entierement cette affaire. Quand elle fut arrivée en Angleterre, elle fit caſſer ſon Mariage avec le *Duc de Brabant*, par le Pape *Benoit XIII*, quoiqu'il eût été dépoſé au Concile de Piſe. Enſuite elle épouſa le Duc de *Gloceſter*, Frere de *Henri*; non pas, à la vérité, pendant la vie du Roi, mais immédiatement après. Ainſi, on ne peut preſque douter que la fuite de cette Princeſſe n'eût été auparavant projettée avec *Henri* & avec le Duc de *Gloceſter*, en vue de ce Mariage. Il eſt vrai qu'on garda quelques meſures, & qu'on n'agit pas d'abord ouvertement, parce que le Roi vouloit ménager le *Duc de Bourgogne*, qui étoit Couſin-germain du *Duc de Brabant*. Il n'eſt pas ſurprenant, que les riches Etats dont *Jaqueline* étoit en poſſeſſion, ayent excité l'ambition du Prince Anglois. Nous aurons occaſion, dans quelqu'un des Extraits ſuivans, de faire remarquer, que ce fatal Mariage fut la prémiere cauſe de la décadence des Anglois en France. Lorſque *Henri V* penſoit à l'agrandiſſement de ſa Maiſon, en établiſſant le Duc ſon Frere dans les Païs-Bas par le moyen de ce Mariage, il ne prévoyoit pas que cet injuſte projet devoit un jour ruiner les affaires de ſon Fils.

Paſſeport pour les Comteſſes de Haynaut.

Enlevement de Jaqueline.

Henri lui accorde une penſion.

Le Comté de Ponthieu donné à Jaqueline par le Roi de France.

Elle fait caſſer ſon Mariage & ſe remarie.

Ce nouveau Mariage fatal à l'Angleterre.

Convention touchant la liberté du Duc de Bourbon.

La ſeconde Piece, qui ſe trouve dans l'intervalle dont nous avons parlé, eſt une Convention entre le Roi & le *Duc de Bourbon*; par laquelle ce Duc, qui étoit priſonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour, devoit être mis en liberté ſous certaines conditions; dont la prémiere étoit, qu'il jureroit la Paix de Troye. Page 85. Mais cette Convention n'eut point de lieu, parce que le Roi mourut avant que le Duc eût exécuté ſes engagemens.

Pen-

(1) Ce fut, ſelon *Goodwin*, le 24 de Fevrier 1421.

(2) Il y eut en cette Bataille plus de 2000 Anglois de tués, ſelon *Buchanan*; mais les Hiſtoriens *François* diſent ſeulement 1500. La perte des François étoit eſtimée aller à plus de mille hommes. *Goodwin* dit que *Jean Swinton*, Cavalier Ecoſſois, bleſſa le prémier le *Duc de Clarence*, mais que ce fut le Comte de *Buchan* qui le tua.

Henri V.

Le Duc de Clarence tué à Baugé. Recompenſe du Dauphin au Comte de Buchan.

Pendant que *Henri* étoit en Angleterre, le Duc de *Clarence* ſon Frere fut tué à *Baugé* en Anjou (2), dans un Combat qu'il livra au Comte de *Buchan* Ecoſſois, qui avoit amené 7000 hommes de ſon Païs, au ſecours du Dauphin. Ce Combat ſe donna la veille de Pâques 1421. Page 95. Pour récompenſe de ce ſervice, le Dauphin donna au Comte de *Buchan* l'Epée de Connétable.

Hiſtoire de la détention de Jaques I, Roi d'Ecoſſe.

Ce ſecours Ecoſſois étoit la troiſieme affaire, qui avoit appellé *Henri* en Angleterre. Voici, en peu de mots, de quoi il s'agiſſoit. *Jaques I*, Roi d'Ecoſſe, étoit priſonnier en Angleterre depuis l'année 1406. Il y avoit été arrêté en allant en France, où le Roi ſon Pere l'envoyoit. Depuis ce tems-là, il étoit devenu Roi d'Ecoſſe; mais quoique ſa détention fût très injuſte, *Henri IV* ne l'avoit jamais voulu relâcher. Dans la diſpoſition où étoit *Henri V* en montant ſur le Trône, de faire la guerre à la France, il avoit cru devoir garder ce Prince comme un Otage contre les Ecoſſois, qui auroient pu faire une diverſion dans les frontieres du Nord. Il avoit été encore porté à le retenir, par le *Duc d'Albanie*, Régent d'Ecoſſe, qui étoit Oncle du Roi Jaques. Ce Prince craignant que le Roi ſon Neveu ne fût relâché, avoit fait, ſelon *Buchanan*, un Accord ſecret avec *Henri*, par lequel il s'étoit engagé à ne troubler point ſon Expédition en France, à condition qu'il garderoit ſon Priſonnier. Cet accord avoit été exécuté de part & d'autre, juſqu'en l'année 1419. Mais après la mort du Connétable d'*Armagnac*, le Dauphin ayant été chaſſé de Paris, & le *Duc de Bourgogne* s'étant emparé du Gouvernement de la France, le prémier avoit demandé du ſecours aux Ecoſſois. Le Régent, preſſé par les Grands de ſon Païs, ne put ſe diſpenſer de lui envoyer 7000 hommes, ſous la conduite du *Comte de Buchan* ſon Fils.

Accord entre Henri & le Roi d'Ecoſſe ſon Priſonnier.

Henri, voyant que les Ecoſſois commençoient à ſe remuer en faveur de la France, prit la réſolution d'aller négocier lui-même avec le Roi d'Ecoſſe ſon Priſonnier; dans la vue de le porter à employer ſon autorité, pour rendre ce ſecours inutile au Dauphin. On trouve dans le Recueil, page 125, un Acte qui parle d'un Accord fait entre les deux Rois; par lequel *Henri* s'engageoit à donner au Roi d'Ecoſſe un congé limité pour aller dans ſon Royaume, à condition que prémierement il l'accompagneroit en France, & que trois mois après leur retour, il lui livreroit certains Otages. Cet Acte eſt daté du 31 de Mai 1421, & par conſéquent après la défaite & la mort du *Duc de Clarence* à Baugé. Le but de *Henri*, en prenant *Jaques* avec lui en France, étoit de le porter à ordonner aux Troupes Ecoſſoiſes qui ſervoient le Dauphin, de s'en retourner en leur Païs. On voit dans l'Hiſtoire, qu'effectivement *Jaques* donna un pareil ordre à ſes Troupes. Mais le *Comte de Buchan* ne ſe crut pas obligé d'obéir à ſon Souverain, pendant qu'il étoit actuellement entre les mains des Anglois. Ainſi la ruſe de *Henri* lui fut inutile.

Alliance entre Henri & les Genois.

Il y a, page 117, un Traité d'Alliance entre *Henri* & la République de Genes. Mais ce Traité eſt peu important, parce qu'il n'engageoit pas les Parties à ſe donner des ſecours mutuels dans l'occaſion. Cela fait voir pourtant l'attention du Roi à tout ce qui pouvoit priver le Dauphin des ſecours des Alliés de la France, dont il avoit tant de beſoin. En effet, on ne trouve point qu'aucun Prince ou Etat étranger ait pris parti dans cette Guerre, qui ſe faiſoit en France; quoiqu'elle ait duré plus de trente ans, depuis que *Henri* l'eut renouvellée.

Il s'en retourne en France.

Après que ce Prince eut terminé toutes ſes affaires dans ſon Royaume, il s'en retourna en France, vers le milieu du mois de Juin. Il laiſſa en Angleterre la Reine ſon Epouſe, qui étoit enceinte; & confera la Dignité de *Gardien*, ou Régent, au *Duc de Bedford* ſon Frere. Page 129. Sa préſence étoit néceſſaire en France, où le Dauphin commençoit à faire d'aſſez grands progrès; juſques-là, qu'il tenoit la Ville de Paris comme bloquée. Son arrivée dégagea cette Capitale, où il fit une pompeuſe Entrée; mais il n'y ſéjourna que peu de tems. Au commencement du mois d'Août, il en partit, à deſſein d'aller livrer Bataille au Dauphin, qui avoit aſſiegé *Chartres*. Celui-ci s'étant retiré, il le pourſuivit, ſans pouvoir l'atteindre; & enfin il ſe rabattit ſur *Dreux*, dont il ſe rendit maitre. Il étoit devant cette Place le 20 d'Août. Page 150. La Dyſenterie s'étant miſe dans ſon Armée, il ſe vit obligé de lui donner des quartiers de rafraichiſſement, & retourna lui-même à Paris. Vers le milieu du mois d'Octobre, il en partit pour aller faire le Siege de *Meaux*. *Mezeray* met ce Siege avant celui de *Dreux*, & même avant le voyage du Roi en Angleterre (3); en quoi il s'eſt beaucoup trompé. Sa Chronologie eſt ſi confuſe dans les évenemens des années 1420, 1421 & 1422, qu'il y auroit beaucoup d'erreurs à relever, ſi l'on vouloit s'y arrêter. Le Siege de Meaux commença le 25 d'Octobre, ſelon *Monſtrelet*, & dura plus de ſept mois, puiſque cette Place ne capitula que le 2 de Mai 1422, ſelon les Actes Publics. Page 112. *Mezeray* dit encore, que ce Siege ne dura que trois mois. Cette erreur vient de ce que la Ville de Meaux étant partagée en deux, ſavoir, la *Ville* & le *Marché*, la prémiere fut emportée pendant l'Hiver; après quoi il falut faire un nouveau Siege pour le Marché. La Capitulation de cette Place, qui ſe trouve ici toute entiere (page 212), peut ſervir à juſtifier *Henri* touchant quelques actes de cruauté qu'on lui a imputés, comme d'avoir fait pendre quelques-uns des Officiers de la Garniſon. On y voit qu'il avoit expreſſément ſtipulé de mettre entre les mains de la Juſtice un certain nombre de gens, qui y ſont nommés; à cauſe des crimes dont ils s'étoient rendus coupables. Par exemple (4), *Vaurus* y fut pendu à un arbre, auquel on avoit donné le nom d'*Arbre de Vaurus*, parce qu'il y faiſoit pendre tous les Bourguignons qui tomboient entre ſes mains.

Le Duc de Bedford Régent du Royaume. Henri fait lever le Siege de Paris. Le Dauphin aſſiege Chartres. Henri prend Dreux. Maladie qui ſe met dans ſon Armée. Erreur de Mezeray touchant le Siege de Meaux. La Ville ſe rend. Le Gouverneur pendu.

Négociations de Henri avec l'Empereur pour l'achat du Luxembourg.

Parmi les Actes de l'année 1421, on voit deux Commiſſions du Roi à des Ambaſſadeurs qu'il envoyoit à l'Empereur *Sigiſmond*. La prémiere étoit de traiter avec ce Prince, de l'achat du Duché de Luxembourg. La ſeconde regardoit l'achat de tous les Droits, que le même Prince pouvoit avoir ſur le Dauphiné, & ſur la Terre de Landok. Pages 143, 144.

Traité de Henri avec le Marquis de Bade pour la Rançon d'Olivier de Blois.

Une autre Commiſſion pour traiter avec le Marquis de *Bade*, du rachat d'*Olivier de Blois*, qui étoit ſon Priſonnier. Cet *Olivier de Blois* étoit le même Comte de *Pontieure*, qui avoit enlevé le Duc de Bretagne. Après la délivrance du Duc, il avoit été obligé de quitter ſon Païs; & ſon deſſein étoit de ſe retirer dans ſa Terre d'*Aveſnes*, en Haynaut. Mais comme il n'avoit oſé s'y rendre en droiture, de peur d'être pris en chemin, il avoit pris la route de Suiſſe & d'Allemagne, où le Marquis de Bade l'avoit arrêté, à cauſe de certains droits qu'il prétendoit avoir ſur *Aveſnes*, ainſi qu'*Argentré* le rapporte. Il eſt aſſez difficile de deviner quel pouvoit être le but de *Henri*, en ſouhaitant d'avoir le Comte de Pontieure entre ſes mains; ſi c'étoit pour faire plaiſir au Duc de Bretagne, en lui remettant cet Ennemi; ou pour l'obliger d'autant plutôt à ſigner la Paix de Troye, par la peur qu'il ne s'en ſervît pour le troubler dans la poſſeſſion du Duché; ou enfin, s'il avoit deſſein de ſe ſervir du nom d'*Olivier de Blois*, pour envahir la Bretagne pour ſoi-même. C'étoit ainſi qu'*Edouard III* s'étoit autrefois ſervi du nom d'*Edouard Baillol*, pour ſe rendre maitre de l'Ecoſſe.

Inſtructions pour les Ambaſſadeurs envoyés en Allemagne.

On voit encore, parmi les Actes de cette année, des Inſtructions données par *Henri* à des Ambaſſadeurs qu'il envoyoit en Allemagne, pour demander du ſecours à l'Empereur & aux Electeurs. Page 161. Ce qu'il y a de particulier dans ces Inſtructions, c'eſt qu'après avoir tâché de prévoir tout ce qui pourra leur être objecté, & leur avoir fourni des réponſes, il leur ordonne, en cas que les Electeurs ſoient trop opiniâtres, d'ouvrir un certain Papier cacheté, qu'il leur remet entre les mains. Cela fait voir qu'il ne confioit pas le ſecret des Ambaſſades, aux Ambaſſadeurs eux-mêmes, ſans une grande néceſſité. Celle-ci fut pourtant inutile, à cauſe des Troubles que la Religion excitoit en Boheme, ainſi qu'il paroît par une Lettre d'un des Envoyés du Roi. Page 208.

Troubles de Religion en Boheme.

Naiſſance du Prince Henri.

Le 6 de Décembre 1421, la Reine accoucha d'un Prince, auquel on donna le nom de *Henri*. *Jaqueline* de Haynaut fut une de ſes Maraines.

Année 1422.

Patentes par leſquelles le Gouvernement, &c. eſt donné au Comte de Foix.

Parmi les Actes de l'année 1422, on trouve pluſieurs Patentes du Roi *Charles*, par leſquelles il donne le Gouvernement du Languedoc & de Bigorre, à *Jean* Comte de *Foix*. Mais c'étoit un Gouvernement dont il faloit dépoſſeder le *Comte de Clermont*, que le Dauphin y avoit établi pendant que *Henri* étoit occupé au Siege de Melun. Au bas de ces Patentes eſt écrit, *Par le Roi, à la relation de ſon Grand Conſeil, tenu par le Roi Héritier & Régent de France.*

La Reine repaſſe en France. Régence confiée au Duc de Glocester.

Vers le milieu du mois d'Avril, la Reine *Catherine* repaſſa d'Angleterre en France; étant accompagnée du Duc de *Bedford*, qui laiſſa la Régence du Royaume au Duc de *Gloceſter* ſon Frere.

Le Duc de Bretagne paroiſſant enfin réſolu à jurer la Paix de Troye, *Henri* lui fit expédier un Sauf-conduit pour ſe rendre à Paris, avec une ſuite de mille perſonnes. Du 24 Avril. Page 206.

Sauf-conduit pour le Duc de Bretagne.

Ce Sauf-conduit eſt immédiatement ſuivi d'un autre du même jour, dans lequel il eſt dit, que le *Duc de Bretagne* ne pouvant ſe rendre en perſonne auprès du Roi *Charles*, *Henri* accorde un Sauf-conduit à ſes Envoyés; à condition qu'ils auront pouvoir de jurer la Paix de Troye, & d'engager leur Maitre à la jurer lui-même, &c. Du 24 Avril. Page 207. Cependant, ce Prince fit naitre encore divers obſtacles, pour s'empêcher de faire cette démarche. Il avoit été neutre, depuis le commencement de la Guerre; il ne pouvoit ſe réſoudre à prendre un parti, avant qu'elle fût terminée, de peur de rendre ſon Païs le théatre de la Guerre. Il ſut agir ſi adroitement, qu'il n'avoit pas encore juré la Paix au tems de la mort des deux Rois.

Ce Prince fait naitre des difficultés.

Siege de Coſne.

Le Dauphin ayant aſſiegé *Coſne* ſur la Loire, au mois de Juillet, les Aſſiegés capitulerent de ſe rendre, s'ils n'étoient pas ſecou-

(3) Il eſt certain que le Siege ne commença que quatre mois après le retour du Roi. Mr. *de Rapin*, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, remarque que *Juvenal des Urſins*, dans ſa Vie de *Charles VI*, a fait tomber *Mezeray* dans cette erreur.

(4) *Goodwin* dit que ce *Vaurus* étoit le Commandant en Chef de la Place.

Henri V.

co rus par le *Duc de Bourgogne*, le 18 d'Août. Le Duc ayant été informé de cette Capitulation, demanda au Roi *Henri* un ſecours de Troupes, pour aller faire lever ce Siege. *Henri* répondit, qu'il vouloit être lui-même de la partie, & ſe mit effectivement en marche, à la tête de ſon Armée. Une Dyſenterie, dont il fut attaqué en chemin, l'ayant obligé à s'arrêter, il donna le commandement de ſes Troupes au *Duc de Bedford* ſon Frere, qui alla joindre le *Duc de Bourgogne*. Le Dauphin voyant approcher ces deux Princes, rendit les Otages de Coſne, & ſe retira.

Maladie & mort de Henri.

Cependant, *Henri* ſentant ſon mal empirer, ſe fit porter au Bois de Vincennes; où le *Duc de Bedford* accourut incontinent, & lui vit rendre le dernier ſoupir. Ce grand Prince mourut le 31 d'Août 1422, après avoir regné glorieuſement neuf ans & quelques mois. Il ordonna par ſon Teſtament, que le *Duc de Bedford* ſeroit Régent en France, & le *Duc de Gloceſter* en Angleterre, pendant la Minorité du Prince ſon Fils, qui n'avoit pas encore accompli ſon neuvieme mois. De plus, il recommanda très fortement qu'on ne relâchât point les Princes François, Priſonniers en Angleterre, juſqu'a ce que le jeune *Henri* fût en âge de gouverner lui-même ſes Etats; à moins que ce ne fût un moyen pour procurer la Paix. *Mezeray* s'eſt trompé de quelques jours, en mettant la mort de *Henri V* au 28 d'Août. Un Mémoire qui ſe trouve à la page 252 de ce X Tome du Recueil, dit poſitivement qu'il mourut le 31 du même mois (1).

Son Teſtament.

Erreur de Mezeray touchant le jour de ſa mort.

J'ai paſſé ſous ſilence quelques autres Actes, qui pourroient ſervir à l'éclairciſſement des Hiſtoires de France & d'Angleterre; mais qui m'auroient engagé à une explication trop étendue, pour en faire voir l'utilité.

SUITE DE L'EXTRAIT DU X. TOME.

On a vu, dans l'Extrait précédent, les principaux Actes de ce X Tome, qui regardent les deux dernieres années du Regne de *Henri V*. Le reſte du Tome contient les dix-neuf prémieres années de *Henri VI*, depuis le 1 de Septembre 1422, juſques vers la fin d'Octobre 1441.

Il y a, dans l'Hiſtoire de ces 19 années, deux matieres principales; ſavoir, les Affaires de France, & les domeſtiques. C'eſt particulierement de ces deux ſortes d'Affaires, qu'il faut avoir une juſte idée, pour pouvoir bien entrer dans les motifs des Actes contenus dans ce Volume. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait beaucoup d'autres matieres, dont quelques-unes dépendent naturellement de celles-ci. Mais pour en parler en détail, il faudroit étendre cet Extrait juſqu'à une longueur exceſſive.

Avant que de parler des Pieces de ce X Tome qui peuvent ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire, il eſt abſolument néceſſaire de faire voir en quel état ſe trouvoient les affaires des Anglois, au tems de la mort de *Henri V*; & le train qu'elle prirent enſuite, pendant les 19 prémieres années de *Henri VI*.

Etat des affaires au tems de la mort de Henri V.

Henri V avoit mis ſes affaires, tant en Angleterre qu'en France, dans une ſituation très avantageuſe. En Angleterre, il étoit aimé, craint, eſtimé de tous ſes Sujets. On ne voyoit parmi eux aucune ſemence de Rebellion. La Couronne ſembloit ſi affermie dans la Maiſon de Lancaſtre, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elle pût jamais lui être arrachée. A l'égard de la France, tout y étoit allé au gré des deſirs de ce Monarque, & beaucoup au-delà de ſes eſperances. Depuis la Bataille d'Azincour, il tenoit Priſonniers en Angleterre preſque tous les Princes du Sang Royal de France, ou du moins les principaux de ceux qu'il comptoit au nombre de ſes Ennemis. Par la Paix de Troye, il avoit acquis les Titres de *Régent & d'Héritier de France*, avec le droit de ſucceder à la Couronne, après la mort de *Charles VI* ſon Beau-pere. On peut dire même, que pendant les deux dernieres années de ſa vie, il fut véritablement Roi de France, quoiqu'il n'en portât pas le Titre; puiſqu'il gouvernoit abſolument, ſous le nom de *Charles VI*, qui n'étoit que l'ombre d'un Roi. Mais, pour ne pas ſe faire une fauſſe idée de l'étendue de la domination de ce Prince en France, il faut ſe reſſouvenir qu'immédiatement après que le feu *Duc de Bourgogne* ſe fut rendu maitre de Paris, & de la perſonne du Roi *Charles*, le *Dauphin*, qui s'étoit ſauvé comme par miracle, prit la qualité de Régent, & que pluſieurs Villes & Provinces ſe rangerent ſous ſon obéiſſance. Ainſi, la domination de *Henri V* en qualité de Régent ne s'étendoit que ſur l'Ile de France, la Brie, la Champagne & la Picardie. Il y avoit même, dans ces Provinces, pluſieurs bonnes Villes qui tenoient le parti du *Dauphin*. *Henri* poſſedoit encore la Guyenne & la Normandie, non comme des Fiefs de la Couronne de France, mais en propre & en toute Souveraineté; du moins, il le prétendoit ainſi. La prémiere de ces deux Provinces étoit dans ſa Maiſon, depuis près de trois-cens ans; & il avoit reconquis la ſeconde depuis le renouvellement de la Guerre. Il comptoit auſſi, que les deux Bourgognes, la Flandre & l'Artois dépendoient de lui; puiſque ces Païs appartenoient au *Duc de Bourgogne*, qui le reconnoiſſoit pour Régent & Héritier de France, & qui d'ailleurs étoit étroitement uni avec lui.

Diviſion de la France entre Henri V & le Dauphin.

Le *Dauphin* tenoit ſous ſon obéiſſance le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois, le Limouſin, le Perigord, l'Auvergne, le Lyonnois, le Berry, la Touraine, la Beauce, & généralement tout le Païs ſitué le long de la Loire. Il étoit auſſi reconnu dans la Provence, dans l'Anjou, & dans le Maine, qui appartenoient à *Louis d'Anjou* Roi de Sicile, ſon Beau-frere. Il n'y avoit dans toute la France que la ſeule Bretagne, qui gardât la neutralité. Par cette énumeration des Provinces des deux Partis, il eſt aiſé de comprendre que leurs forces auroient été aſſez égales, ſi l'*Angleterre*, qui fourniſſoit continuellement des Troupes & de l'argent à *Henri*, n'eût fait pancher la balance de ſon côté.

Ce n'étoit pas un petit ouvrage pour *Henri*, que de chaſſer le *Dauphin* des Provinces dont il étoit en poſſeſſion, ou qui le reconnoiſſoient pour légitime Héritier du Roi ſon Pere, malgré la Paix de Troye qui l'excluoit de la ſucceſſion. Pour réuſſir dans ce deſſein, il faloit prémierement ſe rendre maitre des Places que le *Dauphin* tenoit dans l'Ile de France, & dans les Provinces voiſines. Ce fut auſſi le principal ſoin de *Henri*, pendant les deux dernieres années de ſa vie. Il y a beaucoup d'apparence, que s'il eût vêcu plus longtems, il auroit non-ſeulement exécuté ce projet; mais qu'il auroit même porté ſes armes dans les Provinces méridionales, au-delà deſquelles il n'y avoit plus de reſſource pour ſon Ennemi.

Un autre ſoin occupoit encore ce Monarque. C'étoit d'obliger le *Duc de Bretagne* à jurer la Paix de Troye.

Le Duc de Bretagne uſe de delais à l'egard de Henri V.

Depuis que la Guerre étoit recommencée, ce Prince avoit obſervé une exacte neutralité. Mais dès que la Paix fut publiée, il ſe vit néceſſairement obligé, ou de s'y ſoumettre, ou de ſe jetter dans le parti du *Dauphin*. Il comprit aiſément, que *Henri* étant devenu Régent, ne ſouffriroit pas qu'un Vaſſal de la Couronne demeurât dans un état de neutralité. En effet, la neutralité du *Duc de Bretagne*, qui étoit avantageuſe au Roi d'Angleterre pendant qu'il diſputoit la Couronne de France, avoit ceſſé de l'être depuis que la querelle avoit été décidée en ſa faveur. Ainſi, le *Duc de Bretagne* ne pouvoit, ni demeurer neutre, ni prendre le parti du *Dauphin* qui n'étoit pas en état de le proteger, ſans attirer la Guerre dans ſon Païs. Ces conſiderations lui firent prendre le parti d'envoyer des Ambaſſadeurs à *Henri*, pour lui faire entendre qu'il étoit diſpoſé à jurer la Paix de Troye. *Henri* accepta ſon offre. Mais le Duc uſa de tant de délais, qu'avant qu'il eût fait cette démarche, il apprit la mort de ce Monarque. Ainſi, contre ſon eſperance, il ſe vit encore une fois dans la liberté, ou de demeurer neutre, ou de prendre le parti qui conviendroit le mieux à ſes intérêts.

Mort de Charles VI.

Henri V mourut le 31 d'Août 1422, dans le tems qu'il étoit occupé à la conquête des Places que le *Dauphin* avoit aux environs de Paris, & à négocier avec le *Duc de Bretagne* l'acceptation de la Paix de Troye. *Charles VI* ſon Beau-pere ne lui ſurvécut que de cinquante jours, ou juſqu'au 21 d'Octobre. Ces deux morts, arrivées preſque en même tems, changerent entierement la face des affaires. Dès que *Charles VI* eut les yeux fermés, le *Duc de Bedford*, Frere du feu Roi *Henri V*, fit proclamer Roi de France *Henri VI* ſon Neveu, qui n'étoit âgé que de dix ou onze mois. D'un autre côté, le *Dauphin* ſe fit ſacrer à Poitiers, ſous le nom de *Charles VII*. Ainſi, la même raiſon qui avoit porté autrefois *Edouard III* à commencer la Guerre, & *Henri V* à la renouveller après une aſſez longue interruption, ſubſiſtoit encore pour porter *Henri VI* ou ſon Conſeil à la continuer, mais avec plus de fondement que ſes deux illuſtres Prédéceſſeurs. En effet, *Edouard III* & *Henri V* l'avoient commencée ſur des prétentions encore indéciſes. Mais *Henri VI* avoit pour lui le Traité de Troye, qui lui adjugeoit la Couronne de France, après la mort de *Charles VI* ſon Ayeul maternel. D'un autre côté *Charles VII*, loin de reconnoitre l'autorité ou la validité de la Paix de Troye, ſoutenoit au contraire qu'elle n'étoit qu'un effet de la malice & de la préſomption de la Reine ſa Mere, & du *Duc de Bourgogne*, qui avoient abuſé

Henri VI proclamé Roi de France, mais le Dauphin couronné.

Prétentions de Henri VI, combattues par Charles VII.

(1) On fait pluſieurs relations, ſur le genre de maladie qui emporta le Roi. Les Hiſtoriens François (comme Mr. *Rymer* le remarque dans la Dédicace de ce Volume) diſent que c'etoit le *Mal S. Fiacre*, qui eſt un Flux de ſang accompagné d'*Hémorroides*. *Monſtrelet* dit qu'il mourut du *Feu S. Antoine*. Selon *Walſingham* les fatigues que le Roi avoit eſſuyées à la Guerre, lui firent contracter une Fievre maligne, accompagnee de Dyſenterie. Mais *Pierre Baſſet*, Ecuyer, qui étoit ſon Valet de Chambre au tems de ſa mort, & qui l'avoit accompagne pendant toutes ſes Victoires, dont il a donné un compte fidele, aſſure que ce Prince mourut d'une Pleureſie.

(2) Cette Bataille ſe donna le 28 d'Août, ſelon l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*, où l'on voit, d'après une remarque de *Hollingshead*, que *Montjoye* Roi d'Armes, & les autres Herauts Anglois qui y etoient preſens, rapporterent qu'il y avoit 9700 *François* & *Ecoſſois* tues, & 2100 *Anglois*. Le nombre des morts du côte des *François* étoit auſſi grand que l'Armee Angloiſe, qui conſiſtoit ſeulement en 1800 hommes de Cavalerie, & 8000 d'Infanterie. *L'Hiſtoire Complete* ajoute, que le Duc d'*Alençon*, les Lords *Tajcct* & *Hermit*, le Cheva-

HENRI VI.

abuſé de la foibleſſe du Roi ſon Pere, connue de tout le monde. Il inferoit de-là, que cette prétendue Paix, faite par un Roi imbécille, & qui n'avoit été ratifiée que par une très petite partie des Etats de France, ne pouvoit être regardée comme une Loi fondamentale; d'autant plus qu'elle ſappoit les véritables fondemens de la Succeſſion du Trône. C'étoit-là le ſujet de cette Guerre, qui ſe continua encore pendant plus de trente ans; juſqu'à ce que la pure force des armes décida la querelle en faveur de *Charles VII*. C'eſt auſſi ce qui fait la matiere des Actes de ce X Tome, qui regardent les Affaires de France. La plupart de ces Actes ſervent peu à l'éclairciſſement des actions de Guerre, dont le détail ſe voit dans toutes les Hiſtoires de ce tems-là. Mais il y en a quelques-uns, qui ſont très utiles par rapport aux Affaires politiques & aux Négociations. Cependant, comme ils ſuppoſent les évenemens que la Guerre produiſit pendant les 19 années compriſes dans ce X Tome, il eſt abſolument néceſſaire de rapporter en gros ce qui ſe paſſa dans cet intervalle; parce que c'eſt ce qui leur ſert de fondement. Enſuite, il ſera auſſi néceſſaire de dire un mot des Affaires domeſtiques d'Angleterre. Ces deux matieres ont tant de liaiſon l'une avec l'autre, qu'il ſeroit difficile de les ſéparer, ſans y laiſſer quelque obſcurité.

I. *AFFAIRES DE FRANCE.*

Caractere du Duc de Bedford Regent de France.

LE *Duc de Bedford*, l'ainé des Freres de *Henri V*, avoit été nommé Régent de France par le Roi ſon Frere, dans ſon lit de mort. Ce fut lui qui dirigea toutes les affaires, tant militaires que politiques, juſqu'à ſa mort qui arriva en 1435. Ce Prince étoit doué de très excellentes qualités. Pour faire ſon éloge en un mot, il ſuffit de remarquer, qu'il reſſembloit parfaitement au feu Roi ſon Frere. Sous ſa conduite, les affaires du Roi ſon Neveu allerent toujours de bien en mieux; juſqu'au tems du fatal Siege d'Orléans, dont on parlera dans la ſuite.

Batailles de Crevant & de Verneuil.

En 1423, le Comte de *Salisbury* gagna la Bataille de *Crevant;* & en 1424, le *Duc de Bedford* remporta une grande & ſignalée Victoire à *Verneuil* (1). Ces deux échecs, que *Charles* avoit reçus coup ſur coup, l'auroient mis hors d'état de ſe ſoutenir plus longtems, ſi pluſieurs évenemens imprévus n'euſſent contribué à remettre ſes affaires ſur un meilleur pied.

Querelle entre les Ducs de Bourgogne & de Glocester à l'occaſion de Jaqueline de Hainaut.

Le prémier de ces évenemens fut une querelle, qui s'émut entre le *Duc de Bourgogne* & le *Duc de Gloceſter*, Frere du *Duc de Bedford* & Régent en Angleterre, à l'occaſion de *Jaqueline de Haynaut*. Cette Princeſſe, qui étoit Veuve du Dauphin *Jean*, ſecond Fils de *Charles VI*, ayant épouſé le *Duc de Brabant*, ſe brouilla tellement avec ce ſecond Mari, qu'enfin elle prit le parti de ſe retirer en Angleterre. Dès qu'elle y fut, elle fit demander au Pape *Benoît XIII*, quoique dépoſé par le Concile de Piſe, la diſſolution de ſon Mariage. Ce prétendu Pontife l'ayant accordée, elle épouſa le *Duc de Gloceſter*, qui ſe mit en poſſeſſion du Haynaut. Ce fut-là le ſujet de la rupture entre lui & le *Duc de Bourgogne*, qui ſoutenoit le parti du *Duc de Brabant* ſon Couſin-germain. Leur querelle alla ſi loin, qu'ils convinrent de la décider par un Combat ſingulier. Mais ce projet ne fut pas exécuté. Quoi qu'il en ſoit, le *Duc de Gloceſter* ne penſant qu'à ſes affaires particulieres, & à l'acquiſition du Haynaut, de la Hollande, de la Zélande, & de la Friſe, qui étoient l'héritage de Jaqueline, négligea d'envoyer au Régent de France ſon Frere, des ſecours qui vraiſemblablement l'auroient mis en état d'achever la conquête de la France, vû l'état deſeſperé où les affaires de *Charles* ſe trouvoient alors.

Le Duc de Glocester l'épouſe.

Le Duc de Bretagne quitte le parti de l'Angleterre.

Le ſecond évenement favorable au Roi *Charles*, fut la défection du *Duc de Bretagne* du parti de l'Angleterre, qu'il avoit embraſſé depuis peu. En 1423, les Ducs *de Bedford* & *de Bourgogne* avoient gagné le *Comte de Richemont*, qui avoit mené le *Duc de Bretagne* ſon Frere à Amiens, où il avoit ſigné un Traité d'Alliance avec ces deux Princes. En même tems, ils avoient conclu le Mariage du *Duc de Bedford* avec *Anne* Sœur du *Duc de Bourgogne*, & celui du Comte *de Richemont* avec *Marguerite*, Sœur du même Duc, & Veuve du *Dauphin Louis*. Quelque tems après, le Comte *de Richemont* s'étant brouillé avec le *Duc de Bedford*, porta le *Duc de Bretagne* ſon Frere à prendre le parti du Roi *Charles*, & reçut l'Epée de Connétable de France, pour récompenſe de ce ſervice. Ainſi, *le Duc de Bretagne* étant devenu Ennemi des Anglois, permit que le Connétable ſon Frere levât dans ſon Païs une Armée de 20000 hommes, pour agir contre eux.

Mariages du Duc de Bedford & du Comte de Richemont avec les Sœurs du Duc de Bourgogne.

Querelle entre le Duc de Glocester & l'Evêque de Winchester.

Dans ce même tems, une querelle très animée entre *le Duc de Loceſter* & *Henri Beaufort* Evêque de Winchester, ſon Oncle, occupoit ſi fort la Cour d'Angleterre, que la Guerre de France étoit entierement négligée. Cette querelle fut pouſſée des deux côtés avec tant de chaleur, que le *Duc de Bedford* ſe vit obligé d'accourir promptement en Angleterre pour tâcher de l'appaiſer, dans un tems où le Connétable *de Richemont* ſe préparoit à envahir la Normandie avec une Armée de 20000 hommes. Ces trois évenemens, dont je viens de parler, donnerent au Roi *Charles* le tems de reſpirer, & firent perdre aux Anglois l'occaſion de le pouſſer au-delà de la Loire, & peut-être de le chaſſer du Royaume.

Le Duc de Bedford accourt pour les reconcilier.

Progrès du Comte de Richemont.

Le *Duc de Bedford* demeura en Angleterre, pendant toute l'année 1426. Le Connétable de *Richemont* profitant de ſon abſence, & des Troubles de la Cour d'Angleterre, entra dans la Normandie, & ſe rendit maitre de *Pontorſon*. Mais enſuite, ayant voulu aſſieger *S. James de Beuvron*, il y perdit ſon Bagage & ſon Artillerie, par une terreur panique, qui ſaiſit ſes Troupes pendant un Aſſaut. Peu de tems après, ſon Armée ſe débanda, parce qu'il manquoit d'argent pour la payer. D'un autre côté le *Comte de Warwick*, qui commandoit en France en l'abſence du Régent, reçut un rude échec au blocus de Montargis, où *le Bâtard d'Orléans* battit deux Quartiers de l'Armée Angloiſe, qui s'étoit partagée en trois Corps pour bloquer la Place. La foibleſſe où les Anglois ſe trouvoient en ce tems-là, auroit pu procurer de grands avantages au Roi *Charles*, ſi les Troubles de ſa propre Cour, cauſés par la fierté du Connétable, ne l'euſſent empêché d'en profiter.

Son Armée ſe debande faute de payement. Le Comte de Warwick défait à Montargis.

Retour du Duc de Bedford en France: il ſoumet le Duc de Bretagne.

En 1427, le *Duc de Bedford* retourna en France, avec un grand renfort de Troupes, dont il ſe ſervit pour obliger le Duc de *Bretagne* à renoncer à l'Alliance du Roi *Charles*, & à promettre qu'il rendroit hommage à *Henri*, conformément à la Paix de Troye.

Par le retour du *Duc de Bedford*, la face des affaires ſe trouva entierement changée. En 1428, les Anglois avoient en France 20000 hommes ſur pied, outre leurs Garniſons; pendant que le Roi *Charles* ſe voyoit hors d'état de mettre une Armée en campagne. De plus, le Comte de *Salisbury* arriva d'Angleterre au mois de Juillet, avec un renfort de 5000 hommes.

Le Comte de Salisbury amene un renfort d'Angleterre.

Le Régent ſe trouvant avec une ſi grande ſupériorité, réſolut d'exécuter le projet qu'il avoit formé depuis longtems, de porter la Guerre dans le cœur des Provinces qui obéiſſoient au Roi *Charles*. Pour cet effet, il donna au Comte de *Salisbury* une Armée de ſeize-mille hommes, avec ordre de s'avancer vers la Loire. Ce Général ſe trouvant maitre de la campagne, ſans aucune apparence que *Charles* pût s'oppoſer à ſes progrès, tint un grand Conſeil de guerre, où le Siege d'Orléans fut réſolu. Mais avant que de le commencer, il voulut ſe rendre maitre de pluſieurs petites Places des environs, qui auroient pu l'incommoder. Pendant qu'il étoit occupé à ces légeres conquêtes, les François munirent Orléans de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa défenſe; & en même tems, pluſieurs Généraux & autres Officiers de diſtinction s'y jetterent. Ce ne fut que le 12 d'Octobre, que l'Armée Angloiſe parut devant cette Ville.

Siege d'Orleans.

Ce ſeroit perdre du tems inutilement, que de faire une Relation en détail de ce fameux Siege, dont les circonſtances ſont rapportées dans toutes les Hiſtoires de France & d'Angleterre. Ce détail eſt d'autant moins néceſſaire ici, que les Actes de ce Recueil, qui en font mention, ſont en très petit nombre. Cependant, comme le ſuccès de ce Siege ſert de baſe & de fondement à tout ce qu'on verra dans la ſuite, il n'eſt pas poſſible de ſe diſpenſer d'en dire un mot.

Le Comte de Salisbury tué devant cette Ville.

Le Comte de *Salisbury*, Général de l'Armée Angloiſe, fut tué d'un coup de canon, dès le commencement du Siege; & le Comte de *Suffolck* prit le commandement de l'Armée. Pendant le Carême de l'année 1429, le *Duc de Bedford* fit partir de Paris un Convoi de Poiſſon ſalé, qui fut attaqué par les François. Mais ils furent repouſſés, avec beaucoup de perte. Ce Combat fut appellé *la Journée des Harengs* (2).

Le Comte de Suffolck prend le commandement de l'Armée. Journée des Harengs.

Juſqu'alors, tout alloit à ſouhait pour les Anglois. Comme le Roi *Charles* ne pouvoit point mettre une Armée en campagne, il n'y avoit aucune apparence qu'il pût ſauver Orléans. Mais un évenement des plus extraordinaires lui procura ce que, naturellement, il ne pouvoit pas eſperer. Pendant qu'il étoit à Chinon en Poitou, deſeſperant de pouvoir ſe maintenir plus longtems dans les Provinces ſeptentrionales, & méditant ſa retraite dans le Dauphiné, il vit arriver à ſa Cour une Païſanne de Lorraine, nommée *Jeanne d'Arc*, âgée de 28 ans, qui lui dit, qu'elle avoit un ordre exprès du Ciel, de faire lever le Siege d'Orléans, & de le faire lui-même ſacrer à Reims. Cette His-

valier *Pierre Harriſon*, & plus de 300 Gentilshommes, ſans compter les Soldats, furent faits priſonniers: Que le Vicomte de *Narbonne*, quoique tué dans le combat, fut enſuite attaché à un Gibet, à cauſe qu'il avoit été un des Aſſaſſins du Duc de *Bourgogne*. Les Ennemis auſſi, tant *François* qu'*Ecoſſois*, perdirent la plupart de leurs meilleurs Officiers, ſavoir, les Comtes d'*Aumerl*, *Douglas*, *Buchan*, *Ventadour*, *La Foreſt* & *Marie*; les Lords *Gravile*, *Fountains*, *Amboiſe*, *Gaules*, *Touars*, & *Poiſſi*.

Mr. de *Rapin*, qui met la date de cette Bataille au 16 d'Août, dit que les *François* & les *Ecoſſois* laiſſerent plus de 5000 morts ſur le Champ de Bataille, ſans compter un grand nombre de bleſſés & de priſonniers: (entre ces derniers étoient les Maréchaux de *La Fayette* & de *Gaucour*;) & que les *Anglois*, qui perdirent ſeize ou dix-ſeptcens hommes de la fleur de leur Armée, trouverent tout le Bagage des Officiers *François*, *Ecoſſois*, & *Italiens*, dans *Verneuil*, avec l'argent deſtiné à payer l'Armée.

(2) Le Convoi étoit conduit par le brave Chevalier *Jean Falſtaff*, avec 1700 hommes. Il fut attaqué le 12 de Fevrier 1429, par le Comte de *Clermont* qui étoit à la tête de 3000 hommes. Ils furent repouſſés avec tant de perte, que 120 de leurs Gentilshommes & Officiers de diſtinction furent tués, ſans compter les ſimples Soldats.

Hiſtoire de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orleans, pour avoir fait lever le Siege de cette Ville.

Hiſtoire eſt ſi connue, qu'il ſeroit ſuperflu d'entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet. Il eſt encore moins néceſſaire d'examiner ici, par quel motif agiſſoit cette Fille, qu'on prétend avoir été miraculeuſement ſuscitée pour le ſalut de la France, & à laquelle on donna depuis le nom de *Pucelle d'Orléans*. Il ſuffira de dire en deux mots, que *Charles* ayant réſolu, pour derniere reſſource, de tâcher d'introduire un Convoi dans Orléans, *Jeanne d'Arc* ſouhaita d'être de la partie : Que le Convoi entra dans la Ville, malgré tous les efforts que les Aſſiegeans firent pour l'empêcher : Que deux jours après, la Pucelle s'étant miſe à la tête d'un gros Détachement de la Garniſon, attaqua les principaux Forts que les Anglois avoient élevés autour de la Place, & les emporta l'épée à la main : Enfin, que cette action vigoureuſe obligea les Aſſiegeans à lever le Siege en desordre, après avoir été ſept mois entiers devant la Place.

Décadence des affaires des Anglois en France. Le Comte de Suffolck fait priſonnier. Sacre de Charles à Reims.

Depuis ce tems-là, les affaires des Anglois tomberent dans une décadence étonnante. Ils perdirent bientôt toutes les Places qu'ils avoient conquiſes aux environs d'Orléans; & le Comte de *Suffolck* fut fait priſonnier dans *Gergeau*. Dans cette même année 1429 ils furent défaits à *Patay*, & *Talbot* leur Général demeura priſonnier entre les mains des François. Enfin, peu de tems après, le Roi *Charles* alla ſe faire ſacrer à Reims; après avoir traverſé cinquante lieues de Païs ennemi, & pris poſſeſſion ſur la route de pluſieurs Places qui s'étoient rendues volontairement à lui.

Le *Duc de Bedford* ſe trouvant ſans Armée, ſe tenoit à Paris, en attendant de nouvelles Troupes qui devoient venir d'Angleterre. Pendant ce tems-là, *Charles* profitoit de ſes avantages.

Progrès de Charles.

Il ſe rendoit maitre, ſans Sieges & ſans Combats, d'un grand nombre de Places qui quittoient volontairement le parti des Anglois. Enfin, le ſecours d'Angleterre étant arrivé, le Régent y joignit des Détachemens conſiderables de ſes Garniſons, & en ayant formé une Armée, il marcha droit à l'Ennemi. Il n'y eut pourtant point de Bataille, parce que chacun vouloit combattre avec avantage, & ſans rien riſquer. Cependant, le *Duc de Bedford* avoit le chagrin de ſe voir enlever ſes Places, ſans pouvoir l'empêcher; parce qu'ayant été contraint d'en tirer ou d'en affoiblir les Garniſons, elles étoient demeurées ſous la ſeule garde des habitans. C'eſt ainſi que ſe paſſa l'année 1429, qui fut ſi fatale à l'Angleterre.

Henri ſacre à Paris.

Au mois d'Avril 1430, le Roi *Henri*, âgé de neuf ans, paſſa en France, & fut ſacré à Paris au mois de Décembre.

La Pucelle d'Orléans priſonniere des Anglois.

La même année, le *Duc de Bourgogne* mit une puiſſante Armée en campagne, & fit faire le Siege de Compiegne par le Comte *de Ligny*, de la Maiſon de Luxembourg. La Pucelle d'*Orléans*, qui s'étoit jettée dans la Place, ayant fait une ſortie, y demeura priſonniere, & fut livrée aux Anglois.

Sa ſentence & ſon execution.

En 1431, cette fameuſe Fille fut jugée par une Cour Eccléſiaſtique, déclarée Sorciere, Hérétique, Schiſmatique, & condamnée à être brulée. Cet Arrêt s'exécuta dans Rouen, le 30 de Mai.

Henri repaſſe en Angleterre.

Au commencement de l'année 1432, le Roi *Henri* repaſſa en *Angleterre*. La Guerre ne ſe continuoit en France que par maniere d'aquit, à cauſe de la foibleſſe des deux Partis.

Les années 1433, 1434 & 1435, furent preſque entierement employées à une négociation, dont les Anglois furent les dupes. Comme ceci a du rapport à une Piece des plus curieuſes de ce X Tome du Recueil, & qui contient des particularités qui ne ſe trouvent point dans les Hiſtoires, il ne ſera pas inutile d'en donner ici la clé; afin qu'on puiſſe comprendre la Piece même, dont la ſubſtance ſera rapportée dans la ſuite.

Négociation du Duc de Bourgogne avec le Roi Charles.

Depuis que les affaires des Anglois étoient en décadence, le Duc *de Bourgogne* penſoit à faire ſa Paix particuliere avec le Roi *Charles*. Il eſt vrai qu'en 1430 il envoya ou amena luimême une Armée en France, au ſecours des Anglois : mais ce fut parce qu'il n'étoit pas encore bien déterminé. D'ailleurs, ſon troiſieme Mariage avec *Iſabelle de Portugal*, proche parente de *Henri*, ne contribua pas peu à le retenir encore pour quelque tems dans l'Alliance de l'Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, en 1433 il reprit ſon prémier deſſein. Le Roi *Charles* ayant été informé de la diſpoſition où ce Prince ſe trouvoit, fit négocier cette affaire avec lui, ſi ſecretement, que les Anglois n'en eurent aucune connoiſſance. Enfin, leur accommodement ſe conclut par le miniſtere du Connétable de *Richemont*, qui prit occaſion d'aller s'aboucher avec le Duc, ſur une affaire qui regardoit le Comte de *Clermont*. Il ne reſtoit plus qu'une difficulté. C'étoit de fournir au Duc de *Bourgogne* un honnête prétexte de faire ſa Paix en particulier, afin de le diſculper aux yeux du Public. Pour cet effet, il fut convenu qu'on feroit propoſer au Conſeil d'Angleterre, par quelque perſonne interpoſée, un Congrès d'Ambaſſadeurs, pour y traiter de la Paix; & qu'on feroit eſperer à *Henri* des avantages ſi conſiderables, ſoit que la Paix ſe conclût, ou que la Conference vînt à ſe rompre ſans fruit, qu'il ne pourroit manquer d'en tirer beaucoup de profit. Le but de cette propoſition étoit d'engager les Anglois à entrer en négociation, ſur ces eſpérances; afin qu'enſuite, ne trouvant rien de ce qu'on leur auroit fait eſpérer, ils rompiſſent brusquement la Conference. C'étoit de-là que le Duc *de Bourgogne* devoit prendre un prétexte de dire, qu'il paroiſſoit bien que les Anglois ne vouloient point la Paix, & qu'il n'étoit pas obligé de rendre la Guerre éternelle, pour l'amour d'eux. Ce n'eſt pas la ſeule fois, que cette même ruſe a été miſe en uſage; on en pourroit citer des exemples bien plus récens.

Le Duc d'*Orléans*, priſonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour, fut jugé l'inſtrument le plus propre pour faire tomber les Anglois dans le piege qu'on avoit deſſein de leur tendre. Ce Prince, malgré le caractere de probité, & même de ſainteté, que les Hiſtoriens François lui attribuent, ne fit pas difficulté de ſe prêter à cette ſupercherie. En 1433, il fit entendre au Conſeil d'Angleterre, que la Reine de *Sicile*, Bellemere du Roi *Charles*, *Charles d'Anjou* ſon Fils, alors Favori du même Roi, & pluſieurs autres Grands, lui avoient fait ſavoir que toute la France étoit ſi laſſe de la Guerre, qu'il étoit tems de penſer efficacement à la Paix. Que pour parvenir à un ſi grand bien, on l'avoit chargé d'en faire la propoſition au Roi d'Angleterre & à ſon Conſeil. Après ce début, il offrit de travailler de tout ſon pouvoir à cet ouvrage; dans l'eſperance, que l'heureux ſuccès qu'il en attendoit, lui procureroit ſa liberté, qu'il ne pourroit obtenir ſans cela. En effet, le Roi *Henri V* avoit expreſſément recommandé en mourant, qu'on ne relâchât point ce Priſonnier, à moins que ſa liberté ne fût un moyen pour procurer la Paix. Cependant, comme le Duc d'*Orléans* comprenoit bien qu'une propoſition ſi générale ne produiroit pas un grand effet, il en fit d'autres plus particulieres, par leſquelles il fit voir, que ſoit que la Paix ſe fît, ou qu'elle ne ſe fît pas, il reviendroit toujours de grands avantages au Roi d'Angleterre, de la Conference que les François demandoient. Ces avantages conſiſtoient en ceci.

Prémierement, il faiſoit entendre qu'il ne doutoit nullement que la Paix ne ſe conclût, pourvu qu'on accordât au *Dauphin* un honorable Appanage; & il inſinuoit, que la Reine de *Sicile*, *Charles d'Anjou*, & les autres Grands, étoient de ce ſentiment. Par là, il laiſſoit inferer que c'étoit auſſi celui du Roi *Charles*; puiſque les perſonnes qu'il nommoit, étoient celles qui étoient le plus avant dans ſa confidence. Secondement, en cas que la Paix ne ſe fît pas, il offroit de reconnoitre *Henri* pour Roi de France; de lui rendre *Orléans*, *Blois*, & généralement toutes les Places de ſon Domaine, avec pluſieurs autres qui ne lui appartenoient pas, comme *La Rochelle* & le *Mont S. Michel*. A cela il ajoutoit encore d'autres offres très avantageuſes au Roi, qu'on verra dans la Piece même dont j'ai déja parlé. Le Conſeil d'Angleterre, aveuglé par ces avantages qu'il croyoit réels, ſoit que la Paix ſe fît, ſoit que la Négociation fût infructueuſe, conſentit à entrer en Traité. La Ville de *Calais* fut d'abord choiſie pour le lieu du Congrès, afin de faire voir aux Anglois qu'on agiſſoit de bonne foi. Mais dans la ſuite le *Duc de Bourgogne*, qui avoit ſes vues particulieres, fit ſi bien, qu'il obtint que la Conference ſe tiendroit à *Arras*.

Congrès d'Arras.

Cette affaire traina longtems, avant que d'être ajuſtée; car le Congrès ne s'ouvrit à Arras, que le 6 d'Août 1435. D'abord les Plénipotentiaires de *Charles*, comme faiſant un grand effort de générosité, offrirent de laiſſer à *Henri* la Guyenne & la Normandie, à condition qu'il en feroit hommage au Roi *Charles*, & qu'il quitteroit le Titre de Roi de France. C'eſt-à-dire, qu'ils vouloient bien laiſſer à *Henri* deux Provinces dont il étoit actuellement en poſſeſſion, & où le Roi *Charles* n'avoit pas un pouce de terre, excepté le Mont S. Michel en Normandie; faveur qu'il devoit acheter par la ceſſion de tout le reſte de ce qu'il poſſedoit dans le Royaume, & du Titre de Roi de France. Les Anglois, ſurpris d'une propoſition ſi éloignée des eſperances que le *Duc d'Orléans* leur avoit fait concevoir, n'en voulurent pas écouter davantage, & ſe retirerent très mécontens. Ce fut alors qu'on fit valoir leur retraite précipitée, comme une marque évidente qu'ils ne vouloient point la Paix, puiſqu'ils refuſoient des offres ſi raiſonnables. Ce fut auſſi de-là que le *Duc de Bourgogne* prit un prétexte de faire ſa Paix particuliere, ou du moins de la ſigner publiquement, car elle étoit déja toute conclue. Jamais Roi de France n'avoit fait une Paix ſi honteuſe : mais la néceſſité excuſa tout. D'un autre côté, le *Duc d'Orléans* n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis.

Charles fait la Paix avec le Duc de Bourgogne.

On voit dans ce Recueil, que le Conſeil d'Angleterre étoit ſi éloigné de ſoupçonner le Duc de *Bourgogne* d'infidelité, qu'il étoit nommé par le Roi pour Chef de l'Ambaſſade de la part de l'Angleterre, & que rien ne ſe pouvoit conclure ſans lui. Page 611.

Le Duc de Bourgogne nommé pour Chef de l'Ambaſſade d'Angleterre.

On trouve auſſi dans le même Recueil, qu'on avoit eu en Angleterre quelques avis ſecrets, que ce Prince avoit demandé au Pape une Diſpenſe des ſermens qu'il avoit prêtés au feu Roi d'Angleterre & à celui-ci. Sur cet avis, on envoya un Ambaſſadeur au Pontife, pour en ſavoir la vérité. *Eugene IV* répondit en termes ambigus, qu'aucun Prince François ne lui avoit demandé une telle Diſpenſe. Il ajoutoit à la fin de la Lettre au Roi : *In futurum autem credere debes nos, in ea parte & reliquis honorem & deſiderium tuum concernentibus, ita diſpoſituros, ut de nobis meritò contentus debebis remanere.* Ces dernieres paroles ne ſont qu'une généralité, qui ne ſignifioit rien, & qui laiſſoit au Pape la liberté de faire ce qu'il voudroit. En effet ſes Légats, qui aſſiſtoient au Congrès d'Arras, ne firent aucune difficulté de délier le Duc de *Bourgogne* de ſes ſermens. La Réponſe du Pape ſe trouve pag. 620.

Lettre du Pape à Henri au ſujet de ce Duc.

Mort du Duc de Bedford.

Les offres que les François avoient faites à Arras, & la Négociation que le Duc de *Bourgogne* continuoit avec eux, ayant fait

HENRI VI.

fait comprendre au *Duc de Bedford*, que le Roi ſon Neveu, le Conſeil, & lui-même avoient été abuſés; il en mourut de chagrin, à Rouen, quelques jours avant que le Duc de *Bourgogne* eût ſigné ſa Paix.

Le Duc de Bourgogne ſe declare contre l'Angleterre.

En 1436, le Duc de *Bourgogne* prit ouvertement le parti du Roi *Charles*, contre l'Angleterre. Il envoya un Corps de Troupes au Connétable de *Richemont*, qui avec ce ſecours ſe rendit maitre de Paris.

Le Duc d'Yorck va en France en qualité de Régent.

Peu de tems après, le *Duc d'Yorck* arriva en France, en qualité de Régent. Par ſa valeur & par ſa conduite, & avec l'aſſiſtance du brave *Talbot* qui avoit été échangé avec *Xaintrailles*, ce Prince remit les affaires des Anglois ſur un meilleur pied qu'elles n'avoient été depuis la mort du *Duc de Bedford*.

Le Duc de *Bourgogne*, voyant les progrès du *Duc d'Yorck*, & que le Roi *Charles*, trop adonné à ſes plaiſirs, négligeoit beaucoup ſes affaires, craignit quelque fâcheuſe révolution. Pour tâcher de la prévenir, il réſolut de faire un effort conſiderable contre les Anglois, en aſſiegeant Calais avec une Armée de

Siege de Calais.

40000 hommes. Mais le *Duc de Gloceſter* étant paſſé d'Angleterre en France avec un renfort de 15000 hommes, lui fit honteuſement lever le Siege, & le pourſuivit juſques dans les Païs-Bas, d'où il enleva un grand butin.

En 1437, le Pape ayant fortement ſollicité les deux Rois à faire la Paix, il fut réſolu des deux côtés, qu'on feroit une nouvelle tentative pour parvenir à ce bien, ſi néceſſaire aux deux Royaumes. Le Conſeil d'Angleterre la ſouhaitoit avec beaucoup d'ardeur, contre le ſentiment du *Duc de Gloceſter*. Mais ce Prince n'avoit plus aucun crédit. Le Cardinal de *Wincheſter*, ſon Oncle, l'avoit entierement ſupplanté. Ainſi, malgré la ſupercherie dont le Duc d'*Orléans* avoit uſé dans l'affaire du Congrès d'*Arras*, ce Prince fut regardé comme un Médiateur impartial, & il fut choiſi pour agir en cette qualité, conjointement avec le Duc de *Bretagne*.

Le Duc d'Orléans choiſi Mediateur.

Priſe de Calais & de Guiſnes manquée.

En 1438, le Duc de *Bourgogne* tâcha de ſurprendre Calais. Mais ayant manqué ſon coup, il ſe rabattit ſur Guiſnes, d'où le Comte de *Huntington* le fit retirer avec honte.

Nouveau Congrès.

En 1439, on convint d'un Lieu pour tenir un nouveau Congrès, entre Calais & Graveline. On verra dans la ſuite, par les Inſtructions qui furent données aux Plénipotentiaires d'Angleterre, combien le Conſeil ſouhaitoit la Paix. Mais cette Conference fut infructueuſe, par le peu d'avances que les François firent de leur côté.

Le Duc d'Orléans remis en liberté après une captivité de 25 ans.

En 1440, le Duc d'*Orléans* obtint enfin ſa liberté, après une captivité qui avoit duré vingt-cinq ans. Il avoit ſi fort mis le Cardinal de *Wincheſter*, & tout le Conſeil d'Angleterre, dans ſes intérêts, qu'on le relâcha ſans exiger de lui rien de ce qu'il avoit offert avant le Congrès d'*Arras*. Il eſt vrai qu'il s'engagea, par de nouvelles Conventions, à payer deux-cens mille écus pour ſa Rançon. Mais il y a beaucoup d'apparence que cette ſomme, ou du moins la meilleure partie, ne fut jamais réellement comptée. Le *Duc de Gloceſter* s'oppoſa fortement à la déliberation, que le Conſeil prit au ſujet de ce Prince priſonnier. Il fit même enregiſtrer une Proteſtation en forme. Mais on n'y eut aucun égard.

Le Duc de Gloceſter s'y oppoſe.

Autre Congrès.

Cette même année, on convint de tenir un nouveau Congrès pour la Paix, à *S. Omer*. Mais le Duc de *Bourgogne* n'en eſperant rien de bon, ſe tira d'intrigue par une Trève particuliere, qu'il fit avec le Roi d'Angleterre.

Trève du Duc de Bourgogne avec Henri.

En 1441, les Plénipotentiaires des deux Rois ſe rendirent à S. Omer. Mais le *Comte de Vendôme*, Chef de l'Ambaſſade de France, qui avoit apparemment des ordres ſecrets, refuſa d'ouvrir la Conference, ſous prétexte que les Ambaſſadeurs d'Angleterre n'étoient pas d'une qualité aſſez diſtinguée.

Après avoir vu en gros la diſpoſition des affaires de France pendant les 19 prémieres années du Regne de *Henri VI*, il faut voir en peu de mots celle de la Cour d'Angleterre. Ceci n'eſt pas moins néceſſaire, pour entendre pluſieurs Pieces de ce Recueil.

II. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Régens de France & d'Angleterre.

HEnri V avoit ordonné, en mourant, que pendant la Minorité de ſon Succeſſeur, le *Duc de Bedford* ſeroit Régent en France, & le *Duc de Gloceſter* Régent ou Protecteur en Angleterre. Mais le Parlement ne jugea pas à propos de ratifier cet Ordre, ſans quelque reſtriction. Le *Duc de Bedford* étoit l'ainé des deux Freres; & par conſéquent, l'Adminiſtration des affaires du Royaume d'Angleterre lui appartenoit, préférablement à ſon Frere cadet. Ainſi le Parlement ordonna que le *Duc de Bedford* ſeroit *Protecteur* en Angleterre, pendant qu'il ſeroit actuellement préſent dans le Royaume; & qu'en ſon abſence, le *Duc de Gloceſter* jouïroit, comme par lui-même, & non comme Député ou Lieutenant, de tous les droits attachés à cette Dignité.

Gouverneurs du Roi.

Thomas Beaufort Duc d'Exeter, & *Henri Beaufort* ſon Frere, Evêque de Wincheſter, furent faits Gouverneurs du Roi leur Petit-neveu. Ils étoient Fils de *Jean de Gand* Duc de *Lancaſtre*, & de *Catherine Roet* ſa troiſieme Femme. Mais comme ils étoient nés avant que leur Pere & Mere fuſſent mariés enſemble, le Parlement les avoit légitimés ſous le nom de *Beaufort*. *Jean* Duc de *Sommerſet* leur Frere ainé étoit mort, ayant laiſſé quatre Fils, qui étoient trop jeunes pour avoir part au Gouvernement du Royaume, ou de la Perſonne du Roi.

Généalogie d'Edmond Mortimer, Comte de la Marche.

Outre ces Princes de la Maiſon de *Lancaſtre*, il y en avoit en Angleterre pluſieurs autres qui deſcendoient d'*Edouard III* par d'autres branches. Mais il ſuffira de parler ici de deux ſeulement. *Edmond Mortimer*, Comte de la Marche, étoit le prémier, comme deſcendant d'une Fille de *Lionnel*, Duc de *Clarence*, ſecond Fils d'*Edouard III*. Il auroit dû ſucceder à la Couronne, après la dépoſition de *Richard II*, ſi le Parlement n'avoit jugé à propos de la transporter dans la Maiſon de Lancaſtre.

Et du Duc d'Yorck.

Richard Duc d'*Yorck* étoit le ſecond dont j'ai deſſein de parler. Il étoit Fils de *Richard* Comte de *Cambridge*, qui fut exécuté à Southampton en 1415, pour crime de Trahiſon. Ce Prince, qui eut une fin ſi tragique, étoit Fils d'*Edmond de Langley Duc d'Yorck*, & Frere d'*Edouard* Duc du même nom, qui mourut peu de mois après, à la Bataille d'Azincour, ſans laiſſer de poſterité. Si ſon Frere cadet lui avoit ſurvêcu, il auroit hérité du Titre de Duc d'*Yorck*. A ſon défaut, *Richard* ſon Fils porta ce même Titre, ſoit qu'il lui fût dévolu de droit, nonobſtant la condamnation du Comte ſon Pere, ſoit par la conceſſion de *Henri V*. Tous les Hiſtoriens aſſurent pourtant qu'il ne reçut ce Titre, qu'au Parlement de *Leyceſter*, qui ſe tint ſous *Henri VI* en 1426. Mais on verra dans la ſuite une preuve du contraire.

Quoi qu'il en ſoit, ce Prince, qui étoit encore en Minorité au commencement de ce Regne, étoit recommandable, non-ſeulement parce qu'il étoit le ſeul Male de la Maiſon d'*Yorck*; mais principalement, parce qu'il étoit Héritier préſomptif du Comte de *la Marche* ſon Oncle, étant Fils d'*Anne Mortimer* ſa Sœur. Par conſéquent, après la mort de ſon Oncle maternel, il devoit entrer dans tous les droits de la Maiſon de *la Marche*, par rapport à la Couronne. On verra dans les Extraits ſuivans, comme il ſut les faire valoir.

Le Parlement forme le Conſeil du jeune Roi.

Le Parlement ayant nommé le *Duc de Gloceſter* pour Protecteur du Royaume en l'abſence du *Duc de Bedford*, & donné des Gouverneurs au Roi, prit ſoin enſuite de former le Conſeil, des Perſonnes les plus ſages & les plus habiles qu'il y eût dans le Royaume, particulierement des Princes du Sang Royal. Jamais Conſeil n'avoit été mieux compoſé. Mais il arriva dans la ſuite, qu'une malheureuſe jalouſie, entre le *Duc de Gloceſter* & l'Evêque de *Wincheſter* ſon Oncle, cauſa parmi les Membres de ce Conſeil une funeſte diviſion, qui ruina les affaires du jeune Roi. Cette jalouſie dégénéra enfin en une rupture ouverte, qui obligea le *Duc de Bedford* à laiſſer les affaires de France en aſſez mauvais état, pour aller tâcher d'appaiſer les Troubles de la Cour, qui pouvoient avoir de fâcheuſes ſuites. Dès qu'il eut mis le pied dans le Royaume, il y fut reconnu pour Protecteur, & il en fit toutes les fonctions, conformément à l'Acte du Parlement de l'année 1422. D'abord, il fit tous ſes efforts pour accommoder la querelle qui étoit la cauſe de ſon Voyage, mais il ne lui fut pas poſſible d'y réuſſir. Enfin, il ſe vit obligé de convoquer le Parlement à Leyceſter, afin qu'il terminât ce différend par ſon autorité. Le *Duc de Gloceſter* y produiſit divers Articles d'Accuſation contre ſon Oncle; mais comme il ne put pas les bien prouver, le Prélat fut déclaré innocent. Cependant, le *Duc de Bedford* voulant donner quelque ſatisfaction au Duc ſon Frere, ôta le Grand-Sceau à l'Evêque, & l'emmena en France avec lui. Mais d'un autre côté, afin d'adoucir cette mortification, il lui permit d'accepter la Dignité de Cardinal, que le Pape lui avoit ſouvent offerte, mais pour laquelle il n'avoit jamais pu obtenir le conſentement du feu Roi, qui le connoiſſoit pour un eſprit trop intriguant. Je le nommerai deſormais le Cardinal de *Wincheſter*, pour m'accommoder aux Hiſtoriens Anglois, qui ne lui donnent point d'autre Titre; quoique dans le Recueil des Actes Publics, il ſoit toujours nommé le *Cardinal d'Angleterre*; ſans doute, à cauſe qu'il étoit du Sang Royal.

Le Duc de Bedford vient de France pour appaiſer les troubles de la Cour.

Accuſations du Duc de Gloceſter contre l'Evêque de Wincheſter. Mal prouvées. Le Grand-Sceau eſt ôté à l'Evêque, qui eſt fait Cardinal.

Le Duc de Gloceſter l'attaque à ce ſujet.

La nouvelle Dignité, que l'*Evêque de Wincheſter* venoit d'obtenir, fournit au *Duc de Gloceſter* ſon ennemi, un prétexte de l'attaquer. Comme il n'avoit pas eu la précaution de ſe munir d'une permiſſion expreſſe du Roi, par des Lettres ſous le Grand-Sceau, pour pouvoir recevoir le Chapeau de Cardinal, le *Duc de Gloceſter* prétendit, que par le Statut fait ſous *Edouard I* contre les *Proviſeurs*, il devoit être privé de ſon Evêché de Wincheſter. Il l'attaqua diverſes fois ſur le même ſujet, mais le Prélat ſe tira toujours d'affaires. Comme il étoit extraordinairement riche, il prêtoit ſouvent de l'argent au Roi, pour les beſoins de l'Etat; ce qui n'étoit pas un petit ſervice, dans un tems où la Guerre de France épuiſoit le Tréſor public. En recompenſe de ſon zèle, il obtenoit de fréquens pardons, qui rompoient toutes les meſures de ſon Ennemi.

Il eſt fait Légat du Pape en Allemagne, & Général de la Croiſade contre les Huſſites.

En 1429, le Cardinal reçut une Bulle du Pape, qui l'établiſſoit ſon Legat en Allemagne & en Boheme, & Général de la Croiſade publiée contre les Huſſites. Dès qu'il eût reçu cette Bulle, il préſenta une Requête au Conſeil, pour demander la permiſſion de faire publier la Croiſade en Angleterre, & d'y lever 500 Hommes-d'armes, & 5000 Archers, outre ceux qui voudroient s'engager à ſervir ſans gages. Le Conſeil lui accorda une partie de ſa demande, avec certaines reſtrictions, qui ſeront rapportées dans la ſuite. Cependant, comme peu de jours après, on reçut en Angleterre la nouvelle de la défaite des Anglois

HENRI VI.

glois à Patay, le Conſeil engagea le Cardinal à ſervir en France avec les Croiſés, ſous le *Duc de Bedford*, juſqu'à la fin de Décembre.

Couronnement de Henri en Angleterre. Charge de Protecteur ſupprimée.

Cette même année, *Henri VI* âgé de huit ans fut couronné en Angleterre. Peu de jours après, le Parlement ſupprima la Charge de Protecteur, ſuppoſant qu'elle ne pouvoit ſubſiſter avec un Roi couronné. Selon les apparences, le Cardinal ne contribua pas peu par ſes intrigues à cauſer cette mortification au *Duc de Glocester*. Dans la ſuite de ce même Regne, le Parlement ne ſuivit pas toujours ſcrupuleuſement la maxime qu'il venoit d'établir, par rapport à la Charge de Protecteur.

Henri part pour aller ſe faire ſacrer en France, accompagné du Cardinal.

Henri partit au mois d'Avril de l'année 1430, pour aller ſe faire ſacrer en France, laiſſant le *Duc de Glocester* ſon Oncle en Angleterre, avec le titre de *Gardien*. Il étoit accompagné du Cardinal de *Winchester*, qui avoit la qualité de prémier Conſeiller du Roi, avec de fort grands appointemens. C'étoit un expédient qu'on avoit trouvé pour ſéparer les deux Ennemis, de peur qu'en l'abſence du Roi leur diviſion ne causât de nouveaux Troubles.

Pendant que le Cardinal fut en France, le *Duc de Glocester* lui porta diverſes atteintes; mais il ne put jamais venir à bout de le ruiner.

Le Duc de Glocester l'attaque en ſon abſence.

En 1431, il excita le Procureur-Général du Roi, à demander au Conſeil, que le Cardinal fût privé de ſon Evêché, conformément aux Loix du Royaume. Mais le Conſeil ne jugea pas à propos de rien décider ſur cette affaire, en l'abſence du Prélat.

Le Cardinal trouve moyen de ſe venger.

On peut aiſément concevoir, que le Cardinal ne négligeoit pas de ſon côté les occaſions de ſe venger de ſon Ennemi. Mais il s'y prenoit d'une maniere plus fine & plus ſure, quoique moins ouvertement. Dès que le Roi fut dans un âge à pouvoir prendre quelque connoiſſance de ſes affaires, le Prélat commença peu à peu à lui inſpirer des ſoupçons contre cet Oncle; comme s'il avoit deſſein de le tenir dans une continuelle ſervitude. Ces diſcours, ſouvent réitérés, ne manquerent pas de produire leur effet en leur tems. Cependant, en attendant que le Roi fût en âge d'agir par lui-même, le Cardinal fit ſi bien, qu'il mit la Chambre Baſſe du Parlement dans ſes intérêts, par où il acquit un très grand crédit. Enſuite, par ſes intrigues il trouva le moyen de faire ôter du Conſeil pluſieurs Créatures du Duc de *Glocester*, & y fit appeller de ſes Amis en leur place. Par-là le Duc perdoit peu à peu ſon crédit, pendant que le Cardinal devenoit de jour en jour plus puiſſant.

La mort du Duc de *Bedford* ne contribua pas peu à faire tomber le Duc ſon Frere. Pendant que le prémier fut en vie, on n'oſoit attaquer l'autre qu'indirectement. Mais dès que le Duc de *Glocester* eut perdu ce puiſſant appui, ſes Ennemis ne le ménagerent preſque plus. Cependant, comme par la mort de ſon Frere aîné il étoit dévenu l'Héritier préſomptif de la Couronne, ſi le Roi mouroit ſans Enfans, pluſieurs des Grands demeuroient encore attachés à lui; dans la penſée, qu'il pourroit un jour parvenir à la Couronne, le Roi étant d'une complexion aſſez délicate. C'eſt ce qui fit que ſes Ennemis ne purent le ruiner que peu à peu, & par degrés. Mais quoique, par cette même raiſon, le Conſeil eût dû garder beaucoup de ménagemens avec lui, il ne laiſſoit pas de lui donner tous les jours de nouveaux ſujets de chagrin, afin de le porter à faire quelque fauſſe démarche, qui donnât priſe ſur lui. Ce n'étoit plus le même Conſeil, que le Parlement avoit établi au commencement de ce Regne. Dès l'année 1437, il étoit déja rempli de Créatures du Cardinal.

Le Conſeil porté à la Paix avec la France.

Lorſque le Duc de *Bourgogne* eut abandonné le parti de l'Angleterre, le Duc de *Glocester* vouloit qu'on fît des efforts d'autant plus grands, afin de continuer la Guerre de France avec vigueur. Le Conſeil, au contraire, tiroit de cet évenement une forte raiſon pour faire la Paix. Mais ce n'étoit proprement qu'un prétexte. La véritable raiſon étoit, que le Conſeil ſe trouvant plein d'Eccléſiaſtiques, la Guerre n'étoit pas leur fait. D'ailleurs, les Affaires des Anglois en France étant déja ſur un aſſez mauvais pied, ils jugeoient qu'il ſeroit fort difficile de prévenir de plus grandes pertes; dont ils ne manqueroient pas d'être chargés, puiſqu'ils dirigeoient toutes les affaires. C'étoit ſur cette politique, qu'ils regloient toutes leurs démarches. On verra, dans les Inſtructions qui furent données aux Plénipotentiaires d'Angleterre en 1439, que pour obtenir la Paix, le Conſeil alla juſqu'à porter le Roi à offrir de quitter le Titre de Roi de France, pour lequel la Guerre ſe faiſoit uniquement depuis ſi longtems.

Henri ſe laiſſe conduire par ſon Conſeil.

Henri avoit déja dix-huit ans; mais ſes lumieres étoient ſi bornées, pour ne rien dire de plus fort, qu'il étoit incapable de diſcerner les bons conſeils d'avec les mauvais. Ainſi, ſans faire beaucoup d'attention à ſes affaires, il ſe laiſſoit aveuglément conduire par ſon Conſeil, & par ceux qui étoient autour de lui.

Le Cardinal fait obtenir ſa liberté au Duc d'Orléans.

La Conference pour la Paix ayant été infructueuſe, le Cardinal ne laiſſa pas de faire valoir le zèle & les ſervices du *Duc d'Orléans*, & de faire réſoudre qu'il ſeroit mis en liberté, malgré la Proteſtation du *Duc de Glocester*. Peut-être même, que l'obſtination que le *Duc de Glocester* témoignoit à le faire retenir en priſon, fut la principale cauſe qui lui fit obtenir ſa liberté.

Il prévient le Roi contre le Duc de Glocester.

Enfin, le Roi étant parvenu à l'âge de 20 ans, & ayant très peu de génie pour les Affaires, le Cardinal ſut ſi bien le prévenir contre le Duc ſon Oncle, qu'il s'imaginoit que tous ſes conſeils & toutes ſes démarches tendoient à le tenir dans la ſervitude, & peut-être à lui ravir la Couronne. Ainſi il ſuffiſoit que le Duc propoſât quelque choſe dans le Conſeil, pour qu'on prît préciſément le contrepied. Dans l'Extrait du Tome ſuivant, on verra la perſécution contre ce Prince, pouſſée juſqu'au dernier degré. Mais il faut s'arrêter ici, puiſque ce X Tome ne va pas plus loin.

Ce qui vient d'être dit, tant ſur les Affaires de France que ſur celles d'Angleterre, contient en gros la matiere des Actes de ce X Tome. On y trouve auſſi diverſes autres matieres, ſur leſquelles il y a des Actes qui peuvent être de quelque utilité. Mais je les laiſſerai en arriere, afin d'avoir plus de place pour rapporter la ſubſtance de ceux qui me paroiſſent les plus remarquables, & les plus propres à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. Pour cet effet je ſuivrai l'ordre des années.

Année 1422.

Ordre pour appaiſer quelques mouvemens dans le Païs de Galles.

Ordre pour appaiſer quelques mouvemens dans le Païs de Galles, & dans les Provinces voiſines. Du 3 Octobre. Page 354.

Il y a beaucoup d'apparence, que les partiſans de la Maiſon de la *Marche*, voulant profiter de la circonſtance de la mort de *Henri V* & de l'enfance de *Henri VI*, excitoient ces tumultes. Cela paroît d'autant plus probable, que le Conſeil nomma des Commiſſaires pour tenir la main à l'exécution de cet Ordre, qui étoit adreſſé aux Shérifs. Cela fait voir qu'il étoit de conſéquence. D'ailleurs il ne parut que trop, ſur la fin de ce Regne, que le Peuple n'avoit pas oublié les droits de la Maiſon de la *Marche*.

L'Evêque de Durham fait Grand-Chancelier.

Le Grand-Sceau donné à l'Evêque de *Durham*. Du 15 de Novembre. Page 259.

Ceci peut ſervir à corriger une petite mépriſe des Hiſtoriens, qui ont dit que le Grand-Sceau fut d'abord confié à l'Evêque de *Winchester* (1).

Lettres Patentes, &c.

Lettres-Patentes qui établiſſent le *Duc de Bedford* Protecteur du Royaume, Défenſeur de l'Egliſe Anglicane, & Principal Conſeiller du Roi, pendant qu'il ſera actuellement préſent dans le Royaume.

Les mêmes Lettres établiſſent le *Duc de Glocester* Protecteur du Royaume, &c. en l'abſence du *Duc de Bedford*.

Je ne croi pas qu'aucun Hiſtorien ait fait mention de cette diſpoſition du Parlement, en faveur du *Duc de Bedford*. Ils diſent tous, que le *Duc de Glocester* fut fait Protecteur, ſans y ajouter aucune reſtriction.

Année 1423.

Appointemens du Protecteur.

Lettres-Patentes, qui aſſignent au Protecteur 8000 Marcs ſterling tous les ans, pour ſes appointemens. Du 27 de Fevrier. Page 268.

Commiſſion pour demander au Pape, &c.

Commiſſion pour demander au Pape, ou à celui qui préſidera au prochain Concile Général, la Place de Roi de France dans le Concile, pour le Roi *Henri*, ou pour ſes Ambaſſadeurs. Du 4 de Mars. Page 269.

Traité entre les Ducs de Bedford & de Bretagne.

Traité d'Alliance, & de Fraternité, entre les *Ducs de Bedford* & de *Bretagne*; où il eſt auſſi parlé des Mariages des *Ducs de Bedford* & du *Comte de Richemont*. Signé à Amiens le 17 d'Avril. Page 280.

Année 1425.

Don de l'Hôtel de la Marche à la Reine Catherine.

Don à la Reine *Catherine*, Mere du Roi, de la jouiſſance de l'Hôtel de la Marche, tombé entre les mains du Roi, pendant la Minorité du *Duc d'Yorck*. Du 26 Fevrier. Page 342.

Ceci ſert à faire voir que le jeune *Duc d'Yorck* portoit ce Titre avant le Parlement de *Leycester*, qui ne s'aſſembla que plus d'un an après la date de cet Acte, où ce Prince eſt qualifié *Duc d'Yorck*.

Année 1426.

Proclamation de Guerre contre le Duc de Bretagne.

Ordre pour publier la Déclaration de Guerre, contre le *Duc de Bretagne*. Du 15 de Janvier. Page 349.

C'étoit parce que ce Prince avoit, dès l'année précédente, abandonné le Parti de l'Angleterre.

Chevalier créés au Parlement de Leycester.

Liſte de ceux que le *Duc de Bedford* fit Chevaliers au Parlement de *Leycester*, à la tête deſquels eſt le *Duc d'Yorck*. Du 4 de Mai. Page 356.

Je conjecture que c'eſt ce qui peut avoir donné lieu de dire, que

(1) Le Lecteur trouvera ces deux erreurs dans l'*Hiſtoire d'Angleterre* de Mr. *Eachard*. Il ne faut pas douter qu'il n'y ſoit tombé, faute d'avoir conſulté les *Fœdera*.

(2) Mr. *Eachard* eſt un de ceux qui aſſurent poſitivement, qu'il fut

HENRI VI.

que ce Prince reçut le Titre de *Duc d'Yorck* dans ce Parlement de *Leyceſter*, qui étoit alors aſſemblé (2).

Aſſignation, &c.

Aſſignation au *Duc de Bedford*, des appointemens de la Charge de Protecteur, pendant ſon ſéjour en Angleterre. 27 de Mai. Page 359.

Année 1427.

Don au Duc de Gloceſter pour la Ducheſſe ſa Femme.

Don au *Duc de Gloceſter*, de 5000 Marcs, à la recommandation de la Chambre des Communes, pour ſecourir la Ducheſſe ſa Femme. Du 9 de Juillet. Page 374.

Jaqueline étoit alors en Hollande, où le *Duc de Bedford* lui faiſoit la Guerre.

Serment du Duc de Bretagne au Roi.

Serment prêté au Roi, par le *Duc de Bretagne*. Page 378.

Le *Duc de Bedford* l'avoit obligé à renoncer à l'Alliance du Roi *Charles*.

Année 1428.

Son hommage au Roi.

Proclamation touchant l'hommage, que le *Duc de Bretagne* s'étoit engagé à rendre au Roi. Du 28 de Janvier. Page 386.

Permiſſion de tranſporter, &c.

Permiſſion de tranſporter hors du Royaume certaines choſes, pour l'uſage de *Jaqueline* Ducheſſe de *Gloceſter* & de *Hollande*, Tante du Roi. 18 de Mai. Page 398.

Ceci fait voir que le *Duc de Gloceſter* n'avoit pas encore quitté *Jaqueline*; quoique les Hiſtoriens Flamands mettent la fin de cette affaire dans l'année 1427.

Fragment d'une Lettre, &c.

Fragment d'une Lettre du *Duc de Bedford* au Roi ſon Neveu, touchant le Siege d'*Orléans*, & *la Pucelle*. Page 408.

„ Toutes choſes proſperoient ici pour vous, juſqu'au tems du „ Siege d'*Orléans*, entrepris, Dieu ſait par quels conſeils. Depuis la mort de mon Couſin le Comte de *Saliſbury*, que Dieu „ abſolve, vos Troupes, qui étoient aſſemblees à ce Siege en „ grand nombre, ont reçu un terrible échec, comme il ſemble, par la main de Dieu. Cela eſt arrivé en partie, par la „ grande confiance que vos Ennemis ont eue en une Fille née „ du limon de l'Enfer, & Diſciple de Satan, qu'ils appellent „ *la Pucelle*, & qui s'eſt ſervie d'enchantemens & de ſortileges. Cette défaite a non-ſeulement diminué le nombre de „ vos Troupes, mais elle a encore ôté le courage à celles qui „ reſtent, d'une maniere étonnante. Elle a de plus encouragé vos Ennemis à s'aſſembler en grand nombre. . . . . . *Le reſte manque.*

Cette Lettre, qui eſt ſans date, a éte par mégarde inſerée parmi les Actes de l'année 1428, quoiqu'il ſoit manifeſte qu'elle ne peut avoir été écrite qu'après la levée du Siege d'*Orléans*, arrivée au mois de Mai 1429.

Année 1429.

Réſolution du Conſeil ordonnant au Cardinal de s'abſtenir, &c.

Réſolution du Conſeil, par laquelle il fut ordonné au Cardinal de *Wincheſter* de s'abſtenir pour cette fois, de faire les fonctions d'Evêque de *Wincheſter* à *Windſor*, le jour de la fête de S. George. Inſtance du Cardinal ſur ce ſujet, & confirmation de la Réſolution du Conſeil. Du 17 d'Avril. Page 414.

Réponſe du Conſeil.

Requête touchant la Croiſade.

Requête préſentée par le Cardinal au Conſeil, touchant la Croiſade. Page 419.

Conditions ſous leſquelles le Conſeil accorde la demande du Cardinal. Du 18 Juin. Page 420.

Voici les principales.

Que l'argent que les Sujets du Roi voudront donner pour le ſervice de la Croiſade, ſera levé par des Commiſſaires, qui ſeront nommés par le Roi.

Que l'or & l'argent ne ſeront point tranſportés hors du Royaume, mais qu'on les employera en Marchandiſes.

Que le Cardinal ne pourra lever en tout, que 250 Lances, & 2500 Archers, & en y comprenant tous ceux qui voudront ſervir ſans gages.

Que le Pape n'impoſera aucune Taxe pour ce ſujet, ni ſur les Laïques ni ſur le Clergé; mais qu'il ſe contentera de ce que chacun voudra donner volontairement.

Qu'avant le départ des Troupes, on fera voir au Conſeil des ſuretés ſuffiſantes, pour leur retour.

Qu'il ſera dit expreſſément, dans la publication de la Croiſade, qu'elle ſe publie avec le conſentement du Roi.

Que celui qui commandera ces Troupes, auſſi-bien que tous les Officiers, auront leurs Commiſſions du Roi.

Qu'en cas que la Croiſade n'ait pas lieu, l'argent qui auroit été reçu des Sujets, ne ſera employé qu'avec l'approbation expreſſe du Roi.

Tous ces Articles ſont autant de précautions contre les prétentions du Pape, & pour prévenir les abus des précédentes Croiſades.

Conventions entre le Roi & le Cardinal, &c.

Conventions entre le Roi & le Cardinal, par leſquelles celui-ci s'engageoit à ſervir ſix mois en France, ſous les ordres du *Duc de Bedford*, avec les Troupes Croiſées. Du 1 de Juillet. Page 421.

HENRI VI.

Ceci fait voir que le Cardinal ne paſſa en Allemagne, pour le plus tôt, qu'en 1430; contre ce que dit *Sponde*, après *Mechovius*, que ce fut en 1428. Cette erreur eſt ſans doute venue de la date de la Bulle de *Martin V*, qui établiſſoit le Cardinal de *Wincheſter* pour ſon Légat. Car elle étoit datée le 18 de Mars 1428. Mais le Cardinal ne la reçut qu'au mois de Juin 1429.

Inſtructions données au Roi-d'Armes, &c.

Inſtructions donnés à *Parker* Roi-d'Armes, envoyé de Paris en Angleterre, par le *Duc de Bedford*. Du 16 Juillet. Page 432.

Il priera le Conſeil de hâter le départ des Troupes qui doivent aller en France ſous la conduite du Cardinal, & de celles que le Chevalier *Radcliff* doit amener; & d'en faire ſavoir le tems précis au Régent.

Il repréſentera, que le *Dauphin* s'eſt mis à la tête d'une puiſſante Armée; & que pluſieurs bonnes Villes, comme Troye & Châlons, ſe ſont déja rangées ſous ſon obéiſſance. Que ce jour-là même, 16 de Juillet, il doit entrer dans Reims, pour s'y faire ſacrer. Qu'enſuite, il doit ſe préſenter devant Paris, où il eſpere d'être reçu; mais qu'il y trouvera plus de difficulté qu'il ne penſe.

Que toute cette ſemaine, *le Regent* & le *Duc de Bourgogne* ont été occupés à donner les ordres néceſſaires pour la conſervation des Places, & particulierement de Paris.

Que le *Duc de Bourgogne* s'eſt honorablement acquitté de ſon devoir, & s'eſt montré en toutes occaſions vrai Parent, Ami & Vaſſal du Roi; & que ſans lui, la Ville de Paris ſeroit perdue. Qu'il eſt parti ce jour-là même pour l'Artois, afin de faire avancer ſes Troupes.

Que dans deux jours, le *Régent* partira pour aller aſſembler les Garniſons de Normandie & de Picardie, afin de les joindre aux Troupes qu'il attend d'Angleterre.

Que le Conſeil de France ſupplie inſtamment le Roi de venir ſe faire ſacrer à Paris. Car s'il avoit plu à Dieu de lui mettre au cœur d'acquieſcer à la priere qui lui en a été faite par deux diverſes fois, on auroit apparemment prévenu par-là les inconvéniens qui ſont arrivés.

Couronnement de Henri en Angleterre, & ſuppreſſion de la Charge de Protecteur.

Mémoire qui marque, que le Roi ayant été couronné en Angleterre, le 6 de Novembre; peu de jours après, la Charge de Protecteur avoit été ſupprimée, par un Acte de Parlement: à quoi le *Duc de Gloceſter* avoit acquieſcé, ſauf les droits du *Duc de Bedford* ſon Frere. Page 436.

Année 1430.

Conventions touchant l'élargiſſement du Duc de Bourbon.

Conventions touchant l'élargiſſement du Duc de *Bourbon*. Du 25 de Janvier. Page 438.

C'eſt ici la troiſieme fois, que le Duc de *Bourbon* avoit fait des Conventions avec le Roi, pour ſe tirer de la captivité où il étoit depuis la Bataille d'Azincour. Mais, comme il ne lui avoit pas été poſſible d'exécuter les deux prémieres, il ne ſe trouva pas plus en état d'accomplir celles-ci. Dans toutes les trois, il s'engageoit à reconnoitre *Henri* Roi de France, & à lui rendre hommage. Il mourut en Angleterre, en 1433 ou en 1434 (3).

Sa mort.

Année 1431.

Demande contre le Cardinal de Wincheſter.

Mémoire qui contient la Requête du Procureur-Général du Roi, pour demander que le Cardinal de *Wincheſter* fût privé de ſon Evêché. Du 6 Novembre. Page 297.

On voit dans ce Mémoire, que le Cardinal avoit obtenu de Rome une exemption de la juriſdiction de l'Archevêque de Cantorbery, pour lui-même, pour la Ville, & pour tout le Dioceſe de *Wincheſter*. C'eſt ce que le *Duc de Gloceſter* faiſoit valoir contre lui, pour convaincre le Conſeil de l'inconvénient qu'il y avoit à permettre que les Cardinaux poſſedaſſent des Evêchés en Angleterre.

Année 1432.

Pardon accordé à ce Prélat.

Pardon au Cardinal *de Wincheſter*, à la requiſition des Communes, de toutes les fautes commiſes contre le Statut des *Proviſeurs*, & autres Actes de *Præmunire*. Du 28 de Mai. Page 516.

Année 1433.

Conditions offertes par le Duc d'Orléans pour obtenir ſa liberté.

Conditions offertes par le Duc d'*Orléans*, pour obtenir ſa liberté, acceptées par le Roi & par ſon Conſeil. Page 566.

Voici la ſubſtance de ces offres, qui font voir manifeſtement que le Duc d'*Orléans* n'avoit pour but que de tromper les Anglois.

„ S'il plaît au Roi qu'on travaille efficacement à la Paix en-„ tre

fut créé Duc d'*Yorck* par ce Parlement; & il appelle cela, l'erreur fatale de cette Aſſemblée.

(3) Les meilleurs Hiſtoriens *Anglois* conviennent qu'il mourut au commencement de Juin 1434.

Henri VI.

„ tre lui & *le Dauphin*, nous nous engageons à faire aller à Calais, ou en tel autre lieu qu'il lui plaira, la *Reine de Sicile*, *Charles d'Anjou* ſon Fils, le *Duc de Bretagne* avec *Arthur* & *Richard* ſes Freres, les Comtes *d'Armagnac*, de *Foix*, & *de Perdriac*, le Duc *d'Alençon*, l'Archevêque de *Reims*, ou l'Archevêque *d'Embrun*, & le Comte de *Clermont*; pour y tenir un Congrès, avec les Plénipotentiaires du Roi. Dans lequel Congrès nous eſperons, qu'avec l'aide de Dieu, & les ſoins que nous y employerons, la Paix ſe fera infailliblement; vû l'ardeur que ladite Reine & les Grands ſuſnommés témoignent à la faire réuſſir, ainſi qu'ils nous l'ont fait ſignifier; moyennant qu'on adjuge au *Dauphin* une notable & honorable portion des Terres du Royaume de France.

Il y a pluſieurs choſes à remarquer ſur ce prémier Article. 1. Que les perſonnes qui y ſont mentionnées, étoient celles qui entroient le plus avant dans la confidence du Roi *Charles*. Par-là le Duc *d'Orleans* vouloit inſinuer, que la propoſition venoit de *Charles* lui-même. 2. Il ne donnoit au Roi *Charles* que le Titre de Dauphin; ce qu'il n'avoit jamais fait auparavant, & qu'il ne fit jamais depuis. Il faiſoit entendre que *Charles* ſe contenteroit d'une médiocre partie du Royaume de France; ce qui étoit alors très éloigné de la penſée de ce Prince, comme il parut bien au Congrès d'*Arras*. 4. Les termes de *notable & honorable portion*, lui laiſſoient une porte de derriere, pour ſe ſauver à la faveur de cette ambiguïté.

„ Quoique la Paix vienne à ſe conclure par notre moyen, nous offrons pourtant de demeurer un an entier en Angleterre, après ſon exécution. Enſuite, cet an expiré, le Roi ſera tenu de nous mettre en liberté, après que nous lui auront rendu hommage & prêté ſerment.

Il faiſoit entendre par-là, qu'il n'y avoit point à douter que la Paix ſe faiſant, le Roi *Henri* ne demeurât ſeul Roi de France.

„ En cas que la Paix ſe faſſe, nous promettons de ne reconnoitre jamais d'autre Roi de France, que le Roi *Henri* & ſes Héritiers & leurs Succeſſeurs.

„ Que ſi la Paix ne ſe fait pas, nous offrons & promettons d'exécuter ponctuellement les conditions ſuivantes.

„ 1. Nous rendrons hommage au Roi *Henri*, notre ſouverain Seigneur, ſous le Titre de Roi de France, & lui prêterons ſerment de fidelité.

„ 2. Nous ferons en ſorte que tous nos Sujets & Vaſſaux le reconnoitront en la même qualité, & ſe ſoumettront à ſa Domination. Que ſi quelques-uns le refuſent, ils ſeront punis comme Rebelles.

„ 3. Nous ferons en ſorte, que le Duc d'*Alençon*, le Comte d'*Armagnac*, le Comte de *Perdriac* ſon Frere, le Comte d'*Angoulême* notre Frere, & généralement tous nos Amis, le reconnoitront pour Roi de France.

„ 4. Si le Roi le trouve à propos, nous nous engageons à la même choſe, à l'égard des Ducs de Savoye & de Milan.

„ 5. Nous mettrons entre les mains du Roi *Henri*, *Orleans*, *Blois*, *Châteaudun*, *La-Ferté-Milon*, & généralement toutes les Villes & Châteaux de notre Domaine.

„ 6. Item, entre les Places qui ne nous appartiennent pas, nous lui ferons livrer *La Rochelle*, *le Mont S. Michel*, *Limoges*, *Bourges*, *Xaintes*, *Chinon*, *Poitiers*, *Tournay*, *Tonneins*, *Beziers*, *Loches*. Que ſi quelque obſtacle nous empêche de lui livrer quelques-unes de ces Villes, nous lui en livrerons d'autres en leur place, à ſa ſatisfaction; excepté *La Rochelle* & *le Mont S. Michel*, qui ne pourront être changées pour d'autres.

Il eſt clair qu'il n'étoit pas au pouvoir du Duc d'*Orleans* d'exécuter ces conditions; particulierement ſi la Guerre ſe continuoit, puiſque *Charles* avoit des Garniſons dans toutes ces Places.

„ 7. Si le Roi notre ſouverain Seigneur veut, de ſa liberalité & munificence royale, nous donner quelques Terres en Angleterre; nous lui en ferons hommage, comme Sujet de la Couronne d'Angleterre.

„ 8. Nous travaillerons de tout notre pouvoir, à le mettre en poſſeſſion de toute la Monarchie de France, & de ſes dépendances; & le ſervirons à nos dépens, & aux dépens de nos Vaſſaux.

„ 9. Nous demeurerons priſonniers en Angleterre, juſqu'à ce que toutes ces conditions ſoient pleinement exécutées; & n'en ſortirons point, que par une permiſſion expreſſe du Roi, ſcêlée du Grand-Sceau.

Il eſt fort difficile de comprendre, comment le Duc d'*Orleans*, demeurant priſonnier en Angleterre, auroit pu exécuter toutes les conditions qu'il offroit.

„ En conſideration des conditions ſus-mentionnées, le Roi promet de nous recevoir, nous & nos Vaſſaux, à ſon obéiſſance, & de nous prendre ſous ſa protection; ceux-là ſeulement exceptés, qui ſont coupables du meurtre du feu *Duc de Bourgogne*. De plus, il promet de rendre à nos Vaſſaux & Sujets, leurs Terres & Poſſeſſions, ou du moins un équivalent, après avoir reçu d'eux le ſerment de fidelité. Mais, ne ſera point tenu de reſtituer, ſoit en nature, ſoit en équivalent, celles dont le Roi ſon Pere, ou lui-même ont déja diſpoſé, leſquelles ſont expreſſément exceptées.

Henri VI.

Il eſt à remarquer ſur cet Article, que pour toutes les conditions précédentes, qui ſont très avantageuſes au Roi d'Angleterrre, le Duc d'*Orleans* ne demande autre choſe, ſinon que le Roi le reçoive avec ſes Vaſſaux à ſon obéiſſance. Pour la reſtitution dont il eſt parlé dans le même Article, ce n'eſt qu'une pure chimere; puiſque *Henri* n'avoit plus rien dans les Provinces, où les Domaines du Duc d'*Orleans* étoient ſitués. Rien ne marque mieux un deſſein formé de tromper le Roi.

„ Moyennant les conditions ſuſdites, le Roi nous fera relâcher ſans Rançon, & nous recevra à foi & hommage.

C'eſt ici proprement la ſeule condition que le Duc d'*Orleans* demande pour lui-même, mais qui eſt bien compenſée par toutes celles qu'il offre au Roi. Qu'on compare la valeur de toutes les Places qu'il promet de livrer au Roi, avec la Rançon de trois millions d'écus que le Roi *Jean* s'obligea de payer à *Edouard III*, & l'on trouvera que celle du Duc d'*Orleans* n'eſt pas moindre. C'eſt une marque évidente, qu'il y avoit de la ſupercherie dans ſes promeſſes.

Tous ces Articles, que j'ai extrèmement abregés, ſont déduits fort au long dans l'Ecrit du Duc d'*Orleans*, qui eſt en Latin, en forme de Lettres-Patentes. Tout y eſt exprimé en termes très ſoumis, ou pour mieux dire, rampans. Il ne nomme jamais *Henri*, qu'il n'y ajoute, *Roi de France*, *mon Seigneur*, *mon Roi*, ou, *mon Souverain*. Quand il parle du Roi *Charles*, il dit, *le Dauphin*, *qui ſe fait appeller Roi de France*. Tout cela ſervoit à ſon but.

Année 1435.

Plein-pouvoir des Ambaſſadeurs d'Angleterre au Congrès d'Arras.

Plein-pouvoir des Plénipotentiaires d'Angleterre au Congrès d'*Arras*. Du 20 de Juin. Page 611.

Le Duc de *Bourgogne* eſt à la tête de ces Plénipotentiaires, & l'un des dix, ſans leſquels il ne ſe devoit rien conclure. Le Conſeil d'Angleterre étoit bien éloigné de la penſée, que ce Prince fût d'intelligence avec le Roi *Charles*.

Lettre du Pape à Henri.

Lettre d'*Eugene IV* à *Henri*, par laquelle il aſſure qu'aucun Prince François ne lui a demandé d'être délié de ſes ſermens, &c. A Florence, le 14 des Cal. d'Août. Page 620.

Copie authentique de cette Lettre.

Exemplification, c'eſt-à-dire, Copie authentique atteſtée par le Roi, de la Lettre du Pape *Eugene*. Du 12 de Novembre. Page 628.

Le but de la publication de cette Lettre étoit, ou de faire honte au Pape, ou de perſuader au Public que le Duc de *Bourgogne* n'étoit pas délié de ſes ſermens; & qu'ainſi la Paix particuliere, qu'il avoit ſignée à *Arras*, en étoit une violation manifeſte.

Année 1436.

Dons au Seigneur de Beaumont & au Duc de Glocester.

Don au Seigneur de *Beaumont*, du Comté de *Boulogne*, dont le *Duc de Bourgogne* étoit en poſſeſſion. Du 30 de Juillet. Page 652.

Don au *Duc de Gloceſter*, du Comté de *Flandre*. Ibid.

Ces Patentes furent expédiées pendant que le Duc de *Bourgogne* aſſiegeoit Calais.

Année 1437.

Amniſtie pour le Cardinal de Winchester.

Amniſtie générale, pour le Cardinal de *Wincheſter*. Du 26 de Juin. Page 670.

C'étoit pour arrêter les pourſuites du Duc de *Gloceſter*.

Année 1439.

Inſtructions pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre.

Inſtructions pour les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui devoient s'aſſembler avec ceux de France, entre *Calais* & *Graveline*, pour y traiter de la Paix. Du 21 de Mai. Page 724.

Voici un petit Abregé de ces Inſtructions, qui ſont fort longues & fort circonſtanciées dans l'Original.

Les Ambaſſadeurs demanderont tout le Royaume de France, & appuyeront cette demande de toutes les raiſons convenables; ſans pourtant mettre en compromis le Titre primordial du Roi.

Si les François s'émeuvent à cette demande, nos Ambaſſadeurs, après une Proteſtation préalable, offriront au *Dauphin* des Terres au-delà de la Loire, particulierement le *Languedoc*, juſqu'à la valeur de 200000 L. de revenu annuel.

Si les Adverſaires n'en ſont pas contens, le Cardinal de *Wincheſter*, comme Perſonne Eccléſiaſtique, leur repréſentera les horreurs d'une ſi longue Guerre, qui a conſumé plus d'hommes, qu'il ne s'en trouve aujourdhui dans les deux Royaumes. Il ajoutera, entre autres conſiderations, que Dieu n'a pas fait les Peuples pour les Rois, mais les Rois pour les Peuples, &c. Qu'avant & après *Charlemagne*, il y a eu en France deux, trois, & quelquefois quatre Rois enſemble. De-là, il prendra occaſion de faire l'offre ſuivante: Que le Roi cedera au *Dauphin*, tout le Païs ſitué au-delà de la Loire, excepté la Guyenne & le Poitou, & tout ce que les Rois d'Angleterre ont poſſedé au-delà de ce Fleuve, avant que la Couronne de France leur fût dévolue.

Les

HENRI VI.

Les Ambaſſadeurs pourront étendre cette offre juſqu'à ce point, que le Roi ne ſe réſervera rien au-delà de la Loire, que ce dont il eſt actuellement en poſſeſſion; ou dont il ſera en poſſeſſion, au jour que le Traité ſera ſigné.

Si cette offre ne ſatisfait pas, on pourra paſſer plus avant, juſqu'à offrir, que le Roi ſe contentera de ce que ſes Ancêtres ont poſſedé en France par un droit héréditaire; non comme Rois de France, mais ſous le même Titre que leurs Devanciers, avant qu'aucun d'eux fût parvenu à la Couronne de France; moyennant qu'on y ajoute *Calais*, *Guiſnes*, & les Marches adjacentes: le tout conformément au Traité de *Bretigny*, & ſans aucune dépendance de qui que ce ſoit, que de Dieu ſeul.

Que s'il plait à Dieu que le Traité ſoit pouſſé juſqu'à ce point, qu'il n'y ait plus de difficulté que ſur le Titre de Roi de France; en ce cas, les Ambaſſadeurs s'en rapporteront au Cardinal de *Wincheſter*, à qui le Roi a fait connoitre ſes intentions.

Le reſte de ces Inſtructions, que je paſſe pour éviter la longueur, regarde le Mariage qui pourroit être propoſé entre le Roi *Henri* & une Fille du Roi *Charles*; une Trève à conclure, au défaut de la Paix; l'échange de quelques Places; & la liberté du Duc d'*Orleans*.

Pouvoir au Cardinal de Wincheſter.

Pouvoir au Cardinal de *Wincheſter* de traiter & de conclure avec les Ambaſſadeurs du Roi *Charles*, touchant le Titre de Roi de France. Du 25 de Mai. Page 732.

Il eſt viſible que le Cardinal avoit pouvoir de conſentir que le Roi ſe départît du Titre de Roi de France, car autrement le myſtere auroit été inutile.

Année 1440.

Proteſtation du Duc de Gloceſter contre la liberté du Duc d'Orleans.

Proteſtation du Duc de *Gloceſter*, contre la délibération priſe dans le Conſeil, de relâcher le Duc d'*Orleans*. Page 762.

Cette Proteſtation contient diverſes raiſons, dont je ne rapporterai que quelques-unes.

La prémiere étoit priſe de l'incapacité du Roi *Charles*, & de celle du *Dauphin* ſon Fils, connues de tout le monde. Dans cette ſuppoſition, le *Duc de Gloceſter* diſoit, qu'il étoit à craindre que les Etats-Généraux de France ne donnaſſent au Duc d'*Orleans* l'Adminiſtration du Royaume. Sur cela il repréſentoit, que vû les vaſtes connoiſſances de ce Prince, & l'étendue de ſes lumieres, rien ne pouvoit être plus deſavantageux à l'Angleterre; d'autant plus que par un ſejour de vingt-cinq ans, il s'y étoit parfaitement inſtruit du fort & du foible de l'Etat.

Le Duc de *Gloceſter* pouvoit avoir raiſon, en faiſant valoir l'incapacité du Roi *Charles*, qui certainement n'avoit qu'un génie fort médiocre. Mais il ſe trompoit ſans doute à l'égard du *Dauphin*, qui fit bien voir qu'il n'étoit rien moins qu'incapable de gouverner l'Etat, lorſqu'il regna ſous le nom de *Louis XI*.

Il tiroit une autre raiſon, de la diſſenſion qu'il y avoit entre le Roi *Charles* & le *Dauphin* ſon Fils; & de ce qu'il y avoit lieu de craindre que le Duc d'*Orleans* ne fût un inſtrument propre à les réconcilier.

Il faiſoit voir, en un autre endroit, combien il étoit inutile de faire prêter ſerment au *Duc d'Orleans*; puiſqu'étant de notorieté publique qu'il reconnoiſſoit le Roi *Charles* pour ſon Souverain, le ſerment qu'il feroit contre lui, pendant qu'il étoit actuellement Priſonnier, ſeroit toujours regardé comme invalide.

Il alléguoit encore la réconciliation que la *Ducheſſe de Bourgogne* avoit procurée, dans le dernier Congrès, entre le Duc ſon Epoux & le *Duc d'Orleans*, comme une juſte cauſe de craindre que ces deux Princes ne s'uniſſent enſemble contre l'Angleterre, au-lieu de renouveller les anciens Troubles de France, comme le Conſeil ſembloit l'eſperer.

Enfin, il inſiſtoit fortement ſur les derniers ordres que le feu Roi ſon Frere avoit donnés, en mourant, au ſujet du Duc d'*Orleans*.

Conventions ſur l'élargiſſement du Duc d'*Orleans*. Du 2 de Juillet. Page 776.

Conventions ſur l'élargiſſement du Duc d'Orleans.

Dans ces dernieres Conventions on n'exigea point du *Duc d'Orleans*, qu'il reconnût *Henri* pour Roi de France, ni rien d'approchant. Il ne le nommoit plus dans cet Ecrit, *Roi de France*, *ſon Seigneur*, ou *ſon Souverain*; mais ſimplement, *Roi d'Angleterre*. On ne lui demanda, ni Places, ni Otages; & on ne l'obligea point à prêter ſerment, qu'il ne ſerviroit jamais contre le Roi. Il s'engagea ſeulement à payer pour ſa Rançon quatre-vingt-mille écus, avant que de ſortir d'Angleterre, & cent-vingt-mille ſix mois après; en tout, deux-cens-mille écus. Mais à l'égard du ſecond payement, on ſe contenta de recevoir de lui des Cautions, qu'on ne pouvoit pas contraindre de payer. C'étoient des Princes & des Grands de France, de l'obéiſſance du Roi *Charles*, entre leſquels le *Dauphin* cautionna pour 30000 écus. D'un autre côté, on ſe contenta d'avoir des Lettres-Patentes du Roi *Charles*, par leſquelles il approuvoit ces Conventions. Tout cela donne lieu de ſoupçonner, que le Duc d'*Orleans* ne paya pas toute ſa Rançon, & qu'on ne la fit monter à 200000 écus, que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, & combattre par-là les raiſons alléguées par le Duc de *Gloceſter* dans ſa Proteſtation. En effet, on trouve bien dans le Recueil des Actes Publics, page *, la Quittance du Roi pour les 80000 écus du prémier payement; mais on n'y trouve rien qui marque que le Duc ou ſes Cautions ayent rien payé de la ſomme de 120000 écus, qui devoit être comptée ſix mois après ſa délivrance. Si cette ſomme avoit été réellement payée, il y a beaucoup d'apparence qu'on en trouveroit la Quittance dans ce Recueil, auſſi-bien que de la prémiere; comme on y en trouve beaucoup d'autres, pour des ſommes moins conſiderables. J'avoue pourtant, que ce n'eſt qu'une conjecture fondée ſur une preuve négative, & ſur la diſpoſition où le Conſeil ſe trouvoit de rendre ſervice au Duc d'*Orleans*, quoique ce fût au préjudice du Roi & du Royaume. Le Cardinal de *Wincheſter* agit avec beaucoup d'ardeur en cette occaſion, pour ſervir le Duc d'*Orleans*, qui fut enfin mis en liberté, au commencement du mois de Novembre 1440, après une captivité de vingt-cinq ans. Page 829.

Sa Rançon.

Quittance du Roi pour une partie de ladite Rançon.

Le Duc d'Orleans mis en liberté.

Les Hiſtoriens François ont fait l'honneur au *Duc de Bourgogne* de dire, qu'il prêta de l'argent à ſon Ennemi nouvellement réconcilié, pour lui aider à payer ſa Rançon. Mais je ne ſai ſi c'eſt avec fondement. Prémierement, il eſt certain que le *Duc de Bourgogne* n'étoit pas du nombre de ceux qui ſervirent de Caution au Duc d'*Orleans*, pour la ſomme de 120000 écus. En ſecond lieu, on trouve dans ce Recueil une Piece qui pourroit bien avoir donné lieu à ce que les Hiſtoriens ont avancé, mais qui pourtant ne marque rien de ſemblable. C'eſt que le *Dauphin* s'étant engagé à donner ſon Obligation pour la ſomme de 30000 écus, le *Duc de Bourgogne* conſentit que la Ducheſſe ſa Femme s'engageât par un Acte exprès à livrer au Roi d'Angleterre cette Obligation du *Dauphin*, ou à demeurer elle-même chargée du payement de cette ſomme. Page 787. Mais comme le *Dauphin* ne fit point difficulté d'envoyer ſon Obligation, le Duc ni la Ducheſſe *de Bourgogne* ne demeurerent point engagés.

Ordre du Duc de Bourgogne touchant l'Obligation du Dauphin.

Le Comte de *Warwick*, qui avoit ſuccedé au Duc d'*Yorck* dans la Régence de France, étant mort cette année 1440, le Duc d'*Yorck* y fut renvoyé en la même qualité. Ses Lettres-Patentes du 28 de Juillet ſe trouvent page 786.

Commiſſion du Duc d'Yorck en qualité de Régent de France.

Trève entre le Roi d'Angleterre & le *Duc de Bourgogne*, pour tous leurs Païs reſpectifs. Page 791.

Trève de Henri avec le Duc de Bourgogne.

Pour finir cet Extrait, je n'ai plus qu'un mot à y ajouter touchant les Affaires d'Ecoſſe, qui ſont le ſujet de pluſieurs Articles de ce X Tome du Recueil.

Jaques I, Roi d'Ecoſſe, étoit priſonnier en Angleterre depuis le Regne de *Henri IV*. Le Duc *d'Albanie* ſon Oncle, deſirant de ſe conſerver la Régence du Royaume, avoit fait un Traité ſecret avec *Henri V*, par lequel le Roi s'engageoit à garder ſon Priſonnier; & le Duc, à ne donner aucun ſecours à la France. *Henri V* & le Duc d'*Albanie* étant morts, les Ecoſſois commencerent à prendre des réſolutions vigoureuſes, pour aſſiſter le Roi *Charles VII*. Cela fut cauſe que le Conſeil d'Angleterre ſe détermina enfin à mettre le Roi priſonnier en liberté, ſous certaines conditions. Cette Négociation ſe commença & ſe termina, dans les trois ou quatre derniers mois de l'année 1423. Il fut convenu, que le Roi *Jaques* ſeroit relâché, en payant 40000 Marcs ſterling, pour la dépenſe qu'il avoit faite en Angleterre pendant ſa priſon. Page 299. De plus, il ſe conclut entre l'Angleterre & l'Ecoſſe une Trève, par laquelle chacun des deux Rois s'engageoit à ne donner aucun ſecours aux Ennemis de l'autre. C'étoit là le grand but du Conſeil d'Angleterre, dans cette Négociation. Pour mieux attacher le Roi d'Ecoſſe aux intérêts de l'Angleterre, on trouva le moyen de lui faire épouſer *Jeanne Beaufort*, Sœur du *Duc de Sommerſet*, & Niece du Duc d'*Exeter* & de l'Evêque de *Wincheſter*.

Accord de Henri avec Jaques I, Roi d'Ecoſſe. Trève entre les deux Nations.

Tous les Hiſtoriens Anglois aſſurent unanimement, qu'avant que de quitter l'Angleterre, *Jaques* fit hommage au jeune *Henri* à *Windſor*, pour tout le Royaume d'Ecoſſe, & qu'il lui prêta ſerment de fidelité. Ils rapportent même les expreſſions de l'Hommage & du Serment. Mais il eſt bon de remarquer ſur ce ſujet, que dans les termes où l'affaire de l'Hommage étoit entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, *Jaques* ne pouvoit rendre un pareil Hommage, qu'en conſéquence de quelque nouveau Traité. Depuis que *Robert Brus* étoit monté ſur le Trône d'Ecoſſe, tous ſes Succeſſeurs avoient refuſé cet Hommage aux Rois d'Angleterre, ſi on en excepte *Edouard Baillol*, qu'*Edouard III* mit par force ſur ce Trône, & qui n'y demeura que peu de tems. En dernier lieu, *Robert III*, Pere de *Jaques I*, l'avoit nettement refuſé à *Henri IV*; & depuis ce tems-là, il n'y avoit eu rien de reglé ſur ce ſujet. Ainſi, *Jaques* ne pouvoit rendre cet Hommage, qu'en vertu de quelque nouvelle Convention. Cependant, on ne trouve aucun Traité, Accord, ou Convention ſur ce ſujet, dans le Recueil des Actes Publics. On n'en voit pas la moindre trace, ni dans les Conventions pour la liberté du Roi *Jaques*, ni dans le Traité de Trève, ni dans plus de trente Pieces de ce Volume, qui regardent les Affaires d'Ecoſſe; & pas même un ſeul mot, qui puiſſe y faire alluſion. Ne ſeroit-il pas bien étonnant, s'il y avoit un Traité de cette conſéquence, qu'il ne ſe trouvât point dans ce Recueil, où l'on voit une infinité d'Actes très peu importans? Cela peut donner lieu de préſumer que ce que les Hiſtoriens Anglois ont avancé, au ſujet du prétendu Hommage fait à *Windſor* par *Jaques I*, pourroit bien être un effet de la prévention de l'Hiſtorien *Hollingshead*, qui en a parlé le prémier, & qui a été ſuivi par tous les autres.

Erreur des Hiſtoriens Anglois au ſujet de l'hommage de Jaques d'Ecoſſe au Roi d'Angleterre.

E X-

EXTRAIT DU TOME XI.

Mauvais effets de la brouillerie entre le Duc de Gloceſter & le Cardinal.

CE XI Tome contient les Actes du reſte du Regne de *Henri VI*, depuis le mois de Novembre 1441, juſqu'à la fin du même Regne, & les quinze prémieres années d'*Edouard IV*. Je me bornerai, dans cet Extrait, à ce qui regarde *Henri VI*, en ſuivant les deux principales matieres de ce Regne; ſavoir, les Affaires de France, & les domeſtiques.

AFFAIRES DE FRANCE.

LA querelle, entre le *Duc de Gloceſter* & le *Cardinal de Winchester*, fut la principale cauſe du peu de ſuccès que les Affaires des Anglois eurent en France, juſqu'à la fin de la Guerre. Le Cardinal, ne penſant uniquement qu'à détruire ſon Ennemi, trouva le moyen de remplir le Conſeil du Roi, de ſes Créatures, la plupart Eccléſiaſtiques, & ſans aucune expérience dans les Affaires de la Guerre. De-là vint la grande paſſion que ce même Conſeil témoigna pour la Paix, & ſa froideur quand il s'agiſſoit de faire des efforts pour réparer les pertes paſſées. Outre cela, pluſieurs autres motifs portoient le Cardinal, & la plupart des autres Membres du Conſeil, à ſouhaiter que la Guerre finît bientôt. Prémierement, ils craignoient que dans la continuation de la Guerre il n'arrivât des évenemens, qui rendiſſent le *Duc de Gloceſter* néceſſaire. En ſecond lieu, il leur étoit fâcheux de s'entendre ſans ceſſe reprocher les fautes qui ſe faiſoient tous les jours, par rapport aux Affaires de France; ſoit en négligeant d'envoyer des ſecours à tems au Régent; ou en lui donnant des Ordres embaraſſés, ou équivoques, qui marquoient leur peu de capacité dans les Affaires Militaires. Enfin, comme tout alloit toujours de mal en pis, ils ſentoient bien qu'on les rendroit quelque jour reſponſables des évenemens; ſur-tout ayant un ſurveillant auſſi habile que le *Duc de Gloceſter*. Par toutes ces raiſons, ils ſouhaitoient ardemment la Paix. C'étoit dans cette vue, que le *Duc d'Orleans* avoit été careſſé, & même mis en liberté, comme un inſtrument propre à faire réuſſir ce projet. Le Conſeil étant dans cette diſpoſition, on peut bien juger que la Guerre ne ſe pouſſoit en France que foiblement. Les progrès, que les Armes des Anglois y auroient faits, n'auroient ſervi qu'à reculer la Paix, au-lieu de la procurer.

Paſſion du Conſeil pour la Paix.

Incapacité de Henri.

Quoique *Henri VI* fût âgé d'environ vingt ans, il étoit ſi peu capable de prendre en main les rênes du Gouvernement, qu'il ne faiſoit que prêter ſon nom à ce qu'il plaiſoit à ſon Conſeil de réſoudre. Comme il avoit un génie beaucoup au-deſſous des médiocres, il recevoit ſans examen toutes les impreſſions que ceux qui l'approchoient vouloient lui donner. Le *Cardinal de Winchester* ſut bien profiter de cette diſpoſition. Dès qu'il eut commencé à écarter le *Duc de Gloceſter*, il fit entendre au Roi, que cet Oncle avoit deſſein de le tenir perpétuellement en Tutele, & peut-être de lui ravir la Couronne. Ainſi, peu à peu, le Duc perdit tout ſon crédit auprès du Roi, qui ne faiſoit plus aucun cas de ſes conſeils.

Caractere du Duc d'Yorck.

Malgré les empreſſemens que la Cour d'Angleterre marquoit pour la Paix, la Guerre ſe continua pourtant pendant les années 1442 & 1443, ſous la conduite du *Duc d'Yorck*, qui étoit Régent en France, pour *Henri VI*. C'étoit un Prince ſage, vaillant, & qui entendoit fort bien la Guerre; s'il eût été aſſiſté comme il faloit, il auroit cauſé beaucoup d'embaras au Roi *Charles*. Mais, par les raiſons indiquées ci-deſſus, il ne recevoit que de très petits ſecours d'Angleterre.

Capitulation de Tartas. Le Comte d'Armagnac chaſſé de Cominge. Ce Comte offre une de ſes Filles en Mariage à Henri.

En 1442, le Roi *Charles VII* ayant deſſein de ſecourir *Tartas*, Place de Guyenne, qui avoit capitulé de ſe rendre au mois de Juin de l'année 1443, ſous certaines conditions, paſſa l'Hiver à Toulouſe; où il dépouilla le *Comte d'Armagnac* d'une partie du Comté de Cominge, dont il s'étoit emparé. Le *Comte d'Armagnac*, qui avoit toujours été attaché au ſervice de la France, fut tellement outré de la rigueur dont le Roi avoit uſé à ſon égard, qu'il fit offrir au Roi *Henri* une de ſes Filles en Mariage, avec la meilleure partie de ſes Etats, qui comprenoient la *Gaſcogne* proprement dite, *l'Auvergne*, le *Rouergue*, & pluſieurs autres domaines. La propoſition ayant été acceptée, *Henri* lui envoya des Ambaſſadeurs, avec pouvoir de fiancer en ſon nom une de ſes Filles: ce qui fut exécuté. Mais, quelque tems après, *le Comte* ayant été entierement dépouillé de ſes Etats, *Henri* ne penſa plus à ce Mariage.

Trève avec la France.

Enfin en 1444, *Charles VII* & *Henri VI* conclurent à Tours une Trève de deux ans, pour avoir le loiſir de travailler à la Paix. Cette Trève fut ſouvent prolongée & renouvellée juſqu'en 1448, qu'elle fut rompue par la priſe de *Fougeres*, Ville appartenante au *Duc de Bretagne*. *Surienne*, Gouverneur de la Baſſe-Normandie pour les Anglois (1), ſurprit cette Place au milieu de la Trève, & y fit un très grand butin. *Charles VII*, qui avoit fait comprendre le *Duc de Bretagne* dans la Trève, prit cette affaire fort à cœur. Il demanda ſeize-cens-mille écus de dédommagement pour le *Duc de Bretagne*, avant même qu'on eût pu calculer à quoi ſe montoit le dommage; & enfin, ſur ce qu'on n'accordoit pas aſſez promtement ce qu'il demandoit, il fit ſurprendre pluſieurs Places des Anglois, & entra en Normandie avec quatre Armées. Depuis que la Guerre eut recommencé, les Affaires des Anglois allerent ſi mal en France, que dans la prémiere Campagne, ils perdirent la moitié de la Normandie, avec Rouen Ville Capitale. Dans la ſeconde en 1450, *Charles* acheva de leur enlever le reſte de cette Province, & toutes les conquêtes qu'ils avoient faites en France. Enſuite, il fit marcher ſon Armée en Guyenne, où il fit quelques progrès; & en 1451 il acheva la conquête de cette Province. En 1452, les Gaſcons ſe révolterent de ſon obéiſſance, & introduiſirent les Anglois dans Bourdeaux. Mais en 1453, ceux-ci furent entierement chaſſés de Guyenne. C'eſt ainſi que finit cette longue Guerre, ſans que de toutes les Conquêtes que les Anglois avoient faites en France, il leur demeurât autre choſe que *Calais*, *Guiſnes*, & quelques petites Places aux environs. De plus, ils perdirent la Guyenne, ancien héritage de leurs Rois.

Priſe de Fougeres.

La Guerre recommence, & va mal pour les Anglois.

Le Recueil des Actes Publics, dans ce XI Tome, eſt fort ſtérile ſur les évenemens dont je viens de parler. Du moins, je n'y trouve point de Piece importante, qui puiſſe beaucoup ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire; ſi l'on en excepte les dates, qui peuvent véritablement être de quelque utilité.

Pouvoir de Henri de conclure ſon Mariage, &c.

Ce qu'on y trouve de plus important, eſt un Pouvoir du Roi *Henri VI* à ſes Ambaſſadeurs, pour conclure ſon Mariage avec une des Filles du *Comte d'Armagnac*. Page. 3. Du 12 de Mars, 1442.

Des Traités de Trève entre *Henri* & *Iſabelle de Portugal*, *Ducheſſe de Bourgogne*, agiſſant pour le Duc ſon Epoux.

Trève de Tours.

Le Traité de Trève, conclu à Tours le 28 de Mai 1444. Page 51. Les diverſes Prolongations de la Trève; & des Conventions pour une Entrevue des deux Rois, qui n'eurent pourtant aucune ſuite.

Commiſſion donnée au Comte de Shrewsbury, &c.

La Commiſſion donnée à *Talbot Comte de Shrewsbury*, pour être Lieutenant du Roi en Guyenne, ſur la promeſſe des Gaſcons d'introduire les Anglois dans Bourdeaux. Du 2 de Septembre 1452. Page 313.

II. AFFAIRES DOMESTIQUES.

Haine du Cardinal contre le Duc de Gloceſter.

L'Unique but du *Cardinal de Winchester* étoit de perdre le *Duc de Gloceſter*. Dans cette vue, il avoit attiré à la Cour le *Comte de Suffolck*, qui devint Favori du Roi; & *Jean Kemp* Archevêque d'Yorck, à qui il procura le Chapeau de Cardinal. Ces trois Miniſtres, qui dirigeoient toutes les Affaires, étoient Ennemis mortels du *Duc de Gloceſter*. Comme ce Prince faiſoit beaucoup de bruit de ce qu'on avoit relâché le *Duc d'Orleans*, contre les ordres exprès du feu Roi; on trouva le moyen de lui fermer la bouche, par une mortification des plus cruelles. On fit accuſer 1442 la Ducheſſe ſa Femme, d'avoir voulu faire mourir le Roi par des ſortileges; & on la fit condamner à être enfermée pour le reſte de ſes jours, après avoir fait publiquement Amende-honorable dans l'Egliſe de *S. Paul*. Quelque tems après, le Duc accuſa le Cardinal de Haute-Trahiſon. Mais le Prélat ſe tira d'affaires par un nouveau Pardon, que le Roi lui accorda.

La Femme de ce Duc accuſée de ſortilege. Le Cardinal accuſé de Haute-Trahiſon. Pardon de ce crime.

Mariage propoſé entre le Roi & Marguerite d'Anjou.

J'ai déja dit, que les Miniſtres ſouhaitoient de faire la Paix avec la France, à quelque prix que ce fût; & les raiſons qui les y portoient. Pour y parvenir plus aiſément, ils penſerent à marier le Roi avec *Marguerite d'Anjou*, Fille de *René d'Anjou*, & Niece de la *Reine de France*, & du *Comte du Maine*, Favori de *Charles VII*. Mais le ſimple deſir de la Paix n'étoit pas le ſeul motif, qui les déterminoit à ce Mariage. Ils en avoient encore un autre, qui n'étoit pas moins preſſant. Le Roi pouvoit mourir; & en ce cas-là, la Couronne venoit inconteſtablement au *Duc de Gloceſter* leur Ennemi. D'ailleurs, *Henri* étant comme imbécille, ils crurent qu'il leur ſeroit avantageux d'avoir une Reine, pour la charger du Gouvernement du Royaume; de peur que le *Duc de Gloceſter* ne fût pourvu de la Régence par le Parlement. *Marguerite d'Anjou* étoit une Princeſſe tout à fait propre à cela. Elle avoit beaucoup d'eſprit, & un eſprit hardi & entreprenant. D'ailleurs elle étoit ſi dénuée de bien, qu'elle ne pouvoit que leur avoir obligation de ſa fortune. Ils ſe propoſoient donc de la mettre à la tête des Affaires & de la ſoutenir par leur crédit, afin d'en être protegés à leur tour. Par-là, ils eſperoient de ſe conſerver dans les poſtes qu'ils occupoient, & de détruire le *Duc de Gloceſter*; ne doutant nullement que la nouvelle Reine ne s'unît avec eux, pour ce deſſein.

Ambaſſadeurs envoyés pour regler cette affaire.

Cette affaire fut ſecretement négociée pendant toute l'année 1443; & enfin, en 1444 on convint que le Roi envoyeroit des Ambaſſadeurs à Tours, où le Roi *Charles* faiſoit ſa réſidence; pour y conclure une Trève, & regler en même tems les conditions de ſon Mariage. Le *Comte de Suffolck* fut nommé

(1) Ce Gouverneur étoit le Chevalier *François Surienne*, que Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire qualifie Chevalier de la Jarretiere, & Mr. *Echard* Chevalier d'*Arragon*.

Henri VI.

mé pour être Chef de cette Ambaſſade, & il reçut ſes Inſtructions par écrit. Quoique, ſelon les apparences, il eût lui-même dreſſé ces Inſtructions; comme il comprenoit bien qu'il alloit faire une démarche qui pourroit être ſujette à de fâcheuſes recherches, il préſenta une Requête au Roi, pour le prier de le décharger de cette Ambaſſade, ou du moins, de lui donner les ſûretés néceſſaires. Le Roi lui accorda la derniere partie de ſa demande, par une Patente, dans laquelle il lui enjoignoit de ſuivre ponctuellement ſes Inſtructions, qui ne regardoient pas ſeulement le bien de l'Etat, mais encore ſa propre Perſonne & ſon Mariage.

La Trève ſignée. On propoſe le Mariage.

Les Ambaſſadeurs s'étant rendus à Tours, y ſignerent la Trève dont j'ai déja parlé. Enſuite, le *Comte de Suffolck* propoſa, ou ſe fit propoſer, le Mariage du Roi ſon Maitre avec *Marguerite d'Anjou*; & au-lieu de ſtipuler une Dot, il s'engagea au nom du Roi, à reſtituer la Ville du Mans & tout le Comté du Maine, à *Louis d'Anjou*, Roi de Sicile; à condition que ce Prince en feroit préſent au *Comte du Maine* ſon Frere.

Il eſt incertain, ſi le *Comte de Suffolck* avoit reçu pour Inſtruction de reſtituer le Maine; ou s'il le fit de lui-même, comme il eſt plus apparent. Quoi qu'il en ſoit, il repaſſa en Angleterre, afin de faire approuver par le Roi & par le Conſeil, les conditions dont il étoit convenu touchant le Mariage du Roi. Le *Duc de Gloceſter* s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, en faiſant voir que *le Maine* étoit la Clef de Normandie. Mais contre ſon avis, tout ce que le *Comte de Suffolck* avoit fait fut approuvé. Peu de jours après, il retourna en France, muni d'une Procuration du Roi pour épouſer *Marguerite*; & avec le Titre de Marquis, dont le Roi l'avoit honoré avant ſon départ.

Qui eſt approuvé par le Roi & par ſon Conſeil.

Et ſolemniſé. La nouvelle Reine arrive, & ſe rend maitreſſe du Gouvernement.

Le Mariage ſe ſolemniſa au mois de Novembre 1444, à Tours, où le Roi de France réſidoit alors. Peu de mois après, en 1445, la nouvelle Reine arriva en Angleterre, & ſelon le projet déja formé, elle ſe rendit maitreſſe du Gouvernement, au nom du Roi ſon Epoux; les Miniſtres affectant de recevoir en public ſes Ordres, qu'elle concertoit prémierement avec eux. Quant au Roi, il ne faiſoit que ſigner tout ce qu'on lui préſentoit, ſans s'informer de quoi il s'agiſſoit, quoique tout ſe fît en ſon nom. Ces commencemens promettoient une Régence heureuſe à la Reine & aux Miniſtres; d'autant plus que le Parlement, qui s'aſſembla en 1446, remercia le *Marquis de Suffolck* du grand ſervice qu'il avoit rendu au Royaume, & le dédommagea des dépenſes qu'il avoit faites dans ſon Ambaſſade. Il y avoit pourtant encore deux perſonnes, qui embaraſſoient la Reine & les Miniſtres. C'étoit le *Duc de Gloceſter*, & le *Duc d'Yorck*. Pour le prémier, comme il n'y avoit aucune apparence de pouvoir le gagner, ſa perte fut réſolue. Mais pour le *Duc d'Yorck*, qui étoit nouvellement arrivé de France, on tâcha de le mettre dans les intérêts de la Cour, en le comblant de careſſes; & le Roi lui continua la Régence de France, pour cinq ans. Cependant, comme dans la ſuite on ne trouva pas ce Prince aſſez ſouple, cette Régence lui fut ôtée avant le terme expiré, pour la donner au *Duc de Sommerſet*.

Le Marquis de Suffolck remercié par le Parlement d'avoir négocié ce mariage.

La Régence de France continuée au Duc d'Yorck.

Le Duc de Gloceſter perd ſa place dans le Conſeil, & eſt accuſé de divers crimes. Il ſe juſtifie, au grand contentement de la Ville de Londres. Mais eſt arrêté peu de tems après, empriſonné & mis à mort. Ses complices ſont condamnés à mort, mais obtiennent pardon.

Les Ennemis du Duc de *Gloceſter* ſe trouvant ſi bien établis, & ayant un Parlement à leur dévotion, réſolurent enfin d'exécuter le projet formé contre lui. D'abord, ils lui firent ôter la place qu'il avoit dans le Conſeil, en qualité de prémier Prince du Sang. Enſuite ils le firent accuſer de divers crimes, qu'on prétendoit qu'il avoit commis pendant ſa Régence. Mais il s'en juſtifia ſi bien, que le Conſeil ne jugea pas à propos de remettre cette affaire à la déciſion des Pairs. Ainſi, pour cette fois, ce Prince fut abſous; ſans pourtant qu'on lui procurât aucune ſatisfaction, de la part de ſes Accuſateurs. Cette affaire fit beaucoup de bruit dans Londres, où le Duc étoit fort aimé, & le Peuple parut même tout porté à le proteger ouvertement contre tous ſes Ennemis. Mais cette affection du Peuple pour lui, ne fit que hâter ſa ruine. Peu de tems après, le Parlement ayant été convoqué à S. Edmondbury en 1447, le Duc de *Gloceſter* y fut arrêté dès le prémier jour (1), & renfermé dans une étroite priſon, ſans qu'on lui laiſſât aucun de ſes Domeſtiques. Le lendemain, il fut trouvé mort dans ſon lit. Enſuite on publia qu'il avoit voulu tuer le Roi; & pluſieurs de ſes Domeſtiques ayant été arrêtés, furent tous condamnés à mort, comme complices de ce prétendu crime: mais le Roi leur fit grace à tous. Perſonne ne douta que la Reine & les trois Miniſtres n'euſſent fait périr ce Prince, d'une mort violente; & cela leur attira la haine publique, dont ils reſſentirent les effets dans la ſuite. Le ſeul Cardinal de *Wincheſter* échapa au châtiment qu'il méritoit, par ſa promte mort, qui arriva fort peu de tems après.

Réflexion du Peuple ſur la conduite du Marquis de Suffolck. Ce Marquis juſtifié par le Roi.

Ce fut alors que le Peuple, ouvrant les yeux ſur la conduite du *Marquis de Suffolck*, l'accuſa publiquement d'avoir trahi le Roi & le Royaume; tant à l'égard du Mariage du Roi, que par rapport à la Trève qu'il avoit ſignée à Tours. Le Marquis ayant eu connoiſſance de ces plaintes, obtint du Roi des Lettres-Patentes, qui le juſtifioient pleinement, comme n'ayant fait que ce qui lui avoit été expreſſément ordonné. Mais comme on ſavoit bien que le Roi ne faiſoit rien de lui-même, cela ne fut pas capable d'effacer les impreſſions que le Peuple avoit déja priſes. Dans ce même tems, en 1448, la Reine voulant comme braver le Peuple, & faire voir qu'elle ne craignoit point ſes murmures, fit créer le *Marquis de Suffolck* Duc du même nom.

Henri VI. Et créé Duc par la Reine.

Trève rompue avec la France par la ſurpriſe de Fougeres. Remarques ſur cette entrepriſe de Surienne.

La rupture de la Trève avec la France arriva cette même année, par la ſurpriſe de Fougeres, dont *Surienne* s'empara, pendant que le *Duc de Sommerſet*, Régent en France, étoit à Rouen. Quand on conſidere attentivement l'action de *Surienne*, on ne peut s'empêcher de ſoupçonner qu'il avoit des ordres ſecrets, de ſurprendre cette Place; afin de donner occaſion à *Charles VII* de regagner tout ce que les Anglois poſſedoient en France, comme il arriva effectivement. Pluſieurs raiſons peuvent appuyer ce ſoupçon. Je me contenterai de les indiquer en peu de mots, parce que ce n'eſt pas ici le lieu de les mettre dans tout leur jour. 1. Il n'y avoit aucune raiſon apparente d'ôter la Régence de France au *Duc d'Yorck*, pendant la Trève; ſi ce n'avoit été pour quelque deſſein, auquel on ne le crut pas propre. Ce Prince s'étoit parfaitement bien acquitté de ſon devoir, pendant la Guerre, & juſqu'alors on n'avoit eu aucun ſujet de ſe plaindre. 2. Il n'y a point d'apparence, que *Surienne* eût oſé entreprendre de s'emparer de Fougeres comme ſous les yeux du Régent, & dans un tems qu'on venoit de renouveller la Trève, s'il n'eût été aſſuré de pouvoir le faire impunément. 3. L'ardeur que *Charles VII* fit paroître dans cette affaire, qui ne le regardoit pas en particulier, fait voir que c'étoit un prétexte recherché, pour rompre la Trève. 4. L'obſtination de ce Prince, à demander ſeize-cens mille écus de dédommagement pour le *Duc de Bretagne*, & ſans en vouloir rien rabattre, avant qu'on eût pu faire un juſte état des dommages, fait aſſez comprendre qu'il vouloit mettre l'Angleterre hors d'état d'accommoder cette affaire. 5. Il ſe trouva, peu de tems après, avoir quatre Armées ſur pied, pour envahir la Normandie; préparatif qui devoit néceſſairement avoir été commencé avant la priſe de Fougeres. 6. Le *Duc de Sommerſet* & la Cour d'Angleterre deſavouerent bien *Surienne*; mais ils n'offrirent jamais rien de poſitif au *Duc de Bretagne*, pour ſon dédommagement. On ne lui reſtitua point Fougeres, & on ne lui donna aucune ſatisfaction, en puniſſant l'auteur de cet attentat. 7. Lorſque le Roi *Charles* entra en Normandie, les Places de ce Duché ſe trouverent dénuées de vivres, de munitions, & de Garniſons ſuffiſantes. La plupart des Gouverneurs étoient en Angleterre, par congé de la Cour, ou du Régent. 8. On ne fit en Angleterre aucune ſorte de préparatif, pour ſoutenir la Guerre qui alloit recommencer. 9. Le *Duc de Sommerſet*, qui ne manquoit pas de bravoure, ſe défendit miſérablement, & rendit même la Ville de Caen, contre l'avis des principaux Officiers de la Garniſon. 10. Enfin, le *Duc de Suffolck* fut accuſé dans la ſuite, par la Chambre des Communes, d'avoir été d'intelligence avec les Ennemis du Roi, pour lui faire perdre la Normandie, & tout ce qu'il poſſedoit en France.

Mécontentement du Peuple, qui commence à parler des droits du Duc d'Yorck à la Couronne. Ces diſcours ſont cauſe que ce Duc eſt envoyé en Irlande.

Le Roi *Charles* ayant fait de ſi grands progrès en Normandie, en 1449, juſqu'à ſe rendre maitre de Rouen; le mécontentement du Peuple contre la Cour s'accrut extraordinairement. On commençoit à parler des droits que le *Duc d'Yorck* avoit ſur la Couronne, comme Héritier de la Maiſon *de la Marche*. Ces diſcours étant venus à la connoiſſance de la Reine & des Miniſtres, ils trouverent à propos d'envoyer le *Duc d'Yorck* en Irlande, ſous prétexte d'y appaiſer quelques Troubles qui s'y étoient élevés.

Le Duc de Suffolck accuſé de Haute-Trahiſon & envoyé à la Tour. Il en eſt tiré & reprend ſon prémier poſte à la Cour. Les Communes demandent au Roi qu'il ſoit remis à la Tour. Ce Duc eſt banni, & décapité.

Le Parlement s'étant aſſemblé en 1450, les Communes envoyerent à la Chambre des Pairs une Accuſation de Haute-Trahiſon, contre le *Duc de Suffolck*. Cette Accuſation portoit, qu'il avoit été d'intelligence avec les François, & trahi les intérêts du Roi & de la Patrie. Sur cela, le Duc fut envoyé à la Tour. Mais pour empêcher que cette affaire ne ſe pouſſât trop loin, la Reine jugea qu'il étoit à propos de faire ajourner le Parlement à *Leyceſter*. Immédiatement après, le *Duc de Suffolck* fut tiré de la Tour, & reprit à la Cour ſon prémier Poſte. Le Parlement s'étant raſſemblé à *Leyceſter*, le Roi & la Reine s'y rendirent, étant accompagnés du *Duc de Suffolck*. Cela déplut ſi fort aux Communes, qu'elles préſenterent au Roi une Adreſſe, pour le prier de renvoyer le Duc à la Tour. La Reine comprenant par cette démarche qu'il ſeroit difficile de le ſauver, fit en ſorte que le Roi le bannit du Royaume, pour cinq ans. Le Duc étant parti pour ſe retirer en France, rencontra en Mer un Vaiſſeau de guerre Anglois, dont le Capitaine lui fit trancher la tête, ſans aucune forme de Procès.

Rebellion de Cade. Il vient à Londres, & fait couper la tête au Grand-Tréſorier. Cade eſt pris & tué.

Cependant, le *Duc d'Yorck* qui étoit en Irlande, jugeant que la diſpoſition où le Peuple d'Angleterre ſe trouvoit contre la Reine & les Miniſtres, pourroit lui être favorable, penſoit aux moyens de s'en prévaloir. Pour cet effet, il fit agir un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*; qui ayant pris le nom de *Jean Mortimer*, Frere du feu Comte de la *Marche*, ſe rendit dans la Province de Kent, où il aſſembla une prodigieuſe quantité de Peuple. Dès qu'il ſe vit aſſez fort, il marcha vers Londres, qui lui ouvrit ſes portes; & fit couper la tête au Grand-Tréſorier, pendant que la Cour ſe retiroit à *Kenelworth*. Cette affaire n'eut pas un heureux ſuccès pour les Revoltés, par l'imprudence de *Cade*; qui ayant été abandonné de ſes Troupes, fut tué

(1) Ce fut le 24 de Fevrier, ſelon l'*Hiſtoire Complete d'Angleterre*.

tué dans un lieu où il s'étoit allé cacher. Vraiſemblablement, le *Duc d'Yorck* n'avoit fait agir cet homme, que pour ſonder la diſpoſition du Peuple en faveur de la Maiſon de *Mortimer* ou *de la Marche*, dont il étoit Héritier par ſa Mere.

Plaintes contre le Duc de Sommerſet.

Cette même année, *Charles VII* acheva de conquérir la Normandie, & fit marcher ſon Armée en Guyenne. Le *Duc de Sommerſet* ayant perdu par-là ſa Régence, retourna en Angleterre, & y arriva pendant que le Parlement étoit aſſemblé. Les plaintes qui ſe faiſoient contre lui, étoient ſi publiques, que la Chambre-Baſſe ne put ſe diſpenſer de prier le Roi de l'envoyer à la Tour. Mais le Parlement ne fut pas plutôt ſéparé, que le Duc revint à la Cour, où il occupa la place du Duc de *Suffolck*.

Murmures touchant la perte de la Guyenne. Le Duc d'Yorck s'en retourne en Angleterre.

La Guyenne ſe perdit entierement, en 1451. Cette perte cauſa de ſi grands murmures en Angleterre, que le *Duc d'Yorck* crut qu'il étoit tems d'agir; ſans pourtant faire paroître qu'il aſpirât à la Couronne. Il ſe rendit en Angleterre, malgré les ordres que le Roi avoit donnés pour l'empêcher d'y débarquer; & s'étant retiré dans ſa Maiſon de *Wigmor*, il y prit des meſures pour avoir une Armée prête au beſoin. Enſuite il écrivit au Roi, pour lui repréſenter le fâcheux état où le Royaume ſe trouvoit, par la faute de ſes Miniſtres; & pour lui demander, que le *Duc de Sommerſet* fût puni ſelon ſes mérites. Quoique le Roi lui eût fait une réponſe très moderée, cela n'empêcha pas qu'il ne marchât en 1452 vers Londres, où il eſperoit d'être reçu. Mais en ayant trouvé les portes fermées, il alla ſe poſter de l'autre côté de la Tamiſe. Le Roi qui s'étoit déja préparé, le pourſuivit, & paſſa la Riviere de Londres. Quand les deux Armées furent proches l'une de l'autre, on en vint à une Negociation, dans laquelle le Duc promit de quitter les armes, pourvu que le *Duc de Sommerſet* fût envoyé à la Tour. Le Roi l'ayant pris au mot, il congédia ſes Troupes, & ſe rendit à la Cour, ſans aucune précaution. Il ſe trouva fort ſurpris, en parlant au Roi contre le *Duc de Sommerſet*, de voir paroître ce Seigneur, qui s'étoit caché derriere la tapiſſerie; & de l'entendre non-ſeulement ſe défendre, mais l'accuſer lui-même d'avoir des deſſeins pernicieux contre le Roi. En ſortant de la chambre, le *Duc d'Yorck* fut arrêté; & vraiſemblablement, il auroit payé cherement ſon imprudence, ſi diverſes raiſons, qu'il ſeroit trop long de rapporter, ne lui euſſent ſauvé la vie. La Cour ſe contenta d'exiger de lui un ſerment, qu'il ne prendroit jamais les armes contre le Roi, moyennant qu'il fût mis en liberté. Il ſe retira dans ſa Terre de *Wigmor*, en attendant une occaſion plus favorable pour exécuter ſes deſſeins. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerſet* demeurerent en poſſeſſion du Gouvernement, ſous le nom du Roi.

Il marche vers Londres. Il demande que le Duc de Sommerſet ſoit mis à la Tour. Mais il y eſt lui-même arrêté. Il eſt mis en liberté & ſe retire dans ſes Terres.

Droits des Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck à la Couronne.

A ne conſiderer que les Loix ordinaires & les Coutumes du Royaume, les droits du Duc d'*Yorck* ſur la Couronne étoient inconteſtables; puiſqu'il étoit Héritier de la Maiſon *de la Marche*, qui deſcendoit du ſecond Fils d'*Edouard III*, au-lieu que la Maiſon de *Lancaſtre* ne venoit que du troiſieme. Mais celle-ci avoit pour elle un Acte de Parlement qui lui ajugeoit la Couronne, & une poſſeſſion de plus de cinquante ans. Le *Duc d'Yorck* n'avoit garde de conteſter directement ſon autorité au Parlement. Au contraire, c'étoit par ſon moyen qu'il prétendoit arriver à ſon but. Il faloit donc tâcher de faire naitre des évenemens, qui lui donnaſſent occaſion d'amener les affaires au but qu'il ſe propoſoit. La Reine & le *Duc de Sommerſet* lui fourniſſoient, par leur maniere de gouverner, un prétexte plauſible d'agir, en feignant de n'avoir uniquement en vue que le bien du Peuple; mais prêt à profiter des évenemens, que cette querelle pourroit produire. Dans cette vue, il ſe concilia l'amitié de deux Seigneurs, qui étoient les deux meilleures têtes du Royaume. C'étoient le *Comte de Salisbury*, de la Maiſon de *Newill*, Gendre du Comte du même nom, qui fut tué au Siege d'Orléans; & le *Comte de Warwick* ſon Fils. Il avoit encore à la Cour quelques autres Amis, qui feignant d'être dévoués à la Reine & au *Duc de Sommerſet*, n'attendoient que l'occaſion de lui rendre quelque grand ſervice.

Le Duc d'Yorck cherche à faire valoir ſes droits. Il ſe concilie l'amitié des Comtes de Salisbury & de Warwick.

Cette occaſion ſe préſenta naturellement vers la fin de l'année 1453. Le Roi étant tombé dans une maladie de langueur, qui faiſoit craindre pour ſa vie, & la Reine ayant accouché d'un Prince; le *Duc d'Yorck*, par le conſeil de ſes Amis, affectoit une ſoumiſſion extraordinaire pour le Roi, & ne témoignoit pas la moindre envie de remuer. Les affaires du Royaume ayant requis la convocation d'un Parlement, la maladie du Roi l'avoit fait ajourner juſqu'au mois de Fevrier 1454. Pendant cet intervalle, les Amis que le *Duc d'Yorck* avoit à la Cour, repréſenterent à la Reine & au *Duc de Sommerſet*, que pendant que le Roi étoit en ſanté, il leur étoit permis de gouverner en ſon nom, parce qu'on ſuppoſoit que le Roi le vouloit ainſi, & qu'ils recevoient les ordres de lui; mais que ce Prince étant hors d'état de prendre connoiſſance des affaires, leur autorité n'étoit plus appuyée ſur aucun bon fondement. Qu'ainſi, comme il n'y avoit que trop de gens malcontens dans le Royaume, il étoit dangereux que le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs. Par cette raiſon, ils leur conſeillerent de faire quelque démarche, qui fît connoitre qu'ils ne prétendoient point uſurper toute l'Autorité. Que pour cet effet, il ſeroit à propos d'appeller dans le Conſeil, le *Duc d'Yorck*, les *Comtes de Salisbury* & de *Warwick*, avec quelques autres Seigneurs des plus diſtingués. La Reine & le *Duc de Sommerſet* ayant ſuivi ce funeſte conſeil, le *Duc d'Yorck* & ſes Amis devinrent ſi ſupérieurs dans le Conſeil-Privé, que la Reine & le Duc ſon Miniſtre n'y eurent plus aucun crédit. La prémiere démarche des nouveaux Conſeillers fut d'envoyer le *Duc de Sommerſet* à la Tour.

Ses Amis font une repréſentation à la Reine & au Duc de Sommerſet.

Le Duc de Sommerſet envoyé à la Tour.

Le Parlement s'étant aſſemblé en 1454, les Communes accuſerent le *Duc de Sommerſet* de Haute-Trahiſon; & le *Duc d'Yorck* fut déclaré *Protecteur*, pendant la maladie du Roi. Peu de tems après, le Gouvernement de Calais fut ôté au *Duc de Sommerſet*, & le *Duc d'Yorck* s'en pourvut lui-même, ou s'en fit pourvoir par une Patente, donnée au nom du Roi.

Accuſé de Haute-Trahiſon. Le Duc d'Yorck déclaré Protecteur & Gouverneur de Calais.

La Régence du *Duc d'Yorck* ne dura que tout le reſte de cette année. Au commencement de la ſuivante, le Roi étant revenu en ſanté, reprit le Gouvernement entre ſes mains; ou plutôt, la Reine gouverna comme auparavant, ſous le nom du Roi. Peu de tems après, elle tira le *Duc de Sommerſet* de la Tour, pour lui faire occuper le même Poſte qu'il avoit eu avant ſa priſon.

La Reine reprend en main le Gouvernement, & tire le Duc de Sommerſet de la Tour.

Cependant quelques Seigneurs des plus ſages, craignant que ces brouilleries ne produiſiſſent enfin quelque fâcheuſe révolution, s'entremirent en 1455 pour accommoder les deux Ducs, & les porterent enfin à remettre leurs différends à des Arbitres. Mais cette précaution demeura ſans effet, par l'impatience qu'eut le *Duc de Sommerſet* de faire ôter au *Duc d'Yorck* le Gouvernement de Calais. Le Roi, ſous prétexte de garder la neutralité entre ces deux Princes qui ſe diſputoient ce Gouvernement, en priva le *Duc d'Yorck*, en ſe déclarant lui-même Gouverneur de cette Place. Le *Duc d'Yorck* feignit de ſe ſoumettre, de bonne grace; mais peu de tems après, il ſe retira dans le Païs de Galles, où il leva une Armée. Le Roi aſſembla auſſi des Troupes de ſon côté, & marcha contre le Duc, pour le combattre.

Le Gouvernement de Calais ôté au Duc d'Yorck. Il ſe retire dans le Païs de Galles & leve une Armée.

Les deux Armées ſe rencontrerent tout proche de S. Albans, où ſe donna la prémiere Bataille, des treize qui ſe donnerent pour cette querelle. Le *Duc de Sommerſet* y fut tué, & le Roi ayant été vaincu & bleſſé au cou, d'un coup de flêche, tomba entre les mains du *Duc d'Yorck*, qui le conduiſit à Londres avec toute ſorte de reſpect, & agit toujours avec lui comme avec ſon Souverain. Il ne jugea pas qu'il fût encore tems de manifeſter ſes deſſeins.

Le Roi marche contre le Duc, mais eſt défait à S. Albans, bleſſé & fait Priſonnier.

Le Parlement s'étant aſſemblé peu de tems après, condamna la conduite de la Reine & du feu *Duc de Sommerſet*, & pria le Roi de nommer un Protecteur. Mais le *Duc d'Yorck* ne voulant pas donner lieu de croire que le Roi fût forcé, fit différer cette nomination, & le Parlement fut prorogé juſqu'au 12 de Novembre.

Le Duc d'Yorck nommé Protecteur.

Le même jour que le Parlement ſe raſſembla, le Roi nomma le *Duc d'Yorck* pour Protecteur du Royaume; avec cette clauſe, qu'il jouïroit de toutes les Prérogatives de cette Dignité, juſqu'à ce que le Parlement l'en eût déchargé. Le nouveau Protecteur ſe repoſant ſur cette clauſe, vivoit dans une grande ſécurité, & laiſſoit le Roi & la Reine dans toute la liberté qu'ils pouvoient ſouhaiter. Cependant, la Reine ayant pris des meſures avec *Henri* nouveau *Duc de Sommerſet*, Fils de celui qui avoit été tué à S. Albans, trouva le moyen de faire finir cette Régence, que le *Duc d'Yorck* ſe flatoit de garder juſqu'à la mort du Roi. Le Parlement s'étant raſſemblé en 1456, le Roi s'y rendit à l'improviſte, & dit, que ſe trouvant, par la grace de Dieu, en bonne ſanté, il ne croyoit pas que le Royaume eût beſoin de Protecteur; & pria le Parlement de décharger le *Duc d'Yorck* de cet Emploi. La Reine avoit ſi bien lié ſa partie, que ſur le champ, le Parlement ordonna que la Dignité de Protecteur ſeroit ſupprimée. Peu de tems après, le *Duc d'Yorck*, avec les *Comtes de Salisbury* & de *Warwick*, quitterent la Cour, & ſe retirerent dans la Province d'Yorck. Une ſédition, qui fut excitée dans Londres pour un ſujet aſſez léger, ayant fait craindre à la Reine que les Amis du *Duc d'Yorck* n'en fuſſent les auteurs ſecrets, elle mena le Roi à Coventry, ſous prétexte de lui faire changer d'air. Il s'en falut peu qu'elle ne les attirât à la Cour, par un piége qu'elle leur tendit; mais en ayant été avertis, ils eurent le tems de l'éviter. Le *Comte de Warwick* ſe rendit à Calais, dont il avoit eu le Gouvernement après la Bataille de S. Albans.

Cette dignité lui eſt encore une fois ôtée. La Reine tâche de le prendre avec les deux Comtes, mais ils evitent le piége.

Invaſion des François & des Ecoſſois.

Toute l'année 1457 ſe paſſa ſans aucun mouvement domeſtique, les eſprits n'étant occupés que des invaſions que les François firent ſur les côtes Méridionales, & les Ecoſſois dans le Nord.

Le Duc d'Yorck ſe raccommode avec la Cour. Proceſſion à S. Paul. Le Duc d'Yorck & ſes amis quittent la Cour. Le Comte de Warwick prend quelque

Quoique le *Duc d'Yorck* fût éloigné de la Cour, la Reine & le *Duc de Sommerſet* n'étoient pas ſans inquiétude. D'un autre côté, le *Duc d'Yorck* comprenoit bien, qu'il ne lui ſeroit pas facile de détrôner le Roi par la force. Ces diſpoſitions firent que certains Seigneurs, qui s'entremirent en 1458 pour accommoder les deux Partis, y trouverent beaucoup de facilité. La réconciliation ſe fit à Londres, au commencement d'Avril 1458; & le cinquieme du même mois, il ſe fit une Proceſſion à S. Paul, où les Seigneurs marchoient deux à deux, un de chaque Parti, le *Duc d'Yorck* donnant la main à la Reine. Par l'Accord qui avoit été fait, on étoit convenu, que le *Duc d'Yorck*, le *Comte de Salisbury*, le *Comte de Warwick*, & quelques autres de leurs Amis, ſeroient reçus dans le Conſeil du Roi. Mais, ſoit qu'il ne ſe fiaſſent pas trop à la Reine, ou par quelque autre

HENRI VI.

Vaiſſeaux de Genes & de Lubeck.

Querelle entre les Domeſtiques & ceux du Roi & de la Reine.

Le Roi veut le faire mettre à la Tour: mais il ſe ſauve.

tre motif, ils quitterent la Cour ſous divers prétextes. Le *Comte de Warwick*, s'en allant à Calais, rencontra quelques Vaiſſeaux de Genes & de Lubeck, qu'il crut devoir emmener avec lui; & les plaintes en ayant été portées à la Cour, il y retourna pour juſtifier ſa conduite. Un jour pendant qu'il étoit au Conſeil, il arriva qu'un de ſes Domeſtiques prit querelle avec un de ceux du Roi, & le bleſſa. Le Comte, qui ſortoit alors du Conſeil, ſe vit d'abord environné de tous les bas Domeſtiques du Roi & de la Reine, qui prétendoient venger leur camarade. Mais de la maniere dont ils s'y prenoient, il connut aiſément qu'ils en vouloient à ſa perſonne. Il échapa pourtant: mais bientôt après il fut confirmé dans ſa penſée, par l'avis qu'on lui donna, qu'il y avoit ordre du Roi de le mener à la Tour. Il ne douta plus alors, que ce ne fût une partie dreſſée par la Reine, pour le faire périr, ſans qu'il parût qu'elle y eût aucune part; ou pour l'accuſer d'avoir lui-même excité ce tumulte dans le Palais du Roi. Cela lui fit prendre la réſolution d'aller trouver le *Duc d'Yorck* & le Comte ſon Pere, afin de concerter avec eux les moyens de ſe mettre à couvert de ſemblables piéges.

Il va trouver le Duc d'Yorck & le Comte de Saliſbury.

Immédiatement après, en 1459, le *Comte de Warwick* ſe rendit à Calais, & le *Duc d'Yorck* avec le *Comte de Saliſbury* allerent lever des Troupes; le prémier dans le Païs de Galles, & l'autre dans la Province d'Yorck. De leur côté, la Reine & le *Duc de Sommerſet* ne perdirent pas de tems pour aſſembler une Armée. Cependant, la Reine ayant été avertie que le *Comte de Saliſbury* avoit deſſein de marcher à Londres, détacha le Lord *Audley* pour aller s'oppoſer à ſa marche, & lui ordonna de s'avancer autant qu'il ſeroit poſſible, afin d'empêcher auſſi la jonction du *Comte de Saliſbury* avec le *Duc d'Yorck*. *Audley* s'étant avancé juſques dans la Province de Lancaſtre, y rencontra le Comte ſur la Bruyere de *Boreheath*, où ſe donna une Bataille, dans laquelle les Troupes du Roi furent battues & leur Général tué. Néanmoins le *Comte de Saliſbury*, tout victorieux qu'il étoit, n'oſa pouſſer juſqu'à Londres. Il ſe contenta d'aller joindre le *Duc d'Yorck* dans le Païs de Galles, où ils attendirent le *Comte de Warwick*, qui leur amena un Détachement de la Garniſon de Calais.

Seconde Bataille entre les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre.

Le Duc de Sommerſet fait Gouverneur de Calais.

Le Roi ne put ſe mettre en marche qu'au mois d'Octobre, pour aller combattre les Mécontens. Dès qu'il s'en fut approché, il leur fit offrir une Amniſtie; mais ils demanderent des ſuretés, que la Cour n'étoit pas d'humeur de leur donner. Ce fut en ce même tems, que le Roi donna le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerſet*; mais il n'étoit pas facile de l'arracher au *Comte de Warwick*.

Le *Duc d'Yorck* & ſes Amis, ſachant que le Roi étoit dans la réſolution de leur livrer Bataille, lui écrivirent une Lettre fort ſoumiſe, à laquelle il ne fit point de réponſe. Mais il fit ſemer dans leur Armée une Proclamation, par laquelle il promettoit un pardon abſolu à tous ceux qui quitteroient le parti des Rebelles. Cette Proclamation fit un tel effet, que cette même nuit les Seigneurs Mécontens ſe virent abandonnés de la plus grande partie de leurs Troupes, & contraints de ſe ſauver en diligence, de peur d'être livrés au Roi. Le *Duc d'Yorck* s'enfuit en Irlande, & les deux *Comtes de Saliſbury* & de *Warwick* prirent la route de Calais, où ils emmenerent avec eux le *Comte de la Marche*, Fils ainé du *Duc d'Yorck*.

Le Duc d'Yorck, &c. abandonne de leurs Troupes.

Sentence du Parlement contre eux.

Le Parlement, qui s'aſſembla peu de tems après, déclara le *Duc d'Yorck* & ſes Adhérans, coupables de Haute-Trahiſon, incapables de ſucceder à aucun héritage, juſqu'à la quatrieme génération, & confiſqua tous leurs biens. Dès que le Parlement ſe fut ſéparé, le *Duc de Sommerſet* partit pour aller prendre poſſeſſion du Gouvernement de Calais; mais il fut repouſſé à coups de canon, & obligé de ſe retirer à Guiſnes. Quelque tems après, en 1460, la Reine lui ayant envoyé un ſecours de Troupes & de Vaiſſeaux, le *Comte de Warwick* trouva le moyen de les faire enlever du Port de *Sandwich*, où la Flotte attendoit le vent. Le Comte ſe ſervit de cette même Flotte, pour aller s'aboucher en Irlande avec le *Duc d'Yorck*, afin d'y prendre des meſures pour leur commune défenſe. En s'en retournant, il rencontra la Flotte du Roi commandée par le *Duc d'Exeter*, qui n'oſa jamais l'attaquer.

Le Comte de Warwick ſe rend maitre des Vaiſſeaux du Roi, & les emmene en Irlande.

Commiſſions par tout le Royaume pour faire le Procès aux Rebelles.

Ceux du Païs de Kent invitent les Rebelles à venir dans leur Païs.

La Cour comprenant aiſément, que les Mécontens ne tarderoient pas longtems à reprendre les armes, réſolut de les affoiblir en ſe défaiſant de tous ceux qui étoient les plus attachés à leur parti. Pour cet effet, le Roi donna une Commiſſion au *Comte de Wiltshire* & au Lord *Scales*, pour aller dans tout le Royaume, faire le Procès à ceux qui avoient pris le parti du *Duc d'Yorck*. La rigueur, que ces Commiſſaires exercerent en quelques endroits, effraya tellement les habitans du Païs de Kent, qui ſe ſentoient plus coupables que les autres, qu'ils implorerent la protection des *Comtes de la Marche*, de *Saliſbury*, & de *Warwick*, & les inviterent à ſe rendre dans leur Païs, où ils promirent de vivre & de mourir avec eux. Cette invitation ayant été acceptée avec joye, bientôt après, ces Seigneurs ſe rendirent à Sandwich, où ils trouverent quatre-mille hommes armés, tout prêts à les ſuivre. En peu de jours, cette Armée s'accrut juſqu'au nombre de quarante-mille hommes, avec quoi les Seigneurs marcherent à Londres, qui leur ouvrit ſes portes, après avoir refuſé de laiſſer entrer les Troupes que la Reine avoit voulu y envoyer.

HENRI VI.

Cependant, la Cour s'étant préparée avec une extrême diligence, le Roi & la Reine ſe trouverent à Coventry, à la tête d'une puiſſante Armée, & ſe mirent en marche vers Londres. D'un autre côté, les Comtes *de la Marche* & de *Warwick*, ayant laiſſé le *Comte de Saliſbury* à Londres, s'avancerent auſſi vers le Roi. Les deux Armées ſe rencontrerent tout proche de Northampton, où ſe donna une ſanglante Bataille, dans laquelle l'Armée Royale fut entierement défaite, & le Roi même fait priſonnier. La Reine & le *Duc de Sommerſet* eurent le bonheur de ſe ſauver vers le Nord. Les Seigneurs victorieux rendirent au Roi tous les honneurs qu'il auroit pu demander dans ſa plus grande proſperité, & le conduiſirent à Londres, où le Parlement fut convoqué. Cependant, la Reine & le *Duc de Sommerſet* ſe retirerent en Ecoſſe. Le Roi ſe trouvant entre les mains des Seigneurs, faiſoit tout ce qu'ils jugeoient à propos, & publioit des Proclamations pour juſtifier leur conduite.

Troiſieme Bataille entre les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre, dans laquelle le Roi eſt fait priſonnier.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, le *Duc d'Yorck*, qui ne s'attendoit pas à cette heureuſe révolution, avoit engagé *Jaques II* Roi d'Ecoſſe, à faire une irruption en Angleterre, afin de cauſer des embaras à la Cour. Peu de jours après la Bataille de Northampton, *Jaques* alla faire le Siege de Roxborowgh, dont les Anglois étoient en poſſeſſion. Mais il périt malheureuſement à ce Siege, par un éclat d'un de ſes propres canons, qui creva. *Jaques III* ſon Fils, âgé de ſept ans, fut ſon Succeſſeur; & la Reine ſa Mere continua le Siege, juſqu'à ce que la Place fût priſe.

Jaques II Roi d'Ecoſſe tué au Siege de Roxborowgh.

Charles VII Roi de France étoit mort quelques jours auparavant, ayant laiſſé *Louis XI* ſon Fils pour lui ſucceder.

Le Duc d'Yorck entre dans la Chambre des Seigneurs, dans l'eſperance d'être placé ſur le Trône.

Il envoye au Parlement un Memoire de ſes prétentions.

Réponſe du Parlement.

Le *Duc d'Yorck* ne put ſe rendre à Londres, qu'après l'ouverture du Parlement. Il alla deſcendre à Weſtminſter, & étant entré dans la Chambre des Seigneurs, il ſe tint quelque tems debout près du Trône & tenant ſa main deſſus, comme pour attendre qu'on le priât de s'y placer. Mais le ſilence des Seigneurs lui ayant fait comprendre qu'il s'y attendoit vainement, il ſe retira tout confus. Le lendemain, il envoya au Parlement un Mémoire contenant les raiſons qu'il avoit de prétendre à la Couronne. Cette queſtion ayant été agitée pendant quelques jours, le Parlement en vint enfin à une réſolution, qui fut miſe en forme d'Acte. Elle portoit, que nonobſtant le droit inconteſtable que le *Duc d'Yorck* avoit à la Couronne, il vouloit bien conſentir que *Henri* la conſervât ſa vie durant; mais qu'après la mort du Roi, elle ſeroit dévolue au Duc, ou à ſes Héritiers; & que ſi le Roi venoit, en quelque maniere que ce fût, à violer cet Accord, il perdroit par-là tous ſes droits.

Dans le tems que le *Duc d'Yorck* ſe trouvoit comme au comble de ſes ſouhaits, il apprit que la Reine levoit des Troupes dans le Nord. Comme il étoit de la derniere importance de s'oppoſer de bonne heure à ſes deſſeins, il partit de Londres, avec cinq-mille hommes ſeulement, & envoya le reſte de l'Armée dans le Païs de Galles pour s'y rafraichir, ſous la conduite du Comte de *la Marche* ſon Fils. A meſure qu'il s'avançoit vers le Nord, il apprenoit de fâcheuſes nouvelles du ſuccès que la Reine avoit dans ſes levées. Enfin, étant arrivé dans la Province d'Yorck, il apprit que la Reine marchoit à lui, à la tête de dix-huit-mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la réſolution de ſe jetter dans le Château de *Sandal*, où la Reine, qui n'avoit point d'Artillerie, n'auroit jamais pu le forcer, s'il eût pu ſe réſoudre à attendre le *Comte de la Marche*, qu'il avoit mandé. Mais elle le provoqua tellement par ſes bravades, qu'il ſortit enfin pour ſe mettre en Bataille dans la Plaine de *Wakefield*. Ce fut là que, ſur la fin de Décembre 1460, ſe donna une Bataille, dans laquelle l'Armée du *Duc d'Yorck* fut miſe en déroute, & lui-même tué ſur la place, avec le *Comte de Rutland* ſon ſecond Fils. La Reine fit mettre ſa tête ſur la muraille d'Yorck, avec celle du *Comte de Saliſbury*, qui avoit eu le malheur d'être fait priſonnier.

Quatrieme Bataille dans laquelle le Duc d'Yorck eſt tué.

Le *Comte de la Marche*, qui n'étoit âgé que d'environ vingt ans, ne fut pas découragé par la mort du Duc ſon Pere. Il avoit avec lui vingt-trois-mille hommes, outre ce qui étoit demeuré à Londres avec le Comte de *Warwick*; c'étoit aſſez pour aller combattre la Reine, qui n'en avoit que dix-huit mille. Mais ayant appris qu'elle marchoit vers Londres, il prit la réſolution de faire tous les efforts poſſibles pour s'y rendre plutôt qu'elle. Cependant, ſur l'avis qu'il reçut que la Reine envoyoit contre lui *Gaſpar Tudor*, *Comte de Pembroke*, avec un Détachement de ſon Armée, il rebrouſſa chemin pour l'aller combattre. Il le rencontra tout proche de *la Croix de Mortimer*, dans la Province de Hereford, l'attaqua, le battit, & lui tua deux-mille hommes. Enſuite, il reprit la route de Londres.

Cinquieme Bataille.

Cependant la Reine marchoit en 1461 vers la même Ville, avec une diligence extraordinaire; ne doutant point que les habitans ne chaſſaſſent le *Comte de Warwick*, quand ils la verroient à leurs portes avec une Armée victorieuſe du *Duc d'Yorck*. Mais le *Comte de Warwick*, qui ſans doute craignoit le changement des Bourgeois de cette Capitale, crut qu'il y auroit moins de danger pour lui d'aller à la rencontre de la Reine. Il la trouva tout proche de S. Albans, dans la Bruyere de *Bernards-heath*, où les deux Armées en vinrent aux mains.

Sixieme Bataille.

Le *Comte de Warwick*, qui avoit mené le Roi avec lui, fut battu à platte couture, avec perte de deux-mille huit-cens hommes; & la Reine, outre le plaiſir de la victoire, eut la ſatisfac-

tion de délivrer le Roi ſon Epoux. Son imprudence, ou peut-être ſa pauvreté, lui firent néanmoins perdre le fruit de cette victoire. Comme elle manquoit d'argent pour payer ſes Troupes, elle leur permit de piller la Ville de S. Albans; ou peut-être, il ne lui fut pas poſſible de l'empêcher. Cette violence effraya tellement les habitans de Londres, qu'ils réſolurent de lui fermer les portes de leur Ville. La Reine ayant appris leur réſolution, s'amuſa quelque tems à négocier avec le Maire, ſe flatant qu'enfin on la recevroit dans la Ville. Pendant ce tems-là, le *Comte de la Marche*, qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Londres, la Négociation de la Reine en devint plus difficile; & enfin, ce Prince fut reçu dans Londres, comme en triomphe. La Reine n'ayant plus d'eſperance d'entrer dans la Ville, ſe retira vers le Nord, & le Comte la laiſſa marcher ſans la pourſuivre.

La Ville de S. Albans pillée.

Les portes de Londres fermées à la Reine, & ouvertes au Comte de la Marche.

Quelques jours après, le *Comte de Warwick* ayant fait aſſembler l'Armée & le Peuple, lut à haute voix l'Acte du Parlement fait en dernier lieu, touchant la Succeſſion; & en conſéquence, le *Comte de la Marche* fut proclamé Roi, ſous le nom d'*Edouard IV*. C'eſt-là la matiere des Actes de ce XI Tome des Actes Publics, juſqu'à la fin du Regne de *Henri VI*.

Le Comte de Warwick lit l'Acte de la ſucceſſion à l'Armée & au Peuple, & le Comte de la Marche eſt proclamé Roi.

Pour bien entendre les Actes de ce XI Tome, il faut conſiderer que *Henri VI*, depuis le commencement de ſon Regne juſqu'à la fin, fut toujours comme en Tutele; tantôt ſous le *Duc de Glocefter* ſon Oncle, comme on l'a vu dans l'Extrait précédent; tantôt ſous le *Cardinal de Wincheſter*; puis ſous le *Duc de Suffolck*; enſuite ſous la Reine ſon Epouſe, aſſiſtée du *Duc de Sommerſet*. Enfin, il ſe vit quelquefois ſous le Gouvernement du Duc d'Yorck, des *Comtes de Warwick* & de *Saliſbury*, & quelquefois ſous celui de la Reine. Je croi que la meilleure méthode, pour faire mieux comprendre les Actes dont j'ai à parler, eſt de marquer diſtinctement ces divers états; parce que par-là on verra tout d'un coup le but & les motifs des Actes, qui regardent les Affaires domeſtiques.

Gouverneurs de Henri.

HENRI étant ſous le Gouvernement du Cardinal de WINCHESTER, *du Cardinal* KEMP *Archevêque d'Yorck, & du Comte de* SUFFOLCK.

1443. Ordre de conduire *Eleonor Cobham*, Ducheſſe de Gloceſter, du Château de Cheſter à celui de Kenelworth. Du 26 d'Octobre. Page 45.

Ordre de conduire la Ducheſſe de Gloceſter, &c.

1444. Lettres-Patentes au ſujet des ſcrupules du *Comte de Suffolck*, touchant ſon Ambaſſade de France; par leſquelles le Roi lui ordonne de ſuivre ſes Inſtructions, & dit qu'il s'agit dans cette affaire de ſon propre Mariage. Du 20 de Fevrier. Page 53.

Commiſſion au Comte de Suffolck.

Cela fait voir qu'on étoit convenu avec la Cour de France, du Mariage du Roi, avant le départ des Ambaſſadeurs.

Commiſſion au *Marquis de Suffolck*, d'aller chercher la nouvelle Reine. Du 28 d'Octobre. Page 74.

Autre Commiſſion au même.

1447. Commiſſion pour donner en garde les biens du feu *Duc de Gloceſter*, mort, comme on le dit, *ab inteſtat*. Du 24 de Mars. Page 160.

Autre pour donner en garde les biens, &c.

Lettres-Patentes pour la juſtification du *Duc de Suffolck*, ſur ce qu'on l'accuſoit d'avoir engagé le Roi à reſtituer le Maine & l'Anjou, ſans y avoir été autoriſé. Le Roi déclare que le Duc n'a fait que ce qui lui avoit été ordonné, & défend de le diffamer. Du 18 de Juin. Page 172.

Juſtification du Duc de Suffolck

Pardon à *Humphroy Herbard* Ecuyer, & à trois autres Domeſtiques du *Duc de Gloceſter*, condamnés à mort pour avoir conſpiré contre le Roi. Du 14 de Juillet. Page 179.

Pardon aux Domeſtiques du Duc de Gloceſter.

Il paroît par cet Acte, que ces gens-là avoient été jugés par des Commiſſaires; dont le *Duc de Suffolck*, l'un des auteurs de la mort du *Duc de Gloceſter*, étoit le Préſident.

Comme on n'avoit pas intérêt de faire mourir ces gens-là, qu'on avoit peut-être gagnés, pour leur faire avouer la prétendue Conſpiration du *Duc de Gloceſter*, ou du moins qui en étoient innocens, le Roi leur accorda leur pardon, fondé ſur quatre motifs, qui marquent bien la ſcélerateſſe de ceux qui le faiſoient parler.

1. Parce que Dieu s'eſt réſervé la vengeance.

2. A cauſe que le jour, auquel le Roi accordoit le pardon aux coupables, étoit un Vendredi; jour auquel Jéſus-Chriſt a ſouffert la mort pour nous.

Motifs de ce pardon.

3. A cauſe de la proximité de la Fête de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, à laquelle le Roi avoit toujours eu, depuis ſon enfance, beaucoup de dévotion.

4. Par la conſideration de pluſieurs faveurs, que Dieu avoit répandues ſur le Roi, l'année précédente.

Sous la REINE *& le Duc de* SUFFOLCK.

1448. Proteſtation faite au nom du Roi, lors de la reſtitution du Mans, qu'il ne prétend point ſe déſiſter du Droit de Souveraineté. Page 204.

Proteſtation au ſujet du Mans.

Décharge pour ceux qui avoient livré le Mans aux François, comme l'ayant fait par ordre. Du 12 de Juin. Page 216.

Decharge pour ceux qui avoient livré le Mans.

1450. Proclamation contre ceux qui ſement des Libelles ſcandaleux. Du 14 d'Avril. Page 268.

C'étoit lorſque le *Duc de Suffolck* fut accuſé.

Sous la REINE *ſeule, après la mort du Duc de* SUFFOLCK.

Ordre de payer 1000 Marcs, pris ſur la confiſcation des biens des Rebelles, à *Alexandre Iden*, qui avoit apporté à Londres le Corps de *Jean Cade*. Du 15 de Juillet. Page 275.

Don à celui qui avoit apporté le corps de Cade.

1451. Aſſignation de 500 Marcs, ſur les ſommes dues au Roi par le *Duc d'Orleans*, pour payer la Rançon de *Thomas Kiriel*, fait priſonnier à la Bataille de Fourmigny. Du 22 d'Août. Page 287.

Ordre de payer la Rançon de T. Kiriel.

Ceci confirme ce qui a été dit dans l'Extrait précédent, que le *Duc d'Orleans* n'avoit pas payé ſa Rançon.

*Sous le Duc d'*YORCK, *& les Comtes de* SALISBURY *& de* WARWICK, *après qu'ils eurent été admis dans le Conſeil.*

1454. Commiſſion au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi malade. Du 13 de Fevrier. Page 344.

Commiſſion au Duc d'Yorck de tenir le Parlement.

Lettres-Patentes qui établiſſent le *Duc d'Yorck* Protecteur du Royaume. Du 3 d'Avril. Page 346.

Semblables Lettres, en faveur d'*Edouard* Fils du Roi, âgé d'environ ſept mois, pour être Protecteur lorſqu'il ſera en âge. Ibid.

Ceci fait voir que le Roi étoit hors d'état de gouverner lui-même, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il le fût jamais. Par conſéquent, il faloit que ſa maladie fût plutôt une maladie d'eſprit, que de corps; quiſqu'autrement, il n'auroit pas été néceſſaire de prendre cette précaution vingt ans à l'avance.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck* Gouverneur de Calais, pour ſept ans. Du 28 de Juillet. Page 351.

Patente qui établit le Duc d'Yorck Gouverneur de Calais.

Ordre au *Duc de Sommerſet*, de livrer le Gouvernement de Calais au *Duc d'Yorck*. Du 4 de Novembre. Page 359.

Sous la REINE *& le Duc de* SOMMERSET.

1455. Cautions offertes & acceptées, pour le *Duc de Sommerſet* priſonnier à la Tour. Du 5 de Fevrier. Page 361.

Cautions pour le Duc de Sommerſet.

Ordre du Roi & du Conſeil, le *Duc d'Yorck*, & les Comtes de *Warwick* & de *Saliſbury* préſens, de relâcher le *Duc de Sommerſet*. Ibid.

Ordre de le relâcher.

Demande du *Duc de Sommerſet* au Conſeil, que ſes Cautions ſoient déchargées, ſur ce qu'il a été détenu 14 mois en priſon ſans cauſe; accordée. Du 31 de Mars.

Ses cautions déchargées.

Obligation du *Duc d'Yorck* au *Duc de Sommerſet*, de lui payer la ſomme de 20000 Marcs, en cas que lui *Duc d'Yorck* refuſe de s'en tenir au Jugement des Arbitres, nommés pour terminer leurs différends; à condition, que le Jugement ſera donné avant le 1 de Juin. Du 4 de Mars. Page 162.

Obligation du Duc d'Yorck au Duc de Sommerſet.

Autre ſemblable du *Duc de Sommerſet*. Ibid.

Le Gouvernement de Calais ôté au *Duc d'Yorck*. L'Acte dit que c'eſt à ſa requiſition. Mais il y étoit forcé. Du 6 de Mars. Page 363.

Le Gouvernement de Calais ôté, &c.

Ordre à un Medecin de ſe rendre à *Windſor*, pour aſſiſter le Roi malade. Du 5 de Juin. Page 366.

Ordre à un Medecin, &c.

*Sous le Duc d'*YORCK, *après la Bataille de S. Albans.*

Commiſſion au *Duc d'Yorck*, pour tenir le Parlement au nom du Roi.

Commiſſions au Duc d'Yorck.

Patente qui établit le *Duc d'Yorck* Protecteur, juſqu'à ce que le Parlement trouve à propos de le décharger. Du 19 de Novembre. Page 369.

Commiſſion au *Duc d'Yorck*, de tenir le Parlement au nom du Roi. Du 11 de Décembre. Page 370.

Sous la REINE *& le Duc de* SOMMERSET.

Ordre au *Duc d'Yorck*, de ſe déſiſter des fonctions de Protecteur, ſuivant l'Arrêté du Parlement. Page 373. Du 25 Fevrier.

Ordre à ce Duc de ſe déſiſter des fonctions de Protecteur.

Lettre fort fiere de *Henri VI* au Roi d'Ecoſſe, en réponſe d'une Lettre fort outrageante qu'il avoit reçue de ce Prince. Il appelle le Roi d'Ecoſſe ſon Vaſſal, & ſoutient qu'il a le droit de Souveraineté ſur le Royaume d'Ecoſſe; ce que le Roi *Jaques* avoit apparemment nié. Du 26 de Juillet. Page 383.

Réponſe de Henri au Roi d'Ecoſſe.

Mr. *Rymer* s'eſt mépris ici: car voulant donner une explication de cette Lettre, il dit qu'elle avoit été écrite pendant le Gouvernement du *Duc d'Yorck*, qui vouloit mortifier le Roi d'Ecoſſe, Neveu du *Duc de Sommerſet*. Mais cette Lettre eſt du 26 Juillet, & le *Duc d'Yorck* avoit été dépouillé de la Régence au mois de Fevrier précédent. D'ailleurs, le *Duc de Sommerſet* avoit été tué à la Bataille de S. Albans, il y avoit déja un an.

Mepriſe de Mr. Rymer à ce ſujet.

1457. Il paroît par un Acte du 8 de Janvier 1457, que le Roi avoit créé le Prince *Edouard* ſon Fils, Prince de Galles, environ le même tems. Page 385.

Création du Prince de Galles.

1458. Permiſſion au *Comte de Warwick* de ſe rendre à Londres, avec 24 Etrangers. Du 22 de Janvier. Page 408.

Permiſſion au Comte de Warwick.

C'étoit dans le tems qu'on projettoit la réconciliation, qui ſe fit cette année au mois d'Avril, entre les deux Partis.

Com-

HENRI VI.

Commiſſion pour informer, &c.

Commiſſion pour informer de la rencontre qu'il y avoit eu ſur Mer, entre le *Comte de Warwick* & quelques Vaiſſeaux de Lubeck. Du 31 de Juillet. Page 415.

Le Gouvernement de Calais donne au Duc de Sommerſet.

1459. Le Gouvernement de Calais donné au *Duc de Sommerſet*. Du 9 d'Octobre. Page 436.

Le Roi étoit alors dans le Païs de Galles, à la tête de ſon Armée, en préſence des Mécontens, qui furent contraints de s'enfuir.

1460. Patente, qui confirme le Gouvernement de Calais au *Duc de Sommerſet*, pour dix ans. Du 1 de Janvier. Page 439.

Divers Actes contre le *Duc d'Yorck*, qui étoit en Irlande, & contre les *Comtes de la Marche*, *de Warwick* & *de Salisbury*, qui étoient à Calais.

Pouvoir d'offrir le pardon, &c.

Pouvoir d'offrir le pardon aux *Comtes de la Marche*, *de Warwick*, & *de Salisbury*, qui avoient débarqué à Sandwich. Du 5 Juin. Page 454.

Proclamation contre les Rebelles.

Proclamation contre les Rebelles, ſuivant un Statut fait ſous le Regne d'*Edouard III*. A Coventry. Du 11 Juin. Page 454.

Sous les Comtes de la MARCHE, *de* WARWICK, *&* *de* SALISBURY, *qui avoient le ROI en leur pouvoir, après la Bataille de Northampton.*

Autre en faveur du Duc d'Yorck.

Proclamation en faveur du *Duc d'Yorck* & de ſes Adhérans, qui avoient aſſiſté le Roi, non pas de parole, mais par des effets très réels. Du 8 d'Août. Page 460.

Siege de Roxborowgh.

Commiſſion au *Comte de Salisbury*, pour aller au ſecours de Roxborowgh, aſſiegé par le Roi d'Ecoſſe. Du 8 d'Octobre. Page 462.

Gouvernement de Briſtol.

Le Gouvernement de Briſtol donné au *Comte de la Marche*. Du 14 de Novembre. Page 465.

Commiſſion au Comte de la Marche.

1461. Commiſſion au *Comte de la Marche*, pour aller combattre les Rebelles. Du 11 de Fevrier. Page 471.

Ces Rebelles, c'étoit la Reine qui avoit défait & tué le *Duc d'Yorck* à la Bataille de Wakefield, qui s'étoit donnée ſur la fin de Décembre. Mais cette Commiſſion étoit donnée au nom du Roi, qui étoit encore à Londres, entre les mains du Comte de *Warwick*.

On trouve encore dans ce Tome quelques autres Actes, dont je rapporterai le contenu en deux mots.

Commiſſion de Henri pour traiter avec le Pape Eugene.

En 1442, *Henri IV* envoya un Ambaſſadeur à Rome, avec commiſſion & pouvoir de faire un Traité d'Alliance & de Confédération avec *Eugene IV*. C'étoit dans le tems des brouilleries, qu'il y avoit entre ce Pape & le Concile de Baſle. Cependant, l'Angleterre reconnoiſſoit le Concile pour légitime. Dans la ſuite, la France fit à peu près la même choſe; en ce que, reconnoiſſant le Concile de Baſle, elle adhéroit pourtant au Pape *Eugene IV*, que ce Concile avoit dépoſé. Du 12 de Mars 1442. Page 3.

Diſpenſes contre le Statut *Præmunire.*

On y voit encore diverſes Diſpenſes du Roi, contre le Statut de *Præmunire*. Cela faiſoit un tort extrème à l'Angleterre, en ce que les Papes conſervoient toujours l'eſperance de faire abolir cette Loi.

Juge Allemand établi.

Etabliſſement d'un Juge dans Londres, pour la Nation Allemande. Du 12 de Novembre 1442. Page 16.

Fondation des Colleges, &c.

Fondation du College de Ste. Marie & S. Nicolas, à Cambridge; ſur ce que le Roi étoit né le jour de S. Nicolas, en 1422. Du 10 de Juillet 1443. Page 36.

Don d'une Terre.

Un Acte en Gaſcon, de *Gaſton de Foix*, Comte de Longueville & de Benanges; qui donne à un Gentilhomme une certaine Terre, dans le Comté de Benanges. Page 181.

Proteſtation des Ambaſſadeurs d'Angleterre touchant le droit de ſouveraineté ſur l'Ecoſſe.

En 1451, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & d'Ecoſſe étant aſſemblés pour faire une Trève, ceux d'Angleterre firent une Proteſtation ſolemnelle, touchant le droit de Souveraineté que leur Roi prétendoit avoir ſur le Royaume d'Ecoſſe. Ils diſoient que, dans tout ce qu'ils pourroient dire ou faire pendant le Traité, ils ne prétendoient pas porter le moindre préjudice au droit que leur Maitre avoit, ou prétendoit avoir, ſur la Souveraineté de l'Ecoſſe. Cela fait voir que les Ecoſſois n'avoient pas voulu qu'on touchât à cette matiere, dans la Négociation du Traité. Si le Roi *Jaques I* avoit fait hommage à ce même Roi pour l'Ecoſſe, comme on le prétend, il étoit naturel de faire mention de cet hommage, dans la Proteſtation. Mais quand même cet hommage ſeroit auſſi réel qu'on le veut, ceci fait voir qu'il auroit été deſavoué dans la ſuite, puiſque dans cette Négociation dont nous parlons, les Ecoſſois ne voulurent point conſentir qu'il en fût parlé. Ainſi, l'avantage que les Anglois pourroient tirer de l'hommage rendu par un Roi priſonnier, & deſavoué dans la ſuite, ne ſeroit que très médiocre. Du 13 Août 1451. Page 291.

EXTRAIT DE LA DERNIERE PARTIE DU XI TOME.

J'Ai * déja publié pluſieurs Extraits du vaſte Recueil des Actes Publics d'Angleterre. Ce n'eſt pas néanmoins moi qui les ai compoſés, excepté celui du I Tome, qui a été inſeré dans le Volume XVI. p. 1. de la *Bibliotheque Choiſie*. Le reſte a été fait par Mr. *Thoiras Rapin*; comme je l'ai marqué, ſans néanmoins le nommer, en publiant les Extraits du II & du III Volume, dans les Tomes XX. p. 49. & XXI. p. 118. Je n'ai jamais ſongé à les faire paſſer pour mon propre Ouvrage, & je n'ai fait aucune difficulté de dire à mes Amis qui en étoit l'Auteur, comme ils le pourroient témoigner, s'il en étoit beſoin. Je ſuis obligé de dire cela, parce que certaines perſonnes très mal informées, & encore plus mal intentionnées à mon égard, ont voulu faire croire le contraire au Public.

EDOUARD IV.

Il y en a d'autres, à qui les matieres hiſtoriques qui y ſont renfermées, ne plaiſent pas; quoiqu'elles ſoient de très grande importance, non-ſeulement pour l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne, mais même pour celle de France, avec laquelle la précédente a beaucoup de liaiſon. Quelques Gens de Lettres, ſavans d'ailleurs, & eſtimables même par leurs Ouvrages, ont témoigné qu'ils étoient de ce goût-là, parce qu'ils ne voudroient trouver dans cette *Bibliotheque*, que des choſes qui euſſent du rapport à leurs études. On a tâché, par-tout où l'occaſion s'en eſt préſentée, de les ſatisfaire autant que l'on a pu, & on le fera encore dans la ſuite. Mais ces Meſſieurs doivent conſiderer, qu'il y a encore plus de Lecteurs qui prennent plaiſir à s'informer de ce qu'il y a dans les Hiſtoires modernes; & qui étant hors d'état de lire eux-mêmes les Actes dont j'ai parlé, ſouhaitent extrèmement de ſavoir ce que l'on en peut tirer par rapport à l'Hiſtoire. Il y a eu pluſieurs Anglois, qui m'ont témoigné qu'ils avoient lu avec beaucoup de plaiſir les Extraits que j'en ai déja publiés, & qui ont marqué même de l'impatience d'en voir la ſuite. D'autres perſonnes de différentes Nations, qui ſont dans le même goût, m'ont auſſi demandé pluſieurs fois, ſi l'on ne continueroit pas ces Extraits juſqu'à la fin, lorſqu'ils ont remarqué que les ſuivans ſe faiſoient un peu attendre. Je leur ai dit, que ce retardement étoit venu des occupations & des distractions de l'Auteur, mais que j'eſperois qu'il ne manqueroit pas de donner la ſuite, dès que cela lui ſeroit poſſible; & je me ſuis même engagé de travailler moi-même à les ſatisfaire, ſi Mr. *Rapin* ne le pouvoit pas. A la vérité, le Public perdroit à ce changement, parce qu'il n'y a perſonne qui puiſſe faire auſſi bien ces Extraits que lui, qui non-ſeulement à extrèmement étudié l'Hiſtoire d'Angleterre, mais qui l'a même écrite, juſqu'à la fin du Regne de *Henri VIII*. L'attention qu'il a faite à toute cette Hiſtoire, & le ſoin qu'il a eu de la comparer avec ces Actes, l'ont rendu très capable de connoitre l'uſage de ces Pieces authentiques, & de diſtinguer les plus importantes, de celles qui ne le ſont pas. Il y en a même qui ſont allés juſqu'à dire, que quand ces Extraits ſeroient achevés, on feroit bien d'en faire un petit Volume; mais j'ai toujours cru qu'il valoit infiniment mieux attendre l'Hiſtoire de Mr. *Rapin*. On y verra quantité de Faits conſiderables, dont les Hiſtoriens n'avoient pas fait mention, ou racontés plus exactement qu'ils ne l'ont été juſqu'à préſent, ou rangés autrement qu'on ne l'a fait; car il y a dans l'Hiſtoire d'Angleterre beaucoup d'Anachroniſmes, non-ſeulement dans les Ouvrages des Etrangers qui l'ont écrite, ou qui ont parlé des anciennes Guerres que la France a eues avec l'Angleterre; mais même dans ceux des Anglois, qui n'avoient pas vu ces Actes. Le Public attendra avec impatience l'Ouvrage de Mr. *Rapin*, après avoir vu une partie des découvertes de cette ſorte, dans les Extraits qui ont paru.

Il y a néanmoins deux ſortes de gens, qui ſemblent moins s'intereſſer que les autres dans l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne. L'une eſt de ceux dont j'ai déja parlé, qui n'aiment que l'Antiquité. On ne peut pas blâmer l'étude qu'ils en font, puiſqu'on en peut tirer une infinité d'uſages très conſiderables; mais ils ne doivent pas trouver mauvais, qu'on s'attache auſſi à l'étude des Hiſtoires des Etats & des Royaumes qui ſubſiſtent encore. On en peut tirer d'autant plus d'uſages, qu'elles nous regardent de plus près, & qu'il arrive tous les jours des choſes ſemblables à celles qu'on a vues autrefois. D'ailleurs les Actes Publics, ſur leſquels une partie de cette Hiſtoire eſt fondée, ſont des garants inconteſtables de ſa vérité, à divers égards, & il ſeroit fort à ſouhaiter que nous en euſſions de ſemblables pour les Hiſtoires, dont on ne doute, qu'à cauſe qu'on n'en a aucunes preuves que dans les narrations des Hiſtoriens, qui ſe contrediſent fréquemment les unes les autres, & où l'ordre n'eſt quelquefois qu'une ſuite de conjectures aſſez incertaines. L'autre ſorte de perſonnes, que l'Hiſtoire d'Angleterre fatigue, ce ſont ceux qui s'ennuyent d'y voir trop ſouvent des Parlemens, gagnés par des Miniſtres d'Etat, opiner contre le bien de leur Païs; ou au contraire des Parlemens, pouſſés par quelques-uns de leurs Membres, ou par des intrigues peu honnêtes, contredire le Gouvernement le plus ſage & le plus juſte. Ils ne peuvent ſouffrir que des Parlemens y détruiſent ſi fréquemment ce que d'autres avoient fait pour de bonnes raiſons, & que les Miniſtres y ſoient changés comme ils le ſont. Mais ne peut-on pas tirer de-là beaucoup d'utilité, quand on voit pratiquer la même choſe de nos jours; & s'empêcher d'être trompé par les Miniſtres, & par ceux que l'on nomme des *Chefs de Meutes*, en voyant le mal que les uns & les autres ont ſi ſouvent cauſé à leur Patrie? Mais

* C'eſt Mr. *Le Clerc* qui parle dans cet Avant-Propos.

ces conſiderations nous meneroient trop loin, & il vaut mieux qu'on liſe l'Extrait qui ſuit.

I. *AFFAIRES DOMESTIQUES, pendant les XIV prémieres Années d'*EDOUARD IV.

CEtte derniere partie du XI Tome contient les Actes qui ſe rapportent aux prémieres années du Regne d'*Edouard IV*, depuis le 10 de Mars 1461, juſqu'au 22 de Fevrier 1475. Les Affaires domeſtiques & les étrangeres font la matiere de ces Actes, comme de ceux qui ſont dans les Tomes précédens. Par conſéquent, il eſt néceſſaire de rapporter, auſſi brievement qu'il ſera poſſible, les principaux évenemens de ces quatorze années, avant que de parler des Actes mêmes. Je commencerai par les Affaires domeſtiques.

On a déja vu dans l'Extrait précédent, que la Reine *Marguerite*, Femme de *Henri VI*, n'ayant pu entrer dans Londres, quoiqu'elle eût gagné deux Batailles, ſe retira dans les Provinces du Nord, avec le Roi ſon Epoux & le Prince de *Galles* leur Fils, qui n'étoit âgé que de huit ans. On y a vu encore, qu'après que le *Duc d'Yorck* eut été tué à la Bataille de *Wakefield*, le Comte de *la Marche* ſon Fils ainé, qui étoit dans le Païs de *Galles*, prit la route de Londres; qu'il y fut reçu & proclamé Roi, ſous le nom d'*Edouard IV*, par les ſoins & par l'activité du Comte de *Warwick*, étant âgé d'environ vingt ans.

Edouard IV proclamé Roi d'Angleterre.

Peu de jours après * qu'*Edouard IV* eut été proclamé, il ſe vit obligé de marcher vers le Nord, pour aller s'oppoſer aux progrès de la Reine *Marguerite*, dont les forces s'étoient tellement augmentées, qu'elle étoit à la tête de ſoixante-mille hommes. Les deux Armées ſe rencontrerent à *Tawnton*. Ce fut là que, le Dimanche des Rameaux, ſe donna une ſanglante Bataille, qu'*Edouard* gagna. Si l'on en croit quelques Hiſtoriens, la Reine y perdit trente-ſept-mille hommes (1). Après la Bataille, *Henri VI*, la Reine, & le Prince, ſe retirerent en Ecosſe, & le Roi *Edouard* alla ſe faire couronner à Londres.

* *An.* 1461. *Mars.* Septieme Bataille entre les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre.

Le Parlement, qui s'aſſembla bientôt après, revoqua tous les Actes paſſés contre le feu *Duc d'Yorck*, approuva tout ce qui avoit été pour placer *Edouard* ſon Fils ſur le Trône, & reconnut ce Prince pour vrai & légitime Roi d'Angleterre. Ainſi, la Maiſon d'*Yorck* fut miſe en poſſeſſion de la Couronne, par l'autorité du Parlement; quoique peu de tems auparavant, le *Duc d'Yorck* en eût été exclus, avec toute ſa Poſterité. Il eſt bon de remarquer, que dans cette querelle entre les deux Maiſons d'*Yorck* & de *Lancaſtre*, les Parlemens obſerverent toujours de ſe tourner du côté de celle qui ſe trouvoit victorieuſe, parce qu'ils n'eurent jamais la liberté de faire autrement. Ils n'étoient conſultés, que quand la queſtion étoit déja décidée par les armes. Ainſi, c'eſt en-vain qu'on allegue des Actes de Parlement, pour appuyer les droits de l'une ou de l'autre Maiſon.

Le Parlement reconnoit Edouard pour legitime Roi.

Un des prémiers ſoins d'*Edouard*, après ſa victoire, fut de faire offrir une Trève aux Régens d'Ecoſſe, afin de les empêcher de donner du ſecours au Roi dépouillé. Mais la Reine *Marguerite* rompit cette Négociation, en livrant *Barwick* aux Ecoſſois, & en arrêtant le Mariage du Prince ſon Fils avec une Sœur du Roi d'Ecoſſe. Cependant, comme le ſecours qu'elle pouvoit eſperer de ce côté-là ne ſuffiſoit pas pour remettre le Roi ſon Epoux ſur le Trône, *a* elle fit un voyage en France, pour aller implorer la protection de *Louis XI*. La Maiſon de *Lancaſtre* ayant encore un grand nombre de partiſans en Angleterre, la Reine ne deſeſperoit pas d'y raſſembler une Armée, pourvu que *Louis XI*, qui étoit ſon proche Parent, lui donnât quelque ſecours.

Son offre d'une Treve à l'Ecoſſe traverſée par la Reine Marguerite.

a 1462. Cette Princeſſe va en France pour y demander du ſecours.

En effet, *b* bientôt après elle retourna dans le Nord d'Angleterre, où elle mit ſur pied une nouvelle Armée, & y fit venir le Roi ſon Epoux & le Prince. *Edouard* en ayant reçu la nouvelle, fit marcher incontinent le Lord *Montaigu*, Frere du Comte de *Warwick*, avec la meilleure partie de ſes Troupes, pour tâcher d'arrêter la Reine; pendant qu'il ſe préparoit à le ſuivre avec un puiſſant renfort. *Montaigu* ayant trouvé une occaſion favorable, attaqua la Reine à l'improviſte, & mit ſon Armée en déroute (2). Le Duc de *Sommerſet*, & pluſieurs autres Seigneurs Lancaſtriens, ayant eu le malheur d'être faits priſonniers, furent ſacrifiés à la vengeance d'*Edouard*, qui les fit décapiter. *Edmond*, Frere du Duc de *Sommerſet*, lui ſucceda. Le Roi *Henri*, la Reine *Marguerite*, & le Prince de *Galles*, ſe ſauverent en Ecoſſe. Pour récompenſer *Montaigu*, *Edouard* le créa Marquis du même nom; & dans le même tems, *Guillaume Herbert* fut fait Comte de *Pembroke*, quoique *Gaſpar Tudor*, Frere-uterin du Roi *Henri*, portât le même Titre. Mais on ſuppoſa que celui-ci l'avoit perdu par ſa rebellion, en ſervant le Roi ſon Frere.

b 1463. Elle revient & leve une Armee.

Qui eſt miſe en déroute.

La Reine ſe ſauve en Ecoſſe avec le Roi & le Prince.

Création du Marquis de Montaigu & du Comte de Pembroke.

Une Trève, qu'*Edouard* fit avec l'Ecoſſe *c* l'année ſuivante, ayant fait perdre à *Henri* & à la Reine l'eſperance de ſe conſerver la protection des Ecoſſois, ils prirent la réſolution de quitter ce Païs-là. La Reine & le Prince allerent en France. Mais *Henri*, on ne ſait par quel motif, hazarda de retourner en Angleterre, peut-être dans l'eſperance de pouvoir s'y tenir caché. Quoi qu'il en ſoit, il y fut reconnu, arrêté, mené à Londres, & enfermé dans la Tour (3).

c 1464. Treve d'Edouard avec l'Ecoſſe. La Reine & le Prince vont en France, & le Roi Henri en Angleterre. Ce Prince eſt pris & mis à la Tour.

Edouard ſe voyant, ſelon les apparences, bien affermi ſur le Trône, réſolut de ſe marier. Dans ce deſſein, il envoya le Comte de *Warwick* à Paris, pour demander de ſa part *Bonne de Savoye*, Sœur de la Reine de France. Mais pendant que ſon Ambaſſadeur étoit occupé à négocier ce Mariage, il devint amoureux d'*Eliſabeth Woodwille*, *d* & l'épouſa. Cette Dame étoit Fille du Chevalier *Richard Woodwille*, & de *Jaqueline de Luxembourg*, Veuve du fameux Duc de *Bedford*. Elle avoit épouſé en prémieres noces le *Chevalier Gray* (4), grand partiſan de la Maiſon de *Lancaſtre*, & en avoit eu pluſieurs Enfans.

Mariage d'Edouard.

Le Mariage d'*Edouard*, fait avec tant de précipitation, & malgré les fortes oppoſitions de la Ducheſſe d'*Yorck* ſa Mere, fut pour lui une ſource d'infortunes. Les bienfaits, dont il combla d'abord tous les Parens de la Reine, exciterent la jalouſie des Grands. Le Chevalier *Woodwille*, Pere de la Reine, fut créé Comte de *Rivers*; & par la faveur du Roi, *Antoine* ſon Fils épouſa la plus riche Héritiere du Royaume (5). Le *Duc de Clarence*, Frere du Roi, ſe ſentit offenſé de ce que le Roi n'avoit pas penſé à lui pour lui procurer ce riche Parti. Par-là, il ſe trouva diſpoſé à entrer dans des complots, qui mirent *Edouard* à deux doigts de ſa ruïne. Mais celui qui porta le plus impatiemment le Mariage du Roi, ce fut le Comte de *Warwick*. Non-ſeulement, ce Mariage s'étoit fait ſans ſa participation; mais encore, dans le tems qu'il étoit lui-même employé à la Cour de France pour en négocier un autre, qu'il avoit déja conclu. Un procedé ſi étrange, envers un Seigneur de cette diſtinction, qui avoit mis la Couronne ſur la tête du Roi, & qui juſqu'alors avoit été regardé comme ſon bras droit, étoit difficile à digerer. Pluſieurs autres cauſes contribuerent encore à ulcerer le cœur du Comte. *Louis XI* l'anima autant qu'il lui fut poſſible contre *Edouard*, & lui fit entendre aſſez clairement, que ſon ſecours ne lui manqueroit pas au beſoin. Il étoit outré de l'affront qui avoit été fait à la Princeſſe ſa Belle-ſœur, auſſibien qu'à lui-même; mais certaines conjonctures où il ſe trouvoit alors, ne lui permettoient pas de faire éclater ſon reſſentiment. D'un autre côté, lorſque le Comte de *Warwick* fut de retour en Angleterre, il trouva le Roi fort refroidi envers lui; & le Comte de *Rivers* en poſſeſſion de toute la faveur, & de la direction des affaires: rien ne ſe faiſoit à la Cour, que par ſon canal. Ainſi *Warwick* n'étoit plus ce qu'il avoit été, avant ſon voyage de France. Il diſſimula pourtant ſon chagrin, & la haine qu'il avoit conçue contre le Roi, pour la faire éclater avec plus de violence, quand il en trouveroit l'occaſion. Mais ſa diſſimulation même fit comprendre au Roi, qui le connoisſoit aſſez bien, ce qu'il vouloit cacher avec tant de ſoin. Ainſi, ne le regardant plus que comme un Ennemi couvert, il lui cauſa tant de mortifications, qu'enfin il lui fit prendre la réſolution de quitter la Cour, *e* pour ſe retirer dans ſes Terres.

d 1465. Bienfaits dont il comble ſes nouveaux parens.

Mécontentement du Comte de Warwick.

Il eſt obligé de quitter la Cour.

e 1467.

L'année ſuivante *f*, *Charles* Duc de *Bourgogne* épouſa *Marguerite* d'*Yorck*, Sœur d'*Edouard*.

f 1468. Le Duc de Bourgogne épouſe la Sœur d'Edouard.

Pendant qu'*Edouard* répandoit ſes faveurs à pleines mains ſur le Pere, les Freres, & les Enfans de la Reine, le Comte de *Warwick* penſoit aux moyens de ſe venger de lui. Ce ne fut pourtant qu'en 1469, qu'il ſe vit en état de commencer à exécuter les projets qu'il avoit formés dans ſa retraite. Sa prémiere démarche fut de gagner l'Archevêque d'*Yorck* & le Marquis de *Montaigu*, ſes Freres, pour les faire entrer dans ſes vues, afin de travailler tous enſemble à détrôner le Roi. L'Archevêque ſe jetta, tête baiſſée, dans ce complot. Mais *Montaigu* parut plus réſervé. Selon les apparences, il ne ſe laiſſa engager qu'à un ſimple acquieſcement, ſans vouloir ſervir d'inſtrument à faire

Le Comte de Warwick engage ſes Freres à travailler à détrôner le Roi.

(1) *Biondi*, Auteur Italien qui écrivit l'Hiſtoire de ces Guerres-civiles, fait cette reflexion ſur cette Bataille; que ſi la *France* & l'*Ecoſſe* avoient attaqué l'*Angleterre* dans cette conjoncture, lorſqu'elle venoit de répandre une ſi grande quantité de ſon propre ſang, ils en auroient infailliblement fait la conquête. Mais Mr. *de Rapin* remarque, par le grand nombre de Batailles qui ſe donnerent après celle-ci dans la même Guerre, que les Anglois avoient encore à verſer bien du ſang, avant que de pouvoir expirer.

(2) Cette Bataille fut donnée près de *Hexam*.

(3) Mr. *Guillaume Habington*, qui a donné la meilleure Relation des grands Troubles de ce tems-là, & dans l'Hiſtoire duquel, imprimée en 1640, nous avons, ſelon l'Evêque *Nicholſon*, une auſſi excellente Copie du Portrait du Roi qu'on puiſſe l'attendre dans un ſi grand éloignement de l'Original; Mr. *Habington*, dis-je, rapporte que le Roi *Henri* fut pris dans la Province de *Lancaſtre*, par *Thomas* Fils du Chevalier *Edouard Talbot*, du même Païs, tandis que le Roi dinoit à *Waddington-Hall*. Ce *Thomas* ayant attaché les jambes du Roi aux étriers, le mena de cette maniere ignominieuſe à *Londres*. Le nouveau Duc de *Sommerſet* & le Duc d'*Exeter* s'enfuirent aux Païs-Bas, où ils endurerent toutes les peines que des Perſonnes de leur caractere puiſſent eſſuyer dans un miſerable Exil, & dans une extrème pauvreté. *Philippe de Comines*, cet illuſtre Hiſtorien, Sécretaire de *Louis XI* & de *Charles VIII*, Rois de *France*, qui nous a laisſé ſes Memoires ineſtimables, qu'on a traduits en Anglois & en pluſieurs autres Langues; *Comines*, dis-je, rapporte qu'il vit le Duc d'*Exeter*, qui étoit *incognito* aux Païs-Bas, à la ſuite du Duc de Bourgogne, pieds-nuds & jambes nues, demandant l'aumône, quoiqu'il fût le ſecond de la Maiſon de *Lancaſtre*, & qu'il eût épouſé *Anne* d'*Yorck*, Sœur ainée du Roi *Edouard*. Elle avoit obtenu d'être ſéparée de lui par un Divorce. Voyez les *Mémoires* cités, avec les Notes

EDOUARD IV. Il gagne auſſi le Duc de Clarence.

re réuſſir le projet. Enſuite, le Comte de *Warwick* s'adreſſa au Duc de *Clarence*, Frere du Roi, & trouva le moyen de le faire entrer dans la Conſpiration, en lui donnant ſa Fille ainée en Mariage. Ce Prince, qui étoit mécontent du Roi ſon Frere, s'engagea ſans beaucoup de peine dans une entrepriſe dont le but étoit de le ruiner: comme s'il eût dû trouver ſon propre avantage dans ſa perte. Il ſemble qu'en ce tems-là, *Edouard* commençoit à ſe repentir d'avoir trop mécontenté le Comte de *Warwick*. Du moins, on trouve dans le Recueil des Actes Publics, qu'il lui donna diverſes marques de ſa faveur. Mais cela ne fut pas capable de faire déſiſter le Comte de ſon projet.

Soulevement dans la Province d'Yorck.

Au mois de Septembre de cette même année, il y eut un ſoulevement dans la Province d'*Yorck*, ſur ce qu'on vouloit obliger toute cette Province à contribuer à l'entretien d'un certain Hôpital, ſitué dans la Ville Capitale. Quoique la cauſe fût aſſez legere, le Peuple prit feu, comme ſi elle eût été très importante. Cela donne lieu de juger, que le ſoulevement avoit été excité par des Emiſſaires du Comte de *Warwick*, qui vouloit ſans doute faire une épreuve de la diſpoſition du Peuple. Quoi qu'il en ſoit, il y eut juſqu'à quinze-mille hommes qui s'attrouperent, & qui ayant mis à leur tête un Chef nommé *Robert Huldurne*, marcherent droit à *Yorck*. Mais le Marquis de *Montaigu*, qui avoit été informé de leur deſſein, ſortit de la Ville avec quelques Troupes, & les ayant attaqués lorſqu'ils s'y attendoient le moins, il les mit en déroute, prit leur Général, & lui fit couper la tête. Cela pourroit faire préſumer, ou que le Comte de *Warwick* n'étoit pas l'auteur ſecret de cette émeute, ou qu'il n'en avoit pas informé ſon Frere. Mais la conduite de *Montaigu* fut toujours ſi équivoque, qu'on ne peut former ſur ſon ſujet aucun jugement aſſuré.

Les Rebelles ſont mis en déroute par le Marquis de Montaigu.

Le Roi envoye le Comte de Pembroke pour lever une Armée dans le Païs de Galles.

Le Roi ayant été informé du ſoulevement de la Province d'*Yorck*, craignit qu'il n'eût des ſuites fâcheuſes. Le Parti de la Maiſon de *Lancaſtre*, quoiqu'abaiſſé, étoit encore nombreux; & ſelon les apparences, le ſoulevement devoit avoir une autre cauſe, que celle qui paroiſſoit. Mais il ne ſoupçonna point le Comte de *Warwick* d'en être l'auteur. Dans la penſée où il étoit, qu'il avoit été excité par les partiſans de *Henri VI*, il donna ordre à *Guillaume Herbert* Comte de *Pembroke*, de lever une Armée dans le Païs de *Galles*, & de ſe tenir prêt à marcher au prémier commandement.

Pendant que le Comte de *Pembroke* ſe préparoit, les Soulevés de la Province d'*Yorck* reprirent les armes, & au-lieu de marcher vers *Yorck*, comme la prémiere fois, ils priſent la route de Londres, quoique le Roi n'eût aucune part au prétendu tort dont ils ſe plaignoient. Comme leur nombre augmentoit ſans ceſſe, à meſure qu'ils s'approchoient de la Capitale, le Comte de *Pembroke* ſe hâta de les aller rencontrer, avant qu'ils ſe fortifiaſſent davantage. Alors les Mécontens voyant qu'ils ne pouvoient continuer la même route ſans danger, parce qu'ils avoient avis que le Roi ſe diſpoſoit à marcher contre eux, & qu'ils craignoient de ſe trouver entre deux Armées, réſolurent de ſe retirer à *Warwick*. Mais le Comte de *Pembroke* les ayant atteints tout proche de *Bambury*, ils ſe virent contraints de s'arrêter, & d'en venir aux mains avec lui. Après un combat fort opiniâtre, ils remporterent la victoire, & ayant fait priſonniers le Comte de *Pembroke* & le Chevalier *Herbert* ſon Frere, ils leur firent couper la tête. Enſuite, ils continuerent leur marche vers *Warwick*, où ils entrerent ſans oppoſition.

Il va à leur rencontre.

La neuvieme Bataille, à Bambury, où il eſt defait, pris & décapité.

Soulevement dans la Province de Northampton. Le Comte de Rivers decapité par la Canaille.

Peu de jours après la Bataille de *Bambury*, il y eut un autre ſoulevement dans la Province de *Northampton*. La Canaille s'y étant attroupée, alla inveſtir la Maiſon de campagne du Comte de *Rivers*, Pere de la Reine, & y ayant trouvé ce Seigneur qui ne s'attendoit à rien moins, elle le mena en triomphe à *Northampton*, où elle lui fit trancher la tête.

Aveuglement du Roi au ſujet du Comte de de Warwick & du Duc de Clarence.

Tout devoit faire comprendre au Roi, que le Comte de *Warwick* étoit l'auteur ſecret de ces Troubles. Le prétexte peu plauſible de la Revolte d'*Yorck*, la marche des Revoltés vers Londres, leur retraite dans une Ville appartenante à ce Comte, & ſur toutes choſes, la mort du Comte de *Rivers* dont il étoit l'Ennemi juré, étoient des raiſons ſuffiſantes pour faire concevoir au Roi des ſoupçons contre ce Seigneur, ſeul capable en ce tems-là d'exciter de pareils mouvemens dans le Royaume. Cependant, il ne porta pas ſa vue ſur lui. Ce qui le trompa ſans doute, c'eſt que le Comte de *Warwick* étoit alors avec le Duc de *Clarence* ſon Gendre, à Calais, dont il étoit Gouverneur.

La Guerre qui venoit de s'allumer, fut interrompue depuis la Bataille de *Bambury*, qui ſe donna au mois d'Octobre 1469, juſqu'au Printems de l'année 1470. Le Roi avoit beſoin de tems pour ſe préparer, & les Mécontens n'avoient encore à leur tête aucun Chef de conſideration, pour les diriger. Selon les apparences, ce ne fut que vers le mois de Fevrier, que le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* retournerent en Angleterre. Le Roi étoit ſi éloigné de tout ſoupçon à leur égard, que le 7 de Mars, il leur adreſſa conjointement une Commiſſion pour lever des Troupes contre les Rebelles. Mais peu de jours après, le Duc & le Comte s'étant déclarés Chefs des Mécontens, le Roi ne put plus demeurer dans le doute. On ſe prépara donc des deux côtés à la Guerre, avec toute la diligence poſſible. *Edouard*, par je ne ſai quelle ſécurité mal fondée, ſe perſuadoit que le Duc & le Comte n'oſeroient paroître devant lui, & que leur deſſein étoit de ſe retirer en Irlande. Mais rien n'étoit plus éloigné de leur penſée. Au contraire, ſachant que le Roi s'étoit mis en marche pour venir à eux, ils ſe réſolurent à l'attendre de pied ferme.

EDOUARD IV.

Il leur donne une Commiſſion pour lever des Troupes, mais ils ſe declarent Chefs des Mecontens.

Les deux Armées ſe trouvant à une petite diſtance l'une de l'autre, on s'attendoit des deux côtés à une Bataille; lorſque quelques Seigneurs des deux Partis s'entremirent pour procurer la Paix. *Edouard* la ſouhaitoit de tout ſon cœur, parce qu'il avoit beaucoup à perdre dans un Combat, & rien à gagner. Les deux Chefs des Mécontens n'étoient pas ſans inquiétude, en voyant le Roi beaucoup plus fort qu'ils ne l'avoient eſperé. Pendant que la Paix ſe négocioit, *Edouard*, prévenu que ſes Ennemis la ſouhaitoient encore plus que lui, négligeoit la garde de ſon Camp, comme ſi le Traité eût été déja conclu. Le Comte de *Warwick*, informé de cela, ſe mit en marche pendant la nuit, & par une attaque imprévue il mit l'Armée du Roi dans une entiere déroute, & le fit lui-même priſonnier. Dès qu'il l'eut entre ſes mains, il le fit conduire au Château de *Middelham*, appartenant à l'Archevêque d'*Yorck* ſon Frere, à qui il en confia la garde.

Le Comte de Warwick ſurprend le Camp du Roi, le fait lui-même priſonnier, & l'envoye au Château de Middelham.

Cet évenement imprévu ayant, comme il ſembloit, terminé la Guerre, & les deux Seigneurs victorieux ne craignant plus rien depuis que le Roi étoit priſonnier, congédierent leurs Troupes, & ne penſerent plus qu'à joüir de leur bonne fortune. Il ne parut pas qu'ils euſſent envie de remettre *Henri VI* ſur le Trône, puiſqu'ils le laiſſerent toujours en priſon.

Edouard ſe ſauve de priſon.

Mais un autre accident, auſſi peu attendu, changea encore une fois la face des affaires. Par la négligence de l'Archevêque d'*Yorck*, *Edouard* trouva le moyen de ſe ſauver de ſa priſon, & ſe rendit à Londres, où il étoit fort aimé, & dont le Comte de *Warwick* avoit négligé de s'aſſurer. Ainſi, les deux Partis ſe trouverent dans la même ſituation où ils étoient au commencement des Troubles; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe virent obligés à raſſembler des Troupes qui s'étoient déja diſperſées, à quoi chacun travailla ſans perte de tems. La diligence dont *Edouard* uſa en cette occaſion, lui fut très avantageuſe. Son Armée ayant été prête avant que ſes Ennemis euſſent aſſemblé leurs forces, il eut le tems de marcher du côté de Stafford, où il attaqua & battit le Fils du Lord *Wells*, qui avoit déja mis dix mille hommes ſur pied pour aller ſe joindre au Comte de *Warwick*; & l'ayant fait priſonnier, il lui fit couper la tête.

La dixieme Bataille, à Stafford.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick ſe retirent en France.

La défaite du jeune *Wells* fit perdre courage au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, qui avoient principalement compté ſur ce ſecours. Dès qu'ils en eurent la nouvelle, ils s'embarquerent pour aller hors du Royaume, ſe mettre à couvert du danger qui les menaçoit. Leur deſſein étoit de ſe retirer à Calais, où le Comte de *Warwick* avoit laiſſé pour Commandant un Capitaine Gaſcon nommé *Vauclair*, qui lui étoit dévoué. Mais quand ils volurent entrer dans le Port, ils eurent la mortification de ſe voir repouſſés à coups de canon. (6). Ils furent donc obligés d'aller débarquer à Dieppe, d'où ils ſe rendirent à la Cour de France, qui étoit alors à Amboiſe. Ce fut là que ſe forma un nouveau projet contre *Edouard*. *Louis XI* avoit un grand intérêt à aſſiſter le Comte de *Warwick*, parce qu'étant Ennemi juré du Duc de *Bourgogne*, il ne pouvoit que lui être avantageux que le Roi ſon Beaufrere fût ruiné.

Le Commandant de Calais leur refuſe l'entrée du Port.

Mais ce Prince étoit trop habile, pour ſe charger ſeul de rétablir les affaires du Comte de *Warwick*, & pour s'engager dans une Guerre qui auroit déconcerté ſes autres projets. Il lui fit donc entendre, que le meilleur & le plus promt moyen dont il pouvoit ſe ſervir pour ſe venger d'*Edouard*, étoit de ſe reconci-

ci-

tes de *Sleidan* traduites par Mr. *Uvedale*, & imprimés pour les Libraires Anglois, Vol. I. p. 240.

(4) C'étoit le Chevalier *Jean Gray* de *Grooby*, qui fut tué à la Bataille de *S. Albans*. Sur quoi la Veuve préſenta un Placet au Roi, pour lui demander certaines Terres que ſon Mari lui avoit données pour ſon Douaire. Le Roi fut ſi frappé de la beauté & de la bonne grace de la Suppliante, qu'il prit la réſolution de l'épouſer; ce qu'il fit le prémier de Mai, contre l'uſage de ſes ancêtres; étant à remarquer, que c'eſt le prémier Roi d'Angleterre depuis l'Invaſion des *Normands*, qui ſe ſoit marié avec une de ſes Sujetes.

(5) Ce fut la Fille du Lord *Scales*. Le Pere fut fait Pair du Royaume ſous ce Titre.

(6) *Philippe de Comines* dit que Mr. *de Vauclair* non-ſeulement fit tirer ſon canon contre lui; mais encore, que quoique la Ducheſſe de *Clarence*, Fille du Comte, eût accouché à bord du vaiſſeau qui étoit à l'ancre devant la Ville, on obtint de lui avec beaucoup de peine deux flacons de Vin. *Comines* fait remarquer ce procedé, comme un mauvais traitement qu'un Maitre reçoit de ſon Domeſtique. De l'autre côté, il découvre ſa perfidie & ſon ingratitude pour le Roi d'*Angleterre*, qui lui donna le Gouvernement de *Calais*, le meilleur qui dépendît de l'Angleterre, portant 15000 écus chaque année; & pour le Duc de *Bourgogne*, qui avoit aſſigné mille écus de penſion à ce Gouverneur: car dans le même tems qu'il repouſſa le Comte de *Warwick* avec ſon canon, il chargea ſon fidele Meſſager d'aſſurer ce Seigneur de ſa fidelité, qu'une autre fois il leur rendroit ſon compte de *Calais*; & que pour le préſent, le meilleur avis qu'il pût lui donner, étoit d'aller debarquer en quelque autre endroit de *France*.

Edouard IV.

cilier avec la Reine *Marguerite*, parce que par là il mettroit dans ſes intérêts tous les partiſans de la Maiſon de *Lancaſtre*. Ce conſeil étoit fort intéreſſé, en ce que par-là il allumoit en Angleterre le feu de la Guerre-civile, qui vraiſemblablement devoit empêcher *Edouard* d'aſſiſter les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, auxquels il faiſoit actuellement la Guerre. Depuis que les Anglois ont été chaſſés de France ſous le Regne de *Charles VII*, la conſtante Politique des Rois de France a été de les tenir occupés chez eux. Le Comte de *Warwick*, qui ne voyoit aucune autre reſſource, conſentit à la reconciliation que *Louis* lui propoſoit. D'un autre côté la Reine *Marguerite*, qui s'étoit retirée avec le Prince ſon Fils chez *René* ſon Pere, comprenoit bien que ce n'étoit que par ce ſeul moyen, qu'elle pouvoit faire revivre les eſperances de la Maiſon de *Lancaſtre*. Ainſi, quoique cette Reine & le Comte de *Warwick* euſſent une forte haine l'un pour l'autre, leur intérêt commun les mit dans la néceſſité de ſe reconcilier. *Marguerite* s'étant rendue à Amboiſe, convint avec le Comte, par la médiation du Roi de France, de certains Articles, dont voici les principaux. Que le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* feroient leurs efforts pour tirer *Henri VI* de priſon, & pour le remettre ſur le Trône. Que pendant la vie de ce Prince, & pendant la Minorité du Prince de *Galles*, s'il arrivoit qu'il montât ſur le Trône avant que d'être Majeur, le Duc & le Comte ſeroient Régens du Royaume. Enfin, que le Prince de *Galles* épouſeroit la Fille cadette du Comte de *Warwick*. Ce dernier Article fut d'abord exécuté.

Le Comte de Warwick ſe reconcilie avec la Reine Marguerite.

Le Prince de Galles épouſe la Fille du Comte de Warwick.

Le Duc de *Bourgogne*, qui avoit de bons Eſpions à la Cour de France, avertit *Edouard* de ce qui s'y paſſoit. Mais le Roi ne parut pas y faire beaucoup d'attention. Cependant, par le moyen d'une certaine Femme, Domeſtique de la Ducheſſe de *Clarence*, qui alloit joindre ſa Maitreſſe, il trouva le moyen de gagner le Duc ſon Frere, & de tirer parole de lui, qu'il abandonneroit le Comte de *Warwick*, dès qu'il en trouveroit une occaſion favorable. Cette promeſſe le plongea dans une ſi grande ſécurité, qu'il négligea de prendre les précautions néceſſaires pour prévenir, ou pour ſoutenir l'attaque dont il étoit menacé.

Une Femme eſt envoyée pour détacher le Duc de Clarence du Comte de Warwick.

Pendant ce tems-là le Duc de *Bourgogne*, plus inquiet qu'*Edouard* même ſur ce qui ſe paſſoit en France, fit équiper une Flotte, qui ſe tint à l'embouchure de la Seine, pour s'oppoſer au paſſage du Comte de *Warwick*. Mais cette précaution fut inutile. La Flotte Flamande ayant été battue d'une grande tempête, fut obligée de rentrer dans ſes Ports pour ſe radouber. Dans cet intervalle, le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick* mirent à la voile, avec un petit Corps de Troupes que *Louis XI* leur avoit donné, & arriverent heureuſement à Darmouth. Dès qu'ils furent à terre, ils publierent un Manifeſte dans lequel ils déclaroient, qu'ils étoient venus pour remettre *Henri VI* ſur le Trône. Ce Manifeſte produiſit un ſi grand effet, qu'en peu de jours ils ſe virent à la tête de ſoixante-mille hommes. Ce fut alors qu'ils firent proclamer *Henri*, & publier en ſon nom un Ordre à tous les Sujets, de prendre les armes contre *Edouard*, qui étoit qualifié de *Traitre*, de *Tyran* & d'*Uſurpateur*.

Le Duc de Bourgogne fait équiper une Flotte.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warwick reviennent en Angleterre. Leur Manifeſte.

Edouard s'étoit ſi peu attendu à cette révolution, qu'il avoit négligé de tenir une Armée prête à tout évenement. Il ſe vit donc obligé d'ordonner de nouvelles levées, auxquelles il donna pour quartier d'aſſemblée les environs de Nottingham, lieu aſſez éloigné de Darmouth, où le Comte de *Warwick* avoit débarqué ſes Troupes. Mais ſes partiſans ſe trouvoient fort découragés par les progrès du Comte de *Warwick*, que la renommée groſſiſſoit même au-delà de la vérité. Ainſi ſe voyant inférieur de beaucoup à ſon Ennemi, qui marchoit à lui à grandes journées, il prit la réſolution de ſe retirer dans les Provinces du Nord. Mais la nouvelle qu'il reçut, que le Marquis de *Montaigu* s'étoit déclaré contre lui, le fit marcher dans la Province de Lincoln, ſans ſavoir trop bien comment il pourroit éviter ſes Ennemis, dont il étoit comme envelopé. Enfin, ſe trouvant campé ſur le bord de la Mer tout proche de Lyn, il apprit que le Comte de *Warwick* n'étoit plus guere éloigné de lui. Cette nouvelle fut ſuivie de certains mouvemens dans ſa propre Armée, qui déliberoit ſi elle l'abandonneroit. Cela lui fit prendre la réſolution de s'embarquer avec peu de ſuite, ſur trois petits Vaiſſeaux qui avoient ſervi à porter des proviſions à ſon Camp, & il l'exécuta dans le tems qu'on entendoit déja parmi ſes Troupes les cris de *Vive Henri!* Dès qu'il fut embarqué, il fit mettre à la voile, à deſſein de ſe retirer en Hollande chez le Duc de *Bourgogne* ſon Beau-frere. Dans ce trajet, il fut ſur le point de tomber entre les mains de quelques Corſaires, qui le pourſuivirent juſqu'à la Rade d'Alcmaar, où ils n'attendoient que la haute marée pour l'attaquer. Par bonheur pour lui, *Louis de Bruges* Seigneur de *Gruthuſe*, Gouverneur de Hollande, ſe trouvant alors à Alcmaar, le tira de ce danger, & le conduiſit à la Haye, où il le défraya honorablement, en attendant les ordres du Duc de *Bourgogne*, qui étoit en Flandre. Pendant qu'*Edouard* ſe ſauvoit par Mer, la Reine ſon Epouſe ayant été informée de ſa fuite, ſe retira dans l'Aſyle de Weſtminſter, où peu de jours après elle accoucha d'un Prince, qui fut nommé *Edouard*.

Edouard découragé par les progrès du Comte de Warwick, &c. ſe ſauve par Mer.

Il eſt ſur le point d'être pris par des Corſaires.

Edouard IV.

Son Epouſe ſe retire dans l'Aſyle de Weſtminſter, & y accouche d'un Fils.

Cependant le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick*, ne trouvant plus d'oppoſition, ſe rendirent à Londres, où ils furent reçus en triomphe. Le même jour, 6 d'Octobre 1470, ils tirerent *Henri VI* de la Tour, & le remirent ſur le Trône.

II. *Sous* Henri VI *rétabli.*

Henri VI.

Un nouveau Parlement s'étant aſſemblé le 20 de Novembre, approuva le rétabliſſement de *Henri*, déclara *Edouard Traitre* & *Uſurpateur*, confiſqua ſes biens, & annulla tous les Actes qui s'étoient faits ſous ſon Regne. De plus, il établit la Succeſſion de la Couronne dans la Poſterité mâle de *Henri VI*; & enſuite, dans la perſonne du Duc de *Clarence* & de ſes Deſcendans. Ce n'eſt pas ici le lieu de faire des réflexions ſur cet Acte, qui excluoit les Femmes de la Maiſon de *Lancaſtre*, & leurs Deſcendans, de la Succeſſion, pour faire paſſer la Couronne dans la Maiſon d'*Yorck*, après la Poſterité mâle de *Henri*. Il ſuffit de dire en un mot, qu'en cette occaſion, non plus qu'en toutes les autres où il s'agiſſoit des Droits des deux Maiſons, les Parlemens n'ont jamais été libres. Celui-ci n'agiſſoit que par les directions du Comte de *Warwick*. Cela paroît manifeſtement, en ce qu'il n'ordonna rien, que ce qui avoit été reglé à Amboiſe par l'Accord fait entre le Comte de *Warwick* & la Reine *Marguerite*. Néanmoins on peut voir par-là, que depuis ce tems-là, on croyoit le conſentement du Parlement néceſſaire pour regler la Succeſſion à la Couronne.

Le Parlement regle la Succeſſion.

Pendant qu'on prenoit des meſures en Angleterre pour ôter à *Edouard* toute eſperance de ſe rétablir, le Duc de *Bourgogne* ſe trouvoit fort embaraſſé de l'avoir dans ſes Etats. *Philippe de Comines* aſſure, qu'il auroit reçu avec bien moins de chagrin la nouvelle de ſa mort, que celle de ſon arrivée en Hollande. Pour faire bien comprendre l'embaras du Duc de *Bourgogne*, il faudroit entrer ici dans un détail de ſes Affaires, qui nous meneroit trop loin. Il ſuffira donc de remarquer en deux mots, qu'il étoit actuellement en guerre avec *Louis XI*, qui l'avoit attaqué à l'improviſte, & lui avoit enlevé pluſieurs Places; & qu'en protegeant ouvertement le Roi ſon Beau-frere, il craignoit de donner occaſion au Comte de *Warwick* de ſe liguer avec la France contre lui. Cela fut cauſe qu'il traita ſon hôte avec beaucoup de froideur, du moins extérieurement, afin de faire croire au Comte de *Warwick* qu'il ne lui donnoit qu'un ſimple aſyle, ſans aucun deſſein de l'aſſiſter pour le faire remonter ſur le Trône.

Conduite politique du Duc de Bourgogne à l'égard d'Edouard.

Edouard voyoit avec beaucoup de chagrin, cette Politique du Duc de *Bourgogne*. Son intérêt demandoit qu'il tentât quelque grand coup, avec que le Comte de *Warwick* fût bien affermi. Mais c'étoit ce qu'il ne pouvoit faire ſans le ſecours du Duc, qui étoit peu diſpoſé à lui en donner. Il entreprit de lui perſuader, qu'il s'abuſoit lui-même par une fauſſe Politique, & que ſon grand intérêt étoit de faire un vigoureux effort pour le remettre ſur le Trône d'Angleterre. Il ſe ſervit pour cela de diverſes raiſons, dont il ſuffit de rapporter la principale. C'étoit, que le Comte de *Warwick* ne ſe croiroit jamais aſſuré, pendant qu'il le verroit en état de lui nuire: Que par cette raiſon, il ſe ligueroit infailliblement avec la France; & qu'il étoit même apparent que cette Ligue étoit déja concluë, puiſqu'il avoit fait paſſer ſix-mille hommes à Calais: Que le ſeul moyen qui reſtoit au Duc pour prévenir les effets de cette union, n'étoit pas de diſſimuler; mais de rétablir ſur le Trône d'Angleterre un Prince ſon Ami, qui employeroit en ſa faveur ces mêmes forces qui étoient deſtinées contre lui. Ces raiſons ébranlerent le Duc de *Bourgogne*. Mais elles ne furent pas capables de le porter à ſecourir ouvertement le Roi ſon Beau-frere, au hazard de fournir au Comte de *Warwick* un prétexte légitime de s'unir avec la France pour l'accabler. Il prit donc le parti de donner ſecretement quelque ſecours au Roi dépouillé. Par cette voye, il crut pouvoir accorder deux intérêts, ſavoir, celui de ſecourir *Edouard*, & celui de ménager le Comte de *Warwick*. Suivant cette réſolution, il fit en ſorte que des Particuliers, auxquels il fournit de l'argent, équiperent *a* quatre Vaiſſeaux, au Port de la Veere en Zélande, & il engagea ſecretement quatorze Vaiſſeaux Corſaires à eſcorter *Edouard* juſqu'en Angleterre (1). Enſuite il partit pour la Flandre, laiſſant *Edouard* à la Haye. Quand tout fut prêt, *Edouard* ayant diſparu, on en donna avis au Duc, qui fit publier des Défenſes, à peine de la vie, de lui donner aucun ſecours.

Argumens d'Edouard pour porter le Duc à l'aſſiſter.

Le Duc l'aſſiſte ſecretement.

a 1471.

(1) *Philippe de Comines* dit qu'il lui fit tenir en ſecret une remiſe de 50000 florins, avec la Croix de *S. André*.

(2) *Habington* rapporte que les Bourgeois, par principe de conſcience, eu égard au ſerment ſolemnel qu'ils avoient prête au Roi *Henri*; & à l'inſtigation du Duc de *Sommerſet*, de l'Archevêque d'*Yorck* & autres partiſans du Comte de *Warwick*, firent quelque montre de reſiſtance: mais le deſir de leur conſervation les affranchit bientôt de ce ſcrupule, leur apprenant que les ſermens extorqués par la crainte n'obligent point la conſcience. Le ſavant Docteur *Kennet*, dans une Remarque ſur la relation de cette affaire par *Habington*, comparant ce qui a éte écrit par *Philippe de Comines* avec la relation du prémier, ſoutient que *Comines* dit avec plus de raiſon que l'autre, *que les Bourgeois étoient intereſſés au rétabliſſement d'*Edouard, *à cauſe des ſommes qu'il leur devoit. Ils etoient encore importunés ſur*

cela

ſecours. Mais ceux qui étoient engagés, ſavoient bien que cette Défenſe n'étoit pas pour eux.

Quelque ſecret qu'on eût obſervé en Hollande, le Comte de *Warwick* avoit eu des avis confus, qu'il s'y tramoit quelque choſe en faveur d'*Edouard*. Cela fut cauſe qu'il ordonna au Marquis de *Montaigu* ſon Frere, de lever une Armée dans le Nord. Mais peu de tems après, les avis qu'il reçut de Hollande ſe trouvant un peu plus certains, le Duc de *Clarence* eut ordre du Roi d'aller lever des Troupes dans le Païs de *Galles*, pour s'oppoſer à *Edouard* en cas qu'il entreprît de retourner en Angleterre, & le Comte de *Warwick* ſe fit expédier une ſemblable Commiſſion. Dans ce même tems, le Grand-Prieur de l'Ordre de S. Jean partit pour aller chercher la Reine & le Prince de *Galles*, qui étoient demeurés en France.

Cependant *Edouard* s'étant embarqué à la Veere, avec deux-mille hommes qu'il avoit ſecretement enrôlés, mit à la voile, & *a* alla deſcendre à *Ravenſpur* dans la Province d'Yorck. Il eut d'abord quelques difficultés à ſurmonter, parce que, comme il n'avoit amené que peu de Troupes, ſes Amis même craignoient de ſe joindre à lui. Il trouva pourtant le moyen d'entrer dans Yorck, où il ſe pourvut de quelque argent, & augmenta ſon Armée; ſans que *Montaigu*, qui étoit campé à Pontfract, fît aucune démarche pour le traverſer.

Dès que la nouvelle du débarquement d'*Edouard* fut parvenue à la Cour, le Duc de *Clarence* alla ſe mettre à la tête de l'Armée qu'il avoit fait lever dans le Païs de Galles. Le Comte de *Warwick* alla auſſi joindre un Corps de Troupes qu'il avoit aſſemblé tout proche de Londres, & envoya des ordres réitérés au Marquis de *Montaigu*, de combattre *Edouard* avant qu'il ſe fût renforcé. Mais celui-ci demeura toujours immobile à Pontfract.

Pendant ce tems-là, *Edouard* étoit parti d'Yorck pour s'approcher de Londres, ſes Troupes croiſſant toujours, à meſure qu'on le voyoit plus en état de ſoutenir ſes Droits. Le Comte de *Warwick* n'avoit qu'une petite Armée, parce qu'il comptoit ſur ſa jonction avec le Duc de *Clarence*; outre qu'il ne doutoit pas que *Montaigu* ne fût aſſez fort pour arrêter *Edouard*. Mais, contre ſon attente, *Montaigu* l'avoit laiſſé paſſer ſans s'y oppoſer; & le Duc de *Clarence* ne ſe hâtoit pas autant qu'il auroit été néceſſaire. Ainſi, le Comte de *Warwick* ſe voyant expoſé, avec le peu de Troupes qu'il avoit, à l'Armée d'*Edouard* qui marchoit droit à lui, prit le parti de ſe retrancher tout proche de Coventry, & d'envoyer des ordres exprès à *Montaigu* de le venir joindre. Dans le même tems, le Duc de *Clarence* s'étoit approché de lui; mais il différoit toujours la jonction, ſous divers prétextes. Enfin, *Edouard* étant arrivé tout proche des retranchemens du Comte, feignit de les vouloir attaquer. Mais tout à coup le Duc de *Clarence* l'ayant fait proclamer dans ſon Armée, les deux Freres ſe joignirent enſemble, & prirent la route de Londres, laiſſant le Comte de *Warwick* dans ſon Camp bien retranché. Ils furent reçus *b* dans Londres, malgré les oppoſitions du Duc de *Sommerſet* & de l'Archevêque d'*Yorck*; qui voyant enfin que leurs ſoins étoient inutiles, en ſortirent pour aller porter cette fâcheuſe nouvelle au Comte de *Warwick* (1).

[Marg.: ...ouvées ...ns le ...ord ...Angleterre. — Edouard ...barque ...ns la ...rovince ...Yorck. *a* En ...iats. — Le Duc ...Clarence & ...Comte ...Warwick, &c. ...ment à la ...te de ...urs forces. — Le Duc ...Clarence fait ...oclamer Edouard IV ...ans ſon ...rmée, ...prend ...vec lui ...chemin ...Londres. En Avril.]

III. Edouard IV *rétabli.*

Ce fut le 11 d'Avril qu'*Edouard* entra dans Londres, environ un mois après être parti de la Veere. Dès qu'il fut maitre de cette Ville, il fit remettre à la Tour le malheureux *Henri VI*, que ſes prétendus Amis avoient abandonné, ſans que perſonne ſe fût mis en peine de le faire ſauver, pour lui conſerver du moins la liberté, ſi l'on ne pouvoit pas lui ſauver ſa Couronne.

Edouard avoit eu à peine le tems de ſe faire voir à Londres, qu'il ſe vit obligé d'en ſortir pour aller ſe remettre à la tête de ſon Armée. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de *Montaigu* s'étant enfin joints, avoient marché à grandes journées pour tâcher de ſauver Londres par le bruit de leur approche, & pour tâcher d'engager *Edouard* à une Bataille, avant que la Ville ſe déterminât à le recevoir. Leur coup étant manqué, ils perſiſterent dans le deſſein de donner Bataille, la victoire étant la ſeule reſſource qui leur reſtât. Les deux Armées ſe rencontrerent à Barnet, lieu éloigné d'environ dix milles de Londres. Ce fut là que le 14 d'Avril, jour de Pâques, ſe donna une ſanglante Bataille, dans laquelle *Edouard* fut victorieux. Le Comte de *Warwick* & le Marquis de *Montaigu* y perdirent la vie, en combattant courageuſement. On a donné au prémier le ſurnom de *Faiſeur de Rois*, pour avoir mis *Edouard IV* ſur le Trône, & y avoir rétabli *Henri VI*.

La Reine *Marguerite* é oit arrivée avec le Prince ſon Fils dans la Province de Dorſet, le jour avant la Bataille. Deux jours après, elle reçut la triſte nouvelle de la perte de la Bataille, & de la mort du Comte de *Warwick*. Ce revers l'étonna tellement, qu'elle ne vit point d'autre reſſource que de ſe retirer dans un Aſyle. Peu de jours après, elle y vit arriver le *Duc de Sommerſet*, & quelques autres Seigneurs échapés du Combat, qui lui redonnerent du courage. Ils lui perſuaderent, qu'ayant le Prince de *Galles* à leur tête, il leur ſeroit facile de raſſembler les débris de l'Armée du Comte de *Warwick*, & de la mettre en état de tenter encore une fois la fortune des Armes. Cette réſolution étant priſe, *Gaſpar Tudor*, Comte de *Pembroke*, fut envoyé dans le Païs de Galles pour y lever des Troupes, pendant que le *Duc de Sommerſet*, & les autres Seigneurs du même Parti, en faiſoient autant ailleurs.

[Marg.: Edouard établi, & Henri renis à la Tour. — Edouard ...a ſe remettre à ...a tête de ...on Armée. — Onzieme Bataille entre les Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, à Barnet. — La Reine & le Prince arrivent, & ſont joints par le Duc de Sommerſet, &c. — Qui lêve des Troupes.]

C'eſt une choſe étonnante, que la promtitude avec laquelle ils mirent une nouvelle Armée ſur pied. Mais comme *Edouard* étoit déja prêt, & qu'il ne donna pas à la Reine le tems de ſe fortifier davantage, elle prit la réſolution de ſe retirer dans le Païs de Galles, pour joindre à ſes Troupes celles que le Comte de *Pembroke* y préparoit. Son deſſein étoit de paſſer la Saverne à Gloceſter. Mais en ayant trouvé les portes fermées, & le tems étant trop court pour en faire le Siege, elle ſe vit contrainte de remonter juſqu'à *Tewksbury*, où *Edouard*, qui étoit à ſes trouſſes, l'atteignit avant qu'elle eût paſſé la Riviere. Ce fut en cet endroit, que le 9 de Mai, ſe donna la derniere Bataille, qui décida du ſort de la Maiſon de *Lancaſtre*. L'Armée de la Reine y fut miſe en déroute; & cette Princeſſe elle-même, le Prince de *Galles* ſon Fils, & le *Duc de Sommerſet*, eurent le malheur de tomber entre les mains du Roi victorieux. Le Duc eut d'abord la tête tranchée. Le Prince de *Galles* fut maſſacré de ſang-froid par les ordres d'*Edouard*, & la Reine conduite à la Tour de Londres. Pour *Henri VI*, il ne conſerva ſa vie que juſqu'au retour d'*Edouard*, qui le fit inhumainement aſſaſſiner dans ſa priſon (2).

[Marg.: Gloceſter ferme ſes portes à la Reine. — La derniere Bataille près de Tewksbury, &c. — Henri VI aſſaſſiné.]

Le Comte de *Pembroke*, qui n'avoit pu ſe trouver à la Bataille de *Tewksbury*, voyant tout ſon Parti ruiné, prit la réſolution de ſe retirer en France, avec le jeune Comte de *Richemont* ſon Neveu, ſeul reſte de tant de Princes de la Maiſon de *Lancaſtre*; qui avoient perdu la vie, ou dans les Batailles, ou ſur des Echaffauts, depuis le commencement de la querelle. Il étoit Fils de *Marguerite* de *Sommerſet*, & d'*Edmond Tudor*, Comte de *Richemont*, Frere ainé du Comte de *Pembroke*. Ces deux Comtes s'étant embarqués dans le Païs de Galles, furent pouſſés par le vent ſur les Côtes de Bretagne, & obligés de relâcher dans un Port de ce Païs-là, d'où ils furent menés au *Duc de Bretagne*, qui les arrêta dans ſes Etats, & leur aſſigna la Ville de Vannes pour leur demeure.

[Marg.: Le Comte de Pembroke paſſe en France avec le Comte ſon Neveu. — Ils ſont arrêtes par le Duc de Bretagne.]

* L'année ſuivante, *Edouard* envoya un Ambaſſadeur au Duc de *Bretagne*, pour le prier de lui livrer ces deux Seigneurs. Mais le Duc s'en étant civilement excuſé, ſe contenta de lui donner ſa parole, qu'il les feroit ſi bien garder, qu'ils ne ſeroient jamais en état de lui nuire. En cette conſidération, *Edouard* lui accorda une Penſion, pour le dédommager de la dépenſe qu'il faiſoit pour l'entretien des deux Priſonniers; ou plutôt, pour l'engager à les faire garder avec plus de ſoin.

[Marg.: * 1472. Edouard fait prier le Duc de lui livrer ces Seigneurs, & lui donne une penſion.]

Depuis ce tems-là, juſqu'au commencement de l'année 1475 où le XI Tome du Recueil finit, il n'y a rien de conſiderable par rapport aux Affaires domeſtiques. Parmi les Actes qui ont quelque relation à l'Abregé qu'on vient de voir, il y en a pluſieurs qui paroiſſent d'abord peu importans, mais qui ne laiſſent pas de ſervir à fixer les dates; ſur quoi on peut dire, qu'en général, les Hiſtoriens Anglois ſont peu exacts. On en peut voir un exemple, ſur cette prémiere partie du Regne d'*Edouard IV* dont je viens de parler; & en même tems, une preuve de l'utilité de ce Recueil, par rapport aux dates. Tous les Hiſtoriens Anglois ont mis dans l'année 1474, les évenemens qui doivent être placés en 1473; & ceux de l'année 1474, dans l'année 1475: en quoi ils ſe ſont trompés d'une année entiere. *Jean-François Biondi*, qui a écrit en Italien l'Hiſtoire des Guerres des deux Maiſons de Lancaſtre & d'Yorck, avoue que les François mettent dans l'année 1474, ce que les Anglois ne rapportent qu'à l'année 1475. Mais ſuppoſant, comme une choſe vraiſemblable, que les Anglois ont été mieux inſtruits, il a cru les devoir ſuivre; & par-là, il s'eſt engagé avec eux dans la même erreur, qui ſe découvre manifeſtement par le moyen de ce Recueil. Ainſi, quoique quelques-uns de ces Actes ſoient de peu de conſéquence pour la plupart des Lecteurs; ils ne laiſſent pas d'être utiles à quelques autres, & particulierement à ceux qui écrivent, ou qui voudront à l'avenir écrire l'Hiſtoire d'Angleterre, ou celle des Etats voiſins.

[Marg.: Erreurs des Hiſtoriens Anglois.]

Voici préſentement quelques-uns de ces Actes, qui ſerviront à donner une idée du reſte.

Année 1461.

Patente qui établit le Comte de *Warwick*, Grand-Senéchal d'Angleterre, dans le Procès qui doit être fait à *Henri VI*, nague-

[Marg.: Patente qui établit le Comte de Warwick, &c.]

cela par leurs Femmes, avec qui ce beau Prince de complexion amoureuſe avoit auparavant formé des intrigues. Car à l'égard de leur conſcience, dit le Docteur, certainement leur prémier Serment au Roi *Henri* auroit juſtifié le ſecond.

(2) Mr. *de Rapin*, dans ſon Hiſtoire, fait remarquer combien les Mariages avec des Princeſſes Françoiſes ont toujours eu de fatalité pour les Rois d'Angleterre. Il en cite les exemples d'*Edouard II*, de *Richard II*, de *Henri VI*, & de *Charles I*, les ſeuls Souverains d'Angleterre, qui ſe ſoient alliés dans la Famille Royale de France. Tous quatre éprouverent la même deſtinée, & trois d'entre eux par la faute de leurs Femmes.

Edouard IV.

gueres Roi de fait, & non de droit, & à quelques autres Rebelles. Du 3 de Décembre. Page 480.

Aucun Hiſtorien, que je ſache, n'a dit qu'*Edouard IV* fit faire le Procès à *Henri VI*, comme à un Rebelle, après la Bataille de Tawnton.

Année 1462.

Bref du Pape pour féliciter Edouard ſur ſon avenement à la Couronnement.

Bref du Pape *Pie II*, pour féliciter *Edouard* ſur ſon avenement à la Couronne. XI. Kal. April 1461. Pontific. IV.

Il y avoit déja un an qu'*Edouard* étoit ſur le Trône, lorſque le Pape lui adreſſa ce Bref de félicitation. Apparemment, il voulut attendre juſqu'à ce qu'il le vît bien affermi. On voit même dans ce Bref, qu'il ſe réſervoit un moyen pour ſe retracter, s'il étoit néceſſaire, en faiſant entendre qu'il ne reconnoiſſoit *Edouard* pour Roi, que ſur ſon propre Expoſé. Voici ſes termes. *Tua Celſitudo Nobis ſignificavit, te gubernationem poſſeſſionemque Regni Angliæ adeptum eſſe, ad cujus ſucceſſionem, per lineam rectam, te ſcribis deveniſſe, ut in notulâ tuæ Genealogiæ, quam ad Nos miſiſti, continetur. Congratulamur*, &c.

Réſervation mentale de ce Pontife.

Don à *Anne* Ducheſſe d'*Exeter*, Sœur du Roi, des biens du Duc ſon Epoux, dévolus au Roi par confiſcation. Du 22 de Juillet. Page 489.

Don à la Ducheſſe d'Exceter, des biens confiſqués de ſon Epoux.

Triſte état de ce Duc.

Si les biens du Duc d'*Exceter* avoient été donnés à tout autre qu'à ſa Femme, celui qui les auroit obtenus, en auroit peut-être fait quelque part au Duc, pour ſubſiſter. Mais il ne pouvoit rien attendre de la Ducheſſe, qui vivoit fort mal avec lui, parce qu'il ſuivoit le Parti de *Henri VI*. *Philippe de Comines* dit, qu'il avoit vu le Duc d'*Exeter* ſuivre (1), ſans bas, l'équipage du Duc de *Bourgogne*.

Année 1463.

Commiſſion pour lever des Troupes contre Henri VI.

Commiſſion au Comte de *Warwick* & au Lord *Montaigu*, pour lever des Troupes contre les Ennemis du Roi, tant de France, que d'ailleurs, qui ſe préparent à ſecourir *Henri VI*, nagueres Roi de fait, & non de droit. Du 2 de Juin. Page 501.

Ceci peut ſervir à fixer, à peu près, le tems de l'arrivée de la Reine *Marguerite* dans les Provinces du Nord, en 1463; & celui de ſa déroute.

Année 1464.

Ordre pour armer les Sujets depuis 16 juſqu'à 60 ans.

Ordre pour faire armer tous les Sujets, depuis 16 ans juſqu'à 60. Du 11 de Mai. Page 524.

Comme il ne paroît pas qu'il y eût alors aucune occaſion de faire un ſi grand armement, il y a quelque apparence que cet Ordre ne fut donné que pour trouver plus facilement *Henri VI*, qui étoit alors caché en Angleterre, & qui fut arrêté à peu près dans ce même tems.

Année 1465.

Reſtitution du Temporel, &c.

Reſtitution du Temporel de l'Archevêché d'*York* à *George Newil*, Evêque d'*Exceter*. Du 17 de Juin. Page 545.

Selon les apparences, cet Archevêché avoit été donné à *George Newil*, avant la décadence du Comte de *Warwick* ſon Frere.

Don fait ... pour avoir arrêté le Roi Henri VI.

Ordre de payer à *Jaques Harryngton*, un don à lui accordé par le Roi le 4 de Novembre 1461, pour avoir arrêté *Henri VI*. Du 29 de Juillet. Page 548.

Quand on compare ce don fait le 4 de Novembre 1461, avec l'Acte dont il a été fait mention ci-deſſus, du 3 de Décembre de la même année, par lequel le Comte de *Warwick* eſt nommé Grand-Sénéchal pour faire le procès à *Henri VI*, on ne peut gueres s'empêcher de juger que *Henri* fut arrêté ou pris à la Bataille de Tawnton, ou quelque tems après en 1461. Cependant, aucun Hiſtorien ne l'a dit; & s'il a été pris en ce tems-là, on ne ſait pas comment il s'eſt ſauvé. Tous les Hiſtoriens aſſurent qu'il fut arrêté, & mis à la Tour, en 1463.

Année 1466.

Commiſſion pour traiter du Mariage du Duc de Clarence, &c.

Commiſſion, pour traiter du Mariage du Duc de *Clarence*, avec *Marie* Fille du Comte de *Charolois*. Du 22 de Mars. Page 565.

Comme le projet de ce Mariage n'eut aucune ſuite, il y a quelque apparence que ce n'étoit que pour endormir le Duc de *Clarence*, qui ſe plaignoit que le Roi ſon Frere eût procuré le le plus riche Parti d'Angleterre à *Antoine Woodwille*, Frere de la Reine.

Pardon à Jean Maychell, pour avoir recelé Henri VI.

Pardon accordé à *Jean Maychell*, pour avoir pluſieurs fois recelé *Henri VI*. Du 20 de Novembre. 575.

Ceci ſe peut rapporter à l'année 1463, ou à l'année 1461, & peut-être à toutes les deux.

Année 1467.

Le Comte de Rivers fait Grand Connetable.

Patente qui confere la Charge de Grand-Connétable au Comte de *Rivers*, par la démiſſion volontaire de *Jean Typtoft*, Comte de *Worceſter*. Du 24 d'Août. Page 581.

Année 1468.

Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes pour la défenſe du Royaume. Du 3 de Juillet. Page 624.

Le Royaume étoit alors fort tranquille, & il n'y avoit aucun ſujet de craindre aucune invaſion. Mais c'étoit pour couvrir le ſecours qu'*Edouard* vouloit envoyer au Duc de *Bretagne*.

Année 1469.

Le Comte de Warwick établi Grand-Juſticier, &c.

Deux Patentes qui établiſſent le Comte de *Warwick* Grand-Juſticier du Païs de Galles, Sénéchal de Cardigan & de Carmarthen, & Gouverneur de Cardigan. Du 17 d'Août. Page 647.

C'eſt ſur ces deux Actes qu'eſt fondé ce qui a été dit dans l'Abregé, qu'*Edouard* ſe repentoit d'avoir trop maltraité le Comte de *Warwick*.

Autre Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes, à cauſe du danger d'une invaſion. Du 16 de Novembre. Page 650.

Inadvertence de Mr. Rymer.

Il y a ici une inadvertence de Mr. *Rymer*, qui a mis dans le Titre de l'Acte, que ces Troupes étoient deſtinées contre le Duc de *Clarence*. Non-ſeulement il n'eſt point parlé de ce Prince dans l'Acte même; mais même il eſt certain, qu'il ne s'étoit pas encore déclaré contre le Roi, comme l'Acte ſuivant le fait voir.

Année 1470.

Commiſſion au Duc de Clarence & au Comte de Warwick pour lever des Troupes.

Commiſſion au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, pour lever des Troupes contre les Rebelles. Du 7 de Mars. Page 652.

Ceci confirme ce que je viens de dire, que le Duc de *Clarence* ne s'étoit pas déclaré au mois de Novembre 1469; puiſqu'au mois de Mars 1470, le Roi lui adreſſoit une Commiſſion pour lever des Troupes.

Ordre de les arrêter.

Ordre aux Irlandois d'arrêter le Duc de *Clarence* & le Comte de *Warwick*, s'ils ſe retirent en Irlande. Du 23 de Mars. Page 654.

Ceci ſert à fixer le tems que ces deux Seigneurs ſe déclarerent Chefs des Mécontens, ſavoir, entre le 7 & le 23 de Mars 1470.

Pardon offert aux Rebelles.

Pouvoir au Comte de *Wilt*, de recevoir les Rebelles en grace, pourvu qu'ils ſe ſoumettent avant le 7 de Mai. Du 15 d'Avril. Page 657.

Le Duc De Glocester fait Gouverneur des Marches du Nord.

Patente qui établit le Duc de *Glocester*, Frere du Roi, Gouverneur des Marches du Nord. Du 26 d'Août. Page 658.

Ces deux Actes ſervent à fixer, à peu près, le tems de la priſon & de l'évaſion d'*Edouard*, dans l'intervalle entre ces deux Actes.

ACTES paſſés ſous HENRI VI.

Le prémier Acte de ce nouveau Regne eſt du 9 d'Octobre.

Ordre au Marquis de Montaigu de lever des Troupes.

Ordre au Marquis de *Montaigu*, de lever une Armée au-delà de la *Trente*. Du 21 de Décembre. Page 676.

Cet ordre fut donné ſur les prémiers avis, que le Comte de *Warwick* reçut de Hollande.

Année 1471.

Ordre pareil au Duc de Clarence, &c.

Commiſſion au Duc de *Clarence* & au Comte de *Pembroke*, pour lever une Armée dans le Païs de Galles, contre l'invaſion projettée d'*Edouard*. Du 30 de Janvier. Page 680.

Il paroît par-là, que le Comte de *Warwick* étoit informé des deſſeins d'*Edouard*, environ ſix ſemaines avant qu'il n'arrivât en Angleterre.

Commiſſion d'aller chercher la Reine de France.

Commiſſion au Grand-Prieur de *S. Jean*, pour aller chercher la Reine en France. Du 16 de Fevrier. Page 693.

Autre Ordre de lever des Troupes.

Ordre au Duc de *Clarence* & au Comte de *Warwick*, de lever des Troupes contre *Edouard*, rentré dans le Royaume. Du 26 de Mars. Page 706.

ACTES paſſés ſous EDOUARD IV *rétabli*.

Pardon accordé à l'Archevêque d'Yorck.

Pardon accordé à l'Archevêque d'*Yorck*. Du 19 d'Avril. Page 709.

Il paroît par ces deux Actes, qu'entre l'avis que le Comte de *Warwick* reçut de la deſcente d'*Edouard*, & le rétabliſſement de ce Prince, il ne ſe paſſa qu'environ trois ſemaines.

Proclamation d'Edouard contre les Rebelles.

Proclamation du Roi touchant ſes droits ſur la Couronne, & pour déclarer Rebelles pluſieurs Perſonnes. Du 27 d'Avril. Page 709.

Cette Proclamation fut publiée dans l'intervalle entre la Bataille de Barnet & celle de Tewksbury. *Edouard* appuye ſes droits ſur divers Actes de Parlement, confirmés par ſa victoire. Les Rebelles nommés dans la Proclamation ſont, la Reine *Margue-*

(1) Voyez cela plus au long dans une Note ci-deſſus.

Edou-ard IV.

gueriſte, le Prince *Edouard* ſon Fils, *Edmond* Duc de *Sommerſet*, le Duc d'*Exeter*, les Comtes d'*Oxford* & de *Devonshire*, & quatorze autres.

Ordre de ayer cer-ains fraix our la ſpulture e Henri I.

Ordre de payer à *** certains fraix, faits pour la ſepulture de *Henri VI*. Du 24 de Juin. Page 712.

Ceci ſert à fixer, à peu près, le tems de la mort de *Henri VI*.

Autre Ordre, &c.

Autre ſemblable, touchant l'entretien de la Reine *Marguerite*, & du Duc d'*Exeter*, priſonniers à la Tour. Du 24 de Juin. Page 713.

Erreur es Hiſ-oriens ouchant e Duc 'Exe-r.

Les Hiſtoriens diſent, que le Duc d'*Exeter* ayant été bleſſé & laiſſé pour mort à la Bataille de Barnet, ſe traina dans une maiſon voiſine, d'où il alla ſe refugier dans l'Aſyle de Weſtminſter. Mais on voit ici qu'il étoit à la Tour, & non à Weſtminſter, environ deux mois après la Bataille de Barnet.

Serment es rands de econnoi-e le Fils 'Edou-rd pour oi a-rès la ort de on Pere.

Serment des Grands, par lequel ils s'engagent à reconnoitre pour Roi, *Edouard* Prince de Galles, Fils d'*Edouard IV*, après la mort du Roi ſon Pere. Du 3 de Juillet. Page 714.

rivileges ccordes, c.

Deux Lettres-Patentes d'*Edouard IV*, qui exemptent les habitans de *Middelburgh* & de *la Veere* de tout Péage en Angleterre. Du 9 de Novembre & du 22 de Décembre. Pages 729 & 730.

Année 1472.

ommiſ-on pour aiter a-ec le Duc e Breta-ne.

Commiſſion pour traiter avec le Duc de *Bretagne*. Du 23 de Juin. Page 760.

C'étoit au ſujet des Comtes de *Pembroke* & de *Richemont*.

Patentes faveur u Sei-neur de ruthuſe.

Lettres-Patentes en faveur de *Louis de Bruges*, Seigneur de *Grutbuſe*. Du 23 de Novembre. Page 765.

C'étoit ce Seigneur, qui avoit reçu *Edouard* à Alcmaar. Le Roi déclare, que l'ayant créé Comte de *Winchester* par d'autres, il lui accorde par celles-ci le privilege de porter les Armes d'Angleterre, avec certaines diſtinctions, mentionnées dans l'Acte.

Tout le reſte des Actes de ce XI Tome ne regardent que les Affaires étrangeres.

Avant que de quitter les Affaires domeſtiques, je rapporterai encore deux Actes qui ſe trouvent parmi ceux des années 1461 & 1462.

Bulle du ape par quelle il onne la harge e Notai-e Apoſ-lique à Valter edlow. Forme e ſon erment.

Le prémier eſt une Bulle de *Pie II*, par laquelle il confere la Charge de Notaire Apoſtolique à *Walter Bedlow*, à condition qu'il prêtera un Serment, dont le modele eſt inſeré dans la Bulle. Voici la forme du Serment.

Ego Walterus Bedlow, *non conjugatus, nec in ſacris Ordinibus conſtitutus*, Lincolnienſis *Diœceſis, ab hac horâ in antea, fidelis ero Beato Petro, & Sanctæ Romanæ Eccleſiæ, ac Domino meo Pio Papæ II, & ſucceſſoribus ſuis, canonicè intrantibus. Non ero in conſilio, conſenſu, facto, vel auxilio, ut vitam perdant, aut membrum, vel capiantur malâ captione.*

Conſilium quod mihi per ſe, vel litteras, aut Nuncium manifeſtabunt, ad eorum damnum ſcienter nemini pandam: ſi verò ad meam notitiam aliquid devenire contingat, quod in periculum Romani Pontificis, aut Eccleſiæ Romanæ vergeret, ſeu grave damnum, illud pro poſſe impediam; & ſi hoc impedire non poſſem, procurabo bonâ fide id ad notitiam Domini perferri.

Papatum Romanum & Regalia Sancti Petri, ac jura ipſius Eccleſiæ [ſpecialiter, ſi qua eadem Eccleſia in Civitate vel Terrâ de qua ſum oriundus, habeat] adjutor ero eis ad defendendum & retinendum, ſeu recuperandum, contra omnes homines.

Tabellionatus officium fideliter exercebo, &c. Sic me Deus adjuvet, & hæc Sancta Dei Evangelia. Page 482.

Remar-ue de Henri VIII ſur eux de es Sujets ui prê-oient erment u Pape.

On ne voit rien d'excepté dans ce Serment, ni les Affaires de l'Etat, ni celles du Roi, ni la Perſonne du Roi même. *Henri VIII* avoit bien raiſon de dire, que ceux de ſes Sujets qui avoient prêté ſerment au Pape, n'étoient que des demi-Sujets.

Chartre ccordée u Cler-é par Edouard.

L'autre Acte, dont je veux parler, eſt une Chartre d'*Edouard IV* accordée au Clergé d'Angleterre, le 2 de Novembre 1462. Page 493.

Le Roi expoſe d'abord, que la cauſe des calamités dont l'Angleterre a été ſi longtems affligée, eſt, que le Clergé n'a pas joui de ſes Privileges. C'eſt pourquoi il accorde qu'à l'avenir, aucun Officier ou Magiſtrat Royal ne ſe mêlera des Affaires criminelles qui regardent le Clergé. Que tout Procès, fait par les Juges Royaux contre qui que ce ſoit du Corps du Clergé, ſera regardé comme nul, & qu'en ce cas-là les Inhibitions de la Chancellerie ſeront ſans effet, nonobſtant le *Statut* de *Præmunire* fait dans la 16e année de *Richard II*.

C'eſt ainſi que les Rois d'Angleterre, pour leurs intérêts particuliers & de très peu de tems, rendoient inutiles les ſages précautions, que les Parlemens prenoient pour empêcher l'accroiſſement exceſſif de la puiſſance du Clergé. Ce n'eſt pas ici le ſeul Acte, où l'on trouve cette Clauſe, *Nonobſtant le Statut de Præmunire*. Ce Recueil eſt plein d'Actes ſemblables.

IV. *AFFAIRES* d'EDOUARD IV *avec l'ECOSSE*.

Le Prince e Galles marié a-ec une Sœur du Roi d'E-coſſe.

Jaques III Roi d'Ecoſſe, étant fort jeune lorſqu'*Edouard* monta ſur le Trône d'Angleterre, les Régens d'Ecoſſe donnerent un aſyle à la Reine *Marguerite*, après la Bataille de Tawnton. Enſuite ils conclurent le Mariage d'une Sœur de leur Roi, avec le Prince de *Galles*, Fils de *Henri VI*. D'un autre côté, la Reine leur livra la Ville de Barwick. Mais enfin, les Régens voyant *Edouard* bien établi ſur le Trône, abandonnerent *Henri VI*, & firent avec *Edouard IV* une Trève, qui fut prolongée à diverſes repriſes, & enfin portée juſqu'à l'année 1519.

La Ville de Bar-wick li-vrée aux Ecoſſois. Leur Trève a-vec Edou-ard IV.

Dans l'intervalle qu'il y eut entre la Bataille de Tawnton & la prémiere de ces Trèves, *Edouard* voyant que les Ecoſſois ſe déclaroient ouvertement contre lui, & qu'ils refuſoient une Trève qu'il leur avoit fait offrir, ou plutôt demander, tâcha de leur ſuſciter des affaires domeſtiques, qui les empêchaſſent de ſecourir *Henri VI*. Il ſe ſervit pour cela du miniſtere du Comte de *Douglas*, qui ayant été banni d'Ecoſſe, s'étoit refugié en Angleterre. *Douglas* engagea dans les intérêts d'*Edouard* le Comte de *Roſs* & ſa famille, qui promit de le ſervir contre le Roi d'Ecoſſe ſon Souverain. C'eſt-là le ſujet d'un aſſez grand nombre d'Actes, qui ſe trouvent dans cette partie du Recueil. Il n'y a point d'Hiſtorien, que je connoiſſe, qui ait fait mention de ces Négociations ſecretes entre *Edourd IV* & le Comte de *Roſs*, qui au fond ſont peu importantes, parce qu'elles n'aboutirent à rien, que peut-être, à faire obtenir à *Edouard* la Trève qu'il ſouhaitoit. *Buchanan* a bien dit quelque choſe de ce Comte de *Roſs*, dans le Regne de *Jaques II*; mais apparemment, il a ignoré les engagemens que ce Seigneur avoit pris avec *Edouard*, au commencement du Regne de *Jaques III*.

Le Comte de Douglas employé pour en-gager le Comte de Roſs dans les inte-rêts d'E-douard IV.

En 1474, *Edouard* conclut le Mariage de *Cecile*, ſa ſeconde Fille, avec *Jaques* Prince d'*Ecoſſe*, Fils de *Jaques III*; & paya la Dot par avance, quoique la conſommation de ce Mariage fût encore fort éloignée, à cauſe de la jeuneſſe des deux Parties. Cela cauſa entre les deux Royaumes une Guerre, dont il ſera parlé dans l'Extrait du Tome ſuivant.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Année 1461.

Pouvoir pour trai-ter avec le Comte de Roſs.

Pouvoir à *Jaques* Comte de *Douglas*, de traiter au nom du Roi, avec *Jean* Comte de *Roſs*, & avec *Donald Ballagh*. Du 22 de Juin. Page 474.

Trève a-vec l'E-coſſe.

Pouvoir au Comte de *Warwick* pour conclure une Trève avec l'Ecoſſe. Du 2 d'Août. Page 475.

On peut remarquer ici, que pendant qu'*Edouard* engageoit les Comtes de *Douglas* & de *Roſs* à prendre les armes contre le Roi d'Ecoſſe, il faiſoit négocier une Trève avec le même Roi. Ce Recueil eſt plein de pareils exemples, qui marquent la défiance dans laquelle les Rois d'Angleterre étoient par rapport à l'Ecoſſe.

Année 1462.

Traité entre E-douard & les Sei-gneurs des Iles.

Traité entre le Roi *Edouard*, & *Jean de l'Ile*, Comte de *Roſs*, *Donald Ballagh*, & *Jean des Iles*, Fils de *Donald*. A Londres le 13 de Fevrier, ratifié le 17 de Mars. Page 484.

Ce Traité portoit, qu'*Edouard* entreprendroit la conquête de l'Ecoſſe; que le Comte de *Roſs* l'aſſiſteroit; & que pour cela, le Roi lui accordoit une Penſion de 100 livres ſterling, à *Donald* ſon Frere une de 40 livres, & à *Jean* ſon Fils une de 10 livres; & que ces Penſions ſeroient doublées en tems de Guerre.

Ordre de payer la penſion du Com-te de Douglas.

Ordre de payer au Comte de *Douglas* les arrérages d'une Penſion de 500 liv. ſterling, depuis la Fête de S. Michel 1461; laquelle Penſion lui avoit été aſſignée par une Patente du 14 de Fevrier 1462. Du 18 de Fevrier. Page 487.

Engagement d'*Edouard*, qu'en cas que le Comte de *Douglas* porte la Guerre en Ecoſſe, tous les Ecoſſois qui prendront ſon parti, ſeront cenſés compris dans le Traité fait avec lui. Du 19 d'Octobre. Page 492.

Année 1463.

Commiſſion pour recevoir le ſerment du Comte de *Roſs*. Du 20 de Mars. Page 499.

Trève entre l'Angle-terre & l'Ecoſſe.

Traité de Trève, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, depuis le 1 de Fevrier 1464, juſqu'au 1 d'Octobre de la même année. Du 9 de Décembre. Page 502.

On voit dans ce Traité, qu'il y avoit des Conventions ſecretes entre *Edouard* & les Régens d'Ecoſſe; ſelon les apparences, elles regardoient *Henri VI*, la Reine *Marguerite* & le Prince de *Galles*. Cela fut cauſe que *Marguerite* quitta l'Ecoſſe pour ſe retirer en France, & que *Henri* alla ſe cacher en Angleterre, où il fut arrêté.

Année 1464.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, pour quinze ans, à commencer le 1 d'Octobre. Page 525.

Année 1465.

Autre Trève.

Traité conclu à *Newcaſtle*, par lequel la Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe eſt prolongée juſqu'au 31 d'Octobre 1519. Du 12 de Décembre. Page 557.

Edouard IV. Violation de la Trêve. Traité d'Alnewick.

Depuis ce tems-là, juſqu'au rétabliſſement de Henri VI en 1470, il n'y eut point d'affaires entre les deux Royaumes. Mais pendant l'Adminiſtration du Comte de *Warwick*, la Trêve fut violée en pluſieurs manieres. Après le rétabliſſement d'*Edouard*, il y eut diverſes Négociations ſur ce ſujet; & enfin, par un Traité conclu à Alnewick le 28 de Septembre 1473, on convint d'un certain Réglement, en attendant le renouvellement de la Trêve. Page 788.

Année 1474.

Commiſſion pour traiter du Mariage, &c.

Commiſſion pour traiter du Mariage de *Cécile* ſeconde Fille d'*Edouard*, avec *Jaques* Fils du Roi d'Ecoſſe. Du 29 de Juillet. Page 814.

Inſtrument ſur les Fiançailles par Procureurs.

Inſtrument public ſur les Fiançailles par Procureurs, du Prince *Jaques* & de la Princeſſe *Cécile*. Du 26 d'Octobre. Page 817.

Trêve de Newcaſtle confirmée.

Traité qui confirme la Trêve de *Newcaſtle*, juſqu'en 1519. Du 3 de Novembre. Page 824.

Douaire de la Princeſſe Cecile.

Conventions touchant le Douaire de la Princeſſe *Cécile*. Du 3 de Décembre. Page 836.

Anné 1475.

Premier payement de ce Douaire.

Quittance du Roi d'Ecoſſe, de 2000 Marcs reçus pour le prémier payement de la Dot de la Princeſſe *Cécile*. Du 3 de Fevrier. Page 850.

Quittance d'argent promis.

Autre Quittance de 500 Marcs, promis de bouche ſeulement. Du 3 de Février. Ibid.

V. *AFFAIRES d'*EDOUARD IV *avec la* FRANCE.

Les deux grands projets de Louis XI.

Louis XI n'étoit que depuis peu de mois ſur le Trône de France, lorſqu'*Edourd IV* monta ſur celui d'Angleterre. Ceux qui connoiſſent un peu l'Hiſtoire de France, ſavent que *Louis* avoit en tête deux grands Projets, qui l'occuperent pendant preſque tout ſon Regne. Le prémier étoit d'obliger le Duc de *Bretagne* à lui faire un Hommage-lige, & à ne dépendre que de lui. Peut-être même n'étoit-ce qu'un prétexte, pour avoir occaſion de le dépouiller de ſon Duché. Le ſecond Projet étoit d'abaiſſer la trop grande puiſſance du Duc de *Bourgogne*, qui étoit toujours redoutable à la France, quoiqu'il eût contribué à ſon ſalut en ſe déclarant pour elle, dans un tems où il n'auroit tenu qu'à lui de l'accabler. *Louis* voulut commencer par le Duc de *Bretagne*, & par-là, il s'attira en 1465 la *Guerre du Bien-public*, aſſez connue dans l'Hiſtoire (1), & qui fut ſuivie de pluſieurs autres. Le Comte de *Charolois* Fils du Duc de *Bourgogne*, comprenant que la ruïne du Duc de *Bretagne* ſeroit bientôt ſuivie de celle de ſa propre Maiſon, crut que l'intérêt du Duc ſon Pere, & le ſien propre, demandoient qu'ils ſoutinſſent le Duc *de Bretagne* de tout leur pouvoir. Cela fit naitre entre lui & le Roi de France une haine perſonnelle, qui les engagea l'un & l'autre à ne rien épargner pour ſe traverſer reciproquement, tant pendant la vie du Duc *Philippe*, qu'après que le Comte ſon Fils lui eut ſuccedé.

La Guerre du Bien-public. Louis XI forme le deſſein de ruiner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, ſe trouvant ainſi unis par un intérêt commun, ſe ſervirent principalement de deux moyens, pour s'oppoſer aux deſſeins de *Louis XI*. Le prémier fut, de lui débaucher le Duc de *Berry* ſon Frere, & de ſe ſervir de ce Prince pour lui ſuſciter des embaras. Le ſecond fut, de tâcher de mettre *Edouard IV* dans leurs intérêts. Comme le prémier de ces deux moyens appartient uniquement à l'Hiſtoire de France, il n'eſt pas néceſſaire d'en parler ici. Pour ce qui regarde le ſecond, il faut remarquer, que lorſqu'*Edouard* monta ſur le Trône, l'Angleterre étoit actuellement en Guerre avec la France & avec la Bretagne, puiſqu'il n'y avoit eu ni Traité de Paix, ni Traité de Trêve, entre ces Puiſſances, depuis les heureux ſuccès que *Charles VII* avoit eus contre les Anglois. Cependant, quoiqu'elles fuſſent en droit d'exercer des hoſtilités, il y avoit entre elles une eſpece de ſuſpenſion d'armes tacite, qui faiſoit le même effet qu'une Trêve. *Louis XI* & le Duc de Bretagne n'avoient aucune envie de reprendre les armes contre l'Angleterre; & ce n'étoit pas l'intérêt d'*Edouard*, de faire la Guerre au commencement d'un Regne auſſi troublé que le ſien le fut. Quant au Duc de *Bourgogne*, la Trêve qu'il avoit faite avec les Anglois, ſubſiſtoit encore.

Le Roi de France & les deux Ducs recherchent l'amitié d'Edouard IV.

Dans le deſſein que *Louis XI* avoit d'accabler les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, il n'eſt pas étrange qu'il tâchât de mettre le Roi d'Angleterre dans ſes intérêts; ou du moins, de l'empêcher par une Trêve, ou par quelque autre moyen, de donner du ſecours à ceux qu'il vouloit opprimer. Il eſt encore moins ſurprenant, que ces deux Princes rechercha ſſent l'amitié & la protection d'*Edouard*. Ce Monarque écoutoit également les deux Partis, & les entretenoit d'eſperances, étant toujours prêt à faire des Trêves avec l'un & avec l'autre, ſans vouloir pourtant ſe déclarer pour aucun des deux. Il continua ce manege juſqu'à la mort de *Philippe Duc de Bourgogne*, qui arriva en 1467.

Le Duc de Bourgogne épouſe la Sœur d'Edouard.

Après la mort de ce Prince, *Charles* ſon Fils & ſon ſucceſſeur, voulant, à quelque prix que ce fût, gagner l'amitié d'*Edouard*, conclut enfin & conſomma ſon Mariage avec *Marguerite* d'*Yorck* ſa Sœur, dont la Négociation avoit été commencée avant la mort de *Philippe*. Depuis ce tems-là *Edouard* pancha manifeſtement du côté des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, & s'engagea même à donner du ſecours au dernier, qui ſe trouvoit fort preſſé par le Roi de France. Mais cet engagement devint inutile, par la Paix qui ſe conclut entre *Louis* & le Duc.

Edouard ſe declare ouvertement en faveur des deux Ducs.

Cette démarche d'*Edouard*, & ſon étroite liaiſon avec le Duc de *Bourgogne*, firent comprendre à *Louis XI*, qu'il auroit trop de peine à réuſſir dans ſes deſſeins, pendant qu'*Edouard* ſeroit ſur le Trône d'Angleterre. Ce fut ce qui le porta, ſans doute, à procurer la réconciliation du Comte de *Warwick* avec la Reine *Marguerite*, & à leur donner du ſecours pour établir *Henri VI*.

Louis XI favoriſe le retabliſſement de Henri VI. Trêve entre la France & l'Angleterre.

Cette entrepriſe ayant réuſſi ſelon ſes ſouhaits, & *Henri VI* étant remonté ſur le Trône, *Louis* ſouhaita de faire la Paix, & une étroite Alliance avec l'Angleterre. Mais la Paix étoit trop difficile à faire, à cauſe des prétentions du Roi d'Angleterre ſur la Couronne de France. On prit donc le parti de faire une longue Trêve, qui devoit produire le même effet que la Paix. *Louis* ne doutoit pas qu'il ne fût en état d'exécuter ſes deſſeins contre les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, dès que l'Angleterre le laiſſeroit agir ſans le troubler.

Les meſures de Louis rompues par le retabliſſement d'Edouard.

Mais le rétabliſſement d'*Edouard* rompit ſes meſures. Alors il ſe vit obligé de recommencer à cajoler *Edouard*, pour l'empêcher de prendre le parti de ſes Ennemis. *Edouard* parut d'abord aſſez facile à ſe laiſſer amuſer: mais ce n'étoit que pour attendre une occaſion de ſe venger.

Le Duc de Bourgogne aſſiege Nuits.

Cette occaſion ſe préſenta en 1474. Le Duc de *Bourgogne* s'étant engagé à porter la Guerre en Allemagne, ſous prétexte d'un différend qu'il y avoit touchant l'Archevêché de Cologne, alla faire le Siege de Nuits, & demeura dix mois devant cette Place. Pendant ce Siege, *Louis XI*, qui avoit intérêt de s'oppoſer à ſon agrandiſſement, lui ſuſcita tant d'Ennemis, que pour ſe venger, le Duc fit propoſer à *Edouard* d'entreprendre la conquête de la France, lui promettant de l'aſſiſter de toutes ſes forces. *Edouard* entra dans ce projet, & fit divers Traités avec le Duc, par rapport à la Guerre qu'ils devoient entreprendre conjointement. C'eſt par-là que finit ce XI Tome. On verra dans l'Extrait du Tome ſuivant, le ſuccès de cette entrepriſe.

Il s'engage avec Edouard à entreprendre la conquête de la France.

C'eſt-là la matiere des Actes qui regardent la France, dans leſquels on verra en abregé, ce qui vient d'être dit avec un peu plus d'étendue.

Année 1461.

Commiſſion pour reparer, &c.

Commiſſion d'*Edouard*, pour faire réparer les attentats commis contre la Trêve avec le Duc de *Bourgogne*. Du 12 de Septembre. Page 478.

Année 1462.

Autre Trêve.

Plein-pouvoir à *** pour conclure une Trêve avec le Duc de *Bourgogne*. Du 24 d'Octobre. Page 493.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Prolongation du Traité de Commerce avec les Païs-Bas, juſqu'au 1 d'Octobre 1463, en attendant le Congrès qui doit ſe tenir ſur ce ſujet. Du 18 de Décembre. Page 497.

Commerce entre l'Angleterre & ces Païs.

Il faut remarquer, que l'Angleterre & les Païs-Bas ne pouvant gueres ſe paſſer de commercer enſemble, ſans un préjudice notable des Sujets de l'un & de l'autre côté; les affaires qui regardoient le Commerce étoient toujours traitées à part, quelques différends qu'il y eût d'ailleurs entre les deux Païs; & ſouvent même on faiſoit des *Trêves marchandes*, & des Traités de Commerce, dans les tems de la Guerre la plus vive. Cette maxime étoit infiniment meilleure, que celle que l'on a ſuivie depuis, de faire la Guerre aux Marchands; ce qui les ruïne, ſans que les Etats intereſſés ceſſent pour cela de faire la Guerre: comme on l'a vu dans celle qui finit l'an 1712 par le Traité d'Utrecht.

Année 1463.

Congrès de S. Omer.

Commiſſion à des Ambaſſadeurs, nommés pour une Diete ou Congrès, qui doit ſe tenir à *S. Omer*, entre *Louis XI*, *Edouard IV*, & le Duc de *Bourgogne*. Du 4 de Juillet. Page 504.

Louis projette un Traité d'Alliance.

Louis XI ayant deſſein de faire la Guerre au Duc de *Bretagne*, avoit formé le projet de conclure un Traité d'Alliance, entre lui, *Edouard*, & le Duc de *Bourgogne*, afin de les empêcher de donner du ſecours au Prince qu'il vouloit attaquer. C'eſt à cela que ce Congrès étoit deſtiné.

Trêve avec la France.

Proclamation, pour notifier une Trêve conclue avec la France, juſqu'au 1 d'Octobre 1464. Du 7 d'Octobre. Page 508.

Sauf-conduit pour *Jean* Seigneur de *Lanoy*, Envoyé de France. A la requiſition du Duc de *Bourgogne*. Du 10 de Décembre. Page 511.

C'étoit

(1) Voyez *Philippe de Comines*.

EDOUARD IV.

C'étoit pour porter *Edoaard* à l'Alliance dont il a été parlé ci-deſſus, que *Lanoy* étoit envoyé en Angleterre.

Année 1464.

Pouvoir au Comte de Warwick pour conclure un Traité.

Pouvoir au Comte de *Warwick*, pour conclure un Traité d'Alliance & de Fraternité entre *Louis XI*, *Edouard IV*, & le Duc de *Bourgogne*. Du 12 d'Avril. Page 518.

Congrès de S. Omer, rompu.

Prolongation du terme fixé pour le Congrès de *S. Omer*, qui devoit ſe tenir le 21 d'Avril, differé juſqu'au 1 de Juillet. Page 520.

Louis XI ayant découvert trop tôt ſes deſſeins contre le Duc de *Bretagne*, en faiſant filer une Armée dans l'Anjou; & ayant voulu faire enlever le Comte de *Charolois* à La Haye, par le Bâtard de *Rubempré*; *Edouard* connut que le but de *Louis XI* n'étoit que de l'empêcher de ſecourir le Duc de *Bretagne*: & ce fut pour cela que le Congrès de *S. Omer* fut differé, & enfin rompu, le Duc de *Bourgogne* ne jugeant pas à propos de laiſſer opprimer le Duc de *Bretagne*.

Pouvoirs pour traiter avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne.

Pouvoir au Comte de *Worceſter*, pour traiter avec le Duc de *Bretagne*. Du 12 d'Août. Page 531.

Autre ſemblable à *Guillaume Hatcliff*. Du 11 de Septembre. Page 532.

Autre pour négocier une Trève avec le Duc de *Bourgogne*. Du 20 d'Octobre. Page 536.

Trève avec le Duc de Bretagne.

Trève d'un an concluë avec le Duc de *Bretagne*, depuis le 1 d'Octobre. Du 1 de Novembre. Page 536.

Comme c'étoit dans cette année 1464, que *Louis XI* preſſoit le Duc de *Bretagne*, c'étoit auſſi en ce tems-là, que ce Duc & le Duc de *Bourgogne* tâchoient de mettre *Edouard* dans leurs intérêts.

Année 1465.

Le Duc de *Bretagne* ſe ſervit d'un délai, qu'il avoit obtenu de *Louis XI*, pour lui débaucher le Duc de *Berry* ſon Frere, & pour lui ſuſciter la *Guerre du Bien-public*, qui éclata en 1465. Pendant cette année, le Duc de *Bretagne*, le Duc de *Bourgogne* & le Comte de *Charolois*, firent tous leurs efforts pour attirer *Edouard* dans leur Ligue; & d'un autre côté, *Louis XI* fit tout ce qu'il put pour l'empêcher. C'eſt ce qu'on voit manifeſtement dans les Actes de cette même année, où l'on trouve divers Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs de ces trois Princes, & diverſes Commiſſions pour traiter avec eux. Mais il ne ſe conclut rien, parce qu'*Edouard* n'avoit pas deſſein de s'engager dans aucune Guerre. C'étoit aſſez pour lui, que ces trois Princes ſe miſſent eux-mêmes hors d'état de donner du ſecours à la Reine *Marguerite*.

Année 1466.

Mariage de la Sœur du Roi avec le Comte de Charolois.

Commiſſion au Comte de *Warwick*, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Sœur du Roi, avec le Comte de *Charolois*. Du 22 de Mars. Page 564.

Traité avec la France.

Autre pour traiter avec la France, de la Paix, de la Trève, & de tous les differends entre les deux Rois. Du 22 de Mars. Page 565.

Avec le Duc de Bourgogne.

Pouvoir à *** pour conclure avec le Duc de *Bourgogne*. Du 22 de Mars. Page 566.

Avec la Bretagne.

Traité de Trève avec la *Bretagne*, pour un an, à commencer le 10 de Juillet. Du 30 d'Avril. 567.

Avec la France.

Ratification d'un Traité de Trève conclu avec la France depuis le 15 de Juin, juſqu'au 1 de Mars 1467. Du 7 de Juin. Page 568.

Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs de Bourgogne & de Bretagne.

Sauf-conduit pour *Louis de Bruges* Seigneur de *Gruthuſe*, Ambaſſadeur du Duc de *Bourgogne*. Du 30 d'Octobre. Page 574.

Autre pour des Ambaſſadeurs de *Bretagne*. Du 18 de Novembre. Page 575.

On voit dans tous ces Actes de l'année 1466, qu'*Edouard* négocioit en même tems avec les deux Partis; mais qu'il ne s'engageoit qu'à de courtes Trèves, afin de ſe conſerver la liberté de prendre le parti qu'il trouveroit le plus avantageux. Ce ne fut que dans l'année ſuivante, qu'il commença manifeſtement à pancher du côté des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*.

Année 1467.

Traité avec le Duc de Bourgogne.

Commiſſion pour traiter avec le Duc de *Bourgogne*, d'une Confédération. Du 1 de Janvier. Page 576.

Cette Confédération fut concluë; mais le Duc de *Bourgogne* mourut avant que de l'avoir ratifiée.

Sauf-conduit pour les Ambaſſadeurs de France.

Sauf-conduit pour le Bâtard de *Bourbon* Comte de *Rouſſillon*, Ambaſſadeur de France, & autres. Du 12 de Fevrier. Page 577.

Commiſſion pour traiter avec eux.

Commiſſion pour traiter avec l'Ambaſſadeur de France. Du 6 de Mai. Page 578.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de *Narbonne*, Ambaſſadeur de France. Du 25 de Juin. Page 580.

Ratification du Traité de Confédération, par *Charles* Duc de *Bourgogne*. Du 15 de Juillet. Page 580.

Charles ratifia ce Traité, le propre jour de la mort du Duc *Philippe* ſon Pere.

Mariage de la Sœur du Roi avec le Duc de Bourgogne.

Commiſſion pour conclure le Mariage de *Marguerite* Sœur du Roi, avec *Charles* Duc de *Bourgogne*. Du 20 de Septembre. Page 583.

Commerce avec les Païs-Bas.

Ratification d'un Traité de Commerce pour trente ans, entre l'Angleterre & les Païs-Bas. 591.

Année 1468.

Traité du Duc de Bretagne avec Edouard.

Lettres-Patentes du Duc de *Bretagne*, contenant Alliance, Amitié, & Confédération avec *Edouard IV*. Du 1 de Février. Page 603.

Autres ſemblables d'*Edouard*. Du 22 de Mars. Page 615.

Trève avec la Bretagne.

Prolongation de la Trève avec la Bretagne, juſqu'au 10 de Juillet. Du 10 de Février. Page 603.

Traité de Commerce.

Traité de Commerce avec la Bretagne, pour 30 ans. Du 2 Juillet. Page 618.

Confédération.

Traité d'Alliance, d'Amitié, & de Confédération, entre *Edouard* & le Duc de *Bretagne*. Du 8 de Juillet. Page 624.

Traité avec la France.

Commiſſion pour traiter avec *Louis XI*, de la Paix ou de la Trève. Du 1 d'Août. Page 625.

Avec le Duc de Bretagne.

Traité par lequel *Edouard* s'engage à envoyer un ſecours de 3000 hommes au Duc de *Bretagne*. Du 3 d'Août. Page 625.

Chef du ſecours.

Patente qui établit *Antoine Woodwille* Frere de la Reine, pour commander ces 3000 hommes. Du 7 d'Octobre. Page 630.

Année 1469.

Sauf-conduit pour le Duc de Berry.

Sauf-conduit pour *Charles* Duc de *Berry*. Bon pour neuf mois. Du 6 de Mai. Page 644.

C'étoit dans le tems que *Louis XI* négocioit avec le Duc de *Berry* ſon Frere, pour le faire conſentir à accepter le Duché de Guyenne, en échange de celui de Normandie, qui lui avoit été adjugé par le Traité de Conflans, qui termina la *Guerre du Bien-public*. Selon les apparences, le Duc de *Bourgogne* avoit projetté de faire évader le Duc de *Berry*, pour rompre les meſures de *Louis XI*.

Et pour les Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne.

Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs du Duc de *Bourgogne*. Du 18 de Septembre. Page 648.

Année 1470.

Certificat du Duc de *Bourgogne*, qu'il a reçu l'Ordre de la Jarretiere le 4 de Fevrier. Page 651.

Sous HENRI VI *rétabli*.

Traités de Louis avec Henri VI.

Pouvoir de *Louis XI* à ſes Ambaſſadeurs, pour conclure un Traité d'Alliance avec *Henri VI*. Du 13 de Novembre. Page 667.

Année 1471.

Traité de Trève entre la France & l'Angleterre, dans lequel il eſt ſtipulé quelle durera juſqu'au dédit de l'une des Parties, mais qu'elle ne pourra être plus courte que de dix ans, & que celui des deux Rois qui voudra la faire finir, ſera tenu d'en avertir l'autre cinq ans à l'avance. A Londres. Du 16 de Fevrier. Page 683.

Sous EDOUARD IV *rétabli*.

Et avec Edouard IV.

Trève concluë avec *Louis XI*, juſqu'au 1 de Mai 1472. Du 5 Septembre. Page 722.

Renouvellement des Traités de Trève & de Commerce entre l'Angleterre & la Bretagne, interrompus pendant l'uſurpation du Comte de *Warwick*. Du 30 de Septembre. Page 722.

Année 1472.

Et avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne.

Dans cette année, on trouve divers Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, & des Commiſſions pour traiter avec eux. Dans la ſuivante 1473, il n'y a rien qui regarde ces affaires.

Année 1474.

Montre des Troupes qui devoient aller au ſecours.

Deux Ordres pour paſſer en montre des Troupes qui doivent aller au ſecours des Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*. Du 30 de Mars. Page 791.

Traité entre Edouard & le Duc de Bourgogne.

Engagement mutuel d'*Edouard IV* & du Duc de *Bourgogne*, pour une Amitié réciproque & perpétuelle. Du 25 de Juillet. Page 804.

Conventions touchant le ſecours.

Conventions touchant le ſecours que le Duc de *Bourgogne* doit donner à *Edouard* pour conquérir la France. Du 25 de Juillet. Page 806.

Explication de quelques Articles des Conventions précédentes. Page 808.

Don fait à Edouard au

Don fait par *Edouard* au Duc de *Bourgogne*, dans le Royaume de France. Du 26 de Juillet. Page 810.

Edouard IV. Duc de Bourgogne.

Dans la ſuppoſition qu'*Edouard* ſe rendroit maitre du Royaume de France, il donnoit par avance au Duc de *Bourgogne*, la Champagne, le Nivernois, Rhetel, Eu, Guiſe, Douzi, Tournay, Langres, Péquigny, les Villes ſur la Somme, hypothequées, tout ce que le Comte de *S. Paul* poſſedoit en France, excepté en Guyenne & en Normandie.

Permiſſion accordée par le Duc de Bourgogne, &c.

Lettres-Patentes du Duc de *Bourgogne*, par leſquelles il s'engage à permettre qu'*Edouard* & ſes Succeſſeurs, Rois de France, puiſſent ſe faire ſacrer à Reims ſans empêchement. Du 27 de Juillet. Page 813.

Ceci ſe rapporte au Don précédent, dans lequel la Champagne étoit compriſe.

Traité avec le Roi de Caſtille.

Commiſſion pour traiter avec le Roi de *Caſtille*, touchant la conquête de la France. Du 15 d'Août. Page 816.

Avec l'Empereur.

Autres, pour traiter avec l'*Empereur* & avec le Roi de *Hongrie*, ſur le même ſujet. Du 2 de Décembre. Page 834.

Preparatifs de Guerre.

Divers Ordres concernant les préparatifs de Guerre. Page 837 & 840.

Année 1475.

Proclamation pour ordonner à tous ceux qui ſont engagés au ſervice du Roi, de ſe rendre à Portſmouth avant le 26 de Mai. Page 848.

EXTRAIT DU TOME XII.

*Contenant les huit dernieres années d'*EDOUARD IV, *depuis le commencement de l'an* 1475, *juſqu'en Avril* 1483.

Contenu de ce XII Tome.

CE XII Tome contient les Actes de la derniere Partie du Regne d'*Edouard IV*, des Regnes d'*Edouard V*, & de *Richard III*, & de celui de *Henri VII* juſqu'à l'année 1502. Comme chacun de ces Regnes contient certaines matieres qui lui ſont propres, & qui n'ont que peu de liaiſon avec celles des précédens ou des ſuivans, il faut néceſſairement faire l'Extrait de ce Tome par parties; afin de faire mieux connoitre les rapports des Actes de ce Recueil, avec les évenemens de chaque Regne. Je me bornerai donc pour le préſent, aux huit dernieres années d'*Edouard IV*, dans leſquelles on trouve pour matieres principales, les Affaires que ce Prince eut avec la France, & celles qu'il eut avec l'Ecoſſe. J'y ajouterai un troiſieme Article des Affaires domeſtiques, plutôt pour la ſuite de l'Hiſtoire, que par aucune néceſſité par rapport au Recueil, qui dans ces huit années ne contient rien de fort important ſur cette matiere.

I. *AFFAIRES AVEC LA FRANCE.*

Raiſons d'Edouard de faire la Guerre à la France.

L'Extrait précédent a fait voir les Traités, qu'*Edouard IV* & *Charles* Duc de Bourgogne avoient faits enſemble, pour faire la Guerre à *Louis XI.* Ce n'étoit pas une Guerre ordinaire, & pour des ſujets peu importans. *Edouard* paroiſſoit avoir en vue de faire revivre les droits des Rois d'Angleterre ſur le Royaume de France, & vouloir conquérir par les armes, ce qui avoit été enlevé à ſon Prédéceſſeur par la même voye. Du moins il eſperoit que la Guyenne & la Normandie, anciens Patrimoines de ſes Ancêtres, lui demeureroient à la fin de la Guerre; pourvu que le *Duc de Bourgogne*, qui n'y avoit gueres moins d'intérêt que lui, l'aſſiſtât de tout ſon pouvoir, comme il croyoit avoir lieu de s'y attendre. D'ailleurs, le Connétable de *S. Pol*, Seigneur puiſſant en France, & grand Ennemi de *Louis*, avoit donné ſa parole, qu'il livreroit S. Quentin aux Anglois, & que par-là il leur ouvriroit une porte pour pénétrer juſqu'à Paris. D'un autre côté, le *Duc de Bretagne*, qui venoit d'être forcé à ſigner une Paix deſavantageuſe avec *Louis XI*, étoit entré ſecretement dans la Ligue d'*Edouard* avec le *Duc de Bourgogne*, & promettoit de faire une puiſſante diverſion, pourvu que le Roi d'Angleterre lui envoyât quelque ſecours. Ainſi *Louis XI* ſe voyoit à la veille d'être attaqué par trois Ennemis redoutables, ſans compter ce qu'il avoit à craindre de ſes propres Sujets, qui n'étoient pas trop contens de ſon Gouvernement.

Ses préparatifs & ſon départ pour la France.

Pendant tout l'Hiver de l'année 1475, *Edouard* fit ſes préparatifs avec beaucoup de ſoin, afin de pouvoir commencer la Campagne de bonne heure. Il ne put pourtant partir que le 20 de Juin, après avoir détaché trois-mille hommes de ſon Armée, à deſſein de les envoyer en Bretagne. S'il en faut croire les Hiſtoriens François, jamais aucun Roi d'Angleterre n'avoit mené en France une ſi puiſſante Armée. Mais ils ſe trompent en cela, ou ils exagerent. *Edouard III* s'étoit vu à la tête de cent-mille hommes; & il n'y a aucune apparence que l'Armée d'*Edouard IV* approchât de ce nombre, puiſqu'il n'y avoit que 1500 Lances & 15000 Archers à cheval, outre l'Infanterie dont les Hiſtoriens Anglois ne parlent point, ce qui fait préſumer qu'elle n'étoit pas fort nombreuſe. D'ailleurs, en ce tems, c'étoit dans la Cavalerie que conſiſtoit la principale force des Armées.

Il envoye un Héraut

Dès qu'*Edouard* fut à Calais, il envoya déclarer la Guerre au Roi de France, par un Héraut. *Louis* répondit avec beaucoup de douceur, & chargea le Héraut de dire à ſon Maitre, que le *Duc de Bourgogne* & le Connétable de *S. Pol* le tromperoient infailliblement. Après cela, il queſtionna beaucoup le Héraut, qui dans ſes réponſes eut occaſion de lui dire, ſoit de lui-même, ou qu'il en eût quelque ordre ſecret, que s'il avoit à faire quelque propoſition de Paix, il devoit s'adreſſer aux Lords *Howard* & *Stanley*. C'étoient deux Seigneurs, qui avoient un grand crédit auprès du Roi. *Louis*, qui avoit beaucoup de pénétration, ſoupçonna que le Héraut ne lui avoit pas dit cela ſans cauſe. Cependant, pour faire comprendre aux Seigneurs Anglois combien il étoit liberal, il fit donner au Héraut qui lui étoit venu déclarer la Guerre, un préſent de trois-cens écus d'or, & trente aunes de velours pour en faire une robe.

Edouard IV. declare la Guerre au Roi de France. Réponſe de Louis. Préſent qu'il fait au Héraut.

Les meſures d'Edouard derangées par le Duc de Bourgogne. Siege de Nuits.

Edouard s'étoit attendu que le Duc de *Bourgogne* le viendroit joindre, à la tête d'une Armée. Mais, quoique dans cette eſperance il ſe fût déja mis en marche, il n'en apprenoit aucune nouvelle. Cela l'obligea enfin à lui envoyer un Exprès, pour ſavoir la cauſe de ſon retardement. Le Duc étoit encore occupé dans le Païs de Cologne, au Siege de Nuits où il s'étoit engagé, dans la penſée qu'il ſe rendroit maitre de cette Place avant que le tems vînt de s'aller joindre aux Anglois. La longueur de ce Siege qui dura dix mois, & ſa propre obſtination, rompirent toutes ſes meſures. Pendant qu'il s'opiniâtroit mal à propos à une affaire de ſi peu de conſéquence, il ſouffrit beaucoup de pertes ailleurs. Le Duc d'*Autriche* lui enleva le Comté de Ferrette; le Duc de *Lorraine* ravagea le Luxembourg; & *Louis XI* s'empara de Roye & de Montdidier. Enfin, lorſqu'il étoit ſur le point de ſe rendre maitre de Nuits, il fut tellement preſſé par les inſtances d'*Edouard*, qu'il conſentit que la Place fût miſe en dépôt entre les mains d'un Légat du Pape. Mais ſon Armée ſe trouvoit ſi peu en état de recommencer une nouvelle Campagne, qu'il ſe vit contraint de la mettre dans des quartiers de rafraichiſſement. Enſuite il alla trouver *Edouard*, pour tâcher de s'excuſer.

Pertes du Duc de Bourgogne.

Chagrin d'Edouard de ſe voir joué par ſes Alliés.

Le Roi d'Angleterre fut extrèmement ſurpris de voir arriver le Duc ſans Armée. Il commença dès-lors à ſoupçonner, qu'au-lieu de lui aider à conquérir la France, le Duc n'avoit eu en vue que de ſe ſervir de lui pour faire une diverſion à *Louis*. Il ſe confirma dans ce ſoupçon, par les grandes précautions qu'on prenoit à Peronne, Ville appartenante au Duc, pour empêcher que les Anglois n'y entraſſent en trop grand nombre à la fois. Enfin, ce qui acheva de lui perſuader qu'il étoit joué, ce fut que le Duc de *Bourgogne* l'ayant mené à S. Quentin, dont il croyoit que le Connétable lui ouvriroit les portes, ils n'y furent reçus qu'à coups de canon. Il y a beaucoup d'apparence que le Duc lui-même fut trompé par le Connétable, ſans quoi il n'auroit pas mené le Roi devant S. Quentin, pour lui faire recevoir un affront. Cependant, voyant qu'*Edouard* ne ſe payoit pas de ſes excuſes, & qu'il lui faiſoit de ſanglans reproches, il le quitta, ſous prétexte d'aller faire avancer ſon Armée.

Edouard ſe trouvoit fort embaraſſé. Le Duc de *Bourgogne* & le Connétable lui avoient manqué de parole; le Duc de *Bretagne* ne faiſoit aucun mouvement; & le dedans de la France étoit tranquille, quoiqu'on lui eût fait eſperer, qu'à ſon approche, pluſieurs Provinces ſe revolteroient. Ces conſiderations l'obligerent à penſer aux moyens de ſe tirer d'affaire, en faiſant la Paix avec la France. La difficulté conſiſtoit à faire en ſorte, que *Louis* fît les prémieres démarches. Il auroit été trop honteux pour *Edouard*, qui avoit paſſé la Mer à deſſein de conquérir la France, de demander à faire la Paix, avant que d'avoir tiré l'épée. Pour parvenir à ſon but, il donna ordre qu'on relâchât un Priſonnier François, qui étoit le ſeul qu'on avoit fait depuis que la Guerre étoit déclarée. Ce Priſonnier étant allé remercier le Roi, fut fort careſſé à la Cour, & chargé par les Lords *Howard* & *Stanley* de préſenter leurs très humbles reſpects au Roi ſon Maitre. *Louis* comparant ce compliment aſſez extraordinaire, à ce que le Héraut lui avoit dit, en infera, que la Cour d'Angleterre ſouhaitoit la Paix. Comme il n'étoit pas ſi ſcrupuleux qu'*Edouard* dans cette eſpece de point-d'honneur, & que d'ailleurs ſes affaires ne lui permettoient pas d'avoir trop de délicateſſe en cette occaſion, il envoya d'abord un Héraut à l'Armée Angloiſe, & lui ordonna de s'adreſſer aux Lords *Howard* & *Stanley*, apparemment pour les prévenir en ſa faveur. Il eut auſſi ordre de parler au Roi d'Angleterre, & d'excuſer le Roi ſon Maitre touchant les ſecours qu'il avoit donnés au Comte de *Warwick*; de lui repréſenter les avantages, qu'une étroite union entre eux procureroit à leurs Sujets; le peu d'apparence qu'il y avoit qu'il pût venir à bout de conquérir un Royaume où il n'avoit ni Places, ni Amis; & enfin, quel cas il devoit faire des promeſſes du Duc de *Bourgogne* & du Connétable, dont il ne pouvoit que reconnoitre déja la mauvaiſe-foi. Que néanmoins, le Roi ſon Maitre ſouhaitant de vivre en bonne amitié avec lui, offroit de le dédommager de la dépenſe qu'il avoit faite, d'une maniere dont il auroit ſujet d'être content. Enfin, que ſi cette propoſition lui étoit agréable, le Roi de France le prioit de lui envoyer un Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs, afin qu'ils puſſent ſe trouver en quelque lieu convenable, pour y negocier la Paix. Le même jour, le Héraut François

Louis envoye un Héraut pour faire des ouvertures de Paix.

EDOUARD IV.

Trève avec la France réſolue dans un grand Conſeil.

çois fut renvoyé, avec un beau préſent & avec le Paſſeport demandé. Dès le lendemain, le Roi tint à l'Armée un grand Conſeil, où il fut réſolu de faire une Trève avec la France, ſous certaines conditions; & le Lord *Howard*, avec deux autres, furent choiſis pour aller conferer avec les Ambaſſadeurs de France, entre Peronne & Amiens. On leur donna par écrit leurs Inſtructions, ſignées du Roi & de 22 Seigneurs, de ſorte qu'ils n'avoient pas le pouvoir de rien augmenter, ni diminuer; & que le Roi de France n'avoit qu'à accepter les conditions, telles qu'*Edouard* les offroit, ou à les refuſer.

Et conclue ſur le pied qu'Edouard la vouloit.

Le Traité fut conclu le 29 d'Août, ſur le pied qu'*Edouard* l'avoit ſouhaité, ſans aucun changement. On en verra la teneur dans la ſuite. Il fut diſpoſé en pluſieurs Actes differens, ſelon la nature des Articles dont on étoit convenu. Le Duc de *Bourgogne* ayant été averti qu'on travailloit à la Paix, accourut promtement au Camp d'*Edouard*, pour tâcher de parer le coup. Mais il trouva la Trève ſignée, & le Roi d'Angleterre peu diſpoſé à la rompre. Il croyoit avoir fait beaucoup pour lui, que de l'y comprendre.

Conference entre les deux Rois.

Quelques jours après, les deux Rois eurent enſemble une Conference ſur un Pont qu'on avoit fait exprès, tout proche de Pequigny, où ils jurerent l'obſervation du Traité. C'eſt ce qui a donné lieu à quelques-uns de nommer ce Traité le ***Traité de Pequigny:*** mais dans les Actes Publics, il eſt toujours appellé le ***Traité d'Amiens.*** ***Louis*** ſe ſervit de cette occaſion, pour tâcher d'obtenir d'***Edouard*** qu'il abandonnât le Duc de ***Bourgogne***, le Connétable, & le Duc de ***Bretagne.*** ***Edouard*** lui répondit à l'égard du prémier, qu'étant compris dans la Trève, il lui étoit libre de l'accepter, ou de la refuſer; & que s'il la rejettoit, il ne ſe croyoit pas obligé de le ſoutenir: quant au Connétable, qu'il ne prenoit aucun intérêt dans ſes affaires. Mais pour ce qui regardoit le Duc de ***Bretagne***, il déclara ſans détour, que s'il étoit attaqué, il l'aſſiſteroit de toutes ſes forces. En effet, le Duc de ***Bretagne*** avoit entre ſes mains un gage, qui l'aſſuroit de la protection d'***Edouard.*** C'étoit le ***Comte de Richemont***, ſeul rejetton de la Maiſon de ***Lancaſtre***; qui auroit pu cauſer au Roi de grands embaras, s'il eût été relâché.

Le Roi de France fut bien content, de pouvoir renvoyer ainſi les Anglois dans leur Ile. Cependant, comme il craignoit toujours que le Duc de *Bourgogne* n'engageât *Edouard* à rompre la Trève & à revenir ſur ſes pas, il ſe ſervit, pour l'entretenir dans les bonnes diſpoſitions où il étoit, d'un moyen qui lui étoit familier, & qui lui avoit ſouvent réüſſi. Ce fut de gagner les Principaux de la Cour d'Angleterre, par de bonnes Penſions. *Philippe de Comines* dit, que ces Penſions montoient à ſeize-mille écus, & nomme même ceux qui les recevoient. Avant que l'Armée Angloiſe partît pour s'en retourner, ***Louis*** lui envoya un préſent de 300 chariots chargés de Vin. C'eſt ce qui a donné lieu à des Hiſtoriens François de faire entendre, qu'il n'avoit falu employer que ce moyen, pour renvoyer les Anglois dans leur Païs. Mais on va voir, que ***Louis*** n'en fut pas quitte à ſi bon marché.

Louis tâche de gagner quelques Seigneurs Anglois par des penſions, & fait de grands préſens à leur Armée.

Avant que de continuer cet Abregé de l'Hiſtoire de ce temslà, il eſt abſolument néceſſaire d'inſerer ici la ſubſtance des Actes du Recueil qui s'y rapportent; ſans quoi on ne pourroit pas bien entendre la ſuite.

Année 1475.

Patente qui donne le Commandement, &c.

Patente qui donne à ***Jean*** Lord ***Audley***, & à ***Gaillard de Duras*** Seigneur de Durefort, le Commandement de la Flotte deſtinée au ſecours du Duc de ***Bretagne.*** Du 12 Juin. Page 12.

Commiſſion, &c.

Commiſſion aux mêmes, pour traiter avec le Duc de ***Bretagne.*** Du 20 Juin. Page 12.

Inſtructions d'Edouard à ſes Ambaſſadeurs, pour traiter avec la France.

Inſtructions données au Lord ***Howard*** & à trois autres Ambaſſadeurs, allant conferer avec les Plénipotentiaires de France. Au Camp de Seyntre en Vermandois, proche de Peronne. Du 13 d'Août 1475. Page 14.

Conditions auxquelles Edouard conſentoit à quitter la France.

Ces Inſtructions contenoient les conditions, ſous leſquelles ***Edouard*** vouloit bien s'en retourner en Angleterre; ſavoir:

Que ***Louis*** s'engageât à lui payer 75000 écus comptant, & à lui donner cinquante-mille écus tous les ans, en deux termes, pendant la vie des deux Rois: Que ***Charles*** Dauphin de France épouſeroit ***Eliſabeth*** Fille ainée d'***Edouard***, à laquelle ***Louis*** aſſigneroit un Douaire de 60000 livres de revenu annuel: Que ***Louis*** feroit conduire la Princeſſe en France à ſes dépens: Que ſi ***Eliſabeth*** mouroit avant l'accompliſſement du Mariage, ***Charles*** épouſeroit ***Marie***, ſeconde Fille d'***Edouard.***

Moyennant ces conditions, ***Edouard*** s'engageoit à ſortir des Terres de France, immédiatement après avoir reçu les 75000 écus; à conſentir à une Trève de ſept ans, & à un Traité d'amitié avec ***Louis XI:*** avec obligation réciproque de s'aſſiſter l'un l'autre, contre leurs Sujets rebelles ou deſobéiſſans.

Edouard conſent que ſes differends avec la France ſoient mis en arbitrage.

Lettres-Patentes par leſquelles *Edouard* conſent, que les differends qui demeurent indécis entre lui & le Roi de France, ſoient remis à l'Arbitrage de l'*Archevêque de Cantorbery* & du *Duc de Clarence*, pour l'Angleterre; & de l'*Archevêque de Lyon* & du *Comte de Dunois*, pour la France, pendant l'eſpace de trois ans. Du 29 d'Août. Page 15.

C'eſt ici le prémier Acte, paſſé en conſéquence des Conventions entre les Plenipotentiaires. ***Louis XI*** donna de ſemblables Lettres.

EDOUARD IV.

Trève pour ſept ans.

Traité particulier pour une Trève de ſept ans, entre la France & l'Angleterre, dans lequel les Alliés des deux Rois ſont compris, & particulierement les Ducs de *Bourgogne* & de *Bretagne*, de la part de l'Angleterre; à condition que les Alliés, nommés dans le Traité, ſeront tenus de déclarer dans trois mois, s'ils veulent être compris dans la Trève. Du 29 d'Août. Page 17.

Traité d'amitié avec la France.

Traité d'Amitié & de Confédération entre ***Louis XI*** & ***Edouard IV***, pendant leurs vies; & pour le Mariage de ***Charles*** Dauphin Fils de ***Louis***, avec ***Eliſabeth*** Fille d'***Edouard.*** Du 29 d'Août. Page 19.

La ſubſtance des Articles de ce Traité étoit:

1. Qu'il y auroit une parfaite amitié entre les deux Rois, pendant leur vie.

2. Qu'ils s'aſſiſteroient mutuellement, en cas de rebellion ou de deſobéiſſance de leurs Sujets.

3. Qu'aucun des deux Rois ne donneroit ni ſecours, ni retraite, aux Sujets rebelles de l'autre.

4. Qu'en cas que l'un des deux Rois vînt à être chaſſé de ſes Etats, l'autre l'aſſiſteroit de tout ſon pouvoir, pour le rétablir, en faiſant une Guerre ouverte à ſes Ennemis.

5. Qu'aucun des deux Rois ne feroit aucune Ligue, ni Aſſociation, avec les Alliés de l'autre, ſans l'en avoir prémierement averti.

6. Que dans un an, ils nommeroient des Commiſſaires, qui regleroient le cours & la valeur des monnoyes des deux Royaumes, pour la facilité du Commerce entre leurs Sujets.

7. Que pour ſerrer d'autant mieux le lien de l'amitié entre les deux Rois, ***Charles*** Dauphin, Fils de ***Louis XI***, épouſeroit ***Eliſabeth*** Fille ainée d'***Edouard***, lorſqu'ils ſeroient parvenus à un âge nubile. Que le Roi de France aſſigneroit à la Princeſſe, pour ſon Douaire, un revenu annuel de 60000 livres, & qu'il la feroit conduire en France à ſes dépens. Que ſi ***Eliſabeth*** mouroit avant l'accompliſſement du Mariage, ***Charles*** épouſeroit ***Marie***, ſeconde Fille d'***Edouard.***

Remarques ſur ce Traité.

Il y a deux choſes à remarquer ſur ce Traité. La prémiere, qu'il étoit contraire au précédent, en ce que la Trève ne devant durer que ſept ans, les deux Rois pouvoient recommencer la Guerre au bout de ce terme; & que par le ſecond Traité, ils devoient être Amis & s'aſſiſter réciproquement, pendant toute leur vie. Auſſi cette erreur fut corrigée dans la ſuite, en étendant la Trève juſqu'à la mort de l'un des deux Rois.

La ſeconde choſe à remarquer eſt, qu'*Edouard* ne donnoit point de Dot à ſa Fille.

Contrat par lequel Louis s'engage, &c.

Lettres-Patentes de ***Louis XI***, par leſquelles il s'engage à payer tous les ans au Roi ***Edouard***, pendant la durée de leurs deux vies, la ſomme de cinquante-mille écus en deux termes, ſavoir, à Pâques & à la fête de S. Michel, & de lui faire compter l'argent dans Londres. De plus, il s'engage à faire obliger la Banque de Medicis au payement de ces ſommes. Du 29 d'Août 1475. Page 20.

Autre engagement de Louis.

Il y eut encore un autre Traité, ou Convention particuliere, qui ne ſe trouve point dans ce Recueil, par laquelle ***Louis XI*** s'engageoit à payer cinquante-mille écus pour la Rançon de la Reine ***Marguerite*** Femme de ***Henri VI***, qui étoit priſonniere dans la Tour, depuis la Bataille de Tewksbury.

Ordre de remettre la Reine, &c.

Ordre de remettre la Reine ***Marguerite*** entre les mains du Roi de France, ou de ſes Commiſſaires. Du 13 Novembre. Page 22.

Remarques ſur le Traité d'Amiens.

Il eſt préſentement aiſé de juger par toutes ces Conventions, qu'on appelle le Traité d'Amiens, ou de Péquigny, ſi les Hiſtoriens François ont eu beaucoup de ſujet de faire des railleries ſur la retraite d'***Edouard***, & s'il eſt vrai qu'on le renvoya dans ſon Ile, avec quelques charettes chargées de Vin. ***Louis XI*** lui paya comptant 75000 écus, & 25000 un mois après, pour le prémier terme, qui échéoit à la S. Michel. Les Actes Publics font foi, par les Quittances qui s'y trouvent, que la Penſion annuelle de 50000 écus fut payée juſqu'au terme de Pâques de l'année 1482. Si l'on joint à cela les 50000 écus pour la Rançon de la Reine ***Marguerite***, & les Penſions de 16000 écus qui étoient payées aux Seigneurs Anglois, & qui vraiſemblablement furent continuées auſſi longtems que celle d'***Edouard***, on trouvera que ***Louis XI*** a effectivement & réellement débourſé près de ſix-cens mille écus; qu'il s'eſt engagé à payer une eſpece de Tribut, & à prendre pour le Dauphin ſon Fils une Femme, ſans aucune Dot; pour renvoyer dans ſon Ile un Prince, qui n'avoit pas conquis une ſeule Place en France. Cela fait voir, qu'il n'avoit pas du Roi ***Edouard*** l'idée que les Hiſtoriens François en veulent donner. ***Philippe de Comines*** aſſure, que ***Louis*** n'avoit pas de plus forte paſſion, que de voir tourner le dos aux Anglois pour retourner dans leur Païs. Auſſi ***Edouard***, qui avoit gagné pluſieurs Batailles, n'étoit pas un Prince qu'on dût mépriſer.

Diſſertation ſur la nature de la Penſion payée par Louis à Edouard.

Avant que de quitter cette matiere, diſons un mot encore de la Penſion de cinquante-mille écus, promiſe & payée par ***Louis XI*** à ***Edouard IV.*** On vient de voir, que dans l'Obligation de ***Louis XI*** il n'eſt pas dit ſous quel titre, pour quelle cauſe, ou par quel motif, il s'engageoit à payer cette Penſion annuelle au Roi d'Angleterre. Malgré ce ſilence, les Hiſtoriens Anglois n'ont pas fait difficulté de donner à cette Penſion le nom de Tribut; & Mr. ***Rymer*** lui-même, quoiqu'ayant en main l'Acte original,

ginal, n'a pas manqué à mettre au Titre de tous les Actes qui regardent cette Penſion, *De Annuo Cenſu*.

D'un autre côté, les Hiſtoriens François trouvant cette Penſion annuelle très incommode, ſe ſont tournés de divers côtés pour tâcher de l'éluder. Quelques-uns ont pris le parti de n'en point parler. *Du Tillet*, dans le Recueil qu'il donne des Archives de France, par rapport aux Traités entre la France & l'Angleterre, dit que le Traité d'Amiens ſe trouve dans une telle layette; mais il ne dit pas un mot de ce qui regarde la Penſion.

Philippe de Comines dit, que dans la Conference que les Plénipotentiaires des deux Rois eurent enſemble, les Anglois demanderent d'abord, ſelon leur coutume, tout le Royaume de France, ou du moins, la Normandie & la Guyenne. Mais bien aſſailli, bien défendu. Enfin, leurs demandes aboutirent à 72000 écus comptant, avant que de partir; au Mariage du Dauphin avec la Fille ainée d'*Edouard*; & au revenu du Duché de Guyenne, pour entretenir la Princeſſe, ou 50000 écus tous les ans payés dans Londres, pendant neuf ans; au bout duquel terme, *Charles* & ſa future Epouſe devoient jouïr paiſiblement du Duché de Guyenne, & *Louis* demeurer quitte du payement envers le Roi d'Angleterre.

Qui croiroit que *Philippe de Comines*, qui étoit préſent au Conſeil où les propoſitions d'*Edouard* furent examinées, n'ait pas été bien inſtruit de la vérité? Néanmoins, il faut néceſſairement qu'il ait confondu les propoſitions des Ambaſſadeurs de France, ou du Conſeil de *Louis XI*, avec celles des Anglois: car il n'eſt pas poſſible que les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayent fait ces propoſitions. Prémierement, ils étoient bornés par leurs Inſtructions, auxquelles ils ne pouvoient rien ajouter, ni diminuer, & dans leſquelles il n'étoit pas dit un mot, ni du revenu de la Guyenne, ni de l'entretien de la Princeſſe *Eliſabeth*. En ſecond lieu, c'eût été en eux une extrême prévarication, que d'aſſigner l'entretien d'*Eliſabeth* pour cauſe de la Penſion annuelle, puiſqu'ils ne pouvoient pas douter que la penſée d'*Edouard* ne fût, de faire regarder cette Penſion annuelle comme une eſpece de Tribut & de reconnoiſſance, pour les deux Provinces de Guyenne & de Normandie, qu'il prétendoit que la France lui retenoit injuſtement. Cela eſt ſi vrai, que *Philippe de Comines* lui-même aſſure, que les Anglois mêmes après le Traité ſigné, prétendoient que cette Penſion étoit un véritable Tribut. En troiſieme lieu, ſi les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient fait ces propoſitions, qu'eſt-ce qui auroit empêché qu'on n'eût traité ſur ce pied-là? N'étoit-il pas plus avantageux à la France, que l'entretien d'*Eliſabeth* fût aſſigné pour cauſe de la Penſion, que d'en laiſſer la cauſe indéciſe? Il eſt donc clair, que *Philippe de Comines* s'eſt abuſé, ou que la mémoire lui a manqué, quand il a écrit ſes Mémoires; car quoiqu'il diſe le fond de la choſe, il erre dans preſque toutes les circonſtances; comme, de 72000 écus, pour 75000; d'une Trève de neuf ans, pour une de ſept; d'une Penſion pendant neuf ans, au-lieu de dire, pendant la vie des deux Rois; & enfin de l'entretien d'*Eliſabeth*, dont le Traité ni l'Obligation de *Louis XI* ne font aucune mention. *Mezerai* a ſuivi *Philippe de Comines*, & a même ajouté, que la Trève que les deux Rois firent enſemble, étoit une Trève marchande; voulant faire paſſer ce Traité, pour une choſe de peu d'importance. *Il arriva*, dit-il, *qu'en l'abſence du Bourguignon, le Roi, à force d'intrigues, de cajoleries, & avec des préſens dont les Anglois ſont fort avides, perſuada à ce Roi & à ſon Conſeil d'entendre à un Accommodement. En peu de jours, les Deputés des deux Rois convinrent des conditions. C'étoit une Trève marchande, y compris le Breton & le Bourguignon, s'ils le vouloient être; 75000 écus d'or comptant pour l'Anglois; & le Mariage de ſa Fille avec le Dauphin, pour l'entretien de laquelle le Roi Louis donneroit le revenu de la Guyenne, pendant neuf ans, ou 50000 écus par an, qui ſeroient portés à l'Anglois dans ſon Château de Londres.*

Pourquoi les Hiſtoriens des deux Nations ſont en oppoſition ſur ce ſujet.

Voici, ſelon les apparences, ce qui a donné lieu à l'oppoſition qui ſe trouve entre les Hiſtoriens des deux Nations. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre demanderent le Royaume de France, ou la Guyenne & la Normandie. Cela fut refuſé. Enſuite ils propoſerent le Mariage d'*Eliſabeth* avec le Dauphin, & la Penſion de 50000 écus, comme une eſpece d'équivalent. Vraiſemblablement, *Louis XI* & ſon Conſeil trouverent qu'il étoit à propos d'accorder le Mariage & la Penſion, mais non pas en qualité d'équivalent; *Louis* ne voulant point reconnoitre qu'*Edouard* eût de juſtes prétentions, ni ſur tout le Royaume de France, ni ſur aucune de ſes parties. Cela fut cauſe, ſans doute, qu'on propoſa aux Ambaſſadeurs Anglois de leur accorder le Mariage, avec la Penſion; mais que celle-ci ſeroit donnée, comme pour l'entretien de la jeune Princeſſe juſqu'au tems du Mariage, ou pour neuf ans. Il n'eſt pas moins apparent, que cette propoſition fut rejettée par les Anglois. Cependant, comme les deux Rois ſouhaitoient également la Paix, il n'y avoit rien de plus naturel, que de prendre l'expédient dont on ſe ſervit. Ce fut, que le Mariage ſeroit arrêté, & que *Louis* s'engageroit à payer à *Edouard* une Penſion annuelle de 50000 écus, pendant leurs vies, ſans exprimer la cauſe ou le motif de cette Penſion. Chacun trouvoit ſon compte, dans cet expédient. *Louis* ne craignoit pas qu'on pût lui reprocher avec fondement, qu'il payoit un Tribut à *Edouard*; puiſque cette Penſion n'étoit accordée que par des Lettres-Patentes, & non par un Traité, & que d'ailleurs la cauſe n'en étoit pas exprimée dans ſes Lettres. A l'égard de ce que les Anglois pourroient dire, il s'en mettoit peu en peine, quand ils ſeroient une fois hors de France. D'un autre côté, *Edouard* avoit ſujet d'être content. Outre l'avantage réel qui devoit lui revenir du Mariage de ſa Fille avec le Dauphin, & d'une augmentation d'un revenu annuel de 50000 écus; cette Penſion donnoit un air de triomphe à ſes armes, & laiſſoit aux Anglois, qui avoient fait les fraix de ſon armement, quelque lieu de s'imaginer que la France payoit un Tribut à l'Angleterre. C'étoit-là, ſans doute, le principal motif de ſa demande, par rapport à la Penſion. Il n'étoit pas aſſez mal-aviſé pour ſe perſuader, que ſans avoir gagné aucune Bataille, ſans avoir pris aucune Place, il pût faire conſentir *Louis XI* à lui payer un Tribut. Auſſi, dans ſes Inſtructions au Lord *Howard* & à ſes Collegues, il n'avoit garde de dire qu'il demandoit la Penſion comme un Tribut. Il ſuffiſoit pour lui, que la cauſe de cette Penſion demeurât indéciſe, afin que les Anglois puſſent l'expliquer à ſon avantage. Cet expédient ayant donc été ſuivi, il arriva qu'après que le Traité eut été ſigné & ratifié, chacune des deux Nations expliqua la Penſion comme il lui plut. Les Anglois prétendirent que c'étoit un véritable Tribut, parce qu'*Edouard* n'étoit pas fâché qu'on la regardât ſur ce pied-là, & ne ſe mettoit pas ſans doute beaucoup en peine de les deſabuſer. Les François ſoutinrent de leur côté, que cette Penſion n'étoit accordée que pour l'entretien de la Princeſſe *Eliſabeth*, parce qu'effectivement la penſée de *Louis XI* avoit été de l'accorder ſous ce titre, ſi *Edouard* eût voulu y conſentir. Je me ſuis un peu étendu ſur ce ſujet, prémierement, pour faire voir combien on doit être en garde contre la partialité nationale des Hiſtoriens; & en ſecond lieu, pour faire remarquer l'utilité de ce Recueil d'Actes Publics, qui met devant les yeux des Pieces authentiques, que la plupart des Hiſtoriens n'ont point vues, & que ceux qui en ont eu connoiſſance, ont omiſes, ou déguiſées, quand ils ont cru qu'elles pouvoient faire quelque tort à leur Nation. Il eſt tems préſentement de continuer l'Abregé des évenemens auxquels ſe rapportent les Actes ſuivans, depuis le Traité d'Amiens, juſqu'à la mort d'*Edouard*.

Trève du Duc de Bourgogne avec Louis.

Le *Duc de Bourgogne* balança quelque tems, avant que de ſe déterminer à accepter la Trève. Il conſentit pourtant après l'expiration du terme qui lui étoit accordé, à faire une Trève particuliere avec *Louis XI*, moins par la crainte de ſes armes, que par l'extrème deſir qu'il avoit de ſe venger du *Duc de Lorraine* & des Suiſſes. En 1476 il attaqua le prémier, & lui enleva tout ſon Duché. Enſuite il voulut aller chatier les Suiſſes. Mais ſon Armée ſe mit d'elle-même en déroute, à *Granſon*, par une terreur panique. Quinze jours après, il perdit la fameuſe Bataille de *Morat*, où les Suiſſes lui tuerent huit-mille hommes. Enfin, au commencement de l'année 1477, ayant voulu aſſieger Nancy, que le *Duc de Lorraine* avoit repris, il perdit encore une Bataille, où il fut tué.

Il perd le Duché de Lorraine.

Son Armée défaite par les Suiſſes.

Il perd une autre Bataille en Lorraine, où il eſt tué.

Louis s'empare de la Bourgogne, &c.

Ce Prince inquiet ne laiſſa qu'une Fille nommée *Marie*, âgée de dix-neuf ans, à laquelle *Louis XI* enleva d'abord la Bourgogne, & les Villes ſituées ſur la Riviere de Somme. Ce fut envain qu'elle implora la protection d'*Edouard*, qui ſe trouvoit alors le ſeul en état de la ſoutenir. Elle n'en put jamais obtenir que des vœux, & des complimens inutiles. Quoique l'Angleterre eût un intérêt manifeſte à proteger la Maiſon de *Bourgogne*, pour empêcher l'agrandiſſement de la France; cette Politique étoit combattue, dans l'eſprit d'*Edouard*, par des raiſons particulieres, qui faiſoient plus d'effet ſur lui que celles qui regardoient le bien du Royaume. Prémierement, il craignoit de s'engager dans une Guerre qui l'obligeât à quitter ſes plaiſirs, auxquels il s'adonnoit un peu trop. D'ailleurs, étant devenu replet & peſant, il ne ſe ſentoit plus propre à ſupporter la fatigue. Mais ſa principale raiſon étoit, qu'ayant une extrème paſſion de voir ſa Fille ainée Reine de France, il n'oſoit rien faire, qui pût fournir à *Louis XI* un prétexte de manquer à ſa parole. Ajoutons encore, que ſon Conſeil, qui étoit corrompu par l'or de France, ne contribuoit pas peu à lui faire regarder les affaires des Païs-Bas, avec une indifférence peu convenable aux intérêts de l'Angleterre. C'étoit dans cette même vue, que *Louis* lui payoit exactement ſa Penſion, de peur que le dépit ne lui fît prendre en main les intérêts de la *Ducheſſe de Bourgogne*, ſi les payemens venoient à ceſſer. Enfin, *Marie* n'eſperant plus aucun ſecours de l'Angleterre, épouſa *Maximilien* Archiduc d'Autriche, Fils de l'Empereur *Frederic*. Ce Mariage, & l'interceſſion de l'Empereur, procurerent aux Païs-Bas une Trève de quelques mois, & à *Marie* la reſtitution de quelques Places, dont *Louis* s'étoit emparé. Pendant cette Trève, *Louis* n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à entretenir *Edouard* dans une neutralité ſi avantageuſe à la France. Il s'étoit déja ſaiſi d'une partie de la ſucceſſion du feu *Duc de Bourgogne*, & il ne deſeſperoit pas de ſe rendre maitre des Provinces des Païs-Bas voiſines de la France, & de faire tomber les autres entre les mains de quelques Princes ſes Amis. En un mot, ſon projet étoit de dépouiller entierement *Marie* de ſes Etats, ſi l'on en doit croire *Philippe de Comines*, qui l'aſſure poſitivement.

Marie de Bourgogne implore la protection d'Edouard.

Raiſons de ſon refus.

Mariage de la Ducheſſe de Bourgogne.

Trève pour les Païs-Bas.

Succès de Maximilien en

En 1478, immédiatement après l'expiration de la Trève, *Maximilien* entra en Bourgogne, & s'y rendit maitre de diverſes

EDOUARD IV, Bourgogne. Frayeurs de Louis.

ſes Places. S'il avoit été bien ſecouru, il auroit, ſelon les apparences, enlevé à *Louis* toutes ſes Conquêtes. Effectivement, *Louis* ne pouvoit s'empêcher de craindre qu'*Edouard* n'ouvrît enfin les yeux aux intérêts de ſon Royaume, & qu'il n'écoutât le conſeil que quelques gens de bien lui donnoient, de ſe liguer avec la *Ducheſſe de Bourgogne*, afin d'empêcher l'accroiſſement de la France. Pour le détourner de cette penſée, il lui tendit un piege, auquel *Edouard* ne manqua pas de ſe laiſſer prendre.

Caractere de ce Prince.

Le caractere de *Louis XI* eſt ſi connu, qu'il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur ce ſujet. On ſait bien qu'il n'étoit pas eſclave de ſa parole. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt qu'un Prince ſoit connu ſur ce pied-là, & que néanmoins il ſe trouve des gens aſſez dupes pour ſe fier à lui.

Offre de prolonger la Trève entre l'Angleterre & la France, juſqu'à 100 ans après la mort du premier mourant des deux Rois.

Au mois de Juillet de l'année 1478, il envoya en Angleterre *Charles de Martigny*, Evêque de . . . . . avec un Plein-pouvoir pour prolonger la Trève, qui par un Traité fait depuis peu, ne devoit finir qu'un an après la mort d'un des deux Rois, juſqu'à cent ans après la mort du prémier mourant; & pour obliger *Louis* au payement de la Penſion annuelle de cinquante-mille écus, pendant toute la durée de la Trève. Rien n'étoit plus propre à flater la vanité d'*Edouard*, que cette propoſition. Quoiqu'il n'eût pas un intérêt perſonnel à la continuation de cette Penſion, qui par le Traité d'Amiens lui étoit aſſurée pour toute ſa vie; il comprenoit bien, qu'il ne pouvoit que lui être glorieux de l'avoir portée juſqu'à cent après ſa mort. Ce long terme lui donnoit bien plus l'air de Tribut, que la durée de la vie des deux Rois, à quoi elle avoit été bornée par le Traité d'Amiens. Cette Négociation fut un peu retardée, parce qu'*Edouard*, ſurpris qu'on ne lui parlât pas du Mariage de ſa Fille avec le Dauphin, voulut envoyer des Ambaſſadeurs à *Louis*, pour le preſſer de faire célebrer les fiançailles.

Louis trop ruſé pour Edouard.

Mais ce Prince, trop ruſé pour *Edouard*, trouva toujours des prétextes pour les différer. On peut voir, dans les Mémoires de *Philippe de Comines*, les ruſes & les ſoupleſſes dont *Louis* ſe ſervoit pour gagner du tems, & pour éluder les inſtances d'*Edouard*.

Concluſion du Traité.

Enfin, au mois de Fevrier de l'année 1479, le Traité pour la prolongation de la Trève fut conclu & ſigné, ſur le pied que l'Ambaſſadeur de France l'avoit propoſé. Outre le Traité même, que l'Ambaſſadeur ſigna, il donna des Lettres-Patentes, par leſquelles il engageoit le Roi ſon Maitre à la même choſe, en vertu du pouvoir qui lui en avoit été donné. Ces Lettres étoient conçues dans les termes les plus forts qu'on puiſſe imaginer, & conformes à ſon Plein-pouvoir, ou à ſa Procuration.

Remarque ſur les Princes envoyant en Ambaſſade des Evêques ou autres Eccléſiaſtiques.

Ce n'eſt pas la ſeule fois que j'ai remarqué dans ce Recueil, que quand les Princes ont eu deſſein de tromper, ils ſe ſont ſervis pour leurs Ambaſſades, ou d'Evêques, ou d'autres Eccléſiaſtiques. Mais les Ambaſſadeurs ne ſont pas toujours inſtruits des intentions de leurs Maitres. Quoi qu'il en ſoit, autant qu'on avoit trouvé de facilité à conclure le Traité avec l'Ambaſſadeur, autant y eut-il de difficulté à en obtenir la ratification de *Louis*, qui ne manqua pas d'échapatoires pour s'en diſpenſer. Son intention n'avoit été que d'amuſer *Edouard*, & de l'empêcher de ſe liguer avec la *Ducheſſe de Bourgogne*. Enfin, il fut ſi bien faire, qu'il ne ratifia jamais le Traité, que le Dauphin n'épouſa pas la Princeſſe d'Angleterre, & qu'*Edouard* ne ſe mêla pas des affaires de *Maximilien* & de *Marie*; ou que, du moins, s'en étant aviſé trop tard, la mort le ſurprit, avant que d'avoir pu prendre de juſtes meſures pour ſe venger.

Pendant ce tems-là, *Maximilien* ne voyant point d'autre reſſource pour réſiſter à la France, que le ſecours d'Angleterre, employoit tous les moyens poſſibles pour mettre *Edouard* dans ſes intérêts.

Mariages propoſés pour les Filles d'Edouard.

Cette même année, il fit propoſer à la Cour d'Angleterre le Mariage de *Philippe* ſon Fils, âgé d'un an, avec *Anne* troiſieme Fille d'*Edouard*. Dans le même tems, *Edouard* penſoit à marier *Catherine*, ſa quatrieme Fille, avec le Prince *Jean*, Fils de *Ferdinand* & d'*Iſabelle*, qui n'étoit gueres plus âgé que *Philippe*.

Ambaſſade envoyée à Louis pour demander l'exécution du Traité d'Amiens, &c.

Cependant *Edouard*, ſurpris des délais affectés du Roi de France, tant par rapport à la ratification du dernier Traité, qu'au Mariage de ſa Fille avec le Dauphin, tint en 1480 un grand Conſeil, où il fut réſolu d'envoyer des Ambaſſadeurs à *Louis*, pour lui demander peremptoirement l'entiere exécution du Traité d'Amiens, & la ratification de celui de Londres. Le Lord *Howard* qui, ſelon *Philippe de Comines*, recevoit du Roi de France une Penſion annuelle de 2000 écus, fut choiſi pour être Chef de cette Ambaſſade. *Louis* fit, à ſon ordinaire, une réponſe illuſoire, qui ne ſignifioit rien, ne doutant point qu'*Edouard* ne ſe laiſsât encore amuſer.

Edouard ſe fortifie par diverſes Alliances.

Il paroît pourtant, qu'*Edouard* commença immédiatement après le retour de ſes Ambaſſadeurs, à prendre des meſures pour ſe mettre en état de ſe venger de l'affront qu'on lui faiſoit. Ces meſures conſiſtoient à faire diverſes Alliances avec pluſieurs Princes, & particulierement avec *Maximilien* & *Marie*, & avec le *Duc de Bretagne*.

Sa Guerre avec l'Ecoſſe.

Il y a quelque apparence que *Louis*, qui avoit de bons Eſpions, eut quelque connoiſſance de ſon deſſein; puiſqu'en 1481 il lui ſuſcita une Guerre de la part du Roi d'Ecoſſe, qui le tint occupé juſqu'à la fin de l'année 1482.

Mort de la Ducheſſe de Bourgogne.

Enfin, pendant cette Guerre d'Ecoſſe, *Louis XI* leva entierement le maſque. La *Ducheſſe de Bourgogne* étant morte en 1481, d'une chute de cheval, les Gantois ſe ſaiſirent de *Philippe* & de *Marguerite*, ſes Enfans; ce qui produiſit une grande diviſion entre eux & l'Archiduc.

Les Gantois ſe ſaiſiſſent de ſes Enfans. Ils livrent Marguerite au Roi de France.

Louis profitant de cette occaſion, ſut inſpirer aux Gantois tant de frayeur de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, qu'il les fit enfin conſentir à lui livrer la jeune *Marguerite*, pour la marier au Dauphin ſon Fils: à quoi *Maximilien* ſe vit obligé de conſentir.

La Guerre d'Ecoſſe étant terminée, au mois d'Octobre 1482, *Edouard* aſſembla tous les Seigneurs qui ſe trouverent à Londres, ou aux environs, & leur déclara les juſtes raiſons qu'il avoit de faire la Guerre au Roi de France. Ces raiſons ayant été approuvées, chacun lui promit de le ſervir de tout ſon pouvoir, dans une ſi juſte querelle.

Mort d'Edouard, & de Louis. Injuſte reflexion de Mezeray contre Edouard.

Mais pendant qu'il étoit occupé à faire les préparatifs de cette Guerre, la mort l'enleva du monde le 9 d'Avril 1483. *Louis XI* ne le ſurvêcut que de quelques mois. *Mezerai* dit, *qu'Edouard ſe voyant beffé par les François, & moqué de ſes Sujets comme une groſſe dupe, en eut tant de honte, qu'il en mourut*. Il ſemble que *Mezerai* auroit mieux fait de laiſſer toute la ſupercherie ſur le compte de *Louis XI*, que d'en faire une eſpece de gloire pour les François, qui n'en étoient point coupables. D'ailleurs, il ne convient pas à un Hiſtorien de railler un Prince, qui s'eſt repoſé ſur la foi des Traités & des Sermens dont on s'eſt ſervi pour le tromper.

Voici préſentement les Actes, qui ont du rapport à l'Abregé qu'on vient de voir.

Année 1476.

Alliance du Duc de Bretagne avec Edouard.

Lettres-Patentes du Duc de *Bretagne*, pour confirmer le Traité d'Alliance conclu avec *Edouard* en 1468, & qui ayant été violé par le Comte de *Warwick*, avoit été renouvellé en 1471, après le rétabliſſement d'*Edouard*. Du 22 Janvier. Page 23.

Edouard & le Duc ſe déſiſtent réciproquement de leurs prétentions.

Lettres-Patentes d'*Edouard IV*, par leſquelles il ſe déſiſte de ſes prétentions, au ſujet de l'armement qu'il avoit fait pour le ſecours du Duc de *Bretagne*; en conſideration de ce que le Duc s'eſt déſiſté du dédommagement, qu'il pouvoit prétendre pour les pertes que ſes Sujets avoient ſouffertes ſur Mer, pendant l'Adminiſtration du Comte de *Warwick*, montant à 50000 écus. Du 6 Mars. Page 23.

Raiſons qu'avoit Edouard de menager le Duc.

Edouard avoit deux fortes raiſons, pour ménager le Duc de *Bretagne*. La prémiere, pour pouvoir faire une diverſion à la France de ce côté-là, en cas de beſoin. La ſeconde, pour engager le Duc à garder ſûrement le Comte de *Richemont*.

Deux Quittances, &c.

Deux Quittances à *Louis XI*, pour le payement de deux termes de la Penſion de 50000 écus, dont le dernier étoit échu à la S. Michel. Du 31 de Juillet, page 30; & de Septembre, page 38.

Année 1477.

Commiſſion pour traiter du Mariage d'Iſabelle, &c.

Commiſſion à . . . pour traiter avec *Ferdinand* & *Iſabelle*, du Mariage d'*Iſabelle* leur Fille unique, avec *Edouard* Prince de Galles. Du 31 Mars. Page 42.

Autre pour traiter en Flandre, avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur *Frederic*. Du 20 Mai. Page 42.

Traité de Mariage entre Maximilien & la Ducheſſe de Bourgogne.

Ces Ambaſſadeurs de l'Empereur étoient allés dans les Païs-Bas, pour y conclure le Mariage de *Maximilien* avec *Marie* Ducheſſe de *Bourgogne*; & c'étoit à la ſollicitation de *Marguerite* Ducheſſe Douairiere ſa Sœur, qu'*Edouard* envoyoit cette Ambaſſade.

Autre Quittance, &c.

Quittance à *Louis XI*, pour le terme de la Penſion échu à Pâques. Du 5 Juillet. Page 43.

Traité entre *Louis XI* & *Edouard IV*, pour prolonger la Trève, juſqu'à une année entiere après la mort du prémier mourant des deux Rois. Du 20 Juillet. Page 46.

Commiſſion au Lord Howard, &c.

Commiſſion au Lord *Howard* & autres, allans en Ambaſſade en France. Du 30 Novembre. Page 50.

Année 1478.

Pouvoir de prolonger le terme de l'Arbitrage.

Pouvoir aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, pour prolonger le terme de l'Arbitrage mentionné dans le Traité d'Amiens, pour auſſi longtems qu'ils le trouveront à propos. Du 13 Mars. Page 53.

La Prolongation ratifiée.

Prolongation du terme de l'Arbitrage, pour trois ans.

Autre Quittance, &c.

Quittance à *Louis XI* de 25000 écus. Du 14 Juin. Page 65.

Procuration de Louis, &c. pour prolonger la Trève, &c.

Procuration de *Louis XI* à *Charles de Martigny* Evêque de . . . . . allant en Ambaſſade en Angleterre, pour prolonger la Trève avec *Edouard*, juſqu'à cent ans après la mort du prémier mourant des deux Rois; & pour obliger *Louis* & ſes Succeſſeurs au payement de la Penſion de 50000 écus, pendant toute la durée de la Trève.

Ce *Charles de Martigny* eſt qualifié EPISCOPUS ELUENSIS. J'ignore quel eſt cet Evêché. Si ce mot n'étoit pas écrit de la même maniere en pluſieurs endroits, je conjecturerois qu'il faudroit lire ELUSENSIS, c'eſt-à-dire, d'ELUSE en Gaſcogne; Evêché qui a été uni à l'Archevêché d'Auch, mais je ne ſai en quel tems (1).

Com-

(1) C'eſt peut-être la Ville d'*Eauſe*, que *Blau* dit être la Capitale de l'*Eauſan*, à quatre lieues d'*Auch* au Levant; & cela d'autant mieux,

Comme les Hiſtoriens n'ont point parlé de cette Procuration de *Louis XI*, ni du Traité qui fut fait en conſéquence, & que d'ailleurs rien ne peut mieux faire connoitre la mauvaiſe foi de ce Prince, il ne ſera pas hors de propos d'en inſerer ici les propres termes.

DANTES *& concedentes eidem Oratori, Procuratori, Legato, Ambaſſiatori, Commiſſario, atque Nuncio noſtro, plenam, perfectam, & ſufficientem poteſtatem & auctoritatem, ac mandatum generale & ſpeciale, nomine noſtro, & pro Nobis, Hæredibus & Succeſſoribus noſtris, Regno, Patriâ, &c. cum Eduardo Rege Angliæ, vel Deputatis ſuis ſimilem poteſtatem habentibus, communicandi, tractandi, & conveniendi.*

Atque Treugas conluſas prorogandi, elongandi, & extendendi ad centum annos, poſt mortem primò Noſtrum decedentis duraturas, & inconcuſsè obſervandas.

Nec non promittendi, & obligandi Nos, Hæredes & Succeſſores noſtros, Patrias, Terras, omniaque & ſingula Dominia noſtra, & ſubditos noſtros, eorumque bona quæcunque, ubicunque fuerint reperta, ad ſolvendum pro Nobis, Hæredibus & Succeſſoribus noſtris, dicto Conſanguineo Noſtro Regi Angliæ, in civitate Londoniæ in Angliâ, quinquaginta milla ſcutorum auri ejuſdem valoris & æſtimationis prout ſunt in præſentiarum in Regno Franciæ, ſingulis annis centum annorum, poſt mortem primò Noſtrum decedentis proximè futurorum; aſtringendique Nos, Hæredes & Succeſſores noſtros obligari jurejurando, & ſub pœna Cameræ Apoſtolicæ, nec non aliis modis, ſicut illi videbitur, ad firmam & ſecuram ejuſdem ſolutionis obſervantiam, &c.

Datum in Civitate noſtrâ Attrebatenſi, Die decimâ tertiâ Menſis Julii, Anno 1478, *& Regni noſtri decimo ſeptimo.*

L O I X.

Sub Sigillo magno, pendente à caudâ Pergamenæ.

Mariage de la Fille d'Edouard avec le Dauphin.

Commiſſion à *Richard Tunſtal* & à *Thomas Langton*, pour célébrer les Fiançailles d'*Eliſabeth* Fille d'*Edouard*, avec le Dauphin. Du 26 d'Août. Page 89.

Rançon de la Reine Marguerite.

Quittance de dix-mille écus, ſur la Rançon de la Reine *Marguerite.*

Année 1479.

Commiſſion aux Evêques, &c.

Commiſſion aux Evêques de *Bath* & *Wells*, & d'*Ely*, aux Comtes d'*Eſſex* & de *Rivers*, à *Jean Dudley*, *Jean Dynam*, *Jean Howard*, *Jean Gunthorp*, pour traiter avec *Charles de Martigny* Evêque de . . . . Ambaſſadeur de France. Du 21 Janvier. Page 97.

Patentes de l'Ambaſſadeur.

Lettres-Patentes de l'Ambaſſadeur de France, fondées ſur ſa Procuration. Page 101.

Univerſis & ſingulis ad quos præſentes Litteræ pervenerint, Carolus de Martigny, divinâ permiſſione Eluenſis Epiſcopus, Chriſtianiſſimi Principis Ludovici Francorum Regis Legatus, Procurator, & ad infra ſcripta ſufficienter deputatus, ſalutem. Auctoritate mihi ab ipſo Rege per Litteras Patentes in hac parte nuper commiſſâ, Conceſſionem, Promiſſionem, & Obligationem annuæ ſolutionis dictorum quinquaginta millium ſcutorum, ad centum annos poſt mortem alterius dictorum Principum primò decedentis proximè futuros, & ad eorundem centum annorum finem, prolongo, extendo, continuo, & prorogo; ſpondeo, promitto dicto Regi Angliæ, nec non eundem ſereniſſimum Principem Ludovicum ſuoſque Hæredes & Succeſſores, eidem Regi Angliæ aſtringo & obligo, qnòd præfatus Ludovicus ſolvet, & realiter deliberabit ſingulis annis, durante vitâ ſuâ, & poſt mortem ſuam, ejus Hæredes & Succeſſores ſolvent annuatim per centum annos quinquaginta millia ſcutorum auri.

Atque nomine ipſius Regis Franciæ, ſuorumque Hæredum & Succeſſorum, pro eo & eis renuncio cuicunque exceptioni doli mali, vis, metûs, fraudis in factum, actioni, condictioni indebiti, ob turpem cauſam, ſine cauſâ, & ex injuſtâ cauſâ, non ſic celebrati contractûs, aliter fuiſſe dictum ſive recitatum, quam ſcriptum vel factum, & converſo, Petitioni Libelli, nec non Privilegiis Feriarum, Meſſium, Vindemiarum, Appellationum, Querelarum, & Supplicationum, Remedio & Recurſui ad arbitrium boni viri: Quibuſcunque Conſtitutionibus, Gratiis, Privilegiis indultis aut indulgendis, ſtatutis, ſpecialibus & generalibus, localibus & temporalibus, à jure vel ab homine editis, ac in genere & ſpecie conceſſis vel concedendis, omnibuſque & ſingulis aliis Exceptionibus, Juribus & Defenſionibus, per quos, quas & quæ, hujuſmodi ſumma quinquaginta millium ſcutorum auri, ut prædicitur, ſolutio ullo modo impediri, quomodolibet vel differri poterit, & ſpecialiter Juri dicenti generalem Renunciationem non valere, niſi præceſſerit ſpecialis.

Inſuper, pro eodem ſereniſſimo Principe Ludovico, ejuſque nomine, ſpondeo & promitto, imo eundem Regem Ludovicum aſtringo & obligo, quòd ad omnium præmiſſorum inviolabilem obſervantiam, obligabit ſe ſolenni Juramento, tactis per eum corporaliter Evangeliis, atque ſub pœnis Cameræ Apoſtolicæ, & per obligationem de Niſi.

Quodque procurabit & faciet ſocietatem & ſocios Banci de Medicis proinde obligari, eorumque cautionem in ſcriptis ritè ſuper inde confectam, dicto Regi Angliæ deliberabit, deliberarive faciet.

Aut Reſcriptum Apoſtolicum ſigillo plumbeo munitum, quod omnia & ſingula Præmiſſa, Sedis Apoſtolicæ auctoritate, confirmentur; appoſitis pœnis Interdicti in Regnum, Patriam & Dominia ſua, atque Excommunicationis in perſonam ſuam & Hæredum atque Succeſſorum ſuorum, ſi ea, ut præfertur, non ſervaverit & non perimpleverit, aut non ſervaverint & non impleverint, ſumptu & ære proprio impetrabit & obtinebit, impetrarive & obtineri faciet.

Ipſamque obligationem ſive cautionem ſociorum Banci de Medicis, aut Reſcriptum Apoſtolicum ſic per ipſum impetratum, dicto ſereniſſimo Angliæ Regi, ejuſve Deputato, intra octodecim menſes poſt datum Præſentium proximè ſequentes, in Anglia deliberabit, deliberarive faciet.

Quodque præfatus Francorum Rex omnia & ſingula Præmiſſa in his Litteris contenta, ſuis Litteris Patentibus magno ſuo ſigillo ſigillatis, manuque propriâ ſubſcriptis, innovabit aut ratificabit & confirmabit, & ea ſic per eum innovata aut ratificata & confirmata, per tres Status Franciæ, videlicet, per Prælatos & Clerum, Nobiles, & Plebem ejuſdem Regni, intra duodecim menſes poſt datum Præſentium, ratificari, confirmari, & auctorizari faciet, nec non à Sede Apoſtolicâ, & per auctoritatem ejuſdem, confirmari, vallari, & roborari procurabit & cum effectu faciet.

Datum in Civitate Londoniarum, Die decimâ quartâ menſis Februarii, Anno Domini, ſecundum curſum & computationem Eccleſiæ Anglicanæ, milleſimo quadrageſimo ſeptuageſimo octavo.

CAROLUS Eluenſis Epiſcopus.

Sub Sigillo ſuo ceræ rubræ, pendente à caudâ Pergamenæ.

Remarques ſur ces Patentes.

On ne peut dire autre choſe, ſur la Procuration de *Louis XI* & ſur les Lettres-Patentes de ſon Ambaſſadeur, ſinon, que les gens qui ont envie de tromper, prennent plus de précautions que ceux qui agiſſent de bonne foi, pour empêcher qu'on ne les ſoupçonne; & que pour l'ordinaire, ces grandes précautions devroient produire un effet contraire à celui qu'ils ſe propoſent.

Le Traité même.

Traité conclu entre les Commiſſaires d'*Edouard*, & *Charles de Martigny* Evêque de . . . Ambaſſadeur de France; qui prolonge pour cent ans, la Trève, & le payement de la Penſion annuelle de 50000 écus. A Londres, le 15 Fevrier 1478. Page 103.

Remarques ſur ce Traité.

Ce Traité eſt entierement conforme à la Procuration de *Louis XI*, & aux Lettres-Patentes qu'on vient de voir. Il ne manquoit plus, pour finir cette affaire, que la ratification de *Louis*, laquelle il étoit bien réſolu de ne pas donner, lorſqu'il envoya ſon Ambaſſadeur.

Je ne connois aucun Hiſtorien François, ou Anglois, qui ait parlé de ce Traité.

Lettres Patentes d'Edouard touchant ſa Fille Anne.

Lettres-Patentes par leſquelles *Edouard* s'oblige, pour le terme de trois ans, à ne donner *Anne* ſa Fille en Mariage à aucun autre, qu'à *Philippe* Fils de *Maximilien* & de *Marie*. Du 16 d'Août. Page 110.

Il paroît dans ces Lettres, que *Maximilien* & *Marie* avoient donné de ſemblables Lettres à *S. Omer*, le 18 Juillet.

Commiſſion touchant le Mariage de Catherine, &c.

Commiſſion à *Jean Cook* Docteur en Droit, & à *Bernard de la Force* Ecuyer, pour traiter du Mariage de *Catherine* Fille d'*Edouard*, avec *Jean* Infant de Caſtille. Du 8 d'Août. Page 110.

Quittance, &c.

Quittance à *Louis XI*, du terme échu à Pâques. Du 8 Septembre. Page 111.

Année 1480.

Autre.

Quittance pour le terme échu à la S. Michel. Du 21 Mars.

Autre.

Quittance finale de 50000 écus, pour la Rançon de la Reine *Marguerite.* Du 21 Mars.

Ratification du Traité, &c. demandée.

Commiſſion au Lord *Howard* & à *Thomas Langton*, pour demander à *Louis XI* la ratification du Traité conclu à Londres le 15 Fevrier 1479; & l'exécution du Traité d'Amiens, par rapport au Mariage du Dauphin avec *Eliſabeth.* Du 12 Mai. Page 113.

Les Traités ou Actes ſuivans doivent être regardés comme des dépendances des affaires qu'*Edouard* avoit avec la France, parce que ſon but étoit de ſe mettre en état de ſe venger de *Louis XI.*

Commiſſion pour reparer les attentats, &c.

Commiſſion pour traiter avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, ſur les attentats commis de part & d'autre, contre l'Alliance réciproque entre l'Angleterre & l'Eſpagne. Du 20 Juin. Page 119.

Ra-

mieux, comme il dit, que cette Ville fut bâtie des ruines d'*Eluſa*, ſi renommée au tems des *Romains*, & devint le Siege d'un Archevêque; juſqu'à ce qu'ayant été ruinée par les *Sarazins*, & enſuite par les *Normands*, le Siege fut tranſporté à *Auch.*

EDOUARD IV.

Traite avec le Danemarc.

Ratification d'une Alliance concluë avec *Chriſtierne* Roi de Danemarc. Du 5 de Juillet. Page 119.

Quittance, &c.

Quittance à *Louis XI*, de 25000 écus, pour le terme échu à Pâques. Du 27 Juillet. Page 123.

Ratification du Traite avec le Duc de Bourgogne.

Confirmation & Ratification, de la part de *Maximilien* & de *Marie*, de l'Alliance perpétuelle concluë entre *Edouard* & le feu Duc de *Bourgogne*. Du 1 d'Août. Page 123.

Acte ſemblable, de la part d'*Edouard*. Du 1 d'Août.

Autre confirmation particuliere de l'Article concernant le ſecours mutuel, ſtipulé entre *Edouard* & le feu *Duc de Bourgogne*. Par cet Acte, *Edouard* s'engage à donner à *Maximilien* & à *Marie*, un ſecours de 3000 hommes. Du 3 d'Août. Page 126.

Engagement de Maximilien touchant la Penſion payée par Louis.

Lettres-Patentes de *Maximilien* & *Marie*, par leſquelles ils s'engagent à dédommager *Edouard* de la Penſion de 50000 écus, qui lui eſt due par la France; en cas qu'à l'occaſion du ſecours qu'il doit leur envoyer, *Louis XI* ceſſe de lui payer cette Penſion. Du 4 d'Août. Page 127.

Traite de Mariage d'Anne Fille du Roi.

Traité ſur le Mariage entre *Philippe Comte de Charolois*, Fils de *Maximilien* & de *Marie*, & *Anne* troiſieme Fille d'*Edouard*. Du 5 d'Août. Page 128.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par leſquelles il ſe déſiſte de la Penſion de 50000 écus, dont *Maximilien* & *Marie* lui ont promis le dédommagement; en conſideration de ce qu'ils ſe ſont déſiſtés de la Dot de cent-mille écus, promiſe à *Anne* par le Traité précédent. Du 10 d'Août. Page 132.

Lettres Patentes, &c.

Lettres-Patentes de *Maximilien* & *Marie*, pour quitter *Edouard* de la Dot de cent-mille écus, &c. Du 20 d'Août. Page 134.

Lettres-Patentes d'*Edouard*, par leſquelles il s'engage à obtenir de *Louis XI* une Trève pour les Païs-Bas, & à lui offrir ſon Arbitrage pour vuider ſes différends avec *Maximilien* & *Marie*; & de lui déclarer la Guerre, en cas qu'il refuſe de s'en tenir à ſa déciſion, ou de le prendre pour Arbitre. Du 14 d'Août. Page 135.

Mariage du Dauphin avec Eliſabeth.

Commiſſion à . . *Weſton* & autres, pour aller demander à *Louis*, que le Mariage du Dauphin avec *Eliſabeth* ſoit ſolemniſé. Du 24 d'Août. Page 135.

Commandant de la Flotte.

Commiſſion à *Jean Midleton*, pour commander la Flotte deſtinée au ſecours des Païs-Bas. Du 12 Septembre. Page 135.

Mariage d'Anne avec Philippe.

Inſtrument public, ſur le ſerment prêté au ſujet du Mariage d'*Anne* avec *Philippe*. A Bruges. Du 16 Décembre. Page 138.

Année 1481.

Du Prince de Galles avec la Fille du Duc de Bretagne.

Traité d'Alliance entre *Edouard* & *François II*, *Duc de Bretagne*; & Convention ſur le Mariage d'*Anne*, Fille ainée du Duc, avec le Prince de *Galles*. Ratification du *Duc de Bretagne*. Du 22 Juin. Page 172.

Quittance, &c.

Quittance à *Louis XI*, de 25000 écus, &c. Du 24 d'Août. Page 145.

Pendant cette année & la ſuivante, *Edouard* fut occupé par la Guerre d'Ecoſſe, que *Louis XI* lui avoit ſuſcitée.

Année 1482.

Alliance d'Edouard avec le Portugal.

Renouvellement de l'Alliance, entre *Edouard* & *Jean Roi de Portugal*, & Ratification de *Jean*. Du 8 Fevrier. Page 145.

Mariage entre Catherine & l'Infant d'Eſpagne.

Commiſſion à *Henri Ayneſworth*, & à *Bernard de Laforce* Ecuyer & Serviteur domeſtique d'*Edouard*, pour traiter & conclure le Mariage de *Catherine* Fille d'*Edouard*, avec *Jean* Infant d'Eſpagne. Du 2 Mars. Page 146.

Conventions avec Guipuſcoa.

Conventions entre *Edouard* & la Province de Guipuſcoa, du conſentement du Roi d'Eſpagne. Page 146.

Deux Quittances, &c.

Deux Quittances à *Louis XI*, de 25000 écus chacune, dont la derniere eſt pour le terme échu à Pâques 1482. Du 25 d'Août. Page 136.

Traite avec le Portugal.

Ratification de l'Alliance avec le Roi de Portugal. Du 13 Page 164.

Dans l'année 1483, il n'y a rien qui regarde la France.

II. *AFFAIRES d'*EDOUARD IV *avec l'ECOSSE.*

Caractere de Jaques III, Roi d'Ecoſſe.

Jaques III Roi d'Ecoſſe avoit commis tant d'excès & de violences, depuis ſa Majorité, qu'il avoit entierement perdu l'affection de ſon Peuple, & particulierement de la Nobleſſe, qui n'avoit aucun accès auprès de lui. Trois Favoris, qu'il avoit élevés de la pouſſiere, gens peu habiles, orgueilleux & intéreſſés, compoſoient tout ſon Conſeil. Il avoit deux Freres, *Alexandre* & *Jean*. Celui-ci, s'étant émancipé à parler trop hardiment de la conduite du Roi & de ſes Miniſtres, fut mis en priſon, où on le fit mourir en lui ouvrant les veines. Quelque tems après, *Alexandre*, qui avoit le Titre de *Duc d'Albanie*, fut auſſi enfermé dans un Château, de peur qu'il ne penſât à venger la mort de ſon Frere.

Son Frere Jean mis à mort.

Son Frere Alexandre empriſonné.

Trève avec l'Angleterre rompue.

Pendant que ce Prince étoit en priſon, *Jaques*, à la ſollicitation de *Louis XI*, & ſans doute des trois Favoris qui s'étoient laiſſés corrompre, rompit la Trève qu'il avoit faite avec l'Angleterre, & qui devoit durer juſqu'à l'année 1519, ſans en avoir le moindre prétexte. C'étoit dans le tems qu'*Edouard* penſoit ſérieuſement à faire la Guerre à la France; & cela fut cauſe qu'il fit tous les efforts poſſibles, pour éviter une rupture avec l'Ecoſſe. Mais au mois de Juin 1481, *Jaques II* fit une irruption ſur les frontieres d'Angleterre, d'où il remporta quelque butin. Les hoſtilités ayant ainſi commencé, *Edouard* ne put plus ſe diſpenſer de ſe préparer à la Guerre.

Le Duc d'Albanie ſe ſauve de priſon.

Dans ces entrefaites, le *Duc d'Albanie* s'étant ſauvé de ſa priſon, alla ſe refugier auprès d'*Edouard*, qui lui promit ſa protection, dans l'eſpérance qu'il pourroit ſe ſervir de lui pour cauſer des embaras au Roi d'Ecoſſe. Quelque tems après, ils firent enſemble un Traité, dans lequel le *Duc d'Albanie* prit le Titre de Roi d'Ecoſſe. *Edouard* s'engageoit à lui donner du ſecours, pour ſe mettre en poſſeſſion du Trône. Le Duc promettoit de ſon côté, de lui donner *Barwick*, de rompre l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecoſſe, & d'épouſer *Cecile* fiancée au Roi ſon Frere, pourvu qu'il pût ſe ſéparer de ſa Femme. Ce Traité étant ſigné, *Edouard* donna le Commandement d'une Armée au *Duc de Gloceſter* ſon Frere, qui ſe mit en marche vers l'Ecoſſe, étant accompagné du *Duc d'Albanie*. D'abord, il ſe rendit maitre de la Ville de *Barwick*; après quoi, il fit attaquer le Château.

Il prend le Titre de Roi d'Ecoſſe dans un Traité avec Edouard.

Le Duc Gloceſter marche vers l'Ecoſſe avec une Armée, & prend Barwick.

Cependant le Roi *Jaques* ſe trouva fort embaraſſé, à la prémiere nouvelle de la marche de l'Armée Angloiſe. Le moyen le plus prompt pour avoir une Armée capable de réſiſter aux Anglois, étoit d'aſſembler la Nobleſſe, avec les Troupes qu'elle étoit obligée de fournir en ſemblables occaſions. Mais ce moyen n'étoit pas du goût du Roi, ni de ſes Miniſtres; parce que la Nobleſſe étoit mécontente, & qu'ils craignoient que les Grands ne fuſſent trop forts, quand ils ſeroient enſemble avec leurs Troupes. La priſe de *Barwick* rendit le mal ſi preſſant, que le Roi ſe vit obligé de faire ſommer les Grands. Dès qu'ils furent aſſemblés, leur prémiere démarche fut d'aller arracher au Roi ſes trois Favoris, & de les faire pendre au milieu du Camp. *Jaques*, tout épouvanté, promit aux Seigneurs tout ce qu'ils voulurent exiger de lui. Mais dès qu'il en trouva l'occaſion, il ſe déroba d'eux, & alla s'enfermer dans le Château d'Edimbourg.

Jaques ſomme les Grands, qui prennent & font pendre ſes Favoris.

Le Duc de Gloceſter entre dans Edimbourgh, & menace de mettre tout à feu & à ſang.

Le *Duc de Gloceſter* ayant appris cette nouvelle, & que l'Armée Ecoſſoiſe s'étoit débandée après la fuite du Roi, laiſſa le Château de *Barwick* inveſti, & marcha vers Edimbourg, où il entra ſans rencontrer aucune oppoſition. Ce fut en-vain qu'il ſouhaita d'avoir une Conference avec le Roi *Jaques*, qui ne voulut pas même recevoir aucun meſſage de ſa part. Cette obſtination obligea le *Duc de Gloceſter* à faire publier à ſon de trompe, dans Edimbourg, que ſi, avant le 1 Septembre, *Jaques* ne donnoit pas une entiere ſatisfaction au Roi d'Angleterre, toute l'Ecoſſe ſeroit miſe à feu & à ſang. *Edouard* ſe plaignoit en prémier lieu, de la rupture de la Trève; ſecondement, de ce que *Jaques* faiſoit voir par-là, qu'il n'avoit pas envie de faire accomplir le Mariage du Prince ſon Fils avec *Cecile*; quoiqu'il eût déja reçu la Dot par avance, puiſque ce Mariage n'avoit été arrêté, que pour entretenir la bonne intelligence entre les deux Royaumes. Il demandoit de plus, que le *Duc d'Albanie* fût rétabli dans ſes biens & dans ſes honneurs.

Plaintes d'Edouard.

Ses demandes.

Le Roi *Jaques* s'obſtinant toujours à ne donner aucune réponſe, la Nobleſſe, qui s'étoit raſſemblée à Hadington, envoya des Députés au Général Anglois, pour lui repréſenter, qu'il ne tenoit pas à elle que la Trève ne fût obſervée, & le Mariage accompli; & qu'elle travailleroit à lui faire avoir ſatisfaction ſur ces deux Articles. Le Duc répondit, que quant à la Trève, le Roi ſon Frere étoit diſpoſé à l'obſerver inviolablement, pourvu qu'on lui livrât le Château de *Barwick*, ou du moins, qu'on ne donnât aucun ſecours aux Aſſiegés. Que pour ce qui regardoit le Mariage, il ne ſavoit pas ſi l'intention du Roi ſon Frere étoit de l'accomplir; mais qu'en attendant qu'il pût recevoir ſes ordres, il prétendoit qu'on lui rendît l'argent que le Roi d'Ecoſſe avoit déja touché pour la Dot de la Princeſſe *Cecile*.

Traité du Duc d'Albanie avec la Nobleſſe, &c.

Quelques jours après, le *Duc d'Albanie* s'étant abouché avec quelques-uns de la Nobleſſe, conclut avec eux un Traité, par lequel le Château de *Barwick* devoit être remis entre les mains du *Duc de Gloceſter*; & les Bourgeois d'Edimbourg s'engagerent à payer l'argent dû au Roi *Edouard*, en cas qu'il ne voulût pas que le Mariage s'accomplît. Si *Edouard* n'avoit pas eu en tête la Guerre qu'il méditoit contre la France, ſans doute, l'Ecoſſe n'en auroit pas été quitte à ſi bon marché. Pour ce qui regarde le *Duc d'Albanie*, il ſe contenta de ſtipuler pour lui-même, un Pardon général pour toutes ſortes de crimes, & en particulier, pour avoir uſurpé le Titre de Roi; & ſon rétabliſſement dans ſes Biens & dans ſes Charges. Cela donne lieu de préſumer, qu'il n'avoit pris le Titre de Roi qu'à la ſollicitation d'*Edouard*, & qu'il n'avoit jamais eu intention de détrôner le Roi ſon Frere, puiſqu'au contraire, il le rétablit dans ſon prémier état, & lui prêta ſerment de fidélité.

Il fait ſa paix avec le Roi, qui veut ſe défaire de lui; mais il ſe ſauve.

Jaques parut d'abord content de la maniere dont tout s'étoit paſſé. Mais quelque tems après, il prit la réſolution de ſe défaire du *Duc d'Albanie*, qui en fut averti aſſez à tems, pour ſe jetter dans une barque de Pêcheurs qui le conduiſit à Dumbar, dont il avoit le Gouvernement. Dès qu'il ſe vit en ſûreté, il envoya le Comte d'*Angus* & quelques autres au Roi *Edouard*, pour implorer ſa protection. *Edouard* la lui accorda volontiers, & fit avec lui un nouveau Traité, qui fut ſigné par les Envoyes

Edouard lui accorde ſa pro-

tection, & fait un Traité avec lui.

yés du Duc, au commencement de l'année 1483. On en verra la teneur dans la ſuite. Selon les apparences, il y avoit un Article ſecret, par lequel le Duc s'engageoit à livrer aux Anglois la Forterelle de Dumbar; ce qu'il exécuta tout auſſi-tôt. La mort d'*Edouard*, qui arriva bientôt après, rompit les meſures du *Duc d'Albanie*. Les changemens qui arriverent en Angleterre, lui ayant fait perdre l'eſpérance d'être ſecouru des Anglois, il ſe retira en France, où il fut tué d'un éclat de lance, dans un Tournoi, par le *Duc d'Orleans*, qui fut enſuite Roi de France ſous le nom de *Louis XII*. Nous aurons occaſion dans le Regne de *Henri VIII*, de parler de ſon Fils, qui étoit né en France, & qui porta comme lui le Titre de *Duc d'Albanie*.

Le Duc d'Albanie ſe retire en France, & eſt tué dans un Tournoi par le Duc d'Orleans.

Il faut remarquer, que ni *Buchanan*, ni *Leſley* ne diſent rien, dans leurs Hiſtoires d'Ecoſſe, de ces deux Traités faits entre *Edouard* & le *Duc d'Albanie*. *Leſley*, qui raconte cette affaire un peu autrement que *Buchanan*, dit ſeulement, qu'*Edouard* promettoit au *Duc d'Albanie* de le mettre ſur le Trône d'Ecoſſe.

Omiſſion de Buchanan & de Leſley.

ACTES qui ont du rapport aux affaires d'ECOSSE, depuis 1475 *juſqu'en* 1483.

Année 1475.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe, allant à Amiens & voulant paſſer par l'Angleterre. Bon pour quinze mois. Du 5 de Mai. Page 4.

Année 1476.

Quittances, &c.

Quittance du Roi d'Ecoſſe à *Edouard*, de deux-mille Marcs, pour le ſecond terme de la Dot de la Princeſſe *Cecile*. Du 3 Fevrier. Page 23.

Année 1477.

Autre Quittance ſemblable, pour le troiſieme terme. Du 3 Fevrier. Page 41.

Année 1478.

Autre Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe, allant à Amiens, avec une ſuite de mille perſonnes. Du 17 Mars. Page 54.

Année 1480.

Divers Ordres pour ſe préparer à la Guerre contre l'Ecoſſe. En Mai & Juin. Pages 115 & 117.

Faux pretexte de Jaques III de declarer la guerre à l'Angleterre.

Leſley dit qu'en 1480, *Jaques III* fit dire à *Edouard*, que s'il donnoit du ſecours à *Maximilien* contre la France, il lui déclareroit la Guerre. Or le prémier Traité d'*Edouard* avec *Maximilien* eſt du 1 d'Août 1480; & néanmoins, on voit ici qu'*Edouard* ſe prépare contre l'Ecoſſe, dès le mois de Mai & de Juin. On peut donc inferer de-là, que le Roi d'Ecoſſe avoit commencé ſes préparatifs contre l'Angleterre, avant que de ſavoir qu'*Edouard* eût traité avec *Maximilien*. Par conſéquent, cette Ligue d'*Edouard* & de *Maximilien* ne fut qu'un prétexte, dont *Jaques III* ſe ſervit après avoir réſolu, par les ſollicitations de *Louis XI*, à rompre avec l'Angleterre.

Année 1481.

Ordres touchant les preparatifs, &c. Traité avec le Comte de Roſs.

Deux Ordres qui regardent les préparatifs pour la Guerre d'Ecoſſe. Du 12 Fevrier & du 2 Mars. Pages 139 & 140.

Commiſſion pour traiter avec le Comte de *Roſs*, Seigneur des Iles. Du 22 Juin. Page 140.

C'étoit pour l'engager à ſe révolter contre le Roi d'Ecoſſe.

Année 1482.

Engagement du Duc d'Albanie envers Edouard.

Lettres-Patentes d'*Alexandre*, Duc d'Albanie, prenant le titre de Roi d'Ecoſſe, par leſquelles il s'oblige:

1. A prendre le parti d'*Edouard*.
2. A lui rendre hommage pour le Royaume d'Ecoſſe, un mois après qu'il ſera en poſſeſſion du Trône.
3. A rompre l'ancienne Alliance entre la France & l'Ecoſſe.
4. A lui faire un tranſport réel & effectif de la Ville & du Château de *Barwick*. A Fotheringay, le 10 Juin 1482. Page 156. Signé *Alexandre R.*

Conventions entre *Edouard* & *Alexandre*, conformes aux Lettres-Patentes d'*Alexandre*. Au même lieu, le 11 Juin.

Dans ces Conventions, il y a un Article de plus que dans les Patentes ci-deſſus; c'eſt que, ſi *Alexandre* peut ſe ſéparer de ſa Femme, ſelon les Loix de l'Egliſe, *Edouard* s'engage à lui donner *Cecile* ſa Fille en mariage.

Commiſſion au Duc de Glocester. Erreur de Leſley touchant le Siege de Barwick.

Commiſſion à *Richard*, Duc de *Gloceſter*, pour commander l'Armée qui doit marcher en Ecoſſe. Du 12 Juin. Page 157.

Cette date peut ſervir à corriger une erreur dans l'Hiſtoire de *Leſley*, qui dit que les Anglois aſſiegerent *Barwick* pendant tout l'Hiver des années 1481 & 1482. Voyez auſſi l'Acte ſuivant.

Autre à *Robert Ratcliff*, pour commander la Flotte. Du 8 Juillet. Page 159.

Engagement de quelques Seigneurs Ecoſſois de faire obtenir pardon au Duc d'Albanie.

Engagement de *Guillaume* Archevêque de S. André, de *Jaques* Evêque de Dunkeld, d'*André* Seigneur d'Anandale, de *Colin* Comte d'Argyle: Qu'ils feront rendre au Duc d'*Albanie* ſes Biens & ſes Charges: Qu'ils lui feront obtenir un Pardon général de tout ce qu'il peut avoir fait de contraire aux Loix, & particulierement d'avoir aſpiré au Trône; & qu'ils feront ratifier le tout par le Roi & par les Etats, ſous la condition expreſſe, qu'il ſera fidele au Roi *Jaques*, &c. A Edimbourg, le 2 d'Août 1482. Page 160.

Obligation du Prévôt, &c.

Obligation du Prévôt de la Societé des Marchands, & de la Communauté d'Edimbourg, de rendre au Roi d'Angleterre toutes les ſommes qu'il a payées au Roi *Jaques* pour la Dot de *Cecile* ſa Fille; en cas que ledit Roi d'Angleterre ne juge pas à propos d'accomplir le Mariage. Du 4 d'Août. Page 161.

Sauf-conduit pour Marguerite, &c.

Sauf-conduit pour *Marguerite*, Sœur du Roi d'Ecoſſe, avec 300 perſonnes, venant en Angleterre pour ſolemniſer ſon Mariage avec *Antoine*, Comte de *Rivers* & de *Scales*. Du 22 d'Août. Page 162.

Le Comte de *Rivers* étant Frere de la Reine Femme d'*Edouard*, il y a quelque apparence, que dans l'accommodement avec l'Ecoſſe, *Edouard* avoit ménagé ce Mariage pour ſon Beaufrere.

Notification d'Edouard touchant la Dot de ſa Fille.

Notification d'*Edouard*, qu'il préfere la reſtitution de la Dot, au Mariage de *Cecile* ſa Fille avec le Prince d'Ecoſſe. Du 12 d'Octobre. Page 165.

Inſtrument public ſur cette Notification. Du 27 d'Octobre Page 166.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe allant à Amiens.

Sauf-conduit pour le Roi d'Ecoſſe allant à Amiens, pour y viſiter les Reliques de *S. Jean*, avec une ſuite de mille perſonnes. Du 3 Novembre. Page 170.

C'eſt ici le troiſieme Sauf-conduit, qui ſe trouve pour le même voyage d'Amiens. Apparemment ce n'étoit qu'un prétexte, que *Jaques* prenoit pour aller conferer avec *Louis XI*. Mais on ne trouve pas qu'il ait exécuté ce deſſein. Au reſte, la ſuite de mille perſonnes inſerée dans le Sauf-conduit, n'étoit que par honneur: car le Roi d'Ecoſſe ne marchoit pas avec un ſi grand train, ſur-tout hors de ſes Etats.

Conſentement d'Edouard au mariage du Comte de Rivers.

Plein-pouvoir d'*Edouard* à l'Evêque de *Rocheſter* & à *Edouard Woodwille*, pour conſentir en ſon nom au Mariage du Comte de *Rivers* avec *Marguerite* Sœur du Roi d'Ecoſſe. Du 14 Décembre. Page 171.

Année 1483.

Traité du Duc d'Albanie avec Edouard.

Commiſſion d'*Alexandre* Duc d'*Albanie*, à *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, & autres, pour traiter avec *Edouard*. A Dumbar, le 10 Janvier. Page 173.

Commiſſion d'*Edouard* au Comte de *Northumberland*, & autres, pour traiter avec les Envoyés du Duc d'*Albanie*. Du 9 Fevrier. Page 173.

Traité entre *Edouard* & le Duc d'*Albanie*. A Weſtminſter, le 11 Fevrier. Page 173.

Les principaux Articles de ce ſecond Traité étoient: Qu'*Edouard* s'engageoit à fournir au Duc d'*Albanie* 3000 Archers, pour lui aider à ſe mettre en poſſeſſion du Trône d'Ecoſſe; avec promeſſe d'un plus grand ſecours, s'il étoit néceſſaire: Que le Duc étant Roi d'Ecoſſe, romproit 40 jours après, l'Alliance entre la France & l'Ecoſſe: Qu'il aſſiſteroit *Edouard* de tout ſon pouvoir, pour lui faire obtenir la Couronne de France, contre le Détenteur de ladite Couronne: Qu'il ſe déſiſteroit de toutes prétentions ſur la Ville & le Château de *Barwick*. Qu'il rétabliroit le Comte de *Douglas*, banni d'Ecoſſe; Que s'il étoit en liberté de ſe marier, il épouſeroit une des Filles d'*Edouard*, ſans demander aucune Dot.

Remarques ſur Buchanan & Leſley.

Ce Traité pourroit ſervir à corriger quelques erreurs qui ſe trouvent dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe de *Jean Leſley*, Evêque de *Roſs*. Mais comme il n'eſt pas queſtion ici d'éclaircir l'Hiſtoire d'Ecoſſe, je ne m'y arrêterai pas. Il ſuffira de dire en un mot, que ce que *Buchanan* rapporte touchant le Duc d'*Albanie*, eſt plus conforme aux Actes de ce Recueil, que ce qu'en dit *Leſley*, quoiqu'ils ayent tous deux ignoré les Traités que ce Duc fit avec *Edouard*.

Protection pour le Comte de Douglas, &c.

Protection pour *Jaques* Comte de *Douglas*, envoyé en Ecoſſe par *Edouard*. Du 15 Fevrier. Page 176.

Le Comte de *Douglas* étant depuis longtems banni d'Ecoſſe, *Edouard* le renvoyoit ſans doute dans ſon Païs, pour y exciter des Troubles.

III. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Les Actes de ces huit dernieres années d'*Edouard IV*, qui regardent les Affaires domeſtiques, ſont en petit nombre & peu importans. Il eſt pourtant néceſſaire pour la ſuite, de dire un mot de certains évenemens arrivés dans cet intervalle.

Taxe d'Edouard nommée Bénevolence.

Au commencement de l'année 1475, *Edouard* leva ſur ſes Sujets, ſans l'autorité du Parlement, une Taxe volontaire, à laquelle on donna le nom de *Bénévolence*, comme pour marquer que c'étoit un don gratuit, que les Particuliers aiſés faiſoient au Roi, pour faire la Guerre à la France. *Richard III* abolit cette maniere de lever de l'argent; & dans la ſuite, ſous le Regne de *Henri VIII*, le Cardinal *Wolſey* voulut la remettre ſur pied, à quoi

EDOUARD IV.

Le Duc du Bretagne livre le Comte de Richemont aux Ambaſſadeurs d'Angleterre. Mais le retire enſuite de leurs mains.

quoi il trouva de grandes oppoſitions.

En 1476, *Edouard* envoya des Ambaſſadeurs au Duc de *Bretagne*, ainſi qu'il a été dit dans le prémier Article, ſous prétexte de renouveller leur Alliance. Mais le véritable motif de cette Ambaſſade étoit de demander au Duc, qu'il lui livrât le Comte de *Richemont*, ſeul rejetton de la Maiſon de *Lancaſtre*. Le Duc s'étant laiſſé perſuader, livra le Comte aux Ambaſſadeurs, qui le menerent à S. Malo, pour le tranſporter en Angleterre. Mais le Duc s'étant repenti tout auſſi-tôt de l'avoir livré, fit partir en diligence *Pierre Landais*, qui les ayant trouvés encore à S. Malo, fit en ſorte que le Comte de *Richemont* s'évada. Enſuite il dit aux Ambaſſadeurs, que c'étoit par l'ordre du Duc; & leur promit de ſa part, qu'il le feroit garder ſûrement. Ce Comte de *Richemont* fut enſuite Roi d'Angleterre, ſous le nom de *Henri VII*.

Le Duc de Clarence arrêté & condamné par le Parlement.

En 1478, *Edouard* fit arrêter le Duc de *Clarence* ſon Frere, & le fit condamner à mort par le Parlement. Le principal crime dont il fut accuſé, étoit d'avoir dit que le Roi ſon Frere étoit bâtard; d'où on prit occaſion d'interpreter quelques-unes de ſes paroles & de ſes actions, comme s'il avoit eu deſſein de dépoſſeder le Roi, & de ſe placer lui-même ſur le Trône. Il y a beaucoup d'apparence qu'il fut accuſé à faux, par les intrigues du Duc de *Gloceſter* ſon Frere, & par celles de la Reine. On verra dans l'Extrait ſuivant, que cette fauſſe accuſation, intentée pour faire perdre la vie à ce Prince, donna occaſion au Duc de *Gloceſter* de priver les Enfans d'*Edouard* de la Couronne & de la vie. Le Duc de *Clarence* ayant eu le choix du genre de ſa mort, voulut être étouffé dans un tonneau de Malvoiſie.

Il eſt étouffé dans un tonneau de Malvoiſie.

On trouve dans ces huit dernieres d'années d'*Edouard*, beaucoup d'autres Actes ſeparés, qui n'ont aucune liaiſon enſemble, & dont pluſieurs paroiſſent peu importans. Comme chacun de ces Actes demanderoit une explication particuliere, & que cela me meneroit trop loin, je me contenterai d'en marquer ici quelques-uns des plus conſiderables.

Année 1478.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. A Lille, le 12 Juillet. Page 67.

Ce Traité pourroit être curieux pour les Négocians, ou pour ceux qui voudroient faire une Hiſtoire du Commerce de l'Angleterre & des Païs-Bas. On y voit en détail les griefs des Habitans des Païs-Bas & des Marchands Anglois, qui tenoient l'Etape des Laines d'Angleterre à Calais; avec les friponneries & les fraudes, qui ſe pratiquoient des deux côtés.

Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, &c.

Inſtitution de l'Office de Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere, accordé par *Edouard IV* aux Evêques de *Saliſbury*. Du 11 d'Octobre. Page 93.

Licence pour exercer l'Alchymie. Du 18 Juin 1476.

Cologne remiſe au nombre des Villes Hanſéatiques.

Certificat des Magiſtrats de *Lubeck* envoyé à *Edouard*, pour lui notifier que la Ville de *Cologne* a été rétablie dans la Societé des Villes Hanſéatiques, afin qu'elle ſoit remiſe en poſſeſſion des Privileges dont ces Villes jouïſſent en Angleterre. Du 26 Novembre 1476. Page 36.

Colburg s'en ſépare.

Autre Certificat, des mêmes, que la Ville de *Colburg* s'eſt ſéparée de la *Hanſe*. Du 1 Juin. Page 60.

Ambaſſade au Pape Sixte IV au ſujet de la Religion.

Ambaſſade au Pape *Sixte IV* & au *Prince de Sicile*, Roi de Hongrie, ſur certaines matieres concernant la Religion & la Foi orthodoxe, ſelon les Inſtructions données aux Ambaſſadeurs. Ces Inſtructions ne ſe trouvent pas dans le Recueil. Du 17 d'Avril 1479. Page 108.

Il y a auſſi divers Actes, qui regardent les Affaires qu'*Edouard* avoit avec le Roi de Danemarc.

SUITE DE L'EXTRAIT DU XII TOME, *pour le Regne d'*EDOUARD V.

L'ancienne Nobleſſe mécontente des nouvelles Promotions.

LA Reine *Eliſabeth Woodwille*, Femme d'*Edouard IV*, avoit eu tant de pouvoir ſur le Roi ſon Epoux, qu'elle en avoit toujours obtenu tout ce qu'elle avoit ſouhaité. Elle s'étoit ſurtout ſervie de ſon crédit, pour élever aux Charges & aux Dignités, ſon Pere, ſes Freres, & ſes Enfans du prémier lit. Ceux-ci avoient auſſi avancé leurs Amis & leurs Créatures. Sous prétexte qu'une bonne partie des anciennes Familles nobles étoient éteintes, on perſuadoit au Roi, qu'il faloit les remplacer par de nouvelles Promotions, qui devinrent ſi fréquentes, qu'on commençoit à diſtinguer la nouvelle Nobleſſe de l'Ancienne, comme faiſant preſque un Corps ſéparé. Tout l'avantage ſe trouvant du côté de la nouvelle, par la faveur du Roi & de la Reine, cela produiſit une extrême jalouſie parmi les anciens Nobles, qui ne pouvoient voir ſans chagrin les nouveaux s'établir ſur leurs ruines. De-là ſe formerent, pendant la vie d'*Edouard IV*, deux Factions, que la partialité de la Reine rendit irréconciliables; parce qu'elle prenoit ſoin d'éloigner de la Cour & des Emplois, tous ceux de l'ancienne Nobleſſe qui pouvoient lui donner quelque ombrage, & de faire donner leurs Charges à ſes partiſans. Il y avoit pourtant à la Cour trois Seigneurs, qu'*Edouard IV* n'avoit pu ſe réſoudre à congédier, parce qu'ils lui avoient rendu de grands ſervices, quoique la Reine ne les aimât pas. C'étoient le *Duc de Buckingham*, le *Lord Haſtings*, & le *Lord Stanley*. Celui-ci avoit épouſé *Marguerite* Comteſſe de *Richemont*, Mere du *Comte de Richemont* refugié en Bretagne.

Edouard V proclamé Roi.

Après la mort d'*Edouard IV*, le Prince de *Galles* ſon Fils aîné, âgé de treize ans, fut proclamé Roi ſous le nom d'*Edouard V.* L'intention de la Reine étoit de ſe rendre maitreſſe du Gouvernement, ſous le nom du Roi ſon Fils, pendant ſa Minorité. Elle avoit même déja pris quelques meſures pour parvenir à ſon but. Mais *Richard Duc de Gloceſter*, Oncle paternel du jeune Roi, trouva le moyen, en ſe liguant avec les trois Seigneurs dont nous venons de parler, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, d'arrêter *Richard Gray* ſon Gouverneur, avec deux autres Chevaliers, & de les envoyer en priſon au Château de Pontfract. A cette nouvelle, la Reine effrayée alla ſe refugier dans l'Aſyle de Weſtminſter, avec ſes cinq Filles, & *Richard Duc d'Yorck* ſon plus jeune Fils, âgé de neuf ans.

Le Duc de Gloceſter ſe rend maître de la perſonne du Roi, & envoye en priſon ſon Gouverneur, &c.

La Reine ſe refugie à Weſtminſter avec ſes Enfans.

Le *Duc de Gloceſter* n'eut pas plutôt le jeune Roi en ſon pouvoir, qu'il forma le projet de le priver de la Couronne, & de ſe placer lui-même ſur le Trône. Le *Duc de Buckingham* entra dans ce Complot, & ſervit le Duc de tout ſon pouvoir, ſur la promeſſe poſitive qu'il en reçut, qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit ſur le Trône, il lui rendroit la moitié de la Succeſſion de *Humphroy Bohun* Comte de *Hereford*, qui étoit dévolue à la Couronne, & ſur laquelle le *Duc de Buckingham* croyoit avoir un droit inconteſtable. *Haſtings* & *Stanley* ne furent pas informés de ce Projet, parce que, quoiqu'Ennemis de la Reine, on les crut trop affectionnés à la Famille du feu Roi leur bienfaiteur. On les laiſſa donc dans la penſée, que le *Duc de Gloceſter* n'avoit point d'autre intention, que de ſe procurer l'adminiſtration du Gouvernement, pendant la Minorité du Roi. Cela fut cauſe qu'ils s'attacherent entierement à lui, afin d'empêcher que la Reine n'eût aucune part à la Régence. Ces trois Seigneurs ſervirent le *Duc de Gloceſter* avec tant d'ardeur, qu'ils firent en ſorte que dans une Aſſemblée des gens les plus diſtingués qui ſe trouverent dans Londres, il fut élu & déclaré Protecteur du Roi & du Royaume.

Le Duc de Gloceſter tâche de ſe procurer la Couronne.

Sa promeſſe au Duc de Buckingham.

Le Duc de Gloceſter déclaré Protecteur.

Peu de tems après, le nouveau Protecteur fit réſoudre dans le Conſeil, qu'on demanderoit le jeune Duc d'*Yorck* à la Reine, pour le faire élever avec le Roi ſon Frere; & que ſi elle refuſoit de le rendre volontairement, on le lui enleveroit par force. On députa pour cet effet le Cardinal Archevêque de Cantorbery, qui n'étant pas inſtruit des ſecretes intentions du Protecteur, ſe ſervit de toute ſon éloquence pour perſuader à la Reine de livrer le jeune Prince. Il parloit avec d'autant plus d'ardeur, qu'il ſouhaitoit d'empêcher que le Conſeil ne ſe portât à violer l'Aſyle, ce qu'il regardoit comme un grand malheur. Enfin, il obtint ce qu'il demandoit, quoiqu'avec beaucoup de difficulté.

L'Archevêque de Cantorbery envoye à la Reine pour lui demander le Duc d'Yorck.

Le Protecteur ayant le Roi & le Duc en ſon pouvoir, ſe hâta d'exécuter ſon projet. Pour y réuſſir plus aiſément, il fit ſonder le Lord *Haſtings*, afin de le mettre dans ſes intérêts, parce qu'il avoit beaucoup de crédit dans Londres. Mais *Haſtings* ayant paru trop fermement attaché à la Famille Royale, le Protecteur, qui craignit de s'être trop découvert, prit la réſolution de le perdre. Pour cet effet, il l'accuſa devant le Conſeil, qui ſe tenoit à la Tour, d'avoir conſpiré contre ſa vie; & ſans en alléguer aucune preuve, il le fit décapiter ſur le champ. L'Archevêque d'*Yorck*, l'Evêque d'*Ely*, & le Lord *Stanley*, tous trois Membres du Conſeil, furent arrêtés & mis en priſon, comme complices de la Conjuration de *Haſtings*. Mais la véritable raiſon étoit, que le Protecteur ſavoit bien qu'ils n'approuveroient pas ſes deſſeins. Le même jour, les Priſonniers qui avoient été envoyés à Pontfract, furent exécutés ſans aucune forme de procès, par l'ordre du Duc de *Gloceſter*.

Le Lord Haſtings accuſé par le Protecteur & decapité. Ses Amis arrêtés comme complices.

Les priſonniers de Pontfract exécutés.

Cette prémiere démarche étant faite, & la terreur étant répandue en tous lieux, on fit courir le bruit dans Londres, & prêcher publiquement dans l'Egliſe de S. Paul, qu'*Edouard IV* & le Duc de *Clarence* ſon Frere n'étoient pas Fils du feu Duc d'*Yorck*, la Ducheſſe ſon Epouſe ayant reçu dans ſon lit des hommes auxquels ils reſſembloient parfaitement; mais que le Duc de *Gloceſter* étoit la vive image du Duc ſon Pere. De plus, qu'*Edouard IV* étoit déja marié avec une autre Femme, lorſqu'il épouſa *Eliſabeth Woodwille*; d'où on inferoit, que tous les Enfans qu'il avoit eus de cette derniere Femme, étoient bâtards. Par ces ſuppoſitions, le Duc de *Gloceſter* excluoit de la Succeſſion les ſept Enfans d'*Edouard IV*, auſſi-bien que le jeune Comte de *Warwick* & *Marguerite* ſa Sœur, Enfans du Duc de *Clarence*, pour ſe rendre lui ſeul capable de ſucceder. Le Duc de *Buckingham* appuya cela, dans une Aſſemblée des Magiſtrats & des principaux Bourgeois de Londres, parmi leſquels on avoit apoſté quelques perſonnes, qui crierent *Vive le Roi Richard III!* Ces prétendues acclamations étant regardées comme un conſentement général du Peuple, dès le lendemain le Duc de *Buckingham*, à la tête du Conſeil de Ville, alla offrir la Couronne au Protecteur; qui, après quelques façons, voulut bien ſe charger de ce fardeau. C'eſt de cette maniere que le Duc de *Gloceſter* monta ſur le Trône, ſous le nom de *Richard III*.

Bruits ſemés contre la naiſſance d'Edouard & du Duc de Clarence.

Le Duc de Gloceſter monte ſur le Trône ſous le nom de Richard III.

On peut bien juger, que les Actes publics ne contiennent

Edouard V.

rien de fort remarquable ſur le Regne d'*Edouard V*, qui ne dura qu'environ deux mois & demi, que le Duc de *Gloceſter* employa tous entiers à faire réuſſir ſes mauvais deſſeins. Auſſi n'eſt-ce que pour ne pas perdre le fil de l'Hiſtoire, que j'ai cru devoir inſerer ici un petit Abregé de ce Regne. Voici ſeulement trois Actes, qui peuvent être de quelque utilité.

Commiſſion au Duc de Buckingham d'armer les habitans de quelques Provinces.

Des Lettres-Patentes d'*Edouard V*, par leſquelles il donne pouvoir au Duc de *Buckingham* de mettre ſous les armes, lorſqu'il le jugera néceſſaire, les habitans des Provinces de Shrop, de Hereford, de Sommerſet, de Wilt & de Dorſet. Du 16 Mai. A Weſtminſter.

C'étoit le Duc de *Gloceſter* qui lui faiſoit donner ce pouvoir, afin de s'en ſervir en cas de beſoin; & l'on verra dans la ſuite, que le Duc de *Buckingham* s'en ſervit contre lui.

Tems où le Duc de Gloceſter fut déclaré Protecteur.

Par deux autres Actes, on voit que le Duc de *Gloceſter* ne fut déclaré Protecteur qu'entre le 24 & le 27 de Mai, parce que dans un Acte du 24 il n'eſt point fait mention du Protecteur, au-lieu que dans un du 27 & dans les ſuivans, il eſt dit, *par l'avis de notre très cher Oncle le Duc de Gloceſter, Protecteur de notre Royaume.*

Jour qui avoit été deſtiné au Couronnement du Roi Edouard.

Par un autre, on voit que le Couronnement d'*Edouard V* avoit été fixé au 22 de Juin, qui fut préciſément le jour que *Richard III* fut proclamé.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TOME XII, pour le Regne de RICHARD III.

Proclamation & Couronnement de Richard III.

La ſeule affaire, qui occupa *Richard III* pendant tout ſon Regne, qui ne fut que de deux ans & deux mois, fut de ſe maintenir ſur le Trône où il s'étoit placé par d'injuſtes moyens, & par une eſpece d'élection très irréguliere. S'il fit quelques Traités avec des Princes Etrangers, ce ne fut que dans cette vue. Ainſi les Actes Publics de ce Regne ne ſe rapportent uniquement qu'aux Affaires domeſtiques.

Elevation de la Famille des Howards

Le nouveau Roi fut proclamé le 22 de Juin 1483, & couronné le 6 de Juillet. Entre la Proclamation & le Couronnement, il ôta le Grand-Sceau à l'Archevêque d'*Yorck*, qui avoit témoigné trop d'attachement à la Famille d'*Edouard IV*, pour le donner à l'Evêque de *Lincoln*. Le lendemain, il donna au Lord *Jean Howard* la Charge de Grand-Maréchal, pour lui & pour ſes Deſcendans mâles; & peu de jours après, il le créa Duc de *Norfolck*, & *Thomas* ſon Fils Comte de *Surrey*.

Parmi les Priſonniers que *Richard*, n'étant encore que Protecteur, avoit fait enfermer dans la Tour, il y en avoit trois conſiderables, ſavoir, *Rotheram* Archevêque d'*Yorck*, le Docteur *Merton* Evêque d'*Ely*, & le Lord *Thomas Stanley*. Leur crime étoit d'avoir paru trop attachés au jeune Roi, & d'avoir trop d'affection pour toute la Famille d'*Edouard IV*. Ainſi, la même raiſon qui avoit porté *Richard* à les mettre hors d'état de lui nuire, ſubſiſtoit encore pour l'engager à les retenir en priſon juſqu'à ce qu'il ſe fût bien affermi ſur le Trône. Néanmoins, la peur qu'il eut de deſobliger le Clergé, lui fit relâcher l'Archevêque d'*Yorck*.

L'Archevêque d'Yorck mis en liberté. L'Evêque d'Ely transferé de la Tour au Château de Brechnock.

Quant à l'Evêque d'*Ely*, l'Univerſité d'Oxford, dont il étoit Membre, ayant intercedé pour lui, le Roi ne crut pas devoir lui refuſer abſolument la grace qu'elle lui demandoit. Mais comme il connoiſſoit ce Prélat pour un homme habile, & capable de former de grands projets; en le tirant de la Tour, il le donna en garde au Duc de *Buckingham*, qui le fit conduire à ſon Château de Brechnock au Païs de Galles, où il eut un peu plus de liberté que dans ſa prémiere priſon. *Richard* fut plus combattu par rapport au Lord *Stanley*, ſachant bien qu'il étoit capable de lui cauſer des embaras, s'il étoit en liberté. Cependant, comme il étoit fort aimé du Peuple, qu'il n'y avoit aucune raiſon ſpécieuſe de le tenir en priſon, & que d'ailleurs le Lord *Strange* ſon Fils commençoit à lever des Troupes dans la Province de Lincoln, il craignit que cette étincelle ne produiſît quelque grand embraſement. Cela fut cauſe qu'il prit le parti de le gagner par des bienfaits, en le tirant de la Tour, & en lui donnant la Charge de Grand-Maitre de ſa Maiſon.

Le Lord Stanley relâché & avancé.

Etat favorable des Affaires de Richard.

Les conjonctures paroiſſoient auſſi favorables au Roi, qu'il le pouvoit ſouhaiter, pour ſe maintenir ſur le Trône. Le jeune Roi *Edouard* & le Duc d'*Yorck* ſon Frere étoient en priſon à la Tour; & la Reine leur Mere étoit, avec ſes Filles, dans l'Aſyle de Weſtminſter, d'où elles n'oſoient ſortir. Le Marquis de *Dorſet*, Fils ainé de cette Reine, du prémier lit, s'étoit réfugié dans un autre Aſyle; & *Richard Gray*, ſon Frere cadet, avoit été décapité à Pontfract. Le Comte de *Rivers* étoit attaqué d'une maladie, dont vraiſemblablement il ne pouvoit pas relever, & qui l'emporta en effet cette même année. *Richard Woodwille* ſon Fils ſe tenoit caché, penſant plus à ſauver ſa propre vie, qu'à chercher les moyens de faire du mal au nouveau Roi. D'un autre côté, il n'y avoit plus en Angleterre aucun Prince de la Maiſon de Lancaſtre; les Guerres précédentes les avoient tous fait périr. *Marguerite*, Comteſſe de *Richemont*, étoit la ſeule qui pût avoir quelque droit ſur la Couronne. Mais outre qu'elle étoit ſous la puiſſance du Lord *Stanley* ſon Epoux, que le Roi venoit d'attacher à ſon ſervice par une Charge très conſiderable; ſon droit même n'étoit pas ſans difficulté. Quant au Comte de *Richemont*, outre qu'il ne pouvoit tirer ſon droit que de ſa Mere; loin de penſer à la Couronne, il n'étoit attentif qu'à ſe concilier l'affection du Duc de *Bretagne*, pour s'empêcher d'être livré à ſes Ennemis. Enfin, les Princes & les Princeſſes qui deſcendoient des deux prémiers Mariages de *Jean de Gand*, Chef de la Maiſon de *Lancaſtre*, ſe trouvoient en Caſtille, en Portugal, en Allemagne, dans les Païs-Bas, & ne paroiſſoient pas avoir envie de faire valoir les droits de cette Maiſon. Il y avoit encore une autre choſe, qui pouvoit contribuer à mettre l'eſprit de *Richard* en repos. C'étoit, que la plupart des anciennes Familles d'Angleterre étoient éteintes par la Guerre-civile qui avoit ſi longtems déſolé le Royaume; & que de celles qui ſubſiſtoient encore, il ne s'en trouvoit que peu qui ne fuſſent ruïnées, & qui n'euſſent beſoin des bienfaits du Roi pour ſe ſoutenir. Entre les plus conſiderables de ces anciennes Familles étoient celle de *Howard*, dont *Richard* venoit de faire le Chef Duc de *Norfolck* & Grand-Maréchal: celle de *Stafford*, à la tête de laquelle étoit le Duc de *Buckingham*, ſon Ami & ſa Créature: celle de *Percy*, ayant pour Chef le Comte de *Northumberland*, qui n'avoit fait aucune difficulté de ſe déclarer pour lui, dans la révolution qui venoit d'arriver: celle de *Strange*, qu'il venoit de mettre dans ſes intérêts, en attachant le Lord *Stanley* à ſon ſervice. Enfin, le Comte d'*Oxford*, Chef de l'ancienne Maiſon de *Vere*, étoit priſonnier au Chateau de Ham en Picardie, où *Edouard IV* l'avoit fait enfermer. Ainſi *Richard* ne voyoit rien dans le Royaume, qui parût pouvoir troubler ſon repos.

Précautions qu'il prend contre les Mécontens.

Cependant, comme les violences qu'il avoit commiſes n'étoient que trop capables de faire des mécontens, il penſa de bonne heure à les priver des ſecours qu'ils pourroient attendre des Etrangers, en envoyant des Ambaſſadeurs aux Rois de Caſtille & de Portugal, & au Duc de *Bretagne*, afin de renouveller les Alliances que ſes Prédéceſſeurs avoient faites avec eux. En même tems, il fit propoſer à la Cour de France une Diete, ou Congrès d'Ambaſſadeurs, pour y terminer les différends qu'il y avoit entre les deux Couronnes. Mais *Louis XI*, qui luttoit alors contre la mort, n'étoit gueres en état de prendre aucune réſolution ſur ce ſujet.

Ce furent-là les prémiers ſoins de *Richard*, après ſon Couronnement. Cependant, quelque joye qu'il reſſentît de ſe voir, ſelon les apparences, éloigné de tout danger, ſa tranquillité ne pouvoit être parfaite, pendant que ſes Neveux étoient en vie. Ce n'eſt pas qu'il eût rien à craindre de leur part, puiſqu'ils étoient trop jeunes & trop bien gardés, pour qu'ils puſſent rien entreprendre. Mais comme une mauvaiſe action en attire ordinairement une autre, il réſolut de ſe mettre dans une entiere ſureté, en ſe défaiſant de ces deux Princes, qui pouvoient ſervir de prétexte à une Revolte. Il prit lui-même celui de quelques violences commiſes par les Gens de guerre dans les Provinces du Nord, pour aller faire un voyage à Yorck, parce qu'il ne vouloit pas ſe trouver à Londres, quand les deux Princes ſeroient ôtés du monde. Mais comme d'un autre côté il ne vouloit pas auſſi en être trop éloigné, à cauſe des accidens qui pouvoient arriver, il prétexta quelques affaires à Gloceſter, où il s'arrêta quelque tems. Dès qu'il y fut arrivé, il envoya un ordre à *Brakenbury*, Gouverneur de la Tour de Londres, de faire mourir les deux Princes. *Brakenbury* s'en excuſa, en lui repréſentant reſpectueuſement, qu'il ne pouvoit ſe charger d'un tel emploi; & le Roi lui envoya un homme nommé *Jaques Tyrrel*, avec un Ordre ſigné de ſa main, qui lui enjoignit de lui remettre le Gouvernement de la Tour, pour vingt-quatre heures, avec les clefs de toutes les Chambres.

Meurtre des deux jeunes Princes.

Tyrrel étant maitre dans la Tour, ôta la vie aux deux jeunes Princes, & les fit enterrer ſous un petit degré, où l'on prétend que leurs Os ont été trouvés ſous le Regne de *Charles II* (1). Cela fait, tous leurs Do-

(1) Mr. *Strype*, ſavant Antiquaire, dit dans ſes Obſervations ſur l'Hiſtoire de ce Regne par Mr. *Buck*, que ces Os furent decouverts par des Ouvriers qui creuſoient au pied du vieil Eſcalier qui menoit à la Chapelle de la Tour blanche. Ils en vouloient faire un nouveau, afin de tranſporter avec plus de facilité de grands monceaux de Regîtres qu'on portoit du Bureau des ſix Commis pour être depoſés dans cette Tour. *Charles II* fit porter ces Os à la Chapelle de *Henri VII*, & les y fit enterrer honorablement, près de deux autres Enfans de la Famille Royale, *Marie* & *Sophie*, Filles de *Jaques I*. Ils ſont ſous un Monument de marbre blanc, avec cette Inſcription, qui apprend qu'ils furent étouffés dans un lit de plume.

H. S. S.

Reliquiæ EDWARDI quinti, Regis Angliæ, & RICHARDI, Ducis Eboracenſis. Hos fratres germanos Turre Londinenſi concluſos, injectiſque culcitris ſuffocatos, abdite & inhoneſte tumulari juſſit patruus RICHARDUS, perfidus Regni prædo. Oſſa deſideratorum diu, & multum quæſita, poſt annos 191, Scalarum in ruderibus (Scalæ iſtæ ad Sacellum Turris albæ nuper ducebant) alte defoſſa, indiciis certiſſimis ſunt reperta 17 die Julii anno Domini 1674. CAROLUS II, Rex clementiſſ. acerbam ſortem miſeratus, inter avita Monumenta Principibus infeliciſſimis juſta perſolvit, Anno Dom. 1688. Annoque Regni ſui 30. J. S.

Mr. *Strype* rapporte auſſi les récompenſes extraordinaires que le Roi

Domeſtiques furent congédiés ; ce qui fit aiſément juger, que les deux Princes n'étoient plus au monde. Dès que le Roi en eut reçu la nouvelle, il continua ſon voyage vers Yorck, étant bien aiſe d'être quelque tems abſent de Londres, après avoir fait cette indigne action.

Buckingham prie le Roi d'executer ſa promeſſe, mais eſt refuſé.

Pendant qu'il étoit à Gloceſter, le *Duc de Buckingham*, qui l'avoit accompagné juſques-là, le pria d'exécuter ſa promeſſe par rapport à la ſucceſſion du *Comte de Hereford*, dont nous avons parlé dans le Regne d'*Edouard V.* Mais *Richard* ne jugea pas à propos de lui accorder cette juſtice, ou cette faveur; il croyoit l'avoir aſſez bien récompenſé par d'autres bienfaits. Le Duc feignit de recevoir ce refus avec moderation; mais dès ce moment même, il prit la réſolution de faire tous les efforts poſſibles pour s'en venger. Dans cette penſée, il demanda au Roi la permiſſion d'aller faire un tour à ſa Maiſon de *Brechnock*, où il alla conferer avec l'Evêque d'*Ely* ſon priſonnier, ſur les moyens de détrôner l'Uſurpateur: c'eſt ainſi qu'il appelloit celui à qui il venoit de procurer la Couronne. Leurs conſultations aboutirent enfin au projet de mettre ſur le Trône *Henri Comte de Richemont*, à condition qu'il épouſeroit *Eliſabeth*, Fille ainée d'*Edouard IV.* Ils comptoient que par-là, ils réuniroient les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*, & que tous les partiſans de la prémiere, auſſi-bien que tous ceux de la Maiſon d'*Yorck*, qui étoient affectionnés à la Famille du feu Roi, ſe jetteroient dans leur Parti; & qu'ainſi, il ne reſteroit au Roi qu'un petit nombre d'Amis pour le ſoutenir. Cette réſolution étant priſe, ils en firent informer la *Comteſſe de Richemont*, qui en avertit le Comte ſon Fils. Mais celui-ci ne pouvoit rien entreprendre, ſans l'aveu du *Duc de Bretagne.* Il prit le parti de lui faire confidence de tout, & il fut lui perſuader qu'il étoit de ſon intérêt de lui fournir un ſecours d'argent, de Troupes, & de Vaiſſeaux. D'un autre côté, la Reine Douairiere conſentit ſans peine au Mariage de ſa Fille avec le *Comte de Richemont.* Ces prémieres démarches ayant réuſſi ſelon les ſouhaits du *Duc de Buckingham*, il continua l'exécution de ſon projet, en envoyant des Emiſſaires dans les Provinces de Sommerſet & de Cornouaille, pour y gagner certains Gentilshommes, qui promirent effectivement de lever ſecretement des Troupes, & de ſe joindre au *Comte de Richemont*, dès qu'il ſeroit arrivé dans le Païs. Pendant ce tems-là, il prenoit lui-même les mêmes précautions dans le Païs de Galles, & dans les Provinces de Hereford & de Shrewsbury, ſelon le pouvoir qui lui en avoit été donné ſous le Regne précédent; afin de ſe trouver tout à coup en état d'aller joindre le *Comte de Richemont*, dans les Provinces Occidentales.

Il forme un complot contre lui en faveur du Comte de Richemont, depuis Henri VII.

Préparatifs pour ſe joindre au Comte dès qu'il ſeroit venu en Angleterre.

Examen de ſon droit à la Couronne. Mariages & Enfans de Jean de Gand.

Avant que de parler du ſuccès de cette entrepriſe, il ne ſera pas inutile, pour la ſuite de l'Hiſtoire, de faire remarquer en deux mots, quel étoit le fondement des droits que le *Comte de Richemont* pouvoit avoir ſur la Couronne d'Angleterre, & de ce qui pouvoit lui être oppoſé. *Jean de Gand* Duc de *Lancaſtre*, troiſieme Fils d'*Edouard III*, avoit eu trois Femmes. La prémiere fut *Blanche de Lancaſtre*, de laquelle il eut *Henri Comte de Derby*, qui fut Roi d'Angleterre ſous le nom de *Henri IV*, & dont la poſterité ſe trouvoit éteinte au tems dont nous parlons préſentement. De cette même Femme il eut une Fille nommée *Philippe*, qui épouſa *Jean I* Roi de Portugal, & qui laiſſa une nombreuſe poſterité, dont neuf Princes ou Princeſſes étoient en vie dans le tems que *Richard III* étoit ſur le Trône d'Angleterre. La ſeconde Femme de *Jean de Gand* fut *Conſtance de Caſtille*, de laquelle il eut une Fille ſeulement, nommée *Catherine*, qui fut Femme de *Henri III* Roi de Caſtille, & de laquelle deſcendoit en droite ligne la Reine *Iſabelle*, qui occupoit le Trône de ce Royaume avec *Ferdinand* Roi d'Arragon ſon Epoux. La troiſieme Femme de *Jean de Gand*, fut *Catherine Roet*, Veuve du Chevalier *Swinford*, qu'il avoit entretenue pendant la vie de ſa ſeconde Femme, & de laquelle il avoit eu trois Garçons & une Fille. Après la mort de *Conſtance* ſa Femme, il épouſa cette Maitreſſe, & obtint du Parlement un Acte de Légitimation pour les Enfans qui étoient nés avant le Mariage, & des Lettres-Patentes de *Richard II* pour le même effet, données en conſéquence de l'Acte du Parlement. Il eſt à remarquer ſur cet Acte & ſur ces Lettres de Légitimation, prémierement, que ces Enfans nés avant le Mariage, ne furent pas légitimés ſous le nom de *Lancaſtre*, mais ſous celui de *Beaufort*, qui étoit le nom d'un Château où ils étoient nés. Secondement, l'Acte & les Lettres de Légitimation rendoient ces Enfans capables de poſſeder des Biens, des Titres, des Honneurs, des Charges: mais il n'y étoit fait aucune mention du droit de ſucceder à la Couronne, ſi le cas y échéoit. *Jean de Beaufort*, qui étoit l'ainé de ces Enfans légitimés, fut créé *Duc de Sommerſet*, & laiſſa pluſieurs Enfans; dont le ſecond nommé *Jean*, fut *Duc de Sommerſet*, après *Henri* ſon Frere ainé. Il ne laiſſa qu'une Fille nommée *Marguerite*, qui épouſa en prémieres noces *Edmond Tudor*, Gallois, Comte de Richemont, & Frere uterin de *Henri VI.* De ce Mariage vint *Henri* Comte de *Richemont*, qui eſt celui dont il s'agit préſentement, & que le Duc de *Buckingham* vouloit mettre ſur le Trône d'Angleterre. Le ſecond Mari de *Marguerite de Sommerſet* fut *Henri Stafford*, de qui elle n'eut point d'Enfans; & le troiſieme, *Thomas Stanley*, avec qui elle étoit actuellement, au tems de la Conſpiration dont nous venons de parler.

Cela poſé, à ne conſiderer uniquement que le Droit & les Loix d'Angleterre, indépendamment des circonſtances, on peut faire trois queſtions ſur le droit du Comte de *Richemont.* La prémiere, ſi *Marguerite* ſa Mere, deſcendue d'un bâtard né avant le Mariage, & légitimé, pouvoit prétendre à la Couronne en ſon rang, & jouir de tous les droits de la Maiſon de *Lancaſtre*, comme deſcendant du ſeul Enfant mâle de *Jean de Gand*, dont la poſterité ſubſiſtât; car toute la poſterité de *Henri IV* étoit éteinte, auſſi-bien que tous les mâles deſcendus du prémier Duc de *Sommerſet*, de qui *Marguerite* tiroit ſon origine. La ſeconde queſtion eſt, ſi en ſuppoſant que *Marguerite* pouvoit prétendre à la Couronne en ſon rang, elle devoit être préferée à la poſterité des Filles que *Jean de Gand* avoit eues de ſes deux prémieres Femmes; c'eſt-à-dire, ſi la Légitimation de *Jean*, prémier Duc de *Sommerſet*, lui donnoit le même droit & le même rang qu'il auroit eu, s'il étoit né après le Mariage de ſon Pere avec ſa Mere. La troiſieme queſtion eſt, ſi *Henri* Comte de *Richemont* pouvoit prétendre à la Couronne, pendant que ſa Mere étoit en vie; du moins, ſans une renonciation expreſſe de *Marguerite*, autoriſée par le Parlement. On voit bien que je laiſſe à part les droits litigieux entre les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*, dont il n'eſt pas queſtion ici; & que je ſuppoſe ce dont le Duc de *Buckingham* & l'Evêque d'*Ely* vouloient bien convenir, que les droits de la Maiſon de *Lancaſtre* étoient les ſeuls légitimes. Je n'entreprendrai point de décider ces queſtions. Mon but n'a été que de mettre le Lecteur au fait, non ſeulement pour le tems dont je parle préſentement, mais encore par rapport au tems de la Reine *Eliſabeth*, où *Philippe II* Roi d'Eſpagne, deſcendu des deux Filles de *Jean de Gand* & de ſes deux prémieres Femmes, prétendit la Couronne d'Angleterre. D'ailleurs, ce que je viens de dire pourra ſervir à faire connoitre, dans les Extraits ſuivans, les raiſons de la conduite de ce même Comte de *Richemont*, qui monta ſur le Trône d'Angleterre ſous le nom de *Henri VII.*

Richard crée ſon Fils Prince de Galles.

Sa joye de l'Alliance avec l'Eſpagne.

Pendant que *Richard* étoit à *Yorck*, ne ſoupçonnant rien de ce qui ſe braſſoit contre lui, il créa *Edouard* ſon Fils, âgé de dix ans, Prince de Galles, avec beaucoup de ſolemnité. Ce fut là qu'il reçut l'agréable nouvelle, que *Ferdinand* & *Iſabelle*, Roi & Reine de Caſtille & d'Arragon, avoient confirmé l'Alliance qu'ils avoient avec l'Angleterre. Il en eut tant de joye, que pour en témoigner ſa reconnoiſſance, il fit l'Envoyé d'Eſpagne Chevalier, & écrivit des Lettres de remerciment au Roi & à la Reine d'Eſpagne, & à leurs principaux Miniſtres. En effet, dans la ſituation où il ſe trouvoit, cette Alliance lui étoit très avantageuſe. Mais peu de jours après, cette joye fut troublée par les avis qu'il reçut, qu'il ſe tramoit quelque complot contre lui, ſans pourtant qu'on pût l'informer de ce que c'étoit, ni qui en étoit l'auteur. Cependant, après avoir fait en ſoi-même la revue des Seigneurs du Royaume qui pouvoient être capables d'exciter des Troubles, il n'en trouva point d'autre que le Duc de *Buckingham.* Cela fut cauſe que, pour l'obſerver de plus près, il ſe rendit à Leyceſter, d'où il lui envoya un ordre exprès de venir à la Cour. Le Duc s'en étant excuſé ſous prétexte d'une indiſpoſition, il lui envoya un ſecond ordre encore plus preſſant que le prémier. Ce fut alors que le Duc lui répondit, ſans plus de détour, qu'il ne pouvoit confier ſa perſonne à un Prince qui lui avoit déja manqué de foi. En même tems, il fit aſſembler les Troupes qu'il avoit ſecretement engagées, & s'étant mis à leur tête, il marcha vers Gloceſter, à deſſein d'y paſſer la Saverne pour aller joindre le Comte de *Richemont*, qui devoit mettre pied à terre en Cornouaille. Mais les pluyes, qui tomberent en ce même tems en grande abondance, firent tellement enfler la Saverne, qu'elle inonda toute la Campagne des deux côtés. Cette inondation qui dura dix jours, l'empêchant de paſſer, & ſes Troupes ne pouvant ſi longtems endurer la fatigue & la faim qui les preſſoit, il eut le chagrin de les voir ſe retirer, malgré les efforts qu'il faiſoit pour les retenir; &

Il ſe défie du Duc de Buckingham & lui ordonne de venir à la Cour. Ce Duc prend les armes contre lui.

Il eſt abandonné par ſes Soldats & ſe cache,

Roi *Richard* accorda aux Aſſaſſins; ſavoir: à *Jaques Tyrrel* qu'il fit Chevalier, l'Intendance de pluſieurs Seigneuries & des Frontieres, pendant ſa vie; le prémier Gouvernement du Comté de *Glamorgan*; la Curatele & le Mariage de *Robert Arundel* de *Trerrice*, Ecuyer, avec la Garde de ſes biens, pendant ſa Minorité; la Conciergerie du Château de *Guiſnes*; & un Bien en fonds dans les Comtés de *Devon* & de *Cornouaille*, qui appartenoit au Chevalier *Thomas Arundel.* Il donna à *Brakenbury* Lieutenant de la Tour, pluſieurs Métairies dans *Romney-Marſh*; toutes les Terres & poſſeſſions dans le Comté de *Kent*, & ailleurs, qui appartenoient auparavant au Comte de *Rivers*, aux *Chenies*, & à *Gautier Roberts*, ſe montant à la valeur de 117 livres ſterling & au-deſſus; une Métairie près de *Berkampſtead*, & celle de *Glaſtenbury.* Le Roi encore, pour ſa fidelité, ſon air ſérieux, & ſa diſcretion, (c'eſt la teneur des Lettres,) le nomma Receveur des revenus & émolumens de ſes Seigneuries de *Middleton* & de *Merden* dans le Comté de *Kent*; Maitre & Fabricateur des Monnoyes, & Garde des Changes de la Tour pendant ſa vie; Garde des Lions; avec les appointemens. *Green*, un des Gardes de la Chambre, qu'on croit qui porta l'Ordre à *Tyrrel*, fut fait Receveur de la Seigneurie de l'Ile de *Wight*, du Château & de la Seigneurie de *Portcheſtre*. *Dighton*, Ecuyer de *Tyrrel*, obtint du Roi le Bailliage d'*Acton*, durant ſa vie.

Ri-chard III.

& enfin il ſe trouva preſque ſeul. Dans cette extrémité, il ne vit point d'autre reſſource que d'aller ſe cacher chez un homme nommé *Banniſter*, qui avoit été ſon Domeſtique. Le Roi ayant appris la diſperſion de cette Armée, publia une Proclamation contre le Duc de ***Buckingham***, & contre le Marquis de ***Dorſet*** qu'il ſoupçonnoit d'être du complot, parce qu'il avoit quitté ſon Aſyle; & promit mille livres ſterling à quiconque les lui livreroit, morts ou vifs. ***Banniſter*** ne fut pas à l'épreuve de cette tentation. Il alla découvrir au Sherif de la Province, que le Duc étoit caché chez lui; & ce Seigneur ayant été arrêté, fut décapité à Shrewsbury, ſans aucune forme de procès, de la même maniere qu'il avoit lui-même contribué à faire exécuter le Lord ***Haſtings***, & les Priſonniers de ***Pontfract*** (1). Pendant ce tems-là, le Comte de ***Richemont*** étoit arrivé ſur la côte d'Angleterre; mais un homme qu'il avoit envoyé à terre, lui ayant rapporté qu'il n'y faiſoit pas bon pour lui, il s'en retourna en Bretagne. Après la mort du Duc de ***Buckingham***, le Roi donna la Charge de Vice-Connétable à un nommé *Aſhton*, avec pouvoir de faire ſommairement le Procès à ceux qui ſeroient trouvés coupables de cette Conjuration, dont il y eut un grand nombre d'exécutés.

Il eſt pris.

Et décapité.

Le Comte de Richemont arrive en Angleterre, mais s'en retourne.

Aſhton fait Vice-Connétable avec le pouvoir de faire le procès aux Rebelles.

Le Parlement s'étant aſſemblé au commencement de l'année 1484, fit tout ce que le Roi ſouhaita. Les Enfans d'*Edouard IV* furent déclarés bâtards; l'Election irréguliere de ***Richard*** fut confirmée; & on y paſſa un Acte d'***Attainder*** ou de Conviction, contre le Comte de ***Richemont***, le feu Duc de ***Buckingham***, & leurs Adhérans. Depuis trente ans, l'autorité du Parlement n'étoit employée qu'à confirmer ce qui étoit deja fait. Par bonheur pour la Comteſſe de ***Richemont***, perſonne ne l'accuſa d'avoir eu part au Complot. Le Roi ne laiſſa pas de la ſoupçonner, & ordonna au Lord ***Stanley*** ſon Epoux, de la tenir reſſerrée dans ſa maiſon.

Les Enfans d'Edouard IV déclarés bâtards.

Soupçons de Richard contre la Comteſſe de Richemont.

Mais pendant que ***Richard*** ſe félicitoit d'être ſorti ſi heureuſement de ce danger, ***Hutton*** ſon Ambaſſadeur en Bretagne, etant retourné de ce Païs-là, l'informa, que malgré la mort du Duc de ***Buckingham***, le Comte de ***Richemont*** perſiſtoit dans ſon prémier deſſein; qu'il avoit juré ſolemnellement dans l'Egliſe de Rennes, qu'il épouſeroit ***Eliſabeth*** Fille d'***Edouard IV***; qu'un grand nombre d'Anglois fugitifs s'étoient rendus auprès de lui, & que le Duc de ***Bretagne*** lui promettoit de nouveaux ſecours. Cet avis mit ***Richard*** dans une grande inquiétude; car il ne pouvoit ſe perſuader que le Comte de ***Richemont*** s'engageât dans une telle entrepriſe, s'il n'étoit pas aſſuré des ſecours de quelque Prince étranger, outre celui du Duc de ***Bretagne***. Ce fut dans cette penſée, qu'il prit ſoin de renouveller les Alliances de l'Angleterre avec le Roi de Portugal, & avec ***Maximilien*** qui gouvernoit les Païs-Bas, comme Tuteur de ***Philippe*** ſon Fils. Pour ce qui regardoit la France, *Louis XI* étant mort le 29 d'Août de l'année précédente, & le commencement du Regne de *Charles VIII* ſe trouvant troublé par des diſſenſions domeſtiques, ***Richard*** ne doutoit pas que cette Cour ne fût bien aiſe de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre. C'eſt pourquoi il y envoya un Ambaſſadeur, pour y propoſer la confirmation de la Trève.

Il renouvelle ſes Alliances avec les Puiſſances étrangeres, dans la crainte d'une Invaſion de la part du Comte de Richemont.

La Bretagne étant l'endroit d'où il avoit le plus à craindre, il envoya des Ambaſſadeurs au Duc, pour renouveller la Trève avec lui. La conjoncture lui étoit tout à fait favorable. Les Seigneurs Bretons s'étoient revoltés contre leur Duc, à l'occaſion de ***Pierre Landais***, ſon Miniſtre & ſon Favori, qu'ils avoient voulu mettre en priſon. Leur coup étant manqué, ***Landais*** ſe préparoit à les réduire à l'obéiſſance par la force des armes. Pour cela, il lui étoit avantageux d'être en Paix avec l'Angleterre. Cela fut cauſe que l'Ambaſſade d'***Edouard*** fut fort bien reçue, & que bientôt après, le Duc envoya en Angleterre des Ambaſſadeurs, qui renouvellerent la Trève juſqu'au mois d'Avril prochain, par un Traité conclu à Pontfract.

Revolte en Bretagne à l'occaſion de Pierre Landais.

A peu près dans le même tems, ***Richard*** conclut auſſi une Trève avec l'Ecoſſe; & pour mettre le Pape dans ſes intérêts, il lui envoya une Ambaſſade d'obédience, ce qu'il avoit négligé juſqu'alors. Enfin, il eut encore le plaiſir de voir que *Charles VIII* lui demandoit un Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs, qu'il avoit deſſein de lui envoyer.

Mais tout cela ne ſuffiſant pas pour mettre ſon eſprit en repos, il réſolut d'aller à la ſource du mal, & de tâcher d'obtenir du Duc de ***Bretagne***, qu'il lui livrât le Comte de ***Richemont***. Il lui envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, ſous prétexte de prolonger la Trève qui devoit finir au mois d'Avril; mais en effet, pour corrompre ***Landais*** ſon Prémier Miniſtre, qui dirigeoit à ſa volonté toutes les affaires de ſon Maitre. Ces Ambaſſadeurs trouverent dans le Favori toutes les diſpoſitions qu'ils pouvoient ſouhaiter, quant à la choſe même qu'ils venoient négocier. Mais, ſelon les apparences, les conditions qu'il demandoit étoient au-deſſus de leur pouvoir, puiſque l'affaire traina quelque tems. ***Landais*** fut même obligé d'envoyer l'Evêque de Léon à ***Richard***, ſous prétexte de quelque difficulté qui ſe trouvoit dans la concluſion de la Trève. Ce fut par-là que le Comte de ***Richemont*** fut averti du danger qui lui pendoit ſur la tête. L'Evêque d'***Ely***, qui s'étoit ſauvé de Brechnock avant la mort du Duc de ***Buckingham***, & qui s'étoit retiré en Flandre, avoit de ſi bons Eſpions à la Cour d'Angleterre, qu'il fut informé que le Roi avoit avec l'Ambaſſadeur de Bretagne des Conferences plus fréquentes & plus ſecretes, qu'une ſimple Négociation d'une Trève ne ſembloit le demander. Cela lui fit juger, qu'ils tramoient la perte du Comte de ***Richemont***. Il l'en avertit tout auſſi-tôt, & le Comte fut aſſez habile & aſſez heureux pour ſe ſauver en France. On le pourſuivit, & il ne s'en falut que d'une heure qu'il ne fût atteint.

Négociations de Richard avec le Duc de Bretagne pour qu'il lui livre le Comte de Richemont.

Ri-chard III.

Le Comte de Richemont ſe ſauve en France.

Charles VIII reçut le Comte aſſez favorablement. Mais il étoit peu en état de lui donner du ſecours, parce que ſon Royaume étoit encore plein de Troubles. Cependant les Amis du Comte de ***Richemont*** continuoient à le ſervir en Angleterre, en rendant le Roi odieux de plus en plus, par leurs Emiſſaires. Comme ***Richard*** avoit beaucoup d'Eſpions en campagne, il fut averti qu'il ſe tramoit encore quelque choſe en faveur du Comte de ***Richemont***, & que ſes Amis fondoient le ſuccès de leur entrepriſe ſur ſon Mariage avec ***Eliſabeth***. Pour lui rompre toutes ſes meſures, il forma le projet extraordinaire d'épouſer lui-même cette Princeſſe, quoiqu'elle fût ſa Niece, & que la Reine ſa Femme fût pleine de vie. Dans ces entrefaites, le Prince de Galles ſon Fils unique étant mort, il nomma le Comte de *Lincoln* ſon Neveu, Fils d'*Eliſabeth* ſa Sœur & du Comte de *Suffolck*, pour ſon Succeſſeur. Peu de tems après, il fit dire à la Reine Douairiere ſa Belle-ſœur, qui étoit encore dans ſon Aſyle, que n'ayant plus de Fils, ſon deſſein étoit d'aſſurer ſa Succeſſion à la Famille du feu Roi ***Edouard*** ſon Frere, & de procurer à ſes Nieces des Mariages avantageux; & que s'il avoit d'abord deſtiné le Comte de ***Lincoln*** pour ſon Succeſſeur, il avoit changé alors de penſée, & que n'y ayant point d'Acte de Parlement ſur ce ſujet, la nomination pouvoit être facilement révoquée. Quelque ſujet qu'eût la Reine de ſe défier d'un Prince dont elle avoit déja éprouvé la mauvaiſe-foi, elle ſe laiſſa tellement aveugler par les avantages qu'on lui propoſoit de ſa part, qu'elle lui livra ſes cinq Filles. Peu de tems après, la Reine ***Anne*** Femme de ***Richard*** mourut aſſez ſubitement, pour donner lieu au Public de croire qu'elle avoit été empoiſonnée, quelque affliction que le Roi fît paroître extérieurement de ſa mort. Elle étoit Fille du Comte de ***Warwick le faiſeur de Rois***, & avoit épouſé en prémieres noces, le ***Prince de Galles*** Fils de ***Henri VI***. Après la mort de ce Prince, elle prit pour ſecond Mari le Duc de ***Glocéſter***, qu'on accuſoit d'avoir tué le prémier de ſa propre main. La feinte affliction du Roi étant bientôt paſſée, il propoſa lui-même à ***Eliſabeth*** ſa Niece de s'unir à elle par le Mariage. Mais cette Princeſſe eut tant d'horreur de cette propoſition, qu'elle lui dit ſans détour, qu'elle choiſiroit plutôt la mort.

Mort de la Reine Epouſe de Richard.

La propoſition qu'il fait à ſa Niece de l'épouſer reçue avec horreur.

Cependant, **Richard** ſe rendoit tous les jours ſi odieux, qu'un grand nombre de gens diſtingués quitterent le Royaume, pour aller offrir leurs ſervices au Comte de ***Richemont***, qu'ils regardoient comme le ſeul à qui l'Angleterre pût avoir recours pour ſe délivrer du Tyran. Le Comte d'***Oxford*** avoit non-ſeulement trouvé le moyen de ſe ſauver du Château de Ham, où il étoit en priſon; mais il avoit même perſuadé au Gouverneur de ſe déclarer pour le Comte de ***Richemont***, & l'avoit mené à Paris, pour lui donner lui-même des aſſurances de ſa fidelité. ***Richard*** ayant appris cette nouvelle, fit incontinent aſſieger le Château de Ham. Le Comte d'***Oxford*** ramaſſa quelque peu de Troupes en France, & s'avança pour le ſecourir. Mais étant arrivé trop tard, il eut au moins la ſatisfaction de mener au Comte de ***Richemont*** la Garniſon, qui s'étoit rendue par Capitulation. Le Marquis de ***Dorſet*** étoit allé trouver le Comte à Paris. Mais ***Richard*** continuant à cajoler la Reine Douairiere, avoit fait en ſorte qu'elle avoit perſuadé à ſon Fils de retourner en Angleterre. Le Comte de ***Richemont*** en ayant été averti, fit courir après lui, & l'ayant fait remener à Paris, il ſut lui perſuader de demeurer avec lui.

Le Comte d'Oxford ſe ſauve du Château de Ham, que Richard aſſiege.

Le Marquis de Dorſet part pour l'Angleterre, mais revient ſur ſes pas.

Pendant toute l'année 1484, ***Richard*** avoit tenu une Flotte en Mer; mais il la deſarma au commencement de l'année 1485, ſur le peu d'apparence qu'il y avoit que la Cour de France voulût aſſiſter le Comte de ***Richemont***, à cauſe des conjonctures où elle ſe trouvoit. Cette faute inſpira un nouveau courage aux Amis que le Comte de ***Richemont*** avoit en Angleterre, qui ne ceſſerent de l'exhorter à profiter d'une occaſion ſi favorable. Enfin, le Comte preſſé par ſes Amis, & par ſa propre ambition, repréſenta au Roi de France, l'eſperance qu'il avoit de détrôner l'Uſurpateur d'Angleterre, s'il étoit un peu ſecouru. Ce ne fut pas ſans difficulté, qu'il obtint ce qu'il demandoit: le Conſeil

Le Comte de Richemont obtient quelque ſecours du Roi de France.

(1) L'Auteur de l'*Hiſtoire d'Angleterre*, en deux Volumes in 8o. fait la Remarque ſuivante ſur le triſte ſort qui accompagna cette Famille illuſtre, & ſur la vengeance divine qui atteignit les ingrats & les perfides qu'ils avoient élevés: „ Le Grand-pere du Duc fut tué „ à *S. Albans*, & ſon Pere à ***Northampton***, combattant pour la Mai„ ſon de *Lancaſtre* contre celle d'*Yorck*; & alors le Duc perdit la vie „ en tâchant de les reconcilier. On dit que ***Baniſter*** qui le trahit, „ non-ſeulement n'eut point la récompenſe du Roi, mais qu'il fut „ enſuite pendu pour homicide: ſon Fils ainé devint fou, & „ mourut dans une Etable à Cochons; ſon ſecond Fils fut défi„ guré; ſon troiſieme, noyé dans un petit bourbier; ſa Fille ainée „ fut débauchée par un de ſes Chartiers, & mourut de la Lepre". Le Docteur ***Howel*** ajoute, que ***Baniſter*** lui-même, dans ſa vieilleſſe, fut convaincu d'homicide, & ne ſe tira d'affaire que par le Bénéfi-

ce

RICHARD III.

de France ne croyoit pas que la choſe pût réuſſir. Cependant, le Roi lui accorda deux-mille hommes & quelques Vaiſſeaux, plutôt dans la penſée de mettre l'Angleterre en trouble, que dans le deſſein de le placer ſur le Trône. Avec ce petit nombre de Troupes, *Henri* mit à la voile au commencement du mois d'Août; & le 6 du même mois, il arriva heureuſement à Milford, dans le Païs de Galles. Comme, pour aller chercher ſon Ennemi, il faloit néceſſairement qu'il paſſât la Saverne, il ſe vit obligé de traverſer tout le Païs de Galles, pour ſe rendre à Shrewsbury, qui étoit la ſeule Ville ſur cette Riviere, où il pouvoit eſperer de trouver un libre paſſage. Cela donna le loiſir à *Richard* d'aſſembler ſes Troupes. Mais n'ayant pu être prêt aſſez tôt pour diſputer à ſon Ennemi le paſſage de la Saverne, il ſe réſolut de l'attendre à Leyceſter. Le Lord *Stanley* & le Chevalier *Savage* ſon Frere leverent auſſi des Troupes, comme pour ſervir le Roi: mais ils étoient ſecretement engagés avec le Comte de *Richemont*. *Stanley* n'oſoit ſe déclarer ouvertement, parce que le Roi ayant conçu quelque ſoupçon contre lui, l'avoit obligé de lui donner ſon Fils en ôtage. Cette levée de Troupes ſans ordre ayant confirmé le Roi dans ſes ſoupçons, il fit dire aux deux Freres de le venir joindre; mais ils trouverent quelque prétexte pour s'en diſpenſer.

[Il arrive dans le Païs de Galles.]

[Bataille de Boſworth, la treizieme & derniere entre les Maiſons d'Yorck & de Lancaſtre.]

Enfin le Comte de *Richemont* ayant beaucoup augmenté ſon Armée dans ſa marche, quoiqu'elle fût encore fort inférieure à celle du Roi, & s'avançant toujours vers ſon Ennemi, les deux Armées ſe rencontrerent à Boſworth, où la Bataille ſe donna le 22 d'Août 1485. Un peu avant qu'elle commençât, on vit arriver le Lord *Stanley* & ſon Frere, partager leurs Troupes, & ſe poſter à la droite & à la gauche des deux Armées, vis à vis de l'intervalle qui devoit ſervir de Champ de bataille, & faiſant front l'un à l'autre. *Richard* en fut ſurpris, & néanmoins il ne ſavoit encore quel jugement faire de cette démarche équivoque, les poſtes qu'ils avoient pris pouvant donner lieu à chacune des deux Armées de croire que c'étoit pour la favoriſer. Il ſe douta pourtant, que ce n'étoit pas en ſa faveur qu'ils prenoient tant de ſoin de cacher leurs deſſeins, & leur fit commander de venir ſe joindre à ſon Armée. Sur la réponſe équivoque qu'ils firent, il fut ſur le point de faire mourir le Fils du Lord *Stanley*. Mais il en fut empêché par quelques-uns de ſes Généraux, qui lui repréſenterent que, ſelon les apparences, les deux Freres s'étoient poſtés en cet endroit pour être ſpectateurs du Combat, & pour ſe ranger enſuite du côté des victorieux; & que pour cette raiſon, il n'étoit pas à propos de les porter par cette violence à ſe ranger du côté de ſes Ennemis. Le Combat, qui commença dans ce même inſtant, ne lui permit pas de prendre d'autres meſures. Tous les Hiſtoriens conviennent que *Richard* donna, en cette occaſion, des preuves indubitables de valeur & d'intrépidité. Il chercha le Comte de *Richemont*, & l'ayant enfin apperçu, il courut à lui, tua d'un coup de lance le Chevalier *Brandon* qui portoit ſon Etendard, & abattit encore un autre Chevalier qui s'étoit mis entre deux. Le Comte de *Richemont* ne témoigna pas la même ardeur. Il ſouffrit volontiers que ſes gens ſe miſſent entre eux, pour les empêcher de ſe joindre. Enfin *Stanley* & ſon Frere, voyant que les affaires du Comte alloient mal, leverent le maſque, & prirent en flanc la droite & la gauche de l'Armée Royale, qui avoit déja gagné beaucoup de terrein. Cela fit entierement changer la face du Combat. Les deux ailes de l'Armée du Roi prirent la fuite, & le Corps de bataille ſe mit de lui-même en déroute.

[Richard tué dans l'action.]

[Sa Couronne miſe ſur la tête du Comte de Richemont ſur le Champ de Bataille.]

Alors *Richard* voyant la Bataille perdue, s'enfonça dans un gros d'Ennemis, où il fut tué. Le Duc de *Norfolck*, qui commandoit l'Armée ſous lui, perdit auſſi la vie en cette occaſion, & le Comte de *Surrey* ſon Fils fut fait priſonnier. La Couronne que *Richard* avoit ſur la tête pendant la Bataille, ayant été trouvée par un Soldat, fut portée au Lord *Stanley*, qui alla incontinent la mettre ſur la tête du Comte de *Richemont*, en le ſaluant du Titre de Roi (1).

Parmi les Actes du Regne de *Richard III*, il y en a quelques-uns qui ont un manifeſte rapport à l'Abregé qu'on vient de voir, & qui peuvent ſervir à confirmer ce qui ſe trouve dans les Hiſtoires. D'autres ſont bons pour fixer les dates de ce Regne, & à marquer les mois & les jours des évenemens. Il s'en trouve quelques autres qui ſemblent abſolument inutiles par rapport à l'Hiſtoire, mais qui pourroient pourtant être de quelque utilité pour d'autres choſes. Je ne puis m'arrêter que ſur ceux du prémier & du ſecond ordre; car ce ne ſeroit jamais fait, ſi on vouloit les examiner tous.

Année 1483.

[Le Grand-Sceau donné à l'Evêque de Lincoln.]

Mémoire qui marque le jour que *Richard III* donna le Grand-Sceau à l'Evêque de Lincoln. Du 27 Juin. Page 189.

[Le Lord Howard créé Marechal Héréditaire d'Angleterre.]

Lettres-Patentes qui créent *Jean Howard* Maréchal Héréditaire d'Angleterre, avec les mêmes droits & prérogatives dont avoit joui le dernier Duc de Norfolck. Du 28 Juin. Page 190. A Weſtminſter.

[Fait Duc de Norfolck.]

Dans ces Lettres, *Jean Howard* n'a que le Titre de Baron; & dans un Ordre du 30 Juin, le Roi lui donne le Titre de *Duc de Norfolck*. Par conſéquent, ce fut ou le 28 ou le 29 de Juin, qu'il fut revêtu de la Dignité de *Duc de Norfolck*.

[Ambaſſade de Bernard de la Force en Eſpagne.]

Commiſſion à *Bernard de la Force*, pour traiter avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, comme Ambaſſadeur du Roi. Du 12 Juillet. Page 193. A Weſtminſter.

Il y a une Commiſſion ſemblable du 30 Août, où le même *Bernard de la Force* eſt qualifié *Conſeiller du Roi*; au-lieu que dans celle-ci, il y a ſeulement, *Servientis noſtri*. Apparemment, il fut fait *Conſeiller du Roi* dans cet intervalle.

[Commiſſion à Thomas Hutton, &c.]

Commiſſion à *Thomas Hutton*, pour aller traiter avec le *Duc de Bretagne*. Du 13 Juillet. Page 194. A Weſtminſter.

[Ambaſſadeurs nommés, &c.]

Ambaſſadeurs nommés pour ſe trouver au Congrès, qui doit ſe tenir avec les Ambaſſadeurs de France, pour redreſſer les attentats commis de part & d'autre contre la Trève. *In eventu præfixæ Diætæ hujuſmodi*. Du 6 Juillet. A Weſtminſter.

[Alliance avec le Roi & la Reine d'Eſpagne.]

Commiſſion à *Bernard de la Force*, pour délivrer à *Ferdinand* & à *Iſabelle* la Ratification de l'Alliance concluë avec *Edouard IV*, à condition qu'il en recevra d'eux une ſemblable. Du 30 Août. Page 198.

Ratification de *Richard*. Du 31 Août. Page 197.

[Ambaſſadeur d'Eſpagne fait Chevalier.]

Lettres-Patentes de *Richard*, qui certifient qu'il a donné le grade de Chevalier à *Geffroy de Saſiola* Ambaſſadeur d'Eſpagne. A Yorck. Du 8 Septembre.

[Lettres de remerciment, &c.]

Lettres de *Richard* au Roi *Ferdinand*, à la Reine *Iſabelle*, au *Cardinal de Mendoça*, & au *Comte de Leryn*, pour les remercier au ſujet du renouvellement de l'Alliance. A Yorck. Du 9 & 12 Septembre. Page 200 & 201.

[Le Roi demande le Grand-Sceau & le garde plus de 7 ſemaines.]

Mémoire qui marque, que le Roi étant en voyage, écrivit à l'Evêque de *Lincoln* Chevalier, de lui envoyer le Grand-Sceau; & que l'ayant reçu, il le garda depuis le 19 d'Octobre juſqu'au 26 de Novembre, après quoi il le rendit à l'Evêque de Lincoln. Page 203.

Apparemment, le Roi vouloit faire ſcêller quelques Actes irréguliers, auxquels il crut que le Chancelier refuſeroit de mettre le Grand-Sceau.

[Proclamation pour la reformation des mœurs.]

Proclamation dans laquelle le Roi expoſe, qu'il a juré à ſon Couronnement d'exercer la miſericorde & la juſtice; qu'il a commencé par la miſericorde, en accordant une Amniſtie à ſes Sujets, dans la penſée que cela les feroit attacher à leur devoir, &c.

Que néanmoins *Thomas*, jadis *Marquis de Dorſet*, ſans avoir devant les yeux, ni la crainte de Dieu, ni le ſalut de ſon Ame, a damnablement débauché & corrompu pluſieurs Filles, Veuves & Femmes mariées, & vit dans un adultere actuel avec la Femme de *Shore*. Que de plus, neuf autres, nommés dans la Proclamation, ſe ſont aſſemblés en armes, avec les Traitres & Rebelles, le Duc de *Buckingham*, & les Evêques d'*Ely* & de *Saliſbury*, pour la deſtruction du Roi & du Royaume, &c.

C'eſt pourquoi le Roi voulant purger le Royaume de gens débauchés & de Traitres, promet mille livres ſterling de récompenſe, ou cent livres de revenu en fonds de terre, à celui qui lui livrera ledit Duc, mille Marcs pour le Marquis, & autant pour chacun des Evêques, & cinq-cens pour chacun des autres. Du 23 Octobre. Page 204. A Leyceſter.

Comme le *Marquis de Dorſet* n'étoit pas avec le *Duc de Buckingham*, & qu'ainſi le Roi ne pouvoit pas l'accuſer de Trahiſon, il ſe ſervit du prétexte de ſes prétendues débauches, pour le faire arrêter. C'étoit peut-être un des Actes, auxquels le Chancelier auroit fait difficulté de mettre le Grand-Sceau.

[Le Chevalier Asheton fait Vice-Connétable pour juger les Rebelles.]

Commiſſion qui établit le Chevalier *Raoul Asheton* Vice-Connétable d'Angleterre, pour juger les Coupables de Rebellion, pour cette fois ſeulement. A Coventry, du 24 Octobre. Page 205.

C'étoit encore ici un des Actes extraordinaires, que le Roi voulut ſcêller lui-même. Voici les termes de cette Commiſſion.

Dantes & concedentes vobis, tenore Præſentium, poteſtatem & auctoritatem generalem, & mandatum ſpeciale, ad audiendum & examinandum, & procedendum contra quaſcunque perſonas, de crimine læſæ noſtræ Regiæ Majeſtatis ſuſpectas & culpabiles, tam per viam examinationis Teſtium, quàm aliter, prout vobis melius viſum fuerit ex officio mero, ſeu promoto.

Nec non in cauſis illis judicialiter & ſententialiter, juxta cauſæ exigentiam, & Delinquentium demerita, ſine ſtrepitu & figurâ judicii, appellatione quacunque remotâ, quandocunque vobis videbitur, procedendum, judicandum, & finali executioni demandandum. . . . . aſſumpto vobiſcum aliquo Tabellione fide digno, qui ſingula conſcribat, &c.

[Amniſtie pour l'Archevêque de Cantorbery.]

Lettres d'Amniſtie, pour *Thomas* Cardinal, Archevêque de Can-

ce du Clergé. Au moyen de cette relation, le Lecteur pourra s'appercevoir de l'erreur de ces Ecrivains & autres Hiſtoriens, qui copiant les Chroniques de *Hail* & de *Hollingshead*, ont écrit que le Duc fut exécuté à *Saliſbury*.

(1) C'eſt ainſi que finirent les Guerres-civiles entre les deux Maiſons d'*Yorck* & de *Lancaſtre*, qui ayant commencé trente ans auparavant, déſolerent le Royaume & le couvrirent de ſang. *Comines* aſſure qu'elles couterent la vie à près de 100000 hommes, & à 80 Princes du Sang. Mais en conſultant la Table Genéalogique des Deſcendans d'*Edouard III*, on voit que le dernier nombre eſt trop exageré.

Richard III. Stanley fait Grand-Connetable.

Cantorbery. Du 13 Décembre. Page 208. A Weſtminſter.

Patente qui établit *Thomas Stanley* Grand-Connétable d'Angleterr. Du 16 Décembre. Page 209. A Weſtminſter.

Année 1484.

Lettre d'obedience du Roi au Pape.

Lettre de *Richard III* au Pape *Sixte IV*, où il promet de lui faire rendre l'obédience par l'Evêque de S. David, s'excuſant de ne l'avoir pas fait plutôt, à cauſe de la Conjuration précédente. Pridie Cal. Mart. Page 214. A Londres.

Societé des Hérauts d'Armes.

Lettres-Patentes, qui érigent la Societé des Hérauts-d'Armes, en *Corporation.* Du 2 de Mars. Page 215. A Weſtminſter.

Lettre du Roi au Pape pour le prier de faire l'Evêque de Durham Cardinal.

Lettre au Pape, pour le prier d'élever à la Dignité de Cardinal, *Jean Sherwode*, élu Evêque de *Durham*, Ambaſſadeur à Rome. VI. Non. Mart. Page 216. A Londres.

Lettre de Creance, &c.

Lettre de Créance à *Charles VIII*, pour l'Evêque de *S. David.* Du 11 Mars. Page 221.

Commiſſion à l'Evêque de *S. David* allant à Rome, pour traiter avec *Charles VIII.* Du 21 Mars. Page 223. A Nottingham.

Trève avec la Bretagne.

Trève entre l'Angleterre & la Bretagne, depuis le 1 de Juillet 1484, juſqu'au 24 d'Avril 1485. A Pontfract. Du 8 Juin. Page 226.

Traité avec le Portugal.

Approbation & Ratification du Traité d'Alliance, conclu autrefois entre *Richard II* & le Portugal. Du 25 Juin. Page 228. A Yorck.

Commiſſion à Jean Gray.

Commiſſion à *Jean Gray*, pour commander mille Archers, qui doivent être envoyés au Duc de *Bretagne.* Du 28 Juin. Page 227. A Weſtminſter.

Commiſſion pour traiter avec Maximilien d'Autriche.

Autre pour traiter avec *Maximilien* d'Autriche. Du 11 d'Août. Page 231. A Weſtminſter.

Negociations du Roi d'Ecoſſe ſur le Mariage de ſon Fils.

Deux Commiſſions du Roi d'Ecoſſe, pour traiter avec *Richard*, ſur le Mariage du Prince d'Ecoſſe avec *Anne* Fille de la *Ducheſſe de Suffolck*, & Niece de *Richard*, & ſur la Paix ou la Trève. Du 30 Août. Page 232. A Edimbourg.

Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs que le Roi de France devoit envoyer en Angleterre. Du 13 Septembre. Page 234. A Nottingham.

Trève avec l'Ecoſſe.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, pour trois ans. Du 21 Septembre. Page 235.

Autre, ſur le Mariage du Prince d'Ecoſſe, avec *Anne de Suffolck.* Du 21 Septembre. Page 244.

Commerce avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. A Gand. Du 10 Octobre. Page 248.

Obedience du Roi au Pape.

Commiſſion aux Evêques de *Durham* & de *S. David*, pour rendre l'obédience de la part du Roi, au Pape *Innocent IV.* Du 16 Décembre. Page 253. A Weſtminſter.

Commiſſion du Duc de *Bretagne* à l'Evêque de *Leon*, pour traiter avec *Richard*, de la prolongation de la Trève. Du 20 Décembre. Page 255.

Année 1485.

Commiſſion pour traiter avec la Bretagne.

Commiſſion de *Richard*, pour traiter avec l'Evêque de *Leon* Ambaſſadeur de Bretagne. Du 20 Fevrier. Page 260. A Weſtminſter.

Traité pour la prolongation de la Trève entre l'Angleterre & la Bretagne, juſqu'au 29 de Septembre 1492. Et Ratification de *Richard.* Du 7 Mars. Page 261. A Weſtminſter.

Jean de Glocester Gouverneur de Calais.

Patente qui établit *Jean de Gloceſter*, bâtard du Roi, Gouverneur de Calais. Du 11 Mars. Page 268. A Weſtminſter.

Autre qui rétablit *Raoul Asheton*, Vice-Connétable d'Angleterre. Du 29 Avril. Page 268.

Examen d'une Bulle envoyée à Jerneſey.

Commiſſion pour examiner ſi une certaine Bulle du Pape, envoyée aux Iles de Jerneſey, eſt préjudiciable au Roi. Du 14 Mai. Page 269. A Weſtminſter.

Diſpoſition du Grand-Sceau.

Le Grand-Sceau ôté à l'Evêque de *Lincoln*, & donné en garde à *Thomas Barow.* Du 1 Août. Page 271 & 272.

EXTRAIT DU RESTE DU XII TOME, ET DU COMMENCEMENT DU XIII, contenant les Actes qui regardent le Regne de HENRI VII.

LE Regne de *Henri VII* ſe peut commodément diviſer en trois Articles principaux, ſavoir, les Affaires domeſtiques, les Affaires avec la France & la Bretagne, & les Affaires avec l'Ecoſſe. Il eſt abſolument néceſſaire de diſtinguer ainſi les matieres, ſans quoi ce Recueil n'eſt qu'une eſpece de cahos, qu'il ſeroit preſque impoſſible de débrouiller.

I. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Henri VII. Maniere extraordinaire dont Henri VII monte ſur le Trône.

Henri Tudor, Comte de *Richemont*, monta ſur le Trône d'Angleterre d'une maniere extraordinaire, ſans y avoir été appellé ſelon les formes; ſans avoir demandé la Couronne au Parlement, qui avoit ſeul droit d'en diſpoſer; ſans avoir fait connoitre, & peut-être ſans ſavoir trop bien lui-même ſur quoi il appuyoit ſon droit. Comme ce fut-là le fondement des Conſpirations qui ſe firent contre lui, & de la crainte continuelle qu'il eut qu'on ne lui arrachât la Couronne dont il s'étoit emparé, il eſt bon de ſe reſſouvenir de ce qui a été dit dans l'Extrait précédent, touchant les droits de ce Prince. Ils étoient très litigieux, pour ne rien dire de plus, conſiderés en eux-mêmes, & indépendamment du ſuccès de la Bataille de Boſworth, qui lui donna gain de cauſe. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, en liſant l'Hiſtoire de ce Prince, de ne le voir attentif qu'à une ſeule affaire, je veux dire, aux moyens de conſerver ſa Couronne, dans la crainte où il étoit continuellement, que les efforts de ſes Ennemis ne prévaluſſent enfin ſur toutes les précautions qu'il pourroit prendre. Ce fut cette crainte, qui lui fit toujours éviter avec un ſoin extrème de s'engager dans des Guerres étrangeres, qui le détournaſſent du ſoin de veiller ſur ſes propres Sujets. Mais comme il étoit avide d'argent juſqu'à l'excès, & d'autre côté, l'homme du monde le plus habile à tourner toutes choſes à ſon profit, il ſe ſervit ſouvent du prétexte des Guerres qu'il avoit à ſoutenir, pour demander des Subſides au Parlement; & quand il les avoit obtenus, il ne penſoit plus qu'aux moyens de faire la Paix. Ce ne fut pas ſeulement en cela, qu'il fit paroître ſon avidité pour l'argent, mais encore en une infinité d'occaſions, ſur leſquelles je ne ſaurois m'étendre dans l'Abregé qu'on va voir. Il me ſuffira de remarquer que ces deux paſſions, la crainte de perdre la Couronne, & l'avarice, ſont proprement ce qui caractériſe ſon Regne. Ce ſont-là comme deux clefs, par le moyen deſquelles ont peut pénétrer dans les motifs de ſa conduite; & en même tems, connoitre le but de quantité de Pieces de ce Recueil, ſans quoi on ne les entendroit qu'à demi.

Son Caractere.

Différentes opinions ſur ſon droit à la Couronne.

Lorſque *Henri* ſe réſolut à retourner en Angleterre, ſur l'invitation même des partiſans de la Maiſon d'*Yorck*, il y a beaucoup d'apparence qu'il regarda ſon futur Mariage avec la Princeſſe *Eliſabeth*, comme le prémier degré par lequel il pouvoit monter ſur le Trône. Mais la promtitude avec laquelle il ſe vit proclamé Roi par ſon Armée, immédiatement après la Victoire qu'il venoit de remporter ſur *Richard*, & dans le champ de Bataille même, le détermina ſans doute à ſe mettre en poſſeſſion de la Couronne par ſon propre droit, ſans s'en rendre redevable, ni à ſon Mariage, ni au Parlement. Depuis qu'il eut pris cette réſolution, toutes ſes démarches ne tendirent qu'à éviter le mêlange des droits de la Maiſon d'*Yorck* avec les ſiens propres, quoique c'eût été ſur cet unique fondement, que les partiſans des deux Maiſons ſe fuſſent unis en ſa faveur. Ce fut donc en cette vue, qu'il ſe fit couronner ſous le nom de *Henri VII*, avant la ſolemniſation de ſon Mariage & avant la tenue du Parlement. Ainſi, quand le Parlement s'aſſembla quelques jours après le Couronnement, il n'eut autre choſe à faire, qu'à continuer le nouveau Roi qui étoit actuellement ſur le Trône; ſans qu'on ſût trop bien de quel droit il s'y étoit placé. *Henri* avoit ſes raiſons, pour agir de cette maniere. Il comprenoit bien, que s'il falloit examiner ſon droit par le Parlement, il ne ſeroit admis qu'à la faveur de ſon Mariage avec *Eliſabeth* d'*Yorck*, ſelon l'intention de ceux qui l'avoient appellé; mais il trouvoit en cela deux grands inconvéniens. Prémierement, il auroit ſemblé par-là renoncer à ſon propre droit, pour ne regner que par celui de ſa Femme. En ſecond lieu, *Eliſabeth* pouvoit mourir avant lui, ſans Enfans; & en ce cas, *Cecile*, ſa Sœur cadette, auroit eu un droit inconteſtable de prétendre à la Couronne, ſoit que *Henri* l'eût poſſedée du chef de la Reine, ou en vertu du mêlange des droits des deux Maiſons. Par cette raiſon, il poſa toujours pour principe, que la Maiſon d'*Yorck* n'avoit que des prétentions frivoles, & que c'étoit à lui que la Couronne étoit inconteſtablement dévolue. Cependant, l'extrème jalouſie qu'il témoigna toujours pour la Maiſon d'*Yorck*, fit aſſez connoitre, qu'il ne ſe tenoit pas auſſi aſſuré de la juſtice de ſon droit, qu'il vouloit le faire accroire. Il donna la prémiere marque de cette jalouſie, envers le Comte de *Warwick* Fils de *George Duc de Clarence.* *Richard III* avoit fait enfermer ce jeune Prince ſon Neveu, Fils de ſon Frere ainé, dans la Château de Sherif-Hutton, de peur qu'il ne lui diſputât la Couronne. Mais *Henri* voulant encore mieux s'aſſurer de lui, le fit conduire à la Tour, pendant qu'il étoit lui-même en chemin pour ſe rendre à Londres. Il ne vouloit pas laiſſer ſi loin de lui, un Prince qui auroit pu lui cauſer beaucoup d'embaras, s'il ſe fût évadé de ſa priſon.

Sa jalouſie pour la Maiſon d'Yorck.

Le Comte de Warwick mis à la Tour.

Le Parlement n'examine point le droit de Henri à la Couronne. Acte en ſa faveur.

Le prémier Parlement qui s'aſſembla ſous ce Regne, ſe trouvant diſpoſé à ſuivre les directions du nouveau Roi, ne jugea pas à propos d'examiner ſur quel fondement *Henri* s'étoit placé ſur le Trône. Cet examen auroit été aſſez inutile, puiſqu'il s'étoit déja fait couronner. Il fit donc un Acte par lequel, conformément aux intérêts du Roi, il ordonna, *que la Couronne Im-*

(1) Le Chevalier *Jaques Ware*, dans ſon Appendice *ad Diſquiſit. de Hibernia*, dit que *Simnel* fut couronné avec une Couronne qu'on tira d'une Statue de la Vierge, dans une Egliſe; que l'Evêque de *Meath* prêcha à la cérémonie de ſon Couronnement; & que le Viceroi, le Chancelier, le Tréſorier, le Comte de *Lincoln*, Mylord *Lovel* & pluſieurs autres Perſonnes de qualité, autoriſerent la cérémonie par leur préſence.

(2) Le Lord *Bacon de Verulam*, dans ſon Hiſtoire de ce Regne, croit

Impériale d'Angleterre demeureroit au Roi Henri VII, & à ſa Poſterité. Cet Acte ne faiſoit aucune mention, ni des droits de la Maiſon d'*Yorck*, ni de ceux de la Maiſon de *Lancaſtre*, ni du Mariage du Roi avec *Eliſabeth*. Comme tout le Peuple étoit perſuadé que *Henri* n'étoit venu en Angleterre qu'en intention de confondre les droits qu'il pouvoit avoir, avec ceux de la Maiſon d'*Yorck*, le Roi étoit bien aiſe de le laiſſer encore dans l'incertitude à cet égard. Il ſe contenta de faire paſſer cet Acte, qui ne portoit aucun préjudice au deſſein qu'il avoit d'exclure entierement la Maiſon d'*Yorck*. Ainſi, on ne pouvoit pas encore connoitre ſur quel fondement le droit du Roi étoit appuyé. Dans la ſuite, *Henri* prit ſoin de faire confirmer cet Acte par une Bulle du Pape, qui fit voir qu'il avoit allegué au Pontife quatre Titres, ſans donner la préférence à aucun des quatre. C'étoient 1. ſa deſcendance de *Jean de Gand*, Duc de *Lancaſtre*: 2. Son Mariage avec Eliſabeth d'*Yorck*: 3. La Victoire qu'il avoit remportée à Boſworth: 4. L'Acte dont je viens de parler. L'amas de ces quatre Titres, qui ſembloient ſe fortifier mutuellement, ne faiſoit voir en effet que ſon incertitude par rapport au fondement de ſon droit. Cependant, comme lors de ſon Couronnement il n'étoit pas encore marié, & que l'Acte d'Etabliſſement n'étoit pas encore fait, il eſt viſible qu'il ne pouvoit alors ſe fonder que ſur le prémier de ces Titres, & ſur le troiſieme.

Henri n'épouſa *Eliſabeth*, qu'environ deux mois après avoir été couronné; de peur qu'on ne crût qu'il montoit ſur le Trône, comme Mari de cette Princeſſe, ou du moins, en vertu des droits des deux Maiſons, confondus enſemble par ce Mariage. Comme ils étoient parens du 3. au 4. degré, ils eurent beſoin d'une Diſpenſe. Ce fut l'Evêque d'*Imola*, Nonce du Pape en Angleterre & en Ecoſſe, avec la puiſſance de Légat *à latere*, qui la donna, en vertu du pouvoir qu'il avoit d'en accorder de ſemblables à douze perſonnes, qui étant parentes au même degré, voudroient contracter de tels Mariages. Dans la ſuite, *Henri* craignant qu'on ne le chicanât, ſur ce qu'il n'étoit pas naturel qu'un Roi & une Reine fuſſent compris dans le pouvoir donné au Nonce, demanda & obtint une autre Diſpenſe du Pape même. Mais parce que celle-ci ne faiſoit aucune mention de la prémiere, & qu'elle étoit même datée après la conſommation du Mariage, il s'en fit donner une troiſieme, qui confirmoit celle du Nonce.

Ce fut bien à contre-cœur, que ce Prince épouſa *Eliſabeth*. Il s'en feroit ſans doute diſpenſé, s'il avoit pu ou oſé le faire. Mais le Serment ſolemnel qu'il avoit prêté ſur ce ſujet dans l'Egliſe de Rennes, & la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient à cet égard, ne lui permirent pas de lever le maſque ſi ouvertement. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de craindre que ce Mariage ne lui portât du préjudice, parce que tout le monde étoit perſuadé qu'il n'avoit été appellé que pour réunir les droits des deux Maiſons, & qu'on ne faiſoit pas beaucoup de cas du ſien, détaché de celui d'*Eliſabeth*. D'ailleurs, il haïſſoit mortellement toute la Maiſon d'*Yorck*, ſans en excepter même la Reine ſa Femme, qu'il regardoit comme ſa Rivale, & à laquelle il fit ſouffrir beaucoup de mortifications. Il ne la fit couronner que deux ans après leur Mariage, & ſelon les apparences, il ne l'auroit jamais fait, ſi le mécontentement que cette dureté produiſoit parmi le Peuple, ne lui eût fait craindre de plus grands inconvéniens. Quoique ce fuſſent proprement les Amis & les Partiſans de la Maiſon d'*Yorck*, qui l'avoient placé ſur le Trône, il ne put jamais prendre aucune confiance en eux, depuis qu'il eut pris la réſolution de ne regner que par ſon propre droit, ſachant bien combien ils étoient offenſés de ce procedé. Ce fut cette partialité pour les Amis de la Maiſon de *Lancaſtre*, qui lui attira toutes les traverſes auxquelles il ſe vit expoſé, pendant preſque toute la durée de ſon Regne. S'il avoit pu ſe réſoudre à tenir la balance égale entre les Partiſans des deux Maiſons, & à ſuivre l'intention de ceux qui l'avoient appellé, vraiſemblablement, ſon Regne auroit été fort tranquille.

Comme il eſt impoſſible d'entrer ici dans un grand détail des Affaires domeſtiques de ce Regne, je ne ferai qu'indiquer les principales; d'autant plus, que le Recueil des Actes Publics ne fournit pas beaucoup de Pieces ſur ce ſujet. Ce que j'ai dit juſqu'ici, & une bonne partie de ce que j'ajouterai dans la ſuite, eſt moins néceſſaire pour l'intelligence des Actes qui regardent les Affaires domeſtiques, que pour ſuivre le plan que je me ſuis propoſé, de donner dans ces Extraits un petit Abregé de l'Hiſtoire d'Angleterre.

Le Roi étant à *Yorck*, vers le milieu de l'année 1486, y reçut la nouvelle que le Lord *Lovel*, qui avoit été l'un des Confidens de *Richard III*, marchoit à lui, à la tête de trois ou quatre-mille hommes; & que deux Freres de la Maiſon de *Stafford* avoient pris les armes dans la Province de *Worceſter*, & en aſſiegeoient la Ville capitale. Cette nouvelle ne pouvoit que le jetter dans un extrème embaras. Il ſe trouvoit ſans Troupes, au milieu d'une Province où la Maiſon d'*Yorck* avoit beaucoup d'Amis, & dans une grande Ville, ſur la fidelité de laquelle il ne pouvoit pas beaucoup compter. Il fit pourtant bonne mine, & ayant fait lever quelques Troupes dans *Yorck* & aux environs, il en donna le Commandement au Comte de *Pembroke* ſon Oncle, qu'il avoit creé Duc de *Bedford*. Ce Seigneur trouva le moyen de diſſiper les Rebelles, ſans les combattre, & d'obliger le Lord *Lovel* à ſe ſauver en Flandre. Les deux *Staffords* ayant appris ce ſuccès, voulurent ſe ſauver; mais ils furent pris, & l'ainé eut la tête coupée.

Les Rebelles diſſipés.

Dans cette même année, la Reine mit au monde un Prince, auquel le Roi fit donner le nom d'*Arthur*, en mémoire du fameux *Arthur*, Roi des anciens Bretons. *Henri* étant de race Galloiſe, ou Bretonne, ſe diſoit deſcendu des anciens Rois de Galles: & ſelon les apparences, en donnant le nom d'*Arthur* au Prince nouvellement né, il vouloit inſinuer qu'il tiroit ſon origine de l'ancien Monarque Breton.

La Reine met au monde un Prince nommé Arthur.

Cependant, le Peuple paroiſſoit fort mécontent de ce que le Roi ne parloit point de faire couronner la Reine, après même qu'elle lui avoit donné un Héritier. D'un autre côté, on regardoit comme une injuſtice extrème la détention du Comte de *Warwick*, qui ne s'étoit rendu coupable d'aucun crime. Il ſe répandit même un bruit, que le Roi alloit ſe défaire de ce Prince, qui l'embaraſſoit. Le Peuple ſe trouvant ainſi dans une eſpece de mouvement, les Ennemis du Roi crurent qu'ils devoient profiter de cette diſpoſition. Ils commencerent par faire courir le bruit, que le Comte de *Warwick* s'étoit ſauvé de la Tour. Après cela un certain Prêtre, qui élevoit chez lui un Garçon nommé *Lambert Simnel*, Fils d'un Boulanger, entreprit de le faire paſſer pour le Comte de *Warwick*, & le mena d'abord en Irlande, où le Comte de *Kildare*, Gouverneur de cette Ile, le reconnut pour celui qu'il ſe diſoit être, & le fit proclamer Roi d'Angleterre, dans Dublin, du conſentement du Conſeil d'Etat, & des Magiſtrats de la Ville. La promtitude avec laquelle les Irlandois avoient reconnu l'Impoſteur pour Comte de *Warwick*, fit aſſez connoitre au Roi, que le Prêtre n'étoit pas le prémier ni le principal auteur de la fourberie. Il ne douta point que la Reine Douairiere ſa Belle-mere n'y eût beaucoup de part; & ſoit qu'il en eût quelque preuve, ou que ce ne fût qu'un ſimple ſoupçon, il lui confiſqua ſes Biens, & la confina dans un Monaſtere, où elle finit ſes jours. Cependant, afin de deſabuſer le Peuple, il fit faire dans les principales rues de Londres une Proceſſion, à laquelle il fit aſſiſter le Comte de *Warwick*, afin qu'il pût être vu de tout le monde.

Hiſtoire de l'impoſteur Simnel.

Le Comte de Warwick promené en proceſſion dans Londres.

Peu de tems après, il eut occaſion de ſe confirmer dans le ſoupçon qu'il avoit eu, que le Prêtre & le prétendu Comte de *Warwick* n'étoient que des inſtrumens, dont la Maiſon d'*Yorck* ſe ſervoit pour tâcher de le renverſer de deſſus le Trône. Le Comte de *Lincoln*, Fils d'*Eliſabeth* Comteſſe de *Suffolck* & Sœur d'*Edouard IV*, ſortit ſecretement d'Angleterre, & s'en alla en Flandre, trouver la Douairiere de *Bourgogne* ſa Tante, qui lui fournit de l'argent & un Corps de deux-mille Allemands, pour aller ſoutenir les intérêts du faux Comte de *Warwick*. Avec ce ſecours, le Comte de *Lincoln* ſe rendit en Irlande, où *Simnel* avoit déja levé une Armée. Pour ne pas entrer dans un trop long détail de cette affaire, il ſuffit de dire, que *Simnel* fut couronné Roi d'Angleterre à Dublin (1); après quoi il paſſa en Angleterre avec ſon Armée, & mit le Roi dans la néceſſité d'expoſer ſa Couronne au riſque d'une Bataille. Le Roi la gagna, & le Comte de *Lincoln* y fut tué. *Simnel*, fait priſonnier, obtint ſon pardon, & fut honoré de la Charge de Marmiton dans la Cuiſine du Roi. La Bataille dont je viens de parler, ſe donna tout proche de Stoke, le 6 de Juin 1487.

Le Comte de Lincoln va en Flandre & amene des Troupes pour ſoutenir Simnel.

Bataille de Stoke.

Simnel fait priſonnier, & Marmiton dans la Cuiſine du Roi.

Ce fut au retour de la Campagne, que le Roi, voyant qu'il y avoit tant de Mécontens dans le Royaume, ſe réſolut enfin à faire couronner la Reine.

Couronement de la Reine.

En 1488, il y eut encore dans le Nord un ſoulevement, qui obligea le Roi à y envoyer une Armée, ſous le Commandement du Comte de *Surrey*, qui battit les Rebelles & les diſſipa.

Soulevement dans le Nord appaiſé.

Pendant que le Roi étoit occupé à une affaire importante, qui regardoit le Duché de Bretagne, & de laquelle je parlerai dans le ſecond Article, il ſe formoit contre lui un Complot, qui lui cauſa dans la ſuite beaucoup d'embaras. La Ducheſſe de Douairiere de *Bourgogne*, Sœur d'*Edouard IV*, ayant inſtruit un Jeune-homme nommé *Perkin Waerbeck* (2), Fils d'un Juif converti de Tournay, mais né en Angleterre, & parlant fort bien la Langue Angloiſe, entreprit de le faire paſſer pour le jeune Duc d'*Yorck*, que le Roi *Richard* avoit fait mourir dans la Tour, en même tems qu'*Edouard V* ſon Frere. Après avoir bien inſtruit ce Jeune-homme à jouer ſon perſonnage, elle l'envoya en Portugal, où il demeura environ un an. Enſuite, dans le tems que *Henri* étoit ſur le point d'entrer en Guerre avec la France, *Perkin* eut ordre d'aller en Irlande, où la Ducheſſe lui avoit préparé des Amis & des intelligences. Dès qu'il fut arrivé dans cette Ile, il écrivit à divers Seigneurs, pour les prier de le venir joindre. Dans ces entrefaites, *Charles VIII* Roi de France ayant appris que ce Jeune-homme étoit en Irlande, lui offrit ſa protection, & le fit venir à ſa Cour, où il le reconnut pour Duc d'*Yorck*. Mais quelque tems après, en 1492, étant ſur le point de faire la Paix avec *Henri*, il congédia le prétendu Prince,

Conſpiration contre le Roi.

Perkin Waerbeck autre Impoſteur.

Il va en Portugal & de là en Irlande.

Il paſſe en France.

croit que le vrai nom de cet Impoſteur étoit *Pierre Oſbeke*; que le Roi *Edouard IV* avoit été ſon Parrain; & que comme c'étoit un Jeune-homme délicat & efféminé, on l'appella communément *Peterkin*, & par abbréviation *Perkin*. Dans la ſuite, quand on ſut ſon vrai nom, on l'avoit ſi fort connu ſous celui de *Warbeck*, que ce dernier lui demeura.

Henri VII.

ce, qui ſe retira en Flandre auprès de la Ducheſſe de *Bourgogne.* Cette Princeſſe joua ſi bien la Comédie, qu'après avoir feint de le vouloir faire châtier comme un Impoſteur, elle ſe rendit à la prétendue clarté de ſes preuves, & le reconnut pour ſon Neveu.

Il en France. Il [illegible] de la Ducheſſe de Bourgogne.

Pendant ce tems-là, les Amis de la Maiſon d'*Yorck* agiſſoient en Angleterre, pour procurer des Partiſans au Duc prétendu. Quelques-uns même allerent le trouver en Flandre, pour lui offrir leurs ſervices, en 1493. De ce nombre fut *Clifford*, qui ayant paru d'abord fort zélé pour lui, ſe laiſſa corrompre par le Roi, & lui découvrit toutes les intelligences que la Ducheſſe de Bourgogne avoit en Angleterre. Il en coûta la vie à quelques-uns, & particulierement à *Guillaume Strange* Grand-Chambellan, qui avoit rendu des ſervices conſiderables au Roi dans la Bataille de Boſworth.

Clifford trahit le [illegible] de Perkin.

Enfin, après que *Perkin* eut demeuré deux ans, ou environ, avec la Ducheſſe de *Bourgogne*, elle lui donna en 1495 des Troupes & des Vaiſſeaux, pour aller faire deſcente ſur la côte de Kent. Cette entrepriſe réuſſit mal: les Troupes que *Perkin* avoit envoyées à terre, furent paſſées au fil de l'épée. Pour lui, qui étoit demeuré dans ſon Vaiſſeau, il s'en retourna en Flandre.

Mauvais ſuccès de la deſcente de Perkin en Angleterre.

Peu de tems après, la Ducheſſe l'envoya en Ecoſſe, où le Roi *Jaques IV* le reconnut pour Duc d'*Yorck*, & lui fit même épouſer en 1495 une de ſes Parentes. Il fit plus: car l'année ſuivante, il ſe mit lui-même à la tête d'une Armée, & entra en Angleterre, pour y ſoutenir les intérêts de *Perkin* qui l'accompagnoit. Il continua en 1497 cette Guerre; mais voyant que les Anglois ne venoient point ſe ranger ſous ſes drapeaux, comme il s'en étoit flaté, il renvoya l'impoſteur en Irlande, d'où il étoit venu le trouver, & conclut une Trève avec *Henri.*

Il va en Ecoſſe où il eſt protegé par le Roi Jaques.

Il eſt renvoïé en Irlande.

Pendant que le Roi d'Ecoſſe ravageoit les frontieres d'Angleterre en 1496, il y eut une terrible Sédition contre *Henri*, dans la Province de Cornouaille. Les Revoltés ayant formé une Armée aſſez nombreuſe, & mis le Lord *Audley* à leur tête, marcherent droit à Londres, à deſſein de livrer Bataille au Roi. On peut juger de ce qu'ils auroient fait, s'ils avoient gagné la Victoire. Mais *Henri*, qui les attendoit ſur la bruyere de Blackheath, tout proche de Londres, les combattit ſi à propos, qu'il les mit dans une entiere déroute.

Sédition en Cornouaille. Les Revoltes marchent à Londres, mais ſont defaits.

Cela n'empêcha pas que, l'année ſuivante, ce Peuple ne ſe ſoulevât encore. Les Chefs des Revoltés ayant appris que le prétendu Duc d'*Yorck* étoit en Irlande, l'inviterent à venir ſe mettre à leur tête. Il accepta [illegible] rendu en ce Païs-là, il y prit le Titre de R[illegible] *Richard IV.* Enſuite, il a[illegible] Roi ayant fait [illegible] préparant à y aller lui-même avec une nombreuſe Armée, *Perkin Waerbeck* ſaiſi de frayeur abandonna ſes Troupes, & ſe retira dans un Aſyle. Il s'en laiſſa pourtant tirer volontairement, ſur la promeſſe que le Roi lui fit de lui ſauver la vie, & il fut conduit à la Tour de Londres.

Nouvelle [illegible] Cornouaille. [illegible] le jour à [illegible] mais à [illegible] de Henri ſe retire dans un Aſyle & eſt mis à la Tour.

En 1499, ayant trouvé le moyen de gagner quelques Domeſtiques du Lieutenant de la Tour, il complota de ſe ſauver avec eux; & le Comte de *Warwick* ſe laiſſa malheureuſement perſuader d'entrer dans ce Complot. Ils furent découverts, & le Roi en prit occaſion de faire pendre *Perkin Waerbeck*, & de faire couper la tête au Comte de *Warwick* en 1500. On ne douta preſque point que le Roi ne leur eût tendu ce piege, pour avoir occaſion de les faire mourir tous deux.

Il eſt pendu [illegible] s'être voulu ſauver.

Arthur, Prince de Galles, épouſa en 1501 *Catherine d'Arragon*, Fille de *Ferdinand* & d'*Iſabelle* Roi & Reine d'Eſpagne, & mourut en 1502. *Henri* ſon Frere cadet fut déclaré Prince de Galles, après qu'on ſe fut aſſuré que la Princeſſe Veuve n'étoit pas enceinte. Perſonne ne doutoit alors de la conſommation du Mariage d'*Arthur* avec *Catherine.*

Mariage & mort du Prince de Galles.

En 1503, la Reine *Eliſabeth*, Femme de *Henri*, mourut.

Mort de la Reine.

Le Roi ſe voyant tranquille au dedans & au dehors, s'abandonna ſans ménagement à la paſſion d'amaſſer de l'argent, dont il étoit poſſedé. Il employoit pour cela *Empſon* & *Dudley*, Miniſtres de ſon avarice, qui commirent une infinité d'injuſtices & de violences. Cela rendit le Roi ſi odieux à ſes Sujets, que le Comte de *Suffolck* ſe perſuada qu'il pourroit profiter de la diſpoſition où les Anglois ſe trouvoient, pour lui arracher la Couronne. Il étoit Frere du Comte de *Lincoln*, qui avoit été tué à la Bataille de Stoke. Après avoir communiqué ſon deſſein à quelques-uns de ſes Amis, il alla trouver la Ducheſſe de *Bourgogne* ſa Tante, pour en concerter l'exécution avec elle. *Henri* ſe ſervit pour rompre ſes meſures, du même moyen qu'il avoit employé contre *Perkin Waerbeck.* Il lui envoya des gens qui, ſous prétexte de vouloir entrer dans la Conſpiration, découvrirent ſes Secrets au Roi, & par-là firent perdre la vie à quelques-uns de ſes Complices.

Avarice du Roi, & moyens qu'il employe pour la contenter. Le Comte de Suffolck conſpire contre lui. Il eſt trahi.

Dans cette même année, ſe conclut le Mariage de *Henri* Prince de Galles, avec *Catherine* d'*Arragon*, Veuve du Prince *Arthur* ſon Frere. Ce fut le Pape *Jules II* qui accorda la Diſpenſe pour ce Mariage extraordinaire Il la fonda ſur ce qu'il étoit néceſſaire, pour entretenir la Paix & l'Union entre les deux Rois, Peres des deux Parties. Mais la véritable raiſon étoit, que *Henri* & *Ferdinand*, qui ſe connoiſſoient bien réciproquement, ſe trouvoient également embaraſſés, l'un à ſe faire reſtituer cent-mille écus qu'il avoit déja payés ſur la Dot de *Catherine*, pour ſon Mariage avec le Prince *Arthur*; l'autre, à trouver le moyen d'éviter de faire cette reſtitution, ou de mettre *Catherine* en poſſeſſion de ſon Douaire. Ainſi, ce ſecond Mariage les accommodoit tous deux également. Il ne fut pourtant conſommé, qu'après la mort de *Henri VII.*

Mariage du Prince de Galles. Diſpenſe pour ce Mariage.

Henri VII.

Après cela, en 1504, *Henri* eut quelque envie de faire canoniſer le Roi *Henri VI*; mais on prétend que la ſomme exceſſive que la Cour de Rome demandoit pour cette Canoniſation, fit évanouïr ce projet. *Henri* ſe contenta de faire tranſporter les Os de ce Prince, de *Windſor* où ils étoient, à *Weſtminſter*, avec ceux de ſes Ancêtres.

Henri VII veut faire canoniſer Henri VI.

En 1506, *Philippe*, Archiduc d'Autriche & Roi de Caſtille, allant en Eſpagne avec la Reine *Jeanne* ſon Epouſe, fut contraint par la tempête de relâcher au Port de Weymouth. Pendant le ſéjour qu'il fit en Angleterre, qui fut d'environ quatre mois, *Henri* obtint de lui, quoiqu'avec quelque difficulté, qu'il lui livrât le Comte de *Suffolck* qui étoit encore en Flandre, ſous la condition, qu'il épargneroit ſa vie. Ce Seigneur étant retourné en Angleterre, fut enfermé dans la Tour. *Henri* & *Philippe* conclurent enſemble trois Traités conſiderables. Le prémier étoit un Traité d'Amitié, de Ligue & de Confédération entre les deux Princes. Le ſecond, un Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Le troiſieme, ſur le Mariage de *Henri* avec *Marguerite* d'Autriche Sœur de *Philippe*, & Veuve du Duc de *Savoye*; mais ce dernier n'eut point d'effet.

Le Comte de Suffolck livré au Roi & mis à la Tour.

Traités entre Henri & Philippe d'Eſpagne.

Philippe étant mort en Eſpagne, l'Empereur *Maximilien* ſe chargea de la Tutele de *Charles* ſon Petit-fils, qui fut enſuite Empereur ſous le nom de *Charles-Quint*; & donna l'Adminiſtration des Païs-Bas à *Marguerite* ſa Fille. Au mois de Décembre de l'année 1507, il ſe conclut à Calais un Traité, pour le Mariage de *Charles* Archiduc & Prince d'Eſpagne, âgé d'environ ſept ans, avec *Marie* ſeconde Fille de *Henri*; & ce Mariage fut ſolemniſé par Procureur, au mois de Décembre de l'année ſuivante 1508.

Mort de Philippe.

Mariage de [illegible] Fille de [illegible] avec l'Archiduc.

Henri VII mourut le 22 d'Avril 1509, laiſſant dix-huit-censmille livres ſterling dans ſes Coffres: ſomme prodigieuſe pour ce tems-là, où l'argent étoit beaucoup plus rare qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

Mort de Henri.

Voici préſentement les Pieces les plus remarquables, qui ſe trouvent dans le XII Tome des Actes Publics, & dans le ſuivant, par rapport aux Affaires domeſtiques du Regne de *Henri VII.*

Année 1486.

Bulle d'*Innocent VIII*, pour la diſpenſe du Mariage du Roi avec *Eliſabeth.* VI. Non. Mart. Page 294. A Rome.

Diſpenſe de Mariage du Roi.

C'eſt ici la ſeconde Diſpenſe. Celle de l'Evêque d'*Imola* ne ſe trouve point dans ce Recueil. La date de celle-ci eſt poſtérieure au Mariage. Le Pape expoſe d'abord le contenu de la Requête, qui lui a été préſentée de la part de *Henri* & d'*Eliſabeth*, & les motifs de cette Requête; ſavoir, qu'il y avoit eu de longues Guerres entre les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*, qui avoient fait répandre beaucoup de ſang. *Et quod Tu tandem, Henrice Rex, poſt hujuſmodi clades, & longum ob præfatas diſſenſiones Tui exilium, Dei adjutorio atque clementiâ, ad Regnum præfatum, Jure hereditario ad te legitimum in illo Prædeceſſorum tuorum Succeſſorem pertinens, reſtitutus, & in Regem coronatus, ac à Concilio ſive Conventu generali Regni, Parlamentum nuncupato, nemine contradicente, pro eorum vero, legitimo, & indubitato Rege receptus, habitus, tentus, & reputatus fuiſti, prout ab univerſis Prælatis, Proceribus, Magnatibus, & Populis dictis haberis, & reputaris de præſenti*, &c Enfin, que pour mettre fin aux diviſions du Royaume, ils jugeoient que leur Mariage étoit néceſſaire.

On peut voir par-là, que *Henri* ne prétendoit pas faire part de la Royauté à la Reine ſon Epouſe, puiſqu'il ſe déclaroit ſeul Succeſſeur, par droit héréditaire, ſans faire aucune mention des droits d'*Eliſabeth.*

Bulle d'*Innocent VIII*, qui approuve & confirme le Statut Parlementaire, fait pour aſſurer la Couronne à *Henri VII* & à ſa Poſterité. VI. Kalend. April. Page 297. A Rome.

Bulle du Pape pour regler la ſucceſſion.

Le Pape parle d'abord de la Diſpenſe accordée pour le Mariage de *Henri* avec *Eliſabeth*, & des motifs de la Diſpenſe; après quoi il ajoute: *Quarum quidem Litterarum noſtrarum, & aliarum prædictarum Diſpenſationum tenores, Præſentibus, ac ſi de verbo ad verbum inſererentur, habere volumus pro expreſſis, legitimamque Liberorum Succeſſionem, ac etiam Pronuntiationem & Decretum Parlamenti, tam ſuper Titulo ipſius Henrici Regis, quàm ſuper Succeſſione Liberorum ac Hæredum ſuorum, necnon alia præmiſſa, Auctoritate Apoſtolicâ, tenore Præſentium, confirmamus & approbamus.* ——

Monemuſque & requirimus, motu, ſcientiâ, & auctoritate prædictis, omnes & ſingulos dicti Regni Incolas, & ejuſdem Regis

(1) Ce Pape prit le nom de *Jules*, à cauſe de ſon inclination naturelle à faire la Guerre. Non-ſeulement il excommunia tous ceux qui lui faiſoient quelque oppoſition; mais une fois qu'il traverſoit le Tibre ſur un Pont, il y jetta les Clefs de *S. Pierre*, & ceignit l'Epée de

HENRI VII.

gis Henrici ſubditos cujuſcunque gradus, ſive —— & cuilibet ipſorum diſtrictè præcipiendo inhibemus, ne ipſi novos tumultus, occaſione Juris ſuccedendi, movere, ſeu moveri faciant ——— ſub Excommunicationis & majoris Anathematis pœnâ.

——— *Omnes, hujuſmodi tumultus excitantes aut prædictis contravenientes, nunc prout ex tunc, & tunc prout ex nunc, eo ipſo incurrant, & illius vinculo innodatos ipſo facto volumus, ſtatuimus,* &c. ——

Et ſi, (quod Deus avertat) contingat ipſam Eliſabetham, prole ex ipſo Henrico non ſuſceptâ, vel ſuſceptâ non tamen tunc ſuperſtite, decedere ante ipſum Regem: Eo caſu, prolem ex ipſo Rege Henrico, & aliâ quâcunque Uxore ab eo ſuper ducendâ, in omni Jure Hæreditario Regni hujuſmodi, juxta antedictum ipſius Parlamenti Decretum, & hujuſmodi noſtram ipſius Approbationem ſuper hujuſmodi Decreto, & aliis prædictis, ut præmittitur, factum, ſuccedere debere, ſimilibus motu, ſcientiâ & auctoritate etiam decernimus & declaramus.

Après cela, viennent les Cenſures contre les contrevenans; les Indulgences pour ceux qui aſſiſteront *Henri* & ſes Deſcendans; & des ordres poſitifs au Clergé, de publier l'Excommunication contenue dans la Bulle, les Dimanches & les jours de Fête, à la prémiere requiſition.

Remarques ſur cette Bulle.

Je ne ſai comment cette Bulle pouvoit s'accorder avec les Libertés du Peuple Anglois. On avoit fait grand bruit autrefois ſous le Regne de *Henri III*, de ce que ce Prince s'étoit fait abſoudre par le Pape, d'un Serment qu'il avoit fait par rapport aux affaires du Royaume. Un des Articles de l'Accuſation intentée contre *Richard II* étoit, que ce Prince avoit fait confirmer par le Pape, les Statuts du Parlement de Shrewsbury. Il eſt vrai que, dans cette Bulle-ci, le Pape diſoit qu'il agiſſoit *motu proprio.* Mais il eſt difficile de ſe perſuader qu'il ſe fût ingeré de lui-même, de confirmer un Statut du Parlement, qui n'avoit aucun rapport à l'Egliſe, ni à la Religion, s'il n'en avoit pas été requis par le Roi. Quoi qu'il en ſoit, on peut dire que c'eſt ici un des plus grands attentats qui ait jamais été commis contre la Liberté de l'Angleterre.

Troiſieme Diſpenſe pour le Mariage du Roi.

Bulle de Diſpenſe pour le Mariage du Roi, contenant une approbation formelle de la Diſpenſe accordée par l'Evêque d'*Imola*. X. Kal. Aug. Page 313. A Rome. C'eſt ici la 3. Diſpenſe.

Temporel de l'Archevêche de Cantorbery reſtitue.

Reſtitution à *Jean Morton*, du Temporel de l'Archevêché de *Cantorbery*. Du 6 Décembre. Page 317. A Weſtminſter.

Caractere de Jean Morton Evêque d'Ely.

C'eſt ce *Jean Morton* Evêque d'*Ely*, à qui le Duc de *Buckingham* communiqua le deſſein qu'il avoit d'appeller le Comte de *Richemont*, pour le placer ſur le Trône. Ce Prélat devint enſuite Cardinal, & fut pendant ſa vie le principal Miniſtre de *Henri VII*.

Année 1488.

Informations contre les Prélats qui avoient couronné Simnel.

Bulle qui commet certains Evêques, pour faire des Informations contre les Archevêques d'*Armagh* & de *Dublin*, & contre d'autres Prélats qui avoient couronné *Lambert Simnel*. Non. Januar. Page 332. A Rome.

Les Irlandois compris dans la Bulle contre les Rebelles.

Autre, qui déclare que les Irlandois ſont compris dans la Bulle du mois d'Avril 1486, & qui excommunie ceux qui ſe revolteront contre le Roi. 16 Cal. Juin. Page 341. A Rome.

Il eſt dit dans cette Bulle, que le Roi avoit repréſenté au Pape, qu'il pourroit arriver que ſes Sujets Irlandois prétendroient n'être pas compris dans l'Excommunication lancée par la Bulle du mois d'Avril 1486. On peut inferer de-là, que *Henri* avoit demandé la prémiere Bulle; ou que du moins, il prétendoit en faire uſage.

Année 1490.

Traité avec Ferdinand & Iſabelle.

Ratification d'un Traité conclu le 27 de Mars 1489, avec *Ferdinand* & *Iſabelle*. Du 23 Septembre. Page 417. A Oking.

Ce Traité contenoit 1. une Paix & une Alliance, entre *Ferdinand*, *Iſabelle*, & le Prince *Jean* leur Fils, d'une part; & *Henri* & *Arthur* ſon Fils, de l'autre; entre eux, & leurs Héritiers & Succeſſeurs *légitimement iſſus de leur corps*.

2. Une promeſſe de s'aſſiſter mutuellement en toutes occaſions.

3. Une Ligue contre *Charles VIII*, de laquelle il ſera parlé dans le ſecond Article.

Mariage du Prince Arthur, &c.

4. Des Conventions, touchant le Mariage du Prince *Arthur* avec *Catherine* quatrieme Fille de *Ferdinand* & d'*Iſabelle*, lorſque les Parties ſeront en âge.

La Dot de *Catherine* étoit de 200000 écus d'or, chaque écu fixé à quatre ſous & deux deniers ſterling, payables, la moitié lors de l'arrivée de *Catherine* en Angleterre, l'autre moitié dans deux ans: le Douaire, de la troiſieme partie des revenus de la Principauté de Galles, du Duché de Cornouaille, & du Comté de Cheſter, montant à 25000 ou pour le moins à 23000 écus d'or.

Depuis ce Traité, juſqu'au tems de la conſommation du Mariage, il n'y a preſque point d'année où l'on ne trouve, ou quelques explications, ou quelques nouvelles Conventions ſur ce ſujet. Je ſupprimerai tous ces Actes, pour éviter la longueur.

Année 1493.

HENRI VII.

Bulle qui borne les Privileges des Aſyles.

Bulle d'*Innocent VIII*, qui borne les Privileges des Aſyles. III. Non. Jun. Page 541. A Rome.

Voici quelle étoit la condeſcendance du Pape à cet égard: Que les Voleurs, les Homicides, les Larrons publics, ceux qui détruiſent la Campagne pendant la nuit, *s'ils ſont ſortis des Aſyles pour commettre quelque maléfice, & qu'ils y ſoient rentrés*, en pourront être tirés.

Qu'à l'égard des autres, leur retraite dans des Aſyles ne pourra pas être préjudiciable à leurs Créanciers, *s'ils y ſont entrés pour les frauder.*

Que s'il ſe trouve dans des Aſyles, des gens ſuſpects du crime de Leze-Majeſté; *après qu'ils auront été convaincus, le Roi pourra y envoyer des Gardes, pour les empêcher d'en ſortir.*

Année 1496.

Pouvoir à Jean Cabot de chercher de nouvelles Terres, &c.

Patente qui donne pouvoir à *Jean Cabot* Venitien, & à *Sebaſtien* & *Santo* ſes Fils, d'aller ſous le Pavillon d'Angleterre, chercher de nouvelles Terres, à leurs fraix, & d'en prendre poſſeſſion au nom du Roi; à condition de donner au Roi le Quint du profit. Du 5 Mars. Page 595. A Weſtminſter.

Année 1498.

Henri compoſe avec les Rebelles pour de l'argent.

Commiſſion pour traiter, au nom du Roi, du pardon des Adhérans de *Perkin Waerbeck*, & de *Michel* Maréchal-ferrant, & pour faire le procès à ceux qui refuſeront de compoſer. Du 13 Septembre. Page 696. A Maidſtone.

Il y a quelques autres Actes de même nature, qui marquent combien *Henri* étoit avide d'argent.

La Juriſdiction de Jerſey, &c. tranſportée au Siege de Wincheſter.

Bulle d'*Alexandre VI*, qui tranſporte la Juriſdiction Spirituelle des Iles de Jerſey, de Guerneſey, &c. de l'Evêque de Coutance à l'Evêque de Wincheſter. X. Cal. Febr. Page 470. A Rome.

Année 1500.

Inſtrument public, ſur le Mariage d'*Arthur* avec *Catherine*, par Procureur pour *Catherine*, & en perſonne par *Arthur*. Le 19 de Mai, 1499, & ratifié par le Roi étant à Calais; le 28 de Mai 1500. Page 754. A Calais.

Commiſſion pour rechercher les Adhérans, &c.

Commiſſion pour rechercher les Adhérans de *Perkin Waerbeck*, pour compoſer avec eux, & avec les Héritiers de ceux qui ſont morts. Du 6 Août. Page 766. A Weſtminſter.

Année 1501.

Congé d'elire pour l'Archevêché de Cantorbery.

Congé d'élire pour l'Archevêché de Cantorbery, vacant par la mort du Cardinal *Morton*. Du 9 Juin. Page 771. A Woodſtock.

Aſſignation du Douaire de *Catherine*, fait par *Arthur* le jour de leurs noces. Du 14 Octobre. Page 780.

Diſpenſe à Wolſey, &c.

Diſpenſe à *Thomas Wolſey*, Recteur de Lemyngton, pour poſſeder des Bénéfices incompatibles. III. Non. Novemb. Page 783. A Rome.

TOME XIII.

Année 1502.

Le Prince de Galles fait Gardien de la Forêt de Gaultres.

Patente qui établit *Henri* Prince de *Galles*, Gardien de la Forêt de Gaultres. Du 26 Juin. Page 11. A Weſtminſter.

Le Prince *Arthur* étoit mort le 2 d'Avril de cette même année 1502; & *Henri* ſon Frere eſt qualifié Prince de Galles, dans cet Acte du 26 de Juin. Cela fait voir que le Roi ne tarda pas juſqu'à l'année 1503 à donner à *Henri* le titre de Prince de Galles, comme le dit le Lord *Bacon*, dans l'Hiſtoire de *Henri VII*. Il peut être, qu'il ne lui donnât ſolemnellement l'Inveſtiture qu'en 1503.

Permiſſion d'aller chercher de nouvelles Terres.

Patente qui donne pouvoir à *Hugues Elyot*, *Thomas Aſhurſt* Marchands de Briſtol, *Jean* & *Gonçalez Fernandez* Portugais, d'aller chercher de nouvelles Terres. Du 9 Décembre. Page 37. A Weſtminſter.

Année 1503.

Traité du Mariage du Prince Henri avec Catherine.

Traité entre *Henri* & *Ferdinand* & *Iſabelle*, ſur le mariage de *Henri* Prince de *Galles*, avec *Catherine* d'Arragon. Du 24 Octobre. Page 36. A Richemont.

Ce Traité eſt proprement copié de celui qui avoit été fait pour le Mariage d'*Arthur* avec *Catherine*. Il y a ſeulement cette difference, que *Henri* reconnoit avoir reçu cent-mille écus d'or, pour la moitié de la Dot de *Catherine*; & c'étoient les centmille écus, que *Ferdinand* lui avoit déja payés pour le prémier Mariage.

Election du Pape Jules II.

Bref de *Jules II* (1) à l'Archevêque d'*Yorck*, pour lui noti-

de *S. Paul*. Il commanda en perſonne ſon Armée contre les *François*, & vouloit ôter à leur Roi le Titre de *Très-Chrétien*, pour le donner à *Henri VIII*. Voici le Portrait qu'en fait *Monſtrelet*, Hiſtorien François. „ Il quitta la Chaire de *S. Pierre*, pour prendre le Titre „ de

Henri VII.

tifier ſon exaltation au Trône Pontifical, arrivée le 15 d'Octobre 1503. VI Kal. Novemb. Page 88. A Rome.

Il eſt néceſſaire de ſavoir le tems de l'exaltation de *Jules II*, à cauſe de certain Bref ſuppoſé, qui fut produit par les Impériaux dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII*.

Diſpenſe pour le Mariage du Prince Henri avec Catherine.

Bulle de *Jules II*, qui accorde la Diſpenſe pour le Mariage du Prince *Henri* avec *Catherine*. VII Kal. Januar. Page 88. A Rome.

Voici cette fameuſe Bulle, ſur la validité de laquelle on a tant diſputé, dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII*.

Julius, &c.

Oblata Nobis nuper pro parte veſtrâ Petitionis ſeries continebat, quod cùm aliàs Tu Filia Catharina, & tunc in humanis agens quondam Arthurus. . . . . . matrimonium per verba legitimè de præſenti contraxiſſetis, illudque carnali copulâ forſan conſummaviſſetis, dictus Arthurus, prole ex hujusmodi matrimonio non ſuſceptâ, deceſſit.

Cum autem, ſicut eadem Petitio ſubjungebat, ad hoc, ut ejusmodi vinculum pacis & amicitiæ inter præfatos Reges & Reginam diutiùs permaneat, cupiatis matrimonium inter vos, per verba legitimè de præſenti contrahere, ſupplicari Nobis feciſtis, ut vobis in præmiſſis, de opportunæ Diſpenſationis gratiâ, providere de benignitate Apoſtolicâ dignaremur.

Nos igitur qui inter ſingulos Chriſti Fideles, præſertim Catholicos Reges & Principes, pacis & concordiæ amœnitatem vigere, intenſis deſideriis affectamus, vos & quemlibet veſtrum, à quibuscunque Excommunicationis, Suſpenſionis, Interdicti, aliisque Eccleſiaſticis ſententiis, cenſuris, & pœnis à Jure vel ab homine, quavis occaſione vel cauſâ, latis, ſi quibusdam quomodolibet innodati exiſtitis, ad effectum Præſentium dumtaxat conſequendum, harum ſerie abſolventes, & abſolutos fore conſentientes, hujusmodi ſupplicationibus inclinati, Vobiſcum, ut impedimento affinitatis hujusmodi, ex præmiſſis proveniente, ac Conſtitutionibus & Ordinationibus Apoſtolicis, cæterisque contrariis, nequaquam obſtantibus, matrimonium per verba legitimè de præſenti, inter vos contrahere, & in eo, poſtquam contractum fuerit, etiam ſi jam forſan hactenus de facto, publicè vel clandeſtinè, contraxeritis, ac illud carnali copulâ conſummaveritis, licitè remanere valeatis, Auctoritate Apoſtolicâ, tenore Præſentium, de ſpeciali dono gratiæ diſpenſamus. Ac vos & quemlibet veſtrûm, ſi contraxeritis ut præfatur, ab exceſſu hujusmodi, Excommunicationis ſententiâ, quam propterea incurriſtis, eadem Auctoritate abſolvimus.

Prolem ex hujusmodi matrimonio, ſive contracto, ſive contrahendo, ſuſceptam forſan, vel ſuſcipiendam, legitimam decernendo: proviſo quod Tu, Filia Catharina, propter hoc rapta non fueris. Volumus autem, quod ſi hujusmodi matrimonium de facto contraxiſtis, Confeſſor per vos, aut quemlibet veſtrûm eligendus, pœnitentiam ſalutarem propterea vobis injungat, quam adimplere teneamini.

Nulli ergo hominum liceat, &c.

Si le Mariage d'*Arthur* avec *Catherine* n'avoit pas été conſommé, comme *Catherine* l'aſſura dans la ſuite, il eſt étonnant qu'on ait laiſſé ignorer à *Jules II* une circonſtance ſi favorable, qui auroit ſervi de meilleur fondement à la Diſpenſe, que la prétendue néceſſité d'entretenir la Paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne.

Année 1504.

Le Corps de Henri VI transporté à Weſtminſter. Remarques ſur ce ſujet.

Bulle qui permet de tranſporter le Corps de *Henri VI*, de Windſor à Weſtminſter. XIII. Kal. Jun. Page 103. A Rome.

La Requête préſentée pour obtenir cette Bulle, contenoit, que *Henri VI*, *ut aliqui ferunt*, avoit ſouhaité d'être enterré à Weſtminſter: que néanmoins, afin d'éteindre ſa mémoire, *ut veriſimiliter creditur*, on l'avoit enterré dans un lieu caché du Monaſtere de *Chertſey* (1). Mais comme il ſe faiſoit pluſieurs miracles ſur ſon Tombeau, par l'interceſſion du même *Henri*, *ut piè creditur*, & que le Peuple y accouroit en foule, ſes Ennemis & envieux le firent tranſporter à Windſor, &c.

Bulle du Pape ſur les Aſyles.

Bulle de *Jules II*, qui ordonne que les gens ſuſpects du crime de Leze-Majeſté, qui ſe feront retirés dans des Aſyles, en pourront être tirés pour être jugés, *encore qu'ils n'ayent pas été auparavant convaincus.* XIII. Kal. Jun. Page 104. A Rome.

C'eſt une extenſion de la Bulle d'*Innocent VIII* rapportée ci-deſſus, en l'année 1493.

Proclamation pour notifier que ceux qui auroient ſujet de ſe plaindre, &c.

Proclamation du Roi, pour notifier qu'il a nommé des Commiſſaires, auxquels ceux qui croiront avoir ſujet de ſe plaindre qu'ils ont reçu quelque tort de ſa part, pourront s'adreſſer pendant l'eſpace de deux ans. Du 9 Août. Page 106. A Weſtminſter.

Apparemment, les murmures du Peuple contre *Empſon* & *Dudley* furent cauſe de cette Proclamation; mais cela ne fut pas capable d'arrêter les injuſtices & les violences de ces deux Miniſtres.

Henri VII. Empſon & Dudley deux mauvais Miniſtres.

Année 1506.

Traité entre Henri & le Roi d'Eſpagne.

Traité d'Amitié, de Ligue, & de Confédération, entre *Henri VII* & *Philippe I*, Archiduc d'Autriche & Roi de Caſtille. A Windſor. Du 9 Fevrier. Page 123. *Philippe* étoit alors en Angleterre.

Son Traité de Mariage avec Marguerite d'Autriche.

Les Actes qui ſuivent ſuppoſent un Traité du 20 de Mars, qui ne ſe trouve point dans ce Recueil, ſur le Mariage de *Henri VII* avec *Marguerite d'Autriche*, Sœur de *Philippe*, & Veuve du Duc de *Savoye*.

Serment prêté par des Seigneurs des Païs-Bas.

Commiſſion à *Jean Young*, pour aller voir prêter ſerment à divers Seigneurs des Païs-Bas, touchant l'obſervation du Traité du 20 de Mars, par rapport au Mariage du Roi avec *Marguerite d'Autriche*. Du 10 Mai. Page 127. A Weſtminſter.

Dot de Marguerite.

Il paroît par cette Commiſſion, que dans ce Traité, *Philippe* s'étoit engagé à donner à ſa Sœur une Dot de trois-cens-mille écus de France, & une penſion annuelle de 3850 écus de la même monnoye, pendant que le Mariage ſubſiſteroit; & que divers Seigneurs des Païs-Bas s'engageroient par ſerment à procurer l'obſervation de ce Traité, comme s'il s'agiſſoit de leurs propres affaires.

Pourquoi ce Mariage ne fut jamais célebré.

On trouve dans ce Recueil beaucoup d'autres Actes, qui ont du rapport à ce Traité, & à ſon obſervation. Mais *Philippe* étant mort cette même année, & n'ayant laiſſé que des Enfans Mineurs, *Henri*, ſelon les apparences, comprit qu'il ne lui ſeroit pas facile de faire exécuter ce Traité. C'eſt pourquoi il perdit la penſée de ce Mariage, qu'il n'avoit conclu qu'à cauſe de l'argent qui lui en devoit revenir.

Année 1507.

Traité de Mariage entre Marie Fille de Henri & Charles Prince d'Eſpagne.

Traité ſur le Mariage de *Charles* Archiduc d'Autriche & Prince d'Eſpagne, avec *Marie* ſeconde Fille de *Henri VII*, conclu à Calais le 21 de Décembre. Page 171.

Par ce Traité, *Charles*, ou *Maximilien* ſon Ayeul & ſon Tuteur, & *Marguerite* ſa Tante pour lui, s'engageoient à faire ſolemniſer ſon Mariage par Procureur, avant la fête de Pâques de l'année 1502; & de contracter avec *Marie*, par paroles de préſent, quarante jours après qu'il auroit 14 ans accomplis, à peine d'un dédommagement de 250000 écus. De plus, *Maximilien*, *Marguerite*, 14 Seigneurs, & 12 des meilleures Villes des Païs-Bas, devoient s'engager à l'exécution du Traité, à peine de 50000 écus d'or.

Dot & Douaire de Marie.

La Dot de *Marie* étoit de 250000 écus d'or; & ſon Douaire, le même qui avoit été aſſigné à *Marguerite* d'*Torck* Ducheſſe de Bourgogne.

Année 1508.

On trouve parmi les Actes de l'année 1508, diverſes Obligations des Seigneurs & des Villes des Païs-Bas, conformément au Traité ci-deſſus.

Procuration pour ſolemniſer le Mariage.

Procuration de *Maximilien* & du Prince *Charles*, à *Jean* Seigneur de *Bergopzoom*, pour aller ſolemniſer le Mariage au nom de *Charles*. Du 26 Octobre. Page 230. A Breda.

Il eſt dit dans cet Acte, qu'à cauſe de la maladie du Roi *Henri*, dont il ſe trouve parfaitement rétabli, on a prolongé d'un commun accord le terme de la ſolemniſation porté par le Traité.

Inſtrument public, &c.

Inſtrument public, ſur la ſolemniſation du Mariage de *Charles* & de *Marie*, faite le 17 de Décembre. Page 236.

Voici les termes dont le Seigneur de *Berghes* ſe ſervit pour épouſer *Marie*, au nom du Prince *Charles*.

Le Très-haut & Puiſſant Prince mon Très-redouté Souverain Seigneur, Charles, *par la grace de Dieu, Prince d'Eſpagne, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, &c.* —— *Par moi* Jean de Berghes *ſon Commiſſaire Procureur, à ce par ſa ſpéciale Commiſſion & Procuration préſentement lue, déclarée, & publiée, ſuffiſamment conſtitué, & ordonné, & moi moyennant, à vous ſignifiant, vous prend, Dame* Marie, *à ſa Femme & Epouſe, & en vous ſe conſent, comme à ſa vraye Femme & Epouſe. Et mon dit très-redouté Seigneur vous promet, & moi pour lui vous prometz, que d'ores en avant, & durant ſa naturelle vie, il vous aura, tiendra, & réputera pour ſa Femme & Epouſe.*

Et ſur ce, en vertu & pouvoir deſſus dits; Il, & moi pour lui, vous en baille ſa foi.

Marie ſe ſervit à peu près des mêmes termes, pour engager ſa foi au Prince d'Eſpagne; après quoi le Seigneur de *Berghes* la baiſa, & lui mit une bague au doigt du milieu.

Mal-

„ de *Mars*, Dieu de la Guerre, étalant ſa triple Couronne dans le „ Champ de bataille, & paſſant les nuits à faire la Garde. Quel „ ſpectacle édifiant, que de voir les Mitres & les Croſſes voltiger „ dans le Camp! Aſſurément, les Diables ne pouvoient ſe trouver „ dans un lieu où l'on donnoit les benedictions à ſi bon marché"! En un mot, ſon Regne fut ſi deſpotique & ſi barbare, que les Cardinaux furent ſur le point de brider ſon Succeſſeur, & de lui preſcrire des regles pour le maintien de ſon Infaillibilité. Le plus grand éloge qu'en ait donné *Onuphre* lui-même, Continuateur des *Vies* des Papes par *Platine*, eſt, que *Jules* étoit *bellicâ gloriâ plus quam Pontificum deceret clarus: (plus fameux dans l'Art militaire, qu'il ne convenoit à un Pape.)*

(1) *Chertſey* a été nommé par erreur pour *Chelſey* près de *Londres*, par Mr. *de Rapin*. Notre Auteur a ſuivi l'opinion commune, que *Henri VII*, qui avoit ſollicité la Canoniſation de *Henri VI*, ſe déſiſta de cette pourſuite, uniquement à cauſe des grands fraix: le Pape lui ayant

HENRI VII.

Malgré ces précautions, *Charles* ne conſomma point ce Mariage, lorſqu'il eut quatorze ans accomplis; & dans la ſuite, il épouſa une Princeſſe de Portugal.

Joyau du Prince Charles engagé à Henri.

Lettres-Patentes de *Charles*, autoriſé par l'Empereur *Maximilien* ſon Ayeul & ſon Tuteur, par leſquelles il engage à *Henri* un Joyau nommé *La Riche Fleur-de-Lys*, pour la ſomme de cinquante-mille écus. Du 21 Décembre. Page 239. A Richemont.

Spécification des Pierreries contenues dans la *Riche Fleur-de-Lys*, peſant en tout, en Or ou en Pierreries, 211 onces & demi.

Ce joyau envoyé en France.

Henri VIII envoya ce gage à *François I*, pour lui aider à payer ſa rançon à l'Empereur *Charles-Quint*.

II. *AFFAIRES AVEC LA FRANCE, & AVEC LA BRETAGNE.*

Charles VIII reconnoit le Comte de Richemont pour Roi. Trèves entre les deux Rois. Politique de ces Princes.

CHarles VIII Roi de France, ayant appris l'heureux ſuccès que le Comte de *Richemont* avoit eu en Angleterre, le reconnut pour Roi, avant même qu'il fût couronné, & que le Parlement ſe fût aſſemblé; & fit avec lui une Trève d'un an. L'année ſuivante, les deux Rois firent une nouvelle Trève pour trois ans, dans laquelle chacun croyoit trouver un avantage conſiderable. *Henri* regardoit la Paix avec ſes Voiſins, & particulierement avec la France, comme une choſe qui lui étoit abſolument néceſſaire dans le commencement de ſon Regne. *Charles* avoit auſſi deux raiſons très fortes, pour éviter de renouveller la Guerre avec l'Angleterre. La prémiere étoit, que depuis la rupture du Traité de Bretigny ſous le Regne de *Charles V*, les Rois d'Angleterre avoient renouvellé leurs prétentions ſur le Royaume de France. Véritablement, la rupture de cette Paix avoit été d'abord très avantageuſe à la France; mais elle avoit donné lieu à la Guerre que *Henri V* lui fit dans la ſuite, & dont le ſuccès fit ſouvent ſouhaiter aux François que le Traité de Bretigny n'eût jamais été rompu. Enfin, la mort prématurée de *Henri V*, la Minorité de *Henri VI*, & pluſieurs autres cauſes, avoient rétabli la France ſur un pied encore meilleur, que celui où *Charles V* l'avoit laiſſée en mourant. Cependant, les prétentions des Rois d'Angleterre ſubſiſtoient toujours, & il n'étoit pas impoſſible que des occaſions favorables aux Anglois ne les attiraſſent encore en France, puiſque la Guerre renouvellée par *Charles V* duroit encore. Les Trèves, qui l'avoient de tems en tems interrompue, n'avoient rien reglé par rapport aux prétentions des Parties, qui ſubſiſtoient encore en leur entier. *Edouard IV* ne l'avoit pas oublié, lorſqu'il porta la Guerre en France, pour faire valoir les Droits qui lui avoient été laiſſés par ſes Prédéceſſeurs. Le Traité qu'il fit à Péquigny avec *Louis XI*, ne porta aucun préjudice à ces Droits, qui ſe trouvoient toujours au même état qu'ils avoient été lors de la rupture du Traité de Bretigny; ſans parler du Traité de Troyes, fait du tems de *Henri V*, par lequel les Succeſſeurs de ce Prince prétendoient avoir acquis un nouveau Droit. Il étoit donc de l'intérêt de la France, de ne pas réveiller les Anglois, puiſqu'elle ne pouvoit gagner que peu de choſe ſur eux, & qu'elle avoit beaucoup à perdre. Ce fut auſſi la conſtante Politique des Rois de France, depuis qu'ils eurent chaſſé les Anglois du Royaume, juſqu'à la priſe de Calais ſous *Henri II*; & la raiſon pourquoi *Louis XI* Pere de *Charles VIII* n'avoit pas craint d'acheter la Paix d'*Edouard IV*, quoiqu'au fond il fût aſſez en état de ſe défendre lorſqu'il en fut attaqué. Et j'aurai ſouvent occaſion de faire voir, tant dans cet Extrait que dans les ſuivans, que *Charles VIII*, *Louis XII* & *François I*, ne s'éloignerent jamais de cette maxime.

Charles VIII avoit une ſeconde raiſon, encore plus forte, pour prolonger la Trève avec l'Angleterre. C'eſt qu'il avoit formé le projet de conquérir le Duché de Bretagne, & qu'il ſavoit bien qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, de mettre des obſtacles à l'exécution de ce deſſein.

Charles attaque la Bretagne.

En effet, dès le Printems de l'année 1487, ce Prince attaqua le Duc de *Bretagne*, & ſe rendit d'abord maitre d'une bonne partie de ſon Païs. *Henri* étoit alors occupé contre le faux Comte de *Warwick*; & d'ailleurs, la Trève de trois ans, qu'il avoit concluë avec la France, lui lioit les mains. C'étoit une conjoncture tout à fait favorable au Roi de France. La Guerre-civile d'Angleterre s'étant terminée plutôt que *Charles* ne l'avoit eſperé, par le gain de la Bataille de Stoke, ce Prince craignit que *Henri* ne voulût ſecourir le Duc de *Bretagne*, comme il le devoit effectivement, ſelon toutes les regles de la Politique. Ce fut par cette raiſon, qu'il lui envoya incontinent des Ambaſſadeurs, qui employerent toute leur éloquence pour lui perſuader de n'entrer point dans cette querelle.

Il envoye des Ambaſſadeurs à Henri pour le diſſuader d'entrer dans cette querelle.

Pour bien expliquer la conduite de *Henri* dans cette affaire, il faudroit entrer dans un détail, qui rendroit cet Extrait d'une longueur exceſſive. Ainſi, quoique ce ſoit ici l'unique matiere de cinq années de ce Regne, je ne m'y arrêterai pas longtems. Je me contenterai d'établir certains principes, qui pourront beaucoup ſervir à l'intelligence des Pieces de ce Recueil, qui regardent ou la France, ou la Bretagne.

HENRI VII.

Fauſſe idée de Henri touchant la Guerre de Bretagne.

Selon toutes les apparences, *Henri*, tout habile qu'il étoit, ſe fit une fauſſe idée de la Guerre qui ſe faiſoit en Bretagne. Il étoit bien convaincu de l'intérêt que l'Angleterre avoit d'empêcher que le Duché de Bretagne ne tombât entre les mains du Roi de France; mais il crut toujours pouvoir l'empêcher par la voye de la Négociation, ſans donner un ſecours effectif au Duc de Bretagne. Sa penſée étoit, que *Charles* ne voudroit jamais riſquer d'entrer en Guerre ouverte avec l'Angleterre; & que par cette raiſon, il n'y avoit qu'à lui faire peur de la Guerre, pour ſecourir efficacement le Duc opprimé. S'étant mis cela dans l'eſprit, il n'enviſagea cette affaire, que par rapport à l'avantage qu'il en pouvoit lui-même tirer, c'eſt-à-dire, un avantage pécuniaire; car jamais Prince ne fut plus avide d'argent que lui, ni plus habile à faire tourner toutes ſortes d'affaires à ſon profit. On en verra un échantillon, dans ce qui me reſte à dire ſur celle-ci. Dans la penſée donc, qu'il ne tiendroit qu'à lui de terminer la Guerre de Bretagne par un Traité, il forma le projet de ſe ſervir de cette occaſion pour tirer un Subſide du Parlement, ſous prétexte qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre, de ne laiſſer pas perdre la Bretagne. Pour cet effet, il faloit donner à *Charles VIII* le tems de faire de grands progrès dans ce Duché, afin que les beſoins du Duc de *Bretagne* fuſſent manifeſtes, & que le Parlement ne pût ſe diſpenſer d'accorder le Subſide. Ce fut dans cette vue, que dans le tems même que le Duc étoit le plus preſſé, *Henri* prolongea ſa Trève avec la France, pour un an.

Son Avarice.

Le Duc de Bretagne victime de la politique de Henri, qui obtient un Subſide de ſon Parlement, &c.

Le Duc de *Bretagne* fut la victime de cette Politique. Il ſe vit contraint de hazarder une Bataille, où il fut vaincu; après quoi il fit avec le Roi de France un Traité, qui laiſſoit ce Monarque maitre d'une bonne partie du Duché. Le Duc mourut bientôt après, laiſſant *Anne* ſa Fille qui lui ſucceda, ſans autre reſſource, que le ſecours qu'elle attendoit d'Angleterre. Ce fut alors que *Henri* forma un nouveau projet. L'occaſion de demander un Subſide au Parlement pour ſecourir la Bretagne, ne pouvant être plus preſſante, il l'obtint; & d'abord, il prit la réſolution, non-ſeulement de le garder tout entier, mais encore d'arracher une bonne ſomme d'argent à la nouvelle Ducheſſe.

Traité de Henri avec la Ducheſſe.

Dans cette vue, il fit avec elle un Traité, par lequel il voulut bien s'engager à lui envoyer un ſecours de ſix-mille hommes, pour ſix ou ſept mois; mais en même tems, il ſut l'engager à lui promettre de le rembourſer de tous les frais, qu'il feroit pour elle, ſans fixer aucune ſomme particuliere. Son deſſein étoit, de faire enſuite monter ces frais auſſi haut qu'il le jugeroit à propos. Par ce moyen, il eſt clair que tout le Subſide accordé par le Parlement devoit demeurer entre ſes mains; & qu'il devoit avoir par deſſus, ce qu'il recevroit de la Ducheſſe, au-delà de ce que l'Armement couteroit.

Avec d'autres Puiſſances.

Tout cela étoit fondé ſur ce principe, qu'il ſeroit en ſon pouvoir d'obliger le Roi de France à en paſſer par où il voudroit; & que ce Prince feroit toutes choſes, plutôt que de s'engager dans une Guerre avec lui. Pour réuſſir dans ce deſſein, il feignit de prendre à cœur les affaires de la Ducheſſe, comme ſi c'étoient les ſiennes propres. Ce ne furent, pendant quelque tems, qu'Ambaſſades réciproques de Londres à Paris, & de Paris à Londres; mais qui n'aboutiſſoient à rien. Cependant, de peur que *Charles* ne s'apperçût de ſon intention, il prit ſoin de faire, avec un grand apparat, des Alliances avec les Princes qui pouvoient cauſer le plus de jalouſie au Roi de France: comme, *Maximilien*, Roi des Romains; *Philippe* ſon Fils, Archiduc d'Autriche; *Ferdinand* & *Iſabelle*, Roi & Reine d'Eſpagne; le Duc de Milan, & quelques autres; pour faire croire à *Charles*, qu'il ſe préparoit à faire un puiſſant effort contre lui.

Négociations de Charles avec Henri.

Mais on verra, par quelques-unes des Pieces de ce Recueil, que rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée. Cependant, *Charles* craignant, ou feignant de craindre, qu'il ne ſe formât une puiſſante Ligue contre lui, continuoit toujours ſes Négociations avec l'Angleterre. Il offroit même de prendre *Henri*, non-ſeulement pour Médiateur, mais même pour Juge de ſes différends avec la Ducheſſe de *Bretagne*; & cela confirmoit de plus en plus *Henri* dans ſa Politique.

Il demande à Charles d'anciens arrerages.

Croyant avoir ſuffiſamment intimidé *Charles*, & ne ſe bornant plus à traiter ſur l'affaire de Bretagne, il lui demanda encore les arrerages de la Penſion que *Louis XI* s'étoit engagé à payer à *Edouard IV*, qui montoient à cent-vingt-cinq-mille écus.

Mariage de la Ducheſſe de Bretagne avec Maximilien.

Toutes les Négociations de *Henri* avec la France ne produiſant rien en faveur de la Ducheſſe de *Bretagne*; & les 6000 Anglois, qui s'en étoient retournés au bout de ſept mois, n'ayant fait que ſuſpendre pour quelque tems les progrès du Roi de France; *Anne* ſe laiſſa enfin perſuader d'épouſer le Roi des Romains, ſur l'eſperance qu'on lui donna que ce Prince lui ameneroit un puiſſant ſecours. Ce Mariage ſe fit en ſecret; *Jean de*

ayant fait entendre qu'ils alloient ordinairement à 1500 ducats d'or, *& que cette dépenſe devoit augmenter à proportion de la Dignité de la Perſonne canoniſée.* Mais le Lord *Bacon de Verulam*, cet Hiſtorien incomparable, qui, ſelon le Docteur *Nicholſon*, a repréſenté le Roi *Henri* avec la parure & l'air qui lui convenoient, dans la Relation qu'il a donnée de ſon Regne, & a fait une image auſſi vivante des ſecrets de ſon Conſeil, que s'il y avoit préſidé lui-même; cet Hiſtorien, dis-je, croit plus probable que le Pape *Jules*, extrèmement jaloux de ſa Dignité, & de l'honneur de tout ce qui partoit du Siege de Rome, tira cette affaire en longueur, à cauſe que, comme *Henri VI* avoit paſſé generalement pour un homme ſimple, le Pape craignoit de diminuer l'eſtime qu'on faiſoit de la Canoniſation, s'il déferoit cet honneur ſi facilement, & ſi l'on n'obſervoit quelque diſtance entre les *Innocens* & les *Saints*.

Cette Princeſſe eſt obligée d'épouſer Charles VIII.

de Châlons, Prince d'*Orange*, ayant ſervi de Procureur au Roi des Romains. Mais *Anne* ne reçut aucune aſſiſtance de ſon Epoux. Enfin, *Charles VIII* ayant été informé du Mariage de la Ducheſſe, & ſachant qu'il n'avoit pas été conſommé, la preſſa tellement, que de gré, ou de force, il la fit conſentir à l'épouſer lui-même; & par ce moyen, il ſe mit en poſſeſſion de tout le Duché de Bretagne.

Henri dupe de Charles.

Ainſi *Henri* ſe trouvoit la dupe de *Charles*, & de ſa propre Politique. Outre la perte de la Bretagne, qui étoit une véritable perte pour l'Angleterre, il en étoit pour ſon argent, dont il faloit deſormais demander le payement au Roi de France. En cette occaſion, où il y alloit de ſes propres intérêts, il comprit aiſément, que la voye de la Négociation ſeroit longue, & peut-être inutile. Ce fut ce qui lui fit prendre la réſolution de porter la Guerre en France, ou plutôt, d'en faire le ſemblant; car je ſuis perſuadé que ſes préparatifs, & le grand bruit qu'il faiſoit de ſes Alliances, n'avoient pour but que d'intimider le Roi de France, pour le faire venir où il vouloit. En effet, ſes Alliés n'étoient nullement obligés à le ſecourir, comme on le verra par les Traités qu'il avoit faits avec eux. Cependant, il obtint pour cette prétendue Guerre un grand Subſide du Parlement, qui crut qu'il avoit véritablement deſſein de remettre ſur le tapis les anciennes prétentions des Rois d'Angleterre ſur la France, comme il affectoit de le publier.

Il obtient un Subſide de ſon Parlement pour faire la Guerre à la France.

Au commencement, *Charles* mépriſa ſes menaces. Mais ayant appris que le Parlement avoit pris feu; comme il ignoroit lui-même le ſecret des Alliances que *Henri* avoit concluës avec divers Princes, & qu'il craignoit d'avoir ſur les bras une Ligue qui romproit les meſures qu'il avoit déja priſes pour la Guerre de Naples, il jugea qu'il lui ſeroit plus avantageux de contenter ſon Ennemi, qui ne demandoit que de l'argent. Il lui envoya donc des Agens, qui trouverent le moyen de le ſatisfaire, ou du moins de mettre l'affaire en train d'être bientôt accommodée. Mais *Henri*, ſoit pour avoir occaſion d'exiger entierement le Subſide que le Parlement lui avoit accordé, ou pour d'autres raiſons, tint ſecret ce qui lui avoit été offert par la France, & feignit toujours de vouloir porter la Guerre en ce Royaume. Il ſe rendit donc à Calais avec ſon Armée, au commencement du mois d'Octobre 1492, & marcha vers Boulogne, comme s'il eût voulu commencer le Siege de cette Place. Il ne fut pas plutôt arrivé devant la Ville, que *Richard Fox*, ſon Ambaſſadeur perpétuel, qui avoit négocié avec le Maréchal *Deſquerdes*, lui vint porter les Articles dont ils étoient convenus ſous le bonplaiſir des deux Rois. Ce fut alors que *Henri* ſe plaignit ouvertement, que le Roi des Romains & le Roi d'Eſpagne lui manquoient de parole, en lui laiſſant commencer la Guerre tout ſeul. C'étoit-là un préparatif, pour faire voir qu'il étoit forcé à faire la Paix. Enſuite il fit aſſembler un Conſeil, compoſé de tous les Grands de la Cour & des Hauts-Officiers de l'Armée, pour déliberer s'il étoit à propos qu'il acceptât ce que la France lui offroit. L'avis unanime du Conſeil fut, qu'il ne devoit pas balancer à faire la Paix à ces conditions. Cela fut ſuivi d'un Traité fait à *Etaples*, par lequel *Charles VIII* s'engageoit à lui payer tout ce qui lui étoit dû par la Reine Ducheſſe, montant à ſix-cens-vingt-mille écus, & les arrerages de la Penſion de *Louis XI*, montant à cent-vingt-cinq-mille écus. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'encore que *Henri* eût fait beaucoup de bruit de la Guerre qu'il vouloit faire à la France, *Charles*, dans le tems que l'Ennemi entroit en Picardie, ſe divertiſſoit à Tours, n'ayant pas même une Armée dans cette Province, pour lui oppoſer. C'eſt une marque bien évidente, qu'ils étoient d'accord avant même que *Henri* paſſât la Mer. Ainſi, *Henri* obtint ce qu'il s'étoit propoſé, je veux dire, de remplir ſes coffres, tant de l'argent de France, que de celui du Parlement. Mais la Bretagne fut perdue pour l'Angleterre.

Henri feint de vouloir faire la Guerre à la France.

Il aſſemble un Conſeil qui lui perſuade de faire la Paix.

Traité d'Etaples.

La Bretagne per due pour l'Angleterre.

Depuis le Traité d'Etaples, juſqu'à la fin du Regne de *Henri VII*, les deux Cours de France & d'Angleterre vêcurent en bonne intelligence. *Charles VIII*, qui avoit tourné toutes ſes penſées du côté de l'Italie, étoit bien aiſe de ne donner point lieu à une diverſion de la part de l'Angleterre. Cela fut cauſe qu'il paya régulierement à *Henri* les ſommes qu'il s'étoit engagé à lui payer par le Traité, ſavoir, 50000 livres tous les ans, en deux termes, juſqu'à l'entier payement. *Henri*, de ſon côté, n'étoit nullement diſpoſé à entrer en Guerre, ni avec la France, ni avec aucun autre Etat. Il aimoit mieux ne s'occuper que du ſoin de ſe maintenir ſur le Trône, de repouſſer ou de prévenir les attaques de ſes Ennemis domeſtiques, & d'amaſſer de l'argent. Il entra pourtant dans la Ligue qui s'étoit faite en Italie contre *Charles VIII*; mais à ſon égard, ce ne fut qu'une Ligue défenſive, où le Roi de France n'étoit pas même nommé.

Henri entre dans une Ligue qui s'étoit faite en Italie contre Charles VIII.

Louis XII, Succeſſeur de *Charles VIII*, prit un ſoin extrême de ne donner aucun ſujet de mécontentement à *Henri*, à cauſe de la Guerre de Milan, qui l'occupoit tout entier.

Voici les Pieces qui regardent la France, ou la Bretagne.

Année 1485.

Trève avec la France.

Proclamation pour notifier au Peuple une Trève d'un an, concluë avec la France. Du 12 Octobre. Page 277.

Il étoit très avantageux à *Henri*, que le Roi de France le reconnût pour Roi, avant même qu'il eût été couronné, & avant l'aſſemblée du Parlement. Le Couronnement ne ſe fit que le 30 d'Octobre, & le Parlement ne s'aſſembla que le 7 de Novembre.

Année 1486.

Conventions de Henri avec le Duc de Bretagne.

Lettres-Patentes de *Charles VIII*, par leſquelles il reconnoit qu'il a conclu avec *Henri* une Trève de trois ans, qui doit finir le 17 de Janvier 1489. Du 17 Janvier. Page 281. A Melun.

Conventions avec *François II*, Duc de Bretagne, contenant entre autres choſes, une Trève, qui doit durer un an après la mort du Roi & du Duc. A Londres, du 22 Juillet. Page 303.

L'Angleterre étoit avec la Bretagne, ſur le même pied qu'avec la France, c'eſt-à-dire, toujours en Guerre: mais la Guerre avoit été interrompuë, par diverſes Trèves.

Année 1488.

Commiſſion pour traiter avec la France.

Commiſſion à l'Abbé d'Abingdon & autres, pour traiter avec le Roi de France, des différends entre l'Angleterre & la France, & entre la France & le Duc de Bretagne. Du 7 Mars. Page 337. A Cantorbery.

C'eſt ici la prémiere démarche que *Henri* fit en faveur du Duc de *Bretagne*, quoique la Guerre de Bretagne eût commencé un an auparavant.

Trève avec la France.

Ratification de *Henri*, d'une prolongation de la Trève avec la France, juſqu'au 17 de Janvier 1490. Du 14 Juillet. Page 344. A Windſor.

Rien ne marque mieux le peu d'envie qu'avoit *Henri* de ſecourir efficacement le Duc de *Bretagne*, dans le tems que ce Duc ſe trouvoit le plus preſſé, que cette prolongation de la Trève avec la France; ſans qu'il paroiſſe qu'il y eût aucune néceſſité de prolonger cette Trève, que celle de donner au Roi de France la facilité de faire de plus grands progrès en Bretagne. Ce fut le 28 de Juillet, que le Duc perdit la Bataille de S. Aubin du Cormier. Peu après, il fit un Traité deſavantageux avec *Charles VIII*, & mourut au mois de Septembre.

Défaite & mort du Duc de Bretagne.

Commiſſion pour traiter avec le Roi de France. Et avec la Ducheſſe de Bretagne. Ordre de lever des Troupes.

Commiſſion à *Urſewick* & autres, pour traiter avec le Roi de France, ſur ſes différends avec la Ducheſſe de Bretagne. Du 11 Décembre. Page 347. A Weſtminſter.

Autre à *Edgecomb* & autres, pour traiter avec la Ducheſſe de *Bretagne*, avec pouvoir d'engager le Roi à lui envoyer un ſecours, moyennant des suretés. Du 23 Décembre. Page 349.

Ordre de lever des Troupes, pour le ſecours de la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 23 Décembre. Page 355. A Maidſtone.

Quelques-uns ont prétendu, que *Henri* envoya un ſecours au Duc de *Bretagne*, avant la Bataille de S. Aubin du Cormier, & que les Anglois firent merveilles à cette Bataille. Mais cela eſt détruit par ce qui ſe voit ici. S'il y avoit des Anglois à cette Bataille, ce ne pouvoient être que quelques Volontaires (1).

Année 1489.

Traité conclu avec la Ducheſſe de Bretagne.

Traité conclu à Redon, entre *Henri* & la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 10 Fevrier. Page 362.

Voici les principaux Articles de ce Traité.

„ Le Roi envoyera en Bretagne un Corps de 6000 hommes, „ à ſes depens. Ces Troupes ſerviront la Ducheſſe juſqu'au 11 „ de Novembre, auquel tems elle leur fournira des Vaiſſeaux, „ pour retourner en Angleterre.

Ratification de ce Traité par Henri.

„ Les Troupes Angloiſes débarqueront en Bretagne ſur la fin „ de Fevrier, ſi le tems le permet. (Ce Traité ne fut ratifié par „ le Roi, que le prémier d'Avril. Page 372.)

„ La Ducheſſe rembourſera le Roi de tous les fraix qu'il aura „ faits, tant pour la levée des ſix-mille hommes, que pour leur „ tranſport, leur entretien en Bretagne, leur retour, & pour „ la garde des Places dont il ſera parlé ci-après.

„ Le payement ſe fera en Angleterre, aux riſques de la Ducheſſe. Il pourra ſe faire en pluſieurs fois; mais les Places demeureront entre les mains du Roi, juſqu'à l'entier payement.

„ La Ducheſſe livrera au Roi deux des Places ſuivantes, au „ choix du Roi, ſavoir, *Tomclarronneau*, *Hennebond*, *Avray*, „ *Vannes*, *Guerande*, pour les tenir en gage & hypotheque, a„ vec tous leurs revenus, &c.

„ Si la Ducheſſe recouvre quelques-unes de ſes Places, com„ me par exemple *S. Malo*, le Roi pourra les échanger contre „ celles qu'il aura déja entre ſes mains.

„ On nommera des deux côtés, des Commiſſaires, pour re„ gler

(1) Mr. *de Rapin* dit dans ſon Hiſtoire, que les Anglois en ce tems-là portoient une Croix rouge ſur leurs habits; & que 1200 Bretons ayant mis cette marque, ſe joignirent à 400 Anglois qui étoient en campagne ſous le commandement du Lord *Woodwille*. Leur deſſein étoit de faire accroire aux *François*, qu'il étoit arrivé du ſecours d'*Angleterre*: c'eſt, ſelon notre Auteur, ce qui donna lieu à la mépriſe. Mylord *Bacon* ne dit point ceci, dans ſon Hiſtoire; mais il aſſure que 8000 Anglois arriverent peu de jours après, & préſenterent

Henri VII.

„ gler la ſomme à quoi auront monté les fraix que le Roi aura faits.

„ La Ducheſſe prêtera ſerment, qu'elle ne troublera point le Roi dans la jouïſſance des Places qu'elle lui aura livrées.

„ Ces Places ſeront pourvues de vivres pour quinze jours, comme auſſi d'Artillerie, & des Munitions de Guerre néceſſaires pour leur défenſe.

„ Elle envoyera aux Vaiſſeaux qui porteront les Troupes Angloiſes, ſeize Otages, ſavoir *** dont quatre y demeureront, juſqu'à ce que les Places ſoient livrées aux Anglois.

„ La Ducheſſe, le Maréchal de *Rieux*, & quatre Seigneurs Bretons, feront ſerment, qu'elle ne s'engagera à aucun Mariage, ſans le conſentement du Roi.

„ A l'avenir, la Ducheſſe, ni ſes Succeſſeurs, ne feront aucun Traité avec aucun Prince ou Etat, ſans le conſentement du Roi; excepté avec le Roi des Romains, & avec le Roi d'Eſpagne; ni même avec ceux-ci, ſans y comprendre expreſſément le Roi d'Angleterre.

„ Elle ne pourra faire, ni la Paix, ni même une Trève, pour plus de deux mois, ſans le conſentement du Roi.

„ Le Roi s'engage à ne faire point de nouvelle Trève avec la France, non pas même pour deux mois ſeulement, ſans y comprendre la Ducheſſe.

Année 1490.

Commiſſion de la Ducheſſe de Bretagne, &c.

Commiſſion de la Ducheſſe de *Bretagne*, pour traiter avec *Henri*. Du 15 Fevrier. Page 387. A Rennes.

Henri avoit déja retiré les Troupes qu'il avoit envoyées en Bretagne, excepté celles qui gardoient les Places qu'on leur avoit livrées. C'étoit donc pour lui demander un nouveau ſecours, que la Ducheſſe lui envoyoit des Ambaſſadeurs. Mais au-lieu de faire des Conventions ſur cet article, *Henri* ne penſa qu'à s'aſſurer de plus en plus le rembourſement des fraix qu'il avoit déja faits. Cependant, il amuſoit les Ambaſſadeurs de l'eſperance d'une puiſſante Ligue, qu'il alloit former contre la France, & qui ſeroit plus efficace que les ſecours qu'il pourroit envoyer à la Ducheſſe.

Négociations avec la France, &c.

Commiſſion à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec le Roi de France ſur ſes différends avec la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 27 Fevrier. Page 449. A Weſtminſter.

Commiſſion pour traiter avec la Ducheſſe.

Autre à *Gilles d'Aubney*, pour traiter avec la Ducheſſe de *Bretagne*, & pour recevoir d'elle des ſûretés, promeſſes, obligations, pour les dépenſes que le Roi a faites pour elle; & des Places en gage, pour les dépenſes à venir. Du 12 Avril. Page 541. A Cantorbery.

Accord de Henri avec elle touchant la Garniſon de Nantes.

Lettres-Patentes par leſquelles le Roi, ſouhaitant de mettre une Garniſon Angloiſe dans la Ville de *Nantes*, ſur le point d'être attaquée par les François, s'engage par ſerment, à en faire ſortir ſes Troupes à la prémiere requiſition de la Ducheſſe. Du 12 Juin. Page 452. A Weſtminſter.

Commiſſion à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec le Roi de France, ſur ſes différends avec la Ducheſſe, &c. Du 19 Juin. Page 453. A Weſtminſter.

Sauf-conduit des Ambaſſadeurs de France.

Sauf-conduit pour l'Archevêque de *Sens*, le Maréchal *Desquerdes*, & autres Ambaſſadeurs de France. Du 12 Juillet. Page 454. A Weſtminſter.

D'Aubney fait Général d'Armée.

Patente qui établit *Gilles d'Aubney* Général de l'Armée, deſtinée contre la France. Du 16 Juillet. A Weſtminſter.

Il n'y avoit point alors d'Armée prête; ainſi ce n'étoit que pour faire accroire aux Ambaſſadeurs de France qui venoient à Londres, que le Roi avoit deſſein de déclarer la Guerre à leur Maitre.

Déclaration & promeſſe des Ambaſſadeurs de Bretagne à Henri.

Lettres-Patentes des Ambaſſadeurs de Bretagne, par leſquelles ils reconnoiſſent que le Roi a fidelement obſervé le Traité de Redon. Ils promettent encore, au nom de la Ducheſſe, & en vertu de leur pouvoir, qu'elle livrera la Ville & le Château de *Morlaix* au Roi d'Angleterre, & qu'elle le rembourſera de tous les fraix qu'il a faits pour elle. A Londres. Du 26 Juillet. Page 456.

Obligation des mêmes Ambaſſadeurs, &c.

Obligation des mêmes Ambaſſadeurs, portant, que la Ducheſſe s'engage à payer tous les ans au Roi ſix-mille écus d'or, en conſideration de ce qu'il veut bien lui laiſſer la jouïſſance des revenus de Morlaix. Du 26 Juillet. Page 458. A Londres.

Traité entre Henri & Maximilien.

Traité d'Alliance, entre *Henri* & *Maximilien* Roi des Romains, pour la défenſe de la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 11 Septembre. Page 397. A Oking.

Conventions entre *Henri* & *Maximilien*, ſur la Guerre qu'ils doivent faire à la France. Du 12 Septembre. Page 400.

Voici les principaux Articles.

„ Que ſi *Charles* attaque *Maximilien*, *Henri*, l'Archiduc *Philippe*, ou la Ducheſſe de *Bretagne*, ils lui déclareront la Guerre, ſans retardement, à la requiſition de celui qui ſera attaqué.

„ Que s'il eſt jugé convenable, *Maximilien* & *Henri* entreront en France, chacun à la tête d'une Armée.

„ Que ſi l'un des deux requiert l'autre de commencer la Guerre, à cauſe de l'invaſion de la Bretagne, ils ſeront tenus de le faire, ſix mois après la requiſition.

„ Que la Guerre étant commencée, ils ne pourront s'en déſiſter, qu'après qu'elle aura duré deux ans.

„ Qu'il ne ſe fera ni Paix, ni Trève, ſans un conſentement mutuel.

Articles ſecrets, ou Modifications des Conventions précédentes. Du 12 Septembre. Page 403. A Oking.

Quoiqu'il ſoit dit dans les Conventions, que chacun des deux Rois ſera tenu de faire la Guerre à la France, ſix mois après en avoir été requis; il eſt convenu, que trois ans après la date des Préſentes, ou plutôt, ſi les deux Rois le trouvent à propos, chacun d'eux déclarera la Guerre à la France, & entrera dans ce Royaume à la tête d'une Armée, ſans pouvoir ſe déſiſter de la Guerre, avant qu'elle ait duré deux ans.

Si les deux Rois trouvent convenable de prolonger le terme de trois ans, le reſte des Conventions demeurera ferme.

Autres Articles ſecrets, ou Modifications du même Traité. Du 13 Septembre. Page 403.

„ Que chacun des Alliés pourra ſe déſiſter de la Guerre, deux ans après qu'elle aura commencé, ſans le conſentement de l'autre.

„ Il ſuffira que celui qui ſera requis commence la Guerre, un an après la requiſition.

„ Que *Maximilien* fera ratifier le Traité par *Philippe* ſon Fils, quand il ſera parvenu à ſa Majorité". Il n'avoit alors que 12 „ ans.

Proclamation qui ordonne de publier que le Roi a fait Alliance avec le Roi des Romains, & que le Roi & la Reine d'Eſpagne ſont compris dans le Traité. Du 17 Septembre. Page 410. A Oking.

Proclamation du Traité.

Cette Proclamation portoit, que le Roi avoit fait Alliance avec le Roi des Romains & le Roi d'Eſpagne, & qu'il étoit convenu par ce Traité, que ſi le Roi de France attaquoit quelqu'un des trois Alliés, ou la Ducheſſe de *Bretagne*, les autres ſe déclareroient ſes Ennemis & lui feroient la Guerre actuellement, avec toutes leurs forces. Mais le Roi n'avoit garde de parler des Articles ſecrets, ou Modifications.

Déclaration du Roi, &c.

Déclaration du Roi, ſur un Traité conclu entre lui & le Roi & la Reine d'Eſpagne, le 7 de Mai 1489; & Ratification du même Traité. Du 20 Septembre. Page 411. A Oking.

Cette Déclaration contenoit, que dans le Traité qu'il avoit fait avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, il étoit dit, que les Alliés pourroient ſe déſiſter de la Guerre contre la France, en cas que *Charles VIII* rendît volontairement le Rouſſillon & la Cerdagne à *Ferdinand*, & la Guyenne & la Normandie à *Henri*; mais que nonobſtant cette clauſe, ils étoient de nouveau convenus, que les Alliés ne pourroient faire la Paix ſans un conſentement mutuel.

Ratification du Traité fait avec *Ferdinand* & *Iſabelle*. Page 417. A Oking.

Ce Traité ſe trouve ici tout entier. Il contenoit, outre les Conventions pour la Guerre contre la France, une Alliance perpétuelle, & un engagement pour le Mariage d'*Arthur* avec *Catherine*, dont j'ai parlé dans le prémier Article. C'eſt ce Traité, que *Henri* vouloit rendre public.

Ratification des Articles ſecrets, ou Modifications du Traité fait avec *Ferdinand* & *Iſabelle*. Du 20 Septembre. Page 413.

Ces Modifications étoient préciſément les mêmes, que celles du Traité fait avec le Roi des Romains. Il paroît par-là manifeſtement, que *Henri*, en publiant ces Traités ſans les Modifications, n'avoit pour but que d'intimider le Roi de France; afin de le porter à ſe déſiſter de la Guerre contre la Ducheſſe de *Bretagne*, ou de la finir par quelque Traité tolerable.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs de France. Du 8 Octobre. Page 430. A Knoll.

Alliance du Duc de Milan avec Henri.

Lettres-Patentes de *Jean-Galeaz*, Duc de Milan, par leſquelles il reconnoit qu'il a fait Alliance avec *Henri VII* Roi d'Angleterre. Du 4 Octobre. Page 429. A Somma.

Cette Alliance n'étoit qu'en termes généraux, & n'engageoit les deux Princes à aucun ſecours mutuel: mais elle ſervoit au deſſein de *Henri*, qui vouloit intimider *Charles VIII* par le bruit de ſes Alliances.

Commiſſion ſur les affaires de Bretagne.

Commiſſion à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec les Ambaſſadeurs de France, ſur les affaires de la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 8 Octobre. Page 431. A Knoll.

Dans cette Commiſſion, le Roi donnoit pouvoir à ſes Commiſſaires, de traiter d'une certaine ſomme, qui lui étoit dûe par la France. C'étoient les arrerages de la Penſion de *Louis XI*. Cette clauſe fut inſerée dans toutes les Commiſſions ſuivantes.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour *François de Luxembourg* Vicomte de *Martigues*, *Valeran de Sens*, & *Robert Gaguin* Miniſtre Général de l'Ordre de la Trinité, Ambaſſadeurs de France. Du 10 Octobre. Page 432. A Weſtminſter.

Sauf-conduit pour *Jean de Châlon* Prince d'Orange, *François*

rent le Combat aux François, qui ne trouverent pas à propos de l'accepter. *Polydore Virgile*, & pluſieurs autres Ecrivains, diſent la même choſe. Mais en cela ils ſe ſont trompés; car *Henri* n'avoit encore fait aucun Traité avec le Duc de *Bretagne*; & ce ne fut que quelque tems après, ſavoir, au mois de Mars 1489, qu'il envoya 6000 hommes à la Ducheſſe ſa Fille.

HENRI VII.

çois de Dunois, & *Philippe de Montauban* Chancelier de Bretagne. Du 14 Octobre. Page 433. A Weſtminſter.

Année 1491.

Autre Commiſſion ſur les affaires de Bretagne.

Commiſſion à *Richard Fox* & autres, pour traiter avec les Ambaſſadeurs de France, ſur les affaires du Roi des Romains, ſur celles de la Ducheſſe de *Bretagne*, & ſur certaine ſomme, &c. Du 17 Fevrier. Page 435. A Weſtminſter.

Commiſſion au même, pour traiter avec les Ambaſſadeurs de la Ducheſſe de *Bretagne*. Du 26 Fevrier. Page 437. A Weſtminſter.

Ce fut en ce tems-ci ſeulement, que *Henri* fut informé du Mariage ſecret de la Ducheſſe de *Bretagne* avec le *Roi des Romains*, ſolemniſé par Procureur au mois de Novembre 1489. Cela lui fit prendre la réſolution de s'aſſurer encore mieux du payement de ce qui lui étoit dû, en feignant toujours de vouloir ſecourir la Ducheſſe.

Traité avec la Ducheſſe & les Etats de Bretagne.

Commiſſion à *Garter* Roi-d'Armes & à *François Dupon*, pour aller traiter avec *Anne*, Reine des Romains & Ducheſſe de *Bretagne*, & avec les Etats de *Bretagne*, ſur le payement des ſommes dûes au Roi, & pour en recevoir des Obligations & autres ſûretês. Du 29 Mars. Page 438. A Cantorbery.

C'eſt ici le prémier Acte, où *Anne* eſt qualifiée *Reine des Romains*.

Commiſſion pour recevoir des ſûretés, &c.

Commiſſion à *Olivier de Coetlogon*, pour recevoir du Roi des Romains, des ſûretés pour la ſomme qui eſt dûe au Roi par la Reine-Ducheſſe ſon Epouſe. Du 23 Avril. Page 442. A Weſtminſter.

Promeſſe de payement.

Lettres-Patentes de *Maximilien* & d'*Anne*, donnant pouvoir à *Jean le Bouteillier* Seigneur de *Maupertuis*, & à *Pierre Cojalu*, de demander du ſecours au Roi d'Angleterre, & de promettre en leur nom, le rembourſement de ce qui lui eſt dû. Du 24 Mai. Page 443. A Reims.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour des Ambaſſadeurs de France. Du 26 Mai. Page 444. A Weſtminſter.

Autre, pour la Comteſſe de *Laval*, le Maréchal *de Rieux*, & autres Seigneurs Bretons. Du 3 Juillet. Page 444.

C'étoit un dernier effort qu'*Anne* faiſoit pour obtenir du ſecours de *Henri*, qui continuoit toujours à l'amuſer de l'eſperance qu'il alloit faire une vigoureuſe Guerre à *Charles VIII*.

Commiſſion de Henri, &c.

Commiſſions de *Henri* à diverſes perſonnes, pour repréſenter aux Sujets le grand beſoin d'argent qu'il a pour faire la Guerre au Roi de France, qui lui retient la Normandie, l'Anjou, la Touraine, & la Guyenne; & pour les exhorter à lui en fournir. Du 7 Juillet. Page 444. A Weſtminſter.

Le Roi avoit en cela deux vues: la prémiere, de tirer de l'argent de ceux qui voudroient bien lui en donner: la ſeconde, de faire croire aux Bretons & au Roi de France, qu'il étoit entierement réſolu à la Guerre.

Il eſt à remarquer, que dans toutes les Négociations qu'on vient de voir, *Henri* ne s'engagea jamais par aucun Traité à donner du ſecours à la Ducheſſe, depuis qu'il eut rappellé les 6000 hommes qu'il lui avoit envoyés en 1489; & que les Alliances qu'il faiſoit ſous le pretexte de ſecourir cette Princeſſe, ne ſignifioient rien, à cauſe des Articles ſecrets ou Modifications qui y étoient ajoutées. Pendant tous ces détours, *Charles VIII* trouva le moyen d'épouſer la Ducheſſe, le 16 de Décembre 1491.

Mariage de Charles VIII.

Commiſſion pour aller fretter des Vaiſſeaux, &c.

Commiſſion pour aller fretter au-delà de la Mer, des Vaiſſeaux de tranſport, juſqu'au nombre de 500, pour ſervir à l'Expédition projettée contre la France. Du 6 Décembre. Page 464. A Weſtminſter.

C'étoit une ſuite du deſſein de *Henri*, d'intimider le Roi de France; car il ne pouvoit pas encore ſavoir ſon Mariage, qui ne ſe celebra que 10 jours après.

Année 1492.

Sauf-conduit, &c.

Sauf-conduit pour deux Conſeillers du Roi de France, ſavoir, *George Gaſcon*, & *Montjoye* Roi-d'Armes. Du 5 Fevrier. Page 470. A Weſtminſter.

Selon les apparences, ce furent ces deux Envoyés qui porterent au Roi les offres du Roi de France.

Commiſſion pour traiter avec le Roi de France.

Commiſſion à *Richard Fox*, à *Gilles d'Aubney*, & autres, pour traiter avec le Roi de France, ou avec ſes Députés, & pour conclure. Du 12 Juin. Page 481. A Weſtminſter.

Vraiſemblablement, ce furent ces Commiſſaires ou Ambaſſadeurs, qui convinrent des conditions de la Paix; quoique *Henri*, pour des raiſons particulieres, jugeât à propos de feindre qu'il alloit commencer la Guerre.

Arthur fait Gardien du Royaume.

Patente qui établit le Prince *Arthur* Gardien du Royaume, en l'abſence du Roi. A Douvres. Du 2 Octobre. Page 487.

Ce fut en ce tems-là, que le Roi partit pour ſe rendre à Calais avec ſon Armée. Apparemment, il n'avoit pas fait de grands projets pour cette Campagne, puiſqu'il la commençoit ſi tard.

Avis du Conſeil pour faire la Paix, &c.

Avis du Conſeil établi par le Roi, pour déliberer ſur les Articles dont *Richard Fox* & ſes Collegues étoient convenus avec le Maréchal *Deſquerdes*, ſous le bon-plaiſir des deux Rois. Page 490.

La ſubſtance de ces Articles étoit, que le Roi de France payeroit à *Henri* ſix-cens-vingt-mille écus d'or, pour ce que la Reine-Ducheſſe ſon Epouſe lui devoit; & cent-vingt-cinq-mille, pour les arrérages de la Penſion dûe par *Louis XI*: en tout 745000 écus.

L'avis unanime du Conſeil fut, que le Roi devoit accepter les offres de la France, par pluſieurs raiſons mentionnées dans l'Avis, qui fut couché par écrit, & préſenté au Roi. Quelques-unes de ces raiſons étoient manifeſtement fauſſes, & mal fondées; d'autres, recherchées avec affectation; & d'autres devoient avoir été prévues, comme par exemple, que l'Hiver approchoit, que Boulogne étoit une Ville plus forte & mieux pourvue qu'on ne l'avoit cru, que la Perſonne du Roi ſeroit expoſée à de grands dangers. Enfin, il paroît évidemment que ces raiſons avoient été inſinuées au Conſeil par quelqu'un qui étoit dans la confidence du Roi, ou par le Roi lui-même.

Traité d'Etaples.

Traité d'Etaples, entre *Charles VIII* & *Henri VII*. Du 3 Septembre. Page 497.

Les deux principaux Articles de ce Traité étoient: Que la Paix entre les deux Couronnes dureroit juſqu'à la mort du dernier mourant des deux Rois: Que le Roi des Romains & l'Archiduc ſon Fils y ſeroient compris, s'ils le ſouhaitoient, en donnant leur déclaration dans 4 mois. Le Traité ne faiſoit aucune mention, ni des prétentions de *Henri* ſur la France, la Normandie, ou la Guyenne, ni de la dette de 745000 écus.

Serment de Charles. Ratification de ce Traité.

Serment de *Charles VIII*, pour l'obſervation du Traité d'Etaples. Page 505. A Pleſſis.

Lettres-Patentes de *Charles VIII*, contenant la Ratification des Articles ou Conventions, faites par le Maréchal *Deſquerdes* avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, le 3 de Novembre. Du 10 Décembre. Page 506. A Tours.

Ces Conventions étoient celles qui ont été rapportées ci-deſſus. *Charles* s'obligeoit de payer à *Henri* 745000 écus d'or, en pluſieurs termes, ſavoir, 25000 livres Tournois, chaque demi-année, juſqu'à l'entier payement. Chaque écu d'or étoit fixé à la valeur de quatre Chelings, deux ſous, monnoye d'Angleterre.

Charles ſe ſoumet à l'Excommunication en cas, &c.

Inſtrument public par lequel *Charles* ſe ſoumet à l'Excommunication, en cas qu'il ne paye pas régulierement les ſommes promiſes. Du 13 Décembre. Page 509. Au Château d'Amboiſe.

Année 1493.

Quittances.

Quittance à *Charles VIII*, de 25000 livres pour le prémier terme échu le 1 de Mai 1493. Page 527. A Weſtminſter.

On trouve deux pareilles Quittances tous les ans, juſqu'à la mort de *Charles VIII*.

Traité d'Etaples prolongé.

Convention entre les deux Rois, pour prolonger juſqu'à trois ans, le tems de la confirmation du Traité d'Etaples, par les Etats-Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre, quoique le Traité portât que cela ſe feroit dans un an. Page 508 & 517. A Londres.

Requiſition des Ambaſſadeurs d'Angleterre, &c.

Inſtrument public de la requiſition faite par les Ambaſſadeurs d'Angleterre, devant un Notaire & des Témoins, au Pape *Alexandre VI*, qu'il lui plût d'excommunier celui des deux Rois qui violeroit le Traité d'Etaples. Du 13 Juin. Page 531. A Rome.

On voit dans cet Acte, que le Pape répondit, qu'il vouloit ſurſeoir juſqu'à ce que le Roi de France lui demandât la même choſe.

Année 1495.

Confirmation du Traité.

On trouve dans cette année, & plus encore dans la ſuivante, diverſes Confirmations & Approbations du Traité d'Etaples, par des Provinces, des Villes, & des Communautés de France; apparemment, pour tenir la place des Etats-Généraux, que *Charles* ne jugea pas à propos d'aſſembler.

Année 1496.

Ligue de Henri avec les Princes d'Italie.

Lettres-Patentes de *Henri*, par leſquelles il notifie, que *Robert Sherborn* ſon Ambaſſadeur à Rome, eſt entré en ſon nom dans la Ligue d'Italie. Du 25 Septembre. Page 638. A Windſor.

Le Traité que *Henri* fit avec les Confédérés, ſe trouve ici tout entier.

Année 1498.

Confirmation, &c. par rapport au Traité d'Etaples. Quittances.

Confirmations, Ratifications, Obligations & Serment de *Louis XII*, par rapport au Traité d'Etaples, & au payement des 745000 écus. Du 24 Juin & 18 Juillet. Page 681 & 694. A Paris.

Quittance à *Louis XII*, de 25000 livres. Du 8 Novembre. Page 700. A Weſtminſter.

On trouve de pareilles Quittances, tous les ſix mois, juſqu'à la mort de *Henri VII*.

An-

HENRI VII.

Année 1499.

Approbation du Traité d'Etaples, par la Nobleſſe de France aſſemblée à Nantes, repréſentant les Etats-Généraux. Du 15 Janvier. Page 706.

Atteſtation de *Henri*, que le Traité d'Etaples a été approuvé par le Parlement, le 27 d'Octobre 1495. Du 7 Avril. Page 710. A Weſtminſter.

Année 1500.

Bulle d'Alexandre VI.

Bulle d'*Alexandre VI*, donnée à la requiſition de *Louis XII* & de *Henri VII*, portant Excommunication de celui des deux Rois, qui violera le Traité d'Etaples. Kal. Febr. Page 736. A Rome.

Autre Bulle du même, portant Excommunication contre *Louis XII*, en cas qu'il manque au payement, &c. Prid. Id. Jun. Page 762.

Cette Bulle fut donnée à la requiſition de *Louis* même, qui s'étoit chargé de l'obtenir à ſes fraix, dans dix-huit mois.

Depuis ce tems-là juſqu'à la mort de *Henri VII*, il n'y a rien de conſiderable par rapport aux Affaires avec la France.

III. *AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.*

La Forteresse de Dumbar repriſe par les Ecoſſois.
Trève de Henri avec l'Ecoſſe.
Revolte de la Nobleſſe d'Ecoſſe contre Jaques III.

LA Forteresse de Dumbar étant entre les mains des Anglois en 1485, depuis que le Duc d'Albanie l'avoit livrée à *Edouard IV*, *Jaques III* Roi d'Ecoſſe la reprit au commencement du Regne de *Henri VII*, qui ne fit aucun effort pour l'en empêcher. Ce n'étoit pas pour lui un tems propre, pour commencer une Guerre avec l'Ecoſſe.

Enſuite en 1486, la revolte du Lord *Lovel* lui ayant fait comprendre que ſon Regne couroit riſque de n'être pas fort tranquille, il ſe hâta de conclurre avec l'Ecoſſe une Trève de trois ans.

Quelque tems après, en 1487, *Jaques III*, toujours capricieux & violent, ayant donné occaſion aux principaux Seigneurs d'Ecoſſe de prendre les armes contre lui, ils gagnerent le Prince *Jaques* ſon Fils ainé, âgé d'environ quinze ans, & le mirent à leur tête. Depuis ce tems-là, le Roi ſouhaita de faire la Paix avec eux: mais ils refuſerent tout accommodement, à moins qu'il ne cedât la Couronne au Prince ſon Fils. Cette propoſition l'ayant effrayé, il ſe renferma dans le Château d'Edimbourg.

Il ſe retire au Château d'Edimbourg.
Il veut faire un Traité avec Henri VII.
Henri lui fait des offres de Mariages.

En ce même tems, *Henri VII* ayant heureuſement terminé l'affaire de *Lambert Simnel* par le gain de la Bataille de Stoke, ſe rendit à *Yorck*, où le Roi *Jaques* lui envoya un Héraut-d'Armes nommé *Snowdon*, pour lui demander du ſecours, & pour traiter avec lui ſur les conditions. *Henri*, qui n'enviſageoit jamais aucune affaire que par rapport à ſoi-même, penſa d'abord à tirer quelque avantage de cette Négociation, ſans faire beaucoup d'attention aux affaires du Roi d'Ecoſſe. Comme les Princeſſes Filles d'*Edouard IV*, & la Reine-Mere, l'embaraſſoient beaucoup, il convint en cette occaſion avec le Roi d'Ecoſſe, de faire trois Mariages; ſavoir, celui du Roi *Jaques* même, avec la Reine Douairiere d'Angleterre, Veuve d'*Edouard IV*; celui de *Cécile*, ſeconde Fille d'*Edouard*, avec le Marquis d'*Ormond*, Comte de *Rothſay*; & celui du Prince d'Ecoſſe, avec une autre des Filles du même Roi. Quant au ſecours que le Roi d'Ecoſſe demandoit, la Négociation en fut remiſe à une Entrevue, que les deux Rois devoient avoir enſemble.

Le Roi d'Ecoſſe tué dans la Bataille: ſon Fils lui ſuccede.
Jaques IV differe la prolongation de la Trève avec Henri.

Ces projets s'en allerent en fumée, par la mort du Roi d'Ecoſſe, qui fut tué en 1488 dans une Bataille contre les Seigneurs revoltés, ayant le Prince ſon Fils à leur tête. Ce Fils lui ſucceda, ſous le nom de *Jaques IV*; mais quelques-uns refuſerent de le reconnoitre, l'accuſant d'être le meurtrier de ſon Pere.

Pendant les deux années ſuivantes, il y eut diverſes Négociations entre les deux Rois, touchant la prolongation de la Trève. Comme *Henri* menaçoit la France, il ne doutoit point que *Charles VIII* ne penſât à lui faire une diverſion par le moyen du Roi d'Ecoſſe: c'eſt pourquoi il faiſoit ſes efforts pour prolonger la Trève avec *Jaques*. Par la même raiſon, celui-ci ne ſe hâtoit point, dans la penſée que le Roi de France pourroit avoir beſoin de lui. Enfin, *Henri* voyant en 1491 que cette affaire trainoit depuis longtems, prêta de l'argent à certains Seigneurs Ecoſſois, qui s'engagerent à lui livrer le Roi d'Ecoſſe, & le Prince ſon Frere. Il eſt incertain, ſi ce fut lui qui les corrompit, ou s'il ne fit qu'accepter leurs offres. Ce complot n'ayant pas réuſſi, il preſſa autant qu'il lui fut poſſible la Négociation, & enfin ſes Ambaſſadeurs conclurent avec ceux d'Ecoſſe une Trève de cinq ans, laquelle il ratifia incontinent. Mais, ſoit qu'il y eût eu quelque ſurpriſe, ou par quelque autre raiſon, il ſemble que le Roi d'Ecoſſe refuſa de ratifier ce Traité; puiſque, peu de tems après, les deux Rois conclurent une autre Trève, qui ne devoit durer que juſqu'au mois de Novembre 1492.

Complot de quelques-uns de ſes Sujets de le livrer à Henri.
Trèves avec l'Ecoſſe.

La Paix entre *Charles VIII* & *Henri* étant ſur le point de ſe conclure en 1492, *Jaques*, qui en fut ſans doute informé, ne fit plus le difficile, & conſentit à une Trève avec l'Angleterre, juſqu'au mois d'Avril 1494. Cette Trève fut ſignée le même jour que le Traité d'Etaples. Elle fut enſuite prolongée en 1493, juſqu'à l'année 1501; mais mal obſervée par le Roi d'Ecoſſe, qui la rompit en 1496 pour l'amour de *Perkin Waerbeck*, ainſi qu'il a été dit dans le prémier Article. Il fit une invaſion en Angleterre en l'année 1496, & une ſeconde en 1497: mais ayant été contraint de lever le Siege de Norham, & le Comte de *Surrey* lui ayant enlevé Ayton, il ſe trouva diſpoſé à faire la Paix: *Henri* la ſouhaitoit auſſi, de tout ſon cœur; mais il ne vouloit pas faire la démarche de la demander. Pour ſe tirer de cet embaras, il trouva le moyen de faire agir *D. Pedro d'Ayala* Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui, comme Miniſtre d'un Prince Ami commun des deux Rois, leur offrit ſa médiation, qui fut acceptée. *Jaques* congédia *Perkin Waerbeck*; après quoi les deux Rois conclurent une Trève de ſept ans, & remirent la déciſion de leurs differends à l'Arbitrage de *Ferdinand* & d'*Iſabelle*.

HENRI VII.
Invaſions de Jaques en Angleterre.
Autre Trève

Cette Trève fut ſur le point de ſe rompre en 1499, par une querelle arrivée à Norham entre des Anglois & des Ecoſſois, dans laquelle ceux-ci furent maltraités. *Jaques* en demanda ſatisfaction, & ce fut en cette occaſion, qu'en traitant de cette affaire, *Richard Fox*, l'Agent perpétuel de *Henri*, trouva le moyen de traiter du Mariage du Roi d'Ecoſſe avec *Marguerite*, Fille ainée de *Henri*. Le Lord *Bacon* dit que le Roi d'Ecoſſe propoſa le prémier ce Mariage. Cela ſe peut; mais il eſt certain que *Henri* en avoit eu la penſée pluſieurs années auparavant, comme il paroît par divers Actes de ce Recueil. Quoi qu'il en ſoit, ce Mariage, qui a porté la Couronne d'Angleterre dans la Maiſon de *Stuart*, fut accompli à la ſatiſfaction commune des deux Rois. En même tems, il ſe conclut entre les deux Royaumes une Paix perpétuelle, dont le Traité fut ſigné au mois de Janvier 1502.

Jaques épouſe la Fille ainée de Henri, & fait une Paix perpetuelle avec lui

ACTES qui regardent L'ECOSSE.

Année 1486.

Conventions avec le Roi d'Ecoſſe, pour une Trève, depuis le 3 de Juillet 1486, juſqu'au même jour 1489. Page 285. A Londres.

Trève avec l'Ecoſſe

Année 1487.

Conventions touchant certains Mariages, & pour une Entrevue des deux Rois d'Angleterre & d'Ecoſſe. Du 28 Novembre. Page 328. A Weſtminſter.

Conventions touchant les Mariages, &c.

La mort de *Jaques III* rendit ces Conventions inutiles.

Année 1488. 1489. 1490.

Divers Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe, & diverſes Commiſſions pour traiter avec eux.

Sauf-conduits, &c.

Année 1491.

Engagement du Lord *Bothuel*, & du Chevalier *Thomas Todde*, tant pour eux-mêmes, que pour le Comte de *Boughan* & autres, de livrer le Roi d'Ecoſſe & le Comte de *Roſs* ſon Frere, entre les mains du Roi d'Angleterre. Du 16 Avril. Page 440. A Greenwich.

Engagement de livrer le Roi d'Ecoſſe, &c.

Il paroît par cet Acte, que pour leur aider à exécuter ce deſſein, *Henri* leur avoit prêté 166. l. 13. ſ. 4. den. ſterling.

Prêt fait par Henri.

Année 1492.

Ratification de *Henri*, d'un Traité conclu à Caldeſtream le 21 de Décembre 1491, pour une Trève de cinq ans. Du 9 de Janvier. Page 465. A Weſtminſter.

Trève de 5 ans avec l'Ecoſſe.

On ne trouve point la Ratification du Roi d'Ecoſſe.

Ratification du Roi d'Ecoſſe, d'un autre Traité conclu à Caldeſtream le 26 de Fevrier 1492, pour une Trève commençant le même jour, & finiſſant le 20 de Novembre 1492. Du 18 Mars. Page 473. A Edimbourg.

Autres Trèves.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, depuis le 3 de Novembre 1492, juſqu'au 30 d'Avril 1494. Du 3 Novembre. Page 494. A Caldeſtream.

Année 1493.

Commiſſion pour traiter avec le Roi d'Ecoſſe, ſur ſon Mariage avec *Catherine* Fille de la Comteſſe de *Wilts*, & Petite-fille d'*Edmond* Duc de *Sommerſet*, Oncle de *Henri*. Du 28 Mai. Page 529.

Mariage propoſé au Roi d'Ecoſſe.

Ce n'étoit qu'un projet de *Henri*, qui n'eut point de ſuite.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, pour durer depuis le 30 d'Avril 1494, juſqu'au même jour de l'année 1501. A Edimbourg.

Trève avec l'Ecoſſe.

Par ce Traité, *Henri* s'obligea de payer 1000 Marcs ſterling au Roi d'Ecoſſe, pour certain dédommagement. Il s'engagea auſſi verbalement de lui faire compter de plus 50 L. ſterling.

Henri VII.

Année 1494.

Sauf-conduit, &c.

Divers Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe.

Il y a quelque apparence que le Roi d'Ecoſſe, gagné par la Ducheſſe de *Bourgogne*, commençoit à chercher querelle à *Henri*, pour avoir un prétexte de rompre la Trève.

Année 1495.

Précaution contre les Ecoſſois.

Ordre de ſe préparer pour réſiſter à l'invaſion des Ecoſſois. Du 22 Mars. Page 568. A Weſtminſter.

Le Roi d'Ecoſſe ne rompit la Trève, que l'année ſuivante: mais apparemment, *Henri* voyoit bien à quoi ſes demandes devoient aboutir.

Commiſſion pour traiter du Mariage, &c.

Commiſſion à *Richard Fox*, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Fille ainée du Roi, avec *Jaques IV* Roi d'Ecoſſe. Du 22 Juin. Page 572. A Weſtminſter.

Perkin Waerbeck étant déja en Irlande, & peut-être en Ecoſſe même, il y a quelque apparence que, par cette propoſition, *Henri* avoit en vue d'empêcher le Roi *Jaques* de lui donner retraite dans ſes Etats. Il ne paroît pourtant pas que ce Mariage fut alors propoſé.

Année 1496.

Autre Commiſſion ſemblable, au même. Du 2 Septembre. Page 635. A Weſtminſter.

C'étoit dans le tems de l'invaſion du Roi d'Ecoſſe, & de la Revolte de Cornouaille.

Année 1497.

Ordre de lever des Troupes.

Ordre de lever des Troupes, contre l'invaſion des Ecoſſois. Du 3 Fevrier. Page 647. A Weſtminſter.

Le Roi d'Ecoſſe menaçoit de rentrer en Angleterre, comme il le fit effectivement dans cette année, & y aſſiegea Norham.

Henri conſent que Ferdinand, &c.

Lettres-Patentes de *Henri*, par leſquelles il conſent que ſes différends avec le Roi d'Ecoſſe ſoient décidés par le Jugement de *Ferdinand* & d'*Iſabelle*, Roi & Reine d'Eſpagne. Du 13 Décembre. Page 671. A Weſtminſter.

C'étoit en conſéquence du Traité conclu à Ayton le 30 du Septembre de cette même année, par la médiation de *D. Pedro d'Ayala.*

Année 1498.

Traité d'Ayton.

Ratification du Roi d'Ecoſſe, du Traité conclu à Ayton le 30 de Septembre 1497. Du 10 Fevrier. Page 673. A S. André.

Ce Traité qui contient, entre autres choſes, une Trève de ſept ans, eſt inſeré tout entier dans cette Ratification.

Année 1499.

Commiſſion pour traiter avec le Roi d'Ecoſſe.

Commiſſion, pour traiter avec le Roi d'Ecoſſe. Du 6 Juillet. Page 721. A Weſtminſter.

C'étoit après la querelle de Norham.

Traité de Sterlyn.

Traité conclu à Sterlyn le 12 de Juillet, pour prolonger la Trève pendant la vie des deux Rois, & un an après la mort du dernier mourant. Et Ratification du Roi d'Ecoſſe. Du 20 Juillet. Page 721. Au Château de Sterlyn.

Commiſſion pour traiter du Mariage, &c.

Commiſſion à *Richard Fox*, Evêque de Durham, pour traiter du Mariage de *Marguerite* Fille du Roi, avec le Roi d'Ecoſſe. Du 11 Septembre. Page 729. Au Château de Wincheſter.

Ce fut en ce tems ſeulement, qu'on commença à traiter de ce Mariage.

Année 1500.

Bulle de Diſpenſe, &c.

Bulle de Diſpenſe, pour le Mariage du Roi d'Ecoſſe avec *Marguerite*. IV. Kal. Aug. Pag. 765. A Rome.

Année 1501.

Commiſſion du Roi d'Ecoſſe pour contracter en ſon nom, par paroles de futur, ou de préſent, & pour regler les conditions du Contrat. Du 8 Septembre. Page 776.

Année 1502.

Traité de Mariage.

Traité ſur le Mariage de *Jaques IV* avec *Marguerite*. Du 24 Janvier. Page 787. A Richemont.

Marguerite n'ayant eu que 12 ans accomplis le 29 de Novembre 1501, il étoit ſtipulé, que *Henri* ne ſeroit pas obligé de l'envoyer au Roi d'Ecoſſe, avant le 1 de Septembre 1503.

Son Douaire devoit être auſſi grand que d'aucune Reine d'Ecoſſe, & ne pouvoit être moindre que 20000 livres ſterling de revenu en fonds. Elle devoit avoir, pendant la vie du Roi ſon Epoux, une Penſion de 500 Marcs ſterling.

Henri VII.

Sa Dot étoit de 30000 Nobles d'Angleterre.

Elle pouvoit avoir 24 Domeſtiques Anglois, Hommes, ou Femmes.

Traité de Paix avec l'Ecoſſe.

Traité de Paix perpétuelle, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Du 24 Janvier. Page 793.

Serment du Roi d'Ecoſſe.

Serment ſigné par le Roi d'Ecoſſe, par lequel il promet d'obſerver la Paix conclue avec *Henri VII* Roi d'Angleterre *& de France*. Du 22 Fevrier. Page 804. A Edimbourg.

TOME XIII.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à Henri.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à *Henri*. Du 12 Juillet. Page 12. A Edimbourg.

Henri l'avoit prié de rompre ſon Alliance avec la France, ou du moins, d'en differer le renouvellement. *Jaques* lui répond, qu'il differera pour l'amour de lui, quoique cela ſoit contraire à ſes Traités avec la France.

Serment du Roi Jaques.

Inſtrument authentique, ſur le Serment prêté par le Roi d'Ecoſſe, en préſence des Ambaſſadeurs d'Angleterre, ſur l'obſervation de la Paix. Du 10 Décembre. Page 43. A Glaſgow.

Il paroît par cette Acte, que le Roi d'Ecoſſe ſe retracta de ce que dans le Serment qu'il avoit donné par écrit, il avoit donné au Roi d'Angleterre le Titre de *Roi de France*; n'ayant pas fait attention à ces mots, *& de France*.

Année 1503.

Actes rélatifs aux Traités précédens.

Divers Actes, qui regardent les Traités précédens.

Aſſignation du Douaire de la Reine d'Ecoſſe. Du 24 Mai. Page 62. A Edimbourg.

Année 1504.

Confirmation, par le Parlement d'Ecoſſe, du Douaire aſſigné à la Reine. Du 13 Mars. Page 92. A Edimbourg.

Année 1505.

Ordre pour payer au Roi d'Ecoſſe, &c.

Ordre, pour payer au Roi d'Ecoſſe la derniere partie de la Dot de la Reine ſon Epouſe. Du 9 Juillet. Page 118. A Weſtminſter.

***ACTES** détachés, qui n'ont point de rapport aux trois Articles précédens.*

Traité avec le Danemarc. Le Portugal.

Traité de Paix perpétuelle, avec *Jean* Roi de Danemarc. 1489. Page 374. A Weſtminſter.

Renouvellement de la Paix perpétuelle avec le *Portugal*. 1489 Page 387. A Windſor.

Année 1490.

Florence.

Traité de Commerce, avec la République de Florence. Page 389. A Shene.

Année 1493.

Lettre d'Alphonſe, &c. Le Roi de Sicile & ſon Fils, &c.

Lettre d'*Alphonſe* Duc de *Calabre*, Fils du Roi de Naples, à *Henri*, pour le remercier de l'Ordre de la Jarretiere. Page 528. A Sueſſa.

Notification de *Henri* à *Charles VIII*, que *Frederic* Roi de Naples, & *Alphonſe* ſon Fils, deſirent d'être compris dans le Traité d'Etaples, ſuivant le Traité. Page 550. A Weſtminſter.

Année 1496.

Traité avec les Païs-Bas.

Traité de Paix, d'Amitié, d'Alliance perpétuelle, & de Commerce, entre *Henri VII*, & *Philippe* Archiduc d'*Autriche*, Souverain des Païs-Bas. Du 14 Décembre. Page 576. A Bruxelles.

C'eſt ce Traité, que les gens des Païs-Bas ont appellé *Intercurſus Magnus* (1).

La Pêche libre entre les 2 Nations.

Entre autres Articles, il y en a un qui porte expreſſément, que les Pêcheurs des deux Nations pourront pêcher librement, en quelque endroit que ce ſoit, ſans licence, ni paſſeport.

Année 1498.

Traité avec la Ville de Riga.

Traité avec la Ville de Riga, touchant certains Vaiſſeaux pris par les Anglois. Page 701. A Weſtminſter.

Année 1499.

Approbation de Frederic, &c.

Lettres-Patentes de *Frederic* Roi de Naples, par leſquelles il approuve que *Henri* l'ait compris au nombre de ſes Alliés, dans le

(1) Mylord *Bacon de Verulam* dit qu'on donna à ce Traité le nom d'*Intercurſus Magnus*, à cauſe que c'étoit le plus complet qu'on eût fait pendant la troiſieme & quatrieme année du Regne de ce Roi, & ſur-tout pour le diſtinguer du Traité ſuivant, qui fut fait la 21 an-

HENRI VII.

le renouvellement du Traité d'Etaples avec *Louis XII*. Page 720. A Naples.

Anné 1502.

Traité avec l'Evêque de Liege.

Traité d'Alliance avec l'Evêque de Liege. Page 785.

TOME XIII.

Pouvoir d'engager Henri, &c.

POuvoir d'engager *Henri* à donner un ſecours d'argent gratuit à *Ladiſlas* Roi de Hongrie, pour faire la Guerre aux Turcs. Page 4 & 5. A Weſtminſter.

Année 1504.

Mort de la Reine Iſabelle.

Lettre du Roi *Ferdinand* à *Henri*, en Eſpagnol, pour lui notifier la mort de la Reine *Iſabelle*, décédée ce même jour. Du 26 Novembre. Page 112. A Medina del Campo.

Ferdinand informe *Henri*, que la défunte Reine l'a nommé Adminiſtrateur du Royaume de Caſtille, pour *Jeanne* leur Fille.

Année 1505.

Traité avec le Duc de Saxe.

Traité d'Alliance, avec *George* Duc de *Saxe*, Gouverneur Héréditaire de Friſe. Page 120. A Dreſden.

Année 1506.

Avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, conclu à Londres le 30 d'Avril. Page 132.

Philippe étoit alors en Angleterre. C'eſt ce Traité, ſi je ne me trompe, que les Habitans des Païs-Bas appellerent *Intercurſus Malus*.

Etat du Commerce de ces Païs.

Ceux qui ſeront curieux de voir ce qui s'eſt paſſé par rapport au Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, trouveront dans les Tomes XII & XIII de ce Recueil divers Traités, qui pourront leur donner beaucoup de lumieres.

Année 1508.

Pierre Corſi établi directeur du Change.

Patente qui établit *Pierre Corſi*, Florentin, Directeur du Change en Angleterre. Page 216. A Weſtminſter.

EXTRAIT DE LA SUITE DU TOME XIII.

La prémiere partie de l'Extrait du XIII Tome eſt compriſe dans l'Extrait du Tome XII, à cauſe de la connexion des matieres contenues dans l'Extrait du XII Tome.

HENRI VIII.

LE reſte de ce XIII Tome eſt mieux rempli, que la plupart des précédens, de Pieces curieuſes ou utiles, qui ne regardent pas ſeulement l'Hiſtoire d'Angleterre, mais encore celles de France, d'Eſpagne, & d'Italie. C'eſt un effet de la liaiſon qu'il y a entre ces Hiſtoires, par rapport aux principaux évenemens arrivés en Europe, au commencement du XVI Siecle. C'eſt-là ce qu'il y a de plus important, dans les Actes des quatorze prémieres années du Regne de *Henri VIII*, que le reſte de ce Tome contient; ſavoir, depuis le mois d'Avril 1504, juſques vers le milieu de l'année 1523; & ce ſera auſſi le principal Article de cet Extrait. On y trouve encore quelque choſe touchant les Affaires de l'Angleterre avec l'Ecoſſe, dont je ferai un Article à part. Quant aux Affaires domeſtiques, comme pendant ces quatorze années il ne s'eſt rien paſſé de fort conſiderable, les Actes qui s'y rapportent n'ayant aucune liaiſon enſemble, n'ont pas beſoin d'être expliqués.

I. *AFFAIRES ETRANGERES.*

Ligue de Cambray contre les Venitiens.

La Ligue de Cambary peut être regardée comme la ſource des principaux évenemens arrivés en Europe, pendant les quatorze années qui doivent faire la matiere de cet Extrait. Quoique l'Hiſtoire de cette Ligue ſoit aſſez connue, principalement depuis qu'on l'a publiée en François, il ne ſera pas inutile d'en rapporter certaines circonſtances, qui doivent ſervir de fondement à ce que j'ai à dire dans la ſuite. Cette Ligue fut formée en 1508, contre la République de Veniſe. Les principaux Alliés étoient, le Pape *Jules II*, l'Empereur *Maximilien I*, *Louis XII* Roi de France & Duc de Milan, & *Ferdinand* Roi d'Arragon & de Naples, & Adminiſtrateur du Royaume de Caſtille. Voici, en peu de mots, quelles étoient les vues de chacun de ces Princes, dans la Guerre qu'ils vouloient faire aux Venitiens.

Vues des Puiſſances qui la formerent.

Jules II avoit deſſein de réunir à l'Egliſe tout ce qui en avoit été aliéné, pendant les Guerres des Guelfes & des Gibelins. Il avoit déja commencé en 1506 à ſe rendre maitre abſolu dans Bologne, d'où il avoit chaſſé les *Bentivoglios*, qui en avoient uſurpé la domination. De plus il avoit fait en ſorte, que le Duc d'*Urbin* avoit adopté *François-Marie de la Rovere* leur Neveu commun, qui par-là étoit devenu Duc d'Urbin. Vraiſemblablement, ſon intention étoit de former pour ce Neveu, un Etat composé des Villes qu'il vouloit réunir à l'Egliſe. C'étoit le même projet qu'*Alexandre VI* avoit formé en faveur de *Céſar Borgia*, ſon Fils bâtard, & qui n'avoit échoué que par la mort imprévue de ce Pape. Pour exécuter ce deſſein, il faloit arracher *Ferrare* au Duc de ce nom; *Ravenne*, *Faënza*, *Rimini*, aux Venitiens qui en étoient en poſſeſſion; & les autres Villes de la Romagne à d'autres Princes ou Seigneurs. Cela ne ſe pouvoit faire, pendant que d'un côté les Venitiens, &, de l'autre *Louis XII* qui poſſedoit le Duché de Milan, ſeroient en état de s'oppoſer à ſon agrandiſſement. Il réſolut donc de commencer par les Venitiens; & après les avoir ruïnés, de chaſſer les François d'Italie.

Le but de *Maximilien* étoit de s'emparer des Villes, que les Venitiens poſſedoient en Terre-Ferme; ſavoir, *Treviſe*, *Vicence*, *Verone*, & *Padoue*, qui avoient autrefois appartenu aux Empereurs. Enſuite, après s'être établi dans ce Païs-là, ſon deſſein étoit de chaſſer les François de Milan, & de rétablir l'Autorité Impériale dans toute l'Italie, ſur le même pied qu'elle y avoit été autrefois. Il faloit pour cela commencer par les Venitiens.

Louis XII avoit, depuis quelques années, conquis le Duché de Milan ſur *Ludovic Sforze*, qui même avoit eu le malheur de tomber entre ſes mains. Pour faire cette conquête, il s'étoit ligué avec les Venitiens; & par le Traité, il avoit conſenti qu'ils s'emparaſſent de *Cremone*, & de tout le Païs appellé la *Gieradadda*. Il ne fut pas plutôt en poſſeſſion du Duché, qu'il réſolut de chercher querelle aux Venitiens; afin d'avoir occaſion de leur enlever, non-ſeulement ce qu'il leur avoit cedé par le Traité, mais encore d'autres Villes, qu'ils avoient acquiſes des anciens Ducs de Milan, comme *Crême*, *Breſce*, *Bergame*, & quelques autres moins conſiderables. Ce fut dans ce deſſein qu'il forma la Ligue de *Cambray*, dont il peut être regardé comme le principal auteur.

Ferdinand avoit deux vues principales, en ſe joignant à cette Ligue. Prémierement, de tenir *Louis XII* occupé, afin qu'il ne pût entreprendre la conquête du Royaume de Naples, d'où il avoit été chaſſé par une inſigne ſupercherie. La ſeconde vue de *Ferdinand* étoit, de recouvrer cinq Villes maritimes de ce même Royaume, qu'un Roi de Naples avoit données aux Venitiens en engagement.

Les Aliés defont les Venitiens à Agnadel.

En conſéquence de cette Ligue, les Armées des Alliés ſe mirent en campagne au mois d'Avril 1509, ſur l'Adda, dans la Lombardie, & dans la Romagne. Peu de jours après, *Louis XII* gagna la fameuſe Bataille d'*Agnadel*, ou de *Gieradadda* (2), dans laquelle l'Armée des Venitiens fut miſe en déroute. Après cela, toutes les Villes Venitiennes, excepté *Treviſe*, porterent leurs clefs au Vainqueur. Il garda pour lui toutes celles qui avoient autrefois appartenu aux Ducs de Milan; & renvoya les Députés des autres à l'Empereur, qui étoit encore à Trente avec peu de Troupes, & qui, ſans avoir contribué à la victoire, ſe mit en poſſeſſion de *Vicence*, de *Verone*, & de *Padoue*. D'un autre côté, le Pape s'empara de *Ravenne*, de *Faënza* & de *Rimini*; & le Duc de Ferrare, de *Rovigo* & du *Poleſin*. Le *Frioul* ſe rendit à l'Empereur; & ainſi l'Etat des Venitiens ſe trouva tout d'un coup réduit aux deux ſeules Villes de *Veniſe* & de *Treviſe*.

Projet du Pape pour chaſſer les François d'Italie.

Jules II ne fut pas plutôt en poſſeſſion des Villes qu'il avoit ſouhaité d'arracher aux Venitiens, qu'il penſa aux moyens de chaſſer les François d'Italie, pour pouvoir exécuter ſes autres projets. L'entrepriſe paroiſſoit difficile; & néanmoins il ne deſeſpera pas d'y réuſſir. Voici le plan qu'il forma. 1. Il réſolut de s'accommoder avec les Venitiens, qui n'étoient plus en état de lui nuire; & de faire une Ligue avec eux, contre la France: 2. de procurer la Paix entre Veniſe & l'Empereur, afin de détacher ce Prince des intérêts de *Louis XII*: 3. de faire envahir le Duché de Milan, par les Suiſſes: 4. de faire entrer *Ferdinand* dans la Ligue: 5. d'engager *Henri VIII*, nouveau Roi d'Angleterre, à rompre avec la France, & à faire une puiſſante diverſion en Picardie.

Sa Ligue avec les Venitiens.

La Paix & la Ligue avec les Venitiens, n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus difficile. Cela fut fait au commencement de l'année 1510. Pour la Paix entre l'Empereur & les Venitiens, il ne fut pas poſſible au Pape d'y réuſſir; & néanmoins il fit ſi bien enfin, que l'Empereur abandonna *Louis XII*; & quant aux Suiſſes, *Mathieu Skinner* Evêque de Sion, principal Agent du Pape en ce Païs-là, ſe ſervit ſi à propos du crédit qu'il avoit parmi eux, qu'il les rendit Ennemis mortels de la France. Le Roi *Ferdinand* ne ſe fit pas beaucoup ſolliciter, pour ſe joindre au Pape & aux Venitiens. Il trouvoit dans cette Ligue trois avantages conſiderables. Le prémier étoit, qu'en embaraſſant *Louis XII*, il l'empêchoit de penſer à la conquête de Naples. Le

Son Agent anime les Suiſſes contre la France. Ferdinand ſe joint aux Venitiens & au Pape.

année du même Regne, & qu'on nomma *Intercurſus Malus*.

(2) Cette Bataille fut auſſi nommé de *Rivolta*, à cauſe qu'elle fut donnée auſſi près de cet endroit, que de celui de *Gieradadda*.

HENRI VIII.

Le ſecond, que le Pape lui offroit l'Inveſtiture de Naples, à des conditions qu'il n'avoit pas voulu écouter juſqu'alors. Enfin, les Venitiens vouloient bien lui rendre les cinq Villes de ce Royaume, dont ils étoient maitres, à condition qu'il s'engageât dans la Ligue. Cependant ce Prince, auſſi prudent que *Jules II* étoit fougueux, ne voulut point ſigner la Ligue, avant que d'être aſſuré du ſecours du Roi d'Angleterre. Il ne ſembloit pourtant pas facile d'engager *Henri* à rompre avec *Louis XII*, pour les intérêts des Puiſſances d'Italie. Il venoit de renouveller la Paix avec lui, & *Louis* avoit juſqu'alors régulierement payé les ſommes à quoi il étoit engagé par le Traité d'Etaples. Mais *Ferdinand*, le plus habile Prince de ſon ſiecle, & en même tems le moins ſcrupuleux, trouva enfin le moyen d'engager *Henri* à cette rupture. Mais cela n'arriva qu'en l'année 1512. Ce qui ſe paſſa en Italie dans les deux années précédentes, lui ayant fourni l'occaſion qu'il cherchoit, il eſt néceſſaire d'en dire un mot.

Il détache Henri de la France.

Jules II, après avoir ſigné ſa Ligue avec la République de Veniſe, chercha querelle au Duc de *Ferrare*, pour avoir occaſion de le dépouiller de ſon Duché. Il ſe rendit même à Bologne, à deſſein d'y préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour le Siege de *Ferrare*. Mais il s'en falut bien peu, qu'il ne fût lui-même ſurpris par *Chaumont* Gouverneur de Milan, qui avoit ordre de ſecourir le Duc. Le Pape fit grand bruit de cette inſulte, & voulut perſuader à toute l'Europe, que *Louis XII* l'attaquoit de gayeté de cœur: quoiqu'il fît lui-même tous les efforts poſſibles, pour ſoulever tous les Princes Chrétiens contre lui. Il avoit déja tenté de lui enlever Genes par ſurpriſe, & il le fit une ſeconde fois, ſans pouvoir y réuſſir. Il tâchoit de lui débaucher l'Empereur, & déja dix-mille Suiſſes étoient en marche pour aller envahir le Duché de Milan : mais ils en trouverent les avenues ſi bien gardées, qu'ils furent contraints de s'en retourner. Avec tout cela, le Pape prétendoit que *Louis* étoit l'agreſſeur, ſous prétexte, qu'il ne vouloit pas lui permettre de dépouiller le Duc de *Ferrare*. *Louis* attaqué par le Pape, ſans lui en avoir donné de ſujet, ſe ligua plus étroitement avec l'Empereur; & tous deux enſemble ayant gagné quelques Cardinaux, firent convoquer un Concile Général à *Piſe*, où ils prétendoient faire dépoſer le Pape (1). Mais ce Concile, auquel n'aſſiſterent jamais que quelques Evêques de France & du Milanez, fut enfin contraint de ſe tranſporter à Milan, & delà encore à Lyon, ſans avoir rien fait de conſidérable. Cependant le Pape excommunia tous ceux qui le compoſoient, & leurs Adhérans, & convoqua lui-même un Concile, qui devoit s'aſſembler à Rome dans l'Egliſe de S. Jean de Latran, le 19 d'Avril 1512.

Querelle du Pape avec le Duc de Ferrare.

Le Pape attaque le Roi de France.

Concile de Piſe.

Excommunié par le Pape qui en convoque un à Rome.

Avant ce tems-là, le Pontife continuant toujours dans la réſolution d'aſſieger *Ferrare*, s'étoit encore une fois rendu à *Bologne*, pour y faire les préparatifs de ce Siege. Son Armée & celle des Venitiens étoient campés tout proche de *Bologne*, & il n'attendoit plus pour entrer en action, qu'un renfort que *Raymond de Cardonne*, Viceroi de Naples, lui devoit amener. Mais dans ces entrefaites, *Trivulce*, qui commandoit pour le Roi de France, s'étant approché de *Bologne*, le Pape, qui vit les habitans diſpoſés à lui ouvrir leurs portes, ſe retira en diligence; & les *Bentivoglios*, que *Trivulce* amenoit avec lui, y entrerent incontinent. L'Armée Confédérée du Pape & des Venitiens ayant appris cette nouvelle, s'enfuit à vau-de-route, & laiſſa ſon Bagage & ſon Artillerie au pouvoir des Bolonnois.

Le Pape ſe rend à Bologne pour ſe préparer au Siege de Ferrare.

Sa fuite à l'approche des François.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Italie, le Roi d'Arragon travailloit avec ardeur, à faire entrer *Henri VIII* dans la Ligue du Pape & des Venitiens. Il ne vouloit point s'y engager lui-même, avant que d'être aſſuré du ſecours de ce Prince, ſon Gendre & ſon bon Ami. Ce n'étoit pas directement, qu'il propoſoit à *Henri* d'entrer dans la Ligue. Au contraire, il feignoit de ne former lui-même aucun projet par rapport à l'Italie. Mais en faiſant craindre à *Henri* la puiſſance de *Louis XII*, il le diſpoſoit peu à peu à rompre avec lui. Le Pape faiſoit de ſon côté tout ce qu'il pouvoit, pour gagner l'amitié de *Henri* par les careſſes qu'il faiſoit à *Bambridge* Archevêque d'Yorck, ſon Ambaſſadeur à Rome, à qui même il donna le Chapeau de Cardinal (2). En toutes occaſions, il témoignoit une eſtime extraordinaire pour le Roi, & il lui envoya une Roſe d'or bénite le jour de Noël, comme une marque particuliere de la conſideration qu'il avoit pour lui. Les Venitiens avoient auſſi un Ambaſſadeur à Londres, pour le même deſſein. Ceux-ci & le Pape agiſſoient directement; mais *Ferdinand* ſe tenoit toujours caché, ſe contentant de faire craindre à *Henri* le trop grand pouvoir de la France. Il préparoit pourtant une Flotte & une Armée en Eſpagne, comme pour aller faire la Guerre aux Maures en Afrique. Enfin, ſous prétexte qu'il avoit à craindre une diverſion de la part de la France pendant qu'il ſeroit occupé à cette Expedition, il eut l'adreſſe de perſuader à *Henri* de faire avec lui une Ligue défenſive, qui contenoit un engagement mutuel de s'aſſiſter de toutes leurs forces, en cas que l'un ou l'autre fût attaqué, & particulierement ſi le Roi de France étoit l'agreſſeur. Pour le mieux convaincre de la ſincerité de ſes intentions touchant la Guerre d'Afrique, il lui demanda un ſecours de mille Archers Anglois, qui lui fut incontinent accordé. Il n'eſt pas difficile de juger que le but de *Ferdinand*, en concluant cette Ligue, étoit de mettre à couvert ſon Royaume de Naples, en cas qu'il prît envie à *Louis* de l'attaquer; mais il n'eſt pas auſſi aiſé de comprendre quel avantage *Henri* s'en propoſoit.

Ferdinand travaille ſous-main à faire entrer Henri dans la Ligue.

Bambridge fait Cardinal.

Ferdinand perſuade à Henri de faire une Ligue avec lui

Pendant ce tems-là, la perte de *Bologne*, & la diſſipation de l'Armée Confédérée du Pape & des Venitiens, avoient mis les Affaires des Alliés dans un très facheux état; & *Ferdinand* ne crut pas pouvoir plus longtems ſe diſpenſer de ſigner la Ligue, de peur que le Pape & les Venitiens ne fiſſent la Paix avec la France. Mais avant que d'en venir là, il joua un de ſes tours ordinaires, en tendant à ſon propre Gendre un piege, où ce jeune Prince peu expérimenté ne manqua pas de ſe laiſſer prendre. Il lui découvrit le projet qu'il avoit fait avec le Pape & les Venitiens, de faire une Ligue enſemble, & de mettre une puiſſante Armée ſur pied, pour chaſſer les François de *Genes* & de *Milan*. Enſuite il lui fit repréſenter, que comme *Louis XII* ſeroit obligé d'envoyer toutes ſes forces en Italie, & de laiſſer ſon Royaume dégarni, il n'y auroit rien de plus facile que de lui enlever la *Guyenne*, parce qu'il ne s'attendoit pas à être attaqué de ce côté là. Il ajoutoit, que pour lui, il n'avoit aucune prétention ſur la *Guyenne*; & que néanmoins il vouloit bien, par un pur motif d'affection pour ſon Gendre, lui aider à faire cette conquête, qui paroiſſoit infaillible. *Henri* trouva ce projet ſi bien penſé, qu'il accepta ſans balancer le parti que ſon Beaupere lui propoſoit.

Dès que *Ferdinand* eut reçu la réponſe d'Angleterre, il donna ordre à ſon Ambaſſadeur à Rome de ſigner la Ligue avec le Pape & les Venitiens. En même tems, il envoya ſes Inſtructions à l'Ambaſſadeur qu'il avoit à Londres, pour conclure avec *Henri* une Ligue particuliere, touchant la conquête de la *Guyenne*. Il n'y eut qu'environ ſix ſemaines d'intervalle, entre ces deux Traités. Le prémier fut ſigné à Rome le 4 d'Octobre, le ſecond à Londres le 17 de Novembre 1511. Par celui-ci, *Henri* ne s'engageoit qu'à envoyer ſix-mille hommes dans la Province de Guipuſcoa, avec un bon Général, & à tenir une Flotte en Mer. *Ferdinand* ſe chargea de tout le reſte.

Et un Traité particulier pour conquerir la Guyenne.

Suivant ce Traité, au mois de Mai de l'année 1512, *Henri* envoya ſix-mille hommes en Eſpagne, ſous la conduite du Marquis de *Dorſet*. Peu de jours après l'arrivée des Anglois, le Duc d'*Albe* ſe mit à la tête de l'Armée Eſpagnole; mais au lieu de venir joindre l'Angloiſe pour faire le Siege de *Bayonne*, ainſi qu'il avoit été reſolu, il ſe tint à *Logrogno* ſur la frontiere de Navarre, & fit dire au Marquis de *Dorſet*, qu'il jugeoit à propos, avant que de s'engager à un Siege, de faire déclarer le Roi de Navarre. Il appuyoit cela d'une raiſon aſſez plauſible. C'étoit, que ce Prince étant Allié du Roi de France, pourroit leur jouer quelque mauvais tour, & leur couper les vivres, pendant qu'ils ſeroient devant *Bayonne*. Le Marquis de *Dorſet*, qui ne pénétroit pas la penſée du Duc d'*Albe*, approuva ce deſſein, & le Roi de Navarre fut ſommé de la part des Confédérés, de ſe déclarer. Il répondit, que ſon intention étoit de demeurer neutre; mais cette déclaration ne paroiſſant pas ſuffiſante au Duc d'*Albe*, il demanda quatre de ſes meilleures Places, pour ſureté. Sur le refus du Roi, le Duc prétendit qu'il ne pouvoit ſe rendre à *Fontarabie*, & laiſſer les Etats du Roi ſon Maitre expoſés aux inſultes du Roi de Navarre, qui pourroit aiſément recevoir dans ſon Royaume le Duc de *Longueville*, qui venoit d'arriver à *Bayonne*; que par cette raiſon, il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre ſa route par la Navarre, & de s'aſſurer de quelques Places dans ce Royaume. Il pria même le Général Anglois de le venir joindre, pour lui faciliter l'exécution de ce deſſein; mais le Marquis le refuſa, parce qu'il n'avoit point ordre d'agir contre le Roi de Navarre. Ainſi le Duc d'*Albe* entra ſeul dans ce Royaume, & y aſſiegea Pampelune. Après la priſe de cette Place, il ſe rendit maitre de quelques autres, pendant que les Anglois, ſans s'en appercevoir, ſervoient à ſes deſſeins, en tenant les François en échec, & en les empêchant de ſecourir la Navarre, de peur de s'engager entre deux Armées. En un mot, le Duc d'*Albe* conquit en peu de tems tout le Royaume. Le Marquis de *Dorſet* s'étant enfin apperçu des artifices du Roi d'Arragon, s'en retourna en Angleterre. Ainſi ces ſix-mille Anglois, qui devoient conquérir la Guyenne avec le ſecours de *Ferdinand*, ne ſervirent qu'à lui faire gagner la Navarre, que lui & ſes Succeſſeurs, Rois d'Eſpagne, ont toujours gardée depuis. *Henri* connut bien qu'il avoit été dupé; mais il diſſimula ſon chagrin, de peur que les trois Alliés, après l'avoir engagé à rompre avec la France, ne fiſſent la Paix ſans lui; d'autant plus, que les Affaires d'Italie ſembloient les y engager.

Le Marquis de Dorſet envoyé avec une Armée en Eſpagne.

Le Roi de Navarre ſommé de ſe déclarer.

Le Duc d'Albe ſe rend maitre de la Navarre.

Pen-

(1) Le Lord *Herbert de Cherbury*, qui nous a laiſſé une Hiſtoire exacte de ce Regne, dans laquelle il a ſurmonté heureuſement la difficulté dont il ſe plaint, ſavoir, *d'attraper la reſſemblance d'une perſonne qui ſe préſente en differentes poſtures*; & qui s'eſt acquis une grande reputation en écrivant la Vie de ce Roi, comme le Lord *Bacon de Verulam* en écrivant celle du Pere; eſt l'Hiſtorien auquel nous aurons principalement recours toutes les fois qu'il ſera néceſſaire pour ſuppleer aux dates qui manquent à l'Abrege de Mr. *de Rapin*. Le Lord *Herbert* dit donc, que ce Concile fut convoqué pour le 1 de Sept. 1511; & que le Pape y fut cité, quoiqu'il ne paroiſſe pas qu'il s'y ſoit rendu. Un Ecrivain qui cite la Vie de ce Pape ecrite par *Onuphre*, dit que quoique ce Pontiſe ſe fût ſervi de toute ſorte d'artifices

HENRI VIII.

Les François forcent les Confederés a lever le Siege de Bologne. Gagnent la Bataille de Ravenne.

Pendant cette même Campagne, il y avoit eu en ce Païs-là de grandes révolutions. L'Armée Confédérée du Pape, du Roi d'Arragon & des Vénitiens, ayant formé le Siege de *Bologne*, *Gaſton de Foix*, qui commandoit l'Armée de France, leur fit lever le Siege. Enſuite, il battit les Vénitiens à Breſcia; & le 11 d'Avril, il gagna ſur les Confédérés la Bataille de Ravenne, où il fut lui-même tué, après avoir remporté la victoire. Mais au mois de Septembre ſuivant, ſeize-mille Suiſſes marcherent en Italie, & au-lieu de prendre le droit chemin de Milan, ils allerent paſſer par Trente, où l'Empereur, gagné ſecretement par le Pape, leur donna paſſage, malgré ſon Alliance avec *Louis XII*. Enſuite, ils ſe joignirent à l'Armée Vénitienne, & marcherent à Milan. Les François y étoient déja fort foibles, & ils le devinrent encore plus, par l'ordre que l'Empereur envoya en ce même tems à ſes Troupes, qui ſervoient comme Auxiliaires dans l'Armée de France, de ſe retirer ſur le champ. Cela fut cauſe que les François, hors d'état de réſiſter, abandonnerent Milan, & repaſſerent les Monts. La perte du Milanez entraina celle de *Bologne*, de *Parme*, de *Plaiſance*, & de *Reggio*, qui ſe rendirent au Pape. D'un autre côté, le Duché de Milan fut rendu à *Maximilien Sforze*; la Maiſon de Medicis fut remiſe en poſſeſſion de Florence; & l'Empereur renonça ſolemnellement au Concile de *Piſe*, que la déroute des François avoit obligé de ſe transferer à Lyon.

Les François abandonnent Milan.

Depuis que les François furent hors d'Italie, les Alliés eurent enſemble diverſes Conferences, tantôt à Rome, tantôt à Mantoue, touchant leurs affaires. Le Pape vouloit ſur-tout, à quelque prix que ce fût, accommoder les Vénitiens avec l'Empereur, de peur que ce Prince ne ſe rengageât avec la France; mais il leur propoſoit des conditions ſi dures, qu'ils ne purent jamais ſe réſoudre à les accepter. Cela fut cauſe qu'il entreprit de les contraindre, en ſe liguant contre eux avec l'Empereur. Dans toutes ces Conferences, les Alliés ne penſerent non plus aux intérêts du Roi d'Angleterre, que s'il n'eût pas été au monde. Le Cardinal *Bambridge*, qui avoit été admis dans tous les Conſeils avant la Ligue de Rome, ne fut jamais appellé dans ceux-ci. *Henri* lui-même étoit ſi peu informé de ce qui ſe paſſoit en Italie, qu'encore que la Ligue de Rome ne ſubſiſtât plus depuis que le Pape s'étoit ligué avec l'Empereur contre Veniſe, il fit expédier des Lettres-Patentes, par leſquelles il déclaroit qu'il y entroit. Dans le même tems, ſes Ambaſſadeurs en diverſes Cours avoient ordre de conclure des Ligues, pour faire rendre à l'Egliſe ce que la France lui avoit enlevé; quoique le Pape fût actuellement en poſſeſſion de plus qu'il n'avoit prétendu, lorſque la Ligue de Rome fut ſignée.

Le Pape fait une Ligue avec l'Empereur contre les Vénitiens.

Ferdinand trompe Henri.

On vient de voir, dans les évenemens de l'année 1512, combien *Henri* fut abuſé par le Roi ſon Beau-pere. Cette expérience ne le rendit pas plus aviſé, puiſque l'année ſuivante, *Ferdinand* le fit tomber dans un nouveau piege, qui n'étoit pas moins adroit; ſi toutefois on peut donner le nom d'adreſſe, à une fourberie des plus inſignes.

Mort du Pape Jules II. Son Succeſſeur.

1513. *Jules II* mourut au mois de Fevrier 1513; & *Leon X*, de la Maiſon de *Medicis*, fut élu au mois de Mars. Ce nouveau Pape, ayant à peu près les mêmes intérêts que ſon Prédéceſſeur, ſe déclara ouvertement contre la France; tant pour obliger *Louis XII* à ſe déſiſter de ſon Concile, que pour l'empêcher de remettre le pied en Italie. Mais les intérêts du Roi d'Arragon étoient un peu changés, depuis qu'il s'étoit emparé de la Navarre. Avant cette conquête, il auroit regardé comme un très grand avantage pour lui, la révolution qui venoit de chaſſer *Louis XII* du Milanez, & qui le mettoit hors d'état d'entreprendre la conquête de Naples. Mais depuis qu'il étoit maitre de la Navarre, ſon intérêt demandoit que *Louis* s'occupât en Italie, à regagner le Duché de Milan, de peur qu'il n'entreprît de rétablir le Roi de Navarre; & néanmoins, il n'étoit pas moins de ſon intérêt de l'empêcher de réuſſir dans la conquête de Milan. Voici la maniere dont il s'y prit, pour parvenir à ſon but.

Ferdinand propoſe une Trève au Roi de France, &c.

Prémierement, il envoya ſecretement à *Louis XII* un certain Moine, pour lui propoſer une Trève, dans laquelle il ſe faiſoit fort de faire entrer l'Empereur & le Roi d'Angleterre. *Louis* y conſentit volontiers, à condition que l'Italie en ſeroit exceptée; & c'étoit-là préciſément ce que *Ferdinand* ſouhaitoit. Cette affaire étant en bon train, il fit repréſenter à *Henri*, de concert avec le Pape & l'Empereur, que les Alliés n'ayant plus à ſe défendre en Italie depuis que les François en avoient été chaſſés, avoient réſolu d'attaquer la France par divers endroits, & qu'il ne devoit pas laiſſer échaper cette occaſion de ſe rendre maitre de la *Guyenne*, de la *Normandie*, ou de la *Picardie*, puiſqu'il ſeroit impoſſible au Roi de France de ſe défendre contre tant d'Ennemis, qui l'attaqueroient à la fois de pluſieurs côtés.

Henri dupe de Ferdinand.

Bien que l'épreuve que *Henri* avoit déja faite de la bonne-foi de ſon Beau-pere, dût l'obliger à ſe tenir ſur ſes gardes, il ſe laiſſa encore tenter par les grands avantages qu'on lui propoſoit. Dès qu'il eut donné ſon approbation à ce projet, l'Ambaſſadeur de *Ferdinand* lui fit entendre, que le ſecret étoit abſolument néceſſaire, afin de mieux ſurprendre l'Ennemi: mais qu'il ſeroit pourtant difficile de le garder, s'il ſe faiſoit un Congrès d'Ambaſſadeurs en quelque lieu que ce fût, pour y conclure une Ligue. Qu'il ſuffiroit donc, que, ſous quelque prétexte ſpécieux, il envoyât des Ambaſſadeurs à la Gouvernante des Païs-Bas, qui étant autoriſée par l'Empereur ſon Pere, pourroit conclure la Ligue avec eux; & qu'enſuite le Pape & le Roi d'Arragon ratifieroient le Traité, qui n'auroit pas moins de force que ſi leurs Ambaſſadeurs y euſſent été préſens. *Henri* ayant approuvé cet expédient, envoya ſes Ambaſſadeurs à *Malines*; & *Ferdinand*, ſelon le plan qu'il avoit formé, eut la ſatisfaction de faire ſigner à quatre jours l'un de l'autre, deux Traités directement oppoſés, & qui tendoient pourtant également à le faire parvenir à ſon but. Le prémier, entre lui & *Louis XII*, fut ſigné à *Orthez* en Béarn, le 1 d'Avril: l'autre à *Malines*, le 5 du même mois, entre l'Empereur & *Henri*.

Traités entre Ferdinand & Louis XII & entre l'Empereur & Henri.

Le Traité d'*Orthez* portoit, qu'il y auroit Trève pour un an, entre *Louis XII*, le Roi d'*Ecoſſe*, & le Duc de *Gueldre*, d'une part; & l'Empereur, le Roi d'Angleterre, le Roi d'Arragon, & la Reine de Caſtille, de l'autre; mais ſeulement hors d'Italie. Il faut remarquer, qu'il n'y avoit à *Orthez* que les Commiſſaires de France & d'Arragon: que *Louis XII* s'engageoit pour le Roi d'*Ecoſſe* & pour le Duc de *Gueldre*: & que *Ferdinand* ſe faiſoit fort d'y faire conſentir l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Mais comme il ſavoit bien qu'il n'y avoit rien de plus éloigné de la penſée de *Henri*, il fit inſerer dans le Traité, que les deux Rois de France & d'Arragon ſeroient tenus de donner leur Ratification dans un mois, & les autres Princes dans deux mois; & que le Traité n'auroit lieu à l'égard de ceux-ci, que du jour de l'échange de leurs Ratifications.

L'autre Traité fut ſigné quatre jours après à Malines, par *Marguerite d'Autriche*, au nom de l'Empereur ſon Pere, & par les Ambaſſadeurs d'Angleterre. Il portoit, que dans trente jours après la ſignature du Traité, le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & le Roi d'Arragon, déclareroient la Guerre à la France, & la lui feroient enſuite effectivement; ſavoir, le Pape, en Provence, ou en Dauphiné; l'Empereur, en quelque autre endroit hors de l'Italie; le Roi d'Arragon, en Guyenne, en Béarn, ou en Languedoc; & le Roi d'Angleterre, en Normandie, ou en Picardie: Que pour aider à l'Empereur à lever & à entretenir ſon Armée, le Roi d'Angleterre lui feroit compter cent-mille écus d'or, en trois termes. On inſera dans ce Traité, comme dans celui d'*Orthez*, que l'Empereur & le Roi d'Angleterre ratifieroient le Traité dans un mois, & le Pape & le Roi d'Arragon dans deux mois; mais que quand même ces deux derniers ne voudroient pas le ratifier, il ne laiſſeroit pas de ſubſiſter entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre. Cela fait voir aſſez clairement, que l'Empereur connoiſſoit bien quelles étoient les intentions du Pape & du Roi d'Arragon; ſans cela, il ne ſe ſeroit jamais aviſé de faire inſerer cette clauſe dans le Traité. Il y a encore une autre remarque à faire ſur ce ſujet. C'eſt que les Ratifications du Pape & du Roi d'Arragon ne devant être échangées, pour le plutôt, que le 5 de Juin, *Henri* ſe trouvoit obligé de faire tous les préparatifs de la Campagne, avant que de ſavoir ſi ces deux prétendus Alliés ratifieroient le Traité; & de commencer la Guerre en Picardie, ſans être aſſuré des diverſions qu'on lui avoit promis de faire en d'autres endroits. Pour achever de le faire donner dans le piege, l'Ambaſſadeur que *Ferdinand* avoit à Londres, y ratifia le Traité de Malines, & en jura l'obſervation ſur les Ames du Roi d'Arragon & de la Reine de Caſtille, en vertu d'un Plein-pouvoir qu'il prétendoit en avoir reçu. Ainſi par ces deux Traités, directement contraires l'un à l'autre, *Henri*, *Maximilien*, & *Ferdinand* s'engageoient également à une Trève d'un an avec *Louis XII*, & à lui faire actuellement la Guerre dans le même tems. Mais *Henri* ne ſavoit rien du Traité d'*Orthez*, au-lieu que *Ferdinand* étoit également informé de tous les deux. Ce ne fut donc pas ſans raiſon, qu'il fit en ſorte qu'ils furent ſignés en un même tems, dans des lieux ſi éloignés l'un de l'autre, & entre leſquels il n'y avoit aucune communication.

Le Roi de France perd le Milanez.

Louis XII, trompé par le Traité d'*Orthez*, fit marcher preſque toutes ſes forces en Italie, ſous le commandement de *Louis de la Trimouille*, qui chaſſa d'abord *Maximilien Sforze* de Milan, & lui enleva tout ſon Duché, à l'exception de *Como* & de *Novarre*, qui étoient gardées par des Suiſſes. Enſuite ayant voulu attaquer *Novarre*, il fut repouſſé à un Aſſaut; & dès le lendemain, les Suiſſes étant ſortis de la Place, allerent l'attaquer dans ſon Camp, mirent ſon Armée en déroute, & l'obligerent à repaſſer les Monts pour ſe retirer en France. Ainſi, dans l'eſpace d'environ un mois, *Louis* gagna & perdit tout le Duché de Milan.

Au commencement du mois de Juin, *Henri* fit paſſer ſon Armée

ces pour faire périr l'Empereur, *Louis XII* Roi de France tint bon, & fit battre des Médailles dont quelques-unes avoient cette Inſcription: (*) *Perdam Babylonem*; *Je détruirai le nom de Babylone*: par lequel nom il déſigne *Rome*, comme cela eſt clair; & cela fait voir que cette idée, qu'elle eſt la *Babylone*, n'eſt ni nouvelle, ni inventée par les Proteſtans. Il ajoute, que le Pape en fut ſi offenſé, que par une Bulle il ôta le Titre de *Très-Chrétien* au Roi de France, & voulut le donner au Roi *Henri VIII*, comme nous l'avons remarqué dans notre Note.

(2) Mylord *Herbert* dit qu'il l'obtint au mois de Mars 1511.

(*) Il doit y avoir, *Perdam Babylonis nomen.*

Henri VIII.

Siege de Terouenne.

mée à *Calais*, pour porter la Guerre en France, ſuivant le Traité de Malines; & quelque tems après, il fit aſſieger *Terouenne*, à deſſein d'y aller lui-même. Avant que de partir d'Angleterre, il apprit que le Pape avoit refuſé de ratifier le Traité, & que *Ferdinand* avoit fait une Trève d'un an avec la France, ce qu'il avoit ignoré juſqu'alors. Il en fit faire des plaintes à ce Prince, & le fit ſommer de ſe mettre en Campagne, pour exécuter le Traité de *Malines*, ratifié par ſon Ambaſſadeur. *Ferdinand* répondit froidement, que l'Ambaſſadeur avoit outrepaſſé ſes ordres: que quant à la Trève, la néceſſité de ſes affaires l'avoit contraint de la conclure; mais qu'après qu'elle ſeroit expirée, il feroit des efforts extraordinaires contre l'Ennemi commun. Malgré cela, Henri ſe rendit au Siege de *Terouenne*. Peu de jours après, il y vit arriver l'Empereur, qui venoit s'excuſer de ce qu'il n'avoit pu exécuter ſon engagement, promettant néanmoins de faire des merveilles l'année ſuivante.

L'Empereur va ſervir ſous le Roi Henri & prend paye de lui. Bataille de Guinegaſte. Priſe de Terouenne & de Tournay.

Cependant, pour donner à *Henri* une marque particuliere de ſon eſtime, il lui dit qu'il venoit ſervir ſous lui, comme un ſimple Particulier, & qu'il vouloit être à ſa ſolde. Le Roi fut aſſez bon pour accepter ſon ſervice, & pour lui donner cent écus par jour, outre les cent-mille écus qu'il lui avoit déja donnés inutilement. Quelques jours après, *Henri* gagna la Bataille de *Guinegaſte* (1) contre le Duc de *Longueville*, qui y fut fait priſonnier. Enſuite, il ſe rendit maitre de *Terouenne*; & pour récompenſer les ſervices qu'il avoit reçus de l'Empereur, il lui livra cette Place, qui fut incontinent raſée. Après cela, il aſſiegea *Tournay*, qui ſe rendit en peu de jours.

Les ſuccès de cette Campagne, tant en Italie qu'en France, furent autant de victoires pour *Ferdinand*, quoique ſes Troupes n'y euſſent point contribué, parce qu'il avoit obtenu ce qu'il s'étoit propoſé, en mettant *Louis XII* hors d'état, du moins pour quelque tems, d'attaquer la Navarre, ou le Royaume de Naples. Il eſt vrai qu'il n'étoit parvenu à ce point, que par une double ſupercherie; mais ſa réputation n'étoit pas ce dont il ſe mettoit le plus en peine. D'un autre côté, *Maximilien* avoit gagné cent-mille écus, par la ſimple ſignature d'un Traité que, ſelon les apparences, il n'avoit jamais eu deſſein d'exécuter. Ce Prince n'étoit gueres plus ſcrupuleux que *Ferdinand*. Il faiſoit des Traités une eſpece de négoce, dans lequel il trouvoit toujours ſon compte, parce qu'il n'en faiſoit jamais aucun, qui ne lui procurât de l'argent. Les Italiens lui avoient donné, par raillerie, le ſurnom de *Pochi denari*.

Maximilien auſſi mercenaire que Ferdinand.

Henri fait un nouveau Traité avec lui à Lille.

Il n'étoit pas poſſible que *Henri* ne connût, qu'il avoit été abuſé par ſes prétendus Alliés. Malgré tout cela, dès que la Campagne fut finie, il alla conclure à Lille avec l'Empereur un nouveau Traité; par lequel il s'engageoit à faire compter à ce Prince deux-cens-mille écus, pour avoir la permiſſion de ramener ſon Armée en Angleterre, parce que par le Traité de Malines, il s'étoit engagé à la laiſſer en Picardie. L'Empereur s'engageoit de ſon côté, à entretenir pendant l'Hiver dix-mille hommes dans l'Artois & dans le Hainaut, pour la défenſe de *Tournay* & des Etats de l'Archiduc ſon Petit-fils. Ce Traité portoit encore, que l'année ſuivante, l'Empereur & *Henri* ſe mettroient chacun à la tête d'une puiſſante Armée, pour attaquer la France par deux différens endroits; & qu'avant le 15 de Mai, l'Archiduc ſe rendroit à Calais, pour y ſolemniſer ſon Mariage avec la Princeſſe *Marie*, Sœur de *Henri*, ſelon le Traité qui avoit été conclu avant la mort de *Henri VII*.

Il ſemble que juſqu'alors, *Henri* n'étoit pas encore bien convaincu qu'il eût été pris pour dupe dans le Traité de Malines; mais il ne tarda pas beaucoup plus longtems à ſe deſabuſer. Les affaires de *Louis XII* ſe trouvant en mauvais état, tant par les mauvais ſuccès que ſes armes avoient eus en France & en Italie, que par l'irruption que les Suiſſes firent cette même année en Bourgogne, & qui en faiſoit craindre une ſeconde, parce qu'on ne leur tenoit pas ce qui leur avoit été promis; il réſolut enfin de faire la Paix avac le Pape, & de renoncer à ſon Conciliabule. Cette Paix ne fut pas plutôt concluë, que *Leon X* adreſſa un Bref à *Henri*, pour l'exhorter à la Paix, en lui repréſentant, que puiſqu'il n'avoit pris les armes que pour la défenſe de l'Egliſe, il devoit les quitter, depuis que le Roi de France s'étoit rangé à ſon devoir. Ce Bref acheva de déſiller les yeux à *Henri*. Il comprit enfin, que le Pape, l'Empereur, le Roi d'Arragon & les Vénitiens, ne l'avoient engagé à faire la Guerre à la France, que pour leurs propres intérêts; & il réſolut dès-lors de ne penſer auſſi qu'aux ſiens, ſans avoir égard à ceux de ſes infideles Alliés. Il fut d'autant plus porté à prendre cette réſolution, qu'il apprit que *Ferdinand* avoit renouvellé ſa Trève avec *Louis XII*; & que le Pape faiſoit tous ſes efforts pour raccommoder les Suiſſes avec la France, & les Vénitiens avec l'Empereur. Il faut encore ajouter, que *Wolſey*, Prémier Miniſtre & Favori du Roi, qui avoit déja, ou qui devoit avoir l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournay & de l'Abbaye de S. Amand, craignit que la continuation de la Guerre ne fît perdre Tournay au Roi, & à lui-même ſon Adminiſtration.

Louis fait la Paix avec le Pape, qui exhorte auſſi Henri à la Paix.

Henri VIII.

Le Roi de France propoſe la Paix à Henri, & demande ſa Sœur en Mariage.

1514. Il y avoit déja quelque tems que le Duc de *Longueville*, priſonnier en Angleterre, travailloit par l'ordre du Roi de France, à porter *Henri* à la Paix, en lui faiſant toucher au doigt la mauvaiſe foi de ſes Alliés. Enfin, *Henri* lui fit entendre qu'il y conſentiroit, pourvu que ce fût à des conditions raiſonnables. Peu de tems après, le Duc reçut une commiſſion de *Louis XII* pour traiter avec *Henri*, & pour lui demander en Mariage la Princeſſe *Marie* ſa Sœur, qui étoit fiancée à l'Archiduc. *Henri* demanda d'abord la *Guyenne* & la *Normandie*; mais le Duc ayant rejetté cette demande, propoſa de lui donner pour toutes ſes prétentions, une ſomme d'argent, payable en pluſieurs termes; & de faire un Traité d'amitié, qui dureroit juſqu'à la fin du payement. *Henri* ne goûta point cet expédient; mais il ſe réduiſit enfin à demander, que la Couronne de France lui payât cent-mille écus tous les ans. Le Duc comprit aiſément, que le Roi vouloit par-là engager la France à lui payer une eſpece de Tribut, ou de Redevance, & à reconnoitre en quelque maniere la juſtice de ſes prétentions ſur la Guyenne & ſur la Normandie. Cependant pour ne pas l'effaroucher, il lui dit qu'il trouvoit ſa propoſition raiſonnable, & qu'il en informeroit le Roi ſon Maitre. Peu de tems après, *Louis XII* envoya des Ambaſſadeurs en Angleterre, qui y conclurent la Paix & le Mariage. Mais ayant pris ſoin de mettre *Wolſey* dans ſes intérêts, il fit en ſorte par ſon moyen, que ſans parler d'aucune Penſion, *Henri* ſe contenta d'un million d'écus d'or, tant pour les arrérages de ce qui lui étoit dû par le Traité d'Etaples, que pour le payement d'une certaine ſomme qu'on prétendit que le feu Duc d'*Orléans*, étant priſonnier en Angleterre, avoit empruntée de *Marguerite de Sommerſet*, Ayeule du Roi. Vraiſemblablement, cette dette étoit inventée afin qu'il n'y eût dans le Traité aucune trace de Tribut, de Redevance, ni de Penſion. Ainſi *Henri* ſe relâcha, au ſujet de la Penſion de cent-mille écus; quoiqu'il ſemblât avoir pris une réſolution fixe ſur ce ſujet, ainſi qu'il paroît par une Lettre qu'il avoit écrite à *Wolſey*, & qui ſe trouve dans ce Recueil.

Négociations du Duc de Longueville avec Henri.

Traités de Henri, &c.

La Princeſſe Marie renonce à ſon Mariage avec l'Archiduc.

Avant qu'on ſignât les Traités, la Princeſſe *Marie* renonça, par un Acte authentique fait devant Notaire, à ſon Mariage avec l'Archiduc, ſur ce qu'il n'avoit pas envoyé un Procureur pour l'épouſer, au tems qui avoit été marqué. Elle ajoutoit encore une raiſon bien frivole. C'eſt, qu'elle ſavoit de bonne part, que les Miniſtres, & les plus intimes Conſeillers de l'Archiduc, avoient conçu de la haine pour elle & pour le Roi ſon Frere. C'eſt ainſi qu'on traitoit ſans égards & ſans ménagemens, un Prince qui devoit être dans peu d'années le plus grand Monarque de l'Europe. Enſuite, le Mariage de *Louis XII* avec *Marie* fut ſolemniſé par Procureurs à Londres & à Paris, & enfin conſommé à Abbeville (2), au commencement du mois d'Octobre.

Elle épouſe Louis XII.

Wolſey ſuccede à Bambridge.

Le Cardinal *Bambridge* étant mort à Rome le 14 de Juillet; *Wolſey*, qui étoit Evêque de *Lincoln*, fut fait Archevêque d'*Yorck*.

Mort de Louis XII.

La Paix entre l'Angleterre & la France étant faite, *Louis XII* ſe préparoit à paſſer en Italie avec une nombreuſe Armée, pour recouvrer le Duché de Milan; mais la mort, qui le ſurprit le 1 de Janvier de l'année 1515, l'empêcha d'exécuter ſes projets.

François renouvelle les Traités avec l'Angleterre.

François I qui lui ſucceda, continua le même deſſein, & pour ſe mettre à couvert de toute diverſion de la part de l'Angleterre, il renouvella les Traités que *Louis XII* venoit de faire avec *Henri*. Les préparatifs qui ſe faiſoient en France, cauſoient de l'inquiétude au Pape, à l'Empereur, au Roi d'Arragon, au Duc de Milan, & aux Suiſſes. *Ferdinand* n'étoit pas ſans crainte que le nouveau Roi de France, ſous prétexte de vouloir recouvrer le Duché de *Milan*, ne tombât tout à coup ſur la Navarre. Dans cette penſée, il perſuada aux Suiſſes de faire une Ligue avec lui & avec l'Empereur, en leur repréſentant, que le meilleur moyen pour défendre le Duché de Milan, étoit d'attaquer la France elle-même. Pour cet effet, il ſe chargea de faire une irruption en *Béarn*, ou en *Guyenne*, pendant que les Suiſſes feroient la même choſe en *Bourgogne*, & que l'Empereur continueroit la Guerre dans l'Etat de Veniſe, pour empêcher les Vénitiens de ſecourir la France. Le but de *Ferdinand* étoit, d'avoir une Armée toute prête, en cas que *François I* attaquât la Navarre; & de lui faire une diverſion en *Bourgogne*, par le moyen des Suiſſes, auxquels on avoit promis une bonne ſomme d'argent de la part des Alliés. Mais dès qu'il eut appris que l'Armée de France prenoit la route d'Italie, il congédia ſes Troupes, & laiſſa aux Suiſſes le ſoin de défendre le Duché de Milan. Le Pape, à qui les Alliés avoient laiſſé une place dans la Ligue, avoit bien promis d'y entrer; mais il différoit ſous divers prétextes, & ne laiſſa pas d'envoyer une Armée dans la *Lombardie*, ce qui le rendit très ſuſpect à *François I.*

Ferdinand perſuade aux Suiſſes de ſe liguer avec lui & avec l'Empereur.

Il les abandonne enſuite.

(1) Ce fut cette Bataille, que les *François* nommerent *la Journée des Eperons*, à cauſe qu'ils s'en ſervirent plus que de toute autre choſe. Elle ſe donna le 16 d'Août 1513.

(2) *Milord Herbert* dit que ce fut le 6 d'Octobre 1514.

(3) L'Origine de la Reformation eſt une partie ſi conſiderable de l'Hiſtoire, que je crois qu'une explication de ce que c'etoit que les Indulgences, telle qu'elle eſt donnée par Mr. *de Rapin* au Tome V de ſon Hiſtoire, ne déplaira pas au Lecteur. C'étoit des rémiſſions plénieres des Péchés, qu'on vendoit par-tout à ſi juſte prix, qu'aucun Chrétien ſoigneux du Salut de ſon Ame, ne devoit s'en paſſer. Le Pape ne fit pas difficulté de lever de grandes ſommes, & envoya ſes Collecteurs dans les différens Païs de la Chrétienté, pour cet effet, avec ordre aux Prédicateurs d'en vanter l'efficace. On nomma pour cet emploi les Religieux *Jacobins* en Saxe, au-lieu des *Au-*

HENRI VIII.

L'Armée Françoiſe entre en Italie.

Le Roi de France bat les Suiſſes à Marignan.

I. Cependant, ce Prince trouva le moyen de faire paſſer ſon Armée dans le Duché de *Milan*, malgré les Suiſſes, qui gardoient les paſſages des Montagnes. Peu de tems après, il entra en négociation avec eux, pour les faire retourner dans leur Païs, moyennant une ſomme d'argent comptant. Pendant que le Traité s'avançoit, les Suiſſes, à la ſollicitation du Cardinal de *Sion*, allerent l'attaquer à *Marignan*, où ils furent entierement défaits. Après cette victoire, *François* ſe rendit maitre du Duché, & envoya en France *Maximilien Sforze*, qui s'étoit livré entre ſes mains, & lui avoit cedé ſes droits. Il ôta au Pape *Parme* & *Plaiſance*; après quoi, il voulut bien s'accommoder avec lui. Ce détail, quoiqu'étranger à l'Hiſtoire d'Angleterre, eſt pourtant néceſſaire pour éclaircir l'affaire dont je vais parler.

Fait la Paix avec le Pape.

Il tâche d'ôter l'Evêché de Tournay à Wolſey, & ſollicite un Chapeau de Cardinal pour ce Prelat, dans la vue de le gagner.

Depuis que *François I* étoit parvenu à la Couronne, il avoit témoigné beaucoup d'envie de retirer *Tournay* d'entre les mains du Roi d'Angleterre; mais *Wolſey* s'y oppoſoit ſous-main, comprenant bien, que la reſtitution de cette Place lui feroit perdre l'Adminiſtration de l'Evêché. Il avoit même prié le Roi de France de donner quelque bon Bénéfice à *Louis Guillard*, qui en étoit le véritable Evêque, afin qu'il ne lui prît pas envie de le troubler dans ſon Adminiſtration. *François* le lui avoit promis, ſans intention de lui tenir parole. Au contraire, il étoit perſuadé que c'étoit-là la pierre d'achopement, & que tandis que *Wolſey* joüiroit de cette Adminiſtration, la reſtitution de Tournay ſeroit comme impoſſible. Cependant, *Wolſey* n'étant Adminiſtrateur de l'Evêché que parce que *Guillard* avoit refuſé de prêter ſerment au Roi d'Angleterre, *François* fit en ſorte que ce Prélat offrit de prêter ce ſerment; après quoi, il ſollicita ſecretement à la Cour de Rome, pour le faire rétablir dans ſon Evêché. Mais d'un autre côté, pendant qu'il tâchoit en ſecret de faire dépouiller *Wolſey* de ſon Adminiſtration, il ſollicitoit ouvertement pour lui la Dignité de Cardinal, afin de gagner ſa bienveillance, & par ſon moyen, celle de *Henri*. Tout ceci ſe paſſoit, pendant que *François I* étoit encore en France. Comme le Pape avoit promis d'entrer dans la Ligue qui s'étoit formée contre lui, il ne ſe hâtoit pas de le ſatisfaire par rapport à *Guillard*. Mais quand il ſut qu'il avoit heureuſement paſſé les Alpes, qu'il étoit aux portes de *Milan*, & qu'il négocioit avec les Suiſſes, avec beaucoup d'apparence de réuſſir, il ſe crut en grand danger, parce qu'il lui avoit donné beaucoup de ſujet de ſe plaindre de ſa conduite. Cela fut cauſe que dans ce même tems, il fit expédier une Bulle, qui rétabliſſoit *Guillard* dans ſon Evêché, & lui permettoit même d'employer le bras ſéculier, s'il trouvoit de l'oppoſition. *Henri* ſe plaignit fortement au Pape de cette Bulle; mais dans ces entrefaites, *François I* ayant gagné la Bataille de *Marignan*, le Pape n'oſa revoquer la Bulle, de peur de le mécontenter. Mais d'un autre côté, comme il ne ſavoit pas encore de quelle maniere *François* en uſeroit à ſon égard, il voyoit bien qu'il pourroit avoir beſoin de l'Angleterre, en cas que *François* voulût ſe venger de lui, comme il y avoit apparence. Dans cet embaras, il prit le parti de gagner du tems; & ſous prétexte que *Henri* s'oppoſoit à l'exécution de la Bulle, il commit l'examen de cette affaire à deux Cardinaux, qui ne ſe hâterent pas d'y travailler.

Bulle du Pape, &c.

Wolſey cherche à ſe venger du Roi de France.

Wolſey s'apperçut aiſément, que cette Bulle étoit un effet des ſollicitations du Roi de France; & tant pour ſe venger de lui, que pour ſe conſerver ſon Adminiſtration, il réſolut de le brouiller avec *Henri*. Le Chapeau de Cardinal, que *François* lui procura peu de tems après, ne fut pas capable de lui faire changer de réſolution. Dans cette vue, il fit ſavoir ſecretement à l'Empereur, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de détacher *Henri* des intérêts de la France; & en effet, il y travailloit de tout ſon pouvoir, en lui inſpirant de la jalouſie contre *François I*, & en lui faiſant craindre que ſa puiſſance ne devînt un jour funeſte à l'Angleterre.

Traite ſecretement avec l'Empereur.

Ambaſſade de l'Empereur à Henri, &c.

Peu de tems après, l'Empereur envoya en Angleterre un Italien, Secrétaire de *François Sforze*, qui prenoit le Titre de Duc de Milan depuis que *Maximilien* ſon Frere avoit cedé ſes droits à *François I*. Cet Envoyé avoit ordre de demander du ſecours au Roi, pour rétablir *Sforze* à Milan. *Henri* ne jugea pas à propos de ſe déclarer ouvertement; mais il promit de faire toucher à l'Empereur une bonne ſomme d'argent, qui ſeroit employée à exécuter ce deſſein. C'eſt ainſi que *Wolſey* l'engageoit peu à peu, ne doutant point que l'entrepriſe que l'Empereur feroit contre *Milan*, ne fît naitre une Guerre qui donneroit lieu à ſon Maitre de ſe déclarer contre la France. Depuis que *Wolſey* eut formé ce nouveau projet, un Ambaſſadeur du Roi d'Arragon, qui étoit venu demander un renouvellement d'Alliance, & qui ſe morfondoit à la Cour depuis pluſieurs mois, y fut vu de bon œil, honoré, & careſſé, & l'Alliance entre les deux Rois fut renouvellée. C'étoit auſſi dans les mêmes vues, que *Henri* avoit envoyé un Ambaſſadeur à Bruxelles, pour ſe raccommoder avec *Charles*, & pour renouveller les anciens Traités. Mais cet Ambaſſadeur y avoit été reçu fort froidement.

Alliance de Henri avec le Roi d'Arragon renouvelée.

HENRI VIII.

Mort du Roi d'Arragon.

Charles V lui ſuccede.

1516. La mort du Roi d'Arragon, qui arriva au mois de Fevrier de l'année 1516, rompit toutes les meſures du Cardinal *Wolſey*. *Charles d'Autriche*, ſon Petit-fils, qui lui ſucceda dans les Royaumes d'Eſpagne, ne ſe trouva ni en état, ni en volonté, de commencer une nouvelle Guerre contre la France. Au contraire, ſon intérêt demandoit qu'il ſe mît en ſûreté de ce côté-là, afin de pouvoir aller tranquillement prendre poſſeſſion de l'Eſpagne. Il n'étoit pourtant pas poſſible d'entreprendre ſans lui, de chaſſer les François d'Italie. Le caractere du Pape *Leon* étoit ſi connu, que la prudence ne permettoit pas de compter beaucoup ſur ſes engagemens. Quant à l'Empereur, il ne pouvoit faire la Guerre, qu'aux dépens d'autrui. Il faloit toujours lui fournir de l'argent, & la plupart du tems, ſans en tirer aucune utilité. Celui que *Henri* lui avoit fait compter, le mit en état au mois de Mai 1516, de faire une irruption dans le Duché de Milan, mais qui n'eut pas le ſuccès que la Cour d'Angleterre en avoit attendu.

Expédition de l'Empereur en Italie.

Traité de Noyon entre la France & l'Eſpagne.

Quelque tems après, *François*, & le nouveau Roi d'Eſpagne, conclurent à *Noyon* un Traité, qui rétablit la Paix dans l'Europe, & particulierement en Italie, malgré les efforts de *Henri* & de ſon Miniſtre. Ils convinrent dans ce Traité, que l'Empereur rendroit Verone aux Venitiens, moyennant une ſomme qu'ils devoient lui payer: (c'étoit la ſeule Place qui lui étoit reſtée entre les mains:) Que *Charles* rendroit la Navarre dans quatre mois; & que s'il le refuſoit, il ſeroit permis à *François* de donner du ſecours à *Henri d'Albret*, pour la recouvrer: Que *Charles* épouſeroit *Louiſe de France*, Fille de *François*, âgée d'un an, à laquelle le Roi ſon Pere donneroit pour Dot, ſes prétentions ſur le Royaume de Naples; & que juſqu'à la conſommation du Mariage, *Charles* donneroit cent-mille écus tous les ans, pour l'entretien de la Princeſſe. *Charles* voulant aller prendre poſſeſſion de l'Eſpagne, ne croyoit pas pouvoir acheter trop cher une Paix qui lui étoit néceſſaire. L'Empereur ſe tourna de tous les côtés, pour s'empêcher de ratifier ce Traité, qui lui faiſoit perdre l'eſperance de remettre jamais le pied en Italie. *Henri* fit auſſi tous les efforts poſſibles, pour engager *Charles* à faire une Ligue offenſive contre la France; mais tout cela fut inutile, & l'Empereur ſe vit enfin contraint de ratifier le Traité de *Noyon*.

Différentes vues de ces Princes.

Ligue défenſive contre la France.

Henri & ſon Miniſtre n'ayant pu réuſſir à former une Ligue offenſive contre la France, ſe réduiſirent enfin à une défenſive, à laquelle *Charles* voulut bien conſentir, à condition qu'elle ſeroit conçue en termes généraux, ſans y nommer le Roi de France. Cette Ligue fut ſignée à Londres, le 29 d'Octobre 1516, entre l'Empereur & les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne. Ils s'engageoient, en cas que quelqu'un d'entre eux fût attaqué, à mettre chacun ſur pied 20000 Fantaſſins & 5000 Chevaux. Le Pape étoit déclaré Chef de la Ligue, dans l'eſperance qu'il voudroit bien y entrer. On y comprit auſſi les Suiſſes, & on convint de leur donner des Penſions, qui ſeroient reglées dans la ſuite, & payées par chacun des Confédérés. Mais comme il étoit fort incertain s'ils voudroient y être compris, il fut convenu, que chacun des Princes Alliés leur envoyeroit des Ambaſſadeurs, pour les y engager, & pour traiter avec eux. Vraiſemblablement, le but & l'intention de *Henri* & de ſon Miniſtre, en procurant cette Ligue, étoient d'en tirer un jour quelque ſujet d'armer les Alliés contre la France. Tout cela ne ſe faiſoit que pour les intérêts du Cardinal *Wolſey*, qui vouloit ſe venger de *François I*, & qui croyoit la Guerre néceſſaire pour ſe conſerver l'Adminiſtration de l'Evêché de Tournay. Du moins, on ne peut voir aucune autre cauſe de l'animoſité que *Henri* faiſoit alors paroître contre la France. Ainſi ce Prince, après avoir été balloté par les Papes, l'Empereur, & le Roi d'Arragon, & s'être aſſez heureuſement tiré de la Guerre où ils l'avoient engagé, eut encore la foibleſſe de ſe livrer à ſon Prémier Miniſtre, qui n'eut pas plus d'égards pour lui, comme il paroîtra encore mieux dans la ſuite.

Cauſée par les intérêts de Wolſey.

Charles part pour l'Eſpagne & donne une Penſion à Wolſey.

1517. La Paix étant rétablie en Europe, *Charles* partit pour l'Eſpagne, après avoir ratifié la Ligue de Londres, & accordé au Cardinal *Wolſey* une Penſion de 3000 livres, pour les ſervices qu'il attendoit de lui.

Le Pape ſollicite les Princes Chrétiens à ſe liguer contre le Turc, & dans ce deſſein envoye des Indulgences.

Trois affaires importantes occuperent le Pape *Leon*, pendant l'année 1517. La prémiere étoit, le projet qu'il avoit formé, d'engager tous les Princes Chrétiens à faire une Ligue contre les Turcs, ſous prétexte des grands progrès que ces Infideles faiſoient en Egypte contre les *Mammelus*; le Pape ſuppoſant, qu'après avoir ſubjugué l'Egypte, ils ne manqueroient pas de venir fondre ſur la Chrétienté. Ce fut à cette occaſion, qu'il fit vendre publiquement ſes Indulgences, dont le honteux trafic émut la bile de *Luther*, & donna occaſion à la Reformation, qui s'établit enſuite en divers endroits de l'Europe (3). La ſeconde cho-

guſtins, qui étant en poſſeſſion d'y prêcher les Croiſades, en conçurent un grand dépit, & ſe déchainerent contre les Prédicateurs, & les Collecteurs des Indulgences. Entre autres, *Martin Luther*, Moine *Auguſtin*, publia des Ecrits contre les Indulgences, dans leſquels il en découvroit la fraude pieuſe; & il s'attira par-là un eſſain nombreux d'Ennemis. Cela le pouſſa juſqu'à prouver que ni les Indulgences, ni l'Autorité du Pape que le Peuple embraſſoit avec tant de crédulité & d'entêtement, n'avoient aucun fondement dans l'Ecriture. Les Agens du Pape même jouoient aux Dés dans les Cabarets, la faculté de tirer les Ames du Purgatoire. Ils n'avoient point de honte de publier ſur leurs Chaires, qu'il n'y avoit aucune méchanceté, quelque grande qu'elle fût, quand même on auroit violé la Ste Vierge elle-même, qui ne fût pardonnée au moyen de ces Bulles d'indulgence, ou Pardons; & que les Ames qui ſouffroient en Pur-

Sa Guerre contre le Duc d'Urbin. Conſpiration contre lui.

choſe à laquelle le Pape s'occupa pendant cette année, ce fut à faire la Guerre à *François-Marie de la Rovere*, qui s'étoit remis en poſſeſſion du Duché d'*Urbin*, que le Pape lui avoit ôté pour le donner à *Laurent de Medicis* ſon Neveu. Enfin, il découvrit dans cette même année une Conſpiration, tramée contre lui par certains Cardinaux, qui avoient entrepris de le faire empoiſonner. Je fais mention de ces trois affaires, à cauſe de quelques Pieces du Recueil qui y ont du rapport.

Il continue ſes inſtances pour la Croiſade.

Leon X continua toujours ſes inſtances, pendant l'année 1518, au ſujet de la Ligue contre les Turcs. Il envoya des Légats dans toutes les principales Cours de l'Europe, pour travailler à cette affaire, qui, ſelon le plan qu'il avoit formé, devoit lui procurer des ſommes immenſes; & deſtina le Cardinal *Laurent Campeggio* pour aller en Angleterre. Mais *Wolſey* étant offenſé de ce que le Pape n'avoit pas penſé à lui pour le charger de cette Commiſſion, il falut le ſatisfaire, en l'ajoignant à la Légation. Dans la ſuite, *Wolſey* trouva le moyen de faire rappeller ſon Collegue, de demeurer ſeul Légat *à Latere* en Angleterre, & de ſe faire prolonger de tems en tems ſa Commiſſion, quoiqu'il n'y eût aucune néceſſité. Tous les efforts du Pape n'aboutirent enfin qu'à une Ligue défenſive entre les principaux Souverains, dans laquelle les Turcs ne furent pas même nommés. Ce n'étoit pas-là ce que le Pape demandoit. Il auroit ſouhaité que tous les Princes Chrétiens ſe fuſſent engagés dans une Croiſade, dont on lui eût laiſſé la direction, & qui lui auroit procuré les moyens de remplir ſes coffres.

Wolſey joint à la Légation, & puis ſeul Légat.

Ligue défenſive des Princes Chrétiens.

Traités pour la reſtitution de Tournay, & pour le Mariage du Dauphin avec la Princeſſe Marie.

Ce qui ſe paſſa de plus conſiderable dans l'année 1518, par rapport à l'Angleterre, ce fut la Négociation & le Traité qui ſe conclut pour la reſtitution de *Tournay*; & un autre Traité qui ſe fit à cette occaſion, pour le Mariage du Dauphin *François*, avec *Marie* Fille de *Henri*. Le Cardinal *Wolſey* voyant que la Paix dont l'Europe jouïſſoit, le rendoit moins néceſſaire & moins redoutable au Roi de France, & que vraiſemblablement, l'offre que *Guillard* faiſoit de prêter ſerment au Roi d'Angleterre, le feroit rétablir dans ſon Evêché, crut qu'il étoit tems de ſe rendre aux ſollicitations de *François*, qui n'épargnoit rien pour le gagner. Par un accommodement, il pouvoit eſperer que ce Prince le dédommageroit de la perte de ſon Adminiſtration; au-lieu qu'il couroit riſque de tout perdre, en voulant tout conſerver. Il fit donc en ſorte, que *Henri* ſe réſolut à rendre Tournay à la France, moyennant une ſomme de ſix-censmille écus. Mais avant que d'entrer en Négociation ſur ce ſujet, il prit ſoin de s'aſſurer une Penſion de 12000 livres, pour ſon dédommagement. En négociant l'affaire de *Tournay*, on traita auſſi du Mariage du Dauphin avec la Princeſſe *Marie*, à laquelle le Roi ſon Pere donnoit une Dot de 333000 écus, qui devoit être rabattue ſur celle qu'il devoit recevoir pour Tournay. Il ſe fit auſſi dans le même tems un autre Traité, pour une Entrevue des deux Rois, en quelque endroit de Picardie.

Dot de cette Princeſſe.

Traité pour une Entrevue des deux Rois.

Mort de Maximilien Empereur.

Election de Charles V, &c.

La mort de l'Empereur *Maximilien*, qui arriva au mois de Janvier 1519, cauſa de grands changemens dans les Affaires de l'Europe. Tout le monde ſait, que *Charles* Roi d'Eſpagne, & *François*, aſpirerent à l'Empire; & que l'élection de *Charles* cauſa au Roi de France une jalouſie, qui fut une des principales cauſes du renouvellement de la Guerre. Elle ne s'alluma pourtant pas incontinent. Les deux Monarques vouloient auparavant, chacun de ſon côté, prendre de juſtes meſures, afin de ſe trouver bien appuyés dans une Guerre, qui, ſelon les apparences, devoit avoir de grandes ſuites. De toutes les Puiſſances de l'Europe, il n'y en avoit point qui fût plus capable que l'Angleterre, de faire pancher la balance du côté où elle ſe rangeroit. Cela fut cauſe que les deux Princes Rivaux employerent, pendant quelque tems, toute leur induſtrie à s'aſſurer de l'amitié de *Henri VIII*. Pour y parvenir, il faloit néceſſairement ſe procurer celle du Cardinal *Wolſey*. Ce fut auſſi à cela qu'ils travaillerent tous deux, avec un ſoin extrème, par des careſſes, par des préſens, & en faiſant à ce Favori des honneurs extraordinaires. *François* lui donna une marque bien ſenſible de ſa confiance, dans une choſe dont les Souverains ſont ordinairement très jaloux; en le laiſſant maitre de régler tout ce qui regardoit l'Entrevue qu'il devoit avoir avec *Henri*. De plus, il lui promit les ſuffrages de quatorze Cardinaux, pour le faire Pape, s'il ſurvivoit *Leon X*. Mais *Wolſey* crut l'Empereur plus en état de lui procurer cette ſuprème Dignité. Ce fut principalement par cette raiſon, qu'il ſe tourna entierement de ſon côté, & qu'il commença peu à peu à former entre lui & le Roi ſon Maitre, une union, qui devoit lui être ſi avantageuſe.

Charles & François recherchent l'amitié de Henri par le moyen de Wolſey.

Il règle l'Entrevue des deux Rois.

L'Entrevue des deux Rois ayant été remiſe au mois de Juin de l'année 1520, le Cardinal *Wolſey*, ſelon le pouvoir qu'il avoit reçu de l'un & de l'autre, en régla le tems, le lieu & la forme. Il donna quelque avantage au Roi d'Angleterre, en faiſant en ſorte que la prémiere Entrevue ſe fît ſur ſes Terres; mais *François* feignit de n'y prendre pas garde, s'étant contenté de la raiſon que *Wolſey* alléguoit, que *Henri* avoit paſſé la Mer pour le venir voir. Dans le tems que *Henri* ſe préparoit à partir pour cette Entrevue, & qu'il s'étoit déja rendu à Cantorbery, il apprit que l'Empereur étoit arrivé à Douvres. Tous les Hiſtoriens prétendent, que *Henri* fut ſurpris de cette viſite imprévue, à quoi pourtant il n'y a pas beaucoup d'apparence. Du moins *Wolſey* ne pouvoit pas l'ignorer, puiſque dès le mois de Mars précédent, *Charles* s'étoit engagé à lui faire donner un Evêché en Eſpagne, & une Penſion ſur un autre Evêché, incontinent après la Conference qu'il devoit avoir avec le Roi d'Angleterre. Quoi qu'il en ſoit, *Wolſey* ſe fit donner la commiſſion d'aller complimenter l'Empereur, & de le mener à Cantorbery. Il y a beaucoup d'apparence, que ce fut alors que l'Empereur acheva de le gagner, en lui promettant de le faire Pape. C'étoit-là proprement le but de la viſite de ce Prince, à qui l'Entrevue de *François* & de *Henri* cauſoit beaucoup d'inquiétude. Il fit quelques efforts pour en détourner *Henri*; mais comme il étoit trop engagé pour pouvoir reculer, il ſe contenta de lui promettre qu'il ne s'y paſſeroit rien à ſon préjudice.

L'Empereur arrive à Douvres dans le tems que Henri eſt ſur ſon départ.

Wolſey va au devant de lui.

L'Empereur étant ſatisfait, ſe rembarqua pour les Païs-Bas, & *Henri* pour Calais, d'où il ſe rendit au lieu de l'Entrevue, qui fut nommé *le Camp du drap d'or*, à cauſe de la magnificence des deux Cours.

L'Empereur s'embarque pour les Païs-Bas, Henri pour Calais.

Entrevue & Traité des deux Rois.

Parmi les divertiſſemens que les deux Rois prirent enſemble, leurs Miniſtres convinrent d'un Traité, par lequel *François I* s'engageoit, après le payement entier du million d'écus dont j'ai parlé ci-deſſus, de donner à *Henri* cent-mille livres Tournois, tous les ans, juſqu'à ce que le Mariage du Dauphin avec *Marie* fût conſommé. Cela fait voir combien *François* étoit convaincu de la néceſſité qu'il y avoit, de mettre le Roi d'Angleterre dans ſon Parti. L'Empereur n'en étoit pas moins perſuadé; mais il s'y prenoit d'une maniere plus ſûre, en mettant le Favori dans ſes intérêts. Après l'Entrevue, *Henri* alla voir l'Empereur à Graveline, & l'Empereur lui rendit la viſite à Calais. *François* en conçut de la jalouſie, & ce n'étoit pas ſans raiſon, puiſque ce fut dans ces viſites réciproques, que ſe jetterent les fondemens de l'Alliance, que l'Empereur & *Henri* firent enſemble dans la ſuite. *Charles-Quint* tint parole à *Wolſey*, en lui faiſant donner par le Pape deux-mille ducats de Penſion ſur l'Evêché de Palencia, & l'Adminiſtration de celui de Badajox, qui rapportoit cinq-mille ducats.

Traité entre Henri & l'Empereur.

Dons du Pape à Wolſey.

La Guerre, entre l'Empereur & le Roi de France, commença enfin en 1521, après que chacun d'eux eut fait ſes efforts pour engager l'autre à ſe rendre agreſſeur, afin d'avoir occaſion d'attirer à ſoi le Roi d'Angleterre. Mais *François* avoit beau faire, *Henri* avoit déja pris la réſolution de ſe ranger du côté de l'Empereur; il ne s'agiſſoit plus que d'en trouver un prétexte plauſible, qui ne ſe fit pas longtems attendre. *François I* ayant fait attaquer la Navarre, & incité (1) *Robert de la Marck* à prendre les armes contre l'Empereur, & à lui envoyer même un Cartel de défi, l'Empereur demanda du ſecours à *Henri*, en vertu de la Ligue de Londres. *Henri* voulant garder les apparences, envoya ſur ce ſujet une Ambaſſade à *François*, qui, pour lui ôter tout prétexte de ſe déclarer contre lui, obligea *Robert de la Marck* à quitter les armes. Quant à la Guerre qui ſe faiſoit en Navarre, elle ne pouvoit pas fournir un prétexte à *Henri*, puiſque *François* étoit autoriſé à ſecourir *Henri d'Albret*, par le Traité de Noyon.

François attaque la Navarre, & incite Robert de la Mark contre Charles.

Pendant que l'Empereur ſe plaignoit de ce que le Roi de France avoit commencé la Guerre par le moyen de *Robert de la Marck*, il formoit une Ligue avec le Pape, pour chaſſer les *François* de *Milan*; & en attendant que cette Ligue éclatat, il ſe vengeoit ſéverement de *Robert de la Mark*, en mettant ſon Païs à feu & à ſang, & en lui enlevant ſes Places. Son but étoit d'obliger *François I* à faire quelque démarche, qui pût le faire regarder comme agreſſeur. D'un autre côté, *François* étoit ſur ſes gardes, pour ne pas donner dans ce piege. Mais comme il craignoit pour la Champagne, parce que l'Empereur étoit proche, avec une Armée beaucoup plus nombreuſe qu'il n'étoit néceſſaire pour châtier *Robert de la Marck*; il fit repréſenter à *Henri*, qu'il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de prendre les armes, pour mettre à couvert ſes Etats. Sur cela, *Henri* s'offrit pour Médiateur, & ayant été accepté par les deux Partis, il fut convenu qu'il ſe tiendroit un Congrès à Calais, pour y traiter de la Paix par la Médiation du Roi d'Angleterre, qui y envoya le Cardinal *Wolſey* pour le repréſenter, avec le Titre de ſon Lieutenant. Les Conferences de Calais durerent deux mois & demi, & pendant ce tems-là, la Guerre ſe fit ouvertement en Italie, en Champagne, dans les Païs-Bas, & dans la Navarre. La Ligue du Pape & de l'Empereur réuſſit, ſelon leurs ſouhaits. *Lautrec*, qui commandoit à Milan, ſe vit contraint d'abandonner cette Ville, dont les Alliés ſe ſaiſirent, auſſi-bien que de quelques autres Places. D'un autre côte, l'Armée de l'Empereur fit de grands ravages dans la Champagne, pendant que les François aſſiegeoient Fontarabie, ſur les frontieres d'Eſpagne.

L'Empereur ſe ligue avec le Pape & ſe venge de Robert.

François menace de prendre les armes.

Henri accepté pour Médiateur.

Congrès.

Milan, &c. abandonné par les François.

Ils aſſiegent Fontarabie.

Chacun des deux Princes Ennemis avoit pris tant de précautions

Purgatoire, ſautoient de joye au-milieu des flâmes, dès que l'argent tomboit dans le baſſin, & voloient droit au Ciel : mais que ſi la ſomme donnée étoit moindre d'un liard que dix Chelins, valeur d'Angleterre, cela ne ſervoit de rien. Voyez *Lonicerus*, dans ſon *Theatrum Hiſtoricum*, fol. 241; *Chriſtianus Maſſæus*, l. 20. *Chron.* *Guiccardini*; & ſur-tout l'*Hiſtoire du Concile de Trente*, par *Fra-Paolo*; celle de la *Reformation*, par le Docteur *Burnet*; & les *Annales de Goodwin* Evêque de *Hereford*, traduites par ſon Fils *Morgan Goodwin*, L L. D.

(1) Ce *Robert de la Marck* étoit Prince de *Sedan*, & Souverain de *Bouil-*

HENRI VIII.

Mauvaiſe ... de Henri & du Cardinal.

Traité inutile.

Wolſey conclud une Ligue avec l'Empereur & le Mariage de ce Prince avec Marie.

tions pour ne pas paroître l'agreſſeur, qu'il n'étoit pas facile de juger lequel des deux avoit commencé la Guerre. Ce fut-là proprement l'unique ſujet des Conferences de Calais, dans leſquelles *Henri* & le Cardinal agirent avec fort peu de droiture. Au-lieu de tâcher de procurer la Paix, *Wolſey* l'éloigna autant qu'il lui fut poſſible; ſon unique but étant, de faire tomber le blâme de la rupture ſur le Roi de France. Cette Négociation n'aboutit enfin qu'à un Traité ſur des bagatellès, & dont on auroit bien pu ſe paſſer. Cependant *Wolſey*, ſous prétexte de vouloir porter l'Empereur à la Paix, alla le trouver à *Bruges*, & convint avec lui d'une Ligue contre la France, & de ſon Mariage avec la Princeſſe *Marie*, qui avoit été fiancée au Dauphin. Avant que d'aller à Calais, il s'étoit muni de Pouvoirs ſuffiſans, pour traiter avec ceux qu'il jugeroit à propos.

Mort de Leon X.

Dans ces entrefaites, le Pape *Léon X* mourut, le prémier jour de Décembre. Sa mort cauſa la diſſipation de l'Armée Confédérée, qui étoit dans le Duché de Milan. Mais *Lautrec*, faute de Troupes & d'argent, ne fut pas en état de profiter de cette révolution.

François demande du ſecours à Henri, qui lui declare la Guerre.

Au commencement de l'année 1522, *François I* envoya à *Henri* des Lettres-Patentes, pour le requérir de lui donner du ſecours contre l'Empereur, en conſéquence de la Ligue de *Londres*, du 2 d'Octobre 1518. *Henri* ne lui répondit que par un Héraut, qui lui déclara la Guerre, comme au prémier agreſſeur, en vertu de cette même Ligue.

Election d'Adrien VI.

Le Conclave pour l'élection du Pape avoit fini au mois de Janvier 1522, par l'élection d'*Adrien VI*, qui avoit été Précepteur de *Charles-Quint*, & qui étoit actuellement Régent en Eſpagne. *Wolſey* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre, que cette élection s'étoit faite par les intrigues de l'Empereur, quoiqu'il lui eût promis de lui procurer le Pontificat. Il diſſimula pourtant ſon chagrin, & l'Empereur paſſant par l'Angleterre pour s'en retourner en Eſpagne, prit ſoin de le conſoler par des Préſens & par des Penſions. Pendant le ſéjour que *Charles* fit en Angleterre, il ratifia la Ligue qu'il avoit conclue à Bruges avec le Cardinal *Wolſey*, & *Henri* la ratifia auſſi de ſon côté.

L'Empereur appaiſe Wolſey & ratifie le Traité de Bruges.

Mauvais ſuccès des François en Italie.

La Guerre, qui ſe continua en Italie pendant l'année 1522, fut très deſavantageuſe à *François I*, dont l'Armée ſe vit contrainte de repaſſer les Monts, après avoir perdu la Bataille de la *Bicoque*. Peu de tems après, les François furent auſſi chaſſés de Genes.

Bulle du Pape pour une Trève.

1523. Le Pape *Adrien VI*, ſachant que *François I* ſe préparoit à repaſſer en Italie avec une nombreuſe Armée, ſe laiſſa porter par les Ennemis de la France, à publier une Bulle, par laquelle il ordonnoit une Trève de trois ans entre tous les Princes Chrétiens. *François* ſe moqua de cette Bulle, & le Pape ſe vengea de ce mépris, en entrant dans la Ligue formée contre la France; dans laquelle s'engagerent auſſi *Ferdinand* Archiduc d'Autriche, *François Sforze* Duc de Milan, les Genois, & les Florentins.

François en moque.

Le Pape entre dans la Ligue contre lui.

Outre les avantages que *Charles-Quint* attendoit de cette Ligue, il s'en promettoit auſſi beaucoup de la Revolte du Connétable *de Bourbon*, qu'il avoit débauché, & qui devoit faire une puiſſante diverſion en France. C'eſt par-là que finiſſent les Actes de ce Tome qui regardent les Affaires étrangeres, dont voici les principaux.

Année 1509.

Alliance de Henri avec Maximilien.

Renouvellement de l'Alliance du 20 Juin 1502, entre l'Empereur *Maximilien* & *Henri VIII*. Du 20 Août. Page 259. A Weſtminſter.

Année 1510.

Avec Louis XII.

Traité de Paix & d'Amitié, renouvellé entre *Henri VIII* & *Louis XII*. Du 23 Mars. Page 270. A Londres.

On trouve à la ſuite de ce Traité un grand nombre d'Actes, qui en ſont des dépendances, comme des Ratifications, des Sermens, &c.

Avec le Roi d'Arragon.

Traité de Ligue défenſive, entre *Henri VIII* & *Ferdinand* Roi d'Arragon, conclu à Londres le 24 de Mai 1510; & Ratification de *Ferdinand*, du 21 Juin. Page 281. A Montiel.

Item, Rex ſic requiſitus, ſtatim poſt ipſam requiſitionem, ſe Regis ſic invadentis hoſtem publicè declarabit, &c., & guerram actualiter aget in propriâ perſonâ, ſi Rex Gallorum fuerit. Quod ſi Rex Gallorum non fuerit, tunc per Locum-tenentem & Capitaneum, &c.

Année 1511.

Archers envoyes à Ferdinand, &c.

Commiſſion au Lord *Darcy*, pour commander (2) 1000 Archers, deſtinés au ſecours du Roi Catholique, contre les Maures. D. 8 Mars. Page 294. A Cantorbery.

Lettre de remerciement de Ferdinand.

Lettre de *Ferdinand*, pour remercier *Henri* de ce ſecours. Du 20 Avril. A Seville.

J'ai dit, dans l'Abregé de l'Hiſtoire, que Ferdinand avoit deſtiné ſa Flotte & ſon Armée contre la France, & non pas contre les Maures. Voici pourtant comment il parle dans cette Lettre.

Nos tamen confitemur Nobis plurimum debere, cum ad hanc ſacro-ſanctam Expeditionem, non ſolum cum ex reitu tam liberaliter adjuvare nos voluiſtis; ſed etiam prudentiſſimo amantiſſimoque conſilio quod, nimirum, lubentiſſimè ſequemur, ſi hujuſmodi noſtra eſſet Expeditio, quæ Ducem aliquem Generalem ex noſtris pateretur, & non propriam perſonam noſtram exigeret. Sunt enim in hoc bello gerendo, magnoque negotio, plures cauſæ perdifficiles, quæ noſtram prorſus perſonam requirunt, & non alterius Ducis officium. Præterea non ignoramus, tam in mari, quàm in terrâ, ſubeundos Nobis eſſe labores multos, magnaque pericula. Verum enim vero, cùm conſideramus, quanto majores Jeſus Chriſtus Dominus noſter pro nobis labores pertulit, & mortem crucis, quam paſſus eſt, pro cujus honore & gloriâ hanc Expeditionem ſuſcepimus, nullus labor in eâ Nobis ſuccedere poterit, qui non ſit Nobis optata & dulciſſima requies, nihilque amittemus tam magnum, quod non ſit maximum lucrum Nobis allaturum. Sed confidimus & ſperamus in ejus clementiâ, pro qui hanc Expeditionem paramus, & bellum geſturi ſumus, quòd ipſe ſuæ cauſæ favebit, atque Nos pro ſe prælianteſ adjuvabit.

Ligue entre Jules II, Ferdinand & les Venitiens.

Traité de Ligue conclu à Rome, entre *Jules II*, le Roi d'Arragon, & les Venitiens. Du 4 Octobre. Page 305.

Il eſt dit dans le Traité même, qu'il a été conclu avec l'approbation & le conſentement du Roi d'Angleterre, & avec la participation du Cardinal *Bambridge*, ſon Ambaſſadeur. Il paroît auſſi par les termes du Traité, qu'il étoit fait pour faire recouvrer au Pape, non-ſeulement la Ville de *Bologne*, mais encore tout ce qui appartenoit médiatement ou immédiatement à l'Egliſe, c'eſt-à-dire, principalement le Duché de Ferrare

Ligue de Henri avec Ferdinand.

Traité de Ligue, entre *Henri* & *Ferdinand*, pour la défenſe de l'Egliſe. A Londres. Du 17 Novembre. Page 311.

Le Préambule de ce Traité eſt du même ſtyle, que la Lettre de *Ferdinand* rapportée ci-deſſus. Les deux Rois ſemblent ne reſpirer que la gloire de Dieu, & le bien de l'Egliſe Catholique. Cependant, le véritable but de *Henri* étoit de conquérir la Guyenne; & celui de *Ferdinand*, de tromper ſon Gendre, & de s'emparer de la Navarre, ſous prétexte de défendre l'Egliſe opprimée. Il n'y avoit pas une ſeule Clauſe dans ce Traité, qui ne tendît au but que *Ferdinand* s'étoit propoſé: mais il n'étoit pas poſſible à *Henri* de s'en appercevoir, qu'après que la choſe fut faite.

Année 1512.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs pour le Concile de Latran.

Commiſſion à l'Evêque de *Worceſter* & à *Robert Wingfield*, pour aller aſſiſter au Concile de Latran, en qualité d'Ambaſſadeurs d'Angleterre. Du 1 Avril. Page 325. A Weſtminſter.

Ibidemque pro Nobis & Regno noſtro & Nomine noſtro, communicandi, tractandi & concludendi, de & ſuper omnibus & ſingulis, quæ pro bono Univerſalis Eccleſiæ Catholicæ, & pro Reformatione ejuſdem, tam in Capite, quam in Membris, &c. (3).

Commiſſion à E. Howard.

Commiſſion à *Edouard Howard*, pour commander la Flotte deſtinée pour la défenſe de l'Egliſe. Du 7 Avril. Page 736. A Knoll.

C'étoit la Flotte qui devoit agir contre la France, pendant que les Troupes du Roi ſeroient occupées à conquérir la Guyenne. Selon les apparences, la Commiſſion du Marquis de Dorſet portoit auſſi, que c'étoit pour la défenſe de l'Egliſe.

Commiſſion de Ferdinand, &c.

Commiſſion de *Ferdinand* à *Louis de Carroz de Villaragud*, ſon Ambaſſadeur en Angleterre, pour conclure une Ligue avec le Pape, l'Empereur, le Roi d'Angleterre, & les Venitiens, contre la France. Du 20 Juillet. Page 336. A Burgos.

C'étoit après la Bataille de Ravenne.

Commiſſion aux Comtes de Surrey & de Shrewsbury, &c.

Commiſſion aux Comtes de *Surrey* & de *Shrewsbury*, pour conclure des Ligues pour la défenſe du Pape & de l'Egliſe. Du 10 Novembre. Page 341.

Declaration de Henri pour la Ligue.

Lettres-Patentes de *Henri*, pour déclarer qu'il ſe joint à la Ligue de Rome. Du 14 Novembre. Page 342. A Weſtminſter.

Le Roi ſuppoſoit dans ces deux Actes, que le Pape étoit toujours opprimé, que les François ravageoient la Romagne, & que la Ligue de Rome ſubſiſtoit toujours; mais il étoit mal informé.

Indulgences, &c.

Indulgences pour ceux qui accompagneront *Henri* à la Guerre contre *Louis XII*. Page 343.

Je ſoupçonne que cette Piece, qui eſt ſans date, & ſans le nom

Bouillon. Son différend avec l'Empereur venoit de ce qu'il n'avoit pas voulu rendre juſtice au jeune Prince de *Chimay*, dont *Robert* étoit Tuteur. Voyez les Mémoires de *Du Bellay*.

(2) Tous nos Hiſtoriens modernes, ſans excepter même Mr. *Echard* l'Archidiacre, ont ſuivi la copie de Mylord *Herbert*, qui fait aller le nombre à 1500. Mais la Lettre de reconnoiſſance que *Ferdinand* envoya ponr ce ſecours, ne le fait monter qu'à 1000.

(3) Mylord *Herbert* remarque, que cette clauſe n'étoit que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, à cauſe que pour le certain, rien ne pouvoit être plus éloigné de l'intention du Pape, que de tenir ce Concile pour une Reformation, tant pour lui que pour l'Egliſe. Cet Hiſtorien ajoute, que dans ce Concile on confirma la Sentence d'Excommunication contre les auteurs du Concile precedent, & que les Actes en furent revoqués.

Henri VIII.

nom du Pape, a été mal placée par Mr. *Rymer*, & qu'elle doit être miſe dans l'année ſuivante, après le Traité de *Malines*.

Commiſſion pour traiter avec l'Empereur, touchant la défenſe de l'Egliſe. Du 20 Décembre. Page 344. A Weſtminſter.

C'étoit pour conclure le Traité de Malines.

Année 1513.

Trèves entre la France & l'Eſpagne.

Traité de Trève entre *Louis XII* & *Ferdinand*, conclu à Orthez le 1 d'Avril. Page 350.

Nos Jacobus de Conchilios Epiſcopus Cathanienſis, tanquam Orator & Procurator Regis Arragonum, nomine ſuo, ac vice & nomine Maximiliani Imperatoris & Henrici Regis Angliæ, Fratrum ſuorum, pro quibus præfatus Catholicus Rex fortem ſe facit, quòd præſentia & infra ſcripta Capitula per utraſque Majeſtates ſuas ratificabuntur, &c.

Ligue entre Leon X, Maximilien, &c.

Traité de Ligue, entre *Leon X*, *Maximilien I*, *Henri VIII*, & *Ferdinand*, conclu à Malines le 5 Avril. Page 354.

L'Empereur & *Henri* étoient les deux ſeuls ſtipulans.

Ratification du Traité de Malines, au nom de *Ferdinand*, par *Louis de Carroz de Villaragud*, ſon Ambaſſadeur en Angleterre. A Londres, le 18 Avril. Page 351.

Verùm, cum mihi Catholici Regis Arragonum Oratori prædicto ſatis ampla, valida, ac ſufficiens poteſtas ipſam Ligam unà cum Oratoribus prædictis concludendi, à ſupremo Domino meo collata fuerit; tamen quibuſdam arduis cauſis præpeditus, hujuſmodi concluſioni intereſſe non potui. Sed quoniam mihi ſatis compertum & teſtatum eſt, nihil in prædicto Fœdere contineri, quod præfato Domino meo non gratum aut acceptum futurum erit, nihilque magis ei cordi ſit, quam ut fœdus ipſum perfectè compleatur, Nos igitur, &c.

Serment de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Serment du même Ambaſſadeur, ſur les Ames de *Ferdinand* Roi d'Arragon, & de *Jeanne* Reine de Caſtille, pour l'obſervation du Traité de Malines. Page 363. A Londres.

L'Ambaſſadeur ſe dit, *in hac parte ritè ordinatus, legitimè conſtitutus, & ſufficienter authoriſatus.*

Malgré tout cela, il ne laiſſa pas d'être deſavoué.

Actes relatifs à la Guerre.

Divers Actes, qui ſont des dépendances des préparatifs de Guerre.

Lettres-Patentes, pour autoriſer la Reine Régente à donner des Ordres à la Tréſorerie. Du 11 Juin. Page 370. A Weſtminſter.

Lettre de Bambridge au Roi.

Lettre du Cardinal *Bambridge* au Roi, écrite de Rome. Du 12 Septembre Page 377.

Il eſt parlé dans cette Lettre, d'un certain Bref de *Jules II*, mis en dépôt entre les mains du Cardinal de *Sinigaille*, pour être délivré à *Henri*, après qu'il auroit vaincu les Ennemis de l'Egliſe. Selon les apparencee, c'étoit un Bref par lequel *Jules II* tranſportoit à *Henri* le Titre de *Roi Très-Chretien* Le Cardinal *Bambridge* l'ayant demandé au Cardinal de *Sinigaille*, après la Bataille de Guinegaſte & la priſe de Terouenne, celui-ci répondit, qu'il ne pouvoit le livrer que par un Ordre exprès, ſigné de la main du Roi Il paroît par cette Lettre, qu'il manquoit quelque formalité à ce Bref, & qu'on croyoit qu'il y auroit de la difficulté à le faire confirmer par *Leon X*

Lettre du Cardinal de Sinigaille.

Lettre du Cardinal de *Sinigaille* au Roi, pour l'informer qu'il a remis, ſelon ſon ordre, le Bref de *Jules II* au Cardinal *Bambridge* Du 14 Octobre. Page 379. A Rome.

Il donne au Roi le Titre de *Sa Majeſté Très-Chrétienne*, ce qui confirme la conjecture marquée ci-deſſus (1).

Traité de Liſle.

Traité conclu à Liſle, entre l'Empereur & *Henri*. Du 15 Octobre. Page 379.

Il y a une mépriſe dans le Titre de cet Acte, où au-lieu de *Carolum Imperatorem electum*, il faut *Maximilianum*, &c.

Bref du Pape au Roi.

Bref de *Leon X* au Roi, pour l'exhorter à la Paix. Du 17 Décembre. Page 386. A Rome.

Autre Lettre du Cardinal de Sinigaille.

Lettre du Cardinal de *Sinigaille* au Roi, pour s'excuſer de ce qu'il refuſe de remettre le Bref de *Jules II* au Cardinal d'Yorck, ſans un ordre exprès de Sa Majeſté. Du 20 Décembre. Page 387. A Rome.

Cette Lettre étant du 20 de Décembre; & la précédente du même Cardinal, où il dit qu'il a remis le Bref, étant du 14 d'Octobre; il eſt manifeſte, que la date de l'une ou de l'autre eſt fauſſe, puiſque la précédente doit être poſtérieure à celle-ci. Je conjecture que celle-ci doit être du 20 de Septembre, & non pas du 20 de Décembre.

Il ne paroît pas que *Henri* ait fait aucun uſage de ce Bref. Apparemment, *Leon X* refuſa de le confirmer.

Année 1514.

Bref du Pape au Roi.

Bref de *Leon X* à *Henri*, en lui envoyant une Epée & un Bonnet bénis à la Meſſe de Noël. Du 1 Mars. Page 393. A Rome.

Henri VIII.

Traité de Trève entre *Louis XII* & *Ferdinand*, conclu à *Orleans* le 14 de Mars. Page 395.

Pierre de Quintana Ambaſſadeur de *Ferdinand*, & autoriſé par l'Empereur, y comprend le Roi d'Angleterre, *pro quo idem Sereniſſimus Imperator fortem ſe facit.* Il eſt étonnant que *Louis XII* voulût encore accepter de pareilles ſuretés, après avoir été trompé de la même maniere au Traité d'*Orthez*.

Lettre de Henri à Wolſey.

Lettre de *Henri VIII* à *Thomas Wolſey* Evêque de Lincoln, ſans date Page 403.

C'eſt ici la Lettre dans laquelle le Roi rend compte à ſon Miniſtre, de la Conference qu'il a eue avec le Duc de *Longueville*, & où il s'eſt réduit à demander une Penſion de cent-mille écus.

Commiſſion de Louis XII a Selve, &c.

Commiſſion de *Louis XII* au Duc de *Longueville*, à *Jean de Selve*, prémier Préſident de Rouen, & à *Jean Bohier*, *Militi Generali* (2) *Franciæ*, pour traiter de la Paix avec *Henri*. Du 29 Juillet. Page 405. A S. Germain en Laye.

Traité entre Louis & Henri.

Traité de Paix & d'Amitié entre *Louis XII* & *Henri VIII*. Du 2 Août. Page 413. A Londres.

Traité de Mariage &c.

Traité de Mariage, entre *Louis XII* & *Marie*. Du 2 Août. Page 423. Ibid.

Obligation, &c.

Obligation de *Louis XII* pour la ſomme d'un million d'écus. Du 2 Août. Page 428.

Au-lieu de parler de Penſion, voici les fondemens de l'Obligation.

Nos igitur Oratores prædicti.... tam pro ſummâ dicti Reſti, ſive Reſidui nondum ſoluti, quam pro aquitamento & redemptione Obligationis prædicti Caroli Ducis Aurelianenſis, necnon pro ſingulari benevolentiâ & ſummo amore, quo Rex noſter Chriſtianiſſimus præfatum Regem Angliæ proſequitur, ac ut firmior ſit & fidelior contractæ jam inter eos amicitiæ obſervantia, nomine dicti Regis promittimus (3).

Lettres de Louis XII à Wolſey.

Il y a dans la ſuite un grand nombre d'Actes, dépendans de ces Traités & de l'Obligation; & deux Lettres de *Louis XII* à *Wolſey*, où il le nomme *Mr. d'Yorck mon bon Ami.*

Bref de Leon X au Roi

Bref de *Leon X* au Roi, touchant le Cardinal *Hadrien.* Du 31 Octobre. Page 467. A Rome.

Ce Bref demande une explication. Le Cardinal *Hadrien de Cornetto*, Evêque de *Bath* & *Wels*, étoit Collecteur du Pape en Angleterre, & faiſoit exercer cette Charge par *Polydore Virgile*, qui étoit Sous Collecteur. *Wolſey*, aſpirant au Cardinalat, employa le Cardinal *Hadrien*, qui le trahit & lui rendit de mauvais offices. Cela fut cauſe que pour ſe venger, il lui fit ôter ſa Charge de Collecteur, & fit mettre *Polydore Virgile* à la Tour (4). Enſuite il porta le Roi à écrire au Pape, pour le prier de dépoſer le Cardinal *Hadrien*. C'eſt à cette Lettre, que ce Bref du Pape ſert de réponſe. Le Pape lui dit, qu'il a eu la condeſcendance d'ôter au Cardinal la Charge de Collecteur, par la ſeule raiſon que le Roi l'avoit ſouhaité; qu'il feroit encore plus pour lui, s'il n'etoit pas apparent qu'il n'agiſſoit que par l'inſtigation d'autrui, & non pas de ſon propre mouvement.

Polydore Virgile envoyé à la Tour.

Année 1515.

Traité de Henri avec François I.

Traités renouvellés entre *François I* & *Henri*, avec beaucoup d'autres Actes dépendans. En Avril Page 473 & 494.

Avec Ferdinand.

Commiſſion de *Ferdinand*, pour renouveller l'Alliance avec l'Angleterre. Du 2 Mai. Page 494.

Avec l'Archiduc Charles.

Commiſſion de *Henri* pour renouveller les Traités avec l'Archiduc *Charles*, Prince de Caſtille. Du 7 Mai. Page 495. A Weſtminſter.

Avec le Roi d'Arragon.

Traité d'Amitié, entre *Henri* & le Roi d'Arragon. Du 19 Octobre. Page 520. A Londres.

Penſion promiſe à Wolſey.

Engagement de *Michel de Abbatis*, Secretaire de *François Sforze*, qui s'engage à donner au Cardinal *Wolſey* une Penſion de dix mille ducats, auſſi-tôt qu'il ſera en poſſeſſion de Milan. Page 525.

Cette Piece étant ſans date & ſans ſignature, n'étoit vraiſemblablement qu'un Modele.

Année 1516.

Traité avec Charles Prince de Caſtille.

Deux Traités, l'un d'Amitié, l'autre de Commerce, entre *Henri* & *Charles*, Prince de Caſtille. A Bruxelles, du 24 Janvier. Page 533 & 539.

Avec les Suiſſes.

Commiſſion à *Robert Wingfield* pour traiter avec les Suiſſes. Du 21 Fevrier. Page 547. A Weſtminſter.

Avec l'Empereur & le Roi d'Eſpagne.

Traité de Ligue défenſive, entre l'Empereur, *Henri VIII*, & *Charles* Roi d'Eſpagne. Du 29 Octobre. Page 556. A Londres.

An-

(1) Mylord *Herbert*, qui avoit eu l'original de la Capitulation de *Tournay*, en date du 23 de Septembre 1513, dit auſſi, que les Bourgeois de cette Ville y donnerent au Roi *Henri VIII* le Titre de *Tres-Chretien*.

(2) *Du Bellay*, dans ſes Mémoires, lui donne le titre de *Genéral de Normandie*.

(3) Mr. *de Rapin*, après avoir donné la ſubſtance de ces Traités, &c, dans ſon Hiſtoire, Tom. V fait cette réflexion ſenſée ſur le tout. ,, C'eſt ainſi, *dit-il*, que cette Guerre, qu'on prétendoit avoir été entrepriſe pour la Religion, & pour la gloire de Dieu, ,, fut terminée par un Traité où l'on ne faiſoit pas la moindre ,, mention de la Religion, ni du Pape, ni de l'Egliſe.

(4) Il demeura en priſon environ un an, & n'en fut tiré que par l'interceſſion du Pape. C'en etoit aſſez, dit Mr. *de Rapin*, pour l'obliger à rapporter dans ſon Hiſtoire d'Angletérre, toutes les mauvaiſes qualites du Cardinal *Wolſey*.

HENRI VIII.

Annee 1517.

Le Pape ſollicite une Ligue contre les Turcs.

Commiſſion de *Leon* à *Nicolas Scomberg*, Cordelier Allemand, pour aller traiter avec divers Princes, d'une Ligue contre les Turcs. Non. Jan. Page 578. A Rome.

Conſpiration contre le Pape.

Bref de *Leon X*, pour lui notifier la Conſpiration faite contre lui, & la priſon de deux Cardinaux. Du 19 Mai. Page 579. A Rome.

Penſion du Roi d'Eſpagne à Wolſey.

Penſion de 3000 livres accordée au Cardinal *Wolſey*, par *Charles* Roi d'Eſpagne. Du 8 Juin. Page 591.

Charles le nomme, *Notre Tres cher & ſpécial Ami.*

Bref du Pape à Henri, &c.

Bref de *Leon X* au Roi, pour lui demander du ſecours contre les Ennemis de l'Egliſe. Du 20 Juin. Page 592. A Rome.

C'étoit *La Rovere*, qui s'étoit rétabli à Urbin.

Il ordonne des Décimes ſur le Clergé d'Angleterre.

Bref circulaire de *Leon X* aux Evêques d'Angleterre, pour leur ordonner de lever une Décime entiere ſur leur Clergé, afin de lui aider à ſoutenir la Guerre d'Urbin. Du 24 Août. Page 596. A Rome.

Omni exceptione ſive excuſatione ceſſante, cogere & compellere, eiſque in virtute ſanctæ obedientiæ, mandare debeas.

Quòd ſi non ſuccederet, quod Nobis perſuadere non poſſumus, id potius tuâ culpâ & negligentiâ quàm aliundè eveniſſe credere cogeremur, & ad officium quod ad bonum & devotum Sedis Apoſtolicæ Epiſcopum pertinet, non ſine animi noſtri diſplicentiâ, Fraternitatem tuam defuiſſe cognoſceremus.

Wolſey fait Collecteur de la Décime.

Bulle de *Leon X*, qui établit le Cardinal *Wolſey* Collecteur de la Décime, pour la Guerre d'Urbin. IX Kal. Septemb. Page 598. A Rome.

Il lui donne pouvoir d'excommunier & de priver de leurs Bénéfices, ceux qui refuſeront la Décime.

Année 1518.

Lettre des Cardinaux au Roi ſur la Croiſade.

Lettre du College des Cardinaux au Roi, ſur l'Affaire de la Croiſade. Du 8 Janvier. Page 605.

Ils lui repréſentent, que les Turcs ayant déja détruit l'Empire des Mammelus en Egypte, ne manqueront pas de venir fondre ſur l'Europe: qu'il faut prévenir leurs deſſeins, &c. C'eſt pourquoi ils le prient d'envoyer quelqu'un à Rome, avec pouvoir de convenir des préparations qui ſeront jugées néceſſaires.

Wolſey fait Legat à Latere.

Bulle de *Leon X*, qui établit le Cardinal *Wolſey* Légat à Latere en Angleterre, conjointement avec le Cardinal *Campegge* (5). XVI. Kal. Junii. Page 606.

Rectè ſcientes, & merito quidem, quanta ſit circumſpectionis tuæ apud eundem Regem gratia & poteſtas, quid etiam tuo magno prudentique conſilio acrique ingenio, rectè ac facile perſuadere & diſſuadere ſcias & poſſis.

Dégradation du Cardinal Hadrien.

Lettre du Cardinal de *Medicis* au Roi, pour l'informer de la dépoſition du Cardinal *Hadrien de Cornetto.* Juillet. Page 607. Ibid.

Il veut perſuader au Roi, que c'eſt pour lui faire plaiſir, que le Cardinal *Hadrien* a été dépoſé; mais *Guicciardin* fait entendre, que ce Cardinal avoit eu quelque part à la Conſpiration contre le Pape.

Privilege extraordinaire accordé aux Légats.

Privilege accordé par *Leon X*, aux deux Légats *Wolſey* & *Campegge*. VI. Kal. Auguſt. Page 609. Ibid.

Ut toties quoties aliquis veſtrum Miſſam coram eiſdem Rege & Reginâ, aut alteri ex eis, celebraverit, omnibus & ſingulis utriuſque ſexus Chriſti Fidelibus verè pœnitentibus & confeſſis, ſeu propoſitum confitendi habentibus, & celebrationi Miſſæ hujuſmodi, vel ſaltem Benedictioni ſuper populum largiendæ, intereſſentibus, plenariam peccatorum ſuorum remiſſionem, relaxandi atque concedendi Auctoritate Apoſtolicâ, tenore Præſentium, facultatem concedimus pariter & elargimur.

Penſion du Roi de France à Wolſey.

Lettres-Patentes de *François I*, par leſquelles il accorde au Cardinal *Wolſey* une Penſion de 12000 livres, pour le dédommager. Du 31 Juillet. Page 610. A Angers.

Traité de Henri avec l'Empereur.

Traité de Ligue défenſive pour cinq ans, entre l'Empereur, le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & le Roi d'Eſpagne, pour la défenſe de leurs Etats. A Londres. Du 2 Octobre. Page 624.

Quoique le véritable but de ces Princes dans cette Ligue, fût de ſe mettre en état de réſiſter aux Turcs, s'ils en étoient attaqués; les Turcs n'y étoient pas même nommés, quelques efforts que le Pape eût faits pour les engager à une Ligue offenſive.

Mariage de ſa Fille avec le Dauphin.

Traité de Mariage, entre le Dauphin *François*, & *Marie* Fille de *Henri*. Du 4 Octobre (6). Page 632.

Autres Traites

HENRI VIII. entre François & Henri, &c.

Traités pour la reſtitution de *Tournay*; ſur les Déprédations & Attentats; de Paix & d'Amitié, entre *François I* & *Henri VIII*; & pour l'Entrevue des deux Rois. A Londres.

Il y a un très grand nombre d'Actes, qui ſont des dépendances de ces Traités, depuis la page 633 juſqu'à la page 681.

Acceſſion du Pape au Traité de Londres.

Bulle de *Leon X*, pour déclarer qu'il ſe joint à la Ligue de Londres, du 2 d'Octobre. Prid. Kal Januar. Page 601. A Rome.

Année 1519.

Pouvoir de François à Wolſey.

Pouvoir de *François I* au Cardinal *Wolſey*, pour regler le tems, le lieu & la forme de l'Entrevue, &c. Du 10 de Janvier. Page 69. Au Château de Luſignan.

Autre ſemblable. Du 23 Fevrier. Page 693. A Cognac.

Année 1520.

Réglement de Wolſey.

Réglement fait par le Cardinal de *Wolſey*, pour l'Entrevue des deux Rois. Du 12 Mars. Page 705.

Engagement de Charles V pour l'Evêché de Badajox.

Lettres-Patentes de *Charles-Quint*, par leſquelles il s'engage à procurer au Cardinal *Wolſey* l'Evêché de Badajox, & une Penſion de 2000 ducats ſur celui de Palencia. A Compoſtelle. Du 29 Mars. Page 714.

Intrà duos menſes, & antequàm à conventu ipſius Regis Angliæ Avunculi noſtri recedamus, &c.

Traité de Commerce avec les Païs-Bas.

Traité de Commerce proviſionel, entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Du 11 Avril. Page 714.

Traité avec François.

Traité entre *François I* & *Henri VIII*, conclu entre Ardres & Guiſnes, à l'Entrevue des deux Rois. Page 719.

Penſion de Wolſey ſur l'Evêché de Palencia.

Bulle de *Leon X*, qui aſſigne au Cardinal *Wolſey* une Penſion de 2000 ducats, ſur l'Evêché de Palencia, en Eſpagne. Du 29 Juillet. Page 725. A Rome.

Année 1521.

Henri choiſi Mediateur entre l'Empereur & la France.

Lettres-Patentes de *Francois I*, pour donner pouvoir à *Henri* de régler ſes différends avec l'Empereur. Du 1 Juillet. Page 748.

Lettres-Patentes de *Henri*, qui établiſſent le Cardinal de *Wolſey* ſon Lieutenant pour le Congrès de Calais. Du 29 Juillet. Page 749. A Londres.

Traité de Calais.

Commiſſion de *Henri* au Cardinal, pour traiter avec le Pape, l'Empereur, le Roi de France, ou autres. Page 750. Ibid.

Traité conclu à Calais. Du 11 Octobre. Page 753.

Le principal Article de ce Traité étoit la ſureté du retour des Plénipotentiaires.

Année 1522.

François demande du ſecours à Henri contre l'Empereur.

Lettres-Patentes de *Francois I*, pour demander à *Henri* un ſecours contre l'Empereur, en vertu de la Ligue de Londres, du 2 Octobre 1518. Du 23 Fevrier. Page 765. A S. Germain en Laye.

Penſions de l'Empereur à Wolſey.

Engagement de l'Empereur *Charles-Quint*, de payer au Cardinal *Wolſey* une Penſion de 9000 écus d'or, pour le dédommager de la Penſion de 12000 livres, qu'il recevoit de France. A Londres, du 8 Juin. Page 769.

Autre du même, de récompenſer le Cardinal de la Penſion de 2500 ducats, que *Leon X* lui avoit accordée ſur l'Evêché de *Badajox*, révoquée par *Adrien VI*. Du 3 Juillet. Page 770.

Lettre qu'il lui ecrit.

Lettre de l'Empereur au Cardinal *Wolſey*. A Valladolid. Du 11 Novembre. Page 776.

Monſieur le Cardinal, mon bon Ami.

... Et vous mercie la bonne affection que vous avez toujours à moi & aux affaires, vous priant continuer, comme je croi fermement ferez. Vous ſavez que j'ai toute ma parfaite fiance en vous... Et vous prie croire mes dits Ambaſſadeurs, comme moi-même; & vous montrer en cette beſogne tel que je vous tiens, mon bon & loyal Ami, car je en aurai bonne ſouvenance.

Année 1523.

Lettre du Doge de Veniſe à Wolſey.

Lettre du Doge de Veniſe, pour féliciter le Cardinal ſur le Titre de *Défenſeur de la Foi*, donné au Roi par le Pape défunt. Du 17 Mai. Page 786. A Veniſe.

Eſtimation de la dépenſe de l'Armée, &c.

Eſtimation de ce que l'Armée que Monſieur de *Bourbon*, au nom de l'Empereur, entend mener en France, peut monter par mois. Page 795.

Selon cette eſtimation, la dépenſe de cette Armée devoit monter à 111000 écus par mois.

Il y a quelque apparence que cette Piece, qui eſt ſans date, n'eſt pas

(5) Avant que ce Légat Italien fît ſon entrée à *Londres*, ce qui arriva le 29 de Juillet, le Cardinal *Wolſey*, informé qu'il avoit un fort petit équipage, lui envoya douze Mules avec des Coffres, qui, ſelon Mylord *Herbert*; étoient couverts richement. Mais quelques-uns s'étant renverſés & rompus dans la rue de *Cheapſide*, on trouva qu'il n'y avoit rien dedans. Un autre Ecrivain digne de foi, qui dit que ſon *Hiſtoire d'Angleterre* en deux volumes in 8. eſt un Extrait fidele de Mémoires authentiques, & de Manuſcrits approuvés, &c. dit que quoique ces Coffres fuſſent auſſi riches en apparence que ſi l'on y eût enfermé la moitié des Tréſors de Rome; cependant, lorſqu'on en leva le couvercle, on n'y vit que de *vieilles Culotes*, des *Bottes*, des *Souliers*, des *Graillons*, des *Os*, des *Croutes de pain*, & *autres guenilles*; ce qui excita une grande riſée parmi les ſpectateurs.

(6) Ce Mariage devoit être celebré dès que le Dauphin auroit 14 ans; & chacun des deux Rois s'engagea à payer 500000 écus, en cas que le Mariage vint à manquer par ſa faute.

Henri VIII.

pas bien placée dans le milieu de l'année 1523.

II. *AFFAIRES de* HENRI VIII *avec l'ECOSSE.*

Henri renouvelle la Paix avec l'Ecoſſe.

Lorſque *Henri VIII* parvint à la Couronne, il prit ſoin de renouveller la Paix avec l'*Ecoſſe*, ainſi qu'avec les autres Etats. Dans la ſuite, lorſqu'il ſe fut laiſſé gagner pour faire la Guerre à la France, il prit toutes les précautions poſſibles pour prévenir une rupture avec le Roi *Jaques IV* ſon Beau-frere; en tâchant d'accommoder les différends qui pouvoient y donner lieu, ou en fournir le prétexte. Mais il eut beau faire, il n'étoit pas poſſible d'empêcher l'Ecoſſe de ſoutenir la France, de laquelle elle recevoit à ſon tour une puiſſante protection; dans les occaſions; ſans quoi elle auroit été depuis longtems ſubjuguée par les Anglois. C'étoit un Article fondamental de la Politique des Ecoſſois, que de demeurer conſtamment attachés aux intérêts de la France. Ainſi, quelque précaution que les Rois d'Angleterre priſſent de faire inſérer dans les Traités de Paix, qu'il ne ſeroit permis à aucun des deux Rois de donner du ſecours aux Ennemis de l'autre, il ſemble que les Ecoſſois prétendoient que la France étoit naturellement exceptée. Du moins, ils ne croyoient pas, que quand le Roi d'Angleterre étoit l'agreſſeur, cette clauſe dût les empêcher de ſecourir le Royaume de France, leur ancien Allié. Par cette raiſon, le deſſein que *Henri VIII* avoit formé en 1512 de faire la Guerre à la France, ne fut pas plutôt divulgué, que *Jaques IV* fit une Ligue avec *Louis XII. Henri* en ayant été informé avant que de partir d'Angleterre, donna ordre au Comte de *Surrey* de lever une Armée pour s'oppoſer à l'invaſion, à laquelle il avoit ſujet de s'attendre du côté du Nord.

Les Ecoſſois conſtamment attachés à la France.

Jaques IV ſe ligue avec cette Nation.

Il defie Henri.

Il ne fut pas plutôt parti, que le Roi d'Ecoſſe lui envoya un Héraut, avec une Lettre de défi datée de 16 de Juillet 1513, par laquelle il lui déclaroit la Guerre, s'il ne ſe déſiſtoit pas de celle qu'il avoit entrepriſe contre la France. *Henri* reçut cette Lettre devant Terouenne, & comme il ne ſe hâta point de répondre, *Jaques* entra en Angleterre à la tête d'une Armée, & s'y rendit maitre de *Norham.* Peu de jours après, le Comte de *Surrey* s'étant approché de lui, ils ſe rencontrerent à *Floddenfield*, où ils ſe livrerent Bataille le 9 de Septembre. L'Armée d'Ecoſſe y fut battue, & le Roi d'Ecoſſe tué (1). Les Anglois prétendirent avoir reconnu ſon corps, & l'envoyerent à Londres: mais les Ecoſſois ſoutinrent que ce n'étoit pas le corps de leur Roi; & néanmoins, ils ne pouvoient dire ce qu'il étoit devenu, puiſqu'il ne parut plus depuis. *Henri* eut beſoin d'une permiſſion du Pape, pour pouvoir le faire enterrer dans l'Egliſe de *S. Paul*; parce qu'il avoit été excommunié par le Cardinal *Bambridge*, Archevêque d'*Yorck*, en vertu d'une Bulle de *Jules II* qui excommunioit tous les adhérans de la France.

Attaque l'Angleterre & prend Norham. Eſt tué à Floddenfield.

Henri demande permiſſion au Pape pour le faire enterrer, &c.

Jaques V lui ſuccede. Marguerite Mere de Jaques V, Regente.

Jaques IV laiſſa deux Fils, dont l'ainé, de même nom que lui, qui n'avoit que deux ans, lui ſucceda ſous le nom de *Jaques V*. Le Pere avoit nommé, par ſon Teſtament, *Marguerite* ſa Femme, Sœur de *Henri VIII*, pour Regente pendant la Minorité de ſon Fils, ou du moins pendant qu'elle reſteroit en viduité. *Buchanan* remarque, qu'avant ce tems-là, on n'avoit jamais vu en Ecoſſe la Regence entre les mains d'une Femme. Cependant, les Etats ne s'y oppoſerent point, parce qu'ils eſpererent que *Henri*, par la conſideration de la Reine ſa Sœur, voudroit bien ne pas profiter des avantages qu'il avoit ſur l'Ecoſſe, qui ſe trouvoit alors dans un très facheux état.

Elle ſe marie. La Regence donnée au Duc d'Albanie.

Peu de tems après, la Reine ayant épouſé (2) *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, les Etats diſpoſerent de la Régence en faveur du Duc d'*Albanie*, qui étoit le plus proche Parent paternel du jeune Roi. Ce Prince, qui n'avoit jamais été en Ecoſſe, ſe trouvoit alors en France, où il étoit né. Il étoit Fils de ce Duc d'*Albanie*, dont j'ai parlé dans un des Extraits précédens, qui s'étant retiré en France, y étoit mort, & y avoit laiſſé ſa Famille établie. La nomination de ce Régent s'étant faite en 1514, quelque tems avant la mort de *Louis XII*, ce Prince l'empêcha de ſe rendre en Ecoſſe; pour ne pas cauſer du chagrin à *Henri VIII*, qui étoit mécontent de ce que les Ecoſſois avoient ôté la Régence à la Reine ſa Sœur, pour la donner à un Prince né & élevé en France, & tout dévoué à cette Couronne. *François I* imita *Louis XII*, & retint en France le Duc d'*Albanie*, juſqu'à ce que le Traité entre la France & l'Angleterre fût renouvellé. Ainſi le Duc d'*Albanie* n'arriva en Ecoſſe que le 18 de Mai 1515. Pendant ſon abſence, il s'étoit formé en Ecoſſe des Factions, qui troublerent beaucoup la tranquillité de ce Royaume. Le nouveau Régent trouva, en y arrivant, que la Faction Angloiſe y avoit beaucoup de pouvoir, & que *Henri* ſe mêloit un peu trop des affaires du Royaume, ſous prétexte qu'il étoit Oncle du jeune Roi. Il mit quelque ordre à cela; mais il ne lui fut pas poſſible de ruiner entierement la Faction Angloiſe, qui étoit ſoutenue par la Reine-Mere, & par *Henri VIII*.

Il eſt retenu en France.

Factions en Ecoſſe.

Henri VIII.

Henri veut faire ôter la Régence au Duc d'Albanie.

J'ai déja parlé des efforts que *Henri* fit en 1516, pour procurer une Ligue contre la France, & pour renouveller la Guerre. Comme le Duc d'*Albanie* étoit une épine à ſon pied, parce qu'il jugeoit bien que ce Prince ne manqueroit pas de prendre le parti de *François I*, il entreprit de lui faire ôter la Régence. Pour cet effet, il l'accuſa d'aſpirer à la Couronne; & feignant de craindre pour la vie du Roi ſon Neveu, il demanda aux Etats qu'ils nommaſſent un autre Régent; ou qu'autrement, il pourvoiroit lui-même à la ſûreté du jeune Roi. Mais les Etats lui firent une réponſe, qui lui fit comprendre qu'ils ne prétendoient pas ſe laiſſer diriger par ſes conſeils. Cependant, le Duc d'*Albanie* voulant le ménager, lui demanda une Trève, & offrit d'aller lui-même lui rendre ſes devoirs en Angleterre. Cette déference, & les difficultés que *Henri* rencontra dans l'exécution du projet qu'il avoit formé contre la France, le firent conſentir à une Trève avec l'Ecoſſe, qui fut enſuite prolongée juſqu'à la fin de l'année 1517.

Fait Trève avec l'Ecoſſe.

Traité avec le Roi de France, pour lui faire retenir le Régent.

Henri n'ayant pu obtenir des Etats d'Ecoſſe, qu'ils ôtaſſent la Régence au Duc *d'Albanie*, trouva un autre expédient qui lui réuſſit mieux. Le Duc étant allé faire un voyage en France en 1517, *Henri* fit avec *François I* un Traité ſecret, par lequel *François* s'engagea à retenir en France le Duc d'*Albanie*; & il l'empêcha effectivement de retourner en Ecoſſe. Pendant l'abſence du Régent, *Henri* fomenta les diviſions entre les Ecoſſois, apparemment pour en profiter, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Mais la Guerre, où il s'engagea dans la ſuite en prenant parti pour *Charles Quint* contre la France, rompit les meſures qu'il pouvoit avoir priſes par rapport à l'Ecoſſe.

Le Régent retourne en Ecoſſe.

Il oblige le Comte de Douglas à ſe retirer en France.

Le Congrès de Calais, qui ſe tint en 1521, ayant fait comprendre à *François I*, combien *Henri* étoit partial pour l'Empereur, il jugea aiſément, qu'il ne ſeroit pas longtems en Paix avec l'Angleterre. Par cette raiſon, il ſe hâta de renvoyer en Ecoſſe le Duc d'*Albanie*, qui ſe rendit à *Edimbourg* au mois d'Octobre 1521, après une abſence de quatre ans. Dès qu'il y fut arrivé, il prit toutes les meſures poſſibles pour abaiſſer la Faction Angloiſe, & obligea le Comte de *Douglas*, Mari de la Reine, à ſe retirer en France. Mais avec tout cela, il ne lui fut pas poſſible de faire tout ce qu'il auroit ſouhaité, pour rendre le Parti François ſupérieur à celui d'Angleterre.

Henri ſomme le Regent de ſe retirer.

Réponſe du Regent & des Etats.

Henri, comprenant bien dans quelle vue le Roi de France avoit renvoyé le Duc d'*Albanie* en Ecoſſe, écrivit aux Etats de ce Royaume une Lettre pleine d'invectives contre le Régent, & les menaça de la Guerre, s'ils ne le chaſſoient pas du Royaume. Il lui envoya même un Héraut, pour le ſommer de ſe retirer. Le Régent répondit fort modeſtement aux accuſations du Roi d'Angleterre, mais les Etats lui firent une réponſe plus vigoureuſe, dans laquelle ils lui diſoient nettement, qu'il étoit lui-même l'unique auteur des Troubles d'Ecoſſe.

Le Regent attaque l'Angleterre & eſt abandonné par la Nobleſſe, & retourne en France.

Quelque bonne intention qu'eût le Duc d'*Albanie* de ſervir la France, il ne fut pas en ſon pouvoir. Il leva une Armée & la mena ſur les frontieres. Mais quand il fut queſtion d'entrer en Angleterre, il ſe vit tout à coup abandonné d'une grande partie de la Nobleſſe, qui refuſa de le ſuivre plus loin. Cela fut cauſe qu'il propoſa aux Anglois une Trève, à laquelle *Henri* conſentit volontiers; une diverſion du côté de l'Ecoſſe, ne pouvant que l'incommoder beaucoup. La Trève étant concluë, le Duc d'*Albanie* retourna auprès de *François I*.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Depuis l'an 1509 juſqu'en 1513, on ne trouve dans le Recueil, que des Sauf-conduits pour des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe, & des Commiſſions pour traiter avec *Jaques IV*, ſans aucun Traité particulier.

Année 1513.

Réponſe de *Henri* à la Lettre de défi du Roi d'Ecoſſe. Au Camp devant Terouenne. Du 12 Août. Page 382.

Cet-

(1) Mylord *Herbert* dit que la plus grande partie des Seigneurs qui ſuivoient le Roi au Camp, avec un Archevêque, deux Evêques, quatre Abbés, & environ dix-mille autres hommes, furent tués du côte des Ecoſſois. Du côte des Anglois, dit *Polydore Virgile*, il en mourut environ 5000. L'Evêque *Goodwin* dit que de la Nobleſſe Ecoſſoiſe, il y mourut douze Comtes, & dix ſept Barons, avec 8000 ſimples Soldats: que le nombre des Priſonniers fut à peu près le même; ſans compter la perte de leur Artillerie, & de preſque tous leurs Drapeaux. Mais les Ecoſſois diſent qu'il n'y eut que cinq-cens hommes de tués, de chaque côté.

(2) Ce fut le 6 d'Août, ſelon Mylord *Herbert*.

(3) Mylord *Herbert*, qui dit que le Corps fut embaumé & porté premierement a *Newcaſtle*, & enſuite à *Sheen* dans le Comte de *Surrey*, ſemble douter que le Roi d'Ecoſſe ait ete jamais enterré en aucun lieu conſacré, à cauſe de la Pénitence que *Henri VIII* étoit chargé de lui impoſer.

(4) L'Evêque *Burnet* dit que ce Mariage fut fait dès que le Prince fut en âge; & que ſon Pere etant au lit de la mort, l'avoit chargé de le rompre entierement.

(5) Ce Livre étant une Defenſe des ſept Sacremens, fut envoyé au Pape richement relié; & Mylord *Herbert* rapporte, qu'il a vu lui-même ce preſent dans la Bibliotheque du Vatican à *Rome*. Cet Ouvrage etoit vante par le Clergé, comme la plus ſavante Piece que l'on eût encore vue; & le Roi etoit comparé à *Salomon*, & a tous les Empereurs Chrétiens. Mais *Luther*, tout fier d'avoir un tel Antagoniſte, y répondit, & en traita l'Auteur autant au-deſſous du reſpect qu'il devoit à un Roi, que ſes Flateurs avoient ete au-deſſus.

Il

Henri VIII.

Cette réponſe eſt fort aigre. *Henri* dit au Roi d'Ecoſſe, qu'il n'a pas été ſurpris de ſa mauvaiſe foi, puiſqu'il n'a fait en cela que ſuivre les exemples de ſes Prédéceſſeurs. Il le menace d'ôter, à lui-même & à toute ſa poſtérité, toute eſpérance de ſucceder jamais à la Couronne d'Angleterre. Il lui met devant les yeux l'exemple du Roi de Navarre, qui, pour s'être dévoué à la France, a perdu ſon Royaume, ſans que *Louis XII* ſe mette en peine de le rétablir. Enfin il lui dit, qu'il n'oubliera jamais cette injure, & qu'il eſpere de s'en venger, avec l'aide de Dieu, & de *S. George* ſon Patron.

Il eſt incertain, ſi le Roi d'Ecoſſe reçut cette Lettre. Il fut tué environ un mois après, à la Bataille de *Floddenfield.*

Bref du Pape pour enterrer le Roi d'Ecoſſe.

Bref de *Leon X*, qui permet à *Henri* de faire enterrer le Corps du Roi d'Ecoſſe, dans l'Egliſe de *S. Paul* à *Londres.* Du 29 Novembre. Page 385.

Nos in hoc tam pio & laude digniſſimo deſiderio tuo, ſicut in cæteris, morem Majeſtati tuæ gerere cupientes, attendenteſque, ut dicitur & credi debet, quod idem Jacobus Scotorum Rex, ante obitum, dum in extremis ageret, erratorum memor, aliqua ſigna pœnitentiæ, quæ tali tempore dari poterant, dedit, licentiam & facultatem concedimus, &c.

Committentes & mandantes venerabili Ricardo Londonienſi Epiſcopo, ut ipſum quondam Regem, antequam ejus corpus ſepeliatur, ab omnibus Excommunicationum laqueis, ad hunc effectum duntaxat, ut in loco ſacro poſſit commodè ſepeliri, auctoritate noſtrâ abſolvat; injunctâ ſuper hoc Majeſtati tuæ, nomine ipſius Regis, aliquâ conveniente pœnitentiâ, quam adimplere tenearis (3).

Année 1515.

Lettre de Jaques V au Pape.

Lettre de *Jaques V* au Pape. Du 3 Juillet. Page 1513. A Edimbourg.

Il lui notifie l'arrivée du Régent. Enſuite, il ſe plaint de ce que le Roi d'Angleterre prend dans ſes Titres, celui de Protecteur d'Ecoſſe; & que ſous ce prétexte, le Pape confere les Evêchés & les Abbayes d'Ecoſſe, à ſa recommandation. Il le prie de s'abſtenir à l'avenir de donner les Bénéfices d'Ecoſſe, à la recommandation des Princes étrangers: *Niſi Sanctitas Veſtra aliis gratificans, Regnum hoc vetuſtiſſimum perditum ire volet.*

Année 1516.

Réponſe du Parlement d'Ecoſſe à Henri.

Réponſe du Parlement d'Ecoſſe au Roi d'Angleterre, touchant le Duc d'*Albanie.* Du 4 Juillet. Page 560. Ibid.

Depuis ce tems-là, on ne trouve dans ce Tome que de courtes prolongations de la Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe; une Proclamation du Roi, par rapport à l'invaſion projettée par le Duc d'*Albanie* en 1523; & une Commiſſion de *Henri* en 1523, pour convenir d'une Diete, afin d'y traiter de la Paix ou de la Trève.

ACTES qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1509.

Le Roi d'Eſpagne renouvelle le Traité avec Henri.

Commiſſion de *Ferdinand* Roi d'Arragon, au Comte de *Fuenſalida*, pour renouveller avec *Henri VIII* le Traité d'Alliance, & celui du Mariage de *Henri* avec *Catherine* Princeſſe de Galles. Du 11 Mai. Page 249. A Valladolid.

Catherine renonce à ſa Dot.

Renonciation de *Catherine*, Princeſſe de Galles, à ſa Dot de 200000 écus, en faveur de ſon Mariage avec *Henri VIII*, conſentant, qu'en aucun cas que ce puiſſe être, cette Dot ne puiſſe jamais être redemandée à *Henri.* Du 7 Juin. Page 251. A Greenwich.

Le R. & la Reine d'Eſpagne y renoncent auſſi.

Semblables Renonciations du Comte de *Fuenſalida*, au nom de *Ferdinand* Roi d'Arragon, & de *Jeanne* Reine de Caſtille, en vertu de ſes Plein-pouvoirs. Du 9 Juin. Page 253 & 254.

Remarques ſur ces Actes.

Il eſt bon de remarquer ſur ces trois Actes, qu'encore que *Henri* eût été fiancé à *Catherine* ſa Belle-ſœur, il avoit pourtant fait, par ordre du Roi ſon Pere, une Proteſtation ſecrete contre ce Mariage (4). *Ferdinand* pouvoit bien s'être apperçu, que ni *Henri VII*, ni le Prince ſon Fils, n'avoient pas beaucoup d'envie que ce Mariage s'accomplît, puiſque *Henri* avoit déja 18 ans, lorſque le Roi ſon Pere mourut. Dès qu'il fut parvenu à la Couronne, il fit déliberer dans ſon Conſeil, s'il étoit à propos qu'il conſommât le Mariage, pour lequel il ſe ſentoit quelque répugnance. *Warham*, Archevêque de *Cantorbery*, s'y

Argumens dans le Conſeil ſur le Mariage de Henri avec Catherine.

oppoſa de tout ſon pouvoir, fondé ſur ce qu'il étoit contraire à la Loi de Dieu, & que par conſéquent la Diſpenſe de *Jules II* étoit nulle. *Richard Fox*, Evêque de *Winchester*, ſoutint au contraire, que la Diſpenſe étoit ſuffiſante. Dans ce cas, il ſembloit que la prudence vouloit que *Henri VIII* ſe déterminât pour ce qui étoit le plus ſûr, c'eſt-à-dire, qu'il ne conſommât point ſon Mariage. Mais *Fox*, élevé dans l'école de *Henri VII*, le plus avare de tous les Princes, allegua pour le Mariage, que ſi on renvoyoit *Catherine*, il faudroit lui rendre ſa Dot. Il y a beaucoup d'apparence, que quelqu'un du Parti contraire objecta, que même en conſommant le Mariage, il pourroit arriver qu'on n'éviteroit pas le cas de la reſtitution de la Dot, puiſque *Catherine* pourroit mourir ſans Enfans. Cela fut cauſe, ſans doute, qu'on exigea de *Catherine* & de *Ferdinand* la Renonciation contenue dans ces Actes, afin de fermer la bouche à ceux qui s'oppoſoient au Mariage.

Déniſation de Polydore Virgile.

Déniſation de *Polydore Virgile.* Du 2 Octobre. Page 290. A Weſtminſter.

On fait différence en Angleterre, entre la *Déniſation*, & la *Naturaliſation.* Le Roi peut *déniſer*, par ſes Lettres; mais il faut un Acte de Parlement, pour *naturaliſer.*

Lettre du Pape, &c. à Wolſey.

Deux Lettres du Pape & du Cardinal *Jules de Medicis*, au Cardinal *Wolſey*, en faveur de *Polydore Virgile.* Août. Page 515. La prémiere à Rome, & l'autre à Bologne.

Année 1515.

Bulle du Pape ſur l'abus de la Cléricature.

Bulle de *Leon X*, ſur l'abus de la Cléricature. Prid. Id. Febr. Page 559. A Florence.

Le Pape ayant été informé, qu'en Angleterre quelques-uns ne prenoient la Tonſure que pour s'exempter de la Juriſdiction Laïque, ordonne, que *pendant l'eſpace de cinq ans*, on ne donnera plus la ſimple Tonſure, ſans donner en même tems tous les Ordres mineurs, & celui de Sous-Diacre; & que ſi quelqu'un y contrevient, il pourra être jugé par les Cours Laïques, comme s'il n'étoit pas Clerc.

Année 1521.

Permiſſion de lire les Livres de Luther.

Bulle de *Leon X*, pour donner au Cardinal Légat le pouvoir de permettre la lecture des Livres de *Luther*, à ceux qui voudront les lire à deſſein de les combattre. XV. Kal. Maji. Page 742.

Bulle qui donne à Henri le Titre de &c.

Bulle de *Leon X*, qui confere au Roi *Henri VIII* le Titre de *Défenſeur de la Foi.* V. Id. Octob. Page 756. A Rome.

Cette Bulle ſe trouve ici gravée ſur l'Original, avec les ſignatures des Cardinaux.

Bref de remerciment du Pape, &c.

Bref de *Leon X* à *Henri*, pour le remercier de ce qu'il lui avoit dédié ſon Livre contre *Luther.* Du 29 Novembre (5). Page 758. Ibid.

Ce Bref eſt tout rempli de flateries pour le Roi, au ſujet de ſon Livre. On en peut juger par cet échantillon:

Quaſi reputantes, non ſine permiſſu divino, erupiſſe adverſus Chriſti Eccleſiam, Lutheranam hanc Impietatem, ut ipſa majore cum gloriâ talem Propugnatorem & Defenſorem ſortiri poſſit.

Traité avec le Roi de Danemarc.

Traité d'Alliance entre *Henri VIII* & *Chriſtierne* Roi de Danemarc. Du 30 Juin. Page 798. A Londres.

Chriſtierne ayant été chaſſé de ſes Etats, étoit alors en Angleterre (6).

ACTES qui regardent le Cardinal WOLSEY.

Dons à Wolſey.

1510. Don à *Thomas Wolſey* Doyen de Lincoln, d'une Maiſon qui avoit appartenu à *Empſon.* Du 30 Janvier. Page 269. A Weſtminſter (7).

D'une Prebende à Windſor.

1510. Don à *Wolſey*, d'une Prebende à *Windſor.* Du 7 Fevrier. Page 293. Ibid.

De l'Evêché de Lincoln.

1514. Bulles pour l'Evêché de *Lincoln*, conferé à *Wolſey.* VIII. Id. Febr. Page 589. A Rome.

De l'Abbaye de Berdmonſey.

1514. Conceſſion à *Thomas Wolſey*, de pouvoir nommer à l'Abbaye de *Berdmonſey* (8), quand elle ſera vacante. Du 4 Juin. Page 405. A Oxford.

De l'Archevêché d'Yorck.

1514. Bulles pour l'Archevêché d'*Yorck*, conferé à *Wolſey.* VII. Kal. Octob. Page 450.

1515. *Wolſey* fait Chancelier, le 2 Décembre. Page 529.

Du pouvoir de donner les

1518. Pouvoir donné au Cardinal *Wolſey*, de donner les Congés d'élire, le Conſentement Royal aux Nominations pour les Evê-

Il y a des gens qui croyent qu'*Etienne Gardiner* & le Chevalier *Thomas Morus* eurent la peine de compoſer le Livre, quoique le Roi en eût l'honneur. Et à l'égard du Titre qui fut donné à ce Prince par le Pape, le Docteur *Fuller* dans ſon *Hiſtoire de l'Egliſe*, nous apprend qu'on rapportoit par tradition, que *Patch*, le Fou du Roi, ayant vu un jour ce Prince de bonne humeur, lui en demanda la raiſon; & que le Roi lui répondit, que c'etoit à cauſe qu'on lui avoit conferé plus d'honneur qu'à aucun de ſes Ancêtres, ſavoir, le Titre de *Défenſeur de la Foi.* Sur quoi le Fou lui fit cette replique piquante: *Je t'en prie, mon cher* Henri, *défendons-nous nous-mêmes; & laiſſons la Foi ſe défendre ſeule.* Quoique *Henri* fût plus amoureux de ce Titre que d'aucun autre de ceux qu'il ſe donnoit, *Spelman* a remarqué, que pluſieurs Rois d'Angleterre qui l'avoient précédé, l'avoient porté de même.

(6) Mr. *de Rapin* remarque dans ſon Hiſtoire, qu'il n'étoit pas ſurprenant que la reception faite par *Henri* à *Chriſtierne*, convînt plus à un Prince opprimé qu'à un Tyran barbare, tel qu'il étoit: cela venoit de ce que la Reine ſa Femme étoit Sœur de l'Empereur, à la recommandation duquel *Wolſey* eſperoit de pouvoir parvenir à la Tiare.

(7) C'étoit la Maiſon *Curiale*, avec douze Jardins, Vergers, &c. entre la Tamiſe & *Ste Brigide*, dans *Fleet-Street.*

(8) C'eſt une Ville dans le Comté de *Kent*, où *Warham* Archevêque de *Cantorbery* fit bâtir ſous ce Regne un Palais, qui, à ce qu'on dit, lui couta 33000 livres ſterling.

Henri VIII. Evêchés, & d'ordonner les Reſtitutions du Temporel. Du 16 Mai. Page 606. A Woodſtock.

Conges d'elire. De l'Evêche de Bath & Wells. 1518. Bulles pour l'Evêché de *Bath* & *Wells*, vacant par la privation du Cardinal *Hadrien*, conferé à *Wolſey*. III. Kal. Aug. Page 610. A Rome.

Volentes ut ſtatum tuum juxta Cardinalatûs exigentiam dignitatis tenere valeas, de alicujus ſubventionis auxilio providere etiam cum Sanctæ Ceciliæ de Urbe, quæ Titulus tui Cardinalatûs exiſtit, & Eboracenſis cui præeſſe dignoſceris, aliiſque Eccleſiis, Monaſteriis & Beneficiis Eccleſiaſticis, quæ in Titulum vel Commendam aut aliàs obtines, & in poſterum obtinebis, aut Penſionibus annuis, quas percipis, aut percipies in futurum.

De la Légation. 1521. Deux Bulles de *Leon X*, dans leſquelles on voit les diverſes prolongations du tems de la Légation du Cardinal *Wolſey*. VIII. Id. Jan. Page 734. Kal. April. Page 739. A Rome. Henri VIII.

De l'Abbaye de S. Alban. 1522. Bulle d'*Adrien VI*, qui donne l'Abbaye de *S. Alban* au Cardinal *Wolſey* en Commende, pendant ſa vie. VI. Id. Novemb. Page 775. Ibid.

De l'Evêché de Durham. 1523. Bulles d'*Adrien VI* pour l'Evêché de *Durham*, conferé au Cardinal *Wolſey*, ſans préjudice de ſes autres Bénéfices. VII. Kal. April. Page 783. Ibid.

Bulle d'*Adrien VI*, qui prolonge la Légation de *Wolſey* pour cinq ans, après que les cinq dernieres années accordées par *Leon X* ſeront expirées. Prid. Id. Jun. Page 795. Ibid.

Il y a encore pluſieurs Actes, qui ſont de quelque importance pour l'Hiſtoire, que l'on a omis pour éviter la longueur.

FIN de la I. Partie du Tome X.

FOEDERA,

CONVENTIONES, LITERÆ,

Et cujuſcunque generis

ACTA PUBLICA.

TOMI X. PARS II.

ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR THOMAS RYMER.

EXTRAIT DU TOME XIV.

Henri VIII.

LE XIV Tome contient les Actes du reſte du Regne de *Henri VIII*, & des Regnes d'*Edouard VI* & de *Marie*, depuis le milieu de l'année 1523, juſques vers la fin de 1558. Je me bornerai ici à faire connoitre les Actes de quatre années & demie ſeulement, tant à cauſe de l'abondance de la matiere, & de l'importance des évenemens arrivés pendant ce tems-là; que parce qu'en pouſſant plus loin cet Extrait, il faudroit entrer dans l'affaire du Divorce de *Henri VIII*, & la laiſſer imparfaite, ou le faire d'une longueur extraordinaire. Dans ces quatre années, fertiles en grands évenemens, il n'y a proprement à conſiderer que les Affaires étrangeres, je veux dire les Affaires contre *Charles-Quint* & *François I*, dans leſquelles *Henri VIII* ne put s'empêcher d'entrer. Celles de l'Angleterre avec l'Ecoſſe, quoique peu conſiderables, feront auſſi un Article à part, afin de n'en pas perdre le fil. Pour ce qui regarde les domeſtiques, on ne trouve rien d'aſſez remarquable dans les Actes de ces quatre années & demie, pour obliger d'en faire un Article, d'autant plus qu'elles ont fort peu de liaiſon entre elles.

I. *AFFAIRES ETRANGERES.*

Quoique le Cardinal *Wolſey* n'eût pas ſujet d'être content de l'Empereur, par rapport au Pontificat que ce Monarque lui avoit fait eſperer, & qu'il avoit pourtant procuré à un autre, il ne jugea pas à propos de s'en venger, ni même d'en témoigner du chagrin. Il crut au contraire, qu'il devoit s'attacher d'autant plus à lui, que l'expérience lui avoit appris combien ſon Parti étoit puiſſant dans le Conclave. L'âge & les infirmités d'*Adrien VI* lui faiſoient eſperer que le Siege Pontifical ſeroit bientôt vacant. Il lui étoit donc avantageux, non-ſeulement d'avoir un Ami tel que l'Empereur; mais même de le rendre ſi puiſſant, que quand la vacance du Siege arriveroit, il fût en état de donner la Loi aux Cardinaux. Ce ſont-là vraiſemblablement les motifs, qui porterent *Wolſey* à favoriſer les deſſeins de l'Empereur, & à faire prendre au Roi ſon Maitre la réſolution de ruïner la France. Le prétexte fut, qu'il étoit dangereux que *François I* ne ſe rendît trop puiſſant, s'il venoit à bout d'exécuter ſes deſſeins en Italie; comme ſi la trop grande puiſſance de l'Empereur eût été moins dangereuſe pour l'Europe! Il eſt certain que ce Miniſtre faiſoit du Roi ſon Maitre tout ce qu'il vouloit; & que non-ſeulement les Anglois, mais même tous les Princes de l'Europe en étoient perſuadés. C'eſt ce qu'on a vu dans une Bulle de *Leon X*, & dans une Lettre du *Doge de Veniſe*, dont il a été parlé dans l'Extrait précédent.

Revolte du Connétable de Bourbon. Deſſeins de l'Empereur & de Henri

Le but de l'Empereur & de *Henri* étoit de ruïner la France, par le moyen du Connétable de *Bourbon*, qui leur faiſoit eſperer des merveilles des intelligences & du grand crédit qu'il avoit dans le Royaume. La conjoncture étoit tout à fait favorable. *Francois I*, entêté du deſſein de recouvrer le Duché de Milan, ſe préparoit à paſſer en Italie avec une nombreuſe Armée, compoſée de ſes meilleures Troupes. Par-là, il procuroit à ſes Ennemis la facilité d'attaquer ſon Royaume, en ſon abſence. Ils réſolurent de le faire, en trois endroits à la fois. Le Connétable devoit agir dans la Bourgogne, aſſiſté de tous ſes Amis, & de tous les Mécontens du Royaume, outre ſept à huit-mille hommes, que l'Empereur faiſoit filer peu à peu dans la Franche-Comté, & dont le Comte *de Furſtemberg* devoit aller prendre le Commandement. *Henri* devoit envoyer en Picardie une Armée, pour ſe joindre à celle que l'Empereur promettoit d'avoir dans ces quartiers-là, ſous le commandement du Comte de *Bure*; & *Charles* devoit, dans le même tems, faire attaquer Bayonne & Fontarabie. Mais de peur qu'en faiſant leurs préparatifs de trop bonne heure, ils ne fiſſent concevoir à *François* des ſoupçons, qui l'engageaſſent à demeurer dans ſon Royaume, & à differer ſon Expédition d'Italie; ils convinrent, qu'ils ne commenceroient à agir tous trois enſemble, qu'au mois de Septembre. C'étoit-là le tems où vraiſemblablement le Pape & les Venitiens, qui venoient d'entrer dans la Ligue, devoient lui cauſer le plus d'embaras.

Henri VIII. contre la France.

La Conſpiration du Connétable fut découverte à tems, & ce Prince obligé de ſe ſauver en diligence; & ainſi les grands projets des Alliés s'en allerent en fumée, ou du moins, n'eurent qu'un ſuccès beaucoup au-deſſous de ce qu'ils s'étoient promis. Les Eſpagnols ſe rendirent pourtant maitres de Fontarabie, par la lâcheté du Gouverneur. Mais le Comte de *Furſtemberg*, qui avoit fait une irruption en Champagne, en fut chaſſé par le Duc de *Guiſe*, qui le pourſuivit même juſqu'en Lorraine, où il lui donna un rude échec. Le Comte *de Bure* & le Duc de *Suffolck* entrerent aſſez tard en Picardie, & furent contraints d'en ſortir ſans y avoir fait de grands progrès, par les Ducs de *Vendôme* & de la *Trimouille*, qui commandoient en ce Païs-là.

Fuite du Connetable.

Fontarabie priſe par les Eſpagnols: le Comte de Furſtemberg défait par le Duc de Guiſe: le Duc de Suffolck forcé de ſortir de Picardie.

La Campagne qui ſe fit cette même année en Italie, auroit pu être funeſte à l'Empereur, ſi l'Amiral *de Bonnivet*, à qui François avoit donné le commandement de ſon Armée, avoit ſu profiter de ſes avantages, ou s'il avoit eu affaire à un Général moins habile que *Proſper Colonne*, qui lui rompit toutes ſes meſures. Celui-ci étant mort bientôt après, l'Empereur envoya le Duc de Bourbon en Italie, pour y commander ſes Troupes.

Campagne en Italie.

Le Pape *Adrien VI* étoit mort au mois de Septembre, ſans avoir eu connoiſſance des deſſeins de l'Empereur & de *Henri*. Les deux Monarques lui avoient ſeulement fait entendre, par le Cardinal *Jules de Medicis* ſon Miniſtre, qui étoit dans leurs intérêts, que ſa jonction à la Ligue étoit un moyen infaillible pour obliger le Roi de France à conſentir à la Trève de trois ans, qu'il avoit hautement refuſée. *Adrien* eut pour Succeſſeur ce même Cardinal de Medicis, qui fut ſoutenu par la Faction Impériale, & qui prit le nom de *Clement VII*. Ce fut un grand ſujet de mortification pour le Cardinal *Wolſey*, qui s'étoit flaté que l'Empereur employeroit tout ſon crédit pour le faire Pape, lorſqu'il vit que ce prétendu Ami n'avoit eu rien moins en vue. Il diſſimula pourtant ſon chagrin, pour pouvoir ſe venger plus ſurement.

Mort du Pape Adrien.

1524. La mort d'*Adrien VI*, & l'élection de *Clement VII*, mi-

Le Pape abandonne ſes Alliés.

mirent les Impériaux en Italie dans une extrème embaras. Immédiatement après la mort du Pape, les Troupes de l'Egliſe quitterent l'Armée des Alliés, & *Clement VII* ne fut pas plutôt élu, qu'il rappella celles de Florence, & dit hautement, qu'il vouloit être neutre; quoique ce fût lui qui avoit engagé ſon Prédéceſſeur à prendre le parti des Alliés contre la France. Ainſi l'Armée Impériale ne ſe trouva pas ſeulement affoiblie en nombre de Troupes, mais principalement en ce qu'elle n'avoit plus d'argent, depuis que Rome & Florence n'en fourniſſoient plus. Mais, quoiqu'en public le Pape fît ſonner bien haut ſa Neutralité, il ne laiſſa pas de fournir ſecretement vingt-mille ducats au Duc *de Bourbon*, & de conſentir que les Florentins lui en fiſſent compter cinquante-mille.

Et fournit de l'argent au Duc de Bourbon.

Avec ce ſecours, & un renfort de dix-mille Landſquenets, qui arriva tout à propos à Milan, le Duc *de Bourbon* ſe mit en campagne, & s'étant joint aux Venitiens commandés par le Duc d'*Urbin*, il s'approcha de l'Armée de France, qui étoit fort affoiblie; *François I* l'ayant laiſſée ſans argent, depuis qu'elle étoit en Italie. Dans ce fâcheux état, *Bonnivet* réſolut d'aller livrer Bataille aux Alliés: mais les deux Généraux ne jugerent pas à propos de rien hazarder. Ils connoiſſoient l'état où l'Amiral ſe trouvoit, & ils ne doutoient point qu'il ne fût bientôt contraint d'abandonner le Milanez. C'eſt ce qui arriva effectivement. *Bonnivet* ne pouvant ni combattre, ni faire ſubſiſter ſon Armée, depuis que les Alliés s'étoient approchés de lui, prit enfin le parti de ſe retirer le mieux qu'il put, & de repaſſer les Monts.

Les François abandonnent l'Italie.

Deſſeins de l'Empereur & de Henri contre la France.

Les François n'eurent pas plutôt quitté l'Italie, que l'Empereur & *Henri* formerent de nouveaux projets. Après avoir heureuſement défendu le Duché de Milan, l'Empereur réſolut de faire envahir la Provence par le Duc *de Bourbon*, avec une Armée, pour l'entretien de laquelle *Henri* promit de payer cent-mille écus par mois. Il ſe réſerva pourtant la liberté de ne payer que le prémier mois, s'il trouvoit plus à propos de faire en perſonne une puiſſante diverſion en Picardie.

Le Duc de Bourbon marche vers la Provence.

Suivant ce projet, le Duc *de Bourbon* ſe mit en marche vers la Provence, mais beaucoup plus foible qu'il ne l'avoit eſperé. Les Venitiens, qui ne s'étoient engagés dans la Ligue que pour défendre le Duché de Milan, ne voulurent point avoir part à cette expédition, & l'Empereur fut obligé de laiſſer une partie de ſes Troupes en Italie, ſous le commandement de *Lanoy* Viceroi de Naples, pour garder ce même Païs. Ainſi l'Armée du Duc *de Bourbon* n'étoit que d'environ ſeize-mille hommes.

A la prémiere nouvelle de la marche des Impériaux, *François I* donna de ſi bons ordres, que la Ville de Marſeille ſe trouva bientôt munie d'une bonne Garniſon, & de tout ce qui étoit néceſſaire pour une longue & vigoureuſe défenſe. Cependant, il aſſembloit à Avignon une Armée de quarante-mille hommes, qui ſe trouva en état d'agir avant que le Duc *de Bourbon*, qui s'étoit attaché au Siege de Marſeille, y eût fait de grands progrès. Cela fut cauſe que ce Duc, craignant d'être attaqué, réſolut de reprendre la route d'Italie. Il leva donc le Siege avec quelque précipitation, & ſe mit en marche pour retourner à Milan. *François* ſe voyant à la tête d'une Armée fort ſupérieure à celle de ſes Ennemis, réſolut de profiter de cet avantage, pour recouvrer le Duché de Milan. Comme le Duc *de Bourbon* avoit pris le plus long chemin, le Roi, ſans s'amuſer à le pourſuivre, prit une route plus courte, pour tâcher d'arriver à Milan avant lui. Les deux Armées faiſant, chacune de ſon côté, une extrème diligence, arriverent à peu près en même tems dans le Milanez, par deux différens côtés. Le Duc *de Bourbon* alla joindre *Lanoy* à Pavie; & *François* s'étant rendu maitre de Milan, y laiſſa *Trivulce* avec un Corps de Troupes, pour aſſieger le Château. Enſuite, il marcha aux Ennemis, qui s'étant retirés à ſon approche, lui laiſſerent la liberté d'aſſieger Pavie. Il commença ce Siege le 28 d'Octobre.

Aſſiege Marſeille.

Il leve le Siege & s'en retourne en Italie.

Il arrive dans le Milanez par un chemin, & le Roi de France par l'autre.

Les Imperiaux abandonnent l'Italie aux François, qui aſſiegent Pavie.

Pendant que l'Armée Impériale étoit en Provence, le Cardinal *Wolſey*, piqué contre l'Empereur, inſpiroit au Roi ſon Maitre des maximes tout oppoſées à celles qu'il venoit de ſuivre, & le diſpoſoit à rompre avec l'Empereur. Ainſi *Henri*, dirigé par ſon Miniſtre, non ſeulement ne paya qu'un ſeul mois de ce qu'il avoit promis pour l'entretien de l'Armée du Duc *de Bourbon*, & ne fit point de diverſion en Picardie; mais fit même demander à l'Empereur le payement des ſommes, qu'il lui avoit prêtées lorſqu'il étoit en Angleterre. Tout cela fit concevoir à l'Empereur des ſoupçons, qui n'étoient que trop bien fondés, puiſque *Wolſey* étoit mécontent. On verra tout à l'heure les effets de ſon mécontentement; mais il faut auparavant rapporter ce qui ſe paſſoit en Italie.

Henri diſpoſé à rompre avec l'Empereur.

Depuis que *François I* étoit dans le Milanez avec une Armée formidable, le Duc *de Bourbon* & le Viceroi de Naples ſe trouvoient fort embaraſſés. Ils étoient abandonnés du Pape, des Florentins, & des Venitiens; leur Armée étoit inférieure de beaucoup à celle du Roi, & ils n'avoient point d'argent pour la payer. Dans cette extrémité, leur unique reſſource étoit la longueur du Siege de Pavie, qui vraiſemblablement devoit durer aſſez longtems pour leur donner le loiſir de pourvoir à leurs affaires. Ce Siege étoit entrepris au commencement de l'Hiver, & ils avoient à eſperer beaucoup de la valeur & de l'expérience d'*Antoine de Leve*, qui commandoit dans la Place. Ils réſolurent donc de profiter de cet avantage, pour faire venir des Troupes d'Allemagne; & le Duc *de Bourbon* alla lui-même en ce Païs-là, pour hâter les levées, autant qu'il ſeroit poſſible.

Clement VII n'étoit guere moins embaraſſé que les Généraux de l'Empereur. *François I* n'ignoroit pas dans quelles diſpoſitions avoit été ce Pontife, pendant qu'il avoit été Cardinal, & Prémier Miniſtre d'*Adrien VI*; & il n'y avoit pas beaucoup d'apparence qu'il eût changé de ſentimens & d'inclination, depuis qu'il étoit devenu Pape. La démarche qu'il avoit faite, en faiſant trouver de l'argent au Duc *de Bourbon*, marquoit aſſez de quel côté il panchoit. Ainſi l'arrivée du Roi de France dans le Milanez, & l'apparence qu'il y avoit qu'il ſe rendroit maitre de tout le Duché, ayant fait concevoir au Pape une juſte crainte de ſe voir expoſé au reſſentiment de ce Monarque, il crut devoir le prévenir, en ſe jettant dans ſon parti. Après donc que, pour la forme, il eut envoyé un Nonce aux deux Armées pour les exhorter à la Paix, il fit avec *François* un Traité, par lequel il s'engageoit à ne le pas troubler dans la conquête ni dans la poſſeſſion du Milanez. Outre ce Traité, qui fut public, & dont l'Empereur fut très irrité, il en conclut un autre ſecret, pour faciliter à *François I* la conquête du Royaume de Naples, en donnant paſſage, ſur les Terres de Florence & de l'Egliſe, à l'Armée de France, qui ſeroit deſtinée pour cette expédition. Ce Traité étant ſigné, *François* fit un détachement de ſon Armée, dont il donna la conduite au Duc d'*Albanie*, pour aller attaquer le Royaume de Naples. Mais il donna ordre au Duc d'attendre dans la Toſcane, deux-mille hommes que *Renzo de Ceri*, qui avoit défendu Marſeille, devoit lui amener de Provence.

Traité du Pape avec le Roi de France.

Le Duc d'Albanie envoyé pour attaquer le Royaume de Naples.

Quelque tems après, *Renzo de Ceri* venant de Marſeille pour aller joindre le Duc d'*Albanie*, trouva le moyen en paſſant de ſe rendre maitre de Savone. Cela fut cauſe que *François* fit un nouveau détachement ſous le Marquis *de Saluces*, pour aller ſe poſter à Savone, en vue de faciliter la priſe de Genes. Les trois détachemens que le Roi avoit faits, l'un pour le Château de Milan, l'autre pour Naples, le troiſieme pour Savone, joints à la rigueur de la ſaiſon, & aux incommodités du Siege, affoiblirent tellement l'Armée de France, que les Impériaux commencerent à mieux eſperer de leurs affaires. Leur eſperance fut encore augmentée par l'arrivée du Duc *de Bourbon*, qui au commencement de l'année 1525 leur amena un renfort de dix-mille hommes. Il ſuffira de dire en un mot, que les Impériaux attaquerent l'Armée de France, que cette Armée fut miſe en déroute, & que le Roi lui-même fut fait priſonnier.

Priſe de Savone.

Bataille de Pavie, dans laquelle le Roi de France eſt fait priſonnier.

1525. Cet évenement imprévu changea en un moment la face des affaires, principalement dans l'Italie, qui n'eut jamais tant de ſujet de craindre de tomber ſous la domination de l'Empereur. Les Venitiens, qui prévirent les conſéquences de la victoire de *Charles*, & de la priſon de *François*, propoſerent d'abord de faire une Ligue avec le Pape, la France, & l'Angleterre, contre l'Empereur. Mais *Clement VII*, qui venoit d'offenſer ſenſiblement ce Monarque, étoit trop effrayé pour oſer faire cette démarche. Il aima mieux traiter pour lui en particulier avec le Viceroi de Naples, qui agiſſoit au nom de l'Empereur. Pour empêcher le Pontife d'entrer dans la Ligue qu'on lui propoſoit, le Viceroi ne fit point difficulté d'engager l'Empereur à rendre le Duché de Milan à *François Sforze*, quoiqu'il ſût bien que ce n'étoit pas l'intention de ſon Maitre. Mais c'étoit le ſeul moyen de rompre le projet de la Ligue, parce que le rétabliſſement de *Sforze* à Milan étoit le fondement ſur lequel on appuyoit la liberté de l'Italie, qui ne pouvoit être aſſurée, ſi l'Empereur demeuroit en poſſeſſion de ce Duché. Par ce Traité, qui ne pouvoit avoir d'effet qu'après la ratification de l'Empereur, le Viceroi rompit les meſures que les Venitiens vouloient prendre, & rendit le Pape ſi ſuſpect à Veniſe, à la France & à l'Angleterre, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre, que de longtems ces Puiſſances vouluſſent ſe fier à lui. Cela fut cauſe que les Généraux de l'Empereur, qui manquoient d'argent pour payer leurs Troupes, ne firent pas difficulté d'en licencier une bonne partie; d'autant plus que *Trivulce*, qui avoit aſſiegé le Château de Milan, avoit déja repaſſé les Monts, & que le Duc d'*Albanie* s'en retournoit auſſi en France par une autre route.

Les Venitiens propoſent une Ligue contre l'Empereur.

Le Pape traite avec lui.

Les Généraux de l'Empereur licencient quelques Troupes.

Comme l'Hiſtoire de ce tems-là eſt fort connue, je ne ferai que rapporter en gros le plus néceſſaire pour l'intelligence de ce Recueil. L'Empereur fit offrir à ſon Priſonnier de le mettre en liberté ſous certaines conditions, dont les deux principales étoient, qu'il lui reſtitueroit le Duché de Bourgogne, enlevé à *Marie* ſon Ayeule par *Louis XI*; qu'il rendroit au Duc *de Bourbon* tous ſes domaines, & lui donneroit la Provence & le Dauphiné; & que de toutes ces pieces il ſeroit formé, pour le Duc, un Royaume indépendant de la Couronne de France. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi l'Empereur avoit droit de demander la Bourgogne, & ſi ce Duché appartenoit bien légitimement au Roi de France. Mais pour la ſeconde condition, elle étoit aſſurément injuſte & intolerable, & vraiſemblablement elle n'étoit ajoutée que pour faire paſſer la prémiere. Quoiqu'il en ſoit, *François* rejetta bien loin ces offres, & en fit d'autres à ſon tour, ſavoir, qu'il épouſeroit *Elonor*, Reine Douairiere de Portugal, Sœur de l'Empereur; qu'il tiendroit le Duché de Bourgogne à titre de Dot, & le rendroit héréditaire aux Enfans qui naitroient de ce Mariage; qu'il rendroit au Duc *de Bourbon* ſes

Offres de l'Empereur au Roi de France.

Offres de François I.

Henri VIII.

ſes domaines, & lui donneroit en Mariage la Ducheſſe d'*Alençon* ſa Sœur ; qu'il donneroit une Rançon pareille à celle du Roi *Jean*, lorſqu'il fut fait priſonnier par les Anglois ; enfin, qu'il payeroit au Roi d'Angleterre tout ce qui lui étoit dû par l'Empereur. Si *Charles* avoit voulu faire la Paix, il ſemble que ces conditions lui étoient aſſez avantageuſes ; mais il vouloit avoir *la Bourgogne*, c'étoit-là la pierre d'achoppement.

Ce Prince mené en Eſpagne.

Après cela, *François I* fut mené en Eſpagne, où les négociations pour la Paix ſe continuerent pendant quelque tems inutilement.

Conduite artificieuſe de l'Empereur.

Cependant le Pape, qui par ſon Traité avec *Lanoy* croyoit avoir pourvu à ſes affaires & à la ſureté de l'Italie, ſe trouvoit bien loin de ſon compte. L'Empereur feignant d'approuver ce Traité, envoya une Ratification, dans laquelle il ne faiſoit aucune mention de trois Articles ſéparés, qui regardoient les intérêts particuliers du Pape. D'un autre côté, en envoyant l'Inveſtiture du Duché de Milan pour *François Sforze*, il y avoit ajouté une condition, qui la rendoit inutile. C'étoit, qu'avant que de recevoir l'Inveſtiture, *Sforze* lui payeroit douze-cens-mille Ducats, ce qui lui étoit impoſſible.

Le Pape rejette la ratification.

Le Pape ayant rejetté cette Ratification imparfaite, demeura avec l'Empereur ſur le même pied qu'il étoit avant que d'avoir négocié avec lui. Mais l'Empereur avoit beaucoup gagné, puiſqu'il avoit empêché la Ligue.

Les Venitiens tâchent de faire une Ligue contre l'Empereur. Le Pape traite avec tous deux à la fois.

Les Venitiens connoiſſant parfaitement que l'intention de l'Empereur étoit de garder Milan, ou d'en donner l'Inveſtiture à l'Archiduc *Ferdinand* ſon Frere, ſaiſirent cette occaſion pour renouveller leurs inſtances auprès du Pape, par rapport à la Ligue qu'ils avoient d'abord propoſée. *Clement VII*, ſelon ſon naturel artificieux, feignit d'y prêter l'oreille ; mais dans le tems même qu'il négocioit à Rome avec les Venitiens, il envoya ſous un autre prétexte un Légat en Eſpagne, pour renouer ſon Traité avec l'Empereur.

L'Empereur tend un piege à Sforze pour lui ôter le Milanez.

Cependant, l'Empereur voyant que les Puiſſances d'Italie s'obſtinoient à demander le rétabliſſement de *Sforze*, s'aviſa d'un expédient pour ſe préparer un prétexte plauſible de le refuſer. Le Duc *de Bourbon* étant allé à Madrid, le Marquis *de Peſcaire*, qui commandoit dans le Milanez, feignit d'être fort mécontent de l'Empereur, & de chercher les moyens de ſe venger de lui. Il ſut ſi bien jouer ſon perſonnage, qu'il engagea *Sforze*, la Régente de France, le Pape & les Venitiens, dans une Conſpiration, dont le but étoit de le faire lui-même Roi de Naples, & d'établir *Sforze* à Milan, après avoir coupé la gorge à tous les Eſpagnols qui ſe trouvoient dans le Duché. Quand il eut en main aſſez de preuves pour faire voir que *Sforze* étoit entré dans ce complot, il reçut ordre de l'Empereur de le dépouiller de tout ce qu'il tenoit dans le Milanez. Cet ordre fut ponctuellement exécuté, en ſorte qu'il ne reſta rien à *Sforze*, que le Château de Milan, où il fut même aſſiegé. Depuis ce tems-là, quand on preſſoit l'Empereur ſur le rétabliſſement de *Sforze*, il répondoit, qu'il le rétabliroit, quand il ſe ſeroit purgé du crime de Felonie, dont il étoit accuſé.

L'artifice de l'Empereur ne fit que redoubler l'attention des Venitiens. Ils dirent nettement à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qu'ils hazarderoient toutes choſes, plutôt que de ſouffrir que ſon Maitre demeurât en poſſeſſion de Milan. *Clement VII* n'agiſſoit pas avec la même fermeté. Il amuſoit la France & le Sénat de Veniſe, de l'eſperance qu'il conſentiroit à la Ligue propoſée ; mais ce n'étoit qu'en attendant des nouvelles de la concluſion du Traité qu'il faiſoit négocier en Eſpagne. Enfin ſon Légat lui ayant écrit que le Traité étoit ſigné, ſans lui en marquer les particularités, il rompit la négociation avec Veniſe. Mais quand le Traité fut arrivé à Rome, il ſe trouva tellement rempli de termes ambigus & équivoques, que le Pape refuſa abſolument de le ratifier. Sur cela l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, dont l'unique but étoit de l'empêcher de ſe liguer avec les Venitiens, lui joua un tour auquel il ne s'attendoit pas. Il feignit d'être lui-même ſurpris des ambiguïtés qui ſe trouvoient dans le Traité ; & en rejettant la faute ſur le Sécretaire qui l'avoit dreſſé, il dit au Pape, qu'il n'avoit qu'à le faire dreſſer lui-même, dans les termes qu'il jugeroit à propos, & qu'il s'engageoit à le lui mettre en main dans deux mois, ratifié par l'Empereur.

Le Pape dupé par l'Ambaſſadeur d'Eſpagne.

Le Pape donna dans ce piege ; & pendant ces deux mois il n'oſa renouer ſes négociations avec la France, & avec Veniſe. C'étoit précíſément ce que l'Empereur demandoit, pour rompre, ou du moins pour différer, autant qu'il étoit poſſible, la concluſion de la Ligue. Il faut voir préſentement la part que prit *Henri VIII* aux affaires dont je viens de parler.

Lorſque *François I* fut fait priſonnier à Pavie, *Henri* étoit en guerre avec lui, & en Alliance avec l'Empereur ; mais, comme je l'ai déja dit, il commençoit à ſe dégoûter de cet Allié, plutôt pour les intérêts de ſon Miniſtre, que pour les ſiens propres. Après le malheur arrivé à la France, il avoit à choiſir entre deux partis, qui n'étoient pas peu embaraſſans. Il faloit ſe déterminer, ou à continuer ſa Ligue avec l'Empereur, à faire de puiſſans efforts pour achever d'abattre la France, déja conſiderablement ébranlée, & à s'en approprier une bonne partie, ou à ſoutenir ce Royaume chancelant, & à entretenir par-là la balance de l'Europe. Il ne manquoit pas de raiſons plauſibles, pour l'un & pour l'autre de ces deux partis ; mais il ſe détermina enfin pour le plus juſte & le plus honorable, & ſi j'oſe dire mon ſentiment, pour le plus avantageux à l'Angleterre.

Henri ſe réſout à rompre avec l'Empereur.

Il n'y a pas à douter que *Wolſey* ne le pouſsât de ce côté-là, pour ſe venger de l'Empereur. On pourroit l'attribuer à ſon zèle pour le bien de ſon Maitre & du Royaume, ſi ſa conduite, pendant tout le tems de ſon Miniſtere, pouvoit faire ſoupçonner qu'il ait jamais agi par un ſemblable motif.

Henri VIII. rompt avec l'Empereur.

Henri ayant pris la réſolution de rompre avec l'Empereur, lui envoya l'Evêque de Londres & *Robert Wingfield*, pour lui faire certaines demandes, qu'il ſavoit bien que ce Prince ne lui accorderoit pas. Entre autres choſes il prétendoit, en vertu d'un Article du Traité de Windſor, qu'il expliquoit à ſa maniere, que l'Empereur étoit tenu de lui remettre entre les mains le Roi priſonnier.

Il traite avec la France.

L'Empereur n'ayant répondu à toutes ces demandes qu'en termes généraux, *Henri* en prit prétexte pour traiter ouvertement avec la France, & fit ſavoir à la Régente, Mere du Roi priſonnier, que ſi elle vouloit lui envoyer des Ambaſſadeurs, ils ſeroient très bien reçus. Il faut remarquer, que dès le tems que *François I* étoit en marche pour ſe rendre en Italie, la Régente avoit envoyé en Angleterre un homme, qui avoit eu de longues conferences avec le Cardinal *Wolſey* ; & que vraiſemblablement, *Henri* avoit pris alors quelque engagement avec la France. Quoi qu'il en ſoit, la Régente envoya en Angleterre deux Ambaſſadeurs, dont l'un étoit celui qui avoit déja conferé avec le Cardinal.

Traité de More.

Dans une occaſion auſſi extraordinaire, les Ambaſſadeurs n'ayant rien à ménager pour mettre *Henri* dans les intérets de la France, lui laiſſerent, pour ainſi dire, la Carte blanche, & ſignerent à More, le 30 d'Août, divers Traités, dans leſquels il faut avouer que *Henri* uſa envers *François* d'une généroſité peu commune.

Généroſité de Henri envers le Roi de France.

Quoiqu'il pût demander des Places, & s'il faut ainſi dire, des Provinces, pour le prix de ſon Alliance ; il ſe contenta de s'aſſurer par un nouveau Traité les ſommes qui lui étoient dûes par les Traités précédens, comme il eſt facile de s'en convaincre en les comparant enſemble.

Charles & Henri rappellent leurs Ambaſſadeurs.

Dès que *Charles-Quint* fut informé du Traité de More, il rappella ſon Ambaſſadeur qui étoit à Londres, & *Henri* en uſa de même à l'égard de ceux qu'il avoit à Madrid.

1526. Juſqu'alors, l'Empereur avoit eu un grand avantage dans les Négociations qu'il entretenoit avec la France & avec les Puiſſances d'Italie, parce qu'il dépendoit de lui de diviſer ſes Ennemis, quand il le jugeoit à propos. En cedant la Bourgogne à la France, il étoit comme aſſuré que *François I* lui abandonneroit l'Italie ; & en établiſſant *Sforze* à Milan, il ne pouvoit douter que le Pape & les Venitiens ne fuſſent contens, & ne lui abandonnaſſent la France. Mais le Traité de More apporta de grands changemens dans ſes affaires.

Le Pape veut abſolument que Sforze ſoit rétabli.

Le Roi de France, qui en fut bientôt informé, ſe tint beaucoup plus reſervé qu'il n'avoit fait juſqu'alors ; & le Pape, mécontent de ce que dans une ſeconde Ratification du Traité conclu en Eſpagne, l'Empereur avoit laiſſé le rétabliſſement *de Sforze* dans l'incertitude, lui fit dire nettement, que ſans cet Article il n'y avoit point de Paix à eſperer. Il étoit donc à craindre pour l'Empereur, que toutes ces Puiſſances ne ſe réunîſſent enfin, après avoir été longtems amuſées. C'eſt ce qui lui fit prendre la réſolution de conclure enfin, ou avec le Pape, ou avec la France. Pendant qu'il balançoit à faire ce choix, *François I*, ennuyé de la longueur de ſa priſon, ſe détermina enfin à lui rendre la Bourgogne, ou du moins à feindre que l'état où il ſe trouvoit, le portoit à faire une ceſſion ſi mortifiante. C'eſt ce qui produiſit le Traité de Madrid, qui fut ſigné le 14 Janvier 1526, & qui a été inſeré dans le Recueil des Actes Publics, parmi les Actes de l'année 1529, je ne ſai par quelle raiſon.

François I recouvre ſa liberté.

Par ce Traité *François I* recouvra ſa liberté, en laiſſant ſes deux Fils ainés en ôtage entre les mains de l'Empereur, & en s'engageant expreſſément à retourner dans ſa priſon, s'il manquoit à exécuter le Traité.

On ne peut preſque pas douter que *François*, en ſignant ce Traité, n'eût réſolu de le rompre quand il ſeroit en liberté. Toutes ſes démarches, dès qu'il fut ſorti de priſon, le firent aſſez comprendre ; & le Pape & les Venitiens n'en douterent point, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Cependant l'Empereur n'ayant encore aucun ſoupçon ſur ce ſujet, n'eut pas plutôt ſigné la Paix avec la France, qu'il rompit les négociations avec le Pape, & refuſa ouvertement à *Sforze* l'Inveſtiture de Milan.

Il retourne dans ſon Royaume.

Ce que le Pape & les Venitiens avoient prévu, arriva. *François I* ne fut pas plutôt de retour dans ſon Royaume, qu'il ratifia le Traité de More, & refuſa de ratifier celui de Madrid ; alléguant au Viceroi de Naples, qui l'avoit accompagné en France, diverſes excuſes qui étoient des avantcoureurs d'un refus formel & abſolu.

Il ſigne à Cognac une Ligue contre l'Empereur.

Peu de tems après il reçut à Cognac des Ambaſſadeurs du Pape & des Venitiens, qui venoient lui propoſer une Ligue contre l'Empereur. Il ne balança point à ſigner cette Ligue, le 17 Mai.

Il offre à l'Empereur un équivalent pour la Bourgogne.

Mais il ne voulut pas qu'elle fût publiée, avant que d'avoir reçu la réponſe de l'Empereur, à qui il avoit fait certaines offres, & entre autres, de deux millions d'or, comme un équivalent pour la Bourgogne. L'Empereur ayant rejetté ces offres, la Ligue fut publiée à Cognac le 18 de Juin.

La conduite de *François I* rompit toutes les meſures de l'Empereur, qui en faiſant la Paix avec la France, avoit eſperé de ſe rendre maitre de l'Italie. Au-lieu de cela il avoit laiſſé échaper ſon Priſonnier, & n'avoit pas moins à ſoutenir les efforts de la

HENRI VIII.

la Ligue qui s'étoit formée contre lui. Cependant, ſa condition n'étoit pas ſi mauvaiſe qu'elle le ſembloit. *François I* n'avoit pas une véritable intention de le forcer par les armes à lui rendre ſes Enfans; ſon unique but étoit de l'intimider, & de lui faire croire que la France, l'Angleterre, le Pape & les Venitiens, alloient faire les plus grands efforts pour l'obliger de faire une Paix équitable. Mais il étoit toujours prêt à abandonner ſes Alliés, dès que l'Empereur ſe voudroit mettre à la raiſon. Cela fut cauſe que pendant un aſſez long tems il ménagea beaucoup ce redoutable Ennemi, de peur de l'aigrir encore plus par des efforts trop vigoureux; au-lieu que ſon intention étoit toujours de finir cette affaire par un Traité. Vraiſemblablement, il avoit inſtruit le Roi d'Angleterre de ſon deſſein, puiſque *Henri* tint toujours la même conduite. Ces deux Monarques menaçoient toujours l'Empereur, ils faiſoient enſemble divers Traités, pour lui faire croire qu'ils alloient unir toutes leurs forces pour l'attaquer. Mais parmi ces prémiers Traités, il ne s'en trouve pas un ſeul pour une Ligue offenſive.

Il tâche d'intimider l'Empereur.

Le Pape & les Venitiens furent les dupes de ces deux Princes. Trompés par leurs belles paroles, qui leur faiſoient eſperer beaucoup de l'union de leurs forces, ils prirent les armes les prémiers, pour tâcher de ſauver le Château de Milan, qui ſe trouvoit aux abois: à quoi pourtant ils ne purent réuſſir. *Guichardin* en rejette la faute ſur le Duc *d'Urbin*, qui commandoit l'Armée combinée des deux Alliés, & qui ſelon lui trahiſſoit la Cauſe commune, de peur que ſi le Pape venoit à bout de chaſſer l'Empereur d'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le Duché d'Urbin, dont il s'étoit remis en poſſeſſion après la mort de *Leon X*. Dès que le Pape & les Venitiens ſe furent ainſi embarqués dans la Guerre, les deux Rois les laiſſerent agir dans le Milanez, ſans ſe mettre en peine de ce qui s'y paſſoit, qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour les amuſer, & pour tâcher d'intimider l'Empereur. *François I* n'envoya point l'argent qu'il avoit promis pour le payement de l'Armée; & ſe contenta d'y entretenir un Corps de Troupes Italiennes, ſous le commandement du Marquis *de Saluces*.

Le Pape & les Venitiens dupes des Rois d'Angleterre & de France.

Trahiſon du Duc d'Urbin.

Cependant le Duc *de Bourbon* étant retourné à Milan, y trouva l'Armée Impériale fort affoiblie & dans une grande diſette d'argent; en ſorte qu'il ſe vit obligé d'en exiger des habitans, pour les exempter du pillage dont l'Armée les menaçoit. *Guichardin* prétend que ſi le Duc *d'Urbin* avoit voulu profiter de ſes avantages, il étoit tellement ſupérieur au Duc *de Bourbon*, qu'il auroit pu le chaſſer de Milan; mais qu'il ſe contenta de tenir la Ville bloquée. Cela fut cauſe que l'Empereur, pour reprendre la ſupériorité en Italie, fit faire en Allemagne une levée de quatorze-mille hommes, que le Baron *de Frondsperg* devoit commander pour les mener au Duc *de Bourbon*.

L'Empereur envoye du ſecours au Duc de Bourbon.

Dans le même tems *Hugues de Moncade*, qui commandoit dans le Royaume de Naples en l'abſence du Viceroi, & le Duc de *Seſſo*, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, rendirent à l'Empereur un ſervice très important, en portant les *Colonnes*, ennemis du Pape, à entrer à main armée ſur les Terres de l'Egliſe. Indigné de cette inſulte *Clement VII*, avec le conſentement des Venitiens, donna ordre au Duc *d'Urbin* de mener l'Armée des Alliés à Rome, pour faire une irruption dans le Royaume de Naples. Mais les deux Miniſtres de l'Empereur trouverent le moyen de parer ce coup, en obligeant les *Colonnes* à donner au Pape toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter; & le Duc *d'Urbin* fut contremandé.

Les Colonnes font la guerre au Pape.

Ils donnent ſatisfaction à ce Pontife.

Cet accommodement ne fut fait que pour amuſer le Pape. Environ un mois après, les *Colonnes* entrerent dans Rome, à la tête de cinq ou ſix-mille hommes, ſans que perſonne eût eu avis de leur marche, & menacerent de mettre la Ville au pillage. Le Pape eut à peine le tems de ſe retirer dans le Château S. Ange, où il n'avoit ni vivres, ni munitions pour ſoutenir un Siege, ni forces pour empêcher que Rome ne fût ſaccagée. Il ne put ſe tirer de ce mauvais pas, qu'en faiſant avec l'Empereur une Trève particuliere, pour quatre mois; par laquelle il fut engagé à rappeller les Troupes qu'il avoit dans le Milanez, où le Duc d'*Urbin* demeura ſeul avec l'Armée Venitienne, tenant pourtant toujours la Ville capitale bloquée; tant le Duc *de Bourbon* étoit foible! Les Troupes du Pape ne furent pas plutôt arrivées à Rome, qu'il rompit l'accord qu'il avoit fait avec les *Colonnes*; & que la Guerre entre le Pape & l'Empereur ſe renouvella, ſur les frontieres de Naples & de l'Etat de l'Egliſe, avec des ſuccès divers, dont il n'eſt pas néceſſaire de parler ici.

Ils entrent dans Rome & forcent le Pape à ſe retirer dans le Château S. Ange.

Trève du Pape avec l'Empereur.

Il rompt l'accord avec les Colonnes, & recommence la guerre avec l'Empereur.

Cependant le Pape ne pouvoit rien comprendre à la conduite du Roi de *France*, qui étant le plus intéreſſé dans cette Guerre, ne faiſoit aucun effort conſiderable pour la ſoutenir. *Henri*, de ſon côté, ne manquoit pas moins d'activité. Ainſi le Pape, qui avoit toujours cru que le Traité de More contenoit une Ligue offenſive & défenſive entre les Rois de France & d'Angleterre, & qui, à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, avoit eſperé de faire ſes affaires à leurs dépens, ſe voyoit au contraire réduit à faire les affaires d'autrui, & à ſoutenir ſeul une Guerre qui lui cauſoit une dépenſe, à laquelle ſes revenus pouvoient à peine ſuffire. C'eſt peut-être la prémiere & la ſeule fois, qu'il eſt arrivé qu'un Pape ſe ſoit laiſſé ainſi abuſer. *Clement VII* tenta ſouvent de perſuader à *Henri* d'entrer dans la Ligue, en le flatant qu'on lui donneroit le Titre de *Chef* & de *Protecteur de la Sainte Ligue*, avec une penſion conſiderable, qui ſeroit priſe ſur le Duché de Milan, quand on en auroit fait la conquête; mais *Henri* fut ſourd à toutes ſes offres. Sa propre expérience lui avoit appris ce que c'étoit que de s'allier avec les Papes; & il ſavoit bien qu'auſſi-tôt que l'Empereur voudroit ſe réſoudre à lâcher le Duché de Milan, le Pape ni les Venitiens ne s'embaraſſeroient pas beaucoup des intérêts de l'Angleterre.

HENRI VIII.

Il veut faire Henri Chef de la Ligue de Cognac.

1527. Mais l'embaras où le Pape ſe trouvoit, quoiqu'aſſez grand, n'étoit rien au prix de ce qui lui arriva dans la ſuite. Le Baron *de Frondsperg* étant arrivé en Italie avec quatorze-mille hommes, & marchant vers le Milanez, le Duc *d'Urbin* leva le blocus de Milan, ſous prétexte d'aller arrêter la marche des Allemands; à quoi il ne put, ou ne voulut pas réuſſir. Alors le Duc *de Bourbon* ſe voyant dégagé, & ne ſachant plus comment faire ſubſiſter ſon Armée à Milan, dont il avoit ſouvent rançonné les habitans, réſolut d'aller joindre *Frondsperg*, & de porter la Guerre dans le Païs du Pape. Il exécuta ce deſſein au commencement de l'année 1527, & s'arrêta quelque tems dans le Plaiſantin, pour y lever des contributions dont il avoit un extrême beſoin. Enſuite il marcha vers le Bolonnois, où il s'arrêta encore, pour y amaſſer de l'argent. *Guichardin* prétend que le Duc *d'Urbin* ne ſuivit l'Armée Impériale que de loin, ſe contentant de couvrir l'Etat de Veniſe, & n'étant pas fâché de lui voir prendre cette route.

Le Duc d'Urbin leve le blocus de Milan.

Le Duc de Bourbon va joindre Frondsperg.

A la prémiere nouvelle de la marche du Duc *de Bourbon*, le Pape leva quelques Troupes; mais bientôt après il aima mieux traiter avec le Viceroi de Naples, & conclure avec lui une Trève de huit mois, à condition de payer ſoixante-mille Ducats à l'Armée du Duc *de Bourbon*. Cette Trève étant ſignée, il licentia ſes Troupes pour éviter la dépenſe, & ne conſerva que deux-mille hommes. Mais le Duc *de Bourbon* refuſa de conſentir à cette Trève, ſous prétexte que la ſomme ſtipulée n'étoit pas ſuffiſante pour payer les arrérages dûs à ſes Troupes. Cela fut cauſe que le Viceroi ſe rendit à Florence, & qu'enfin il convint avec le Duc, que le Pape lui payeroit d'abord quatre-vingt-mille Ducats, & ſoixante-mille dans tout le mois de Mai. Dès que le Pape eut reçu la nouvelle de cette ſeconde Convention, il licentia les deux-mille hommes qu'il avoit conſervés; afin de ſe mettre mieux en état de compter les ſommes promiſes. Mais, ſoit que le Duc *de Bourbon* n'eût conſenti à cet Accord que pour amuſer le Pape, ou qu'il ne fût pas le maitre de ſes Troupes, il continua ſa marche vers Rome avec une extrême diligence, & arriva devant la Ville le 5 de Mai. Il demanda d'abord au Pape le paſſage dans la Ville, pour ſe rendre à Naples; & cela lui ayant été refuſé, il fit donner un Aſſaut, dans lequel il fut tué: mais la Ville fut forcée & miſe au pillage (1), pendant que *Clement VII* tout effrayé ſe retiroit dans le Château S. Ange, avec treize Cardinaux. Cependant, le Prince *d'Orange* prit le commandement de l'Armée Impériale, qui venoit de perdre ſon Chef. Le Pape tint bon dans ſon Château, juſqu'au 6 de Juin, qu'il ſe vit contraint de capituler & ſe rendre priſonnier entre les mains des Impériaux; qui firent entrer un Garniſon Eſpagnole dans le Château, & l'y firent garder avec ſes Cardinaux, juſqu'à ce qu'il eût exécuté les Articles de la Capitulation. Dès que la nouvelle de la priſon du Pape fut ſue, les Venitiens s'emparerent de Ravenne & de Cervia; le Duc de Ferrare ſe rendit maitre de Modene; *Sigiſmond Malateſta*, de Rimini; & les Florentins ſe remirent en liberté, après avoir chaſſé le Légat du Pape.

Trève entre le Pape & le Viceroi de Naples.

Le Duc de Bourbon rejette cette Trève, & fait un autre accord avec le Viceroi.

Il arrive à Rome, attaque la Ville & eſt tué.

Sac de Rome.

Le Pape ſe retire au Château S. Ange, où il eſt fait priſonnier.

Peu de tems avant la priſe de Rome, *François I* & *Henri VIII* avoient jugé à propos de changer un peu leurs meſures. Comme ils voyoient que l'Empereur ne ſe laiſſoit pas épouvanter auſſi aiſément qu'ils l'avoient eſperé, ils réſolurent de frapper un grand coup & de faire enſemble une Ligue offenſive contre lui. Il eſt difficile de ſavoir ſi c'étoit véritablement dans le deſſein de lui faire la Guerre, ou ſi c'étoit ſeulement pour l'intimider. *François I* ſouhaitoit de recouvrer ſes Enfans; & il comprenoit aſſez, qu'une Guerre faite par des Alliés, qui avoient des interêts differens, n'étoit guere capable de produire cet effet. *Henri VIII* commençoit alors, ſelon toutes les apparences, à penſer à ſon Divorce avec la Reine Catherine; à quoi il ne devoit trouver naturellement des obſtacles, que de la part de l'Empereur qui étoit Neveu de la Reine. Il étoit donc néceſſaire, ou de le mettre hors d'état de ſe faire craindre par le Pape; ou de le porter, par la crainte de l'union entre la France & l'Angleterre, à laiſſer paſſer doucement le Divorce. C'eſt à quoi cette Ligue offenſive étoit tout-à-fait propre. Quoi qu'il en ſoit, le 30 d'Avril, dans le tems que le Duc *de Bourbon* étoit aſſez proche de Rome, les deux Rois conclurent trois nouveaux Traités. Le prémier portoit en ſubſtance, qu'ils envoyeroient tous deux des Ambaſſadeurs à l'Empereur, pour lui faire des offres touchant la

Traités de Henri avec la France.

(1) Tant d'Hiſtoriens ont donné la relation du Sac de Rome, qu'il ſeroit inutile d'en rapporter les particularités. Quelques Auteurs, comme dit Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire, ont voulu en jetter le blâme ſur les Proteſtans qui étoient dans les Troupes de *Frondsperg*: mais le plus grand nombre d'entre eux conviennent que les Eſpagnols exercerent autant d'inhumanités dans la Ville Sainte, que les Al-

HENRI VIII.

la reſtitution des deux Otages, & pour lui demander le payement des ſommes qu'il devoit à *Henri*; que s'il ne répondoit pas dans vingt jours, les deux Rois lui déclareroient la Guerre. Un autre Article du Traité contenoit un projet de Mariage, entre *François I* ou le Duc d'*Orleans* ſon ſecond Fils, avec *Marie* Fille de *Henri*.

Le ſecond Traité portoit, que les deux Rois feroient la Guerre à l'Empereur, dans les Païs-Bas, avec une Armée de trente-cinq-mille hommes, & une Flotte, ſur laquelle ils feroient embarquer quinze-mille hommes; que le Pape & les Venitiens ſeroient cenſés compris dans la Ligue, à condition qu'ils continueroient la Guerre contre l'Empereur.

Henri renonce à tous ſes droits ſur la France.

Par le 3e. Traité, *Henri* renonçoit à tous ſes droits & à toutes ſes prétentions ſur le Royaume de France; & *François* s'engageoit pour lui & pour ſes Succeſſeurs à perpétuité, à payer tous les ans à *Henri* & à ſes Succeſſeurs Rois d'Angleterre, une Penſion de cinquante-mille écus en deux termes, & de plus quinze-mille écus en Sel de Brouage (2).

Article changé dans un des Traités.

La nouvelle de la priſe de Rome & de la captivité du Pape, étant arrivée peu de tems après, les deux Rois trouverent à propos de changer un Article de leur Traité, & de convenir qu'ils feroient la Guerre à l'Empereur en Italie; mais qu'à cauſe de la difficulté d'y envoyer des Troupes Angloiſes, *Henri* fourniroit toute ſa portion en argent. Ils convinrent encore, que le Cardinal *Wolſey* iroit s'aboucher avec le Roi de France, à Amiens. Cependant, en conſéquence du Traité du 30 d'Avril, *Henri* ayant envoyé un Ambaſſadeur à Madrid, l'Empereur lui répondit, qu'il feroit ſavoir ſa réponſe au Roi, par un Exprès.

Wolſey envoyé en France pour conférer avec le Roi.

Le Cardinal *Wolſey*, ſelon qu'il avoit été convenu dans le dernier Traité, étant parti au commencement de Juillet, ſe rendit à Abbeville, pour y attendre que le Roi de France fût arrivé à Amiens. Il fut reçu en France, avec les mêmes honneurs qu'on auroit pu rendre à un Souverain. Ce fut pendant le ſéjour qu'il fit à Abbeville, qu'il reçut la réponſe de l'Empereur,

Réponſe de l'Empereur aux offres de la France.

touchant ſes affaires avec le Roi de France. Il paroît par cette réponſe, qui ſera rapportée ci-après, que l'Empereur avoit de grands égards pour *Henri*, & qu'il conſentoit à accepter les prémieres offres que *François I* avoit faites au Viceroi de Naples, quoiqu'avec certaines reſtrictions qui les alteroient beaucoup. Les difficultés n'étoient néanmoins pas inſurmontables, ſi *François* eût eu la même inclination pour la Paix, qu'il avoit lorſqu'il fit les prémieres offres. Mais il ne ſe trouvoit plus dans les mêmes diſpoſitions, depuis qu'il avoit conclu une Ligue offenſive avec *Henri*. D'ailleurs, il avoit déja réſolu d'envoyer en Italie une puiſſante Armée, ſous le commandement de *Lautrec*, pour faire la conquête du Royaume de Naples, qui lui paroiſſoit très poſſible. Par cette raiſon il ne repliqua aux propoſitions de l'Empereur, que d'une maniere illuſoire, du moins comme il me le ſemble. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſa réponſe.

Ambaſſadeur envoyé à Rome pour négocier le Divorce de Henri avec Catherine.

Il faut remarquer ici, comme une choſe très néceſſaire pour l'intelligence des matieres qui ſeront contenues dans l'Extrait ſuivant, que *Henri* avoit déja réſolu ſon Divorce avec *Catherine*; & que peu de jours après le départ de *Wolſey*, pour Abbeville, *Knight* fut envoyé à Rome pour y négocier cette affaire. De plus, *Wolſey* étant en France écrivit à *Henri*, que l'affaire du Divorce faiſoit déja du bruit en Eſpagne, & qu'il faloit donner ordre aux Ambaſſadeurs d'Angleterre de l'étouffer autant qu'il ſeroit poſſible, en diſant que ce bruit n'étoit fondé que ſur une difficulté, que l'Evêque de *Tarbe*, Ambaſſadeur de France, avoit formée ſur la Naiſſance de la Princeſſe *Marie*.

Trois nouveaux Traités avec la France.

Les Conferences entre *François I* & le Cardinal produiſirent trois nouveaux Traités, dont le prémier portoit, que comme, par le Traité du 30 d'Avril, le Roi de France avoit le choix d'épouſer la Princeſſe *Marie*, ou de la laiſſer au Duc d'*Orleans* ſon ſecond Fils, il étoit convenu que le Duc d'*Orleans* l'épouſeroit, quand les deux Parties ſeroient en âge; qu'alors ſeulement, & non plutôt, on traiteroit des conditions de ce Mariage; mais que quand même les deux Rois trouveroient à propos de diſpoſer autrement de leurs Enfans, les autres Traités ne laiſſeroient pas de demeurer en vigueur; ce Mariage ne devant être regardé que comme un ſupplément, & non comme une dépendance des autres Traités. Comme il ne paroît nulle-part, que *François I* ſe ſoit ſenti offenſé que *Henri* voulût lui donner, ou au Prince ſon Fils, une Fille qu'il travailloit actuellement à faire déclarer bâtarde, en demandant ſon Divorce avec la Reine ſa Mere; il y a beaucoup d'apparence, que *Wolſey* fit confidence à *François I* du deſſein de *Henri*, & que ce fut ce qui produiſit ce prémier Article de ce Traité; dont le reſte contenoit certaines Conventions touchant la dépenſe de la Guerre.

Le ſecond Traité regardoit certaines Penſions, à quoi *François Sforze* s'étoit engagé envers les deux Rois, en cas qu'il fût rétabli à Milan; la garantie de *Henri* pour le Traité que *François I* feroit avec l'Empereur, & quelques autres Articles.

Le 3e. contenoit un Réglement pour la direction des Affaires Eccléſiaſtiques des deux Royaumes, pendant la priſon du Pape.

Ces Traités furent ſignés le 18 d'Août; & *Knight*, ainſi que je l'ai déja dit, étoit parti vers le commencement de Juillet, pour aller demander le Divorce au Pape.

HENRI VIII.

But de Henri dans ſa Ligue avec la France.

Le but de *Henri*, en faiſant une Ligue offenſive avec la France, étoit d'obliger l'Empereur à rechercher ſon amitié, & à laiſſer paſſer l'affaire du Divorce, ſans ſe mettre en peine de ſoutenir les intérêts de la Reine *Catherine* ſa Tante. Mais pour en cacher le véritable motif, il demanda quatre choſes à l'Empe-

Ses demandes à l'Empereur.

reur: 1. Qu'il lui payât tout ce qu'il lui devoit: 2. Qu'il lui payât cinq-cens-mille écus, à quoi il s'étoit engagé, en cas qu'il n'épouſât pas la Princeſſe Marie: 3. Que ſelon leur Traité, il l'indemniſât de la Penſion que lui faiſoit le Roi de France: 4. Qu'il mît le Pape en liberté, & qu'il le dédommageât de toutes ſes pertes. L'Empereur répondit, qu'il ſe reconnoiſſoit débiteur

Réponſe de ce Prince.

du Roi d'Angleterre; mais qu'il s'étonnoit beaucoup, que dans une telle conjoncture, on lui demandât le payement de ces dettes, ſans lui offrir même de lui remettre en main les Obligations: Qu'il écriroit lui-même au Roi, les raiſons pour leſquelles il ne ſe croyoit pas tenu de payer les cinq-cens-mille écus, pour n'avoir pas épouſé la Princeſſe *Marie*; & qu'il avoit déja donné ſes ordres pour mettre le Pape en liberté. Il faut préſentement, avant que de finir cet Article, dire un mot de ce qui ſe paſſoit en Italie.

Le Pape étoit toujours priſonnier au Château S. Ange, parce qu'il n'étoit pas en état d'exécuter la Capitulation qu'il avoit faite, & il y étoit même gardé aſſez étroitement. Il trouva

Lettre du Pape à Henri.

pourtant le moyen d'écrire à *Henri* une Lettre, qui étoit ſignée de treize Cardinaux, pour le prier d'employer ſon crédit & ſes armes en ſa faveur. D'un autre côté, *François I* avoit déja fait

Ligue de François I avec les Venitiens.

avec les Venitiens une Ligue particuliere, pour conquérir le Royaume de Naples, de laquelle *Lautrec* avoit été nommé Général. Les deux Armées de France & de Veniſe s'étant jointes dans le Milanez, y firent quelques Conquêtes, & prirent Pavie

Priſe de Pavie. Genes ſoumiſe.

d'aſſaut. Dans ce même même tems, *André Doria* trouva le moyen de mettre Genes ſous la domination du Roi de France. Enfin, *Lautrec* ayant laiſſé le Duc d'*Urbin* dans le Milanez avec les Troupes Venitiennes, marcha vers le Royaume de Na-

Lautrec marche lentement vers le Royaume de Naples.

ples; mais ſi lentement, qu'il paroiſſoit bien qu'il avoit ordre de ne pas précipiter ſa marche. C'étoit parce que le Roi de France vouloit attendre une derniere réponſe de l'Empereur.

La marche de *Lautrec*, quoique lente, ne laiſſa pas de produire un bon effet pour le Pape. L'Empereur comprit que ſon Armée, qui étoit encore à Rome, & que la Peſte & les débauches avoient réduite au tiers de ce qu'elle avoit été, ſeroit obligée d'en ſortir pour aller défendre le Royaume de Naples; & conſentit enfin que le Pape fût mis en liberté, à condition

Traité pour la tranſlation du Pape, du Château S. Ange.

qu'il payeroit les arrerages dûs à l'Armée. Il ſe fit donc ſur ce ſujet un Traité qui portoit, que le Pape feroit compter trois-cens-cinquante-mille écus à l'Armée Impériale; & qu'il ſeroit tiré du Château S. Ange le 10 Décembre, pour être transferé en un autre lieu, où il ſeroit gardé juſqu'à ce qu'il eût exécuté le Traité. Mais Clement n'étant pas aſſuré de pouvoir remplir

Il ſe ſauve à Orviete.

ſes engagemens, ſe ſauva déguiſé en Marchand, la nuit du 9 au 10 Décembre, & alla ſe renfermer dans Orviete. Peu de tems après, *Lautrec* s'avança juſqu'à Bologne; où il reçut une Lettre du Pape, qui lui faiſoit entendre, qu'il ne ſe croyoit pas obligé de tenir ce qu'on avoit exigé de lui.

Voici préſentement les Actes, qui ont du rapport à la matiere contenue dans l'Abregé qu'on vient de lire.

Année 1523.

Lettre du Doge de Veniſe à Wolſey.

Lettre d'*André Gritti* Doge de Veniſe, au Cardinal *Wolſey*; pour le remercier de ce qu'il s'étoit employé à procurer la Paix entre l'Empereur & la République. Du 31 Juillet. Page 2. A Veniſe.

Patentes pour la Régente de France.

Lettres-Patentes de *François I*, pour établir *Louiſe de Savoye* ſa Mere Régente en France. A Gien, du 12 Août. Page 6.

C'étoit dans le tems que *François* ſe préparoit à paſſer en Italie, avant la découverte de la Conſpiration du Duc *de Bourbon*.

Bref du Pape à Wolſey.

Bref de *Clement VII* au Cardinal *Wolſey*, pour lui notifier ſon exaltation au Pontificat. *Le* 13 *des Cal. de Décembre.* Page 11. A Rome.

Année 1524.

Il n'y a rien, ſur cette matiere, dans les Actes de l'année 1524.

Année 1525.

Lettre de Créance, &c.

Lettre de Créance d'*André Gritti* Doge de Veniſe, pour un Ambaſſadeur de la République, adreſſée au Cardinal *Wolſey*. Du 31 Mars. Page 36. A Veniſe.

C'étoit après la Bataille de Pavie, dans le tems que les Venitiens faiſoient leurs efforts pour former une Ligue contre l'Empereur.

Let-

Allemands.

(2) On a compté depuis peu, que le Sel de cet endroit, qui eſt ſur la Baye de la côte de *Saintonge*, rapporte au Roi de France quatorze millions de livres par an.

Henri VIII.

Lettre à Henri ſur la Bataille de Pavie.

Lettre de **François Sforze** Duc de Milan, à **Henri**, ſur la Bataille de Pavie. Du 12 Mai. Page 36. A Milan.

Commiſſion à des Ambaſſadeurs François, &c.

Commiſſion de *Louiſe de Savoye* Régente de France, à *Jean Brinon* Seigneur de Villaines, & à *Joachim de Paſſan* Seigneur de Vaux, pour traiter avec **Henri**. A Lyon. Du 9 Juin. Page 37.

Commiſſion, &c.

Commiſſion ſpéciale de la Régente de France, pour obliger le Roi ſon Fils au payement de deux millions d'écus d'or, de 38 ſous tournois chacun. Du 16 Août. Page 45. A Tours.

Toutes les conditions du Traité de *More* étoient alors reglées; il ne manquoit plus pour le ſigner, que ce Pouvoir ſpécial.

Prémier Traité de More.

Prémier Traité de Paix, d'Amitié, & de Ligue défenſive, entre *Henri VIII* & *François I*, conclu à More. Du 30 Août. Page 49.

Promeſſe de s'aſſiſter réciproquement.

Le Roi d'Ecoſſe y eſt compris par la France, & l'Empereur par l'Angleterre.

Henri s'engage à interceder, pour obtenir la liberté de François.

Que la France donnera dix Seigneurs, & neuf grandes Villes, pour cautions.

Que François I ratifiera le Traité de ſa propre main.

Serment, &c.

Serment des Ambaſſadeurs de France. Page 57.

Second Traité.

Second Traité, pour le payement des ſommes dûes à **Henri**.

Toutes les ſommes dûes, réduites en écus d'or de 38 ſous, montoient à 1894736 écus, 32 ſous.

La Régente engageoit le Roi ſon Fils, à payer tous les ſix mois, juſqu'à la fin du payement, 47378 écus, 16 ſous.

De plus, qu'en cas que Henri ſurvécût à l'entier payement, il lui ſeroit payé, ſa vie durant, cent-mille écus tous les ans, en deux termes.

Troiſieme Traité.

Troiſieme Traité, ſur le payement du Douaire de Marie, *Ducheſſe de Suffolck*, Reine Douairiere de France.

La Régente s'engageoit au payement de ce Douaire à l'avenir, & au payement des arrérages, par le moyen de dix-mille écus tous les ans, juſqu'à l'entier payement.

Quatrieme Traité.

Quatrieme Traité, ſur les attentats & les déprédations, que l'une ou l'autre Nation pourroit faire à l'avenir.

Cinquieme Traité.

Cinquieme Traité, ſur l'Article qui comprend le Roi d'Ecoſſe dans le Traité de Paix.

Sixieme Traité.

Sixieme Traité, touchant le Duc d'Albanie.

Je parlerai de ces deux Traités, dans l'Article qui regarde l'Ecoſſe.

Cautions du Traité de More.

Obligation des Seigneurs & des Villes de France, qui devoient être Cautions du Traité de More.

Patentes de Wolſey.

Lettres-Patentes de la Régente de France, en faveur du Cardinal *Wolſey*. Du 18 Novembre. Page 110. A Lyon.

La Régente reconnoit qu'il eſt dû par la France au Cardinal Wolſey 121898 écus, tant pour les arrérages de quatre années & demie de ſa penſion pour Tournay, que pour d'autres dettes; & s'engage à payer cette ſomme dans ſept ans, ſavoir 16834 écus tous les ans.

Actes rélatifs aux Traités precedens, &c.

Divers Actes rélatifs aux Traités précédens.

Ratification de tous ces Traités, de la propre main de **François I**. A Madrid, le 27 Décembre. Pape 113.

Année 1526.

Lettre de Sforze à Wolſey.

Lettre de **François Sforze** au Cardinal *Wolſey*, pour lui demander ſa protection. A Cremone. Du 7 Fevrier. Page 122.

Ambaſſade au même.

Lettre de Créance de **Fr. Sforze**, pour **George Cazali**, adreſſée au Cardinal. Du 12 Mars. Page 128. A Milan.

Obligation de François I.

L'Obligation de **François I** pour les deux millions, mentionnés dans le Traité de More. A Bayonne. Du 17 Mars. Page 129.

Les Hiſtoriens de France mettent la délivrance de **François I** au 18 Mars, & cet Acte ſe trouve daté à Bayonne le 17.

Ratification des Traites de More.

Ratification authentique des Traités de More, par **François I**. A Bourdeaux. Du 15 Avril. Pages 134, 154.

Serment de **François I** pour l'obſervation du Traité de More. A Cognac. Du 10 Mai.

Commiſſion, &c.

Commiſſion de **François I** pour traiter avec **Henri**, de ce qui doit être négocié avec l'Empereur. A Cognac. Du 20 Juin. Page 177.

Lettre de Créance, &c.

Lettre de Créance, pour **Antoine Venier**, Ambaſſadeur de Veniſe, adreſſée au Cardinal *Wolſey*. Du 23 Juillet. Page 179. A Veniſe.

Autre ſemblable, à la Reine **Catherine**. Du 28 Juillet. Page 185. Ibid.

Traité de Hamptoncourt.

Traité entre **François I** & *Henri VIII*, à Hamptoncourt. Du 8 Août. Page 185.

C'eſt un engagement réciproque de ne pas traiter l'un ſans l'autre, avec l'Empereur.

Le Titre de Protecteur de la Ligue d'Italie offert à Henri.

Commiſſion de *Clement VII* à *Ubert de Gambara*, & à *Jean-Baptiſte Sanga*, pour offrir à *Henri* le Titre de Protecteur de la Ligue d'Italie, avec une Penſion. Du 7 Septembre. Page 187. A Rome.

Ratification, &c.

Ratification du Traité de Hamptoncourt. Du 20 Août. Page 191. A Amboiſe.

Année 1527.

Lettre du Duc de Ferrare à Henri.

Lettre du Duc de Ferrare à **Henri**, pour s'excuſer de ce qu'il ne peut s'accommoder avec *Clement VII*. Du 4 Avril. Page 196.

Autre Traité avec la France.

Traité de Paix perpétuelle, entre **François I** & **Henri VIII**. A Weſtminſter. Du 30 Avril. Page 218.

Henri renonce pour lui & pour ſes Succeſſeurs, à toutes les prétentions qu'il peut avoir ſur le Royaume de France, & ſur chacune de ſes parties, généralement à tout ce dont **François I** ſe trouve actuellement en poſſeſſion.

François s'engage pour lui & pour ſes Succeſſeurs, à payer annuellement en deux termes, *Angliæ Regibus, perpetuis ſæculis futuris, pro tempore exiſtentibus*, la ſomme de cinquante-mille écus, ſavoir 25000 écus à chaque terme, dont le prémier doit commencer le 1 de Mai, ou de Novembre, après la mort de *Henri*; quand même elle ne précéderoit que d'un jour; & la ſomme doit être comptée à Calais, ou à Cantorbery.

En cas que *Henri* meure avant la fin du payement des deux millions, dûs par un Traité précédent, **François** achevera de payer les dits deux millions, ſans préjudice de la Penſion de 50000 écus.

De plus, *François* s'engage à donner tous les ans à **Henri** du Sel de Brouage, pour la valeur de 15000 écus.

Que le Roi de France & ſes Succeſſeurs ne troubleront point *Henri*, ni ſes Succeſſeurs, dans la poſſeſſion de Calais, & des autres Places qu'il poſſede en France.

Que les attentats qui ſeront commis par les Sujets des deux Rois, ne ſeront point cenſés infirmer ce Traité.

Qu'il ſera juré par les deux Rois, par les Seigneurs des deux Royaumes, & par les Villes de. . . . & que chacun en particulier s'obligera ſous l'hypotheque de ſes biens.

Que le Traité ſera confirmé par les Etats de Normandie & de Languedoc, & par les Parlemens de Paris, de Toulouſe, & de Bourdeaux; & en Angleterre, par les Cours de Juſtice.

Toutes ces précautions furent fort inutiles, ainſi qu'on le verra dans les Extraits ſuivans.

Pouvoir donné à Wolſey pour traiter de la liberté du Pape.

Pouvoir donné au Cardinal *Wolſey*, de traiter avec le Pape, le Roi de France, les Venitiens & autres, ſur les moyens de procurer au Pape ſa liberté. Du 18 Juin. Page 199. A Londres.

Réponſe de l'Empereur aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, ſur ſes affaires avec le Roi de France.

Réponſe de l'Empereur, donnée par écrit aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, ſur ſes affaires avec le Roi de France. A Valladolid.

Comme cette Réponſe fait voir clairement de quoi il s'agiſſoit entre l'Empereur & le Roi de France, on ne ſera peut-être pas faché de la voir ici toute entiere.

„ Puiſque très haut & très excellent Prince le Roi d'Angleterre, comme Prince Très Chrétien, Défenſeur de la Foi, „ a commencé à mettre la main à une bonne œuvre, que de „ concorde la Paix ſoit univerſelle en la Chrétienté; & partant s'eſt obligé, comme derechef s'eſt offert de perſéverer „ en ſon bon propos, de ſoi employer à tout ce qui concerne „ ladite Paix de Chrétienté; l'Empereur & Roi notre Sire deſirant que ledit Roi & un chacun connoiſſent clairement, „ que Sa Majeſté ſe met, comme toujours a fait, en plus que „ devoir pour parvenir à ladite Paix; a ordonné dire à Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre, étant en cette Cour, „ les choſes qui s'enſuivent.

„ Primiers, S. M. fait principal fondement, qu'il ne veut, „ en maniere quelconque, par ce préſent Ecript ni autrement, „ faire acte d'innovation des foi & ſermens qu'il a du Roi de „ France, ni du Traité & Capitulation fait à Madrid; & ſous „ cette Proteſtation, afin que chacun voye & connoiſſe que „ S. M. deſire toujours, comme par vraye expérience l'a bien „ démontré, que ladite Paix ſe faſſe bonne, ſure & ferme, „ pour le ſervice de Dieu, bien & repos de l'univerſelle Chrétienté, & parvenir à une générale concorde & amitié, tant „ pour la repulſion du Turc, que des Erreurs Lutheriennes.

„ Sa Majeſté dit, que combien que les offres faites par le „ Roi de France & Madame ſa Mere, au Viceroi de Naples, „ ſoient fort maigres, & ne ſembleroit ſur icelles ſe pouvoir „ fonder une bonne & ſûre Paix, ni choſe ſur laquelle S. M. „ ſe puiſſe mieux aſſurer de l'aſſurance & complément de ce qui „ ſe pourroit traiter ci-après, que de ce qui a été traité & conclu, mal gardé & mal obſervé, par ladite Capitulation de „ Madrid; & que ſi le Roi Très-Chrétien deſire ravoir ſes Enfans, il ſait la cauſe, pour laquelle il les a mis au pouvoir de „ S. M. & à quelles conditions ils y ſont: le complément deſquelles conditions dépend de la pure volonté du Roi Très-Chrétien, & ne peut en ce alleguer impoſſibilité. Et s'il veut „ di-

(1) *Comme dans le Traité de Madrid, il n'y avoit point de ſomme ſtipulée pour la rançon du Roi, & que la reſtitution de la Bourgogne tenoit lieu de rançon, l'Empereur avoit raiſon de conſerver ſes droits ſur la Bourgogne; ſans quoi, avec deux millions,* François *auroit payé ſa rançon, & éteint les droits de l'Empereur ſur ce Duché.* (Rapin).

(2) *C'étoit pour la Penſion que* **François I** *payoit à* **Henri**; *& que l'Empereur s'étoit chargé de lui payer, lorſque* **Henri** *prit ſon parti.* (Rapin).

(3) *Par le Traité de Madrid,* **François** *ne s'étoit pas engagé à payer ce que l'Empereur devoit à* **Henri**, *mais ſeulement par les offres faites au Vi-*

Henri VIII.

„ dire n'y être tenu, alleguant les raiſons pourquoi, on lui ré-
„ pondra tellement, que par tous Droits, Divins, Civils, &
„ Canons, & auſſi par tous les Droits de Guerre, il y eſt en-
„ tierement tenu, & qu'il n'y a ni crainte, ni force, ni pro-
„ tection, qui de cela puiſſe excuſer. Toutes fois, parce qu'à
„ l'effet de ladite Paix, S. M. non-ſeulement voudroit donner
„ de ce que l'on lui doit, mais voudroit laiſſer du propre; ſi
„ pour la part du dit Roi de France ſe faiſoient les mêmes of-
„ fres faites au dit Viceroi, qui ſont mot à mot telles que s'en-
„ ſuit:

Le Roi & Madame m'ont dit ce que s'enſuit: Qu'ils compliront le Traité de Madrid, moyennant que l'Empereur laiſſe le Duc de Milan: Que au lieu de Bourgogne payeroit à l'Empereur deux millions d'or, en la maniere que s'enſuit: ſavoir, une bonne ſomme comptant, & que on lui délivrera la Royne, & le reſte, au jour qui ſera aviſé, & que lors lui ſeront rendus ſes Enfans. Et s'il ſemble mieux à l'Empereur prendre le jour du payement entier des deux millions, à ſavoir, toute la ſomme en un jour, tel qui ſera pris & accordé; & qu'en recevant ladite ſomme, l'Empereur délivrera la Royne & les Enfans du Roi. En outre que le dit Roi payera au Roi d'Angleterre ce que l'Empereur lui doit. En outre deſireroit le Roi, qu'il plût à l'Empereur mettre quelque ſomme pour le Mariage de la Royne, & que l'on accrût d'autant plus ladite ſomme deſſus dite, qu'il prendroit en paye, de ſorte que ce qui ſeroit mis que l'Empereur donneroit à la Royne pour ſon Mariage, le Roi le payeroit, & ne coûteroit rien à l'Empereur.

„ S. M. voulant montrer, par effets, la bonne & grande a-
„ mour qu'il porte au Roi d'Angleterre, ſon bon Frere; & a-
„ fin que par ſon moyen cette Paix ſoit bonne & ſure, ſera
„ content entendre aux offres deſſusdites: éclairciſſant jointe-
„ ment les dites offres, avec les huit Déclarations telles & ainſi
„ qu'elles s'enſuivent.

„ La Primier eſt, que ce qui ſera capitulé & traité, ſoit ſous
„ la Proteſtation ci-devant, ſans innovation ni changement de
„ ladite Capitulation & Traité de Madrid, excepté en ce que
„ expreſſément y ſera changé & innové de mutuel conſente-
„ ment.

„ La Seconde Déclaration eſt, que ce qui ſera capitulé &
„ traité, pour à préſent laiſſer & ſuspendre la reſtitution du Du-
„ ché de Bourgogne, ſoit ſans préjudice ou diminution du
„ Droit que juſtement S. M. y a & prétend en la Souveraineté
„ d'icelle, en quelque maniere ou titre que ce ſoit, appartenant
„ à ſadite Majeſté avant la Capitulation de Madrid (1).

„ La Tierce Déclaration eſt, que tous les Chapitres du Trai-
„ té de Madrid, deſquels ne ſe fait mention ni changement ès
„ dites offres ſoit généraux ou particuliers, demeurent en leur
„ force & vigueur, & ſoient entierement complis & exécutés,
„ conformément à la dite Capitulation de Madrid.

„ La Quarte Déclaration eſt, que puiſque S. M. n'a accepté
„ les deux millions d'or, outre l'indemnité (2) & deniers prê-
„ tés, que comme deſſus eſt dit que le Roi lui a offert, S. M.
„ eſpere que le dit Seigneur Roi d'Angleterre, & Monſieur le
„ Légat, feront hauſſer & méliorer la dite ſomme de deux
„ millions. Toutes fois, ſi cette ſomme de deux millions ne
„ ſe peut accroître, faut entendre que ce qui maintenant ſe
„ conclurra & devra s'accomplir par le Roi de France, ſoit en
„ payement de deux millions d'écus d'or Sol, de bon & juſte
„ poids, & de ce que S. M. doit au Roi d'Angleterre, tant de
„ deniers prêtés, leſquels par les dites offres faites au Viceroi,
„ le Roi de France a offert à S. M. (3) comme auſſi de l'in-
„ demnité que le Roi de France a pris à ſa charge, par le dit
„ Traité de Madrid. Et auſſi en la reſtitution des biens de feu
„ M. le Duc *de Bourbonnois*, puis qu'en ſon lieu ſes Héritiers,
„ par droit & raiſon, doivent jouïr du bénéfice dudit Traité.
„ Et en toutes les autres choſes, qui demeureront à la charge
„ du Roi de France, qu'il les accompliſſe entierement, avant
„ que les Princes ſes Fils ſortent de ce Royaume d'Eſpagne;
„ conſideré, que par les fautes paſſées, S. M. ne pourroit avoir
„ plus vraye ſûreté pour le complément de ce qui a été conclu
„ & arrêté, que les dits Enfans étant en ſa puiſſance.

„ La Cinquieme Déclaration eſt, que ce qui ſera conclu,
„ ſoit ratifié par les Etats-Généraux du Royaume de France,
„ & approuvé par les Parlemens, conforme au dit Traité de
„ Madrid. Et en cas qu'il ne ſe pût faire par les Etats-Géné-
„ raux, du moins qu'il ſe ratifie en la même forme par les Etats
„ Particuliers, qui ſe joindront de chaque Province au dit Ro-
„ yaume de France.

„ La Sixieme Déclaration eſt, que S. M. ne peut être obli-
„ gée d'envoyer en France, la Reine, Madame Eleonor ſa
„ Sœur; ſinon que prémier, & avant toute œuvre, toutes cho-
„ ſes promiſes par le Roi de France ſoient parfaitement accom-
„ plies. Qu'alors ſe reſtitueront jointement les Enfans ôtagiers,
„ comme eſt dit & déclaré par le dit Traité de Madrid.

„ La Septieme Déclaration eſt, que combien qu'à S. M. ap-
„ partienne ſeulement de connoitre des culpes de ſes Feudatai-
„ res; toutes fois, à l'interceſſion dudit Roi d'Angleterre, l'Em-
„ pereur deſirant que bonne & brieve Juſtice ſe faſſe & s'ad-
„ miniſtre à ſes Vaſſaux, ſera content, que dans le tems qui
„ ſera adviſé & déclaré pour le mieux, des Juges non ſuſpects,
„ que S. M. députera, faſſent déclaration de la Juſtice, tou-
„ chant le Cas du Duc *Franciſque Sforze*. Et ſi par Sentence
„ des dits Juges, eſt déclaré n'avoir fait choſe pourquoi il doi-
„ ve être privé & débouté de l'Etat de Milan, S. M. ſera alors
„ content que le dit *Franciſque* ſoit reſtitué en ſon prémier é-
„ tat, conforme à l'Inveſtiture & Appointement que S. M. lui
„ a fait dépêcher en Toledo (4). Et ſi, par le contraire, il eſt
„ condamné, qu'en tel cas, le dit Etat de Milan demeure à la
„ diſpoſition de S. M. comme c'eſt bien la raiſon (5).

„ La (6) Huitieme Déclaration eſt, que le dit Roi d'Angle-
„ terre ſoit Conſervateur, Protecteur & Gardien du Traité &
„ Capitulation qui ſe fera, & baille le dit Roi d'Angleterre ſes
„ Lettres-Patentes, en ample forme, ſur ce néceſſaires; par
„ leſquelles il promette d'aſſiſter actuellement, avec le nombre
„ de gens de chevaux & de pied, à ſes dépens, & juſqu'à la
„ fin de la Guerre, comme il ſera déclaré par le dit Traité, la
„ Partie qui obſervera, à l'encontre de la Partie qui contre-
„ viendra, & incontinent ſe déclarer pour la Partie obſer-
„ vante.

„ Et parce que, depuis le dit Traité de Madrid, S. M. a fait
„ de grandes dépenſes, comme l'on ſait, pour ſoi défendre de
„ l'invaſion des Ligues faites contre lui, eſquelles le dit Roi de
„ France eſt le principal Contractant; c'eſt bien raiſon que le
„ dit Roi de France récompenſe & ſatisfaſſe S. M. des dites dé-
„ penſes. Et de ce, pour la bonne confidence & vrai amour
„ que S. M. a au dit Seigneur Roi d'Angleterre ſon bon Frere
„ & Bel-oncle, ſera content qu'il déclare & arbitre la ſomme
„ des dites dépenſes, pour par le Roi de France être payée &
„ rembourſée à la Majeſté de l'Empereur.

„ Au ſurplus, S. M ne fait nulle doute, mais eſpere & ſe
„ confie fermement, que le dit Seigneur Roi d'Angleterre, con-
„ noiſſant le bon & tant juſte droit de S. M., étant bien in-
„ formé de toutes choſes d'entre S. M. & le dit Roi de France,
„ comme elles ſe ſont paſſées, comme amplement a été mon-
„ tré par écrit originellement à ſes dits Ambaſſadeurs étant ici,
„ fera méliorer les conditions deſſus dites, pour le devoir de
„ la raiſon; & que Monſieur le Légat, lequel S. M. a toujours
„ tenu & tient pour ſon bon Ami, s'y employera de tout ſon
„ pouvoir. Et néanmoins, ſi pour la contemplation du dit Sei-
„ gneur Roi d'Angleterre, à ſa requête, & pour amour de lui,
„ il deſiroit que S. M. laiſsât encore quelque choſe plus avant
„ du ſien que ce que deſſus eſt écript, certes S. M. porte telle
„ confidence & ſi grande affection au dit Seigneur Roi ſon bon
„ Frere & Bel-oncle, qu'en tel cas il en feroit plus pour l'a-
„ mour de lui, que pour Prince qui ſoit dans ce monde; afin
„ que tous ſachent & connoiſſent le bon vouloir de S. M. en-
„ vers le dit Seigneur Roi d'Angleterre, & que méritoirement
„ lui eſt dû l'honneur & la louange de cette Paix & concorde,
„ que l'Empereur a toujours tant deſirée, & de tout ſon cœur
„ deſire, & pour laquelle, comme l'expérience le démontre, il
„ s'eſt mis & met en plus que devoir de raiſon.

Fait à Valladolid le —— jour de Juillet, l'an mil-cinq-cens & vingt & ſept.

Lettres-Patentes de *François I*, en faveur du Cardinal *Wolſey*. En Juillet. Page 202. A S. Denys.

Le Roi de France accorde à Wolſey le pouvoir de pardonner aux criminels.

Dans ces Lettres, *François* donne pouvoir à ſon très cher & grand Ami le Cardinal d'Yorck, allant en France, de pardonner les crimes, quelques-uns exceptés, & d'ouvrir les priſons dans tous les lieux de ſon paſſage.

Conventions entre ce Roi & Wolſey.

Conventions entre *François I* & le Cardinal *Wolſey*. A Amiens. Du 18 Août. Page 203.

1. Que le Duc d'Orléans épouſera la Princeſſe *Marie*, &c. ſans aucune Obligation réciproque de la part des deux Rois.

2. L'Entrevue des deux Rois renvoyée à un tems plus convenable.

3. Si l'Empereur accepte la Paix, le Traité de Paix perpétuelle ſubſiſtera; s'il ne l'accepte pas, les deux Rois lui déclareront la Guerre.

Autre Traité ſur les dépenſes de la Guerre. Ibid.

Autre Traité.

Que ſi *Sforze* conſerve le Duché de Milan, il ſera permis aux deux Rois d'exiger de lui les Penſions qu'il a promiſes.

Que le Roi d'Angleterre ne ſe rendra point garant du Traité à faire entre *François* & l'Empereur; & que s'il ne ſe peut faire autrement, *Henri* ne fera rien contre le Roi de France, ni le Roi de France contre lui.

Que pendant la Guerre, les Marchands Anglois auront en France les mêmes privileges, dont ils ont joui depuis un an, en Flandre, en Brabant, en Hollande, & en Zélande.

Autre Traité du même jour. Page 212.

Que les deux Rois ne conſentiront point à la convocation d'un

Viceroi. (Rapin).

(4) *Cet Appointement portoit, que Sforze lui payeroit 1200000 Ducats, avant que de recevoir l'Inveſtiture; ce qui lui étoit impoſſible.* (Rapin)

(5) *L'Empereur avoit des preuves en main de la felonie de Sforze, à laquelle la Régente de France, le Pape & les Venitiens avoient eu part* (Rapin).

(6) *Cette Déclaration fut cauſe que François & Henri convinrent dans un Traité poſtérieur, que Henri ne ſe rendroit point garant du Traité.* (Rapin)

Henri VIII. d'un Concile, ſi elle ſe fait par l'Empereur, pendant la priſon du Pape.

Qu'ils ne recevront aucuns ordres émanés de la Cour de Rome, juſqu'à ce que le Pape ſoit en pleine liberté.

Que les Affaires Eccléſiaſtiques ſeront reglées en Angleterre, par le Légat; & en France, par l'Aſſemblée du Clergé.

Serment de François I. Serment de *François I* ſur ces Traités. Pages 216. 217.

Ratification. Ratification de la Paix perpétuelle, par *François I.* A Amiens. Du 18 Août. Page 218.

Il donne l'Ordre de S. Michel a Henri. Commiſſion de *François I* à Anne de Montmorenci, pour aller porter l'Ordre de S. Michel à *Henri.* Du 11 Septembre. Page 127. A Compiegne.

Acte de l'Election de *Henri VIII* à l'Ordre de S. Michel. Du 11 Septembre. Page 128.

Les louanges de *Henri VIII* ne ſont pas épargnées dans cet Acte.

Serment de Henri touchant les Statuts de cet Ordre, & celui de Henri touchant ceux de la Jarretiere. Serment de *Henri VIII* pour l'obſervation des Statuts de l'Ordre de S. Michel, qui ne ſont pas contraires à ceux de l'Ordre de la Jarretiere. Page 229.

Semblable Serment de *François I*, touchant les Statuts de la Jarretiere. Du 19 Novembre. Page 232. A Paris.

Cet Ordre lui fut porté par *Arthur* Vicomte *de Liſle*, Fils-naturel d'*Edouard IV.*

Quittance de François I. Quittance de *François I* à *Henri*, du payement de la contribution aux fraix de la Guerre, pour les mois de Novembre & Décembre. En Novembre. Page 233. A Paris.

Cette contribution ſe paya par le moyen de la Penſion dûe à

Henri - - - - - - - - -	47467 écus
La Penſion du Cardinal - - - - -	12500 écus
Argent comptant - - - - - -	4567 écus
	64534 écus.

II. *AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.*

J'Ai laiſſé dans l'Extrait précédent, le Duc d'*Albanie* allant en France, après avoir ſigné une Trève avec l'Angleterre. Pendant ſon abſence, *Henri* fit tous les efforts poſſibles, pour engager les Ecoſſois à ôter la Régence au Duc d'*Albanie*, pour la redonner à la Reine Douairiere ſa Sœur, avec laquelle il s'étoit reconcilié. Comme il ſe voyoit engagé dans une Guerre avec la France, il craignoit avec raiſon, que le Duc d'*Albanie* ne retournât en Ecoſſe, & ne lui fît une diverſion dans les frontieres du Nord. Pour tâcher de prévenir ces inconvéniens, il envoya une Armée en Ecoſſe, ſous la conduite du Comte de *Surrey*, qui y fit de grands ravages, & s'empara de *Jedworth.* C'étoit uniquement en vue de contraindre les Ecoſſois à lui accorder ce qu'il demandoit. D'un autre côté, il fit tenir une Flotte en Mer, pour tâcher de ſe ſaiſir du Duc d'*Albanie*, en cas qu'il lui prît envie de retourner en Ecoſſe. C'étoit en effet le deſſein du Duc, & le Roi de France lui avoit donné un ſecours de trois-mille hommes de pied & de deux-cens hommes-d'armes, pour pouvoir ſoutenir en Ecoſſe la Faction de France, qui étoit ſur le point de ſuccomber. Mais la peur de la Flotte Angloiſe l'empêchoit de tenter le paſſage. Pendant ce tems-là, les Troubles continuoient en Ecoſſe; *Henri* ayant eu l'adreſſe d'offrir ſa Fille au Roi ſon Neveu, afin de fournir à ſes partiſans un prétexte de crier qu'il faloit faire la Paix avec l'Angleterre. Cependant, le Duc d'*Albanie* ſe voyant dans l'impoſſibilité de retourner en Ecoſſe pendant que la Flotte Angloiſe tenoit la Mer, s'aviſa d'un expédient qui lui réuſſit. Il congédia ſes Vaiſſeaux, & ſon Armée, comme s'il eût perdu l'envie de paſſer en Ecoſſe, & ſe retira même à la Cour, après avoir donné ſes ordres aux Troupes & à la Flotte de ſe raſſembler au prémier avis. *Henri* l'ayant ſu, & croyant avoir rompu les meſures du Duc, fit rentrer ſa Flotte dans ſes Ports. Mais peu de tems après, le Duc d'*Albanie* ſe mit en Mer, & arriva heureuſement en Ecoſſe, le 20 de Septembre 1523. Dans cette même année, il voulut faire une irruption en Angleterre: mais après s'être rendu ſur la frontiere, voyant que la plupart des Grands n'étoient pas d'avis de le ſuivre, il prit le parti de ſe retirer; d'autant plus qu'il apprit que le Comte de *Surrey* marchoit droit à lui pour le combattre. La ſaiſon ne permettoit point aux deux Armées de tenir plus longtems la campagne, & elles entrerent en quartier d'hiver.

Henri envoye une Armée en Ecoſſe & y fomente les troubles.

Il propoſe ſa Fille Marie au Roi.

Le Duc d'Albanie retourne en Ecoſſe.

1524. Dans la ſuite, *Henri* s'éloignant de plus en plus de l'Empereur, & n'ayant plus envie de faire du mal à la France, laiſſa l'Ecoſſe en repos. Il ſavoit bien qu'il n'y auroit aucune diverſion à craindre de ce côté-là, lorſqu'il ceſſoit lui-même d'agir contre la France. Cela fut cauſe que le Duc d'*Albanie* réſolut d'aller offrir ſes ſervices à *François I*, qui le mena avec lui en Provence, & enſuite en Italie.

Il retourne en France.

Pendant l'abſence du Duc d'*Albanie*, le Roi *Jaques*, âgé de 13 ou 14 ans, étant dirigé par la Reine ſa Mere, & par le Comte d'*Aran* de la Maiſon d'*Hamilton*, fit aſſembler les Etats, & y fit ordonner qu'il n'y auroit plus de Régent, & qu'à l'avenir, il ne s'expédieroit plus d'Ordres, qu'au nom du Roi ſeul. Par-là, ce jeune Prince tomba entre les mains de la Reine ſa Mere & du Comte d'*Aran*, qui le gouvernerent à leur fantaiſie. Mais les Comtes d'*Argyle* & de *Lenox*, mécontens de ce changement, firent venir de France le Comte d'*Angus*, qui étoit fort brouillé avec la Reine ſon Epouſe; & dès qu'il fut arrivé, ils ſe liguerent avec lui, pour remettre le Roi en Tutele. Ils prirent ſi bien leurs meſures, que la Reine & le Comte d'*Aran* ſe virent contraints de leur mettre le Roi entre les mains. Enſuite s'étant fait déclarer Régens, ils convinrent d'exercer la Régence par tour, chacun quatre mois de l'année. Le Comte d'*Angus* commença le prémier; & comme il étoit partiſan du Roi d'Angleterre, il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour traiter du Mariage du Roi d'Ecoſſe avec *Marie. Henri* voulant bien amuſer les Ecoſſois de l'eſperance de ce Mariage, conſentit à une courte Trève, qui fut dans la ſuite prolongée à diverſes fois.

Et eſt dépouillé de la Regence.

Le Comte d'Angus arrive en Ecoſſe, & fait une Ligue contre les Mecontens.

Trève avec l'Ecoſſe.

1525. J'ai déja dit dans l'Article précédent, qu'après la Bataille de Pavie, *Henri* ſe tourna entierement du côté de la France, & que par conſéquent il n'avoit plus à ſe précautionner contre l'Ecoſſe. Il ne laiſſa pourtant pas de conſerver ſon animoſité contre le Duc d'*Albanie*; puiſque dans un des Traités de *More*, il exigea que la Régente ne conſentiroit, ni directement ni indirectement, au retour du Duc en Ecoſſe, pendant la Minorité du Roi *Jaques.*

Autre...

Cependant, le Comte d'*Angus* n'ayant pas jugé à propos de ſe démettre de la Régence quand ſon terme de quatre mois fut expiré, le Comte d'*Argyle* quitta la Cour très mécontent; mais le Comte de *Lenox* y demeura.

Pendant toute l'année 1525, il y eut diverſes Négociations touchant le prétendu Mariage de *Jaques V* avec *Marie.* Mais comme *Henri* n'avoit pas intention de le conclure, il y faiſoit naitre des difficultés, qui donnerent lieu à de fréquentes prolongations de la Trève.

1526. Enfin, dans l'année 1526, il ſe conclut entre les deux Couronnes une Trève de trois ans. Il ne ſe paſſa d'ailleurs en Ecoſſe rien de conſiderable, pendant cette année & la ſuivante; qu'une tentative que la Reine-Mere & le Comte d'*Aran*, aſſiſtés du Comte de *Lenox*, firent pour enlever le Roi au Comte d'*Angus*: mais elle ne réuſſit pas.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Année 1524.

Commiſſion, &... Commiſſion de *Jaques V*, pour traiter avec l'Angleterre. Du 30 Août. Page 20. A Edimbourg.

Trève avec l'Ecoſſe. Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, juſqu'au 1 de Décembre. A Barwick, le 4 Septembre. Page 21.

Engagement, &... Engagement des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe, que pendant la Trève, le Roi *Jaques* envoyera une honorable Ambaſſade à *Henri.* Du 5 Septembre. Page 23. Ibid.

Négociations du Roi d'Ecoſſe, & Trève. Commiſſion du Roi d'Ecoſſe, pour aller traiter de ſon Mariage avec *Marie* Fille de *Henri*, & ſur la Paix ou la Trève. Du 18 Septembre. Page 27. A Edimbourg.

Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, juſqu'au 26 de Janvier. Du 25 Novembre. Page 28.

Année 1525.

Prolongation de la Trève, pour deux mois. Du 14 Janvier. Page 30. A Londres.

Autre juſqu'au 15 de Mai. Du 23 Mars. Page 35. Ibid.

Traité de More. Traité entre la France & l'Angleterre, par rapport à l'Ecoſſe. Du 30 Août.

C'eſt ici un des Traités ſignés à *More.* Il eſt convenu dans celui-ci, que ſi après le 25 de Décembre, les Ecoſſois font des courſes en Angleterre, du conſentement du Roi *Jaques*, ils ne ſeront plus cenſés compris dans le Traité. Tout de même, ſi c'eſt ſans le conſentement du même Roi, ſi dans 40 jours il ne répare pas les dommages cauſés.

Autre ſigné à More, par lequel la Régente s'engage à empêcher le retour du Duc d'*Albanie* en Ecoſſe, juſqu'à la Majorité de *Jaques V.* Ibid.

Année 1526.

Commiſſion de *Jaques V*, pour traiter avec l'Angleterre d'une Trève de trois ans. Du 6 Janvier. Page 113. A Edimbourg.

Trève... Traité de Trève pour trois ans, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Du 15 Janvier. Page 114. A Barwick.

Il paroît par un Pouvoir du Comte d'*Angus*, qui ſe trouve à la page 113, qu'on étoit convenu de cette Trève, dès le 10 d'Octobre précédent.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TOME XIV, depuis le commencement de l'Année 1528, juſqu'à la fin de l'Année 1533.

LE Divorce de *Henri VIII* fait la principale matiere des ſix années dont j'ai réſolu de parler dans cet Extrait. Mais cette Affaire, quoique domeſtique de ſa nature, eſt tellement liée avec les Affaires étrangeres, qu'on ne peut ſe faire une idée bien

HENRI VIII.

bien nette de celle-là, ſans bien entendre celles-ci. C'eſt par cette raiſon, qu'avant que de parler du Divorce de *Henri VIII*, je ferai voir auſſi brievement qu'il ſera poſſible, en quel état ſe trouvoient les affaires de *Clément VII*, de *Charles-Quint*, de *François I*, depuis le commencement de l'année 1528, juſqu'à la rupture entre *Henri VIII* & la Cour de Rome; à quoi je me borne préſentement, pour ne pas trop groſſir cet Extrait.

Dès que le Pape ſe fut évadé de ſa priſon, (1) & qu'il ſe vit en ſûreté dans Orvieto, il fit de ſérieuſes réflexions ſur ſa conduite paſſée, & ſur les fautes qui lui avoient attiré tant de disgraces. Il s'étoit mis dans l'eſprit, qu'en commençant la Guerre contre l'Empereur, conjointement avec les Vénitiens, les Rois de France & d'Angleterre le ſeconderoient vivement, & donneroient tant d'affaires à l'Empereur, qu'il ſe verroit enfin contraint de lâcher le Duché de Milan. Mais l'expérience lui fit voir qu'il s'étoit trompé. *François* & *Henri* ne penſoient uniquement qu'à intimider l'Empereur; le prémier, pour retirer ſes Enfans, qui étoient en Otage en Eſpagne; le ſecond, pour engager l'Empereur, par la crainte d'une cruelle Guerre, à ne s'oppoſer point au Divorce qu'il avoit réſolu de faire avec la Reine ſon Epouſe, qui étoit Tante de *Charles*. Par cette raiſon, ces deux Monarques n'agiſſoient que foiblement en effet, quoiqu'ils fiſſent mine de vouloir faire de grands efforts. Ainſi le Pape, pour s'être laiſſé amuſer par ces deux Rois, perdit *Rome*, *Florence*, *Ravenne*, *Cervia*; & ſe vit lui-même priſonnier, & contraint de payer l'Armée qui l'avoit opprimé. Ses disgraces lui firent ouvrir les yeux. Il comprit, que dans la ſituation où ſes affaires & celles des autres Princes ſe trouvoient, il devoit ménager l'Empereur, afin de ſe procurer un moyen de raccommodement, s'il arrivoit que ce Monaque ſe maintînt dans le degré de puiſſance où il étoit parvenu. Mais d'un autre côté, il n'auroit pas été de la prudence de s'unir avec lui, pendant qu'il y avoit en Italie une Armée Françoiſe, ſous le commandement de *Lautrec*, toute prête à envahir le Royaume de Naples. Il jugea donc, que dans une telle conjoncture, il n'y avoit point de meilleur parti à prendre, que de ſe regler ſur les évenemens; & en attendant le ſuccès de l'Expédition de Naples, de ménager l'Empereur, auſſi-bien que les deux Rois Alliés. Ce fut par ce motif qu'il refuſa de rentrer dans la Ligue contre l'Empereur, ſous prétexte que ſa foibleſſe le rendoit inutile aux Alliés; & que d'ailleurs, il étoit néceſſaire pour le bien de la Chrétienté, qu'il demeurât neutre, afin de pouvoir ſervir de Médiateur.

Le Pape ſent qu'il s'eſt trompé.

Raiſons qu'il a de ne point entrer dans la Ligue contre l'Empereur.

J'ai déja dit, que le but de *François I* n'étoit que d'intimider l'Empereur, afin de l'obliger à lui rendre ſes Enfans, & à moderer les conditions du Traité de Madrid. Cela paroît manifeſtement, en ce que *Lautrec*, qui étoit arrivé en Piémont au mois de Juillet de l'année 1527, ſe trouvoit encore à Bologne au mois de Janvier 1528: marque évidente qu'il n'avoit pas ordre de hâter ſon Expédition, & qu'avant que de la faire commencer, *François* vouloit attendre les dernieres réſolutions de l'Empereur, ſur les offres qu'il lui faiſoit. Enfin, *Lautrec* ſe mit en marche le 9 de Janvier 1528, & arriva au commencement de Fevrier ſur les frontieres du Royaume de Naples. Alors le Prince d'*Orange*, Général des Troupes Impériales, qui ſaccageoient Rome depuis dix mois, les ayant raſſemblées, quoiqu'avec beaucoup de peine, ſortit de la Ville, & alla ſe renfermer dans Naples.

Lautrec marche vers le Royaume de Naples. Le Prince d'Orange ſe renferme dans Naples.

Dans ce même tems, les Rois de France & d'Angleterre firent déclarer la Guerre à l'Empereur, chacun à part, par un Héraut. L'Empereur reçut cette Déclaration avec beaucoup de ſolemnité, en préſence de toute ſa Cour, & répondit aux deux Hérauts d'une maniere bien différente. Il garda beaucoup de ménagemens pour *Henri*: mais il ne ſe crut pas obligé aux mêmes égards pour *François*, à qui il reprocha publiquement, qu'il avoit violé ſon ſerment, & qu'il n'avoit point répondu à l'offre que l'Archevêque de Bourdeaux ſon Ambaſſadeur lui avoit faite de ſa part, de terminer leurs différends par un Combat ſingulier. Ces reproches produiſirent des Cartels réciproques des deux Monarques, mais qui n'aboutirent à rien, & dont il n'eſt pas néceſſaire de parler ici.

Cartels entre l'Empereur & le Roi de France.

Cependant, *Lautrec* s'étant approché de Naples, mit le Siege devant cette Ville. Il ſeroit inutile d'expliquer ici les contretems qui lui arriverent pendant ce Siege, par le manque de vivres, par le peu d'exactitude du Roi ſon Maitre à lui envoyer les ſecours & l'argent qu'il lui avoit fait eſperer, & par la défection d'*André Doria*, qui prit ce tems pour ſouſtraire Genes à la domination de la France, & pour mettre cette Ville en liberté. Il ſuffira de dire en un mot, que la Peſte s'étant miſe dans l'Armée aſſiegeante, en emporta une grande partie: que *Lautrec* en mourut lui-même, le 16 d'Août; & que le Marquis de *Saluſſes* qui prit le commandement de l'Armée, ayant levé le Siege, & s'étant retiré dans *Averſe*, s'y vit obligé de ſe rendre à diſcretion; & que par-là toute l'Armée de France fut abſolument ruinée.

Siege de Naples.

Revolte de Genes. Lautrec & une grande partie de ſon Armée meurent de la Peſte. Le Siege de Naples levé.

HENRI VIII.

Après un ſuccès ſi peu attendu, le Pape ſe félicita d'avoir ſu prendre ſi bien ſes meſures, & de n'être point rentré dans la Ligue. Depuis ce tems-là, il prit une réſolution fixe de faire ſa Paix avec l'Empereur, les ſecours de France & d'Angleterre étant deſormais trop incertains & trop éloignés, pour pouvoir fonder ſes eſperances là-deſſus. Mais pour faire une bonne Paix, il faloit faire craindre à l'Empereur une union très étroite du S. Siege avec la France & l'Angleterre, afin que cette crainte l'obligeât à lui accorder des conditions plus avantageuſes. C'eſt à quoi l'affaire du Divorce de *Henri VIII* lui ſervit beaucoup, parce qu'en feignant qu'il avoit du panchant à favoriſer ce Prince, il donnoit lieu en même tems de croire qu'il portoit plus loin ſes penſées, & qu'il avoit deſſein de s'unir étroitement avec lui. La connoiſſance des vues & des intérêts de *Clement VII* eſt abſolument néceſſaire pour bien entendre l'affaire du Divorce, ainſi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la ſuite.

Négociation du Pape avec l'Empereur.

François I ſe voyant comme hors d'état de ſoutenir plus longtems la Guerre, & ayant quelques avis que le Pape traitoit ſecretement avec l'Empereur, perdoit de plus en plus l'eſperance de retirer ſes Enfans d'Eſpagne par la force des armes. Ainſi, quoiqu'avec une extrême répugnance, il ſe vit auſſi obligé d'entretenir une Négociation ſecrete avec l'Empereur, dans le tems même qu'il faiſoit de magnifiques promeſſes aux Vénitiens, aux Florentins, & au Duc de Ferrare, pour les maintenir dans la Ligue, afin d'obtenir pour lui-même de meilleures conditions.

Le Roi de France traite auſſi en particulier avec l'Empereur.

Enfin, le Pape reçut l'agréable nouvelle, que ſon Traité avec l'Empereur avoit été conclu & ſigné à Barcelone le 29 de Juin 1529. Par ce Traité, l'Empereur s'engageoit à le remettre en poſſeſſion de Florence; à lui faire rendre Ravenne, Cervia, Modene & Reggio; & à lui aider à ſe rendre maitre de Ferrare. De plus, il s'obligeoit à rétablir *François Sforze* dans le Duché de Milan, s'il étoit trouvé innocent; & s'il étoit jugé coupable, de ne diſpoſer du Duché qu'avec l'agrément du Pape. Enfin, il promettoit de donner en Mariage *Marguerite* ſa Fille naturelle à *Alexandre de Medicis*, Fils du feu Duc *Laurent*, & de lui donner la Souveraineté de Florence.

Concluſion du Traité du Pape.

Le Traité de Barcelone fut ſuivi, deux mois après, de la Paix entre l'Empereur & *François I*, qui fut ſignée à Cambray. Par ce nouveau Traité, François abandonna entierement les Vénitiens, les Florentins, & le Duc de Ferrare, ſes Alliés. Il ſe chargea de payer au Roi d'Angleterre 280000 écus à la décharge de l'Empereur, & de dégager la *Riche Fleur-de-Lys*, que *Maximilien I* avoit donnée en gage à *Henri VII* pour 50000 écus (2). Il y avoit divers autres Articles, qui, bien que moins rudes que ceux du Traité de Madrid, ne laiſſoient pas de lui cauſer un chagrin extrême: mais il ne voyoit aucun moyen de s'en diſpenſer. *Henri* lui donna en cette occaſion une preuve bien ſenſible de ſon amitié, en le tenant quitte du payement qu'il devoit lui faire pour l'Empereur, & en lui faiſant préſent du Joyau qu'il avoit entre ſes mains, afin qu'il pût le remettre à l'Empereur.

Et du Roi de France.

Les deux Traités de Barcelone & de Cambray changerent entierement la ſituation, où les Affaires de preſque toute l'Europe ſe trouvoient auparavant. Le Pape, devenu Ami & Allié de *Charles-Quint*, recouvra Ravenne & Cervia, & vit avec une extrême ſatisfaction la Ville de Florence aſſiegée par les Armes Impériales, & enfin réduite à recevoir *Alexandre de Medicis* pour ſon Souverain. Il eut auſſi la conſolation de voir rétablir *Sforze* à Milan. Il ne manquoit plus rien à ſon contentement, que de ſe voir maitre de Ferrare, de Modene, & de Reggio: mais à cet égard, l'Empereur trouva le moyen d'éluder ſes promeſſes, & le Pontife ſe vit obligé de plier, non ſans chagrin d'avoir été ainſi abuſé. D'un autre côté, *François I* retira ſes Enfans d'Eſpagne, après s'être obligé par le Traité de Cambray, à ne plus faire la Guerre à l'Empereur, quoique ce Prince lui devînt de jour en jour plus redoutable. En effet, il ne s'appercevoit que trop, que *Charles-Quint*, après avoir comme ſubjugué l'Italie, tendoit à ſe rendre abſolu en Allemagne, ſous prétexte de réduire les Proteſtans, qui s'étoient unis enſemble par la Ligue de Smalcalde pour défendre leur Religion & leur Liberté. Tout cela cauſoit à *François* une jalouſie extrême, l'accroiſſement de la puiſſance de l'Empereur ne pouvant qu'être fatal à la France. Dans cette penſée, il prit la réſolution de ſuſciter à ce Prince des affaires, qui le miſſent hors d'état d'exécuter ſes projets. Pour parvenir à ce but, voyant que le Pape étoit mécontent à cauſe de la protection que l'Empereur accordoit au Duc de Ferrare, il tâcha de le gagner, en lui faiſant propoſer le Mariage du Duc d'*Orléans* ſon ſecond Fils, avec *Catherine de Medicis* Fille du feu Duc *Laurent*. En même tems, il promettoit du ſecours aux Proteſtans d'Allemagne; & tâchoit de maintenir de plus en plus ſon union avec *Henri VIII*, en lui faiſant eſperer qu'il le ſeconderoit de tout ſon pouvoir, pour lui faire obtenir ſon Divorce de la Cour de Rome.

Réduction de Florence.

Sforze rétabli à Milan.

François retire ſes Enfans d'Eſpagne.

François jaloux de l'accroiſſement de la puiſſance de l'Empereur.

Il fait la Cour au Pape.

Et au Roi Henri.

Hen-

(1) Le Lord *Herbert* rapporte, que durant la priſon du Pape, le Cardinal *Wolſey* en Angleterre, & l'Empereur en Eſpagne, faiſoient chanter cette Oraiſon avec les Litanies, *Sancta Maria*, *Sancte Petre*, &c. *orate pro Clemente Papa*.

(2) C'étoit un Bijou en forme de Fleur-de-Lys, qui, ſelon *Du Bellay*, contenoit un morceau de la vraye Croix, comme on le prétendoit.

HENRI VIII.

Henri ne demandoit pas mieux, que d'avoir un appui tel que celui de la France: mais il ne connoiſſoit pas bien les intentions de ſon Ami. Le but de *François I* étoit de ſemer la diviſion entre l'Empereur & *Henri*, de peur que s'ils venoient à s'accommoder enſemble, cet accommodement ne lui ôtât toute eſperance de recouvrer Genes & Milan, à quoi il ne pouvoit parvenir qu'en brouillant encore une fois les affaires de l'Europe. C'étoit dans cette vue, qu'il conſeilloit à *Henri* de pouſſer l'affaire du Divorce, malgré tous les obſtacles qui s'y rencontroient, ſachant bien que par-là il le rendroit irréconciliable avec l'Empereur; & pour cet effet, il lui faiſoit eſperer qu'il romproit lui-même avec le Pape, plutôt que d'abandonner ſes interêts. Mais dans ce même tems, il avançoit la Négociation du Mariage de *Catherine de Medicis* avec le Duc d'*Orléans*. Cependant, comme il prétendoit être intime Ami de *Henri*, il lui faiſoit entendre, que rien n'étoit plus capable d'amener l'affaire du Divorce à une heureuſe fin, que d'intimider l'Empereur & le Pape; afin d'empêcher le prémier de s'oppoſer au Divorce; & le ſecond, de ſe rapprocher de l'Empereur, par la crainte d'une puiſſante Ligue entre la France & l'Angleterre. Ce fut dans cette vue, que *François* & *Henri* firent divers Traités enſemble, pour faire accroire au Public qu'ils méditoient de grands deſſeins. Mais la ſimple lecture de ces Traités fait voir, que leur but n'étoit que de cauſer de la jalouſie à l'Empereur & au Pape. Ils s'aboucherent même en Picardie, & ſignerent une Convention par laquelle ils s'engageoient à mettre ſur pied une Armée de 80000 hommes, pour défendre la Chrétienté contre les attaques des Turcs, ſoit en Allemagne, ſoit en Italie, ſelon qu'il ſeroit jugé néceſſaire. Mais ce n'étoit qu'un artifice pour intimider l'Empereur. *François I* fit ſi bien dans cette Entrevue, qu'il acheva de déterminer *Henri* à épouſer *Anne de Bollen*; & par-là, il mit un obſtacle invincible à l'accommodement entre l'Empereur & *Henri*.

A qui il conſeille de pouſſer l'affaire du Divorce.

Il fait divers Traités avec lui.

Il le détermine à épouſe Anne de Bollen.

Les démarches publiques & ſecretes des Rois de France & d'Angleterre, cauſoient de l'inquiétude à *Charles-Quint*. On ſavoit que les deux Rois traitoient enſemble: ce n'étoient que Couriers continuels de Paris à Londres, & de Londres à Paris. Mais on ne ſavoit de leurs Traités, que ce qu'ils vouloient bien en publier; & ils affectoient de faire connoitre qu'ils avoient de grands deſſeins. L'Empereur, qui ſe trouvoit ſur le point d'être attaqué par les Turcs, étoit fort embaraſſé. Il craignoit que *François* & *Henri*, auſſi bien que les Proteſtans d'Allemagne, ne ſaiſiſſent cette occaſion d'agir contre lui; & il n'étoit pas trop aſſuré du Pape, ni des autres Princes d'Italie, parce qu'il les avoit tous maltraités. Cependant, comme il n'étoit pas en état de parer à tout, il courut au plus preſſé, & diſſimula ſa crainte quant au reſte. Une Diete qu'il fit tenir en Allemagne, ayant donné quelque contentement aux Proteſtans pour les empêcher de remuer, il marcha contre les Turcs qui avoient déja pénétré juſques dans l'Autriche, & ſans qu'ils puſſent l'obliger à riſquer une Bataille, il trouva le moyen de les faire retirer. Après l'heureux ſuccès de cette Campagne, il paſſa en Italie, pour travailler à l'exécution d'un projet qu'il avoit déja formé. Il vouloit perſuader à toutes les Puiſſances d'Italie, de faire enſemble une Ligue, & d'entretenir toujours une Armée, dont il nommeroit lui-même le Général, pour défendre le Duché de Milan, & le reſte de l'Italie, contre les attaques qu'on avoit à craindre de la part de la France. Mais le Pape & les autres Princes Italiens, connoiſſant que le but de l'Empereur étoit de les tenir dans ſes fers par le moyen d'une Armée qu'ils entretiendroient eux-mêmes, ne voulurent s'engager à ſigner la Ligue, qu'à condition que l'Armée ne ſeroit miſe ſur pied qu'en cas de néceſſité.

L'Empereur marche contre les Turcs, qu'il chaſſe d'Autriche.

Il fait une Ligue avec quelques Princes d'Italie.

Enfin, le Mariage du Duc d'*Orléans* avec *Catherine de Medicis* ayant été conclu, le Pape & *François I* ſe rendirent à Marſeille avec les deux Parties, qui y conſommerent leur Mariage. Dans cette Entrevue, qui cauſa beaucoup d'ombrage à l'Empereur, *François I* mit les différends entre le Pape & *Henri* ſur un pied d'accommodement, dont il eſperoit tirer de grands avantages. Mais *Clement VII* s'étant laiſſé gagner par l'Empereur, rompit les meſures du Roi de France, ainſi qu'on le verra dans l'Article ſuivant.

Mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Medicis.

Voici les Pieces les plus conſiderables du Recueil des Actes Publics, qui ont du rapport aux Affaires dont je viens de parler.

Année 1528.

Plein-pouvoir de *François Sforze*, pour aſſiſter de ſa part aux Négociations de la Paix. Du 14 Fevrier. Page 234. A Cremone.

Plein-pouvoir, &c.

Sforze ſe trouvoit alors chaſſé de ſes Etats par l'Empereur.

Commiſſion de *François I*, pour traiter de la liberté du Commerce entre ſes Sujets & ceux de l'Empereur. Du 10 Mars. Page 235. A S. Germain en Laye.

Traité de Commerce, &c.

Autre du même, à *Jean du Bellay* Evêque de Bayonne, pour traiter avec *Henri* ſur la maniere de faire la Guerre à l'Empereur. Du 10 Mars. Page 236. Ibid.

HENRI VIII. Commiſſion de François I. &c.

Autre, ſur les Privileges qui doivent être accordés aux Marchands Anglois. Du 10 Mars. Ibid.

Privileges des Marchands.

Traité de Trève pour huit mois, entre l'Empereur & les Rois de France & d'Angleterre. Du 15 Juin. Page 258. A Paris.

Trève avec l'Empereur.

Cette Trève ne regardoit pas l'Italie.

Traité entre *François I* & *Henri VIII*, pour tranſporter la Guerre en Italie; & Quittance de *François I* à *Henri*, de 196800 écus. Sans date.

Traité pour tranſporter la Guerre en Italie.

Selon les apparences, ce Traité fut fait après la perte de l'Armée Françoiſe devant Naples.

Ratification du Traité précédent par *François I*. Du 23 Décembre. Page 283. A S. Gemain en Laye.

Année 1529.

Traité de Madrid. Du 14 Janvier 1526. Page 308.

Traité de Madrid.

Traité de Cambray entre *Charles-Quint* & *François I*. Du 5 Août. Page 326.

Traité de Cambray.

Je ne ſai pourquoi Mr. *Rymer* a inſeré parmi les Actes de l'année 1529, le Traité de Madrid qui eſt de 1526; ſi ce n'eſt qu'il ait voulu procurer aux Lecteurs la facilité de les comparer plus commodément enſemble.

Commiſſion de *François I*, pour traiter touchant les ſommes qu'il doit payer au Roi d'Angleterre, à la décharge de l'Empereur, ſuivant le Traité de Cambray; & particulierement ſur la *Riche Fleur-de-Lys*. Du 16 Août. Page 306. A S. Quentin.

Traité entre François I & Henri VIII.

Abſolution du Pape à *François I*, touchant le ſerment qu'il a fait à ſon Sacre, de ne rien aliéner de ſes Etats; afin qu'il puiſſe exécuter le Traité de Cambray. 3 Kal. Décemb. Page 352. A Bologne.

Si le ſerment que *François I* avoit fait à ſon Sacre, eût été la véritable raiſon qui l'empêchoit de reſtituer le Duché de Bourgogne après le Traité de Madrid; il auroit pu ſe ſervir d'une ſemblable Diſpenſe du Pape, pour mettre ſa conſcience en repos.

Année 1530.

Plein-pouvoir de *Henri VIII*, pour traiter en ſon nom avec l'Empereur, &c. ſur la Guerre contre les Turcs. Du 21 Janvier. Page 353. A Londres.

Traité touchant la Guerre contre les Turcs.

C'étoit pour ſe diſculper du reproche que l'Empereur lui faiſoit, auſſi-bien qu'au Roi de France, qu'ils ne prenoient aucun intérêt au danger dont la Chrétienté étoit menacée par les Infideles.

Commiſſion de *François I* pour traiter avec *Henri*, de la Penſion annuelle de 50000 écus, qui de ſon conſentement doit être employée à la délivrance des Enfans de France. Du 29 Janvier. Page 358.

Autre, pour aſſurer à *Henri* la Penſion de Sel de Brouage. Page 360.

Penſion de Henri. Don au Roi de France, & Obligation de celui-ci.

Obligation de *François I*, par laquelle il reconnoit qu'il a reçu en don de *Henri* 512222 écus d'or, tant en argent comptant, qu'en quittances de la Penſion, outre la *Riche Fleur-de-Lys*; à cette condition, que ſi *François* n'obſerve pas le Traité de Paix perpétuelle, il demeurera redevable de ces ſommes: à quoi auſſi *François* s'oblige. Du 29 Janvier. Page 360.

Commiſſion de *François I*, pour recevoir de *Henri* la *Riche Fleur-de-Lys*; & pour s'engager à lui rendre ce Joyau dans ſix mois, ſi l'Empereur refuſe de délivrer les Otages. Page 362.

Commiſſion touchant la Fleur-de-Lys engagée à Henri.

Traité par lequel *François I* s'engage à payer deux années d'arrerages de la Penſion de Sel, avec l'année courante. Du 18 Fevrier. Page 276.

Don fait par *Henri* au Roi de France, d'une année de la Penſion de 50000 écus, pour être employée à la délivrance des Otages. Du 18 Fevrier. Page 278.

Don de Henri à François.

Reçu de la *Riche Fleur-de-Lys*, par les Ambaſſadeurs de France. Page 380.

Année 1532.

Traité de Ligue défenſive entre *François I* & *Henri VIII*, en cas que l'Empereur attaque l'un ou l'autre. Du 23 Juin. Page 436. A Londres.

Traité avec François.

C'eſt ici un de ces Traités, dont les deux Rois faiſoient beaucoup de bruit. On ſavoit qu'ils avoient ſigné un Traité, mais on ignoroit ce qu'il contenoit.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Pour ne pas brouiller les matieres contenues dans les Actes de

(1) Mr. *de Rapin* dans ſon Hiſtoire donne cette relation générale, d'après trois Hiſtoriens Anglois qui ſe ſont plus étendus ſur cette matiere que les autres, ſavoir, *Sanderus*, le Lord *Herbert*, & le Docteur *Burnet* Evêque de *Salisbury*. *Sanderus*, dans ſon *Hiſtoire du Schiſme d'Angleterre*, fait de grands efforts pour décrier *Henri VIII*, & pour montrer que la Reformation d'Angleterre, à laquelle il donne le nom de Schiſme, n'avoit d'autre cauſe que l'amour de ce Prince pour *Anne de Bollen*. Cet Auteur, en inſinuant cela, a cru porter un coup mortel à la Reformation; à cauſe que l'on juge aiſément, qu'un Edifice bâti ſur un pareil fondement, ne ſauroit être l'œuvre de Dieu. Le Lord *Herbert*, dans ſon *Hiſtoire de Henri VIII*, a donné une ample relation de cet évenement; mais il s'eſt contenté de rapporter les faits

de ces ſix années, je partagerai cet Article en deux. Je parlerai dans le prémier, de l'affaire du Divorce; & dans le ſecond, des affaires qui regardent le Cardinal *Wolſey*, ſur leſquelles il y a un aſſez grand nombre de Pieces.

Du Divorce de HENRI VIII.

Motifs du Divorce de Henri.

Henri VIII avoit vêcu dix-huit ans avec *Catherine d'Arragon*, lorſqu'il prit la réſolution de faire Divorce avec elle. Ce deſſein étoit fondé ſur deux raiſons principales, dont l'une étoit tirée de la Religion, & l'autre de la Politique. La prémiere étoit, que *Catherine* ayant été Femme du Prince *Arthur*, Frere de *Henri*, ne pouvoit l'être du Frere de ſon prémier Mari, ſans violer la Loi de Dieu. La ſeconde étoit une dépendance de la prémiere: car en ſuppoſant, je ne dirai pas l'invalidité du ſecond Mariage de *Catherine*, mais ſeulement les doutes qui ſe pouvoient former là-deſſus, il s'enſuivoit, que la naiſſance de la Princeſſe *Marie*, venue de ce Mariage, pouvoit être ſujette à des objections. Par conſéquent, la Succeſſion à la Couronne après la mort du Roi, demeuroit dans un état d'incertitude; d'où on pouvoit inferer, qu'il y avoit du danger que le Royaume ne fût expoſé à une Guerre-civile. En effet, le Roi n'ayant point d'Enfant mâle, & n'ayant pas même lieu d'en eſperer, puiſque depuis longtems la Reine ne faiſoit plus d'Enfans, on pouvoit aiſément prévoir, qu'après la mort du Roi il y auroit trois Prétendans à la Couronne: ſavoir, *Marie* ſa Fille; *Jaques V* Roi d'Ecoſſe, ſon Neveu, Fils de ſa Sœur ainée; & la Fille ainée de la Ducheſſe de *Suffolck*, Sœur cadette de *Henri*. *Marie* pouvoit ſe prévaloir de la Diſpenſe de *Jules II*, qui avoit autoriſé le Mariage de *Henri* avec *Catherine*. Le Roi d'Ecoſſe pouvoit prétendre que ce Mariage étoit nul, ſelon le Droit Divin; & que par conſéquent, *Marie* étoit bâtarde. Et la Fille ainée de la Ducheſſe de *Suffolck* pouvoit alléguer, que *Marie* étant bâtarde, & le Roi d'Ecoſſe étranger, c'étoit à elle à monter ſur le Trône.

Ce ſont-là les deux raiſons, ſur leſquelles *Henri* lui-même fondoit la réſolution de faire rompre ſon Mariage. Mais pluſieurs ont ſoutenu que ce n'étoient que des prétextes, & lui ont attribué une troiſieme raiſon, qu'ils ont voulu faire regarder comme la principale, ou plutôt la ſeule qui le faiſoit agir. C'eſt qu'il étoit devenu amoureux d'*Anne de Bollen*, à laquelle il voulut ſacrifier *Catherine*. Mais, ſans vouloir m'étendre ici ſur les preuves qui peuvent détruire cette opinion, je me contenterai de dire en deux mots, qu'il eſt comme impoſſible de marquer préciſément le tems auquel *Henri* commença à ſentir des ſcrupules ſur ſon Mariage; en quel tems il prit la réſolution de le faire caſſer; en quel tems *Anne de Bollen*, qui étoit en France, retourna en Angleterre; & en quel tems le Roi devint amoureux d'elle. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'il eſt très certain que le Divorce étoit réſolu avant le milieu de l'année 1527; qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'*Anne* ne retourna de France en Angleterre, avec le Chevalier *Bollen* ſon Pere, qui y avoit été Ambaſſadeur, qu'au mois de Septembre ou d'Octobre de la même année; & qu'on ne trouve aucune trace de l'amour du Roi, avant l'année 1528. Comment après cela peut-on aſſurer, que l'amour du Roi a été le véritable motif de la demande du Divorce? Si l'on ſe contentoit de dire, que la paſſion que le Roi conçut pour cette Fille, contribua beaucoup à le faire perſiſter dans la pourſuite du Divorce, malgré les difficultés qu'il y rencontra, je ne m'y oppoſerois pas, étant bien éloigné de vouloir juſtifier toutes les démarches ou toutes les actions de ce Prince.

Quoiqu'on ne trouve pas dans le Recueil toutes les Pieces qu'on y verroit ſans doute, ſi elles n'avoient pas éte ſupprimées ſous le Regne de *Marie*, & qu'on ſoit privé par-là de divers éclairciſſemens ſur l'affaire du Divorce, il eſt pourtant néceſſaire de donner ici un Abregé de ce qui s'eſt paſſé ſur ce ſujet. Mais pour ne pas entrer dans tout le détail, qui a été ſi bien expliqué par l'illuſtre Auteur de *l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre*, je ſupprimerai tout ce qui regarde la Religion & la Conſcience, pour me borner à ce qu'il y a d'Hiſtorique, & principalement à faire connoitre la conduite de *Clement VII*, dans tout le cours de cette affaire (1).

Conduite du Pape dans toute cette affaire.

Au mois de Juillet 1527, *Henri* envoya *Knight* à Rome, pour demander au Pape, qui étoit alors priſonnier dans le Château S. Ange, qu'il ſignât quatre Actes, qu'on lui envoyoit tout dreſſés. Le prémier étoit une Commiſſion au Cardinal *Wolſey*, pour juger de la validité de la Diſpenſe de *Jules II*, & de celle du Mariage du Roi avec *Catherine*, fait en conſéquence. Le ſecond étoit une Bulle Décrétale, qui caſſoit le Mariage du Roi. Le troiſieme une Permiſſion authentique au Roi, d'épouſer une autre Femme. Le quatrieme, un Engagement de ne jamais revoquer aucun des trois Actes précédens. Il faloit que la Cour d'Angleterre comptât beaucoup ſur la condeſcendance du Pape, pour pouvoir ſe perſuader qu'il ſigneroit aveuglément ces quatre Actes, ſans aucune autre connoiſſance de l'affaire dont il s'agiſſoit, & ſans pouvoir même s'aſſurer que cette complaiſance lui procureroit ſa liberté & ſon rétabliſſement. Cependant, *Henri* ſe flatoit que l'état violent où le Pape ſe trouvoit alors, & l'envie qu'il avoit d'en être délivré, ce qu'il ne pouvoit naturellement attendre que de la France & de l'Angleterre, le feroient paſſer par deſſus toutes les formalités. Mais, quoique *Clement VII* fût effectivement réduit en un très fâcheux état, & qu'il ne pût vraiſemblablement eſperer du ſecours que des deux Rois Alliés, il ne pouvoit pas abſolument compter que ces deux Monarques feroient pour lui tout ce qui ſeroit en leur pouvoir, ni même que leurs efforts ſeroient efficaces. Cela dépendoit du ſuccès de la Guerre.

Véritablement, *Lautrec* étoit arrivé en Italie avec une Armée Françoiſe, & avoit ordre d'attaquer le Royaume de Naples: mais le ſuccès de ſon Expédition étoit encore incertain. Si donc le Pape avoit fait aveuglément ce que *Henri* ſouhaitoit, & qu'il fût arrivé dans la ſuite que la Guerre de Naples n'eût pas eu le ſuccès qu'on en attendoit, il ſe ſeroit mis dans un état pire que celui où il ſe trouvoit, ſans eſpérance de s'en relever jamais. Mais d'un autre côté, comme il y avoit apparence que *François I*, Ami & Allié du Roi d'Angleterre, deviendroit ſupérieur en Italie, il étoit de l'intérêt du Pape de ménager ces deux Monarques, dont il pouvoit avoir beſoin. La confiance qu'avoit *Henri*, que le Pape ne pouvoit lui rien refuſer, fut préciſément ce qui ſervit à le tenir amuſé. Comme dans le tems que *Knight* arriva à Rome, *Clement VII* étoit étroitement gardé par les Eſpagnols, tout ce que cet Envoyé put faire, ce fut de lui faire tenir un Mémoire ſur l'affaire dont il étoit chargé. Le Pape répondit verbalement d'une maniere favorable: mais il ne fut pas poſſible de pouſſer plus loin cette Négociation pendant la priſon du Pape. Ce ne fut qu'après ſon évaſion, que *Caſſali* Ambaſſadeur ordinaire d'Angleterre, & *Knight*, allerent le trouver, pour le preſſer de ſigner les quatre Actes dont j'ai parlé ci-deſſus. *Clement VII*, qui ne s'étoit engagé qu'en termes généraux, témoigna de même, qu'il étoit diſpoſé à ſatisfaire le Roi: mais que pour en trouver les moyens, il avoit deſſein de conſulter le Cardinal des quatre Saints couronnés. *Caſſali* & *Knight* allerent d'abord voir ce Cardinal, pour tâcher de le gagner. Cela ne leur fut pas difficile, ou du moins, il feignit d'être entierement dans les intérêts du Roi. Mais après avoir examiné les quatre Actes, il y trouva tant de défauts eſſentiels, ſur-tout dans la Commiſſion, qu'il en falut dreſſer d'autres. Mais tout cela ne ſuffiſant pas pour gagner tout le tems dont le Pape avoit beſoin, & les Ambaſſadeurs le preſſant continuellement de ſigner les Actes, il ſe réſolut enfin à en ſigner trois, ſavoir, la Commiſſion, la Décrétale, & la Diſpenſe au Roi pour épouſer une autre Femme. Ces Actes ayant été envoyés en Angleterre, on trouva qu'ils étoient inutiles. La Commiſſion étoit datée du Château S. Ange, pendant que le Pape y étoit priſonnier; la Décrétale ne contenoit aucune clauſe, qui pût empêcher le Pape de la revoquer; & la Diſpenſe n'étoit que conditionelle, en cas que le prémier Mariage de *Henri* fût déclaré nul. Outre cela, on y avoit fait gliſſer cette clauſe, qui laiſſoit au Pape une porte ouverte pour pouvoir la revoquer, s'il le jugeoit à propos, ſavoir, *que le Pape accordoit la Diſpenſe, autant qu'il le pouvoit ſans offenſer Dieu, nonobſtant toutes prohibitions de Droit divin, ou autres, auxquelles il dérogeoit, autant que l'Autorité Apoſtolique pouvoit s'étendre.*

Le Pape amuſe Henri en lui envoyant des Bulles inutiles.

Tout cela ſe trouvant ſujet à trop d'exceptions, *Henri* fit demander d'autres Bulles; mais le Pape, qui vouloit voir le ſuccès de l'Expédition de Naples avant que de ſe déterminer, trouva le moyen de s'en diſpenſer. Il ſe contenta, pour gagner du tems, de dire en ſecret à *Caſſali*, que le Roi feroit mieux d'épouſer une autre Femme, & qu'il ſeroit plus aiſé de pardonner une faute faite, que de la permettre. *Henri* n'ayant pas jugé à propos de ſuivre ce conſeil, qui l'auroit livré à la diſcrétion du Pape, lui envoya *Fox* & *Gardiner* (2), pour ſolliciter l'expédition des Bulles dont il avoit beſoin. Lorſque ces deux nouveaux Envoyés arriverent auprès du Pape, *Lautrec* étoit en pleine marche vers le Royaume de Naples: mais d'un autre côté, l'Armée Impériale étoit ſortie de Rome pour aller arrêter ſes progrès, de ſorte qu'on ne doutoit point qu'il n'y eût bientôt une Bataille entre les deux Armées. Il ne convenoit donc point aux intérêts du Pape, de ſe déterminer avant cet évenement. Cela fut cauſe qu'il uſa de toutes ſortes de ſoupleſſes, pour tâcher de gagner du tems. Enfin, ſe trouvant extraordinairement preſſé par les Envoyés du Roi, il ſigna une Bulle qui donnoit pouvoir au Cardinal *Wolſey* de juger l'affaire du Divorce, en prenant l'Archevêque de Cantorbery, ou tel autre Evêque qu'il voudroit, pour Ajoint.

Henri en demande d'autres. Avis que le Pape lui fait donner. Fox & Gardiner envoyés à Rome. Le Pape donne un nouveau pouvoir à Wolſey.

Cette Bulle, toute favorable qu'elle étoit, ne fut pas jugée ſuffiſante, par deux raiſons. Prémierement, il n'y avoit aucune

faits purement & ſimplement, laiſſant au Lecteur la liberté d'en tirer les conſéquences lui-même. Le Docteur *Burnet* avoir pour but principal, dans ſon *Hiſtoire de la Reformation*, de montrer, que quoique le Divorce eût donné lieu à la Reformation, cela ſe fit purement par accident; & il a ſi bien refuté les fauſſetés palpables dont *Sanderus* a rempli ſon Hiſtoire ſur ce ſujet, qu'un honnête-homme qui a lu ce que ce Prélat à écrit là-deſſus, ne peut plus regarder *Sanderus* comme un Ecrivain ſur lequel on puiſſe compter.

(2) *Etienne Gardiner* etoit en ce tems-là Secretaire du Cardinal *Wolſey*, & *Fox* étoit Aumônier du Roi. Le prémier étoit un Canoniſte, & l'autre un Théologien.

Henri VIII.

ne clauſe qui empêchât le Pape de la revoquer. Secondement, on crut qu'une Sentence donnée par un Juge manifeſtement dévoué au Roi, pourroit être regardée comme nulle. Ainſi, le Roi croyant que le Pape avoit véritablement intention de le contenter, crut qu'il étoit à propos de prendre toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'on ne pût regarder la Sentence qui ſe donneroit, comme extorquée. Il prit donc le parti de demander au Pape, qu'il lui plût de nommer un autre Cardinal pour le joindre au Cardinal *Wolſey*, en qualité de Légat. Par-là, il gâta entierement ſon affaire, parce qu'il donna au Pape un prétexte plauſible de prolonger le tems; au-lieu que s'il eût fait juger l'affaire par *Wolſey*, il auroit beaucoup embaraſſé l'Empereur & le Pape. Dans le tems que cette derniere demande fut faite, *Lautrec* aſſiegeoit actuellement la Ville de Naples, avec beaucoup d'apparence de s'en rendre maitre, auſſi-bien que de tout le reſte du Royaume. Cela rendit le Pape beaucoup plus facile; & néanmoins, voyant que le Roi lui fourniſſoit lui-même l'occaſion de gagner du tems, il ne le négligea pas. En prenant en apparence la réſolution d'accorder au Roi ce qu'il ſouhaitoit, il trouva le moyen de lui rendre cette faveur inutile, s'il arrivoit que la Guerre tournât autrement qu'on ne le croyoit; étant prêt néanmoins à la confirmer, ſi la France avoit un heureux ſuccès. Il ſigna donc une Bulle, qui établiſſoit les Cardinaux *Thomas Wolſey* & *Laurent Campegge* (1) ſes Légats en Angleterre, pour juger l'affaire du Divorce; & mit entre les mains de *Campegge* la Décrétale, qui caſſoit le Mariage du Roi avec *Catherine*. De plus, il donna par écrit l'Engagement de ne revoquer point le pouvoir des Légats. Mais avant que d'aller plus loin, il eſt bon de remarquer ici les artifices dont il ſe ſervit pour gagner du tems. La Commiſſion pour *Wolſey* ſeul avoit été ſignée le 13 d'Avril. Environ un mois après, le Cardinal *Campegge* fut déclaré Légat conjointement avec *Wolſey*, dans un Conſiſtoire: mais ſa Commiſſion ne fut expédiée que le 6 de Juin. L'Engagement de ne pas revoquer les Légats, étoit daté le 23 de Juillet; la Décrétale ne fut ſcêllée qu'au mois d'Août; & *Campegge* ne partit qu'au mois de Septembre, & n'arriva en Angleterre qu'au mois d'Octobre. C'eſt-à-dire, que quand il partit, le Siege de Naples étoit levé, l'Armée Françoiſe étoit ruïnée, & le Pape n'avoit plus rien à eſperer de la France, & avoit au contraire tout à craindre de l'Empereur. Ainſi, lorſque *Campegge* partit, *Clement VII* avoit déja réſolu de ne donner aucune ſatisfaction au Roi, & de s'accommoder avec l'Empereur. Mais comme, pour obtenir une Paix plus avantageuſe, il faloit faire croire à *Charles-Quint* qu'il alloit s'unir étroitement avec la France & avec l'Angleterre, il ne balança point à donner à *Henri* toutes les eſpérances poſſibles, que l'affaire du Divorce ſe termineroit à ſon contentement. C'eſt par cette raiſon qu'il envoya *Campegge* en Angleterre, & qu'il lui mit en main la Décrétale que *Henri* ſouhaitoit avec tant de paſſion. Mais il lui donna des ordres exprès, de faire trainer l'affaire autant qu'il ſeroit poſſible; de ne donner point de Sentence, ſans en avoir un ordre précis de ſa part; & ſur toutes choſes, de ne laiſſer point ſortir la Décrétale d'entre ſes mains, mais de ſe contenter de la faire voir au Roi & au Cardinal *Wolſey*, ſans la communiquer à aucune autre perſonne.

Le Roi demande au Pape de joindre un Commiſſaire à Wolſey.

Wolſey & Campegge Juges du Divorce.

Inſtructions du Pape à Campegge.

Pendant que *Campegge* étoit en chemin, les Miniſtres de l'Empereur produiſirent une copie authentique d'un certain Bref de *Jules II*, par lequel ce Pontife confirmoit la Diſpenſe du Mariage de *Henri* avec *Catherine*, *nonobſtant que le premier Mariage de* Catherine *avec* Arthur *eût été conſommé*; au-lieu que dans la Bulle de Diſpenſe, il y avoit, Nonobſtant que le Mariage, &c. eût été celebré, *& peut-être* conſommé. Ils prétendoient faire voir par ce Bref, que *Jules II* n'avoit pas été ſurpris, puiſqu'il ſuppoſoit que le Mariage avoit été conſommé. Mais pluſieurs raiſons faiſoient voir manifeſtement la ſuppoſition de ce Bref. Prémierement, on n'en trouvoit aucune Notice dans les Archives. Secondement, la Diſpenſe ayant été accordée ſur la requête de *Catherine*, cette Princeſſe n'avoit pas pu alleguer que ſon Mariage avec *Arthur* avoit été conſommé, puiſque depuis le commencement du Procès touchant le Divorce, elle avoit affirmé le contraire par ſerment. En troiſieme lieu, ce Bref étoit daté le 26 de Décembre 1503. Or comme dans les Brefs des Papes, l'année commence le 25 de Décembre, jour de Noël, il ſe trouvoit que ſelon cette maniere de dater les Brefs, le 26 de Décembre 1503 répondoit au 26 de Décembre 1502, ſelon la date commune, c'eſt-à-dire, dix mois avant l'exaltation de *Jules II*.

Les Miniſtres de l'Empereur produiſent un Bref pour gagner du tems.

Ce Bref eſt ſuppoſé.

Depuis que l'Armée de France qui aſſiegeoit Naples fut diſſipée, & que le Pape eut pris la réſolution de s'accommoder avec l'Empereur, les difficultés de l'affaire du Divorce allerent toujours en augmentant. *Campegge* ſervit très utilement ſon Maitre, en faiſant couler le tems inutilement par divers artifices, quoiqu'il témoignât toujours au Roi qu'il étoit entierement dans ſes intérêts; juſqu'à ce qu'enfin, il reçut un ordre exprès de bruler la Décrétale, à quoi il obéit ponctuellement. Enfin, pour ne pas entrer dans un trop grand détail, il ſuffit de dire, que le Roi ſoupçonnant qu'il y avoit du myſtere dans ces longueurs affectées, envoya *Vannes* & *Bryan* à Rome, pour s'en éclaircir. Ces deux Envoyés, après avoir ſouvent ſondé, ſollicité, & même menacé le Pape, écrivirent enfin au Roi, qu'il ne devoit rien eſperer de la Cour de Rome. Cela fut cauſe que le Roi ſe réſolut enfin à faire juger l'affaire en Angleterre par les deux Légats, qui s'aſſemblerent le 13 de Mai, en vertu d'une permiſſion du Roi. *Wolſey*, quoique plus ancien Cardinal, ceda la Préſidence à *Campegge*, qui ne s'occupa qu'à tirer l'affaire en longueur, ſelon les ordres qu'il avoit reçus du Pape. Dans la prémiere Séance, il fut ordonné que le Roi & la Reine comparoîtroient devant les Légats, le 18 de Juin. Voilà déja un délai de 18 jours, quoique les Parties fuſſent à Londres, ou dans quelqu'une des Maiſons Royales proche de la Ville. Dans cet intervalle, la Reine ayant recuſé les deux Légats, la recuſation fut rejettée: mais on lui donna un nouveau délai de quatre jours. Le 21, le Roi & la Reine comparurent, & la Reine fut encore citée pour le 25. Mais au-lieu de comparoître, elle fit ſignifier aux Légats, un Appel de leurs procedures. Son Appel n'ayant pas été admis, elle fut déclarée contumace: mais on lui donna un nouveau délai juſqu'au 28, auquel jour les Légats commencerent à travailler au Procès, & ouïrent des Témoins. Mais à cauſe de certaines Vacances qui s'obſervoient à Rome, la Cour s'ajourna juſqu'au 12 de Juillet. Ce ne fut donc que ce jour-là que les Légats recommencerent à travailler, & ils continuerent le 14, le 17, & le 21. Enfin le 23, dans le tems qu'on s'attendoit qu'ils alloient prononcer la Sentence, *Campegge* ajourna la Cour juſqu'au 1 d'Octobre, à cauſe des grandes Vacances qui ne finiſſoient à Rome que ce jour-là. On voit par-là, combien ce Cardinal ſavoit bien ſervir ſon Maitre. Mais on ne ſait que penſer du Cardinal *Wolſey*, qui ſe prêtoit ainſi aux artifices de ſon Collegue, pour abuſer un Maitre qui l'avoit comblé de bienfaits.

Le Pape ordonne de bruler la Decretale.

Henri VIII.

Le Roi envoye encore deux Miniſtres à Rome.

La Reine Catherine recuſe les Légats.

Elle eſt déclarée contumace.

Pendant qu'on travailloit en Angleterre au jugement du Procès le Pape reçut la nouvelle, que ſon Traité avec l'Empereur avoit été conclu à Barcelone. Incontinent, avant que de publier ce Traité, il évoqua la Cauſe du Divorce à Rome, & fit partir un Exprès pour en informer les Légats. Dans la Bulle d'évocation, *Henri* étoit ſommé de comparoître à Rome dans quarante jours, avec dénonciation de diverſes cenſures, en cas de deſobéïſſance. Mais dans la ſuite, le Pape deſavoua ces cenſures, & en fit une eſpece de réparation au Roi. C'eſt ainſi que *Henri* fut amuſé pendant deux ans entiers, & qu'après avoir conçu une eſpérance qui lui paroiſſoit bien fondée, de réüſſir dans ſon deſſein, il ſe vit plus éloigné de ſon but, que lorſqu'il avoit commencé le Procès. Les artifices dont le Pape uſa ſont ſi manifeſtes, que ce ſeroit perdre le tems, que de s'arrêter à les faire remarquer. Il vouloit recouvrer Ravenne & Cervia, ſe metre en poſſeſſion de Modene & de Reggio, reunir Ferrare à l'Egliſe, rétablir la Maiſon de *Medicis* dans le gouvernement de Florence, & le Duc *Sforze* à Milan. Tout cela ne pouvoit ſe faire que par le moyen de l'Empereur. Quand même la France auroit été victorieuſe, elle ne lui auroit procuré rien de ſemblable. Il fut aſſez heureux pour que l'Empereur devînt ſupérieur en Italie, & par-là il ſe vit dans une eſpérance prochaine d'obtenir ce qu'il ſouhaitoit; à quoi l'affaire du Divorce de *Henri VIII* ne lui fut pas inutile. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ſe tournât du côté qui lui étoit le plus favorable. Quant au fond de la Cauſe du Divorce, je veux dire au droit des Parties, à la Religion, à la Conſcience, ce n'étoit pas-là ce qui l'embaraſſoit, puiſqu'il ne penſoit uniquement qu'à ſes intérêts particulieres. Les raiſons qu'on alléguoit de part & d'autre, ne ſervoient qu'à amuſer le tapis, & à faire gagner au Pape un tems, qu'il avoit intérêt de prolonger.

Le Pape évoque la Cauſe à Rome. Il ſomme Henri de s'y rendre ſous certaines peines, dont il fait enſuite réparation au Roi.

Henri ne jugea pas à propos d'obéir à la Citation; & le Pape de ſon côté ne ſe hâta pas de pouſſer cette affaire, étant content de l'avoir miſe en un tel état, qu'il s'en étoit rendu le maitre, & d'avoir contenté l'Empereur. Quelque tems après, *Henri* ayant connu par hazard *Thomas Cranmer*, Eccléſiaſtique d'un profond ſavoir & d'un grand jugement, en reçut un conſeil qui lui fut très agréable, & qu'il réſolut de ſuivre. C'étoit de conſulter les Univerſités, & les plus celebres Docteurs de l'Europe, ſur l'affaire du Divorce. *Cranmer* diſoit, qu'on pourroit tirer de-là un grand avantage: car ſi les Savans & les Univerſités décidoient que la Diſpenſe de *Jules II* étoit ſuffiſante, la conſcience du Roi en ſeroit tranquilliſée. Que ſi au contraire les opinions des Univerſités étoient contre la Diſpenſe, le Pape n'oſeroit jamais donner une déciſion contraire à un ſentiment généralement reçu & approuvé.

Henri conſulte Cranmer.

La diſgrace du Cardinal *Wolſey* ſuivit de près l'évocation de la

Campegge retourne à Rome.

(1) *Campeggio* étoit Evêque de *Salisbury*.

(2) Le Lord *Herbert* nous apprend ce que c'eſt. Il dit que *Campeggio* étant monté ſur le Vaiſſeau, les Officiers de la Douane pillerent tous ſes coffres, valiſes, & papiers, ſous prétexte de chercher de l'argent & des Lettres qu'il faiſoit ſortir d'Angleterre pour les tranſporter à *Rome*; mais c'étoit dans l'eſperance de ratraper cette Bulle que le Roi ſouhaitoit ſi fort, & de trouver des Lettres d'amour du Roi à *Anne de Bollen*, & d'elle à lui. *Campeggio* s'en plaignit au Roi, menaçant qu'il ne continueroit point ſon voyage, qu'on ne lui fît reparation; mais il n'en obtint aucune.

(3) Le Lord *Herbert* & le Docteur *Burnet* diſent que la Convocation réſolut de s'adreſſer au Roi par un Placet, portant qu'il lui plût d'accepter cette ſomme: mais depuis la publication de cette Piece, qu'on trouve imprimée page 413 de ce XIV Volume des *Fœdera*, on

Henri VIII.

la Cauſe du Divorce. Je n'en parlerai point ici, parce que j'ai deſſein d'en faire un Article à part. Dans ce même tems, *Campegge* reprit le chemin de Rome, ſe trouvant fort heureux de pouvoir ſe retirer ſain & ſauf, quoiqu'après avoir reçu quelque mortification (2).

Le Traité de Cambray entre l'Empereur & la France s'étant conclu le 5 Août 1529, les Enfans de France furent relâchés dans l'année ſuivante. Enſuite l'Empereur s'étant rendu à Bologne, y regla les Affaires d'Italie. *François Sforze* fut rétabli à Milan, & la Maiſon de *Medicis* acquit la Souveraineté de Florence. Ainſi, *Henri* ſe vit tout d'un coup privé du ſecours de la France, & de l'eſpérance de pouvoir cauſer une diverſion à l'Empereur en Italie. Il ne doutoit point que le Pape ne donnât enfin une Sentence contre lui, & qu'il n'en commît l'exécution à l'Empereur; & cependant, il ſe trouvoit ſans Amis & ſans Alliés. Par bonheur pour lui, les mouvemens que la Religion cauſoit en Allemagne, & les préparatifs des Turcs contre la Hongrie, empêcherent l'Empereur de penſer à l'Angleterre. Cela fut cauſe auſſi que le Pape n'oſa pas ſe hâter, de peur d'agir à contre-tems, & qu'il tâcha d'amuſer encore *Henri* de l'eſpérance que l'affaire du Divorce ſe termineroit en ſa faveur. C'eſt ce qui porta *Henri* à envoyer des Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur, qui étoient enſemble à Bologne, pour faire un dernier effort. Le Pape témoignoit bien quelque diſpoſition à le contenter: mais l'Empereur s'y oppoſoit fortement, diſant, qu'il n'abandonneroit jamais la Reine ſa Tante.

Sforze rétabli à Milan. Souveraineté de Florence acquiſe à la Maiſon de Medicis.

Henri envoye des Ambaſſadeurs au Pape & à l'Empereur.

Decision des Univerſités en ſa faveur.

Pendant ce tems-là, on conſultoit par ordre du Roi, les plus celebres Univerſités de l'Europe, auſſi-bien que celles d'Oxford & de Cambridge; & preſque toutes déciderent en ſa faveur. Mais le Pape & l'Empereur ne prétendoient point ſe regler ſur ces déciſions. Cependant *Henri*, qui avoit réſolu de chercher dans ſes propres Etats la ſatisfaction qu'il ne pouvoit obtenir à Rome, prétendoit faire un grand uſage des déciſions des Savans, pour convaincre ſes Sujets de la juſtice de ſon Divorce. Deux raiſons l'avoient engagé à s'adreſſer au Pape, pour obtenir ce qu'il ſouhaitoit. La prémiere étoit ſa prévention en faveur du Chef de l'Egliſe, & du Vicaire de Jéſus-Chriſt. La ſeconde, la crainte qu'en ſe brouillant avec le Pape, il ne ſe trouvât engagé dans des affaires embaraſſantes, à cauſe des préjugés du Peuple, & particulierement du Clergé & des Moines, ainſi qu'il étoit arrivé à *Henri II* & à *Jean*. Mais la conduite artificieuſe de *Clement VII* l'obligeant à prendre d'autres meſures, il s'apperçut avec plaiſir, que les Anglois de ſon tems n'avoient pas pour le Pape la même eſtime & la même vénération que leurs Ancêtres. La Doctrine de *Wicleff* n'avoit pas été entierement éteinte en Angleterre; & d'un autre côté, les Livres de *Luther* & de quelques autres Reformateurs, avoient ouvert les yeux à beaucoup de gens. A meſure qu'on voyoit le Roi ſur le point de ſe brouiller avec le Pape, pluſieurs en devenoient plus hardis à répandre les nouvelles Opinions, ſurtout à l'égard de la Puiſſance Papale. Ainſi le Roi vit avec beaucoup de ſatisfaction, que dans le tems qu'il prévoyoit une entiere rupture avec Rome, ſes Sujets en général ſe trouvoient aſſez diſpoſés à le ſoutenir. Cela fut cauſe que, n'eſperant plus rien du Pape, il réſolut de chercher dans ſon Parlement, & dans le Clergé d'Angleterre, le remede qu'il avoit attendu d'ailleurs inutilement. Mais afin que le Pape ne pût pas ſe plaindre avec juſtice, qu'on lui eût caché ce qu'on avoit deſſein de faire en Angleterre, le Roi lui fit écrire par les Grands du Royaume une Lettre extrêmement forte, dans laquelle ils lui diſoient, que la Cauſe du Roi étoit la leur propre, & que s'il refuſoit plus longtems de ſatisfaire le Roi, ils ſauroient bien trouver eux-mêmes le remede qu'ils attendoient inutilement de Rome. Le Pape leur répondit avec beaucoup de moderation, & inſinua même à *Caſſali*, que cette affaire pourroit s'accommoder par la permiſſion qu'il donneroit au Roi d'avoir deux Femmes. Mais *Henri* étoit tellement en garde contre les ſoupleſſes du Pape, qu'il ne put gouter cet expédient. Dans la crainte où il étoit, que le Pape dirigé par l'Empereur ne lançât une Excommunication contre lui, ou un Interdit ſur le Royaume, il publia une Proclamation qui défendoit de recevoir aucune Bulle du Pape, qui fût préjudiciable aux droits de la Couronne. Enſuite, il fit imprimer les raiſons qu'il avoit de demander le Divorce, afin de préparer les eſprits à ce qu'il avoit deſſein de faire. Le Pape & l'Empereur n'étant pas contens l'un de l'autre, & le Mariage du Duc *d'Orleans* avec *Catherine de Medicis* étant trop avantageux au Pape pour qu'il pût refuſer cet honneur, il y avoit beaucoup d'apparence que bientôt *Clement VII* s'uniroit étroitement avec la France. Cette conjoncture paroiſſant favorable à *Henri*, il aſſembla le Parlement, & lui communiqua le deſſein qu'il avoit de faire diſſoudre ſon Mariage, avec les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit. Enſuite, il fit communiquer la même réſolution à la Convocation du Clergé, qui décida que le Mariage du Roi étoit contraire à la Loi de Dieu. Le Roi n'en demandoit pas davantage pour cette fois.

Raiſons qu'avoit Henri de s'adreſſer au Pape.

Les Anglois moins bigots que leurs Ancêtres.

Lettre de la Nobleſſe d'Angleterre au Pape. Reponſe de ce Pontiſe.

Proclamation contre toutes Bulles, &c.

Brouillerie entre le Pape & l'Empereur.

Henri fait part au Parlement du deſſein qu'il a voit de faire diſſoudre ſon Mariage.

Peu de jours après, tout le Corps du Clergé fut accuſé d'avoir violé les Statuts des *Proviſeurs* & du *Præmunire*, en reconnoiſſant l'autorité de Légat, que le Cardinal *Wolſey* s'étoit attribuée ſans en avoir une permiſſion authentique du Roi. Comme *Wolſey* avoit été condamné ſur ce même fondement, le Clergé reçut auſſi une pareille Sentence, par laquelle tous ſes biens étoient confiſqués au profit du Roi. En tout autre tems, on ne l'auroit pas ainſi traité impunément, & les Excommunications n'auroient pas été épargnées. Mais dans cette conjoncture, le Clergé ne voyoit aucun appui pour le ſoutenir. Le Roi étoit brouillé avec le Pape, & avoit défendu de laiſſer entrer ſes Bulles dans le Royaume. D'un autre côté, le Peuple n'étoit nullement diſpoſé à ſoutenir les intérêts du Clergé duquel il n'étoit pas content, ni à recevoir les ordres du Pape, quand même il auroit voulu intervenir dans cette affaire. Ainſi, la Province Eccléſiaſtique de Cantorbery, aſſemblée en Synode ou Convocation, prit le parti d'offrir au Roi un préſent de cent-mille livres ſterling pour ſauver ſes revenus. En conſéquence de cette réſolution, quelques-uns du Corps furent chargés de dreſſer un Acte en forme de Lettres-Patentes, par lequel la Convocation (3) donnoit au Roi cent-mille livres ſterling. 1. A cauſe de ſon grand mérite. 2. Pour lui témoigner ſa reconnoiſſance des avantages qu'il avoit procurés à l'Egliſe, par ſes Armes & par ſa Plume. 3. A cauſe de ſon zèle contre les Lutheriens, qui s'efforçoient de ruïner l'Egliſe Anglicane, *dont le Clergé reconnoiſſoit qu'il étoit le Protecteur & le Chef ſuprême.* 4. Dans l'eſpérance que le Roi voudroit bien accorder au Clergé un Pardon de toutes les fautes où il étoit tombé, par rapport aux Statuts des *Proviſeurs* & de *Præmunire*. Lorſque cet Acte fut lu dans l'Aſſemblée, il y trouva beaucoup d'oppoſitions, par rapport à la clauſe qui établiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Mais le Roi ayant fait dire à la Convocation, qu'il rejetteroit cet Acte ſi cette clauſe en étoit ôtée, elle ſe vit contrainte de plier. La Convocation de la Province d'Yorck imita celle de Cantorbery, en faiſant un Acte ſemblable, pour donner au Roi environ dix-neuf-mille livres ſterling, & ne put ſe diſpenſer d'y mettre la même clauſe, par rapport à la Suprémacie du Roi. C'eſt ainſi que *Henri VIII* obtint, ou plutôt extorqua de l'Egliſe Anglicane, la reconnoiſſance de ſa Suprémacie, de laquelle il fit enſuite un grand uſage. Le Roi étant content, accorda une Amniſtie au Clergé, & enſuite une ſemblable aux Laïques, n'y ayant preſque perſonne dans le Royaume, qui ne fût coupable du prétendu crime, d'avoir reconnu l'autorité du Légat. Quant aux Monaſteres, ils ſe virent contraints de compoſer avec le Roi, afin d'obtenir le pardon de la même faute. Bien loin que le Peuple s'émût en faveur du Clergé & des Moines, comme il étoit autrefois arrivé, il témoigna au contraire de la joye de les voir humiliés; & le Pape n'oſant pouſſer cette affaire dans une ſemblable conjoncture, prit le parti de diſſimuler ſon chagrin.

Henri VIII. Accuſation intentée au Clergé.

Le Clergé donne 100000 L. au Roi.

Et encore 19000; & reconnoit la Suprémacie du Roi.

Le Roi accorde une Amniſtie au Clergé.

Joye du peuple de voir le Clergé humilié.

Cependant *Henri*, qui ſouhaitoit de finir l'affaire de ſon Divorce ſans éclat, s'il étoit poſſible, fit les derniers efforts pour obliger la Reine à y conſentir: mais tout cela fut inutile. Elle ſoutint toujours qu'elle étoit Femme légitime du Roi, & qu'elle le ſeroit juſqu'à ce qu'elle fût ſéparée de lui par une Sentence du Pape. Sa fermeté fut cauſe que le Roi prit congé d'elle le 31 de Juillet pour ne la voir plus, après lui avoir aſſigné une de ſes Maiſons Royales pour y faire ſa réſidence (4).

Henri tâche en vain de faire conſentir la Reine au Divorce. Il l'envoye à la Campagne.

Ceux qui avoient embraſſé la Reformation, croyant que la diſſenſion entre le Roi & le Pape étoit une porte qui s'ouvroit pour introduire la nouvelle Religion dans le Royaume, en prirent occaſion de publier leurs ſentimens avec plus de liberté. Mais le Roi réprima bientôt leur audace, par le ſupplice (5) de deux ou trois des plus hardis. Il n'avoit pas changé de ſentimens par rapport aux Dogmes qu'il avoit crus juſqu'alors: mais il commençoit à ſe perſuader, que la Religion pouvoit fort bien ſubſiſter ſans la Puiſſance Papale. Il ne vouloit pas auſſi, par une condeſcendance hors de propos pour les Réformés, donner lieu de l'accuſer que ſon deſſein étoit de détruire l'ancienne Religion dans ſon Royaume.

Trois Proteſtans brulés.

Le Parlement s'étant raſſemblé au commencement de l'année 1532, préſenta une Adreſſe au Roi, pour le prier de conſentir qu'on travaillât à corriger certains Abus, qui s'étoient introduits dans les Immunités Eccléſiaſtiques. C'étoit le Roi luimême, qui par ſes Emiſſaires avoit induit le Parlement à lui préſenter cette Adreſſe. Il craignoit de trouver de grandes oppoſitions de la part des Eccléſiaſtiques, tant par rapport à ſon Divorce, qu'à l'égard de ſa Suprémacie, ſachant bien que la plupart étoient très attachés au Pape: c'eſt pour cela qu'il vouloit leur faire comprendre combien ils auroient beſoin de ſa protection, s'il arrivoit qu'ils fiſſent des efforts pour s'oppoſer à ſes deſſeins. C'étoit-là l'unique but de cette démarche. Mais pour

Adreſſe du Parlement au Roi ſur les Immunités Eccléſiaſtiques.

on peut hardiment la nommer un Acte public du Clergé, en forme de Lettres-Patentes, & non un ſimple Placet.

(4) La Reine fut prémierement à *Moor*, enſuite à *Eaſt-Hamſtead*, & en dernier lieu à *Ampt-hill*.

(5) Quoique le Roi eût ſecoué le joug du Pape, il ordonna que l'on exécutât à la rigueur les Loix contre les Hérétiques; en conſéquence de quoi trois Proteſtans furent brulés vifs, attachés à un poteau, ſavoir, *Bilney* & *Bayfield*, cette même année; & *Baynam*, le mois d'Avril ſuivant. *Bilney* fut exécuté à *Norwich*: *Bayfield*, & *Baynam* le furent à la Place de *Smithfield*, à *Londres*.

Henri VIII.

pour ne pas effaroucher le Clergé, il ſe contenta de permettre qu'on retranchât quelques petits Abus; & en même tems, pour compenſer cette perte, il fit enſorte que le Parlement fit un Acte pour abolir les *Annates* (1), qui étoient un grand fardeau pour l'Egliſe Anglicane, & pour fixer le prix des Bulles des Evêchés. Il fut ordonné par cet Acte, que ſi le Pape refuſoit de donner des Bulles, on s'en paſſeroit, & que les Evêques ſeroient établis dans leurs Sieges par d'autres voyes. Mais comme le Roi n'avoit pas encore perdu toute eſperance de ſe raccommoder avec le Pape, il fit en ſorte que le Parlement lui donna pouvoir d'abolir cet Acte, s'il le jugeoit à propos. Le Pape ſe plaignit de ce Statut; mais les Miniſtres du Roi lui répondirent, qu'il auroit pu s'épargner ce chagrin, puiſqu'il avoit été averti; & que néanmoins, il y avoit encore quelque reſſource.

Acte pour abolir les Annates.

Après que cet Acte fut paſſé, *Thomas Morus* Grand-Chancelier ſe démit de ſa Charge, & le Grand-Sceau fut commis à la garde de *Thomas Audley*.

Thomas Audley fait Grand-Chancelier.

Clement VII voyant le train que les affaires prenoient en Angleterre, ſe trouvoit fort embaraſſé. *Henri*, en faiſant abolir les Annates, lui avoit fait comprendre, que ce n'étoit qu'un échantillon de ce qu'il pourroit faire dans la ſuite, & qu'il étoit en état de pouſſer les choſes plus loin. D'un autre côté, l'Empereur le menaçoit hautement, s'il contentoit le Roi d'Angleterre dans l'affaire du Divorce; & ſe trouvoit effectivement en état d'ôter Florence à la Maiſon de *Medicis*, avec la même facilité qu'il l'en avoit miſe en poſſeſſion. Le Pape ſe voyoit donc, comme il le diſoit lui-même, entre l'enclume & le marteau, en danger de perdre l'Angleterre pour l'Egliſe, ou l'Etat de Florence pour ſa Maiſon. Dans cet embaras, il fut quelque tems ſans oſer ſe déterminer. Mais enfin, ſon intérêt particulier ayant prévalu, il déclara aux Miniſtres d'Angleterre, qu'il ne pouvoit plus ſe diſpenſer de faire citer le Roi, pour pouvoir juger l'Appel de la Reine. Sur cela, *Karne* fut envoyé à Rome, avec le titre nouveau d'*Excuſateur*; pour repréſenter les raiſons que le Roi avoit de ne pas comparoître. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût ſommé de comparoître par Procureur, après les Vacances qui devoient finir le 1 d'Octobre. *Henri* proteſta contre cette Citation, étant appuyé de la déciſion de quelques Univerſités; & néanmoins, il fut encore cité le 4 d'Octobre. Mais comme le Pape devoit aller s'aboucher avec l'Empereur à Bologne, il promit que l'affaire du Divorce demeureroit ſurſiſe juſqu'à ſon retour.

Embaras du Pape.

Il cite Henri à Rome.

Ce Roi y envoye un Excuſateur.

Conference entre le Pape & l'Empereur.

Au mois d'Octobre de cette même année, *François I* & *Henri* s'aboucherent en Picardie; & quelques-uns prétendent qu'au retour de cette Entrevue, *Henri* épouſa ſecretement *Anne de Bollen* à Calais. Il y a pourtant plus d'apparence, que ce Mariage ne fut celebré qu'au mois de Janvier ſuivant.

Et entre les Rois d'Angleterre & de France.

Henri épouſe Anne de Bollen.

Le Parlement s'étant raſſemblé au mois de Fevrier de l'année 1533, fit un Acte, qui défendoit de porter des Appels à la Cour de Rome. Peu de tems après, *Thomas Cranmer* fut fait Archevêque de Cantorbery, à la place de *Warham*, qui étoit mort dès l'année précédente. Environ ce même tems, *Henri* rendit public ſon Mariage avec *Anne de Bollen*, quoique ſon prémier Mariage ne fût pas encore diſſous. Mais il y avoit quelque néceſſité de le publier, parce que la nouvelle Reine étoit enceinte.

Cranmer fait Archevêque de Cantorbery.

Henri rend ſon Mariage public.

Enfin, *Cranmer* ayant pris poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité, fit citer la Reine *Catherine* à comparoître devant lui le 20 de Mai (2); & comme elle refuſa d'obéir, il donna le 23 du même mois une Sentence, qui déclaroit nul le prémier Mariage du Roi; & quelques jours après, il en donna une autre, qui confirmoit le ſecond Mariage avec *Anne de Bollen*, qui fut enſuite couronnée le 1 de Juin. On ne peut guere diſconvenir, qu'il n'y ait eu de l'irrégularité dans la conduite du Roi: car puiſqu'il vouloit faire caſſer juridiquement ſon prémier Mariage, il ſemble qu'il devoit attendre que cela fût fait, pour célebrer le ſecond. Dès que le prémier Mariage fut caſſé, le Roi en fit informer *Catherine*, & tâcha de lui perſuader de ſe ſoumettre à la Sentence de l'Archevêque; mais ſes efforts furent inutiles.

Cranmer cite devant lui Catherine, déclare ſon Mariage nul, & confirme celui d'Anne de Bollen.

Remarque ſur ce ſujet.

Inflexibilité de Catherine.

Depuis ce tems-là, elle ne fut plus reconnue que pour Princeſſe Douairiere de Galles (3). Sur l'information que le Pape reçut de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre, il caſſa les deux Sentences de l'Archevêque de Cantorbery, & en donna une comminatoire contre le Roi, ſi dans un certains tems, il ne rétabliſſoit pas toutes choſes au même état où elles étoient avant les deux Sentences de l'Archevêque. Mais le Roi & l'Archevêque en appellerent au Concile Général.

Henri VIII.

Son Titre.

Le Pape annulle les Sentences de Cranmer, &c.

Le Mariage du Duc d'*Orleans* avec *Catherine de Medicis* ayant enfin été arrêté, le Pape & le Roi de France ſe rendirent à Marſeille, où le Mariage fut conſommé. Ce n'étoit pas-là le ſeul motif de cette Entrevue. Le Pape vouloit détacher le Roi de France des intérêts du Roi d'Angleterre; & le but de *François I* étoit de porter le Pape à donner ſatisfaction à *Henri*, dans la penſée de s'unir enſuite avec eux contre l'Empereur, afin de recouvrer Genes & Milan. Ce fut dans cette vue, qu'il preſſa beaucoup *Henri* d'envoyer quelqu'un de confiance à Marſeille; & ſur ſes inſtances, *Henri* fit choix du Duc de *Norfolck*. Mais dans cet intervalle, ayant été informé de la Sentence donnée à Rome contre lui, il rappella ſon Ambaſſadeur qui étoit déja en chemin, & envoya *Gardiner*, *Bryan* & *Bonner* à Marſeille.

Mariage du Duc d'Orléans avec Catherine de Medicis.

Entrevue entre le Pape & le Roi de France à Marſeille.

Henri y envoye le Duc de Norfolck, qu'il rappelle en ſubſtituant d'autres à ſa place.

Dans l'Entrevue que le Pape & *François I* eurent enſemble, *François* tourna le Pape de tant de côtés, qu'enfin il obtint de lui, qu'on chercheroit des expédiens pour donner ſatisfaction à *Henri*. Mais *Bonner* faillit à gâter tout, en ſignifiant au Pape en perſonne l'Appel de ſa Sentence au futur Concile Général, de la part du Roi & de l'Archevêque. Dès que *François* fut de retour à Paris, il envoya en Angleterre *Jean du Bellay* Evêque de Paris, pour communiquer au Roi les expédiens qui avoient été imaginés pour terminer l'affaire du Divorce à ſa ſatisfaction. *Henri* ayant goûté ces expédiens, l'Evêque de Paris partit en poſte, quoique ce fût au mois de Décembre, pour en aller informer le Pape. La ſeule difficulté que *Clément VII* y trouva, fut qu'il ne pouvoit entierement s'aſſurer ſur la ſimple parole du Roi d'Angleterre, & il ſouhaita d'en avoir un Engagement par écrit. Sur cela, on dépêcha promtement un Courier en Angleterre, & on lui fixa un certain tems pour ſon retour; le Pape proteſtant, que ſi le Courier n'étoit pas retourné au tems marqué, il donneroit une Sentence contre *Henri*. Comme il avoit lui-même amuſé le Roi pendant pluſieurs années, il craignoit d'être traité de la même ſorte.

Le Pape promet ſatisfaction à Henri.

Henri goûte les expédiens.

Le Pape veut de lui un engagement par écrit.

Dès que les Miniſtres de l'Empereur furent informés de l'engagement du Pape, ils le preſſerent extraordinairement de le revoquer, & lui firent de grandes menaces pour l'y obliger: mais il n'oſa faire cette démarche. Tout ce qu'ils purent obtenir de lui fut, que ſi la réponſe du Roi d'Angleterre n'arrivoit pas au tems qui avoit été fixé, il donneroit Sentence contre lui. Le Courier n'étant pas arrivé le jour qu'il étoit attendu, les Miniſtres de l'Empereur preſſerent tellement le timide Pontife, & lui firent de ſi terribles menaces, qu'encore que l'Evêque de Paris ne demandât qu'un délai de ſix jours, il ne put jamais l'obtenir. Ainſi le Pape publia ſa Sentence, par laquelle le Mariage de *Henri* avec *Catherine* étoit confirmé comme légitime, & il étoit ordonné à *Henri* de reprendre ſa Femme, ſous de grieves peines. Deux jours après, le Courier arriva portant l'Engagement du Roi; mais il fut trop tard: on ne put jamais obtenir du Pape qu'il revoquât la Sentence. Si ce Courier étoit arrivé deux jours plutôt, le Pape auroit donné une Sentence toute contraire, comme il l'avoit promis au Roi de France. Ainſi, la validité, ou l'invalidité du prémier Mariage de *Henri VIII*, n'ont dépendu que de la diligence d'un Courier.

Conduite des Miniſtres de l'Empereur, &c.

Voici les Actes les plus importans de ces ſix années, qui regardent l'affaire du Divorce.

Année 1528.

Bulle qui commet le Cardinal *Wolſey*, pour juger définitivement l'affaire du Divorce de *Henri VIII*. A Viterbe. Id. April. Pontific. V. Page 237.

Bulle qui fait Wolſey Juge, &c.

C'eſt ici la Bulle dont j'ai parlé, qui fut donnée au mois d'Avril

(1) Ces *Annates* étoient ainſi nommées, à cauſe que c'étoit l'entier revenu d'une année, de la nature des Prémices, ou Prémiers-fruits que chaque Evêque & Beneficier payoit au Pape dès qu'il entroit en poſſeſſion de ſon Benefice. *Goodwin* (*de Præſulibus Angliæ*) a donné la valeur de chaque Evêché, ſelon le Livre du Roi, & la ſomme à laquelle ils étoient taxes a l'égard des Prémiers-fruits qu'ils devoient payer au Pape. Il ne ſera pas hors de propos d'inſerer ici cette évaluation.

EVECHE'S, *& leur Evaluation.*

Dans le Livre du Roi.	l.	ſ.	d.	Dans le Livre du Pape.		
Cantorbery - - - - - -	2816	17	9	2250	0	0
L'ordinaire étoit de payer pour le *Pallium*	-	-		1125	0	0
Londres - - - - - -	1119	8	4	675	0	0
Winchester - - - - - -	2491	9	$8\frac{1}{2}$.	4800	0	0
Ely - - - - - - -	2134	18	$5\frac{1}{4}$.	2800	0	0
Lincoln - - - - - -	894	18	$1\frac{1}{2}$.	2000	0	0
Coventry & Litchfield - - -	559	17	$7\frac{1}{4}$.	680	0	0
Salisbury - - - - -	1385	5	9	1125	0	0
Bath & Wells - - - - -	533	1	3	172	0	0
Exeter - - - - - - -	500	0	0	2400	0	0
Norwich - - - - - -	899	8	$7\frac{1}{2}$.	2000	0	0
Worceſter - - - - - -	1049	17	$3\frac{1}{4}$.	450	0	0
Hereford - - - - - -	768	10	$10\frac{1}{4}$.	405	0	0
Chicheſter - - - - - -	677	1	3	133	4	0
Rocheſter - - - - - -	385	3	6	342	10	0
S. Davids - - - - - -	426	1	$10\frac{1}{2}$.	377	10	0
Landaff - - - - - -	154	14	1	157	10	0
Bangor - - - - - -	132	16	$4\frac{1}{2}$.	28	7	
S. Aſaph - - - - - -	131	16	$4\frac{1}{2}$.	28	7	
Yorck - - - - - -	1609	19	7	4000	0	0
Payé pour le *Pallium*	-	-	-	2000	0	0
Durham - - - - - -	1821	1	5	2025	0	0
Carliſle - - - - - -	531	4	$11\frac{1}{2}$.	225	0	0
Total	21023	12	$6\frac{1}{2}$.	30289	0	0

Et

d'Avril 1528, pendant que *Lautrec* s'approchoit de Naples. En voici quelques Extraits.

CLEMENS EPISCOPUS, &c.

Sanè ad aures noſtras, ex plurimorum fidei dignorum relatione, frequenter perlatum eſt, de validitate illius matrimonii, quod chariſſimus in Chriſto filius, Henricus Angliæ Rex illuſtris, &c. cum Catharina Regina, Sedis Apoſtolicæ diſpenſatione prætenſa, contraxiſſe & conſummaſſe dignoſcitur, obortam in partibus illis quæſtionem, quæ licet in publicum Eccleſiæ Judicium deducta hactenus non fuerit.

Il faut remarquer, qu'il n'eſt parlé dans cette Bulle, ni de *motu proprio*, ni d'aucune Requête préſentée au Pape; mais qu'elle eſt uniquement donnée ſur un bruit public.

Circumſpectioni tuæ, adjuncto tibi venerabili Fratre noſtro Archiepiſcopo Cantorberienſi, totius Angliæ Primate, & Sedis Apoſtolicæ Legato nato, ſeu alio quocunque illius Regni Epiſcopo . . . . . . dictumque matrimonium ſi ab alterutrâ parte petatur, prout animo conſcientiæque tuæ Juris ratio perſuaſerit, validum, juſtum & legitimum ac firmum eſſe, aut è contra invalidum, injuſtum, illegitimum, nullumque fuiſſe & eſſe, pro valido, juſto, legitimo, ac firmo, aut è contra invalido, injuſto & illegitimo, nulloque haberi & deberi, definiendum, ſententiandum & decernendum.

Denique tam Henrico Regi, quam Catharinæ Reginæ, ad alia vota commigrandi, licentiam in Domino, & facultatem tribuendum. . . . . Tu quoque tam prolem ex primo matrimonio ſuſceptam, ſi id ita expedire viſum fuerit, quam ex ſecundo matrimonio ſuſceptam, ſi id ita expedire viſum fuerit, quam ex ſecundo matrimonio ſuſcipiendam, legitimam decernendi. . . .

Nonobſtantibus Conciliis Generalibus, Apoſtolicis Conſtitutionibus & Ordinationibus editis, cæteriſque Cenſuris quibuſcunque.

Année 1529.

ttеſta- tou- nt les ferentes es des efs, &c.

Atteſtation d'un Ecrivain des Brefs, & d'un Sécretaire du Pape, que dans les Lettres Apoſtoliques en forme de Brefs, l'année commence à Noël; mais que dans les Lettres en plomb, elle commence à la fête de l'Annonciation de la Vierge. Du 29 Mai. Page 294. A Rome.

ermis- n de enri aux ux Lé- s.

Lettres-Patentes du Roi, pour permettre aux deux Légats d'exécuter leur Commiſſion. Du 30 Mai. Page 295. A Windſor.

refs de les II, ...

Atteſtation du Cardinal *Auguſtin* . . . . . du Titre de *S. Cyriaque*, que parmi tous les Recueils ſecrets des Brefs de *Jules II*, il ne s'en trouve que deux touchant le Mariage de *Henri VIII*, ſavoir, le 1er. du 6 de Juillet 1504, le 2d. du 22 Fevrier 1505. Du 31 Mai. Page 296. A Rome.

itation la Rei- Cathe- ne.

Citation de la Reine *Catherine*, pour comparoître devant les Légats, le 18 de Juin. Du 16 Juin.

Atteſtation de l'Evêque de *Bath & Wells*, qu'il a cité la Reine, ſelon l'ordre des Légats.

vis de uit Evê- es don- é au Roi.

Acte de huit Evêques, qui certifient que le Roi leur ayant communiqué un Ecrit, contenant les raiſons de ſes ſcrupules ſur ſon Mariage, ils ont été d'avis qu'il faloit conſulter le Pape. Du 1 Juillet. Page 301.

Bref du pe au oi, &c.

Bref de *Clement VII* au Roi, dans lequel il déclare qu'il n'a pas eu intention d'uſer de Cenſures contre ſa perſonne, dans l'Evocation de la Cauſe du Divorce; & que s'il y en a, elles doivent être attribuées au Juge, ou au Commiſſaire. Du 29 Août. Page 346. A Rome.

Calcul tems.

Certificat, que dans les Brefs donnés ſous l'Anneau du Pêcheur, l'année commence à Noël. Du 5 Décembre. Page 353.

Année 1530.

Certificat de l'Official de *Liege*, ſur la date des Brefs. Du 21 Janvier. Page 355.

Ancien anus- it.

Extrait d'un Livre ancien écrit ſur du parchemin, & fait par *Jaques de Lauſanne*. Du 21 Mai. Page 290.

Jacobus de Lauſanne *ſuper Quartum Sententiarum*, *continens* 161 *Quæſtiones*.

Secunda Concluſio principalis, in corpore 116 *Quæſtionis.*

Secunda Concluſio de Diſpenſatione Papæ prohibita circa hoc. Papa in primo gradu affinitatis, ſicut conſanguinitatis, non poteſt diſpenſare, cum ſit contra Jus Naturale & Divinum, quod Uxoribus Parentum exhiberemus reverentiam, ſicut Parentibus etiam noſtris. Item in Linea tranſumali in primo gradu prohibetur conſanguinitas & affinitas Jure Divino & Naturali, nec Papa poteſt diſpenſare.

Unde etiam tempore Legis Moſ. non licebat contrahere cum uxore Fratris, niſi ad ſuſcitandum ſemen Fratris mortui. Nec modo licet Papæ ſuper hoc diſpenſare, quod illa diſpenſatio facta fuit à Deo, ſicut pluralitas uxorum. In aliis gradibus poteſt diſpenſare, ut id ſcriptum comperi & inveni.

Déciſions de pluſieurs Univerſités touchant le Mariage de *Henri VIII*. Pages 391. 400. depuis Mai juſqu'en Septembre.

Voici la prémiere, qui eſt de l'Univerſité d'Angers. Les autres ſont dans le même ſens.

Déciſions de pluſieurs Univerſités, &c.

Definimus neque Divino, neque Naturali Jure, permitti homini Chriſtiano, etiam cum Sedis Apoſtolicæ auctoritate ſeu diſpenſatione, ſuper hoc adhibitâ, relictam Fratris, qui etiam ſine liberis poſt conſummatum matrimonium deceſſerit, uxorem accipere vel habere.

Les autres Déciſions ſont: de la Faculté des Decrets de Paris: de l'Univerſité de Bourges: de l'Univerſité de Bologne: des Théologiens de l'Univerſité de Paris: des Théologiens de Bologne: de l'Univerſité de Toulouſe: de l'Univerſité de Ferrare: de l'Univerſité de Padoue.

Lettre des Grands d'Angleterre au Pape ſur l'affaire du Divorce.

Lettre des Grands d'Angleterre au Pape, ſur l'affaire du Divorce. Page 405. Cette Lettre eſt ſignée du Cardinal *Wolſey*, de l'Archevêque *Warham*, de 2 Ducs, 2 Marquis, 13 Comtes, 4 Evêques, 28 Barons, 22 Abbés, 11 Chevaliers ou Docteurs. En voici quelques fragmens.

Nam quæ tandem infelicitas, ut quod duæ Academiæ noſtræ, quod Academia Pariſienſis, quod multæ aliæ Academiæ in Gallia, quod paſſim doctiſſimi, eruditiſſimi, & integerrimi viri, domi foriſque, verum affirmant, & pro vero defendere tam verbo quam calamo ſe paratos oſtendunt, id pro vero non obtineat à Sede Apoſtolica ille Princeps cujus ore atque præſidio ſua ſtat Sedi Apoſtolicæ auctoritas, à tam multis ac potentiſſimis populis tam validè impetita, quibus partim ferro, partim calamo, partim voce atque auctoritate, ſæpius in cauſa reſtitit? Et tamen ſolus illius auctoritatis beneficio non fruitur, qui curavit ut eſſet, quâ alii fruerentur.

Hoc autem ſi non vult, & qui pater eſſe debeat, nos tanquam orphanos relinquere decrevit, & prò abjectis habere, ita certè interpretabimur, noſtri nobis curam eſſe relictam, & aliundè nobis remedia conquiremus.

Sunt quidem remedia extrema ſemper duriora, ſed morbum omninò levare curat ægrotus, & in malorum commutatione nonnihil eſſe ſpei, ut ſi minus ſequatur quod bonum eſt, ſaltem quod eſt minus malum.

Année 1531.

Autres Déciſions d'Univerſités.

Déciſions de l'Univerſité d'Orléans. Page 416.
Des Docteurs & Avocats de Paris. Page 417.
Des Docteurs de Paris & de la Faculté des Decrets. Page 420.

Il n'y a rien de particulier dans les Actes de l'année 1532.

Année 1533.

Copie du Traité de Mariage, &c.

Copie authentique du Traité fait pour le Mariage de *Henri VIII*, avec *Catherine d'Arragon*. Page 448.

Déciſion de la Province Eccléſiaſtique de Cantorbery, ſur le prémier Mariage du Roi. Du 5 Avril. Page 454.

Reſtitution du Temporel, &c.

Reſtitution du Temporel de l'Archevêché de Cantorbery à *Thomas Cranmer*. Du 29 Avril A Weſtminſter.

Sentence de Cranmer touchant le premier Mariage, &c.

Sentence de l'Archevêque de Cantorbery, qui annulle le prémier Mariage du Roi. Du 23 Mai. Page 462.

Déciſion de la Province Eccléſiaſtique d'Yorck, ſur la Diſpenſe de *Jules II*. Du 13 Mai. Page 472. A Yorck.

Appel du Roi au Concile Général.

Appel du Roi au futur Concile Général, de la Sentence du Pape (4). Du 30 Juillet. Page 476. A Green.

Voici la précaution qu'il prenoit dans cet Appel.

Præmiſſa per nos ſolemni & expreſſa Proteſtatione, quod non eſt noſtræ intentionis per infra ſcripta, aliquid contra Sanctam Catholicam & Apoſtolicam Eccleſiam, Sacroſanctæ Sedi Apoſtolicæ auctoritatem divinitùs conceſſam, aliàs quam officii boni & Catholici Principis fuerit, dicere, aſſerere, ſeu moliri. Et ſi ſecus à nobis agitari contigerit, id revocare & emendare, atque catholicè corrigere prompti erimus, quam citò Nobis de hoc aperte conſtiterit, & legitime fuerit perſuaſum.

Permiſſion au Collecteur du Pape, &c.

Permiſſion du Roi au Collecteur du Pape, d'exercer ſa Charge, *Durante bene placito*. Du 17 Juillet. Page 479. A Weſtminſter.

AF-

Et comme chaque Eccléſiaſtique d'un rang inférieur payoit auſſi une année en plein du revenu de ſon Benefice, dès qu'il en etoit revêtu; il eſt aiſé de conclure que le Pape tiroit trois fois plus des Bénéfices du bas-Clergé, que des Prélatures. Le Docteur *Burnet* remarque, qu'à compter depuis le commencement du Regne de *Henri VII*, juſqu'à la Reformation, 800000 Ducats avoient éte portés d'Angleterre à Rome pour ce ſeul article; on comptoit alors les Ducats ſur le pied de huit Chelins, ou ſols ſterling.

(2) *Catherine* fut ſommée de comparoître à *Dunſtable* près d'*Ampthil*, où elle faiſoit ſa réſidence, & où elle demeura encore trois ans; mais elle mourut à *Kimbolton*, dans le Comté de *Huntington*.

(3) Le Docteur *Burnet* dit pourtant, qu'elle ne voulut pas permettre que perſonne la ſervît, qui ne la traitât en Reine.

(4) Le Docteur *Burnet* rapporte que *Bonner*, qui porta cet Appel à Marſeille, où le Pape s'étoit rendu alors pour s'aboucher avec *François I*, le fit avec tant de hardieſſe, & parla au Pape avec tant d'emportement, que le Pape ne menaçoit pas de moins que de le faire jetter dans un chaudron de plomb fondu, ou de le faire bruler vif; de ſorte qu'il fut contraint de ſe derober à la colere du Pontife.

 C

AFFAIRES qui regardent le Cardinal WOLSEY.

Pouvoir de Wolſey ſur l'eſprit du Roi.

Jamais Miniſtre ou Favori n'a eu plus de pouvoir ſur l'eſprit de ſon Maitre, que le Cardinal *Wolſey* en a eu ſur l'eſprit de *Henri VIII*. Le Pape *Leon X* en étoit ſi convaincu, qu'il ne faiſoit pas difficulté de dire à *Wolſey* même, qu'il n'ignoroit pas avec combien de facilité il pouvoit perſuader ce qu'il vouloit au Roi, ou l'en diſſuader. Il y a beaucoup d'apparence à ce que *Polydore Virgile* aſſure, que *Wolſey* fut le prémier qui inſpira au Roi la penſée de faire Divorce avec la Reine *Catherine*. Il vouloit ſe venger de l'Empereur, qui l'avoit amuſé par rapport au Papat; & en même tems de la Reine, qui ne pouvoit s'empêcher de lui reprocher les deſordres de ſa vie, indignes d'un Eccléſiaſtique, d'un Evêque, d'un Cardinal, & d'un Légat du S. Siege. Au commencement de l'affaire du Divorce, le Cardinal n'épargna ni peine, ni ſoins, pour la faire réuſſir à la ſatisfaction du Roi: mais dans la ſuite, il auroit ſouhaité que le Roi s'en fût déſiſté; & vraiſemblablement, il travailla même à le lui perſuader, ſoit qu'il fût rebuté par les difficultés, ou qu'il ſe fût laiſſé gagner par l'Empereur, ou par le Pape. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis l'arrivée de *Campegge* en Angleterre, *Wolſey*, qui avoit été auparavant tout de feu pour le Divorce, devint plus froid que la glace, & ſe prêta volontairement à tous les artifices dont ſon Collegue uſoit pour tirer cette affaire en longueur. On peut même conjecturer des dernieres paroles qu'il dit en mourant, qu'il avoit travaillé à diſſuader le Roi de cette pourſuite: mais l'amour du Roi pour *Anne de Bollen*, fut un obſtacle invincible au projet du Favori. Il crut ſans doute, qu'il réuſſiroit par une autre voye, en faiſant trouver au Roi des difficultés qui paroiſſoient inſurmontables, par le moyen de *Campegge* ſon Collegue; & ce fut ce qui le perdit. Comme il ſe découvrit un peu trop, il s'attira l'inimitié d'*Anne de Bollen*, qui voulut ſe venger, & qui ſe trouva plus forte que lui. Elle fut ſans doute aidée par la plupart des Courtiſans, qui ne pouvoient endurer ſans peine l'humeur impérieuſe de ce Prélat.

Motifs de la conduite de Wolſey dans l'affaire du Divorce.

Son erreur & la ſource de ſa ruine.

Accuſations intentées à Wolſey.

Avant que *Campegge* partît pour s'en retourner à Rome, le Procureur-Général du Roi avoit porté à la Chambre Etoilée une accuſation contre *Wolſey*, pour s'être ingeré d'exercer l'autorité de Légat du Pape, ſans en avoir prémierement obtenu des Lettres-Patentes du Roi; en quoi il avoit violé les Statuts des *Proviſeurs* & de *Præmunire*. Il eſt étonnant qu'un homme auſſi habile que le Cardinal, eût négligé une formalité ſi eſſentielle ſelon les Loix d'Angleterre. Mais comme le Roi lui-même, toute la Cour, tout le Clergé, en un mot, tout le Royaume, le reconnoiſſoient pour Légat ſans aucune difficulté, il oublia ou négligea de ſe munir d'un Acte ſi néceſſaire. Ce fut-là, non la véritable cauſe, mais le prétexte de ſa ruine. Quelques jours après, le Roi lui ôta le Grand-Sceau, quoiqu'il le lui eût donné pour toute ſa vie; & dès le lendemain 18 d'Octobre, le Procureur-Général porta une nouvelle accuſation contre lui, ſur laquelle il fut condamné. Ses Biens furent confiſqués au profit du Roi, & il fut mis hors de la protection des Loix. Cela fait, le Roi lui fit ordonner de quitter le Palais d'Yorck, qui fut depuis nommé *Whitehall*, & de ſe retirer à une Maiſon de campagne dans ſon Evêché de Wincheſter. Incontinent, il fut procedé à l'inventaire de ſes Biens, & on lui trouva des richeſſes immenſes, qui furent toutes ſaiſies pour le Roi. Le Cardinal ſe voyant ainſi à la diſcretion de ſes Ennemis, fit préſenter une Requête au Roi, pour le ſupplier de lui accorder une Protection qui le mît à couvert des injures que les Particuliers pouvoient lui faire impunément. Il ſemble que le Roi commençoit alors à pancher vers la clémence. Non-ſeulement il lui accorda la Protection qu'il demandoit, mais même la faculté de pouvoir ſe défendre dans toutes les Cours de Juſtice. Il lui laiſſa l'Archevêché d'Yorck, & l'Evêché de Wincheſter; & lui envoya une certaine Bague, qui étoit un ſignal entre eux de la continuation de la bienveillance du Roi pour ſon Favori. Alors les Ennemis du Cardinal craignirent qu'il ne rentrât bientôt en faveur; & pour parer ce coup, ils aſſiegerent tellement le Roi, qu'enfin ils obtinrent que l'affaire du Cardinal ſeroit portée au Parlement. On produiſit donc dans la Chambre des Seigneurs quarante-quatre Articles d'accuſation contre lui, bien différens de ceux que le Procureur-Général avoit produits. Celui-ci s'en étoit tenu précisément à la forme expreſſe du Statut de *Præmunire*, qui portoit, que perſonne n'en pourroit être diſpenſé que par des Lettres-Patentes du Roi. Mais dans le fond, quoiqu'à toute rigueur on pût dire que le Cardinal avoit violé ce Statut, ce n'étoit néanmoins qu'une véritable chicane, puiſque ſi le Roi n'avoit pas expreſſément approuvé la Légation du Cardinal par des Lettres-Patentes, il avoit en mille occaſions reconnu ſon autorité. Ainſi, dans ces nouveaux Articles, où il n'étoit fait aucune mention de ce défaut de formalité, le Cardinal étoit accuſé d'avoir uſé tyranniquement de ſon pouvoir, & du crédit qu'il avoit auprès du Roi, & d'avoir malverſé dans l'adminiſtration de ſa Charge de Chancelier. Il y avoit un Article entre autres, qui portoit, que le Cardinal n'ignorant pas qu'il avoit la Verole, avoit eu l'audace de s'approcher ſouvent de la perſonne du Roi, & de lui parler à l'oreille, en l'infectant de ſon haleine. La Chambre Haute jugeoit qu'il étoit coupable de Haute-Trahiſon: mais (1) Cromwell entreprit ſa défenſe dans la Chambre des Communes, non en excuſant ſes fautes, mais en faiſant voir que ce n'étoient pas des crimes de Trahiſon, comme ſes Ennemis le prétendoient.

Le Roi lui ôte le Grand-Sceau. Sa condamnation, &c.

Le Roi lui promet la protection.

Et lui envoye une bague.

Wolſey eſt accuſé devant le Parlement.

La Chambr[e] Haute le juge cou[pable] de Haute-Trahiſon.

Cette affaire paroiſſoit un peu aſſoupie, par le refus des Communes d'entrer dans la paſſion des Seigneurs. Cependant, le Cardinal demeuroit toujours relégué à la Campagne (2), flottant entre l'eſperance & la crainte, & incertain à quoi le Roi pourroit ſe déterminer ſur ſon ſujet. Enfin il crut avoir lieu de tout eſperer, puiſque le Roi lui accorda un Pardon en forme, le plus ample, & le plus circonſtancié dont on eût juſques alors vu d'exemple. Quelques jours après, le Roi fit avec lui certaines Conventions, par leſquelles il lui laiſſoit l'Archevêché d'Yorck, & les Titres d'Evêque de Wincheſter & d'Abbé de S. Albans, ſe reſervant néanmoins les revenus de ces deux derniers Bénéfices. De plus, il lui aſſignoit une Penſion de mille livres ſterling ſur l'Evêché de Wincheſter, & lui faiſoit préſent d'une ſomme de 6374 livres ſterling en Meubles tirés de ſes propres Meubles, qui avoient été confiſqués. Le reſte de ſes Biens immenſes demeura au Roi, auſſi bien que les deux Colleges d'Ipswich & d'Oxford, qu'il avoit fondés. Tous les revenus de ces deux Maiſons furent ſaiſis pour le Roi, qui fonda de nouveau ces mêmes Colleges, ſous le nom de Colleges de *Henri VIII*.

La Chamb[re] des Com[munes] plus mo[derée].

Le Roi lui pardonne.

Il paroît par-là, que le deſſein du Roi n'étoit pas de perdre abſolument le Cardinal; mais ſeulement de le réduire à un état de médiocrité. Selon cette intention, il lui accorda la permiſſion d'aller réſider dans ſon Archevêché d'Yorck, où il n'avoit jamais été, & où il étoit néceſſaire qu'il fût inſtallé ſolemnellement, pour pouvoir faire les fonctions Eccléſiaſtiques: car juſqu'alors, il s'étoit contenté du Titre & des revenus. Cela fut cauſe qu'il s'arrêta quelques jours à *Cawood*, pour y attendre que tout fût prêt pour ſon inſtallation. Mais dans ce même tems, ſes Ennemis qui voyoient le Roi pancher de plus en plus vers la clémence, & qui craignoient le retour d'un Miniſtre ſi dangereux, firent jouer tant de machines, & mirent tant de ſoupçons dans l'eſprit du Roi, que lorſque le Cardinal s'y attendoit le moins, il vit arriver le Comte de Northumberland, qui l'arrêta de la part du Roi, pour crime de Haute-Trahiſon. Vraiſemblablement, ſa perte étoit réſolue; mais il eut le bonheur (3) de mourir en chemin, pendant qu'on le menoit à Londres. Avant que d'expirer, il dit à l'Officier qui le conduiſoit, que ſi jamais il avoit l'honneur d'entrer dans le Conſeil du Roi, il ſe gardât bien de lui mettre dans l'eſprit, des choſes qu'il voudroit pouvoir en ôter dans la ſuite. Selon les apparences, il faiſoit alluſion à l'affaire du Divorce. Il dit auſſi, que s'il avoit ſervi Dieu avec la même ardeur qu'il avoit ſervi le Roi, il n'en auroit pas été abandonné. Mais certainement, il n'avoit pas lieu de tant vanter ſa fidelité pour le Roi, puiſque dans tous ſes conſeils, il n'avoit preſque jamais conſideré que ſes propres intérêts.

Wolſ[ey] arrêté pour cr[i]me de Haute-Trahiſ[on]. Sa mo[rt].

Parmi les Actes qui regardent le Cardinal *Wolſey*, il s'en trouve un aſſez grand nombre ſur la fondation des deux Colleges d'Ipſwich & d'Oxford, qu'il avoit projettée, & commencé même à exécuter, avant l'affaire du Divorce. Il l'acheva pendant le cours de cette pourſuite, profitant habilement de la diſpoſition où *Clément VII* ſe trouvoit, de ne rien refuſer au Roi, afin de lui faire endurer plus aiſément les délais artificieux dont il uſoit par rapport à l'affaire principale. Cela ſuffit pour faire comprendre le but des Actes qui regardent ces deux Colleges, & que je mettrai en leur rang, ſelon l'ordre des années.

Voici les principaux Actes qu'on trouve dans ces ſix années, ſur les affaires du Cardinal *Wolſey*, & ſur ſes deux Colleges.

Année 1528.

Bulle de *Clément VII*, qui permet au Cardinal *Wolſey* de donner pouvoir à un ſeul Evêque, aſſiſté de quelques Abbés, de dégrader les Prêtres qui auront commis quelque crime, afin qu'ils puiſſent être jugés par la Juſtice Séculiere. A Orvieto. 4 Id. Maji. Page 239. Cette Bulle étoit donnée à la requiſition de *Wolſey*.

Bulle[s] permet[tant de] dégrad[er] &c.

Bulle qui permet à *Wolſey* de ſupprimer cinq Monaſteres, pour en appliquer les revenus à ſon College d'Ipſwich. *Motu proprio.* Prid. Id. Maji. Page 243. Ibid.

Et de ſ[up]primer certain[s] Monaſ[te]res.

Bulle qui ſupprime le Monaſtere de *S. Pierre* d'Ipſwich, pour en faire un College. Prid. Id. Maji. Page 243. Ibid.

Autre ſemblable, qui ſupprime une Egliſe Paroiſſiale, pour le même uſage. Prid. Kal. Jun. Page 243. Ibid.

Trois autres Bulles ſur le même ſujet. Pages 244. 245. Ibid.

Don fait par le Roi au College d'Oxford, fondé par le Cardinal *Wolſey*. Du 6 Juillet. Page 255. A Hamptoncourt.

Don [du] Roi, [&c.]

La

(1) Ce fut le même *Cromwell*, que ſon mérite & ſon habileté firent monter d'un Poſte à un autre, juſqu'à ce qu'il fut créé Comte d'*Eſſex*, Lord Grand-Chambellan, &c.

(2) Le Cardinal demeuroit alors à *Aſhur*, Maiſon près de *Hamp-ton*.

HENRI VIII.

Don de l'Evêche de Winchetter.

La garde de l'Evêché de Wincheſter, vacant par la mort de *Fox*, donnée au Cardinal *Wolſey*. Du 20 Octobre. Page 268. A Weſtminter.

Autre Bulle pour ſupprimer des Monaſteres, &c.

Bulle qui donne pouvoir aux deux Légats *Wolſey* & *Campegge*, de ſupprimer les Monaſteres où il y a moins de douze Religieux ou Religieuſes, & de les annexer à d'autres. Prid. Id. Novemb. Page 272. A Rome.

Ordre du Pape aux deux Légats, de s'informer, ſi ſelon la Requête du Roi, il eſt avantageux au Royaume, de ſupprimer quelques-uns des grands Monaſteres, pour les changer en Egliſes Cathédrales. Page 273. Ibid.

Année 1529.

Bulle du Pape.

Bulle qui confere au Cardinal *Wolſey* l'Evêché de Wincheſter, ſans préjudice des autres Bénéfices qu'il poſſede. 4. Id. Febr. Page 287. A Rome.

Autre Bulle.

Bulle qui donne pouvoir aux Légats de ſupprimer les Monaſteres qu'ils jugeront à propos, pour les changer en Egliſes Cathédrales. 4. Id. Jun. Page 291. Ibid.

Commiſſaires pour la Chancelerie.

Commiſſaires nommés pour ſoulager le Cardinal *Wolſey*, dans les fonctions de Chancelier. Du 11 Juin. Page 299. A Weſtminſter.

C'étoit dans le tems que les Légats étoient occupés à juger l'affaire du Divorce.

Permiſſion a Wolſey d'avoir des Procureurs.

Permiſſion au Cardinal *Wolſey*, de nommer des Procureurs pour répondre pour lui à la Chancelerie. Du 9 Octobre. Page 348. Ibid.

Le Grand-Sceau donné à Thomas Morus.

Mémoire qui marque, que le 17 d'Octobre, *Wolſey* a délivré le Grand-Sceau aux Ducs de *Norfolck* & de *Suffolck* Commiſſaires du Roi; & que le 25 du même mois, le Roi l'a donné à *Thomas Morus*, comme Grand-Chancelier. Page 349.

Procureurs de Wolſey.

Procureurs nommés par *Wolſey*, en Chancelerie. Du 27 Octobre. Page 350.

Protection du Roi pour le Cardinal *Wolſey*, *durante beneplacito*; & permiſſion au même, de ſe défendre dans toutes les Cours. Du 18 Novembre. Page 351. A Weſtminſter.

Il paroît par cet Acte, que *Wolſey* avoit été mis hors de la protection des Loix le 9 d'Octobre, & condamné encore le 20 par un autre Jugement.

Année 1530.

ettres de ardon, &c.

Lettres de Pardon pour le Cardinal *Wolſey*. Du 12 Fevrier. Page 366. Ibid.

Ce Pardon renferme toutes les violations des Loix, dont le Cardinal pouvoit s'être rendu coupable juſqu'à ce jour-là.

Conventions entre le Roi & le Cardinal.

Conventions entre le Roi & le Cardinal. Du 17 Fevrier. Page 371.

Don du Roi, &c.

Don du Roi au Cardinal, en Meubles confiſqués, évalués à la ſomme de 6374 livres ſterling. Page 274.

Informations touchant les biens de Wolſey.

Commiſſion du Roi, pour prendre des informations touchant les Biens qui ont appartenu au Cardinal *Wolſey*. Du 14 Juillet. Page 403. A Weſtminſter.

Année 1531.

Ceſſions, &c.

Ceſſion faite au Roi, du College du Cardinal à Oxford, par le Doyen, &c. Du 15 Janvier. Page 409. A Oxford.

Autre ſemblable, du Prieuré de la Trinité à Londres. Du 24 Fevrier. Page 411.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

Cet Article ne m'arrêtera pas longtems: mais il eſt pourtant néceſſaire d'en dire un mot pour la ſuite.

Jaques oi d'Eoſſe rend en nains les ênes du ouvernement.

Jaques V étoit toujours entre les mains du Comte d'*Angus*, de *George Douglas* ſon Frere & d'*Archibald Douglas* leur Oncle, qui étoient Régens du Royaume. Mais dans l'année 1528, *Marguerite* Mere du Roi, qui avoit fait caſſer ſon Mariage avec le Comte d'*Angus*, & qui s'étoit remariée avec *Henri Stuart*, ſut ſi bien prendre ſes meſures, qu'elle perſuada au jeune Roi de ſe tirer d'entre les mains de ſes Tuteurs. Suivant ce projet, le jeune Roi s'étant échapé, alla ſe renfermer dans Sterlin, où il publia une Proclamation qui ordonnoit de ne plus reconnoitre les Régens. Ces trois Seigneurs firent diverſes tentatives pour recouvrer leur autorité, & prirent même les armes pour parvenir à ce but. Mais ils ne purent empêcher, que dans un Parlement qui ſe tint au mois de Septembre, le Roi ne prît entre ſes mains les rênes du Gouvernement. Après cela, les *Douglas* furent condamnés comme Rebelles, & leurs Biens confiſqués au profit du Roi. Ils ne laiſſerent pourtant pas de demeurer armés. Mais peu de tems après, *Henri VIII*, qui craignoit qu'on ne portât *Jaques* à rompre avec lui, & à qui une Guerre avec l'Ecoſſe ne convenoit nullement dans les conjonctures où il ſe trouvoit, trouva le moyen de faire avec lui une Trève pour cinq ans. Il obtint, par un Article ſéparé, que les *Douglas* pourroient ſe retirer en Angleterre, & y demeurer, à condition que s'ils venoient à faire quelque courſe en Ecoſſe, *Henri* répareroit le dommage, comme s'il avoit été fait par ſes propres Sujets.

Ses Tuteurs déclarés Rebelles.

Henri fait une Trève avec lui.

En 1532, il y eut entre les deux Rois quelque brouillerie, qui fut ſur le point de cauſer une rupture: mais tout fut accommodé, par la médiation du Roi de France.

Voici les Actes qui regardent l'Ecoſſe.

Année 1528.

Trève de cinq ans.

Traité de Paix pour cinq ans, entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. A Barwick. Du 14 Décembre. Page 278.

Année 1529.

Ratification du Traité précédent, par le Roi d'Ecoſſe. Du 28 Janvier Page 286. A Edimbourg.

Année 1533.

Autre Trève.

Traité de Trève entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, pour une année finiſſant à la fête de S. Michel 1534. Du 1 Octobre. Page 480. A Newcaſtle.

SUITE DES EXTRAITS DU XIV TOME, ET DU COMMENCEMENT DU XV, depuis 1534, juſqu'au commencement de 1547.

LE reſte du XIV Tome des Actes Publics contient les Actes qui ont du rapport aux évenemens de l'Hiſtoire, depuis le commencement de l'année 1534, juſques vers le milieu de l'année 1543. M. *Rymer* a eu plus d'égard à la proportion des Tomes de ſon Recueil, qu'aux Epoques qui peuvent diſtinguer les matieres. Pour moi, qui n'ai pour but que de marquer la rélation des Actes avec les évenemens qu'on trouve dans l'Hiſtoire, je me crois obligé de ſuivre une autre méthode, & de pouſſer cet Extrait juſqu'à la mort de *Henri VIII*, quoique par-là, je ne puiſſe éviter d'entrer dans le XV Tome, qui contient les trois dernieres années de ce Regne. Il me ſemble, qu'on peut commodément diviſer les matieres de ces treize dernieres années de *Henri VIII*, en quatre Articles principaux. Le prémier contient les Affaires qui regardent la Religion. Le II. les Affaires étrangeres. Le III. les Affaires entre l'Angleterre & l'Ecoſſe; & le IV. les Affaires domeſtiques. Ce ſeroit un travail infini, que d'entreprendre d'expliquer en détail l'occaſion & le motif de chaque Acte particulier, qui ſe trouve dans ce Recueil. Mais en les réduiſant à certains chefs, on peut faire voir en gros, ce qu'il y a de plus utile.

I. *AFFAIRES QUI REGARDENT LA RELIGION.*

Deux raiſons m'empêchent de m'étendre beaucoup ſur cet Article. La prémiere eſt, que tout ce qui regarde les changemens faits dans la Religion en Angleterre, a été écrit avec tant de ſoin & d'exactitude par l'illuſtre Auteur de *l'Hiſtoire de la Reformation*, qu'il ſeroit preſque impoſſible d'abreger ſon Ouvrage, ſans le gâter. La ſeconde raiſon eſt priſe de l'inutilité d'un ſemblable Abregé par rapport au préſent Extrait, puiſque les Actes ſur cette matiere, contenus dans ces 13 dernieres années, ſont en petit nombre, par la raiſon que j'ai cidevant indiquée. Il ſuffit donc, comme il me le ſemble, de marquer en gros ce qui s'eſt fait à cet égard dans chaque année; & d'indiquer enſuite les Actes du Recueil, qui ont du rapport à ces évenemens.

1534. La ſubſtance de l'Accommodement projetté entre *Clement VII* & *Henri*, mais qui fut rompu par la précipitation du Pape, étoit, que la Cauſe du Divorce ſeroit jugée par le Sacré College; & que les Cardinaux partiſans déclarés de l'Empereur, ſeroient exclus du nombre des Juges. Le Docteur *Burnet* remarque fort judicieuſement en cet endroit, que quiconque connoitra bien le caractere de *Henri VIII*, ne jugera jamais que ce Prince ſe fût engagé à envoyer un Procureur à Rome, & à conſentir que ſa Cauſe y fût jugée, ſans être aſſuré du ſuccès. Mais j'ai à faire une autre remarque, dont j'abandonne la juſteſſe au jugement du Lecteur.

Henri s'étoit fait attribuer la Suprémacie de l'Egliſe Anglicane. C'étoit une Prérogative dont il fut toujours très jaloux. Il falloit pourtant, pour s'accommoder avec le Pape, ſe déſiſter néceſſairement de cette Prérogative; & j'avoue, que je ne vois aucune apparence qu'il ait jamais eu cette intention. Voici ce qui me le perſuade. L'Evêque de Paris partit de Londres pour Rome, au mois de Décembre 1533, je ne ſaurois dire en quel jour,

toncourt, appartenante à l'Evêché de *Wincheſter*. L'endroit où il ſe rendit enſuite, fut *Richemont*.

(3) Il mourut à l'Abbaye de *Leyceſter*, le 29 de Nov. 1530, & fut enſeveli le lendemain.

jour, non plus que le jour de ſon arrivée à Rome. Enſuite, un Courier fut envoyé de Rome à Londres, & renvoyé de Londres à Rome. Qu'on ſuppoſe toute la diligence poſſible dans ces trois voyages, il eſt comme impoſſible que *Henri* ait pu recevoir la nouvelle de la Sentence du Pape donnée contre lui, avant le mois de Fevrier 1534. Cependant le Parlement, qui s'étoit aſſemblé le 15 de Janvier, avoit déja fait des démarches, qui font voir qu'on ne s'attendoit pas en Angleterre à un Accommodement avec la Cour de Rome. Cela me fait juger, que le Roi uſoit d'artifice en cette occaſion, & qu'il feignoit de deſirer un Accommodement, pour engager le Pape à donner une Sentence en ſa faveur, & pour en tirer quelque avantage dans la ſuite, ſans avoir intention de s'en tenir à ce prétendu Accommodement. Le Docteur *Burnet* paſſe fort légerement ſur cette difficulté, ſoit qu'il n'y ait pas fait attention, ou qu'il n'ait pas cru qu'il fût à propos de la preſſer. Après avoir rapporté que le Chevalier *Karne*, que le Roi envoyoit à Rome pour y faire la fonction de ſon Procureur, trouva en chemin l'Evêque de Paris, qui l'informa du mauvais ſuccès de l'affaire, il continue ainſi: Henri, *outré de ſe voir le jouet de la Cour de Rome, & deſeſperé de la démarche qu'il venoit de faire, ne garda aucunes meſures dans ſon reſſentiment. Il réſolut donc de rompre avec le Siege de Rome.* Cela ſemble marquer, que *Henri* ne prit cette réſolution, qu'après avoir été informé de ce qui s'étoit paſſé à Rome: mais ce n'eſt pas cela. Voici ce que le même Hiſtorien ajoute immédiatement aux paroles précédentes. *Et il s'étoit déja préparé, ayant déja fait changer dans le Parlement tenu depuis le 15 de Janvier juſqu'au dernier jour de Mars, toute la conſtitution du Gouvernement Spirituel de ſes Etats.* Quel auroit pu être ſon but en faiſant changer tout le Gouvernement Spirituel de ſes Etats, s'il avoit eu véritablement intention de s'en tenir à l'Accommodement projetté avec la Cour de Rome, dont il avoit lieu d'attendre à tout moment la nouvelle? Mais en ſuppoſant qu'il uſoit de cet artifice pour faire juſtifier ſon Divorce par une Sentence juridique du Pape, & enſuite ſe moquer de lui, je ne vois rien en cela qui me paroiſſe contradictoire.

Le Parlement dont je viens de parler, qui dura depuis le 15 de Janvier juſqu'à la fin de Mars, fit divers Actes, qui ne marquoient rien moins qu'une envie ſincere de ſe raccommoder avec Rome. Par le prémier, il ôta aux Evêques la connoiſſance du Crime d'Héréſie, ſans altérer néanmoins les peines ordonnées contre les Hérétiques par les Loix précédentes. Il faut remarquer, que le grand but du Roi étoit de ſoumettre le Clergé, afin de pouvoir jouir en repos de ſa Suprémacie, ſachant bien que ce n'étoit que de la part des Eccléſiaſtiques & des Moines, qu'il devoit attendre les plus grandes oppoſitions.

Connoiſſance du Crime d'Heréſie ôtée aux Evêques.

Par un ſecond Acte, il fut ordonné qu'on examineroit les Conſtitutions Eccléſiaſtiques, afin de conſerver celles qui ſeroient jugées néceſſaires, & d'abolir les autres; & que pour cet effet, le Roi nommeroit trente-deux Commiſſaires, ſavoir, 16 du Corps du Parlement, & 16 du Corps du Clergé.

Examen des Conſtitutions Eccléſiaſtiques.

Un troiſieme Acte confirma la Sentence donnée contre *Eliſabeth Barton*, appellée communément *la Religieuſe de Kent*. Cette Fille ſe prétendant inſpirée, avoit prédit, que ſi le Roi épouſoit *Anne de Bollen*, il mourroit dans un mois. Elle avoit de plus uſé de diverſes invectives & menaces contre le Roi, & contre ſes Miniſtres. Pluſieurs Prêtres, Moines, & autres, étoient entrés dans ce Complot, dont le but étoit de ſouſtraire au Roi l'affection de ſon Peuple. *Warham* même, *Fisher*, & *Morus*, s'étoient laiſſés perſuader que cette Fille étoit véritablement inſpirée. Mais le Roi ayant ordonné qu'elle fût ſoigneuſement examinée, toute l'intrigue fut découverte, & la Religieuſe condamnée à mort avec ſes complices. Quoiqu'ils euſſent avoué leur crime, *Sanderus* n'a pas laiſſé de faire de ces gens-là autant de Martyrs. Il faut remarquer, que le Parlement confirma la condamnation d'*Eliſabeth Barton*, avant qu'on eût reçu la nouvelle de la Sentence donnée par *Clement VII* contre le Roi. Cela confirme la remarque que j'ai faite ci-deſſus, que ſelon les apparences, *Henri* ne cherchoit qu'à tromper le Pape dans l'Accommodement propoſé; puiſque, s'il eût agi de bonne foi, rien n'auroit été plus mal à propos, que de remuer l'affaire de la Religieuſe de Kent, dans un tems où l'on attendoit à toute heure la nouvelle de l'Accommodement avec Rome.

Hiſtoire de la Religieuſe de Kent.

Ce même Parlement, après avoir reçu la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à Rome, fit encore quatre Actes, dont le prémier confirmoit l'abolition des *Annates*. Le ſecond aboliſſoit entierement la Puiſſance du Pape en Angleterre, & regloit la maniere dont ſe feroit à l'avenir l'élection & la conſécration des Evêques, ſans avoir recours au Pape. Le troiſieme aboliſſoit le *Denier de S. Pierre*, & toutes ſortes de Bulles & de Mandats, émanés de la Cour de Rome. Le quatrieme caſſoit & annulloit le Mariage du Roi avec *Catherine d'Arragon*, & confirmoit ſon ſecond Mariage avec *Anne de Bollen*. De plus, il ordonnoit que tous les Sujets ſans exception jureroient l'obſervation de cet Acte, ſous peine d'être déclarés coupables de Trahiſon.

Abolition des Annates. Et de la Puiſſance du Pape, &c.

Le prémier Mariage du Roi caſſé, & le ſecond confirmé.

Dès que le Parlement fut ſéparé, le Roi envoya des Commiſſaires dans les Provinces, pour recevoir des Sujets le Serment dont je viens de parler; & les Commiſſaires n'oublierent pas d'inſerer dans le Serment, qu'on reconnoiſſoit le Roi pour Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. *Fisher* Evêque de Rocheſter, & *Thomas Morus*, ayant refuſé de prêter ce Serment, furent envoyés en priſon.

Fisher & Morus envoyés en priſon.

Clement VII étant mort au mois de Septembre, le Cardinal *Farneze* lui ſucceda, ſous le nom de *Paul III*: mais le changement de Pape ne produiſit aucun effet en Angleterre. Le Parlement ſe raſſembla le 23 de Novembre, & fit encore divers Actes, qui tendoient à rompre tous les liens qui pouvoient encore tenir les Anglois attachés au Pape.

Election d'un nouveau Pape. Autres Actes contre le Pape.

Le 1. confirmoit au Roi le Titre de Chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane. Le 2. étoit contre ceux qui avoient l'audace de faire des invectives contre le Roi. Le 3. privoit les gens accuſés de Trahiſon, du bénéfice des Aſyles. Le 4. établiſſoit une forme de Serment, par rapport à l'Acte qui regloit la Succeſſion à la Couronne. Le 5. fut fort fâcheux au Clergé, en ce qu'il rétablit en faveur du Roi, les Annates qui avoient été abolies par rapport au Pape. De plus, il accordoit au Roi la dixieme partie des revenus des Bénéfices. Le 6. ordonnoit l'établiſſement de 26 Evêques Suffragans, avec pouvoir à chaque Evêque Dioceſain, de nommer deux Sujets, dont le Roi en choiſiroit un. Ces Evêques Suffragans étoient proprement des Chorévêques (1)

Le même Parlement condamna *Fisher* & *Morus* à une priſon perpétuelle, & le Roi les excepta expreſſément de l'Amniſtie qu'il accorda peu de tems après (2).

Fisher & Morus exceptés de l'Amniſtie.

Le Parlement s'étant ſéparé, le Roi ordonna par une Proclamation, que le nom de *Pape* fût effacé dans tous les Livres où il ſe trouvoit, afin d'en abolir la mémoire, s'il étoit poſſible. Enſuite, tous les Evêques renoncerent expreſſément à l'obéiſſance de l'Evêque de Rome. Quelques-uns, ſans doute, ne le firent qu'à regret. De ce nombre fut *Gardiner*, Evêque de Wincheſter. Mais une obéiſſance aveugle ſur cette matiere, étoit le ſeul moyen de ſe conſerver dans les bonnes graces du Roi.

Les Evêques renoncent à l'obeiſſance du Pape.

1535. *Henri* ayant ainſi rompu toute communication avec Rome, réſolut d'employer tous les moyens poſſibles, pour ſoutenir ce qu'il avoit fait. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de voir, que la ſoumiſſion de ſes Sujets aux Loix qu'on venoit de faire, étoit dans un très grand nombre d'entre eux, un effet de la crainte, plutôt que du changement de leurs ſentimens. Mais il crut que quelques exemples de rigueur ſeroient ſuffiſans pour contenir le Peuple; & ce fut dans cette penſée, qu'il excepta *Fisher* & *Morus* de l'Amniſtie générale. D'un autre côté, il s'appercevoit avec plaiſir, que l'état où la Religion ſe trouvoit depuis la rupture avec Rome, le rendoit plus abſolu. Les uns ſouhaitoient que la Reformation fût pouſſée plus loin, & les autres le craignoient. Ainſi, chacun des Partis tâchant par une complaiſance aveugle d'acquérir ſes bonnes graces, il en réſultoit pour lui un degré d'autorité, auquel aucun de ſes Prédeceſſeurs n'étoit jamais parvenu; d'autant plus que la Suprémacie dont il étoit revêtu, le mettoit en état de faire plier le Clergé, qui n'étoit plus ſoutenu, comme autrefois, par le Pape.

Henri plus abſolu que jamais.

Entre tous les Sujets, les Moines étoient les plus indociles. Ils ne ceſſoient point de décrier la conduite du Roi, comme étant l'unique auteur de tout ce qui s'étoit fait contre le Pape. Un Cordelier nommé *Payton* eut l'inſolence en prêchant devant lui, de lui prédire que les Chiens lecheroient ſon ſang, comme ils avoient autrefois leché celui d'*Achab*. Ces invectives, qui tendoient manifeſtement à lui faire perdre l'affection de ſes Sujets, lui cauſoient un tel chagrin, qu'il fit pendre divers Prieurs & Moines, qui s'en étoient rendus coupables. *Fisher* & *Morus* ayant refuſé encore de prêter le Serment ordonné par le Parlement, furent auſſi exécutés. *Paul III* en ayant reçu la nouvelle, fit dreſſer une Bulle qui excommunioit *Henri*, & délioit ſes Sujets du Serment de fidelité; mais il en différa la publication, juſqu'à un tems plus convenable.

Le Cordelier Payton maudit le Roi en ſa préſence. Prieurs, &c. pendus. Fisher & Morus exécutés. Bulle d'Excommunication contre Henri.

Henri

(1) L'Evêque *Burnet* dit que les *Chorévêques* furent au commencement les Evêques de quelques Villages; mais qu'enſuite ils furent mis ſous la juriſdiction de l'Evêque de la Ville prochaine. Ils furent établis avant le Concile de *Nicée*, & continués ſur le même pied dans l'Egliſe pendant pluſieurs ſiecles. Mais les Evêques s'étant emparés de tout le pouvoir Spirituel, les Chorévêques furent ſupprmés, & l'on forgea une Epitre Décretale ſous le nom du Pape *Damaſe*, qui les condamnoit. L'étendue des Dioceſes en Angleterre faiſoit qu'il étoit difficile aux Evêques de les gouverner avec l'exactitude néceſſaires; ainſi les Chorévêques furent nommés pour aider les prémiers à s'acquitter de leur vigilance paſtorale.

(2) L'Evêque dit, qu'ils furent tous deux mis en priſon à la *Tour*; qu'on ne leur donna ni papier, ni encre, ni plumes; que le vieux Evêque étoit traité avec tant de rigueur à l'égard des vivres & des habits, qu'il n'étoit couvert que de haillons; & qu'on lui refuſoit ſouvent du feu pour ſe chauffer.

(3) L'Evêque dit, qu'entre autre deſordres abominables & monſtrueux, on trouva que le péché de Sodomie ſe commettoit en pluſieurs Maiſons Religieuſes; ſans compter les Factions qui les diviſoient, & les cruautés barbares qui ſe commettoient en quelques-unes. Il y en eut où l'on trouva des inſtrumens pour faire la Fauſſe-monnoye. L'Abbé de *Langden*, prémier Monaſtere dont le Roi

s'em-

HENRI VIII.

Henri veut abolir tous les Monaſteres, mais on lui conſeille de faire la choſe par degrés. Viſite des Monaſteres.

Henri ne ſe contentant pas de faire exécuter les Loix à toute rigueur, contre quelques Moines trop inſolens, penſoit de plus à ſupprimer tous les Monaſteres. Il en fit la propoſition à ſon Conſeil: mais on lui fit comprendre, qu'il y auroit du danger à exécuter tout d'un coup cette réſolution; & ce fut ce qui lui fit prendre le parti d'y travailler par degrés. Pour cet effet, il fit faire une Viſite générale des Monaſteres, de laquelle il donna la commiſſion à Thomas *Cromwell* ſon Vicegérent, qui commit à cela certains Viſiteurs. Ces gens-là ayant découvert beaucoup de deſordres dans pluſieurs de ces Maiſons Religieuſes, en prirent occaſion de perſuader aux Prieurs, ou Supérieurs, de ſe ſoumette à la clémence du Roi; & de lui réſigner leurs Maiſons avec leurs revenus; & quelques-uns prirent ce parti. Enſuite, le Roi fit publier la Rélation de cette Viſite, afin d'éloigner le Peuple de la vénération & de l'affection qu'il avoit pour les Moines, par la conſideration des deſordres qu'on avoit trouvés dans les Monaſteres, & qui vraiſemblablement furent beaucoup exagerés (3). Cela même fournit au Roi un prétexte de publier une Ordonnance, par laquelle il permettoit aux Moines de quitter leurs Maiſons, & les délioit de leurs Vœux, en qualité de Chef ſuprème de l'Egliſe Anglicane. Mais cela ne produiſit pas un grand effet.

Quelques Italiens dépouillés de leurs Evêchés.

Dans cette même année, le Cardinal *Campegge*, & un autre Italien nommé *Ghinucci*, furent privés de leurs Evêchés de Salisbury & de Worceſter, qui furent donnés à *Shaxton* & à *Latimer*.

Pourquoi Henri differoit de changer les Conſtitutions.

1536. Cependant, le Roi tenoit toujours le Clergé dans ſa dépendance, en ne ſe hâtant pas de nommer des Commiſſaires pour choiſir les Conſtitutions Ecclésiaſtiques qu'il étoit néceſſaire de garder. L'Autorité du Pape étoit abolie par Acte de Parlement; & néanmoins, elle ſubſiſtoit encore dans les Conſtitutions. Cela jettoit le Clergé dans un extrême embaras, puiſqu'en pluſieurs cas, il faloit néceſſairement violer ou les Conſtitutions, ou les nouvelles Loix. Par-là, il ſe voyoit abſolument dépendant du Roi, qui pouvoit l'attaquer ſur l'un ou ſur l'autre, comme il le trouvoit à propos.

Suppreſſion des petits Monaſteres.

Dans cette année, le Parlement, à la requiſition du Roi, ſupprima tous les Monaſteres qui avoient moins de 200 livres ſterling de revenu, & donna tous leurs Biens au Roi. Il s'en trouva 376 de cette eſpece; & par-là, le Roi acquit un revenu de 32000 livres, & un capital de plus de 100000 livres en Argenterie, ou autres choſes.

Propoſitions d'accommodement du Pape.

Paul III, voyant que les affaires de la Religion alloient de mal en pis pour lui en Angleterre, fit faire au Roi quelques propoſitions d'accommodement: mais elles furent rejettées, & le Parlement confirma par de nouveaux Statuts, tout ce qui avoit été fait contre le Pape.

Proteſtation du Roi contre le Concile de Mantoue.

Quelque tems après, le Roi fut cité à comparoître devant le Concile, qui avoit été indit à Mantoue: mais après avoir demandé l'avis du Clergé ſur ce ſujet, il publia une proteſtation en forme contre le Concile.

Je ne m'arrête point ici à parler des diverſes tentatives qui ſe faiſoient en Angleterre, ou pour pouſſer plus loin la Reformation, ou pour en empêcher les progrès; parce que ceux qui voudront s'inſtruire en détail ſur ce ſujet, pourront avoir recours à l'Hiſtoire de la Reformation dont j'ai déja parlé.

Le Roi ſe reſout à ſupprimer tous les Monaſteres. Il en fait faire une Viſite exacte, & publier une relation, &c.

1537. Une Revolte, qui avoit été excitée dans le Nord, & dont je remets à parler dans un autre Article, ayant fait juger au Roi que les Moines en étoient les auteurs & les fauteurs, il prit la réſolution de ſupprimer tout le reſte des Monaſteres. Mais comme il craignit de trouver quelque réſiſtance ſur ce ſujet dans le Parlement, il crut que le moyen le plus court & le plus facile étoit de ſuivre la même voye qu'il avoit déja priſe avec quelque ſuccès, ſavoir, celle des Ceſſions, ou Réſignations. Pour cet effet, il fit faire une Viſite très exacte & très rigoureuſe des Monaſteres qui avoient été conſervés, & fit publier une Rélation de tous les deſordres qu'on y avoit découverts. Après cela, il fit bruler toutes les Images qui avoient ſervi à tromper le Peuple; & ſous ce prétexte, il s'empara des Châſſes des Saints, & particulierement de celle de *S. Thomas de Cantorbery*, qui étoit fort riche, & fit bruler les Os du Saint dans une Place publique. Cela cauſa une extrême indignation aux Dévots, & produiſit divers Livres pleins d'invectives contre le Roi: mais il n'en fut que plus irrité, & d'autant plus engagé à finir au-plutôt ce qu'il avoit déja commencé, je veux dire, le projet de ſe mettre entierement à couvert des entrepriſes des Moines.

Libelles contre le Roi.

Il perſécute les Reformes.

Cependant, comme une des plus fortes accuſations qu'on publioit contre le Roi, étoit, qu'il penſoit à changer entierement la Religion en Angleterre, & à y introduire la Reformation; il tâcha de s'en diſculper, en faiſant exécuter les Loix contre les Hérétiques, à toute rigueur. On appelloit alors Hérétiques, tous ceux qui croyoient ou plus ou moins que le Roi, & qui ne ſe tenoient pas exactement attachés aux Loix qui avoient été faites ſur la Religion.

Lambert brulé vif.

Dans cette année 1538, le Roi fit bruler vif un nommé *Lambert*, après avoir lui-même diſputé publiquement contre lui, ſans avoir pu le convaincre. Mais peu de tems après, il ne fut guere moins ſevere à l'égard de quelques Catholiques, accuſés d'une autre ſorte d'Héréſie, ſavoir, d'avoir entretenu correſpondance avec le Cardinal *Polus*.

Tous les Monaſteres réſignés au Roi. Leurs revenus.

Enfin, dans l'année 1539, tous les Monaſteres furent réſignés au Roi, par les Supérieurs, ou Prieurs, qui ſe virent obligés de ſigner des Réſignations, volontaires en apparence, mais dont la plupart étoient manifeſtement extorquées. Le revenu des Monaſteres ſupprimés montoit à 161000 livres ſterling, ſuivant le prix des dernieres Fermes, dont la plupart avoient été fort diminuées par les Prieurs, qui s'en étoient réſervé une bonne partie, ſachant par avance ce qui devoit arriver. Outre cela, le Roi profita d'un fonds très conſiderable, en Or, en Argent, en Pierreries, en Meubles, en Matériaux. On trouva dans la ſeule Abbaye de S. Edmond-bury, pour cinq-mille marcs d'or ou d'argent en maſſe.

Loi des 6 Articles, &c.

Les Reformés triompherent du malheur des Moines: mais leur joye ne fut pas de longue durée. La ſuppreſſion des Monaſteres fut bientôt ſuivie de la fameuſe Loi des ſix Articles, qui regloit ce qu'il falloit croire ſur la Religion (4), & dont la violation fut fatale à beaucoup de monde. Ce fut *Gardiner* Evêque de Wincheſter, qui conſeilla au Roi de procurer cette Loi, afin de faire voir par-là, qu'il n'avoit pas intention de favoriſer les Reformés, ni d'alterer la Religion, quoiqu'il eût ſupprimé les Monaſteres. Cet Evêque étoit un Partiſan ſecret & ardent du Pape: mais il avoit l'art de diſſimuler ſes ſentimens, & de ſe rendre ſouple aux volontés du Roi, afin de ſe maintenir en état de rendre ſervice à ſon Parti.

Cromwell fait Comte d'Eſſex, &c.

Dans l'année ſuivante 1540, *Cromwell*, Vicerégent du Roi dans les Affaires Ecclésiaſtiques, fut créé Comte d'*Eſſex*. Mais bientôt après, il fut accuſé de Haute-Trahiſon, & condamné à mort par un Acte d'*Attainder*, ſans être admis à ſe defendre.

Attachement ſervile du Parlement au Roi.

Le Parlement donna une marque bien ſenſible de la ſervitude où le Roi le tenoit, en approuvant par un Acte, non-ſeulement tout ce que les Commiſſaires, nommés par le Roi, avoient reglé touchant la Religion; mais encore, tout ce qu'ils régleroient à l'avenir ſur le même ſujet, avec l'approbation du Roi. Comme *Henri* ne vouloit point ſouffrir que ſes Sujets cruſſent plus ou moins que lui, pluſieurs des deux Partis furent exécutés, pour avoir oſé s'écarter de cette règle.

Six nouveaux Evêches fondés

1541. Sur la fin de l'année 1540, & au commencement de 1541, le Roi fonda ſix nouveaux Evêchés, ſavoir, *Weſtminſter*, *Cheſter*, *Gloceſter*, *Peterborough*, *Oxford* & *Briſtol*.

Anciennes Loix des Colleges caſſées.

En 1542, le Parlement fit un Acte qui caſſoit les Loix & Conſtitutions particulieres des Colleges & des Hôpitaux. C'étoit pour donner au Roi les moyens de ſupprimer ces Maiſons, qui, ſelon ces anciennes Conſtitutions, ne pouvoient être réſignées que par un conſentement unanime des intéreſſés.

Complot contre Cranmer.

Dans l'année 1543, il ſe fit un grand complot pour perdre *Cranmer* Archevêque de Cantorbery. Le Roi feignit d'y donner ſon conſentement: mais il l'informa lui-même du complot, & lui fournit les moyens de ſe tirer d'affaires (5).

Tous les Colleges & Hôpitaux réſignés au Roi.

En 1544, tous les Colleges & Hôpitaux furent réſignés au Roi, par des Actes qui paroiſſoient volontaires, mais dont la plupart étoient extorqués. Le Roi épargna pourtant les deux Univerſités d'Oxford & de Cambridge, après leur avoir fait aſſez longtems attendre cette faveur.

1545. L'année ſuivante, le Parlement accorda au Roi tous les Biens qui avoient appartenu aux Colleges & aux Hôpitaux.

Tous leurs biens donnés à Henri. Proceſſion, &c.

La Paix entre la France & l'Angleterre ayant été conclue en 1546, le Roi fit faire une Proceſſion, où il fit porter tout ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans les Egliſes. Lorſque la Proceſſion fut finie, il fit porter toutes ces richeſſes dans ſon Tréſor.

Shaxton fait abjuration pour ſauver ſa vie

Anne Askew brulée.

Dans cette même année, *Shaxton*, qui avoit réſigné ſon Evêché de Salisbury pour n'être pas obligé de ſigner les Six Articles, ayant été de nouveau preſſé ſur ce ſujet, & enfin condamné au feu, fit abjuration pour ſauver ſa vie. Il n'en fut pas de même d'une Femme nommé *Anne Askew*, qui aima mieux être brulée, que d'imiter l'exemple de cet Evêque.

Cranmer encore protégé par le Roi.

Cranmer eut encore une rude attaque à ſoutenir: mais le Roi, qui l'aimoit & l'eſtimoit, prit ſoin lui-même de le tirer de danger.

Voici

s'empara, fut trouvé au lit avec une Femme débauchée, qui alloit ordinairement vêtue en Frere-Lay.

(4) Cette Loi fut nommée à juſte titre, le *Statut ſanglant*; car elle condamnoit à être brulés ou pendus, 1. tous ceux qui nioient la Tranſſubſtantiation, 2. Tous ceux qui demandoient la Communion ſous les deux eſpeces. 3. Qui tenoient pour légitime le Mariage des Prêtres. 4. Ou de rompre le Vœu de Chaſteté. 5. Qui regardoient les Meſſes privés comme inutiles. 6. Ceux enfin qui tenoient que la Confeſſion auriculaire n'étoit pas néceſſaire à Salut,

(5) Le Docteur *Burnet*, dans ſon Hiſtoire de la Reformation, dit que *Gardiner* ſe ſervit de pluſieurs perſonnes pour inſinuer au Roi, que *Cranmer* étoit le plus grand Promoteur de l'Héréſie qui fût en *Angleterre*, à cauſe qu'il s'étoit oppoſé aux Six Articles. Mais *Cranmer* pria le Roi de bien conſiderer ce que c'eſt que l'Héréſie, afin qu'il prît garde de ne pas condamner en cette qualité, ceux qui oppoſoient l'Ecriture Sainte aux inventions humaines. Il montra dans ſon procedé une ſi grande ſincerité, & une ſi grande confiance au Roi, que bien loin d'être diſgracié, ſon crédit fut encore mieux établi qu'auparavant.

Voici préſentement les Actes du Recueil, qui ont du rapport aux Affaires Eccléſiaſtiques.

Année 1534.

Conſentement du Roi à l'élection de l'Evêque de Coventry.

Conſentement du Roi à l'élection de *Roland Lee*, pour Evêque de Litchfield & de Coventry, adreſſé à l'Archevêque de Cantorbery. Du 19 Mars. Page 485. A Weſtminſter.

C'eſt ici le prémier qu'on trouve, depuis l'Acte de Parlement qui ordonnoit la maniere d'élire & de conſacrer les Evêques. Avant ce tems-là, le Conſentement du Roi commençoit par ces paroles, *Cum Dominus Summus Pontifex*, &c. Dans celui-ci, ni dans les ſuivans, il n'eſt fait aucune mention du Pape.

Serment des Moines au Roi.

Serment prêté au Roi par divers Moines & Monaſteres entiers. Du 5 Mai. Page 488, &c.

Quod Henricus Rex noſter eſt Caput Eccleſiæ.

Quod Epiſcopus Romanus, qui Papæ nomen uſurpat, & Summi Pontificis nomen ſibi arrogat, nihilo majoris neque auctoritatis neque juriſdictionis habendus ſit, quam cæteri quivis Epiſcopi in Angliâ vel alibi, in ſuâ quiſque Diœceſi.

——— Epiſcopi Romani Legibus, Decretis, & Canonibus, ſi qui contra Legem Divinam & Sacram Scripturam eſſe inveniantur, in perpetuum renunciamus.

Quod quiſque in ſuis Orationibus, primum omnium Regem tanquam Supremum Caput Eccleſiæ Anglicanæ, deinde Reginam cum ſuâ ſobole, tum demum Archiepiſcopum Cantuarienſem, &c.

Il y a un grand nombre d'autres Déclarations ſemblables, de pluſieurs autres Maiſons Religieuſes, juſqu'à la page 526.

On voit auſſi, page 527, que c'étoit l'Archevêque de Cantorbery, qui, après avoir vu le Conſentement du Roi, confirmoit les Evêques élus.

Année 1535.

Renonciation des Evêques au Pape.

Acte par lequel *Roland Lee*, Evêque de Litchfield & de Coventry, renonce au Pape. Du 27 Fevrier. Page 549. C'eſt un modele pour tous les autres.

Comme ce Recueil eſt plein de Conſentemens du Roi aux élections des Evêques, & d'Ordres pour leur reſtituer le Temporel, il ſuffit d'avertir ici une fois pour toutes, qu'on y trouve des Actes ſemblables pour preſque tous les Evêchés d'Angleterre. Ces dates peuvent être utiles en certaines occaſions; en ce cas-là, on peut avoir recours à l'Index.

Année 1536.

Maniere d'élire les Evêques Suffragans.

Voici la maniere d'élire les Evêques Suffragans.

Rex, Reverendo in Chriſto Patri & Prædilecto Conſiliario noſtro Thomæ Archiepiſcopo Cantuarienſi, ſalutem.

Reverendus Pater & Conſiliarius noſter Ricardus Norwicenſis Epiſcopus Nobis ſignificavit, quod Diœceſis ſua Epiſcopi ſuffraganei ſolatio, qui ſuæ ſolicitudinis partem ſuſtinere conſuevit, deſtituta eſt & exiſtit, & ideo Reverendos Patres Georgium *Abbatem Monaſterii Sanctæ Mariæ de Leyſton, &* Thomam Maninge, *Priorem Monaſterii Beatæ Mariæ de Butley Norwicenſis Diœceſis, Ordine Sacerdotali rite inſignitos, de legitimo matrimonio natos, & in ætate legitimâ conſtitutos, Viroſque in ſpiritualibus & temporalibus multum circumſpectos, quibus de Canonicis nihil obviat Inſtitutis quominus, ut aſſeruit, ad Epiſcopalem ſuffraganei Dignitatem admitti poſſint & deberent, Nobis per ſuas Litteras ſuo magno ſigillo munitas præſentavit humiliter & devote, ſupplicans quatenus Nos alterum ipſorum, ſic præſentatorum, ad aliquam Sedem Epiſcopi ſuffraganei intra Provinciam Cantuarienſem exiſtentem, nominare, ipſique ſic nominato ſtylum, titulum & dignitatem hujuſmodi Sedis donare dignaremur.*

Unde nos, ex gratiâ noſtrâ ſpeciali & mero motu noſtris, dictum Reverendum Patrem Thomam Manynge, &c. alterum ex dictis præſentatis in Epiſcopum ſuffraganeum Sedis Gipwici Norwicenſi Diœceſi antedictâ nominamus, &c.

Requirentes vos quatenus eundem Patrem ſic per nos nominatum in Epiſcopum ſuffraganeum ejuſdem Sedis Gipwici conſecretis, eique Benedictionem ac omnia Epiſcopalia inſignia conferatis, cæteraque omnia & ſingula quæ veſtro in hac parte incumbunt officio Paſtorali, juxta modum & formam Statuti in 26. anno Regni noſtri apud Weſtmonaſterium nuper editi, peragatis.

Teſte Rege, ſeptimo die Martii.

Sieges des Evêques Suffragans.

Lieux marqués pour être les Sieges des Evêques Suffragans.

Thetford.	Shrewsbury.	Leyceſter.
Ipſwich.	Briſtol.	Gloceſter.
Colcheſter.	Penreth.	St. Germain en Cornouaille.
Douvre.	Bridgewater.	L'Ile de Wight.
Gilford.	Nottingham.	
Southampton.	Grantham.	
Tawnton.	Hull.	
Shaftsbury.	Huntingdon.	
Molton.	Cambridge.	
Marlborowgh.	Pereth.	
Bedford.	Barwick.	

Confirmation de l'Abbaye de Wincheſter.

Confirmation de l'Abbaye de Wincheſter, en vertu de l'Acte qui en donnant au Roi les Monaſteres qui ont moins de 200 livres de rente, lui donne auſſi pouvoir de déclarer quels ſont ceux qu'il veut conſerver. Du 17 Août. Page 574. A Weſtminſter.

Annee 1538.

Renoncement au Pape, &c.

Renoncement au Pape, par un Couvent de Chartreux, & noms de dix Chartreux qui ont refuſé de prêter ſerment. Du 18. Mai. Page 588.

Ceſſions de divers Monaſteres au Roi.

Ceſſions de divers Monaſteres au Roi. Pages 590 & 595.

Année 1539.

Diverſes Ceſſions ſemblables. Pages 603, 639.

On obſervoit dans ces Ceſſions un certain Formulaire, par lequel les Moines confeſſoient que la perfection Chrétienne ne conſiſte pas dans des Cérémonies inutiles, à porter un habit gris, à être ceint d'une corde pleine de nœuds, &c.... & voulant ſe ranger à une vie plus parfaite, il ſe ſoumettoient au Roi Chef ſuprême de l'Egliſe, & lui abandonnoient leur Monaſtere, &c.

Défenſe d'imprimer la Bible, &c.

Défenſe d'imprimer la Bible en Anglois, ſans la licence de *Thomas Cromwell*. Du 14 Novembre. Page 650. A Weſtminſter.

Année 1540.

Commiſſion pour vendre, &c.

Commiſſion à *Thomas Cromwell* & autres, de vendre les Terres des Monaſteres, à 20 ans de revenu au moins, pour Capital. Du 12 Mars. Page 653. A Walden.

Diverſes Ceſſions. Pages 658, 671, & 701.

L'Archidiaconie d'Ely conferée.

L'Archidiaconie d'Ely, vacante par la promotion de *Thomas Thyrleby* à l'Evêché de Weſtminſter, conferée à *Ed. Fox*. Du 24 Novembre. Page 705. A Weſtminſter.

Année 1541.

Erection de quelques Evêchés.

Erection des Evêchés de *Cheſter*, *Gloceſter*, & *Peterborowgh*. Pages 717 & 731.

Année 1542.

Privilege à *Ant. Marlar*, pour imprimer la Bible en Anglois. Du 12 Mars. Page 745. A Weſtminſter.

Et de quelques autres.

Fondations des Evêchés de *Briſtol* & d'*Oxford*. Pages 748 & 754.

Année 1543.

Privilege d'imprimer le Livre du Service divin.

Privilege à *Rich. Grafton* & à *Ed. White-Church*, d'imprimer le Livre du Service divin. Du 28 Janvier. Page 766. A Weſtminſter.

TOME XV.

Il n'y a rien de particulier dans le reſte de l'année 1543, & dans 1544, à la réſerve de quelques changemens dans les Evêchés.

Année 1545.

Ceſſions au Roi.

Ceſſions au Roi de 66 Colleges. Page 65.

Année 1546.

Diverſes Réſignations de Monaſteres. Page 91.

Fondation du College de la *Sainte Trinité* à Cambridge. Du 19 Décembre. Page 106. A Weſtminſter.

II. *AFFAIRES ETRANGERES.*

POur bien entendre les affaires que *Henri VIII* eut avec les Puiſſances étrangeres, depuis 1534 juſqu'à ſa mort, il eſt bon de ſavoir quels étoient les intérêts & les deſſeins de la Cour de Rome, de *Charles-Quint*, de *François I*, & de *Henri VIII* lui-même.

Intérêts & vues du Pape.

Après le coup d'éclat que *Clément VII* venoit de frapper, & le reſſentiment que *Henri* & ſon Parlement en témoignoient, il n'y avoit plus lieu de renouer la Négociation pour un Accommodement entre les deux Cours. Mais quoique le Pape eût ſacrifié *Henri* à l'Empereur, il ne croyoit pourtant pas qu'il fût de ſon intérêt de pouſſer plus loin cette affaire. Il attendoit donc, ſelon la méthode ordinaire de la Cour de Rome, que le tems amenât quelque conjoncture qui lui donnât lieu, ou de reduire *Henri* par la force, ou de le ramener par des faveurs, & par des careſſes.

De l'Empereur.

Charles-Quint avoit agi d'une maniere très honorable dans l'af-

HENRI VIII.

l'affaire du Divorce, en préférant les intérêts de la Reine *Catherine* ſa Tante, aux ſiens propres. S'il avoit voulu abandonner cette Princeſſe, il eſt très apparent qu'il auroit détaché *Henri* des intérêts de la France, & que par-là, il ſe ſeroit mis à couvert de tout ce qu'il avoit à craindre de la part de *François I.* Au-lieu qu'en s'oppoſant directement au deſſein de *Henri* par rapport au Divorce, il étreignoit de plus en plus le lien qui attachoit enſemble la France & l'Angleterre. Par cela même, il mettoit de très grands obſtacles à l'exécution des deſſeins qu'il avoit formés par rapport à Allemagne. Il eſt donc certain qu'il agiſſoit en cela contre la Politique, ce qu'on ne peut attribuer qu'au point-d'honnenr de ſoutenir la Reine ſa Tante.

Du Roi de France.

Quoique par le Traité de Cambray, *François I* ſe fût déſiſté de ſes prétentions ſur le Duché de Milan, on peut aſſurer que ce n'avoit été que par force, & dans l'eſpérance de retrouver quelque jour un prétexte pour éluder cet Article du Traité. C'étoit dans cette vue, qu'il avoit marié le Duc d'*Orleans* ſon ſecond Fils avec *Catherine de Medicis*, qu'il entretenoit des intelligences & des Négociations ſecretes avec les Proteſtans d'Allemagne & avec les Turcs, & qu'il faiſoit ſes efforts pour ſe conſerver l'amitié du Roi d'Angleterre, afin de s'en ſervir au beſoin.

De Henri VIII.

Henri VIII, qui s'étoit attendu à obtenir enfin une Sentence de Divorce de la Cour de Rome, ſe voyant privé de cette eſpérance, ne penſoit plus qu'à ſe venger du Pape, & à s'aſſurer en même tems la jouïſſance de la Suprémacie qu'il avoit extorquée du Clergé. Il ſe propoſoit encore de ſe rendre de jour en jour plus abſolu dans ſon Royaume, en mettant les Affaires domeſtiques dans une certaine confuſion, qui le rendroit maitre & arbitre des biens & des vies de la plupart de ſes Sujets. Il avoit néanmoins deux choſes à craindre, auxquelles il étoit fort attentif. La prémiere étoit, la Revolte de ſon Peuple: la ſeconde, les efforts que l'Empereur pourroit faire pour exécuter la Sentence du Pape; & ce n'étoit pas ſans une extrême inquietude, qu'il conſideroit qu'il ne ſeroit pas impoſſible que le Pape, l'Empereur & la France, ne s'uniſſent contre lui, & ne fiſſent entrer le Roi d'Ecoſſe dans leur Ligue. C'étoit dans cette vue, qu'il ménageoit l'Empereur, & qu'il prenoit ſoin de ne lui donner aucun nouveau ſujet de plainte. Il en uſoit de même avec le Roi d'Ecoſſe ſon Neveu; & dans le même tems, il tâchoit de ſe conſerver en bonne union avec la France, & faiſoit eſperer un puiſſant ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, afin de les faire agir, s'il s'y trouvoit contraint par les attaques de l'Empereur. Telle étoit la ſituation des Affaires de ces quatre Puiſſances, immédiatement après que *Clement VII* eut prononcé ſa Sentence contre *Henri*.

Sa Négociation avec François I.

Dans l'année 1534, *Henri* ſouhaita de faire avec *François I* une Alliance encore plus étroite que par le paſſé. Mais *François* n'oſoit le faire ouvertement, de peur d'offenſer le Pape. Il tâchoit ſeulement de perſuader à *Henri*, que pour ſe mettre à couvert des attaques de l'Empereur, il n'y avoit pas de meilleur moyen, que d'aſſiſter ſecretement les Proteſtans d'Allemagne, d'une bonne ſomme d'argent. *Henri* ne deſapprouvoit pas ce moyen; mais il vouloit de plus, que *François* attaquât la Navarre, pendant qu'il feroit lui-même une puiſſante diverſion en Flandre. Mais *François* avoit d'autres vues, qui ne lui permettoient pas de s'engager à porter ſes armes dans la Navarre. Il vouloit recouvrer le Duché de Milan, ſous prétexte de ſe venger de *François Sforze*, qui avoit fait mourir un Gentilhomme Milanois nommé *Merveille*, qui étoit un Agent ou Envoyé ſecret de la France, & reconnu pour tel par le Duc même, & cela pour faire plaiſir à l'Empereur. *François I* demanda une reparation authentique de cette injure, & ne fut pas fâché que le Duc la lui refuſât, parce que par-là il avoit un prétexte de ſe jetter ſur le Duché de Milan. Ainſi, après avoir levé une Armée conſiderable, il demanda le paſſage au Duc de Savoye, qui le refuſa, de peur d'offenſer l'Empereur; & ſur ce refus, *François* lui déclara la Guerre. Peu de tems après, la mort de *Clement VII*, & l'exaltation de *Paul III*, causerent quelque alteration dans les meſures du Roi de France.

Un Envoyé de France mis à mort à Milan.

François I déclare la Guerre aux Ducs de Milan & de Savoye.

1535. *Henri* ne pouvoit rien ſouhaiter de plus avantageux pour lui, que la rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoye, parce qu'il étoit très apparent que l'Empereur ne laiſſeroit pas opprimer le Duc, & qu'ainſi l'Angleterre ſeroit tranquille, pendant que l'Empereur & la France ſeroient en Guerre Mais d'un autre côté, *Charles-Quint* faiſoit ſes efforts pour lui rompre ſes meſures, en cherchant à le brouiller avec *François*. Pour cet effet, on propoſa de ſa part à *François* le Mariage de la troiſieme de ſes Filles, avec le Prince *Philippe* Infant d'Eſpagne; & celui du Duc *d'Orleans*, avec *Marie* Fille de *Henri* & de *Catherine d'Arragon*; avec l'offre du Duché de Milan pour le Duc d'*Orleans*, après la mort de *Sforze* qui n'avoit point d'Enfans; & une Penſion de cent mille écus, en attendant qu'il fût mis en poſſeſſion du Duché. *François I* découvrit aiſément l'artifice de l'Empereur, qui ayant deſſein de porter ſes armes en Afrique, vouloit l'amuſer par cette Négociation, & arrêter ſes efforts contre le Duc de Savoye. Cependant, croyant qu'il pourroit tirer quelque avantage de cette propoſition, il en fit faire confidence à *Henri*, par l'Amiral *Chabot* Seigneur de *Brion*. Il parut dans la ſuite, que le but de *François I* étoit de porter *Henri* à ſe déſiſter de la Penſion annuelle de cent-mille écus, par la crainte de voir la France s'unir avec l'Empereur. Mais *Henri* ne donna point dans ce piege: au contraire, il dit nettement à l'Amiral, qu'il prétendoit que *François* lui payât les arrérages de cette Penſion, avec toutes les autres ſommes qu'il lui devoit.

L'Empereur lui propoſe des Mariages.

Henri prétend les arrérages, &c.

François I attaque la Savoye.

François I n'ayant pu réuſſir dans ſon projet, attaqua le Duc de Savoye, & dans la prémiére Campagne de 1535, il lui enleva la Savoye & la Breſſe. Pendant ce tems-là *Charles-Quint* étoit occupé à une Expédition en Afrique, où il ſe rendit maitre du Fort de la Goulette & de Tunis, & rétablit dans ce Royaume *Muley Haſſem*, qui en avoit été chaſſé par *Haradin Barberouſſe*.

Expédition de l'Empereur en Afrique.

Cependant, *Henri* connoiſſant bien que l'Expédition d'Afrique ne faiſoit qu'interrompre pour quelque tems les autres deſſeins de l'Empereur, tâchoit de lui inſpirer de la crainte, en feignant de vouloir s'unir étroitement avec la Ligue de Smalcalde. Pour cet effet, il envoya *Edouard Fox* en Allemagne, pendant que *François* y tenoit le Seigneur de *Langeais* pour la même fin. Mais il étoit bien difficile qu'il pût ſe former une ſincere union entre ces deux Monarques & les Princes de la Ligue. Ceux-ci n'avoient pour but, que de maintenir la Liberté de leur Religion; & l'intention de ceux-là n'étoit, que de cauſer des embaras à l'Empereur, en fomentant les Troubles d'Allemagne, ſans aucun égard aux intérêts de la Religion Proteſtante, laquelle ils perſécutoient ouvertement dans leurs propres Etats.

Ambaſſade de Henri aux Proteſtans d'Allemagne.

Mort de la Reine Catherine & du Duc de Milan.

La mort de la Reine *Catherine*, qui arriva au commencement de l'année 1536, & celle de *François Sforze* Duc de Milan, arrivée au mois d'Octobre de l'année précédente, produiſirent quelque changement dans les affaires des trois Monarques. *Charles-Quint* ſe ſervit utilement de ces deux évenemens, pour rompre les meſures des Rois de France & d'Angleterre, & pour les empêcher de s'unir ſincerement contre lui. D'un côté, il fit propoſer à *Henri* d'oublier généralement tout ce qui s'étoit paſſé entre eux ſur l'affaire du Divorce, & de renouveller leur ancienne Alliance. Mais comme il craignoit d'être pris au mot, il ajoutoit à cette propoſition certaines conditions, qui le mettoient en état de faire durer la Négociation autant qu'il le jugeroit à propos. D'un autre côté, il entretint avec *François I* une ſecrete Négociation, pour donner le Duché de Milan à un de ſes Fils. *François* donna entierement dans ce piege, & comme il ne doutoit preſque point du ſuccès de cette Négociation, il n'avoit plus pour *Henri* les mêmes égards & les mêmes empreſſemens, qu'il avoit eus auparavant. Mais *Henri* s'apperçut parfaitement, que le but de l'Empereur n'étoit que de deſunir d'avec la France; & dans la crainte où il étoit qu'il n'y réuſſît enfin, il ſe tourna du côté de la Ligue de Smalcalde; quoiqu'avec peu de ſuccès, par les raiſons que j'ai inſinuées ci-deſſus. D'ailleurs, certaines Affaires domeſtiques dont je parlerai en un autre endroit, interrompirent ces Négociations.

Politique de Charles V.

Henri offre de ſe joindre à la Ligue de Smalcalde.

L'Empereur aſſiége Marſeille.

Pendant ce tems-là, l'Empereur s'étant rendu à Rome, déclama beaucoup en préſence du Pape & des Cardinaux, contre *François I*, & exagera beaucoup les injures qu'il prétendoit avoir reçues de ſa part. Cela fit interrompre la Négociation commencée pour le Duché de Milan; & peu de tems après, l'Empereur ſe mit à la tête d'une Armée, & étant entré dans la Provence, il y commença le Siege de Marſeille, dont il ne ſe tira pas avec honneur, ayant été obligé de le lever précipitamment, après quoi il alla paſſer quelque tems en Eſpagne.

Il leve le Siege.

Il fait une Tréve avec François.

La Guerre entre l'Empereur & la France ſe continua en 1537. Mais dans cette même année, elle fut interrompue par une Tréve de dix mois, qui fut ſuivie en 1538, d'une Tréve de dix ans, concluë à Nice, par la médiation du Pape. Depuis ce tems-là, *Henri* parut vouloir s'unir tout de bon avec la Ligue de Smalcalde pour s'en faire un appui contre l'Empereur. Il avoit d'autant plus de ſujet de craindre ce redoutable Ennemi, que depuis la Tréve de Nice, *François I* le négligeoit entierement, & ne paroiſſoit nullement diſpoſé à ſoutenir ſes intérêts en cas de beſoin. D'ailleurs, l'Empereur amuſoit encore le Roi de France, de l'eſpérance de donner à un de ſes Fils l'Inveſtiture du Duché de Milan. Cela obligeoit *François* à garder beaucoup de ménagemens avec lui, & à s'éloigner de plus en plus de *Henri*, de qui il n'avoit plus beſoin. *Henri* fut ſi choqué de ſa conduite, qu'il lui fit demander avec hauteur les arrerages de la Penſion perpétuelle, qui étoient dûs depuis quatre ans.

Henri demande les arrerages, &c.

Il recherche les Princes de Smalcalde.

En 1539, *Henri* fit encore rechercher les Princes de Smalcalde, ſans pouvoir réuſſir dans ſon deſſein. Ces Princes étoient toujours ſur leurs gardes, ſachant bien que ſon unique but étoit d'inſpirer de la crainte à l'Empereur par cette Négociation, & non pas de s'unir ſincerement avec eux pour ſoutenir leur Religion, dont il faiſoit fort peu de cas.

L'Empereur va à Paris, &c

Depuis la Tréve de Nice, l'union entre l'Empereur & *François I* paroiſſoit très ſincere de part & d'autre: juſques-là, que *Charles-Quint* voulant ſe rendre à Gand pour y appaiſer une Sédition, traverſa la France, ſur la ſimple parole du Roi, & arriva le 1 de Janvier 1540, à Paris. Pendant le ſéjour qu'il y fit, il promit poſitivement à *François*, de donner le Duché de Milan au Duc d'*Orleans*; mais dès qu'il fut arrivé dans les Païs-Bas, il trouva le moyen d'éluder ſa promeſſe. Cela cauſa entre ces deux Monarques une nouvelle brouillerie, qui fut fort agréable à *Henri*, parce qu'elle le mettoit à couvert des attaques de l'Empereur.

Ce-

Henri VIII.

François I ſe prepare à lui faire la Guerre. L'Empereur tâche de tromper François par des promeſſes. Aſſaſſinat des Ambaſſadeurs de France.

Cependant, *François I* ayant réſolu de ſe venger, faiſoit de grands préparatifs pour faire la Guerre à l'Empereur; & pour lui cauſer une puiſſante diverſion, il faiſoit ſes efforts pour engager les Turcs à porter la Guerre en Hongrie. D'un autre côté l'Empereur, pour lui rompre ſes meſures, lui fit eſperer qu'il donneroit les Païs-Bas au Duc d'*Orléans*, & qu'il les érigeroit en Royaume. En même tems, il faiſoit inſinuer à la Porte Ottomane, que ce Traité étoit ſur le point de ſe conclure, afin d'empêcher *Soliman* de prêter l'oreille aux propoſitions de la France. Mais *François I* s'étant enfin apperçu de cet artifice, dépêcha deux Ambaſſadeurs, l'un à Veniſe, & l'autre à Conſtantinople, pour en informer les Venitiens & les Turcs. Ces deux Ambaſſadeurs furent aſſaſſinés en deſcendant le Po, par les ordres du Marquis *du Guaſt* Gouverneur de Milan; & ce fut-là un nouveau ſujet de rupture.

Progrès des Turcs en Hongrie.

Malgré les artifices de l'Empereur, les Turcs ne laiſſerent pas d'entrer en Hongrie, de faire lever le Siege de Bude, entrepris par *Ferdinand* Roi des Romains, & de gagner une Bataille contre les Allemands.

Malheureuſe Expédition de l'Empereur en Afrique.

Dans ce même tems, *Charles-Quint* fit une nouvelle Expédition en Afrique, qui lui réuſſit fort mal. Une violente tempête ayant fait périr une partie de ſa Flotte, il ſe vit contraint de ſe rembarquer ſans avoir rien fait.

François l'attaque en 5 endroits.

En 1542, *François* mit cinq Armées ſur pied, pour attaquer l'Empereur en divers endroits. Mais les avantages qu'il remporta ne répondirent pas à ſon attente, ni à la dépenſe qu'il avoit faite.

Henri ſe ligue avec l'Empereur contre la France.

1543. L'année ſuivante, *Henri* s'étant raccommodé avec l'Empereur, conclut avec lui une Ligue contre la France. Il ſe plaignoit que *François I* négligeoit de lui payer la Penſion annuelle, à quoi il s'étoit engagé: qu'il n'avoit pas exécuté de bonne foi les Traités qu'ils avoient faits enſemble: d'où il concluoit, qu'il lui étoit encore redevable des ſommes, dont il n'avoit été déchargé que ſous la condition expreſſe qu'il exécuteroit religieuſement ces Traités. Il ajoutoit encore, comme un nouveau ſujet de plainte, que *François I* avoit fait tous ſes efforts pour détruire la Faction Angloiſe en Ecoſſe, & pour engager les deux Royaumes dans une rupture. La concluſion de la Ligue entre l'Empereur & *Henri*, fut aſſez longtems retardée par cette difficulté. C'eſt que l'Empereur vouloit que *Henri* reconnût authentiquement *Marie* ſa Fille pour légitime, à quoi *Henri* ne vouloit nullement entendre. Enfin, cet obſtacle fut levé par la promeſſe que *Henri* fit verbalement, de donner à *Marie* un rang dans la Succeſſion à la Couronne; mais il ne voulut point conſentir que cet Article fût inſeré dans le Traité.

Continuation de la Guerre entre l'Empereur & la France.

Pendant cette même année, la Guerre entre l'Empereur & la France ſe continua vigoureuſement. *François I* eut d'abord quelque avantage: mais ſur la fin de la Campagne, l'Empereur étant arrivé dans les Païs-Bas avec des forces très conſiderables, arrêta les progrès de ſon Ennemi.

François rappelle ſes Troupes d'Italie.

Charles & *Henri* avoient formé le projet d'attaquer la France pendant la Campagne de 1544, chacun avec une Armée de 40000 hommes, l'un en Champagne, & l'autre en Picardie, & enſuite, de ſe joindre enſemble aux environs de Paris. Cela fut cauſe que le Roi de France ſe vit obligé de rappeller du Piémont la meilleure partie de ſes Troupes, quoiqu'elles y euſſent déja gagné la Bataille de Ceriſoles, ſous la conduite du Duc d'*Enghien*, qui par-là ſe voyoit en paſſe de ſe rendre maitre du Duché de Milan.

L'Empereur prend Luxembourg. Sieges de S. Didier & de Montreuil.

Le projet de l'Empereur & de *Henri* ne fut pas exécuté comme il avoit été formé. *Henri* ayant fait ſes préparatifs de fort bonne heure, envoya une partie de ſes Troupes contre l'Ecoſſe, ainſi qu'il ſera dit dans la ſuite, dans l'eſperance que cette Expédition ſeroit terminée avant que l'Empereur fût en état de ſe joindre à lui. Pendant ce tems-là, l'Empereur ſe rendit maitre de Luxembourg, après quoi il aſſiegea S. Didier, qui l'occupa plus de ſix ſemaines. Cependant le Duc de *Norfolck* s'étant joint au Comte de *Bure* avec un Corps de Troupes Angloiſes, ils aſſiegerent enſemble Montreuil. Dans ces entrefaites, *Henri* étant arrivé en Picardie avec le reſte de ſon Armée, & apprenant que l'Empereur aſſiegeoit S. Didier, ſoupçonna que ce Prince n'agiſſoit pas de bonne foi, & que ſon deſſein étoit de le laiſſer marcher ſeul vers Paris, pour lui faire recevoir quelque échec. Cela fut cauſe qu'il entreprit le Siege de Boulogne. De-

Celui de Boulogne. Traité de Crepy. Henri prend Boulogne.

là nâquit entre ces deux Monarques une meſintelligence, qui fut cauſe que chacun penſa de ſon côté à faire une Paix particuliere avec la France. L'Empereur prévint *Henri*, & ſigna ſon Traité particulier à Crepy, le 19 de Septembre. Par bonheur pour *Henri*, il s'étoit rendu maitre de Boulogne depuis quelques jours, & par-là il eut le tems de ſe retirer à Calais, & d'éviter le Dauphin qui marchoit à lui à grandes journées. Il s'en falut bien peu que la Ville de Boulogne ne fût repriſe par le Dauphin, avant qu'on eût eu le tems de reparer les breches.

Deſcentes des François dans l'Ile de Wight.

Dans l'année ſuivante 1545, *François I* fit un effort prodigieux tant par Mer que par Terre, pour tâcher de recouvrer Boulogne: mais il ne peut réuſſir. On en rejetta la faute ſur le Maréchal de *Biez*, qui commandoit l'Armée de France. Les François ne laiſſerent pourtant pas de cauſer beaucoup de dommage aux Anglois, par des deſcentes qu'ils firent dans l'Ile de Wight & ailleurs.

Paix avec la France.

Enfin, les deux Rois voyant bien que cette Guerre ne pouvoit que les affoiblir l'un & l'autre, ſans qu'ils puſſent eſperer d'en tirer de grands avantages, ſe réſolurent à faire la Paix, qui fut ſignée le 7 de Juin 1546.

Cette Paix rétablit la bonne intelligence entre la France & l'Angleterre. *François* avoit beſoin de *Henri*, parce qu'il ſe voyoit ſur le point de rentrer en Guerre avec l'Empereur. Il avoit été convenu par le Traité de Crepy, que le Duc *d'Orléans* épouſeroit une des Filles de l'Empereur, & qu'il auroit pour Dot le Duché de Milan, ou le Comté de Flandre. Mais ce Prince étant mort environ un an après la ſignature du Traité, l'Empereur ſe crut quitte de ſon engagement, & laiſſa *François I* dans l'embaras d'obtenir par une nouvelle Guerre, ce qui lui avoit été promis par la Paix.

L'Empereur attaque les Proteſtans d'Allemagne.

Cependant, l'Empereur ſe voyant délivré de la Guerre avec la France, fit une Ligue avec le Pape, & attaqua les Proteſtans d'Allemagne, ſur leſquels il remporta de grands avantages; ſans que *François I*, ni *Henri VIII*, ſe mêlaſſent beaucoup de leurs affaires.

Il n'y a dans le reſte du XIV Tome, qu'un très petit nombre d'Actes qui puiſſent ſe rapporter aux Affaires étrangeres.

Année 1542.

Ligue avec l'Empereur contre la France.

Ligue de *Henri VIII* avec l'Empereur, contre le Roi de France, Allié des Turcs. Du 11 Fevrier.

Commiſſion de *Charles-Quint*, pour traiter avec *Henri* d'une Alliance plus étroite. Du 2 Mai. A Valladolid.

Autre, pour traiter ſur les moyens d'envahir la France. Du 31 Décembre.

Année 1543.

Traité avec l'Empereur. Serment, &c.

Déclaration de la Paix conclue le 31 Décembre 1542.

Traité entre l'Empereur & *Henri*. Du 11 Fevrier.

Serment de l'Empereur. Du 8 Avril.

Commiſſion de l'Empereur, pour confirmer le Traité.

TOME XV.

Commiſſion à Jean Wallop.

Commiſſion à *Jean Wallop*, pour commander les Troupes deſtinées au ſecours de l'Empereur. Du 7 Juillet. Page 1. A Weſtminſter.

Année 1544.

Commiſſions, &c.

Commiſſions au Duc de *Norfolck*, pour commander l'Arriere-garde de l'Armée deſtinée contre la France. Ibid.

Au Lord *Ruſſel*, pour commander l'Avant-garde.

Au Duc de *Suffolck*, pour commander le Corps de bataille. Page 40.

Lettre du Roi à la Reine. Journal de la Campagne du Roi.

Lettre du Roi à la Reine, où il lui rend compte du Siege de Boulogne. Du 8 Septembre.

Journal de la Campagne du Roi & du Siege de Boulogne. Page 52.

Année 1545.

Divers Ordres & Commiſſions qui regardent la Guerre de France.

Inſtructions, &c.

Inſtructions à *Guillaume* Paget, touchant la Négociation de la Trève avec la France, par la médiation des Envoyés de la Ligue de Smalcalde. Du 26 Décembre. Page 82. A Hampton-court.

Voici 4 principaux Articles de ces Inſtructions.

1. Qu'il faſſe ſes efforts pour empêcher que les Ecoſſois ne ſoient compris dans la Trève.

2. Que, s'il eſt poſſible, la Trève ne commence que le 1 de Mars.

3. Qu'à moins que le Roi de France ne ſe réduiſe à des conditions plus raiſonnables, il n'eſt pas à propos de faire venir les Allemands à un autre Congrès.

4. Qu'on peut offrir à *Bruno*, l'un des Médiateurs, une Penſion de 600 écus: mais qu'il faut prendre ſon engagement par écrit, qu'il ſervira bien le Roi, & l'avertira ſecretement de l'état des affaires d'Allemagne.

Année 1546.

Traité de Paix avec la France.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, & ſur la reddition de Boulogne à la France. Page 37. Du 7 Juin. A Campen, ſur les confins d'Ardres & de Guiſnes.

En voici quelques Articles principaux.

Que les charges impoſées par un des deux Rois ſur les Sujets de l'autre, ſeront ôtées.

Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre tout ce qu'il lui doit, tant ſous le titre de Penſion, ſuivant le Traité de Moore du 30 Août 1525, que par le Traité de Paix perpétuelle, pour le Sel de Brouage, évalué à dix-mille écus par an.

NB: que les François prétendoient que la Penſion de Sel devoit finir à la mort de *Henri*; & que cela n'ayant pu être décidé dans ce Traité, on convint de faire juger la queſtion par des Arbitres.

Que

HENRI VIII.

Que *François I* payera au Roi d'Angleterre, à la fête de S. Michel 1554, deux millions d'écus-ſol, tant pour arrérages des Penſions, que pour les fraix aux fortifications de Boulogne, moyennant quoi il ſera quitte de tous arrérages dus juſqu'au 2 de Mai, les ſommes contenues dans l'Article ſuivant étant expreſſément exceptées.

Le Roi d'Angleterre prétendant que le Roi de France lui doit 512022 écus, ſelon ſon Obligation du 29 Janvier 1529; & le Roi de France ſe prétendant déchargé de cette dette; il eſt convenu qu'on prendra pour Arbitres quatre Juriſconſultes, qui ne ſeront Sujets de l'un ni de l'autre des deux Rois.

Que le Roi d'Angleterre gardera Boulogne pendant huit ans, & rendra cette Ville dans l'année 1554, après le payement des deux millions & des autres ſommes ci-deſſus, ſi la queſtion eſt décidée en ſa faveur.

Que pendant ces huit années, il ne ſera fait aucune fortification à Boulogne, ni dans ſon Territoire.

Que les Ecoſſois ſeront compris dans la Paix; & que *Henri* ne pourra les attaquer, à moins qu'ils ne lui en donnent un nouveau ſujet.

Serment de François I.

Serment de *François I*. Page 98.

Année 1547.

Ratification de l'Empereur, &c.

Ratification de l'Empereut, touchant l'explication de certains Articles du Traité de Ligue avec l'Angleterre. Du 11 Fevrier 1542. A Utrecht.

Il eſt convenu, que les Articles qui regardent la Guerre contre la France ſeront cenſés abolis.

III. *AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.*

Paix avec l'Ecoſſe.

1534. La Trève d'un an, qui avoit été conclue entre l'Angleterre & l'Ecoſſe en 1533, fut convertie le 11 de Mai 1534, en une Paix qui devoit durer juſqu'à la mort de l'un des deux Rois. Par ce Traité, les *Douglas* avoient la liberté de demeurer en Angleterre.

Le Pape défend au Roi d'Ecoſſe de voir le Roi Henri.

Cette Paix n'empêchoit pas que *Henri* ne ſe défiât toujours du Roi d'Ecoſſe ſon Neveu, auquel il avoit fait aſſez de mal pendant ſa Minorité. Il ſavoit même que l'Empereur avoit tâché de le gagner, & qu'il y auroit même réuſſi, ſi *François I* n'avoit prévenu ce deſſein, en procurant la Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Cela fut cauſe que *Henri* forma le projet de porter le Roi ſon Neveu à faire en Ecoſſe les mêmes changemens, par rapport à la Religion, qu'il avoit fait lui-même en Angleterre, & à renoncer à l'obéiſſance du Pape. Pour cet effet, il lui demanda une Entrevue, à laquelle *Jaques* conſentit d'abord; mais peu de tems après, il reçut un Bref du Pape, qui lui défendoit d'avoir aucune Entrevue avec le Roi ſon Oncle. Sur ce prétexte, il ſe diſpenſa d'exécuter ſon engagement.

Mariage & Caractere du Roi d'Ecoſſe.

En 1538, *Jaques V* épouſa *Marie de Lorraine*, Sœur du Duc de *Guiſe*, & du Cardinal de *Lorraine*.

Deux Partis en Ecoſſe.

1541. Ce Prince étoit d'un génie peu élevé, fort adonné aux plaiſirs, faiſant beaucoup de dépenſes inutiles, & à cauſe de cela ſe trouvant toujours à l'étroit. Il y avoit alors deux Partis en Ecoſſe, dont l'un favoriſoit le Roi d'Angleterre & la Reformation, & l'autre s'oppoſoit de tout ſon pouvoir à tout ce qui pouvoit produire quelque changement dans la Religion, ou appuyer le Parti Anglois. Chacun de ces deux Partis tâchoit de mettre le Roi dans ſes intérêts. L'un lui faiſoit voir combien il augmenteroit ſes revenus, s'il ſuivoit l'exemple du Roi ſon Oncle, en renonçant au Pape, & en ſupprimant les Monaſteres. L'autre lui mettoit devant les yeux, les grands profits qu'il feroit par la confiſcation des Biens des Hérétiques, qui étoient déja en grand nombre dans le Royaume, s'il prenoit la réſolution de les pourſuivre à toute rigueur. Le Roi ſuivit ce dernier conſeil, & delà s'enſuivit une cruelle Perſécution, dans toute l'Ecoſſe. *Henri* voyant que le Roi ſon Neveu ſe laiſſoit conduire par les Eccléſiaſtiques, craignit qu'il ne ſe liguât enfin avec ſes Ennemis, & qu'il n'appuyât les Mécontens d'Angleterre, & particulierement ceux du Nord, qui avoient déja pris les armes, comme il ſera dit dans l'Article ſuivant. Cela fut cauſe qu'il tenta encore une fois d'avoir une Conference avec lui, pour tâcher de le gagner, & de lui faire ſuivre d'autres maximes. *Jaques* en ayant reçu la propoſition, l'accepta, & promit d'aller trouver le Roi ſon Oncle à Yorck, où *Henri* alla l'attendre. Mais *Jaques* lui manqua de parole, & *Henri* en fut tellement irrité, qu'il réſolut de lui faire la Guerre.

Perſécution des Proteſtans en Ecoſſe.

Jaques V s'engage à une Conference avec Henri, &c.

Guerre avec l'Ecoſſe.

Il exécuta cette réſolution en 1542, prenant pour prétexte certaine prétendue violation de la Paix, & certain différend qui ſubſiſtoit encore entre les deux Royaumes, par rapport à quelques Terres ſituées ſur les frontieres. Mais le véritable but de cette Guerre étoit, de forcer le Roi d'Ecoſſe à ſuivre ſes conſeils par rapport à la Religion, par la crainte de ſe voir opprimé dans un tems où il ne pouvoit eſperer aucun ſecours du Roi de France, qui étoit occupé ailleurs. Je n'entrerai point ici dans le détail de cette Guerre, dont *Henri* donna la conduite au Duc de *Norfolck*. Il ſuffira de dire en deux mots, que par la mauvaiſe conduite du Roi *Jaques*, & par une terreur panique dont les Ecoſſois furent ſaiſis, leur Armée fut miſe dans une entiere déroute. Les Anglois firent beaucoup de priſonniers, &

Défaite des Ecoſſois & mort de leur Roi.

entre autres, ſept Seigneurs Ecoſſois diſtingués, & plus de deux-cens Gentilshommes. *Jaques V* en mourut de chagrin le 14 de Décembre, ſept jours après la naiſſance de *Marie* ſa Fille, à laquelle il laiſſa ſa Couronne, ayant perdu deux Fils peu de tems auparavant.

Projet de Henri pour l'Union des deux Royaumes.

La mort du Roi d'Ecoſſe fit naitre à *Henri* la penſée d'unir enſemble les deux Royaumes, par le Mariage du Prince *Edouard* ſon Fils avec la jeune Reine d'Ecoſſe. Ce projet ayant été communiqué aux Seigneurs Ecoſſois priſonniers à Londres, ils l'approuverent, & promirent de contribuer de tout leur pouvoir à le faire réuſſir; après quoi, ils furent relâchés ſur leur parole.

Le Cardinal Beton ſuppoſe un Teſtament &c.

1543. Une grande partie de la Nobleſſe Ecoſſoiſe ayant péri dans la derniere déroute, ou ſe trouvant entre les mains des Anglois, le Cardinal *Beton*, Archevêque de *S. André*, entreprit de profiter de la confuſion qu'il y avoit dans le Royaume, & de ſe faire conferer la Régence, ſur un Teſtament ſuppoſé du feu Roi. *Jaques Hamilton* Comte d'*Aran*, à qui la Régence appartenoit par le droit de ſa naiſſance, ayant prouvé la ſuppoſition du Teſtament produit par le Cardinal, fut déclaré Régent. Il fut principalement appuyé par les Priſonniers qui avoient été relâchés en Angleterre, & par les *Douglas* qui étoient retournés en Ecoſſe.

Le Comte d'Aran declaré Regent.

Propoſition du mariage d'Edouard avec la Reine d'Ecoſſe.

Peu de tems après, *Henri* fit propoſer au Régent & aux Etats, le Mariage du Prince ſon Fils avec la Reine d'Ecoſſe. Sa propoſition fut acceptée, malgré les oppoſitions du Cardinal *Beton* & de la Reine-Mere, & il ſe conclut ſur ce ſujet un Traité, qui fut ſigné le 1 de Juillet 1543. Mais ces [illegible] furent rompues par les intrigues du Cardinal & de la Reine Douairiere, qui trouverent le moyen de ſe faire un Parti ſi puiſſant, que l'autorité du Régent n'étoit plus comptée pour rien. Ils ne ſe contenterent pas de s'oppoſer au Régent, mais ils formerent encore le projet de le ſupplanter, & de s'emparer eux-mêmes du Gouvernement. Pour cet effet, ils obtinrent du Roi de France, qu'il envoyât en Ecoſſe *Matthieu Stuart* Comte de *Lenox*, pour l'oppoſer au Régent, & pour en faire le Chef de leur Parti. Pour mieux engager *Stuart* dans leurs intérêts, ils lui firent eſperer le Mariage de la Reine Douairiere, & la Couronne d'Ecoſſe même, ſi la jeune Reine venoit à manquer.

La Faction de Beton ſoutenue par le Comte de Lenox.

Conduite du Régent.

Le Comte de *Lenox* étant arrivé en Ecoſſe, le Régent voulut s'aſſurer de la perſonne de la jeune Reine, de peur qu'elle ne tombât entre les mains de ſes Ennemis. Mais *Lenox* ayant promtement aſſemblé quatre-mille hommes, ſe rendit auprès de la jeune Reine, & rompit les meſures du Régent. Cela fut cauſe que le Régent, ſe voyant deſormais hors d'état de réſiſter, changea de Parti & de Religion, & ſe mit abſolument ſous la direction de la Reine & du Cardinal, qui par-là ſe virent maitres du Gouvernement, ſous le nom du Régent. Après cela, leur prémier ſoin fut de chercher les moyens de renvoyer le Comte de *Lenox* en France, parce qu'il ne leur étoit plus utile en Ecoſſe. Pour réuſſir dans ce deſſein, ils firent entendre à *François I*, par le moyen des Princes de Lorraine Freres de la Reine-Mere, que ce Seigneur étoit très contraire à ſes intérêts; & par-là, ils lui firent ôter les ſecours d'argent que *François I* lui avoit promis. *Lenox*, indigné de la maniere dont on le traitoit, voulut s'en venger. Il prit les armes, & fit quelques efforts pour parvenir à ſon but: mais enfin, il ſe vit contraint de faire une Paix deſavantageuſe, faute d'argent pour entretenir la Guerre. Ainſi la Reine Douairiere & le Cardinal demeurerent maitres du Gouvernement. *Henri* vit avec beaucoup de chagrin, que par-là le Traité qu'il avoit fait avec l'Ecoſſe demeureroit ſans exécution, & que la voye de la Négociation ſeroit à peu près inutile. Cela fut cauſe qu'il ſe détermina enfin à faire la Guerre aux Ecoſſois, pour les obliger par la force des armes à exécuter le Traité.

Henri envoye une Armée en Ecoſſe.

L'année ſuivante 1544, *Henri* ayant préparé une Armée contre la France, en fit marcher une partie en Ecoſſe, ſous le commandement du Comte de *Hartford*, & de *Jean Budley* Baron de *Liſle*, Amiral. Cette Armée fit d'abord de grands progrès en Ecoſſe, & ſe ſaiſit même d'Edimbourg, la Reine & le Cardinal n'ayant pris aucune précaution pour défendre le Royaume. *Henri* auroit pu aſſez aiſément conquérir l'Ecoſſe avec cette Armée, à laquelle les Ecoſſois n'oppoſoient aucunes forces conſiderables: mais outre qu'il avoit beſoin de ſes Troupes en France, où il devoit aller commander en perſonne, ſon deſſein n'étoit que d'intimider les Ecoſſois, & de les obliger par la terreur de ſes armes, à exécuter le Traité de Mariage; à quoi néanmoins il ne réuſſit pas. Dans cette Guerre, le Comte de *Lenox* prit le parti du Roi d'Angleterre, & fit même avec lui des conventions, par leſquelles il s'engageoit à lui livrer la Ville de Dumbarton. Cela fut cauſe, qu'après la retraite des Troupes Angloiſes, la Reine, le Régent & le Cardinal perſécuterent les Amis & les Partiſans du Comte de *Lenox*. Mais une nouvelle invaſion des Anglois, qui, quoiqu'en petit nombre, s'emparerent de Jedburgh, de Kelzo, & de Coldingham, leur fit interrompre ces procedures, pour lever une Armée, qui, par une terreur panique du Régent qui la commandoit, ſe diſſipa d'elle-même, & par-là donna lieu aux Anglois de faire de grands progrès.

Le Comte de Lenox ſe déclare pour Henri.

Ses Amis perſécutés par le Cardinal, &c.

Invaſion des Anglois en Ecoſſe.

Les Ecoſſois entrent en

Dans l'année 1545, *François I* ayant envoyé quelques Troupes en Ecoſſe, l'Armée Ecoſſoiſe paſſa la Tweede pour entrer en

Henri VIII. Angleterre.

Ils ſe retirent.

en Angleterre : mais ſur l'avis qu'elle reçut de la marche du Comte de *Hartford*, elle ſe retira & ſe débanda. Le reſte de l'année fut employé à la Négociation de la Paix entre la France & l'Angleterre, dont la principale difficulté conſiſtoit, en ce que Henri ne vouloit pas que les Ecoſſois y fuſſent compris.

Traité de Henri avec la France.

Enfin, *Henri* s'étant déſiſté de ſa prétention en 1546, la Paix fut ſignée, & l'Ecoſſe compriſe dans le Traité ſous certaines conditions. Immédiatement après, la Reine, le Régent & le Cardinal perſécuterent les Reformés, dont quelques-uns furent condamnés au feu. Il y eut entre autres un Miniſtre nommé *Sephocard*, que le Cardinal voulut voir bruler de ſa fenêtre. On prétend que ce Miniſtre prédit, que cet orgueilleux Prélat ſeroit en peu de jours autant abaiſſé, qu'il étoit alors élevé. Quoi qu'il en ſoit de cette prédiction, peu de jours après, le Cardinal fut aſſaſſiné dans ſa propre maiſon, & ſon corps fut jetté dans la rue, par cette même fenêtre d'où il avoit vu bruler le Miniſtre.

Les Reformés perſécutés en Ecoſſe.

Beton aſſaſſiné.

Voici les Actes qui ont du rapport aux Affaires entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Année 1534.

Traité du Roi d'Ecoſſe avec l'Angleterre.

Plein-pouvoir du Roi d'Ecoſſe pour traiter de la Paix ou de la Trève avec l'Angleterre. Du 16 Fevrier. Page 483. A Edimbourg.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, pendant la vie des deux Rois, & un an après. A Londres. Du 11 Mai. Page 529. A Londres.

Conventions, &c.

Conventions par leſquelles *Henri* s'engage à rendre au Roi d'Ecoſſe le Château d'Edrynton, & *Jaques* permet à *Henri* de garder en Angleterre *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*, *George* ſon Frere, & *Archibald Douglas* leur Oncle. Page 538. Ibid.

Ratification du Roi d'Ecoſſe. Du 31 Juillet. Page 540. A Edimbourg.

Année 1543.

Traités de Paix & de Mariage entre la Reine d'Ecoſſe & l'Angleterre.

Plein-pouvoir de *Marie* Reine d'Ecoſſe, pour traiter de la Paix avec l'Angleterre. Page 781. Du 4 Mai. Ibid.

Autre, pour traiter de ſon Mariage avec *Edouard* Prince de Galles. Du 4 Mai. Page 783. Ibid.

Traité de Mariage entre *Edouard* Prince de Galles, & *Marie* Reine d'Ecoſſe. Du 1 Juillet. Page 792. A Greenwich.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. A Greenwich. Du 1 Juillet. Page 786. Ibid.

Marie étoit alors âgée d'environ ſix mois.

TOME XV.

Ratification des deux Traités précédens, par *Marie*. Du 25 Août. Page 4 & 5. A Edimbourg.

Année 1544.

Traité des Comtes de Lenox, &c.

Procuration des Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*, pour traiter en leur nom avec le Roi d'Angleterre. Du 8 Avril. Page 19. A Dumbarton.

Conventions entre *Henri VIII* & les Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*. A Carliſle. Du 27 Mai. Page 22.

Voici les Engagemens des deux Seigneurs Ecoſſois.

1. Qu'ils feront prêcher la pure Parole de Dieu dans leurs Terres.
2. Qu'ils ſerviront *Henri* de tout leur pouvoir, & renonceront à l'Alliance de France.
3. Qu'ils feront leurs efforts pour mettre la Reine d'Ecoſſe entre les mains de *Henri*, ou du moins pour empêcher qu'elle ne ſoit tranſportée hors du Royaume.
4. Qu'ils tâcheront de faire en ſorte que *Henri* ſoit déclaré Directeur & Protecteur d'Ecoſſe.
5. Qu'ils mettront l'Evêque de *Cathneſs*, & Guillaume *Cuningham*, en ôtage entre les mains du Roi.

Engagement du Roi.

1. Qu'il ne ſera fait aucun dommage par les Anglois, aux Terres des Comtes de *Lenox* & de *Glencarn*.
2. Que ſi le Roi eſt déclaré Protecteur d'Ecoſſe, il donnera le Gouvernement de ce Royaume au Comte de *Lenox*, ſous certaines conditions.
3. Qu'il lui donnera un revenu ſortable à cette Dignité.
4. Qu'en cas que la jeune Reine meure, *Henri* ſoutiendra le droit du Comte de *Lenox*, par rapport à la Couronne, contre le Comte d'*Aran*.
5. Qu'il continuera la Penſion au Comte de *Lenox*, & en donnera une de 1000 écus au Comte de *Glencarn*.
6. Que le Roi conſentira que le Comte de *Lenox* épouſe *Marguerite Douglas*, pourvu qu'elle en ſoit d'accord.

Marguerite Douglas étoit Niece de *Henri VIII*, étant venue du ſecond Mariage de *Marguerite* Reine d'Ecoſſe, avec *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*.

Henri VIII.

Autres Conventions entre *Henri* & le Comte de *Lenox*. Du 26 Juin. Page 29.

Engagemens du Comte de Lenox.

1. Qu'il obſervera le Traité de Carliſle.
2. Qu'il ſervira le Roi contre tous.
3. Qu'il livrera au Roi le Château de Dumbarton.
4. Qu'il lui livrera l'Iſle de Bute, & fera ſes efforts pour ſe rendre maitre du Château de Roſs dans cette Ile.
5. Qu'étant Gouverneur d'Ecoſſe, il ne fera rien d'important ſans en avertir le Roi.
6. Qu'il renoncera à toutes les Alliances générales & particulieres.
7. Qu'il fera ſes efforts pour mettre la Reine d'Ecoſſe entre les mains du Roi.
8. Qu'il donnera à *Marguerite Douglas* un certain Douaire, ſpécifié dans cet Article.

Engagemens du Roi.

1. Il ratifie le Traité de Carliſle.
2. Il conſent au Mariage, & promet de donner au Comte en récompenſe de ſes pertes en France, un revenu en Angleterre de 1700 livres ſterling en Terres.
3. Qu'il donnera cinq-cens hommes au Comte, outre la Garniſon qu'il mettra dans Dumbarton.
4. Qu'il le fera Gouverneur d'Ecoſſe, à condition qu'il ne convoquera point de Parlement ſans ſon conſentement.
5. Qu'il lui donnera un bon revenu.
6. Qu'il récompenſera *George Striveling*, pour la perte du Gouvernement de Dumbarton.

Dénization du Comte de *Lenox*. Du 6 Juillet. Page 37. A Weſtminſter.

Le Comte de Lenox déniſé.

Penſions accordées au Comte de *Glencarn*, de 250 livres ſterling, & de 125 livres à ſon Fils. Du 30 Juillet. Page 47. Ibid.

Penſion au Comte de Glencarn.

Année 1545.

Ordre de lever des Troupes contre l'Ecoſſe. Du 2 Mai. Page 72. Ibid.

Ordre de lever des Troupes contre l'Ecoſſe.

IV. *AFFAIRES DOMESTIQUES.*

Comme les Affaires domeſtiques du reſte de ce Regne n'ont pas une liaiſon néceſſaire les unes avec les autres, parce qu'elles ne ſont pas d'une même nature, je me contenterai de marquer ici ce qui eſt arrivé de plus conſiderable à cet égard dans chaque année.

Année 1535.

Origine du pouvoir exorbitant de Henri VIII.

On commence à trouver dans cette année, l'origine du pouvoir exorbitant que *Henri VIII* acquit ſur ſes Sujets. La Religion en fut la véritable cauſe. Comme le Roi gardoit à cet égard un certain milieu, les uns affectoient d'avoir pour lui une entiere complaiſance, afin de le porter à pouſſer la Reformation plus loin ; & les autres avoient la même condeſcendance, de peur que leurs oppoſitions ne l'obligeaſſent à s'engager dans l'autre Parti. Les Factions, quoique ſouvent fatales aux Etats, ne laiſſent pas d'être quelquefois avantageuſes aux Souverains, s'ils ont l'adreſſe de les faire ſervir à leurs fins. C'eſt à quoi *Henri VIII* ne manqua pas, & ce fut par-là qu'il acquit un pouvoir, qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit eu depuis pluſieurs ſiecles.

La mort de *Catherine d'Arragon*, arrivée en 1536, prépara une voye de reconciliation entre l'Empereur & *Henri*, comme il a été dit dans le prémier Article.

Divorce & mort d'Anne de Bollen.

Environ ſix mois après, la Reine *Anne de Bollen* fut condamnée par une Sentence des Pairs, & décapitée. Je n'entrerai point dans le détail de cette affaire, parce qu'il n'y a que bien peu d'Actes dans le Recueil, qui y ayent quelque relation. Ceux qui voudront la ſavoir, pourront s'en inſtruire dans l'*Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre* du Docteur *Burnet*. Il ſuffira de dire ici pour la ſuite, qu'avant que la Reine fût exécutée, le Roi avoit fait diſſoudre ſon Mariage avec elle, ſous prétexte, qu'avant que d'épouſer le Roi, elle avoit pris quelque engagement avec un Seigneur Anglois. Ce n'étoit effectivement qu'un prétexte, mais qui fut ſuffiſant pour faire rompre le Mariage. Dès le lendemain de l'exécution, le Roi épouſa *Jeanne Seymour*, de laquelle il étoit amoureux depuis quelque tems. *Anne* avoit eu du Roi une Fille nommée *Eliſabeth*, qui fut déclarée bâtarde, & qui néanmoins monta dans la ſuite ſur le Trône d'Angleterre.

Le Roi épouſe Jeanne Seymour.

La mort d'*Anne de Bollen*, & la diſſolution de ſon Mariage avec le Roi, firent renaitre les eſpérances de *Marie* Fille du Roi & de *Catherine*. Elle avoit juſqu'alors refuſé avec obſtination de ſe conformer aux Actes de Parlement ſur le Divorce de ſa Mere, & ſur la Religion. Mais après la mort d'*Anne*, elle jugea, par le conſeil de ſes Amis, qu'elle ne devoit pas perdre cet-

HENRI VIII.

La Princeſſe Marie reconnoit la Suprematie du Roi, &c.

cette occaſion de ſe reconcilier avec le Roi ſon Pere. Elle ſigna donc un Ecrit dans lequel elle reconnoiſſoit la Suprémacie du Roi, & la juſtice du Divorce du Roi avec ſa Mere, & renonçoit à l'obeïſſance du Pape. Moyennant cet Ecrit, que le Roi avoit lui-même dicté, il lui rendit ſes bonnes graces, mais non pas le nom & le rang de ſa Fille légitime.

uccession la Couonne reglee par e Parlement.

Peu de tems après, le Parlement fit un Acte, par lequel il revoquoit celui qui avoit été fait en faveur des Enfans qui naîtroient du Roi & d'*Anne de Bollen*; & après avoir déclaré bâtardes les deux Filles que *Henri* avoit eues de ſes deux prémiers Mariages, il adjugeoit la Succeſſion à la Couronne aux Enfans que le Roi pourroit avoir de *Jeanne Seymour*, ou de quelque autre Femme qu'il épouſeroit dans la ſuite. Le Parlement ne ſe contentant pas d'avoir donné au Roi cette preuve de ſa condeſcendance, lui accorda encore le droit de regler lui-même ſa Succeſſion, de la maniere qu'il le trouveroit à propos, par un Teſtament qui ſeroit ſigné de ſa propre main, ou par des Lettres du Grand-Sceau. Par-là, il lui donnoit pouvoir de laiſſer ſa Couronne à une des deux Filles, qui venoient d'être déclarées bâtardes. Mais il ſuffiſoit que le Roi témoignât qu'il ſouhaitoit quelque choſe, pour que le Parlement ſe conformât à ſa volonté.

Querelle u Roi vec le Cardinal olus.

On trouve dans cette même année, le commencement de la brouillerie entre le Roi & le Cardinal *Polus*, qui étoit alors à Rome. Ce Cardinal étoit Fils de *Richard de la Pole*, & par conſéquent de la Maiſon d'*Yorck* par les Femmes, & proche Parent du Roi. Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit pour but de ruiner le Roi, en lui faiſant perdre l'affection de ſes Sujets; & d'épouſer enſuite la Princeſſe *Marie*, afin de monter avec elle ſur le Trône. Quoi qu'il en ſoit de ce prétendu projet, il eſt certain qu'il n'épargna pas ſa plume pour décrier la conduite du Roi, qui en conçut contre lui une haine, dont il fit reſſentir les effets à toute ſa famille. Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet, parce qu'il y a peu d'Actes dans le Recueil, qui faſſent alluſion à cela.

Soulevemens dans Province de Lincoln, &c.

Il y eut cette année dans la Province de Lincoln un Soulevement, qui fut aſſez aiſément appaiſé, par une Amniſtie que le Roi accorda aux Revoltés: mais il fut ſuivi de près d'un autre bien plus conſiderable dans la Province d'Yorck. C'étoit la Religion qui en étoit la cauſe, & le Roi s'y trouva bien embaraſſé. Il n'avoit que peu de Troupes, & les Rebelles, ſous la conduite d'un Général nommé *Aske*, avoient une nombreuſe Armée, & s'étoient emparés de *Pontfract*, de *Hull*, & d'*Yorck*. Le Duc de *Norfolck*, qui commandoit l'Armée du Roi, ſe trouva deux fois en danger d'être défait: mais enfin il trouva le moyen d'appaiſer les Revoltés, en leur promettant certaines conditions auxquelles le Roi lui-même s'engagea, & qu'il ne jugea pourtant pas à propos d'exécuter dans la ſuite.

Nouvelle evolte.

Dans l'année 1537, il y eut une nouvelle Revolte, qui ne cauſa pas tant d'embaras au Roi, & qui fut ſeverement punie.

Couches : mort e Jeanne eymour.

Jeanne Seymour accoucha au mois d'Octobre, d'un Prince, qui fut nommé *Edouard*: mais elle mourut peu de jours après. *Edouard Seymour* ſon Frere fut créé Comte de *Hartford*.

Nouvelles raiſons e colere ontre Polus.

1538. Le chagrin que le Roi avoit conçu contre le Cardinal *Polus* s'accrut exceſſivement, par l'avis qu'il reçut, que tous les Mémoires qu'on dreſſoit en Angleterre contre le Roi, étoient adreſſés à Rome au Cardinal *Polus*, qui les mettoit en ordre & les faiſoit publier. Il y en avoit même quelques-uns, dans leſquels on ne pouvoit méconnoitre ſon ſtile. Il en fut tellement irrité contre ce Cardinal, qu'il fit ſentir les effets de ſa colere à tous ſes Parens & Amis; & quelque tems après, le Marquis d'*Exeter* & quelques autres furent condamnés à mort & exécutés, pour avoir eu correſpondance avec le Cardinal. C'étoit alors un crime irrémiſſible. Enfin, *Paul III* ayant publié ſa Bulle contre le Roi, *Polus* écrivit un Livre, dans lequel il s'efforçoit de prouver, qu'il étoit plus méritoire de faire la Guerre à *Henri*, qu'aux Infideles. Mais tous ſes efforts ne firent qu'aigrir de plus en plus le Roi contre lui.

Polus écrit un Livre terrible contre e Roi.

Attachement ſervile du Parlement au Roi.

Henri étoit parvenu à un tel degré de puiſſance, que le Parlement n'agiſſoit plus que par ſes directions. Les deux Chambres donnerent dans l'année 1539, une marque bien ſenſible de leur ſervitude, en paſſant un Acte qui attribuoit aux Proclamations du Roi, ou aux Ordres du Conſeil, pendant une Minorité, la même autorité qu'aux Statuts du Parlement. Après la mort de *Henri VIII*, le Conſeil d'*Edouard VI* ſut bien ſe prévaloir de cet Acte.

Confirmation de a ſentence, &c.

Ce même Parlement confirma la Sentence de mort prononcée contre le Marquis d'*Exeter* & quelques autres, pour avoir entretenu correſpondance avec le Cardinal *Polus*. De plus, la Comteſſe de *Saliſbury* Mere de *Polus*, & la Marquiſe d'*Exeter*, furent condamnées à mort pour le même crime, par un Acte d'*Attainder*, ſans être admiſes à ſe défendre. La Chambre des Seigneurs fit quelques efforts pour s'oppoſer à cette injuſtice: mais *Cromwell* intimida tellement le Parlement, qu'il fit paſſer cet Acte, qui fut enſuite un Préjugé contre lui-même. Il n'y avoit point d'autre moyen pour conſerver le bien, l'honneur, & la vie, que de ſe conformer à la volonté du Roi. Il eſt vrai que *Henri* ne faiſoit mourir perſonne, de ſa ſimple autorité: mais il avoit acquis un tel pouvoir ſur le Parlement, qu'il faiſoit paſſer les Loix qu'il jugeoit néceſſaires pour établir de plus en plus ſon Autorité; apres quoi, il les faiſoit exécuter ſans miſericorde contre ceux qui manquoient de complaiſance pour lui.

HENRI VIII.

Henri épouſe Anne de Cleves.

Cromwell & *Cranmer*, les deux Arcboutans de la Reformation, comprenant combien leur Parti pourroit ſe fortifier, ſi le Roi épouſoit une Princeſſe Proteſtante, ſurent ſi bien le ménager, qu'ils le porterent à faire demander en Mariage la Princeſſe *Anne*, Sœur du Duc de Cleves.

Et s'en dégoûte.

Cette Princeſſe étant arrivée en Angleterre, le Roi en fut ſi mécontent, qu'il ne put pardonner à *Cromwell* qui l'avoit engagé dans ce Mariage, duquel pourtant il ne put ſe dédire, parce qu'il croyoit alors avoir bientôt beſoin du ſecours des Proteſtans d'Allemagne. Il ne laiſſa pourtant pas de conferer à *Cromwell* le Titre de Comte d'Eſſex. Mais peu de tems après, ce Miniſtre fut accuſé de Haute-Trahiſon, & condamné par un Acte d'*Attainder*, ſans être admis à ſe défendre, de la même maniere qu'il avoit lui-même fait condamner la Comteſſe de *Saliſbury* & la Marquiſe d'*Exeter*.

Cromwell fait Comte d'Eſſex. Acte d'Attainder contre lui.

Divorce de Henri & d'Anne.

Immédiatement après, le Roi prit la réſolution de faire diſſoudre ſon Mariage avec *Anne de Cleves*, ſous prétexte qu'elle avoit eu un engagement précédent avec un Prince de Lorraine. C'étoit un prétexte recherché, s'il en fut jamais; mais le Parlement & Clergé étant dévoués au Roi, il n'eut aucune peine à faire caſſer ſon Mariage, d'autant plus que la Reine, qui ne trouvoit aucune marque d'affection dans le Roi ſon Epoux, ne s'y oppoſa point, & ſe contenta du Titre de Sœur adoptive du Roi, avec une bonne Penſion. Peu de tems après, le Roi épouſa *Catherine Howard*, Niece du Duc de *Norfolck*.

Il épouſe Catherine Howard.

Proclamation dans la vue de rendre Cromwell odieux.

1541. Pendant que *Henri* attendoit le Roi d'Ecoſſe à *Yorck*, il fit publier une Proclamation, pour inviter les Sujets qui avoient ſouffert quelque tort de la part de ſes Miniſtres, à lui en porter leurs plaintes. Son but n'étoit pas de leur rendre juſtice, mais uniquement de pouvoir rejetter toutes les fautes ſur l'adminiſtration de *Cromwell*; & pour faire eſperer aux habitans du Nord, un Gouvernement plus doux que par le paſſé.

L'Irlande érigée en Royaume.

Dans cette même année, l'Irlande fut érigée en Royaume.

Catherine Howard, que le Roi avoit épouſée depuis peu, fut décapitée en 1542, après avoir été convaincue d'infidelité envers le Roi, & d'avoir mené une vie débordée avant & après ſon Mariage. L'Acte qui la condamnoit portoit entre autres choſes, qu'une Fille que le Roi épouſeroit comme Vierge, & qui ne l'étant pas, ne l'en avertiroit point, ſeroit coupable de Haute-Trahiſon. Cela fit dire à quelques-uns, que le Roi ne pourroit épouſer qu'une Veuve; comme il arriva effectivement, le Roi ayant choiſi pour ſa Femme *Catherine Parr*, Veuve du Lord *Latimer*.

Henri épouſe Catherine Parr.

Nouvel Acte pour la Succeſſion.

1544. Le nouveau Mariage du Roi produiſit un nouvel Acte du Parlement, pour regler la Succeſſion à la Couronne. Le Prince *Edouard* étoit mis le prémier en ordre, avec ſa poſterité. 2. Les Enfans mâles que le Roi pourroit avoir de la Reine regnante. 3. La Princeſſe *Marie* & ſes deſcendans. 4. La Princeſſe *Eliſabeth* & ſa poſterité. Mais à l'égard de ces deux Princeſſes, l'Acte les aſſujettiſſoit aux conditions qu'il plairoit au Roi leur Pere de leur impoſer; & faute d'obéir à ces conditions, elles étoient déclarées incapables de parvenir à la Couronne. En ce cas-là, le Parlement accordoit au Roi le pouvoir de regler ſa Succeſſion de la maniere qu'il jugeroit à propos, ou par un Teſtament ſigné de ſa propre main, ou par des Lettres-Patentes ſous le Grand-Sceau. Ainſi, d'un côté, le Parlement ſembloit reconnoitre ces deux Princeſſes pour légitimes, puiſqu'il les mettoit dans l'ordre de la Succeſſion en leur rang. Mais d'un autre côté, il ſemble qu'il ne les regardoit que comme bâtardes, puiſqu'il ne leur attribuoit le droit de ſucceder, que dépendamment de la volonté du Roi. Ce n'eſt pas-là la ſeule contradiction qui ſe trouve dans les Actes du Parlement, par rapport à la Succeſſion de *Henri VIII*.

Reglement pour les Titres du Roi.

Enſuite on fit un autre Acte, par lequel le Titre de *Roi d'Angleterre, de France, & d'Irlande, & Défenſeur de la Foi*, fut inſéparablement uni à la Couronne d'Angleterre.

Le Parlement declare nulles toutes les dettes du Roi.

Ce même Parlement accorda au Roi un ſecours d'argent d'une maniere bien extraordinaire, en le déclarant quitte de toutes ſes dettes. Mais c'étoient des dettes particulieres du Roi, auxquelles le Parlement n'étoit point engagé. Vraiſemblablement, le Parlement ne fut pas fâché d'arrêter par-là le cours des Emprunts volontaires ou forcés, dont les Rois ſe ſervoient quelquefois dans leurs beſoins, & qui peu à peu, auroient pu rendre les Convocations des Parlemens inutiles, ou du moins beaucoup moins fréquentes. Quant aux dettes publiques, pour leſquelles les Parlemens ſe ſont engagés, je ne crois pas que juſqu'ici il y ait aucun exemple dans l'Hiſtoire d'Angleterre, qu'on ait fait perdre leurs dettes aux Créanciers; & cependant à l'heure que j'écris, on eſt ſur le point d'en voir le prémier exemple. La bonne foi des Parlemens ſur ce ſujet, avoit donné juſqu'ici à l'Angleterre un crédit que les autres Monarchies n'avoient jamais eu. Il eſt fort incertain ſi elle le conſervera dans la ſuite.

Wriothesley fait Chancelier.

Thomas Audley, Grand-Chancelier, qui avoit ſuccedé à *Morus*, étant mort cette année, *Wriotheſley* fut pourvu de cette Charge. Il étoit grand ennemi des Reformés.

Mort du Duc de Suffolck.

Je ne trouve rien de conſiderable par rapport aux Affaires domeſtiques, dans l'année 1545, que la mort de *Charles Brandon*, Duc de *Suffolck*, qui étoit fort aimé & eſtimé du Roi ſon Beau-frere.

1546. De-

HENRI VIII.

Autorité abſolue de Henri.

1546. Depuis que *Henri* avoit rompu avec le Pape, il avoit acquis un pouvoir preſque abſolu. C'étoit la Religion qui en étoit cauſe, comme je l'ai déja inſinué en un autre endroit. Il avoit fait un terrible uſage de ce pouvoir, tant envers ſes Femmes & ſes Favoris, qu'envers ceux qui ne vouloient pas regler leur Religion ſur la ſienne, ſoit Catholiques, ſoit Reformés. Il étoit devenu ſi farouche, qu'on ne le regardoit plus qu'en tremblant. Sa mauvaiſe humeur augmenta encore, par l'extrême embonpoint où il tomba, qui l'incommodoit tellement, qu'il ne pouvoit plus manier la plume pour ſigner ſon nom, à cauſe de la groſſeur de ſes doigts. A cette incommodité ſe joignit encore celle d'un ulcere à la jambe, qui l'empêchoit de marcher ſans ſecours. Avec tout cela, au-lieu de ſonger à la mort qui le talonnoit, il ne penſoit qu'à étendre de plus en plus ſon autorité, en reglant toutes choſes ſelon ſon caprice. Il s'en falut bien peu que la Reine elle-même ne reſſentît les fâcheux effets de l'humeur farouche du Roi ſon Epoux. Cette Reine ayant été accuſée de faire prêcher la nouvelle Religion dans ſon Appartement, en préſence de ſes Dames, le Roi ſigna un Ordre pour l'arrêter, & le confia au Chancelier, qui le laiſſa tomber par mégarde. Cet Ordre ayant été porté ſecretement à la Reine, elle profita du tems que la mépriſe du Chancelier lui donnoit, pour appaiſer le Roi, qui lui redonna ſes bonnes graces.

Sa mauvaiſe humeur & ſon caractere capricieux.

La Reine même court riſque d'être perſecutée, &c.

Précautions de Henri pour ſa Succeſſion & pour la Religion.

Henri preſque ſuffoqué par la graiſſe, & toujours fort incommodé de ſon ulcere, comprit enfin qu'il ne pouvoit pas vivre longtems. Cela lui fit faire de ſérieuſes réflexions ſur ce qui pouvoit arriver après ſa mort. Il craignit que l'Affaire de ſon Divorce avec *Catherine d'Arragon* ne fût retouchée, & que *Marie* ſa Fille ne trouvât aſſez d'Amis parmi les ſecrets partiſans du Pape, pour faire caſſer la Sentence de Divorce, & pour s'emparer de la Couronne au préjudice d'*Edouard* ſon Frere. Il ſavoit que le Parti du Pape étoit encore puiſſant en Angleterre, & quoiqu'il ſe ſentît aſſez capable de le réprimer, il craignoit que ſon Succeſſeur ſe trouvant dans la Minorité, n'eût pas le même pouvoir. Il penſa donc aux moyens de prévenir les accidens, qui pourroient alterer ce qu'il avoit établi, tant par rapport à la Couronne, qu'à la Religion. Le Duc de *Norfolck*, quoique bon Courtiſan, & ſe conformant extérieurement à la volonté du Roi, étoit néanmoins reconnu par tout le monde, & par le Roi même, pour le Chef du Parti du Pape; & le Comte de *Surrey* ſon Fils étoit dans les mêmes ſentimens. Ces deux Seigneurs étoient ſi puiſſans, que le Roi craignit qu'après ſa mort, ils ne ſe miſſent à la tête du Parti Papiſte, pour ſoutenir l'ancienne Religion, & les intérêts de *Marie*. Par cette ſeule conſideration, il réſolut de les faire mourir tous deux, avant que de quitter lui-même le monde. Cette réſolution étant priſe, il les fit mettre à la Tour, & commanda qu'on leur fît leur Procès, ſur des prétextes recherchés.

Le Duc de Norfolck & ſon Fils envoyés à la Tour.

Teſtament de Henri.

Pendant qu'on travailloit au Procès de ces Seigneurs, le Roi fit tranſcrire un Teſtament, qu'il avoit fait avant ſa derniere Expédition de France. Dans ce Teſtament, il regloit l'ordre de ſa Succeſſion, conformément à l'Acte de Parlement de l'année 1544. Mais ſans faire aucune mention de la poſtérité de *Marguerite* Reine d'Ecoſſe ſa Sœur ainée, il ordonnoit que les Filles de *Marie* ſa Sœur cadette, Reine de France & Ducheſſe de *Suffolck*, ſuccedaſſent à *Eliſabeth*, ſi elle mouroit ſans Enfans, ou même à *Edouard*, en cas que *Marie* & *Eliſabeth* n'accompliſſent pas les conditions qu'il leur impoſoit. C'étoit-là l'effet du pouvoir que le Parlement avoit accordé au Roi; c'eſt-à-dire, qu'en vertu de ce pouvoir, *Henri* excluoit entierement de la Succeſſion à la Couronne la Branche de ſa Sœur ainée, ſans en donner aucune raiſon. Ce Teſtament ſe trouve tout au long dans le Recueil des Actes Publics, avec la ſignature du Roi & des Témoins. Mais on ne peut pas dire ſi le Roi le ſigna luimême de ſa propre main, ou ſi ſeulement ſon nom y fut imprimé; car, comme je l'ai déja dit, depuis quelque tems, il ne pouvoit plus manier la plume.

Il raye Gardiner du nombre des Tuteurs de ſon Fils.

On voit dans le Recueil des Actes Publics, que depuis quelques années, il avoit établi des Commiſſaires pour ſigner les Actes pour lui. On verra dans la ſuite les principaux Articles de ce Teſtament. J'obſerverai ſeulement ici, que le Roi fit rayer le nom de *Gardiner* Evêque de Wincheſter, du nombre des Tuteurs qu'il donnoit au Prince ſon Fils, pendant ſa Minorité.

Le Comte de Surrey executé, &c.

1547. *Henri* ſe ſentant mourir, & conſiderant que le Procès du Duc de *Norfolck* & du Comte de *Surrey* pourroit traîner longtems, s'il étoit fait dans les formes ordinaires, fit paſſer au Parlement un Acte d'Attainder contre le Comte de *Surrey*, pour avoir eu la hardieſſe de faire mettre dans ſon Ecu les Armes de *S. Edouard*: prétexte tiré de loin, mais qui fut néanmoins ſuffiſant pour le faire condamner à mort; & l'exécution ſuivit de près la condamnation. Enſuite on travailla à un pareil Acte contre le Duc de *Norfolck*, ſur quelque autre prétexte auſſi recherché que le précédent; & cet Acte ayant paſſé dans les deux Chambres, le Roi y donna ſon approbation par des Commiſſaires. Immédiatement après, le Lieutenant de la Tour reçut un Ordre pour faire exécuter le Duc le 29 Janvier. Mais par bonheur pour lui, le Roi lui-même mourut la nuit du 28 au 29; & ainſi, il échapa comme par miracle, le Conſeil d'*Edouard* n'ayant pas jugé à propos de commencer ſon Regne par l'exécution du prémier Seigneur d'Angleterre.

Son Pere échape comme par miracle.

ACTES qui ont du rapport aux AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1534.

Titre de Catherine d'Arragon.

Acte où *Catherine d'Arragon* n'eſt qualifiée que de Princeſſe Douairiere de Galles, Veuve du Prince *Arthur*. Du 8 Janvier. Page 482. A Weſtminſter.

Année 1535.

Titres du Roi.

Mémoire qui marque le changement fait dans le Titre du Roi, ſavoir, *Henricus Octavus*, *Dei gratiâ*, *Angliæ & Franciæ Rex*, *Fidei Defenſor*, *& Dominus Hiberniæ*, *& in Terrâ ſupremum Caput Anglicanæ Eccleſiæ*. Du 14 Janvier. Page 549. A Weſtminſter.

Année 1536.

Sommations pour le Parlement.

Sommations pour le Parlement qui doit ſe tenir le 8 Juin. 1536. Du 27 Avril. Page 563. A Weſtminſter.

On voit dans cet Acte, le nombre & les noms des Pairs.

Année 1540.

Diſtribution des Charges de Cromwell.

Charges de *Cromwell* diſtribuées après ſa condamnation & ſa mort, *per attincturam & foriſfacturam Thomæ Cromwell Comitis Eſſexiæ, de diverſis Hæreſibus, & de Altâ Proditione attincti, & modò defuncti*. Du 3 Août. Page 702. A Old-Forle.

Son Fils eſt fait Baron.

Gregoire Cromwell, fils de *Thomas Cromwell*, fait Baron *Cromwell*. Du 18 Décembre. Page 707. A Weſtminſter.

Année 1541.

Déniſation d'Anne de Cleves.

Déniſation d'*Anne de Cleves*, nagueres Reine d'Angleterre. Du 9 Janvier. Page 709. A Hamptoncourt.

Divers dons à *Anne de Cleves*. Du 20 Janvier. Page 710. A Weſtminſter.

Sommations pour le Parlement.

Sommations pour le Parlement qui doit s'aſſembler le 16 Janvier 1542. Du 23 Novembre. Page 757. A Weſtminſter.

Année 1543.

Création de Pairs d'Irlande.

Guillaume Bourck, ou *Mac-William*, Irlandois, créé Comte de *Clanricard*. Du 1 Juillet. Page. 797. A Weſtminſter.

Mawer O Bryan créé Comte de *Thomond*. Du 1 Juillet. Page 799. A Greenwich.

Conat O Bryan créé Baron d'*Ibrakain*. Du 1 Juillet. Page 800. A Greenwich.

TOME XV.

Conac O Neale créé Comte de *Tyrone*. Du 1 Septembre. Page 7. A Greenwich.

Année 1544.

Catherine Parr Régente.

Lettres-Patentes pour conſtituer la Reine *Catherine Parr* Régente du Royaume, en l'abſence du Roi. Du 9 Juillet. Page 39. A Weſtminſter.

Ordre d'obéir à ſes ordres à la Tréſorerie.

Ordre d'obéir aux *Warrants* ou Ordres de la Reine, par rapport à l'argent. Du 11 Juillet. Page 44. A Weſtminſter.

Année 1545.

Le Roi autoriſe des Commiſſaires, &c.

Lettres du Roi, par leſquelles il autoriſe certains Commiſſaires à ſigner pour lui, avec un Cachet gravé, les Ordres qui ſont envoyés à la Tréſorerie, pour l'argent qui eſt néceſſaire aux Garniſons. Du 12 Octobre. Page 81. A Weſtminſter.

Le Roi commençoit alors à ne pouvoir plus ſigner qu'avec pei-

(1) C'eſt ce Teſtament qui fut ſi fort épluché pendant le dernier Regne, (d'*Anne*) par quelques-unes des meilleures Plumes d'Angleterre, pour & contre la Maiſon de *Hanover*. Mais comme c'eſt une diſpute de peu d'importance depuis que cette Maiſon eſt montée heureuſement ſur le Trône, il ſuffit de rapporter ce que ce Teſtament contenoit. Cet Acte de derniere volonté ayant été copié par ordre du Roi, on ne pouvoit guere le revoquer en doute. Mais la queſtion étoit, s'il avoit été dûement exécuté ſelon l'Acte du Parlement: lequel Acte en même tems, donnoit au Roi le pouvoir d'établir la Succeſſion, & ordonnoit que cela ſeroit fait par des Lettres-Patentes ſous le Grand-Seau, ou par un Teſtament ſigné de la propre main du Roi. Mr. *Rymer* ayant laiſſé ce point en doute, des Seigneurs du prémier rang, ſous le dernier Regne, nommerent des gens d'une habileté reconnue, pour aller à la Maiſon du Chapitre dans l'Abbaye de *Weſtminſter*, y chercher l'Original du Teſtament dans les Regiſtres de l'Echiquier. Ils trouverent qu'il conſiſtoit en diverſes feuilles de papier groſſier, doux au toucher, attachées enſemble avec un cordonnet de ſoye verd & blanc. Il étoit écrit d'un caractere chétif & peſant.

HENRI VIII.

peine, c'eſt pourquoi il vouloit ſe débaraſſer de tant de ſignatures, qui étoient abſolument néceſſaires pour la Tréſorerie.

Année 1546.

Bénévolence demandee.

Commiſſion pour demander au Peuple une *Bénévolence*, ſans noms des Commiſſaires. Du 5 Janvier. Page 84. A Greenwich.

Invitation du Palatin, &c.

Lettre du Roi au Comte-Palatin du Rhin, pour le prier de venir à Londres. Du 30 Janvier. Page 88. A Weſtminſter. On prétend que le Roi avoit deſſein de le marier avec la Princeſſe *Marie*.

Commiſſion pour ſigner les Ordres du Roi.

Lettres-Patentes par leſquelles *Antoine Denys*, *Jean Gate*, & *Guillaume Clarke*, ſont autoriſés à ſigner tous les Ordres au nom du Roi. Du 31 Août. Page 100. A Hamptoncourt.

Autres ſemblables, pour autoriſer les Seigneurs du Conſeil à ſigner tous les Ordres pour la Tréſorerie, avec le Cachet gravé. Du 16 Octobre. Page 103. A Weſtminſter.

Teſtament de Henri.

Teſtament de *Henri VIII*, daté le 30 Décembre 1546. Page 110. (1) A Weſtminſter.

Voici en abregé les Articles du Teſtament.

„ Il prie inſtamment la bien-heureuſe Vierge *Marie*, ſa Mere, „ & toute la Compagnie du Ciel, de prier Dieu continuelle- „ ment pour lui.

„ Il veut que ſon corps ſoit enterré dans le Tombeau qu'il a „ préparé à Windſor, & que le corps de la Reine *Jeanne* y „ ſoit mis avec le ſien.

„ Qu'incontinent après ſa mort, on celebre pour lui tout le „ Service des Morts.

„ Il donne 1000 Marcs aux Pauvres qui aſſiſteront à l'en- „ terrement.

„ 600 Liv. ſterl. en Terres au Doyen de Windſor, afin qu'il „ faſſe dire continuellement des Meſſes pour lui.

„ Il donne à 13 Pauvres qui ſeront appellés les Pauvres Che- „ valiers douze ſous par jour; & à celui qui ſera leur Chef, 3 „ livres 6 chellings 8 ſous par an, outre la paye ordinaire.

Pour la Succeſſion à la Couronne.

Ordre de la Succeſſion.

Ordre qui doit s'obſerver.

„ 1. *Edouard* & ſes Enfans.

„ 2. Les Enfans de *Henri VIII* & de *Catherine Parr*, ou de „ telle autre Femme qu'il pourra épouſer dans la ſuite.

„ 3. *Marie*, à condition qu'elle ne ſe pourra marier que par „ l'avis & le conſeil des Conſeillers, ou de la plus grande par- „ tie des Conſeillers nommés par le Roi pour adminiſtrer les „ Affaires ſous *Edouard*, ou du moins de ceux qui ſeront alors „ en vie. Cette condition eſt abſolument néceſſaire.

„ 4. *Eliſabeth*, ſous la même condition.

„ 5. Les Deſcendans de *Françoiſe Brandon*, Fille de *Marie* „ Reine Douairiere de France.

„ 6. Les Deſcendans d'*Eleonor*, ſeconde Fille de la ſuſdite „ Reine *Marie*.

„ 7. Les plus prochains Héritiers légitimes.

On ne ſait s'il entendoit par-là les Deſcendans de la Reine d'Ecoſſe ſa Sœur ainée, ou les autres Parens qu'il pouvoit y avoir en Angleterre.

„ Si *Marie* refuſe d'exécuter la condition qui lui eſt impo- „ ſée, la Couronne paſſera à *Eliſabeth*, tout de même que ſi „ *Marie* étoit morte.

„ Si *Eliſabeth* n'exécute pas la condition, la Couronne paſ- „ ſera à *Françoiſe Brandon*, &c.

„ *Nonobſtant tous Statuts contraires.*

Exécuteurs nommés.

Exécuteurs.

„ L'Archevêque de *Cantorbery*.
„ *Wriotheſley*, Chancelier.
„ *S. Jean*, Grand-Maitre.
„ *Hartford*, Grand-Chambellan.
„ *Ruſſel*, Garde du Sceau-Privé.
„ *Tunſtall*, Evêque de Durham.
„ *Brown*, Grand-Ecuyer.
„ *Montaigu*, Prémier-Juge.
„ *Bromley*, Juge.
„ *North*, Chancelier de la Cour des Augmentations.
„ *Paget*, Prémier-Secretaire.
„ *Deny*, Chevalier.
„ *Harbard*, Chevalier.
„ *Edouard Wotton*, Chevalier.
„ Le Docteur *Wotton*.

Conſeillers Privés d'Edouard.

„ Les mêmes qui étoient Exécuteurs du Teſtament, étoient „ auſſi nommés pour être Conſeillers Privés d'*Edouard*.

„ Les Exécuteurs ſont chargés, 1. de payer les dettes du Roi „ après les fraix de l'Enterrement; 2. d'exécuter tout ce qu'il „ a promis.

„ *Edouard* Prince de Galles eſt nommé Héritier.

„ Il eſt ordonné que le Conſeil, à la pluralité des voix, pour- „ ra ordonner tout ce qui ſera jugé convenable, juſqu'à ce „ qu'*Edouard* ſoit marié, & qu'il ſoit âgé de 18 ans.

Autres Conſeillers.

„ Autres Conſeillers nommés, pour donner leurs avis au „ Conſeil quand ils y ſeront appellés.

„ Les Comtes	d'*Arundel*.	*Riche*.
	d'*Eſſex*.	*Baker*.
„ Les Chevaliers	*Cheny*.	*Sadler*.
	Gage.	*Seymour*.
	Wingfield.	*Southwell*.
	Petre.	*Peckham*.

Portion de Marie & d'Eliſabeth.

„ La Dot de *Marie* & d'*Eliſabeth* ſera de dix-mille livres „ ſterling chacune, ou plus, à la diſcretion des Conſeillers.

„ A chacune une Penſion de 3000 livres juſqu'à leur Ma- „ riage.

„ A la Reine 3000 livres en Joyaux ou Vaiſſelle; & 1000 „ livres en argent comptant, outre ſon Douaire.

„ Aux Exécuteurs qui ſont Lords, 500 Marcs à chacun.

„ Aux autres, 300 Marcs.

Autres Legs.

„ Autres Legs qui montent à 8650 Marcs, & à 1700 livres „ ſterling.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TOME XV. pour le Regne d'EDOUARD VI.

NB. *La prémiere partie de l'Extrait du XV Tome eſt compriſe dans l'Extrait du Tome XIV, à cauſe de la connexion des matieres contenues dans l'Extrait du XIV Tome.*

EDOUARD VI.

Les matieres du Regne d'*Edouard VI* peuvent être commodément diviſées en quatre Articles principaux; ſavoir, les Affaires domeſtiques, les Affaires avec l'Ecoſſe, les Affaires avec la France, & les Affaires qui concernent la Religion.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Avenement d'Edouard, &c.

1547. *Edouard VI*, Fils unique de *Henri VIII*, n'étoit que dans ſa dixieme année, lorſqu'il ſucceda au Roi ſon Pere. Dès qu'il eut été proclamé, le Conſeil fit ouvrir le Teſtament de *Henri VIII*, dans lequel on trouva, qu'il avoit nommé ſeize Perſonnes pour adminiſtrer les Affaires du jeune Roi, pendant ſa Minorité, ſous le titre d'*Exécuteurs* de ſon Teſtament, mais qui avoient proprement l'autorité de *Régens*; & qu'il avoit nommé douze autres Perſonnes pour leur ſervir de Conſeil. Il donnoit pouvoir aux Exécuteurs, ou Régens, ou au plus grand nombre d'entre eux, de faire ce qu'ils jugeroient à propos: clauſe dont ils firent un grand uſage; & qui leur donna lieu de faire des changemens auxquels *Henri* n'avoit ſans doute jamais penſé. Par exemple, il n'avoit pas eu intention de donner au plus grand nombre le pouvoir d'élire un Protecteur, ni d'exclure aucun des Régens de la Commiſſion. Cela paroît en ce qu'il avoit aſſujetti les deux Princeſſes ſes Filles à la néceſſité de ne pouvoir ſe marier ſans le conſentement de ceux des Exécuteurs, qui ſeroient alors en vie. On ne laiſſa pourtant pas de faire paſſer ces deux Articles, en vertu de la clauſe générale dont je viens de parler. Entre les Exécuteurs, ou Régens, l'Archevêque de Cantorbery, le Lord *Wriotheſley* Grand-Chancelier, le Comte de *Hartford* Oncle maternel du jeune Roi, *Jean Dudley* Vicomte de *Liſle*, Fils d'*Edmond Dudley* qui avoit été pendu au commencement du Regne de *Henri VIII*, étoient ceux qui faiſoient le plus de figure; & entre les Conſeillers, c'étoient le Comte d'*Arundel*, le Comte d'*Eſſex*, & *Thomas Seymour*, Oncle du Roi, & Frere du Comte de *Hartford*.

Les Régens.

On s'oppoſe à la propoſition d'élire un Protecteur.

Les Régens & les Conſeillers ayant pris poſſeſſion de leurs Charges, la prémiere choſe qu'on propoſa dans le Conſeil de la Ré-

(1) peſant. L'Acte étoit ſigné au haut de la prémiere & au bas de la derniere page, par la propre main du Roi, comme on le prétendoit; mais c'étoit du meilleur caractere qu'il fût capable de former. En comparant la ſignature de ce Teſtament, avec ſon empreinte & ſon caractere ordinaire, on ne trouvoit aucun rapport ni à l'un ni à l'autre; & bien loin de reſſembler à la main tremblante d'un homme mourant, elle étoit affectée, comme un caractere contrefait: il y avoit ſeulement une rature, faite apparemment à deſſein de cacher la fauſſeté contre les recherches de la Ligne Royale d'*Ecoſſe*, entierement deshéritée par cet Acte, ou du moins appellée après toutes les autres Branches. L'Acte eſt ſcellé du Cachet ordinaire, avec de la cire molle; & le Sceau pend au même cordonnet qui attache les feuilles enſemble. Et ſur le tout, il y a grande raiſon de croire que cette empreinte fut faite à deſſein d'imiter la main du Roi, le mieux qu'on pouvoit, eu égard à l'état où il ſe trouvoit alors.

Edouard VI.

Régence, ce fut d'élire un Protecteur. *Wriotheſley* Grand-Chancelier s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, & ſoutint que le Teſtament du feu Roi tirant toute ſa force d'un Acte de Parlement, on ne pouvoit rien changer dans ſa diſpoſition. Outre cette raiſon, il en avoit d'autres plus ſecretes, qui n'agiſſoient pas moins puiſſamment ſur lui. Prémierement, comme il étoit Grand-Chancelier, & que l'Archevêque de Cantorbery, qui le précédoit, ne ſe mêloit guere des Affaires politiques, il eſperoit d'être le Préſident perpétuel de la Régence, & d'en être regardé comme le Chef. Secondement, il comprenoit bien que le but de cette propoſition étoit d'elever à la Dignité de Protecteur le Comte de *Hartford*, qui étoit ſon Ennemi. En troiſieme lieu, il craignoit que la Religion Catholique, à laquelle il étoit très attaché, ne ſouffrît trop de préjudice de l'autorité du Comte de *Hartford*, dont le penchant pour la Reformation étoit connu de tout le monde. Malgre ſes oppoſitions, il fut réſolu d'élire un Protecteur, & le choix tomba ſur le Comte de *Hartford*; avec cette reſtriction néanmoins, *qu'il ne pourroit rien faire ſans le conſentement des autres Régens.*

Le Comte de Hartford elu Protecteur.

Cette Election fut appuyée ſur la clauſe générale du Teſtament, dont j'ai parlé ci-deſſus, que les Exécuteurs adminiſtreroient les Affaires du Gouvernement de la maniere qu'ils le jugeroient à propos; d'où on inferoit, que tout ce que le plus grand nombre des Régens trouvoient convenable, étoit cenſé conforme au Teſtament du feu Roi.

Dignités conferees aux Régens.

Ce prémier pas étant fait, on alla un peu plus avant, toujours ſous prétexte d'exécuter le Teſtament du feu Roi, ainſi qu'il en avoit expreſſément chargé ſes Exécuteurs. Sur ce qu'on ſavoit qu'il avoit promis à diverſes Perſonnes de les élever à de plus hautes Dignités, on ſe crut obligé d'exécuter en cela ſon intention, d'autant plus qu'elle étoit favorable à pluſieurs des Régens & des Conſeillers. Ainſi, le Comte de *Hartford*, déja Protecteur, fut fait Duc de *Sommerſet*; *Guillaume Parr* Comte d'*Eſſex*, fut créé Marquis de *Northampton*; le Vicomte de *Liſle* reçut le Titre de Comte de *Warwick*; le Chancelier, celui de Comte de *Southampton*; *Thomas Seymour* fut fait Baron de *Sudley*; *Riche*, *Willowgby*, & *Sheffield*, furent honorés du Titre de Barons. Pour ſoutenir ces nouvelles Dignités, on aliéna certains Biens d'Egliſe, qui furent diſtribués aux Pairs nouvellement créés. Immédiatement après, le Protecteur fut fait Grand-Tréſorier & Grand-Maréchal, & *Thomas Seymour* ſon Frere fut élevé à la Charge de Grand-Amiral. Tout cela ſe fit dans l'eſpace de quinze jours après la mort de *Henri VIII*; après quoi on fit les funerailles de ce Prince, & on couronna le nouveau Roi.

Le Chancelier eſt relegue.

Le prémier uſage que le Protecteur fit de ſon crédit & de ſon autorité, ce fut d'éloigner le Chancelier, qui fournit lui-même un prétexte de le priver de ſa Charge, & de le reléguer dans ſa propre maiſon (1). Enſuite, le Duc de *Sommerſet* ne ſe contentant pas d'avoir été élu Protecteur par les Régens, ſe fit expédier au nom du Roi une Patente, par laquelle il étoit déclaré Protecteur par le Roi même; & y fit inſerer des clauſes, qui rendoient ſa Dignité indépendante des autres Régens, qui par-là ne devinrent que ſes Conſeillers.

Autorité du Duc de Sommerſet.

Ainſi, le Duc de *Sommerſet* devint Maitre abſolu du Gouvernement, & s'attira par-là la haine & l'envie de ſes Compagnons, qui ne laiſſerent pas échaper l'occaſion de le ruïner, comme on le verra dans la ſuite.

Le Protecteur ayant éloigné le Chancelier, & fait donner ſa Charge à *Riche* qui lui étoit dévoué, crut s'être mis à couvert des attaques qu'il avoit le plus à craindre; & néanmoins, il ne laiſſa pas de trouver dans l'Amiral ſon propre Frere, un Ennemi très redoutable.

Inimitié de ſon Frere contre lui.

L'Amiral étoit un Seigneur dont l'ambition n'avoit point de bornes. Il étoit offenſé de ce qu'étant Oncle du Roi, il n'avoit pas été mis au nombre des ſeize Régens, auſſi-bien que ſon Frere; & cette diſtinction entre ſon Frere & lui, lui étoit inſupportable. Immédiatement après la mort de *Henri VIII*, il adreſſa ſes vœux à la Princeſſe *Marie*: mais s'étant bientôt apperçu que ſon projet étoit trop difficile à exécuter, il ſe tourna du côté de *Catherine Parr*, Reine Douairiere.

Ce Frere épouſe la Reine Douairiere.

Il épouſa cette Reine ſi-tôt après la mort de *Henri VIII*, que ſi elle fût devenue enceinte, on auroit pu douter ſi c'étoit du Roi, ou de lui. L'élevation de ſon Frere à la Dignité de Protecteur acheva d'exciter ſa jalouſie. Il ne ceſſa point de caballer contre lui, & de tenter même, pendant que le Duc étoit occupé à faire la Guerre à l'Ecoſſe, d'attirer le jeune Roi dans ſon Parti, & de l'obliger à faire certaines démarches, qui tendoient à la ruïne du Protecteur. Enfin, il ſe conduiſit d'une telle maniere, que le Duc ſe vit dans la néceſſité, ou d'être lui-même ruïné, ou de ſe défaire de ſon Frere, qui fut condamné à mort, & exécuté.

Le Protecteur eſt obligé à le faire condamner & executer.

Cette extrême ſévérité donna de grands avantages aux Ennemis du Protecteur, qui en prirent occaſion de le décrier comme un homme qui avoit ſacrifié à ſon ambition démeſurée, ſon propre Frere, qui au pis aller, n'avoit agi que contre lui, & non pas contre le Roi.

Le Protecteur hai par cette raiſon.

La mort de l'Amiral ne rendit pas le Protecteur plus tranquille. Bientôt après, il y eut de grands Soulevemens dans divers lieux du Royame, & particulierement dans les Provinces de Devon & de Norfolck.

Soulevement du Peuple contre la Nobleſſe, &c.

Ces Soulevemens étoient cauſés par les oppreſſions que le Peuple ſouffroit de la part de la Nobleſſe, à l'occaſion des Terres que les Seigneurs & les Gentilshommes faiſoient enfermer avec des paliſſades. Le Protecteur ſembla en quelque maniere appuyer les plaintes du Peuple, en empêchant, autant qu'il dépendoit de lui, qu'on n'en vînt aux extremités avec les Revoltés. Il ne lui fut pas poſſible d'y réuſſir: mais après qu'ils eurent été battus & diſſipés par le Comte de *Warwick*, il leur accorda une Amniſtie, de ſa propre autorité, & contre l'avis du Conſeil.

Le Protecteur accorde une Amniſtie, &c.

On complote contre lui.

Cette démarche déplut beaucoup aux Grands, qui commencerent dès-lors à prendre des meſures pour le ruïner. Il en fit quelques autres dans la ſuite, par rapport à la France & à l'Ecoſſe, qui firent hâter l'exécution du Complot que ſes Ennemis avoient formé contre lui.

Les Grands s'aſſemblent.

Tout à coup, lorſqu'il y penſoit le moins, le Préſident du Conſeil, & quelques autres Conſeillers-Privés, ſe retirerent dans la maiſon de l'Evêque d'Ely, ſituée dans la grande rue de *Holborne*; & proteſterent qu'ils étoient obligés à faire cette démarche, parce que le Conſeil n'étoit plus compté pour rien, & que le Protecteur faiſoit tout à ſa tête, ſans prendre l'avis de perſonne. Toutes les précautions que le Protecteur prit pour ſe mettre à couvert de cette Conjuration, ne ſervirent qu'à fournir de nouveaux pretextes à ſes Ennemis. Il emmena le Roi à *Windſor*, & on lui en fit un crime. Enfin, ſept autres Conſeillers s'étant joints à ceux qui s'étoient déja ſeparés, & la Ville de Londres s'étant déclarée pour eux, le Protecteur commença à ſe décourager; & cela lui fit perdre encore ſept autres Conſeillers, qui ſe joignirent aux autres: de ſorte qu'il ne put garder auprès de lui, que l'Archevêque de Cantorbery & *Paget*.

Les Conſeillers abandonnent le Protecteur.

Ils portent des plaintes contre lui.

Dès que les Conſeillers ſe virent ainſi appuyés, ils écrivirent au Roi, pour lui repréſenter les fautes & l'ambition du Duc ſon Oncle, lequel ils avoient déja déclaré indigne d'être Protecteur; & ils eurent la permiſſion de ſe rendre à *Windſor* auprès dn Roi. Ils y firent arrêter le Duc de *Sommerſet*, & l'envoyerent à la Tour.

Sa chute.

Après cela, ils nommerent au Roi ſix Gouverneurs, du nombre deſquels étoit le Comte de *Warwick*, qui eut l'adreſſe de s'emparer de toute l'Autorité, & de faire proprement la Charge de Protecteur, quoiqu'il n'en eût pas le Titre. Ce Gouverneur craignant que le Duc de *Sommerſet* ne trouvât le moyen de reprendre ſon Autorité, fit paſſer contre lui au Parlement un Acte d'*Attainder*, par lequel il fut condamné à une amende de 2000 livres ſterling de revenu en fonds de Terre, & ſes Biens mobiliaires furent confiſqués.

Le Roi lui accorde des Lettres de Pardon.

Malgré tout cela, le Duc ſe ſoutint encore, le Roi, qui l'aimoit beaucoup, lui ayant accordé des Lettres de Pardon: mais il ne reprit point ſon prémier Poſte.

Avancemens du Comte de Warwick.

Le Comte de *Warwick* ſe fit donner la Charge de Grand-Amiral, & continua toujours à diriger toutes les Affaires du Gouvernement. Pour mieux ſe ſoutenir dans ſon Poſte, & même pour pouſſer ſa fortune plus loin, il s'unit étroitement avec le Lord *Gray*, Comte de *Dorſet*, qui avoit épouſé *Françoiſe Brandon*, Fille ainée du feu Duc de *Suffolck*, & de *Marie* Sœur de *Henri VIII*, Reine Douairiere de France.

Son union avec le Marquis de Dorſet qu'il fait Duc de Suffolck.

Le Duc de *Suffolck* avoit eu d'un ſecond Mariage deux Fils, qui étant morts tous deux dans le tems dont je parle, avoient laiſſé le Titre de Duc de *Suffolck* vacant; c'eſt pourquoi le Comte de *Warwick* le fit donner au Comte de *Dorſet* ſon Ami, qui de ſon Mariage avec *Françoiſe Brandon* avoit trois Filles, ſavoir, *Jeanne*, *Catherine*, & *Marie*.

Ses vues pour faire tomber la Couronne à Jeanne Gray.

Le but du Comte de *Warwick*, ainſi qu'il parut dans la ſuite, étoit de marier un de ſes Fils avec *Jeanne Gray*, Fille ainée du Duc de *Suffolck*; & de mettre *Jeanne* ſur le Trône, en faiſant exclurre *Marie* & *Eliſabeth*, Sœurs du Roi. Pour mieux réuſſir dans ce projet, il tenta de marier *Eliſabeth* avec le Roi de Danemarc; mais il y trouva des difficultés, qui l'empêcherent d'exécuter ce deſſein.

Il eſt fait Duc de Northumberland.

Le crédit du Comte de *Warwick* allant tous les jours en augmentant, il ſe fit donner le Titre de Duc de *Northumberland*; & enfin, ayant fait accuſer le Duc de *Sommerſet* de l'avoir voulu aſſaſſiner, il le fit condamner à mort. Enſuite, il ſut ſi bien prévenir le jeune Roi contre ſon Oncle, qu'il en obtint un ordre pour faire exécuter la Sentence.

Le Duc de Sommerſet condamné & executé.

Autorité du Duc de Northumberland.

Le Duc de *Sommerſet* étant mort, le Duc de *Northumberland* ne trouva plus d'oppoſition, & fit tout ce qu'il voulut. Il avança ſes Créatures, & ſe rendit abſolument maitre du Roi & du Gouvernement.

Il marie ſon Fils à Jeanne Gray, & fait faire à Edouard un Acte pour la déclarer ſon Héritiere.

Peu de tems après, le Roi étant tombé dans une maladie dont on prévit qu'il ne releveroit jamais, le Duc de *Northumberland* ſe hâta d'exécuter ſon projet. Il fit le Mariage de *Guilford Dudley* ſon quatrieme Fils, avec *Jeanne Gray*; & perſuada au jeune Roi mourant, de faire un Acte ſolemnel, par lequel, en excluant *Marie* & *Eliſabeth* ſes Sœurs de ſa Succeſſion, il tranſportoit la Couronne à *Jeanne Gray*. Cet Acte étoit fondé ſur ce que les deux Sœurs du Roi avoient été déclarées bâtardes ſous le Regne de *Henri VIII*; & ſur le danger qu'il y auroit pour la Reformation, ſi *Marie* montoit ſur le Trône. Il falut forcer les Juges du Royaume à dreſſer cet Acte, qui

(1) On peut voir au long dans l'Hiſtoire de la Reformation du Docteur *Burnet*, Vol. II. pag. 15, 16, ce que c'étoit que le crime du Chancelier, & les procedures que l'on fit contre lui. Il paroît que ce Prélat a pris tout cela des Regiſtres du Conſeil.

(2) Nous apprenons du Chevalier *Jean Hayward*, L L D. qui a fait l'Hiſtoire de ce Regne au long, que peu après ceci, le Duc de *Brunſwick*

Edouard VI.

qui fut pourtant ſigné par tous les Conſeillers-Privés. Le Roi étant fort mal, le Duc de *Northumberland*, qui ſouhaitoit d'avoir *Marie* & *Eliſabeth* entre ſes mains, leur fit expédier un Ordre de venir aſſiſter le Roi leur Frere dans ſa maladie. Elles ſe mirent effectivement en chemin: mais ayant été informées de la mort du Roi, elles éviterent le piege qui leur étoit préparé. *Eduard VI* mourut le 6 de Juillet 1553, dans la ſeizieme année de ſon âge; & tout le monde ſoupçonna qu'on avoit avancé ſa fin par de mauvais moyens.

Mort d'Edouard VI.

ACTES qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1547.

Prémiere Proclamation pour la Paix du Roi. Du 31 de Janvier 154 6/7. Page 123. A Weſtminſter.

Prémiere Proclamation d'Edouard.

Patente de Tréſorier de l'Echiquier, pour le Comte de *Hartford* Protecteur. Du 15 Fevrier. Page 124. A Weſtminſter.

Autre, qui confere au Comte de *Hartford* le Titre de *Baron Seymour*. Du 15 Fevrier. Page 125. A la Tour de Londres.

Patente du Comte de Hartford.

Il eſt dit dans la Patente, que ce Titre lui eſt conferé, de peur que le nom de *Seymour* ne ſe perde à cauſe de l'éclat des autres Dignités du Protecteur. Le Roi veut que ce Titre paſſe aux Enfans du ſecond lit, & à leurs deſcendans: enſuite à *Edouard Seymour*, Fils du Protecteur, du prémier lit; & ſi *Edouard Seymour* meurt ſans Enfans mâles, aux Enfans que le Protecteur pourra avoir d'une troiſieme Femme.

Autre, qui confere la Charge de Grand-Amiral à *Thomas Seymour*. Du 17 Fevrier. Page 127.

Autre, qui établit le Marquis de *Dorſet* Grand-Connétable, pour le 19 de Fevrier ſeulement, jour qui précede celui du Couronnement du Roi. Du 17 Fevrier. Page 129. A Weſtminſter.

Le Marquis de Dorſet fait Connétable.

Autre, qui établit le Lord *Ruſſel* Grand-Sénéchal, pour le 20 de Fevrier ſeulement, jour du Couronnement. Du 17 Fevrier. Page 130. A Weſtminſter.

Lord Ruſſel Senechal.

Autre qui confere au Duc de *Sommerſet* la Charge de Grand-Maréchal. Du 17 Fevrier. Page 130. A Weſtminſter.

Duc de Sommerſet Maréchal.

La Charge d'Imprimeur du Roi, en Hébreu, en Grec, & en Latin, donnée à *Réginald Wolf*. Du 19 Avril. Page 150. A Weſtminſter.

Patente au Lord *Ruſſel*, pour la Charge de Garde du Sceau-Privé. Du 21 Août. Page 155.

Ruſſel Garde du Sceau.

Autre Patente pour la Charge de Grand-Amiral, conferée à *Thomas Seymour*. Du 30 Août. Page 157. A Weſtminſter.

Seymour Amiral.

Cette Patente fut obtenue par *Thomas Seymour*, en l'abſence du Protecteur ſon Frere. Elle eſt plus ample que la précédente du 15 Fevrier.

Patente qui accorde au Protecteur diverſes Prérogatives. Du 3 Novembre. Page 164. A Weſtminſter.

Prérogatives du Protecteur.

„ Qu'il ſera aſſis ſeul dans le Parlement, ſur un banc à la „ droite du Roi.

„ Qu'il jouïra de toutes les Prérogatives dont tous les autres Protecteurs ont joui, nonobſtant le Statut de la 30e. „ année du Regne de *Henri VIII*, touchant les Préſéances.

Année 1548.

Patente qui établit le Protecteur Capitaine-Général, tant hors du Royaume, qu'au dedans. Du 11 Août. Page 174. A Weſtminſter.

Il eſt fait Capitaine Général.

Commiſſion pour viſiter les Univerſités d'Oxford & de Cambridge, avec pouvoir aux Commiſſaires de ſupprimer un ou deux Colleges, pour en fonder un de Droit-Civil, & un de Médecine. Du 10 Novembre. A Weſtminſter.

Viſite des Univerſités.

Année 1549.

Penſion de 166 livres 13. ſ. 4. deniers ſterling, accordée à *Sébaſtien Cabot*. Du 6 Janvier. Page 181. A Weſtminſter.

Penſion à Sebaſtien Cabot.

Patente de Grand-Amiral, pour *Jean* Comte de *Warwick*. Du 28 Octobre. Page 194. A Weſtminſter.

Comte de Warwick Amiral.

Penſion de 355 livres ſterling, accordée à *Othon*, Duc de *Brunſwick* & de *Lunebourg : durante beneplacito*. Du 24 Décembre. Page 201. A Weſtminſter (2).

Penſion au Duc de Brunſwick.

Pouvoir donné au Lord *Riche*, Grand-Chancelier, de faire des Déniſens. Du 20 Janvier. Page 202. A Weſtminſter.

Pouvoir au Chancelier, &c.

Patente pour la Charge de Grand-Chambellan, conferée à *Guillaume Parr*, Marquis de *Northampton*. Du 4 Fevrier. Page 203. A Weſtminſter.

Lettres du Pardon pour le Duc de *Sommerſet*. Du 16 Fevrier. Page 205. A Weſtminſter.

Pardon pour le Duc de Sommerſet.

Patente de Grand-Maitre-d'Hôtel de la Maiſon du Roi, pour le Comte de *Warwick*. Du 20 Fevrier. Page 209. A Weſtminſter.

Comte de Warwick

Cet Officier étoit autrefois connu ſous le nom de Sénéchal de la Maiſon du Roi. Ce fut *Henri VIII*, qui pour imiter la Cour de France, lui donna le nom de Grand-Maitre-d'Hôtel, *High Stuart of the Kings Houshold*.

Edouard VI Grand-Maitre, &c.

Voici comment on faiſoit parler le Roi du Comte de *Warwick*, dans cette Patente.

Preambule de la Patente.

Cujus in Religione conſtantiam, in bello, ſeditione & tumultu fortitudinem, & animum erga Nos benevolum & fideliſſimum ſemper experti ſumus. Cujus commorantiam & perſonalem reſidentiam in Hoſpitio noſtro Regio, & circa Perſonam noſtram Regiam, præſertim in hac tenerâ noſtrâ ætate, affectamus.

Licence à *Polydore Vergile*, de ſortir du Royaume, & de retourner dans ſa Patrie. Du 2 Juin. Page 234. A Weſtminſter.

Licence à Polydore Vergile, &c.

Le Roi accorde à *Polydore Vergile*, de pouvoir conſerver ſes deux Bénéfices, ſavoir, l'Archidiaconat de Bath & Wels, & le Prieuré de Nonyngton dans le Dioceſe de Hereford; en conſideration de ce qu'il a demeuré quarante ans en Angleterre, & qu'il en a écrit l'Hiſtoire.

Licence au Duc de *Sommerſet*, de donner ſes livrées à 200 perſonnes, Gentilhommes ou autres, outre ſes Domeſtiques ordinaires. Du 5 Juin. Page 235. A Weſtminſter.

Licence au Duc de Sommerſet, &c.

Année 1550.

Privilege accordé pour ſept ans à *Laurens Torrentin*, Allemand de Nation, Imprimeur de Florence, touchant l'impreſſion des *Pandectes*. Du 18 d'Avril. Page 255. A Weſtminſter.

Privilege pour imprimer les Pandectes.

Année 1551.

Ordre pour l'Exécution du Duc de *Sommerſet*, ſans date. Page 295 (3).

Exécution du Duc de Sommerſet.

Autre pour l'Exécution de *Vane*, *Patrick*, *Arundel*, *Stanhop*. Du 25 Fevrier. Page 296. A Weſtminſter.

C'étoient les prétendus complices du Duc de *Sommerſet*.

Et de ſes complices.

Guillaume Cecil fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere. Du 12 Avril. Page 330.

Cecil Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere.

ARTICLE II.

AFFAIRES AVEC L'ECOSSE.

Henri VIII avoit expreſſément recommandé à ſes Exécuteurs, d'employer tous les moyens poſſibles pour faire exécuter le Traité qu'il avoit fait avec les Ecoſſois, pour le Mariage de ſon Fils avec la jeune Reine d'Ecoſſe. Le Duc de *Sommerſet* étant devenu Protecteur, ne crut pas devoir négliger cette affaire. Il demanda donc aux Ecoſſois l'exécution du Traité; & ſur leur refus, il réſolut de porter la Guerre en Ecoſſe: non pas en vue de conquérir ce Royaume; mais, ſelon la maxime de *Henri VIII*, pour obliger les Ecoſſois, par les incommodités & les dangers de la Guerre, à exécuter le Traité. Le Régent d'Ecoſſe & la Reine Douairiere étant abſolument contre ce Mariage, avoient pris de bonne heure des précautions pour avoir du ſecours de France, en cas de beſoin. *Henri II*, qui venoit de monter ſur le Trône de France, croyoit avoir intérêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre ne devînt auſſi Roi d'Ecoſſe; & les deux Princes de Lorraine, qui avoient beaucoup de crédit auprès de lui, le fortifioient dans le deſſein de ſoutenir les Ecoſſois, pour ne pas voir la Reine leur Niece épouſer un Prince Proteſtant. Il ſemble même que dès-lors ils projettoient de donner leur Niece pour Femme au Dauphin. Quoi qu'il en ſoit, *Henri II*, en montant ſur le Trône, avoit déclaré qu'il aſſiſteroit les Ecoſſois de tout ſon pouvoir. C'étoit-là ce qui faiſoit craindre au Protecteur d'Angleterre de s'engager dans cette affaire. Il auroit voulu s'en diſpenſer, ſous quelque prétexte honnête. Ce fut dans cette vue, qu'il offrit aux Ecoſſois une condition qui n'auroit pas dû être rejettée, ſi le projet n'avoit pas été déja formé de marier la jeune Reine avec le Dauphin. Il vouloit bien laiſſer l'Ecoſſe en repos juſqu'à la Majorité de la Reine, à condition, que pendant ce tems-là elle ſeroit élevée en Ecoſſe, ſans qu'on l'engageât dans aucun Mariage. Il étoit manifeſte, que dans cet intervalle, *Edouard*, ou *Marie*, pouvoient mourir; & au pis aller, les Ecoſſois ſe ſeroient trouvés à la Majorité de leur Reine, au même état où ils ſe trouvoient lorſqu'on leur faiſoit cette propoſition, qui par conſéquent devoit leur paroître avantageuſe. Mais le parti violent l'emporta ſur le plus moderé, & cette propoſition fut rejettée avec beaucoup de fierté. Ainſi le Protecteur continua ſa marche vers l'Ecoſſe. Il entra dans ce Royaume, & gagna contre les Ecoſſois une Bataille, dans laquelle ils perdirent 14000 hommes, outre 1500 Priſonniers, dont 800 étoient Gentilshommes. Après cette Victoire, le Protecteur s'empara d'Edimbourg, & fit divers autres progrès, qui auroient pu réduire l'Ecoſſe à une fâcheuſe extrémité, ou à la néceſſité d'accomplir le Traité de Mariage. Mais dans ces entrefaites, le Protecteur ayant été informé

Les Ecoſſois refuſent d'accomplir le Traité.

Le Protecteur bat les Ecoſſois.

wick offrit au Roi de le ſervir dans ſes Guerres avec dix-mille hommes, & de rechercher ſa Sœur aînée *Marie*. Mais le Roi lui répondit, que les Guerres venoient d'être terminées, & qu'en ce même tems il y avoit un Traité ſur pied pour marier la Princeſſe *Marie* avec l'Infant de Portugal.

(3) Le Duc de *Sommerſet* fut exécuté le 22 de Janvier 1552.

Edouard VI.

mé des Complots que l'Amiral ſon Frere faiſoit pour le ruïner, quitta bruſquement l'Ecoſſe pour retourner à la Cour, & par-là, il perdit tout le fruit de ſa Victoire.

Après qu'il eut appaiſé, par la mort de ſon Frere, l'orage qui s'étoit formé contre lui, il réſolut de réparer ſa faute, en continuant la Guerre contre l'Ecoſſe. Mais, ne voulant point aller commander lui-même en ce Païs-là, il donna la conduite de l'Armée au Comte de ***Shrewsbury***, lequel il établit ſon Lieutenant, en vertu d'une nouvelle Patente du Roi, qui lui en donnoit le pouvoir.

Il établit le Comte de Shrewsbury ſon Lieutenant-General.

Pendant qu'on préparoit cette Armée en Angleterre, le Régent d'Ecoſſe aſſiegeoit le Château de ***Broughty***, qui avoit été pris par les Anglois dans la Guerre précédente, & il demeura trois mois devant cette Place. Comme toutes les Forces des Ecoſſois étoient occupées à ce Siege, les Anglois eurent le tems & l'occaſion de s'emparer du Château de ***Hadington***, & de le faire bien fortifier. Cette Place, qui n'étoit qu'à 12 milles d'Edimbourg, incommodoit beaucoup cette Ville Capitale.

Browghty aſſiegé par les Ecoſſois.

Mais peu de tems après, les Ecoſſois ayant reçu de France un ſecours de 6000 hommes, commandé par ***Deſſé d'Epanvilliers***, ils y joignirent huit-mille hommes de leurs propres Troupes, & allerent aſſieger ***Hadington***. Ce fut pendant ce Siege, qu'après pluſieurs Conferences entre les François & les Ecoſſois, la réſolution fut priſe d'envoyer la jeune Reine d'Ecoſſe en France. Véritablement, cette propoſition rencontra de grandes oppoſitions de la part de pluſieurs Grands, qui craignoient les ſuites d'une réſolution ſi importante: mais le Parti de la France l'emporta. La Reine Douairiere ſouhaitoit paſſionnément le Mariage de ſa Fille avec le Dauphin. D'un autre côté, le Roi de France menaçoit de retirer ſes Troupes, & ne vouloit continuer ſon ſecours à l'Ecoſſe, qu'à condition qu'on lui mettroit la Reine entre les mains. Enfin il avoit gagné le Régent, en lui offrant en France le Titre de *Duc de Châtelleraud*, avec douze-mille livres de rente en fonds de Terre. Ainſi la jeune Reine fut envoyée en France, avec les mêmes Vaiſſeaux qui avoient amené les Troupes Françoiſes.

Ils reçoivent du ſecours de France & aſſiegent Hadington.

Le Régent fait Duc de Châtelleraud, & la Reine envoyée en France.

Cependant, le Comte de *Shrewsbury* s'étant mis à la tête de l'Armée compoſée d'Anglois, & d'un Corps de Landsquenets qu'on avoit fait venir d'Allemagne, fit lever le Siege d'***Hadington***, & ravitailla la Place. Enſuite il s'avança plus loin en Ecoſſe, pour offrir la Bataille aux Ennemis: mais voyant qu'ils ne vouloient point l'accepter, il ſe retira. Après ſa retraite, ***Deſſé*** fit une irruption en Angleterre, & s'avança juſqu'à Newcaſtle, ſans trouver la moindre oppoſition. On ne ſait ce qu'étoit devenu le Comte de *Shrewsbury* avec ſon Armée.

Siege de Hadington levé.

Les Ecoſſois ne tarderent pas longtems à ſe repentir d'avoir envoyé leur Reine en France. Elle ne fut pas plutôt partie, que les François commencerent à faire les maitres en Ecoſſe. ***Deſſé*** traitoit les Ecoſſois avec beaucoup de hauteur; & peu de tems après, on vit arriver ***Monluc***, Evêque de Valence, qui venoit pour exercer en Ecoſſe la Charge de Grand-Chancelier. Mais ſur les plaintes de la Reine Douairiere, ils furent tous deux rappellés, & la Cour de France envoya ***De Thermes*** à la place du prémier.

Les François font les maîtres.

Dans l'année ſuivante 1549, le Protecteur mit le Comte de ***Warwick*** à la tête d'une Armée, pour agir contre l'Ecoſſe: mais il ſe vit obligé d'employer ces mêmes Troupes contre les Rebelles de Norfolck, qui s'étoient rendus redoutables. Cela fut cauſe, que n'eſperant plus de pouvoir garder ***Hadington***, il en fit raſer les fortifications, de peur que cette Place ne tombât entre les mains des Ecoſſois, comme il étoit arrivé au Château de ***Browghty***, dont ils venoient de s'emparer.

Armée contre les Rebelles de Norfolck. Hadington raſé.

Ce fut par-là proprement que finit la Guerre d'Ecoſſe, de laquelle le Protecteur ne pouvoit plus eſperer un ſuccès avantageux, puiſque, quand même il auroit fait de plus grands efforts, il n'auroit pu parvenir au but qu'il s'étoit propoſé en commençant cette Guerre, je veux dire, à l'exécution du Traité de Mariage, depuis que la jeune Reine étoit entre les mains du Roi de France. Enfin, la Paix entre la France & l'Angleterre s'étant renouvellée en 1550, on inſera dans le Traité certains Articles touchant l'Ecoſſe; ſavoir, la démolition de deux ou trois petites Places, que les Anglois tenoient encore dans ce Royaume; & il fut convenu, qu'***Edouard*** ne pourroit plus faire la Guerre à l'Ecoſſe, à moins que les Ecoſſois ne lui en donnaſſent quelque nouveau ſujet. C'eſt-à-dire, qu'indirectement, il ſe déſiſta de l'exécution du Traité qui avoit été fait pour ſon Mariage avec la Reine d'Ecoſſe.

Paix avec la France; l'Ecoſſe y eſt compriſe.

Depuis ce tems-là, l'Ecoſſe fut aſſez tranquille. Le Duc de ***Châtelleraud*** étoit toujours Régent: mais il ſe laiſſoit gouverner par l'Archevêque de ***S. André*** ſon Frere bâtard, homme qui menoit un vie peu édifiante, pour un Eccléſiaſtique. De plus, l'Autorité du Régent étoit beaucoup diminuée, par la dépendance où il étoit de la Cour de France, qui avoit la Reine en ſon pouvoir, & qui lui envoyoit des ordres, comme elle le jugeoit à propos. Outre cela, la Reine Douairiere, qui étoit ſoutenue à la Cour de France par le Duc de ***Guiſe*** & le Cardinal de ***Lorraine*** ſes Freres, tenoit tellement le Régent en bride, qu'il n'avoit plus qu'une ombre d'autorité. C'étoit proprement la Reine Douairiere qui gouvernoit le Royaume.

L'Autorité du Régent diminue.

En 1551, la Reine Douairiere n'étant pas contente d'un pouvoir emprunté, fit un voyage en France, ſous prétexte d'y aller voir la Reine ſa Fille; & par le crédit de ſes Freres, elle obtint du Roi la Régence d'Ecoſſe, ſi elle pouvoit y faire conſentir le Duc de ***Châtelleraud***. Lorſqu'elle fut de retour en Ecoſſe, elle fit doucement entendre au Duc, qu'il lui ſeroit plus avantageux de lui ceder la Régence de bonne grace, que de s'y voir contraint par des ordres ſupérieurs. Le Duc, qui étoit déja inſtruit de la volonté du Roi de France, comprit aiſément que ce ſeroit en-vain qu'il voudroit s'y oppoſer; & d'ailleurs, il étoit bien aiſé de conſerver ce qu'il poſſédoit en France. Il ceda donc la Régence à la Reine, malgré les ſollicitations contraires de l'Archevêque ſon Frere, qui fit tout ce qu'il put pour l'en détourner. Le Prélat n'ayant pu parer ce coup, cabala parmi le Clergé, pour l'engager à traverſer les deſſeins de la Reine. Cela fut cauſe, que pour ſe ſoutenir contre les attaques du Clergé, elle prit le parti de s'appuyer du ſecours des Reformés, qui étoient déja en fort grand nombre en Ecoſſe, en leur accordant la permiſſion de prier Dieu à leur maniere, dans leurs propres maiſons. Par ce moyen, elle conſerva la Régence, & rendit inutiles les projets de l'Archevêque.

La Reine Douairiere va en France.

A ſon retour elle obtient la Régence.

L'Archevêque cabale contre elle. Elle s'appuye des Proteſtans.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Année 1547.

Sauf-conduit pour l'Evêque élu de ***Roſs***. Du 2 Mars. Page 131. A Weſtminſter.

Sauf-conduit pour l'Evêque de Roſs.

Conventions entre ***Edouard VI***, & certaines Gentilshommes Ecoſſois. Du 9 Mars. Page 131. Au Château de S. André.

Conventions entre Edouard & quelques Ecoſſois.

1. Qu'ils feront leurs efforts pour faire accomplir le Mariage: qu'ils donneront des Otages, & ſe déclareront contre ceux qui veulent la Guerre avec les Anglois.
2. Que pendant la Minorité de la Reine, ils ne ſouffriront point qu'elle ſoit miſe entre les mains de la Reine Douairiere, ou du Régent, ſans le conſentement du Roi d'Angleterre.
3. Qu'ils livreront au Roi le Fils du Régent, qui eſt entre leurs mains.
4. Que le Roi leur entretiendra 120 hommes d'Infanterie, & 40 de Cavalerie, pour la garde du Château de S. André.
5. Qu'il leur fournira de l'Artillerie & des munitions.
6. Qu'il leur accordera des Penſions.
7. Qu'il les fera jouïr de leurs Biens en Ecoſſe, ou les en récompenſera en Angleterre.

Conditions propoſées au Roi, par ***Patrick***, Lord ***Gray***, Seigneur d'***Angus***. Du 11 Mars. Page 142. Au Château de S. André.

Conditions propoſées au Roi par le Lord d'Angus.

1. Qu'on lui rende ſon Frere qui eſt en Otage.
2. Qu'on lui donne du ſecours pour s'emparer de ***Johnſtown***.
3. Il s'engage à faire ſes efforts pour faire accomplir le Mariage, & pour livrer la Reine à ***Edouard***.
4. A garder ***Johnſtown*** pour le Roi.
5. A livrer un de ſes Châteaux.
6. A aider le Roi de tout ſon pouvoir.

Engagement des Ecoſſois nommés dans les Conventions du 9 Mars, relatif à ces Conventions. Du 15 Mars. Page 145. Au Chateau de S. André.

Engagement des Ecoſſois, &c.

Année 1549.

Lettres-Patentes d'***Edouard VI***, en faveur de ***Patrick*** Comte de ***Bothwell***. Du 3 de Septembre. Page 190. A Weſtminſter.

Patentes en faveur du Comte de Bothwell.

Le Comte de ***Bothwell*** ayant reconnu ***Edouard*** pour ſouverain Seigneur de l'Ecoſſe, le Roi le prend en ſa protection, lui accorde une Penſion de 3000 écus, promet de lui entretenir 100 chevaux, & de le récompenſer en Angleterre, en cas qu'il perde ſes Terres en Ecoſſe.

Année 1550.

Articles qui regardent l'Ecoſſe, inſerés dans le Traité entre la France & l'Angleterre, ſur la reſtitution de Boulogne. Du 24 de Mars. Page 211. Dans un Champ près de Boulogne.

Articles relatifs à l'Ecoſſe, &c.

Que les Forts de ***Douglas*** & de ***Ladre*** ſeront rendus à la Reine d'Ecoſſe.

Que ſi ces deux Places ſe trouvent hors du pouvoir du Roi d'Angleterre, il ſera obligé en récompenſe de ces deux Places, de démolir ***Ayton*** & ***Roxborowgh***, & que ces deux Places ne pourront être relevées par aucun des deux Partis. Que ſi le Roi d'Angleterre rend ***Douglas*** & ***Ladre***, & que la Reine d'Ecoſſe veuille les raſer, il ſera obligé de faire auſſi raſer ***Ayton*** & ***Roxborowgh***, ſous la même condition, qu'elles ne pourront être relevées, ni par les Anglois, ni par les Ecoſſois.

Que le Roi d'Angleterre ne poutra attaquer l'Ecoſſe, ſi les Ecoſſois ne lui en donnent pas un nouveau ſujet.

Toutes les autres prétentions de l'Angleterre, de la France, & de l'Ecoſſe, réſervées réciproquement.

Année 1551.

Ratification de ***Marie*** Reine d'Ecoſſe, pour ce qui la concerne dans le Traité fait ſur la reſtitution de Boulogne. XIII Kal. Maji. Page 255. A Edimbourg.

Ratification de la Reine d'Ecoſſe.

Com-

Edouard VI.

Son Traité avec Edouard.

Commiſſion de *Marie* Reine d'Ecoſſe, pour traiter avec *Edouard*. Du 8 Mai. Page 263. A Edimbourg.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere d'Ecoſſe, retournant de France en Ecoſſe par l'Angleterre. Du 12 Mai. Page 204. A Weſtminſter.

Traité avec l'Ecoſſe.

Traité particulier entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. A Norham, le 10 de Juin. Page 265.

1. Les Limites ſeront les mêmes qu'elles étoient avant la Guerre entre *Henri VIII* & *Jaques V*.

2. Les Terres diſputées, ſur le même pied.

3. *Barwick* libre, ſans appartenir à l'un ni à l'autre des deux Royaumes.

4. La Maiſon & le Moulin d'*Edrington* ſeront rendus à l'Ecoſſe.

Sauf-conduit pour la Reine Douairiere d'Ecoſſe, renouvellé. Du 17 Septembre. Page 290. A Weſtminſter.

Année 1552.

Traité avec l'Ecoſſe.

Traité entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, ſur les Terres diſputées. Du 24 Septembre. Page 316. Sur ces Terres mêmes.

Ratification.

Ratification de *Marie* Reine d'Ecoſſe. Du 9 Novembre. Page 319. A Jedburgh.

ARTICLE III.

AFFAIRES AVEC LA FRANCE.

1547. Incontinent après la mort de *Henri VIII*, *François I* envoya un Ambaſſadeur à *Edouard VI*, pour le complimenter, & pour renouveller avec lui la Paix & l'Alliance faite en dernier lieu avec le Roi ſon Pere. Cette Ambaſſade produiſit deux Traités, qui furent conclus à Londres, le 11 de Mars 1547.

Traité avec la France.

Le prémier n'étoit qu'une confirmation de l'Alliance entre les deux Couronnes.

Le ſecond regloit les Limites de Boulogne, pendant que cette Place demeureroit entre les mains des Anglois; & la démolition, ou la continuation de certaines Fortifications qui avoient été commencées aux environs de Boulogne, avant ou après le dernier Traité.

François I étant mort le 31 de Mars, vingt jours après la concluſion des Traités dont je viens de parler, ſans les avoir ratifiés, le Conſeil d'Angleterre donna ordre à *Nicola Wotton* Ambaſſadeur en France, de complimenter *Henri II*, nouveau Roi de France, & de demander la Ratification des deux Traités conclus à Londres. Mais la Cour de France, en changeant de Souverain, avoit auſſi changé de maximes & de Politique, & formé d'autres projets. Le Duc de *Guiſe* & le Cardinal de *Lorraine*, qui avoient beaucoup de crédit auprès du nouveau Roi, lui perſuaderent, qu'il etoit de ſon intérêt d'empêcher que le Roi d'Angleterre n'épouſât la Reine d'Ecoſſe; que pour cet effet, il devoit ſoutenir les Ecoſſois; & que pour empêcher que les Anglois ne fiſſent une diverſion en France par le moyen de Boulogne, il faloit avant toutes choſes, recouvrer cette Place, à quelque prix que ce fût. *Henri* ayant ſuivi ce conſeil, refuſa de ratifier les deux Traités conclus à Londres, & deſavoua l'Ambaſſadeur du Roi ſon Pere, qui les avoit ſignés. Par-là, non ſeulement il ſe réſerva un ſujet de différend au ſujet des Limites & des Fortifications de Boulogne; mais il fit voir aſſez manifeſtement, en refuſant de renouveller l'Alliance, qu'il avoit deſſein de rompre la Paix. En effet, dès cette même année, il fit dire au Protecteur, que s'il ne faiſoit pas discontinuer les Ouvrages qui ſe faiſoient au Fort de *Bullenberg*, il tiendroit la Paix pour rompue. Il avoit été expreſſément convenu dans le Traité de Paix, que tous les Ouvrages commencés avant la Paix, pourroient être perfectionnés; & comme ceux du Fort de Bullenberg étoient de cet ordre, le Protecteur étoit manifeſtement autoriſé par le Traité à les continuer. Cependant, comme une nouvelle Guerre contre la France ne convenoit nullement, ni aux projets qu'il avoit formés, ni à ſes intérêts particuliers, ni à ceux du Royaume, il fit diſcontinuer les Ouvrages commencés.

Le nouveau Roi de France refuſe de les ratifier.

Cette moderation ne fut pas capable de lui faire éviter la Guerre qu'il craignoit. Dès l'année ſuivante, le Roi de France envoya aux Ecoſſois un ſecours de 6000 hommes, & enleva au Roi d'Angleterre la Reine d'Ecoſſe, qui lui avoit été promiſe en Mariage. Mais il ne s'arrêta pas-là. En 1549, voulant profiter de l'occaſion que lui fourniſſoient les Revoltes qu'il y avoit en Angleterre, il entra dans le Boulonnois à la tête d'une Armée, ſans avoir fait déclarer la Guerre; & après s'être emparé de quelques-uns des Forts qui étoient autour de Boulogne, il aſſiegea cette Place. Il avoit été convenu dans le dernier Traité de Paix, que le Roi de France payeroit dans huit ans au Roi d'Angleterre, deux millions d'écus d'or; & que pendant ce tems-là, Boulogne demeureroit entre les mains des Anglois. Mais *Henri II* vouloit avoir cette Place, non-ſeulement avant le tems fixé par le Traité, mais même ſans payer la ſomme ſtipulée dans le Traité. La ſeule raiſon qu'il alléguoit pour juſtifier ce procedé, étoit, que la Guerre faite par *Henri VIII* à

Il envoye du ſecours aux Ecoſſois, & fait emmener leur Reine.

Il aſſiege Boulogne.

Edouard VI.

François I, étoit injuſte; & que par conſéquent, il lui étoit permis de ſe ſervir de l'occaſion qui ſe préſentoit, pour dédommager la France de ſes pertes. Mais, outre que la plus grande partie des deux millions étoit dûe à *Henri VIII* avant qu'il eût pris Boulogne; ſi la raiſon alleguée par le Roi de France devoit avoir lieu, il n'y auroit jamais aucun Traité de Paix ſur lequel on pût s'aſſurer. Quoi qu'il en ſoit, *Henri II* ſe mettant peu en peine de ce que les Anglois ou le Public pourroient dire ſur ſa conduite, continua le Siege de Boulogne. Mais la Peſte s'étant miſe dans ſon Armée, il en laiſſa le Commandement à *Gaſpar de Coligny*, qui ſe vit enfin obligé de changer le Siege en Blocus.

La Peſte ſe met dans ſon Armée.

Cette nouvelle Guerre cauſoit une peine extrème au Protecteur, par pluſieurs raiſons. Prémierement, il vouloit travailler à bien établir la Réformation en Angleterre, & un tems de Guerre n'étoit guere propre à cela. Secondement, il ſavoit que le Roi de France avoit promis un puiſſant ſecours aux Proteſtans d'Allemagne, auſſi-tôt qu'il auroit recouvré Boulogne; d'où il inféroit, que ce Monarque feroit un puiſſant effort dans la Campagne ſuivante, pour exécuter ſon deſſein. Par conſéquent, l'Angleterre alloit ſe voir expoſée à une dépenſe très conſiderable, pour ſoutenir cette Guerre. En troiſieme lieu, les Coffres du Roi étoient vuides; & le Protecteur craignoit une nouvelle Revolte, ſi on étoit obligé à fouler le Peuple. En quatrieme lieu, il ne craignoit pas moins la Nobleſſe, parmi laquelle il avoit beaucoup d'Ennemis. En cinquieme lieu, rien ne pouvoit être plus avantageux à la Réformation, que l'union de la France avec les Proteſtans d'Allemagne; à quoi néanmoins, le deſſein de conſerver Boulogne étoit entierement oppoſé. Toutes ces raiſons lui firent prendre la réſolution de propoſer au Conſeil la reddition de Boulogne. Comme il y avoit déja un Complot formé pour le ruiner, cette propoſition fut reçue avec indignation; & ce fut delà que les Ennemis du Protecteur prirent principalement le prétexte d'agir ouvertement contre lui, ainſi que je l'ai déja dit dans l'Article des Affaires domeſtiques.

Raiſons du Protecteur pour eviter la Guerre.

Le Duc de *Sommerſet* étant éloigné du Conſeil, le Comte de *Warwick* & le reſte des Conſeillers ne ſe trouverent pas moins embaraſſés que lui, ſur l'affaire de Boulogne. Le Roi de France étoit ſur le point d'attaquer cette Place avec toutes ſes forces, & on n'avoit fait aucun préparatif pour la défendre, quoique le Conſeil ſe fût ſi fort recrié ſur l'indignité qu'il y auroit à la reſtituer. Il fut donc réſolu de rendre Boulogne à la France; & toute la difficulté ne conſiſta plus que dans le point-d'honneur, qui ne permettoit pas à l'Angleterre de faire les avances ſur ce ſujet. Mais cette difficulté fut levée par le moyen d'un Marchand Florentin, nommé *Guidotti*, qui demeuroit à Southampton. Ce Marchand ayant été envoyé ſecretement à Paris, trouva le moyen de ſe faire charger par le Connétable de *Montmorency*, de quelque propoſition vague. Ce fut ſur ce fondement, que les deux Cours envoyerent des Plénipotentiaires en Picardie, où le Traité fut bientôt conclu le 24 de Mars 1550. Par ce Traité Boulogne fut rendue à la France, moyennant une ſomme de 400000 écus d'or, payable, la moitié le jour de la reſtitution, & l'autre moitié avant le 15 d'Août.

Boulogne rendue à la France.

L'année ſuivante, le Roi, par la direction du Comte de *Warwick*, envoya des Ambaſſadeurs à *Henri II*, pour lui porter l'Ordre de la Jarretiere. Les Ambaſſadeurs avoient ordre de lui propoſer le Mariage de leur Roi, avec *Eliſabeth* ſa Fille. Cette propoſition ayant été acceptée, le Traité pour ce Mariage fut ſigné à Angers le 19 de Juillet: mais il ne devoit s'accomplir, que quand la Princeſſe ſeroit parvenue à ſa douzieme année. Pluſieurs ont prétendu, que le Comte de *Warwick* n'avoit en vue que d'amuſer le jeune *Edouard*, & qu'il ſavoit bien que ce Prince mourroit avant que le tems de conſommer ſon Mariage fût arrivé.

L'Ordre de la Jarretiere envoyé au Roi de France.

Traité de Mariage du Roi avec une Fille de Henri II.

ACTES qui regardent la FRANCE.

Année 1547.

Conventions touchant Boulogne.

Commiſſion de *François I*, pour convenir avec *Edouard VI* de la Source de la Riviere de Boulogne, & de certaines choſes qui regardent les Fortifications. Du 15 Fevrier. Page 199. A la Muette.

Traité ſur les Limites de Boulogne. Du 11 Mars. Page 135. A Londres.

Autre, qui renouvelle celui du 7 de Juin, entre *François I* & *Henri VIII*. Du 11 Mars. Page 139. A Londres.

Année 1550.

Commiſſion de Henri II, &c.

Commiſſion de *Henri II*, pour traiter de la Paix avec l'Angleterre, au Lieu dont on conviendra. Du 20 Janvier. Page 202. A Fontainebleau.

Reſtitution de Boulogne.

Traité pour la reſtitution de Boulogne, conclu entre Boulogne & le Fort d'Outreau, ſur le bord de la Riviere de Lyane. Du 24 Mars. Page 211.

Qu'il y aura entre les deux Couronnes, *vera, ſtabilis, firma, inviolabilis, ſincera, perpetua, & certa pax, amicitia, confœderatio, unio, liga, & ſumma concordia, &c.*

Que

EDOUARD VI.

Que Boulogne ſera rendue à la France dans ſix ſemaines (1).

Que le Roi de France payera au Roi d'Angleterre 400000 écus d'or ſol (2) ; ſavoir 200000 écus en prenant poſſeſſion de Boulogne, & 200000 écus le 15 d'Août.

Toutes les autres prétentions de l'Angleterre contre la France, ou de la France contre l'Angleterre, réciproquement reſervées.

Atteſtation de ***François de Montmorency***, & de ***Caſpar de Coligny***, que la Ville de Boulogne leur a été remiſe. Du 25 Avril. Page 228. A Boulogne.

Ratification du Traité de Boulogne par ***Henri II***, & Serment du même Roi. Du 8 Mai. Page 232.

Année 1551.

Traité du Mariage d'Edouard.

Traité pour le Mariage d'*Edouard VI* avec ***Eliſabeth*** de France, Fille de *Henri II*. A Angers, le 19 de Juillet. Page 273.

ARTICLE IV.

AFFAIRES DE RELIGION.

Je ne m'étendrai pas beaucoup ſur cet Article, par deux raiſons. La prémiere eſt, qu'on ne trouve dans le Recueil des Actes Publics, que peu d'Actes importans ſur cette matiere. La ſeconde, que le changement qui ſe fit dans la Religion ſous le Regne d'*Edouard VI*, a été ſi bien expliqué dans l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre, que ce ſeroit perdre le tems, que d'entrer ici dans un grand détail ſur ce ſujet.

La mort de ***Henri VIII*** ayant délivré le Peuple d'Angleterre de la crainte & de la ſujettion où il s'étoit trouvé ſous la domination de ce Prince, les Reformés ne firent plus difficulté ſous ce nouveau Regne, de faire connoitre leurs ſentimens, & même de les prêcher publiquement, quoique les Loix faites ſous *Henri VIII* ſubſiſtaſſent toujours. L'élevation du Duc de ***Sommerſet*** à la Dignité de Protecteur, leur faiſot concevoir de grandes eſperances, puiſque ce Seigneur étoit entierement dans leur parti. D'ailleurs, ils avoient pour eux le Roi lui-même, les deux Archevêques, pluſieurs Evêques, & autres des principaux Membres du Clergé, outre un grand nombre de Partiſans parmi les Grands & parmi le Peuple. Ainſi, tout l'avantage ſe trouvoit de leur côté, puiſqu'ils étoient appuyés du Gouvernement. Leurs Adverſaires, qui ne ſe trouvoient pas dans une ſituation ſi avantageuſe, comprenoient bien qu'ils ne pouvoient rien attendre de bon pour leur Religion. Ainſi, ſans faire des efforts pour faire changer ce qui avoit été déja fait, ils bornoient leurs prétentions à empêcher qu'on ne fît de plus grands changemens. Pour cet effet, ils ſoutenoient qu'on ne pouvoit rien décider par rapport à la Religion, ſous une Minorité; car puiſqu'on ne pouvoit rien faire qu'en vertu de la Suprémacie du Roi, ils prétendoient qu'il faloit attendre qu'il fût en âge de l'exercer, & de connoitre la Religion par lui-même, & non pas par les yeux d'autrui. Mais ceux qui gouvernoient étoient bien éloignés d'admettre cette maxime, qui pouvoit avoir des influences ſur les autres Affaires du Gouvernement. Ils ſoutenoient que l'Autorité Royale étoit toujours la même, ſoit que le Roi fût majeur, ou qu'il fût mineur.

Situation avantageuſe des Proteſtans.

Ce fut ſur ce fondement, qu'ils commencerent à travailler à la Réformation, par une Viſite générale des Egliſes, avec pouvoir aux Viſiteurs, d'abolir les Abus les plus groſſiers, particulierement par rapport aux Images. ***Bonner*** Evêque de Londres, & *Gardiner* de Winchester, furent les ſeuls d'entre les Evêques, qui s'oppoſerent au Règlement que les Viſiteurs avoient fait, ſe fondant ſur la maxime dont je viens de parler, qu'on ne pouvoit faire aucun changement dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Sur ce refus, ils furent envoyés en priſon, ***Bonner*** à la Tour, & *Gardiner* dans ſa maiſon. Celui-ci en ſortit en vertu de l'Amniſtie, qui fut accordée à la fin de la prémiere Séance du Parlement; mais dans l'année ſuivante, il fut envoyé à la Tour, toujours pour la même faute. ***Bonner*** fut auſſi rétabli dans les fonctions de ſon Epiſcopat: mais il ne s'y maintint pas longtems. La Princeſſe ***Marie*** ſe plaignit auſſi fort aigrement, dans une Lettre qu'elle écrivit au Conſeil, des changemens qui ſe faiſoient dans la Religion, pendant la Minorité du Roi. Mais le Protecteur lui fit une réponſe, qui lui fit comprendre que le Roi & le Conſeil ne prétendoient point ſe laiſſer conduire par ſes directions, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre que celui de l'obéiſſance.

Priſon de Bonner & de Gardiner, &c.

Plaintes de la Princeſſe Marie ſur les changemens dans la Religion.

Le Parlement, qui s'aſſembla le 4 de Novembre, fit quelques pas vers la Reformation, au-delà de ce qui s'étoit fait ſous ***Henri VIII***. Il abolit certains Actes, faits autrefois contre les ***Lollards***. Il révoqua la Loi des ſix Articles, & confirma la Suprémacie du Roi. Il abolit les Meſſes privées, & rendit la Coupe au Peuple dans la Communion. Le Roi fut revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchés vacans; & par-là les Elections, qui depuis quelque tems n'étoient que des momeries, puiſqu'elles ne ſe faiſoient jamais qu'au gré de la Cour, furent abolies. On reſſerra auſſi la Juriſdiction des Cours Eccléſiaſtiques; & enfin, le Parlement accorda au Roi tous les fonds deſtinés à l'entretien des Chantres, & tous ceux qui étoient affectés à des uſages ſuperſtitieux; comme à l'entretien des Lampes, des Confréries, & autres choſes de cette nature. Cet Article paſſa contre les oppoſitions de *Cranmer* Archevêque de Cantorbery, qui, prévoyant le mauvais uſage qu'on en feroit, ſouhaitoit qu'on différât à diſpoſer de ces fonds, juſqu'à ce qu'on trouvât l'occaſion de les employer à quelque uſage utile au Public & à l'Egliſe.

Le Parlement favoriſe la Reformation, &c.

Le Roi, le Protecteur, & le Parlement, ayant fait connoitre de cette maniere, combien ils étoient portés à établir une véritable Réformation, pluſieurs Hommes illuſtres d'entre les Proteſtans d'Allemagne ſe retirerent en Angleterre, pour y jouir de la liberté de Conſcience, qu'ils ne pouvoient plus trouver dans leur Patrie, depuis les grands avantages que l'Empereur avoit remportés ſur la Ligue de Smalcalde. De ce nombre furent, *Pierre Martyr*, *Bucer*, *Ochin*, *Fagius*, auxquels le Roi accorda des Penſions & des Bénéfices pour leur ſubſiſtance.

Proteſtans d'Allemagne qui ſe retirent en Angleterre.

Le Parlement, qui ſe raſſembla le 24 de Novembre de l'année 1548, travailla de nouveau à l'affaire de la Réformation. Il permit le Mariage aux Prêtres, & approuva la nouvelle Liturgie dreſſée par ſon ordre, dans laquelle on avoit réformé beaucoup de choſes, principalement dans l'Office de la Communion. Cette Liturgie réformée eſt la même, dont l'Egliſe Anglicane ſe ſert encore aujourdhui.

Progrès de la Réformation par le Parlement.

Réformation de la Liturgie.

Quelque avantageux que fuſſent ces changemens, la plupart des Réformés n'étoient pas contens qu'on ne fût pas allé plus loin. Ils ſavoient que le Protecteur avoit beaucoup d'Ennemis, & ils craignoient que s'il venoit à tomber, ſa chute n'entrainât auſſi celle de la Réformation. En cela ces zélés étoient toujours oppoſés à *Cranmer*, qui ne vouloit avancer que peu à peu.

Après la Prorogation de ce Parlement, la nouvelle Liturgie fut reçue dans toutes les Egliſes. Il n'y eut que la Princeſſe ***Marie*** qui refuſa de l'admettre dans ſa Chapelle; mais le Roi & le Conſeil avoient réſolu de l'y contraindre, ſi la puiſſante interceſſion de l'Empereur n'avoit pas fait ſuſpendre l'effet de cette réſolution.

Marie refuſe de l'admettre.

Quelque tems après, le Protecteur & le Conſeil ayant été informés qu'un grand nombre d'Anabaptiſtes étoient venus d'Allemagne en Angleterre, pour y ſemer leurs Erreurs, firent expédier au nom du Roi une Commiſſion à *Cranmer* & à quelques autres, pour examiner & juger ces gens-là ſelon les Loix. Une Femme Angloiſe nommée ***Jeanne Bocher***, plus connue ſous le nom de ***Jeanne de Kent***, qui s'étoit laiſſé ſéduire, fut déclarée Hérétique par les Commiſſaires; & comme telle, livrée

Commiſſion pour juger les Anabaptiſtes.

Une Femme de

(1) Cet Acte découvre une lourde bévue dans l'Hiſtoire du Chevalier *Jean Hayward*, qui fait le terme de ſix mois.

(2) Le Chevalier *Jean Hayward* évalue l'Ecu à ſix chelins huit ſols ſterling.

(3) L'Auteur des Notes ſur ce Regne, tel qu'il eſt dans l'*Hiſtoire complete d'Angleterre*, Vol. II. juſtifie l'Archevêque de cette accuſation injurieuſe, par rapport à ſon humanité & à ſon naturel porté à la compaſſion. Il remarque, qu'il fut pouſſé à cela par le Conſeil, ſelon la confeſſion de *Fox* lui-même, que l'Auteur des Notes accuſe de mauvaiſe volonté envers les Eccléſiaſtiques, d'avoir diffame un Prelat qui fut le principal inſtrument de la Réformation d'Angleterre. Le feu Evêque *Burnet*, qui rapporte que cette *Jeanne Bocher* fut brulée pour avoir nié l'Incarnation de J. C; qu'elle étoit ſi extravagante & ſi fanatique, qu'elle méritoit plus d'être enfermée dans la Maiſon des Fous, que d'être attachée à un poteau, remarque, que les Anabaptiſtes qui vinrent d'*Allemagne* en ce tems-là, étoient de deux eſpeces: que les uns rejettoient ſimplement le Batême des Enfans, mais que les autres avoient pluſieurs opinions qui avoient eté anciennement condamnées comme Hérétiques. *Jeanne Bocher* étoit de ces derniers.

(4) Le nom de ce Hollandois étoit, *George van Parre*, ſelon *Burnet* Evêque de *Saliſbury*. Il fut brulé pour avoir nié la Divinité de J. C.

(5) *Burnet*, Evêque de *Saliſbury*, dit que l'Empereur épouſa la querelle de *Marie* avec tant de chaleur, qu'il menaça de faire la Guerre, ſi l'on en uſoit mal avec elle. Et comme les Marchands avoient des Effets conſiderables à *Anvers*, le Conſeil, de peur qu'ils ne fuſſent arrêtés, trouva à propos de laiſſer tomber cette affaire. On obtint de cette Princeſſe, de faire dire la Meſſe chez elle en particulier, de ſorte que cela ne donnât aucun ſcandale. Sur quoi *Edouard* ferma les yeux, avec beaucoup de regret.

(6) Le prémier devoit avoir 2000 Marcs de revenu, & le dernier 1000. Il y avoit auſſi un Doyen & un Chapitre à renter à *Newcaſtle*; mais la mort du Roi mit un obſtacle à cette affaire; & *Marie* étant montée ſur le Trône, l'ancien Evêché de *Durham* fut rétabli, & *Tonſtal*, qui au rapport du Docteur *Burnet* en avoit été dépoſſedé, & enfermé à la Tour, ſur une information faite contre lui pour n'avoir pas décelé un Crime d'Etat venu à ſa connoiſſance, fut rétabli. Voyez auſſi les Annales de *Stow*, où il eſt dit que le prétexte qu'on prit pour partager ce Dioceſe, étoit ſa trop grande étendue, qui faiſoit qu'un ſeul Evêque ne ſuffiſoit pas pour en avoir ſoin.

(7) Mr. *Le Clerc* a trouvé à propos de joindre les réflexions ſuivantes à cet Article. „ Ceux, *dit-il*, qui publierent cette Commiſſion ſous le Regne d'*Edouard*, de même que ceux qui la ſolliciterent, violerent non-ſeulement la Charité Chrétienne, qui n'autoriſe point la punition des ſimples Erreurs de ſpéculation; mais „ encore, ils manquerent aux règles ordinaires de la prudence. Car „ ces Anabaptiſtes n'étoient pas de ceux qui s'étoient rendus coupables de tant de crimes à *Munſter*, puiſque la Patente accordoit le „ pardon à leur repentir; au-lieu que les Loix civiles puniſſent ſans „ difficulté la Rebellion, la Polygamie, le Meurtre & les autres „ crimes de cette nature, dont les Anabaptiſtes de *Munſter* étoient „ cou-

Edouard VI. cette Secte brulée.

vrée au bras ſéculier, qui la condamna au feu. Le Roi réſiſta longtems, avant que de ſe laiſſer porter à ſigner l'Ordre pour l'Exécution. Ce ne fut que par les fortes ſollicitations de *Cranmer*, qu'il ſigna enfin en pleurant, & en diſant au Prélat, qu'il en répondroit lui-même devant Dieu. Cette rigueur exceſſive ne fait pas honneur à *Cranmer*. Auſſi n'a-t-on pas manqué à la lui reprocher, toutes les fois que l'occaſion s'en eſt préſentée (3). Un Hollandois de la même Secte, fut auſſi puni du même ſupplice (4).

De même qu'un Hollandois.

Conduite de Bonner.

Bonner, Evêque de Londres, avoit pour maxime, de s'oppoſer autant qu'il lui étoit poſſible, à tous les changemens qui ſe faiſoient dans la Religion, ſe fondant ſur la maxime dont j'ai déja parlé, touchant l'Autorité d'un Roi Mineur: mais quand la choſe étoit décidée & avoit paſſé en Loi, il y acquieſçoit de bonne grace; & par-là, il ne donnoit point de priſe ſur lui, par rapport à ſes actions publiques. Mais on ſavoit qu'en particulier, il affectoit de deſapprouver tout ce qui ſe faiſoit, & de répandre des maximes très dangereuſes. De quelque diſſimulation qu'il uſât, il s'étoit rendu ſi ſuſpect, que le Conſeil réſolut de le mettre à l'épreuve. On lui fit donc ſignifier un Ordre de prêcher un certain jour dans l'Egliſe de S. Paul, & d'établir ſolidement dans ſon Sermon, certains Points, dont celui étoit le principal: *Que l'Autorité d'un Roi mineur n'eſt pas moindre que celle d'un Roi majeur.* Il prêcha comme il lui avoit été ordonné, & mêla dans ſon Sermon certaines Propoſitions équivoques & dangereuſes, ſans dire un ſeul mot de l'Article principal touchant l'Autorité d'un Roi mineur. Sur cela, le Roi ayant nommé des Commiſſaires pour lui faire ſon procès, il fut dépoſé & envoyé à la Tour.

Son Sermon.

Sa priſon.

La diſgrace du Duc de *Sommerſet* ſuivit de près la dépoſition de *Bonner*, après quoi le Comte de *Warwick* uſurpa l'Adminiſtration du Gouvernement. Les Partiſans du Pape commençoient déja à triompher, dans la perſuaſion où ils étoient que le nouveau Miniſtre leur ſeroit favorable, & renverſeroit tout ce que le Duc de *Sommerſet* avoit établi: mais leur eſpérance fut vaine. *Warwick*, qui faiſoit ſervir la Religion à ſes deſſeins ambitieux, trouva qu'il étoit plus à propos pour ſe ſoutenir, de ſe conformer aux inclinations du Roi, & de la plus grande partie du Peuple, que d'entreprendre de les contrarier. Il maltraita même le Comte de *Southampton*, l'un des plus zélés Partiſans du Pape, qui en mourut de chagrin. Ainſi, ceux qui étoient encore attachés à la vieille Religion, eurent occaſion de comprendre qu'ils ne pouvoient rien eſpérer du crédit du Comte de *Warwick*.

Politique de Warwick.

Le Comte de Southampton maltraité.

Dans l'année 1550, l'Evêché de Weſtminſter, fondé par *Henri VIII*, fut réuni à l'Evêché de Londres, en faveur de *Nicolas Ridley*; & pour dédommager *Thyrleby* qui étoit Evêque de Weſtminſter, on le fit Evêque de Norwich.

Siege de Weſtminſter réuni à celui de Londres.

Etienne Gardiner, Evêque de Wincheſter, qui n'étoit pas moins ſuſpect que *Bonner*, fut dépoſé dans l'année 1551. Cette même année, la vieille Religion reçut le coup mortel, par une nouvelle Confeſſion de Foi, dans laquelle la Meſſe, la Préſence réelle, & la Tranſſubſtantiation, étoient abolies. La Princeſſe *Marie* refuſa abſolument de ſe conformer à ces changemens, & comme elle apprit que le Roi étoit réſolu à uſer de violence à ſon égard, elle forma le projet de ſe retirer hors du Royaume. Elle avoit même déja pris certaines meſures pour l'exécuter; mais elle en fut empêchée (5). Il y a quelque apparence, que ſi le Comte de *Warwick* eût déja formé le deſſein de l'exclure de la Succeſſion, il ne ſe ſeroit pas oppoſé à ſa retraite, puiſqu'elle pouvoit plus lui nuire étant dans le Royaume, que ſi elle en avoit été dehors.

Gardiner dépoſé. Nouvelle Confeſſion de Foi rejettée par Marie.

Dans l'année 1552, *Heath* Evêque de Worceſter, & *Day* Evêque de Cheſter, furent dépoſés, parce qu'ils s'oppoſoient avec trop de vigueur aux progrès de la Réformation. Il ſemble que le Conſeil avoit pris la réſolution de faire tous les efforts poſſibles, pour ramener doucement ceux d'entre les Evêques qui étoient encore attachés à la vieille Religion; & de ſe délivrer par la voye de la dépoſition, de ceux qui ſeroient les plus opiniâtres. Ces dépoſitions ne ſe faiſoient pas, néanmoins, ſans de grandes difficultés. Depuis que le Roi avoit été revêtu du pouvoir de nommer aux Evêchés, il donnoit aux Evêques des Patentes que leur conferoient les Evêchés, *pendant leur vie naturelle*. Il faloit donc, pour dépoſer un Evêque, nommer des Commiſſaires, & trouver des crimes véritables, ou ſuppoſés, qui rendiſſent l'Evêque accuſé digne d'être dépoſé. Cela fut cauſe, que le Conſeil jugea qu'il étoit à propos que le Roi ne conferât plus des Evêchés, qu'avec cette clauſe ou condition, *quamdiu ſe bene geſſerit*. Par-là un Evêque pouvoit être dépouillé de ſon Evêché, ſans aucun examen, par la ſimple volonté du Roi. La Reine *Marie* ne manqua pas à ſe ſervir de ces mêmes Patentes, pour dépouiller ceux d'entre les Evêques qu'*Edouard* avoit établis avec cette condition.

Les Evêques de Worceſter & de Cheſter dépoſés.

Edouard VI.

Evêques nommés par des Patentes du Roi.

Tonſtal, Evêque de Durham, fut auſſi dépoſé cette même année. Mais ce fut moins à cauſe de ſa Religion, qu'à cauſe de la Dignité de *Palatin*, qui étoit annexée à ſon Evêché, & dont le Comte de *Warwick* ſouhaitoit d'être revêtu, comme il le fut effectivement, après que l'Evêché de Durham eut été ſupprimé. De ce même Evêché dépouillé du Palatinat, le Roi en fonda deux autres, l'un à Durham, & l'autre à Newcaſtle (6).

L'Evêque de Durham dépoſé.

C'eſt-là ce qui ſe paſſa de plus conſiderable par rapport à la Religion, ſous le Regne d'*Edouard VI*. Ceux qui ſouhaiteront d'en voir le détail, le trouveront dans l'Hiſtoire de la Réformation d'Angleterre.

ACTES qui ont du rapport à la RELIGION.

Année 1547.

Commiſſaires établis pour prendre ſoin, que les conditions ſous leſquelles les nouvelles Egliſes Cathédrales ont été fondées, ſoient dûement exécutées. Du 10 Mars. Page 134. A Weſtminſter.

Acte pour les nouvelles Cathédrales.

Holbech fait Evêque de Lincoln. Du 19 Août. Page 155. A Weſtminſter.

Evêque de Lincoln.

Année 1548.

L'Evêque de S. David transferé à l'Evêché de Bath & Wells, par Lettres-Patentes, en vertu de l'Acte de Parlement qui abolit les Elections. Du 3 Fevrier. Page 169. A Weſtminſter.

De Bath & Wells.

Penſion de 40 Marcs accordés à *Pierre Martyr*, Florentin. Du 9 Mai. Page 170. A Weſtminſter.

Penſion de Pierre Martyr.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de S. David à *Robert Ferrar*. Du 1 Juillet. Page 173. A Leighes.

Evêque de S. David.

Année 1549.

Commiſſion pour juger les Hérétiques Anabaptiſtes (7). Du 12 Avril. Page 181. A Leighes.

Commiſſion pour juger les Anabaptiſtes.

Commiſſion au Comte de *Warwick* & autres, pour viſiter l'Univerſité d'Oxford. Du 18 Mai. Page 183. A Weſtminſter.

Viſite de l'Univerſité d'Oxford.

—— *Magiſtros, Præpoſitos, Præſidentes, Socios, ſeu Scholares quoſcunque illis officiis indignos, non proficientes, Statutis Collegii, vel commodo Reipublicæ & bonarum Litterarum id exigentibus, expellendum & amovendum, & alium vel alios, in amotorum loco, præficiendum & ſubſtituendum* ——

Commiſſion à *Thomas Cranmer*, *Nicolas Ridley*, *Guillaume Petre*, *Thomas Smith*, *Guillaume May*, pour examiner *Bonner* Evêque de Londres, avec pouvoir de le priver de ſon Evêché. Du 8 Septembre. Page 191. A Weſtminſter (8).

Commiſſion pour examiner Bonner.

,, coupables, quelque repentir qu'il y ait. Les perſonnes qu'on devoit juger en vertu de ces Lettres-Patentes, étoient de celles que les Archevêques & Evêques avoient le pouvoir de pardonner, & de leur enjoindre des Pénitences, ſi elles abandonnoient leurs ſentimens. Les Prélats revêtus du pouvoir de les pardonner, & en cas que l'énormité du cas l'exigeât, qui pouvoient les livrer au bras ſéculier, auroient dû conſiderer qu'ils pouvoient ſe trouver eux-mêmes dans les mêmes circonſtances, ſi *Marie*, Fille ainée de *Henri VIII*, venoit à ſucceder à ſon Frere; ce qui pouvoit arriver aiſément, comme cela arriva en effet. Je ne ſaurois comprendre de quelle maniere *Cranmer*, & les autres à qui cette Commiſſion étoit adreſſée, permirent qu'on les qualifiât non-ſeulement de *Cognitores*, *Judices* & *Commiſſarii*, c'eſt-à-dire, d'*Examinateurs*, de *Juges*, & de *Commiſſaires*; mais encore d'*Inquiſitores*, Inquiſiteurs, nom déteſté par tout le Corps des Proteſtans, & même par certains Catholiques: car après cela, ils n'étoient pas en droit de ſe plaindre de tout ce qu'on pouvoit faire ſouffrir aux Proteſtans de la part des Princes Catholiques, particulierement ſous le Regne de la Reine *Marie*. Si l'on objecte, que les Proteſtans avoient la vérité de leur côté, cela ne remedie à rien; car les Juges ſous le Regne de *Marie* ne prétendoient pas moins qu'eux la même choſe; & comme ils étoient tout enſemble Juges & Parties, ils faiſoient pendre & bruler les Proteſtans par proviſion, en attendant que Dieu décidât la queſtion entre eux & les Catholiques.

Le Docteur *Burnet* remarque, qu'on n'uſa point de rigueur contre cette ſorte d'Anabaptiſtes qui avoient des ſentimens ſinguliers ſur la maniere & ſur les ſujets auxquels on devoit adminiſtrer le Batême, quoiqu'on écrivît des Livres pour juſtifier le Batême des Enfans.

(8) On voit dans l'Hiſtoire du Docteur *Burnet*, avec combien peu de reſpect & de ſincerité, *Bonner* porta ſa Commiſſion aux Commiſſaires, & le mauvais langage qu'il tint à ſes Accuſateurs; de ſorte qu'il ſe comporta en homme dont la cervelle étoit troublée. Il appella ſes Accuſateurs, *Hérétiques*; & leur dit qu'ils le perſécutoient à cauſe qu'ils nioient la préſence de J.C. dans le Sacrement; & qu'à cauſe de cela même ils étoient excommuniés, & incapables de rendre témoignage dans aucune Cour. Et lorſque Mr. *Smith* le Secretaire dit à l'Accuſé, qu'il avoit agi comme un Voleur & un Traitre, *Bonner* lui répondit, qu'il l'honoroit en qualité de Secretaire d'Etat; mais qu'en qualité de Chevalier *Smith*, il lui donnoit un démenti, & le defioit. Il refuſa auſſi de répondre, tandis que le Chevalier *Smith* étoit preſent; & pour avoir ainſi mepriſé la Cour, il fut mis en priſon, où perſiſtant dans ſon obſtination, quoiqu'on eût promis d'en uſer avec plus de douceur avec lui, il fut condamné à la privation de ſa Prelature, juſques au Regne de la Reine *Marie*. Il ſe comportoit, dit le Docteur *Burnet*, plutôt comme un gourmand diſſolu, que comme un Théologien: car il chargea tous ſes Amis de lui fournir abondamment des *Poudins* & des Poires, & donna au Diable tous ceux qui ne lui en donnoient pas libéralement. De telles malédictions, ajoute l'Hiſtorien, étoient des actes bien étranges de la Juriſdiction Epiſcopale; cependant ils étoient la douceur

Edouard VI.

Autre, qui explique quelques doutes formés ſur la précédente. Du 17 Septembre. Page 192. A Hamptoncourt.

Penſion de Bucer.

Penſion de 100 livres ſterling accordée à ***Martin Bucer***, Allemand. Du 26 Septembre. Page 192. A Leighes.

De Fagius.

Autre ſemblable, accordée à *Paul Fagius*. Ibid.

C'eſt ici la derniere Piece où le Roi dit, ***De aviſamento Ed. Ducis Sommerſet***, &c. Dans les Actes ſuivans il dit, ***De aviſamento Concilii noſtri.***

Année 1550.

Licence de manger de la viande en Carême.

Licence accordée au C. de ***Warwick***, de manger de la viande en tems de Carême. Du 18 Fevrier. Page 207. A Weſtminſter.

Il y en a quelques autres ſemblables.

Evêché de Weſtminſter réſigné au Roi.

L'Evêché de Weſtminſter cedé au Roi par ***Thomas Thyrleby***, pour en diſpoſer comme bon lui ſemblera. Du 30 Mars. Page 219. A Weſtminſter.

Evêque de Norwich.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Norwich à ***Thomas Thyrleby***. Du 1 d'Avril. Page 221. A Weſtminſter.

Ridley transferé à Londres.

Autres, pour transferer ***Nicolas Ridley*** de l'Evêché de Rocheſter à l'Evêché de Londres, vacant par la dépoſition d'***Edmond Bonner***. Du 1 d'Avril. Page 221. A Weſtminſter.

Siege de Weſtminſter réuni à Londres.

Autres, pour réunir l'Evêché de Weſtminſter à celui de Londres. Du 1 Avril. Page 222.

Deniſation de Jean à Laſco.

Déniſation de ***Jean à Laſco*** Polonois, Profeſſeur en Théologie (1). Du 7 de Juin. Page 238. A Leighes.

Hoper Evêq. de Glocefter.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Gloceſter à ***Jean Hoper***. Du 3 Juillet. Page 240. A Leighes.

Egliſe Allemande a Londres.

Licence de fonder un Temple à Londres pour les Allemands, avec un Superintendant, & quatre Miniſtres. Du 4 Juillet. Page 242. A Leighes.

Le Roi donne l'Egliſe des Auguſtins pour en faire un Temple, & y établit ***Jean à Laſco*** pour Superintendant.

Canonicat donné à P. Martyr.

Canonicat donné à ***Pierre Martyr***. Du 24 Octobre. Page 248. A Weſtminſter.

Année 1551.

Commiſſion contre les Herétiques.

Commiſſion pour informer contre les Anabaptiſtes, & autres Hérétiques & Non-Conformiſtes. Du 18 Janvier. Page 253. A Weſtminſter.

Poinet Evêque de Winchefter.

Lettres-Patentes pour conferer l'Evêché de Winchester à ***Jean Poinet*** (2) Evêque de Rocheſter, à la place d'***Etienne Gardiner*** dépoſé. Du 23 Mars. Page 253. A Weſtminſter.

Evêque de Rocheſter.

Autres, pour conferer l'Evêché de Rocheſter à ***Jean Storye***. Du 26 d'Avril. Page 256. A Weſtmiuſter.

College fondé à Gallway.

Autres, pour changer l'Egliſe de ***S. Nicolas*** de la Ville de Gallway en Irlande, en un College nommé ***Le College du Roi.*** Du 29 Avril. Page 258. A Weſtminſter.

Evêque d'Exeter.

Autres, pour conferer l'Evêché d'Exeter à ***Milon Coverdale***, quoique marié. Du 14 Août. Page 283. A Weſtminſter.

Année 1552.

De Glocefter.

Lettres-Patentes pour conferer à ***Jean Hoper*** l'Evêché de Glocester. Du 7 de Mars (3). Page 297. A Weſtminſter.

Ceſſion faite au Roi, par ***Jean Hoper***, de l'Evêché de Gloſter. Du 26 Avril. Page 297.

Ce Siege réuni à Worceſter.

Suppreſſion de l'Evêché de Gloceſter, & réunion du même Evêché à celui de Worceſter, en faveur de ***Jean Hoper***, (4) à qui le Roi le donne, ***durante vitâ naturali, ſi tam diu ſe bene geſſerit in eodem.*** Du 20 Mai. Page 298. A Weſtminſter.

Evêque de Lincoln.

Jean Taylor fait Evêque de Lincoln, avec la même clauſe. Du 18 de Juin. Page 312. A Weſtminſter.

Monaſteres cedés au Roi.

On trouve dans ce Recueil, ſous le Regne d'***Edouard VI***, pluſieurs Ceſſions au Roi, des Monaſteres que vraiſemblablement ***Henri VIII*** avoit laiſſé ſubſiſter (5).

SUITE DE L'EXTRAIT DU XV TOME, pour le Regne de MARIE.

TRois Articles ſont la principale matiere de ce Regne. Les Affaires domeſtiques, les Affaires de Religion, & les Affaires Etrangeres.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Jeanne Gray eſt proclamée.

1553. L'Acte par lequel ***Edouard VI*** avoit tranſporté la Couronne à ***Jeanne Gray***, ne fut pas capable de bien établir cette Princeſſe ſur le Trône. Véritablement, elle fut d'abord proclamée Reine, par les ordres du Conſeil, dirigé par le Duc de ***Northumberland***: mais elle ne ſubſiſta que peu de jours. ***Marie***, Sœur du Roi défunt, ſe fit un Parti dans les Provinces de Suffolck & de Norfolck, en promettant aux Habitans, qu'elle ne changeroit rien dans la Religion établie. Ce Parti ſe fortifia par le ſecours de la Nobleſſe; & enfin, le Duc de ***Northumberland*** ſe vit obligé de ſe mettre à la tête d'une Armée, pour marcher contre ***Marie***, dont le Parti s'augmentoit inceſſamment. Il n'eut pas plutôt quitté Londres, que le Conſeil ſe déclara pour ***Marie***, & la fit proclamer. D'un autre côté, l'Armée abandonna le Duc de ***Northumberland***, en ſorte que, dans l'eſpérance de ſauver ſa vie, il ſe vit obligé de faire lui-même proclamer ***Marie*** à Cambridge. Mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût arrêté, & enſuite puni du dernier ſupplice. Il avoua en mourant, qu'il avoit toujours été Catholique dans l'ame. Mais pluſieurs crurent qu'il

Promeſſes de Marie aux Proteſtans.

Marie eſt proclamée.

Le Duc de Northumberland exécuté.

ceur même, en comparaiſon de ceux qu'il donna lorſqu'il fut rétabli dans ſon Siege Epiſcopal ſous le Regne ſuivant, & qu'il condamna un ſi grand nombre d'innocens au feu. Mais pour mettre la matiere de la procedure des Commiſſaires contre ce Prelat dans tout ſon jour, nous ne ſaurions paſſer ſous ſilence l'opinion du Docteur *Burnet* ſur toute cette affaire. C'eſt que, comme on étoit réſolu de dépoſſeder *Bonner* à la prémiere occaſion, la faute étoit aggravee plutôt à cauſe de lui, qu'il n'étoit depouillé à cauſe de ſa faute, que l'on n'auroit pas punie avec tant de rigueur ſur un autre que lui; mais il avoit été ſi intraitable & ſi cruel, qu'il en étoit devenu odieux, & qu'on n'en avoit aucune compaſſion.

(1) Le Docteur *Burnet* dit que *Laſco* vint en Angleterre cette année-là avec des *Allemands* de la Confeſſion *Helvetique*, qu'on erigea par Lettres-Patentes en Corps de Communauté, & *Laſco* fut leur Surintendant ou Inſpecteur en chef. Le Docteur ajoute, que pour un Etranger, il ſe mêloit trop des Affaires d'Angleterre, & qu'il écrivit contre les habits des Evêques, & contre la maniere de recevoir le Sacrement de l'Euchariſtie à genoux.

(2) Le Docteur *Burnet* dit que *Poinet* avoit 2000 Marcs en fonds de Terre, aſſignés pour ſa ſubſiſtance; & il remarque, que les Courtiſans affamés avoient mendié les meilleures Seigneuries en divers Dioceſes, de ſorte qu'en pluſieurs, un Evêque avoit peine à avoir dequoi vivre.

(3) Nous apprenons du Docteur *Burnet*, la raiſon pourquoi la Conſécration fut ſi longtems differée après que *Hooper* eut obtenu la Prélature du Roi. Le Docteur dit que ce Prélat avoit des ſcrupules ſur l'habit des Evêques, & qu'il croyoit que ces vêtemens ayant été conſacrés avec des cérémonies ſuperſtitieuſes, ils devoient être mis au rang des *Elémens* condamnés par *S. Paul. Ridley*, *Bucer*, & *Pierre Martyr* écrivirent à *Hooper* pour la défenſe de ces vêtemens: mais il étoit obſtiné, & il fut ſuſpendu de la Prédication pendant quelque tems, juſqu'à ce que ſes ſcrupules furent guéris: de ſorte qu'il voulut bien conſentir à être conſacré avec ces habits, & à les porter lorſqu'il prêchoit devant le Roi, ou dans ſa Cathedrale, quoiqu'on l'en diſpenſât en d'autres occaſions,

(4) *Gloceſter* fut fait peu après *Archidiaconé* exempt, & *Hooper* fut déclaré Evêque de *Worceſter* ſeulement. Voyez le Docteur *Burnet*.

(5) A l'égard des autres évenemens conſiderables de ce Regne, le Docteur *Nicholſon*, à préſent Evêque de *Londonderry*, croit que les Curieux ne ſauroient mieux faire que de conſulter le Journal écrit de la propre main du Roi, que l'on conſerve encore dans la Bibliotheque du Chevalier *Cotton*, d'où le ſavant Docteur *Burnet* l'a tranſcrit & publié. Voyez l'Appendice du Tome II de *l'Hiſtoire de la Reformation.*

Le Caractere entier de ce jeune Prince, d'une grande eſpérance, nous a été donné par le docte *Cardan*, qui l'écrivit après ſa mort, & en Italie, où ce Prince étoit regardé comme Hérétique; de ſorte qu'on ne peut pas le ſoupçonner de flaterie, n'ayant rien à craindre ou à eſperer du Défunt. Ce Portrait eſt en même tems ſi noble & ſi reſſemblant, que nous le traduirons ici, avant que de paſſer au Regne ſuivant.

„ Toutes les graces, dit Cardan, ſe montroient dans la perſonne „ du Roi *Edouard*. A l'égard des Langues, non-ſeulement il par- „ loit correctement l'*Anglois*, le *François*, & le *Latin*; mais encore „ il entendoit le *Grec*, l'*Italien* & l'*Eſpagnol*. Il n'ignoroit pas la „ Logique, les Principes de la Philoſophie Naturelle, & de la Mu- „ ſique; ayant de la diſpoſition naturellemenr à apprendre toutes „ choſes. Il avoit le naturel auſſi doux que puiſſe l'avoir un Mor- „ tel, toute la gravité qui convient à un Roi, & les talens néceſ- „ ſaires à ce grand Poſte. Enfin, cet auguſte Enfant avoit une E- „ ducation, une diſpoſition naturelle, ſi extraordinaires, & étoit „ d'une ſi grande eſpérance, qne c'étoit comme la Merveille du „ Genre-humain. Ce ne ſont pas ici des fleurs de Rhétorique, & „ des exagerations; je puis dire que je n'en dis pas aſſez...... En- „ fin, c'étoit un merveilleux Jeune-homme. Il commença à aimer „ les Arts liberaux, avant que de les connoitre, & de les con- „ noitre, avant que de pouvoir s'en ſervir. La Nature avoit fait „ un ſi grand effort en le formant, que non-ſeulement l'Angleterre, „ mais le Monde entier a raiſon de déplorer ſa mort prématurée. „ C'étoit bien de lui qu'on pouvoit dire, que la vie des Perſon- „ nes extraordinaires eſt courte. Il a donné un eſſai de Vertu; „ quoiqu'il aſſez n'ait pas aſſez vêcu pour en donner un mo- „ dele. Lorſqu'il faloit montrer une gravité royale, il agiſſoit „ comme un homme avancé en âge, ſans perdre rien de l'affabilité „ & de la douceur qui conviennent à la jeuneſſe. Il tâchoit d'imiter „ les bonnes qualités de ſon Pere, qui en certains cas en montra de „ mauvaiſes; mais ſon Fils ne laiſſoit aucun lieu de craindre la mê- „ me choſe, ſon eſprit étant cultivé par l'étude de la Philoſophie.

Le Docteur *Cox* fut ſon Précepteur pour les Mœurs, pour la Philoſophie, & la Théologie: Mr. *Cheek*, pour les Langues & les Mathématiques. Ce Prince avoit fait des progrès ſi promts, qu'avant l'âge de huit ans il écrivoit des Lettres en Latin, à ſon Pere, à ſon Parrain l'Archevêque de *Cantorbery*, à ſon Oncle le Comte de *Hertford*, & à *Catherine Parr*.

Nous ajouterons à cela le Caractere de cet excellent Roi, tel qu'il a été donne par le Docteur *Burnet* Evêque de *Salisbury*, Tom. II de ſon *Hiſtoire de la Reformation*.

„ Ce

MARIE.

qu'il n'avoit dit cela, que dans l'eſpérance d'obtenir ſon Pardon (6), & que véritablement les deux Religions lui avoient été toutes deux indifférentes. Il avoit fait une grande faute, de ne pas faire arrêter *Marie* & *Eliſabeth*, avant qu'*Edouard* fût hors du monde. Mais il avoit eſperé de les faire tomber dans ſes pieges, en quoi il fut abuſé. *Marie* n'étoit pas aimée, & néanmoins, tout le monde ſe déclara pour elle; par la raiſon, qu'on craignoit de tomber encore une fois ſous la domination du Duc de *Northumberland*, ſi *Jeanne Gray* ſa Belle-fille demeuroit ſur le Trône. Ainſi, on peut dire avec vérité, que ce Duc fut l'unique cauſe du deſaſtre de cette infortunée Princeſſe, comme il avoit été l'unique auteur de ſon élevation. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail des mouvemens qu'il y eut en Angleterre pour placer *Marie* ſur le Trône, parce que, outre que cette Hiſtoire eſt aſſez connue, les Actes Publics n'en font aucune mention.

Le projet de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, & d'y exterminer les Réformés, fit preſque toute l'occupation de *Marie*, pendant tout le cours de ſon Regne. Je n'en dirai pourtant rien ici, parce que j'ai deſſein d'en parler dans le ſecond Article. Ainſi, je me bornerai dans celui-ci, à certaines choſes qui n'ont point de rélation aux Affaires de Religion; quoiqu'il ſoit néanmoins très apparent, que cette Reine bigotte rapportoit toutes ſes actions à ſon principal deſſein, dont je viens de parler. Ce fut par cette ſeule conſideration, qu'elle fut engagée à épouſer *Philippe*, Prince d'Eſpagne, Fils de l'Empereur. On lui repréſenta, que puiſqu'elle avoit formé le deſſein de travailler ſérieuſement à la Converſion de ſes Sujets, il étoit à craindre pour elle, que cette entrepriſe ne cauſât des Revoltes dans le Royaume; & qu'en ce cas-là, elle ne pouvoit ſe paſſer d'une Alliance étrangere: Que celle de l'Empereur lui étoit d'autant plus néceſſaire, que la jeune Reine d'Ecoſſe, qui étoit au pouvoir du Roi de France, & qui étoit deſtinée au Dauphin, avoit ſur la Couronne d'Angleterre des prétentions qui paroîtroient aſſez plauſibles au Roi de France, pour le porter à les faire valoir, & à profiter des Rebellions des Anglois, s'il voyoit la Reine ſans Amis & ſans Alliés. Ces raiſons parurent ſi fortes à *Marie*, qu'elle réſolut d'épouſer *Philippe*; & ce fut *Gardiner*, prémier auteur du projet, qu'elle chargea de cette Négociation. *Gardiner*, qui avoit déja pris ſecretement des meſures avec l'Empereur, avoit fait comprendre à ce Monarque, qu'il ne devoit point diſputer ſur les conditions qu'on voudroit exiger de lui; & que pour engager les Anglois à conſentir à ce Mariage, il faloit néceſſairement leur paſſer certains Articles, de l'exécution deſquels *Philippe* pourroit ſe rendre maitre dans la ſuite, ſelon qu'il le jugeroit à propos: mais que ſur toutes choſes, il faloit envoyer en Angleterre une groſſe ſomme d'argent, pour gagner les Membres du Parlement, & pour les engager à approuver le Mariage (7). La Chambre des Communes, qui avoit déja témoigné à la Reine toute ſorte de condeſcendance par rapport à la Religion, s'émut néanmoins, au bruit qui ſe répandit de ce Mariage. Elle préſenta une Adreſſe à la Reine, pour l'en détourner: mais ſon Adreſſe fut fort mal reçue, & le Parlement fut incontinent diſſous (8).

Motifs qui engagent Marie à ſe marier.

Gardiner negocie ſon mariage.

MARIE. Le Parlement s'y oppoſe [illegible] ſous

Au commencement de l'année 1554, l'Empereur envoya en Angleterre une magnifique Ambaſſade, & le Mariage fut conclu de la maniere que *Gardiner* l'avoit projetté; c'eſt-à-dire, que l'Empereur accorda tout ce qu'on voulut (9).

Le Mariage eſt conclu.

Peu de tems après, arriva la Revolte ou la Conjuration de *Wyat*. C'étoit un Gentilhomme de Kent, qui s'étant aſſocié avec le Duc de *Suffolck*, & avec pluſieurs autres Mécontens, avoit pris les armes pour s'oppoſer au Mariage de la Reine avec le Prince d'Eſpagne. *Wyat* ayant aſſemblé une Armée, s'approcha de Londres, ſans trouver aucune oppoſition: mais s'étant mal à propos flaté que les Habitans de cette Ville capitale prendroient les armes en ſa faveur, & s'étant inconſidérément engagé dans une rue où il ne pouvoit étendre ſes Troupes, il fut pris, & mis en priſon. Cette entrepriſe couta la vie à *Jeanne Gray* (10), à *Guilford Dudley* ſon Epoux, au Duc de *Suffolck* ſon Pere, & à pluſieurs autres. Il s'en falut bien peu, qu'elle ne fût auſſi funeſte à la Princeſſe *Eliſabeth*. *Wyat*, dans l'eſpérance de ſauver ſa propre vie, l'accuſa d'avoir été complice de la Conjuration: mais il s'en dédit dans la ſuite; & néanmoins, comme la Reine & ſes Miniſtres ſouhaitoient qu'elle ſe trouvât coupable, elle fut envoyée à la Tour, & traitée avec beaucoup de dureté. *Gardiner*, parlant des efforts qu'on faiſoit pour détruire la Religion Proteſtante, diſoit, que c'étoit en-vain qu'on s'attachoit à couper les branches de cet Arbre, ſi on n'en coupoit auſſi le tronc. Par le tronc il entendoit *Eliſabeth* (11).

Revolte de Wyat.

Fatale à Jeanne Gray.

Wyat accuſe Eliſabeth & ſe retracte.

Elle eſt envoyée à la Tour.

Le nouveau Parlement, qui s'aſſembla en 1554, approuva le Mariage de la Reine; & le Prince *Philippe* arriva peu de tems après, avec une groſſe ſomme d'argent, pour ſatisfaire aux promeſſes que *Gardiner* avoit faites à ceux dont il s'étoit ſervi pour obtenir l'approbation des deux Chambres; & le Mariage fut conſommé.

Le Mariage de la Reine approuvé par le Parlement, & conſommé.

L'arrivée de *Philippe* fut favorable à *Eliſabeth*, puiſqu'à ſa priere, la Reine ſe déſiſta des deſſeins qu'elle avoit formés contre elle. On prétend que *Philippe* agiſſoit moins en cela par un motif de généroſité, que par politique. Il conſideroit ſans doute, que ſi *Marie* venoit à mourir ſans Enfans, la Couronne d'Angleterre pourroit venir à la jeune Reine d'Ecoſſe, & par conſéquent au Dauphin, qui par ce moyen pourroit unir un jour toute la Grande-Bretagne & l'Irlande à la Monarchie de France. Au-lieu que ſi *Eliſabeth* demeuroit en vie, elle ſeroit un obſtacle à cette union.

L'arrivée de Philippe favorable à Eliſabeth.

La Reine ayant cru être enceinte pendant neuf mois, ſe crut ſur le point d'accoucher. Déja même les Couriers étoient prêts pour aller porter en divers lieux la nouvelle de ſa délivrance; mais il ſe trouva qu'elle s'étoit trompée (12). On prétend qu'on fit entendre à *Philippe*, qu'il n'y avoit plus d'eſpérance que la Rei-

Marie ſe croit enceinte.

Philippe s'en éloigne.

„ Ce Prince étoit regardé comme la merveille de ſon Siecle. Il „ étoit non-ſeulement ſavant dans les Langues & dans les Arts-liberaux, mais il connoiſſoit auſſi l'état de ſon Royaume. Il portoit „ des Tablettes, où il écrivoit les Caracteres de tous les hommes „ remarquables de la Nation. Il étudioit les Fortifications, & entendoit les Affaires des Monnoyes & des Finances. Il connoiſſoit „ tous les Ports de ſes Etats, la profondeur de l'eau, & la route par „ où il faloit y entrer. Il étoit ſi bien inſtruit des Affaires étrangeres, que les Ambaſſadeurs qu'on envoyoit en Angleterre, étant de „ retour chez eux, racontoient des merveilles de ce Prince, dans „ toutes les Cours de l'Europe. Il avoit une grande pénétration d'eſprit; mais comme il ſe défioit de ſa mémoire, il écrivoit tout „ ce qu'il entendoit dire digne de remarque, en caracteres Grecs, „ afin qu'on n'entendît point ce qu'il écrivoit lui-même; & le faiſoit tranſcrire enſuite en beaux caracteres, dans un Journal qu'il „ gardoit.

„ Sa vertu étoit merveilleuſe. Lorſqu'on lui eut donné à entendre que ſon propre Oncle avoit comploté la mort des autres „ Conſeillers d'Etat, il l'abandonna. *Barnabé Fitz-Patrick* étoit Favori de ce jeune Prince, & lorſqu'il l'envoya voyager, il lui écrivit ſouvent de rechercher les bonnes compagnies, d'éviter toute „ ſorte de débauche, & de ſe perfectionner dans les choſes qui pouvoient le rendre capable de remplir des Emplois à ſon retour. Il „ étoit porté naturellement à la clémence, avoit ſoin que ſes dettes „ fuſſent bien payées, & avoit une attention particuliere aux Placets „ des Pauvres & des Perſonnes opprimées. Mais ſon zèle pour la „ Religion couronnoit toutes ſes autres Vertus. Ce n'étoit point „ un faux zèle qui le conduiſoit, mais une délicateſſe de conſcience, fondée ſur l'amour de Dieu, & du Prochain.

„ Ces qualités extraordinaires, ornées de tant de douceur & d'affabilité, le faiſoient aimer généralement de toute la Nation. Quelques-uns l'appelloient *le nouveau Joſias*; d'autres, *Edouard le Saint*; „ d'autres, *le Phénix* qui renait des cendres de ſon Prédéceſſeur; & „ tout le monde concluoit, que les péchés de l'Angleterre devoient „ être bien grands, puiſque Dieu privoit ce Royaume d'une benediction ſi ſinguliere dont l'eſpérance l'avoit flaté. Et l'on doit „ confeſſer que ces péchés étoient ſi grands, que ſi d'un côté ils „ provoquerent la colere de Dieu, de l'autre côté ils diſpoſerent les „ Peuples à cette triſte Cataſtrophe qui fera le ſujet du Regne ſuivant.

(6) *Fox* donne du jour à ceci, en nous apprenant qu'on avoit promis le pardon à ce Duc, quand même il verroit ſa tête ſur le bloc, à condition qu'il ſe retracteroit, & iroit à la Meſſe. Cela eſt confirmé par l'Auteur de l'*Hiſtoire d'Angleterre* en deux volumes in 8. Il dit qu'après que le Duc ſe fut mis à genoux, & qu'il eut recommandé ſon ame à Dieu, il regarda tout autour de lui, comme s'il eût attendu ſa grace: mais ne voyant venir perſonne, il mit ſon cou ſur le bloc, avec réſignation, pour attendre le dernier coup.

(7) Le Docteur *Burnet* dit qu'on avoit donné ordre de diſtribuer 400000 livres ſterling pour faire réuſſir ce Mariage, & cela ſelon la prudence de *Gardiner* & des Ambaſſadeurs de l'Empereur. Une grande partie de cette ſomme fut donnée de la main à la main. L'Empereur l'avoit empruntée en partie de quelques-unes des Villes Libres d'Allemagne, & le reſte fut apporté par le Prince *Philippe* lorſqu'il paſſa la Mer.

(8) Ceci ſe paſſa le 6 de Décembre 1553.

(9) L'Auteur des Remarques ſur l'Hiſtoire de ce Regne, écrite par l'Evêque *Goodwin*, prouve d'après le témoignage du Chevalier *François Haſtings*, qui fleuriſſoit ſous le Regne d'*Eliſabeth*, & qui avoit de bons garants de ce qu'il avance dans ſon Livre intitulé *Le Mot du Guet*, que le deſſein ſecret de la Cour d'Eſpagne dans ce Mariage, n'étoit pas tant d'établir le Papiſme, que d'annexer la Couronne d'Angleterre à la Monarchie d'Eſpagne.

(10) Les deux prémiers eurent la tête tranchée le 12 de Fevrier 1554; & le dernier, le 23 du même mois. Voyez l'Hiſtoire de l'Evêque *Goodwin*, & celle du Docteur *Burnet*, auxquelles nous renvoyons pour la rélation de la maniere dont ils moururent.

(11) *Eliſabeth* fut menée à la Tour par la porte des Criminels d'Etat, & gardée ſi étroitement, qu'il n'y avoit que des Eſpions qui puſſent l'aborder: on ne lui permettoit pas de ſe promener ſur la plateforme, & de prendre l'air; & quoiqu'on l'eût envoyée enſuite à *Woodſtock* dans un tems où l'on ne pouvoit rien faire contre elle, cependant elle fut aſſez reſſerrée, & le Chevalier *Henri Bennifield* lui fit ſouffrir beaucoup de duretés. Voyez l'Hiſtoire de *Burnet*.

(12) L'Evêque *Goodwin* rapporte, que la Reine avoit cette ſorte d'enflure que les Medecins appellent *Mole*; & qu'y ayant encore d'autres ſignes de groſſeſſe, elle s'abandonna au caquet des Sages-femmes, & négligeant l'avis des Medecins, elle aſſura qu'elle ſentoit remuer l'Enfant. Et quoiqu'avec le tems tout cela aboutit à une Hydropiſie, le Conſeil-Privé envoya le 27 de Novembre une Lettre à *Bonner* Evêque de Londres, laquelle *Hollingshead* a miſe dans ſa Chronique: c'étoit pour le requérir de publier dans tout ſon Dioceſe l'heureuſe nouvelle de la groſſeſſe de la Reine, de faire chanter le *Te Deum* dans ſa Cathédrale & dans les autres Egliſes, & d'ordonner que tout le Clergé dans les Meſſes & dans le Service Divin priât Dieu continuellement que l'on pût voir une heureuſe iſſue de ce qui avoit été com-

MARIE.

Son Pere lui réſigne ſes Etats.

Reine eût des Enfans, & que ce fut ce qui le dégoûta d'une Epouſe, qui d'ailleurs n'avoit pas beaucoup de charmes. Quoi qu'il en ſoit, il la quitta pour s'en aller aux Païs-Bas, où, peu de tems après, l'Empereur ſon Pere lui réſigna ſes Etats.

Les deux années ſuivantes furent toutes employées à perſécuter les Reformés.

Un Membre des Communes envoye en priſon, &c.

En 1558, quelqu'un des Partiſans de la Cour propoſa dans la Chambre des Communes, de donner aux Proclamations de la Reine la même Autorité qu'aux Actes de Parlement. Un des Membres de la Chambre s'oppoſa fortement à cette propoſition, principalement par cette raiſon, qu'à ce prix-là, il ne tiendroit qu'à la Reine de changer l'ordre de la Succeſſion, par une ſimple Proclamation. La Chambre s'émut à ce diſcours, & trouvant fort mauvais, qu'un de ſes Membres ſoupçonnât la Reine d'une telle choſe, elle envoya l'oppoſant en priſon (1). Cela fit comprendre à la Reine, qu'il ne lui ſeroit pas facile de dépouiller la Princeſſe *Eliſabeth* de ſes droits. Elle en conçut d'autant plus de haine contre ſa Sœur, qui ſe trouva pendant quelque tems dans un grand danger. La Reine prévoyoit aiſément, qu'*Eliſabeth*, qui étoit Reformée dans le cœur, & qui avoit intérêt de l'être, détruiroit tout ce qu'elle avoit elle-même bâti.

Complaiſance d'Eliſabeth pour la Reine.

Cela cauſoit à *Eliſabeth* de terribles inquiétudes. Elle avoit pour la Reine tous les ménagemens poſſibles, juſqu'à diſſimuler ſes ſentimens ſur la Religion, à ſe confeſſer ſouvent, & à faire dire la Meſſe chez elle. Peu de tems après, elle fut demandée en Mariage par le Roi de Suede, qui lui en fit faire la propoſition, avant que d'en avoir fait parler à la Reine.

Elle rejette la recherche du Roi de Suede.

Eliſabeth ſe conduiſit ſi bien dans une affaire ſi délicate, qu'elle ne donna aucune priſe ſur elle. Enfin la mort de *Marie*, qui arriva au mois de Novembre 1558, délivra *Eliſabeth* de ſes craintes, & du danger où elle étoit continuellement expoſée (2).

Mort de Marie.

ACTES qui regardent les AFFAIRES DOMESTIQUES.

Année 1553.

Remiſe du Subſide accordé à Edouard.

Acte par lequel la Reine remet à ſes Sujets, deux Dixiemes, deux Quinziemes, & un Subſide de quatre ſols par livre ſterling, accordés au feu Roi, pour le payement de ſes dettes. Sans date. Page 334.

Pardon du Duc de Norfolck.

Lettres de Pardon au Duc de *Norfolck*. Du 29 d'Août. Page 337 (3). A Weſtminſter.

Patente du Comte de Shrewsbury.

Lettres-Patentes, qui conferent au Comte de *Shrewsbury* la Charge de Préſident du Nord. Du 17 de Septembre. Page 337. A Richemond.

Couronnement de la Reine.

Divers Actes qui regardent le Couronnement de la Reine. Page 339 & 350. A Weſtminſter.

Année 1554.

Pardon du Marquis de Northampton.

Lettres de Pardon au Marquis de *Northampton*. Du 13 Janvier. Page 350. A Weſtminſter.

Ordre pour faire joüir les Marchands des Villes Hanſéatiques, nommés la Societé de *Still-Yard*, de tous leurs Privileges. Du 15 Janvier. Page 364. A Weſtminſter.

Privilege de la Compagnie de Still Yard.

Licence aux mêmes Marchands, de faire tranſporter des Draps à la maniere accoutumée, pendant trois ans. Du 17 Janvier. Page 364. A Weſtminſter.

Ces deux Conceſſions étoient directement contraires à deux Actes de Parlement; le prémier, à un Acte intitulé du *Tonnage & Pondage*, paſſé l'année précédente, ſous le Regne de *Marie*; le ſecond, à un Acte paſſé ſous le Regne d'*Edouard IV*, par lequel la Compagnie Allemande de *Still-Yard* avoit été ſupprimée. Ce fut-là le prémier fruit du Mariage de *Marie* avec le Fils de l'Empereur.

Traité pour le Mariage de la Reine avec *Philippe*. Page 337. La Ratification de la Reine eſt du mois de Mars, ſans date du jour. A Weſtminſter.

Traité de Mariage.

„ 1. Qu'en vertu de ce Mariage, *Philippe* joüira de tous les „ Titres de *Marie*, & l'aſſiſtera dans le Gouvernement de ſes „ Etats. *Salvis tamen Legibus*, *Juribus*, *Privilegiis*, *& Conſuetudinibus eorundem Regnorum*, *& etiam nominatim cauto & convento*, *quod D. Princeps Dominæ Conthorali ſuæ Reginæ Mariæ omnimodam diſpoſitionem omnium Beneficiorum*, *Officiorum*, *Terrarum*, *Redituum*, *Fructuum*, *&c. relinquet*, *quodque ea dabuntur Originalibus*, *&c.*

„ 2. Que *Marie* portera les Titres de ſon Epoux, & que „ ſon Douaire ſera de 60000 livres tous les ans, chaque livre „ faiſant 50 Groſſes de Flandre; & que de cette ſomme 40000 „ livres lui ſeront aſſignées ſur l'Eſpagne, & 20000 ſur les Païs- „ Bas.

MARIE.

Pour la Succeſſion des Enfans.

„ Pour les Biens maternels, les Fils & Filles ſuccederont ſe- „ lon les Loix & les Coutumes d'Angleterre.

„ Pour les Biens paternels, on réſerve à *D. Carlos*, Fils de „ *Philippe* du prémier lit, les ſucceſſions des Eſpagnes, de Na- „ ples, de Sicile, de Milan, & de tous les domaines d'Italie, „ en ſe chargeant de payer les 40000 livres aſſignées à *Marie* „ pour ſon Douaire; auxquels Royaumes & Domaines les Deſ- „ cendans de *D. Carlos* ſuccederont.

„ Les Enfans qui naitront de *Philippe* & de *Marie*, ſuccede- „ ront dans les Domaines des Païs-Bas.

Il y avoit divers autres Articles ſur ce même ſujet, mais dont le détail ſeroit inutile, puiſqu'il n'y eut point d'Enfans de ce Mariage.

Articles ajoutés & annéxés au Traité.

„ Que *Philippe* n'aura à ſon ſervice que des Sujets de la Rei- „ ne.

„ Qu'il n'amenera point en Angleterre des Etrangers qui faſ- „ ſent du tort aux Anglois, & qu'il punira les contrevenans.

„ Qu'il ne changera rien dans les Loix & les Coutumes d'An- „ gleterre.

„ Qu'il ne pourra emmener la Reine hors du Royaume, à „ moins qu'elle ne le demande; & qu'il n'en tirera point ſes En- „ fans, ſans le conſentement des Seigneurs Anglois.

„ En cas que la Reine meure la prémiere, laiſſant des En- „ fans, *Philippe* ne prétendra aucun droit au Royaume.

„ Qu'il ne pourra point emporter les Joyaux de la Reine, „ ou de la Couronne; & qu'il ne fera aucune aliénation de ce „ qui appartient au Royaume.

„ Que directement, ni indirectement, l'Angleterre ne ſera „ point mêlée dans les Guerres de l'Empereur contre la Fran- „ ce". A Weſtminſter.

Patente à *Guillaume Howard d'Effingham*, pour la Charge de Grand-Amiral. Du 8 Avril. Page 382.

Howard fait Amiral.

Proclamation pour notifier les Titres du Roi & de la Reine. Du 27 Juillet. Page 404. A Winchester.

Philippus & Maria, *Dei gratiâ Rex & Regina Angliæ*, *Franciæ*, *Neapolis*, *Jeruſalem*, *& Hyberniæ*, *Fidei Defenſores*, *Principes Hiſpaniarum*, *Siciliæ*, *Archiduces Auſtriæ*, *Duces Mediolani*, *Burgundiæ*, *Brabantiæ*, *Comites Haſpurgi*, *Flandriæ*, *& Tyrolis*.

Titres du Roi & de la Reine.

Année 1555.

Confirmation de certains dons faits par *Henri VIII* à *Anne de Cleves*. Du 17 Fevrier. Page 413. A Weſtminſter.

Dons à Anne de Cleves.

Lettres-Patentes pour établir une *Corporation* des Rois-d'Armes, Hérauts-d'Armes, & Pourſuivans. Du 12 Mai. Page 422. A Hamptoncourt.

Corporation des Rois-d'Armes, &c.

Commiſſion pour exercer la Charge de Chancelier, après la mort de *Gardiner*. Du 13 Novembre. Page 426. A Weſtminſter.

Les Sceaux en commiſſion.

Année 1557.

Commiſſion au Lord *Fitz-Walter*, Député en Irlande, pour faire paſſer certains Actes au Parlement d'Irlande. Page 455.

Commiſſion pour ſigner les Bills en Irlande.

Lettres-Patentes pour créer *Thomas Piercy* Baron *Piercy*. Du 30 Avril. Page 461. A Weſtminſter.

Patente du Comte de Northumberland.

Autres, pour créer le même *Thomas Piercy*, Comte de *Northumberland*. Du 1 Mai. Page 462. A Weſtminſter.

Autres pour donner au Comte de *Northumberland* & au Lord *Wharton* la Charge de Gardiens des Marches voiſines de l'Ecoſſe. Du 2 Août. Page 468. A Richemond.

Le Comte de Shrewsbury Capitaine-Général du Nord.

Autres, pour conferer à *François* Comte de *Shrewsbury* la Charge de Capitaine-Général dans le Nord. Du 3 Août. Page 471. A Richemond.

ARTICLE II.

AFFAIRES QUI CONCERNENT LA RELIGION.

Marie manque à la parole donnée aux Proteſtans.

Marie étant montée ſur le Trône avec un applaudiſſement univerſel, à cauſe de la haine qu'on avoit pour le Duc de *Northumberland*, ne tint pas parole aux Habitans de la Province de Suffolck, auxquels elle avoit promis qu'elle ne changeroit rien dans la Religion, & qu'elle ſe contenteroit de joüir de la liberté,

commencé par ſa Toute-puiſſance. On voit dans la même Chronique, trois Collectes dont on ſe ſervit dans cette occaſion. L'Evêque ajoute, qu'on faiſoit de grands preparatifs de Berceaux, de Langes, & autres menues hardes, pour attendre l'Accouchement. Mais tout cela ne ſervit de rien, car au moins de Juin ſuivant, on fut détrompé, & la Nation ſe réveilla comme d'un ſongé ridicule, dont l'illuſion avoit paſſé juſqu'au Parlement. On y paſſa un Acte pour donner au Roi *Philippe* le gouvernement & l'éducation de l'Enfant, ſi la Reine mouroit avant qu'il fût en âge de puberté. Mais, dit l'Auteur des Remarques ſur l'Hiſtoire de *Goodwin*, ce fut un grand bonheur pour l'Angleterre, que l'Héritier du Royaume, & le Royaume lui-même, pûſſent ſe paſſer du Gouvernement du Roi d'Eſpagne & des Eſpagnols.

Le Docteur *Howell* dit que l'Accouchement de la Reine étoit regardé comme une choſe certaine, à cauſe qu'elle gardoit la chambre, & que la Cour étoit remplie de Sages-femmes: Qu'il y eut des perſonnes châtiées pour avoir revoqué ces Couches en doute: Que les cloches ſonnerent, qu'on alluma des feux de joye, & qu'on fit des

MARIE.

Le Duc de Norfolck, Gardiner & Bonner elargis & faits Miniſtres.

Les partiſans du Pape préferes en tout.

té, pour elle-même & pour ſes Domeſtiques, d'exercer la Religion Catholique. Le Duc de *Norfolck*, *Gardiner*, *Bonner*, furent d'abord élargis, & devinrent les principaux Conſeillers & Miniſtres de la Reine. *Gardiner*, *Bonner*, *Heath*, *Day*, *Tonſtall*, qui avoient été dépoſés, furent rétablis dans leurs Sieges; & ceux qu'*Edouard VI* y avoit établis, en furent chaſſés. Le prémier fut revêtu de la Charge de Grand-Chancelier. Enfin, le Conſeil de la Reine ne fut compoſé que des Partiſans du Pape, les plus envenimés contre la Réformation. Par le moyen de ces Miniſtres, & des changemens qui ſe firent dans toutes les Charges de l'Etat, des Villes, & des Provinces, la Reine

Parlement dependant de la Cour.

eut le contentement, dans le prémier Parlement qu'elle aſſembla, d'avoir une Chambre des Communes à ſa dévotion. Rien n'eſt plus facile à un Souverain en Angleterre, que d'avoir un Parlement tel à peu près qu'il le ſouhaite, lorſqu'il n'a encore fait aucune démarche pour ſe rendre odieux, ou pour faire ſoupçonner qu'il ait des deſſeins pernicieux à la Liberté des Sujets. Si cette vérité avoit beſoin de preuves, on pourroit produire une infinité d'exemples, tant anciens que modernes, qui ſeroient capables de convaincre les plus incrédules.

Marie renverſe tout l'edifice de la Reformation.

Marie ayant donc trouvé le moyen d'aſſembler un Parlement tel qu'elle le ſouhaitoit, renverſa tout ce qui avoit été établi par rapport à la Religion, par *Henri VIII*, & ſous *Edouard VI*; & n'oublia pas de faire caſſer la Sentence, qui avoit diſſous le Mariage de *Henri VIII* avec *Catherine d'Arragon*. Pour tout dire en un mot, elle ne négligea rien de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution du projet qu'elle avoit formé, de rétablir la Religion en Angleterre, ſur le même pied qu'elle avoit été

Les Seigneurs plus portés pour le Papiſme que les Communes dévouées à la Reine.

avant les démêlés de *Henri VIII* avec le Pape. La Chambre-Haute du Parlement, quoique compoſée des mêmes Seigneurs qui avoient donné leurs voix pour établir la Religion Proteſtante ſous le dernier Regne, ſe livra tellement à la paſſion de la Reine, qu'elle ſurpaſſa même en cela celle des Communes, compoſée de Députés choiſis au gré de la Cour. Dès le prémier jour qu'elle s'aſſembla, elle chaſſa deux Evêques, parce qu'ils ne voulurent pas aſſiſter à la Meſſe, quoique les Loix d'*Edouard VI* ne fuſſent pas encore abolies. Il eſt aiſé de comprendre, que la Cour, appuyée d'un tel Parlement, fit beau-

Cruauté de ce Regne.

coup de chemin en peu de tems. On ne vit ſous ce Regne, que des injuſtices les plus criantes contre les Proteſtans, & une barbarie outrée, qui ne ſe laſſa jamais de bruler ceux qui ne vou-

Exécution de Cranmer.

lurent pas trahir leur conſcience en changeant de Religion. *Cranmer* même, Archevêque de Cantorbery, quoique, ſéduit par ſa propre foibleſſe & par l'amour de la vie, il eût ſigné une Abjuration, ne laiſſa pas d'être brulé vif, pour contenter la haine extrême que la Reine & les Ennemis de la Réformation avoient conçue contre lui. On ne ſe contenta pas de bruler les vivans, on fit même déterrer les morts, pour bruler leurs os. Enfin, pour n'entrer point ici dans le détail de choſes qui ne ſont que trop connues, je me contenterai de dire en un mot, que la barbarie à cet égard alla ſi loin, que les Evêques en eurent honte, & voulurent en rejetter l'excès ſur le Roi *Philippe*. Mais ce Prince, qui n'étoit pas moins fin qu'eux, fit prêcher publiquement un certain Moine Dominicain ſon Confeſſeur, qui ſoutint hautement dans ſon Sermon, que ce n'étoit pas par les ſupplices, qu'on devoit convertir les Hérétiques. Mais tout cela n'étoit que grimaces; car le Roi, la Reine, les Evêques, & tout le reſte du Clergé, n'étoient que trop d'accord pour exercer la cruauté la plus horrible. *Bonner* Evêque de Londres ſe diſtingua, pendant tout ce Regne, entre tous les autres Tigres alterés de ſang. *Gardiner*, qui étoit le principal auteur de la Perſécution, avoit l'adreſſe de charger *Bonner* de ces exécutions barbares. Mais il ne pouvoit tromper perſonne, puiſqu'on étoit aſſez inſtruit de ſes ſentimens. Comme l'Hiſtoire de ce Regne ne conſiſte preſque que dans le détail de cette horrible Perſécution, ce que je viens de dire peut ſuffire pour faire entendre les Actes du Recueil, qui ſont en aſſez petit nombre par rapport aux Affaires de la Religion. J'ajouterai ſeulement deux choſes, qui me paroiſſent dignes d'être remarquées.

Penchant de Marie pour le Cardinal Polus.

Il eſt retardé dans ſon voyage, &c.

La prémiere eſt, que la Reine pria le Pape de lui envoyer un Légat, & ſouhaita que ce fût le Cardinal *Polus*. Le Pape l'accorda volontiers: mais comme elle avoit en quelque maniere fait connoitre qu'elle avoit du penchant à en faire un Mari, l'Empereur trouva le moyen d'arrêter le Légat dans ſes Etats, & fit en ſorte qu'il ne put arriver en Angleterre, qu'après que le Mariage de la Reine avec *Philippe* eut été conſommé. D'un autre côté, *Gardiner* qui aſpiroit à l'Archevêché de Cantorbery, & qui craignoit que *Polus*, qui ne l'aimoit ni ne l'eſtimoit, ne vînt lui ravir ce Bénéfice, auſſi-bien que la faveur de la Reine, uſa de toutes ſortes d'artifices, pour retarder ſa venue. Le

Le Parlement demande à genoux l'Abſolution du Pape.

Légat arriva pourtant, & reconcilia la Nation Angloiſe avec le Pape, après que le Parlement lui eut demandé l'Abſolution à genoux.

La Cour de Rome refuſe aux poſſeſſeurs des Biens d'Egliſe, &c.

La ſeconde choſe dont j'ai à parler, c'eſt des artifices dont uſa la Cour de Rome, pour s'empêcher d'accorder aux poſſeſſeurs des Biens d'Egliſe, l'aſſurance qu'ils pourroient continuer à en jouïr, ſans être troublés. C'étoit-là un article très important. La Reine avoit fait entendre au Pape *Jules III*, que ſans cette aſſurance, il y avoit du danger que tout ce qui s'étoit fait juſqu'alors, ne fût renverſé. La Cour de Rome convenoit bien, qu'il faloit néceſſairement faire eſpérer cela aux Anglois; mais elle vouloit les tromper, & ſe réſerver le droit de faire reſtituer ces Biens à l'Egliſe. On avoit propoſé dans le Parlement, un Bill pour rétablir l'Autorité du Pape dans le Royaume: mais on y avoit inſeré cette Clauſe, *que les aliénations des Biens d'Egliſe ſeroient autoriſées, & que les poſſeſſeurs ne pourroient être ſujets à aucune cenſure, ni être pourſuivis ſur ce ſujet*. Il faloit néceſſairement, ou rejetter cet Acte, ou l'admettre avec cette Clauſe. Il n'y eut point d'artifice, que le Pape n'employât pour s'empêcher de conſentir à cet article. Il eſt vrai, qu'il donna pouvoir au Légat de le ratifier; mais avec de certaines reſtrictions, qui ne plurent pas aux Anglois. Enſuite, ſous prétexte de réformer ce Pouvoir, il en donna un ſecond, qui étoit ſujet à plus d'objections que le prémier. Enfin il en donna un troiſieme, qui étoit encore plus équi-

Le Légat ratifie la poſſeſſion, & maudit en même tems les poſſeſſeurs.

voque. Cependant, le Légat ſe vit enfin obligé de ratifier l'Article, tel qu'il étoit couché dans l'Acte: mais en même tems il dénonca les jugemens de Dieu, contre ceux qui poſſedoient les Biens de l'Egliſe. *Jules III* étant mort avant que cette affaire fût terminée, *Paul IV* qui lui ſucceda, refuſa hautement de confirmer le conſentement du Légat, diſant, qu'il n'étoit pas au pouvoir d'un Pape, de permettre une telle choſe. Qu'on juge après cela, s'il eſt poſſible de compoſer avec la Cour de Rome ſur cette matiere, & ſi l'acquieſcement d'un Pape ſeroit capable de mettre les poſſeſſeurs des Biens d'Egliſe en ſûreté. *Marie* étoit tellement perſuadée que le conſentement même du Pape ne ſuffiſoit pas, qu'elle reſtitua tous les Biens d'Egliſe qui étoient encore entre ſes mains.

ACTES qui regardent la RELIGION.

Année 1553.

Commiſſion pour juger l'Appel de *Cuthbert Tonſtal* Evêque de Durham, privé de ſon Evêché ſous *Edouard VI*. Sans date. Page 334. — Commiſſion pour juger l'Appel de Tonſtal.

Pouvoir à *Etienne Gardiner* Evêque de Winchester, & Chancelier, d'accorder les Licences pour prêcher. Du 29 Août. Page 337. A Weſtminſter. — Pouvoir d'accorder les Licences de prêcher.

Reſtitution de l'Evêché d'Exceter à *Jean Veſey*. Du 28 Septembre. Page 240. A la Tour de Londres. — Evêché d'Exceter.

Diverſes Préſentations à des Bénéfices. Depuis la page 342 juſqu'à 350.

C'étoit pour remplir les places de ceux qu'on dépouilloit.

Année 1554.

Commiſſion à *Gardiner*, *Tonſtal*, *Bonner* & autres, pour dépoſer l'Archevêque d'*Yorck*, & les Evêques de *S. David*, de *Cheſter* & de *Briſtol*, à cauſe qu'ils ſont mariés. Du 13 Mars. Page 370. A Weſtminſter. — Les Evêques mariés ſont depoſés.

Autre pour dépoſer *Taylor*, Evêque de Lincoln, *Hooper* de Worceſter, *Harlay* de Hereford. Du 15 Mars. Page 370. A Weſtminſter. — Autres encore depoſés.

Ceux-ci avoient reçu leurs Evêchés d'*Edouard VI*, avec la Clauſe, *durante vitâ naturali, ſi tamdiu ſe bene geſſerit*. Ainſi, ſans autre examen, on les dépoſoit, parce qu'on n'étoit pas content d'eux.

Congés d'élire pour les Evêchés de *Lincoln*, *Rocheſter*, *Hereford*, *S. David*, *Gloceſter*. Du 19 Mars. Page 374. A Weſtminſter. — Congés d'élire pour d'autres.

Commiſſion pour dépoſer les Chanoines & les Prébendiers mariés. Du 29 Mars. Page 376. A Weſtminſter. — Prebendiers mariés depoſés.

Confirmations des élections pour les Evêchés de *Bath & Wells*, *S. David*, *Hereford*, *Cheſter*, *Gloceſter*. Du 8 Avril. Page 383 & 389. A Weſtminſter. — Confirmations d'élections d'Evêques.

Année 1556.

Ordre pour faire bruler *Thomas Cranmer* à Oxford. Du 24 Fevrier. Page 431.

Reſtitution du Temporel de l'Archevêché de Cantorbery au Cardinal *Polus*. Du 21 Mars. Page 432. A Greenwich. — Reſtitution du Temporel de l'Archevêché de Cantorbery à Polus.

Commiſſion au Lord *Fitz-Walter* Député d'Irlande, de faire paſſer dans le Parlement de ce Royaume certains Actes, dont la — Commiſſion pour ſigner les Bills d'Irlande.

des Proceſſions pour témoigner la joye de la naiſſance d'un Prince: Qu'il y avoit des Prédicateurs qui dans leurs Sermons s'étendoient follement à décrire la beauté du nouveau-né. Il y eut des gens qui dirent qu'on avoit répandu ce bruit par politique; & que la Reine, dans le deſſein d'exclure la Princeſſe *Eliſabeth* de la Couronne, auroit bien voulu ſuppoſer un Enfant: mais que le Roi *Philippe* n'y voulut point donner les mains.

(1) Le nom de ce Membre du Parlement, ſelon le Docteur *Burnet*, étoit *Coxley*: mais dans les Notes ſur l'Hiſtoire de *Goodwin*, il eſt nommé *Copley*.

(2) La Reine mourut d'Hydropiſie, le 17 de Novembre. Elle avoit quarante-trois ans, & en avoit regne cinq, quatre mois & onze jours.

(3) Le Duc de *Norfolck* fut priſonnier, depuis que le Comte de *Surrey* ſon Fils avoit eu la tête tranchée ſous le Regne de *Henri VIII*.

MARIE.

la plupart regardent la Religion. Du 1 Décembre. Page 451. A S. James.

ARTICLE III.

AFFAIRES ETRANGERES.

Les trois prémieres années de ce Regne ne furent employées qu'aux Affaires de Religion. Pendant ce tems-là, la Guerre ſe continuoit entre l'Empereur & la France, ſans que l'Angleterre y prit aucune part.

Congrès pour faire la Paix entre la France & l'Eſpagne.

Ligue du Pape avec la France contre l'Epagne.

Trêve entre ces Puiſſances.

Le Pape l'engage à rompre avec l'Eſpagne.

1555. Depuis que l'Empereur eut remis ſes Etats au Prince ſon Fils, celui-ci ſouhaitoit de faire la Paix, ou du moins une Trève, qui lui donnât le loiſir de s'affermir ſur le Trône. La Reine *Marie* ſon Epouſe, entrant dans ſes vues, s'entremit en 1556, pour procurer la Paix ou la Trève, & obtint, que les deux Rois envoyeroient leurs Plénipotentiaires entre Ardres & Calais: mais cette Aſſemblée ſe ſépara ſans aucun fruit. L'exaltation de *Paul IV* au Trône Pontifical, rendit cette Paix encore plus difficile. Ce Vieillard, âgé de quatre-vingts ans, formoit de vaſtes projets, & ſe laiſſoit gouverner par ſes deux Neveux, qui étoient Ennemis mortels du Roi d'Eſpagne, parce qu'il ſoutenoit les *Colonnes*, leſquels ils avoient deſſein de ruiner. Ce fut donc à l'inſtigation de ces Neveux, qu'il fit une Ligue offenſive & defenſive avec la France, contre l'Eſpagne. Cette Ligue n'empêcha pas que *Henri II* ne conclût peu de tems après avec *Philippe* une Trève de cinq ans. Mais le Pape, par le moyen du Cardinal *Caraffa* ſon Neveu, qu'il lui envoya en qualité de Légat, l'engagea à rompre la Trève, & à faire une nouvelle Ligue avec lui, pour la conquête du Royaume de Naples.

La Reine Marie ſe declare contre la France en faveur de Philippe.

Priſe de S. Quentin.

Le Pape fait ſa paix particuliere avec l'Eſpagne.

Mariage de la Reine d'Ecoſſe avec le Dauphin.

1557. En conſéquence de cette Ligue, le Duc de *Guiſe* mena une Armée en Italie; mais étant arrivé à Rome, il n'y trouva rien de prêt de ce que le Pape avoit promis. Cependant *Philippe II* voyant la Trève rompue, fit tous ſes efforts pour perſuader à la Reine ſon Epouſe de déclarer la Guerre à la France; & pour cet effet, il ſe rendit auprès d'elle, & en obtint enfin ce qu'il deſiroit. Cette déclaration étant faite, la Reine envoya dans les Païs-Bas un Corps de 8000 hommes, qui ſe joignit à l'Armée de *Philippe*, commandée par le Duc de *Savoye*. Peu de tems après, le Duc aſſiegea S. Quentin, & après avoir battu & fait priſonnier le Connétable de *Montmorency* qui s'étoit approché de S. Quentin, il prit la Place d'aſſaut. Ce deſaſtre obligea *Henri II* à rappeller d'Italie le Duc de *Guiſe*, qui ne fut pas plutôt parti de Rome, que le Pape fit ſa Paix particuliere avec l'Eſpagne, laiſſant la France dans l'embaras. *Henri* ſe voyant ainſi preſſé, engagea la Reine Régente d'Ecoſſe à rompre avec l'Angleterre. Mais les Ecoſſois n'ayant pas trouvé à propos de ſuivre la paſſion de la Régente, elle ne trouva pas de meilleur moyen, que de preſſer *Henri II* à conclure promtement le Mariage de la Reine ſa Fille avec le Dauphin, afin que ſon Autorité en devînt plus grande en Ecoſſe. Ce Mariage s'accomplit effectivement dans l'année ſuivante 1558.

Les François enlevent Calais aux Anglois.

Chagrin que la Reine en a.

Son Conſeil peu porté à recouvrer cette Place.

Le Duc de *Guiſe* étant retourné en France avec ſon Armée, fit ceſſer la conſternation où tout le Royaume ſe trouvoit depuis la Bataille de S. Quentin. *Philppe II* avertit ſouvent la Reine ſon Epouſe, & ſon Conſeil, de prendre garde à Calais. Mais ſes avis furent tellement négligés, qu'au commencement de l'année 1558, le Duc de *Guiſe* ſe rendit maitre de cette Place, dans ſept jours de Siege; & enſuite, de tous les Forts des environs, qui appartenoient aux Anglois. La Reine fut ſi ſenſible à cette perte, qu'elle dit, que ſi on ouvroit ſon corps après ſa mort, on trouveroit Calais écrit ſur ſon cœur. Cependant, ce fut envain que *Philippe* voulut l'engager à faire un effort pour recouvrer cette Place, avant qu'on l'eût mieux fortifiée, & qu'il lui offrit même un puiſſant ſecours. Le Conſeil de la Reine, qui n'étoit compoſé que de gens acharnés à perſécuter les Réformés, ne voulut jamais s'engager à cette entrepriſe, ſous prétexte qu'on n'avoit plus beſoin que d'un an, pour achever de détruire la Réformation; après quoi on pourroit plus librement s'appliquer à la Guerre.

Elle envoye une Flotte qui fait deſcente en Bretagne.

Philippe n'ayant pu gagner rien de ce côté-là, perſuada enfin à la Reine, qu'elle pourroit réparer la perte de Calais, en s'emparant de la Ville de *Breſt* en Bretagne. Ce fut dans ce deſſein, qu'elle mit en mer une Flotte commandée par le Lord *Clinton*, qui alla faire deſcente en Bretagne, & y brula la petite Ville de *Conqueſt*. Mais, à l'approche de l'Arriereban, & des Milices du Païs qui s'approchoient, il fit rembarquer ſes Troupes, après avoir perdu ſix-cens hommes. Ce fut-là tout le fruit que la Reine tira de cette Expédition, dont les préparatifs lui avoient beaucoup couté. Cela lui fit comprendre, qu'elle ne tireroit jamais de grands avantages de la continuation de la Guerre, & la fit conſentir à la propoſition qui fut faite, de tenir un Congrès à Cambray, pour y traiter de la Paix. Cette Négociation fut commencée dans cette Ville, au mois d'Octobre, environ un mois avant la mort de *Marie*, qui arriva le 17 de Novembre, dans la 43 année de ſon âge.

Congrès à Cambray.

On ne trouve dans le Recueil, que deux Actes qui puiſſent avoir du rapport aux Affaires étrangeres dont je viens de parler; encore ſont-ils fort peu importans.

Ordre pour lever des Troupes.

Le prémier eſt un Ordre pour lever des Troupes. Du 9 Fevrier 1557. Page 456.

Cette date eſt pourtant conſiderable, car elle fait voir que *Marie* avoit deſſein de faire la Guerre à la France, dès le mois de Fevrier, quoiqu'elle ne la fît déclarer qu'au mois de Juin de cette même année.

Commiſſion au Comte de Clinton, &c.

Le ſecond eſt une Commiſſion au C. de *Clinton*, pour commander la Flotte deſtinée contre la France. Du 12 Avril 1558. Page 492. (1).

SUITE DES EXTRAITS DU TOME XV, *pour le Regne d'*ELISABETH.

Pourquoi le Tome XV contient ſi peu de Pieces concernant Marie Reine d'Ecoſſe.

LE reſte de ce XV Tome contient les Actes des 28 prémieres années du Regne d'*Eliſabeth*. Cet Extrait ſeroit fort long, ſi le nombre des Pieces importantes qu'on y trouve, étoit proportionné au nombre des années, ou au nombre des Evénemens conſiderables arrivés pendant ce tems-là. Mais entre tous les Tomes que j'ai déja parcourus, je n'en trouve point de moins rempli, quoiqu'il ne ſoit pas moins gros que les précédens. Cela ne doit point ſurprendre, ſi l'on conſidere, que la querelle entre *Eliſabeth* & *Marie* Reine d'Ecoſſe, eſt comme le pivot ſur lequel tournent preſque tous les Evenemens de ce Regne. Cette querelle aboutit enfin à la priſon & à la mort tragique de *Marie*. Sa priſon fut précédée de diverſes choſes, qui ne font pas honneur à ſa mémoire, & que les Hiſtoriens ne peuvent paſſer ſous ſilence, s'ils veulent expliquer nettement le ſujet de ſa longue détention. Il n'y a point à douter, qu'*Eliſabeth* n'eût pris ſoin de conſerver dans ſes Archives diverſes Pieces qui regardoient la Reine d'Ecoſſe, à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, qui avoient uſé de la même précaution à l'égard de beaucoup d'Affaires moins importantes, comme il paroît par le vaſte Recueil dont j'ai déja donné divers Extraits. Mais depuis l'année 1563, juſqu'à la mort de *Marie* en 1587, on ne trouve dans ce Recueil qu'un ſeul Acte qui regarde la Reine d'Ecoſſe. Cela donne lieu de préſumer, que le Roi *Jaques I* ſon Fils, qui monta ſur le Trône d'Angleterre après la mort d'*Eliſabeth*, fit ôter des Archives tout ce qui regardoit la Reine ſa Mere, afin d'ôter, autant qu'il lui étoit poſſible, à la Poſtérité la connoiſſance du détail de ſes affaires, & de ſupprimer en même tems tout ce qui pouvoit contribuer à diminuer le crédit des Annales d'*Eliſabeth*, que (2) *Cambden* écrivit par ſon ordre. Il eſt bien difficile d'imaginer une autre raiſon de la ſtérilité de ce Recueil, ſur la principale affaire du Regne d'*Eliſabeth*. Mais cette précaution n'a pas été capable de faire perdre la mémoire de ce qui s'eſt paſſé en Angleterre & en Ecoſſe, au ſujet de cette fameuſe Reine; divers Auteurs ayant pris ſoin de nous en conſerver les principales circonſtances. La ſtérilité du Recueil devroit m'engager à paſſer ſous ſilence tout ce qui regarde la Reine d'Ecoſſe, depuis qu'elle ſe fut retirée en Angleterre, juſqu'à ſa mort. Mais comme dans les Extraits précédens, j'ai entrepris de donner un petit Abregé de l'Hiſtoire de chaque Regne, j'eſpere qu'on ne trouvera pas mauvais que je ne laiſſe point ici un ſi grand vuide; d'autant plus qu'il eſt même comme impoſſible de bien entendre, ſans ce ſecours, le petit nombre d'Actes importans qui ſe trouvent dans ce Tome, par rapport même aux Affaires étrangeres. La raiſon en eſt, qu'il ne s'eſt preſque rien paſſé ſous le Regne d'*Eliſabeth*, qui n'ait une rélation néceſſaire à cette Affaire principale, ou qui n'en ſoit une dépendance.

Je

(1) C'eſt ici que finit le Regne de *Marie*, qui, au rapport du Docteur *Howel*, en moins de quatre ans, pouſſée par un zèle aveugle pour la Religion, plutôt que par ſon temperament, fit mourir plus de 277 Proteſtans, entre leſquels il y eut 5 Evêques brulés, 21 Miniſtres, 8 Gentilhommes, 48 Artiſans, 100 Laboureurs, 26 Femmes mariées, 20 Veuves, 9 Filles, 2 Garçons, & 2 Enfans, un deſquels mourut ſous le fouet que lui fit donner le ſanguinaire *Bonner*, & l'autre ſorti du ventre de ſa Mere attachée au poteau où l'on la bruloit, fut rejetté dans les flammes: ſans compter 64 autres, qui furent perſécutés pour avoir fait profeſſion de la vraie Doctrine, dont 7 furent fouettés, 16 périrent dans les Cachots, & furent enterres dans des fumiers; & pluſieurs croupirent miſerablement en priſon, dans l'attente du dernier ſupplice, juſqu'à l'avenement d'*Eliſabeth* à la Couronne.

A l'égard du Caractere de *Marie*, on a pu le connoitre ſi clairement par l'Hiſtoire ci-deſſus, qu'il ſeroit inutile d'en dire davantage que ce qui nous a été laiſſé par le Docteur *Burnet*. Il rapporte, qu'elle avoit eu une éducation & des connoiſſances un peu au-deſſus de l'ordinaire; mais qu'une Vertu incommode, & une Pieté mélancolique, ſont le plus grand éloge qu'on puiſſe lui donner; à cauſe qu'elle abandonna entierement la conduite des Affaires à ſon Conſeil, & ſe livra entierement aux fantaiſies & aux ſuggeſtions du Clergé.

Nous finirons ce Tome & ce Regne, par l'excellent examen qui en fut fait par le vénérable Mr. *Matthieu Parker*, dans ſa Préface de la *Juſtification du Mariage des Prêtres*. „ Certainement, dit-il, le „ ſouvenir des choſes qui arriverent ſous le Regne de *Marie*, for„ me une perſpective bien triſte. Quelles Pluyes immoderées ne „ tom-

ELISA-BETH.

Je commencerai donc cet Abrégé, en donnant une idée du Regne d'*Eliſabeth*, ce qui fera le prémier Article. Le 2. ſera des Affaires qu'*Eliſabeth* eut avec la Reine d'Ecoſſe. Le 3. des Affaires qu'elle eut avec le Royaume d'Ecoſſe, ou avec le Roi *Jaques VI.* Le 4. de ſes Affaires avec la France. Le 5 de ſes Affaires avec l'Eſpagne & les Païs-Bas. Le 6. des Affaires domeſtiques. Le 7. des Affaires qui regardent la Religion. J'abrégerai chacun de ces Articles, autant qu'il me ſera poſſible.

ARTICLE PREMIER.

*Idée générale du Regne d'*ELISABETH.

ELiſabeth, Fille de *Henri VIII* & d'*Anne de Bollen*, avoit été déclarée bâtarde, & incapable de ſucceder à la Couronne, par un Acte de Parlement; auſſi-bien que *Marie* ſa Sœur, Fille de *Catherine d'Arragon.* Enſuite *Henri VIII*, autoriſé par un autre Acte qui lui donnoit pouvoir de regler ſa Succeſſion comme il le jugeroit à propos, pourvu que ce fût par des Lettres-Patentes ſous le Grand-Sceau, ou par un Teſtament ſigné de ſa propre main, l'avoit reglée de cette maniere. Il avoit mis dans le prémier rang, *Edouard* ſon Fils. 2. *Marie.* 3. *Eliſabeth.* 4. *Françoiſe Brandon*, Fille de *Marie* ſa Sœur cadette, & du Duc de *Suffolck.* 5. *Eleonor*, Sœur de *Françoiſe*: & n'avoit fait aucune mention de la poſtérité de *Marguerite* ſa Sœur ainée. *Marguerite* avoit eu pour prémier Mari, *Jaques IV* Roi d'Ecoſſe, qui fut Pere de *Jaques V.* De celui-ci, & de *Marie de Lorraine-Guiſe*, étoit née *Marie* Reine d'Ecoſſe, & Dauphine de France. Ce Teſtament étoit ſujet à beaucoup d'objections & de difficultés. J'en marquerai ici les principales.

Maniere dont Henri VIII régle ſa ſucceſſion.

Objections contre ce Teſtament.

1. On prétendoit que *Henri VIII* ne l'avoit pas ſigné de ſa propre main, à quoi il y a beaucoup d'apparence.

2. On ſoutenoit qu'il étoit nul, parce que le Roi n'avoit fait aucune mention de la poſterité de ſa Sœur ainée, & qu'il s'étoit contenté de mettre dans l'ordre de la Succeſſion, les deux Filles de ſa Sœur cadette; en quoi on trouvoit une double nullité, puiſque non-ſeulement il préféroit les Enfans de la cadette à ceux de l'ainée, mais que même il paſſoit ceux-ci ſous ſilence, ſans en donner aucune raiſon.

3. C'étoit une queſtion, ſi par le pouvoir général que le Parlement avoit donné à ce Prince de regler la Succeſſion, il avoit prétendu lui accorder celui d'y placer des Bâtardes, ſans que l'Acte qui les déclaroit telles eût été revoqué.

4. On pouvoit encore douter, ſi le Roi & le Parlement avoient le droit de placer des Bâtards ſur le Trône, au préjudice des Enfans légitimes, ce qui n'étoit jamais arrivé.

5. En ſuppoſant même ce pouvoir illimité du Roi & du Parlement, par rapport aux Anglois; c'étoit encore une queſtion, ſi cette diſpoſition devoit avoir lieu au préjudice des Princes étrangers, qui pouvoient prétendre à la Couronne d'Angleterre. *Edouard III* & ſes Succeſſeurs, qui portoient encore le Titre de Rois de France, ne s'étoient pas crus obligés de recevoir comme une Loi, le Jugement rendu par la Nation Françoiſe en faveur de *Philippe de Valois.*

Eliſabeth monte ſur le Trône.

Malgré ces difficultés, *Eliſabeth* fut proclamée Reine, & placée ſur le Trône, du conſentement unanime des deux Chambres du Parlement, qui ſe trouvoit alors aſſemblé. Mais ce conſentement ne fut pas capable d'entrainer celui des Perſonnes qui s'y trouvoient intéreſſées. Le Pape, le Roi de France, le Roi d'Eſpagne, la Reine d'Ecoſſe, en un mot, tous les Catholiques étrangers, & la plupart des Catholiques Anglois, s'obſtinerent à ſoutenir qu'*Eliſabeth* étoit bâtarde, & que par conſéquent, elle ne pouvoit être Reine légitime d'Angleterre; quoiqu'on ne fît d'abord aucune démarche ouverte pour l'empêcher de monter ſur le Trône. Ce n'étoit pas ſur le fondement de l'Acte qui l'avoit déclarée bâtarde, qu'on la croyoit telle. Cet Acte exigé du Parlement ſur une Sentence injuſte, qui n'étoit appuyée que ſur un aveu qu'on avoit extorqué d'*Anne de Bollen* après ſa condamnation, par la peur qu'on lui fit, que l'Arrêt qui la condamnoit au feu, ſeroit exécuté à toute rigueur; cet Acte, dis-je, ne faiſoit impreſſion ſur perſonne. Mais on ſe fondoit, ſur ce que la Sentence de Divorce entre *Henri VIII* & *Catherine d'Arragon*, étoit nulle en elle-même: que de plus, elle avoit été caſſée par le Pape: d'où on inferoit, que puiſqu'*Eliſabeth* étoit née pendant que le prémier Mariage du Roi ſon Pere ſubſiſtoit encore, ſa naiſſance ne pouvoit être cenſée légitime. Ce fut par cette raiſon, que *Marie* ne trouva point d'oppoſans pendant qu'elle fut ſur le Trône, & qu'*Eliſabeth* n'y fut preſque jamais paiſible. C'eſt encore apparemment par cette même raiſon, qu'*Eliſabeth* ne fit point caſſer la Sentence de Divorce entre *Henri VIII* & *Anne de Bollen* ſa Mere. Outre qu'il n'y avoit pas lieu de craindre que cette Sentence ſervît jamais de fondement à une Revolte, il eſt certain que quand même elle auroit été caſſée, le fondement ſur lequel ſes Ennemis s'appuyoient n'auroit pas moins ſubſiſté.

Les Catholiques revoquent en doute ſon droit de ſucceder à la Couronne.

Troubles dont Eliſabeth ſe voyoit menacée.

Ce que je viens de dire ſuffiroit pour faire comprendre qu'*Eliſabeth* en montant ſur le Trône, pouvoit aiſément prévoir qu'elle n'y demeureroit pas tranquille. Mais il eſt bon d'ajouter à cela quelques autres circonſtances, qui contribuoient à lui faire craindre qu'elle ſeroit expoſée à de grands orages. Prémierement, elle étoit actuellement en Guerre contre le Roi de France, qui avoit la Reine d'Ecoſſe en ſon pouvoir, & qui l'avoit mariée au Dauphin ſon Fils. Il étoit donc très apparent, que ce Prince ne laiſſeroit pas longtems dormir les prétentions que la Reine ſa Belle-fille avoit ſur le Royaume d'Angleterre. 2. Les deux Oncles de la Reine-Dauphine, le Duc de *Guiſe* & le Cardinal de *Lorraine*, étoient en grand crédit à la Cour de France. 3. Le Dauphin & la Reine ſa Femme étoient maitres de l'Ecoſſe, & pouvoient attaquer l'Angleterre de ce côté-là. 4. Véritablement, le Roi d'Eſpagne étoit Allié d'*Eliſabeth*: mais elle ne pouvoit pas ſe promettre de conſerver longtems cet Allié, puiſque ſon deſſein en montant ſur le Trône, étoit de rétablir la Religion Proteſtante en Angleterre, & d'y abolir la Religion Catholique. 5. Le deſſein de rétablir la Réformation ne pouvoit que lui faire, de tous les Catholiques de l'Europe, autant d'Ennemis, & lui ôter l'affection des Catholiques Anglois, qui étoient en grand nombre. 6. Elle ne pouvoit pas douter, que la Cour de Rome n'employât toutes ſortes de moyens couverts & ſecrets, pour lui arracher la Couronne. 7. Enfin elle ſe trouvoit, au commencement de ſon Regne, ſans Amis, ſans Alliés, & ſans argent dans ſes coffres.

Caractere de cette Reine.

Ces difficultés auroient été capables d'effrayer un eſprit moins ferme que celui d'*Eliſabeth.* Mais elle trouva dans l'élévation de ſon propre génie, dans ſon intrépidité, dans ſon jugement naturellement juſte & ſolide, & dans beaucoup d'autres qualités qu'elle avoit reçues de la Nature, des moyens pour prévenir les dangers qu'elle craignoit, & pour remédier aux maux dont elle fut effectivement attaquée. Quoique Fille, quoiqu'élevée juſqu'à l'âge de 25 ans dans un grand éloignement des Affaires; quoique ſans Amis, & ſans Alliances étrangeres; quoiqu'elle ſe trouvât au commencement de ſon Regne, engagée dans une Guerre avec la France; quoique dans la ſuite, elle fût ſouvent attaquée, tantôt ouvertement, tantôt ſecretement, par les Papes, par les Rois de France, par le Roi d'Eſpagne, par les Partiſans de la Reine *Marie* en Ecoſſe, & enfin par ſes propres Sujets, dont pluſieurs ne ceſſerent jamais de conſpirer contre ſa vie; elle ne laiſſa pas de faire jouïr ſes Sujets d'une félicité, que les Anglois n'avoient pas encore éprouvée ſous les Regnes précédens. C'eſt en cela proprement, que conſiſte la merveille de ſon Regne, plutôt que dans le petit nombre de grands Evenemens arrivés pendant qu'elle a été ſur le Trône. Elle parvint à ce haut degré d'honneur & de gloire, non pas en ſuivant ſon caprice, & en ſe livrant à ſes paſſions, comme avoit fait le Roi ſon Pere; mais par une exacte obſervation de certaines maximes, dont elle ne s'éloigna preſque jamais, & dont la principale étoit, de ſe faire aimer de ſes Sujets. C'étoit la toucher à l'endroit le plus ſenſible, que de faire des efforts pour lui faire perdre l'amour & l'eſtime de ſon Peuple; parce que c'étoit-là ſon unique appui, ſa ſeule reſſource.

Avant qu'*Eliſabeth* ſe fût déclarée ouvertement Proteſtante, & avant qu'elle eût rétabli en Angleterre la Réformation, que la Reine ſa Sœur en avoit bannie, chacun demeura en ſuſpens à ſon égard. Si elle avoit voulu ſuivre les traces de ſa Sœur, ou du moins, proteger & favoriſer la Religion Catholique, on n'auroit pas manqué d'expédiens pour établir ſon Droit ſur la Couronne d'Angleterre. Le Pouvoir Apoſtolique eſt une ſource inépuiſable de moyens, qui auroient pu ſuppléer à tout ce qu'on trouvoit de défectueux dans ce Droit. Elle auroit pu même épouſer *Philippe II* qui la fit rechercher avec beaucoup d'empreſſement, & qui ſe faiſoit fort d'obtenir la Diſpenſe du Pape pour ce Mariage. Mais depuis qu'elle eut rétabli la Réformation, elle ne fut plus regardée par les Catholiques-Romains, que comme un Monſtre, indigne par ſa naiſſance, & par ſa Religion, de porter la Couronne. Depuis ce tems-là, le Pape, la France,

Philippe d'Eſpagne la recherche.

„ tomberent pas en une année! Quelles Chaleurs immoderées & „ quelle Sechereſſe, dans une autre! Quelle Diſette de Grain & „ d'autres Vivres, & par conſéquent quelle Famine, quelles Maladies, quelles Fievres & quelle Mortalité! Quels funeſtes accidens „ aux Femmes groſſes & en travail d'Enfant! Quels Incendies extraordinaires, & qu'on n'avoit point vus pendant le Regne des „ autres Princes, qui ravagerent en pluſieurs endroits des Villages „ entiers, des Villes & des Egliſes! Mais que dirai-je du ſupplice „ du Feu, auquel on condamnoit toute ſorte de gens, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, des Femmes groſſes même? Quelles Proſcriptions & quels Banniſſemens de gens ſavans? & ceux qui „ s'arrêtoient dans le Royaume comment étoient-ils inſultés dans „ les carrefours, dépouillés, réduits à la derniere miſere, flêtris „ par des Pénitences indignes, & de honteuſes Retractations? Mais „ de plus, quels violemens, & quelles indignités commiſes par „ des Etrangers, & des Inconnus! Et pour mettre le comble aux „ malheurs de ce Royaume, quel deshonneur & qu'elle perte, que „ celle de *Calais*, qu'*Edouard III* avoit conquis avec tant de valeur! „ Juſqu'au retour de la Papauté, on avoit conſervé cette Place avec beaucoup de ménagemens de Politique, & de grandes dépenſes; on s'en étoit aſſuré la poſſeſſion, utile au bien du Royaume, qui s'étoit, par ce moyen, rendu la terreur de tous les „ Ennemis du dehors.

(2) Mr. *Le Clerc* a du panchant à croire que ce fut plutôt pour ôter tout crédit à l'Hiſtoire de *Buchanan*, qui n'a point épargné *Marie Stuart*, au-lieu que *Cambden* l'a traitée avec une douceur exceſſive.

ELISABETH. Haine générale des Catholiques Romains contre elle.

ce, l'Eſpagne, les Catholiques des Païs-Bas, ceux d'Ecoſſe, & les Anglois mêmes, ne ceſſerent point de comploter contre elle, pour la détrôner. Le prétexte le plus plauſible qu'ils avoient, étoit celui de ſa naiſſance, qu'on ſuppoſoit toujours illégitime; d'où on inferoit, que la Couronne d'Angleterre appartenoit de droit à *Marie* Reine d'Ecoſſe : car, comme je l'ai déja dit, ſes Ennemis ne ſe croyoient pas obligés à reſpecter le Teſtament de *Henri VIII*, dans lequel ils croyoient voir plu-

Préjugés en faveur du droit de Marie d'Ecoſſe.

ſieurs nullités. Les Catholiques Anglois étoient dans le même ſentiment ; & parmi les Proteſtans mêmes, il y en avoit un très grand nombre, qui, bien que préférant le Droit d'*Eliſabeth* à celui de la Reine d'Ecoſſe, étoient néanmoins perſuadés, que ſi *Eliſabeth* mouroit ſans Enfans, on ne pouvoit avec aucune couleur de juſtice refuſer la Couronne à *Marie*. Ce ſentiment étoit ſi général, que le prémier Parlement qui s'aſſembla ſous ce Regne, pria fortement *Eliſabeth* de ſe marier, afin d'éviter que le Royaume ne tombât ſous la domination d'une Reine Catholique.

Marie Reine d'Ecoſſe fut donc la Concurrente perpétuelle d'*Eliſabeth*. Ce fut pour la mettre ſur le Trône d'Angleterre, que les Catholiques, tant Anglois qu'Etrangers, employerent toute leur induſtrie, ſans jamais perdre ce projet de vue, pendant que cette Reine vêcut; & quand elle ne fut plus au monde, ils tenterent de gagner le Roi d'Ecoſſe ſon Fils, pour le porter à faire valoir ſes Droits prétendus, pendant la vie même d'*Eliſabeth*. Ce projet ne leur ayant pas réuſſi, ils laiſſerent là le Roi d'Ecoſſe, & voulurent faire valoir les prétentions d'*Iſabelle* Infante d'Eſpagne. On peut donc aſſurer, que depuis qu'*Eliſabeth* monta ſur le Trône, elle ne fut pas un ſeul moment, ſans être expoſée à des Complots ouverts, ou ſecrets, qui ſe multiplioient inceſſamment, pour lui arracher la Couronne. C'eſt-là la principale, ou plutôt la ſeule Affaire de ſon Regne, toutes les autres n'étant que des ſuites & des dépendances de celle-ci. Ce fut pour ſe défendre contre les attaques de ſes Ennemis, & pour ſe maintenir ſur le Trône, qu'elle fomenta les Troubles d'Ecoſſe, qu'elle retint en priſon la Reine d'Ecoſſe, qui s'étoit retirée en Angleterre comme dans un Aſyle, & qu'elle lui fit enfin couper la tête. Ce fut pour cela même,

Pourquoi Eliſabeth la fit empriſonner & décapiter.

qu'elle fit mourir le Duc de *Norfolck*, & le Comte d'*Eſſex*; qu'elle donna du ſecours aux Huguenots de France, & qu'elle ſoutint les intérêts des Provinces-Unies des Païs-Bas. Enfin, ce fut par cette même raiſon, que malgré ſa grande œconomie, elle prodigua ſes Tréſors pour ſecourir *Henri IV* Roi de France, contre les efforts de la Ligue. Tous ces Articles, qui ſont les principaux de ce Regne, ſont comme autant de lignes qui aboutiſſent à un même centre, je veux dire, aux Complots qui ſe faiſoient pour ruiner *Eliſabeth*, & aux meſures qu'elle prenoit pour ſe maintenir ſur le Trône. Il ne s'agit proprement que de cela ſeul, dans l'Hiſtoire de cette fameuſe Reine. Il faut préſentement entrer dans un détail un peu plus étendu de cette Affaire principale, ou du moins, en rapporter les principales circonſtances.

ARTICLE II.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la Reine d'Ecoſſe.*

Politique de la France en ſe liant d'intérêt avec l'Ecoſſe.

J'Ai déja dit dans l'Extrait précédent, que *Marie* Reine d'Ecoſſe, étant encore enfant, fut tranſportée en France ; & qu'enſuite, elle y épouſa le Dauphin *François*, Fils ainé de *Henri II*. Le prémier but de la France dans ce Mariage, fut de tenir l'Angleterre en bride, par le moyen de l'Ecoſſe. Elle avoit ſouvent éprouvé, ſous les Regnes de *Louis XI*, de *Charles VIII*, de *Louis XII*, de *François I*, combien l'Angleterre pouvoit lui nuire; ſans compter, que les Rois d'Angleterre étoient toujours à portée de faire valoir leurs prétentions ſur la Couronne de France, lorſqu'ils en trouveroient des occaſions favorables, & ces occaſions n'étoient nullement impoſſibles. Il étoit donc de l'intérêt de la France, d'avoir toujours en main un moyen de faire une puiſſante diverſion à l'Angleterre ; & rien n'étoit plus propre à cela, que le Mariage dont je viens de parler, puiſqu'il pouvoit mettre le Roi de France en état d'agir, non-ſeulement comme ancien Ami & Allié, mais encore, comme Maitre de l'Ecoſſe.

Eliſabeth étant montée ſur le Trône d'Angleterre après *Marie* ſa Sœur, *Henri II* forma de nouveaux projets. Il ne ſe borna plus au deſſein de ſe défendre contre l'Angleterre, par le moyen de l'Ecoſſe; mais il conçut même la penſée d'arracher la Couronne à *Eliſabeth*, pour la mettre ſur la tête de *Marie* ſa Belle-fille, ou plutôt ſur celle du Dauphin ſon Epoux, afin d'unir par ce moyen la Grande-Bretagne & l'Irlande à la Monarchie Françoiſe. Il étoit alors dans une Guerre actuelle avec l'Angleterre, & cette conjoncture étoit aſſez favorable à ſon deſſein : mais il y trouva un obſtacle inſurmontable.

ELISABETH. Conduite de Philippe d'Eſpagne à l'égard d'Eliſabeth.

Philippe II étoit Allié avec l'Angleterre. C'étoit lui qui avoit engagé *Marie* ſon Epouſe à déclarer la Guerre à la France, & par conſéquent, ſon honneur ne lui permettoit pas d'abandonner *Eliſabeth*. Ce n'étoit pourtant pas tant un motif d'honneur & d'équité qui le faiſoit agir, que l'eſperance dont il s'étoit flaté d'épouſer *Eliſabeth*. Pendant qu'il eſpera de réuſſir dans ce projet, ſes Ambaſſadeurs au Congrès de Câteau en Cambreſis ſoutinrent fortement les intérêts de l'Angleterre. Toute la difficulté de la Négociation entre l'Angleterre & la France conſiſtoit, en ce que la Reine d'Angleterre vouloit recouvrer Calais, & que *Henri II* ne pouvoit ſe réſoudre à faire cette reſtitution. L'eſperance, dont *Philippe II* s'étoit flaté, s'étant évanouie par les meſures qu'*Eliſabeth* prit d'abord par rapport à la Religion, ce Prince en devint non-ſeulement froid à l'égard de l'Angleterre, mais on peut dire même, qu'il abandonna entierement ſes intérêts. Il voulut pourtant garder les apparences, en ne ſignant ſa Paix particuliere avec la France, qu'après avoir procuré à *Eliſabeth* des conditions honorables & avantageuſes. Il eſt plus que probable, que ce Prince, qui, comme je l'ai déja dit, ne cherchoit qu'à ſauver les apparences, ayant déja reglé tous les Articles qui regardoient la Paix entre la France & l'Eſpagne, Articles qui lui étoient très avantageux, convint avec *Henri II*, que la France feroit avec *Eliſabeth* une Paix particuliere, qui paroîtroit avantageuſe à l'Angleterre ; mais que dans la ſuite, *Henri* l'exécuteroit comme il le trouveroit à propos, ſans que l'Eſpagne eût droit de s'en offenſer. Ainſi, *Philippe* ne vouloit autre choſe, ſinon, qu'il ne fût pas dit qu'il avoit abandonné l'Angleterre, après l'avoir engagée dans la Guerre qu'il avoit contre la France. Suivant ce plan, la Paix fut ſignée à Câteau entre la France & l'Angleterre, ſous cette condition, que la France garderoit Calais pendant huit ans, & qu'après cela, elle ſeroit obligée de rendre cette Place, avec toutes les autres qu'elle avoit conquiſes ſur les Anglois.

Paix de Câteau-Cambreſis.

Le Roi de France donne à ſon Fils & à ſa Belle-fille le Titre de Roi & de Reine d'Angleterre.

Ce Traité ne fut pas plutôt ſigné, que *Henri II* fit prendre au Dauphin ſon Fils, & à la Reine ſa Belle-fille, le Titre de ***Roi & Reine d'Angleterre***, & fit mettre les Armes de ce Royaume dans leur Sceau, ſur leur vaiſſelle, & ſur leurs meubles. *Eliſabeth* en fit porter ſes plaintes à *Henri*, qui n'y répondit que d'une maniere illuſoire. Ainſi elle ne put plus douter, que l'intention de la Cour de France ne fût de lui arracher la Couronne, pour la mettre ſur la tête de la Reine d'Ecoſſe (1). La grande faveur où les Princes Lorrains, Oncles de *Marie*, étoient auprès de *Henri*, donnoit lieu de juger, que c'étoient eux qui avoient ourdi cette trame, en faveur de la Reine leur Niece; en quoi on ne ſe trompoit pas. C'étoient eux effectivement, qui avoient formé ce projet, & qui l'avoient inſpiré au Roi. Mais comme il n'étoit pas facile d'attaquer l'Angleterre par Mer, leur deſſein étoit d'y faire paſſer une Armée du côté des frontieres d'Ecoſſe. Pour parvenir à ce but, il faloit que *Henri* ſe rendît maitre abſolu en Ecoſſe, ſous le nom de la Reine ſa Belle-fille ; & pour ſe rendre maitre de ce Royaume, il faloit faire naitre une occaſion d'y envoyer une Armée. C'eſt à quoi les Princes Lorrains pourvurent efficacement, en faiſant expédier un Ordre à la Régente d'Ecoſſe leur Sœur, de ne ſouffrir point dans le Royaume d'autre Religion que la Catholique. Cet Ordre, que la Régente ſe mit en devoir d'exécuter, produiſit l'effet que la Cour de France en avoit attendu. Les Proteſtans d'Ecoſſe, qui étoient déja en plus grand nombre que les Catholiques, s'unirent enſemble par une Confédération, & on prit les armes des deux côtés. Le Comte d'*Argyle*, *Jaques Stuart* Prieur de *S. André*, qui étoit Fils-naturel de *Jaques V*, ſe mirent à la tête des Confédérés, & contraignirent la Régente, & *Doiſel* qui commandoit quelques Troupes Françoiſes, & les Ecoſſoiſes que la France entretenoit, de ſe retirer à Dumbar. Je n'entrerai pas plus avant dans le détail de ces prémiers Troubles d'Ecoſſe : il ſuffira de dire en un mot, que les Princes Lorrains étant parvenus au but qu'ils s'étoient propoſé, d'exciter dans ce Royaume des Troubles qui donnaſſent lieu d'y envoyer une Armée, *Henri II* ſe prépara d'abord à exécuter ſon projet, & donna des ordres pour lever des Troupes, qui devoient être tranſportées en Ecoſſe, ſous prétexte de ſoutenir la Régente. Mais ce Prince ayant été tué à un Tournoi dans le tems qu'il commençoit à prendre ces meſures, *François II* ſon Fils ainé lui ſucceda.

Henri travaille à ſe rendre maitre de l'Ecoſſe.

Démêlés entre les Proteſtans & les Papiſtes en Ecoſſe.

Mort de Henri II. François II lui ſuccede.

Sous ce nouveau Regne, le Duc de *Guiſe* & le Cardinal de *Lorraine* devinrent tout-puiſſans, & ne voulurent pas laiſſer perdre cette occaſion, de mettre la Reine leur Niece ſur le Trône d'Angleterre. Immédatement après la mort de *Henri II*, la Régente avoit fait une Trève avec les Confédérés, & ceux-ci s'étoient débandés, dans la penſée que la mort du Roi de France mettroit fin aux Troubles qui s'étoient élevés en Ecoſſe. Dans ces entrefaites, le Comte d'*Aran*, Fils du Duc de *Châtelleraut*, s'étant échapé de la Cour de France, où il prétendoit qu'on avoit de mauvais deſſeins contre lui, inſtruiſit les Chefs des

Le deſſein des Princes Lorrains à la Cour de France.

(1) *Mezerai* rapporte, que le Chevalier *Nicolas Trochmorton*, Ambaſſadeur de la Reine, reçut cette réponſe : Que c'étoit conformément à la coutume d'Allemagne, où les Cadets portent le Titre & les Armes du Chef de la famille. *Cambden* ajoute, que la Cour de France prétendoit que tous les Princes, & Princeſſes, avoient droit de porter les Armes de leur famille, avec la Barre. La même Cour ſe trouvant fort preſſée ſur cet article, dit à l'Ambaſſadeur, que le Roi & la Reine d'Ecoſſe avoient pris uniquement les Armes d'Angleterre, pour obliger *Eliſabeth* à quitter celles de France. *Trochmorton* repliqua, que douze Rois d'Angleterre avoient porté les Armes de France, & cela par un droit ſi indiſputable, que dans tous les Traités qui avoient été faits entre les Anglois & les François, on n'a-

LISA- ETH. ..écouvert ..a Ecoſſe.

des Confédérés, des deſſeins des Princes de *Lorraine*, & engagea le Duc ſon Pere à ſe mettre à la tête du Parti. Les informations du Comte d'*Aran* ſe trouverent confirmées par la précaution que prit la Régente, de faire fortifier *Leith*, Place qui n'eſt pas éloignée d'Edimbourg, pendant le tems de la Trève. Les Confédérés s'en plaignirent, & comme on ne leur donna aucune ſatisfaction, ils renoncerent ouvertement à l'obéiſſance de la Régente. Cet acte, fait dans un tems où ils étoient extrèmement foibles, engagea la Régente, qui venoit de recevoir un ſecours de France, à marcher droit à Edimbourg, pour tâcher de les ſurprendre. Comme ils n'étoient pas en état de réſiſter, ils prirent le parti de ſe retirer dans les Montagnes, où les Troupes de la Régente les pourſuivirent, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. Ce fut pendant qu'ils étoient ainſi pourſuivis, qu'ils envoyerent le Comte de *Maitland* à *Eliſabeth*, pour lui demander du ſecours. La Reine comprit parfaitement l'intérêt qu'elle devoit prendre à leurs affaires, & la néceſſité qu'il y avoit de les ſoutenir. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à les prendre ſous ſa protection, pendant que le Mariage de leur Reine avec le Roi de France ſubſiſteroit, & un an après; & de leur donner un ſecours proportionné à leurs beſoins. Ce ſecours ne ſe fit pas longtems attendre, & dès qu'il fut arrivé, les Anglois & les Ecoſſois ſe joignirent enſemble, & allerent aſſieger *Leith*. Ce Siege fut aſſez long, pour donner à la Cour de France le tems d'envoyer à *Eliſabeth* divers Ambaſſadeurs, pour tâcher de la porter à retirer ſes Troupes d'Ecoſſe, juſqu'à lui offrir de lui rendre Calais. Mais elle entendoit trop bien ſes intérêts, pour accepter cette propoſition, qui ne tendoit qu'à donner au Roi de France la liberté de ſe rendre maitre en Ecoſſe, afin de pouvoir attaquer enſuite l'Angleterre avec plus de facilité. Ce fut ſur cela principalement qu'elle appuya un Manifeſte, qu'elle publia pour faire voir la néceſſité indiſpenſable où elle ſe trouvoit, de chaſſer les Troupes Françoiſes d'Ecoſſe. La Conjuration d'Amboiſe ayant éclaté en France dans ce même tems, les Princes Lorrains ne ſe crurent pas en état de ſoutenir le projet qu'ils avoient formé par rapport à l'Ecoſſe, & réſolurent d'en remettre l'exécution à un tems plus convenable. Ainſi, *François II* ayant témoigné à *Eliſabeth* qu'il ſouhaitoit la Paix, on envoya de part & d'autre des Plénipotentiaires à Edimbourg, où un Traité fut conclu.

..es Confédérés en ..coſſe ..efaits & ..ourſuivis ..ans les ..lontagnes.

..Traité ..'Eliſabeth avec ..ux.

Traité ..ait a Edimbourg ..vec la ..rance.

Ce Traité, ſelon la coutume inviolablement obſervée par la Cour de France ſous *Henri II* & ſes trois Fils, ne fut fait que pour tromper *Eliſabeth*. Sous prétexte qu'il étoit contre l'honneur du Roi & de la Reine de France & d'Ecoſſe, de traiter avec des Sujets rebelles, il ne fut pas poſſible d'obtenir des Ambaſſadeurs de France, que les Confédérés d'Ecoſſe fuſſent compris dans le Traité, comme Parties. Pour lever cette difficulté, il fut convenu, qu'il ſeroit fait un Mémoire en forme de Requête, de ce que les Ecoſſois ſouhaitoient, & que le Roi & la Reine vouloient bien leur accorder; & que pour leur ſureté, on inſereroit dans le Traité entre la France & l'Angleterre, un Article par lequel le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe s'engageroient à exécuter les Articles contenus dans ce Mémoire. Il ſembloit que la Cour de France n'avoit en vue, que de ménager un point-d'honneur, puiſqu'au fond, les Confédérés obtenoient ce qu'ils ſouhaitoient. Mais on verra tout à l'heure la raiſon qu'elle avoit, de ne pas mêler les intérêts des Ecoſſois avec ceux d'*Eliſabeth*. Les Articles accordés aux Confédérés étoient:

Articles accordés aux Confédérés.

„ Que les Troupes de France ſortiroient d'Ecoſſe dans vingt „ jours, ſur des Vaiſſeaux que la Reine d'Angleterre leur prê„ teroit.

„ Que les fortifications de Leith, & celles que les François „ avoient ajoutées à Dumbar, ſeroient raſées.

„ Que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe accorde„ roient aux Confédérés une Amniſtie, qui ſeroit confirmée par „ les Etats d'Ecoſſe.

Le Traité entre la France & l'Angleterre portoit:

Contenu du Traité entre la France & l'Angleterre.

„ Qu'à l'avenir, le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe „ s'abſtiendroient de prendre le Titre & les Armes de Roi & „ Reine d'Angleterre & d'Irlande; & que les Actes où ces Ti„ tres ſe trouvoient ſeroient réformés, ou cenſés de nulle va„ leur.

„ Qu'à l'égard de la ſatisfaction ultérieure, qu'*Eliſabeth* de„ mandoit pour l'injure qui lui avoit été faite, on en convien„ droit dans un Congrès qui ſe tiendroit à Londres, entre des „ Commiſſaires des deux Royaumes.

„ Que ſi les Commiſſaires ne pouvoient pas convenir, la dé„ ciſion en ſeroit remiſe au Roi d'Eſpagne.

„ Que le Roi & la Reine de France & d'Ecoſſe obſerve„ roient ponctuellement ce qui avoit été promis aux Confédé„ rés d'Ecoſſe.

..e Roi & ..a Reine de France refuſent de ratifier le Traité.

(2) Les Articles promis aux Confédérés furent exécutés de point en point. Mais quand, après le retour des Troupes de France dans leur Païs, *Eliſabeth* demanda la ratification du Traité d'Edimbourg, *François* & *Marie* la refuſerent poſitivement. On voit par-là, la raiſon que la Cour de France avoit eue, de ne pas confondre dans un même Traité les démêlés qu'elle avoit avec les Ecoſſois, & ceux qu'elle avoit avec *Eliſabeth*. Pour pouvoir retirer ſes Troupes, qui étoient aſſiegées dans Leith, & pour engager les Confédérés à quitter les armes dans un tems où elle ne ſe trouvoit pas en état d'entretenir la Guerre en Ecoſſe, il faloit les contenter, & ôter par ce moyen à *Eliſabeth* le prétexte de tenir une Armée dans ce Royaume. Mais quant au différend qu'elle avoit avec *Eliſabeth*, il n'avoit aucune relation aux Affaires d'Ecoſſe. Ainſi, en refuſant de ratifier le Traité d'Edimbourg, on ne couroit pas riſque d'engager les Ecoſſois dans la querelle; & on laiſſoit à *Eliſabeth* le ſoin de prendre les meſures qu'elle trouveroit à propos, pour obtenir la ſatisfaction qu'elle demandoit. Cependant, ſoit par défaut d'attention dans les Ambaſſadeurs de France, ou par l'ignorance où ils étoient des Affaires d'Angleterre, ou peut-être pour mieux amuſer les Anglois, ils laiſſerent couler dans le prémier & principal Article du Traité, ce terme vague, *Qu'à l'avenir*, &c. ſans fixer ce terme à aucun tems; & ce fut-là dans la ſuite une pierre d'achoppement, qui empêcha toujours l'accommodement entre les deux Reines, comme on le verra plus bas.

Mort de François II. Charles IX lui ſuccede. Conſeils des Princes Lorrains à Marie d'Ecoſſe.

François II étant mort à la fin de cette même année (1560), *Charles IX* ſon Frere lui ſucceda, ſous la Tutele de *Catherine de Medicis* ſa Mere. Alors, les deux Princes Lorrains n'ayant plus le même crédit à la Cour, & ne voyant plus qu'il y eût lieu d'exécuter le projet d'attaquer l'Angleterre par l'Ecoſſe, & avec les forces de la France, conſeillerent à la Reine leur Niece de s'en retourner en Ecoſſe, & lui donnerent divers avis ſur ſa conduite. 1. De quitter le Titre de Reine d'Angleterre. 2. De vivre extérieurement en bonne intelligence avec *Eliſabeth*, & de feindre même beaucoup d'affection pour elle. 3. De tâcher de ſe faire déclarer Héritiere d'*Eliſabeth*. 4. De tâcher de former en Angleterre un Parti, dont on pourroit faire uſage dans la ſuite, ſelon que l'occaſion s'en préſenteroit, pour la faire monter ſur le Trône d'Angleterre.

Pourquoi la Reine Marie ne voulut pas ratifier le Traité d'Edimbourg.

Pour exécuter la derniere partie de ce conſeil, à quoi *Marie* étoit bien réſolue; il faloit néceſſairement qu'elle évitât de ratifier le Traité d'Edimbourg. Pour le bien comprendre, il faut conſiderer, que dans le ſens naturel du Traité, on ne pouvoit pas dire, que l'intention des Parties eût été d'exclure *Marie* de pouvoir prétendre, *en aucun tems*, à la Couronne d'Angleterre, ſous prétexte du terme *à l'avenir*, auquel on n'avoit point fixé de bornes. Le cas pouvoit très naturellement arriver, que cette Couronne ſeroit dévolue à *Marie*, ſans porter atteinte au Teſtament de *Henri VIII*. Mais auſſi, il faut convenir que ce terme illimité, *à l'avenir*, pouvoit ſouffrir cette rigoureuſe explication. *Marie* ſe ſervoit donc du prétexte de l'équivoque que ce terme vague cauſoit, pour ſe diſpenſer de ratifier le Traité. Rien n'auroit été plus aiſé que de l'expliquer, comme elle le fit dans la ſuite, de cette maniere, *qu'à l'avenir*, c'eſt-à-dire, *pendant la vie d'Eliſabeth & de ſa Poſterité, elle s'abſtiendroit du Nom & des Armes de Reine d'Angleterre.* Il y a beaucoup d'apparence, que ſi elle ſe fût ainſi expliquée au commencement, *Eliſabeth* en auroit été contente. Mais elle n'offrit cette explication, que quand ſes Affaires ſe trouverent en décadence. Il eſt donc manifeſte, que ſous prétexte du préjudice que l'ambiguïté de cette expreſſion, *à l'avenir*, pouvoit lui cauſer, elle ne cherchoit qu'à ſe diſpenſer de ratifier le Traité, & de déclarer qu'elle ne prétendroit point à la Couronne d'Angleterre, pendant la vie d'*Eliſabeth*. En effet, par cette déclaration, elle auroit renoncé aux droits ſur leſquels elle prétendoit ſe fonder pour former en Angleterre un Parti capable de détrôner *Eliſabeth*, ſuivant le conſeil de ſes Oncles. Auſſi, quand dans la ſuite, la néceſſité la contraignit d'offrir l'explication dont j'ai parlé, *Eliſabeth* n'en fut pas contente, parce qu'elle comprit bien que *Marie* ne s'y étoit réſolue qu'à l'extremité; ce qui la confirma dans la penſée, que toutes les défaites dont ſa Concurrente avoit uſé pour ſe diſpenſer de ratifier le Traité d'Edimbourg, n'avoient eu pour but que de ſe conſerver le droit de la détrôner, ſi l'occaſion s'en préſentoit. Cela fait connoitre les raiſons qu'avoit *Marie*, d'éluder la ratification du Traité, ſous prétexte qu'il lui étoit trop préjudiciable. Mais c'étoit en cela préciſément, que conſiſtoit une équivoque, qu'elle ne croyoit pas qu'il fût de ſon intérêt d'éclaircir. Le préjudice pouvoit être, en ce que le terme, *à l'avenir*, pris à toute rigueur, ſembloit marquer qu'en aucun tems, en ſuppoſant même qu'*Eliſabeth* mourroit ſans Enfans, *Marie* ne pourroit jamais porter le Titre de Reine d'Angleterre. C'étoit-là ce qu'elle vouloit qu'on entendît, ſans s'en expliquer néanmoins trop clairement. Mais d'un autre côté, le préjudice pouvoit auſſi conſiſter en ce que *Marie* reconnoiſſant qu'elle ne pouvoit point porter le Titre de Rei-

n'avoit fait aucune difficulté là-deſſus. Mais ces raiſons ne furent d'aucun poids: *François II* & *Marie* garderent le Titre qu'ils avoient pris, tout le tems que *François* vêcut; quoique, comme Mr. *de Rapin* le remarque, *Cambden* ait aſſuré par erreur, que le Connétable de *Montmorency* obtint d'eux qu'ils s'en départiroient.

(2) Mr. *de Rapin* remarque, que *Buchanan* dans ſon Hiſtoire a ſeulement rapporté les Articles accordés aux Confédérés d'Ecoſſe; & que *Cambden*, dans ſes Annales d'*Eliſabeth*, a fait uniquement mention du Traité entre les deux Couronnes. Cette omiſſion dans les deux Ecrivains a rendu pluſieurs endroits de leur Hiſtoire fort obſcurs.

Eliſabeth.

Reine d'Angleterre, pendant la vie d'*Eliſabeth*, ſe ſeroit privée par-là de la facilité de former en Angleterre un Parti, qui ne pouvoit être fondé que ſur ces mêmes Droits, auxquels on la preſſoit de renoncer. C'étoit-là le véritable préjudice qu'elle craignoit. Or, qu'elle eût deſſein véritablement de former un Parti en Angleterre pour détrôner *Eliſabeth*, cela paroît manifeſtement par les Mémoires de *Melvil*, dont le Frere étoit Ambaſſadeur ordinaire d'Ecoſſe en Angleterre. Quand donc après la mort de *François II*, *Eliſabeth* lui fit demander qu'elle ratifiât le Traité d'Edimbourg, elle éluda cette demande, en diſant, qu'elle n'avoit point de Conſeil Ecoſſois auprès d'elle, & que la Cour de France ne ſe mêloit plus des Affaires de l'Ecoſſe. Enſuite, après que par le conſeil de ſes Oncles, elle eut quitté le Titre de Reine d'Angleterre, elle répondit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui la preſſoit ſur le même ſujet, qu'elle n'avoit pris ce Titre, que par les ordres abſolus du Roi ſon Beau-pere, & du Roi ſon Epoux; & que celui-ci étant mort, elle avoit quitté ce même Titre: Qu'il étoit donc inutile de lui demander la ratification d'un Traité qu'elle avoit déja executé, tant dans ce point, que dans celui qui regardoit les Ecoſſois; & que quand elle auroit ſon Conſeil auprès d'elle en Ecoſſe, elle conſidereroit plus mûrement cette Affaire. Mais *Eliſabeth* ne ſe contentoit pas que *Marie* eût quitté volontairement ce Titre; elle vouloit qu'elle le fît en vertu du Traité d'Edimbourg, parce qu'autrement elle auroit pu le reprendre avec la même facilité qu'elle l'avoit quitté. Cependant, *Marie* ne put jamais ſe réſoudre à ratifier le Traité, pendant qu'elle eut la moindre eſperance de faire valoir ſes Droits ſur la Couronne d'Angleterre.

Origine de la querelle entre les Reines d'Angleterre & d'Ecoſſe.

C'eſt-là la ſource & l'origine de la querelle, qui s'émut entre les deux Reines: querelle qui, comme on voit, n'étoit pas de petite importance, & qui ne put être terminée que par la mort de *Marie*. J'ai été un peu long pour en faire connoitre la cauſe: mais je m'étendrai moins à en faire voir les effets. Il eſt néanmoins néceſſaire de s'arrêter un peu à conſiderer les avantages que *Marie* donna continuellement à ſa Rivale, par ſa mauvaiſe conduite; & avec combien d'habileté *Eliſabeth* en ſut profiter.

Marie veut s'en retourner en Ecoſſe. Eliſabeth lui refuſe un ſauf-conduit.

Marie ayant deſſein de retourner en Ecoſſe, ſuivant le conſeil de ſes Oncles, fit demander un Sauf-conduit à *Eliſabeth*, qui répondit, qu'elle l'accorderoit très volontiers, (1) pourvu que le Traité d'Edimbourg fût auparavant ratifié; & qu'elle ſe tiendroit même offenſée, ſi *Marie* ne paſſoit pas par l'Angleterre, en s'en retournant dans ſon Royaume. *Marie*, qui n'avoit aucune envie de ratifier le Traité, fut outrée de ce refus, & parla même à l'Ambaſſadeur d'Angleterre d'une maniere fort fiere, diſant, qu'elle étoit venue en France malgré *Edouard VI*, & qu'elle ſauroit bien retourner en Ecoſſe contre la volonté d'*Eliſabeth*. En effet, elle ſe hazarda de paſſer en Ecoſſe ſans Sauf-conduit, & arriva heureuſement à Edimbourg. Quoiqu'avant que de partir de France, elle eût paru fort en colere contre *Eliſabeth*, elle ne laiſſa pas, pour exécuter de point en point les conſeils de ſes Oncles, de lui envoyer un Ambaſſadeur, pour l'informer de ſon arrivée, & pour lui demander ſon amitié. Mais la principale commiſſion de l'Ambaſſadeur étoit de preſſentir *Eliſabeth*, en lui faiſant entendre, que *Marie* ſouhaitoit d'être déclarée ſon Héritiere. *Eliſabeth* répondit avec la même diſſimulation, en témoignant beaucoup d'eſtime & d'affection pour ſa bonne Sœur, c'eſt ainſi qu'elle nommoit toujours la Reine d'Ecoſſe; mais elle dit nettement à l'Ambaſſadeur, qu'elle trouvoit fort étrange qu'on lui propoſat de déclarer *Marie* ſon Héritiere, avant que le Traité d'Edimbourg fût ratifié. Quoiqu'elle fût très offenſée de ce que *Marie* éludoit, ſous de vains prétextes, la ratification du Traité, elle jugea qu'il étoit à propos de diſſimuler ſon chagrin, & de feindre une extrême affection pour *Marie*, comme *Marie* affectoit de ſon côté d'en témoigner autant pour elle. *Melvil* aſſure dans ſes Mémoires, que ces deux Reines s'écrivoient mutuellement chaque ſemaine, dans les termes les plus tendres & les plus affectionnés. Cette diſſimulation leur paroiſſoit néceſſaire (2). *Eliſabeth* laiſſoit eſperer à *Marie*, qu'elle la déclareroit ſon Héritiere, afin de l'engager adroitement à ratifier le Traité d'Edimbourg. *Marie* tâchoit de ſon côté, par les témoignages de ſon amitié pour *Eliſabeth*, d'obtenir d'elle la déclaration qu'elle ſouhaitoit, parce qu'elle croyoit que par-là la ratification du Traité deviendroit inutile. Ce n'eſt pas qu'elle regardât cette déclaration comme capable de la ſatisfaire. L'eſperance de ſucceder à *Eliſabeth*, qui n'étoit âgée que de vingt-ſept ans, n'étoit pas ce qui la touchoit le plus: outre qu'*Eliſabeth* pouvoit ſe marier & avoir des Enfans. Mais elle regardoit cette déclaration comme un moyen très propre pour fortifier le Parti qu'elle travailloit à former en Angleterre, ainſi qu'il paroît par les Mémoires de *Melvil*. D'un autre côté, *Eliſabeth* ne pouvoit regarder *Marie*, que comme une Concurrente très dangereuſe, qui ſe trouvoit appuyée en Angleterre d'un Parti aſſez puiſſant, quoiqu'abaiſſé, & de toutes les Puiſſances Catholiques de l'Europe. Elle pouvoit ſe marier avec quelque Prince d'une puiſſante Maiſon, en état de faire valoir ſes Droits. Ce que ſon Mariage avec *François II* avoit produit, pouvoit donner lieu de craindre une pareille tentative, de quelque autre endroit. Auſſi, quand peu de tems après, *Marie* lui demanda conſeil ſur le Mariage de l'Archiduc *Charles*, ſecond Fils de l'Empereur *Ferdinand*, qu'on lui propoſoit, elle lui repréſenta, qu'un tel Mariage lui feroit perdre pour jamais l'eſperance de monter un jour ſur le Trône d'Angleterre; lui faiſant entendre en même tems, qu'elle ne pouvoit mieux faire pour acquérir l'affection de la Nation Angloiſe, que d'épouſer un Anglois. Elle lui inſinuoit par-là, que la demande qu'elle faiſoit d'être déclarée ſon Héritiere, dépendoit des ménagemens qu'elle auroit pour elle, & pour la Nation Angloiſe; mais elle ſe gardoit bien de s'engager poſitivement à la contenter. Ces deux Reines vêcurent pendant quelques années, dans cette bonne union prétendue; mais pleine des deux côtés, d'artifice & de diſſimulation. Il eſt tems préſentement de dire un mot de ce qui fit pancher la balance du côté d'*Eliſabeth*, & qui lui donna tout l'avantage ſur ſa Rivale. Ce fut la mauvaiſe conduite de *Marie*. Si cette Reine avoit pu ſe réſoudre à ſuivre les meilleurs conſeils: ſi elle avoit voulu faire uſage du bon eſprit, que la Nature lui avoit accordé: ſi elle ne ſe fût pas ſoumiſe à ſes paſſions: en un mot, ſi elle ne ſe fût pas perdue elle-même, il n'y a preſque point à douter, qu'elle n'eût cauſé à *Eliſabeth* des embarras dont, tout habile qu'elle étoit, elle auroit eu bien de la peine à ſe délivrer. En effet, malgré toutes les fautes que *Marie* commit, malgré ſes diſgraces, malgré la perte de ſa liberté, elle ne laiſſa pas de lui être toujours redoutable; juſques-là, qu'*Eliſabeth* ne put aſſurer ſon repos & ſa vie même, que par la mort de ſa Concurrente.

Marie demande à Eliſabeth de la déclarer ſon Heritiere. Cette demande eſt refuſée.

Eliſabeth. Diſſimulation des deux Reines.

Marie demande conſeil à Eliſabeth ſur un Mariage qu'on lui propoſoit avec l'Archiduc.

Marie, qui avoit été élevée dès ſa plus tendre jeuneſſe dans une Cour galante & bigotte, en reçut aiſément les impreſſions, & ce fut ce qui la perdit. Après le Traité d'Edimbourg, & pendant la vie même de *François II*, les Etats d'Ecoſſe avoient établi la Réformation dans ce Royaume, par leur autorité; & n'avoient laiſſé à la Reine que la ſimple liberté de faire dire la Meſſe dans ſa Chapelle, ſans aucune pompe. Avant que *Marie* partît de France, ſes meilleurs Amis, qui connoiſſoient parfaitement les Affaires d'Ecoſſe, lui conſeillerent de s'attacher au Parti des Proteſtans, comme le ſeul capable de la ſoutenir. Elle ſuivit d'abord ce conſeil, & confia la principale Adminiſtration de ſes affaires à *Jaques Stuart*, Prieur de *S. André*, ſon Frere bâtard, auquel elle donna bientôt après, le Titre de Comte de *Murray*. Mais elle ſe laſſa bientôt d'être gouvernée par ce Frere, qui étoit Proteſtant, & dont l'humeur ſevere ne lui per-

Jaques Stuart fait Comte de Murray.

(1) Mr. *de Rapin* blâme *Buchanan*, de ſon injuſtice à ne pas rapporter les conditions ſur leſquelles *Eliſabeth* conſentoit d'accorder le Sauf-conduit.

(2) Mr. *de Rapin* dit dans ſon Hiſtoire, qu'il écrivit après avoir fait cet Extrait des *Fœdera* de *Rymer*, qu'il ne ſauroit penſer que *Melvil* ne ſe ſoit trompé dans la relation qu'il donne de la correſpondance de chaque ſemaine entre ces deux Reines, ſi-tôt après le retour de *Marie* en Ecoſſe: à cauſe que juſques-là il ne s'étoit rien paſſé entre elles, qui tendît à former ou à cimenter une communication & une amitié réciproques: au contraire, il s'étoit paſſé bien des choſes qui avoient dû contribuer à les brouiller davantage enſemble. Mr. *de Rapin* dit pourtant que ſi *Melvil*, qui étoit en ce tems-là en Allemagne, étoit bien informé, tout le monde doit avouer que ces deux Reines étoient deux inſignes diſſimulées.

(3) Cet homme ayant été la prémiere cauſe des Troubles d'Ecoſſe, & des malheurs de ſa Maitreſſe, nous le ferons connoitre, d'après l'Hiſtoire de Mr. *de Rapin*. C'étoit le Fils d'un Muſicien de *Turin*; & il fut en Ecoſſe à la ſuite du Comte de *Moretto*, qui y avoit été envoyé en Ambaſſade. Il entendoit non ſeulement la Muſique, mais il avoit encore la voix ſi belle, qu'il ſe fit d'abord connoitre aux Muſiciens de la Cour, & fut préſenté à la Reine, qui ayant beſoin pour aſſortir ſa Muſique, d'une Voix comme celle de ce Piémontois, l'obtint de l'Ambaſſadeur: après quoi elle l'éleva prémierement au poſte de Secretaire pour les Dépêches en François, d'où il devint enſuite Prémier-Miniſtre. *Buchanan*, qui étoit ennemi-juré de la Reine *Marie*, dit qu'elle le faiſoit manger ſouvent à ſa table, & qu'elle mangeoit auſſi à celle de ce Muſicien: pour inſinuer, qu'il s'étoit paſſé entre eux des familiarités qui n'étoient ni communes ni louables. Mais comme on peut ſoupçonner *Buchanan* d'avoir exageré le fait, Mr. de *Rapin* croit qu'il vaut mieux s'en tenir à ce que *Melvil* en dit. Cet Auteur ne ſauroit être accuſé de vouloir ternir la réputation de la Reine, car en toutes les occaſions, il fait voir beaucoup de vénération pour elle, ſans pourtant diſſimuler ſes fautes & ſes défauts. Il dit donc. „ Que *Rizzo*, par ſon orgueil & par ſon inſolence, s'étoit rendu odieux à toute la Nobleſſe: Que lorſque les Grands alloient conferer avec la Reine ſur les Affaires du Gouvernement, ils trouvoient toujours *Rizzo* dans ſa chambre, qui affectoit ſouvent de chucheter à ſon oreille lorſqu'elle étoit en conference avec eux, ou en pleine Aſſemblée des Etats: Qu'il étoit de plus fort avare & intereſſé. *Melvil* ajoute, qu'ayant pris lui-même la liberté de repréſenter à la Reine combien elle s'étoit fait de tort & s'en feroit à l'avenir, par les graces dont elle combloit cet Etranger, elle lui répondit, qu'elle n'avoit que faire de l'avis de ſes Sujets, dans la diſtribution de ſes faveurs.

Barneſtable, un des ſeize Ecrivains qui ont parlé de *Marie* Reine d'Ecoſſe, recueillis en deux volumes par Mr. *Jebb*, rend à *Rizzo* le témoignage, qu'il étoit homme de grand jugement, de beaucoup de prudence & de pénétration; auſſi diſpoſé à donner des louanges & à faire réuſſir les conſeils des honnêtes-gens, qu'il étoit prompt à diſcerner & à ſe moquer de ceux qui partoient des mal-honnêtes-gens. Il avoit ſeulement ce défaut, qu'il chantoit d'une maniere trop molle, pour un homme; & trop ſouvent, pour un Conſeiller du Cabinet de la Reine.

Deux

ELISABETH.

permettoit pas d'approuver certaines irrégularités, qu'il appercevoit dans ſa conduite. Enfin, pour n'entrer pas ici dans un trop grand détail, je me contenterai de dire en un mot, qu'elle ſe livra, pour ainſi dire, entre les mains d'un certain Muſicien Italien, nommé *Rizzo*, qui devint tout à coup ſon principal Miniſtre & ſon Favori (3).

On prétend, qu'auſſi-tôt que *Rizzo* fut en faveur auprès de la Reine, il devint Penſionnaire du Pape, s'il ne l'étoit pas auparavant. Quoi qu'il en ſoit, par le conſeil de ce Favori, la Reine réſolut de ſe marier avec un Catholique, & de ſe défaire peu à peu du Comte de *Murray*, dont la préſence l'importunoit. Pour parvenir à ce but, elle commença par rappeller à la Cour certains Ennemis de *Murray*, qui en avoient été chaſſés; après quoi, elle jetta les yeux ſur le Lord *Darley*, pour en faire ſon

Généalogie du Lord Darley.

Epoux. Le Lord *Darley* étoit Fils de *Matthieu Stuart* Comte de *Lenox*, & de *Marguerite Douglas*, Niece de *Henri VIII* par *Marguerite* ſa Sœur ainée, qui étant Veuve de *Jaques IV*, avoit épouſé *Archibald Douglas* Comte d'*Angus*. Ainſi, le Lord *Darley* pouvoit prétendre à la Couronne d'Angleterre, après *Marie*, ſa naiſſance le mettant avant les Filles de la Reine Ducheſſe de *Suffolck*, quoique le Teſtament de *Henri VIII* en eût diſpoſé autrement. Il eſt donc clair, que par ce Mariage, *Marie* réuniſſoit les droits & les intérêts des deux Branches, deſcendues de *Marguerite* Sœur ainée de *Henri VIII*. Comme dans la Guerre que *Henri VIII* fit à l'Ecoſſe, le Comte de *Lenox* s'étoit déclaré pour lui, il avoit été banni du Royaume, & s'étoit retiré avec ſa Femme en Angleterre, où *Henri* leur avoit donné des Terres, pour les récompenſer de celles qu'ils avoient perdues dans leur Patrie. Ils y étoient encore, lorſque *Marie* réſolut d'épouſer le Lord *Darley*, leur Fils ainé. Elle trouva le moyen d'attirer en Ecoſſe le Pere & le Fils, du conſentement d'*Eliſabeth*, qui étoit perſuadée qu'elle ſeroit toujours en état de mettre des obſtacles à ce Mariage, & qui n'avoit en vue que d'amuſer la Reine d'Ecoſſe; en quoi elle ſe trouva trompée.

Marie l'epouſe, après qu'Eliſabeth lui eut recommandé pour Epoux le Comte de Leyceſter.

Marie épouſa donc le Lord *Darley*, qui étoit Catholique, *Rizzo* s'étant beaucoup empreſſé pour faire ce Mariage, par la crainte où il étoit, qu'*Eliſabeth* ne réuſſît enfin à donner à *Marie* un Epoux Proteſtant. En effet, elle l'avoit beaucoup ſollicitée à épouſer *Robert Dudley*, Fils du feu Duc de *Northumberland*, & avoit donné à ce Seigneur le Titre de Comte de *Leyceſter*.

Les Seigneurs Ecoſſois prennent les armes.

Le Mariage de *Marie* n'étoit pas approuvé par tous les Seigneurs Ecoſſois. Les Comtes d'*Argyle*, de *Murray*, & quelques autres, prirent les (4) armes pour l'empêcher; mais ils furent réduits à s'enfuir en Angleterre, où ils furent bien reçus. *Rizzo* ſe ſervit de cette occaſion, pour achever de ruïner les Seigneurs fugitifs, qui étoient les Chefs du Parti Proteſtant, & fit convoquer les Etats, pour faire confiſquer leurs Biens, & pour les dégrader de Nobleſſe. Pendant ce tems-là, la Reine avoit pris un ſi terrible dégoût pour le Roi ſon Epoux, qu'elle

Marie traite indignement ſon Epoux.

ne pouvoit plus le cacher. Elle lui faiſoit eſſuyer les plus cruelles mortifications, & le traitoit avec la derniere indignité. Le Roi attribua tous ces mauvais traitemens à *Rizzo*, qui gouvernoit la Reine, & qui, comme on le prétendoit, vivoit trop familierement avec elle (5). Il rappella donc ſecretement les Seigneurs fugitifs, pour s'appuyer de leur crédit; & deux jours

Rizzo aſſaſſiné.

avant qu'ils arrivaſſent, il fit aſſaſſiner *Rizzo* dans la Chambre même de la Reine, qui étoit enceinte de ſix mois: après quoi,

La Reine eſt arrêtée, mais trouve moyen de ſe ſauver. Elle fait le Comte de Bothwel ſon Favori.

il la fit arrêter, & garder à vue (6). Elle trouva pourtant le moyen de ſe ſauver, & de ſe retirer à *Dumbar*, où elle reprit ſon Autorité, le Comte de *Murray* ſon Frere lui ayant rendu en cette occaſion un ſervice ſignalé, par le refus qu'il fit de ſe joindre au Parti de ceux qui avoient aſſaſſiné *Rizzo*. Depuis ce tems là, la Reine donna toute ſa faveur & toute ſa confiance au Comte de *Bothwel*, Ennemi capital de *Murray*; & conſerva un tel reſſentiment contre le Roi, qu'elle ne put jamais lui pardonner. Elle lui en donna des marques ſi évidentes, dans le tems du Baptême du Prince dont elle avoit accouché, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui étoit venu pour tenir le Prince ſur les Fonts au nom d'*Eliſabeth*, ne put s'empêcher de lui faire dire combien ſa conduite étoit ſcandaleuſe. Il la preſſa auſſi de ratifier le Traité d'Edimbourg; mais il ne put rien obtenir.

Le Roi eſt empoiſonné, mais il échape par la force de ſon temperament.

Quelque tems après, le Roi ſe voyant ſi indignement traité, voulut ſe retirer à Glaſgow, chez le Comte de *Lenox* ſon Pere. A une lieue d'Edimbourg, il commença à ſe trouver mal d'un Poiſon, qu'on lui avoit donné avant ſon départ: mais la force de ſon temperament le tira de ce danger, pour le faire tomber dans un autre plus inévitable. Ce coup étant manqué, la Reine trouva le moyen d'attirer le Roi à Edimbourg, où il fut logé dans une maiſon proche des murailles de la Ville. Comme il n'étoit pas encore bien guéri, la Reine lui rendoit de fréquentes viſites, & ſembloit s'être ſincerement reconciliée

Mort de ce Prince.

avec lui. Mais une nuit pendant qu'il dormoit, on fit ſauter la maiſon, par le moyen de quelques barils de poudre qu'on avoit portés ſous la chambre où il couchoit, & il fut trouvé mort dans le jardin, ſans qu'il parût ſur ſon corps aucune meurtriſſure. Tout le monde accuſa le Comte de *Bothwel*, & la Reine même, de ce meurtre. Car il ne faut point ajouter foi aux fables que *Cambden* raconte ſur ce ſujet, dans ſes Annales du Regne d'*Eliſabeth*, pour faire tomber le ſoupçon de ce crime ſur le Comte de *Murray*. Si c'étoit ici le lieu, je pourrois faire voir la fauſſeté de ſon récit, par des preuves inconteſtables.

Le Comte de Murray ſe retire en France.

Après la mort du Roi, le Comte de *Murray* ſe retira en France, avec la permiſſion de la Reine, de peur que *Bothwel* ne lui jouât quelque mauvais tour.

La Reine d'Ecoſſe s'enfuit avec Bothwel & l'épouſe.

Enfin la Reine, aveuglée par ſa paſſion, ſe fit enlever par le Comte de *Bothwel*, & épouſa cet homme odieux, qui non-ſeulement avoit été ſoupçonné, mais qui même avoit été publiquement accuſé d'avoir fait mourir le Roi. Cette action acheva de faire perdre patience aux Seigneurs Ecoſſois.

Ligue des Ecoſſois pour punir les meurtriers du feu Roi.

Ils ſe liguerent enſemble, pour faire punir les Meurtriers du feu Roi: ils prirent les armes, & obligerent la Reine de ſe retirer avec *Bothwel* ſon nouvel Epoux à Dumbar, où elle leva des Troupes. Quand elles furent prêtes, elle marcha contre les Confédérés, qui, de leur côté, ſe hâterent d'aller à ſa rencontre. Mais s'étant apperçue que ſon Armée ne la ſervoit pas de bon cœur,

La Reine ſe livre entre les mains des Confedérés.

elle perdit courage, & pendant que les deux Armées étoient comme en préſence, elle entra en Traité avec les Confédérés, & ſe livra entre leurs mains. On lui promit de lui obéir, pourvu qu'elle abandonnât *Bothwel*, qui s'étoit ſauvé à Dumbar; & ſous cette condition, elle fut menée à Edimbourg.

On l'envoye priſonniere à Lochlewen.

Mais le même jour qu'elle y arriva, elle gagna un de ſes Gardes, & écrivit à *Bothwel* une Lettre extrêmement tendre, dans laquelle elle lui promettoit de ne l'abandonner jamais. Cette Lettre, qui tomba entre les mains des Confédérés, fut cauſe qu'on n'eut plus de confiance en elle, & qu'on l'envoya priſonniere à *Lochlewen*.

Elle cede la Couronne au Prince ſon Fils.

Quelques jours après, on l'obligea par des menaces à ceder la Couronne au Prince ſon Fils, &

Le Comte de Murray declaré Régent.

à nommer le Comte de *Murray* Régent du Royaume, pendant la Minorité du Roi.

Fuite, empriſonnement & mort de Bothwel.

Le Comte de *Murray* étant arrivé de France, fit pourſuivre *Bothwel*, qui s'étoit mis en Mer, & faiſoit le métier de Pirate. Il s'en falut peu, qu'il ne fût pris; mais ayant trouvé le moyen d'échaper, il ſe retira en Danemarc, où il fut mis en priſon, & y mourut dix ans après.

Marie ſe ſauve de priſon & ſe met à la tête d'une Armée.

Cependant, il ſe forma en Ecoſſe un Parti pour la Reine, & dès que ce Parti ſe fut augmenté & fortifié, elle ſe ſauva de ſa priſon, & alla ſe mettre à la tête d'une Armée qu'on lui avoit préparée. Le Régent, quoique ſurpris, & inférieur de beaucoup en nombre de Troupes, ne laiſſa pas de marcher à ſa rencontre. La Bataille ſe donna, & les Troupes de la Reine ayant été miſes en déroute, elle prit le

Deux autres de ces Ecrivains, ſavoir, le Conſeiller *Blackwood* & *George Coney*, tous deux Ecoſſois, diſent que ce *David Rizzo* étoit un Vieillard de mauvaiſe humeur, & laid; que c'étoit ſa fidelité & ſa pénétration, qui le rendoient cher à la Reine. Mr. *de Thou* dit auſſi, que malgré la baſſeſſe de ſon origine, la Reine le faiſoit manger avec elle journellement à ſa table.

(4) Mr. *de Rapin*, dans ſon Hiſtoire, remarque une contradiction conſiderable en cet endroit, entre *Buchanan* & *Cambden*. Le prémier dit que les Grands du Royaume ne prirent les armes qu'après le Mariage de la Reine, lorſqu'ils virent que la Cour avoit un deſſein formé de les opprimer. Le dernier fait entendre, que la Reine fut obligée de marcher contre les Seigneurs confédérés, pour les empêcher de troubler la cérémonie du Mariage; & qu'elle les força de s'enfuir en Angleterre. Suppoſé que cela ſoit vrai, c'eſt une preuve qu'elle les ſurprit avant qu'ils euſſent bien pris leurs meſures. *Melvil* commence par donner la relation de la Revolte, & enſuite du Mariage.

(5) *Cambden*, dont le but eſt de juſtifier la Reine *Marie* dans toutes les occaſions, & qui pour cette raiſon fait rarement mention de *Rizzo*, accuſe le Comte de *Murray*, qui étoit alors en Angleterre, d'avoir ſemé la diſſenſion entre la Reine & ſon Mari, par le moyen des Lettres que ce Seigneur écrivoit, & pas ſes Amis correſpondans. Il rapporte, comme une raiſon du dégoût de la Reine pour ſon Mari, qu'elle en mettoit le nom après le ſien, dans les Actes publics & dans les Monnoyes: ce qui, comme Mr. *de Rapin* remarque, étoir plutôt l'effet, que la cauſe de ſon dégoût. Notre Auteur a du panchant à croire que ce que *Buchanan* a dit du dégoût de la Reine pour l'un, & de ſes familiarités avec l'autre, eſt fort exageré; quoiqu'il tombe d'accord, que le Roi étoit jaloux: mais de ſavoir ſi la Reine en donnoit de juſtes cauſes, ſelon *Buchanan*, ou ſi cela venoit du Comte de *Murray*, ſelon *Cambden*, c'eſt une queſtion indéciſe. *Melvil*, dont on ne peut guere ſoupçonner le témoignage en cette affaire, fait aſſez connoitre la jalouſie du Roi, ſans en dire la cauſe; & l'on doit être aſſuré que s'il avoit cru la Reine innocente, il n'auroit pas manqué de la juſtifier.

Nous laiſſons entierement au Lecteur la liberté d'en penſer ce qu'il lui plaira, après qu'il aura conſulté *N. Couſin*, Mr. *de Caſtelnau*, & *Adam Blackwood*, trois des Auteurs dont les Mémoires ſur cette Reine ont été recueillis par Mr. *Jebb*, & qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour la décharger du ſoupçon d'Adultere.

(6) *Buchanan* dit que ſur ceci il y eut un grand Tumulte à *Edimbourg*, & que les habitans prirent les armes. Mais *Melvil* rapporte, que ce Tumulte étoit peu de choſe. De ce que le Comte de *Murray* retourna en Ecoſſe ſi-tôt après le meurtre de *Rizzo*, *Cambden* veut donner à entendre, qu'il fut commis pour l'amour de ce Comte, & de ſon conſentement. Mais M. *de Rapin* fait voir, d'après les Mémoires de *Melvil*, que cette conſéquence eſt injuſte; que c'étoient les Amis des autres Seigneurs, & non pas ceux du Comte, qui furent les auteurs du meurtre. Et il remarque ſur le tout, que c'eſt par de pareils traits, d'une imagination inceſſamment prevenue contre *Murray*, que *Camden* a défiguré non-ſeulement l'Hiſtoire d'Ecoſſe, mais encore la partie de l'Hiſtoire d'Angleterre qui y eſt néceſſairement liée.

ELISABETH. Ses Troupes étant défaites, elle ſe retire en Angleterre.

le parti de ſe ſauver en Angleterre, ne pouvant plus demeurer en Ecoſſe avec ſureté. *Eliſabeth* ayant été informée de ſa venue, la fit recevoir honorablement; mais elle refuſa de la voir, juſqu'à ce qu'elle ſe fût juſtifiée du crime dont elle étoit accuſée, d'avoir épouſé le Meurtrier du Roi ſon Epoux, & d'avoir été elle-même complice du meurtre. C'eſt à cela qu'aboutit enfin la conduite irréguliere de *Marie:* conduite qui la fit tomber entre les mains d'*Eliſabeth*, d'où il ne lui fut plus poſſible de ſortir, que par une mort honteuſe. Il a falu néceſſairement la faire connoitre, afin qu'on puiſſe mieux entendre ce qui ſera dit dans la ſuite.

Reception que lui fit Eliſabeth. Réflexion ſur la conduite de Marie. Conduite artificieuſe d'Eliſabeth à ſon égard.

Depuis que *Marie* fut arrivée en Angleterre, elle y fut véritablement priſonniere, quoiqu'*Eliſabeth* prétendît que ce n'étoit que par bienſéance qu'elle refuſoit de la voir, juſqu'à ce qu'elle ſe fût juſtifiée; de quoi elle feignoit de ne douter en aucune maniere. Pour mieux jouer ſon jeu, elle fit ſemblant d'être fort en colere contre les Ecoſſois, de ce qu'ils avoient détrôné leur Reine. Elle diſoit, que par-là ils avoient fait un affront ſignalé, & porté un extrême préjudice, à tous les autres Souverains, qui étoient tous intéreſſés à ſoutenir les droits de cette Reine dépoſée. Dans le même tems, elle fit entendre à *Marie*, qu'elle étoit perſuadée de ſon innocence; mais que néanmoins, il étoit néceſſaire qu'elle fût publiquement connue, afin d'autoriſer le ſecours qu'elle avoit deſſein de lui donner pour la rétablir ſur le Trône. *Marie* donna dans ce piege, & ſe perſuadant qu'*Eliſabeth* avoit véritablement deſſein de la ſervir, & qu'elle ne demandoit qu'un prétexte pour ſauver les apparences, elle conſentit que ſa Cauſe fût examinée par des Commiſſaires Anglois.

Lettre d'Eliſabeth au Regent d'Ecoſſe.

Dès qu'elle eut donné ſon conſentement à ce fatal examen, *Eliſabeth* écrivit au Comte de *Murray*, qu'elle étoit réſolue d'examiner à fond la démarche des Ecoſſois, & que s'ils ne pouvoient pas prouver ce qu'ils avançoient contre leur Reine, elle l'aſſiſteroit de toutes ſes forces. Qu'elle le prioit donc, d'envoyer quelques Députés à Yorck, où elle envoyeroit ſes Commiſſaires; & de les munir des preuves qu'il avoit en main, afin qu'après un examen convenable, elle pût ſavoir à quoi ſe déterminer. Que ſi les Ecoſſois refuſoient de conſentir à cet examen, elle regarderoit leur refus comme une conviction de l'injuſtice de leur revolte. Le Régent, intimidé par ces menaces, réſolut d'aller lui-même en Angleterre, & de ſe faire accompagner de quelques autres Seigneurs, & de quelques Juriſconſultes, pour y accuſer la Reine ſa Sœur, & pour juſtifier la conduite des Etats d'Ecoſſe. C'étoit précîſément ce qu'*Eliſabeth* demandoit. Elle ne s'étoit engagée à ſoutenir ſa bonne Sœur, qu'en cas qu'elle ſe trouvât innocente; mais en même tems, elle mettoit les Ecoſſois en train de prouver ſes crimes.

Les Commiſſaires pour l'affaire de Marie s'aſſemblent à Yorck. Seconde Conference tenue à Hamptoncourt.

Les Commiſſaires Anglois, à la tête deſquels étoit le Duc de *Norfolck*, s'étant rendus à Yorck, le Régent d'Ecoſſe & les Agens de la Reine *Marie* s'y trouverent auſſi. Mais le Duc de *Norfolck*, qui étoit déja Partiſan ſecret de la Reine d'Ecoſſe, comprenant quel étoit le deſſein d'*Eliſabeth*, empêcha par des moyens qu'il ſeroit trop long de rapporter, que cette Conference n'eût aucun ſuccès. Mais *Eliſabeth* ne voulant point perdre le fruit de ſon artifice, trouva le moyen d'attirer le Régent d'Ecoſſe à Londres, & fit tenir une ſeconde Conference à Hamptoncourt, devant d'autres Commiſſaires Anglois, qui n'étoient pas ſi Amis de la Reine d'Ecoſſe, que le Duc de *Norfolck*. *Marie* s'étant apperçue, ou ayant été inſtruite des artifices d'*Eliſabeth*, revoqua le pouvoir qu'elle avoit donné à ſes Agens: mais cela n'empêcha pas qu'on ne procedât à l'examen de ſon Affaire. Le Comte de *Murray* produiſit ſes preuves contre la Reine ſa Sœur, auxquelles perſonne ne fit aucune réponſe; & ces preuves, qu'on avoit rédigées par écrit, furent miſes entre les mains de la Reine, qui feignit néanmoins de n'y ajouter point de foi. Elle s'emporta même contre le Régent, & les Commiſſaires Ecoſſois, & les traita de Rebelles. Mais tout cela n'étoit qu'un jeu, pour avoir occaſion de dire que cette Affaire ne lui paroiſſoit pas aſſez clairement diſcutée, & qu'elle avoit beſoin d'un plus grand éclairciſſement. Ce fut ſous ce prétexte, qu'elle retint la Reine d'Ecoſſe pendant l'eſpace de dix-huit ans, ſans lui donner le ſecours qu'elle lui avoit d'abord fait eſperer, & ſans la convaincre du crime dont elle étoit accuſée, trouvant tous les jours de nouvelles défaites, pour differer l'éclairciſſement qu'elle paroiſſoit ſouhaiter.

Complots pour la liberté de Marie.

Depuis que *Marie* ſe fut apperçue des artifices d'*Eliſabeth* pour la retenir en priſon, elle ſe crut autoriſée à tenter toutes ſortes de moyens, pour ſe procurer ſa liberté. On fit pour elle une infinité de Complots, à quelques-uns deſquels elle donna les mains, & particulierement à celui qui ſe fit pour lui faire épouſer le Duc de *Norfolck*, malgré la Reine *Eliſabeth*, quoique *Bothwel* fût encore en vie. Il en couta la vie à ce Duc, pour avoir donné avec trop d'ardeur dans ce chimérique Projet. Tous ces divers Complots, dont aucun ne réuſſit, ne produiſirent d'autre effet, que de faire comprendre à *Eliſabeth* combien elle avoit intérêt de bien garder ſa Priſonniere. Car puiſqu'étant en priſon, elle trouvoit le moyen de faire agir tant de monde pour elle, que n'auroit-elle pas pu faire, ſi elle étoit demeurée paiſible ſur le Trône d'Ecoſſe, ou ſi même, après ſa diſgrace, on lui eût permis de ſe retirer en France?

ELISABETH. Sort des Seigneurs qui prirent les armes en ſa faveur.

Je n'ai pas deſſein d'entrer ici dans le détail de tous les Complots qui ſe firent pour la délivrance de *Marie*, & en même tems, pour la mettre ſur le Trône d'Angleterre. Il me ſuffira de dire en peu de mots, que les Comtes de *Northumberland* & de *Weſtmorland* prirent les armes en ſa faveur, auſſi-bien que le Lord *Dacres:* qu'il en couta la vie au prémier, & que les deux autres furent obligés de s'enfuir hors du Royaume: que le Duc de *Norfolck* perdit la tête ſur un échafaut: que le Pape, l'Eſpagne, le Duc d'*Albe*, la France, le Duc de *Guiſe*, ſervirent *Marie* de tout leur pouvoir: qu'on n'agit pas avec moins d'ardeur en Ecoſſe, afin de trouver l'occaſion d'attaquer *Eliſabeth* de ce côté-là: que le jeune Roi d'Ecoſſe parut, pendant quelque tems, comme gagné par les Catholiques, pour favoriſer ces complots: enfin, qu'il ſe fit diverſes Conſpirations contre la vie d'*Eliſabeth*, & que rien de tout cela ne réuſſit. *Leſley* Evêque de *Roſs* en Ecoſſe, Auteur d'une Hiſtoire de ce Royaume, qui étoit à la Cour d'*Eliſabeth* en qualité d'Ambaſſadeur de *Marie*, avoit part à tous ces Complots. C'étoit un eſprit fort brouillon, & fort emporté, qui fit plus de mal à la Reine ſa Maitreſſe en la voulant ſervir, que ſes Ennemis ne lui en faiſoient en lui voulant nuire.

Caractere de Leſley Evêque de Roſs.

Pendant toutes ces intrigues, qui durerent pluſieurs années, *Eliſabeth* ſe trouva dans des embaras continuels. Elle ne retenoit *Marie* en priſon, que ſur un vain prétexte, qui étoit déja connu. Cette rigueur exceſſive étoit la cauſe, ou plutôt le prétexte des Complots dont je viens de parler. Il ſemble d'abord, qu'en mettant *Marie* en liberté, *Eliſabeth* auroit pu ſe délivrer de tous ces embaras; mais cette démarche auroit été encore plus dangereuſe. La priſon de *Marie* n'étoit, comme je l'ai déja dit, que le prétexte des Complots qui ſe faiſoient en ſa faveur. Le véritable but de ſes Amis étoit, de la mettre ſur le Trône d'Angleterre; & en la mettant en liberté, on n'auroit fait que leur procurer plus de facilité pour exécuter leurs deſſeins. *Eliſabeth* ſe voyoit donc obligée, pour ſa propre ſureté, de la retenir en priſon. Véritablement, *Marie* offroit de ratifier le Traité d'Edimbourg, de la maniere que je l'ai déja dit, c'eſt-à-dire, à ne prétendre point à la Couronne d'Angleterre, pendant la vie d'*Eliſabeth:* mais cette offre étoit trop tardive. *Eliſabeth* connoiſſoit trop bien les deſſeins de ſes Ennemis, pour accepter une telle propoſition, qu'elle regardoit comme un piege. Sa méfiance étoit montée au plus haut degré. Elle étoit perſuadée que cette affaire étoit venue à un tel point, qu'elle ne pouvoit délivrer *Marie*, ſans s'expoſer elle-même à un extrême danger. Auſſi avoit-elle pris la réſolution de la retenir toute ſa vie. Il ne s'agiſſoit que de trouver des prétextes, pour refuſer ſa délivrance à la France & à l'Eſpagne, qui la ſollicitoient fortement; mais qui, par leurs empreſſemens, ne faiſoient que gâter les affaires de la Reine priſonniere, & confirmer de plus en plus *Eliſabeth* dans ſes ſoupçons & dans ſa réſolution. Elle n'en trouva point de meilleur, que celui qui lui avoit déja réuſſi. Ce fut de feindre qu'elle ſouhaitoit que *Marie* fût trouvée innocente. Elle fit donc connoitre, qu'elle vouloit encore une fois examiner cette affaire; & le Comte de *Morton* ſe rendit à Londres, pour y accuſer la Reine une ſeconde fois. Mais cela n'aboutit à rien, parce qu'*Eliſabeth* étoit réſolue de ne trouver jamais d'aſſez grands éclairciſſemens. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût pleinement perſuadée, par les preuves qu'elle avoit en ſon pouvoir, que *Marie* étoit coupable. Mais, comme elle n'avoit aucun droit de la condamner pour ce fait, elle n'avoit garde de la juger. Il lui ſuffiſoit, qu'elle ne parût pas innocente. Tout cela n'étoit qu'un jeu, pour amuſer les Ambaſſadeurs, de l'eſpérance que cette affaire ſeroit bientôt éclaircie, & qu'il y avoit apparence que *Marie* ſeroit pleinement juſtifiée; & cependant elle gagnoit toujours du tems. C'étoit par cette même raiſon, qu'elle feignoit de vouloir traiter avec *Marie*, & qu'elle lui faiſoit porter des propoſitions d'une telle nature, que quand même *Marie* auroit tout accordé, il y auroit eu des difficultés inſurmontables dans l'exécution. Enfin, ces deux Reines ſe tendoient mutuellement des pieges continuels. *Marie* prétendoit, qu'elle n'aſpiroit uniquement qu'à obtenir ſa liberté; pendant que ſes Amis mettoient tout en œuvre pour la placer ſur le Trône d'Angleterre, ſous prétexte de travailler à ſa délivrance. *Eliſabeth*, de ſon côté, n'agiſſoit pas avec moins de diſſimulation. Elle témoignoit, qu'elle n'avoit rien plus à cœur que de mettre *Marie* en liberté, avec une ſureté convenable pour l'Angleterre; pendant qu'elle faiſoit en ſorte qu'on ne pouvoit lui donner la ſureté qu'elle demandoit.

Raiſons d'Eliſabeth pour retenir Marie en priſon.

Diſſimulation des deux Reines.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, on découvroit de tems en tems des Conſpirations contre la vie d'*Eliſabeth*. En 1584, il s'en fit une, dans laquelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe trouva mêlé. Cela produiſit une Aſſociation générale en Angleterre, pour aſſurer la vie de la Reine; & fut cauſe qu'on redoubla les précautions pour bien garder la Reine d'Ecoſſe, qui fut miſe entre les mains de *Drury* (1). En 1585, une nouvelle Conſpiration, tramée par un nommé *Parr*, produiſit un Acte de Parlement, qui confirmoit l'Aſſociation, & ordonnoit: *Que vingt-qua-*

Conſpirations contre la vie d'Eliſabeth. Aſſociation à ce ſujet. Commiſſion nommée pour rechercher les Traitres.

(1) Le nom de ce Concierge étoit *Drugeon Drury*. S'il y eut jamais un homme vigilant dans le monde, c'étoit celui-là, au rapport de Mr. *de Rapin*.

ELISA-BETH.

quatre Commiſſaires, qui ſeroient nommés par la Reine, feroient des perquiſitions contre ceux qui attenteroient à la vie de la Reine, ou qui s'attribueroient quelque droit ſur la Couronne d'Angleterre: Que la Perſonne par laquelle, ou pour laquelle il ſe feroit quelque attentat, ſeroit, par cela même, incapable de ſucceder à la Couronne, & ſeroit pourſuivie juſqu'à la mort, ſi les vingt-quatre Commiſſaires la déclaroient atteinte & convaincue.

Vraiſemblablement, la réſolution étoit déja priſe, de faire mourir la Reine d'Ecoſſe, à la prémiere occaſion qui ſe préſenteroit. Les choſes étoient venues à un tel point, qu'il faloit néceſſairement que l'une des deux Reines pérît. Cette occaſion ſe préſenta l'année ſuivante. Un nommé *Babington*, ayant conſpiré contre la Reine, & ayant eu des intelligences ſecretes avec la Reine d'Ecoſſe, on le fit mourir avec ſes Complices, & on prit ſoin de prendre authentiquement leurs confeſſions & dépoſitions. Ce fut ſur cela, que la réſolution fut priſe de faire le Procès à *Marie*, & de la faire condamner, ſur le fondement de l'Acte dont je viens de parler. Je ne puis pas entrer ici dans le détail de ce Procès, qui a été donné par *Cambden*, Auteur fort ſuſpect ſur cette matiere: il ſuffit de dire en un mot, que de quarante-deux Juges Commiſſaires, que la Reine avoit nommés, trente-ſix ſe rendirent à *Fotheringay*, où *Marie* étoit priſonniere, & qu'après avoir examiné les accuſations & ſes défenſes, ils la déclarerent atteinte & convaincue du Crime contenu dans l'Acte de Parlement rapporté ci-deſſus: c'eſt-à-dire, qu'en ſa faveur, on avoit attenté à la vie de la Reine *Eliſabeth*, & qu'elle ne l'avoit pas ignoré. Je ne parlerai pas non plus des artifices, dont *Eliſabeth* uſa pour ſe faire preſſer par divers Seigneurs, & par le Parlement même, de faire exécuter la Sentence; & pour faire croire au Public, que la Sentence fut exécutée ſans ſon ordre. C'eſt un détail, qui me meneroit trop loin. Il ſuffit de dire en un mot, que *Marie* fut décapitée; & qu'elle ſe fit gloire en mourant, de perdre la vie pour la Religion Catholique, ſuppoſant, qu'on ne la faiſoit mourir qu'en haine de ſa Religion.

Procès de Marie.

Sa Condamnation.

Son Exécution.

Voici les Actes du reſte du XV Tome, qui regardent *Marie* Reine d'Ecoſſe.

Année 1559.

Traité avec François & Marie Roi & Reine d'Ecoſſe.

Traité conclu à Câteau en Cambreſis, entre *Eliſabeth*, & *François* & *Marie*, Roi & Reine d'Ecoſſe. Du 2 Avril 1559. Page 513.

„ Qu'ils ne recevront point les Rebelles l'un de l'autre.

„ Que les Fortifications d'Aymouth ſeront raſées.

„ Que les prétentions ultérieures de chacune des Parties demeureront en leur entier.

„ Que dans l'eſpace de deux mois, on conviendra d'un Lieu, où les deux Couronnes envoyeront des Plénipotentiaires, pour regler certains Articles dont on n'a pu convenir à Câteau.

Ratification.

Ratification de *François* & *Marie*. Du 18 Avril. Page 519. A Fontainebleau.

Commiſſion de *François* & *Marie*, pour convenir des Articles qui ont été laiſſés indécis à Câteau. Du 20 Mai. Page 557. A Sterling.

Traité avec l'Ecoſſe.

Traité entre l'Ecoſſe & l'Angleterre, conclu à Upſalington, ſur les Articles laiſſés indécis à Câteau. Du 31 Mai. Page 520.

Ce Traité ne contient que des Articles de peu d'imporance.

Ratification de ce Traité.

Ratification de *François* & *Marie*, du Traité d'Upſalington. Du 18 Août. Page 539. A S. Germain.

Année 1560.

Traité avec les Seigneurs Confedérés d'Ecoſſe.

Traité entre *Eliſabeth* & le Duc de *Châtelleraud*, Chef des Confédérés en Ecoſſe. A Barwick, le 27 Fevrier. Page 569.

Articles de ce Traité.

„ 1. *Eliſabeth* prend en ſa protection le Royaume d'Ecoſſe, le Duc de *Châtelleraud* & ſon Parti, pour maintenir l'Ecoſſe dans ſes Libertés, pendant que le Mariage de *Marie* avec le Roi de France ſubſiſtera, & un an après.

„ 2. Elle s'engage à leur envoyer du ſecours, & à le continuer juſqu'à ce que les François ſoient chaſſés du Royaume.

„ 3. Elle ne fera point d'Accord avec la France, juſqu'à ce que les François & les Ecoſſois ſoient convenus que le Royaume d'Ecoſſe ſera laiſſé dans ſa liberté.

„ 4. Elle n'abandonnera point les Confédérés, pendant qu'ils reconnoitront *Marie* pour leur Reine, & qu'ils tâcheront de maintenir les droits de la Couronne.

„ 5. Si les Anglois prennent des Places en Ecoſſe ſur la France, elles ſeront raſées, ou livrées au Duc de *Châtelleraud*, à ſon choix; & les Anglois ne feront aucunes Fortifications.

„ 6. Le Duc & ſon Parti joindront leurs forces à celles d'Angleterre.

„ 7. Ils ſeront Ennemis des Ecoſſois qui ſont Ennemis de l'Angleterre.

„ 8. Ils ne ſouffriront point qu'il ſe faſſe d'union de l'Ecoſſe à la France, autre que celle qu'il y a dans le tems préſent.

„ Si l'Angleterre eſt attaquée par la France, ils fourniront à la Reine 2000 hommes de pied, & 2000 hommes de Cavalerie.

„ 10. Si l'invaſion ſe fait du côté du Nord, ils joindront toutes leurs forces à celles de la Reine, à leurs fraix.

„ 11. Si le Comte d'*Argyle*, Lord-Juſticier d'Ecoſſe, ſe joint au Duc, il fera ſes efforts pour réduire le Nord de l'Irlande ſous la domination de la Reine d'Angleterre, ſelon le Traité dont il conviendra avec le Lord-Lieutenant d'Irlande.

„ 12. Ils donneront des Otages, qui demeureront entre les mains de la Reine d'Angleterre, pendant que le Mariage de la Reine d'Ecoſſe avec le Roi de France ſubſiſtera.

„ 13. Les Confédérés proteſtent, qu'ils demeureront fideles à la Reine d'Ecoſſe, & au Roi ſon Epoux, dans tout ce qui ne tendra pas à la ſubverſion des Loix, &c.

Commiſſion pour traiter avec Eliſabeth ſur les Affaires d'Ecoſſe.

Commiſſion de *François* & *Marie*, à l'Evêque de *Valence* & autres, pour traiter avec *Eliſabeth*, ſur les Affaires d'Ecoſſe. Du 2 Mai. Page 581. A Chenonceaux.

Traité d'Edimbourg.

Traité d'Edimbourg, conclu le 6 de Juillet. Page 593.

Il n'eſt pas néceſſaire d'en rapporter ici les Articles, puiſqu'on les a vus dans l'Abregé.

Ratification d'Eliſabeth.

Ratification d'*Eliſabeth*. Du 2 Septembre. Page 601. A Weſtminſter.

Année 1563.

Traité de Carliſle.

Traité entre *Eliſabeth* & *Marie*, ſur des Articles de peu d'importance. A Carliſle, le 23 de Septembre. Page 631.

Année 1568.

Obligation du Comte de Murray, &c.

Obligation du Comte de *Murray*, pour 5000 livres ſterling, qu'*Eliſabeth* lui avoit prêtés. Du 15 Janvier. Page 677.

Il eſt à remarquer, que la Reine prêta cette ſomme au Comte de *Murray*, dans le tems que *Marie* étoit en priſon à *Lochlewen*.

Année 1570.

Commiſſion des Chefs du Partie de Marie, &c.

Commiſſion du Duc de *Châtelleraud*, & du Comte d'*Argyle*, Chefs du Parti de *Marie*, au Lord *Seaton*, pour aller traiter avec le Duc d'*Albe*, Gouverneur des Païs-Bas. Du 10 Août. Page 687.

Depuis ce tems-là, on ne trouve dans le Recueil aucune Piece, qui regarde les Affaires entre *Eliſabeth* & *Marie*.

ARTICLE III.

*Autres Affaires d'*ELISABETH *avec l'Ecoſſe.*

Partis en Ecoſſe.

Depuis l'année 1568, que *Marie* ſe retira en Angleterre, juſqu'en 1573, il y eut toujours deux Partis en Ecoſſe, l'un pour la Reine dépoſée, & l'autre qui ſe qualifioit le Parti du Roi. Celui de la Reine étoit favoriſé par le Pape, le Roi de France, le Roi d'Eſpagne, le Duc d'*Albe* pendant qu'il fut Gouverneur des Païs-Bas; & celui du Roi étoit ſous la protection de la Reine d'Angleterre. Chacun de ces Partis ſe diviſoit en diverſes Branches, qui avoient des vues & des interêts differens. Il y en avoit une du prémier, qui feignant d'être attachée au Roi, ſervoit néanmoins la Reine bien plus utilement, que ceux qui ſe déclaroient ouvertement pour elle. Le Lord *Grangey*, ou *la Grange*, étoit à la tête de cette Branche. Comme il voyoit que la protection d'*Eliſabeth* donnoit un grand avantage au Régent, qui étoit à la tête du Parti du Roi, il faiſoit ſes efforts pour perſuader à tout le monde, que cette dépendance de l'Angleterre étoit injurieuſe à l'Ecoſſe; & prétendoit qu'il étoit de l'interêt des Ecoſſois, de ſe réunir enſemble pour ſecouer ce joug, afin de pouvoir agir comme une Nation libre. *Eliſabeth* s'appercevoit aiſément, que ſous ce prétexte, on vouloit affoiblir le Parti du Roi, & le ſien propre, & engager les deux Royaumes dans une Guerre, qui pourroit fournir un prétexte de faire venir en Ecoſſe des ſecours étrangers. Par cette raiſon elle prenoit tout le ſoin poſſible d'empêcher cette union, & ne négligeoit rien pour fomenter la diviſion en Ecoſſe, de peur qu'on ne l'attaquât de ce côté-là.

Le Comte de Lenox ſuccede dans la Régence.

Il ne fut pas poſſible au Parti du Lord *Grangey*, qui enfin affecta de ſe tenir dans une eſpece de Neutralité, de gagner le Comte de *Murray*, non plus que le Comte de *Lenox*, qui lui ſucceda dans la Régence. Ainſi, pendant la vie de ces deux Régens, les diviſions ſe continuerent en Ecoſſe, au grand contentement d'*Eliſabeth*, qui n'avoit rien à craindre de ce Royaume pendant qu'il étoit ainſi troublé par une Guerre-civile. Elle prenoit ſoin ſeulement, que le Parti du Roi conſervât quelque ſupériorité, ſans lui donner pourtant les ſecours néceſſaires pour ſe rendre maitre de l'autre Parti.

Régence donnée au Comte de Marr.

Le Comte de *Lenox* ayant été tué ſur la fin de l'année 1571, la Régence fut donnée au Comte de *Marr*. Celui-ci entrant dans les ſentimens du Lord *Grangey*, employa toute ſon induſtrie à réunir les deux Partis. Mais il agiſſoit ſecretement, ſachant bien qu'on ne manqueroit pas de mettre des obſtacles

à

ELISABETH.

Sa negociation avec le Parti de la Reine.

à l'exécution de ſon deſſein, s'il étoit connu. Il travailla ſi efficacement, qu'il engagea les principaux du Parti de la Reine, à donner les mains à une réunion, ſous des conditions qui leur étoient très avantageuſes. Déja même il avoit juré ſecretement, d'obſerver les Conventions qu'il avoit faites avec eux. Mais étant allé voir le Comte de *Morton* à Dalkeith, pour tâcher d'obtenir ſon conſentement, il y fut ſurpris d'une maladie, dont il mourut peu de jours après. On ſoupçonna même qu'il avoit été empoiſonné (1).

Le Comte de Morton élu Régent.

Le Comte de *Morton*, qui étoit une Créature d'*Eliſabeth*, fut élu Régent à la place du Comte de *Marr*, dont le projet s'évanouït avec ſa vie. Juſqu'alors, *Eliſabeth* s'étoit contentée de fomenter les Troubles d'Ecoſſe: mais craignant qu'à la fin, la réunion des deux Partis ne ſe fît, malgré qu'elle en eût, elle crut qu'il étoit à propos de ſe ſervir du Comte de *Morton*, qui dépendoit d'elle, pour ruïner entierement le Parti de la Reine, & pour le mettre hors d'état d'appeller des ſecours étrangers en Ecoſſe. La conjoncture ſe trouvoit d'ailleurs très favorable, parce que le Duc de *Norfolck*, ſur les projets de qui le Parti de la Reine fondoit toutes ſes eſperances, venoit d'être décapité. Ainſi, par la direction d'*Eliſabeth*, le Régent offrit des conditions aſſez avantageuſes aux principaux du Parti contraire, qui ſe voyant ſans reſſource, les accepterent; & par-là le Parti de la Reine ſe trouva privé de ſes plus grands appuis. Il n'y eut que le Lord *Grangey*, Gouverneur du Château d'Edimbourg, & quelques autres qui étoient avec lui dans le Château, qui refuſerent ce qu'on leur offroit, ou du moins, qui tâcherent de gagner du tems par divers artifices, en attendant un ſecours, qu'on leur faiſoit eſperer de France & des Païs-Bas. Mais le Comte de *Morton*, qui étoit mieux informé de leurs affaires qu'ils ne le penſoient, ne ſe laiſſa pas prendre à leurs pieges. Il fit un Traité avec *Eliſabeth*, qui lui envoya des Troupes, de l'Artillerie & des Munitions, avec quoi il aſſiegea le Château d'Edimbourg. *Grangey* ſe défendit aſſez longtems; mais enfin, ayant été obligé de ſe rendre, il fut condamné à être pendu. C'eſt par-là que finit la Guerre-civile d'Ecoſſe, en 1573, *Eliſabeth* n'ayant plus interêt de l'entretenir.

Fin de la Guerre-civile en Ecoſſe.

Depuis ce tems-là, juſqu'en 1578, le Comte de *Morton* continua toujours à gouverner l'Ecoſſe en qualité de Régent, ſans qu'*Eliſabeth* en conçût aucune jalouſie, parce qu'elle étoit bien aſſurée de lui. Mais enfin, *Morton* ayant eu l'imprudence de mécontenter le Gouverneur & les Précepteurs du jeune Roi, ils ſe liguerent contre lui pour le ruïner; & ayant mis les Comtes d'*Argyle* & d'*Athol* dans leur complot, ils perſuaderent au Roi, qui n'étoit âgé que de douze ans, de ſe défaire du Régent, & de prendre lui-même les rênes du Gouvernement. Ce projet s'exécuta ſi promtement, qu'il ne fut pas poſſible au Comte de *Morton* de prévenir ſes Ennemis. Les Etats du Royaume confirmerent ce que le Roi avoit fait, & lui nommerent un Conſeil, composé de douze Perſonnes. *Morton*, diſſimulant ſon chagrin, ſe retira dans ſa Maiſon de Dalkeith, où il ne paroiſſoit occupé que du ſoin de cultiver ſes Jardins. Mais peu de tems après, il trouva le moyen de ſe rendre maître de la Perſonne du Roi, & de reprendre ſon prémier Poſte.

Le Comte de Morton éloigné de la Régence.

Il reprend ſon prémier poſte.

Il ne demeura pas longtems paiſible dans la Régence qu'il avoit recouvrée. Dès l'année ſuivante 1579, le Roi conçut une affection démeſurée pour deux jeunes Hommes de la Maiſon de *Stuart*, mais de deux différentes Branches. L'un étoit *Jaques Stuart d'Oghiltry*; & l'autre, *Eſme Stuart* Baron d'*Aubigny*, venu depuis peu de France, où cette Branche étoit établie depuis le Regne de *Charles VII*. On prétend, que celui-ci avoit été envoyé en Ecoſſe par le Duc de *Guiſe*, pour tâcher d'y détruire le Comte de *Morton*, & pour animer le jeune Roi contre *Eliſabeth*; & que l'autre étoit auſſi gagné pour la même fin. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Favoris, dont le prémier fut fait Comte d'*Aran*, & le ſecond Duc de *Lenox*, prirent un tel aſcendant ſur le Roi, qu'il ne voyoit rien que par leurs yeux. *Eliſabeth* ne tarda pas longtems à s'appercevoir de l'effet que les conſeils de ces gens-là produiſoient ſur l'eſprit du Roi, puiſque ce Prince commençoit à ne la regarder plus que comme une Ennemie. On prétend même, qu'on lui avoit inſpiré des ſentimens favorables à la Religion Catholique; qu'on avoit deſſein de lui faire épouſer une Françoiſe, & de l'engager enſuite à nommer le Duc de *Guiſe* ſon Lieutenant-Général en Ecoſſe. Les avis qu'*Eliſabeth* recevoit de tous ces projets, lui cauſant de l'inquiétude, elle envoya *Bowes* en Ecoſſe, avec ordre d'accuſer en plein Conſeil le Duc de *Lenox*, de faire ſes efforts pour aliéner l'eſprit du Roi des interêts de l'Angleterre. Cet Envoyé fut fort mal reçu: on ne lui donna aucune ſatisfaction; & comme pour braver *Eliſabeth*, le Comte de *Morton* Régent fut arrêté, étant accuſé de Haute-Trahiſon.

Il eſt ſupplanté par deux Favoris du Roi.

Et accuſé de Haute-Trahiſon.

Eliſabeth ſe repentit alors d'avoir renoncé à ſa maxime favorite, qui avoit été longtems, d'entretenir des diviſions en Ecoſſe, & voulut y revenir. Pour cet effet, elle envoya *Randolph* en ce Païs-là, ſous quelque prétexte, & lui ordonna de faire des efforts pour y exciter de nouveaux Troubles. *Randolph* s'acquitta de ſa commiſſion, autant qu'il lui fut poſſible, en cabalant parmi les Grands: mais ayant été découvert, il ſe vit obligé de ſe retirer ſans prendre congé. Il en coûta la vie au Comte de *Morton*, qui fut condamné à avoir la tête tranchée. Il avoua en mourant, que ſon deſſein avoit été d'emmener le Roi en Angleterre. Rien ne marque mieux ſes étroites intelligences avec *Eliſabeth*.

Eliſabeth envoye Randolph en Ecoſſe pour y entretenir des diviſions.

Le Comte de Morton decapité.

Le mal devenant de jour en jour plus grand de ce côté-là, & la Reine ayant des avis ſecrets, que le Duc de *Guiſe* avoit deſſein de l'attaquer par l'Ecoſſe, elle ſe vit obligé pour le prévenir, d'en venir à des remedes violens. Je ſai bien, qu'on ne pourroit peut-être pas bien prouver qu'*Eliſabeth* ait eu part à la Conjuration dont je vais parler: mais du moins, on ne peut diſconvenir qu'il n'y ait beaucoup d'apparence. Quoi qu'il en ſoit, dans l'année 1582, le Roi étant allé rendre viſite au Comte de *Gowry*, dans une Maiſon de campagne, y fut arrêté priſonnier, ſes deux Favoris étant alors abſens. Le Comte d'*Aran*, qui n'étoit pas éloigné, ayant voulu faire un effort pour délivrer le Roi, fut pris & mis en priſon. Pour le Duc de *Lenox*, il ſe retira dans ſon Gouvernement de Dumbar, d'où enſuite il s'en retourna en France. Les deux Favoris étant ainſi éloignés, ceux qui s'étoient aſſurés de la Perſonne du Roi, le mirent en liberté; & ce jeune Prince ayant aſſemblé la Nobleſſe, déclara devant elle, qu'il approuvoit tout ce qui s'étoit fait, comme tendant à ſon ſervice. Mais enſuite il rappella le Comte d'*Aran*, qui ſe ſervit de ſon crédit pour perſécuter le Parti de *Ruthwen*. C'eſt ainſi qu'on nommoit le Parti de ceux qui avoient arrêté le Roi, parce que le Comte de *Gowry* étoit de la Maiſon de *Ruthwen*. Ce fut-là le ſujet d'une Lettre qu'*Eliſabeth* écrivit au Roi *Jaques*, pour lui perſuader de tenir une autre conduite. Elle lui envoya même le Secretaire *Walſingham* pour lui donner ſes conſeils, mais ce fut avec peu de ſuccès (2).

Le Roi arrêté chez le Comte de Gowry.

Il eſt remis en liberté.

Le Parti de Ruthwen perſecuté.

Enfin, *Eliſabeth* voyant que le Comte d'*Aran*, qui étoit un homme ſans Religion, pervertiſſoit l'eſprit du Roi, & qu'il avoit même des intelligences avec les Puiſſances Catholiques, ne trouva point d'autre moyen pour ſe délivrer de ſes intrigues, que de l'attirer dans ſon Parti par ſes liberalités; à quoi elle réuſſit, par le miniſtere de *Daviſſon*, qu'elle envoya exprès en Ecoſſe. Comme on avoit déja parlé du Mariage du Roi avec une Princeſſe de Danemarc, le Comte d'*Aran* promit de faire ſes efforts pour l'empêcher. *Eliſabeth* auroit ſouhaité que *Jaques* ne ſe fût point marié, ou du moins, qu'il eût pris une Femme Angloiſe. Elle avoit pour cet effet gagné la meilleure partie du Conſeil d'Ecoſſe; & ce fut par ce même moyen, qu'elle fit conſentir le Roi à faire une Ligue avec elle, pour la défenſe commune des deux Royaumes, & de la Religion Proteſtante. Après cela, la faveur du Comte d'*Aran* ne dura pas longtems; *Eliſabeth*, qui ne s'aſſuroit pas beaucoup ſur lui, ayant elle-même contribué à le ruiner. Mais il ne lui fut pas poſſible d'empêcher le Mariage du Roi avec *Anne* de Danemarc, *Jaques* ayant voulu abſolument le conclure, malgré les oppoſitions de ſon Conſeil.

Eliſabeth envoye Daviſſon en Ecoſſe pour gagner le Comte d'Aran.

Alliance d'Eliſabeth avec le Roi d'Ecoſſe.

Mariage de ce Prince.

La ſeule Piece qu'on trouve dans ce Tome, ayant du rapport aux Affaires d'*Eliſabeth* avec le Roi d'Ecoſſe, eſt la ſuivante.

Année 1586.

Traité d'Alliance plus étroite, entre *Eliſabeth* & *Jaques VI.* A Barwick, le 5 de Juillet. Page 803.

Traité entre Eliſabeth & Jaques VI.

„ 1. Qu'ils feront leurs efforts pour maintenir dans les deux „ Royaumes, la véritable & pure Religion Proteſtante & E„ vangélique.

„ 2. Que cette Ligue eſt contre tous les Princes, qui défen„ dent l'exercice de la Religion Proteſtante dans leurs Etats, „ nonobſtant tous Traités précédens.

„ 3. Qu'ils ne donneront aucune aſſiſtance, directement ni „ indirectement, à ceux qui attaqueront l'un ou l'autre des deux „ Royaumes.

„ 4. Si l'Angleterre eſt attaquée en quelque lieu éloigné de „ l'Ecoſſe, *Jaques* fournira un ſecours de 2000 chevaux, & de „ 5000 hommes de pied.

„ 5. Dans le même cas, *Eliſabeth* fournira au Roi 3000 „ chevaux, & 6000 hommes d'Infanterie.

„ 6. Si l'Angleterre eſt attaquée en quelque endroit qui ne „ ſoit pas éloigné de l'Ecoſſe de plus de 60 milles, *Jaques* aſ„ ſiſtera *Eliſabeth* de toutes ſes forces, pendant trente jours; „ ou en cas de beſoin, auſſi longtems que ſes Vaſſaux ſont te„ nus de le ſervir.

„ 7. Il empêchera que les Vaſſaux du Comte d'*Argyle* n'in„ feſtent l'Irlande.

„ 8. Le Roi & la Reine ne donneront aucun aſyle aux Re„ belles.

„ 9. Ils

(1) *Melvil* inſinue, que le Régent fut induit à cet Accommodement par le ſeul motif de ſouſtraire l'Ecoſſe au joug des Anglois. Mais les Mémoires de *Walſingham* font voir que *Melvil* n'étoit pas bien informé, à cauſe que l'Accommodement fut terminé par l'approbation d'*Eliſabeth*, & qu'il y eut des Articles actuellement ſignés, dont Mr. *Smith* le Secretaire envoya une copie à Paris à *Walſingham*. *Cambden*, qui dit que ce Régent étoit un homme d'un naturel fort doux, & fort affectionné à ſon Païs, rapporte, qu'après avoir lutté

ELISA-BETH.

„ 9. Ils ne feront point d'Alliance au préjudice de ce préſent „ Traité, que d'un conſentement mutuel.

„ 10. Ce Traité ſera ratifié dans ſix mois.

„ 11. Tous les autres Traités précédens demeureront fermes.

„ 12. *Jaques* ratifiera ce Traité, & le fera approuver par „ les Etats, dès qu'il ſera parvenu à l'âge de 25 ans.

ARTICLE IV.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la France.*

J'Ai déja dit un mot du Traité conclu à Câteau, enrre *Henri II* & *Eliſabeth*, dans l'année 1559 : mais il eſt néceſſaire d'en parler ici un peu plus amplement. Ce Traité ne regardoit proprement que la reſtitution de Calais. *Philippe II* n'avoit pas voulu ſigner la Paix, ſans qu'il parût qu'il avoit procuré la reſtitution de cette Place à l'Angleterre ; & néanmoins, il y a beaucoup d'apparence qu'il ſe mettoit peu en peine de l'exécution de cet Article. Ce Traité portoit:

„ Que le Roi de France garderoit Calais, & les autres Places „ conquiſes ſur les Anglois en Picardie, pendant huit ans.

„ Que dans l'eſpace de ſix mois, il donneroit ſept Marchands, „ qui ne ſeroient point ſes Sujets, pour Cautions, que ſi lui „ ou ſes Succeſſeurs refuſoient, ou différoient de rendre ces „ Places au tems préfix, ils payeroient à *Eliſabeth* la ſomme „ de 500000 écus d'or-ſol, comme une peine du refus ou du „ délai de la reſtitution. Que néanmoins, ſoit que ladite ſom„ me fût payée, ou qu'elle ne le fût pas, le Roi de France & „ le Dauphin demeureroient obligés à la reſtitution de ces Pla„ ces, ſelon leur engagement. Qu'outre cela, ils donneroient „ certains Otages à la Reine.

Mezerai, en parlant de ce Traité, le rapporte de cette maniere.

„ Que *Henri* rendroit dans huit ans Calais & le Païs recon„ quis, ou s'il l'aimoit mieux, la ſomme de 500000 écus.

Après quoi il ajoute: „ Ce qui étant remis à ſon option, il „ n'y avoit point de doute qu'il garderoit cette Place, qui étoit „ la clef de ſon Royaume.

Le P. *Daniel* paroît un peu plus embaraſſé par rapport à ce Traité. Il dit bien en ſubſtance, la même choſe que *Mezerai*; mais il y ajoute de lui-même une explication, & une Clauſe qui ne ſe trouve point dans le Traité. Voici ſes paroles.

„ *Eliſabeth* n'auroit pu, ſans offenſer les Anglois, faire une „ ceſſion abſolue de Calais à la France. D'ailleurs, elle voyoit „ le Roi déterminé à ne point rendre cette Place. On prit un „ milieu, qui étoit de laiſſer ce Prince en poſſeſſion de Calais „ pour huit ans, au bout deſquels il s'engageoit à le rendre, „ ſous peine de payer 500000 écus à l'Angleterre. Que non„ obſtant ce payement qui ſe feroit pour le refus ou pour le dé„ lai de la reſtitution, les Anglois auroient droit d'employer les „ armes pour reprendre Calais.

Je ſuis très perſuadé que *Henri II*, en ſignant le Traité, n'eut jamais intention de l'exécuter, & qu'il ne donna les mains à cet Article, que pour ſatisfaire *Philippe II*, qui le ſouhaitoit. Mais la mauvaiſe foi de ce Prince ne peut pas autoriſer les deux Hiſtoriens que je viens de citer, à rapporter le Traité d'une tout autre maniere qu'il n'a été fait, & même avec des Additions, dont il n'y a aucune trace dans le Traité même. Il eſt aiſé de prouver, que la Cour de France ne croyoit pas avoir droit de garder Calais par le Traité même, après les huit années expirées, puiſque quand on lui en demanda la reſtitution, elle ne ſe ſervit point de cette raiſon pour appuyer ſon refus, ainſi qu'on le peut voir dans l'Hiſtoire.

Il n'eſt pas néceſſaire de reparler ici de ce qui donna lieu au Traité d'Edimbourg, ni du refus que fit *François II* de le ratifier, puiſque cette matiere a été traitée dans le II Article. *François II* étant mort à la fin de l'année 1560, *Charles IX* ſon Succeſſeur n'avoit aucun droit de ſe mêler des affaires du Royaume d'Ecoſſe. Il auroit pu néanmoins trouver un prétexte de pourſuivre le projet du Roi ſon Frere, comme Allié de l'Ecoſſe, & Beau-frere de *Marie*. Mais la Reine *Catherine de Medicis*, Régente de France, n'aimoit pas aſſez *Marie* ſa Belle-fille, pour s'engager dans une entrepriſe auſſi difficile, que de lui mettre la Couronne d'Angleterre ſur la tête. D'ailleurs, les Troubles qu'il y eut en France ſous ce nouveau Regne, occuperent trop la Cour, pour qu'elle pût travailler efficacement à exécuter un tel projet.

Partis en France.

Deux Partis ſe formerent en France, pendant la Minorité de *Charles IX*, ſavoir, celui du Prince de *Condé*, & celui du Duc de *Guiſe*. Celui-ci étoit appuyé par les Catholiques, & l'autre par les Huguenots, qui étoient fort inférieurs en nombre. La Régente fomentoit la diviſion entre les deux Partis, & pour cet effet, elle jugeoit qu'il étoit à propos de ſoutenir le plus foible, de peur qu'il ne fût accablé par le plus puiſſant ; parce que ſi elle eût abandonné les Huguenots, elle craignoit de retomber ſous la domination des Princes Lorrains, qui lui avoit été inſupportable pendant le dernier Regne. Ce fut par cette raiſon, qu'elle fit accorder aux Huguenots l'Edit de Janvier, qui leur étoit aſſez favorable. Le Duc de *Guiſe* & le Cardinal de *Lorraine* ſon Frere, connoiſſant bien quelle étoit la penſée de la Régente, faiſoient tous leurs efforts pour ſe rendre ſupérieurs, & pour lui mettre le pied ſur la gorge. Dans cette vue, ils firent offrir au Roi de Navarre, qui flottoit encore entre les deux Partis, la Reine d'Ecoſſe leur Niece, avec tous ſes Droits ſur la Couronne d'Angleterre, & les ſecours du Pape & du Roi d'Eſpagne, pour les faire valoir. Quoique le Roi de Navarre fût marié, comme la Reine ſa Femme étoit Huguenote, ce n'étoit pas une difficulté que de faire caſſer ſon Mariage, s'il eût voulu y conſentir. *Eliſabeth* connoiſſant par ce projet, dont elle fut informée, que ces Princes ne s'étoient pas déſiſtés de leurs deſſeins, crut qu'il étoit néceſſaire pour ſa propre ſureté, de les tenir occupés en France en ſecourant les Huguenots, qui avoient pris les armes en 1562, après le Maſſacre de Vaſſy. Elle fit donc avec eux un Traité, par lequel elle s'engageoit à leur envoyer 6000 hommes, dont 2000 devoient être employés à défendre Dieppe & Rouen ; & l'autre moitié étoit deſtinée à garder le Havre-de-Grace, que les Huguenots devoient lui livrer, & qu'ils lui livrerent effectivement. L'Ambaſſadeur de France qui étoit à Londres, fit de grandes plaintes touchant ce ſecours, mais fort inutilement. La Reine publia un Manifeſte, dans lequel elle diſoit, qu'elle n'avoit envoyé ſes Troupes en France, que pour conſerver ces Places au Roi, & pour empêcher que les Princes Lorrains ne s'en ſaiſiſſent pour envahir l'Angleterre avec plus de facilité.

Eliſabeth ſoutient les Huguenots. Traité avec eux. Le Havre de Grace mis entre les mains d'Eliſabeth.

Quelque tems après, Rouen fut aſſiegé par l'Armée du Roi, & pris d'aſſaut, après que le Roi de Navarre eut reçu dans la Tranchée une bleſſure dont il mourut. La Bataille de *Dreux* ſuivit d'aſſez près la priſe de Rouen. Le ſuccès en fut à peu près égal des deux côtés, puiſque les deux Généraux, ſavoir, le *Connétable* & le Prince de *Condé*, furent faits priſonniers. Dans l'année ſuivante 1563, les Huguenots firent la Paix, ſans y comprendre l'Angleterre. Bientôt après, le Roi fit aſſieger le Havre-de-Grace, & s'en rendit maitre, les Huguenots mêmes, qui avoient livré cette Place aux Anglois, ayant témoigné beaucoup d'ardeur pour la leur arracher. La priſe du Havre fut ſuivie d'une Trève, & la Paix entre la France & l'Angleterre ſe conclut à Troye en 1564.

Priſe de Rouen. Bataille de Dreux. Paix de Troye.

Depuis ce tems-là, il ſembla que la Cour de France vouloit, à quelque prix que ce fût, gagner l'affection d'*Eliſabeth*, & qu'elle négligeoit de plus en plus les intérêts de la Reine d'Ecoſſe. En 1566, *Charles IX* envoya deux Coliers de l'Ordre de S. Michel à *Eliſabeth*, pour en gratifier deux Seigneurs Anglois, à ſon choix. Mais cette marque d'affection n'étoit rien moins que ſincere. *Eliſabeth* n'y comptoit pas trop. Elle ſavoit que dans une Entrevue des deux Cours de France & d'Eſpagne à Bayonne, la ruine des Proteſtans avoit été réſolue, & elle ne pouvoit douter qu'on n'eût deſſein de la ſurprendre. Elle diſſimula néanmoins, & répondit aux marques d'eſtime que *Charles IX* lui donnoit, par des témoignages extérieurs d'une affection réciproque.

Charles tâche de gagner l'affection d'Eliſabeth.

Dès l'année ſuivante, elle eut occaſion de ſe confirmer dans ſes ſoupçons, par le refus que fit *Charles IX* de lui rendre Calais: refus que le Chancelier *de l'Hôpital* ne s'aviſa point de fonder ſur le Traité de Câteau, mais ſur d'autres raiſons générales extrêmement foibles, & ſur-tout, ſur ce qu'on n'avoit fait aucune mention de cette reſtitution dans le Traité de Troye. *Eliſabeth* ne ſe trouvant pas en état de recouvrer cette Place par la force des armes, diſſimula le chagrin que ce refus lui cauſoit.

Charles refuſe de lui rendre Calais.

Cette même année, la Guerre-civile s'étant renouvellée en France, *Eliſabeth* fit dire nettement au Roi, qu'elle ne verroit pas tranquillement opprimer les Huguenots. Cette déclaration en faveur des Huguenots, leur propre fermeté, & les ſecours qu'ils recevoient d'Allemagne, leur firent obtenir la Paix : mais elle ne fut pas de longue durée. *Charles* ayant fait une tentative pour enlever le Prince de *Condé*, donna lieu par cette démarche, de renouveller la Guerre. *Eliſabeth*, qui avoit intérêt de ſoutenir les Huguenots, leur envoya cent-mille écus d'or, avec un Train d'Artillerie. La Guerre dura juſqu'en 1570, qu'elle fut terminée par une Paix trompeuſe, que le Roi accorda aux Huguenots. Ce fut vraiſemblablement en ce tems-là, que fut formé le projet du Maſſacre qui s'exécuta deux ans après.

Eliſabeth ſoutient les Huguenots.

Dans le deſſein qu'avoit *Charles IX*, d'exterminer à une ſeule fois tous les Huguenots de ſon Royaume, il n'oublia rien de ce que la diſſimulation la plus outrée put lui ſuggerer pour les endormir. Je ne parlerai ici que d'un ſeul Article, qui eſt de mon ſujet, ſavoir, de la Négociation qu'il y eut dans l'année 1571, pour le Mariage du Duc d'*Anjou* avec *Eliſabeth*. Il eſt plus que probable, que ni *Charles*, ni *Eliſabeth*, n'avoient aucune envie que ce Mariage s'accomplît. Cependant, chacun avoit ſes raiſons pour faire ſemblant de le ſouhaiter. Mais la diſſimulation de *Charles* ne procedoit que du deſſein barbare qu'il avoit conçu,

Deſſein de Charles à l'égard des Huguenots. Mariage propoſé à Eliſabeth.

té durant treize mois, tant contre les conſeils turbulens de ſon propre Parti, que contre l'inſolence de ſes Adverſaires, il mourut à la fin de chagrin.

(2) *Cambden* tourne toute cette affaire à l'avantage du Roi, en paſſant ſous ſilence toutes les particularités rapportées par *Melvil*.

çu, d'exterminer les Huguenots; & de les empêcher de le ſoupçonner, en feignant de vouloir marier le Prince ſon Frere avec une Reine, qui étoit regardée comme la Protectrice de la Religion Proteſtante. Au-lieu que la diſſimulation d'*Eliſabeth* n'avoit pour but, que de ſe garantir des pieges & des attaques de ſes Ennemis. Elle ſe perſuadoit, que pendant qu'on la verroit ſur le point de s'unir avec la France par ſon Mariage, les Amis de *Marie* demeureroient en repos; & que par là elle feroit ceſſer, du moins pour un tems, les Complots qui ſe faiſoient continuellement pour la détrôner. Le Mariage ne réuſſit pas. *Eliſabeth* trouva le moyen d'accrocher la Négociation, par des propoſitions au ſujet de la Religion, qui ne pouvoient que paroître fort dures à la Cour de France. Néanmoins, *Charles* comprenant ſans doute quel étoit le but de la Reine, ſe relâchoit d'autant plus ſur cet Article, qu'elle paroiſſoit ſe tenir ferme; & par-là, il faiſoit d'autant mieux donner les Huguenots dans le piege.

Alliance d'Eliſabeth avec la France.

La Négociation du Mariage s'étant rompue, on en entama une autre, pour une Ligue défenſive entre la France & l'Angleterre. Cette Négociation rencontroit deux grandes difficultés. La prémiere étoit, qu'*Eliſabeth* vouloit que les deux Parties s'engageaſſent à ſe défendre mutuellement, en cas qu'elles fuſſent attaquées, quand même ce ſeroit pour cauſe de Religion. Mais *Charles* ne pouvoit ſe réſoudre à paſſer cet Article, de peur d'offenſer le Pape & les Catholiques. Il offroit néanmoins de conſentir, que ſans nommer la Religion, on mît en général, *pour quelque cauſe que ce pût être*; & d'écrire à la Reine une Lettre de ſa propre main, dans laquelle il déclareroit que la cauſe de Religion étoit compriſe dans cette Clauſe générale: de quoi *Eliſabeth* ſe vit enfin obligée de ſe contenter.

La ſeconde difficulté conſiſtoit, en ce que *Charles* vouloit abſolument comprendre la Reine d'Ecoſſe dans le Traité: à quoi *Eliſabeth* ne vouloit ni ne pouvoit conſentir. L'expédient qu'on trouva pour ſurmonter cet obſtacle, fut, de ſe ſervir d'une expreſſion ambiguë, ſavoir, *que les deux Couronnes s'engageoient à maintenir les Loix préſentes d'Ecoſſe*. *Eliſabeth* pouvoit entendre par-là, tout ce que les Etats avoient fait contre *Marie*; & *Charles*, regardant comme nul tout ce qui avoit été fait par les Etats, pouvoit prétendre, que par les *Loix préſentes*, il faloit entendre celles qui avoient précédé les Troubles d'Ecoſſe. Au fond, ce n'étoit que pour amuſer le Public, que cette Ligue ſe faiſoit. *Eliſabeth* n'avoit pas intention de ſe ſervir du ſecours de la France, ſi on l'attaquoit pour cauſe de Religion; mais elle avoit intérêt qu'on le crût. D'un autre côté, *Charles* ne faiſoit le difficile ſur l'affaire de *Marie*, que pour ſauver les apparences, de peur qu'une trop grande facilité ſur ce ſujet, ne fît ſoupçonner qu'il avoit des deſſeins cachés. Cette Ligue fut concluë au mois d'Avril 1572.

Maſſacre de la S. Barthelemy.

Le Maſſacre de la *S. Barthelemy*, qui fut exécuté le 24 d'Août de cette même année, découvrit enfin les deſſeins que *Charles* avoit tenus cachés avec tant de diſſimulation. Non-ſeulement *Eliſabeth* fut touchée du malheur des Huguenots, mais elle craignit auſſi pour elle-même. *Charles IX* venoit de faire voir, qu'il y auroit de l'imprudence à compter à l'avenir ſur ſa bonne-foi. Le Duc de *Guiſe*, Couſin-germain de la Reine d'Ecoſſe, étoit tout-puiſſant à la Cour de France, & il n'y avoit que trop de ſujet de préſumer que le Roi d'Eſpagne étoit entré dans cet horrible Complot, & qu'on n'en demeureroit pas là. Dans cet état d'incertitude, *Eliſabeth* prit la réſolution de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans faire du bruit, de peur de fournir un prétexte à ſes Ennemis; & de faire des préparatifs pour ſe défendre, en cas qu'elle fût attaquée. D'un autre côté, *Charles* qui n'avoit pas exterminé tous les Huguenots, comme il ſe l'étoit propoſé, & qui voyoit ceux qui étoient échapés du maſſacre, réſolus de vendre cherement leurs vies, craignoit qu'*Eliſabeth* ne leur donnât de puiſſans ſecours.

Diſſimulation de Charles & d'Eliſabeth.

Il pallia donc, le mieux qu'il lui fut poſſible, l'action qu'il venoit de faire, & affecta de témoigner à l'Ambaſſadeur d'Angleterre une eſtime & une affection toute particuliere pour la Reine, proteſtant, que ſon intention étoit d'obſerver religieuſement le Traité. *Eliſabeth* feignit de ſe laiſſer éblouir par ces marques d'amitié, & y répondit par de pareilles proteſtations. Il ſembloit, à ces marques extérieures, qu'ils avoient l'un pour l'autre une parfaite eſtime & une ſincere affection, quoique leur défiance réciproque fût alors au plus haut degré. Leur diſſimulation alla ſi loin, que dans ce même tems une Fille étant née à *Charles*, il pria *Eliſabeth* d'en être la Marraine, & qu'elle ne fit point difficulté d'y conſentir. Les Huguenots ne ſavoient que penſer de la conduite de la Reine: mais elle leur laiſſoit croire ce qu'ils vouloient, & ſuivoit conſtamment ce que ſa Politique lui ſuggeroit.

Montgommery prépare un ſecours pour La Rochelle.

Tout cela n'empêcha pas que la Reine ne permît à *Montgommery* de préparer en Angleterre un ſecours pour La Rochelle, qui étoit ſur le point d'être aſſiégée. L'Ambaſſadeur de France fit grand bruit ſur ce ſujet, & on ſe contenta de lui répondre, que ceux qui avoient fait ces préparatifs étoient des gens ſans aveu, & qu'on les puniroit, ſi on pouvoit les ſaiſir.

D'un autre côté, les Troubles d'Ecoſſe étant ſur le point de finir par le Siege du Château d'Edimbourg, *Charles* envoya *Virac* (1) en Ecoſſe, pour les fomenter, & pour encourager ceux du Château à tenir bon, par l'eſperance d'un promt ſecours. Mais *Virac* ayant été obligé par la tempête de relâcher à Scarborowgh, y fut arrêté, & conduit à Londres, ſous prétexte d'une défenſe générale de laiſſer paſſer perſonne ſans Paſſeport. Par-là, le deſſein de la France fut empêché, parce que ſon Envoyé fut retenu à Londres juſqu'à ce que la Guerre d'Ecoſſe fût terminée. L'Ambaſſadeur de France ſe plaignit encore de ce procedé: mais on lui répondit, que la Reine n'ayant eu aucun avis de l'envoi de *Virac* en Ecoſſe, n'avoit pas pu prévenir à ſon égard l'exécution de l'ordre général qu'elle avoit donné pour le Gouvernement des Frontieres.

Virac, envoyé par Charles en Ecoſſe pour y fomenter des Troubles, arrête.

Siege de La Rochelle.

Cependant, le Roi de France faiſoit aſſieger La Rochelle; & dans le même tems, il faiſoit négocier à Londres le Mariage du Duc d'*Alençon* ſon ſecond Frere, avec *Eliſabeth*, qui en reçut la propoſition ſans repugnance, & qui donna lieu de croire qu'elle avoit du panchant à ſe marier, quoique juſqu'alors elle eût témoigné le contraire. Peu de tems après, le Duc d'*Anjou* qui commandoit au Siege de La Rochelle, ayant reçu la nouvelle qu'il avoit été élu Roi de Pologne, leva le Siege, & la Paix fut accordée aux Huguenots.

Autre Mariage propoſé à Eliſabeth.

Le Duc d'Anjou élu Roi de Pologne.

Le Roi de Pologne partit pour ſon Royaume, malgré les efforts que la Reine-Mere fit pour le retenir. On prétend qu'elle ſavoit par avance, que *Charles IX* devoit infailliblement mourir en peu de tems. C'étoit par cette raiſon, qu'elle ne vouloit pas que le Roi de Pologne, qui étoit de tous ſes Enfans celui qu'elle aimoit le plus, riſquât de perdre par ſon abſence la Couronne de France, que le Roi ſon Frere lui alloit laiſſer. Mais *Charles* étoit ſi jaloux du Roi ſon Frere, qu'il voulut abſolument le voir partir, tant il avoit peur des intrigues de ſa Mere.

Peu de tems après, *Charles IX*, par le conſeil de ſa Mere, donna des Gardes au Duc d'*Alençon*. *Catherine* craignoit que ce jeune Prince ne ſupplantât le Roi de Pologne ſon Frere aîné, après la mort du Roi, qui effectivement arriva le 30 du mois de Mai 1574. (2) *Henri* ſon Frere, qui étoit déja en Pologne, en ayant reçu la nouvelle, ſe déroba des Polonois, & s'en retourna en France, où il ſucceda au Roi ſon Frere, ſous le nom de *Henri III*. Immédiatement après ſon arrivée en France, il fit la Guerre aux Huguenots, quoiqu'ils ne lui en euſſent donné aucun ſujet. *Eliſabeth* n'oſant ſe déclarer ouvertement pour eux, fournit ſecretement quelque argent au Prince de *Condé*, pour payer les Troupes que *Caſimir* Comte Palatin levoit pour lui en Allemagne. Cette Guerre ne dura qu'un an, & fut ſuivie d'une Paix, qu'on accorda d'autant plus volontiers aux Huguenots, qu'ils avoient le Duc d'*Alençon* Frere du Roi à leur tête, & de bonnes Troupes Allemandes. Ce fut pendant cette Paix, que le Duc de *Guiſe* commença à former la fameuſe Ligue Catholique, qui cauſa tant de maux à la France, & qui obligea les Huguenots à s'unir étroitement enſemble pour leur commune défenſe, ſous la conduite du Roi de Navarre, prémier Prince du Sang Royal, après le Duc d'*Alençon*.

Mort de Charles IX.

Henri III ſuccede au Trône.

Il fait la guerre aux Huguenots.

Commencement de la Ligue Catholique.

Les Huguenots font une contre-Ligue.

En 1578, le Duc d'*Alençon*, qui avoit pris le Titre de Duc d'*Anjou*, fut élu Protecteur de la Liberté Belgique; & immédiatement après, il envoya en Angleterre un Gentilhomme nommé *Baqueville*, pour négocier ſon Mariage avec *Eliſabeth*. Cet Envoyé fut fort bien reçu, & il parut que la Reine n'étoit pas éloignée de conſentir à ce Mariage. La Négociation fut continuée avec ardeur dans l'année 1579, la Reine paroiſſant toujours diſpoſée à conclure, pourvu qu'on pût s'accorder ſur l'article de la Religion. Le Duc alla même lui rendre une viſite *incognito*, mais il ne fit qu'un très petit ſéjour en Angleterre. Enfin dans l'année 1581, on convint des conditions du Mariage, à la ſatisfaction de la Reine. Mais les Articles étoient à peine ſignés, qu'*Eliſabeth* fit naitre une difficulté, en demandant que la France conclût avec elle une Ligue offenſive: à quoi le Roi ne voulut point conſentir, avant que le Mariage fût conſommé. Cependant, le Duc d'*Anjou* s'étant rendu en Angleterre, fut reçu de la Reine avec beaucoup de careſſes. Elle lui donna même un jour une Bague, qu'elle portoit à ſon doigt. Tout le monde crut que le Mariage alloit s'accomplir. Mais tout à coup la Reine changea d'avis, & feignit que c'étoit à cauſe des oppoſitions de divers Seigneurs de ſon Conſeil, qu'elle avoit apparemment elle-même excités à murmurer contre ſon Mariage. Le Duc partit au commencement de l'année 1582, comblé d'honneurs & de préſens, quoique fort chagrin de n'avoir pas réuſſi dans l'affaire qui l'avoit amené en Angleterre. Il ſe rendit à Bruxelles, où il fut couronné Duc de *Brabant*.

Autre Mariage propoſé à Eliſabeth.

Depuis ce tems-là, *Eliſabeth* n'eut que peu d'Affaires avec *Henri III*; excepté qu'en 1585, ce Prince ayant été contraint par la Ligue de faire la Guerre aux Huguenots, la Reine prêta 50000 écus au Prince de *Condé*, & dix Vaiſſeaux, avec quoi il dégagea La Rochelle qui étoit bloquée.

Elle envoye des Vaiſſeaux & de l'argent au Prince de Condé, qui dégage La Rochelle.

Les Actes qui regardent les Affaires d'*Eliſabeth* avec la France, ſont en très petit nombre.

An-

(1) Les Ecrivains Anglois & Ecoſſois appellent cet Envoyé *Virac*, & en parlent comme d'un homme venu de la part du Roi de France. Mais Mr. de *Thou* le nomme *Verac*, & en parle comme d'un Envoyé des *Guiſes*.

(2) Mr. *de Rapin*, dans ſa grande Hiſtoire, rapporte le genre extraordinaire de mort de ce Prince, que les Catholiques, auſſi-bien que

ELISA-BETH.

Année 1559.

Traité avec la France.

Traité de Paix entre la France & l'Angleterre, conclu à Câteau en Cambreſis le 2 d'Avril Page 505.

„ Que *Henri II* gardera Calais pendant huit ans, après quoi „ il ſera tenu de rendre cette Place à l'Angleterre.

„ Qu'il donnera pour Cautions ſept Marchands ſolvables, qui „ ne ſeront point ſes Sujets.

Qui Mercatores ſe obligabunt meliore modo & formâ quibus id fieri poſſit, ſe ſoluturos ſummam quingentorum millium Coronarum aurearum de ſole dictæ Sereniſſimæ Reginæ Angliæ, aut ejus Hæredibus & Succeſſoribus in Regno Angliæ. Quæ quidem ſumma erit loco & vice pœnæ, caſu quo dictus Chriſtianiſſimus Rex, ejus Hæredes & Succeſſores, reſtitutiones præmiſſorum, virtute hujus Tractatus, prædictæ Sereniſſimæ Reginæ aut ejus Succeſſoribus faciendas, adimplere recuſaverint, aut plus juſto diſtulerint. Quæ quidem pœna petita, ſive ſoluta fuerit, ſive non ſoluta, remanebunt nihilominus Rex Chriſtianiſſimus & Delphinus, eorumque Hæredes & Succeſſores obligati ad dictam reſtitutionem faciendam, ſecundum fidem datam, & Pacta hoc Tractatu comprehenſa.

On voit par-là, qu'il n'étoit pas au choix de la France de rendre Calais, ou de payer 500000 écus; & que cette ſomme n'étoit que comme une peine du refus ou du délai, ſans que la France en fût moins obligée de rendre Calais.

Année 1560.

Commiſſion de François pour traiter avec les Commiſſaires d'Eliſabeth.

Commiſſion de *François II* & *Marie*, à *Jean de Monluc* Evêque de Valence, *Nicolas de Pelvé* Evêque d'Amiens, *Jaques de la Broſſe*, *Henri Clentin* Sr. d'*Oyſel*, *Charles de la Rochefoucaut* Seigneur de *Rendan*, pour traiter ſur la frontiere d'Ecoſſe, avec les Commiſſaires d'*Eliſabeth*. Du 2 Mai. Page 581. A Chenonceaux.

Démolition de Leith.

Conventions pour la démolition du *Petit Leith*, pour l'embarquement des Troupes Françoiſes, & le départ des Anglois. Du 5 Juillet. Page 592.

Traité d'Edimbourg.

Traité d'Edimbourg. Du 16 Juillet. Page 593.

J'ai marqué ailleurs les Articles de ce Traité.

Année 1562.

Commiſſion à *Ambroiſe Dudley* Comte de *Warwick*, pour commander le ſecours deſtiné pour la Normandie. Du 1 Octobre. Page 625. A Hamptoncourt.

Année 1564.

Traité de Troye.

Traité de Troye, entre la France & l'Angleterre. Du 11 Avril. Page 640.

Ce Traité ne contient qu'une Paix en termes généraux, chacun gardant ſes droits & ſes prétentions.

Autre.

Autre, conclu à Troye le 12 Avril. Page 644.

„ Que les Otages de France qui ſont en Angleterre, ſeront „ relâchés; & que le Roi de France fera payer à *Eliſabeth* „ 60000 écus, & autres 60000 écus ſix ſemaines après.

„ Que *Trochmorton*, Ambaſſadeur d'Angleterre, ſera relâché. Ratification de *Charles IX*. Du 12 Avril. Page 652.

Année 1577.

Commiſſion pour examiner les Pirateries, &c.

Commiſſion pour examiner les Pirateries commiſes par les Anglois contre les François. Du 10 Mars. Page 770. A Gorhambury.

Année 1581.

Obligation du Duc d'Anjou, &c.

Obligation de *François* Duc d'*Anjou*, pour la ſomme de cent-mille écus d'or-ſol, chaque écu de 60 ſous, qu'*Eliſabeth* lui a prêtée; ſavoir, le 5 de Septembre, 50000 écus en argent monnoyé; & le 7 d'Octobre, 50000 écus, partie en argent monnoyé, partie en lingots d'or. A S. Valery, le 13 Octobre. Page 792.

ARTICLE V.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Eſpagne.*

Raiſons qu'avoit Eliſabeth de ne pas vouloir épouſer Philippe.

J'Ai déja dit, qu'immédiatement après la mort de *Marie*, *Philippe II* fit demander *Eliſabeth*, ſe faiſant fort d'obtenir une Diſpenſe du Pape pour ce Mariage. *Eliſabeth* ſe trouva fort embaraſſée de cette recherche, non pour ſe déterminer ſur l'acceptation ou ſur le refus; elle étoit déja réſolue ſur ce ſujet: mais ſur la maniere de s'en défendre. Outre que, ſelon les apparences, elle avoit déja pris la réſolution de ne pas partager ſon Trône avec un Mari, elle conſideroit dans le Mariage qu'on lui propoſoit, une difficulté dont elle ne pouvoit qu'être choquée. C'eſt que par-là, elle auroit expreſſément condamné la conduite du Roi ſon Pere envers *Catherine d'Arragon*, & tout ce qui s'étoit fait en conſéquence. Si avec une Diſpenſe du Pape, elle pouvoit épouſer *Philippe II* ſon Beau-frere, *Henri* avoit pu avec une pareille Diſpenſe, épouſer *Catherine d'Arragon*: d'où il réſultoit néceſſairement, que ſon ſecond Mariage avec *Anne de Bollen* étoit illégitime; & que par conſequent, *Eliſabeth* étoit bâtarde. Il auroit donc falu, en acceptant la propoſition de *Philippe*, ſe faire légitimer par le Pape, & reconnoitre qu'elle ne tenoit la Couronne que de ſa faveur. Mais rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, puiſqu'au contraire, elle avoit pris une ferme réſolution de rétablir la Reformation en Angleterre, & de faire confirmer & renouveller les Loix qui avoient été faites contre le Pape, ſous *Henri VIII* & ſous *Edouard VI*. Mais d'un autre côté, elle ſe trouvoit en montant ſur le Trône, dans un état fort fâcheux. Elle étoit actuellement en Guerre avec la France, & n'avoit aucun autre Allié que *Philippe II*. Véritablement, la Paix ſe négocioit à Câteau; mais elle n'étoit pas encore concluë. *Philippe* pouvoit l'abandonner, & en ce cas-là, elle ſe voyoit expoſée à ſoutenir ſeule une Guerre très fâcheuſe, qui ne pouvoit que rompre ſes meſures par rapport à la Religion, & la mettre même en riſque de ſe voir diſputer ſa Couronne par le Roi de France, ſous prétexte des droits de la Reine d'Ecoſſe ſa Belle-fille. Il étoit donc néceſſaire de ménager le Roi d'Eſpagne, & de ne l'irriter pas par un refus abſolu. Pour ſe tirer de cet embaras, elle ſe hâta de rétablir la Reformation en Angleterre; & cela fit aſſez comprendre à *Philippe*, qu'il n'y avoit rien à faire pour lui. Depuis ce tems-là, il n'eut plus que de la froideur pour *Eliſabeth*, & s'il ſembla faire quelque choſe pour elle dans la Négociation de la Paix, ce ne fut que pour ſauver ſon propre honneur.

Elle ſe détermine à rétablir la Réformation.

Cette froideur alla toujours en augmentant. *Eliſabeth* lui ayant envoyé un Ambaſſadeur pour le conſulter ſur les affaires qu'elle avoit avec la France, par rapport à l'Ecoſſe où elle avoit deja envoyé des Troupes, il ne parut point s'intéreſſer dans cette affaire, autrement qu'en lui conſeillant de ſtipuler la reſtitution de Calais, quand elle feroit la Paix avec la France. En même tems il ſe ſervit de cette occaſion, pour remettre l'Ordre de la Jarretiere entre les mains de l'Ambaſſadeur. *Eliſabeth* de ſon côté lui refuſa une grace qu'il lui demanda, ſavoir, qu'il fût permis à la Famille de ſon Ambaſſadeur, qui s'étoit marié en Angleterre, de ſe retirer à Bruxelles, en conſervant la jouïſſance de ſes Biens. Tout cela produiſoit de jour en jour un ſi grand éloignement entre eux, qu'*Eliſabeth* ne pouvoit s'empêcher de ſoupçonner *Philippe* d'entrer dans les projets du Duc de *Guiſe*, en faveur de la Reine d'Ecoſſe.

Elle envoye une Ambaſſade à Philippe.

Ce Prince lui renvoye l'Ordre de la Jarretiere.

Elle lui refuſe une grace.

Le Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas, qui, s'il en faut croire *Cambden*, alloit à plus de douze millions d'or, étoit preſque entierement tombé en 1564, par les artifices du Cardinal de *Granvelle*, qui avoit perſuadé à la Gouvernante des Païs-Bas, de défendre l'entrée des Draps d'Angleterre. Cela fut cauſe que les Anglois établirent une Etape de Draps à Emden, dans la Friſe Orientale. Mais un nouvel Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui arriva en Angleterre, trouva le moyen de raccommoder les deux Nations. Il fut convenu, qu'on obſerveroit des deux côtés le Traité de Commerce, nommé le *Grand Entrecours*, fait du tems de *Maximilien I*.

Entrée des draps d'Angleterre défendue dans les Païs-Bas.

Traité de Commerce renouvellé.

En 1568, *Philippe*, je ne ſai à quelle occaſion, relégua l'Ambaſſadeur d'Angleterre dans un Village proche de Madrid. Dans cette même année, un Marchand Anglois nommé *Hawkins*, étant allé négocier en Amerique, en vertu du Traité conclu entre *Charles V* & *Henri VIII*, une Flotte Eſpagnole qui ſe trouva dans ces quartiers-là, pilla ſes marchandiſes, & ſe ſaiſit de ſes Vaiſſeaux, ſans que la Reine en pût obtenir aucune ſatisfaction.

Les Eſpagnols ſe ſaiſiſſent de quelques Vaiſſeaux Marchands Anglois.

Un nouvel accident arrivé en 1569, augmenta la brouillerie entre *Eliſabeth* & *Philippe*. Des Marchands Genois ayant fait embarquer en Eſpagne, avec la permiſſion du Roi, une ſomme d'argent pour l'envoyer dans les Païs-Bas, le Vaiſſeau qui portoit cet argent fut pourſuivi par des Corſaires, & contraint de relâcher en Angleterre. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne ayant dit à la Reine, que l'argent appartenoit au Roi ſon Maitre, elle le fit décharger, pour le faire tranſporter par terre à un Port plus voiſin des Païs-Bas, & où il courût moins de riſque dans le trajet. Mais dans ces entrefaites, elle fut informée que l'argent appartenoit à des Particuliers, & que le Duc d'*Albe* devoit s'en ſaiſir pour les beſoins de la Guerre. Cela fut cauſe, qu'elle retint elle-même cet argent par voye d'emprunt, & donna des Cautions pour le payement. Le Duc d'*Albe* en fit grand bruit, & fit ſaiſir les Effets des Marchands Anglois. La Reine en fit autant à l'égard des Marchands des Païs-Bas, & donna des Gardes à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui avoit eu l'inſolence de ſemer des Ecrits ſur ce ſujet, fort offenſans pour la Reine; mais on les lui ôta deux jours après. Elle fit demander à *Philippe*, qu'il châtiât ſon Ambaſſadeur: mais elle ne put l'obtenir. Au contraire, *Philippe* fit ſaiſir les Effets des Anglois, en Eſpagne. Mais les Anglois s'en vengerent, par les priſes qu'ils firent ſur les Eſpagnols. Ces repréſailles alloient ſi loin, que la Rei-

Autre ſujet de brouillerie avec l'Eſpagne.

que les Proteſtans, ont remarqué comme un exemple de la Juſtice divine, pour l'horrible Maſſacre qui avoit été commis par ſon ordre. Ce Monarque rendoit le ſang par tous les conduits de ſon corps, & même par les pores, en forme de ſueur.

Eliſabeth. Philippe épouſe les intérêts de Marie Reine d'Ecoſſe.

Reine fut obligée de les arrêter par une Proclamation, de peur de s'engager dans une Guerre contre l'Eſpagne.

Il parut bien l'année ſuivante, que *Philippe* s'intéreſſoit beaucoup aux affaires de la Reine d'Ecoſſe; puiſque ſon Ambaſſadeur ſe joignit à l'Ambaſſadeur de France, pour demander fortement la délivrance de cette Reine. Peu de tems après, *Eliſabeth* fut informée que *Marie*, ſe croyant entierement abandonnée par la France, à cauſe du Mariage qui ſe négocioit actuellement entre *Eliſabeth* & le Duc d'*Anjou*, s'étoit tout à fait tournée du côté de l'Eſpagne, & avoit projetté de ſe marier avec D. *Juan d'Autriche*, Frere-naturel de *Philippe II.* Cela lui fit comprendre qu'elle devoit ſe tenir ſur ſes gardes, par rapport à l'Eſpagne & aux Païs-Bas.

Deſſein de D. Juan d'Autriche. Eliſabeth prête de l'argent aux Etats pour lui faire la guerre.

En 1577, le Prince d'*Orange* lui apprit que D. *Juan d'Autriche*, qui étoit arrivé dans les Païs-Bas, avoit formé le projet, non-ſeulement de ſubjuguer ces Provinces, mais encore d'attaquer enſuite l'Angleterre, & d'épouſer la Reine d'Ecoſſe. Cet avis fut cauſe, qu'après que les Etats eurent déclaré la Guerre à D. *Juan*, elle ne balança point à leur prêter centmille livres ſterling (1), afin de tenir ce Prince occupé en ce Païs-là. Pour pallier cette démarche, elle écrivit à *Philippe*, qu'elle n'avoit prêté cet argent aux Etats, que pour lui conſerver les Païs-Bas, qui étoient prêts de ſe donner à la France. Mais *Philippe* ne ſe paya point de cette défaite.

Deſcente des Eſpagnols en Irlande.

En 1580, ſept-cens Eſpagnols, ſous le nom de Troupes du Pape, firent une deſcente en Irlande, où ils prétendoient ſe fortifier; mais ils y furent preſque tous aſſommés.

Ils ſe plaignent de Drack.

Peu de tems après, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſe plaignit que *Drack*, qui venoit d'arriver de ſon voyage autour du Monde, avoit pillé les Sujets du Roi ſon Maitre, dans les Indes. On le fit quelque tems attendre; mais enfin la Reine lui fit rendre une partie du butin, que *Drack* avoit apporté.

Malgré les ſujets que *Philippe* & *Eliſabeth* avoient de ſe plaindre l'un de l'autre, ils ne laiſſoient pas d'entretenir extérieurement quelque correſpondance enſemble. Le Commerce, dont leurs Sujets ne pouvoient guere ſe paſſer, faiſoit que les différends entre les deux Couronnes n'étoient pas encore parvenus à une entiere rupture. D'ailleurs, *Philippe* trouvoit mieux ſon compte à ſoutenir ſecretement les Ennemis d'*Eliſabeth*, qu'à l'attaquer lui-même à force ouverte. Il tenoit donc toujours à Londres un Ambaſſadeur, qui ne perdoit aucune occaſion de nuire à la Reine. *Mendozze*, qui exerçoit cet emploi en 1584, entra bien avant dans une Conſpiration, que *Trochmorton* & quelques autres avoient tramée, pour délivrer la Reine d'Ecoſſe, par le moyen d'une Armée étrangere. Il fut découvert par la Confeſſion de *Trochmorton*, & il fut appellé devant le Conſeil, où on l'informa de ce qui avoit été dépoſé contre lui. Au-lieu de ſe défendre ſur l'accuſation, il uſa de récrimination: il ſe plaignit touchant l'argent que la Reine avoit retenu au Roi d'Eſpagne; & accuſa les Miniſtres d'uſer de toutes ſortes de moyens, pour fomenter la diviſion entre le Roi ſon Maitre & la Reine. Sur cela, on lui ordonna de ſortir du Royaume, & il ſe trouva fort heureux d'en être quitte à ſi bon marché. Incontinent après, la Reine envoya *Waad* à *Philippe* (2) pour ſe plaindre de ſon Ambaſſadeur, & pour dire au Roi, qu'elle en recevroit volontiers un autre. Mais il ne fut pas poſſible à l'Envoyé, d'obtenir Audience du Roi.

(Mendozze, &c complice d'une Conſpiration. Il s'en défend mal. La Reine le renvoye. Philippe refuſe audience à ſon Envoyé.)

Elle refuſe la Souveraineté des Provinces-Unies.

A ce ſujet de brouillerie, il s'en joignit encore un autre bien plus conſiderable. Le Prince d'*Orange* ayant été aſſaſſiné, les Etats des Provinces-Unies, qui ſe trouvoient dans une ſituation très dangereuſe, offrirent la Souveraineté de leur Païs à *Eliſabeth*. Elle refuſa cette offre, parce qu'elle comprit bien qu'en l'acceptant, elle s'engageroit dans une Guerre d'une très grande dépenſe, qu'elle ne pourroit pas moderer à ſa volonté. Ainſi elle aima mieux faire avec les Etats un Traité, qui répondoit mieux en toutes manieres aux maximes de ſa Politique. Par ce Traité, elle voulut bien s'engager à fournir aux Etats cinq-mille hommes de pied, & mille chevaux, & à payer elle-même ces Troupes pendant la Guerre; à condition que les ſommes qu'elle avanceroit, lui ſeroient rendues après que la Paix ſeroit faite. Les Etats lui remirent, pour ſureté de ſon payement, les Villes de *La Brille* en Hollande, & de *Fleſſingue* avec le Fort de *Ramekens*, en Zélande. On convint auſſi, que le Général qui commanderoit les Troupes Angloiſes, & deux autres Perſonnes que la Reine nommeroit, auroient ſéance dans le Conſeil d'Etat; & qu'il ne ſe feroit ni Paix, ni Trève, ſans un conſentement mutuel. *Eliſabeth* choiſit le Comte de *Leyceſter*, pour commander ſes Troupes dans les Païs-Bas. En même tems elle publia un Manifeſte, où elle donnoit pour raiſon du ſecours qu'elle envoyoit aux Provinces-Unies, que l'Alliance faite autrefois avec la Maiſon de Bourgogne, étoit moins entre les Souverains des deux Etats, qu'entre les Etats mêmes. Mais comme elle comprit bien que le Roi d'Eſpagne ne ſe contenteroit pas d'une ſemblable raiſon, & qu'il regarderoit ce ſecours comme une déclaration de Guerre, elle réſolut de le prévenir. Pour cet effet elle fit équiper une Flotte, dont elle donna le commandement au Comte de *Carliſle*, qui avoit ſous lui le fameux Chevalier *Drack*. Cette Flotte fit de grands ravages chez les Eſpagnols, en Amérique, au Cap-vert, à S. Domingue, à Carthagene, à la Floride; & revint en Angleterre, avec un butin de ſoixante-mille livres ſterling.

(Son Traité avec les Etats. Elle nomme un Général & publie un Manifeſte. Elle envoye une Flotte contre les Eſpagnols en Amerique.)

Pouvoir donné au Comte de Leyceſter par les Etats.

Le Comte de *Leyceſter* s'étant rendu en Hollande en 1586, les Etats le firent Capitaine-Général, & lui donnerent un pouvoir preſque abſolu. La Reine crut que c'étoit un tour de ſoupleſſe pour l'engager, malgré qu'elle en eût, à accepter la Souveraineté qui lui avoit été offerte; & ſe plaignit aux Etats de cette eſpece de ſupercherie. Cependant, après qu'elle eut été informée de leurs raiſons, elle ſouffrit que la Patente du Comte de *Leyceſter* ſubſiſtât. Mais elle leur fit entendre aſſez nettement, qu'elle ne s'engageroit à les ſecourir, que ſelon les termes du Traité, ou autant que ſes affaires le lui permettroient. Le XV Tome des Actes Publics ne va pas plus loin.

ACTES qui regardent l'ESPAGNE.

Année 1563.

Commiſſion pour examiner les plaintes des Sujets du Roi d'Eſpagne contre les Anglois. A Weſtminſter. Du 24 Avril. Page 639. — Commiſſion pour examiner, &c.

Année 1564.

Ordre de viſiter les Archives, touchant les différends avec l'Eſpagne, à cauſe de certaines difficultés ſurvenues dans la Négociation de Bruges. A Greenwich. Page 653. — Ordre de viſiter les Archives.

Année 1572.

Commiſſion pour examiner quelles Marchandiſes des Anglois ont été arrêtées en Eſpagne, afin de recompenſer les Proprietaires, des Biens des Eſpagnols ſaiſis en Angleterre. A Weſtminſter. Du 17 Fevrier. Page 715. — Commiſſion pour examiner, &c.

Année 1573.

Commiſſion pour examiner quels Biens des Eſpagnols ont été arrêtés, depuis le 3 Janvier 1568. Ibid. Du 21 Avril. Page 720.

Année 1578.

Traité entre la Reine & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas. A Bruxelles. Du 7 Janvier. Page 784. Aux conditions ſuivantes. — Traité entre la Reine & les Etats-Généraux.

„ Que les Traités, entre l'Angleterre & la Maiſon de Bourgogne, demeureront fermes.

„ Que les Etats ne feront rien d'important, par rapport à la Guerre où à la Paix, ſans le conſentement de la Reine, ou de ſes Miniſtres autoriſés par elle.

„ Que ſi l'Angleterre eſt attaquée, ſous prétexte de Religion, ou autrement, les Etats lui donneront le même ſecours que la Reine leur donne.

„ S'il y a de la diſſenſion entre les Etats, ils en informeront la Reine, & s'en rapporteront à ſon Jugement.

„ Si la Reine équipe une Flotte pour garder la Mer, les Etats lui envoyeront 40 Vaiſſeaux, dont le moindre ſera de 40 Tonneaux; qui ſe joindront à la Flotte Angloiſe, & obéiront à l'Amiral Anglois, aux dépens de la Reine.

„ Les Etats ne recevront aucun des Anglois Rebelles, qui leur ſeront dénoncés. Ils ne feront aucun Traité ſecret, ſans le conſentement de la Reine.

„ S'ils font la Paix avec le Roi Catholique, ils feront en ſorte que la Reine y ſera compriſe, ſous les conditions qu'elle jugera convenables.

Année 1581.

Commiſſion des Etats-Généraux, & de quelques-unes des Provinces-Unies en particulier, pour aller en leur nom demander la protection d'*Eliſabeth*, & du ſecours contre la Tyrannie du Roi d'Eſpagne. Du 6 Juin. Page 793-798. — Ils demandent la protection d'Eliſabeth.

Les Etats avoient déja renoncé à l'obéiſſance du Roi d'Eſpagne.

Patente générale au Comte de *Leyceſter*, pour commander les Forces Angloiſes dans les Païs-Bas. A Weſtminſter. Du 2 Octobre. Page 799. — Patente du Comte de Leyceſter.

Patente pour le même, plus ſpéciale. Ibid. Du 22 Octobre. Page 799. — Autres Patentes.

Patente de *Philippe Sidney*, pour être Gouverneur de *Fleſſingue.*

(1) *Cambden* parle ici d'un Traité par lequel la Reine s'engageoit d'envoyer aux Etats mille hommes de Cavalerie bien montes, & cinq-mille hommes de pied; à condition que celui qui les commandoit, fût admis au Conſeil des Etats, & qu'il ne ſe paſſât aucune réſolution ſans ſon conſentement. Mais *Grotius* ne fait aucune mention de ce Traité, dans ſes *Annales des Païs-Bas:* il dit ſeulement, que la Reine prenoit un intérêt ſi grand aux affaires des Provinces-Unies, qu'elle ne vouloit pas permettre que les Etats priſſent aucune réſolution importante, ſans lui en donner avis. On trouve cependant, qu'en 1585, il y eut un Traité avec les Etats, contenant une ſtipulation pa-

Elisabeth.

gue. Ibid. Du 9 Novembre. Page 801.

Autre de *Thomas Cecil*, pour être Gouverneur de *La Brille*. Ibid. Du 9 Novembre. Page 802.

ARTICLE VI.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

COmme j'entends par les Affaires purement domeſtiques, celles qui n'ont aucun rapport ni avec l'Ecoſſe, ni avec la France, ni avec l'Eſpagne, ni avec les Païs-Bas, ni avec la Reine d'Ecoſſe en particulier; je ne puis m'engager à donner ici un Abregé de ces ſortes d'Affaires, qui n'ont aucune liaiſon enſemble; ſur-tout étant détachées des matieres, qui ont été traitées dans les Articles précédens. Cet Abregé ſeroit d'autant plus inutile, que je ne trouve rien à cet égard dans le Recueil, qui ſoit propre à éclaircir quelque point important de l'Hiſtoire d'*Eliſabeth*; ſi on en excepte les dates, qui ſont toujours très utiles, ou pour mieux dire, très néceſſaires. Il ſuffira donc, comme il me le ſemble, d'indiquer ce qui ſe trouve dans ces 28 années, pour que le Lecteur puiſſe comprendre à la prémiere vue de quoi il s'agit, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'expliquer les occaſions & les motifs de ces ſortes de Pieces.

Année 1558.

Ordre pour la Chevalerie.

Ordre à ceux qui ont 40 liv. ſterl. de revenu en fonds de Terre, de recevoir l'Ordre de Chevalerie. A Weſtminſter. Du 20 Décembre. Page 493.

Année 1559.

Grand-Connetable pour le Couronnement de la Reine.

Le Comte d'*Arundel* fait Grand-Connétable, pour le 14 jour de Janvier ſeulement. Ibid. Du 13 Janvier. Page 494.

Grand-Senechal, &c.

Henri, Comte d'*Arundel*, fait Grand-Sénéchal, pour le 15 de Janvier, jour du Couronnement. Ibid. Du 13 Janvier. Page 495.

Patente pour le Vicomte de Bindon.

Thomas Howard (3) fait Vicomte de *Bindon*. A la Tour de Londres. Du 13 Janvier. Page 495.

Le Titre de Marquis de Northampton, &c.

Guillaume Parr créé de nouveau Marquis de *Northampton*, &c. *Quibus Titulis, injuriâ adverſorum temporum, regnante Sorore noſtrâ Mariâ, privatus fuerat*. A Londres Du 13 Janvier. Page 496.

Pouvoir de faire des Chevaliers du Bain.

Pouvoir au Comte d'*Arundel*, de faire des Chevaliers du Bain, pour le jour du Couronnement. A Weſtminſter. Le 14 Janvier. Page 498.

Commiſſion pour ſcêller, &c.

Commiſſion à *Nicolas Bacon*, Garde du Grand-Sceau, pour ſcêller toutes les Patentes, excepté celles de *Richard III*, qui n'ont point eu le conſentement du Parlement. A Weſtminſter. Du 20 Janvier. Page 501.

Amniſtie. Autre.

Amniſtie générale. Ibid. Du 15 Janvier. Page 498.

Autre pour l'Irlande. Du 8 Juin. Page 529.

Le Comte de Suſſex Lord-Député d'Irlande.

Patente du Comte de *Suſſex*, pour être Lord-Député d'Irlande. Ibid. Du 3 Juillet. Page 533.

Naturaliſation de Peregrin Berty.

Naturaliſation de *Peregrin Berty*, né à Wezel, Fils de *Richard Berty*, & de la Ducheſſe de *Suffolck* ſa Femme. Ibid. Du 2 Août. Page 538.

Ce *Peregrin Berty*, étant Fils de *Françoiſe Brandon*, Fille de *Marie* Sœur de *Henri VIII*, pouvoit, en vertu du Teſtament de ce Prince, diſputer la Couronne à *Marie* Reine d'Ecoſſe.

Année 1560.

Permiſſion au Comte de Suſſex, &c.

Permiſſion au Comte de *Suſſex* de venir en Angleterre, & d'établir *Fitz-Williams* pour Lord-Juſtice d'Irlande. Ibid. Du 18 Janvier. Page 563.

Patente pour établir un Office de Maitre des Réveils, Jeux, Maſcarades. Ibid. Page 565.

Penſion du Duc de Brunſwick.

Penſion de 375 liv. ſterl. accordée à *Othon* Duc de *Brunſwick*. Ibid. Du 2 Avril. Page 578.

Année 1561.

Commiſſion pour examiner les Armoiries.

Commiſſion à *Norroy* Roi d'Armes, & à d'autres, pour examiner les Armoiries dans les Provinces du Nord. Ibid. Du 27 Juin. Page 615.

Annee 1565.

Patente pour faire du Souphre.

Patente accordé à..... pour faire du Souphre; & pour extraire, de certaines plantes & racines, de l'Huile propre à préparer les Draps. Ibid. Du 29 Janvier. Page 650.

Année 1572.

Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere.

Thomas Smith fait Chancelier de l'Ordre de la Jarretiere. Ibid. Du 25 Avril. Page 707.

Grand-Tréſorier.

Cecil Baron de *Burghley*, fait Grand-Tréſorier. A Woodſtock. Du 15 Octobre. Page 715.

Année 1573.

Grand-Maréchal.

George Comte de *Shrewsbury*, fait Grand-Maréchal pour ſa vie, après la condamnation du Duc de *Norfolck*. A Weſtminſter. Du 2 Janvier. Page 717.

Année 1574.

Pardon à un Sorcier.

Pardon à un Sorcier. Ibid. Du 23 Janvier. Page 730.

Affranchiſſement des Eſclaves.

Commiſſion pour affranchir les Eſclaves, dans les Domaines de la Reine, ſous certaines conditions. A Gerham. Du 3 Avril. Page 731.

Année 1575.

Sidney fait Lord-Député d'Irlande.

Henri Sidney fait Lord-Député d'Irlande. Ibid. Du 5 Août. Page 746.

Année 1576.

Le Comte d'Eſſex fait Comte-Maréchal perpetuel d'Irlande.

Walter Comte d'*Eſſex*, fait Comte-Maréchal perpétuel d'Irlande. A Weſtminſter. Du 9 Mai. Page 760.

Viſite de Cambridge.

Commiſſion pour viſiter l'Univerſité de Cambridge. Ibid. Du 13 Juillet. Page 762.

Année 1577.

D'Oxford.

Autre ſemblable pour Oxford. Ibid. Du 23 Avril. Page 773.

Protection pour un Envoye ſecret en Ecoſſe.

Protection pour *Guillaume Hearle*, allant en Ecoſſe pour une affaire ſecrete. Ibid. Du 13 Mai. Page 777.

Sciatis quod Nos ex Prærogativâ noſtrâ Regiâ, quam nolumus eſſe arguendam, &c.

Année 1581.

Pardon à Humphrey.

Pardon à *Humphrey*, qui avoit ſoutenu l'Autorité du Pape. Ibid. Du 14 Juillet. Page 789.

ARTICLE VII.

AFFAIRES DE RELIGION.

Eliſabeth rétablit les Loix d'Edouard VI en faveur de la Reformation.

IL ſuffit de dire ſur ce ſujet, qu'auſſi-tôt qu'*Eliſabeth* fut ſur le Trône, elle rétablit, par le moyen du Parlement, les Loix qui avoient été faites ſous *Edouard VI* en faveur de la Reformation; & que l'Angleterre, de Papiſte outrée qu'elle étoit peu de mois auparavant, devint tout à coup zélée Proteſtante. Du moins, le Gouvernement devint tel, quoique, ſelon les apparences, chacun conſervât dans ſon cœur la croyance qu'il avoit auparavant; ainſi qu'il s'étoit pratiqué ſous les autres Regnes. Il ſeroit en effet fort étrange, que dans moins de trente ans, les Anglois euſſent volontairement & ſans aucune contrainte, changé quatre fois de Religion. Mais il n'eſt pas étonnant, que les Rois & les Reines, qui ont eu des ſentimens differens ſur cet article, ayent porté les Parlemens à changer autant de fois; puiſqu'un très grand nombre d'exemples, anciens & modernes, nous font voir manifeſtement, que les Rois d'Angleterre ont des moyens comme aſſurés, pour avoir des Parlemens à leur dévotion, pourvu qu'ils veuillent bien avoir la prudence de s'en ſervir. Par le moyen du Parlement, *Henri VIII* établit en Angleterre une Religion mêlée, qui n'étoit ni entierement Romaine, ni entierement Proteſtante, & qui tenoit quelque choſe de l'une & de l'autre. Ce Prince faiſoit, à cet égard, ce qu'il jugeoit à propos. Il ajoutoit, il retranchoit; & comme s'il eût été infaillible, il n'avoit qu'à faire connoitre ſes ſentimens, pour que le Parlement les approuvât, & leur donnât force de Loi. Par la même voie, les Gouverneurs d'*Edouard VI* firent caſſer les Loix de *Henri VIII* qui ne leur étoient pas agréables, & établirent la Réformation. *Marie* à ſon tour ſe ſervit du même moyen pour abolir la Reformation, & pour établir la Religion ſur le pied qu'elle avoit été avant les differends entre *Henri VIII* & la Cour de Rome. Elle fit plus, car elle porta le Parlement à faire des Loix, qui lui donnerent lieu de perſécuter cruellement les Réformés. Enfin, *Eliſabeth* trouva la même facilité à faire rétablir la Reformation par le Parlement. Peut-on dire que les Anglois ayent ainſi changé du blanc au noir, volontairement, à chaque nouveau Regne, ſelon qu'il plaiſoit à leurs Souverains ou Souveraines? Non ſans doute: mais les ſentimens du plus grand nombre des Députés à la Chambre

Cauſes des fréquens changemens de Religion dans l'Angleterre en peu de années.

Facilité avec laquelle les Rois d'Angleterre ont des Parlemens à leur dévotion.

Les Anglois juſtifiés d'inconſtance en fait de Religion.

pareille à celle dont *Cambden* fait mention en parlant de celui-ci; & l'on verra en paſſant, d'après les *Fœdera*, que même en l'année 1578, il y eut un Traité avec les Etats, par lequel ils s'obligerent à ne rien délibérer d'important par rapport à la Guerre ou à la Paix, ſans le conſentement de la Reine ou de ſes Miniſtres.

(2) C'étoit *Guillaume Waad*, Secretaire du Conſeil. Voyez *Cambden*.

(3) *Thomas Howard* étoit le ſecond Fils du Duc de *Norfolck*.

ELISABETH.

bre Baſſe étoient changés en Statuts, qui étoient cenſés conformes aux ſentimens de la Nation; & par-là, ceux qui ne les approuvoient pas, étoient obligés de feindre. Le Parlement eſt un beau nom; c'eſt, dit-on, l'appui & le ſoutien de la Liberté du Peuple. Cela eſt très vrai, en certaines occaſions. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe avancer, que le pouvoir des Députés à la Chambre des Communes eſt quelquefois trop grand; puiſqu'ils ne ſont obligés, ni de recevoir des ordres de leurs Commettans, ni de rendre compte de leur Adminiſtration. Ce pouvoir étant bien ménagé par un Prince habile, peut auſſi bien ſe tourner au préjudice du Peuple, qu'à ſon avantage. Les exemples en ſont fréquens, dans l'Hiſtoire d'Angleterre. Mais ſans ſortir de mon ſujet, de quelque côté qu'on ſe tourne, on ne peut s'empêcher de voir ce que je viens de dire, dans quelques-uns des quatre Regnes dont je viens de parler, par rapport à la Religion. Les Catholiques & les Reformés eurent également ſujet de ſe plaindre de la trop grande autorité des Parlemens, ſous le Regne de *Henri VIII*. Les Catholiques en ſentirent ſeuls les inconvéniens, ſous le Regne d'*Edouard VI*. Les Reformés eurent leur tour ſous *Marie*; & enfin ſous *Eliſabeth* les Catholiques eurent lieu de ſouhaiter que les Députés au Parlement euſſent eu un pouvoir plus borné. Véritablement, il n'eſt pas fort étrange que la Chambre des Communes change de ſentimens & de maximes; parce qu'à chaque nouveau Parlement, il y a de nouveaux Députés, dont le plus grand nombre ſont ordinairement élus au gré de la Cour. Mais ce qu'il y a de bien ſurprenant, c'eſt que la Chambre Haute, qui n'eſt point ſujette à de pareilles alterations dans ſes Membres, ſoit ſujette à ces mêmes changemens. Sous les quatre Regnes, dont j'ai parlé ci-deſſus, on vit, dans l'eſpace d'environ trente ans, les mêmes Seigneurs, ſi on en excepte quelque petit nombre qui moururent dans cet intervalle, condeſcendre à quatre changemens de Religion conſécutifs, ſelon qu'il plaiſoit aux Rois, aux Reines, & aux Chambres des Communes. Je n'oſe entreprendre de deviner la raiſon d'une ſi grande inconſtance; mais ces changemens ne vinrent pas tous du changement des lumieres.

Remarque ſur les Parlemens Anglois. Sur le pouvoir des Communes.

Efforts des Papiſtes pour placer Marie Reine d'Ecoſſe ſur le Trône d'Angleterre.

Les Actes de ces 28 années, qui regardent la Religion, étant peu conſiderables, il ſuffira de dire en deux mots ſur cette matiere, que les Catholiques-Romains, voyant qu'*Eliſabeth* s'étoit ouvertement déclarée pour la Réformation, n'épargnerent ni ſoins, ni peines, ni intrigues, ni argent, pour favoriſer les prétentions de la Reine d'Ecoſſe. Ils ſavoient bien, que s'ils pouvoient réuſſir à la mettre ſur le Trône d'Angleterre, elle ne trouveroit pas plus de difficulté qu'*Eliſabeth*, à changer la Religion; puiſqu'il ne ſe ſeroit agi que d'avoir un Parlement à ſa dévotion, ce que l'expérience faiſoit regarder comme très facile. De-là naquirent tant de projets d'attaquer l'Angleterre avec des forces étrangeres, ou par l'Ecoſſe, ou de quelque autre côté. Ceux qui formoient ces projets, ne doutoient nullement que les Catholiques Anglois ne ſe joigniſſent aux Etrangers. Il faloit bien que le nombre des Catholiques fût plus grand en Angleterre, qu'il ne paroiſſoit extérieurement; puiſque ces projets, & les Conſpirations contre la vie de la Reine, ne diſcontinuerent point pendant tout ce Regne. La connoiſſance de ces diſpoſitions tenoit toujours *Eliſabeth* en inquiétude. Elle avoit toujours l'œil ſur ſes Sujets Catholiques, & ne négligeoit rien pour prévenir leurs deſſeins, & pour rendre inutile leur union avec le Pape, la France, l'Eſpagne, les Païs-Bas, la Reine d'Ecoſſe, & les Catholiques de ce Royaume. De-là vint la ſévérité dont elle uſa envers quelques-uns d'entre eux, qui ne pouvoient demeurer en repos. Mais cette ſévérité étoit bien éloignée de celle dont *Marie* avoit uſé envers les Reformés. *Eliſabeth* ne fit mourir aucun Catholique pour cauſe de Religion; & ſi quelques-uns furent exécutés ſous ſon Regne, ce ne fut que pour avoir conſpiré contre la Reine, ou pour avoir tenté de bouleverſer le Gouvernement, & d'abolir dans le Royaume la Religion établie. Si la Reine d'Ecoſſe ne ſe fût pas jettée, pour ainſi dire, à corps perdu dans ces ſortes de projets, qui, ſous prétexte de la délivrer de ſa priſon, n'avoient pour but que de la placer ſur le Trône d'Angleterre; elle n'auroit jamais ſouffert le prétendu Martyre dont on a voulu l'honorer. Il y avoit dans ces projets, où ſes mauvais Conſeillers l'entrainoient, deux matieres compliquées, que ni elle, ni ſes Amis ne ſéparerent jamais; puiſqu'ils eurent toujours en vue de détrôner *Eliſabeth*, & de détruire la Religion Proteſtante en Angleterre. C'eſt une choſe qui ſaute aux yeux, dans l'Hiſtoire de ce Regne. Cependant il a plu à la plupart des Catholiques-Romains, de ne faire aucune attention ſur la prémiere de ces choſes, de paſſer legerement ſur la ſeconde, & de n'attribuer la mort tragique de *Marie*, qu'à la haine que la Reine & les Anglois avoient pour ſa Religion. Il ſeroit à ſouhaiter qu'*Eliſabeth* eût uſé envers les Anabaptiſtes, qui certainement n'avoient pas conſpiré contre ſa vie, ou contre le Gouvernement, de la même modération dont elle uſa envers les Catholiques, & qu'elle n'eût pas porté la rigueur juſqu'à en faire bruler quelques-uns.

Vigilance d'Eliſabeth pour déconcerter leurs projets.

Rigueurs d'Eliſabeth à l'égard des Anabaptiſtes.

Je ne m'arrêterai pas plus long-tems ſur les Affaires de Religion; parce que les principales de ce Regne ne ſont manifeſtement que des dépendances de celles qui regardent la Reine d'Ecoſſe; & que la plupart des autres, auxquelles les Actes de ce Recueil ſe rapportent, ne ſont pas importantes, ou n'ont pas beſoin d'explication. Tels ſont, par exemple, les changemens qui ſe firent dans le Corps du Clergé, par la dépoſition de divers Evêques & de beaucoup d'autres Bénéficiers, dont les places furent remplies par des Reformés; un très grand nombre de Préſentations à des Bénéfices, de Congés d'élire pour des Evêchés, de Conſentemens de la Reine aux Elections, de Reſtitutions du Temporel, de Bénéfices donnés en Commende, & autres choſes de cette nature, dont il ſemble que Mr. *Rymer* ait voulu faire le principal dans ce Tome XV, tant ces Actes ſont en grand nombre. Ces ſortes de Pieces peuvent avoir leur uſage, dans une Hiſtoire Eccléſiaſtique, ou dans des Annales. Mais je crois qu'il ſuffit d'indiquer ici ce qu'on peut trouver dans ce Tome ſur ces ſortes de matieres, ſans m'engager à marquer tous ces Actes en particulier.

EXTRAIT DU COMMENCEMENT DU TOME XVI.

*Pour la derniere Partie du Regne d'*ELISABETH.

MOnſieur *Rymer*, qui avoit préparé les matériaux pour achever le Recueil des Actes Publics juſqu'à la fin du Regne du Roi *Jaques I*, ayant été prévenu par la mort, Mr. *Robert Sanderſon* s'eſt chargé de continuer cet Ouvrage, ſur les Mémoires laiſſés par Mr. *Rymer* (1). Il donne, dans ce ſeizieme Tome, le reſte des Actes du Regne d'*Eliſabeth*, depuis le 2 de Novembre 1586, juſqu'à la fin de Janvier 1603; & ceux du Regne de *Jaques I*, depuis le 28 de Mars de la même année, juſqu'au 4 de Novembre 1616. Ainſi, ce Tome contient les Actes de trente années. Je me bornerai ici à ce qui regarde le Regne d'*Eliſabeth*.

Ce Tome eſt beaucoup mieux rempli que le précédent, de Pieces utiles pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire d'Angleterre. Parmi ces Pieces, il y en a qui dépendent tellement les unes des autres, & qui ont un tel rapport avec certaines circonſtances particulieres des Affaires, qu'on ne peut gueres les entendre, ou du moins les appliquer à quelque uſage, ſans avoir dans l'eſprit les principaux évenemens auxquels elles ſe rapportent. A l'égard de celles-ci, je ſuivrai ma méthode ordinaire, en les ſéparant en divers Articles particuliers, ſur chacun deſquels, je donnerai un petit Abregé de l'Hiſtoire qui ſert de fondement à ces Actes. Il y en a d'autres, qui n'ont pas beſoin d'explication, ſoit parce qu'elles ſont peu importantes, ou parce qu'elles n'ont point eu de ſuites conſiderables. Parmi celles-ci j'en choiſirai quelques-unes, que je ne ferai qu'indiquer à la fin de cet Extrait. Celles qui demandent des Articles ſéparés, ſont, 1. Les Affaires d'*Eliſabeth* avec l'Eſpagne. 2. Les Affaires avec la France. 3. Les Affaires avec les Provinces-Unies des Païs-Bas. 4. Les Affaires avec l'Ecoſſe. 5. Les Affaires avec les Villes Hanſéatiques, & quelques autres qui regardent le Commerce des Anglois. 6. Quelques Affaires domeſtiques.

ARTICLE PREMIER.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Eſpagne, depuis* 1587 *juſqu'en* 1603.

SI je n'avois égard qu'aux Actes de ce XVI Tome qui regardent directement l'Eſpagne, je pourrois me diſpenſer d'en faire un Article à part, parce qu'ils ſont en très petit nombre. Mais comme, dans la prémiere Partie de ce Regne, la querelle entre *Eliſabeth* & *Marie* fait la principale Affaire, quoiqu'on ne voye point d'Actes dans le Recueil ſur ce ſujet; ainſi, dans cette ſeconde Partie, les Affaires d'*Eliſabeth* avec *Philippe II* ſont ce qu'il y a de principal, & ce qui ſert de fondement à tout le reſte. *Philippe* vouloit détrôner *Eliſabeth*, s'il lui étoit poſſible. *Eliſabeth* n'en doutoit point, & c'étoit pour ſe défendre de ſes attaques ouvertes & ſecretes, qu'elle étoit continuellement attentive à ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, en France, dans

(1) Mr. *Sanderſon* aidoit Mr. *Rymer* à compiler les autres Volumes des *Fœdera*: c'eſt par rapport à cela, ſans compter ſon ſavoir & ſon diſcernement, qu'il étoit l'homme le plus propre à les continuer. Il fut fait en dernier lieu Huiſſier des Rolles. Il dedia ce Volume au feu Roi *George I*.

(2) Le Docteur *Burnet* remarque, que *Walſingham* ſe ſervoit principalement de Prêtres pour Eſpions; & qu'il avoit coutume de dire, *qu'un méchant Prêtre qui avoit de l'activité, étoit le meilleur Eſpion du monde*.

(3) Mr. *de Rapin* ſemble s'être trompé ici, & dans ſa grande Hiſtoire d'Angleterre, Tome VI. Car *Cambden*, le Chevalier *Guillaume Monſon* dans ſes *Traités de Marine*, *Eachard*, & tous les Hiſtoriens Anglois depuis ce tems-là, rapportent que cela fut exécuté par le Chevalier *François Drake*, non pas à *Gibraltar*, mais à *Cadiz*.

(4) Le Docteur *Burnet*, *Hiſtoire de ſon tems*, Tome I. page 313, donne une relation de la maniere dont cette Expedition fut retardée. Si ce qu'il en dit eſt vrai, c'eſt aſſurément un des morceaux des plus curieux de l'Hiſtoire d'Angleterre. Il tenoit cela des deux Fils du fameux *Boyle* Comte de *Cork*, qui avoit alors beaucoup de part aux Affaires d'Irlande; & ce Prélat eſt perſuadé que c'étoit un trop grand myſ-

ÉLISABETH.

dans les Païs-Bas, & dans ſon propre Royaume. Il eſt donc néceſſaire de dire un mot, pour faire connoitre quelles étoient les prétentions du Roi d'Eſpagne, & les efforts qu'il fit pour les faire valoir.

La Reine d'Ecoſſe cede ſes droits à la Couronne d'Angleterre à Philippe II.

1587. La Reine d'Ecoſſe avoit fait, la veille de ſa mort, un Teſtament, par lequel elle cedoit ſes Droits ſur la Couronne d'Angleterre à *Philippe II*, en cas que le Roi d'Ecoſſe ſon Fils n'embraſſât pas la Religion Catholique. Dès le tems que cette Reine ſe crut entierement abandonnée par la France, on lui avoit perſuadé de tranſporter ſes Droits au Roi d'Eſpagne: cela même lui fut objecté dans ſon Procès, ſans qu'elle oſât le nier poſitivement. Ce fut auſſi ce qu'elle exécuta par ce Teſtament, qui étoit fondé ſur la maxime, qu'un Prince ou une Princeſſe Hérétiques ne peuvent légitimement porter la Couronne. Par cette maxime, laquelle il paroît que *Marie* admettoit dans toute ſon étendue, *Eliſabeth* devoit être privée de la Couronne d'Angleterre, & *Jaques VI* exclus de ſa Succeſſion. C'eſt ce qui ne ſouffroit point de difficulté parmi la plupart des Catholiques, comme il parut bien clairement en France, peu de tems après, par les efforts qu'on fit pour priver *Henri IV* de ſes juſtes Droits, ſur cet unique fondement. Quant au choix que *Marie* fit du Roi d'Eſpagne, pour lui tranſporter ſon Droit en cas que le Roi d'Ecoſſe refuſât de ſe convertir, il étoit fondé ſur ce que *Philippe II* deſcendoit également des deux Filles de *Jean de Gand*, Duc de *Lancaſtre*, troiſieme Fils d'*Edouard III*, dont l'une avoit été mariée avec un Roi de Portugal, & l'autre avec un Roi de Caſtille. En ſuppoſant donc, qu'*Eliſabeth* ne pouvoit légitimement occuper le Trône d'Angleterre, tant à cauſe de ſa naiſſance illégitime, qu'à cauſe de ſa Religion, & que le Teſtament de *Henri VIII* étoit nul; il s'enſuivoit néceſſairement, que la Couronne d'Angleterre étoit dévolue à *Marie* Reine d'Ecoſſe, ainſi que je l'ai dit dans l'Extrait précédent. Mais comme elle ne pouvoit joüir de ſon Droit, puiſqu'elle étoit ſur le point de quitter le monde, elle crut pouvoir & devoir tranſporter ce même Droit à *Philippe II*, qui étoit le prémier en rang de tous les Princes Catholiques qui pouvoient prétendre à la Succeſſion de la Maiſon de *Lancaſtre*. Ce Droit auroit été indiſputable pour le Roi d'Ecoſſe, Fils de *Marie*, s'il n'avoit pas été Hérétique. Mais cette ſeule qualité obligea *Marie* à paſſer par-deſſus les Droits de la Nature, pour s'attacher uniquement aux intérêts & à l'avantage de la Religion Catholique. Au reſte, quand même *Marie* n'auroit pas fait ce Teſtament, comme il y a des gens qui le conteſtent, les prétentions de *Philippe II* n'en auroient pas été moins légitimes, en ſuppoſant le principe, qu'un Hérétique n'eſt pas digne de porter la Couronne.

Droits de Philippe à la Couronne.

Quoi qu'il en ſoit, ce Droit parut aſſez plauſible à *Philippe II*, qui ſe crut par-là autoriſé à faire un vigoureux effort pour ſe mettre en poſſeſſion du Trône d'Angleterre. La conjoncture ne pouvoit être plus favorable. Il n'avoit rien à craindre de la France, qui ſe trouvoit embaraſſée dans une Guerre-civile, & dont même le Parti le plus puiſſant étoit attaché à ſes intérêts. L'Empereur, qui étoit en Paix avec les Turcs, ſe trouvoit en état de tenir en bride les Princes Proteſtans d'Allemagne, en cas qu'ils vouluſſent donner du ſecours à l'Angleterre. Enfin, *Philippe* eſperoit tout du Roi d'Ecoſſe, qui vraiſemblablement devoit favoriſer ſon entrepriſe, bien loin de ſecourir une Reine qui venoit de l'offenſer ſi mortellement, en faiſant mourir ſa Mere par la main d'un Bourreau. C'étoit auſſi ce que pluſieurs Ecoſſois lui faiſoient entendre & eſperer. D'un autre côté, le Pape étoit tout porté à faire ce qui dépendoit de lui pour faire réuſſir ſes deſſeins. Non-ſeulement il les approuvoit & leur donnoit ſa bénédiction, mais même, il publia dans la ſuite une Bulle qui fut affichée dans Londres, par laquelle il délioit les Anglois du ferment de fidelité qu'ils avoient prêté à la Reine, & donnoit l'Angleterre au prémier occupant. Ce prémier occupant devoit être le Roi d'Eſpagne, qui faiſoit des préparatifs prodigieux dans tous les Ports d'Eſpagne & de Portugal, pour ſe mettre en état d'attaquer l'Angleterre d'une telle maniere, qu'il ne fût pas néceſſaire d'en faire à deux fois. Il couvroit ces préparatifs de divers prétextes, ne voulant point faire connoitre qu'ils étoient deſtinés contre l'Angleterre. Mais *Eliſabeth*, qui avoit de bons Eſpions (2), fut informée d'une maniere à n'en pouvoir pas douter, que c'étoit elle uniquement que ce grand Armement regardoit. Elle réſolut donc de ne pas perdre un moment, pour prévenir le danger dont elle étoit menacée. Ainſi, ſans s'amuſer à de vaines Négociations, elle fit équiper une bonne Flotte, dont elle donna le commandement au Chevalier *Drack*, pour aller bruler ou couler à fond les Vaiſſeaux qu'on préparoit dans les Ports d'Eſpagne. En même tems, elle en donna une autre au Lord *Cavendiſh*, pour aller faire la Guerre aux Eſpagnols en Amerique.

Bulle du Pape contre Eliſabeth.

Préparatifs de Philippe contre elle.

La Reine envoye des Flottes en Europe & en Amerique contre les Eſpagnols.

Drack fit voile directement au Port de Gibraltar (3), où ſe faiſoit le plus grand amas de vivres & de munitions. Il y brula plus de cent Vaiſſeaux qui étoient déja chargés, outre un grand Galion nommé *Raguſe*, plein de riches marchandiſes. Après cette Expédition, il remit à la voile, & entra dans le Tage, où il brula tous les Navires qu'il y rencontra. Il ſe rendit de-là aux Iles Açores, & s'y empara d'une Caraque nommé *S. Philippe*, qui revenoit des Iles Orientales, & qui étoit richement chargée. La perte que *Philippe* ſouffrit en cette occaſion, le mit dans la néceſſité de remettre l'Expédition contre l'Angleterre à l'année ſuivante (4). Dans le tems que *Drack* agiſſoit en Europe, le Lord *Cavendiſh* faiſoit voile vers le Détroit de Magellan. Il entra par-là dans la Mer du Sud, & pilla les Côtes du Chili & du Perou, d'où il emporta un grand butin.

Philippe continue ſes préparatifs. Il tâche d'amuſer Eliſabeth, & fait propoſer un Traité de Paix à la Hollande.

1588. Tout cela ne fut pas capable de faire déſiſter *Philippe* de ſon projet. Il continua ſon Armement avec encore plus d'ardeur qu'il ne l'avoit commencé, réſolu de conquérir l'Angleterre, à quelque prix que ce fût. Pendant qu'il ſe préparoit avec une dépenſe incroyable, il tâchoit d'amuſer *Eliſabeth*, & de lui faire accroire qu'il ne penſoit qu'à vivre en Paix. Ce fut dans cette vue qu'il fit propoſer aux Etats des Provinces-Unies un Traité, dont il voulut bien conſentir qu'*Eliſabeth* fût la Médiatrice. Le piege étoit trop groſſier, pour que la Reine s'y laiſſât ſurprendre. Elle feignit néanmoins de ne pas l'appercevoir, & accepta la Médiation. Pour cet effet, elle envoya des Plénipotentiaires en Flandre; & parce que la durée de la Négociation lui étoit avantageuſe, ſes Ambaſſadeurs faiſoient entendre aſſez ouvertement, qu'elle contraindroit les Etats d'en paſſer par ce qu'elle jugeroit raiſonnable, & qu'elle ſe relâcheroit beaucoup par rapport à la Religion. Mais tout cela n'étoit que pour amuſer le tapis; comme le Roi d'Eſpagne de ſon côté n'avoit point d'autre but que celui-là: car dans le même tems, il hâtoit ſes préparatifs autant qu'il lui étoit poſſible. La Reine, de ſon côté, ne négligeoit rien pour ſe mettre en état de défenſe. Ainſi, la Négociation ſe rompit, avant même que d'avoir commencé, trois mois s'étant écoulés, avant qu'on pût convenir du lieu où ſe tiendroit le Congrès. Il étoit tems de ceſſer de feindre, puiſque la Flotte d'Eſpagne étoit ſur le point de partir pour aller envahir l'Angleterre.

Malheureux ſuccès de la Flotte nommée l'Invincible.

Le ſuccès de cette Flotte, à laquelle on avoit donné par avance le nom d'*Invincible*, eſt ſi connu, que ce ſeroit perdre le tems, que d'en donner ici un détail. Il ſuffit de dire en un mot, que la Flotte étant entrée dans la Manche, y ſouffrit beaucoup de dommage de la part des Anglois, qui en prirent ou détruiſirent pluſieurs Vaiſſeaux; & qu'enfin elle fut obligée d'aller faire le tour de l'Ecoſſe, pour pouvoir ſe retirer en Eſpagne.

Expédition en faveur de Don Antoine Roi de Portugal.

1589. Dès l'année ſuivante, *Eliſabeth* fit équiper une Flotte, qui, après la jonction des Hollandois, ſe trouva forte de 84 Vaiſſeaux de toute eſpece. *Drack* en étoit Amiral, & le Chevalier *Norris* y étoit pour commander les Troupes de débarquement. Ils menoient avec eux D *Antoine*, qui ſe qualifioit Roi de Portugal; & le projet étoit, de le mettre ſur le Trône de ce Royaume. Le Roi de Maroc avoit promis du ſecours & de l'argent à D. *Antoine*, qui lui avoit envoyé un de ſes Fils en Otage: mais il manqua de parole. Cela fut cauſe en partie, que l'entrepriſe échoua. *Norris* ayant mis ſes Troupes à terre, marcha juſqu'aux portes de Lisbonne, ſans oppoſition: mais faute d'Artillerie & de munitions, il fut obligé de ſe retirer, & d'aller rejoindre *Drack*, qui s'étoit arrêté à l'embouchure du Tage, où il avoit pris *Caſcäis*. Pendant que la Flotte étoit dans le Tage, elle s'empara de ſoixante Navires chargés de grain, appartenant aux Villes Hanſéatiques. Cette Affaire eut des ſuites dont je parlerai ailleurs. En ſe retirant, la Flotte Angloiſe prit & brula Vigos.

Priſe de Caſcais, de Vigos & de 60 Vaiſſeaux appartenant aux Villes Hanſéatiques.

Expédition du Lord Howard contre la Flotte Eſpagnole.

En 1591, la Reine envoya ſix Vaiſſeaux de guerre aux Açores, ſous la conduite du Lord *Howard*, pour y attendre la Flotte Eſpagnole qui revenoit des Indes. Mais l'Amiral Anglois ſe trouva lui-même ſurpris par une nombreuſe Flotte des Ennemis, & eut bien de la peine à l'éviter, avec la perte d'un de ſes Vaiſſeaux.

Celle du Chevalier Walter Rawleigh.

1592. L'année ſuivante, le Chevalier *Walter Rawleigh* conduiſit quinze Vaiſſeaux en Amerique, & enleva aux Eſpagnols une grande Caraque chargée de riches marchandiſes: mais les vents contraires l'empêcherent de faire de fort grands progrès en ce Païs-là.

Le

myſtere d'Etat, pour être communiqué à *Cambden*, ou pour être publié par lui dans le tems que les Inſtructions lui furent miſes entre les mains pour écrire l'Hiſtoire de ce Regne. Voici l'Hiſtoire en abregé. Lorſqu'il paroiſſoit impoſſible d'empêcher l'exécution d'un ſi grand deſſein, & que l'on n'avoit pas des forces prêtes pour s'y oppoſer, un Marchand de Londres en vint à bout par ce moyen. Il étoit bien inſtruit des revenus & des dépenſes de l'Eſpagne, de tout ce qu'elle pouvoit lever; & ſachant que ſes fonds étoient ſi fort en arriere qu'il lui étoit impoſſible de pourvoir ſa Flotte de vivres & de l'equiper autrement que par le moyen de ſon crédit ſur la Banque de Genes, ce Marchand ſe mit à écrire dans toutes les Villes de Commerce, & leur envoya une quantité aſſez grande de remiſes ſur cette Banque: de ſorte qu'il pût en tirer tant d'argent, qu'il n'y en eût pas aſſez pour avitailler la Flotte d'Eſpagne. Il garda tout cet argent mort entre ſes mains, juſqu'à ce que le tems d'avitailler la Flotte fût paſſé; & il compta que ce lui ſeroit une perte de 40000 livres ſterling. Il conduiſit cette affaire avec tant de ſecret, & un ſi heureux ſuccès, que la Flotte ne put point ſe mettre en Mer de toute cette année. Ce fut à ce prix, dit le Prélat, que ce Marchand ſauva la Nation dans ce tems-là.

ELISABETH.

Complot des Eſpagnols contre la vie de la Reine.

Le Duc de *Parme*, Gouverneur des Païs-Bas, étant mort en 1593, le Comte de *Fuentes* & D. *Diego d'Ibarra* prirent ſoin des Affaires de ce Païs-là, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur. Pendant leur Adminiſtration, ils formerent le projet d'envoyer une Armée Eſpagnole en Ecoſſe; & dans le même tems, de faire tuer ou empoiſonner *Eliſabeth*. Ils avoient gagné un Medecin de la Reine, Juif de Nation, nommé *Lopez*, un Maitre-d'Armes Irlandois, & quelques autres ſcélérats. Leurs Complots ayant été découverts, la Reine s'en plaignit à l'Archiduc *Erneſt*, qui venoit d'être nommé Gouverneur des Païs-Bas: mais elle n'en put obtenir aucune ſatisfaction. Au contraire, quelques-uns des Complices, qui s'étoient ſauvés, furent bien reçus à Bruxelles & à Madrid.

1594. Dans le même tems, on tentoit fortement le Roi d'Ecoſſe pour l'engager à ſe joindre au Roi d'Eſpagne, afin de détrôner *Eliſabeth*; & ce Prince ſembla, pendant quelque tems, donner quelque eſperance qu'il entreroit dans ce projet. Mais enfin, ayant mieux connu ſes véritables intérêts, il ferma l'oreille à tous ces Complots, & parut fortement attaché au Parti de la Reine. Ce deſſein n'ayant pas réuſſi, *Philippe* ſe mit en tête de procurer la Couronne d'Angleterre à l'Infante *Iſabelle* ſa Fille, en lui tranſportant tous ſes Droits. Pour cet effet il fit publier une Généalogie, par laquelle il paroiſſoit manifeſtement, qu'il deſcendoit des deux Filles de *Jean de Gand* Duc de *Lancaſtre*. Quelque mauvais ſuccès qu'eût eu ſa Flotte Invincible, il eſpera de mieux réuſſir cette fois, en évitant certains défauts qui avoient fait échouer la prémiere Expédition. Les préparatifs, qui ſe faiſoient en Eſpagne, produiſirent en Irlande la Revolte du Comte de *Tyrone*, à qui *Philippe* avoit promis du ſecours. Cette revolte cauſa beaucoup de chagrin à la Reine, parce que depuis ce tems-là, juſqu'à la fin de ſa vie, elle fut toujours obligée d'entretenir un bon Corps de Troupes en Irlande.

Philippe tranſporte ſes droits à la Couronne d'Angleterre à ſa Fille.

Revolte du Comte de Tyrone.

Pendant l'année 1595, les Eſpagnols eurent de grands avantages contre *Henri IV*, qui leur avoit déclaré la Guerre; & dans ce même tems, *Philippe* continuoit avec ardeur ſes préparatifs pour attaquer l'Angleterre. Mais *Eliſabeth* le prévint encore une fois, en envoyant ſur les Côtes d'Eſpagne une nombreuſe Flotte, dont les Hollandois fournirent 22 Vaiſſeaux. Le Lord *Howard* en étoit Amiral, & le Comte d'*Eſſex* commandoit 7000 hommes qu'on y avoit embarqués. Cette Flotte étant arrivée à Cadix, où elle n'étoit point attendue, y brula dans le Port divers Vaiſſeaux chargés, & prit deux Galions, avec plus de 100 pieces de canon de fonte. Outre ces deux Galions qui étoient richement chargés, le Roi d'Eſpagne perdit en cette occaſion, 13 Vaiſſeaux de Guerre, 11 Navires chargés pour les Indes, & 13 autres, ſans compter les munitions qu'on avoit amaſſées pour s'en ſervir contre l'Angleterre. De plus, le Comte d'*Eſſex* ayant mis ſes Troupes à terre, s'empara de Cadix: mais il ne fut pas trouvé à propos de garder cette Place, & la Flotte reprit la route d'Angleterre, avec un très grand butin. La perte que le Roi d'Eſpagne fit en cette occaſion, fut eſtimée vingt millions de ducats.

Autre Expédition d'une Flotte Angloiſe.

Cela n'empêcha pas que *Philippe* ne perſiſtât dans ſon deſſein de conquérir l'Angleterre. Comme ce n'étoit qu'en un ſeul des endroits où il faiſoit ſes préparatifs, que la Flotte Angloiſe lui avoit cauſé du dommage, il fit raſſembler tout le reſte à Lisbonne, & fit partir ſa Flotte de ce Port, dans le tems qu'*Eliſabeth* s'attendoit le moins à être attaquée, & qu'elle n'avoit rien de prêt. Par bonheur pour elle & pour l'Angleterre, une violente tempête acueillit la Flotte Eſpagnole, pendant qu'elle étoit à la voile, & la rendit inutile.

Philippe fait de nouveaux préparatifs contre l'Angleterre.

Sa Flotte eſt diſperſée par une tempête.

Tant de pertes conſécutives mirent enfin *Philippe* hors d'état d'exécuter ſes vaſtes deſſeins. Ce Prince mourut en 1598, après avoir ſigné la Paix de *Vervins* avec la France. *Philippe III* ſon Fils, qui lui ſucceda, ne jugea pas à propos de perſiſter dans le projet du Roi ſon Pere, par rapport à la Conquête d'Angleterre. Il ſe contenta d'envoyer en 1601 un ſecours au Comte de *Tyrone*, afin de ſuſciter des embaras à *Eliſabeth* en Irlande. D. *Jean d'Aquila*, qui commandoit ce ſecours, étant arrivé au Port de Kingſale, s'empara d'abord de la Ville de ce nom: mais il y fut incontinent aſſiegé par le Viceroi d'Irlande. Le Comte de *Tyrone* voulut ſecourir la Place, & perdit une Bataille; après quoi les Eſpagnols capitulerent, & ſe retirerent dans leur Païs.

Traité de Philippe avec la France.

Mort de ce Prince.

Son Fils envoye du ſecours aux Rebelles d'Irlande.

Kingſale pris & repris.

Défaite des Rebelles.

En 1602, *Eliſabeth* mit en mer huit Vaiſſeaux de guerre, qui enleverent une Caraque Eſpagnole eſtimée un million d'écus, dans un Port de Portugal, où elle étoit ſoutenue de onze Galeres commandées par *Spinola* Genois.

Priſe d'une riche Caraque Eſpagnole.

1603. Ce fut-là la derniere Expédition qui ſe fit ſous ce Regne, contre l'Eſpagne. *Eliſabeth* mourut l'année ſuivante.

Il n'y a dans cette Partie du Tome XVI, que trois ou quatre Actes qui regardent directement les Affaires entre l'Angleterre & l'Eſpagne.

Ordre de chercher certains

Le prémier eſt un Ordre au Maire de Londres, de chercher certains Effets appartenant aux Eſpagnols, qui ſont cachés dans la Ville. Du 14 Août 1590. Page 82.

Effets appartenant aux Eſpagnols, &c.

ELISABETH.

1592. Lettre du Roi de Maroc à la Reine. Page 155.

Lettre du Roi de Maroc à la Reine.

Il s'excuſe de ce qu'il n'a pas répondu plutôt à la Lettre que la Reine lui avoit écrite, pour le requérir de renvoyer le Fils de D. *Antoine* Roi de Portugal, puiſqu'il ne veut pas prêter l'argent pour lequel cet Otage lui avoit été envoyé. Il ne donne aucune réponſe poſitive ſur ce ſujet: mais il dit, que ſi la Reine veut fournir ce qu'elle a promis, & le contenter, il ne doute pas que l'affaire ne réuſſiſſe.

Les autres Actes ne ſont que des Commiſſions pour agir contre l'Eſpagne, par Terre & par Mer. Du 28 Mai 1593, page 208. Du 9 Mai 1595, page 273. Du 1 Août 1599, page 380.

ARTICLE II.

*Affaires d'*ELISABETH *avec la France.*

1587. Lorſqu'*Eliſabeth* fit condamner à mort la Reine d'Ecoſſe, la France étoit diviſée en deux Partis, celui du Roi, & celui de la Ligue. Celui-ci avoit véritablement le Duc de *Guiſe* pour Chef, quoique le Roi en eût pris le Titre, & ſe trouvoit fortement appuyé par le Roi d'Eſpagne. Le Duc de *Guiſe* étoit devenu ſi puiſſant, que le Roi avoit tout à craindre de ſon ambition. D'un autre côté, le Duc ne pouvoit parvenir au but qu'il s'étoit propoſé, d'uſurper la Couronne de France, que par la mort ou par la dépoſition du Roi; & le Roi ne pouvoit gueres ſe délivrer du danger où il ſe trouvoit, qu'en reprimant le pouvoir exceſſif du Duc de *Guiſe*, ce qui n'étoit pas facile. Il y avoit donc en France deux intérêts très oppoſés, quoique les deux Chefs couvriſſent leurs deſſeins, autant qu'il leur étoit poſſible. Ces deux intérêts contraires parurent manifeſtement, lorſque la Reine d'Ecoſſe fut condamnée à mort en Angleterre. Comme il y eut un intervalle de quelques mois entre la Sentence & l'Exécution, *Henri III* eut le tems d'envoyer le Préſident de *Bellievre* à *Eliſabeth*, pour la ſolliciter en faveur de *Marie*. L'intérêt de la Religion, celui des Souverains en général, la qualité qu'avoit *Marie* d'être Belle-ſœur du Roi & Reine Douairiere de France, ſembloient demander cet office de *Henri III*. Mais cette même Reine étoit Couſine-germaine du Duc de *Guiſe*. Si elle demeuroit en vie, elle pouvoit monter ſur le Trône d'Angleterre par la mort d'*Eliſabeth*, à quoi ſes Amis tendoient continuellement; & en ce cas-là, le Parti du Duc de *Guiſe* ſe ſeroit tellement fortifié, qu'il auroit été impoſſible au Roi de lui réſiſter. Il eſt donc manifeſte, que l'intérêt particulier du Roi demandoit que cette Reine fût ôtée du monde. Auſſi *Du Maurier* nous apprend, dans la Préface de ſes Mémoires, qu'il avoit ouï dire à ſon Pere, que le Préſident de *Bellievre*, envoyé en apparence pour ſolliciter en faveur de *Marie*, avoit un ordre ſecret de hâter ſon Exécution autant qu'il lui ſeroit poſſible (1). D'un autre côté, *L'Aubeſpine*, qui étoit Ambaſſadeur ordinaire de France à Londres, & qui étoit une Créature du Duc de *Guiſe*, faiſoit tous les efforts poſſibles pour empêcher cette Exécution. Il parut même qu'il avoit corrompu deux Aſſaſſins pour tuer *Eliſabeth*, & que l'un d'eux le découvrit. *Cambden*, de qui on tient cette circonſtance, ajoute, que l'Ambaſſadeur ayant été appellé devant le Conſeil, ſe défendit fort mal, & qu'il ſe retrancha ſeulement ſur les Privileges des Ambaſſadeurs, qui n'étoient pas obligés de rendre compte de leurs actions à d'autres qu'à leurs propres Maitres. Pour moi je ſuis perſuadé, que comme en ce tems-là *Eliſabeth* cherchoit tous les moyens poſſibles pour convaincre le Peuple de la néceſſité de ſe défaire de *Marie*, on avoit détaché ces deux hommes à l'Ambaſſadeur, pour lui tendre des pieges, afin d'animer le Peuple par la conſideration du danger où la Reine ſe trouvoit continuellement. Mais j'avoue que ce n'eſt qu'une conjecture. Je remarquerai ſeulement, que le Traducteur François des Annales de *Cambden* a jugé à propos de ſupprimer dans ſa Traduction, tout ce que je viens de dire touchant *L'Aubeſpine*.

Partis en France.

Interceſſion de Henri III, en faveur de la Reine d'Ecoſſe.

Complot pour aſſaſſiner Eliſabeth.

Comme *Eliſabeth* ne commença qu'en 1591, à s'intéreſſer fortement dans les Affaires de France, je ne ferai qu'indiquer ici en peu de mots ce qui ſe paſſa dans ce Royaume juſqu'à ce tems-là, & qui donna occaſion à la Reine de donner des ſecours conſiderables au Parti que la Ligue vouloit opprimer.

Le Duc de *Guiſe* devenant de jour en jour plus puiſſant, entra dans Paris au mois de Mai de l'année 1588, & contraignit le Roi d'en ſortir, après avoir vu le Peuple en fureur tendre les chaines dans les rues, & pouſſer des barricades juſqu'aux portes du Louvre. Il étoit ſi peu en état de punir cette inſolence, que pour ſe ſoutenir, il ſe vit obligé de s'accommoder avec la Ligue, ou plutôt avec le Duc de *Guiſe*, & de mettre pluſieurs Places entre ſes mains. Mais dans le mois de Décembre ſuivant, ayant attiré le Duc de *Guiſe* & le Cardinal ſon Frere à Blois, où il avoit aſſemblé les Etats, il les y fit poignarder.

1589. Cette action acheva de lui faire perdre l'affection de ſes Sujets Catholiques, dont la plupart étoient engagés dans la Ligue; en ſorte qu'il ſe vit obligé de faire des levées en Suiſſe, & d'ap-

(1) Mr. *de Rapin*, dans une Note ſur ſon Hiſtoire, dit que cela ne fut pas tenu ſi ſecret, qu'après la mort du Duc de *Guiſe*, *Henri* ne fût accuſé par les Ligueurs d'avoir contribué à la mort de la Reine d'Ecoſſe.

(2) Mr. *de Rapin*, dans l'Hiſtoire dont nous venons de parler, fait une Remarque ſur cet endroit, ſi juſte & ſi bien adaptée, que nous ne ſaurions la paſſer ſous ſilence. C'eſt que ce Prince, qui avoit fait un Serment ſi ſolemnel d'exterminer les Huguenots, & qui avoit déclaré

LISA-TH.

Henri III aſſiné.

d'appeller à ſon ſecours le Roi de Navarre ſon Héritier préſomptif, qui étoit à la tête des Huguenots. (2) Avec ces forces, il entreprit de bloquer Paris, & vraiſemblablement, il s'en ſeroit rendu maitre: mais il fut aſſaſſiné par un Moine Jacobin, nommé *Jaques Clément*, à S. Cloud, où il avoit pris ſon quartier.

Henri IV i ſuc-de.

Après la mort de *Henri III*, dernier Prince de la Maiſon de Valois, *Henri de Bourbon* Roi de Navarre prit le Titre de Roi de France, ſous le nom de *Henri IV*. Mais comme il étoit Huguenot, les Ligueurs refuſerent de le reconnoitre. Les Catholiques mêmes qui avoient ſervi le feu Roi contre la Ligue, ne voulurent s'engager à lui obéir, qu'à condition qu'il ſe feroit inſtruire, c'eſt-à-dire, ſelon le ſens qu'ils donnoient à ce terme, qu'il embraſſeroit la Religion Catholique. Il éluda néanmoins, pendant quelques années, ſa prétendue Converſion, ſous prétexte qu'il ne refuſoit pas de ſe faire inſtruire; mais que cette inſtruction n'emportoit pas néceſſairement un changement de Religion.

1590. Cependant, ce Prince ſe trouvoit dans un extrême embaras. Il étoit ſans Alliés & ſans argent. Le Parti de la Ligue qui lui étoit oppoſé, étoit très puiſſant, & appuyé par le Roi d'Eſpagne. Les Huguenots qui lui étoient dévoués, étoient foibles, & les Catholiques qui le ſervoient, menaçoient de l'abandonner, s'il n'exécutoit pas ſa promeſſe dans le ſens qu'ils lui donnoient. Cela n'empêcha pas qu'il ne ſe roidît contre les difficultés, & qu'il ne donnât bien des affaires au Duc de *Mayenne*, Frere du feu Duc de *Guiſe*, qui étoit à la tête de la Ligue. Il gagna contre lui la Bataille d'*Yvry*, & incontinent, il alla bloquer Paris: mais le Duc de *Parme*, qui arriva des Païs-Bas avec une Armée, le contraignit de ſe retirer. Peu de tems après, le Duc de *Mercœur*, de la Maiſon de Lorraine, ſe rendit maitre d'une grande partie de la Bretagne, par les ſecours des Eſpagnols, qui en même tems ſe fortifierent dans *Henneboud* & dans *Blavet*, Places maritimes de cette Province.

Le Duc Mer-eur ſe nd mai-de la etagne.

1591. Juſqu'alors, *Eliſabeth* avoit regardé avec aſſez de tranquillité les Troubles qui s'étoient élevés en France, parce qu'il lui ſembloit qu'ils lui étoient avantageux. Mais quand elle vit les Eſpagnols ancrés dans la Bretagne, Province voiſine de l'Angleterre, & d'où ils pouvoient aiſément l'attaquer, & qu'elle fut informée que le deſſein de *Philippe II* étoit de mettre l'Infante *Iſabelle* ſa Fille ſur le Trône de France, ſous prétexte qu'elle étoit Petite-fille de *Henri II*; elle jugea qu'il étoit de ſon intérêt de ſoutenir *Henri IV*, de peur qu'il ne ſe trouvât pas en état de réſiſter à tant d'Ennemis ſi puiſſans. *Henri IV*, de ſon côté, ne pouvoit ſe paſſer d'un ſecours étranger; & ce ſecours ne pouvoit lui venir que des Proteſtans d'Allemagne, ou de l'Angleterre. Mais quelque intérêt qu'euſſent *Eliſabeth* & les Princes d'Allemagne d'empêcher que la France ne tombât entre les mains de la Maiſon d'Autriche, qui n'étoit déja que trop puiſſante; il y avoit, pour faire Alliance avec eux, des difficultés qu'il n'étoit pas facile de ſurmonter. Les Allemands vouloient bien lui fournir des Troupes: mais il faloit qu'il s'engageât à les payer; & il n'avoit point d'argent, puiſque la Ligue étant répandue dans tout le Royaume, il ne pouvoit que bien difficilement lever des Impôts dans quelques-unes des Provinces qui lui étoient affectionnées. A l'égard d'*Eliſabeth*, véritablement, il pouvoit eſperer qu'elle lui fourniroit des Troupes, & qu'elle ſe chargeroit de leur entretien, dans l'eſperance d'être rembourſée de ſes avances, quand il ſeroit un jour maitre du Royaume. Mais d'un autre côté, elle prétendoit tirer un avantage préſent des ſecours qu'elle vouloit bien lui fournir, & que ces ſecours ſerviſſent à chaſſer les Ligueurs & les Eſpagnols, des Provinces maritimes voiſines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie, & la Picardie. Ce n'étoit pas-là l'intérêt du Roi. Au contraire, ſon but étoit de chaſſer les Ennemis du centre du Royaume, & de les pouſſer vers les frontieres. Ces difficultés étoient capables de renverſer les eſperances qu'il pouvoit concevoir de ces ſecours étrangers, s'il eût voulu s'obſtiner à diſputer ſur ces points avec les Puiſſances qui lui offroient des Troupes. Mais dans l'état fâcheux où il ſe trouvoit, il crut qu'il lui étoit permis de s'éloigner un peu des maximes de la juſtice & de la bonne-foi. Il accepta donc les ſecours que l'Electeur de Brandebourg & le Comte Palatin lui offroient, & il voulut bien s'engager à entretenir ces Troupes, ſans ſavoir trop bien d'où il tireroit de l'argent pour accomplir ſon engagement. Il en uſa de même avec *Eliſabeth*. Il fit avec elle un Traité, par lequel elle s'engageoit à lui fournir 3000 hommes, pour empêcher les Eſpagnols de faire de plus grands progrès en Bretagne & en Picardie, & à entretenir ces Troupes, à condition qu'elle ſeroit rembourſée de ſes avances dans un an. *Henri* promit tout ce qu'elle voulut, quoiqu'il fût bien convaincu, qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de tenir ſa parole. Peu de tems après, les 3000 Anglois arriverent en France, une partie en Bretagne, ſous le commandement de *Norris*, & l'autre en Picardie, ſous la conduite de *Williams*.

Traité Eliſa-th avec enri IV.

Ces 3000 hommes, & 11000 que le Prince d'*Anhalt* amenoit d'Allemagne, ne ſuffiſant pas pour donner au Roi la ſupériorité qu'il ſouhaitoit, il eut encore recours à *Eliſabeth*; & pour obtenir plus aiſément un nouveau ſecours, il lui fit entendre, que ſi elle vouloit lui envoyer encore 4000 hommes, il ſe verroit en état d'aſſieger Rouen; & promit poſitivement, de quitter toute autre affaire, pour s'attacher à ce Siege. Le grand deſir qu'avoit la Reine de voir Rouen hors du pouvoir de la Ligue, la fit donner dans ce piege. Elle fit avec *Henri* un nouveau Traité, par lequel elle s'engageoit à lui envoyer encore 4000 hommes, pour être employés au Siege de Rouen, & de les payer pendant deux mois, dans l'eſperance, que ce tems ſuffiroit pour prendre la Ville. Elle mit le Comte d'*Eſſex* à la tête de ce nouveau ſecours, auquel les Troupes de *Williams* ſe devoient joindre. Mais le Comte, en arrivant en France, trouva qu'on n'avoit pas même penſé à faire le Siege de Rouen: que le Roi aſſiegeoit *Noyon*, & qu'il avoit deſſein de faire ſervir les Anglois en Champagne. *Eliſabeth* conçut un extrême dépit de ce procedé. Elle fit dire au Roi, qu'elle ne prétendoit pas être ſa dupe, & qu'elle alloit rappeller toutes les Troupes qu'elle avoit en France. Cette déclaration mit *Henri* dans un embaras d'autant plus grand, qu'il venoit de recevoir des avis certains, que le Duc de *Parme* ſe préparoit à retourner en France, pour y ſoutenir la Ligue. Une rupture avec la Reine d'Angleterre n'auroit jamais pu venir plus mal à propos, que dans une telle conjoncture. Quoiqu'en traitant avec *Eliſabeth*, il n'eût pas eu intention d'aſſieger Rouen, il ſe vit pourtant contraint de faire inveſtir cette Ville, & il ſe rendit lui-même au Siege, pour tâcher de le finir avant l'arrivée du Duc de *Parme*, qui s'étoit mis en marche ſur la fin du mois de Novembre. Pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, il fit une nouvelle tentative, pour obtenir encore 5000 hommes de la Reine. Il lui envoya même *Du-Pleſſis-Mornay*, pour la preſſer ſur ce ſujet. Mais dans la courte Audience que *Du-Pleſſis* obtint de la Reine, elle lui dit nettement, que le Roi ſon Maitre l'avoit abuſée: qu'au-lieu d'aſſieger Rouen, ſelon ſa promeſſe, il s'étoit amuſé au Siege de Noyon, & qu'il avoit fait la Guerre en Champagne: que par-là, il avoit donné quatre mois au Duc de *Parme* pour ſe préparer: que ſi ſes Affaires alloient mal, il ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, & qu'elle n'étoit pas d'humeur à être ſa dupe. Peu de tems après, le Duc de *Parme* arriva, & fit lever le Siege de Rouen.

ELISABETH.

La Reine lui envoye un nouveau ſecours, ſous la conduite du Comte d'Eſſex.

Plaintes d'Eliſabeth contre Henri IV.

Il aſſiege Rouen pour la contenter. Henri lui demande un nouveau ſecours.

Le Duc de Parme fait lever le Siege de Rouen.

1592. *Henri* connoiſſant parfaitement combien *Eliſabeth* ſouhaitoit d'être délivrée du voiſinage des Eſpagnols, qui s'étoient ancrés en Bretagne, ſe ſervit encore de ce moyen pour l'amuſer. Il feignit de vouloir tout de bon s'occuper à chaſſer le Duc de *Mercœur* & les Eſpagnols de cette Province. Quoique l'expérience eût déja fait connoitre à *Eliſabeth* qu'elle ne pouvoit pas beaucoup compter ſur ſes promeſſes, elle ne laiſſa pas de faire avec lui un nouveau Traité, par lequel elle s'engagea à lui fournir encore 4000 hommes, avec de l'Artillerie & des munitions, pour faire la Guerre dans la Bretagne; à condition, qu'il joindroit à ces Troupes 4000 hommes de pied François, & 1000 chevaux, & que ſes avances lui ſeroient rembourſées dans un an. Ce Traité ne fut pas mieux exécuté que les précédens. *Henri*, au lieu d'envoyer ſes forces en Bretagne, fit ſervir les Troupes Angloiſes en Normandie, ſoit qu'il fût plus preſſé de ce côté-là, ou que ſon intention fût de laiſſer la Bretagne pour la fin, afin de tenir toujours *Eliſabeth* enchainée par cet endroit, à cauſe de la jalouſie que les Eſpagnols lui cauſoient. Pour cette fois, *Eliſabeth* fut ſur le point de rappeller toutes ſes Troupes, tant étoit grand le dépit qu'elle avoit de ſe voir ainſi abuſée. Mais les avis qu'elle eut, que le Duc de *Parme* ſe préparoit à retourner en France une troiſieme fois, lui firent ſacrifier ſon reſſentiment aux intérêts de *Henri*, ou plutôt aux ſiens propres, puiſque la France ne pouvoit tomber entre les mains de *Philippe*, ſans que l'Angleterre ſe trouvât dans un grand danger.

Eliſabeth fait un nouveau Traité avec Henri.

Ce Prince trompe encore la Reine.

1593. Pour appaiſer *Eliſabeth*, qui étoit dans une extrême colere, *Henri* lui promit poſitivement, de penſer ſérieuſement à la Bretagne. Mais les efforts qu'il fit de ce côté-là furent très médiocres, ſon intention n'étant que de ſe ſervir des Anglois, qui étoient dans cette Province, pour tenir les Eſpagnols en bride, & pour les empêcher d'y faire de plus grands progrès. Il comprenoit bien, que la Reine ne ſe réſoudroit pas facilement à abandonner la Bretagne.

Dans cette même année, *Henri* changea de Religion; & pour juſtifier ce changement, il dit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qu'il l'avoit fait le plus tard qu'il avoit pu; mais qu'il avoit été enfin convaincu qu'il ne ſeroit jamais paiſible ſur le Trône de France, pendant qu'il demeureroit Proteſtant. La Reine lui écrivit ſur ce ſujet une Lettre extrèmement forte, mais qui ne produiſit aucun effet: la choſe étoit déja faite. (3) Cependant, elle ſe plaignit fortement de ce qu'il n'avoit pas exécuté le Traité par rapport à la Bretagne; & de ce qu'il n'avoit pas donné aux Anglois dans cette Province, une Place maritime pour leur retraite, comme il s'y étoit engagé. *Henri* ſe discul-

Il change de Religion.

pa

claré qu'il ne vouloit leur tenir aucune parole en cas qu'il fût obligé de la leur donner, ne trouva guere d'autres Sujets qu'eux en qui il pût ſe confier.

(3) *Eliſabeth* envoya auſſi *Thomas Wilkes*, pour eſſayer de le diſſuader d'embraſſer le Papiſme. Le Lecteur peut voir dans les Annales de *Cambden*, le Diſcours du Roi ſur ce ſujet, qu'il adreſſa à *Wilkes*; & de quelle maniere l'acquiſition d'une Couronne l'emporta ſur ſa Conſcience.

pa le mieux qu'il lui fut poſſible; mais ſes raiſons auroient peut-être fait un effet tout contraire à celui qu'il en attendoit, ſi la Reine n'eût pas appris que le Roi d'Eſpagne alloit faire un grand effort pour ſoutenir la Ligue, qui tomboit en décadence depuis que *Henri* étoit Catholique. Cela fut cauſe, que pour ſon propre intérêt, elle fit avec *Henri* une Ligue offenſive & défenſive, avec la clauſe ordinaire, que la Paix ne ſe feroit que d'un conſentement mutuel.

Eliſabeth fait un autre Traité avec lui.

1594. Quelque tems après, *Henri* ſe rendit maitre de Paris; & enſuite il ordonna au Maréchal d'*Aumont*, d'aller faire la Guerre au Duc de *Mercœur* en Bretagne. Le Maréchal fit quelques Conquêtes dans cette Province, avec le ſecours des Troupes Angloiſes, commandées par le Chevalier *Norris*. Mais au-lieu de contenter ces Troupes, il leur fit voir que ſon intention n'étoit pas de leur tenir ce que le Roi leur avoit promis. Il aſſiegea la Ville de *Morlaix*, qui leur avoit été promiſe pour un Lieu de retraite, & accorda aux Aſſiegés une Capitulation, par laquelle il s'engageoit à ne mettre dans la Ville qu'une Garniſon Catholique. *Eliſabeth*, indignée de ce procedé, rappella *Norris* avec ſes Troupes, & les envoya ſervir en Irlande.

Guerre en Bretagne.

Depuis que *Henri* avoit commencé à voir ſes Affaires en meilleur état, il avoit déclaré la Guerre au Roi d'Eſpagne, qui ſe préparoit de ſon côté à faire de puiſſans efforts, pour ſoutenir la Ligue chancelante. *Henri*, qui ſe voyoit aſſez peu en état de continuer la Guerre, parce que la France étoit épuiſée d'hommes & d'argent, s'adreſſa encore une fois à *Eliſabeth*. Il ſe plaignit de ce qu'elle avoit rappellé *Norris*, dans un tems où il lui étoit le plus néceſſaire, & demanda de nouveaux ſecours. La Reine ſe plaignit à ſon tour, de l'inexécution de tous les Traités, & lui refuſa ſechement ſa demande. Elle n'avoit plus pour lui la même eſtime qu'elle avoit eûe auparavant; & néanmoins, la crainte qu'il ne ſuccombât, la tenoit encore attachée à ſes intérêts.

Henri déclare la Guerre à l'Eſpagne.

Il demande du ſecours à Eliſabeth, qui lui refuſe ſa demande.

Les progrès que les Eſpagnols firent peu de tems après, mirent *Henri* dans un nouvel embaras. Le Connétable de Caſtille s'étant rendu dans la Franche-Comté avec une Armée, & menaçant le Duché de Bourgogne d'une invaſion, *Henri* ſe vit obligé d'aller en perſonne au ſecours de cette Province. Pendant ce tems-là, le Comte de *Fuentes* entra dans la Picardie, y prit le *Catelet* & *Dourlans*, & battit les François qui vouloient ſecourir cette derniere Place. Ces mauvaiſes nouvelles obligerent *Henri* à demander à *Eliſabeth* du ſecours pour défendre la Picardie, ſelon le Traité de Ligue.

Embaras de Henri.

Henri s'adreſſe encore à Eliſabeth.

La Reine répondit, qu'elle envoyeroit un Corps de Troupes en Picardie, auſſitôt qu'il lui ſeroit poſſible, pour garder *Calais*, *Dieppe*, & *Boulogne*, ſelon le but du Traité, qui étoit d'empêcher que les Eſpagnols ne ſe rendiſſent maîtres des Places maritimes de cette Province. Mais le Roi n'avoit pas intention de donner ces Places en garde aux Anglois: il craignoit d'avoir trop de peine à les leur arracher, s'ils y étoient une fois; & il prétendoit que la Reine étoit obligée de lui aider, non-ſeulement à défendre les Places maritimes, mais auſſi toute la Province. Dans le même tems, des Députés de Bretagne ſe rendirent à Londres, pour demander du ſecours à la Reine, ſans ſpécifier le nombre de Troupes qu'ils demandoient, ni à quoi on vouloit les employer; ſans offrir un Lieu de retraite aux Anglois; & enfin, ſans être autoriſés par le Roi. Ainſi leur demande fut rejettée.

Pendant ce tems-là, les Eſpagnols aſſiegerent Cambray. *Henri* ne ſachant comment ſauver cette Place, envoya Monſieur *de Lomenie* à la Reine, pour lui demander un promt ſecours: mais elle le refuſa tout net. Ce refus mit l'Envoyé en ſi mauvaiſe humeur, qu'il parla fort fierement à la Reine, l'accuſant d'être la cauſe de la perte de Cambray, & la menaçant, que le Roi feroit la Paix ſans elle. *Eliſabeth*, offenſée de la hauteur avec laquelle il lui parloit, le renvoya ſans vouloir lui donner une ſeconde Audience. Depuis quelque tems, elle n'avoit plus que de la froideur pour *Henri*; & certainement, elle n'avoit pas lieu de ſe louer de ſa maniere d'agir envers elle. Sous prétexte qu'elle avoit intérêt à le ſoutenir, il trouvoit fort mauvais qu'elle ne voulût pas s'abandonner à ſa conduite, & faire tout ce qu'il jugeoit à propos. Mais elle étoit trop habile, pour ne pas connoitre que ce Prince n'avoit rien moins en vue, que l'intérêt de l'Angleterre.

Progrès des Eſpagnols en France.

Henri envoye Lomenie en Angleterre, qui menace la Reine.

Froideur d'Eliſabeth pour Henri.

1596. Il ſembloit qu'*Eliſabeth* avoit pris la réſolution de ne ſe mêler plus des Affaires du Roi de France: mais de nouveaux évenemens lui firent prendre de nouvelles meſures. L'Archiduc *Albert*, qui avoit ſuccedé à *Erneſt* ſon Frere dans le Gouvernement des Païs-Bas, s'étant approché de La Fere qui étoit aſſiegée par les François, jetta quelque ſecours dans la Place; après quoi il alla ſe préſenter devant Calais, & en fit le Siege. *Henri*, à ſon ordinaire, eut recours à *Eliſabeth*. Il lui envoya d'abord Mr. *de Sancy*, & enſuite le Maréchal *de Bouillon*, pour lui demander un promt ſecours. La Reine ne le refuſa pas: mais elle demanda, que ſi elle faiſoit lever le Siege de Calais, cette Place lui fût miſe entre les mains, puiſqu'auſſi-bien elle étoit perdue pour la France. Les Ambaſſadeurs éluderent cette demande en diſant, qu'ils n'avoient point d'Inſtruction ſur ce ſujet. Cela n'empêcha pas que la Reine ne donnât ſes ordres pour lever des Troupes, avec toute la diligence poſſible. Mais avant que ce ſecours pût être prêt, Calais ſe rendit, n'ayant tenu que douze jours. Ardres eut bientôt après le même ſort.

Nouveaux progrès des Eſpagnols en France.

Siege de Calais.

Henri a encore recours à Eliſabeth

Priſe de Calais & d'Ardres.

Les progrès des Eſpagnols en Picardie firent également craindre à *Henri* & à la Reine, quelque fâcheuſe alteration dans les Affaires de France; d'autant plus, que le Peuple n'étoit pas encore bien affermi dans l'obéiſſance du Roi. Cette crainte produiſit une nouvelle Ligue, par laquelle *Eliſabeth* s'engageoit à fournir 4000 hommes, pour la défenſe de la Normandie & de la Picardie. *Henri* s'obligeoit de ſon côté, à envoyer 4000 hommes à la Reine, en cas qu'elle fût attaquée; quoiqu'en ce cas-là, il ſe feroit ſans doute trouvé peu en état d'exécuter ſa promeſſe. Les Etats des Provinces-Unies entrerent dans cette nouvelle Ligue, & il fut expreſſément convenu dans le Traité, que la Paix ne ſe feroit qu'avec le conſentement des trois Alliés.

La Reine fait une nouvelle Ligue avec Henri & avec les Etats des Provinces-Unies

1597. Malgré ce nouveau Traité, & tous les ſecours que *Henri* avoit reçus de la Reine en diverſes occaſions, il ne laiſſa pas d'entamer une ſecrete Négociation avec le Roi d'Eſpagne, par la Médiation du Pape, ſans en rien communiquer, ni à la Reine, ni aux Etats. La Négociation étoit déja bien avancée, lorſqu'elle fut interrompue par la ſurpriſe d'Amiens, dont les Eſpagnols s'emparerent. Cet accident, qui retardoit la Paix, cauſa beaucoup de chagrin au Roi, qui ne voulant point laiſſer cette Place entre les mains de ſes Ennemis, réſolut de la reprendre, à quelque prix que ce fût. Il l'aſſiegea donc dans la même année, & pendant qu'il étoit occupé à ce Siege, il fit ſommer *Eliſabeth* de lui envoyer 4000 hommes, ſuivant leur Traité. La Reine répondit, qu'elle étoit prête à envoyer ces Troupes, pourvu que le Roi pourvût à leur ſubſiſtance. Mais le Roi, mécontent de cette condition, menaça ouvertement la Reine de faire la Paix ſans elle, & déclara, qu'il n'avoit tenu qu'à lui de la faire, puiſqu'on lui avoit offert de lui rendre toutes ſes Places, à l'exception de Calais. Il vouloit par-là lui faire entendre, que ce n'étoit qu'à ſa conſideration, qu'il avoit refuſé de faire la Paix. Sur cela elle lui écrivit, qu'elle ne pouvoit ſe perſuader qu'un Prince tel que lui, voulût violer un Traité ſolemnel, fait depuis ſi peu de tems, & confirmé par ſon ſerment: Que pour elle, bien loin de manquer à ſa promeſſe, elle faiſoit plus que ce à quoi elle étoit engagée; & que pour l'en convaincre, elle le prioit de jetter les yeux ſur le Traité, où il trouveroit cet Article: *La Reine envoyera cette année en France quatre-mille hommes de pied, qui ſerviront le Roi pendant ſix mois. Ils le ſerviront auſſi pendant le même tems, dans les années ſuivantes, ſi l'état des Affaires de la Reine le peut permettre, ſans en être incommodée; de quoi on ſe rapportera à la conſcience & à la parole de ladite Reine.* Cependant, pour engager *Henri* à continuer la Guerre, elle voulut bien lui prêter quelque argent. Lorſqu'elle demanda quelque ſureté pour ſon payement, *Henri* offrit de lui livrer Calais, pourvu qu'elle s'engageât à reprendre cette Place, dans un certain tems dont on conviendroit. C'étoit encore un nouveau piege qu'il lui tendoit; car comme, vraiſemblablement, le tems dont il parloit auroit été aſſez court, ſon but n'étoit que d'engager la Reine à faire une puiſſante diverſion aux Eſpagnols, pour lui donner à lui-même le tems de reprendre Amiens, ſans crainte d'être troublé dans ce Siege. La Reine ne ſe laiſſa point ſurprendre à cette offre: mais elle ne laiſſa pas de prêter l'argent, ſous la caution du Maréchal *de Bouillon*, & de Mr. *de Sancy*. Peu de tems après, le Roi ſe rendit maitre de la Place qu'il aſſiegeoit.

Henri négocie une Paix particuliere avec l'Eſpagne.

Il ſomme Eliſabeth de lui envoyer du ſecours, & menace de faire la Paix ſans elle.

Elle juſtifie ſa conduite.

Siege & priſe d'Amiens.

Après la priſe d'Amiens, *Henri* renouvella la Négociation avec l'Eſpagne, ſans en informer ſes Alliés; & la conclut enfin à *Vervins*, ſans leur intervention, *Philippe II* n'ayant jamais voulu ſouffrir qu'ils y envoyaſſent leurs Plénipotentiaires. Avant qu'elle fût ſignée, *Henri* eut à eſſuyer de fâcheux reproches de la part de la Reine & des Etats-Généraux: mais cela ne lui fit pas changer ſa réſolution. Il ajouta même en quelque maniere l'inſulte à la fraude, en voulant leur faire regarder comme une grande condeſcendance pour eux, la parole qu'il voulut bien donner de lui-même, ſans qu'on l'en priât, d'attendre quarante jours à ratifier le Traité de Vervins, pour leur donner le tems de faire leur Paix avec l'Eſpagne. C'étoit ſe moquer ouvertement, que de prétendre que ce terme ſuffiſoit pour regler des Affaires d'une ſi grande importance, avec un Prince qui n'avoit pas même voulu permettre que leurs Ambaſſadeurs aſſiſtaſſent au Congrès. *Mezerai* avoue, que la Paix étoit déja faite dans ſes principaux Articles, avant que les Ambaſſadeurs des deux Couronnes s'aſſemblaſſent à *Vervins*; & que le Traité auroit pu

Henri fait un Traité ſeparé à Vervins avec l'Eſpagne.

Reproches de ſes Alliés.

y

(1) Les relations des fureurs & de l'inſolence des Ligueurs contre leur Souverain, en cette occaſion, furent arrachees des Regîtres à l'entrée de *Henri IV* dans Paris; par où l'on a perdu la memoire de quantité de leurs mauvaiſes actions. Mais ſi le Lecteur conſulte *Jean de Buſſieres*, Tom. 4. pag. 287, & le Journal *De juſtâ Henrici III abdicatione*, Lib. 4. c. 38. il y trouvera que ces Rebelles non-ſeulement lui refuſoient le Titre de Roi, mais qu'ils regardoient comme un crime capital d'avoir ſon Portrait, à moins que ce ne fût avec les poſtures & l'équipage les plus ridicules & les plus honteux, dans leſquels il plaiſoit aux Peintres de le repréſenter. Ils l'appelloient Hérétique, Tyran, & tout ce qu'il y a de plus injurieux; ils abattoient ſes Armes & ſes Statues, qu'ils mettoient en pieces, & les trai-

y être conclu en moins de trois ſemaines; ſi le Roi n'avoit pas voulu faire accroire au Public, qu'il n'avoit pas fait la Paix à l'inſu de ſes Alliés.

Depuis la Paix de Vervins, juſqu'à la mort d'*Eliſabeth*, il n'y eut plus d'Affaire conſidérable entre la France & l'Angleterre.

Les Actes qui regardent la France dans cette prémiere Partie du XVI Tome, ſont en grand nombre: la plupart roulent ſur les plaintes de la Reine, touchant l'inexécution des Traités.

Année 1589.

ment Henri aux gneurs holi-

Serment de *Henri IV* aux Seigneurs Catholiques, après la mort de *Henri III*. Du 2 Août. Page 19. Au Camp de S. Cloud.

Il promet de maintenir la Religion Catholique, au péril de ſa vie; de ſe faire inſtruire par un Concile Général ou National, & de ſe conformer à ſes déciſions.

Serment des Seigneurs Catholiques au Roi. Ibid.

Ce Serment eſt relatif au Serment du Roi, & ſous les conditions, &c. Au Camp de S. Pierre.

Lettre de Créance de *Henri IV* à *Eliſabeth*. Du 23 Août. Page 20. A Dieppe.

Lettre de *Henri* à M. *de Buzenval*, ſon Ambaſſadeur auprès d'*Eliſabeth*. A Dieppe, le 27 Août. Page 22.

Il lui fait part de quelques mouvemens qu'il doit faire, & ajoute ce Poſtcript.

En arrivant en cette Ville, j'ai appris que la Reine étoit à la Rye. Je ne vous ſaurois dire l'aiſe que j'en ai reçu, car j'avois réſolu de paſſer pour être une ſemaine avec elle, & avoir cet heur de lui baiſer moi-même les mains.

Propoſitions de Mr. de *Beauvoir-la-Nocle* au Conſeil d'Angleterre, touchant les ſecours que *Henri IV* demande. Page 23.

1. Il demande une bonne ſomme pour payer ſes Troupes, tant Allemandes que Françoiſes.

2. Soixante milliers de poudre, & 2000 boulets de canon.

3. Une Ligue offenſive & défenſive, & que la Reine exhorte les Puiſſances Proteſtantes à y entrer.

4. Qu'on cherche les moyens de former une telle Ligue.

5. Que la Reine faſſe en ſorte que le Roi ſoit ſecouru d'une bonne Armée d'Allemagne.

6. Que la ſomme que la Reine envoyera ſoit de cent-mille écus.

Lettre de Meſſieurs *de Beauvoir* & *de Freſnes*, Ambaſſadeurs de France, au Lord *Burghley* Grand-Tréſorier. Page 24. A Londres.

Cette Lettre contient les Propoſitions du Roi, pour faire une Ligue avec les Puiſſances Proteſtantes.

Lettre de *Henri IV* à la Reine. Page 29.

Il lui dit, qu'il envoye à *Beauvoir* la Relation de ce qui s'eſt paſſé à l'attaque des Fauxbourgs de Paris, où le Lord *Willougby* & les Troupes Angloiſes ont fort bien fait.

Année 1590.

Déciſions de la Sorbonne contre *Henri III*. Du 7 Janvier 1589. Page 32. (1) A leur College.

Il ſemble que cet Acte auroit dû être placé dans l'année précédente, puiſqu'il en porte la date, & que *Henri III* n'étoit plus en vie en 1590.

Articles accordés entre le Roi d'Eſpagne & la Ligue. Du 11 Janvier. Page 33.

„ Que *Philippe II* ſera déclaré Protecteur de la Ligue, ſous „ ces conditions:

„ Que dans le mois prochain, il envoyera en Picardie 6000 „ hommes de pied, & 1500 chevaux. Dans le Lyonnois, 5000 „ hommes de pied, & 1000 chevaux, avec 20 pieces de cam- „ pagne, & 12 de batterie. En Languedoc, 500 chevaux & „ 2000 fantaſſins. A Nantes, 500 chevaux & 3000 hommes „ de pied, un Navire chargé de munitions, & 10 chargés de „ grain.

„ Qu'il prêtera 500000 écus comptant à la Ligue, & 200000 „ écus par mois pendant que la Guerre durera.

„ La Ligue s'engage à rendre ces ſommes dans trois ans; & „ à remettre pour ſureté, les Villes de Cambray, Abbeville, „ & autres Villes en Bourgogne.

„ Qu'à la fin d'Avril, la Ligue aura 40000 hommes de pied, „ 5000 chevaux, & 100 pieces de canon, de batterie ou de „ campagne.

„ Qu'elle ne pourra traiter avec *le Navarrois*, qu'en la Cour „ du Roi d'Eſpagne, ou du Duc de Savoye.

„ Que les Gouverneurs des Places maritimes recevront les „ Vaiſſeaux du Roi d'Eſpagne dans leurs Ports.

„ Que durant la Guerre, la Ligue ne ſera tenue à rien da- „ vantage, quand même le Roi feroit la Guerre à l'Angleterre, „ ou à l'Ecoſſe: mais qu'après la fin de la Guerre, les François fourniront au Roi d'Eſpagne 3000 chevaux & 28000 „ hommes de pied, avec 6000 Pionniers, en toutes Expédi- „ tions.

„ Que dans tous les Actes Publics, le Roi ſera qualifié Pro- „ tecteur de la Couronne de France; & que cet Article ſera „ juré par la Ligue, & par le Roi qui ſera élu.

„ Que la Ligue ne pourra faire aucune Alliance, ſans le con- „ ſentement du Roi d'Eſpagne.

Inſtructions de *Henri IV* à Mr. *de la Tour*, qui doit paſſer par l'Angleterre en allant en Allemagne. Page 36. (Inſtructions de Henri IV. à Mr. de la Tour)

„ De repréſenter à la Reine, que le Duc de Parme devant „ venir en France au mois de Mars, il eſt néceſſaire de hâter „ le ſecours d'Allemagne.

„ Que les Eſpagnols doivent envoyer 3000 en Bretagne, & „ que le Roi ne ſe trouvant pas en état d'y envoyer du ſecours, „ prie la Reine d'y pourvoir.

„ Qu'il la prie de faire en ſorte que les Etats-Généraux en- „ voyent 7 ou 8 Navires, pour garder les Côtes de Bretagne & „ de Normandie.

„ Qu'il ne peut rappeller Mr. *de Buzenval* avec honneur; „ & que toutefois il le fera, ſi la Reine le veut abſolument.

Lettre des Ambaſſadeurs de France au Grand-Tréſorier. Du 8 Fevrier. Page 40. A Londres. (Lettre, &c. au Grand-Tréſorier.)

Ils le prient de hâter le départ de *Palavicin* pour l'Allemagne.

Mémoire contenant les demandes du Roi de France à la Reine. Du 25 Fevrier. Page 43. Au Camp devant Chartres. (Demandes de Henri à la Reine.)

En voici quelques Articles.

„ D'envoyer promtement du ſecours en Bretagne.

„ Si le Duc de *Parme* vient en France, le Roi prie la Rei- „ ne de lui prêter 4000 hommes pour 3 mois, en attendant le „ ſecours d'Allemagne.

„ Si le Duc de *Parme* ne vient pas, le Roi promet de ſe ren- „ dre à Dieppe, & de ſe joindre aux Troupes Angloiſes, avec „ 6000 hommes de pied François, 4000 chevaux, & 5000 „ Suiſſes, pour recouvrer Rouen, le Havre-de-Grace, & tou- „ te la Côte de Normandie, &c.

Lettre de *Henri IV* au Duc de *Longueville*, ſur la victoire de Mante. Du 14 Mars. Page 52. (Sa Lettre au Duc de Longueville, &c.)

Autre du même, à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Du 22 Mars. Page 53. A Tours. (Autre à l'Ambaſſadeur d'Angleterre.)

Il remercie la Reine de la part qu'elle prend dans ſes affaires, & la prie de hâter le ſecours d'Allemagne. On peut inferer de-là, & de diverſes autres Pieces, qu'*Eliſabeth* étoit proprement celle qui faiſoit mouvoir le ſecours qui venoit au Roi d'Allemagne.

Autre de *Henri IV* au Comte de *Strafford*. Du 6 Mai. Page 61. Au Camp de Rozenay.

Il donne avis à la Reine, que la Flotte d'Eſpagne eſt prête à ſortir de la Corogne; & la prie de pourvoir à la conſervation de la Bretagne, par le moyen d'une Flotte.

Lettre du Chevalier *Drack* au Prince de *Dombes*. Id. Novembre. Page 85. (Lettre de Drack au Prince de Dombes.)

Il le prie de l'informer des progrès que les Eſpagnols ont faits en Bretagne.

Réponſe du Prince de *Dombes* à *Drack*. Page 86. (Réponſe du Prince.)

Il lui apprend que les Eſpagnols ſe ſont emparés de Blavet, & qu'ils aſſiegent Hennebond.

Mémoire de *Roger Williams*. Page 86. (Mémoire de Roger Williams.)

Il fait voir, par l'état où ſe trouvoit le Royaume de France, que la Reine a intérêt de conſerver la Bretagne, & d'envoyer 8000 hommes dans cette Province, ou dans les Païs-Bas, pour faire diverſion au Duc de *Parme*.

Année 1591.

Lettre de Créance pour *Edmond Yorck*, Envoyé en France. Page 89. A Richemont. (Lettre de Créance & Inſtructions d'Yorck.)

Inſtructions à *Edmond Yorck*.

Ces Inſtructions regardent principalement la Bretagne, & entre autres choſes, *Yorck* avoit ordre de préſenter au Roi certains Articles, dont il eſt parlé dans la Réponſe ſuivante.

Réponſe du Roi aux Articles préſentés par le Sr. d'*Yorck*. Au Camp devant Chartres. (Réponſe de Henri IV.)

1. Article. Quelles forces le Roi joindra aux Anglois? Où ſe fera la jonction? En quel Port les Anglois deſcendront?

Réponſe. *Le Roi demande 3000 hommes, & fait état d'y en avoir autant lui-même. La deſcente ſe pourra faire à Breſt, à Graville, à Cherbourg, au choix des Anglois.*

2. Article. Quel ordre on donnera pour les vivres, & à quel prix?

Réponſe. *Les Anglois ſeront traités comme les François. Quant à la boiſſon, comme le Païs n'en peut pas fournir, il ſera peut-être néceſſaire d'en faire venir d'Angleterre.*

3. Ar-

trainoient dans les rues: tandis que les Prêtres l'accuſoient de Magie, perſuadant à leurs Auditeurs de faire la Guerre à ce *Bélial*, & de ne lui donner aucun quartier, non plus qu'à ſes Amis. Le Royaume enfin étoit ſi malade, que rien ne pouvoit le guérir qu'une bonne ſaignée de ſang François. Pluſieurs firent des Anagrammes pleines de malignité, pour rendre ce Prince odieux: d'autres dans le deſſein de hâter ſa mort, en faiſoient de petites Images de cire, qu'ils mettoient ſur les Autels pendant la Meſſe, & leur piquoient le cœur: d'autres portoient des torches allumées deçà delà, en proferant des paroles ſuperſtitieuſes, & les éteignoient enſuite. Les Libelles & les Satyres contre lui étoient innombrables; la Preſſe & les Plumes n'étoient occupées qu'à des Ecrits pour diffamer le Souverain.

ELISABETH.

3. Article. Quel Port ou Havre on peut donner, propre à recevoir des Vaiſſeaux de 200 tonneaux?

Reponſe. *Sur ce que la Reine a fait dire, qu'elle étoit diſpoſée à envoyer 25 ou 30 Navires, à condition qu'on la rembourſera, le Roi offre le Port de Breſt, & la Ville & le Bourg, pour retraite aux Anglois, n'ofant donner le Château, de peur d'offenſer les Catholiques. Qu'il croit que le Port de Relanor eſt très commode, & qu'il offre de le donner, ſi on peut le reprendre, & conſent que ce ſoit la prémiere entrepriſe.*

4. Article. Quelle aſſurance le Roi donnera pour rembourſement de la levée, du tranſport, & de la paye des Troupes?

Réponſe. *Le Roi a envoyé à la Nocle, ſon Ambaſſadeur en Angleterre, un Plein-pouvoir pour regler cet Article, & pour paſſer toutes Obligations & Contrats.* Du 4 Mars. Page 92.

Inſtructions à Roger Williams, &c.

Inſtructions à *Roger Williams*, envoyé à Dieppe avec 600 hommes, pour garder la Place. Page 94.

Le principal point de ces Inſtructions eſt, que *Williams* ne doit point expoſer les Troupes Angloiſes, ſans que les Françoiſes ayent auſſi part au danger, du moins hors de la Place.

Lettre de Henri à Eliſabeth pour lui demander du ſecours.

Lettre de *Henri IV* à *Eliſabeth*, pour lui demander du ſecours. Du 21 Mai. Page 96. A Buhy.

Autre, en lui envoyant Mr. *de Reaulx*. Du 3 Juin. Page 98.

Il lui donne avis de la priſe de Louviers. Il la prie de laiſſer *Williams* en France, & de renforcer ſon Régiment. Il lui dit, qu'il n'a pas donné ordre à ſon Ambaſſadeur de demander le Comte d'*Eſſex* pour commander les 4000 hommes: mais que ſachant combien elle l'eſtime, il auroit été bien aiſe qu'elle ſe fût déterminée d'elle-même à ce choix.

Traité entre Henri & Eliſabeth.

Traité entre *Henri IV* & *Eliſabeth*. A Greenwich, le 25 Juin. Page 103.

„ 1. Que la Reine envoyant 3400 hommes en Normandie, „ outre les 600 hommes qui y ſont déja ſous la conduite de „ *Williams*, le Roi ſe charge de toute la dépenſe, tant de la „ levée, que du tranſport & ſolde des Soldats, Officiers, & „ Général, ſuivant la Cédule ſignée par les Commiſſaires de „ France & d'Angleterre.

„ 2. Que pour le payement de ces 4000 hommes, & de „ 3000 qui doivent être envoyés en Bretagne, & des autres „ ſommes que le Roi doit à la Reine par diverſes Obligations, „ le Roi conſent que la Reine jouïſſe des revenus de Rouen, „ & du Havre-de-Grace, quand ces deux Places ſeront repriſes, jusqu'à l'entier payement.

„ 3. Le Roi promet de payer, après que les Troupes An„ gloiſes auront ſervi deux mois, la ſolde chaque ſemaine; & „ faute de payement, elles pourront ſe retirer.

„ 4. Le Roi s'oblige à faire homologuer au Parlement & à la „ Chambre des Comptes ſéant à Tours, ces Articles touchant „ l'argent.

Inſtructions au Chevalier *Henri Unton*, allant en Ambaſſade en France. Page 103. A Greenwich.

Inſtructions au Chevalier Unton.

Ces Inſtructions ne contiennent rien de fort important. Seulement le dernier Article porte: „ Que la Reine étant avertie „ que le Roi de France néglige ſes Sujets Proteſtans, & donne tous les Gouvernemens aux Catholiques; ſi l'Ambaſſadeur „ trouve que cela ſoit vrai, il prendra quelque occaſion d'en „ parler au Roi, de la part de la Reine.

Lettre du Grand-Tréſorier au Chevalier *Unton*. Du 3 Août. Page 109. A Eaſthorſley.

Il lui dit, que la Reine ayant appris que les Troupes du Roi avoient quitté la Bretagne, a donné ordre à *Norris* de s'approcher de la Mer, pour s'embarquer avec ſes Troupes ſur les Vaiſſeaux qu'elle lui envoyera. Il ajoute, qu'il ne voit point d'autre moyen d'empêcher cela, ſinon, que le Roi envoye promtement du ſecours en Bretagne.

Lettre d'Eliſabeth à Henri IV.

Lettre d'*Eliſabeth* à *Henri IV*, ſans date. Page 111.

Elle lui reproche, qu'il l'a abuſée, en faiſant avec elle un Traité pour lui faire envoyer 4000 hommes en France, ſous prétexte d'aſſieger Rouen; & qu'enſuite, il s'eſt amuſé au Siege de Noyon. Elle lui dit franchement, que le retardement de ſes affaires les plus urgentes lui a fait plus de tort, que l'activité de ſes Ennemis; & lui en donne quelques exemples. Enfin elle déclare, qu'à l'avenir, elle gardera ſes Troupes pour quelque meilleure occaſion, & qu'elle n'eſt pas d'humeur de les expoſer pour faire plaiſir à l'Ennemi commun.

Mémoire preſenté par Norris au Prince de Dombes.

Mémoire préſenté par le Chevalier *Norris* au Prince de *Dombes*, contenant les raiſons qui l'empêchent de conſentir à faire paſſer les Troupes Angloiſes de la Baſſe-Bretagne dans le Haut-Païs. Du $\frac{15}{25}$ Août. Page 112.

Lettre du Treſorier à Unton.

Lettre du Grand-Tréſorier au Chevalier *Unton*. Du $\frac{18}{28}$ Août. Page 114. A Cowdrain.

Cette Lettre contient les plaintes de la Reine ſur l'inexécution du Traité, & marque la réſolution qu'elle a priſe de rappeller ſes Troupes, ſi le Roi n'envoye point du ſecours en Bretagne.

Lettre de la Reine à Henri IV.

Lettre de la Reine à *Henri IV*, ſans date. Page 116.

Elle lui dit nettement, que ſi le Prince de *Dombes* quitte la Bretagne, les Anglois n'y demeureront pas une heure après lui; & qu'elle ne veut pas ſacrifier ſes Troupes, ſi ce Prince ne demeure en Bretagne, & s'il n'a pas de plus grandes forces.

Autres Lettres de la Rei-

Autres Lettres de la Reine & du Grand-Tréſorier à l'Ambaſſadeur, ſur le même ſujet. Page 117. Du 22 Août. A Chicheſter.

ELISABETH. **ne & du Treſorier.** **Cartel d'Unton au Duc de Guiſe.**

Cartel de défi du Chevalier *Unton*, Ambaſſadeur de la Reine, au Duc de *Guiſe*. Page 118.

Le Duc de *Guiſe* ayant mal parlé de la Reine *Eliſabeth*, *Unton* lui donne le démenti, & le défie à pied ou à cheval, avec telles armes qu'il voudra choiſir. Il lui dit, qu'il eſt d'auſſi bonne Maiſon que lui. Qu'il lui a déja envoyé deux Cartels ſemblables, ſans en avoir eu aucune réponſe; & que s'il ne répond pas à celui-ci, il le publiera par-tout pour un poltron.

Lettre du Tréſorier à Unton.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 2 Septembre. Page 119. A Lichfield.

Il lui dit, que la Reine eſt très mécontente de ce que le Comte d'*Eſſex* à quitté le Camp pour ſuivre le Roi; & que ſi le Roi ne fait pas voir comment il aura les moyens de payer les Troupes Angloiſes, après les deux mois expirés, elle les rappellera.

Autres Lettres.

Autre ſur le même ſujet. Du 13 Septembre. Page 120.

Autre du même, au même. Du 20 Septembre. Page 121. A Odyham.

Il lui dit, que la Reine eſt mécontente de ce qu'il ne s'eſt pas oppoſé au voyage qu'a fait le Comte d'*Eſſex* pour aller conférer avec le Maréchal de *Biron*, ayant même fait un chemin de neuf lieues, quoique le Maréchal n'en ait fait que trois, & dans un tems où le Maréchal avoit manqué à ſa parole. Que pour appaiſer la Reine, il faut néceſſairement que le Comte d'*Eſſex* retourne en Angleterre, & qu'il laiſſe à *Leighton* le commandement des 2500 hommes qui demeureront en France.

Lettre de la Reine à Unton.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 26 Septembre. Page 122. A Sutton.

Elle lui témoigne ſon mécontentement de la Conference du Comte d'*Eſſex* avec le Maréchal de *Biron*, ſur le Siege de Gournay. Que cela étoit directement contraire à ſes ordres. Qu'elle n'approuve pas non plus, que l'Ambaſſadeur ſoit allé à Louviers pour faire ſa cour au Roi, dans le tems qu'elle a tant de ſujet de ſe plaindre. Elle lui ordonne de ſe retirer quelque part proche de Rouen: que ſi le Roi y vient, il pourra aller le trouver; & que s'il ſe conduit autrement, elle le rappellera.

Lettre du Tréſorier au même.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 24 Septembre. Page 123. A Farnham.

Il dit, que la Reine n'a point changé d'avis; qu'elle veut rappeller ſes Troupes, puiſque le Roi lui manque de parole, & qu'on ne fait pas même comment il les payera, lorſque les deux mois ſeront expirés. Qu'elle a ordonné au Comte d'*Eſſex* de retourner en Angleterre, & que tous ſes Amis doivent l'exhorter à obéir. Que ſur l'avis qu'*Unton* vouloit aller trouver le Roi à Louviers, elle avoit donné ordre d'expédier des Lettres pour ſon rappel. Que s'il étoit déja à Louviers, elle lui commandoit d'en partir inceſſamment, ne voulant point que ſon Ambaſſadeur fît honneur à un Prince qui ſe moquoit d'elle. Que pour achever de mécontenter la Reine, l'Ambaſſadeur de France à préſenté un Mémoire pour demander que le Comte d'*Eſſex* avec ſes forces ſuivît le Roi en Champagne: demande qui ne pouvoit ſe faire plus mal à propos.

Lettre de Hacqueville à la Reine.

Lettre de Mr. *de Hacqueville* à la Reine. Au Siege de Gournay. Du 4 Octobre. Page 124.

Il lui dit, que le Comte d'*Eſſex* eſt au Siege de Gournay, où il fait merveilles: que ſon Ambaſſadeur y eſt auſſi, & que s'il lui plaiſoit d'envoyer encore 2000 hommes, ce ſecours avanceroit beaucoup les affaires du Roi. Qu'on attend le Roi avec l'Armée d'Allemagne.

Copie des Articles envoyée à Unton.

Copie des Articles dont il a été parlé ci-deſſus, envoyée à *Unton*. Page 125, voyez page 103.

Lettre du Treſorier au même.

Lettre du Grand-Treſorier à *Unton*. Du 12 Octobre. Page 126. A Richemont.

Il lui dit, que le Comte d'*Eſſex* étant ſur le point de s'embarquer, la Reine lui a permis de retourner à ſa Charge. Qu'elle eſt toujours très mécontente de ce que le Roi a manqué de parole touchant le Siege de Rouen, & ſans même lui en avoir fait la moindre excuſe. Qu'elle commence à s'appaiſer, ſur ce que l'Ambaſſadeur de France doit lui communiquer des Lettres du Roi contenant ſes raiſons, leſquelles ſeroient venues plus à propos dans un autre tems.

Autre Lettre.

Autre du même, au même. Page 128.

Il dit, que la Reine n'eſt nullement contente des raiſons du Roi, qui ne ſont que de pures défaites; & qu'afin que le Roi ne s'imagine pas qu'elle doive ſe payer de ſemblables raiſons, elle a ordonné qu'on lui communiquât celles qu'elle a d'être mécontente. Elle lui ordonne de repréſenter au Roi, combien il a mal tenu ſa parole par rapport à la Bretagne.

Lettre de George Williams à la Reine.

Lettre du Chevalier *George Williams* à la Reine, ſans date. Page 131.

C'eſt un récit de l'Audience qu'il a eue de *Henri IV*, ſur les affaires dont il étoit chargé, ſavoir, les plaintes de la Reine au ſujet du délai du Siege de Rouen, avec les réponſes du Roi, qui s'engage enfin à faire ce Siege, & demande à la Reine certaines choſes.

Il eſt à remarquer, que *Williams* ayant demandé au Roi, par quel moyen il payeroit les Troupes Angloiſes, comme il s'y étoit engagé; le Roi ſe vit obligé d'avouer que cela lui étoit impoſſible, puiſqu'il n'avoit pas 500 écus dans ſes coffres: que ſi la Reine retiroit ſes Troupes, les Allemands l'abandonneroient auſſi, & qu'il ſeroit inutile de parler davantage du Siege de Rouen. Il dit de plus, qu'il ſe confeſſoit coupable en plu-

ELISABETH.

Inſtruction a Grove. Lettre du Tréſorier a Unton.

ſieurs points, & que le mécontentement de la Reine l'affligeoit très ſenſiblement.

Inſtruction à *Thomas Grove*, employé à garder l'entrée de la Seine, pendant le Siege de Rouen. Page 137.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 1 Décembre. Page 137. A Weſtminſter.

Il lui donne avis, qu'on envoye à Dieppe 400 Pionniers, 50 Mineurs, 25 Laſts de poudre, & ſept bandes de vieux ſoldats tirés des Païs-Bas.

De la Reine au Prince d'Anhalt.

Lettre de la Reine au Prince d'*Anhalt*. Du 3 Décembre. Page 138. A Weſtminſter.

Elle le prie d'attendre avec patience le payement des Troupes Allemandes promis par le Roi, & de continuer de ſervir au Siege de Rouen.

Du Tréſorier a Unton.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 4 Décembre. Page 139. A Weſtminſter.

Il lui dit, que la Reine eſt fort contente de ce qu'il n'a pas fait eſperer de plus grands ſecours de ſa part, ni au Roi, ni au Prince d'*Anhalt*.

Autre du même.

Autre du même, au même. Du 6 Décembre. Page 141. A Whitehall.

Il lui dit, qu'abſolument, la Reine ne veut plus rien fournir au Roi. Qu'il fera bien d'avertir ſecretement le Roi, de ne pas preſſer ſi fortement la Reine, & d'avoir plus de conſideration pour elle. Que la Reine a permis au Comte d'*Eſſex* de partir, mais avec ordre de retourner, s'il n'y a pas eſpérance de prendre Rouen dans un tems raiſonnable.

Lettre de la Reine a Henri IV.

Lettre d'*Eliſabeth* à *Henri IV*, ſans date. Page 142.

C'eſt une Lettre fort ſeche, où elle ſe plaint qu'il l'a abuſée par des promeſſes frivoles.

Du Tréſorier a Unton.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 15 Décembre. Page 143. A Weſtminſter.

Il lui dit, que la Reine eſt fâchée contre lui, de ce qu'il preſſe ſi fort le ſecours demandé par le Roi de France. Qu'elle le croit d'intelligence avec le Comte d'*Eſſex*, & le Comte avec le Roi. Qu'elle trouve fort étrange, que Roi lui demande 5000 hommes pour donner Bataille au Duc de *Parme*, qui doit être dans 15 jours proche de Rouen; comme ſi 5000 hommes pouvoient être prêts en ſi peu de tems, & au milieu de l'Hiver. Qu'elle ne veut point que le Comte d'*Eſſex* prenne le commandement d'un ſi petit Corps de Troupes, & qu'elle a été ſur le point de le rappeller.

Du Conſeil a Unton.

Lettre du Conſeil à *Unton*. Du 23 Décembre. Page 145. A Whitehall.

On le requiert de conſeiller au Comte d'*Eſſex*, de retourner promtement en Angleterre, & de ſolliciter le Roi à lui donner cet avis.

Raiſons de la Reine pour n'envoyer, &c. Conventions touchant la Bretagne.

Mémoire contenant les raiſons de la Reine, pour n'envoyer plus de Troupes en Normandie. Page 149.

Ces raiſons ſont toutes fondées ſur ce qu'on a vu ci-deſſus.

Nouvelles Conventions touchant la Bretagne. Page 151.

„ La Reine étant informée, que le Roi négocie une Paix
„ avec ſes Sujets rebelles, conſent d'envoyer un ſecours en
„ Bretagne & en Normandie, auſſi-tôt qu'elle aura des aſſu-
„ rances que le Roi ne fera point la Paix, ſans que les Sujets
„ s'obligent à l'aſſiſter pour chaſſer les Eſpagnols de France, ou
„ du moins, à ne leur donner aucun ſecours. Qu'elle ſera com-
„ priſe dans la Paix. Qu'après ces aſſurances, & après que le
„ Roi aura envoyé 2000 fantaſſins & 1000 chevaux en Breta-
„ gne, & que les Provinces-Unies ſeront prêtes à y envoyer le
„ ſecours qu'elles ont promis, elle donnera ordre qu'il y ait
„ 4000 Anglois dans cette Province. Qu'avant le tranſport des
„ Anglois, le Roi s'engagera à leur donner un Port de Mer,
„ & une Ville murée, pour pouvoir s'y retirer & y faire venir
„ leurs recrues. Que le Roi aura 4000 fantaſſins & 1000 che-
„ vaux en Bretagne. Que 7 canons avec la poudre & les bou-
„ lets qui ſont à Dieppe, ſeront tranſportés en Bretagne. Que
„ dans 4 mois, le Roi s'engagera à rembourſer la Reine dans
„ un an, pour ces 4000 hommes, & pour les canons & mu-
„ nitions.

Année 1592.

Lettre de la Reine a Unton.

Lettre de la Reine à *Unton*. Du 19 Fevrier. Page 154. A Weſtminſter.

Elle lui fait ſavoir, qu'elle a donné ſes ordres pour envoyer en France 1600 hommes; & lui ordonne de prier le Roi de ſa part, d'épargner les Troupes Angloiſes, plus qu'il n'a fait par le paſſé.

Du Tréſorier au même.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 13 Mars. Page 156.

Il dit que la Reine eſt très mécontente du Roi, par rapport à Rouen & à la Bretagne; & qu'elle envoye *Wilkes* en France, avec des Inſtructions qu'il a ordre de lui communiquer.

Autre de la Reine.

Lettre de la Reine au même, ſur le même ſujet. Du 16 Mars. Page 157. A Weſtminſter.

Mémoire préſenté à la Reine, par un Envoyé du Duc de *Montpenſier*. Page 157.

Il demande 5000 hommes, & promet beaucoup de choſes. Il ſemble qu'on ne fit pas beaucoup d'attention à ce Mémoire.

ELISABETH.

Lettre de Henri IV a l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Lettre de *Henri IV* à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Au Camp devant Rouen. Du 28 Mars. Page 159.

Il le prie de ſolliciter le ſecours de l'Angleterre, vu les deſſeins du Duc de *Parme*, connus par des Lettres interceptées.

Lettre de *Henri IV* à la Reine. Au Camp de Varycarnille. Du 1 Mai. Page 160.

Il lui fait part de l'heureux ſuccès qu'il a eu contre les Ennemis à *Yvetot*, & dit qu'ils ne peuvent éviter la Bataille.

Inſtruction à *Burnham*, qui doit conduire 2000 Fantaſſins Anglois, & 100 chevaux des Païs-Bas en France. Page 165.

Lettre du Prince de Dombes au Tréſorier.

Lettre du Prince de *Dombes* au Grand-Tréſorier. Du 26 Mai. Page 165.

Il lui apprend qu'il a été défait par le Duc de *Mercœur*, & demande un nouveau ſecours.

Du Tréſorier à Unton.

Lettre du Grand-Tréſorier à *Unton*. Du 27 Mai. Page 165.

C'eſt ſur les mauvaiſes nouvelles venues de Bretagne. Il lui dit, qu'il aimeroit mieux que Paris & Rouen ne fuſſent jamais recouvrés, que de perdre la Bretagne.

Autre.

Autre du même, au même. Du 6 Juin. Page 166.

Il lui dit, que la Reine envoye des armes & de l'argent en Bretagne; & lui ordonne d'inſiſter ſur la demande d'un Port de Mer.

Réponſe de la Reine au Memoire de Mr. de Sancy.

Réponſe de la Reine au Mémoire préſenté par Mr. *de Sancy*, Ambaſſadeur de France.

„ Qu'elle apprend, que le Roi eſt en négociation avec ſes
„ Sujets rebelles, & qu'il veut bien leur rendre tous leurs Gou-
„ vernemens. Que ſi, comme on l'aſſure, ils demandent que
„ le Roi d'Eſpagne ſoit compris dans le Traité, elle ne con-
„ çoit pas par quelle raiſon elle n'y doit pas auſſi être compriſe.
„ Sur la demande de 6000 hommes, & de 100 chevaux
„ d'Artillerie pour la Bretagne, de 1200 hommes pour ſuivre le
„ Roi dans l'Ile de France, de 8 ou 10 Vaiſſeaux de guerre dans
„ la Garonne, & tout cela aux dépens de la Reine, elle la trou-
„ ve ſi étrange, qu'elle ne pourroit ſe perſuader qu'elle vînt du
„ Roi, ſi Mr. *de Sancy* n'étoit pas ſuffiſamment autoriſé.

Réponſe des Commiſſaires Anglois.

Réponſe des Commiſſaires Anglois, au Mémoire des Ambaſſadeurs de France. Page 168.

Cette Réponſe contient les conditions ſous leſquelles la Reine offre d'envoyer 4000 hommes en Bretagne. Ce ſont à peu près les mêmes que ci-deſſus, à la page 151.

Inſtructions pour le Chevalier Norris.

Inſtruction pour le Chevalier *Norris*. Page 173.

Le Chevalier *Norris* ayant propoſé à la Reine, d'envoyer 1000 hommes de plus en Bretagne, outre les 4000, moyennant quoi il ſe faiſoit fort de prendre un certain Port de Mer, & voulant bien ſe charger de la paye de ces 1000 hommes pour 2 mois; la Reine y conſent, & ordonne que les Vaiſſeaux favoriſent l'entrepriſe. Elle lui ordonne auſſi de faire ſes efforts, pour qu'après les 2 mois, le Roi ſe charge de l'entretien de ces mille hommes.

Memoire de ce Chevalier ſur les affaires de France.

Mémoire du Chevalier *Norris*, ſur les Affaires de France. Page 174.

Il dit, que le Duc de *Parme* ne s'eſt pas éloigné de Rouen pour abandonner le ſecours de la Place, mais pour aller au-devant de ſes Reiſtres (1); & en donne les raiſons.

Il doute que le Roi ſoit en état de prendre Rouen, & fait voir le fâcheux état où il ſe trouvera, s'il eſt contraint de lever le Siege, ou s'il ne peut pas contraindre le Duc de *Parme* de donner Bataille.

Que quoi que le Roi promette, il ne lui eſt pas poſſible d'envoyer du ſecours en Bretagne, & que la conſervation de cette Province dépend abſolument des ſecours de la Reine.

Année 1593.

Raiſons de ne plus envoyer de ſecours au Roi de France.

Raiſons donées par le Conſeil-Privé de la Reine, aux Ambaſſadeurs de France, pour leſquelles elle ſe veut diſpenſer à l'avenir, de donner aucun ſecours au Roi de France. Fevrier. Page 194.

Comme cette Piece eſt aſſez longue, je l'abregerai autant qu'il ſera poſſible. Elle eſt néceſſaire, parce qu'elle contient un Abregé de ce que la Reine avoit fait pour le Roi de France, & la maniere dont il y avoit répondu juſqu'alors.

„ En Septembre 1589, Mrs. *de Beauvoir* & *de Freſnes* s'en-
„ gagerent pour le Roi, à payer à la Reine 20000 livres ſter-
„ ling, plus 2000 livres, plus 383 livres pour des munitions,
„ en tout 22383 livres ſterling, qui ſont encore dûes.
„ En Octobre de la même année, les mêmes s'engagerent
„ pour la ſomme de 15700 livres ſterling.
„ Au mois de Mai 1590, autre Obligation de Mrs. *de Beau-*
„ *voir* & *de Suldagne*, pour payer dans le mois de Novembre
„ ſuivant, au Maire de Londres, 2100 livres, qui n'ont pas
„ été payées.
„ Autre de Mr. *de Beauvoir*, en Septembre 1590, pour
„ 10000 livres, payables au mois de Juin ſuivant.
„ Plus, la Reine a envoyé en Normandie des munitions &
„ de l'artillerie pour 2600 livres.
„ On prétend que le Roi n'eſt pas en état de payer: mais il
„ a bien payé les autres Etrangers qui ſont à ſon ſervice.
„ Les Anglois n'ont jamais eu en France aucune Place de re-
„ traite,

(1) Le mot de *Reiſtres* eſt l'ancien mot, pour dire la Cavalerie Allemande.

ELISABETH.

„ traite, quoiqu'on l'ait ſouvent promiſe, ce qui en a fait périr un grand nombre.

„ Le Roi s'étoit engagé à payer les 4000 Anglois, deux mois après leur arrivée en France, ce qu'il n'a pas exécuté, & ces Troupes ont toujours demeuré à la charge de la Reine.

„ On doit ſe ſouvenir, combien de tems le Comte d'*Eſſex* & ſes Troupes demeurerent aux environs de Dieppe, ſans être employées, quoique le Roi eût promis de commencer le Siege de Rouen, immédiatement après leur arrivée. Par-là, le Duc de *Parme* eut le tems de marcher en France, & de faire lever le Siege de Rouen.

„ Au mois de Juin 1592, on fit de nouvelles Conventions, & la Reine voulut bien s'engager à envoyer 4000 hommes & 1000 chevaux en Bretagne, auſſi-tôt qu'elle ſauroit que le Roi y auroit envoyé 2000 hommes & 1000 chevaux, & que les Etats des Provinces-Unies y auroient envoyé ce qu'ils avoient promis: mais ce fut à condition que le Roi entretiendroit ces Troupes, & leur donneroit une Ville murée pour retraite. Mais ayant envoyé ſes Troupes avant que le Roi eût exécuté ſa promeſſe, elle n'a pu depuis obtenir le lieu de retraite qui lui avoit été promis, quoique le Roi n'en manquât pas.

„ Depuis ce tems-là, la Reine ayant envoyé de nouvelles Troupes, tant d'Angleterre que des Païs-Bas, pour ſervir en Bretagne, elles ont été laiſſées en Normandie, en Anjou, & dans le Maine. Le Duc d'*Aumont* n'eſt pas allé en Bretagne avec 4000 hommes & 1000 chevaux, & le Sr. *de S. Luc* ne s'y eſt pas rendu, comme il avoit été promis. Par-là, les Forces Angloiſes ont été obligées de quitter la Bretagne, & de ſe retirer dans les Païs voiſins, en attendant les ordres du Duc d'*Aumont*. Ainſi cette dépenſe eſt devenue inutile.

„ L'Ambaſſadeur de France ne pouvant rien alléguer contre ces faits, on le prie de faire en ſorte qu'à l'avenir on ne promette plus rien, ou qu'on exécute mieux les promeſſes.

Lettre de l'Ambaſſadeur de France à Henri IV.

Lettre de l'Ambaſſadeur de France à *Henri IV*. Du 18 Mars. Page 199. A Londres.

Il lui donne avis, que ſur ce qu'on a dit à la Reine que le deſſein du Roi étoit de bloquer ſeulement Rouen, elle a donné ordre à *Yorck*, au péril de ſa vie, de ne pas débarquer ſes Troupes, avant que d'être aſſuré qu'on aſſiegera Rouen.

Du Duc de Mayenne à Guyonelle.

Lettre du Duc de *Mayenne* à *Guyonelle*. A Noyon ſur la Mer. Du 21 Mars. Page 199.

Il lui ordonne de le venir joindre avec toutes les Troupes de ſon Gouvernement, pour ſe trouver à la Bataille qui ſe doit donner.

Conference au ſujet des Huguenots.

Récit d'une Conference entre *Henri IV* & quelques Princes, &c. au ſujet des Huguenots. Page 210.

Le Roi, dans cette Conference, prit le parti des Huguenots, & parla fortement au Cardinal de *Bourbon* ſur cette matiere.

Depuis ce tems-là, on ne trouve plus d'Acte important qui regarde la France. Il eſt étonnant qu'on n'ait pas trouvé les Traités de Ligue offenſive & défenſive, conclus en 1595 & 1596.

ARTICLE III.

*Affaires d'*ELISABETH *avec les Provinces-Unies.*

Plaintes des Etats contre le Comte de Leiceſter.

LE Comte de *Leyceſter*, à qui les Etats des Provinces-Unies avoient donné plus de pouvoir que la Reine n'avoit ſouhaité, abuſa bientôt de ce pouvoir exorbitant. Il tenta de ſe rendre maître du Païs, en ſe ſaiſiſſant à la fois des plus grandes Villes, ainſi que le Duc d'*Anjou* avoit fait avant lui. Ce Complot, qui fut découvert à tems, fut cauſe que, ſur les plaintes des Etats, la Reine le rappella, & nomma en ſa place *Peregrin Berty*, Baron de *Willougby*: mais on ne donna pas à celui-ci le même pouvoir, qu'on avoit donné au Comte de *Leyceſter* (1).

Rappel de ce Seigneur.

Union entre les Etats & la Reine.

Depuis ce tems-là, juſqu'en 1595, les affaires entre la Reine & les Etats ne furent pas conſiderables. Ils vivoient enſemble dans une bonne union, les Etats ayant toujours pour la Reine beaucoup de reſpect & de condeſcendance; mais ſoutenant néanmoins leurs Droits & leur Liberté avec vigueur, lorſque les Ambaſſadeurs de la Reine, ou ſes Commiſſaires qui avoient entrée au Conſeil d'Etat, vouloient abuſer de leur Commiſſion.

Henri IV ſe plaint des Etats.

Ils lui envoyent un ſecours d'hommes & d'argent.

La Reine demande aux Etats ce qu'ils lui doivent.

Cette bonne intelligence fut un peu troublée dans l'année 1595. *Henri IV* s'étant plaint fortement de la négligence des Etats, qui, ſelon lui, avoit cauſé la perte Cambray, & menaçant de faire la Paix ſans eux, ils crurent qu'il étoit néceſſaire de l'appaiſer, en lui envoyant deux Régimens, une grande quantité de grain, & en lui prêtant quelque argent. Sur cela, la Reine demanda aux Etats le payement de ce qui lui étoit dû, diſant, que puiſqu'ils avoient aſſez d'argent pour en prêter au Roi de France, ils en avoient auſſi aſſez pour payer leurs dettes. Les Etats alléguoient pour eux le Traité qu'ils avoient fait avec elle, par lequel ils n'étoient obligés de la rembourſer qu'après la fin de la Guerre. Mais elle répondoit, que cet Article n'avoit été inſeré dans le Traité, que par la raiſon qu'on ne croyoit pas qu'ils fuſſent en état de payer pendant la Guerre: mais que puiſqu'ils étoient aſſez riches pour pouvoir payer avant la Paix, elle vouloit être rembourſée. Cette affaire produiſit quelque aigreur: mais enfin, elle fut accommodée pour un tems, par l'engagement où les Etats entrerent, de payer à l'avenir les Troupes Angloiſes, & de décharger la Reine de cette avance.

L'affaire eſt accommodee pour un tems.

La Reine renouvelle ſa demande.

1596. Cependant, la Reine renouvella ſa demande l'année ſuivante, avec encore plus d'inſtance: mais ſur les avis qu'elle reçut, que le Roi d'Eſpagne ſe préparoit pour faire un grand effort contre l'Angleterre, elle laiſſa peu à peu tomber ſa demande.

Les Etats entrent dans un Traité entre la France & l'Angleterre.

Ce fut dans cette même année, que la Reine fit un nouveau Traité de Ligue offenſive & défenſive avec *Henri IV*. Les Etats y entrerent auſſi; mais ce ne fut pas ſans difficulté. La Reine prétendoit qu'ils ne pouvoient y être compris en qualité de Souverains, mais ſeulement comme des Villes aſſociées, ſous ſa protection. Ce ne fut qu'aux inſtances preſſantes du Roi de France, qu'elle ſe relâcha ſur ce point.

Raiſons que la Reine avoit de continuer la Guerre avec l'Eſpagne.

1598. La Paix de Vervins, qui ſe fit ſans la participation de la Reine & des Etats, obligea la Reine à prendre de nouvelles meſures. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi elle devoit faire une Paix particuliere avec l'Eſpagne, ou continuer la Guerre conjointement avec les Etats. Le prémier de ces deux partis auroit été facile à prendre & à exécuter. *Philippe* auroit ſans doute laiſſé la carte-blanche à la Reine, ſi elle avoit voulu abandonner les Etats. Mais les ſuites d'une telle Paix pouvoient être funeſtes à l'Angleterre. Par-là, les Etats ſe ſeroient vus contraints de ſe ſoumettre à l'Eſpagne, & la Reine ſe ſeroit trouvée ſans Amis & ſans Alliés, & obligée de ſoutenir ſeule la prémiere querelle que *Philippe* auroit voulu lui faire. Elle jugea donc, ſans balancer, qu'il étoit de ſon intérêt de continuer la Guerre, & de s'unir encore plus étroitement avec les Etats. Mais elle ſe garda bien de faire connoitre qu'elle eût pris cette réſolution. Au contraire, elle fit repréſenter aux Etats, qu'elle ſe trouvoit peu en état de ſoutenir une Guerre ſi onereuſe, & qu'elle avoit beaucoup de panchant pour la Paix. Les Etats, allarmés de cette déclaration, firent tous les efforts poſſibles, pour la porter à continuer la Guerre. Ils ne pouvoient pas diſſimuler comme elle, parce qu'il s'agiſſoit de tout pour eux; & que s'ils étoient abandonnés de l'Angleterre, ils ne pouvoient éviter de retomber ſous la domination de l'Eſpagne. *Eliſabeth* ne diſconvenoit pas, qu'ils ne ſe trouvaſſent dans un grand danger: mais elle ſe ſervoit de cela même, pour leur faire comprendre qu'il s'agiſſoit de leur intérêt, & non pas du ſien. Ainſi elle les fit convenir, que ſi la Guerre ſe continuoit, ce ne ſeroit uniquement que pour les maintenir dans leur Liberté. Elle inferoit de-là, qu'il faloit faire un nouveau Traité ſuivant ce principe, & il ne fut pas poſſible aux Etats de s'en défendre. Il ſe conclut donc un nouveau Traité, où tout l'avantage ſe trouvoit du côté de la Reine; & c'étoit-là tout ce qu'elle avoit eu en vue dans cette Négociation.

Traité avec la Reine.

La mort de *Philippe II*, qui arriva environ un mois après la ſignature de ce Traité, donna quelque relâche aux Alliés. Il ſembla même que la Cour d'Eſpagne ſouhaitoit la Paix, puiſque l'Archiduc *Albert* en fit la propoſition, immédiatement après ſon retour d'Eſpagne. Mais il parut dans la ſuite, que ce n'étoit qu'un piege pour diviſer les Alliés; & la Conference qu'il y eut à Bruges ſur ce ſujet fut infructueuſe, ou plutôt, elle ne fut pas même commencée. Les Eſpagnols ayant preſſenti les Plénipotentiaires Anglois touchant une Paix ſéparée, & ayant connu qu'il n'y avoit pas lieu de l'eſperer, ſe tinrent fermes ſur l'article de la Préſéance que l'Eſpagne prétendoit ſur l'Angleterre, & la Conference ſe rompit avant qu'on pût s'aſſembler.

Voici les Actes qui regardent les Provinces-Unies.

Année 1587.

Patente pour conferer, &c.

Trois Patentes pour conferer le Gouvernement de *Fleſſingue* & de *Rammekens* à *Philippe Sidney*; *La Brille*, vacant par la démiſſion de *Thomas Cecil*, à *Thomas Burgh*; & la Charge de Tréſorier des Troupes Angloiſes dans les Païs-Bas, à *Thomas Sherſey*. 1. 6. 27 Fevrier. Pages 2. 4. 5. A Weſtminſter.

Lettre du Comte d'Oſtfriſe.

Lettre du Comte d'*Oſtfriſe* à *Eliſabeth*. Du 15 Juin. Page 6. A Auric.

Il ſe plaint en termes extrêmement forts, qu'il eſt perſécuté par les Hollandois, qui troublent le Commerce de ſes Sujets, & qui les pillent, ſous prétexte qu'il favoriſe les Eſpagnols, de quoi il ſe défend. Il les accuſe eux-mêmes de fournir à l'Eſpagne les Marchandiſes dont elle a beſoin. Il prie la Reine de le proteger, &c.

Ordre d'expédier des Protections, &c.

Ordre au Grand-Chancelier d'expédier toutes les Protections néceſſaires, pour ceux qui ſervent dans les Païs-Bas ſous le Comte de *Leyceſter*. Du 26 Juin. Page 9. A Weſtminſter.

Patente pour le Lord Willougby.

Patente qui confere le Commandement des Troupes Angloiſes dans les Païs-Bas, à *Peregrin Berty*, Baron de *Willougby*, après

(1) Mr. *de Rapin* remarque dans ſa grande Hiſtoire, que ce Seigneur n'avoit d'autre Commiſſion que de commander les Troupes Angloiſes.

ELISABETH.

près le rappel du Comte de *Leyceſter*. Du 10 Novembre. Page 13. A Weſtminſter.

La Reine dit qu'elle a rappellé le Comte de *Leyceſter*, pour l'avoir auprès d'elle, & pour ſe ſervir de ſes conſeils.

Année 1590.

Revue des Troupes Angloiſes dans les Païs-Bas.

Ordre à . . . . . de faire une Revue générale des Troupes Angloiſes, & de requérir les Etats de nommer des Commiſſaires pour y aſſiſter. Du 4 Janvier. Page 31. A Richemont.

Le Conſeil lui envoye certaines Inſtructions qu'il doit communiquer au Conſeil d'Etat, afin qu'il y ajoute ce qu'il jugera convenable.

Réponſe des Etats à Bodley.

Réponſe des Etats-Généraux à *Bodley*, Conſeiller de la Reine. Du 4 Janvier. Page 33. A La Haye.

Ils lui diſent, que ſon Mémoire les a extrèmement ſurpris, puiſqu'il eſt notoire que toutes leurs réſolutions tendent au bien du Païs. Qu'ils n'attendoient point un ſemblable Mémoire de lui, qui eſt engagé avec eux par ſerment. Que le College des Etats-Généraux eſt le prémier College de l'Etat, & qu'il devoit les traiter avec plus de reſpect. Enfin ils lui déclarent, par forme d'avertiſſement, qu'ils agiſſent en vertu du pouvoir qu'ils ont de leurs Principaux, & qu'ils ne ſont pas tenus de rendre compte à perſonne de leur pouvoir, ni de leurs affaires.

Lettre des Miniſtres de Weſtfriſe à la Reine.

Lettres des Miniſtres de *Weſtfriſe* à la Reine. Janvier. Page 34.

Ils la félicitent ſur la deſtruction de la Flotte Eſpagnole.

Formulaire du Serment, que les Miniſtres doivent prêter dans les Villes reſpectives. Page 39.

Serment des Miniſtres.

Remontrance du Conſeil d'Etat aux Etats-Généraux. Du 20 Fevrier. Page 42.

C'eſt ſur les Projets de la prochaine Campagne.

Mémoire touchant le Gouvernement des Provinces-Unies.

Mémoire ſur le Gouvernement des Provinces-Unies. A La Haye, le 28 Fevrier. Page 44.

Vraiſemblablement, ce Mémoire fut fait par *Bodley*, qui étoit fort animé contre les Etats-Généraux.

Il tâche de faire voir, que le Gouvernement des Provinces-Unies, tel qu'il eſt depuis le départ du Comte de *Leyceſter*, eſt contraire au Traité fait avec la Reine. Il en montre les inconvéniens, & le préjudice que la Reine & le Païs même en reçoivent: que les Etats-Généraux uſurpent toute l'Autorité. Il inſinue, que le meilleur moyen pour remédier à tout, ſeroit de rétablir l'Autorité de Lieutenant-Général, qu'avoit le Comte de *Leyceſter*; à moins que la Reine ne voulût, comme tout le monde le deſire, accepter la Souveraineté des Provinces-Unies.

Lettre des Etats-Généraux au Conſeil de la Reine.

Lettre des Etats-Généraux au Conſeil de la Reine. Du 28 Fevrier. Page 50. A La Haye.

Ils ſe plaignent d'une Lettre écrite par le Conſeil aux Magiſtrats de Fleſſingue, pour leur ordonner de permettre à certains Marchands Anglois d'envoyer des habits, &c. pour être diſtribués, tant dans les Villes cautionnaires, qu'autres, ſans payer aucun droit: à quoi les Etats ne peuvent conſentir, & ils en diſent les raiſons. Ils ſe plaignent encore d'un Ordre envoyé au Gouverneur de La Brille, d'arrêter, pendant toute une marée, tous les Vaiſſeaux qui paſſent: à quoi ils prient le Conſeil de pourvoir, vu le dommage que les Marchands en reçoivent.

Autre à la Reine.

Lettre des Etats-Généraux à la Reine. Du 24 Mars. Page 54. A La Haye.

Ils lui remontrent, qu'ils y a déja un an qu'ils lui ont envoyé des Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre des torts faits à leurs Sujets par les Anglois, pour 600000 florins. Que la Reine leur ayant promis de leur envoyer quelque Perſonne de diſtinction pour regler cette affaire avec eux, ils n'ont vu arriver perſonne depuis ce tems-là; que les Marchandiſes n'ont pas été rendues, & que les déprédations continuent: ſur quoi ils demandent ſatisfaction.

Lettre du Conſeil d'Angleterre touchant Oſtende.

Lettre du Conſeil d'Angleterre à . . . . . . Du 7 Avril. Page 55. A Greenwich.

On lui ordonne de requérir les Etats, de ne tirer plus des Troupes de la Garniſon d'Oſtende.

Lettre des Etats au Conſeil.

Lettre des Etats-Généraux au Conſeil d'Angleterre. Du 30 Avril. Page 57. A La Haye.

C'eſt une Apologie des Etats. Il eſt tres apparent que *Bodley*, ou quelque autre, tâchoient de ſemer la diſſenſion entre la Reine & les Etats. Ils s'étonnent de n'avoir encore vu perſonne de la part de la Reine, pour regler les affaires dont ils ſe ſont plaints.

Lettre du Conſeil à Bodley.

Lettre du Conſeil d'Angleterre à *Bodley*, touchant les plaintes des Etats-Généraux. Du 8 Mai. Page 61. A Greenwich.

Le Conſeil ne répond rien de poſitif. Il s'en rapporte à la Perſonne que la Reine doit envoyer. Il dit, que la mort du Secretaire *Walſingham* eſt cauſe du délai, parce qu'il avoit gardé les Lettres des Etats, ſans les communiquer au Conſeil.

Lettre de la Reine touchant l'Union de Groningue.

Lettre de la Reine, qui autoriſe N. . . . à promettre ſa protection à la Ville de *Groningue*, ſi elle veut ſecouer le joug de l'Eſpagne, & ſe joindre aux Provinces-Unies. Du 12 Mai. Page 63. A Greenwich.

Inſtruction de Philippe II, &c

Inſtruction de *Philippe II*, à D. *Guillhem de S. Clément*, ſur la Négociation de la Paix avec les Provinces-Unies, par la Médiation de l'Empereur. Du 16 Mai. Page 66. A Aranjuez.

Il dit, que de peur que la Négociation ne ſe rompe dès l'entrée, il faut remettre l'affaire de la Religion à la fin; & qu'il doit avertir l'Empereur, qu'il n'y a rien à moderer ſur cet Article.

Déclaration de la Reine au ſujet des Provinces-Unies

Déclaration de la Reine, touchant les Provinces-Unies. Du 27 Mai. Page 66. A Greenwich.

Elle deſavoue entierement ceux qui, ſous prétexte de lui rendre ſervice, ont tâché de ſemer de la diſſenſion entre elle & les Etats. Elle déclare que ſon intention eſt, que tant ſes Sujets qui ſont au ſervice des Etats, que ceux des Etats mêmes, obéiſſent au Gouvernement, tel qu'il eſt établi.

Lettre de la Reine à Bodley.

Lettre de la Reine à *Thomas Bodley*, pour l'autoriſer à ſe joindre à *Thomas Wilkes*, Envoyé de la Reine en Hollande, dans les affaires qui lui ſont commiſes. Du 18 Juin. Page 72. A Greenwich.

Apparemment, *Wilkes* étoit la Perſonne de diſtinction, attendue depuis longtems.

Autre touchant les pretentions des Etats, &c.

Lettre de la Reine à *Bodley*, touchant les prétentions des Etats, pour 44 de leurs Navires qui ont aidé à ſaiſir les grains des Allemands dans le Tage. Du 24 Juin. Page 73. A Greenwich.

La Reine ne trouve pas les prétentions des Etats raiſonnables.

Importance de la Ville de Groningue.

Diſcours ſur l'importance de la Ville de Groningue, & combien il ſeroit facile de s'en emparer ſans beaucoup de fraix. Page 74.

Lettre d'Eliſabeth en faveur de Norris.

Lettre de la Rene à *Bodley*, & à *Wilkes*. Du 11 Août. Page 82. A Greenwich.

Elle leur ordonne de recommander *Edouard Norris* aux Etats, pour être Gouverneur d'Oſtende.

Autre.

Autre aux mêmes. Du 10 Septembre. Page 84.

Elle leur ordonne de preſſer les Etats de faire, ſans retardement, une invaſion en Flandre, pendant que le Duc de *Parme* eſt en France.

Année 1594.

Aſſignation, &c.

Aſſignation de 40 chellings par jour à *Thomas Bodley*, envoyé de nouveau en Hollande. Du 4 Mai. Page 241.

Année 1598.

Traité entre la Reine & les Etats.

Traité entre la Reine & les Etats-Généraux. Page 340. Du 16 Août. Ratification des Etats. Du 20 Septembre.

„ Ils ſe déclarent débiteurs envers la Reine, de la ſomme de „ huit-cens-mille livres ſterling, & promettent de payer la moi„ tié de cette ſomme pendant la Guerre, par le moyen de „ 30000 livres ſterling chaque année. Si la Paix ſe fait avant „ l'entier payement des 400000 livres, les payemens ſe conti„ nueront par 20000 livres ſterling ſeulement, par an. Quant „ au payement de l'autre moitié, on en conviendra après que „ la Paix ſera faite.

„ Il y a certaines autres conditions, par rapport aux Trou„ pes.

ARTICLE IV.

*Affaires d'*ELISABETH *avec l'Ecoſſe.*

QUoique le XV Tome des Actes Publics ne s'étende pas plus loin que le mois de Novembre 1586, & que la Reine d'Ecoſſe ne fût exécutée qu'au mois de Fevrier 1587, je n'ai pas laiſſé de parler de cette mort dans l'Extrait précédent, pour ne pas laiſſer une queue à cet Article.

Reſſentiment de Jaques d'Ecoſſe au ſujet de l'execution de ſa Mere.

1587. Auſſi-tôt que *Marie* fut morte, *Eliſabeth* envoya *Carew* ſon Couſin (1) au Roi d'Ecoſſe, avec une Lettre, dans laquelle elle lui faiſoit entendre que c'étoit contre ſa volonté, que la Sentence contre la Reine ſa Mere avoit été exécutée. *Jaques* jetta d'abord feu & flamme. Il ſembla vouloir prendre les partis les plus deſeſperés, pour venger la Reine ſa Mere: mais ſa colere ne fut pas de longue durée. *Eliſabeth* trouva le moyen de l'appaiſer; prémierement, en lui ſacrifiant *Daviſſon* Secretaire d'Etat, qu'elle accuſoit, contre la vérité, d'avoir outrepaſſé ſes ordres, en délivrant celui qu'elle lui avoit fait expédier pour l'Exécution. Il ſeroit trop long de parler en détail de cette affaire. Il ſuffit de dire en un mot, que la Reine fit tomber le Secretaire dans ſes pieges, & qu'enſuite, elle lui en fit porter la peine. C'eſt, ſelon moi, le plus mauvais endroit de la vie d'*Eliſabeth*. Le ſecond moyen qu'elle employa pour appaiſer le Roi d'Ecoſſe, fut de lui faire repréſenter par ſes propres Miniſtres qu'elle avoit pris ſoin de mettre

Moyens qu'Eliſabeth employe pour l'appaiſer.

(1) *Carew* étoit Parent de la Reine par la Mere de cette derniere, *Anne de Bollen*. Ce fut *Robert Carew*, Fils de Mylord *Hunſdon*, qui fut Gouverneur de *Berwick*.

ELISABETH. tre dans ſes intérêts, qu'en ſe gendarmant contre elle, il couroit riſque de ſe priver pour jamais de l'eſperance de monter ſur le Trône d'Angleterre : au-lieu que ſi elle le voyoit dans d'autres diſpoſitions, elle ſe feroit un devoir de réparer le tort qu'elle avoit fait à la Reine ſa Mere, & lui aſſureroit la Succeſſion. *Jaques* ſe rendit à ces raiſons, & depuis ce tems-là, il parut tellement conſolé, qu'il ne fut plus parlé de la mort de *Marie*.

Jaques s'appaiſe.

Inquietude d'Eliſabeth.

1588. Cela n'empêcha pas qu'*Eliſabeth* ne ſoupçonnât toujours le Roi d'Ecoſſe, de couver ſecretement le deſir de ſe venger. Ce ſoupçon s'accrut conſiderablement, lorſque la Flotte Invincible fut ſur le point de paroître ſur les Côtes d'Angleterre. Elle craignit que *Jaques* ne ſe fût laiſſé gagner par le Roi d'Eſpagne : & ſa crainte lui paroiſſoit d'autant mieux fondée, qu'elle ſavoit que *Philippe II* avoit un Parti en Ecoſſe, & que ce Parti étoit fort alerte, pour favoriſer les deſſeins des Eſpagnols. Elle envoya donc, dans cette délicate conjoncture, un Ambaſſadeur au Roi d'Ecoſſe, pour le prier de ne pas favoriſer les Eſpagnols ; & en même tems, pour l'aſſurer de ſon affection, & du deſſein qu'elle avoit de lui procurer après ſa mort la Couronne d'Angleterre. Cet Ambaſſadeur fit même eſperer au Roi, que la Reine lui accorderoit une Penſion conſiderable: mais on prétend qu'il fit cette offre ſans ordre de la Reine. Le caractere d'*Eliſabeth* donne aſſez lieu de croire, qu'elle avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur d'offrir, comme de lui-même, & ſans s'engager poſitivement, tout ce qu'il croiroit capable d'empêcher que le Roi d'Ecoſſe ne ſaiſît cette occaſion pour venger la mort de ſa Mere. Quoi qu'il en ſoit, il parut que *Jaques* n'avoit pris aucun engagement avec l'Eſpagne. Il en aſſura l'Ambaſſadeur, & écrivit même à la Reine ſur ce ſujet, une Lettre dont elle fut très contente.

Elle envoye un Ambaſſadeur à Jaques.

J'ai parlé mal à propos, & par une pure mépriſe, dans l'Extrait précédent, du Mariage du Roi d'Ecoſſe, qui ne fut conclu qu'en 1589. Mais comme je n'en ai dit qu'un mot en paſſant, ce que j'ajouterai ici ſur la même matiere, ne peut être regardé comme une répétition inutile.

Mariage de Jaques.

Le Roi d'Ecoſſe ayant deſſein de ſe marier dès l'année 1585, avoit jetté les yeux ſur la Princeſſe, Fille aînée de *Frederic* Roi de Danemarc. Ce Prince en ayant eu quelque avis ſecret, envoya une Ambaſſade en Ecoſſe, ſous prétexte de renouveller l'Alliance entre les deux Royaumes, afin de donner au Roi *Jaques* une occaſion de propoſer ce Mariage. Mais en ce tems-là, le Comte d'*Aran* Favori du Roi, qui avoit été déja gagné par *Eliſabeth*, & *Wotton* Envoyé de la même Reine, qui étoit devenu une eſpece de Favori du Roi, firent tous les efforts poſſibles pour ſemer la meſintelligence entre les deux Rois, juſqu'à faire eſſuyer des affronts aux Ambaſſadeurs Danois. Cependant, dans la ſuite, *Jaques* ayant été mieux conſeillé, témoigna plus de civilité aux Ambaſſadeurs ; mais ſans leur parler du Mariage. Le Comte d'*Aran* & *Wotton* agiſſoient par les directions d'*Eliſabeth*, qui ſouhaitoit d'empêcher que le Roi ne ſe mariât, ou du moins qu'il épouſât une Angloiſe. Si l'on en peut croire *Melvil*, elle avoit même tramé un Complot pour ſe faire livrer le Roi d'Ecoſſe, & c'étoit dans ce deſſein qu'elle lui avoit envoyé *Wotton*. Quoique le Roi n'eût pas propoſé ſon Mariage, il n'en avoit pas perdu la penſée. Peu de tems après, il envoya un de ſes Aumôniers à Copenhague, pour remercier le Roi de ſon Ambaſſade, & pour lui aſſurer, qu'il lui en envoyeroit bientôt une ſemblable. Le but ſecret de cet envoi étoit, que l'Aumônier pût voir les deux Princeſſes, Filles du Roi de Danemarc, & en faire rapport à ſon Maitre.

Cette affaire traîna quelque tems, par les artifices d'*Eliſabeth*, qui après la chute du Comte d'*Aran*, avoit gagné le Comte de *Maitland* Grand-Chancelier, & la plupart des Membres du Conſeil d'Ecoſſe. Cependant, comme le Roi vouloit abſolument ce Mariage, on ne put ſe diſpenſer d'envoyer une Ambasſade en Danemarc, pour le propoſer. Mais le Pouvoir des Ambaſſadeurs fut ſi borné, que *Frederic* ne ſut quel jugement faire d'une propoſition ſi peu autoriſée. Dans ce même tems, un nommé (1) *Dubard*, Poëte François, s'étant rendu à Edimbourg ſous quelque prétexte, parla au Roi de la Princeſſe *Catherine*, Sœur du Roi de Navarre. Il en fit de grands éloges, & fit entendre, que cette Princeſſe conviendroit parfaitement au Roi d'Ecoſſe, & qu'il ne doutoit point qu'il ne fût aiſé de l'obtenir du Roi ſon Frere. *Jaques*, enflammé par le récit des belles qualités de *Catherine*, envoya le Lord *Tungland* au Roi de Navarre, ſous quelque prétexte, afin que cet Envoyé pût la voir, & lui en faire ſon rapport. *Melvil* prétend, qu'*Eliſabeth* donna avis au Roi de Danemarc de l'envoi du Lord *Tungland* en France. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Roi de Danemarc, n'étant pas content des propoſitions trop vagues qu'on lui avoit faites de la part du Roi d'Ecoſſe, donna ſa Fille ainée au Duc de *Brunswick*.

1589. Cela ne rebuta point le Roi d'Ecoſſe, qui, pour ne pas manquer ſon coup une ſeconde fois, fit demander poſitivement au Roi de Danemarc, la Princeſſe *Anne* ſa ſeconde Fille. *Frederic* l'accorda ; mais à condition qu'il la feroit demander par une Ambaſſade ſolennelle, avant le mois de Mai. Ce Prince mourut avant que l'Ambaſſade d'Ecoſſe partît, laiſſant ſa Couronne à *Chriſtian* ſon Fils qui étoit en Minorité. La mort de *Frederic* ne fit pas déſiſter *Jaques* de ſon projet. Mais quand il voulut propoſer à ſon Conſeil d'envoyer une Ambaſſade en Danemarc, on lui repréſenta, qu'il offenſeroit mortellement *Eliſabeth*, s'il ſe marioit ſans lui communiquer ſon deſſein. Il falut donc ſe réſoudre à conſulter la Reine, qui ne manqua pas, ſelon que le Conſeil l'avoit bien prévu, de s'oppoſer à ce Mariage, & d'en faire remarquer divers inconvéniens. En même tems, elle propoſa au Roi la Sœur du Roi de Navarre, & offrit de l'appuyer dans cette recherche. La réponſe de la Reine ayant été lue devant le Conſeil, il n'y eut pas un des Membres qui ne l'approuvât. Mais le Roi, qui ſentit ſans doute d'où venoient tous ces obſtacles, fit agir le Prévôt d'Edimbourg, qui excita dans la Ville une Sédition, & fit en ſorte qu'on menaça le Chancelier & les Conſeillers de les aſſommer, ſi le Mariage du Roi avec la Princeſſe de Danemarc ne ſe concluoit pas auplutôt. Ces menaces obligerent le Conſeil à conſentir que le Roi envoyât des Ambaſſadeurs en Danemarc. Mais par les artifices du Chancelier, leur Pouvoir étoit ſi borné, qu'étant arrivés à Copenhague, ils ſe virent obligés d'envoyer le Lord *Donégal* au Roi, pour le prier, ou de les rappeller, ou de leur donner un Pouvoir plus ample. Cet Envoyé arriva auprès du Roi, dans un tems où le Chancelier & la plupart des Miniſtres étoient abſens. Ainſi, le Roi profitant de cette conjoncture, expédia lui-même le Pouvoir que ſes Ambaſſadeurs demandoient, & le Mariage fut bientôt conclu, à ſa grande ſatisfaction. On peut connoitre par-là, quelle influence avoit *Eliſabeth* dans le Conſeil du Roi d'Ecoſſe.

Peu de tems après, la nouvelle Reine fut miſe entre les mains des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe : mais en allant trouver le Roi ſon Epoux, une tempête la contraignit de relâcher à un des Ports de Norwege. Le vent demeura ſi longtems contraire, que *Jaques*, impatient de voir ſa nouvelle Epouſe, s'embarqua ſur un petit Vaiſſeau, avec peu de ſuite, & ſe rendit auprès d'elle. Il paſſa tout l'Hiver en Norwege, ou en Danemarc, & ne ſe rendit en Ecoſſe qu'au mois de Mai de l'année ſuivante, 1590.

Le Roi va au-devant de ſon Epouſe en Norwege.

Depuis que le Roi fut de retour en Ecoſſe, la Cour & le Royaume furent toujours pleins de diviſions & de troubles. Ce Prince étant d'un naturel facile, ſe laiſſoit aiſément prévenir par ceux en qui il avoit de la confiance. Comme d'ailleurs il étoit naturellement inconſtant, il changeoit ſouvent de Miniſtres & de Favoris, ſelon les impreſſions qu'on lui donnoit. Il y avoit toujours deux Factions en Ecoſſe, celle d'*Eliſabeth*, & celle du Roi d'Eſpagne. Quand la prémiere avoit le deſſus, elle tenoit le Roi dans une eſpece de ſervitude, ainſi qu'on l'a vu dans l'Affaire du Mariage. Mais le malheur du Roi étoit, qu'il ne pouvoit ſe délivrer de ce joug, qu'en ſe livrant au Parti d'Eſpagne, qui étoit bien plus dangereux. Car le but d'*Eliſabeth* n'étoit que de prévenir en Ecoſſe, des changemens qui pouvoient lui devenir préjudiciables: au-lieu que celui des Eſpagnols étoit, d'animer le Roi contre les Anglois, afin de pouvoir attaquer *Eliſabeth* par l'Ecoſſe. Auſſi, dès que le Roi témoignoit quelque panchant pour ce Parti, la Reine, ou les Emiſſaires qu'elle avoit en Ecoſſe, ne manquoient jamais à lui ſuſciter des troubles & des embaras, pour l'obliger à demeurer dans le chemin d'où il paroiſſoit vouloir s'éloigner.

Caractere de ce Prince.

Factions en Ecoſſe.

Dans l'année 1592, le Chancelier & les autres Miniſtres étant de la Faction d'Eſpagne, le Comte de *Bothwell*, Fils d'un Bâtard de *Jaques V*, qui avoit été accuſé de Sorcelerie, & qui s'étoit ſauvé de priſon, entreprit de ſe rendre maitre de la Perſonne du Roi, prétendant que ſes Miniſtres le tenoient captif dans ſa propre Cour. Il s'en falut peu qu'il n'exécutât ſon desſein. Il s'étoit déja rendu avec ſon monde à la porte de la Chambre du Roi : il y avoit mis le feu, & avoit tâché d'enfoncer celle de la Reine: mais le Roi ayant été ſecouru, il fut obligé de ſe retirer. Ce crime lui ayant été pardonné par le moyen de ſes Amis, il tenta une ſeconde fois d'exécuter la même entrepriſe, pendant que le Roi étoit à *Falckland*. Il avoit de ſi grandes intelligences à la Cour, qu'il trouva le moyen de ſe rendre à l'improviſte dans le Palais, où le Roi ſe vit obligé de ſe barricader dans ſa Chambre, juſqu'à ce qu'ayant enfin été ſecouru, *Bothwell* & ſes Amis furent contraints de s'enfuir, & le Comte ſe ſauva en Angleterre. Je n'oſerois pas aſſurer que cela ſe fît par la direction d'*Eliſabeth*, ou de ſes Miniſtres. Mais comme le Miniſtere d'Ecoſſe ne lui étoit pas alors favorable, il y a beaucoup d'apparence que *Bothwell* eſperoit d'être ſoutenu, ou par la Reine même, ou par le Parti qu'elle avoit en Ecoſſe.

Le Comte de Bothwell tâche de ſe rendre maitre de la perſonne du Roi.

1593. *Eliſabeth* prenant occaſion de ces Troubles, envoya un Ambaſſadeur au Roi, pour lui dire, qu'elle avoit des avis certains que les Eſpagnols tramoient quelque choſe en Ecoſſe: qu'ils avoient gagné les Comtes d'*Angus*, de *Huntley* & d'*Errol*; & que comme il ne pouvoit pas ignorer cela, elle le prioit d'y mettre ordre, & de l'informer des machinations qui ſe faiſoient con-

Eliſabeth ſoupçonnant l'Ecoſſe, envoye un Ambaſſadeur au Roi.

(1) Le nom de ce François étant ainſi orthographié dans les Mémoires de *Melvil*. Mr. *de Rapin* n'a pas trouvé à propos de s'écarter de ſon Auteur: mais il croit que ce doit avoir été *Du Bartas*, Poëte célebre, & Homme d'Etat, qui fut envoyé effectivement en Ecoſſe par le Roi de Navarre, mais il n'eſt pas certain que ce fût cette même année. *De Thou*, Tom. 5. p. 100.

contre elle en Ecoſſe. *Jaques* répondit à l'Ambaſſadeur, d'une maniere aſſez ambiguë, & demanda, que puiſque la Reine ſouhaitoit qu'il pourſuivît les Seigneurs que l'Ambaſſadeur avoit nommés, il faloit qu'elle contribuât aux fraix de la Guerre. Il demanda auſſi, qu'elle lui livrât *Bothwell*, ſelon leur Traité; & bientôt après, il lui envoya un Ambaſſadeur pour le demander plus expreſſément. La Reine repliqua, que par le Traité, elle n'étoit obligée à contribuer aux fraix de la Guerre, que contre des Etrangers. Que par rapport aux Rebelles, il étoit à ſon choix, par le même Traité, ou de les livrer, ou de les chaſſer de ſes Etats. Que comme *Bothwell* s'étoit retiré en Angleterre à ſon inſu, & qu'elle ne ſavoit pas où il étoit, tout ce qu'elle pouvoit faire étoit de défendre à ſes Sujets de le recevoir. C'eſt ce qu'elle exécuta dans la ſuite, par une Proclamation; & *Bothwell* ne pouvant plus demeurer en Angleterre, alla ſe cacher en Ecoſſe.

Eliſabeth refuſe de rendre Bothwell.

Mais peu de tems après, le Parti de *Bothwell* s'accrut tellement, par le moyen de la Faction oppoſée aux Miniſtres, qu'il eut la hardieſſe d'aller ſe préſenter au Roi, ſans y avoir été appellé, & s'étant jetté à ſes pieds, il lui demanda humblement pardon. Le Roi n'avoit pas intention de lui pardonner: mais à ſon grand étonnement, il s'apperçut que toute la Cour, à l'exception de ſes Miniſtres, étoit du parti de *Bothwell*, & qu'il ne lui ſeroit pas aiſé de le faire arrêter. Il ſe vit donc contraint de lui accorder ſa grace, à condition qu'il ſortiroit du Royaume. *Bothwell* accepta la condition; mais il laiſſa un ſi puiſſant Parti à la Cour, & dans le Royaume, que le Roi ſe vit dans une abſolue néceſſité de congédier le Grand-Chancelier, le Grand-Tréſorier, & quelques autres de ſes Miniſtres. C'étoit pour lui un état bien violent; auſſi n'y demeura-t-il pas longtems. Il aſſembla les Etats, & leur ayant déclaré qu'il avoit été forcé à pardonner les crimes de *Bothwell*, il les pria de ſoutenir ſon Autorité, & de le tirer de la ſervitude où il ſe trouvoit. Les Etats s'étant déclarés pour lui, il rappella ſes Miniſtres, & chaſſa de la Cour tous ceux qui étoient du Parti contraire.

Bothwell obtient ſa grace du Roi.

Chute du Parti de Bothwell.

Cependant, afin d'appaiſer en quelque maniere le Peuple, qui étoit très mécontent des Miniſtres, & qui les ſoupçonnoit de tramer quelque choſe en faveur des Catholiques, les Etats firent un Decret pour confirmer l'établiſſement de la Religion Proteſtante en Ecoſſe. Mais, par les intrigues des Miniſtres, ce Decret étoit ſi peu capable d'aſſurer la Religion, qu'il ne fit que confirmer le Peuple dans ſes ſoupçons. Il ſe plaignoit, que dans une telle conjoncture, où il paroiſſoit manifeſtement qu'on avoit deſſein de renverſer la Religion, on ſe ſervoit de remedes lénitifs, au-lieu de punir rigoureuſement les auteurs de ces Complots. *Eliſabeth* étant bien inſtruite de ce qui ſe paſſoit en Ecoſſe, envoya au Roi le Lord *Zouchy*, pour lui repréſenter les inconvéniens qui pouvoient naitre de ſa négligence à punir ceux qui machinoient de perdre la Religion, ou plutôt, de la protection qu'il leur donnoit. Le Roi répondit d'abord, à ſon ordinaire, qu'il feroit ce qui conviendroit le mieux aux intérêts de ſon Royaume; & qu'il vouloit bien pourſuivre les Seigneurs que la Reine ſoupçonnoit, pourvu qu'elle contribuât aux fraix de la Guerre. L'Ambaſſadeur n'étant pas content de cette réponſe, & continuant à le preſſer de faire ce que la Reine ſouhaitoit, il répondit avec émotion, que ce n'étoit pas à la Reine à lui preſcrire la maniere dont il devoit gouverner ſon Royaume. En même tems, il demanda qu'elle lui livrât *Bothwell*, qui s'étoit retiré en Angleterre.

Le Roi ſoupçonné d'être favorable aux Papiſtes.

La Reine lui envoye un Ambaſſadeur.

Réponſe du Roi.

Eliſabeth voyant le Roi obſtiné à ſoutenir ſes Miniſtres & la Faction d'Eſpagne, fournit vraiſemblablement à *Bothwell* les moyens de rentrer en Ecoſſe. Quoi qu'il en ſoit, il ſe mit à la tête de 400 hommes, & s'empara de *Leith*, Place qui n'eſt pas éloignée d'Edimbourg. Il publia là un Manifeſte, qui contenoit précisément les mêmes choſes que le Lord *Zouchy* avoit repréſentées au Roi, ſavoir: Qu'il y avoit dans le Royaume un Parti Eſpagnol, qui faiſoit ſes efforts pour y rétablir la Religion Catholique, & pour animer les Ecoſſois contre les Anglois, afin d'exciter une Guerre entre les deux Royaumes. Que les Catholiques alloient déja la tête levée, & faiſoient dire la Meſſe publiquement. Que les Eſpagnols étoient ſur le point d'envahir le Royaume, & qu'on ne pouvoit éviter les maux dont on étoit menacé, qu'en délivrant le Roi des pernicieux Miniſtres, qui étoient les Auteurs de ces pernicieux Complots. *Jaques* n'eut pas beaucoup de peine à comprendre d'où naiſſoit l'inſolence & la confiance de *Bothwell*. Mais pour ne pas paroître plier ſous les efforts de ceux qui vouloient le gouverner, il leva des Troupes, il marcha contre le Rebelle, & l'obligea encore une fois à ſe retirer en Angleterre. Dès qu'*Eliſabeth* en fut avertie, elle fit publier ſur la frontiere, des défenſes très rigoureuſes de recevoir *Bothwell*, & de lui donner aucun aſyle. Cette démarche fournit au Roi l'occaſion de ſe raccommoder avec elle. Il avoit enfin compris, combien elle pouvoit lui cauſer d'embaras, s'il s'obſtinoit à favoriſer ſes Ennemis; & quel riſque il couroit, en ſuivant cette route, de perdre la Couronne d'Angleterre. S'étant donc réſolu à contenter *Eliſabeth*, il changea de Miniſtres, il aſſembla les Etats, il fit faire de nouvelles Loix en faveur de la Religion Proteſtante, & il ſe fit en Ecoſſe une Aſſociation générale pour le maintien de la même Religion. Enſuite les Seigneurs du Parti Catholique & Eſpagnol furent bannis du Royaume. *Eliſabeth* fut très contente de toutes ces démarches, & l'Ecoſſe demeura tranquille juſqu'à l'année 1600, que les Fils du Comte de *Gawry* qui avoit été décapité, firent contre le Roi une Conſpiration, dont il n'échapa que par une eſpece de miracle. Mais cela n'eſt pas de mon ſujet, puiſque ni l'Angleterre, ni *Eliſabeth*, n'y eurent aucune part.

Retour de Bothwell en Ecoſſe. Son Manifeſte.

Jaques change de conduite.

Dans l'année 1601, le Comte d'*Eſſex* ayant formé une Conſpiration contre la Reine, écrivit au Roi d'Ecoſſe, que les Miniſtres de la Reine, dont le Secretaire *Cecil* étoit le principal, formoient le projet de l'exclure de la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre. Il lui diſoit, qu'il étoit tems qu'il demandât par une Ambaſſade ſolennelle, d'être déclaré Héritier & Succeſſeur préſomptif d'*Eliſabeth*; & que ſes Ambaſſadeurs ſeroient appuyés. On ne ſait pas bien, ſi le deſſein du Comte d'*Eſſex* étoit de placer le Roi d'Ecoſſe ſur le Trône d'Angleterre, avant la mort d'*Eliſabeth*: mais il eſt très apparent que *Jaques* le crut ainſi, par ces trois raiſons. Prémierement, parce que *Cambden*, qui a écrit les Annales d'*Eliſabeth* par ordre de ce Prince, n'a pas parlé clairement ſur cette matiere, quoiqu'il pût en être bien informé. Secondement, le Roi *Jaques* étant parvenu à la Couronne d'Angleterre, appelloit le Comte d'*Eſſex* ſon Martyr. Troiſiemement, l'Ambaſſade d'Ecoſſe, que le Comte avoit demandée, arriva en Angleterre: mais les Ambaſſadeurs ayant été informés en chemin, que le Comte d'*Eſſex* avoit manqué ſon coup, & qu'il étoit en priſon, n'eurent garde de parler de la Succeſſion. La Reine, quoique bien inſtruite, feignit de tout ignorer; & les deux Cours vêcurent en bonne intelligence juſqu'en 1603, que la Reine en mourant nomma le Roi d'Ecoſſe pour ſon Succeſſeur.

Conſpiration du Comte d'Eſſex contre la Reine.

ACTES qui regardent l'ECOSSE.

Année 1588.

Lettre de *Jaques VI* à *Eliſabeth*. Du 4 Août. Page 18. A Edimbourg.

Lettre de Jaques VI à Eliſabeth.

Il lui offre ſes Forces contre les Eſpagnols. Il la remercie des offres qu'elle lui a fait faire par ſon Ambaſſadeur, & la prie de les exécuter promtement. Il ajoute, qu'il ne prétend pas ſecourir les Anglois comme un Prince étranger, mais comme un Compatriote, & comme un Fils d'*Eliſabeth*.

Réponſe d'*Eliſabeth*. Page 18.

Réponſe d'Eliſabeth.

Elle lui envoye un homme pour lui faire connoitre ſes intentions, & ne dit pas un mot des offres. Elle lui dit, que la Flotte Eſpagnole ayant été battue, a été portée par le vent vers les côtes d'Ecoſſe, où elle eſpere que les Eſpagnols ne trouveront aucune faveur; à moins que les Seigneurs Ecoſſois, qui leur ont promis de la protection au nom du Roi, ne ſoient eux-mêmes protegés. Elle le prie de ne le pas ſouffrir; & que par-là, il gagnera l'affection des Anglois.

Année 1589.

Lettre du Roi d'Ecoſſe, apparemment au Lord *Husden*, Gardien des Marches d'Angleterre. Du 22 Octobre. Page 27. A Leith.

Autre Lettre de Jaques.

Il lui donne avis du voyage qu'il va faire en Norwege, & qu'il laiſſe au Lord *Hamilton* la charge de pourvoir à la tranquillité des frontieres.

Lettre du Conſeil d'Ecoſſe à *Eliſabeth*. Du 6 Novembre. Page 28. A Edimbourg.

Lettre du Conſeil d'Ecoſſe.

Année 1590.

Autre du même à la Reine. Du 2 Janvier. Page 30. A Edimbourg.

Ces deux Lettres ne tendent qu'à aſſurer la Reine de la diſpoſition du Conſeil à faire entretenir la Paix ſur les frontieres, ſelon les ordres du Roi.

Lettre du Conſeil d'Ecoſſe à la Reine. Du 31 Janvier. Page 36. A Edimbourg.

C'eſt pour l'informer de l'avis qu'a rapporté un Vaiſſeau Ecoſſois venant des Canaries, qu'on faiſoit de grands préparatifs en Eſpagne.

Lettre du Roi d'Ecoſſe, écrite de Norwege aux Seigneurs de ſon Conſeil. Du 19 Fevrier. Page 41.

Lettre de Jaques écrite de Norwege au Conſeil.

Cette Lettre contient quelques ordres pour ſa reception, lorſqu'il arrivera en Ecoſſe avec la Reine.

Autre aux mêmes, ſur le même ſujet. Du 4 Mars. Page 51. A Copenhague.

Autre.

Il leur ordonne de plus, de retenir en priſon les Eſpagnols pris, avec *Colvill* leur Pilote.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe, en faveur des Danois qui ont accompagné la Reine. Sans date. Page 59.

Proclamation en faveur des Danois.

Inſtructions du Roi d'Ecoſſe, à ſes Ambaſſadeurs envoyés en Allemagne. Sans date. Page 68.

Inſtructions du Roi d'Ecoſſe, &c.

Ces Inſtructions tendent à avancer la Ligue Proteſtante.

Réponſe du Roi de Danemarc aux Ambaſſadeurs d'Ecoſſe. Du 29 Juillet. Page 81.

Réponſe du Roi de Danemarc aux Ambaſſadeurs d'Ecoſſe.

Il dit qu'il approuve la Ligue Proteſtante, & qu'il fera ſes efforts pour la faire réuſſir.

ELISABETH.

Année 1591.

Proclamation contre Bothwell.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe contre *François Bothwell.* Page 100.

Autre, qui ordonne aux Habitans des Marches, de prendre les armes, & de ſe rendre à Edimbourg, pour marcher contre *Hume* & *Bothwell.* Du 2 Août. Page 108. A Edimbourg.

Et contre Hume.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe, contre *Alexandre Hume.* Page 107. A Edimbourg.

Aſſociation de la Nobleſſe Ecoſſoiſe.

Aſſociation de quelques Seigneurs Ecoſſois, pour ôter d'auprès du Roi, les Perſonnes de baſſe naiſſance qui le gouvernent. Page 109. Sans date.

Les noms de ces Seigneurs aſſociés ne ſont pas ſouſcrits.

Autre Aſſociation de divers Seigneurs & Gentilhommes, qui s'engagent à ſervir le Roi contre *Hume* & *Bothwell.* Du 6 Août. Page 110.

Les noms des Aſſociés ſe trouvent ici ſouſcrits.

Relation de Hudſon touchant l'Ecoſſe.

Relation de *Jaques Hudſon*, à ſon retour d'Ecoſſe. Page 148.

Il parle de l'état de la Cour d'Ecoſſe, du pouvoir que la Reine a ſur le Roi ſon Epoux, des deſſeins de *Bothwell* & autres, de la pauvreté du Roi. Il donne un aſſez mauvais caractere de l'habileté de ce Prince.

Année 1592.

Paix ſur les frontieres.

Articles propoſés par le Gardien des Marches du Nord d'Angleterre, pour entretenir la Paix ſur les frontieres. Page 183.

Apologie de Bothwell.

Déclaration du Comte de *Bothwell*, contenant ſon Apologie. Page 186.

Dépoſitions contre les Comtes d'Angus & d'Errol.

Divers témoignages contre les Comtes d'*Angus* & d'*Errol*, touchant leurs intelligences avec l'Eſpagne. Page 190. & 194.

Année 1593.

Inſtructions de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, &c.

Inſtructions de l'Ambaſſadeur d'Angleterre en Ecoſſe, à *Nicholſon* ſon Secretaire, en l'envoyant à la Cour. Page 219.

Ce qu'il y a de plus important dans ces Inſtructions, c'eſt que la Reine étoit d'intelligence avec *Bothwell*, & qu'elle travailloit à lui obtenir la permiſſion de demeurer en Ecoſſe.

Requête de l'Egliſe d'Ecoſſe, &c.

Requête de l'Aſſemblée Générale Eccléſiaſtique d'Ecoſſe, touchant les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*, excommuniés. Page 222.

Réponſe du Roi aux divers Articles de la Requête. Du 10 Octobre. Page 224.

Il paroît par cette Réponſe, qne le Roi favoriſoit les trois Comtes.

Inſtructions au Lord Zouchy.

Inſtructions au Lord *Zouchy*, allant en Ambaſſade en Ecoſſe. Page 225.

Le Roi d'Ecoſſe étant alors gouverné par la Faction d'Eſpagne, avoit fait faire un Decret aux Etats, par lequel les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol*, avoient la liberté de ſortir du Royaume, en jouiſſant de leurs Biens. La Reine trouvant ce Decret trop favorable aux trois Comtes, & tendant à introduire les Eſpagnols en Ecoſſe, ordonne à ſon Ambaſſadeur d'en dire les raiſons au Roi. Ces raiſons font voir combien la Reine ſe défioit du Roi & de ſon Conſeil.

Si le Roi répond d'une maniere ambiguë, la Reine ordonne à *Bowes* ſon Ambaſſadeur ordinaire, de s'adreſſer au Conſeil, & d'y publier les raiſons qu'elle a de ſe plaindre du Roi & de ſes Miniſtres, & de ce qu'il permet par rapport à la Religion. Le Lord *Zouchy* doit ajouter, qu'on ne doit pas s'imaginer que la Reine entende aſſez mal ſes intérêts, pour ſouffrir qu'on faſſe des menées en Ecoſſe pour y introduire les Eſpagnols, afin d'attaquer l'Angleterre de ce côté-là; & que pour l'empêcher, elle employera les moyens que Dieu lui a mis en main.

Si le Roi objecte, que la Reine a elle-même ſollicité en faveur des trois Comtes; l'Ambaſſadeur doit répondre, que *Robert Melvil* n'a pas bien rapporté ſes paroles. Qu'elle a ſeulement dit, que le Roi pouvoit leur faire grace, s'ils reconnoiſſoient leur faute, & donnoient des ſuretés pour l'avenir; mais non pas à la ſimple interceſſion de leurs Amis.

Autres Inſtructions au Lord *Zouchy.* Page 229.

Il lui eſt ordonné de tâcher de faire un Parti en Ecoſſe, contre le Roi & ſes Miniſtres; & d'aſſurer les Confédérés, qu'ils ſeront ſoutenus par la Reine.

Année 1594.

Audience du Lord Zouchy, &c.

Récit de l'Audience du Lord *Zouchy*, & de ſa Conference avec le Roi d'Ecoſſe. Page 230.

L'Ambaſſadeur ſe plaignit, que le Roi amuſoit la Reine, dans l'Affaire des trois Comtes; & le Chancelier reprocha, que la Reine protegeoit *Bothwell.* Le Roi s'emporta pluſieurs fois, & dit, que la Reine le regardoit comme ſon Lieutenant, & vouloit lui apprendre à gouverner ſon Royaume. L'Ambaſſadeur fait entendre, que le Roi & le Conſeil ſont très mal diſpoſés envers la Reine. Il rend compte de quelques menées qu'il a faites, & dit que le Lord *Humbleton* lui a promis de garder Dumbarton pour la Reine, moyennant qu'elle lui envoye 100 laſts de poudre.

ELISABETH.

Proclamation contre les trois Comtes.

Proclamation du Roi contre les Comtes de *Huntley*, d'*Angus*, & d'*Errol.* Du 9 Mars. Page 238. A Edimbourg.

Cette Proclamation n'eſt qu'une ſuite du Decret des Etats, dont il a été parlé ci-deſſus; & favoriſoit les trois Comtes, ſous prétexte de les punir.

Réponſe du Roi d'Ecoſſe à l'Ambaſſadeur d'Angleterre.

Réponſe du Roi d'Ecoſſe à l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Page 240.

Qu'il pourſuivra les trois Comtes, à condition que la Reine lui livrera *Bothwell*, ou le chaſſera de ſes Etats, & qu'elle lui fournira quelque argent.

Inſtructions à Bowes.

Inſtructions à *Robert Bowes*, Ambaſſadeur en Ecoſſe. Page 242.

Il doit dire au Roi, que ſi la Reine voit qu'il agiſſe ſincerement, elle ne lui refuſera pas quelque argent. Qu'elle ne protegera point *Bothwell*; mais que ſon avis eſt, qu'il faut le laiſſer en repos pendant qu'on pourſuivra les trois Comtes, de peur de lui donner lieu de ſe mettre en défenſe.

Inſtructions, &c.

Inſtructions pour les Commiſſaires du Roi, à l'Aſſemblée Générale de l'Egliſe d'Ecoſſe. Page 244.

Propoſitions faites par les Commiſſaires à l'Aſſemblée Générale. Page 247.

Réponſe du Synode d'Edimbourg. Page 248.

Ces trois Actes n'ayant point de rapport aux Affaires d'Angleterre, je ne fais que les indiquer.

Lettre menaçante des Comtes, &c.

Lettre menaçante des Comtes d'*Angus*, de *Huntley*, & d'*Errol*, aux Magiſtrats d'Aberdeen. Du 9 Juillet. Page 256.

Mémoire de ce que Lock doit dire à Bothwell.

Mémoire de ce que *Lock* doit dire au Comte de *Bothwell*, de la part de la Reine. Page 257.

1. Qu'elle n'approuve point la conduite peu reſpectueuſe qu'il a tenue envers le Roi. 2. Qu'elle accepte ſes offres, & celles de ſes Compagnons, de pourvoir à la ſureté du Roi, en s'oppoſant aux Seigneurs Papiſtes; & qu'ils peuvent s'aſſurer qu'elle ne les abandonnera pas.

Baptême du Prince d'Ecoſſe.

Inſtructions au Comte de *Suſſex*, allant en Ecoſſe pour tenir ſur les Fonts, au nom de la Reine, le Prince, Fils du Roi. Page 259.

C'eſt proprement pour l'informer de ce qu'il doit répondre, en cas qu'on lui parle des Affaires de *Bothwell*, & des trois Comtes.

Mémoire ſur la célébration du Baptême du Prince d'Ecoſſe. Le 30 Août. Page 263. Au Château de Sterling.

Année 1596.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe, &c.

Proclamation du Roi d'Ecoſſe, pour informer ſes Sujets des deſſeins du Roi d'Eſpagne pour attaquer l'Angleterre; & pour leur ordonner de ſe tenir prêts à marcher, &c. Du 2 Janvier. Page 286.

Année 1597.

Relation touchant les Affaires d'Ecoſſe.

Relation de *Robert Bowes*, Ambaſſadeur en Ecoſſe, touchant les Affaires de ce Royaume. Page 304.

1. Il parle d'abord du Baptême de la Princeſſe, célébré le 28 de Novembre.

2. Des Comtes d'*Angus* & d'*Errol*; & fait entendre, qu'il y a une Conſpiration pour introduire le Papiſme & les Eſpagnols dans le Royaume, & que les Miniſtres du Roi en ſont.

3. Il fait un détail des différends du Roi avec l'Egliſe d'Ecoſſe.

Articles propoſés au Synode d'Edimbourg & d'Aberdeen.

Articles propoſés de la part du Roi, au Synode d'Edimbourg. Page 309.

Réponſe du Synode. Page 310.

Articles propoſés au Synode d'Aberdeen.

Ces trois Actes peuvent donner quelque connoiſſance des différends entre le Roi & l'Egliſe.

Lettres de la Reine à Bowes.

Lettre de la Reine, à ſon Ambaſſadeur en Ecoſſe. Du 27 Avril. Page 312. A Weſtminſter.

Elle lui ordonne, de ſe plaindre des excès commis par les Ecoſſois ſur les frontieres; & de dire au Roi, qu'elle prendra des meſures pour venger ſes Sujets.

Autre au même. Du 7 Juin. Page 318.

Elle lui ordonne de dire au Roi, qu'elle ne veut plus être amuſée.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à Eliſabeth.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à *Eliſabeth.* Page 322.

Cette Lettre contient des excuſes, de ce qui s'eſt paſſé ſur les frontieres.

Année 1598.

Lettre du Roi d'Ecoſſe à *Eliſabeth.* Page 336.

Il rend graces à la Reine de tous ſes bienfaits, & lui donne avis des grands préparatifs qui ſe font en Eſpagne.

Autre du même à la Reine. Du 30 Juillet. Page 338.

Il ſe juſtifie de certaines calomnies inventées contre lui; & prie la Reine de ſurſeoir l'exécution du Calomniateur, juſqu'à ce qu'elle ait de ſes nouvelles.

Année 1599.

Lettre de Bowes à la Reine.

Lettre de *Guillaume Bowes*, Ambaſſadeur extraordinaire en Ecoſſe. Du 31 de Mai. Page 373.

Cet-

ELISABETH.

Hiſtoire de Valentin Thomas.

Cette Lettre contient une Relation de l'Audience que l'Ambaſſadeur eut du Roi d'Ecoſſe.

1. Touchant *Valentin Thomas.* On peut recueillir de cette Relation, que *Valentin Thomas* avoit informé la Reine de quelque deſſein du Roi d'Ecoſſe contre elle, & qu'il avoit offert de le prouver au péril de ſa vie. La Reine ne le croyant pas, ou feignant de ne le pas croire, le fit accuſer d'avoir calomnié le Roi d'Ecoſſe: mais elle ne le fit pas juger. Il ſemble que le Roi craignoit ce Jugement, & que *Valentin Thomas* ne donnât des preuves trop fortes de ce qu'il avoit avancé. La Reine le connoiſſoit bien; mais elle ne jugea pas à propos de pouſſer cette affaire, & ſe contenta de tenir *Valentin* en priſon. *Jaques*, à ſon arrivée à Londres en 1603, fit pendre cet homme.

2. Cette Relation fait un détail des plaintes faites au Roi par l'Ambaſſadeur, & des ſujets que le Roi en avoit donnés par ſa conduite.

3. Il parle des efforts que fait le Parti Eſpagnol & Papiſte; & dit, que le bon Parti eſt beaucoup plus nombreux.

Année 1602.

Lettre d'Eliſabeth au Roi d'Ecoſſe.

Lettre *d'Eliſabeth* au Roi d'Ecoſſe. Page 427.

Elle le remercie des avis qu'il lui a donnés, touchant les préparatifs des Eſpagnols, & de ſes offres ſur ce ſujet.

Lettre de Créance du Roi d'Ecoſſe, &c.

Lettre de Créance du Roi d'Ecoſſe à la Reine, pour le Comte de *Marr*, & pour l'Abbé de *Kinloſs*, ſes Ambaſſadeurs. Du 18 Fevrier. Page 427. A Holyrood.

Le Comte d'*Eſſex* fut exécuté le 25 de Fevrier, apparemment avant l'arrivée des Ambaſſadeurs d'Ecoſſe à Londres.

ARTICLE V.

*Affaires d'*ELISABEETH *avec les Villes Hanſéatiques; & quelques autres qui regardent le Commerce.*

Villes Hanſéatiques. Hiſtoire de la Societé du Stil-Yard.

DEs le XII Siecle, pluſieurs bonnes Villes ſituées ſur la Mer, & qui à cauſe de cela furent nommées *Hanſéatiques*, avoient fait une Societé pour la ſureté de leur Commerce. Elles avoient divers Comptoirs, ou Bureaux, dont un des principaux étoit à Londres, où il s'étoit formé une Compagnie de Marchands Allemands, appellée la Societé du *Stil-Yard*, à laquelle *Edouard I* avoit accordé de grands Privileges. Cette Compagnie s'étoit rendue ſi puiſſante, que peu à peu, elle s'étoit emparée de preſque tout le Commerce des Draps (1). En 1552 ſous le Regne d'*Edouard VI*, il fut prouvé, que dans l'année précédente, elle avoit envoyé cinquante-mille pieces de Drap hors du Royaume, & que tous les Marchands Anglois enſemble n'en avoient debité que onze-cens pieces. Sur les plaintes qu'en firent les Marchands Anglois, le Parlement revoqua tous ces Privileges, à cauſe du dommage que la Nation Angloiſe en recevoit. Mais *Marie*, qui monta ſur le Trône l'année ſuivante, ayant pris la réſolution d'épouſer *Philippe* Fils de l'Empereur, ſurſit l'exécution de cet Acte pour trois ans, & ordonna que durant ce tems-là, la Compagnie du *Stil-Yard* joüiroit de ſes anciens Privileges. Après ce tems-là, les Privileges de cette Compagnie ne furent plus conſiderés, ſoit qu'il ſe fît un nouveau Statut, ou que ce fût en vertu de celui qui avoit été fait ſous *Edouard VI*. Les Villes Hanſéatiques firent quelques efforts pour recouvrer ce qu'elles avoient perdu, mais ce fut inutilement.

Les Villes Hanſéatiques ſe plaignent de ce que leur Grain a été ſaiſi dans le Tage. Reponſe de la Reine.

En (2) 1589, ſous le Regne d'*Eliſabeth*, un nouvel accident augmenta le chagrin des Villes Hanſéatiques. La Flotte Angloiſe, commandée par le Chevalier *Drack*, étant entrée dans le Tage, y rencontra ſoixante Navires chargés de Bled, appartenant aux Villes Hanſéatiques. Elle ſe ſaiſit du Grain, & rendit les Vaiſſeaux aux Marchands. Les Villes Hanſéatiques s'en plaignirent à la Reine, qui répondit, que la Neutralité qu'elles affectoient ne les autoriſoit pas à envoyer à ſes Ennemis des Marchandiſes de contrebande, telles qu'étoient des munitions de bouche; d'autant plus, qu'elles avoient été averties de ne pas le faire. Que quand même elles joüiroient de tous les Privileges qu'elles avoient autrefois obtenus d'*Edouard I*, la Patente même originale leur défendoit expreſſément de porter des Marchandiſes aux Ennemis notoires de l'Angleterre.

Ces Villes n'ayant pu obtenir la reſtitution de leurs Grains, en porterent leurs plaintes à la Diete de l'Empire; & la Reine y envoya un Ambaſſadeur, pour y repréſenter ſes raiſons. Le Roi de Pologne s'intereſſa auſſi dans cette affaire, à cauſe de la Ville de Dantzick, qui étoit ſous ſa protection. Enfin, l'Empereur défendit tout Commerce dans l'Empire, à la Compagnie Angloiſe nommée des *Marchands Avanturiers*, qui avoit des Comptoirs conſiderables à Stade, à Embden, à Breme, à Hambourg, à Elbing. La Reine fit beaucoup d'efforts pour conſerver le Commerce des Anglois en Allemagne, & il y eût ſur ce ſujet diverſes Négociations. C'eſt-là la matiere d'un aſſez grand nombre de Pieces, qui ſe trouvent dans le commencement du XVI Tome des Actes Publics.

Le Commerce défendu dans l'Empire aux marchands Anglois.

Eliſabeth eut auſſi quelques différends avec le Roi de Danemarc, touchant la Pêche & le Commerce; & avec les Villes de Cologne & d'Augsbourg. Un des grands ſujets de plaintes contre les Anglois étoit, que quand ils prenoient quelque Vaiſſeau Eſpagnol, ils confiſquoient tout ce qui s'y trouvoit, ſoit que les Marchandiſes appartinſſent à des Eſpagnols, ou à des Marchands des autres Nations.

Voici quelques Actes qui ſe trouvent dans le Recueil, ſur ces matieres.

Année 1587.

Lettre des Magiſtrats de Cologne à la Reine.

Lettre des Magiſtrats de Cologne à la Reine, pour lui demander la reſtitution de certaines Marchandiſes appartenant à des Marchands de Cologne, priſes ſur des Vaiſſeaux Portugais. Du 29 Juillet. Page 10.

Année 1590.

Du Roi de Danemarc.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine, touchant le Péage d'Helſingbourg. Du 24 Juillet. Page 80. A Colding.

Année 1591.

Lettre du même, pour ſe plaindre de certains excès commis par les Anglois contre les Danois. Du 4 Juillet. Page 105. A Copenhague.

Il menace d'uſer de repréſailles, ſi la Reine ne lui donne pas une ſatisfaction convenable.

Du Comte Palatin du Rhin.

Lettre de *Caſimir* Comte Palatin du Rhin, à la Reine. Du 27 Juillet. Page 106. A Heidelberg.

Il lui dit, qu'il s'employera volontiers auprès de l'Empereur pour faire rétablir les Anglois à Stade, quand il ſera mieux inſtruit de la cauſe de ce différend.

De l'Electeur de Saxe.

Lettre de *Chriſtian* Electeur de Saxe, à la Reine, ſur le même ſujet. Du 12 Août. Page 111. A Waltheim.

Des Magiſtrats d'Elbing.

Autre, des Magiſtrats d'Elbing à la Reine, ſur leurs différends avec les Villes Hanſéatiques. Du 31 Octobre. Page 135. A Elbing.

Année 1592.

Du Roi de Pologne.

Lettre de *Sigiſmond* Roi de Pologne, ſur la confirmation de l'établiſſement des Marchands Anglois à Elbing. Du 20 Janvier. Page 154. A Varſovie.

Mémoire de l'Ambaſſadeur de Danemarc.

Mémoire de *Paul Knibbius*, Ambaſſadeur de Danemarc, préſenté à la Reine, contenant les plaintes des Marchands Danois contre les Anglois. Page 169.

Lettre des Magiſtrats de Hambourg.

Lettre des Magiſtrats de Hambourg, ſur une affaire ſemblable. Page 171.

Autre de la Ville d'Elbing.

Autre de la Ville d'Elbing, ſur la réſidence des Marchands Anglois dans cette Ville. Du 3 Décembre. Page 179. A Elbing.

Année 1593.

D'Augsbourg.

Lettre des *Fuggers* Marchands d'Augsbourg, ſur des Marchandiſes enlevées ſur un Vaiſſeau Eſpagnol. Du 15 Avril. Page 204. A Augsbourg.

De l'Empereur.

Lettre de l'Empereur *Rodolphe* à la Reine, en faveur des *Fuggers* d'Augsbourg. Du 26 Août. Page 218. A Prague.

Il dit, qu'il ne peut refuſer ſa protection aux *Fuggers*, les raiſons de la Reine n'étant pas valables.

Année 1595.

Du Roi de Danemarc.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine. Du 8 Juillet. Page 278. A Copenhague.

Il dit, qu'encore qu'il ait ſujet de ſe plaindre des Pêcheurs Anglois, il veut bien leur permettre de pêcher ſur les côtes d'Iſlande, à l'exception de l'Iſle de Weſtmon... réſervée pour la Cour.

Année 1597.

De la Ville d'Embden.

Lettre de la Ville d'Embden à la Reine. Du 8 Octobre. Page 323.

Les Magiſtrats d'Embden diſent, qu'ils n'ont aucune part aux plaintes faites par les Villes Hanſéatiques, quoique leur Ville ſoit compriſe dans l'Edit de l'Empereur, qui défend le Commerce aux Anglois.

Du Duc de Sleſwick.

Lettre du Duc de *Sleſwick* à la Reine. Du 1 Décembre Page 327. Du Château de Gottorp.

Il dit, que c'eſt à regret qu'il ne peut ſe diſpenſer d'obéir à l'Edit de l'Empereur, concernant les Marchands Anglois.

Des Magiſtrats de Groningue.

Lettre des Magiſtrats de Groningue à la Reine. Du 31 Octobre. Page. 326.

Ils offrent de recevoir les Marchands Anglois dans leur Ville.

An-

(1) Voyez le Statut 19 de *Henri VII*, Chap. 23. Voyez auſſi *Acta Regia*, Vol. I. pag. 192. Tom. III. pag. 406. & la *Vie d'Edouard I*, écrite par le Chevalier *Jean Hayward*.

(2) Voyez les Annales de ce Regne par *Cambden*.

ELISABETH.

Année 1598.

Diffé-rends entre les Marchands Anglois & Danois.

Diverſes Lettres, &c. ſur quelques différends entre les Marchands Anglois & Danois. Pages 344, 347, 350, 352.

Lettre de la Ville d'Embden à la Reine. Du 10 Novembre. Page 353.

Les Magiſtrats accordent aux Anglois la liberté du Commerce dans Embden, & demandent certaines graces à la Reine.

Lettre de la Ville d'Embden à la Reine.

Harangue d'un Ambaſſadeur de Danemarc à la Reine, ſur les excès commis par les Anglois contre les Danois. Page 355.

Année 1599.

Harangue d'un Ambaſſadeur.

Commiſſion de la Reine pour examiner les plaintes des Danois. Du 3 Janvier. Page 362. A Weſtminſter.

Commiſſions, &c.

Autre ſemblable, pour examiner les plaintes des François. Ibid.

Proclamation, &c.

Proclamation qui règle la maniere dont doivent ſe conduire, à l'égard des Etrangers, les Commandans des Vaiſſeaux qui ont la permiſſion de courir ſus aux Eſpagnols. Du 8 Fevrier. Page 364. A Weſtminſter.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine,

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine. Du 24 Juillet. Page 379. A Coppenhague.

C'eſt ſur le même ſujet que les précédentes.

Année 1600.

De la Reine au Roi.

Lettre de la Reine au Roi de Danemarc. Fevrier. Page 395. A Richemont.

Elle le prie de n'empêcher point les Anglois de pêcher en haute Mer.

Lettre des Commiſſaires de Danemarc.

Lettres des Commiſſaires de Danemarc, envoyés à Embden pour régler les Affaires du Commerce avec les Anglois. Du 8 Mai. Page 396. A Embden.

Ils diſent, qu'ils ont attendu à Embden pendant un mois les Commiſſaires Anglois, & que n'ayant pas de leurs nouvelles, ils s'en retournent en Danemarc.

Année 1601.

Lettre des Magiſtrats de Stade.

Lettre des Magiſtrats de Stade, à . . . . Du 3 Fevrier. Page 408. A Stade.

Ils rappellent les Marchands Anglois à Stade.

Année 1602.

Du Duc de Brunſwick.

Lettre du Duc de *Brunſwick* à la Reine. Du 26 Fevrier. Page 427. A Hambourg.

Il la prie de favoriſer les Députés de Stade, qui vont en Angleterre pour y regler les affaires du Commerce.

Commerce avec le Danemarc.

Inſtructions aux Ambaſſadeurs Anglois, qui vont traiter avec les Danois ſur le Commerce. Page 429.

Proclamation contre les Pirates.

Proclamation contre les Pirates Anglois, qui, ſous prétexte de ſervir la Reine, pillent les Vaiſſeaux des Etrangers. Du 19 Mars. Page 436. A Richemont.

Lettre de la Reine au Roi de Danemarc.

Lettre de la Reine, au Roi de Danemarc, Page 478.

Cette Lettre contient des plaintes des excès commis par les Danois contre les Anglois.

Elle offre ſa Médiation entre la Suede & le Danemarc.

Commiſſion de la Reine à ſon Ambaſſadeur en Danemarc, d'offrir ſa Médiation ſur les différends entre le Roi de Danemarc, & le Prince *Charles* de Suede. Du 15 Mai. Page 440. A Greenwich.

Lettre du Roi de Danemarc à la Reine.

Lettre du Roi de Danemarc, à la Reine. Du 29 Mai. Page 441. A Cronenberg.

Ce ſont de nouvelles plaintes contre les Anglois.

Réponſe d'Eliſabeth.

Lettre de la Reine, au Roi de Danemarc. Du 15 Juillet. Page 451. Sur le même ſujet. A Greenwich.

Lettre de l'Empereur au Baron de Munkwitz.

Lettre de l'Empereur au Baron de *Munkwitz*. Du 3 Août. Page 458. A Prague.

Il approuve ce que le Baron a fait pour parvenir à un Traité entre la Ville de Stade & les Anglois, & le nomme pour ſon Commiſſaire, conjointement avec le Duc de *Holſtein-Sleſwick*, avec pouvoir de s'aſſembler à Breme avec les Plénipotentiaires Anglois.

Au Duc de Holſtein.

Lettre de l'Empereur à *Jean-Adolphe* Duc de Holſtein. Du 3 Août. Page 459. A Prague.

Il le nomme pour ſon Commiſſaire au Congrès de Breme.

Du Roi de Danemarc à la Reine.

Lettre du Roi de Danemarc, à la Reine. Du 4 Août. Page 460. A Copenhague.

Il ſe plaint d'un Pirate Anglois.

Réponſe d'Eliſabeth.

Réponſe de la Reine. Page 462.

Sa Lettre à l'Archevêque de Breme.

Lettre de la Reine à l'Archevêque de Breme. Du 27 Août. Page 463. A Otelands.

A la

Autre aux Magiſtrats de Stade. Page 464.

ELISABETH.

Ville de Stade & celle de Breme.

Autre aux Magiſtrats de Breme. Ibid.

Traité avec les Danois.

Plein-pouvoir de la Reine à ſes Ambaſſadeurs, pour traiter à Breme avec les Ambaſſadeurs de Danemarc. Du 29 Août. Page 464. A Otelands.

Congrès de Breme.

Divers autres Actes ſur le Congrès de Breme. Page 466 & 472.

Il faut remarquer, que ce Congrès de Breme étoit principalement deſtiné à regler les différends entre l'Angleterre & le Danemarc. Mais il y avoit deux autres affaires, qui devoient auſſi s'y traiter; ſavoir, les différends entre l'Angleterre & les Villes Hanſéatiques, & les différends entre le Comte d'*Ooſt-Friſe* & la Ville d'Embden. On ne voit point ici la fin d'aucune de ces trois affaires.

ARTICLE VI.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

ENtre les Affaires domeſtiques de cette derniere Partie du Regne d'*Eliſabeth*, je n'en vois point qui demande une explication particuliere, excepté celle qui regarde le Comte d'*Eſſex*, à laquelle quelques-uns des Actes de ce Tome XVI ſe rapportent.

Hiſtoire de la Famille du Comte d'Eſſex.

Robert d'Evereux, Comte d'*Eſſex*, étoit Fils de *Walter d'Evereux*, prémier Comte d'*Eſſex* de cette Famille. Il gagna les bonnes graces d'*Eliſabeth*, qui en toutes occaſions lui donnoit des marques ſingulieres de ſon eſtime. Cette faveur le rendit extrêmement fier; & malheureuſement pour lui, il ſe perſuada qu'elle étoit dûe à ſon mérite, plutôt qu'à un *je ne ſai quoi*, qui faiſoit que la Reine le préféroit à beaucoup d'autres; & cela fut cauſe, qu'il eut moins d'obligation à la Reine de ce qu'elle faiſoit pour lui. Enfin, il s'imaginoit qu'on ne pouvoit ſe paſſer de lui, & cette penſée le rendoit très incommode dans le Conſeil & ailleurs, parce qu'il vouloit tout emporter de haute lutte, & qu'il ne pouvoit ſupporter d'être contredit. Mais il ne put jamais parvenir à mettre la Reine ſous le joug: au contraire, elle lui donnoit de tems en tems des mortifications, pour rabattre un peu ſa fierté. Lorſqu'il commandoit en France les Troupes Angloiſes, il ſe diſpenſa juſqu'à l'extrémité, d'obéir aux ordres de la Reine qui le rappelloit en Angleterre, & il falut qu'elle employât toute ſon Autorité pour le faire revenir. Cela fut cauſe qu'elle prit de plus grandes précautions, pour lui faire connoitre, que quelque affection qu'elle eût pour lui, elle ne prétendoit point qu'il la gouvernât. A ſon retour de l'Expédition de Cadix, où il avoit rendu de grands ſervices, il trouva que la Reine avoit pourvu *Robert Cecil*, Fils du Grand-Tréſorier, de la Charge de Secretaire d'Etat, quoiqu'il eût recommandé *Thomas Bodley* pour cette place. Cela produiſit entre le Comte & *Cecil* une inimitié mortelle, qui fut très préjudiciable au prémier.

Sa fierté.

Sa haine contre Cecil.

Son démêlé avec Rawleigh.

Dans l'année ſuivante 1597, le Comte ayant eu le commandement d'une Flotte pour agir contre l'Eſpagne, eut un grand démêlé avec le Chevalier *Walter Rawleigh*, qui fut traité avec beaucoup de hauteur, & qui ſe vit obligé de plier, parce qu'il étoit ſous ſon commandement: mais à ſon retour, il lui rendit de mauvais offices, & ſe joignit au Parti de *Cecil*. Peu de tems après, le Comte d'*Eſſex* reçut une nouvelle mortification. La Reine fit l'Amiral *Howard* Comte de *Nottingham*; & dans l'énumeration qu'elle faiſoit dans ſa Patente, des ſervices que l'Amiral avoit rendus à la Couronne, elle lui attribuoit la priſe de Cadix. Le Comte d'*Eſſex* en fut extrêmement choqué, & ſon chagrin fut d'autant plus grand, que l'Amiral étant fait Comte, devoit avoir le pas ſur lui, par l'Ordonnance (1) de *Henri VIII*. La Reine, pour l'appaiſer, lui confera la Charge de Grand-Maréchal, qui lui conſervoit la préſéance ſur le Comte de *Nottingham*.

Et avec Howard.

En 1598, le Comte de *Tyrone*, qui s'étoit revolté en Irlande, faiſant beaucoup de progrès dans cette Ile, il fut réſolu d'y envoyer un nouveau Gouverneur. La Reine & le Comte d'*Eſſex*, ne ſe trouvant pas d'un même ſentiment ſur le choix d'un Sujet, le Comte parla & agit avec tant de fierté en cette occaſion, que la Reine lui donna un ſoufflet. Le Comte ſe plaignit & menaça: mais enfin, ſes Amis le ramenerent à ſon devoir, & la Reine lui rendit ſes bonnes graces. Mais cet affront demeura profondément gravé dans ſon cœur.

Son inſolence à l'égard de la Reine.

Peu de tems après, les Affaires d'Irlande devenant de jour en jour plus mauvaiſes, la Reine aſſembla ſon Conſeil pour faire choix d'un Gouverneur. Le Comte d'*Eſſex* blâma beaucoup la négligence des Gouverneurs précédens, & dit, que tout le mal venoit de ce qu'ils ne s'étoient pas attachés à pourſuivre les Rebelles en tous lieux; que c'étoit ce qui avoit fait durer la Guerre, & cauſé de grandes dépenſes à la Reine: ajoutant, que l'unique moyen de finir bientôt cette affaire, étoit d'envoyer en Irlande un Général qui eût de l'expérience & de la réputation, & qui ne laiſſât aux Rebelles aucun moment de repos. Enfin il

(1) Qui donnoit le pas au Grand-Chambellan, au Grand-Connétable, au Grand Maréchal, au Grand-Amiral, au Grand-Senéchal, ſur tous les Pairs de même rang qu'eux.

(2) *Cambden* dit que l'Audience ne ſe donna pas dans la Chambre Etoilée, mais dans la propre Maiſon du Concierge.

(3) Ce Seigneur fut fait Comte de l'Empire, à cauſe qu'il s'étoit ſignalé contre les Turcs en Hongrie, quoiqu'il fût bien jeune. Ce Titre devoit paſſer à tous ſes Enfans des deux ſexes, juſqu'à la troiſieme génération, avec tous les Privileges qui y ſont attachés. Mais à ſon retour en Angleterre, il y eut une grande diſpute entre les Pairs

ELISABETH.

Il eſt fait Viceroi d'Irlande.

il parla de telle maniere, qu'il fit aſſez comprendre qu'il vouloit s'indiquer lui-même, ſans ſe nommer. La Reine le fit donc Viceroi d'Irlande, & lui donna une Patente beaucoup plus ample qu'à aucun de ſes Prédeceſſeurs. Quand il fut en Irlande, il agit d'une maniere tout oppoſée aux avis qu'il avoit donnés dans le Conſeil. Quoiqu'il eût une Armée très conſiderable, il ne fit rien d'important, & demanda toujours de nouveaux ſecours. Au lieu d'attaquer directement le Comte de *Tyrone*, il mena ſon Armée d'un autre côté, & ne marcha contre le Rebelle, que quand ſes Troupes diminuées furent hors d'état de faire de grands progrès. Il eut même des Conferences ſecretes avec le Comte de *Tyrone*, & lui accorda une Trève très préjudiciable à l'Angleterre. La Reine commençant à le ſoupçonner, lui écrivit avec quelque aigreur. Cette Lettre lui fit d'abord prendre la réſolution de paſſer en Angleterre, avec l'élite de ſon Armée: mais la Reine, qui en fut avertie à tems, fit lever des Troupes en Angleterre, pour s'oppoſer à ſes deſſeins. Cela lui fit tenir bride en main; & néanmoins, il ne laiſſa pas de retourner en Angleterre, ſans en avoir demandé la permiſſion, & de ſe faire accompagner d'un aſſez grand nombre d'Officiers, qui ſe diſperſerent en arrivant. Il n'en garda que ſix pour l'accompagner à la Cour, où, après une Audience aſſez froide de la Reine, il fut arrêté, & mis ſous la garde du Garde du Sceau-Privé. On l'interrogea, & il ſe défendit fort mal; & néanmoins, la Reine ne laiſſa pas de lui conſerver ſa bienveillance, n'ayant autre deſſein, en le tenant aux arrêts, que d'humilier ſa fierté. Mais les efforts que ſes Amis firent pour émouvoir le Peuple en ſa faveur, furent cauſe que la Reine ordonna qu'il fut jugé dans la Chambre Etoilée, (2) afin de faire voir au Peuple, qu'elle n'agiſſoit pas injuſtement à ſon égard. Ce Jugement, ſelon la direction de la Reine, ne fut pas des plus rigoureux, quoiqu'on lui ôtât quelques-unes de ſes Charges. La Reine voulut bien lui laiſſer l'eſpérance d'obtenir ſa grace, & le fit mettre en liberté. Le Comte parut fort humble pendant quelque tems, & il ſe jetta dans la dévotion. Mais la Reine qui le connoiſſoit bien, voulant faire une plus longue épreuve de ſon humilité & de ſa repentance, il ne put ſupporter ſi longtems ſa diſgrace. Il ſe livra aux conſeils de ſes Amis & de ſes Domeſtiques, qui lui firent entendre que la Reine avoit deſſein de le ruïner entierement, & lui firent prendre des meſures pour ſe délivrer du prétendu danger où il ſe trouvoit. Ceux qui ont parlé le plus favorablement de ſes deſſeins, ont dit que ſon projet étoit de ſe rendre maitre de la Perſonne de la Reine, & de chaſſer ſes Ennemis de la Cour. Mais la Lettre qu'il écrivit au Roi d'Ecoſſe, marque quelque choſe de plus. Quoi qu'il en ſoit, ſon rétabliſſement dans ſa prémiere faveur ſe faiſant trop longtems attendre, il tint ſa maiſon ouverte à tout ce qu'il y avoit de Mécontens, & particulierement au Comte de *Southampton* ſon intime Ami, que la Reine n'aimoit pas. Enſuite, il prit la réſolution de faire ſoulever la Ville de Londres, s'imaginant que le Peuple prendroit les armes, auſſi-tôt qu'il voudroit lui-même lui en inſpirer la penſée. Pour exécuter ce Complot, il aſſembla chez lui ſes Amis, au nombre de trois ou quatrecens hommes. Dans ce même tems, la Reine, qui étoit mieux inſtruite de ſes deſſeins qu'il ne le penſoit, lui envoya le Garde du Grand-Sceau, avec deux autres Seigneurs du Conſeil, pour lui demander la raiſon de cette Aſſemblée d'hommes armés. On fit entrer ces trois Seigneurs par le guichet, & on laiſſa leur ſuite dehors. Dès qu'ils furent entrés, le Comte d'*Eſſex* les mena dans une chambre, & les enferma ſous la clef, laiſſant une Garde à la porte. Immédiatement après, il ſe mit en marche avec tout ſon monde, & entra dans la Cité, en criant, qu'on en vouloit à ſa vie, & priant le Peuple de prendre les armes. Mais comme il ne trouva perſonne qui voulût ſe déclarer pour lui, il ſe vit contraint de retourner à ſon Hôtel, où il fut incontinent inveſti, & enfin obligé de ſe rendre à diſcretion, avec tous ceux qui étoient dans la maiſon. Il fut décapité le 25 de Fevrier de l'année 1601, & il mourut avec beaucoup de conſtance. Le Comte de *Southampton*, quoique condamné, fut gardé en priſon. Quelques-uns des Complices furent exécutés, & la Reine fit grace de la vie à tous les autres.

Sa conduite dans ce Païs. — Il revient en Angleterre ſans permiſſion. — Son humilité. — Il a deſſein de ſe rendre maitre de la perſonne de la Reine. — La Reine lui envoye trois Seigneurs qu'il retient priſonniers. — Il eſt pris dans ſon Hôtel, & decapité.

Voici préſentement les Actes qui regardent les Affaires domeſtiques, dans leſquelles je ferai entrer celles qui regardent l'Egliſe, parce que ce n'eſt pas la peine d'en faire un Article à part.

Année 1586.

Horace Palavicin deniſé.

Patente pour déniſer *Horace Palavicin*, Genois. Du 2 Novembre. Page 1. A Weſtminſter.

Le Roi fait des Déniſens, & le Parlement naturaliſe.

Horace Palavicin étoit employé par la Reine, dans ſes Négociations avec les Princes d'Allemagne.

ELISABETH.

Année 1587.

Subſide du Clergé à la Reine.

Acte par lequel la Reine accepte un Subſide de trois ſous par livre, à elle accordé par le Clergé, outre les ſix ſous déja accordés. Du 9 Mars. Page 5. A Weſtminſter.

L'acceptation de ce Subſide, accordé ſans l'intervention du Parlement, ne fit pas tant de bruit, que celui qui fut accordé de la même maniere à *Charles I.*

Année 1589.

Commiſſion à Forbisher.

Commiſſion à *Martin Forbisher*, pour commander certains Vaiſſeaux deſtinés pour les Mers du Nord & du Sud. Du 30 Août. Page 23. A Weſtminſter.

Bénéfices accordés à l'Evêque d'Oxford.

Bénéfices en Commende accordés à l'Evêque d'Oxford. Année 1591, du 15 Décembre. Page 30. A Weſtminſter.

Protection contre des Créanciers.

Protection très particuliere, pour le Lord *Patrick Dunſanye*, Irlandois, & *Jean Mathews* de Londres, contre leurs Créanciers. Du 10 Mai. Page 95. A Weſtminſter.

De notre Prérogative Royale, contre laquelle nous ne voulons point qu'on diſpute, ni qu'on la mette en queſtion, &c.

Lettre du Duc de Brunſwick à la Reine.

Lettre de *Guillaume* Duc de Brunſwick, à la Reine. Du 23 Décembre. Page 145. A Harbourgh.

C'eſt pour demander la Penſion du feu Comte d'Ooſt-Friſe ſon Oncle, mort le 29 de Septembre.

Autre.

Lettre d'*Othon* Duc de Brunſwick, à la Reine. Du 24 Décembre. Page 147. A Harbourgh.

Il demande la même Penſion pour ſon Fils, Neveu du feu Comte *Jean* d'Ooſt-Friſe, par ſa Sœur unique. Il appelle le feu Comte d'Ooſt-Friſe, *Cliens & Penſionarius Regiæ veſtræ Majeſtatis.*

Année 1592.

Commiſſion pour faire la recherche des Papiſtes, &c.

Commiſſion à l'Evêque de Londres & autres, pour faire la recherche des Papiſtes, Jeſuites, Prêtres, &c. qui ſont venus dans le Royaume, depuis la 31e année du Regne de la Reine, & pour découvrir les Faux-Monnoyeurs. Du 15 Avril. Page 204. A Weſtminſter.

Année 1595.

Arundel fait Comte de l'Empire.

Patente, par laquelle l'Empereur *Rodolphe II* fait *Thomas Arundel* Comte de l'Empire. Du 14 Décembre. Page 284. A Prague.

Année 1596.

Lettre de la Reine à l'Empereur. Du 13 Mars. Page 289. A Richemont.

Elle ſe plaint de ce que l'Empereur a fait Comte de l'Empire, *Thomas Arundel*, qui, bien que d'une naiſſance illuſtre, n'eſt Fils que d'un Chevalier. Elle dit, que la Nobleſſe en eſt offenſée; & qu'elle-même a d'autant plus de ſujet de s'en plaindre, que cela s'eſt fait à ſon inſu, & que c'eſt une choſe ſans exemple: c'eſt pourquoi, elle lui a défendu de prendre ce Titre, & de paroître à la Cour.

Réponſe de l'Empereur.

Réponſe de l'Empereur à la Reine. Du 5 Août. Page 301 A Prague.

Il lui dit, qu'il trouve étrange que la Reine ſoit offenſée de ce qu'il a fait pour *Arundel*; & que pour lui, il ne trouve pas mauvais que ſes Sujets ſoient honorés de Titres, par d'autres Princes. C'eſt pourquoi, il la prie de rendre ſes bonnes graces audit *Arundel* (3).

Commiſſions Eccléſiaſtiques.

Commiſſion Eccléſiaſtique, pour faire obſerver les Loix faites ſur la Religion, & ſur la Diſcipline Eccléſiaſtique. Du 16 Juin. Page 291. A Weſtminſter.

Année 1597.

Autre Commiſſion ſemblable. Du 10 Octobre. Page 324. A Weſtminſter.

Année 1598.

Conſtitutions de la Province de Cantorbery.

Approbation de la Reine, des Conſtitutions faites par la Province de Cantorbery, dans le Synode tenu le 25 Octobre 1597. Du 18 Janvier. Page 329. A Weſtminſter.

Ces Conſtitutions ſont inſerées dans cet Acte.

Année 1599.

Patente du Comte d'Eſſex, &c.

Patente qui établit le Comte d'*Eſſex* Gouverneur d'Irlande, avec un pouvoir très ample. Du 12 Mars. Page 366. A Weſtminſter.

Com-

Pairs du Royaume, pour ſavoir ſi une pareille Dignité, donnée par un Prince étranger, devoit être reçue dans le Royaume, par rapport au rang ou à toute autre Prérogative; & la négative l'emporta. Sur quoi le Roi *Jaques I* le créa Lord *Arundel de Wardour*; &

c'eſt de lui que le Seigneur d'*Arundel* d'aujourdhui deſcend en droite ligne. Voyez l'*Abregé Anglois* (*British Compendium*) imprimé pour Mr. *Betteſworth.*

ELISABETH.

Celle de Nottingham, &c. Commiſſion au Comte de *Nottingham*, pour commander toutes les Troupes en-deçà de la Trente. Du 10 Août. Page 383. A Nonſuch.

Commiſſion contre les Schiſmatiques. Commiſſion Eccléſiaſtique, contre les Schiſmatiques. Du 24 Novembre. Page 386. A Weſtminſter.

C'étoit principalement, pour faire obſerver l'Acte d'uniformité dans les matieres de Religion.

Année 1601.

Autre Commiſſion ſemblable. Du 3 Fevrier. Page 400. A Weſtminſter.

Proclamation contre le Comte d'Eſſex & ſes Complices. Proclamation contre le Comte d'*Eſſex*, & ſes Complices. Du 9 Fevrier. Page 409. A Weſtminſter.

Le Comte d'*Eſſex* avoit été arrêté le jour auparavant. Ainſi cette Proclamation ne regarde proprement que ſes Complices cachés.

Commiſſion pour compoſer avec eux. Commiſſion pour compoſer avec les Complices du Comte d'*Eſſex*, accuſés & non condamnés, ou même qui ne ſont pas accuſés. Du 28 Avril. Page 422. A Weſtminſter.

Autre ſemblable, ſur le même ſujet. Du 5 Mai. Page 423. A Weſtminſter.

Annee 1602.

Proclamation qui deſend, &c. Proclamation qui défend de bâtir de nouvelles maiſons à Londres, & à trois milles aux environs. Du 20 Juin. Page 448. A Greenwich.

Pardons aux Complices d'Eſſex. Pardons à divers Complices du Comte d'*Eſſex*. Du 26 Juillet. Page 452 & 457. A Greenwich.

Proclamation contre les Prêtres & Jeſuites. Proclamation contre les Prêtres & Jéſuites. Du 5 Novembre. Page 473.

Il eſt ordonné aux Prêtres & Jéſuites étrangers, de ſortir du Royaume; & défendu aux Anglois qui en ſont ſortis, d'y retourner.

Année 1603.

Autre. Commiſſion pour agir contre les Jéſuites, & contre les Prêtres, venus des Séminaires étrangers. Du 24 Janvier. Page 489. A Weſtminſter.

ACTES détachés, ou omis dans les Articles précédens.

Année 1589.

Lettre de la Ville de Geneve à la Reine. Lettre des Syndics de Geneve, à la Reine. Du 23 Août. Page 20. A Geneve.

Ils lui repréſentent le triſte état de leur République, attaquée par le Duc de Savoye; & la prient de les ſecourir de quelque ſomme d'argent.

Année 1590.

Du Landgrave de Heſſe. Lettre de *Guillaume* Landgrave de Heſſe, à la Reine. Du 12 Mai. Page 62. A Caſſel.

Il dit, qu'il fera ſes efforts pour faire réuſſir le projet d'une Ligue Proteſtante, qui lui a été communiqué par *Horace Palavicin*.

De l'Electeur de Saxe. Autre ſemblable, de *Chriſtian* Electeur de Saxe. Du 5 Juin. Page 67. A Dreſde.

Reponſe de Philippe à la propoſition de l'Empereur, &c. Réponſe de *Philippe II* à la propoſition de l'Empereur, qui offre ſa Médiation pour la Paix avec les Provinces-Unies. Du 16 Mai. Page 64. A Aranjuez.

Il accepte la Médiation. Que comme les Hérétiques maintiennent que les Peuples ſont tenus de ſe conformer à la Religion de leurs Souverains, il veut qu'il en ſoit de même à ſon égard.

Inſtructions à ſon Ambaſſadeur. Inſtruction de *Philippe II* à D. *Guilhem de S. Clement*, Ambaſſadeur auprès de l'Empereur. Du 16 Mai. Page 56. A Aranjuez.

Il lui ordonne de continuer ſes bons offices en faveur des Catholiques de France. De ne pas permettre qu'on admette aux Conferences aucun Ambaſſadeur du Prince de Béarn, avec le Titre qu'il prend, &c.

Lettre d'Eder Baſſa à la Reine. Lettre d'*Eder Baſſa* à la Reine, écrite de Salé, le 26 Juin. Page 74.

C'eſt ſur un différend entre la Porte Ottomane & la Pologne, appaiſé à la conſideration d'*Eliſabeth*.

Année 1591.

Du College des Cardinaux aux Pariſiens. Lettre du College des Cardinaux, aux Pariſiens. Du 16 Octobre. Page 129. A Rome.

Ils leur apprennent la mort de *Gregoire XIV*, arrivée la nuit du 15 au 16 Octobre, & les exhortent à demeurer attachés au S. Siege.

Année 1592.

Du Comte Palatin à la Reine. Lettre de *Philippe-Louis*, Comte Palatin, à la Reine. Du 13 Novembre. Page 177. A Neubourg.

C'eſt ſur les differends entre les Lutheriens & les Reformés du Palatinat. Il ſe plaint, que l'Electeur a pris le parti des derniers.

Accord entre Henri IV & les Troupes Allemandes. Articles accordés entre *Henri IV*, & les Troupes Allemandes commandées par le Prince d'*Anhalt*. Pages 180 & 182.

Année 1593.

Lettre de la Reine à l'Empereur. Lettre de la Reine à l'Empereur *Rodolphe II*. Du 21 Avril. Page 206. A Londres.

Elle ſe juſtifie de l'accuſation d'avoir excité les Turcs contre lui.

De l'Adminiſtrateur, &c. à la Reine. Lettre de *Frederic-Guillaume*, Adminiſtrateur de l'Ectorat de Saxe. Du 29 Juillet. Page 213.

Il dit, qu'il fera tout ce que *Perking* ſon Ambaſſadeur lui a recommandé de ſa part.

Du Duc de Brunſwick à la même. Lettre d'*Erneſt* Duc de Brunſwick, à la Reine. Du 7 Août. Page 214. A Zeil.

Il dit, qu'il n'a point ajouté foi aux Libelles qui ſe publient pour accuſer la Reine d'avoir excité les Turcs contre l'Empire, & qu'il les a défendus dans ſes Etats.

De l'Electeur Palatin. Lettre de *Frederic* Electeur Palatin, à la Reine. Du 18 Août. Page 215. A Heidelberg.

C'eſt proprement une réponſe à celle du Comte *Philippe-Louis*, marquée ci-deſſus.

Année 1594.

Propoſitions de l'Empereur à la Diete. Propoſitions de l'Empereur à la Diete de Ratiſbonne, pour engager les Princes Allemands à défendre la Hongrie & l'Autriche, contre les Attaques des Turcs. Du 11 Juin. Page 249.

Negociation de Perking à la Cour de l'Empereur. Relation de la Négociation de *Chriſtophle Perking*, Ambaſſadeur de la Reine auprès de l'Empereur. Juin. Page 252.

Le ſujet de cette Ambaſſade étoit, 1. De juſtifier la Reine ſur un certain Mémoire, qu'on prétendoit que ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople avoit préſenté au Grand-Vizir, & qui avoit été envoyé à l'Empereur. *Perking* deſavoua ce Mémoire, ſoutint qu'il étoit ſuppoſé, écrivit à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à C. P. & l'Empereur parut content.

Le 2. point étoit ſur la Paix entre les Princes Chrétiens. *Perking* témoigna que la Reine étoit prête d'y contribuer de tout ſon pouvoir.

Le 3. ſur une Libelle contre la Reine, réimprimé à Prague. L'Empereur l'a fait ſupprimer.

Année 1595.

Thomas Wilford établi Maréchal-Prévôt. Commiſſion au Chevalier *Thomas Wilford*, pour l'établir Maréchal-Prévôt, avec pouvoir de faire pendre ceux qui ſeront convaincus de ſoulevement. Du 18 Juillet. Page 279. A Weſtminſter.

Reflexion ſur ſa Commiſſion. Ces ſortes de Commiſſions, qui ne portent aucun préjudice au Peuple ſous de bons Princes, peuvent être d'une terrible conſéquence en certaines occaſions. Il en couta cher au Comte de *Strafford*, ſous le Regne de *Charles I*, pour avoir uſé d'un ſemblable pouvoir dans ſon Gouvernement d'Irlande.

Année 1597.

Lettre du Prince de Suede à la Reine. Lettre de *Charles*, Prince de Suede, à la Reine. Juillet. Page 320. A Nikoping.

Il ſe juſtifie de pluſieurs calomnies publiées contre lui, & en particulier, de l'accuſation qu'il aſpire à la Couronne.

Année 1598.

Autre du même, ſur le même ſujet. Octobre. Page 348.

Année 1600.

Rawleigh fait Gouverneur de Jerſey. Patente qui établit le Chevalier *Walter Rawleigh*, Gouverneur de l'Ile de Jerſey. Du 26 Août. Page 398. A Weſtminſter.

An-

(1) Le Lecteur doit remarquer en paſſant, que M. de *Rapin* écrivit ces reflexions ſur la fin du Regne de la Reine *Anne*.

(2) Mr. *Le Clerc* remarque, que les anciens Ecoſſois avoient la même coutume; & que ce fut avec beaucoup de difficulté & fort tard, que le contraire fut introduit, comme on peut voir dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe par *Buchanan*.

(3) Mr. *Le Clerc* remarque dans une autre Note ſur cet endroit, qu'il auroit bien mieux valu pour *Jaques I*, & pour ſa Poſterité, qu'ils euſſent ſuivi d'autres maximes. Il renvoye à ce qui a été déja dit page 199 de ſa *Bibliotheque Choiſie*, Tome VIII, où il fait la réflexion ſuivante: „ Que ſi *Jaques VI* avoit bien profité des leçons „ de ſon Précepteur *Buchanan*, il n'auroit jamais eu ces malheu- „ reuſes diſputes avec ſon Parlement; & que ſi ſon Fils avoit bien „ lu les Ouvrages du même *Buchanan*, & qu'il en eût goûté les „ maxi-

Année 1602.

Maniere e juger s Pira-s.

Commiſſion au Comte de *Nottingham*, & autres, pour regler avec les Commiſſaires de France, la maniere de juger les Pirates. Du 26 Janvier. Page 425. A Weſtminſter.

SUITE DE L'EXTRAIT DU TOME XVI, pour les quatorze prémieres années du Regne de JAQUES I.

IL ne faut pas s'attendre à trouver dans les quatorze prémieres années du Regne de *Jaques I*, des évenemens éclatans qui intereſſent beaucoup les Lecteurs. Prémierement, on y voit fort peu d'Affaires étrangeres. En ſecond lieu, les Affaires domeſtiques, ſi on en excepte la Conjuration des Poudres, ſont peu importantes en elles-mêmes. Mais cela n'empêche pas qu'il ne ſoit abſolument néceſſaire de bien connoitre ce Regne, ſi l'on veut avoir une juſte idée de ce qui s'eſt paſſé dans les ſuivans. La raiſon en eſt, que c'eſt dans celui-ci que ſe trouve véritablement la ſource & l'origine des Révolutions arrivées en Angleterre, depuis environ cent ans. Pour bien connoitre le Regne de *Jaques I*, il faut néceſſairement avoir une connoiſſance aſſez étendue du génie & du caractere de ce Prince, de ſes maximes & de ſes principes par rapport au Gouvernement & à la Religion. C'eſt par-là que je commencerai, avant que d'entrer dans le recit des évenemens auxquels les Actes du Recueil ſe rapportent.

aques I oclamé oi d'Angleterre t le onſeil. Réflexions là ſus.

Six heures après la mort d'*Eliſabeth*, *Jaques VI* Roi d'Ecoſſe fut proclamé Roi d'Angleterre, ſous le nom de *Jaques I*. Ce fut le Conſeil qui le fit proclamer; & l'on pourroit juſtement demander, qui avoit donné ce pouvoir au Conſeil, puiſque, ni *Jaques*, ni la Reine ſa Mere, n'avoient jamais été reconnus pour Succeſſeurs préſomptifs d'*Eliſabeth*, & que ce ne fut qu'au moment même de ſa mort, que la défunte Reine s'étoit réſolue à déclarer qu'elle regardoit le Roi d'Ecoſſe comme ſon légitime Succeſſeur. Il eſt vrai, que le Conſeil ſe fondoit ſur trois ſortes de Droits, qui ſe réuniſſoient dans la Perſonne du Roi *Jaques*. Le prémier étoit, qu'il avoit été nommé par la Reine *Eliſabeth*, pour ſon Succeſſeur, & que cette nomination ſe trouva confirmée dans ſon Teſtament. Mais ce Droit-là étoit trop peu ſolide, pour que le Conſeil pût fonder là-deſſus la Proclamation dont je viens de parler. C'étoit une maxime juſqu'alors inconnue en Angleterre, qu'il fût au pouvoir d'un Roi, ou d'une Reine, de laiſſer la Couronne à qui il leur plaiſoit, par une ſimple Nomination, ou même par un Teſtament, ſans l'intervention & la concurrence du Parlement. *Edouard VI* avoit ainſi tranſporté la Couronne à *Jeanne Gray*, qui ne put ſe ſoutenir, n'étant appuyée que ſur ce Droit. Le ſecond étoit, que *Jaques* étoit le plus proche Héritier d'*Eliſabeth*: cela ne pouvoit être conteſté. Mais le Teſtament de *Henri VIII*, autoriſé par un Acte de Parlement qui n'avoit jamais été revoqué, avoit reglé la Succeſſion d'une autre maniere. C'étoit aux Deſcendans de la Reine-Ducheſſe de *Suffolck*, à monter ſur le Trône après la mort d'*Eliſabeth*. Il auroit donc falu, pour agir dans l'ordre, annuller prémierement cet Acte, & caſſer le Teſtament de *Henri VIII*, afin de laiſſer un libre cours à l'ordre de la Succeſſion, & pour conſerver les Droits de la Branche ainée. Ainſi, ce ſecond Droit étoit ſujet à des difficultés, que le Conſeil n'avoit pas le pouvoir de décider. On voit une preuve ſenſible de ce que j'avance ici, dans les précautions que le Parlement a priſes de nos jours, par rapport à l'établiſſement de la Maiſon d'*Hanover*, pour ne pas laiſſer au Conſeil la liberté de décider à qui devoit appartenir la Couronne après la mort de la Reine *Anne* (1), & afin qu'il ne fût pas en ſon pouvoir de faire proclamer celui qu'il trouveroit à propos.

Examen Droit 'il avoit à la ouronne.

Le troiſieme Droit du Roi *Jaques* peut être appellé un Droit *Parlementaire*, parce qu'il tiroit ſa ſource d'un Statut fait ſous le Regne de *Henri VII*, par lequel la Succeſſion à la Couronne étoit établie dans la Famille de ce Roi, ſelon l'ordre naturel, en préférant toujours les Branches ainées aux cadettes. Ce troiſieme Droit étoit ſans doute le meilleur; & néanmoins, le Teſtament de *Henri VIII*, autoriſé par un Acte de Parlement, y étoit oppoſé. Malgré ces difficultés, le Conſeil ne laiſſa pas de décider, & de faire proclamer *Jaques*, comme étant fondé ſur un Droit inconteſtable. Il n'y a point de doute, que le Secretaire *Cecil*, qui avoit un grand crédit dans le Conſeil, & qui quelque tems avant la mort d'*Eliſabeth* s'étoit dévoué au Roi d'Ecoſſe, & entretenoit de ſecretes correſpondances avec lui, ne le ſervît avec ardeur dans cette occaſion. *Jaques* accepta la Couronne d'Angleterre, qu'il attendoit depuis longtems avec beaucoup d'impatience, ſans s'informer ſcrupuleuſement ſur quel fondement on l'avoit fait proclamer. Mais quand il fut aſſis ſur le Trône, il rejetta les trois ſortes de Droits dont je viens de parler, & ne voulut s'appuyer que ſur un Droit héréditaire, qui ne tiroit ſa force d'aucun Acte de Parlement: comme ſi la Succeſſion à la Couronne d'Angleterre étoit par elle-même héréditaire, & n'avoit beſoin d'être appuyée par aucun Statut. Aucun Roi d'Angleterre, avant lui, n'avoit formé une pareille prétention; ou du moins, s'il y en avoit eu quelqu'un qui eût été dans le même ſentiment, il ne l'avoit pas fait connoitre. En effet, cette prétention étoit ſujette à tant d'objections & de difficultés, qu'il eſt étonnant que ce Prince, qui étoit bien inſtruit dans l'Hiſtoire d'Angleterre, ait pu ſe prévenir ſi fortement ſur cette matiere. C'eſt ce que je vais faire voir ici en peu de mots.

Diſſertation ſur le Droit héréditaire.

Qu'on examine l'Hiſtoire d'Angleterre, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à nos jours, on ne trouvera ni aucune Loi, ni aucune Coutume, ſur laquelle on puiſſe fonder la Succeſſion Héréditaire de la Couronne, indépendamment des Actes de Parlement. Sans parler du tems des Anglo-Saxons, où l'on voit, pendant l'eſpace de 600 ans, tant d'exemples contraires à une pareille Loi ou Coutume, il eſt certain que les cinq prémiers Rois qui ont regné depuis la Conquête, en y comprenant *Guillaume le Conquerant*, ne ſont pas montés ſur le Trône par un Droit Héréditaire. Si depuis le dernier de ces Rois, la Succeſſion en faveur du plus prochain Héritier avoit prévalu, & qu'elle n'eût été que rarement, ou jamais diſcontinuée, on pourroit dire que la Coutume tient lieu de Loi. Mais puiſqu'il eſt conſtant qu'elle a été très ſouvent interrompue, & que depuis *Guillaume I* juſqu'à *Henri VIII*, il n'y a jamais eu plus de trois Rois de ſuite qui ayent ſuccedé de Pere en Fils, ſur quoi peut-on fonder cette Succeſſion Héréditaire, ſi on rejette les Actes de Parlement qui ont établi la Succeſſion dans certaines Familles? Mais quand même ce Droit de Succeſſion Héréditaire indépendant des Actes de Parlement ſeroit parfaitement prouvé, il s'enſuivroit que *Henri VII*, de qui *Jaques I* tiroit ſon origine, n'auroit pas été légitime Roi, puiſqu'il n'étoit, ni légitime Héritier de *Richard III* à qui il ſucceda, ni légitime Héritier de la Maiſon de Lancaſtre, & que cette Maiſon n'étoit pas légitime Héritiere de *Richard II*. *Henri VIII* étoit ſi peu perſuadé de ce Droit Héréditaire, que dans ſon Teſtament, il paſſa ſous ſilence le Droit de la Branche de ſa Sœur ainée, pour aſſurer la Succeſſion à la cadette. *Edouard VI* ne fut pas plus ſcrupuleux, puiſqu'au préjudice de ſes deux Sœurs, il voulut tranſporter la Couronne à *Jeanne Gray*. Malgré tout cela, ce Droit de Succeſſion Héréditaire indépendamment du Parlement, prétendu inalterable, quoique ſi ſouvent alteré, prit de ſi fortes racines ſous le Regne de *Jaques I*, qu'elles n'ont pu juſqu'ici être arrachées. On s'en ſert encore aujourdhui, comme d'un principe inconteſtable, pour faire voir que le Parlement n'a pas le Droit de changer l'ordre de la Succeſſion, en quelque cas que ce ſoit. Mais d'un autre côté, il eſt certain que ce n'a jamais été le ſentiment de la Nation repréſentée par le Parlement (2).

Entêtement de Jaques en faveur du Pouvoir abſolu.

On demandera, peut-être, quel interêt avoit *Jaques I* plus que ſes Prédéceſſeurs, de s'appuyer ſur ce Droit, qui n'étoit rien moins que certain. Le voici en deux mots. C'eſt qu'il étoit prévenu juſqu'à l'entêtement, en faveur du Pouvoir abſolu de la Royauté, & qu'il croyoit que la Royauté appuyée ſur des Actes de Parlement, ou ſur l'approbation du Peuple, ne pouvoit pas être ſi abſolue, que celle qui étoit fondée ſur un Droit naturel, ou ſur une Coutume inviolable depuis le commencement de la Monarchie. C'eſt ici un des principaux caracteres de ce Prince, par lequel il eſt néceſſaire de le faire connoitre (3).

L'exemple de Richard II devoit ſervir d'avertiſſemens à ſes Succeſſeurs.

Depuis la triſte Cataſtrophe de *Richard II*, les Rois d'Angleterre avoient évité comme un écueil, de mettre leur Prérogative en compromis, aimant mieux laiſſer cette matiere dans l'obſcurité où elle ſe trouvoit, que de faire des efforts pour l'éclaircir à leur avantage; parce qu'ils craignoient d'effaroucher les Anglois, qui de tout tems ont été très jaloux de leurs Libertés. *Richard II* avoit ſi mal réuſſi, qu'il n'eſt pas étonnant que ſes malheurs ayent donné lieu à ſes Succeſſeurs de craindre un ſemblable ſort. C'étoit une queſtion très délicate & très difficile, que de ſavoir juſqu'où s'étendoit la Prérogative Royale, & en quoi conſiſtoient véritablement les Privileges du Peuple. L'Hiſtoire d'Angleterre fait voir, que les Rois les plus prudens & les plus habiles, ceux-mêmes qui ont été les plus abſolus, ont évité avec un extrême ſoin, de remuer ces ſortes de queſtions. Toute leur attention conſiſtoit à faire, par le moyen & avec le ſecours du Parlement, ce qu'ils jugeoient convenable au bien de la

„ maximes, il n'auroit point laiſſé ſa tête ſur un échaffaut: Que ſi „ ſon Petit-fils, qui portoit le nom de ſon Ayeul, avoit été élevé „ dans les mêmes idées, il ſeroit peut-être mort en paix ſur ſon „ Trône. Si tous avoient été bien perſuadés qu'ils étoient les Protecteurs, & non les Maitres des Loix de leur Royaume, ils auroient ſans doute vécu heureuſement. Si dans un Etat Monarchique, les Princes avoient l'eſprit Républicain, leurs Sujets prendroient tous l'eſprit Monarchique, à cauſe de la confiance qu'ils „ auroient pour leurs Rois. Les Princes n'ont jamais plus de véritable autorité, que lorſqu'ils penſent & qu'ils paroiſſent pleinement „ convaincus qu'il n'ont pas le droit d'augmenter cette Autorité à „ l'infini; & les Peuples ne ſont jamais plus obéiſſans, que lorſqu'ils y ſont portés par la moderation de leurs Rois.

Jaques I.

la Nation, ou à leurs propres intérêts, ſans affecter d'agir avec un Pouvoir abſolu. Si quelques-uns ſe ſont quelquefois écartés de cette règle, ce n'a été que rarement, & de telle ſorte que le Peuple n'en a pas été allarmé, parce qu'il ne voyoit pas qu'ils affectaſſent de fonder l'étendue de leur Prérogative, ſur des principes généraux qui n'admiſſent aucunes bornes. Il regardoit certains cas particuliers, dans leſquels les Rois ſembloient aller trop loin, comme ne devant point avoir d'influence ſur le reſte de leur conduite. Les Guerres-civiles entre les deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*, furent à cet égard très favorables au Peuple, en ce qu'elles mirent les Rois dans la néceſſité de ne pouvoir ſe paſſer de lui. Par conſéquent, ce n'étoit pas un tems favorable pour étendre la Prérogative Royale. *Henri VIII*, le plus abſolu des Rois d'Angleterre, ne tâcha qu'une ſeule fois de rompre la Digue, par le conſeil du Cardinal *Wolſey*. Mais quand il vit que le Peuple commençoit à s'allarmer, il aima mieux plier, que de ſoutenir les entrepriſes de ſon ambitieux Miniſtre. Sans entreprendre donc de décider lui-même, ce qu'il pouvoit faire en vertu de ſa ſeule Prérogative, il ſe contentoit de la joindre ſans ceſſe à l'Autorité du Parlement; & par-là il faiſoit tout ce qu'il vouloit, ſans cauſer de la jalouſie à ſes Sujets. *Edouard VI*, *Marie*, *Eliſabeth*, ſuivirent les mêmes maximes, & s'en trouverent fort bien. *Jaques I* arriva d'Ecoſſe, ayant l'eſprit rempli d'autres principes & d'autres préjugés. Ce n'étoit pas que les Rois d'Ecoſſe fuſſent plus indépendans que ceux d'Angleterre: au contraire, il s'étoit perſuadé que la dépendance des Rois ne pouvoit être ſi grande ailleurs, qu'elle l'étoit en Ecoſſe, & qu'il faloit néceſſairement que ce ne fût en Ecoſſe qu'une uſurpation du Peuple. Il avoit regné trente-ſix ans dans ce Royaume, ſans avoir jamais pu ſe délivrer de cette fâcheuſe dépendance. C'étoit le Peuple, ou les Etats, qui l'avoient mis ſur le Trône, pendant la vie de la Reine ſa Mere, & qui l'y avoient maintenu. C'étoit ce même Peuple qui avoit murmuré; & qui s'étoit même ſoulevé, toutes les fois que le Roi, ou ſes Miniſtres, ne gouvernoient pas à ſa fantaiſie; & qui l'avoit toujours obligé de ſuivre un certain chemin, toutes les fois qu'il avoit voulu s'en éloigner. C'étoit-là ce qui lui faiſoit haïr la dépendance, & qui lui faiſoit regarder comme le plus grand bonheur d'un Roi, d'être délivré de ce joug, dont il avoit longtems éprouvé la dureté. C'étoit encore par cette même raiſon, qu'en étudiant la Politique, il avoit approuvé & admiré les preuves, que divers Auteurs ont employées pour faire recevoir l'indépendance des Rois en général, comme s'il n'y devoit avoir aucune différence entre les Gouvernemens Monarchiques. C'étoit-là ſon principe favori. C'étoit ce qu'il faiſoit entendre ſans ceſſe, tantôt ouvertement, tantôt plus obſcurément; & le ſeul moyen de lui plaire étoit d'être, ou de paroitre perſuadé d'une vérité qui lui ſembloit ſi évidente, ſavoir, que les Rois étoient en droit de faire tout ce qu'ils vouloient. Il n'avoit pourtant jamais pu faire admettre ce principe chez les Ecoſſois: mais il eſperoit de mieux réuſſir en Angleterre, où il ſavoit que depuis le Regne de *Henri VII*, les Rois & les Reines avoient fait à peu près tout ce qu'ils avoient voulu. Mais au-lieu d'attribuer ce Pouvoir à la prudence de ces Monarques, qui avoient eu l'adreſſe de ne ſéparer jamais la Prérogative Royale de l'Autorité du Parlement, il l'attribuoit à une autre cauſe, ſavoir, au Droit naturel des Souverains. Ce qui acheva de le déterminer ſur ce ſujet, ce furent les adulations de quelques-uns de ſes Courtiſans Anglois, qui ayant bientôt connu ſon génie & ſon caractere, s'efforcerent à qui mieux mieux, à s'inſinuer dans ſes bonnes graces par ce même endroit. On dit ſur ce ſujet, qu'un bon Ecoſſois de ſa ſuite, voyant ces adulations, s'écria, qu'elles étoient capables de corrompre le meilleur Roi. Quoi qu'il en ſoit, quelle que pût être la cauſe du principe que *Jaques* s'étoit mis fortement dans l'eſprit, & de quelque endroit qu'il l'eût puiſé, il ne ceſſa jamais, pendant le reſte de ſa vie, de faire des efforts pour l'inculquer dans les eſprits des Sujets, tant par ſes diſcours, que par ſa conduite. Il uſoit pourtant d'un petit artifice, mais qui fut bientôt connu. C'eſt que les Anglois ne pouvant diſconvenir qu'il n'y eût véritablement une Prérogative Royale, laquelle il étendoit lui-même juſqu'au Pouvoir abſolu, il ſe plaignoit ſans ceſſe, qu'on vouloit donner atteinte à la Prérogative Royale, pour peu qu'on s'éloignât de ſes principes; voulant faire entendre par-là, qu'on attaquoit celle qu'on ne pouvoit lui diſputer. C'eſt ce qui produiſit entre lui & le Parlement, des aigreurs & des diſſenſions, qui le rendirent toujours très malheureux, malgré la Paix dont il jouït pendant tout le cours de ſon Regne. De ces diſſenſions nâquirent les fréquentes caſſations des Parlemens, & par une ſuite néceſſaire, les Monopoles, & les autres moyens illégitimes, dont les Miniſtres du Roi ſe ſervirent pour lui procurer de l'argent. Cela lui produiſit les plaintes & les murmures du Peuple, & la perte de ſon eſtime & de ſon affection pour le Roi; & enfin le mépris des Etrangers, pour un Prince qui ne pouvoit pas eſperer de grands ſecours de la part de ſes Sujets. Je n'en dirai pas davantage ſur cette matiere, parce que je n'ai pas deſſein de faire ici l'Hiſtoire du Roi *Jaques*, mais ſeulement, de faire connoitre quels étoient ſes principes par rapport à l'Autorité des Rois.

Erreur de Jaques touchant la Prerogative des Rois.

Religion de ce Prince.

Il eſt bien plus difficile de connoitre parfaitement, quelle étoit la Religion de ce Prince. Il étoit né d'un Pere & d'une Mere Catholiques; mais il avoit été élevé dès ſon enfance dans la Religion Proteſtante, ſelon qu'elle étoit établie en Ecoſſe, c'eſt-à-dire, dans la Presbyterienne; mais preſque toujours ſoupçonné de favoriſer la Catholique. Dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il ſe rangea dans l'Egliſe Anglicane, & y parut, du moins extérieurement, attaché pendant tout le reſte de ſa vie. Il témoigna toujours une haine invincible contre les Presbyteriens, ou Puritains, parmi leſquels il avoit été élevé; pendant qu'en toutes occaſions, il favoriſoit ouvertement les Papiſtes. Il y a même des gens qui ont aſſuré, que peu de tems avant ſa mort, il avoit donné ſa parole qu'il embraſſeroit la Religion Catholique. Je n'ai garde d'examiner ici toutes ces choſes, qui paroiſſent oppoſées. Je ferai ſeulement quelques remarques, qui pourront contribuer à les éclaircir.

Prémierement, il faut ſe ſouvenir de ce que j'ai dit dans l'Extrait précédent, que la Reine *Eliſabeth* craignant toujours quelque orage du côté de l'Ecoſſe, avoit formé un puiſſant Parti pour elle dans ce Royaume. Ce Parti étoit tout compoſé de Proteſtans, & particulierement de Miniſtres de l'Egliſe Reformée, qui ne manquoient jamais à ſonner l'allarme, & à inſpirer au Peuple des ſentimens de crainte par rapport à la Religion, toutes les fois que le Roi ſembloit s'éloigner des intérêts de l'Angleterre. Si le Roi s'attachoit à ce Parti, il ſe trouvoit dans la ſervitude; & s'il l'abandonnoit, il voyoit d'abord ſa propre Cour, & tout le Royaume, pleins de troubles & de diviſions. C'en étoit aſſez pour lui faire haïr les inſtrumens dont *Eliſabeth* ſe ſervoit, auſſi-bien que la Religion qui leur ſervoit de prétexte. D'un autre côté, les Catholiques, qui n'avoient point d'autres moyens pour exécuter leurs projets, que la bienveillance du Roi, le flatoient extraordinairement, & pour l'attacher à leur Parti, ils tâchoient de lui faire comprendre, que les principes de la Religion Reformée étoient contraires à l'Autorité des Rois; comme il le voyoit par une fâcheuſe expérience, puiſque s'il balançoit tant ſoit peu à ſe conduire comme les Synodes le ſouhaitoient, toute l'Egliſe ſe ſoulevoit contre lui. Ils ajoutoient, que le Gouvernement Presbyterien de l'Egliſe d'Ecoſſe étoit une ſource continuelle de Rebellions, & que les Presbyteriens ne pouvant ſouffrir de Chef dans l'Egliſe, ſuivoient les mêmes principes par rapport au Gouvernement de l'Etat. Par ces inſinuations, le Roi s'aigriſſoit de plus en plus contre le Gouvernement Presbyterien; & enfin, il vint à le haïr ſouverainement. Mais il n'oſa en donner des marques trop publiques, juſqu'à ce qu'étant monté ſur le Trône d'Angleterre, il ſe vit dans une pleine liberté de lui déclarer la Guerre.

Sa haine contre les Presbyteriens.

Ma ſeconde remarque eſt, que *Jaques I* s'étant mis dans l'eſprit que les Presbyteriens regardant le Gouvernement de leur Egliſe comme le plus parfait, ne pouvoient qu'avoir la même penſée touchant le Gouvernement de l'Etat, en infera, qu'ils étoient Ennemis de la Royauté, & confondit continuellement ces deux choſes, comme ſi elles euſſent été inſéparables. Il regardoit les Presbyteriens, ou Puritains, comme des Ennemis de la Royauté; & tous ceux qui n'avoient pas les mêmes idées que lui du Pouvoir ſans bornes des Rois, comme de véritables Puritains. Il y eut donc en Angleterre, pendant tout le cours de ſon Regne, un double Puritaniſme, l'un de Religion, & l'autre d'Etat; mais que le Roi & ſes Miniſtres affecterent ſans ceſſe de confondre l'un avec l'autre, parce qu'ils haïſſoient également tous les deux. Cette idée s'eſt conſervée juſqu'à nos jours, & fait qu'on a tant de peine à définir la nature du *Toriſme* & du *Whiggiſme*, parce que les principes de ces deux Factions ſe rapportent, tantôt à la Religion, tantôt à l'Etat.

Je remarquerai en troiſieme lieu, que *Jaques I* étant d'un naturel timide, avoit une averſion extrême pour la Guerre. Or comme, dans la ſituation où ſe trouvoient les Affaires de l'Europe, il n'avoit à craindre la Guerre que de la part des Catholiques, il tâchoit de s'attirer leur bienveillance, en favoriſant leur Religion, autant qu'il dépendoit de lui. C'étoit à cauſe de cela qu'on ne pouvoit lui faire un plus grand chagrin, que de le traiter de Perſécuteur des Catholiques. Il s'en défendoit avec tant d'ardeur & de vivacité, que pour faire voir qu'il ne perſécutoit pas les Catholiques, il tomboit dans un autre excès, & donnoit lieu de croire qu'il ne mettoit aucune différence entre les gens des deux Religions par rapport à ſa faveur, ainſi qu'il paroît clairement par ſon Apologie pour le Serment d'Allégeance. Il n'y avoit que les Jéſuites qu'il ne pouvoit ſupporter, à cauſe du Dogme exécrable qu'ils ſoutenoient, que les Rois pouvoient être dépoſés, & même tués. Il y avoit trop de conformité entre cette Doctrine & le Puritaniſme, pour qu'il pût la regarder ſans chagrin. En ſuivant cette méthode, il eſperoit de ſe maintenir en Paix avec tout le monde: avec les Proteſtans, en faiſant actuellement profeſſion de la Religion Anglicane; & avec les Papiſtes, en les exemptant de la rigueur des Loix qui avoient été faites contre eux. Mais il n'obtint pas, par cette conduite, ce qu'il s'étoit propoſé. Les Catholiques ne ſe contenterent pas de cette légere faveur, & les Proteſtans crurent qu'il étoit Catholique dans l'ame.

Enfin, ma quatrieme remarque eſt, que ce Prince, qui avoit beaucoup étudié, & qui avoit une grande opinion de ſon Savoir, s'étoit, ſelon les apparences, fait une Religion particuliere à ſa mode. Vraiſemblablement, le Puritaniſme étoit entierement exclus du Plan qu'il avoit formé, & la Hiérarchie y étoit admi-

miſe, à l'exception du Pouvoir du Pape ſur les Têtes couronnées. Quant aux Dogmes qui ſéparent les deux Religions, Catholique & Proteſtante, *Jaques* fit voir en diverſes occaſions, & même en parlant au Parlement, qu'il ne les regardoit que comme de pures queſtions d'Ecole, & qu'on pouvoit les croire, ou ne les pas croire, ſans aucun danger pour le Salut. Ainſi, ſelon les apparences, dans le Plan qu'il avoit formé, il n'avoit regardé la Religion, que par les endroits qui pouvoient la rendre utile, ou préjudiciable au Gouvernement, & ſur-tout, au Pouvoir abſolu des Rois. C'étoit, ſelon lui, la ſeule choſe néceſſaire. Tout ce qui s'oppoſoit à ce principe, devoit être rejetté; & ce qui ne faiſoit ni pour ni contre, pouvoit être toleré. Si je ne craignois pas d'être trop long, je pourrois appuyer ce que j'avance, par des preuves qui vont bien au-delà de la conjecture.

Après ce que je viens de dire des principes de *Jaques I* par rapport au Gouvernement & à la Religion, il ſera aiſé de comprendre toutes celles de ſes actions qui ſe rapportent à ces deux Articles. Il me reſte préſentement à parler de certaines autres choſes, qui peuvent aider à faire mieux connoitre ſon Caractere. J'inſiſte d'autant plus volontiers ſur cette matiere, que le petit nombre d'évenemens conſiderables de ce Regne, ne ſont que des ſuites & des dépendances de l'humeur & du génie du Roi.

[Son] aver[ſion] pour [la G]uerre.

J'ai déja dit, que ce Prince ne ſe ſentoit pas les qualités propres pour la Guerre. Auſſi l'évitoit-il avec tout le ſoin poſſible, & quelquefois même au préjudice de ſon honneur, & des intérêts de ſon Etat. Il couvroit ſa timidité naturelle du beau prétexte de la Juſtice & de l'Equité, qui ne permettoient pas aux Princes de faire répandre du ſang pour des ſujets de peu d'importance. Ce principe étoit très bon en lui-même: mais il en pouſſoit les conſéquences ſi loin, qu'il ne trouvoit aucun cas, qui dût le mettre dans la néceſſité de prendre les armes. Il voyoit les projets qui ſe faiſoient à Rome, en Eſpagne, en France, en Allemagne, pour ruiner la Religion Proteſtante, ſans ſe croire obligé d'y prendre aucune part, autrement que par des recommandations, qui étoient toujours infructueuſes, parce que les Princes étrangers ſavoient bien qu'ils pouvoient les rejetter impunément. Par ce moyen, il eut véritablement le bonheur de paſſer tout ſon Regne ſans Guerre, ce qu'il vouloit qu'on regardât comme le comble de la félicité. Mais avec tout cela, on peut aſſurer, qu'il n'y avoit point eu auparavant de Regne moins heureux & moins glorieux pour les Anglois.

[Sa] Pé[dan]terie.

Jaques I avoit bien étudié. Il avoit eu pour un de ſes Précepteurs le fameux *Buchanan*, l'un des plus beaux eſprits qu'il y eût alors en Europe. Mais je ne ſai ſi ce fut par ſa propre faute, ou par celle de ſes Précepteurs, qui n'avoient pas aſſez bien diſtingué la Science qui convient à un Roi, d'avec celle qui n'eſt propre qu'aux Particuliers; il avoit acquis un certain Savoir pédanteſque, qui n'étoit admiré que par des flateurs, & dont les honnêtes-gens ſe moquoient. Il aimoit à faire de longs Diſcours, pleins de diviſions & de ſubdiviſions, qui reſſembloient plutôt à des Leçons d'un Profeſſeur, qu'à des Harangues d'un Roi. Mais ſon unique but n'étoit pas de faire parade de ſon Savoir. Le principal étoit, de faire couler dans ces ſortes de Pieces compoſées avec beaucoup d'art, les principes, qu'il avoit à cœur touchant le Gouvernement. Au commencement il affecta d'employer des expreſſions, qui pouvoient recevoir un ſens très favorable au Peuple; mais qui, au fond, ne faiſoient aucun tort à ſes propres principes. Par exemple, dans ſa prémiere Harangue au Parlement, il diſoit: *Voici la différence qu'il y a entre un juſte & légitime Roi, un Tyran, & un Uſurpateur. C'eſt que l'orgueilleux & l'ambitieux Tyran penſe que ſon Royaume & ſon Peuple ſont faits pour lui, & pour ſatisfaire ſes appétits déreglés. Mais le Roi juſte reconnoit au contraire, qu'il n'eſt établi que pour procurer le bien & l'avantage de ſes Sujets, & fait conſiſter ſon bonheur dans leur proſperité.* Tout ce qu'on peut recueillir de ces paroles, c'eſt qu'un Roi juſte ſe conduit par d'autres maximes qu'un Tyran. On pouvoit même en inferer, que celui qui parloit, avoit deſſein de ſuivre les Règles de la Juſtice & de l'Equité. Mais il n'y avoit pas un ſeul mot, qui tendît à faire voir que des Sujets puſſent refuſer d'obéir à un Tyran, lors même qu'il s'éloignoit de ces maximes. Cela paroît manifeſtement, en ce que dans une autre occaſion, il dit nettement aux deux Chambres, que c'étoit ſédition dans les Sujets, que d'examiner ce qu'un Roi pouvoit faire dans toute l'étendue de ſon Pouvoir; comme c'étoit un blaſphème, que de vouloir donner des bornes à la Puiſſance de Dieu. Il faut avouer, qu'il étoit un grand Maitre dans l'art de choiſir ces ſortes d'expreſſions, qui paroiſſoient dire beaucoup, & qui ne ſignifioient rien; ou d'autres, qui paroiſſoient employées ſans deſſein, & qui cachoient un ſens d'une grande conſéquence; comme, par exemple, quand dans ce même Diſcours, il remercioit le Peuple d'Angleterre, de ce qu'il l'avoit reçu & embraſſé, comme *ſon légitime & indubitable Roi.* Si c'étoit ici le lieu, j'en pourrois produire un grand nombre d'autres exemples.

[R]emar[qu]es ſur [ſa] Haran[gu]e au [Pa]rle[m]ent.

Cependant, ces manieres ne lui réuſſirent pas comme il l'avoit eſperé. Les uns ne l'entendoient pas, & d'autres feignoient de ne pas l'entendre; juſqu'à ce qu'enfin, il ſe vit obligé de s'expliquer plus clairement, tant de bouche, que par ſes actions. Ainſi, on ne put plus douter qu'il ne prétendît avoir le droit de regner avec un pouvoir deſpotique, quoiqu'en ſuppoſant toujours, que ſon intention n'étoit pas de ſe ſervir de ce pouvoir pour opprimer ſes Sujets. C'étoit par cette raiſon, qu'il trouvoit fort étrange que le Parlement voulût ſe mêler d'entrer dans aucune affaire qui regardât le Gouvernement de l'Etat, ni d'en examiner les Abus. C'étoit, ſelon lui, une matiere au-deſſus de la portée du Parlement. *Ne ſutor ultra crepidam.* Si quelquefois la néceſſité de ſes affaires l'engageoit à ſouffrir que les deux Chambres examinaſſent les Griefs du Peuple, il prétendoit qu'elles n'avoient d'autre Droit que de lui repréſenter ces Griefs, & qu'elles devoient attendre de ſon équité, le remede qu'il jugeroit convenable. Que ſi elles entreprenoient d'aller plus loin, il caſſoit le Parlement, & faiſoit empriſonner les Membres qui avoient paru les plus ardens à ſoutenir les Libertés du Peuple. Il aimoit mieux ſe priver du ſecours d'argent qu'il avoit demandé, que de ſouffrir qu'on examinât juſqu'où pouvoit s'étendre ſa Prérogative. Par-là, il ſe mettoit dans une abſolue néceſſité d'employer des moyens inuſités pour recouvrer de l'argent, comme les Monopoles, les *Bénévolences* forcées, & autres choſes de cette nature. Mais comme ces moyens ne lui réuſſiſſoient pas toujours autant qu'il l'avoit eſperé, & qu'il ſe voyoit contraint d'aſſembler un autre Parlement, il vouloit qu'on regardât ſon conſentement à l'abolition de ces Monopoles, comme un effet de ſa condeſcendance, & de ſa grande affection pour le Peuple, & qu'on le récompenſât par de grands Subſides. D'un autre côté, quand il ſe voyoit obligé de s'abaiſſer juſqu'à demander de l'argent à la Chambre des Communes, il le faiſoit avec tant de hauteur & d'un air ſi abſolu, qu'on auroit dit que c'étoit un Roi guerrier & triomphant, qui auroit eu une Armée victorieuſe aux portes de Londres; quoique ſa Flotte & ſes Troupes fuſſent toujours dans un pitoyable état.

Moyens qu'il employoit pour avoir de l'argent.

Ces principes touchant le Pouvoir abſolu, étoient encore cauſe que les Proclamations étoient fréquentes. Vingt Regnes précédens n'en avoient pas tant produit, que celui-ci ſeul. Le Roi auroit bien voulu leur communiquer la même force, qu'aux Statuts de Parlement. Mais il ne fut lui pas poſſible d'y réuſſir, à cauſe de la réſiſtance du Peuple & des Juges. Il n'y a pas lieu de s'étonner, ſi avec de tels principes, il ne fut jamais d'accord avec ſon Parlement. Les Communes, principalement, n'étoient pas d'humeur de ſe laiſſer ravir tout d'un coup des Libertés, qu'elles regardoient comme un Droit Héréditaire de la Nation Angloiſe. D'un autre côté, le Roi étoit au deſeſpoir de ne pouvoir leur inculquer ſes maximes, ni par ſon adreſſe, ni par ſes menaces. Cette diſſenſion entre le Roi & le Parlement, fait la plus conſiderable partie de l'Hiſtoire de ce Regne, quoiqu'on n'en trouve que peu de traces dans les Actes du Recueil.

Ses fréquentes Proclamations.

Ses brouilleries avec ſes Parlemens.

On s'étonnera peut-être, qu'un Prince qui n'eut jamais aucune Guerre ſur les bras, eût ſi ſouvent beſoin des ſecours extraordinaires de ſon Parlement, ou de ſe ſervir de moyens inuſités pour augmenter ſes revenus. Mais il n'y a pas lieu d'en être ſurpris, puiſque les Finances n'avoient jamais été ménagées avec moins de règle & de précaution, que ſous ce Regne. Le Roi étoit liberal, ou plutôt, prodigue juſqu'à l'excès. Il donnoit ſans diſcrétion, ſans s'informer s'il y avoit de l'argent dans ſes coffres, & ne ſe faiſoit preſque jamais rendre compte de ſes Finances. Il entretenoit trois Cours, ſavoir, la ſienne propre, celle de la Reine, & celle du Prince ſon Fils, avec une dépenſe incroyable. Il aimoit à enrichir ceux qui approchoient de ſa Perſonne, tant les Ecoſſois que les Anglois; & tout cela le rendoit toujours diſetteux & accablé de dettes. Il auroit bien ſouhaité, que le Parlement lui eût fourni tout l'argent néceſſaire pour ſatisfaire ſon humeur liberale: mais il négligeoit d'employer les moyens les plus propres pour acquerir ſon affection.

Les Finances mal ménagées ſous ſon Regne.

Après avoir fait connoitre en gros, l'humeur, le génie, & le caractere de *Jaques I*, je paſſerai légerement ſur les quatorze prémieres années de ſon Regne, dans leſquelles on ne trouve qu'un très petit nombre de Faits importans. Pour une plus grande clarté, je partagerai ce que j'ai à dire, en cinq Articles. Le prémier ſera des Affaires domeſtiques. Le ſecond, de celles qui regardent la Religion. Le troiſieme, des Affaires avec la France. Le quatrieme, des Affaires avec l'Eſpagne. Le cinquieme, des Affaires avec les Provinces-Unies des Païs-Bas.

ARTICLE PREMIER.

AFFAIRES DOMESTIQUES.

Jaques reçu avec joye en Angleterre.

JAques ayant été informé de la mort d'*Eliſabeth*, & qu'il avoit été proclamé Roi d'Angleterre, ſe mit peu de jours après en chemin, pour ſe rendre à Londres. Il fut reçu partout dans ſon nouveau Royaume avec tant d'acclamations, & de ſi grands excès de joye, qu'il ſembloit que le Peuple gagnât beaucoup par ce changement de Souverain. *Jaques* étoit charmé de toutes les marques d'amour & d'eſtime, qu'il voyoit dans le Peuple d'Angleterre. Il ne laiſſa pourtant pas de lui donner, en chemin faiſant, deux ſujets de mécontentement. Prémierement, en faiſant pendre ſur le champ, & ſans aucune formalité de Juſtice, un Coupeur de bourſe qui avoit été pris ſur le fait: en quoi il agiſſoit directement contre les Privileges des Anglois. Secondement, il fit publier une Proclamation, qui défendoit au Peuple de s'aſſembler en foule autour de ſa Perſon-

Son prémier acte de Pouvoir arbitraire.

Sa Proclamation contre la foule des ſpectateurs.

Jaques I.

ſonne; ſoit qu'il craignît quelque mauvais coup, ou qu'il crût que cette ardeur de s'approcher de lui de trop près pour le voir, ne marquât trop peu de reſpect. *Robert Cecil* Secrétaire d'Etat, qui avoit eu avec lui des correſpondances ſecretes pendant les dernieres années d'*Eliſabeth*, alla lui préſenter ſes reſpects à Yorck, & en fut très bien reçu, contre l'opinion de ceux qui ignorant ce ſecret, & ſachant qu'il avoit été grand Ennemi du Comte d'*Eſſex*, étoient perſuadés qu'il ſeroit disgracié ſous ce nouveau Regne. En effet, il fut le ſeul des Ennemis de ce Comte, qui trouva de la faveur auprès du Roi. Le Chevalier *Rawleigh*, & quelques autres du même Parti, furent reçus avec beaucoup de froideur. Le Roi s'arrêta quelques jours à *Theobalds* (1) Maiſon du Secrétaire *Cecil*, & y confera des Honneurs & des Dignités à un très grand nombre de Perſonnes.

Il paſſe quelques jours à Theobalds.

Par l'accès du Roi *Jaques* à la Couronne, la Cour d'Angleterre changea entierement de face. Ceux que la défunte Reine avoit le plus favoriſés, ſe trouverent dans la disgrace ſous ce nouveau Regne, le ſeul *Cecil* excepté, qui fut fait dans la ſuite Comte de *Salisbury*. La Maiſon de *Howard*, qui n'avoit eu aucun accès auprès d'*Eliſabeth* depuis la mort tragique du Duc de *Norfolck*, fut miſe ſur le pinacle. Le Frere de ce Duc fut fait Comte de *Northampton*, Gouverneur des Cinq-Ports, & Garde du Sceau-Privé. Le Fils du même Duc fut fait Comte de *Suffolck* & Grand-Chambellan. Les Comtes de *Northumberland* & de *Weſtmorland*, que la défunte Reine avoit toujours regardés comme ſes Ennemis, furent admis dans le Conſeil-Privé du nouveau Roi. Il n'y a rien là de ſurprenant, & qui n'arrive ordinairement à tous les changemens de Regne. Il n'eſt pas même fort étrange, que *Jaques* élevât, comme il le fit, pluſieurs Ecoſſois à des Dignités Angloiſes, quoique cela ne ſe pût faire ſans exciter la jalouſie des Anglois. Mais en même tems on ne doit pas être ſurpris, qu'il ſe trouvât des gens qui ne puſſent voir ces changemens ſans en murmurer, & ſans faire des efforts pour changer un Gouvernement qui leur étoit contraire.

Projet pour mettre Arbelle Stuart ſur le Trône.

Peu de tems après que *Jaques* fut arrivé à Londres, il ſe fit une Conſpiration, ou plutôt un Projet de Conſpiration, pour mettre *Arbelle Stuart* ſur le Trône. C'étoit une Couſine-germaine du Roi, Fille d'un Frere cadet du Roi ſon Pere. Cela ſeul fait voir combien ce Projet étoit chimerique, ſuppoſé qu'il fût réel, puiſque ce n'étoit pas par le Droit de ſon Pere, que *Jaques* étoit monté ſur le Trône d'Angleterre, mais par celui de ſa Mere. Par conſéquent, *Arbelle*, qui, quoique de la Maiſon de *Stuart*, n'étoit Parente de la feue Reine *Marie* que dans un degré fort éloigné, n'avoit aucun Droit de prétendre à la Couronne d'Angleterre, d'autant plus que *Jaques* avoit trois Enfans. Les Auteurs de ce Complot étoient, les Lords *Gray*, *Cobham*, *Carew*, le Chevalier *Rawleigh*, & deux Prêtres, nommés *Clarke* & *Watſon*. Ces Conjurés s'adreſſerent au Comte d'*Aremberg*, qui étoit venu à Londres de la part de l'Archiduc *Albert*, pour féliciter le Roi ſur ſon avenement à la Couronne d'Angleterre. Leur but étoit de tirer de l'Archiduc ſix-cens-mille-écus, qu'ils devoient partager entre eux. Il eſt très vraiſemblable, que le Comte d'*Aremberg* n'écouta cette propoſition que pour perdre le Chevalier *Rawleigh*, qui étoit de tous les Anglois, celui qui étoit le plus redoutable aux Eſpagnols; & que ce fut cet Ambaſſadeur même, qui découvrit la Conſpiration au Roi. Quoi qu'il en ſoit, les Conjurés ayant été arrêtés, furent condamnés à mort: mais il n'y eut d'exécutés qu'un Frere du Lord *Cobham*, & les deux Prêtres. Le Roi ordonna qu'on remenât les autres à la Tour, & *Rawleigh* y demeura douze ans, pendant leſquels il compoſa ſon Hiſtoire du Monde.

Couronnement du Roi & de la Reine.

Le Couronnement du Roi & de la Reine ſe fit à Weſtminſter avec les ſolennités accoutumées, le 25 de Juillet, jour de la Fête de S. Jaques.

Proclamation extraordinaire qu'il fait publier pour la convocation de ſon prémier Parlement.

1604. La Peſte, qui regnoit à Londres lorſque le Roi y arriva, ne lui permit pas d'aſſembler le Parlement avant le $\frac{15}{25}$ de Mars de l'année 1604. La Proclamation qu'il fit publier pour la Convocation de ce prémier Parlement, fut dreſſée d'un ſtile extraordinaire. Le Roi, en marquant les qualités que devoient avoir ceux qui ſeroient élus pour Députés à la Chambre des Communes, ne ſe contentoit pas d'exhorter ceux qui devoient faire les choix; mais il les menaçoit même, en cas qu'ils n'obéiſſent pas à ſa Proclamation, & déclaroit par avance, que les Communautés qui négligeroient d'exécuter ſes ordres, ſeroient privées pour jamais de leurs Libertés & de leurs Privileges, à cauſe de leur desobéiſſance. C'eſt ce qu'aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais fait avant lui.

Caractere de ſon prémier Diſcours.

Son prémier Diſcours au Parlement fut d'une longueur exceſſive, fort embaraſſé de diviſions & de ſubdiviſions, qui font qu'on a de la peine à l'entendre à une prémiere lecture. A la faveur de cet embaras, il y fit couler certaines maximes, dont, peut-être, peu de gens connurent alors le but: mais ſa maniere de gouverner le fit connoitre dans la ſuite.

Cette Harangue ne fut pas goutée généralement, à cauſe de ſon exceſſive longueur. Les Puritains en particulier ſe trouverent extraordinairement choqués, de ce que le Roi avoit dit, qu'ils ne devoient pas être ſoufferts dans un Gouvernement bien reglé. Le Peuple en général trouva fort mauvais, que le Roi, dans une action ſi ſolennelle, eût fait connoitre ſi ouvertement ſon panchant pour la Religion Catholique, & le deſſein qu'il avoit de proteger & de favoriſer ceux qui en faiſoient profeſſion. Les Catholiques eux-mêmes ne furent pas contens des ménagemens qu'il gardoit à leur égard. Ils avoient attendu de lui de plus grandes faveurs. Mais ce qui offenſa le plus les Anglois, ce fut la demande que le Roi fit au Parlement, d'unir enſemble les deux Royaumes, pour n'en faire qu'un ſeul Etat: en quoi ils ne voyoient aucun avantage. Il s'étoit beaucoup étendu ſur ce dernier Article, & avoit repréſenté, avec une vivacité extraordinaire, toutes les raiſons qu'il avoit pu imaginer pour porter le Parlement à faire cette Union; & parmi ces raiſons il y en avoit qui paroiſſoient puériles. Par exemple, il avoit dit, qu'il étoit la Tête des deux Royaumes: qu'il étoit le Berger, & que les deux Peuples étoient ſon Troupeau: qu'il étoit le Mari, & que l'Ile de la Grande-Bretagne étoit ſa Femme. A la faveur de ces comparaiſons arbitraires, il avoit conclu, qu'il ſeroit ridicule de vouloir l'obliger à ſe ſéparer d'une partie de ſon Corps, à partager ſon Troupeau en deux, & de vouloir l'engager dans la Polygamie, en l'obligeant à entretenir deux Femmes. Il étoit néanmoins tellement convaincu de la ſolidité de ſes raiſons, qu'il ne fit pas difficulté de dire au Parlement, qu'il ne craignoit point de trouver d'autres oppoſans, que des ignorans & des aveugles, des gens d'un eſprit turbulent, & mal-intentionnés. Mais il alla encore bien plus loin, après que la Séance du Parlement fut finie. Car les deux Chambres ayant nommé des Commiſſaires pour examiner les avantages & les desavantages de cette Union, ſans attendre le rapport de ces Commiſſaires, il publia une Proclamation, par laquelle, de ſa ſeule autorité, il uniſſoit en un Corps les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, & prenoit lui-même le Titre de Roi de la Grande-Bretagne, en attendant que les Parlemens des deux Royaumes euſſent confirmé cette Union. Il faut remarquer, que cette Proclamation fut publiée environ un mois après une autre, qui marquoit aux Commiſſaires du Parlement, le jour & le lieu où ils devoient s'aſſembler. Il fit auſſi battre de nouvelles Monnoyes, où l'Union étoit déſignée par des Emblêmes & par des Légendes; & tout cela ſe fit avant même que les Commiſſaires ſe fuſſent aſſemblés. Mais on verra dans la ſuite, qu'il eut la mortification de voir rejetter par le Parlement, cette Union qu'il avoit tant deſirée.

De ſa ſe[ule] autori[té] il publi[e] une Proclamatio[n] pour un[ir] l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Les deux Chambres confirment ſon Titre à la Couronne.

Quoique le Roi n'eût pas demandé aux deux Chambres, la confirmation de ſon Titre à la Couronne d'Angleterre, comme ne croyant pas en avoir beſoin; elles ne laiſſerent pas de faire un Acte pour le confirmer. Je ne ſai ſi ce ne fut pas une grande mortification pour lui.

Son démêlé ave[c] la Cham[bre] Baſſe ſur une Election conteſtée.

On vit dans ce prémier Parlement, un commencement de brouillerie entre le Roi & la Chambre-Baſſe, ſur une Election conteſtée. La Chambre ayant décidé la queſtion qui s'étoit émue ſur ce ſujet, le Roi entreprit de faire changer la déciſion, & ordonna aux Communes d'avoir une Conference avec les Seigneurs. Elles refuſerent abſolument de faire une démarche ſi contraire à leurs Privileges, & donnerent leurs raiſons au Conſeil. Selon les apparences, le Conſeil trouva ces raiſons extrèmement fortes; & néanmoins le Roi, en ſe déſiſtant de la Conference avec les Seigneurs, envoya un ordre abſolu à la Chambre-Baſſe, de conferer ſur ce ſujet avec les Juges du Royaume. Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine, que les Communes ſe réſolurent à cette condeſcendance, bien réſolues pourtant de ne rien changer à leur déciſion. Mais la moderation du (2) confirmé, empêcha une rupture entre le Roi & la Chambre. Il ſe déſiſta de ſon Droit, & donna lieu à la Chambre d'ordonner qu'il ſe fît une nouvelle Election. C'eſt ainſi que le Roi commençoit de bonne heure à vouloir maitriſer la Chambre-Baſſe.

Patentes pour un Monopol[e] pour fai[re] le Commerce d'Eſpagn[e] & d'Italie.

Dans cette même année, le Roi ayant fait la Paix avec l'Eſpagne, accorda des Patentes à une Compagnie de Marchands, pour faire ſeule le Commerce d'Eſpagne & d'Italie. Mais ce Monopole, qui faiſoit beaucoup de tort à la Nation, fut aboli l'année ſuivante, par un Acte du Parlement.

Conſpiration des Poudres.

1605. Pendant que le Roi vivoit dans un état heureux & tranquille, il ſe trouvoit néanmoins dans un extrème danger, dont il n'avoit aucune connoiſſance, par une Conſpiration la plus horrible qui ait jamais été inventée. Je veux parler de la Conſpiration des Poudres, qui eſt ſi connue, que ce ſeroit perdre le tems que de s'arrêter à en faire le détail. Il ſuffit de dire en deux mots, que certains Catholiques, aſſiſtés de deux Jéſuites, avoient pris des meſures pour faire ſauter le Roi, le Prince, & les deux Chambres du Parlement, par le moyen de quelques barils de poudre, qu'ils avoient placés dans une Cave; & que ce Complot fut découvert par une eſpece de miracle.

Diſcou[rs] du Roi ſur ce ſujet.

Le Parlement s'étant aſſemblé quelques jours après, le Roi y fit, à ſon ordinaire, un long Diſcours, qui tendoit uniquement à excuſer la Religion Catholique, & à rejetter la Conſpiration qui faiſoit hor-

(1) Mr. *de Rapin* a fait une Note dans ſa grande Hiſtoire ſur ce Regne, où il dit que le Roi acheta enſuite cette Maiſon, & qu'elle appartenoit au dernier Duc de *Portland*.

(2) Ce Membre du Parlement étoit *Jean Forteſcue*, qui fut élu Chevalier du Comté pour *Buckingham*. Voyez la *Découverte de Coke*, (*Cokes Detection*.)

ques I.

horreur au Peuple, ſur quelques Particuliers. *Il n'eſt pas moins vrai*, diſoit-il dans ce Diſcours, *que pluſieurs honnêtes gens, quoique peut-être prévenus de certaines opinions du Papiſme, comme de la Préſence réelle, du nombre des Sacremens, & autres telles queſtions d'Ecole, ne connoiſſent pas même, ou du moins, ne croyent pas les véritables fondemens du Papiſme, qui eſt véritablement le Myſtere d'iniquité. C'eſt pourquoi nous confeſſons, qu'il y a un très grand nombre de Papiſtes, particulierement parmi nos Ancêtres, qui ne mettant leur confiance que dans le mérite de Jeſus-Chriſt, peuvent obtenir le ſalut. Ainſi, nous déteſtons dans ce point, & croyons digne du feu, la cruauté des Puritains, qui ſoutiennent qu'aucun Papiſte ne peut être ſauvé.* Il eſt manifeſte, que ſon deſſein étoit de détourner l'indignation du Peuple ſur les Puritains. Mais il choiſiſſoit mal le prétexte, puiſque s'il y avoit des Puritains qui fuſſent coupables de cruauté à cet égard envers les Papiſtes, à peine auroit-on pu trouver un Papiſte qui en fût exempt par rapport aux Proteſtans.

écu- n de lques nju-

1606. Quelque deſir qu'eût le Roi de détourner l'animoſité du Peuple ſur les Puritains, il ne put ſe diſpenſer de faire juger huit des Conjurés, qui furent condamnés & exécutés, outre les deux Jéſuites, qui furent convaincus d'avoir eu connoiſſance de la Conjuration, & même de l'avoir approuvée. Ce fut-là toute la vengeance qu'on tira des Conjurés, quoiqu'ils fuſſent en bien plus grand nombre.

rment llé- nce.

Ce fut à l'occaſion de la Conjuration des Poudres, que le Parlement ordonna que chaque Sujet prêteroit un certain Serment, qui fut appellé *Serment d'Allégeance*, par lequel on reconnoiſſoit que le Roi étoit entierement indépendant de toute Puiſſance étrangere, & que le Pape n'avoit aucun pouvoir, ni ſur ſa Perſonne, ni ſur ſes Etats. Mais avant que ce Serment paſſât dans le Parlement, le Roi prit ſoin d'en corriger certains termes, qui auroient pu offenſer les véritables Catholiques, c'eſt-à-dire, ceux qui n'étoient pas entierement dévoués au Pape. Mais cela n'empêcha pas, qu'à cauſe des efforts que la Cour de Rome faiſoit pour détourner les Catholiques d'Angleterre de prêter ce Serment, le Roi ne ſe vît obligé de publier une longue Apologie, dans laquelle il faiſoit voir, qu'il avoit toujours autant favoriſé ſes Sujets Catholiques, que les Proteſtans.

ologie Roi en eur de Ser- nt.

ecep- n du i de ne- rc & Prince Vau- nont.

Le Parlement étant à peu près content du Roi, lui accorda une ſomme très conſidérable, quoiqu'il fût alors en Paix avec tout le monde. Cet argent lui vint fort à propos, pour recevoir avec une extrême magnificence le Roi de Danemarc ſon Beau-frere, qui vint lui rendre viſite. Le Roi de Danemarc étoit à peine parti, que le Prince de *Vaudemont*, Fils du Duc de Lorraine, vint auſſi rendre au Roi une viſite, qui acheva de conſommer l'argent que le Parlement avoit accordé.

'Union ettée le rle- ent.

Le Parlement s'étant raſſemblé dans l'année 1607, rejetta l'Union des deux Royaumes, ſans avoir égard à ce que le Roi avoit déja ordonné. Il ſe contenta de revoquer certaines Loix, qu'on appelloit *Hoſtiles*, & qui regardoient uniquement les fréquens différends que les Habitans des deux frontieres avoient enſemble. Le Roi avoit encore publié une autre Proclamation, par laquelle il déclaroit naturaliſés dans les deux Royaumes, ceux qui étoient nés depuis ſon avenement à la Couronne d'Angleterre. On les appelloit *Poſt-nati*, pour les diſtinguer de ceux qui étoient nés auparavant, qui étoient appellés *Ante-nati*. Mais le Parlement, en ne confirmant pas cette Proclamation, la rendit inutile, puiſque les Juges ne régloient pas leurs Jugemens par les Proclamations, mais par les Loix. La rejection de l'Union des deux Royaumes donna au Roi un extrême dégoût pour les Parlemens. D'un autre côté, le Peuple murmuroit beaucoup, tant à cauſe des dépenſes ſuperflues du Roi, qui ne ſervoient qu'à enrichir des Favoris & particulierement les Ecoſſois, qu'à cauſe du grand nombre de Proclamations, qui ſembloient ſuppoſer une Puiſſance deſpotique dans le Souverain. Cela commençoit à cauſer des murmures. Il y eût même un Soulevement dans la Province de Northampton, mais qui fut bientôt appaiſé, & le Parlement commençoit même à ſe remuer: mais il fut prorogé, & la Prorogation fut continuée juſqu'au 19 de Fevrier de l'année 1610.

oſtnati Ante- ti.

Murmu- s du euple.

Proroga- ons du arle- ent.

Jaques defend ontre accuſa- on d'ê- e perſé- uteur des atholi- ues.

Avant que l'année 1607 fût écoulée, le Roi eut avis que le fameux Comte de *Tyrone*, à qui il avoit pardonné dès le commencement de ſon Regne, s'étoit retiré d'Irlande, & publioit dans les Païs étrangers, que c'étoit à cauſe des oppreſſions que les Catholiques ſouffroient dans cette Ile. Cela fut cauſe que le Roi, qui ne vouloit pas paſſer pour Perſécuteur des Catholiques, publia une Apologie, dans laquelle il repouſſoit vivement cette accuſation.

Cecil it Grand- Tréſorier.

Il ne ſe paſſa rien de conſidérable dans l'année 1608, que la mort du Grand-Tréſorier, auquel ſucceda *Robert Cecil* Comte de *Salisbury*.

Le Roi ermet u'on nprime, t ſuppri- ne en- uite deux Livres n fa- eur du ouvoir rbitraire.

Dans l'année 1609, on vit paroître deux Livres, imprimés avec la licence du Roi, dans leſquels les Auteurs ſoutenoient les Maximes les plus outrées du Deſpotiſme. Le Parlement qui s'aſſembla l'année ſuivante, voulut prendre connoiſſance de cette affaire: mais le Roi trouva le moyen de la faire tomber, en publiant une Proclamation qui ordonnoit la ſuppreſſion de ces Livres, quoiqu'il eût permis qu'on les imprimât.

L'ouverture de la Séance du Parlement, qui avoit été remiſe au 19 de Fevrier 1610, ſe fit par des Commiſſaires, qui repréſenterent à la Chambre des Communes les beſoins preſſans du Roi, les dépenſes indiſpenſables auxquelles il avoit été engagé, & la grandeur de ſes dettes. Ils en prirent occaſion de demander à cette Chambre un ſecours proportionné à ſes beſoins, & aſſurerent qu'après cela, il conſentiroit qu'on examinât les Griefs du Peuple. Mais au-lieu d'accorder promtement l'argent que le Roi demandoit, la Chambre ne retentit que de plaintes contre le Gouvernement. Les uns ſe plaignoient de la prodigalité du Roi, & particulierement des grands dons qu'il faiſoit aux Ecoſſois. D'autres diſoient hautement, que le Roi tâchoit de détruire la Conſtitution du Gouvernement d'Angleterre, & de ſe rendre abſolu. Quelques autres inſiſtoient particulierement ſur le pouvoir exceſſif de la Haute Commiſſion, qui, ſous prétexte de purger l'Egliſe de Puritains, opprimoit comme tels, tous ceux qui ne vouloient pas reconnoitre un Pouvoir deſpotique dans le Souverain. Le Roi ayant été informé de ces diſcours, fit venir les deux Chambres à Whitehall, & leur parla d'une maniere à leur faire entendre bien intelligiblement, qu'il prétendoit être maitre de faire ce qu'il voudroit; & que s'il ne gouvernoit pas tyranniquement, ce n'étoit que par moderation & par choix, & non pas par défaut de Pouvoir & d'Autorité. Ce fut alors qu'il leur dit, *que comme c'étoit un blaſphême de diſputer ſur la puiſſance de Dieu, c'étoit ſédition dans les Sujets d'examiner ce que le Roi pouvoit faire dans toute l'étendue de ſon Pouvoir. Que comme il ne prétendoit pas ſouffrir que ſes Sujets agitaſſent ces ſortes de queſtions; d'un autre côté, il n'avoit intention de faire que ce qui ſeroit conforme aux Loix & à la Raiſon.* C'étoit-là le véritable Commentaire de ce qu'il avoit dit dans ſon prémier Diſcours au Parlement, touchant la conduite d'un Roi juſte, & celle d'un Tyran. Il fit encore beaucoup d'autres leçons aux deux Chambres, & finit en diſant, qu'après avoir fait la démarche de demander de l'argent, ſa réputation en ſouffriroit trop, s'il ne l'obtenoit pas. Les Communes, qui ne s'étoient pas attendues à des déclarations ſi claires & ſi préciſes, & qui n'avoient pris aucunes meſures pour défendre leurs Droits, jugerent que pour cette fois, il étoit à propos de diſſimuler leur chagrin; & lui accorderent un Subſide, quoique bien moindre que celui qu'il avoit demandé: après quoi le Parlement fut prorogé.

Jaques I.

Plaintes dans le Parlement contre le Gouvernement.

Diſcours du Roi aux deux Chambres.

Le Parlement lui accorde un Subſide.

Henri crée Prince de Galles.

Deſſein de le marier à l'Infante d'Eſpagne.

Pendant cette Séance, le Roi créa *Henri* ſon Fils ainé, *Prince de Galles*, & lui regla ſa Maiſon. Peu de tems après, il envoya un Ambaſſadeur en Eſpagne, pour y négocier le Mariage du Prince avec une Fille de *Philippe III*.

Parlement caſſé.

Le Parlement s'étant raſſemblé au mois d'Octobre, & ſe trouvant dans des diſpoſitions peu favorables au Roi, fut caſſé par une Proclamation. Tout le monde étoit perſuadé que le Roi n'aſſembleroit plus de Parlement; & c'étoit-là un ſujet de joye & de triomphe pour les Courtiſans, qui ſe felicitoient de voir le Roi libre d'une telle dépendance, & qui ne s'occupoient qu'à des fêtes & à des divertiſſemens.

Robert Carr choiſi pour Favori.

Ce fut pendant ce tems-là, que le Roi choiſit pour ſon Favori un Ecoſſois nommé *Robert Carr*, jeune-homme ſans éducation, ſans étude, & ſans expérience; & qui néanmoins devint tout-puiſſant en très peu de tems, & fut fait Vicomte de *Rocheſter*.

Mort du Prince Henri.

En 1612, *Fréderic V*, *E*lecteur Palatin, ſe rendit à la Cour d'Angleterre, pour y épouſer la Princeſſe *Eliſabeth*, Fille du Roi. Pendant quelque tems, ce ne furent que fêtes & divertiſſemens, à l'occaſion de ce Mariage. Mais cette joye fut troublée par la mort du Prince de Galles, qui arriva dans le tems qu'on alloit célébrer les Noces de la Princeſſe ſa Sœur. Tous les Hiſtoriens conviennent, que c'étoit un Prince accompli. Il y en a eu même qui ont voulu jetter des ſoupçons ſur le Roi, comme s'il l'avoit fait empoiſonner. Mais ce ne ſont que des conjectures vagues, peu propres à prouver un Fait de cette nature.

Mariage de l'Electeur Palatin avec la Fille du Roi.

Le Mariage de l'Electeur ſe célébra le 14 de Fevrier 1613, & les deux Epoux partirent dans le mois de Mai, pour ſe rendre dans leurs Etats. Ce Mariage couta au Roi cent-mille livres ſterling, quoique la Dot ne fût que de quarante-mille livres. Dans tout le reſte de l'année 1613, on ne trouve dans l'Hiſtoire qu'une ſeule affaire, dont il eſt néceſſaire de dire un mot, parce que le Favori du Roi y étoit intereſſé.

Mariage & Divorce du Comte d'Eſſex.

Le Comte d'*Eſſex* avoit laiſſé un Fils fort jeune, auquel le Roi, en arrivant en Angleterre, avoit rendu les honneurs & les biens de ſa Maiſon, qui avoient été confiſqués par la condamnation de ſon Pere. Ce jeune Seigneur s'étoit marié avec une Fille du Comte de *Suffolck*, Grand-Chambellan: mais parce qu'il n'étoit pas en âge, non plus que ſa Femme, de conſommer le Mariage, il alla voyager durant quelques années, dans les Païs étrangers. Pendant ſon abſence, la jeune Comteſſe devint amoureuſe du Vicomte de *Rocheſter* Favori du Roi, ſans oſer pourtant lui faire connoitre ſon amour. Le Comte d'*Eſſex* étant de retour, trouva de très grandes difficultés à faire conſentir ſa Femme à venir vivre avec lui dans ſa maiſon. Elle trouvoit ſans ceſſe de nouveaux délais, & elle ne s'y réſolut que par l'autorité abſolue du Comte ſon Pere. Mais le Comte d'*Eſſex* n'en fut pas plus avancé, puiſqu'il lui fut impoſſible de conſommer ſon Mariage, ſoit par la réſiſtance de ſa Femme, ou par quelque autre raiſon: car, par le conſeil d'une Confidente nommée Madame *Turner*, elle s'étoit adreſſée à un homme qui paſſoit pour Magicien, & qui lui avoit donné certaines pou-

Jaques I.

dres qui devoient rendre ſon Mari impuiſſant. Le Comte d'*Eſſex* eut beau mener ſa Femme à une Maiſon de Campagne éloignée de Londres, il trouva toujours les mêmes obſtacles. Enfin, comprenant qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire dans la conduite de ſa Femme, il la ramena à Londres, & la laiſſa vivre à ſa fantaiſie, ayant perdu toute l'affection qu'il avoit eue pour elle. Ce fut alors qu'elle trouva le moyen de faire connoitre au Vicomte de *Rocheſter*, la paſſion qu'elle avoit pour lui, & que leur intrigue commença, mais avec ſi peu de ménagement, que toute la Cour en étoit inſtruite.

Amour de la Comteſſe pour le Vicomte de Rocheſter.

La Comteſſe d'*Eſſex* n'étant pas contente d'avoir le Vicomte de *Rocheſter* pour Amant, en voulut faire un Epoux, & prendre avec lui des meſures pour faire rompre ſon Mariage avec le Comte d'*Eſſex*. *Rocheſter* y conſentit; mais ayant un Ami intime nommé *Thomas Overbury*, il voulut lui communiquer ſon deſſein. *Overbury*, bien loin de l'approuver, fit tous les efforts poſſibles pour l'en détourner, & lui parla même de la Comteſſe d'*Eſſex* en termes fort offenſans. La Comteſſe en ayant été informée, fut tellement irritée contre *Overbury*, qu'elle réſolut de le perdre, & y fit conſentir ſon Amant, qui ne pouvoit lui rien refuſer. Pour exécuter ce deſſein, *Rocheſter* pria le Roi d'envoyer *Overbury* en Ambaſſade, les uns diſent en France, les autres en Moſcovie. En même tems, il informa *Overbury* du deſſein du Roi, & lui conſeilla de refuſer cet Emploi, qui devoit l'éloigner de lui; & lui promit d'appaiſer le Roi, s'il étoit irrité de ſon refus. Le Roi ayant fait appeller *Overbury* pour lui dire à quel Emploi il le deſtinoit, celui-ci le ſupplia très humblement de l'en diſpenſer. Dès qu'il fut ſorti de la chambre, le Favori exagera ſon inſolence, & fit entendre au Roi, qu'elle méritoit d'être châtiée. Sur cela le Roi le fit conduire à la Tour, où il fut détenu pendant pluſieurs mois, ſans avoir la permiſſion de garder aucun de ſes Domeſtiques, ni de voir aucun de ſes Amis; & enfin, il y fut empoiſonné.

Ruine d'Overbury pour n'avoir point approuvé cet amour.

Trahiſon de Rocheſter à ſon egard.

Overbury empoiſonné.

Pendant qu'*Overbury* étoit à la Tour, la Comteſſe d'*Eſſex* demanda la diſſolution de ſon Mariage avec le Comte d'*Eſſex*, pour cauſe d'impuiſſance, & obtint du Roi des Commiſſaires pour juger ce Procès. Le Comte d'*Eſſex* qui ne ſe ſoucioit plus de ſa Femme, étant interrogé, répondit aux Juges, qu'il ne ſe ſentoit pas impuiſſant pour toute autre Femme; mais qu'il ne ſe ſentoit pas en état de pouvoir jamais conſommer ſon Mariage avec la ſienne. La Cour ne laiſſa pas d'obſerver diverſes formalités, & d'ordonner que la Comteſſe ſeroit viſitée par des Matrones, pour ſavoir ſi elle étoit vierge. On prétend que la Comteſſe ayant obtenu la permiſſion d'être couverte d'un voile, fit entrer en ſa place, une jeune Fille de ſa taille, qui fut viſitée au-lieu d'elle. Quoi qu'il en ſoit, le Mariage fut diſſous; & peu de tems après, le Vicomte de *Rocheſter* fut créé Comte de *Sommerſet*, & épouſa ſa Maitreſſe.

Le Mariage d'Eſſex diſſous.

1614. Il y avoit déja plus de trois ans, que le Roi n'avoit point aſſemblé de Parlement. Mais enfin, ne pouvant plus ſubvenir à ſes dépenſes, & tous les moyens de recouvrer de l'argent étant épuiſés, ſes Miniſtres lui conſeillerent de convoquer un Parlement, en lui faiſant eſperer, que par leur crédit, le plus grand nombre des Députés ſeroient élus ſelon ſon deſir. Cela eſt très facile, comme je l'ai déja dit pluſieurs fois, à un Roi qui ne s'eſt pas rendu ſuſpect au Peuple: mais il n'en étoit pas ainſi de *Jaques I.* Le Parlement ſe trouva compoſé d'une tout autre maniere qu'il ne s'y étoit attendu. Le Roi demanda de l'argent, avec promeſſe, qu'il permettroit qu'on examinât les Griefs, quand l'affaire du Subſide ſeroit expédiée. Mais les Communes renverſerent cet ordre, & commencerent par les Griefs; après quoi elles réſolurent de préſenter au Roi une Adreſſe ſur divers ſujets, & particulierement ſur le préjudice que les Anglois recevoient de l'établiſſement des Ecoſſois dans le Royaume. Le Roi fut ſi irrité du peu de complaiſance des Communes, qu'il caſſa le Parlement; & immédiatement après, il fit mettre en priſon divers Membres des deux Chambres, & exigea une Taxe de tous les Sujets, ſous le Titre honorable de *Bénévolence*. Cet argent lui ſervit à recevoir le Roi de Danemarc, qui vint lui faire une ſeconde viſite.

Le Roi convoque un Parlement. Il demande de l'argent; mais les Communes commencent par l'examen de leurs Griefs. Jaques caſſe le Parlement, & fait mettre en priſon divers Membres de ce Corps. Seconde viſite du Roi de Danemarc.

Dans l'année 1615, la Cour changea de face, par l'élevation d'un nouveau Favori, & par la chute du prémier. Le Roi étant à Cambridge, & aſſiſtant à une Comédie que les Etudians lui donnoient, y vit paroître *George Villers*, jeune-homme fort bien fait, qui venoit nouvellement de France, & qui étoit fort proprement habillé. Cette vue le ſurprit agréablement, & pour n'entrer pas ici dans un détail ſuperflu, il ſuffit de dire en un mot, que *Villers* occupa bientôt dans ſon cœur, la place que le Comte de *Sommerſet* y avoit tenue pendant quelques années. Par malheur pour celui-ci, il arriva dans le même tems, que le Roi fut informé de la maniere dont il avoit fait mourir *Overbury*. Il garda pourtant ce ſecret durant quelque tems, & tâcha, quoiqu'inutilement, d'accorder les deux Favoris, feignant d'aimer toujours le Comte de *Sommerſet*. Mais n'ayant pu réuſſir dans ce projet, il fit enfin arrêter ce Comte, ſa Femme, & tous leurs Complices. Ils furent tous condamnés à mort, & quelques-uns exécutés: mais le Roi ſe contenta de retenir en priſon le Comte & la Comteſſe, & quelques années après, il les mit en liberté, ſans leur accorder néanmoins une grace entiere. Enfin, peu de tems avant ſa mort, il leur fit expédier des Lettres de Pardon.

Elevation d'un nouveau Favori, George Villers. Chute de l'autre. Il eſt mis en priſon.

Le Roi lui pardonne

Arbelle Stuart, Parente du Roi, mourut cette même année à la Tour, où elle étoit depuis quelque tems, pour avoir contracté Mariage à l'inſu du Roi, avec *Guillaume Seymour*, Petit-fils du Comte de *Hartford*. Les Ennemis du Roi *Jaques* ont jetté quelque ſoupçon ſur lui, comme s'il s'étoit défait de cette Parente par quelque mauvais moyen; mais j'avoue que je ne vois aucun fondement à cette accuſation.

Jaques I. Mort d'Arbelle Stuart à la Tour.

1616. La diſgrace du Comte de *Sommerſet* acheva d'établir la fortune de *George Villers*, qui pour tout dire en un mot, devint Favori dans les formes, & tout-puiſſant à la Cour.

Fortune prodigieuſe de Villers.

Dans ce même tems, le Roi eut un grand démêlé avec les Juges du Royaume, qui avoient mis ſa Prérogative en queſtion, au ſujet d'un Evêché qu'il avoit donné en Commende. Le Roi prit cette affaire à cœur. C'étoit le toucher à l'endroit le plus ſenſible, que de faire quelque démarche qui pût donner atteinte à ſa Prérogative, dont il étoit toujours très jaloux. Le Juge *Cook* fut diſgracié & perdit ſa Charge, pour avoir ſoutenu avec obſtination ce que les Juges avoient fait.

Démêlé du Roi avec les Juges.

Diſgrace de Cook.

Quelque tems après, le Roi fit aſſembler la Chambre Etoilée, & fit un long Diſcours, dans lequel il fit connoitre fort ouvertement, ce qu'il penſoit du Pouvoir abſolu des Rois. Mais ſon éloquence ne fut pas capable de produire tout l'effet qu'il en attendoit, la plupart des Sujets ne pouvant s'accommoder des principes qu'il tâchoit ſans ceſſe d'inculquer dans leurs eſprits.

Diſcours du Roi dans la Chambre Etoilée en faveur du Deſpotiſme.

Le Baron d'*Elleſmere*, Grand-Chancelier, étant tombé malade, rendit le Grand-Sceau au Roi, qui le donna en garde à *François Bacon*. Quelque tems après, le Comte de *Suffolck*, qui avoit été fait Grand-Tréſorier à la place du Comte de *Saliſbury* mort en 1613, fut accuſé de malverſation, & condamné à une groſſe amende par la Chambre Etoilée.

Bacon fait Grand-Chancelier.

Le Comte de Saliſbury accuſé de malverſation.

Au mois d'Août de cette même année, le Roi créa *George Villers* ſon Favori, Baron de *Brandſpech*, & Vicomte de *Waddon*; & le 1 de Janvier ſuivant, il le fit Comte de *Buckingham*.

Villers fait Comte de Buckingham &c.

Dans le mois de Novembre, le Prince *Charles*, Fils unique du Roi, fut créé *Prince de Galles*. Le Roi ſouhaitoit beaucoup de le marier: mais comme il ne ſe trouvoit point en Europe de Princeſſe Proteſtante qui fût Fille de Roi, il ne put ſe réſoudre à lui donner une Femme d'une moindre extraction. Cela fut cauſe qu'il jetta les yeux ſur deux Princeſſes, ſavoir, *Chriſtine* de France, Sœur de *Louis VIII*, & *Marie* Infante d'Eſpagne, Fille de *Philippe III*. Mais ayant appris que la prémiere avoit été déja promiſe à un autre, il ſe tourna du côté de l'Eſpagne. Je parlerai de cette Négociation dans l'Extrait ſuivant.

Le Prince Charles fait Prince de Galles.

Le Chevalier *Walter Rawleigh*, qui avoit été condamné à mort en 1603, & qui avoit demeuré douze ans en priſon, avoit été mis en liberté, mais ſans avoir obtenu des Lettres de grace. Comme ſes Biens avoient été confiſqués, & qu'il n'avoit pas dequoi ſubſiſter, il demanda au Roi la permiſſion de mener quelques Vaiſſeaux en Amerique, & lui fit entendre, qu'il y avoit à la *Guayana* une Mine d'or, d'où il pourroit emporter de grandes richeſſes. Sur cet expoſé, le Roi lui accorda une Patente, par laquelle il lui donnoit le Commandement en Chef de tous les Vaiſſeaux & Avanturiers, qui feroient le Voyage avec lui, ſans s'informer particulierement, ni du lieu où étoit cette Mine, ni à qui elle appartenoit, ni ſur les Terres de qui il faloit paſſer pour y aller. Je parlerai dans l'Extrait ſuivant, de la triſte cataſtrophe de ce Chevalier.

Walter Rawleigh eſt mis en liberté.

Le Roi lui permet de mener quelques Vaiſſeaux en Amerique, &c.

Voici préſentement les Actes de la ſeconde Partie du Tome XVI, qui ſe rapportent aux Affaires domeſtiques.

Année 1603.

Lettres du Conſeil aux Plénipotentiaires Anglois du Congrès de Breme. Du 28 Mars. Page 493. A Whitehall.

Lettre du Conſeil, &c.

Le Conſeil leur donne avis de la mort de la Reine *Eliſabeth*, arrivée le 24 de Mars, & de la Proclamation du Roi *Jaques*.

Proclamation ſur l'avenement du Roi à la Couronne d'Angleterre, faite à Southampton. Page 490.

Proclamation ſur l'avenement du Roi.

Dans cette Proclamation, le Titre du Roi eſt fondé ſur ce qu'il eſt deſcendu des deux Maiſons de *Lancaſtre* & d'*Yorck*, & de *Marguerite* Fille ainée de *Henri VII*.

Mémoire ſur le Grand-Sceau. Page 491.

Il paroît par ce Mémoire, que le Roi, dès le $\frac{5}{15}$ d'Avril, avant ſon départ d'Ecoſſe, avoit écrit au Conſeil, que ſa volonté étoit que *Thomas Egerton* gardât le Grand-Sceau, juſqu'à nouvel ordre. Qu'enſuite, le 3 de Mai, *Egerton* avoit remis le Grand-Sceau au Roi, qui le lui avoit rendu, & lui avoit ordonné de s'en ſervir comme il avoit fait auparavant. Que le 19 de Juillet, le Roi avoit fait rompre le Grand-Sceau, en avoit mis un nouveau entre les mains d'*Egerton*, avec un Billet de ſa main, par lequel il le faiſoit Baron d'*Elleſmere*, dont il lui fit expédier les Patentes le 21 du même mois; & que le 24, il l'avoit fait Grand-Chancelier.

Honneurs accordés à Egerton.

Mémoire des Actes Publics, remis à la Tréſorerie par ordre du Roi. Page 497.

Actes remis à la Tréſorerie.

Ce ſont divers Traités & Obligations, dont il a été parlé dans les Extraits précédens.

Réponſe des Plénipotentiaires du Congrès de Breme, au Conſeil. Du 22 Avril. Page 500. A Breme.

Réponſe des Plénipotentiaires, &c.

Ils

Jaques I.

Ils diſent, que le Congrès s'eſt rompu, ſur la nouvelle de la mort d'*Eliſabeth*.

Le Comte de Tyrone reçu en grace.

Proclamation par laquelle le Roi notifie, qu'il reçoit en grace le Comte de *Tyrone*. Page 500.

Autre, touchant les excès commis ſur les frontieres des deux Royaumes. Du 17 Mai. Page 504. A Greenwich.

Licence à Fletcher, Skakeſpeare, &c.

Licence à *Fletcher*, *Shakeſpeare*, & autres, pour jouer des Comédies, &c. Du 19 Mai. Page 505. A Weſtminſter.

Proclamation touchant l'Union.

Proclamation qui ordonne l'Union des deux Royaumes, en attendant que les Parlemens l'ayent confirmée avec plus de ſolennité. Du 19 Mai. Page 506. A Greenwich.

Le Roi dit, que *c'eſt ſur le témoignage qu'il a reçu de ſes Sujets des deux Royaumes, du grand deſir qu'ils ont que cette Union ſe faſſe.* Mais il n'étoit pas bien informé.

Proclamation pour defendre, &c.

Proclamation pour défendre le concours du Peuple auprès de la Perſonne du Roi, & pour ordonner à la Nobleſſe, & aux Officiers de Juſtice, de retourner chacun dans ſa maiſon. Page 817.

Le Roi dit, dans le dernier Article de cette Proclamation, *qu'il s'eſt apperçu qu'on a négligé juſqu'alors d'obéir à ſes Proclamations, & qu'il eſt réſolu de faire des exemples de ceux qui desobéiront.*

Charles, Comte de *Nottingham*, fait Connétable pour le 25 de Juillet, jour du Couronnement. Du 4 Juillet. Page 519. A Weſtminſter.

Proclamation pour défendre le concours du Peuple à Londres, le jour du Couronnement, à cauſe de la Peſte. Du 6 Juillet. Page 521.

Proclamation contre Copley.

Proclamation pour arrêter *Antoine Copley*, qui a conſpiré contre le Roi. Page 523.

Inſolences des Ecoſſois.

Autre, qui donne pouvoir aux Magiſtrats, de punir les Ecoſſois qui commettront des excès contre les Anglois. Du 8 Juillet. Page 526. A Windſor.

L'Evêque de Dunkell deniſé.

Déniſation de l'Evêque de *Dunkell*, Ecoſſois. Du 13 Juillet. Page 527. A Weſtminſter.

On en voit dans la ſuite un grand nombre de ſemblables.

Proclamation contre des Conſpirateurs.

Proclamation pour arrêter divers Conſpirateurs connus par la confeſſion de *Copley*. Du 16 Juillet. Page 529. *Markem*, *Watſon*, *Clarke*, Prêtres. A Hamptoncourt.

Année 1604.

Pour la Convocation du Parlement.

Proclamation pour la Convocation du Parlement. Du 11 Janvier. Page 563. A Hamptoncourt.

J'ai parlé de cette Proclamation dans l'Abregé de l'Hiſtoire.

Don des biens de Rawleigh.

Don des Biens confiſqués de *Walter Rawleigh*, à *Jean Shelbery*, & à *Robert Smith*. Du 14 Fevrier. Page 569. A Weſtminſter.

Commiſſaires pour travailler à l'Union.

Proclamation qui fixe le jour & le lieu où ſe doivent aſſembler les Commiſſaires nommés pour travailler à l'Union des deux Royaumes. Du 15 Septembre. Page 600. A Weſtminſter, dans la Chambre Peinte, le 21 d'Octobre.

Proclamation touchant le Tabac.

Autre, pour impoſer une Taxe de ſix chellings huit ſous ſur chaque livre de Tabac qui entrera dans le Royaume, pour empêcher l'importation de cette mauvaiſe drogue. Du 17 Octobre. Page 601. A Weſtminſter.

Touchant l'Union.

Proclamation pour unir les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſous le nom de la *Grande-Bretagne*, en vertu de la Prérogative du Roi. Du 20 Octobre. Page 603. A Weſtminſter.

Pour battre d'autre Monnoye.

Autre, pour reformer la Monnoye, & pour en battre d'autre qui ait cours dans les deux Royaumes. Du 16 Novembre. Page 605. Ibid.

Les Légendes de toutes les Monnoyes y ſont marquées, d'un côté, *J. D. G. M. B. Fr. & Hib. Rex*, de l'autre côté, ſur quelques-unes, *Tueatur unita Deus*; ſur quelques autres, *Roſa ſine Spina*; & ſur d'autres, *Quod Deus conjunxit nemo ſeparet.*

Année 1605.

Le Prince Charles créé Duc d'Yorck.

Patente pour créer *Charles*, ſecond Fils du Roi, *Duc d'Yorck.* Du 6 Janvier. Page 609. Ibid.

Reforme des Hérauts.

Commiſſion pour reformer le College des Rois-d'Armes, Hérauts, & Pourſuivans. Du 5 Fevrier. Page 608. Ibid.

Proclamations pour arrêter, &c.

Proclamations pour arrêter divers Conjurateurs. Du 5 & 18 Novembre. Page 636 & 638. Ibid.

Année 1606.

Autre pour arrêter *Jean Gerard* & *Henri Garnet*, Jéſuites. Du 15 Janvier. Page 639. Ibid.

Penſion accordée pour en avoir arrêté.

Don d'une Penſion à *Jean Fynwood*, pour avoir fait arrêter *Jean Winter*, & *Etienne Litleton*, deux des Conjurés. Du 17 Janvier. Page 604. Ibid.

Terres annexées à la Couronne.

Engagement du Roi, par lequel il annexe pour toujours, certaines Terres & certains Joyaux, à la Couronne d'Angleterre. Du 19 Mars. Page 643.

Proclamation pour certifier que le Roi n'eſt pas mort.

Proclamation pour certifier que le Roi n'eſt pas mort, comme on en fait courir le bruit. Du 22 Mars. Page 645. Ibid.

Autre touchant les Pavillons.

Autre pour regler la forme des Pavillons des Vaiſſeaux. Du 12 Avril. Page 645. Ibid.

Le Roi ordonne, que la Croix rouge de *S. George*, & la Croix blanche de *S. André*, y ſoient jointes enſemble, pour marquer l'Union des deux Royaumes.

Jaques I.

Année 1607.

Déclaration du Roi touchant les Comtes de Tyrone & de Tyrconnel.

Déclaration du Roi ſur la fuite des Comtes de *Tyrone* & de *Tyrconnel*. Du 15 Novembre. Page 664. Ibid.

Le Roi déclare, qu'ils avoient été faits Comtes par *Eliſabeth*, non pas à cauſe de leur naiſſance, mais par des raiſons d'Etat: qu'ils ont pris la fuite, parce qu'ils ſe ſentoient coupables d'avoir fait de nouveaux Complots; & qu'ils n'ont ſouffert aucune oppreſſion, par rapport à leur Religion, ni par rapport à leurs Biens.

Année 1609.

Commiſſions pour compoſer avec ceux, &c.

Commiſſion du Roi, pour compoſer avec ceux qui ſont tenus de lui fournir un ſecours d'argent, ſelon le Statut d'*Edouard III*, à l'occaſion de ce que le Prince ſon Fils ainé, âgé de quinze ans, a été fait Chevalier. Du 10 Mai. Page 680. Ibid.

Deux autres ſemblables, pour compoſer avec les deux Univerſités d'Oxford & de Cambridge, ſur le même ſujet. Du 15 Juillet. Pages 681 & 682.

Année 1611.

Proclamation pour arrêter Arbelle Stuart, &c.

Proclamation pour faire arrêter *Arbelle Stuart*, & *Guillaume Seymour*, échapés de priſon le 3 de Juin. Du 4 Juin. Page 710. A Greenwich.

Année 1612.

Pieces concernant le Mariage de l'Electeur Palatin avec la Princeſſe Eliſabeth.

Diverſes Pieces concernant le Mariage de l'Electeur Palatin avec la Princeſſe *Eliſabeth*. Pages 722 & 737.

Par les Conventions, le Roi s'engageoit à donner pour Dot à la Princeſſe ſa Fille, 40000 livres ſterling; & l'Electeur, à lui aſſigner 10000 livres ſterling, & à lui donner tous les ans pour ſa dépenſe 1500 livres ſterling.

Commiſſion pour lever l'argent, &c.

Commiſſion pour lever le ſecours d'argent ordonné par un Statut d'*Edouard III*, pour le Mariage de la Fille ainée du Roi. Du 13 Août. Page 724. A Woodſtock.

Année 1613.

Autres Actes relatifs à ce Mariage.

Autres Actes ſur le même Mariage. Pages 742, 744, 748, & 769. A Weſtminſter.

Année 1615.

Quittance pour la Dot d'Eliſabeth.

Quittance générale de l'Electeur Palatin, pour la Dot d'*Eliſabeth*. Du 8 Janvier. Page 776.

Année 1616.

Offices des Hérauts reglés.

Commiſſion pour regler les Offices des Hérauts, &c. Du 16 Janvier. Page 780. A Weſtminſter.

Procès du Comte de Sommerſet.

Commiſſion au Grand-Chancelier, pour exercer la Charge de Grand-Senéchal, dans le Jugement du Comte de *Sommerſet*, & de la Comteſſe ſa Femme. Du 21 Mai. Page 783. Ibid.

Traité du Mariage du Prince Charles.

Commiſſion au Comte de *Carliſle*, pour traiter du Mariage du Prince *Charles*, avec *Chriſtine* de France, Sœur de *Louis XIII*. Du 8 Juin. Page 788. Ibid.

Patentes pour le Voyage de Rawleigh.

Lettres-Patentes qui autoriſent le Voyage du Chevalier *Walter Rawleigh*, dans le Sud de l'Amerique, & ailleurs. Du 26 Août. Page 789. Ibid.

Le Roi lui donne le même pouvoir ſur ſa Flotte, que les autres Commandans ont accoutumé d'avoir. Il ſe réſerve la cinquieme partie du profit. Il ſuppoſe que *Rawleigh* s'en va établir un Commerce avec des Peuples ſauvages, qui ne font aucun cas de l'Or ni de l'Argent. Mais il n'y a pas un ſeul mot touchant les Sujets du Roi d'Eſpagne, qui ne ſont pas même nommés.

Le Prince Charles fait Prince de Galles.

Patente pour créer le Prince *Charles*, Prince de *Galles*, & Comte de *Cheſter*. Du 4 Novembre. Page 792. Ibid.

ARTICLE II.

Affaires qui regardent la Religion.

Conduite de Jaques à l'égard des Papiſtes & des Puritains.

J'Ai déja parlé aſſez amplement de la diſpoſition de *Jaques I*, par rapport à la Religion. Il faiſoit profeſſion de la Religion Anglicane, il protegeoit les Catholiques, & il haïſſoit mortellement les Puritains. S'il avoit pu ſe rendre abſolu, il n'y a preſque point de doute, qu'il n'eût accordé une entiere tolerance aux Catholiques, à l'exception des Jéſuites, & de ceux qui croyoient que le Pape avoit le pouvoir de dépoſer les Rois. Mais il étoit perſuadé, je ne ſai ſur quel fondement, que ceux qui étoient de cette opinion, n'étoient qu'en très petit nombre. Pour les Puritains, il ne croyoit pas qu'ils dûſſent être ſoufferts dans un Gouvernement bien reglé. On peut juger par-là, de la maniere dont il les auroit traités, ſi, comme il le prétendoit, ſa ſim-

ſimple volonté avoit tenu lieu de Loi. Il ne perdit jamais d'occaſion de leur faire ſentir les effets de ſa haine, autant qu'il dépendit de lui, tant par ſes paroles que par ſes actions. Ils avoient pourtant attendu tout autre choſe de lui, parce qu'il avoit été élevé parmi eux en Ecoſſe; mais c'étoit cela même qui les lui avoit rendus odieux, ainſi que je l'ai déja dit.

Les Preſbyteriens lui demandent de reformer certains Articles de l'Egliſe Anglicane.

Peu de tems après l'arrivée du Roi, les Presbyteriens lui préſenterent une Requête, pour le ſupplier de faire reformer certains Articles de l'Egliſe Anglicane, qui leur paroiſſoient intolerables. Le Roi leur répondit, qu'il examineroit leurs Griefs dans une Conference entre les deux Partis, de laquelle il ſeroit lui-même le Moderateur. Cette Conference ſe tint effectivement à Hamptoncourt, au mois de Janvier 1604. Le Roi y fit l'office, non pas de Préſident, mais de Partie & de Juge tout enſemble. Il répondit lui-même aux argumens des Puritains, ſans donner le tems aux Evêques, qui étoient préſens, de parler. Il leur reprocha leur obſtination, leur mauvaiſe-foi, leur orgueil, leurs chicanes; & leur fit entendre, que ſon intention étoit de les contraindre de ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. *Whitgift*, Archevêque de Cantorbery, fut ſi charmé des diſcours du Roi, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier, que le Roi avoit été inſpiré du S. Eſprit. Enfin, le Roi ſe déclara Partie formelle contre les Puritains; & depuis ce tems-là, il ne parla jamais d'eux, ſans leur donner des marques de ſon mépris & de ſa haine. Les Evêques ne fomenterent que trop cette averſion, qui ſe répandit bientôt dans preſque tous les Membres de l'Egliſe Anglicane, & qui dure encore aujourdhui. *Bancroft*, Succeſſeur de *Whitgift*, fut un violent ennemi des Puritains, & le plus fort arcboutant du Parti du Deſpotiſme. A celui-ci ſucceda *George Abbot*, qui, quoiqu'attaché à l'Egliſe Anglicane, ne laiſſa pas de paſſer pour Puritain, parce qu'il ne vouloit pas perſécuter cette Secte, & que de plus, il ne pouvoit approuver le Deſpotiſme. Je n'en dirai pas davantage ſur ce ſujet, parce que les Actes de ces quatorze années, qui regardent la Religion, n'ont pas beſoin d'un plus grand éclairciſſement.

Conference à Hamptoncourt.

Lâche compliment de Whitgift au Roi.

Caractere de Bancroft.

Caractere d'Abbot.

ACTES qui regardent la Religion, ou l'Egliſe.

Année 1603.

Commiſſion contre les Papiſtes & les Puritains.

Commiſſion Eccléſiaſtique contre les Papiſtes, & Puritains. Du 26 Août. Page 546. A Hatfield.

Année 1604.

Commiſſion pour reformer les Prieres Communes.

Commiſſion pour reformer le Livre des Prieres Communes, en y ajoutant ou expliquant certaines choſes. Du 5 Mars. Page 565. A Weſtminſter.

Proclamation contre les Prêtres Papiſtes.

Proclamation qui ordonne à tous les Jéſuites, & Prêtres Papiſtes, de ſortir du Royaume, avant le 19 de Mars. Du 22 Fevrier. Page 572. Ibid.

Touchant les Prieres Communes.

Proclamation pour autoriſer le Livre des Prieres Communes reformé. Du 5 Mars. Page 574. Ibid.

Commiſſion pour bannir les Prêtres, &c.

Commiſſion au Chancelier & autres, pour les autoriſer à bannir du Royaume, tous les Jéſuites & Prêtres Papiſtes, qui ſont venus des Séminaires, ſoit accuſés, convaincus, en priſon, ou en liberté. Du 5 Septembre. Page 597. A Hatfield.

Sous prétexte d'exécuter les Statuts du Parlement, le Roi les éludoit manifeſtement, en ſe contentant de bannir du Royaume les Jéſuites & Prêtres, tant ceux qui étoient condamnés, que les autres. Cependant, le Titre de cet Acte porte, *De Commiſſione ad Jeſuitas exterminandos.*

Année 1610.

Autre ſemblable. Du 14 Juin. Page 190. A Weſtminſter.

C'étoit après le meurtre de *Henri IV*. Le Roi reconnoit, que depuis ſes Proclamations précédentes, il eſt venu en Angleterre un grand nombre de Jéſuites & de Prêtres Papiſtes, des Séminaires étrangers. Il reconnoit que d'une voix unanime, le Parlement a ordonné, que les Statuts faits contre eux ſous *Eliſabeth*, ſeroient exécutés à toute rigueur. Néanmoins il dit, qu'en continuant d'uſer de ſes gracieuſes inclinations envers eux, il ſe contente d'ordonner aux Commiſſaires, de bannir du Royaume, tant ceux qui ſont convaincus & condamnés pour crime de Trahiſon, que tous les autres qui ſont venus dans le Royaume contre les Loix.

Commiſſion pour conſacrer l'Archevêque, &c.

Commiſſion à l'Evêque de Londres & autres, de conſacrer, ſelon le Rite de l'Egliſe Anglicane, l'Archevêque de *Glaſgow*, & les Evêques de *Gallway* & de *Brechin*, en Ecoſſe. Du 15 Octobre. Page 706.

Cumque ex certis juſtis & legitimis rationibus & cauſis, Nos & animum noſtrum in eâ parte moventibus, magnopere cupiamus, ut iidem Johannes Spottiſwood, Gawinus Hamilton, & Andreas Lambe, jam in hoc noſtro Regno Angliæ commorantes, in Archiepiſcopum & Epiſcopos reſpective, juxta Ritum & Formam Eccleſiæ noſtræ Anglicanæ, ordinentur & conſecrentur, vobis igitur hoc tenore Præſentium ſignificamus, rogantes, &c.

ARTICLE III.

Affaires de JAQUES I *avec la France.*

JAques ne fut pas plutôt arrivé en Angleterre, qu'il y reçut des Ambaſſades de diverſes Cours, pour le féliciter ſur ſon avenement à la Couronne. *Henri IV*, Roi de France, fut un des prémiers à s'acquitter de cette eſpece de devoir, en lui envoyant le Marquis de *Roſny*, qui fut enſuite Duc de *Sully*. Le but de *Henri* n'étoit pas ſeulement de féliciter le Roi, mais auſſi d'empêcher que ce Prince ne ſe laiſſât prévenir par les Eſpagnols, pour leſquels il avoit toujours témoigné beaucoup de panchant. L'Ambaſſadeur avoit ordre de paroitre en deuil avec ſa Suite, à ſa prémiere Audience, puiſqu'il alloit faire un compliment de condoléance ſur la mort d'*Eliſabeth*, auſſi-bien qu'un de félicitation: mais on lui fit entendre, qu'il feroit fort mal ſa cour s'il exécutoit cet ordre, puiſque le Roi n'ayant pas lui-même pris le deuil pour la mort d'*Eliſabeth*, ne pourroit regarder l'affectation de paroître en deuil devant lui, que comme un reproche. Après la prémiere Audience, l'Ambaſſadeur eut diverſes Conferences avec le Roi & avec ſes Miniſtres, ſur le renouvellement de l'Alliance défenſive entre la France & l'Angleterre; & il réüſſit en cela, ſelon les deſirs du Roi ſon Maitre, puiſque le 30 de Juillet de la même année cette Alliance fut renouvellée. Il y avoit eu auſſi un Traité de Commerce, conclu à Paris le 24 de Fevrier 1603, avant la mort d'*Eliſabeth*; mais qui, à cauſe de certaines difficultés, ne fut ratifié par les deux Rois, que dans l'année 1606.

L'Ambaſſadeur de France n'oſe paroitre en deuil pour la mort d'Eliſabeth, à ſa prémiere Audience.

Alliance avec la France.

Renouvellée.

Henri IV étant mort en 1610, l'Alliance entre *Louis XIII* & *Jaques I* fut renouvellée. Mais comme la Cour de France craignit, que pendant la Minorité du Roi, l'Angleterre ne s'unît avec l'Eſpagne, elle jugea qu'il étoit à propos de ſatisfaire le Roi *Jaques*, ſur la demande qu'il faiſoit des ſommes qu'*Eliſabeth* avoit prêtées à *Henri IV*, & de lui payer ſoixante-mille livres ſterling.

Plein-pouvoir pour traiter du Mariage, &c.

En 1614, *Jaques* envoya un Plein-pouvoir à *Edmonds* ſon Ambaſſadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince *Charles*, avec *Chriſtine* Fille de *Henri IV*. Mais il y a quelque apparence, ou que l'Ambaſſadeur ne propoſa pas alors ce Mariage, ou du moins, que la Négociation ne fut pas pouſſée fort loin, puisqu'en 1616, le Comte de *Carliſle* eut ordre de ſonder la Cour de France ſur ce même ſujet. Quoi qu'il en ſoit, le Comte de *Carliſle* trouva que *Jaques* & ſon Conſeil étoient très mal informés de ce qui ſe paſſoit dans les Cours étrangeres, puiſque *Chriſtine* étoit déja promiſe au Prince de *Piémont*.

Ce ſont-là toutes les Affaires que *Jaques* eut avec la Cour de France, dans les quatorze prémieres années de ſon Regne.

Année 1605.

Commiſſion à Thomas Parry.

Commiſſion à *Thomas Parry*, pour traiter avec le Roi de France, ſur les Griefs des Marchands Anglois demeurant en France. Du 20 Juin. Page 630. A Greenwich.

Selon les apparences, c'étoit une des cauſes qui faiſoient differer la Ratification du Traité conclu en 1603.

Année 1606.

Ratification du Traité de Paris.

Ratification du Traité conclu à Paris le 24 de Fevrier 1603, entre la France & l'Angleterre. Du 25 Avril. Page 645. Ratification de *Henri IV*. Du 26 Mai. Page 653. A Fontainebleau.

C'eſt proprement un Traité qui ne regarde que le Commerce ſeulement. Le prémier Article confirme les anciens Traités entre les deux Royaumes.

Année 1609.

Traités avec la France.

Commiſſion de *Henri IV*, pour renouveller les Traités de Paix & d'Alliance avec l'Angleterre. Du 29 Décembre. Page 683. A Paris.

On voit dans cette Commiſſion, que le tems des Traités faits entre *Henri* & *Eliſabeth* étoit expiré; & qu'un autre Traité fait avec le Roi *Jaques* le 24 de Juillet 1603, n'étoit que proviſionnel. C'étoit ce dernier, que le Marquis de *Roſny* avoit négocié. *Henri IV* méditant la Guerre contre l'Eſpagne, vouloit s'aſſurer de l'Angleterre.

Année 1610.

Commiſſion pour traiter avec Mr. *de la Boderie*, Ambaſſadeur de France. Du 19 Avril. Page 687.

Henri IV fut tué peu de jours après.

Semblable Commiſſion, pour traiter avec le même, étant Ambaſſadeur de *Louis XIII*. Du 4 Juillet. Page 693. A Greenwich.

Traité de Ligue défenſive, entre *Louis XIII* & *Jaques I*. Du 19 Août. Page 694. A Londres.

Ratification de *Jaques*. Du 25 Août. A Woodſtock.

Quit-

Quittance au Roi de France, &c.

Quittance au Roi de France de 60000 livres ſterling, pour les Obligations de Mrs. *de Beauvoir* & *de Sancy*, &c. envers la Reine *Eliſabeth*. Page 705.

Année 1614.

Commiſſion pour traiter du Mariage, &c.

Commiſſion à *Thomas Edmonds*, Ambaſſadeur en France, pour traiter du Mariage du Prince *Charles*, avec *Chriſtine* de France. Du 19 Juin. Page 769. A Weſtminſter.

Année 1616.

Semblable au Comte de *Carliſle*, pour le même ſujet. Du 8 Juin. Page 788. Ibid.

ARTICLE IV.

Affaires de JAQUES I *avec l'Eſpagne.*

J'Ai rapporté dans l'Extrait précédent, les entrepriſes continuelles & réciproques du Roi d'Eſpagne contre *Eliſabeth*, & d'*Eliſabeth* contre l'Eſpagne. Véritablement, il n'y avoit point eu de déclaration de Guerre expreſſe entre les deux Couronnes: mais cela n'empêchoit pas, que depuis près de vingt ans, elles ne ſe fiſſent actuellement la Guerre réciproquement. Cela n'a pas beſoin de preuve. Cependant *Jaques*, qui ſe piquoit d'être un Roi pacifique, prétendit, je ne ſai ſur quel fondement, que cette Guerre étoit perſonnelle entre *Eliſabeth* & le Roi d'Eſpagne, & qu'elle étoit finie par ſon avenement à la Couronne. Ainſi, voulant faire connoitre au Roi d'Eſpagne qu'il n'entroit point dans la querelle d'*Eliſabeth*, il publia, environ trois mois après ſon arrivée en Angleterre, une Proclamation, par laquelle il revoquoit toutes les Patentes qu'*Eliſabeth* avoit accordées à divers Particuliers pour les autoriſer à faire la Guerre aux Sujets du Roi d'Eſpagne, & ordonnoit que toutes les Priſes, faites après le 24 d'Avril 1603, ſeroient reſtituées. Il faut remarquer, que cette Proclamation étoit du 23 de Juin, & qu'elle ordonnoit la reſtitution des Priſes faites ſur les Eſpagnols, deux mois avant que ceux qui avoient des Commiſſions de la Reine, puſſent connoitre l'intention du nouveau Roi.

Traité de Jaques avec l'Eſpagne.

Jaques s'étant concilié par cette démarche l'amitié du Roi d'Eſpagne, les deux Rois entrerent bientôt après en Négociation, & la Paix entre les deux Couronnes fut ſignée le 28 d'Août 1604. Par ce Traité, *Jaques* abandonnoit entierement les intérêts des Provinces-Unies des Païs-Bas. Non-ſeulement, il s'engageoit à ne leur donner aucun ſecours; mais il promettoit même, de les contraindre en quelque maniere de faire la Paix avec l'Eſpagne. Il eſt vrai, qu'il y a des Hiſtoriens qui rapportent dans ce même Traité, l'Article qui regarde les Provinces-Unies, tout autrement qu'il ne ſe trouve dans ce Recueil. Cela peut faire ſoupçonner qu'on convint d'un Article ſecret ſur ce même ſujet, contraire à celui qui étoit inſeré dans le Traité même. En effet, on ne voit pas que *Jaques* ait exécuté l'engagement où il étoit entré par le Traité public.

Alliance de Jaques avec quelques Princes d'Allemagne.

Ce Traité n'empêcha pas que *Jaques* ne fit une Alliance avec divers Princes d'Allemagne, contre la Maiſon d'Autriche, pour la conſervation de la Succeſſion du Duc de *Cleves*. Par ce Traité, qui fut ſigné à Wezel le 8 d'Avril 1612, *Jaques* s'engageoit à donner à ces Princes un ſecours de 4000 hommes, pris des Troupes Angloiſes qui étoient au ſervice des Etats-Généraux, & qui devoit être commandé par *Edouard Cecil*, Frere du Comte de *Salisbury*.

Propoſition du Mariage du Prince Charles avec l'Infante d'Eſpagne.

Jaques ayant tenté en 1616, ainſi que je l'ai déja dit, de marier le Prince *Charles* ſon Fils avec *Chriſtine* de France, le Roi d'Eſpagne crut qu'il étoit de ſon intérêt de mettre des obſtacles à ce Mariage. Pour cet effet le Duc de *Lerme*, principal Miniſtre de *Philippe III*, propoſa au Chevalier *Digby*, Ambaſſadeur d'Angleterre, le Mariage du même Prince avec l'Infante *Marie*, Fille de *Philippe*. *Digby* en ayant informé le Roi, en reçut un ordre de négocier ce Mariage; & dans le même tems, *Philippe* envoya le Comte de *Gondemar* en Angleterre, pour la même fin. Cette Négociation fera une des principales matieres de l'Extrait ſuivant.

ACTES qui regardent l'ESPAGNE.

Année 1603.

Rétabliſſement du Commerce avec l'Eſpagne.

Proclamation ſur le rétabliſſement du Commerce avec l'Eſpagne. Du 23 Juin. Page 516.

Le Roi ſuppoſe dans cette Proclamation, que par ſon avenement à la Couronne d'Angleterre, la Guerre avec l'Eſpagne étoit finie, parce qu'il avoit déclaré à ſon entrée en Angleterre, qu'il étoit en Paix avec tout le monde. Mais parce que les Anglois, qui avoient reçu des Commiſſions d'*Eliſabeth* pour faire la Guerre à l'Eſpagne, ne pouvoient pas avoir une entiere certitude de ſon entrée en Angleterre avant le 24 d'Avril paſſé, il ordonne, que les Priſes qu'ils ont faites avant ce jour-là, leur demeureront, & que celles qu'ils ont faites après le même jour, ſeront rendues aux Eſpagnols. Le Roi étoit parti d'Edimbourg le 5 d'Avril, & de Barwick le 8; de ſorte que les Vaiſſeaux qui étoient en Mer, ne pouvoient avoir eu que ſeize jours pour apprendre ſon entrée en Angleterre, en ſuppoſant même que cette entrée terminoit la Guerre avec l'Eſpagne.

Année 1604.

Autres Négociations avec l'Eſpagne.

Commiſſion pour traiter de la Paix avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Bourgogne. Du 19 Mai. Page 579.

Traité de Paix entre l'Angleterre & l'Eſpagne, conclu à Londres le 18 d'Août, V. St. ratifié le 19. Page 585.

Voici le précis des Articles qui regardent les Provinces-Unies.

„ Quant aux Villes de Fleſſingue, de La Brille, & de Rammekens, le Roi d'Angleterre aſſurant qu'il eſt lié par des „ Traités précédens entre *Eliſabeth* & les Etats, pour ne rendre ces Villes qu'auxdits Etats, promet néanmoins, ſur ſa parole royale, qu'il aſſignera un tems convenable aux Etats „ pour faire la Paix avec l'Archiduc, à des conditions équitables; & à leur refus, le Roi ſe regardant comme libre & „ dégagé des Conventions faites avec eux, fera ce qu'il jugera „ juſte & honorable, par rapport aux ſuſdites Villes; & leſdits Archiducs ſes Freres connoitront qu'il ne manquera pas „ au devoir d'Ami.

„ Que le Roi d'Angleterre défendra expreſſément aux Garniſons deſdites Villes, de donner aucune ſorte de ſecours aux „ Etats, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

„ Qu'il défendra à ſes Sujets de porter des marchandiſes de „ Hollande, ou de Zélande, en Eſpagne.

Ratification du Roi d'Eſpagne.

Ratification du Roi d'Eſpagne. Du 15 Juin. Page 617.

Année 1605.

Proclamation touchant la Paix avec l'Eſpagne.

Proclamation pour mieux entretenir la Paix avec l'Eſpagne. Du 8 Juillet. Page 833.

Nonobſtant la Paix avec l'Eſpagne, il y avoit encore des gens qui ne laiſſoient pas d'aller en courſe contre les Eſpagnols, ſans Commiſſion du Roi.

Année 1612.

Traité entre Jaques & quelques Princes d'Allemagne.

Traité de Ligue défenſive, entre *Jaques I* & divers Princes d'Allemagne, touchant la Succeſſion du Duc de *Cleves*. Du 28 Mars. Page 714.

Il y a diverſes Pieces ſur ce ſujet, pages 711 & 719.

ARTICLE V.

Affaires de JAQUES I *avec les Provinces-Unies des Païs-Bas.*

JAques I n'aima jamais les Habitans des Provinces-Unies, par trois raiſons. Prémierement, à cauſe de ſon inclination pour l'Eſpagne, dont il ne pouvoit ſe défaire. Secondement, parce qu'il regardoit ces Habitans comme des Rebelles, qui s'étoient ſouſtraits à l'obéiſſance de leur légitime Souverain; car ſelon ſes principes, il n'y avoit aucun cas où cela pût être permis à des Sujets. Enfin, ces Sujets rebelles avoient choiſi un Gouvernement Républicain, pour lequel il avoit beaucoup de mépris. Cela fut cauſe, qu'il ne laiſſa paſſer preſque aucune occaſion de leur donner des marques du peu de cas qu'il faiſoit de leur amitié. Nous venons d'en voir une preuve bien manifeſte dans le Traité qu'il fit avec l'Eſpagne, dès le commencement de ſon Regne.

Négociations de Paix entre les Etats & l'Eſpagne.

Dans l'année 1607, il ſe fit une ouverture de Paix entre les Provinces-Unies & les Archiducs; c'eſt-à-dire, l'Archiduc *Albert*, & l'Infante *Iſabelle* ſon Epouſe, Souverains des Païs-Bas. Avant que d'entrer en Négociation, il faloit ſurmonter une difficulté, dans laquelle conſiſtoit l'eſſentiel du Traité qui ſe projettoit. C'eſt que les Etats-Généraux ne vouloient point entendre parler ni de Paix, ni de Trève, à moins qu'ils ne fuſſent reconnus pour des Etats Libres, par les Archiducs & par le Roi d'Eſpagne. Les Archiducs y conſentirent enfin, & promirent de faire ratifier leur conſentement par *Philippe III*. *Henri IV* ayant été informé de cette ouverture, envoya incontinent le Préſident *Jeannin* à La Haye, pour aſſiſter de ſa part à cette Négociation, en qualité de Médiateur. Mais les Etats craignant de deſobliger le Roi d'Angleterre, s'ils traitoient avec les Archiducs ſans ſa participation, lui envoyerent un Ambaſſadeur pour le prier d'envoyer quelqu'un en Hollande, tant pour les aſſiſter de ſes conſeils, que pour faire l'office de Médiateur. *Jaques* nomma le Chevalier *Spenſer*, & *Rodolphe Winwood* ſon Ambaſſadeur à La Haye, pour aſſiſter de ſa part au Traité; mais ce ne fut que plus de deux mois après en avoir été requis. La Négociation fut pourtant differée, à cauſe des termes ambigus dont le Roi d'Eſpagne ſe ſervit pour approuver le conſentement des Archiducs, dont j'ai déja parlé. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, que *Philippe* put ſe réſoudre à employer dans ſa Ratification, des termes dont les Etats puſſent en quelque maniere ſe contenter.

Dans cet intervalle, il arriva deux ſujets de brouillerie entre *Ja-*

Jaques & les Etats, l'un touchant le Commerce des Draps d'Angleterre, & l'autre touchant la Pêche. Mais comme ces deux affaires n'eurent pas des ſuites conſiderables, & que les Actes du Recueil n'en font aucune mention, je ne crois pas qu'il ſoit abſolument néceſſaire d'en parler dans un plus grand détail.

La Négòciation pour la Paix s'étant enfin renouée, après bien des difficultés, les Médiateurs Anglois, non-ſeulement laiſſoient tout faire au Préſident *Jeannin*, mais ils faiſoient même tout ce qui éto t en leur pouvoir pour en empêcher le ſuccès, en faiſant connoitre tout ouvertement, que le Roi leur Maitre regardoit les Etats des Provinces-Unies comme des Rebelles. La principale difficulté de la Paix conſiſtoit en ce que les Etats vouloient être reconnus pour Libres; & néanmoins, *Richardot*, l'un des Plénipotentiaires d'Eſpagne, diſoit dans une de ſes Lettres à *Jeannin*, que la fermeté de *Philippe* ſur cet article, provenoit de la parole qu'il avoit du Roi d'Angleterre, qu'il ne ſouffriroit point que la clauſe de la Liberté des Etats fût inſerée dans le Traité. On peut juger par-là, de l'effet que produiſoit la Médiation du Roi *Jaques*. Auſſi, *Jeannin* ne faiſoit point difficulté d'écrire au Roi ſon Maitre, en parlant de *Jaques: Il feint de vouloir procurer la Paix, & néanmoins il la traverſe, en diſant ouvertement, que les Etats ſont des Rebelles*. Cependant *Jaques*, pour amuſer les Etats, fit avec eux une Ligue défenſive, pour maintenir la Paix, *ſi elle ſe faiſoit*, par laquelle il s'engageoit à leur fournir 6000 hommes. Comme il ne fut pas poſſible de parvenir à cette Paix ſi deſirée par les Etats, il falut ſe borner à une Trève de douze ans, qui fut conclue en 1609.

Jaques ſe déclare contre les Arminiens en Hollande

Deux ans après, *Jaques* eut avec les Etats une eſpece de démêlé fort extraordinaire. L'Egliſe de Hollande étant malheureuſement dans un très grand trouble, cauſé par une diſpute entre des Théologiens ſur les matieres de la Grace, *Jaques* s'aviſa de ſe mêler dans cette querelle, ſous deux qualités bien differentes l'une de l'autre, ſavoir, en Théologien & en Roi. Sous la prémiere, il lut les Ouvrages de *Conrad Vorſtius*, & les condamna comme Hérétiques. Il les fit même bruler par la main du Bourreau, à Londres & à Cambridge. Sous la ſeconde, il ſe mit en tête d'obliger les Etats de Hollande, comme s'ils euſſent été ſes Sujets, non-ſeulement de condamner les ſentimens & les Ouvrages de *Vorſtius*, mais de punir même ce Profeſſeur comme Hérétique. *Winwood* ſon Ambaſſadeur préſenta ſur ce ſujet aux Etats, de la part du Roi, des Mémoires conçus en des termes ſi hautains & ſi menaçans, qu'il ſembloit que le Roi ſe regardât comme Souverain de la Hollande. Les Etats ſe conduiſirent en cette occaſion, avec une moderation extraordinaire. Ils eurent pour le Roi toute la condeſcendance poſſible, ſans ſe livrer néanmoins à ſa paſſion, & ſans déroger à leur Souveraineté. On a de la peine à comprendre, que ce Prince, qui croyoit qu'on devoit tolerer les Papiſtes en Angleterre, pourvu qu'ils ſe conduiſiſſent en bons Sujets, & qui regardoit les Dogmes qui ſéparent les Proteſtans des Catholiques, comme de ſimples queſtions d'Ecole, oſât ſoutenir aux Etats de Hollande, que la mort étoit trop peu de choſe pour punir *Vorſtius* des Erreurs qu'il avoit ſur la Grace. On comprend encore moins, d'où lui venoit ce grand zèle à conſerver la pureté de la Foi, dans une Egliſe étrangere & Presbyterienne. Mais il ne fut pas toujours ſi ardent ſur ce ſujet, puiſque vers la fin de ſa vie, les *Arminiens* Anglois n'eurent que trop de crédit auprès de lui.

Négociation entre Jaques & les Etats touchant les Villes hypothequées à la Reine Eliſabeth.

La derniere Affaire que *Jaques* eut avec les Etats-Généraux, regardoit la reſtitution des Villes hypothequées à la Reine *Eliſabeth*. Il eſt certain que les Etats auroient pu depuis longtems recouvrer ces Villes, en payant au Roi ce qu'ils lui devoient. Mais pendant que la Guerre avoit duré, ils avoient eu intérêt de les laiſſer entre ſes mains, afin de le tenir attaché à leurs intérêts, par cette eſpece de lien. La Trève qui s'étoit conclue pour douze ans, leur rendoit le ſecours de l'Angleterre moins néceſſaire. D'ailleurs, ils ne pouvoient attribuer la hauteur avec laquelle le Roi avoit agi dans l'affaire de *Vorſtius*, qu'à la confiance que lui donnoit la garde des Villes importantes dont il étoit en poſſeſſion. Enfin, le Mariage du Prince *Charles*, qui ſe négocioit en Eſpagne, leur donnoit lieu de craindre que *Jaques* ne ſe laiſſât perſuader de livrer ces Villes au Roi d'Eſpagne, & que ce ne fût une des conditions de ce Mariage, qu'on croyoit déja fort avancé. Toutes ces raiſons les porterent à prendre la réſolution de recouvrer leurs Villes. L'occaſion leur paroiſſoit d'autant plus favorable, que le Roi ſe trouvoit dans une extrème diſette, parce qu'il venoit de caſſer le Parlement, ſans en avoir obtenu aucun ſecours. Mais afin de tirer tout l'avantage poſſible des circonſtances où le Roi ſe trouvoit, ils jugerent qu'il faloit, par quelque artifice, l'engager à leur offrir lui-même la reſtitution de leurs Places. Dans le dernier Traité qu'ils avoient fait avec lui, ils s'étoient reconnus débiteurs de la ſomme de 818408 livres ſterling. Cette ſomme étant conſiderable, ils crurent qu'avec un peu d'adreſſe, il ne leur ſeroit pas impoſſible d'en faire retrancher une bonne partie. Pour cet effet, ils ceſſerent tout à coup de payer les Garniſons des Villes hypothequées. Les Gouverneurs & les Officiers s'en plaignirent; & les Etats, ſans refuſer néanmoins le payement, ſe retrancherent ſur leur impuiſſance, & demanderent du délai. Le payement ne ſe faiſant pas, les Troupes Angloiſes en porterent leurs plaintes au Roi, qui n'étant pas en état de les ſatisfaire, en écrivit fortement aux Etats. Mais ceux-ci alléguant toujours leur pauvreté, cauſée par les dépenſes de la Guerre précédente, tiroient l'affaire en longueur. Enfin *Caron*, Envoyé des Etats auprès du Roi, inſinua comme de lui-même aux Miniſtres, que ſi le Roi offroit aux Etats de leur rendre les Villes hypothequées, il ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent un effort pour lui payer le capital, en empruntant de l'argent à gros intérêts. Le Roi, qui ſe trouvoit alors ſans argent, approuva cette ouverture, & en fit la propoſition aux Etats. C'étoit-là ce qu'ils attendoient avec impatience. Dès que le Roi ſe fut ainſi déclaré, ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs, qui trouverent le moyen d'accorder avec lui pour deux millions 728 mille florins, c'eſt-à-dire, pour environ le quart de ce qu'ils devoient; & les Villes leur furent rendues.

ACTES qui regardent les PROVINCES-UNIES.

Année 1603.

Lettre du Roi *Jaques* aux Etats-Généraux. Du 24 Juin. Page 518. A Greenwich. — Lettre de Jaques aux Etats.

Il leur envoye *Rodolphe Winwood*, pour tenir la place de Conſeiller dans le Conſeil d'Etat, ſuivant les Traités.

Annee 1607.

Commiſſion de *Richard Spenſer* & de *odolphe Winwood*, pour aſſiſter, au nom du Roi, au Traité entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux. Du 10 Août. Page 663. A Beawley. — Ses Ambaſſadeurs pour aſſiſter au Traité, &c.

Année 1608.

Traité d'Alliance défenſive entre l'Angleterre & les Etats-Généraux. A La Haye, le 6 Juin. Page 667. — Traité entre l'Angleterre & les Etats.

Le Roi s'engageoit à les aſſiſter de 20 Navires & de 6000 hommes, pour la conſervation de la Paix. Mais ce Traité ne devoit avoir lieu qu'en cas que la Paix ſe fît.

Ratification du Roi. Du 20 Juillet. Page 672. A Theobalds.

Autre Traité, ſur l'argent dû au Roi par les Provinces-Unies. Du même jour. Page 673. — Traité ſur l'argent dû au Roi par les Etats.

Les Etats ſe reconnoiſſent débiteurs envers le Roi, de la ſomme de 818408 livres ſterling, payables à commencer deux ans après que la Paix ſera conclue, ſavoir, 60000 livres ſterling tous les ans.

Ratification du Roi. Du 20 Juillet. Page 676.

Année 1614.

Commiſſion pour règler avec les Provinces-Unies, certains différends touchant le Commerce des Indes Orientales, & la Pêche dans la Mer du Nord, proche de Groenland. Du 29 Décembre. Page 774. A Weſtminſter. — Leur Commerce aux Indes Orientales & Pêche dans la Mer du Nord.

Année 1616.

Commiſſion pour livrer Fleſſingue & le Fort de Rammekens, aux Etats des Provinces-Unies. Du 22 Mai. Page 784. Ibid. — Reſtitution de leurs Villes hypotheques.

Autre ſemblable, concernant La Brille. Page 786. Ibid.

ACTES DETACHE'S.

Année 1603.

Lettre de Créance du Roi à l'Empereur *Rodolphe II*, pour *Etienne Leſur* ſon Envoyé. Du 25 Juin. Page 518. A Greenwich. — Lettre de Créance pour Leſur.

Année 1604.

Penſion de cinq-cens Marcs, accordée à *Auguſte* Duc de Brunswick. Du 21 Juin. Page 581. A Weſtminſter. — Penſion du Duc de Brunswick.

Commiſſion à *Edouard Michelburne*, pour aller découvrir les Terres de la Chine, du Japon, de Corée, de Cambaye, &c. Du 25 Juin. Page 582. Ibid. — Commiſſion pour aller découvrir, &c.

Année 1605.

Penſion de deux-mille livres ſterling, accordée à *Ulrick* Duc de Holſtein. Du 27 Mai. Page 614. Ibid. — Penſion du Duc de Holſtein.

Année 1606.

Commiſſion à *Thomas Glover*, pour confirmer l'Amitié entre le Roi, & le Sultan *Achmet* Empereur des Turcs. Du 16 Août. Page 659. A Greenwich. — Paix avec les Turcs.

Année 1607.

Licence à *Richard Penkewell*, d'aller chercher un paſſage à la Chine, par la Mer du Nord. Du 9 Janvier. Page 660. A Weſtminſter. — Licence de chercher un paſſage, &c.

Com-

Jaques I.

Année 1610.

Com-miſſion à Cecil. Commiſſion à *Edouard Cecil*, pour commander 4000 hommes deſtinés au ſecours des Duchés de Cleves & de Juliers. Du 5 Avril. Page 684. A Whitehall.

Année 1611.

Caſaubon dénifé. Penſion. Déniſation d'*Iſaac Caſaubon*. Du 3 Janvier. Page 707. A Weſtminſter.

Penſion de 300 livres ſterling, accordée au même. Du 19 Janvier. Page 710. Ibid.

Année 1612.

Témoignage du Roi ſous le Grand-Sceau, touchant l'antiquité de la Maiſon de *Sylvius*. Du 6 Avril. Page 720. Ibid.

C'eſt la Maiſon de *Wood* en Ecoſſe.

Année 1613.

Traité de paix entre Danemarc & Suede. Traité de Paix entre *Chriſtian IV* Roi de Danemarc, & *Guſtave-Adolphe* Roi de Suede, conclu par la Médiation du Roi d'Angleterre, avec la Ratification & confirmation de *Jaques I*. Du 2 d'Avril. Page 738. Ibid.

Commiſſion, &c. Commiſſion pour renouveller, avec ceux qui gouvernent la Moſcovie, les anciens Traités touchant les Privileges des Marchands Anglois. Mai. Page 747. Ibid.

Autre ſemblable. Ibid.

La Moſcovie étoit alors troublée par une Guerre-civile; c'eſt pourquoi ces Commiſſions ſont pour traiter avec les Gouverneurs, Généraux d'Armée, Etats, &c.

Année 1614.

Commiſſion au Chevalier Thomas Rowe, &c. Commiſſion pour renouveller l'Amitié & l'Alliance avec *Michel Fedorowitz*, Grand-Duc de Moſcovie; & pour moyenner la Paix entre la Moſcovie & la Suede. Du 18 Juin. Page 768. Ibid.

Année 1615.

Commiſſion au Chevalier *Thomas Rowe*, pour aller en Ambaſſade auprès du Grand-Mogol, & pour traiter de la confirmation du Commerce des Anglois aux Indes. Du 8 Janvier. Page 775. Ibid.

EXTRAIT DU TOME XVII.

Le reſte du Regne de *Jaques I* contient cinq matieres principales, auxquelles les Actes les plus importans du XVII Tome des Actes Publics ſe rapportent; ſavoir: 1. Les brouilleries du Roi avec le Parlement. 2. La protection des Catholiques en Angleterre. 3. Les Affaires de l'Electeur Palatin, Gendre du Roi. 4. La Négociation du Mariage du Prince de Galles avec l'Infante l'Eſpagne. 5. Le Mariage de ce même Prince avec une Princeſſe Françoiſe. Il ſeroit à ſouhaiter, pour une plus grande clarté, que ces matieres puſſent être traitées chacune à part, ſelon la méthode que j'ai obſervée dans les Extraits précédens. Mais elles ſont dans une telle dépendance l'une de l'autre, qu'il ne me paroît guere poſſible d'en faire des Articles différens, ſans m'engager dans des répétitions continuelles. Par cette raiſon, je changerai ma méthode dans ce dernier Extrait, & je rapporterai ſur chaque année, ce qu'il y a de plus important dans chacun des cinq Articles dont je viens de parler. Par ce moyen, je me procurerai la liberté de faire entrer dans cet Abregé certaines choſes, qui n'ont point de liaiſon avec ces Articles.

Année 1617.

Hiſtoire de Marc-Antoine de Dominis. *Marc-Antoine de Dominis*, Archevêque de Spalato (1) en Dalmatie, homme chargé d'années & d'embonpoint, ſe rendit en Angleterre exprès pour y embraſſer la Religion Proteſtante. Le Roi lui fit beaucoup de bien: mais dans la ſuite, ce même Prélat s'étant laiſſé perſuader d'aller à Rome, dans l'eſperance d'y être fait Cardinal, y fit abjuration de la Religion qu'il avoit embraſſée en Angleterre. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût jetté dans un cachot de l'Inquiſition, où il mourut, & qu'après ſa mort, on ne fit bruler ſon corps publiquement.

Jaques veut obliger les Ecoſſois à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane. *Jaques* ne ſe contentant pas de tenir les Presbyteriens fort bas en Angleterre, s'entêta du deſſein d'obliger les Ecoſſois à ſe conformer à la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane. Mais connoiſſant les difficultés qu'il y avoit à obtenir cela tout d'un coup, il ſe contenta d'envoyer d'abord en Ecoſſe quatre Articles d'une aſſez petite importance, afin qu'on les inſerât dans les Canons de l'Egliſe. L'Aſſemblée Générale des Egliſes d'Ecoſſe, connoiſſant quelle étoit la penſée du Roi, refuſa d'inſerer ces quatre Articles dans ſon Canon. Ce n'étoit pas qu'elle crût qu'ils fuſſent ſeuls un ſujet légitime de ſéparation entre l'Egliſe d'Ecoſſe & l'Egliſe Anglicane: mais parce qu'elle prévoyoit la conſéquence que le Roi en vouloit tirer, pour faire de nouvelles demandes, ou plutôt de nouveaux commandemens. Ce refus obligea le Roi à faire un voyage en Ecoſſe, où il traita cette matiere d'une maniere fort extraordinaire, en ſuppoſant toujours ſon principe favori, qu'un Roi pouvoit faire tout ce qu'il vouloit. Il obtint d'abord du Parlement, qu'on nommeroit des Commiſſaires pour examiner ſes demandes; & d'abord, il en nomma lui-même trois qui lui étoient dévoués, ſans vouloir permettre que le Parlement ſe mêlât de cette nomination. Ces Commiſſaires déciderent d'abord, que le Roi, avec les avis des Evêques, pouvoit faire tous les changemens qu'il jugeroit à propos, dans la Diſcipline de l'Egliſe. Mais les Miniſtres Reformés proteſterent contre cette déciſion, & demanderent une Aſſemblée Générale. Le Roi ne vouloit point l'accorder: il fit même mettre en priſon quelques-uns des Miniſtres. Mais enfin, comprenant qu'il n'étoit nullement en état de ſe faire obéir, ſi ce qu'il demandoit n'étoit pas autoriſé par une Aſſemblée Générale, il en accorda une, & il eut la mortification de voir rejetter ſes Articles. Irrité de ce refus, il fit arrêter les gages ordinaires des Miniſtres; & enfin, il fit tenir à *Perth* une autre Aſſemblée, qui ſe ſoumit à ſa volonté.

Quand le Roi fut de retour en Angleterre, & pendant qu'il étoit encore en chemin pour ſe rendre à Londres, on lui préſenta une Requête de la part des Domeſtiques, Laboureurs, Gens de métier, & autres, pour lui demander la permiſſion de jouer, d'aller au Cabaret, en un mot, de ſe divertir le Dimanche après le Service divin. On lui fit entendre, que les Puritains s'oppoſoient à ces ſortes de Divertiſſemens, à cauſe de l'opinion ſuperſtitieuſe où ils étoient touchant le Dimanche, lequel ils affectoient d'appeller toujours *le jour du Sabbath*. Le Roi, non ſeulement accorda cette Requête; mais il fit même un Livre pour faire voir l'innocence de ces ſortes de Divertiſſemens dans ce jour-là, & ordonna qu'il fût lu publiquement dans toutes les Egliſes du Royaume. Les Miniſtres qui refuſerent de le lire, furent regardés comme Puritains, & punis par la Haute Commiſſion. Il permet qu'on ſe divertiſſe le Dimanche, & écrit un Livre en faveur de ces divertiſſemens.

Le Comte de *Buckingham*, Favori du Roi, étoit devenu tout-puiſſant. C'étoit lui qui gouvernoit le Royaume. Il diſpoſoit de toutes les Charges en faveur de ſes Amis, de ſes Créatures, & ſur-tout de ſes Parens, qui étoient en fort grand nombre. Sa Mere, qui étoit remariée avec le Chevalier *Compton*, étant Catholique, obtenoit tout ce qu'elle vouloit en faveur de ceux de ſa Religion, qui en conçurent de grandes eſperances. Auſſi en vint-il un fort grand nombre dans le Royaume, depuis le tems dont je parle, juſqu'à la fin de ce Regne. Aggrandiſſement du Comte de Buckingham.

Le Chevalier *Rawleigh*, de qui j'ai parlé dans l'Extrait précédent, ayant trouvé le moyen d'équiper douze Vaiſſeaux, en vertu de la Patente que le Roi lui avoit accordée, alla tout droit à la *Guayana*, où il ne trouva point la marque qu'il avoit laiſſée ſur la Côte. Il ne laiſſa pas de détacher cinq Vaiſſeaux, qui remonterent la Riviere d'*Orenoque*. Les Anglois ayant voulu aller à terre, les Eſpagnols de ces quartiers-là s'y oppoſerent: mais ils furent repouſſés juſqu'à la Ville de *S. Thomé*, dont les Anglois ſe ſaiſirent, & y mirent Garniſon. Enſuite, les Anglois s'avancerent dans le Païs, pour chercher la Mine tant deſirée; & ne l'ayant pas trouvée, ils allerent rejoindre le Chevalier *Rawleigh*, qui ſe vit contraint par ceux qui l'avoient accompagné, & qui étoient très mécontens de ce Voyage, de remettre à la voile pour retourner en Angleterre. Il ne fut pas plutôt à terre, que le Roi le fit arrêter & conduire à la Tour, ſur les inſtances du Comte de *Gondemar*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui fit entendre, que la Négociation du Mariage ſe romproit infailliblement, ſi on ne donnoit pas au Roi ſon Maitre une ſatiſfaction convenable de l'attentat du Chevalier *Rawleigh*. Le Roi, pour ſe juſtifier, proteſta que par ſa Patente, il avoit expreſſément défendu à *Rawleigh* de rien attenter contre les Sujets du Roi d'Eſpagne. Il n'y avoit pourtant dans cette Patente, qui ſe trouve dans le XVI Tome du Recueil des Actes Publics, aucun mot du Roi d'Eſpagne, ni de ſes Sujets. Il eſt vrai, que le Roi ſuppoſant dans cette même Patente, que le Chevalier alloit dans un Païs habité par des Sauvages, on en pouvoit en quelque maniere inferer une pareille défenſe. Quoi qu'il en ſoit, *Rawleigh* fut ſacrifié au Mariage, & eut la tête coupée à l'âge de ſoixante & dix-neuf ans; non pour l'attentat qu'il avoit commis contre les Eſpagnols, mais en vertu de la Sentence prononcée contre lui, quatorze ans auparavant. Infortunes du Chevalier Rawleigh.

Année 1618.

Le Peuple en général ſe plaignoit beaucoup du Gouvernement Plaintes du Peuple contre le

(1) Ce fut le même qui, dans ſon reſſentiment contre la Cour de Rome, eut la meilleure part à la publication de l'excellente Hiſtoire du Concile de Trente par *Fra-Paolo*; imprimée à Londres, & dediée au Roi *Jaques* en 1619. Il prêcha auſſi & écrivit contre la Religion Romaine; & comme il étoit avancé en âge, on ne penſoit point qu'il eût d'autre motif d'entreprendre un ſi grand voyage, & de quitter ſon Archevêché, qu'un vrai zéle pour la pureté de la Religion.

Jaques I.

Gouvernement du Roi & de ſon Favori.

ment du Roi, & de la conduite du Favori, qui fut fait dans l'année 1618, Marquis de *Buckingham*, & peu de jours après, Grand-Amiral, par la démiſſion du Comte de *Nottingham*. On ſe plaignoit, que les Charges étoient vendues au plus offrant: qu'on n'entendoit à la Cour, que des juremens horribles, & que le Roi lui-même n'étoit pas exempt de ce défaut: qu'on n'y faiſoit conſiſter la Religion, qu'à n'être pas Puritain, c'eſt-à-dire, à ne s'oppoſer point au Pouvoir abſolu du Roi: que ceux qui ne pouvoient approuver le Deſpotiſme, étoient perſécutés par la Haute Commiſſion, comme Puritains: que les Papiſtes étoient non-ſeulement tolerés, mais que même ils poſſedoient les meilleures Charges de la Cour & du Royaume; & que le Roi alloit marier le Prince ſon Fils, avec une Princeſſe Papiſte.

Jaques mécontent du Peuple.

Le Roi, de ſon côté, n'étoit pas moins mécontent d'apprendre que le Peuple oſât gloſer ſur ſa conduite, & particulierement, ſur le Mariage du Prince ſon Fils, qu'il avoit extrêmement à cœur.

But de la Cour d'Eſpagne dans la Negociation du Mariage projetté.

Il eſt pourtant certain, que la Cour d'Eſpagne n'avoit alors aucune envie de conclure ce Mariage. Son unique but étoit d'empêcher le Roi d'Angleterre de ſe mêler de l'affaire de la Succeſſion de Cleves. Car quoique *Jaques* eût fait un Traité avec les Princes Allemands intereſſés dans cette Succeſſion, pour leur fournir ſix-mille hommes; ce Traité ne leur apportoit aucun avantage réel, puiſque ces ſix-mille hommes étoient les mêmes qui étoient déja au ſervice des Etats-Généraux. Il y avoit déja deux ans que la Négociation de ce Mariage étoit entamée, ſans qu'il y eût rien d'avancé. Mais enfin, la Cour d'Eſpagne craignant que *Jaques* ne ſe rebutât, ſembla entrer plus ſérieuſement dans cette Négociation.

Conventions touchant ce Mariage.

Comme le Prince & l'Infante étoient de deux différentes Religions, il fut convenu, que ce qui regardoit la Religion ſeroit reglé avant toute autre choſe. Après bien des difficultés, on convint enfin de cinq Articles, pour aſſurer à l'Infante la liberté de Conſcience, & le libre exercice de ſa Religion, d'une maniere convenable à ſa Dignité & à ſa Naiſſance. Je n'en rapporterai ici que deux, les trois autres n'ayant rien de fort extraordinaire.

Le prémier portoit, qu'*avant que de celebrer le Mariage, on obtiendroit une Diſpenſe du Pape, à la ſeule ſollicitation du Roi d'Eſpagne.*

Par le moyen de cet Article, la Négociation traina encore cinq ans.

Par le ſecond il étoit convenu, *que ſi les Enfans qui naîtroient de ce Mariage, vouloient être Catholiques, cela ne leur porteroit aucun préjudice pour la Succeſſion à la Couronne.*

Le Roi les ſigne.

Ces Articles ayant été envoyés au Roi, il les ſigna, & les renvoya en Eſpagne: mais le Mariage n'en fut pas plus avancé. De nouvelles raiſons obligerent la Cour d'Eſpagne à tirer cette affaire en longueur.

Troubles de Boheme.

Je veux parler des Troubles de Boheme, de l'origine deſquels je ne dirai qu'un mot, parce qu'elle eſt aſſez connue. *Mathias* étant parvenu à l'Empire, & à la Couronne de Boheme, après la mort de *Rodolphe II* ſon Frere, adopta le Prince *Ferdinand* ſon Neveu, & le fit élire Roi de Boheme, ayant trouvé le moyen d'exclure du nombre des Electeurs, non-ſeulement les Proteſtans du Royaume, mais encore les Etats de Siléſie, de Moravie, de la Haute & Baſſe Luſace, Païs incorporés à la Boheme.

Les Etats jettent par les fenêtres trois Officiers de l'Empereur.

Guerre entre l'Empereur & les Etats.

Sous le Regne de *Mathias*, les Privileges du Royaume de Boheme furent ſi ouvertement violés, que les Etats ſe porterent enfin à jetter par les fenêtres du Château de Prague, trois Officiers de l'Empereur. Cette action produiſit une Guerre entre l'Empereur & les Etats. Le Cardinal *Albert* leva une Armée dans les Païs-Bas, pour le ſecours de l'Empereur, & en donna la conduite au Comte de *Bucquoi*; & les Etats, de leur côté, ſe préparerent à la défenſe. Comme les Etats de Boheme, ou du moins la plupart des Députés, étoient Proteſtans, de la Communion qu'on appelloit en ce Païs-là, *Sub utrâque* (1), il y avoit beaucoup d'apparence, que cette Guerre particuliere ſe changeroit enfin en une Guerre générale de Religion. Cela fut cauſe que la Cour d'Eſpagne, ſachant combien le ſecours de l'Angleterre pouvoit être avantageux aux Proteſtans,

La Cour d'Eſpagne amuſe le Roi Jaques.

continua d'amuſer le Roi *Jaques* de l'eſperance d'une promte concluſion du Mariage, afin de l'empêcher de ſe mêler des affaires de Boheme. *Jaques* donna dans ce piege, & ſe contenta d'envoyer le Comte de *Carliſle* en Ambaſſade à l'Empereur, pour tâcher d'aſſoupir ces différends: mais ſa peine fut inutile. Dans la ſuite, il ne voulut jamais prendre part efficacement aux Affaires de Boheme, non pas même lorſque l'Electeur Palatin ſon Gendre s'y trouva particulierement intereſſé, ainſi qu'on le verra tout à l'heure.

Murmures de ſes Sujets Proteſtans.

Joye des Papiſtes.

Cependant, le Peuple d'Angleterre murmuroit beaucoup, de ce que le Roi s'obſtinoit à vouloir marier le Prince avec une Princeſſe Papiſte, Fille d'un Ennemi mortel de la Religion Proteſtante. Mais les Catholiques triomphoient, en voyant qu'ils alloient avoir un ſi puiſſant Protecteur.

Année 1619.

Mort de la Reine.

La Reine, Femme du Roi *Jaques*, mourut au mois de Mars de l'année (2) 1619; & peu de tems après, le Roi lui-même fut attaqué d'une maladie, dont il eut bien de la peine à revenir (3).

Les Etats de Boheme refuſent de reconnoitre Ferdinand pour leur Roi.

L'Empereur *Mathias* étant mort dans le même tems, les Etats de Boheme refuſerent de reconnoitre *Ferdinand* pour leur Roi, & s'oppoſerent fortement à la ſommation qui lui fut faite par l'Archevêque de Mayence, de ſe trouver, comme Roi de Boheme & Electeur, à l'Election d'un nouvel Empereur.

Ferdinand eſt élu Empereur.

L'Electeur Palatin élu Roi de Boheme.

Mais malgré leurs oppoſitions, *Ferdinand* fut non-ſeulement reconnu par la Diete, pour Roi de Boheme; mais il fut même élu Empereur, le 28 Août 1619. Mais les Etats, bien loin de le reconnoitre pour Roi de Boheme, offrirent leur Couronne à l'Electeur Palatin, qui l'accepta ſans balancer, & avant que d'en avoir donné avis au Roi ſon Beau-pere. Il ne laiſſa pourtant pas de lui envoyer le Baron de *Dhona* (4), pour lui demander ſon ſentiment: mais ce n'étoit qu'un ſimple compliment, puiſqu'il n'attendit pas ſa réponſe. Dès que *Jaques* eut reçu la prémiere nouvelle de cette Election, il aſſembla extraordinairement ſon Conſeil, pour déliberer s'il étoit expédient que l'Electeur Palatin acceptât la Couronne de Boheme, qui lui étoit offerte.

Jaques et le Conſeil contre, & l'Archevêque Abbot pour l'acceptation de cette Couronne.

Abbot Archevêque de Cantorbery, ne pouvant ſe trouver à ce Conſeil, à cauſe de la Goute, écrivit à un des Secrétaires d'Etat, que ſon avis étoit pour l'acceptation: mais le Roi & le Conſeil furent d'un autre ſentiment, & déciderent, que l'Electeur devoit refuſer la Couronne. Ce n'eſt pas qu'ils euſſent examiné cette affaire, par rapport à l'Electeur même: mais leur déciſion étoit fondée ſur le génie du Roi, & ſur ce qu'il croyoit être de ſon intérêt; comme ſi l'Electeur devoit ſe regler uniquement là-deſſus. Le Roi, ſans ſe donner le tems d'examiner la conſtitution du Gouvernement de Boheme, ni les Privileges des Etats, matiere qui lui étoit très odieuſe, décida que les Etats de Boheme étoient des Rebelles, & que par conſéquent, l'Electeur ſon Gendre ne pouvoit pas légitimement accepter la Couronne qu'ils lui offroient. Il ſentit dans la ſuite, l'objection qu'on pouvoit tirer contre ſon ſentiment, de ce défaut d'examen, & y répondit en diſant, que c'étoit une choſe trop difficile pour lui: qu'il faudroit feuilleter beaucoup de Volumes de l'Hiſtoire de Boheme; & que n'étant pas établi pour Juge, il lui ſuffiſoit de ſavoir, que *Ferdinand* avoit été reconnu pour Succeſſeur préſomptif de *Mathias* & couronné à Prague, pour regarder comme des Rebelles ceux qui s'oppoſoient à ſon Autorité. C'eſt ainſi qu'il avoit raiſonné dans l'Affaire des Provinces-Unies des Païs-Bas, contre l'Eſpagne. Mais ce n'étoit pas là la principale raiſon de la déciſion: il en avoit une autre beaucoup plus forte. C'étoit, que n'ignorant pas la liaiſon étroite qu'il y avoit entre les deux Branches de la Maiſon d'Autriche, il craignoit que l'acceptation de la Couronne de Boheme ne portât un obſtacle invincible au Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne.

Pendant qu'on déliberoit en Angleterre ſur cette affaire, l'Electeur Palatin accepta la Couronne qui lui étoit offerte, & dépêcha incontinent au Baron de *Dhona* un Exprès, qui l'atteignit en chemin, pour lui ordonner de l'excuſer auprès du Roi ſon Beau-pere, de ce qu'il avoit accepté la Couronne ſans attendre ſon approbation.

Colere du Roi de ce que l'Electeur a accepté la Couronne.

Il tâche de le porter à renoncer à cette Dignité.

La Cour d'Eſpagne continue à l'amuſer.

Jaques fut extraordinairement irrité contre l'Electeur, de ce qu'il avoit ainſi rompu ſes meſures par cette démarche précipitée, & ne voulut jamais le reconnoitre pour Roi de Boheme. Au contraire, il s'obſtina toujours à traiter les Etats de Rebelles; & ſe mit en tête, d'obliger le Prince ſon Gendre à renoncer à la Dignité qu'il avoit acceptée: à quoi néanmoins, il ne put jamais réuſſir. Son but étoit, de faire comprendre au Roi d'Eſpagne, qu'il n'avoit aucune part à cette acceptation, afin que la Négociation du Mariage n'en fût pas interrompue. La Cour d'Eſpagne ſe ſervit utilement de la diſpoſition où le Roi *Jaques* ſe trouvoit, pour continuer à l'amuſer de l'eſperance de voir bientôt le Mariage conclu. Elle fit même entendre à *Cottington*, Ambaſſadeur d'Angleterre, que ſi la Diſpenſe de Rome ſe faiſoit trop longtems attendre, on s'en paſſeroit. *Cottington* ne donna point dans ce piege. Il écrivit au Roi, que la Cour d'Eſpagne n'avoit deſſein que de l'amuſer, & lui conſeilla de rompre cette Négociation. Mais bien loin de ſuivre ce conſeil, *Jaques* lui ordonna de la continuer, & de dire expreſſément au Roi d'Eſpagne, de ſa part, qu'il deſavouoit l'action de l'Electeur Palatin. *Philippe* répondit, qu'il étoit très aiſe de voir le Roi ſon Frere dans cette diſpoſition, & que rien n'étoit plus capable de hâter la concluſion du Mariage.

Année 1620.

On ne peut guere voir de conduite plus étrange, que celle que *Jaques* tint dans cette affaire, qui commençoit à intereſſer toute l'Europe. La plupart des Princes Proteſtans d'Allemagne prenoient le parti de *Frederic*, & les Catholiques ſe joignoient à l'Empereur. Ainſi, vraiſemblablement, une Guerre de Religion étoit prête à s'allumer en Allemagne. *Jaques* étoit le plus puiſſant Prince Proteſtant, & Beau-pere de *Frederic*; & néan-

(1) C'étoit la Religion des *Huſſites*, qui recevoient la Communion ſous les deux Eſpeces.

(2) *Ruſhworth* place la mort de la Reine au 17 de Novembre 1619.

(3) Mr. *de Rapin* remarque, dans le VII Tome de ſa grande Hiſtoi-

Il ſouhaite d'être Arbitre du différend entre Ferdinand & Frederic.

néanmoins, il demeuroit neutre. Il ne ſe contentoit pas d'être neutre, mais il blâmoit même ouvertement ſon Gendre, d'avoir accepté la Couronne de Boheme; & avec tout cela, il ſe mit en tête de ſe faire nommer Arbitre de ce différend, comme ſi aucun des deux Partis n'avoit pas la moindre raiſon de le tenir pour ſuſpect. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne réüſſit point dans un deſſein ſi chimerique, qui ne laiſſa pourtant pas de lui couter beaucoup, à cauſe des fréquentes Ambaſſades qu'il envoya en Allemagne, pour en venir à bout. Son but ſecret étoit, d'empêcher que cette affaire ne portât obſtacle au Mariage du Prince ſon Fils. Dans cette vue, il faiſoit tous les efforts poſſibles pour perſuader à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne, qu'il ne devoit point leur être ſuſpect, puiſqu'il deſavouoit l'action de ſon Gendre, & qu'il offroit même, ou de le porter à renoncer à la Couronne de Boheme, ou en cas de refus, d'employer la force pour l'y contraindre. D'un autre côté, il envoya *Weſton* & *Conway* à Prague, où *Frederic* avoit été deja couronné, pour porter ce Prince à quitter cette Couronne, qu'il venoit de recevoir. Le véritable motif de toutes ces démarches étoit la crainte que cette affaire ne portât obſtacle au Mariage du Prince ſon Fils, & ne le privât par conſéquent d'une Dot de deux millions, qu'on lui avoit fait eſperer. Quelque recherche que j'aye pu faire, je n'ai pu trouver nulle-part, de quelle eſpece de monnoye devoient être ces deux millions.

Frederic étant très mécontent du Roi ſon Beau-pere, alloit toujours ſon chemin; & ſachant bien qu'il ſeroit bientôt attaqué, il ſe mettoit en état de ſe défendre, avec les ſecours de ſes Alliés. L'Empereur en faiſoit de même, ſans faire beaucoup d'attention aux Propoſitions du Roi d'Angleterre, ſe contentant de le tenir amuſé, ſans répondre rien de poſitif à ſes demandes. *Philippe III*, de ſon côté, rendoit à l'Empereur un ſervice ſignalé, en entretenant le Roi *Jaques* dans l'eſperance de voir bientôt arriver la Diſpenſe de Rome. Le Comte de *Gondemar*, ſon Ambaſſadeur à Londres, lui avoit fait entendre que *Jaques* ne ſe réſoudroit jamais à donner du ſecours à l'Electeur, pendant qu'il auroit la moindre eſperance de conclure le Mariage. Cet Ambaſſadeur tenoit le Roi ſi fortement enchainé par cette eſperance, qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit. Il n'avoit qu'à le menacer d'une rupture, pour l'empêcher de faire aucune démarche qui fût deſagréable au Roi d'Eſpagne.

Philippe leve une Armée dans les Païs-Bas. Conduire pitoyable de Jaques.

Mais *Philippe* ne ſe contentoit pas de rendre ce ſervice ſecret à l'Empereur. Non-ſeulement il fit marcher à ſon ſecours les Troupes qu'il avoit en Italie, mais il fit même lever une Armée dans les Païs-Bas, pour envahir le Palatinat, ſous la conduite de *Spinola*. *Jaques* fut informé par les Etats-Généraux, de la levée de ces Troupes, & de leur deſtination: mais il ne pouvoit ſe réſoudre à prendre les armes ſur de ſimples ſoupçons, pour ſauver les Etats de ſon Gendre; ou plutôt, il cherchoit à s'abuſer lui-même, pour n'être pas obligé d'entrer dans cette Guerre. Il ſe contenta donc de donner ordre à *Edmond* ſon Envoyé à Bruxelles, de demander à l'Archiduc la cauſe de cet Armement. L'Archiduc répondit, que le Roi d'Eſpagne ayant envoyé ſes ordres à *Spinola*, c'étoit à ce Général qu'il faloit s'adreſſer. *Spinola* répondit, que ſes ordres étoient cachetés; qu'il ne pouvoit les ouvrir que quand il ſeroit en marche; & que ſi l'Envoyé vouloit le ſuivre, il en pourroit alors être informé. Il faloit vouloir s'aveugler ſoi-même, pour ne pas s'appercevoir que cette Armée étoit deſtinée contre le Palatinat; & néanmoins, *Jaques* ſe repoſoit toujours ſur la bonne-foi du Roi d'Eſpagne, comme s'il eût été impoſſible que ce Prince eût voulu le tromper: ou plutôt, il y a beaucoup d'apparence, qu'il vouloit s'abuſer ſoi-même. Il avoit formé deux projets: le prémier, de n'avoir jamais la Guerre avec perſonne; le ſecond, de marier ſon Fils avec l'Infante d'Eſpagne. Mais l'Electeur Palatin, en acceptant à ſon inſu la Couronne de Boheme, renverſoit ces deux projets, autant qu'il dépendoit de lui. On prétendoit, que pour l'amour de l'Electeur, il s'engageât dans une Guerre contre l'Empereur qui ne lui avoit fait aucun mal, & contre l'Eſpagne avec laquelle il étoit ſur le point de s'allier: cela ne lui paroiſſoit ni juſte, ni raiſonnable. Il aimoit mieux que l'Electeur fût privé de la Couronne de Boheme, que de rompre lui-même ſes propres meſures, pour conſerver à ſon Gendre une Dignité qu'il ne pouvoit poſſeder légitimement, & ſans faire répandre beaucoup de ſang. C'étoit-là le raiſonnement ſecret du Roi *Jaques*, ainſi qu'il paroît par toute ſa conduite. Mais pour parvenir à ſon but, il prenoit un chemin qui ne faiſoit que l'en éloigner, en ſe perſuadant mal à propos, prémierement, que le Roi de Boheme feroit tout ce que lui conſeilleroit un Beau-pere, que ſes Courtiſans appelloient le Salomon de ſon Siecle; ſecondement, que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne prendroient une entiere confiance en lui.

On le force à faire marcher quelques Troupes vers le Palatinat.

Cependant, *Spinola* étant ſur le point de ſe mettre en marche pour aller envahir le Palatinat, les clameurs du Peuple & des Courtiſans, qui ne pénétroient pas les ſecretes intentions du Roi, lui arracherent enfin ſon conſentement pour la levée de deux-mille cinq-cens hommes, qui eurent ordre de marcher vers le Palatinat, ſous la conduite d'*Horace de Vere*. Mais cela n'empêcha pas que le Roi ne perſiſtât dans le deſſein de terminer cette affaire par les voyes de la douceur; c'eſt-à-dire, en obligeant *Frederic* à renoncer à la Couronne de Boheme; car c'étoit-là le Plan qu'il avoit formé. Pour cet effet, il avoit envoyé *Edouard Wotton* en Allemagne, pour exhorter tous les Princes à la Paix, & pour offrir ſa Médiation à l'Empereur. Mais cette Ambaſſade ne produiſit aucun fruit, parce que *Jaques* ne ſe mettoit pas en état de ſe faire conſiderer, & que tous ſes efforts ne conſiſtoient qu'en paroles, en raiſonnemens, en exhortations: moyens toujours peu efficaces, dans des affaires de cette nature.

Campagne dans le Palatinat.

Il y avoit dans le Bas-Palatinat, une Armée commandée par le Marcgrave d'*Anſpach*, & compoſée des Alliés du Roi de Boheme, qui avoit emmené avec lui toutes ſes propres Troupes en Boheme. Ce fut à cette Armée, que les 2500 Anglois ſe joignirent; pendant que *Spinola* entroit d'un autre côté dans le Palatinat, où il s'empara de quelques petites Places. Les deux Armées ennemies ne firent rien de conſiderable en ce Païs-là, pendant cette prémiere Campagne, qui ne ſe commença qu'au mois de Septembre: mais il ſe frappa un plus rude coup en Boheme.

L'Electeur de Saxe ſoumet la Haute-Luſace.

Frederic ayant été mis au Ban de l'Empire, l'Electeur de *Saxe*, le Duc de *Baviere*, & *Spinola*, furent commis pour l'exécution du Ban Impérial. Pour engager le prémier dans ſes intérêts, l'Empereur lui avoit cedé la Haute-Luſace, pourvu qu'il en fît lui-même la conquête. Ainſi, dès le mois de Septembre, l'Electeur de *Saxe* entra dans cette Province avec une Armée de vingt-mille hommes, & la ſoumit en très peu de tems.

Jonction du Duc de Baviere & de Bucquoi.

Bataille de Prague.

Frederic ſe retire en Hollande.

Enſuite, le Duc de *Baviere* & *Bucquoi* entrerent en Boheme, & s'approcherent de Prague, où *Frederic* ſe tenoit avec ſon Armée. A leur approche, il ſortit de la Ville avec ſes Troupes & la Bataille ſe donna au commencement de Novembre. Elle fut funeſte à *Frederic*, dont l'Armée fut miſe en déroute, & qui ſe vit contraint d'abandonner Prague, & de ſe retirer en Hollande.

L'affaire de Boheme étant finie par cette Bataille, il ne fut plus queſtion de ſoutenir *Frederic* ſur le Trône, mais de ſauver le Palatinat, qui étoit menacé d'une puiſſante invaſion. Il étoit naturel que *Jaques* fît quelques efforts, pour ſauver du moins les Etats de ſon Gendre & de ſes Enfans. C'étoit une réſolution que tout le monde tâchoit de lui inſpirer. Mais le Comte de *Gondemar*, qui s'étoit rendu maitre de ſon eſprit, lui fit entendre, que la Diſpenſe du Pape pour le Mariage étant ſur le point d'être expédiée, ce ſeroit la rendre inutile, que de faire la Guerre à l'Empereur, qui étoit proche Parent du Roi d'Eſpagne: Qu'il valoit mieux traiter cette affaire épineuſe par la douceur: Que le Roi d'Eſpagne étant ſur le point de donner ſa Fille au Prince de Galles, regarderoit les intérêts du Prince Palatin comme les ſiens propres, & ne ſouffriroit pas qu'il perdît le Palatinat: Que quand même l'Empereur ſe rendroit maitre de ce Païs-là, il y avoit une bonne voye pour ſortir de cette affaire avec honneur de tout côté. C'étoit, qu'en faveur du Mariage, l'Empereur pourroit faire préſent du Palatinat à l'Infante, qui le donneroit au Prince ſon Epoux, & que le Prince pourroit le reſtituer à ſon Beau-frere. *Jaques* recevoit tout cela pour argent comptant, comme ſi effectivement il avoit eu une promeſſe poſitive de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, que tout ſe feroit ſelon le projet de l'Ambaſſadeur. Cela fut cauſe qu'il s'entêta de plus en plus de la penſée, que le meilleur moyen pour ſauver le Palatinat, c'étoit de s'entretenir en bonne intelligence avec les deux Cours de Vienne & de Madrid. C'eſt une foibleſſe que tous les Hiſtoriens lui attribuent. Pour moi, je crois qu'il y avoit encore quelque choſe de plus. C'eſt qu'il feignoit de ſe laiſſer amuſer, pour n'être pas obligé d'entrer dans cette Guerre. Il n'étoit nullement guerrier; & d'un autre côté, il craignoit de ne pouvoir accorder les beſoins continuels de la Guerre, avec le deſſein qu'il avoit de ne convoquer plus de Parlement. En mettant en balance la perte des Etats de ſon Gendre, qui étoit encore incertaine, & qui même, ſelon lui, pouvoit être reparée par le Mariage de ſon Fils, avec la néceſſité de mendier de l'argent de la Chambre des Communes, il aimoit mieux courir le prémier riſque, que le ſecond.

Fauſſes meſures de Jaques pour ſauver le Palatinat.

Cependant, comme le Roi ſavoit bien que toute l'Angleterre regardoit avec étonnement & avec indignation, ſon indolence par rapport au Palatinat, il jugea qu'il pourroit ſe ſervir de ce prétexte, pour amaſſer de l'argent, dont il avoit un extreme beſoin. Dans cette vue, il déclara au Conſeil, que ſon intention étoit de tenter les voyes de la douceur, pour ſauver les Etats de ſon Gendre: mais que ſi ſes propoſitions étoient rejettées, il étoit réſolu d'employer les armes. En effet le Conſeil fit, peu de tems après, quelques démarches pour faire comprendre qu'on alloit ſe préparer à la Guerre. Sur cela, le Comte de *Gondemar* écrivit un billet au Marquis de *Buckingham*, pour le prier de lui faire ſavoir quelle étoit l'intention du Roi. La

Réponſe de Buckingham à Gondemar.

toire, qu'il auroit été avantageux à la réputation de *Jaques I*, d'être mort en ce tems-ci; à cauſe que le reſte de ſon Regne, qui fut de ſix ans, fit un grand tort à ſa réputation.

(4) Quelques-uns l'appellent le Baron *Done*, ou *Dhona*; & Mr. *de Rapin* ne ſait pas bien ſi ſon vrai Titre n'étoit pas le Baron d'*Aulné*.

Jaques I.

La réponſe du Favori fut une longue Apologie de la conduite du Roi, dans laquelle il fit voir qu'il avoit agi avec toute ſorte de candeur & de ſincerité, en deſavouant l'action de ſon Gendre par rapport à la Couronne de Boheme. Quant au Palatinat, il lui dit, que l'Hiver qui étoit déja commencé donnoit au Roi le tems de faire deux ſortes de préparatifs; l'un pour faire en ſorte que la Paix ſe pût conclure avant l'Eté; l'autre pour la Guerre, en cas que la Paix ne réuſſît pas. L'Ambaſſadeur, qui connoiſſoit le Roi parfaitement, ne fut nullement allarmé de ces prétendus préparatifs de Guerre, qui en effet n'aboutirent à rien. Le Roi en prit ſeulement un prétexte d'exiger une *Bénévolence* de ſes Sujets, pour lui aider à défendre le Palatinat. Dans le tems que le Roi ſembloit vouloir ſe préparer à la Guerre, c'étoit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui le gouvernoit, s'il faut ainſi dire. Il avoit un ſi grand crédit à la Cour, que les Charges les plus conſiderables s'ôtoient & ſe donnoient à ſa recommandation.

Le Roi exige une Benevolence, ſous prétexte de défendre le Palatinat.

La Bénévolence n'ayant pas produit ce que le Roi en avoit attendu, à cauſe du mécontentement du Peuple, il ſe vit enfin réduit à convoquer un Parlement, pour en tirer quelque argent, ſous le prétexte ſpécieux de défendre le Palatinat. Pour mieux faire accroire au Public qu'il alloit tout de bon ſe préparer à la Guerre, il établit un Conſeil des Officiers les plus expérimentés, pour déliberer ſur la maniere & ſur les moyens de donner du ſecours à l'Electeur. Cependant, comme le Peuple s'émancipoit à parler ouvertement de la conduite du Roi, du Favori, de la Mere du Favori, de la protection qu'on accordoit aux Papiſtes Recuſans, de la vénalité des Charges, & du malheureux état du Roi de Boheme, & de ſes Enfans; le Roi publia une Proclamation qui défendoit, ſous de rigoureuſes peines, de parler des Affaires du Gouvernement. Mais cette Proclamation fit un effet tout contraire.

Proclamation défendant de parler des Affaires du Gouvernement.

Année 1621.

Le Parlement s'étant aſſemblé le 30 de Janvier 1621, le Roi y fit un long Diſcours, à ſon ordinaire. Je ne puis m'empêcher de faire remarquer ici quelques traits de ce Diſcours, parce qu'ils ſervent à prouver ce que j'ai dit dans l'Extrait précédent, en parlant des principes de ce Prince.

Diſcours du Roi au Parlement.

„ Le Parlement a été prémierement mis en uſage & créé par „ la Monarchie: car avant qu'il y eût des Parlemens, il y a eu „ des Rois, qui après avoir établi une forme de Gouvernement, „ & voulant que le Peuple fût gouverné par des Loix, convo„ querent le Parlement.

„ Pourquoi êtes-vous aſſemblés? C'eſt pour donner vos a„ vis au Roi, s'il juge à propos de vous les demander.

„ Le Roi fait les Loix, & vous devez lui conſeiller d'en fai„ re de bonnes.

„ Les Communes ſont appellées au Parlement, parce que, „ connoiſſant l'état & la condition du Païs, ſi le Roi juge à „ propos de leur demander leurs avis, elles peuvent lui faire „ connoitre en quoi le Peuple eſt grévé, & lui demander hum„ blement qu'il lui plaiſe d'y apporter du remede.

„ Ce ſont auſſi les Communes qui fourniſſent au Roi ſa ſub„ ſiſtance, & qui doivent ſuppléer à ſes beſoins.

„ Les Sujets doivent accorder au Roi ce qu'ils jugent qui lui „ eſt néceſſaire; & le Roi leur doit en récompenſe, la Juſtice „ & la Miſericorde.

„ Quant au bruit qui s'eſt répandu, que je tolerois la Reli„ gion Papiſte, en conſideration du Mariage de mon Fils qui „ ſe négocie actuellement; je proteſte que je ne ferai rien en „ cela, qui ne ſoit honorable, & profitable à la bonne Re„ ligion.

„ J'eſpere qu'après cela, vous vous repoſerez aſſez ſur la ſa„ geſſe de votre Roi, pour vous perſuader que je ne ſuis pas „ capable de faire une choſe en public, & une autre en parti„ culier. Mais après cette déclaration, ſi quelqu'un tombe en „ faute, ne trouvez pas étrange que je le puniſſe ſeverement.

„ Si vous prétendez courir après les Griefs, & les recher„ cher avec avidité, au préjudice de votre Roi, & au vôtre; „ je vous déclare franchement, que ce n'eſt pas pour cela que „ vous êtes aſſemblés (1).

Remarque ſur ce Diſcours. Digby envoyé à Vienne.

Tout le but de ce Diſcours étoit, de demander de l'argent pour ſe préparer à la Guerre, en cas qu'il y fût forcé. Cette demande étant ſpécieuſe, les Communes lui accorderent deux Subſides. Mais tous les préparatifs qu'il fit, furent d'envoyer à Vienne le Baron de *Digby*, qui n'en revint qu'au mois de Novembre ſuivant, ſans avoir rien avancé.

Requête contre les Monopoles.

Après cela, les Requêtes vinrent en foule au Parlement, & principalement contre les Monopoles. Il y en avoit un entre autres, très odieux, qui étoit établi en vertu d'une Patente accordée à *François Michel* & à *Gilles Montpeſſon*, pour vendre ſeuls de la Dentelle d'or & d'argent, & ces deux Partiſans ne vendoient que de l'or & de l'argent faux. La Chambre-Haute ayant pris cette affaire à cœur, le Roi s'y rendit, pour apprendre aux Seigneurs la maniere dont ils devoient s'y prendre pour la juger; & leur fit entendre, qu'en condamnant les coupables, ils devoient éviter d'examiner par quel moyen ils avoient obtenu leur Patente. Les deux Partiſans furent condamnés à certaines peines: mais *Montpeſſon* s'étoit déja mis en ſureté, & il ne fut pas plutôt hors du Royaume, que le Roi publia une Proclamation pour le faire arrêter.

Jaques I.

Condamnation de Montpeſſon & de Michel.

Diſgrace du Chancelier Bacon. Son Caractere.

François Bacon, Grand-Chancelier, ayant été accuſé de malverſation, fut dépouillé de ſa Charge par le Parlement, & déclaré indigne de prendre place à la Chambre-Haute. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, & d'un grand ſavoir; mais grand adulateur. Vraiſemblablement, il ne compoſa l'Hiſtoire de *Henri VII*, que pour faire ſa Cour au Roi *Jaques*, qui affectoit de prendre ce Prince pour ſon modele. C'eſt pour cela qu'il a fait regarder *Henri VII* comme le plus ſage de tous les Rois, & comme le Salomon de ſon Siecle; Titre qu'on donnoit auſſi à *Jaques I.*

Remarque ſur ſon Hiſtoire de Henri VII.

La Chambre des Communes voyant qu'il ne faiſoit aucune ſorte de préparatif pour défendre le Palatinat, & que l'argent accordé au Roi en dernier lieu avoit été employé à tout autre choſe, ne ſe hâtoit pas d'accorder un nouveau ſecours. Elle comprenoit aiſement, que le Roi fondoit toute ſon eſperance ſur le Mariage de ſon Fils; & que par conſéquent, il n'avoit pas intention de faire la Guerre à l'Eſpagne. Le crédit que le Comte de *Gondemar* avoit auprès du Roi, rendoit la choſe encore plus manifeſte. Cela fut cauſe que le Roi, qui ne pouvoit plus prétexter la néceſſité de faire des préparatifs pour la Guerre, puiſqu'il en avoit laiſſé écouler le tems, donna ordre au Grand-Tréſorier, d'aller de ſa part, ajourner le Parlement. Ce fut-là un ſujet de plainte pour la Chambre des Communes, qui prétendit, qu'encore que le Roi eût le pouvoir de proroger & de caſſer le Parlement, l'Ajournement ne lui appartenoit point, & que c'étoit un Privilege particulier de chacune des Chambres, de s'ajourner elle-même. Mais le Roi ſoutint hautement, que ſa Prerogative s'etendoit auſſi bien à l'Ajournement, qu'à la Prorogation & à la Diſſolution; & la Chambre-Baſſe ſe vit obligée de plier, parce que les Seigneurs refuſerent de ſe joindre avec elle. Ainſi, le Parlement fut ajourné juſqu'au 14 de Novembre, & enſuite continué juſqu'au 22 de Fevrier 1622. Enfin le Roi publia une Proclamation pour abolir divers Monopoles, & une autre pour défendre de parler des Affaires d'Etat.

Diſpute entre le Roi & la Chambre-Baſſe touchant le droit d'ajourner le Parlement.

Les Seigneurs refuſent de ſe joindre aux Communes.

Proclamation pour abolir, &c.

La Charge de Chancelier étant vacante par la condamnation de *Bacon*, le Docteur *Williams*, Evêque de Lincoln, fut fait Garde du Grand-Sceau.

Un Evêque fait Garde du Sceau.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, les affaires de *Frederic* alloient de mal en pis en Boheme & dans le Palatinat. Tous ſes Alliés l'avoient abandonné, depuis la Bataille de Prague; le ſeul Comte de *Mansfeldt* tenoit encore pour lui, & s'étoit cantonné en Boheme. Mais *Frederic* voyant que le Haut-Palatinat étoit actuellement envahi par le Duc de *Baviere*, engagea *Mansfeldt* à s'y aller jetter avec ſa petite Armée. Ce Général, qui entendoit bien la Guerre, ſe poſta dans un Camp ſi avantageux, qu'il étoit comme impoſſible de l'en déloger. Pendant qu'il diſputoit ainſi le terrein en ce Païs-là, le Baron de *Digby*, qui revenoit de ſon Ambaſſade de Vienne, étant informé que le Bas-Palatinat étoit ſur le point de ſe perdre, engagea *Mansfeldt* à y mener ſon Armée, & par-là le Haut-Palatinat, qui n'étoit pas d'une ſi grande conſéquence, fut effectivement perdu. J'ai parlé déja de la prémiere Campagne, qui ſe fit dans le Bas-Palatinat, pendant laquelle il ne ſe paſſa rien de fort conſiderable: mais il n'en fut pas de même de celle-ci. *Frederic* ayant perdu les ſecours de ſes Alliés, comme je l'ai déja dit, *Spinola* ne trouva plus de réſiſtance dans le Bas-Palatinat, que de la part des Troupes Angloiſes que *De Vere* y avoit menées, & qui s'étoient jettées dans les trois principales Places, ſavoir, *Manheim*, *Heidelberg*, & *Frankendal*. Cependant, comme *Jaques* ſollicitoit ſans ceſſe l'Empereur & le Roi d'Eſpagne au ſujet du Palatinat, la Cour d'Eſpagne voulut bien avoir pour lui la condeſcendance de conſentir à une Trève de cinq ſemaines, qui commença le 21 d'Août. *Jaques* ſe crut alors au-deſſus de ſes affaires, ne doutant nullement que ſes menaces, toutes foibles qu'elles étoient, n'euſſent produit ce favorable effet. Mais il ne s'appercevoit pas, que cette Trève n'étoit autre choſe qu'un piege qu'on lui avoit tendu. Comme la Trève de douze ans conclue en 1609 entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, étoit ſur le point d'expirer, le Roi d'Eſpagne avoit beſoin dans les Païs-Bas des Troupes qu'il avoit dans le Palatinat; & ce n'étoit uniquement qu'à donner à l'Empereur le tems de les remplacer, que cette courte Trève étoit deſtinée. En effet, peu de tems après que *Spinola* eut quitté le Palatinat, Dom *Gonçales de Cordoue*, qu'il y avoit laiſſé, ſe trouva à la tête d'une Armée de dix-huit-mille hommes, avec quoi il ſe rendit maitre de diverſes Places, & enfin, il mit le Siege devant Frankendal. Mais le Comte de *Mansfeldt*, qui arriva dans ce même tems, rompit ſes meſures,

Malheur de Frederic.

Mansfeldt ſe jette dans le Palatinat.

Perte du Haut-Palatinat.

Affaires du Bas-Palatinat.

Jaques trompé par une Trève.

(1) La Copie de la Harangue que l'on doit ſuivre, eſt celle qui eſt inſerée dans les Annales de ce Regne. Celle qui nous a été donnée dans l'Hiſtoire de *Wilſon*, paſſe pour être ſuppoſée.

JAQUES I.

rès, & le contraignit de lever le Siege. Peu de tems après, le Comte de *Tilly*, Général du Duc de Baviere, ſe rendit dans le Bas-Palatinat, avec un ſi grand renfort de Troupes, que le Comte de *Mansfeldt* ſe vit obligé de ſe retirer en Alſace. Après ſa retraite, les deux Généraux Eſpagnol & Bavarois ſe rendirent maitres de tout le Palatinat, à l'exception de Manheim, de Heidelberg, & de Frankendal, où les Anglois s'étoient retirés.

Mort de Philippe III.

Philippe III Roi d'Eſpagne étoit mort au mois de Mars de cette année, & *Philippe IV* ſon Fils lui avoit ſuccedé.

Jaques amuſé de nouveau par l'Eſpagne & par l'Empereur.

La Trêve de douze ans entre l'Eſpagne & les Etats-Généraux expirant dans cette même année, l'Archiduc craignit que *Jaques* ne donnât de puiſſans ſecours aux Etats, afin de faire rendre à l'Electeur Palatin ſes Etats, qui lui avoient été enlevés. Ce fut dans cette vue, que pour empêcher *Jaques* d'agir, il lui fit entendre, que la Paix entre l'Empereur & le Prince Palatin n'étoit rien moins qu'impoſſible, ſi l'on vouloit y travailler avec quelque ſoin. L'Empereur & le Roi d'Eſpagne ſeconderent ſi bien l'Archiduc dans ce projet d'amuſer le Roi, qu'il donna encore dans ce piege, ſe perſuadant que ce ſeroit tout gâter, que de ſe préparer à la Guerre, dans un tems où les Ennemis de ſon Gendre paroiſſoient ſi diſpoſés à la Paix. Mais le mauvais ſuccès de l'Ambaſſade de *Digby* auprès de l'Empereur auroit pu lui faire voir qu'on ne cherchoit qu'à l'amuſer, s'il n'eût pas voulu s'aveugler ſoi-même. L'Archiduc *Albert* étant mort au mois de Juillet de cette même année, l'Infante ſa Veuve continua de même d'amuſer le Roi d'Angleterre, par l'eſpérance d'une promte Paix. Pour le faire mieux donner dans le piege, l'Empereur lui envoya le Comte de *Schwartzenbourg*, lui faiſant entendre, que cet Ambaſſadeur avoit pouvoir de regler tout avec lui.

Ambaſſade de Digby.

Mort de l'Archiduc Albert.

Le Roi convoque ſon Parlement pour avoir un Subſide.

Digby étant de retour de Vienne, le Roi raſſembla le Parlement au mois de Novembre, quoique l'Ajournement eût été continué juſqu'au 22 de Fevrier ſuivant. Le Grand-Tréſorier, le Garde du Grand-Sceau, & le Baron de *Digby*, eurent la commiſſion de faire connoitre au Parlement les intentions du Roi. Leurs Diſcours aboutirent à faire entendre, que le Roi avoit beſoin d'argent pour ſauver le Palatinat. Ce n'eſt pas qu'il eût véritablement deſſein de faire la Guerre au Roi d'Eſpagne, qu'il regardoit comme le meilleur de ſes Amis: mais il prétendoit qu'il faloit ſe préparer, pour ſe trouver en état de faire la Guerre, en cas qu'on y fût forcé. Il vouloit donc qu'on lui donnât de l'argent, & qu'on lui laiſſât le ſoin de manier cette affaire, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont il s'y prendroit.

Les Communes ſe plaignent du danger où eſt le Royaume de la part des Papiſtes.

Après avoir ouï les Diſcours des Commiſſaires, les Communes, au-lieu de travailler d'abord à l'affaire du Subſide, réſolurent de faire une Remontrance au Roi, ſur le danger où le Royaume ſe trouvoit de la part des Papiſtes. Elles étaloient dans cette Remontrance, les cauſes qui produiſoient ce danger, & marquoient au Roi les remedes qu'elles jugeoient qu'on devoit y appliquer. Sous des expreſſions ſoumiſes & reſpectueuſes, elles faiſoient comprendre aſſez clairement, ce qu'elles penſoient de la conduite du Roi, principalement par rapport au Mariage du Prince ſon Fils avec une Princeſſe Papiſte, & ſa négligence pour les intérêts de ſon Gendre. Enfin, elles marquoient aſſez ouvertement, qu'elles n'étoient nullement convaincues, qu'en demandant de l'argent au Parlement, il eût deſſein de l'employer à faire la Guerre au Roi d'Eſpagne. C'étoit offenſer le Roi par l'endroit le plus ſenſible, puiſqu'il avoit ſi ſouvent fait connoitre aux Communes, qu'il ne prétendoit pas qu'elles s'ingeraſſent de lui donner des conſeils, lorſqu'il ne leur en demandoit pas, & moins encore ſur des affaires qui regardoient ſa Famille. Ainſi, ſachant ce que la Remontrance contenoit, avant qu'elle lui fût préſentée, il écrivit à l'Orateur, qu'il ne ſouffriroit pas que les Communes paſſaſſent les bornes qu'il leur avoit lui-même preſcrites, & qu'il ne recevroit pas cette Remontrance. Les Communes ayant ouï la lecture de cette Lettre, réſolurent de préſenter au Roi une Requête, dans laquelle elles prirent ſoin de juſtifier leur procedé. Le Roi voulut bien recevoir la Requête, mais non pas la Remontrance qui y étoit attachée; & quelques jours après, il leur envoya une Réponſe fort aigre. Il leur diſoit entre autres choſes, que leurs prétendus Privileges n'étoient que des Conceſſions des Rois ſes Prédéceſſeurs; & leur faiſoit entendre, qu'il étoit en ſon pouvoir de les en priver, & qu'il les en priveroit effectivement, ſi elles lui en donnoient l'occaſion. Le Roi parloit ſi clairement dans cette Réponſe, que les Communes craignant que le Parlement ne fût d'abord ou caſſé, ou prorogé, ſe hâterent dr faire une Proteſtation, par laquelle elles renverſoient tous les principes du Roi, par rapport aux Privileges de leur Chambre. Le Roi en ayant été informé, ſe rendit au Conſeil, & s'étant fait apporter le Regiſtre de la Chambre-Baſſe, il en ôta lui-même la Proteſtation, la lacera, & ordonna au Conſeil de faire un Procès-verbal & authentique, de ce qu'il venoit de faire. Six jours après, il caſſa le Parlement par une Proclamation, & fit mettre en priſon pluſieurs Membres des deux Chambres. Enſuite il publia une autre Proclamation, pour défendre ſous de rigoureuſes peines, de parler des Affaires du Gouvernement. Il ſemble que juſqu'alors, le Roi n'avoit fait qu'eſcarmoucher, & qu'il étoit enfin réſolu d'en venir à une Bataille. Mais le beſoin qu'il eut du Parlement dans la ſuite, empêcha l'entiere rupture, qui ne ſe fit que ſous le Regne ſuivant.

Le Roi refuſe de recevoir leur Remontrance.

Il déchire la Proteſtation des Communes de leur Regiſtre, caſſe le Parlement, & defend par une Proclamation de parler d'Affaires d'Etat.

JAQUES I.

Année 1622.

Dans cette querelle entre le Roi & le Parlement, fondée ſur deux principes diametralement oppoſés, il y eut peu de gens dans le Royaume, qui ne priſſent parti. Les Puritains, comme on peut bien le juger, adhérerent au Parlement; & le Clergé de l'Egliſe Anglicane ſe rangea, pour la plus grande partie, dans celui du Roi. Il n'y eut que *George Abbot*, Archevêque de Cantorbery, qui, bien qu'attaché à la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane, demeura ferme dans ſes principes touchant le Gouvernement. Auſſi fut-il toujours regardé comme un Puritain. Il l'étoit effectivement, ſelon les idées de la Cour, qui affectoit continuellement de confondre les Presbyteriens ſous le nom de Puritains, avec ceux qui ne vouloient point reconnoitre le Pouvoir abſolu du Roi. Ce Prélat eut le malheur, dans l'année 1621, de tuer un Homme d'un coup de fleche, en voulant tirer ſur un Daim. Le Roi lui accorda des Lettres de grace: mais depuis ce tems-là, il ſe retira du Conſeil, & n'y parut plus pendant le reſte de ſa vie.

Fermeté de l'Archevêque de Cantorbery.

Pardon accordé à ce Prelat pour avoir tué un Homme en tirant ſur un Daim.

La brouillerie dont je viens de parler, acheva de faire perdre aux Etrangers le peu de conſideration qu'ils avoient déja pour le Roi *Jaques*, quand ils virent qu'il s'étoit mis hors d'état de tirer aucun ſecours du Parlement, dans le tems qu'il en avoit le plus de beſoin. Cela parut manifeſtement, dans diverſes Paſquinades qui ſe firent à Bruxelles & ailleurs. Dans une certaine Eſtampe, on repréſentoit le Roi d'Angleterre, avec diverſes Perſonnes qui s'efforçoient de tirer ſon épée hors du fourreau, ſans pouvoir y réuſſir. Dans une Comédie jouée à Bruxelles, on faiſoit entrer un Courier, qui portoit une très mauvaiſe nouvelle. C'étoit, que le Palatinat alloit être infailliblement enlevé à l'Empereur, puiſque le Roi de Danemarc préparoit cent-mille caques de Hareng, les Etats-Généraux cent-mille tonneaux de Beurre, & le Roi d'Angleterre cent-mille Ambaſſadeurs.

Paſquinades contre le Roi Jaques.

Il demande une Benevolence à ſes Sujets.

Pendant que les eſprits étoient encore en Angleterre dans une aſſez grande agitation, à cauſe de la Diſſolution du Parlement & de l'empriſonnement des Membres, le Roi eut beſoin d'argent; & le moyen qui fut trouvé le plus propre pour en recouvrer, fut d'exiger des Sujets une *Bénévolence*. Je dis exiger, parce que l'ordre du Conſeil ſur ce ſujet portoit expreſſément, que le Roi ne ſe contenteroit pas de ce qu'on offriroit volontairement, ſi les offres n'étoient pas proportionnées aux facultés de chaque Particulier. L'argent qui devoit provenir de cette Bénévolence, étoit abſolument néceſſaire au Roi, pour envoyer le Baron de *Digby* en Eſpagne, & le Chevalier *Richard Weſton* à Bruxelles. Ces deux Ambaſſadeurs devoient mettre la derniere main au Plan que le Roi avoit formé; & voici quel étoit ce Plan, comme il paroît par les propres Lettres du Roi. C'étoit de conclure le Mariage du Prince avec l'Infante, & de recevoir la Dot de deux millions, avant que de terminer l'affaire du Prince ſon Gendre: de procurer en attendant une Trève pour le Palatinat, pendant laquelle, après que tout ce qui regardoit le Mariage ſeroit fini, le Roi d'Eſpagne, par pure amitié pour lui & pour le Prince, obligeroit l'Empereur, non-ſeulement à évacuer le Bas-Palatinat, mais à contraindre même le Duc de Baviere de reſtituer le Haut, dont il s'étoit emparé. Rien n'étoit plus beau que ce Plan, s'il eût été appuyé ſur quelque bon fondement. Mais par malheur, ce n'étoit qu'une invention du Comte de *Gondemar*, pour tenir le Roi enlacé, & pour l'empêcher de donner du ſecours au Roi de Boheme, & aux Provinces-Unies. L'Empereur, le Roi d'Eſpagne, l'Infante *Iſabelle*, étant bien inſtruits de ce Plan, contribuoient à y tenir le Roi attaché, par des promeſſes générales, ou ambiguës, qui ne contenoient rien de poſitif, & en lui faiſant toujours eſperer un heureux ſuccès. Le Roi en étoit tellement entêté, que rien n'étoit capable de lui faire prendre une autre route.

Ses projets.

J'ai dit ci-deſſus, que l'Empereur avoit envoyé au Roi le Comte de *Schwartzenbourg*, pour y regler avec lui l'affaire du Palatinat. Mais quand on voulut commencer à traiter avec cet Ambaſſadeur, il ſe trouva qu'il n'avoit aucun Pouvoir, & que l'Infante *Iſabelle* étoit ſeule chargée de cette Négociation. C'eſt ce qui fit prendre au Roi la réſolution d'envoyer le Chevalier *Weſton*, Papiſte, à Bruxelles pour y traiter avec l'Infante. Dans le même tems il envoya en Eſpagne *Digby*, qu'il venoit de faire Comte de *Briſtol*, pour y conclure le Mariage, conjointement avec le Chevalier *Aſton*, qui y faiſoit les fonctions d'Ambaſſadeur ordinaire. Il faut remarquer, que dans les Inſtructions qu'il donna au Comte de *Briſtol*, il lui défendit expreſſément, *de faire de la reſtitution du Palatinat, une des Conditions du Mariage*. Il craignoit que la reſtitution du Palatinat ne fût regardée comme une compenſation de la Dot qui lui avoit été promiſe. Cependant, comme le Mariage ne pouvoit abſolument ſe conclure ſans une Diſpenſe du Pape, ſelon qu'on en étoit convenu, le Roi envoya *Gage* à Rome, pour la ſolliciter; & afin que ſes ſollicitations fuſſent plus efficaces, il fit relâcher tous les Papiſtes Recuſans qui étoient en priſon. Cela cauſa de ſi grands murmures parmi le Peuple, que l'Evêque de Lincoln fut chargé de juſtifier la conduite du Roi, par un Ecrit public, qui n'eut pas autant de ſuccès qu'il en avoit attendu. Comme

Ambaſſade du Comte de Briſtol en Eſpagne.

Gage envoyé à Rome. Recuſans Papiſtes relâchés.

Apologie

me

me le Roi avoit beſoin de l'Infante *Iſabelle*, il ne fit pas difficulté de permettre au Lord *Vaux*, Papiſte, de l'aller ſervir avec deux-mille hommes, contre les Provinces-Unies.

du Roi par l'Evêque de Lincoln.

Le Lord Vaux envoye au ſecours de l'Archiducheſſe avec 2000 hommes.

Affaires du Roi de Boheme.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, le Roi de Boheme, qui étoit toujours en Hollande, trouva le moyen d'engager dans ſes intérêts le Prince de *Bade-Dourlach*, & le Prince *Chriſtian de Brunſwick*, Adminiſtrateur de Halberſtadt. Le prémier leva une Armée aux environs du Palatinat, le ſecond dans la Weſtphalie; & outre cela, le Comte de *Mansfeldt*, qui s'étoit retiré dans l'Alſace, ſe trouvoit à portée de ſe joindre aux deux Princes, quand ils ſeroient entrés dans le Palatinat. Le Roi de Boheme eſpérant par ce moyen de ſe remettre en poſſeſſion de ſes Etats, traverſa la France *incognito*, & ſe rendit à l'Armée de *Mansfeldt*. Il ſeroit trop long de rapporter ici le détail de cette Campagne: il ſuffira de dire en un mot, que le Prince de *Bade* fut battu par les Bavarois: que le Roi de Boheme ayant marché avec *Mansfeldt* pour aller joindre le Prince de *Brunſwick*, ſon Armée fut miſe en déroute: qu'enſuite, les ſecours qui furent envoyés au Comte de *Tilly*, le rendirent ſi ſupérieur, que le Roi de Boheme ſe vit contraint d'abandonner ſon projet, & de s'en retourner en Holande. Le Prince de *Brunſwick* & *Mansfeldt* abandonnerent auſſi le Palatinat, pour ſe retirer dans les Païs-Bas. *Tilly* ne trouvant plus d'oppoſition dans le Bas-Palatinat, prit Heidelberg d'aſſaut, ſe rendit maitre de *Manheim* par un blocus; & enſuite il aſſiegea *Frankendal*, la ſeule Place qui reſtoit encore au Roi de Boheme.

Priſe de Heidelberg & de Manheim.

Siege de Frankendal.

Négociation à Bruxelles.

Pendant que le Roi de Boheme étoit dans le Palatinat, *Weſton* étoit à Bruxelles, pour négocier la Paix avec l'Infante. Mais il s'y rencontra deux difficultés, qui firent beaucoup trainer cette Négociation, & la rendirent enfin infructueuſe. La prémiere fut, que *Jaques* n'avoit pas eu la précaution de faire autoriſer *Weſton* par le Roi de Boheme, qui étoit le principal intereſſé. Il falut donc demander un Plein-pouvoir à ce Prince, qui n'eut garde de le donner, pendant qu'il eut quelque eſpérance de chaſſer ſes Ennemis du Palatinat. Il ne l'envoya, que quand il fut ſur le point de s'en retourner en Hollande. Cette difficulté étant levée, on en rencontra une autre, qui n'étoit pas moindre. C'eſt que le Pouvoir de l'Infante ne conſiſtoit que dans une ſimple Lettre de l'Empereur, dans laquelle il la prioit de chercher avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, les moyens de faire la Paix. Ce Pouvoir n'étant pas ſuffiſant, il falut en demander un autre, qui ſe fit longtems attendre. Dans cet intervalle, *Tilly* faiſant de grands progrès dans le Palatinat, on peut bien juger que l'Empereur n'avoit pas intérêt de hâter la concluſion du Traité qui devoit ſe négocier à Bruxelles. *Jaques* eut ſon recours au Roi d'Eſpagne, qui, de ſon côté, fit trainer l'affaire en longueur, juſqu'à ce que Manheim & Heidelberg furent pris. *Tilly* auroit pu auſſi ſe rendre maitre de Frankendal, ſi le débordement des Rivieres ne l'eût contraint de lever le Siege. *Jaques* comprit enfin, qu'il étoit amuſé, & ordonna au Comte de *Briſtol*, d'en faire des plaintes au Roi d'Eſpagne. Mais comme en même tems on lui faiſoit entendre que la concluſion du Mariage étoit prochaine, & que la Diſpenſe alloit être expédiée, cela ſeul arrêtoit ſa colere. Il ne vouloit pas courir le riſque de manquer le Mariage, en inſiſtant trop fortement ſur l'affaire du Palatinat. Il réconnoiſſoit néanmoins, qu'on l'avoit abuſé, & il paroiſſoit vouloir ſe venger: mais il prétendoit que le Roi d'Eſpagne ſe joignît à lui, pour enlever par la force des armes aux Impériaux le Bas-Palatinat, que ce même Prince leur avoit livré; ou que du moins, il lui donnât paſſage par ſes Etats, pour aller porter la Guerre en ce Païs-là. Il ne pouvoit guere former de projet plus chimerique.

Jaques comprend qu'on l'amuſe.

Faux-pas qu'il fait.

Cependant, comme il étoit inconcevable qu'on pût toujours amuſer le Roi, comme on l'avoit fait pendant ſix ans, la Cour d'Eſpagne jugea, qu'il étoit à propos de lui faire entrevoir une eſpérance prochaine de conclure enfin le Mariage. Avant que d'accorder la Diſpenſe, le Pape avoit voulu être informé plus particulierement du détail du Traité qui ſe feroit ſur ce ſujet; les cinq Articles dont on étoit convenu, lui ayant paru trop vagues, & ſujets à trop de chicanes. On avoit donc été obligé, pour ſatisfaire le Pape, d'expliquer & d'étendre ces prémiers Articles, & d'en faire dix-neuf, qui avoient été envoyés à Rome. Enfin, après une aſſez longue ſollicitation, *Gage* arriva de Rome avec ces dix-neuf Articles apoſtillés par le Pape, comme une Capitulation d'une Place. Quelques-uns étoient accordés, d'autres expliqués, quelques autres étendus & augmentés. Le Roi ſe trouva fort embaraſſé, lorſqu'il reçut ces Articles apoſtillés. En les accordant, il donnoit lieu à ſes Ennemis de l'accuſer d'être peu ſoigneux des intérêts de la Religion Proteſtante, comme il en étoit déja ſoupçonné. En les rejettant, il rompoit le Mariage: il ſe mettoit dans la néceſſité de faire des efforts, pour arracher à l'Empereur le Palatinat par les armes; & ce qu'il y avoit de pire pour lui, il faloit ſe réſoudre à convoquer un Parlement, qui, ſelon les apparences, ne manqueroit pas à profiter de cette occaſion, pour faire quelque breche à la Prérogative Royale. Dans cet embaras, il prit le parti de ſacrifier la Religion, plutôt que de rompre le Mariage, & de ſe priver de la Dot de deux millions qui lui tenoient toujours fort au cœur. Il ſe détermina donc à faire à la Cour d'Eſpagne certaines offres par rapport à la Religion, au-delà deſquelles il proteſta qu'il ne pouvoit pas aller. Ces offres ne ſe trouvent

Remarques du Pape ſur les Articles du Contrat de Mariage entre le Prince & l'Infante.

Embaras du Roi.

Ses offres

point dans l'Hiſtoire; mais ſelon les apparences, elles étoient ſi avantageuſes à la Religion Catholique, comme on en peut juger par les Conventions qui furent faites dans la ſuite, que la Cour d'Eſpagne, qui juſqu'alors n'avoit cherché qu'à l'amuſer, ſe réſolut enfin à conclure le Mariage. Comme elle le voyoit diſpoſé à ceder tout, elle jugea qu'il ne faloit pas négliger cette occaſion de travailler efficacement au rétabliſſement de la Religion Catholique en Angleterre. Il y avoit d'autant plus d'apparence de réüſſir dans ce deſſein, que vu la diſpoſition du Roi, on avoit lieu d'eſperer qu'on obtiendroit encore d'autres avantages. Depuis ce tems-là, c'eſt-à-dire, depuis la fin de l'année 1622, *Philippe IV* parut auſſi ardent à conclure le Mariage, qu'il avoit paru froid auparavant.

à la Cour d'Eſpagne.

Cette Cour ſe réſout à conclure le Mariage.

Année 1623.

Les nouvelles meſures, que la Cour d'Eſpagne venoit de prendre, firent enfin obtenir au Comte de *Briſtol* une Lettre de *Philippe* à l'Infante *Iſabelle*, par laquelle il la prioit de renouer à Londres la Négociation touchant le Palatinat, qui avoit été rompue à Bruxelles. Il ne s'agiſſoit que de ſauver Frankendal, la ſeule Place qui reſtoit encore au Roi de Boheme, & qui étoit ſur le point de ſe perdre. Dans cette Négociation, *Jaques* fut pris pour dupe, à ſon ordinaire: car en lui accordant une Trève de quinze mois pour le Palatinat, on obtint de lui qu'il mettroit Frankendal en dépôt entre les mains de l'Infante, ſous ces conditions: Que la Garniſon Angloiſe, qui étoit dans Frankendal, auroit la liberté de ſe retirer par les Terres de l'Empire & du Roi d'Eſpagne: Qu'à la fin de la Trève, l'Infante remettroit cette Place au Roi d'Angleterre, qui pourroit y mettre une Garniſon de quinze-cens hommes, à laquelle le Roi d'Eſpagne donneroit paſſage par les Païs de ſa domination: Que le Prince Palatin renonceroit à toutes ſes Alliances.

Frankendal mis en dépôt entre les mains de l'Infante.

Avant que cette Trève fût concluë, l'Empereur avoit conferé au Duc de Baviere la Dignité d'Electeur, qu'il avoit ôté au Roi de Boheme.

Le Duc de Baviere fait Electeur Palatin, à la place du Roi de Boheme.

Tout le reſte de l'année 1623 fut employé à la Négociation du Mariage. La Cour d'Eſpagne s'étant enfin déterminée à finir cette affaire, pourvu qu'elle pût obtenir ce qu'elle ſouhaitoit en faveur de la Religion Catholique, donna au Comte de *Briſtol* certains Articles tout dreſſés, plus éclaircis & plus étendus que ceux dont on étoit auparavant convenu. Mais comme l'Ambaſſadeur ne pouvoit pas les accepter, faute de Pouvoir, il les envoya au Roi. Ces Articles étoient conformes aux Apoſtilles du Pape, ce qui fait voir que les deux Cours de Rome & de Madrid agiſſoient de concert dans cette affaire. *Jaques* ayant reçu ces Articles, les garda quelque tems; & enfin, il les ſigna tels qu'ils étoient, ſans y faire aucun changement, & les fit ſigner au Prince de Galles: après quoi, il les renvoya au Comte de *Briſtol*. Tout étant ainſi reglé à la ſatisfaction des deux Rois, il fut convenu entre le Comte de *Briſtol*, & les Miniſtres du Roi d'Eſpagne, qu'en attendant la Diſpenſe du Pape, qui, ſelon qu'on le jugeoit, pouvoit arriver au plus tard dans le mois d'Avril, on travailleroit à dreſſer les autres Articles, qui ne regardoient pas la Religion: que quatre jours après l'arrivée de la Diſpenſe, les Noces ſe celebreroient par Procureur; & que vingt jours après, l'Infante partiroit pour l'Angleterre. Dans cet intervalle, on travailla aux Articles qu'on appelloit Temporels, pour les diſtinguer de ceux de Religion, & ces Articles ſe trouverent prêts & approuvés des deux côtés, vers le milieu du mois de Mars; de ſorte qu'il ne falloit plus qu'une attente de cinq ou ſix ſemaines, pour celebrer le Mariage. Il faut remarquer, que dans les Articles Temporels, il n'y avoit pas un mot touchant la reſtitution du Palatinat, parce que, comme je l'ai déja dit, le Roi avoit expreſſément défendu au Comte de *Briſtol* de mêler ces deux affaires enſemble.

Suites de l'affaire du Mariage avec l'Infante.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Eſpagne, le Marquis de *Buckingham* mit en tête au Prince de Galles d'aller lui-même en Eſpagne, pour ſurprendre l'Infante, & pour y terminer les difficultés qu'il pouvoit y avoir encore ſur ſon Mariage. Le Roi eut la foibleſſe de conſentir à ce voyage romaneſque, ſans conſiderer qu'il alloit livrer ſon Fils unique, ſon Succeſſeur préſomptif, entre les mains du Roi d'Eſpagne, & ſans avoir pris aucune ſureté pour ſon retour. Cela fait voir du moins, qu'il ne voyoit plus aucun obſtacle au Mariage, & qu'il n'y a aucune vraiſemblance dans ce que le Marquis de *Buckingham* dit dans la ſuite, que le Prince, conſiderant que cette affaire trainoit depuis ſi longtems, avoit voulu voir de ſes propres yeux à quoi il tenoit qu'elle ne ſe conclût: car toutes les difficultés étoient levées, lorſque le Prince entreprit ſon voyage. Quoi qu'il en ſoit, le Prince & *Buckingham* partirent de la Cour le 27 de Fevrier: ils traverſerent la France ſans ſe faire connoitre, & arriverent le 17 de Mars à Madrid, où ils n'étoient nullement attendus. Le Prince fut reçu du Roi d'Eſpagne, avec beaucoup d'honneur & de careſſes. Mais la Diſpenſe de Rome ſe fit attendre beaucoup plus long-tems qu'on ne l'avoit cru, parce que, vraiſemblablement, le Pape conçut de nouvelles eſpérances depuis l'arrivée du Prince à Madrid. On crut en Eſpagne, que le Prince y étoit venu pour changer de Religion, & on n'oublia rien de ce qu'on crut capable de l'y engager. On lui fit écrire par le Pape, & on le porta même à lui faire une réponſe

Le Prince de Galles ſe laiſſe perſuader d'aller en Eſpagne avec Buckingham.

Maniere dont le Prince y eſt reçu.

Efforts pour le faire changer de Religion.

JAQUES I.

Nouvelles conditions annexées à la Diſpenſe par le Pape.

ſe, dans laquelle il lui donnoit le Titre de *Votre Sainteté*, & s'engageoit même, en quelque maniere, à ſe rendre le Protecteur des Catholiques d'Angleterre. La Diſpenſe arriva enfin dans le mois de Mai: mais le Pape y avoit annexé de nouvelles conditions, ſans leſquelles elle ne pouvoit être d'aucun effet. Il fallut informer le Roi *Jaques* de ces nouvelles conditions, le Prince n'ayant pas le pouvoir de les accorder. Le Pape demandoit auſſi des ſuretés, pour l'exécution des Articles. *Cottington* fut chargé de porter en Angleterre les Articles diſpoſés, éclaircis, étendus, comme le Pape l'avoit jugé à propos, & qui étoient enfin montés juſqu'au nombre de vingt-trois, quoiqu'au commencement il n'y en eût eu que cinq. *Jaques* étoit allé trop avant, pour pouvoir deſormais reculer. Le Prince ſon Fils étant entre les mains des Eſpagnols, il n'y avoit pas moyen de rompre une Négociation qui avoit duré ſept ans, pour quelques graces plus ou moins, qu'on demandoit en faveur des Catholiques. Il ſigna donc non-ſeulement les vingt-trois Articles, mais encore quatre autres Articles ſecrets, qui devoient être exécutés après la conſommation du Mariage (1), & les envoya en Eſpagne. On prétend même que le Prince en les ſignant lui-même, y ajouta encore de ſa part des engagemens encore plus forts, en faveur de la Religion Catholique. En envoyant ces Articles ſignés en Eſpagne, le Roi y joignit une Patente, par laquelle il créoit ſon Favori Duc de *Buckingham*, pour le récompenſer du grand ſervice qu'il venoit de rendre à l'Etat.

Le Roi ſigne les Articles.

Buckingham eſt créé Duc.

Une nouvelle difficulté ſurvint en Eſpagne, après que les Articles y furent arrivés. C'eſt que le Roi voulut s'aſſurer de l'exécution des quatre Articles ſecrets, avant que le Mariage ſe conſommât; & ſes Ambaſſadeurs qui étoient à Londres, eurent ordre de demander cette exécution comme un préalable. *Jaques* ſe trouva fort embaraſſé de cette demande. Ces Articles étoient ſecrets, & ne devoient s'exécuter qu'après le Mariage; & néanmoins, on vouloit qu'il les rendît publics, & qu'il les exécutât même, pendant que ſon Fils étoit encore en Eſpagne. Cependant, comme il vouloit le Mariage à quelque prix que ce fût, il prit le parti de faire donner aux Ambaſſadeurs une Déclaration du Conſeil, qui atteſtoit, que c'étoit l'intention du Roi d'accorder aux Catholiques ce qui étoit contenu dans les quatre Articles ſecrets, & encore plus: de quoi les Ambaſſadeurs ſe contenterent.

Une nouvelle difficulté empêche le Mariage avec l'Infante.

Déclaration en faveur des Catholiques.

Dans ces entrefaites, le Pape *Gregoire XV* mourut, avant que ſon Nonce à Madrid eût livré la Diſpenſe; & par là, elle devint inutile. Il fallut attendre l'Election d'un nouveau Pape, & une nouvelle Diſpenſe. *Urbain VIII*, qui ſucceda, fit attendre la Diſpenſe plus longtems qu'on ne l'avoit eſperé; & pendant ce tems-là, on ne ceſſa point d'importuner le Prince de Galles, pour l'engager à changer de Religion: mais il demeura toujours ferme.

Mort du Pape Gregoire XV.

Son Succeſſeur. On preſſe le Prince de changer de Religion.

Pendant qu'il ſembloit que le Prince attendoit la Diſpenſe avec d'autant plus d'impatience, qu'il y avoit déja plus de ſix mois qu'il étoit en Eſpagne, il formoit avec le Duc de *Buckingham* le projet de rompre entierement ſon Mariage. Il n'eſt pas aiſé de ſavoir quel fut le véritable motif de cette réſolution. Ils en allèguerent pour raiſon, quand ils furent en Angleterre, qu'ils n'avoient trouvé dans le Roi d'Eſpagne aucune diſpoſition à faire rendre le Palatinat, quoique le Mariage ne dût ſe faire que pour cette fin. La difficulté conſiſtoit à ſe tirer d'Eſpagne, ſans faire connoitre leur deſſein. Pour la ſurmonter, le Duc écrivit au Roi, que non-ſeulement *Philippe* n'avoit pas deſſein de faire rendre le Palatinat, mais que même il n'avoit jamais eu intention de conclure le Mariage. Le Prince ajouta dans une Lettre qu'il écrivit au Roi ſon Pere, qu'il n'eſperoit pas de pouvoir jamais ſe tirer d'entre les mains du Roi d'Eſpagne, & que deſormais l'Electrice ſa Sœur devoit être regardée comme l'Héritiere préſomptive de la Couronne d'Angleterre. *Jaques* affligé, comme on le peut penſer, d'une nouvelle ſi peu attendue, écrivit au Duc de lui ramener ſon Fils, à quelque prix que ce fût; & en même tems, il fit partir des Vaiſſeaux pour aller le prendre & le tranſporter en Angleterre.

Le Mariage rompu.

Le Prince obtient le conſentement du Roi pour quitter l'Eſpagne.

Dès que le Duc eut reçu cet ordre, il en donna connoiſſance au Roi d'Eſpagne, & lui dit, que l'abſence du Prince cauſoit en Angleterre des mouvemens, qui rendoient ſon retour abſolument néceſſaire; d'autant plus, que la Diſpenſe ſe faiſoit longtems attendre, & qu'on ne pouvoit pas encore s'aſſurer en quel tems elle arriveroit: qu'au reſte, le départ du Prince ne porteroit aucun obſtacle au Mariage, puiſqu'il laiſſeroit une Procuration pour épouſer l'Infante en ſon nom, à quelqu'un dont Sa Majeſté feroit elle-même le choix. *Philippe* ne s'oppoſa point au départ du Prince, puiſqu'il étoit fondé ſur des raiſons ſi ſpécieuſes, & offrit d'être lui-même ſon Procureur. Ainſi le Prince partit pour *S. Andero*, où ſa Flotte l'attendoit, après avoir une ſeconde fois juré ſolennellement les Articles dont on étoit convenu, & laiſſé entre les mains du Comte de *Briſtol* une Procuration, qui devoit être remiſe au Roi d'Eſpagne, dix jours après l'arrivée de la Diſpenſe. Pendant qu'il étoit en chemin pour ſe rendre à S. Andero, il envoya *Clarke* Domeſtique du Duc de *Buckingham*, au Comte de *Briſtol*, pour lui ordonner de ne pas ſe deſſaiſir de la Procuration, juſqu'à ce que la Cour d'Eſpagne lui eût donné des ſuretés ſuffiſantes, que l'Infante ne ſe feroit pas Religieuſe après avoir été fiancée, & de lui faire ſavoir quelles aſſurances on offriroit. Cet ordre abſolu étoit une précaution que le Prince prenoit, en cas que la Diſpenſe arrivât trop tôt, pour empêcher que le Mariage ne ſe celebrât avant qu'il eût perſuadé au Roi ſon Pere la néceſſité de la rupture. Le Prince & le Duc étant arrivés à Portſmouth le 15 d'Octobre, allerent trouver le Roi, qui eut une grande joye de les revoir: mais ils ne l'informerent pas d'abord du projet qu'ils avoient fait de rompre le Mariage. Douze jours après, le Roi & le Prince reçurent des Lettres du Comte de *Briſtol*, qui les informoient de la réponſe du Roi d'Eſpagne au ſujet des ſcrupules du Prince, de laquelle ils parurent tous deux ſatisfaits, & ils le firent ſavoir au Comte de *Briſtol*.

Prétextes allegués pour quitter Madrid.

Le Prince part.

Et donne une Procuration au Comte de

JAQUES I.

Briſtol, dont il lui ordonne de ne ſe pas deſſaiſir.

Il arrive en Angleterre.

Le Prince & le Duc n'oſant découvrir au Roi leur deſſein que par degrés, commencerent par jetter dans ſon eſprit des doutes touchant la reſtitution du Palatinat, qu'il avoit toujours regardée comme devant être une ſuite du Mariage, quoiqu'il n'eût pas voulu permettre qu'elle en fût une condition. Cela fut cauſe, que dans la Lettre qu'il écrivit au Comte de *Briſtol*, qui étoit du 28 d'Octobre, pour lui faire ſavoir qu'il étoit content de la réponſe du Roi d'Eſpagne, il ajouta, qu'il eſperoit de recevoir avant Noël, les deux agréables nouvelles du Mariage de ſon Fils, & du rétabliſſement de ſon Gendre. Quoique l'affaire de la reſtitution du Palatinat eût été extrêmement négligée pendant que le Prince avoit été en Eſpagne, le Comte de *Briſtol* tira parole du Comte d'*Olivarez*, qu'on ne lui demanderoit point la Procuration, avant que de lui avoir remis un Ecrit ſigné du Roi d'Eſpagne, par lequel il s'engageroit à faire rendre le Palatinat. Tout cela formoit de grands obſtacles au deſſein du Prince, qui prétendoit fonder la rupture qu'il méditoit, ſur le refus de la Cour d'Eſpagne, par rapport à cet Article. Cependant, en vue de gagner du tems, il avoit pris une précaution, dont les Miniſtres du Roi d'Eſpagne ne s'étoient pas apperçus. C'eſt qu'il avoit fait couler dans la Procuration, qu'elle ne ſeroit valable que juſqu'à Noël; de ſorte que ſi la Diſpenſe n'arrivoit pas plus de dix jours avant Noël, la Procuration étoit inutile. Mais elle pouvoit auſſi arriver avant ce tems-là, & en ce cas, rien ne pouvoit empêcher la celebration du Mariage. Cette raiſon obligea enfin le Prince & le Duc à parler nettement au Roi. On ne ſait point s'il fut convaincu par leurs raiſons, ou ſi ce fut par pure foibleſſe, & par une condeſcendance exceſſive, qu'il ſe laiſſa perſuader. Quoi qu'il en ſoit, il envoya au Comte de *Briſtol* un Ordre très exprès, de ne ſe deſſaiſir de la Procuration qu'après Noël, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle ne ſeroit plus d'aucune valeur, en vertu de la clauſe que le Prince y avoit inſerée. L'Ordre du Roi étoit du 23 de Novembre & la Diſpenſe arriva à Madrid au commencement de Décembre: ainſi la Lettre du Roi vint au Comte de *Briſtol* dans un tems critique. Lorſque le Comte notifia au Roi d'Eſpagne l'Ordre qu'il avoit reçu du Roi ſon Maitre, ce Monarque comprit aiſément ce que cela ſignifioit. Dès ce jour-là même, tous les préparatifs qui ſe faiſoient pour le Mariage, ceſſerent; l'Infante quitta le Titre de Princeſſe de Galles, qu'elle avoit déja commencé à prendre; & l'Ambaſſadeur d'Angleterre eut ordre de ne plus demander l'Audience du Roi. Perſonne n'a jamais bien ſu le ſecret de cette rupture. Le Comte de *Clarendon* l'attribue à quelque ſecret deſſein du Duc de *Buckingham*. Pour moi je conjecture, qu'un Gentilhomme que la Reine de Boheme avoit envoyé au Duc en Eſpagne, lui propoſa le Mariage du Prince avec la Princeſſe *Henriette-Marie* Sœur du Roi de France; & que ce Mariage, qui ſe fit peu de tems après, fut la véritable cauſe de la rupture du prémier.

Il ne découvre ſon deſſein au Roi que par degrés.

Lettre du Roi au Comte de Briſtol.

La reſtitution du Palatinat promiſe par la Cour de Madrid.

Artifice du Prince de Galles.

Le Roi conſent à la rupture du Mariage, & ordonne au Comte de Briſtol de ne ſe point deſſaiſir de la Procuration.

Année 1624.

Dès que le Roi eut pris la réſolution de rompre le Mariage, le Prince & le Duc lui perſuaderent de rappeller le Comte de *Briſtol*, afin qu'il ne reſtât plus aucune reſſource. On peut aſſurer, que dès le moment que le Roi eut témoigné au Prince & au Duc tant de condeſcendance, ou plutôt de foibleſſe, que de rompre pour leur faire plaiſir, un Mariage qu'il avoit ſollicité ſept ans durant avec tant d'ardeur, il ſe mit entierement ſous leur joug, de telle ſorte, qu'il ne lui fut plus poſſible de s'en délivrer. Ils avoient pris enſemble de ſi fortes liaiſons pendant leur ſéjour en Eſpagne, que le Duc étoit plus le Favori du Prince que du Roi; & malheureuſement pour le Roi, ils ne s'étoient unis enſemble, que pour le tenir dans la ſervitude. Ainſi on peut dire que le reſte de ce Regne, qui ne dura plus qu'environ un an, fut plutôt le commencement de *Charles I*, que la fin de *Jaques I*, puiſque *Jaques* n'agit plus juſqu'à la fin de ſa vie, que par les directions du Prince & du Favori, qui ne s'étant pas contentés de lui faire rompre un Mariage qu'il avoit tant ſouhaité, lui avoient encore fait prendre la réſolution de faire la Guerre à l'Eſpagne, quoique rien ne fût plus oppoſé à ſon inclination.

Rappel du Comte de Briſtol.

Pour faire la Guerre à l'Eſpagne, il falloit avoir de l'argent; & d'abord le projet fut de lever une Bénévolence ſur les Sujets. Mais enſuite le Prince & le Duc conſidererent que la voye du Parlement étoit la plus propre, tant pour recouvrer les finances né-

(1) L'Auteur des Annales de ce Regne dit que ces quatre Articles n'ont d'autre fondement, que le témoignage de *Rushworth*.

Convocation d'un Parlement.

néceſſaires, que pour faire approuver la rupture du Mariage, & la Guerre contre l'Eſpagne. Le Roi ſe vit donc obligé par leurs ſollicitations, quoique contre ſon inclination, à convoquer un Parlement. Dans l'intervalle entre la Convocation & la Séance, le Prince & le Duc propoſerent au Roi le Mariage du Prince avec la Princeſſe *Henriette-Marie*, Sœur Roi de France. *Jaques* ayant donné les mains à ce projet, envoya ſous quelque prétexte le Comte de *Holland* en France, pour y ſonder les diſpoſitions de la Cour au ſujet de ce Mariage. Je parlerai tout à l'heure de cette Négociation; mais il faut auparavant rapporter ce qui ſe paſſa dans le Parlement, qui s'aſſembla le 29 de Fevrier 1624.

Remarques ſur ſon Diſcours au Parlement.

Jaques n'agiſſant plus que par les directions du Prince & du Duc, qui avoient grand beſoin du Parlement, fit à l'ouverture, un Diſcours ſi différent de ceux qu'il avoit accoutumé d'y faire, qu'on auroit dit, que c'étoit un nouveau Roi qui parloit. Il tâcha de ſe concilier l'amour & la bienveillance des deux Chambres, par des expreſſions tendres & affectionnées, ſans faire ſonner trop haut la Prérogative Royale, comme il avoit fait dans les Diſcours précédens. Il fit couler dans ſa Harangue, deux choſes qui ne faiſoient pas honneur à ſa bonne-foi, dans l'eſprit de ceux qui étoient informés du ſecret de la Négociation qu'il y avoit eu en Eſpagne. Prémierement il aſſura que quand le Prince étoit arrivé en Eſpagne, la Négociation y étoit auſſi neuve que ſi elle n'eût jamais été entamée; & néanmoins, il en avoit lui-même ſigné les Articles, du moins par rapport au Mariage. Quant à la reſtitution du Palatinat, c'étoit lui-même qui avoit défendu d'en faire une des conditions du Mariage. Secondement, il prit Dieu à témoin, qu'il n'avoit pas même eu la penſée d'accorder une Tolerance aux Papiſtes; & cependant, les Articles ſecrets qu'il avoit ſignés, & la Déclaration du Conſeil dont j'ai parlé ci-deſſus, auroient pu le convaincre du contraire, ſi la choſe n'avoit pas été encore ſecrete. Ce fut le Comte de *Briſtol* qui ſe vit dans la ſuite obligé de la divulguer, pour ſa juſtification. Le principal but de ce Diſcours étoit, de demander conſeil au Parlement, ſur l'affaire du Mariage, & ſur celle du Palatinat. Mais pour l'inſtruction du Parlement, le Roi laiſſa au Prince, & au Duc, le ſoin de rapporter en détail ce qui s'étoit paſſé dans cette Négociation.

Le Duc de Buckingham fait un faux récit de ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne.

Quelques jours après, le Prince & le Duc de *Buckingham* s'étant rendus à une Conference des deux Chambres, le Duc y fit un récit tel qu'il voulut, de ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne: récit dans lequel le Comte de *Briſtol* prouva dans la ſuite, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai; & néanmoins le Prince en atteſtoit de tems en tems la vérité, par quelques paroles, & par ſes geſtes. Comme le Comte de *Briſtol* étoit abſent, perſonne ne ſavoit la vérité, que le Roi, qui n'avoit pas intérêt de la découvrir. Dans ce long Diſcours, le Duc prit à partie le Comte de *Briſtol*, & rejetta ſur lui toute la faute des délais ſurvenus dans la Négociation, l'accuſant d'avoir eu plus à cœur les intérêts de la Maiſon d'Autriche, que ceux du Roi ſon Maitre; & ſoutenant hardiment, que le Roi d'Eſpagne n'avoit jamais eu intention, ni de faire rendre le Palatinat, ni même de conclure le Mariage. Le Prince & le Duc avoient déja fait leurs brigues dans les deux Chambres. De plus, comme il étoit impoſſible que le Parlement pût être informé de la vérité, il ne pouvoit ſe perſuader que le Roi & le Prince euſſent voulu rendre un témoignage authentique à ce que le Duc avoit dit, s'il avoit parlé fauſſement. Enfin, le Peuple étoit ſi content de voir le Prince arrivé, & le Roi dans la réſolution de rompre le Mariage d'Eſpagne, que d'une commune voix, le Diſcours du Duc fut applaudi.

Son Diſcours eſt applaudi.

On a vu ci-deſſus, que le Mariage étoit effectivement rompu en Eſpagne, & que *Philippe* en étoit bien perſuadé. Mais comme *Jaques* n'avoit pas directement retiré ſa parole, s'étant contenté d'ordonner au Comte de *Briſtol* de ne délivrer la Procuration qu'après qu'elle ne ſeroit plus valable, il prétendit, en demandant conſeil au Parlement, que la choſe étoit encore en ſon entier, *Res integra*, & qu'il étoit parfaitement libre de continuer la Négociation, ou de la rompre. Le Parlement n'étant pas bien informé, & s'en rapportant à ce que le Roi lui diſoit, lui conſeilla de rompre les deux Négociations, tant pour le Palatinat, que pour le Mariage, & lui en donna pluſieurs raiſons. Sur cela le Roi ſe rendit au Parlement, pour lui repréſenter, que la rupture de la Négociation ne pouvoit que produire une Guerre avec l'Eſpagne, & que par conſéquent, il auroit beſoin d'argent pour la ſoutenir. Quelques jours après, les Communes s'engagerent à lui accorder trois Subſides entiers, & trois Quinziemes, immédiatement après qu'il auroit déclaré ſolennellement que les deux Négociations étoient rompues. Cet engagement fit que le Roi depêcha un Courier pour aller porter en Eſpagne ſa Déclaration ſur ce ſujet. Mais ſur l'avis qu'il eut, que les deux Chambres devoient lui préſenter en commun une Requête contre les Papiſtes, il arrêta le Courier. Il le laiſſa pourtant partir, après qu'il eut appris ce que la Requête contenoit. Toute l'Angleterre témoigna une joye extraordinaire de la rupture du Mariage d'Eſpagne, ne ſachant pas que dans le même tems il s'en négocioit un autre en France, qui n'étoit pas moins dangereux pour la Religion Proteſtante.

Le Parlement conſeille au Roi de rompre ledit Mariage.

Le Roi y conſent, & demande de l'argent.

Les Communes en accordent.

Jaques eſt allarmé d'une Requête, &c. contre les Papiſtes.

Joye du peuple à cauſe de la rupture du Mariage.

Requête du Parlement contre les Papiſtes.

La Requête du Parlement contenoit ces ſept Articles. 1. Qu'il plût au Roi de chaſſer tous les Jéſuites & les Prêtres, venus des Séminaires étrangers. 2. De faire ſaiſir les armes des Papiſtes. 3. D'éloigner de la Cour tous les Papiſtes Recuſans, & de revoquer les Licences accordées ſur ce ſujet. 4. D'arrêter le conçours des Papiſtes aux maiſons des Ambaſſadeurs. 5. D'ôter aux Papiſtes les Charges publiques qu'ils exerçoient, & qui leur donnoient trop d'autorité. 6. D'ordonner aux Magiſtrats de tenir la main à l'exécution des Loix faites contre les Recuſans. 7. D'engager ſa parole royale, qu'à l'avenir, il ne ſuſpendroit point l'exécution des Loix, à l'occaſion de pareils Traités. Le Roi répondit à cette Requête en termes très gracieux. Il prit Dieu à témoin, qu'il n'avoit jamais diſpenſé des Loix faites contre les Papiſtes, & qu'il n'en avoit pas même eu la penſee: ce qu'il ne pouvoit dire qu'à la faveur de quelque équivoque, ou de quelque réſervation mentale, puiſque le contraire étoit de notorieté publique. Il promit poſitivement, d'exécuter ponctuellement le dernier Article de la Requête. Mais en diſant aux deux Chambres, qu'il leur accordoit plus qu'elles ne demandoient, il évita de répondre au 3. & au 5. Article, dans leſquels elles demandoient qu'il éloignat les Papiſtes de la Cour, & qu'il leur ôtât leurs Charges. Le Parlement, pour faire voir qu'il ne prenoit pas ainſi le change, lui préſenta quelques jours après, une Liſte de cinquante-ſept Seigneurs, ou Chevaliers, qui exerçoient des Charges publiques à la Cour & dans les Provinces. Mais comme la Mere & la Femme du Duc de *Buckingham* étoient Catholiques, le Parlement ne jugea pas à propos d'inſiſter davantage ſur ce ſujet, par conſideration pour un Seigneur qui avoit tant de crédit auprès du Roi, & encore plus auprès du Prince.

Réponſe du Roi.

Le Parlement lui préſente une Liſte de Papiſtes en Charge.

Dans ce même tems, il ſe formoit un orage contre le Duc de *Buckingham*. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne étant irrité contre lui, pour ce qu'il avoit dit contre le Roi ſon Maitre dans la Conference des deux Chambres, trouva le moyen d'informer ſecretement le Roi d'un prétendu Complot, qui peut-être n'étoit que trop véritable, formé entre le Prince & le Duc, pour le tenir en ſervitude. Il lui en donnoit même quelques preuves, qui firent d'autant plus d'impreſſion ſur ſon eſprit, que depuis le retour du Prince, il commençoit à ſentir les rigueurs de cet eſclavage. Il ſembla d'abord avoir pris la réſolution de congédier le Duc: mais il n'oſa l'exécuter, tant il craignoit ſon union avec le Prince. En effet, ils commençoient à ne le ménager plus tant qu'ils avoient fait auparavant, depuis qu'ils s'étoient comme aſſurés de la faveur du Parlement, & qu'ils avoient pris ſoin de faire en ſorte que le Roi n'eût aucun Domeſtique qui ne leur fût dévoué. La ſervitude où le Roi ſe trouvoit, parut principalement en deux occaſions, où il ne pouvoit ſe méprendre. La prémiere fut la chute du Grand-Tréſorier, qui, pour avoir refuſé au Prince & au Duc, pendant qu'ils étoient en Eſpagne, tout l'argent qu'ils avoient demandé, fut accuſé de malverſation devant le Parlement, condamné à une amende de cinquante-mille livres ſterling, & déclaré indigne de prendre place dans la Chambre-Haute, malgré les prieres & les inſtances que le Roi fit au Prince & au Duc, de ne pas pouſſer ce Seigneur à bout. Il ſavoit qu'ils étoient ſes Parties, & il ne put obtenir d'eux qu'ils le laiſſaſſent en repos. La ſeconde preuve de la ſervitude du Roi fut, la diſgrace du Comte de *Briſtol*, à laquelle il ſe vit obligé de conſentir malgré lui. Il ne pouvoit ignorer que ce Seigneur étoit innocent, & c'étoit le ſeul de toute la Cour, en qui il pût prendre confiance. Cependant, il ne put ſe diſpenſer de lui envoyer à Douvre une défenſe de paroître à la Cour, & un ordre de ſe tenir dans ſa maiſon. Quelque tems après, le Favori envoya au Comte un Ecrit à ſigner, par lequel il ſe reconnoiſſoit coupable de malverſation; en lui faiſant entendre, qu'il n'avoit point d'autre moyen pour ſe tirer d'affaires. Le Comte refuſa de ſigner cet Ecrit, & le Roi dit à *Buckingham*, que c'étoit une tyrannie horrible, que de vouloir forcer un homme innocent, à ſe déclarer coupable: mais il ne fut pas en ſon pouvoir de proteger ce Seigneur.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne rend Buckingham ſuſpect au Roi.

Le Roi ſoupçonne & craint le Duc.

Chute du Grand-Tréſorier.

Et du Comte de Briſtol.

Dès que le Parlement fut ſéparé, le Roi envoya ſix-mille hommes en Hollande, pour y ſervir ſous le Prince d'*Orange*. En même tems, la Cour formoit le projet d'employer le Comte de *Manſfeldt*, & de lui donner à commander un Corps de douze-mille hommes, à la levée duquel on travailloit actuellement, pour entrer pendant l'Hiver dans le Bas-Palatinat.

Le Roi envoye des Troupes en Hollande.

Cependant, le Comte de *Holland* ayant fait ſavoir au Roi, que la Cour de France étoit diſpoſée à entrer en Négociation touchant le Mariage du Prince de Galles avec la Princeſſe *Henriette-Marie*, le Roi lui ajoignit le Comte de *Carliſle*, pour travailler à ce Traité. Les Conferences ſur ce ſujet commencerent peu de jours avant que le Parlement fût prorogé, & dans le tems que le Roi, pour contenter les deux Chambres, faiſoit exécuter les Loix contre les Papiſtes Recuſans. Ceux-ci s'étoient attendus à toute autre choſe, peu de mois auparavant; c'eſt pourquoi la ſévérité dont on uſoit envers eux, leur paroiſſoit d'autant plus rude. Quelques-uns d'entre eux écrivirent en France, que la Négociation du Mariage du Prince avec une Princeſſe Eſpagnole leur avoit procuré quelque ſoulagement; au lieu que celle qui s'étoit commencée en France pour un pareil ſujet, ne faiſoit qu'accroître leurs miſeres. Ces plaintes étant ſouvent réiterées, obligerent enfin *Louis XIII* à envoyer au Roi l'Archevêque d'*Ambrun*, pour lui demander quelques graces en faveur des Catholiques. Je ne prétens point entrer ici dans le dé-

Contrat de Mariage du Prince avec Henriette-Marie.

Loix contre les Papiſtes executées.

Ils ſe plaignent à la Cour de France.

détail de cette Négociation. Je dirai ſeulement en un mot, que ſi on peut ajouter quelque foi à la Relation de cet Archevêque, qui ſe trouve à la fin des Memoires de *Déageant*, *Jaques* avoit un extrème panchant pour la Religion Catholique; ou peut-être avoit-il formé un projet chimérique, d'établir une Tolerance des deux Religions, dans tous les Etats de l'Europe. Mais *Déageant* dit quelque choſe de plus: car il aſſure, que *Jaques* avoit promis poſitivement à l'Archevêque d'*Ambrun*, d'embraſſer la Religion Catholique, & qu'il écrivit même au Pape, pour l'en aſſurer. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces Mémoires.

La prémiere choſe dont on convint en France touchant le Mariage du Prince, quoique les Ambaſſadeurs d'Angleterre en fiſſent quelque difficulté, fut, qu'on poſeroit pour fondement du Traité, les Articles de Religion dont on étoit convenu avec l'Eſpagne. La ſeule différence qu'il y eut, fut, que la France ne put obtenir que les Catholiques auroient une Egliſe publique dans Londres. Elle n'inſiſta pas même beaucoup ſur cet Article, parce qu'elle en connoiſſoit les inconvéniens, ou plutôt, l'impoſſibilité de le faire agréer au Peuple & au Parlement. Elle s'en dédommagea en quelque maniere, en faiſant augmenter le nombre des Eccléſiaſtiques qui devoient être au ſervice de la Princeſſe; & en obtenant que les Enfans qui naitroient de ce Mariage, ſeroient élevés par leur Mere juſqu'à l'âge de treize ans, au-lieu qu'on n'en avoit accordé que dix à l'Eſpagne. Le Traité ayant été ſigné à Paris au mois de Novembre, toutes les pourſuites contre les Papiſtes Recuſans ceſſerent d'abord en Angleterre, & le Roi promit poſitivement, de relâcher tous ceux qui étoient actuellement en priſon, immédiatement après la conſommation du Mariage.

Le grand but du Prince & du Favori étoit, que cette Alliance leur procurât le moyen de faire avec la France une Ligue offenſive & défenſive, pour recouvrer le Palatinat. C'étoit auſſi ce que le Comte de *Carliſle* avoit eu ordre de propoſer d'abord. *Louis XIII* parut écouter volontiers cette propoſition. Il donna même quelque eſperance que cette Ligue pourroit ſe conclure, après que l'affaire du Mariage ſeroit expédiée. Cependant, on préparoit en Angleterre les douze-mille hommes, que *Mansfeldt* devoit mener dans le Palatinat. Quand ces Troupes furent prêtes, *Jaques* fit encore une fois preſſer la Cour de France au ſujet de la Ligue; & la réponſe fut, que quand le Mariage ſeroit conſommé, on traiteroit ſur cette matiere. Il falut donc ſe borner à demander paſſage par la France, pour les Troupes que le Comte de *Mansfeldt* devoit conduire. *Louis* répondit, que non-ſeulement il accorderoit le paſſage qu'on lui demandoit, mais que même il joindroit aux Troupes Angloiſes un Corps de ſes propres Troupes. Mais il entendoit, que ce ſeroit après la concluſion de la Ligue, ainſi que l'évenement le fit voir. Cependant, la Cour d'Angleterre ſe perſuada que c'étoit un engagement ſans condition, & négligea de faire expliquer la Cour de France. Il n'y avoit guere en ce tems-là de Cour moins habile, que celle d'Angleterre. En voici deux preuves bien convainquantes.

La Trève de quinze mois, faite pour le Palatinat, étant expirée, *Jaques* fit préſenter un Mémoire à l'Infante *Iſabelle*, pour lui demander qu'elle lui rendît Frankendal, & qu'elle lui donnât paſſage pour 1500 hommes par les Terres du Roi d'Eſpagne, & de l'Empire. L'Infante répondit, qu'elle étoit prête à exécuter le Traité, & à donner paſſage aux Anglois, par les Païs de la Domination du Roi d'Eſpagne; mais qu'elle n'avoit pas le pouvoir de l'accorder par les Terres de l'Empire, & qu'elle ne s'y étoit point engagée par le Traité: ce qui étoit très vrai, ainſi que je l'ai dit ci-devant. Cependant, quoique ce Traité eût été conclu à Londres, aucun des Miniſtres du Roi ne s'étoit apperçu de la difference, entre le paſſage accordé à la Garniſon de Frankendal pour ſe retirer, & celui qu'on accordoit pour y faire rentrer 1500 hommes. Ainſi, le Roi ſe vit obligé de laiſſer cette Place entre les mains de l'Infante, parce qu'il n'oſa riſquer de faire paſſer ce peu de Troupes par les Terres de l'Empire.

Voici une autre preuve du peu d'habileté de la Cour d'Angleterre. Sans avoir d'autre ſureté que celle dont j'ai déja parlé, pour le paſſage du Comte de *Mansfeldt* par la France, on fit embarquer avec lui douze-mille hommes entaſſés, pour ainſi dire, les uns ſur les autres, au milieu de l'Hiver. Mais quand ils ſe préſenterent ſur les côtes de France pour y mettre pied à terre, on refuſa de les y recevoir, *Louis* ne ſe croyant point engagé à leur donner paſſage. Les Auteurs Anglois appellent cela une perfidie de la part de la France: mais je ne ſai s'ils ne devroient pas plutôt l'appeller une négligence extrème de la part de l'Angleterre. Ces Troupes n'ayant pu débarquer en France, s'en allerent ſur les côtes de Zélande, où elles trouverent les mêmes obſtacles. Enfin, pour le dire en un mot, cette Armée devint inutile, par les maladies & par les déſertions; & la plupart des ſoldats qui en reſterent, allerent ſervir de recrues aux ſix-mille hommes de leur Nation, qui étoient au ſervice des Etats-Généraux.

Année 1625.

Urbain VIII, qui n'avoit promis la Diſpenſe pour le Mariage, qu'avec beaucoup de peine, & qu'après avoir été menacé par le Cardinal de *Richelieu*, qu'on s'en paſſeroit s'il refuſoit de l'accorder, la fit attendre juſqu'au mois de Fevrier de l'année 1625. Quand elle fut arrivée à Paris, on trouva que le Pape y avoit annexé deux conditions qui n'étoient pas dans le Traité; & dont il vouloit que le Roi d'Angleterre, & le Prince ſon Fils, juraſſent l'exécution; ſans quoi la Diſpenſe n'étoit pas valable. Ces deux conditions étoient, que les Domeſtiques des Enfans qui naitroient de ce Mariage, ſeroient Catholiques; & que la Princeſſe les choiſiroit. *Jaques* ne ſe fit pas beaucoup preſſer pour accorder ces deux Articles: mais il refuſa de faire un nouveau ſerment, diſant, que ſa parole & celle de ſon Fils étoient ſuffiſantes. Cependant, le Mariage ne pouvoit ſe celebrer ſans ce ſerment, parce que le Pape en avoit fait une condition néceſſaire de la Diſpenſe. Le ſeul expédient qu'on trouva fut, que le Roi de France offrit d'être lui-même caution de l'exécution des deux Articles. Mais il fallut attendre une nouvelle Diſpenſe, & *Jaques* mourut avant qu'elle fût arrivée.

Dans le mois de Mars, ce Prince fut attaqué d'une fievre tierce, qui l'emporta le 8 d'Avril. Le Duc de *Buckingham* fut ſoupçonné d'avoir avancé ſa mort, par une potion qu'il lui fit prendre deux diverſes fois, ſans l'avis des Medecins, & par une certaine emplâtre, qu'il lui fit appliquer ſur le ventre. Sous le Regne ſuivant, il fut accuſé par la Chambre des Communes, non pas véritablement d'avoir empoiſonné le Roi, mais d'avoir eu la préſomption de lui donner des remedes ſans avoir conſulté ſes Medecins.

Maladie & mort de Jaques. Le Duc de Buckingham ſoupçonné d'avoir avancé ſa mort.

ACTES du XVII Tome, qui ont du rapport aux matieres contenues dans l'Abregé.

Année 1617.

Commiſſion aux Conſeillers-Privés, pour élargir & bannir du Royaume quatre Papiſtes Recuſans, à la requête de l'Ambaſſadeur de Savoye. Du 5 Avril. Page 3. A Weſtminſter.

Commiſſion à *Jean Digby*, pour traiter avec le Roi d'Eſpagne, du Mariage du Prince de Galles avec l'Infante *Marie*. Du 16 Avril. Page 9. Ibid.

Année 1618.

Conceſſion à *Marc-Antoine de Dominis*, Archevêque de Spalato, de l'Office de Maitre de l'Hôpital de la Savoye. Du 25 Mars. Page 79. Ibid.

Autre au même, du Doyenné de la Chapelle de *S. George* à Windſor. Du 13 Mai. Page 88. Ibid.

Ordre du Roi, aux Officiers de l'Echiquier, de ne payer aucune Penſion qu'il pourroit accorder à l'avenir. Du 15 Mai. Page 89.

Proclamation contre le Chevalier *Walter Rawleigh*. Du 11 Juin. Page 92. Ibid.

Le Roi expoſe: *Qu'il avoit donné permiſſion à Rawleigh d'aller à la Guyana, pour y découvrir une certaine Mine d'Or; mais qu'il lui avoit expreſſément défendu de rien attenter contre les Etats ou Sujets d'aucun des Princes ſes Amis, & particulierement du Roi d'Eſpagne. Que néanmoins, ayant appris par un bruit public, que ce Chevalier a commis des hoſtilités contre les Eſpagnols, & brulé la Ville de S. Thomé, il ordonne à ceux qui ont quelque connoiſſance de ces attentats, de venir déclarer ce qu'ils en ſavent, à quelqu'un des Conſeillers-Privés.*

Si l'on compare cette Proclamation avec la Patente du Chevalier *Rawleigh*, qui ſe trouve à la fin du XVI Tome, on trouvera, que dans la Patente il n'eſt fait aucune mention, ni des Princes Amis du Roi, ni du Roi d'Eſpagne en particulier.

Commiſſion à l'Archevêque de Cantorbery, & autres, pour chaſſer les Jéſuites & Prêtres des Séminaires, hors du Royaume. Du 24 Juin. Page 92. Ibid.

Cette Commiſſion eſt ſemblable à celles dont il a été parlé dans l'Extrait précédent. C'eſt-à-dire, qu'encore que les Parlemens, tout d'une voix, ayent ordonné l'exécution rigoureuſe des Loix contre ces gens-là, le Roi néanmoins continuant ſa gracieuſe inclination envers eux, ordonne ſeulement qu'on bannira du Royaume, tant ceux qui ſont en liberté, que ceux qui ſont en priſon, accuſés ou condamnés.

Conceſſion ſpéciale à *Marc-Antoine de Dominis*. Du 24 Juin. Page 95. Ibid.

Commiſſion pour reformer les Abus de la Tréſorerie. Du 10 Juillet. Page 97. Ibid.

Autre, pour faire une nouvelle Liſte des Joyaux du Roi, le Roi ayant diſpoſé de pluſieurs. Du 10 Juillet. Page 99. Ibid.

Patente qui autoriſe *Samuel Atkinſon*, & *Simon Morgan*, à fouiller en tous lieux, pour chercher des Tréſors cachés. Du 10 Juillet. Page 101. Ibid.

Déclaration du Roi par rapport aux Tumultes qui pourront arriver dans Londres, & particulierement à l'occaſion de l'inſulte faite à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne. Du 10 Septembre. Page 113. A Whitehall.

Ordre pour l'Exécution du Chevalier *Rawleigh*, condamné quatorze ans auparavant. Du 20 Octobre. Page 115. A Weſtminſter.

Quatre Papiſtes Recuſans bannis. Commiſſion à Digby, &c. Conceſſions à l'Archevêque de Spalato. Ordre touchant les Penſions, &c. Proclamation contre Rawleigh. Jéſuites & Prêtres des Seminaires chaſſés. Conceſſion, &c. Abus de la Tréſorerie reformés. Liſte des Joyaux du Roi. Patente, &c. pour chercher des Tréſors cachés. Declaration par rapport aux tumultes. Ordre pour l'execution de Rawleigh.

JAQUES I.

Année 1619.

Patente de la Charge de Grand-Amiral.

Patente de la Charge de Grand-Amiral, pour le Marquis de *Buckingham*. Du 28 Janvier. Page 124. Ibid.

Proclamation touchant les Titres defectueux.

Proclamation qui ordonne de venir compoſer avec les Commiſſaires du Roi, pour les Titres défectueux. Du 30 Fevrier. Page 136. A Whitehall.

C'étoit un des moyens pour recouvrer de l'argent.

Alliance avec les Princes d'Allemagne.

Commiſſion pour renouveller l'Alliance défenſive avec les Princes d'Allemagne. Du 6 Mai. Page 160. A Weſtminſter.

Cette Commiſſion fut expédiée à la requiſition du Baron de *Dhona*, Ambaſſadeur de l'Electeur Palatin.

Vente des Joyaux de la Reine.

Autre au Comte de *Worceſter* & autres, pour vendre certains Joyaux de la défunte Reine, Femme du Roi. Du 10 Août. Page 176. Ibid.

Année 1620.

Dix Papiſtes Recuſans relâchés.

Commiſſion pour délivrer de priſon dix Papiſtes Recuſans, nonobſtant leur refus de prêter le Serment d'Allégeance, à condition qu'ils ſortiront du Royaume. Du 24 Avril. Page 193. Ibid.

Vente de quelques Joyaux du Roi.

Autre, pour vendre certains Joyaux du Roi. Du 27 Avril. Page 195. Ibid.

Commiſſion pour examiner les Hérétiques.

Commiſſion Eccléſiaſtique, pour examiner les Hérétiques, Schiſmatiques, &c. Du 29 Avril. Page 200. Ibid.

Cette Commiſſion ſe renouvelloit de tems en tems, ſelon le bon plaiſir du Roi. Elle étoit fondée ſur un Acte de Parlement, fait ſous la Reine *Eliſabeth*. C'eſt ce qu'on appelloit la Haute Commiſſion. Sous le Regne de *Jaques I*, l'unique but de cette Commiſſion étoit de chagriner les Puritains, quoiqu'on y inſerât auſſi les Jéſuites, Prêtres & autres.

Abus & excès des Ordres de la Haute Commiſſion.

Autre, pour examiner & reformer les abus commis dans l'exécution des Ordres de la Haute Commiſſion, & par ſes Délégués. Du 15 Mai. Page 212. Ibid.

Proclamation touchant le Tenant's Right.

Proclamation pour défendre & abolir les Procès entre les Habitans des frontieres d'Angleterre & d'Ecoſſe, ſous prétexte du Droit appelé *Tenant's Right*. Du 28 Juillet. Page 249. A Charlton.

Ces ſortes de Procès ſuppoſoient que les deux Royaumes étoient encore ſéparés. Mais le Roi poſoit en fait, qu'ils étoient unis par ſa Proclamation, (voyez l'Extrait précédent) quoique le Parlement eût rejetté l'Union.

Commiſſion Eccleſiaſtique.

Commiſſion Eccléſiaſtique, pour la Province d'Yorck. Du 24 Octobre. Page 258. A Weſtminſter.

Choix des Deputés au Parlement.

Proclamation touchant le choix des Députés au Parlement, qui doit s'aſſembler le 16 de Janvier 1621. Du 6 Novembre. Page 270. A Theobalds.

Le Roi donne des avis, touchant ceux que le Peuple doit choiſir pour ſes Députés, ſavoir: *Qu'ils ne ſoient pas Puritains, ni des gens dont les affaires ſoient en deſordre; ni de jeunes-gens, &c.*

Proclamation contre ceux qui parlent des Affaires d'Etat.

Il ajoute, *que par ces avis, il ne prétend pas priver le Peuple de la liberté du choix, ſelon les Loix du Royaume.*

Autre, pour défendre de parler des Affaires d'Etat. Du 24 Décembre. Page 275. A Whitehall.

Parlement prorogé.

Autre, pour proroger le Parlement juſqu'au 23 de Janvier. Du 28 Décembre. Page 276. A Weſtminſter.

Commiſſion pour faire prêter Serment, &c.

Commiſſion pour faire prêter le Serment ordonné par le Parlement de la 3. année de ce Regne, à ceux qui voudront ſortir du Royaume. Page 278. Ibid.

Année 1621.

Patente du Lord Verulam.

Patente qui crée *François Bacon*, Vicomte *S. Albans*. Du 27 Janvier. Page 279. Ibid.

Proclamation contre Montpeſſon.

Proclamation pour faire arrêter *Gilles Montpeſſon*. Du 3 Mars. Page 284. Ibid.

Autre pour bannir *Montpeſſon* du Royaume, outre la punition portée par la Sentence du Parlement. Du 30 Mars. Page 289. Ibid.

Bills de Conformité.

Autre, pour abolir les Bills de Conformité. Du 31 Mars. Page 289. Ibid.

C'étoient des délais ou répits, que le Roi accordoit aux Débiteurs, pour les mettre à couvert de la pourſuite de leurs Créanciers.

Le Grand-Sceau donné à Williams.

Mémoire touchant le Grand-Sceau ôté à *Bacon*, & donné en garde à *Jean Williams*. Page 296.

Commiſſion au Lord Digby.

Commiſſion au Baron de *Digby*, pour aller traiter avec l'Empereur *Ferdinand*. Du 18 Mai. Page 299.

Le Roi dit, qu'il a reçu & accepté de l'Electeur Palatin, un Plein-pouvoir pour traiter en ſon nom.

Autre au même, pour traiter avec le Roi d'Eſpagne, du Mariage du Prince *Charles* avec l'Infante *Marie*. Page 300.

Proclamation contre ceux qui parlent des Affaires d'Etat.

Proclamation pour défendre de parler des Affaires d'Etat. Du 26 Juillet. Page 314. A Ashbye.

Faiſant ſavoir à tout le monde, que nous uſerons de la même ſévérité envers ceux qui ne découvriront pas ces mauvaiſes langues, qu'envers les coupables mêmes.

Obligation du Roi, &c.

Obligation du Roi, pour cent-mille *Thalers* empruntés du Roi de Danemarc. Du 4 Août. Page 315. A Weſtminſter.

JAQUES I.

Décharge pour ceux qui gardoient les Joyaux.

Reconnoiſſance du Roi, qu'il a diſpoſé de certains Joyaux de la défunte Reine *Anne*: pour ſervir de décharge à ceux qui les gardoient. Du 4 Août. Page 315. Ibid.

Proclamation pour ajourner le Parlement.

Proclamation pour ajourner le Parlement, du 14 de Novembre, juſqu'au 8 de Fevrier. Du 6 Octobre. Page 324. A Royſton.

Autre pour changer l'Ajournement, ſavoir, depuis le 14 de Novembre, juſqu'au 20 du même mois. Du 3 Novembre. Page 326.

Autres Joyaux de la Reine vendus.

Reconnoiſſance de la vente des Joyaux de la Reine. Du 13 Novembre. Page 334. A Weſtminſter.

Lettres de Pardon à *George Abbot*, Archevêque de Cantorbery, pour avoir tué un homme par hazard. Du 22 Novembre. Page 337. Ibid.

Pardon accordé à l'Archevêque de Cantorbery, &c.

Commiſſion ſpéciale, pour diſpenſer l'Archevêque de Cantorbery, des peines canoniques, ou autres cenſures, qu'il peut avoir encourues à l'occaſion du meurtre, &c. Du 22 Novembre. Page 339.

Année 1622.

Proclamation ſur la Diſſolution du Parlement.

Proclamation ſur la Diſſolution du Parlement. Du 6 Janvier. Page 344. Ibid.

C'eſt une longue Apologie pour la Diſſolution du Parlement, dont la véritable cauſe avoit été les diſputes mues dans la Chambre-Baſſe touchant la Prérogative Royale, & les Privileges des Parlemens.

Commiſſion pour délivrer de priſon le Comte de Sommerſet.

Commiſſion pour délivrer de priſon le Comte de *Sommerſet* & ſa Femme. Du 17 Janvier. Page 349. Ibid.

Ce n'étoit pas un Pardon.

Horace de Vere fait Capitaine General.

Patente qui établit *Horace de Vere* pour Capitaine-Général dans le Palatinat. Du 16 Fevrier. Page 352.

Commiſſion au Lord Chicheſter.

Commiſſion au Lord *Chicheſter*, pour traiter de la Paix avec l'Empereur. Page 354.

Autre au Lord Digby.

Autre, pour confirmer au Baron de *Digby* le pouvoir de traiter avec *Philippe IV*, Fils & Succeſſeur de *Philippe III* Roi d'Eſpagne, touchant un Traité d'Amitié & d'Alliance, & ſur d'autres choſes. Du 13 Mars. Page 355. Ibid.

Autre au même, pour traiter du Mariage du Prince de *Galles* avec l'Infante *Marie*. Du 13 Mars. Page 356.

Autre ſur le même ſujet. Page 357.

Commiſſion touchant les Jéſuites.

Commiſſion touchant les Jéſuites, &c. ſemblable aux précédentes. Du 20 Avril. Page 369. Ibid.

Titres défectueux confirmés.

Autre pour la confirmation des Titres défectueux. Du 4 Juillet. Page 388. Ibid.

Commiſſion à Richard Weſton.

Autre à *Richard Weſton*, pour traiter d'une Trève avec l'Infante *Iſabelle*. Juillet. Page 394.

Proclamation qui ordonne aux Grands, &c.

Proclamation qui ordonne aux Grands, de ſe tenir dans leurs Maiſons de campagne. Du 20 Novembre. Page 417. A Newmarket.

Année 1623.

Proclamation pour notifier, &c.

Proclamation pour notifier, que le Roi a nommé certains Commiſſaires pour écouter & examiner les plaintes du Peuple, tant contre les Monopoles, que contre les autres Griefs. Du 14 Fevrier. Page 452. A Theobalds.

Il y avoit quatre Commiſſaires, dont le Marquis de *Buckingham* étoit le prémier.

Sequeſtration de Frankendal.

Traité pour la Sequeſtration de Frankendal. Mars. Page 461. A Londres.

„ Accordé, que la Garniſon Angloiſe ſortira de Frankendal,
„ Enſeignes déployées, &c. & pourra ſe retirer par le Palati-
„ nat, & autres Païs, tant par eau que par terre, ſur les Terres
„ de Sa Majeſté Catholique, & ſur celles de l'Empire; &
„ pourra de là ſe retirer librement dans ſon Païs naturel, &c.
„ Il eſt encore accordé, que lorſque ladite Ville & Forts de-
„ vront être rendus au Roi de la Grande-Bretagne, S. M. pour-
„ ra tranſporter les Troupes & proviſions, ſtipulées par ce Trai-
„ té, par les Provinces du Païs-Bas étant ſous l'obéiſſance de
„ S. M. Catholique, ſi requiſition en eſt faite, & ce tant par
„ eau que par terre, &c.

Ordre à la Nobleſſe de réſider à la Campagne.

Proclamation pour ordonner aux Perſonnes de qualité, de réſider dans leurs Maiſons de campagne. Du 26 Mars. Page 466. A Newmarket.

Ratification, &c.

Ratification de l'Infante, pour le Traité de Frankendal. Du 5 Avril. Page 473. A Bruxelles.

Traité de Trève pour le Palatinat. Du 21 Avril. Page 479. A Londres.

Commiſſion du Comte de Rutland.

Commiſſion au Comte de *Rutland*, pour commander la Flotte deſtinée à ramener le Prince, d'Eſpagne en Angleterre. Du 25 Avril. Page 486. A Weſtminſter.

Proclamation qui ordonne de tenir un Regître des Chevaliers faits par le Roi. Du 27 Avril. Page 488. A Windſor.

Il en avoit fait un ſi grand nombre, que cela donnoit occaſion à quelques-uns de prendre ce Titre, quoiqu'ils n'en euſſent jamais été honorés.

Buckingham créé Duc.

Lettres-Patentes pour créer le Marquis de *Buckingham*, Duc du même nom. Du 18 Mai. Page 495. A Greenwich.

Trève pour le Palatinat.

Ratification du Traité de Trève pour le Palatinat, par le Roi. Du 30 Mai. Page 499. A Londres.

Dans

Jaques I.

Dans le Traité marqué ci-deſſus, page 479, le tems de la Trève eſt en blanc. Ici il eſt dit, que c'eſt pour quinze mois.

Décharge pour ceux qui gardoient les Joyaux du Roi.

Décharge pour ceux qui ont eu en garde les Joyaux du Roi. Du 15 Juillet. Page 508. A Weſtminſter.

Les fréquentes brouilleries du Roi avec le Parlement, le mettoient ſouvent dans la néceſſité de vendre de ſes Joyaux.

Titres défectueux.

Commiſſion touchant les Titres défectueux. Du 26 Juillet. Page 512. Ibid.

C'étoit pour avoir de l'argent.

Proclamation contre les Libelles.

Proclamation contre la licence des Libelles. Du 25 Septembre. Page 522. A Hamptoncourt.

Autre, pour fournir le Royaume de Grain. Du 27 Décembre. Page 526. A Whitehall.

Le Roi accordoit par cette Proclamation, certains Privileges à ceux qui voudroient entreprendre de faire des Magaſins de Grain.

Année 1624.

Mémoire de ce qui s'eſt paſſé au Parlement, commencé le 19 de Fevrier. Page 552.

On voit dans ce Mémoire, le Diſcours du Duc de *Buckingham*, fait à la Conference des deux Chambres, dans lequel il prétendit donner une Relation exacte de tout ce qui s'étoit paſſé dans la Négociation du Mariage du Prince. Il a été parlé de cette Relation dans l'Abregé.

Proclamation pour proteger les Miniſtres etrangers.

Proclamation pour proteger les Ambaſſadeurs des Princes étrangers, contre les inſultes de la Populace. Du 8 Mars. Page 593. A Whitehall.

Les Jeſuites bannis.

Autre, qui bannit du Royaume les Jéſuites, Prêtres des Séminaires, &c. Du 6 Mai. Page 598. A Greenwich.

Traité de Paix perpétuelle avec la France.

Commiſſion au Comte de *Carliſle*, & au Baron de *Kenſington*, pour traiter d'une Paix perpétuelle avec le Roi de France. Du 11 Mai. Page 599. A Weſtminſter.

Le Baron de *Kenſington* étoit *Henri Rich*, qui n'avoit pas encore été fait Comte de *Holland*.

Commiſſion pour traiter du Mariage, &c.

Autre aux mêmes, pour traiter du Mariage du Prince *Charles* & de la Princeſſe *Henriette-Marie*, Sœur de *Louis XIII*. Du 11 Mai. Page 600.

Proclamation contre les Libelles.

Proclamation pour défendre certains Livres & Libelles ſéditieux, Papiſtes, & Puritains. Du 15 Août. Page 616.

Il faut remarquer, qu'encore que dans ce Titre il ſoit dit que cette Proclamation eſt contre les Livres Papiſtes, il n'en eſt point parlé dans la Proclamation, mais ſeulement des Puritains.

Proclamation pour proroger le Parlement.

Proclamation pour la Prorogation du Parlement, depuis le 2 de Novembre, juſqu'au 16 de Fevrier. Du 1 Octobre. Page 625. A Whitehall.

Lettres de pardon pour Somerſet.

Lettres de Pardon pour *Robert Carr*, jadis Comte de *Sommerſet*. Du 7 Octobre. Page 625. A Weſtminſter.

Conceſſion à Stokes de déniſer, &c.

Conceſſion à *Robert Stokes*, de pouvoir faire vingt Etrangers, Deniſés en Angleterre. Du 25 Octobre. Page 632. Ibid.

Commiſſion pour faire prêter ſerment, &c.

Commiſſion au Duc de *Buckingham*, pour faire prêter Serment à ceux qui ſortent du Royaume. Du 20 Décembre. Page 638. Ibid.

Commiſſion pour bannir les Jéſuites, &c. ſemblable aux précédentes. Du 24 Décembre. Page 644. Ibid.

Commiſſion au Maire de Douvre.

Commiſſion au Maire de Douvre, touchant les Troupes qui doivent s'y embarquer. Du 30 Décembre. Page 647. A Cambridge.

Année 1615.

Le Parlement prorogé.

Proclamation qui proroge le Parlement juſqu'au 15 de Mars. Du 19 Janvier. Page 648. A Newmarket.

Commiſſion Eccléſiaſtique. Du 21 Janvier. Page 648.

Lettres de Repreſailles contre l'Eſpagne.

Lettres de repréſailles accordées à l'Amiral, contre l'Eſpagne. Du 14 Fevrier. Page 667. A Weſtminſter.

CHARLES PREMIER.

Année 1625.

Traité de Mariage avec Henriette-Marie.

Traité de Mariage entre *Charles I* Roi de la Grande-Bretagne, & *Henriette-Marie* de France. Du 8 Mai. Page 673. Ibid.

Et Ratification de *Charles*. Du 21 Juin.

Ce Traité n'eſt pas moins avantageux aux Catholiques, que celui qui avoit été fait en Eſpagne.

ACTES ſur diverſes Matieres, contenus dans le XVII Tome.

Année 1617.

Bacon fait Grand-Garde du Sceau.

Patente qui établit *François Bacon* Garde du Grand-Sceau. Du 13 Mars. Page 1. Ibid.

Office des Herauts reformé.

Commiſſion pour la Reformation de l'Office des Hérauts. Du 5 Avril. Page 3. Ibid.

Penſion de Cambden.

Penſion de 20 livres ſterling, accordée à *Guillaume Cambden*, Roi-d'Armes Clarencieux. Du 5 Avril. Page 5. Ibid.

Patente à *Nicolas Hillyard*, pour graver ſeul le Portrait du Roi, pendant 12 ans. Du 1 Mai. Page 15.

Patente pour Bacon.

Patente pour créer *François Bacon*, Baron de *Verulam*. Du 11 Juillet. Page 17. A Wanſted.

Commiſſion touchant la Cour des Wards en Irlande.

Commiſſion touchant la Cour des *Wards* en Irlande. Page 20. A Weſtminſter.

Il y en a pluſieurs dans ce Tome, ſur cette matiere.

Rapporteurs des Loix.

Ordonnance pour établir des Rapporteurs des Loix, dans les Cours de Weſtminſter. Du 24 Octobre. Page 28. Ibid.

Inſtructions pour le Gouvernement des Marches de Galles. Page 28. Ibid.

Commiſſion d'Array.

Commiſſion d'*Array*, pour tenir les Milices en bon état. Page 43. Ibid.

Gouvernement des Provinces du Nord.

Ordonnance pour le Gouvernement des Provinces du Nord. Page 47. Ibid.

Le Roi appelle ces Provinces, *les Provinces du milieu*, quoique frontieres; ſuppoſant toujours l'Union des deux Royaumes.

Année 1618.

Commiſſion pour le commerce des Indes Orientales.

Commiſſion à *Thomas Dale*, & à *Guillaume Parker*, touchant le Voyage & le Commerce des Indes Orientales. Du 15 Janvier. Page 56. Ibid.

Proclamation pour ordonner aux Apoticaires de ſuivre les directions du College des Medecins de Londres. Du 7 Mai. Page 86. Ibid.

Proclamation contre de nouveaux bâtimens.

Autre, qui revoque les Licences accordées pour faire de nouvelles maiſons dans Londres. Page 207.

Il y en a quelques autres ſur le même ſujet.

Lettres de Pardon.

Lettres de Pardon pour le crime d'Adultere. Page 109. Ibid.

On en trouve pluſieurs autres de même nature.

Proclamation qui défend de manger de la viande en Carême.

Proclamation pour défendre de manger de la viande en Carême. Page 131. A Newmarket.

Il y en a pluſieurs autres ſemblables.

Année 1619.

Contre ceux qui changent, &c.

Proclamation pour défendre de changer la Monnoye en Vaiſſelle, &c. Page 133. A Whitehall.

Commiſſion pour recevoir le ſerment de Louis XIII.

Commiſſion pour recevoir le Serment de *Louis XIII*, touchant un Traité de Commerce. Du 6 Mai. Page 159. A Theobalds.

Don des biens du Comte de Sommerſet.

Don des Biens du Comte de *Sommerſet*, confiſqués. Du 24 Juin. Page 164. A Weſtminſter.

Penſion du Comte de Hamilton.

Penſion de 2500 livres ſterling à *Jaques* Comte d'*Hamilton*, Marquis de *Cambridge*. Du 10 Juillet. Page 168. Ibid.

Traité avec les Etats-Géneraux.

Traité avec les Etats-Généraux, touchant le Commerce des Indes Orientales. Du 7 Juillet. Page 170. A Londres.

Ratification du Roi. Du 16 Juillet. A Weſtminſter.

Alliance avec les Turcs.

Commiſſion pour renouveller l'Alliance avec le Sultan *Osman Han*, Empereur des Turcs. Du 24 Septembre. Page 178. A Theobalds.

Penſion du Prince Charles.

Penſion de 20867 livres 5 chellings 7 ſous, au Prince de Galles. Du 5 Octobre. Page 181. A Weſtminſter.

Année 1620.

Commiſſion touchant la vente du Tabac.

Commiſſion touchant la vente du Tabac. Page 190. Ibid.

Il y a diverſes Proclamations ſur ce ſujet.

Déclaration du Roi, pour ôter à *André Knox*, Evêque des Iles en Ecoſſe, ſa Penſion de 100 livres. Page 216. Ibid.

Deux Chaires de Mathématiques établies à Oxford.

Etabliſſement de deux Chaires de Mathématiques dans l'Univerſité d'Oxford. Du 25 Mai. Page 217. Ibid.

Commiſſion pour reprimer les Pirates. Page 245. Ibid.

Permiſſion de chercher des Mines.

Privilege accordé pour chercher des Mines dans le Royaume. Du 3 Octobre. Page 252. Ibid.

Année 1621.

Traité avec le Danemarc.

Traité avec le Roi de Danemarc, conclu à Londres le 29 d'Avril. Page 305. A Londres.

Ratification de *Jaques*. Du 11 Octobre. Page 329. A Weſtminſter.

Année 1622.

Gouvernement d'Irlande.

Commiſſion pour établir un bon Gouvernement en Irlande. Du 20 Mars. Page 358. Ibid.

Il y en a quelques autres ſur la même matiere.

Lettres de Nobleſſe à Boreel & à Huygens.

Lettres d'Anobliſſement pour *Jean Boreel*, de Zélande. Du 20 Avril. Page 370. Ibid.

Semblables pour *Conſtantin Huygens*. Ibid.

Lettres de pardon, &c.

Lettres de Pardon pour un Adultere. Du 29 Avril. Page 371. Ibid.

Privileges pour les Etrangers.

Commiſſion pour maintenir les Etrangers réſidans en Angleterre, dans leurs Libertés & Privileges. Du 1 Juin. Page 373 & 437. Ibid.

Proclamation pour empêcher le dégât, &c.

Proclamation pour empêcher la ſortie & le dégât des eſpeces d'Or ou d'Argent. Du 11 Juin. Page 376. A Greenwich.

Conceſſion à Anne Chandos, &c.

Conceſſion à *Anne Chandos*, Veuve du Lord *Gray*, pour conſerver le même rang qu'elle avoit avant ſon Mariage, comme Fille ainée de *Ferdinand* Comte de *Derby*. Du 8 Juillet. Page 393. A Weſtminſter.

Penſion de 2000 l. ſt. accordée au Duc de *Lenox*. Du 29 Juillet. Page 397.

Jaques I.

Inſtructions touchant la Cour des *Gardes* & *Livrées*. Page 400. A Weſtminſter.

Il y a divers Actes ſur cette matiere.

Commerce des Draps.

Commiſſion pour rétablir le Commerce des Draps, &c. Du 21 Octobre. Page 410. A Weſtminſter.

Cour de Gardes en Irlande.

Etabliſſement d'une Cour des Gardes & Livrées, en Irlande. Page 429. Ibid.

Compagnie Orientale.

Conceſſion à la Compagnie des Indes Orientales. Page 450. Ibid.

Année 1623.

Proclamation pour défendre de porter des munitions à Alger & à Tunis. Du 6 Avril. Page 483.

Reglemens touchant la Colonie de Virginie.

Commiſſion pour rétablir un bon ordre dans la Colonie établie à la Virginie. Du 9 Mai. Page 490.

Commerce avec la Moſcovie.

Traité de Commerce entre *Jaques I*, & *Michel Phæderowitz*, Grand-Duc de Moſcovie. Du 16 Juin. Page 504. A Weſtminſter.

Gouvernement de l'Irlande.

Commiſſion au Vicomte de *Falkland* & autres, touchant le Gouvernement de l'Irlande. Du 20 Décembre. Page 531. Ibid.

Année 1624.

Nouveaux bâtimens defendus.

Commiſſion pour empêcher les nouveaux bâtimens aux environs de Londres. Page 540. Ibid.

Proclamations touchant la decouverte des Mines.

Proclamation contenant certains Privileges accordés à ceux qui chercheront, ou trouveront des Mines, ſoit dans les Terres du Roi, ou ailleurs. Du 10 Juillet. Page 606. Ibid.

Jaques I.

Commiſſion pour établir une nouvelle Colonie à la Virginie. Du 15 Juillet. Page 609. Ibid.

Défenſe de l'Irlande.

Commiſſion qui établit un Conſeil de Guerre, pour chercher les moyens de défendre l'Irlande, &c. Du 20 Juillet. Page 615. A Nonſuch.

Penſion du Prince Charles.

Penſion de 2000 livres ſterling, accordée au Prince *Charles*. Du 24 Septembre. Page 618. A Weſtminſter.

Gouvernement de la Virginie.

Commiſſion touchant le Gouvernement de la Virginie. Page 618. Ibid.

Année 1625.

Proclamation contre toutes ſortes de Tabac, hormis celui de Virginie.

Proclamation qui défend l'entrée de toute ſorte de Tabac, qui n'eſt pas de la Virginie. Du 2 Mars. Page 668. A Theobalds.

On trouve dans ce Tome, un grand nombre d'Actes concernant des Particuliers, comme des Pardons, des Penſions, des Bénéfices, des Congés d'élire pour des Evêchés, & autres choſes, qu'on pourra voir dans le Recueil même.

La ſeconde Partie de ce Tome XVII contient un Indice général des matieres contenues dans les dix-ſept Tomes.

La troiſieme contient un Indice des Actes recueillis par Mr. *Rymer* en 59 Volumes, outre ce qui eſt contenu dans les dix-ſept Volumes imprimés, depuis le Regne de *Henri I*, juſqu'à la fin du Regne d'*Eliſabeth*. Parmi ces Actes, il y en a un grand nombre qui mériteroient d'être imprimés, comme pouvant beaucoup ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire d'Angleterre, quand ce ne ſeroit que par les dates.

EXTRAIT

DU TOME XVIII.

LE XVIII Tome des Actes Publics d'Angleterre fut publié en 1726, par ordre du feu Roi (George I.) & dédié à Sa Majeſté par Mr. *Robert Sanderſon*, qui, ſelon l'ancienne coutume, aidoit Mr. *Rymer* à compiler les autres Tomes, & qui dans ſa Dédicace, ſe félicite d'avoir eu l'honneur de ſervir, pendant plus de trente ans, trois Têtes Couronnées, (1) dans un Ouvrage que ces trois Potentats, les plus grands du Monde, ont regardé comme extrêmement utile à leur ſervice, & à la gloire de leur Empire.

C'eſt, *dit Mr. Robert Sanderſon* à *George I*, „ c'eſt ici le „ XVIII Tome de cet Ouvrage où Votre Majeſté aura la ſa„ tisfaction de voir *Charles I*, l'un de vos Prédéceſſeurs, prendre „ un ſoin, en quelque ſorte prophétique, (2) pour cette illuſtre „ Famille du ſein de laquelle le Ciel a fait deſcendre ſur nous „ la plus précieuſe bénédiction, dont il puiſſe favoriſer un Peu„ ple fidèle, je veux dire le plus grand des Rois, & le meilleur „ des hommes, &c".

Année 1625.

Ordre que Mr. *de Rapin* a gardé en écrivant ce Regne.

MR. de *Rapin*, prévoyant les grandes difficultés qu'un Hiſtorien, comme lui, qui ne ſe propoſe que de dire la vérité, rencontreroit dans la compoſition de ce Regne, & combien peu il lui ſeroit poſſible d'éviter le blâme de partialité, ou de garder un juſte milieu entre deux Partis qui ont des principes directement oppoſés, & à qui la Neutralité étoit peut-être auſſi odieuſe que l'inimitié déclarée, prit pour règle, 1. de rejetter entierement tout éloge trop pouſſé, & toute invective trop paſſionnée. 2. De comparer enſemble les faits rapportés par les Hiſtoires des deux Partis, & de n'admettre aucun des faits ſur leſquels elles ſont oppoſées, que lorſqu'ils auroient ſoutenu l'épreuve d'une critique ſevere. Mais comme une même action eſt bonne ou mauvaiſe, ſelon le principe d'où elle découle, Mr. de Rapin eut ſoin de bien expoſer les deux ſyſtêmes contraires, & de les appuyer des meilleures raiſons dont ils étoient ſuſceptibles; laiſſant après cela aux Lecteurs à juger des actions particulieres par les principes qu'il leur avoit plû d'adopter; & ne s'écartant jamais de cette règle, que lorſque ces principes lui paroiſſoient d'une fauſſeté palpable. Cependant, quoiqu'il reſpectât les deux Partis, il n'en prit ſervilement aucun; bien moins chercha-t-il à faire ſa Cour à tous les deux à la fois, en s'abſtenant de faire voir dans les occaſions les fautes de l'un ou de l'autre. Pour en donner une preuve ſenſible, il eſt néceſſaire de tracer ici une idée abregée de ſon ſyſtême ſur le Regne de *Charles I*.

Notre Auteur étoit perſuadé que *Charles I* abuſa beaucoup de ſon pouvoir, pendant les quinze prémieres années de ſon Regne, & qu'il avoit formé le deſſein d'introduire en Angleterre un Gouvernement fort approchant du Deſpotiſme. Mais il croit auſſi, qu'en 1640 & dans la ſuite, ce Roi, ſentant l'impoſſibilité de parvenir à ſes fins, ſe ſeroit volontiers contenté du pouvoir que les Loix lui avoient aſſigné, & que c'étoit de bonne foi qu'il promettoit de ſe contenir dans ces bornes, d'autant plus qu'il ſe ſeroit vraiſemblablement bien gardé de ſe rengager dans une entrepriſe qui lui avoit déja ſi mal réuſſi.

Selon toutes les apparences, continue Mr. de Rapin, on auroit trouvé des expédiens pour lever la défiance que le Parlement avoit des promeſſes du Roi, ſi les Presbytériens n'avoient pas fait tous leurs efforts pour augmenter cette défiance, ſous prétexte de chercher les moyens de guerir le Peuple de ſes frayeurs. La rigueur qu'on avoit exercée contre eux, pendant les quinze prémieres années de ce Regne, & l'averſion invincible que le Roi avoit pour leur Secte, leur firent croire qu'il n'y avoit point d'autre ſureté pour eux, que dans une entiere rupture entre le Roi & le Parlement; & c'eſt ce qui produiſit la Guerre Civile. Mr. de Rapin blâme, & il étoit incapable de ne pas blâmer le deſſein que ces gens-là avoient de ruïner l'Egliſe Anglicane, & les moyens qu'ils employerent pour l'exécuter. Mais auſſi il ne put ne point deſapprouver l'animoſité que le Roi, le Conſeil, les Evêques, la *Chambre étoilée* & la *Haute Commiſſion* avoient témoignée ouvertement contre eux, pendant les années dont nous venons de parler. Fondé ſur de tels principes, notre Auteur jugeoit que les Presbytériens n'avoient pas moins de tort de vouloir établir par la violence, leur Gouvernement Eccléſiaſtique en Angleterre ſur les ruïnes de l'Egliſe Anglicane, que les Epiſcopaux Anglois de vouloir forcer les Ecoſſois de ſe conformer à leur Gouvernement. Il penſoit que *Charles I* auroit prévenu les ſuites funeſtes de cette rupture, s'il eût voulu traiter un peu plus doucement les Presbytériens; & que ceux-ci auroient évité le blâme qu'on répandit avec raiſon ſur leur conduite, ſi, lorſqu'ils ſe furent rendus puiſſans, ils s'étoient renfermés dans les bornes de la raiſon, & contentés d'une liberté modérée par l'équité & par la juſtice. Il ajoute enfin, que les *Indépendans*, qui s'étoient cachés parmi les Presbytériens, juſqu'à la fin de la Guerre, & qui ſous ce même nomlà, avoient contribué à pouſſer les choſes à l'extrémité, rendirent la playe incurable, en ſe ſervant de l'Armée pour ruïner & la Monarchie, & l'Egliſe Anglicane, & le Presbyterianiſme luimême. De ſorte que c'eſt à ces gens-là qu'on doit imputer la mort tragique de *Charles*, & tous les changemens arrivés enſuite dans l'Egliſe & dans l'Etat. Tel eſt le ſyſtême de Mr. de Rapin: ſyſtême qui ne peut certainement être accuſé de partialité, que par des gens livrés à la paſſion & à un eſprit de Parti.

Nous allons maintenant travailler à l'Hiſtoire même de *Charles I*, en y gardant l'ordre des années, comme Mr. de *Rapin* l'a fait dans celle de *Jaques*. Et nous prions le Lecteur d'obſerver, que les Actes contenus dans ce Volume & dans le ſuivant, ſont le principal fondement de tout ce que nous avons à rapporter, & conſtituent la prémiere Décade de ce Regne.

Année 1625.

Proclamation de Charles I.

Jaques mourut le vingt-ſeptieme de Mars, & l'après midi du même jour, *Charles* ſon Fils, âgé de vingt-ſix ans, fut proclamé Roi de la *Grande Bretagne*, de *France* & d'*Irlande*, par ordre du Conſeil-Privé, à *Théobalds* (3) où il étoit alors, & à Londres, aux acclamations de tout le Peuple dont il s'étoit déja attiré l'admiration par la beauté & de ſon extérieur & de ſon eſprit. Il fut proclamé de même, dans tous les autres endroits, au même moment que la nouvelle de la mort de ſon Pere y arrivoit. Le vingt-huitieme il ſe rendit à S. *James*. Le vingtneuf, il fit publier une Ordonnance, portant la continuation de tous les Conſeillers-Privés dans les mêmes emplois (4) qu'ils avoient eus ſous le Regne précedent; faveur ſpéciale dont le Lord *Coventry*, Garde du Grand-Sceau, rendit dans le Conſeil, qui ſe tint le lendemain, de très-humbles actions de graces à Sa Majeſté, au nom de tous; & lui inſinua qu'il ſeroit bon que les funerailles du feu Roi fuſſent faites, avant l'aſſemblée du Parlement.

Enterrement de Jaques.

Conformément à cet avis, le corps de *Jaques* fut porté de *Théobalds* à l'Hôtel de *Danemarc* (5), le vingt-troiſieme d'Avril, par les principaux Officiers de la Couronne, & par la Nobleſſe (6), & y demeura expoſé ſur un lit de parade, juſqu'au ſeptieme de Mai, qu'il fut enterré avec beaucoup de pompe, le Roi marchant à la tête du deuil, s'appuyant ſur les Comtes d'*Arundel* & de *Pembroke*, & ſon train étant ſoutenu de douze Pairs d'Angleterre. Quant à l'Oraiſon funèbre, l'Evêque Williams la fit.

Charles, voulant avancer, en toute diligence, ſes préparatifs de Guerre, pour le recouvrement du *Palatinat*, ſans attendre l'avis du Parlement, fit lever douze-mille hommes dans le Royaume, & aſſigna les fraix (7) & de leur habillement & de leur route, ſur les Provinces, qui devoient en être rembourſées par l'*Echiquier* (8). Ces Troupes commettoient de grands deſordres dans

(1) Savoir le Roi *Guillaume III*, la Reine *Anne*, & *George I*.

(2) C'eſt une alluſion au Mariage de *Guillaume* Prince d'Orange, Stadhouder de Hollande, avec la Princeſſe *Marie* d'Angleterre, Fille de *Charles I* & ſi l'on veut., au Mariage de *Guillaume III* avec *Marie*, Fille du Duc d'*Yorck* enſuite *Jaques II*.

(3) *Théobalds*, Maiſon de Campagne & Seigneurie dans la Province de *Hereford*. Le Roi *Jaques I* l'avoit achetée.

(4) *Charles*, dit Mr. *de Rapin*, eut le même Favori, le même Conſeil, les mêmes Miniſtres; & toutes les Charges de la Cour demeurerent entre les mains du Duc de *Buckingham*. Ainſi on ne s'aperçut d'aucun autre changement, que de la Perſonne du Roi.

(5) On appelloit ainſi l'Hôtel de *Sommerſet*, pour faire honneur à l'Epouſe du feu Roi, *Anne* de Danemarc.

(6) En Angleterre le Titre de *Noble* n'appartient proprement qu'aux Ducs, aux Marquis, aux Comtes, aux Vicomtes, ou aux Barons; les Chevaliers, les Ecuyers, & ceux qu'on appelle en France Gentilshommes, étant tous compris ſous le nom de *Gentry*, que Mr. *de Rapin* explique par celui de *Petite Nobleſſe*, Tom. I. p. 184.

(7) Ces fraix s'appellent en Anglois, *Coat and Conduct-Money*, c. a.d. argent pour l'habillement & pour la conduite des Troupes; Taxe qui fut un des griefs de la Chambre des Communes en 1641. Voyez *Rapin*, Tom. VIII p. 140.

(8) C'eſt à l'*Echiquier* que ſe reçoivent en Angleterre, par la direction du Grand-Tréſorier, toutes les ſommes deſtinées à payer les Charges publiques de l'Etat, & les intérêts de l'argent que le Roi emprunte ſur les fonds Parlementaires qui lui ont éte accordés, &c. *Rapin*, Tom. IX. p. 310.

CHARLES I. 1625.

dans leur marche. On en porta des plaintes; ſur quoi, le Roi fit publier une Ordonnance, pour mieux régler leur conduite: mais, comme il nomma en même tems des Commiſſaires pour faire obſerver exactement la diſcipline militaire, ſelon la teneur de la *Loi Martiale* (1), les Magiſtrats ordinaires ne virent point ſans trouble, cette breche faite à leur Juriſdiction, & la populace même en marqua du mécontentement.

Mariage de Charles I celebré à Paris.

Le Mariage du Roi avec *Henriette Marie* (2) de France, conclu (3) pendant la vie de *Jaques*, fut célébré à Paris, le 11 de Juin avec beaucoup de magnificence, par le Cardinal de Richelieu, ſur un théatre dreſſé exprès devant l'Egliſe de Notre Dame, le Duc de *Chevreuſe* faiſant l'office de Procureur du Roi d'Angleterre. Bientôt après *George Villiers*, Duc de *Buckingham*, fut envoyé en France, pour conduire la Reine ici. Il y fut fait Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit, & eut une part diſtinguée à tous les honneurs qu'on rendit à la Reine dans toutes les Villes où elle paſſa. Le $\frac{12}{22}$ de Juin, cette Princeſſe s'embarqua à Boulogne ſur la Flotte Royale qui l'y attendoit. Le $\frac{13}{23}$ elle arriva à *Douvre*, où le Roi s'étant rendu le lendemain (4), ils allerent conſommer le ſoir leur Mariage à Cantorberi.

Et conſomme à Cantorberi.

Arrivee du Roi & de la Reine à Londres.

Le $\frac{16}{26}$ le Roi & la Reine firent à Londres leur entrée, pour laquelle on avoit fait de grands & ſomptueux préparatifs, dont la plupart ne furent point mis en œuvre, à cauſe que la Peſte ſe renforçoit, de jour en jour, dans les Fauxbourgs & dans la Ville; comme on le verra par divers Actes qui ſeront inſéres dans la ſuite de ce Volume.

Immédiatement après leur arrivée, le Lord *Williams*, Garde du Grand-Sceau, manda tous les Magiſtrats de Londres, & leur déclara que Sa Majeſté ſouhaitoit de changer ſon ancien Titre, en celui de Roi de la *Grande Bretagne*, dans tous les Actes, ſoit de Juſtice, ſoit d'Etat. Ils répondirent d'une commune voix, que ce changement ne pouvoit point avoir lieu; & leur opinion fut confirmée dans la ſuite, par les Seigneurs & par les Communes.

Cependant le Parlement, qui avoit été convoqué pour le $\frac{18}{28}$ de Juin (5) s'aſſembla; & à ſon ouverture, le Roi fit le diſcours ſuivant aux deux Chambres combinées.

MYLORDS ET MESSIEURS,

„ JE loue Dieu de ce que l'affaire ſur laquelle vous devez préſentement délibérer, eſt d'une telle nature, que je n'ai pas beſoin d'éloquence, pour vous la faire connoître. Outre que je ne ſai point faire de beaux diſcours, je ne ſuis point naturellement porté à employer beaucoup de tems en paroles. D'ailleurs ce n'eſt pas une affaire nouvelle, puiſqu'elle a été commencée par mon Pere d'heureuſe mémoire, qui eſt préſentement au Ciel. Vous êtes donc parfaitement informés de ce dont il s'agit, & j'eſpere que Dieu vous mettra au cœur de le ſoutenir avec autant de zèle, que vous en montrates en conſeillant à mon Pere de l'entreprendre. Véritablement, il pourroit ſembler à quelques-uns, qu'il ne fut pas fort ardent à s'engager dans une entrepriſe ſi glorieuſe. Mais c'étoit un effet de ſa ſageſſe, qui ne lui permettoit pas de commencer avant que d'avoir en main les moyens d'exécuter avec vigueur. En effet, dès qu'il vit combien certaines Puiſſances avoient abuſé de la confiance qu'il avoit eue en leurs promeſſes, & que les avis & les aſſurances que vous lui donnates de le ſoutenir, l'eurent encouragé à entrer dans la carriere où nous nous trouvons aujourd'hui, il le fit très volontiers. C'eſt ce ce que je n'ai pas beſoin de prouver, puiſque les préparatifs qu'il a faits en ſont des preuves plus évidentes que ne pourroient être mes paroles. Les ſecours des Princes d'Allemagne, la Flotte qui eſt prête à ſe mettre en Mer, & le reſte des préparatifs que j'ai faits pour continuer ce qu'il a commencé, font voir ſuffiſamment qu'il étoit déja entré en action.

„ Milords & Meſſieurs, j'eſpere que vous n'aurez pas oublié, que vous voulutes bien m'employer pour conſeiller à mon Pere de rompre les deux Traités qui étoient ſur pié, de ſorte que je ne puis pas dire que je ſois venu ici libre de tout engagement. Il eſt vrai que je m'y ſuis porté volontairement & avec ardeur, comme un jeune homme, & par conſéquent avec quelque précipitation: mais je ne l'ai fait qu'à cauſe de la part que vous avez voulu y prendre, & de vos engagemens: de ſorte qu'encore que j'aie agi en jeune homme, je ne ſaurois m'en repentir. Je ne croi pas même que je puiſſe en être blâmé, puiſque j'ai pu compter ſur l'amour & ſur la fidélité que vous avez pour votre Roi, & ſur l'épreuve que j'ai faite moi-même de votre affection. Conſidérez, je vous prie, que cette action étant la prémiere de mon Regne, & ayant été entrepriſe par vos conſeils, ce ſeroit un grand deshonneur pour vous & pour moi, ſi elle réuſſiſſoit mal, par le défaut des ſecours que vous êtes en état de me donner. Je reconnois pourtant, qu'étant convaincu, comme je le ſuis, de votre affection pour moi, & de votre ardeur à pouſſer cette entrepriſe, je n'aurois pas beſoin de vous exciter par ces conſidérations, ſi ce n'étoit pas pour vous faire comprendre combien je ſuis ſenſible à ce qui touche votre honneur & le mien, & que j'en ai le ſoin que j'en dois avoir. Il faut auſſi que je vous prie de conſiderer, que nous nous trouvons dans une telle conjoncture, que je ne pourrois qu'expoſer vos vies à un danger, à quoi je ne pourrois que difficilement me réſoudre, ſi je vous tenois longtems aſſemblés (6); comme de votre côté, vous ne pourriez que hazarder beaucoup le ſuccès de nos affaires, ſi vos réſolutions étoient trop tardives. J'eſpere donc que vous penſerez ſerieuſement à expédier en diligence l'affaire que vous avez en main. Par-là, vous agirez d'une maniere qui ſera infiniment honorable & à vous-mêmes & à moi. A vous, parce que vous donnerez des preuves de votre affection pour votre Roi; & à moi, en me mettant en état d'achever un Ouvrage que mon Pere a ſi heureuſement commencé.

„ Pour concluſion j'ajouterai ſeulement, que j'ai appris, qu'il y a certaines perſonnes malicieuſes qui font courir le bruit, que j'ai peu d'affection pour la Religion que je profeſſe. Mais je puis aſſurer, que j'ai été élevé aux piés de Gamaliel, & quoique je n'aie pas aſſez de vanité pour m'appliquer le reſte de ce paſſage, je ferai en ſorte néanmoins, qu'on ſera pleinement convaincu, qu'il n'y a jamais eu, ni n'y aura de Prince qui ait plus d'envie que moi de maintenir la Religion que j'ai toujours profeſſée.

„ Maintenant, comme je ne ſuis pas propre à faire de longs Diſcours, j'ai réſolu de ſuivre la méthode de mes Prédéceſſeurs, en vous faiſant parler par le Garde du Grand-Sceau, qui vous communiquera par mon ordre un certain nombre de choſes, moins à cauſe de leur importance, que par pure formalité".

Le Roi ayant fini ſon Diſcours, le Lord *Coventry*, Garde du Grand-Sceau prit la parole & dit,

MYLORDS ET MESSIEURS,

„ LA principale raiſon que le Roi a eue de convoquer ce Parlement, a été non-ſeulement la ſatisfaction de voir aſſemblé ſous ſes yeux le Corps repréſentatif de ſon Peuple, mais auſſi pour vous faire reſſouvenir des grands engagemens dans leſquels le feu Roi & les deux Chambres elles-mêmes ont fait entrer Sa Majeſté pour le recouvrement du Palatinat, juſqu'à lui faire rompre les deux Traités qui ſe négocioient avec l'Eſpagne. Que par conſéquent les Alliances & les Traités que l'on avoit faits depuis, que les Troupes qu'on avoit fait paſſer dans les Païs-Bas, les réparations des Places & les Renforts envoyés en Irlande, aboutiſſoient à l'affaire du Palatinat, comme à leur centre commun. Que les ſubſides accordés pour cela dans le dernier Parlement ſe trouvoient tous conſumés, & n'avoient pas même été ſuffiſans, puiſque le Roi avoit dû y ajouter une partie de ſes propres Revenus; comme on le verra par les comptes, qui ſont tout prêts à être préſentés.

„ Je dois vous mettre devant les yeux trois Objets, qui méritent & qui demandent toute votre application.

„ Prémierement *le tems*. C'eſt ici le grand jour où toute l'Europe eſt autour du Lavoir de *Betheſda*; il s'agit de profiter du prémier mouvement de l'eau. C'eſt pourquoi, le Roi ſouhaite que vous employiez cette prémiere ſéance pour lui, où plutôt pour les affaires du Royaume, qui ſont les vôtres propres; & la ſéance prochaine, vous pourrez l'employer à vos affaires Domeſtiques, & la faire durer tant que vous voudrez.

„ Second objet, *le ſecours* dont le Roi a beſoin. Sur quoi je dois vous dire, que ſi la voye des ſubſides vous paroît trop longue, Sa Majeſté voudroit être informée de celle que vous prendrez, ſans aucun deſſein cependant de vous en propoſer aucune.

„ Troiſieme objet, *le ſuccès* d'une *Action*, qui étant la prémiere de ce Regne, importe extrêmement à la gloire & à la réputation de Sa Majeſté. Réputation & gloire dont elle remet les intérêts à l'affection de ſon Peuple, avec la plus grande confiance que Roi aît jamais eue en ſes Sujets. Témoin ſon Poëme intitulé, *Amor Civium Regis Munimentum*. De-là vient que Sa Majeſté ne doute point que l'Europe, en apprenant qu'il eſt devenu votre Roi, n'apprenne en même tems votre fidélité & votre zèle pour ſa perſonne & pour ſon ſervice".

Requête du Parlement contre les Papiſtes Récuſans.

Dès les prémiers jours, les deux Chambres s'unirent enſemble pour préſenter au Roi une Requête contre les Papiſtes Récuſans. Sa Réponſe fut, qu'il étoit très ravi de leur zèle pour la Religion, & tout prêt à concourir avec ſon Parlement, dans

(1) Voyez *Rapin* Tom. IV. p. 416, ſur cette *Loi Martiale*, & ſur le Droit que le Roi d'Angleterre peut avoir de faire en certaines rencontres exercer la Juſtice par des Commiſſaires qu'il établit, &c.

(2) Elle etoit Sœur de *Louis XIII*, alors regnant.

(3) Il fut conclu & ſigné a Paris, le $\frac{12}{22}$ de Novembre 1624, un peu plus de quatre mois & demi avant la mort du Roi *Jaques*.

(4) *Rushworth* dit qu'en debarquant à *Douvre*, la Reine dépêcha un Courier au Roi, pour le prier de ne ſe rendre auprès d'elle que le lendemain, parce que la Mer l'avoit fatiguée.

(5) Ce Parlement, qui avoit été ajourné au $\frac{17}{27}$ de Mai, fut proroge juſqu'au $\frac{18}{28}$ de Juin, pour donner au Roi le tems d'aller à *Douvre* recevoir la Reine.

(6) A cauſe de la Peſte qui regnoit alors.

(7) On voit dans l'Ouvrage de *Rushworth*, que le Lord *Conway* &

dans tout ce qui lui ſeroit propoſé ſur ce ſujet. Mais il différa de répondre à chaque Article particulier de la Requête, juſqu'à ce qu'il l'eût examinée.

Accordée. Deux ſubſides accordés. Le Parlement ajourné à Oxford.

Ce retardement n'empêcha pas les Communes de lui accorder deux Subſides, dont l'Acte ne fut pas plutôt paſſé, que le Roi ajourna le Parlement pour le prémier d'Août ſuivant à *Oxford*, à cauſe des grands ravages que la peſte faiſoit dans Londres.

Nos Vaiſſeaux envoyés contre la Rochelle.

Pendant ce tems-là *Louis XIII* obtint de *Charles*, par le moyen du Duc de ***Buckingham***, de pouvoir employer où bon lui ſembleroit, quelques Vaiſſeaux que ***Jaques*** avoit promis, peu de tems avant ſa mort, de lui prêter pour ſervir contre les ***Genois***; & dont le Roi de France avoit beſoin pour le Siege de la Rochelle. En conſéquence de cette permiſſion, dit ***Rushworth***, l'***Avant-garde***, grand Vaiſſeau de Guerre, fut envoyé à ***Dieppe***, avec ſept gros Navires Marchands, ſous le commandement de ***Pennington***, Vice-Amiral, qui avoit un ordre poſitif du Duc & du Roi lui-même, de les mettre entre les mains des François, pour agir contre la Rochelle, nonobſtant les ſollicitations des Proteſtans de France. Mais les Pilotes & les Matelots déſerterent tous, refuſant abſolument de ſervir contre cette Ville-là.

Tout l'équipage refuſe & déſerte.

Cette Affaire fit grand bruit dans le Parlement raſſemblé à *Oxford*. On s'y plaignit fortement dans la Chambre des Communes, de la mauvaiſe conduite du Duc à cet égard & à quelques autres.

Le Roi demande de plus grands ſubſides au Parlement.

Le quatrieme d'Août le Roi fit venir les deux Chambres dans la Salle du *College de Chriſt*. Il leur parla de la néceſſité d'équiper une Flotte; des grandes ſommes que ſon Pere avoit empruntées ſur le crédit public; comme auſſi de celles qu'il avoit lui-même empruntées ſur le même crédit, & qui étoient déja employées.

Il eſt ſecondé de ſes Secretaires.

Après que le Roi eut achevé de parler, le Lord *Conway* & *Cook*, Secretaires d'Etat, repréſenterent l'un après l'autre aux Communes par ordre de Sa Majeſté, „ la néceſſité abſolue où „ elles étoient de lui accorder une grande ſomme pour la Guer- „ re, dans laquelle il étoit engagé. Guerre, *ajouterent-ils*, que „ le feu Roi n'entreprit qu'aux inſtances des deux Chambres du „ Parlement (7)". Le Roi croyoit cette raiſon ſans replique; mais comme le Parlement commençoit à être mieux informé de la maniere dont le Roi ***Jaques***, aidé du Duc, s'y étoit pris pour engager le Parlement précédent à lui donner ce conſeil, ces deux Diſcours n'eurent pas un grand effet. Les Communes étant retournées dans leur Chambre, on y débattit la ſubſtance du Diſcours du Roi & l'état de la Nation, en pluſieurs manieres qui tendoient toutes à accuſer criminellement les Miniſtres, & nommément le Duc de ***Buckingham***. Les uns ſoutenoient avec force, que les extrémités où ſe trouvoit l'Angleterre, ne venoient que d'un défaut de prévoyance; que le Roi avoit de fort mauvais Conſeillers; & que quoique le Parlement précédent eût engagé ***Jaques*** dans une Guerre, cette Guerre ayant été entrepriſe par des motifs contraires à ceux qui en furent expoſés; & les ſommes accordées, dans cette occaſion, ayant été employées à des uſages tout différens de leur deſtination; le Parlement préſent n'étoit point obligé de ſe prêter aux excès de la Cour, ni d'accorder Subſides ſur Subſides avant que les griefs de la Nation euſſent été réparés. D'autres crioient de ce que les Emplois ne ſe donnoient qu'à force d'argent. D'autres vouloient que la ſaiſon fût trop avancée pour mettre la Flotte en Mer. On ſe plaignoit auſſi que le Papiſme étoit non-ſeulement toleré, mais même favoriſé, contre la promeſſe expreſſe du Roi. Qu'on accordoit aux Recuſans des Pardons, ſignés ſeulement du Lord *Conway*, Secretaire d'Etat, qui prétendoit y être autoriſé par le Roi; & l'on ajoutoit que ces Pardons arrêtoient le cours de la Juſtice, & l'exécution des Loix. Ces plaintes furent cauſe que le Roi ſe crut obligé de donner des Réponſes poſitives à la Requête que les deux Chambres lui avoient préſentée à Londres, & à laquelle il n'avoit répondu qu'en général, comme nous l'avons déja remarqué.

Plaintes des Communes.

Requête des deux Chambres, préſentée à Weſtminſter, & répondue à Oxford.

REQUETE DU PARLEMENT *contre les Recuſans, & Réponſes du Roi à chaque Article.*

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ COmme il eſt très vrai que rien n'eſt plus capable d'affer- „ mir Votre Trône & d'aſſurer la Paix & la proſperité de „ Votre Peuple, que la ſincérité & l'unité de la Religion, nous „ les Seigneurs ſpirituels & temporels, & les Communes aſſem- „ blés dans ce préſent Parlement, croyons qu'il eſt de notre „ devoir de repréſenter à Votre Majeſté les dangereuſes conſé- „ quences qui peuvent naître de l'accroiſſement du Papiſme „ dans ce Royaume; quelles ſont, à notre avis, les cauſes véri- „ tables de cet accroiſſement; & quels les remedes qui peuvent „ être appliqués.

Les dangers que le Parlement voit dans cet accroiſſement conſiſtent:

„ 1. En ce que cette Secte furieuſe ſe propoſe pour fin de „ renverſer la Religion & l'Etat; ayant toujours l'eſprit tendu, „ en haleine & en travail, pour atteindre ce but, parce que leurs „ Catéchiſtes, leurs Prédicateurs & leurs Directeurs, leur font „ accroire qu'en cela ils rendent ſervice à Dieu.

„ 2. En ce que les Papiſtes de ce Royaume ſont, de noto- „ rieté publique, dans une étroite dépendance des Princes é- „ trangers, qui ne ſont nullement portés pour le bien de Votre „ Majeſté ni de ſon Etat.

„ 3. En ce que l'accroiſſement du Papiſme prépare & four- „ nira les moyens de ſoulever le Peuple, à quiconque aura „ l'ambition & la hardieſſe de ſe mettre lui-même à la tête „ d'un Parti devenu ſi puiſſant.

Les Cauſes principales de l'accroiſſement du Papiſme ſont:

„ 1. La négligence dans l'exécution des Loix faites contre „ les Jéſuites, les Prêtres des Seminaires, & les Papiſtes Ré- „ cuſans. Cette négligence vient en partie du défaut des „ Loix-mêmes, & en partie de la faute des Officiers qui ſont „ commis pour les faire exécuter.

„ 2. Les égards que l'on a pour les Interceſſions que des „ Princes Etrangers font, par le moyen de leurs Ambaſſa- „ deurs, en faveur des Papiſtes Recuſans.

„ 3. Le grand concours des Papiſtes dans Londres, les „ Conférences & les Conventicules qu'ils y tiennent fréquem- „ ment.

„ 4. La liberté qu'ils prennent ouvertement tous les jours, „ d'aller faire leur Service Religieux aux Chapelles des Ambaſ- „ ſadeurs.

„ 5. L'envoi de leurs Enfans dans les Païs Etrangers, pour „ y être élevés dans des Colleges & dans des Seminaires de leur „ Religion: envoi devenu ſi conſidérable, que ces ſortes de „ Maiſons ont dû, depuis quelque tems, être agrandies & mê- „ me multipliées, pour pouvoir y placer la Jeuneſſe Angloiſe „ qui s'y rend.

„ 6. Qu'en quelques endroits de Votre Royaume, on ne ſe „ donne pas aſſez de ſoin d'inſtruire le Peuple dans la con- „ noiſſance de la véritable Religion.

„ 7. La licence qu'on prend de faire imprimer & de répan- „ dre dans le Royaume des Livres Papiſtes & ſéditieux.

„ 8. Les Emplois du Gouvernement conférés à des Perſonnes „ mal diſpoſées pour la Religion établie, dont les unes favori- „ ſent actuellement le Parti Papiſte, & les autres le favoriſe- „ ront apparemment, ou pour le moins ſeront en état de le „ favoriſer.

Les Remedes que nous jugeons propres à être employés contre ce mal violent & dangereux, ſont:

„ I. Que la Jeuneſſe de votre Royaume ſoit élevée avec „ ſoin par des Maîtres capables, qui ayent la Religion à cœur, „ & auxquels il ſoit ordonné de catéchiſer leurs Ecoliers, & „ de les inſtruire dans les Principes de la véritable Religion. Et „ comme les plaintes qui nous viennent de divers endroits font „ voir clairement, que pluſieurs Papiſtes, diſſimulant leur Re- „ ligion, ont eu l'adreſſe d'obtenir des Places dans les Ecoles „ & dans les Colleges, ce qui leur a donné le moyen de gliſſer „ le venin de leur Doctrine dans l'eſprit de leurs Ecoliers, juſ- „ qu'à les pervertir entierement, & à les faire tranſporter dans „ les Seminaires étrangers; nous croyons qu'il eſt très néceſſai- „ re d'apporter un grand ſoin dans le choix & dans l'admiſſion „ des Maîtres d'Ecole: Que pour cet effet, les Evêques devront „ s'informer exactement de leur conduite, & chaſſer ceux qu'ils „ trouveront en faute, ou qui ſeront juſtement ſuſpects.

REPONSE DU ROI.

Ceci eſt aiſément accordé. Et pour parvenir mieux au but déſiré, il ſera écrit aux deux Archevêques deux Lettres de Cachet, portant, qu'ils aient à faire exécuter le contenu de cet Article dans toute l'étendue de leur Juriſdiction: Auquel effet, ils feront paſſer cet Ordre aux Evêques qui ſont ſous eux: Sa Majeſté entendant que ceux-ci rendront compte à leur Archevêque, & que les Archevêques lui rendront à elle-même compte des diligences qui auront été faites reſpectivement ſur ce ſujet.

„ II. Que l'ancienne Diſcipline ſoit rétablie dans les deux U- „ niverſités, qui ſont les célèbres Seminaires de la Science & de „ la Vertu.

R E-

& le Sr. *Jean Cook*, qui donnerent aux deux Chambres, par ordre du Roi, une déduction particuliere de l'etat des affaires en Allemagne, en France, dans les Païs-Bas, en Suede, &c, firent monter les fraix de cette Guerre à 700000 livres ſterling par an, ſans compter la Flotte d'Irlande. D'autre part le Tréſorier informa le Parlement, que lorſque *Jaques* mourut, il devoit à la Ville de Londres 120000 l. outre les intérêts; de plus, qu'il s'étoit endetté de 150000 l. pour les affaires de Danemarc & du Palatinat, & que les comptes paſſifs de ſa Garderobe alloient à 40000 liv. Que toutes ces dettes tomboient ſur *Charles*; qui devoit auſſi de ſon côté à la Ville de Londres, 70000 livres, & qui en avoit dépenſé 20000 l. pour ſa Flotte; autant pour le Comte *Erneſt de Mansfeld*; 42000 l. pour les funerailles de ſon Pere, & 40000 l. pour ſes propres Noces. Enfin, qu'il ne faudroit pas moins de 300000 l. pour la Flotte préſente.

REPONSE.

Le Roi l'approuve; & les deux Chanceliers ſeront requis d'y tenir la main.

„ III. Qu'on prenne ſoin de prêcher la Parole de Dieu dans „ toute l'étendue des Etats de Votre Majeſté, puiſque c'eſt le „ moyen le plus efficace pour planter la véritable Religion & „ pour déraciner celles qui lui ſont contraires. C'eſt pourquoi, „ nous ſupplions Votre Majeſté qu'il lui plaiſe de recomman- „ der entr'autres choſes aux Evêques, qu'ils tâchent par des ex- „ hortations paternelles de ramener au Service paiſible & ordi- „ naire de l'Egliſe, les Miniſtres ſavans & capables qui ont été „ interdits, afin que l'Egliſe puiſſe profiter de leur Miniſtere „ dans ce tems dangereux où l'on a tant de beſoin de bons Mi- „ niſtres. Que les Non-réſidences, la pluralité des Bénéfices, & „ les Commendes ne ſoient pas d'un uſage ſi fréquent. Nous „ ne pouvons nous empêcher de remercier très-humblement „ Votre Majeſté de ce qu'il lui a plû de diminuer le nombre „ de ſes Chapelains, & ne doutons point que votre ſoin Royal „ ne s'étende ſur tous les autres Bénéfices, pour ne les conférer „ qu'à des perſonnes vertueuſes & capables, pour la conſola- „ tion de votre Peuple, & pour l'encouragement des deux U- „ niverſités, pleines de graves & ſavans Miniſtres qui ne ſont „ pourvus d'aucun Bénéfice.

REPONSE.

Cette demande eſt fort approuvée de Sa Majeſté, pourvu qu'elle ait ſon effet en faveur des Miniſtres paiſibles, bien reglés, & qui ſe conforment au Gouvernement de l'Egliſe. Pour ce qui regarde les Pluralités de Bénéfices & les Non-réſidences, elles ſont préſentement ſi modérées, que les deux Archevêques aſſurent, qu'on n'accorde plus de Diſpenſes pour les Pluralités; & qu'il n'y a même actuellement point d'Eccléſiaſtique à qui il ſoit permis de tenir plus de deux Bénéfices, & encore doivent-ils n'être pas à plus de trente milles l'un de l'autre. Pour éviter la Non-réſidence, le Canon fait ſur cette matiere ſera exactement mis en exécution. A l'égard des Commendes, Sa Majeſté ne les donnera qu'avec beaucoup de ménagemens, & ſeulement dans les cas où la modicité des revenus d'un Evêché pourra le requérir. De plus. Sa Majeſté ne conférera les Bénéfices qui ſont à ſa Nomination, qu'à des Perſonnes de mérite. Et pour travailler plus efficacement à la propagation de la Religion, Sa Majeſté recommande aux deux Chambres du Parlement de prendre ſoin, que chaque Paroiſſe pourvoye à l'entretien d'un bon Miniſtre; & que les Propriétaires des Fonds d'Egliſe inféodés aſſignent aux Vicaires, Curés, & Miniſtres, des Gages ſuffiſans pour entretenir des Prédicateurs dans les Lieux où ces Biens inféodés ſe trouvent.

„ IV. Qu'il y ait des ordres rigoureux pour empêcher qu'on „ ne tranſporte des Enfans Anglois dans des Seminaires au-delà „ de la Mer. Que ceux qui y ſont déja ſoient rappellés; & que „ ceux de vos Sujets qui contribuent à l'entretien de ces Seminai- „ res ſoient punis, vu que, outre que ce ſont des Ecoles de ſé- „ duction pour votre Peuple, ces contributions emportent tous „ les ans de grandes ſommes, & le Royaume en eſt appauvri.

REPONSE.

La Loi faite ſur ce ſujet ſera exécutée. Outre cela, Sa Majeſté donnera ordre au Grand Tréſorier & au Grand Amiral, de faire faire bonne garde, comme auſſi des recherches exactes & aſſidues dans les Ports du Royaume, Baies & dépendances. Outre cela encore, les Enfans qui ſont au delà de la Mer, de quelque naiſſance qu'ils ſoient, Nobles ou Roturiers, ſeront rappellés par une Proclamation, avec ordre de revenir dans un certain jour. Et, quiconque ſera trouvé maintenir les Seminaires ou leurs Ecoliers dans les Païs Etrangers, ſera puni ſelon les Loix.

„ V. Qu'il ne ſoit permis à aucun Papiſte Recuſant de venir „ à la Cour, à moins que Votre Majeſté ne l'y appelle pour „ quelque occaſion particuliere, ſelon le Statut fait la troiſieme „ Année du Roi *Jaques*. Et comme Votre Majeſté, pour aller „ au devant des malheurs auxquels ſa Perſonne & ſon Etat ſont „ manifeſtement expoſés, a eu la ſageſſe & la prudence pro- „ fondes de faire en ſorte qu'aucun de vos Sujets naturels, qui „ ne font pas profeſſion de la véritable Religion établie par les „ Loix, ne ſoit admis au ſervice de la Reine votre Epouſe, „ nous en remercions très-humblement Votre Majeſté, & la „ ſupplions de faire obſerver cet Ordre.

REPONSE.

Si le Roi découvre, ou vient à être informé qu'il y ait des Papiſtes Recuſans à la Cour, il fera exécuter ponctuellement les Loix faites contre eux. D'ailleurs, il veut, par une Proclamation expreſſe, ſoumettre aux mêmes Loix tous ſes Sujets Recuſans de la Grande Bretagne & d'Irlande. Et comme le Traité, qu'il a fait avec la France, au ſujet de ſon Mariage, porte qu'aucun Anglois Papiſte Recuſant ne ſera admis au ſervice de la Reine ſon Epouſe, Sa Majeſté eſt dans la ferme réſolution de faire obſerver cette condition & cet ordre parfaitement.

„ VI. Que toutes les Loix faites contre les Jéſuites, les Prê- „ tres des Seminaires, & autres qui ont reçu les Ordres par une „ autorité dérivée du Siege de Rome, ſoient miſes en exécu- „ tion. Et pour ôter à ces gens-là tout prétexte de dire qu'ils „ ont été ſurpris, qu'il leur ſoit inceſſamment fixé, par une Pro- „ clamation, un certain jour pour ſortir de ce Royaume & de „ tous les autres Etats de Votre Majeſté, à peine, s'ils y ren- „ trent, d'être punis ſelon la plus grande rigueur des Loix, qui „ ſont actuellement en vigueur contre eux. Que tous les Sujets „ de Votre Majeſté ſoient en même tems avertis de ne point „ les receler, de ne leur fournir aucuns ſecours, aucuns vivres, „ ſous les peines les plus ſeveres portées par les Loix. Que ceux „ d'entre les Papiſtes, Jéſuites, &c. qui ſeront empriſonnés com- „ me Recuſans, ou pour telle autre raiſon, ſoient étroitement „ gardés, ſans qu'on leur permette d'avoir des conférences avec „ qui que ce ſoit, afin d'éviter la contagion de cette Religion „ corrompue. Et qu'aucun homme ſuſpect d'être Papiſte, ne „ puiſſe être Geolier des Priſons de Votre Majeſté.

REPONSE.

Les Loix faites pour les cas marqués dans cette demande, ſeront miſes en exécution. Sa Majeſté publiera une Proclamation telle qu'on la ſouhaite. On gardera les Priſonniers de la maniere qu'il eſt deſiré: Et aucun homme, juſtement ſuſpect de Papiſme, ne pourra être Geolier des Priſons de Sa Majeſté.

„ VII. Qu'il plaiſe à Votre Majeſté de prendre les meſures „ que ſa grande ſageſſe lui fera trouver les plus convenables, „ pour empêcher qu'aucun de ſes Sujets, ni aucun Evêque étran- „ ger, ou autre, ayant reçu ſon autorité de l'Evêque de Rome, „ ne confere les Ordres, pour exercer aucune fonction Eccléſia- „ ſtique, dans Vos Etats, envers, ou ſur les Sujets de Votre „ Majeſté.

REPONSE.

Il eſt à propos que ce qui eſt ici demandé, ſoit ordonné; & il ſera publié une Proclamation pour cet effet.

„ VIII. Que les Avocats de Votre Majeſté ayent ordre d'exa- „ miner tous les Dons des Terres des Recuſans qui ont été „ faits ci-devant, afin qu'on puiſſe annuller ceux qui ont été „ faits aux Recuſans mêmes, ou pour leur uſage, ou dont ils „ peuvent tirer quelque bénéfice, tous ces Dons étant nuls par „ les Loix, ou pouvant être annullés.

REPONSE.

Le Roi donnera ordre à ſes Avocats d'examiner ces Dons, & fera ce qui eſt deſiré.

„ IX. Qu'il plaiſe à Votre Majeſté d'ordonner à ſes Juges, & „ aux Miniſtres de la Juſtice Eccléſiaſtique & Temporelle, de „ veiller à l'exécution exacte des Loix faites dans ce Royaume „ contre les Papiſtes Recuſans. Nommément, que l'Excommuni- „ cation ſoit déclarée & exécutée contre eux; ſans qu'ils puiſ- „ ſent être abſous, à moins d'une Satisfaction publique, & „ d'une ſoumiſſion à la Conformité.

REPONSE.

Le Roi entend que les Loix ayent leur cours; & il mettra ordre qu'on agiſſe par rapport à l'Excommunication, ſelon qu'il eſt deſiré.

„ X. Qu'il plaiſe à Votre Majeſté d'éloigner des Charges qui „ donnent de l'autorité, ceux qui ſont notoirement Papiſtes Re- „ cuſans, ou qui ſont juſtement ſuſpects, en conſéquence des „ Actes de Parlement faits ci-devant ſur ce ſujet.

REPONSE.

Sa Majeſté le trouve à propos, & donnera ſes ordres pour cela.

„ XI. Que les Papiſtes Recuſans déja convaincus, & ceux „ qui

„ (1) Dans le tems qu'on ignoroit les complots du Duc, on le „ regardoit, dit Mr. de *Rapin*, comme un *Ange tutelaire*, pour a- „ voir rompu le Mariage projetté avec l'Infante d'Eſpagne". Tom. 8. p. 263.

(2) Mr. *Henri Wotton* rapporte dans ſa Vie du Duc de *Buckingham*, que ces deux Seigneurs arriverent à la Haye, le 5 jour de leur embarquement à *Harwich*, après avoir eſſuyé un gros tems, qui coula à fond trois vaiſſeaux de leur Eſcorte. Il ſe paſſa tout un mois avant que le Duc retournât en Angleterre, la négociation n'ayant point été achevée plutôt. Pendant ce tems, dit M. *Wotten*, le Duc fit

Charles I. 1625.

„ qui ſont juſtement ſuſpects, ſoient inceſſamment deſarmés, „ conformément aux Loix, & ſelon les Ordres donnés par le „ Conſeil du feu Roi, pour des Raiſons d'Etat.

REPONSE.

Les Loix & les Actes faits ſur ce ſujet ſeront dûement ſuivis & mis en exécution.

„ XII. Que, vu le grand concours des Papiſtes à Londres „ & aux environs, il plaiſe à Votre Majeſté d'ordonner, ſur „ peine de Votre indignation, & d'une ſevere exécution des „ Loix, qu'ils ayent à ſe retirer dans leurs Provinces reſpectives, ſans pouvoir s'éloigner de plus de cinq milles, des Lieux „ de leurs habitations.

REPONSE.

A cet égard, les Loix qui ſont en force ſeront exécutées ſans délai.

„ XIII. Et comme Votre Majeſté a fait des défenſes très- „ expreſſes à vos Sujets naturels d'aller entendre la Meſſe, & „ d'aſſiſter à aucun ſervice de cette Religion ſuperſtitieuſe, dans „ les Maiſons ou Chapelles des Ambaſſadeurs étrangers, ou dans „ quelque autre Lieu que ce ſoit, nous en remercions très „ humblement Votre Majeſté, & vous ſupplions de faire tenir „ la main à l'exécution exacte de ces Ordres, en ſorte que les „ Infracteurs ſoient punis ſelon les Loix.

REPONSE.

Le Roi y conſent; & il veillera à l'exacte Obſervation de ſes Ordres.

„ XIV. Que les inſolences qui ont été commiſes en dernier „ lieu par des gens enclins au Papiſme, & celles qu'on pourra „ commettre à l'avenir, au deshonneur de la véritable Religion, „ ou au ſcandale & au préjudice de ceux qui la profeſſent, ſoient „ punies exemplairement.

REPONSE.

Cela ſera fait comme il eſt demandé.

„ XV. Que le Statut, fait la prémiere année du Regne d'E- „ liſabeth, portant, que ceux qui ſans une raiſon légitime, „ s'abſenteront le Dimanche, du Service Divin, payeront une „ Amende d'un Cheling, ſoit dûement mis en exécution, d'autant plus que la Loi aſſignant ces Amendes aux Pauvres, on „ n'en doit point abſolument accorder de diſpenſes.

REPONSE.

Il eſt à propos que ce Statut ſoit exécuté; & il n'en ſera abſolument point accordé de diſpenſe.

XVI. „ Enfin qu'il plaiſe à Votre Majeſté d'étendre auſſi ſes „ ſoins ſur le Royaume d'Irlande, afin qu'on y obſerve les mê- „ mes méthodes pour y établir la vraye Religion.

REPONSE.

Les ſoins de Sa Majeſté s'étendent & s'étendront ſur le Royaume d'Irlande. Elle fera tout ce qu'un Roi religieux eſt obligé de faire pour établir la vraye Religion dans ce Royaume-là.

„ Ainſi, Très Gracieux Souverain, pour nous acquitter de no- „ tre devoir ſuivant le zèle que nous avons pour le ſervice de „ Dieu, pour la Religion, pour Votre Majeſté, pour l'Etat, & „ pour leur paix & leur proſperité, nous vous avons fidelement „ déclaré l'état préſent, les cauſes & les remedes de ce mal „ contagieux du Papiſme, & avons humblement préſenté à „ votre profonde ſageſſe nos conſiderations, & ſollicité vos „ ſoins ſur ce ſujet. La réponſe du Roi votre Pere d'heureuſe „ mémoire, à une Requête ſemblable à celle-ci, nous donne de „ grandes eſpérances de Reformation. Mais les gracieuſes promeſ- „ ſes que Votre Majeſté a daigné nous faire à cet égard, nous „ inſpirent une aſſurance parfaite que l'on travaillera ſans relâche „ à une œuvre ſi néceſſaire. Ainſi nous repoſant ſur cette par- „ faite aſſurance, nous prions Dieu d'accorder à Votre Majeſté, „ tout ce qui peut faire le bonheur d'un Prince, & de lui en „ continuer la jouiſſance ſans aucune interruption".

Quelque favorables que fuſſent ces Réponſes & ces Promeſſes, le Parlement ſe défia de leur exécution. Auſſi lorſqu'on délibéra ſur le ſecours demandé, les Communes chercherent à s'excuſer d'en donner de nouveaux pour une Guerre entrepriſe trop légerement, diſoit-on, & ſans la moindre apparence d'un heureux ſuccès. Que ſi, pour ne point entrer dans la diſcuſſion des Cauſes de cette Guerre, on devoit néceſſairement accorder encore quelques ſommes au Roi, on vouloit qu'il les achetât, en quelque maniere, par le Redreſſement des Griefs ſous leſquels le Peuple gémiſſoit. Ainſi au-lieu de commencer, ſelon les deſirs du Roi, par travailler au Bill d'argent, on ſe mit d'abord à examiner & à rechercher même les Griefs de la Nation, & l'état de la Religion, ſans épargner dans cet Examen & dans ces Recherches, les Miniſtres de Sa Majeſté, & le Duc de Buckingham moins qu'aucun autre. Ce Duc, qui du tems du Roi Jaques, paſſoit dans le Parlement, pour être la Gloire de la Nation, & l'unique Conſervateur de ſa Patrie (1); lui dont cette Aſſemblée avoit dit que le mérite & les ſervices ne pouvoient point être aſſez recompenſés, eſt ici accuſé d'être l'Auteur de tous les mauvais ſuccès, la Cauſe de tous les Griefs du Peuple. On ne tend pas à moins qu'à lui faire perdre ſon Credit, ſon Entrée au Conſeil, & la faveur du Roi.

Recherche des Griefs de la Nation.

C'eſt dans cet eſprit, que les Communes dreſſerent une Remontrance conçue en des termes très forts, & d'un ſtile inuſité de Sujet à Souverain. On propoſa d'aprofondir ſi ce n'étoit point par un motif de haine contre *Olivarez*, que le Duc avoit rompu le Traité avec l'Eſpagne; & ſi celui qu'il avoit fait avec la France, ne contenoit pas des conditions trop onéreuſes. Le Duc répondit à ces chefs & à pluſieurs autres d'une maniere fort plauſible: mais le Roi voyant le train que les affaires prenoient dans la Chambre des Communes, s'en tint extrêmement offenſé. Prémierement, en ce qu'elles rompoient par leur lenteur, toutes les meſures qu'il avoit priſes pour cette Campagne. Secondement, il regardoit comme un outrage, & comme un mépris manifeſte pour ſa perſonne, qu'on entreprît d'attaquer ouvertement ſon Favori & ſes Miniſtres, ou plutôt lui-même ſous leur nom. Ainſi, ne voyant point d'apparence d'obtenir promptement l'argent qu'il demandoit, ce qui avoit été l'unique but de la convocation du Parlement, il le caſſa le $\frac{12}{22}$ d'Août, après trois ſemaines, en tout, de ſéances, tenues à *Weſtminſter* & à *Oxford*. Le prétexte de cette diſſolution fut les approches de la Peſte; mais le vrai motif en fut, qu'il ne trouva point les Chambres diſpoſées à faire ce qu'il ſouhaitoit. Les Communes en ayant eu quelque avis, firent dreſſer en diligence la Déclaration ſuivante, pour rejetter ſur le Roi le blâme de cette diſſolution, de peur que lui-même ne les en chargeât, en leur imputant qu'elles n'avoient point été prêtes à tenir leur parole.

Remontrance contre le Duc.

Le Parlement eſt caſſé.

Les Communes dreſſent une Declaration pour détourner de deſſus elles, & rejetter ſur le Roi, le blâme de la diſſolution du Parlement.

DECLARATION DES COMMUNES.

Nous Chevaliers, Citoyens, & Bourgeois de la Chambre des Communes, en qualité de Corps repréſentant toutes les Communes du Royaume, étant extrêmement contens de la derniere Réponſe gracieuſe du Roi touchant la Religion, & du ſoin que Sa Majeſté daigne avoir de notre Santé, proteſtons & jurons ſolemnellement devant Dieu & devant les hommes, d'un même cœur & d'une même voix, que nous ſommes dans la ferme réſolution de demeurer toujours les très fideles & les très obéiſſans Sujets de notre très Gracieux Souverain, le Roi Charles. Déclarant ſolemnellement, comme nous le faiſons par le préſent Acte, que nous ſerons prêts en tems & lieu, de faire volontairement, & ſuivant les uſages Parlementaires, nos plus grands efforts pour découvrir & pour reformer, ſelon notre devoir, les abus, & les Griefs du Royaume & de l'Etat; comme auſſi de fournir à Sa très-Excellente Majeſté les ſecours convenables dans toutes les occurrences, & dans tous ſes juſtes deſſeins, tant pour le préſent que pour l'avenir: Et ſuppliant très humblement ce notre très cher & très-redoutable Seigneur & Roi, de vouloir, ſelon ſa ſageſſe & ſa bonté, être aſſuré de l'affection conſtante & ſincere de ſes pauvres Communes; de conſiderer auſſi qu'une telle affection eſt, comme nous le croyons fermement, le plus ſolide appui, ſur lequel un bon Roi puiſſe établir ſon credit & ſa ſureté; Et enfin de mettre au rang des Langues dangereuſes à la Societé, & des Ennemis de l'Etat, tous ceux qui auront le front de dire le contraire de ce qui eſt contenu dans cette Déclaration.

On voit clairement par-là, que les Communes vouloient perſuader au Peuple que leur intention n'avoit point été de refuſer de l'argent au Roi pour ſes juſtes beſoins; mais qu'elles croyoient avoir droit de demander le redreſſement de Griefs, comme un Préliminaire, quoiqu'elles évitaſſent de le dire ouvertement.

Remarque ſur cette Déclaration.

La Diſſolution du Parlement ne fit rien rabattre au Roi du deſſein où il étoit de pouſſer vigoureuſement la Guerre contre l'Eſpagne, pour le recouvrement du Palatinat. Cette Guerre avoit été réſolue, la derniere année du Regne précédent, & cependant, depuis la rupture du Traité, il ne s'étoit preſque rien fait, qui eût l'air d'une Guerre déclarée, que le ſeul Envoi du Comte de *Mansfeldt* avec des Troupes dans le Palatinat; encore y avoit-on échoué. *Charles* pourſuivant toujours ſa pointe, envoya aux Etats-Généraux des Provinces-Unies le Duc de *Buckingham* (2) & le Comte de *Holland*, qui, conjointement avec

fit une action très belle & bien digne qu'on en conſerve le ſouvenir.

Le célebre *Erpenius*, ſi ſavant dans les Langues, avoit laiſſé après ſa mort, une Collection de *Manuſcrits Arabes* très rares & en très beaux caractères, qu'il avoit aſſemblés de fort loin, par des recherches longues & aſſidues. Le Duc ayant été informé par ſon digne & habile Secrétaire le Docteur *Maſon*, que les Jéſuites d'Anvers, gens friands de ces ſortes de morceaux, étoient en marché de ceux-ci avec la pauvre veuve, les prévint en lui en donnant cinq cens livres ſterling, ce qui excédoit de beaucoup leur valeur; & mon-

CHARLES I. 1625.

avec les Miniſtres de *France*, de *Hollande* & de *Danemarc*, conclurent une Ligue contre l'Empereur, & contre le Roi d'Eſpagne, pour la Reſtitution du *Palatinat*, & pour la Liberté de l'*Allemagne*. Là-deſſus le Roi de *Danemarc* mit une Armée en campagne, mais le ſuccès n'en fut point heureux; ce qui fut imputé à ce que *Charles* n'exécuta point ſes promeſſes, faute d'avoir reçu aucun ſecours de ſon Parlement. Delà vint auſſi que la Flotte, qui s'équipoit en Angleterre, & qui devoit être prête au commencement de l'Eté, pour faire quelque entrepriſe ſur les côtes d'Eſpagne, ne put mettre à la voile qu'au mois d'Octobre ſuivant, & n'auroit pu même le faire, ſi le Roi n'avoit levé de l'argent dans le Royaume à titre d'emprunt; comme on le verra plus particulierement dans les autres Extraits de ce Tome.

Ligue pour la reſtitution du Palatinat, &c.

Cauſes du mauvais ſuccès du Roi de Danemarc.

Cependant, pour adoucir les Eſprits, & pour les porter à ouvrir plus volontiers leur bourſe, on publia une Déclaration du Roi, enjoignant l'exécution des Loix contre les Recuſans: le Rappel de tous les Enfans qui avoient été envoyés dans les Séminaires aux Collèges Papiſtes des Païs Etrangers; auſſi-bien que de tous les Anglois, Ecoſſois, & Irlandois, qui ſe trouvoient au ſervice de la Maiſon d'Autriche: & défenſes à tous Evêques & Prêtres Romains de conférer les Ordres, & de faire les exercices de leur Religion dans les Etats de Sa Majeſté. D'autre part, le Conſeil-Privé ordonna que tous les Recuſans ſeroient deſarmés; ce qui ne ſe fit apparemment point à la rigueur, puiſque la Chambre des Communes demanda ſouvent, dans la ſuite, que cet ordre fût exécuté.

Au commencement d'Octobre, la Flotte mit enfin à la voile, ſous le commandement d'*Edouard Cecil*, qui venoit d'être fait Vicomte de *Wimbleton*, & qui étoit le troiſième Fils du Comte d'*Exeter*. Il avoit pour Vice-Amiral le Comte d'*Eſſex*, fils du Comte de ce nom, qui fut décapité ſous le Regne d'*Eliſabeth*. Cette Flotte conſiſtoit en quatre-vingts gros vaiſſeaux, dont quelques-uns étoient Hollandois, & portoit dix Régimens d'Infanterie.

Expédition du Comte d'Eſſex contre Cadix.

Le but de cette Expédition étoit d'aller attendre, en quelque lieu propre, la Flotte d'argent Eſpagnole, qui devoit revenir des Indes au mois de Novembre. Comme on avoit aſſez de tems, le Comte d'*Eſſex*, porté d'un ardent deſir d'égaler la gloire que ſon Pere s'étoit autrefois aquiſe dans une entrepriſe contre Cadis (1), propoſa d'attaquer un grand nombre de vaiſſeaux Eſpagnols (2) qui étoient dans le Port de cette Ville. Mais on fit là-deſſus tant de difficultés, & l'on mit tant de tems à déliberer, que les ennemis allarmés eurent celui de garnir ſi bien leur côte, que la deſcente ne ſe fit qu'avec beaucoup de peine & de danger. On attaqua d'abord par mer le *Puntal*, Château qui défendoit l'entrée du Port. Vingt vaiſſeaux Anglois & cinq Hollandois y tirerent deux mille coups de Canon, mais avec ſi peu d'effet, qu'ils furent obligés de diſcontinuer. Sur ces entrefaites, le Lord *Wimbleton* envoya *Jean Burroughs*, Major-Général, faire une attaque par terre, avec un des plus beaux Regimens. Ils taillerent en pieces un gros d'Infanterie Eſpagnole, à la vue du Château, que le Gouverneur rendit bientôt, & où l'on trouva quinze barrils de poudre, & huit pièces de batterie.

Réuſſit mal.

Mais nos Anglois s'étant mis à piller quelques Villages, & à ſe gorger de vin, ſe firent plus de mal à eux-mêmes qu'ils n'en firent à l'ennemi, de ſorte qu'il fallut les embarquer au plus vîte. Pendant ce tems-là, les Eſpagnols mirent à couvert la plupart de leurs meilleurs vaiſſeaux ſous le Canon de *Port-Royal*, par où *Samuel Argale*, qui avoit été détaché pour les aller brûler, manqua entierement ſon coup.

Retourne en Angleterre.

De Cadis, on porta au Cap de St. Vincent, où l'on attendit vingt jours la Flotille au paſſage; mais la mortalité cauſée ou par le mauvais air ou par les débauches, ſe mit ſi fort parmi les matelots & les ſoldats, que ne reſtant plus aſſez de monde pour la manœuvre, l'Amiral fut forcé de faire route vers l'Angleterre, au mois de Novembre (3), quatre jours avant l'arrivée de la Flotille. Les Officiers furent reçus froidement du Roi, & ſur-tout du Duc de *Buckingham*, qui paſſoit pour l'Auteur & le Directeur de tous les Projets de la Cour. Néanmoins après quelques legeres recherches de leur conduite, quoique pluſieurs fuſſent trouvés coupables, aucun ne fut châtié.

CHARLES I. $162\frac{5}{6}$.

Année $162\frac{5}{6}$.

Charles commença cette année par enjoindre aux Archevêques & Evêques du Royaume de procéder contre les Papiſtes Recuſans, par la voye de l'Excommunication & des autres cenſures Eccléſiaſtiques; & de ne négliger aucun moyen legitime de les livrer au bras ſéculier. Il leur recommanda d'une façon ſpéciale de démaſquer & de retrancher de la Communion des Fideles, ceux qui, ſans être Papiſtes de profeſſion, ſe montroient mal intentionnés pour la véritable Religion établie; comme auſſi ceux qui, en cachant leurs principes mauvais & dangereux, favoriſoient ſous main, & par des menées ſecretes, l'accroiſſement du Papiſme.

Cet ordre fut ſoutenu d'une Déclaration portant, qu'en conſéquence des Loix du Royaume, aucun Papiſte atteint d'être Recuſant, ne pourroit s'écarter du lieu de ſon Domicile, au delà de cinq milles d'Angleterre, à moins d'en avoir obtenu une permiſſion expreſſe, pour des cas de néceſſité.

Vers ce même tems-là, le Roi fit publier une Proclamation, p. 275.
donnée à Whitehal, le $\frac{17}{27}$ de Janvier, par laquelle il déclaroit qu'ayant réſolu que ſon Couronnement fût fait avec celui de la Reine, dans le Palais de Weſtminſter, le $\frac{2}{12}$ de Fevrier; comme auſſi une Cavalcade par la Ville, à commencer depuis la Tour le $\frac{1}{11}$ Mars ſuivant; toutes les Perſonnes, qui, par leurs Charges & par leurs Titres, étoient obligés à faire quelques fonctions dans cette auguſte Cérémonie, euſſent à ſe rendre en tems & lieu à leur devoir, dans un équipage parfaitement convenable à une Action d'un ſi grand éclat, de même qu'aux Emplois & aux Dignités dont ils étoient revêtus. Pour cet effet, p. 276.
les Seigneurs *Thomas Coventry*, Garde du Grand-Sceau; *Jaques* Lord *Say*, Grand-Tréſorier; *Edouard* Comte de *Worceſter*, Garde du Petit-Sceau; *Thomas* Comte d'*Arundel* & *Surrey*, Grand-Marechal; *Guillaume* Comte de *Pembroke*, Grand-Chambellan; *Edouard* Comte de *Dorſet*, & *Randal Crew*, Préſident en Chef de la Chambre des Cauſes civiles (4), furent autoriſés, par une Commiſſion du Grand-Sceau, datée du 24 Janvier (6 Fevrier) à recevoir, examiner, & regler les Titres que produiroient les prétendans aux diverſes Fonctions du prochain Couronnement. De plus, pour augmenter encore le luſtre & la magnificence de cette ſolemnité, le Roi créa Chevaliers du Bain un certain nombre de ſes Domeſtiques, & de ſes autres Sujets, en ayant égard à leur naiſſance, à leur bon ſervice, & à leur mérite perſonnel: & quant aux formalités qui ſe pratiquent dans ces ſortes d'affaires, le Grand-Maréchal & le Grand-Chambellan furent chargés de les faire au nom & de la part de Sa Majeſté.

C'eſt dans ce même tems-là encore qu'il fut ordonné aux *Shérifs* d'Angleterre & du Païs de *Galles* de faire publier dans leurs Départemens reſpectifs, que tous les *Gentlemens* (5) qui avoient au moins quarante livres ſterling de revenu, & qui n'étoient point Chevaliers, euſſent à venir recevoir l'Ordre de Chevalerie, avant le ſecond Fevrier, jour marqué pour le Couronnement de leurs Majeſtés. Ce Couronnement fut en effet célébré ce jour-là par le Docteur *Abbot* (6), Archevêque de *Cantorbery*, aſſiſté de *Guillaume Laud* Evêque de *Bath* & *Wells*; mais on ſupprima la pompeuſe Cavalcade qu'on avoit projettée, à cauſe que la peſte continuoit à regner.

Le Roi eſt couronné.

Sans entrer dans un autre détail de cette Cérémonie, nous nous contenterons d'en rapporter quelques particularités qu'on ne vit pas de bon œil, dont on gloſa beaucoup, & qu'on pouſſa dans la ſuite vivement contre l'Evêque *Laud*, comme des innovations téméraires.

1. Il fit placer ſur l'Autel un vieux Crucifix, qu'il avoit trouvé parmi les Ornemens Royaux.

2. Il remit dans une des Prieres un Article, qu'on avoit ſupprimé depuis le Couronnement d'*Henri VII*, & qui étoit conçu en ces termes: „ Qu'il obtienne grace pour ce Peuple, „ comme *Aron* dans le Tabernacle, *Eliſée* dans les Eaux, *Zacharie* dans le Temple: & donne-lui la puiſſance des Clés de „ S. *Pierre*, & l'Illumination de S. *Paul*.

3. Après que le Couronnement fut fait, le Roi s'étant aſſis ſur ſon Trône pour recevoir les hommages des Seigneurs, *Laud* s'approcha, & lui lut à la haute voix une Exhortation extraor-

troit en même tems une généroſité & une compaſſion, d'autant plus louables, que ces Vertus ne lui étoient pas naturelles.

Ces Manuſcrits payés ſi liberalement par le Duc, furent auſſi libéralement donnés à l'Univerſité de Cambridge, par la Ducheſſe Douairiere, d'abord que le Docteur *Maſon* lui eut dit que l'intention de ſon Epoux avoit été d'en enrichir la Bibliotheque de cette Univerſité, dont il étoit Chancelier. Le Docteur ajouta que le feu Duc vouloit y faire bâtir une magnifique Sale pour de ſemblables monumens, dans laquelle on placeroit ceux-ci avec les autres Collections précieuſes qu'il feroit faire de toutes parts à ſes depens. Ce ſont des faits, dit Mr. *Hetton*, dont je ſuis très-bien informé.

(1) Sous le Regne d'*Eliſabeth*, en 1596.

(2) C'étoient des Gallions.

(3) De bons Auteurs ont rapporté une autre cauſe du bonheur que les Gallions eurent d'échapper aux Anglois. La voici. L'Eſpagne, ne doutant point que la Flotte Angloiſe n'allât attendre les Gallions qui venoient du Perou, leur dépêcha une Fregate pour les avertir de ne pas doubler le Cap de St. Vincent, pour entrer dans la Baie de Cadis, mais de continuer ſa route juſqu'au Cap de Finiſterre, & d'aller mouiller à la Corogne. Cette Fregate tomba entre les mains des Anglois, qui firent d'abord voile vers le Cap de Finiſterre, dans la penſée, que d'autres Fregates auroient porté les mêmes ordres aux Gallions, dont la priſe leur parut devenue certaine. Il en arriva tout autrement. Les Gallions ne reçurent aucun ordre; ainſi au-lieu d'aller à la Corogne, où les Anglois étoient allés les attendre, ils continuerent leur route ordinaire, & aborderent heureuſement à Cadis.

(4) Cette Chambre appellée en Anglois, *The Common Pleas*, ou *The Court of Common Pleas*, fut créée par le Roi *Henri III*.

(5) *Gentleman*, ce nom répond ici à celui de *Roturier*.

(6) Mr. *de Rapin* s'eſt trompé viſiblement, lorſqu'il a dit, que le Roi fut couronné par ſon Favori, *Guillaume Laud*, Evêque de *Bath* &

ordinaire, & ſans exemple dans les Couronnemens précédens. La voici.

„ Poſſedez & tenez ferme à l'avenir, ce Trône que vous avez „ hérité par ſucceſſion de vos Ancêtres, & qui vous eſt pré„ ſentement remis par l'autorité de Dieu tout-puiſſant, par nos „ mains, & par celles de tous les Evêques Serviteurs de Dieu. „ Et comme vous voyez le Clergé s'approcher plus près de l'Au„ tel que le reſte des hommes, ſouvenez-vous que vous lui de„ vez auſſi de plus grands honneurs, afin que le Médiateur de „ Dieu & des hommes vous établiſſe ſur ce Trône Royal, pour „ être le Médiateur entre le Clergé & les Laïques, & que vous „ regniez à jamais avec Jéſus-Chriſt, le Roi des Rois, & le „ Seigneur des Seigneurs.

Mr. *Echard* ſoutient que le Roi prêta à ſon Couronnement, le même ſerment qu'avoient prêté ſes Prédéceſſeurs. Mais l'Auteur de l'Hiſtoire de *Stuart* prouve, tant par le témoignage d'*Atkins* l'un des deux Chefs de Juſtice, que par ceux de *Cook*, du Docteur *Fuller*, de *Lilly*, & de pluſieurs autres Ecrivains, que *Laud* énerva ce ſerment, en n'y faiſant point entrer le plus eſſentiel de tous les Articles, ſavoir: *Que le Roi donneroit ſon conſentement à toutes les Loix qui ſeroient agréées du Peuple*, & en y gliſſant ce Correctif, *ſans préjudice de la Prérogative Royale*: inſertion qui devint à la Cour, à la Ville & par tout le Royaume, un lieu-commun de flaterie dans la bouche de tous les Prédicateurs, qui cherchoient à s'inſinuer dans les bonnes graces de *Laud*, pour avoir de l'avancement.

Il aſſemble un ſecond Parlement.

Le Roi ſe voyant ſans argent, & par conſéquent hors d'état de continuer la Guerre, réſolut de tenter la voye d'un nouveau Parlement, dont il fixa l'ouverture au $\frac{6}{16}$ de Fevrier (7). Mais, pour empêcher que ceux qui dans le précédent, avoient été le plus oppoſés aux deſſeins du Roi, & qui y avoient le plus crié contre le Duc, ne puſſent être élus pour Membres de celui-ci, la Cour s'aviſa de les faire nommer Grands-Shérifs. On crut qu'elle avoit principalement en vue le Chevalier *Edouard Coke*, le Chevalier *Robert Philips*, & le Chevalier *Thomas Wentworth*; auſſi furent-ils fait Shérifs, le prémier de *Bucks*, le ſecond de *Sommerſet*, & le troiſieme d'*Yorkshire*. Je trouve une particularité, dont je vai faire part au Lecteur. C'eſt que le Chevalier *Edouard Coke* ayant reclamé contre un certain Article du ſerment des Shérifs, obtint qu'il en ſeroit ôté pour toujours. Voici cet Article, tel qu'on le lit dans *Rushworth*.

Artifice pour en exclurre certaines Perſonnes.

Article ſupprimé pour toujours dans le ſerment des Shérifs.

Vous jurez de faire tout votre poſſible pour diſſiper de tems à autre, & pour abolir dans toute l'étendue de votre Bailliage, toutes ſortes d'Héréſies & de Sectes qu'on nomme communément des Lollards; *& que vous donnerez main-forte, faveur & protection à tous les Ordinaires, Vicaires, & autres ayant Commiſſion de la Sainte Egliſe, autant de fois que vous en ſerez requis.*

Le Parlement s'étant aſſemblé, comme je l'ai déja dit, le Lord *Coventry* Garde du Grand-Sceau fit de la part du Roi aux deux Chambres le Diſcours ſuivant.

MYLORDS, & vous CHEVALIERS, CITOYENS *&* BOURGEOIS *compoſant la* CHAMBRE *des* COMMUNES,

„ Vous avez été convoqués par l'ordre de Sa Majeſté, & en „ vertu de l'Autorité Royale, pour tenir un nouveau Parlement. „ Une telle Aſſemblée eſt le Conſeil-Général, ancien & puiſ„ ſant, de ce célebre Royaume. Que ſi d'un côté, nous la con„ ſiderons bien ſous ſon véritable point de vue, & que de l'au„ tre, nous faſſions attention à la diſtance extrême qui ſe trou„ ve entre l'élevation majeſtueuſe d'un puiſſant Monarque & „ l'abaiſſement reſpectueux & timide d'un fidèle Sujet, nous ne „ pouvons trop nous féliciter de la forme & de la Conſtitution „ de cette Cour ſuprême. En effet, ici prennent ſéance non „ ſeulement les Prélats, les Nobles & les Grands, mais encore „ le Peuple de tous degrés. Ici le Souverain deſcend réellement „ du faîte de la Majeſté, pour admettre & même pour inviter „ tous ſes Sujets, juſqu'à ceux de la plus baſſe condition, à con„ férer & à déliberer avec lui ſur les grandes, importantes & „ épineuſes affaires qui regardent & ſa Perſonne & ſon Royau„ me. Faveur, avantage dont nous ne ſaurions nous diſpenſer „ de lui donner des marques de la plus effective reconnoiſſan„ ce, ſans que tout homme qui a le cœur bien placé n'en ſût, „ j'en ſuis certain, très ſenſiblement affligé. Il eſt donc du de„ voir de tous les membres de ce Parlement, de travailler dans „ une parfaite union de cœur & d'eſprit, & ſans ſe laiſſer dé„ tourner par d'autres affaires. Tous, dis-je, s'étant dégagés „ de tout autre ſoin, doivent indiſpenſablement s'attacher à des „ Conférences, & à des Conſeils, qui ſoient dignes d'une ſi au„ guſte Aſſemblée. Pour cet effet, que chacun de nous ſe „ ſouvienne, qu'ici ſe voyent repréſentées la Majeſté & la Gran„ deur, l'Autorité & la Force, la Prudence & l'Habileté de cet„ te puiſſante & fameuſe Nation: & béniſſons Dieu de ce qu'il „ a mis le pouvoir d'aſſembler le Parlement entre les mains „ d'un Prince dont la Vertu, la Nobleſſe du Sang, & la Gran„ deur de la Puiſſance, font qu'il eſt difficile de décider s'il eſt „ le plus grand des Rois, ou le meilleur des Hommes. Mais ce „ qu'il y a de bien décidé par notre propre expérience, c'eſt „ que connoiſſant à fond, comme il le fait, & la nature, & „ le grand uſage des Parlemens, il les aime, & il les aime de „ très bon cœur. Témoin ſon aſſiduité non interrompue dans „ cette Chambre, avant ſon avenement à la Couronne: témoin „ les ouvertures pleines de grace & de ſel, qu'il nous donnoit, „ lorſque nos Conférences rouloient ſur des matieres importan„ tes & difficiles: témoin encore ſes Interceſſions auprès du Roi „ ſon Pere d'heureuſe & d'éternelle mémoire; interceſſions ſi „ aſſidues, & d'une telle efficace, que les avantages qu'elles ont „ procurés à ce Royaume, s'étendront juſqu'à nos derniers ne„ veux. Ajoutez qu'il avoit à peine pris les rênes de l'Empire, „ qu'au milieu des ſoupirs & des larmes que lui cauſoit la mort „ d'un Pere qui lui étoit infiniment cher, la prémiere choſe „ qu'il dit à ſon Conſeil-Privé, fut qu'il avoit réſolu de con„ voquer un Parlement. Auſſi, dès que la main peſante de l'An„ ge deſtructeur eut diſcontinué de frapper ſur cette Ville les „ coups meurtriers qui la rendoient inacceſſible, Sa Majeſté ſe „ hâta de mettre ſa réſolution en effet. Et puiſque vous voici „ aſſemblés dans un tems plus heureux, vous allez, je m'aſſu„ re, vous occuper tout entier à traiter avec une parfaite har„ monie de ſentimens & d'affections, & à délibérer des choſes „ qui concernent le Bien-Public.

„ L'Amour du Roi pour le Bien-Public eſt le ſeul Objet, „ (& c'eſt ce qu'il m'eſt ordonné ſur-tout de vous bien incul„ quer) cet Amour du Roi pour le Public eſt le motif unique „ de la Convocation de ce Parlement. Mais ce même Amour, „ venant à conſiderer le danger auquel la derniere Contagion, „ qui a porté ſes ravages ſi loin, pourroit vous expoſer enco„ re, empêchera notre gracieux Souverain de vous tenir long„ tems aſſemblés, quelque nombreuſes, quelque grandes & „ preſſantes que ſoient ſes affaires particulieres, & celles de „ l'Etat, qui importent ſi fort les unes & les autres au ſalut & „ à la ſureté de la Patrie. Or, pour pouvoir d'autant plus ai„ ſément limiter à un court eſpace de tems votre ſéance, tout „ ce que je dois vous expoſer de ſa part, il l'a réduit à un ſeul „ Article. C'eſt que comme Sa Majeſté eſt perſuadée qu'il „ eſt de la dignité & de l'office d'un véritable Roi de faire en „ ſorte qu'il y ait dans ſon Royaume des Loix bonnes & ſages, „ profitables à ſes Sujets & convenables aux affaires & aux con„ jonctures où l'on ſe trouve, telles en un mot, qu'on les a eues „ ſous les meilleurs Regnes; ſon intention eſt que vous en faſ„ ſiez le centre de vos Actes & de vos Délibérations, parce „ que c'eſt de ces ſortes de Loix que dépend la conſervation de „ la Religion & de la Juſtice, qui ſont les fondemens, & les „ Colomnes d'un bon Gouvernement. Ainſi, le Roi conſidé„ rant, que le Trône ſur lequel Dieu l'a fait monter par ſa gra„ ce, eſt la ſource de toute la Juſtice, & que les bonnes Loix „ ſont les Canaux, les Ruiſſeaux par où elle ſe répand ſur le „ Peuple; il ſouhaite avec ardeur que ſes Sujets ayent la joie de „ voir que cette ſource n'eſt point tarie, & qu'ils ſoient bien „ aſſurés que ſa juſtice & ſa clémence en feront couler, pen„ dant tout ſon Regne, dans tout ſon Royaume, d'auſſi grands „ biens qu'on en ait jamais reçus dans le tems de ſes Ancêtres „ les plus éminens & les plus glorieux. Mais pendant que l'on „ voit ce Monarque prendre ſi fort à cœur l'intérêt de ſon Peu„ ple, ce ſeroit faire tort à cette grande & honorable Aſſem„ blée, que de douter qu'elle ne prît point de même à cœur „ tout ce qui peut ajouter quelque choſe à la gloire de Sa Ma„ jeſté. Des ſoins, des ſentimens ſi tendres de ſa part ne peu„ vent

& *Wells*; & qu'*Abbot*, Archevêque de Cantorbery, étoit en diſgrace. La vérité eſt, que le Roi fut oint & couronné par l'Archevêque de Cantorbery, & que *Laud* officia ſeulement comme Doyen de *Weſtminſter*, en la place de *Guillaume* Evêque de *Lincoln*, qui étoit alors très mal en Cour. Au-lieu que l'Archevêque de Cantorbery, qui avoit obtenu ſa grace avec la remiſſion de toutes les cenſures & peines Canoniques qu'il avoit encourues par l'homicide involontaire qu'il avoit commis, (*) ſous le regne précédent, étoit fort bien auprès du Roi, (†) & s'y conſerva même juſqu'à l'année ſuivante, qu'il fut ſuſpendu pour avoir refuſé ſon approbation à un Sermon que le Docteur *Sibthorp* avoit prononcé en faveur de l'Obéiſſance paſſive. Cette mépriſe de Mr. *de Rapin* ſe prouve, 1. par un Ouvrage imprimé le $\frac{4}{14}$ Janvier de cette année, & compoſé par *Laud* & les autres Evêques, qui ſe trouverent à la Cour. 2. Cette mépriſe de Mr. *de Rapin* ſe prouve encore par une Lettre que *Simon d'Ewes* écrivit de *Middle-Temple*, le $\frac{4}{14}$ de Fevrier, au Chevalier *Martin Stuteville*, & où il lui fait, en qualité de témoin oculaire, une rélation exacte de ce Couronnement. Cette Lettre ſe voit dans le 38. MS. *de Harley*, c. 8.

(7) Mr. *de Rapin* marque le $\frac{8}{18}$ de Fevrier.

(*) En 1622 à la chaſſe, d'un coup d'Arbalête, en voulant tirer un Daim.

(†) Il y a dans l'Anglois, —— *Rectus in Curiâ*, paroles dont l'intelligence dépend d'un trait d'Hiſtoire, que je vai rapporter, d'après Mr. *de Rapin*, Tome I. page 508. Le Roi, *dit-il*, pouvoit pardonner les Crimes commis par ſes Sujets. Mais . . . ce Pardon n'empechoit pas que la partie offenſée ne pût demander une ſatisfaction civile pour le dommage qu'elle avoit reçu. . . . C'eſt delà ſans doute que tire ſon origine la coutume qui ſubſiſte encore en Angleterre, que la Veuve, ou les Enfans d'un Homme tué peuvent être appelans du Pardon du Prince. C'eſt auſſi par cette même raiſon, que cette Clauſe eſt ordinaire dans les Lettres de Pardon, *Ita tamen ut ſtet recto in Curiâ noſtrâ, ſi quis verſùs eum* (Reum) *loqui voluerit.*

CHARLES I. 1625.

„ vent que donner un accroiſſement conſidérable au reſpect & „ à l'amour des Sujets envers le ſucceſſeur de tant de Princes „ Religieux, prudens & renommés, ſi ſon Regne commence „ par quelque ſupplément aux bonnes Loix qui furent faites „ dans leurs tems glorieux & fortunés. Ce qui encore a porté „ le Roi à me donner l'ordre ſpécial dont je m'aquitte à cette „ heure, c'eſt qu'ayant célebré depuis peu une ſorte de Ma„ riage avec ſes Sujets, & s'étant engagé par un ſerment augus„ te de maintenir les Loix, & de conſerver la Paix dans l'E„ gliſe & dans l'Etat, il a jugé qu'il ne pouvoit rencontrer de „ circonſtances plus propres à ſe communiquer à ſon Peuple & „ à conférer au long avec lui, que celles où ils viennent de s'en„ tre-prometre ſolemnellement, lui de les protéger & de les dé„ fendre, eux de lui être fideles & ſoumis.

„ Voilà en ſubſtance ce que Sa Majeſté m'a commandé de „ vous dire: & ce peu de mots ſuffit ſans doute pour vous faire „ comprendre que ſon intention eſt que vous vous appliquiez à „ expédier, en vue du bien public, les affaires de ce Parlement, „ avec toute la diligence que le tems & les conjonctures pour„ ront le permettre.

Remerciment au Roi de ſa Reponſe à la Requête contre les Recuſans.

Les Communes, après avoir choiſi pour leur Orateur le Chevalier *Heneage Finch*, Greffier de la Ville de Londres, & préſenté au Roi une Adreſſe pour le remercier de ſa Réponſe favorable à la Requête qu'elles lui avoient preſentée à *Oxford* contre les Papiſtes Recuſans, entrerent incontinent dans l'examen des affaires de la Religion; des Griefs de la Nation; & en particulier du mauvais ſuccès que la Flote avoit eu à Calis: on ſe mit à faire la recherche des Conſeillers pernicieux qui étoient auprès de Sa Majeſté; du mauvais Emploi des trois Subſides & trois quinziemes accordés au feu Roi pour le recouvrement du Palatinat; & enfin de certaines hoſtilités commiſes légerement contre la France, au grand dommage des Marchands Anglois. Quant aux affaires de la Religion, il fut conclu que la *Reponſe au dernier Baillon des Proteſtans* (1), & l'*Appel à Ceſar*, deux

Cenſure de deux Ouvrages de Montaigu.

Livres compoſés par le Docteur *Richard Montaigu* Chapelain de Sa Majeſté, contenoient des opinions fauſſes, erronnées, Papiſtes, Arminiennes, & contraires aux trente-neuf Articles de l'Egliſe Anglicane. *Ruſworth* rapporte (2) que *Montaigu* avoit ſoutenu dans l'un de ces Ouvrages, que „ l'Egliſe Romaine é„ toit toujours demeurée ferme ſur le fondement des Sacremens, „ & des Dogmes qui ſont d'Inſtitution Divine: que les points „ de controverſe entre l'Egliſe Anglicane & la Romaine, étoient „ en eux-mêmes de ſi petite importance, qu'un Chrétien pou„ voit les ignorer entierement, ſans aucun riſque pour le ſalut: „ que le Fidele juſtifié peut tomber, juſqu'à en être hors d'état „ de Grace". Dans l'autre Ouvrage *Montaigu* en parlant de l'Invocation (3), avance qu'*il y a des Saints & des Anges tutélaires.* Voyez pluſieurs autres aſſertions de cette eſpece, (Article *Egliſe*) dans les Extraits que je donnerai, par ordre Alphabétique, à la fin de ce Volume, des Actes qui y auront été cités.

Déclaration du Roi contre les Recuſans.

Le Roi, ayant appris qu'il alloit une grande foule d'Anglois Papiſtes entendre la Meſſe à la Chapelle d'un certain Ambaſſadeur, dans l'Hôtel de *Durham*, chargea l'Evêque de ce nom de les faire mettre en priſon, & ordonna à ſes Procureurs-Généraux d'informer les Juges que ſon intention étoit qu'ils procédaſſent dans leurs Départemens reſpectifs, avec toute la rigueur des Loix, contre les Papiſtes Recuſans. Enſuite Sa Majeſté preſſa les Communes de travailler à l'affaire du ſecours d'argent; & les Seigneurs, dans une Conférence qu'ils leur avoient demandée ſur ce ſujet, tâcherent de les y engager, & de leur faire entendre, qu'il étoit néceſſaire d'équiper inceſſamment deux Flottes, l'une pour agir contre l'Eſpagne, & l'autre pour garder les côtes & pour aſſurer le commerce & la navigation. Mais tout cela ne ſervit de rien; au contraire, les Communes reçurent le rapport du Commité touchant les Griefs de la Nation, & déterminerent ces Griefs à avoir 1. Fait perdre au Royaume une partie de ſes forces, & de ſa gloire; 2. Favoriſé le Papiſme & donné lieu à ſon accroiſſement; 3. Négligé la Garde de la Manche; 4. Mis pluſieurs Charges entre les mains d'une ſeule & même Perſonne; 5. Vendu les Dignités & les Offices de Judicature; 6. Prêté & livré nos vaiſſeaux de guerre aux François; 7. Mal employé l'argent des trois Subſides & trois quinziemes. De plus il fut arrêté que ces malverſations, retombant directement ſur le Duc, & faiſant le fondement des plaintes formées contre lui, on lui notifieroit que la Chambre étoit réſolue d'en faire l'examen & la diſcuſſion, Article par Article, ſans aucun retardement.

Le Roi demande de l'argent aux Communes. La Chambre Haute les en ſollicite inutilement. Griefs de la Nation.

L'eſprit d'aigreur & de petulance qui régnoit parmi les Communes dans ce tems-là.

Un Auteur de réputation, en parlant de ce tems-là, remarque avec douleur que l'Eſprit pacifique & modéré des années précédentes avoit tellement dégénéré en une humeur inſolente & brouillonne, que l'on s'échapoit ouvertement en des diſcours pleins d'emportement & d'outrage, fouillant même ſans aucun ménagement, & épluchant ſans retenue, le Cabinet & les démarches les plus ſecretes du Roi. En effet, continue cet Auteur, les Communes envoyoient actuellement des Commiſſaires au bureau de la Signature, viſiter les Originaux des Lettres de ſurſéance accordées à quelques Prêtres condamnés à *Yorck*. La pétulance alla même ſi loin, que lorſque le Chevalier *Richard Weſton* Chancelier de l'Echiquier eut remis à l'Orateur des Communes une Lettre que le Roi lui écrivoit pour lui communiquer que la Flotte étoit de retour; que les vivres en étoient conſumés; que l'équipage s'y trouvoit dans la derniere indigence, prêt à ſe mutiner faute de paye; & que les Garde-côtes, tant par mer que par terre, alloient tomber en ruine, faute de recrues, de vivres & d'habits, ſi la Chambre ne ſe diſpoſoit à y apporter du remede par un prompt ſecours d'argent: à l'ouïe de ces repreſentations, le nommé *Clement Coke* lâcha, entre autres, ce trait plein de bile & de rage: *Il vaut mieux périr de la main d'un Ennemi étranger, que de celle d'un Ennemi domeſtique.* Comme cette Lettre du Roi offenſa les Communes, il eſt bon de l'inſérer ici.

CHARLES I. 1625. Meſſage du Roi mal reçu des Communes.

(4) FEAL ET BIEN-AME', *&c.*

Lettre du Roi à l'Orateur des Communes.

„ Puiſque nous avons aſſemblé le Parlement de bonne heu„ re, & au commencement de cette année, afin de recevoir „ plus à tems les ſecours & les avis de notre Peuple, dans nos „ grandes & importantes affaires; & que nous avons retracé, „ depuis peu, dans la mémoire des Communes, non ſeulement „ par un meſſage, mais encore de notre propre bouche, nos né„ ceſſités urgentes & l'état préſent de la Chrétienté; à quoi „ leurs engagemens précédens, joints à l'Intérêt public, les obli„ gent de prendre autant de part que nous-mêmes; nous pou„ vons nous diſpenſer de leur mettre devant les yeux, avec „ combien de ménagement & de patience nous avons, au plus „ fort de nos beſoins, attendu leurs réſolutions. Mais parce „ que leur lenteur pourroit avoir parmi nous d'auſſi mauvaiſes „ ſuites qu'un déni abſolu, & mettre en danger tout le ſyſtème „ des affaires du dehors, nous avons jugé à propos de leur fai„ re entendre par vous, leur Orateur, que nous ſouhaitons de „ recevoir ſans plus de délai, leur réponſe poſitive & détaillée „ touchant le Subſide qu'elles veulent nous accorder, ſuivant „ leurs promeſſes & notre attente. Faites-leur bien entendre „ auſſi, que comme nous n'exigeons rien qui ſoit au delà des „ forces & du pouvoir préſent de nos Sujets, nous n'accepte„ rons aucun ſecours, qui ne ſoit proportionné à la juſtice & „ à la grandeur de la Cauſe que nous avons à défendre. Mais „ aſſurez en même tems nos Communes qu'en les preſſant de „ prendre une promte Réſolution, nous ne cherchons point à „ précipiter leurs Délibérations, moins encore à donner atteinte „ à leurs Privileges. Tout ce que nous nous propoſons, c'eſt de „ montrer qu'il ne nous convient point de demeurer plus long„ tems dans un état d'incertitude, qui pourroit faire tomber „ ſoudain ſur nous, tout le poids des affaires de la Chrétienté, „ aux dépens de notre gloire, & à la honte de la Nation.

„ Pour ce qui eſt des Affaires Domeſtiques, nous vous or„ donnons de promettre en notre nom aux Communes, qu'a„ près qu'elles nous auront ſatisfait ſur notre raiſonnable de„ mande, nous continuerons à tenir le préſent Parlement aſſem„ blé, auſſi longtems que la ſaiſon pourra le permettre; & que „ nous le raſſemblerons bientôt après, afin qu'il puiſſe mettre „ la derniere main aux affaires néceſſaires, qui n'auront pas pu „ la recevoir dans cette ſéance. Déclarez leur auſſi que nous „ ſommes très portés à appliquer, dès à préſent, les remedes „ convenables aux juſtes Griefs qui nous ſeront expoſés d'une „ maniere reſpectueuſe, & en des termes ſi bien meſurés qu'on „ ne répande aucune mauvaiſe odeur ſur notre adminiſtration, „ ni ſur celle du feu Roi notre Pere d'heureuſe mémoire. Que „ s'il y a cependant encore des gens qui croyent pouvoir y trou„ ver à redire, nous tiendrons pour les plus utiles & les plus „ ſages cenſeurs, ceux qui ſans s'arrêter à ce qui eſt paſſé, pour„ ront nous donner de bons avis ſur l'état préſent des affaires, „ & ſur les moyens de pourvoir à la ſureté & à l'honneur du „ Royaume pour le tems à venir.

Raiſons du mecontentement des Communes.

Les Communes furent très mécontentes de cette Lettre, parce que, 1. le ſecours d'argent y étoit demandé, plutôt comme une Dette que comme un Don gratuit. 2. Le Roi leur en fixoit le tems, en marquant que ce ſecours fût donné ſans aucun délai, & avant qu'on s'occupât d'aucune autre affaire. 3. Il leur determinoit en quelque ſorte, la ſomme préciſe qu'ils devoient lui donner. 4. Il demandoit cet argent avec une hauteur, dont aucun Roi d'Angleterre n'avoit jamais donné l'exemple. 5. Le Roi fondoit ſa demande & l'obligation des Communes, ſur une promeſſe qu'elles n'avoient faite (5) que par ſurpriſe, en conſéquence d'un faux expoſé du Duc de *Buckingham.* 6. Cette Guerre, pour le ſoutien de laquelle il falloit donner tant d'argent, avoit été inconſidérément entrepriſe, dans un tems où l'on ne pouvoit point s'en promettre raiſonnablement un bon ſuccès: outre que chacun ſavoit que le Roi & le Duc en étoient les Auteurs, quoique le Roi en rejettât continuellement la faute ſur le conſeil que le Roi ſon Pere en avoit reçu du Parlement. Cependant les Communes réſolurent de répondre à la Lettre de Sa Majeſté, en des termes pleins de reſpect & de ſoumiſſion, avec des proteſtations de zèle pour ſon ſervice, & même des promeſſes, mais générales, de le ſecourir dans ſes beſoins:

(1) Je ne connois point cet Ouvrage, dont le titre peut auſſi bien ſignifier Gage que *Baillon.*

(2) Vol. I. p. 209.

(3) *Ruſworth.* Ibid.

(4) Ter-

CHARLES I. $162\frac{5}{6}$.

ſoins. En lui faiſant cependant adroitement comprendre, qu'avant de travailler au Subſide, elles attendroient que les Griefs euſſent été réparés. Et il faut convenir que le Roi ayant fait ſentir, que ce ne ſeroit point ici le dernier ſecours d'argent qu'il auroit à demander, la Chambre ne pouvoit point s'aſſurer, qu'à la prochaine ſéance du Parlement, le Roi ne voulût faire paſſer encore le ſecours devant les Griefs, ce qui pourroit n'avoir jamais de fin.

La Réponſe que les Communes envoyerent au Roi, étoit conçue en ces termes.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

Réponſe des Communes.

„ VOs très humbles & fideles Sujets, les Communes aſſemblées en Parlement, préſentent en toute humilité à votre Sageſſe Royale, leur loyale Réponſe au Meſſage que Votre Majeſté a daigné leur envoyer par le Chancelier de votre Echiquier, portant que Votre Majeſté ſouhaite qu'elles lui faſſent ſavoir, ſans perdre un moment de tems, quelles ſommes elles veulent lui donner pour les beſoins preſſans & extraordinaires où elle ſe trouve, afin de pouvoir prendre ſes meſures là-deſſus.

„ Prémierement, elles ſupplient très humblement Votre Majeſté de croire, & d'être parfaitement aſſurée que jamais Roi ne fut plus cher à ſon Peuple que l'eſt Votre Majeſté; ni jamais Peuple plus zélé que le vôtre, pour la conſervation & pour l'avancement de la grandeur & de la gloire de ſon Roi; diſpoſitions que vos Communes ſont prêtes à manifeſter par des effets, dans toutes ſortes d'occaſions, & particulierement dans celle-ci, où il s'agit de ſoutenir la juſte Cauſe dans laquelle Votre Majeſté s'eſt engagée, conjointement avec ſes Alliés. Mais auſſi vos Communes ne font aucun doute que Votre Majeſté ne veuille bien de ſon côté par ſa Sageſſe Royale, par principe même de juſtice & à l'exemple de ſes plus fameux Prédéceſſeurs, faire une attention gracieuſe aux Informations & aux Avis ſinceres & indiſpenſables de votre Parlement; Avis & Informations qui ne peuvent tendre qu'au ſervice de Votre Majeſté, & à la ſureté de votre Royaume, puiſqu'on y découvre la Cauſe & le Remede des maux qui ont jetté Votre Majeſté dans ces grands beſoins, & produit les Griefs de votre Peuple.

„ Ainſi, dans l'eſpérance & dans l'aſſurance pleine que ces Griefs ſeront réparés, les Communes commencent, quoique contre l'uſage des Parlemens précédens, par déclarer qu'elles ſont unanimement dans le deſſein formel d'aſſiſter Votre Majeſté d'une maniere ſi étendue & ſi abondante, qu'elle puiſſe être en repos au dedans, & même redoutable au dehors: à quoi elles veulent travailler avec toute la diligence que requierent les beſoins préſens & preſſans de Votre Majeſté".

Le Roi repliqua aux Communes en des termes qui montroient qu'il n'avoit pas tant de ménagemens qu'elles à garder. En effet, il étoit même de ſon intérêt de parler ouvertement, de peur qu'en diſſimulant ſes principes & ſes prétentions, il ne rendît les Communes plus hardies à attaquer le Duc, qu'on regardoit comme le prémier Auteur des Griefs. Il écrivit donc une ſeconde Lettre à l'Orateur des Communes, en ces termes.

MONSIEUR L'ORATEUR,

Replique du Roi.

„ La Réponſe des Communes que vous m'avez remiſe, m'eſt agréable; je la tiens pour ſuffiſante & je les en remercie, dans l'eſpérance que vous prendrez de juſtes meſures pour exécuter en toute diligence vos réſolutions, qui ne peuvent que tourner autant à votre avantage qu'au mien. Mais, quant à la clauſe que vous y avez inſérée, concernant les Griefs que vous voulez me préſenter, je la prends tout au plus pour une parentheſe, dans votre Adreſſe, & non pour une condition. Cependant, pour ne point laiſſer cet Article-là ſans réponſe, je veux bien vous dire, que je ne ſuis pas moins porté qu'aucun de mes Prédéceſſeurs ait pu l'être à écouter vos Griefs, pourvu que, dans les recherches que vous en faites, vous vous propoſiez véritablement d'y remedier. Sachez pourtant que je ne ſouffrirai point que vous entrepreniez de citer devant votre Tribunal aucun de mes Domeſtiques, & beaucoup moins ceux qui ſont revêtus des prémieres Dignités & qui approchent de ma Perſonne. On demandoit autrefois: *Que faudroit-il faire à un homme que le Roi ſeroit bien aiſe d'honorer?* Mais aujourd'hui, certaines gens prennent à tâche de chercher *ce qu'il faut faire contre un tel homme.* Vous en voulez particulierement au Duc, je le vois, ſans pouvoir comprendre comment s'eſt altérée l'affection que vous lui portiez. Je me ſouviens très bien que, dans le dernier Parlement tenu ſous le Regne de feu mon Pere, lorſque le Duc travailla & réuſſit à faire rompre les Traités avec l'Eſpagne, il n'eſt pas un de vous qui ne montrât avoir pour lui des ſentimens d'eſtime & de reſpect, & qui ne jugeât que toutes les Dignités, qui lui avoient été conférées, étoient au-deſſous de ſon mérite. J'ai dit *pas un de vous*, parce que la Chambre des Communes eſt toujours au fond la même, quoiqu'il y ait quelques Députés de changés. Qu'a-t-il donc fait depuis ce tems-là, que vous ne ſoyez plus les mêmes à ſon égard? Je n'en ſai rien: mais je puis vous aſſurer qu'il ne s'eſt mêlé d'aucune Affaire d'Etat que par mes ordres exprès, & qu'en qualité de mon Domeſtique; outre que, bien loin d'y avoir trouvé ſon compte particulier, j'ai tout lieu de croire qu'il y a mis beaucoup du ſien. Enfin, je ſouhaite que vous ne me faſſiez pas plus longtems attendre le ſecours d'argent, pour votre propre intérêt; car ſi quelque malheur arrive, je ſerai certainement le dernier à le ſentir".

Cette replique ne ralentit point l'ardeur des Communes à examiner la conduite du Duc de *Buckingham*, contre qui elles étoient réſolues de dreſſer des chefs d'accuſation en forme. Le Docteur *Turner* Médecin, Député de *Shaftsbury*, propoſa la queſtion, *ſi des bruits publics donnoient droit à la Chambre de faire des procedures de Juſtice?* On décida pour l'affirmative, après avoir conſulté le Chevalier *Thomas Wentworth*, Mr. *Noy*, & quelques autres Juriſconſultes célèbres; ce qui offenſa tellement le Roi, qu'il en fit faire le lendemain des reproches fort aigres aux Communes par le Chevalier *Richard Weſton* qu'il leur envoya, & qui leur demanda en même tems, de ſa part, juſtice contre *Turner* & contre le nommé *Coke*, dont nous avons déja fait mention; ſinon, que Sa Majeſté ſeroit contrainte d'uſer de ſon Pouvoir Royal contre ces délinquans.

Queſtion propoſée par le Docteur Turner.

Le Roi demande juſtice contre Coke & Turner.

Sur quoi *Turner* ſe leva, & ſe defendit lui même, en diſant, que *les Loix Impériales, & les Canons de l'Egliſe permettoient de former une accuſation contre quelqu'un ſur des bruits publics*; que ſous le Regne de *Henri VI*, cette Chambre accuſa le Duc de *Suffolck* ſur de pareils bruits ſeulement; & que le Chevalier *Richard Weſton* lui-même avoit offert les Cautions ordinaires, quoiqu'il ne fût accuſé que ſur de ſimples bruits particuliers. Le lendemain, ce Docteur écrivit à l'Orateur une Lettre, pour s'excuſer ſur une indiſpoſition, de ce qu'il ne ſe trouveroit point à l'Aſſemblée; déclarant qu'il ſe ſoumettoit à ce qui y ſeroit décidé touchant l'affaire qu'on lui avoit ſuſcitée, ſans qu'on dût inférer de cette Déclaration, qu'il ſe reconnoiſſoit coupable d'aucune faute que ce fût. Le reſſentiment que le Roi fit éclater dans cette rencontre, ne ſervit qu'à animer d'avantage les eſprits contre le Duc. Le Chevalier *Jean Elliot*, entre autres, parla avec beaucoup de force & de hardieſſe contre ce Miniſtre & contre les Griefs. Le Chevalier *Guillaume Walter* repreſenta, que *la cauſe de tous ces deſordres étoit la même que celle qui faiſoit aller tout le Conſeil de Louis XI Roi de France ſur un ſeul cheval*; *c'eſt-à-dire*, continua-t-il, *que ce Roi-là ſe laiſſoit mener par Olivier ſon Barbier, comme aujourd'hui le nôtre par Villiers.* Cependant les Communes, voulant adoucir ce que ces troubles & ces Diſcours hardis avoient d'odieux & de trop frappant, réſolurent de donner des marques effectives d'un profond reſpect pour le Roi, & d'une application réelle & efficace aux beſoins de l'Etat. C'eſt dans cette vue que le vingt-ſeptieme de Mars elles accorderent d'une voix unanime à Sa Majeſté trois Subſides & trois quinziemes, payables en deux termes, le prémier fixé au dernier jour de Juin, & l'autre au dernier d'Octobre ſuivans. A quoi elles ajouterent, vers la fin d'Avril, un quatrieme Subſide. Il eſt vrai qu'elles ſe reſerverent de paſſer cette Réſolution en Acte, ce qui la rendoit inutile au Roi auſſi longtems que la Chambre le voudroit. Or l'intention des Communes étoit de ne paſſer cet Acte, qu'après avoir reçu ſatisfaction ſur leurs Griefs. Par-là, elles ôtoient au Roi tout ſujet de ſe plaindre de leurs délais, quoiqu'il ne pût tirer aucun avantage de ce qu'elles faiſoient pour lui, qu'autant qu'il auroit prémierement égard à leurs demandes. Ce tour l'embaraſſa extrêmement, parce qu'il ſentit très bien, que toutes les procédures que les Communes feroient au ſujet de leurs Griefs, aboutiroient au Duc, ou même tourneroient contre ſa propre Perſonne, puiſqu'il avoit déja déclaré ouvertement que ce Miniſtre n'avoit rien fait que par ſes ordres exprès. Il réſolut de leur en marquer ſon indignation, & d'eſſayer ſi, en les intimidant, il ne pourroit pas les faire changer de deſſein. Pour cet effet, il manda les deux Chambres à Whitehal, où (le 29 de Mars) il leur fit le Diſcours ſuivant.

Subſide accordé avec reſtriction.

Année 1626.

DISCOURS DU ROI AU PARLEMENT.

MYLORDS ET MESSIEURS,

„ JE vous ai fait venir ici aujourd'hui, les uns & les autres, pour pluſieurs raiſons différentes. Vous, Mylords, pour vous remercier du ſoin que vous prenez du Royaume, conformément à l'état où il ſe trouve à préſent. Soin très louable non-ſeulement en lui-même, mais encore par la maniere dont vous procedez dans votre Chambre, & par les démarches que vous faites pour porter les Communes à ſuivre votre

(4) Termes de Chancelerie, qui ſignifient *Fidele & Bien-ainé.*

(5) Dans le dernier Parlement tenu ſous le Roi *Jaques.*

„ tre exemple. Auſſi, Mylords, je dois vous en remercier, & reconnoitre qu'il ne tiendra point à vous que ce Parlement ne faſſe refleurir les Affaires du Royaume. Pour vous, Meſſieurs des Communes, je ſuis fâché de ne pouvoir pas vous faire avec juſtice les mêmes remercimens. Au contraire, je dois vous dire, que je vous ai mandés ici pour vous avertir de vos égaremens, qu'on peut bien appeller des procédés tout-à-fait contraires à la Conſtitution des Parlemens. Mais je ne deſeſpere point qu'après ce que le Garde du Grand-Sceau va vous dire, vous ne ſentiez tout votre tort, & que vous ne vous corrigiez, afin que cette ſéance, commencée d'abord avec quelques troubles, puiſſe ſe terminer d'une maniere paiſible & heureuſe ".

Diſcours du Garde du Grand-Sceau.

Immédiatement après ces dernieres paroles, Sa Majeſté ordonna au Garde du Grand-Sceau de parler aux deux Chambres; ce qu'il fit en ces termes:

Mylords, & vous Chevaliers, Citoyens & Bourgeois de la Chambre des Communes.

„ Vous êtes aſſemblés ici, par l'ordre de Sa Majeſté, pour recevoir la Déclaration de ſa Volonté Royale. Quoique cette Déclaration ne regarde que les Communes, le ſujet en eſt ſi important & ſi grave, que Sa Majeſté a jugé à propos qu'elle fût notifiée en préſence des deux Chambres qui compoſent le Conſeil général de l'Etat, afin que les Seigneurs fuſſent témoins de la bonté & de la juſtice de ſes Réſolutions Royales. Mais, puiſque la commiſſion dont je ſuis chargé, s'adreſſe à la ſeule Chambre des Communes, c'eſt auſſi à vous, Monſieur l'Orateur, & au reſte de votre Chambre, que je dois & que je vais porter directement la parole.

„ Et d'abord, Sa Majeſté veut que vous conſideriez qu'aucun de ſes Prédéceſſeurs ne montra jamais plus d'affection pour ſon Peuple, & pour le véritable uſage des Parlemens. Témoin ſa longue patience depuis le commencement de celui-ci: témoin les ſollicitations douces & calmes que les Communes ont de tems en tems reçues de ſa part, tant par Meſſages, & par Lettres, que de ſa propre bouche. Mais ce que vous ne devriez ſur-tout point perdre de vue, c'eſt que cette patience & cette douceur extrêmes de Sa Majeſté ne ſe ſont en rien démenties, dans le tems même que certaines gens ſe livrant à une paſſion fougueuſe, ſuſcitoient des diviſions, & des interruptions dans la Chambre, pour détourner ſon attention des grandes & importantes affaires, dont la conjoncture du tems, l'honneur du Roi, & la ſureté du Royaume rendoit l'expédition abſolument néceſſaire. C'eſt dans ce même eſprit de ſupport que Sa Majeſté vous aſſure que vous n'aurez pas plutôt mis la derniere main à ces grandes affaires, pas plutôt ſatisfait à ſes juſtes demandes, qu'elle vous donnera incontinent & audience & réponſe ſur vos Griefs, pourvu qu'ils lui ſoient préſentés d'une maniere reſpectueuſe. Comptez ſur cette parole, le Roi la juſtifiera.

„ Enſuite Sa Majeſté ſouhaite que vous teniez pour certain, que comme il n'y a jamais eu de Roi plus affectionné que lui à ſon Peuple, & au véritable uſage des Parlemens, il n'y en a auſſi jamais eu de plus jaloux de ſon honneur, ni de plus ſenſible aux apparences mêmes du mépris que l'on pourroit montrer pour ſa Prérogative Royale. Bien moins donc ſouffrira-t-il qu'on la viole, ſous prétexte de la liberté Parlementaire. Sa Majeſté n'oublie point que le Parlement étant ſon Conſeil, doit avoir la liberté d'un Conſeil: mais elle ſait auſſi qu'il y a de la différence entre conſeiller, & controler; entre la liberté, & l'abus de la liberté.

„ Cela poſé en général, Sa Majeſté m'a commandé de vous parler de certains Faits particuliers qui lui ont déplû.

„ Prémierement, vous deviez de vous-même cenſurer & châtier Mr. *Cook*, du Diſcours ſéditieux qu'il prononça devant vous; & vous ne l'avez point fait. Il y a plus, Sa Majeſté vous en a demandé juſtice par un Meſſage que Mr. le Chancelier de l'Echiquier vous a porté; & juſqu'ici, vous n'avez fait que tirer l'affaire en longueur: ce qui répond mal à la ſageſſe & à la loyauté que le Roi attendoit d'une Chambre des Communes. Secondement, le Docteur *Turner* a oſé, de ſon chef, propoſer à la Chambre de faire des informations touchant certaines choſes qu'il prétendoit être à la charge du Duc de *Buckingham*, & qui bleſſoient plutôt d'une maniere ſenſible la gloire & le Gouvernement tant de Sa Majeſté, que de ſon glorieux Pere. En quoi il a agi contre la méthode obſervée dans les Parlemens; & même ſans avoir une connoiſſance réelle de ce qu'il avançoit, & ſans offrir d'en donner aucune preuve. Sur cela, Sa Majeſté vous déclara, d'abord par un Meſſage, & enſuite de ſa propre bouche, que cette maniere de proceder étoit un exemple qu'elle ne voudroit pas même laiſſer paſſer contre le plus petit de ſes Domeſtiques, combien moins contre une Perſonne qui l'approche de ſi près. De plus, Sa Majeſté vous marqua ſa ſurpriſe extrême, qu'on eût porté la folie & l'inſolence juſqu'à ſe mettre dans l'eſprit, qu'on pourroit, d'une maniere ou d'autre, la réduire à faire un ſacrifice ſi indigne d'un Roi & d'un bon Maitre. Néanmoins, bien loin de châtier l'inſolence de *Turner*, vos Committés ont, depuis ce tems-là, ſuivi la route qu'il a frayée; de ſorte que, contre les uſages Parlementaires, ils ont fait des procedures ſur de pures généralités, dont des bruits vagues font tout le fondement. Le Roi ſe ſent véritablement piqué juſqu'au vif de votre acharnement à flétrir, à diffamer en toute occaſion, la gloire de ſon Pere & la ſienne propre; comme auſſi à vouloir arracher de ſon ſein ſes Serviteurs les plus intimes, & nommément un homme qu'il a raiſon d'aimer. Vous feriez ſans doute infiniment mieux de vous repoſer ſur Sa Majeſté, du ſoin de réformer les choſes que vous paroiſſez avoir en vue. Car enfin, vous ne ſauriez nier, que le Roi n'ait réformé dans la Religion, dans l'exécution des Loix, & dans les Affaires de grande importance, plus d'abus qu'on n'avoit lieu d'attendre, vu le peu de tems qu'il y a qu'il regne, & les obſtacles qu'il a rencontrés, tant par la Peſte, que par certaines occupations bien différentes de ce que nous voudrions qu'elles euſſent été.

2. „ Quant au Duc de *Buckingham*, Sa Majeſté m'a commandé de vous dire qu'elle connoît mieux que qui que ce ſoit, avec quelle droiture, quelles précautions, quel jugement, quelle diſcretion il s'eſt conduit dans les emplois qui lui ont été confiés ſous le Regne précédent & ſous celui-ci; quels ennemis il s'eſt fait au dedans & au dehors; à quels dangers il a expoſé ſes biens & ſa Perſonne pour le ſervice de ſes Souverains; & avec quelle ardeur il a pris à cœur les intérêts des Communes, en diverſes occaſions, depuis ſon retour d'Eſpagne. C'eſt pourquoi Sa Majeſté ne ſauroit croire, qu'elles en veuillent véritablement à ce Miniſtre: mais elle trouve que leur procedé bleſſe directement l'honneur de ſon Trône & de ſa conduite, comme auſſi l'honneur & la conduite du feu Roi ſon Pere. L'ordre exprès & final de Sa Majeſté eſt donc, que vous ſuiviez, en Sujets obéiſſans, les Inſtructions que vous avez déja reçues de ſa part; que vous faſſiez ceſſer vos informations irrégulieres; & que vous laiſſiez à ſa prudence & à ſa juſtice le ſoin de réformer, dans la ſuite, les choſes que vous ſuppoſez être autrement qu'elles ne devroient. Le Roi eſt réſolu de prendre, avant la fin de cette Seſſion, de telles meſures pour corriger tous les abus & pour le bon ordre de ſes Finances, qu'il ne doute point que vous n'en ſoyez parfaitement ſatisfaits.

„ Troiſiemement, Sa Majeſté a appris que vous avez ſouffert dans votre Chambre, que le Conſeil d'Etat ait été mépriſé & cenſuré par des gens qui n'ont ni l'âge ni l'éducation néceſſaires pour pénétrer juſqu'aux profondeurs du Cabinet. Vous avez ſouffert, que dans votre Chambre, on ait parlé & traité des affaires du dehors d'une maniere très préjudiciable aux Négociations du Roi avec les Puiſſances étrangeres. Que la même année, & le même jour que Sa Majeſté fut couronnée, vous ſouffrites que l'on mît en parallele ſon Conſeil, ſon Gouvernement, & ſes Serviteurs, avec ceux auxquels il y a le plus à redire. Que vos Committés ont eu la hardiſſe d'examiner les Lettres des Secretaires d'Etat, & les ſiennes propres. Que vous avez envoyé un ordre général au Bureau de la Signature, & commandé aux Officiers de ce Bureau non-ſeulement de produire les Mémoires, mais même les Cayers & les Notes ſecrettes qu'ils avoient eu ſoin de faire pour le ſervice du Roi. Toutes choſes que Sa Majeſté trouve inſupportables, comme n'ayant jamais été uſitées ci-devant.

„ J'ai ordre en quatrieme lieu, de vous parler de votre ſecours, à ſavoir, des trois Subſides & trois quinziemes que vous avez réſolu de préſenter à Sa Majeſté. On vous a fait connoître la grandeur de nos beſoins, tant au dedans qu'au dehors; les grands préparatifs de nos Ennemis; la néceſſité de ſoutenir nos Alliez; celle d'aſſurer l'Angleterre & l'Irlande; celle d'équiper une Flotte qui ſoit capable de faire face & de nuire même à l'Ennemi; & l'on vous a informés du montant de tous ces Articles. Après ce calcul reçu, vous avez proteſté à Sa Majeſté par la bouche de votre Orateur, que vous auriez ſoin de ſoutenir la Cauſe dans laquelle elle ſe trouvoit juſtement engagée avec ſes Alliés, & que vous étiez unanimement dans le deſſein formel de l'aſſiſter d'une maniere ſi étendue & ſi abondante, qu'elle ſeroit non-ſeulement en repos au dedans, mais formidable au dehors, à quoi vous vouliez travailler avec toute la diligence que requierent ſes beſoins préſens & preſſans. Sa Majeſté ayant pris ſes meſures & formé ſes projets ſur cet engagement, obſerve que de douze jours, qui ſe ſont écoulés depuis, vous n'en avez employé que deux à cette affaire; encore n'avez-vous commencé à y mettre la main, que lorſque Sa Majeſté vous en a fait rafraîchir la mémoire par un Meſſage; tandis que vous employez tous vos momens à faire les Informations que Sa Majeſté vous avoit expreſſément défendu.

„ Pour ce qui regarde le Subſide, Sa Majeſté trouve, que bien loin qu'il ſuffit à la rendre aſſurée au dedans, & formidable au dehors, il ne peut que l'expoſer au danger & au mépris. En effet, à moins d'un ſecours plus conſiderable, le Roi ne peut attendre ſinon de voir ſes Alliés l'abandonner, & le laiſſer ſoutenir ſeul la fureur d'un puiſſant Ennemi, provoqué; par où vous demeurerez expoſés au dedans, & tomberez dans l'opprobre & dans le mépris au dehors. Quant

CHARLES I. 1626.

,, aux termes dont vous vous ſervez en accordant ce ſecours, ils montrent clairement votre manque de reſpect & de confiance pour Sa Majeſté. Car quoique vous ayez évité de vous ſervir du mot de *condition*, à quoi Sa Majeſté vous fit prendre garde, en vous parlant de votre *parentheſe*; vous avez néanmoins ajouté une condition effective, puiſque le Bil ne doit point être porté dans votre Chambre, que vous n'ayez préalablement reçu réponſe à vos Griefs. C'eſt ce qui n'étoit nullement contenu dans votre engagement porté par votre Orateur à Sa Majeſté; d'où elle infere que, tant pour la choſe même, que pour la forme, vous vous en retractez, ce qui ne peut tourner qu'à ſon dommage & à ſa honte. C'eſt pourquoi, le Roi vous ordonne de retourner dans votre Chambre, & de lui faire ſavoir, avant Samedi prochain, quelle ſomme vous voulez ajouter à celle que vous avez déja déſignée pour le ſoutenir dans ſes grandes & importantes affaires; & cela, ſans condition directe ni indirecte, parce que ces affaires-là ne peuvent pas ſouffrir un plus long délai, pour les raiſons qui vous ont déja été communiquées. Que ſi dans ce tems-là, vous ne prenez point la réſolution d'accorder un ſecours plus conſiderable, Sa Majeſté ne peut plus rien attendre par ce canal, ni vous laiſſer plus longtems aſſemblés. Que ſi au contraire vous faites ce qu'elle attend de vous, elle conſent que cette Seſſion dure auſſi longtems que la ſaiſon le permettra; & vous engage ſa parole que cette augmentation que vous ferez au ſecours néceſſaire pour pouſſer cette affaire, n'empêchera point que vous ne ſoyez bientôt raſſemblés.

,, Le Roi veut que j'ajoute, qu'il s'attend que vous vous ſoumettrez promtement & de bonne grace à ſes deſirs, afin que ce Parlement finiſſe heureuſement, & que Sa Majeſté ſoit en état de faire non-ſeulement une Guerre défenſive, mais encore d'employer ſes Sujets au dehors, à des expéditions auſſi inſtructives & glorieuſes pour eux, que ſalutaires pour la Patrie.

,, Enfin Sa Majeſté, en vous faiſant ainſi mettre devant les yeux les gracieuſes bontés de ſes Intentions Royales, m'a commandé de vous dire, qu'elle n'ignore point qu'il y a parmi vous pluſieurs membres ſages & éclairés, très affectionnés à ſon ſervice & au bien public; & que ceux qui commettent volontairement des fautes, ſont en petit nombre. Sa Majeſté ſe perſuade même que ceux-ci, gagnés par cette douce Remontrance, ſe rangeront dans un tems convenable au parti des plus moderés. En ce cas-là, Sa Majeſté eſt très diſpoſée à oublier tout le paſſé.

Ce Diſcours étant fini, le Roi reprit la parole & dit:

,, Il faut que je vous faſſe encore reſſouvenir du tems paſſé. Rappellez-vous donc, que ſous le regne de mon glorieux Pere, vous nous portates, lui & moi, par vos avis & par vos inſinuations, à rompre les deux Traités. J'avoue que je voulus bien vous ſervir moi-même d'inſtrument pour cette rupture; prémierement, parce que la conjoncture étoit favorable; ſecondement, parce que j'étois appuyé par un Corps auſſi grand & auſſi conſiderable que le Parlement. Mais ſouvenez-vous auſſi, qu'il n'y avoit alors perſonne qui fût plus en faveur auprès de vous, que ce même homme que vous faites ſemblant aujourd'hui de vouloir pourſuivre à outrance, quoique votre véritable but ſoit d'attaquer le Gouvernement de mon Pere & le mien. Maintenant que tout s'eſt tourné ſelon vos ſouhaits, & que je ſuis engagé ſi avant, qu'il ne m'eſt point, à votre avis, poſſible de me retirer, vous commencez à prendre vos avantages & à jouer librement votre propre jeu. Mais, ne vous y trompez point; ce perſonnage ne convient point à un Parlement, & bien moins à un Parlement envers ſon Roi.

,, Mr. ***Cook*** vous a dit qu'*il valoit mieux périr par la main d'un Ennemi étranger, que par celle d'un Ennemi domeſtique.* Et moi je vous dis, & je croi, qu'il eſt plus honorable à un Roi d'être attaqué & de périr par un Ennemi étranger, que de ſouffrir le mépris de ſes Sujets.

,, Souvenez-vous auſſi, que j'ai le pouvoir de convoquer, d'aſſembler & de diſſoudre les Parlemens. Or je vous déclare que, ſelon que je verrai qu'ils ſe comportent bien ou mal, ils ſeront ou continués, ou caſſés. Penſez bien ſur-tout, que ſi dans ces conjonctures, au-lieu de réparer vos fautes, vous y perſiſtez par des délais nouveaux, vous les aggraverez & les rendrez impardonnables: & qu'au contraire, ſi vous travaillez de tout votre cœur à les corriger, & que vous donniez votre attention & vos ſoins au malheureux état de la Chrétienté & aux Affaires du Royaume, vous en aurez de l'honneur, vous m'encouragerez à continuer l'uſage des Parlemens, & il en reviendra, comme je l'eſpere, de grands avantages au Monde Chrétien".

Dès que les Communes furent rentrées dans leur Chambre, elles ſe tournerent en grand Committé, firent fermer les portes & en mettre les clés ſur la table. Le Roi en ayant avis, ordonna ſur le champ une Conference entre les deux Chambres, à laquelle il envoya le Duc de ***Buckingham*** pour y expliquer ſes intentions tout de nouveau, en ſe ſervant d'un tour & d'un ſtile moins choquant que ceux que Sa Majeſté & le Garde du Grand Sceau venoient d'employer. Voici comment le Duc leur parla.

CHARLES I. 1626.

Diſcours du Duc de Buckingham.

,, Puiſque parmi ceux qui voudroient qu'il y eût une bonne correſpondance entre le Roi & ſon Peuple, il y en a qui regardent comme une choſe contraire à l'uſage, de fixer un jour auquel il faille ou accorder le ſecours, ou rompre, & que cela montre que le Roi eſt porté à en venir à une rupture; Sa Majeſté, qui n'a jamais eu une telle penſée, veut bien pour lever cet obſtacle, avoir la condeſcendance de vous déclarer par forme d'explication:

,, Que comme elle ne veut point entendre parler de condition directe ni indirecte, elle ne veut point auſſi vous fixer un jour pour augmenter le ſecours promis. Et s'il en a fixé un, ce n'eſt qu'à cauſe des beſoins preſſans de la Chrétienté.

,, Il y a auprès de Sa Majeſté un Envoyé du Roi de Danemarc, un autre du Duc de *Weymar*, & hier, elle reçut une Lettre de ſa Sœur la Reine de Boheme, qui lui notifie que le Roi de Danemarc a fait partir un Ambaſſadeur pour perfectionner la Ligue concluë à la Haie. Ainſi, ce n'eſt pas le Roi, c'eſt le tems qui preſſe; & les affaires veulent qu'on preſſe le tems.

,, Sa Majeſté veut bien néanmoins vous laiſſer plus de tems, dans l'eſpérance que vous ne l'obligerez point à vous en faire ſouvenir. Ainſi vous avez un plus long terme, ſi l'affaire demande une plus longue conſultation.

,, J'ai ordre encore de vous dire, que ſi le Roi acceptoit une ſomme qui fût au-deſſous de ſes beſoins, il tromperoit vos eſpérances, il romproit les meſures de ſes Alliés, & conſumeroit inutilement l'argent du Royaume. Au-lieu que ſi vous le ſecourez largement, aujourd'hui que l'affaire eſt dans ſa criſe, les affaires de la Chrétienté en pourront être changées à notre avantage. Mais tandis que nous différons, & que nous laiſſons paſſer le tems, d'autres en profitent, comme a fait le Roi d'Eſpagne, en concluant, ſelon les Nouvelles publiques, la Paix en Italie pour la Valteline; ce qui rend notre Ouvrage plus difficile à exécuter, puiſqu'il n'y aura plus de diverſion à faire de ce côté-là.

,, Comme c'eſt une maxime averée, que qui fait tout craindre, n'a rien à craindre, & que la liberalité eſt quelquefois une épargne; il eſt viſible que ſi dans cette occaſion, vous donnez largement, vous porterez la Guerre chez vos ennemis, & vous jouïrez de la Paix chez vous. Au contraire, ſi vous vous laſſez faire la Guerre chez vous, il ne vous en reviendra aucun avantage; que dis-je? vous n'en pouvez attendre que troubles, que craintes, qu'interruption du cours de la Juſtice, & diminution des revenus d'un chacun.

,, Une autre explication que j'ai auſſi ordre de vous donner, touchant les Griefs; c'eſt que Sa Majeſté ne prétend en aucune maniere interrompre vos Procedures. Mais elle eſpere qu'en ſuivant l'ancienne méthode de vos Prédéceſſeurs, vous ne vous occuperez pas tant à rechercher les abus mêmes, que les moyens d'y remédier.

,, Enfin Sa Majeſté m'a commandé de vous dire, qu'elle eſt dans le deſſein d'établir un Committé pris des deux Chambres, auquel elle veut confier l'inſpection de ſes Revenus, n'étant point convenable que le deſordre où ils ſont, vienne à la connoiſſance de tout le monde. Ce Committé vous ſoulagera, & vous mettra au fait de tout, ſans qu'il s'en répande au dedans de mauvais bruits ſur leur adminiſtration, & ſans mettre au grand jour des foibleſſes, qui pourroient nous faire deshonneur au dehors. Ce que vous propoſez de donner au Roi, eſt ſi peu de choſe, que quand le payement en ſera fait, Sa Majeſté ſe trouvera en plus mauvais état, qu'elle n'eſt à préſent. C'eſt pourquoi elle ſouhaite que vous l'augmentiez; mais en laiſſant cette augmentation à votre diſcrétion, elle vous déclare que ſon cœur eſt vivement touché de ce que ce fardeau va tomber principalement ſur le pauvre Peuple, qui eſt déja dans la diſette. Cependant le Roi ne veut rien vous preſcrire, mais ſeulement vous faire connoître qu'il ſouhaiteroit que vous, qui avez été les Inſtigateurs de cette Guerre, vouluſſiez en porter le plus grand poids. Celui qui pourra trouver le moyen de vous y engager, ſe montrera le plus affectionné envers Sa Majeſté, & envers l'Etat, & leur rendra un ſignalé ſervice".

Après que le Duc eut ainſi parlé pour le Roi, il parla auſſi pour lui-même. Enſuite, le Lord *Conway* Secretaire d'Etat prit la parole pour juſtifier la conduite du Duc, & entreprit de montrer entre autres choſes, que les trois Subſides & trois quinziemes accordés au feu Roi, avoient été employés ſuivant l'intention du Parlement, parce, dit-il, que rien n'en avoit été déborſé que par des ordres exprès de Sa Majeſté. Raiſon qui ne pouvoit certainement que paroître des plus frivoles à la Chambre des Communes. Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que cette Explication des Intentions du Roi ſembla calmer un peu les eſprits; puiſque quelque mécontent que l'on fût de ce que Sa Majeſté avoit dit au ſujet des Parlemens, on ſe borna à lui préſenter une Adreſſe avec la Remontrance ſuivante:

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

Remontrance des Communes.

,, COmme il a plû à Votre Majeſté de nous faire connoître depuis peu, par pluſieurs moyens, & à diverſes repriſes, votre volonté Royale touchant certaines choſes qui ſe ſont paſſées dans ce préſent Parlement, nous reconnoiſ-

,, ſons

„ ſons d'abord avec une joie & une conſolation inexprimables, la faveur ſinguliere que Votre Majeſté nous a faite, de nous faire aſſurer par la bouche du Garde du Grand Sceau, en votre propre préſence, & devant les deux Chambres réunies, qu'aucun de nos Rois n'eut jamais plus d'affection que vous pour ſon Peuple & pour le légitime uſage des Parlemens; & en même tems, que Votre Majeſté a réſolu d'écouter nos Griefs, & d'y apporter du remede. C'eſt dans les mêmes ſentimens que nous voyons votre Bonté Royale ſe manifeſter avec éclat dès l'entrée de Votre Regne, par les ordres que Votre Majeſté a donnés qu'on exécutât les Loix établies pour conſerver la véritable Religion du Dieu tout-puiſſant, dans le ſervice duquel conſiſte le bonheur des Rois & des Royaumes.

„ Cependant, qu'il nous ſoit permis, ſans déplaire à Votre Majeſté, de lui dire, qu'au milieu de cette grande joie, nous ne ſommes point ſans quelque inquietude, en voyant que malgré nos ménagemens, & toute notre circonſpection, nos bonnes intentions ſont repréſentées à Votre Majeſté d'une maniere qui a produit des effets que nous n'en devions point attendre, & que nous ſavons n'avoir point mérités.

„ Et prémierement, quant à ce dont on charge Mr. *Cook*, nous proteſtons tous avec ſincerité, que les paroles que le Meſſage de Votre Majeſté lui attribue, ne ſont point ſorties devant nous, de ſa bouche, ni aucuns termes tendant à la ſédition, ainſi qu'on la déclaré & conclu dans notre Chambre, d'une voix parfaitement unanime. Il eſt bien vrai, que, dans un Diſcours qu'il fit par occaſion, il lui échapa quelques termes ſuſceptibles d'un mauvais ſens, dont la Chambre offenſée fit ſur l'heure une Cenſure forte & génerale. Mais Mr. *Cook* expliqua incontinent ſes expreſſions & ſes intentions de telle ſorte, qu'on fut obligé de remettre à une autre fois à les approfondir, comme nous l'avons auſſi fait; & l'on auroit déja vu l'effet de cette Procedure, ſi des Affaires qui importoient beaucoup au ſervice de Votre Majeſté, n'en étoient venu interrompre le cours.

„ C'eſt encore ce qui nous a arrêtés dans l'Affaire du Docteur *Turner*; ſur laquelle, après en avoir bien établi & déterminé l'état, la Chambre avoit ordonné qu'il ſeroit pris une Réſolution, le même jour que nous reçumes ordre de nous rendre auprès de Votre Majeſté.

„ Pour ce qui eſt de nos Procédures, nous ſupplions humblement Votre Majeſté d'être bien perſuadée, qu'avant l'ouverture faite par *Turner*, nous avions non-ſeulement déja pris de nous-mêmes en conſidération les maux dont votre Peuple eſt affligé; mais nous en avions auſſi recherché les cauſes, & les remedes qu'on pourroit convenablement y apporter. Et comme dans toute cette Affaire, notre Chambre a eu, ſelon ſon devoir, tout le ſoin poſſible de l'honneur & de la proſperité de Votre Majeſté; nos Commités, quelque choſe qu'ils ayent pu faire, n'y ont auſſi procedé qu'en conſéquence, ou de leurs propres lumieres, ou de l'examen des Témoins, ou d'autres bonnes Preuves. C'eſt pourquoi, puiſqu'en rendant ce ſervice au Public, nous ne nous ſommes point écartés des méthodes & des uſages Parlementaires de nos Prédeceſſeurs, nous concevons, que la découverte & la réformation des abus, bien loin de jetter du blâme ſur le Gouvernement préſent, tourne plutôt à ſon honneur & à ſon avantage, en ce qu'elle donne lieu aux grands Princes d'excercer leurs vertus avec éclat.

„ Et quoique les grandes plaintes que les Marchands font de tous côtés, & l'aſſiſtance que nous devons généralement à des Sujets affectionnés à la Religion que nous profeſſons, nous ayent donné occaſion d'agiter certains faits, qui, bien qu'étrangers en partie, ont néanmoins quelque relation à nos Affaires d'Etat; nous ſupplions Votre Majeſté d'être aſſurée que notre intention n'a jamais été de diffamer vos Conſeillers, ni de porter aucun préjudice à vos Négociations. Que ſi l'on a produit devant nous des Exemples de grands & puiſſans Miniſtres, dont les Parlemens ont recherché la conduite, ſous des Regnes précedens, on n'a certainement fait aucun parallèle du Gouvernement & des Conſeils de Votre Majeſté avec ceux de quelque tems que ce ſoit, & moins encore avec ceux qui paſſent pour n'avoir pas été des mieux réglés.

„ Quant à la Lettre de votre Secretaire d'Etat, l'Avocat de Votre Majeſté l'avoit alléguée lui-même pour ſa juſtification, & le Committé ne l'a produite, que pour conſtater cette allégation.

„ Pour ce qui eſt de la recherche qui a été faite dans le Bureau de la Signature, en voici l'occaſion. Il couroit des Copies d'une certaine Lettre, qu'on faiſoit paſſer ſous le nom de Votre Majeſté, & qui, tant par ſon contenu que par ſon adreſſe, portoit des caracteres ſenſibles de ſuppoſition. Le Committé, qui voulut s'en éclaircir, donna ordre à quelques-uns de ſes membres d'aller voir au Bureau ſi dans les Regiſtres, il y avoit des Actes ou des Lettres de cette nature; mais ſans intention d'y faire faire une recherche générale, bien moins encore d'uſer d'autorité envers les Officiers de ce Bureau.

„ Or une telle recherche, toutes les fois que nos Affaires l'ont requis, nous l'avons faite ſans difficulté, conformément aux Loix de Votre Royaume, & à l'uſage conſtant des Parlemens. Que ſi pour s'épargner de la peine, quelques-uns de nos Committés ont deſiré que vos Officiers leur aidaſſent par le moyen des Tables, ou des Extraits des Matieres, à trouver ce qu'ils cherchoient, nous ne voyons point qu'on ait rien fait en cela, que ce que font les moindres de vos Sujets, & que ce qu'ils obtiennent en payant les droits ordinaires.

„ Préſentement, pour venir à ceux qui ſont au ſervice de Votre Majeſté, & nommément au Duc de *Buckingham*, vos fideles Communes, qui ne ſe propoſent dans tout ce qu'elles font que votre avantage, & le bien de leur Patrie, vous ſupplient très humblement de vous laiſſer informer, que de toute ancienneté, les Parlemens ont eu, & ont exercé conſtamment & ſans exception, le droit de rechercher & de pouſuivre toutes ſortes de Perſonnes, quel que pût être leur Emploi, lorſqu'on a cru voir dans leur conduite un uſage pernicieux du pouvoir que le Souverain leur avoit confié. Tout cela ſe juſtifie par les exemples qu'on en a vus, non-ſeulement ſous le regne du Roi votre Pere, mais encore ſous pluſieurs des meilleurs & des plus glorieux regnes de vos illuſtres Ancêtres, comme il paroit par l'Hiſtoire, & par les Actes qui en ont été gardés. Si le Parlement ne jouiſſoit pas en toute liberté de ce Droit, il n'y auroit point de Particulier, point de Serviteur d'un Roi, & peut-être point d'Avocat, qui pût, ſans expoſer ſa perſonne & ſes biens à de grands dangers, prêter ſon miniſtere pour pourſuivre en Juſtice les malverſations d'aucun grand Officier; & le Royaume gémiroit ſans reſſource ſous l'oppreſſion.

„ Enfin nous ſupplions très humblement Votre Majeſté de conſidérer, que nonobſtant la coutume que les Parlemens ont depuis longtems obſervée, de ne traiter qu'à la fin, la matiere des Subſides; néanmoins, le reſpect extraordinaire que nous avons pour Votre Majeſté, & le deſir d'avancer ſes affaires, nous faiſant paſſer ſur cet ordre de tems, nous avons délibéré, en toute diligence, & le propre jour de votre Couronnement, ce qui eſt d'un heureux augure, nous avons, après un débat bien court, pris avec joie, & d'une commune voix, la réſolution d'accorder à Votre Majeſté le ſecours qui lui a été déja annoncé.

„ Que s'il eſt jugé néceſſaire d'augmenter conſidérablement ce ſecours, ce que nous ſommes actuellement occupés à examiner, il paroîtra certainement, que nous n'avons véritablement rien changé à notre prémiere intention de ſecourir Votre Majeſté d'une telle maniere, qu'elle ſoit en repos au dedans, & redoutable au dehors; principalement, s'il lui plaît de faire attention au but de notre Promeſſe, & à la meſure du Don accordé.

„ Nous ſupplions encore avec la même ſoumiſſion Votre Majeſté, de ne point prêter l'oreille aux rapports & aux inſinuations de certains Particuliers qui n'ont en vue que leurs propres avantages. Rapports qui ont déja donné occaſion de perdre tant de tems. Nous la ſupplions auſſi de vouloir bien n'aſſeoir aucun jugement ſur ce qui ſe paſſe dans notre Chambre, pendant que les affaires s'y diſcutent, mais de daigner en attendre la concluſion. Et nous oſons vous aſſurer fermement que cette concluſion ſera une preuve éclatante, que fideles à notre Roi, & ſincerement attachés à remplir, en Parlement, tout le devoir de nos Charges, nous mettons notre plus haut bonheur à faire en ſorte que notre travail tende principalement à la gloire de Votre Majeſté & au bien de ſon Royaume.

Le Roi prit du tems pour répondre à cette Remontrance, & ſut engager les Communes à ſuivre l'exemple des Seigneurs qui s'étoient ajournés pour huit jours. Cependant, comme il ſe trouvoit dans de grands embaras, faute d'argent, & qu'il étoit bien perſuadé que la Chambre Baſſe ne paſſeroit le Bill des Subſides, qu'après que l'affaire du Duc de *Buckingham* ſeroit terminée, il conſentit enfin qu'on procedât à l'examen de la conduite de ce Favori. Mais la ſuite fit bien voir que l'intention du Roi étoit d'arrêter le cours de cette Procedure, s'il arrivoit qu'on la pouſſât trop loin. Or tandis que les Communes étoient après à dreſſer leurs Informations contre le Duc, dont elles lui firent même offrir de tirer Copie du Regiſtre de leur Clerc, cette affaire fut accrochée, & par conſequent celle des Subſides auſſi, par une accuſation de Haute Trahiſon, que le Roi forma lui-même contre le Comte de Briſtol, & de laquelle il faut dire deux mots.

AFFAIRE DU COMTE DE BRISTOL.

Le Lecteur peut bien ſe reſſouvenir d'avoir lu dans le Regne précédent, que le Comte de Briſtol fut envoyé Ambaſſadeur en Eſpagne, pour traiter le Mariage du Prince *Charles* avec l'Infante; & que, quoiqu'il eût amené cette affaire à une concluſion, ſelon les deſirs du Roi *Jaques*, il avoit eu le malheur dans cette Négociation, de déplaire au Prince & au Duc. Or ces deux Seigneurs, qui craignoient que le Comte ne donnât au Parlement une connoiſſance exacte de ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet en Eſpagne, firent enſorte qu'à ſon retour, il fut relegué dans ſa Maiſon, & transferé enſuite à la Tour, où il demeura juſ-

CHARLES I. 1626.

juſqu'à ce ſecond Parlement, c'eſt-à-dire près de deux ans, ſans avoir été ni appellé en Jugement, ni même accuſé. Ce n'eſt pas que ſon innocence ne fût très-bien connue du Roi *Jaques*; mais ce Monarque étoit ſi peu en état de reſiſter au Prince & au Duc, & il en étoit obſervé de ſi près, qu'il n'oſa jamais proteger le Comte ouvertement, & qu'on le lui fit toujours tenir, ſous divers prétextes, en priſon, afin qu'il n'eût point occaſion de lui parler. La mort de *Jaques* ne fit que rendre plus mauvaiſe la condition du Comte, par ce que le nouveau Roi & le nouveau Favori, ſes ennemis déclarés, n'étoient plus obligés à garder aucunes meſures avec lui. Mais le Comte venant enfin à ſavoir les diſpoſitions des Communes envers le Duc, réſolut d'embraſſer une occaſion ſi favorable de ſolliciter ſon élargiſſement, & de ſe juſtifier des Calomnies dont le Duc l'avoit noirci. Bien-tôt, il préſenta à la Chambre des Seigneurs une Requête, leur expoſant que, quoiqu'il fût Pair du Royaume, il n'avoit point reçu de Sommation pour aſſiſter au Parlement, & les priant d'interceder pour lui, afin qu'il pût jouïr de ſon Privilege. Les Seigneurs demanderent & obtinrent du Roi une telle Sommation pour le Comte, & en même tems, pour quelques autres Pairs à qui on n'en avoit point adreſſé. Mais celle du Comte lui fut remiſe avec une Lettre ſous le Grand Sceau, par laquelle il lui étoit mandé que Sa Majeſté verroit de meilleur œil qu'il prît quelque prétexte pour s'abſenter du Parlement, que s'il y alloit paroître en perſonne. Le Comte envoya d'abord aux Seigneurs cette Lettre attachée à une ſeconde Requête, où il leur repréſentoit que la défenſe de paroître en Parlement ne lui avoit été faite que par le grand credit du Duc, dont le grand but étoit de l'empêcher de leur dévoiler ſes malverſations. De plus, il les pria de le recevoir à porter contre le Duc des chefs d'Accuſation, par leſquels il feroit voir d'une maniere évidente, combien ce Favori avoit abuſé le feu Roi, Sa Majeſté regnante, l'Etat, & le Parlement. Cette démarche du Comte étoit hardie; auſſi le Roi s'en trouva ſi offenſé, qu'il envoya déclarer aux Seigneurs par un Meſſage, qu'il avoit réſolu d'accuſer Briſtol de Haute Trahiſon; de ſorte qu'après une déclaration de cette nature, la Chambre ne put s'empêcher de mettre le Comte ſous la garde de l'Huiſſier de la Verge noire (1).

Quelques jours après, (ſavoir le 1. de Mai) le Comte fut amené à la Barre des Seigneurs, où le Procureur Général lut contre lui onze chefs d'Accuſation, au nom du Roi, qui les avoit corrigés lui-même, en divers endroits, de ſa propre main. Le Comte fut remis ſous la garde du même Huiſſier; mais avant toutes ces choſes, les Seigneurs avoient reçu & fait lire en leur préſence ſes Accuſations contenant douze Articles, tant contre le Duc de *Buckingham* que contre le Lord *Conway* Sécrétaire d'Etat. Enſuite, les Seigneurs donnérent un ordre qui fit beaucoup de plaiſir au Roi, c'eſt que ſon Accuſation contre le Comte ſeroit examinée la prémiere, ſans néanmoins que le témoignage de celui-ci contre le Duc en fût aucunement préjudicié. Je dirai ici en paſſant, que ces Accuſations reciproques étoient tournées de telle maniere, qu'on y voyoit les Parties oppoſées faire tous leurs efforts pour ſe rendre les uns les autres ſuſpects de Déloyauté & d'Irréligion; ce qui donnoit à leurs Ennemis une ample matiere de rire, & à leurs Amis de s'affliger. Cependant le Comte de *Briſtol* ſe défendit ſur tous les Articles d'une maniere à couvrir de confuſion ſes Accuſateurs. Il fit toucher au doigt, que dans la Relation de ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, au ſujet du Mariage, le Duc en avoit impoſé au Parlement; ce qui porta, par contre-coup, ſur le Roi même, non-ſeulement entant qu'il avoit approuvé cette Relation, mais qu'il perſiſtoit à l'atteſter comme vraie. Auſſi ne jugea-t-il point à propos de pourſuivre cette Affaire contre le Comte juſqu'à un Jugement définitif.

Le Comte de Briſtol accuſe le Duc de Buckingham.

Il ſe défend d'une maniere triomphante.

Comme l'Accuſation intentée contre le Comte de *Briſtol*, & ſes défenſes, de même que l'Accuſation qu'il porta lui-même contre le Duc de *Buckingham* & le Lord *Conway*, regardent plutôt le Regne précedent que celui-ci; & que d'ailleurs un plus grand détail nous feroit paſſer les bornes d'un Extrait, nous renvoyons le Lecteur aux amples Hiſtoires de *Rushworth*, & de Mr. de *Rapin*, dans leſquelles il trouvera touchant ces Procès, des Pieces qui méritent certainement toute ſon attention.

Accuſation des Communes contre le Duc.

Le huitieme de Mai, ce qui étoit quelques jours après que le Comte de *Briſtol* eut donné ſa réponſe, & qu'il eut délivré ſes Accuſations contre le Duc & contre le Lord *Conway*, la Chambre Baſſe envoya quelques-uns de ſes membres préſenter ſon Accuſation à la Chambre des Pairs, contre le Duc de *Buckingham*. Cette Accuſation, compoſée de treize Articles, avoit été dreſſée par huit membres aſſiſtés de ſeize autres. Les huit Commiſſaires en chef étoient le Chevalier *Dudley Diggs*, le Chevalier *Jean Elliot*, Mr. *Selden*, Mr. *Glanville*, Mr. *Pym*, Mr. *Sherland*, Mr. *Wandesford*, & Mr. *Herbert*.

Le Chevalier *Dudley Diggs*, chargé d'expliquer & d'appuyer le commencement de cet Acte, en lut le préambule qui avoit été tourné à la maniere de celui des Bills, & qui faiſoit l'énumeration ſuivante des Titres & des Charges dont le Duc étoit revêtu.

George Duc, Marquis, & Comte de *Buckingham*; Comte de *Coventry*; Vicomte de *Villiers*; Baron de *Whaddon*; Grand-Amiral d'*Angleterre*, d'*Irlande*, de la Principauté de *Galles*, des Domaines & des Iſles adjacentes, de *Calais* & de ſes Marches, de *Normandie*, de *Gaſcogne* & de *Guienne*; Gouverneur-Géneral des Mers & des Vaiſſeaux du Royaume; Lieutenant-Amiral, & Géneral de la Flotte, auſſi bien que de l'Armée de Sa Majeſté, miſe ſur pié en dernier lieu; Grand-Ecuier de notre Souverain Seigneur & Roi; Gardien, Chancelier & Amiral des *Cinq Ports*, & de leurs dépendances; Connétable du Château de *Douvre*; Juge dans *Eyre* (2), & de toutes les Forêts en deçà de la *Trente*; Connétable du Château de *Windſor*; Gentilhomme de la Chambre du Roi; l'un des plus honorables membres du Conſeil Privé de Sa Majeſté dans ſes Royaumes, tant d'*Angleterre*, que d'*Ecoſſe* & d'*Irlande*; Et Chevalier du très noble Ordre de la Jarretiere.

Après avoir lû ce Préambule, le Chevalier *Dudley* réduiſit l'Accuſation à quatre chefs principaux. Dans le prémier, il fit voir les abus qui pouvoient naître de tant de Charges conferées à un ſeul homme, & ſoutint enſuite que c'étoit-là une des principales cauſes des maux dont l'Angleterre étoit affligée, comme la décadence du Commerce, les pertes faites ſur Mer, & le mépris où la Nation étoit tombée. Dans le ſecond chef, le Chevalier parla en général des Charges que le Duc avoit vendues, ou procurées à des perſonnes indignes. Dans le troiſieme, il dit que le Duc avoit fait monter tous ſes pauvres Parens aux dignités; qu'il avoit de plus, mal adminiſtré les revenus du Royaume & du Roi. Dans le quatrieme, il parla des remedes appliqués & donnés au feu Roi dans ſa derniere maladie; mais il ne fit preſque qu'indiquer cet Article, parce que le détail en avoit été commis à un autre.

Comme cette accuſation ne fut jamais jugée, il ſeroit inutile d'en rapporter d'autres particularités. Cependant, afin que le Lecteur puiſſe voir en gros de quoi le Duc étoit accuſé, voici un Extrait de chacun des Articles; dont le 1. le 2. & le 3. devoient être expliqués & aggravés par Mr. *Herbert*; le 4. & le 5. par Mr. *Selden*; les 6. 7. & 8. par Mr. *Glanville*; les 9. 10 & 11. par Mr. *Pym*; & les deux derniers par Mr. *Sherland*, &c.

1. Le Duc étoit accuſé d'avoir accumulé ſur ſa tête un grand nombre de Charges, à quelques unes deſquelles un ſeul homme pouvoit à peine ſuffire, & de ſe les être procurées par des moyens illicites.

2. D'avoir, dans ſa ſeizieme année du dernier Regne, acheté du Comte de *Nottingham* la place de Grand-Amiral.

3. D'avoir, la vingt-deuxieme année du même Regne, acheté du Lord *Zouche* le Gouvernement des *Cinq Ports*.

4. D'avoir négligé de garder les Mers & de proteger les Marchands.

5. D'avoir confiſqué le St. Pierre, Navire François du *Havre de Grace*, eſtimé 40000 l. ſt.; de l'avoir retenu, après avoir reçu, le 28 de Décembre dernier, un ordre du Roi de le rendre au propriétaire; & d'en avoir tiré diverſes choſes pour ſon uſage particulier.

6. D'avoir, dans la vingt-unieme année du Roi *Jaques*, opprimé la Compagnie des Indes Orientales, en arrêtant, ſous divers prétextes, ſes Vaiſſeaux prêts à mettre à la voile; & d'avoir contraint les Marchands à lui donner 10000 l. ſt., pour ne pas perdre leur voyage.

7. & 8. D'avoir livré au Roi de France, contre la volonté des propriétaires, pluſieurs Navires Marchands & un Vaiſſeau de Guerre du Roi, pour ſervir au ſiege de la Rochelle.

9. D'avoir contraint pluſieurs perſonnes d'acheter des Titres d'honneur.

10. D'avoir vendu la Charge de Grand-Tréſorier pour 20000 l. ſt., & celle des Gardes & des Livrées pour 6000 l. ſt.

11. D'avoir fait revêtir ſes Parens & ſes Alliés des Titres de la Pairie, ſans qu'ils euſſent rendu aucun ſervice à l'Etat.

12. D'avoir diſſipé, & de s'être approprié l'argent du Païs & du Roi.

13. D'avoir appliqué au feu Roi, pendant ſa derniere maladie, un Emplâtre ſur le côté, & de lui avoir donné une *Potion* de ſa propre main, à diverſes fois, en l'abſence & ſans l'ordre des Médecins.

Le Chevalier *Jean Elliot*, chargé de faire la Concluſion de ces Articles, la tourna en une eſpece de Peroraiſon, dans laquelle il reſuma tout ce qui avoit été dit contre le Duc, & parla de lui en termes très rudes; mais il ne dit pas un mot de l'Emplâtre, ni de la Potion.

Ruſworth rapporte là-deſſus une Piece bien remarquable, qu'on fit tenir au Roi, ſans qu'il ſût d'où elle lui venoit. Il y étoit dit: „ Que ces grandes affaires n'étoient ſuſcitées & pouſ„ ſées contre le Duc que par des gens qui cherchoient à ruiner „ le Gouvernement Monarchique: que depuis le regne d'*Henri* „ *VI* ces ſortes de Diſcours Parlementaires avoient été toujours „ reprimés, comme des ſymptomes de Rebellion, & des ache„ minemens à détrôner nos Rois: que Sa Majeſté devoit donc „ ſe

(1) C'eſt l'Huiſſier de la Chambre Haute, qui l'eſt auſſi des Chevaliers de la Jarretiere, & même de la Chambre du Roi.

(2) C'eſt-à-dire, *Grand-Maître des Eaux & Forêts.*

CHARLES I. 1626. „ ſe fortifier plus que jamais de ſes Favoris, comme de gens „ ſur qui il pouvoit faire bien un autre fonds que ſur quantité „ de ces Nobles qu'on ſavoit très portés pour l'Oligarchie: „ qu'il étoit de l'intérêt du Roi, de ſoutenir le Duc, dont la „ chute ſeroit d'abord ſuivie de celle de la Monarchie: que ſi „ ces gens-là venoient à prendre le deſſus dans cette affaire, ils „ ſe porteroient bientôt juſqu'à dépouiller le Roi de ſes autres „ ornemens, & à vouloir lui donner des Conſeillers & des Do- „ meſtiques de leur main, &c. Que Sa Majeſté & le Roi ſon „ Pere étoient envelopés eux-mêmes dans les chefs d'accuſation „ portés contre le Duc; & que ſi ce Seigneur ſouffroit pour „ avoir obéi à ſon Souverain, on ne tarderoit point à entre- „ prendre de faire rendre compte au Roi lui-même de, &c.

Diggs & Elliot mis à la Tour. Le même jour, ou le lendemain, ***Diggs*** & ***Elliot*** furent envoyés à la Tour par ordre du Roi, qui ſe rendit le onzieme de Mai à la Chambre-Haute, où il fit le petit Diſcours ſuivant.

MYLORDS,

Diſcours du Roi aux Seigneurs touchant le Duc. *La cauſe, & la ſeule cauſe, qui me fait venir aujourd'hui dans votre Chambre, c'eſt pour vous exprimer ma ſenſibilité pour tout ce qui regarde votre honneur; car qui touche l'un d'entre vous, me touche moi-même juſqu'au vif. J'ai jugé qu'il falloit prendre des meſures pour punir des Diſcours inſolens qui ont été publiquement prononcés, ces jours paſſés. J'ai été trop bon juſqu'ici, de ne point reprimer ceux qu'on a tenus contre moi: non que j'en aye été détourné par l'envie d'avoir de l'argent, mais bien par les importunités de Buckingham, qui ne m'y laiſſoit pas faire aſſez d'attention, de peur qu'on ne crût qu'il me pouſſoit; & auſſi pour qu'il pût recevoir plutôt la déciſion de ſon affaire. Quant aux faits allégués contre lui, il en eſt innocent, & je l'en juſtifierai moi-même par une Dépoſition formelle que je puis rendre ſur chacun des Articles de ſon accuſation.*

Je ne dis point ceci pour vous lier les mains, en quoi que ce ſoit; mais ſeulement pour vous faire ſavoir la raiſon que j'ai eue de ne point châtier, juſqu'à ce jour, les Diſcours inſolens qui ſe ſont faits contre moi. J'eſpere que vous vous montrerez dans l'occaſion, auſſi ſenſibles à mon honneur, que je me le ſuis montré au vôtre.

Le but du Roi dans ce Diſcours, étoit certainement en prémier lieu, de perſuader les Seigneurs qu'ils étoient tous intéreſſés dans ce que les Députés des Communes, &c. avoient dit de peu reſpectueux contre le Duc de ***Buckingham***, & qu'il n'avoit envoyé ***Diggs*** & ***Elliot*** à la Tour, que pour venger l'honneur de la Chambre qu'ils avoient offenſé. En ſecond lieu, le but du Roi étoit de réduire les Seigneurs à cette alternative, dont il croyoit qu'ils ne pourroient point ſortir. Car en offrant de ſervir de témoin pour ***Buckingham***, & de le juſtifier ſur chaque Article dont on le chargeoit, il falloit, ou qu'ils déclaraſſent ce Duc innocent ſur la dépoſition de Sa Majeſté, ou qu'en le condamnant, ils rejettaſſent hautement ce même témoignage, à quoi il jugeoit qu'ils ne ſe laiſſeroient point aiſément porter. Mais ils ne furent point les dupes de cet artifice, comme la ſuite le fera voir.

Le Roi ne fut pas plutôt ſorti de la Chambre-Haute, que les Communes envoyerent le Chevalier ***Nathanael Rich*** prier les Seigneurs de faire mettre ***Buckingham*** en Arrêt: mais ils n'oſerent point le faire, de peur d'offenſer le Roi.

Reſſentiment des Communes de l'empriſonnement de ſes Membres. Cependant la Chambre-Baſſe regardoit l'empriſonnement de ***Diggs*** & d'***Elliot*** comme une violation formelle de ſes Privileges. Le Chevalier ***Dudley Carleton***, l'un des Partiſans de la Cour, profitant du ſilence extraordinaire, ou comme il le nomma, du *ſilence noir & ſombre* qu'on y gardoit, ſe leva & tâcha de juſtifier le Roi ſur cet empriſonnement, prétendant que ***Diggs*** & ***Elliot*** avoient excedé leur Commiſſion, lorſqu'ils avoient parlé de l'Emplâtre & de la Potion donnée au feu Roi. Mais dans tout ce qu'on attribuoit à ces deux Membres, il n'y avoit rien de vrai, que le peu de reſpect qu'ils avoient témoigné pour le Duc. En effet, ***Elliot*** n'avoit parlé ni de l'Emplâtre, ni de la Potion; & les Communes ſignerent une Proteſtation que ***Diggs*** n'avoient rien dit de ſemblable à ce dont il étoit accuſé. Outre cela trente-ſix Seigneurs, qui avoient aſſiſté à la Conférence où l'accuſation contre le Duc fut préſentée, atteſterent & ſignerent de leur propre main qu'ils n'avoient point ouï prononcer aucune de ces paroles au Chevalier ***Dudley Diggs***. Il réſultoit donc de l'Atteſtation des Seigneurs, & de la Proteſtation des Communes, ou que le Roi avoit été fauſſement & malicieuſement informé, ou que l'accuſation contre ***Diggs*** avoit été inventée pour avoir un prétexte de le punir de ce qu'il avoit parlé du Duc en des termes peu reſpectueux.

Déclaration de la Chambre des Communes, & de trente-ſix Seigneurs en faveur des deux Priſonniers.

Diggs & Elliot ſont relâchés. Le Roi ne voyant aucun moyen de ſoutenir ce qu'il avoit fait, fit relâcher les deux Membres priſonniers. De-là les Seigneurs prirent occaſion de ſe plaindre que, contre les Privileges de leur Chambre, le Comte d'***Arundel*** eût été mis par ordre de Sa Majeſté à la Tour, le Parlement ſéant, & y fût encore depuis le commencement du mois de Mars précédent. Ils préſenterent une Requête & pluſieurs Adreſſes, pour qu'il fût mis en liberté. Ce que le Roi, après leur avoir envoyé bien des meſſages inutilement, leur accorda enfin malgré lui, le huitieme de Juin, lorſqu'il vit que cette Chambre perſiſtoit à ne vouloir travailler à aucune autre affaire juſqu'à ce qu'elle eût reçu ſatisfaction ſur celle-ci. Le Roi prétendoit que les Seigneurs ne devoient point ſe formaliſer d'un tel Arrêt, parce qu'il étoit fort poſſible que le Comte fût coupable de felonie ou de trahiſon, & que par conſéquent la Chambre devoit attendre qu'il plût au Roi de déclarer la cauſe de ſon empriſonnement. Mais les Seigneurs voyoient diſtinctement que cette poſſibilité, alléguée par le Roi, n'étoit qu'un artifice pour éluder leurs Privileges les mieux établis. Ils répondoient que ſi, ſous prétexte de ces cas, qui étoient aſſez rares, le Roi pouvoit empriſonner un Pair, ſans le conſentement de la Chambre, & ſans en déclarer la cauſe, il s'enſuivroit qu'en toutes ſortes de cas, il pourroit tenir un Pair en priſon, auſſi longtems qu'il voudroit, & priver par-là les Seigneurs de leurs Privileges. Mr. de ***Rapin*** dit que ce Comte avoit été arrêté pour avoir parlé trop librement dans la Chambre; mais c'eſt ce dont on ne trouve rien dans aucune autre bonne Hiſtoire. Il eſt bien plus probable que cette diſgrace arriva au Comte d'***Arundel***, pour avoir marié ſon Fils avec la Sœur du Duc de ***Lenox***, que le Roi avoit deſtinée au Lord ***Lorn***; & cette conjecture ſe trouve fortifiée par ce que rapportent ***Rusworth*** & ***Withlock***, que le Roi fit dire à la Chambre-Haute par un des meſſages qu'il lui envoya dans cette occaſion, *Que le Comte d'Arundel avoit été mis en priſon, non pour rien qu'il eût fait entant que Membre du Parlement, mais pour ſa mauvaiſe conduite perſonnelle envers Sa Majeſté.* Quoi qu'il en ſoit, ce Seigneur fut relaché; mais il ne recouvra point avec ſa liberté cinq Bénéfices (1) que ſon empriſonnement lui avoit fait perdre. Au reſte, il ne s'étoit point juſqu'alors vu d'exemple qu'un Seigneur eût été, pendant la ſéance du Parlement, arrêté ſans une ſentence des Pairs.

CHARLES I. 1626. Elargiſſement du Comte d'Arundel.

Le Duc eſt élu Chancelier de Cambridge. Avant que le Duc de ***Buckingham*** eût délivré ſa Réponſe à l'accuſation des Communes, il fut élu (le prémier de Juin) Chancelier de l'Univerſité de Cambridge, par l'entremiſe du Roi, à la place du Lord ***Howard***, Comte de ***Suffolck*** décedé. La Chambre-Baſſe regarda comme une inſulte faite à ſes Procédures contre le Duc, qu'on eût fait tomber cette Election ſur lui, dans le tems qu'il étoit actuellement accuſé, & qu'un des Articles de l'accuſation étoit la pluralité des Charges. D'ailleurs, elle ſoutenoit qu'il y avoit dans cette Election une eſpece de contradiction, puiſque l'Univerſité elle-même repréſentée par les Députés qu'elle avoit au Parlement, avoit conſenti à l'accuſation du Duc. Mais le Roi ſoutint hautement l'Election, malgré les efforts des Communes.

Les Communes en ſont choquées.

Le Duc donne ſes défenſes. Enfin le huitieme de Juin, le Duc donna ſa Réponſe à l'accuſation. Il la compoſa en termes ſi modeſtes & ſi bien meſurés, que bien des gens, qui s'étoient attendu à y voir regner des airs aigres & hautains, en conçurent pour lui des ſentimens & des eſpérances plus favorables. Et il eſt vrai que parmi ſes moyens de juſtification, il mêla finement des traits par leſquels il faiſoit ſa cour à ſes Parties. „ Mon Accuſateur, *le Bruit* „ *commun*, leur diſoit-il, eſt un Corps trop plein d'eſprit & „ d'habileté pour diſputer avec lui. Mais, ajoutoit-il, je ne „ doute point qu'avec le tems, vous ne voyiez, que le *Bruit* „ *commun* nous avoit jettés, les uns & les autres, dans l'er- „ reur". Quant aux Réponſes particulieres qu'il fit à pluſieurs Articles, on voit dans ***Rushworth***, qui les a rapportées fort au long, qu'elles étoient claires & plauſibles, étant principalement fondées *ſur ce qu'il n'avoit rien fait ſans la connoiſſance de Sa Majeſté regnante & du feu Roi; ou ſans leurs ordres exprès dans des cas particuliers; comme auſſi ſur l'obéiſſance qu'il devoit à ſes Souverains, & ſuivant l'avis du Conſeil.* Venant enſuite aux 20000 l. ſt. du Comte de ***Mancheſter***, aux 6000 l. ſt du Comte de ***Middleſex***, aux 10000 l. ſt. de la Compagnie des Indes Orientales, le Duc nia formellement d'avoir reçu aucune de ces ſommes. Il dit qu'elles avoient été remiſes toutes au Roi; ajoutant que les 20000 l. ſt. avoient été rembourſées au Comte de ***Mancheſter*** des Domaines mêmes du Roi, & que les 6000 l. ſt. Sa Majeſté les avoit données au Chevalier ***Henri Mildmay***. De plus le Duc nia abſolument d'avoir appliqué l'Emplâtre, ni donné la Potion au Roi ***Jaques***; mais il déclara que le Roi, ayant appris que lui Duc avoit été guéri de la fievre par une Potion & par un Emplâtre, s'en étoit fait apporter de ſemblables, & en avoit fait uſage lui-même, ſans le miniſtere de perſonne, en préſence de quelques Médecins, qui avoient approuvé l'un & gouté l'autre auparavant.

Après tout, comme il y avoit peu de faits à ſa charge, qui ne fuſſent du Regne précédent, & par cela même moins ſujets à être juridiquement recherchés ſous celui-ci, le Duc reclama le bénéfice du Pardon général accordé la 21. année du Regne du Roi ***Jaques***, & du Pardon accordé par le Roi regnant, le jour de ſon Sacre.

Les Communes demanderent Copie de cette Réponſe du Duc, & dès le lendemain le Roi écrivit à leur Orateur la Lettre ſuivante.

FI-

(1) L'Anglois dit *Cinq Procurations*, (five Proxies). Une *Procuration*, en Angleterre, c'eſt le Droit de viſite que le Miniſtre de chaque Paroiſſe paye annuellement à ſon Evêque, ou à l'Archidiacre.

Char-les I. 1626.

FIDELE ET BIEN-AIME', &c.

Lettre du Roi à l'Orateur des Communes.

„ Notre Chambre des Communes ne peut point avoir ou-
„ blié combien de fois, & avec quelle affection nous lui avons
„ recommandé d'expédier ce qui concerne le ſecours qu'elle
„ doit nous donner pour les grandes & importantes affaires qui
„ intéreſſent notre honneur, celui du Royaume & notre com-
„ mune ſureté. Mais la ſaiſon eſt déja ſi fort avancée, que ſi
„ cette affaire ne ſe termine pas ſur le champ, il n'eſt pas poſ-
„ ſible qu'elle nous produiſe ni argent ni crédit, dans le tems
„ que la Chambre a elle-même fixé, qui eſt le dernier jour de
„ ce mois. Différer plus longtems ce ſecours, c'eſt le rendre
„ de peu d'uſage, puiſque nous ſommes avertis de tous côtés,
„ que les Ennemis font de grands préparatifs pour nous atta-
„ quer. C'eſt ce qui nous a fait juger qu'il étoit néceſſaire de
„ vous écrire, pour donner aux Communes ce dernier & final
„ avertiſſement, & pour leur faire entendre que nous prendrons
„ tout nouveau délai pour un refus formel. Notre volonté
„ donc eſt que vous leur notifiez, que nous attendons qu'elles
„ porteront au plutôt leur Bill pour le ſubſide, deſorte qu'il ſoit
„ paſſé en Acte, ſans aucune condition, & ſans aucun autre
„ terme que la fin de la ſemaine prochaine, au plus tard; ſinon,
„ que nous ſerons forcés de prendre d'autres meſures. Mais
„ déclarez leur que ſi elles ſe conforment à notre volonté, nous
„ avons réſolu de les laiſſer aſſemblées, auſſi longtems que la
„ ſaiſon pourra le permettre; & que nous les raſſemblerons
„ l'Hiver prochain, afin qu'elles puiſſent achever leurs autres
„ affaires. Que ſi par leur refus, ou par leur retardement, il
„ arrive dedans ou dehors quelque malheur, nous prenons à té-
„ moin & Dieu & les Hommes, que nous avons fait notre
„ poſſible pour le prévenir, en convoquant le Parlement pour
„ conſulter avec nous, en lui découvrant nos beſoins & l'im-
„ portance de nos affaires, & en leur demandant à tems leur
„ aſſiſtance pour un cas, où nous ne ſommes engagés que par
„ leur propre conſeil. Faites que cette Lettre ſoit lue tout
„ haut, en pleine Chambre; c'eſt notre ordre & notre bon-
„ plaiſir.

Remarque de Mr. de Rapin ſur cette Lettre.

Il eſt manifeſte, dit Mr. de Rapin, *que cette Lettre écrite dans le tems qu'on alloit proceder au jugement du Duc, n'étoit qu'un artifice pour éluder ce même jugement.* C'eſt auſſi tout ce qu'elle produiſit. Car quant à ce que le Roi y demandoit avec tant de force, les Communes ne jugeant point à propos de s'y conformer, & voulant faire voir au Public d'un côté, que la Réponſe de Sa Majeſté à la Requête du Parlement d'Oxford n'avoit été que des promeſſes en l'air, ſans aucun effet; & de l'autre, que la mauvaiſe adminiſtration du Duc de *Buckingham* n'étoit pas le ſeul Grief dont la Chambre-Baſſe ſollicitoit la reparation, elle préſenta au Roi contre les Papiſtes Recuſans une nouvelle Requête, dont voici la teneur.

A SA TRES EXCELLENTE MAJESTE' ROYALE.

Requête des Communes contre les Recuſans.

„ Nous les très obéiſſans & très fideles Sujets de Votre Ma-
„ jeſté, les Communes aſſemblées à cette heure en Parlement,
„ nous ſouvenons avec une grande conſolation, des fréquens
„ témoignages que vous avez donnés de la ſincérité de votre
„ zèle pour la vraye Religion établie dans ce Royaume. Nous
„ nous rappellons en particulier la gracieuſe Réponſe de Votre
„ Majeſté à la Requête qui lui fut préſentée à Oxford, con-
„ cernant les cauſes de l'accroiſſement du Papiſme, & les re-
„ medes propres à l'arrêter. Vous futes ſupplié de trouver bon,
„ & de donner ordre que quiconque, ſoit Papiſtes Recuſans,
„ ou autres, qui en conſéquence des Réglemens & des Actes de
„ Parlement, peuvent être juſtement tenus pour ſuſpects, fuſ-
„ ſent éloignés des Charges du Gouvernement. Mais quoique
„ l'habileté à être admis, & l'admiſſion actuelle de telles gens
„ aux Charges publiques, vous fût miſe devant les yeux com-
„ me la grande & la principale cauſe de ce mal, nous n'avons
„ pas reçu encore une ſatisfaction capable de produire la Paix
„ dans l'Egliſe & la fureté dans l'Etat. C'eſt pourquoi nous
„ croyons qu'il eſt de notre devoir de nous adreſſer encore une
„ fois à Votre Majeſté pour l'informer, qu'après de bonnes &
„ ſures recherches, nous avons trouvé que les perſonnes mar-
„ quées ci-deſſous, ſont ou Recuſans, ou Papiſtes, ou juſte-
„ ment ſuſpects, ſelon les Actes du Parlement; & que néan-
„ moins, ils continuent à exercer des Charges d'autorité & de
„ confiance, dans les diverſes Provinces de ce Royaume & dans
„ le Païs de Galles, depuis même que ce Parlement eſt aſ-
„ ſemblé.

Il y avoit ici une Liſte de cinquante-neuf Recuſans, ou gens ſoupçonnés de Papiſme, qui étoient actuellement pourvus de Charges de confiance & d'autorité, en diverſes Provinces du Royaume. On y voyoit entr'autres le Comte de Rutland; *les Vicomtes de* Montaigu *&* *de* Dunbar; *les Lords* Evry, Abergavenny, Tenham, Wotton, Morley, Mordaunt, St. Jean *de* Baſing *&* Scroop. *Les autres étoient des Bourgeois.*

„ Nous ſupplions donc très humblement Votre Majeſté de
„ ne pas ſouffrir que vos fideles Sujets ſoient plus longtems dé-
„ couragés par le danger manifeſte de l'accroiſſement, tant en
„ nombre qu'en pouvoir, du Parti Papiſte, qui ne peut que ſe
„ renforcer extrèmement par la faveur & la protection de ces
„ Gouverneurs mal intentionnes. Qu'il plaiſe à Votre Majeſ-
„ té, par un effet de ſa ſageſſe, de ſa bonté, & de ſa pieté,
„ qui nous ſont très connues, d'ordonner efficacement que le
„ contenu de ſa Réponſe au Parlement d'Oxford ſoit mis in-
„ continent en exécution, & que les Commiſſions & les Char-
„ ges publiques ſoient ôtées à ceux que nous venons de nom-
„ mer, vu qu'ils en ſont revêtus contre la diſpoſition expreſſe
„ des Statuts, des Loix, & des Actes faits en Angleterre ſur
„ ce ſujet.

Char-les I. 1626.

Cauſes inévitables des remiſes du Roi, ſelon Mr. de Rapin.

Notre Auteur remarque dans cet endroit, qu'il n'étoit pas fort honorable pour le Roi qu'il fallût le preſſer ſi ſouvent d'exécuter ce qu'il avoit ſi poſitivement promis. Mais il tâche auſſi de l'en juſtifier en quelque ſorte ſur les difficultés presque inſurmontables que ce Prince y rencontroit par les ſollicitations & par les intrigues de la Reine, du Duc de *Buckingham*, dont la mere étoit Papiſte déclarée, du Chevalier *Richard Weſton* ſon principal Conſeiller & du Lord *Conway* Secrétaire d'Etat, tous deux auſſi Papiſtes, puiſque c'étoient ceux qui approchoient le plus près de ſa Perſonne, & qui le tenoient, pour ainſi dire, continuellement aſſiegé.

Peu de jours après les Communes réſolurent de ſe rendre en Corps auprès du Roi, & de lui faire préſenter une Expoſition de leur conduite, comme une Réponſe à la Lettre qu'il avoit écrite à leur Orateur; & d'ajouter à cette Expoſition une Requête, pour prier Sa Majeſté d'éloigner le Duc de *Buckingham* de ſa Perſonne. Lorſqu'elles eurent été introduites, leur Orateur, avant que de préſenter au Roi ces deux Pieces, lui parla en ces termes.

TRES GRACIEUX ET TRES AUGUSTE MONARQUE,

Réponſe des Communes à la Lettre du Roi.

Selon le Privilege que nous avons d'approcher de votre Auguſte Perſonne & de lui exprimer librement nos penſées, Privilege dont les Rois vos Ancêtres ont toujours daigné laiſſer joüir nos Prédéceſſeurs, nous vos humbles & fideles Sujets, les Communes aſſemblées en Parlement, avons deſiré ardemment l'honneur du préſent accès à Votre Trône Royal; & nous y venons en Corps, précédés de notre Orateur, ne pouvant point le faire avec trop de ſolemnité, vu la nature & l'importance de l'affaire qui nous y conduit. Cependant, notre Chambre n'a pas cru devoir confier au Diſcours de qui que ce ſoit, les choſes qu'elle a à expoſer à Votre Majeſté. C'eſt pourquoi, nous prendrons la hardieſſe de les lui préſenter par écrit, & de les remettre en ſes mains favorables, afin qu'elles ne puiſſent point s'égarer, & qu'elles faſſent plus d'impreſſion que n'en pourroient faire les plus fortes paroles du plus puiſſant des Orateurs. Et comme j'ai beaucoup à lire, j'abrégerai ce Diſcours, autant qu'il me ſera poſſible, pour fatiguer moins l'attention gracieuſe, que nous ſupplions Votre Majeſté de nous accorder.

Le Parchemin que j'ai entre les mains, contient deux Articles; l'un eſt une Expoſition, & l'autre une Requête. La fin de l'Expoſition eſt de rendre à Votre Majeſté un compte exact de toute notre conduite, & de lui donner une preuve claire & ſatisfaiſante de nos bonnes & ſinceres intentions pour ſon ſervice. La fin de la Requête eſt d'obtenir de Votre Majeſté qu'il lui plaiſe d'éloigner de ſa Perſonne, le Duc de Buckingham.

Quant au prémier Article, vos Communes vous ſupplient très humblement d'être bien perſuadé, que rien au monde ne leur tient tant au cœur que la conſervation des bonnes graces & de l'eſtime de Votre Majeſté. Et certes, c'eſt pour elles une douleur que je ne ſaurois exprimer aſſez bien, que l'on puiſſe par de fauſſes informations & par des interprétations malignes, tourner en tout tems, leurs paroles & leurs actions, en autant d'offenſes faites à Votre Majeſté.

Il ne convient à qui que ce ſoit, qui n'entend pas une voix, d'en écouter l'Echo. Que s'il arrive qu'un Echo en produiſe un ſecond, & celui-ci un troiſieme, jamais le ſon ne ſe renforce, mais il s'affoiblit ſenſiblement de degré en degré.

L'application, je n'ai pas beſoin de la faire. Des paroles mal rapportées, quoique par un Echo, ou ſeulement par la troiſieme ou quatrieme répétition d'un Echo, réſonnent ſouvent plus fort que la voix même. Il y a plus: des paroles pleines de reſpect & d'obéiſſance, ſeront à la fin changées en des paroles pleines d'inſolence & de rebellion. Ce ſont ces fauſſes informations, que les Communes n'ont que trop lieu de regarder comme la cauſe des délais par leſquels a été arrêtée l'expédition de leurs Conſeils touchant les affaires importantes de Votre Majeſté. Ce ſont auſſi ces fauſſes informations, qui nous réduiſent à la néceſſité de vous faire l'Expoſition de notre conduite.

Je paſſe maintenant à la Requête. Mon deſſein n'eſt pas de marquer ici les raiſons ſur leſquelles elle eſt appuyée; Votre Majeſté pourra les voir dans les propres termes des Communes, & dans le langage du Peuple. J'ai ſeulement ordre de repréſenter à votre grande ſageſſe & à votre profond jugement, que cette Requête eſt d'une telle nature, que Votre Majeſté peut l'accorder avec honneur & avec juſtice.

Il a plu à Votre Majeſté de témoigner en pluſieurs rencontres, combien vous étiez un bon Maitre. Ainſi on peut vous appliquer, ſans flatterie, ce que la Reine de Seba diſoit au plus ſa-

ge

CHARLES I. 1626.

ge de tous les Rois; Heureux ſont les Serviteurs qui aſſiſtent continuellement devant vous. *Mais les liens qui vous attachent à votre Peuple, ſont incomparablement plus forts que ceux qui vous attachent à vos Serviteurs; & le ſoin d'écouter les juſtes plaintes & de remédier aux beſoins preſſans de votre Peuple, vous eſt plus honorable que celui de combler vos Serviteurs de Graces & de Biens. Etre bon Maître envers un Serviteur, c'eſt une gloire que pluſieurs de vos Sujets peuvent ſe procurer; mais être bon Maître envers un Peuple, c'eſt un caractère Royal, c'eſt une gloire qu'aucun Sujet ne peut poſſeder.*

Le nom de Pere de la Patrie, *que les plus grands Empereurs ont fait leurs délices de porter dans nos Provinces, après les avoir conquiſes; ce nom de Pere de la Patrie, Votre Majeſté l'a reçu de la voix publique à bon droit: mais c'eſt auſſi à bon droit, que les Enfans eſperent que leurs demandes ſeront préférées à celles des Serviteurs. Le Serviteur ne demeure pas toujours dans la maiſon, comme fait l'Enfant. D'ailleurs, le Gouvernement Royal eſt un Mariage politique entre le Monarque & le Peuple, comme le diſoit ſi juſtement le feu Roi votre Pere; à quoi l'on peut ajouter avec vérité, que l'union d'un Epoux avec ſon Epouſe, n'eſt pas plus intime, que celle de Votre Majeſté avec ſon Peuple.*

Le Roi ſe trouva tellement offenſé & de l'Expoſition & de la Requête, qu'il ſe diſpoſa à caſſer le Parlement. Cette Diſpoſition n'eut pas plutôt tranſpiré juſqu'aux Communes, que ſurpriſes d'un évenement auquel elles ne s'étoient nullement attendues, elles ſe mirent d'abord à dreſſer une Remontrance, où entrerent les Articles de leur accuſation contre le Duc, & le droit du *Tonnage* & du *Pondage* remis & exigé par le Roi, ſans l'Octroi du Parlement. Pendant qu'on préparoit cette Remontrance, les Seigneurs ayant été informés par le Roi même de ſa réſolution, lui préſenterent une Requête pour l'en détourner; mais il ne voulut rien écouter; & le $\frac{15}{25}$ de Juin, il fit diſſoudre le Parlement par une Ordonnance ſcellée du grand Sceau.

Les Communes dreſſent une Remontrance

Requête des Seigneurs ſans effet.

Le Parlement eſt diſſous.

Cauſe de cette Diſſolution.

Perſonne ne douta que l'intérêt du Duc de *Buckingham* ne fût l'unique cauſe de cette Diſſolution. Les Communes en étoient ſi perſuadées, qu'elles répandirent des Copies de leur Remontrance, avant que d'avoir pu la préſenter. Voici une de ces Copies, qui eſt de la plus préciſe fidelité.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

Remontrance des Communes.

„ Nous vos fideles Sujets, les Communes aſſemblées par vos ordres dans ce préſent Parlement, proteſtons à Votre Majeſté, que depuis le commencement de cette ſéance, nous avons travaillé, avec une affection également vive & reſpectueuſe, à ce qui pouvoit nous conduire le plus efficacement & le plutôt au but que nous nous propoſions, de finir l'affaire du ſecours deſtiné à Votre Majeſté pour l'exécution de ſes deſſeins; d'augmenter ce ſecours; & de nous mettre nous-mêmes & ceux que nous repréſentons, en état d'accomplir parfaitement & à tems, ce qui a été entrepris. Mais, malgré nos bonnes intentions, nous avons été tellement retardés par des informations, par des interruptions, & autres divers obſtacles, que nous regardons préſentement comme une très néceſſaire partie de notre reſpect & de notre devoir, de déclarer ici en quoi ont conſiſté ces interruptions, ces obſtacles, & quelle en a véritablement été la cauſe prémiere & continuelle. Nous ne nous croyons pas moins indiſpenſablement obligés de faire connoitre notre ſincere attachement au ſervice Parlementaire que nous devons à Votre Majeſté, & le ſoin que nous prenons de conſerver ſes Domaines, & de défendre ſa Dignité & ſa Couronne. Et ſi vous daignez jetter gracieuſement les yeux ſur quelques Articles, qui ont de la rélation au prémier Parlement de votre Regne & à celui-ci, la grande bonté de votre cœur nous eſt trop connue pour douter un moment, que Votre Majeſté ne ſoit très convaincue, & parfaitement ſatisfaite de l'intégrité & de la fermeté inébranlable de nos intentions.

„ Dans le prémier Parlement convoqué la prémiere année de votre heureux Regne, les Communes ayant préſenté avec joye à Votre Majeſté deux Subſides entiers (1), comme les prémices de leur dévoûment, furent, par les inſtigations du Duc de *Buckingham*, & comme nous le comprenons, pour ſon intérêt particulier, extrêmement preſſées d'augmenter ce ſecours. Mais, comme il ne vit pas beaucoup d'apparence d'obtenir ce qu'il ſouhaitoit, il porta, pour la même raiſon, Votre Majeſté à ajourner le Parlement à Oxford. Ce fut là que les Communes attentives aux grands dommages que ce Royaume a ſoufferts en diverſes manieres, principalement par le pouvoir exceſſif & par les fréquentes malverſations du même Duc, ſe mirent à examiner, ſelon la méthode Parlementaire, ces maux, ce Pouvoir & ces Malverſations. Mais il n'eut pas plutôt appris que l'on parloit de rechercher ſa conduite, que craignant qu'elle ne fût trop ouvertement dévoilée aux yeux de Votre Majeſté, & châtiée ſelon ſon mérite, il Vous donna, comme nous avons lieu de le croire, des idées ſiniſtres & fauſſes de l'intention des Communes, & Vous fit diſſoudre ce prémier Parlement. Peu de tems après, & dans la même année, par de faux rapports qu'il fit faire à Votre Majeſté contre certains Membres des Communes, qui s'étoient particulierement déclarés contre lui, & qui s'étoient montrés les plus contraires à ſes deſſeins; il fit enſorte, comme nous avons ſujet de le croire, que ces mêmes Membres furent nommés *Shérifs* en diverſes Provinces, pour l'année ſuivante, afin d'empêcher qu'ils ne fuſſent élus Membres de ce Parlement, où il craignoit qu'ils ne ſe déclaraſſent ſes Parties. Par de ſemblables pratiques, il ſut, comme nous en ſommes perſuadés, faire enſorte que d'abord après la diſſolution dont nous venons de parler, un de nos Membres (2), qui ne l'avoit du tout point ménagé, fut nommé Secrétaire de la Flotte, pour le punir effectivement de ſon zèle, en lui faiſant interrompre ſa profeſſion d'Avocat, ſous prétexte de lui procurer un emploi honorable.

„ Il a plû enſuite à Votre Majeſté d'aſſembler, au mois de Fevrier paſſé, le préſent Parlement, pour lequel aucun de ceux que le Duc avoit fait nommer *Shérifs*, n'a été élu. Cependant, animés du même zèle pour le ſervice de Votre Majeſté, & pour le Bien Public, nous avons examiné avec une attention profonde, divers Projets touchant les moyens d'établir la ſureté & le bonheur de vos Royaumes & de vos Alliés, d'augmenter notre ſecours d'argent, & les forces militaires, ſans ſurcharger le pauvre Peuple, & enfin de donner à Votre Majeſté dans ſes preſſans beſoins, une aſſiſtance plus grande qu'aucun Parlement ait jamais donnée. Pour nous mettre en cet état, nous & ceux que nous repréſentons, nous avons jugé devoir commencer par rechercher les cauſes des maux & des injuſtices dont vos Sujets ſont accablés: recherche que nous ne pouvons jamais négliger, ſans manquer à la fidélité que nous devons à Votre Majeſté & à nos Compatriotes qui nous députent, & qui confient leurs intérêts à notre vigilance. C'eſt-là un devoir que le Roi votre Pere, d'heureuſe mémoire, mit devant les yeux de la Chambre des Communes, à l'ouverture du prémier Parlement qu'il aſſembla. Par cette recherche nous avons trouvé, que les maux extrèmes & les Griefs étonnans qui font gémir le Peuple, ont leur cauſe principale dans le vaſte pouvoir & dans les énormes malverſations du Duc de *Buckingham*, comme auſſi dans la pluralité de ſes Charges qu'il a acquiſes les unes par ambition, les autres par argent, contre les Loix expreſſes de votre Royaume. Par cette recherche nous l'avons trouvé coupable dans l'exercice de ſa charge de Grand-Amiral, en ce qu'il a négligé de garder la Mer, & qu'il a commis des injuſtices & des extorſions par rapport à l'Amirauté: coupable en ce qu'il a livré à un Prince étranger les Vaiſſeaux de votre Royaume: coupable en ce qu'il a contraint pluſieurs perſonnes d'acheter des Dignités pour ſon propre profit: coupable en ce qu'il a épuiſé les tréſors & les revenus de l'Etat, d'une maniere qui n'a jamais eu d'exemple: coupable, juſqu'à avoir eu l'audace inouïe de faire, de ſon chef, une application funeſte de certains remedes au feu Roi votre Pere d'heureuſe mémoire, peu de jours avant la mort de Sa Majeſté. C'eſt de ces Articles, & de quelques autres non moins criminels, que nous avons formé, après les avoir examinés avec tout le ſoin poſſible, une accuſation Parlementaire contre ce Duc, devant la Chambre des Seigneurs aſſemblés en Parlement par les ordres de Votre Majeſté; & c'eſt de votre Juſtice & de la leur que nous attendons quelque remede à tant de maux, par le moyen d'un promt jugement.

„ Mais dans le tems même que nous étions occupés à l'examen de ces deſordres & de ces crimes, nous avons été diverſes fois interrompus par des Meſſages de Votre Majeſté, puiſſions-nous le dire ſans qu'elle s'en offenſe! Meſſages, qui, bien que procurés par de faux rapports, ont été reçus de nous avec tout le reſpect que des Sujets doivent à leur Souverain.

„ Delà il eſt arrivé non ſeulement, qu'il s'eſt paſſé beaucoup de tems, avant que nous ayons pu mettre en ordre nos chefs d'accuſation contre le Duc; mais encore, qu'immédiatement deux jours après qu'ils eurent été portés à la Chambre-Haute par les Chevaliers *Dudley Diggs* & *Jean Elliot*, qui en avoient été chargés & qui étoient à la tête de la Commiſſion établie pour cette affaire, ces deux Membres de notre Chambre furent envoyés en priſon, par ordre de Votre Majeſté, leurs maiſons fouillées, & leurs papiers enlevés, le tout à cauſe de certaines expreſſions, dont on vous avoit fauſſement & malicieuſement aſſuré dans le particulier, qu'ils s'étoient ſervis en remettant cette accuſation aux Seigneurs. Ainſi les Privileges averés & conſtans du Parlement ont été enfraints, & nous qui dans la juſte eſpérance d'avoir bientôt juſtice contre le Duc, nous préparions avec beaucoup de zèle, & ſelon notre devoir, à expédier inceſſamment l'affaire du ſecours, & les autres choſes qui regardent le ſervice de Votre Majeſté, nous nous voyons, malgré nous, détournés de nos bonnes & juſtes intentions, pendant pluſieurs jours, pour vaquer, com-

„ me

(1) Mr. *de Rapin* dit *Trois Subſides & Trois Quinziemes*, (p. 318). Il avoit pourtant dit (p. 271.) *Deux Subſides*, en parlant du même ſecours d'argent que le Parlement de 1625. accorda à *Charles I.* Inadvertance; mais qui eſt-ce qui en eſt exemt?

(2) Mr. *Glanville.*

Char-les I. 1626.

me nos engagemens l'exigent, aux moyens de rétablir & de conſerver les Droits & les Privileges Parlementaires, qui ont été ſi ouvertement violés. C'eſt pourquoi, Sire, nous croyons qu'il eſt de notre devoir d'informer exactement Votre Majeſté de la maniere dont cet empriſonnement a été fait.

„ Quoique l'Ordre de Votre Majeſté donné à vos Officiers portât expreſſément, qu'ils iroient aux Maiſons de ces deux Membres, pour les y arrêter, le Lord *Conway* Principal Secretaire d'Etat leur donna, comme ils l'ont atteſté, un autre ordre poſitif d'aller, non aux Maiſons de ces Chevaliers, comme c'étoit votre intention, mais à la Chambre des Communes, & de les arrêter là; avec cette injonction, que s'ils n'y étoient point encore venus, de les y attendre, & de les y ſaiſir, dans la place qu'ils y occuperoient. Or ſans s'arrêter maintenant à l'oppoſition de ce ſecond ordre avec celui de Votre Majeſté, & n'en conſiderant que la ſeule exécution, notre Chambre ne ſauroit regarder un procedé de cette nature, que comme une preuve manifeſte du deſſein qu'on avoit formé de lui faire un affront inſigne, & de la retarder dans ſes occupations qui concernent le ſervice de Votre Majeſté. De plus, il ne nous eſt pas moins manifeſte, que toutes ces interruptions cauſées par de faux rapports, ſont l'ouvrage du Duc, pour ſon intérêt particulier, d'autant plus qu'elles ne nous ont été ſuſcitées que dans le tems qu'il nous ſavoit occupés à examiner ſes malverſations. Mais Votre Majeſté, par un effet de ſa bonté & de ſa juſtice, s'étant laiſſée, depuis cet évenement, mieux informer de nos Privileges, & de l'innocence des deux Chevaliers, les a fait relâcher; de quoi nous la remercions très humblement.

„ De plus encore, lorſque, dans l'eſpérance de voir bientôt finir l'affaire de l'accuſation que nous avions portée devant les Seigneurs, contre le Duc, nous nous propoſions d'avancer avec chaleur celle du ſecours, & d'autres qui importent au ſervice de Votre Majeſté, nous nous ſommes vus fruſtrés dans notre attente, arrêtés encore par de nouvelles entrepriſes que ce même Duc a exécutés en ſe ſervant de ſon Pouvoir exceſſif, & en ſe livrant aux inſtigations de ſon ambition déméſurée. En effet, c'eſt par un tel pouvoir, & par une telle ambition, que, quoique la pluralité des Charges & des Offices dont il eſt revêtu, faſſe un des principaux Articles de ſon Accuſation, il a ſu procurer tant de poids aux mouvemens de ſes Agens, qu'il s'eſt fait décerner, comme une choſe due, la Dignité de Chancelier de l'Univerſité de Cambridge; nonobſtant le conſentement formel que cette même Univerſité avoit donné, peu de ſemaines auparavant, par les deux Députés qu'elle a au milieu de nous, à l'Article important dont nous venons de faire mention. En effet, nous ne concevons point d'ambition plus outrée que d'avoir recherché, ni de pouvoir plus grand que d'avoir emporté cette Dignité, dans une ſemblable conjoncture, contre une Déclaration faite en plein Parlement, & d'une même voix avec toutes les Communes d'Angleterre. Nous ſommes même informés, qu'il a particulierement employé dans cette affaire les menées & les pratiques d'une Faction qui adhere aux innovations dangereuſes en matiere de Religion, publiées dans les Ecrits ſéditieux d'un nommé *Richard Montaigu*, Prêtre que le Duc a depuis ſoutenu & favoriſé pour cette raiſon, comme il l'avoit fait auparavant pour d'autres qui ne ſont point inconnues.

„ Ce ſont ces déportemens du même Duc, qui ont arrêté les Affaires de Votre Majeſté, par les interruptions qu'ils nous ont cauſées, & qui ont mis des obſtacles à l'ardeur que nous avons de vous ſervir. Nous en aurions déja donné des marques inconteſtables de cette ardeur, & nous aurions fait voir qu'après ce que nous devons à Dieu, nous n'avons rien plus à cœur que le ſervice de Votre Majeſté, la ſûreté de votre Royaume, notre conſervation & celle des Compatriotes que nous repréſentons, afin que ce ſervice, & cette ſûreté ſe continuent, dont nous ne pouvons pourtant point nous flatter. Nous ſupplions donc Votre Majeſté, de recevoir favorablement notre humble & libre Proteſtation, que nous ne voyons point de ſureté à attendre pour nous, pendant que nous demeurerons expoſés au Pouvoir tyrannique de ce Duc, à ſon ambition, & aux faux rapports qu'il fait faire, pour ſon propre intérêt, à Votre Majeſté. Ce qui fortifie extrêmement cette crainte, c'eſt qu'il ait aſſez de crédit pour empêcher que vous ne ſoyez exactement informé de ce qui peut ſe rapporter le moins du monde à ſa mauvaiſe conduite; de ſorte qu'on ne peut vous préſenter l'état de vos Sujets, & de vos Royaumes, que ſous la face qui convient aux vues qu'il a. Delà vient qu'il a placé un ſi grand nombre de ſes Parens & de ſes Créatures dans les poſtes les plus éminens, auprès de votre Perſonne. C'eſt encore par ſes fauſſes inſinuations, que nous avons eu le crevecœur de voir, ſous le Regne du Roi votre Pere, d'heureuſe mémoire, & même ſous celui de Votre Majeſté, tant de Hauts Officiers changés ou démis; & que depuis le commencement de ſa faveur on a vu en très peu d'années, plus de changemens de cette ſorte, qu'on n'en avoit vu pendant une longue ſuite d'années auparavant. Même, ſous le Regne de feu votre Pere, il ne ſe faiſoit point de changemens ſemblables, juſqu'à ce qu'il y fut porté par les pratiques de ce Duc. Mais depuis ce tems-là, divers Officiers de la Couronne, tant en Angleterre qu'en Irlande, ont été, ſuivant qu'ils étoient bien ou mal auprès du Duc, ou recommandés ou deſſervis auprès du Souverain, placés, déplacés ou dépoſés: en ſorte qu'il paroît manifeſtement, qu'autant qu'il a dépendu de lui, il a meſuré à ſes propres intérêts le bien & le mal des Royaumes de Votre Majeſté.

Char-les I. 1626.

„ Enfin nous avons reçu de la part des Seigneurs, une Copie de la Réponſe du Duc à l'Accuſation que nous avons intentée contre lui; & nous allons, ſous le bon-plaiſir de Votre Majeſté, y repliquer d'une telle maniere, en ſuivant les Loix du Parlement, que nous ne doutons nullement que nous n'obtenions un Jugement contre lui, à moins que, par ſon pouvoir & par ſes pratiques ſouterraines, il ne trouve le moyen d'éluder nos procedures & la force de nos démonſtrations.

„ Outre cela, Sire, au milieu des interruptions qui nous ſont ſurvenues par l'empriſonnement de deux Membres de notre Chambre, nous avons reçu un Meſſage par lequel il a plû à Votre Majeſté de nous faire déclarer, que ſi vous ne receviez point inceſſamemnt le ſecours demandé, vous prendriez de *nouveaux Conſeils*. Nous ne devons pas douter que par ces *nouveaux Conſeils*, Votre Majeſté n'entende des Conſeils conformes à la Juſtice, & aux Loix du Royaume. Mais nous ne devons point auſſi vous taire que ces mêmes termes de *nouveaux Conſeils* ont été ramenés dans un Diſcours fait au milieu de nous, par un de vos Conſeillers-Privés, devenu en dernier lieu Membre de notre Chambre; qui nous dit qu'il avoit ſouvent réfléchi ſur ces mots de *nouveaux Conſeils*; qu'il ſe reſſouvenoit qu'il y avoit anciennement chez les autres Nations, des Parlemens ſemblables aux nôtres; qu'il voyoit les Anglois vivre dans le bonheur & dans l'abondance, tandis que les autres Peuples étoient miſerables à tous égards, depuis que leurs Rois avoient pris ces *nouveaux Conſeils*, & fait ceſſer l'uſage des Parlemens.

„ Cette inſinuation, permettez-nous de vous le dire, Sire, étoit d'une telle nature, qu'elle nous donna un juſte ſujet de craindre, qu'il n'y eût auprès de votre Perſonne quelque Miniſtre mal intentionné, qui pouſſé par le Duc, ou conjointement avec ce trop puiſſant Favori, conſeillât à Votre Majeſté de prendre de *nouveaux Conſeils*, tendant, comme Votre Conſeiller Privé nous les a dépeints, à l'entiere ſuppreſſion des Parlemens dans ce Royaume. Notre crainte a été augmentée encore par cette conſideration, que, quoique les droits du *Tonnage & Pondage* euſſent pris fin par la mort du Roi votre Pere, & qu'ils n'aient jamais été payés à aucun de vos Prédéceſſeurs, qu'en vertu d'un Acte ſpécial du Parlement; que même ils ne puiſſent être levés que ſur le fondement d'un tel Acte; néanmoins, quelques-uns de vos Miniſtres les ont levés depuis le commencement de votre Regne, comme s'ils étoient toujours dus, quoique le prémier Parlement, diſſous par les intrigues conſtatées du Duc, n'eût fait aucun Acte pour autoriſer cette levée. Cet exemple eſt ſi contraire à l'uſage conſtant des tems paſſés, de même qu'au droit reconnu & à la liberté de vos Sujets, qu'il ne peut guere être qu'un effet de quelques *nouveaux Conſeils* donnés à Votre Majeſté, contre la Conſtitution eſſenticlle de ce Gouvernement, & ſur-tout contre le droit des Communes; comme ſi on avoit droit de lever ou Subſide, ou Taxe, ou Aide, ſans le conſentement du Parlement, ou contre les Loix fondamentales du Royaume. Mais s'il ſe trouve de telles gens, qui en repréſentant fauſſement l'état & le droit des Sujets, oſent donner ces ſortes de *nouveaux Conſeils*, comme de lever des Aides, des Taxes, ou des Subſides ſur votre Peuple, contre les Loix établies dans votre Royaume, nous ne pouvons, Sire, que les regarder, non-ſeulement comme des viperes, mais encore comme des peſtes autant à craindre pour le Roi lui-même & pour ſon Etat, que pour les deux Chambres du Parlement, ſelon le ſtile du Roi votre Pere & enfin comme des ennemis capitaux de votre Couronne, de votre Dignité, & de tout le Royaume. Pour nous, nous ſerons toujours prêts à montrer dans l'aſſemblée du Parlement, & à déclarer par-tout ailleurs où l'occaſion s'en préſentera, qu'une offenſe de cette nature mérite la plus grande punition que les Loix puiſſent infliger à quelques Malfaiteurs que ce ſoit.

„ Voilà, Sire, un partie des choſes, qui ont troublé la bonne intelligence entre Votre Majeſté & nous; ce qui n'a pu que troubler auſſi le cœur de tout votre Peuple, & que pénétrer de la plus vive douleur vos fideles Communes, puiſqu'elles voyent que leurs meilleures intentions ſont fauſſement interpretées, & leurs plus ſinceres efforts interrompus, & enfin rendus inutiles, par l'interpoſition d'un ſeul homme qui abuſe de ſon pouvoir. C'eſt ce qui nous donne un juſte ſujet de proteſter contre lui, tant par rapport aux crimes dont il eſt chargé par notre accuſation Parlementaire, ſur laquelle nous ne pouvons nous diſpenſer d'inſiſter avec force, comme étant fondée ſur des preuves de notorieté publique; que parce que nous le voyons poſſédé d'une ambition ſi effrénée, & ſi incompatible avec le bon-

CHARLES I. 1626.

,, heur & la tranquillité de l'Egliſe & de l'Etat, que nous le croyons veritablement ennemi de l'une & de l'autre. Ainſi, à moins que de vouloir trahir notre devoir envers Votre Majeſté, & envers ceux qui nous ont confié leurs droits, nous ne pouvons que témoigner la douleur extrême que nous reſſentons de voir que cet homme a tant de pouvoir ſur l'eſprit de Votre Majeſté & tant de part à votre affection, qu'il ſe rend ſeul maitre de toutes les Affaires de votre Royaume.

,, Permettez-nous donc, Sire, de nous jetter à vos piés, au nom de toutes les Communes de votre Royaume, & de ſupplier très humblement Votre Sacrée Majeſté, pour l'honneur du Dieu tout-puiſſant, dont la Religion eſt ſappée par les intrigues du Parti que le Duc protege; pour votre propre honneur, qui ne peut qu'augmenter conſiderablement, ſi vous avez la bonté de délivrer votre Peuple de la grande oppreſſion qu'il ſouffre; pour l'honneur, pour la ſureté, pour la proſpérité de votre Royaume, qui eſt expoſé à un danger éminent; & enfin pour l'amour tendre & véritablement paternel que vous portez à votre Peuple; ce Peuple qui vous honore infiniment, & à qui vous êtes auſſi cher, nous le proteſtons devant Dieu Scrutateur des cœurs, oui, auſſi reſpectable & auſſi cher qu'aucun de vos Prédéceſſeurs l'ait jamais été à ſes Sujets; permettez-vous de vous ſupplier d'éloigner cet homme de votre préſence, & de ne pas le mettre en balance lui ſeul avec tout ce que nous venons de vous repréſenter, & avec les Affaires de la Chrétienté, qui ſouffrent, autant qu'elles ont de rélation avec ce Païs, & qui ſouffrent principalement par la faute du Duc. Car nous déclarons à Votre Majeſté, & au Monde entier, que, juſqu'à ce que ce grand Miniſtre ne ſe mêle plus des Affaires de l'Etat, nous ne pouvons eſpérer aucun bon ſuccès; & qu'au contraire, nous craignons que tout l'argent que nous pourrons donner à Votre Majeſté, ne tourne au préjudice de votre Royaume, par le mauvais emploi que cet homme en fera, comme nous en ſommes convaincus par la diſſipation qu'il a faite des ſecours amples que nous avons donnés & en dernier lieu, & auparavant.

,, Mais Votre Majeſté ne nous aura pas plutôt accordé le Redreſſement de ce Grief, qui nous eſt le plus inſupportable de tous, que nous travaillerons ſur le champ à vous donner une ſatisfaction entiere touchant le ſecours d'argent. Nous nous appliquerons auſſi tout d'une ſuite, avec joie & avec ardeur, aux autres grandes & diverſes affaires, qui peuvent établir l'abondance, la force, & l'honneur de vos Royaumes; de même qu'à ſoutenir vos amis & vos alliés d'une telle maniere, que nous ſommes perſuadés qu'aucun des Parlemens précédens ne pourra être mis en parallele avec celui-ci. Or moyennant ces choſes, & la bénédiction de Dieu, nous ne doutons nullement, que comme vous êtes le meilleur Monarque qui ſe ſoit jamais aſſis ſur le Trône de ce puiſſant Royaume, vous n'en deveniez auſſi & le plus aimé, & le plus grand".

Afin que le Lecteur impartial puiſſe ſe former une idée plus nette de l'origine & des cauſes des diviſions qu'il y eut pendant tout ce Regne, entre le Roi & le Parlement, il eſt néceſſaire, après avoir inſeré ici la Remontrance des Communes, que nous inſérions auſſi la Déclaration donnée à Whitehall le trentieme (1) de Juin, & publiée par ordre du Roi pour appaiſer le mécontentement & les murmures du Peuple.

DECLARATION DU ROI, *pour notifier à ſes Sujets les Cauſes de la Convocation & de la Diſſolution des deux derniers Parlemens.*

,, Le Roi, depuis ſon avenement à la Couronne Impériale de ce Royaume, a convoqué & aſſemblé deux divers Parlemens, dont le prémier fut ajourné à Oxford au mois d'Août 1625, & diſſous en ce même lieu; & dont le ſecond, commencé au mois de Fevrier dernier, a été continué juſqu'au 5/15 du préſent mois de Juin, & enſuite diſſous par Sa Majeſté, à ſon grand regret, & (comme il en eſt perſuadé) au grand regret de ſes bons & bien affectionnés Sujets. Quoique Sa Majeſté ſache bien, que la Convocation, l'Ajournement, la Prorogation, & la Diſſolution des Parlemens ſont des Droits qui lui appartiennent par une Prérogative indubitable & inſéparablement attachée à ſa Couronne Impériale; & qu'il n'eſt tenu d'en rendre compte qu'à Dieu ſeul, de qui il eſt le Lieutenant & le Vicegerent dans ces Royaumes que la divine Providence a commis à ſes ſoins & à ſon Gouvernement: cependant, comme ſon intention eſt, avec l'aſſiſtance du Tout-puiſſant, de regler de telle maniere ſes deſirs & toute ſa conduite, principalement dans les affaires qui regardent l'Etat & le bien du Royaume, qu'il puiſſe s'aſſurer d'être approuvé non-ſeulement de ſa propre conſcience, & de ſon propre Peuple, mais encore de tout le monde; il a jugé qu'il étoit à propos, & même néceſſaire, dans la ſituation préſente des affaires du dedans & du dehors, de déclarer préciſément & clairement les cauſes qui l'ont porté à convoquer ces Parlemens, & qui l'ont enſuite contraint de les diſſoudre. Il eſpere par-là de fermer la bouche aux gens malins, de faire ceſſer les doutes & les craintes de ſes bons Sujets, de ſe diſculper envers nos Alliés, & de voir le blâme de ces fâcheux accidens retomber avec juſtice ſur ceux qui les ont cauſés.

CHARLES I. 1626.

,, Lorſque Sa Majeſté, après la mort du Roi ſon Pere d'heureuſe mémoire, parvint à la Couronne, elle trouva le Royaume engagé dans une Guerre avec un puiſſant ennemi. Cette Guerre n'avoit pas été entrepriſe légerement & ſans des cauſes juſtes & honorables; puiſque c'étoit pour défendre la Perſonne & les Etats de Sa Majeſté, pour ſoutenir ſes Amis & ſes Alliés, pour rétablir l'ancien honneur de la Nation Angloiſe, pour faire reſtituer à ſa Sœur, au Prince ſon Epoux, & à leurs Enfans, leur Patrimoine injuſtement uſurpé ſous le prétexte ſpécieux d'Amitié & d'Alliance, & enfin pour maintenir la véritable Religion. D'ailleurs, le feu Roi y avoit été excité & encouragé par les humbles Avis des deux Chambres du Parlement, par leurs proteſtations & leurs fortes promeſſes de lui donner tous les ſecours néceſſaires & proportionnés à une entrepriſe de cette importance pour la ſûreté de ſon Royaume, & pour procurer à ſes Amis & à ſes Alliés une Paix générale & ſolide. Mais quand Sa Majeſté vint à conſiderer de près ſes Revenus, elle ne ſe trouva point aſſez bien pourvue de moyens d'exécuter un deſſein ſi grand, à moins que d'être bien aſſurée de recevoir de ſes fideles Sujets des ſecours qui la miſſent en état de ménager cette Guerre d'une maniere convenable.

,, Ainſi Sa Majeſté, voulant marcher ſur les traces des Rois ſes Ancêtres, réſolut de convoquer un Parlement avec toute la diligence poſſible, pour faire des Loix ſalutaires, pour corriger les abus du Gouvernement, pour connoître exactement les juſtes Griefs de ſon Peuple, & pour s'aſſurer des ſommes qui devoient néceſſairement être employées au ſervice public. Mais trouvant un Parlement déja aſſemblé pendant la vie du Roi ſon Pere, Sa Majeſté auroit ſouhaité de le continuer, ſans même qu'aucun des membres en fût changé, afin de gagner du tems, & pour expédier plus promtement les affaires importantes dont il s'agiſſoit; ſi elle n'avoit pas été informée par ſes Juges & par ſon Conſeil qu'un tel Parlement pouvoit être regardé comme peu conforme aux Loix, & à l'uſage; ce que Sa Majeſté vouloit éviter. Elle convoqua donc un nouveau Parlement, auſſitôt qu'il lui fut poſſible, ſe confiant entierement dans l'affection de ſon Peuple, & ayant tout lieu de croire, que ceux-là mêmes qui avoient, non ſans quelque importunité, perſuadé le Roi ſon Pere de rompre ſes Traités avec l'Eſpagne, qui même pour y mieux réuſſir, s'étoient ſervis de l'interceſſion de Sa Majeſté, alors Prince, & Membre du Parlement, & qui avoient promis de ſecourir de toutes leurs forces le Roi ſon Pere dans cette Guerre, qu'ils regardoient comme inévitable; que ces mêmes gens-là, dis-je, accompliroient leurs engagemens, & ne ſouffriroient point que ſa prémiere entrepriſe, dont tout le monde attendoit un ſi grand ſuccès, courût le moindre riſque d'échouer par leur faute.

,, Le Parlement, après quelques ajournemens cauſés par des occupations qu'on ne pouvoit ni renvoyer, ni avoir prévues, s'étant aſſemblé le dix-huitieme de Juin, & ayant pris en conſideration les divers & grands beſoins où Sa Majeſté ſe trouvoit au commencement de ſon Regne, & le mouvement critique où étoient les importantes Affaires de l'Etat, tant au dedans qu'au dehors, lui préſenta gayement & avec promtitude, comme un gage de ſon Devoir & de ſa Reconnoiſſance profonde, & comme les prémiers fruits de la très juſte affection de ſes Sujets, deux Subſides entiers, que Sa Majeſté accepta gracieuſement, non-ſeulement à cauſe de la valeur du préſent, mais principalement à cauſe de la bonne volonté & de la promtitude. Mais dès que le Roi examina plus à fond les grandes affaires dans leſquelles il étoit engagé, & dont il ne pouvoit point ſe retirer ſans deshonneur & ſans dommage, il vit que cette ſomme étoit beaucoup au-deſſous de ce qui devoit néceſſairement être employé pour exécuter, pendant cette Campagne même, les Projets qu'il avoit faits par l'avis de ſon Conſeil. Il communiqua cette diſparité aux Communes; mais avant qu'elles puſſent en faire la diſcuſſion convenable, la Peſte ayant gagné les dehors, & l'intérieur même des Villes de Londres & de Weſtminſter, où les Seigneurs, & les principales Perſonnes de diſtinction de tout le Royaume, ſe trouvoient retenus pour tout le tems de leur Députation; & ce fléau terrible dont Dieu nous viſitoit, faiſant de jour en jour de plus grands ravages, Sa Majeſté ne pouvoit point continuer le Parlement plus longtems dans ce lieu-là, ſans expoſer à un danger extrême la vie de ſes bons Sujets.

,, C'eſt ce qui le lui fit ajourner le onzieme de Juillet à Oxford, pour ſe raſſembler le prémier jour d'Août. Sa Majeſté avoit choiſi cette Ville-là comme la plus exemte de la

,, Peſte,

(1) Mr. de *Rapin* (ou ſon Imprimeur) a daté cette Piece du 13/23 de Juin, tant au commencement qu'à la fin. Si ce n'eſt point par mégarde, c'eſt certainement une véritable faute dans ſa Copie.

„ Peſte, & lorſque le Parlement y fut aſſemblé, elle prit ſoin „ de faire en ſorte que chacun pût y être commodément. Comme Sa Majeſté n'avoit que de bons ſentimens & de bons „ deſſeins pour ſon Peuple, ainſi que le Scrutateur des cœurs „ le connoit très bien, elle s'attendoit peu à trouver dans le „ Parlement des diſpoſitions à interpreter mal ſes actions, comme elle le trouva effectivement. Car après que le Parlement „ eut demeuré quelque tems aſſemblé, & que Sa Majeſté, ayant fait connoitre ſes beſoins aux Communes, leur eut demandé un nouveau ſecours, elle les trouva ſi lentes & ſi attachées à tout ce qui pouvoit produire des diverſions & des „ retardemens, qu'avant qu'aucune affaire pût être terminée, „ la peſte ſe répandit dans tout le Royaume, & même juſqu'aux portes du Parlement. Sa Majeſté jugea donc qu'il „ étoit à propos de préférer la ſanté & la ſureté de ſon Peuple „ aux autres affaires plus éloignées, quoique non moins dangereuſes pour le Royaume & pour ſes Alliés. C'eſt pourquoi, „ ne pouvant pas ſavoir en quel tems il plairoit à Dieu de faire „ ceſſer ce fleau, ni en quel lieu on ſeroit le plus à couvert „ de ſes coups pour y raſſembler ce Parlement, Sa Majeſté ſe „ réſolut de le diſſoudre.

„ Ce Parlement ayant donc été ainſi terminé, le Roi n'abandonna pourtant pas le ſoin de ſes grandes & importantes „ affaires; au contraire, par les avis de ſon Conſeil-Privé, & „ du Conſeil de Guerre, il continua ſes préparatifs pour l'exécution de ſes prémiers deſſeins. C'eſt à quoi il employa les „ deux Subſides qui lui avoient été accordés pour ſon uſage „ particulier, nonobſtant le grand beſoin qu'il en avoit, vu le „ mauvais état où il avoit trouvé ſon Echiquier, à ſon avenement à la Couronne. Il y ajouta même beaucoup du ſien, „ & tout ce qu'il put emprunter ſur ſon propre crédit, & ſur „ celui de quelques-uns de ſes Serviteurs; tellement qu'il ſe vit „ en état d'aſſortir la dépenſe à l'exécution de ce qui avoit été „ réſolu. Enfin, après beaucoup de longueurs qu'il falut eſſuyer par la difficulté d'aſſembler les proviſions, & tout ce qui „ eſt néceſſaire à l'équipement d'une Flotte, la nôtre mit à la „ voile. Les deſſeins à quoi elle avoit été deſtinée étoient ſi „ plauſibles, & ſi bien compaſſés, que ſi on les eût exécutés „ comme il faut, Sa Majeſté eſt bien aſſurée que non-ſeulement ſon propre Peuple, mais encore tous les hommes du „ monde auroient vu que cette entrepriſe n'avoit pas été faite „ légerement. Mais le Dieu des Armées, au bon-plaiſir duquel Sa Majeſté ſoumet & ſoumettra toujours entierement „ & ſa Perſonne & ſes travaux, n'a pas voulu accorder le ſuccès qu'on avoit attendu. On ne peut pourtant pas dire, quoique les envieux affectent de le publier, que cette expédition „ ait été tout-à-fait infructueuſe, puiſque l'Ennemi en a ſouffert de grandes pertes, & que nos Alliés en ont retiré d'aſſez grands avantages. D'ailleurs, elle peut contribuer à avancer la Paix générale de la Chrétienté, dont Sa Majeſté „ fait ſon affaire principale, & qui doit être l'unique but de „ la Guerre. De plus cette expédition peut faciliter l'exécution des autres deſſeins de Sa Majeſté, ſi ces commencemens „ ſont appuyés & pourſuivis, comme c'eſt ſon intention, & „ comme ils ne doivent point être négligés, ſelon l'opinion de „ ceux qui ſont experts dans ces ſortes de choſes.

„ Tel étoit l'état des affaires, lorſque la bonté infinie de „ Dieu fit ceſſer, contre toute attente, & preſque ſoudainement, les ravages de la Peſte dans les Villes de Londres & „ de Weſtminſter, où le Parlement peut le plus commodément s'aſſembler. C'eſt pourquoi, Sa Majeſté ne fut pas „ plutôt qu'on pouvoit y être en ſureté, qu'elle ſe réſolut d'y „ en convoquer un nouveau, quoiqu'on fût au milieu de l'Hiver; parce que ſa Sageſſe Royale lui faiſoit prévoir, que ſi „ on ne profitoit pas du peu de tems qui reſtoit, les préparatifs, tant pour l'attaque que pour la défenſe, ne pourroient „ point ſe faire à l'avantage de la Cauſe commune. Ainſi „ fut encore convoqué le Corps repréſentatif de tout le Peuple, ce Grand-Conſeil du Royaume, pour lui expoſer la ſituation & le beſoin de nos affaires, afin que par les lumieres „ & les ſecours des Seigneurs & des Communes, Sa Majeſté „ pût être miſe en état de pouſſer cette Guerre avec ſuccès, & „ de ménager tout ce qui peut contribuer au bien, à la ſureté „ & à l'honneur & du Souverain & du Peuple. En conſéquence de cette Convocation, le nouveau Parlement s'aſſembla „ le ſixieme de Fevrier dernier, & Sa Majeſté évita de lui „ demander rien qui eût la moindre apparence de tendre à ſon „ propre intérêt; ſe contentant de lui recommander de faire de „ bonnes Loix, ce qui eſt le motif ordinaire de la convocation des Parlemens, & la matiere qui leur eſt propre.

„ Le Roi ne s'attendoit pas qu'on laiſſeroit paſſer pluſieurs „ jours, & encore moins pluſieurs ſemaines, ſans faire attention à la ſureté commune du Royaume, auſſi bien que de la „ Religion qui y eſt profeſſée, & au ſoutien de nos Alliés qui „ doivent ou ſouffrir ou proſpérer avec nous. Sa Majeſté croyoit au contraire, qu'on prendroit de bonne heure en conſideration ce qui pouvoit conduire à cette fin; d'autant plus „ que la Chambre Haute, dans une Conférence qu'elle eut ſur „ ce ſujet avec les Communes, leur repréſenta à tems, & fort „ à propos, les beſoins extrêmes où Sa Majeſté ſe trouvoit réduite. Cette Conference & ces juſtes repréſentations n'ayant „ fait aucune impreſſion ſur les Communes, Sa Majeſté leur „ fit connoitre, prémierement par un Meſſage exprès, & enſuite par des Lettres, ce qui étoit néceſſaire pour la défenſe „ du Royaume, & les préparatifs qu'il convenoit de faire inceſſamment pour cet effet.

„ Après cela, les Communes réſolurent le vingt-ſeptieme du „ mois de Mars, d'une voix unanime, d'accorder à Sa Majeſté trois Subſides & trois quinziemes, pour un prémier & „ préſent ſecours. Le vingt-ſixieme d'Avril, la Chambre conſiderant de nouveau l'état des affaires, ajouta un quatrieme „ Subſide, marquant en même tems les termes de leur payement, dont le prémier étoit fixé au dernier jour de ce préſent mois de Juin. Sur cela, Sa Majeſté engagea le Roi de „ Danemarc & les autres Princes Proteſtans à la défenſe de la Cauſe commune, & prit les meſures convenables aux termes marqués pour le payement des Subſides, & „ ordonna aux Committés des Seigneurs & du Conſeil de Guerre de hâter leurs réſolutions touchant l'exécution de ſes deſſeins. Ils le firent, de ſorte qu'il ne manquoit plus que de l'argent pour mettre la main à ce qui avoit été conclu. Sa Majeſté attendit avec beaucoup de patience que les Communes „ accompliſſent leurs promeſſes. Mais enfin voyant que la ſaiſon ſe paſſoit, & ſachant par les avis qui lui venoient de „ tous côtés, que le Roi d'Eſpagne faiſoit des préparatifs prodigieux pour attaquer l'Angleterre ou l'Irlande, ou tous les „ deux Royaumes à la fois, & certainement il ſeroit difficile „ de décider laquelle de ces deux entrepriſes auroit de plus mauvaiſes ſuites pour nous; Sa Majeſté, dis-je, en informa les „ Communes, elle leur mit devant les yeux clairement & en „ détail l'état des affaires, & réitera pluſieurs fois ſes ſollicitations à tous ces égards. Mais cette Chambre, ſe laiſſant „ conduire par les paſſions violentes de quelques-uns de ſes „ Membres, qui n'ayant que leur propre intérêt en vue, répondoient fort mal à la confiance que leur Patrie avoit en eux, „ non-ſeulement négligea, mais refuſa même de faire aucune „ attention aux douces admonitions de Sa Majeſté, & ne voulut s'appliquer qu'à la pourſuite d'un des Pairs de ce Royaume. C'étoit même avec tant de fougue & de deſordre, qu'après avoir demandé avec inſtance, que l'affaire fût miſe, ſelon les Loix, en tel état, que les preuves & les contredits de „ part & d'autre puſſent la faire décider, les Communes ne furent pas ſatisfaites du conſentement que Sa Majeſté y donna. „ Mais en cherchant des fautes dans les autres, leur fureur les „ fit tomber elles-mêmes dans de plus grandes, en négligeant, „ non-ſeulement de donner ſatisfaction à Sa Majeſté ſur pluſieurs choſes qui s'étoient paſſées au préjudice de ſa Prérogative & de ſa Puiſſance Royales, mais encore de remplir leurs „ engagemens pour la défenſe du Royaume. Ce fut à cette occaſion que Sa Majeſté écrivit, le neuvieme de Juin (1626), „ une Lettre à leur Orateur.

„ Quoique cette Lettre contînt une Déclaration préciſe des „ gracieuſes Réſolutions de Sa Majeſté, & qu'elle fût lue publiquement dans la Chambre, on y eut ſi peu d'égard, qu'on „ ne fit pas même une ſeule lecture du Bill des Subſides, & „ qu'au lieu de cela, on conclut de préſenter une Remontrance à Sa Majeſté. En effet, on travailla à cette Piece, où „ l'on n'étaloit pas ſeulement pluſieurs vaines excuſes de ce que „ l'affaire des Subſides n'avoit point été terminée, mais où „ l'on oſoit, d'une maniere à la vérité palliée par des gloſes, „ faire entrer diverſes diffamations du Gouvernement de Sa „ Majeſté & de celui du Roi ſon Pere, dont la mémoire doit „ être ſacrée. Enfin, on ajoutoit même des conditions, qui, „ quoique colorées de quelques prétextes, n'en étoient pas moins „ des oppoſitions formelles & injuſtes aux ordres exprès que Sa „ Majeſté avoit donnés aux Communes. Le ſujet, & le deſſein de cette Remontrance étant parvenus à la connoiſſance „ de Sa Majeſté, elle eſtima, avec raiſon, que ce n'étoit autre choſe qu'un véritable refus d'accomplir leurs promeſſes „ touchant le ſecours. Ainſi, voyant que les admonitions, les „ raiſons, les ſollicitations, étoient inutiles; que la ſaiſon pour „ entrer en action étoit preſque paſſée; que les Communes avoient mis elles-mêmes des obſtacles invincibles à l'accompliſſement de leurs promeſſes; & qu'elles affectoient de regarder les gracieux Meſſages de Sa Majeſté, comme des Interruptions; elle a enfin, après une mûre délibération, diſſous „ ce malheureux Parlement, le quinzieme de ce mois, jugeant „ bien qu'à l'avenir ſa patience ne produiroit aucun bon effet. „ Mais comme le Roi ne s'eſt porté à cette extrémité qu'avec „ un regret inexprimable, il ne doute point que ſes Sujets fideles & affectionnés n'en reſſentent une vive douleur, & ne „ ſoient portés à s'en affliger avec lui.

„ Il a été néceſſaire que Sa Majeſté rendît publiques toutes „ ces choſes avec toutes leurs circonſtances, de peur que ce „ qui a été infortuné en ſoi-même, ne le devînt encore plus „ dans ſes conſéquences par la malice de leurs Auteurs, & par „ l'envie des gens mal affectionnés pour cet Etat & pour la „ Religion qui y eſt profeſſée, ou même par les craintes & les „ ſoupçons qui pourroient naitre dans l'eſprit des amis & des „ fideles Sujets, ce qui ſeroit plus dangereux qu'il ne le paroit à „ la prémiere vue. Sa Majeſté connoiſſant la ſincérité & l'intégrité de ſon cœur, pour maintenir ſans relâche l'unité de

„ la

„ la véritable Religion profeſſée dans l'Egliſe Anglicane, & „ pour la délivrer de la contagion manifeſte du Papiſme, & du „ ſubtil venin du Schiſme, ſentimens dont ſa conduite & toutes ſes actions, tant en public qu'en particulier, ont donné „ des témoignages ſuffiſans; a réſolu, en la préſence de Dieu „ qui connoit le fond de ſon cœur, de travailler à ces choſes „ avec ardeur & avec conſtance. Au reſte, en obſervant les „ artifices du Parti contraire, Sa Majeſté ne peut s'empêcher „ de croire que la main de Joab a trempé dans ces deſaſtres, „ & que les communs Incendiaires de la Chrétienté ont adroitement & ſecrettement ſemé des bruits & des jalouſies, qui, „ contre l'intention des Auteurs, comme Sa Majeſté veut bien „ l'eſpérer, ont fait naître ces diviſions. Néanmoins, le Roi, „ pour la conſolation de ſes bons Sujets, ſur l'affection deſquels il ſe repoſe entierement, comme faiſant ſa plus grande „ richeſſe; pour le ſoutien de ſes Alliés, avec lesquels il veut „ maintenir les Traités, du moins quant à leur ſubſtance; & „ pour montrer quels ſont ceux qu'il tient pour les Ennemis de „ ſa Perſonne, de ſon Etat, & de ſa Religion, a pris la réſolution ſuivante. C'eſt que comme Dieu l'a établi Roi d'un „ Peuple nombreux & d'un grand Etat, fameux de tout tems „ par Terre & par Mer, & l'a rendu Pere & Protecteur des „ Perſonnes & des Biens de ſes Sujets, auſſi bien que Défenſeur de la Foi & de la vraie Religion; il veut auſſi de tout „ ſon cœur continuer toujours à les défendre & à les proteger, „ malgré toutes ſortes de difficultés & d'obſtacles, & prendre „ en main le Sceptre & l'Epée, pour qu'un Peuple commis à „ ſes ſoins ne ſoit pas expoſé aux deſirs inſatiables du Roi d'Eſpagne, qui aſpire depuis longtems à la Monarchie Univerſelle, & la Conſcience de ſes bons Sujets, au danger de ſubir le joug de Rome. Promettant d'ailleurs, & s'engageant „ de faire redreſſer leurs Griefs, d'une maniere convenable à „ un bon Roi.

Cependant Sa Majeſté a jugé qu'il étoit à propos de publier „ ces choſes, afin que tous ſes fideles Sujets en étant inſtruits, „ puiſſent juger ſelon la vérité, & parler ſelon leur devoir, des „ motifs qui l'ont portée à diſſoudre les deux derniers Parlemens".

Proclamation pour ſupprimer la Remontrance, & contre les diſputes touchant l'Arminianiſme.

Peu de jours après que cette Déclaration eut été publiée, il parut deux Proclamations; l'une, pour faire bruler toutes les Copies qu'on pourroit recouvrer de la Remontrance; & l'autre, portant défenſes de prêcher ou de diſputer ſur les Articles controverſés de l'Arminianiſme. Cependant le Roi avoit fait porter à la Chambre Etoilée, par un Ordre exprès, une Information contre le Duc de ***Buckingham***, rélative aux Articles contenus dans l'Accuſation des Communes. Le Duc y répondit; ſes défenſes furent examinées; mais il n'y eut point de Jugement prononcé.

Expédiens dont le Roi ſe ſert pour avoir de l'argent.

Le Roi ſe trouvant tout-à-fait dénué d'argent, ſe ſervit de pluſieurs moyens pour en recouvrer. En voici trois entr'autres.

1. Emprunt forcé.

1. Un ***Emprunt*** d'une certaine ſomme à chacun des Pairs. Le Lecteur trouvera une ample déduction de cet Article, dans l'endroit de ce Tome où nous rapporterons les divers Actes qui ſervent de fondement à cette Hiſtoire.

2. Impôt ſur divers Ports de Mer, &c.

2. Une ***Impoſition*** ſur divers Ports de Mer, & ſur les Provinces Maritimes, deſtinée à équiper & à entretenir un certain nombre de Vaiſſeaux pour protéger le Commerce. La Ville de ***Londres*** ayant refuſé de prêter de l'argent au Roi, fut taxée à équiper vingt Navires, ou du moins à payer l'argent néceſſaire pour cela. Et comme cette Impoſition étoit particuliere aux Villes Maritimes, pluſieurs de leurs habitans ſe retiroient ailleurs; mais il leur fut enjoint par une Proclamation de retourner dans leurs Villes reſpectives.

3. Droit de Tonnage & Pondage continué.

3. Le Conſeil donna un ordre très ſevere pour faire continuer le payement du ***Tonnage*** & ***Pondage***, quoique le Roi n'en eût pas encore obtenu l'Octroi du Parlement, qu'il ne l'eût pas même demandé, & que les Communes euſſent fait entrer dans leur Remontrance la levée de ce Droit, comme un de leurs Griefs.

Proclamation d'un Jour de Jeûne.

Mais pour faire croire au Peuple que c'étoit par pure néceſſité que le Roi employoit ces moyens extraordinaires de lever de l'argent, Sa Majeſté ordonna qu'il ſeroit célébré le $\frac{5}{15}$ de Juillet dans ***Londres***, &c. & le $\frac{2}{12}$ d'Août dans tous les autres lieux, un jour de Jeûne pour détourner les Jugemens de Dieu, prêts à fondre ſur le Royaume par l'Invaſion dont il étoit menacé. Cela lui fournit auſſi un prétexte d'ordonner aux Gouverneurs des Provinces d'aſſembler les Milices, de les armer, & de les mettre en état de s'oppoſer à la deſcente des Ennemis du dehors, & aux revoltes du dedans, s'il arrivoit que les Sujets en fiſſent. Car la Cour n'étoit pas ſans crainte de quelque remuement.

Année 1627.

Nous allons commencer cette Année par donner un état des Affaires du Roi, tant au dedans qu'au dehors.

Etat des Affaires.

Le mauvais ſuccès de la Guerre que le Roi avoit entrepriſe pour le Recouvrement du Palatinat; celui de l'expédition contre Cadiz & contre la Flotte Eſpagnole des Indes; la Victoire remportée par le Comte de Tilly ſur le Roi de Danemarc, qui avoit pris les armes en faveur de l'Electeur Palatin & des Princes Proteſtans d'Allemagne, & dont l'Armée avoit été taillée en pieces, nonobſtant le renfort de ſix mille hommes qui lui étoient venus d'Angleterre; l'épuiſement où ſe trouvoient les Provinces Unies des Païs-Bas qui étoient dans notre Alliance; le peu d'empreſſement que ***Louis XIII***, depuis qu'il avoit fait en Italie la paix avec les Eſpagnols, montroit de ſe joindre à nous, pour le recouvrement du Palatinat; toutes ces choſes contribuerent, ſelon Mr. de ***Rapin***, à faire échouer le Projet que le Roi & ſes Miniſtres avoient formé d'établir le Pouvoir Arbitraire. A ces obſtacles, notre Auteur en ajoute d'autres: par exemple, le mépris où ***Charles*** étoit tombé parmi ſes voiſins; la haine de ſon Peuple, qu'il s'étoit attirée, en caſſant ſes deux prémiers Parlemens, ſans en avoir tiré les ſecours qu'il en avoit attendus; & enfin les difficultés qu'il rencontroit à recouvrer de l'argent par la voie des ***Emprunts***. En effet, cet argent entroit avec tant de peine, qu'on étoit forcé d'uſer de violence pour le lever; & cependant, il falloit ne pas porter cette violence trop loin, pour ne pas donner lieu à un ſoulevement général. „ Dans „ ce même tems-là, ***dit un autre Auteur***, on étoit en danger de

(1) Je ne connois point cette Place. Mais il y a une Ville nommée *Stade*, ſituée à peu près de même que cette *Stroade*, mais plus proche de Hambourg. Quoi qu'il en ſoit, *Stroade* fut très bien défendue par le Chevalier *Charles Morgan* qui la rendit aux Impériaux, dans le mois de Mai de cette année, à des conditions tres honorables.

(2) *Tyburne*. C'eſt un lieu proche de *Londres*, où l'on exécute les Criminels condamnés au dernier ſupplice. Il me ſemble que mon Auteur paſſe un peu trop légerement ſur cet endroit; ſuppléons-y. Quoiqu'il fût de notorieté publique, que de tous les Papiſtes qui avoient jamais été exécutés à *Tyburne*, il n'y en avoit pas eu un ſeul qui l'eût été pour n'avoir point voulu abandonner ſa Religion, ni qui eût pu obtenir ſa grace en l'abandonnant, & que même on leur en laiſſe faire là une profeſſion ouverte juſqu'à leur dernier ſoupir; cependant les Anglois de cette Communion alloient faire leurs dévotions devant ce Gibet, comme devant l'Autel le plus privilégié. „ Les „ Prêtres François, *dit M. de Larrey*, impoſoient pour pénitence à „ la Reine d'aller pieds nuds, depuis le Palais de *Sommerſet* juſqu'à „ *Tyburne*, & là prier Dieu pour les Jéſuites & les autres Papiſtes „ qu'on y avoit exécutés pour crime de haute trahiſon". D'autres ajoutent à cette Hiſtoire le deſſein de gagner le Jubilé, que le Pape avoit accordé cette année-là. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ce que la Politique n'auroit point permis au Roi de voir ſans chagrin, ſur-tout dans les circonſtances épineuſes où il ſe trouvoit, quand même il auroit été indifférent en fait des Religions, & que de pareilles Corvées dévotes n'auroient point avili la Majeſté Royale. Le Maréchal de Baſſompierre, Ambaſſadeur de France à la Cour de *Londres*, a tâché, dans ſes Mémoires, d'ôter toute créance à un fait ſi honteux; mais il ne l'a pas même bien pallié. Qu'on en juge. *S'il y eut*, dit-il, *quelques Prieres offertes à Dieu devant Tyburne, ce fut pour le repos des Ames des Pendus, mais on ne les invoqua pas comme Martyrs.*

(3) Excepté le Confeſſeur, un des Aumôniers, & une Fille de Chambre de la Reine.

(4) Meſſieurs *de Larrey & de Rapin*, ni aucun de ceux que j'ai pu conſulter, ne diſent rien de cet *Abbot*, qui certainement n'eſt pas l'Archevêque dont il a été parlé ci-deſſus. Mon Auteur n'auroit-il pas dû nous indiquer la ſource d'où il a tiré un fait qu'il pouvoit ſe paſſer de rapporter, puiſque le crédit & la paſſion de *Buckingham* n'avoient pas beſoin de cet *Abbot* pour faire réuſſir le deſſein de déclarer la guerre à la France?

(5) Cet Amour du Duc, & l'audace qu'il eut d'en faire la déclaration, ſont des faits conſtatés par les meilleurs Hiſtoriens. Il n'en eſt pas de même de la menace que mon Auteur dit avoir été faite à ce Favori de *Charles*; ni des mauvais traitemens, & du mépris, qu'il avoit reçus de la Reine de France. *Robert Coke* entr'autres, cité par Mr. *de Larrey*, aſſure que *Buckingham* avoit été écouté avec complaiſance juſque-là; qu'en partant pour Londres, il laiſſa le Chevalier *Balthazar Gerbier* (ſon confident) à la Cour de France, pour entretenir avec *Anne* une Galanterie qu'elle ne deſapprouvoit pas. Et cet Agent le ſervit ſi bien, qu'il lui rapporta de précieuſes faveurs de cette Princeſſe, comme ſa jarretiere, & un diamant de prix. *Richelieu* aimoit auſſi, ou faiſoit ſemblant d'aimer l'Epouſe de *Louis XIII*. Il n'en falloit pas davantage pour rendre le Cardinal ennemi irréconciliable du Duc. Auſſi le furent-ils l'un de l'autre juſqu'à la mort. La jalouſe rage du Prêtre n'épargna pas la Reine. Il la perdit dans l'eſprit du Roi, & perſuada ce pauvre Prince de la maltraiter en plein Conſeil, & de lui reprocher d'avoir voulu avoir deux maris en même tems.

(6) On ne nous dit point quel eſt cet Auteur *plus moderne*; mais cette qualité n'eſt pas propre à lui concilier de la créance contre des Auteurs contemporains, à moins qu'elle ne ſoit appuyée de quelque Acte authentique, dont ils n'aient pas pu faire uſage. Le Duc de *Rohan*, l'un de ces Auteurs contemporains, & qui d'ailleurs joua un ſi grand rolle dans toutes ces Affaires, ne dit rien ici de ce Voyage de la Reine à la Cour de France, ni de cette Lettre, demandant que *Buckingham* l'y accompagnât; mais ſeulement que ce Duc offrit d'aller lui-même à Paris, &c. ce qui eſt bien plus plauſible. Voyons comment Le Vaſſor (Hiſt. de *Louis XIII*. Tom. V. Liv. 23. p. m. 498) rapporte ce fait, d'après les Mémoires du Duc de *Rohan*, Liv. IV d'après les Diſcours du même Duc ſur les troubles de ſon tems; & d'après Nani, Hiſtoire de Veniſe, L. VI. „ *Entêté de ſes folles amours* en France, le Favori de *Charles*, dit le Duc „ de *Rohan*, prétend ſe ſervir des brouilleries qu'il cauſe lui-même, „ afin de voir la Reine *Anne* d'Autriche dont il ſe déclaroit l'amant. „ *Buckingham* offre de venir à Paris en qualité d'Ambaſſadeur extraor-

Char-les I. 1627.

„ de perdre le Sund, par la Victoire du Comte de *Tilly*, la „ Garniſon Angloiſe de *Stroade* (1) ou *Stoad*, lieu fortifié de „ l'autre coté de l'Elbe, à vingt miles de Hambourg, s'y trou- „ voit aſſiegée & ſerrée de fort près; outre que notre Etape „ dans cette derniere Ville, & notre Commerce du Sud étoient „ regardés comme preſque perdus".

Néanmoins *Whitelock* aſſure qu'en ce même tem-là, le Comte de *Danbig* commandoit, dans nos Mers, une Flotte de cent Voiles; mais que n'ayant point ordre de combattre, il laiſſa prendre aux Ennemis pluſieurs de nos Navires, ſous ſes propres yeux, & ſans que ſes Compatriotes puſſent s'en procurer aucun dédommagement. En effet, d'un bon nombre de Vaiſſeaux que les Anglois ſaiſirent, & amenerent devant ſon bord, comme étant notre Amiral, il n'en déclara aucun de bonne priſe, mais il les relâcha tous.

Le Favori, & les Miniſtres ayant tant d'intérêt de tenir le Roi brouillé avec ſon Peuple, auquel ils étoient tous très odieux, ne pouvoient mieux y réuſſir qu'en le tenant dans la néceſſité indiſpenſable de lever de l'argent ſur ſes Sujets, ſans le conſentement du Parlement. C'eſt pourquoi, au-lieu de lui conſeiller de faire la Paix avec l'Eſpagne, ils l'engagerent à déclarer la Guerre à la France, dans un tems où il ne ſavoit comment continuer celle qu'il avoit commencée contre la Maiſon d'Autriche.

Guerre contre la France.

Cette Guerre a eu diverſes cauſes, ou plutôt divers prétextes, dont je ne veux point me diſpenſer de donner connoiſſance à mon Lecteur.

Cauſes ou prétextes de cette Guerre.

Il s'étoit déja élevé des jalouſies & des troubles touchant la diſpoſition de la Maiſon de la Reine, par l'inſolence de ſes Domeſtiques François; l'un d'entr'eux ayant perdu le reſpect envers le Roi juſqu'à proférer tout haut ces paroles, *C'eſt un Hérétique; il n'a donc rien à dire ſur moi.* Le Roi s'en tint extrêmement offenſé. D'ailleurs il ne voyoit qu'avec chagrin les fréquens pélerinages que la Reine faiſoit par pénitence à *Tyburne* (2), à la ſuggeſtion de ſes Chapelains. Cette Princeſſe prétendoit de ſon côté, en conſéquence de ſon Contract de Mariage, avoir ſeule le droit de nommer & de régler ſes Domeſtiques. De tout cela nâquit de la froideur & de la meſintelligence entre leurs Majeſtés; de ſorte que le Roi renvoya enfin en France tous les François (3) qui étoient au ſervice de la Reine, au nombre de cent vingt perſonnes, après leur avoir payé leurs gages. Le Lord *Carleton* fut envoyé à Paris pour y juſtifier cette conduite de *Charles*; mais quoi qu'il pût dire, *Louis XIII* la regarda comme un affront ſenſible & comme une contravention manifeſte aux conditions expreſſes du Traité, ſans rien faire pourtant qui pût donner à penſer qu'il eût deſſein d'en tirer vengeance par la voie des armes. Il y avoit alors à la Cour de *Charles* un Seigneur nommé *Abbot* (4), brouillé avec le Cardinal de *Richelieu*, à qui il avoit fait un affront. Ce Seigneur paſſa pour avoir fomenté le deſſein de cette Guerre, & Mr. *Walter Montaigu* pour en avoir imaginé le prétexte, qui fut de ſoutenir les Proteſtans opprimés en France, & menacés d'une entiere ruine.

Le Lord *Clarendon* trouve une autre Cauſe de cette Guerre dans l'orgueil du Duc de *Buckingham*, qui ayant été envoyé à Paris pour amener la nouvelle Reine en Angleterre, étoit devenu amoureux d'*Anne* d'Autriche, Femme de *Louis XIII*, & avoit eu la hardieſſe de lui faire connoître ſa paſſion (5). S'il ne fut pas menacé d'un châtiment digne de ſon inſolence, comme le bruit en courut, il eſt certain qu'on ne voulut plus lui laiſſer voir la Reine, & qu'il jura qu'il la reverroit malgré qu'on en eût. C'eſt à ce ſerment, & à l'eſpérance que la Guerre lui fourniroit le moyen de l'accomplir, qu'on a attribué la réſolution qu'il fit prendre au Roi ſon Maître d'armer & d'agir puiſſamment contre la France.

Char-les I. 1627.

Un Auteur plus moderne dit (6) que le Duc de *Buckingham* deſiroit avec tant d'ardeur de revoir *Anne* d'Autriche, qu'il perſuada à la Reine d'Angleterre d'écrire à la Cour de France, que comme c'étoit par lui qu'elle avoit obtenu la permiſſion de repaſſer la Mer, pour aller terminer les différends des deux Couronnes par un nouveau Traité, il pût auſſi avoir la permiſſion de l'accompagner. *Buckingham* pour ſe venger du refus (7) abſolu que *Louis XIII* fit de cet Article, engagea *Charles* à prendre les armes contre la France. Et voici les Fondemens de cette Guerre, tels que le Roi les déclara à ſon Conſeil.

Le Roi déclare les motifs de la Guerre contre la France.

„ I. Que le Conſeil de France avoit gardé tant de ménagemens pour la Maiſon d'Autriche, qu'il avoit empêché „ l'Armée Angloiſe commandée par le Comte de Mansfeldt, „ de mettre pié à terre ſur les côtes de ce Royaume, quoi- „ que *Louis XIII* eût promis de joindre ſes propres forces à „ celles d'Angleterre pour le Recouvrement du Palatinat: re- „ fus qui avoit cauſé la perte de cette Armée.

„ II. Que Sa Majeſté ayant procuré, par ſa Médiation, la „ Paix entre le Roi de France & ſes Sujets Proteſtans; & „ ayant engagé ſa parole que les Conditions en ſeroient ob- „ ſervées, on n'avoit pas laiſſé d'exercer depuis pluſieurs vio- „ lences contre eux, & de tenir leurs Villes bloquées, quoi- „ que de leur côté, ils n'euſſent violé, en aucun Article, l'E- „ dit de Pacification.

„ III. Que le Roi de France avoit donné l'exemple d'une „ mauvaiſe foi criante, en s'emparant, en pleine paix, de cent „ vingt Navires Marchands d'Angleterre, avec leur Cargaiſon „ entiere & toute leur artillerie".

Mr. de *Rapin* a fait ſur chacun de ces Articles quelques Remarques ſuccintes, qui ſont très dignes d'attention.

Remarques de Mr. de Rapin.

Sur le prémier, il renvoye ſon Lecteur au Regne de *Jaques I. dans lequel*, dit-il, *j'ai fait voir que c'étoit une bévue du Conſeil d'Angleterre, d'avoir fait le même fonds ſur des paroles générales que ſur un Traité. D'ailleurs*, ajoute Mr. de Rapin, *le Roi s'aviſoit bien tard de vouloir ſe venger de ce prétendu affront, qui ne l'avoit pas empêché d'épouſer la Sœur du Roi de France.*

Sur le ſecond motif de cette Guerre, Mr. *de Rapin* avoue, qu'il étoit de l'intérêt de l'Angleterre de ſoutenir les Proteſtans de France injuſtement opprimés. Mais il demande par quelle Loi un Prince qui a procuré une Paix entre deux Ennemis, mais qui ne s'eſt pas rendu garant de l'exécution des deux côtés, (8) eſt-il en droit de faire la Guerre à une des Parties qui manque aux conditions du Traité?

Sur le troiſieme Article, Mr. *de Rapin* obſerve, que le Roi y paſ-

„ traordinaire, & d'ajuſter bientôt tous les différends au gré de Sa „ Majeſté très-Chretienne. A la ſuggeſtion du Cardinal de *Richelieu*, „ *Louis* n'y voulut jamais conſentir. La vanité du Favori fut ex- „ trêmement choquée de ce refus. . . . . *Eh bien*, dit il en jurant, „ *puiſqu'on refuſe de me voir en France comme Ambaſſadeur qui veut* „ *porter la Paix, j'y entrerai malgré eux en Général d'Armée qui porte* „ *la Guerre.* . . . *Voilà*, remarque fort bien le Duc de *Rohan*, *com-* „ *me des ſottiſes de Cour cauſent de grands mouvemens dans les Royau-* „ *mes*". Ce n'eſt point la ſeule tentative que ces *foles amours* firent faire à *Buckingham* pour retourner à Paris. Voyez le Journal de Baſſompierre, Tome II. &c.

(7) On pourroit faire ici une aſſez bonne Note Critique & Politique ſur l'imprudence avec laquelle le Duc s'expoſa à un refus juſte, vraiſemblablement immanquable, & fort facile à prévoir. Prémier Miniſtre d'Etat, ignoroit-il que tous les Souverains ont le droit de ne point admettre un Ambaſſadeur dont la perſonne ne leur eſt point agréable? Et pouvoit-il douter que ſa préſence ne fût odieuſe à un Mari & à un Rival prétendu ou réel, informés de ſa Paſſion pour la Reine? En vérité c'eût été une lâcheté des plus flêtriſſantes en *Louis XIII*, de ne pas ſe ſervir de ſon droit dans cette occaſion; & le Cardinal n'avoit pas beſoin d'y employer l'aſcendant tout-puiſſant qu'il avoit ſur l'eſprit de ſon foible Roi. *Buckingham* devoit donc s'en prendre à lui-même d'un refus, ou (pour parler ſon langage) d'un affront qu'il ſembloit avoir recherché, en faiſant la prémiere inſulte: car c'en étoit une ſenſible & publique, que de s'être fait nommer à cette ſeconde Ambaſſade en France. Mais le refus qu'il eſſuya n'eſt pas même une offenſe, à proprement parler. On offenſe un Ambaſſadeur, dit d'après Mr. *Budé* le ſavant Traducteur & Commentateur de *Puffendorf*, (Droit de la N. & des G. Liv. 8. Ch. 9. §. 12. N. I.) *On offenſe un Ambaſſadeur en refuſant de le recevoir, ſans quelque forte raiſon.* On ne l'offenſe donc point, lorſqu'on a *quelque forte raiſon.* Mais *Buckingham* ſavoit très bien, que *Louis XIII* & le Cardinal *avoient de très fortes raiſons* de ne pas le recevoir. Au reſte, ſi quelqu'un ſouhaite des exemples de l'uſage que les Souverains ont fait de ce droit de refuſer un Ambaſſadeur, ſans qu'on s'en ſoit offenſé, ma mémoire ne m'en fournit point, dans ce moment, de meilleure ſource à indiquer, que le *Traité de l'Ambaſſadeur*, &c. par *Wicquefort.* Liv. I. Sect. 13. p. 306 & *ſuiv.* de l'Edit. in 4o. La Haye 1681. On y trouve un grand nombre de ces ſortes d'Evenemens. Celui qui fait le ſujet de cet Article n'y eſt point oublié, non plus que la cauſe du refus, je veux dire, *l'amour impertinent & téméraire dont le Duc s'étoit entêté à ſon prémier voyage. Le dépit qu'il eut d'être refuſé, & la rage de voir ſes penſées découvertes, le porterent a la guerre, qui lui couta la vie, & qui ruina le parti des Religionaires en France.* Ibid. pages 324 & 325.

(8) Nani (Hiſt. de Veniſe L. 6. p. m. 211.) dit expreſſément, que *l'Angleterre fut caution que les Articles de cette Paix ſeroient obſervés par le Roi de France*; & (Ibid. p. 216.) *qu'un des Griefs de la France étoit, qu'il avoit falu que le Roi d'Angleterre fût caution de la Paix* (*avec les Huguenots*): *comme ſi les François euſſent reconnu un autre Roi que le leur* (*). Si à cette autorité, l'on joint celles que Mr. *de Larrey* a citées, (comme le Manifeſte du Duc de *Buckingham* (†); l'Hiſt. de *Grammont* Liv. XIV & XVII; *The Annals of the Reign of King Charles the Firſt*; le Mercure François d'alors; l'Hiſt. & les Mem. du Duc de *Rohan*; Varillas dans ſon Traité de l'Héreſie; Les Larmes de l'Angleterre, ou *England's Miſeries*; &c.) on ſera ſurpris que Mr. *de Rapin* aſſure ſi déciſivement qu'il n'y avoit point de garantie, & qu'il demande, *par quelle Loi Charles étoit en droit*, &c. J'avoue que le Traité de Paix fait & ſigné par la médiation du Roi d'Angleterre, ne parle point de cette garantie; mais ne pouvoit-ce pas être une garantie qu'on avoit rendue verbale, *afin que les François ne paruſſent point reconnoître un autre Roi que le leur*? Mais une garantie verbale, donnée par un Médiateur agréé des deux Parties, ne lie-t-elle pas ce Médiateur, & ne lui donne-t-elle pas droit de ſe reſſentir du mépris fait à ſa qualité de Médiateur accepté, & à ſa Parole (‡) engagée? Et comment n'auroit-il pas ce droit, puiſqu'on peut démontrer qu'il y a des cas où ſans avoir été Médiateur agréé entre un Roi & ſon Peuple, un Monarque étranger peut, de ſon pur mouvement, accourir, comme fit *Charles*, au ſecours de ce Peuple opprimé. Voyez là-deſſus *Puffendorf* L. 7. Ch. 8. 6. 5. avec les Notes de Mr. *Barbeyrac*, ſans

(*) Voy. auſſi p. 235. & *paſſim.*

(†) Il le publia du bord de ſon Vaiſſeau, devant l'Iſle de Rhé.

(‡) Cette raiſon fut alléguée dans le Manifeſte de *Buckingham.*

Charles I. 1627.

paſſoit ſous ſilence, que les François n'avoient agi que par repréſailles, les Anglois ayant été agreſſeurs, comme le Parlement s'en étoit plaint au Roi même.

Expédition du Duc de Buckingham ſur la Rochelle.

Quelles que fuſſent les cauſes véritables ou feintes de cette Guerre, on travailla depuis le mois d'Avril dans les Ports d'Angleterre, à équiper à force une Flotte, pour une expédition qu'on tenoit fort ſecrette. Cette Flotte compoſée de plus de cent Voiles, parmi leſquelles il ne ſe trouvoit que dix Vaiſſeaux de Guerre, & ſur laquelle on avoit embarqué ſept mille Soldats, ſortit de Portsmouth le vingtieme de Juin & parut devant la Rochelle le vingtieme de Juillet ſous les ordres du Duc de *Buckingham*, que le Roi en avoit établi Amiral & en même tems Général en Chef des Troupes, par une ſeule & même Commiſſion. Les *Rochelois*, qui n'étoient point prévenus qu'une Flotte Angloiſe dût ſe préſenter devant leur Ville, craignirent une ſurpriſe & fermerent leurs Portes & leur Havre. Sur quoi le Duc de *Buckingham* leur envoya le Duc de *Soubiſe*, & le Chevalier *Guillaume Becher*, munis de Lettres de Créance de Sa Majeſté Britannique. Après quelques difficultés, ils furent introduits, & le Magiſtrat pour les recevoir plus honorablement convoqua une Aſſemblée générale, à laquelle le Chevalier fit un Diſcours, portant: „ Que le Roi ſon maître, „ touché de leurs ſouffrances, avoit envoyé à leur ſecours une „ grande Flotte & une Armée, ſous la conduite du Duc de „ *Buckingham*, pour demander au Roi de France l'exécution „ des Articles de la Paix conclue dernierement en faveur des „ Proteſtans de ſon Royaume, par la médiation de Sa Majeſté „ Britannique: que s'ils refuſoient d'accepter la délivrance qui „ leur étoit offerte, il proteſtoit au nom du Roi ſon maître, „ à la face du Ciel & de la Terre, que Sa Majeſté tiendroit „ ſon honneur & ſa conſcience libres de toute ſorte d'engagemens contractés en leur faveur.

Crainte des Rochelois.

Aſſemblée dans la Rochelle pour écouter les propoſitions du Chevalier Becher.

Cette Déclaration du Chevalier *Becher* fut ſoutenue des ſollicitations preſſantes du Duc de *Soubiſe*, bon ami & Compatriote des *Rochelois*. Mais le Magiſtrat, & les principaux Bourgeois étoient ſi épouvantés de ce que l'Armée de France étoit en pleine marche contre leur Ville (1), & les Partiſans de la Cour y avoient tant de crédit, qu'il fut conclu, que le meilleur parti à prendre c'étoit celui de ſouffrir & de ſe ſoumettre. C'eſt dans cet eſprit, que le Maire de la Ville portant la parole pour tous les habitans, répondit au Chevalier, *Que les Rochelois rendoient de très vives & très humbles actions de graces à Sa Majeſté Britannique du ſoin qu'elle daignoit prendre d'eux; de même qu'au Duc de Buckingham de l'empreſſement affectueux qu'il montroit à leur faire du bien: mais que ſe trouvant engagés par un Accord* (2) *paſſé ſous Serment, de ne rien faire ſans le conſentement général des autres Proteſtans du Royaume, ils étoient obligés de prier le Roi de la Grande Bretagne de les pardonner s'ils différoient de joindre leurs forces aux ſiennes, juſqu'à ce qu'ils en euſſent communiqué avec les autres Villes de la Confédération. Qu'en attendant, ils ne manqueroient pas de faire des vœux & des prieres pour l'heureux ſuccès des expéditions que la Flotte & l'Armée Angloiſes pourroient entreprendre.*

Diſcours [illegible]

Avant que le Duc de *Soubiſe* débarquât pour aller dans la Ville, le Duc de *Buckingham* lui avoit dit, que ſi, comme on avoit lieu de le craindre, on ne trouvoit pas le moyen d'y introduire des Troupes, il avoit deſſein d'aller faire une deſcente dans l'Iſle d'Oleron. *Soubiſe* approuva beaucoup ce Projet, parce qu'il y avoit peu de Troupes dans cette Iſle, & que les Forts y étoient mal pourvus de tout: mais d'un autre côté, il fit tout ce qu'il put pour ôter au Duc toute penſée d'une pareille entrepriſe ſur l'Iſle de Rhé, à cauſe qu'elle étoit plus éloignée de la Rochelle, & qu'il y avoit un Corps conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie, outre une Citadelle bien fortifiée, & pluſieurs autres avantages, tant pour l'attaque que pour la défenſe.

Deſcente de Buckingham dans l'Iſle de Rhé.

Mais le Duc de *Buckingham*, ſans attendre que *Soubiſe* fût de retour de la Rochelle, changea de réſolution, & fit voile vers l'Iſle de Rhé, où il fit un débarquement le trentieme de Juillet. Le lendemain il envoya une Eſcadre de douze vaiſſeaux à l'entrée du Port de Brelen, & tomba avec la plus grande partie de la Flotte ſur le Fort de la Prée, qu'il canonna, tandis qu'il en faiſoit faire à la ſourdine les approches par terre. A cette allarme *Toiras*, Gouverneur de l'Iſle, ſortit de la Citadelle de St. Martin, avec tout ce qu'il put aſſembler de monde pour s'oppoſer à la deſcente des Anglois; mais à la faveur du feu de l'artillerie de la Flotte, trois des plus braves Officiers, les Chevaliers *Jean Bouroughs*, *Alexandre Bret*, & *Charles Rich*, accompagnés de S. Blancart, mirent pié à terre le prémier d'Août, ſoutenus & ſuivis de douze cens Fantaſſins. L'Ennemi au nombre d'environ mille hommes, tant à pié qu'à cheval, outre deux cens Volontaires, vint tomber ſur les Anglois: le combat fut chaud: ceux-ci y perdirent le Chevalier *Guillaume Heyden*, St. Blancart, qui étoit Agent du Duc de *Rohan*, & quelques centaines de ſoldats; du côté des François *Reſtincleres*, Capitaine aux Gardes & Frere de *Toiras*, *Rabutin* Baron de *Chantal*, (dont les Hiſtoriens louent la bravoure & la piété) y démeurerent ſur la place, avec un petit nombre d'autres. Mais enfin les Anglois forcerent peu à peu le chemin, & gagnerent aſſez de terrein pour débarquer toutes leurs troupes. Le Gouverneur ſe retira avec tout ſon monde, bleſſés & autres, dans la Citadelle. Elle étoit en bon état de défenſe, & cependant il eſt très vraiſemblable que *Buckingham* s'en ſeroit aiſément rendu maître, & en même tems de l'Iſle entiere, ſi profitant de la conſternation des François, il les eût vivement pourſuivis dans leur retraite. Du moins auroit-il dû ſe ſaiſir du Fort de la Prée (3), auprès duquel s'étoit fait le débarquement. La conquête n'en étoit pas difficile, puiſqu'il étoit mal pourvu de monde & de munitions; & elle étoit même d'une très grande conſéquence, ſoit pour empêcher que la Citadelle ne reçût du ſecours, ſoit pour aſſurer dans le beſoin la retraite de l'Armée. Le Duc mépriſe ce Fort, & s'amuſe cinq jours à faire une manœuvre, qui montre au doigt ſon peu de capacité dans le métier de la Guerre. Le tems qu'il perd, *Toiras* l'employe à mettre ſa Citadelle en meilleur état de défenſe, à y jetter de nouvelles troupes, à y aſſembler des munitions (4), à informer la Cour de ce qui ſe paſſe, & à demander du ſecours de tous côtés. Il eſt certain que cette invaſion ſurprit & troubla tellement la Cour de France, que le Roi, qui ſe trouvoit en ce tems-là attaqué de la Fievre tierce (5), envoya par tout le Royaume faire de grandes promeſſes aux Proteſtans, pourvu qu'ils ne ſe joigniſſent point aux Anglois, & offrit au Duc de *Rohan* des ſommes & des Charges conſidérables, afin qu'il ne ſe ſervît point de la conjoncture favorable, qui ſe préſentoit de délivrer ſes Freres de l'oppreſſion. Après un retardement ſi mal entendu, *Buckingham* met à terre le reſte de ſon Armée, & renvoye le Duc de *Soubiſe* avec le Chevalier *Becher* faire des recrues à la Rochelle. Le crédit qu'ils avoient dans cette Ville leur en facilita les moyens, deſorte qu'ils retournerent bientôt dans l'Iſle avec cinq cens hommes. Cependant le Général Anglois, arrivé en deux jours de marche devant St. Martin, commença par publier un Manifeſte, où il repréſentoit „ le ſoin & le zèle avec leſquels Sa Majeſté Britannique s'étoit employée pour rétablir les Egliſes Reformées de „ France dans leurs anciens Privileges, & dans leur prémier „ luſtre: mais que ce deſſein & ce travail ſi louables devant „ Dieu, avoient preſque tourné à leur ruine par la mauvaiſe foi „ du Roi de France à enfreindre ſes engagemens, & à ſe ſervir „ même contre la Rochelle des Vaiſſeaux Anglois, qui ne lui „ avoient été prêtés que ſous ſes aſſurances ſolemnelles, qu'ils „ ſeroient employés autre part, &c.

Les Anglois arrivent, les François abandonnent le Bourg de St. Martin, & ſe retirent dans la Citadelle. *Buckingham* l'inveſtit d'abord, la bloque par des Forts, dreſſe des batteries, & bat à force, pendant deux mois conſécutifs, une Place qu'il auroit pu reduire en moins de tems à la derniere extrémité, s'il eût pris ſoin d'enfermer dans ſes lignes un Puits (6), dont les ennemis furent tirer de l'eau, pendant tout le Siege. Le Duc avoit à faire à un homme qui en ſavoit plus que lui, & qui trouva le moyen de l'arrêter devant cette Place juſqu'au mois de Novembre, quoiqu'en y arrivant il eût écrit à *Charles* qu'il en ſeroit maître dans huit jours.

Cependant les aſſiégeans furent expoſés à de grandes fatigues, & firent de grandes pertes. L'une de ces pertes, en quelque ſorte irréparable, fut celle du Chevalier *Jean Bouroughs* excellent Officier, qui fut tué d'un coup de mouſquet tiré de la Citadelle, dans le tems qu'il viſitoit les travaux. Son Corps fut tranſporté à Londres, & enterré à Weſtminſter fort honorablement. Cet-

ſans négliger de conſulter les Auteurs cités par cet habile & laborieux Traducteur & Commentateur. Qu'on ne demande donc plus, *de quel droit Charles*, &c. Mais plutôt qu'on nous diſe, de quel droit les troupes de *Louis XIII* campoient deja autour de la Rochelle, avant que la Flotte Angloiſe ſe preſentât? De quel droit on continuoit à tenir cette Ville bloquée par Mer & par Terre, au moyen du Fort Louis, achevé de bâtir en 1623, & dont la démolition avoit été ſtipulée & promiſe par un Traité en 1624, & plus ſolemnellement par un ſecond Traite, fait en 1625, ſous la mediation & la garantie du Roi d'Angleterre?

(1) Outre que le Fort Louis bloquoit la Rochelle, par mer & par terre, comme nous l'avons déja remarqué dans une des Notes précédentes, il y avoit des troupes cantonnées aux environs de cette Ville, & ces troupes ſe renforçoient tous les jours.

(2) Cet Accord, ou cette Confédération s'étoit faite l'année précédente, après que le Duc de *Rohan* eut contraint le Maréchal *de Thémines* de lever le ſiege du Mas-Dazil. *Ce ſuccès rétablit les affaires de Rohan*, dit l'Hiſtorien de ce Duc, *& il n'y eut rien enſuite, ni dans le Bas Languedoc, ni dans les Sevennes, qui ne ſe déclarât pour lui. Il menagea ſi bien ces bonnes diſpoſitions, qu'il intéreſſa tout le parti Huguenot, & le joignit aux Rochelois, ... mais ce ne fut pas ſans des peines extraordinaires; .... car il fut contraint de faire empriſonner les principaux des Villes qui ne vouloient pas conſentir à cette jonction.* Hiſt. du Duc de Roh. Paris 1662. p. 65.

(3) Ce Fort étoit à deux lieues du Bourg de St. Martin, & ſervoit d'entrée pour introduire des troupes & des proviſions dans la Citadelle.

(4) Il fit emporter tous les vivres, qui étoient dans le Bourg.

(5) Elle étoit double tierce.

(6) Ce Puits étoit à trente pas de la Contreſcarpe; & le ſeul d'où les aſſiégés puſſent avoir de l'eau. *Buckingham* s'étant contenté d'y faire jetter un Cheval mort, & quelques pierres, *Toiras* le fit nettoyer promtement, & en conſerva toujours l'uſage par le moyen d'un travail qu'il en approcha.

On crie en Angleterre contre cette Expedition.

Cette Expédition traînoit trop & avec trop peu de ſuccès, pour qu'on le tût en Angleterre. Les uns y murmuroient de ce que l'Amiral avoit manqué de parole au Duc de Soubiſe, en faiſant la deſcente dans un Païs peu favorable au deſſein de l'armement. D'autres ſoutenoient que cette deſcente étoit un ſemblant, (7) une *colluſion*, plutôt qu'une véritable attaque, puiſqu'après avoir mis pié à terre, le Duc n'avoit point fait, ſelon l'uſage de la Guerre, reconnoitre le terrein, & qu'il avoit négligé de prendre le Fort de la Prée; puiſqu'il faiſoit le Siege de St. Martin avec une nonchalance extrême, & que le Gouverneur & lui s'entrefaiſoient des préſens & des complimens tous les jours. Tout le peuple en corps deſaprouvoit une Guerre qui ſe faiſoit ſans le concours de la Nation & de ceux qui la repréſentent; & chacun diſoit ſans détour qu'il falloit convoquer un nouveau Parlement, & rechercher la conduite de certains Miniſtres.

Dans cette perplexité, le Roi réſolut d'envoyer à l'Iſle de Rhé une Eſcadre avec des munitions & des recrues. On fit des levées forcées, on les envoya à Plymouth, qui étoit le lieu du rendez-vous, pour les y embarquer; mais pluſieurs s'enfuirent (8). *Charles* Vicomte de *Wilmot* fut d'abord nommé pour commander cette Eſcadre, & cependant la Commiſſion en fut bientôt

Secours envoyé d'Angleterre.

après donnée au Comte de *Holland*. Ces recrues conſiſtant en quinze à ſeize cens hommes y compris les Irlandois, qui étoient ſous les ordres du Chevalier *Pierre Crosby*, arriverent & furent remiſes au Duc de *Buckingham*, vers la fin de Septembre, quelques jours après que des Barques Françoiſes étoient entrées dans le Port de St. Martin, & avoient jetté des rafraîchiſſemens dans la Citadelle, à la vue de notre Flotte & de notre Armée. Cependant Toiras, allarmé du renfort qui nous étoit venu, mais qui ne ſervit pas de grand' choſe, comme on le verra tout incontinent, chercha les moyens d'en donner connoiſſance à la Cour, en toute diligence. Il dépêcha le nommé *Sandgrein*, & pour plus grande précaution, il fit partir au hazard, trois hommes à la nage (9). *Sandgrein* eut le bonheur de paſſer ſain & ſauf, au travers des Gardes Angloiſes, & d'apporter au Roi les avis dont on l'avoit chargé.

Louis XIII ſe rend devant la Rochelle.

A ces mauvaiſes nouvelles *Louis XIII* ordonna qu'on fît marcher ſes forces en toute diligence vers les côtes de la Mer; & ſe mit lui-même en chemin pour hâter le ſecours de *Toiras*. D'abord il bloque en quelque ſorte la Rochelle, comme s'il avoit deſſein de commencer les opérations par la priſe de cette Ville, quoiqu'il fût abſolument réſolu de jetter des munitions dans la Citadelle de St. Martin, & des Troupes dans l'Iſle. Tout eſt en mouvement, & bientôt les préparatifs de cette expédition étant faits, le Comte de *Schomberg* & *Marillac*, qu'on lui a donné pour Maréchal de Camp, font voile la nuit du cinq au ſix de Novembre, & paſſent ſans aucune oppoſition de notre Flotte, avec pluſieurs Pinaſſes chargées de ſix à ſept mille hommes, & de rafraîchiſſemens ſuffiſans pour encourager la Garniſon aſſiegée à faire encore une longue réſiſtance.

Les Rochelois ſe déclarent pour les Anglois.

Alors les *Rochelois* déterminés à tenir le parti de l'Angleterre, publierent un Manifeſte pour juſtifier leur conduite, pendant que le Duc de *Rohan* diſtribua des Commiſſions pour faire des levées, qui devoient ſe joindre à nos Troupes, pour maintenir le dernier Edit de pacification, que *Louis* avoit manifeſtement violé. D'un autre côté le Roi de France fit une Déclaration, portant qu'il étoit prêt à exécuter tous les Articles de cet Edit-là. Il fit auſſi proclamer les Ducs de *Rohan* & de *Soubiſe*, coupables de haute trahiſon, & leur vie fut miſe à prix. Ici je ne puis m'empêcher de remarquer, que ſi les Reformés de France n'avoient pas tort, du moins furent-ils malheureux dans les meſures qu'ils prirent: car s'ils euſſent d'abord reçu les Anglois, ou s'ils euſſent perſiſté à ne pas ſe joindre à eux, ils auroient pu détourner leur ruine prochaine.

Arrivée de la Flotte d'Eſpagne & ſa jonction à celle de France.

Sur ces entrefaites arrive d'Eſpagne un grand nombre de vaiſſeaux de Guerre que *Louis XIII* avoit négociés (10), & qui joints aux ſiens, formerent une Flotte de plus de cent voiles. La nôtre leur étoit de beaucoup inférieure, & cependant ils éviterent avec ſoin d'en venir aux mains, contens d'avoir ravitaillé la Citadelle, & ne ſe propoſant pas de plus grand avantage que de tirer le Siege en longueur, afin de laſſer & d'épuiſer les forces des aſſiégeans. Pour faire réuſſir d'autant mieux ce deſſein, *Toiras* fait ſemblant de vouloir capituler. Il demande un ſaufconduit pour un Officier qu'il veut, dit-il, par une délicateſſe d'honneur, envoyer demander au Roi la permiſſion de ſe rendre. Le Duc y conſent, à condition qu'un Officier Anglois accompagnera l'autre, & qu'on lui permettra enſuite de paſſer en Angleterre par la France. Les deux Officiers arrivent à la Cour, & par une violation ouverte de la Foi publique, l'Anglois eſt détenu priſonnier (11), tandis que l'autre effectuoit les ordres particuliers dont *Toiras* l'avoit chargé.

Le Gouverneur continua à nous amuſer tous les jours par ſes Négociations feintes, juſqu'à ce qu'ayant reçu un renfort conſiderable de monde & de munitions, il leva le maſque & fit monter par dériſion ſur ſes remparts, une grande quantité de ſoldats, portant des piques chargées de moutons & de volailles, pour braver l'Armée Angloiſe, & lui faire montre des rafraîchiſſemens abondans qu'ils venoient de recevoir. Ce qui anima de plus en plus encore cette Garniſon, ce fut la nouvelle du débarquement conſiderable de troupes que les François avoient fait près du Fort *de la Prée* (Place dont le Duc avoit malheureuſement négligé de ſe rendre maître). *Buckingham* fit attaquer ces troupes, remporta ſur elles quelque avantage, & les força de ſe retirer ſous le canon de la Citadelle: mais lorſqu'il voulut rentrer dans ſes retranchemens qu'il avoit dépourvus pour renforcer ſon Armée, il les trouva occupés par *Toiras*, deſorte qu'il en couta la vie à bien de nos gens pour les regagner. Tant de pertes & de revers commencerent à dégoûter le Général Anglois. Il ſonge ſérieuſement à rembarquer ſon monde, & à le ramener en Angleterre. Il aſſemble un Conſeil de Guerre, vers le milieu du mois d'Octobre, y propoſe ſa penſée, y fait réſoudre la retraite & en donne au Duc de *Soubiſe* pour raiſon, que la ſaiſon étant fort avancée, ſon Armée fort affoiblie, ſes vivres conſumés & ſes Officiers impatiens de retourner chez eux, il étoit obligé d'abandonner ſon entrepriſe. *Soubiſe* fait tous ſes efforts pour l'en diſſuader. Il lui repréſente que les rafraîchiſſemens que les aſſiégés ont reçus, ne ſont point conſiderables; qu'il va bientôt recevoir lui-même un puiſſant ſecours d'Angleterre, par la Flotte qui a déja mis à la voile, ſous la conduite du Comte de *Holland*; que la retraite des Anglois ſera infailliblement ſuivie de la perte de La Rochelle, & fera un tort irréparable à l'honneur du Roi d'Angleterre, pour avoir fait une ſi grande entrepriſe ſans la mieux ſoutenir.

Ces inſtances porterent le Duc à faire un dernier effort, avant que de lever le Siege, en donnant un aſſaut général; & c'eſt ce qu'il fit le 6 de Novembre. Mais après y avoir perdu beaucoup de monde, il trouva que la Place étoit inacceſſible; & ſoit à cauſe de ce mauvais ſuccès, ſoit parce qu'il eut avis que les François abordoient continuellement en grand nombre dans l'Iſle, il jugea à propos de ſe rembarquer au plutôt. Le 8 à la pointe du jour, au tems que le tambour bat la Diane, notre Armée ſe met en mouvement pour décamper. Sur ces entrefaites l'ennemi paroit. Il n'a pas plus d'Infanterie que nous, mais ſa Cavalerie fort ſupérieure à la nôtre, eſt tout à portée de tomber ſur notre Arrieregarde. Le Duc marche en ordre de Bataille, fait de tems en tems alte & volte-face, & préſente le combat aux François, qui évitent avec ſoin d'en venir encore à aucun engagement, parce qu'ils ſe propoſoient de nous défaire bientôt avec moins de danger. En effet, comme nous devions néceſſairement enfiler une digue étroite & bordée des deux côtés de Salines & de foſſés profonds, nous n'avons pas plutôt commencé d'y entrer, que les François fondent avec furie ſur nos Eſcadrons. Ceux-ci preſſés & pouſſés, pouſſent & preſſent notre Infanterie. Dès lors, nos troupes ne forment plus que des flots tumultueux qui s'entrechoquent, s'entrearrêtent, s'entrebriſent tellement qu'un grand nombre d'Anglois périt renverſé dans les foſſés & dans les Salines, & un grand nombre, en voulant paſſer le pont, qui eſt à l'autre bout de la Digue, tombe dans la Riviere, ou ſous le ſabre de l'Ennemi. On auroit prévenu facilement ce malheur, ſi l'on n'eût point négligé mal à propos, de fortifier les deux extrémités de cette Chauſſée, pour favoriſer notre Retraite au beſoin. Cependant ceux des nôtres qui ont paſſé le pont ſe rallient, & avec cette bravoure & cette intrépidité naturelles à la Nation, ils font face à l'ennemi qui eſt à ſes trouſſes, & qui les voyant déterminés à lui vendre cher leur vie, juge à propos de ſe retirer. Nous gardames le Pont tout ce jour-là, nous le brulames la nuit ſuivante, &

L'Arriere-garde Angloiſe eſt attaquée.

(7) Le Général Anglois, dit un Hiſtorien, dreſſa trois Batteries ſi éloignées de la Place, que les Aſſiégés dirent en riant, qu'on vouloit leur faire plus de peur que de mal.

(8) Mon Auteur remarque ici, que les Juges déclarerent que ces Fuyards étoient dignes de mort, ſelon le Chapitre I. des Ordonnances de *Henri VII* données la ſeptieme année de ſon Regne, & le Chap. 5. de celles qu'*Henri VIII* donna la troiſieme année du ſien.

(9) *Brevis eſſe volo, obſcurus fio.* Cet endroit de mon Auteur eſt l'obſcurité même. Pour y répandre un peu de jour, je ſuis obligé de dire 1. que les trois Nageurs furent dépêchés au Duc d'*Angoulême* Général de l'Armée Françoiſe dans le Poitou, & non au Roi. 2. Que l'un fut pris par les Anglois, qu'un autre ſe noya à ſon retour, & que le troiſieme exécuta heureuſement ſa Commiſſion, & rapporta la reponſe du Duc d'*Angoulême*, étant échappé à une barque Angloiſe qui le pourſuivit longtems, & à de gros poiſſons qui le dechirerent en pluſieurs endroits. Il s'appelloit *La Pierre*, autrement *Pierre Lotanier*: je ne trouve point le nom des deux autres, & j'en ſuis fâche, parce que leur action mérite que l'Hiſtoire la transmette à la poſtérité. Mr. *de Larrey* prend ici occaſion de rapporter d'après Florus (Liv. 6. c. 5.) un ancien exemple de ces braves & hardis Nageurs. Luculle, *dit-il*, envoya à ceux de Cyſique, Ville d'Aſie ſur la Propontide, aſſiegée par Mithridate, un Nageur qui eut le même courage, & le même bonheur, que celui qui fait le ſujet de cette remarque.

(10) La Flotte d'Eſpagne arriva, lorſque la France n'en avoit plus beſoin; ſoit que les vents contraires l'euſſent véritablement arrêtée, ſoit que les Eſpagnols n'euſſent pas fait toute la diligence poſſible, bien aiſes que les Anglois & les François s'affoibliſſent en ſe battant les uns contre les autres. *Voy. Hiſt. du Maréchal de Toiras*, Liv. I.

(11) Pluſieurs Hiſtoriens, parmi leſquels il y en a qui ne ſont certainement pas des plus favorables à la France, diſent ſeulement que *Louis XIII* refuſa de voir l'Officier Anglois.

CHARLES I. 1627. Perte des Anglois.

& par ce moyen le Duc embarqua le lendemain les débris de ſon Armée, ſans aucun empêchement. Nous perdimes dans cette action environ cinquante Officiers, près de deux mille cinq cens hommes, trente-cinq priſonniers de marque, & quarante-quatre drapeaux, qui furent appendus à la voute de Notre-Dame à Paris. Le Roi de France renvoya ſans rançon les priſonniers à la Reine d'Angleterre ſa Sœur; ſoit comme une marque d'amitié, ſoit pour braver le Roi ſon Epoux. On dit que le Lord *Montjoi*, ayant offert une ſomme conſiderable pour ſa liberté, *Louis XIII* lui répondit, *qu'il ne la taxoit qu'à deux couples de bons Chiens d'Angleterre.* Réponſe équivoque, que ce Seigneur prit peut-être pour un acte de génerosité, mais que d'autres conſidererent certainement comme un mépris du perſonnage. Et il eſt vrai qu'aucun Officier Commandant ne fit ſi mal que lui dans la retraite de notre Armée. Car dès que les François commencerent à attaquer notre Arrieregarde, ce Colonel tourna le dos avec tout ſon Régiment, & ſe repliant avec impétuoſité ſur notre Infanterie, il la mit dans une ſi grande confuſion, que le Chevalier *Charles Rich* cria aux troupes tout indigné, *Tue, Tue ce lâche, quoiqu'il ſoit mon Frere* (1).

Troupes rembarquées le 9 Novembre.

Lorſque le Duc eut embarqué ſon monde, il envoya donner ſa parole d'honneur aux Rochelois qu'il reviendroit avec une plus puiſſante Flotte à leur ſecours; après quoi, il fit incontinent voile vers l'Angleterre. En entrant dans le Canal, il rencontra le Comte de *Holland*, qui s'excuſa de n'avoir pas fait plus de diligence, ſur ce que lorſqu'il avoit été prêt à mettre à la Mer, les vaiſſeaux chargés des proviſions, n'étoient point encore ſortis de *Chattam*; & qu'après qu'ils furent arrivés, & que le tems du rendez-vous, de même que tout le reſte eut été fixé & reglé, il avoit été retenu par le vent contraire. Le Duc de *Buckingham* auroit eu beſoin lui-même d'une bonne Apologie, lui qui étoit parti en Favori déteſté du Peuple, & qui retournoit en Général délabré & digne du plus grand mépris. Sa meilleure excuſe étoit de n'avoir abandonné ſon Entrepriſe que de l'avis du Conſeil de Guerre, & que faute d'avoir été ſecouru à tems. Le Duc de *Rohan* obſerve dans ſes Mémoires, que *tout ce que Buckingham fit dans cette expedition, fut de perdre la reputation de ſon Roi, de ſa Nation & la ſienne, de conſommer les vivres des Rochelois, de ruiner & de mettre au deſeſpoir le Parti pour lequel il étoit venu en France.* On aſſure que de ſept mille hommes qu'il avoit en partant d'Angleterre, il en perdit près de cinq mille, quoiqu'on eût publié avant ſon retour, qu'il n'en avoit pas perdu plus de quinze cens; ce que le Roi voulut bien, dit-on, ſe laiſſer perſuader. Auſſi Sa Majeſté le reçut-il avec toutes les marques d'une véritable affection, en lui diſant, *Je ſuis bien aiſe que notre perte ne ſoit pas ſi grande que le Chevalier* Sackwil Crow *l'a faite dans une de ſes Lettres.* Mais cette indulgence extrême du Roi ne fit qu'aigrir de plus en plus le peuple contre le Favori. On ſe déchainoit dans les Converſations, & dans des Ecrits publics, contre cette Expédition honteuſe; la Chaire même ne s'abſtint pas d'y faire de mordantes reflexions.

Mém. de [illegible] *Duc de* [illegible] *Paris* [illegible] *p.* [illegible]

[illegible] ſuccès.

Avant que de quitter cette matiere, je veux rapporter un paſſage qui me paroît digne d'attention, & que je trouve dans les *Mémoires ſecrets de la conduite du Duc de Buckingham, écrits par le Chevalier* Henri Wotton. „ Les manieres du Duc, dit-il, „ étoient véritablement nobles en toutes choſes. Plein d'égards „ pour les perſonnes de naiſſance; plein de bonté envers les ſoldats en qui il remarquoit du mérite; plein de ſoins tendres & „ effectifs pour ceux qui avoient été bleſſés; d'ailleurs, d'une „ bravoure reconnue, & cherchant moins à en faire parade, que „ les dangers où il pouvoit l'exercer (2). Dans l'affaire de l'Iſle de Ré ſur-tout, ſon extérieur, cette partie de l'homme qui „ expoſée aux regards d'un chacun, découvre & trahit malgré „ nous l'état le plus ſecret de notre ame, l'extérieur du Duc „ n'annonça jamais aucune agitation, pas même après que le „ ſecours attendu lui eut manqué. Mais moins il paroiſſoit agité au dehors, & plus il l'étoit au dedans, effet ordinaire & „ naturel des paſſions que l'on renferme. Et l'on ſait très bien, „ que le Duc étant un jour ſur un lit de veille, & ayant fait „ approcher le Docteur *Maſon*, ſon Secrétaire, afin de pouvoir avec d'autant plus de liberté lui débonder ſon cœur, il „ s'écria d'une voix paſſionnée, & proteſta que ni les dépêches „ les plus délicates à faire à divers Princes, ni l'équipement „ d'une Flotte, ni la levée d'une Armée, ni leur Commandement en Chef, ni les intrigues de la Cour, ni les embarras „ des Négociations les plus difficiles, ni les Traités les plus épineux ſoit de Paix ſoit de Guerre, ni toutes ces choſes réunies „ dans ſa tête, n'avoient jamais tant troublé ſon repos que l'idée que certaines gens, qui étoient auprès du Roi, & auxquels „ il avoit rendu de grands ſervices, ſe faiſoient un plaiſir de „ l'oublier & de l'abandonner (3).

CHARLES I. 1627.

„ De deux Forts que les François avoient dans l'Iſle de Ré, „ *dit encore le même Auteur*, le Duc ne voulut point prendre „ l'un; & il ne put point prendre l'autre, après y avoir employé trois mois & dix-huit jours. Lorſqu'on fit la deſcente, il ne ſe tint point renfermé à couvert des coups dans ſon „ Vaiſſeau, mais ſur ſa Chaloupe, d'où il dirigea & ſoutint le „ débarquement avec tant d'ordre & de courage, qu'il défit un „ très beau Corps de Cavaliers, avec deux mille hommes d'Infanterie, qui étoient venus s'oppoſer à ſon deſſein. Action, „ qui étant conſiderée avec toutes ſes circonſtances, peut être „ comparée aux coups de main les plus vigoureux qui ſe ſoient „ vus dans les ſiecles paſſés. Mais auſſi, à conſiderer l'iſſue entiere de cette entrepriſe, on a généralement pu accuſer le Duc „ d'avoir trop préſumé de ſa propre capacité; gâté peut-être „ par les flateries des Courtiſans, ou parce que la Fortune ne „ lui avoit point encore fait ſentir ſes revers.

Le paſſage que je cite, finit par un accident étrange qui arriva au Duc, à ſon retour de Plymouth, & qu'il prit pour un préſage qu'il n'étoit pas loin de ſon dernier période.

„ Le Lord *Goring*, ſon bon ami, lui dépêcha un Courrier „ pour l'avertir de ſe tenir bien ſur ſes gardes, & de ne pas „ prendre la route ordinaire de Plymouth à Londres; *car j'ai* „ *découvert*, lui diſoit ce Seigneur, *& j'ai tout lieu de croire,* „ *qu'on en veut à votre vie, & que vous ſerez attaqué en traverſant une rue.* Le Duc rencontra ſur ſon chemin cet Exprès, lut la Lettre, la mit tranquillement dans ſa poche, & „ alla ſon prémier train, ſans autre ſuite que de ſept à huit perſonnes, & ſans autres armes qu'une petite épée au côté. Il „ ne fut pas à trois mille de là, qu'une vieille Femme, qui étoit „ ſur le chemin, ayant appris qu'il étoit du nombre de ces Voyageurs, témoigna un grand empreſſement de lui parler. On „ la fit approcher & elle lui dit, qu'en arrivant à la Ville prochaine, elle avoit entendu quelques deſeſperés jurer ſa mort: „ c'eſt pourquoi elle lui conſeilloit de prendre une route plus „ ſure. Le Duc comparant cette ſeconde nouvelle avec la prémiere, communiqua à ſa compagnie la Lettre entiere de ſon „ généreux ami. Ils conclurent unanimement que l'avis de cette vieille Femme étoit bon, & le preſſerent de le ſuivre. „ Mais il n'en voulut rien faire, diſant, que s'il donnoit une „ ſeule fois lieu à ſes ennemis de croire qu'il les craignoit, il ne „ ſeroit jamais hors de danger. Alors le jeune Vicomte *Fielding* „ ſon neveu, le pria, le ſupplia de vouloir au moins lui faire „ l'honneur de changer d'habit avec lui, & de lui donner ſon „ Ordre (4) pendant qu'ils traverſeroient cette Ville. *Toute notre Famille*, lui diſoit-il, *n'a rien de plus précieux ſous le Ciel,* „ *que votre conſervation. Si vous périſſez, nous ſommes tous* „ *perdus. Laiſſez-moi, j'enfoncerai mon chapeau, comme vous le* „ *faites toujours quand vous voyagez pendant la mauvaiſe ſaiſon,* „ *on me prendra pour vous, & vous aurez plus de liberté de vous* „ *défendre.* A cette tendre inſtance, le Duc le baiſe, le ſerre „ affectueuſement entre ſes bras, & lui dit qu'il n'a garde d'accepter une telle offre d'un neveu dont la vie lui eſt auſſi chere que la ſienne propre.

„ Enfin, après avoir largement recompenſé cette pauvre „ Fem-

(1) Un Hiſtorien de ce tems-là fait une rélation un peu différente de cette Retraite. „ La nuit qui la précéda, *dit-il*, le Duc aſſembla un Conſeil de Guerre. Il leur repréſenta qu'on ne pouvoit „ plus differer de ſe retirer; ajoutant, que comme il étoit ſans expérience pour une telle affaire, il remettroit la conduite de l'Armée pour le lendemain, à celui qu'ils lui nommeroient; offrant „ cependant & ſe reſervant de combattre & d'expoſer ſa perſonne à „ toute ſorte de dangers, ni plus ni moins qu'un ſimple ſoldat. Le „ Conſeil de guerre choiſit unanimement le Chevalier *Guillaume* „ *Courtney*, vieillard caſſé & d'un eſprit peſant, qui, après avoir été „ vingt-trois ans Capitaine en Hollande, avoit été fait Colonel „ pour cette Expédition, à la recommandation du Chevalier *Jean* „ *Burroughs. Courtney*, ſoit faute de jugement, ou de mémoire, „ n'ayant pas fait les diſpoſitions néceſſaires pour la ſureté de l'Arrieregarde, elle fut preſque toute taillée en pieces; & ſi le Chevalier *Pierre Crosby* n'étoit point venu la ſoutenir, avec un Corps „ de huit cens Irlandois, c'en étoit fait de l'Armée entiere. Le „ vieillard tomba lui-même dans un creux de Saline, d'où il cria „ de toute ſa force à ſon valet, *Anthoine, ſauve ton Capitaine.* Le „ pauvre Garçon l'en retira en effet, mais il lui en couta la vie à „ lui-même.

(2) Le Duc de *Buckingham* étoit véritablement brave, & reconnu pour tel tant en Guerre qu'en Amour. Mais il avoit trop peu de jugement, & trop bonne opinion de lui-même, dans l'un & dans l'autre. Pour ce qui eſt de la Guerre, la plupart des Hiſtoriens ont remarqué qu'il étoit mauvais Général & bon Soldat. Quant à la Galanterie, il ſuffira de raporter ici qu'à Madrid, où il étoit allé négocier le Mariage du Prince de Galles avec l'Infante d'Eſpagne, il s'aviſa d'aimer trop ouvertement la Femme du Comte d'*Olivarez* prémier Miniſtre & Favori du Roi (*), & à Paris la Reine de France elle-même: démarches que l'on peut au reſte regarder comme une des plus puiſſantes cauſes des entrepriſes téméraires qu'il fit, des fautes qu'il commit, comme auſſi des affronts & des revers qu'il eut à eſſuyer. Mais encore une fois, il avoit du cœur, & il en donna en pluſieurs occaſions des preuves ſi pouſſées, & ſi peu équivoques, que ſi je comprens comment, à ſon retour de l'Iſle de Ré, *la Populace qui le haïſſoit, fit retentir les rues de Londres d'une Chanſon qui le traite de lâche*, je ne comprens pas comment un Hiſtorien judicieux & exact a pu, en rapportant & traduiſant ce Vaudeville, en approuver l'application toute entiere. A-ce été pour orner ſa narration d'un trait de Litérature, comme il le fait ſouvent? Quoi qu'il en ſoit, en liſant cet endroit de Mr. *de Larrey*, on diroit que le *Vaude-*

V. Le Pere d'Orléans, & *Cabala ſive Scrin. Sacr.* cités par de *Larrey* T. 3. p. 757.

Hiſt. d'Angl. Rotterd. 1713. T. 4. p. 43.

(*) Mylord *Clarendon* traite de Fable, cet amour du Duc pour la Ducheſſe d'*Olivarez.*

„ Femme , & indiqué quelques courtes directions à ſa petite „ Compagnie, il donna la main à ſon cheval, & pourſuivit ſon „ Voyage ſans la moindre inquiétude. Mais il ne fut pas plutôt entré dans la Ville, qu'un ſoldat tout débraillé lui ſaiſit la „ bride d'une maniere qui lui fit croire que c'étoit un mendiant „ ou un yvrogne. Cependant un de ſes Officiers, croyant que „ c'étoit-là le commencement de l'exécution du Complot, piqua des deux & pouſſant ſon cheval avec violence ſur cet „ homme, il lui fit lâcher priſe, & prenant au même inſtant „ tous à la fois le grand galop, ils traverſerent la Ville ſans aucun autre accident". Notre Auteur ajoute, *qu'il n'a jamais ouï dire qu'on ait fait la moindre recherche de cette affaire* ; *apparemment* , dit-il , *parce que le Duc jugea qu'il étoit de ſa prudence de ne pas trop l'approfondir.*

Requête du Chevalier Jean Elliot priſonnier.

Revenons aux Affaires de la Cour. Le Chevalier *Jean Elliot*, qui avoit été mis en priſon pour avoir refuſé de prêter de l'argent au Roi, lui préſenta une Requête pour obtenir ſon élargiſſement , non comme une grace , mais comme un acte de Juſtice & de Droit. Il fondoit ſa demande ſur divers Statuts qu'il citoit & par leſquels il prouvoit , que cet Emprunt étoit contraire aux Loix du Royaume , que le Parlement ſeul avoit droit d'impoſer des Taxes; ajoutant à tout cela, que quant à lui, il ne croyoit point pouvoir en conſcience payer l'argent que l'on vouloit exiger. Mais ſa Requête fut rejettée. Au mois de Novembre ſuivant, cinq autres Gentilshommes, ſavoir les Chevaliers *Thomas Darnell* , *Jean Corbet* , *Walter Earl*, *Jean Heveningham*, & *Edouard Hampden* , qui étoient en priſon pour le même refus, préſenterent enſemble une Requête pour être élargis ſous Caution, en conſéquence de l'*Habeas Corpus* (5).

Aux ſéances de la S. Michel, le Geolier de la *Fleet* (6) fit ſa Déclaration de chacun de ces empriſonnemens ; mais comme ces ſortes de rapports ne different que dans les noms des Priſonniers , c'eſt aſſez d'en rapporter un ſeul. Le Geolier dit donc,

„ Que le Chevalier *Walter Earl* , écroué, avoit été mis ſous „ ſa garde , par un Ordre exprès de Sa Majeſté , à lui ſignifié „ par un autre Ordre ſigné de pluſieurs Membres du Conſeil Privé, & conçu en ces termes:

D'autant que le Chevalier Walter Earl *a été mis depuis quelque tems ſous votre garde* , *la préſente eſt pour vous enjoindre de l'y retenir encore*, *& pour vous notifier* , *que tant ſon précédent Empriſonnement*, *que la continuation d'icelui* , *ſont un ordre poſitif de Sa Majeſté.*

A Whitehall le 7 de Novembre 1627. THOMAS COVENTRY, &c.

Procedures contre d'autres Gentilshommes detenus pour le même ſujet.

En conſéquence de cette Procedure , le Chevalier *Thomas Darnell* ayant été conduit à la Barre, le Chevalier *Robert Heath*, Procureur-Général informa la Cour , que ſur ce que le Roi avoit ouï dire que certaines gens mis en priſon au ſujet de l'Emprunt , publioient qu'on leur fermoit le cours ordinaire de la Juſtice, Sa Majeſté lui avoit commandé de renouveller le Privilege de l'*Habeas Corpus*, de peur que les Juges ne ſe fiſſent une peine d'en faire la propoſition pour un autre, vu que le Geolier de la *Fleet* n'en avoit pas fait mention , comme c'étoit de ſon devoir.

Défenſe du Chevalier Thomas Darnell.

Le Chevalier *Thomas Darnell* répondit , „ qu'il ne lui étoit „ pas même venu dans la penſée que Sa Majeſté voulût lui fermer le cours ordinaire de la Juſtice , & il ſupplia très humblement ſes Juges, qu'une telle imputation ne fît aucune impreſſion ſur leur eſprit , au préjudice de ſa cauſe, puis qu'il „ étoit parfaitement innocent de ce dont on l'accuſoit.

Le Chevalier *Nicolas Hide*, Grand Juge Mage d'Angleterre, loua fort cette réponſe. „ Elle eſt belle , dit-il, elle eſt ſage; „ mais vous devez bien remarquer, continua-t-il, avec combien „ de droiture & de candeur , on agit dans toute cette affaire. „ Vous n'avez pas plutôt parlé de l'*Habeas Corpus*, qu'il vous a „ été accordé; pas plutôt demandé des Avocats , qu'on vous „ en a donné, quoiqu'il n'y en ait pas un qui n'eût pu de lui-même vous ſervir , ſans crainte d'en être blâmé. Le Roi „ veut & entend, que la Loi ſoit exécutée dans toute ſon étendue, & c'eſt pour cela que nous ſommes aſſemblés ici. Ainſi „ d'où que ſoit venu l'ordre de l'empriſonnement, ſoit du Roi, „ ſoit d'ailleurs, cette Cour, où Sa Majeſté même prend ſéance „ en propre perſonne , fera droit à qui l'on a fait tort. Nous „ ſommes autoriſés pour en faire la recherche; & s'il nous paroît, que quelqu'un ait été arrêté ſans juſte cauſe, nous avons „ le pouvoir de le décharger & de l'élargir; comme auſſi de renvoyer les autres en priſon , à quoi nous ne manquerons certainement point.

Le Procureur Général reprit encore la parole pour dire, *que*, *quoique ce fût ici un cas où la Majeſté Souveraine ſe trouvant intéreſſée dans le plus haut degré* , *la bonté & l'equité du Roi étoient ſi grandes* , *qu'il avoit bien voulu en laiſſer à la Cour l'Examen & le Jugement* , *ſelon les Loix ordinaires du Royaume.*

Alors la Cour ouït les Avocats que le *Banc du Roi* (7) avoit donnés aux Priſonniers ſur Requête. Mr. *Noy* étoit pour le Chevalier *Walter Earl*; *Bramſtone*, Sergent en Loi, pour le Chevalier *Jean Heveningham*; Mr. *Selden* pour le Chevalier *Edouard Hampden* ; & Mr. *Calthrop* pour le Chevalier *Jean Corbet* (8).

Après qu'ils eurent tous plaidé, la Cour marqua un jour au Procureur-Général pour répondre au nom du Roi. Je riſquerois trop d'ennuyer le Lecteur, ſi j'allois lui faire un long Extrait de ce qui fut allegué de part & d'autre. Ce ſera aſſez de quelques points généraux. Je me borne même à la maniere dont on débattit la forme, & enſuite le fond même du Rapport que le Geolier avoit fait de l'empriſonnement.

Oppoſitions des Avocats contre l'Empriſonnement.

La prémiere Oppoſition générale que les Avocats des Priſonniers firent contre le Rapport du Geolier, fut,

1. Que ce Rapport étoit conçu , non en termes poſitifs, mais en termes ſeulement rélatifs au ſens que d'autres, ſavoir les Seigneurs du Conſeil, attachoient à l'Ordre donné pour l'empriſonnement en queſtion.

2. Que ce Rapport exprimoit, non la Cauſe de l'empriſonnement, mais ſeulement la Cauſe de la Cauſe; ce qui le rendoit nul.

3. Que ce Rapport péchoit en ce qu'il marquoit ſeulement la Cauſe de la détention continuée, & non la cauſe de l'empriſonnement.

Et contre le Rapport.

4. Enfin, que ce Rapport étoit contradictoire dans ſes parties. Car après avoir déclaré au commencement, que ces Gentilshommes ont été mis en priſon par un *Ordre poſitif & direct du Roi*, *per ſpeciale Mandatum Domini Regis:* dans la ſuite, il porte que cet Ordre eſt ſignifié en conſéquence d'une Réſolution des Membres du Conſeil.

La ſeconde Oppoſition générale fut contre le Fond même du Rapport, & attaqua la Cauſe d'empriſonnement , *per ſpeciale Mandatum Domini Regis*, que les Membres du Conſeil avoient exprimée ſans ſujet. Sur quoi Mr. *Selden* dit , „ que par les „ Loix conſtantes & fondamentales de ce Royaume, ſans leſquelles, il n'y a plus de ſureté pour nous , ni le Roi, ni ſon „ Conſeil ne peuvent faire mettre aucun Anglois en priſon, „ ſans juſte Cauſe, & ſans que cette Cauſe ne ſoit exprimée „ dans l'Ordre & dans le Rapport de l'Empriſonnement. Voici „ les termes exprès de la Loi: *Nul homme libre ne ſera arrêté* „ *ni mis en priſon*, *que conformément à la Loi du Païs : Nullus* „ *homo liber capiatur*, *vel impriſonetur*, *niſi per legem terræ*, „ &c. Et la Charte du Roi *Jean* porte formellement ces mots, „ *Nec eum in carcerem mittemus*; nous ne le mettrons point en „ priſon: c'eſt-à-dire, que *le Roi lui-même n'a pas droit de l'y* „ *mettre.*

„ Cette Loi, *dit le Sergeant en Loi Bramſtone*, eſt l'unique „ moyen par où un Sujet puiſſe conſerver ſa Liberté. Et cette „ Loi veut que la Cauſe de l'Empriſonnement ſoit marquée, „ afin que les Juges puiſſent connoître , s'il y a lieu à prononcer

deville fut chanté en Latin, & qu'il avoit été fait ſur le Duc. Cependant il eſt ridicule de faire chanter un vers Latin à la populace de Londres , & plus ridicule de le lui faire chanter plus de trente & de quarante ans avant qu'il ait été compoſé. En effet , ce vers eſt tiré d'une Satire contre un Roi de France, qui n'étoit pas né lorſque *Buckingham* mourut. Il eſt précédé de trois autres, qui ne ſont pas moins mordans. Les voici avec une traduction que j'en fis , il y a 42 ans, après avoir ſoutenu dans une converſation, qu'une Langue auſſi cultivée que la nôtre pouvoit exprimer avec force & avec brieveté ce qu'il y a de plus fort & de plus concis tout enſemble, dans quelque autre Langue que ce ſoit.

Bella fugis, *ſequeris Bellas*, *Pugnaque repugnas*,	*Tu fuis*, *tu ſuis*, *tu crains Guerre*, *Belles*, *Bataille*;
Debellatori ſunt tibi Bella tori.	*Tu ne frappes qu'au lit & d'eſtoc & de taille*;
Imbelles Imbellis amas , *Mileſque videris*,	*Fauteur des lâches*, *Lâche* , *& Singe des Céſars*,
Mars ad Opus Veneris, *Martis ad arma Venus.*	*Mars au Champ de Venus* , *Venus au Champ de Mars.*

(3) *Buckingham* étoit ſans doute dans un état bien triſte, mais état qui marquoit en lui bien peu de force d'eſprit. Il s'afflige, il ſe déſole d'une ingratitude imaginaire. Cependant ce n'eſt pas ce que j'y trouve le plus à redire. *Buckingham* eſt accablé de la ſeule idée, que peut-être ceux qui lui devoient leur fortune auprès du Roi , l'oublioient: lui le plus ingrat de tous les Hommes : témoin ce qu'il fit dans la ſuite à l'Archevêque de Cantorbery. *Quis tulerit Gracchos de ſeditione querentes?*

(4) Le Ruban bleu , marque de l'Ordre ſi célebre de la Jarretiere , inſtitué par *Edouard III.*

(5) C'eſt un Privilege par lequel tout Anglois, mis en priſon pour tout autre Fait que celui de Haute Trahiſon , ou de Sédition , doit être élargi en donnant Caution. Il commence par ces mots *Habeas Corpus*, & fait partie de la Loi qui fut faite ſous le regne d'*Edouard I*, & qu'on appellé Loi de Petition de droit , parce qu'elle permet d'implorer le ſecours des Loix contre le Pouvoir abſolu , par des Requêtes ou des Adreſſes.

(6) *Fleet* eſt le nom d'une des Priſons de Londres.

(7) *Le Banc du Roi*, ou *le Banc Royal*, eſt le nom d'une des Cours de Juſtice qui ſe tiennent à Weſtminſter.

(8) Eſt-ce par oubli, que l'Auteur ne parle que de quatre Avocats? N'en donna-t-on point au Chevalier *Th. Darnell* , ou n'en eut il pas beſoin?

CHARLES I. 1627.

cer l'élargiſſement ou non. Mais c'eſt ce qu'ils ne ſauroient faire ſur le Rapport en queſtion. Car la Cauſe de l'Empriſonnement y eſt ſi peu conſtatée, qu'on n'y en indique même aucune. Or la Loi veut auſſi que la Cauſe de l'Empriſonnement ſoit exprimée dans le Rapport du Geolier, juſque là que le Geolier doit marquer que la Cauſe exprimée n'eſt point une de celles pour leſquelles les Loix de ce Royaume ne permettent point qu'un Sujet ſoit empriſonné. Il y a plus, le Rapport doit même ſpécifier que l'Empriſonnement ſe fait en conſéquence d'une Dénonciation, ou d'une Accuſation, ou d'une Requiſition qu'on a faite au Roi. Voyez, continua-t-il, ce qui s'enſuivroit, ſi ce Gentilhomme arrêté ſans Cauſe apparente, n'étoit point reçu à donner caution, mais qu'on le renvoyât en priſon; dès-là, les Anglois tout libres qu'ils doivent être & qu'on prétend qu'ils ſont, pourront être retenus en priſon pour toute leur vie, ſans que la Loi puiſſe y remedier. Cette reflexion ne porte point ſur le Gouvernement préſent, mais nous ſommes obligés de prévoir & de prévenir ce qui peut arriver dans la ſuite. La Loi eſt appellée le Patrimoine des Sujets, elle eſt l'Héritage des Héritages; ſans quoi, il ne nous reſte aucun bien qui mérite ce nom.

Mr. ***Noy*** dit: „ Si en conſéquence du Privilege ***Habeas Corpus***, la Cauſe de l'Empriſonnement eſt déclarée, alors c'eſt à vos Grandeurs à juger de ſa validité. Que ſi cette Cauſe n'eſt pas déclarée, c'eſt à vos Grandeurs à faire valoir la Loi & la Juſtice, & à prononcer en faveur du Priſonnier. Du tems d'*Edouard III*, les Communes ſe plaignirent qu'on avoit enfraint la grande Charte, & d'autres Statuts. Elles demanderent au Roi, tant pour elles-mêmes que pour tout le Peuple, de remettre cette Charte & ces Statuts en vigueur, & de déclarer qu'aucun Anglois ne pouvoit être arrêté par un commandement ſpécial, ni autrement. Que leur fut-il répondu? Il leur fut répondu que la Grande Charte, & les autres Statuts ſeroient exécutés conformément à leur Requiſition; & remarquez que la demande des Communes fut accordée dans les mêmes expreſſions dont elles s'étoient ſervies pour la faire. Mais comme elles ſe plaignirent de nouveau, que nonobſtant cette Réponſe favorable de Sa Majeſté, les Membres de la Chambre Baſſe étoient encore mis en priſon, par Lettre de Cachet, ſans aucune accuſation ni la moindre forme de procès préalable; le Roi répondit, *qu'il prenoit en bonne part la nouvelle repréſentation qu'on lui faiſoit. Que ſi, à l'avenir*, ajouta-t-il, *quelqu'un ſe trouve grévé, qu'il ſe plaigne, & Juſtice lui ſera faite.* Or d'autant qu'il n'appert à la Cour aucune Cauſe de l'Empriſonnement de ces Membres, ni aucune choſe à leur charge, ni aucune dénonciation, ni aucunes procédures, ſelon les termes de la Loi, Mr. ***Noy*** ſupplia & conclut que ſes Parties ne fuſſent pas plus longtems retenues en priſon, mais qu'elles fuſſent reçues à donner caution, ou même déchargées totalement.

„ Suppoſé, dit Mr. ***Calthrop***, que l'Empriſonnement en queſtion fait par ordre de Sa Majeſté, ne fût pas une infraction de la Loi; cependant, lorſqu'une Perſonne a été retenue un tems raiſonnable en priſon, on eſt obligé de proceder à ſon Interrogatoire, ou de la relâcher. Car la Liberté eſt une choſe ſi favorable, que les Loix de notre Code ne ſouffrent point qu'un homme, quel qu'il puiſſe être, demeure priſonnier plus longtems que la néceſſité ne le requiert. Auſſi ordonnent-elles, tant aux *Sherifs* & aux Magiſtrats, qu'aux Parties, de l'en faire ſortir le plutôt qu'il eſt poſſible, leur défendant expreſſément de retenir quelqu'un en priſon à leur plaiſir & volonté. Sur ce fondement, il a été décidé, que, quelque permiſſion que la Loi donne de laiſſer paſſer un certain tems entre l'expédition d'un Ordre direct & le rapport de l'exécution de cet Ordre, cela ne s'entend que d'une ſommation de ſe rendre, & non d'une Priſe de Corps. Et certes, ſi la Loi permettoit que l'on différât le rapport d'une Priſe de Corps exécutée en vertu d'un Ordre donné, elle fourniroit à la Partie un moyen ſûr de faire durer l'Empriſonnement plus qu'il n'eſt convenable. Mais non, la Loi eſt trop affectionnée à la Liberté des Sujets.

Le vingt-ſeptieme de Novembre le Procureur Général répondit pour le Roi, & dit, „ que la Cauſe qui ſe plaidoit étoit très grande, que le Public y étoit extrêmement attentif, & que pour lui, il croyoit que ces Gentilshommes auroient mieux fait de s'en tenir à leurs propres & prémieres idées, que de ſuivre le Conſeil de leurs Avocats (1).

„ Quant à la prémiere Oppoſition, ſavoir que le Rapport n'eſt point *poſitif*, mais *rélatif*, c'eſt-à-dire qu'il ne déclare point poſitivement ce que l'Ordre du Roi contient, mais ce que d'autres diſent y être contenu, je ne conçois point, *pourſuivit-il*, comment on peut avancer cela, après avoir lu dans ce Rapport en propres termes, *quod detentus eſt ſub cuſtodiâ meâ per ſpeciale Mandatum Domini Regis*; (*je déclare que N. a été mis ſous ma garde par un Ordre exprès du Seigneur Roi*). Ces autres mots, *mihi ſignificatum*, (*ſignifié à moi Geolier*), ne ſont qu'une ſuite, & non une partie de l'affirmation qui les précede. Pour qu'ils en fuſſent une ſuite, comme il ſemble qu'on a voulu l'inſinuer, il faudroit que le Rapport fût tourné de cette maniere, *quod ſignificatum eſt mihi per Dominos Privati Conſilii, quod detentus eſt per ſpeciale Mandatum Domini Regis.* (*Je déclare qu'il m'a été ſignifié par les Seigneurs du Conſeil-Privé que N. eſt mis en priſon par un Ordre exprès du Roi*). Alors il ſeroit vrai que le Rapport n'auroit point été conçu & fait en termes poſitifs, mais ſeulement rélatifs au ſens que d'autres, ſavoir les Membres du Conſeil, donnent à l'Ordre ſignifié au Geolier. Le tour, auſſi-bien que les expreſſions de cet Ordre, décident la difficulté; la choſe parle d'elle-même. Dire, que l'Empriſonnement s'eſt fait par Ordre du Roi, c'eſt viſiblement faire un Rapport poſitif; & le reſte n'eſt viſiblement auſſi qu'un éclairciſſement donné à la Cour, & non une partie du Rapport.

„ Sur l'autre Oppoſition, ſavoir que le Rapport déclare la Cauſe de la Cauſe, au-lieu de la Cauſe même, le Procureur-Général dit, que les Logiciens reconnoiſſoient deux ſortes de Cauſes, dont ils nomment l'une ***Cauſa Cauſans*** (*Cauſe efficiente ou prémiere*) & l'autre ***Cauſa Cauſata***, (Cauſe ſeconde). Or, ***pourſuivit-il***, dans le cas préſent, la ***Cauſa Cauſans*** n'eſt point l'Ordre des Seigneurs du Conſeil, car cet Ordre n'eſt que la ***Cauſa Cauſata***; mais la ***Cauſa Cauſans*** eſt le *ſpeciale Mandatum Domini Regis*, (*l'Ordre exprès du Roi*); l'autre Ordre n'étant qu'une explication, ou une atteſtation, ou une direction donnée au Geolier pour dreſſer ſon Verbal.

„ A ce qui avoit été oppoſé, que le Rapport péchoit en ce qu'il marquoit ſeulement la Cauſe de la détention continuée, & non la Cauſe de l'Empriſonnement même, le Procureur du Roi repliqua, que c'étoit certainement aſſez pour un des Officiers de la Juſtice de répondre, que l'Ordre qu'il a reçu par écrit, porte commandement de faire Rapport de la détention du Priſonnier, & qu'en exécution de ce Commandement il fait ledit Rapport; juſque là que ſi le Geolier ſe fût contenté de déclarer que les Priſonniers en queſtion étoient ſous ſa garde *per ſpeciale Mandatum*, &c. par ordre exprès &c. ſon Rapport eût été ſuffiſant, & dans les formes".

Delà, le Procureur Général paſſant au fond même du Rapport, débattit les citations que les Avocats des Priſonniers avoient faites & tirées du Journal & des Regiſtres de la Cour. Enſuite il produiſit en faveur du Roi, le Livre même du Protocole. C'eſt la Collection des Actes Publics: le Lecteur curieux pourra la conſulter, puiſqu'elle a été miſe au jour.

Après que les Gens du Roi eurent pris leurs concluſions, les Priſonniers furent conduits à la ***Barre***; & le Chevalier *Nicolas Hyde* Grand Juge Mage d'Angleterre, ſéant ſur le ***Banc du Roi***, avec les Juges ***Dodderige***, ***Jones*** & ***Whitlock***, prit la parole du conſentement & par ordre de tout le Corps, & dit:

„ Que la Cour, ayant mûrement conſidéré ce qui avoit été allégué de part & d'autre, lui avoit enjoint de prononcer le Jugement qu'elle en portoit. Ainſi, ***ajouta-t-il***, quoique vous ne l'entendiez que de ma bouche, c'eſt ici la Déciſion & l'Arrêt de la Compagnie entiere. Je ſuis ſûr, ***pourſuivit-il***, que vous attendez que nous jugerons juſtement, & Dieu nous défend de revêtir la qualité de Juges, ſinon pour rendre juſtice à toute ſorte de Perſonnes indifféremment, ſelon nos lumieres, & ſelon le ſerment que nous en avons prêté. Mais c'eſt ici une affaire d'un grand poids, c'eſt un cas d'une très grande conſéquence, & qui mériteroit d'être détaillé avec plus d'appareil que le tems ne nous le permet. —— Les Oppoſitions que l'on a faites contre le Rapport du Geolier ſont de deux ſortes; l'une en attaque la Forme, & l'autre le Fond.

„ En prémier lieu, on a objecté contre la Forme, que ce Rapport étoit conçu, non en termes poſitifs & abſolus, mais ſeulement en termes qui ſont rélatifs à l'Ordre donné par les Membres du Conſeil. Or la Cour juge que ce Rapport eſt poſitif & abſolu, d'autant que le Geolier y déclare d'abord que les Priſonniers ont été mis ſous ſa garde par un Ordre exprès du Roi; de ſorte que s'il ſe fût arrêté là, on n'auroit eu aucun lieu de le contredire.

„ Mais ce qui ſuit, que l'Ordre de l'Empriſonnement lui a été ſignifié au nom des Membres du Conſeil, le Concierge des Priſons ne l'a ajouté que pour certifier la Cour, qu'il rapportoit la Cauſe fidelement, & non pour nous déclarer qu'il ne connoiſſoit cette Cauſe que par la ſignification de l'Ordre des dits Seigneurs. En effet, dans cet Ordre, il n'y a pas un ſeul mot qui regarde la Cauſe pourquoi ces Perſonnes avoient été arrêtées, mais ſeulement pourquoi elles continuoient à être retenues. De ſorte qu'étant ſuffiſamment conſtaté que le Rapport n'a été fait que pour certifier la Cauſe de la continuation de la détention, nous décidons que la Forme dudit Rapport eſt juridique.

„ Reſte

(1) Ceci ſe rapporte apparemment à la réponſe du Chevalier *Darnell* & à l'éloge que le Juge Mage en fit (Voyez ci-deſſus pag. 117.)

(2) C'eſt ce qu'on nomme ordinairement la Monarchie Univerſelle.

(3) La France étoit & le plus proche voiſin de l'Eſpagne, & le plus en état de s'oppoſer à ſon ambition demeſurée. C'eſt ce que je fais dire à la phraſe Angloiſe, qui, expliquée mot à mot, ſignifie, que *ſans le ſecours donné par les Anglois à la France, l'Eſpagne auroit tranſporté*

„ Reſte le Point principal à juger, ſavoir ſi le Fond même du Rapport eſt juridique, ou non. Le Fond conſiſte en ce que le Geolier déclare que N. N. ont été conſtitués Priſonniers, ſous ſa garde, par Ordre exprès du Roi. La queſtion eſt donc ſi le fond, ſi la matiere d'une telle Déclaration eſt juridique, & ſelon la Loi.

„ Ici, le Juge Mage ramena les diverſes autorités qu'on avoit alléguées de part & d'autre, mais qu'il ſeroit trop long de rapporter. Enſuite, établiſſant plus particulierement l'état de la queſtion, il dit qu'il s'agiſſoit de juger, ſi la Cour devoit élargir ſous caution, ou renvoyer en priſon un homme qui a été arrêté par Autorité du Roi, ſans que la cauſe en ſoit déclarée, comme en effet elle ne l'eſt point ici dans le Rapport diſcuté. Et il faut remarquer ici, en paſſant, que nous ne pouvons connoitre que de ce Rapport tout ſeul, deſorte que, lorſque le Droit ne nous appert point autrement que par le Rapport, notre devoir n'eſt point d'examiner, ſi ce Rapport eſt vrai, mais s'il eſt ſuffiſant. Nous ne pouvons point juger ſur des bruits & des ouï-dire vagues, mais ſur ce qui nous eſt mis devant les yeux, ſur des Actes publics. Or ce Rapport eſt un tel Acte, & il s'agit ſi cet Acte eſt incomplet, ou non.

„ Mr. le Procureur Général vous a dit que cet Empriſonnement s'eſt fait par Ordre du Roi. Dans les grandes affaires, nous nous en remettons à notre Souverain. Et comme il ſait pourquoi il vous a ôté votre Liberté, nous ne doutons point que ſi vous implorez ſa clémence, il ne vous accorde votre élargiſſement. Nous n'inſiſtons point là-deſſus, parce que ce n'eſt point à nous à vous donner conſeil. Que ſi en qualité de Juges, nous devons vous délivrer, nous y ſommes tous diſpoſés; mais la Cour eſt d'opinion qu'elle ne le peut point, & que vous devez être renvoyés en priſon, en conſequence des raiſons qui ont été alleguées & des autorités que l'on a produit".

Siege de la Rochelle réſolu. Pretextes.

Après la retraite peu glorieuſe des Anglois, le Roi de France ſe diſpoſa à faire le Siege de la Rochelle dans les formes, ſous prétexte qu'elle avoit invité les Anglois à faire une invaſion dans le Royaume, & les avoit aſſiſtés. Ce qui étoit parfaitement faux. Car nous avons vu, que lorſque le Duc de *Buckingham*, animé d'un ſentiment de vengeance perſonelle, fit réſoudre cette rupture, le Roi d'Angleterre étoit ſi éloigné d'envoyer du ſecours aux Rochelois, qu'il prêta même des Vaiſſeaux à *Louis XIII*, pour les reduire. Et que la prémiere fois même que le Duc ſe préſenta devant leur Ville, les ombrages qu'ils avoient pris de ſa ſincerité, les empêcha de le recevoir, & de ſe joindre cordialement à lui. *Louis* ayant réſolu de prendre la Rochelle par famine, fit tirer une circonvalation entiere, ſoutenue de trois Forts & de pluſieurs Redoutes, pour fermer le paſſage à tout ſecours du côté de la terre; & le Cardinal de Richelieu, qui ne reſpiroit que la ruïne des Reformés, & qui conduiſoit le Siege en perſonne, ferma de même le paſſage à tout ſecours du côté de la Mer, par le moyen d'une large digue d'environ quatorze cens verges de contour, qu'il fit jetter au travers du Golfe, au milieu de laquelle on avoit laiſſé une ouverture pour le Flux & le Reflux.

Soubize, &c. deputes en Angleterre par les Rochelois.

A la vue de ces Ouvrages, les Rochelois députerent le Duc de *Soubize*, avec quelques autres perſonnes de marque, au Roi d'Angleterre pour implorer ſon aſſiſtance. Ces Députés lui préſenterent là-deſſus um Mémoire qui commençoit, par le „ remercier du ſoulagement que ſa Flotte leur avoit procuré au mois de Juillet dernier. Enſuite, venant aux ſoins que le Roi de Danemarc ſe donnoit pour moyenner la Paix entre la France & l'Angleterre, ils ſupplioient inſtamment Sa Majeſté Brittannique, ſi le Traité d'accord avoit lieu, de vouloir y inſiſter ſur l'exécution de celui que le Roi de France avoit fait dernierement avec les Egliſes Reformées de ſon Royaume, & qu'il n'avoit du tout point obſervé, quoique de leur côté, ils en euſſent inviolablement rempli toutes les conditions. Ils lui expoſerent auſſi que la Rochelle étant ſur le point d'être enfermée par mer, comme par terre, elle étoit perdue ſans reſſource, pour peu qu'il différât de la ſecourir. C'eſt pourquoi ils ſollicitoient fortement Sa Majeſté de faire partir ſans délai ſa Flotte, pour les défendre & pour délivrer leur Port. Enfin ils prierent très humblement le Roi & les Seigneurs de ſon Conſeil d'avoir pitié de l'indigence extrême à laquelle ils étoient réduits, & de leur permettre de faire une Collecte générale, en Angleterre & en Irlande; & conclurent que la Réſolution que leurs Compatriotes avoient priſe de ſoutenir courageuſement le Siege de leur Ville, dépendoit du ſecours que l'Angleterre leur enverroit à tems, & que le Duc de *Buckingham* leur avoit promis en partant de leur amener lui-même".

Nous verrons dans l'Hiſtoire de l'année prochaine, ce que produiſit cette Remontrance des Rochelois. Il étoit difficile qu'on leur donnât pour le préſent autre choſe que de bonnes eſpérances, vu les plaintes & les murmures qui ſe faiſoient hautement de tous côtés contre le Duc, qui paſſoit pour l'Auteur du Projet de la derniere Expédition, dont le mauvais ſuccès étoit entierement attribué à ſon incapacité dans le métier de la Guerre, & à ſon ignorance du ſervice ſur Mer; ce qui ne l'avoit point empêché de ſe faire nommer, par le Roi, & Amiral, & Capitaine-Général tout enſemble. Dans ce même temslà, il venoit des matelots par Troupes à Whitehal, ſe plaindre qu'ils n'avoient point reçu de paye, depuis trois ans; & il en déſertoit auſſi par Troupes, tous les jours. Les Marchands crioient, que la garde de la Mer étoit ſi négligée, qu'ils avoient perdu dans les trois dernieres années, un nombre inconcevable de navires, & que les bâtimens des pêcheurs avoient été enlevés, juſque dans nos propres Ports. Que perſonne n'oſoit plus conſtruire de nouveaux Vaiſſeaux, parce qu'ils n'étoient pas plutôt acheévs, qu'ils étoient pris pour le ſervice contre le gré des Propriétaires. Et qu'on rengageoit des Troupes de Terre, ſans leur avoir payé leurs arrérages. Enfin, *Rushworth* montre diſtinctement, que, pendant les années 1625, 1626, & 1627, la Nation s'étoit endettée, tant pour Fret & Equipement de Vaiſſeaux, que pour Gages de Matelots, de deux-cens mille livres ſterling, ou peu s'en faloit.

Le Chevalier Cotton conſulté.

Dans ces malheureuſes conjonctures, le Roi voulant ſavoir ce qu'en penſoit le Chevalier *Robert Cotton*, Perſonnage très judicieux & très verſé dans la connoiſſance du paſſé, le fit entrer dans le Conſeil, & lui demanda ſon avis, ſur l'état préſent des affaires, par rapport à l'Hiſtoire, de même qu'aux Loix du Royaume. A quoi le Chevalier répondit dans les termes ſuivans.

Son Avis.

„ Auſſitôt que la Maiſon d'Autriche ſe fut unie, ou plutôt tellement incorporée avec celle d'Eſpagne, que ce ne fut plus qu'une ſeule & même Maiſon; & que par la découverte du Nouveau Monde, cette Puiſſance ſe vit en poſſeſſion des tréſors des Indes, elle commença à exécuter, & depuis elle a toujours pourſuivi le Projet d'un cinquieme Empire (2). L'Empereur *Charles V* vouloit en jetter les prémiers fondemens en Italie, en s'emparant de Rome; mais par reſpect pour ſa Religion, il abandonna cette conquête, ſans abandonner ſon grand deſſein. On ſe ligua contre lui, & notre *Henri VIII* fut déclaré le Chef de l'Union. *Charles* ſe tourne du côté de la Haute Allemagne, dont il tâche de réduire les petits Etats ſous ſa puiſſance, les uns à force ouverte, & les autres par des intrigues. *Henri* le prévient & l'arrête, en faiſant entrer les Princes Luthériens dans la Conféderation. *Philippe II.* (Fils de *Charles V*) pourſuivant le Projet ambitieux de ſon Pere, crut s'y ouvrir un chemin plus large & plus ſûr, en réduiſant les Païs-Bas ſous un joug injuſte & tyrannique. Mais la Reine *Eliſabeth* lui barra ce chemin; d'un côté, en prenant la défenſe de ce Peuple foulé; & de l'autre, en ſe mettant ellemême à la tête de la Ligue que les Proteſtans avoient faite avec pluſieurs Princes, & en leur ménageant par ſa Politique, l'appui de la France, pour donner plus de relief au ſecours qu'elle leur procuroit, & pour ſe mettre plus en ſureté ellemême.

„ L'Eſpagne, que cette Ligue fruſtroit entierement de ſes eſpérances, fit tout ce qu'elle put pour ſéparer la France de l'Angleterre; mais trouvant qne le danger commun les uniſſoit trop fortement, elle travailla à ſemer & à fomenter des diviſions dans ce Royaume-là; & en effet, elle y ſuſcita des troubles, qui ſans le ſecours du Parlement d'Angleterre, en auroient inévitablement cauſé la ruïne, & auroient délivré l'Eſpagne du plus grand & du plus prochain obſtacle qu'elle rencontre à ſon ambition (3).

„ Par tous ces exemples, le Conſeil de Madrid connut que *Philippe* n'arriveroit point au but qu'il ſe propoſoit, tant que l'Angleterre lui en couperoit le chemin. C'eſt pourquoi il réſolut d'ôter cette pierre d'achopement; & de-là ſortirent tant de pratiques ſourdes & tant de noirs complots contre la Perſonne d'*Eliſabeth*; & de-là enſuite l'envahiſſement que *Philippe* tenta ouvertement de faire de toutes nos Provinces en 1588. Cependant la Reine, bien perſuadée que la Guerre contre l'Eſpagne étoit le ſeul moyen de conſerver la Liberté de l'Europe, ne voulut jamais, ſuivant l'avis libre de ſon Parlement, entendre à aucune Paix avec cette Monarchie; ce qui lui gagna de plus en plus l'amour & l'attachement fidèle d'un Peuple, qui eſt toujours en état de fournir de ſon propre fond des Troupes & de l'argent dans tous les beſoins; d'un Peuple qui lui mit avec profuſion en main de quoi remplir tous les engagemens qu'elle avoit pris au dehors, & de quoi raſſurer ſes Alliés contre la crainte de devenir les Eſclaves de l'Eſpagne. Et c'eſt ce qui ne ſe démentit en aucune maniere pendant la longue & glorieuſe vie d'*Eliſabeth*.

„ Après la mort de cette grande Reine, les Eſpagnols, à qui ſa Prudence & ſes Armes avoient ôté, ſinon le deſir, du moins certainement les moyens de nuire, firent tant par leurs avances & par leurs intrigues, qu'ils parvinrent enfin à conclurre avec ſon pacifique Succeſſeur d'heureuſe mémoire, une Paix que pluſieurs nommerent le Traité *d'Or* (4). Nous nous crumes

porté dans ce Royaume le prémier & le plus grand Oracle de ſon ambition; ce que j'avoue n'entendre point.

(4) Ce Traité entamé (1603) par Taxis que *Philippe III* Roi d'Eſpagne envoya exprès à *Londres*, fut conclu l'année ſuivante par le même Envoyé & ſigné par le Connetable de Caſtille Ambaſſadeur d'Eſpagne, au nom de ſon Maitre. Parmi les articles qu'on en publia.

CHARLES I. 1627.

„ mes par ce Traité, à couvert de tout danger, & nous deſarmames. Bientôt après, nous primes l'Eſpagnol pour un de nos meilleurs amis, & nous entrames avec lui en Négociation pour un certain Mariage; ce qui lui donna beaucoup d'influence dans nos Conſeils, & beaucoup de facilité à ſe faire des Partiſans au milieu de nous, à augmenter ſon crédit dans toutes les Cours de l'Europe, & à exciter de la jalouſie & des diviſions entre nous & nos autres Alliés. Par une ſuite de ce que je viens de dire, cette Puiſſance eut la force & la hardieſſe d'envahir non-ſeulement pluſieurs Etats de l'Empire, mais les Etats mêmes des propres Enfans de Votre Majeſté (1). De plus, elle cauſa des pertes ruineuſes aux Danois qui avoient pris leur défenſe; les priva des ſecours du Roi de Suede, en engageant ce Monarque dans une Guerre contre la Pologne, & en le tentant enſuite par l'offre de la Couronne de Danemarc. Aujourd'hui, ſoit par un effet de notre deſtiné ou de nos querelles de Religion, il s'eſt élevé de tels démêlés entre la France & nous, qu'au-lieu d'un Allié ſur lequel nous pouvions faire fonds, nous n'avons en elle qu'un dangereux Ennemi. Ainſi, il ne nous reſte plus contre la haine & l'ambition Eſpagnole d'autre ſecours à attendre que des ſeuls Païs-Bas Confédérés. Et il eſt vrai que nous ſommes intéreſſés de part & d'autre, à nous défendre reciproquement. Mais les mécontentemens que des gens mal intentionnés font naître & fomentent de jour en jour entre les deux Peuples, ont tellement affoibli ces liens d'une conſervation mutuelle & commune, que, ſi nous nous expoſons à nous détruire nous-mêmes en laiſſant trop s'aigrir le levain de nos diſſenſions domeſtiques, il eſt à craindre que cette République nouvelle, conſidérant l'état de ſes affaires, ne ſoit moins diſpoſée à nous faire part de ſes forces pour nous maintenir, qu'à imiter Rome naiſſante, qui mettoit ſa gloire à ſe conſerver dans une ſureté raiſonnable, & qui diſoit qu'il étoit plus aiſé *dare Regnum, quam ſubjugare Provinciam.* Vous voyez par tout cela, en quel état nous ſommes au dehors; & quant au dedans, je doute que nous ſoyons en meilleur état de réſiſtance. Car, pour nous oppoſer à une invaſion, il faudroit qu'il y eût une proportion entre nos forces de Mer & celles de Terre; puiſque laiſſer à l'Ennemi un ſeul paſſage, ou un ſeul Port ouvert, ce n'eſt pas moins que hazarder de tout perdre, d'un ſeul coup de main.

„ Sur quoi, il faut bien conſiderer que les Troupes de Terre ne peuvent pas toujours faire des marches auſſi promtes qu'il le faudroit pour empêcher la deſcente de l'Ennemi. Ce qui montre combien il importe de ſe rendre maitre de la Mer. Mais cet article emporte pour le moins 240000 livres, à n'y comprendre que ce qui eſt néceſſaire pour notre défenſe.

„ Quant aux Troupes de Terre; autrefois, lorſqu'il s'agiſſoit d'une Guerre offenſive, on n'y faiſoit point marcher les petits Artiſans, le petit Peuple, à moins que ce ne fuſſent de ces Guerres, qu'on nommoit *Purgamenta Reipublicæ*, parce que leur but étoit de décharger le Païs d'un nombre ſuperflu d'Habitans, qu'il ne pouvoit ni bien contenir ni bien entretenir. Mais ſi dans la Guerre où nous ſommes maintenant engagés, nous ne nous propoſons que le ſalut de l'Etat, l'expérience de tous les Siecles nous défend d'en confier le ſoin à d'autres qu'à des gens qui y ſont naturellement & perſonellement intéreſſés. Une autre choſe très importante à obſerver, ce ſont les ménagemens qu'eurent en 1588, la Reine & le Parlement pour ce grand Corps de Milice, qui fut commandé, & qui, lorſqu'il fut joint aux Troupes reglées du Royaume, forma une Armée de plus de vingt-quatre mille hommes. Tous tant que nous ſommes, nous les vimes ces ménagemens; pas un ſeul de ces Miliciens, qui fût, avant la fin du mois de Mai, tiré de ſa Maiſon, ni de ſa Province, pour qu'ils fuſſent, le moins qu'il ſe pouvoit, à charge au Public. En uſer autrement, c'eſt faire des mécontens domeſtiques, bien plus à craindre que les ennemis du dehors.

„ Dans ce tems-là, la diſtribution & la direction des forces de Terre & de Mer ſe faiſoient avec ſoin & avec ſuccès, parce que ce n'étoit point ſur l'avis d'une ſeule Perſonne, mais de tout un Conſeil. Je paſſe légerement là-deſſus; toujours prêt néanmoins, & tout diſpoſé à communiquer avec modeſtie, dès le prémier ordre, les Remarques que j'ai faites ſur les évenemens ſemblables qui ſont arrivés dans ce Royaume.

„ Pour faire de tels préparatifs, il falloit de l'argent & l'affection du Peuple: deux choſes qu'on ne peut guère bien ſéparer; comme le Lord *Burleigh*, ce grave & grand Miniſtre d'Etat, le fit ſagement entendre à *Eliſabeth*, dans un cas tout ſemblable, lorſqu'il lui dit: *Gagnez les cœurs, & vous aurez les mains & les bourſes.* Or dans ce qui s'eſt paſſé en dernier lieu, je trouve que les uns avoient déja de la méfiance, & que les autres en prenoient malheureuſement.

„ On ne ſauroit remédier aux beſoins préſens, ſans aſſembler des fonds convenables; & l'on ne ſauroit ſe promettre de pouvoir former ces fonds, qu'en travaillant ſans délai, à réparer certains Griefs & à ramener la confiance dans les eſprits. C'eſt le chemin que l'on a pris dans de pareilles occaſions & que l'on a nommé anciennement la Voye Royale, comme étant la plus ſûre & la plus droite de toutes. Et juſqu'ici, quiconque s'eſt ouvert une autre route, inconnue & non battue, n'a fait que s'y fatiguer longtems, ſans parvenir jamais à ſon but. Je veux que ce dernier moyen ait rapporté d'abord quelque choſe, & qu'il n'ait point paru également odieux à tout le monde. Cependant pluſieurs en ont pris occaſion d'examiner en particulier, & enſuite avec un grand nombre d'autres perſonnes, ſi ce n'étoit point là une oppreſſion réelle de la Liberté, & une infraction formelle de la Loi. Je crains fort que, ſi l'on vouloit s'en ſervir de nouveau, ſoit ſur le même fondement qu'on lui a ſuppoſé, ſoit comme d'un ordre du Conſeil-Privé, tout le monde, ſans exception, ne refuſât d'y obéir. Voyez ce qu'a produit l'Empriſonnement des Refractaires: rien, ſoit en eux, ſoit dans les autres, rien ſinon une réſolution obſtinée de ne point obéir. Après tout, quand même cette entrepriſe auroit trouvé quelques facilités dans le commencement; cependant que l'on conſidere bien la quantité de Commiſſions qu'il faut expédier, établir, & les formalités qu'il y a à obſerver pour faire de pareilles levées; le tems que les choſes demeurent en ſuſpens, & tant d'autres longueurs inévitables; que l'on conſidere bien toutes ces choſes, & l'on verra ſans peine, que les ſommes que le Parlement accorde, ſe recouvrent bien plus aiſément, & plus vîte.

„ Inſiſtera-t-on, que la revolution, arrivée dans les affaires produit une néceſſité indiſpenſable d'exiger par des voies extraordinaires ce qu'on n'a pu avoir autrement, de l'exiger, dis-je, par voye ſoit d'Exciſe, ſoit de Taxe impoſée ſur tout le Peuple en général, ou en particulier ſur quelques Perſonnes choiſies, comme on le pratique dans d'autres Etats; & en conclura-t-on qu'ici, de même que là, on peut tout faire pour le bien public, qui eſt la Loi ſuprême? Mais que ces gens-là y prennent bien garde: de la néceſſité preſſante d'aſſembler inceſſamment des fonds, la concluſion eſt bien plus juſte à la convocation d'un Parlement, qu'à l'uſage de ces expédiens dont ils parlent, expédiens toujours & moins promts & moins efficaces certainement. En effet, leur ſuccès dépend d'une multitude ſtupide, ombrageuſe, méfiante, & tellement rétive à toute maniere inuſitée de lever des deniers, qu'elle ne s'y rangera jamais volontairement. Or la violence peut avoir des ſuites fâcheuſes, & elle a été toujours fatale à cet Etat. Au-lieu que les deniers que le Parlement accorde, ſont régalés ſur des perſonnes, qui pleines d'affection & de confiance pour lui, s'en rapportent à la ſageſſe & à la juſtice de ſes Réſolutions, & ſe prêtent à leur exécution ſans la moindre réſiſtance.

„ Puis donc, que la voie d'un Parlement eſt la plus promte & la plus ſure pour avoir de l'argent, voyons maintenant, comment on pourra en aſſembler un, dont on reçoive les ſecours convenables aux beſoins & à l'état préſent des affaires.

„ Et d'abord le terme ordinaire des Sommations & des Lettres Circulaires, qui eſt de quarante jours, n'aiant point été fixé par aucune Loi, & ſe trouvant aujourd'hui trop long par rapport à nos beſoins, peut fort bien être abregé; en ſorte pourtant, que chaque Province, que chaque Quartier ait le tems de tenir une Diete après l'ordre reçu, & avant le terme indiqué pour l'ouverture du Parlement. Alors, ſi les fonds néceſſaires ſont accordés, & que le recouvrement en ſoit marqué à un tems convenable, il n'y aura qu'à les aſſigner aux Députés de chaque Province reſpectivement; de ſorte que munis d'une telle aſſurance, ces Députés pourront ſans peine donner des ſuretés proportionnées aux avances qui auront d'abord été faites pour le ſervice du Public.

„ La derniere & la plus importante reflexion à faire, ſuppoſé que l'on trouvé à propos d'aſſembler le Parlement, porte ſur la difficulté d'écarter, ou d'ajuſter les différends qu'il y a entre le Roi & ſes Sujets, dans leurs prétentions réciproques. Sur quoi, je prendrai la liberté de déclarer franchement ce que j'ai entendu dire aux plus notables d'entre le Peuple: c'eſt que vous, Mylords, vous-mêmes les Conſeillers & les Miniſtres de Sa Majeſté, êtes les plus capables d'écarter & de lever tous ces ſujets de méfiance que l'on a conçus, tant par rapport à la Religion & au bien du Roi & du Royaume, qu'à la Liberté du Peuple.

„ Rien n'intéreſſe plus vivement un Peuple que ſa Religion; & le nôtre craint extrêmement qu'il ne ſe machine quelque choſe contre la ſienne. Prémierement, ſa crainte & ſes ſoupçons ſe fondent ſur ce qu'après que le Traité de Mariage qui ſe négocioit en Eſpagne, eut été rompu par l'habileté du Duc de *Buckingham*, & (comme il le déclara) par un „ prin-

CHARLES I. 1628.

blia, les 4, 5 & 7 étoient ſi avantageux à *Philippe*, qu'il paſſa pour les avoir achetés par de grandes ſommes diſtribuées aux Miniſtres du Roi d'Angleterre *Jaques I*; & delà le nom de *Ligue d'Or* donnée à ce Traité.

(1) *Frederic V*, Electeur Palatin, Gendre du Roi *Jaques*.

„ principe de Religion, vû que les conditions que l'Eſpagne „ demandoit, mettoient en danger le repos, & peut-être la ſureté de la Religion Proteſtante en Angleterre; néanmoins, „ dans un pareil Traité que l'on a fait enſuite avec la France, „ & dont le Duc a été le principal moteur, on a accepté des „ Conditions auſſi mauvaiſes, ſi non pires, que celles qu'on avoit refuſées aux Eſpagnols. Mais ce ſoupçon ne s'eſt que „ trop fortifié par l'Article ſecret de ce dernier Traité; Article „ qui ne fait pas porter un jugement favorable de la Religion „ du Duc; Article que pluſieurs Miniſtres du prémier ordre, „ conjointement avec la Mere du Duc, ont appuyé ouvertement & d'une maniere ſi ardente.

„ On crie beaucoup de ce que des Perſonnes dévouées aux „ intérêts de la Papauté, ſont élevées aux prémieres Charges „ Politiques, & même au commandement en Chef des Troupes. On ſe plaint que les *Recuſans* en ſont devenus dans ces „ dernieres années & plus entreprenans & plus audacieux que „ jamais.

„ Si, pour calmer ces craintes, dont le fondement eſt peut „ être plus imaginaire que réel, le Duc vouloit prendre quelques méſures, & faire quelques arrangemens effectifs, je ne „ doute point qu'il n'en réſultât un grand avantage pour le bien „ public, & qu'on ne gagnât beaucoup ſur ces dégouts qui tiennent plus de l'emportement que d'un jugement raſſis, mais „ qui prévalent d'ordinaire dans un Etat.

„ En ſecond lieu, les mécontentemens & les inquiétudes du „ Peuple viennent des échecs & des pertes que nous avons eu „ à ſouffrir, ſoit en hommes, ſoit en munitions, & en notre „ honneur même, dans la derniere Entrepriſe faite au dehors; „ dont les Eſprits les plus modérés attribuent le mauvais ſuccès „ au défaut de Conſeil, & les plus ſublimes au défaut de connoiſſance.

„ Ces plaintes & les murmures commencent ordinairement „ par la perte du Palatinat, que l'on impute à ce que le Roi „ *Jaques*, qui avoit donné à *Gondomar* un pouvoir inouï ſur „ ſon Eſprit, ſe laiſſa apparemment perſuader par ce ruſé Ambaſſadeur d'Eſpagne, d'arrêter le ſecours que le Colonel *Cecil* avoit ordre, & étoit ſur le point de conduire à *Horace de Vere*; de ſorte que la Maiſon d'Autriche acheva ſans peine „ d'envahir les Etats héréditaires des Enfans du Roi. On ajoute que lorſque le Comte *de Mansfeld* marcha avec nos Troupes, pour ſe joindre aux Puiſſances qui employoient leurs „ forces pour reconquerir ces Etats, l'Entrepriſe échoua, faute „ d'intelligence, ou par un deſſein prémédité. Ainſi, les Anglois faiſoient de grands fraix, & les Affaires n'en tournoient „ pas moins à l'avantage des Eſpagnols; juſque-là, continue-t-on, que l'Expédition même du Chevalier *Robert* contre Alger, ne ſe fit que pour la ſureté & la garde de leurs „ Côtes.

„ De plus, la dépenſe que l'on fit de pluſieurs Milions, pour „ aller, contre l'avis du Palement, attaquer Cadis, où notre „ Flotte ne fit que ſe préſenter, comme ſi le grand but de cet „ armement n'eût été que d'avertir le Roi d'Eſpagne de ſe tenir ſur ſes gardes, & en même tems de nous affoiblir nous „ mêmes; tout cela, dis-je, eſt pris pour une marque de mauvais deſſeins formés contre la Nation.

„ De plus encore, la perte qui ſe fit d'une gaande quantité „ d'argent, & de munitions de guerre & de bouche, dans la „ Journée de Milord *Willougby*, eſt regardée comme un effet „ de l'imptudence & de la prodigalité de celui qui eut la direction de cette Affaire. Enfin, tant de Voyages dont on revient ſans aucun fruit, & qui cependant énervent nos forces, „ paroiſſent à nos Anglois, les ſuites d'un Projet fort dangereux.

„ Il n'y a pas longtems, qu'à l'égard de notre ſureté, & de „ celle de nos voiſins, nous tenions pour fondamentale, cette „ Maxime du vieux Lord *Burleigh*, que rien ne peut arrêter „ l'Eſpagne dans ſes vaſtes entrepriſes, que la fermeté de ces „ deux Rois, (*celui de France & celui d'Angleterre*) dont l'Amitié donnoit de la vigueur & un ſurcroit de courage aux „ Etats des Païs-Bas, & aux Princes d'Allemagne qui s'oppoſoient à ſon ambition. Et il eſt viſible que c'eſt à la ſeule deſunion de ces deux mêmes Rois, que la Maiſon d'Autriche doit le grand avantage qu'elle a remporté ſur l'Armée „ du Roi de Danemarc.

„ Je reviens aux dépenſes, & je voi qu'il eſt à craindre que „ l'épuiſement du Tréſor Public pour des Expéditions inutiles, „ ne rende le Parlement difficile à accorder quelque ſubſide „ nouveau.

„ De plus, la diſſipation manifeſte qui ſe fait des deniers deſtinés à l'Entretien particulier du Roi, pourroit retarder le „ ſuccès des demandes qu'il fera au Parlement prochain, parce qu'elle a fait naître des ſoupçons & des craintes. Mais, „ comme ces craintes & ces ombrages viennent apparemment „ aujourdhui, de même qu'autrefois, de ce que dans le tems „ que nos Rois n'avoient, pour fournir à leur dépenſe ordinaire, que les Revenus du Domaine de la Couronne, qui „ fut à cauſe de cela même déclaré immuable & nommé le „ Sacré Patrimoine du Prince, alors, dis-je, nos Rois étoient „ indiſpenſablement obligés de ſe contenter des Contributions „ ordinaires qui ſe levoient ſur le Peuple & ſe dépoſoient toujours dans le Tréſor public: Ainſi je croi, que pour obvier „ à cet obſtacle, Sa Majeſté ſe laiſſera perſuader, ſans beaucoup de peine, de faire dreſſer un Etat en forme de ſes Finances & de ſa dépenſe, ſi le Parlement vient à l'en prier; „ d'autant plus que de ſemblables Requiſitions ont toujours été „ bien reçues de nos Souverains, depuis le regne d'*Henri III*, „ juſqu'au regne précédent.

„ Mais de toutes les difficultés à aplanir, la plus grande eſt, „ à mon avis, l'atteinte que nos Anglois ſuppoſent avoir été „ portée à leur Liberté en général, & au Privilege de chaque „ Sujet en particulier, en diſpoſant de leur bien contre leur „ gré, & ſans aucune Réſolution du Parlement; en les mettant & les tenant en priſon, ſans en avoir déclaré aucune „ cauſe ſpéciale par avance; Entrepriſe que l'on a trouvé le „ moyen de faire approuver par une Cour de Juſtice: & en „ les forçant à ſervir dans une Guerre hors du Païs, en vertu „ d'une Déclaration du Roi. Griefs ſur lesquels il ſera apparemment inſiſté avec force, comme étant contraires à des „ Loix poſitives, & aux Réglemens, Immunités & Uſages de „ ce Royaume.

„ Et ce qui ne contribue pas peu à affliger, & à aigrir, de „ plus en plus, la Nation entiere, c'eſt de voir pendant l'Hiver „ même, entretenir une Armée au milieu du Païs; ce qu'on „ prétend n'avoir jamais été fait, pas même en l'année 1588, „ où toute l'Angleterre avoit raiſon d'être en allarme. De-là „ les Eſprits, ſaiſis de crainte & de trouble, conjecturent ſans „ fondement, que ces forces ſont deſtinées à établir un Pouvoir Arbitraire, en nous privant du bénéfice des Loix, & à „ ſoutenir les breches qui ont été faites à la Liberté & aux Privilèges du Peuple, plutôt qu'à nous défendre contre les Ennemis du dehors. Maintenant, je vous laiſſe à penſer combien ces terreurs, ſi elles viennent encore à être excitées par „ les excès d'une Soldateſque relâchée, peuvent aiſément, pendant la confuſion des Affaires, engager au tumulte & à la ſédition une Populace indigente & libertine; ſous le glorieux „ prétexte de défendre la Religion & l'Etat; quoique leur unique & véritable but ſoit de porter par-tout la rapine & le „ ſacagement.

„ Juſqu'ici, en uſant de la liberté que vous m'avez donnée, „ je vous ai fait un détail des embaras & des peines où ſe trouve le Peuple de ce Royaume. Quant aux moyens de les faire „ ceſſer, ou du moins de faire en ſorte qu'ils n'empêchent, „ ni ne retardent les ſecours d'argent que le Parlement doit accorder, Sa Majeſté s'en rapportera avec juſtice, bien plutôt aux grandes lumieres de ſes Miniſtres, qu'à mon peu de „ capacité.

„ Je dirai ſeulement, que pour diſſiper le chagrin que le Peuple a conçu contre la perſonne de Mylord Duc de *Buckingham*, il devroit ouvrir, en plein Conſeil, le prémier avis de „ la Convocation d'un Parlement, ſuppoſé qu'elle fût jugée néceſſaire. Je voudrois auſſi qu'il plût à Sa Majeſté de donner „ en même tems, de ſa pure Grace, quelque ſatisfaction à ſon „ Peuple, ſuivant l'exemple de ſes meilleurs & plus heureux „ Ancêtres. Que ſi ces Graces paroiſſoient avoir été obtenues „ par les ſoins que Mylord Duc de *Buckingham* prend pour „ réunir & pour contenter les Eſprits, je ne doute point qu'on „ n'enſevelît toutes les précédentes procédures, & qu'on ne „ le regardât comme un bon & zélé Compatriote. Pour „ ce qui eſt de ſacrifier à la haine du Peuple un des Miniſtres de Sa Majeſté, j'ai trouvé, & même dans notre propre Hiſtoire, qu'enfin la ruine du Favori avoit été fatale au Maître; témoin *Edouard II*, *Richard II*, *Henri VI*, „ &c.

Il eſt évident par la concluſion de ce Diſcours, que le Chevalier *Robert* prévoyoit que la Chambre Baſſe du Parlement prochain attaqueroit le Duc de *Buckingham*; & que c'eſt ce qui lui fit conſeiller au Roi de faire en ſorte que ce Miniſtre fût le prémier qui propoſât, en plein Conſeil, & fît réſoudre la Convocation d'un Parlement.

Sur ces avis & après pluſieurs autres Reflexions de la même nature, le Roi & le Duc, ayant habilement joué chacun ſon rolle, il fut unanimement réſolu, dans le Conſeil, que le Parlement ſeroit convoqué le 29 de Janvier, (7 de Fevrier) pour s'aſſembler le $\frac{17}{27}$ Mars ſuivant. Cependant, afin d'y préparer un acheminement favorable, les Gentilshommes qui avoient été relégués, ou empriſonnés pour avoir refuſé de prêter de l'argent au Roi, furent remis (2) en liberté, en conſéquence de l'Ordre qui en avoit été expédié les derniers jours du mois précédent. Dès que les Provinces & les Communautés en eurent reçu les Lettres, elles procéderent à l'élection de leurs Députés; & il n'y eut pas un ſeul de ceux qui avoient ſouffert à l'occaſion

(2) Il faut néceſſairement ſuppléer ici, *au commencement de Fevrier*. D'autres font entendre que cet Elargiſſement ſe fit dans le mois de Janvier même; mais cette difference eſt fort peu conſidérable.

 ſion du prêt exigé, qui ne fût élu, le Peuple ne croyant point que perſonne fût plus propre qu'eux, à défendre la Liberté commune, & à procurer le redreſſement des Griefs.

Voici les Noms de ceux qui furent élargis & rappellés, en vertu de l'ordre dont nous venons de faire mention.

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Jean Strangeways, *Thomas Grantham*, *Guillaume Armin*, *Guillaume Maſſam*, *Guillaume Wilmore*, *Eraſme Drayton*, *Edouard Aiſcoug*, *Nathanael Barnardiſton*, *Robert Poyntz*, *Beacham St. Jean*, *Olivier Luke*, *Maurice Berkley*, *Thomas Wentworth*, *Jean Wray*, *Guillaume Conſtable*, *Jean Hotham*, *Jean Pickering*, *François Barrington*, *Guillaume Chancey*.

MESSIEURS LES ECUIERS,

Guillaume Anderſon, *Terringham Norwood*, *Jean Trigonwell*, *Thomas Godfrey*, *Richard Knightley*, *Thomas Nicholas*, *Jean Hampden*, *George Ratcliffe*, *Jean Dutton*, *Henri Pool*, *Nathanael Coxwell*, *Robert Hatley*, *Thomas Elmes*.

GENTILSHOMMES,

Thomas Wood, *Jean Wilkinſon*, *Guillaume Allen*, *Thomas Holyhead*.

Tous ceux-là avoient été relegués en différentes Provinces.

MESSIEURS LES CHEVALIERS,

Walter Earl, *Thomas Darnell*, *Harbottle Grimſton*.

BOURGEOIS DE LONDRES,

George Catesby, Ecuyer. *Edmond Hooker*, *George Baſſet*, *Jaques Woldrond*, *Henri Sanders*.

Ces cinq derniers étoient dans la Priſon nommée *The Fleet*, (la Flotte).

CITOYENS DE LONDRES,

Le Chevalier *Jean Heve-nigham*, *Samuel Vaſſal*, *Guillaume Angel*.

Ces trois étoient dans la Priſon de la Maréchauſſée.

Guillaume Sauvage, *Nathanael Maneſti*.

Ces deux étoient dans ce qu'on nomme *New-Priſon*, la Priſon Neuve.

LES CHEVALIERS,

Jean Corbet, *Jean Elliot*, *Guillaume Coryton*, Ecuyer.

BOURGEOIS DE LONDRES,

Jean Stevens, *Thomas Deacon*, *Jean Potter*.

Ces ſix derniers étoient dans ce qu'on nomme *Gatehouſe*, la Priſon de la Porte.

BOURGEOIS DE LONDRES,

Robert Lever, *Jean Peacock*, *Edouard Ridge*, *Jean Oclabery*, *André Stone*, *Guillaume Spurſtow*, *Robert Hugues*, *Jean Pope*, *James Bunch*, *Thomas Garris*, *Jaques Waldron*, *Jean Bennet*, *Ambroiſe Aylot*, *Thomas Sharp*, *Thomas Totham*, *Auguſtin Brabrook*, *Robert Payne*, *Edouard Talſton*, *Jean Whiting*, *Thomas Webb*, *Jean Ferry*.

Ces derniers étoient ſous la garde du Meſſager.

En même tems, le Conſeil ordonna au Maire de Londres d'uſer de douceur envers les Citoyens qui différoient de payer l'Emprunt: marque qu'il y avoit toujours des gens qui réſiſtoient, & qu'on avoit juſqu'alors employé les voies de fait pour les contraindre. Parmi les différens moyens dont on ſe ſervit pour gagner le Peuple, on eut ſoin d'envoyer des Lettres Circulaires à *Abbot*, Archevêque de Cantorberi, qui avoit été relegué dans ſa Maiſon, pour avoir refuſé d'approuver un certain Sermon de *Sibthorp*; à *Guillaume* Evêque de *Lincoln*, qui étoit priſonnier à la Tour, pour s'être oppoſé à l'Emprunt; à *Jean Digby* Comte de *Briſtol*, qui, comme nous l'avons rapporté ci-deſſus, avoit été mis ſous la garde de l'Huiſſier de la Verge noire, de ſorte qu'ils furent invités à venir prendre ſéance en qualité de Pairs, dans la Chambre Haute du Parlement prochain. Mais le Lord *Coventry*, Garde du Grand Sceau, écrivit un mois avant l'ouverture du Parlement à l'Evêque de *Lincoln*, de ne pas faire uſage de l'Invitation qui lui avoit été adreſſée. A quoi le Prélat, réſolu de maintenir ſon Privilege, fit la Réponſe ſuivante.

„ Ce que votre Grandeur m'écrit touchant le bon-plaiſir de „ Sa Majeſté, eſt d'une telle nature, qu'il me faut du tems pour „ réſoudre, ſi je puis en conſcience m'y conformer, au pré„ judice d'un Droit qui m'eſt propre, & que je puis défendre, „ par toutes les Loix Divines & Humaines, ſans ſortir du reſ„ pect que je dois à mon Souverain". Cet Evêque tint ferme; & il prit ſéance au Parlement ſans aucune oppoſition.

Les moyens que l'on avoit commencé à mettre en uſage pour ramener les Eſprits, étoient ſans doute très ſages & très juſtes; mais on gâta tout, par des démarches imprudentes, qui ne ſervirent qu'à renouveller les craintes & les ombrages de la Nation. En effet, le 30 de Janvier, (10 de Fevrier) c'eſt-à-dire le lendemain même que les Lettres Circulaires eurent été dépêchées pour la convocation du Parlement, le Roi ordonna à vingt-trois Lords, du nombre deſquels ſe trouvoit l'Archevêque *Laud*, de faire expédier à la Chancelerie des Commiſſions pour lever de l'argent dans le Royaume, à titre d'*Exciſe*; & il fit en même tems commandement au Grand-Tréſorier de payer 30 mille Livres Sterling à *Philippe Burlemac*, Négociant Allemand de Londres, chargé d'en faire la remiſe par Lettres de change, dans les Païs-Bas, au Chevalier *Guillaume Balfour*, & à *Jean Dalbier*, pour lever 1000 hommes de Cavalerie, & les équiper d'armes & de chevaux, qui devoient, ſelon le bruit & la crainte du Public, faire payer par force l'Impôt dont nous venons de parler. Outre cela, le Conſeil avoit propoſé d'exiger la Taxe du *Ship-Money*, pour fournir aux beſoins du Roi; mais l'ouverture du Parlement étant ſi proche, on jugea à propos de laiſſer tomber cette Affaire.

Peu de jours avant cette Ouverture, une troupe de Papiſtes Recuſans, dont pluſieurs étoient Jéſuites, furent arrêtés à *Cherkenel*, dans une Maiſon qui ſervoit de Seminaire à la Société. Parmi les papiers qu'on y ſaiſit, ſe trouva la minute d'une Lettre que ces Peres écrivoient au Recteur de leur College à Bruxelles, pour l'informer des deſſeins qu'ils avoient formé ſur l'Etat, du jugement qu'ils avoient lieu de porter du Parlement prochain, & des eſpérances qu'ils en avoient conçues. Voici cette Lettre.

PERE RECTEUR,

„ Que votre grand zèle ne s'étonne ni ne ſe refroidiſſe point, „ par la crainte de la Convocation ſubite & inopinée d'un Par„ lement. Bien éloignés d'y apporter des obſtacles, nous l'a„ vons favoriſée & avancée de toutes nos forces, parce qu'au„ tant que ces Aſſemblées nous cauſoient d'effroi ſous le regne „ d'*Eliſabeth*, autant celles de ce tems-ci nous font-elles con„ cevoir de bonnes eſpérances.

„ Sachez que le Conſeil s'eſt engagé à faire avoir de l'argent „ au Roi, par la voie de la Prérogative, ſi le Parlement lui „ en refuſe. Ce Corps, vous le verrez, fera comme le Péli„ can, qui ſe fait un plaiſir d'ouvrir ſes entrailles avec ſon pro„ pre bec.

„ Les Elections ſe ſont faites à la Ville, & dans les Provin„ ces, avec une confuſion qui reſſembloit fort à un ſouleve„ ment; de ſorte que ce que nous avons fomenté avec tant de „ ſoin & d'artifice, lorſqu'on traitoit de mariage en Eſpagne, „ perce aujourdhui naturellement, comme un Charbon, & jette „ au dehors ſa propre malice & ſon propre venin.

„ Il vous ſouvient ſans doute comment le célèbre & immor„ tel Miniſtre, le Comte de *Gondomar*, ſavoit repaître de fumée „ l'imagination du Roi *Jaques*, & l'endormir au doux ſon du „ mot de Paix, ſous le beau prétexte que delà dépendoit le „ bon ſuccès du Traité qui ſe négocioit en Eſpagne. Nous a„ vions formé de même, avec pluſieurs Politiques de ce Païs„ ci, un Parti très fort pour faire conclure la Trève avanta„ geuſe qu'on avoit propoſée dans le Palatinat, & pour procu„ rer à l'Eſpagne tout ce qui pouvoit tendre à ſa proſpérité & „ à ſa gloire, & par conſéquent à l'abaiſſement des Hollandois. „ C'eſt à ce deſſein que nous repréſentames au feu Roi, que „ cette République qui avoit porté l'ingratitude au plus haut de„ gré, tant envers lui, qu'envers la Reine *Eliſabeth*, étoit plus

„ dan-

CHARLES I. 1628.

„ dangereuſe pour l'Angleterre, que le Turc; qu'elle faiſoit tous les jours du tort aux fideles Sujets de Sa Majeſté dans leur Commerce des Indes Orientales; qu'elle ſembloit déja affecter l'Empire de la Mer, & qu'elle s'emparoit d'un profit immenſe dans le Canal, en pêchant de ſa propre autorité ſur les Côtes d'Angleterre, &c.

„ L'Ambaſſadeur *Gondomar* ne trouvoit point de moyen plus ſûr d'avancer ſon Entepriſe, que d'inculquer bien dans l'eſprit du Roi *Jaques*, qu'il n'y avoit proprement que les *Puritains* qui euſſent de la répugnance pour le Mariage du Prince avec l'Infante, parce qu'ils ne reſpiroient que l'Anarchie & la Confuſion. Nous avons pris la même route, & par le bon uſage que nous ſavons faire de ces Elections Anarchiques, les Grands ſont deja imbus qu'il n'y a que les Ennemis du Roi & les leurs qui ayent été députés au Parlement prochain, &c.

„ Nous avons pluſieurs moyens en main. Notre Parti ſe renforce tous les jours, & nous venons de dreſſer deux batteries nouvelles. Car le feu Roi, vous le ſavez bien, fut toute ſa vie violemment animé contre l'*Arminianiſme;* & c'eſt lui-même, qui par ſon Eſprit empoiſonné & par ſon Savoir profond, rompit nos meſures en Hollande, & fut le grand Ami de ce vieux Rebelle, & Hérétique, le Prince d'Orange.

„ Maintenant, nous avons relevé cette Plante ſouveraine, (la Doctrine de l'Arminianiſme) & nous avons tout lieu d'eſpérer qu'elle purgera les Proteſtans de leur Héréſie, & qu'elle portera des fleurs & des fruits dans la ſaiſon convenable.

„ Les Pieces de notre Batterie ſont les *Donneurs d'Avis*, & les Gueux de tous les ordres. Et ces deux Factions travaillent également à la ruine du Parlement, & à introduire une nouvelle eſpece & forme de Gouvernement, c'eſt l'Oligarchie.

„ Ceux-ci ſont en nos mains des Inſtrumens fort propres à l'exécution de notre grand deſſein, l'aſſujettiſſement univerſel à l'Empire de l'Egliſe Catholique. Nous ne pouvons nous retablir que ſur des ruines; il n'y a donc qu'un renverſement qui puiſſe nous donner ici du relâche; & qui, comme dans quelques maladies violentes, telles que la Pierre, la Goute, &c. puiſſe faire une diverſion promte aux tranſes inſupportables où nous ſommes ſans ceſſe, & qui ſont pour nous pires que la mort.

„ Nous ſommes après à délibérer mûrement des moyens & du tems les plus propres pour inſpirer au Duc la crainte & la vengeance. Au reſte, nous devons dire à ſa louange qu'il eſt bon Catholique dans le cœur.

„ Il y a encore une affaire très importante à manier, & au ſoin de laquelle nous nous affectionnons extrêmement; c'eſt d'écarter les Puritains qui obſedent l'oreille du Duc: gens ruſés, hardis juſqu'à l'impudence, & qu'il ſeroit par conſéquent dangereux de laiſſer agir, ſi ce n'eſt pour négocier une reconciliation entre ce Seigneur & le Parlement. Il eſt certain que cette reconciliation auroit pu ſe faire à Oxford & à Weſtminſter, & que le Duc y auroit volontiers donné les mains; mais de la maniere dont nous avons tourné les choſes, ni lui, ni le Parlement, nous le ſavons bien, n'y conſentiront jamais.

„ Déja les Arminiens ont, de leur côté, ſi bien fait que le Duc n'écoute plus les Puritains; ce qui eſt une grande avance; & nous de notre côté, nous tenons continuellement des perſonnes de notre Religion dans ſa Chambre, pour voir qui entre & qui ſort. Il n'y a point de précaution, qui ne ſoit bonne à prendre.

„ On ne ſauroit preſque s'empêcher de rire, en voyant la maniere dont quelques-uns des nôtres paroiſſent équipés; à peine les reconnoîtriez-vous, ſi vous les voyiez. Vous admireriez ſur-tout avec combien d'art, ils contrefont le langage & les geſtes des Puritains. Les Etudians de Cambridge verront, à leur dam, que c'eſt un perſonnage que nous ſavons mieux faire, qu'eux celui de Jéſuites. Ils ont fait les mauvais plaiſans aux dépens de notre ſacré Patron St. Ignace; mais nous le leur rendrons dans le ſérieux & avec uſure, ma foi. Pardonnez ce trait gaillard; il échape de la joie extrême qui nous tranſporte, de voir tous nos reſſorts, grands & petits, concourir ſi heureuſement à la fin que nous nous propoſons. Mais revenons à l'Arminianiſme, qui eſt le principal de ces Reſſorts.

„ Les Arminiens, & les Projetteurs ſouhaitent & cherchent paſſionnément une Mutation, comme nous l'avons déja dit; & nous, nous prenons ſoin de les y pouſſer, & de les animer par des raiſonnemens ſpécieux. D'abord, nous leur mettons devant les yeux la Gloire du Roi, & le grand beſoin qu'il a d'être inceſſamment ſecouru; & nous leur montrons qu'il peut ſortir par lui-même avec honneur de cette Guerre, s'il fait dans ſon Royaume ce que *Louis XI* Roi de France fit dans le ſien. En effet, au-lieu de dépendre de ſes Sujets, il peut fort bien ſoutenir l'éclat & la dignité de ſa Couronne, par le moyen de l'Exciſe, qui lui rapportera des ſommes immenſes. Mais le moyen de faire paſſer cet Impôt, nous le trouvons comme bons Catholiques, dans de bonnes Troupes d'Infanterie & de Cavalerie, que le Roi prendra à ſon ſervice. Pour ce qui eſt de la Cavalerie, nous avons ſi bien fait qu'elle ſera certainement en partie étrangere, & en partie nationale; de ſorte qu'elle conſommera les revenus du Roi, & pillera le païs par-tout où elle paſſera, quand même elle ſeroit bien payée; & quel ravage ne fera-t-elle point, ſi la ſolde manque, ou qu'elle ne vienne point exactement? Le ravage d'une Armée entiere ne ſeroit pas pire.

„ Nous mettrons bon ordre qu'il y ait une Armée de vingtmille hommes d'Infanterie, & de deux mille de Cavalerie ſur pié, avant que l'Impôt de l'Exciſe ſoit mis. L'exaction de cet Impôt fera vraiſemblablement ſoulever les Provinces. Que ſi l'Armée vient à bout de les ſoumettre, les Confiſcations ſerviront à la payer, elle & les Projetteurs; ſi au contraire les Révoltés lui réſiſtent & ſe maintiennent, le ſoldat ſe mutinera, ce qui nous ſera également avantageux. Enfin, notre grand but eſt de porter les Proteſtans à ſouhaiter, avec autant d'ardeur que les Catholiques mêmes, l'établiſſement du Pouvoir Deſpotique; & voici par où nous nous flatons d'y réuſſir. Nous formerons & nous propoſerons des Projets ſi ſpécieux & ſi éblouiſſans, qu'on ne manquera point de les accepter; mais l'exécution en demandera tant de diligence, qu'il faudra enlever les Vaiſſeaux Marchands pour le ſervice de la Flotte, comme on le fit pour l'Expédition de Cadis. Ainſi nous mettrons en très peu de tems tout le Commerce en deſordre; nous découragerons & empêcherons même entierement la conſtruction des Navires, en ſorte que la Flotte des Indes Orientales n'aura pas grand ſujet de craindre que nous allions dans la ſuite à ſa rencontre, ni que nous l'enlevions, &c.

Ce troiſieme Parlement s'étant aſſemblé à Weſtminſter, le jour marqué par la Convocation, (le $\frac{17}{27}$ de Mars) l'Evêque *Laud* fit le Sermon d'Ouverture, & le Roi fit aux deux Chambres le Diſcours ſuivant:

MYLORDS ET MESSIEURS,

Diſcours du Roi aux deux Chambres.

„ Il eſt tems d'agir, & non de parler; & pour vous donner bon exemple, je ne vous dirai que deux mots; eſpérant que vous vous hâterez de prendre de bonnes Réſolutions, ſans perdre le tems inutilement, & je pourrois bien dire dangereuſement. Car dans la conjoncture où nous ſommes, de longues Déliberations feront autant de mal que de mauvaiſes Réſolutions.

„ Vous vous attendez, je m'aſſure, que je vous expliquerai le motif de cette Convocation, & les matieres que vous aurez à traiter. Je penſe néanmoins qu'il n'y a pas un de vous, qui ne ſache, que le danger commun en eſt la véritable cauſe, & qu'un ſecours d'argent en eſt la principale fin. Je n'ai donc qu'à vous indiquer ce que vous avez à faire, ſans vous en alléguer beaucoup de raiſons. Car s'il ne ſuffit point de vous repréſenter, qu'il s'agit de ſoutenir les propres avis, les propres conſeils que vous nous avez donnés; de ſoutenir la Religion de cet Etat, ſes Loix & ſes Droits; de ſoutenir & de défendre nos bons Amis & nos fideles Alliés; ſi cela, dis-je, ne peut pas vous perſuader, toute l'éloquence des hommes & des Anges mêmes ne le fera point.

„ Je me contente de vous faire ſouvenir que le plus grand Devoir, qui nous ſoit impoſé à moi le prémier & à vous tous, chacun à proportion de ſon état, eſt de chercher les moyens de conſerver l'Egliſe & le Royaume. Et certainement, il n'y a jamais eu aucun tems, où il ait été plus néceſſaire de s'acquitter de ce Devoir.

„ Ainſi, ayant jugé qu'un Parlement étoit l'ancien moyen, comme auſſi le plus promt & le meilleur, dans un tems de danger commun, pour avoir des ſecours capables de nous aſſurer nous-mêmes & de ſauver nos Alliés de la ruine dont ils ſont menacés, je vous ai fait aſſembler. Il faut donc que chacun agiſſe ſelon ſa conſcience. Que s'il arrivoit, (ce que Dieu veuille empêcher) que vous négligeaſſiez de faire votre devoir, en contribuant ce qui eſt préſentement néceſſaire pour le ſoutien de l'Etat, il faudroit bien pour la décharge de ma conſcience, que j'uſaſſe des moyens que Dieu m'a mis en main, pour ſauver ce que la folie de certaines gens voudroit mettre en danger.

„ Ne prenez pas ceci comme une menace: car je dédaigne de menacer ceux qui ne ſont pas mes égaux; mais prenez-le comme un avertiſſement de celui qui, par inclination & par devoir, s'applique avec tout le ſoin poſſible, à vous conſerver & à vous faire vivre dans la proſpérité. Quoique je parle ainſi, j'eſpere que vous vous conduirez, dans la conjoncture préſente, d'une telle maniere, que non ſeulement vous m'engagerez à approuver vos Conſeils précédens, mais que vous vous ferez vous-même envers moi des obligations, qui me porteront par reconnoiſſance, à me trouver ſouvent avec vous. Soyez aſſurés, que je n'ai pas de plus grande ſatisfaction que de maintenir une bonne intelligence entre nous.

„ Je n'ajoute plus que ce ſeul mot, *Il faut ſe ſouvenir des choſes paſſées en vue de les oublier:* c'eſt un Texte dont je laiſſe au Garde du Grand Sceau le ſoin de faire une courte paraphraſe. Vous vous imaginerez ſans doute, que je ſuis venu ici avec quelque incertitude, ſi j'obtiendrai ce que je deſire, à cauſe des brouilleries arrivées dans le dernier Parle-

Q 2 „ ment,

CHARLES I. 1628.

„ ment. Mais je vous aſſure que j'oublierai très aiſément, & „ pardonnerai volontiers le paſſé, pourvu que vous évitiez pré- „ ſentement de vous engager dans les routes, qui vous ont con- „ duits dans les deſordres précédens, & que ſuivant le conſeil „ qui vous a été donné, *vous mainteniez l'Unité de l'Eſprit*, „ *dans les liens de la Paix.*

Après que le Roi eut ceſſé de parler, le Garde du Grand Sceau fit le Diſcours ſuivant,

MYLORDS ET MESSIEURS,

Diſcours du Lord Garde du Grand Sceau.

„ Sa Majeſté vous a aſſemblés pour conſulter ſur la grande „ & preſſante affaire du Royaume, & pour en venir à une „ concluſion. Cette affaire eſt grande, puiſqu'il ne s'agit pas de „ moins que de l'honneur du Roi, de la protection de la Re- „ ligion, & de la ſureté du Royaume. Cette affaire eſt preſſan- „ te, & tellement preſſante, que ce n'eſt pas une tâche petite ni „ agréable de marquer combien l'eſt; mais de le repréſenter a- „ vec toutes les circonſtances, l'ouvrage ſeroit long; c'eſt pour- „ quoi je n'en toucherai que quelques-unes en peu de mots.

„ Le Pape & la Maiſon d'Auſtriche aſpirent depuis long- „ tems à la Monarchie Univerſelle, l'un dans le Spirituel & „ l'autre dans le Temporel. Pour venir à leurs fins, & s'entre- „ aider réciproquement, la Maiſon d'Autriche, outre ſes vaſtes „ & riches Païs des Indes & de l'Afrique, s'eſt miſe en poſſeſ- „ ſion de l'Eſpagne, de l'Italie & des vaſtes Etats d'Allemagne. „ Il eſt vrai que la France n'eſt point encore aſſujettie, mais „ elle eſt pourtant environnée de tous côtés, & intérieurement „ dominée par la faction du Pape. Ces deux Puiſſances, le „ Pape & la Maiſon d'Autriche, ont tant de part, tant d'in- „ fluence dans le Gouvernement de ce Royaume, que ſous „ prétexte de Religion, & de zèle pour la deſtruction des Pro- „ teſtans, ils ont mis le Roi de France de leur parti. Et ils „ l'y ont tellement mis, qu'au mépris de l'Alliance étroite qu'il „ a avec nous, il a rompu un Traité de Paix qu'il avoit fait de- „ puis peu avec ſes Sujets; à l'obſervation duquel il ſait très „ bien que notre Souverain eſt intéreſſé, comme en ayant été „ le Médiateur, & ayant donné ſa parole Royale que les Arti- „ cles en ſeroient exécutés. Ainſi, quoique les Réformés n'a- „ yent abſolument rien fait contre leurs engagemens, cette Paix „ a été violée, & ils ont été réduits à une telle extrémité, qu'ils „ ſeront infailliblement ruinés, s'ils ne ſont pas ſecourus à tems. „ Ce n'eſt pas tout: ce Roi-là ne s'eſt pas ſeulement laiſſé dé- „ tourner de ſecourir la Cauſe commune, mais il s'eſt même „ laiſſé porter à faire des actes d'hoſtilité contre nous, & con- „ tre d'autres Etats, frayant ainſi lui-même le chemin de ſa „ propre ruine & de celle des autres Royaumes, à la Maiſon „ d'Autriche.

„ D'autres Poientats, qui avoient ci-devant ſervi d'obſtacle „ aux progrès de cette Maiſon, ſont aujourd'hui hors d'état de „ s'y oppoſer plus longtems, ou ſont occupés à d'autres cho- „ ſes. Le Turc a conclu la Paix avec l'Empereur, & ne pen- „ ſe plus qu'à faire la guerre en Aſie. Le Roi de Suede eſt em- „ barraſſé dans une Guerre contre la Pologne, par les intrigues „ des Eſpagnols, afin de l'empêcher de nous ſecourir. Le Roi „ de Danemarc eſt chaſſé de ſes Etats ſitués des deux côtés du „ Sond. Voilà donc la Maiſon d'Autriche ſur le point de do- „ miner toutes les côtes depuis Dantzic juſqu'à Embden, & „ toutes les Rivieres qui ſe jettent dans cette Mer, ce qui fait „ une très vaſte étendue; de ſorte qu'outre qu'elle n'étoit déja „ que trop puiſſante ſur terre, ſes forces maritimes commen- „ cent à menacer les nôtres, & font courir à tout notre Com- „ merce le danger d'une ruine entiere.

„ Dans la Mer Baltique, les Ennemis préparent tous les vaiſ- „ ſeaux qu'ils peuvent bâtir ou fretter, & ils ont actuellement „ des Ambaſſadeurs à Lubec, pour tâcher d'attirer les Villes „ Hanſéatiques à leur parti. Ainſi, en nous ôtant, à nous & à „ nos voiſins, le Commerce de l'Eſt, d'où nous tirons une gran- „ de partie des choſes néceſſaires pour nos navires, ils eſperent „ de ſe rendre maîtres de la Mer ſans coup férir. Du côté de „ l'Occident, ils infeſtent tellement nos côtes, par le moyen „ des vaiſſeaux de Dunquerque, & par l'union de la Flotte „ d'Eſpagne avec celle de France, que nous ne pouvons pas „ même paſſer d'un de nos Ports à un autre avec ſureté; ce „ qui ruine la Pêche, qui eſt d'une ſi grande conſéquence pour „ nous & pour les Hollandois. De plus la Flotte Eſpagnole, „ qui fut envoyée il n'y a pas longtems au ſecours des François „ à l'Iſle de Rhé, ſe prépare de nouveau à S. Andero, & l'on „ y ajoute pour la renforcer tous les vaiſſeaux qui ont été bâtis „ ſur les côtes de Biſcaye. Enfin, on équipe à Lisbonne une „ grande Armée Navale, pour laquelle on employe tous les „ vaiſſeaux, qui ſe rendent en ce Païs-là pour le Commerce. „ Il n'y a point à douter que le but de tous ces grands prépara- „ tifs ne ſoit d'attaquer ou l'Angleterre ou l'Irlande, ſelon que „ nos Ennemis le trouveront plus avantageux ou plus com- „ mode.

„ Nos Amis des Provinces-Unies des Païs-Bas, outre la crain- „ te qu'ils ont avec raiſon de voir tomber ſur eux toutes les for- „ ces de l'Empereur, ſont diſtraits par leurs Voyages aux Indes „ Orientales, qui, en leur faiſant porter leurs hommes & leur „ argent dans un autre Monde, les affoibliſſent chez eux.

CHARLES I. 1628.

„ Ainſi, nous ſommes ſur le point d'être engloutis de tous „ côtés. Nous avons la Guerre avec l'Empereur, avec la Fran- „ ce, avec l'Eſpagne. L'Allemagne eſt envahie: le Danemarc „ eſt en très mauvais état: le Roi de Suede eſt occupé ailleurs, „ & les Provinces-Unies ſont hors d'état de nous ſecourir.

„ Je ne dis pas ceci pour vous inſpirer une crainte indigne du „ courage des Anglois, mais pour vous exciter à pourvoir à „ tous ces inconvéniens d'une maniere digne d'un Parlement. „ C'eſt pour cela que le Roi vous a aſſemblés, afin qu'en pre- „ nant de juſtes meſures contre ces dangers extrêmes, nous „ puiſſions nous fortifier au dedans, encourager nos Amis & „ nos Alliés au dehors, & diſſiper toutes nos craintes.

„ La Réputation influe beaucoup dans les Affaires; & c'eſt „ une grande avance pour une Puiſſance qui ſe prépare à faire „ la Guerre, que d'être connue pour avoir de l'argent. En effet, „ l'argent eſt à la Guerre, ce que les Nerfs ſont à nos corps. Si „ un Nerf eſt trop court, ou trop foible, ſoit parce qu'il s'eſt „ retiré ou qu'on l'a lié, la Partie où il eſt demeure inutile. „ Vous devez donc, de toute néceſſité, faire de bonne heure „ un bon amas d'argent, ſans quoi tous les Conſeils deviendront „ infructueux; comme je pourrois le prouver par beaucoup de „ raiſons, mais je me contenterai de vous en indiquer quelques- „ unes.

„ Vous le devez, dis-je, prémierement pour l'amour de ce- „ lui qui demande; c'eſt notre Roi. Le Devoir qui nous atta- „ che à lui eſt grand: grand par la Loi de Dieu; grand par la „ Loi de la Nature; grand par notre Serment d'Allégeance; „ grand par ſon propre mérite; grand par la mémoire de ſon „ bienheureux Pere. Je ne fais que nommer ces choſes. Mais „ j'y ajoute une conſideration que Sa Majeſté a touchée, & qui „ nous oblige d'une façon plus particuliere, ce me ſemble, & „ plus indiſpenſable, de lui accorder un puiſſant ſecours d'argent. „ C'eſt qu'il s'eſt fait à cet égard un Pacte, une Convention „ entre le Roi & le Parlement. Ici la Guerre fut conſeillée; „ ici l'aſſiſtance fut promiſe, & c'eſt ici que ſe fit une protes- „ tation ſolemnelle de ſoutenir Sa Majeſté. Je ne fais encore „ qu'indiquer ces choſes, perſuadé que vous les examinerez à „ fond, d'autant plus que le Roi vous en a donné l'exemple: „ car il n'a épargné ni ſes Domaines, ni ſa Vaiſſelle, ni ſes „ Joyaux, pour fournir aux fraix de la Guerre. Ce que le Peu- „ ple a promis, ce à quoi le Peuple s'étoit engagé, le Roi l'a „ exécuté lui-même volontairement.

„ En ſecond lieu, nous devons à Sa Majeſté un puiſſant ſe- „ cours pour l'amour de la Cauſe même dont il s'agit. Com- „ me Chrétiens, la charité veut que nous prenions un intérêt „ tendre & agiſſant dans les calamités de nos Freres, quoiqu'ils „ ne ſoient point de notre Païs; & en qualité d'hommes, l'hon- „ neur veut que nous n'abandonnions point ceux qui ſe ſont „ expoſés au danger pour nous. Si ces conſiderations ne ſont „ pas aſſez preſſantes, vous trouverez que nos intérêts ſont mê- „ lés avec les leurs d'une telle ſorte, que la cauſe eſt devenue „ moins la leur que la nôtre. Si la Religion eſt en danger, „ nous vivons dans la plus floriſſante & la plus Orthodoxe de „ toutes les Egliſes. S'il s'agit de l'Honneur, les Hiſtoires & „ les Monumens anciens font foi, que nous en avons reçu de „ nos Ancêtres, autant qu'aucune autre Nation qui ſoit au „ monde. Si le Commerce court riſque de ſe perdre, nous „ ſommes des Inſulaires: le Commerce eſt notre vie. Il y va „ de tout pour nous, non ſeulement de notre ſûreté, mais de „ notre exiſtence même.

„ Enfin, nous devons ſoutenir Sa Majeſté pour la maniere „ dont elle le demande. C'eſt par le moyen du Parlement, „ moyen qui a toujours été le plus agréable à la Nation Angloi- „ ſe, & avec raiſon; car les ſecours accordés par le Parlement „ produiſent pour l'ordinaire d'heureux effets pour le Peuple, „ puiſqu'ils ſont accompagnés de Loix ſalutaires, de gracieux „ Pardons, & d'autres choſes de cette nature. Outre cela, les „ bons & juſtes Rois, recevant des témoignages de l'affection „ de leur Peuple, & de ſa promtitude à les ſecourir, en ſont „ portés à relâcher quelque choſe de l'uſage de leurs Prérogati- „ ves, & à modérer la rigueur des Loix en ſa faveur. C'eſt-là „ le moyen que le Roi a choiſi, comme il vous l'a dit lui-mê- „ me, non pas comme le ſeul, mais comme le plus propre; „ non comme étant deſtitué de tout autre, mais parce que ce- „ lui-ci eſt le plus conforme à ſon naturel, à ſa bonté, de mê- „ me qu'au penchant & au bien de ſon Peuple. Que ſi ce mo- „ yen ne lui réuſſit pas, la néceſſité, l'Epée de l'Ennemi lui en „ feront prendre d'autres. Sa Majeſté vous en avertit; ſouve- „ nez-vous en, oui, dis-je, ſouvenez-vous en.

„ Permettez-moi d'obſerver ici combien la Bonté de Dieu „ s'eſt déclarée en faveur de ce Païs par deſſus tous les autres. „ Le torrent de la Guerre a inondé les autres Egliſes & les au- „ tres Païs; mais Dieu ne lui a pas permis juſqu'ici de venir „ juſ-

(1) Ce Chevalier étoit connu pour être du Parti de la Cour. On verra par la ſuite qu'il la ſervit de tout ſon pouvoir, & qu'il donna lieu plus d'une fois aux Communes de ſe repentir d'avoir mis un tel homme à leur tête. Le Diſcours qu'il va tenir au Roi contre les Papiſtes, n'eſt qu'un rafinement de Politique pour s'attirer la confiance de ſa Chambre. Car il ſavoit bien que le Duc fa-

CHARLES I. 1628.

„ juſqu'à nous, & il ne ceſſe de nous avertir à meſure que le danger approche, afin que nous nous gardions d'en être ſurpris. Sa Majeſté en ayant une parfaite connoiſſance, aſſemble ſon Parlement qui eſt une vive repréſentation de la Sageſſe, de l'Abondance & du Pouvoir de tout le Royaume, afin que tout ſe joigne enſemble, pour repouſſer des invaſions ſemblables à celles qui ont accablé nos Amis & nos Alliés, & dont nous ſommes menacés nous-mêmes.

„ Il eſt donc de notre devoir d'appliquer toutes nos penſées à des Conſeils dignes de la grande Sageſſe de cette Aſſemblée; d'éviter tous mécontentemens, toutes diviſions, qui pourroient nous arrêter; de ne penſer qu'à cet *Unum neceſſarium*, la Cauſe commune: de ne nous propoſer pour but de toutes nos Conſultations, que le bien du Roi & du Royaume, leſquels Dieu a joints enſemble par un nœud indiſſoluble que perſonne ne doit tenter de délier. Travaillons enſemble & d'un commun accord, à prendre pour modeles dans ce Parlement, les meilleurs Parlemens qui ſe ſoient jamais tenus, afin que celui-ci, à ſon tour, ſerve de modele à ceux qui ſont à venir, & leur communique une eſpece de faculté multipliante, par laquelle ils deviennent plus fréquens, & que Sa Majeſté prenne plaiſir à s'aſſeoir ſur ſon Trône, pour répandre delà ſes graces & ſes faveurs ſur ſon Peuple.

„ Sa Majeſté vous a donné lieu de vous convaincre vous-mêmes des choſes qu'elle vous a dites, & néanmoins elle m'a commandé expreſſément de vous les répéter. Si ce Parlement, par une conduite ſoumiſe & reſpectueuſe, lui en donne lieu, Sa Majeſté veut bien non ſeulement accepter, mais accorder même de ſon côté un entier oubli de toutes les aigreurs qui ont troublé les précédens Parlemens.

„ Je n'ai plus qu'une choſe à dire, c'eſt que comme vos Délibérations doivent être ſérieuſes, elles doivent auſſi être promtes. L'Ennemi nous a devancés; il vole ſur les aîles d'un ſuccès heureux. Nous pouvons jouer avec le Sable que nous avons entre nos mains; mais le tems ne s'arrêtera pas pour l'amour de nous; l'occaſion perdue ne peut plus ſe recouvrer.

„ Prenez donc une promte réſolution touchant les ſecours que vous devez donner au Roi, afin qu'ils ſoient accordés à tems, & qu'ils ſoient ſuffiſans pour les beſoins préſens. Vos Conſeils, vos ſecours, tout ſera perdu, ſi ce ſecours eſt trop petit, ou trop tardif. Les affaires de Sa Majeſté ne lui permettent pas de l'attendre trop longtems.

Reflexion ſur ces deux Diſcours.

On voit très diſtinctement par ces deux Diſcours quels étoient les Principes du Roi, touchant l'uſage des Parlemens, & quelles ſes intentions, en cas qu'il ne reçût point de celui-ci la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit. Et il eſt vrai qu'au-lieu de tâcher de s'inſinuer dans la bienveillance de cette Aſſemblée, il croyoit porter même la complaiſance bien loin, que de lui déclarer que quoiqu'il ne manquât pas de moyens pour avoir de l'argent, il avoit bien voulu en demander au Parlement, ſuivant l'ancienne méthode. Cependant, de peur que les Communes ne cruſſent qu'il ſe trouvoit dans une eſpece de néceſſité d'avoir recours à elles, il eut ſoin de les avertir, que ſi ce qu'il leur demandoit ne lui étoit point accordé, il ſauroit bien ſe le procurer autrement.

Pour ce qui eſt des raiſons dont le Garde du Grand Sceau ſe ſervit pour engager les Communes à donner libéralement de l'argent au Roi, elles étoient trop exagérées pour produire un grand effet. Les prétendus préparatifs des Eſpagnols, pour envahir l'Angleterre, n'étoient qu'une chimere toute pure; car, pendant toute cette Guerre, l'Eſpagne ne fit aucune entrepriſe ni ſur l'Angleterre, ni ſur l'Irlande. Il ne tenoit même qu'au Roi de faire la Paix, puiſque cette Puiſſance ne formoit aucune prétention ſur lui; & néanmoins il vouloit que l'on crût l'Angleterre dans un très preſſant danger. Quant à la raiſon ſi ſouvent rebattue, que c'étoit le Parlement qui avoit conſeillé la Guerre, elle étoit ſi fort uſée, qu'elle ne pouvoit plus faire la moindre impreſſion. Il n'y avoit alors perſonne en Angleterre, qui ne ſût très bien que le Roi & le Duc de *Buckingham* étoient les véritables Auteurs de la Guerre contre l'Eſpagne, & que c'étoit par ruſe & par artifice qu'ils avoient tiré du Parlement le Conſeil ſur lequel ils inſiſtoient toujours.

Le Chevalier J. Finch eſt élu Orateur des Communes. Le 19 Mars.

Il paroit bien que ſi la Cour eût fait les moindres arrangemens pour le redreſſement des Griefs, les Communes étoient aſſez portées à lui accorder ſes demandes, puiſqu'elles élurent le Chevalier *Jean Finch* (1) pour leur Orateur. Lorſqu'il fut préſenté au Roi, il ſe défendit, ſelon la coutume, d'accepter cette Charge; mais ſon élection fut approuvée du Roi. Par le Diſcours qu'il fit dans cette occaſion, & dont il s'eſt conſervé une Copie parmi les Manuſcrits de la Bibliotheque de *Harley*, on voit qu'il voulut intéreſſer & animer le Roi à agir contre le Papiſme, en lui adreſſant cet Eloge:

Adreſſe des Communes.

„ Votre Majeſté a donné un Edit exprès pour bannir ces Incendiaires Romains, les Prêtres & les Jéſuites, Ennemis jurés & mortels de vos Etats & de votre Egliſe. Vous avez fait vivre les Loix contre les Papiſtes Recuſans, & ſi quelqu'un d'entr'eux s'eſt converti, ce n'eſt point la perſécution, c'eſt votre Piété exemplaire qui l'a gagné.

Les Communes, avant que de commencer aucune affaire, lurent une Lettre longue & hardie, qu'on avoit coulée ſur leur Table. Elle contenoit un ample détail des Griefs de la Nation, avec une Exhortation très forte de ſe bien ſouvenir qu'il n'y avoit ni ſalut ni ſûreté pour le Peuple, à moins que le Parlement ne fût libre, & que le Pouvoir du Prince ne fût reglé par la Loi. „ Juſqu'à quand, *diſoit l'Auteur*, ſerons-nous traités en Enfans, amuſés & arrêtés par des babioles? On nous fait un Epouvantail des Ennemis du dehors, afin que nous ne nous apercevions point de ceux du dedans. Si les prémiers ſont ſi terribles, c'eſt nous qui les rendons tels. A la mort du feu Roi, nous étions en pleine paix avec toutes les Puiſſances de la Terre; quelle néceſſité à ſon Succeſſeur de déclarer la Guerre & à l'Eſpagne & à la France? Eſt-ce de l'avis de ſon Parlement, & devons nous payer les folies du Favori, qui a embarqué ſon Maître ſans raiſon? Nous avons plus à craindre de l'ambition de cet Homme, que de celle de la Maiſon d'Autriche; & les Evêques Arminiens, *Neale*, *Laud*, *Montaigu*, qui ſont ſes Créatures, ne nous feront pas moins de mal que les Jéſuites eux-mêmes.

Cette Lettre dont l'Adreſſe étoit, *A mon illuſtre Ami* N. *Membre de la Chambre Baſſe du Parlement*, fut adroitement répandue par-tout, ſous le Titre de *Diſcours hors des Portes*. Comme cette Piece fit beaucoup de bruit, & qu'elle paſſa pour l'Ouvrage d'un Membre des Communes dans les Parlemens précédens, je vais en donner au Lecteur, qui s'y attend peut-être bien, un Extrait plus étendu.

Diſcours hors des Portes.

„ Quoique je n'aie pas été jugé digne d'être député à ce Parlement, *dit l'Auteur*, comme je l'ai été à pluſieurs autres, je n'en veux pas moins, en reconnoiſſance de cet honneur paſſé, communiquer aux Chambres actuellement ſeantes, les Obſervations que j'ai faites dans cette auguſte & ſage Aſſemblée, lorſque j'y occupois une place. Mais avant toutes choſes, je dois dire qu'on doit avoir trouvé une différence extrême entre les dernieres Elections & la maniere dont on les faiſoit auparavant. Nous venons de voir la lâcheté & la crainte s'être tellement emparées des Communautés, que perſonne n'oſoit s'y expoſer à l'indignation d'un Gouverneur, qui faiſoit menacer ſous main d'enrôler dans l'Infanterie ou dans la Cavalerie, quiconque donneroit ſa voix à d'autres qu'à ceux qu'on lui marquoit. Or ceux que l'on marquoit, étoient des gens qui avoient grand beſoin de la Protection du Gouverneur, ou qui étoient ſi peu capables de manier les affaires du Païs, que tel d'entr'eux, & ce n'étoit pas même des plus ſtupides, demandoit à ſon voiſin, ſi une Ville Maritime n'étoit pas la même choſe qu'une Ville dans une plaine.

„ La liberté de parler eſt une ancienne Prérogative de l'Homme, *dit Philippe de Comines*, & le droit que nous avons d'en faire uſage dans nos Parlemens, fait que cet Auteur les met au deſſus de toutes les autres Aſſemblées qui ſe font. Et certes, ſi ce droit nous étoit ôté, lorſqu'il s'agit d'expoſer les Griefs du Peuple, un Parlement n'auroit pas plus de Privilege qu'une ſimple Cour de Juſtice de Province (2); & le Peuple ne trouveroit aucun remede contre les injuſtices des Perſonnes qui ſont en charge, & de tel ou tel Miniſtre, que le Prince idolatrera peut-être, juſqu'à ne donner toute ſa confiance & toute ſon autorité qu'à lui ſeul. Après tout, il n'eſt point de Député, ſi la Liberté n'eſt inviolable, qui oſe porter plainte, & faire des pourſuites contre la conduite d'un tel Miniſtre, tant que nous ſerons dans une pareille ſituation. Auſſi, tout ce que le Parlement peut faire de mieux aujourd'hui, c'eſt d'examiner les Griefs de la Nation, ſans toucher, que le moins qu'il ſe pourra, à la perſonne de qui que ce ſoit. Autrement, vous voilà aux priſes avec un Homme, qui ayant l'oreille du Prince, lui fera entendre que vous ne pourſuivez le Favori que pour reſſerrer l'Autorité du Maître de qui vous faites peu de cas. D'ailleurs, point de Rois aſſez peu amis de leur repos, & aſſez peu affectionnés à un Miniſtre, pour ne pas lui paſſer des choſes auxquelles ils ne prennent qu'un fort médiocre intérêt. Une perſonne de diſtinction, voulant cacher la perte que nous avions faite dans l'Iſle de Ré, aſſura hardiment qu'elle n'alloit point au delà de trois à quatre cens hommes. Un Médecin, qui avoit été à cette Expédition, interrogé ſur ce fait, répondit, ſelon ſa conſcience & ſon devoir, à Sa Majeſté, que nous avions certainement perdu deux mille hommes. Qu'en arriva-t-il? Il fit ſi mal ſa cour, contre ſon attente, qu'il en fut diſgracié, & ſa diſgrace dure encore. Je ne décide point lequel de ces deux Rapports eſt le véritable, mais on pourroit facilement s'en éclaircir par les Ecrivains de chaque Compagnie, & il ſeroit digne des ſoins du Parlement de le faire, pour montrer à Sa Majeſté, par ce petit exemple, que l'on abuſe extrêmement de ſa confiance, & que ceux qui ont l'audace de parler ainſi fauſſement à un Roi, ſont bien capables de calomnier un Parlement. Non, il n'y a point de meilleur remede contre ces faux Rapports, que la liberté de parler dans le Parlement. Car, tandis que la langue des Sujets eſt enchainée par la crainte de toucher au vif des gens qui ſont bourrelés par

, les

favoriſoit ces gens-là.

(2) Il y a dans l'Anglois *a Quarter-Seſſions*, ce qui eſt le nom d'une Cour de Juſtice que les Juges de Paix de chaque Province tiennent quatre fois par an.

CHARLES I. 1628.

„ les cris & les remords d'une conſcience ulcerée ; dès-lors plus d'union, plus de correſpondance directe entre le Roi & le Peuple. Et le tout à cauſe d'un Perſonnage que l'on peut très bien comparer à un Dragon, qui mord l'oreille de l'Elephant, parce qu'il ſait qu'il y eſt hors des atteintes de la trompe de ſon adverſaire.

„ Venons maintenant aux Griefs. Les uns regardent la Nation en Corps & les autres quelques Particuliers ſeulement. Quant à ceux-là, ils ſont en ſi grand nombre, que chaque Membre pourroit bien ſe charger d'en rapporter deux pour ſa part. Et quoique je ne ſois point maintenant Député, *repete encore ici notre Auteur*, il ſuffit que j'aie eu l'honneur de l'être, pour que je ne refuſe point de payer ce Contingent.

„ Le prémier Grief donc que je mets devant les yeux de la Chambre, regarde les *Titres d'Honneur*, tant par rapport aux Perſonnages mêmes qui les ont reçus, à leur Etat, & à leurs Familles, qu'aux voies ſordides & obliques qui les leur ont fait obtenir. Plutarque veut que nous ambitionnions les Dignités, mais il défend d'y arriver par des moyens honteux. Il eſt plus glorieux, dit-il, d'en être digne, ſans en être revêtu, que d'en être revêtu, ſans en être digne. La Faveur & la Fortune ſont également aveugles dans la diſtribution de leurs Préſens. Qui ne ſait qu'avec un peu de l'une ou de l'autre, on fait à la Cour plus de chemin qu'avec le mérite le plus abondant? Delà vient que ce que ce qu'une puiſſante Protection fait obtenir, eſt toujours ſuſpect de n'être pas trop bien mérité. Examinez bien ces Meſſieurs qui ont monté ſi haut, pendant ces vingt-cinq dernieres années. Contemplez cette foule de Courtiſans avides, que ce même eſpace de tems a vu parvenir au faîte des Honneurs. Eſt-ce par leurs grands ſervices, ou par une Faveur toute-puiſſante, qu'ils l'ont emporté ſur tous leurs Concurrens? Que ſi vous conſiderez bien les dépenſes étonnantes, les Equipages, les Palais & les trains de Prince que ces Hommes nouveaux ſoutiennent, & qu'ils vont faire paſſer avec leurs Titres à leur Poſtérité, vous trouverez comment les revenus de la Couronne ont été engloutis par ces malheureux-là. De telles Elevations aviliſſent les plus grands Emplois, & peuvent même éteindre l'émulation des Honnêtes-gens qui y avoient droit par leur naiſſance, par leur bien, & par leurs ſervices. Lorſque *Philippe II*, Roi d'Eſpagne, entra le ſabre à la main dans le Portugal, les Etats le priérent de leur accorder quelques Privileges, en aſſez petit nombre, l'un deſquels étoit de vouloir bien ne conférer jamais le titre de Noble à aucun Portugais de baſſe extraction, ſans avoir daigné les en conſulter auparavant. *Philippe* y conſentit; & le corps de la Nobleſſe du Royaume fut conſervé dans ſon ancien Etat, n'ayant que deux Ducs, un Marquis, & dix-huit Comtes.

„ Les Guerres que l'on avoit entrepriſes, formoient le ſecond Grief général de notre Auteur. Et ici, il mettoit devant les yeux de la Chambre, les ſommes exceſſives que l'on avoit conſumées dans ces Guerres, ſans aucun fruit; la Racaille dont on avoit farci nos Armées; le peu de cas que l'on avoit fait des vieux Officiers; & enfin les deſſeins que l'on avoit formés ſans raiſon, ſans jugement, & exécutés avec moins de jugement & de conduite encore. Il y a, *diſoit-il*, des Fourbes de Cour, qui perſuadent à un Roi de faire la Guerre, lorſqu'il ne tient qu'à lui d'avoir la Paix.

„ On prétendit, *continuoit-il*, que le Parlement, dont j'étois Membre, après avoir engagé le Roi dans une Guerre, lui avoit refuſé les ſecours néceſſaires pour la ſoutenir. Sur ce fondement, on preſſa le Parlement qui fut enſuite aſſemblé à Oxford, de fournir de l'argent pour l'équipement d'une Flotte; ce qui fut refuſé d'une commune voix, pour bien des raiſons. On inſiſta; & pour gagner les Communes, quelqu'un qui avoit une autorité fort approchante de celle du Roi même, leur offrit que, moyennant un Subſide de quarante-mille livres ſterling, elles pourroient choiſir à qui elles aimoient le mieux que les Anglois euſſent à faire; preuve ſenſible qu'avant cette Propoſition, nous n'avions encore ni Guerre ni Ennemi. Mais puiſque le Parlement fut incontinent diſſous, ſans avoir nommé d'Ennemi, ni accordé de Subſide, comment peut-on l'accuſer d'être l'Infracteur de la Paix? Au mois d'Octobre ſuivant, on envoya une Flotte devant Cadis; & l'Eté d'après, on fit une autre équipée, ſous la conduite du Comte de *Lindſey:* la derniere & la plus triſte de toutes eſt celle de l'Ile de Ré. De telles Expéditions auroient dû être prémierement examinées par de bons & anciens Officiers de Mer & de Terre. Après quoi, ſi elles euſſent paſſé au Parlement, on les auroit préſentées à Sa Majeſté, qui auroit vu dans l'exécution, la différence qu'il y a entre des démarches bien concertées, & des deſſeins extravagans & précipités. Car avant que de rien réſoudre, il faut examiner la probabilité du ſuccès, auſſi bien que les motifs, le profit & la gloire d'une Entrepriſe. Ce qu'il y a de bien ſingulier, *dit ici notre Auteur*, c'eſt que dans l'Expédition de *Cadis*, un homme qui n'avoit nulle connoiſſance de la Marine, n'ayant jamais ſervi que ſur Terre, commandoit ſur Mer; & que dans l'affaire de l'Ile de Ré, celui qui étoit Grand Amiral & Généraliſſime tout enſemble, n'avoit jamais fait aucun ſervice, ni ſur Terre ni ſur Mer. Auſſi l'a-t-il montré, à pur & à plein, dans toute ſa conduite & dans ſes ſuccès. Cependant au-lieu de lui en demander compte, on l'a élevé plus haut que jamais.

CHARLES I. 1628.

„ Que dirons-nous des maux qui ſortirent de ces deux entrepriſes? Le Logement des Soldats par billet, dans tout le Païs; la retraite de nos Vaiſſeaux dans nos Ports; la paye des uns, les gages des autres courant toujours; & nos côtes infeſtées, ſans que nous oſaſſions nous montrer. Je laiſſe à part l'invaſion prochaine dont on voulut nous allarmer, quoique l'on ſût fort bien qu'elle n'étoit nullement à craindre, puiſque nous avions la plupart de nos Havres ſi bien fournis de Vaiſſeaux, & nos Troupes ſi prêtes & ſi bien à portée pour agir; outre que la ſaiſon étoit trop avancée pour une deſcente. Dès biens immenſes furent donc conſumés; & certes rien n'y étoit plus propre qu'une telle Armée; car tandis que les Riches étoient forcés de ſe tenir à grands fraix ſur leurs gardes, pour mettre leurs Maiſons à couvert des ſurpriſes & du pillage, les Païſans & les Bourgeois étoient à la merci de la Soldateſque qui les harceloit, les voloit, les dépouilloit cruellement. Le prémier choc, la prémiere ſecouſſe qui ébranla l'Empire Romain, lui vint de l'inſolence de ſes propres Soldats; & le prémier degré de l'Elevation de la Maiſon Ottomane fut la licence donnée aux Troupes. Qui avoit jamais vu, ou qui auroit jamais penſé qu'on verroit une Armée d'Ecoſſois & d'Irlandois répandue dans nos Places, dans un tems où il ne paroît pas même l'ombre d'un ennemi en Angleterre? Qui auroit jamais pu prévoir qu'un Peuple libre, les Anglois, c'eſt tout dire, ſeroient traités chez eux d'une maniere tirannique, ſans oſer ouvrir la bouche? D'ailleurs, envoyer deux-mille hommes d'Ecoſſe, ou d'Irlande, dans l'Ile de *Wight*, pour la défendre contre les François, ou plutôt, envoyer deux-mille bouches affamées dans une Ile qui a bien de la peine à nourrir ſes propres habitans, y apporter par conſéquent la diſette de vivres afin qu'elle faſſe moins de réſiſtance, en cas d'attaque; & d'un autre côté, boire toutes ſortes d'affronts de la part des étrangers, c'eſt une politique dont nos Ancêtres ne ſe ſeroient jamais aviſés. Au contraire, ils auroient cru de leur prudence d'envoyer des Anglois mêmes aux Places les plus expoſées, juſqu'à ce que le danger fût paſſé; de leur prudence, dis-je, de faire marcher dans l'Ile de *Wight*, s'ils l'euſſent crû néceſſaire, pour en défendre le terrein, deux-mille Anglois, plutôt que d'y faire aller d'Irlande un pareil nombre d'Irlandois, & de les tenir continuellement à leur ſolde: de leur prudence enfin, de laiſſer ce Peuple féroce dans ſes deſerts, plutôt que de l'employer nulle part, puiſqu'il eſt le fleau de tous les lieux où il ſe trouve; & plutôt que de prodiguer en dépenſes inutiles des trois ou quatre cens-mille livres ſterling. En effet, il ne manque pas de monde en Angleterre. Le Roi peut y lever une Armée en peu de jours, & ce qui n'eſt pas peu de choſe, il peut la congédier ſans dépenſe & ſans trouble. Mais depuis un certain tems, le refrein ordinaire étoit, *de l'argent, & de l'argent exigé par force.* Et quiconque oſoit ſe plaindre, il étoit ou mis en priſon, ou banni de la Cour, ou noté comme un brouillon & un mécontent.

„ L'Ennemi nous menace, c'eſt ainſi *ajoute notre Auteur*, que commencera une des prémieres Propoſitions qui ſeront faites à la Chambre des Communes; le Royaume eſt menacé; le Roi eſt obligé de faire à cette occaſion de fort grandes dépenſes, auxquelles il ne ſauroit fournir ſans un puiſſant ſecours d'argent. Sa Majeſté vous le demande. Prenez ſurtout bien garde, continuera-t-on, que les fréquentes allarmes qui vous ont été données, & qui n'ont point eu de ſuites fâcheuſes, ne vous jettent dans une trop profonde ſécurité. Pendant la tenue du dernier Parlement, il fut beaucoup parlé de préparatifs terribles de guerre qui ſe faiſoient contre nous; & tous ces grands bruits ſe ſont trouvés ſans fondement. Cela eſt vrai, vous dira-t-on, & néanmoins, vous pourriez bien être les dupes de cet ancien Proverbe, *Un Menteur n'eſt pas digne de foi, lors même qu'il dit vrai.* On vous repréſentera enfin que vos affaires particulieres doivent le ceder aux affaires du Roi & de la Patrie. A tout cela, *dit notre Auteur*, les Communes doivent répondre, en expoſant à Sa Majeſté l'état où ſes Sujets ſe trouvent, & lui déclarer que ce n'eſt point la volonté de donner qui manque, mais le pouvoir. Lorſque Thémiſtocle demanda une contribution de deniers au Peuple d'Athenes, & qu'il leur dit qu'il leur amenoit deux Divinités, la *Perſuaſion* & la *Force*; ils lui répondirent qu'ils en avoient deux autres dans leur Païs, la *miſere*, & l'*impoſſibilité*. Enfin la concluſion, & l'avis de notre Auteur étoit, *que vu les circonſtances du tems préſent, les Communes devoient aſſurer Sa Majeſté qu'elles étoient entierement diſpoſées à faire réparer la Flotte, en ſorte qu'elle ſeroit parfaitement en état de ſe mettre en Mer; pourvu qu'elles fuſſent autoriſées à le faire faire elles-mêmes, ſuivant les Avis de Perſonnes d'expérience qu'elles conſulteroient là-deſſus.* Cette précaution qui importe infiniment, *dit-il*, à la ſureté du Royaume, puiſque la Flotte en eſt le Boulevard, ne devra faire aucune peine au Roi, puiſqu'il pourra employer ſes Revenus comme bon lui ſemblera. De plus, il paroitra manifeſtement par-là, que les Eſprits ne ſont point proprement rebutés de donner, mais

„ du

Char-les I. 1628.

„ du mauvais emploi de ce qu'ils donnent. Que ſi certaines gens
„ veulent faire entendre au Roi qu'il y va de ſa gloire de rece-
„ voir des conditions de ſes Sujets; demandez-leur, comment
„ la gloire de Sa Majeſté peut-elle lui défendre de ſuivre l'Avis
„ de ſon Conſeil-Suprême? Ou plutôt quel deshonneur pour la
„ Majeſté Royale de ne ſuivre que les directions d'un ſeul Con-
„ ſeiller, & d'un Conſeiller contre lquel tout l'Etat à conçu
„ les plus juſtes ſoupçons?

Le vingtieme de Mars, les Communes ſe tournerent en Grand Committé pour les Affaires de la Religion, les Griefs, les Cours de Juſtice & le Commerce. Elles préſenterent enſuite, de concert avec la Chambre Haute, une Requête au Roi pour le prier d'ordonner un Jour de Jeûne. Cette Requête étoit conçue en ces termes.

Tres Gracieux Souverain,

Requête pour un Jour de Jeûne général.

„ Nous, vos très humbles & très fideles Sujets, les Sei-
„ neurs Spirituels & Temporels, & les Communes, aſſem-
„ blés en Parlement, touchés d'une tendre compaſſion des
„ maux extrêmes qui affligent les Egliſes Réformées des autres
„ Païs, & effrayés juſqu'au fond de l'ame, de voir que la co-
„ lere du Tout-puiſſant s'eſt auſſi déclarée contre nous, par les
„ divers malheurs qu'il a fait fondre en grand nombre ſur ce
„ Royaume, & par ceux dont il le menace encore, tels que
„ ſont la deſtruction, & la ruïne entiere de l'Egliſe & de
„ l'Etat, comme il a plu à Votre Majeſté de nous en avertir,
„ & comme nous confeſſons ne l'avoir que trop mérité par
„ nos crimes; étant aſſemblés, ſous le bon-plaiſir de Votre Ma-
„ jeſté, en Parlement pour chercher, en qualité du prémier &
„ du plus grand Conſeil de votre Etat, & pour mettre en œu-
„ vre les moyens qui nous paroîtront les plus propres à remé-
„ dier aux maux préſens, & à détourner ceux qui pourroient
„ arriver, à quoi nous avons réſolu de nous employer de tou-
„ tes nos forces, moyennant la bénédiction de Dieu; nous ſup-
„ plions très humblement Votre Majeſté de vouloir donner in-
„ ceſſamment une Ordonnance ſpéciale, pour la célébration
„ d'un Jour ou de pluſieurs Jours de Jeûne & de Priere, afin
„ que pendant tout ce tems-là & nous & tout le Royaume
„ nous travaillions à faire notre reconciliation avec le Dieu
„ tout-puiſſant; le ſuppliant avec un cœur contrit & humilié
„ de retirer la verge qui repoſe ſur nous & ſur les Egliſes de nos
„ voiſins; d'écarter les fléaux qui nous menacent; de nous con-
„ tinuer les graces dont nous jouïſſons encore; & ſur toutes
„ choſes, de répandre ſur Votre Majeſté & ſur le préſent Par-
„ lement, une ſi abondante meſure de Bénédiction, que toutes
„ nos Délibérations & toutes nos Réſolutions, étant dirigées
„ par ſon ſecours divin, tournent à votre gloire, & à la ſure-
„ te de votre Peuple & de vos Alliés".

Le vingt-deuxieme, on préſenta à la Chambre des Communes & l'on y débattit avec beaucoup de chaleur les Griefs de la Nation, entre autres, le Logement des Soldats par billets, les Prêts forcés, les *Bénévolences* (1), les Lettres de Cachet, l'empriſonnement de ceux qui n'avoient pas voulu prêter, le refus du Privilege de l'*Habeas Corpus*; & la Chambre parut réſolue de n'accorder aucun ſubſide, avant que d'avoir reçu ſatisfaction ſur ces Griefs.

Ce que le Chevalier *François Seymour* dit dans cette rencontre, eſt ſi nerveux, que je ne ſaurois croire que le Lecteur ne ſoit charmé de pouvoir le lire ici.

„ C'eſt ici le Grand Conſeil de ce Royaume, dit cet élo-
„ quent Chevalier: c'eſt ici, ſi même ce n'eſt pas ici ſeule-
„ ment, que le Roi peut voir, comme dans un miroir fidele,
„ l'état de tout ſon Peuple. Nous ſommes aſſemblés par ordre
„ de Sa Majeſté, pour lui donner des Conſeils ſinceres, qui
„ ſoient compatibles avec ſa gloire, ſans ſentir le moins du mon-
„ de la flaterie. Ceux qui nous ont députés dans cette Cham-
„ bre des Communes, nous ont chargés expreſſément d'y ex-
„ poſer leurs Griefs, & nous devons le faire ſans crainte. Ne
„ ſoyons pas comme ces Magiſtrats de Perſe, qui, interrogés
„ par Cambyſe, s'il lui ſeroit permis de faire ce que la Loi dé-
„ fendoit, lui répondirent, moins en Hommes integres qu'en
„ Courtiſans, *un Roi de Perſe peut faire ce qu'il veut*. Une tel-
„ le complaiſance n'eſt pas ſeulement lâche, elle eſt auſſi ruï-
„ neuſe, & bien loin d'être à imiter, elle mérite l'indignation
„ de tous les honnêtes gens. La flaterie, de même que la crain-
„ te, fait perdre le Jugement; ne nous livrons donc point à la
„ crainte, & moins encore à la flaterie, qui eſt le plus hon-
„ teux de tous les deſordres de l'ame. Pour moi, j'éviterai l'u-
„ ne & l'autre, & je parlerai au Roi, ſelon les lumieres de ma
„ conſcience, avec un auſſi profond reſpect, que qui que ce
„ ſoit puiſſe le faire; me propoſant toujours pour grand but le
„ bien Public, auquel le Roi & le Peuple ont un ſeul & mê-
„ me intérêt. Mais comment pouvons-nous donner des preu-
„ ves de nos bonnes intentions, ſi la crainte nous retient? ou
„ comment pouvons nous penſer à accorder des Subſides, avant
„ que nous ayons vu, ſi nous avons de quoi donner ou non?
„ Que ſi Sa Majeſté ſe laiſſe perſuader par certaines gens, qu'el-
„ le peut exiger de ſon Peuple tout ce qu'elle veut, & par
„ les voies qu'il lui plaît, elle connoitra bientôt, combien elle
„ pourra tirer de nous. Il n'eſt pas bon, je l'avoue, que les
„ Sujets faſſent la Loi à leur Prince, mais il ne l'eſt pas non
„ plus que le Prince foule aux piés les Loix. Or qu'on les ait
„ foulées aux piés, cela paroît par le Logement des Soldats,
„ choſe nullement profitable à Sa Majeſté, mais très domma-
„ geable au Peuple. Que les Loix aient été foulées aux piés,
„ cela paroît par la derniere levée de deniers que l'on a faite
„ contre un Acte exprès du Parlement: Je le repete, pour la
„ troiſieme fois, Mr. *l'Orateur*, que les Loix aient été foulées
„ aux piés, en faut-il de plus fortes preuves que l'empriſonne-
„ ment de pluſieurs Gentilhommes pour n'avoir pas voulu fai-
„ re un prêt, qui les auroit rendus auſſi coupables que les *Pro-
„ jetteurs* eux-mêmes? Et pour appuyer une injuſtice ſi crian-
„ te, n'a-t-on pas employé certains Prédicateurs, je devois di-
„ re *Piailleurs*, qui ont effrontément ſoutenu dans les chaires
„ de nos Egliſes, que *tout ce que nous avons, eſt au Roi*, Jure
„ Divino, de Droit Divin: zélateurs du préſent, qui, en mon-
„ trant la plus craſſe ignorance en fait de Gouvernement, n'a-
„ viez pas honte de trahir le devoir de vos Charges à la face
„ de tout le monde. Mais de tels Eccléſiaſtiques, nous ne
„ l'ignorons pas, ſeront à toute heure prêts à changer leur
„ conſcience pour un Evêché; ce qui montre combien la bon-
„ té & la juſtice d'un Prince, quelque grandes qu'elles ſoient,
„ peuvent être ſurpriſes facilement, puiſqu'il eſt ſouvent obligé
„ de voir & d'entendre les choſes par le canal d'autrui. Ne flat-
„ tons point Sa Majeſté, il n'eſt que trop vrai que jamais ni
„ lui ni ſon Peuple ne ſe ſont trouvés dans une ſituation plus
„ triſte; le Roi dans ſes affaires hors du Royaume, & ſon Peu-
„ ple, dans celles de ſon Domeſtique. En voulez-vous ſavoir
„ la raiſon? Rappellez ſeulement ce qui eſt arrivé aux Princes
„ qui ont regné dans les ſiecles paſſés, & vous trouverez que
„ ceux qui ſe ſont vus dans les beſoins les plus preſſans, & dans
„ les extrémités les plus fâcheuſes, ſont ceux qui ont le plus
„ chargé leur Peuple; de même que ceux qui ont été les plus
„ malheureux dans leurs entrepriſes, ſont ceux qui ont été auſſi
„ le plus malheureux dans le choix de leurs Miniſtres. Heureux
„ le Prince qui n'en a que de ſages, & d'une probité à toute
„ épreuve! Si les affaires que Sa Majeſté a eues contre la Fran-
„ ce & contre l'Eſpagne, ſont allées mal, c'eſt faute, je le dis
„ ſans détour, c'eſt faute d'avoir été bien conſeillé. Je vou-
„ drois pouvoir dire avec vérité, que ceux qui ont été emplo-
„ yés hors du Royaume, étoient des gens prudens & fideles.
„ Je déclare du plus profond de mon cœur, que je ne tiendrai
„ jamais pour un Sujet bien affectionné au Roi & à la Patrie,
„ tout homme qui n'eſt pas prêt de donner à toute heure ſa
„ propre vie pour le ſervice de l'un & de l'autre. Mais auſſi,
„ tout Sujet, qui au préjudice de ſa liberté, & contre les Loix
„ fondamentales de l'Etat, aura abandonné lâchement ſa per-
„ ſonne ou ſon bien, je le tiendrai pour coupable envers la So-
„ cieté dont il eſt membre, comme ayant frayé le chemin à
„ l'infraction des Privileges, que nous avons hérités de nos an-
„ cêtres, & qui ont été confirmés par un ſi grand nombre
„ d'Actes de Parlement.

„ Conduiſons-nous de la ſorte; revêtons & ſoutenons de pa-
„ reils ſentimens, ſi nous voulons ſuivre les traces de nos Pe-
„ res, à qui le bien Public fut toujours plus cher que le leur
„ propre, oui, & que leur propre vie même. Après tout, ce
„ n'eſt point faire du tort à Sa Majeſté que d'inſiſter ſur nos
„ Privileges, en ſorte que nous n'en ſoyons que mieux en état
„ de la ſervir. Mais ce ſeroit un tort que nous ferions à nos
„ Compatriotes, à notre Poſtérité, & à nos propres conſcien-
„ ces, ſi nous abandonnions des droits que nous tenons de
„ la Loi de Dieu & de celle des Hommes. C'eſt ce que nous
„ devons repréſenter à Sa Majeſté, aſſurés que nous en ſerons
„ écoutés favorablement.

Diſcours du Chevalier Thomas Wentworth.

Le Chevalier *Thomas Wentworth* ne parla pas avec moins de
„ force". Cette diſpute, dit-il, ſe paſſe entre le Souverain &
„ le Sujet. Aucun des deux n'a tort. Il a été fait tort à l'un
„ & à l'autre, il leur faut donc à l'un & l'autre une ſatisfac-
„ tion convenable. Certainement la violation des Loix, je le
„ dis avec le reſpect le plus profond, oui, l'Infraction des Pri-
„ vileges, eſt un châtiment & une marque de courroux. D'ail-
„ leurs, l'Emprunt de deniers, la levée qu'on en a faite par des
„ Commiſſaires à qui on avoit donné des inſtructions, & fait
„ prêter des ſermens ſans exemple; joint le Logement des Sol-
„ dats par billets, tout cela a été fait, comme ſi l'on avoit deſ-
„ ſein de perſuader à tous les Princes Chrétiens, & à toute la
„ Terre même, que les Souverains ont droit de tout prendre,
„ de tout ravir à force ouverte. Auſſi a-t-on porté la violen-
„ ce & l'extorſion le plus loin qu'on l'a pu parmi nous. Ce
„ n'eſt point là ſans doute un fait du Roi, puiſque nous avons
„ lieu d'eſpérer qu'il nous fera moiſſonner les fruits de la Juſti-
„ ce, à l'ombre agréable de ſa Couronne; non, c'eſt le fait
„ des *Projetteurs*, qui ont étendu la Prérogative Royale, au
„ delà de la juſte meſure, qui ſeule forme une douce harmo-
„ nie entre le Sujet & le Souverain. Ce ſont ces gens-là qui
„ ont

(1) Ce ſont proprement des Dons Gratuits, que les Sujets font d'eux-mêmes a leur Souverain. Mais ici ce ſont des ſommes que le Roi exigeoit à tirer de *Bienveillance*, ou *Bénévolence*, & que le Peuple n'avoit pas la liberté de refuſer, pas même d'en rien retrancher

Char-les I. 1628.

„ ont jetté la Couronne dans les plus grandes néceſſités où elle ſe ſoit jamais vue, par l'emploi anticipé, ou plutôt, par la diſſipation qu'ils ont faite de ſes Revenus. Mais le Berger ayant été frappé de la ſorte, comment le Troupeau auroit-il pu ne pas être diſperſé? Ce ſont ces gens-là qui ont introduit un Conſeil particulier, par le moyen duquel ils ont enlevé tout d'une ſuite les Bergers de tout l'ancien Gouvernement, en nous mettant en priſon ſans ſujet ni procédures, & en nous raviſſant, que dirai-je qu'ils nous ont pris, puiſqu'ils ne nous ont en effet rien laiſſé? Tous les moyens de ſecourir Sa Majeſté, & de regagner ſes bonnes graces, ces gens-là nous les ont ôtés, en arrachant la Racine de toute Proprieté; de ſorte, que ſi Sa Majeſté ne remet à tems cette Racine en terre de ſa propre main, nous ne ſommes plus qu'un Païs de Landes & de Bruyeres, au-lieu d'un Païs beau & abondant en bons fruits. En attendant, s'il y a encore quelque reſſource, je donnerai toute mon application à la trouver, & voici même un remède que je croi propre à tous ces maux-là. Le Roi & le Peuple ont été bleſſés par le même endroit, l'un & l'autre doit être rétabli par le même endroit auſſi. Mais comment cela? Eſt-ce en faiſant des choſes nouvelles? Non, c'eſt en faiſant revivre les anciennes, nos Libertés, nos Privilèges, les Loix que nos Ancêtres ont faites; c'eſt en armant ces Loix & en leur imprimant un tel caractère, que les Eſprits audacieux tremblent deſormais de leur donner atteinte. Et ne penſez point que ce ſoit-là le moyen de faire diſſoudre le Parlement. Non, car ce que nous demandons, eſt dans toutes les regles de la bienſéance & de la juſtice. Je dis même & je dis vrai, ce que nous demandons n'eſt pas plus à l'avantage du Peuple qu'à l'avantage du Roi. Que ſi nous ne l'obtenons point, il nous eſt impoſſible de le ſecourir. Mais il a le cœur bon; ne craignons donc point d'être refuſés.

„ Je renferme donc en peu de mots les ouvertures que j'ai à faire. Nous devons inſiſter ſur quatre Articles, dont deux regardent nos propres Perſonnes, & deux la propriété de nos Biens. Par rapport à nos Perſonnes, il faut qu'elles ſoient exemtes d'Empriſonnement, comme auſſi de tout ſervice involontaire hors du Païs, toutes choſes abſolument contraires aux anciens uſages. Pour ce qui eſt de nos Biens, il faut qu'on ne faſſe aucune levée de deniers qu'en conſéquence d'un Acte de Parlement; & qu'il n'y ait plus de Logement de Soldats par Billets. Rien de plus néceſſaire que ces Articles pour la ſureté des Sujets, rien donc auſſi de plus néceſſaire que de les faire conclurre & arrêter.

Le Chevalier *Benjamin Rudyard* ſe leva enſuite, en qualité de Modérateur, & fit le Diſcours ſuivant.

Diſcours du Chevalier Benjamin Rudyard.

„ Nous voici à la criſe des Parlemens. Par celui-ci nous connoîtrons s'ils doivent ou vivre ou mourir. Le Roi ſe décidera là-deſſus par notre propre procedé. Les Réſolutions de cette Chambre y auront donc une influence très forte: jugez, ſi nous pouvons tenir une conduite trop prudente, trop meſurée. Sa Majeſté commence par des témoignages d'affection. Elle publie qu'elle veut ſe repoſer avec une confiance enriere ſur l'amour de ſon Peuple. Il eſt naturel de travailler à ſa propre conſervation; travaillons-y donc avec d'autant plus de ſoin, qu'il ne s'agit pas maintenant pour nous de *bien être*, mais de ne pas ceſſer *d'être*. Aſſurez-vous la poſſeſſion du Païs, & nous penſerons après à l'améliorer. Comptons-nous pour peu de choſe de nous être attiré l'inimitié de deux puiſſans Monarques? Nous avons formé les liens qui les uniſſent, & qui pis eſt, nous nous ſommes portés des coups plus mortels qu'ils n'auroient jamais pu eux-mêmes le faire. Nous nous diſons les uns aux autres, Que deviendronsnous? N'y a-t-il plus de Baume à Galaad? Si le Roi tire d'un côté & le Parlement de l'autre, nous ſommes briſés infailliblement. Je n'entre dans aucun détail, ne me ſentant point aſſez de lumieres pour éplucher ce qui a été réſolu à la pluralité des ſuffrages. Tout ce que je ſai le mieux, c'eſt que comme un Jour enſeigne l'autre Jour, un Parlement en enſeigne un autre; Et tout ce que je ſouhaite le plus, c'eſt que cette Chambre évite toute ſorte de débats, & de diſcuſſions, étant convenable que des Sujets laiſſent paſſer quelque choſe à leur Roi. Le nôtre à le cœur grand: on l'a pouſſé; laiſſons-le revenir. J'ai tout lieu de croire qu'il n'en eſt pas loin, & qu'il n'attend que l'occaſion de nous marquer ſon retour favorable envers ſon Peuple. Donnons nos Avis à Sa Majeſté; la Loi nous le permet, & notre devoir nous l'ordonne: la queſtion eſt de nous conduire d'une maniere qui nous faſſe atteindre le juſte but que nous nous propoſons. Pour moi, je n'en connois pas de meilleur moyen que de lui témoigner une confiance parfaite. Or les preuves de cette confiance, c'eſt de lui accorder prémierement un ſecours proportionné à ſes grands beſoins, & de porter enſuite humblement nos Griefs aux piés de ſon Trône. Voilà le droit chemin de ſon Cœur, & voilà notre devoir. En un mot, mettons Sa Majeſté dans notre parti, la difficulté n'en eſt pas grande, ſi vous conſiderez les rélations intimes qu'il y a entre un Roi & ſon Peuple.

Char-les I. 1628.

Diſcours du Chevalier Edouard Coke.

Le Chevalier *Edouard Coke* prit enſuite la parole, & dit:

„ *Dum tempus habemus, bonum operemur.* J'opine qu'il faut abſolument donner du ſecours au Roi; mais avec quelque précaution. Quant aux dangers qui nous menacent au dehors, & aux maux dont nous ſommes affligés au dedans, mon deſſein n'eſt point de vous en entretenir. Notre Etat tend à une Conſomption; mais il n'eſt nullement incurable. Les Ennemis du dehors ne me font pas peur, ſi Dieu permet que nous ſoyons en paix entre nous. Or voici des remedes que je vous propoſe avec d'autant plus de confiance & d'eſpérance de bon ſuccès, que je ne les tire point de ma tête, mais de mon cœur, & des Actes même de nos Parlemens. Incapable de diſcuter à fond tous les Griefs, je me borne à celui de l'*Emprunt*; ſur quoi je ne vous dirai même que ces deux mots. Gardons-nous de nous faire illuſion à nous-mêmes, & de croire qu'il ſe trouvera des gens qui voudront donner leur conſentement à des Subſides, s'il eſt permis au Roi de les preſcrire, & ſi, après la tenue du Parlement, il peut les augmenter & les étendre, ſelon ſon bon-plaiſir. Sa Majeſté, je le reconnois hautement, a trop de Religion pour cela; c'eſt un Prince trop intègre; mais il n'agit point par tout lui-même, & il ne le ſauroit; de ſorte qu'il eſt obligé en bien des choſes, de voir & d'entendre par les organes d'autrui, & de s'en rapporter à leur fidélité, ſouvent trop gratuitement ſuppoſée. Encore une fois, qui eſt-ce qui voudra donner ſa voix pour un Subſide, s'il peut encore, après la tenue du Parlement, être taxé à plaiſir? Non, un Roi d'Angleterre ne peut taxer perſonne par forme d'*Emprunt*. Cependant je voudrois que l'on ne mît point cet Article au nombre de nos Griefs, mais qu'on le traitât à part, quoi qu'en veuillent dire bien des gens.

„ J'ai dit que ce que j'avois à alléguer je le tirerois des Actes Publics. En voici un qui peut tenir lieu de cent autres. Il eſt ſi beau, que j'ai un plaiſir ſenſible à me le rappeller, & que je le trouverois digne d'être écrit en Lettres d'Or. C'eſt celui de l'an 25. d'*Edouard III. Tout Prêt*, dit-il, *qui eſt contre la volonté du Sujet, eſt auſſi contre la Raiſon, contre les Franchiſes du Païs; & Reſtitution doit en être faite.* Que ſignifie le mot de *Franchiſe?* c'eſt qu'un Seigneur ne peut point taxer, ſoit à beaucoup, ſoit à peu, ſon Vaſſal: car il repugne aux Franchiſes du Païs que des Hommes libres ſoient taxés à quoi que ce ſoit, à moins qu'ils n'y conſentent librement dans un Parlement libre. *Franchiſe*, ce mot nous vient de la Langue Françoiſe & ſe rend en Latin par celui de *Libertas*. Ecoutez comment s'exprime la Grande Charte: *Nullus Liber Homo capiatur vel impriſonetur, aut diſſeiſietur de libero tenemento ſuo, &c. niſi per legale judicium parium ſuorum, vel per legem terræ.* i. e. Nul Homme Libre ne pourra être arrêté, ni empriſonné, ni moleſté dans ſon Fief, &c, ſinon par une Sentence de ſes *Pairs*, ou par la Loi du Païs. Cette Charte a été plus de trente fois confirmée par nos meilleurs Rois".

Lorſque ce Gentilhomme eut achevé, le Chevalier *Jean Cook*, Sécrétaire d'Etat, parla pour le Roi, & conclut que les Griefs devoient être reparés, mais en ſorte que les ſecours fuſſent auparavant accordés. Voici ce qu'il dit.

Diſcours du Secretaire Cook.

„ J'aimerois mieux que vous donnaſſiez audience à tout autre qu'à moi: mais puiſqu'il faut que je parle, je déclare que je n'ai garde de relever rien de ce qui a été dit dans cette Chambre; mon deſſein n'étant point de remuer des paſſions déja trop agitées, mais de les adoucir, de les appaiſer le plus qu'il ſe pourra. Pour cet effet, je ſollicite un chacun à prendre quelque choſe ſur ſoi-même afin d'étouffer ces diſſenſions honteuſes, & de rétablir une bonne harmonie entre le Souverain & les Sujets. C'eſt l'abondance du cœur qui met les paroles à la bouche. Et c'eſt cette abondance formée en moi de tout ce que j'ai entendu, qui me fait conclurre, que le Roi doit être néceſſairement ſecouru, & les Griefs néceſſairement réparés. Toute la difficulté conſiſte dans quel ordre l'une & l'autre de ces choſes doit être réſolue & miſe en exécution. Sur quoi, il faut conſidérer que toutes nos Familles, toutes nos Maiſons ne ſont que des membres, & des appartemens d'une ſeule & même Maiſon, c'eſt l'Etat. Or, ſi dans chaque appartement, il y a des choſes qui aillent mal, chacun ſe mettra en devoir d'y remedier; mais ſi l'Edifice entier eſt en feu, qui eſt-cé qui voudra s'amuſer à réparer quelques deſordres particuliers? N'aimez-vous pas mieux travailler d'abord à éteindre les flammes d'un Incendie qui dévore tout? On a propoſé des moyens de le faire, je ne les rejette point. On a rapporté les injuſtices, les violences qui ont été commiſes, je ne les nie point. On a demandé qu'il en fût fait réparation, & punition,

(1) L'expreſſion Angloiſe porte un air d'Imprécation, *Que celui qui ne fait point ce ſouhait, ne proſpere point.* Pour ôter l'imprécation, il n'y a qu'à ajouter *dans cette Aſſemblée*, modificatif qui n'eſt nullement amené de loin, & qui peut fort bien être ſuppoſé dans l'eſprit de cet Orateur & ſouſentendu dans ſon Diſcours.

(2) *Somerſetſhire.*

(3) En

CHARLES I. 1628.

„ tion, ſuivant les Loix, je le veux: mais avant toutes cho-
„ ſes, ſouvenez-vous quelle Loi c'eſt que la *Neceſſité!* Que
„ dis-je, la *Néceſſité*, a-t-elle de Loi? Fourniſſez, fourniſſez
„ ſeulement les moyens de faire ce que vous demandez qui ſoit
„ fait. On opine que nous commencions par l'Affaire des Griefs,
„ & je ſuis bien d'avis que nous les mettions en état d'être pré-
„ ſentés: mais ſi c'eſt la prémiere choſe que nous préſenterons
„ au Roi, je vous le demande, ne ſemblera-t-il point que nous
„ voulons lui impoſer des conditions? Ah! ne diſputons point
„ ainſi le terrein avec un Roi ſage, & jaloux de ſon honneur.
„ Tous nos Subſides ne ſauroient lui être ni ſi agréables, ni
„ d'un ſecours ſi puiſſant que notre affection, & notre empreſ-
„ ſement à les lui accorder. Un tel zèle étonnera, épouvan-
„ tera plus nos Ennemis, que nos Subſides mêmes. Com-
„ mençons donc par les affaires du Roi, & non par les nô-
„ tres.

Diſcours du Chevalier Robert Philips.

„ Ce jour, qu'on peut bien appeller le jour des Diſcuſſions,
„ dit le Chevalier *Robert Philips*, me fait reſſouvenir d'une Fê-
„ te ſolemnelle, qui ſe célébroit une fois tous les ans, parmi
„ les Romains; pendant laquelle ils donnoient à leurs Eſclaves
„ une pleine & entiere liberté de tout dire impunément, liber-
„ té qui étoit comme une eſpece d'adouciſſement & de ſuſpen-
„ ſion de leur miſere: mais la Fête finie, chacun d'eux ren-
„ troit dans ſa prémiere ſervitude. L'état où nous nous trou-
„ vons à préſent, me paroit approcher en quelque ſorte, & dif-
„ férer en quelque ſorte auſſi, de celui de ces Eſclaves. En ef-
„ fet, après avoir paſſé quelque tems dans la ſouffrance & dans
„ les plus violentes oppreſſions, il nous vient enfin, comme à
„ ces Eſclaves, un jour de Liberté, un jour où il nous eſt per-
„ mis de parler; c'eſt la reſſemblance: la différence ſera, com-
„ me je l'eſpere, que nous ne rentrerons point dans cette ſervi-
„ tude; car nous ſommes une Nation libre; nul de nous n'eſt
„ Eſclave, mais ſeulement Sujet. Ces infortunés Romains é-
„ toient forcés, après leur jour de Fête, de reprendre leurs
„ chaînes; mais nous, nous comptons de reprendre notre Li-
„ berté. Quelle joie pour moi, de voir ce qui ſe paſſe ce ma-
„ tin dans cette Chambre! de voir la ſenſibilité & le reſſenti-
„ ment que l'on y témoigne des violences ſous leſquelles nous
„ gémiſſons; de voir ce concours, cette unanimité de Conclu-
„ ſions généreuſes contre les injuſtices faites aux Sujets, & la
„ ferme réſolution d'en pourſuivre le redreſſement! J'ai craint,
„ je vous l'avoue, qu'il n'y eût de l'oppoſition dans nos ſenti-
„ mens ſur ce ſujet: il n'y en a point; j'en tire un heureux au-
„ gure. Il a été dit qu'*il faudroit oublier le paſſé*. Souhait ex-
„ cellent! Quiconque ne le fait point, que ſa voix ne ſoit d'au-
„ cun poids parmi nous (1). Non, il n'eſt point de meilleur
„ remède contre les injures que l'oubli, mais cet oubli n'em-
„ pêche point qu'on ne ſonge à en arrêter le cours. Et c'eſt
„ ainſi que les Romains avoient coutume d'en agir. Un des
„ Gentilshommes qui ont parlé avant moi a dit, *Que nous de-
„ vons nous conduire dans ce Parlement, comme s'il étoit la Criſe
„ & le dernier de tous les Parlemens.* C'eſt s'exprimer bien fran-
„ chement; mais je ne croi point que le Roi ait aucun lieu de
„ ſe porter à cette extrémité envers nous, ni que nous portions
„ les choſes ſi loin envers lui.

„ Pour ce qui eſt des dangers qui nous menacent au dehors,
„ on nous les a mis devant les yeux, & je ne penſe pas qu'il y
„ ait un Anglois qui ne les appréhende. Nous nous ſommes
„ attiré deux puiſſans Monarques, qui ſont très étroitement
„ unis, & dont l'un eſt ſi fort dans notre voiſinage, qu'il en
„ eſt à nos portes. Le danger n'eſt donc point imaginaire, di-
„ ra-t-on, mais très-réel, j'en conviens; mais je dis qu'il faut
„ prémierement courir aux dangers qui nous menacent au de-
„ dans. Et certes, la violation de nos Droits domeſtiques eſt,
„ à mon avis, infiniment plus à craindre que tous les Ennemis
„ du dehors. Il eſt ſans doute de notre devoir de nous mettre
„ en défenſe contre ceux-ci, & de les repouſſer; mais com-
„ ment le ferons-nous, ſi nous négligeons ce qui peut nous en
„ donner au dedans & la force & la volonté? Nous devons
„ certainement avoir une parfaite confiance en Sa Majeſté, ſans
„ quoi, nous ne lui parlerons que dans un eſprit de crainte, &
„ la crainte ne convient point aux Anglois. Les violences in-
„ ouïes (mes expreſſions ſont fortes, mais mes intentions ſont
„ bonnes) les violences inouïes, dis-je, qu'on a commiſes n'ont
„ rien épargné de ce qui nous appartient. On en a cité quatre
„ dont nous ſouffrons encore; mais ſi Dieu ne m'exauce dans
„ le jour de ma Tribulation, je tremble qu'il n'en faille ajou-
„ ter une cinquieme plus terrible que toutes les autres, je veux
„ dire, la Religion miſe en vente par Commiſſion. Hélas! on
„ uſe maintenant de connivence...... c'eſt trop peu dire, on
„ permet tout, on lâche la bride aux Papiſtes, moyennant une
„ contribution annuelle; & de-là vient, que ſans aucune crain-
„ te des Loix, ils exercent ouvertement leur Culte Idolâtre, ſe
„ moquant avec impunité des Parlemens, des Ordonnances, en
„ un mot de tout, oui de tout. Mais paſſons à quelque autre
„ choſe.

„ Il eſt d'une notorieté publique, que la Nation Angloiſe, CHARLES I. 1628.
„ en vertu du Concordat paſſé entre ſon Roi & Elle, n'eſt te-
„ nue à aucune Contribution de deniers, qu'autant qu'elle y
„ conſent de ſon pur gré: & que, comme on a décerné au
„ Souverain un certain nombre de Privileges & de Prérogati-
„ ves, on a laiſſé de même au Sujet un certain nombre de
„ Franchiſes & de Privileges néceſſaires; ce qui ſe voit mani-
„ feſtement dans notre *Droit Coutumier*, & dans les Regîtres
„ de nos Parlemens. De quel front donc deux Flagorneurs
„ (*Sibthorp* & *Manwaring*) ſont-ils venus nous débiter, dirai-je
„ ou vomir le contraire dans les Chaires de nos Egliſes? Jamais
„ Roi d'Angleterre viola-t-il les Droits & les Immunités du
„ Peuple, que le Parlement n'en prît d'abord connoiſſance, &
„ que ſur ſa plainte, il n'y fût mis ordre incontinent? La vingt
„ & unieme année du Regne d'*Edouard*, il fut donné des Com-
„ miſſions pour lever de l'argent d'une maniere inuſitée; le Par-
„ lement ſuivant ne manqua point d'en demander ſatisfaction,
„ il l'obtint, & juſqu'à *Henri VIII*, on n'a plus entendu parler
„ de Commiſſions pareilles.

„ On mit en œuvre un autre moyen détourné pour tirer de
„ l'argent du Peuple; ce fut de lui en emprunter. Cet Em-
„ prunt étoit pour ainſi dire un ver, qui rongeoit intérieurement
„ les pilotis de la Loi. Mais le Parlement fit ſes repréſentations,
„ & cet argent fut tout reſtitué. Une autre petite ruſe qu'on
„ imagina encore, ce fut de demander de l'argent par voye de
„ Bénévolence, qui eſt un Préſent ou Don prétendu Gratuit.
„ Ce qui en reſulta peut ſe voir dans les Statuts de *Richard III*,
„ qui condamna ce moyen en particulier, & tous les autres qui
„ ſortoient des uſages reçus. Or puiſque le Droit du Sujet eſt
„ ainſi fortifié de la Loi fondamentale du Royaume, & que
„ les Princes ont reparé les breches qui avoient été faites
„ à ce Droit, dès qu'on leur en a porté plainte, nous re-
„ cevrons, je n'en doute point, de Sa Majeſté la même ſatisfac-
„ tion.

„ Je voudrois faire ici une petite Digreſſion, permettez-la moi.
„ La Province (2) qui m'a député, m'a donné ordre de travail-
„ ler à la délivrer de ces charges les plus inſupportables qui fu-
„ rent jamais miſes ſur un Peuple. Il y a dans mes Inſtructions
„ ce mot remarquable, *les Commiſſaires-Lieutenans* (3) *nous dé-
„ pouillent de toute ſorte de Liberté.* Ce que j'aſſure, moi, être
„ tellement véritable, que ſi jamais ces ſortes d'Officiers firent
„ rien de pareil à ce qui nous a été fait, je veux bien paſſer à
„ l'avenir pour un homme indigne de foi. On mandoit à cha-
„ que Particulier qu'il eût à payer ſa Taxe, dès la prémiere
„ Sommation de la part d'un Lieutenant de Roi (4), ſous pei-
„ ne d'être recherché ſur ſa conduite, & mené devant les Sei-
„ gneurs du Conſeil. Pratique étrange, & la plus propre qui
„ fût jamais inventée pour anéantir la Liberté. Ainſi donc cha-
„ cune de nos Provinces a ſes *Decemvirs*, parmi leſquels il ne
„ manque pas de ſe trouver quelque *Appius Claudius*, qui cher-
„ che à aſſouvir ſes propres paſſions. Nous nous amuſons à
„ crier contre les Emprunts, & les autres impoſitions: mais
„ puiſque des Lieutenans de Roi peuvent donner des ordres
„ pour nous faire mettre en priſon, quand il leur plaît, ſi nous
„ ne payons point ponctuellement les ſommes qu'ils nous de-
„ mandent; c'eſt à nous à mettre la main à l'œuvre pour ſau-
„ ver la Liberté publique, & à voir ce qu'il y aura à faire avec
„ de telles gens. On nous a fait valoir l'argument de la *Néceſ-
„ ſité.* Tout le monde ſait que la *Néceſſité* eſt un *Homme fort
„ & armé*, comme auſſi *un très mauvais Conſeiller*; & plût à
„ Dieu ſes conſeils n'euſſent-ils jamais été ſuivis parmi nous!
„ Enfin, voilà donc l'Angleterre ſur le pié, ou peu s'en faut, de
„ la Turquie, où l'on dépêche des Janiſſaires, qui pour ſe ren-
„ dre maîtres d'une maiſon, n'ont qu'à y poſer une halebarde à
„ la porte. N'a-t-on pas déja publié des Edits pour lever de
„ l'argent? Ne nous a-t-on pas taxés? N'a-t-on pas mis chez
„ chacun de nous en garniſon des Soldats, qui pillent ceux qui
„ ne ſont pas diſpoſés à payer? Il eſt remarquable que les Ro-
„ mains ayant envoyé un de leurs Sénateurs en Eſpagne, pour
„ s'informer à fond des ſujets de plainte de ce Penple, n'en
„ trouverent point, point, qui l'eût tant aigri que le Logement
„ des Soldats. Cependant les Eſpagnols étoient un Peuple ſub-
„ jugué. Cela me rappelle, que *Forteſcu*, repréſentant au Roi
„ les ſuites funeſtes qui réſultoient du Logement des Gens de
„ guerre chez les Particuliers, ne fit point difficulté de lui di-
„ re, qu'*il n'y a point de maiſon en Angleterre où l'on ſoit obli-
„ gé de recevoir des Soldats, que les Hôteleries, & encore
„ faut-il qu'ils y payent.* Paroles dont je voudrois, que cha-
„ cun ſentît bien toute la force. Pour moi, je conclus que
„ nous devons parler ſur ce ſujet ouvertement à Sa Majeſ-
„ té, & la ſupplier de remettre les choſes dans leur prémier
„ état.

„ Je rencontre un autre Grief dans un Arrêt prononcé dans
„ l'ordre judiciaire: les tems paſſés nous en fourniſſent trois,
„ dont on ne ſauroit dire lequel eſt le plus ruineux au Sujet. Le
„ prémier, dans lequel on ne manqua pas d'obſerver toutes les
„ for-

(3) En Anglois, ceux qu'on nomme *Commiſſary*, Commiſſaires, ſont une ſorte de Juges, ou d'Officiers Eccleſiaſtiques, ou Militaires, qui ont des Lieutenans ou Subdélegués qu'on nomme *Commiſſary-Lieutenants.*

(4) *Deputy-Lieutenant*, c'eſt le titre du Sousgouverneur d'une Ville ou d'une Province.

CHARLES I. 1628.

„ formalités de la Juſtice, fut porté à l'occaſion des *Puinés* (1), Peuple que j'honore, & que j'ai trouvé plus affectionné pour nous, que nous ne le ſommes pour eux. Au reſte, ce n'eſt point ici une plainte, c'eſt ſeulement une Citation que je fais.

„ Le ſecond Arrêt fut porté au ſujet des Impoſitions qui furent remiſes ſur l'Echiquier; ce que cette Chambre condamna deux fois conſécutives, je l'avoue, mais avec combien peu de courage, je ne m'en ſouviens qu'avec douleur.

„ Si jamais il s'eſt rendu un jugement fatal, permettez-moi de dire les choſes par leur nom, oui fatal à la Liberté publique, c'eſt celui qui fut prononcé par un homme ſeul ſur l'affaire du Chevalier *Jean Hevenigham*, portée & plaidée à la Barre, la *St. Michel* derniere. Je puis vivre dans ma Maiſon, quoiqu'un autre vienne y loger & y vivre, ſans aucun droit, avec moi. Je puis vivre, quoique je paye l'Exciſe, & telles autres taxes que je ne dois point. Mais ma Liberté qui eſt l'Ame de ma Vie! Ma Liberté, qu'elle me ſoit ôtée par force! Que je ſois jetté dans une Priſon, ſans eſpérance d'en ſortir par le ſecours de la Loi! Quoi, un Anglois croupira, périra en priſon? O Ancêtres peu prévoyans, ô peu prudens Ayeux, qui avez pourvu avec tant de ſoin à nous aſſurer la paiſible poſſeſſion de nos Terres, & la Liberté de nos Parlemens, mais qui avez négligé la ſûreté de nos Perſonnes, juſqu'à permettre qu'on pût les enfermer dans une priſon, & les y retenir *durante bene placito*, tant que l'on voudroit, ſans leur fournir aucune reſſource pour ſe délivrer! Si c'eſt-là la Loi, pourquoi parlons-nous de nos Libertés? C'eſt en-vain & à pure perte que nous nous fatiguons à diſputer ſur les Loix, ſur les Franchiſes, ſur la Proprieté des Biens: nous voilà, nous voilà au comble de la miſere. Car qu'eſt-ce qu'un homme peut appeller Sien, ſi ce n'eſt point la Liberté? Je ne marquerai point ici ce qu'il y avoit d'irrégulier & de faux dans le jugement qui fait le ſujet de cet Article, eſpérant que chacun de nous en dira franchement ſa penſée, lorſque la Chambre mettra cette affaire en délibération.

„ Pour ce qui eſt de ma perſonne, de mon empriſonnement & de la maniere dont j'ai été élargi, n'en ayant rien touché dans ce Diſcours que d'une maniere aſſez obſcure, & n'ayant pas deſſein de le faire autrement, je paſſe à ma concluſion.

„ Nous avons deux affaires à terminer, l'une regarde le Roi, & l'autre le Peuple. Sa Majeſté nous appelle à ſon ſecours pour le rétabliſſement de ſon Honneur, & de celui de la Nation. Le Peuple nous envoye, dans l'eſpérance que nous ferons toutes ſortes d'efforts pour retourner à lui, une branche d'*Olivier* à la main, & dans la ferme aſſurance d'être entierement délivré des calamités ſous les poids deſquelles il ne peut qu'à peine reſpirer. Reconnoiſſons-le, c'eſt par notre propre faute que l'Edifice eſt tombé en ruine; fourniſſons donc chacun à l'envi, de quoi le relever. Nous apportons tous, je le ſai, des cœurs fideles, & nous ferons voir à Sa Majeſté où & qui ſont ſes meilleurs Conſeillers, pourvu qu'elle veuille bien éloigner de ſa Perſonne tous ces adulateurs pernicieux. Cependant, puiſqu'il n'eſt point en notre pouvoir de la ſecourir, ſans lui propoſer nos Griefs, acquittons-nous hardiment de ce devoir; mais en faiſant ainſi uſage de notre Liberté, n'oublions pas que nous ſommes Sujets. Toutes ſortes de perſonnes ſont en état de comprendre, que c'eſt à cette Aſſemblée à diſpenſer les Graces & les Châtimens. Mais ſi quelqu'un penſe que le Roi peut être ſecouru, & l'Etat conſervé, ſans que les Griefs ſoient reparés, il ſe trompe. Car la Grandeur des Rois d'Angleterre fut toujours proportionnée à l'affection de leurs Sujets, & ceux qui s'attirerent le plus leur confiance, furent les plus puiſſans & les plus glorieux. Cependant hâtons-nous, expédions l'affaire pour laquelle nous ſommes aſſemblés. Que cette Chambre prépare le Cahier des Griefs, qui doit être mis ſous les yeux du Roi, & qu'elle travaille à obtenir, non de nouveaux Privileges, mais une Déclaration des peines, qui ſeront infligées à ceux qui oſeront dans la ſuite y porter atteinte, afin que la crainte du châtiment & de l'infamie les leur faſſe reſpecter. Après quoi, nous travaillerons a accorder un Subſide, mais un Subſide auſſi grand que jamais Prince en ait reçu. Et cependant ce Subſide ſera le moindre de nos Dons. Avec notre argent, nous donnerons nos cœurs à notre Roi, nous lui donnerons un Peuple reſſuſcité, pour ainſi dire, des morts. Par ce moyen ce Parlement ſera nommé à juſte titre, le *Parlement des Prodiges*; les fléaux du Ciel ſe détourneront de notre Patrie, ces rayons de Bienveillance Royale ranimeront nos eſprits, & nous nous en retournerons pleins de joie & de conſolation dans nos Provinces, aſſurés que nous laiſſerons à nos Enfans la même Liberté que nous avons héritée de nos Peres.

CHARLES I. 1628.

Nonobſtant tous les Diſcours qui furent faits ce jour-là & les deux jours ſuivans, on n'en vint à aucune Réſolution. Le tems ſe paſſa à écouter les Griefs que l'on portoit de tous les endroits du Royaume.

Le vingt-quatrieme de Mars, le Secretaire *Cook* renouvella la propoſition qu'il avoit faite de travailler à l'affaire du ſecours, en préparant néanmoins celle des Griefs. Et voici ce qu'il dit encore ſur ce ſujet.

„ Nous ſommes tous d'avis que ces deux affaires ne doivent point être ſéparées. Souffrez ſeulement que je vous diſe encore un mot, touchant celle qui regarde plus directement le Roi. Il ne s'agit que de l'ordre dans lequel elle marchera. Si elle n'entre pas la prémiere dans nos Délibérations, qu'elle ſoit du moins la prémiere qui ſera portée devant Sa Majeſté. C'eſt un honneur que nous devons à notre Souverain, & qui tournera certainement à l'avantage de la Chambre. Le motif de la Convocation de ce Parlement eſt le ſecours dont Sa Majeſté a beſoin. Elle nous l'a formellement fait entendre. Ne fera-t-on aucun cas de ſes intentions déclarées? D'ailleurs elle nous demande elle-même cette préférence, avec promeſſe de nous accorder enſuite tout ce qu'on peut obtenir avec juſtice d'un Roi. Nous qui avons le bonheur d'être à ſa ſuite, & de l'entendre parler, nous pouvons vous aſſurer, que jamais Monarque ne fut plus porté que le nôtre, à écouter favorablement les plaintes de ſes Sujets; & vous, vous n'ignorez point que jamais Monarque ne fut plus délicat que lui, ſur ce qui peut intéreſſer ſa gloire.

„ N'eſt-il pas de la bienſéance que le Roi ait le pas, ſelon ce mot d'un ancien Député au Parlement? *Agiſſons-en galamment avec le Roi*, diſoit-il. Après tout, nous ne faiſons aucune Ordonnance, qui ne nous lie nous-mêmes & qui n'augmente le pouvoir de Sa Majeſté. Il n'y a perſonne qui en mourant ne laiſſe volontiers à ſon Héritier la faveur du Roi; il n'y a perſonne qui, pendant ſa vie, n'ait beſoin de cette même faveur. A l'ouverture de ce Parlement, nous avons commencé par nous reconcilier avec Dieu; mais la prémiere condition que Dieu a miſe à cette reconciliation, c'eſt que nous nous réuniſſions à notre Roi. Les Membres ne ſeroient-ils point en paix avec leur Chef? Sa Majeſté ſouhaite cette réunion; il la demande & l'attend. Mais il faut auſſi que nous ſoyons unis & d'accord entre nous. Après quoi, nous ne formerons plus qu'un Corps bien lié; nous prononcerons tous parfaitement *Shiboleth*; & nous ſerons en état d'examiner & de pourſuivre la réparation de nos Griefs & des deſordres du tems: réparation qui n'eſt ſouhaitée de perſonne plus que de Sa Majeſté, & de ceux de ſes Miniſtres que vous y croyez les plus oppoſés. Prenons le moyen le plus propre pour y réuſſir. C'eſt ſans doute celui d'une heureuſe réunion, qui nous fera tous concourir au rétabliſſement de toutes choſes dans leur prémier état. Si les Loix fondent notre *Droit d'aineſſe*, nous les recouvrerons avec toute leur force & tout leur éclat: les affaires en prendront au dehors un tour favorable; le cœur abattu de nos Troupes en ſera relevé; & les ſemences funeſtes de nos diſcordes, tant au dedans qu'au dehors, en ſeront amorties. Vous ſavez que le prémier Semeur de cette Zizanie parmi nous fut un Agent d'Eſpagne, le fameux & ſubtil *Gondomar*. Et quel ſervice ne rendit-il point par-là à ſon Maître!

„ Depuis ce tems-là bien d'autres Miniſtres ont ſoufflé le feu parmi nous. Témoin l'Ambaſſadeur de France, qui de retour auprès de ſon Roi, & lui rendant compte de ſa Négociation en Angleterre, l'aſſura que pendant le dernier Parlement, il avoit eu l'art d'allumer des Diſſenſions entre le Roi & le Peuple: Trame dont ce Miniſtre fut particulierement recompenſé. Dans le même tems que ce même Parlement-là tenoit ici ſes ſéances, les Jéſuites de concert avec tels autres perſonnages auſſi bien intentionnés qu'eux, en avoient convoqué un à un mille de Londres (2), ce qui fut découvert par des Lettres interceptées, qu'ils écrivoient à Rome. Le lieu de leur aſſemblée eſt changé, & quelques-uns d'entr'eux ont été déja placés, ſelon leurs mérites. Si vous y prenez garde, c'eſt aujourd'hui la *S. Joſeph*; leurs Lettres de Convocation le nommoient le jour Oriental, & le déſignoient pour l'ouverture de leur Aſſemblée. Je parle de ces choſes & je vous fais ce détail, parce que l'on y voit diſtinctement la main de Dieu, qui travaille à notre union par leur Diviſion même; car ils ne ſont certainement pas plus ſéparés de nous, qu'ils le ſont entre eux les uns des autres. Je reviens encore à la préſéance que j'ai demandée pour les affaires du

„ Roi,

(1) L'intelligence de ce titre dépend d'un trait d'Hiſtoire, qui ſe trouve dans le grand Ouvrage de Mr. *de Rapin*, & dans l'Abregé de *Rymer*, T. XVI. p. 277. Je pourrois y renvoyer tout ſéchement le Lecteur, mais j'aime à lui épargner ce qui peut affoiblir ſon attention pour le Texte qu'il a ſous les yeux. Voici donc l'origine & le fondement de ce titre.

Jaques VI Roi d'Ecoſſe étant devenu Roi d'Angleterre ſous le nom de *Jaques I.* ſouhaita avec paſſion que ces deux Royaumes ne compoſaſſent plus qu'un ſeul & même Etat. Il appuya ce deſſein de pluſieurs raiſons que Mr. *de Rapin* rapporte, & dont il dit qu'elles ne furent point capables d'engager le Parlement d'Angleterre à conſentir à cette Union. Mr. *de Larrey* (T. III. p. 652, *&* *ſuiv.*) prétend au contraire qu'elle ſe fit. Il en rapporte la maniere & les conditions; & il veut même en conſtater la certitude par *une monnoye d'or nommée Angelot*, *&* *deux différentes Médailles qui furent*, dit-il, *frapées en faveur de cette Union*, *avec des Inſcriptions convenables*. Pendant les Négociations, &c. ſur ce ſujet, le Roi publia une Proclamation, par laquelle il déclaroit naturaliſés dans les deux Royaumes,

ceux

„ Roi, & je laiſſe aux moindres génies à juger s'il peut nous en „ revenir le moindre préjudice ; & ſi même nous ne nous mettons point par-là à couvert de bien des blâmes. Donnerons-„ nous lieu à une rupture, qui ne peut qu'avoir des ſuites très „ malheureuſes ? Non ; mettons plutôt la derniere main à une „ entiere reconciliation ; Sa Majeſté nous en ſaura gré, & ne „ l'oubliera point.

D'autres Membres opinerent à commencer par apporter du remede aux Griefs qu'ils comparoient à une Cangrene, qui ronge & ruine la Liberté des Sujets. C'eſt par une Loi fondamentale, diſoient-ils, c'eſt en vertu de ce glorieux Droit, que nous avons le pouvoir de donner, ou de ne donner point des Subſides. Que Sa Majeſté reconnoiſſe ſeulement ce Droit, qui après Dieu eſt ce que nous avons de plus cher ; & alors, nous lui donnerons tous les ſecours poſſibles. Nous ne ſommes plus au tems, *ajoutoit-on*, où l'on briguoit la Faveur & les Dignités, pour ſemer la diſcorde, comme le fit *Gondomar* pour faire perdre la tête à *Rawleigh*. Mais tous ces Diſcours n'amenerent point la Chambre, ce jour-là, à prendre aucune Réſolution.

Le lendemain 25 de Mars, Mr. le Secrétaire *Cook* préſenta de la part du Roi, certaines propoſitions aux Communes, en leur diſant, „ Que Sa Majeſté regardant leurs Griefs comme „ Siens, leur laiſſoit la liberté de travailler aux deux affaires à la „ fois ; à l'une le matin & l'après-midi, à l'autre, à leur choix, „ & dans l'ordre qu'ils voudroient.

Là-deſſus la Chambre s'étant tournée en grand Commité, ſous la Préſidence d'*Edouard Littleton* Ecuyer, ordonna qu'il ſeroit délibéré ſur ce qui concerne la Liberté des Sujets, leurs Perſonnes & leurs Biens, de même que ſur le ſecours demandé par Sa Majeſté : & après bien des Débats, les Griefs qui concernoient les perſonnes, furent réduits à ces ſix Chefs. 1. L'aſſujettiſſement aux Ordres du Conſeil. 2. Les Empriſonnemens. 3. Les Relegations. 4. Les Commiſſions données à exécuter hors du Païs. 5. Les Enrollemens forcés. 6. Les Procédures contre les formes de la Juſtice.

On s'attacha d'abord à la franchiſe des Perſonnes en général ; & l'on paſſa enſuite à ce qui étoit arrivé au Chevalier *Jean Hevenigham*, & aux autres Gentilshommes, qui avoient été mis en priſon, pour n'avoir pas voulu prêter de l'argent ; qui y avoient été retenus, quoiqu'ils euſſent eu recours au Privilege de l'*Habeas Corpus* ; & qui y avoient été renvoyés par ſentence des Juges, après que leur affaire eut été plaidée.

C'eſt à cette occaſion que Mr. *Creſwel*, Député de Lincoln, fit le Diſcours ſuivant.

„ La Juſtice, dit-il, eſt la vie & le ſang de l'Etat ; or ſi le „ grand vaiſſeau eſt coupé, tout le Baume de Galaad ne ſauroit „ empêcher le Corps, je dis le Corps Politique, de périr. La „ Juſtice eſt tout enſemble, *Columna & Corona Reipublicæ*, la „ Colomne, l'Arc-boutant, la Couronne, & la Gloire de la Ré-„ publique, comme on le voit par le Jugement de Salomon, „ le plus ſage Roi qui fut jamais ſur la Terre. Elle eſt la Co-„ lomne & l'Arc-boutant, car le Saint Eſprit déclare dans l'E-„ criture, *Que le Trône ſera affermi par la Juſtice*. Elle eſt la „ Couronne & la Gloire de l'Etat, car l'Ecriture déclare enco-„ re, *Que la Juſtice élevera la Nation*.

„ Nos Loix qui ſont les Règles de cette Juſtice, ſont auſſi „ le *Ne plus ultra*, les dernieres bornes oppoſées, autant pour le „ Roi, que pour le Sujet. Et comme ce ſont les Colomnes „ d'Hercule, il n'y a ni Hercule, ni Prince qui ait droit d'al-„ ler au delà.

„ Permettez-moi d'appliquer à mon ſujet l'idée de l'arbre de „ *Nebuchadnezar*. Cet arbre eſt grand. Il couvre de ſon om-„ bre non ſeulement le Palais du Roi, & les Maiſons des ri-„ ches, mais les Chaumieres des Pauvres également.

„ Or, ſi les Ouragans de l'Indignation ou le Démon de la „ Néceſſité, ce Violateur *irréſiſtible* des Loix, a endommagé „ quelques branches de cet arbre, enſorte que nos Perſonnes & „ nos Poſſeſſions n'y ayent pas trouvé le même abri qu'aupa-„ ravant, n'en négligeons pourtant point la racine, mais plu-„ tôt arroſons-la de nos larmes, afin que ces branches étonnées „ puiſſent reprendre leur vigueur, & que l'arbre porte de nou-„ veau ſes fleurs & ſes fruits accoutumés. Je le ſai très bien, „ le cœur des Rois eſt impénétrable, *Cor Regis inſcrutabile* ; je „ ne l'ignore point, les Rois, quoiqu'ils ne ſoient que des hom-„ mes devant Dieu, ſont cependant des Dieux devant les Hom-„ mes. Auſſi, en tout ce qui regarde mon gracieux & redouta-„ ble Souverain, qui eſt naturellement & foncierement la Juſ-„ tice, la Prudence & la Bonté mêmes, que mon bras ſoit re-„ tranché, oui, que mon Ame ſe ſépare de mon Corps, le jour „ que j'avancerai la main pour toucher à ce fruit défendu, aux „ fleurons, dis-je, de Sa Majeſté & de ſa Couronne.

„ Cependant, comme notre *Eden*, ce Jardin de la Républi-„ que, porte des fleurs, qui ſont ſi brillantes & d'un ſi grand „ prix, qu'il n'y a que des mains Royales, qui ſoient dignes de „ les manier ; il porte auſſi des Marguerites & des herbes ſalu-„ bres, que tout homme qui y travaille, a droit de cueillir & de „ prendre pour ſon uſage, & pour ſon profit. Parmi ces fleurs, „ il y en a une qui tient le prémier rang, c'eſt celle qui porte „ le nom d'*Oculus Dei*, & de *Bona Libertas*. Or d'ici, je „ prends occaſion de ſoutenir, avec le reſpect que je dois aux „ ſentimens de ceux qui auront de plus grandes lumieres que „ moi, de ſoutenir, dis-je, que tous ces Coups-de-main, tels „ que l'Empriſonnement, ou la Relegation des Sujets de Sa Ma-„ jeſté, ſans en déclarer ni raiſon ni cauſe, ſont des violations „ formelles des Loix fondamentales, & des Immunités de ce „ Royaume.

„ 1. Je dis, en prémier lieu, que la Loi a eu une attention „ réfléchie, & a pris un ſoin extrême pour aſſurer la Liberté des „ Sujets & la conſervation de leurs Privileges : Propoſition qui „ ſe démontre par les propres termes de notre Droit Coutu-„ mier. Rien de plus précis & de plus favorable, que ce qui „ s'y lit ſur cet article. Ecoutez-le. La perſonne d'aucun Su-„ jet ne pourra être arrêtée, ni miſe en priſon, ſi ce n'eſt pour „ cauſe de violence, ou de perturbation du Repos public. Car „ au reſte, cette Loi qu'on peut appeller à juſte titre, la Con-„ ſervatrice de l'Etat, a tant d'averſion pour la violence, que „ quiconque s'en rend coupable, elle le tient pour un ennemi „ capital, & l'aſſujettit à la priſe de Corps. Il eſt vrai, que „ le Statut de *Marlebridge*, fait la trente-cinquieme année d'*Henri III*, ordonna (Chap. 24.) que les Baillis qui avoient refu-„ ſé, & ceux qui refuſeroient dans la ſuite de rendre compte à „ leurs Seigneurs, ſeroient ſujets à l'empriſonnement ; ce que „ l'Ordonnance donnée la vingt-troiſieme année d'*Edouard III*, „ étendit (Chap. 17.) ſur ceux qui ne faiſoient point conſcien-„ ce de ne pas payer leurs dettes. Mais avant ces Reglemens-„ là, perſonne ne pouvoit être mis en priſon que pour les cau-„ ſes que j'ai alléguées. D'où il paroît combien la Loi eſt fa-„ vorable à la Liberté du Sujet, avec quel ſoin elle a voulu le „ mettre à couvert de la Priſon.

Ici Mr. *Creſwell* fortifia ſa prémiere preuve d'une Règle de Droit ; cita quelques Jugemens donnés en conſéquence de cette Règle ; après quoi il paſſa à ſon ſecond Argument, qu'il tira *à majori ad minus*, du plus grand au moindre.

„ 2. Si le Roi, dit-il, n'a pas un pouvoir deſpotique ſur nos „ Biens ; à plus forte raiſon, ne l'a-t-il point ſur nos Perſonnes, „ pour les mettre en priſon, ſans en déclarer le ſujet : car la „ Perſonne a plus de dignité que les Biens, comme je l'ai déja „ prouvé ci deſſus, & comme Jéſus-Chriſt l'établit lui-même „ très-diſtinctement, quand il dit, *An non eſt Corpus ſupra veſtimentum* ; le Corps ne vaut-il pas plus que le Vêtement ? Je „ dis plus, il eſt peu de feuillets, peu de pages de tous les vo-„ lumes de notre Droit, où l'on ne trouve la proprieté des „ Biens, & la diſtinction du *Tien* & du *Mien*, *Meum & Tuum*, „ expreſſément marquée & décidée, auſſi bien entre le Roi & „ les Sujets, qu'entre un Sujet & un autre. D'où je conclus, „ que ſi la Prérogative Royale ne s'étend ni ſur les Biens, ni „ ſur les Poſſeſſions, *à fortiori*, à plus forte raiſon ne s'éten-„ dra-t-elle point ſur la Perſonne, qui, comme je l'ai dit, a plus „ de dignité que les Poſſeſſions & les Biens. Je conviens que „ ſelon la véritable Loi Naturelle, la perſonne du Sujet eſt ſou-„ miſe aux ordres de ſon Souverain ; mais cette ſoumiſſion doit „ s'entendre des choſes qui ne ſont point contraires à cette mê-„ me Loi Naturelle. Or être confiné dans une priſon, & jet-„ té ainſi dans l'eſclavage, eſt un état certainement contraire à „ la Loi Naturelle ; il ne dépend donc point du Souverain d'y „ réduire ſans cauſe ſes Sujets.

„ 3. Ma troiſieme Preuve, *continua-t-il*, eſt tirée *ab inutili & incommodo*. Car le Statut *de Frangentibus Priſonam*, „ fait la prémiere année d'*Edouard II*. porte, *quod nullus qui* „ *Priſonam fregerit, ſubeat judicium vitæ vel membrorum pro* „ *fractione priſonæ tantum, niſi cauſa pro qua captus impriſo-* „ *netur tale judicium requirat*. Que nul ne ſoit repris ni châ-„ tié par Jugement en ſon Corps, s'il n'a que forcé ſa Pri-„ ſon, à moins que la cauſe de ſon Empriſonnement ne mé-„ rite des peines afflictives. D'où il s'enſuit évidemment, que „ toute perſonne, qu'un malfaiteur même qu'on a fait ſaiſir „ ſans en déclarer le motif, s'il vient à forcer ſa priſon, n'eſt „ ſujet, pour cela ſeul, à aucune punition corporelle ; non „ pas même le Geolier, fût-il convaincu d'avoir favoriſé l'é-„ vaſion d'un Criminel de *Lèſe Majeſté*, qui ne lui auroit pas „ été remis comme tel. Ce qui étant poſé & reçu, pour-„ roit avoir des ſuites très dangereuſes pour l'Etat.

„ 4. Ma

ceux de ſes Sujets qui étoient nés depuis ſon avenement à la Couronne d'Angleterre, & qu'il nomma *Poſtnati*, en François *Puinés*, & les autres *Antenati*, qui ſignifie proprement *Aînés*. Voyez *Spelman*, cite par *Du Cange*, Gloſſ. Med. & Infimæ Latinit., au mot *Poſtnati*. Reſte une difficulté. Suivant ce trait d'Hiſtoire, le nom de *Poſtnati* convient également aux Anglois & aux Ecoſſois ; mais dans le Diſcours du Chevalier *Robert Philips*, ce titre eſt affecté aux Ecoſſois ſeulement. La ſolution en eſt, que les Anglois rejetterent l'Union comme nuiſible à leurs intérêts, & que les Ecoſſois prétendirent qu'elle étoit faite, *ipſo facto*, par l'avenement de leur Roi au Trône d'Angleterre, & enſuite par la Proclamation dont nous avons parlé, &c. Et il eſt vrai que pendant aſſez longtems les Ecoſſois *Poſtnati* jouirent de tous les avantages de la Naturaliſation en Angleterre, ce qui excita la jalouſie & le murmure des anciens Anglois, qui ne ſe ſouciant point de leur Naturaliſation en Ecoſſe, n'en recherchoient pas beaucoup les maigres avantages. C'eſt pourquoi le nom de *Poſtnati* déſigna les ſeuls Ecoſſois.

(2) A *Clerkenwel*.

„ 4. Ma quatrieme Preuve, je la tire *ab Regis honore*, du profond reſpect, & du jugement honorable qui ſont dus à la Majeſté Royale, ſelon les propres termes de la Loi. La ſeule choſe, dit-elle, dans une de ces Regles, la ſeule choſe que le Roi ne puiſſe pas faire, c'eſt d'agir injuſtement. *Solum Rex hoc non poteſt facere, quod non poteſt injuſte agere.* Cela eſt ſi conſtant, que ſelon le rapport de *Huſſey*, Grand Juge-Mage d'Angleterre, ſous le regne d'*Henri VII*, le Chevalier *Jean Markham* dit à *Edouard IV*, que Sa Majeſté ne pouvoit point faire arrêter une Perſonne pour cauſe de Trahiſon ou de Felonie, comme pourroit le faire un ſimple Particulier, parce que s'il arrivoit que ce fût à tort, la Partie lezée demeureroit ſans ſatisfaction d'injure, un Sujet ne pouvant avoir de telle Action contre ſon Roi. Or, ſi ſur un Ordre donné ſous le Grand Sceau, mais non cauſé, on ne peut pas mettre un Sujet en priſon, aura-t-on droit de le faire ſur un Ordre tout ſimple, qui ne porte ni cauſe ni motif?

„ De plus, je prends droit des propres paroles du Chevalier *Jean Davis*, qui étant Sergent du Roi, n'avoit garde de ne pas ſoutenir de toutes ſes forces, la Prérogative Royale. Cependant, lorſqu'il prit, en cette qualité, ſes Concluſions dans l'affaire de la Coutume de *Taviſtry*, ce célèbre Legiſte dit, *Que le Royaume d'Angleterre eſt une Monarchie Royale, & non Seigneuriale: Que ceux qui vivent ſous une Monarchie Royale ſont, à la verité, des Sujets, mais des Sujets dont les Perſonnes ſont libres, des Sujets qui ſont les Maîtres & les Propriétaires directs de leurs Biens, leſquels ils poſſedent comme l'héritage de leurs Peres, & qu'ils tranſmettent ſous le même titre à leurs Enfans: Au-lieu que les Sujets d'une Monarchie Seigneuriale n'ont abſolument rien qui leur appartienne en propre, ni Biens, ni Perſonnes: Ce ne ſont donc que de ſimples Fermiers, diſons-même que des Eſclaves.* Auſſi, lorſqu'un Prince vient à faire des aquiſitions ou des Conquêtes nouvelles, les anciens habitans du Païs avec leſquels il fait une Capitulation, & qu'il reçoit ſous ſa protection Royale, & ſous celle des Loix, demeurent en poſſeſſion de leurs Biens & de leurs Privilèges, en vertu de ces mêmes Loix; & ces mêmes Droits paſſent pleinement à leurs Héritiers.

„ Sur ces répréſentations, la Chambre réſolut de renvoyer l'examen de cette affaire à un Commité. Enſuite, Mr. *Selden* fit rapport, que Mr. *Watterhouſe*, Clerc au Bureau de la Couronne, étant comparu devant le Commité, avoit reconnu avoir tiré des Regitres par ordre du Chevalier *Robert Heath*, Procureur Général du Roi, & lui avoir délivré l'Extrait d'un Arrêt au Sujet de l'*Habeas Corpus*. (C'eſt le même Arrêt, dont nous avons fait mention ci-deſſus). Mr. *Selden* fit encore rapport à la Chambre, que Mr. *Keeling*, ayant été examiné par le Committé, avoit déclaré, qu'après les Séances de la St. *Michel* derniere, Mr. le Procureur Général l'avoit ſollicité de lui fournir un Enregîtrement particulier de l'*Habeas Corpus*; qu'il lui avoit répondu, qu'il ne connoiſſoit point d'Enregîtrement particulier de cette Loi, dans les cas qui s'agitoient alors, que celui d'un *Remittitur*. Mais que ſi Mr. le Procureur Général vouloit bien en dreſſer lui-même un qui fût approuvé des Juges, il ne manqueroit pas de le coucher incontinent ſur le Regître. Qu'alors Mr. le Procureur Général en fit faire un, dont Mr. *Keeling* a produit au Committé une Copie, en ajoutant que la Minute en avoit été préſentée aux Juges qui n'avoient pas voulu l'approuver: Que nonobſtant tout cela, le Procureur Général l'avoit encore mandé pluſieurs fois, & lui avoit dit d'un ton abſolu, de faire ce qu'on ſouhaitoit de lui, car il n'y avoit aucun moyen de l'éviter. Et que même, huit jours avant l'Ouverture du Parlement, il avoit été ſommé très ſévèrement de la même choſe par le Procureur Général, à qui il avoit enfin obéi, & lui avoit mis en main l'Acte exigé, ſans en avoir entendu parler depuis".

Avis du Chevalier R. Philips.

Sur ce même Rapport, le Chevalier *Robert Philips* opina, *Que ce jugement qu'on a voulu avoir touchant l'*Habeas Corpus*, étoit l'exécution du deſſein formé par certaines perſonnes de dépouiller la Nation de ſes Privileges; à quoi les Juges avoient très juſtement refuſé leur miniſtere. Et certes*, ajouta-t-il, *s'ils en euſſent agi autrement, nous ne pourrions nous empêcher d'en faire à Sa Majeſté les repréſentations convenables, à moins que de trahir les intentions & la confiance de ceux qui nous ont députés à cette Aſſemblée. Attachons-nous donc à démêler*, dit ce Chevalier en finiſſant, *épluchons plus avant cette trame, pour bien connoitre d'un côté, combien elle nous auroit été pernicieuſe, & de l'autre; ce que les Juges en ont prononcé.*

Le Chevalier *Edouard Coke* opinant ſur le même Rapport dit, „ Que l'Enregîtrement de ce jugement bleſſoit les Privileges de la Nation, parce qu'il n'avoit point été allégué de cauſe d'empriſonnement, *quia nulla cauſa fuit oſtenta*. Faire paſſer qu'un Priſonnier peut n'être point admis à donner Caution pour ſon élargiſſement, ſous prétexte que l'Arrêt a été fait par ordre du Roi, que ſeroit-ce autre choſe, ſinon déclarer ſur les Regîtres, que tout Sujet mis en priſon par un tel ordre, peut y être retenu ſans fin? Et à quoi aboutit une telle détention, ſinon à la ruine de la Liberté précieuſe, & du Droit naturel & propre de tout Anglois-né? Pour moi, je crains fort que ſans ce Parlement, dont la convocation a heureuſement ſuivi de près la trame de ce Jugement, il auroit été bien difficile d'empêcher que l'Enregîtrement n'eût eu lieu avec toutes ſes mauvaiſes ſuites. Mais un Parlement, un Parlement range & les Juges, & les Officiers, & toutes ſortes de gens à leur devoir".

Après bien d'autres débats ſur ce même ſujet, les Communes demanderent que les Juges du *Banc du Roi* vinſſent en perſonne rendre compte de ce qui s'étoit paſſé dans cette Affaire: Et c'eſt ce qu'ils firent de la maniere ſuivante.

Le Juge *Whitelocke* parla le prémier, & dit (1):

MYLORDS,

Le Juge Whithelocke juſtifie ſa conduite au ſujet de l'Habeas Corpus.

„ Nous venons ici, ſelons vos ordres, & nous ſommes tout prêts à nous laver de l'imputation que la Chambre Baſſe nous fait d'avoir porté atteinte aux Droits de la Nation, dans le dernier Jugement que nous avons prononcé à la *Cour du Banc du Roi*. Quand même cette accuſation ſeroit fondée, il eſt ſûr qu'il n'y a aucun pouvoir qui autoriſe ni votre Chambre, Mylords, ni celle des Communes, à être nos Parties & nos Juges tout à la fois. Mais, Mylords, je dis qu'il ne s'eſt point rendu de Jugement qui ait étendu les bornes de la Prérogative Royale, ni reſſerré celles du Droit des Sujets. Il eſt vrai qu'à la *Saint Michel derniere*, quatre Gentilshommes demanderent par requête de jouir de l'*Habeas Corpus*; ce qui leur fut accordé, & en même tems on leur donna des Avocats. L'Ordre de leur Empriſonnement portoit *per ſpeciale mandatum Domini Regis*; & cet Ordre nous fut montré ſouſcrit de la propre main de dix-huit Seigneurs du Conſeil Privé. Maintenant, Mylords, conſiderez, je vous prie, que ſi nous avions delivré incontinent ces Priſonniers, ç'auroit dû être parce que le Roi ne déclaroit pas la cauſe de l'Empriſonnement. Nous aurions donc décidé que le Roi faiſoit une injuſtice. Or c'eſt ce dont nous n'étions point informés, & il pouvoit facilement ſe faire que Sa Majeſté eût donné cet ordre par d'autres motifs que ceux que nous aurions imaginés. Mais, dit-on, ces Gentilshommes pouvoient donc être tenus en priſon toute leur vie. Je reponds que non: car nous ne les renvoyames en priſon, que pour avoir le tems d'examiner mieux leur Affaire, & il ne tint qu'à eux d'avoir le lendemain une autre Sentence, s'ils avoient voulu: mais ils dirent, *nous n'avons plus de Caution à donner, puiſqu'elle a été refuſée*. Je réponds encore, que ſi nous avions prononcé leur élargiſſement, nous taxions ouvertement le Roi d'injuſtice à leur égard. Outre cela, je trouve dans *Dyer*, que (la ſeconde année du Règne d'Eliſabeth) de pluſieurs Gentilshommes priſonniers qui réclamerent l'*Habeas Corpus*, les uns furent élargis ſous caution, & les autres non: ce qui prouve qu'il y a bien des choſes qu'on laiſſe à la prudence des Juges.

„ Pour ce qui eſt du *Remittitur quouſque* (2) dont on crie tant, ce Renvoyé en priſon juſqu'à un plus amplement informé ne fut prononcé, comme je l'ai dit, Mylords, que pour avoir le tems de réfléchir ſur ce qui ſe devoit faire. Et quant à la différence qu'on veut qu'il y ait entre *Remittitur* & *Remittitur quouſque*, j'avoue, Mylords, que je n'y en vois aucune, mais je vois très bien que ce ſont des ſubtilités nouvelles, très propres à rendre nos anciens Regîtres fort obſcurs. Et ici, je ſupplie Vos Grandeurs de conſidérer, que nous nous ſommes conduits par connoiſſance de Cauſe, & avec beaucoup de prudence. Car ſi nous avions rendu un Jugement définitif, la Partie auroit dû en conſéquence reſter en repos, puiſque tout Jugement emporte néceſſairement une déciſion en matiere de fait, ou une exception en matiere de Droit. Or il ne ſe trouve ici ni l'une ni l'autre, il n'y a donc point de Jugement.

„ Il eſt vrai que Mr. le Procureur Général fit des inſtances pour avoir un Jugement enregîtré, alléguant qu'il y alloit du ſervice du Roi. Mais, comme nous ſommes engagés par ſerment à rendre la Juſtice entre Sa Majeſté & ſes Sujets, nous défendimes au Clerc de faire aucun enregîtrement que conformément à l'ancien uſage, & la teneur lui en fut dictée par le Grand Juge-Mage tout ſeul. J'ai paſſé la meilleure partie de ma vie dans cette Cour de Juſtice, & je m'eſtime digne d'en être cru quand j'aſſure n'avoir jamais ouï dire, ni vu dans aucun de nos Regîtres, que ſur un Ordre tel que celui dont il s'agit aujourd'hui, on ait admis un Priſonnier à donner Caution, ſans qu'on en eût auparavant conferé avec le Roi.

„ Les Communes ne ſavent point quelles Lettres, & quels Ordres nous avons reçus; car ces Pieces demeurerent entre nous,

(1) De la maniere dont ceci eſt exprimé, il ſemble que les Juſtifications que l'on va lire, furent prononcées devant la Chambre Baſſe. Cependant il eſt demontré que ce fut devant celle des Pairs.

(2) J'expliquerois ce *Remittitur* par *relaxatur*, Relâché, Elargi, ſi *quouſque* pouvoit ſignifier après. *Elargi après un plus amplement enquis.* Il me paroît que ce dernier ſens quadre mieux que l'autre avec

CHARLES I. 1628.

„ nous, & ne ſont communiquées à qui que ce ſoit. Quant „ aux autres Chefs que cette Chambre-là a produits, nous n'y „ toucherons point, parce qu'il ne nous appartient pas d'examiner quelles ſortes de perſonnes le Roi peut faire arrêter, „ & combien de tems il peut différer leur élargiſſement. Voilà, Mylords, des Réponſes qui ſatisfont plenement à tout ce „ dont on a voulu nous charger. Il ne me reſte qu'à ſupplier „ vos Grandeurs de recevoir favorablement ce que j'ai eu l'honneur de leur dire".

Diſcours du Juge Doderidge.

Le Juge *Doderidge*, prenant enſuite la parole ſur le même ſujet: „ Un Magiſtrat, *dit-il*, peut auſſi peu ſe diſpenſer de rendre raiſon de ſon Adminiſtration, qu'un Chrétien de ſa Foi. „ Pour ce qui me regarde perſonnellement, je prends Dieu à „ témoin que j'ai toujours travaillé à me conſerver une bonne „ conſcience; car quel moyen de vivre en repos, quand on l'a „ mauvaiſe? Du reſte, ce Royaume ne releve que de Dieu „ ſeul, & les Jugemens ne s'y donnent point à huis clos, mais „ dans une Cour publique & ouverte, où chacun peut entendre, & s'aſſurer par ſoi-même s'ils ſont rendus avec connoiſſance de cauſe & avec mûre délibération. Le Juge que vous „ venez d'ouïr, Mylords, vous a expoſé en détail, que les „ quatre Gentilshommes en queſtion, ayant demandé des Avocats, vers la tenue des ſéances de la *Saint Michel*, on leur en „ donna; que leur Cauſe fut plaidée en pleine Audience; & qu'après avoir bien conſidére les Statuts & les Actes, nous en „ trouvames quelques-uns, qui étoient à la vérité conformes à „ la bonne & ancienne Loi nommée la *Grande Chartre*, mais „ ils ne nous parurent point aſſez applicables au cas préſent, „ pour que nous puſſions accorder à ces Gentilshommes, qu'ils „ ſeroient incontinent élargis ſous Caution. En effet, Mylords, „ ſi l'on y fait bien attention, on verra, que dans les cas de „ l'*Habeas Corpus*, il y a trois choſes à conſidérer, l'Ordre donné, le Rapport ou le Certificat de l'exécution, & la Sentence „ qui énonce non-ſeulement le Privilege de l'*Habeas Corpus* avec le Rapport ou Certificat de l'exécution de l'Ordre donné, „ mais auſſi l'avis de la Cour de Juſtice, ſoit pour un *Remittitur*, (3) ou pour un *Traditur in Ballium* (4). Dans cette „ affaire, nous accordames un *Remittitur*, afin de pouvoir „ mieux conſulter le cas en lui-même & l'eſpece du *Remittitur*. C'eſt à quoi nous donnames auſſi toute notre application; & dès le lendemain même, Mylords, il ne tint qu'à „ ces Meſſieurs de recevoir une autre Sentence; & plût à Dieu „ qu'ils l'euſſent acceptée! c'eût été un trait de modération & „ de prudence en eux, & pour nous la délivrance d'un très „ grand embaras. Au reſte, lorſque ſur le *Remittitur* le Procureur Général demanda un enregîtrement, nous chargeames „ bien expreſſément le Clerc de n'en point faire d'autre que „ dans la forme uſitée en cas pareils par nos Prédéceſſeurs. „ Quant à la différence entre *Remittitur* & *Remittitur quouſque*, je n'y en aperçois aucune. Il y a quinze ans que j'exerce dans cette Cour la fonction de Juge; j'y ai ſans doute acquis quelque expérience, puiſque ſi j'avois paſſé tout ce tems-là dans la Boutique d'un Artiſan, je ſerois certainement déja „ Maitre. Enfin, vieux comme je ſuis, & ayant un pié dans „ la foſſe, comptez que je cherche la bonne part, autant qu'il „ m'eſt poſſible. Mais ſe reſſouvenir de tout, & ne faillir en „ rien, c'eſt tenir plus du Dieu que de l'Homme. *Omnia habere in memoria & in nullo errare, divinum potius eſt quàm humanum*".

Le Lord Chef de Juſtice *Hyde* fit auſſi un Diſcours pour juſtifier la Cour du Banc du Roi. Le Juge *Jones* en fit un autre qui tendoit à la même fin; mais tout ce qu'ils dirent revient entierement à ce qu'on a déja lu.

Les Communes entrérent encore plus avant dans la diſcuſſion de ce qui concernoit la liberté des Sujets; après quoi Mr. *Hackwel* réſuma tout ce qui avoit été dit touchant l'*Habeas Corpus*.

Reſomption de ce qui a été dit dans la Chambre touchant l'Habeas Corpus.

„ Le dernier Jugement, *dit-il*, rendu à la Barre du Roi, n'eſt „ qu'une Sentence Arbitrale, & non un Jugement. Et dans „ tout le Diſcours du Lord Chef de Juſtice, il n'eſt du tout „ point dit, que le Roi puiſſe envoyer quelqu'un en priſon, ou „ l'y retenir, ſans Cauſe.

„ Il eſt indigne d'un Roi d'envoyer un homme en priſon. „ Le Pardon & les Honneurs découlent immédiatement du ſein „ de la Majeſté Royale. Le Jugement & le Châtiment lui ſont „ étrangers; ils n'appartiennent qu'à ſes Miniſtres. Le Glaive „ eſt porté devant lui, mais lui, il porte le ſceptre en ſa main. „ Voila deux Emblêmes bien expreſſifs d'un bon Roi.

„ La Loi ne laiſſe point au Roi le pouvoir de retenir les „ perſonnes en priſon, autant que bon lui ſemble. Dans les „ prémiers tems, les Priſons n'étoient que pour s'aſſurer de la „ perſonne, & non pour la châtier. *Carceres non ad pœnam, ſed ad cuſtodiam.* Que le Roi puiſſe faire mettre quelqu'un „ en priſon, à la bonne heure; mais qu'il puiſſe l'y laiſſer autant qu'il lui plaît, cela pourroit avoir des ſuites trop dangereuſes. Une de ces mauvaiſes ſuites, c'eſt qu'un homme „ pourroit être puni d'une faute qui ne ſeroit point conſtatée; „ car un tel empriſonnement eſt une punition corporelle, dont „ l'idée fait horreur, & qui rend la vie pire que la mort même".

Mr. Selden

Enfin, Mr. *Selden* produiſit les Loix Parlementaires, les Protocolles, & les Regîtres où le point en queſtion ſe trouve exprimé; ſur quoi, la Chambre ſe fit faire publiquement la lecture du Cas marqué dans le Rapport du Lord *Anderſon* Chef de Juſtice.

Cette Lecture faite, le Chevalier *Edouard Coke* prit la parole & dit:

Diſcours du Chevalier Edouard Coke.

„ Cet Ecrit, Meſſieurs, je le ſai de ſcience certaine, eſt de „ la propre main de Mylord *Anderſon*; qu'on ſe garde donc „ bien de le prendre pour l'ouvrage broché d'un jeune homme. „ Dans le tems qu'il fut fait, j'exerçois la charge de Solliciteur, „ & le Tréſorier *Burleigh* étoit auſſi oppoſé à ces empriſonnemens, que qui ce fût dans le Royaume. Enfin, je puis aſſurer que ce Rapport de Mylord *Anderſon* étoit la cauſe & le „ ſujet des diſcours & des bruits qui ſe faiſoient par-tout. Mais „ laiſſons ces choſes à part, & venons-en à une concluſion. Il „ s'agit de ſavoir, ſi le Roi peut mettre en priſon un Anglois, „ ſans en dire le motif. Ce prétendu Droit qu'on avoit revêtu „ de raiſons éblouïſſantes, le voila dépouillé comme la Corneille d'Eſope, par ceux qui ont montré, que *Honores moti, & non remoti, Corpus deſtruunt.* C'eſt un fait conſtant, que „ les Loix fondamentales de cet Etat ont ſi bien reglé la Prérogative Royale, qu'elle ne peut cauſer aucun préjudice aux „ Patrimoines des Sujets. Si ces Loix avoient attaché à la Prérogative le droit de faire ce que l'on a entrepris, elles l'auroient ſans doute reſtraint à un certain tems, pour en prévenir les facheux inconvéniens. Quoi! je poſſéderai pour toute ma vie, & pour toujours, mes Biens, mes Terres, mes „ Héritages, en pleine propriété? & je ne ſerai que le Tenancier de ma liberté; & même un Tenancier dont le bail peut „ au gré d'un autre être à terme à toute heure? Maitre de ma „ Maiſon, je ne le ſerai point de ma propre Perſonne? Cela „ repugne au ſens-commun, & ſe refute de lui-même; *Perſpicue vera non ſunt probanda.* Le Roi a conféré à ſes Cours de „ Juſtice, & à ſes Officiers, le pouvoir de juger ſes Sujets. „ C'eſt un Miniſtere trop bas pour un grand Monarque, tel „ que le nôtre, que de mettre des gens en priſon; & la Loi „ ne veut point qu'on y en mette, ſans en déclarer la cauſe. „ Je voudrois bien qu'il m'eût été poſſible de garder un profond ſilence là-deſſus, mais j'eſpere que mon Gracieux Souverain daignera conſidérer, que ce n'eſt pas moi, *Edouard Coke* qui parle ici, mais la Loi elle-même, les Regîtres, & „ les Archives du Royaume. Nous avons comme Anglois une Loi qui nous eſt propre, *diverſis ab orbe Britannis.* Mais „ cette Loi n'a pas été inconnue à d'autres Peuples. Témoin „ ce qui ſe lit dans les Actes des Apôtres (Chap. 23), & dont „ je fais la concluſion de mon Diſcours. *Il n'eſt pas juſte d'envoyer un homme en priſon, ſans notifier les Chefs de l'accuſation.* Mais il eſt tems de recueillir les ſuffrages.

Là-deſſus, il fut conclu d'une commune voix, *nemine contradicente*,

1. Qu'aucun Anglois ne pouvoit être retenu, ni mis en priſon, ni arrêté d'aucune autre maniere, ſoit de la part du Roi ou du Conſeil-Privé, ou par quelque ordre que ce fût, à moins que l'Ordre de l'Empriſonnement, de la Détention, ou de l'Arrêt ne ſpécifiât quelqu'une des Cauſes pour leſquelles la Loi a permis l'Arrêt, l'Empriſonnement, ou la Détention.

2. Que le Bénéfice de l'*Habeas Corpus* ne peut point être refuſé, mais doit être accordé à toute Perſonne qui, étant en priſon, ou détenue, ou arretée, le reclame, de quelque part qu'en ſoit émané l'Ordre, ſoit du Roi, ſoit du Conſeil-Privé, ſoit d'ailleurs.

3. Que tout Anglois mis ou retenu en priſon, ou arrêté de quelque autre maniere, au nom & par quelque ordre que ce puiſſe être, ſi la Cauſe n'en a pas été déclarée, ou qu'elle ſe trouve une de celles pour leſquelles l'*Habeas Corpus* a été accordé par la Loi, qu'un tel homme ſoit mis en pleine liberté, moyennant Caution.

Déciſion des Communes ſur la propriété des biens.

Et quant à la propriété des biens, la Chambre déclara tout d'une voix:

„ Que c'eſt un Droit ancien & inconteſtable naturellement „ aquis & dévolu à tout Anglois, d'avoir la pleine & abſolue „ propriété de ſes biens, en ſorte que ni Taxe, ni Taille, ni Emprunt, ni Bénévolence, en un mot, aucune charge ne peut „ être impoſée, ni exigée par le Roi ou par aucun de ſes Miniſtres, ſans le conſentement & un Acte exprès du Parlement".

Le vingt-ſixieme de Mars, les Communes lurent les Propoſitions du Roi, que le Secretaire *Cook* leur avoit préſentées le jour auparavant. Voici ces Propoſitions.

1. De fournir de Matelots & de munitions de bouche, trente Vaiſſeaux de Guerre pour la Garde de la Manche, de la Mer (5), & des Côtes.

2. D'e-

vec tout le Raiſonnement de ce Juge, &c.

(3) *Remittitur*, c'eſt l'Appointement, ou la Sentence pour l'élargiſſement d'un Priſonnier.

(4) *Traditur in Ballium*, c'eſt l'Appointement ou la Sentence pour l'Empriſonnement, ou le Renvoi en Priſon. *Ballium*, dans la baſſe Latinité, ſignifie Priſon, &c. Voyez *Du Cange* ſur ce mot.

(5) C'eſt la Mer qui eſt entre la Grande Bretagne & Allemagne.

2. D'équiper dix autres Vaiſſeaux pour ſecourir la Rochelle.

3. D'en équiper dix autres pour garder l'Elbe, le Sond & la Mer Baltique.

4. De lever dix-mille hommes d'Infanterie, & mille de Cavalerie, de pourvoir à leur équipage, à leur entretien, & à leur paie, pour un ſervice étranger.

5. De même, ſix-mille hommes pour le ſervice du Danemarc.

6. De pourvoir les Forts dépendans du Bureau de l'Artillerie.

7. De remplir les Magaſins de la Flotte.

8. De faire bâtir vingt Vaiſſeaux chaque année, pour renforcer la Flotte.

9. De faire réparer les Fortifications du Païs.

10. De payer les Arrérages du Bureau de l'Artillerie.

11. Ceux du Bureau des Vivres.

12. Ceux de la Caiſſe de la Flotte.

13. Et ceux qui ſont dûs à divers Marchands, pour le fret de leurs Vaiſſeaux employés au ſervice de Sa Majeſté.

14. D'avoir ſoin qu'il y ait un Magaſin bien fourni pour le ſervice ſur Terre & ſur Mer.

La Chambre s'aperçut aiſément par la lecture de ces Articles, que ce ſeroit un travail infini que d'examiner la juſtice & la néceſſité de l'un après l'autre; & comme on n'y avoit joint aucune eſtimation, elle vit clairement que ſi elle s'engageoit dans ce détail, la Cour feroit monter cette dépenſe fort haut. C'eſt pourquoi la diſcuſſion en fut remiſe à un autre jour, & l'on entra en conférence avec la Chambre des Pairs touchant la Requête qu'ils avoient préparée pour être préſentée au Roi contre les Recuſans. Les Communes nommerent pour conduire cette Conférence de leur part, le Secretaire *Cook*, qui y fit un Diſcours que l'ineſtimable Collection de Manuſcrits de la Bibliotheque de *Harley* nous a conſervé tout entier, & dont je vais donner un Extrait à mon Lecteur.

Conférence des deux Chambres, le Secretaire Cook étant a la tête des Deputés des Communes. Extrait du Diſcours de ce Secretaire.

„ En prémier lieu, *dit ce Secretaere*, notre Chambre reconnoit avec tout le reſſentiment convenable, en vous Reverends Conducteurs de l'Egliſe, & en vous auſſi illuſtres Seigneurs, les brillantes lumieres qui ont introduit & conſervé la véritable Religion dans notre Patrie, de même que les puiſſantes Colomnes des Dignités de la Juſtice. Votre zèle s'eſt rendu d'autant plus recommandable, que ce Corps que vous qualifiez à juſte titre d'Engeance de Viperes, avoit mis tout en œuvre pour déchirer à ſon aiſe les entrailles de ſa Mere. Je ſai, & permettez-moi de vous déclarer, que cette Race oſe ſe vanter par tout le Païs, & écrire à ſes Amis du dehors, qu'ils ont tout lieu de ſe promettre les plus heureux ſuccès, ne doutant point que nous ne ſuccombions ſous leurs efforts.

„ Or pour animer de plus en plus votre zèle & vos ſoins, il ne ſera point hors de propos, ſavans & vénérables Prélats, de tracer ici une idée de la Hiérarchie, & des différens Ordres de leur Egliſe. Parmi eux, c'eſt le Pape qui fait les Evêques: ils ſont ſes Créatures, ſes Sujets: mais ils ont auſſi ſous eux des Officiers ſubalternes de toutes les ſortes, comme des Vicaires Généraux, des Archidiacres, des Doyens Ruraux, des Acolytes & de tels autres Miniſtres, qui ont tous leurs fonctions bien diſtinctes, leurs Juridictions marquées, qu'ils exercent, ſoit en faiſant les viſites ordinaires de leurs Dioceſes par tout le Royaume, ſoit en tenant des Cours de Juſtice, qu'ils nomment *Officialités*, où ſe décident les Cauſes qui reſſortiſſent des Sieges Eccléſiaſtiques, ſuivant leur Droit-Canon. Et ce qui eſt d'une bien plus grande conſéquence encore, ces gens-là ont leurs Agens à Rome, avec leſquels ils entretiennent un commerce de Lettres reglé, comme auſſi avec les Nonces & les Cardinaux, tant à Bruxelles qu'en France.

„ Au reſte ce ne ſont pas les ſeuls Prêtres Séculiers qui ont étendu dans ce Païs leur vaſte & haute puiſſance: les Moines mêmes, race plus active & plus dangereuſe que l'autre, y ont jetté de profondes racines. Déja, ils y ont érigé des Colleges & des Sociétés de l'un & de l'autre Sexe; fondé des Maiſons bien rentées, formé des Bibliotheques, établi des Fabriques & des Atteliers pour fournir à leurs Vêtemens, des Magaſins & des Entrepôts pour toutes les proviſions & les commodités néceſſaires tant à ceux d'entre eux qui ſont en voyages, qu'à ceux qui ſe tiennent dans leur réſidence. Ce n'eſt pas tout; ils vont juſqu'à vouloir tenir, dans le tems même que je parle, une Aſſemblée qui aille de pair & qui ſoit le Compétiteur de ce Parlement.

„ Mais depuis que Sa Sacrée Majeſté a étendu ſon bras royal & vangeur ſur eux, & que les Seigneurs de ſon Conſeil ont déterré ce profond Nid de Guêpes & diſſipé ce Ramas obſcur; depuis enfin, que vos Grandeurs animées d'un courage héroïque & d'un véritable amour de la Patrie, ont pris la ferme réſolution de renfermer une bonne fois ces gens-là, dans les bornes que les Loix leur ont preſcrites, afin qu'ils ne puiſſent plus nuire; nous avons reçu une grande conſolation des maux que nous avons ſoufferts, & nous concevons une eſpérance ferme que le Tout-puiſſant bénira & fera proſpérer à l'avenir nos entrepriſes tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

Mais pour en venir au principal motif de cette Conférence, „ je veux dire, Mylords, à vous notifier l'approbation que notre Chambre donne à la Requête que vos Grandeurs ſouhaitent que nous préſentions de concert avec elles à Sa Majeſté: „ Les Communes l'ont examinée très attentivement d'un bout à l'autre, & d'un bout à l'autre elles l'approuvent dans toutes ſes parties, dans toutes ſes expreſſions, & ne peuvent qu'admirer votre heureuſe éloquence. Nous aurions cependant bien voulu vous propoſer d'y ajouter un petit nombre d'articles, qui la rendroient plus conforme aux Statuts dont nous ſollicitons l'exécution, & plus conforme encore à celle qui toute ſemblable à la préſente, fut favorablement répondue de Sa Majeſté, & couchée ſur les Regîtres de l'une & de l'autre Chambre, ſcêlée du Grand Sceau d'Angleterre, & publiée dans toutes les Cours ordinaires de Juſtice.

„ Mais ce ne ſont là que de ſimples propoſitions, & non des Réſolutions que nous ayons priſes. Nous ne ſouhaitons pas même que ces Articles propoſés ſoient des ſujets de débat & de diſcuſſion dans votre Chambre, nous vous les préſentons ſeulement comme un Avis, & une priere de notre part; également prêts à nous joindre à vos Grandeurs pour préſenter cette Requête, telle qu'elle eſt, ſi nos Raiſons ne nous paroiſſent point d'aſſez grand poids".

Les deux Chambres ſe trouvant d'un même ſentiment, elles préſenterent enſemble cette Requête le trente & unieme de Mars, & le Grand-Garde des Sceaux fit à cette occaſion le Diſcours ſuivant.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

„ Les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes du préſent Parlement, attentifs, ſelon leur devoir, à l'avancement de la Gloire du Tout-puiſſant, comme auſſi à ce qui intéreſſe l'honneur & la ſureté de Votre Majeſté, viennent d'un conſentement unanime, remettre avec une très profonde ſoumiſſion, entre vos mains Royales, les plus juſtes deſirs de leurs cœurs, qu'ils ont exprimés dans cette Requête toute reſpectueuſe, & qui tend à rendre aux Loix leur juſte vigueur contre les Perturbateurs de tous les Etats de l'Europe. Nous n'oublierons jamais la Réponſe extrêmement favorable, que Votre Majeſté nous donna ſur une ſemblable Requête. Les bons effets en ſont connus de tout le monde, & ont tourné à la louange & à la ſatisfaction de Votre Majeſté. C'eſt de quoi, les genoux abbattus ſur la terre, & les cœurs élevés au Ciel, nous béniſſons & notre Dieu, & notre Roi. Cependant nous ſommes encore obligés de nous adreſſer à Votre Majeſté ſur le même ſujet; & cette démarche ne paroîtra point ſuperflue à ceux qui ſavent, comme les Fermiers habiles, qu'une Terre n'eſt pas nettoyée de toutes ſes mauvaiſes herbes, pour avoir été ſarclée une fois. Les mauvaiſes herbes morales croiſſent & gagnent du terrein auſſi aiſément que les naturelles; & nous pouvons, comme témoins oculaires, & nous devons comme Députés des différentes parties du Royaume, déclarer à Votre Majeſté, que la Vigne du Seigneur n'en eſt rien moins que délivrée. De plus, comment nos nouvelles inſtances auprès de notre Souverain ſeroient-elles blâmables, puiſque Dieu lui-même nous ordonne de redoubler nos prieres & nos ſupplications pour obtenir de ſa grace les biens qu'il nous a promis, & qu'il eſt dans la réſolution de nous accorder? Mais la Commiſſion, dont je ſuis chargé auprès de Votre Majeſté, m'ayant été donnée écrite de la propre plume des deux Chambres, je la ſupplie très humblement de permettre que je lui en faſſe la lecture & de daigner écouter favorablement leurs demandes.

Après que le Roi eut entendu lire cette Requête, il y fit ſur le champ la courte Réponſe que je vai rapporter.

„ J'approuve fort la maniere dont vous ouvrez ce Parlement, *à Jove principium*; & j'en conçois d'heureuſes eſpérances pour la ſuite de vos délibérations. J'approuve auſſi le Diſcours, que le Garde du Grand-Sceau m'a fait, avant que de lire votre Requête; je vous dirai même que, ſans ce Diſcours, il m'auroit un peu ſemblé que vous ne me croyez point auſſi attentif que je l'ai été & que je le ſerai toujours, aux intérets de la Religion, pour leſquels j'ai certainement autant de zèle que vous pouvez le deſirer. Quant au contenu même de votre Requête, j'y réponds d'abord en général, que j'entre tellement dans vos idées, que je ſuis prêt à mettre en œuvre les moyens que vous me propoſez, & ceux que l'on pourra trouver encore, pour la Conſervation & pour la Propagation de la Religion dans laquelle j'ai vêcu, & je ſuis réſolu de mourir. Dans la ſuite, & bientôt, vous recevrez une réponſe plus préciſe à chacune de vos demandes particulieres. Je n'ai préſentement qu'une choſe à ajouter, c'eſt que lorſque nous prions Dieu de nous ſecourir, nous devons en même tems travailler à nous ſecourir nous-mêmes. Car nous ne pouvons point nous promettre ſon aſſiſtance, ſi nous nous tenons dans l'inaction, au-lieu de joindre à la priere l'uſage des autres moyens qu'il nous a donnés. C'eſt pourquoi, je vous avertis que ſi nous n'uſans point de diligence, nous ne ſerons point en état de mettre de toute cette année ſur Mer, un ſeul vaiſſeau de guerre; *Verbum ſapienti ſat eſt*".

Enſuite le Garde du Grand Sceau notifia à la Chambre que Sa Majeſté avoit répondu la Requête que le Parlement en corps lui avoit préſentée contre les Recuſans; avec ordre de ſa part aux

aux Seigneurs de lire cette Réponſe dans leur Chambre, & à Mr. le Secretaire de la lire dans celle des Communes. Sur quoi le Clerc lut le prémier Article de la Requête, & le Garde du Grand Sceau lut enſuite la Réponſe que Sa Majeſté y faiſoit; & ainſi de même des autres ſept Articles, chacun dans ſon rang. Ces Demandes du Parlement, & les Réponſes du Roi étoient conçues dans les termes ſuivans.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ NOus, vos très fideles & très obéiſſans Sujets, les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes aſſemblés en Parlement, pénétrés d'une vive & parfaite reconnoiſſance pour le conſentement favorable & pieux qu'il vous a plû de donner à la célébration publique d'un Jour de Jeûne univerſel, que nous vous avons demandée, afin d'appaiſer la colere du Tout-puiſſant allumée contre nous, & de détourner les Jugemens ſéveres dont nous ſommes viſiblement menacés; nous venons tous enſemble en rendre à Votre Sacrée Majeſté nos plus humbles Actions de grace. Mais puiſqu'on ne ſauroit douter que les péchés atroces qui ſe commettent dans ce Royaume, à la face du Ciel & de la Terre, ne nous aient attiré les grands maux qui ſont déja tombés ſur nous, & que, ſelon la déclaration expreſſe de la Parole de Dieu, l'Idolatrie & la Superſtition ne ſoient les plus énormes & les plus crians de tous les péchés, nous avons tout lieu d'eſpérer que Dieu bénira notre Humiliation publique, ſi nous rejettons ces *Interdits* qui ſont une muraille de ſéparation entre lui & nous.

ARTICLE I.

„ Nous ſupplions très humblement & très ardemment Votre Sacrée Majeſté de vouloir remettre en vigueur & faire exécuter ponctuellement & ſans interruption les Loix qui ſubſiſtent contre les Jéſuites, les Séminariſtes, & tous les Eccléſiaſtiques qui ont reçu leur Ordination ſelon les rites & l'autorité du Siege de Rome. Nous demandons encore avec un très profond reſpect, que ceux d'entre eux qui, après avoir été bannis du Royaume par un Edit exprès de Votre Majeſté, ont eu l'audace d'y rentrer, & d'abuſer ainſi de votre Clémence Royale, ſoient abandonnés à la ſévérité de vos Loix, ſans aucun égard à la Médiation, ni à l'Interceſſion de qui que ce ſoit en leur faveur. Comme auſſi, que ceux de vos mauvais Sujets qui recellent ou qui retirent cette Engeance de viperes, en ſoient inceſſamment châtiés, ſuivant la juſte teneur des Loix.

Réponſe du Roi à ce prémier Article.

„ Sa Majeſté entend que, conformément à cette Demande, les Loix qui ſubſiſtent contre les Jéſuites, les Prêtres des Séminaires, & contre tous les Eccléſiaſtiques qui ont reçu leur Ordination ſelon les rites & par l'autorité du Siege de Rome, reprennent leur force & leur vigueur: auquel effet, Sa Majeſté donnera des ordres poſitifs à tous ſes Miniſtres de faire des recherches exactes de ces ſortes de gens, de les ſaiſir partout où on les découvrira, & de les livrer aux Tribunaux de la Juſtice. Que ſi après leur ſentence, il y avoit des raiſons de ſurſeoir l'exécution de quelques-uns d'entre eux, ils ſeront transférés, ſelon la coutume des meilleurs tems, dans le Château de *Wisbich*, pour y être ſoigneuſement gardés, & empêchés de faire aucune de leurs fonctions, & de répandre leur Doctrine ſuperſtitieuſe & damnable. Quant à leurs Receleurs & à leurs Complices, ils ſubiront les peines que les Loix ont décernées contre eux.

ARTICLE II. DE LA REQUETE.

„ Qu'il plaiſe à Votre Majeſté d'ordonner qu'il ſera veillé ſoigneuſement ſur les Ports & Havres du Royaume, par des perſonnes qui ſoient d'une Religion & d'une fidélité non ſuſpecte, & qui aient charge & autorité de viſiter tous les Vaiſſeaux, & d'y ſaiſir les Jéſuites, les Prêtres des Séminaires; comme auſſi les Enfans, & les Jeunes-gens qu'on envoye au-delà de la Mer, ſucer le venin de la Rebellion & de la Superſtition. Que de plus, il ſera fait une Loi pour être exécutée ſans délai & ſans remiſſion, contre toutes perſonnes qui ſeront convaincues d'avoir ou connivé ou prêté la main à ces ſortes de tranſports.

Réponſe de Sa Majeſté à ce ſecond Article.

„ Sa Majeſté accorde tout ce qui eſt renfermé dans cet Article. C'eſt pourquoi elle donnera ordre au Grand-Tréſorier, au Grand-Amiral, & au Gouverneur des *Cinq Ports* de tenir exactement la main à l'exécution de cet Article; en donnant charge expreſſe à tous ceux qui ſervent ſous eux, d'uſer dans cette affaire de toute la diligence poſſible. Sa Majeſté entend auſſi, que tant ceux qui viennent d'être nommés, que tous ſes autres Officiers & Miniſtres, aient l'œil ſur les habitans des lieux qui ſe trouvent propres & commodes à favoriſer l'entrée ou la ſortie des perſonnes mentionnées dans ce ſecond Article. Et Sa Majeſté recevra comme un bon ſervice, la déclaration qui lui ſera faite de ceux qui ont, ou qui auront à l'avenir connivé ou prêté la main à l'introduction ou au tranſport dont il eſt ici queſtion, afin que juſtice en ſoit faite.

ARTICLE III. DE LA REQUETE.

„ Que vu le danger affreux que fit courir, on ne l'oubliera jamais, que fit courir à la Perſonne Sacrée de Votre Majeſté, & au Corps repréſentatif de tous vos Peuples, le Complot les Papiſtes Recuſans avoient tramé, & que la liberté qu'ils avoient d'entrer dans Londres, & dans votre Cour, leur avoit fait conduire ſi proche de ſon malheureux effet, il plaiſe à Votre Majeſté d'ordonner inceſſamment l'exécution promte & préciſe des Loix qui défendent aux Papiſtes Recuſans de paroître à votre Cour, & d'approcher de dix milles la Ville de Londres; comme auſſi l'obſervation exacte de celles qui les reſtraignent à ne point aller au-delà de cinq milles de leurs Domiciles; enſorte que les permiſſions qu'ils ont obtenues, au préjudice de ces Loix, ſoient revoquées & annullées entierement.

Réponſe du Roi à ce troiſieme Article.

„ Sa Majeſté défendra aux Recuſans de paroître à ſa Cour; quant au reſte de cet Article, Sa Majeſté entend que les Loix ſoient exactement miſes en exécution, & que toutes les permiſſions qui y dérogent ſoient & demeurent annullées entierement.

ARTICLE IV. DE LA REQUETE.

„ Que puiſqu'il eſt plus que probable qu'on a tiré par compoſition des Recuſans, pendant ces deux ou trois dernieres années, des ſommes très conſiderables, dont il n'eſt entré qu'une fort petite partie dans les Coffres de Votre Majeſté, & qui n'ont par conſéquent ſervi qu'à enrichir ſubitement certains particuliers, & qu'à enhardir les Papiſtes Recuſans à tenir chez eux des Prêtres diſant la Meſſe, & faiſant, ſans crainte d'en être repris, toutes les Cérémonies ridicules de leur Culte ſuperſtitieux, en vertu d'une Tolérance ſecrete qu'ils ſe vantoient d'avoir obtenue, ce que leurs actions ne rendoient tous les jours que trop vraiſemblable: A ces cauſes, qu'il plaiſe à Votre Majeſté de conſiderer de près en ſa grande ſageſſe, un abus de cette nature, & de détruire ce Myſtere d'Iniquité, qu'on a rétabli ſur le fondement ſpécieux de certains accords, & de quelques prétendues conceſſions & compenſations; pures fraudes pour ſurprendre Votre Majeſté & ſes Officiers, vrais maſques dont certaines gens ſe couvrent pour parvenir à leur mauvaiſe fin.

Réponſe du Roi à ce IV. Article.

„ Sa Majeſté eſt entierement réſolue de punir les fraudes & les abus de cette nature qu'on a commis, & de prendre les meſures les plus propres à les prévenir dans la ſuite: Déclarant qu'elle regardera comme un bon ſervice toutes les informations qui lui ſeront données là-deſſus à elle-même, ou à ſon Conſeil-Privé, ou aux Officiers de ſon Domaine, ou aux Magiſtrats ou à ſes Avocats, & tout ce qui pourra ſervir à reveler ce Myſtere d'Iniquité. De plus Sa Majeſté enjoint ici très expreſſément à toutes les Perſonnes, qui viennent d'être déſignées de faire, ſans différer un ſeul moment, toutes les diligences, & tous les efforts poſſibles pour conſtater la vérité & la certitude des Avis qu'on leur aura donnés, & de faire en conſéquence punir les Délinquans. Et pour couper chemin à cette prétendue Tolérance ſecrete, Sa Majeſté entend que les Loix ayent leur cours.

ARTICLE V. DE LA REQUETE.

„ Que, quoiqu'il y ait libre exercice de la Religion Romaine dans les Maiſons des Ambaſſadeurs pour leurs Perſonnes & pour leurs Domeſtiques, Votre Majeſté veuille bien ne pas ſouffrir que ces Maiſons deviennent des Chapelles, & des Egliſes franches, où vos Sujets Papiſtes aillent ouvertement entendre la Meſſe, aſſiſter aux Offices & aux autres Cérémonies de ce Culte ſuperſtitieux, à la grande offenſe du Tout-puiſſant, & au ſcandale de vos autres fideles & pieux Sujets: que les Recuſans ſoient donc écartés de ces lieux-là, ou du moins que l'on mette aux environs une bonne Garde, qui les arrête, & les ſaiſiſſe à la ſortie, afin qu'on les puniſſe ſévérement; *ut qui palam in luce peccant, in luce puniantur.*

Réponſe du Roi à ce V. Article.

„ Sa Majeſté agrée ſi fort cette demande, qu'elle défend dès à préſent aux gens dont il y eſt queſtion, d'aller aſſiſter au Culte Religieux qui ſe fait dans les Maiſons des Ambaſſadeurs.

„ Et afin que ceux qui contreviendront à cette Défenſe, échapent plus difficilement à la peine qu'ils auront encourue, Sa Majeſté fera poſer aux avenues de ces Maiſons-là, une bonne & ſûre Garde, pour les arrêter lorſqu'ils en ſortiront.

ARTICLE VI. DE LA REQUETE.

„ Que nul Papiſte Recuſant ne puiſſe être revêtu d'aucune Charge, Emploi, ou Commandement, ſoit Militaire, Politique, ou autre qui concerne le ſervice de Votre Majeſté, dans toute l'étendue de Votre Domination, tant par mer que par terre: qu'aucune Place de Gouverneur, ni de Lieutenant de Province, aucune place de Juge de Paix, ni de Commandant; que même aucun des Offices mentionnés dans le Statut fait la troiſieme année du regne de votre glorieux Pere, ne ſoit confié à ceux qui auront laiſſé paſſer une année ſans communier dans l'Egliſe Anglicane, ni à ceux que les précédentes Ordonnances déclarent ſuſpects; & que ceux d'entr'eux qui ſe ſont intrus dans ces Charges, en ſoient déposés par ordre de Votre Majeſté.

Réponſe de Sa Majeſté à cet Article ſixieme.

„ Quoique Sa Majeſté ſache très bien que cet Article s'obſerve actuellement avec beaucoup de ſoin, elle veut bien cependant pour éviter, autant qu'il ſe pourra, toutes les mépriſes, & toutes les ſurpriſes qui pourroient avoir lieu à cet égard, donner charge au Garde du Grand Sceau de mander auprès de lui, à la prochaine ouverture de la Cour de Juſtice de ce Royaume, les douze Juges (1) pour apprendre de leur propre bouche, l'état de leurs Départemens reſpectifs, afin que ſi quelqu'un de ceux qui y ſont établis Juges de Paix, ſe trouve dans un des cas marqués par cet Article ſixieme, il ſoit inceſſamment démis de ſa Charge: pareil ordre ſera donné de la part du Roi au Grand-Amiral, & à tous autres qu'il appartiendra, de faire des perquiſitions en toute diligence, & d'informer Sa Majeſté, ſi dans ſes vaiſſeaux, ou dans ſon Service, il y a de ces ſortes de gens-là qui y exercent quelque Emploi d'autorité & de commandement.

ARTICLE VII DE LA REQUETE.

„ Que comme la force des Loix, & leur vie conſiſte dans leur exécution, toutes les Perſonnes à qui Votre Majeſté en a confié le ſoin, tels que les Juges, les Magiſtrats, les Officiers & les Miniſtres de la Juſtice, reçoivent un ordre poſitif de Votre Majeſté, par une Proclamation faite dans tout le Royaume, de mettre ſans délai en exécution les Loix qui ſubſiſtent contre les Jéſuites, les Prêtres des Seminaires & les Recuſans; qu'il plaiſe à Votre Majeſté d'enjoindre aux dits Juges & de même à la Cour des Aſſiſes, qu'au retour de leurs Départemens ils ayent à donner un compte fidele & circonſtancié de leurs Procédures ſur ce ſujet, au Garde du Grand Sceau, qui devra le remettre entre les mains de Votre Majeſté.

Réponſe du Roi à ce VII Article.

„ Sa Majeſté accorde cet Article dans toute ſon étendue.

ARTICLE VIII DE LA REQUETE.

„ Enfin, que pour extirper ſûrement le Papiſme juſqu'à la racine, & pour ſuſciter en même tems une Génération Sainte, & multiplier un Peuple particulier de vrais Adorateurs du Dieu tout-puiſſant, il ſoit fait par proviſion une Loi, en vertu de laquelle les Enfans des Papiſtes Recuſans devront être élevés, & ſeront inſtruits dans les principes de notre Sainte Religion. Ce moyen de réunir tous vos Sujets par les fermes liens d'une même Foi envers Dieu, d'un même amour & d'une même parfaite obéiſſance envers Votre Majeſté, nous paroît plus fort & plus efficace que les amendes pécuniaires. C'eſt pourquoi nous ſupplions Votre Majeſté de l'examiner, d'en déliberer, & de prendre ſoin qu'il ſoit mis en uſage.

„ Et comme ces très humbles demandes ſont les deſirs & les expreſſions de nos cœurs entierement dévoués au ſervice de Dieu & de Votre Majeſté, & à la ſureté de votre Perſonne Sacrée, nous les préſentons avec confiance à votre profonde ſageſſe, vous ſuppliant de les honorer de votre précieuſe & favorable approbation.

Réponſe du Roi à ce VIII Article.

„ Sa Majeſté approuve entierement cette demande, qu'elle regarde comme d'une importance & d'une néceſſité abſolues. C'eſt pourquoi, elle recommande aux deux Chambres du préſent Parlement, de préparer une Loi convenable à ce ſujet: Loi à laquelle Sa Majeſté déclare ſe trouver d'autant plus portée à donner ſon conſentement Royal, que la douceur dont on a uſé envers les Papiſtes de ſon Royaume, a eu pour but d'engager certains Souverains à modérer leur rigueur envers leurs Sujets Réformés. Mais Sa Majeſté, voyant cette eſpérance fruſtrée, eſt tout-à-fait réſolue, à moins qu'il n'arrive un changement promt & favorable à cet égard dans les Etats de ces Princes-là, de traiter ſes Sujets Papiſtes avec plus de ſévérité que la Requête ne le demande.

Le ſecond d'Avril les Propoſitions que le Roi avoit envoyées le 26 de Mars, à la Chambre des Communes, y furent débattues, pendant quelque tems: & voici ce que divers Membres dirent ſur ce ſujet.

Avis du Chevalier FRANÇOIS SEYMOUR.

„ On a dit que le plus grand mal étoit que le Roi eût manqué de ſecours. Et moi, je dis que le plus grand mal eſt d'avoir jetté Sa Majeſté dans cette néceſſité extrême. Pour ſe convaincre de ce que j'avance, on n'a qu'à conſiderer quelles ſommes le Roi a touchées; c'eſt, d'un côté, deux Subſides que le Parlement lui accorda, & de l'autre, le dernier Emprunt levé fort imprudemment, exigé par force; deſorte que voilà le montant de cinq Subſides employé, diſſipé, ſans qu'il en ſoit revenu autre choſe à la Nation que de la honte, & deux puiſſans Ennemis qu'on lui a attirés. Il vaut donc bien mieux ne rien donner, à moins que Sa Majeſté ne ſe ſerve de gens d'intégrité & d'expérience; autrement tout ce que nous donnerons eſt autant de perdu, & fera même du mal.

Avis du Chevalier NATHANAEL RICH.

„ Parmi les Propoſitions qui ont été préſentées à la Chambre, il y en a quelques-unes auxquelles nous ne devons point répondre; telle eſt, par exemple, celle de faire paſſer une Armée Royale hors du Païs. Nous ne ſommes point encore dans cet état-là. Cependant cette même Propoſition ne doit point être rejettée hautement. Il ſera bon même de faire courir le bruit que nous armons à force: c'eſt un moyen dont les grands Princes ſe ſervent pour tenir leurs Ennemis en reſpect & en crainte. Quant à la Garde de nos Côtes, rien de plus néceſſaire que d'y pourvoir; mais le Bill du *Pondage* y ſuffit; & gardons-nous bien d'y ajouter quelque autre ſomme, pour ne pas faire un préjugé dont on pourroit abuſer étrangement à l'avenir.

Avis du Secretaire COOK.

„ Si vous laiſſez tomber quelqu'une des Propoſitions qui ont été faites à la Chambre, ce ne ſera ſans doute qu'après y avoir bien mûrement réfléchi; j'en ſuis perſuadé. Mais il y en a qu'il eſt impoſſible de paſſer ſous ſilence; telle eſt la Garde des deux Mers, telle encore la défenſe de l'Elbe, de la Rochelle, &c. & celles-ci entrainent toutes les autres. Car les vaiſſeaux doivent être pourvus de monde & de munitions; ces choſes ſont inſéparables. Cette Chambre eſt pleine d'affection pour la Patrie, mais le Roi ne l'eſt pas moins pour ſes Peuples; il ne voudroit pas qu'on leur impoſât une charge qu'ils ne pourroient pas ſupporter. Nous n'avons que faire d'en mettre de telles pour le ſecourir. Aſſignons-lui ſeulement quelque ſomme, ſelon notre bonne volonté; Sa Majeſté pourra en faire la deſtination & l'emploi, avant que le recouvrement en ſoit achevé, & cette Union du Roi avec ſon Peuple le mettra, bien plus qu'aucun tréſor, en état non ſeulement de ſe ſoutenir dans le monde, mais de s'y faire reſpecter.

Avis du Chevalier JEAN ELLIOT.

„ Je croi bien que nous avons quelques raiſons de faire une Guerre offenſive; mais quand je conſidere les deſaſtres que nous avons eus en dernier lieu, la ſeule idée d'une Expédition hors du Païs me fait frémir.

„ Portons les yeux ſur les deux grandes Entrepriſes de Cadis, & de l'Iſle de Ré. Celle de Cadis fut d'abord ſi bien conduite que nos Troupes, en y arrivant, ne trouverent que des lauriers faciles à cueillir. En effet, pluſieurs de ceux qui y avoient de l'emploi avouent, & perſonne n'a jamais nié, qu'il ne nous fût très poſſible d'enlever les vaiſſeaux Eſpagnols, & de nous procurer par-là un dédommagement & une ſatisfaction convenables; nous le pouvions, & nous ne le fimes point.

„ Après

(1) Il y a en Angleterre douze *Juges Ambulans*, qui vont deux fois l'année, chacun dans ſon département, adminiſtrer la Juſtice, dans les Provinces du Royaume, en vertu des Commiſſions qu'ils en ont reçues.

(2) Il y a dans l'Anglois, que *les grands Poëtes mêlent quelquefois des traits comiques, &c. dans leurs Tragédies.* Cela eſt très vrai; mais j'ai cru devoir l'exprimer d'une maniere moins choquante pour des Lecteurs François, qui ne ſeroient point inſtruits de ce goût Anglois.

(3) C'eſt ce qu'on nomme en quelques Villes de France la *Vieille Jui-*

„ Après cette occaſion manquée, quand on eut débarqué toute nos troupes, non ſans quelque perte, pourquoi ne fit-on rien? Si l'on n'avoit aucun deſſein formé, à quoi bon une deſcente? & ſi l'on en avoit un, pourquoi ſe rembarquer d'abord? Quant à l'entrepriſe ſur l'Iſle de Ré, ne fut-ce pas contre l'avis formel des meilleurs Officiers, qu'elle fut réſolue & miſe en exécution? Mais ſans rappeller ici l'uſage qu'on ſe permit des bons vins en Eſpagne, ni la politeſſe prodigieuſe que Céſar ne connoiſſoit point, de fortifier ſon Ennemi; voyez quel eſt notre état préſent, & ſi dans une occaſion ſemblable, ou avec de pareils Agens, nous hazarderions une autre Expédition. Telle fut toujours la ſage conduite de nos Ancêtres, de laiſſer entierement les Guerres étrangeres au Gouvernement, ſans y rien contribuer de leur part.

Avis du Chevalier EDOUARD COOK.

„ Du tems que notre pauvre Angleterre agiſſoit toute ſeule, ſans Union, ſans Alliance avec aucun autre Royaume, contre des Ennemis bien plus puiſſans que ceux qu'elle a aujourd'hui, bien loin de ſuccomber, elle remporta de grands avantages ſur eux.

„ On trouve dans les Actes du Parlement de la quarante-deuxieme année du Regne d'*Edouard III*, que le Roi & le Parlement rendirent à Dieu des Actions de graces pour la victoire qu'il leur avoit fait remporter ſur les Rois d'Ecoſſe & de France; Victoire ſi complette que ces deux Princes furent faits priſonniers, & conduits au Château de Windſor. On donnoit quatre raiſons de cet avantage ſignalé. 1. Le Roi avoit un bon Conſeil. 2. Il avoit de braves gens à ſon ſervice, de bons Généraux. 3. Ils étoient ſecourus à tems. 4. L'argent étoit bien & fidelement employé.

„ *Richard II* ſe vit, la troiſieme année de ſon Regne, environné de Flamands, d'Ecoſſois & de François, & ne laiſſa pas de remporter de grands avantages ſur eux.

„ La treizieme année de ſon Regne, il eut le même ſuccès ſur les Ecoſſois, les François & les Eſpagnols, ligués contre lui.

„ La dix-ſeptieme année de ſon Regne, il eut à ſoutenir deux Guerres à la fois, l'une contre l'Ecoſſe, l'autre contre l'Irlande. La victoire l'accompagna par-tout. L'Angleterre en rendit de ſolemnelles Actions de graces à Dieu; & j'eſpere d'en voir rendre de ſemblables pour les victoires de notre Roi

„ Dans la ſeptieme année d'*Henri IV*, on vit ce Prince tellement livré à un ou deux Grands, qu'il n'avoit pas d'autre Conſeil que le leur. Ce qui donna lieu au Grand-Chancelier de mettre à la tête du Diſcours qu'il fit au Parlement, *multorum conſilia requiruntur in magnis; in bello qui maxime timent, ſunt in maximis periculis.* Plus les affaires ſont grandes, & plus le nombre de Conſeillers doit être grand; mais dans la guerre, plus la crainte eſt grande, & plus les dangers que l'on y court ſont grands auſſi. Donnons, accordons des ſommes, mais ſans être effrayés de nos Ennemis; ſecourons le Roi de bon cœur & promtement, ſans entrer dans aucun détail. Salomon donne pour règle, que celui qui ramène les ſujets de plainte, diviſe, oui, il met même les perſonnes les plus unies en diviſion. *Qui repetit ſeparat, imò ſeparat fœderatos.* Nous ſommes unis au Roi par devoir, &c. Le Roi a quatre-vingt mille livres ſterling par an, pour la Flotte & pour nettoyer la Mer; il les a touchés: cependant on ne laiſſe pas de nous demander encore d'autres ſommes pour le même Service. Serons-nous aſſez bons que de les donner? Outre que lorſqu'on les aura, on peut les employer à un uſage différent de leur deſtination.

„ Il ne faut pourtant pas donner lieu de dire que nous refuſons tout ſecours. Je me tiens obligé à payer de ma propre perſonne. Chacun l'eſt de même; car quand le péril eſt commun à tous, tous doivent auſſi accourir à la défenſe commune.

Avis de THOMAS WENTWORTH.

„ Je ne ſaurois oublier ce que je dois à ma Patrie; de ſorte qu'à moins que la Liberté du Peuple ne ſoit miſe en ſureté, nous ne pouvons conſentir à aucun Subſide. Je ne dis pas cela pour faire diverſion au ſujet qui ſe traite, mais plutôt afin qu'en donnant, comme j'y ſuis tout porté, rien ne m'empêche de donner avec joie. Quant aux Propoſitions qu'on nous a faites, je ſuis d'avis que nous les mettions à côté, pour nous attacher à bien connoitre en quel état ſe trouve notre Patrie, & s'il eſt à propos de donner ou non. Notre Patrie eſt-elle ſur le point de voir expirer ſa Liberté, ſes Privileges? Sommes-nous ſous la main des Lieutenans-Gouverneurs? Ou, ſommes-nous en ſureté pour l'avenir? C'eſt-là ce qu'il faut examiner, déterminer.

„ Nous demandons tous unanimement la réparation de nos Griefs; ſans quoi nous n'aurons jamais ni volonté ni pouvoir de rien donner. Pour moi, je ſouhaite de tout mon cœur cette réparation; mais quel eſt le plus ſûr & le plus ſage moyen de l'obtenir? c'eſt ce qui eſt à décider. Quand nous aurons fait quelques progrès dans l'affaire de nos Griefs, il ſera tems de travailler à celle du ſecours. Le Proverbe dit, *Non bis ad idem;* l'Etat ce grand vaiſſeau Politique ne doit point échouer deux fois contre le même Rocher. Nos maux ſont preſſans, il faut y apporter du remede; qui eſt-ce qui le fera? Il n'y a point de Roi plus aimé de ſes Sujets que le nôtre; mais que Sa Majeſté conſidere, qu'il y a des obſtacles qui nous retiennent dans l'éloignement, & que nous devons lever, avant que nous puiſſions nous approcher d'elle. Après tout, nos maux ne ſont pas incurables, & ceux du Roi peuvent être guéris avec de l'or. Il s'agit pour nous d'imiter *Jacob* lutant avec l'Ange, & ne voulant point le laiſſer aller, ſans en avoir été béni. Je voudrois que nous puſſions luter d'une maniere ſoumiſe & tendre avec le Roi, ſans nous en déſiſter qu'il ne nous eût accordé une juſte ſatisfaction. Nos Griefs n'ont été que trop ſouvent rebattus; gardons-nous de les rebattre de nouveau. Tant de répétitions ne ſont bonnes qu'à aigrir les eſprits, & à rendre la réunion plus difficile. Outre qu'en parlant trop de ces Griefs, on engage la Partie à chercher des prétextes & des raiſons ſpécieuſes pour juſtifier ce qui a été fait, & cela eſt dangereux. Les Poëtes Tragiques ménagent quelquefois des ſentimens doux & gracieux, parmi les paſſions les plus grandes & les plus agitées (2). Faiſons-en de même, & le cœur grand & généreux de notre Roi ſe laiſſera fléchir incontinent. Dans toutes les affaires, la prudence veut qu'on prenne le parti le plus ſûr. L'ancien uſage, dit-on, eſt de commencer par la réparation des Griefs. Mais pourquoi nous impoſerions-nous la néceſſité à nous-mêmes de ſuivre juſtement le chemin que les autres ont tenu? J'ai traverſé autrefois la Tamiſe à pié lorſqu'elle étoit glacée; mais ce que je l'ai fait une fois, n'eſt pas une raiſon pour moi de le faire aujourd'hui.

La Chambre ceſſa d'examiner & de débattre les Propoſitions, pour déliberer ſur deux autres Chefs concernant la Liberté des Sujets en leurs Perſonnes; ſavoir la *Relegation & la Déſignation aux Emplois dans les Païs Etrangers.* Le Conſeil du Roi avoit de ſa pure autorité, non ſeulement mis aux Arrêts dans leur Maiſon, quelques-uns de ceux qui avoient refuſé de prêter de l'argent au Roi, mais il en avoit relegué d'autres dans des lieux éloignés de celui de leur Domicile, & il en avoit forcé d'autres pour le même ſujet, d'aller ſervir Sa Majeſté dans des Païs étrangers. Sur quoi pluſieurs Membres opinerent de la maniere ſuivante.

Opinion de Mr. SELDEN.

„ La Relegation eſt une moindre peine que l'Empriſonnement, & néanmoins la Loi défend de releguer perſonne, ſoit dans ſa propre Maiſon, ſoit ailleurs. Je ne ſai ce que vous entendez par Punition; mais on peut s'en faire une juſte idée par les exemples qui s'en trouvent dans les Arrêts du Parlement, dans les Actes Publics, ou dans le Corps des Loix. Quant à la Relegation, je n'y en trouve aucun Exemple. Il eſt vrai que les Juifs furent autrefois relegués ou confinés dans certains quartiers de Ville, comme ici à Londres dans le *Old-Jewry* (3). Il eſt vrai encore qu'il ſe parle dans le Droit de *Priſons perpétuelles* & de *Priſons Coërcitives* (4); deux ſortes de peines qui s'infligent par Sentence Juridique. Mais ce ne ſont que les Fous, que l'on relegue & confine dans leur propre Maiſon.

Avis du Chevalier THOMAS HOBBY.

„ En 1588, le Parlement (j'y étois moi-même Député) relegua les Recuſans dans des Places fortes, comme une précaution qu'exigeoit l'état des affaires publiques, quoiqu'on remarquât fort bien qu'on n'y étoit autoriſé par aucune Loi. Auſſi la Flotte que *Philippe* (5) envoyoit contre nous, ne fut pas plutôt diſſipée, que ces gens-là furent remis en liberté: & le Parlement requit & obtint de la Reine qu'il fût fait incontinent une Loi portant cette ſorte de châtiment & de peine. Enſuite il fut arrêté qu'aucune Perſonne Libre ne pourra être confinée par ordre de qui que ce ſoit, ni du Conſeil-Privé, ni du Roi lui-même, à moins qu'il n'y en ait un Acte exprès du Parlement, ou que l'empriſonnement ne ſe faſſe en vertu d'une Sentence juridiquement obtenue, ou d'une Loi formelle.

De

Juiverie, ou le *Vieux quartier des Juifs*.

(4) La *Priſon perpétuelle* eſt une mort civile, & une Peine plus grande que l'*Exil*, qui eſt une mort civile auſſi.

La *Priſon Coërcitive* eſt ou un châtiment paſſager, ou ſeulement un moyen de s'aſſurer qu'une partie civile n'évitera pas de comparoître en Juſtice en tems & lieu. Et dans ce dernier cas le priſonnier peut être élargi ſous caution valable.

(5) Il parle de la Flotte ſurnommée l'*Invincible*, que *Philippe II* Roi d'Eſpagne envoya, en 1588, contre *Eliſabeth*, dans le deſſein de la détrôner, & de s'emparer de l'Angleterre. Il n'y a point d'Hiſtorien qui ait pu parler de cet Evenement, & qui ne l'ait fait.

Charles I. 1628.

De cette matiere ainſi débattue, on paſſa à celle de la Déſignation aux Emplois dans les Païs Etrangers. Ce qui donna lieu au Chevalier *Pierre Hayman* de rapporter ce qui lui étoit arrivé à lui-même.

„ J'ai oublié, dit-il, de vous parler de mon Emploi dans le Palatinat. Les Seigneurs du Conſeil-Privé me manderent. J'en demandai la raiſon que j'ignorois, & il me fut dit ſans détour, que c'étoit pour n'avoir point obéi à l'ordre de prêter de l'argent au Roi. Je répondis que ſi l'on vouloit tout mon bien, j'étois prêt à l'abandonner; mais que pour le prêt en queſtion, je ne le ferois point. Lorſque je fus devant les Seigneurs du Conſeil, ils m'imputerent d'être mal diſpoſé à ſervir le Roi. Je dis que ma vie & mes biens étoient au ſervice de ma Patrie & de ma Religion. Ils repartirent que ſi je ne payois point, on me donneroit un Emploi dans l'Armée. J'acceptai; & après dix ſemaines d'attente, on me dit que j'étois nommé pour aller avec un Seigneur joindre l'Armée du Palatinat, où j'aurois un Emploi & des appointemens convenables. Je répondis que j'étois un Sujet, & que je demandois que l'on me fournît de quoi faire le voyage. Quelques-uns d'entr'eux reçurent ma demande avec douceur; les autres s'emporterent & me dirent que je devois faire ce voyage à mes propres fraix. Je repliquai, *Nemo militat ſuis expenſis*, Perſonne n'eſt tenu de faire la guerre à ſes dépens. *Partez*, me fut-il répondu, *il le faut*. Je ſongeai à ce que je ferois. Il n'y avoit point d'exemple qu'on eût jamais exigé une telle choſe de qui que ce fût, & les Juriſconſultes m'aſſuroient qu'on n'avoit aucun droit de l'exiger de moi. Sur cette aſſurance je demandai de l'argent encore une fois, en m'abſtenant des paroles dont je m'étois ſervi, & bien réſolu de continuer à refuſer dans la ſuite par un ſilence reſpectueux. Cependant l'ordre de partir me fut réiteré; & douze jours après les Seigneurs du Conſeil me déclarerent que leur deſſein n'étoit point de m'envoyer comme un ſimple Soldat, mais à la ſuite d'un Ambaſſadeur. Je ſentis le coup, deſorte que je mis ordre à mes affaires, & j'allai de moi-même m'offrir pour cette ſorte de Service.

Avis de Mr. HACKWELL.

„ Si le Roi ne peut point obliger un Sujet à lui rendre un Service néceſſaire, le Bien commun pourroit en ſouffrir un grand préjudice; mais d'un autre côté, ſi le Roi le peut, ce Service pourra bien, quand il lui plaira, n'être guere différent d'un Baniſſement honorable pour un Sujet. Nos Loix portent que le Roi ne peut forcer perſonne de quitter le Royaume; elles portent auſſi que celui qui ſert par ordre du Roi hors du Royaume, s'il a des procès, n'eſt point obligé de comparoître en perſonne, & le Roi peut lui accorder des Lettres de ſurſéance & de protection. On voit dans les Regîtres du Parlement une Ordonnance faite la cinquieme année du Regne d'*Edouard III* N°. 9. pour donner pouvoir au Roi d'envoyer du monde en Irlande: & cela fut fait, afin que lorſque le Roi commandera à ces gens ſi ſavans dans les Loix, de marcher aux endroits où la néceſſité le demande, s'ils refuſent, & que les raiſons de leur refus ne ſoient pas trouvées valables, il puiſſe les traiter, ſelon le Droit & la Juſtice, de même que les Soldats. Que s'il y eût eu une Loi, qui permît au Roi d'envoyer de ſon pur mouvement des Anglois en Irlande, Païs qui eſt même ſous ſon obéiſſance, il n'auroit eu que faire d'en prendre le pouvoir du Parlement. Or ſi la Loi ne permet pas une telle choſe, elle permet encore moins l'Empriſonnement.

Avis du Chevalier E. COOK.

„ Toute contrainte, quelque petite qu'elle ſoit, eſt une ſorte de Priſon, & tout Emploi hors du Royaume eſt une ſorte de Baniſſement honorable. Je m'étois réſolu de moi-même, de paſſer en Irlande; je fus même ſur le point de partir, & j'ai toujours cru, que ſi je l'avois fait, j'y aurois rencontré plus d'un *Mompeſſon*. Mais entre ceux à qui le Roi donne des Commiſſions hors du Royaume, il faut bien diſtinguer ceux qui ſont à ſes gages, de ceux qui n'y ſont pas. Jamais tems où la Loi fût plus en vigueur que la quarante-ſixieme année d'*Edouard III*. En voici un exemple. Le Chevalier *Richard Pembridge*, qui avoit une Place de Juge, une Charge dans la Maiſon du Roi & le Gouvernement des Cinq Ports, refuſa d'aller en Irlande faire les fonctions de Viceroi (1). Qu'en arriva-t-il? Le Chevalier poſſedoit des Emplois, des Fiefs, & outre cela des Terres, en récompenſe de ſes ſervices paſſés, *pro ſervitio ſuo impenſo*; tout lui fut ſaiſi: mais quoique le Roi fût irrité au dernier point, la perſonne du Chevalier ne fut point arrêtée, il ne fut point mis en priſon. Je trouve dans les Regîtres du Parlement de la quarante-ſeptieme année d'*Eliſabeth*, un autre Préjugé touchant ces ſortes de Commiſſions refuſées: ceux qui reçoivent des Bienfaits de la Cour *pro conſilio*, y eſt-il dit, *aut pro ſervitio impenſo*, s'ils refuſent, leurs Terres & leurs Charges pourront être confiſquées, mais non leurs perſonnes être miſes en priſon.

Avis du Chevalier THOMAS WENTWORTH.

„ C'eſt un Point d'une très grande conſéquence pour un Sujet, que de ne pouvoir point être employé hors du Royaume malgré lui. Sans cela, ſa perſonne, ſon repos, ſa fortune ſont à toute heure à la merci d'un homme puiſſant qui lui en veut. Le Roi eſt bon, & juſte, nous le ſavons; mais nous ne ſavons pas tout ce que ſes propres Miniſtres, ou des Ambaſſadeurs, peuvent pratiquer pour ſatisfaire leur paſſion animée contre quelqu'un.

Avis du Chevalier JEAN ELLIOT.

„ Si vous permettez que l'on puiſſe envoyer quelqu'un malgré lui hors du Royaume, vos autres Privileges ne ſont plus rien. En effet, quelle différence y a-t-il entre être relegué en quelque endroit, ou être mis aux Arrêts chez ſoi, & être forcé de remplir un Emploi dans un Païs étranger? C'eſt toujours être banni pour un tems. D'ailleurs, il n'eſt pas de l'intérêt du Roi de forcer ſes Sujets à le ſervir hors de leur Patrie; il doit plutôt les y engager par des motifs d'honneur & de récompenſe. En un mot, cette contrainte ne s'accorde point avec nos Privileges.

Cette Diſcuſſion porta la Chambre à conclure, *Qu'aucun homme libre ne pouvoit être arrêté ou relegué, en quelque endroit que ce fût, que par un Acte du Parlement, ou par la déciſion des Loix, & nullement par un ordre émané du Roi, ou de ſon Conſeil-Privé, ou d'ailleurs*.

L'Examen de l'affaire du Secours fut renvoyé au vendredi ſuivant. Sur ces entrefaites, le Roi apprenant qu'il couroit un bruit que le Duc de *Buckingham* avoit mal parlé du Parlement en plein Conſeil, & craignant que les Communes irritées ne repriſſent leurs anciennes Procédures contre ſon Favori, leur envoya, le jeudi troiſieme d'Avril, Mr. *Cook* pour les aſſurer de ſa part que le bruit étoit entierement faux. Et voici comment ce Secretaire s'aquitta de ce Meſſage.

„ Sa Majeſté ayant été informée qu'il s'eſt répandu de mauvais bruits touchant le Meſſage un peu fort que je vous portai hier de ſa part, & qu'en même tems l'on impute au Duc d'avoir mal parlé du Parlement en plein Conſeil, m'ordonne de vous aſſurer que ces diſcours ſont la malignité & la fauſſeté mêmes; d'autant plus que le Duc n'a rien dit abſolument dans le Conſeil, qui ne ſoit à l'avantage de toute votre Aſſemblée. Le Roi ſouhaite que vous remarquiez la méchanceté de ces Eſprits que l'envie anime. Si ce Miniſtre eût tenu le langage qu'on lui attribue, il ſe ſeroit contredit lui-même; puiſque nous pouvons, tous tant que nous ſommes dans le Conſeil, témoigner, qu'il a été le prémier à y propoſer la Convocation de ce Parlement, & qu'il a le plus contribué à la faire réſoudre par Sa Majeſté (2), qui l'eſtime non par les choſes que l'on débite, mais par ſes actions & par la conduite qu'il a tenue.

„ Sa Majeſté apprend avec plaiſir, que vous avez réſolu de conclure vendredi prochain l'affaire du Secours. Elle acceptera gracieuſement ce que vous lui accorderez, pourvu qu'en ne mettant aucune condition à votre Don gratuit, vous faſſiez voir à toute la Terre que vous êtes auſſi éloignés d'empiéter ſur la Prérogative Royale, que Sa Majeſté l'eſt d'empiéter ſur vos Privileges. Elle nous en donnera une preuve parfaite, lorſque nous lui préſenterons nos Griefs. Faiſons ſeulement enſorte de les exprimer ſans aigreur, & le Roi

„ nous

(1) L'Anglois dit *ſerve as Deputy*, ſervir comme *Député*, ſans dire quelle ſorte de *Député*, ou de *Commis*, ou de *Délégué*. J'ai ſuppléé le titre de *Lord*, & traduit comme s'il y avoit *Lord-Deputy*. On pourroit ſuppléer *Governor*, & traduire Lieutenant de Roi ou Sous-Gouverneur, *Deputy-Governor*. Les Emplois & les Charges qu'avoit ce Chevalier ne permettent pas de croire qu'on lui en voulût faire exercer un beaucoup moins honorable: ce qui lui auroit fourni une excuſe très plauſible de ne pas accepter une telle Commiſſion, qu'on lui donnoit ſeulement pour le faire ſortir d'Angleterre.

(2) Il eſt à remarquer que ce Sécretaire n'avoit garde de dire aux Communes que la choſe avoit été ainſi concertée par pure Politique, pour donner meilleure opinion du Duc, ſuivant l'Avis du Chevalier *Cotton*. Notre Auteur a tiré cette Remarque de Mr. *de Rapin*.

(3) Les Communes étoient, au commencement de ce Parlement, dans de fort bonnes diſpoſitions, comme on le voit dans une Lettre de Mr. *Guillaume Bedel* à l'Evêque *Usher*, datée de Londres (Avril 11. 1628). „ Dans le Parlement, dit-il, les affaires vont juſqu'ici à merveilles. La Chambre-Baſſe montre beaucoup de modération: rien n'y a encore été propoſé, ni agité, d'une maniere à faire craindre du trouble. Les Seigneurs agiſſent de concert avec elle; juſque là qu'à la Propoſition qu'ils lui firent de demander la célébration d'un jour de Jeûne général & public, ils lui laiſſerent ajouter celle de demander l'exécution, des Loix, des Arrêts, & des Statuts qui ſubſiſtent contre les Recuſans: & même la Requête préſentée à ce ſujet, eſt l'ouvrage de deux Evêques, celui de *Norwich*, & celui de *Lichfield*". Un Hiſtorien moderne ſe plaint avec raiſon, qu'on ait laiſſé échaper une conjoncture auſſi favorable que celle-ci le paroiſſoit, d'établir une bonne harmonie entre le Roi & ſon Peuple. „ Si *Buckingham*, dit cet Hiſtorien, s'étoit retiré avec les richeſſes immenſes qu'il avoit amaſſées; ſi l'Evêque de

„ Can-

CHAR-LES I. 1628.

„ nous montrera qu'il ne cherche point à donner atteinte à nos
„ Droits. Il compte qu'il eſt plus glorieux de regner ſur un Peu-
„ ple Libre, que ſur des Eſclaves. Au reſte, il vouloit d'abord
„ venir vous dire ces choſes lui-même, mais il a craint de vous
„ prendre par-là trop de tems.

Enſuite, ce Secretaire ajoute de ſon propre chef, ce qui ſuit.

„ Hier après dîner, le Roi nous demanda ce que nous a-
„ vions fait dans cette Chambre. Nous répondimes que nous
„ avions entamé l'affaire du ſecours, & réſolu d'en remettre la
„ concluſion finale à vendredi prochain, pour de très bonnes
„ raiſons; à ſavoir, afin de travailler tout à la fois, & en mê-
„ me tems, aux affaires de Sa Majeſté & à celles de notre Pa-
„ trie; union qui ſera ſans doute profitable au Souverain, a-
„ gréable au Peuple, & qui produira ſelon nos deſſeins un bon
„ effet au dehors, où l'on ne manquera pas d'en être informé.
„ *Pourquoi donc, je vous prie*, répondit-il, *les empêcheroit-on*
„ *de faire valoir leurs Privileges? S'ils ne le faiſoient point, je*
„ *croirois qu'ils n'agiſſent point de bonne foi avec moi.* Vous vo-
„ yez par ces paroles, le bon caractere & les bonnes diſpoſi-
„ tions de Sa Majeſté. Prenons courage, travaillons à ſerrer de
„ plus en plus les liens d'une Union parfaite & générale, qui
„ nous gagnera le cœur du Roi; & ſoyons aſſurés qu'il nous
„ écoutera favorablement, que nous en obtiendrons une Ré-
„ ponſe conforme à nos deſirs, & que ceux que nous croyons
„ nous être le plus contraires, nous les verrons concourir, avec
„ une affection cordiale, à notre bien.

Après quelques débats ſur ce Meſſage, les Communes reconnurent qu'elles avoient trois ſortes d'obligations au Roi. 1. De la ſatisfaction qu'elles en avoient reçue. 2. De la Promeſſe qu'il leur avoit faite de les protéger & de remédier aux abus: Promeſſe qui eſt autant qu'une Loi formelle, ſur ce ſujet. 3. Des avis convenables à ſon Honneur, & à la Dignité d'un Parlement, qu'il leur avoit donnés: deſorte qu'elles conclurent, *qu'elles devoient imiter leurs Ancêtres, qu'on ne vit jamais éplucher de trop près la Prérogative Royale.* Après quoi, la Chambre rendit ſes très humbles Actions de graces à Sa Majeſté (3).

Le quatrieme d'Avril, le Secretaire *Cook* ſe rendit encore dans la Chambre, & aſſura les Communes de la part du Roi, que Sa Majeſté les feroit jouïr pendant ſon regne, de leurs Droits, Privileges, Liberté & Sureté de leurs Perſonnes, avec autant d'étendue qu'on en eût joui ſous les regnes des meilleurs Rois. Le Secretaire ajouta, que la Chambre n'avoit qu'à voir les moyens & les précautions les plus convenables à prendre pour cela, ſoit par un Bill, ou autrement. Qu'il ne doutoit point que Sa Majeſté n'y donnât les mains, pourvu que le reſpect qui lui eſt dû, & le Bien-public, n'y fuſſent point bleſſés; mais que plus la Chambre auroit de confiance en la Bonté du Roi, & plus elle trouveroit de facilité à obtenir ce qu'elle demanderoit.

On fit quelques raiſonnemens ſur ce Meſſage. Ceux de Mr. *Pym* montrerent la grande néceſſité qu'il y avoit que la Chambre prît inceſſamment la Réſolution de ſecourir le Roi; ſur quoi il fut conclu d'accorder cinq Subſides.

Le ſeptieme d'Avril, Mr. *Cook* rapporta aux Communes un Entretien qu'il avoit eu avec Sa Majeſté, lorſqu'il l'avoit informée de leur Réſolution. „ Le Roi, *dit-il*, m'a d'abord deman-
„ dé, *Quelle avoit été au juſte la pluralité des voix en faveur du*
„ *Subſide*? Je lui ai répondu qu'*il n'y en avoit eu qu'une ſeule.*
„ *Qu'une ſeule voix*! a-t-il repris. *Eh, combien donc y en a-t-il*
„ *eu contre? Pas une ſeule*, lui ai-je dit, *car tous les Membres ont*
„ *été là-deſſus d'un ſeul & même ſentiment.* Sa Majeſté a été ſi
„ ſenſible à cette Nouvelle, qu'elle a fait incontinent aſſembler
„ ſon Conſeil pour la lui communiquer. Mais lorſqu'elle a
„ conſideré que ce ſecours de cinq Subſides, quoiqu'au deſ-
„ ſous de ſes beſoins, eſt pourtant le plus grand qu'aucun Par-
„ lement ait jamais donné, ſa ſatisfaction ne s'en eſt pas peu aug-
„ mentée, parce que cette circonſtance l'aſſure de l'Amour de
„ ſon Peuple, & que cet Amour lui eſt plus précieux que tous
„ les tréſors. *J'eus d'entrée de l'affection pour les Parlemens*,
„ nous a dit le Roi; *je ſuis venu, je ne ſai comment, à m'en*
„ *dégoûter; mais je reprens mes prémiers ſentimens pour eux; &*
„ *je ſerai ravi de me trouver ſouvent dans la ſuite en conféren-*
„ *ce avec mon Peuple, par le moyen de ces Aſſemblées.*

Mr. *Cook* rapporta auſſi à la Chambre le Diſcours que le Duc de *Buckingham* avoit fait au Roi, ſur ce ſujet, dans le Conſeil. Voici ce Diſcours, qui auroit pu faire paſſer tout autre que le Duc, pour un homme modeſte & populaire.

CHAR-LES I. 1628.

SIRE,

Diſcours du Duc de Buckingham dans le Conſeil.

„ Il me ſemble que je vois maintenant, mieux que jamais,
„ toute la Grandeur d'un Roi en votre Perſonne, par l'Amour
„ que vos Sujets vous témoignent. Car c'eſt le degré de l'A-
„ mour des Sujets, qui donne la juſte meſure, & qui peut ſeul
„ faire le comble de la Majeſté du Souverain. On ne vous
„ croyoit point aimé de votre Peuple, & cette opinion faiſoit
„ beaucoup de tort à votre réputation dans le Monde. Mais
„ ce jour vous dévelope aux yeux des Hommes tel que vous êtes,
„ Roi glorieux, aimé, chéri au dedans, redoutable, craint au
„ dehors. Permettez, Sire, je vous en ſupplie très humble-
„ ment, permettez-moi de me conformer à la néceſſité qu'un
„ évenement ſi heureux m'impoſe. J'ai eu juſqu'ici l'honneur
„ d'être votre Favori; il faut que je renonce à ce Titre, & que
„ je le remette à votre Parlement, à votre Peuple. Voilà deſ-
„ ormais vos Favoris; ce ſera une aſſez grande gloire pour
„ moi, d'être votre Domeſtique. Les Communes ſe ſont tel-
„ lement ſignalées dans cette occaſion, que Votre Majeſté ne
„ doit plus regarder cette Chambre par le nombre & par la dif-
„ férence des perſonnes qui la compoſent. C'eſt un Corps
„ qui a pluſieurs Membres; mais ces Membres n'ont tous en-
„ ſemble qu'un ſeul & même cœur. Différens quelquefois
„ dans la maniere d'enviſager certaines choſes, mais uniformes
„ quand il s'agit de vous marquer leur Amour, & leur zèle à
„ vous ſecourir. Il eſt vrai que le Subſide qu'ils viennent de
„ vous aſſigner, ne ſauroit fournir à tous vos beſoins; mais il
„ eſt tel, que jamais les Anglois n'en accorderent un ſi grand,
„ en ſi peu de tems; & je ſuis perſuadé qu'ils n'en demeureront
„ point là, & que ce ne ſont ici que les Prémices de leur af-
„ fection. Mais quelles Prémices! & qu'elles montrent bien à
„ Votre Majeſté, & à toute la Terre ce que ſont, ce que peu-
„ vent de tels Sujets! Non, il n'eſt pas poſſible, lorſqu'il s'agit
„ de la Gloire ou du Bien de l'Etat, & que les Subſides ſont
„ demandés ſelon les uſages Parlementaires, non, il n'eſt pas
„ poſſible qu'un Roi d'Angleterre manque de rien. Je le repe-
„ te en d'autres termes, ce n'eſt pas ici un Don de cinq Subſi-
„ des ſeulement, c'eſt l'ouverture d'une mine de Subſides qui
„ eſt dans le fond de leurs cœurs. Je ne m'étonne donc point
„ que ces prémiers effets de leur zèle ayent fait revivre votre
„ inclination pour les Parlemens, comme vous nous l'avez
„ vous-même déclaré. Pour ce qui eſt de celui-ci, je ne dou-
„ te nullement que les demandes qu'il aura à vous faire ne ſoient
„ juſtes, raiſonnables, & conçues en termes reſpectueux & mo-
„ dérés; car des perſonnes qui ſavent donner ſi bien, & ſi à
„ propos, ſavent ſans doute auſſi fort bien ce qu'il eſt à propos
„ de demander. Cela poſé, Votre Majeſté ne ſauroit ne pas ac-
„ corder leur Requête, ſans ſe démentir elle-même, & les fruſ-
„ trer de leur attente. Car s'étant repoſés ſur votre Meſſage,
„ leur confiance, leur bonne foi, & vos Promeſſes ne doivent
„ point être vaines. Après quoi, j'aurai la joie de voir cette
„ auguſte Aſſemblée achever ce grand Ouvrage auſſi heureuſe-
„ ment qu'il a été commencé; & j'eſpere que la convocation
„ des Parlemens rendue à l'avenir plus fréquente, à cauſe des
„ bons effets qui en réſultent, éloignera de la préſence de Votre
„ Majeſté tant les Projeteurs, & les Faiſeurs de nouveaux Syſ-
„ tèmes, que les Perturbateurs du repos de l'Egliſe & de l'E-
„ tat. Encore un mot, Sire, permettez-le moi de grace, pour
„ vous ouvrir mon cœur, & pour donner du relâche à mes
„ peines. J'ai vécu pendant longtems, dans de grandes inquié-
„ tudes. Le ſommeil n'a pas été pour moi un tems de repos, ni
„ les faveurs de la Fortune un ſujet de contentement. J'ai eu
„ le chagrin rongeant de me voir regardé comme un ſemeur de
„ diſſenſion, qui indiſpoſoit le Souverain contre les Sujets, &
„ les Sujets contre lui. Mais je me flate de faire voir diſtinc-
„ tement à tout le monde, l'erreur & l'injuſtice de ces gens qui
„ me dépeignoient comme un Eſprit malin, occupé ſans ceſſe à
„ rendre de mauvais offices à un Peuple fidèle auprès d'un bon
„ Roi. Pour cet effet, toute la faveur dont Votre Majeſté
„ m'ho-

„ Cantorbery eût été rétabli (*) dans l'exercice des Fonctions Sa-
„ crées qu'on lui avoit injuſtement interdites; Si *Montaigu* eût été
„ puni, & *Laud* banni de la Cour; Si les Papiſtes euſſent eté livrés
„ à la rigueur des Loix, *comme le pieux Roi l'avoit promis*, *dit E-*
„ *chard*; Si *Neale*, *Wren*, & tels autres Prélats n'avoient point été
„ ſouſtraits à la redoutable colere du Parlement, & à la haine de
„ tout le Peuple; Si la *Requête de Droit* dreſſée, & préſentée alors
„ par les Communes, & accordée ſur le champ par le Roi, eût été
„ miſe, comme il faut, en exécution, rien n'étant plus juſte, plus
„ raiſonnable, ni plus aiſé que tout cela; on ne ſauroit douter que
„ *Charles I* n'eût regné avec autant de bonheur & de gloire qu'au-
„ cun de ſes Prédéceſſeurs. Mais, quand il avoit une fois pris des
„ meſures, ſoit bonnes, ſoit mauvaiſes, il s'y tenoit avec une éga-
„ le opiniâtreté, conſultant cependant pour les prendre, bien moins
„ ſes propres ſentimens, que ceux de ſes Miniſtres. Au-lieu donc de
„ ſuivre les Règles prudentes & ſalutaires du Gouvernement, tel
„ étoit le malheur de ce Prince, qu'il n'écoutoit que *Villiers*, *Laud*,
„ & ſemblables Miniſtres qui ne pouvoient ſe ſoutenir, ni trouver
„ leur ſalut, que dans le pouvoir Deſpotique du Roi. Delà vient
„ qu'ils mirent tout en uſage pour le rendre tel; à quoi ils ne réuſ-
„ ſirent que trop, comme la ſuite le fera voir.

(*) *Si l'Evêque de Cantorbery eût été rétabli dans ſes Fonctions*, &c. Il y a là deux choſes à relever. 1. Au-lieu d'Evêque, il faloit mettre Archevêque. C'eſt une petite mepriſe de cet Hiſtorien, ou une faute de ſon Imprimeur. 2. Si ce Prélat ne fut point retabli, quel fut donc l'effet de la Revocation pleine & authentique que le Roi fit (le 25. de Juin 1628.) de la Commiſſion qu'il avoit donnée (le 9. d'Octobre 1627.) à cinq Evêques, pour exercer toutes les fonctions & toute la Juridiction du Siege Archiépiſcopal? Revocation, qui, ſans en mettre d'autres en leur place, leur defendoit de continuer ces fonctions en quoi que ce fût, & ſous quelque raiſon ou pretexte que ce pût être. Ou *Abbot* ne jouit point du benéfice de cette Revocation, ce qu'il auroit falu marquer, ou elle n'a point éte connue de l'*Hiſtorien moderne*. Le Lecteur la trouvera citée ci-deſſous.

„ m'honore, je vais l'employer, ſous votre bon-plaiſir, à leur „ prouver à tous, qu'animé d'un tout autre Eſprit que celui que „ l'on m'attribue, & ne reſpirant que leur bonheur, ma plus „ forte paſſion eſt de leur rendre tous les ſervices dont je ſuis „ capable. Je regarde donc ce jour comme plus heureux pour „ moi & plus ſolemnel que celui de ma naiſſance, puiſque je „ m'y vois en état d'exécuter mes bonnes intentions pour eux, „ & que Votre Majeſté y reçoit des marques ſi ſenſibles de l'a„ mour de ſon Parlement. Veuille le Ciel que nous ayons, „ moi & ma Famille, quelque part à cet amour"!

Le Chevalier *Jean Elliot* marqua de l'indignation de ce qu'on aſſocioit ainſi le nom du Duc avec celui du Roi, *à la honte*, dit-il, *de notre ſiecle, & contre l'uſage de nos Ancêtres*; (1) & il demanda qu'une telle hardieſſe fût reprimée, afin qu'on n'y retombât point à l'avenir.

La Chambre nomma pluſieurs Membres pour aſſiſter à une Conférence qu'elle avoit demandée aux Seigneurs, touchant les Privileges des Sujets & la propriété des Biens.

Conférence entre les deux Chambres ſur la ſureté des Perſonnes & la propriété des Biens.

Le Chevalier *Dudley Diggs* en fit l'ouverture par un Diſcours ſur le fondement, & l'Antiquité de nos Loix, & de nos Coutumes. Le Chevalier *Edouard Littleton*, Membre du College de *Inner-Temple* (2), prit la parole, après le Garde du Grand-Sceau, & s'étendit beaucoup ſur la Liberté & la ſureté perſonnelle d'un chacun. Mr. *Selden*, Membre du même College, inſiſta ſur l'importance de cette Affaire, & prouva que l'Empriſonnement fait en dernier lieu de quelques Gentilshommes, parce qu'ils refuſoient de prêter l'argent qu'on leur demandoit à titre d'Emprunt, étoit une entrepriſe ſans exemple. Le Chevalier *Edouard Cook* ſoutint que ce que l'on venoit d'établir étoit & le ſens naturel & l'eſprit de la Loi. En un mot, les Députés des Communes à cette Conférence prouverent, que les Réſolutions de leur Chambre alléguées ci-deſſus, avoient été formées ſur la *Grande Chartre*, & les *ſix Statuts* du Parlement (3), ſur douze Arrêts prononcés en pleine audience, & ſur plus de trente autres.

Le huitieme & le neuvieme du mois d'Avril furent employés à diſcuter la méthode qu'on avoit introduite de loger le Soldat par Billets dans les Maiſons des Sujets, contre leur volonté & contre la diſpoſition des Loix. Le dixieme le Roi fit dire par Mr. le Secretaire *Cook* aux Communes „ qu'il ſouhaitoit qu'el„ les ne s'ajournaſſent point, pendant les Fêtes de Pâques qui „ s'approchoient; afin que tout le monde connût l'ardeur & „ la diligence avec lesquelles & ſa Majeſté & ſon Parlement „ travaillent aux affaires générales de la Chrétienté".

Meſſage du Roi aux Communes.

Il s'en falut bien que ce Meſſage fit plaiſir aux Communes. Le Chevalier *Robert Phillips* fut le prémier qui en témoigna tout haut du mécontentement. „ Dans deux cas ſemblables à ce„ lui-ci, *dit-il*, & ſur deux Meſſages tout pareils, portés à la „ Chambre, l'un la douzieme & l'autre la dix-huitieme année „ du Regne précedent, elle décida qu'elle avoit droit, & qu'il „ étoit en ſon pouvoir de s'ajourner, ou de continuer ſes ſéan„ ces. Un Prince moins religieux que celui ſous lequel nous „ vivons, peut venir dans la ſuite & nous enlever ce Droit. „ Ordonnez qu'un Committé en recherche avec ſoin les titres, „ & qu'il en ſoit dreſſé une déclaration".

Le Chevalier *Edouard Cook* parla ſur le même ſujet, en ces termes. „ Les Privileges de cette Chambre me ſont auſſi chers „ que ma propre vie, & chacun doit les regarder comme les „ fibres du Cœur de l'Etat. *Le Roi proroge, mais la Cham„ bre s'ajourne elle-même.* Si le Roi écrit à un Abbé de four„ nir la ſubſiſtance à un pauvre Ecolier d'Univerſité, & que „ l'Abbé le faſſe, comme *ex rogatu*, (4) entant que c'eſt une „ demande, une ſollicitation, il ne s'engage point, & cela ne „ tire à aucune conſequence pour l'avenir. C'eſt pourquoi, j'o„ pine, ſi l'ajournement a lieu, de marquer ſur les Regîtres „ qu'il s'eſt fait, *ex rogatu Regis*, à la ſollicitation du Roi".

La Chambre nomma un Committé, pour examiner à fond & lui produire les preuves du Droit & de la Liberté qu'elle a de s'ajourner elle-même ou de ne s'ajourner pas; afin que la déférence qu'on pourroit avoir, cette fois, pour Sa Majeſté, ne fût point un Préjugé pour le tems à venir.

Réponſe des Communes.

Enſuite les Communes envoyérent un Meſſage au Roi pour l'informer, qu'*elles conſentoient de ne point interrompre leurs ſéances pour expédier en toute diligence les affaires qui concernoient particulierement le ſervice de Sa Majeſté; quoiqu'elles euſſent eu deſſein de s'ajourner.* A quoi Sa Majeſté répondit, qu'*elle leur avoit fait d'elle-même cette propoſition, à cauſe de l'état preſſant des Affaires de la Chrétienté dans lesquelles elle étoit engagée.* Le Roi ajouta, qu'*il ſouhaitoit que leurs délibérations fuſſent bientôt expédiées, & que pour cet effet la Chambre ne s'ajournât point du tout.*

Cook preſſe les Communes pour les Subſides.

Le onze d'Avril, le Secretaire *Cook* preſſa les Communes de terminer l'affaire des Subſides, & d'en réduire le Bill en Acte inceſſamment. „ D'un côté, *leur dit-il*, nous avons pluſieurs „ demandes, ou *Pétitions* de droit à faire au Roi: & de l'au„ tre, nous lui avons accordé, de notre pur gré, & généreuſe„ ment, cinq Subſides, mais nous n'avons point déterminé „ le tems auquel ils doivent être payés. Or ſans cette déter„ mination, un Subſide n'eſt rien. Faiſons-la donc".

Le Chevalier *Dudley Diggs* appuya fortement cette propoſition de *Cook*. „ En effet, *dit-il*, nous avons travaillé ſans au„ cun empêchement à établir nos Privileges; Sa Majeſté nous a „ donné les Réponſes les plus favorables là-deſſus. Nous lui „ avons enſuite offert cinq Subſides; mais qu'avons-nous fait „ juſqu'ici pour elle? Rien, non, dis-je, rien dont elle puiſſe „ faire uſage. Le Monde croit que le Parlement n'a point „ tenu compte d'exécuter la Réſolution qu'il fit au commen„ cement. Eh! qui ne ſait combien un tel jugement, auquel „ nous donnons lieu, intéreſſe la gloire de Sa Majeſté? No„ tre Bonheur & notre Honneur ſont entre les mains du Roi: „ & malheureuſement, il n'y a autour des Princes que trop „ de gens qui cherchent à s'inſinuer dans leurs bonnes graces, „ en rendant de mauvais offices à d'autres. Qu'eſt-ce donc „ qui nous accroche? Jamais affaire ne traina ſi fort dans un „ Parlement, que celle-ci. Certes le Roi a bien raiſon de dire, „ qu'ai-je fait, pour les refroidir de la ſorte? Ne les ai-je pas „ aſſurés que je veux les traiter auſſi favorablement qu'aucun Roi „ le fit jamais? En effet, Sa Majeſté veut nous confirmer & „ aſſurer nos Privileges, & la Propriété de nos Biens. Pou„ vions-nous demander une Réponſe plus gracieuſe de notre „ Souverain? Et cependant, nous occupons-nous, nous hâ„ tons-nous de le ſecourir? Sera-t-il dit que le jour qu'on nous „ en a fait les plus fortes inſtances, eſt le même que nous a„ vons refuſé de nous y prêter? Mais, dit-on, cela retarderoit „ extrêmement l'exécution, & le ſuccès du deſſein qui nous „ occupe. Eh, quel tort ce retardement peut-il donc nous fai„ re? Aucun; car enfin, retarder, ce n'eſt pas nous lier les „ mains: outre que cet empreſſement engagera Sa Majeſté, j'o„ ſe l'aſſurer, à nous accorder autant qu'aucun de nos Rois ait „ jamais accordé à ſes Sujets".

Le Chevalier *Thomas Wentworth* propoſa un milieu, qui fut approuvé, & la Chambre réſolut que l'affaire des Subſides & celle des Griefs marcheroient d'un pas egal.

Le douzieme, Mr. le Secretaire *Cook* porta un autre Meſſage du Roi à la Chambre, pour qu'elle eût à mettre, ſans aucun autre delai, la derniere main au Bill des Subſides. Comme ce Meſſage offenſa les Communes, je vai le donner tout entier à mon Lecteur.

Meſſage menaçant du Roi aux Communes touchant le Secours.

„ Sa Majeſté vous ayant donné de bonne heure connoiſſan„ ce des malheurs, du tems, & du beſoin qu'elle avoit d'un „ promt ſecours, a toujours attendu le fruit d'un avertiſſement „ qui vous fit prendre de ſi bonnes Réſolutions dès l'entrée de „ ce Parlement. Mais puiſqu'un commencement qui lui avoit „ fait concevoir les meilleures eſpérances n'a rien produit enco„ re, Sa Majeſté m'ordonne de vous faire entendre que ſa vo„ lonté Royale eſt que vous ayez à mettre fin à toutes vos „ longueurs inutiles par rapport à l'affaire des Subſides. Je dois „ auſſi vous dire, que lorſque Sa Majeſté conſentit que nous „ travaillaſſions, tour à tour, & à ce qui regarde ſes intérêts, „ & à ce qui touche les nôtres, ce ne fut point pour que ces „ affaires s'entre-interrompiſſent, & bien moins que nos débats „ ſi vifs & ſi pouſſés conſumaſſent inutilement un tems qu'il „ importe ſi fort à toute la Chrétienté qu'il ſoit bien employé. „ C'eſt pourquoi le Roi nous recommande de bien prendre „ garde que nous ne le forcions point à terminer deſagréable„ ment un Parlement qui a ſi bien commencé.

„ Mais pour remplir toutes les parties de mon devoir, je „ ſupplie cette Chambre, avec tout le reſpect que je lui dois, „ de ne pas faire trop ni trop peu d'attention à la force des ter„ mes dont je me ſers en lui faiſant ce Meſſage. Si nous al„ lions

(1) Comment nos Auteurs, qui ſe ſont fait une Loi de rapporter en entier tous les Diſcours un peu importans, que les membres du Parlement faiſoient ſur-tout dans ces tems difficiles, ne nous donnent-ils qu'un très-petit échantillon du Diſcours que le Chevalier *Elliot*, la Partie ardente & déclarée du Duc Favori, fit dans cette derniere occaſion? Je croi que le Lecteur ſera bien aiſe que je rempliſſe ce vuide. Il ne m'en coutera que la peine de copier ce Diſcours du Chevalier dans un de nos Hiſtoriens Modernes.

„ Peut-on, *dit Elliot*, s'imaginer, que la maniere dont un Par„ ticulier, de quelque qualité qu'il puiſſe être, reçoit nos délibéra„ tions, ſoit capable de nous exciter à donner au Roi de plus gran„ des marques de notre fidélité & de notre zèle? Eſt-il croyable en„ core que le Roi nous témoignera plus de bienveillance à la recom„ mendation d'un de ſes Sujets? Pour moi, je ne mets point de pa„ reilles choſes dans l'eſprit. Je connois les bonnes diſpoſitions du „ Roi au regard de ſon Peuple. Elles ſont fondées ſur quelque cho„ ſe de plus ſolide, que ſur ce qu'un de ſes Courtiſans peut lui in„ ſinuer en notre faveur. Ce que nous avons fait juſques à préſent „ prouve le déſir ſincère que nous avons de contenter le Roi: mais „ nous ne penſons nullement à nous rendre agréables à ſes Miniſtres. „ Au reſte, Monſieur, (*pourſuivit Elliot, en s'adreſſant au Secretaire „ d'Etat*), j'ai un extrême déplaiſir d'être obligé de vous donner ces „ avis. Ce qui s'eſt paſſé autrefois dans cette Aſſemblée, doit vous „ apprendre qu'elle ne trouve pas bon qu'on mêle ainſi le nom d'un „ autre avec celui du Roi. Je ſai bon-gré à tout homme qui em„ ploye ſon Credit & ſes bons Offices pour le ſervice du Public: je „ ſuis prêt à lui en témoigner ma reconnoiſſance dans l'occaſion. „ Mais je ne puis voir ſans indignation qu'on introduiſe parmi nous „ des manieres contraires à celles de nos Ancêtres, & à la dignité de „ cette Aſſemblée. Servons ſi utilement le Roi & le Peuple que nous „ n'ayons

„ lions en inférer que Sa Majeſté nous menace de diſſoudre ce „ Parlement, nous nous tromperions; puiſqu'au contraire, elle „ eſt dans la ferme intention de nous mettre en état de condui- „ re bientôt nos propres affaires au but que nous deſirons. Mais „ Sa Majeſté a eu le vent d'un certain arrangement fixe, qui lui „ a fait croire que nous mettions l'Article des Subſides à l'é- „ cart, du moins pour un tems. Or ce qui preſſe le plus le „ Roi, c'eſt le tems. Soyez perſuadés que les affaires du tems „ lui tiennent au cœur plus vivement qu'à nous. N'uſons donc „ plus de remiſe, excitons-nous nous-mêmes; Sa Majeſté nous „ demande une promte expédition.

„ Il faut, au reſte, que je vous diſe, non ſans douleur, qu'on „ a remarqué que cette Chambre ne s'éleve pas contre l'abus du „ Pouvoir ſeulement, mais contre le Pouvoir même. Ceci tou- „ che immédiatement le Roi; il nous touche auſſi, nous qui „ ſommes ſoutenus, protegés par ce même Pouvoir. Décou- „ vrons à Sa Majeſté quelqu'un de ces abus; elle eſt prête à „ nous écouter: mais ceſſons d'étendre nos propres droits au- „ delà de leurs juſtes bornes, en nous bandant contre l'exten- „ ſion du Pouvoir Royal; en un mot, contenons-nous ſi bien „ nous-mêmes dans nos devoirs, que nous ne nous mêlions que „ des abus du Pouvoir, & ſoyons aſſurés que Sa Majeſté nous „ fera meilleure juſtice qu'aucun Roi ne la fit jamais. Je vous „ conjure donc tous de vous comporter de la ſorte, & de pro- „ fiter de la modération Royale que nous avons encore eu l'hon- „ neur d'obtenir".

Le Secretaire *Cook*, ſommé d'expliquer à la Chambre ce qu'il entendoit par le mot de *Pouvoir*, repondit: *Je ne puis entrer dans aucun détail, ni m'écarter de l'Ordre ou du Pouvoir que j'ai reçu du Roi.*

Ce Meſſage menaçant fit un grand tort à Sa Majeſté auprès des Communes, à cauſe de la répugnance qu'elle y témoignoit pour la réparation des Griefs, & donna lieu à bien des Débats. Le Chevalier *Robert Phillips* dit, qu'*il eſpéroit que la circonſpection que les Communes avoient obſervée, auroit donné au Roi une parfaite connoiſſance de leur Fidélité.* D'autres propoſerent „ de „ chercher un moyen, qui fît, avec l'aide de Dieu, tourner „ ce Meſſage à la bonne réputation du Roi dans les Païs étran- „ gers, & à notre ſureté dans le nôtre, afin que les Procédu- „ res de ce Parlement aient un ſuccès heureux. *Prévenons*, „ diſoient les autres, *prévenons les embaras fâcheux où nous jet- „ tent tant de Meſſages qui nous viennent coup ſur coup: & que „ ces Gentilshommes, qui en ſont les porteurs, voient de la place „ qu'ils occupent, que ce dernier Meſſage lui-même ne nous a „ point empêchés de travailler avec ardeur à ſatisfaire Sa Majeſté. „ Un ſemblable Meſſage délivré à cette Chambre, la douzieme an- „ née du Roi Jaques I, ne produiſit rien de bon. Ce qui nous nuit „ le plus auprès de Sa Majeſté, c'eſt qu'on nous croit animés d'un „ Eſprit tout Républicain; au-lieu que telle eſt & telle fut tou- „ jours notre Fidélité & notre penchant, que ſi nous avions un „ Gouvernement à choiſir, nous prendrions le Monarchique, tel „ qu'il eſt établi en Angleterre, préferablement à tout autre*".

Deux jours après, Mr. *Cook* vint encore de la part du Roi, preſſer l'expédition de l'Affaire des Subſides. „ Toutes ces Né- „ gociations par Députés, *dit-il*, ne font que retarder l'activi- „ té de la Chambre; & ces Retardemens, tels qu'une forte ge- „ lée qui ferme le paſſage aux Vapeurs de la Terre, empêchent „ la douce Communication qu'il doit y avoir entre Sa Majeſté „ & ſes Sujets. Deſorte, que tout demeurant en ſuſpens, on „ ne peut ni congédier les Troupes, ni faire de nouvelles Le- „ vées".

Ce dernier Meſſage, que nous n'attendions pas, dit Mr. Wandesford, *peut nous procurer quelque ſatisfaction. Pour ôter ce qui retarde les Affaires de Sa Majeſté, il n'y a qu'à procéder inceſſamment à celle de nos Griefs.*

„ La modération & la confiance, dit le Chevalier *Humphré* „ *May*, ſont les ſeules armes dont nous devions combattre no- „ tre Roi: car la violence, & le refroidiſſement, ne nous fe- „ ront jamais parvenir à nos fins. Mais, quand même nous „ emporterions tout ce que nous demandons, ſi nous n'avons „ pas le cœur de Sa Majeſté, quel bien peut nous faire une „ Loi, ou quelque autre choſe que ce ſoit"?

Enfin tous ces Meſſages redoublés donnoient de fréquentes occaſions aux Partiſans de la Cour, de preſſer la Chambre de ſatisfaire Sa Majeſté. Ces Membres employoient toute la force de leur éloquence pour repréſenter vivement aux Communes les ſuites funeſtes qu'elles avoient à craindre, ſi elles ſe brouilloient entierement avec le Roi. Comme le Roi lui-même, & le Garde du Grand Sceau par ſon ordre, s'étoient ſouvent ſervis du même moyen pour intimider les Communes, on ne pouvoit douter, *dit Mr. de Rapin*, que ceux-ci ne parlaſſent conformément aux intentions, & peut-être par les ordres de la Cour. Mais cette menace ſi ſouvent inſinuée, tantôt par le Roi même, tantôt par le Garde du Grand Sceau, & dans cette derniere Séance par les Membres des Communes connus pour dévoués à la Cour, inſinuée, dis-je, quelquefois obſcurément, quelquefois en termes fort clairs, faiſoit un effet tout contraire à ce que la Cour en attendoit; puiſqu'au-lieu d'intimider les Communes, elle ne ſervoit qu'à les rendre plus attentives aux démarches du Roi.

Après avoir écouté tous ces Diſcours, les Communes nommerent un Committé particulier, compoſé de huit Perſonnes, pour aller incontinent délibérer enſemble ſur certains Chefs qui leur furent indiqués, & ſur la ſubſtance d'une Remontrance libre qu'elles vouloient préſenter à Sa Majeſté, en forme de Réponſe à tous ſes Meſſages. Elles réſolurent en même tems, de demander audience à Sa Majeſté pour le Lundi de Pâques; & que ſi elle l'accordoit, leur Orateur lui feroit de bouche la Remontrance dont nous venons de parler, & lui préſenteroit enſuite la Requête, qu'elles avoient préparée contre le Logement des Soldats par Billets. L'audience fut donnée au jour marqué, & l'Orateur parla au Roi, ſelon l'ordre & le deſir des Communes. Je vais donner ce Diſcours; & j'y joindrai la Requête, où le Lecteur verra les calamités injuſtes & inſupportables du Peuple, décrites de la maniere la plus touchante.

Tres-Gracieux et tres-Redoutable Souverain,

Diſcours de l'Orateur des Communes au Roi, en lui préſentant la Requête contre le Logement des Soldats par billets.

„ Vos fideles Communes avoient demandé, en dernier lieu, „ à Votre Majeſté, la permiſſion de ſe rendre auprès de „ votre Perſonne Royale. C'étoit pour une affaire ſi impor- „ tante qu'elle méritoit toute votre attention, & qu'elle ſeroit „ aujourd'hui l'unique ſujet de mon Diſcours, ſi depuis la gra- „ cieuſe permiſſion qu'il a plû à Votre Majeſté de nous accor- „ der par un Meſſage, nous n'avions lieu de croire, à notre „ grand regret, que la maniere dont nous avons traité les af- „ faires & particulierement celle du Secours, ne lui eſt point „ agréable, comme ſi nous y avions travaillé avec répugnance „ & avec lenteur.

„ Les Communes, perſuadées que les doutes qui pourroient „ naître dans l'eſprit de Votre Majeſté touchant la pureté & la „ ſincérité de leurs intentions, ſeroient pour elles le plus grand „ des malheurs, m'ont commandé de vous préſenter une hum- „ ble & courte Déclaration de nos procédures, depuis le peu de „ tems qu'il y a que nous ſommes aſſemblés. Nous eſpérons „ que par là, vous ſerez convaincu, que jamais Peuple n'a „ plus ſouhaité que le vôtre, d'être dans la bonne opinion & „ dans la faveur de ſon Souverain. Nous eſpérons encore que „ Votre Majeſté connoîtra par-là, que, comme vous n'avez „ point de plus fidele Conſeil que le Parlement, vous ne pou- „ vez auſſi ni mieux exécuter vos deſſeins, ni ſubvenir avec „ plus d'agrément & de facilité à vos beſoins, que par l'ancien- „ ne voie de ces Aſſemblées.

„ Pour cet effet, nous ſupplions Votre Majeſté de conſidé- „ rer, que, ſelon l'ancien droit du Parlement, les matieres qui „ y ſont débattues y doivent être diſpoſées ſelon un ordre cer- „ tain & connu; & que la méthode & l'uſage de la Chambre „ des Communes a toujours été d'examiner les Griefs, avant „ que de venir à l'affaire de la Subvention. Cependant, pour „ donner à Votre Majeſté des témoignages de notre affection „ & de notre zèle, qui égalent pour le moins le zèle & l'af- „ fection de nos Prédéceſſeurs pour les meilleurs de vos Ancê- „ tres, nous avons donné la préférence au Secours ſur les Griefs, „ quelque grands qu'ils ſoient; nous contentant ſeulement d'y „ joindre les Libertés fondamentales du Royaume, qui ſont ſeules „ capables de fournir la ſubſiſtance à vos Sujets, & de les „ mettre en état de vous ſecourir.

„ Ç'a été là notre réſolution, & l'ordre que nous avons ſui- „ vi dès le commencement, parce que nous avons très bien „ connu que ces deux choſes ne devoient point être ſéparées, „ puiſ-

„ n'ayons beſoin du ſecours de qui que ce ſoit pour gagner parfai- „ tement les bonnes graces de Sa Majeſté".

(2) *Inner-Temple* ſignifie proprement *Temple Intérieur*. C'eſt le nom d'un des principaux Collèges de Juriſconſultes, à Londres, nommé *Inner-Temple*, par oppoſition à un autre Collège tout proche de celui-là & qui eſt nomme *Middle-Temple*, Temple du Milieu.

(3) Ces ſix Statuts furent faits pour expliquer la Grande Chartre.

(4) Voici la Phraſe Angloiſe: *If the King write to an Abbot for a Corody, for a Valet, &c. Corody* eſt un terme employé dans le Droit Coutumier d'Angleterre, pour marquer ce qui eſt aſſigné à quelqu'un pour ſon entretien, & qui étoit dû autrefois aux Domeſtiques du Roi par les Abbayes, & les autres Maiſons Religieuſes dont il étoit, lui ou quelqu'un de ſes Prédeceſſeurs, le Fondateur. *Valet* qui ſignifie, ou un Valet ordinaire, ou un Ecolier qui n'a pas le moyen de faire ſes études, ſignifioit autrefois un jeune Gentilhomme au-deſſous de dix-huit ans: ce qui reveille l'idée de ces Domeſtiques que l'on nomme aujourdhui Pages, dans la Maiſon du Roi. Mais à un *Valet* de cette derniere ſorte, la ſubſiſtance que le Roi demande pour lui, ſeroit une choſe due, & le raiſonnement du Chevalier *Cook* ſeroit abſurde; au-lieu qu'il eſt très concluant, ſi la recommandation du Roi eſt en faveur d'un homme qui n'a aucun droit à la ſubſiſtance ſollicitée. L'Abbe l'accorde une fois, ſans qu'il s'oblige par là a l'accorder une ſeconde, parce qu'il le fait *ex rogatu*. De même, dit le Chevalier, le Roi nous demande de ne pas nous ajourner les Fêtes prochaines. Nous pouvons y conſentir, ſans nous lier pour l'avenir, parceque c'eſt *ex rogatu Regis*: mais pour plus grande ſureté, cette clauſe doit être expreſſément marquée dans notre Réſolution.

CHAR-LES I. 1628. „ puiſqu'elles regardent également votre ſervice, qui ne conſiſte „ pas moins à encourager vos Sujets, & à les mettre en état „ de vous ſecourir, qu'à proportionner les ſecours aux beſoins „ de Votre Majeſté & à nos forces. Bien loin d'avoir affecté „ des délais, le grand Committé a travaillé à l'affaire du Secours, „ de telle maniere, qu'elle a été la prémiere prête, & la plus „ prochaine de la concluſion, quoique l'autre fût la prémiere „ en ordre, comme étant propoſée la prémiere. Certainement, „ celle du ſecours ne pouvoit point être interrompue par l'au- „ tre, parce qu'elles ſont différentes par rapport à l'uſage & „ à la coutume de notre Chambre.

„ C'eſt par vous, Sire, que nous reſpirons, & vous êtes la „ lumiere de nos yeux. Outre les avantages dont nous avons „ joui ſous votre domination, & ſous celle de vos glorieux An- „ cêtres, dans cette forme de Gouvernement, la Religion „ nous enſeigne de qui vous êtes l'image. Nous ſupplions donc „ Votre Majeſté de croire, qu'il n'y a rien qui doive nous être „ & qui nous ſoit effectivement plus cher & plus ſacré, que „ les Droits & les Prérogatives de votre Couronne; & qu'il „ n'y a par conſéquent aucun Conſeil, ni aucun Membre de „ votre Conſeil, qui vous ſoit plus véritablement affectionné „ que nous, ni qui deſire plus ardemment de maintenir vos „ Droits. Mais le moyen le plus efficace pour établir ſolide- „ ment la Gloire d'une Monarchie, c'eſt de conſerver les li- „ bertés des perſonnes & la propriété des biens. Car, comme „ des Sujets riches ſont plus aiſés à gouverner, ils ſont auſſi plus „ en état de ſecourir Votre Majeſté, tant en tems de Paix qu'en „ tems de Guerre. Et c'eſt, après la bénédiction de Dieu, ce „ qui a été la cauſe des célèbres & avantageuſes Victoires que „ notre Nation a remportées, en quoi ſa gloire a excédé celle „ des Royaumes d'une plus grande étendue, & des Nations „ plus nombreuſes. Tout avis, toute information contraire à „ celle-ci, ne peut venir que de la part de gens qui, pour leurs „ propres intérêts, affoibliſſent, ſappent même la Puiſſance „ Royale, ſous prétexte de l'augmenter, & qui en appauvriſ- „ ſant vos Sujets, les rendent moins eſtimés dans le monde & „ moins capables de ſervir Votre Majeſté.

„ Ce que je viens de dire étant bien ſuffiſant pour juſtifier „ nos intentions & notre conduite envers Votre Majeſté, nous „ avons une entiere confiance que vous ſerez convaincu, que „ nous n'avons affecté aucun délai dans l'affaire du Secours, & „ que nous ſommes pleins d'ardeur pour votre ſervice. Nous „ eſpérons auſſi, qu'à l'avenir, nous ne ſerons pas aſſez mal- „ heureux pour que Votre Majeſté donne, en quelque occaſion „ que ce ſoit, une ſiniſtre explication à nos paroles. Nous „ ſupplions auſſi Votre Majeſté de ne point ſe laiſſer prévenir „ par les rapports de quelques Particuliers, mais de juger de „ nos intentions & de notre conduite, par les Réſolutions qui „ vous ſeront préſentées de la part de la Chambre.

„ Ceci étant bien & gracieuſement entendu, nous ſommes „ aſſurés, par la connoiſſance que nous avons de la bonté de „ Votre Majeſté, & de la ſincérité de nos cœurs, que ce Par- „ lement finira plus heureuſement encore qu'il n'a commencé; „ & que dans tous les ſiecles à venir, il ſera nommé l'*Heureux* „ *Parlement*, parce qu'il aura établi une parfaite union entre le „ meilleur des Rois, & le plus fidele de tous les Peuples: en- „ ſorte que Votre Majeſté ſe fera un plaiſir de nous aſſembler, „ & que nous aurons le bonheur de nous voir dans vos bonnes „ graces.

„ Animé de cette eſpérance, je reviens au prémier ordre qui „ m'a été donné, & qui paroîtra mieux dans l'Ecrit dont je „ ſupplie très humblement Votre Majeſté d'écouter la lecture. „ C'eſt une Requête très reſpectueuſe de la Chambre des Com- „ munes, pour ſupplier Votre Majeſté de faire ceſſer les incon- „ véniens & les dommages que vos Sujets ont à ſouffrir par la „ méthode de loger dans leurs maiſons, & contre leur gré, des „ Soldats par billets. Les Rois vos Ancêtres ont toujours eſti- „ mé que les cœurs de leurs Sujets étoient les meilleures Garni- „ ſons qu'ils puſſent tenir dans le Royaume; & nous vous ſup- „ plions d'être perſuadé, que tous vos Sujets portent leur fidé- „ lité & leur zèle au point d'être tout prêts à donner leurs vies „ pour la défenſe de votre Perſonne Sacrée, & de l'Etat.

„ Puiſque nous ne retournons point dans nos Provinces, „ pendant ces Fêtes de Pâques, nous regarderions comme un „ grand bonheur pour nous, & ce ſeroit le ſujet d'une joie „ bien ſenſible & d'un accroiſſement de bonne volonté pour „ ceux qui nous ont députés à ce Parlement, ſi nous pouvions „ leur envoyer la nouvelle d'une gracieuſe Réponſe de votre „ Majeſté ſur cet article: Réponſe que nous eſpérons que vo- „ tre bonté Royale nous accordera, par les raiſons contenues „ dans notre Requête".

La Requête touchant le Logement des Soldats par billets, pré-ſentée par les Communes, à Sa Majeſté, étoit conçue en ces termes.

„ Les Communes du préſent Parlement viennent porter à „ Votre Excellente Majeſté leurs plaintes reſpectueuſes, en vous „ repréſentant, que, puiſque par les Loix fondamentales de ce „ Royaume, chaque Sujet a une entiere & pleine propriété de „ ſes biens, le Logement des Soldats par billets chez quelqu'un, „ contre ſon gré, eſt une choſe directement contraire à ces mê- „ mes Loix par leſquelles nous avons été, nous & nos Ancê- „ tres, ſi longtems & ſi heureuſement gouvernés. Cependant, „ par une violation manifeſte de ce droit inconteſtable des Su- „ jets, & au grand dommage de diverſes Provinces, & de p'u- „ ſieurs perſonnes, on a inventé & mis en pratique une nou- „ velle méthode, inconnue juſqu'ici parmi nous, d'aſſembler des „ Troupes dans le cœur du Royaume, d'en mettre en quartier „ par Compagnies, en divers endroits; de contraindre les Su- „ jets, les uns, de les loger dans leurs Maiſons, & d'autres de „ contribuer à leur entretien, au grand préjudice du ſervice de „ Votre Majeſté, à la terreur & à la ruine de beaucoup de „ gens. Nous ne ſaurions ſuffiſamment repréſenter à Votre Ma- „ jeſté combien nous ſommes ſenſibles à ces miſeres, ni les „ maux ſans nombre, ni les violences & les vexations que nous „ ſouffrons par ce ſeul moyen. Nous n'avons garde de fati- „ guer Votre Majeſté par des exemples particuliers de ces deſ- „ ordres, mais nous vous ſupplions ſeulement, Très-Gracieux „ Souverain, de nous permettre de vous tracer ici, en peu de „ mots, l'idée affligeante de quelques-uns d'entre eux. CHAR-LES I. 1628.

1. „ Le ſervice de Dieu en eſt fort empêché, dans bien des „ Villes, les gens n'oſant aller à l'Egliſe, de peur que leurs „ Maiſons ne ſoient pillées en leur abſence.

2. „ L'ancien & bon Gouvernement du Païs eſt par-là né- „ gligé, & en quelque maniere mépriſé.

3. „ Les Officiers de Juſtice ont trouvé de la reſiſtance dans „ l'exercice de leurs Charges, & leurs vies ont été même en „ danger.

4. „ Les Revenus du Païs ſont, en général, beaucoup dimi- „ nués. Les Fermiers, pour ſe mettre à couvert de l'inſolen- „ ce des Soldats, & preſſés par les cris & par les inſtantes „ prieres de leurs femmes & de leurs enfans expoſés aux inju- „ res, ont été contraints d'abandonner leurs Maiſons, & de ſe „ retirer dans des lieux où ils puſſent vivre avec plus de ſure- „ té.

5. „ Les Laboureurs, qui ſont comme les mains du Païs, „ corrompus par le mauvais exemple des Soldats, & encoura- „ gés à mener une vie fainéante, quittent leur travail, aimant „ mieux vivre aux dépens d'autrui, que de leur propre labeur.

6. „ Les Marchands & les Artiſans découragés abandonnent „ leur Commerce & leurs Profeſſions, & ne s'occupent qu'à „ chercher les moyens de ſe garder de la cruauté des Soldats.

7. „ Les Marchés ſont déſerts; & les grands chemins ſi dan- „ gereux, que perſonne n'oſe, ni ne peut voyager ſans péril.

8. „ De tous les endroits, où ces Compagnies ſont en quar- „ tier, on n'entend que des plaintes de brigandages, de Mai- „ ſons forcées & pillées, d'inſultes, de bleſſures faites, de meur- „ tres, d'aſſaſſinats commis, de rapts, de viols, & de pluſieurs „ autres excès barbares, dont il y en a peu qui aient été recher- „ chés, & moins encore qui aient été punis comme il faut.

„ Telles ſont, notre très cher & très redouté Souverain, „ telles & en plus grand nombre ſont les ſuites déplorables, & „ les effets du Logement des Soldats par billets. Effets qui ne „ tendent pas moins au dommage de Votre Majeſté, qu'à l'ap- „ pauvriſſement & à la ruine entiere de vos fideles Sujets, qui „ ſont par-là mis hors d'état de vous fournir, comme ils le ſou- „ teroient, les ſecours que vous leur demandez. Et, malgré „ tout cela, ils n'ont pas moins d'autres dangers à craindre, „ tant au-dedans qu'au-dehors, de la part des Ennemis étran- „ gers. A ces deux égards, le petit Peuple eſt menacé d'une „ calamité extrême. Il eſt exceſſivement pauvre, & en certains „ endroits fort nombreux. Par cette raiſon, il eſt à craindre, „ que ce même Peuple ſi difficile à être tenu en bride, dans le „ tems même où la Juſtice eſt le mieux adminiſtrée, ne ſe joi- „ ne à ces Soldats mal diſciplinés, & n'excite quelque revolte. „ Nous ne pouvons nous empêcher, Sire, pour la décharge „ de nos conſciences, de repréſenter ces choſes à Votre Majeſ- „ té, y étant contraints par une crainte qui nous paroit bien „ fondée, qu'il n'arrive bientôt quelque malheur, ſi on ne trou- „ ve un moyen promt & efficace, ou de faire ſortir du Ro- „ yaume, ou de congédier ces Compagnies qui n'ont point de „ frein.

„ En ſecond lieu, nous ſupplions très humblement Votre „ Majeſté de conſiderer, qu'un grand nombre de ces Soldats „ n'ont pas ſeulement des diſpoſitions perverſes, & une condui- „ te diſſolue, mais font profeſſion ouverte d'être Papiſtes. C'eſt „ pourquoi on peut très juſtement ſoupçonner, que ſi l'occa- „ ſion s'en préſente, ils ſe joindront à un Ennemi étranger „ qui ſera de leur Religion, plutôt qu'à Votre Majeſté, quoi- „ que vous ſoyez leur légitime Souverain. Ce ſoupçon tombe „ en particulier, ſur quelques-uns de leurs Capitaines & Com- „ mandans, qui ne ſont pas moins attachés que leurs Soldats à „ la Religion Papiſte, & qui ont ſervi le Roi d'Eſpagne & „ l'Archiducheſſe dans les Païs-Bas, contre vos Alliés. Nous „ laiſſons à la profonde ſageſſe de Votre Majeſté à juger des „ ſuites pernicieuſes qui reſultent de là, & combien la ſureté du „ Royaume y eſt dangereuſement intéreſſée.

„ Par ces raiſons, & par pluſieurs autres très graves & très „ importantes que nous pourrions alléguer, fondées ſur le main- „ tien du ſervice de Dieu, ſur la continuation & l'accroiſſe- „ ment de l'Honneur & de l'avantage de Votre Majeſté, ſur „ la conſervation des anciennes & indubitables Libertés de vo- „ tre Peuple, & en même tems, de la juſtice, de l'induſtrie, „ & de la valeur de vos Sujets, toutes choſes qui touchent de

„ ſi

CHARLES I. 1628.

„ ſi près la gloire de Votre Majeſté & le bonheur de votre Peuple; par ces raiſons, diſons-nous, comme auſſi, en vue de prévenir la ruine tant de l'Egliſe, que de l'Etat,

„ Nous les très humbles & très fideles Sujets de Votre Majeſté, les Chevaliers, Citoyens & Bourgeois, qui compoſent la Chambre des Communes, au nom de toute la Communauté du Royaume, qui ſe trouve, à l'occaſion de tous ces deſordres, miſérablement affligée & deſolée, nous proſternons au pié du Trône de votre Grace & de votre Juſtice pour vous ſupplier avec ardeur, qu'il vous plaiſe, non-ſeulement pour le préſent, mais encore pour l'avenir, de nous délivrer de ce fardeau inſupportable".

Au Diſcours de l'Orateur des Communes, & à leur Requête, le Roi répondit ſur le champ, qu'*elles n'avoient qu'à aller travailler en diligence aux affaires, ſans tant d'apologies; qu'il étoit de leur devoir de s'en rapporter à ce qu'il leur avoit dit, lui qui étoit au Gouvernail; que cependant, il feroit une réponſe plus particuliere à leur Requête dans un tems convenable.*

Obſervation ſur la maniere d'agir du Roi & des Communes.

„ C'eſt une choſe aſſez plaiſante, *dit notre Auteur*, que la maniere dont le Roi & les Communes agiſſoient enſemble. Ils n'exprimoient point leurs véritables penſées, en ſe parlant l'un à l'autre, & néanmoins ils s'entendoient l'un l'autre parfaitement, quoiqu'ils fiſſent ſemblant de ne pas s'entendre. Les Communes ſavoient bien que les raiſons pour juſtifier le délai du Secours, alléguées dans leur Repréſentation, n'étoient pas valables, & que le Roi en étoit bien perſuadé. Mais elles croyoient qu'il feindroit de s'en contenter, pour ne pas les obliger de lui dire en face, qu'elles ne ſe fioient point à ſes promeſſes, & qu'elles regardoient ce délai comme l'unique moyen d'avoir ſatisfaction ſur leurs Griefs. Le Roi feignoit d'ignorer ce motif, & tiroit avantage de ce que les Communes, au-lieu de parler clairement, n'oſoient s'exprimer qu'obſcurément & par des détours. D'un autre côté, quoique le Roi n'eût aucune intention de réparer les Griefs, il vouloit pourtant qu'on crût qu'il le feroit après que l'Affaire des Subſides ſeroit finie. Les Communes, de leur côté, feignant de ne pas connoitre ſa penſée, vouloient faire accroire que le délai du ſecours avoit une cauſe toute différente, quoiqu'elles fuſſent bien perſuadées que le Roi ne pouvoit pas s'y méprendre. Mais, comme le Roi ne ſe croyoit pas obligé de garder avec les Communes les mêmes ménagemens qu'elles devoient avoir pour lui, il leur parloit d'un ton plus haut, ſachant bien que ce ne ſeroit qu'à l'extrémité qu'elles ſe porteroient à parler plus ouvertement".

Cette Chambre qui, comme je l'ai déja dit, avoit en vue de tirer quelque avantage des cinq Subſides qu'elle ſe propoſoit d'accorder au Roi, avoit preparé une Requête, ſous le titre de *Pétition de Droit* (1), pour être préſentée à Sa Majeſté, au nom du Parlement en Corps. Elle demanda pour cet effet aux Seigneurs leur concurrence, & eut quelques diſcuſſions avec eux ſur la queſtion, s'il eſt permis de juger par la Loi Martiale des Soldats logés par billet dans des Maiſons particulieres. *Aſhley*, Avocat du Roi dit, que *les Propoſitions des Communes tendoient à établir plutôt l'Anarchie, que la Monarchie; & que cette Chambre devroit laiſſer le Roi gouverner par les Loix de l'Etat.* Ce qui l'ayant fait envoyer en priſon par les Seigneurs, il ſe retracta. Le Chevalier . . . . . *Davids*, autre Avocat du Roi, parla d'une maniere beaucoup plus convenable à un Anglois. Car malgré les engagemens où le metoit le Poſte qu'il occupoit, il défendit également les Droits des Sujets comme ceux du Souverain, & ſoutint, que la Monarchie d'Angleterre étoit un Gouvernement véritablement Royal, & non un Gouvernement Tirannique; un Etat dont les Sujets étoient des gens *Libres*, & non des *Eſclaves*.

Cependant le Roi ne fut pas peu alarmé du deſſein qu'on avoit de lui préſenter une pareille Requête, qui établiſſoit trop clairement les droits des Sujets; parce qu'il voyoit que s'il la rejettoit, il perdroit les cinq Subſides, dont le Bill n'étoit point encore dreſſé. D'un autre côté, en accordant le contenu de la Requête, il ſentoit qu'il ſe lioit lui-même les mains pour l'avenir; & qu'en même tems, c'étoit avouer nettement que les Actes d'autorité qu'il avoit exercés, étoient contraires aux Loix. C'étoit auſſi préciſément le détroit où les Communes vouloient l'engager par cette *Pétition de Droit.* C'eſt pourquoi il ne négligea rien de ce qui étoit en ſon pouvoir pour parer ce coup. Comme il avoit beaucoup de crédit dans la Chambre-Haute, il fit enſorte, que les Seigneurs, en feignant de convenir avec les Communes de la ſubſtance de la Requête, dreſſerent un Plan des Propoſitions qu'il faudroit faire au Roi touchant la liberté des Sujets & la pleine propriété qu'ils ont de leurs biens. Les deux Chambres eurent là-deſſus une Conference, dans laquelle les Communes déclarerent aux Seigneurs, qu'elles ne goûtoient nullement ces Propoſitions, parce qu'elles ne leur paroiſſoient propres qu'à détruire ou à éluder la *Requête de Droit*, qui deviendroit entierement inutile par-là. En effet, il y avoit bien de la différence, comme nous le verrons tout-à-l'heure, entre ces Propoſitions & ce qui étoit demandé par la Requête. Les Propoſitions, ou Déclarations étoient conçues en termes généraux, qui pouvoient donner lieu au Roi de chicaner ſur l'exécution de chaque Article, ainſi qu'on l'avoit vu dans l'Affaire des Emprunts & dans l'empriſonnement des Refuſans. En cela, le Roi n'avoit pas prétendu agir contre les Loix. Au contraire, il ſe croyoit autoriſé par la Loi, & les Juges du Royaume avoient appuyé ſa prétention. Mais la *Requête de Droit* étoit plus ſpécifiée, & laiſſoit peu de lieu aux chicanes. D'un autre côté, la différence n'étoit pas moindre, entre la Réponſe directe & Parlementaire que les Communes demandoient, & de ſimples Déclarations pleines de généralités, qui n'étoient point capables de ſatisfaire le Peuple. Ainſi les Communes rejetterent abſolument ces Propoſitions des Seigneurs; deſquelles l'Archevêque de *Cantorbery* avoit fait l'ouverture, par un Diſcours des plus inſinuans; l'Evêque de *Norwich* fit la prémiere lecture, à haute voix, & le Clerc de la Chambre des Seigneurs la ſeconde. Voici ces Propoſitions, dont le Lecteur trouvera les expreſſions bien plus menagées, plus ſoumiſes, que celles de la Requête.

Propoſitions des Seigneurs aux Communes touchant la Petition de Droit.

Qu'il plaiſe à Sa Majeſté de déclarer, 1. „ Que la bonne & ancienne Loi appellée la Grande Chartre, & les ſix Statuts qui en ſont les déclarations & les explications, ſont encore en force à tous égards.

2. „ Que, ſelon la Grande Chartre, & les Statuts mentionnés, comme auſſi ſuivant les anciennes Coutumes, & les Loix de ce Royaume, chaque Sujet a une propriété fondamentale de ſes biens, & une propriété fondamentale de ſa perſonne.

3. „ Que c'eſt le bon-plaiſir du Roi de ratifier & de confirmer à tous ſes bons Sujets toutes leurs juſtes & anciennes Libertés, leur Droits, & leurs Privileges, d'une maniere auſſi ample à tous égards, que leurs Ancêtres les ont poſſédés, ſous les regnes des meilleurs & des plus illuſtres de ſes Prédéceſſeurs.

4. „ Que pour la ſatisfaction & la ſureté de ſes fideles Sujets, Sa Majeſté déclare, que dans tous les cas dépendans de la Loi Commune, concernant la Liberté des Sujets, il procédera ſelon cette Loi Commune du Païs, & ſelon les Loix du Royaume, & non pas d'une autre maniere.

5. „ Que pour ce qui regarde ſa Prérogative Royale, attachée d'une maniere intrinſeque à la Souveraineté que Dieu lui a confiée *ad communem totius populi ſalutem, & non ad deſtructionem*, pour la conſervation, & non pour la deſtruction de tout le Peuple, Sa Majeſté n'en uſera point, & ne l'étendra point au préjudice d'aucun de ſes fideles Sujets, en rien qui concerne la propriété de leurs biens, & la liberté de leurs perſonnes. Que ſi, pour ſa propre ſureté, ou pour celle du Peuple, ou du Gouvernement, Sa Majeſté ſe trouve juſtement obligée, pour des raiſons d'Etat, de faire empriſonner, ou arrêter quelqu'un de ſes Sujets, il fera connoitre, dans un tems convenable, la Cauſe génerale ou ſpéciale de cet Empriſonnement ou de cet Arrêt; & qu'après ſa déclaration, il fera immédiatement procéder au Jugement, ſelon la Juſtice de ce Royaume".

Le Roi n'ayant pu réuſſir dans ſon Projet, par le moyen de la Chambre Haute, voulut tâcher de contenter les Communes, en leur faiſant de ſon propre mouvement, les mêmes offres que les Seigneurs avoient ſemblé ſeulement deſirer de lui. Dans cette vue, ayant fait venir les deux Chambres à *Whitehall*, le Garde du Grand Sceau leur fit, en ſa préſence, un Diſcours pour preſſer les Communes de travailler & de mettre inceſſamment la derniere main à l'affaire du Secours, ſans employer le tems à de plus long débats touchant la liberté des Sujets. *Sa Majeſté*, leur dit-il, *m'a commandé de vous déclarer qu'il regarde la Grande Chartre & les ſix Statuts qui en ſont des annexes, comme étant actuellement en force; qu'il maintiendra ſes Sujets dans la franchiſe de leurs Perſonnes & de leurs biens; qu'il gouvernera ſelon les Loix & les Statuts du Royaume; & que vous trouverez autant de ſureté dans ſa Parole Royale, & dans ſes Promeſſes, que dans la plus forte & la plus expreſſe des Loix que vous pourriez faire; deſorte qu'à l'avenir vous n'aurez aucun ſujet de vous plaindre.*

Ainſi, comme le remarqua fort bien le Dr. *Kennet*, il n'étoit plus queſtion entre le Roi & le Parlement, que de ſavoir, ſi la Parole Royale, & la promeſſe donnée au nom & en préſence de Sa Majeſté par le Garde du Grand Sceau, étoit une ſureté ſuffiſante que les Griefs ſeroient réparés, & les Droits & les Privileges du Peuple maintenus à l'avenir; où ſi cette Promeſſe verbale ne devoit pas plutôt être miſe par écrit & en forme de Loi, pour donner au Peuple une garantie, une aſſurance plus ſolemnelle de ſon exécution. Le prémier étoit plus convenable à l'Honneur du Roi, & le ſecond à la Conſtitution des Parlemens.

Diſcours de Mr. Cook ſur la confiance due aux promeſſes Royales.

Lorſque les Communes furent de retour de la Chambre Haute dans la leur, Mr. le Secretaire *Cook*, qui étoit Député de l'Univerſité de *Cambridge*, fit un Diſcours pour les porter à ſe confier ſur la Parole du Roi. „ Sa Majeſté prendra la Loi pour règle de ſon Gouvernement, *leur dit-il*; c'eſt ce que nous

„ ne

(1) Les Communes donnerent à cette Requête le titre de *Pétition de Droit* pour montrer qu'elles ne demandoient point une grace, mais une choſe due. D'ailleurs, il y a en Angleterre la Loi de Petition de Droit, ainſi nommée parce qu'elle permet d'implorer le ſecours des Loix contre le Pouvoir abſolu, par des Petitions, ou des Adreſſes, dont les Réponſes forment la Loi établie dès le Regne d'*Edouard I.*

CHARLES I. 1628. & ſur l'idée qu'il a du Gouvernement & de la Loi.

„ ne pouvons que préſumer, en nous ſouvenant de cette Maxime „ que ſon Pere lui a donnée, *Celui-là n'eſt pas un Roi, mais un* „ *Tiran, qui ne gouverne point ſelon la Loi.* Maxime que Sa „ Majeſté nous aſſure avoir fermement réſolu de ſuivre. Oui, „ ce Royaume doit être gouverné ſelon la Loi Commune. Par „ cette Loi, je n'entends pas ſeulement la Grande Chartre, qui „ n'en eſt elle-même qu'une partie; j'ai en vue la Loi Com„ mune & Ancienne de ce Royaume, ſur laquelle tout doit ê„ tre reglé, décidé; mais auſſi dont l'inteprétation appartient „ aux Juges & au Grand Conſeil. Toute la difficulté conſiſte „ donc dans l'application de cette Loi; & comment cette Loi „ eſt priſe par chaque Cour, dans un ſens différent. Je con„ çois qu'il y a deux Règles, dont l'une eſt d'une matiere fiere „ qui ne plie point; telle eſt la Loi du *Banc du Roi*. L'autre „ eſt la Loi de la Chancelerie & de l'Equité. Et celle-ci eſt „ l'application & l'uſag de la Loi dans les différends qui naiſ„ ſent entre les particuliers, au ſujet du *Meum* & *Tuum*. Ainſi „ la conduite générale des Affaires, qui ont quelque rélation a„ vec le Bien Public, eſt du reſſort de la Chambre du Con„ ſeil, & ces Affaires peuvent n'y être pas tout-à-fait maniées „ ſelon la Loi du Royaume. Suppoſez un tems de famine, „ alors, il n'y a point de propriété qui tienne, puiſqu'on peut „ forcer les gens à porter leurs denrées au Marché. Nous en „ avons vu un exemple à Londres, au ſujet du Charbon, qui „ fut tiré des Magaſins des Marchands, & expoſé en vente par „ ordre du Conſeil. Dans un tems de peſte, on a droit de „ reſſerrer les perſonnes. S'il ſe forme un Schiſme dans l'Egli„ ſe, le Gouvernement n'en fera-t-il pas rechercher les Fau„ teurs? Si le Païs eſt menacé d'une Invaſion, & qu'il ſe trou„ ve parmi nous un Parti juſtement ſuſpect d'être porté à la „ favoriſer, on a droit de s'aſſurer des perſonnes qui le compo„ ſent, & de leur défendre de ſortir de leurs Maiſons. Après „ tout, quelque Loi que nous faſſions, elle n'aura force de Loi „ que par l'approbation de Sa Majeſté; & après cette appro„ bation, Sa Majeſté pourra, pour des Raiſons d'Etat, ne pas „ l'obſerver. On voit faire tous les jours des infractions néceſ„ ſaires aux Loix, ſur-tout pour le Bien-Public; & lorſque Sa „ Majeſté fait grace à un Criminel, cette Grace n'eſt propre„ ment qu'une infraction favorable des Loix. Le Cœur du Roi „ eſt le meilleur Garant de ſes promeſſes; ſes promeſſes ſont „ intimement liées avec ſon Cœur. *La Colere d'un Roi eſt ſem*„ *blable au rugiſſement d'un Lion.* Cette Colere ôte aux Loix „ toute leur activité, toute leur force; mais *la faveur du Roi* „ *eſt ſemblable à la roſée ſur l'herbe.* Le nôtre vient de ſe mon„ trer à nous lui-même, comme le meilleur des Rois: mon„ trons-lui que nous en avons une juſte reconnoiſſance, & ré„ tabliſſons la bonne Union que nous deſirons tous".

Ce Diſcours ne trouva dans la Chambre que peu d'approbateurs. Il en fut bien autrement de celui que le Chevalier *Benjamin Rudyard* fit enſuite, pour prouver que les promeſſes du Roi devoient être paſſées en Bill. Ce Diſcours eſt trop remarquable pour ne pas le rapporter.

Diſcours du Chevalier Benjamin Rudyard.

„ C'eſt une Affaire bien importante, dit-il, que celle que „ nous avons à traiter; mais la maniere d'y procéder, n'eſt „ peut-être pas moins importante que l'affaire même. Il s'a„ git de la Liberté, le plus précieux de tous les biens du mon„ de; puiſque chacun peut s'eſtimer ſoi-même à proportion de „ ce qu'il le poſſède, & que quiconque n'en fait point aſſez de „ cas, mérite qu'on n'en faſſe aucun de lui. Je ſai très cer„ tainement que toutes les Réſolutions que nous avons priſes „ ſont conformes à la Loi; & s'il y avoit en Angleterre un ſeul „ Juge qui fût d'une opinion contraire, je ſuis aſſuré qu'on „ n'auroit pas manqué, il n'y a qu'un moment, de nous en „ parler. Il eſt démontré que le motif & le but de la Grande „ Chartre a été de réduire, en fait d'Empriſonnemens, le pou„ voir Royal au pouvoir Légal; autrement, ce n'étoit pas la „ peine de ſe tant travailler pour cette Loi.

„ A Dieu ne plaiſe que le Roi perde, & je regarde comme „ impoſſible qu'il perde la confiance qui lui eſt due. Oui, nous „ devons nous en rapporter à lui, à ſa prudence, à ſes lumie„ res; car l'Eſprit humain, le génie le plus transcendant & „ le plus vaſte ne ſauroit imaginer une Loi qui prévienne tous „ les évenemens, qui décide tous les faits poſſibles: mais, lorſ„ qu'il arrive des cas extraordinaires, il n'y a qu'à les décider „ par rapport au Bien-Public, & l'on n'aura rien fait contre „ aucune Loi. Cependant la Loi doit être générale, de peur, „ qu'à force de ſuppoſitions & d'exceptions, on ne la mette en „ pieces, & qu'on ne la réduiſe à rien. Dieu lui-même a éta„ bli une Loi générale; c'eſt celle de la Nature, qui règle le „ cours ordinaire des choſes. Il n'en a point fait pour les Mi„ racles, au ſujet deſquels il faut obſerver, qu'ils ſont plutôt „ *præter naturam*, que *contra naturam*, & toujours *propter bo*„ *nos fines.* De même les Prérogatives Royales ſont hors des „ limites de la Loi, mais non contre la Loi: Et lorſqu'elles „ ſont rapportées à leur juſte fin, qui eſt le Bien-Public, elles „ ſont non ſeulement d'accord avec la Loi, mais elles ſont el„ les-mêmes des Loix ſingulieres & par excellence.

„ Mais pour approcher notre ſujet de plus près, conſidérons, „ où nous en ſommes venus, quels progrès nous avons faits. „ Les Avocats du Roi ont reconnu que toutes les Loix ſont „ encore en force. Les Juges n'ont porté aucune Sentence con„ traire à ces Loix. Les Seigneurs ont déclaré, que les Loix „ n'ont rien perdu de leur pouvoir; outre cela, ils ont approu„ vé nos Réſolutions en entier, & ſans y rien changer.

„ Juſqu'ici, tout fait pour nous; mais ce qui nous eſt le plus „ favorable, & qui met la juſtice de notre cauſe dans une évi„ dence parfaite, c'eſt principalement & par-deſſus tout la dé„ claration que Sa Majeſté a fait faire aujourdhui même, pu„ bliquement en ſa propre préſence, & devant le Parlement en „ Corps, par la bouche du Garde du Grand Sceau, *que la* „ *Grande Chartre, & les ſix Statuts qui en dépendent, ſont en* „ *force; qu'il veut maintenir ſes Sujets dans leurs Privileges, la* „ *liberté de leurs Perſonnes & la propriété de leurs Biens; qu'il* „ *veut gouverner conformément aux Loix du Royaume*, &c. Cer„ tes, notre Roi eſt un Homme bon; & qu'on ne croie point „ que ce titre raviliſſe la Majeſté Royale; car quiconque eſt „ un bon Homme, a véritablement plus de grandeur, qu'un „ Roi qui ne l'eſt point. Notre Souverain eſt très délicat ſur „ ce qui peut toucher ſon honneur & ſa réputation, ſoit pour „ le préſent, ſoit pour l'avenir. Il lui eſt dur d'être mar„ qué par ces Empriſonnemens extraordinaires, à un plus mau„ vais coin, que ne l'a été aucun de ſes Ancêtres. Il nous a „ déja notifié par un Meſſage, qu'il eſt tout diſpoſé à prêter la „ main à la réformation des Abus du pouvoir, ce qui me „ perſuade qu'il comprend parfaitement bien quel malheureux „ pouvoir eſt celui qui a ſi fort affoibli & le Roi & le Royau„ me; & c'eſt un bonheur, qu'il ſe montre ſi porté à y remé„ dier.

„ Quant à moi, je ſerai très ravi de voir cette vieille décré„ pite de Loi, *la Grande Chartre*, qui a été ſi longtems, pour „ ainſi dire, percluſe & alitée; je ſerai, dis-je, charmé de la „ voir relevée, rétablie, ſe promener par-tout avec autant de „ vigueur & d'éclat qu'autrefois, ayant les ſix célèbres Statuts „ pour cortege. Sans contredit, rien, non rien ne ſeroit plus pro„ pre à ranimer les forces & le courage de notre Peuple, qu'un „ tel évenement. Je ne fais aucun doute, qu'au moyen d'une „ Conférence entre la Chambre des Seigneurs & la nôtre, nous „ n'ayons le bonheur de parvenir à un accommodement conve„ nable & ſincere touchant la Liberté de nos Perſonnes & la „ Propriété de nos Biens; & j'eſpere que nous aurons un Bill „ contre les Empriſonnemens pour fait d'Emprunts, ou par Let„ tres de Cachet. Pour ce qui eſt du Pouvoir même, & de „ la Raiſon d'Etat, ce ſont les profondeurs du Cabinet & du „ Gouvernement, où je ſuis d'avis que nous ne cherchions point „ à pénétrer, de peur qne par l'accès qu'on pourroit nous en „ laiſſer ouvert, nous ne venions à perdre une partie de ce dont „ nous ſommes déja en pleine poſſeſſion. Par cet accès, au „ reſte, j'entends la Raiſon d'Etat, dont on a ſi fort étendu l'u„ ſage, qu'on a miné & preſque détruit non ſeulement les Loix, „ mais la Religion Chrétienne elle-même.

„ Je n'ajoute plus qu'un ſeul mot, & c'eſt pour vous rappel„ ler un précepte très important qui a pour Auteur la Sageſſe „ elle-même. *Ne ſois point trop ſage, ni trop juſte*, dit Salo„ mon; & voici la raiſon qu'il en donne, *car, pourquoi t'ex*„ *poſerois-tu à être détruit?* Si la Sageſſe & la Juſtice ont un „ excès qui peut produire la déſolation, apprenons delà que la „ Modération eſt la Vertu des Vertus, & la Sageſſe de la Sageſſe „ même. Faiſons de cette Affaire notre Chef-d'œuvre, en la „ maniant de telle maniere que les Parlemens en ſoient conſer„ vés ſur pié. Car tant qu'il s'aſſemblera des Parlemens, il „ n'y aura point de pouvoir ſi pouſſé au-delà des bornes légiti„ mes, qui ne puiſſe y être ramené, ſinon tout d'un coup, „ du moins avec le tems, & en peu de tems même, par leur „ moyen, puiſque ce que nous ne pourrons pas gagner une fois, „ nous l'obtiendrons une autre; deſorte que nos Libertés, nos „ Privileges ne ſeront jamais perdus ſans reſſource".

Après tous ces Diſcours, la Chambre ordonna, qu'un Committé de Juriſconſultes dreſſeroit un Bil, contenant en ſubſtance la Grande Chartre & les Statuts qui y ont été annexés, touchant la Liberté des Sujets. Cette affaire prit deux jours (1).

Le prémier de Mai, Mr. le Secretaire *Cook* porta aux Communes, de la part de Sa Majeſté, un Meſſage pour leur demander, ſi elles vouloient ſe fiër à ſa parole Royale qu'ils avoient reçue de la bouche du Garde du Grand Sceau; les aſſurant de nouveau que ſi elles le faiſoient, il exécuteroit ſa promeſſe en Roi.

Il ſe fit là-deſſus dans la Chambre un grand ſilence, qui dura quelque tems. Alors, Mr. le Secretaire reprenant la parole, dit, „ Qu'il ſavoit très certainement que Sa Majeſté étoit dans „ la ferme réſolution de faire pour ſes Sujets, plus qu'aucun de „ ſes Prédéceſſeurs n'a jamais fait. Cependant, *ajouta-t-il*, ſi „ malgré cette déclaration, on refuſe de le ſecourir, je vous „ laiſſe

(1) Ce même jour-là, (ſavoir le 28 d'Avril) il y eut pluſieurs débats dans la Chambre des Communes touchant l'augmentation de la penſion des Curés pauvres. On nous a conſervé deux excellens Diſcours, qui furent faits là-deſſus, dont l'un fut imprimé à *Oxford*, in 4. ſous le titre de *Diſcours fait dans un Grand Committé de la Chambre des Communes, en faveur du Clergé & des Paroiſſes miſérablement*

Char-les I. 1628.

,, laiſſe à penſer vous-mêmes à quoi un Roi dans la fleur de
,, ſon âge, nouvellement parvenu à la Couronne qu'il trouve
,, engagée dans une Guerre dangereuſe, pourra ſe porter pour
,, parer à ſes Néceſſités preſſantes. Il a aſſemblé ce Parlement
,, pour réparer les deſordres commis; il nous aſſure que nous
,, n'aurons plus de pareils ſujets de nous plaindre, & que les
,, Loix ſeront miſes en exécution: que pouvons-nous encore
,, demander? Prendre des meſures pour n'être point expoſés
,, dans la ſuite aux mêmes maux, & pour que nos Succeſſeurs
,, en ſoient exemts, je ne vois pas que nous puiſſions rien faire
,, de mieux; & c'eſt ce que nous avons déja fait, puiſque nous
,, avons trouvé le point fixe de la Liberté des Sujets, & de la
,, Prérogative du Roi. Je n'eſpere pas que nous chercherons à
,, ajouter à nos Privileges quelque choſe qui rabaiſſe la dignité
,, Royale. En ce cas-là, je puis bien, ſans faire le Prophete,
,, vous prédire que nous aurons des affaires avec le Roi, ou
,, avec les Seigneurs. Ne regardez point mon opinion comme
,, venant d'un Conſeiller de Sa Majeſté; car je ne dis rien ici
,, que je ne puiſſe vérifier auſſi bien dans cette Chambre, que
,, dans celle du Conſeil. Voulons-nous profiter des malheurs
,, du tems, pour rendre notre condition meilleure que celle de
,, nos Peres, & par l'augmentation de nos Privileges réduire la
,, Couronne dans le plus mauvais état où elle ait jamais été?
,, C'eſt ce que je n'oſerois jamais conſeiller à Sa Majeſté de
,, ſouffrir. Si ce que nous pourſuivons, n'eſt rien de nouveau,
,, il ſe trouve tout entier dans les Actes & dans les Statuts: &
,, s'il ne s'y trouve point, tout ce que nous voulons ajouter ne
,, va qu'à augmenter notre pouvoir au préjudice de celui du
,, Roi. Nous vivons ſous un Prince ſage & prudent, qui tient
,, le glaive à la main pour notre bien, & notre bien eſt main-
,, tenu par ſon Pouvoir. N'allons pas nous mettre dans l'eſprit
,, qu'à force de gloſes & de débats, nous empêcherons d'avoir
,, force de Loi, ce dont l'expérience nous montre chaque jour
,, que la pratique eſt d'une néceſſité abſolue. Faites telle Loi
,, qu'il vous plaira; ſi en vertu de ma Charge, je fais mettre
,, quelqu'un en priſon, ſans être obligé d'en déclarer la raiſon
,, ni à Geolier, ni à Juge; & qu'il m'arrive d'avoir agi ſans
,, juſte cauſe, cet abus de mon pouvoir m'attirera l'indignation
,, de Sa Majeſté, qui appeſantira rudement ſur moi ſa main &
,, me chaſſera de mon Emploi. Le Gouvernement d'un Etat
,, eſt une choſe ſolide, qui appuye ſur les Sujets, & dont ils
,, doivent ſupporter le poids pour leur propre bien.

Le Chevalier *Robert Phillips* dit: *Nous voici à la fin de notre marche; & de la Réponſe que nous ferons à ce dernier Meſſage, dépend le bonheur ou le malheur du Royaume.*

Il eſt évident par tous ces Diſcours, que la Chambre ne pouvoit point donner une Réponſe poſitive à un tel Meſſage. Un refus ouvert ne pouvoit guere être pris que pour un outrage groſſier; mais un conſentement formel paſſoit dans l'eſprit craintif de la plupart des Membres, pour un abandonnement ruïneux des Droits du Parlement.

Le lendemain, la Chambre ſe tourna en grand Committé, ſous la préſidence de Mr. *Herbert*, pour examiner cette matiere à fond. Quelques Membres, en fort petit nombre, qui avoient été d'avis de ne pas préſenter la *Requête de Droit*, opinerent, que la Chambre devoit ſe fiër à la Promeſſe du Roi; mais la grande pluralité des voix fut, que les Sujets ayant plus ſouffert par la violation de leurs Privileges, dans ces derniers tems, que pendant les trois cens ans qui les avoient précédés, il faloit néceſſairement avoir tout le ſoin poſſible d'établir la ſureté légitime du Peuple pour le préſent & pour l'avenir, par un Acte ſolemnel. Le Chevalier *Edouard Coke* propoſa, que pour ménager l'honneur du Roi, le plus qu'on le pouvoit, le Bill vînt de ſa part & non de celle de la Chambre. D'autres vouloient que l'on eût égard au tems, & au lieu où Sa Majeſté avoit fait la derniere Promeſſe. N'étoit-ce pas en préſence des deux Chambres? diſoient-ils. Les Rois cruels ont été exacts à tenir leur parole, oui ceux-là mêmes qui avoient ouvertement foulé aux piés toutes les Loix, comme Hérode. Jugez, continuoient-ils, ſi nous avons le moindre lieu de douter de l'accompliſſement de ce que Sa Majeſté nous a promis. Fions-nous à ſa parole: cette confiance lui ſera un nouveau motif de l'exécuter. Nous avons aſſez de Loix; c'eſt leur exécution qui eſt notre vie, & c'eſt le Roi qui donne & la vie & l'exécution. Enfin le Chevalier *Thomas Wentworth* ſe leva & dit: *Que jamais aucune Chambre de Parlement n'avoit eu, touchant la ſureté particuliere de ſes Membres, plus de confiance dans la bonté du Roi que celle-ci n'en avoit: mais qu'elle ſouhaitoit ardemment, que la poſtérité fût informée des témoignages de cette bonté, d'autant plus que les Députés étoient reſponſables au Public, de la confiance qu'il avoit en eux; que par toutes ces raiſons, puisqu'il y avoit eu une violation publique des Loix, faite par les Miniſtres de Sa Majeſté, il n'y avoit qu'une réparation publique, qui pût ſatisfaire le Peuple.* Cet Avis s'accordoit ſi bien avec les ſentimens des Communes, qu'elles en firent le ſujet d'un Meſſage, & députerent leur Orateur pour le notifier à Sa Majeſté.

Pendant qu'on étoit occupé à ces Délibérations, le Secrétaire *Cook* revint avec un nouveau Meſſage du Roi, pour preſſer la Chambre de terminer l'affaire particuliere du ſecours, *à cauſe que Sa Majeſté voyoit que les Affaires publiques ne pouvoient point ſouffrir de plus longs delais, & qu'elle avoit réſolu de mettre fin à cette Seſſion dans huit jours: mais que ſi on faiſoit la diligence requiſe, & que l'on en agît bien avec le Roi, le Parlement ſeroit raſſemblé à la St. Michel prochaine, pour perfectionner les choſes qui n'auroient pas pu être achevées préſentement.*

Tout cela ne fut point capable de détourner les Communes du deſſein de faire paſſer la Requête de Droit en Acte de Parlement. La menace de finir la Seſſion ne les épouvanta point, le Roi étant allé trop avant pour pouvoir reculer. Il ne s'agiſſoit plus que de ſavoir, s'il vouloit accorder par un Bill, ce qu'il vouloit accorder d'une autre maniere; & il ne pouvoit point rompre avec le Parlement ſur ce prétexte, ſans perdre entierement l'affection du Peuple, & ſans ſe priver des cinq Subſides. Ainſi les Communes ne relâcherent rien de la réſolution qu'elles avoient faite de ne point laiſſer échaper cette occaſion de bien établir le droit des Sujets. Lorsque la Chambre examina ce dernier Meſſage, le Chevalier *Jean Elliot* en fit remarquer l'endroit où le Secrétaire *Cook* avoit dit: *Que comme le Roi vouloit ſe mettre au rang des meilleurs Rois, il ſouhaitoit que les Communes ſe miſſent au rang des meilleurs Sujets, & qu'elles ne cherchaſſent point à empiéter ſur la Souveraineté que Dieu avoit miſe entre ſes mains.* ,, Ces paroles me font craindre, pourſuivit-
,, il, que Sa Majeſté ne ſoit pas bien informée de nos inten-
,, tions. Pour ce qui eſt de cette Seſſion, on peut dire qu'on
,, n'y a pas perdu un moment de tems, & que ſa durée a été
,, très courte, ſi l'on conſidere combien d'interruptions on
,, nous a ſuſcitées par le grand nombre de Meſſages que de faux
,, rapports & des inſinuations malignes ont porté Sa Majeſté à
,, nous envoyer". Enſuite le Chevalier *Miles Fleetwood* dit: *Que la caſſation du préſent Parlement ſeroit le plus grand malheur qui fût jamais arrivé à l'Angleterre: que toute la Chrétienté avoit les yeux ſur cette Aſſemblée, & en attendoit du ſecours: que les Etats de tous nos Alliés Proteſtans étoient ſur le point d'être envahis par les troupes de l'Empereur. Notre propre Patrie*, ajouta-t-il, *ſe trouve engagée dans un détroit fort dangereux: notre Religion s'en va être ruinée par les Catholiques Romains, ſous le prétexte d'une Commiſſion qui n'eſt point ſupportable: notre Flotte eſt en trop mauvais état pour pouvoir mettre le Royaume à couvert d'une Invaſion. Les revenus du Roi ſont payés & employés; où trouverons-nous des reſſources & du ſecours, ſinon dans le Parlement?*

En un mot, les Communes convinrent d'une Adreſſe qui répondoit à tous les Meſſages qu'elles avoient reçus de la part du Roi. Leur Orateur la lui préſenta. D'abord ce furent des Remercimens de l'aſſurance gracieuſe qu'il leur avoit donnée de régler ſon Gouvernement ſur les Loix. Il ajouta, que la plus grande aſſurance de cette Chambre conſiſtoit dans la bonté de Sa Majeſté, & qu'elle n'inſiſtoit ſi fort pour avoir un Bill là-deſſus, que parce qu'il faloit que le Peuple eût la ſatisfaction de voir de ſes propres yeux, que ſes Droits étoient confirmés: qu'au reſte, les Communes n'avoient jamais penſé le moins du monde à empiéter ſur la Prérogative Royale.

L'Orateur ayant fini ſon Diſcours, le Garde du Grand Sceau fit, par ordre du Roi, la réponſe ſuivante.

Monſieur l'Orateur, & vous Gentilshommes de la Chambre des Communes.

Réponſe du Garde des Sceaux, par ordre du Roi.

,, Sa Majeſté m'a commandé de vous dire, qu'elle attendoit
,, une réponſe par des actions, & non un nouveau délai par
,, des diſcours. Vous reconnoiſſez que Sa Majeſté ſe confie en
,, vous; mais elle ne voit pas que vous la payiez de retour, en
,, vous confiant à ſa parole & à ſes actions. Car à quoi bon
,, des explications, ſi vous ne doutez pas que les Loix ne ſoient
,, exécutées ſelon leur véritable ſens? Par ces explications, on
,, ſe met en riſque d'uſurper la Prérogative Royale; outre qu'on
,, peut bien demander, quelle néceſſité y a-t-il de faire une nou-
,, velle Loi pour en confirmer une ancienne, s'il eſt vrai que
,, vous mettiez votre confiance dans la déclaration que Sa Ma-
,, jeſté a fait faire par ma bouche au Parlement en corps?
,, Vous reconnoiſſez-vous mêmes, que votre plus grande aſſu-
,, rance conſiſte dans la grace & la bonté de Sa Majeſté, ſans
,, quoi, tout ce que vous pourrez projetter n'aura aucune con-
,, ſiſtance & ne vous ſervira de rien. Mais pour faire voir la
,, ſincérité de ſes intentions, le Roi eſt content qu'on dreſſe un
,, Bill pour confirmer la grande Chartre & les Statuts ſur les-
,, quels on inſiſte, & qui concernent les Privileges des Sujets,
,, ſi vous jugez que ce ſoit-là le meilleur moyen; pourvu, ce-
,, pendant, qu'on ne faſſe entrer dans ce Bill ni additions, ni
,, paraphraſes, ni explications.

,, Ainſi, il ne tient plus qu'à vous, ſi vous le voulez, que
,, vous ne reveniez de vos craintes mal fondées, & que ce Par-
,, lement n'ait une heureuſe fin. Si au contraire vous cherchez
,, à

ment privées d'Inſtruction, faute de Revenus ſuffiſans; par le Chevalier Benjamin Rudyard. L'autre eſt intitulé ſimplement, *Diſcours fait dans la Chambre des Communes touchant l'Augmentation des* (Revenus des) *pauvres Benéfices.*

„ à lier le Roi par des liens nouveaux, & aſſurément impraticables, vous ſerez reſponſables à Dieu, & à votre Patrie, du mauvais ſuccès de cette Seſſion. Sa Majeſté vous a promis, foi de Roi, qu'à l'avenir vous n'aurez aucun ſujet de vous plaindre. Moins que cela a été ſuffiſant pour reconcilier enſemble de grands Princes; à plus forte raiſon doit-il ſuffire pour rétablir une bonne harmonie entre un Roi & ſes Sujets.

„ Enfin, j'ai ordre de vous dire, que le bon-plaiſir de Sa Majeſté eſt, que, ſans plus de repliques, de Meſſages, ou d'autres délais non néceſſaires, vous faſſiez promptement ce que vous avez réſolu de faire, en vous ſouvenant de ce que le Secrétaire *Cook* vous a dit touchant le tems, dans le dernier Meſſage qu'il vous a porté; Sa Majeſté étant toujours dans l'intention d'accomplir de tout ſon pouvoir ſa promeſſe, &c.

Quelques jours après, ſavoir le ſixieme de Mai, le Secrétaire *Cook* vint encore de la part de Sa Majeſté preſſer les Communes de ſe contenter de ſa parole Royale, & de renoncer à faire paſſer le Bill auquel le Garde du Grand-Sceau leur avoit déclaré que Sa Majeſté donneroit ſon approbation. Il ajouta (1), qu'il étoit plus à propos de délibérer ſur ce ſujet, en pleine Chambre, qu'en Committé; & que c'étoit une nouvelle maniere de procéder que de délibérer en Committé de toute la Chambre.

Obſervation ſur la Reponſe & le Meſſage, &c.

Ce dernier Meſſage, & la Réponſe qui l'avoit précédé, faiſoient voir manifeſtement combien le Roi craignoit la Requête de Droit qu'on lui préparoit. Il préſuppoſoit avec raiſon, non ſeulement qu'elle contiendroit la ſubſtance de la Grande Chartre & des ſix Statuts qui en dépendoient, mais encore des explications, qui préviendroient les chicanes qu'on pourroit faire ſur le véritable ſens de ces Loix. Il n'eſt donc point ſurprenant qu'il voulût éviter de les confirmer de cette maniere; ſachant bien que quoiqu'elles ſubſiſtaſſent depuis longtems, il n'avoit pas laiſſé de les violer, en exigeant de l'argent de ſes Sujets par voye d'emprunt, & de faire mettre en priſon ceux qui avoient refuſé de lui en fournir. Mais rien n'étoit plus capable de faire comprendre aux Communes la néceſſité de ces Explications, que les efforts mêmes que le Roi faiſoit pour les éviter. L'extrême deſir qu'il témoignoit qu'on s'en fiât à ſa parole, étoit un nouveau & très preſſant motif d'aſſurer la Liberté des Sujets par quelque choſe de plus fort.

Mr. *de Rapin*, à qui nous devons cette Remarque, trouve étrange que le Secrétaire (2), dans la derniere période de ſon Diſcours, ait preſcrit aux Communes de traiter cette affaire en pleine Chambre & non en ſe tournant en grand Committé; inſinuant par-là, que les Committés de toute la Chambre étoient une maniere de procéder étrangere à la méthode des anciens Parlemens. Pour mettre le Lecteur au fait de tout ceci, Mr. *de Rapin* l'avertit, qu'en pleine Chambre, un Membre ne peut parler qu'une ſeule fois ſur la même affaire, ſans qu'il lui ſoit permis de répondre ou de repliquer. Mais quand la Chambre eſt tournée en grand Committé, chacun peut argumenter, répondre, repliquer; ce qui fait que les matieres que l'on a en main ſont épluchées à fond, & ſi parfaitement éclaircies, qu'il eſt facile à chacun de former ſon ſentiment ſur les raiſons, les réponſes & les repliques qu'il a entendues. Il paroit donc par l'inſinuation que le Secrétaire faiſoit aux Communes, que le Roi craignoit les éclairciſſemens & les ſuites que pouvoit produire cette maniere de délibérer. Mais elles ne trouverent point à propos de recevoir ſes inſtructions, ni de changer leur méthode ordinaire.

Le Chevalier *Jean Elliot* répondit au Secrétaire, que la maniere de délibérer en grand Committé étoit la plus honorable, & la plus avantageuſe au Roi & aux Communes, parce que c'eſt le chemin qui conduit le plus grand nombre de gens à la confiance, entant qu'il eſt le plus ouvert, & que chacun peut y alléguer ſes raiſons, répondre & repliquer à celles des autres. Là-deſſus, la Chambre ſe tourne d'abord en grand Committé afin d'entendre & d'examiner tout ce qu'on avoit à dire pour & contre la demande du Roi. On fait même fermer la porte; la clé en eſt miſe ſur la table (3); l'affaire ſe débat vivement, & enfin le ſentiment général des Communes ſe conforme à celui du Chevalier *Edouard*, qu'il avoit exprimé dans un Diſcours que ſa brieveté va me faire copier ici tout entier, tel qu'on le trouve dans *Rushworth*.

Diſcours du Chevalier Edouard pour la Requête de Droit.

„ A-t-on jamais ouï dire que des paroles générales fuſſent une ſatisfaction ſuffiſante pour des Griefs particuliers? Une Déclaration verbale du Roi fut-elle jamais *verbum Regni*, la parole du Royaume? Lorſqu'il y a des Griefs, c'eſt au Parlement à les redreſſer. Le Parlement fit-il jamais fonds ſur des Meſſages? Les Parlemens ont toujours préſenté des Requêtes touchant leurs Griefs, & les Rois y ont toujours répondu. Véritablement, la Réponſe de Sa Majeſté eſt gracieuſe: mais quelle eſt la Loi du Royaume? Voilà la queſtion qu'il faut établir. Je ne me défie point de Sa Majeſté; mais la parole du Roi doit être enregîtrée de même que ſes Réponſes doivent être faites, non d'une maniere générale, mais à chaque Article particulier. A-t-on jamais vu les Meſſages du Roi ſervir de fondement à un Bill de Subſides? Les Rois ſuivans pourront dire, *il faut que vous vous fiiez à moi, comme vous vous êtes fiés à mes Prédeceſſeurs, & que vous vous en rapportiez à mes Meſſages.* Mais les Meſſages, même les plus amiables, ne font point partie des Actes de Parlement. Préſentons donc une Requête de Droit: non, encore un coup, que je me défie du Roi; mais je ne puis établir ma confiance que ſur ſa parole Parlementaire.

Comme les Communes avoient réſolu de faire marcher d'un pas égal les Subſides & les Griefs, la Requête de Droit n'eut pas plutôt été dreſſée, avec l'addition de la Clauſe de la *Loi Martiale*, & communiquée aux Seigneurs pour avoir leur concurrence (4), qu'elles firent un pas plus avant dans l'affaire des cinq Subſides. En effet, elles voterent que les deux prémiers ſeroient payés le dixieme de Juillet, un le douzieme d'Octobre, un le vingtieme de Décembre, & le dernier, le prémier de Mars. C'étoit afin d'ôter au Roi tout prétexte de ſe plaindre que cette affaire étoit négligée, mais cela ne ſuffiſoit pas pour le contenter. Il y manquoit que le Bill des Subſides fût dreſſé, & paſſat, avant que la Requête de Droit lui fût préſentée: ce que la Chambre-Baſſe étoit bien réſolue de ne pas faire, étant perſuadée qu'auſſitôt que le Bill des Subſides auroit paſſé, le Parlement ſeroit prorogé ou diſſous.

Le Chevalier *Edouard Coke*, qui étoit à la tête de cette Conférence de la part des Communes, en fit l'ouverture par ces paroles: *Mylords, il eſt évident qu'il eſt d'une importance & d'une néceſſité extrêmes pour vos Perſonnes, & pour vos Deſcendans, que cette affaire ait un bon ſuccès. Nous avons dans la Chambre des Communes une maxime, qui ſe trouve même écrite ſur nos murailles, c'eſt que les vieux chemins ſont les plus ſûrs. Or le chemin que nous avons enfin trouvé, & que nous tiendrons tous enſemble, votre Chambre & la nôtre, ſi vous l'approuvez, nous paroît le plus ancien de tous; il eſt la* Via Fauſta *& pour Sa Majeſté, & pour vous, Mylords, & pour nous. C'eſt pour y entrer, que nous avons dreſſé un Projet de Requête que nous apportons, & à laquelle nous vous ſollicitons de concourir avec nous, comme étant enveloppés dans le même danger que nous.* Alors la Requête fut lue.

Le douzieme de Mai, les Seigneurs, parmi leſquels la Cour avoit un très fort parti, eurent avec les Communes une autre Conférence, dans laquelle le Garde du Grand Sceau leur dit, *que le réſultat des Délibérations de la Chambre Haute ſur la Requête de Droit portoit qu'il ſeroit bon d'y faire quelques amendemens, d'en ôter certaines expreſſions, & d'y en ſubſtituer d'autres pour la rendre moins rude & plus agréable au Roi.* Après quoi, il leur communiqua la Lettre ſuivante, que la Chambre-Haute avoit reçue du Roi, dans le tems qu'elle délibéroit ſur leur demande.

A nos Amez & Féaux les Seigneurs Spirituels & Temporels de la Chambre-Haute du Parlement.

CHARLES ROI.

Lettre du Roi à la Chambre-Haute.

„ Comme nous ne deſirons rien avec tant de paſſion, que de procurer la paix & la proſpérité de notre Peuple, nous avons permis qu'on diſputât ſur les points les plus importans de notre Prérogative, laquelle nos Prédéceſſeurs, Rois & Reines de ce Royaume, n'ont jamais voulu laiſſer débattre. En bien d'autres choſes encore, nous avons eu pour les deſirs de nos bons Sujets une condeſcendance capable de contenter les perſonnes modérées, & de les délivrer de toutes craintes & jalouſies, ainſi que nos Meſſages à la Chambre des Communes le montrent manifeſtement à toute la Terre. Cependant, nous voyons, qu'ils ne ceſſent point d'inſiſter & de prétendre, qu'en quelque cas que ce puiſſe être, fût-ce même pour des affaires qui touchent le plus près notre Etat & notre Gouvernement, nous ne pouvons, ni nous, ni notre Conſeil-Privé, faire mettre en priſon un Sujet, ſans en déclarer la raiſon. Mais il peut ſouvent arriver, que ſi cette raiſon étoit découverte, l'Etat perdroit tout l'avantage, tout le bien qui doit lui revenir de cet empriſonnement. On veut auſſi, que „ la

(1) Ce qui va ſuivre, & que Mr. *Rymer* attribue au Secrétaire *Cook*, ſe trouve, mot pour mot, à la fin de la Reponſe du Garde du Grand-Sceau à l'Orateur des Communes: & je ſuis perſuadé, que quiconque lira cet endroit dans l'Hiſtoire de Mr. *de Rapin*, verra ſans peine que notre Auteur ſe trompe.

(2) Voyez la Note precédente, & ajoutez ici que notre Auteur, en copiant cette Réflexion de Mr. *de Rapin*, avoit mis comme lui, Garde du Grand-Sceau, ce qu'il a fait corriger dans l'Errata, par Secrétaire, dans la penſée mal fondée que c'étoit celui-ci & non l'autre, qui avoit indiqué aux Communes la maniere dont elles devoient traiter cette affaire.

(3) C'étoit pour empêcher que quelqu'un des Partiſans de la Cour n'allât donner avis de ce qui ſe paſſoit dans la Chambre, &c.

(4) Ce fut dans une Conférence entre les deux Chambres, tenue le huitieme de Mai. Au reſte, le Lecteur qui ſouhaiteroit un plus grand détail, n'a qu'à lire un Traité qui fut imprimé cette même année (1628) in 4. ſous le titre de *The Privileges and Practices of Parliaments in* Engeland, *collected out of the common Laws of this Land, ſeen and allowed by the Learned in the Law, commended to the High Court of Parliament*, c'eſt-à-dire: La Pratique & les Uſages du Parlement d'Angleterre, extraits du Code des Loix du Gouvernement du Royaume, vus & approuvés pas de très célèbres Juriſconſultes, &

CHARLES I. 1628.

„ la raiſon alleguée ſoit examinée par les Juges de nos Cours de Weſtminſter, ſelon les formes ordinaires de la Juſtice ; ſans conſidérer, que l'affaire peut ſe trouver d'une telle nature, que les Juges n'ont pas le pouvoir de la juger, ou qu'ils n'ont aucune Loi, aucune Règle pour diriger & fonder leurs jugemens dans des Cauſes trop relevées pour eux. Cela arrive même très ſouvent ; de ſorte, que ſi dans ces affaires on empiétoit ſur les Règles conſtantes du Gouvernement, pratiquées depuis ſi longtems en Angleterre, ce ſeroit renverſer le fondement & la conſtitution de cette Monarchie. Ainſi, comme nous avons fait à nos Communes des propoſitions raiſonnables qui tendent à préſerver de toute atteinte les juſtes Libertés de nos Sujets ; nous avons jugé à propos, Mylords, de vous notifier, que nous ne pouvons ſouffrir que ce Pouvoir ſoit attaqué, à moins que nous ne voulions, en même tems, laiſſer renverſer la Souveraineté. Cependant, pour juſtifier nos bonnes intentions, nous déclarons publiquement, que, dans les choſes qui ne ſeront point conformes aux Loix & Coutumes, nous n'avons pas deſſein d'étendre, au delà des juſtes bornes de la modération, le pouvoir que Dieu nous a confié ; & qu'au contraire, nous n'aurons pour but que la ſûreté de notre Peuple. Que notre Réſolution eſt, qu'à l'avenir, avec l'aſſiſtance de Dieu, ni nous, ni notre Conſeil, ne ferons empriſonner perſonne, pour avoir refuſé dans quelque tems & circonſtance que ce ſoit, de nous prêter de l'argent, ni pour aucune autre cauſe qui, ſelon le témoignage de notre conſcience, ne touchera pas directement le Bien public, ou notre ſûreté propre, & celle de notre Peuple ; enfin, que nous n'alléguerons aucune cauſe, de la juſtice de laquelle nous ne ſoyons convaincus dans notre conſcience ; penſées ſi baſſes, que nous ne croyons pas que perſonne ſoit capable de s'imaginer qu'elles puiſſent entrer dans un cœur Royal. Nous déclarons encore, que dans tous les cas de cette nature, qui pourront arriver, nous ſerons toujours prêts, ſur la requête des Parties, ou ſur la repréſentation de nos Cours de Juſtice, de faire connoître le vrai motif de l'Empriſonnement, ou de l'Arrêt, auſſitôt que cela ſe pourra faire convenablement & avec ſûreté ; & que, dans toutes les Cauſes criminelles, nous permettrons que nos Juges procedent à l'élargiſſement des Priſonniers, ſous caution, conformément aux Loix connues du Païs, à la Grande Chartre, & aux ſix Statuts ſur leſquels on inſiſte, que nous reconnoiſſons être en force, & que nous n'avons pas deſſein d'abroger ni d'infirmer, mais d'en ſuivre le véritable ſens & intention. C'eſt ce que nous avons jugé à propos de vous notifier, pour abréger les débats ſur cette grande queſtion ; d'autant plus, que la ſaiſon eſt ſi avancée, & l'Etat dans des beſoins ſi preſſans, qu'il ne nous eſt pas poſſible de continuer plus longtems cette Seſſion.

Donné ſous notre Cachet privé, dans notre Palais de Weſtminſter, le dixieme (5) *de Mai, la quatrieme année de notre Regne.*

Sur cette communication faite aux Communes, le Chevalier *Thomas Wentworth* dit : Que c'étoit-là véritablement une Lettre de Grace ; mais que le Peuple n'ayant du goût que pour les Actes Parlementaires, en ſouhaitoit un : outre que cette Lettre demandoit une diſcuſſion qui prendroit beaucoup de tems ; & qu'après tout, elle n'étoit point adreſſée aux Communes. Auſſi ne s'y arrêterent-elles point ; la regardant comme un artifice nouveau du Roi, qui, par des expreſſions obſcures & ambiguës, & par diverſes reſtrictions, ſe préparoit des moyens pour éluder ſes Promeſſes, dans le tems même qu'il vouloit les faire recevoir comme ſolemnelles, authentiques & ſatisfactoires. En effet, il auroit empêché par-là, que la Requête de Droit ne lui fût préſentée, & auroit pu faire uſage en toute liberté de ſa Prérogative dans le ſens qu'il l'avoit fait juſqu'alors.

Mais les Communes eurent un ſecond aſſaut à ſoutenir de la part des Seigneurs, qui, dans une autre Conférence tenue le dixſeptieme de Mai, leur propoſerent d'ajouter à cette Requête une Clauſe qui l'auroit rendue inutile, du moins ſelon l'intention de la Cour, qui vraiſemblablement dirigeoit en cela la Chambre-Haute. Voici cette Addition propoſée.

Clauſe que les Seigneurs propoſent d'ajouter à la Requête.

Nous préſentons humblement cette Requête à Votre Majeſté, non ſeulement en vue de conſerver nos juſtes Libertés, mais auſſi avec les juſtes égards que nous devons avoir pour laiſſer en ſon entier le Pouvoir Souverain, *qui eſt confié à Votre Majeſté, pour la protection, la ſûreté & le bonheur de ſon Peuple.*

CHARLES I. 1628.

Ce fut l'Evêque *Williams*, qui après avoir parlé dans la Chambre-Haute, avec beaucoup d'habileté & de ſavoir, en faveur de la Requête de Droit (6), ne laiſſa pas de faire l'ouverture de cette Addition. La Chambre des Communes l'examina avec beaucoup de préciſion, & la rejetta principalement par trois raiſons.

Examinée & rejettée par les Communes.

1. A cauſe de l'ambiguïté de ces expreſſions, *Pouvoir Souverain*, dont les Parlemens ne s'étoient jamais ſervis en parlant des Prérogatives du Roi.

2. A cauſe que cette Addition étoit comme une exception, ou reſervation du Droit du Roi, par laquelle la Requête étoit rendue inutile. On allégua ſur ce ſujet, que ſous le Regne d'*Edouard I*, le Parlement ayant préſenté une ſemblable Requête, le Roi y avoit voulu faire ajouter ces mots, *Sauf le Droit & la Souveraineté du Roi*, à quoi le Parlement n'avoit pas voulu conſentir, parce que ces ſortes d'exceptions invalident ce à quoi on les applique. On diſoit encore que c'étoit par cette même raiſon, qu'autrefois, les Rois n'avoient jamais voulu permettre que le Clergé inſérât dans aucun Acte ces paroles, *Sauf le Droit de Dieu & de l'Egliſe.*

3. La troiſieme raiſon étoit, que ſi cette Addition étoit générale, & n'avoit point de rapport au contenu de la Requête, il n'y avoit point de néceſſité de l'admettre : que ſi au contraire, elle devoit être appliquée à ce qui étoit demandé, il étoit manifeſte que la Requête en perdoit tout ſon effet.

Il ſe fit dans les deux Chambres à cette occaſion, pluſieurs Diſcours auſſi beaux & inſtructifs, que le ſujet eſt important. *Coke* dit, que le Chevalier *Robert Heath* Procureur-Général avoit plaidé avec beaucoup de paſſion & d'impertinence contre la Requête, & que dans la Chambre-Haute, le Duc de *Buckingham*, les Evêques *Laud*, *Neale*, & tels autres Prélats, avoient fait tout leur poſſible pour la faire rejetter. Mais que la plus grande, & la plus ſaine partie de cette illuſtre Aſſemblée avoit parlé avec tant de force, que les Seigneurs & Evêques de Cour n'avoient pu détourner leurs Collegues de cet heureux deſſein, avec quelque ardeur qu'ils y euſſent travaillé.

Affaire de l'Archevêque de Cantorbery.

Abbot Archevêque de Cantorbery rapporta ce qui lui étoit arrivé à lui-même, & comment il avoit été chaſſé de ſes deux Maiſons de *Lambeth* & de *Croydon* par *Laud*, & autres Prélats du même parti : comment il avoit été relegué à *Ford*, Place marécageuſe, dans l'eſpérance qu'il y périroit, à ce que *Coke* en a dit : & comment il avoit été privé des fonctions de ſon Miniſtere, & de tout l'exercice de ſa Juriſdiction, dont *Laud* s'étoit emparé, en foulant aux piés les Loix de la conſcience. La Chambre des Seigneurs s'étant enſuite tournée en grand Committé, le Lord *Say* propoſa, que les noms des Pairs qui tenoient pour la Liberté de la Nation, fuſſent couchés ſur un Regître, & que les autres Pairs donnaſſent par écrit les raiſons de leur oppoſition, bien & duement ſignées de leur main, que l'on enregîtreroit auſſi, afin que la poſtérité pût retrouver ſans peine, les noms de ceux qui ont ſi lâchement trahi la Liberté de leur Patrie. Toute la Chambre des Pairs fut frappée de cette propoſition ; & ſur-tout les coupables, qui frémirent d'effroi à l'ouïe de la Note dont ils étoient menacés. Mr. *de Larrey* aſſure que ce Lord demanda, que les Défenſeurs de la Liberté paſſaſſent tous d'un côté de la Chambre, & ceux de contraire avis de l'autre ; afin qu'on pût les diſtinguer d'un ſeul coup d'œil. Voici la liſte des Partiſans de la Cour, telle qu'un bon Hiſtorien la donne.

Villiers Duc de *Buckingham*,
Le Marquis d'*Hamilton*,
Coventry, Garde du Grand Sceau,
Weſton, Grand-Tréſorier,
Howard Comte d'*Arondel*,
Hay Comte de *Carliſle*,
Rich Comte de *Holland*,
Howard Comte de *Suffolck*,
Cecil Comte de *Saliſbury*,
Villiers Comte d'*Angleſey*,
Cecil Comte d'*Exeter*,
Compton Comte de *Northampton*,
Mordaunt Comte de *Peterborough*,
Savage Comte de *Rivers*,
Somerſet Comte de *Worceſter*,
Les Comtes de { *Newport*, *Denbig*, *Carnarvon*, *Dover*, *Lindſey*, *Newcaſtel*,

Edouard

& recommandés à la Souveraine Cour du Parlement. Le Lecteur curieux peut conſulter encore un autre Traité de la même date & du même format, écrit par le Chevalier *Walter Rawleigh*, & dedié au Roi & au Parlement, ſous le titre de *The Prerogative of Parliaments in England, proved in a Dialogue between a Counſeillor of State and a Juſtice of Peace*, c'eſt-à-dire : La Prérogative du Parlement d'Angleterre, démontrée dans un Dialogue entre un Conſeiller d'Etat & un Juge à Paix.

(5) *Ruſhworth* met le vingtieme ; erreur ſi palpable, qu'il eſt étrange que Mr. *de Rapin* (qui a traduit cette Lettre du Roi) ou ſon Imprimeur, ait negligé de la corriger. NB. *Cette Critique de Mr.* Rymer *eſt mal fondée, en ce que la négligence du Traducteur ne conſiſte point à n'avoir pas corrigé la fauſſe date de cette Lettre, mais à avoir entierement ſupprimé celle de ſon Original ; faute où le Critique pourroit bien être lui-même ſurpris.*

(6) *Coke* dit, que le Roi ni *Laud* ne pardonnerent jamais à *Williams*, Evêque de Lincoln, d'avoir parlé avec tant de force en faveur de la Requête de Droit.

Char-les I. 1628.

Edouard Cecil Vicomte de *Wimbledon*,
Le Lord *Conway*,
Le Lord *Carleton*,
William Lord *Petre*.

En tout, vingt-cinq Seigneurs Temporels.

Harſnet Archevêque d'*Yorck*,
Laud Evêque de *Bath* & *Wells*,
Neale Evêque de *Winchester*,
White Evêque de *Norwich*,
Buckeridge Evêque d'*Ely*,
Goodman Evêque de *Glouceſter*,
Montain Evêque de *Londres*,
Howſon Evêque d'*Oxford*,
Dove, Evêque de *Peterborough*,
Montaigu, Eveque de *Chicheſter*.

En tout, dix Seigneurs Spirituels.

Lorſque la Chambre des Communes examina & débattit ce Correctif, *Sauf le Droit du Souverain*, que les Pairs lui propoſoient d'ajouter à la Requête de Droit, pluſieurs de ſes Membres fonderent la Juſtice des Droits du Peuple ſur des raiſons, & firent des Diſcours dignes d'un Sénat Romain. Mr. *Alford* dit ſur cette Reſtriction:

„ Ouvrons nos Regîtres, & voyons ce qu'ils contiennent. „ Qu'eſt-ce que le Pouvoir Souverain? *Bodin* (1) répondra que „ c'eſt celui qui ne reçoit aucunes conditions. Ce qui nous „ montre qu'il y a un Pouvoir Royal, auſſi-bien qu'un Pouvoir „ Légal. Laiſſons au Roi ce que la Loi lui donne, & rien au-„ delà".

Mr. *Pimm* dit: *Je ne me tiens pas capable de raiſonner ſur la queſtion qui s'agite: je ne l'entends point. Mais je ſai fort bien, que toute notre Requête tend à maintenir les Loix de ce Royaume, & que le Pouvoir qu'on reſerve, ſemble tout autre que celui de la Loi. Je ſai, que le titre de Souverain appartient à la Perſonne du Roi, mais non à ſon Peuvoir. Nous ne pouvons donc point lui accorder ce titre. Nous n'en fumes jamais les maitres.*

Mr. *Hackwell* dit: „ Ce correctif porte ſur toutes les parties „ de notre Requête: s'il eſt admis, il n'y a plus de liberté aſſu-„ rée; outre qu'on en pourroit inférer que nous empiétons ſur „ la Prérogative. Cependant toutes les Loix que nous alléguons „ ſont ſans la moindre reſerve; & aujourd'hui qu'on les a vio-„ lées, on veut que nous y en inſérions une. J'ai vu bien des „ Requêtes de Sujets qui reclamoient un Droit, mais je n'y ai „ jamais trouvé ni clauſes ni exceptions de cette nature".

Le Chevalier *Coke* dit: „ Cette reſerve eſt *Magnum in parvo:* „ beaucoup de choſes en peu de mots. On veut en faire la „ concluſion de notre Requête. Cela mérite d'être bien peſé, „ & pour parler clairement, c'eſt de quoi renverſer notre Re-„ quête dans toutes ſes parties & de fond en comble. En effet, „ ce *Sauf le Droit du Souverain* établit le droit des Emprunts, „ du Serment, de l'Empriſonnement, du Logement des Trou-„ pes par billets; en un mot, cela ramene & autoriſe tous les „ Griefs. Cherchez, examinez bien toutes les Requêtes qui „ furent jamais préſentées, vous n'en trouverez aucune qui por-„ te cette Reſtriction. Nous diſons bien que la Prérogative fait „ partie de la Loi; mais donner au *Pouvoir* l'épithete de *Souverain*, ce n'eſt pas le ſtile du Parlement. A mon avis, cette „ reſtriction énerve la *Grande Chartre*, & tous nos Status, où „ l'on ne voit pas même l'ombre de la moindre exception du „ Pouvoir Souverain. Irions-nous y mettre la choſe même? „ Ce ſeroit ſaper le fondement de la Loi; enſorte qu'elle ne „ pourroit que tomber en ruïne. Prenons donc bien garde à „ ce que nous cederons. La Grande Chartre eſt une Maitreſſe „ Dame, qui ne ſouffre point de Maitre *Souverain*. Je m'é-„ tonne que ce mot de *Souverain* ne ſoit point entré une ſeule „ fois ni dans la Grande Chartre, ni dans les Actes qui l'ont „ confirmée. Si nous ajoutons à notre Requête, comme on „ nous le propoſe, la Clauſe où ce mot ſe trouve, nous recon-„ noiſſons par-là un Pouvoir qui eſt au-deſſus de toutes ces „ Loix. Pouvoir, en termes de Loi, ſignifie *Coercition*, (c'eſt-„ à-dire Droit de forcer, de contraindre). Dans la Province, „ le Sherif aura le Pouvoir; & ce qu'il en fera, Dieu ſeul le „ ſait. Enfin ce *Sauf le Droit du Souverain* repugne à notre „ Requête, qui eſt une Requête de Droit, fondée ſur des Actes „ de Parlement. Nos Prédéceſſeurs n'ont jamais pu ſouffrir un „ ſeul *Salvo jure ſuo*, de la part de leurs Rois; non plus que „ ces mêmes Rois le *Salvo honore Dei & Eccleſiæ*, de la part „ du Clergé. Nous ne devons point auſſi admettre de telles „ expreſſions, qu'il n'eſt pas même poſſible de modifier. Te-„ nons-nous en à nos Privileges, ſelon les termes de la Loi. „ Quant au prétendu Pouvoir Supérieur à la Loi, je croi que „ de plus longues diſcuſſions ſur cette matiere ne ſeroient nulle-„ ment profitables ni au Roi, ni à ſon Peuple. Et j'aimerois „ mieux paſſer en Acte toute l'étendue qu'on veut donner à la „ Prérogative, & plier ſous ce joug, plutôt que de pouſſer „ cette diſpute plus loin".

Char-les I. 1628.

Le Chevalier *Thomas Wentworth* dit: *Si nous admettons l'addition propoſée, nous rendons la condition des Sujets pire qu'auparavant, & nous n'en ſerons pas remerciés à notre retour. Laiſſons au Roi le pouvoir de punir les Malfaiteurs, il le tient de la Loi: mais la Loi ne lui attribue point un Pouvoir Souverain. Nous ne demandons rien de nouveau, & nos efforts ne vont point à rien retrancher de la Prérogative Royale. Il faut donc laiſſer la Requête, comme elle eſt conçue dans ſon tout & dans ſes parties.*

„ Ajouter une Reſtriction à notre Requête, *dit Mr. Noy*, „ c'eſt trop riſquer. Des expreſſions ambiguës peuvent donner „ lieu à une mauvaiſe explication; mais celles qu'on veut ajou-„ ter ne ſont pas ſeulement équivoques, elles nous ſont incon-„ nues, & n'ont point été juſqu'ici employées dans aucun Acte, „ ni dans aucune (2) Requête".

Si ce Salvo jure *&c*, dit Mr. Selden, *n'a aucun rapport à nos demandes, pourquoi l'y ajouter? Je ſuis ſûr que tout le monde dira qu'il s'y rapporte, je le dis auſſi; & je défie qui que ce ſoit de me montrer dans tous les ſiecles precédens un ſeul exemple d'une ſemblable Reſtriction.*

Ce célèbre Antiquaire, le plus ſavant qui vécût alors & que les Etrangers eux-mêmes nommoient le grand Dictateur de la République des Lettres, ce Mr. *Selden* qui poſſedoit à fond les Regîtres & les Journaux des Parlemens, déclara à cette occaſion, *qu'il n'y avoit point d'exemple d'un attentat plus criant pour établir la Tyrannie ſur les ruines de la Liberté. Car*, ajouta-t-il, *quel autre nom donner à l'entrepriſe de mettre le Pouvoir Souverain au-deſſus de la Loi?*

Dans une troiſieme Conférence ſur cette même affaire, les Seigneurs firent communiquer à la Chambre-Baſſe par le Lord *Coventry*, les raiſons qui les avoient déterminés & qui les faiſoient inſiſter ſur l'addition de la Clauſe en queſtion. Mr. *Maſon* y répondit pour les Communes.

Le vingt-troiſieme de Mai, les deux Chambres tournées l'une & l'autre en grand Committé, eurent enſemble dans la Chambre Peinte de *Weſtminſter* une nouvelle Conférence, dont le Juriſconſulte *Glanvile* & le Chevalier *Henri Martin* furent faits Préſidens du côté des Communes. Ils firent chacun un beau Diſcours, pour prouver que le Pouvoir Souverain ne réſidoit point & ne devoit point être reconnu dans la Perſonne du Roi. Le Juriſconſulte tira toutes ſes Preuves du propre fond de la Loi, & le Chevalier du ſeul Raiſonnement. Le ſtile & la matiere de ces deux Pieces me tenteroient fortement de les inſérer ici toutes entieres; je n'en donnerai cependant qu'un Abregé, ſoit à cauſe de leur longueur, ſoit parce que le Lecteur pourroit ſe faire une peine d'y relire des choſes qu'il a vues dans les Diſcours que j'ai déja rapportés des autres Membres.

Extrait du Diſcours de Mr. Glanvile ſur le POUVOIR SOUVERAIN.

„ JE vous ſupplie, Mylords, de vous rappeller, comment les „ Communes en ſont venues à dreſſer dans ce Parlement, „ une Requête pour être préſentée à Sa Majeſté: une *Requête*, „ dis-je de Droit, faite dans les formes, ne contenant rien que „ de vrai, & ne demandant rien que de juſte: une Requête „ faite dans l'occaſion propre, une Requête néceſſaire & con-„ venable au tems: une Requête appuyée ſur un fond ferme & „ ſolide, les Loix & les Statuts du Royaume, Rochers aſſurés „ ſur leſquels on peut élever un bâtiment inébranlable: une „ Requête qui ſe contient dans les bornes du Devoir, qui tend „ à mettre certains Privileges naturels & légitimes des Sujets de „ ce Royaume libre, à couvert des attaques & des infractions „ paſſées, & des Innovations dont ils ſont menacés pour l'a-„ venir; but louable & juſte, s'il en fut jamais.

„ Permettez-moi, je vous en ſupplie, Mylords, de vous fai-„ re ici une expoſition un peu détaillée de cette Requête. Elle „ conſiſte en quatre Articles.

1. „ Le prémier comprend les levées de deniers à titre d'Em-„ prunt, ou autrement, pour les beſoins de Sa Majeſté. Nous „ montrons dans cet Article, que perſonne n'eſt tenu de four-„ nir cet argent, & nous prions le Roi que perſonne ne ſoit „ forcé à l'avenir, ni même ſommé de rien payer, ſoit comme „ Don, Prêt, *Bénévolence*, Taxe, ou telles autres Impoſitions „ qui n'auront point été conſenties & accordées par Acte au-„ thentique du Parlement.

2. „ Le ſecond Article regarde la Liberté Perſonnelle qui ap-„ partient, de plein droit, à tous les Sujets de ce Royaume „ libre. Ici, nous démontrons qu'il eſt contre la teneur des „ Loix & des Statuts de ce Païs, qu'un homme libre ſoit mis „ en priſon, ſans cauſe déclarée & connue.

3. „ Le troiſieme Article fait voir manifeſtement, que c'eſt „ une choſe injuſte & contraire aux Loix, que de loger par

(1) De Republica, Lib. I. cap. 8.

(2) Un Hiſtorien d'un très grand nom, après avoir rapporté ces deux Diſcours de *Wentworth* & de *Noy*, comme des exemples indignes du véritable Eſprit Anglois, prend occaſion de déplorer la fragilite & la corruption de la Nature Humaine, à cauſe, *dit-il*, que ces deux Gentilshommes, ſi zélés dans ce tems-là, pour la Patrie,

„ billets, ou de mettre en quartier, chez des gens libres, malgré eux, ſoit Soldat, ſoit Matelot. Et nous ſupplions que „ ce Grief ſoit réparé.

4. „ Le quatrieme & dernier Article tend à obtenir la révocation des Commiſſions données pour procéder, ſelon la *Loi Martiale*, tant au Jugement & à la condamnation, qu'à l'exécution des Soldats, dans les lieux, les tems & les circonſtances, où, ſelon les Loix & les Statuts du Royaume, ils ont mérité la mort. Cependant ces mêmes Loix portent expreſſément qu'ils doivent être jugés par elles, & ne peuvent l'être par d'autres, quelles qu'elles ſoient.

„ Telle eſt la Requête que la Chambre des Communes a ſoumiſe à votre examen, Mylords, en intéreſſant par des inſtances humbles votre Juſtice & la Nobleſſe de vos ſentimens, de ſe joindre à nous, pour la préſenter de concert à Sa Majeſté: afin que nos demandes ſoutenues de votre Concurrence, ſans quoi tous nos efforts ſeroient vains, nos demandes, dis-je, allant ainſi au nom de tout le Corps du Royaume, les Pairs & le Peuple, à leur commun Chef, notre Gracieux Souverain, puiſſent obtenir un accès plus facile & une Réponſe plus favorable, qui ſera la Couronne de nos travaux.

„ La clauſe à ajouter eſt très plauſible en apparence; les expreſſions en ſont très polies: mais les conſéquences, Mylords, les conſéquences en ſeroient très dangereuſes, comme j'eſpere de le faire voir évidemment. Cependant, par reſpect pour votre Chambre, qui l'avoit propoſée, les Communes la prirent, ſelon leur devoir, en conſideration; & s'appercevant, dès les prémiers débats, qu'elle entraine la ruïne entiere de toute la Requête, elles vous firent préſenter quelques-unes des raiſons qui leur faiſoient ſouhaiter d'être diſpenſées de faire cette addition.

„ Dans la derniere Conférence, vos Députés ont répondu à ces Raiſons. Leurs Réponſes ont été fidelement rapportées à notre Chambre, qui les a peſées, avec toute l'attention que mérite une affaire ſi grave, ſi importante. Mais en vérité, Mylords, ſoit dit avec le reſpect qui eſt dû à vos opinions, vos preuves, en faveur de la clauſe propoſée, ne nous ont point paru aſſez concluantes. C'eſt pourquoi il m'a été ordonné de les recapituler ici, & de vous mettre devant les yeux, par une replique juſte & préciſe, d'où vient que nos penſées ſont ſi différentes des vôtres, à cet égard.

„ Les principales Preuves ſur leſquelles vous inſiſtiez le plus, l'autre jour, Mylords, ſe réduiſent à ces ſix.

1. „ En prémier lieu, vous nous diſiez, que le terme *Sauf* étoit d'une telle nature, qu'il ne donnoit rien de nouveau à Sa Majeſté.

2. „ En ſecond lieu, que ces expreſſions *Souverain Pouvoir* n'avoient rien d'étrange, puiſque celui qui eſt Roi eſt Souverain, & que celui qui eſt Souverain a le Pouvoir.

3. „ Troiſiemement, que le Souverain Pouvoir exprimé dans la Clauſe, n'eſt pas un Pouvoir abſolu, ou ſans bornes, mais un Pouvoir reglé & limité par l'Article défini, *le*, & par les mots ſuivans, qui en reſtraignent l'exercice à la protection, à la ſureté, & au bonheur du Peuple. D'où vous concluiez, qu'un tel Pouvoir peut-être attribué & reconnu ſans aucun riſque.

4. „ Quatriemement, que cette Clauſe ne contenoit en ſubſtance que la même choſe, la même penſée que notre Orateur avoit déclarée, par notre ordre, à Sa Majeſté, en lui préſentant une autre Requête; ſavoir, que nous n'avions point deſſein d'empiéter ſur ſon Pouvoir Souverain ou ſa Prérogative.

5. „ En cinquieme lieu, que nous avons parlé de nos Libertés, en d'autres termes, & en des termes d'une ſignification plus étendue que ceux qui les expriment dans les Statuts ſur leſquels elles ſont fondées. De ſorte, que pour ſauver cette extenſion de ſens, il étoit convenable d'ajouter à la Requête quelque correctif, quelque reſerve du Souverain Pouvoir du Roi, comme vous l'avez fait par la Clauſe propoſée.

6. „ Enfin, ſur ce que les Communes avoient fait valoir, comme une Raiſon déciſive contre l'addition en queſtion, qu'il n'y avoit point d'exemple d'une Requête Parlementaire avec exception & reſerve des Droits de la Couronne; vous nous avez Mylords, fait oppoſer deux Statuts, l'un qui eſt communément nommé *Confirmatio Chartarum*, la confirmation des Chartres, fait la vingt-cinquieme année d'*Edouard I*, l'autre connu ſous le titre de *Articuli ſuper Chartas*, Articles (*ou Concluſions*) ſur les Chartres, fait la vingt-huitieme année du même Regne, portant l'un & l'autre reſervation en faveur du Roi.

„ Je paſſe maintenant, ſous votre bon-plaiſir, Mylords, à notre Replique; & je vous ſupplie très humblement, de peſer les raiſonnemens que je vai faire, non comme venant de moi, le moindre de tous les Députés, mais comme le propre & véritable Jugement que les Communes ont porté de cette affaire, après l'avoir examinée, épluchée avec le plus de gravité & de ſolemnité, avec le plus de rapport dans les opinions & d'unanimité dans les ſuffrages qu'on n'en ait jamais vu, à l'occaſion d'aucune affaire qui ait jamais occupé la plus profonde attention de cette Chambre.

„ Suppoſé que cette Clauſe ſoit annexée à la Requête, comme en étant une partie, & comme devant en déterminer le ſens, il faudra néceſſairement conclurre, que les Emprunts, & tels autres Impôts ſont contre les Loix & les Statuts de ce Royaume, *à moins qu'ils ne ſoient ordonnés par le Pouvoir Souverain*; & qu'ils ne peuvent être ni ordonnés ni levés, ſans le conſentement du Parlement, *à moins qu'ils ne le ſoient par le Pouvoir Souverain*. Mais n'eſt-ce pas là reconnoitre en la Perſonne du Roi un Pouvoir Souverain & Supérieur aux Loix & aux Statuts du Royaume?

„ Un autre Article de cette Requête porte, que la Loi défend qu'aucun Sujet libre de ce Royaume ſoit mis en priſon, ſans cauſe déclarée. Mais par cette Clauſe, nous reconnoiſſons en la perſonne du Roi un Pouvoir Souverain, qui le rend le maitre d'éluder la force de la Loi, & de lui faire ſignifier par une interprétation nouvelle & dangereuſe, que la Loi défend que les Sujets libres de ce Royaume ſoient mis en priſon ſans cauſe déclarée, *à moins que cela ne ſe faſſe par le Pouvoir Souverain.*

„ En un mot, cette Clauſe, une fois admiſe, va détruire la Requête & la rendre de nul effet dans chacune de ſes parties & dans ſon tout. Car par cette Clauſe on rendra raiſon du Logement forcé des Soldats & des Matelots dans les Maiſons des Sujets libres du Royaume; par le moyen de cette Clauſe, on rendra raiſon de l'exécution de la Loi Martiale dans des tems & des lieux défendus par les Loix & les Statuts de ce Royaume.

„ Le but de cette Requête, comme je l'ai déja fait remarquer, n'eſt point de rendre meilleure notre condition prémiere & naturelle, mais d'y être rétablis. Or, ſi nous recevons cette Clauſe, bien loin de faire rentrer le pauvre Sujet dans ſes droits que certains Miniſtres ont miſerablement violés, depuis quelque tems, c'eſt le jetter dans un état pire que celui où nous l'avons trouvé; au-lieu de guérir la plaie, c'eſt la rendre plus profonde. Nous avons eu ſoin, dans cette importante affaire, de marquer juſqu'où s'étendent nos demandes. Une des bornes que nous avons poſées c'eſt, que nous ne voulons point faire de breche à la Prérogative Royale, & monter ſur ſes ruïnes. Mais ſi, en nous contenant dans ces juſtes bornes, nous travaillons à empêcher qu'on ne faſſe deſcendre le Sujet plus bas qu'il ne faut, par la diminution de ſes Privileges legitimes, perſonne, que je ſache, ne peut nous en blâmer.

„ Que l'on y prenne garde, Mylords, la Clauſe propoſée ne dit pas ſeulement que le Pouvoir Souverain réſide en la perſonne du Roi, mais elle dit encore qu'il y réſide une confiance touchant l'uſage qu'il en fera.

„ Le mot de *Confiance* a un ſens ſi étendu, qu'on doit s'en ſervir avec beaucoup de circonſpection, & même avoir grand ſoin de le reſtreindre, ſur-tout quand on a à faire à un Roi. En Angleterre, nous mettons en nos Monarques une Confiance qui eſt inſéparable de leurs Perſonnes. Mais cette Confiance a la Loi pour regle & pour meſure. Par exemple, lorſque les Statuts ſont faits pour défendre des choſes *non mala in ſe*, qui ne ſont point mauvaiſes par elles-mêmes, mais ſeulement parce qu'elles ſont défendues, *mala, quia prohibita*, & qu'il y a contre ceux qui les font, peine d'amende pécuniaire au profit du Roi & du Dénonciateur. En fait de tels Statuts, le devoir des Communes, & leur diſpoſition eſt & ſera toujours de reconnoitre en Sa Majeſté une Prérogative Royale & Souveraine, un Pouvoir indubitable & abſolu d'accorder à des Particuliers, avec la Clauſe de *non obſtante*, la permiſſion de faire ces choſes qu'ils pouvoient faire, avant que ces Statuts les euſſent défendues. La raiſon en eſt évidente. C'eſt que Sa Majeſté, en conférant une Grace aux uns, ne fait aucun préjudice aux autres. Mais il y a une différence conſiderable entre ces ſortes de Statuts, & les Statuts qui ſont le fondement de la Requête. Les peines que ceux-là décernent, & qui ſont tout le fruit qu'ils peuvent produire, n'intéreſſent point le Sujet, juſqu'à ce que les Procédures & les Informations commencées lui aquierent un Droit ſur ces Amendes. Au-lieu que les Statuts & les Loix, dont il s'agit dans notre Requête, ſont d'une tout autre nature. C'eſt-là, Mylords, que nous mettons une Confiance ſans reſerve; là, dis-je, vous nous trouverez appuyés ſur ce bon & ancien Statut nommé *la Grande Chartre*, qui établit & confirme l'ancien Droit Coutumier, & les anciennes Loix d'Angleterre. Là, Mylords, là vous trouverez le droit & les raiſons que nous avons d'inſiſter ſur divers autres Statuts très eſſentiels, qui ont été faits, ſoit pour expliquer, ſoit pour ratifier les juſtes Droits & les Privilege du Peuple Anglois. Loix nullement *pénales*, car elles n'infligent point les peines qu'encourent ceux qui font ce qui eſt défendu; mais Loix *déclaratoires*, Loix poſitives, qui conferent & confirment, *ipſo facto*, dans l'inſtant, aux Sujets de ce Royaume un Droit in-

ſe rendirent, une année ou deux après, les Inſtrumens non-ſeulement du *Pouvoir Souverain*, mais du *Pouvoir Arbitraire*. *Wentworth* ſurtout fut aſſez lâche que de travailler à joindre le Pouvoir Militaire au Pouvoir Arbitraire.

Charles I. 1628.

inhérent de Liberté, dont ils ſont revêtus par leur naiſſance, & dont ils doivent jouir à pur & à plein, comme étant un héritage direct, qui doit paſſer néceſſairemeut dans tous les ages, à leur Poſtérité. Loix & Statuts qui forment le Corps du Droit Public, & de l'obſervation deſquels, (ſoit dit avec tout le reſpect convenable) la Confiance quelle qu'elle ſoit, que nous pouvons mettre en Sa Majeſté, touchant le bon uſage du Pouvoir Souverain, ou de la Prérogative, ne ſauroit jamais le diſpenſer, ni nous priver de cet héritage, qui nous eſt dévolu & qui nous ſaiſit, à l'inſtant de notre naiſſance, en vertu du Droit Coutumier, comme auſſi des Loix & des Statuts de ce Royaume.

„ Mais, ſi nous recevons la Clauſe en queſtion, nous admettons une Propoſition qui va à empêcher d'abord tout le bon effet de notre Requête, par rapport à certains Statuts, ſur leſquels le Roi fonde ſes exceptions & ſes diſpenſes de la Loi. Et quelles ſuites n'aura point cette admiſſion dans l'avenir? Elle fera croire à la Poſtérité, que les deux Chambres, celle des Seigneurs & celle des Communes aſſemblées en Parlement, ont été d'opinion & ont arrêté, que les Sujets doivent & donnent au Roi une Confiance qui laiſſe à ſa diſcrétion l'uſage du Pouvoir Souverain, tellement que dans des cas imprévus & preſſans, il peut faire des exceptions à la Loi & aux Statuts qui établiſſent & confirment la Liberté & les Privileges réels & perſonnels de ſes Sujets, de même qu'il a été laiſſé à ſa diſpoſition & à ſon bon-plaiſir d'arrêter l'exécution de ces autres Loix *pénales* dont nous avons fait mention ci-deſſus. C'eſt-là ce que nous ne pouvons admettre en aucune maniere: mais c'eſt-là auſſi ce que nous croyons tout-à-fait hors de la penſée de notre très gracieux Souverain. Non, il n'eſt point capable d'exiger une Confiance qui étant tranſmiſe à tels de ſes Succeſſeurs d'un caractere moins bon que le ſien, leur fourniroit le moyen de changer toute la face des affaires publiques, & de ruïner la forme & le fond d'un Gouvernement qui a fait fleurir ce Royaume pendant tant de ſiecles, ſous les auguſtes Ancêtres & les Prédeceſſeurs de Sa Majeſté.

„ Une autre raiſon de notre refus, c'eſt que nous regardons cette Clauſe, comme contraire à tous les uſages Parlementaires; & qu'il repugne abſolument à la nature d'une *Requête de Droit*, conſiſtant en faits poſitifs, comme la nôtre, d'être chargée d'une Exception, ou Déclaration générale qui affoiblit ce Droit demandé. Et ici nous repetons avec une parfaite aſſurance, qu'on ne ſauroit montrer un ſeul exemple d'une pareille Clauſe dans aucune Requête telle que celle-ci, & dans quelque tems que ce ſoit. —— Si l'on ajoutoit à notre Requête une Exception générale, ou des Expreſſions revenant au même ſens, cette addition ne pouvant ſervir à confirmer des choſes qui ne ſont point exceptées, puiſqu'il n'y en a point de telles, ne feroit qu'embrouiller & confondre celles qui y ſont énoncées, & qui en font toute la ſubſtance. Autre inconvenient; delà naîtroit néceſſairement cette explication, & cette conſéquence dangereuſe, que les Droits & les Privileges du Sujet, expoſés & demandés par cette Requête, ne lui appartiennent point dans un ſens abſolu, mais dans un ſens modifié, *ſub modo*, non pour en jouir à toujours, & en toutes rencontres, mais ſeulement tant qu'il plaira au Roi de ne point exercer ce Pouvoir Souverain, qui, ſelon la Clauſe propoſée, lui eſt confié pour la protection, la ſureté & le bonheur de ſon Peuple. Ainſi ce Droit, nos Libertés, nos Privileges, que nous tenons de notre naiſſance, ſeront changés, par votre propre conſentement, en une jouiſſance purement précaire, en une ſimple tolérance dont l'étendue & la durée dépendent de la bonne volonté du Roi.

„ Conſiderez, je vous en ſupplie, Mylords, en quel tems, & dans quelles circonſtances nous vous ſollicitons de préſenter, de concert avec nous, cette Requête. Eſt-ce dans un tems où la *Grande Chartre* ſe trouve chargée d'une Reſervation? Non, mais dans un tems où des Ratifications de fraiche date, & très expreſſes, l'ont épurée & affranchie de toute exception. Et nous, y en introduirons-nous une nouvelle, pire que toutes les autres? & cela, en admettant, ſans aucune néceſſité, une Clauſe qui empêchera cette Requête de produire, ſelon notre juſte attente, les avantages & les effets d'une Loi? Nous manquerons-nous donc à nous-mêmes, & corromprons-nous une choſe qui a tant couté à nos Ancêtres à obtenir & à conſerver en ſon entier? Non, Mylords: mais comme nous nous tiendrions pour très malheureux nous-mêmes ſi nous ne réuſſiſſions point à remédier au pitoyable état des Sujets déſolés, tenons, oui, Mylords, tenons à crime de l'empirer.

„ Après avoir montré le danger qu'il y auroit d'admettre cette Clauſe, j'ai ordre de montrer, que ce ſeroit agir contre les lumieres naturelles; & c'eſt ce que je vais mettre dans ſon jour, en me ſervant de la ſuppoſition d'un cas familier, miſe en avant depuis peu, dans notre Chambre, par un Gentilhomme très ſavant & de ma même profeſſion. Deux Terres Seigneuriales, contiguës, à peu près comme la Liberté des Sujets d'Angleterre confine à la Prérogative de la Couronne, ſe trouvent par hazard ſi entremêlées, qu'il y a de la peine à diſcerner les juſtes bornes de l'une & de l'autre. L'un des Seigneurs eſt le Roi; & l'autre le Sujet. Le Roi a un droit évident ſur l'une de ces Terres, dont il eſt actuellement en poſſeſſion, & le Sujet ſur l'autre. Mais le Roi, fauſſement informé qu'une partie de ſa Terre a été uſurpée par le Sujet, le fait venir & lui demande à quel titre & pourquoi il a fait cette uſurpation. Le Sujet accuſé à tort, nie rondement le fait, & déclare qu'il n'a ni titre ni prétention ſur cette Seigneurie. Cette Réponſe eſt directe & franche, telle qu'il convient à un Sujet de la faire, en ſemblable occaſion. Cependant le Roi, ſous prétexte de quelque expreſſion double ou ſinguliere qui ſe trouve dans les Regîtres, met la main ſur la Seigneurie du Sujet. Celui-ci préſente alors à Sa Majeſté une Requête de Droit, en reſtitution, & produit ſes Titres & ſes Actes d'aquiſition & de propriété. Mais dans un tel cas, ne ſeroit-ce pas une abſurdité palpable au Sujet, s'il ajoutoit à ſa Requête, qu'il ne prétend point empiéter ſur la Terre de Sa Majeſté? Oui ſans doute, ce ſeroit une abſurdité palpable, puiſque cette Terre n'eſt nullement en queſtion. Tout cela s'applique de lui-même à notre affaire, & met dans un grand jour la nature de notre Requête de Droit.

„ Pourquoi parlerions-nous de laiſſer en ſon entier le *Pouvoir Souverain*? Nous n'y touchons pas. Nous travaillons uniquement au recouvrement de notre Liberté & de nos Privileges, que les Miniſtres du Roi nous ont envahis. Si notre Requête faiſoit actuellement breche à la Prérogative de Sa Majeſté, inutilement dirions-nous que ce n'eſt pas notre deſſein; la breche n'en ſeroit pas moins réelle.

„ Il n'eſt pas beſoin, Mylords, que nous proteſtions ou déclarions dans notre Requête, le contraire de ce que nous n'avons point fait. D'ailleurs vouloir nous y faire inſérer une telle Clauſe, cela ne va pas à moins qu'à nous faire regarder & craindre comme des gens qui veulent s'emparer d'une choſe que nous tenons pour ſacrée, & à laquelle nous ſommes aſſurés de n'avoir touché ni de parole, ni de fait, ni d'intention. Pour ce qui eſt de la Remarque que vous avez faite, Mylords, ſur le mot de *laiſſer*, nous répondons, que ſi ce mot ne donne rien de nouveau à Sa Majeſté, il eſt certainement ſuſceptible d'un autre ſens très dangereux. Car on peut, ſans contredit, lui faire ſignifier, que nous reconnoiſſons en la Perſonne du Roi, un ancien droit à un Pouvoir Souverain, & ſupérieur aux Loix & aux Statuts qui ſont le fondement de nos Libertés. Maxime contre laquelle nous vous prions très humblement, Mylords, de ne point trouver mauvais que nous proteſtions hautement. Quant à ce que vous nous avez inſinué, qu'il étoit convenable & néceſſaire d'ajouter une Réſervation du Souverain Pouvoir, à une Requete où l'on s'exprime d'une maniere plus étendue que ne comportent les termes de nos Loix & de nos Statuts, ſur quoi elle eſt appuyée; qu'eſt-ce autre choſe, Mylords, qu'un aveu franc & net, que vous nous avez propoſé cette Clauſe dans le ſens de cette *Reſervation*? Car nous ne trouvons point que vous nous en ayez propoſé d'autre. Mais une telle Reſervation, comment l'accorder avec vos autres raiſonnemens, & avec ce que vous nous diſiez, qu'elle ne contient rien que nous n'ayons diſtinctement exprimé nous-mêmes, par la bouche de notre Orateur, parlant dernierement à Sa Majeſté en notre nom?

„ Il ne nous eſt pourtant point venu de votre part, Mylords, la moindre preuve que nous ayons employé des expreſſions qui ſignifient trop, ou fait des applications forcées d'aucune des Loix ni d'aucun des Statuts ſur quoi nous inſiſtons. Et nous, nous ſommes bien aſſurés, bien convaincus, qu'il eſt impoſſible de montrer rien de pareil dans quelque point que ce ſoit de notre Requête. Si donc nous nous ſommes renfermés dans le ſens & dans les termes de la *Grande Chartre*, & des Loix qui ont été faites dans la ſuite, ſoit pour l'expliquer, ſoit pour la confirmer, à quoi bon ajouter une Clauſe, une Reſervation plutôt à notre Requête, qu'à ces Loix-là qui en font tout le fondement? Tout ce que nous ſouhaitons, tout ce que nous demandons, c'eſt de tranſmettre à la Poſtérité les fruits des ſoins que nous nous donnons, non-ſeulement pour nous aſſurer à nous-mêmes, & pour aſſurer à nos Succeſſeurs la juſte & ferme jouïſſance des Droits & des Privileges de la Nation; mais auſſi pour recevoir, comme nous n'en doutons point, par une réponſe promte & préciſe de Sa Majeſté, une marque magnifique, & un témoignage perpétuel de ſa Bonté & de ſa Juſtice. Oui, c'eſt-là ce que nous cherchons, c'eſt-là ce que nous eſpérons; & c'eſt auſſi la ſeule choſe qui puiſſe établir entre Sa Majeſté & nous une union, une confiance, & exciter dans le cœur de ſes fideles Sujets une tendreſſe, qui nous faſſe travailler unanimement à lui procurer dans les grands beſoins où il ſe trouve, un tel ſecours, un ſecours ſi grand & ſi promt, que ſa Puiſſance Royale en ſoit aſſurée au dedans & formidable au dehors".

Le Chevalier *Henri Martin* parla enſuite ſur le même ſujet; & ne tira, comme nous l'avons déja obſervé, toutes ſes preuves, que du ſeul Raiſonnement. Voici un Extrait de ſon Diſcours.

Il le commença par reprendre & faire valoir le dernier Argument de Mr. *Glanvile*; après quoi, il s'exprima en ces termes.

EX-

EXTRAIT du Diſcours du Chevalier Henri Martin, *ſur le POUVOIR SOUVERAIN.*

„ SI vous voulez bien, Mylords, rappeller dans votre ſouve-
„ nir le ſerment que chaque Membre de cette Chambre a
„ prêté, à l'entrée de cette Seſſion, en ces termes: *Je* (A. B.)
„ *reconnois abſolument & déclare ſur ma conſcience, que le Roi*
„ *actuellement regnant, eſt le Suprême & Souverain Gouverneur*
„ *de ce Royaume, dans toutes les affaires*, &c. *Et que je ſou-*
„ *tiendrai & défendrai de tout mon pouvoir, tous les Domaines*
„ *qui ont été unis ou annexés à la Couronne Impériale de ce Ro-*
„ *yaume, tous les Privileges, toutes les Prééminences, Autorité*
„ *& Prérogative qu'on a accordés à Sa Majeſté, & qu'elle poſſe-*
„ *de de droit*, &c. Après un tel ſerment, dis-je, que nous a-
„ vons tous prêté, il eſt inutile d'exiger de nous, des proteſta-
„ tions par écrit, que nous maintiendrons le Pouvoir Souve-
„ rain du Roi, puiſque, par les liens les plus ſacrés & les plus
„ ſolemnels, nous nous ſommes engagés de le faire dans toutes
„ les affaires & dans tous les tems qui pourront le requérir.
„ Ainſi donc la ſeule queſtion qu'il y ait entre votre Chambre,
„ Mylords, & la nôtre, c'eſt de décider ſi la Clauſe propoſée
„ doit s'ajouter à notre Requête & en faire une partie. Vous
„ le croyez, Mylords; mais vos raiſons ne nous ont point per-
„ ſuadés d'y conſentir, parce que cette addition en détruit le
„ fond & la forme, la rend illuſoire, & anéantit entierement
„ le droit que nous demandons qui nous ſoit fait. Car ſi à ces
„ mots, *nous préſentons humblement cette Requête de Droit*, &c.
„ vous ajoutez ceux-ci, *avec une juſte & entiere Réſervation*
„ *de votre Pouvoir Souverain*, vous faites, vous inſérez une Ex-
„ ception manifeſte à notre Requête. Or une Exception étant
„ de la même nature que la choſe dont elle eſt une Exception,
„ *Exceptio eſt de Regula*, elle doit néceſſairement détruire ou la
„ Regle, ou la Requête dans toute l'étendue du Cas excepté.
„ *Exceptio firmat Regulam in caſibus non exceptis, in caſibus ex-*
„ *ceptis infirmat regulam.* Delà il s'enſuivroit, qu'après avoir
„ demandé dans une Requête de Droit, qu'aucun Sujet de ce
„ Royaume libre ne puiſſe être forcé, par empriſonnement,
„ de prêter, ſans un conſentement exprès du Parlement, ou
„ de fournir de l'argent à Sa Majeſté; ne puiſſe être forcé de
„ recevoir des Soldats dans ſa Maiſon, ni de ſe ſoumettre en
„ tems de paix à la Commiſſion de la Loi Martiale pour aucu-
„ ne ſentence afflictive, nous devrions ajouter: *Excepté, que le*
„ *bon-plaiſir de Sa Majeſté ne ſoit d'exiger de nous des Contribu-*
„ *tions; ne ſoit de nous faire mettre en priſon en cas de refus; ne*
„ *ſoit d'envoyer des Soldats loger malgré nous dans nos Maiſons;*
„ *ne ſoit de nous exécuter par la Loi Martiale en tems de paix;*
„ *& tout cela en conſéquence, en vertu de ſon Pouvoir Souve-*
„ *rain.* Oui, voilà le ſens que cette Clauſe donneroit à notre
„ Requête; deſorte, que concluant ainſi nous-mêmes contre
„ notre Droit établi dans les Prémiſſes, nous rendrions nos de-
„ mandes de nul effet. Or, ſi je dis, que cette Clauſe, ſoit
„ par elle-même, ſoit en qualité de propoſition, étant une fois
„ ajoutée à notre Requête, qui telle qu'elle eſt à préſent, eſt
„ ſimple, & vraie, en dérangeroit, en détruiroit tout le Syſtê-
„ me, & la rendroit un vrai Sophiſme, perſonne ne doit le
„ trouver étrange, puiſque je ſuis fondé ſur la Regle, *Fallacia*
„ *à benè conjunctis ad malè diviſa*, que les Logiciens fourniſſent
„ pour faire diſcerner cette ſorte de Concluſions fauſſes & mau-
„ vaiſes. Horace donne, au commencement de ſon Art Poë-
„ tique, un exemple d'une ſemblable Compoſition monſtrueu-
„ ſe. Il introduit un Peintre, qui après avoir parfaitement bien
„ réüſſi à faire une tête humaine, la joignit à un très beau cou
„ de Cheval, & gâta ainſi l'un par l'autre; quoique chacun de
„ ces deux morceaux pris ſéparément, eût pu paſſer pour un
„ Chef-d'œuvre de l'Art.

„ La ſeconde partie du Raiſonnement du Garde du Grand
„ Sceau étoit tirée des derniers mots de cette Addition, leſ-
„ quels, *diſoit-il*, n'expriment point un *Pouvoir Souverain* tout
„ entier, mais ſeulement *celui qui a été confié à Sa Majeſté*
„ *pour la Protection, la Sureté, & le Bonheur du Peuple.* D'où
„ ce Seigneur ſemble avoir voulu inférer, que *ce Souverain*
„ *Pouvoir qui a été confié*, &c. eſt dans cet endroit, un terme
„ de diminution ou de qualification, *terminum diminuentem*,
„ ce qui doit, ſelon lui, nous le faire accepter. Mais, ſauf
„ correction, c'eſt un ſens auquel nous ne ſaurions le pren-
„ dre. Car, en prémier lieu, nous ſommes aſſurés qu'il n'a
„ point été confié à Sa Majeſté, ſoit de la part de Dieu,
„ ſoit de la part des hommes, d'autre Pouvoir Souverain que
„ celui qui eſt pour la Protection, la Sureté, & le Bonheur
„ de ſon Peuple; ainſi cette limitation ne peut faire aucune
„ impreſſion ſur nous. Mais, en ſecond lieu, ce qu'on veut
„ nous faire paſſer pour un diminutif, nous paroît bien plu-
„ tôt avoir toute la force d'un augmentatif, *termini adaugen-*
„ *tis*, qui donne un grand avantage contre notre Requête.
„ En effet, toutes les fois qu'il plaira à Sa Majeſté d'exercer
„ ſon Souverain Pouvoir ſur nous, dans quelqu'un des Cas
„ rapportés dans notre Requête, ou dans tous enſemble, il
„ faudra nous y ſoumettre aveuglément & ſans examen, com-
„ me à des choſes dont nous ſommes tombés d'accord, &
„ qui ſeront ſuppoſées faites pour notre Bonheur, &c.

„ Puis, donc, que notre Requête de Droit, telle qu'elle a
„ été tracée, eſt un Tableau qui repréſente au vif les calamités
„ & les Griefs du Peuple, avec les Remèdes qu'on peut y ap-
„ porter aiſément, ne la couvrons point d'un voile, qui, pou-
„ vant en affoiblir, en dérober même aux yeux pitoyables de
„ Sa Majeſté les traits les plus expreſſifs, priveroit les fideles
„ & déſolés Sujets de ce Royaume de recevoir une réponſe
„ favorable, d'où dépend le ſoulagement & la guériſon de leurs
„ maux. De grace, Mylords, oui de grace, que le Tableau
„ ne perde point l'éclat de ſon coloris, & la force de ſon deſ-
„ ſein & de ſon exécution, par l'Addition, Pièce tout-à-fait
„ hors d'œuvre; oui tout-à-fait hors d'œuvre, tout-à-fait inu-
„ tile, ſelon cette Règle, *Expreſſio ejus quod tacitè ineſt ni-*
„ *hil operatur.* Par-tout & dans tous les Actes, où le Souve-
„ rain Pouvoir doit avoir lieu, il y eſt néceſſairement cenſé
„ exprimé, & quoiqu'il ne le ſoit pas en termes formels &
„ poſitifs, les Savans & les perſonnes raiſonnables ne manquent
„ jamais de l'y ſuppléer. C'eſt pourquoi nous ne l'avons point
„ fait, ni ne pouvions le faire entrer dans cette Requête, par-
„ ce qu'étant une Requête de Droit, l'exception du Pouvoir
„ Souverain, ſi on l'y ajoutoit, en confondroit & ruineroit le
„ ſens & la ſubſtance.

„ Le Pouvoir Souverain, la Prérogative du Roi eſt toujours
„ capable de ſe mettre en ſûreté; & ſi cela n'étoit point, nous
„ ſerions, ſans cette Addition, indiſpenſablement obligés de
„ travailler de toutes nos forces à l'y mettre, pour ſauver no-
„ tre Serment & nous ſauver nous-mêmes. Le véritable état
„ de la queſtion entre les deux Chambres étant tel, & reconnu
„ pour tel, celle des Communes ne peut qu'admirer le motif
„ qui vous a fait faire tant diſtances pour nous perſuader d'a-
„ jouter cette Clauſe à notre Requête. Ce que vous en avez
„ fait juſqu'ici, toutes vos démarches dans cette Affaire, ont
„ eu, nous n'en avons point douté, ont eu pour principe une
„ crainte, une inquiétude que ſi cette Requête venoit à paſſer
„ purement & abſolument dans l'état où elle eſt, on n'en pût
„ tirer à l'avenir des conſéquences préjudiciables au Pouvoir
„ Souverain de Sa Majeſté: & cette crainte & cette inquiétu-
„ de ſoigneuſes étoient un effet de votre Amour pour le Roi.
„ *Res eſt ſolliciti plena timoris Amor*, a fort bien dit un Poë-
„ te".

„ Mais je vous ſupplie, Mylords, de vouloir conſidérer a-
„ vec nous, que cette crainte & cette inquiétude ne peuvent ê-
„ tre fondées, ou que ſur les Expreſſions de la Requête, ou
„ que ſur l'Intention des Expoſans.

„ Seroient-elles fondées ſur les Expreſſions? Cela eſt impoſ-
„ ſible, puiſqu'il n'eſt point fait mention du Pouvoir Souverain
„ dans la Requête. Que s'il s'y trouvoit quelque phraſe, dont
„ le ſens ne fût point abſolument déterminé, comme l'on pour-
„ roit peut-être le dire de celle-ci, *Nous demandons humblement*
„ *que de telles choſes ne ſe faſſent plus à l'avenir, ſous prétexte*
„ *du Souverain Pouvoir de Votre Majeſté*; cependant, vu les
„ Proteſtations que nous avons faites, avant & après, il eſt vi-
„ ſible que ces expreſſions douteuſes ne pourroient raiſonnable-
„ ment s'entendre que de ce Pouvoir Souverain dont on ne de-
„ voit point faire uſage dans les Cas que nous rapportons, de
„ ce Souverain Pouvoir, dis-je, qui peut juſtement être exer-
„ cé. Mais n'y ayant point de telles phraſes, dans la Requête,
„ il faut que votre crainte, & vos inquiétudes, Mylords,
„ ſoient fondées ſur l'Intention des Expoſans. Or la Chambre
„ des Communes, vous le ſavez, Mylords, n'ignore point que
„ quelque longue que puiſſe être une Seſſion de Parlement, les
„ affaires qui y ſont traitées, ne ſe diſtinguent point par pré-
„ miere, ſeconde, ou, comme l'on dit, par *prius & poſterius*,
„ mais que toutes ſont tenues & cenſées avoir été faites enſem-
„ ble. Cela poſé, quel contraſte étrange! Dans le tems que la
„ Chambre des Communes s'engage par un ſerment terrible à
„ maintenir & à défendre tous les Privileges, toutes les Pré-
„ rogatives qui appartiennent au Roi; dans ce tems-là même,
„ cette même Chambre ſe propoſe dans une Requête dreſſée
„ & préſentée avec circonſpection, & tâche de dépouiller &
„ de priver le Roi de quelques Prérogatives attachées à ſa Cou-
„ ronne! Comment concilier deux choſes ſi étranges, ſi con-
„ traires? Vos craintes donc, Mylords, & vos inquiétudes
„ n'ayant aucun fondement ni dans les Expreſſions de la Re-
„ quête, ni dans l'Intention des Expoſans, je vous ſupplie de
„ les rejetter, dans le même eſprit qui nous perſuade, que la
„ propoſition que vous nous avez faite avec tant d'inſtances,
„ d'ajouter cette Clauſe, n'eſt pas ſeulement excuſable, mais
„ très louable, comme étant un effet de votre Amour.

„ Je viens maintenant à certaines Raiſons que notre Chambre
„ m'a fournies, & qu'elle croit propres à lui faire obtenir que
„ vous vous joigniez à nous pour préſenter cette Requête, tel-
„ le que nous l'avons conçue.

„ La prémiere Raiſon que j'ai ordre de vous alléguer, My-
„ lords, eſt tirée *à Perſonis*, de la conſidération de la Perſon-
„ ne & du Caractere des Expoſans. Que ſont-ils? Ils ſont la
„ Chambre des Communes; une Chambre qui pendant toute
„ la durée de ce Parlement, a agi avec tant de douceur, de re-
„ tenue, de modération, que nous ſerions injuſtes & ingrats
„ envers Dieu, ſi nous ne reconnoiſſions point que c'eſt ſa
„ main favorable qui a opéré ſur nous, ſur nos langues, ſur nos

„ cœurs:

„ cœurs : effet, n'en doutons point, du dernier Sacrifice ſolemnel & public de Jeûne, d'Humiliation & de Priere que nous lui avons préſenté.

„ Pour bien juger de cette Modération, il faut, en prémier lieu, ſe rappeller de quelle aigreur, de quelle paſſion étoient animés les Membres de cette Chambre, en arrivant ici ; il faut ſe rappeller quels étoient les ſentimens, quelles les diſpoſitions qu'ils y apporterent ; les Inſtructions pleines de plaintes & de Griefs crians dont la plupart étoient chargés, & qui leur étoient renouvellées tous les jours de poſte, de tous les endroits du Royaume. Vous ſavez le vieux Proverbe, *Ubi dolor ibi digitus, ubi amor ibi oculus.* Il eſt bien difficile de ne pas porter ſouvent la main ſur l'endroit offenſé ! Cependant notre modération l'a emporté ſur notre paſſion, notre retenue a ſurpaſſé notre douleur.

„ Pour bien juger de cette modération, il faut en ſecond lieu, n'avoir point oublié, comment nos Ancêtres & nos Prédéceſſeurs ſe conduiſoient en Parlement, ſur de moindres ſujets d'irritation & de plainte. Porteurs des ordres les plus ſeveres de pourſuivre & de punir la violation des Privileges du Peuple, ils ne reſpiroient que Cenſures Eccléſiaſtiques, qu'Excommunications lancées contre les coupables, que flétriſſures civiles, Priſons, Exils, Peines corporelles. Et nous, qu'avons-nous dit dans ce Parlement ? Moins attentifs à ce qui a été fait, qu'à ce qui pourroit ſe faire encore, nous nous contentons de demander qu'on s'abſtienne à l'avenir de ces violences. Point de peine afflictive que nous ayons requiſe contre perſonne ; nous n'avons rien écrit d'une plume trempée dans le ſang ; il ne nous eſt pas même échapé un ſeul mot qui puiſſe nommément choquer, chagriner qui que ce ſoit. La Concluſion de notre Requête eſt, que nous ſoyons mieux traités dans la ſuite. Une telle modération ne mérite-t-elle point, Mylords, que vous vous joigniez gracieuſement à nous, *ex congruo & condigno?* Si un Vermiſſeau, que je foule, pouvoit parler, il me diroit, ne m'écraſez point, je vous en ſupplie. Plus haut, nous ne montons point ; plus bas, nous ne pouvons point deſcendre ; & nous croyons ne point pécher contre la modeſtie de parler nous-mêmes de ce qui nous rend dignes de louange, puiſque c'eſt pour vous porter, Mylords, à ne pas dédaigner de préſenter de concert avec nous cette Requête, ſans la ſurcharger de la Clauſe en queſtion.

„ Notre ſecond argument eſt pris *à tempore*, de ce que cette Clauſe n'eſt du tout point de ſaiſon. Salomon dit, *à toute affaire ſous les Cieux, ſon tems.* Que ſi, au jugement de ce Roi ſi ſage, *ce qui eſt dit à propos, eſt précieux comme l'Or & l'Argent*, il faut, par la raiſon des contraires, que ce qui eſt dit ou fait hors de ſaiſon, perde infiniment de ſon prix. Nous ſoutenons, avec votre permiſſion, Mylords, que le tems n'eſt nullement propre à cette Addition. Le Souverain pouvoir eſt, à la vérité, en tout tems, une choſe ſi ſacrée, que d'y toucher autrement qu'avec tout le ménagement & toute la circonſpection imaginables, c'eſt une eſpece de Sacrilege, comme c'eſt une ſorte de blaſphème que d'en parler, ſinon avec un reſpect profond. Mais c'eſt ce que le Peuple ne diſtingue point. La plupart d'entre eux, diſons-le, la plupart des gens de tout ordre jugent de tout, eſtiment tout, non ſelon le prix & la nature propre des choſes, mais ſelon les effets immédiats qu'elles produiſent ſur eux. Delà vient que la Religion même eſt plus ou moins reſpectée, à meſure que ſes Miniſtres ou ceux qui en font profeſſion tiennent une conduite plus ou moins reglée. Oui, Dieu lui-même, notre cenſure n'eſt que trop prompte à ne point l'épargner, lorſqu'il envoye beaucoup de pluye dans le tems de la Semaille ou de la Moiſſon. Le Pouvoir Souverain a perdu aujourdhui par ſes dernieres mauvaiſes influences, l'ancien aſpect qui nous le rendoit autrefois aimable ; mais, avec l'aide de Dieu, il le recouvrera bientôt.

„ Ainſi, entremêler dans cette Requête quelque mention du Souverain Pouvoir, *rebus ſic ſtantibus*, dans le tems que le Peuple aigri crie hautement qu'on en a abuſé, & que les gens les plus modérés ſouhaitent, de tout leur cœur, qu'on n'en eût point uſé dans les cas allegués, c'eſt une addition qui ne nous paroît du tout point faite à propos, ſauf le reſpect qui vous eſt dû, Mylords.

„ Notre troiſieme Raiſon eſt tirée *à loco.* Nous croyons que cette Clauſe placée dans notre Requête y ſeroit entierement hors d'œuvre, & pourroit produire au dehors de très mauvais effets. Vous ſentez bien, Mylords, que cette Requête ira de main en main. Chacun ſera curieux de voir & de lire ce que ſes Députés & ſes Repréſentans au Parlement y ont fait ſur les Plaintes de la Nation, & ce qu'ils ont apporté à leur Patrie, en compenſation des cinq Subſides dont ils l'ont chargée. Que ſi, en parcourant cette Piece, ils tombent ſur l'endroit ou les endroits où il ſera fait mention du Pouvoir Souverain, ils ne manqueront point, ſelon la coutume, d'y faire des Commentaires. Chacun dira ce qu'il entend, & ce qu'il faut entendre par-là. On raiſonnera, on diſputera ſur ſa nature, ſon origine, ſes bornes. Ils agiteront je ne ſai combien de ces ſortes de Queſtions curieuſes & difficiles, qui ne tournent & ne ſe terminent guere à l'avantage du Pouvoir Souverain. Pour moi, j'ai toujours été d'avis que ce Pouvoir étoit en ſureté, lorſqu'on le reſpectoit dans le ſilence, & non lorſqu'une audace profane en faiſoit le ſujet des entretiens & des diſcuſſions du Public.

„ Notre derniere Preuve eſt tirée du reſpect & de la Fidélité que nous devons à Sa Majeſté. Nous craignons de lui rendre un mauvais office, ſi dans un tems comme celui-ci, nous allons ajouter une telle clauſe à notre Requête. Notre Chambre, conjointement avec la vôtre, Mylords, compoſe le Grand Conſeil du Roi & du Royaume ; & quoique, comme Pairs, vous ayez le bonheur d'être placés plus proche de Sa Majeſté que nous, & que par-là, bien des choſes ne nous ſoient pas ſi bien connues qu'à vous ; cependant il eſt certain, que nous connoiſſons mieux que perſonne l'état du Peuple que nous repréſentons, ſa diſpoſition, ſes inclinations, ſes ſentimens, ſes craintes, ſes jalouſies : & ici, permettez-moi, je vous en prie Mylords, d'uſer d'une Figure, que l'on nomme *Reticentia*, qui, comme vous le ſavez, inſinue, donne à entendre plus qu'elle n'exprime. Notre deſſein principal, dans ce Parlement, tend à combler toute la diſtance que tout le monde ſait qu'il y a aujourd'hui entre le Roi & ſes Sujets ; notre vue capitale eſt de les rapprocher, & de les réunir par une reconciliation parfaite. Mais combien peu cette Addition eſt convenable au tems où nous ſommes, & ſur-tout combien d'obſtacles elle mettroit à l'exécution de notre deſſein, il nous eſt aiſé de le prévoir, & il eſt de notre devoir de l'éviter. Evitons-le donc, comme étant bien perſuadés que ni le caractere dont nous ſommes revêtus de Membres d'un tel Conſeil, ni l'amour que nous devons à Sa Majeſté, ni le ſoin que nous devons prendre de ſes intérêts, ne nous permettent point de hazarder le ſuccès d'un deſſein de cette importance, ſur l'admiſſion d'une Clauſe qui, comme nous l'avons prouvé, peut être omiſe, ſans préjudice pour la Prérogative Royale, & qui ne peut être inſérée dans notre Requête, ſans produire une infinité d'inconvéniens. Puis donc que cette Clauſe eſt incompatible avec le Corps de notre Requête, & avec la nature de nos Demandes ; puiſque cette Clauſe n'eſt point néceſſaire pour mettre en ſûreté la Prérogative ; puiſque notre modération mérite que vous nous honoriez de votre concours ; puiſque cette Addition ne convient ni aux circonſtances du tems, ni à l'Ouvrage dans lequel il faudroit la placer, & qu'enfin elle pourroit cauſer du dommage à Sa Majeſté : je conclus, en ſuppliant très affectueuſement votre Chambre, Mylords, de prendre les mêmes concluſions que celle des Communes, à ce que la Requête ſoit préſentée telle qu'elle eſt, & ſans aucune Addition, à Sa Sacrée Majeſté.

Les Seigneurs n'oſerent rejetter la Requête, à cauſe du défaut de cette Reſervation, qui effectivement n'étoit pas abſolument néceſſaire. C'eſt pourquoi ſe contentant d'avoir donné au Roi un témoignage de leur affection pour ſon ſervice, ils n'inſiſterent plus ſur l'Addition qu'ils avoient propoſée ; & dans une autre Conférence qu'ils eurent le vingt-ſixieme de Mai avec les Communes, il fut réſolu, que les deux Chambres préſenteroient de concert, la Requête au Roi, après y avoir fait deux changemens légers, auxquels les Communes avoient ſans peine donné les mains : ce fut de mettre *by means, par le moyen, en vertu*, au lieu de *under pretext, ſous prétexte* ; & au-lieu de *unlawful, illégitime*, de mettre, *qui ne peut point être juſtifié par les Loix & Statuts de ce Royaume.* Ainſi cette Requête, dont la diſcuſſion avoit emporté dix ſemaines, fut lue, groſſoyée, & approuvée dans les deux Chambres avec une unanimité & une promtitude des plus grandes. Le vingt-huit, on conféra par Députés ſur la maniere dont on la préſenteroit ; & le Chevalier *Edouard Coke* ayant fait rapport aux Communes, que les Seigneurs trouvoient bon de n'uſer d'aucun Diſcours préliminaire, mais ſeulement de prier le Roi d'y faire ſa Réponſe en plein Parlement, pour la ſatisfaction de ſon Peuple, & afin qu'elle pût être enregîtrée, & ſervir à l'avenir de Règle dans les Cours de Juſtice comme un Acte de Parlement, les Communes ſe conformerent entierement à cet Avis, & le paſſerent en réſolution.

Le ſecond du mois de Juin, le Roi ſe rendit au Parlement & dit aux deux Chambres ce peu de mots :

Diſcours du Roi aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Je me ſuis rendu ici pour faire ce à quoi je me ſens obligé. Je ne croi pas que perſonne ſe perſuade que je viens trop tard, puiſque je n'ai pas employé à délibérer ſur ma réponſe autant de jours, que vous avez employé de ſemaines à compoſer votre Requête. Je viens donc ici pour vous faire voir, que tant dans ce qui regarde les formalités, que dans ce qu'il y a d'eſſentiel, je deſire de vous contenter, autant qu'il eſt en mon pouvoir.

Alors

(1) *Edouard I.*
(2) 25. *Edouard III.*
(3) Ce ſont les deux changemens qui furent faits.
(4) A cette Requête, & qui ont été rapportés ci-deſſus.
(5) 9. *Henri III.* 29.
(6) 37. *Edouard III.* 18. 38. *Edouard III.* 9. 42. *Edouard III.* 3. 17.

Charles I. 1628.

Alors le Garde du Grand Sceau dit aux deux Chambres, après leur avoir fait l'éloge de la Bonté du Roi pour ſon Parlement, qu'il alloit leur lire leur propre Requête avec la Réponſe gracieuſe de Sa Majeſté; ce qu'il fit dans les termes ſuivans:

A LA TRES EXCELLENTE MAJESTE' DU ROI.

Les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes, aſſemblés en Parlement, remontrent au Roi notre Souverain Seigneur,

„ Que ſous le Regne d'*Edouard I* il fut fait un Statut intitulé *De Tallagio non concedendo* (1), portant, qu'aucune Taille ni Aide ne ſera levée par le Roi, ni par ſes Succeſſeurs, ſans la bonne volonté & le conſentement des Archevêques, Evêques, Comtes, Barons, Chevaliers, Bourgeois & autres hommes libres de la Communauté de ce Royaume.

„ De plus, par un Acte du Parlement tenu la vingt-cinquieme année du Regne d'*Edouard III*, il fut ordonné (2) qu'à l'avenir, perſonne ne ſeroit contraint de prêter de l'argent au Roi, parce que c'étoit une choſe contraire à la Liberté du Païs & à la Raiſon.

„ Par d'autres Loix de ce Royaume, il a été ordonné, que perſonne ne ſeroit chargé d'aucune impoſition appellée *Bénévolence*, ni d'aucune autre Charge ſemblable.

„ En vertu des Statuts ci-deſſus mentionnés, & bien d'autres bonnes Loix & Statuts de ce Royaume, vos Sujets ont hérité de leurs Ancêtres, le droit de ne pouvoir être contraints de fournir des Charrois, des Tailles, des Aides, ou autres ſemblables charges qui ne ſont point ordonnées par le conſentement commun du Parlement.

„ Il eſt néanmoins arrivé depuis peu, que des Commiſſions ont été adreſſées à divers Commiſſaires en diverſes Provinces, avec des Inſtructions *en vertu* (3) deſquelles vos Sujets ont été aſſemblés en divers lieux, & requis de prêter certaines ſommes à Votre Majeſté. Pluſieurs d'entre eux, ſur le refus de ſe conformer à ces ordres, ont été obligés de prêter un Serment, *qui ne peut être juſtifié par les Loix & Statuts de ce Royaume* (4), & contraints de donner caution qu'ils comparoîtroient devant le Conſeil-Privé de Votre Majeſté, ou en d'autres lieux. D'autres ont été arrêtés, ou empriſonnés, ou inquiétés & moleſtés en pluſieurs manieres; les Gouverneurs des Provinces, & leurs Lieutenans, les Commiſſaires des Montres, les Juges de Paix, &c. par ordre de Votre Majeſté ou de ſon Conſeil-Privé, contre les Loix, Ordres & Coutumes de ce Royaume.

„ De plus, par le Statut appellé *la Grande Chartre des Libertés d'Angleterre* (5), il eſt ordonné que perſonne ne pourra être empriſonné, ou privé de franchiſe, & liberté; être banni, ou exilé, ou fait mourir, que par le légitime jugement de ſes Pairs, ou par la Loi du Païs. Et dans la vingt-huitieme année du Regne d'*Edouard III* il fut fait un Statut qui ordonnoit, qu'aucun Sujet, de quelque degré ou état qu'il fût, ne pourroit être empriſonné, ni privé de ſes biens, ni mis à mort, ſans avoir été admis à répondre, ſelon le cours de la Juſtice établi par les Loix.

„ Cependant, nonobſtant ce Statut, & autres qui ont été faits pour la même fin (6), pluſieurs de vos Sujets ont été empriſonnés, ſans qu'on en donnât aucune raiſon. Et quand ils ont été conduits devant les Juges, en vertu de l'*Habeas Corpus*, pour y recevoir leur Jugement, & que les Geoliers ont eu ordre de déclarer, pourquoi ces gens-là étoient en priſon; ils n'ont point donné d'autre raiſon ſi non, que c'étoit par un Ordre ſpécial de Votre Majeſté, notifié par les Seigneurs de votre Conſeil. Et néanmoins, on n'a pas laiſſé de les renvoyer en priſon, ſans qu'ils fuſſent chargés d'aucun crime, ſur lequel ils puſſent donner leurs défenſes, conformément aux Loix.

„ Diverſes Compagnies de Soldats & de Matelots ont été diſperſées dans les Provinces de ce Royaume, & les Habitans ont été contraints de les loger chez eux, & de ſouffrir qu'elles y ſéjournaſſent, contre les Loix de ce Royaume, & à la grande oppreſſion de votre Peuple.

„ Par un Acte de Parlement de la vingt-cinquieme année d'*Edouard III* (7), il eſt ordonné, que perſonne ne ſera condamné à perdre la vie ou les membres, contre la teneur de la Grande Chartre & des Loix du Païs. Et par la même Grande Chartre, & autres Loix & Statuts de ce Royaume, perſonne ne peut être condamné à mort que par les Loix établies dans le Royaume, ou par les Statuts du Parlement. D'un autre côté, aucun criminel, de quelque condition qu'il ſoit, ne peut s'exemter d'être jugé par la Juſtice ordinaire, ni de recevoir la punition ordonnée par les Loix & Statuts de ce Royaume. Néanmoins il a été, depuis peu, diſtribué pluſieurs Commiſſions ſous le Grand Sceau de Votre Majeſté, par leſquelles diverſes Perſonnes ont reçu l'autorité & le pouvoir de procéder, ſelon la Juſtice de la Loi Martiale, contre les Soldats accuſés de Meurtre, de Larcin, de Felonie, de Mutinerie, de Violence, ou d'autres crimes, quels qu'ils ſoient: de connoître ſommairement des cauſes, & de juger, condamner, exécuter & mettre à mort prévotablement les coupables, conformément à la Loi Martiale, ſelon la méthode des Conſeils de Guerre, & ainſi qu'on le pratique en tems de Guerre dans les Armées. Sous prétexte de ce Pouvoir, ceux qui étoient munis des Commiſſions dont nous avons parlé, ont fait mourir pluſieurs de vos Sujets, qui, s'ils avoient mérité le dernier ſupplice, n'auroient, ſelon les Loix & Statuts du Païs, ni pu ni dû être ni condamnés ni exécutés qu'en vertu de ces mêmes Loix & Statuts. D'un autre côté, ſous ce même prétexte encore, divers grands criminels, que les Loix & Statuts de ce Royaume auroient condamnés aux plus grandes peines, les ont évitées, en déclinant, à la faveur de ces Commiſſions, la Juriſdiction des Tribunaux ordinaires.

„ C'eſt pourquoi, les Seigneurs & les Communes prient humblement Votre Majeſté de faire en ſorte, qu'à l'avenir, perſonne ne ſoit contraint de ſe ſoumettre à aucun Don, Prêt, Bénévolence, Charroi, ou autres charges ſemblables, que par le conſentement commun du Parlement: que perſonne ne ſoit appellé en Juſtice, ni obligé à prêter Serment, ni à ſe charger d'aucun Service; qu'on ne ſoit enfin ni arrêté ni inquieté, ou moleſté, pour avoir refuſé de ſe ſoumettre à de telles choſes: qu'il plaiſe à Votre Majeſté de faire retirer les Soldats & les Matelots, dont nous avons fait mention, & d'empêcher qu'à l'avenir le Peuple ne ſoit plus chargé de cette maniere: que les Commiſſions, pour juger ſelon la Loi Martiale, ſoient revoquées & annullées, & qu'il n'en ſoit plus donné de ſemblables, de peur que ſous ce prétexte, quelques-uns de vos Sujets ne ſoient mis à mort contre les Loix & les Franchiſes de ce Païs.

„ Toutes leſquelles choſes, nous les demandons humblement à Votre Majeſté, comme étant nos Droits & nos Libertés, ſelon les Loix & les Statuts de ce Royaume. Nous ſupplions auſſi Votre Majeſté de déclarer, que tout ce qui s'eſt fait à cet égard, Procédures, Sentences, Exécutions, ne ſera point tiré à conſéquence, ni à exemple, au préjudice de la Nation. Enfin, qu'il plaiſe à Votre Majeſté de déclarer, pour une plus grande ſatisfaction & aſſurance de votre Peuple, que votre intention & volonté Royale eſt, que dans les choſes déduites ci-deſſus, vos Officiers & vos Miniſtres vous ſervent conformément aux Loix & Statuts du Royaume, pour l'honneur de Votre Majeſté & pour la proſpérité de cet Etat.

Il a été déja obſervé que le Roi avoit fait tous les efforts poſſibles pour éviter que cette Requête ne lui fût préſentée, & pour tâcher de contenter les Communes par des promeſſes conçues en termes généraux, qui ne l'engageoient proprement à rien, & qui ne détruiſoient pas ſon Syſtème de Gouvernement. Ainſi, quoiqu'il feignît d'être venu au Parlement pour y paſſer la Requête de Droit, & y donner une Réponſe ſatisfaiſante, il ne laiſſa pas de ſuivre ſon Plan, & de montrer par celle qu'il y fit, combien il craignoit de ſe lier lui-même les mains. Voici cette Réponſe, dans laquelle on apperçoit aiſément les mêmes généralités, & les mêmes reſtrictions, que dans ce qu'il avoit déja offert, ſans toucher aucun des cas particuliers ſpécifiés dans la Requête.

REPONSE DU ROI
à la Requête de Droit.

Le Roi veut que droit ſoit fait ſelon les Loix & les Coutumes du Royaume, & que les Statuts ſoient duement exécutés, afin que ſes Sujets n'aient pas lieu de ſe plaindre d'aucun tort ou oppreſſion contraire à leurs juſtes Droits & Libertés, que Sa Majeſté ſe croit obligée en conſcience de conſerver avec autant de ſoin que ſa propre Prérogative.

Le troiſieme de Juin, cette Réponſe fut lue dans la Chambre des Communes. Le mécontentement qu'elles en firent voir, donna lieu au zélé Chevalier *Jean Elliot* de leur faire un long Diſcours, & de leur tracer un tableau vif & touchant des Griefs de la Nation, dans un auſſi grand détail que ſi c'étoit la premiere fois qu'on en parlât.

Diſcours du Chevalier Jean Elliot ſur les Griefs.

Il réduiſit les Cauſes de tous les maux à ces cinq Chefs.

1. Premier Chef; nos mauvaiſes mœurs, & notre peu de zéle pour la Religion. Ces Défauts ſe manifeſtent, dit-il, par la Liberté exceſſive que nous laiſſons aux Papiſtes; leur accroiſſement que nous diſſimulons; les accords pécuniaires qu'on a faits avec eux (8) dans les Provinces Septentrionales, la modicité de ces taxes, & la négligence à les exiger; par les diſcours qu'on laiſſe tenir à ces gens-là; les bruits qu'ils oſent répandre; les eſpérances dont ils ſe flattent hantement, & l'arrogance qu'ils montrent en toutes ſortes de rencontres. Ces Défauts ſe manifeſtent par les diſpoſitions des Commandans, l'autorité exceſſive laiſſée aux Officiers, & le caractère des Perſonnes à qui ſont confiées les Charges les plus hautes, & les affaires les plus ſe-

17. *Richard II.* 6.

(7) 25. *Edouard III.* 9.

(8) Ceci doit proprement s'entendre de ceux qu'on appelloit *Recuſans*, parce qu'ils refuſoient de prêter le Serment de Suprémacie, &c.

ſecretes & les plus difficiles, tant dans ce Royaume, qu'en Irlande & ailleurs.

2. Seconde cauſe de nos malheurs, le manque de bon Conſeil. De-là l Honneur & les Soldats de la Nation ſacrifiés & perdus par la diſſipation des grandes ſommes accordées pour ſécourir le Palatinat, & qui auroient été plus que ſuffiſantes pour le ſauver. C'eſt ce même Conſeil qui a ſi bien dirigé notre derniere Expédition, je parle de l'Iſle de Rhé: Expédition fatale pour nous, qui y avons reçu des bleſſures qui ſaignent encore; fatale pour les Proteſtans de France, qu'elle a mis, & qu'elle ne pouvoit que mettre mal avec leur Roi, de ſorte que ce Païs-là étant à tous égards ſi mal diſpoſé contre nous, il eſt impoſſible que nous ſoutenions nos voiſins; à peine pourrons-nous nous ſoutenir nous-mêmes: Expédition enfin dont l'entrepriſe & la conduite ſemblent avoir été projettées, plutôt dans le Conſeil d'Eſpagne, que dans le nôtre.

3. Troiſieme ſource de nos malheurs, l'incapacité & l'infidélité de nos Généraux. Témoin, *en prémier lieu*, l'Expédition de Calais(1), où nous pouvions, en arrivant, nous emparer ſans peine des Gallions & des Vaiſſeaux Eſpagnols qui s'y trouvoient; priſe qui nous auroit non ſeulement fait honneur, mais largement dédommagés des fraix de cet armement. D'où vient négligea-t-on un tel avantage? D'où vient y renonça-t-on enſuite, quoiqu'on pût encore, à tous égards, ſe le procurer? Pourquoi, après avoir mis à terre toute l'Armée, ne rien entreprendre? Dira-t-on que le Projet n'étoit point de faire des Conquêtes? A quoi bon donc une Deſcente? Ou ſi elle importoit au ſervice de l'Etat, pourquoi ſe rembarquer ſi tôt? Témoin, *en ſecond lieu*, l'entrepriſe ſur l'Iſle de Ré, où tout ſe fit contre le ſentiment des Officiers qui compoſoient le Conſeil de Guerre. Oui tout, depuis le commencement juſqu'à la fin; le débarquement, l'ouverture de la Tranchée, la conduite du Siege, l'Aſſaut, la Retraite. Pour ce qui eſt des Vins & du Sel qu'on pouvoit emporter, & qu'on laiſſa, quoique nous euſſions pu, dit-on, en tirer de quoi nous payer d'une grande partie de nos dépenſes, je n'en dirai rien; non plus que de cet étrange Art Militaire, que ni Alexandre, ni Céſar ne connurent jamais, & qui conſiſte à avoir la politeſſe d'enrichir notre Ennemi, tandis que nos propres Soldats ſont dans la ſouffrance; à quoi il faudroit joindre la permiſſion ſi longtems & ſi ſouvent donnée aux Aſſiegés, de venir dans le Camp pour des Entrevues & des Pourparlers, dont le deſſein n'étoit pas difficile à deviner & ne s'eſt rendu que trop ſenſible par la fin de l'Expédition. Témoin enfin, le dernier Voyage de notre Flotte vers la Rochelle, Equipée de trop fraiche date pour avoir beſoin que j'y faſſe ni Commentaire, ni Obſervations.

4. Quatrieme Chef, l'ignorance & la corruption des Miniſtres du Roi. Voyez la Cour, voyez les Provinces, l'Egliſe, la Ville, les Tribunaux de Juſtice, la Marine, la Flotte, les Côtes, nos Mers, nos Terres, par-tout vous trouverez une infinité de marques de cette ignorance & de cette infidélité. L'Echiquier eſt épuiſé d'argent, ſon crédit perdu, l'ancien Domaine vendu, la vaiſſelle & les pierreries ſont engagées, les dettes publiques toujours grandes, & continuellement des Projets pour la plupart des Charges tant ordinaires qu'extraordinaires.

5. Cinquieme Chef, l'oppreſſion du Peuple. Cette oppreſſion, un ſeul coup d'œil ſur ce Royaume la démontre, & elle démontre elle-même le deſſéchement de nos plus riches fonds. Que d'argent, que de munitions, que de vaiſſeaux, que de ſang Anglois n'a-t-on pas perdu, prodigué pour des riens! Témoin l'Expédition d'Alger, & celle du Comte de *Mansfeldt*; témoin l'Expédition de Cadis, & celle qui la ſuivit; témoin l'Expédition de l'Iſle de Rhé, & la derniere; témoin le Palatinat, les Turcs, les Dunquerquois, témoin tout. Epuiſement de forces, jamais nous n'en eumes tant: Eſperance, moyens de reſtauration, jamais nous n'en eumes moins.

Ce ſont ici les dangers qui nous menacent, Mr. l'Orateur; ce ſont les maux que nous ſouffrons, & qui en produiront de plus grands encore. C'eſt un autre Cheval de Troie, introduit par fraude dans nos Portes. Là, dans ſes flancs ſont cachés les plus mortels de nos Ennemis, déja tout prêts à fondre ſur nous; de ſorte que ſi l'on ne ſe hâte de les chaſſer, de les diſſiper, avantcoureurs d'un déluge d'autres, ils les attireront & nous ſubmergeront, ſans nous laiſſer aucun moyen de nous défendre, aucun aſyle pour nous ſauver.

De plus, nous avons des Ennemis au dehors. Eh! comment pourrions-nous leur faire face, tandis que nous en avons un ſi grand nombre de domeſtiques? Délivrons-nous de ceux-ci, les autres ne tiendront pas longtems devant nous. Ancienne Vertu Angloiſe, ſi ſemblable à la Valeur de ces vieux Spartiates, vous n'auriez pas vu, vous n'auriez pas ſouffert de tels deſordres. Mais auſſi, il y avoit alors dans notre Patrie, une paix ferme entre le Ciel & la Terre, par la pureté de la Foi, & des mœurs; il y avoit de la maturité dans les Conſeils, de l'habileté dans les Généraux, de l'intégrité dans les Juges. Les revenus du Roi ne ſe diſſipoient point; les Coffres publics ne ſe pilloient point; les Magaſins, les Arſenaux ne deſempliſſoient point; le ſang des Soldats ne ſe prodiguoit point. Ancienne Vertu Angloiſe, revivez. Oui, ſi nous remettons toutes choſes ſur l'ancien pié, nous n'avons rien à craindre; mais il faut le faire inceſſamment, ſinon, je ne voi point quelle eſpérance de ne pas périr, nous pourrions concevoir. Nous ſommes le Grand Conſeil du Royaume: je demande, Monſieur, que comme tels, nous repréſentions ſans déguiſement la grandeur du deſordre & du péril à Sa Majeſté. Ce que nous lui devons, ce que nous devons à notre Patrie, & ce que nous devons à Dieu, nous y oblige indiſpenſablement.

C'eſt pourquoi, je voudrois que la Chambre ſi prudente, ſi éclairée, trouvât bon & réſolût d'adreſſer une Remontrance détaillée de toutes ces choſes au Roi, & de le ſupplier dans les termes les plus ſoumis & les plus preſſans d'avoir ſoin de ſa propre ſûreté, de celle du Royaume, & de celle de la Religion; que pour cet effet, il daigne nous donner le tems de faire des recherches exactes de ces deſordres, ou en prendre la peine luimême dans ſa ſageſſe profonde, & y apporter à tems le remede que ſa Juſtice, & la néceſſité des affaires, lui feront trouver convenable.

Voilà, Monſieur, ce que mon affection & ma fidélité ſans reſerve pour mon Roi, ce que mon devoir & mon zèle pour ma Patrie, m'ont inſpiré. J'ai parlé ſans préparation, & ſi en exprimant mes foibles idées, je n'ai pas bien obſervé toutes les règles néceſſaires, je vous en demande bien humblement pardon, & me ſoumets à la cenſure de la Chambre.

Quelques Membres, qui n'étoient point d'avis qu'on demandât au Roi une Réponſe plus ſatisfaiſante à la Requête, opinerent, qu'il ne convenoit point à la prudence de la Chambre, de ramener dans la conjoncture préſente, le détail des malheurs publics, que tout le monde connoiſſoit aſſez; & qu'il étoit moins à propos de porter la vue ſur ce qui a été fait, que ſur ce qu'il y a à faire. Le Chevalier *Henri Martin* inſinua, que le Chevalier *Jean Elliot* avoit parlé en homme, qui a des ſujets particuliers de mécontentement contre le Roi. D'autres dirent qu'il ſe méfioit des intentions du Roi, au ſujet de la Réponſe que Sa Majeſté avoit faite à la Requête; mais il proteſta du contraire, & déclara que pluſieurs autres Membres, & lui, avoient depuis longtems formé la réſolution d'expoſer les calamités dont il venoit de faire mention, pour en informer & en convaincre Sa Majeſté; ajoutant, qu'ils n'avoient les uns & les autres attendu qu'une occaſion favorable de le faire: choſe que confirmerent à haute voix & pleinement les Chevaliers *John* (2), *Thomas Wentworth*, & *Robert Philips*. Pendant que le Chevalier *John* étoit dans le fort de ſon Diſcours, le Chevalier *Humphry May*, Chancelier de la Duché de *Lancaſtre*, l'arrêta tout court, & voulut l'empêcher de pourſuivre, comme avançant des choſes dignes de blâme. La Chambre commanda au prémier de continuer. Il le fit; mais lorſqu'il eut achevé de parler, ceux du parti contraire lui demanderent raiſon de ce qu'il avoit dit, *Que dans ce qui s'étoit fait depuis quelque tems, il y avoit des choſes qui ſembloient avoir été projettées par le Conſeil d'Eſpagne.* Il répondit, qu'en conſiderant le mauvais état où les affaires du Danemarc étoient tombées, il lui étoit venu dans l'eſprit que le Conſeil d'Eſpagne n'auroit pu ſuggérer à celui d'Angleterre rien de plus nuiſible, que le plan & l'exécution de ce qui s'étoit paſſé dans l'Iſle de Rhé.

Le Chevalier Henri Martin.

Le Chevalier Humphry May.

Le Chevalier *Edouard Coke* ayant propoſé d'expoſer au Roi, dans une humble Remontrance, les dangers que couroit & ſa Perſonne & ſon Royaume, avec les moyens de les éviter, la Chambre ſe tourna en grand Committé, & réſolut que cette Remontrance ſeroit dreſſée & expédiée avant le Bill des Subſides. Sur ces entrefaites, le Roi fit ſavoir aux Communes, par la bouche de leur Orateur, porteur de ce Meſſage, que Sa Majeſté étoit dans la ferme réſolution de s'en tenir abſolument à la Réponſe qu'il avoit faite à la Requête de Droit; & de mettre fin à cette Seſſion, le onzieme de ce mois, ſans autre délai. Qu'il ſouhaitoit, & qu'il faloit donc que la Chambre ménageât ſi bien ſon tems, qu'il en fût fortifié dans le deſſein où il étoit de raſſembler bientôt le Parlement, afin que s'il y avoit encore des Griefs qui n'euſſent point été inſerés, ou aſſez exprimés dans la Requête, les Communes puſſent les conſiderer plus murement que le tems ne permettoit à préſent de le faire.

Le Chevalier Edouard Coke.

Meſſage du Roi.

Ce fut dans cette occaſion que les Communes reprirent leurs procédures contre le Docteur *Manwaring*, & le firent condamner par la Chambre-Haute. Cette Sentence pourſuivie & obtenue immédiatement après le Diſcours du Chevalier *Jean Elliot* ſur les Griefs, frappa & fit trembler *Laud*, autant que la repréſentation du Chevalier *John* avoit frappé & fait craindre le Duc de *Buckingham*. Le Roi, qui n'aimoit point qu'on remuât ces ſortes d'affaires, envoya le cinquieme de Juin, un autre Mes-

(1) *Cadis.* Je ſuis perſuadé que mon Auteur a écrit ou voulu écrire *Cadis*, & je l'aurois corrigé dans le Texte. Si je n'avois cru devoir prendre cette occaſion de remarquer, que cet Abreviateur, tout habile & tout exact qu'il eſt, a quelque beſoin qu'on ne mette pas ſur ſon compte, comme il le fait ſur celui de Mr. *de Rapin*, des fautes qu'il eſt naturel d'attribuer au Correcteur & à l'Imprimeur.

(2) ou *Jean.*

(3) C'eſt ce Meſſage-ci qui augmenta les craintes & les jalouſies des Communes, & leur fit croire que le Duc de *Buckingham* leur avoit rendu de mauvais offices auprès du Roi. Mr. *de Rapin* n'a fait aucune mention de ce Meſſage, pour n'avoir pas lu avec aſſez d'attention *Rusworth*, qui le rapporte.

(4) Mrs.

Meſſage (3) aux Communes par leur Orateur, pour les avertir, que cette Seſſion ne ſeroit certainement point continuée au-delà du jour préfix; c'eſt pourquoi il ſouhaitoit, qu'on n'entamât, ni qu'on ne reprît point la diſcuſſion d'aucune de ces ſortes d'affaires, qui demandent beaucoup plus de tems qu'il n'en reſtoit, *ou qui pouvoient répandre du ſoupçon & du blâme ſur le Gouvernement en général, ou ſur ſes Miniſtres en particulier.*

Ce Meſſage donna lieu à de nouveaux débats. Voici ce que le Chevalier *Robert Philips* dit là-deſſus. „ Je ne le vois que „ trop, malgré toutes nos ſoumiſſions, toutes nos repréſentations, toutes nos peines, nous n'avons que très peu de choſe „ à eſpérer, ſoit du côté des Hommes, ſoit de la part de Dieu, „ tant nos péchés ſont énormes & accumulés. Vous ferai-je „ auſſi l'aveu de ma foibleſſe particuliere? Si mes paſſions ſe „ ſouleverent jamais, c'eſt aujourd'hui; ce Meſſage m'agite étrangement. Quand je penſe avec quelle circonſpection nous „ nous ſommes conduits, je ne puis revenir de mon étonnement, à la vue du déplorable état où nous nous trouvons. „ Les Libertés de la Nation avoient déja reçu aſſez de bleſſures: nous en étions tout couverts en arrivant ici: nous y avons apporté tout le remede qu'il nous étoit poſſible: nous „ nous en retournons; mais en quel état? De miſere & de déſolation extrêmes. Qu'avons-nous donc fait, qu'avons-nous „ voulu faire? Rien autre choſe, ſinon ſervir notre Roi; rien, „ ſinon accroître ſa grandeur & ſa gloire. Si c'eſt-là une faute, nous ſommes tous criminels. Que nous reſte-t-il, puiſque nos Diſcours, tout ſoumis qu'ils ſont, ſont pris pour des „ Invectives contre le Gouvernement, au-lieu qu'ils ne tendent „ qu'à informer Sa Majeſté du danger qui menace & ſa Perſonne & ſon Peuple? Avis, Repréſentation, que nous ne pouvons point négliger de donner à notre Roi, ſans trahir nos „ obligations les plus fortes, & envers lui, & envers notre Poſtérité. Avis cependant, Repréſentation, qu'on nous interdit, „ avec menace de ne jamais plus aſſembler de Parlement. Je „ l'ai entendu ce Meſſage, & le cœur m'en ſaigne, comme d'une „ nouvelle qui nous annonce notre derniere ruine. Mais n'en ſoyons pas moins prudens, pas moins reſpectueux; n'en expoſons „ pas moins ouvertement nos maux aux yeux de Sa Majeſté".

Diſcours du Chevalier Jean Elliot.

Nos péchés ſont ſi grands, ſi crians, dit le Chevalier *Jean Elliot*, *que ſi nous ne nous convertiſſons inceſſamment à Dieu, il ſe retirera entierement de nous. Vous ſavez tous, & notre conſcience nous rend témoignage, qu'animés de l'affection la plus ſincere, nous avons fait juſqu'ici tout ce qui dépendoit de nous, pour gagner le cœur de Sa Majeſté, & que c'eſt la force de nos obligations qui nous a fait prendre & tenir la route, où nous nous trouvons maintenant. Il n'y a donc rien qu'un faux rapport, qui ait pu nous attirer cette marque d'indignation que Sa Majeſté vient de nous donner. Entre autres circonſtances fâcheuſes qui ſe trouvent dans ce dernier Meſſage, je remarque que nous y ſommes dépeints comme capables de donner de mauvaiſes idées du Gouvernement. Mais qu'il me ſoit permis de proteſter hautement, au nom de toute la Chambre, que nos intentions ſont ſi pures, que nous ne nous propoſons uniquement, que de réparer, que de venger l'honneur de notre Roi, de notre Patrie, &c. On parle, on s'étonne que nous attaquions un des Miniſtres de Sa Majeſté; mais je ſuis certain qu'aucun Miniſtre, quelque cher qu'il puiſſe ——*

A ces mots, l'Orateur craignant que le Chevalier ne ſe mît à déclamer contre le Duc, ſe leve bruſquement, & lui dit: *J'ai ordre de vous défendre de pourſuivre.* *Elliot* ſe tait, & ſe raſſied; ſur quoi le Chevalier *Dudley Diggs* dit d'un ton fort affligé, *Sommes-nous tous interdits? Aſſéyons-nous donc, & gardons tous le ſilence. Notre miſere eſt à ſon comble. Nous ne ſavons ce que nous devons faire.* Alors, il ſe fit pendant quelque tems un profond ſilence, que le Chevalier *Nathaniel Rich* rompit. „ Voici, *dit-il*, le tems de parler, ou jamais. Non, „ non, il ne nous eſt point permis de nous taire, tandis que „ les Affaires du Roi & du Royaume ſont dans la derniere déſolation. Le ſilence nous fera-t-il du bien, ou non? Vous ne „ le ſavez pas! Pour moi, je ſai très bien que chacun de nous „ y trouvera ſon avantage particulier; mais ceux qui nous emploient n'y trouveront point le leur. Ayons ſoin de leurs „ intérêts, qui nous ſont commis. Certaines affaires ſont dans „ leur criſe. Nous craignons pour la ſureté du Roi & du Royaume. Je ne dis point que nous nous mettions à éplucher „ dans ce moment ces choſes; mais auſſi demeurerons-nous „ toujours aſſis, ſans rien faire, comme ſi nous étions diſperſés? Levons-nous, allons en corps verſer nos craintes & nos „ peines dans le ſein des Pairs du Royaume, afin d'aller enſuite „ en commun les porter à Sa Majeſté".

Le Chevalier Dudley Diggs.

Quelques-uns des Partiſans de la Cour ayant repréſenté, que dans le Diſcours que le Chevalier *Jean Elliot* avoit fait immédiatement après que la Réponſe du Roi à la Requête avoit été lue, il ſe trouvoit des endroits offenſans pour Sa Majeſté, la Chambre déclara ſur le champ, *que, depuis le commencement de cette Seſſion, juſqu'à ce jour incluſivement, aucun de ſes Membres n'avoit rien dit qui le rendit coupable d'avoir manqué au reſpect qui étoit dû au Roi.* Enſuite, elle ſe tourna en Committé pour examiner ce qu'il y auroit a faire, afin de pourvoir à la ſureté du Royaume, avec ordre qu'aucun Membre ne ſortît, ſous peine d'être envoyé à la Tour. Mais le Chevalier *Jean Finch*, Orateur de la Chambre, ayant demandé la permiſſion de ſortir, elle lui fut accordée, & il alla incontinent informer le Roi de ce qui ſe paſſoit dans la Chambre. Pendant ſon abſence, Mr. *Whitby* occupa ſa place, & fit les fonctions de Préſident. Le premier qui prit la parole fut Mr *Wandesford.*

Diſcours de Mr. Wandesford.

Je ne ſuis pas moins affligé, dit-il, *pas moins rempli d'amertume que les autres; mais rappellons, aidons-nous mutuellement à ranimer nos Cœurs Anglois, que la douleur engourdit, & faiſons, faiſons enfin notre devoir. On a propoſé deux voies, l'une d'aller aux Seigneurs, l'autre au Roi. Je préfere la derniere, parce qu'il s'agit de nos Privileges en particulier. Et ne craignons point de faire nous-mêmes une Remontrance de nos Droits à Sa Majeſté, puiſque nous ſommes ſes Conſeillers. Ne nous arrêtons point à certaines gens qui appellent le bien mal, & le mal bien, & l'amer doux. La Juſtice ne change pas de nature, pour changer de nom dans leur bouche, & pour être appellée Mutinerie, Complot, Sédition.*

Diſcours du Chevalier Edouard Coke.

Le Chevalier *Edouard Coke* ne parla pas avec moins de force & de liberté. „ Nous avons traité les affaires, dit-il, avec „ plus de ſoumiſſion & de modération qu'on n'en vit jamais „ dans aucune Chambre comme la nôtre. *Rebus ſic ſtantibus*, „ puiſque les Libertés du Sujet ont été ſi étrangement violées, „ prenons-en enfin, comme il faut, la défenſe à cœur. La „ trentieme (4) année du Regne d'*Edouard III*, les Communes firent-elles difficulté de dénoncer en plein Parlement, les „ Perſonnes qui abuſoient le Roi? La qualité même de Fils du „ Roi ne les empêcha point d'accuſer nommément *Jean de Gand*; & ſur leurs plaintes, les Lords *Latimer* & *Nevile* furent mis à la Tour de Londres, pour avoir donné de mauvais conſeils au Roi. Et aujourd'hui que le Royaume a été „ jetté dans une ſi grande déſolation, eſt-ce en demeurant muets „ que nous nous aquitterons de ce que nous devons & à Dieu „ & aux Hommes? La ſeptieme année d'*Henri IV.* (Parl. Rot. „ Num. 31 & 32.); & la onzieme année du même Regne „ (Num. 13.), le Parlement, ayant fait des plaintes contre „ ceux qui aſſiegeoient l'oreille du Roi, & lui donnoient des „ conſeils contraires au Bien-public, ils furent démis de leurs „ Charges & éloignés de la Cour. Pourquoi ne tiendrions-nous „ pas cette route qui nous a été frayée, & où nous avons droit „ de marcher? Pourquoi ne nommerions nous pas ceux qui „ ſont la cauſe de tous nos maux? La quatrieme année du „ Regne d'*Henri III*, la vingt-ſeptieme d'*Edouard III*, & la „ treizieme de *Richard II*, le Parlement regla la Prérogative „ Royale, non qu'on en eût abuſé, mais pour prévenir qu'on „ ne le fit, ce qui eſt de ſon reſſort & de ſa compétence. Et „ nous, que ferons-nous? Allons droit au but. Si nous uſons „ plus longtems de détours & de ménagemens, Dieu ne nous „ bénira point. Pour moi, je le dirai tout net, je regarde le „ Duc de *Buckingham*, comme la Cauſe de toutes nos miſeres; „ & tant que Sa Majeſté ne ſera pas bien informée que cet „ homme-là eſt le *Grief de nos Griefs*, toutes nos délibérations „ ſeront ſans ſuccès, & toutes nos Seſſions ſans honneur. Montrons donc au Roi que les cauſes de tous nos malheurs partent „ toutes de ce Miniſtre, comme de leur centre. Au Roi, dis-je, „ & directement à lui; car pour ce qui eſt d'aller à la Chambre „ Haute, ce n'eſt pas prendre le droit chemin. Nos Privileges, on nous les a ſaiſis; l'affaire nous regarde en propre; „ les Seigneurs n'y ont aucune part: encore une fois, prenons „ le chemin Royal; ils ne le ſont pas".

Le Duc eſt appellé le Grief des Griefs.

Mr. Selden opine à une Declaration contre le Duc.

Mr. *Selden* fut d'avis de faire une Déclaration qui expoſât aux yeux du Public la conduite toute reſpectueuſe des Communes envers Sa Majeſté, la violation de leurs Privileges, & les interruptions qu'avoit ſuſcitées à la Chambre ce grand Perſonnage, le Duc, de peur qu'elle ne fît des pourſuites contre lui. *Depuis le commencement de cette Seſſion*, dit cet illuſtre Sénateur, *nous n'avons point touché à une affaire qui cauſa la Caſſation du dernier Parlement; mais puiſque nous voici de nouveau tombés ſur le chapitre de cet Homme, reprenons ce que nous avions ſi bien commencé; renouvellons les Chefs d'accuſation qui furent portés contre lui, & auxquels il donna des défenſes qui ſeules ſont plus que ſuffiſantes pour le faire condamner.* Pour couper court, la Chambre réſolut de dreſſer un Acte, tant pour la ſureté du Roi & du Royaume, que touchant les Innovations faites dans la Religion, la mauvaiſe adminiſtration des affaires, les mauvais ſuccès des dernieres entrepriſes, avec ce qui les avoit cauſés; & dans le tems que la Chambre délibere ſur les preuves que le Duc eſt la principale cauſe de tous les maux, l'Orateur rentre avec un Meſſage du Roi, portant ordre aux Communes de s'ajourner juſqu'au lendemain, & d'interrompre tous les Committés; ce qui fut incontinent mis en exécution. Le Garde du Grand Sceau délivra un pareil ordre aux Seigneurs.

Je

(4) Mrs. de *Larrey* & de *Rapin* placent cet évenement en l'année 1376. S'ils ont raiſon, mon Auteur auroit dû le dater de vingt ans plus tard qu'il ne fait. Outre cela, de la maniere qu'il a abregé le Diſcours du Chevalier *Coke*, on diroit que *Jean de Gand* (ainſi nommé pour être né à *Gand*) ou fut mis à la Tour de Londres, ce qui eſt faux, ou ne reçut d'autre peine que d'avoir été accuſé; ce qui eſt faux auſſi, puiſqu'il fut obligé de ſe retirer de Londres & de la Cour, où il revint pourtant bientôt après, à l'occaſion de la mort du Prince de *Galles* ſon Frere, qui avoit fait agir les Communes contre lui.

Je ne ſaurois mieux faire connoitre le caractere de quelques-uns d'entre les principaux de ces Opinans, que par une Lettre que le Colonel *Alured*, l'un des Membres des Communes, écrivit le lendemain au vieux Mr. *Chamberlain*, Officier de la Cour nommée *Court of Wards* (1). Je vais inſérer ici cette Piece d'autant plus volontiers, qu'elle conſtate le récit que j'ai fait de ce qui s'étoit paſſé dans la Chambre, pendant cette derniere Séance-là.

MONSIEUR,

Lettre du Col. Alured.

,, CE fut hier un *Jour de Déſolation* dans notre Chambre, & nous craignons que ce ne ſoit aujourd'hui un *Jour de Caſſation*. Mardi paſſé, le Chevalier *Jean Elliot* propoſa, que, comme nous avions réſolu de ſecourir le Roi de notre argent, nous le ſecouruſſions auſſi de nos conſeils, l'un n'étant pas moins que l'autre le but que Sa Majeſté s'eſt propoſé en nous convoquant, & notre Patrie en nous députant. Outre qu'étant, comme nous le ſommes, le Grand Conſeil du Royaume, le Roi ne ſauroit recevoir de meilleurs avis, que ceux qui lui viennent de notre part. Sa concluſion fut, que la Chambre fît au Roi une Remontrance du danger où le Royaume ſe trouve, par le relâchement des mœurs, & le mépris de la Religion, par la malhabileté des Généraux, l'infidélité des Officiers, l'imbécillité des Conſeils, la diſſipation des Finances, la perte des Troupes, la décadence du Commerce, la perte des Vaiſſeaux, par le grand nombre & la force de nos Ennemis du dehors, & par le petit nombre & la foibleſſe des nos Alliés.

,, Lorſque le Chevalier faiſoit cette énumeration, le Chancelier de la Duché de *Lancaſtre* dit, que l'on tenoit là des Diſcours étranges; mais la Chambre ordonna au prémier de pourſuivre. S'il paſſe outre, dit le Chancelier, je demande de ſortir: tout le monde le pria de le faire; cependant il demeura, & écouta le Chevalier juſqu'au bout. La Chambre ſe montra généralement diſpoſée à faire cette Remontrance au Roi, ſans lui marquer aucuns moyens de Réformation, mais en les laiſſant à ſon choix & à ſa prudence. Le lendemain, il nous fut ſignifié, par un Meſſage dont Mr. l'Orateur étoit chargé, que cette Seſſion finiroit dans ſept jours; qu'ainſi, nous devions ménager le tems, & expédier les affaires qui étoient ſur le tapis, ſans y en mettre de nouvelles. Hier matin, nous étions occupés à la Remontrance, lorſque nous reçumes un autre Meſſage, portant, que nous euſſions à prendre bien garde de ne point attaquer la conduite d'aucun des Miniſtres de Sa Majeſté. Toute la Chambre s'émut de ſe voir ainſi reſtrainte, elle qui avoit autrefois pourſuivi, mis à l'amende & en priſon, non-ſeulement des Miniſtres du Roi, mais *Jean de Gand*, ſon propre fils; elle qui avoit, depuis aſſez peu de tems, pourſuivi & condamné le Lord *Bacon* Grand-Chancelier d'Angleterre, & le Lord *Cranfield* Grand-Tréſorier. Alors, le Chevalier *Robert Philips* fit un diſcours où il s'attendrit juſqu'aux larmes. La même choſe arriva à Mr. *Prynne*; & le Chevalier *Edouard Coke* fut ſi tranſporté de douleur, à la vue de la déſolation qui alloit tomber ſur tout le Royaume, que ſes pleurs & ſes ſanglots venant comme à torrens, lui étoufferent la parole, & le forcerent de ſe raſſeoir. L'Orateur lui-même ſe montra vivement touché, & ne put s'empêcher de fondre en larmes; ſans parler d'une grande quantité d'autres Membres qui avoient le cœur ſi ſerré de douleur, qu'ils en étoient comme immobiles & muets. Mais bientôt quelques-uns étant revenus de ce trouble, fortifierent les autres. Enfin la Chambre ſouhaita que Mr. *Wibtby* prît la place de l'Orateur, afin que chacun pût parler plus librement & plus ſouvent; & il fut en même tems défendu que perſonne ne ſortît, ſous peine d'être envoyé à la Tour. Mais l'Orateur ayant demandé humblement & avec beaucoup d'ardeur, la permiſſion de s'abſenter pour une demi-heure, on le lui accorda, perſonne n'ayant préſumé qu'il eût de mauvais deſſeins. Enſuite, on diſcuta vivement les Infractions des Privileges, & le danger éminent où le Royaume ſe trouve. Le Chevalier *Edouard Coke* dit qu'il voyoit bien que la conduite toute ſoumiſe, & le procedé tout circonſpect des Communes n'avoient point été agréables à Dieu; & qu'il croyoit même qu'on avoit manqué de ſincérité & de zèle envers le Roi, & envers la Patrie, en évitant & craignant de faire une Déclaration ingenue & vive des cauſes de toutes ces calamités. Quant à moi, dit-il, puiſque les affaires en ſont venues au triſte état où nous les voyons, je me repens de n'avoir pas plutôt parlé, ſans aucun ménagement; & comme je ne ſai point ſi j'aurai jamais plus occaſion de le faire dans une Chambre des Communes, je mets celle-ci à profit pour déclarer tout haut, que l'Auteur & la cauſe de toutes nos miſeres n'eſt autre que le Duc de *Buckingham*. A ces mots, on entendit tout à coup retentir la Chambre d'un applaudiſſement général. C'eſt ainſi que lorſqu'une bonne *Clé de Meute* marque la piſte qu'elle a retrouvée, tout le reſte de la Meute y rentre en diligence & avec les cris d'une pleine allégreſſe. Cette affaire fut donc ramenée & diſcutée avec ardeur; chacun ayant repris courage, & donnant hardiment le blâme à celui que l'on jugeoit l'avoir mérité. On étoit ſur le point de conclurre, que dans la Remontrance projettée le Duc ſeroit nommément accuſé d'être la principale & ſeule cauſe de tous les malheurs & de toutes les pertes faites tant au dehors qu'au dedans; lorſque l'Orateur, après trois heures d'abſence qu'il avoit paſſées auprès du Roi, revint vers les onze heures avant midi, & nous délivra un Meſſage par lequel Sa Majeſté nous ordonnoit de nous ſéparer incontinent, juſqu'au lendemain, avec défenſes qu'il ſe fît aucun Committé de tout le reſte du jour. Ce qui nous attend ce matin, Dieu le ſait. Nous nous aſſemblerons de bonne heure, tant à cauſe des affaires mêmes, qu'à cauſe qu'il a été réſolu, depuis deux jours, que ceux qui viendroient après la Priere, payeroient douze ſous d'amende au profit des Pauvres. Je vous écris fort à la hâte. Pardon, Monſieur, & ne nous oubliez point dans vos Prieres. Nous avons grand beſoin, & vous & nous, que Dieu nous exauce. Je ſuis avec toute ma hâte, & avec tout mon griffonnage,

MONSIEUR, Votre, &c.
6 de Juin 1628.

Meſſage palliatif aux Communes.

La défenſe que le Roi avoit faite aux Communes à l'égard de ſes Miniſtres, fut palliée par un Meſſage nouveau qui leur fut apporté le ſixieme de Juin par leur Orateur. Il y étoit dit, que Sa Majeſté n'avoit point deſſein de priver les Communes du Privilege de porter leurs plaintes contre ſes Miniſtres, *mais ſeulement d'empêcher qu'on ne répandit du blâme ſur leurs conſeils*. C'étoit dire proprement, qu'il ne vouloit point qu'on les attaquât, ſi ce n'étoit, tout au plus, pour des fautes particulieres qu'ils pourroient commettre en qualité de perſonnes privées, mais non pas pour des Affaires d'Etat, en qualité de Miniſtres & Conſeillers. De-là, Mr. *ae Rapin* tire une nouvelle preuve de ce qu'il a remarqué dans toute la conduite de *Charles I.*, c'eſt que ce Roi étoit ſi ferme dans ſes principes touchant le Gouvernement, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à rien ceder; ou que s'il ſembloit accorder quelque choſe d'une main, il l'ôtoit auſſitôt de l'autre, par quelque reſtriction qui rendoit la conceſſion inutile.

Ce Meſſage donna lieu au Chevalier *Robert Philips* de faire le Diſcours ſuivant.

,, Je me leve, je prends la parole, & je déclare, que j'entrevois aujourd'hui plus qu'hier, quelque petit rayon d'eſpérance pour le ſoulagement de nos maux; & ce n'eſt que le peu de fonds qu'il y a à faire ſur les Conſeillers du Roi, qui me retient dans la plupart des craintes que j'avois conçues. Je dois d'abord dire à votre louange, Mr. l'Orateur, & chacun ſait que la flaterie n'eſt pas mon vice, je reconnois, dis-je, hautement, que vous avez, en toute occaſion, rempli vos devoirs dans cette Chambre, non-ſeulement en bon Préſident, mais auſſi en Homme de bien, & je vous en rends mille remerciemens, de tout mon cœur. Pour ce qui eſt de la Réponſe du Roi à notre Requête, ſi nous l'obtenons auſſi courte que nous la demandons, je regarderai Sa Majeſté comme agiſſant par elle-même. Car je croi très fort, que ſon intention étoit de nous la donner telle, & qu'en cela, comme en tant d'autres choſes, nous n'avons été en ſouffrance qu'à cauſe de certaines perſonnes qni ſe trouvent placées entre le Roi & nous. Mais puiſque, par une heureuſe rencontre, le chemin ſe trouve libre aujourd'hui, comme dans le tems où nous allions droit à Sa Majeſté, purgeons notre conduite des mauvaiſes impreſſions que lui en ont fait

,, pren-

(1) J'ai lu quelque part que cette Cour fut abolie par *Charles II*, & c'eſt tout ce que j'en ſai.

(2) Selon l'ancien uſage, le Roi prononce ces paroles en François: & lorſqu'il le fait en plein Parlement, elles emportent un conſentement pur & entier, dont il ne peut plus ſe retracter; de ſorte que l'Acte qui y donne lieu a dès-lors toute la validité & toute la force d'une Loi. C'eſt ce que n'avoit pas la prémiere Réponſe. Car, 1. outre qu'elle n'avoit pas été prononcée par le Roi, le Parlement ſéant; 2. elle y avoit été apportée toute faite; 3. elle n'étoit point ſelon l'ancienne Formule; 4. & elle contenoit des expreſſions dont les Communes croyoient que le Roi pourroit abuſer, pour éluder ce qu'il ſembloit promettre le plus fortement. J'ai dit que c'étoit l'ancienne Formule: il faut ajouter qu'elle marque que la choſe demandée eſt un *Droit irrévocable*, au-lieu que, s'il s'agit d'une Grace déja obtenue, ou à obtenir, le conſentement eſt exprimé en ces termes, *le Roi le veut*. Or le Roi en n'employant ici ni l'une ni l'autre, laiſſoit indécis à laquelle des deux Formules ſa Réponſe ſe rapportoit, ou plutôt, il demeuroit le maitre de la rapporter à la ſeconde; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, puiſqu'il croyoit & avoit dit ouvertement que les Libertés en queſtion étoient une Conceſſion gratuite de ſes Prédéceſſeurs, qu'il avoit droit de ſuſpendre & d'abolir, mais qu'il vouloit bien confirmer conſidérées dans ce ſens-là. Les Communes prétendoient & prouvoient le contraire, & le Roi fut obligé de ceder, comme on le voit par ſa derniere Réponſe. Au reſte, je remarque que Mr. *Rapin* la rapporte ſans y mettre le mot de *Droit*; Mr. *Rymer* place ce mot entre celui de *Soit* & celui de *Fait*, pour l'avoir ſans doute trouvé dans ce dérangement; Mr. de *Larrey* le met après *Fait*, ce qui eſt plus naturel. Et moi, je l'ai vu placé le prémier; & même j'ai trouvé cette Réponſe conçue en ces termes, *Soit fait comme il eſt requis*. C'eſt par-tout le

même

Char-les I. 1628.

„ prendre certains Perſonnages qui abuſent du trop grand Pou-„ voir qui leur eſt confié. Nous avons agi en toutes choſes „ avec toute la modération poſſible, en nous repoſant ſur la „ bonté de Sa Majeſté envers nous, & ſur notre fidélité à ſon „ égard. Que ſi quelques-uns ont attribué nos ménagemens à „ la crainte, ce ſont de bien pauvres gens de ſe faire de telles „ idées des Parlemens. Eh bien-faiſons, leur donc connoitre „ que nous ſommes venus ici en perſonnes libres, & qu'il n'eſt „ rien que nous n'endurions plutôt, que la perte de notre liber-„ té. Telle eſt notre ferme réſolution, telle la méthode que nous „ voulons ſuivre; & s'il nous en arrive du mal, ce ne ſera pas „ le Roi *Charles* qui ſe ſera conſeillé lui-même, mais le Roi mal „ conſeillé par d'autres, mais *Charles* ſéduit par de mauvais con-„ ſeils. Il nous importe de conſidérer maintenant ce que nous „ avons fait juſqu'ici, & ce qu'il eſt encore à propos de faire. „ Nous nous ſommes attachés à examiner l'état du Royaume, „ & à repréſenter à Sa Majeſté le danger où ſe trouve & ſa pro-„ pre Perſonne & tout ſon Peuple. Si depuis cela, quelqu'un „ a été nommé en particulier (je le dirai franchement; quoique „ j'aime à me ſervir de termes adoucis en parlant de mes Supé-„ rieurs,) celui, dis-je, qui a été nommé n'en a l'obligation qu'à „ lui-même & à ſes conſeils; outre que toutes ces mauvaiſes „ impreſſions ne nous ont point permis de ne pas le nommer. „ Je ſuis pleinement convaincu en moi-même, qu'en procédant „ toujours comme nous avons fait, nous ne nous écarterons „ point des regles de la modération, & que Sa Majeſté aura „ lieu d'être ſatisfaite de nous. Par ſon dernier Meſſage, le Roi „ vient de nous expliquer ſa penſée au ſujet de nos Privileges: c'eſt „ qu'il ne cherche point à nous priver de nos droits, mais ſeu-„ lement à *empêcher qu'on ne jette du blâme ſur les conſeils qui* „ *ont été donnés*. Déclarons-lui de notre côté, en termes pré-„ cis & ſinceres, que nous n'avons aucune intention de jetter „ le *moindre blâme ſur lui*, mais ſeulement de détourner les dan-„ gers qui nous environnent, de lui mettre devant les yeux l'é-„ tat des affaires tant au dedans qu'au dehors, & d'obtenir qu'il „ lui plaiſe de ne point ſe laiſſer prévenir contre nous & con-„ tre nos procédures par l'entremiſe & les faux rapports de per-„ ſonnes qui ſont atteintes de crimes, mais de daigner attendre „ l'iſſue des choſes, qui montrera clairement que nous ſommes „ des Sujets très fideles & très ſoumis".

La Chambre n'étant pas plus contente de ce dernier Meſſage que du précédent, envoya demander aux Seigneurs leur concurrence, pour ſupplier le Roi, par une Requête, de donner une Réponſe plus claire & plus ſatisfactoire à la Requête de Droit; à quoi les Seigneurs conſentirent.

Enſuite les Communes s'étant tournées en grand Committé, examinerent plus à fond les Chefs qui devoient entrer dans leur Remontrance, & particulierement le deſſein de faire venir des forces étrangeres dans le Royaume, ſous le commandement de *Dalbier*. *Burlamachi* cité devant la Chambre confeſſa, qu'il avoit reçu trente mille livres ſterling, ſur un Ordre du Sceau-Privé daté du trentieme du mois de Janvier dernier, pour acheter dans les Païs étrangers, & faire tranſporter ici des Chevaux, des Armes &c.; Que les Armes avoient été commandées en Hollande; qu'il y avoit actuellement mille hommes de levés & tout prêts à paſſer la Mer avec autant de Chevaux, mais qu'il avoit ouï dire qu'ils étoient contremandés.

Le Roi voyant qu'il ne lui étoit pas poſſible d'éviter de donner à la Requête de Droit une Réponſe telle que le Parlement la deſiroit, ſe réſolut enfin à la faire de bonne grace, ſans quoi il ſentoit bien que l'Affaire des Subſides demeureroit toujours accrochée. C'eſt pourquoi il ſe rendit, le ſeptieme de Juin, dans la Chambre des Seigneurs, où les Communes ne furent pas plutôt entrées, que le Garde du Grand Sceau prit la parole, & dit au Roi:

Sous le bon-plaiſir de Votre Excellente Majeſté.

Sire,

„ Les Seigneurs Spirituels & Temporels, & les Communes, „ aſſemblés en Parlement, conſidérant, que la bonne in-„ telligence entre Votre Majeſté & votre Peuple dépend beau-„ coup de votre Réponſe à leur Requête de Droit, préſentée, „ il y a quelque tems, à Votre Majeſté, vous ſupplient unani-„ mement & très humblement de donner en plein Parlement, „ à cette Requête une Réponſe claire & ſatisfactoire".

A quoi le Roi répondit en ces termes:

La Réponſe que j'ai déja donnée a été peſée avec une ſi mûre délibération, & approuvée par tant de gens ſages & prudens, que je ne pouvois pas m'imaginer qu'elle ne vous eût pas donné une entiere ſatisfaction. Mais, afin d'éviter toutes ſortes d'interprétations ambiguës, & pour vous faire voir que je ne reſerve point de ſens caché dans ma Réponſe, je veux bien vous complaire, auſſi bien dans les paroles que dans l'eſſentiel. Liſez votre Requête, & vous aurez une Réponſe dont je ſuis aſſuré que vous ſerez contens.

La Requête de Droit ayant été lue, la Réponſe du Roi fut, *Soit Droit* (2) *fait, comme il eſt deſiré*. Sur quoi il ſe fit une acclamation générale de l'une & de l'autre Chambre. Après cela le Roi dit:

„ Je ſuis aſſuré que cette Réponſe eſt entiere, & cependant „ elle ne contient pas plus que ce que je vous avois accordé „ dans ma précédente. Car le deſſein de la prémiere étoit de „ vous confirmer vos Libertés, étant perſuadé par vos proteſta-„ tions, que votre intention n'eſt pas de porter aucune atteinte „ à ma Prérogative. Je vous aſſure, que j'ai pour maxime, „ que les Libertés du Peuple fortifient la Prérogative du Roi, & „ que la Prérogative du Roi doit défendre les Libertés du Peu-„ ple.

„ Vous voyez préſentement combien j'ai été promt à vous „ ſatisfaire ſur vos demandes. Ainſi, j'ai fait de mon côté ce „ qui dépendoit de moi. Si ce Parlement n'a pas une heureuſe „ iſſue, ce ſera votre faute, & non pas la mienne".

Au ſortir de la Chambre des Pairs, les Communes retournerent dans la leur, toutes pénétrées d'une joie inexprimable & d'une parfaite reconnoiſſance. Pour en donner des marques, elles mirent pluſieurs fois la main au Bill d'argent, quoique bien perſuadées, que dès que cette affaire ſeroit achevée, le Roi mettroit fin à la Seſſion. On propoſa d'envoyer aux Seigneurs les Bills qui étoient prêts, & de perfectionner celui du *Tonnage* & du *Pondage*. Mais le Chevalier *Jean Strangewais*, après avoir témoigné la joie qu'il ſentoit de la Réponſe qu'on avoit obtenue, *Achevons*, ajouta-t-il, *de dreſſer notre Remontrance. Le Roi Jaques avoit accoutumé de dire, que les Parlemens lui avoient découvert bien des choſes, qu'il n'auroit jamais connues autrement.*

La joie de l'heureux ſuccès de la Requête ne ſe renferma point dans les Chambres du Parlement; elle ſe répandit à torrens au dehors. On en ſonna les cloches, on en alluma des Feux par toute la Ville de Londres, & il n'y eut pas de bon Anglois qui ne prît part à l'allégreſſe publique. On obſerva que cette Conjoncture étoit à tous égards ſi heureuſe, qu'elle auroit apparemment produit une ferme Reconciliation entre le Roi & le Parlement (3), ſi, (comme un très bon Auteur l'a fort bien dit) l'étoile fatale de Buckingham, telle qu'un mauvais Génie, n'eût point ſuivi le Roi. Quant à ce Duc, s'il ſe fût alors retiré de la Cour & des Affaires, il ſe ſeroit certainement mis en ſureté, & il auroit ſauvé ſon Maitre de la haine générale que lui attiroit la protection obſtinée d'un tel Miniſtre, contre les cris du Peuple. Mais Buckingham n'avoit point l'eſprit de connoitre le danger auquel il s'étoit expoſé, en bravant ceux qui font les Loix & qui ont le droit, le pouvoir & la volonté de les défendre. D'ailleurs, il avoit fait de *Laud* ſon Confident & ſon Conſeiller intime. Et ce Prélat ſi plein d'orgueil & de préſomption, qu'à peine auroit-on pu trouver dans toute ſa vie, une action qui marquât du jugement & de la conduite, ce *Laud*, que pouvoit-il inſpirer au Duc, que des ſentimens de vengeance, & des réſolutions téméraires? Une autre Opinion que je ſoumets, comme la précédente, aux lumieres de mon Lecteur, & que me fournit un autre Ecrivain de ce même Regne, c'eſt que ſi dans cette conjoncture, les Communes avoient pu ſe paſſer de préſenter leur derniere Remontrance, ou, ſi le Roi avoit pu ne pas la regarder comme portant atteinte à ſa Gloire, la Reconciliation eût été parfaite & durable. Mais les Communes ne croyant point leurs Droits & leurs Privileges aſſez bien maintenus, & aſſez ſolidement rétablis, s'ils ne l'étoient ſur une plainte détaillée des diverſes & nombreuſes Infractions qu'on y avoit faites ouvertement, mirent incontinent ſur le tapis les plus eſſentiels de leurs Griefs. Le prémier qu'ils examinerent, fut la Commiſſion de l'Exciſe. Cette Commiſſion datée du dernier jour de Février, tems auquel le Parlement étoit déja convoqué, mais non encore aſſemblé, donnoit pouvoir à vingt-trois Seigneurs, tant Spirituels que Temporels, entre leſquels *Laud* ſe trouvoit, & à quelques Gentilshommes connus pour être affectionnés au Miniſtére regnant (4), cette Commiſſion donnoit, dis-je, pouvoir

Char-les I. 1628.

même ſens. Mais que de Variantes! D'où viennent-elles? Quelle eſt la véritable?

(3) Voyez ſur ceci une Note placée ci-deſſus.

(4) Voici la Liſte de ces Commiſſaires, telle que *Rusworth* la rapporte

Le Chevalier *Thomas Coventry*, Garde du Grand Sceau; *Jean* Comte de *Marlbourg*, Grand-Treſorier; *Henri* Comte de *Mancheſter*, Préſident du Conſeil; *Edouard* Comte de *Worceſter*, Garde du Petit Sceau; *George* Duc de *Buckingham*, Grand-Amiral; *Guillaume* Comte de *Pembroke*, Grand-Maitre de la Maiſon du Roi; *Philippe* Comte de *Montgomeri*, Grand-Chambellan de la Maiſon du Roi; *Théophile* Comte de *Suffolck*; *Edouard* Comte de *Dorſet*; *Guillaume* Comte de *Salisbury*; *Thomas* Comte d'*Exceter*; *Jean* Comte de *Bridgewater*; *Jaques* Comte de *Carliſle*; *Henri* Comte de *Holland*; *Guillaume* Comte de *Denbigh*; *George* Comte de *Totneſs*; le Chevalier *George Hay*, Grand-Chancelier d'Ecoſſe; *Guillaume* Comte de *Morton*; *Thomas* Comte de *Kelley*; *Thomas* Comte de *Mellers*; *Edouard* Vicomte de *Conway*, Secretaire d'Etat; *Edouard* Vicomte de *Wimbleton*; *Olivier* Vicomte de *Grandiſon*; *Henri Falkland* Viceroi d'Irlande; les Evêques de *Wincheſter*, de *Bath* & *Wels*; *Fulk* Lord *Brook*; *Dudley Ash* Lord *Carleton*, Vice-Chambellan de la Maiſon du Roi; le Chevalier *Thomas Edmonds*, Tréſorier de la Maiſon du Roi; le Chevalier *Jean Savile*, Controlleur de la Maiſon du Roi; le Chevalier *Robert Naunton*, Maitre de la Cour des *Wards*; le Chevalier *Jean Cook*, Secretaire d'Etat; le Chevalier *Richard Weſton*, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier; *Julius Ceſar*, Garde-rôle; & le Chevalier *Humphrey May*, Chancelier de la Duché de *Lancaſtre*.

Char-les I. 1628. voir à toutes ces perſonnes-là de chercher les moyens les plus propres & les plus promts pour lever de l'argent ſur le Peuple, par voye d'impoſition ou autrement. Commiſſion qui étoit d'une nature bien différente de celle de l'Exciſe qu'il y a aujourdhui, & qui bien loin d'avoir été établie de la maniere qui ſe pratique à préſent, étoit émanée du fond du pouvoir arbitraire que l'on affectoit. Les Communes firent demander communication de cette Commiſſion au Garde du Grand Sceau. Il répondit, qu'après avoir obéi à l'ordre qui lui avoit été donné en plein Conſeil, de la ſceler, il l'y avoit rapportée, & miſe ſur la Table. Cependant on ne laiſſa pas de la leur envoyer. Elle fut lue tout haut; & le Chevalier *Edouard Coke* y fit obſerver trois circonſtances bien dignes d'attention.

1. Circonſtance remarquable. Lorſque cette Commiſſion ſe donna, le Parlement étoit déja convoqué. Sans doute, *dit Coke*, que certains Perſonnages penſoient que cette Aſſemblée ne ſeroit rien moins qu'un Parlement.

2. Circonſtance. On en avoit honte. Auſſi tint-on la choſe ſi ſecrète, que quelques Pairs mêmes du Royaume n'en eurent aucun vent.

3. Circonſtance. On vouloit faire une levée de deniers ſur le Peuple; car la Commiſſion porte formellement de mettre des Impôts.

De tout cela le Chevalier conclut, qu'il faloit avoir une Conférence avec les Seigneurs ſur cette Affaire, pour demander, 1. que cette Commiſſion fût cancellée, ſi l'Enregiſtrement en avoit été fait; & 2. que le Projetteur en fût recherché & puni. La Conférence ayant été accordée, le même Chevalier en fit l'Ouverture de la maniere ſuivante; d'abord par la lecture de la Commiſſion même; enſuite par des Remarques, tant ſur le caractere de ceux à qui elle étoit adreſſée, que ſur le Pouvoir dont elle les revêtoit; & enfin en ces propres termes:

„ Nous bornons cette Conférence à un ſeul ſujet de plainte „ que nous portons devant votre Chambre, Mylords, & dont „ nous vous laiſſons le jugement. Il s'agit d'une Commiſſion „ donnée pour lever de l'argent par voye d'Impoſition, ou autrement. Permettez-nous de dire, que nous craignons qu'on „ ne veuille établir une Exciſe, avec tout ce qui s'en enſuit. Ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt que c'eſt ici une Infraction faite à la Loi, c'eſt que c'eſt une grande breche à „ votre Grandeur, Mylords, de même qu'aux Libertés des pauvres Communes. Cependant de ce mal même, il peut en „ ſortir un grand bien. Le Roi & les deux Chambres viennent de porter dans la Requête de Droit, le Jugement le plus „ auguſte contre une telle entrepriſe: & la bonté de Dieu a ſi „ bien conduit toutes choſes, que cette Patente ſera un exemple de l'exécution de ce Jugement, par la condamnation dont „ elle ſera frappée.

„ Je ſerois extrêmement & fâché & ſurpris, que la Clauſe, „ *par laquelle vous voulutes marquer votre ardeur pour la gloire du Roi*, eût paru, en quelque ſorte, avoir contribué à la production d'une telle Patente. Mais non, ſept jours après que „ le Parlement eut été convoqué, cet Ouvrage fut enfanté, „ comme en dépit du tems; quoique ſes Auteurs préviſſent „ bien qu'il ne demeureroit point caché à cette Aſſemblée. „ Mais j'eſpere que toutes ces menées tourneront à notre „ bien.

„ Ce que j'ai ordre de demander à vos Grandeurs, Mylords, „ eſt:

„ 1. Que les Communes, ayant condamné cette Commiſſion, „ comme diamétralement oppoſée au Jugement rendu ſur la „ Requête de Droit, il vous plaiſe de nous continuer en ceci „ le concours que vous nous avez juſqu'ici accordé.

„ 2. Que cette Commiſſion ſoit cancellée, comme étant „ contraire à la Loi.

„ 3. Que ſi elle a été enregîtrée, il ſoit réſolu de la biffer; „ & ſi elle n'a point été enregîtrée, que le Parlement mette „ ordre qu'elle ne le ſoit pas.

„ 4. Que la publication en ſera condamnée & défendue.

„ 5. Qu'il vous plaiſe, Mylords, d'aviſer en votre grande „ ſageſſe, que l'Auteur de ce Projet ſoit recherché, & s'il ſe „ trouve, qu'il en ſoit exemplairement puni ſelon l'ordre de la „ Juſtice".

Les Seigneurs approuverent ces demandes, & promirent leur concours pour les préſenter à Sa Majeſté. Enſuite les Communes réſolurent, que cette Commiſſion-là ſeroit un Article de leur Remontrance, de même que la négligence de la Garde de la Mer, la décadence du Commerce, &c; & lorſqu'on vint à reſumer la propoſition de nommer celui qui étoit la cauſe de tous les maux, les débats furent auſſi ardens que jamais, & les Crimes ſi ſouvent reprochés au Duc furent rappellés dans le dernier détail. Un des Membres fit une diſtinction ſinguliere. Il dit que le Duc étoit *la* cauſe de quelques-uns de ces maux, & *une* cauſe des autres. Les maux, continua-t-il, dont *Buckingham* eſt *la* cauſe, ſont la ruine de nos Ports, de notre Commerce, de nos Vaiſſeaux, de nos Matelots, de nos Troupes: Et les maux dont ce Duc eſt *une* cauſe, vous les trouverez dans la Religion. Car 1. Sa Mere eſt une Recuſante, & une Fautrice des Recuſans. 2. Dans toutes ſes Affaires, il ſe ſert principalement de Papiſtes; il tient même des Officiers Papiſtes auprès de lui. Pour ce qui eſt des Arminiens, *York-Houſe* eſt le lieu où le Docteur *Montaigu* & ſes adhérens tiennent leurs Conciles; jugez ſi l'on peut attendre de tout cela autre choſe, que des Innovations dans le Gouvernement. Char-les I. 1628.

Un autre Membre, pour confirmer que le Duc ſe ſervoit de Papiſtes, nomma *Dalbier*, & dit que cet homme avoit tramé la ruine de nos Troupes dans l'Iſle de Rhé, où tout ſe conduiſoit ſur les avis de quelques particuliers, & de gens mal affectionnés pour la Religion, au mépris des vieux Officiers & des bons Généraux.

Le Chevalier *Robert Philips* opina, que la Chambre s'expliquât ſur ce ſujet, en ces termes: *Nous regardons l'Elévation & le Pouvoir du Duc de Buckingham comme la cauſe principale de tous ces maux.* Expreſſion, dit-il, qui convient d'autant mieux, que ce que nous faiſons n'eſt pas une accuſation, mais une Remontrance.

Le Chevalier *Jean Elliot*, le Chevalier *Edouard Coke*, & Mr. *Selden* furent d'avis de nommer poſitivement le Duc, & de l'appeller la Cauſe de tous les maux. Car, dirent-ils, il a déja été déclaré tel dans le dernier Parlement; & depuis ce tems-là, bien loin qu'il ait eu plus de ſoin du Bien-public, il n'a fait que multiplier les ſujets que l'on avoit de ſe plaindre de lui.

Dans tous ces débats, il ne manqua pas de Médiateurs, qui exhortoient la Chambre à uſer pour ſon propre bien d'un peu de douceur & de ménagement dans cette occaſion. Le Chevalier *Humphrey May* fit reſſouvenir les Communes, que le Roi leur avoit déclaré que ſi elles s'abſtenoient, ſuivant ſes deſirs, de toute accuſation directe, & de tout blâme perſonnel, il leur en tiendroit compte, comme d'une marque de modération & de jugement.

Le Chevalier *Henri Martin* dit qu'il croyoit que la Remontrance devoit être dreſſée en telle ſorte, qu'elle trouvât un accès favorable dans l'eſprit & dans le cœur du Roi, & que Sa Majeſté fût perſuadée que cet Acte étoit la production du ſentiment général des Communes, & non celle de la paſſion & des vues de quelques Particuliers. Enſuite, il ſe mit à défendre directement le Duc de ce qu'on avoit dit contre lui au ſujet de la Réligion. „ Sa Mere, dit-on, eſt *Recuſante*, „ je l'avoue; mais j'aſſure, que jamais rien au monde ne l'a „ tant chagriné, & que jamais fils n'a fait pour convertir une „ Mere, plus que le Duc pour la ſienne: après tout, il n'a „ point d'autorité ſur elle. Quant à ſa propre Femme, qui „ avoit quelques doutes ſur la Religion, il les lui a levés, & „ l'a affermie par des moyens convenables; & quant à l'Arminianiſme, je le lui ai ſouvent entendu blâmer & condamner. Je ne déguiſerai cependant point que pluſieurs Docteurs de cette Secte ont du crédit auprès de lui, & qu'ils „ s'y ſervent de leurs talens & de leur habileté pour leurs „ vues particulieres. Sur quoi, voici un fait que je ſai d'original. Quelques Gentilshommes & quelques Prédicateurs de „ grand nom ſe trouvant recherchés ſur un point qui avoit „ quelque choſe d'erroné, à le prendre dans le ſens pour lequel on les avoit déférés, j'en donnai au Duc la nouvelle; „ & il me répondit, qu'il vouloit les protéger de tout ſon „ pouvoir".

Il ſuffit, dit le Chevalier Benjamin Rudyard, *il ſuffit d'une Expoſition nue & ſimple de cette matiere, pour décrier l'Homme dont il s'agit, bien plus que nous ne pouvons le faire dans nos déclamations. Parlez d'un Pouvoir exceſſif, parlez de l'abus de ce Pouvoir, ces expreſſions tomberont maintenant, & demeureront dans les tems à venir ſur le Duc & ſur tels autres. Or un homme d'honneur n'a rien de plus cher que ſa Réputation. Pour moi, je ſai & je ſuis témoin, que ce Miniſtre a rendu de très bons offices & en grand nombre à cette Chambre. Que ſi pour vous aſſurer que vous n'aurez, la Seſſion prochaine, aucun ſujet de porter plainte contre lui, il ne vous faut que ma tête, me voici, je vous l'engage. Et qu'on ne vienne point vous dire, qu'il eſt à craindre que nous ne puiſſions pas reprendre la pourſuite de cette affaire une autre fois, ſi nous nous en déſiſtons à préſent; comme ſi nous n'avions pas déja bien montré ce que nous ſavions faire en pareil cas.*

Comme ce qui avoit été dit de *Dalbier* avoit vivement frappé l'Aſſemblée, le Chevalier *Thomas Jermin* ſe leva pour le défendre, & dit que cet homme avoit donné en Allemagne des preuves évidentes de ſa droiture & de ſa fidélité. Voici le cas. Lorſque le Comte Palatin ſe retira de lui-même, le Conſeil ayant trouvé bon d'envoyer une Perſonne ſous le Comte de *Mansfeldt*, pour en venir à une déciſion; & le Roi ayant donné avis à l'Electeur Palatin de s'y rendre en perſonne, *Dalbier* accompagna ce Prince. Arrivés à un certain Village, où il y avoit cinquante Maîtres, *Dalbier* alla trouver le Capitaine, & lui dit, *Nous ſommes Officiers. Si vous voulez nous accorder une eſcorte, nous vous donnerons tant, &c.* Ce qui fut fait, & *Dalbier* ne quitta point l'Electeur.

Enfin, le troiſieme de Juin, les Communes réſolurent d'inſérer dans la Remontrance, *que le Pouvoir exceſſif du Duc de Buckingham étoit la cauſe des maux & des dangers où ſe trouvoient tant le Roi que le Royaume.*

Ce fut préciſément dans ces entrefaites, qu'un nommé *Lamb*, Médecin Empirique, & Créature du Duc, fut maſſacré par la Populace dans les rues de Londres. Il revenoit de la Comédie.

Un

Un tas de racaille l'inſulte. Il fuit ; on le ſuit , on le pouſſe d'une rue à l'autre. Il ſe refugie dans un Cabaret, Enſeigne du moulin à vent, au bout de l'ancien quartier des Juifs. La Populace veut entrer à toute force. Le Cabaretier craignant que ſa Maiſon ne ſoit pillée & ſon vin répandu , contraint *Lamb* de ſortir. Alors la troupe devenue plus nombreuſe & s'animant de plus en plus contre ce miſérable, le hue, l'appelle *Sorcier*, *Diable*, *Magicien aux gages du Duc*, &c. On en entendit même qui diſoient tout écumans de rage , que *ſi le Duc ſon Maître étoit là , on lui en feroit autant.* Aux injures ſuccéderent les coups. On le bat, on le heurte , on le renverſe, on le foule, on le meurtrit, il eſt laiſſé pour mort , ſans que perſonne l'aſſiſte, ni montre avoir la moindre pitié de lui. Enfin arrive une Garde, que le Lord-Maire envoyoit pour le délivrer de leurs mains. Ceux qui la commandent ont bien de la peine à le jetter encore en vie , dans le *Contoir* (1) , où il expira peu d'heures après, avant que le jour parût, âgé de quatre-vingts ans ; ſa grande vieilleſſe n'ayant pu le laiſſer un plus longtems ſurvivre à un traitement ſi cruel. Cette Affaire fit craindre au Duc que le Peuple ne tournât ſa rage contre lui, d'autant plus qu'on les entendoit la plupart repeter tout haut ces deux vers dans les rues:

Faſſent ce que pourront Charles & Buckingham,
Le Duc *mourra, comme le Docteur* Lamb (2).

Cependant, il eſt certain que quand cet homme n'auroit pas eu avec le Duc des rélations ſi intimes, il étoit de lui-même odieux à la Populace, qui le regardoit comme ayant un Caractere, & comme ayant jetté un Sort & uſé d'autres pratiques infernales ſur le Corps du Lord *Windſor*. De plus, il s'étoit perdu de réputation par ſon libertinage, ayant même été accuſé de Rapt, devant le Banc du Roi, où il ſe défendit en des termes ſi impudens, ſi diſſolus, qu'on vit bien qu'il étoit coupable d'un tel crime , quoiqu'il en fût trouvé innocent. Au reſte, il paroit, dit *Whitelock*, par la Sentence qui fut prononcée là-deſſus, que *Lamb* n'étoit ni Médecin , ni homme d'étude. On aſſure auſſi qu'il avoit commencé par gagner ſa vie à vendre des . . . . . . & quelquefois du poiſon, juſque-là qu'il fut mêlé dans le ſoupçon que l'on eut que le Roi *Jaques* étoit mort empoiſonné. Mr. *de Larrey* dit, dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, que *Buckingham l'employoit à l'exécution de ſes plus ſecretes intrigues, & de ſes plus odieux attentats.* Cependant ce meurtre & ces violences augmenterent conſidérablement la diviſion entre la Cour & la Ville ; car elles ne furent pas plutôt venues à la connoiſſance du Roi, qu'il aſſembla ſon Conſeil. Le Lord-Maire, & les Echevins de Londres cités y furent interrogés ſur faits & articles touchant cette Affaire, & menacés de la perte de leur Chartre, s'ils ne découvroient & ne livroient point les principaux Auteurs de cette Emeute. Toutes les recherches furent vaines, ne s'étant trouvé qui que ce fût qui voulût être ni dénonciateur ni témoin. La Ville en fut condamnée à une Amende, quelques années après, comme nous le dirons en ſon lieu ; nous contentant de rapporter préſentement l'Ordre que le Conſeil Privé envoya , deux jours après cette Action, aux Lord-Maire, Echevins & Sherifs de Londres.

Ordre de la Cour aux Magiſtrats de Londres touchant la mort de Lamb.

D'autant que nous avons été informés , que le nommé Lamb *a été tué & maſſacré d'une maniere barbare par un grand nombre de gens de ſac & de corde, attroupés & ſaiſis de fureur & de rage, ſans qu'aucun Bourgeois ait fait le moindre mouvement pour le tirer de leurs mains , ni que les Magiſtrats eux-mêmes y aient, ſelon le dû de leur Charge, apporté aucun empêchement : Ce que Sa Majeſté , qui en a eu pareillement connoiſſance , regarde comme un ſcandale qui rejailliroit ſur le Repos Public & ſur l'honneur du Gouvernement de ce Royaume , ſi un attentat ſi atroce , commis publiquement dans ſa Ville Capitale , où Sa Majeſté réſide en perſonne, demeuroit impuni par la diſſimulation & la négligence des Magiſtrats. C'eſt pourquoi Sa Majeſté ayant conçu la plus haute indignation de ce Crime énorme , de ſes circonſtances & de ſes effets, nous a commandé de vous enjoindre, & de vous charger très expreſſément, que vous ayez à faire toutes les diligences & toutes les perquiſitions convenables, pour en découvrir les Inſtigateurs & les Auteurs, de ſorte qu'ils ſoient appréhendés, empriſonnés & punis de la plus ſévere peine, que les Loix du Royaume ayent décernée contre de ſi grands forfaits.*

A ces Cauſes, &c.

Revenons aux Affaires du Parlement. Les Communes réſolurent, que le Docteur *Neal* Evêque de *Wincheſter* & le Docteur *Laud* Evêque de *Bath & Wells* ſeroient nommés dans la Remontrance, comme ſuſpects d'Arminianiſme. Il fut auſſi conclu, ſur la propoſition qu'en fit Mr. *Selden* dans le Committé, qu'à ces mots, *le Pouvoir exceſſif du Duc*, ſeroient ajoutés ceux-ci, *& l'abus de ce Pouvoir* ; que de plus, Sa Majeſté feroit ſuppliée de conſidérer, ſi ſon propre bien, & celui du Public ne demanderoient pas, qu'un homme coupable d'un abus qui eſt la cauſe de tant de maux , fût dépouillé de ce Pouvoir, & éloigné de ſa Perſonne. Ainſi, tous ces Articles ayant été reglés jour-là , on mit la derniere main à la Remontrance ; & elle fut préſentée au Roi le dix-ſeptieme de Juin par l'Orateur accompagné de toute la Chambre.

Comme cette Piece fait voir d'une maniere claire & préciſe, les ſujets de plainte que les Communes avoient contre le Gouvernement, je croi qu'il eſt néceſſaire de l'inſérer ici toute entiere.

TRES REDOUTÉ SOUVERAIN,

„ Comme vos fideles Communes aſſemblées en Parlement ſe
„ croient obligées de reconnoitre hautement la grande conſola-
„ tion que leur donne la favorable & pieuſe diſpoſition où el-
„ les trouvent Votre Majeſté, elles jugent, qu'ayant été con-
„ voquées pour conſulter ſur les grandes & urgentes Affaires de
„ l'Egliſe & de l'Etat, & pour vous donner leurs Avis, un de-
„ voir également indiſpenſable les oblige à vous en informer fi-
„ delement. C'eſt pourquoi, nous venons, le cœur ſerré d'u-
„ ne très grande affliction, nous jetter aux piés de Votre Ma-
„ jeſté, pour vous demander un promt ſoulagement, tel qu'il
„ ſemblera convenable à votre Sageſſe, à laquelle nous ſou-
„ mettons très humblement & nos perſonnes & nos deſirs. Vo-
„ tre Majeſté connoit parfaitement, & le nombre & la puiſ-
„ ſance de ſes Ennemis du dehors, leurs deſſeins ambitieux, leur
„ vigilance, & l'induſtrie avec laquelle ils travaillent ſans relâ-
„ che à les exécuter. Vous connoiſſez auſſi les danges qui me-
„ nacent votre Perſonne ſacrée auſſi bien que vos Royaumes,
„ & les Calamités qui ſont déja tombées & qui tombent tous
„ les jours de plus en plus ſur vos Amis & ſur vos Alliés. Nous
„ ne doutons point que Votre Majeſté ne les reſſente vivement,
„ & ne travaille à les prévenir par ſa profonde ſageſſe & par de
„ mures délibérations & de ſolides conſeils.

„ C'eſt dans ces ſentimens & dans cette vue, que nous ſup-
„ plions très humblement Votre Majeſté, prémierement & princi-
„ palement, de jetter les yeux ſur le miſérable état où ſe trou-
„ ve ce Royaume, ſi affoibli depuis quelque tems, & ſi abbat-
„ tu, qu'à moins que la ſageſſe, la bonté, la juſtice de Votre
„ Majeſté ne le releve bientôt, il eſt en grand danger de deve-
„ nir la proie de ſes ennemis ; & du plus floriſſant des Royau-
„ mes qu'il étoit, le plus malheureux & le plus mépriſable qui
„ ſoit dans le Monde.

„ Mais en travaillant à découvrir les ſources de ces dangers,
„ de ces malheurs, & de ces inconveniens qui nous environ-
„ nent, nous proteſtons par avance, que nous n'avons pas la
„ moindre intention de répandre aucun blâme ſur la Sacrée Per-
„ ſonne de Votre Majeſté, ni aucun ſcandale ſur ſon Gouver-
„ nement. Nous reconnoiſſons au contraire dans la ſincérité
„ de nos cœurs, non ſeulement pour nous-mêmes, mais au
„ nom de toutes les Communes du Royaume, leſquelles nous
„ repréſentons, que nous devons avoir le plus grand reſpect &
„ la plus grande ſoumiſſion qu'un Peuple fidele puiſſe montrer
„ pour le meilleur des Rois. Car vous êtes tel, Sire, & vous
„ en avez donné un témoignage inconteſtable à ce même Par-
„ lement par votre Réponſe à notre Requête de Droit. Répon-
„ ſe parfaitement claire , & ſatisfaiſante , dont nous & notre
„ Poſtérité bénirons Dieu continuellement , conſervant avec
„ une parfaite reconnoiſſance la mémoire de votre bonté & de
„ votre juſtice à cet égard.

„ Nous croyons véritablement, que la plus grande partie des
„ maux que nous allons vous repréſenter, vous ſont inconnus,
„ ou du moins, expoſés à vos yeux par quelques-uns de vos
„ Miniſtres, ſous des couleurs qui vous en cachent les perni-
„ cieuſes conſéquences, auſſi bien que les mauvais deſſeins de
„ leurs Auteurs. Mais nous nous aſſurons que Votre Majeſté,
„ étant un Monarque ſi judicieux, & qui ne deſire rien tant
„ que le bonheur de ſon Peuple, verra, en ſuivant l'exemple
„ de ſes Prédéceſſeurs, que rien n'eſt plus propre à lui faire
„ aimer les Parlemens, que ces ſortes de découvertes, qui ſont
„ une des principales raiſons pourquoi ils ſont convoqués. C'eſt
„ par-là que vous ſerez exactement & véritablement informé
„ de l'état & de la condition des diverſes parties de votre Ro-
„ yaume, & de l'uſage que vos Officiers & vos Miniſtres ſont
„ de la confiance que vous avez en eux ; deux choſes impor-
„ tantes au dernier point, & dont il eſt cependant comme im-
„ poſſible que Votre Majeſté puiſſe avoir connoiſſance que par
„ le moyen du Parlement, ſelon que le Roi votre Pere d'heu-
„ reuſe mémoire , voulut bien le déclarer à la Chambre des
„ Communes en ces termes" :

Que

(1) *Compters.* C'eſt une Priſon. Il y en a deux de ce nom-là.
(2) *Let* Charles *and* George *do what they can*,
The Duke *ſhall die like* Dr. Lamb.

Je ne rapporte ici ces deux Vers Anglois, que pour dire, que Mr. *de Larrey* en cite deux autres qu'il appelle un Vaudeville ; ou s'il a voulu citer ceux-ci, il ne les a pas traduits fort heureuſement. Qu'on en juge.

Pour s'affranchir du joug du Roi, de Buckingham,
Il faut faire périr le dernier & ſon Lamb.

Voyez ſon Hiſtoire d'Angleterre, Tom. IV. p. 56.

Char-les I. 1628.

Que ce ſeroit la plus grande des prévarications, & une violation inſigne de leur devoir envers leur Souverain, & de la confiance que leur Patrie avoit miſe en eux, ſi en repréſentant les Griefs du Peuple, & l'état de toutes les parties du Royaume, d'où elles étoient envoyées, elles n'agiſſoient pas rondement avec lui, ſans épargner qui que ce fût, non pas même les perſonnes qui lui étoient les plus cheres, ſi elles étoient nuiſibles ou dangereuſes à l'Etat.

„ Ainſi, pleins de confiance que nos repréſentations ſeront favorablement écoutées, & pouſſés par le juſte deſir de remplir fidelement notre devoir dans une matiere de ſi grande conſéquence, nous demandons d'abord très humblement à Votre Majeſté la permiſſion de lui faire entendre, que l'horreur extrême que nous ſavons qu'elle a pour tout ce qu'on pourroit attenter ou tramer contre notre Sainte Religion, qui nous eſt plus chere que nos propres vies & que toutes les choſes du monde, cette horreur, dis-je, quoique très connue, n'empêche point qu'il n'y ait dans l'eſprit de tous vos bons Sujets une crainte d'un deſſein & d'un Complot formés pour y introduire des nouveautés.

„ Nos craintes & nos ſoupçons ne ſont pas fondés ſur de ſimples conjectures, mais ſur des effets certains & viſibles qui en découvrent manifeſtement la véritable cauſe. Car malgré les Loix ſalutaires qui ont été faites, & les ſages précautions que l'on a priſes pour empêcher l'accroiſſement du Papiſme dans ce Royaume; malgré même la Réponſe gracieuſe & ſatisfaiſante de Votre Majeſté à la Requête qui lui fut préſentée par les deux Chambres à Oxford, nous trouvons que ce que vous avez promis dans cette Réponſe n'a abſolument point été exécuté. Au contraire, & c'eſt ici une choſe qui ne peut qu'affliger extrêmement un Prince auſſi religieux que vous; l'on voit dans votre propre Cour les Papiſtes reſpectés & favoriſés par des perſonnes de grande qualité & d'un grand pouvoir, auprès deſquelles ils ſe tiennent continuellement, & particulierement chez la Comteſſe de *Buckingham*, qui faiſant profeſſion ouverte de cette Religion, en eſt regardée & reconnue comme la Protectrice. Nous avions néanmoins tout lieu d'eſpérer, après la Réponſe que Votre Majeſté donna au Parlement d'Oxford, qu'une telle choſe ne ſeroit plus permiſe, & qu'aucun de vos Sujets, juſtement ſoupçonné d'être de cette Religion, ne ſeroit plus admis ni laiſſé au ſervice, tant de la Reine votre Epouſe, que de Votre Majeſté. Outre cela, pluſieurs de cette Religion ont été depuis peu honorés de Dignités, & pourvus de Charges & d'Offices d'autorité. Mais ce qui jette le plus de terreur dans le cœur de vos fideles Sujets, c'eſt qu'on a, nous ne ſavons par quel moyen, obtenu de Votre Majeſté, des ordres pour arrêter les procédures, qui ſe faiſoient contre les Papiſtes conformément aux Loix; & que des Commiſſaires ont été établis par des Lettres ſous le Grand Sceau, pour compoſer avec les Papiſtes Recuſans, avec inhibitions & défenſes à toutes Cours, tant Eccléſiaſtiques que Civiles, d'en prendre connoiſſance. Nous concevons que cela ne va pas moins qu'à une tolérance odieuſe à Dieu, deshonorable & préjudiciable à Votre Majeſté, très affligeante, très ſcandaleuſe pour votre Peuple, & dangereuſe au dernier point, dans l'état préſent de Votre Majeſté & de ſon Royaume. La raiſon en eſt que le nombre des Papiſtes, leur pouvoir & leur inſolence, s'accroiſſent journellement dans tous vos Etats; particulierement dans la Ville de Londres, & dans ſes environs, où un nombre exceſſif de Familles de cette Religion-là viennent s'habituer, & vont publiquement à la Meſſe au Palais de *Danemarc*, & en d'autres lieux. Ainſi, par leurs fréquentes Aſſemblées & Conférences, ils ont occaſion de joindre enſemble leurs conſeils, & de fortifier leur parti, au grand péril de Votre Majeſté, & de tout l'Etat, principalement dans ce tems difficile & épineux.

„ Comme, par les raiſons expoſées ci-deſſus, notre crainte d'un deſſein de renverſer la Religion, eſt fondée ſur l'accroiſſement continuel du nombre des Papiſtes, ſes ennemis déclarés; vos fideles Sujets ne ſont pas dans de moindres inquiétudes, quand ils conſiderent avec quelle promtitude l'Arminianiſme s'accroit & ſe répand de jour en jour parmi nous. Les opinions de cette Secte, comme Votre Majeſté le ſait bien, ne ſont qu'un moyen artificieux pour introduire le Papiſme, & ceux qui en font profeſſion ſont des Perturbateurs des Egliſes Proteſtantes, & des incendiaires dans les Etats où ils peuvent trouver un Chef: Réformés en apparence, vrais Jéſuites au fond. C'eſt ce qui fut cauſe que le Roi votre Pere fit, avec une pieuſe ſageſſe & un zèle ardent, tout ce qui dépendoit de lui, pour détruire ce Syſtème, tant dans ſes propres Etats, que chez ſes voiſins: & c'eſt en imitant un ſi digne exemple, que Votre Majeſté a déclaré clairement & par une Proclamation, l'averſion qu'elle a pour ces opinions & pour leurs Sectateurs. Cependant ces gens-là ſont toujours avancés, toujours favoriſés; ils ont même auprès de Votre Majeſté de nos propres Eccléſiaſtiques pour amis. En particulier, le Docteur *Neal* Evêque de *Wincheſter*, & le Docteur *Laud* Evêque de *Bath* & *Wells* ſont juſtement ſoupçonnés d'avoir des opinions erronnées, & de pancher vers ce parti; & la protection de ces Prélats étant préſentement eſtimée le ſeul moyen de s'avancer dans l'Egliſe, pluſieurs Etudians tournent leurs Etudes du côté de l'Arminianiſme, pour ſe rendre capables de maintenir ces Erreurs. De plus, on ſouffre que les Livres qui contiennent cette Doctrine, ſoient imprimés & publiés, & on empêche l'impreſſion & le débit de ceux qui ſont écrits pour les réfuter, & pour ſoutenir les Dogmes Orthodoxes. De plus encore, par une hardieſſe inconcevable, on fonde cet empêchement ſur la Proclamation même dont nous venons de parler; mais nous ſavons très bien que c'eſt contre la penſée & l'intention de Votre Majeſté.

Char-les I. 1628.

„ Ce qui augmente encore nos craintes, à l'égard de ces Innovations, c'eſt que nous trouvons qu'on a travaillé avec beaucoup d'ardeur à faire ceſſer ce qui eſt le plus capable de fortifier & d'accroître notre Religion; & qu'avec le même ſoin, on a tâché de décourager ceux qui s'appliquent à inſtruire le Peuple dans la véritable connoiſſance de Dieu, & du Culte qui lui appartient. On a uſé de toutes ſortes de moyens pour mortifier & déconcerter les Prédicateurs pieux, laborieux & Orthodoxes. Quelque mérite qu'ils ayent, quelque louable que ſoit leur conduite, ils rencontrent des obſtacles invincibles à leur avancement. Au-lieu de les animer, on les inquiete par des vexations, par d'injuſtes pourſuites; à peine leur permet-on de prêcher. Dans les lieux où il n'y a point de Prédicateurs ordinaires, le Peuple, des ames duquel nous vous ſupplions d'avoir pitié, eſt entretenu dans une craſſe ignorance, & par-là plus expoſé à être ſéduit & jetté dans l'erreur & la ſuperſtition. Un autre choſe qui redouble nos craintes à cet égard, c'eſt le malheureux état où ſe trouve aujourd'hui votre Royaume d'Irlande, dans lequel la Religion Papiſte eſt publiquement profeſſée, & ouvertement pratiquée ſans aucune oppoſition. La Juriſdiction Papiſte y eſt généralement exercée & ſoutenue. On y a depuis peu érigé diverſes Confrairies Superſtitieuſes, & divers Monaſteres, tant d'hommes que de femmes, & on en a rebâti d'autres: on les a remplis de Moines & de Religieuſes de divers Ordres, qui ſont abondamment entretenus à Dublin, & dans la plupart des bonnes Villes de ce Royaume-là. Nous laiſſons à Votre Majeſté à conſiderer, ſelon ſa ſageſſe, les mauvaiſes conſéquences qui peuvent ſuivre de ces excès, s'ils ne ſont pas reprimés promtement. Mais nous vous ſupplions très humblement de chercher quelque moyen pour remédier à ces maux, & nous ne doutons point que Votre Majeſté ne le faſſe.

„ Que ſi à toutes ces conſidérations, vous daignez ajouter la conjoncture du tems, où l'on a fait dans votre Royaume ces attentats, qui tendent à y ruiner notre Religion, vous verrez que c'eſt dans le tems même qu'elle eſt perſécutée à force ouverte dans les autres Païs, & que toutes les Egliſes Reformées de la Chrétienté ſont, les unes déja détruites, & les autres réduites à l'extrémité. Après cela, nous nous en rapportons humblement à Votre Majeſté, s'il n'y a pas lieu de craindre qu'il y ait ici une ſecrete Ligue avec les Etrangers, qui ſont ennemis de notre Religion, pour l'abolir entierement; & ſi nous pouvons attendre autre choſe qu'une déſolation extrême, à moins qu'on ne prenne de bonnes & promtes meſures pour la prévenir. Mais tous ces malheurs qui nous environnent, & qui nous menacent, conſiderez-les bien, Sire, ils ſont fort au deſſous de ceux que nous avons à craindre d'un Dieu ſi jaloux de ſa Religion qu'il n'en laiſſe point le mépris impuni. Nous avons déja ſenti les coups de cette Juſtice divine, & nous les reſſentons encore dans une grande meſure, & avec une extrême douleur.

„ A cette crainte de voir introduire des changemens dans la Religion, ſe joint dans les cœurs de votre Peuple, une crainte toute ſemblable par rapport au Gouvernement; ce que nous déclarons avec tout le reſpect poſſible, à Votre Majeſté, pour la décharge de nos conſciences & pour nous aquitter de notre devoir. Ce ne ſera point exagérer que de dire, que vos Sujets ſont à ce dernier égard, de même qu'à l'autre, dans une affliction & dans des tranſes extrêmes. Mais nous devons ajouter auſſi que la Réponſe de Votre Majeſté à notre Requête de Droit, touchant nos Libertés, leur a donné beaucoup de conſolation, & a bien relevé leur courage, qu'avoit abbattu la conſidération des méthodes pratiquées l'année derniere, pour lever de l'argent par voye d'emprunt. Car ſans vous arrêter à ce qu'on a pu vous en dire, Votre Majeſté doit être aſſurée, que jamais argent n'a été payé par le Peuple moins volontairement, avec plus de mécontentement & de repugnance; quoique quelques-uns, par crainte, ou peut-être par d'autres conſidérations, & néanmoins fort involontairement, ſe ſoient ſoumis à ce qu'on exigeoit d'eux.

„ Le Logement des Soldats par billets a été pour votre Peuple un grand ſurcroit de crainte & de douleur, qui n'ont pas été peu diminuées par la Réponſe de Votre Majeſté à notre Requête de Droit, & à celle que nous vous avons préſentée ſur cet Article particulier. Nous ſupplions néanmoins Votre Majeſté de nous permettre de l'informer, que la continuation de l'entretien de ces Soldats, l'augmentation de leur nombre, la conſidération que pluſieurs d'entre eux ſont étrangers, & d'une Religion oppoſée à la nôtre, l'affectation de les placer

„ ſur

Char-les I. 1628.

„ ſur les côtes de la Mer , où ils peuvent agir non ſeulement
„ pour eux-mêmes , mais encore pour le parti Papiſte du Ro-
„ yaume , & nous jetter dans un embarras extrême en ſe joi-
„ gnant à des ennemis étrangers, qui viendroient pour nous en-
„ vahir ; enfin la lenteur à congédier ces Troupes, tout cela
„ cauſe des craintes & des jalouſies dans les eſprits de vos Su-
„ jets ; puiſqu'on ne peut pas continuer à entretenir ces Soldats,
„ ſans un danger éminent pour la paix & pour la ſureté du
„ Royaume.

„ Le bruit qui a couru que Votre Majeſté avoit formé le
„ deſſein étrange & dangereux de faire venir de la Cavalerie
„ Allemande dans ce Royaume, auroit été capable de nous jet-
„ ter dans le deſeſpoir, & auroit changé notre crainte en certi-
„ tude de nous voir dans la miſere & dans la confuſion, ſi Vo-
„ tre Majeſté par ſon gracieux Meſſage ne nous avoit pas raſ-
„ ſurés, en nous diſant que ces Troupes n'étoient point deſti-
„ nées à ſervir en Angleterre, mais ailleurs, dans quelque Païs
„ étranger: Meſſage, aſſurance Royale , dont nous vous ren-
„ dons nos plus humbles actions de graces. Néanmoins la vue
„ de l'Ordre ſous le Sceau Privé de Votre Majeſté , en vertu
„ duquel ces Troupes devoient être levées , la grandeur de la
„ ſomme qui a été payée pour cet effet , comme nous l'avons
„ trouvé dans l'examen que nous en avons fait, nous ont don-
„ né des ſujets de crainte , d'autant mieux fondés, que , dans
„ ce même tems , il y avoit une Commiſſion ſous le Grand
„ Sceau, adreſſée à divers Seigneurs, & autres du Conſeil Pri-
„ vé de Votre Majeſté, pour conſulter enſemble ſur les moyens
„ de lever de l'argent, ſoit par des impoſitions , ſoit d'une au-
„ tre maniere. De-là naiſſoit & naît encore naturellement le
„ ſoupçon , que, quelle que fût l'intention de Votre Majeſté,
„ il ne manquoit pas de gens , qui, ſous quelque prétexte co-
„ loré, tentoient ſourdement de changer par ce moyen ou par
„ d'autres , la conſtitution du Gouvernement & de la Reli-
„ gion, & de ſaper la ſureté de Votre Majeſté & de votre Ro-
„ yaume.

„ Ces gens-là ne pouvoient pas ignorer , que le ſervice des
„ Etrangers, ſous prétexte de ſecours, a été pernicieux à tous
„ les Etats, & très fatal à l'Angleterre. Nous béniſſons Dieu,
„ de ce qu'il a donné à Votre Majeſté un cœur ſage & enten-
„ du, pour diſcerner ces méthodes, & pour comprendre, que
„ d'un pouvoir aquis d'une telle maniere, ne peut provenir que
„ foibleſſe & que malheur. Nous vous ſupplions, Sire, de nous
„ pardonner la force de nos expreſſions , ſi dans l'affection &
„ le zèle que nous avons pour vous, nous prenons la hardieſſe
„ de déclarer à Votre Majeſté & à tout le monde , que nous
„ croyons au-deſſous de tout vrai cœur Anglois de penſer qu'une
„ Nation victorieuſe, comme la nôtre, ait beſoin de Troupes
„ Allemandes pour défendre le Roi qu'elle a préſentement , &
„ le Royaume, en l'état où ils ſe trouve.

„ Mais quand nous conſiderons les méthodes qu'on a ſuivies
„ juſqu'à préſent, & toutes ces choſes qui , ſelon les apparen-
„ ces, tendent à changer le Gouvernement; les fréquentes diſ-
„ ſolutions des Parlemens , par leſquelles Votre Majeſté a été
„ privée des avis & des ſecours de ſon Peuple ; la perception
„ du Droit de *Tonnage* & *Pondage* , depuis le commencement
„ de votre Regne juſqu'à préſent, quoiqu'il ne vous ait pas été
„ accordé par Acte de Parlement ; la Commiſſion donnée au
„ Duc de *Buckingham*, pour être Général d'Armée en tems de
„ Paix ; la caſſation de divers Officiers & Magiſtrats habiles,
„ ſoit dans la Juſtice ſoit dans d'autres Charges qu'ils avoient
„ poſſedées dans l'Etat ; nous ne pouvons , à la vue des déſo-
„ lations qui doivent néceſſairement accompagner ces manieres
„ d'agir, qu'élever notre voix au Ciel pour lui demander du ſe-
„ cours , & nous adreſſer enſuite à Votre Majeſté , en faveur
„ de tant de milliers de vos Sujets, dont les triſtes accens, qui,
„ quoique pouſſés tous à la fois , ne parviennent point juſqu'à
„ vous, implorent votre aſſiſtance , & une promte réforma-
„ tion.

„ Si Votre Majeſté veut avoir la bonté d'examiner un peu
„ exactement l'état de votre Royaume , nous vous prions de
„ conſiderer, ſi les mauvais ſuccès, & les deſaſtres qui ont ac-
„ compagné vos deſſeins, particulierement à Cadis, à l'Iſle de
„ Rhé, & dans la derniere Expédition de la Rochelle , n'ont
„ pas conſiderablement diminué l'honneur de ce Royanme, au-
„ paravant ſi redoutable aux autres Nations , & aujourd'hui ſi
„ fort au-deſſous des moins puiſſantes. Avec notre gloire, nous
„ avons perdu dans ces malheureuſes entrepriſes, des gens, qui,
„ s'ils étoient en vie , pourroient ſervir à nous la faire recou-
„ vrer ; nos vaillans & expérimentés Colonels, Commandans,
„ Capitaines & pluſieurs milliers de Soldats & de Matelots:
„ quoique nous ayons lieu de croire que vous n'avez pas été
„ bien informé de ces pertes , & qu'au-lieu de ſix à ſept mille
„ hommes qui ont péri à l'Iſle de Rhé , on a fait accroire à
„ Votre Majeſté qu'on n'en avoit perdu que quelques centaines;
„ & ce deshonneur nous a été aquis par la conſomtion de plus
„ d'un million de livres ſterling.

„ La plupart des Places fortifiées de ce Royaume tombent
„ en ruine, & manquent de Garniſon & de munitions. Et ſur
„ ceci, nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre d'une
„ étrange négligence , à laquelle nous croyons que Votre Ma-
„ jeſté donnera le nom de trahiſon. Votre Magaſin de poudre,
„ qui par un ordre du Conſeil , daté le dixieme de Décembre
„ 1626, devoit être conſtamment de trois cens Laſtes , outre
„ une addition annuelle de vingt Laſtes pour les beſoins ordi-
„ naires , & qui, ſelon que nous le concevons , devroit être
„ préſentement augmenté au double , n'eſt aujourd'hui que de
„ neuf Laſtes & quarante-huit livres ; ce qui nous fait trembler,
„ quand nous y penſons. Cependant, malgré cette grande di-
„ ſette de poudre, on a permis d'en tirer des Magaſins de gran-
„ des quantités , pour la vendre à des Particuliers qui en ont
„ fait leur profit, & nous avons vu un Certificat , qu'on en a
„ vendu ſix Laſtes depuis le quatorze de Janvier paſſé. Ainſi
„ vos Magaſins étant dépourvus de poudre, & devant être aug-
„ mentés tous les mois de vingt Laſtes, à trois livres dix chel-
„ lings dix ſous par barril, ſelon le Contract paſſé avec Mr. *E-*
„ *velyn* , par l'avis de la Chambre des Seigneurs , Votre Ma-
„ jeſté a été néanmoins contrainte d'en acheter dans les Païs é-
„ trangers à un prix au-deſſus de ſept livres ſterling , & d'em-
„ prunter pour cela de Mr. *Burlamachi* une ſomme de douze
„ mille quatre cens livres. Encore cette poudre n'eſt-elle pas
„ d'un tiers auſſi bonne que celle que Votre Majeſté devroit
„ avoir, ſelon le Contract. Ce ſont là des abus terribles & dan-
„ gereux.

„ Nous avons preſque peur de découvrir dans quelle pauvre-
„ té, dans quelle miſere le Royaume ſe trouve réduit par la dé-
„ cadence du Commerce, & par la deſtruction des Navires &
„ des Matelots, dans ces deux dernieres années. Si nous avions
„ pu eſpérer que Votre Majeſté en ſeroit informée par quelque
„ autre voie, nous aurions douté ſi nous devions publier notre
„ foibleſſe, & l'extrême miſere où nous nous trouvons. Mais
„ les plaintes qui nous viennent de toutes parts, & principale-
„ ment des Provinces voiſines de la Mer , ſeroient capables de
„ toucher les cœurs les plus endurcis. La pitié que nous avons du
„ miſerable état de ce Royaume ajoute un tel poids d'affliction
„ à nos penſées , que nous ne ſavons comment les exprimer ;
„ d'autant plus que nous n'y voyons aucun remede, à cauſe de
„ la proximité du tems auquel cette Seſſion doit finir. Mais
„ afin que Votre Majeſté en puiſſe recevoir une plus ample in-
„ formation, nous vous ſupplions d'examiner les Articles par-
„ ticuliers que nous prenons la liberté de lui préſenter avec cet-
„ te Remontrance.

„ Une des cauſes de la décadence du Commerce & de la per-
„ te des vaiſſeaux & des matelots , eſt , qu'on n'a pas pris ſoin
„ de bien garder les deux Mers , dont Votre Majeſté a, pour
„ ainſi dire, perdu la Souveraineté, quoique ci-devant, ce fût
„ en cela que conſiſtoit en grande partie la gloire & la ſureté
„ du Royaume. Cette extrême négligence donne aux gens de
„ Dunquerque la facilité de piller continuellement & impuné-
„ ment vos Sujets, en ſorte que , ſi on n'y apporte un promt
„ remede, nous pouvons aſſurer Votre Majeſté que tout notre
„ Commerce, tous nos vaiſſeaux, en un mot, que tout ce qui
„ concerne la Marine va périr entierement. Et comme des re-
„ cherches exactes nous ont fait voir diſtinctement que la cau-
„ ſe principale de ces maux & de ces dangers , n'eſt autre que
„ le pouvoir exceſſif du Duc de *Buckingham*, & l'abus qu'il fait
„ de ce pouvoir , nous laiſſons à Votre Majeſté à conſiderer,
„ s'il y a de la ſureté pour votre bien & pour le bien de votre
„ Royaume, qu'un ſi grand pouvoir, par mer & par terre, de-
„ meure entre les mains d'un ſeul Sujet , quel qu'il puiſſe être.
„ Or il n'y en a certainement aucune ; & nous ſommes con-
„ vaincus que votre ſervice n'en peut que ſouffrir conſiderable-
„ ment , étant impoſſible à un ſeul homme de conduire & de
„ diriger tant d'affaires ſi importantes , comme celui-ci l'a en-
„ trepris. Eh ! comment le pourroit-il, lui qui a pluſieurs au-
„ tres Charges , dont quelques-unes engagent à des fonctions
„ qui demanderoient tout le tems & toute l'induſtrie de l'hom-
„ me le plus habile de votre Royaume, particulierement dans un
„ tems de danger, tel que celui où nous nous trouvons ? C'eſt
„ pourquoi nous ſupplions très humblement Votre Majeſté de
„ conſiderer auſſi, vu l'abus que ce Duc a fait de ſon pouvoir,
„ s'il y a de la ſureté pour vous, & pour votre Royaume , de
„ lui laiſſer ſes grandes Charges , ou de le tenir plus longtems
„ auprès de votre Perſonne Sacrée.

„ Ainſi , ſans avoir d'autre but que l'honneur de Dieu , le
„ maintien de la véritable Religion, la ſureté & le bonheur de
„ Votre Majeſté, la conſervation & la proſpérité de cette Egli-
„ ſe & de cet Etat , nous avons tâché , avec des intentions
„ pures , & en nous aquittant de ce que nous devons à notre
„ Souverain & à notre Patrie , de vous repréſenter les grands
„ maux que nous ſouffrons & les dangers qui nous preſſent. Il
„ ne nous reſte qu'à ſupplier Votre Majeſté , & nous le faiſons
„ très inſtamment, de recevoir avec bonté nos repréſentations,
„ de les prendre à cœur, & de compter que la ſureté , que la
„ proſpérité de votre Peuple doit faire votre plus grande félici-
„ té , & ſon amour votre plus précieux tréſor. Quel triſte
„ ſpectacle que les ruines d'un ſi beau bâtiment, & que tant de
„ plaies la plupart mortelles qu'a reçues un corps d'une conſti-
„ tution auſſi robuſte que l'étoit ce Royaume ! Cependant nous
„ nous perſuadons encore, que Dieu a reſervé à Votre Majeſté
„ l'honneur de le rétablir dans ſa prémiere vigueur. L'ouvra-
„ ge eſt digne d'un ſi excellent Prince. Puiſſiez-vous , Sire,
„ l'accomplir ! puiſſiez-vous jouir d'une vie longue & heureu-

CHARLES I. 1628.

„ ſe ! & que votre nom & votre gloire ne périſſent jamais dans „ la mémoire des hommes !

Réponſe du Roi.

Le Roi, après avoir entendu lire cette Remontrance, d'un bout à l'autre, non ſans donner quelques ſignes de mécontentement, dit aux Communes, *Qu'il n'avoit rien attendu de* (1) *pareil de leur part, après leur avoir accordé leur Requête de Droit: que néanmoins, il feroit attention à leurs Griefs, ſelon l'exigence des cas.* On a dit qu'il ordonna de dreſſer incontinent une Réponſe par écrit, pour deſavouer ou pallier les diverſes choſes dont les Communes venoient de ſe plaindre. Quoi qu'il en ſoit, il parut bien par la ſuite, que leur Remontrance ne fit pas beaucoup d'effet ſur l'eſprit du Roi, à qui *Finch* avoit dit par avance, ce qu'elle contiendroit. Cet Orateur des Communes, qui l'avoit préſentée malgré lui, étoit un vrai Boute-feu. C'eſt le caractere que l'Hiſtoire lui donne. Non content de reveler au Roi tout ce qui ſe paſſoit dans la Chambre, il envenimoit tous ſes rapports. Mais ſi cette Remontrance fit, comme je l'ai dit, peu d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, elle en fit beaucoup ſur l'eſprit du Peuple. Tous les Faits qui y étoient allegués, étoient connus pour vrais, & il ne ſe trouvoit perſonne qui entreprît de les contredire. Le Peuple ne pouvoit croire que, de propos délibéré, le Parlement eût formé le projet de dépouiller le Roi de ſes Prérogatives ; mais il n'avoit aucune peine à ſe perſuader que le Roi & ſes Miniſtres vouluſſent établir un Pouvoir deſpoque, parce que toutes leurs démarches le montroient viſiblement. Il fut d'autant plus confirmé dans cette opinion, qu'après la diſſolution du Parlement, le Roi ne mit point la Remontrance parmi les cauſes qu'il marqua de cette Diſſolution; il n'en fit pas même la moindre mention.

Effets de la Remontrance.

Le même jour que cette Remontrance fut préſentée au Roi, les Communes envoyerent le Bill des Subſides à la Chambre des Seigneurs, pour avoir leur concurrence. Peu de tems après, le Roi leur fit dire par le Chevalier *Humphry May*, qu'il avoit intention de mettre fin à cette Seſſion le vingt-ſixieme de Juin; ſur quoi les Communes ſe mirent à travailler promtement à dreſſer une Remontrance particuliere ſur la levée du *Tonnage* & *Pondage*.

Meſſage du Roi.

On voit combien le Roi prenoit à tâche de traverſer les Communes. Car lorſque dans le Parlement précédent, cette Chambre accuſa le Duc, & que le Comte de *Briſtol* produiſit des Chefs & des Articles contre lui, le Roi ordonna à ſon Procureur-Général de préſenter à la Chambre Etoilée contre le Duc une information des crimes capitaux dont il étoit accuſé par les Communes, & par le Comte de *Briſtol*. Par-là, les Procédures qui ſe faiſoient dans le Parlement contre le Favori, ſe trouvoient arrêtées; comme ſi le Roi vouloit agir contre le Comte par une accuſation directe, & en ôter la connoiſſance au Parlement. Enſuite le Roi ayant appris que la Remontrance des Communes lui ſeroit préſentée le dix-ſeptieme de Juin, déclara le jour avant (à ſavoir le ſeize) au Procureur-Général, que l'innocence du Duc dans tout ce dont on l'avoit accuſé, lui étant parfaitement connue, tant par les Preuves qui en avoient été produites dans les Défenſes, que par les choſes qu'il ſavoit d'original & par lui-même, il entendoit que les Informations, & toutes les Procédures faites là-deſſus, fuſſent tirées du Rôle. Ce qui fut, dit Mr. *Coke*, le prémier fruit que le Parlement & la Nation recueillirent de la Requête de Droit.

Le Roi, pour ſe délivrer des plaintes continuelles dont on l'accabloit, au ſujet de la Commiſſion de l'Exciſe, fit dire aux Seigneurs par le Garde du Grand Sceau: „ Qu'ils devoient être „ contens de l'explication juſte & pleine de ſincerité que ſon „ Conſeil leur avoit donnée, aſſavoir, que cette Commiſſion „ n'étoit qu'un ordre de lui communiquer leurs avis ſur les „ moyens de lever de l'argent, lorſque l'on en ſeroit extrême- „ ment preſſé par la quantité & l'importance des affaires, telles „ que celles du tems préſent: mais que Sa Majeſté, ayant reçu „ depuis peu une marque de l'affection de ſon Peuple, par le „ Bill des Subſides, conſentoit que cette Commiſſion devenue „ inutile, fût cancellée, quoiqu'on ne vît point par où elle a- „ voit pu exciter leur jalouſie. C'eſt pourquoi, *ajouta le Gar-* „ *de du Grand Sceau*, Sa Majeſté m'a commandé de lui appor- „ ter cette Commiſſion avec l'Ordre du Conſeil-Privé, pour „ les faire canceller en ſa propre préſence". „ Le lendemain, le même Seigneur informa la Chambre-Haute que la choſe étoit faite; & même il le leur fit voir: & la Chambre-Baſſe reçut la même notification par un Meſſage de la part du Roi.

Lorſque les Communes vinrent à faire la reſomption de leurs débats ſur l'affaire du *Tonnage* & *Pondage*, Mr. *Selden* parla en ces termes: *Puiſque le Conſeil du Roi nous oppoſe, que le Statut de la prémiere année du Regne d'*Eliſabeth, *porte en termes formels, que cet Impôt a été accordé* de tems immémorial, *je crains bien qu'on ne l'ait fait accroire ainſi à Sa Majeſté, & que certaines gens n'ayent oſé lui faire paſſer la choſe pour démontrée: mais nous pouvons démontrer auſſi que ces mots* de tems immémorial *ne ſe trouvant pas ſeulement dans ce Statut-là du Regne d'*Eliſabeth, *mais encore dans le Statut de la prémiere année du Roi* Jaques; *& que* Henri VII, *& les autres Ancêtres de Sa Majeſté, ayant tous eu quelque Subſide pour la garde de la Mer; & même n'y ayant point eu de Roi, à qui on n'en ait accordé quelqu'un de cette nature; il eſt vrai, en ce ſens-là, de dire que cet Impôt a été accordé* de tems immémorial. *Cependant il n'en eſt pas moins un Don gratuit. Car lorſqu'il s'agit d'une Requête pour obtenir un Octroi, une Grace, la formule eſt*, Le Roi veut: *lorſque c'eſt une Requête de Droit, la formule eſt*, Soit Droit fait comme eſt deſiré. *Et celle des Bills des Subſides eſt*, Le Roi remercie de bon cœur ſes Sujets de leur Bienveillance (2). *Or cette derniere formule ſe trouve employée dans tous les Bills de* Tonnage & Pondage, *hormis un ſeul, qui eſt de la prémiere année du Regne d'*Eliſabeth. *Mais cette différence, qui n'étoit qu'une inadvertence du Clerc, n'empêcha point que cet Acte ne fût approuvé de la même maniere, par la propre formule uſitée pour exprimer le conſentement que le Souverain donne à un Bill de Subſide.* Cependant les Communes voyant que le Bill projetté pour accorder à *Charles* le *Tonnage* & *Pondage* demandoit tant de tems, & tant de conférences avec les Marchands, avant qu'il pût être prêt, ſe déterminerent après bien des débats, à faire dreſſer par un Committé une Remontrance où l'on expoſât à Sa Majeſté, d'un côté, les Droits du Peuple, & l'injuſtice de la Levée, tant de cet Impôt, que de tout autre que le Parlement n'avoit point accordé par un Acte exprès: & de l'autre côté, l'impoſſibilité où la Chambre ſe trouvoit de préparer ce Bill, dans le peu de tems que cette Seſſion devoit durer encore. L'affaire du *Tonnage* & *Pondage* fit trop de bruit pour ne pas inſérer ici la Remontrance des Communes ſur ce ſujet, après que nous aurons donné une idée hiſtorique de cet Impôt.

Hiſtoire abregée du Tonnage & Pondage.

Le *Tonnage* & *Pondage* étoit une ancienne Impoſition ſur l'entrée & la ſortie des marchandiſes, que le Parlement accordoit ordinairement aux Rois d'Angleterre, pour les mettre en état de garder la Mer & de protéger le Commerce. Depuis longtems, il n'y avoit point eu de Roi à qui on n'eût accordé cette Impoſition, & il étoit même arrivé quelquefois, qu'après la mort d'un Roi, ſon Succeſſeur avoit continué à la lever, juſqu'à ce que le Parlement la lui eût accordée par un Acte. Comme ſous le Regne de *Charles I* la Cour ſe conduiſoit beaucoup par les préjugés favorables à la Prérogative Royale, & qu'elle en prenoit avantage, comme ſi les exemples euſſent été autant de Loix ; il étoit arrivé, que, depuis la mort du Roi *Jaques*, *Charles* avoit levé le Droit de *Tonnage* & *Pondage*, ſans daigner demander au Parlement un Acte pour l'autoriſer, ſous prétexte que quelqu'un de ſes Prédéceſſeurs l'avoit ainſi pratiqué durant quelque tems, juſqu'à ce que l'Acte en fût paſſé. C'étoit à cela que les Communes trouvoient à redire, ſoutenant que ce Droit étoit un pur don du Peuple, & que par conſéquent le Roi n'avoit pas le pouvoir de le lever ſans l'approbation du Parlement; d'autant plus, que la Mer n'avoit jamais été moins bien gardée, ni le Commerce moins protegé, que dans les prémieres années de ce Regne. Ce fut donc pour maintenir les Droits du Peuple, & pour empêcher que peu à peu la Couronne ne s'appropriât l'Impoſition du *Tonnage* & *Pondage*, comme un Droit indépendant du Parlement, que les Communes dreſſerent la Remontrance ſuivante.

TRES-GRACIEUX SOUVERAIN,

„ Vos très fideles & très humbles Sujets, les Communes aſ- „ ſemblées en Parlement, ont ſi fort à cœur l'honneur & la „ proſpérité de Votre Majeſté & du Royaume, qui dépendent „ de l'heureuſe union & de la bonne intelligence entre Votre „ Majeſté & ſon Peuple, qu'ils ſont extrêmement affligés de ce „ qu'il leur eſt impoſſible de terminer diverſes affaires importan- „ tes qu'ils avoient commencé à prendre en conſideration, tant „ à cauſe de l'incertitude où ils ont toujours été touchant la „ continuation de cette ſéance, qu'à cauſe des diverſes inter- „ ruptions dont ils ont été inquiétés, & de la brieveté du tems „ marqué par Votre Majeſté pour finir cette Seſſion.

„ Entre autres choſes, nous préparions un Bill pour accor- „ der à Votre Majeſté un Subſide de *Tonnage* & *Pondage*, qui „ pût entretenir les Revenus de Votre Majeſté auſſi amplement „ que la conſideration du Commerce, en quoi conſiſte non „ ſeulement la proſpérité, mais la vie même du Royaume, le „ pourroit permettre. Mais comme c'eſt un ouvrage qui de- „ mande beaucoup de tems, puiſqu'il faut néceſſairement pren- „ dre des informations tant des Officiers de Votre Majeſté que „ des Marchands, non ſeulement de Londres, mais auſſi des „ autres Villes éloignées, nous trouvons qu'il eſt impoſſible de „ l'entreprendre, ou du moins de le finir préſentement. C'eſt „ pourquoi nous conſiderons qu'il ſeroit beaucoup plus préjudi- „ ciable aux droits des Sujets, ſi Votre Majeſté continuoit à re- „ cevoir le Droit du *Tonnage* & *Pondage* ſans l'autorité des Loix, „ après la fin de cette Seſſion, que ſi Votre Majeſté s'étoit con- „ tentée d'ajourner le Parlement ; ce qui auroit pu faire regar- „ der cette affaire comme ayant rélation au prémier jour de la „ te-

(1) *Guillaume Sanderſon*, Ecuyer, dont le zèle pour le Roi & pour la Hiérarchie eclate preſqu'à chaque page de ſon Hiſtoire de ce Regne, dit que *Charles I* appelloit cette Piece, non une Remontrance, mais un *Romance*.

(2) Cette derniere formule ſe prononce en Anglois. Voyez ce qui a été obſervé ci-deſſus, dans une Note ſur les deux autres formules.

Char-les I. 1628.

„ tenue de ce Parlement. Or nous nous aſſurons que Votre
„ Majeſté eſt entierement réſolue à obſerver ponctuellement ce
„ qu'elle a promis dans ſa Réponſe à la Requête de Droit, pré-
„ ſentée par les deux Chambres en corps. Cependant, com-
„ me nous craignons que Votre Majeſte ne ſoit mal informée
„ dans ce cas particulier, & que vous ne continuiez à exiger
„ le même Droit de *Tonnage* & *Pondage*, & autres Impoſi-
„ tions ſur les Marchandiſes, ſans croire de violer votre Pro-
„ meſſe, nous nous trouvons forcés par notre devoir envers
„ Votre Majeſté, & envers ceux que nous repréſentons, de
„ déclarer, *Qu'aucune Impoſition ne doit être levée ſur les Mar-*
„ *chandiſes portées ou dans le Royaume ou dehors, ſans l'auto-*
„ *rité d'un Acte du Parlement; Que c'eſt un Droit héréditai-*
„ *re des Sujets, non ſeulement fondé ſur l'ancienne & originale*
„ *Conſtitution du Royaume, mais même confirmé par divers Sta-*
„ *tuts.*

„ Pour prouver ce que nous venons d'avancer, nous ſup-
„ plions Votre Majeſté de conſidérer, qu'encore qu'on ait ac-
„ cordé aux Rois vos Prédéceſſeurs de ces ſortes d'Impo-
„ ſitions ou Subſides, en diverſes occaſions, particulierement
„ pour garder la Mer, & pour protéger les Marchands, les
„ Parlemens ont eu néanmoins un ſoin extrême d'uſer de cer-
„ taines précautions, & d'inſerer dans ces Actes, des limita-
„ tions capables de prévenir les prétentions qu'on pourroit for-
„ mer, que ces Subſides ne ſont pas des Dons purement vo-
„ lontaires des Sujets. Nous prions encore Votre Majeſté de
„ conſidérer, que ces Subſides ont été ci-devant limités à un
„ certain tems, pour l'ordinaire aſſez court, comme à un ou
„ à deux ans. Que ſi quelquefois on les a continués pour plus
„ longtems, on a pris ſoin de les interrompre pour quelque
„ tems, afin qu'il parût manifeſtement que c'étoit un Don
„ purement gratuit & volontaire des Sujets. En d'autres tems
„ ces ſortes de Subſides ont été accordés pour les beſoins de la
„ Guerre, pour un certain nombre d'années, ſous cette condi-
„ tion, que ſi la Guerre finiſſoit avant ce tems-là, la levée du
„ Subſide ceſſeroit auſſi. Et généralement, ils ont été ſequeſ-
„ trés entre les mains de certaines Perſonnes, pour être em-
„ ployés à la garde de la Mer. De plus, vos Prédéceſſeurs en
„ donnant leur conſentement aux Actes de *Tonnage & Ponda-*
„ *ge*, ont reconnu que ces ſortes de Subſides étoient de même
„ nature que les autres, & qu'ils procédoient de la pure vo-
„ lonté des Sujets. Avant *Henri VII*, il n'y a eu que peu de
„ vos Prédéceſſeurs à qui on les ait accordés pour tout le tems
„ de leur vie. Ce Prince étoit même ſi éloigné de croire que
„ ce fût un Droit de la Couronne, qu'encore qu'il donnât des
„ Commiſſions pour lever les Droits qui lui étoient dus par les
„ Loix, il n'en donna jamais aucune pour lever le *Tonnage* &
„ *Pondage*, avant qu'il lui eût été accordé par Acte du Parle-
„ ment. Depuis le tems d'*Henri VII* tous les Rois & Reines
„ d'Angleterre ont joui de ce Droit, pour leur vie; mais tou-
„ jours par le Don volontaire, & par la pure affection des
„ Sujets. Toutes les fois qu'il eſt arrivé, qu'on a mis des
„ Taxes ou Impoſitions ſur les Marchandiſes, ſans le conſen-
„ tement du Parlement, ce qui ne s'eſt fait que bien rarement,
„ ces Impoſitions ont été ſupprimées ſur les plaintes que le
„ Parlement en a reçues. Il eſt vrai que le Roi votre Pere,
„ conduit par un mauvais conſeil, hauſſa les Taxes ſur les
„ Marchandiſes, juſqu'au point où elles ſont préſentement: &
„ néanmoins, il voulut bien avoir un tel égard aux plaintes
„ qu'on lui en fit, qu'il offrit, ſi on vouloit laiſſer ces Taxes
„ ſur le pié où il les avoit miſes, de conſentir à être lié, tant
„ lui que ſes Succeſſeurs, par Acte de Parlement, à ne pou-
„ voir jamais les hauſſer davantage; à quoi les Communes re-
„ fuſerent leur conſentement, à cauſe de la peſanteur de la
„ charge. Cependant, vos Communes pouſſées par leur zèle
„ pour votre ſervice, & conſidérant vos preſſans beſoins, a-
„ voient deja commencé à chercher les moyens d'établir le Sub-
„ ſide de *Tonnage* & *Pondage*, d'une telle maniere, que Votre
„ Majeſté en fût mieux en état de garder la Mer, & que vos
„ Sujets, ſans craindre d'être expoſés à des charges illégiti-
„ mes, en fuſſent encouragés à continuer leur Commerce; &
„ par ce moyen, tant le Commerce en général, que les profits
„ de Votre Majeſté & la force du Royaume, ſe ſeroient con-
„ ſidérablement accrus.

„ Mais, comme il nous eſt impoſſible d'exécuter nos réſolu-
„ tions, nous ne voyons point d'autre moyen, à moins que nous
„ ne voulions négliger notre devoir envers Votre Majeſté, &
„ notre Patrie, que de faire cette humble déclaration: *Que*
„ *l'exaction du* Tonnage *&* Pondage, *ou autres Impoſitions,*
„ *ſans le conſentement du Parlement, eſt une violation des Li-*
„ *bertés fondamentales du Royaume, contraire à la Réponſe que*
„ *Votre Majeſté a faite à la Requête de Droit.* C'eſt pour-
„ quoi nous ſupplions très humblement Votre Majeſté d'arrê-
„ ter la levée de cet Impots & de tels autres; & de ne pas
„ prendre en mauvaiſe part le refus que vos bons Sujets feront
„ de payer aucuns deniers, qui leur ſeront demandés ſur tout au-
„ tre fondement que ſur celui de la Loi.

„ Comme cette ſuſpenſion ſera une obſervation de vos pro-
„ pres Loix, & donnera des preuves manifeſtes de votre juſti-
„ ce, nous ne doutons point qu'à la prémiere Seſſion, nous
„ n'ayons occaſion de faire connoitre à Votre Majeſté le grand
„ deſir que nous avons de travailler à l'avancement de votre
„ honneur & de votre profit".

Le Roi ayant été informé du contenu de cette Remontrance, envoya chercher le vingt-ſixieme de Juin l'Orateur des Communes, qui lui dit qu'elle étoit groſſoyée. Quelque tems après, l'Orateur retourna dans la Chambre, pendant qu'on y faiſoit la lecture de cet Acte. Mais à peine y étoit-il rentré, que le Roi, qui s'étoit déja rendu à la Chambre Haute inopinément, fit appeller les Communes & leur marqua ſon mécontentement par un Diſcours, qu'il adreſſa néanmoins aux deux Chambres, en ces termes.

Mylords et Messieurs,

„ Il paroîtra peut-être étrange que je vienne ici à l'improviſ-
„ te, pour mettre fin à cette Seſſion, avant que d'avoir don-
„ né mon conſentement aux Bills. Quoique je ſache bien que
„ je ne ſuis obligé de rendre compte de mes actions qu'à Dieu
„ ſeul, je ne laiſſerai pas de vous informer des motifs de cet-
„ te démarche.

„ Tout le monde ſait que, depuis peu, les Communes m'ont
„ préſenté une Remontrance, & chacun peut juger combien
„ elle a dû m'être agréable. Quant au mérite de cette Piece,
„ je n'en veux point parler à préſent; mais je ſuis aſſuré qu'el-
„ le ne ſauroit être approuvée d'aucun homme de bon-ſens.

„ Préſentement, je ſuis informé que les Communes en pré-
„ parent une autre pour m'ôter un des principaux ſoutiens de
„ ma Couronne, le Revenu du *Tonnage* & *Pondage*, ſous pré-
„ texte que j'ai renoncé à mon droit là-deſſus, par ma Répon-
„ ſe à votre Requête. C'eſt une choſe qui m'eſt ſi préjudicia-
„ ble, que je me vois forcé à finir cette Seſſion quelques heu-
„ res avant le tems que j'avois marqué pout cela; ne voulant
„ point recevoir une Remontrance, à laquelle je ne pourrois
„ donner qu'une Réponſe fort rude. Mais comme je vois que
„ la Chambre des Communes commence à tirer de fauſſes con-
„ ſéquences de ma Réponſe à votre Requête, de peur qu'on
„ ne l'interprete encore plus mal dans les Provinces, je veux
„ ici vous déclarer quelle a été ma véritable penſée en la fai-
„ ſant.

„ Les deux Chambres, dans le tems qu'elles ont fabriqué
„ cette Requête, ont proteſté hautement qu'elles n'avoient au-
„ cune intention d'empiéter ſur ma Prérogative, & ont mê-
„ me dit que cela n'étoit pas en leur pouvoir. Il eſt donc
„ certain que je n'ai rien accordé de nouveau, & que je n'ai
„ fait que confirmer les anciennes Libertés de mes Sujets. Ce-
„ dant, pour vous faire connoitre la ſincérité de mes inten-
„ tions, & que je ne me repens point, ni n'ai aucun deſſein
„ de me dédire de ce que j'ai promis, je déclare ici, que
„ tout ce qui a été fait en quoi on pourroit craindre que les
„ Libertés des Sujets ne reçuſſent quelque atteinte, & c'eſt-là
„ préciſément le motif de la Requête, ne pourra jamais être
„ tiré à conſéquence au préjudice des Sujets; & ſur ma pa-
„ role Royale, vous n'aurez jamais aucun ſemblable ſujet de
„ plainte à me porter. Mais pour le *Tonnage* & *Pondage*,
„ c'eſt une choſe dont je ne puis me paſſer; & certainement
„ ce n'étoit pas votre deſſein dans votre Requête, de me fai-
„ re une pareille demande, ni mon intention de vous l'accor-
„ der.

„ Pour concluſion, je vous commande à vous tous qui êtes
„ ici préſens, de bien remarquer que ce que je viens de vous
„ dire, eſt le véritable ſens de ce que je vous ai accordé par
„ ma Réponſe à votre Requête; & particulierement à vous,
„ Mylords Juges, qui êtes, ſous moi, les Interpretes des Loix.
„ Car il n'appartient à aucune des deux Chambres du Parlement,
„ ni ſéparées ni unies, de faire des Loix ſans mon conſente-
„ ment, ni de déclarer ce qui eſt Loi, ou ce qui ne l'eſt pas,
„ quelques nouveaux principes qu'on s'efforce d'établir".

La venue du Roi dans la Chambre Haute étoit ſi imprévue, que les Seigneurs n'avoient pas pris leurs Robes, & que les Communes n'avoient point encore ordonné à leur Orateur de délivrer le Bill des Subſides, qui, quoique déja approuvé par les Pairs, avoit été rapporté, ſelon l'uſage, dans la Chambre Baſſe. Cependant l'Orateur ne fut pas plutôt à la Barre des Seigneurs, que ce Bill lui fut remis, & il le délivra en diſant, que c'étoit le plus grand Don qui eût jamais été accordé à aucun Roi d'Angleterre, en ſi peu de tems. Le Roi y donna ſon conſentement, de même qu'à pluſieurs autres qui avoient été préparés auparavant; après quoi, le Garde du Grand Sceau déclara que le bon-plaiſir de Sa Majeſté étoit que le Parlement fût prorogé juſqu'au vingtieme d'Octobre prochain; ce qui fut auſſi fait.

Prorogation du Parlement.

Remarques ſur le Diſcours du Roi.

Le Diſcours que le Roi venoit de faire au Parlement, étoit ſi enveloppé, qu'on avoit bien de la peine à comprendre ſur quoi il ſe fondoit pour ſe plaindre de la Remontrance que les Communes avoient préparée. Il ſemble d'abord, qu'il vouloit faire regarder le *Tonnage* & *Pondage* comme un Droit attaché à ſa Prérogative Royale. Sans cela, il n'étoit pas néceſſaire de faire remarquer, que les deux Chambres, en travaillant à la Requête de Droit, avoient proteſté qu'elles ne vouloient point empiéter ſur cette Prérogative. Cette raiſon auroit été invincible, en ſuppoſant ce Principe, & les autres auroient été très inu-

inutiles. Mais comme le Roi ſentoit bien qu'il ne pourroit jamais prouver que ce Droit lui appartînt indépendamment du Parlement, il paſſoit à d'autres raiſons dont la foibleſſe eſt évidente. Il diſoit, que les deux Chambres, en faiſant la Requête de Droit, n'avoient pas penſé à lui ôter le *Tonnage* & *Pondage*: d'où il concluoit, que puiſqu'elles n'avoient pas eu cette vue particuliere, on ne pouvoit pas lui demander avec juſtice qu'il s'en déſiſtât. Mais prémierement, quoique la Requête de Droit contînt quelques Articles particuliers, ces Articles n'excluoient pas les dépendances de l'Article général fondé ſur les anciens Statuts, *que le Roi ne pouvoit lever aucune Taxe*, *Taille*, *Aide*, *Subſide ou Impoſition*, *ſans l'approbation du Parlement*. Or le *Tonnage* & *Pondage* étant de cette nature, il s'enſuivoit néceſſairement qu'il étoit renfermé dans cet Article: ou bien, il falloit prouver qu'il appartenoit à la Couronne indépendamment de la volonté des Sujets. En ſecond lieu, les deux Chambres n'avoient pas eu en vue de le priver du *Tonnage* & *Pondage* en particulier, parce qu'elles avoient deſſein de le lui accorder par un Acte. Il ne pouvoit donc pas conclurre de-là, qu'il avoit droit de le lever ſans leur conſentement. Il alleguoit pour une autre raiſon, qu'il n'avoit pas eu deſſein de leur accorder cet Article, faiſant dépendre ſa Réponſe de ſon intention. Mais ſa Réponſe, *Soit droit* (1) *fait comme il eſt deſiré*, ſe rapportoit manifeſtement au contenu de la Requête, & non pas à l'intention que le Roi avoit en l'accordant. Sa troiſieme raiſon étoit priſe de ce que le *Tonnage* & *Pondage* étoit un des meilleurs Revenus de la Couronne, & qu'il ne pouvoit s'en paſſer. Cette raiſon étoit excellente pour faire voir au Parlement, la néceſſité qu'il y avoit de lui accorder ce Droit, & pour l'obliger à continuer la Seſſion juſqu'à ce que l'Acte en fût paſſé: mais il ne pouvoit pas en inférer, qu'il eût droit de continuer à le lever, malgré l'oppoſition du Parlement, d'autant plus qu'il ne tenoit qu'à lui de l'avoir par une voie légitime. De plus, il revenoit toujours à vouloir faire dépendre ſa Réponſe de ſon intention, ce qui étoit directement oppoſé aux termes clairs & précis de la Réponſe même, leſquels ne pouvoient ſe rapporter qu'à la Requête. Enfin, en ôtant aux deux Chambres, ou ſéparées ou unies, le droit de déclarer ce qui étoit Loi ou ce qui ne l'étoit pas, il l'attribuoit uniquement aux Juges du Royaume qui étoient ſous lui; c'eſt-à-dire, qu'en plaçant dans ces poſtes les gens qu'il trouvoit à propos, & pouvant les déplacer à ſa fantaiſie, il ſe mettoit proprement en poſſeſſion de ce même droit, indépendamment des deux Chambres. Cette intention ne parut que trop dans la ſuite.

Mr. de *Rapin* obſerve de plus, que cette Seſſion valut au Roi cinq Subſides, par le moyen deſquels le Parlement acheta la Réponſe du Roi à la Requête de Droit, c'eſt-à-dire, la confirmation des Loix, qui juſqu'alors avoient paſſé pour inconteſtables. D'un autre côté, le Roi ne crut pas avoir acheté moins cherement les cinq Subſides par la condeſcendance qu'il avoit eue de ſe lier les mains, en donnant ſon conſentement à la Requête de Droit, contre ſes propres principes, & contre les projets qu'il avoit formés par rapport au Gouvernement. Mais il fit voir dans la ſuite qu'en accordant la Requête de Droit, il n'avoit fait qu'amuſer le Parlement, puiſqu'il ne regla jamais ſa conduite ſur ce qui étoit contenu dans cette Requête.

Ajoutons à ces Remarques de Mr. de *Rapin*, la Reflexion que fit le Dr. *Kennet*. *C'eſt ainſi*, dit-il, *que fut terminée cette Seſſion*, *pendant laquelle le Roi & le Peuple s'entre donnerent les marques de la plus grande affection mutuelle*, *ſans être néanmoins*, *ni l'un ni l'autre*, *véritablement ſatisfaits. Le Roi avoit conſenti à tout ce qui étoit contenu dans la Requête de Droit*, *& confirmé par-là les Libertés & les Privileges de la Nation : cependant les craintes & les jalouſies du Peuple n'étoient point diſſipées. Le Peuple avoit accordé au Roi un ſecours d'argent*, *dont il n'y avoit point d'exemple : cependant le Roi demeura mécontent. En un mot*, *le mécontentement fut général. D'un côté*, *on ſe retira fort fâché que le Bill du* Tonnage & Pondage *n'eût point été achevé: & de l'autre*, *que le Roi n'eût point fait les remercimens ordinaires pour le Bill du Subſide. Il y en avoit qui relevoient avec beaucoup de vivacité les expreſſions rudes*, *dont le Roi s'étoit ſervi en prorogeant le Parlement. D'autres attaquoient la Prorogation elle-même*, *comme étant faite en un tems où ils auroient mieux aimé ſe ſéparer par un Ajournement*, *afin que les affaires qui n'avoient point été décidées*, *puſſent être tenues dans le même état*, *juſqu'à un autre Parlement*.

Après avoir ainſi donné, tout d'une ſuite, l'Hiſtoire de cette Seſſion, ce que nous avons de plus preſſant à faire, c'eſt d'aller revoir la Rochelle, que nous avons laiſſée aſſiegée par le Roi de France en perſonne, accompagné du Cardinal de Richelieu. Ce Monarque, ennuyé de s'être arrêté ſept mois devant cette Ville, s'en retourne à Paris, laiſſant au Cardinal le commandement en Chef de ſes Troupes, en qualité de ſon Lieutenant-Général. Mais ſur la nouvelle d'un nouveau ſecours (2) que l'Angleterre envoyoit aux Rochelois, *Louis* reprit le chemin de la Xaintonge, & arriva au Siege le vingt-quatrieme d'Avril.

Le Duc de *Buckingham*, en ſe retirant de l'Iſle de Rhé, promit aux Rochelois, comme nous l'avons dit ci-deſſus, de leur envoyer dans peu du ſecours (3). Cependant ils furent neuf mois entiers à l'attendre, pendant leſquels ils furent même obligés d'envoyer Députés ſur Députés au Conſeil d'Angleterre, ſolliciter avec les dernieres inſtances l'exécution de cette promeſſe. Enfin on équipa une Flotte de cinquante Vaiſſeaux de Guerre, & de quarante de ravitaillement, ſous les ordres du Beau-frere du Duc, le Comte de *Denbigh*, qui ne pouvant point aſſembler aſſez de gens de Marine pour le ſervice d'une deſcente, prit deux-mille deux-cens autres bons hommes, jugés aſſez capables d'une telle expédition. Cet Amiral fit voile de *Plymouth*, le dix-ſeptieme d'Avril, & arriva le prémier de Mai à Charleboy, ſur les Côtes de la Rochelle, où il trouva vingt Vaiſſeaux François, qui ſe tenoient à la voile visà-vis du Port, & qui à l'arrivée du Comte ſe retirerent vers les Fortifications, & jetterent l'ancre à deux portées de Canon de notre Flotte. Nous ne lâchames qu'un ſeul coup de notre Artillerie ſur les François, lorſqu'ils ſe retiroient; mais ils en tirerent pluſieurs ſur nous. Le Comte étoit ſi ſupérieur en Vaiſſeaux & en Equipage, qu'il réſolut de couler l'Ennemi à fond, dès que le vent tourneroit à l'Oueſt & que la marée en ſeroit plus haute; car les eaux étoient baſſes alors. Il en envoya donner avis aux Rochelois; qui, deux jours après, crurent voir celui de leur délivrance, le vent & la marée étant devenus très favorables. Mais le Comte, au-lieu d'en profiter, leva l'ancre le huitieme de Mai, & vira à l'Angleterre. Quatre grands Vaiſſeaux François leverent auſſi l'ancre, & le pourſuivirent quelque tems en lui tirant quelques volées de Canon. Notre Flotte leur répondit de même, continua ſa route & revint le vingt-ſixieme de Mai à *Plymouth*, ſans avoir abſolument fait autre choſe, qu'aller & revenir.

Cette ſeconde retraite ſi honteuſe abbattit, encore plus que la prémiere, le courage des pauvres Rochelois, & les tranſporta de fureur contre *Denbigh*, qui les fruſtroit vilainement du ſecours qu'il venoit de leur promettre, & qu'il pouvoit ſi facilement leur donner. On ſe perſuada que *Charles* & ſon Conſeil avoient plutôt deſſein que la Rochelle fût priſe, que ſecourue; ce qui n'augmenta pas peu les craintes & les jalouſies de la Nation contre les Papiſtes. On crioit de tous côtés, ſans aucun ménagement. Les uns diſoient, qu'il n'y avoit point autre choſe à attendre d'un homme qui étoit allié du Duc d'auſſi près que le Comte de *Denbigh*. D'autres vouloient que ce fût l'exécution d'un Complot formé par un Officier de la Chambre nommé *Clark*, qui avoit été Commiſſaire en Chef ſur l'une & l'autre Flotte, qui paſſoit pour un Papiſte caché, & pour un des principaux Inſtrumens de ces mauvais ſuccès.

Quoi

(1) Mr. *de Rapin* ne met pas dans cette Reponſe le mot de *Droit*: notre Auteur perſiſte à l'y mettre, quoiqu'il copie toute cette Remarque de Mr. *de Rapin*; ce qui me confirme que Mr. *Rymer* a trouvé cette Formule dans quelque Acte original, telle qu'il l'a rapporte.

(2) Ce motif eſt héroïque, mais ce ne fut point celui de *Louis*. Ce Prince ne retourne à la Rochelle que parce que le Cardinal, qu'il croit le plus zelé & le plus éclairé de tous ſes Sujets, le preſſe vivement de revenir en toute diligence, pour remporter la gloire d'un ſecond avantage infaillible & déciſif ſur les Ennemis. Quant au Cardinal, il ne ſollicitoit ce retour avec tant d'inſtance, que parce que, depuis le départ du Roi, rien ne lui réuſſiſſoit devant la la Rochelle, les principaux Officiers de l'Armée ne ſervant qu'à regret ſous lui; & même, il y en avoit, qui indépendamment de la ſatisfaction de faire échouer ce Miniſtre dans cette entrepriſe, & de s'en faire un moyen de le renverſer, jugeoient que ſi l'on ſoumettoit la Rochelle, il n'y auroit plus ni ſureté, ni retraite pour ceux qui auroient eu le malheur de déplaire au Cardinal. C'étoit-là tellement l'eſprit du Parti oppoſé au Prémier Miniſtre, que dans le tems que le Siege ſe faiſat ſous les yeux du Roi, les attaques n'étoient point ſans ſuccès, Baſſompierre, l'un des meilleurs Généraux & des plus grands Politiques de ce tems-là, ne fit pas difficulté de dire en bonne compagnie, *Vous verrez que nous ſerons aſſez fous pour prendre la Rochelle*. C'eſt à ces mêmes ſentimens que l'on peut attribuer, en bonne partie, le peu de progrès que le Duc d'*Anjou* (qui fut enſuite Roi de Pologne, & Roi de France ſous le nom d'*Henri III*) tout brave qu'il étoit, avoit fait devant la Rochelle, dont il fut obligé d'abandonner le Siege. En un mot, le Cardinal craignoit bien moins le ſecours des Anglois, que les diſpoſitions des Grands de la Cour & de l'Armée contre lui. Et l'on peut hardiment aſſurer que ce Miniſtre jouoit là de ſon reſte, & mettoit le Roi dans un danger évident de n'arriver que pour être témoin de la délivrance de la Rochelle; puiſque ſi les Anglois avoient voulu véritablement la ſecourir, la Flotte du Roi ne pouvoit pas trop bien l'empêcher, n'étant plus que de quarante Vaiſſeaux, depuis que celle d'Eſpagne s'étoit retirée, & celle d'Angleterre étant de plus de ſoixante & dix; d'autres la font de plus de quatre-vingt-dix. Au reſte, mon Auteur date ce retour de *Louis* devant la Rochelle, du 24 Avril, qui fut après Pâques; & d'autres le datent du 17 de ce même mois. Faut-il que l'on trouve par-tout dequoi fortifier le Pyrrhoniſme Hiſtorique!

(3) Il leur avoit promis de revenir dans quinze jours lui-même avec de nouvelles proviſions & de nouvelles forces, capables de les ſecourir.

(4) Je ne ſai ſi ces deux Lettres furent écrites en Anglois, mais je ne les ai trouvées nulle part en François.

(5) Cette Reflexion ſi juſte, quand on l'appliqne au triſte état où le Duc de *Buckingham* avoit jetté les Rochelois, par ſon Entrepriſe & ſa mauvaiſe conduite dans l'Iſle de Rhe, par la quantité prodigieuſe de blé qu'il acheta dans la Rochelle, & qu'il emporta en Angleterre où il n'en manquoit point, & cela à la veille d'un Siege déja même

CHAR-LES I. 1628.

Quoi qu'il en ſoit, un Capitaine François nommé Le Brun, qui ſortit de *Plymouth* avec notre Flotte, & alla de conſerve juſqu'à Belle-Iſle, où il s'en ſépara le dixieme de Mai, dit le ſeizieme, en préſence du Maire de *Plymouth*, qu'à juger de cette Entrepriſe par la conduite qu'on y avoit tenue, il y avoit ou de la Trahiſon, ou de la Lâcheté. Ce rapport ayant été confirmé, en Parlement, par le Maire & les Bourgeois de cette Ville, fut communiqué au Conſeil, qui en écrivit directement, le trentieme de Mai, au Duc comme Grand-Amiral, que Sa Majeſté entendoit que le Comte de *Denbigh* remît à la Mer & allât ſecourir la Rochelle avec la Flotte qui étoit à ſes ordres, & qu'il renforceroit des autres Vaiſſeaux qui avoient été équipés à *Plymouth* & à *Portsmouth*. Pendant cet intervalle, quatre Députés de la Rochelle arrivent à Londres, pour implorer ce même retour qui venoit d'être ordonné, comme il paroît par les Mémoires du Duc de *Rohan*. Sur quoi le Roi écrivit aux Rochelois deux Lettres, dont l'adreſſe étoit telle (4):

Aux Maire, Echevins, Conſuls, Bourgeois & Habitans de la Rochelle. Les voici l'une & l'autre.

MESSIEURS,

Ne perdez point courage, quoique ma Flotte ſe ſoit retirée. Tenez ferme, car elle périra plutôt que de ne pas aller vous ſecourir. J'y ſuis réſolu; & pour cet effet j'ai envoyé des Vaiſſeaux à ſa rencontre, avec ordre de ne point revenir. Outre cela, je vais la renforcer inceſſamment d'une bonne Eſcadre; de ſorte qu'avec le ſecours de Dieu, nous pouvons regarder votre délivrance comme aſſurée.

Votre bon Ami,

CHARLES R.

MESSIEURS,

J'ai appris avec douleur que ma Flotte étoit ſur le point de revenir, ſans avoir exécuté les ordres que je lui avois donnés de forcer, quoi qu'il en pût arriver, le paſſage de la Digue, pour vous porter des Proviſions. Je lui ai donné ordre de nouveau d'aller à votre Rade, & de ne s'en point retirer qu'elle ne vous ait pourvus de Vivres. J'ai joint à cet ordre un Renfort, que j'ai fait préparer avec toute la diligence poſſible. Comptez que je ne vous abandonnerai point, & que je hazarderai toutes les forces de mon Royaume pour vous délivrer, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Dieu de bénir mes Armes en vous procurant une ſolide paix.

Votre bon Ami,

CHARLES R.

Donné à notre
Palais de *Weſtminſter*,
le 27 de Mai 1628.

Ce que les bons Anglois penſoient de l'Affaire de la Rochelle, ſe voit encore mieux dans une Lettre du Dr. *Jean King* à l'Evêque *Uſher*, écrite de *Layfield*, le trentieme de Juin ſuivant. *La Rochelle?* dit ce Docteur: *on doute fort qu'elle puiſſe tenir encore longtems, & que ſon Roi en ait aſſez de pitié pour lui faire la moindre compoſition. En ce cas-là, quel carnage le ſabre ne va-t-il pas faire de tout ce pauvre Peuple! On eſt aſſez d'avis que Sa Majeſté leur envoieroit véritablement du ſecours, ſi le produit des Subſides accordés lui venoit à tems. Il ſeroit en vérité à ſouhaiter pour les Rochellois, que nous ne nous fuſſions jamais mêlés de leurs affaires (5): car ils auroient bien pu, dans les commencemens, ſe procurer eux-mêmes la paix.*

Troiſieme Flotte pour le ſecours de la Rochelle.

Cependant la Rochelle eſt réduite à la derniere extrémité. Nous équipons une troiſieme Flotte pour la ſecourir. Le Duc de *Buckingham* eſt nommé pour la commander en qualité de Grand-Amiral, & de Général en Chef des Troupes de débarquement, de même qu'à l'Iſle de Rhé. Il ſe rend à *Portsmouth*; & il y eſt aſſaſſiné le vingt-troiſieme d'Août, de la maniere ſuivante.

CHAR-LES I. 1623.

Le Duc de *Soubize* étant allé ce jour-là, d'aſſez bon matin, voir le Duc de *Buckingham*, pour preſſer le départ de la Flotte, ce Miniſtre lui dit, qu'il venoit, dans le moment même, de recevoir avis qu'un rafraichiſſement conſidérable de vivres avoit été introduit dans la Rochelle, & qu'il alloit en donner la nouvelle au Roi. *Soubize* & les autres Députés de cette Ville diſent que l'Avis n'eſt certainement pas fidele, & qu'il eſt impoſſible qu'il le ſoit. *Buckingham* le garantit tel. Ils répondent, ils lui ſoutiennent, que c'eſt un artifice des Ennemis pour ralentir les préparatifs & le départ du ſecours; & ils parlent avec tant de contention, que les Anglois qui ſont préſens, & qui n'entendent pas le François, s'imaginent que c'eſt une querelle, & que le Miniſtre y eſt maltraité. Sur ces entrefaites, on vient lui dire que ſon déjeuner l'attend. Il va à la porte de la chambre, accompagné du Chevalier *Thomas Friard*, l'un de ſes Colonels, leve la tapiſſerie de la portiere pour entrer dans la Salle à manger; & là, dans le tems qu'il ſe penchoit comme une perſonne qui écoute ce qu'on lui dit tout bas, *Jean Felton* Officier caſſé (6), qui l'attendoit à ce paſſage, lui coupe la grande Artere du Cœur, d'un coup de couteau qu'il lui plonge de revers dans le ſein par-deſſus l'épaule. *Le Coquin m'a tué*, s'écrie le Duc, en retirant incontinent le couteau que *Felton* avoit laiſſé dans la plaie, & il tombe roide mort. L'Aſſaſſin s'échappe à la faveur du trouble, laiſſant ſon chapeau dans la chambre; & il auroit pu ſe cacher aiſément, & n'être point connu, ſi ſa conſcience, ou ſon orgueilleuſe fureur (7), ne lui eût pas fait crier: *C'eſt moi qui ai tué cet homme; n'en faites point porter la peine à cet Innocent.* Ces paroles ſauverent la vie au Duc de *Soubize* (8), ſur le point qu'il alloit être maſſacré par ceux qui, s'étant imaginés, comme je l'ai dit, qu'il avoit diſpute avec *Buckingham*, le croyoient coupable de ce meurtre. Alors on ſe ſaiſit de *Felton*, on le jette, on l'enferme dans une chambre à part, pour le mettre à couvert des mains du Peuple qui veut le déchirer. Bientôt, on le mene à Londres. Le Conſeil-Privé l'examine, lui demande à l'inſtigation de qui, il a fait ce meurtre. Le criminel garde un ſilence obſtiné; & lorſque *Laud* le menace de la Queſtion pour lui faire nommer ſes complices, *Felton*, à ce que diſent *Woitlock & Rushworth*, répond à cet Evêque: *Je ne ſai point ce que la Torture pourra me faire dire; peut-être vous accuſerai-je vous-même, Mylord, ou quelque autre.* Il y auroit pourtant été appliqué; mais les Juges, que le Roi conſulta là-deſſus, répondirent que cette ſorte de ſupplice étoit contraire, dans le cas préſent (9), aux Loix du Païs. On avoit trouvé couſu à la coiffe de ſon chapeau un papier contenant quelques lignes de la derniere Remontrance des Communes contre le Duc (10), & quelques ſortes d'Oraiſons jaculatoires qu'il dit y avoir miſes, croyant de périr dans l'exécution de ſon Projet. Sur quoi il déclara, *que cette ſeule Remontrance lui avoit rendu le Duc ſi odieux, qu'il ne crut point pouvoir ſacrifier ſa vie pour une plus noble Cauſe, que pour délivrer ſa Patrie d'un ſi grand Ennemi.* Il y en eut cependant qui aſſurerent que *Felton* fut pouſſé principalement par le chagrin & la rage qu'il conçut qu'on lui eût refuſé deux fois une Compagnie, & qu'on lui eût encore fait attendre longtems le payement de ſes arrérages (11). On dit auſſi qu'il déclara, que *s'il eût manqué ſon coup ſur terre, il ſe ſeroit mis en qualité de Volontaire ſur la Flotte, pour le faire ſur Mer. Il ajouta, que le matin qu'il le fit, il ne faiſoit que d'arriver à Portsmouth; & perſiſta à dire qu'il n'avoit communiqué ſon deſſein à qui que ce fut, ni de près ni de loin.*

L'armement de la Flotte ne s'achevant point aſſez tôt au gré du Roi, Sa Majeſté, comme on le lit dans les Mémoires du Duc de *Rohan*, s'approcha au mois de Juillet de *Portsmouth*, dans le deſſein d'y faire travailler avec toute la diligence poſſible.

me commencé; par la fauſſe promeſſe qu'il leur fit de revenir dans quinze jours avec plus de Vaiſſeaux & de Troupes qu'il n'en emmenoit, &c. cette Reflexion, dis je, du Docteur *King*, n'eſt pas moins juſte, quand on l'applique au Traité de Paix précedent, fait ſous la garantie du Roi d'Angleterre, qui obligea les Rochelois & tous les Proteſtants de ſe contenter, en ſa conſideration, de conditions beaucoup moins favorables & juſtes que le bon état de leurs affaires & l'embaras de celles de *Louis XIII*, ou plutôt de ſon tout-puiſſant Tuteur & Prémier Miniſtre, ne pouvoit manquer de leur procurer. Tant qu'il y aura un bon Réformé au Monde, le nom & la mémoire de *Buckingham* ſera en exécration, & il ſera vrai de dire, *Plût à Dieu que Charles I. ne ſe fût jamais mêlé de nos affaires!* Cependant la mort tragique de ce Roi, & celle du Duc ſon Favori, n'en ſont pas moins des crimes énormes.

(6) *Caſſé*, non; mais il avoit quitté le ſervice par un dépit, dont je parlerai dans une autre Note.

Il avoit été Lieutenant en dernier lieu, (c'eſt-à-dire à l'expédition de l'Ile de Rhe) dans le Regiment du Chevalier *Jean Ramſay* Infanterie. NB. Ces paroles ſont une parenthèſe de ce Narre, & ne font que l'embaraſſer. J'en fais une Note, aſſez inutile pour toute autre choſe que pour ne rien laiſſer du Texte, &c. J'y ajoute que *Felton* dit au Duc, en lui enfonçant le couteau, *Dieu ait merci de ton Ame.*

(7) Je ne ſai ſi l'on pourroit trouver deux aſſaſſinats plus ſemblables dans la plupart de leurs circonſtances, que celui de *Buckingham* par *Felton*, & celui de notre *Henri IV* par *Ravaillac*. Même caractere dans ces deux meurtriers; ils ſont atrabilaires l'un & l'autre. Même motif; zèle pour la Religion & pour la Patrie. Mêmes inſtigations; Invectives déclamées en public & imprimées. Même moyen de ſe ſauver & de n'être pas reconnu pour le Meurtrier, même fureur à ſe déclarer tel & à faire gloire de l'être, &c.

(8) Il y a des Hiſtoriens qui diſent, que ce Duc étoit pour-lors à Londres. Mr. de *Larrey* les a ſuivis. Mais qu'eſt-ce que *Soubize* auroit fait là, dans un tems où les affaires qui l'avoient fait aller en Angleterre, l'obligeoient à ſe tenir plus que jamais auprès du Roi, qui s'étoit rendu à *Portsmouth* pour hâter le départ de la Flotte, & auprès de *Buckingham* qui y faiſoit travailler?

(9) Les Loix d'Angleterre ne condamnent à la Torture que les ſeuls criminels de Leze Majeſté ou Haute Trahiſon.

(10) C'étoit l'endroit, où les Communes, dans l'Acte en forme d'Adreſſe qu'elles préſenterent au Roi, demandoient la tête du Duc de *Buckingham*. *Felton* allégua cet Acte au Conſeil, en ſe glorifiant de ſon action, & prétendant que le Duc frappe d'un tel Anathème, étoit devenu un *Interdit* expoſé au prémier vengeur de la Cauſe publique.

(11) En deux mots, & plus clairement, *le Capitaine de Felton ayant été tué à la retraite de l'Iſle de Rhé, Felton demande la Compagnie; & piqué au vif du refus que le Duc lui en fait, il remet ſa Commiſſion & quitte le ſervice. Enſuite, lorſqu'on lui fait attendre le payement de ſes arrérages qu'il ſollicite, il ſe met dans l'eſprit, non ſans fondement, que le Duc l'y deſſervoit.*

ble. Il étoit à ***Southwick***, Maiſon du Chevalier ***Daniel Norton*** (1), à quatre milles de cette Ville, & aſſiſtoit au Service Divin qui ſe faiſoit dans la Chambre de préſence, lorſqu'on vint lui annoncer le meurtre de ſon Favori. Quand les Prieres furent achevées, Sa Majeſté ordonna d'un côté qu'on s'aſſurât de la perſonne du Meurtrier; & en même tems de l'autre, qu'on fît au Duc une magnifique Pompe funebre, pour montrer combien ſa mémoire lui étoit chere. A cet ordre, le Chevalier *Richard Weſton* qui avoit été, depuis peu, fait Grand-Tréſorier, à la place du Comte de ***Marlborough***, qu'on ne trouvoit point aſſez ſoigneux à augmenter les Revenus du Roi; à cet ordre, dis-je, le nouveau Tréſorier dit à Sa Majeſté, *qu'une telle Pompe ne ſeroit qu'un ſpectacle d'une heure; qu'il vaudroit donc bien mieux pour la gloire du Duc, lui élever un Monument ſuperbe, qui coûteroit cependant la moitié moins.* Le Roi goûta cet avis, & abandonna ſon prémier deſſein; de ſorte que le Duc fut enterré ſans éclat, le vingt-cinquieme de Septembre, par ſa Sœur la Comteſſe de *Denbigh*. Quelque tems après, le Roi, ayant parlé au Grand-Tréſorier du Monument propoſé, en reçut, dit-on, cette excellente Réponſe: *Sire, je ſuis bien embaraſſé comment faire entendre à Votre Majeſté ce qu'on ne manquera pas de dire & dans le Royaume & au dehors, ſi vous faites élever un Monument au Duc de Buckingham, avant que d'en avoir fait élever un au feu Roi votre propre Pere.* Quoi qu'il en ſoit, les entrailles du Favori furent enterrées à ***Portsmouth***, & ſon Corps à *Yorck-Houſe*; d'où il fut enſuite tranſporté à *Weſtminſter*, dans la Chapelle du Roi *Edouard*, où ſes Exécuteurs Teſtamentaires lui firent dreſſer un Monument ſomptueux.

Caractere de Buckingham.

Le Docteur *Kennet*, qui nous a fourni toute cette Rélation, la finit par le caractere abregé de ce Favori. *Ainſi*, dit-il, *mourut le Duc dans ſa trente-ſixieme année, qui eſt l'âge de perfection: Gentilhomme né & fait véritablement pour la Cour; ayant le port grand, l'air gracieux, toute l'adreſſe que la nature & l'art peuvent donner dans tous les exercices d'un Cavalier; & poſſédant toutes les parties neceſſaires pour couvrir ſon manque de ſavoir & de gravité, & le peu de cas qu'il faiſoit de la Religion.*

Mylord ***Clarendon*** dit, (dans ſon Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre) que le Duc de ***Buckingham*** avoit le cœur noble, l'ame généreuſe, l'eſprit poli, & très verſé dans tous les Artifices de la Cour. Qu'il étoit brave au dernier point, ce qui parut, dit-il, dans les démêlés & les combats qu'il eut avec des Perſonnes qui paſſoient pour les meilleures épées de leur tems. Ami ſincere & ardent, il ne ſe laſſoit point de rendre de bons offices; mais auſſi Ennemi rude, il ne pardonnoit jamais; cependant dans ſes plus grands ſujets de colere & de haine, bien loin de diſſimuler ſon reſſentiment pour mieux aſſurer ſa vengeance, ſelon la lâche méthode des Courtiſans, il ne porta jamais aucun coup à perſonne, ſans l'avoir prémierement bien averti de s'y attendre. Son malheur vint en particulier de n'avoir jamais fait choix d'un Ami généreux & ouvert, comme lui, dont les Avis ſalutaires & donnés librement, en lui ouvrant les yeux ſur ſes véritables intérêts & ſur ſa gloire, auroient pu l'empêcher de ſe livrer au torrent de ſes paſſions impétueuſes. Sa Fortune, ſon Elevation fut ſi ſubite, qu'elle parut plutôt un vol à tire-d'aile, qu'une montée, un accroiſſement: de ſorte qu'il ſe trouva avoir beſoin de gens qui s'attachaſſent à le ſuivre, avant qu'il s'aviſât qu'il pouvoit avoir beſoin d'être conduit. Il ne fut pas même fort heureux dans le choix qu'il fit de ces perſonnes. En effet, on n'en vit point qui ne travaillât uniquement à s'enrichir, ſans ſe mettre le moins du monde en peine de donner à ſon Maitre des avis qui puſſent le rendre auſſi bon que puiſſant. Auſſi ſe montra-t-il dans tout le cours de ſa Fortune plus retenu, qu'aucun de ſes Amis & de ſes Gens.

On a ſur-tout reproché deux choſes, entre autres, à ſa mémoire, *continue Mylord Clarendon*. La prémiere, d'avoir forcé le Roi, ſon vieux Maitre, à faire la Guerre à l'Eſpagne, dans un tems où non-ſeulement Sa Majeſté y avoit une repugnance extrême, mais où la Couronne étoit ſi pauvre, que la Nation étoit bien plus diſpoſée à rechercher les cauſes de cet épuiſement, qu'à faire une telle dépenſe. Outre que le motif véritable & bien connu de cette Guerre, n'étoit que les animoſités que le Favori d'Eſpagne & celui d'Angleterre avoient conçues & conſervoient l'un contre l'autre. Cette averſion, au reſte, doit être uniquement attribuée à l'humeur vive & pétulante qui regnoit dans la Cour du Prince d'Angleterre, & qui heurtoit le naturel & l'éducation des Eſpagnols; mais nullement aux prétendues Amours qu'on imputa dans la ſuite au Duc de ***Buckingham***. Car quoiqu'il fût naturellement adonné à la Galanterie, il lui faloit pourtant des Objets capables de le piquer. Mais la Ducheſſe d'*Olivarez*, dont on parloit, étoit alors ſi vieille, & ſi laide, oui ſi décrépite & ſi dégoutante, qu'elle n'étoit pas plus propre à donner de la tentation au Favori du Roi & du Prince d'Angleterre, qu'à être la cauſe glorieuſe de ſon dépit amoureux & de ſa vengeance.

La ſeconde choſe qui fit le plus de tort au Duc, & qui le jetta dans des embarras dont il ne lui fut jamais poſſible de ſe tirer, c'eſt l'emportement fougueux avec lequel il précipita ſa Patrie dans une Guerre contre la France, & cela pour une paſſion ſi téméraire que rien ne peut la juſtifier. Durant ſon Ambaſſade en France, *dit notre illuſtre Hiſtorien*, ce Miniſtre eut l'audace de lever les yeux ſur une Dame du plus haut rang, & de pourſuivre ſa pointe ſi loin, qu'après que le Roi de France lui eut remis la Princeſſe ***Henriette*** ſa Sœur pour la conduire en Angleterre, les adieux étant faits, & l'audience de congé donnée, le Duc entreprit d'aller rendre encore une viſite en particulier à cette Grande Dame, s'imaginant que cette familiarité ne ſeroit pas mal reçue. Mais ſon deſſein fut aiſément découvert, & l'on ſait très bien que s'il y eût perſiſté, il y auroit péri. Il fut aſſez ſage pour s'arrêter; mais il jura dans l'inſtant même, qu'en dépit de toutes les forces de la France, il verroit cette Dame & lui parleroit. De-là vient, que depuis qu'il eut amené la Princeſſe au Roi, il prit à tâche de mépriſer & d'irriter la Nation Françoiſe, ſans épargner la perſonne même de la Reine; & il réuſſit ſi bien à diminuer l'affection de ***Charles*** pour ſon Epouſe, que tant que ***Buckingham*** vécut, elle n'eut jamais aſſez de crédit pour détourner Sa Majeſté de faire la guerre à la France. Mylord ***Clarendon*** conclud de tout cela, que ces deux Guerres entrepriſes avec tant d'imprudence (il pouvoit bien ajouter, & conduites d'une maniere ſi honteuſe) étoient l'Epoque véritable & certaine de la ruïne du Duc.

Un Hiſtorien moderne, qui s'eſt rendu remarquable par ſon attachement à critiquer l'Auteur célèbre dont nous venons de faire mention, exalte beaucoup la généroſité du Duc, la facilité de ſon accès, la politeſſe de ſes manieres, la douceur, les charmes de ſa converſation, la ſublimité de ſon génie; cependant il ne laiſſe pas de l'accuſer de s'être abandonné en eſclave fougueux à ſes Paſſions, particulierement à l'Ambition & à l'Amour, en quoi il porta ſes reſſentimens ſi loin, qu'il paſſa pour vindicatif & pour cruel. Avec cela, il étoit d'une telle arrogance envers les perſonnes qui lui avoient déplu, qu'on rapporte, qu'il dit un jour à la Reine elle-même: ***Sachez, Madame, qu'il y a eu en Angleterre des Reines, à qui on a fait couper la tête*** (2).

Ceux qui veulent connoitre plus à fond le caractere du Duc, n'ont qu'à conſulter ſa ***Vie*** écrite par le Chevalier ***Henri Wotton***, & le ***Parallele*** que le même Auteur a fait de ce Prémier Miniſtre avec ***Robert Devereux*** Comte d'***Eſſex***. Au reſte, ***Wotton*** dit que ***Buckingham*** nâquit le vingtieme du mois d'Août 1592, dans la Province de ***Leiceſter***, à ***Brookesby***, où ſes Ancêtres avoient fait depuis quatre cens ans leur réſidence.

Exécution de Felton.

Le vingt-ſeptieme de Novembre ſuivant, ***Felton*** fut transféré de la Tour dans ***Gate-houſe***, jugé le même jour, & condamné par la Cour du ***Banc Royal*** à être pendu à ***Tiburne***; ce qui ne fut pourtant exécuté que le dix-neuvieme de Décembre (3).

Après

(1) C'eſt un des Ancêtres de *Richard Norton*, Ecuyer, mort depuis peu, qui a laiſſé par ſon Teſtament une vaſte & riche étendue de Terres, à la diſpoſition du Parlement de la Grande Bretagne.

(2) Il n'auroit couté à Mr. *Rymer* que peu de lignes, pour mettre ſon Lecteur au fait de ce qui donna lieu à un Diſcours auſſi inſolent. J'y ſupplée. La Reine avoit manqué d'aller à une Fête, où la Mere du Duc l'avoit invitée. Ce Favori, outré de colere, entre bruſquement dans la Chambre de Sa Majeſté, lui en fait des reproches en des termes fort peu meſurés, avec menace *de l'en faire repentir*. La Reine répond fierement, qu'elle a un ſouverain mépris pour les menaces d'un Sujet du Roi ſon Epoux; & *Buckingham* lui replique: *Sachez, Madame, qu'il y a eu*, &c.

(3) Il y a des Hiſtoriens qui mettent cette exécution au 27 de Novembre. On ſe laſſe de remarquer les variations qui ſe trouvent dans le Récit d'un même évenement. Ce pauvre petit Article de *Felton* en fourniroit un Volume.

(4) Ces circonſtances marquent en Angleterre le ſupplice des fameux Aſſaſſins.

(5) Il s'agit là du Statut d'*Edouard I.*

(6) Le Chevalier *Henri Wotton.*

(7) L'Anglois dit *Ten-penny*, ce qui peut ſignifier *dix ſous*, ou *dix deniers*. Or dix ſous pouvoient épuiſer la bourſe d'un Homme auſſi bas percé, qu'on nous repréſente *Felton*; & un couteau de dix liards lui étoit tout auſſi bon qu'un autre pour l'uſage qu'il vouloit en faire.

(8) Tout ſeul, excepté ſon Valet de Chambre. *Deux heures après la mort du Duc*, dit un Hiſtorien de *Louis XIII*, * *on vit avec étonnement ſon Corps étendu ſur une méchante natte, & gardé par un ſeul Valet de Chambre.* Mais il n'en reſta pas tant à un grand Roi, victorieux, reſpecté, chéri. Je parle de *Guillaume I.* dit le Conquerant, qui (au rapport de *Mathieu Paris* & de *Wendover*, cités par M. de *Larrey* Tom. I. p. 289,) eut à peine rendu le dernier ſoupir, qu'il fut abandonné de tout le monde, depouillé, laiſſé tout nud, & expoſé aux dernieres indignités. Mr. de *Rapin* a négligé ces particularités; mais il raconte une avanture bien extraordinaire. Comme on étoit prêt, *dit il*, à mettre *Guillaume* dans le tombeau, dans une Egliſe que ce Roi avoit fait bâtir dans la Ville de Caen, un Gentihomme Normand cria *Haro* ſur ſon Corps, diſant que ce terrein lui appartenoit, le défunt y ayant fait bâtir cette Egliſe ſans le lui payer. On fut contraint de s'arrêter, ſuivant les Loix du Païs, pour examiner cette prétention, qui ſe trouva bien fondée. *Henri* (le plus jeune des trois Fils du Roi) paya le fonds, & le Corps fut enterré. Rap. Tom. II. p. 52.

(9) *Lady Catherine Manners*, ou *Mannors*. Le titre de *Lady* répond à celui de *Demoiſelle* & de *Dame*, & n'appartient originairement qu'aux Femmes & aux Filles des Pairs d'Angleterre, aux Femmes

des

* Voi. le Journal du Siege de la Rochelle par *Pierre Mervault*, p. 227.

Après quoi, ſon Corps ayant été incontinent envoyé à *Portsmouth*, y fut pendu avec des Chaines (4) de fer, hors de la Ville, aux Fourches patibulaires.

Avant ſon exécution, cet Aſſaſſin parut fort touché de l'horreur de ſon crime. Il avoit même déja donné de grandes marques d'humiliation & de repentance pendant le cours des Procedures; ayant offert à ſes Juges qu'on lui coupât, tout en vie, la main dont il avoit fait le coup. Le Roi le ſouhaitoit auſſi, mais les Magiſtrats déclarerent que les Loix du Royaume ne le permettoient (5) pas.

Caractere de Felton par Rushworth.

Rushworth dit, que *Felton* étoit un homme de petite taille, mais robuſte, & ſi vindicatif, qu'ayant un jour été offenſé par un Gentilhomme, il le fit appeller en Duel, & lui envoya un morceau de ſon petit doigt qu'il s'étoit coupé exprès lui-même, *afin*, lui diſoit-il dans ſon Cartel, *que tu ſois bien perſuadé que ni piéce ni membre de mon Corps, ni ma vie, ne me feront aucune peine à hazarder, pour me procurer le moyen de tirer vengeance de l'affront que tu m'as fait.*

Autre Portrait de Felton par Henri Wotton.

Felton, dit un autre Hiſtorien (6), étoit un Cadet mal accommodé des biens de la Fortune, né dans la Comté de *Suffolck*, atrabilaire, taciturne, ſombre. Environ trois heures avant ſon exécution, il déclara qu'un des motifs qui l'avoit porté à ce meurtre, c'étoit un Libelle écrit par un Médecin Ecoſſois nommé *Eggleſtone*, qui traitoit le Duc de monſtre le plus horrible qui fût ſur la Terre, & d'homme indigne d'être ſouffert dans la Société humaine.

Récit de l'Entrepriſe deſeſpérée de Felton.

Il acheta dans la boutique d'un petit Mercier, proche de la fauſſe-porte du côté de *Tower-hill*, un couteau de dix liards (7). (*Si chetif fut l'inſtrument d'une ſi grande entrepriſe*, dit le Chevalier *Henri Wotton*). Il en couſit la gaine à la doublure de ſa poche droite, afin de pouvoir le tirer en un moment avec une ſeule main, étant eſtropié de l'autre. Cela fait, il prit le chemin de *Portsmouth*, qu'il fit, dit-on, en partie à cheval, & en partie à pié, n'ayant que très peu d'argent: triſte état, qui apparemment ne contribua pas peu à irriter de plus en plus ſa bile noire & ſon deſeſpoir. Le Samedi vingt-troiſieme d'Août, il arrive, & ſans qu'on ait lieu de concevoir de lui le moindre ſoupçon, à cauſe du grand nombre de gens qui ſollicitoient des emplois, il ſe preſſe, fend la foule, & parvient à l'endroit où il donne un coup mortel de ſon couteau au Duc, au moment même que le Chevalier *Thomas Friard* ſe ſéparoit de ce Seigneur.

Le Chevalier *Henri Wotton* rapporte, comme un Fait certain, que fort peu de tems auparavant, le Chevalier *Clement Throgmorton*, grave & judicieux Gentilhomme de ce tems-là, avoit conſeillé au Duc, dans un entretien particulier, de prendre une Cotte de mailles. Avis que le Duc reçut avec des marques de reconnoiſſance, mais qu'il ne ſuivit point, parce, dit-il, que c'étoit une trop foible défenſe contre une populace furieuſe qui lui en voudroit; & qu'il croyoit n'avoir rien à craindre d'aucun particulier. Le même Hiſtorien rapporte une autre choſe bien ſurprenante, qu'il aſſure tenir d'un Gentilhomme de fort bon ſens & qui étoit fort bien auprès du Duc. C'eſt que, peu de minutes après que le Corps de ce Favori fut tombé roide mort & porté dans la Chambre prochaine, chacun ſe retira, & il fut laiſſé tout ſeul (8), ni plus ni moins que s'il eût été étendu ſur le ſable des déſerts de l'Ethiopie. Au-lieu que dans ces ſortes d'occaſions, la Populace fond & s'aſſemble dans l'endroit où l'évenement s'eſt paſſé, impatiente de voir ce qui s'eſt fait, & d'écouter ce qui s'en dit; il ſembloit que ce coup horrible eût éteint toute la curioſité & écarté tout le monde: juſque là que le meurtrier, à qui perſonne n'avoit abſolument pris garde, eût pu ſe ſauver aiſément, s'il ne ſe fût point arrêté au bas de la maiſon: non par un remords de conſcience, ce que l'on a vu aſſez ſouvent arriver, mais parce qu'il faiſoit gloire de ſon action, comme s'il y avoit peu de différence entre ſe rendre célèbre par ſa vertu, ou fameux par ſon infamie.

Ainſi finit ſes jours ce grand Pair d'Angleterre, dans une Ville, dans une Maiſon remplies de gens qui étoient, les uns à ſon ſervice, & les autres à ſa ſuite, ſollicitant de l'avancement: dans un tems où la Ducheſſe ſon Epouſe, qui avoit ſon appartement au-deſſus de la Chambre où le meurtre fut commis, étoit à peine ſortie de ſon lit, & que la Cour, qui avoit été le théatre de ſon Elevation, n'étoit point à plus de ſix mille de là.

Teſtament du Duc, &c.

Le Duc avoit épouſé Demoiſelle (9) *Catherine Manners*, héritiere univerſelle de l'illuſtre Famille de *Rutland*, dont il avoit trois Fils & une Fille. Il lui donna par ſon Teſtament la jouïſſance à vie de toutes ſes Maiſons, la propriété pleine de tous ſes Effets mobiliaires, & pour Douaire la quatrieme partie de ſes biens-fonds. Il avoit fait créer ſa Mere Comteſſe, par une Patente expédiée directement pour elle-même en perſonne, choſe rare depuis le Regne de *Marie*. Il laiſſa Vicomte ſon Frere ainé de Pere & de Mere, & Comte ſon Cadet. Le Chevalier *Edouard Villiers*, ſon demi-Frere de Pere, fut fait Baronet (10); & la Reine revêtit de trois Emplois importans & honorables de ſa Maiſon la Comteſſe de *Denbigh* Sœur du Duc, à la recommandation de ce Miniſtre Favori. En un mot, & pour ne pas s'arrêter à chaque acte de l'Elevation & de la Puiſſance de *Buckingham*, il ſuffira de dire qu'il laiſſa tous ſes Parens, tous ſes Alliés qui appartenoient, de près ou de loin, au nom de *Villiers* ou de *Beaumont*, ſoit du côté de Pere & de Mere, ſoit de l'un des deux ſeulement, il les laiſſa les uns actuellement élevés à la dignité de Pairs du Royaume, ou en paſſe d'y parvenir, comme deſcendans de Comtes Héréditaires, & les autres étant pour le moins Chevaliers, ou Docteurs en Théologie, pourvus d'établiſſemens très conſiderables. Tant de Fortunes cependant, ajoute le Chevalier *Wotton*, ne fortifioient pas beaucoup le credit du Duc à la Cour, où il ne ſe ſoutenoit que par ſon propre mérite, au-lieu que la plupart de ſes Parens ne ſe maintenoient que par ſon appui. Enfin, ceux qui avoient été à ſon ſervice, il les laiſſa tous, ſans exception, placés & employés ou à ſes Affaires domeſtiques, ou à celles du Public; tous en fort bon état, & qui plus eſt, tous *en fort bonne réputation*; deux choſes qui ne ſe rencontrent gueres dans les perſonnes qui ſont des Inſtrumens en la main des grands Seigneurs.

J'eſpere que le Lecteur ne jugera point que je me ſois trop arrêté ſur ce ſujet; ſur-tout, s'il conſidere que le Duc de *Buckingham* a poſſedé toute la Faveur & toute la Confiance Royale pendant deux Regnes conſécutifs, & a eu la direction en Chef des plus importantes Affaires de l'Etat.

Le Cardinal de Richelieu n'eut pas plutôt appris la mort du Duc, qu'il fit faire aux Rochelois aſſiegés des Propoſitions qu'ils ne voulurent point écouter, quoique réduits à vivre d'Eſcargots & de racines, ayant même bien de la peine à en trouver. Pluſieurs des Magiſtrats du Préſidial étoient d'avis de capituler; mais le Maire ſoutenu de la Bourgeoiſie s'y étant oppoſé, ils firent conclurre qu'on feroit ſortir inceſſamment de la Ville toutes les bouches inutiles (11), dans la penſée que le Peuple, touché d'une ſéparation ſi triſte, prendroit la réſolution de ſe rendre. On les mit en effet dehors; mais les aſſiégeans les repouſſerent, & ces pauvres perſonnes furent forcées de ſe tenir entre les Lignes de circonvallation & la Ville, dans quelques Pâturages, & de s'y nourrir d'herbes. Encore *Louis* & le Cardinal eurent-ils la cruauté (12) de faire tirer à force ſur elles, en ſorte que les aſſiégés leur rouvrirent les Portes & s'en ſurchargerent de nouveau.

Louis, profitant de ces circonſtances, fit ſommer les Rochelois de ſe rendre, avec menaces, en cas de refus, de les traiter ſans quartier. Ils offrirent d'aller, la corde au cou, demander grace à Sa Majeſté, à condition que leurs Privileges concernant leur Religion & leur Magiſtrature, leur ſeroient conſervés; que les Ducs de *Rohan* & de *Soubize* ſeroient compris dans le Pardon, avec tous les Réformés du Languedoc; & que la Paix ſe feroit entre les deux Royaumes de France & d'Angleterre. Le Cardinal leur répondit, que le Roi vouloit punir l'un & l'autre de

des Chevaliers, & aux Dames d'honneur de la Reine. Mais la flaterie le prodigue à bien d'autres.

(10) Ou *Banneret*. Certains Auteurs diſent, que c'eſt en Angleterre, le prémier degré de qualité après celui de Baron; ce qui n'eſt pas une élevation fort conſidérable pour le Frere d'un Favori tel que *Buckingham*. A la bonne heure, qu'il eût été fait *Baron*, Rang qui donne le titre de Lord, & droit de ſéance dans la Chambre Haute.

(11) Chacun ſait aſſez que par bouches inutiles, on entend les Femmes, les Enfans, les Vieillards caſſés, &c. Mais entre ces ſortes de Perſonnes, il en ſortit alors beaucoup d'autres qui étoient en état de ſervir, mais qui ne vouloient plus ſupporter la faim, &c., ni faire une plus longue réſiſtance, &c.

(12) Avoir renvoyé ces gens-là, ne paroit pas une action blâmable, ſelon les Loix & la pratique conſtante de la Guerre, particulierement devant une Ville que l'on veut prendre par famine. Mais permettre aux Soldats de dépouiller ces gens-là, les hommes tout nuds, & les femmes juſqu'à la chemiſe, c'eſt agir contre les ſentimens de l'Humanité, & contre les Loix mêmes de la Guerre parmi les Peuples civiliſés, ſelon la déciſion de tous les Politiques, de tous les Philoſophes, de tous les Hiſtoriens, de tous les Juriſconſultes, & de tous les Théologiens, ſoit Juifs ou Chrétiens, ſoit Payens. Sur quoi le Lecteur peut conſulter *Puffendorf* Droit de la N. & des G. avec les Notes de *Barbeyrac*, Liv. 8. ch. 6. §. 7. &c. *Grotius* Droit de la G. & de la P. avec les Notes du même, L. 3. ch. 11. §. 9. juſqu'au 15, &c. Là on verra, que ce qu'on appelle le Droit de la Guerre, n'eſt abſolument autre que le Droit de l'Humanité, & que les Loix de l'Equité naturelle. On y verra que ce Droit défend de faire du mal aux Perſonnes que leurs emplois, ou leur ſexe, ou leur âge détournent en effet, ou rendent incapables des fonctions Militaires. Tels ſont les Miniſtres de la Religion, les Gens de Lettres, les Artiſans, les Laboureurs, ceux qui enſeveliſſent les morts, &c. & ſur-tout les Enfans, les Femmes & les Vieillards. On y verra que ce Droit de la Guerre ne veut point qu'on impute à ces ſortes de perſonnes les crimes de leurs Compatriotes, ſous prétexte qu'elles ſont partie du Corps qui doit être puni. Devant la Rochelle, des Femmes, des Vieillards, des Enfans, qui n'ont pu avoir aucune part à cette Guerre, ne ſont pas ſeulement repouſſés par les aſſiegeans, mais livrés à l'avidité ſordide & féroce des Soldats, qui les dépouillent tout nuds, qui les battent, & qui les tuent à coups de fuſil. Quand même le Droit de la Guerre, pris à la rigueur, autoriſeroit une partie de ces violences, ſur-tout devant une Ville qu'il faut réduire par la famine, la Religion les défend; Dieu ne les a point permiſes, l'Humanité en a horreur; juſque là que des Peuples, même barbares, s'en ſont abſtenus & les ont condamnées. Devant la Rochelle, c'eſt un Roi qui prend le titre de Juſte & de Religieux, par excellence, qui les fait commettre. *Tantum Relligio*, &c.

de ces Ducs; que conformément à la demande faite en faveur des Réformés du Languedoc, on les traiteroit avec douceur; & que ce n'étoit point aux Rochelois à preſcrire au Roi ce qu'il avoit à faire avec l'Angleterre, devant leur ſuffire de n'être point punis, comme ils l'avoient mérité, en attirant cette Guerre-là à leur Souverain.

Le lendemain du meurtre de *Buckingham*, le Roi *Charles* fit le Comte de *Lindſey* Amiral, *Morton* Vice-Amiral, & *Montjoy* Contre-Amiral de la Flotte qui étoit deſtinée au ſecours de la Rochelle, & dont l'armement avança par les ſoins de Sa Majeſté, & par ſon ſéjour proche de *Portſmouth*, beaucoup plus en dix à douze jours, qu'il n'avoit fait en pluſieurs ſemaines, ſuivant les Mémoires du Duc de *Rohan*. Le huitieme de Septembre, tout étant prêt, ſoixante & dix Vaiſſeaux firent voile de *Portſmouth*, trente autres les ſuivirent le lendemain; & dix jours après cette Flotte parut à la vue de l'Ile de Rhé. Toute l'Armée de France, conſiſtant en vingt mille hommes d'Infanterie & trois mille de Cavalerie, ſe tint pluſieurs jours ſous les armes pour repouſſer les Anglois, s'ils venoient à tenter de ſe rendre maitres de la Digue prodigieuſe qui enfermoit la Rochelle, & à laquelle on n'avoit laiſſé qu'une ouverture de cinquante pas Géometriques pour le paſſage du Flux & du Reflux. Durant les cinq prémiers jours, les Anglois ſe contenterent de côtoyer le rivage pour obſerver les François, & de leur tirer quelque volée de Canon. Mais le troiſieme d'Octobre, la Flotte s'arrêta tout vis-à-vis de l'Ouverture de la Digue; & l'Avant-Garde, où ſe trouvoient beaucoup de Rochelois commandés par Soubize, ayant fait pluſieurs bordées pour prendre le vent, s'approcha à la portée du Canon de la Flotte Françoiſe. La Bataille & l'Arriere-Garde firent la même manœuvre, & ils revinrent tous à trois différentes repriſes, dans le même ordre, à la charge, pendant le montant de la marée. Nous eſſayames pluſieurs fois, de faire uſage de nos Brulots, mais on ne s'y prit pas comme il falloit, non plus que dans tout le reſte de l'Entrepriſe; ce qui fit dire aux François eux-mêmes, avec beaucoup de raiſon, que les Anglois n'y alloient point de fort bonne foi dans ce tems-là. Et ce jugement ſe fortifie, quand on conſidere, d'un côté, que le Lord *Montaigu* demanda au Cardinal une Conference particuliere pour travailler à un accommodement, choſe tout-à-fait contraire aux inclinations des Députés de la Rochelle; & de l'autre, que le Roi *Charles* n'employa ce grand armement que pour procurer une Pacification à un Peuple qui avoit démandé avec tant d'inſtance & qui s'attendoit à être ſecouru. Cependant le Cardinal fait inſinuer ſous main aux Rochelois qui ſont ſur la Flotte Angloiſe, & qui ſe défient de lui, qu'il y auroit peu de gloire pour eux & beaucoup de deſavantage, de permettre que leur accord fût négocié par un Prince qui, étant étranger, ſongeroit bien plus à ſes propres intérêts qu'aux leurs; & que le meilleur parti qu'ils puſſent prendre, étoit de recourir à la clémence de Sa Majeſté. Sur quoi, quelques-uns d'entre eux, ayant demandé & reçu des Sauf-conduits, allerent trouver le Cardinal, qui ſut, par leur moyen, engager les aſſiégés à envoyer traiter de la Reddition de leur Ville, qui étoit réduite à la derniere miſere. Après bien des difficultés, la Capitulation fut ſignée, & ce Peuple déſolé, deſeſperé, ouvrit & livra ſes Portes le dix-huitieme d'Octobre. Ainſi la Rochelle tomba à la vue de la Flotte Angloiſe, & comme l'a fort bien dit *Ludlow*, *ſous les ruines de cette Place fut enſevelie la ſureté* (1) *des Proteſtans de France, qui n'eurent plus un ſeul endroit dans tout le Royaume, pour ſe mettre à couvert de la rage des Papiſtes, leurs cruels & ſanguinaires Ennemis.*

L'Auteur de l'*Hiſtoire complete de l'Europe*, qui nous a fourni la plupart des Particularités que l'on vient de lire, obſerve, qu'incontinent après la réduction de la Rochelle, la Mer fut ſi furieuſement agitée, qu'elle renverſa quarante toiſes de la Digue, & qu'un Vaiſſeau (2) pouſſé par un Revolin (3) contre cette Jettée, rompit quatre ou cinq Machines ſans en être endommagé. De-là, dit ce même Hiſtorien, le Lecteur doit juger du ſuccès que les Anglois auroient eu, s'ils avoient ſérieuſement tenté d'y faire breche. Ce qu'il y a de bien ſûr, c'eſt que toute la Nation, perſuadée qu'on n'avoit nullement agi de bonne foi dans cette Affaire, parla, & ſe plaignit ſans détour, contre le Conſeil, contre le Roi lui-même, non-ſeulement du mauvais état & des Vaiſſeaux, & de leur Equipage, & de leurs Proviſions, &c., mais encore de l'inobſervation des Réſolutions, & des Ordres (4) en particulier, & de la Diſcipline en général.

Les extrémités horribles où les Rochellois ſe trouverent réduits, avant que de ſe rendre, ſeroient à peine croyables, ſi tous les Hiſtoriens ne s'accordoient à les confirmer. Plus de quinze mille Perſonnes (5) périrent dans cette Ville-là, non point par le fer, mais par la faim, ou par des maladies qui cauſoient la diſette, ou la mauvaiſe qualité des alimens. Le reſte, au nombre de trois ou quatre mille, étoient ſi pâles, ſi ſecs, qu'ils reſſembloient à des ſquelettes, & pluſieurs d'entre eux expirerent le jour même de la Reddition. Suivant une Lettre qui fut écrite dans ce tems-là, & que l'Auteur du *Cabala* a inſerée dans ſon Ouvrage, le prix du Blé étoit monté juſqu'à huit cens francs le Boiſſeau dans la Rochelle, & juſqu'à deux mille francs une Vache ou un Bœuf. *L'Hôte chez qui je logeai*, dit l'Auteur de cette Lettre, *vendit huit cens francs un méchant Cheval qui n'en valoit pas ſoixante. Il fut cinq mois ſans goûter du pain. De douze perſonnes dont ſa famille étoit compoſée, il ne reſtoit plus en vie que ſa Femme & lui. La veille de la Capitulation, ils s'étoient régalés d'une livre de pain fait de paille, de ſucre & d'épiceries, avec une demi-livre de chair de Cheval, trois ou quatre onces de Confitures, & une pinte de vin; comptant que ce ſeroit la derniere bonne chere, qu'ils feroient enſemble de leur vie. En effet, deux jours après, la Femme mourut. Cette Collation leur couta environ ſept livres ſterling* (6), *par où on peut juger à quel prix étoient ces ſortes de vivres. Toutes les autres Maiſons n'étoient point en meilleur état, ſi l'on en excepte deux ou trois du prémier rang. Il fut mangé pendant ce Siege, entre trois à quatre mille peaux de Vache, tous les Chiens, tous les Chats, tous les Rats & toutes les Souris que l'on put attraper. On ne laiſſa pas un ſeul Cheval en vie, cette nourriture étant devenue la plus exquiſe qui ſe trouvât. Il n'y eut que la Ducheſſe de Rohan qui, après avoir été réduite à manger les Chevaux de ſon Caroſſe, & que ſes Domeſtiques en eurent mangé le cuir, ſortit, quoiqu'avec une extrême répugnance, de la Rochelle, & fut tranſportée au Château de* NIOEUL (7), *où elle eſt gardée à vue, & d'où elle a même été conduite, dit-on, à la Baſtille. Dieu veuille la retirer dans ſon Ciel! On découvroit, de jour à autre, dans la Ville, de nouveaux objets de miſere & d'horreur, dont on n'avoit point parlé, pendant que j'y étois. Une mere, & ſon nourriſſon au ſein, morts tous les deux, le nourriſſon lui ayant rongé la plus grande partie de la poitrine. Un Soldat mort, ayant entre les dents un morceau du Corps de ſon Camarade. Un Bourgeois, qui avoit tué ſa ſervante, l'avoit ſalée, & s'en étoit nourri pendant longtems, ſa Femme & lui, avec délices. Pluſieurs ſe ſentant aux abois, faiſoient porter leur Biere dans une Egliſe, s'y couchoient, & y expiroient. Ceux qui étoient d'un rang inférieur à ceux-là, alloient mourir de la même maniere dans les Cimetieres. Ceux du commun Peuple alloient mourir ſur les rues; & ceux qui ne pouvoient pas ſe trainer hors de leur Maiſon, y rendoient l'ame, & y pourriſſoient, leurs parens ni leurs voiſins n'ayant pas la force de les en tirer. Deſorte que tout regorgeoit de cadavres ſans ſépulture, & les Egliſes, & les Cimetieres, & les Maiſons, & les Rues, outre une quantité prodigieuſe qu'on en trouva hors des Portes, ſous des haies, entre les*

(1) Non ſeulement la ſureté des Proteſtans de France, mais auſſi la Liberte du Royaume, périt avec la Rochelle. Le Gouvernement deſpotique s'établit & fut exercé dès-lors ſans obſtacle; les Droits des Etats, des Cours, des Grands & des Princes, furent foulés aux piés. A cet égard, la chute de la Rochelle fut funeſte aux Catholiques-Romains. Ils avoient prévu qu'elle le ſeroit, & cependant ils furent aſſez ſots pour y travailler eux-mêmes. *Aſſez ſots*, c'eſt l'expreſſion de Baſſompierre, l'un des plus grands Genéraux & des plus habiles Politiques de ce tems-là.

(2) Quand on ſe repréſente comment cette Digue étoit faite, on n'eſt pas plus étonné de ſa conſtruction, que de ſa deſtruction ſubite. La circonſtauce de ce Vaiſſeau commandé par le Chevalier de la Fayette, n'eſt pas moins frappante: choquer, ruiner quatre des Machines qui ſervoient à la digue, & n'en être pas même endommagé! Pour faire croire des choſes ſi merveilleuſes, il ne faut rien moins que la probité, le grand nombre, & l'unanimité des Ecrivains témoins oculaires qui les rapportent.

(3) *Revolin*, c'eſt en termes de Mer un Orage, un Tourbillon, un coup de vent ſubit.

(4) Les Inſtructions données aux Amiraux, le Comte de *Denbigh*, & le Comte de *Lindſey*, qui avoient commandé les deux derniers armemens que l'Angleterre envoya au ſecours de la Rochelle: ces Inſtructions portoient ordre de tout entreprendre, & de donner bataille pour l'exécution de ce deſſein. Ces ordres furent éludés. Le Peuple en fit grand bruit. On accuſa le Roi & ſon Conſeil de duplicité. Les uns diſoient, que les Amiraux avoient des contre-ordres ſecrets. D'autres ajoutoient, que quand même la Flotte auroit pu paſſer la digue, on n'y avoit mis que peu de vivres, qui, outre cela, étoient tous gâtés, &c. D'autres inſiſtoient ſur la desobéiſſance & la lâcheté de pluſieurs Anglois. Ces bruits obligerent le Roi à nommer des Commiſſaires, pour examiner les Rélations que chaque Amiral donna de ſon Expédition échouée. Quelques Capitaines furent mis aux Arrêts dans leurs maiſons; mais la recherche s'évanouit bientôt, & les Officiers accuſés ne furent pas moins bien payés que les autres.

(5) D'autres en comptent juſqu'à dix-huit mille.

(6) Ce qui fait quelque cent quarante livres, monnoye de France d'aujourd'hui.

(7) Je traduis mon Original; mais j'avertis que cet endroit de l'Hiſtoire de la Ducheſſe de *Rohan* y eſt fort embrouillé. Je ne ſai ſi la Lettre que l'Abreviateur rapporte, a été originellement écrite en François, ou en Anglois; mais il me paroît ſurprenant qu'il n'en ait pas redreſſé l'Auteur par une Note. Suppléons-y. De la maniere que ce fait eſt détaillé ici, on diroit que la Ducheſſe ſortit de la Rochelle, avant que la Place ſe rendît, &c. Au-lieu que ce ne fut qu'après qu'on en eut ſigné la Capitulation, dans laquelle elle ne voulut point être particulierement nommée, par reſpect pour le Roi, ſon Parent, & de peur qu'on ne crût qu'elle s'étoit mêlée du Traité, & qu'elle en avoit retardé, ou avancé la concluſion, en ſuivant ſes idées & ſes vues particulieres. Cependant, elle s'y croyoit auſſi bien compriſe que tous les autres François, ou étrangers, qui ſe trouvoient dans la Ville, auxquels la Capitulation aſſuroit la Vie, les Biens & la Liberté. Mais, *comme le Victorieux*, dit le Duc de Rohan, *prétend toujours avoir droit d'interpréter la Capitulation qu'il accorde, le Conſeil jugea que ces deux Dames n'étoient pas compriſes dans les Arti-*

les paliſſades , & dans les Foſſés autour de la Place. J'ai vu de mes propres yeux ces cadavres , la plupart à moitié dévorés par des Bêtes , & des Vers, ou par des Corbeaux, & des Vautours. Enfin il ne ſe vit, on n'entendit jamais rien de plus affreux.

Le Maire de la Ville a été banni pour toujours. Quelques-uns des principaux Bourgeois ont eu le même ſort , & quelques autres n'ont été bannis que pour un tems limité. Il y a huit mille maiſons pour le moins qui tombent dans le Domaine, faute d'Héritiers. Le Roi entra le jour de la Touſſains dans la Rochelle , avec le Cardinal & toute la Nobleſſe , ayant tous un Cierge à la main , & fit dans cet ordre au travers de la Ville une Proceſſiou ou le Saint Sacrement fut porté (8).

Le Roi de France , dit *Rushworth* , voulant tempérer les droits de ſa conquête par des Actes d'Humanité & de Clémence , eut grand ſoin que conformément aux Articles qu'il avoit accordés, il ne fût commis en entrant dans la Ville aucun desordre , aucun de ces outrages que le peu d'habitans qui reſtoient, redoutoient ſi fort. Effectivement , il ne leur fut fait alors aucune violence. Mais bientôt après, ils en eurent à ſouffrir d'extrêmes par rapport à leur conſcience. Car la perſécution s'alluma contre les Egliſes Réformées avec tant de fureur & de rage, qu'elles furent encore obligées d'implorer le ſecours du Roi d'Angleterre par une Lettre qu'elles lui diſoient *avoir écrite avec une plume trempée dans leurs larmes & dans leur ſang.* Comme je n'ai trouvé cette Lettre imprimée nulle part que dans le *Cabala* (9), je m'imagine que la plupart de mes Lecteurs me ſauront gré de la Copie exacte que je vais leur en donner ici.

Les Proteſtants de France , à Charles Roi de la Grande Bretagne.

S I R E ;

„ La connoiſſance que Votre Majeſté a daigné prendre & la
„ douleur qu'elle a fait voir de la miſère & de l'affliction des
„ Egliſes Reformées de France , nous a donné la hardieſſe de
„ reveiller votre reſſentiment, dont les effets nous deviennent
„ d'autant plus néceſſaires que nos calamités ſont aggravées par
„ la dureté impitoyable des perſécuteurs, & que l'orage préſent
„ menace d'une ruine prochaine & totale & d'une deſtruction
„ déplorable tout ce que la Bonté divine nous avoit conſervé
„ depuis la déſolation de la Rochelle. Nous avons adoré avec
„ humilité les jugemens de Dieu dans ce mauvais ſuccès, que
„ nous imputons uniquement à ſa colere allumée contre nous à
„ cauſe de nos péchés. Mais notre ſilence ne pourroit être pris
„ que pour une ingratitude , ſi dès l'ouverture de notre Aſſem-
„ blée , nous n'avions réſolu de témoigner à Votre Majeſté,
„ comme nous le faiſons maintenant, la reconnoiſſance la plus
„ humble & la plus ſincere du grand ſecours qu'elle nous a en-
„ voyé , & de ce qu'elle a bien voulu faire de nos Griefs, de
„ notre oppreſſion & des moyens de notre délivrance, & ſa pro-
„ pre affaire & ſon intérêt perſonnel.
„ Après nous être ainſi aquittés de ce juſte devoir, nous ſup-
„ plions très humblement Votre Majeſté de nous permettre,
„ conformément à votre extrême Bonté naturelle , de donner
„ ici en votre préſence, un libre cours à nos gémiſſemens, &
„ d'expoſer à vos yeux nos playes; en vous proteſtant que nous
„ ne voyons point ſous le Ciel d'autre main que la vôtre qui
„ puiſſe les guérir , ſi vous voulez bien l'y employer. Eten-
„ dez-la donc encore cette main puiſſante & charitable, en fa-
„ veur d'innocens opprimés: portez-la encore, de grace, au ſe-
„ cours de nos Egliſes violemment perſécutées par la rage la
„ plus envenimée qu'on ait jamais vu ni dans ce ſiecle, ni dans
„ les ſiecles paſſés. Et en liſant cette Lettre , *que nous écrivons*
„ *de nos larmes & de notre ſang* , daignez conſiderer, Sire, a-
„ vec votre jugement exquis, avec votre ſageſſe incomparable,
„ & avec le zèle ardent que vous avez pour la gloire de Dieu,
„ que Votre Majeſté, dis-je, daigne conſiderer l'état déplorable
„ où nous ſommes réduits. Il eſt tel cet état, que nos Perſécu-
„ teurs , fiers de nous avoir enlevé la Rochelle , croyent que
„ cette perte nous a jettés dans un épuiſement & dans une rui-
„ ne irréparables, ſuppoſant qu'elle nous a ôté toute eſpérance
„ de recevoir aucun ſecours du dehors, & tout moyen de faire
„ au dedans le moindre uſage de nos bras & de nos armes pour
„ nous mettre à couvert de leurs coups : deſorte qu'il ne doit
„ nous reſter d'yeux que pour pleurer ſur nous-mêmes, ni au-
„ cun autre ſens que pour rendre plus amere notre douleur.
„ Auſſi triomphent-ils ces Perſécuteurs , auſſi ſe ſervent-ils de
„ leurs avantages d'une maniere ſi peu retenue, ſi inſultante & ſi
„ cruelle, qu'ils ont forcé les maiſons , pillé, ſaccagé en vrais
„ barbares les biens de nos pauvres Freres du Languedoc , qui
„ ſe repoſoient ſur la Foi publique & ſur le bénéfice des Edits
„ de Pacification, ſpécialement ſur le dernier, dont Votre Ma-
„ jeſté nous a fait la grace de ſe rendre & le Médiateur & le
„ Garant. Ce n'eſt pas tout: ils ont porté l'inhumanité & la
„ perfidie, juſqu'à détruire grand nombre de Familles entieres,
„ en en exilant les Membres dans divers Païs écartés. Ce n'eſt
„ pas tout : la plupart des Egliſes de la même Province , leſ-
„ quelles étoient à leur diſcrétion ſous la foi des Edits , ils les
„ ont ravagées , en lâchant ſur elles ces fameux Emiſſaires du
„ Pape, les *Monks*, qui à la tête d'une Soldateſque licencieuſe,
„ & revêtus de l'autorité tirannique des Gouverneurs, tourmen-
„ toient les bonnes ames, & trainoient à la Meſſe & aux pieds
„ des Idoles ceux qui refuſoient d'y aller. Enfin , plus furieux
„ que les Inquiſiteurs, non contens d'avoir profané, démoli les
„ Temples, interdit toute Aſſemblée Sainte , tout Exercice de
„ la vraie Religion; ils ont battu, empriſonné, mis à rançon,
„ maſſacré même & les Paſteurs & les Troupeaux: que dis-je?
„ ils ont brulé en public, & avec pompe, les Livres Sacrés de
„ l'Alliance de Dieu , le Gouverneur de la Province aſſiſtant,
„ préſidant, comme en triomphe, à cette exécution. Sacrile-
„ ge exécrable, tu cries vangeance devant Dieu, & devant un
„ très puiſſant Monarque, qui profeſſe l'Evangile dans toute ſa
„ pureté , qui eſt zélé pour l'honneur de ce Sacré Livre , &
„ qui eſt en état de venger un outrage, un attentat ſi affreux!
„ Cependant nous pouvons aſſurer Votre Majeſté, que toutes ces
„ horreurs ont produit en nous un effet contraire à l'intention
„ de nos Ennemis. En nous accablant d'opprobres, d'avanies,
„ d'injuſtices, ils ont cru nous abattre le courage , & nous re-
„ duire à devenir les victimes muettes & immobiles de leur fu-
„ reur ſanguinaire; & ces opprobres, & ces barbaries n'ont fait
„ qu'aigrir , qu'irriter de plus en plus nos cœurs & nos eſprits
„ contre eux. D'ailleurs, ils ſe ſont par-là démaſqués eux-mê-
„ mes, & ont juſtifié notre priſe d'armes du crime de rebellion
„ dont ils avoient voulu la noircir. Et comme ils ne diſſimu-
„ lent plus que leurs deſſeins tendent uniquement à la ruine de
„ notre Religion , & à l'extirpation de notre Egliſe , nous
„ voyons, nous ſentons diſtinctement qu'il ne nous reſte d'au-
„ tre eſpoir de ſalut & de délivrance, qu'une réſolution ferme
„ & génerale de mourir les armes à la main dans une défenſe
„ auſſi vigoureuſe que légitime. Et cela d'autant plus que ces
„ Perſécuteurs qui obſedent l'eſprit de notre Roi, & s'oppoſent
„ ſans ceſſe aux effets de ſa Bonté naturelle , ont obtenu , le
„ quin-

ticles , puisqu'on n'y faiſoit pas mention d'elles. (Par ces deux Dames(*), il faut entendre la Mere & la Sœur du Duc.) Le Roi ordonna qu'elles ſeroient étroitement enfermées & gardées dans le Château de Niort , (& non de Nioeul) dans le Poitou. *Rigûeur ſans exemple*, pourſuit le Duc de Rohan , *qu'une Perſonne de cette qualité à l'âge de ſoixante & dix ans, ſortant d'un ſiége*, (qui avoit dure quinze mois) *où elle avoit ſouffert les rigueurs de la famine & les plus grandes incommodités , fût enfermée dans une dure priſon , ſans lui donner un ſeul Domeſtique pour la ſervir, & ſans lui permettre l'exercice de ſa Religion.* Cependant elle ſouffrit tous ces malheurs ſans témoigner la moindre impatience. Elle eut ſoin même d'avertir le Duc de ne point ajouter foi à ce qu'on pourroit la forcer de lui écrire, & lui recommanda ſur-tout que la conſideration du pitoyable état où elle ſe trouvoit, ne lui fît rien relâcher au préjudice des Egliſes Réformées du Royaume. En voilà plus que je n'en devois à l'éclairciſſement du fait, que l'Auteur de la Lettre inſerée dans le *Cabala* avoit embrouillé: mais la piété, le courage, & la conſtance héroïques, & infiniment au deſſus des forces ordinaires du Sexe, particulierement dans un âge auſſi avancé que celui de la Ducheſſe de *Rohan*, méritoient bien une place dans un Ouvrage comme celui-ci.

(8) Il eſt ridicule, & contre la vérité de l'Hiſtoire , de faire entrer *Louis XIII* dans la Rochelle , un cierge à la main , en Proceſſion, &c. Tout dévot qu'il étoit, il entra en Conquérant au milieu des principaux Officiers de ſon Armée & de ſa Cour, marchant deux à deux , excepté le Cardinal qui marchoit ſeul immédiatement devant le Roi. Il eſt vrai qu'ils allerent droit à l'Egliſe de Sainte Marguerite, que Sourdis Archevêque de Bourdeaux avoit , le jour précédent reconciliée , i. e. purifiée & conſacrée de nouveau a l'uſage de l'Egliſe Romaine. Là fut alors chanté le *Te Deum* , & le Confeſſeur du Roi fit un Sermon qu'il avoit préparé pour cette Cérémonie, & qui fut trouvé fort chétif. Le lendemain, *Louis* ordonna la Proceſſion dont il eſt parlé dans le texte, &c.

(9) Immédiatement après cette Lettre des Proteſtans de France au Roi de la Grande Bretagne , notre Auteur en rapporte une du Duc de *Rohan* au même Monarque, de la même date & ſur le même ſujet; ſans nous dire en quelle Langue elles ont été écrites. Il y a tout lieu de croire que c'eſt en François : & en ce cas-là , comme il ſeroit de l'ordre qu'elles paruſſent ici dans leur vieux Langage , j'ai cherché & fait chercher avec ſoin, mais inutilement, le *Cabala* d'où notre Auteur dit les avoir tirées & où elles ſont peut-être en original. Mr. de B. . . . déja ſi avantageuſement connu dans la République des Lettres , ſi porté , & ſi propre à en déterrer les tréſors, a perdu ſa peine dans la recherche de celui-ci. Cependant il a recouvré , & a eu la bonté de me fournir une traduction de ces deux Pieces faite ſur l'Anglois, en François nouveau : la voici. Pour peu de bon goût qu'on ait, on ſentira que l'élegance, la pureté , & la gravité de ſtile qui y regnent, aſſortiſſent parfaitement l'importance de la matiere, le caractere & l'état de ceux qui la manient , comme auſſi la dignité, la majeſté de celui qu'on ſe propoſe de toucher, de perſuader, & de faire agir. Avec de telles copies, on ſe conſolera aiſément de la perte des expreſſions & des phraſes ſurannées des deux originaux. NB. Longtems après avoir écrit cette Note, j'ai trouvé une copie de la Lettre du Duc de *Rohan*, dans l'Hiſtoire de *Louis XIII* par le Vaſſor. T. 6. p. 61. Cet Auteur cite à la marge, le Mercure François de 1628.

(*) Le Journal du dernier Siege de la Rochelle par *P. Mervault* , dit que *Louis XIII* ne voulut abſolument point conſentir que ces Dames fuſſent compriſes dans la Capitulation. Mais le Duc de *Rohan* eſt bien plus digne de foi que ce Journaliſte.

CHARLES I. 1628.

„ quinzieme du mois de Décembre paſſé, une Déclaration qui „ nous preſſe inſtamment de poſer les armes, & de nous remettre entierement à la merci & à la pure grace de Sa Majeſté. „ Mais que ſeroit-ce autre choſe, ſi non perdre toute eſpérance „ de jouïr jamais du bénéfice des Edits, & par conſéquent „ d'aucune paix tolerable? Que ſeroit-ce, ſi non nous réduire „ nous-mêmes à la condition de victimes deſtinées à tomber „ l'une après l'autre ſous le couteau des meurtriers; ou même „ à être ſacrifiés tous à la fois à la fureur de l'Antechriſt par un „ Maſſacre général, dont nous entendons le bruit ſe répandre „ par tout le Royaume, & dont les Troupes nombreuſes que „ l'on poſte autour de nous, ſemblent nous faire voir l'exécution toute prochaine? C'eſt ce qui nous oblige, Sire, d'avoir „ recours à votre Royale & grande Puiſſance, comme à une „ place de réfuge que Dieu nous laiſſe encore ouverte par votre ardente charité, afin de trouver dans votre aſſiſtance, des „ moyens ſurs & préſens d'éviter la ruine qui eſt ſur le point, „ & qui ne ſauroit autrement manquer de tomber ſur nos têtes. „ Pour parvenir à ce but, Sire, nous avons religieuſement renouvellé dans cette Aſſemblée le Serment d'Union, cet Engagement ſacré qui nous attache à Votre Majeſté, & de la „ violation duquel nous pouvons proteſter que nous ne nous „ rendrons jamais coupables, puiſque nous l'avons fait, encouragés & déterminés par les aſſurances réiterées que Monſeigneur le Duc de *Rohan* nous a données, que Votre Majeſté „ continue de prendre à cœur la délivrance de nos Egliſes conformément à vos Promeſſes royales. Oui, Sire, redevables, „ comme nous reconnoiſſons l'être, à cette pieuſe grandeur „ d'ame, & à cette conduite ſage & courageuſe, de tout ce qui „ nous reſte de forces & de liberté, nous voulons laiſſer à la „ poſtérité des exemples mémorables d'une conſtance qui nous „ fera préférer la mort aux reproches d'une lâcheté indigne & „ à une honteuſe ſervitude, dans la ferme eſpérance que Dieu „ fera ſervir nos cendres à ſa gloire & à la propagation de ſon „ Egliſe. Vous êtes, nous n'en ſaurions douter, l'inſtrument „ de l'Election divine préparé pour opérer notre délivrance, & „ notre retabliſſement dans le tems convenable; de votre côté, „ Sire, ſoyez perſuadé que ce même Dieu ſaura nous maintenir dans cette valeur extraordinaire qu'il nous a inſpirée & qui „ nous a mis en état de ſouffrir juſqu'aux plus rudes extrémités „ avec une patience invincible, en attendant le ſecours de ſon „ bras par le vôtre. Rien de ce que peut exécuter un grand „ Monarque ne ſera jamais plus juſte qu'une telle Entrepriſe, ni „ plus glorieux qu'une telle Délivrance. D'ailleurs, Dieu vous „ ayant élevé au plus éminent degré des Dignités & de la Puiſſance pour être le Pere nourriſſier de ſon Egliſe, elle a droit, „ étant ainſi déchirée & enſanglantée, de lever ſes mains, de „ les étendre vers Votre Majeſté & de vous appeller à ſon aide. Conſiderez que c'eſt l'Epouſe de Jeſus-Chriſt, la Mere „ commune de tous les Fideles, & par conſéquent la vôtre, „ qui cherche à émouvoir vos entrailles par la vue de ſes membres froiſſés, & des playes dont ſon chaſte ſein eſt couvert. „ Elle ſe flatte cette Epouſe, cette Mere, que le glorieux titre „ que vous portez de *Défenſeur de la Foi* ſera ſon interceſſeur „ auprès de Votre Majeſté, & lui fera obtenir ſa très humble „ Requête. Si vous voulez bien, Grand Roi, répandre vos „ ſoins & vos affections ſur elle, & la proteger de vos armes „ redoutables, vous ferez naitre de plus en plus dans nos cœurs „ des ſentimens de reſpect & d'obéiſſance, qui ne s'effaceront „ jamais. Par-là, vous domterez toute Puiſſance qui voudroit „ s'élever contre votre Empire; vous porterez votre gloire ſi „ haut, qu'elle fera l'admiration de toute la Terre; tous les Chrétiens la célébreront; votre nom ſera en bonne odeur parmi les „ Anges, & parmi les hommes, il ſera en bénédiction perpétuelle au milieu de toute la poſtérité des Saints; & votre recompenſe ſera grande & éternelle dans les Cieux. Pardon, „ pardonnez-nous de grace, ſi preſſés de nos malheurs, nous „ faiſons auprès de Votre Majeſté des inſtances trop véhémentes, pour obtenir la fin de nos Prieres. N'en daignez pas „ moins les exaucer, ces Prieres. Daignez, Sire, nous faire recevoir, le plutôt qu'il ſe pourra, avec l'honneur de vos commandemens, la déclaration de votre faveur, & les effets ſalutaires de votre ſecours, ſuivant toute l'étendue de votre „ charité & de votre compaſſion. Nous redoublerons nos „ vœux à Dieu pour la longueur & la félicité de votre vie, „ de même que pour la proſpérité de vos Etats: étant prêts „ d'expoſer avec un ſaint zèle & une affection ardente, nos „ biens, nos vies, pour nous rendre dignes de la qualité que nous „ oſons prendre,

SIRE,

„ *De vos très-humbles, très-obéïſſans,*
„ *& très-fideles Serviteurs,*

„ Les Députés des Egliſes Reformées de France dans leur „ Aſſemblée Générale tenue à *Nimes*.

La Lettre ſuivante du Duc de *Rohan*, qui ſe trouve auſſi inſérée dans le *Cabala*, mérite que nous lui donnions ici place, avant que nous paſſions à un autre ſujet.

Le Duc de Rohan *à Sa Majeſté le Roi de la* Grande-Bretagne.

SIRE,

„ L'Accident déplorable de la perte de la Rochelle, arrivé „ par la permiſſion de Dieu qui veut nous humilier ſous ſa „ main, a redoublé dans le cœur de nos Ennemis la paſſion „ cruelle qu'ils ont de nous détruire entierement, & changé en „ certitude l'eſpérance d'y réuſſir. Mais cet Accident n'a point „ abattu le courage des Egliſes de ces Provinces, qui vont oppoſer une juſte & vigoureuſe défenſe à l'exécution des injuſtes „ complots de leur Ennemi. C'eſt ce qui leur a fait prendre „ la réſolution de s'aſſembler en corps au milieu de ces troubles, pour m'aſſiſter de leurs bons conſeils, & pourvoir avec „ moi aux moyens de leur délivrance. Et comme le plus ferme appui que Dieu leur a ſuſcité ſur la Terre, c'eſt le ſecours „ qu'elles ont reçu & qu'elles ſe promettent de recevoir encore „ de Votre Majeſté, leur Aſſemblée générale a deſiré que mes „ Lettres, dans leſquelles je n'ai jamais fait autre choſe que repréſenter à Votre Majeſté l'intérêt de la Cauſe commune, puſſent être jointes aux très humbles ſupplications qu'elles vous „ adreſſent. Je m'y porte d'autant plus volontiers, Sire, que „ je ſuis témoin que ce pauvre Peuple, qui implore votre aſſiſtance avec ſoupirs & gémiſſemens, ayant, il n'y a pas longtems, mis bas les armes (1) ſur votre parole, dans des circonſtances où elles leur étoient néanmoins ſi néceſſaires contre l'oppreſſion de leurs Ennemis, n'a pas héſité de les reprendre, dès qu'il a ſu que vous le ſouhaitiez & que vous promettiez de le ſoutenir. Sur cette aſſurance ſeule, il a affronté „ toutes ſortes de dangers, ſurmonté toutes ſortes d'obſtacles, „ compté pour rien ſes biens & ſa vie même, étant toujours „ prêt à répandre juſqu'à la derniere goute de ſon ſang. Oui, „ Sire, ce Peuple eſtime votre affection & votre faveur plus „ que ſa propre vie; de-là vient que, quelques menaces, quelques promeſſes dont on ait uſé pour ébranler ſa conſtance, „ on n'a jamais pu l'amener à faire la moindre breche aux engagemens qu'il avoit pris, ni à entendre à aucun Traité ſans „ votre conſentement. Cette fidelité ſans exemple, & ce grand „ zèle pour le rétabliſſement de toutes les Egliſes de ce Royaume, rétabliſſement d'où dépend la conſervation du peu qui „ nous en reſte, voilà, Sire, des ſujets, des motifs glorieux, & „ dignes d'exercer votre Charité & votre Puiſſance. Vous êtes „ le *Défenſeur de la Foi* dont nous faiſons profeſſion; ne ſouffrez donc point qu'elle ſoit ſi injuſtement opprimée. Vous „ avez excité notre zèle par vos Promeſſes Royales, & ces paroles ſacrées, que *Votre Majeſté vouloit emploier toutes les forces de ſes Etats pour défendre nos Egliſes de la ruine qui les menace* (2), ont été, après la bénédiction du Ciel, le ſeul fondement de nos eſpérances. Vous l'effectuerez certainement „ cette parole de Roi; en douter le moins du monde, ſeroit, „ au jugement de nos Egliſes, ſe rendre coupable d'un énorme „ forfait. Mais, ſi nos calamités & nos miſeres ont excité votre compaſſion, dès leur commencement, elles ſont, helas, „ tellement augmentées qu'il n'y a que votre ſeul & promt ſecours, qui puiſſe prévenir notre entiere deſtruction. Avoir „ imploré ce ſecours, avoir mis notre confiance en vos promeſſes, c'eſt aujourd'hui le crime capital que nos Ennemis „ nous impoſent, & qu'ils publient ne pouvoir être expié que „ par tout notre ſang. C'eſt à cauſe de cela que nos biens ont „ été détruits; nos héritages enlevés; nos Maiſons reduites en „ cendres; nos têtes miſes à prix & livrées à la cupidité des aſſaſſins; nos Familles exilées; & que par-tout où la cruauté de „ nos Ennemis peut s'étendre, hommes & femmes ſont trainés „ tous les jours à la Meſſe, à coups de bâtons. Enfin l'horreur de la perſécution que nous ſouffrons eſt ſi grande, que „ nos paroles ſont foibles pour l'exprimer. Outre cela, nous „ voyons à nos portes des Troupes nombreuſes, qui n'attendent „ que l'occaſion de tomber impétueuſement ſur les Places de „ Sureté qui nous reſtent; afin d'extirper enſuite la Religion, „ & de maſſacrer les Fideles dans tout le Royaume. Par toutes ces raiſons, Sire, je ſupplie Votre Majeſté de ne point „ nous abandonner. Une telle priere, je le craindrois, pourroit offenſer un Roi ſi grand, ſi puiſſant, & ſi fidele à ſes „ promeſſes, ſi vous n'aviez égard, que preſſé par l'état violent „ & par la néceſſité extrême où nous nous trouvons, j'ai préſumé devoir vous faire les dernieres inſtances, & vous conjurer juſqu'à l'importunité, de hâter votre ſecours, pour nous „ empêcher de tomber dans les malheurs accablans que nos En- „ ne-

(1) Voici à quoi ſe rapportent ces paroles du Duc de *Rohan*. Les Réformés de France ayant été forcés de prendre les armes pour arrêter les infractions que leurs Ennemis faiſoient tous les jours au Traité de Montpellier, & pour obtenir l'exécution des Articles fondamentaux qu'ils y avoient ſtipulés, *Charles* les porta à poſer les armes ſous des conditions fort au deſſous de ce que la juſtice de leur cauſe, le bon état de leurs affaires, & l'embaras où ſe trouvoit la Cour de France, & perſonnellement ſon Prémier Miniſtre, leur permettoient d'exiger. C'eſt ce Traité de Pacification que le Roi d'Angleterre menagea en 1626, par le Comte de *Holland*, & le Chevalier *Car-*

Char-les I. 1628.

„ nemis nous braſſent. Ce ſecours, Votre Majeſté n'a pas be-
„ ſoin de chercher ailleurs que dans ſa profonde Sageſſe, les
„ moyens de le rendre terrible à ceux qui oſent le mépriſer, &
„ ſalutaire à tant de perſonnes qui l'attendent avec impatience.
„ Par-là, Votre Majeſté acquerra la plus grande gloire où l'on
„ puiſſe aſpirer. Vous arracherez à l'épée & au feu trois cens
„ mille familles, qui prient continuellement Dieu pour votre
„ proſpérité; vous conſerverez un Peuple que Dieu a racheté
„ de ſon précieux ſang, & qui a gardé, au milieu même des
„ plus éminens dangers & des plus cruels tourmens, une Foi
„ ſaine & ſincere tant envers Dieu qu'envers les hommes; vous
„ porterez la fidélité de votre Parole, comme auſſi la gloire de
„ votre Empire & de vos Armes, à un point digne de votre
„ Grandeur; & en reprimant l'audace de ceux qui par leurs
„ viles & lâches invectives tâchent continuellement de ternir
„ vos Vertus, vous ajouterez à tous vos autres Titres celui de
„ Libérateur d'un Peuple le plus innocent & le plus injuſtement
„ opprimé qui fut jamais. Pour ce qui me concerne, Sire, je
„ ne ferai aucune mention de mon propre intérêt, quoique ce-
„ la me ſeroit permis, ayant l'honneur de vous être ce que je
„ vous ſuis. Mais il y a longtems que j'ai fait au Bien Public
„ un ſacrifice ſi entier de toutes choſes, sans en excepter ma
„ propre perſonne, que je me croirois aſſez heureux ſi l'Egliſe
„ n'étoit point cruellement opprimée, & ſi par mes actions que
„ Votre Majeſté ne deſavouera pas, je puis avoir l'avantage de
„ faire connoitre à toute la Terre que je ſuis,

SIRE, (3)

DE VOTRE MAJESTE',

12 Mars 162⅞. *Le très humble & très obéiſſant Serviteur*,

HENRI DE ROHAN.

Tonnage & Pondage.

Quoique la Remontrance touchant le *Tonnage* & *Pondage* n'eût pas été préſentée au Roi, elle étoit pourtant publique, & ſuffiſante pour faire voir au Peuple quel étoit le ſentiment de la Chambre-Baſſe ſur ce ſujet. Cependant depuis la derniere Seſſion du Parlement, pluſieurs Marchands de vin qui n'avoient point voulu payer l'Impôt de 20. ſ. par Tonneau, avoient été envoyés à la priſon du *Fleet*, & n'en étoient ſortis qu'en s'obligeant par écrit, de faire ce payement. Le Roi avoit même déclaré en plein Conſeil, qu'il vouloit & entendoit abſolument, qu'au-lieu de 2. ſ. 2. d. par Quintal, il fût payé à l'avenir 5. ſ. 6. d.; alleguant que c'étoit un Droit mis par la Reine *Eliſabeth*, & qui avoit le prémier ſervi à établir la Compagnie du Levant: que ce même Impôt de 5. ſ. 6. d., avoit été payé ſous le regne de ſon Pere, & ſous le ſien propre; outre qu'il en étoit en poſſeſſion par une décision ſolemnelle & juridique de la Cour de l'Echiquier. En conſéquence de quoi, il avoit ordonné très expreſſément à ſon Conſeil de faire une recherche exacte des grands abus qui s'étoient commis à cet égard, & de punir les coupables, tant Douaniers que Marchands, d'une maniere ſi exemplaire, que l'honneur du Souverain en fût pleinement réparé, & qu'on craignît de tomber à l'avenir dans des négligences pareilles.

Marchands cites devant le Conſeil.

Divers Marchands de Londres furent cités devant le Conſeil, accuſés d'avoir employé la violence pour débarquer leurs Marchandiſes & leurs Effets, & pour les faire emporter de la Douane, ſans en payer les Droits. Les informations les qualifioient de Perturbateurs du repos public, en ce qu'ils avoient donné lieu à une nombreuſe Populace de s'aſſembler tumultuairement & contre les Loix. Surquoi Mr. *Richard Chambers* Marchand & Alderman de Londres fut mis, le vingt-huitieme de Septembre, à la Maréchauſſée, Priſon appartenant aux Seigneurs du Conſeil. L'Ordre en étoit ſigné par le Garde du Grand Sceau & par douze autres Membres, & portoit, pour cauſe de conduite inſolente, & de diſcours mal digérés tenus au Conſeil. 1. Ces diſcours contenus expreſſément dans l'information, mais ſupprimés dans le rapport, étoient, *Que les Droits qu'on exigeoit des Marchands en Angleterre, étoient ſi grands, qu'il n'y en avoit point de tels dans aucun autre Païs, pas même ſous la domination du Turc, où l'on étoit bien moins ſurchargé.* Le vingt-troiſieme d'Octobre *Chambers* fut conduit à la Cour du Banc du Roi, où, en conſéquence de l'*Habeas Corpus*, il fut admis à donner caution; promettant de ſe repréſenter, *in Craſtino Animarum* (4), ſous peine de payer quatre cens livres ſterling; & ſes Correſpondans, qui étoient quatre bons Négocians de Londres, s'obligerent à en payer cent chacun, s'il y manquoit. Le Conſeil, fort mécontent de cette ſentence, manda les Juges. Ils comparurent à *Durhamhouſe*, devant le Garde du Grand Sceau, le Grand Tréſorier, le Garde du

Procédure contre Mr. Chambers.

Petit Sceau, & le Chancelier de la Duché de *Lancaſtre*. Le Garde du Grand Sceau leur déclara, qu'ils avoient manqué de reſpect envers le Conſeil Privé, en élargiſſant ces Priſonniers, ſans lui en avoir donné auparavant connoiſſance. Les Juges répondirent, que, pour entretenir une parfaite correſpondance avec leurs Grandeurs, ils n'avoient admis ces Priſonniers à donner caution, qu'après en avoir fait informer, en particulier, le Garde du Grand Sceau par le Lord Chef de Juſtice; & que, quant à la Sentence même, elle leur avoit été dictée par les Loix & la Juſtice du Royaume, & par leur propre conſcience. On répliqua, qu'il importoit extrêmement à la conſervation de l'Etat, que le Pouvoir & la Dignité du Conſeil ne reçuſſent aucune atteinte; deſorte que l'élargiſſement en queſtion n'avoit point dû être prononcé ni exécuté, ſans la participation des Cours de Juſtice. Après quoi, les Juges prirent congé de ces Seigneurs; ainſi cette affaire ſe paſſa très doucement.

Exécution, & Procédures contre Mr. Vaſſal.

Le ſecond Marchand qui ſouffrit de ces exécutions fondées ſur le Bon-plaiſir du Roi, fut Mr. *Samuel Vaſſal* Citoyen, & dans la ſuite, l'un des Députés de Londres au Parlement. Les Traitans & les Officiers de la Douane lui ſaiſirent une grande quantité de Raiſins de Corinthe, dont il refuſoit de payer les 5. ſ. 6. d. par cent dont nous avons parlé ci-deſſus. Sur quoi, Mr. *Robert Heath* Procureur-Général produiſit contre lui, devant la Cour de l'Echiquier, une information portant, qu'avant le prémier jour d'Octobre, ce Négociant avoit fait entrer dans le Port de Londres 4638. C. peſant de raiſins de Corinthe, ſans vouloir abſolument en payer les Droits. Mr. *Vaſſal* comparut & allégua pour raiſons de ſon refus, la *Grande Chartre* & le Statut de *Tallagio non concedendo*. Il dit qu'étant né Anglois, & qu'étant Sujet fidele & Négociant, il n'étoit point tenu de payer ces 5. ſ. 6. d. pour cent peſant de ſes Raiſins de Corinthe, vu que cet Impôt étoit contraire à l'uſage ancien & légitime, & exigé ſans l'approbation du Parlement. Le Procureur-Général débattit ces Preuves, & demanda que la Cauſe fût appointée. Elle le fut, mais le terme venu, les Juges ne voulurent point écouter l'Avocat de Mr. *Vaſſal*, diſant que Sa Majeſté étant en poſſeſſion de lever cet Impôt, ils devoient l'y maintenir. Peu de tems après ce Négociant fut mis en priſon, parce qu'il perſiſtoit dans ſon refus, & il ne put jamais obtenir la reſtitution de ſa Marchandiſe, parce que, ſur l'information ſeule du Procureur-Général, la Cour de l'Echiquier avoit prononcé en faveur du Roi.

Effets de Chambers ſaiſis.

Environ ce même tems-là, les Officiers de la Douane ſaiſirent auſſi des Marchandiſes appartenant à ce Mr. *Chambers* dont nous avons déja fait mention, & qui refuſoit d'en payer le *Tonnage* & *Pondage*. Lui, qui ſavoit fort bien qu'on ne peut point exiger en Angleterre d'autres Subſides, ni d'autres Impôts, que ceux auxquels le Parlement a conſenti, ſe pourvut de Lettres de Recréance, qui ſont le moyen propre établi par la Juſtice pour le recouvrement des effets ſaiſis. Sur quoi, les Juges de l'Echiquier rendirent un Arrêt en caſſation de ces Lettres. Alors Mr. *Chambers* leur offrit de donner Caution pour le payement des Droits qu'ils trouveroient, après la diſcuſſion de l'affaire, être légitimement dus; mais ils rejetterent cette offre, & lui enjoignirent de conſigner la ſomme entiere que les Fermiers & les Commis de la Douane demandoient. Ce que *Chambers* refuſant de faire, la Cour ordonna aux Commis de retenir le double de ce que ces Marchandiſes devoient à Sa Majeſté, & de rendre le reſte à ce Négociant.

Lettres de Recréance.

Procédures contre Mr. Rolls.

Mr. *Rolls*, Marchand de Londres, ne fut pas mieux traité par cette même Cour pour le même refus. Ses Marchandiſes furent également ſaiſies. Et comme, pour engager les Commis à en agir avec plus de menagement à ſon égard, il leur allégua qu'il étoit Député au Parlement (5), l'un d'entre eux lui répondit, *que ce Privilege n'étoit attaché qu'à la Perſonne, & ne s'étendoit point juſqu'aux Biens.* Un autre lui dit, *Quand vous auriez tout le Parlement dans le ventre, je ne laiſſerois pas d'exécuter vos Effets.*

De telles violences ne pouvoient que décourager extrêmement les Négocians: d'ailleurs elles étoient manifeſtement contraires aux Réponſes faites à la Requête de Droit. Auſſi le Roi donna-t-il ordre à *Norton*, qui avoit tiré quinze cens Exemplaires de la Requête avec ces Réponſes, de les ſupprimer entierement; & le Procureur-Général fit défenſes à tous Imprimeurs d'en imprimer de nouvelles, & d'en débiter aucune de celles qui l'étoient déja.

Puiſque nous voici parvenus à la fin de cette année, qui doit faire auſſi la concluſion du XVIII. Tome des Actes Publics d'Angleterre, *je vais donner l'*Extrait *que j'ai promis des Pieces qu'il contient, & qui ne ſe rapportent pas ſeulement à l'Hiſtoire des années précédentes, mais encore à pluſieurs autres matieres qui intéreſſent des Perſonnes de tous les rangs & de toutes les conditions. J'ai pris ſoin de ranger ces Extraits par ordre alphabé-*

Carleton ſes Ambaſſadeurs en France, & dont il ſe rendit garant, comme je l'ai prouvé dans une Note-deſſus.

(2) Voici les propres termes dont ce Roi ſe ſervit dans la ſeconde Lettre qu'il écrivit aux Rochelois. *Aſſurez-vous que je ne vous abandonnerai jamais, & que j'employerai toutes les forces de mon Royaume pour votre délivrance, juſqu'à ce que Dieu m'ait fait la grace de vous faire donner une paix aſſurée.*

(3) Voyez touchant cette Lettre, la Note (8) ci-deſſus page 169.

(4) C'eſt-à-dire le troiſieme de Novembre; le *Dies Animarum*, qui eſt la Fête des Trepaſſés, étant fixé au ſecond de ce mois-là.

(5) De la part de *Kellington*, Bourg de la Province de Cornouaille.

bétique; comptant que le Lecteur aimera mieux trouver chaque ſujet traité à part & ſous ſon propre chef, ſur-tout les dates ayant été très fidelement marquées, que de voir une multitude d'Articles, qui n'ont aucun rapport entre eux, aſſemblés pèle-mèle, ſans autre avantage que de garder l'ordre chronologique. D'ailleurs, ce Tome XVIII contient ſi peu de Pieces propres à être incorporées dans le tiſſu de l'Hiſtoire, que le Lecteur ſentira bien la néceſſité qu'il y avoit de ne pas ſuivre la méthode qu'on a obſervée dans les Extraits des Tomes précédens.

AMBOINE.

Une Copie des Inſtructions touchant l'affaire d'Amboine, & celle du Palatinat. Page 77.

Point de date; mais on peut ſuppoſer que ces Inſtructions ont été dreſſées par le Duc de *Buckingham*, qui étoit alors Grand-Amiral, & envoyées à quelque Miniſtre d'Angleterre en Hollande, qui avoit déja une Commiſſion pour traiter ces affaires avec le Prince d'Orange.

Celui qui a dreſſé ces Inſtructions, s'y plaint, d'avoir eu beſoin d'une patience extrême pour ſupporter les effets du chagrin violent que la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, & plus encore la Nation entiere, avoient conçu de ce qu'il oſoit tant différer d'uſer de Repreſailles contre les vaiſſeaux de la Compagnie Hollandoiſe des mêmes Indes. Ce qui s'étoit paſſé à *Amboine*, étoit trop horrible, pour qu'après tant de repréſentations, il n'en fût pas fait enfin une réparation convenable à Sa Majeſté & à ſes Sujets, qui n'en avoient encore reçu aucune, & qui étoient très mal ſatisfaits que la République differât ſi longtems à répondre & à s'expliquer ſur ce ſujet. C'eſt pourquoi, le Miniſtre d'Angleterre en Hollande eut ordre de preſſer le Prince d'Orange de diſpoſer les Etats à donner, ſans plus tarder, à Sa Majeſté une ſatisfaction pleine & bien circonſtanciée de tout ce qui s'étoit fait à *Amboine*; s'ils vouloient prévenir les malheurs que des attentats, qui ne pouvoient être plus longtems diſſimulés, alloient attirer ſur les vaiſſeaux de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales. Malheurs dont l'excès n'eſt jamais bien connu, qu'après qu'ils ſont arrivés; mais que perſonne n'eſt plus capable de prévoir que le Prince (1).

ARME'E.

1. *Une Proclamation de Sa Majeſté pour rappeller en Angleterre tous ſes Sujets qui ſont employés, tant par Mer que par Terre, au ſervice de l'Empereur, ou du Roi d'Eſpagne, ou de l'Archiducheſſe Gouvernante des Païs-Bas: avec ordre auxdits Sujets de faire enregitrer, en arrivant, leurs noms par l'un des Secretaires d'Etat.*

Cette Proclamation eſt datée du mois d'Avril 1625. Page 20.

Rushworth obſerve qu'un grand nombre d'Anglois étant entrés, ſuivant la permiſſion qui en avoit été publiée ſous le regne précédent, dans les Troupes de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne, & de l'Archiducheſſe des Païs Bas, ſe trouvoient ſouvent aux priſes avec ceux de leurs Compatriotes qui étoient employés à la défenſe ou des Provinces-Unies, ou de l'Electeur Palatin Gendre de Sa Majeſté, qui avoit été chaſſé de ſes Etats. De ſorte que *Charles* venant à conſiderer combien c'étoit une choſe contraire & à la Bienſéance, & à la Nature, que ſes propres Sujets en vinſſent, dans quelque occaſion & ſous quelque prétexte que ce pût être, à tirer l'épée les uns contre les autres, ou même quelques-uns d'entre eux contre leur propre Souverain, commanda très expreſſément, de l'avis de ſon Conſeil-Privé, indiſtinctement à tous les Anglois qui étoient à la ſolde de l'Empereur, ou du Roi d'Eſpagne, ou de l'Archiducheſſe, de retourner au plutôt dans leur Patrie, où ils ſeroient parfaitement bien reçus, & dans l'occaſion, employés chacun ſelon ſon état & ſon mérite.

2. Une Proclamation pour réprimer les deſordres que commettoient les Soldats enrôlés pour le ſervice de Sa Majeſté: datée du 15 Mai. A Whitehall. Page 76.

Le reſſouvenir des violences que commit dans ſa route juſqu'à Douvre, l'Armée que le Roi *Jaques* envoya à Calais ſous les ordres du Comte de *Mansfeld*, donna lieu à *Charles* de publier cette Ordonnance, pour empêcher qu'il ne fût rien fait de ſemblable par les Soldats qu'il envoyoit à Plymouth, & autres lieux de rendez-vous. Il étoit enjoint au Prévôt de ſaiſir les contrevenans, au nombre deſquels ſeroient compris ceux qui s'écarteroient de leur drapeau; & de les remettre dans les priſons ordinaires du Païs, pour y être pourſuivis en juſtice & punis avec la derniere ſévérité. Aux Officiers chargés de la conduite de ces Troupes, ordre d'y être aſſidus, de marcher à leur tête tous les jours, d'un lieu à l'autre, & d'avoir ſoin que leurs Compagnies fuſſent exactement payées & pourvues de tout ce qui leur ſeroit néceſſaire. On voit, de plus, dans la Collection de *Rushworth*, que pour prévenir les deſordres qui pourroient ſe commettre à Plymouth ou aux environs, lorſque l'Armée y ſeroit arrivée, le Roi établit des Perſonnes accreditées pour connoître des pilleries que feroient les Soldats, ou autres Libertins qui ſe mêlent & s'aſſocient avec eux; connoître des brigandages, Felonies, Mutineries, & ſemblables excès que les Loix militaires puniſſent de mort: Sa Majeſté donnant autorité & ordre à ces Commiſſaires de procéder au jugement & à la condamnation des coupables, prévotablement, comme on le pratique dans les Armées en tems de guerre, conformément au Code Martial: & voulant qu'ils fuſſent exécutés & expoſés à la vue de toutes les Troupes, pour ſervir d'exemple & de frein à un chacun.

3. Une autre Proclamation portant ordre aux Officiers, & aux Soldats des Régimens qui étoient en Irlande, ou au ſervice des Etats-Généraux, de ſe rendre à leurs Poſtes reſpectifs. Elle eſt datée de Litchfield le 4. Septembre. Page 188.

4. Une Commiſſion d'*Array* expédiée aux Comtes de *Suſſex* & de *Warwick* pour lever & armer la Milice, &c. de la Province d'Eſſex, contre la deſcente & les invaſions dont le Païs étoit menacé. Elle eſt datée de Southampton, le 8 Septembre. Page 185.

On avoit fait courir le bruit d'une deſcente que les Eſpagnols avoient formé le deſſein de faire en Angleterre, dans le tems qu'on y équipoit la Flotte deſtinée à l'Expédition de Cadis. C'eſt pourquoi le Comte de *Warwick* reçut ordre de lever trois mille hommes de Milice, & d'aller mettre en ſureté le Port de *Harwich* & le *Langer-Point*, ce qu'il exécuta avec beaucoup de diligence. Mais le Port de Dunquerque ayant été bloqué par une Eſcadre de vaiſſeaux Anglois & Hollandois, le Comte eut ordre de congédier ſes gens.

5. Une Commiſſion à *Edouard* Vicomte de *Wimbledon*, Grand-Maréchal de l'Armée, & à pluſieurs autres Gentilshommes des Provinces de Devon & de Cornouaille, pour arrêter & punir, conformément aux Ordonnances Militaires, les deſordres que les Soldats logés par Billet dans ces deux Provinces, y avoient commis, après que la Flotte fut retournée d'Eſpagne à Plymouth. Du 28 Décembre. A Hamptoncourt. Page 254.

6. Une pareille Commiſſion au Lieutenant de Roi & au Maire de la Ville & Comté de *Southampton*, touchant les Troupes qui avoient ſervi ſur la Flotte, & qui avoient été logées par Billet dans ces lieux-là. Datée de Weſtminſter, le 3 Janvier 1626. Page 262.

7. Une pareille Commiſſion aux Commandans de la Milice de Suſſex, de punir militairement tous les deſordres qu'auroient commis les Soldats & les Matelots en allant ſe rendre à la Flotte qui s'équipoit pour-lors à Portsmouth, pour faire voile ſous les ordres du Lord *Willoughby*. La date eſt à Canbury, le 5 Septembre. Page 751.

8. Une autre Commiſſion de la même teneur aux Officiers Commandans de la Milice de Kent. Octobre le 24. Page 763.

9. Une Proclamation donnée à Whitehall, le 27 d'Octobre, con-

(1) Si l'Extrait qu'on vient de lire de ces Inſtructions envoyées à un Miniſtre d'Angleterre en Hollande, montre qu'elles tendent à demander ſatisfaction de ce qui s'etoit paſſé à *Amboine*, le Lecteur n'en eſt pas mieux au fait de l'évenement même arrivé en 1622. dans cette Iſle. Cependant ſans cette connoiſſance, la lecture de cet Article ne laiſſe que des idées vagues, dont on ne peut tirer ni plaiſir ni profit. Mr. *de Rapin* n'a pas même indiqué cet évenement, qui eſt ſans contredit, un des plus frappans & des plus conſiderables que l'on vit ſous le Regne de *Jaques I.* Mr. *de Larrey* en parle ſuivant la rélation que les Anglois en publierent; mais il avertit que les Hiſtoriens Hollandois le rapportent d'une maniere différente, & renvoye à *Aitzema*. J'y renvoye auſſi avec d'autant plus de raiſon, que c'eſt ſeulement de la Rélation des Anglois dont il s'agit ici. Mais pour épargner au Lecteur la peine d'aller la chercher dans le Tome 3. in Fol. de l'Hiſt. d'Anglet. par Mr. *de Larrey*, en voici le précis. La guerre que les Compagnies Orientales des deux Nations ſe firent en 1619, fut terminée la même année par un Traité, portant que chacun garderoit ce dont il ſe trouvoit en poſſeſſion, &c. Les uns & les autres avoient formé des établiſſemens dans les Iſles Moluques. Le Traité adjugeoit aux Anglois le tiers des revenus d'*Amboine*, l'une de ces Iſles, & aux Hollandois les deux autres tiers. Mais il prit envie à ceux-ci d'avoir tout. Pour y réuſſir, ils ſuppoſerent en 1622. une conſpiration aux Anglois d'*Amboine*, les accuſant d'avoir fait une Ligue, comme ils l'avoient fait trois ans auparavant, avec les gens du Païs, pour chaſſer les Hollandois; & ſans autre information, on ſe jetta ſur les Maiſons & les Magaſins des Anglois, on pilla leurs marchandiſes montant à plus de cinq millions; on égorgea les uns; on fit mourir plus cruellement encore les autres dans les tourmens; & on n'en épargna quelques-uns que pour s'en ſervir comme d'autant d'eſclaves. Tout pacifique qu'étoit le Roi *Jaques*, il s'émut au récit d'une ſi tragique exécution, & réſolut d'en pourſuivre la vengeance. Il envoya un Ambaſſadeur aux Etats-Généraux pour leur en demander ſatisfaction, & leur déclarer, que s'ils ne ſe hâtoient de la lui faire, il uſeroit de repréſailles. Il ſe contenta de cette menace, laiſſant, diſoit-il, le ſoin à ſon Succeſſeur de l'exécuter. *Charles* Succeſſeur de *Jaques* renouvella l'inſtance, & c'eſt à quoi l'on rapporte les Inſtructions dont il s'agit dans cet Article. Au reſte, ſi les Etats-Généraux furent informés que *Jaques* vouloit laiſſer à ſon Succeſſeur le ſoin de tirer raiſon de l'affaire d'*Amboine*, il n'eſt point ſurprenant qu'ils ne ſe preſſaſſent point de répondre poſitivement aux Mémoires qui leur étoient préſentés là-deſſus. Et ſi *Jaques* a dit ce que Mr. *de Larrey* lui met à la bouche, c'eſt une preuve à ajouter à tant d'autres, que ce Prince étoit le plus pauvre Politique qu'il y eût en Europe. Son Conſeil n'étoit pas plus habile que lui. Le reſte de l'Extrait de ces Inſtructions ſera donné dans l'Article *Palatinat*.

(2) Le

contre l'audace ſéditieuſe qu'avoient eue de venir à la Cour de Sa Majeſté ou dans la Ville de Londres, les Matelots & les Soldats qui avoient été logés par billets & mis en quartier dans divers endroits du Royaume. Page 765.

10. Une Commiſſion qui établit le Chevalier *Jean Burlacye*, & à ſon défaut le Chevalier *Jaques Levingſton*, Conducteur & Commandant de deux Régimens envoyés en Allemagne, au ſervice du Roi de Danemarc contre le Roi d'Eſpagne. Donnée à Weſtminſter, le 23 d'Octobre 1626. Page 776.

Ces Troupes furent envoyées pour garder le paſſage de l'Elbe, & empêcher le tranſport des vivres par cette Riviere pour le ſervice des Eſpagnols.

11. Autre Commiſſion du 23 Novembre, adreſſée aux mêmes, & aux Chevaliers *Charles Morgan* & *Edouard Horwood*, d'aller avec ſix mille hommes au ſecours du Roi de Danemarc contre le Roi d'Eſpagne. Page 779.

Ces Troupes avoient ſervi les Hollandois, contre *Spinola*; mais elles furent retirées & envoyées au ſecours du Roi de Danemarc que les Eſpagnols preſſoient extrêmement.

12. Autre Commiſſion adreſſée au Lord *Robert Willoughby d'Eresby*, à *Robert* Comte d'*Eſſex*, au Chevalier *Jean Burlacye*, & au Chevalier *Jaques Levingſton*, pour mener pluſieurs Régimens au Roi de Danemarc. La date eſt du 7 Novembre. Page 789.

13. Autre Commiſſion adreſſée aux mêmes Perſonnes, & pour le même deſſein; datée de Weſtminſter le 25 Novembre. Page 799.

14. Une Commiſſion aux Officiers Commandans de la Milice de Southampton, de procéder, ſelon la diſpoſition des Loix militaires, contre les Matelots & les Soldats qui ſeroient trouvés coupables de Felonie, de mutinerie, de pillerie ou d'autres excès, ou qui auroient quitté leurs Poſtes. La date en eſt de Weſtminſter le 3 Decembre. Page 804.

Cette Commiſſion fut regardée comme une Innovation, qui ôtoit aux Juges ordinaires la connoiſſance des Crimes commis par les Soldats. Mr. *de Rapin* dit qu'en général, on n'y fit pas grande attention. Cependant il paroit par *Whitlock* que cette affaire & celle du *Coat & Conduct Money* donna lieu à de grands & fréquens débats parmi les Juges & autres ſavans Juriſconſultes. Le Lecteur trouvera dans l'Article de *la Rochelle*, pluſieurs autres Commiſſions en faveur de la Loi Martiale.

15. Une Proclamation, datée de Whitehall, le 29 Janvier 1627, ordonnant à tous les Capitaines & autres Officiers de rejoindre leurs Compagnies, & aux Soldats de ſe rendre à leurs Drapeaux. Page 830.

16. Une Commiſſion pour procéder, ſelon la Loi Martiale, contre les Matelots & les Soldats de la Flotte, qui avoient commis quelques deſordres dans la Province de Kent. Elle eſt datée à Weſtminſter le 30 Avril. Page 888.

17. Une Proclamation de la part du Roi datée de Whitehall le 20 Novembre, portant défenſe à toute ſorte de perſonnes de monter un cheval qui n'a que le Filet (2), leur enjoignant de ſe ſervir d'une Bride, comme plus propre à manier les Chevaux qui ſont employés au ſervice de l'Etat (3). Page 941.

18. Une autre datée du 30 Novembre, ordonnant que tous les Officiers ayent à ſe rendre à leurs Poſtes, & les Soldats à leurs Drapeaux. Page 951.

Cette Proclamation faite au retour de la Flotte & des Troupes, qui avoient été employées à l'Iſle de Rhé, avoit pour motif & pour but de les exercer, & de les tenir en bon état & en bon ordre pour une autre Expédition.

19. Autre Proclamation ſemblable, faite le 25 Janvier 1628. Page 960.

20. Proclamation qui défend l'achat & la vente des munitions de Guerre, & des armes, appartenant à Sa Majeſté; afin d'empêcher que celles qui ont été tirées de ſes Arſenaux & diſtribuées pour le ſervice de Terre ou de Mer ne ſoient volées, ou troquées, ou empruntées; & pour remédier aux abus qui ſe commettent aux Revues & aux Exercices des Troupes dans pluſieurs Provinces. Cette Proclamation eſt datée de Whitehall, le 9 Mars. Page 978.

21. Autre pour empêcher la déſertion des Soldats & des Matelots (4). En date du 17 Juin. Page 1013.

CHAMBRE ETOILE'E.

1. *Note de toutes les Matieres dont cette Cour a droit de connoître, & la maniere d'y procéder.* Page 192.

Suivant un Statut fait la troiſieme année de *Henri VII*, devoit être porté devant cette Cour, & s'y jugeoit en dernier reſſort tout ce qui concernoit les deſordres, les aſſemblées illicites, les détenteurs injuſtes, les maintenues, le crime, nommé *Imbracerie* (5) *des Jurés* (6), la Prévarication des Sherifs en faiſant la Liſte des Jurés choiſis, ou de faux Rapports, & celle des Jurés en prenant de l'argent, les faux témoignages, la ſuppoſition des Faits, des Ordres, des Actes, des Lettres, ou des Indices particuliers qui tendent à calomnier ou à frauder quelqu'un; les Concuſſions des Sherifs, & autres Magiſtrats, &c.

Les Perſonnes qui compoſoient cette Cour étoient le Grand Chancelier ou le Garde du Grand Sceau, le Grand Tréſorier, & le Garde du petit Sceau, ou deux d'entre eux, Membres du Conſeil Privé, l'un Spirituel l'autre Temporel; les deux Chefs de Juſtice, & à leur défaut deux autres Juges: ſouvent même tous les autres Seigneurs du Conſeil Privé, & le reſte des Juges des deux Cours, prenoient ſéance dans celle-ci. Quant à la forme d'y procéder, ceux qui ſeront curieux de la connoître conſulteront l'Acte même.

2. *Une Note des droits qui ſont dus au Clerc de la Cour.* Page 194.

3. *Les Formulaires des Actes des Procès.* Page 194.

4. *Les Formulaires de toutes les ſortes d'Ajournemens, & autres Actes Judiciaires de cette Chambre, comme les Comminatoires* (appellés Subpoenas), *les Priſes de Corps, & Décrets des Biens, les Commiſſions touchant les Contumaces, & Refractaires, celles qui donnent pouvoir d'ouïr la Partie en ſes défenſes*, (7) *les Lettres de ſurſéance, celles de Certiorari*, (8) &c. Page 195, juſqu'à 198.

Les rigueurs de cette Cour furent portées à un tel point, particulierement ſous le Regne de ce Roi, que le Lecteur ne ſera point fâché que je l'en entretienne un peu au long, ſur-tout s'il vient à conſidérer que j'aurai pour Auteurs & pour garants ces Hiſtoriens célèbres, *François* (9) *Verulam* Grand Chancelier d'Angleterre, le Chevalier *Thomas Smith*, & l'Evêque *Nicholſon*.

L'Autorité de la *Chambre Etoilée* avoit pour fondement l'Ancien Coutumier ou Droit Civil du Royaume, & avoit été confirmée, dans la ſuite, par Acte du Parlement ſous le Regne de *Henri VII*.

Cette Cour, dit le Lord *Verulam*, eſt l'un des plus ſages & des plus illuſtres établiſſemens qui aient été faits en Angleterre. Elle eſt compoſée de Parties excellentes, car elle conſiſte en quatre ſortes de Perſonnes, qui ſont des Conſeillers d'Etat, des Pairs du Royaume, des Prélats, & des Chefs de Juſtice. Cette Chambre connoit auſſi principalement de quatre ſortes de Cauſes, des Violences, des Fraudes, de tout ce qui regarde le Stellionat, & enfin des deſſeins formés & des démarches faites pour l'exécution d'un Crime capital ou énorme qui n'a point été conſommé. Mais le but qu'on ſe propoſa ſur-tout, en confirmant par un Acte l'érection de cette Cour, ce fut de réprimer la violence, juſques dans ſa cauſe & ſes principaux appuis, ſavoir les Aſſemblées tumultueuſes de la Populace, & le Pouvoir outré des Grands.

Le Chevalier *Thomas Smith* nous apprend, que cette Cour tenoit ordinairement les Mécredis, & les Vendredis, depuis neuf heures du matin juſqu'à onze, ſes Séances durant le *Terme* (10) & le prémier jour des Vacations, dans un endroit nommé la *Chambre Etoilée*; ſoit parce qu'elle avoit quantité de Jours,

(2) Le Filet eſt une petite Bride qui n'a qu'une ſimple têtiere. *Filet à l'Angloiſe*, *Bridon*.

(3) Le Préambule de cette Déclaration fonde cette défenſe &c. ſur ce que tous les chevaux du Royaume doivent être tenus dans le meilleur état poſſible, pour le ſervice du Public, dans le beſoin & dans les Evenemens imprévus.

(4) Cette Proclamation n'eſt pas ſeulement contre ceux qui déſertoient après avoir été enrôlés, mais auſſi contre ceux qui s'abſentoient de leur Païs dans le tems des Enrôlemens.

(5) *Imbracery*, Terme de Barreau, ſignifiant l'action de ceux qui, étant gagnés par l'une des Parties, vont préoccuper les Juges en ſa faveur, en leur faiſant des rapports déguiſés du fait en queſtion. Il paroît par ce Statut de *Henri VII*, que c'étoit un Crime en Angleterre; & c'en devroit être un par-tout, puiſque c'eſt un faux Témoignage, auquel il ne manque que quelques formalités, qui peuvent bien aggraver un Crime, mais qui n'en conſtituent point l'eſſence. Ces ſortes de Solliciteurs ſont appellés en Anglois *Imbraceours*, ou *Imbraſours*. Si j'ai jamais ſû de ſubſtantifs François qui rendiſſent parfaitement ceux d'*Imbracery*, & d'*Imbraſour*, je les ai parfaitement oubliés. Mais comment notre Langue auroit-elle des termes pour exprimer directement une choſe, dont il ne paroît pas que nous ayons eu une idée bien nette, ni que nous en ayons fait aucun uſage ni au Palais ni dans nos Loix?

(6) *Jurés*. Ce ſont douze ou vingt-quatre Hommes, choiſis & qui ont prêté ſerment pour juger d'un fait ſur la dépoſition des Témoins.

(7) Ces Commiſſions ſont appellées en Anglois *Dedimus*, mot Latin qui ſignifie *Nous avons donné*, & qui ſe trouve à la tête de cet Acte Royal.

(8) *Certiorari*. Verbe paſſif de l'ancienne Latinité, (*) ſignifiant *Etre fait certain*, être informé, & qui eſt devenu un Subſtantif dans la Juriſprudence & le Stile de Chancelerie en Angleterre. Les Anglois en ont pluſieurs autres, & il n'y a point en Europe de Langue où il ne s'en trouve des Exemples. Cela vient de ce que tous les Actes Publics ſe ſont faits pendant fort longtems en Latin. Remarque que je fais ici une fois pour toutes. Pour ce qui eſt de ces *Certioraris* en particulier, c'eſt une eſpece de Lettres de Chancelerie adreſſées à des Cours inférieures, pour qu'elles remettent à ſon Greffe les Pieces & Procédures de certains Procès qui ſont pendans devant leurs Tribunaux.

(9) C'eſt *François Bacon*, Seigneur ou Baron de *Verulam*, Chancelier d'Angleterre, & Fils de *Nicolas Bacon* auſſi Chancelier, &c.

(10) *Terme*. Dans le Stile du Barreau Anglois, c'eſt le tems auquel les Cours de Juſtice ſont ouvertes & donnent publiquement les audiences. En Stile du Barreau François on diroit, *Pendant que les Plaids ſont ouverts*, &c.

(*) Ulpien s'eſt ſervi de l'Actif *Certiorare*, Digeſte Liv. 27. Tit. 5. Loi 1. §. 9. & de *Certiorari*, Dig. Liv. 19. Tit. 1. Loi 1. §. 1.

Jours, ſoit parce qu'au commencement, le Plafond en étoit orné d'Etoiles (1) d'Or.

Sur l'Expoſé, & les Preuves d'une violence commiſe, celui contre qui la plainte eſt portée, doit indiſpenſablement comparoître, de quelque qualité qu'il ſoit, devant cette Cour; & s'il ne donne pas des Raiſons pertinentes, il eſt envoyé dans la Priſon du *Fleet*, pour y être gardé & traité, comme il plaît à ſes Juges de le preſcrire. On l'y laiſſe juſqu'à ce qu'accablé d'ennui & de frais, il ſoit ravi d'obtenir ſon élargiſſement par les ſollicitations de ſes Amis, & par les proteſtations les plus fortes qu'il fait de ſe mieux gouverner à l'avenir. Quelquefois, ſuivant la nature du Crime, il eſt condamné à une groſſe Amende envers le Roi, outre les dépens, dommages & intérêts envers la Partie lezée. Ce n'eſt pas tout: la Cauſe eſt renvoyée, quant au fond, aux Juges Ordinaires; le grand but de cette Chambre étant de mortifier & de tenir en bride ces ſortes de Grands & de Gentilhommes hautains, qui ſont toujours prêts à maltraiter le Peuple, & à ſe faire raiſon eux-mêmes, dans la penſée préſomptueuſe qu'il eſt au-deſſous d'eux d'agir par les voyes communes de la Juſtice, & des Tribunaux établis.

Cette Cour, qui, comme on l'a déja vu, avoit été érigée longtems avant le Regne de *Henri VII*, fut, pendant pluſieurs années, dans l'inaction & dans l'oubli, juſqu'à ce que le Cardinal *Wolſey*, Grand Chancelier d'Angleterre, la remit ſur pié, en lui donnant plus d'autorité & de pouvoir qu'auparavant; ce qui fit croire à bien des gens, dit le Chevalier *Smith*, que ce Miniſtre en étoit le prémier Auteur. Ce rétabliſſement étoit devenu en ce tems-là d'une néceſſité preſſante & abſolue, comme étant le moyen le plus convenable de réprimer l'inſolence des Nobles (2) du Nord de l'Angleterre, qui, parce qu'ils étoient loin & du Roi, & des Sieges de la Juſtice, vivoient entre eux dans une guerre ouverte, ſe liguant les uns contre les autres, & allant à la tête de leurs Vaſſaux & de leurs Domeſtiques armés, ſe faire des dégâts & des outrages, ou ſe vanger de ceux qu'ils avoient reçus.

Henri VIII, ne pouvant ſupporter de tels deſordres, manda tous ces Gentilhommes à la Cour, l'un après l'autre, & les remit à la *Chambre Etoilée*. Là, après avoir été duement atteints & convaincus de mauvaiſe conduite, ſéverement reprimendés & mis au *Fleet*, leur bourſe étant épuiſée & leur orgueil rabaiſſé, ils commencerent à revêtir des ſentimens plus modérés, & ſentirent qu'ils avoient pour Souverain un Prince qui vouloit que ſes Loix fuſſent obſervées, & qui ſavoit les faire obſerver. Cette Affaire augmenta de beaucoup l'eſtime & le reſpect que l'on avoit pour cette Chambre, dit encore le Chevalier *Smith*.

Au rapport du même Auteur, les autres Officiers de cette Cour étoient un Greffier, trois Procureurs & un Examinateur. Le Greffier gardoit les Regîtres, les Statuts, les Ordonnances & les Arrêts de la Chambre. Les Procureurs étoient chargés de prendre les Plaintes & les Défenſes des Parties, & de les ranger dans un ordre à être expoſées aux Seigneurs. L'Examinateur recevoit les dépoſitions & les Preuves pour & contre.

Les Affaires s'y décidoient & les Sentences s'y prononçoient à la pluralité des Voix.

Les Punitions étoient ordinairement, ou la Priſon, ou le *Pilori*, ou l'Amende; & ſouvent l'Amende & la Priſon tout à la fois.

Les Procédures conſiſtoient en un *Subpœna* (3) dreſſé en forme de Déclaration ou d'Ordre; en une Saiſie, une Proclamation de Rebellion à la Juſtice, & une Nomination de Commiſſaires pour le même fait: Proclamation, & Commiſſion qui étoient publiées, lorſque l'Accuſé refuſoit opiniâtrement de reconnoître ſa faute, ou qu'il s'étoit rendu coupable de mépris pour les Ordres de la Cour, en ne comparoiſſant point dès la prémiere Sommation.

Les Miniſtres & Suppôts de la Cour de la *Chambre Etoilée* étoient le Geolier du *Fleet*, ou les Sergens d'Armes (4).

Les Crimes dont cette Chambre connoiſſoit, étoient d'avoir enlevé des Filles mineures, contre le gré de leurs Parens ou de leurs Tuteurs; d'avoir débité des calomnies notables; ſuppoſé des Pieces, contrefait l'écriture & le ſeing de quelqu'un; attaqué, ravalé la gloire & l'honneur des Grands, & répandu des Nouvelles ſéditieuſes. Ajoutez à tout cela, les violences, les aſſemblées illégitimes, tous les deſordres rapportés dans l'Epitome de *Raſtal*; toutes les ſortes de tromperies inſignes, de fraudes, &c.

Il ſeroit inutile, dit l'Evêque *Nicholſon*, de chercher des Actes de la *Chambre Etoilée*, plus loin que le Regne de *Henri VII*, ſi le Statut de la troiſieme année de ce Roi, où il eſt parlé (chap. 7.) de l'autorité de ce Tribunal, en étoit l'érection & l'origine mêmes, comme certaines gens l'ont cru. Mais le ſentiment unanime des Membres de la Cour du Banc du Roi, fut toujours (5) que cette Erection eſt beaucoup plus ancienne que ce Statut, & que bien des années avant le Regne de *Henri VII*, la *Chambre Etoilée* étoit une des plus reſpectables & des plus hautes Cours de Juſtice de ce Royaume. Les Rapports faits au Roi ſur les Ordres qu'il avoit donnés à la *Chambre* (qu'on nomme communément (6) *Etoilée*) remontent juſqu'à la vingt-huitieme année d'*Edouard III*. Et il paroît (par une Affaire, dont il eſt parlé dans un des Manuſcrits du Lord *Dyer*) que les deux Chefs de Juſtice étoient Membres de cette Cour, qui, ſous le Regne de *Henri VI*, condamnoit les coupables à de très groſſes Amendes. Ce Tribunal prenoit connoiſſance des Deſordres, des Extorſions, des Oppreſſions & de tels autres grands Crimes, excepté ceux qui étoient dignes de mort, dont il ne ſe mêloit point. Ses Séances n'étoient point fréquentes, pour pluſieurs raiſons. 1. Les excès dont il etoit juge, ſe commettoient rarement. 2. *Ne dignitas hujus Curiæ vileſceret*. Pour ne point avilir la dignité d'une telle Chambre. 3. Pour que le Conſeil ne négligeât point les Affaires publiques, par une attention trop ſouvent donnée aux Affaires des Particuliers. La forme d'y procéder conſiſtoit en des Informations, des Ecritures, des Réponſes, des Repliques, des Interrogatoires, &c. Pieces que l'on avoit ſoin de mettre dans le fil d'archal, (7) au-lieu que les Arrêts de la Cour étoient groſſoyés dans un grand & beau Regître, avec les noms des Seigneurs qui s'étoient trouvés au Jugement de la Cauſe, & qui y avoient donné leurs ſuffrages.

CHEVALIERS.

1. Une Commiſſion aux Comtes d'*Arondel* & de *Pembroke* pour préparer ce qui concernoit les formalités & les Cérémonies

(1) Dans le Statut de la vingt-cinquieme année de *Henri VIII*, cette Chambre eſt appellée *Starred-Chamber*, Chambre Etoilée; au-lieu qu'on l'appelle ordinairement *Star-Chamber*, Chambre de l'Etoile.

(2) Il y a dans l'Anglois *ces ſortes de* Nobles, *ou de* Gentilhommes. Le titre de *Noble* en Angleterre n'appartient qu'à ceux qui ſont ou Ducs, ou Marquis, ou Comtes, ou Vicomtes, ou Barons: les autres, comme les Chevaliers & les Ecuyers, ſont compris ſous le nom de *Gentelmen*. Ainſi voilà deux Claſſes de Nobleſſe, la Grande, & la Petite. La Grande Nobleſſe, je veux dire le Corps des Nobles de la premiere Claſſe, ſe déſigne par le mot *Nobility*, & l'autre par celui de *Gentry*. Je croi l'avoir dit ailleurs.

(3) C'eſt un Ajournement perſonnel avec Clauſe comminatoire, c'eſt-à-dire avec menace & déclaration de peine, en cas de deſobéiſſance.

(4) Ces Sergens d'Armes étoient employés à peu près comme nos Archers de Prévôt. Mais en France, nous appellons proprement *Sergent d'Armes*, des *Maſſiers*, & les Huiſſiers qui portent des maſſes devant le Roi.

(5) V. *Coke*, Rep. Séances de la St. Michel. 5. Car. I.

(6) Inſtit. Liv. 4. Page depuis 60. juſqu'a 66.

(7) C'eſt proprement ce que nos Praticiens appellent *mettre en liaſſe*, faire une *liaſſe*, &c.

(8) Mr. *de Larrey* (Hiſt. d'Ang. Regne d'*Henri VII*, p. m. 38.) dit, d'après *Speed*, & *Chamberlain* qu'il cite, que „ ces Chevaliers „ furent appellés *Chevaliers du Bain*, parce qu'au commencement „ de leur Inſtitution, *qui eſt de l'année* 1399, ils ſe baignoient a- „ vant que d'être faits Chevaliers. Cette coutume, *continue-t-il*, ſe „ perdit peu à peu, mais l'Ordre s'eſt conſervé, & on les fait en- „ core aujourdhui avec de grandes Cerémonies". Mais la Cerémonie du *Bain* n'étant point particuliere à cet Ordre de Chevalerie, puiſque tous les autres Ordres ne ceſſerent de la pratiquer que depuis l'année 1086, ſous *Guillaume I* & ſous ſes Succeſſeurs; (*) elle ne paroit guere propre à fonder une dénomination particuliere. *Cambden*, qui a eté appellé le *Strabon* & le *Pauſanias* d'Angleterre, donne au Titre de *Chevaliers du Bain* une origine & un fondement bien plus plauſibles. Il dit, qu'en l'année 1399, le Roi *Henri IV* ayant été averti que deux Veuves attendoient pour lui demander juſtice, qu'il fût ſorti du bain, qu'il prenoit dans ce moment-là, en ſortit incontinent, en diſant, qu'un Souverain devoit interrompre & abandonner ſes délaſſemens & ſes plaiſirs, quand il s'agiſſoit d'écouter quelqu'un de ſes Sujets, & de le tirer de la ſouffrance. D'où il prit occaſion d'inſtituer un Ordre, qu'il nomma des *Chevaliers du Bain*. Ajoutons quelque choſe touchant les marques diſtinctives de ces Chevaliers, & les Cérémonies de leur Reception. Ils reçurent de leur Inſtituteur *l'Ecu de Soie bleu céleſte en broderie, chargé de trois Couronnes d'or, avec ces mots*, Trois en un, *faiſant alluſion aux trois Vertus Théologales*. Aujourdhui cette marque n'eſt qu'un Ruban rouge porté en écharpe. Pour ce qui eſt des ſolemnités, ceux qui reçoivent cet Ordre en prêtent le ſerment dans la Chapelle de *Henri VII*, étant vêtus d'un habit d'Hermite, & ayant des Sandales aux pieds. Le ſerment prêté, on les habille d'une Robe magnifique, & quand on leur chauſſe les éperons, le Roi y met quelquefois la main. Au reſte, cet Ordre ne ſe confere guere qu'au Sacre des Rois, & à l'Inauguration ou du Prince de *Galles* ou du Duc d'*York*. Voyez l'Hiſtoire des Troubles de la Grande Bretagne par Salmonet; l'Etat préſent de l'Angleterre par Chamberlain; le Livre de la Chevalerie d'*El. Aſhmole*; la *Britannia* de *Cambden*, &c.

* Mr. *de Larrey* le dit lui-même. V. Regne de *Guillaume I.* p. 238.

(9) Voyez la Note ſur le dernier Paragraphe de Article ſuivant.

(10) La différence étoit donc de *treize quinziemes*: différence énorme, puiſqu'à ſuivre, dans une juſte proportion, l'eſprit de la Loi, il n'auroit falu obliger à ſe faire Chevalier, que ceux qui du tems de *Charles*, avoient quatorze fois plus de Revenu que la ſomme ſpécifiée litéralement par cette Loi. Ainſi il auroit falu 3600 francs, à 12 francs la livre ſterling, au-lieu de 240 francs portés par l'Acte de Parlement, ou au-lieu de 480 portés par l'Ordonnance de *Charles I*.

(11) Les Princes s'aviſerent d'établir l'Ordre de Chevalerie, pour avoir toujours un certain nombre de gens diſtingués tout prêts, en cas de guerre, à former un bon Corps de troupes: chaque Chevalier étant obligé, à la prémiere ſommation, non ſeulement de marcher en perſonne, mais encore d'amener bien armés un certain nombre

nies de la Création que Sa Majeſté vouloit faire de *Chevaliers du Bain*, (8) avant ſon Couronnement. Cette Commiſſion eſt datée de *Weſtminſter*, le 30 (9) de Janvier 1626. Page 277.

2. *Ordonnance du Roi envoyée à tous les* Shérifs *du Royaume, leur enjoignant de ſommer tous ceux qui avoient eu pendant les trois dernieres années, quarante Livres Sterling de revenu par an, ou au-deſſus, ſoit que cette ſomme eût paſſé par leurs mains, ou par celles d'autrui; & qui cependant n'étoient point encore Chevaliers; d'en venir recevoir l'Ordre, en préſence de Sa Majeſté, avant le 31 de Janvier ſuivant*. Page 278.

La reception à l'Ordre de Chevalerie, qui n'avoit été pendant longtems, qu'une Coutume, fut autoriſée ſous le Regne d'*Edouard II*, par un Acte de Parlement, & changée en devoir impoſé à quiconque avoit vingt Livres Sterling de rente par an. Parmi les Succeſſeurs d'*Edouard*, il y en eut ſi peu qui ſe prévaluſſent de cette Loi, qu'elle en tomba dans l'oubli. *Charles* prétendit qu'elle étoit dans toute ſa force, comme n'ayant point été abolie par un Acte, & qu'il traitoit bien doucement ſes Sujets, en ne ſoumettant à ſon Ordonnance que ceux qui avoient quarante Livres Sterling de Revenu annuel. Cependant il n'ignoroit pas que les 20 Livres valoient dans le tems d'*Edouard*, autant que 300 Livres (10) dans le ſien. Les Anglois le ſavoient bien auſſi; & la diſproportion extrême qu'ils voyoient entre leurs facultés préſentes & la qualité de Chevaliers qu'on vouloit les forcer d'aquerir, (11) leur faiſoit regarder cette Sommation de très mauvais œil, & comme une Exaction qui étoit un abus manifeſte de l'eſprit de la Loi ſur laquelle on ſe fondoit. Au reſte, le prétexte le plus ſpecieux de cette Création (12) fut d'augmenter l'éclat du Couronnement de Sa Majeſté.

Cette Ordonnance fixe le Couronnement au ſecond du mois de Février, & il ſe fit auſſi ce jour-là; ce qui montre que c'eſt une faute que de la dater du cinquieme, comme portent les *Fœdera*, & il n'y a aucun lieu de douter qu'elle ne fût publiée vers le commencement du mois de Janvier (13).

3. Commiſſion à *Dudley* Seigneur de *Carleton*, & au Chevalier *Guillaume Seagar*, pour aller porter l'Ordre de la Jarretiere à *Henri* Comte de Naſſau, & Prince d'Orange. Datée de Weſtminſter, le 12 de Mai 1627. Page 889.

4. Commiſſion à *Jaques* Comte de *Marlbourg*, Grand Tréſorier d'Angleterre, & à &c. pour faire payer l'Amende à tous ceux qui étant trouvés avoir quarante Livres ſterling de Revenu annuel, ne feront pas venus prendre l'Ordre de Chevalerie, conformément à la Sommation qui leur en a été faite par les *Shérifs*. Cette Commiſſion eſt datée de Weſtminſter le 29 du mois de Mai 1628. Page 1020.

COLONIES.

1. Une Proclamation datée de Whitehall le 13 de Mai 1625, pour mieux établir la Colonie de la Virginie. Page 72.

Cette Proclamation déclare, que la *Virginie*, les *Iſles de Summer* (14), & la *Nouvelle Angleterre* font partie de l'Empire Anglois. Que la *Virginie* dépendroit à l'avenir immédiatement du Roi, ſans reconnoitre aucune Compagnie que ce fût: Que les Affaires de cette Colonie ſeroient entre les mains d'un Conſeil formé dans Londres d'un petit nombre de perſonnes éclairées & reſſortiſſant au Conſeil-Privé: Que Sa Majeſté avoit réſolu d'établir un autre Conſeil qui feroit ſa réſidence dans la *Virginie* même, & ſeroit ſubordonné à celui qui ſeroit établi en Angleterre pour les Affaires de cette Colonie: Enfin, que Sa Majeſté fourniroit de ſes propres deniers à l'entretien des Magiſtrats, des Paſteurs, des Troupes, des Magaſins, & des Fortifications de ce Païs-là.

L'Auteur de l'Ouvrage intitulé *l'Empire Britannique en Amérique*, obſerve, dans ſon prémier Volume page 238, que „ l'élection d'un certain Capitaine nommé *Martin*, pour être „ Membre du Conſeil de la *Virginie*, aigrit & diviſa tellement „ les eſprits, que ce ne fut plus dans la Colonie que deſordre „ & confuſion. Chacun ne ſongea, ne travailla plus qu'à ſes intérêts particuliers, aux dépens de ceux de tout le Corps. Les „ Propriétaires en reçurent de grandes pertes, qui les dégoutant „ entierement les porterent à ſe défaire de leurs Plantations. „ Nouveaux malheurs, ſuite des précedens: les Indiens, inſtruits „ de la foibleſſe où ces deſordres jettoient la Colonie, fondirent à l'improviſte, juſqu'à deux fois, depuis le commencement de l'année 1622, ſur les Anglois qui habitoient les confins du Païs, & en égorgerent une très grande partie. Alors, „ pour ſoutenir les reſtes de cette Colonie & pour la relever, „ le Roi caſſa la Compagnie particuliere de Négocians établie „ à Londres, à laquelle il avoit donné la propriété de la *Virginie*, s'en déclara lui-même le Seigneur immédiat, la prit ſous „ ſa propre direction, lui donna un Conſeil, & un Gouverneur „ de ſa main; ordonna que toutes les Lettres Patentes ſeroient „ expédiées, tous les Procès faits & la Juſtice adminiſtrée en „ ſon nom; rétablit le Cens, ou Rente Seigneuriale de 2 ſ. „ pour chaque cent Acres de Terres; regla la forme & la conſtitution de la Colonie, voulant qu'à l'avenir les Affaires en „ fuſſent dirigées par un Gouverneur, un Conſeil compoſé de „ douze Gentilshommes, & une Aſſemblée de Députés de chaque Ville, & de chaque Contrée; aſſigna de grandes Poſſeſſions aux Gentilshommes, de même qu'à pluſieurs autres de ſes „ Sujets qui voudroient s'y aller établir, ajoutant à quelques-uns „ de ces Octrois l'indépendance du Gouvernement, & attribuant „ à chaque Gentilhomme le même pouvoir dans ſa Terre ou Province, & la même autorité, que les précédens Propriétaires „ de la *Virginie* y avoient eu".

2. Patente qui nomme le Gouverneur & les Membres du Conſeil de la *Virginie*. La date en eſt de Weſtminſter le 4 du mois de Mars 1626. Page 311.

3. Autre ſemblable, datée le 26 du mois de Mars 1628. Page 980.

COMMERCE.

1. Proclamation qui défend à tous les Sujets du Roi de faire aucun Négoce, & d'avoir aucun Commerce dans les Païs qui ſont ſous la Domination du Roi d'Eſpagne, ou de l'Archiducheſſe. Cette défenſe eſt datée à Hamptoncourt le 24 de Décembre 1625; & porte pour peine la Confiſcation des Vaiſſeaux & de leur charge. Page 251.

Outre cela, le Roi venant à conſiderer, que l'Equipage des Vaiſ-

bre d'hommes, ou de payer une certaine ſomme proportionnée à ſon état & à ſes revenus. Ainſi la qualité de Chevalier, très honorable ſans doute, étoit auſſi très onéreuſe & même ruineuſe pour ceux qui n'avoient pas dequoi fournir à ce qu'elle demandoit. Il y avoit donc une injuſtice criante de forcer un homme, qui n'avoit pas cinq cens francs de revenu, à faire une dépenſe que celui qui en avoit trois mille ſix cens, c'eſt-à-dire plus de ſept fois autant, pouvoit à peine ſoutenir.

(12) Ce Prétexte, ou ce Motif, n'eſt point allégué dans l'Ordonnance qui fait le ſujet de cet Article; mais on le trouve dans la Préface de la Commiſſion que *Charles* donna aux Comtes d'*Arondel* & de *Pembroke* pour préparer tout ce qui étoit néceſſaire, &c. Voici comment le Roi expoſe ce motif. „ D'autant que notre deſſein & „ intention eſt de procéder, avec l'aſſiſtance de Dieu, dans fort peu „ de jours, à notre Couronnement, non-ſeulement avec les ſolemnités pratiquées en pareils cas par les Rois nos Ancêtres & Prédéceſſeurs, & convenables à notre Puiſſance, de même qu'à la Dignité de notre Couronne; mais encore *de relever l'éclat de cette „ auguſte Cérémonie*, en conférant des Titres d'Honneur & des marques de diſtinction à ceux de nos Serviteurs & de nos bons Sujets „ que la Nobleſſe de leur ſang, ou leurs ſervices, ou leur mérite „ perſonnel met en état de les recevoir: Nous avons réſolu d'honorer un certain nombre d'entre eux de l'Ordre & de la Dignité de „ *Chevaliers du Bain*. A ces cauſes, &c".

(13) Les Abréviateurs de Mr. *Rymer* relevent avec raiſon la date de cette Ordonnance; mais ils n'indiquent rien pour la redreſſer. La choſe cependant s'offre, ce me ſemble, d'elle-même. Le Copiſte a mis apparemment *Février*, au lieu de *Janvier*: mettez *Janvier* au-lieu de *Février*, & tout eſt dans l'ordre. Mais ces Meſſieurs ont laiſſé paſſer ſans difficulté la date de la Commiſſion donnée aux Comtes d'*Arondel* & de *Pembroke*, touchant le Cérémonial qui ſe devoit obſerver à la création de ces nouveaux *Chevaliers du Bain*. Cette date, on l'a vu, eſt du 30 de Janvier. Sur quoi je prie le Lecteur de faire attention au petit détail ſuivant. La date eſt donc du 30 de Janvier. Le lendemain 31 on devoit, conformément à l'Ordonnance envoyée aux *Sherifs*, faire les Cérémonies & la Reception d'un nombre qu'on pouvoit appeller preſque innombrable de Chevaliers, ſi tous les Anglois, ou ſeulement la plupart de ceux qui étoient dans le cas de la ſommation, obeiſſoient, ſelon le deſir & les eſpérances du Roi & de ſes Miniſtres. Or comment préparer en 24 heures tant de choſes néceſſaires aux Cérémonies de cette Reception? Si l'on dit, que ces Seigneurs avoient des Commis ſous eux, & ceux-ci d'autres Commis, &c. moi, je dirai, que 24 heures ne leur ſuffiſoient pas pour donner leurs Ordres, leurs Inſtructions, à tous ces ſous-Commis. Vingt-quatre heures ne ſuffiroient peut-être pas pour écrire ſeulement le nom des Candidats, &c. Je conclus, qu'il y a un deſordre ſenſible dans cette date. Mais comment la rétablir? Seroit-ce en mettant ou *tertio* le troiſieme, ou *tertio decimo* le treizieme, au-lieu de *triceſimo die Januarii*, le trentieme de Janvier, comme on le trouve dans *Rymer*? La défectuoſité des dates eſt une des plus grandes croix d'un Ecrivain exact, & une des plus grandes confuſions où les Faits hiſtoriques puiſſent être jettés. Se charge qui voudra d'un travail, dont j'ai plus d'un droit de me diſpenſer.

(14) Ce ſont les *Bermudes*, ainſi nommées de *Jean Bermudo* Eſpagnol, qui en fit la découverte. Il ſe paſſa près de cent ans, ſans qu'aucun Prince Européen s'en rendît maitre. Le Roi d'Eſpagne *Charles I.* plus connu ſous le nom de *Charles V* Empereur, en fit le deſſein, & même, en 1522, des préparatifs qui n'eurent point de ſuccès. Cependant ces Iſles ſont placées d'une telle maniere, que les Vaiſſeaux qui vont dans le Golfe de Mexique, ou qui en ſortent, ont bien de la peine à les éviter; mais d'un autre côté, elles ſont environnées de Rochers & d'Ecueils qui en rendent l'abord fameux en naufrages, ce qui les fit nommer au commencement les Iſles du Diable. Les Anglois y entrerent pourtant, & s'y établirent en 1612. Trois ans auparavant, le Chevalier *George Summer* y avoit échoué & péri. Ceux de ſon Equipage qui retournerent en Angleterre louerent extrêmement les commodités de ces Iſles, qu'ils appelloient les Iſles de Sommer, *The Summers Iſles*, & ce nom leur fut conſervé dans les Actes, dans les Inſtructions, & dans les Rélations des Anglois. Et comme en leur Langue *Summer* ſignifie *Eté*, quelques Géographes, ignorant le fait que je viens de deduire, les ont nommées les *Iſles d'Eté*.

Vaiſſeaux Marchands étoit foible, & les Vaiſſeaux d'ailleurs mal pourvus d'Armes & de Munitions de Guerre, ce qui encourageoit les Ennemis de l'Etat à les attaquer, & expoſoit les Sujets à des pertes manifeſtes & conſidérables; Sa Majeſté ordonna qu'il ne ſeroit mis en Mer aucun Vaiſſeau, ou Pinaſſe de ſoixante Tonneaux ou au-deſſus, qui ne fût pourvu d'une quantité ſuffiſante de Mouſquets & de Bandoulieres pour armer la moitié des Matelots, & en même tems une quantité de Munitions convenable à la longueur du Voyage qu'on entreprendroit (1).

2. Autre Proclamation du 31 de Décembre, qui déclare de bonne priſe tous les bâtimens chargés de Grains, ou de Vivres, ou de Munitions & Proviſions, pour l'uſage du Roi d'Eſpagne ou de ſes Sujets. A Hamptoncourt. Page 259.

3. Une Commiſſion pour rechercher & ſaiſir tous les Vaiſſeaux & Effets appartenans aux Sujets du Roi de France, & pour les mettre & tenir ſous bonne & ſure garde. La date en eſt du 27 de Novembre. A Weſtminſter. Page 802.

Cette Commiſſion porte pour motif, que les Vaiſſeaux & Effets des Anglois avoient été ſaiſis dans divers Ports du Royaume de France, ſous prétexte, 1. que la Flotte Angloiſe avoit pris en dernier lieu trois Navires appartenant à des Négocians de Rouen; & 2. que certaines Marchandiſes qu'on évalue à 25000 livres furent pareillement ſaiſies, il y a déja pluſieurs années.

4. Autre Commiſſion pour diſpoſer des Vaiſſeaux & Effets ſaiſis en conſéquence des Commiſſions précédentes. Du 27 de Janvier. A Weſtminſter. Page 825.

5. Permiſſion ſpéciale donnée à la Compagnie des Indes Orientales de charger ſur les prémiers Vaiſſeaux qu'elle fera partir, & de tranſporter d'Angleterre dans ce Païs-là, ſans payer aucun droit, la valeur de 30000 livres d'Or étranger, monnoyé ou non monnoyé, à déduire de la ſomme que les Lettres Patentes précédemment accordées lui permettent de tranſporter hors du Royaume en argent étranger. Du 13 de Février. Page 843.

Par ces Lettres Patentes, il étoit permis à cette Compagnie-là, de tranſporter tous les ans hors du Royaume, en argent, une ſomme qui n'excédât point 100000 livres. Mais cette Permiſſion particuliere de tranſporter de l'Or, montre que la défenſe du Commerce avec l'Eſpagne mettoit la Compagnie des Indes hors d'état d'aſſembler ni en eſpeces ni en lingots, la quantité accoutumée d'argent étranger.

6. Commiſſion qui confirme le choix que la Compagnie des Indes Orientales a fait de certaines Perſonnes pour être les Officiers & le Commandant en Chef des Bâtimens qu'elle a équipés & qui ſont prêts à partir pour ces Païs-là. Du 27 de Février. A Weſtminſter. Page 853.

7. Nouvelle Proclamation pour défendre & empêcher qu'il ne ſoit fourni aux Eſpagnols aucunes Munitions de Guerre ou de bouche, ni rien qui ſert à l'équipement ou à l'armement des Vaiſſeaux. Du 4 de Mars. A Newmarket. Page 856.

8. Pouvoir, Commiſſion au Chevalier *Pierre Wyche*, nommé Ambaſſadeur à la Porte Ottomanne, de confirmer l'amitié & la bonne intelligence que le Sultan *Amurat IV* avoit marqué vouloir entretenir avec Sa Majeſté Brittannique; & de regler tout ce qui concernoit le Commerce des Anglois dans l'Empire Ottoman. Donnée à Weſtminſter le 20 du mois de Mars, & ſignée de la propre main du Roi. Page 862.

9. Une Proclamation datée du 12 de Mai 1627, ſervant à interpréter celle du 28 d'Avril précédent, intitulée, *Proclamation pour défendre de tranſporter aucunes Marchandiſes dans quelque Bâtiment François que ce ſoit.* A Weſtminſter. Page 891.

10. Autre Proclamation en faveur de la Compagnie des Indes Orientales, pour encourager & étendre ſon Commerce, & pour empêcher & défendre celui que font ſecretement & ſous main les Officiers & les autres perſonnes qu'elle employe à ſon ſervice. Du 15 de Février 1628. Page 965.

11. Commiſſion ſpéciale donnée a quelques Aldermans & Négocians de Londres, &c. après la concluſion de la Paix avec les Algériens, de rechercher exactement la diſtribution des deniers, à la levée deſquels les Négocians, tant Etrangers qu'Anglois, avoient conſenti, pour être employés à un Armement & à une Expédition contre les Pirates. A Weſtminſter le 25 du mois de Février 1628. Page 972.

L'Impoſition à laquelle les Négocians avoient volontairement conſenti pour l'exécution de ce deſſein-là, étoit d'*un pour cent* ſur toutes les Marchandiſes du Levant, d'Eſpagne, de Barbarie, & des Iſles (2); & d'*un demi pour cent* ſur toutes celles d'Allemagne, des Païs-Bas, du Nord & des Indes Orientales, tant pour leur entrée que pour leur ſortie; de même que ſur le Tonnage des Vaiſſeaux Marchands employés au Commerce de quelqu'un des Païs ſpécifiés.

12. Autre ſemblable Commiſſion. Du 31 de Mars. Page 1013.

COMMISSIONS ECCLESIASTIQUES.

1. Lettres Royaux erigeant une Cour Souveraine, ſous le nom de la *Haute Commiſſion*, fondée ſur le Statut de la prémiere année d'*Eliſabeth*, Chap. 1. & compoſée d'un certain nombre (3) de Commiſſaires qui exerçoient la *Suprémacie* du Roi dans ce qui concerne la Religion. Cette Patente porte pour date. A Weſtminſter le 1 du mois de Juillet 1625. Page 124.

Autre Patente de la même nature, datée du 15 de Février 1626. Page 293.

Autre ſemblable, donnée à Cantorbery le 15 du mois d'Août 1627. Page 922.

Il eſt évident que cette Cour étoit une ſorte de *Chambre Etoilée*, & que ſous prétexte de réprimer le Schiſme, elle opprimoit ceux qui refuſoient de ſe ſoumettre au Pouvoir Arbitraire, les traitant tous de Presbytériens. Ce qui inſpiroit au Peuple de l'averſion pour la Hiérarchie en général, & pour l'Epiſcopat en particulier.

Le Chevalier *George Paul* fut nommé Greffier de cette Cour; & *Robert Chriſtian* avec *Thomas Mottershed* Ecuyers furent établis Receveurs de toutes les Amendes & Confiſcations encourues par les Délinquans.

2. Commiſſion pour ſuſpendre *Abbot* Archevêque de *Cantorbery* de ſes fonctions Eccléſiaſtiques, & pour autoriſer les Evêques de *Londres*, de *Durham*, de *Rocheſter*, d'*Oxford*, & de *Bath* & *Wells*, à les remplir, & à exercer dans toutes ſes parties la Juriſdiction de ſon Siege. Donnée à Weſtminſter le 9 d'Octobre 1627. Page 941.

Cette ſuſpenſion de toutes les fonctions Archiépiſcopales fut une ſuite de la diſgrace où *Abbot* tomba pour avoir refuſé la permiſſion d'imprimer le Sermon de *Sibthorp*, dont il a été parlé dans l'Article des Emprunts. Outre cela, cet Archevêque fut relegué à ſa Maiſon de *Ford*, lieu marécageux & malſain, à cinq milles de *Cantorbery*.

Il y écrivit ſon Apologie, qui mérite bien d'être lue. Mais comme nous ne pouvons, faute de place, en donner ici une Copie, nous renvoyons le Lecteur à *Rushworth*, qui a inſéré cette Piece toute entiere dans ſon Recueil, (imprimé ſous le titre de *Hiſtorical Collections*). Contentons-nous donc d'obſerver, que cet Archevêque excuſe ſur des attaques de Goute, de Pierre & de Gravelle, l'abſence qu'il avoit faite pendant quelque tems du Conſeil, & que ſes Ennemis firent paſſer pour une retraite affectée des Affaires publiques, & un deſaveu de certaines meſures qu'il avoit vu prendre à la Cour. Quant au Sermon du Docteur *Sibthorp*, il dit, qu'après que l'Evêque de *Londres* eût refuſé d'en permettre l'impreſſion, Mr. *Guillaume Murray*, l'un des Valets de Chambre de la Chambre du Lit, vint lui demander cette permiſſion de la part du Roi. L'Archevêque ſentit le piége (4), & tacha de l'éviter, d'un côté en refuſant l'approbation qu'on lui demandoit, & de l'autre, en accompagnant ſon refus de raiſons tirées de divers endroits de ce Sermon

(1) De la maniere que cet Article eſt dreſſé, on diroit que ce qu'il contient fait partie de la Proclamation précedente. Cependant il eſt l'Extrait d'une autre Proclamation, datée auſſi de *Hamptoncourt* du même jour, mois & an. Je remarque de plus que le Roi n'y parle pas *d'une quantité de Mouſquets, &c. ſuffiſante pour armer la moitié des Matelots*, mais *pour armer* au moins *la moitié de* toutes les perſonnes qui *ſe trouvent ſur le Vaiſſeau*. Cet *au moins*, & ce *toutes les perſonnes qui ſont du Vaiſſeau & dans le Vaiſſeau*, car c'eſt l'expreſſion Angloiſe, *font une difference conſiderable*, &c.

(2) Apparemment de la Méditerranée.

(3) Il y en avoit beaucoup plus de cent. Leurs noms & leurs titres ſont marqués au commencement de cette Patente.

(4) Voici le piége. Si *Abbot* permet l'impreſſion d'un Sermon qui établit l'Obéiſſance Paſſive, il perd ſes meilleurs amis, qui tous étoient les partiſans déclarés de la Liberté. Si *Abbot* refuſe ſon approbation, il condamne par cela même les ſentimens, les prétentions & la conduite que Sa Majeſté a fait voir, & le voilà néceſſairement diſgracié.

(5) L'Archevêque de *Cantorbery* rapporte dans ſon Apologie une circonſtance ſi curieuſe de ce refus, que je croi faire plaiſir au Lecteur de la lui communiquer. „ L'Evêque de *Londres* ordonna à un „ de ſes Chapelains de lire le Sermon en queſtion, & d'y mettre ſa „ ſouſcription, s'il le trouvoit digne d'être publié. Le Chapelain lit „ ſans grande attention, & ſouſcrit. Mais venant à reflechir enſuite „ ſur la doctrine de *Sibthorp*, il envoye la Copie du Sermon à *Sel-* „ *den*, & le prie de lui écrire ce qu'il en penſe. *Selden* lui répond „ qu'il le lui déclarera ſeulement de vive voix. Le Chapelain va le „ trouver. *Avez-vous bien penſé à ce que vous faiſiez*, lui dit l'habi- „ le Juriſconſulte, *lorſque vous avez approuvé une ſi étrange doctrine?* „ *Selon les principes de votre Prédicateur, nous ne ſommes plus maitres* „ *de nos biens. Le Roi peut nous les enlever lorſqu'il lui plaira. Si le* „ *tems change, l'approbation que vous avez donnée, pourra bien vous* „ *cauſer une affaire fâcheuſe au Parlement.* Le Chapelain rentre en „ lui-même, efface ſon ſeing qu'il avoit mis au bas de la Copie, & „ ſe tire d'intrigue". L'avis étoit certainement judicieux par lui-même, & n'avoit pas beſoin d'être juſtifié par l'évenement. Il le fut néanmoins bientôt en partie, lorſque le Parlement rechercha & châtia *Manwaring*, Auteur d'un Sermon dans le même goût que celui de *Sibthorp*; & il le fut bien pleinement quinze à dix-huit années après, lorſque cette Approbation de la Doctrine de l'Obéiſſance Paſſive fut un des principaux crimes dont ſe *Laud* fut accuſé, & qui lui firent perdre la vie ſur un échafaut.

(6) Ainſi *Abbot* éprouva ce que lui avoit prédit *Anne* de Danemarc, lorſqu'il la preſſoit avec les dernieres inſtances de donner au Roi *Jaques I.* ſon Epoux *Villers* pour Favori. *Ceux*, lui dit-elle, *qui s'employent pour faire monter ſi haut ce jeune-homme, ſeront les prémiers à s'en repentir, & je ne ſerai point la derniere.* Je trouve une ſemblable prédiction de La Vieuville à *Marie de Medicis*, qui le preſſoit de laiſſer entrer dans le Conſeil l'Evêque de *Luçon*, depuis Cardinal de Richelieu. *Vous le voulez, Madame*, lui dit-il, *je ne m'y oppoſe plus, & le* *Roi*

mon qu'il lui marqua, le priant d'entrer dans ce même détail, lorſqu'il feroit rapport de ſa Commiſſion à Sa Majeſté. Quelques jours après, Mr. *Murray* revint lui dire que le Roi *perſiſtoit à vouloir qu'il donnât la permiſſion demandée.* *Abbot* s'en défendit encore. Enfin, *Murray* vint pour la troiſieme fois, & lui déclara que *s'il n'expédioit au plutôt cette Permiſſion, le Roi s'y prendroit d'une autre maniere avec lui.* Sur cela, l'Archevêque mit ſes raiſons par écrit, & les envoya à Sa Majeſté, qui les communiqua au Duc; & le Duc à *Laud* Evêque de *Bath* & *Wells*, en le chargeant d'y répondre. *Laud* aſſocia à ſon travail les Evêques de *Durham*, de *Rocheſter*, & d'*Oxford*; & pour donner plus de poids à la Réponſe, elle fut faite au nom de tous quatre, & portée par le même Mr. *Murray* à l'Archevêque, qui étoit alors à *Lambeth*, ſi travaillé de la Pierre qu'il en gardoit le lit. Mr. *Murray* avoit ordre de lui lire cette Piece, il le fit; avec défenſes de la lui laiſſer, il la remporta. Mais les Argumens des Evêques Courtiſans n'ayant pas été plus efficaces que l'Autorité du Roi ſur l'eſprit d'*Abbot*, la permiſſion d'imprimer le Sermon de *Sibthorp* fut donnée incontinent après par l'Evêque de Londres, dont le Chapelain l'avoit refuſée (5). A cette Permiſſion furent jointes des Approbations, & des Louanges. On en recommanda la lecture, comme d'un Ouvrage grave, profond, qui étoit parfaitement conforme à la Doctrine de la Primitive Egliſe, tant dans les Dogmes que dans la Morale, & très propre à établir les véritables ſentimens de l'Egliſe Anglicane. L'Apologie continue par montrer que le Duc envenima extrêmement le refus d'*Abbot*; & qu'ainſi le Favori fut le principal Inſtrument de la diſgrace de l'Archevêque, quoique l'Archevêque eût été le principal Inſtrument de la Fortune du Favori (6). *Buckingham* étant ſur le point de partir avec la Flotte, & craignant que, pendant ſon abſence, *Abbot* ne vînt, à tous coups, à la Cour & au Conſeil, & n'y traverſât tous ſes arrangemens, preſſa inſtamment Sa Majeſté de l'éloigner de *Lambeth* (7). Le Prélat qui avoit prévu cette crainte, voulut & crut la diſſiper en allant à *Croydon* (8), un mois plutôt qu'il n'avoit accoutumé. Cependant le Lord *Conway*, Secretaire d'Etat, s'y rendit le 5 de Juillet 1627. pour lui dénoncer de la part de Sa Majeſté, qu'il eût à ſe retirer à *Cantorbery* & à ne plus ſe mêler des Affaires de la *Haute Commiſſion*. L'Archevêque repréſenta, que les circonſtances où il ſe trouvoit, ne lui permettoient point de faire ſa réſidence, avec bienſéance, dans cette Ville-là, & qu'il aimeroit encore mieux ſe retirer à *Ford* (9). Le Roi y conſentit, & lui accorda tout le tems néceſſaire pour ſon démenagement. C'eſt à *Ford* qu'il écrivit ſon Apologie: Piece excellente, où il n'a pas moins montré la force de ſon Eſprit, & l'étendue de ſon Jugement, que la parfaite droiture de toute ſa conduite dans cette affaire particuliere. Mais Piece qui ne fit qu'augmenter le courroux de la Cour, parce qu'il n'y parloit point de ſe ſoumettre aux Ordres qu'il en avoit reçus. Cette roideur, (10) & d'autres raiſons (qu'on n'eut garde de publier) attirerent à *Abbot* l'Interdiction portée par la Commiſſion qui fait le ſujet de cet Article. Je ne citerai de cette Apologie qu'un ſeul paſſage, qui ſuffira pour donner au Lecteur une idée des raiſons que l'Archevêque alléguoit contre *Sibthorp*. Il repréſentoit, „ que le Texte de Saint Matthieu, dont le „ Prédicateur s'étoit ſervi pour recommander l'Impôt, faiſoit „ bien voir la dure condition des Juifs ſous le joug des Em„ pereurs Romains leurs Maitres & leurs Conquérans; mais „ que ce Texte n'étoit guere propre à établir le droit d'impo„ ſer une telle Taxe ſur la Nation Angloiſe. Que la Taxe dont „ les Juifs étoient chargés, étoit une Capitation; que *Richard* „ *II* ayant tenté d'en lever une, avoit cauſé en Angleterre un „ ſoulevement qui fut accompagné d'horribles Maſſacres: de „ ſorte qu'un bon Roi, tel que Sa Majeſté, ne devoit rien „ exiger de ſes Sujets que conformément aux Loix".

Les Prélats qui reçurent la Commiſſion d'exercer la Juriſdiction & les fonctions d'*Abbot*, étoient le Docteur *George Montain* Evêque de *Londres* (11), le Docteur *Richard Neale* Evêque de *Durham*, le Docteur *Walter Curl* Evêque de *Rocheſter*, le Docteur *Jean Howſon* Evêque d'*Oxford*, & le Docteur *Guillaume Laud* Evêque de *Bath* & *Wells*.

Revocation faite par le Roi de la Commiſſion ci-deſſus. La date en eſt du 25 de Juin 1628. Page 1025.

Cette date montre que la Revocation de la Commiſſion donnée aux cinq Evêques, eſt poſtérieure à la Lettre Circulaire que le Roi avoit envoyée à *Abbot*, pour l'inviter à venir prendre ſéance au Parlement, qui devoit s'ouvrir le $\frac{17}{27}$ du mois de Mars 1628. En effet, nous trouvons un Diſcours que l'Archevêque fit le 25 d'Avril de la même année, dans une Conference tenue entre les deux Chambres, touchant la *Pétition de Droit*. Il y fit beaucoup valoir les Loix Fondamentales du Royaume qui aſſurent la Liberté, & les Privileges du Sujet; & il exhorta avec force le Parlement à en prendre ſérieuſement la defenſe. Une choſe bien remarquable, c'eſt qu'après ce Diſcours l'Archevêque étant allé à *Whitehall* où il avoit été mandé, fut reçu au ſortir du Bateau, par l'Archevêque d'*Yorck* accompagné du Comte de *Dorſet*, & introduit ſolemnellement auprès du Roi, qui lui donna ſa main à baiſer de la maniere la plus gracieuſe, & lui dit de ne pas manquer de ſe trouver au Conſeil regulierement deux fois la ſemaine. *Abbot* dut ſon rétabliſſement (12) à ſa douceur & à ſon eſprit populaire, que l'on jugea très propre & que l'on voulut employer à modérer les excès de certains Eccléſiaſtiques fougueux, qui troubloient extrêmement l'Egliſe par leurs diſputes ſur la perſéverance des Saints, la Prédeſtination & la Grace. Chaque Parti, ſe voyant ſoutenu d'un nombre d'Evêques, prétendoit que ſes Opinions étoient la pure Doctrine de l'Egliſe Anglicane, quoiqu'elles ne fuſſent que les ſentimens de deux Sectes diſtinguées par le nom de *Calviniſtes* & d'*Arminiens*, dont les prémiers étoient ſuivis & avoient toute la faveur des Communes, & d'un petit nombre d'Evêques; & les derniers, Partiſans déclarés & ardens de la Prérogative Royale, n'étoient pas mal auprès du Roi, & avoient la plupart des Prélats dans leur parti.

CONSEILS DE GUERRE ET AUTRES.

1. Commiſſion adreſſée au Duc de *Buckingham*, pour former (lui & quatorze autres Seigneurs, qui y ſont nommés) un Conſeil de Guerre pour la ſureté de l'Irlande & des autres Etats de Sa Majeſté; pour l'équipement de la Flotte Royale; pour le ſoutien & la défenſe des *Confédérés*, &c. Cette Commiſſion eſt datée à *Weſtminſter*, le 14 d'Avril 1625. Page 25.

2. Autre Commiſſion donnée au Garde du Grand Sceau (& à ſept autres Seigneurs qui y ſont nommés) pour citer, examiner & punir toutes Perſonnes qui auront divulgué quelques ſecrets d'Etat. Elle eſt datée du 16 de Décembre. A Windſor. Page 246.

3. Commiſſion donnée à *Jaques* Comte de *Marlborough*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, de former, lui & (trente-huit) autres Seigneurs qui y ſont nommés, un Conſeil de Guerre, pour examiner dans toutes les occaſions, toutes les choſes propres à avancer le ſervice de Sa Majeſté dans les Affaires Militaires. Elle eſt datée du 6 de Mars 1628. A Weſtminſter. Page 976.

COTES DE LA MER.

1. *Proclamation pour ordonner aux Habitans des Côtes de ne point abandonner leurs demeures par la crainte de l'invaſion dont le Païs eſt menacé.* Datée de Whitehall le 10 Juillet 1626. Page 729.

Il faut obſerver, qu'en ce tems-là, il avoit été ſignifié un Ordre très fâcheux à divers Ports de Mer & Païs Maritimes, d'équiper à leurs dépens, & de fournir un certain nombre marqué

Roi votre Fils y conſentira; mais ſouvenez-vous que cet Homme nous perdra & vous & moi très certainement. La choſe arriva en effet. Cela me rappelle le *vincerent ac ſibi haberent* de Sylla au ſujet de Céſar, qui montra bien qu'*il renfermoit en lui pluſieurs Marius.* Mais quel eſt l'Etat, dont l'Hiſtoire ne fourniſſe une foule de ces ſortes d'ingratitudes & de Prédictions accomplies? Voyez un exemple des plus curieux & des plus frapans de ces Prédictions accomplies dans l'Hiſtoire d'Angleterre par Mr. de *Larrey*, Tom. I. p. 288. au ſujet de l'Evêque de *Bayeux*.

(7) *Lambeth*, Maiſon de Campagne fort près de Londres, appartenant à l'Archevêque de *Cantorbery*.

(8) *Croydon* eſt une petite Ville dans la Province de *Surrey*, à quelque neuf ou dix milles Anglois de *Londres*. L'Archevêque y a une Maiſon.

(9) Cette Repréſentation ne ſignifioit viſiblement autre choſe, ſinon, que le ſéjour de *Cantorbery* convenoit moins à *Abbot*, ſon Archevêque, interdit de ſes Fonctions, que le ſéjour de *Ford* à *Abbot* vieillard attaqué de la Goute, de la Pierre, &c. On feint cependant de croire qu'*Abbot* demande d'être envoyé à *Ford*; & on le lui accorde comme une grace, dans l'eſpérance qu'il ne reſiſtera plus longtems à la malignité & à l'infection de ce Lieu. Certes, les Compaſſions des méchans ſont la Cruauté même, comme l'a fort bien dit un Roi très ſage.

(10) L'Interdit décerné contre *Abbot* n'allegue pour motif ni cette fermeté ou deſobeiſſance; ni aucune faute que ce ſoit, qui rendît cet Archevêque indigne des fonctions de ſon Miniſtere; mais uniquement ſa vieilleſſe & ſes maladies, qui ne lui permettant plus, *diſoit-on*, d'y vaquer, l'avoient contraint de confier à quatre Chevaliers l'adminiſtration du Doyenné des Arches & des autres Cours de l'Archevêché. A la tête des raiſons qu'on n'avoit garde de publier, placez ſon zèle pour la Liberté de la Patrie, ſa droiture, ſa fermeté, ſon grand credit, qui mettoient des obſtacles preſque inſurmontables aux deſſeins & aux pratiques déteſtables de *Buckingham*, de *Laud*, &c.

(11) C'eſt ce *George Montain* qui permit l'impreſſion du Sermon de *Sibthorp*, & non *Laud*, comme l'ont dit ſans reflexion, le Docteur *Welwood* & bien d'autres Ecrivains. En effet, *Laud* ne fut transferé de *Bath* & *Wells* à l'Evêché de *Londres*, que l'Eté ſuivant.

(12) On ne trouve rien de ce Retabliſſement, ni dans Mr. de *Rapin*, ni dans Mr. de *Larrey*. Ce dernier dit même, qu'*Abbot* mourut ſuſpendu & rélegué: *ayant paſſé, tantôt à Croydon, & tantôt à Lambeth, ſes ſept dernieres années de ſa vie:* ce qui renferme tout le tems qui ſe paſſa depuis ſon Interdiction arrivée en 1627, juſqu'à ſa mort arrivée en 1633. De *Larrey* Hiſt. d'Ang. Tom. IV. p. 38. & p. 114 & 115. Ou la Revocation de la Commiſſion donnée aux cinq Evêques, eſt une Piece ſuppoſée; ou elle fut véritablement ſans effet; ou *Abbot* ne mourut point *interdit*; ou il le fut une ſeconde fois. La grande figure que ce Primat d'Angleterre a faite dans les Affaires publiques, méritoit bien que les Hiſtoriens démêlaſſent un point ſi important.

qué de Vaiſſeaux de Guerre. La Province de *Dorſet* & la Ville de Londres, qui ſeule étoit taxée à vingt Vaiſſeaux, préſenterent Requête au Conſeil-Privé contre cette Impoſition, alléguant qu'elle étoit ſans exemple, & demandant du moins une diminution. Mais le Conſeil leur répondit en général, que les exemples des tems paſſés étoient obéïſſance, & non excuſes; & que toutes ces Repréſentations contre un Ordre preſſant & néceſſaire, ne faiſoient qu'arrêter le ſervice de l'Etat, & ne pouvoient par conſéquent être, en aucune maniere, favorablement écoutées. Alors les Habitans des Côtes, effrayés de cette Impoſition, ſe retirerent en grand nombre dans le cœur de la Province. Mais leur retraite rendant la charge des autres plus forte & moins ſupportable, le Roi fit publier, que chacun eût à retourner & à ſe tenir dans ſa prémiere demeure, de peur, diſoit la Proclamation, que ſi les Côtes ſe trouvoient dégarnies d'habitans, les Villes Maritimes & les Ports ne fuſſent au pillage de l'Ennemi, & qu'il n'en fût même encouragé à faire une Invaſion dans le Royaume.

2. *Commiſſion & Inſtructions données à* Théophile *Comte de* Suffolck, *Gouverneur des* Cinq-Ports, *pour examiner tous ceux qui veulent paſſer la Mer.* La date en eſt à Cantorbery le 2 du mois de Septembre 1628. Page 1038.

Cette Commiſſion & ces Inſtructions furent vraiſemblablement données à l'occaſion de l'aſſaſſinat commis, le 23 du mois précédent, par *Felton* à *Portsmouth*, en la perſonne de *Buckingham* Grand-Amiral d'Angleterre. Et cette vraiſemblance ſe fortifie d'autant plus, que la Proclamation ordonne expreſſément au Gouverneur des *Cinq-Ports*, de faire mettre en priſon toute perſonne, dont on auroit le moindre ſujet de ſe défier, ou qui paroîtroit propre à être l'Inſtrument de quelque attentat, de quelque action de deſeſpoir.

Nous ne pouvons point paſſer entierement ſous ſilence une Lettre que le Vice-Chancelier de *Cambridge* écrivit au Roi ſur la perte tragique & funeſte d'un de ſes plus fideles Miniſtres, notre Protecteur dit-il, & notre Chancelier. *Coup ſi atterrant*, continue-t-il, *pour l'Univerſité, que devenue telle qu'un Corps ſans Ame, elle ne reprendra point ſes eſprits, que Sa Majeſté ne lui ait fait choix d'un autre Chancelier & Protecteur.*

DECHARGES.

1. Décharge donnée à *George* Duc de *Buckingham* de toutes les ſommes qu'il a jamais reçues pendant le Regne paſſé & le préſent. Elle eſt datée à Weſtminſter, le 4 de Janvier 1626 (1). Page 261.

2. Décharge donnée à *Jean* Comte d'*Anandale* de tout l'argent, Joyaux, &c. qu'il peut avoir eu entre les mains en qualité de Tréſorier du feu Roi *Jaques*, ſous le Regne duquel il portoit le nom de *Jean Murray* Ecuyer. La date en eſt du 13 de Juillet. Page 733.

DECOUVERTES. Voyez *INVENTIONS.*

DISPENSES ET PERMISSIONS.

1. Diſpenſe accordée à *Jean Smith*, Curé de la Paroiſſe de *Badgeworth* proche d'*Axbridge* dans le Diocèſe de *Bath & Wells*, d'y faire ſa réſidence, à cauſe de ſes infirmités & de la fievre dont il eſt ſouvent attaqué dans ce lieu mal-ſain. Cette Diſpenſe eſt datée à Weſtminſter le 8 du mois de Février 1626. Page 291.

2. Permiſſion donnée au Chevalier *Jean Walter*, Préſident de la Cour de l'*Echiquier*, de manger pendant toute ſa vie, de la Viande aux jours défendus, parce que le Poiſſon, comme il l'a repréſenté, lui eſt très mal-ſain. Cette Permiſſion s'étendoit à la Femme du Chevalier, & à quatre autres Perſonnes qu'il pouvoit convier; à condition de donner tous les ans un *Marc* (2) aux Pauvres de ſa Paroiſſe, conformément à l'Acte du Parlement de la 5 année d'*Eliſabeth*. La date en eſt du 3 de Mars 1625. Page 309.

3. Liſte générale des Diſpenſes & des Permiſſions accordées, la prémiere année du Regne du Roi *Charles*. Page 659.

4. Liſte générale des Diſpenſes & Permiſſions accordées la ſeconde année du même Regne. Page 873.

5. Une ſemblable Liſte pour la troiſieme année du même Regne. Page 1002.

DONS.

1. *Don de* 500 *Chênes à prendre de* Gillingham, *dans la Province de* Kent, *fait au Duc de* Buckingham, *pour aggrandir ſon Parc d'*Eaſt-beau-lieu *dans la Province d'*Eſſex. Ce Don eſt daté à Weſtminſter, le 20 de Juin 1625. Page 119.

Le feu Roi lui en avoit donné 1000, pour le même deſſein, à prendre de la Forêt proche de *Milton* dans la Province de *Kent*. Mais ce nombre n'y fut pas ſuffiſant.

2. Don d'une Pinaſſe avec tous ſes Agrez, fait au même Duc de *Buckingham*, Grand-Amiral d'Angleterre, qui, comme le dit cet Acte, avoit formé le hardi & utile deſſein de découvrir & de tenter un paſſage par la Mer du Nord aux Indes Occidentales. La date en eſt à Oxford le 1 du mois d'Août. Page 166.

3. Don fait au Duc de *Buckingham* de la Rente annuelle de 400 livres, payable à la Cour des *Gardes & Livrées* pour la Ferme de certaines Terres de la Couronne, pendant la Minorité du Comte de de *Southampton*; & de deux Finances dues au Tréſor Royal, l'une de 2000 livres pour la Ceſſion faite à la Comteſſe de *Southampton* & autres, de la Garde, Curatelle &c. du jeune Comte du même nom; l'autre de 256 livres dues en conſéquence d'un accord fait avec la Comteſſe par la ſuſdite Cour. Ce Don, ou Tranſport, eſt daté à Foxley le 8 d'Octobre. Page 199.

4. Don fait à *Chriſtofle* Comte d'*Angleſey* d'une Amende de 2000 livres, payable par le Chevalier *Henri Fines*; d'une autre de 100 livres, payable par *Nicolas Hooper*; & d'une autre de 100 livres, payable par *Edouard Keiglie* & *Iſabelle* ſa Femme, en exécution d'une Sentence que la *Chambre Etoilée* donna contre eux, ſous le Regne précédent, ſur la plainte portée & preuves produites par *Edouard Harriſon* Ecuyer, de divers mauvais traitemens qu'il en avoit reçus. Ce Don eſt daté du 6 de Décembre. A Hamptoncourt. Page 233.

5. Don, Ceſſion à *Thomas* Comte d'*Arondel* & de *Surrey*, Grand-Maréchal d'Angleterre, tant de la Tutelle de la perſonne, que de la Curatelle & Adminiſtration des biens du Lord *Henri Stafford*, pendant tout le tems de ſa Minorité; comme auſſi d'une Proviſion de 500 marcs que la Cour des *Gardes & Livrées* a aſſignée au Roi ſur les biens dudit Comte de *Stafford* pour ladite Tutelle, Curatelle, &c.

Ce qui donna lieu à cet Acte & qui y eſt allégué comme en étant les divers motifs, c'eſt d'un côté l'Amélioration des Poſſeſſions de ce jeune Seigneur, & de l'autre le ſoutien & la ſureté des Perſonnes qui avoient à recevoir ou rentes, ou bienfaits de ſa part. La date en eſt à Weſtminſter le 22 de Décembre. Page 248.

6. Don de 1000 livres fait à *Thomas Caldwell*, Ecuyer, & daté à Weſtminſter le 6 du mois de Janvier (3) 1626. Page 264.

7. Don de la Maiſon de *Sommerſet* dans le *Strand* fait à la Reine, pour en jouir ſa vie durant. A Weſtminſter le 6 du mois de Janvier 1626. (4) Page 304.

8. Don de quelques Terres & Revenus fait à la Reine, pour en jouir pendant ſa vie, comme d'une partie de ſon Douaire. Daté à Weſtminſter le 14 du mois de Mars. Pages depuis 685, juſqu'à 714.

9. Don annuel & à vie de 200 livres au Chevalier *Edmund Verney* Maréchal d'Angleterre. La date eſt du 26 de Mai. Page 716.

10. Commiſſion au Garde du Grand Sceau, &c. pour examiner & déterminer quelles hautes & grandes Seigneuries, quels Palais, quelles Penſions, ou Revenus, il ſera convenable d'aſſigner, tranſporter & aſſurer à la Reine regnante pour ſon Douaire, conformément au Contract de Mariage. La date en eſt à Weſtminſter, le 8 du mois de Juin 1626. Page 718.

11. Confirmation des Privileges accordés aux Recteurs & aux Etudians du College de *Wincheſter*. A Oxford, daté du 11 de Novembre. Page 749.

12. Acte pour accorder la *Déniſation* (5) à *Guillaume Belowe*, Ecuyer, Etranger, avec une certaine ſomme d'argent pour l'entier payement de 5000 livres d'arrérages de la Penſion de 2000 livres que le feu Roi faiſoit au Duc de *Holſtein*, Oncle de Sa Majeſté à préſent regnant. La date eſt du 5 de Janvier 1627. A Weſtminſter. Page 816.

13. Acte confirmant la fondation des Leçons de Théologie, faite dans l'Univerſite d'*Oxford* par *Marguerite* Comteſſe de *Richemond*, Mere de *Henri VII*. Cet Acte eſt daté du 5 de Juillet. A Cantorbery. Page 914.

EGLISE.

1. Proclamation pour établir la paix & la tranquillité dans l'Egliſe d'Angleterre. Donnée à Whitehall le 16 de Juin 1626. Page 719.

Dans cette Proclamation, le Roi ſe plaint de quelques Opinions nouvelles, inventées & répandues contre la Doctrine Orthodoxe & la Diſcipline de l'Egliſe; & il y déclare qu'il eſt réſolu de punir l'inſolence de cette ſorte de gens mal-intentionnés, qui auront l'audace de troubler la tranquillité de l'Etat, ou la paix de l'Egliſe.

Le

(1) C'étoit dans le tems que le Duc étoit accuſé de malverſation dans la Chambre des Communes.

(2) Le *Marc* eſt une Piece de monnoie qui vaut treize *chelings* quatre ſous *ſterling*.

(3) Dans l'Original, il n'y a que le jour & le mois à la fin, & point l'année. Mais on voit à la marge 1625 & non 1626.

(4) La Remarque faite ſur l'Article précédent convient mot à mot à celui-ci.

(5) Terme de Barreau en Angleterre, ſignifiant l'effet des Lettres de Naturalité, ou ces Lettres mêmes, le Roi accorde à un Etranger.

(6) *Baillon neuf pour un Oiſon vieux.*

(7) *Baillon pour l'Evangile nouveau.*

On

CHARLES I.

Le Docteur *Kennet* obſerve que certaines gens crurent que le but de cette Proclamation étoit de diminuer ou même de ſupprimer le cours d'un Ouvrage, que Mr. *Montaigu* avoit compoſé en faveur de l'Arminianiſme, & dont nous avons fait mention ci-deſſus. Mais *Laud* étoit ſi grand Ami & de la perſonne & des ſentimens de ce Docteur, qu'il y a bien plus d'apparence que le véritable but de cette Proclamation étoit de rendre ſuſpectes & de ſupprimer les Réponſes que les Docteurs *Fealty*, *Goad*, & pluſieurs autres avoient faites à *Montaigu*. Auſſi cette Proclamation ne fit-elle qu'augmenter le chagrin qu'on avoit contre l'Arminianiſme, & contre l'accroiſſement du Papiſme.

Pour mieux faire entendre cette affaire, il faut abſolument que j'en détaille l'hiſtoire un peu plus que ne l'ont fait juſqu'ici les Ecrivains de quelques Vies ou de quelques Regnes: d'autant plus que le génie caractériſtique de ce Siecle rend néceſſaire & d'un uſage journalier la connoiſſance des Libelles, & des Sentimens qui y ſont ſoutenus.

Ce Mr. *Montaigu* mit au jour (la 21. année du Regne de *Jaques I*) un Livre intitulé *A new Gag for an old Gooſe* (6), pour ſervir de Réponſe à un certain Traité Papiſte répandu ſous le titre de *A Gag for the new Goſpel* (7). On fit entendre que *Montaigu* ne ſuivoit point dans ſon Ouvrage la Doctrine des Egliſes Reformées, & qu'il y traitoit trop doucement quelques Dogmes Catholiques Romains. Le Parlement en prit connoiſſance, & renvoya l'affaire au jugement de l'Archevêque de Cantorbery, qui deſapprouva le Livre & en fit à l'Auteur une reprimande publique; ce qui rendit ce Prélat ſuſpect à la Cour d'être favorable aux Puritains. D'autres Evêques du parti Arminien pouſſerent *Montaigu*, au commencement du Regne de *Charles I*, à relever & à défendre ces opinions-là dans un nouveau Traité. Il le compoſa, lui donna le titre d'*Appel à Céſar*, & le dédia à Sa Majeſté, qui venoit préciſément de le faire ſon Chapelain. L'Archevêque condamna encore ce ſecond Ouvrage, & travailla à le ſupprimer. Le ſeptieme du mois de Juillet 1625, Mr. *Montaigu* fut conduit par ordre des Communes à la Barre de leur Chambre, ſous la garde d'un Sergent d'Armes, & chargé d'avoir concerté & mis au jour cet autre Traité, à deſſein de cauſer de la meſintelligence entre le Roi & ſes fideles Sujets. Les Communes remercierent l'Archevêque de la reprimande qu'il avoit faite à *Montaigu*, à l'occaſion de ſon prémier Livre; & déclarerent que celui-ci étoit non ſeulement contraire aux Articles que le Parlement avoit établis, mais encore très propre à deshonorer le Roi, & à troubler en même tems & l'Etat & l'Egliſe. Après quoi la Chambre obligea *Montaigu* à donner une caution de deux mille Livres, qu'il comparoitroit à la Seſſion prochaine.

Mais le neuvieme de Juillet, le Roi s'entremit lui-même, & fit ſavoir aux Communes que tout ce qui avoit été dit & réſolu dans leur Chambre, contre Mr. *Montaigu*, lui déplaiſoit fort; qu'il évoquoit à lui cette affaire, comptant qu'*un de ſes Chapelains devoit trouver autant de protection que le Domeſtique d'un ſimple Bourgeois*. Cette entremiſe & cette évocation de la cauſe, furent regardées comme un coup de puiſſance arbitraire pour arrêter le cours de la Juſtice; & n'auroient ſervi qu'à faire agir les Communes avec plus d'ardeur & de ſévérité, ſi le lendemain même de leur ſéance le Parlement n'avoit été prorogé à Oxford ſous prétexte de la contagion, & même diſſous d'abord après inopinément.

Il y a dans le *Cabala*, une Lettre de *Montaigu* au Duc de *Buckingham*, datée de Petworth, le 29 du même mois de Juillet, où ce Docteur dit, „ que quoique Sa Majeſté l'eût tiré de
„ l'embaras & de la vexation que les pratiques de certaines per-
„ ſonnes lui avoient ſuſcitées dans la Chambre des Communes
„ du dernier Parlement, il étoit pourtant menacé qu'on repren-
„ droit, & qu'on pouſſeroit plus loin cette perſécution. C'eſt
„ pourquoi, continue-t-il, je vous ſupplie, Mylord, d'obtenir
„ de Sa Majeſté, que je ſois déchargé entierement, & qu'elle
„ daigne me protéger contre des gens qui n'ont aucune juriſdic-
„ tion ſur moi, entant que je ſuis attaché à ſon Service ordi-
„ naire, ni ſur mon Livre, entant qu'il a été écrit par ordre du
„ feu Roi, & autoriſé par Sa Majeſté regnante. *A quoi Mon-*
„ *taigu ajoute en finiſſant*, que s'il ne refutoit pas directement
„ & parfaitement tout ce qu'on lui impoſoit, ou que l'on pût
„ trouver dans un ſeul de ſes Ouvrages des Propoſitions qui ne
„ fuſſent pas ſaines, il renonçoit à toute faveur, à toute pro-
„ tection, & conſentoit d'être livré à ſes Ennemis.

Sur ces entrefaites, les Evêques de *Rocheſter*, d'*Oxford* & de *St. Davids* prirent ſa défenſe dans une Lettre qu'ils écrivirent de concert au Duc de *Buckingham*, le ſecond du mois d'Août 1625. Dans cette Lettre, qui ſe trouve auſſi dans le *Cabala*, ils lui recommandent la cauſe de *Montaigu* comme la propre cauſe de l'Egliſe Anglicane, en l'aſſurant que parmi les Opinions dont on faiſoit un crime à ce Docteur, il n'y en avoit aucune qui ne fût ou un Point décidé par cette Egliſe même, ou un Point de pure curioſité qui exerçoit dans la diſpute la ſagacité des Théologiens. Mais, continuent-ils, ſi c'eſt une grande faute au Concile de Trente d'exiger la ſouſcription aux Opinions de ſes Ecoles, on ne peut trop louer la prudence de l'Egliſe Anglicane, qui en rejettant les Dogmes évidemment dangereux, & les erreurs de l'Egliſe Romaine, ne s'embaraſſe pas beaucoup des ſubtilités Scholaſtiques. De plus, lorſque le Clergé, diſent-ils, reconnut, du tems de *Henri VIII*, la Suprémacie Royale, il fut arrêté, que s'il venoit à s'élever quelque controverſe dans l'Egliſe, le Roi & le Clergé en ſeroient les Juges dans un Synode National: en ſorte que d'établir aujourd'hui une autre juriſdiction en fait de Doctrine, ce ſeroit renoncer à l'ordre de Jéſus-Chriſt, & à la pratique conſtante de l'Egliſe. Avec cela ils inſinuent que le ravalement de l'Egliſe entraineroit bientôt celui de la Majeſté Royale. Enfin ils aſſurent que le Roi *Jaques*, Prince d'une ſageſſe reconnue & d'un jugement profond, avoit approuvé tous les ſentimens contenus dans ce Livre de *Montaigu*; & qu'après tout, ils ne voyent point qu'il importe, ſoit au Gouvernement Civil de l'Etat, ſoit au Miniſtere extérieur de l'Egliſe, que l'on enſeigne & défende publiquement certaines Propoſitions erronées, qui d'ailleurs ſont viſiblement oppoſées à celles de Mr. *Montaigu*.

Tel étoit le ſentiment de ces trois Evêques; ſentiment bien différent en toutes manieres de celui de pluſieurs autres ſavans & très célèbres Prélats. D'ailleurs on étoit ſi généralement, & ſi hautement prévenu contre l'Arminianiſme, que pluſieurs Théologiens s'étant mis à refuter les Principes du Livre de Mr. *Montaigu*, leurs Ecrits ſervirent à augmenter le chagrin & la crainte des plus ſages, & à autoriſer les Préjugés des moins éclairés d'entre le Peuple. Bientôt ceux-ci conçurent & montrerent pour cet affreux nom d'Arminianiſme une haine ſi grande & ſi pouſſée, que le Roi & le Duc commencerent à faire reflexion qu'il ne leur reviendroit aucun avantage de ſoutenir une cauſe contre laquelle tout le Peuple étoit ſoulevé. L'Evêque *Laud*, de ſon côté, craignant que la Cour n'abandonnât *Montaigu*, inſinua au Duc, immédiatement avant l'ouverture du nouveau Parlement, de ſonder la derniere réſolution du Roi ſur cet Article. Il apprit que c'étoit d'en laiſſer la déciſion au Parlement; ce qui lui fit écrire ces mots ſur ſon Journal (8), *Il me ſemble voir un nuage s'élever, & menacer l'Egliſe d'Angleterre. Dieu veuille, par ſa miſéricorde, le diſſiper.*

Dès que le Parlement commença ſes Séances, c'eſt-à-dire, dès le 6 du mois de Fevrier 162$\frac{5}{6}$, les Communes ne perdirent point *Montaigu* de vue, & reveillerent tout d'une ſuite l'affaire des Griefs, dans la perſuaſion que de la conſervation de la Doctrine & du Culte établis par les Loix, dépendoit celle de la Liberté des Sujets & de la parfaite propriété de leurs Biens. D'ailleurs le Duc affecta de l'indifférence pour le ſort de *Montaigu*, croyant que ce lui ſeroit un moyen de ſe reconcilier plus facilement lui-même avec les principaux Membres de cette Chambre. Cependant on nomma un Committé pour examiner l'état de la Religion, l'accroiſſement du Papiſme, & en particulier l'*Appel à Céſar de Mr. Montaigu*. Le 18 d'Avril, le Committé fit rapport par la bouche de Mr. *Pym*, que l'Ouvrage en queſtion contenoit pluſieurs ſentimens erronnés: ſur quoi la Chambre vota que l'Auteur avoit travaillé à réunir l'Angleterre à Rome, & à aliéner le cœur du Roi de ſes fideles Sujets. Elle préſenta enſuite à Sa Majeſté des Chefs d'accuſation contre ce Docteur, par leſquels elle déclaroit: „ Qu'il y avoit dans
„ l'*Appel*, *&c.* divers paſſages pleins d'emportement & d'in-
„ vectives; quantité de termes qui flétriſſent l'honneur de plu-
„ ſieurs dignes Théologiens, tant de ce Royaume que des autres
„ Communions Réformées du dehors; quantité de railleries &
„ de profanations ſur les Prédications, les Méditations & les
„ Aſſemblées pieuſes, les Chaires, les Bibles, & ſur tout le Cul-
„ te extérieur. En quoi *Montaigu*, ayant aggravé les ſcandales
„ qu'il avoit déja donnés par ſon prémier Ouvrage; s'étant
„ montré poſſédé d'une malice énorme, & d'une haine fou-
„ gueuſe contre la Paix de l'Egliſe & la pureté de la Religion
„ Reformée profeſſée publiquement, & établie par les Loix
„ dans ce Royaume; & tous ces crimes attaquant ouvertement
„ la gloire de Dieu, & étant d'une conſéquence pernicieuſe à
„ l'Egliſe & au Bien-public de tous les Etats de Sa Majeſté, les
„ Communes aſſemblées en Parlement demandoient avec ſou-
„ miſſion & avec inſtance que ledit *Richard Montaigu* en fût
„ puni ſelon ſes mérites, d'une façon exemplaire & capable de
„ détourner par la frayeur les autres Eſprits audacieux d'attenter
„ à la Paix de l'Egliſe & de l'Etat; & qu'au ſurplus ledit Li-
„ vre fût ſupprimé & brulé.

En voilà aſſez pour donner une idée des ſentimens de la Chambre-Baſſe touchant les Ecrits de *Montaigu*. Il ſeroit donc inutile d'embaraſſer le Lecteur des autres Chefs d'accuſation, d'autant plus qu'il ne paroît pas s'ils furent préſentés au Roi, ou pour-

On étoit généralement alors dans le goût des Titres extraordinaires, ou pour mieux dire, extravagans. Ce goût eſt fort ancien. Il a regné parmi tous les Peuples du monde, en divers tems. Il s'y eſt éteint, excepté parmi les Juifs qui n'en ſont pas encore revenus. *La Charlatanerie des Savans* a diverti ſes Lecteurs de cette manie, page 35, *& ſuiv.*

(8) Mr. *de Rapin* a remarqué que l'Evêque *Laud* tenoit un Journal de ce qui lui arrivoit tous les jours. Hiſt. d'Anglet. *Charles I.* p. 440. & Mr. *Burnet* dit que ce Journal contient des choſes qui auroient dû empêcher d'honnêtes gens de le rendre public. Mém. pour l'Hiſt. de la Grande Bretagne. T. I. p. 97. de la Traduction Franç.

pourſuivis en Juſtice, ou ſi *Montaigu* fournit aucunes défenſes, ou s'il publia aucune Apologie ; ni ſi le Roi prit connoiſſance de cette Plainte, ni s'il permit qu'elle fût portée & examinée devant l'Aſſemblée du Clergé: on voit, au contraire, qu'il trouva plus à propos d'étouffer une pareille diſpute par le ſilence, que de la terminer par un Jugement. C'eſt pourquoi il donna la Proclamation qui a fait le ſujet de cet Article.

Cependant les Plaintes de la Chambre-Baſſe firent naître à pluſieurs Seigneurs de la Chambre-Haute, l'envie de connoître quels étoient les ſentimens de *Montaigu*, & en quoi ils différoient des ſentimens Calviniſtes, que l'on appelloit communément la Doctrine de l'Egliſe, & que l'on recevoit généralement comme le vrai ſens de l'Ecriture. Pour cet effet, par l'entremiſe du Comte de *Warwick*, il ſe tint le 11 & le 17 Fevrier, dans la Maiſon du Duc de *Buckingham*, en la préſence même de ce Favori & de quantité de Nobleſſe, deux Conférences, entre le Docteur *Buckeridge* Evêque de *Rocheſter*, le Docteur *White* Doyen de *Carliſle*, & Mr. *Montaigu*, du Parti Arminien; & le Docteur *Preſton* Prédicateur du College de *Lincoln*, joint au Docteur *Moreton* Evêque de *Litchfield*, du Parti oppoſé. Le ſuccès de ces Conférences fut rapporté différemment, ſuivant les différentes inclinations de ceux qui y avoient aſſiſté.

La protection que le Roi accorda hautement à ces deux Perſonnages, *Buckingham* & *Montaigu*, fut regardée comme la prémiere cauſe des brouilleries qui regnerent entre lui & les Communes, & qui rendirent cette Chambre auſſi lente à lui donner des Subſides, qu'il le fut à redreſſer les Griefs de la Nation. Après tout, il eſt viſible que ce Prêtre avoit été trouvé coupable d'un double crime. 1. De mépris & de deſobéiſſance envers l'Egliſe d'Angleterre, & envers les Communes, en ce qu'il avoit remis ſous la preſſe un Livre dont la compoſition & la publication lui avoit déja attiré la cenſure de l'Archevêque de Cantorbery; par où il avoit bravé l'autorité & la dignité du Métropolitain du Royaume, & s'étoit montré rebelle à la Diſcipline Eccléſiaſtique & aux ordres du Parlement. 2. Coupable d'une témérité audacieuſe, en ce qu'il avoit dédié ce Livre-là au Roi, pour ſe procurer un défenſeur de ſon arrogance & de ſa deſobéiſſance. Malgré tout cela, Mr. *Montaigu* ne laiſſa pas d'obtenir ſon pardon, & même deux Evêchés l'un après l'autre; d'abord celui de Chicheſter, enſuite celui de Norwich. Son prémier Sacre fut fait par *Laud*, & quelques autres Prélats, à *Corydon* le 24 du mois d'Août 1628, dans le tems que la nouvelle du meurtre de *Buckingham* par *Felton* y arriva.

Il eſt très remarquable qu'immédiatement après les Lettres Patentes de la Promotion de ce Docteur à l'Epiſcopat, il fut expédié une Proclamation pour le cenſurer. Car le Roi avoit jugé à propos de ſupprimer l'*Appel à Céſar* & de déclarer, „ Qu'ayant fait réimprimer depuis peu la Confeſſion de Foi, „ comme une règle propre à prévenir la diverſité des Sentimens; „ & conſiderant que le Livre intitulé *Appello ad Cæſarem*, écrit par le Docteur *Richard Montaigu*, à préſent Evêque de „ *Chicheſter*, étoit la principale cauſe des diſputes qui troubloient le repos de l'Egliſe; Sa Majeſté, pour ôter cette occaſion de diſſenſion, ordonnoit à quiconque ſe trouveroit avoir „ quelqu'un de ces Livres, de les remettre entre les mains de „ l'Evêque de ſon Dioceſe, ou s'il y avoit lieu, au Chancelier, ou au Vicechancelier de l'une des Univerſités, à qui Sa „ Majeſté enjoignoit de les ſupprimer.

EMPLOIS. Voyez *PATENTES.*

EMPRUNTS.

L'un des moyens illégitimes & imprudens de lever des deniers, dont *Charles I* ſe ſervit en ſuivant l'avis de ſon Conſeil, au-lieu de celui de ſon Parlement, fut d'adreſſer des Lettres de ſon Sceau-Privé aux perſonnes les plus aiſées de ſon Royaume, pour leur demander par voie d'Emprunt à chacun d'eux certaine ſomme, qu'il promettoit en ſon nom, & au nom de ſes Succeſſeurs, de reſtituer dans dix-huit mois, à compter du jour que le prêt auroit été fait entre les mains des Collecteurs ordonnés. Ces Collecteurs devoient, dans l'eſpace de douze jours (1) après les Lettres du Petit Sceau rendues, avoir fait le recouvrement de ces ſommes, pour les envoyer inceſſamment à l'Echiquier. Ils devoient auſſi marquer exactement le nom de ceux qui refuſeroient, ou qui différeroient de fournir ce qu'on leur demandoit.

Le prémier de ces Emprunts que ce Roi fit, fut en 1626, juſtement avant que la Flotte deſtinée contre Cadis mît à la voile. Voici la maniere dont on s'y prit.

D'abord, le Roi écrivit à tous les Gouverneurs de Province de lui envoyer une Liſte de ceux qui étoient le plus à leur aiſe, avec ſpécification de ce que chacun paroiſſoit pouvoir contribuer. Ces Liſtes reçues, le Conſeil ordonna au Controlleur des Finances d'adreſſer au nom de Sa Majeſté, à chacune de ces Perſonnes, des Lettres d'Emprunt expédiées ſous Sceau-Privé, & conçues en ces termes.

Fidele & Bien-Aimé, &c.

„ Ayant obſervé dans la pratique des tems paſſés, que tous „ les Rois & toutes les Reines de ce Royaume, lorſqu'ils a„ voient des beſoins extraordinaires & preſſans, recouroient ou „ aux contributions qui ſe levent généralement ſur tout le Peu„ ple, ou aux ſecours d'argent qu'ils demandoient par voie „ d'emprunt à quelques particuliers zélés pour la Patrie : Com„ me nous ne doutons point que par l'uſage que nous ferons du „ prémier de ces moyens, nous ne recevions des marques de „ l'affection de notre Peuple aſſemblé en Parlement ; nous ne „ doutons point non plus, qu'étant forcés de faire uſage du ſe„ cond, pour obtenir quelque Subſide que le ſervice de l'Etat „ ne permet point d'attendre, nous ne recevions des marques „ de votre bonne volonté, qui nous ſeront d'autant plus agréa„ bles que vous nous les donnerez avec joie & avec promtitu„ de. Ce qui augmente particulierement notre perſuaſion là„ deſſus, c'eſt que la ſomme que nous vous empruntons eſt ſi „ modique, que peu de gens oſeroient la refuſer à un de leurs „ Amis. —— Cette ſomme n'eſt que de ——, que nous promet„ tons en notre nom & au nom de nos Héritiers, de rendre ou „ à vous, ou à ceux qui de vous auront cauſe, dix-huit mois „ après que vous en aurez fait le prêt, &c.

Conformément à ce Sceau-Privé, les Emprunts ſe firent généralement dans la proportion ſuivante, ſavoir pour la Partie Occidentale de la Province d'*Yorck*, le Chevalier *Thomas Wentworth*, 20. l. le Chevalier *Jean Jackſon*, 20. l. le Chevalier *Edouard Osborn*, 30. l. *Godefroi Copley*, Ecuyer, 15. l. *George Weſtby*, Ecuyer, 10. l. le Chevalier *Henri Savil*, 30. l. le Chevalier *Jean Savil*, 15. l. *Urſule Wentworth*, 10. l. &c.

Ces ſortes d'Emprunts forcés furent en effet pratiqués par quelques Rois d'Angleterre; mais ils furent auſſi toujours regardés comme des Griefs conſidérables, & comme tendant à rendre les Parlemens inutiles. Pour ce qui eſt de celui-ci en particulier, il ne fournit pas tant au Roi de ſecours dans ſes beſoins, que de ſujets au Peuple de ſe plaindre & de murmurer. Car le Parlement refuſa d'allouer aucun fonds pour le rembourſement, & les Communes conclurent, que l'Evaluation des biens des Sujets, faite par les Gouverneurs de Province, étoit un moyen & une maniere de cotiſation ſans exemple: que la demande d'une ſomme certaine & fixe excluoit juſqu'à l'apparence même de prêt volontaire: que de noter le nom de ceux qui refuſoient ou même différoient de prêter, & de ceux qui le faiſoient ſans difficulté, c'étoit enregîtrer les Sujets du Roi en deux colonnes oppoſées, l'une d'amis, & l'autre d'ennemis : outre que les Prêteurs ne pouvoient pas ſe flatter d'être rembourſés ſans un fonds Parlementaire ; & qu'il étoit plus que vraiſemblable que le Parlement prochain, bien loin de regarder cette dette comme juſte & légitime, aimeroit mieux refuſer d'en procurer l'aquit, de peur qu'on n'en fût encouragé à mettre de telles pratiques en uſage, pendant l'intervalle des Parlemens.

L'année ſuivante, *Charles* tomba encore dans divers embaras. Il ne ſavoit, entre autres, comment recouvrer de l'argent ſuffiſamment & aſſez tôt, pour ſoutenir le Roi de Danemarc ſon oncle, qu'il avoit engagé à faire la guerre à l'Empereur pour le rétabliſſement de l'Electeur Palatin, & qui avoit été taillé en pieces par le Comte de *Tilly* près de Luttern, le 27 du mois d'Août 1626. Le moyen qu'il employa fut d'envoyer des Lettres ſous ſon Sceau-Privé, à certaines perſonnes, pour leur demander de l'argent à titre d'emprunt, & de propoſer à d'autres de lui en donner à titre de *Bénévolence*. Sur quoi, on fit partir des Commiſſaires-Collecteurs pour toutes les Provinces, avec ordre de parler à chacun ſéparément, & de ſe ſervir des raiſons les plus convenables au caractère des gens, & les plus propres à faire impreſſion ſur eux.

Mais il faut que tout cela ne produiſît pas grand' choſe, puiſque nous trouvons dans ce XVIII. Tome des Actes Publics, page 762, une Proclamation datée à *Hamptoncourt* le 22 Septembre 1626, par laquelle le Roi reconnoit, qu'il avoit eſpéré que cette affaire lui rapporteroit plus qu'elle ne l'avoit fait ; ce qu'il attribuoit en partie, à la répugnance de certaines gens qui n'étoient pas des plus zélés. Enſuite il déclare avoir donné ordre que ceux qui en conſéquence des Lettres qu'ils avoient reçues, lui avoient ou donné ou prêté de l'argent, en fuſſent rembourſés ſans délai ——. Une marque bien ſenſible du grand beſoin d'argent où il ſe trouvoit, c'eſt l'emprunt de 100000 l. qu'il fit à la Ville de Londres, & que les Magiſtrats auroient bien voulu éluder ; mais le Conſeil le prit ſur un ſi haut ton avec eux, de ce qu'ils oſoient balancer les ordres du Roi portés à leur Hôtel, qu'ils furent contens d'en être quittes pour y obéir (2).

Enfin, les beſoins du Roi étoient ſi preſſans, qu'il commanda à ſon Conſeil de conſulter ſur les moyens d'y ſubvenir le plus tôt & le plus pleinement qu'il ſeroit poſſible. Après bien des délibérations, il fut conclu que l'état urgent des affaires ne permet-

(1) Mr. *de Rapin* dit que ces Collecteurs, ou *Commiſſaires Députés dans les diverſes Provinces pour faire la levée de ces Emprunts*, *avoient ordre de fixer le terme du payement à quinze jours.* Ce n'eſt qu'une différence de trois jours, mais c'eſt une différence : & cette différence eſt d'autant moins excuſable, que notre Auteur va bientôt rapporter lui-même les Inſtructions données à ces Commiſſaires, dans leſquelles ce terme eſt fixe a quinze jours, & non à douze.

(2) Mr. *de Rapin* dit poſitivement, que *la tentative que le Roi fit d'emprunter cent-mille livres ſterling de la Ville de Londres, ne lui réuſſit point, la Ville s'en étant excuſée.* Et quelques lignes après, il fait en-

Charles I.

mettant pas d'attendre l'aſſemblée d'un Parlement, le moyen qui y avoit le plus de rapport, & qui étoit en même tems le plus promt & le plus convenable, étoit de faire un Emprunt général dans tout le Royaume, en demandant à chaque particulier la même ſomme qu'il avoit payée pour les Subſides accordés par le dernier Parlement. Cependant, comme le Roi & ſon Conſeil s'attendoient à rencontrer bien des obſtacles à l'exécution de ce Projet, ils donnerent les Inſtructions ſuivantes aux Commiſſaires députés dans les diverſes Provinces pour aller faire la levée de ces Emprunts.

1. Que, pour donner bon exemple aux autres, ils prêtent eux-mêmes à Sa Majeſté les ſommes qu'on leur demande; ce qu'ils auront ſoin de montrer par les ſoumiſſions & les ſouſcriptions qu'ils en produiront ſignées de leur propre main.

2. Que, pour aſſigner à chacun ce qu'il doit prêter, ils prennent pour direction le Livre qui a été fait pour le payement du dernier Subſide; c'eſt-à-dire, qu'ils demandent par voie d'emprunt, les mêmes ſommes auxquelles chacun a été taxé pour le Subſide accordé par le Parlement. Par exemple, celui dont les biens mobiliaires ont été eſtimés cent livres ſterling, doit prêter cent marcs, & celui dont les Terres ont été évaluées à cent livres ſterling de revenu doit prêter cent livres; & ainſi à proportion.

3. Qu'ils faſſent tous leurs efforts pour perſuader à chacun de prêter volontairement, en faiſant entendre la néceſſité abſolue où le Roi ſe trouve de ſe ſervir de ce moyen pour ſoutenir l'honneur & la réputation du Royaume, pour maintenir la véritable Religion, pour mettre en ſureté le Roi & le Peuple, & pour conſerver nos Amis & nos Alliés engagés dans la même cauſe; n'étant pas tems de diſputer, mais d'agir.

4. Qu'ils fixent le terme du payement à quinze jours, & qu'ils tâchent de perſuader aux plus aiſés de payer toute leur taxe à une ſeule fois, afin de ſubvenir d'autant plutôt aux beſoins de Sa Majeſté. Il pourront néanmoins accepter la moitié du payement dans quinze jours, en déclarant que l'autre moitié devra être payée avant le vingtieme du mois de Décembre prochain.

5. Qu'ils traitent à part avec chacun de ceux qui doivent prêter, & non pas en préſence des autres, à moins qu'ils n'en ayent quelque bonne raiſon. S'ils trouvent des gens qui refuſent de prêter, ou qui par des délais & des excuſes perſiſtent à ne pas le faire, ils les examineront ſous Serment, pour ſavoir ſi quelqu'un leur a parlé pour leur perſuader ou de refuſer, ou de chercher des excuſes pour ſe diſpenſer de prêter; qui ſont ceux qui leur ont parlé, & de quelles paroles ils ſe ſont ſervis pour les perſuader. Qu'ils défendent à ces gens-là, de la part du Roi, & ſous leur Serment d'Allégeance, de découvrir à qui que ce ſoit, ce qu'ils ont répondu quand on leur a demandé l'emprunt.

6. Qu'ils uſent d'un grand diſcernement pour commencer par ceux qui, ſelon les apparences, doivent donner de bons exemples; & quand ils auront un bon nombre de Signatures appoſées à la Liſte des Prêteurs, qu'ils les montrent à d'autres, afin de les porter auſſi à ſigner.

7. Qu'ils faſſent leurs efforts pour découvrir, ſi quelqu'un, publiquement, ou en ſecret, a travaillé à en diſſuader d'autres, ou à ſe plaindre de cette méthode, ou à s'oppoſer à la bonne diſpoſition des autres. Qu'autant qu'il leur ſera poſſible, ils empêchent qu'on ne s'entretienne ſur ce ſujet. Qu'ils notifient au Conſeil-Privé par écrit, les noms, les qualités, les lieux d'habitation de ceux qu'ils trouveront refractaires, en toute diligence, & particulierement, s'ils découvrent qu'il ſe trame quelque Confédération pour s'oppoſer à l'emprunt.

8. Qu'ils faſſent connoître à chacun, que Sa Majeſté veut bien, en conſidération de ce prêt, ſe déſiſter des ſommes qu'il avoit demandées par voie de *Bénévolence* & en pur don; deſorte que ce qui a été déja payé pour ce regard, ſera compté comme faiſant partie du prêt, & que, ſi ce qui a été payé excede la ſomme qui eſt préſentement demandée, Sa Majeſté rendra le ſurplus ſans aucuns fraix. Il en eſt de même des ſommes que le Roi a demandées par des ordres ſous le Sceau-Privé. Si on en a payé quelqu'une, Sa Majeſté veut que ces ſommes ſoient imputées ſur le Prêt, comme en faiſant une partie; & ſi on n'en a point payé, ces ordres du Sceau-Privé demeureront comme non avenus pour ceux qui feront volontairement le Prêt demandé.

9. Qu'ils n'admettent aucun procès au ſujet de l'Emprunt, ni aucune raiſon pour diminuer la ſomme demandée; le tems & la néceſſité preſſante ne permettant point qu'on entre dans de pareilles conteſtations, qui ne feroient que diſtraire & détourner les *Shérifs*.

10. Enfin, il eſt ordonné aux Commiſſaires, ſur leur Serment d'Allégeance, de tenir ces Inſtructions ſi ſecretes qu'ils ſoient les ſeuls qui puiſſent en avoir connoiſſance.

Déclaration du

Outre cela, le Roi publia une Déclaration datée du 7 d'Octobre 1626, à Whitehall, portant pour titre, *Déclaration nette & preciſe de l'intention de Sa Majeſté en recevant de ſes fideles Sujets un Subſide par voie d'Emprunt.* (Cet Acte ſe trouve dans le XVIII. Tome de *Rymer* page 764). Le Roi, après y avoir indiqué les raiſons qu'il avoit eues de diſſoudre le Parlement, & qu'il avoit amplement déduites dans ſa derniere Déclaration, repréſente dans celle-ci l'impoſſibilité où il ſe trouvoit de prendre une autre voye que celle de l'Emprunt pour maintenir la cauſe de la Religion, conſerver ſon propre honneur, défendre ſon Peuple, mettre en ſureté le Royaume & ſoutenir ſes Alliés. Il promet que cette voye qu'il eſt forcé de prendre pour l'heure, ne tirera point à conſéquence pour l'avenir, & ne pourra jamais ſervir d'exemple ni de fondement pour faire des Impoſitions ou des levées de deniers, au préjudice des juſtes & anciens Privileges que ſes Illuſtres Prédéceſſeurs ont accordés à la Nation. Et comme on faiſoit courir le bruit, que ſi cette entrepriſe alloit réuſſir, on la renouvelleroit tous les ans, ſous les mêmes prétextes, enſorte qu'il n'y auroit plus de Parlement; Sa Majeſté déclare & aſſure, foi de Roi, que, quoique la grandeur des beſoins qui ſont inopinément ſurvenus, ne lui donne pas le tems d'aſſembler un Parlement, & moins encore d'en attendre les délibérations & leurs effets; il eſt ſi éloigné de vouloir faire de l'affection de ſes Sujets l'uſage qu'on lui impute, qu'au contraire il eſt dans la pleine réſolution de faire cette convocation dès la prémiere occaſion convenable; réſolution dont il ſera d'autant plus diſpoſé à avancer l'exécution, que ſon Peuple lui donnera des marques de ſa bonne volonté dans ces circonſtances ſi épineuſes & ſi preſſantes. Enfin, il promet de procurer aux Prêteurs, auſſitôt qu'il lui ſera poſſible, le rembourſement de leurs deniers, deſquels il déclare qu'il ne ſe ſera abſolument d'autre emploi que pour le ſervice du Public.

Charles I. Roi touchant les Emprunts.

Les Commiſſions pour la levée de l'Emprunt ont été inſérées dans le XVIII. Tome des Actes, &c. page 835, juſqu'à 836, & ſont datées à Weſtminſter le 5 de Fevrier.

Ce que la Cour fit pour faciliter les Emprunts.

Pour faciliter ces Emprunts, on publia une Liſte des Seigneurs, des Magiſtrats, des Juriſconſultes, &c. qui avoient ſouſcrit volontairement, afin de donner un bon exemple aux autres; & tous les Pairs eurent ordre de ſe tenir dans leurs Maiſons de Campagne, afin que leur abſence n'apportât ni délai ni obſtacle aux ſouſcriptions. Cependant le Roi, pour montrer qu'il ne vouloit point admettre d'excuſe, dépouilla *Randolphe Crew* de la Charge de Prémier Juge du Royaume, pour avoir témoigné peu de diſpoſition à ſe ſoumettre à cet Emprunt. On logea des Soldats par billets chez les Particuliers qui montroient de la repugnance à prêter; & ceux qui ſouffroient quelques violences de la part de ces fâcheux hôtes, étoient obligés par les ordres exprès du Roi, de s'adreſſer au Conſeil de Guerre, de ſorte que les Officiers étoient les ſeuls Juges de leurs Soldats (3). L'Évêque de *Lincoln*, s'étant déclaré en public contre l'Emprunt, le Conſeil en fit faire des Informations, où on le chargea d'autres prétendus crimes; mais c'eſt ce dont nous parlerons plus au long dans le Tome ſuivant. Les Membres du College de Droit de *Lincoln*, n'ayant rien voulu décider ſur l'Emprunt, qu'ils ne trouvoient point du tout légitime, en furent reprimandés par le Conſeil, dans une Lettre, où il leur fut ordonné d'envoyer aux Seigneurs une Liſte des refractaires qui ſe trouvoient parmi eux. Les gens diſtingués dans les diverſes Provinces, lorſqu'ils refuſoient de ſouſcrire, étoient cités, & forcés à comparoître devant le Conſeil, qui ſur un ſecond refus, les releguoit, & même les faiſoit mettre en priſon dans des lieux de leur demeure, comme nous l'avons déja remarqué ci-deſſus. Quant aux Bourgeois opiniâtres, on les enrolloit par force pour Soldats ou pour Matelots.

Outre ces moyens, la Cour en employa encore un autre; ce fut de faire prêcher par des Miniſtres gagnés, comme une Doctrine de l'Ecriture, que *les Sujets ſont obligés d'obeïr au Roi dans tout ce qu'il commande, & ſans rien examiner.* Ceux de ces Prédicateurs qui ſe diſtinguerent le plus ſur cette matiere furent, le Docteur *Robert Sibthorp*, Vicaire de *Barckley*, dans le Sermon qu'il prononça aux Aſſiſes de Northampton, le 22 Fevrier 162$\frac{6}{7}$, & le Docteur *Roger Manwaring* dans les deux qu'il fit devant le Roi à *Oatlands*, dans le mois de Juillet ſuivant, & qui furent publiés ſous le titre de *Religion & Fidélité.* Le Docteur *Sibthorp*, dans le ſien qui fut imprimé ſous le titre d'*Obéiſſance Apoſtolique*, & dedié au Roi, ſoutient, que *les Sujets ſont obligés d'obéir aux Commandemens de leur Prince, quand même ce qui leur eſt enjoint ſeroit contraire aux Loix Divines & naturelles, ou impoſſible à exécuter, & de ſouffrir la punition de leur desobéiſſance, ſans réſiſter, ſans ſe plaindre, ſans murmurer; parce que c'eſt au Prince, qu'il appartient de faire les Loix; car là où eſt le Commandement du Roi, là eſt auſſi la Puiſſance, & qui lui dira*, Que fais-tu (4)? Le Docteur *Manwaring* s'expliqua encore plus ouvertement. Il dit, „ que le Roi n'étoit point obligé d'obſerver les Loix du Royaume touchant les Droits & les „ Privileges de ſes Sujets. Mais que le Commandement & le „ bon

Sermon de Sibthorp.

Sermon de Manwaring.

entendre que la Ville fut châtiée de ce refus, &c. Pourquoi, ſans en rendre la moindre raiſon, contredire ſi ſouvent un Hiſtorien qu'on abrege, & qui paſſe pour très fidele, & très exact?

(3) „ C'eſt ce qui ne ſe pratique jamais en Angleterre, où les „ Conſeils de Guerre n'ont aucune juriſdiction, qu'autant qu'il plaît „ au Parlement de leur en donner, par un Acte exprès, dans les „ occaſions, & pour le tems qu'il le juge convenable". *Rapin*, Hiſt. d'Anglet. *Charles I.* p. 335.

(4) *Eccleſiaſte*, Chap. VIII. v. 3, 4.

CHARLES I.

„ bon-plaiſir du Monarque, en ce qui regarde les Taxes & les
„ Emprunts, obligent les conſciences des Sujets, ſous peine de
„ la damnation éternelle. Que ceux qui refuſent de prêter la
„ ſomme qu'il leur emprunte ; commettent une grieve offenſe
„ contre la Loi de Dieu, & la ſuprème autorité du Roi, & ſe
„ rendent coupables d'impiété, de déloyauté, & de rebellion.
„ Que l'autorité du Parlement n'eſt point néceſſaire pour lever
„ des Taxes & des Subſides; & que les lentes procédures de ces
„ Aſſemblées ne ſont nullement propres à ſecourir l'Etat dans
„ ſes néceſſités urgentes ; qu'au contraire, elles ne font qu'ap-
„ porter divers obſtacles aux juſtes deſſeins des Princes.

Sibthorp & Manwaring condamnes par le Parlement, & recompenſes par le Roi.

La Cour étoit ſi éloignée de deſapprouver cette Doctrine extraordinaire, qu'*Abot* Archevêque de Cantorbery fut ſuſpendu de ſes fonctions Archiépiſcopales, pour avoir refuſé ſon approbation au Sermon de *Sibthorp*, & pour avoir donné par écrit les raiſons de ſon refus, comme nous l'avons rapporté dans l'Article des Commiſſions Eccléſiaſtiques. *Manwaring*, quoique condamné à l'amende par la Chambre-Haute dans le Parlement ſuivant, & à faire une réparation publique aux Barres des deux Chambres, & à être mis en priſon ; quoique ſuſpendu pour trois ans & déclaré indigne de tout Emploi Eccléſiaſtique ou civil, obtint néanmoins bientôt après ſon pardon du Roi, avec un bon Bénéfice & enſuite un Evêché (1). Et *Sibthorp*, quoique cenſuré par le Parlement, fut fait Chapelain ordinaire du Roi, Chanoine de *Peterborough*, & Recteur de *Barton-Latimers* dans la Province de Northampton.

Mémoires touchant Sibthorp.

Le Docteur *Sibthorp* faiſoit ſes études au College de *Lincoln*, à *Oxford*; mais ayant quitté l'Univerſité de bonne heure, ſans y avoir même pris le degré de *Bacheller ès Arts*, il ne fut reçu Docteur en 1624 que par la faveur du Docteur *Peerce*, Doyen de *Peterborough*, qui étoit dans ce tems-là Vice-Chancelier d'*Oxford*. *Sibthorp*, outre ſon Vicariat de *Barckley*, avoit encore le Rectorat de *Water-Stratford*, dans la Province de *Buckingham*, qui lui avoit été conferé par le Chevalier *Antoine Throckmorton*. Enſuite ayant épouſé dans ce Païs-là, la fille du Chevalier *Jean Lamb* de *Bothwell* Chancelier de *Peterborough*, il fut fait un des Commiſſaires de Paix. *Sibthorp* qui étoit né avec très peu de biens de la fortune & avec auſſi peu de dons de la Nature, ne mit ſon Sermon au jour, que comme un moyen de ſe rendre la Cour favorable; & il faut avouer que cette action, jointe à ſes manieres empreſſées & flateuſes, fut la cauſe de ſon Avancement, comme nous le verrons dans la ſuite de ce même Article. L'année avant qu'il prêchât ſon Sermon, s'étant trouvé à *Leyceſter* & ſouhaitant d'y demeurer pour y agir comme Commiſſaire de la Haute Commiſſion, il preſſa conjointement avec ſon Beau-Pere, l'Evêque de *Lincoln*, qui étoit alors à *Bugden*, de procéder contre les *Puritains* (2). Quel eſt donc le caractere de ces gens-là, demanda l'Evêque? Ces gens-là, répondit *Lamb*, en préſence du Docteur, fuyent avec ſoin les juremens, l'impureté, l'ivrognerie; mais ils ne font pas difficulté de déguiſer la vérité, & de jetter les autres dans l'illuſion. Ils ſe font, continua-t-il, un devoir d'entendre deux Prédications par jour, & d'employer la nuit à ſe les rappeller dans la mémoire; & ils paſſent même quelquefois des jours entiers dans le Jeûne & dans la Priere. Mais comment ſe conduiſent-ils par rapport à l'Emprunt, dit l'Evêque? Ils ſouſcrivent & prêtent volontiers, répondirent tout à la fois le Beau-pere, & le Gendre. „ Cela
„ étant, *reprit l'Evêque*, il n'y a point d'homme de bon-ſens
„ qui puiſſe dire, Cette Ville eſt une Ville de *Puritains*. Quant
„ à moi, *ajouta-t-il*, je ne ſuis nullement diſpoſé à faire pro-
„ céder contre eux. Je ſuis déja diſgracié, j'ai le Duc de *Buc-*
„ *kingham* pour Ennemi, & je n'irai point m'attirer ſur les bras
„ les Presbitériens, qui pouſſeront certainement les Affaires juſ-
„ qu'à la derniere extrémité". *Sibthorp* fut ſi mal ſatisfait de cette Concluſion, qu'il dit au Prélat, *J'ai le cœur plein d'amertume de voir tant d'indifférence pour l'Egliſe*. Il en dreſſa un Verbal & l'envoya au Conſeil. Le Conſeil ordonna que cet Acte ſeroit cacheté, & mis ſous la garde de Mr. *Trumbal*, l'un des Clercs; mais l'Evêque trouva le moyen d'en avoir une Copie.

Dans l'Expoſition que l'Archevêque *Abbot* fit de ce qui ſe paſſa au ſujet de l'Approbation du Sermon de *Sibthorp*, on trouve un fait qu'il ne ſera point hors de propos de rapporter ici, avant que de prendre congé de ce Docteur en Théologie. Nous avons dit dans l'Article des *Commiſſions Eccleſiaſtiques*, que la permiſſion d'imprimer ce Sermon fut donnée par l'Evêque de Londres, après le refus que ſon Chapelain en avoit fait. Il faut remarquer préſentement, que ce Chapelain, qui ſe nommoit le Docteur *Worral*, & qui n'avoit pas la conſcience fort délicate, approuva le Sermon d'abord qu'on le lui préſenta, & y appoſa précipitamment ſa ſignature. Mais après y avoir mieux penſé, il alla conſulter là-deſſus le ſavant Juriſconſulte *Selden*, Membre du *Inner-Tempel*, qui lui répondit en ces termes: „ Si
„ la Doctrine de l'Ouvrage que vous approuvez eſt véritable, il
„ n'y a plus au monde de *Meum* & de *Tuum*, ni aucun homme en
„ Angleterre qui poſſede quoi que ce ſoit en pure propriété. Mais
„ ſouvenez-vous que ſi les tems changent, la publication d'une
„ telle Piece vous conduira ſur un échafaut". Le Chapelain profita de l'avis (3) ; il effaça quelques Lettres de ſa ſignature, & ſe tira par-là d'une fort mauvaiſe Affaire.

Manwaring étoit de *Stretton*, dans la Comté de *Shropshire*. Il apprit la Grammaire dans l'Ecole Royale de *Worceſter*. Il fut immatriculé dans l'Univerſité d'*Oxford*, au commencement de l'année 1604, & peu de tems après il parvint à être l'un des Clercs de ce qu'on nomme *All-Soul's College*.

La ſuppreſſion qui fut faite du Sermon de *Manwaring*, peut être commodément renvoyée à l'Article des Livres; mais nous ne ſaurions mieux placer que dans celui-ci les procédures que les deux Chambres firent à ce ſujet. Ainſi nous parlerons de l'Accuſation & de la Déclaration des Communes contre ce Docteur, de la Sentence que les Seigneurs prononcerent contre lui, de l'aveu qu'il fit publiquement de ſa faute, comme auſſi des Lettres d'abolition & de l'avancement qu'il obtint du Roi. Ces particularités ne peuvent être que fort intéreſſantes & fort agréables, à en juger par le ſoin avec lequel Mr. *de Rapin*, & la plupart de ceux qui ont écrit ſur nos affaires de ce tems-là, ont bien voulu les recueillir. Et ſi je dis à mon Lecteur que quelques-uns de nos plus célèbres Hiſtoriens ne les ont écartées, qu'en témoignant avec chagrin, que c'étoit faute de place, j'eſpere que la longueur de cet Article ne l'impatientera point, & ne lui fera pas ſouhaiter de me voir paſſer plutôt à un autre.

Vers la fin du mois de Mai de l'année 1628, Mr. *Rouſe* Député au Parlement de la part de la Ville de *Truro*, dans la Province de *Cornouaille*, porta dans la Chambre des Communes l'accuſation ſuivante contre le Docteur *Roger Manwaring*.

Mr. l'Orateur,

Accuſation de Mr. Rouſe contre Manwaring.

„ Je me rends devant cette Aſſemblée, l'Accuſateur de Mr.
„ *Manwaring*, Perſonnage diſtingué par ſes titres de Docteur
„ en Théologie, & de Prédicateur du St. Evangile ; mais
„ plus fameux encore pour les avoir changés par ſa mauvaiſe
„ conduite en Chefs d'Accuſation ; de ſorte que plus ces ti-
„ tres ſont excellens & reſpectables par eux-mêmes ; & plus
„ doit être vicieux, corrompu, & criminel, celui qui les a
„ deshonorés.

„ C'eſt une grande charge, que celle que je mets ſur cet
„ homme. Elle eſt grande en elle-même, & elle l'eſt par les
„ grandes charges qu'elle renferme. *Serpens, qui Serpentem*
„ *devorat, fit Draco*. La charge de cet Homme, en ayant
„ englouti & digéré pluſieurs autres, eſt devenue un Monſtre
„ de charges.

„ La principale de ces charges, c'eſt le Complot formé ;
„ & les menées miſes en pratique, pour changer & renverſer
„ la Conſtitution de ce Royaume & de ſon Gouvernement.
„ Pour cet effet,

1. „ Il tâche d'inſpirer à Sa Majeſté, & de lui perſuader,
„ que le Pouvoir Royal n'eſt point limité par les Loix. Ce
„ que le Roi *Jaques*, de glorieuſe mémoire, traita de *Tiran-*
„ *nie*, dans un de ſes Diſcours au Parlement, & de *Tirannie*
„ *accompagnée de Parjure*.

2. Il tâche d'inſpirer & de perſuader aux Sujets, qu'ils ſont
„ obligés en conſcience d'obéir aux Commandemens qui ſont
„ même injuſtes, & cela ſous peine de damnation éternelle.

3. „ Il prive les Sujets de la Propriété de leurs Biens.

4. „ Il noircit par des diſcours ſcandaleux & infames ceux
„ qui ne veulent point renoncer à cette Propriété ; il leur donne
„ des noms odieux, pour leur attirer l'indignation & la haine
„ du Prince & du Peuple; & mettre ainſi de la diviſion en-
„ tre le Chef & les Membres du Corps Politique, & entre les
„ Membres eux-mêmes.

5. „ C'eſt dans la même vue que, marchant ſur les traces
„ de *Faux*, & de ſes ſuppôts, *Manwaring* cherche à éteindre
„ l'Autorité des Parlemens & leur Convocation.

Dans cet endroit Mr. Rouſe *lut à haute voix divers paſſages du Livre de* Manwaring, *après quoi, il continua de la ſorte.*

„ Vous voyez que mes Chefs d'Accuſation ſortent de la pro-
„ pre bouche & des expreſſions mêmes du Criminel ; & je
„ ne doute point qu'il ne vous ait ſemblé entendre la voix de
„ cet autre ſcélerat, *Quid dabitis ?* Que me donnerez-vous,
„ & je vous livre l'Etat, le Royaume, & le Bien-public tra-
„ his, & renverſés de fond en comble?

„ Mais j'obſerve deux choſes, qui aggravent extrêmement le
„ Crime que je pourſuis.

1. „ Le tems auquel cette Doctrine de deſtruction a été miſe
„ au jour. Elle a été prêchée au plus fort des procédures
„ qu'on faiſoit pour l'Emprunt; elle a été imprimée au com-
„ ment de ces Séances qui ont abouti à un *Remittitur* (4). De
„ ſorte que vous pouvez voir aſſez diſtinctement qu'on em-
„ ployoit les Tribunaux & la Chaire pour mettre tout le Païs
„ en

(1) Il étoit déja Vicaire de *St. Gyles des Champs*. En conſervant ce Bénefice, il obtint le Rectorat de *Stamford-Rivers*, dans le Comté d'*Eſſex* ; enſuite le Doyenné du Chapitre de *Worceſter*, & enfin l'Evêché de *St. Davids*. (Cette Note fait partie du texte Anglois).

(2) On les nomme auſſi *Presbytériens*, ou *Nonconformiſtes*. Mais ce dernier nom déſigne tous ceux d'entre les Proteſtans, qui ne ſe conforment point aux Cérémonies de l'Egliſe Anglicane.

(3) Lorſque je fis la Note 6. de la page 176, j'avois entierement oublié que notre Auteur rapportoit le Fait qu'on vient de lire. Cette repétition n'eſt point d'une grande conſéquence : en tout cas,

CHARLES I.

„ en feu & en combuſtion. Or l'un de ces Renards incendiaires, c'étoit Mr. *Manwaring.* ——— Et pour ce qui eſt des „ Cas de Néceſſité à la faveur & ſous le prétexte deſquels on „ a voulu faire paſſer la Doctrine & la Méthode des Emprunts, rien de plus mal concerté ni de plus à contre-tems „ publié, puiſque c'étoit juſtement l'année que le Parlement „ avoit accordé quatre Subſides & trois quinziemes. Ce qui „ eſt plus que ſuffiſant pour fermer la bouche à ce grand „ Docteur, & lui faire revoquer ſa Doctrine de la *Néceſſité.*

„ 2. Les moyens qu'il employe pour détruire l'Etat; ces „ moyens il les tire de la Théologie, de la Religion. Oui, ce „ Docteur trouve dans ſa Théologie & dans ſa Religion le „ moyen, il le met en œuvre. J'ai dit *de perdre le Roi*, car un „ Prince n'eſt jamais en plus grand danger, que lorſqu'il prête „ l'oreille à des diſcours capables de lui faire accroire qu'il poſſede les attributs de la Divinité. Que cette idée vienne à paſſer de l'oreille au cœur, l'effet en ſera certainement mortel. „ C'eſt le cas du Roi Hérode. Vous en ſavez l'Hiſtoire. Hérode périt. Or cet Homme-ci attribue au Roi une portion „ de la toute-puiſſance divine. Et quoiqu'on puiſſe enviſager „ une portion de ce *Tout* ſeulement comme une Qualification, „ on peut auſſi enviſager le *Tout* comme communiquant à cette „ qualification une perfection infinie: attribution dangereuſe, „ & qui doit faire trembler quiconque n'a point oublié que „ Dieu a dit de lui-même, *Je ſuis un Dieu jaloux.*

„ J'ai ajouté, que *Manwaring* s'étoit ſervi de la Théologie „ pour détruire le Gouvernement & le Royaume. Mais cette Théologie lui eſt particuliere. Car dans quel endroit de „ l'Ecriture auroit-il trouvé les dogmes de deſtruction qu'il a „ publiés? Certes, ce Livre Sacré nous déclare par-tout, „ que *Dieu eſt un Dieu d'Ordre, & non de Confuſion*; nous „ déclare que *le Fils de Dieu eſt venu pour ſauver, & non pour perdre les hommes.* Il paroit donc bien que *Manwaring* n'a „ point reçu ſa Théologie ni de Dieu, ni du Fils de Dieu, „ & nous pouvons hardiment aſſurer qu'il l'a puiſée dans le „ creux de l'Abîme, puiſqu'il a appellé à ſon Conſeil, & aſſocié à ſon Complot, pluſieurs Jéſuites & tels autres Moines, avec leſquels il a trafiqué de ſa Religion. Cependant „ pour rendre juſtice à l'Enfer même, avouons que les Jéſuites ſont plus honnêtes gens que *Manwaring.* Car s'il ne leur „ avoit rien apporté de plus infernal que ce qu'ils avoient déja d'eux-mêmes, il n'en auroit point tiré la Théologie qu'il „ a répandue parmi nous; & dans les Citations des Textes „ Sacrés, il n'auroit point fait uſage de ces Equivoques, & „ de ces fauſſetés palpables, qui feroient donner le fouet à un „ petit Ecolier, & qu'il regarde néanmoins comme les inſtrumens d'un triomphe aſſuré.

„ Mais, pour vous donner enfin le caractere de cet Homme, que je ne vis jamais de mes yeux, je n'ai qu'à vous le „ mettre en oppoſition avec un autre qui ne lui reſſemble en „ rien; j'indique ici *Samuel*, que nous reconnoiſſons tous pour „ un véritable Prophete. Il eſt dit de *Samuel*, qu'il *écrivit la Loi du Royaume dans un Livre, & qu'il poſa ce Livre devant l'Eternel* (5). Mais pourquoi devant l'Eternel? C'eſt, „ ſuivant la déciſion d'un des Auteurs de *Manwaring*, c'eſt afin que le Roi ne connût point ce qu'il pouvoit commander, „ ni le Peuple ce à quoi il étoit obligé d'obéir. Ainſi Mr. *Manwaring* tenant une Doctrine contraire à celle d'un véritable „ Prophete, en eſt un faux, ſans contredit, & la Sentence prononcée contre les faux Prophétes (6), l'attend, il doit la ſubir. Je vous ai montré *un arbre mauvais, qui produit de mauvais fruits.* C'eſt à vous maintenant à voir, s'il faut „ exécuter la Déclaration de l'Evangile conçue en ces termes, „ *Cet arbre ſera coupé & jetté au feu* (7).

Le troiſieme de Juin, les Communes dreſſerent une Déclaration contre ce Docteur, & la firent préſenter ce même jour-là aux Seigneurs, par Mr. *Pym*, qu'elles avoient mis à la tête de leurs Députés à une Conférence qui ſe tint entre les Committés des deux Chambres du Parlement. Voici cette Déclaration.

Déclaration des Communes contre le Docteur Manwaring.

„ Pour prévenir le plus efficacement qu'il ſe puiſſe, la ruine „ & la deſtruction où tomberoit infailliblement ce Royaume, „ ſi ſes Loix fondamentales & les bonnes Coutumes qui y ſont „ établies y étoient mepriſées, & violées impunément, & „ qu'ainſi on parvînt à changer la forme de ſon Gouvernement, „ de ce Gouvernement qui l'a maintenu durant tant de ſiecles „ dans l'union & la proſpérité de ſes différentes parties: comme auſſi pour l'honneur de notre Souverain, & pour la conſervation de ſa Couronne & de ſa Perſonne Royale; la Chambre des Communes de ce Parlement expoſe, & déclare par „ le préſent Acte, & déclare contre *Roger Manwaring*, Clerc, „ Docteur en Théologie, que, comme en vertu des Statuts & „ des Loix de ce Royaume, tout Anglois né a indubitablement „ le Droit & le Privilege de ne pouvoir être forcé à payer aucuns deniers, ſoit à titre de Taxe, d'Aides, de Subſide ou „ d'Emprunt, à moins que l'impoſition n'en ait été faite du „ conſentement & par Acte du Parlement; pluſieurs fideles Sujets de Sa Majeſté, ſe repoſant ſur ces Loix & Uſages, ont „ refuſé en dernier lieu avec tout le reſpect poſſible, de prêter „ les ſommes qu'on exigeoit d'eux ſans aucun ordre du Parlement.

„ Néanmoins, le dit *Roger Manwaring* a prêché, le 4 & le „ 29 du dernier mois de Juillet, en préſence de Sa Majeſté, & „ a fait enſuite imprimer ſous le titre de *Religion & Fidélité*, „ deux Sermons qui foulent aux pieds ces Loix de ce Royaume, qui les contrediſent ouvertement, & qui tendent à ſéduire la conſcience du Roi, & à le détourner d'obſerver nos „ Loix & nos Coutumes, comme auſſi de conſerver les Droits „ & les Privileges des Sujets: Sermons qui tendent à attirer „ l'indignation Royale ſur ceux qui voudroient ſe diſpenſer de „ ſouſcrire à l'Emprunt; qui tendent à décrier, énerver, abolir les bons Réglemens de cet Etat, & toute l'autorité de la „ Haute Cour du Parlement, à faire perdre au Peuple l'affection de ſon Roi, & à exciter par tout le Royaume des jalouſies, des diſcordes, des ſéditions. Or pour réuſſir dans „ une entrepriſe ſi mauvaiſe, ſi criminelle, ledit *Roger Manwaring* fait tous ſes efforts dans ſes deux Sermons, pour perſuader au Roi,

„ 1. Que Sa Majeſté n'eſt nullement dans l'obligation de „ maintenir & d'obſerver les Loix & les Coutumes de ce Royaume, concernant les Droits & les Privileges des Sujets: & „ que, quant aux Emprunts, aux Taxes, & tous les autres „ Impôts qui ſe mettent ſur le Peuple, ſa volonté Royale, & „ ſes Commandemens, indépendamment du conſentement du „ Parlement, lient ſi fort la conſcience des Sujets, qu'ils ne peuvent point refuſer d'obéir, ſans s'expoſer à la damnation éternelle.

„ 2. Que ceux qui refuſent, de la maniere qu'il a été dit, „ de faire le prêt en queſtion, pechent contre la Loi de Dieu, „ & contre l'autorité ſuprème du Roi; en quoi ils ſe rendent „ coupables d'Impiété, de Déloyauté, de Rebellion, & de Réſiſtance ouverte, & de pluſieurs autres forfaits dont il les charge „ fauſſement & malicieuſement dans divers endroits de ce Livre.

„ 3. Que l'autorité du Parlement n'eſt du tout point néceſſaire pour lever des Subſides & des Taxes; que les lentes procédures de ces ſortes d'Aſſemblées ne ſont nullement propres à ſecourir l'Etat dans les néceſſités urgentes; qu'au contraire elles ne font qu'apporter divers obſtacles aux juſtes deſſeins du Prince, & que lui donner des ſujets de chagrin & „ de mécontentement.

„ Tous leſquels Chefs, les Communes offrent & ſont prêtes „ de prouver, non ſeulement par le but & le plan général de „ ces deux Sermons; mais auſſi par pluſieurs inſinuations, pluſieurs phraſes & périodes, pluſieurs raiſonnemens & Articles „ tout entiers que l'on y trouve: tellement que ledit *Roger Manwaring*, en prêchant & en publiant de tels Sermons, a „ d'un côté fait un abus criminel de ſon ſaint Miniſtere, dont „ Dieu a établi les fonctions dans l'Egliſe, tant pour inſtruire & „ diriger la conſcience de tous ſes Serviteurs, mais principalement celle des Souverains & des Magiſtrats, que pour entretenir la paix & la concorde entre tous les hommes, particulierement entre le Souverain & ſes Sujets: & d'un autre côté, ledit *Roger Manwaring* a commis un crime atroce contre „ la Couronne & la Perſonne de Sa Majeſté, & contre la „ proſpérité & le bon Gouvernement de ce Royaume. Enfin „ les Communes, en faiſant dès à préſent les proteſtations utiles & convenables, & ſe reſervant la liberté de produire dans „ la ſuite d'autres Griefs ou Chefs d'accuſation contre ledit *Roger Manwaring*, comme auſſi de repliquer aux Réponſes que „ ledit *Roger* fera aux Articles contenus & énoncés dans cette „ plainte; offrant au ſurplus de faire la preuve, ou de tous les „ Articles à la fois, ou de quelques-uns d'entre eux, ſelon l'exigence des cas, pendant le cours des Procédures Parlementaires; requièrent, qu'il ſoit enjoint & ordonné au dit *Roger Manwaring* de répondre ſur tous & chacun des Chefs mis à „ ſa charge, tellement que les informations, perquiſitions & „ diſcuſſions néceſſaires en étant préalablement faites, il s'en „ enſuive jugement & punition exemplaire conformément aux „ Loix & à la Juſtice.

Cette Déclaration ayant été lue & délivrée aux Seigneurs, Mr. *Pym* leur dit de ſon propre chef:

„ Qu'il parleroit de cette affaire avec d'autant plus d'aſſurance, qu'il ne voyoit abſolument rien que dût l'en décourager. „ En effet, *dit-il*, ſi je la conſidere en elle-même, ce ſont des „ crimes capitaux & faciles à prouver. Si je conſidere le Tribunal où elle doit être jugée, c'eſt le vôtre, Mylords; & „ puiſque vous devez prononcer ſur la conſervation de Droits „ violemment attaqués, & de votre Dignité deshonorée, l'exemple de vos Ancêtres, & le ſoin de votre Poſtérité plaideront „ avec moi cette Cauſe, où il ne s'agit de rien moins que du „ ſalut de l'Etat. Que ſi, *dit-il encore*, je conſidere le Roi notre Souverain, ſon ſervice, & ſa Prérogative, le criminel „ pour-

cas, il n'y a qu'à tranſporter ici les ſept ou huit dernieres lignes de cette Note-là, & à en ſupprimer le reſte.

(4) On a vu ci-deſſus ce qui ſe paſſa au ſujet de ceux qui reclamoient l'*Habeas Corpus*, ayant été mis en priſon pour n'avoir pas voulu ſouſcrire à l'Emprunt.

(5) *Sam.* X. 25.

(6) *Deuter.* XVIII. 20.

(7) *Matth.* VII. 19.

„ pourra bien y chercher un aſyle & une défenſe, mais il le fera en-vain, j'en ſuis ſûr, fondé ſur ce que Sa Majeſté, dans „ un endroit de ſa Réponſe à la Requête de Droit des deux „ Chambres, déclare qu'il ſe tient obligé en conſcience à conſerver ces mêmes Privileges que cet Homme veut lui perſuader d'anéantir. D'ailleurs, je ne ſaurois oublier l'amour que „ Sa Majeſté a fait paroître pour la Religion & pour la Juſtice „ dans toutes ſortes d'occaſions. Or qui ne ſait que l'Amour „ eſt la racine & le principe de toutes les autres Paſſions? Un „ homme conçoit-il de la haine pour un Objet? c'eſt parce „ qu'il trouve dans cet Objet quelque choſe de contraire à ce „ qu'il aime. Un homme ſe fâche, s'irrite; pourquoi? c'eſt „ parce que dans l'Objet de ſon chagrin, de ſa colere, il apperçoit quelque choſe qui empêche, qui interrompt l'accompliſſement de ſes deſirs & le ſuccès de ſon Amour.

„ Cela poſé, je dis que le même Acte de mon Entendement, „ qui me perſuade & me fait conclurre que Sa Majeſté aime „ la Religion & la Juſtice, doit me perſuader, & me fait néceſſairement conclurre que Sa Majeſté hait, déteſte cet Homme, qui travaille à interrompre & à empêcher l'exercice de „ ces Vertus".

Mr. *Pym* établit enſuite trois Propoſitions, comme étant le fond même de toute cette Affaire.

Prémiere Propoſition.

On ne ſauroit changer la forme du Gouvernement, ſans expoſer l'Etat à une ruine évidente.

Seconde Propoſition.

La Loi d'Angleterre par laquelle les Sujets ſont exemts de toute Taxe, de tout Emprunt que le Parlement n'a point accordés, ne doit ſon introduction à aucun Statut, à aucune Chartre, ni à aucun Edit du Prince; mais c'eſt la Loi ancienne & fondamentale de ce Royaume, & qui eſt émanée de la Forme & de la Conſtitution Originales de ſon Gouvernement.

Troiſieme Propoſition.

Cette Liberté, ces Privileges ne ſont pas ſeulement très convenables au caractere & au grand intérêt de la Nation, mais auſſi très néceſſaires & très honorables au Roi, dans le cas, & préciſément dans le cas même auquel cet Homme-là voudroit les abolir, c'eſt-à-dire, lorſqu'il s'agit des Taxes & des ſecours d'argent.

„ 1. Quant à la prémiere de ces Propoſitions, la Forme d'un „ Gouvernement, *dit Mr. Pym*, eſt ce qui affectionne & qui „ fait concourir chaque Membre de l'Etat au bien commun de „ la Societé. Or comme ces deux Parties (l'affection & le concours de chaque Membre) donnent de la force & de l'ornement „ à tout le Corps Politique, ce Corps donne auſſi de la force & de „ la protection à chacun de ſes Membres, dans les rangs divers „ où ils ſe trouvent placés. Que ſi cette rélation, ſi cette correſpondance mutuelle des Parties avec leur Tout, & du Tout „ avec ſes Parties, vient à être rompue, bientôt vous verrez la „ contexture entiere des parties ſe diſſoudre, & le corps tomber „ & périr infailliblement. Oui, ſi, au-lieu de s'entendre & de „ s'entreſoutenir, ceux-ci cherchent à conſerver l'ancienne „ Forme du Gouvernement, & que ceux-là veuillent en introduire une nouvelle, ils ſe déchireront les uns les autres, ils „ ſe détruiront miſérablement. L'Hiſtoire eſt pleine des malheurs & des calamités, où des Nations entieres ſont tombées „ en pareil cas. Il eſt vrai, que le tems apporte néceſſairement à la longue, des variations, des changemens dans la „ conſtitution d'un Etat: mais il n'eſt pas moins vrai que toute altération, tout changement eſt un pas vers la deſtruction; „ rien n'étant éternel, que ce qui eſt conſtant & uniforme. „ Delà vient, comme les plus grands Politiques l'ont obſervé, que les Etats qui ont duré le plus, ſont ceux où l'on „ a eu ſoin de ramener ſouvent les choſes à leur prémiere inſtitution: car on a réparé par ce moyen les breches, & „ contreminé les effets ordinaires & naturels du tems.

2. Mr. *Pym*, venant à ſa ſeconde Propoſition, dit: *Que l'on voit évidemment dans le Gouvernement des* SAXONS, *que ces Loix y eurent tant de vigueur & tant de force, qu'elles ſurvêcurent à la Conquête qu'ils firent de ce Païs, & qu'elles ſoumirent le Conquérant lui-même, à qui la victoire avoit bien donné d'abord l'eſpérance de jouir de ſes Conquêtes, mais qui n'en obtint la poſſeſſion tranquille & aſſurée que par un Traité, où il s'engagea ſolemnellement lui-même à obſerver cette Loi, comme auſſi à maintenir toutes les autres anciennes Loix & tous les Privileges de ce Royaume; engagement qu'il ratifia enſuite par ſerment, le jour de ſon Couronnement, & qu'il transmit à ſes Succeſſeurs, en leur transmettant cet Empire. Ces Loix, à la vérité, ont été plus d'une fois enfreintes, & plus d'une fois rétablies, ſoit par des Chartres des Rois, ſoit par des Actes des Parlemens; mais les Requêtes des Sujets, qui ont donné lieu à ces Chartres & à ces Actes, ſont de pures* REQUETES DE DROIT, *qui reclament des Privileges anciens & naturels, ſans rien demander de nouveau.*

3. Enfin, pour fonder ſa troiſieme Propoſition, Mr. *Pym* ſe ſervit de ce qui a été allégué ſur un autre Sujet, ſavoir, que ſi les Privileges de la Nation ſont abolis, il ne reſtera plus ni Induſtrie, ni Juſtice, ni Courage. *Car qui eſt-ce*, dit-il, *qui voudra agir, qui eſt-ce qui voudra s'expoſer lui-même pour des choſes qui ne lui appartiendront point?* Mais ſans inſiſter ſur ces conſidérations, il ajouta, que l'abolition de ces Privileges ôteroit aux Sujets tous les moyens de s'inſinuer de plus en plus par des actes d'affection & de bienveillance dans les bonnes graces de leur Souverain.

„ D'ailleurs, *pourſuivit Mr. Pym*, je ſupplie vos Grandeurs „ de ſe rappeller quels riches fonds les Loix ont aſſigné à nos „ Rois pour ſoutenir leur Dignité. Tels ſont les Droits de Tutelle, les droits ſur les Tréſors trouvés, la Confiſcation des „ biens de ceux qui ſont convaincus de *Felonie* (1), les Amendes, & telles choſes ſemblables; les Droits de Bris des Vaiſſeaux, ceux d'Aubaine, & tant d'autres, dont il ſeroit trop „ long de faire le détail, & dont la plupart ſe trouvent aliénés „ par des Engagemens, des Ventes, ou des Gratifications que „ pluſieurs Princes ont bien voulu en faire en faveur de Perſonnes particulieres. Rappellez-vous de plus, Mylords, que „ *Guillaume le Conquérant*, pour ſe mettre mieux en état de ſoutenir la Majeſté de ſon Empire, annexa à l'ancien Domaine „ de la Couronne d'Angleterre une grande partie des Terres que „ l'on confiſqua aux Anglois qui perſiſtoient à lui faire réſiſtance. Et de ces Terres, combien peu en reſte-t-il aujourd'hui „ dans la poſſeſſion du Roi! Ajoutons que depuis ces tems-là, „ les Revenus de la Couronne ſe ſont conſidérablement accrus, „ du vivant de nos Peres, à l'occaſion des Bills de Conviction „ & autres Profits caſuels, comme auſſi de l'abolition tant des „ Monaſteres que des Fondations ſuperſtitieuſes, de ſorte que „ la troiſieme partie du Royaume en eſt tombée entre les mains „ de Sa Majeſté. Ajoutons encore les ſommes conſidérables „ & fixes que rapporte le Droit de *Tonnage & Pondage*, accordé „ au Roi par ſes Parlemens. Mais tout cela ſe trouve ou aliéné, ou dépenſé par avance, ou hypothéqué, ou tellement ſurchargé ſoit de Penſions annuelles, ſoit d'Aſſignations, que „ pour ſubvenir aux grands & preſſans beſoins de l'Etat, il ne „ reſte d'autre reſſource que dans un Don volontaire & libre „ des Sujets aſſemblés en Parlement. Sur quoi nous pouvons „ dire que la Couronne n'a point de tréſor, ni de revenu ſi „ aſſuré, que l'affection & la généroſité du même Peuple, puiſque ce tréſor & ces revenus ne ſauroient être ni aliénés, „ ni hypothéqués, ni diſſipés, ni ſurchargés, ni épuiſés".

Delà, Mr. *Pym* paſſa à la conſidération des crimes dont Mr. *Manwaring* s'étoit rendu coupable. Il les rangea ſous trois Chefs d'accuſation, qu'il conſtata par des paſſages formels, tirés du Livre de ce Docteur.

1. En prémier lieu, il produiſit des paſſages où le Prédicateur ſoutient, *Que Sa Majeſté n'eſt point obligée à garder les Loix & les Coutumes qui déclarent les Sujets de ce Royaume exemts de toutes ſortes d'Emprunts, Taxes, & autres Subſides qu'on voudroit exiger ſans le conſentement exprès du Parlement: Et que la volonté du Roi, dans les Impôts qu'il met ſur ſes Sujets, ſans un tel conſentement, lie ſi fort leur conſcience, que le refus de payer leur fait encourir la damnation éternelle.*

„ De cette évidence du Fait, dit Mr. *Pym*, ſort une démonſtration parfaite du deſſein criminel que *Manwaring* a „ formé de travailler d'un côté à ſéduire la conſcience du Roi, „ & à détourner Sa Majeſté d'obſerver les Loix & de maintenir les Privileges du Royaume; de l'autre côté, à décrier & „ à abolir les bonnes Loix de ce Royaume, la forme du Gouvernement, & l'autorité des Parlemens. Que ſi, *inſiſta vivement Mr. Pym*, un mauvais conſeil donné au Roi dans une Affaire particuliere, a été puni par cette Cour Souveraine, comme un crime exécrable; combien plus exécrable ne „ ſera-t-il point jugé ce mauvais conſeil, qui ne va pas à moins „ qu'à pervertir entierement la conſcience de Sa Majeſté? Or „ pervertir la conſcience, c'eſt corrompre le principe tout-puiſſant de toutes les Actions morales; car c'eſt la conſcience „ qui les ordonne, & les dirige avant leur exécution, qui les „ juge & les reforme après qu'elles ont été exécutées. Si ce „ qu'on appelle *Scandalum Magnatum*, ce crime qui conſiſte à „ diffamer quelque Pair ou quelque Perſonne diſtinguée du Royaume, a toujours été châtié très ſévérement parmi nous; „ combien plus devons-nous ſentir d'irritation contre la diffamation des Loix & du Gouvernement, d'où émanent tout „ l'honneur, & tous les reſpects qui ſont dûs à ces Pairs, & à „ ces Magiſtrats? Tous les Hommes, les plus grands même & „ les plus élevés, ſont ſujets à des partialités, & à des paſſions, „ dont l'ardeur les expoſe à laiſſer quelquefois échaper des expreſſions trop rudes en elles-mêmes, & qui ont beſoin d'être „ interprétées favorablement. Conſidérés ſous un tel point de „ vue, ces hommes ſont, en quelque ſorte, excuſables; mais „ ce point de vue, ces bouillons d'une bile enflammée, ne juſtifieront

(1) Par *Felonie*, les Anglois entendent tout crime Capital qui eſt au-deſſous de la *Petite Trahiſon*; & par *Petite Trahiſon* ils entendent le crime d'un Vaſſal qui a tué ſon Seigneur, d'un Domeſtique qui a tué ſon Maitre, d'une Femme qui a tué ſon Mari, enfin d'un Eccléſiaſtique, ou d'un Laïque qui a tué ſon Supérieur.

(2) Serment de Fidelité prêté au Roi comme Seigneur Temporel.

(3) Ces

,, feront jamais perſonne de ſe laiſſer emporter à des Diſcours
,, longs, à des Déclamations entieres qui ne reſpirent que la
,, médiſance, la calomnie, la fureur. C'eſt une regle reçue, que
,, la violence de la tentation diminue la grandeur du crime:
,, mais d'avilir, de décrier les Loix du Gouvernement, ce n'eſt
,, point un crime qu'on puiſſe excuſer de cette maniere, puiſ-
,, que ce crime eſt un acte ſimple d'une volonté maligne, qu'au-
,, cune tentation extérieure & violente n'a ſurpriſe ni entrainée
,, ſubitement; & que les Loix méritant un reſpect égal & con-
,, ſtant de tous les hommes, doivent auſſi être également reſ-
,, pectées de tous".

2. En ſecond lieu, Mr. *Pym* produiſit des paſſages, où le Docteur *Manwaring* ſoutient formellement, que *ceux qui ont refuſé de prêter, ont péché contre la Loi de Dieu, & contre la ſuprême Autorité du Roi, & ſe ſont par-là rendus coupables d'impiété, de déloyauté & de rebellion.* Sur quoi Mr. *Pym* ne manque pas de faire obſerver les comparaiſons odieuſes que le Prédicateur fait de ces perſonnes avec les Papiſtes Recuſans, les Turcs & les Juifs; avec *Coran*, *Dathan* & *Abirom*; avec *Teudas* & *Judas*. De ſorte, dit Mr. *Pym*, que *ce ſecond Article porte deux caracteres de la plus noire malice, qui y ſont imprimés par l'intention criminelle, d'un côté, d'attirer l'indignation de Sa Majeſté ſur ceux de ſes bons Sujets qui ne refuſent que pour conſerver leurs Privileges; & de l'autre, d'aliéner ſon Cœur Royal du reſte de la Nation.*

3. En troiſieme lieu, Mr. *Pym* chargea *Manwaring* d'avoir travaillé à détourner Sa Majeſté de convoquer des Parlemens, & à exciter des jalouſies, des troubles & des ſéditions dans le Royaume. Pour conſtater cette intention & ſon exécution criminelle, Mr. *Pym* produiſit d'autres paſſages des mêmes Prédications, où ce Docteur ſoutient, 1. Que *l'autorité du Parlement n'eſt point néceſſaire pour lever des Taxes & des Subſides.* 2. Que *les lentes procédures de ces ſortes d'Aſſemblées ne ſont point propres à ſecourir l'Etat dans ſes néceſſités urgentes.* 3. Qu'aucontraire *les Parlemens ne ſont propres qu'à faire naitre divers obſtacles aux juſtes deſſeins du Prince, & à lui cauſer du chagrin & du mécontentement.*

La concluſion de ce troiſieme Chef d'accuſation fut, que ſi les Parlemens alloient été ſupprimés, il en naîtroit infailliblement des malheurs & des deſordres, auxquels les Loix, toutes bonnes qu'elles ſont, ne pourroient point du tout remédier; & que le nombre des Griefs de la Nation augmenteroit tous les jours, ſans qu'il y eût ni occaſions ni moyens de les redreſſer. Mais quel moyen, dit Mr. *Pym* en finiſſant, *quelle voie plus promte & plus efficace que celle d'un Parlement, pour remettre la bonne intelligence entre le Roi & le Peuple, & pour appaiſer les tumultes & tous les troubles de l'Etat?*

Le Docteur répondit, & chercha à ſe juſtifier, ou du moins à s'excuſer, par les trois Reſtrictions ſuivantes. 1. Qu'il n'avoit point attribué au Roi un Pouvoir tellement abſolu, que l'uſage lui en fût permis *en tout tems*, *en toutes occaſions*, ſelon *ſon bon-plaiſir*; mais uniquement dans les *cas d'une Néceſſité urgente & extrême.* 2. Qu'il avoit dit, que les ſommes que le Roi pouvoit exiger de ſes Sujets devoient être proportionnées à l'état & aux facultés préſentes de chacun d'eux, & employées à ces beſoins urgens & extrêmes. 3. Qu'il n'avoit point dit, que l'obſervation des Loix Municipales, ou des Loix du Royaume, pût être abſolument ſuſpendue ou négligée, quant au fond; mais qu'elle peut l'être dans quelques *circonſtances* ſeulement.

Mr. *Pym* repliqua ,, qu'il n'y a point de différence entre
,, attribuer le Pouvoir abſolu, & attribuer le droit de détermi-
,, ner le tems d'uſer de ce Pouvoir. En effet, ces Reſtrictions,
,, quand même elles ſeroient admiſes, n'empêchent point que
,, ce ne ſoit au Roi, & au Roi ſeul, qu'on laiſſe à déterminer
,, quelle néceſſité doit être regardée comme urgente; quelle eſt
,, la juſte proportion des Taxes, tant par rapport aux facultés
,, du Sujet, qu'à leur uſage & à leur deſtination; & qu'eſt-ce
,, qu'on appellera une *Circonſtance*, qu'eſt-ce qu'il faudra enten-
,, dre par le fond, & la ſubſtance de la Loi. Cependant on ne
,, laiſſe au Peuple aucune reſſource: car dès-là qu'on enleve les
,, bornes que la Loi avoit miſes au Pouvoir abſolu, aucun par-
,, ticulier ne ſera admis à oppoſer ſon propre ſentiment à la ré-
,, ſolution que le Roi aura priſe ſur chacun de ces points. D'où
,, il s'enſuit que toutes ces limitations, quelque ſpécieuſes qu'el-
,, les paroiſſent, ſont vaines & inutiles en effet".

Quant à la *Néceſſité urgente*, Mr. *Pym* fit à cette Reſtriction une Replique particuliere, qu'il tira des Conſtitutions de la Normandie rapportées dans les Commentaires de *Guilme Jeremie* ſur le Droit Coutumier de cette Duché. *Les Normans*, dit Mr. Pym, *ayant été chargés de quelques Impôts contre la teneur de leurs Privileges, en porterent leur plainte à Louis X, qui reconnoiſſant le Droit & la Coutume de cette Province, & l'injuſtice qui lui avoit été faite, déclara par ſon Edit, ou Lettres Patentes, de l'année* 1314, *qu'il entendoit & ordonnoit, qu'à l'avenir la Duché de Normandie fût exemte de toute Taxe, & de tous Subſides qui pourroient être impoſés par lui, ou par ſes Succeſſeurs; avec cette Reſtriction*, ſi néceſſité grande ne le requiert, *excepté dans le cas d'une grande Néceſſité. Mais* ajouta Mr. Pym, *cette exception, toute petite qu'elle paroît, n'a pas laiſſé d'engloutir tous les Privileges du Païs; car quoique ſes Etats s'aſſemblent tous les ans, il n'ont d'autre pouvoir que de donner leur conſentement aux taxes & aux levées qu'il plait au Roi de leur impoſer.*

Les Circonſtances aggravantes que Mr. *Pym* releva dans le crime de *Manwaring* ſont, 1. Le Lieu où ce Docteur avoit prêché. 2. L'Abus qu'il avoit fait de la ſainteté de ſon Miniſtere. 3. Les Auteurs dont il s'étoit ſervi. 4. Les efforts qu'il avoit faits pour multiplier & pour aggraver ſes crimes, depuis qu'il avoit prêché ſes deux Sermons. Voyons comment Mr. *Pym* déduit ces Circonſtances.

,, 1. Le Lieu, *dit-il*, ou ces Sermons ont été prêchés, c'eſt
,, la Cour, la propre Maiſon du Roi, où la Doctrine de ce
,, Prédicateur n'avoit pas beſoin d'être annoncée, perſonne n'y
,, manquant de foi à cet égard. Il faut donc qu'il l'ait fait,
,, ou par une ſorte de Simonie, par flaterie, par adulation, pour
,, ſe procurer de plus grands Bénéfices; ou par une malice ex-
,, trême, pour donner de nouvelles afflictions à ceux qui s'é-
,, toient attirés l'indignation de Sa Majeſté, qui étoient tombés
,, en diſgrace, qui avoient été mis en priſon; ou pour élargir
,, la plaie faite aux Loix du Royaume & aux Privileges de la
,, Nation.

,, 2. Seconde Circonſtance aggravante, l'Abus que le Prédi-
,, cateur a fait de ſon ſaint Miniſtere. Il eſt appellé à prêcher
,, la Parole de Dieu, & il a travaillé à changer ce qui eſt la
,, ſeule Regle de la Juſtice & de la Bonté, en un moyen de vio-
,, lence & d'oppreſſion. Il a été envoyé pour être un *Meſſager*
,, *de Paix*, & il s'eſt attaché à ſemer *la zizanie & la diſcorde*,
,, non-ſeulement parmi les particuliers, mais entre le Roi &
,, ſon Peuple, au danger éminent du renverſement de l'Etat. Il
,, a reçu le titre de *Pere Spirituel*; mais ſemblable à ce mauvais
,, Pere dont parle l'Evangile, *Manwaring* a donné à ſes Enfans
,, des *pierres au-lieu de pain, & au-lieu de viande, des ſerpens.*
,, Enfin, il a été créé Miniſtre, & l'un des Paſteurs de l'Egli-
,, ſe Anglicane; & il s'eſt comporté en ſuppôt du Pape, & en
,, vrai Jéſuite. Les Suppôts de Rome travaillent à notre Deſ-
,, truction, en diſpenſant du ſerment d'*Allégéance* (2), ceux qui
,, l'ont prêté au Roi: *Manwaring* travaille à notre Deſtruction,
,, en diſpenſant le Roi du ſerment de Protection des Loix qu'il
,, a fait à ſon Peuple.

,, 3. Troiſieme Circonſtance aggravante, les Auteurs ſur leſ-
,, quels il s'eſt principalement appuyé. Ce ſont la plupart des
,, Jéſuites, & tels autres Moines; auxquels même, par une
,, fraude & par des détours dignes de lui, il a fait dire des cho-
,, ſes contraires à leurs ſentimens & à leurs propres Principes".
C'eſt ce que Mr. Pym prouva abondamment.

,, 4. Quatrieme Circonſtance aggravante, depuis ces Sermons
,, prêchés à la Cour, ce Docteur n'a pas ceſſé d'y agir & d'y
,, faire tout ce qui pouvoit multiplier ſes fautes & les rendre
,, plus énormes. Oui, depuis même qu'il en a été recherché en
,, Parlement, depuis le quatrieme du mois de Mai dernier, il a
,, eu l'audace de publier la même Doctrine dans ſa propre Paroiſſe
,, de *Saint Giles des Champs*, & d'y ſoutenir qu'il y a des Preuves
,, irréfragables, 1. Que le Roi a droit d'ordonner, de comman-
,, der tout ce que bon lui ſemble, ſans le conſentement de qui
,, que ce ſoit. 2. Que le Roi a le pouvoir d'exiger des Subſi-
,, des, dans un tems de Néceſſité, & de punir ſéverement &
,, juſtement ceux de ſes Sujets qui refuſent de les payer. 3. Que
,, dans le cours ordinaire des choſes, les biens appartenoient en
,, propre au Sujet; mais que le Roi avoit droit d'en diſpoſer
,, dans des cas extraordinaires, c'eſt-à-dire, pour ſes propres be-
,, ſoins".

Ici Mr. *Pym* déclara au nom des Communes, qu'elles regardoient comme un mépris extrême du Parlement, que cet homme oſât ſoutenir en public ces mêmes ſentimens pour leſquels il étoit recherché, & qu'un Eccléſiaſtique particulier oſât diſcuter ce qui concerne l'étendue du Droit & du Pouvoir du Souverain; matiere d'une telle nature, qu'il n'appartient qu'à cette Cour ſuprême de la manier, ne devant même le faire qu'avec toute la prudence & tous les ménagemens poſſibles.

Après ces Circonſtances aggravantes du crime de *Manwaring*, Mr. *Pym*, pour montrer au Parlement ce que leurs Ancêtres auroient penſé & jugé en pareil cas, produiſit les anciennes Réſolutions ſuivantes.

,, Par le Statut de la 3. année d'*Edouard I.* daté de Weſt-
,, minſter, 1. Chapitre 33. fut prononcé par anticipation, juge-
,, ment de condamnation contre ceux qui raconteroient de fauſ-
,, ſes nouvelles, ou qui tiendroient des diſcours capables de cau-
,, ſer de la meſintelligence ou du refroidiſſement entre le Roi,
,, ſon Peuple & les Grands du Royaume.

,, Dans les Regîtres (3) du Parlement, *Numero* 20. de la 27.
,, année du Regne d'*Edouard III*, il eſt déclaré par une Pro-
,, clamation du Roi, envoyée dans toutes les Provinces, que
,, ceux qui font courir le bruit que Sa Majeſté ne veut point
,, obſerver la grande Chartre, étoient des gens malins, qui cher-
,, choient à mettre la diviſion entre le Souverain & ſes Sujets,
,, &

(3) Ces Regîtres ſont cités dans l'Anglois par Rot. Parl. c'eſt-à-dire *Rotulus* ou *Rotuli Parlamenti*, termes qui dans la Baſſe Latinité ſignifient *Rolles*, *Regitres*, *Archives*, &c. Voyez le Dictionaire de *Du Cange* au mot *Rotulus*, &c. Rotulus Placitorum. Rotulus Curiæ. Rotuli Magnæ Cancellariæ, &c.

,, & à troubler la tranquillité publique.

,, Parmi les nouvelles Ordonnances d'*Edouard II.* on voit ,, que la cinquieme année de ſon Regne, *Henri de Beaumont* fut ,, exclus du Conſeil, pour un conſeil mauvais & contraire à ,, ſon ſerment qu'il avoit donné au Roi; avec défenſes de ſe ,, préſenter jamais devant Sa Majeſté, ſous peine de banniſſe- ,, ment & de confiſcation de tous ſes biens.

,, On voit encore, (*Clauſe Minidors*) (1) que la dix-neuvieme ,, année du même Regne, il fut établi des Commiſſaires, en ,, conſéquence du Reglement de *Guillaume I.* pour faire des ,, perquiſitions touchant le débit des nouvelles qui peuvent pro- ,, duire des ſujets de diſcorde ou de refroidiſſement entre le Roi ,, & ſon Peuple.

,, La dixieme année d'*Edouard III*, (Clauſe M.) il fut pu- ,, blié une Proclamation pour arrêter tous ceux qui avoient eu ,, l'audace de dire que le Roi vouloit, contre l'ancienne & juſte ,, Coutume, mettre de certains Impôts ſur les Laines. Diſcours ,, que le Roi appelloit des menſonges artificieux, &c. *exquiſita* ,, *Mendacia*, *&c.* ce ſont les termes de la Proclamation, *quæ* ,, *non tantum in publicam læſionem*, *ſed in noſtrum cedunt dam-* ,, *num & dedecus manifeſtum*, Menſonges étudiés, &c. qui ne ,, vont pas ſeulement à ruïner le Bien-public, mais qui nous font ,, à nous-mêmes un tort & un deshonneur manifeſtes.

,, On voit auſſi par le *Rot. Almaniæ*, que le même *Edouard* ,, *III.* écrivit de ſon pur mouvement, la douzieme année de ſon ,, Regne, à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour lui témoigner ,, un regret extrême d'avoir mis quelques Impôts; & pour ,, lui demander de vouloir porter le Peuple, par des Indulgen- ,, ces ou autrement, à prier pour lui; eſpérant, *ajoutoit-il*, que ,, Dieu le mettroit en état de dédommager entierement ſes Su- ,, jets & de les conſoler de ces exactions".

A toutes les Citations que nous venons de rapporter, Mr. *Pym* en ajouta une qu'il avoit tirée d'un Livre intitulé *Pupilla Oculi*, fait à l'uſage des Eccléſiaſtiques, & imprimé pour fournir des directions aux Confeſſeurs. Cet Ouvrage contient tous les Articles de la *Grande Chartre*, avec cet Avertiſſement à la fin: *Hos Articulos ignorare non debent quibus incumbit Confeſſiones audire infra Provinciam Cantuarienſem*, i. e. Tout Prêtre qui a droit d'entendre les perſonnes en Confeſſion dans la Province de *Cantorbery*, ne doit point ignorer ces Articles.

Mr. *Pym* cita encore la Proclamation de *Jaques VIII*, pour ſupprimer & bruler le Livre du Docteur *Cowel*. Les motifs de cette condamnation portoient, *Pour avoir déguiſé le véritable état du Parlement & du Royaume*, *leur Conſtitution fondamentale*, *& leurs Privileges*; *& pour avoir parlé avec irrévérence du Droit Coutumier*; *d'autant qu'il eſt expreſſément défendu à tout Sujet de parler ou d'écrire contre une Loi ſous laquelle il vit*, *& que nous avons juré & ſommes réſolus de maintenir.*

De ces Reglemens & de ces Jugemens rapportés, Mr. *Pym* inféra, que puiſque les anciens Parlemens avoient pris tant de précautions contre les faux bruits répandus, & les fauſſes nouvelles débitées, ils en auroient pris encore bien davantage contre des ſentimens prêchés, & une Doctrine répandue dans le public, Doctrine, ſentimens qui tendent viſiblement à ſuſciter des occaſions de diſcorde entre le Roi & ſon Peuple. *Si ceux*, continua-t-il, *qui avoient rapporté que le Roi vouloit mettre des Impôts ſur ſes Sujets*, *contre ſes propres Loix*, *furent jugés coupables d'un crime énorme*, *quelle ſentence n'auroit pas dû attendre cet Homme qui prêche*, *qui ſoutient que le Roi n'eſt point tenu de garder les Loix? Si Edouard III. ce Roi ſi grand*, *fut ſi éloigné de vouloir abolir les Loix & les Privileges du Royaume*, *qu'il témoigna publiquement*, *qu'il ſentoit une vive douleur*, *& un repentir cuiſant*, *d'avoir exigé de ſes Sujets des taxes contraires à ces mêmes Loix & à ces mêmes Privileges: Si les Confeſſeurs eurent ordre d'inculquer dans l'eſprit du Peuple la néceſſité de l'obſervation de ces Loix*; *certainement on auroit dans tous ces tems-là trouvé bien étranges & la Doctrine*, *& le Predicateur*, *dont je pourſuis la condamnation devant ce Tribunal.*

Enfin Mr. *Pym* conclut ſon Diſcours par une Requiſition qu'il fit au nom des Communes, & qui conſiſtoit en ces trois Articles. 1. ,, Qu'elles ſe reſervoient le droit d'ajouter d'autres ,, Chefs d'Accuſation aux précedens: car, *dit-il*, puiſque *Man-* ,, *waring* multiplie ſes fautes, il eſt juſte que notre Chambre ,, puiſſe multiplier ſes Accuſations. 2. Les Communes ſe re- ,, ſervent la liberté de repliquer à ſes Réponſes; ayant tout ,, lieu de préſumer qu'un Homme ſi ruſé à commettre le cri- ,, me, le ſera encore plus à le pallier. 3. Elles requierent, ,, qu'il ſoit ajourné, interrogé ſur Dits & ſur Faits, & que ,, ſentence s'en enſuive. Ce que les Communes jugent être de ,, la derniere importance, pour la ſatisfaction de ceux qui ſont ,, aujourd'hui les témoins & qui pourroient être les victimes de ,, ces pratiques criminelles, comme auſſi pour en mettre à cou- ,, vert nos deſcendans dans les ſiecles à venir". *Et puiſque cette Cauſe*, ajouta Mr. *Pym* en finiſſant, *n'a pas beſoin de forces étrangeres pour ſe ſoutenir*, *je ſupplie très humblement vos Grandeurs*, *Mylords*, *de la conſiderer en elle-même*, *afin que ma foibleſſe*, *& mes défauts*, *en vous l'expoſant*, *ne lui faſſent rien perdre de ſa force & de ſon importance.*

Peu de tems après, les Communes firent demander par leur Orateur à la Chambre Haute la condamnation de *Manwaring*. *Manwaring* ſe ſoumit, s'avoua coupable, & demanda pardon au Parlement avec *ſanglots & larmes*. Mais, dit *Rushworth*, les Seigneurs ne jugeant point que cela fût ſuffiſant pour expier le grand crime de ce Prédicateur, prononcerent la Sentence ſuivante, qui le condamna,

1. A tenir priſon, tant qu'il plairoit à la Chambre.
2. A une Amende de mille livres ſterling.
3. A faire par écrit une humble Reconnoiſſance de ſes Crimes, en préſence d'un Committé, comme auſſi devant la Barre des Seigneurs & devant celle des Communes.
4. A demeurer (2) trois ans ſuſpendu des fonctions de ſon Miniſtere; pendant lequel tems ſa Cure ſeroit deſſervie à ſes propres dépens par un autre Prédicateur, que la Juriſdiction Eccléſiaſtique y nommeroit, en procédant à ladite ſuſpenſion.
5. A être réputé incapable & indigne à l'avenir, de toute Dignité Eccléſiaſtique, & de tout Emploi civil.
6. Interdit de jamais plus prêcher à la Cour.
7. Son Livre à être brulé: Auquel effet, Sa Majeſté ſera inſtamment ſollicitée de publier une Ordonnance portant que les Exemplaires dudit Livre ſeroient ſaiſis par-tout, & brulés publiquement dans Londres & dans les deux Univerſités du Royaume (3); avec défenſes de les réimprimer ſous de groſſes peines.

La Soumiſſion que le Docteur fit par écrit, étoit conçue en ces termes:

(4) *Puiſſe ce que je vais écrire & ſigner, être favorablement reçu de cette honorable Chambre.*

,, Je reconnois dans toute l'amertume de mon cœur & avec ,, un repentir ſincere, que je me ſuis rendu coupable de pluſieurs ,, crimes & de pluſieurs égaremens, en prêchant & en publiant ,, ces deux Sermons, qui ſont de ma compoſition, & que j'ai ,, intitulés *Religion & Fidélité*. Je reconnois, que c'eſt à moi ,, une faute extrême d'avoir repris & remanié le même ſujet, ,, & de l'avoir traité le 4 du mois de Mai dernier, dans ma pro- ,, pre Paroiſſe de *St. Gilles des Champs*, avec une fougue & u- ,, ne témérité inexcuſables. Je reconnois parfaitement, que ces ,, trois Sermons ſont remplis de raiſonnemens dangereux, de ,, conſéquences ruineuſes, de médiſances & de calomnies ſcan- ,, daleuſes. Je reconnois très humblement encore la Juſtice de ,, cette Chambre honorable, dans ma Sentence de condamna- ,, tion: Et je ſupplie du plus profond de mon cœur, prémiere- ,, ment Dieu, enſuite le Roi, cette honorable Chambre, l'E- ,, gliſe & toute la Nation en général, de même que les dignes ,, Membres de ce Committé, nommés pour être mes Juges, ,, d'avoir pitié de moi, & de m'accorder le pardon des grands ,, crimes & égaremens où je ſuis tombé".

Etoit ſigné *Roger Manwaring*.

FLOTTE.

1. Commiſſion qui tranſporte au Chevalier *Richard Weſton* Chancelier & Vice-Tréſorier de l'Echiquier, & à pluſieurs autres Perſonnes qu'elle nomme, l'autorité de Controlleur, d'Intendant & de Secretaire de la Flotte ſous la direction de *George* Duc de *Buckingham*, avec la clauſe de ne pouvoir rien faire d'important ou de difficile ſans ſa participation. Cette Commiſſion eſt du 7 d'Avril 1625. A Weſtminſter. Page 13 & ſuiv.

2. Autre Commiſſion de la même teneur, datée le 4 de Juin. Page 104 & ſuiv.

3. Une Proclamation datée du 15 de Décembre, page 245. pour notifier, ,, que la Flotte qui avoit mis à la voile au mois ,, d'Octobre précédent, étoit inceſſamment attendue dans quel- ,, ques-uns des Ports à l'Oueſt du Royaume; & pour ordon- ,, ner qu'à ſon arrivée, aucun Soldat n'eût à quitter le ſervi- ,, ce, ni aucun Officier à donner le moindre congé, juſqu'à ,, nouvel Ordre de Sa Majeſté".

C'eſt la Flotte qui fut envoyée ſous le commandement d'*Edouard*

(1) Je n'ai pas pu découvrir ce que c'eſt que ce *Clauſe Minidors*, ce Clauſe M. ni ce *Rot. Almaniæ*. Je préſume pourtant que ce dernier déſigne un Livre, Recueil, ou Regiſtre de la même nature que celui dont *Du Cange* parle dans ſon Dictionaire, &c. qui eſt nommé *Rotulus Wintoniæ*.

(2) Mr. D. [illegible] dit *pour toujours*, ce qui répond fort bien à l'Article V. qui déclare *Manwaring* indigne *pour toujours* de toute Charge Eccléſiaſtique: mais auſſi, c'eſt-là une *Dépoſition*, & non une ſimple *Suſpenſion*. On conciliera ſans peine ces deux choſes, en diſant que cet Article quatrieme ſuſpend *pour trois ans Manwaring* des fonctions de ſa Cure de *St. Gilles des Champs*; & qu'après ce tems-là, il pourra les reprendre, mais non être jamais promu à aucune plus haute Dignité Eccléſiaſtique, pas même à aucune Dignité Séculiere: ce qui eſt la Diſpoſition préciſe de l'Article ſuivant.

(3) C'eſt-à-dire dans *Oxford* & dans *Cambridge*.

(4) Il y a dans l'Anglois *May it pleaſe your Lordſhips*, &c. Expreſſion fort reſpectueuſe & particuliere aux Anglois, qui s'en ſervent en parlant ou en écrivant au Roi, ou à la Reine, & quelquefois à un

douard Cécil, Vicomte de *Wimbleton*, faire contre l'Eſpagne une expédition qui réuſſit mal. *Whitelock* dit que le Duc de *Buckingham* étoit le ſeul des Seigneurs du Conſeil qui eût connoiſſance (5) de ce Projet; & que le Chevalier *Robert Manſel*, Vice-Amiral, le plus expérimenté Officier de Mer qui fût en Angleterre, & le Lord *Chicheſter* autre vieux Officier, l'avoient ouvertement desapprouvé.

Quatre jours après que la Flotte fut partie, il s'éleva une tempête ſi furieuſe, qu'un des meilleurs Vaiſſeaux fut coulé à fond avec tout l'Equipage, & la plupart des autres furent tellement diſperſés, qu'il ſe paſſa une ſemaine entiere ſans qu'on ſût ce que cinquante d'entre eux étoient devenus; mais enfin ils ſe rejoignirent tous ſur les Côtes d'Eſpagne. Il eſt remarquable, que malgré cette perte que la Tempête cauſa ſur la Mer, & malgré celle que la crapule des Anglois leur cauſa ſur les terres d'Eſpagne, le Lord *Clarendon* ait dit, que tous les Vaiſſeaux, & tout l'Equipage, tant Matelots que Soldats, & Officiers de cette Flotte rentrerent ſains & ſaufs en Angleterre.

4. Commiſſion au Duc de ***Buckingham*** Grand-Amiral d'Angleterre, pour purger la Mer de Pirates, &c. datée à Weſtminſter le 22 de Décembre. Page 250.

5. Proclamation pour bien équiper & bien armer les Vaiſſeaux qui vont en Mer. Datée à Hamptoncourt le 24 de Décembre. Page 252.

6. Proclamation contre la diſſipation des Armes, des Munitions de guerre & de bouche, & des autres Proviſions navales. Datée d'Hamptoncourt le 25 de Décembre. Page 253.

7. Ordre donné au Duc de ***Buckingham*** Grand-Amiral, & à tous les autres Officiers de l'Amirauté, de payer la ſomme de 17000 livres pour l'Avitaillement de la Flotte dans cette ſaiſon. Cet Ordre eſt daté de Weſtminſter le 18 d'Avril 1626. Page 674.

8. Proclamation pour encourager les Matelots à entrer au ſervice, en augmentant leur paie de 14 chelins à 20 chelins par mois; & pour mettre une taxe de cinq chelins par Tonneau ſur chaque bâtiment portant deux-cens Tonneaux ou davantage, afin d'encourager la conſtruction des Navires & la Navigation. Cette Proclamation eſt datée de Whitehall le 27 d'Avril. Page 679.

9. Proclamation contre les Matelots qui s'abſentent pour ne point ſervir, leur enjoignant de ſe rendre aux lieux & au tems marqués, ſous peine de ſaiſie de biens, d'amendes & autres châtimens portés par les Loix, & même ſous peine de mort. Elle eſt datée de Whitehall le 8 de Juin. Page 721.

10. Proclamation ordonnant à tous Capitaines, Patrons, & Officiers de Vaiſſeaux, de même qu'à tous Matelots qui doivent ſervir ſur la Flotte du Roi, de ſe rendre inceſſamment à Portsmouth. Elle eſt datée de Whitehall le 29 d'Août. Page 750.

11. Commiſſion donnée à ***Jaques*** Comte de ***Marlborough***, Grand-Tréſorier, au Duc de ***Buckingham***, Grand-Amiral, & autres, de faire les recherches & les perquiſitions néceſſaires pour découvrir les abus & les malverſations commiſes dans l'équipemenr de la Flotte, ou à cette occaſion. La date en eſt du 12 de Septembre. A Weſtminſter. Page 758 & ſuiv.

12. Commiſſion donnée au Duc de ***Soubize***, Frere du Duc de ***Rohan***, d'aſſembler & d'armer des Vaiſſeaux de Guerre pour agir contre les Sujets du Roi d'Eſpagne. Datée de Weſtminſter le 8 d'Octobre. Page 766. Ce Duc etoit obligé de conduire en Angleterre toutes les Priſes qu'il feroit.

13. Commiſſion à ***Edouard*** Comte de ***Dorſet***, & autres, de recueillir, mettre par écrit, & concerter tous les moyens & Reglemens capables de prévenir les abus qui ſe commettent tant dans le Commerce par Mer que dans les Priſes. Elle eſt datée de Weſtminſter le 27 de Novembre. Page 800.

14. Commiſſion donnée à ***Emanuel*** Comte de ***Sunderland***, & à quarante-quatre autres Seigneurs, „ de faire la levée des „ Amendes encourues par les Recuſans convaincus, & de les „ employer à équiper ſix grands Vaiſſeaux de Guerre pour la „ défenſe des Côtes, depuis la plus haute Pointe du Nord-Eſt „ de ce Royaume juſqu'à l'embouchure de la Tamiſe; & pour „ mettre les Habitans des Villes & Lieux Maritimes, particu„ lierement ceux qui ſont au Nord du Royaume, à couvert „ des inſultes & des déprédations de nos Ennemis".

Les Habitans de ***Newcaſtle*** & de ***Sunderland*** offrirent de donner ſix ſous par ***Chaldron*** (6) de Charbon, qu'ils envoyoient par Terre ou par Mer, à condition qu'ils auroient le bénéfice de ces Convois: ce que le Roi accepta. Cette Commiſſion eſt datée de Weſtminſter le 23 du mois de Juin 1627. Page 904 & ſuiv.

15. Proclamation du 27 de Juin, pour déclarer & expliquer plus amplement l'intention de Sa Majeſté, au ſujet de la Commiſſion précedente. A Whitehall. Page 912.

16. Proclamation pour „ arrêter & prévenir les Mutineries „ des Matelots, qui ſont revenus depuis peu de l'Ile de Rhé; „ en les logeant par billet dans les Villes de *Wapping*, *Stepney*, „ &c. où il leur ſera fourni les alimens & la boiſſon néceſſai„ res, à raiſon de trois chelins & demi par ſemaine". La date de cette Proclamation eſt du 17 de Février 1628. A Whitehall. Page 968.

Ces Matelots ſe rendoient en foule à *Whitehall*, & y demandoient à grands cris leurs arrérages; ſe plaignant, *dit Mr. de Rapin*, „ qu'ils n'avoient rien reçu depuis trois ans, & déſer„ tant en grand nombre pour n'être point obligés de ſervir plus „ longtems ſans paie".

17. Commiſſion à *Richard* Seigneur de *Weſton*, Chancelier & Vice-Tréſorier de l'Echiquier, & à, &c. pour mettre en bon ordre & en bon état tout ce qui concerne la Flotte. La date en eſt du 2 de Mai 1628. A Weſtminſter. Page 1017 & ſuiv.

18. Proclamation par laquelle il eſt ordonné „ que les Pri„ ſonniers faits par des Vaiſſeaux de Guerre, & conduits en „ Angleterre, ſeront mis en priſon, & en lieu de ſureté, à la „ charge de ceux qui les ont menés, juſqu'à ce qu'ils ſoient re„ lâchés par échange ou autrement". A Portsmouth le 23 du mois de Juillet 1628. Page 1035.

Le but de cette Proclamation étoit de reſtreindre la permiſſion qui avoit été donnée à pluſieurs Priſonniers, de pouvoir aller dans les rues & dans le Païs, ce qui leur fourniſſoit les moyens d'obſerver les Paſſages, comme auſſi de conférer avec les mal-intentionnés, de corrompre même d'autres Sujets, & d'épier la ſituation & l'état des Places les plus commodes pour faire une Invaſion.

GARDE-ROBE.

1. Commiſſion donnée à ***Jaquès*** Comte de ***Marlborough***, Grand-Tréſorier d'Angleterre, à ***Henri*** Comte de ***Mancheſter***, Préſident du Conſeil, & à ſept autres Seigneurs qui y ſont nommés, d'examiner l'état où ſe trouve la Garde-robe du Roi. Cette Commiſſion étoit ſous le Petit Sceau, du 18 d'Octobre 1626. A Weſtminſter. Page 768 & ſuiv.

2. Autre de la même teneur, datée du 3 de Septembre 1628, & adreſſée à ***Richard*** Seigneur de ***Weſton***, Grand-Tréſorier d'Angleterre, qui avoit ſuccedé dans cette Charge au Comte de ***Marlborough.***

HYPOTHEQUES ſur les Seigneuries & Terres du Domaine pour Emprunts, &c.

1. Une Hypotheque de diverſes Terres du Domaine, mentionnées dans l'Acte, en faveur d'***Edouard Allen***, de ***Robert Ducie***, de ***George Whitmore***, de ***Nicolas Raynton***, de ***Thomas Moulſon***, de ***Robert Parkhurſt***, Echevins de ***Londres***; de ***Chriſtophle Cletheroe*** Ecuyer; de ***François Neave***, de ***Guillaume Rodowaie***, de ***Michel Grigge***, Marchands Tailleurs; d'***Edouard Cropley***, de ***Jean Cordel***, de ***Hugho Perry***, Merciers; de ***Simon Laurence*** Marchand Epicier; de ***Jean Mannyng***, de ***Thomas Smith*** Pelletiers; d'***Antoine Abdie*** Drapier; & de ***Jean Bunce*** Marchand de Cuir, Citoyens de ***Londres***, Perſonnes de confiance nommées pour recevoir la ſureté de la reſtitution des ſommes que pluſieurs Citoyens de ladite Ville ont prêtées au feu Roi & à Sa Majeſté regnante; enſemble pour la ſureté du payement des intérêts (7). Cet Acte eſt daté de Weſtminſter le 1 du mois de Juin 1625. Page 101 & ſuiv.

2. Octroi fait à certaines Perſonnes qui avoient emprunté par Commiſſion, & chacune ſur ſon propre billet, pluſieurs ſommes faiſant en tout celle de 40 mille livres, à intérêt, pour ***Charles I.*** lorſqu'il n'étoit que Prince de Galles. Ces Perſonnes étoient le Chevalier ***Paul Bannynge***, Changeur; ***George Huxley***, Ecuyer; ***Thomas Plummer***, ***Roger Palmer***, Ecuyer; Mr. ***Richard Grigge***, ***Guillaume Boulton***, Ecuyer; ***Jean Bland*** Citoyen & Marchand Epicier; Mr. ***Jean Goudwell***, ***Thomas Hooſt*** de Londres, Marchand; ***Philippe Burlamachi*** Marchand Flamand; ***Jaques Oyles***, ***Jean Cotton***, & ***David Edouards***, Citoyens de Londres.

Il paroit que cette ſomme d'argent fut remiſe à ***Philippe Burlamachi***, pour l'employer au payement de 12 mille hommes, qui étoient en ce tems-là à ***Douvres*** ou aux environs, & pour les tranſporter au-delà de la Mer, pour le ſervice du feu Roi ***Jaques I.***

Cet Octroi eſt daté de Foxley le 22 du mois de Juillet. Page 153 & ſuiv. On y trouve ſpécifiées les suretés que le Roi ***Charles I.*** donna à ceux qui avoient été chargés de faire cet Em-

un Pair du Royaume. Il n'eſt pas ſurprenant que *Manwaring*, humilié & flétri par ſentence, s'en ſerve en adreſſant la parole à la Chambre Haute, &c.

(5) Il faloit dire que *Buckingham* fut preſque le ſeul du Conſeil qui approuvât cette Entrepriſe. Mais comment ne l'auroit-il point connue & approuvée, lui qui en avoit formé le Projet, ou qui du moins y avoit eu beaucoup de part, & en avoit fait la Propoſition?

(6) Le *Chaldron* eſt une ſorte de meſure dont on ſe ſert en Angleterre pour meſurer le Charbon, & qui contient trente-ſix Boiſſeaux.

(7) Je ne ſai comment celui qui a fait l'Extrait de cet Acte, parle du *Payement des Intérêts*; puiſqu'il paroit que ces Créanciers Hypothéquaires devoient poſſeder en *Fief abſolu* les Terres hypothéquées, ſous une redevance de *douze ſous* par an, *under the yearly Rent of* twelve Pence, *Without Impeachement or Waſte*, & les rendre *ſans aucun dépériſſement*, lorſque le Roi, ou ſes Succeſſeurs voudroient les racheter.

Emprunt, & qui s'étoient engagés chacun pour une certaine ſomme qui y eſt auſſi marquée. Voyez la Commiſſion qui fut donnée au Grand-Tréſorier d'Angleterre &c. à Oxford, le 12 d'Août ſuivant. Page 174.

3. Autre Acte ſemblable octroyé au Chevalier *Guillaume Courten* natif de Londres, Marchand, pour le rembourſement de 27 mille livres qu'il a avancées, & qui ſeront priſes des deux derniers Subſides entiers accordés au Roi par le Parlement. La date en eſt du 29 Juillet 1625. A Weſtminſter. Page 156.

4. Ordre de délivrer certaines pierreries & vaiſſelle d'or à *George* Duc de *Buckingham*, & à *Henri* Comte de *Holland*, Ambaſſadeurs Extraordinaires du Roi auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, pour en diſpoſer ſelon les ordres & la direction particuliere qu'ils en ont reçus de Sa Majeſté.

Cet Ordre eſt daté à Hamptoncourt le 7 Décembre 1625. Page 236. & ſuiv. Il contient une ſpécification exacte, & piece à piece, tant de la vaiſſelle d'or, que des joyaux. On verra par l'Acte ſuivant, la maniere dont on en diſpoſa.

5. Pouvoir ſpécial donné au Duc de *Buckingham* d'emprunter des Etats-Généraux, ou de leurs Sujets, ſur la vaiſſelle & les pierreries mentionnées dans l'Acte précedent, la ſomme de 300000, livres ou telle autre que de tels gages pourront comporter. La date en eſt du 16 Décembre 1625. A Windſor. Page 246.

6. Commiſſion donnée à *Jaques* Comte de *Marlborough* & autres, &c. pour faire la Régie, les Baux, & telles autres diſpoſitions des Terres Domaniales qui ſont dans la Duché de *Cornouaille*. enſemble & de leurs revenus, pour le payement des dettes de Sa Majeſté. Cette Commiſſion porte encore, que ledit Comte de *Marlborough*, & ceux qui lui ſont adjoints, pourront accorder avec les Tenanciers pour les avances des Rentes, &c. Donnée ſous le Petit-Sceau, à Weſtminſter le 23 du mois de Fevrier 1626. Page 306.

INVENTIONS NOUVELLES.

1. Création d'un Office de *Faiſeur de Medailles en relief*, pour Sa Majeſté & ſes Succeſſeurs, avec quarante livres ſterling d'Appointemens par an, en faveur d'*Abraham van der Doort* Ecuyer, qui après bien des ſoins, du travail, & de la dépenſe, eſt parvenu à trouver l'Art & le Sécret de faire des Medailles. Ces Lettres ſont datées de Weſtminſter, le 14 Mai 1625. Page 73.

2. Privilege accordé à *Guillaume Beale* de Londres, Orfevre, pour *avoir inventé une compoſition faite avec des Etoupes & de certaines Eaux, ſous le nom de Ciment, ou de Bray, laquelle met les Vaiſſeaux à l'abri d'être brulés, dans les combats ou autrement, par le Feu Grégeois, ni par la poudre à canon, & les préſerve des vers pendant le plus long Voyage, ſans qu'on ſoit obligé de les doubler.*

Ce Privilege porte que *Guillaume Beale* pourra ſeul faire & employer, dans tout le Royaume, cette ſorte de Ciment, pendant quatorze années conſécutives, à la charge de payer 40 chelings par an à l'Echiquier. La date eſt du 1 d'Août 1625. A Southampton. Page 73 & 638.

3. Lettres Patentes accordées à *Edouard Knapp*, lui donnant droit de faire ſeul des Aiſſieux de métal, qu'il a nouvellement inventés, pour les Caroſſes, Chariots, Chaiſes roulantes, & autres voitures à roues, pendant quatorze années conſécutives, moyennant une rente annuelle de quarante chelings payables au Domaine. La date (1) en eſt du 7 Janvier 1626. A Weſtminſter. Page 638.

4. Privilege accordé pour 31 ans, à *Joſeph Webb* Docteur en Médecine, pour enſeigner ſeul les Langues, ſelon la méthode qu'il a inventée, & pour imprimer & vendre les Livres qu'il a compoſés ſur cette matiere, &c. Daté du 26 du mois d'Avril 1626. A Weſtminſter. Page 680, & ſuiv.

5. Privilege pour 14 ans donné à *Arnold Rotſipen*, qui a inventé une nouvelle maniere de faire toutes ſortes d'Armes à feu. Daté à Weſtminſter le 13 du mois de Juillet 1626. Page 734.

6. Privilege (conditionel) accordé à *Caleb Morley*, Maître ès Arts, qui prétend avoir trouvé une Méthode meilleure, qu'aucune de celles dont on s'eſt ſervi juſqu'ici, pour enſeigner l'Anglois, le Latin & les autres Langues. La date de ce Privilege eſt du 9 du mois de Mars 1627. A Weſtminſter. Page 857, & ſuiv.

Ce Privilege porte que „ ſi cette Méthode avoit l'approbation de douze habiles Grammairiens, il ſeroit donné ordre „ de l'introduire dans toutes les Ecoles des Royaumes & Terres de la domination de Sa Majeſté, pendant le cours de 21 „ ans; durant leſquels ledit *Caleb Morley* auroit ſeul le droit & „ la permiſſion d'imprimer & de vendre les Livres, Traités „ ou Tables concernant cette Méthode.

7. Liſte Génerale des Lettres Patentes accordées pour les nouvelles Découvertes faites la ſeconde année du Regne de *Charles I.* Page 870.

8. Pareille Liſte pour la troiſieme année du même Regne.

Cette Liſte contient trois Privileges; un pour fondre, avec du Charbon de terre, de la miniere de fer, & la jetter en barres; un autre pour un Inſtrument propre à labourer commodément & à fond la terre, ſans bœufs ni chevaux; & un troiſieme pour une Machine qui va pluſieurs milles ſans cheval, ſans vent, & ſans eau. Page 992.

IRLANDE.

1. Commiſſion ſpéciale donnée à *Jean Denham* & autres, d'examiner & de découvrir par leurs recherches quel eſt le véritable état du Royaume & des affaires d'Irlande; & d'en faire rapport au Conſeil-Privé de Sa Majeſté. La date eſt du 12 Mai 1625. A Weſtminſter. Page 64, & ſuiv.

2. Inſtructions données au Chevalier *François Annesley*, Vice-Tréſorier, & Receveur Général de Sa Majeſté en Irlande.

Ces Inſtructions, qui ont été copiées de la Bibliotheque de Harley, contiennent des Directions pour augmenter les revenus du Roi, & diminuer ſes dettes, & ſont datées du 20 Juillet 1625. A Windſor. Page 148, & ſuiv.

3. Commiſſion donnée au Viceroi, Tréſoriers, Juges, & Secretaires d'Irlande, pour continuer les Séances de la Cour Souveraine, nommée *The Court of Caſtle Chamber*, la Cour de la Chambre du Château, dans le Château de Dublin, laquelle fut érigée par le Roi *Jaques*, le 10 du mois d'Août 1605. Cette Commiſſion eſt datée du 5 d'Octobre 1625. A Foxley. Page 189, & ſuiv.

4. Autre Commiſſion donnée au Chevalier *François Annesley* &c. de faire une Revue générale des forces du Royaume, de viſiter les Magaſins; de rechercher & de punir les fraudes qu'auront commiſes les Inſpecteurs-Généraux, les Commiſſaires, les *Avitailleurs* & tous ceux qui ſont employés à ces ſervices. Elle eſt datée du 9 Décembre 1625. A Hamptoncourt. Page 242.

5. Commiſſion donnée au Chancelier d'Irlande, &c. d'examiner & d'arrêter les Comptes des Receveurs des Revenus de Sa Majeſté dans ce Royaume. A Weſtminſter le 3 Mars 1627. Page 309.

6. Déclaration pour augmenter les Subſides qui ſe tirent de ce Royaume, en augmentant l'Impôt ſur les Marchandiſes qui en ſortent pour être tranſportées dans les Païs Etrangers. La date eſt du 16 d'Août 1627. A Cantorbery. Page 932.

LAINE. Voyez *MANUFACTURE.*

LETTRES
Entre le Roi & des Princes Etrangers.

1. Lettre écrite au Roi *Charles* par *Marie* (2) Reine-Mere de France, & datée du 16 Juin 1625, nouv. ſt. à Amiens, juſqu'où cette Princeſſe avoit accompagné ſa Fille (3), qui s'en alloit en Angleterre, après la célébration de ſon Mariage. Page 116.

Cette Lettre (qui eſt en François) fut apportée au Roi par le Duc de *Buckingham*, qui avoit été envoyé en France pour conduire la nouvelle mariée à ſon Epoux. La Reine-Mere *eſtime*, dit-elle, *ſa Fille heureuſe, puiſqu'elle ſera le lien & le ciment des deux Couronnes*; & elle finit en faiſant l'éloge de la conduite que le Duc a tenue.

2. Lettre du Roi *Charles* au Duc de Chevreuſe, qui avoit épouſé au nom de Sa Majeſté, la Princeſſe *Henriette-Marie* de France. La date porte, de notre Palais, à Hamptoncourt, le 20 du mois de Novembre 1625. Page 229.

Le deſſein du Roi, dans cette Lettre, étoit de faire ſouvenir ce Duc des aſſurances que ſa Cour avoit données, que les Vaiſſeaux que Sa Majeſté avoit envoyés au Roi Très Chrétien, ſeroient employés en Italie, au-lieu qu'on veut les faire ſervir contre les Rochelois, tandis que l'Angleterre en a beſoin pour aſſurer ſes propres Côtes & le Commerce de ſes Sujets. *Charles* reproche au Duc de ne s'être point *employé envers le Roi de France pour moyenner la reſtitution des dits Navires.* Enſuite, „ il inſiſte „ avec Advis, *dit-il*, & Prieres, afin qu'il plaiſe à Sa Majeſté „ Très Chreſtienne de donner la Paix a ſes Subjets de la Reli- „ gion Reformée; & par ce moyen ſe rendre plus libre pour „ pourſuivre en ſes beaux deſſeings en Italie, ſur leſquels depend „ ſon Honneur & la ſeureté de ſes Alliez & de ſon propre Es- „ tat; & ceux de la Religion, demeurans en leurs places, ſer- „ viront de ſentinelles contre toutes les Entrepriſes & Deſſeins „ de

(1) A la page 638, le milleſime eſt 1625. D'ailleurs on n'y voit point les Lettres Patentes de cet Article. Il n'y a autre choſe qu'un Memoire qui commence par ces mots Latins, *Rex*, *ſeptimo Die Januarii*, *conceſſit Edwardo Knapp*, (le ſeptieme de Janvier, le Roi accorda à *Edouard Knapp*). La ſuite de ces mots Latins eſt en Anglois mot à mot comme je l'ai traduite ci-deſſus en François, excepté ceux-ci *payables au Domaine*, que l'Abréviateur a apparemment tirés des Lettres Patentes mèmes.

(2) *Marie de Medicis*, Veuve d'*Henri IV* Roi de France.

(3) Les Reines de France avoient réſolu d'accompagner celle d'Angleterre, juſqu'à Boulogne, où les Vaiſſeaux de ſon Epoux l'attendoient. Mais *Marie de Medicis* étant tombée malade à Amiens, il n'y eut que des Seigneurs de la Cour qui pourſuiviſſent le voyage, & qui fiſſent les honneurs de l'embarquement.

(4) Expoſera.

(5) Mr. *de Larrey* dit auſſi que l'Amiral de France (le Duc de *Mont-*

„ de l'Eſpagnol, au quel ils ſont irreconciliables". Et en cas, *continue le Roi Charles*, „ que noſtre bon Frere veuille continuer la Guerre contre ſes Sujets Proteſtans, nous eſperons „ qu'il ne nous pouuera (4) pas à commettre un tel Scandale, à „ la veue de tout le Monde, en portant nos Navires contre „ ceux de noſtre propre Religion, & plus par gayeté de cœur „ que par aucune neceſſité. Car, *ajoute-t-il*, le Cœur & la „ Raiſon nous diſent que la Ruine & Extirpation de ceux de la „ Religion Reformée en France, ſeroit totalement au deſavan„ tage & diſſervice de noſtre dit Frere". Nous avons auſſi, & c'eſt par où finit cette Lettre, *Nous avons auſſi par cy devant intercedé, par noſtre Ambaſſadeur* Buckingham, *pour quelques Perſonnes de la Religion, qui ſont detenuz Priſonniers à Paris & ailleurs ; ſur quoy il auroit obtenu promeſſe de noſtre dit Frere qu'ils ſeroyent mis en liberté, mais il n'y a rien eu d'effect. Nous vous prions de nous en faire avoir* (ſur tous ces Articles) *une bonne, briefve & abſolue Reſponſe.*

Pour donner plus de jour à ce que cette Lettre dit de l'emploi des Vaiſſeaux Anglois contre les Rochellois ; emploi dont il n'a été fait qu'une mention legere ci-deſſus, il faut néceſſairement que nous entrions ici dans un plus grand détail de cette affaire.

Le Capitaine *Jean Pennington* ſe rendit le 21 Juillet 1625, avec ſon Eſcadre, auprès de Dieppe. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que l'Amiral de France déclara (5) aux Officiers, à tout l'Equipage, & aux Maîtres de ces Vaiſſeaux, qu'il falloit aller contre la Rochelle: à quoi ils s'oppoſerent tous ouvertement, ſans que les Chaines d'or, & les autres recompenſes qu'on leur offrit, fuſſent capables de les gagner. Là-deſſus, *Pennington* donne d'abord avis au Duc de *Buckingham* Grand-Amiral, de ce qui ſe paſſe, & du refus qu'ils ont tous fait, avec la réſolution de retourner en Angleterre avec honneur, & en ſureté de la part de leurs Compatriotes. Mais il reçut bientôt une Reponſe du Duc, accompagnée d'un ordre de Sa Majeſté expédié par *Conway* Secretaire d'Etat, de délivrer les Vaiſſeaux à ceux qui viendroient les recevoir de la part du Roi de France, & de n'en point abandonner le commandement. *D'Effiat*, Ambaſſadeur de *Louis* à la Cour de Londres, remit lui-même cet ordre à *Pennington*, avec une Lettre de Sa Majeſté Très Chrétienne, qui enjoint au Chef de l'Eſcadre Angloiſe, que le Vaiſſeau l'*Avantgarde* ſoit livré au Duc de *Montmorenci*, Amiral de France, & qu'il ſoit mis ſur les autres Vaiſſeaux un certain nombre de Soldats François, parce que Sa Majeſté veut les envoyer contre les Rochelois ſes Sujets rebelles. Cette Lettre ayant été lue, l'Ambaſſadeur demanda d'un ton ferme que le Vaiſſeau l'*Avantgarde* lui fût remis ſur le champ, & que les Soldats Anglois qui y étoient fuſſent congédiés, à la reſerve de 60 ou 80, au cas qu'ils vouluſſent reſter dans le ſervice. *Pennington* refuſe. Diſpute; paroles vives des deux côtés; menaces au Chef de l'Eſcadre, qu'il lui en coutera la tête, s'il n'obéit; offre renouvellée d'une ſomme conſiderable, payable comptant en recevant l'*Avantgarde*; rien ne l'ébranle, & il répond réſolument qu'il ne livrera aucun Vaiſſeau, & ne donnera aucun congé, à moins qu'il ne lui en vienne des ordres clairs & précis. Après cette réponſe, on ſe ſépara; mais le Secretaire de l'Ambaſſadeur alla deux fois, la nuit du 26, au bord du Vaiſſeau l'*Avantgarde*, proteſter contre *Pennington*, comme rebelle à ſon Souverain & à ſa Patrie. A la ſeconde Proteſtation, qui étoit chargée d'injures & de menaces, le Chef de l'Eſcadre déclara, *Qu'il aimeroit mieux être réduit toute ſa vie au pain & à l'eau, que de priver ſa Patrie & ſon Roi d'un joyau ſi précieux; oui, perdre même la tête, plutôt que d'avoir part à la reddition honteuſe d'un tel Boulevart du Royaume.* Alors les Soldats & les Matelots entrerent dans une ſi grande colere, que c'étoit comme un Tumulte général. Ils levent incontinent l'ancre, & font voile vers l'Angleterre, ſans ordre, mais auſſi ſans oppoſition de la part de leur Chef; en diſant, comme de vrais & fideles gens de Mer Anglois, *qu'ils aiment mieux être pendus dans leur Patrie, que de livrer ainſi les Vaiſſeaux du Roi, ou de ſe mettre dans la dépendance abſolue des François, & de ſervir contre ceux de leur Religion.* Il y a apparence que *Pennington* n'ignoroit point leur deſſein, puiſqu'il trouva ſous ſon Livre de Prieres une Requête, qu'ils y avoient miſe en ſecret, & qu'ils avoient tous ſignée, en telle ſorte que leurs noms formoient un cercle, afin qu'on ne vît point qui avoit ſigné le prémier.

Ils arriverent aux Dunes, le 27 du mois de Juillet. Le même jour, *Pennington* écrivit au Duc de *Buckingham* pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé. C'eſt de cette Lettre, qui a été inſérée dans le *Cabala*, que nous avons tiré toutes les particularités que nous venons de rapporter. *Pennington* envoya en même tems au Duc cette Requête des Soldats & des Matelots de l'Eſcadre, en l'aſſurant qu'il n'y en avoit pas un ſeul qui ne ſe laiſſât pendre, plutôt que de retourner en France; & que pour ce qui le regardoit en particulier, il demandoit inſtamment de n'être point employé contre les Rochelois. *Ingham*, qui fut le porteur de la Lettre & de la Requête, les remit au Duc en mains propres, & les lui vit lire l'une & l'autre.

Le Roi, ou du moins la plus grande partie de ſon Conſeil, ne connoiſſoit autre choſe du deſſein des François, ſinon qu'ils en vouloient à la Ville de Genes, & il croyoit que tout ce que les Capitaines, & les Maîtres des Navires avoient fait entrer touchant ce deſſein, dans leur accord avec eux, n'étoit que pour prévenir les dommages qui pourroient en arriver au Roi ou à ſes Sujets.

Dans ce tems-là, Mr. *de la Touche* avec pluſieurs autres Députés du Duc de *Rohan*, & des Egliſes Reformées de France, arrive en Angleterre, pour ſolliciter le Roi & ſon Conſeil de ne point prêter ces Vaiſſeaux à la Cour de France. On leur fait la réponſe la plus gracieuſe & la plus favorable. Mais le Duc repréſenta à Sa Majeſté, qu'on ne pouvoit abſolument point ſe diſpenſer de faire partir ces Vaiſſeaux, après les engagemens où l'on étoit entré là-deſſus ; deſorte que *Charles* cédant aux importunités de la Reine & de *Buckingham*, écrivit le 28 Juillet à *Pennington* une Lettre datée de Richemont, dont le Capitaine *Thomas Wilbraham* fut le porteur. Par cette Lettre, il étoit expreſſément commandé au Chef de cette Eſcadre de mettre, ſans le moindre délai, en exécution les prémiers ordres qu'il avoit reçus, & qu'en conſéquence, il eût à livrer entre les mains du Marquis d'*Effiat* le Vaiſſeau nomme l'*Avantgarde*, avec tout l'équipage; & d'aſſurer les Officiers qui y étoient, que Sa Majeſté auroit ſoin qu'il fût pourvu à leur dédommagement. Le même ordre portoit que *Pennington* preſſeroit, au nom du Roi, les ſept Navires Marchands d'entrer au ſervice de la Cour de France, ſuivant la promeſſe que celle d'Angleterre lui en avoit faite ; & que s'il ne pouvoit les y engager par la douceur, il y employât la force, juſqu'à les faire ſauter ou couler à fond.

L'ordre étoit clair & précis. *Pennington* ramene donc l'Eſcadre à Dieppe, & livre en arrivant ſon Vaiſſeau, déclare aux Capitaines, Patrons & Propriétaires des autres le contenu de la Lettre du Souverain, & les ſomme de paſſer au Service des François pour y être employés où Sa Majeſté Très Chrétienne le trouveroit à propos: à quoi il ajouta, que le Duc de *Buckingham* les faiſoit aſſurer qu'il ne leur en couteroit pas moins que la vie, s'ils refuſoient d'obéir. Ils refuſerent néanmoins, alléguant qu'ils ne pourroient jamais croire que Sa Majeſté voulût les obliger à livrer leurs Vaiſſeaux, ſans aucune ſureté qu'ils leur ſeroient payés. Sur cela, *Pennington* entra dans la Ville, y eut une conférence avec le Marquis d'*Effiat*, après laquelle il revint incontinent à ſon bord, porta aux Capitaines &c. des Vaiſſeaux Marchands les plus belles paroles du monde touchant les furetés qu'ils avoient demandées, & les preſſa d'exécuter le contract qu'ils avoient fait & paſſé en Angleterre. Mais des paroles ne les contentant point, ils leverent leurs ancres, & firent voile pour s'en retourner. Cependant, lorſqu'ils furent à une portée de canon, ils revirerent leur bord & rejoignirent tous l'*Avantgarde*, excepté le *Grand Neptune* qui, plus hardi que les autres, continua ſa route & rentra en Angleterre. Les ſix autres Vaiſſeaux furent livrés à *D'Effiat*, pour être employés de la maniere qu'il plairoit au Roi de France de l'ordonner. Mais de tous les Anglois qui s'y trouvoient, Officiers, Soldats, Matelots, il n'y demeura qu'un Canonnier nommé *Gunner*, qui y périt en chargeant une Piece qu'il n'avoit point aſſez lavée; le reſte ſortit des Navires, ne voulant abſolument point ſervir contre les pauvres Rochelois, qui profeſſoient une même Religion avec eux.

Après cet effet de ſon obéiſſance aux ordres de ſon Maître & du Grand-Amiral, *Pennington* reprend le chemin de ſa Patrie, & ſe rend à Oxford où le Parlement étoit aſſemblé. Il vouloit & il auroit bien pu informer les deux Chambres de la vérité de toute cette affaire, & combien le Roi & le Royaume y étoient intéreſſés, mais le Duc de *Buckingham* ſut l'engager à différer de quelques jours, pendant leſquels il fit diſſoudre le Parlement.

Vers le mois de Septembre ſuivant, ces Vaiſſeaux Anglois furent effectivement employés contre les Rochelois, leurs bons Amis & Alliés, auxquels ils firent tant de mal, que dans le combat qui ſe donna, celui qu'on appelloit l'Avantgarde, fauchoit, dit-on, ces pauvres gens comme du foin; à la honte de notre Nation, au ſcandale de notre Religion, & à la ruine des plus grands intérêts de ce Royaume & de toute la Chrétienté. Les ſoins qu'*Edouard Nicolas*, Secretaire du Duc de *Buckingham*, s'étoit donnés pour cette ignominieuſe affaire, furent payés d'un Diamant de prix, & d'un cordon de Chapeau enrichi de Brillans, dont l'Ambaſſadeur de France lui fit préſent.

LET-

Montmorenci) déclara hautement que l'intention de *Louis XIII* étoit de mener cette Eſcadre contre les Rochelois. Mais Mr. *de Rapin* dit que *Pennington* en eut le vent d'ailleurs. Deux choſes qui paroiſſent contradictoires, & qui peuvent ne l'être du tout point. Car rien n'empêche que *Pennington* & ſon Equipage, ayant eu le vent de l'avis donné par le Duc de *Rohan*, au feu Roi, que le Siege de Genes n'étoit qu'un prétexte, mais que le véritable deſſein de la Cour de France étoit de ſe ſervir contre les Rochellois des Vaiſſeaux qu'elle lui empruntoit: rien n'empêche, dis-je, que *Pennington*, & ſon Equipage ayant eu le vent de ce deſſein imputé, n'ayent voulu s'en éclaircir avec l'Amiral de France, qui étoit pour-lors à Dieppe, & que celui-ci ne leur dît franchement la vérite, dans la penſée qu'ils n'oſeroient y faire la moindre oppoſition.

CHARLES I.

LETTRES DE GRACE. Voyez *PARDONS.*

LETTRES DE REPRESAILLES.

1. Commiſſion qui autoriſe *George Villers* Duc de *Buckingham*, Grand-Amiral d'Angleterre, d'Irlande, de la Principauté de Galles, &c. à donner des Lettres de Repréſailles aux Sujets de Sa Majeſté contre les habitans des Païs-Bas qui ſont ſous la domination du Roi d'Eſpagne, ou des Provinces-Unies. Cette Commiſſion eſt datée du 7 du mois d'Avril. A Weſtminſter. Page 12.

2. Pareille Commiſſion qui autoriſe le Duc à donner des Lettres de Repréſailles aux Négocians Anglois auxquels les Eſpagnols ont fait des injuſtices ſur Mer ; leur permettant de ſaiſir, & d'enlever par-tout où ils le pourront, les effets & les Vaiſſeaux tant du Roi d'Eſpagne lui-même que de ſes Sujets. A Foxley, le 17 du mois de Septembre 1625. Page 188.

Il eſt à remarquer que la Cour d'Angleterre avoit employé auprès de celle d'Eſpagne les repréſentations ordinaires & toutes les voyes de la douceur, pour obtenir les ſatisfactions raiſonnables, mais inutilement.

3. Autre Commiſſion de la même teneur, datée du 2 Novembre 1625. A Weſtminſter. Page 222.

4. Commiſſion donnée à *Dudley*, Seigneur de *Carleton*, au Chevalier *Jean Cook* Secretaire d'État, au Chevalier *Jules Céſar* Garde des Archives, au Chevalier *Henri Martin* Juge de l'Amirauté, au Chevalier *Robert Harley* Chevalier du Bain, au Chevalier *Jean Finch*, à *Guillaume Nooy* Ecuyer, à *Guillaume Reeves*, à *Thomas Tabbot* & quelques autres Juriſconſultes, de rechercher avec ſoin quels ſont les cas douteux, en fait de Lettres de Repréſailles, & d'examiner quelles ſont les Loix & quels les uſages des autres Nations dans ces ſortes de cas. Cette Commiſſion eſt datée du 11 Juillet 1626. A Weſtminſter. Page 731.

Il eſt à propos de remarquer ici, que les Défenſes de porter aucune ſorte de proviſions en Eſpagne, ſubſiſtoient encore dans toute leur force ; & qu'un des Griefs dont le ſecond Parlement de ce Regne demanda la réparation, c'étoit les Repréſailles trop précipitées qui s'étoient faites contre la France, & qui avoient attiré des pertes immenſes aux Marchands Anglois. Par ordre du Duc de *Buckingham* le Chevalier *Jaques Pragg* Vice-Amiral de *Cornouaille*, accompagné de quelques autres Officiers, étoit allé, au mois de Septembre de l'année précedente, ſaiſir dans nos Ports tous les effets qui s'y trouvoient appartenir aux François, & particulierement ceux que portoit le vaiſſeau nommé *Peter of Newhaven.* Il faut remarquer encore, que le Duc donna & fit exécuter cet ordre, quoique le Roi & le Conſeil, vu la juſtice des repréſentations faites par les propriétaires de ces effets, euſſent ordonné que l'Arrêt ſeroit levé, & qu'en conſéquence l'Amirauté l'eût levé en effet. Si *Ruſworth* dit vrai, *François Steward* prit dans ce vaiſſeau 23 ſacs d'argent, & huit d'or, & les remit au Duc, qui dit en les recevant, qu'il juſtifieroit par un ordre poſitif de Sa Majeſté ce qu'il faiſoit dans cette occaſion. Non content de ce butin, le Duc tira encore de ce vaiſſeau vingt-mille livres ſterling en pierreries, & autres marchandiſes précieuſes. Cette appropriation injuſte, & la détention de ce vaiſſeau dont la charge valoit 40 mille livres ſterling, furent placées parmi les Chefs d'accuſation que les Communes porterent dans la ſuite contre *Buckingham.* D'un autre côté, la ſaiſie de ce vaiſſeau irrita tellement le Roi de France, que non ſeulement il refuſa de rendre les ſept qui lui avoient été prêtés pour agir ſur les côtes de l'Italie, & qu'il avoit fait ſervir contre les Rochelois, mais il fit encore ſaiſir, dans toute l'étendue de ſes Etats, les effets que nos Marchands y avoient, & qu'on voulut faire monter à trois cens mille livres ſterling. Quoi qu'il en fût, nous donnames ſatisfaction aux Marchands François, & le Roi de France rendit les Navires prêtés, & nous donna, au commencement de Mai 1626, main-levée des effets qu'il nous avoit ſaiſis.

5. Commiſſion donnée aux Magiſtrats de Douvre, &c. pour apprécier les vaiſſeaux François avec leurs charges, qui ſe trouvent arrêtés & ſaiſis dans les Cinq Ports, avec injonction d'en faire vendre les marchandiſes qui peuvent être ſujettes au dépériſſement. A Weſtminſter le 12 du mois de Mars 1627. Page 860.

6. Autre Commiſſion, qui autoriſe le Duc de *Buckingham* à donner des Lettres de Repréſailles contre les François. Elle eſt datée du 19 Mars 1627. A Weſtminſter. Page 861.

7. Une ſemblable Commiſſion datée du 20 Avril 1627. A Weſtminſter. Page 887.

8. Autre Commiſſion pour recevoir & pour vendre toutes les Priſes faites ſur les François. Elle eſt datée du 17 Mai 1627. A Weſtminſter. Page 895.

9. Commiſſion donnée à, &c. pour examiner les Perſonnes qui ont ſous leur garde les effets des Navires, pris ſur les François, touchant le dégât, & l'enlevement des dits effets ; avec injonction d'en punir les coupables : enſemble pour autoriſer le Chevalier *Jean Wolſtenholme*, Tréſorier des Monnoyes, de lever le provenu de la vente deſdits Effets. A Weſtminſter le 6 Juin 1627. Page 901.

CHARLES I.

10. Proclamation contre les prétentions injuſtes formées ſur une partie des Effets & Marchandiſes priſes ſur les François par voie de Repréſailles. La date en eſt du 25 Juin 1627. A Whitehall. Page 911.

11. Commiſſion qui autoriſe *Richard* Seigneur de *Weſton*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, à accorder des Lettres de Repréſailles contre les François, aux Sujets de Sa Majeſté qui ont été inſultés par cette Nation. La date en eſt du 20 Septembre 1628. A Weſtminſter. Page 1052.

LIVRES.

1. Proclamation portant défenſes de vendre en Angleterre, les Livres Latins réimprimés dans les Païs étrangers, après avoir été imprimés à Oxford ou à Cambridge. Elle eſt datée du 1 d'Avril 1625. A St. James. Page 8.

Par cette Proclamation, il eſt enjoint aux Imprimeurs de l'une & de l'autre Univerſité d'envoyer au Syndic & Controlleurs du Corps des Libraires de Londres, une Liſte certifiée des Livres qu'ils impriment de tems à autre. Ce Certificat devoit être auſſi ſigné par le Vice-Chancelier.

2. Privilege accordé à *George Sandys* Ecuyer, de pouvoir ſeul imprimer, vendre & débiter la Traduction qu'il a faite des quinze Livres des Métamorphoſes d'Ovide, en Vers Anglois. Donné à Weſtminſter, le 24 du mois d'Avril 1626. Page 676.

3. Proclamation portant ſuppreſſion de deux Sermons prêchés & mis au jour par *Roger Manwaring* Docteur en Théologie, ſous le titre de *Religion* & de *Fidélité.* La date eſt du 24 Juin 1628. A Whitehall. Page 1024.

J'ai déja parlé aſſez au long de ces deux Sermons, & de ce qui porta *Manwaring* à les prêcher & à les publier. C'eſt ce que mon Lecteur peut voir dans l'Article des *Emprunts.* Je ne puis pourtant m'empêcher de relever ici une petite mépriſe où Mr. *de Rapin* eſt tombé dans ſon Hiſtoire générale d'Angleterre, touchant la ſuppreſſion de ces Sermons. Il dit, qu'*elle ne conſiſtoit que dans un ordre à tous ceux qui avoient des Exemplaires de ces Sermons* (1), *de les porter à un Secretaire d'Etat, ou à quelque autre Magiſtrat.* Au-lieu qu'il eſt expreſſément ordonné par cette Proclamation de porter ces Exemplaires aux Evêques ou à leurs Promoteurs, ou aux Vice-Chanceliers des Univerſités, dans quelque Dioceſe que ces Livres ſoient trouvés; injonction expreſſe à ces Evêques, Promoteurs, & Vices-Chanceliers de procurer la ſuppreſſion ordonnée ; & défenſes à toutes ſortes de Perſonnes d'imprimer leſdits Sermons ou l'un d'entre eux, ſous peine de la plus haute indignation de Sa Majeſté.

Dans le Préambule de cette Proclamation le Roi déclare, que, quoique dans le fond ces Sermons tendent à établir l'obéiſſance que les Sujets ſont obligés en conſcience de rendre à leur Souverain, cependant, comme il s'y trouve des inſinuations, des raiſonnemens & des applications contraires aux Loix de ce Royaume, & à la Conſtitution des Parlemens, ces erreurs, que l'Auteur dit n'avoir point apperçues, ſont d'une ſi mauvaiſe conſéquence, qu'elles ont attiré ſur le Livre, & ſur l'Auteur lui-même, le blâme, & la juſte condamnation de la Souveraine Cour du Parlement. C'eſt pourquoi Sa Majeſté, ayant à cœur d'ôter toute occaſion de ſcandale & de jalouſie, a trouvé bon & convenable d'ordonner que ces Sermons ſoient pleinement ſupprimés, à cauſe de ces raiſonnemens & de ces applications, &c.

LOIX FORESTIERES.

1. Proclamation touchant les *Bêtes fauves*, datée à Whitehall le 26 du mois de Mai 1626. Page 717.

Sur la plainte, que certaines Perſonnes ſe ſont ingérées, par un prétendu Droit de leurs Charges, d'envoyer des ordres pour prendre des Bêtes fauves dans les Forêts & Parcs de Sa Majeſté; il eſt déclaré qu'aucun Sujet ne peut s'attribuer ce Droit, à la reſerve des deux Maîtres des Eaux & Forêts ſur la Trente: défendu à tous Gardes, Lieutenans & autres Officiers des Forêts du Roi, de reſpecter aucun ordre, s'il ne leur vient de la part deſdits Maîtres des Eaux & Forêts, ou de ceux que leſdits Maîtres auront autoriſés pour cela, conformément aux Loix Foreſtieres.

LONDRES.

1. Proclamation qui règle la maniere de bâtir dans Londres & aux environs, & de recevoir des Locataires. Elle eſt datée du 2 Mai 1625. A Whitehall. Page 33 & ſuiv.

Par cette Proclamation il eſt défendu de bâtir, dans l'étendue de deux milles aux environs de Londres, à compter depuis les Por-

(1) Mr. *de Rapin* ne parle que d'*un Sermon*, & c'eſt-là une ſeconde mépriſe. *Rap.* Hiſt. d'Ang. T. 7. p. 394.

(2) C'eſt une Commiſſion particuliere que le Roi donne pour juger certaines Cauſes qui y ſont enoncées, & qui pour l'ordinaire, ſont des Cauſes criminelles.

(3) Cette Penſion n'etoit que pour dix ans. 2. Elle n'étoit pas ſeulement la Recompenſe, &c. de *François Crane*, mais encore le payement de trois tentures de Tapiſſerie qu'il avoit vendues 6000 liv.

au

CHARLES I. Portes de la Cité ou depuis le Palais Royal à Weſtminſter, aucune nouvelle Maiſon, ſur des fondemens nouveaux: ordonné, que dans la Ville, & à trois milles de là, les quatre gros murs de tous les Bâtimens ſeroient faits de briques ou de pierres mêlées de briques: que chaque prémier Etage de Maiſon auroit dix pieds de hauteur, & les autres pour le moins ſept: que la Façade, les Avant-murs & les Murs de ſéparation, ſeront auſſi de brique ou de pierre & de brique, pour prévenir la communication & les ravages du feu: que les fenêtres & les jours de chaque Etage auront plus de hauteur, que de largeur, afin que les Chambres en ſoient aérées & plus ſaines: que, pour que les rues ne ſoient point embarraſſées de perrons, on ne pourra point hauſſer le ſol des bâtimens, ſous prétexte de donner aux caves plus de hauteur. Cette Proclamation marque en détail de quelle terre, de quelle maniere, & en quelle ſaiſon de l'année les briques devront être faites; elle en fixe même le prix. Elle défend de même, de ſoutenir les vieux Bâtimens, en creuſant dans les Caves pour reparer les fondemens des murs qui menacent ruine, en relevant de nouveau les murailles, les cheminées ou les degrés; ſoit en renouvellant certaines pieces de la charpente, en mettant des chevrons ou des ſolives, en faiſant des lucarnes, & en attachant ces nouveaux ouvrages au vieux bâtiment par des barres & des crampons de fer, ſans l'approbation des Inſpecteurs que Sa Majeſté a établis ſur la bâtiſſe des Maiſons. Cette Proclamation défend encore de conſtruire, de couvrir, ni de fermer aucune chaumiere, ou autre demeure, avec des roſeaux, des fagots, du foin, de la paille, des planches & ſemblables materiaux; comme auſſi de faire aucune muraille, aucune paliſſade, & aucune levée de terre, à quoi une telle demeure pourroit être ajoutée, ſans la permiſſion des ſusdits Inſpecteurs. Et pour prévenir l'introduction & l'accroiſſement des maladies contagieuſes qui peuvent arriver par le trop grand nombre de Locataires, ou de Soulocataires, perſonne ne pourra recevoir à l'avenir plus d'une Famille dans ſa Maiſon. Enfin il eſt ordonné au Procureur-Général de pourſuivre les Contrevenans, devant la Chambre Etoilée. C'eſt ici le prémier Acte où il ſoit pris des précautions contre les maladies dangereuſes & mortelles, dont la Ville de Londres étoit menacée par l'entaſſement, s'il faut ainſi dire, des pauvres gens dans une même Maiſon.

2. Commiſſion donnée aux Membres du Conſeil-Privé, & autres perſonnes qualifiées, de fournir des ouvertures & des moyens pour l'exécution exacte & préciſe de la Proclamation précédente. La date en eſt du 30 Mai. A Whitehall. Page 97. & ſuiv.

3. Chartre d'Incorporation accordée au Préſident & aux Membres du College de *Sion*, fondé par feu *Thomas White* Bénéficier de la Paroiſſe *St. Paul*, & Vicaire de *St. Dunſtan dans le Weſt*, pour les Paſteurs de Londres. Cette Chartre eſt datée à Weſtminſter, le 13 du mois de Mars 1626. Page 341.

4. Commiſſion adreſſée au Garde du Grand Sceau, & autres Officiers de Juſtice & aux Commiſſaires des Quartiers, pour faire la recherche des Bâtimens conſtruits contre la diſpoſition des Ordonnances; comme auſſi des Maiſons, où logent pluſieurs Familles ſous un même Toit; enſemble de ce qui a été uſurpé des rues de la Cité, & qui les rend plus ſombres & moins libres. La date en eſt du 29 Janvier 1626. A Weſtminſter. Page 826, & ſuiv.

5. Articles & Inſtructions pour diriger ces Commiſſaires dans l'exécution de la Commiſſion précédente. Page 828.

6. Commiſſion donnée au Chevalier *Thomas Coventry* Garde du Grand Sceau, à *Jaques* Comte de *Marleborough*, Grand-Tréſorier, à *Henri* Comte de *Mancheſter*, Préſident du Conſeil-Privé, à *George* Duc de *Buckingham* Grand-Amiral, & pluſieurs autres Seigneurs Séculiers & Eccléſiaſtiques, de s'informer exactement de l'état où ſe trouve l'Hôpital de *Bethléem*, nommé d'ordinaire *Bedlam*, proche de *Biſhopsgate*, & de reformer tous les abus qui s'y commettent, tant à l'égard des malades que du maniement des revenus. Cette Commiſſion eſt datée du 12 Mai 1627. A Weſtminſter. Page 889, & ſuiv.

Cette Commiſſion fut donnée la requête de *Helkiah Croke*, Médecin, que le Roi *Jaques I* avoit établi Curateur de cet Hôpital. Ce Docteur repréſenta qu'il avoit pris tous les ſoins poſſibles pour bien regler cette Maiſon; mais que les Gouverneurs de celle de *Bridewel*, nommés auſſi Gouverneurs de *Bedlam*, y avoient toujours mis oppoſition.

MALVERSATIONS.

1. Proclamation pour prendre & ſaiſir *Jean Holland* Receveur de la Comté de *Lincoln*, & *Robert Blowe* Clerc Controlleur d'Office, pour diverſes malverſations qui ont mis l'Etat en danger & dans le trouble. Elle eſt datée du 20 Mars 1627. A Whitehall. Page 863.

2. Autre Proclamation pour mettre en exécution les Loix faites contre les Voleurs & les Vagabonds. Datée du 6 Fevrier 1628. A Whitehall. Page 967.

3. Commiſſion d'*Oyer & Terminer* (2) donnée aux Comtes de *Sunderland*, de *Cumberland* & de *Mulgrave*, à l'Archevêque d'*Yorck*, aux Evêques de *Durham* & de *Carliſle*, & à pluſieurs autres, tant Seigneurs, que Chevaliers ou Gentilshommes. Elle eſt datée du 9 Juin 1628. A Weſtminſter. Page 1021. CHARLES I.

MANUFACTURES.

1. Octroi d'une Penſion de 2000 l. par an (3), à *François Crane*, en recompenſe & pour le ſoutien & l'avancement de la Manufacture de Tapiſſerie qu'il a portée, il y a quelque tems, dans le Royaume, & établie à *Mortlake* dans la Province de Surrey. La date en eſt du 10 Mai 1625. Page 60.

2. Proclamation pour empêcher & défendre le tranſport frauduleux qui ſe fait des cuirs & des peaux d'Angleterre, en Ecoſſe, & dans les autres Païs Etrangers. La date en eſt du 14 Décembre 1626. A Whitehall. Page 811.

3. Autre Proclamation pour mieux faire le Salpetre dans ce Royaume. Elle eſt datée du 2 Janvier 1627. A Whitehall. Page 813.

Cette Proclamation, qui fut faite à l'occaſion d'un Privilege excluſif accordé au Chevalier *Jean Brook*, & à *Thomas Ruſſel*, de pouvoir faire, pendant un certain nombre d'années, du Salpetre en Angleterre, ordonne expreſſément à toutes les Familles de garder leurs Urines, pures & ſans mêlange, de même que le piſſat de leurs Beſtiaux, pour l'uſage exprimé dans le Privilege; déclarant que ces Urines & Piſſats ſeront & devront être pris & emportés aux frais & dépens des Privilegiés toutes les vingt-quatre heures en Eté, & toutes les quarante heures en Hiver.

4. Autre Proclamation pour conſerver & pour améliorer les mines de Salpetre, enſorte qu'on puiſſe faire de la bonne Poudre à canon; comme auſſi pour remédier aux abus que commettent ceux qui la font. Elle eſt datée du 13 d'Avril 1625. A Whitehall. Page 23.

Autre de la même teneur, datée à Amphthel le 23 Juillet 1627. Page 915.

5. Commiſſion qui donne autorité & ordre au Duc de *Buckingham* Grand-Amiral d'Angleterre, à *George* Comte de *Totnes* Grand-Maître de l'Artillerie, & à pluſieurs autres, de même qu'à leurs Commis & à leurs Ouvriers, d'entrer dans toutes les Maiſons, ſoit qu'elles appartiennent au Roi, au Public ou aux Particuliers, d'y rompre & d'y faire tout ce qu'il faut pour en tirer le Salpetre. Cette Commiſſion eſt datée du 25 Juillet 1627. A Canbury. Page 918.

6. Proclamation pour empêcher & prévenir la ſouſtraction & le vol des armes, de la poudre & des autres munitions de Guerre. Datée du 8 Décembre 1627. A Whitehall. Page 957.

Cette Proclamation ſe fit ſur les avis qu'on reçut, qu'une grande quantité de ces munitions avoit été volée & vendue à Plymouth, & aux environs, après que la Flotte fut de retour de l'Iſle de Rhé.

7. Autre Proclamation contre la conſomption nullement néceſſaire qui ſe fait de la poudre à canon, pour les Saluts & telles autres Cérémonies en uſage dans les Châteaux & ſur les Vaiſſeaux de Sa Majeſté. Ordre que d'aucune Ville, d'aucun Fort, Château ni Vaiſſeau, il ne ſoit tiré, à l'avenir, aucun coup de canon, ſans un ordre exprès & direct de Sa Majeſté, ou du Grand-Amiral, ſi ce n'eſt dans un combat, ou pour donner avis qu'on a découvert l'Ennemi, ou pour amener un Vaiſſeau étranger, ou pour appeller du ſecours dans une néceſſité preſſante. La date en eſt du 18 Fevrier 1628. A Whitehall. Page 965.

MANUFACTURE DES LAINES.

1. Commiſſion ſpéciale donnée ſous le Sceau-Privé à pluſieurs Seigneurs membres du Conſeil, & autres Perſonnes diſtinguées, aſſemblés en Commité, de rechercher avec ſoin les cauſes de la décadence des Manufactures de Laine, & d'y apporter du remede, en mettant en œuvre les moyens de faire hauſſer le prix du Lainage; d'empêcher la ſortie de la Laine d'Angleterre, de la Terre à foulon, & des Cendres de bois; d'encourager les Négocians à faire abonder dans le Royaume les Laines d'Ecoſſe & d'Irlande, & de regler les Manufactures de telle ſorte que nos Etoffes puiſſent recouvrer dans les Païs étrangers leur bon débit & leur ancien prix, que la tromperie, ſoit dans le titre, ſoit dans la teinture, ſoit dans l'apprêt, leur a fait perdre depuis quelque tems. Ces Commiſſaires devoient encore bien examiner d'où venoient la diſette des Ouvriers, la cherté des Teintures & la rareté des Eſpeces: ce qu'il ſeroit expédient de faire par rapport à ces Sociétés que certains Marchands ont formées, & qui les rendent les maîtres abſolus de cette branche du Négoce; & en particulier avoir un grand ſoin de la balance du Commerce & du cours du Change. Le Roi leur recommandoit auſſi d'exciter les Anglois à la pêche du Ha-

au Roi; marché fait & arrêté. Toutes circonſtances néceſſaires pour avoir une juſte idee de l'Octroi de cette Penſion. Il arrive ſouvent à mon Auteur de faire des Extraits autant & plus croques que celui-ci, mais j'aurois trop à faire de les relever tous; d'ailleurs je ſuis ſans vocation directe pour cela.

Hareng ſur nos côtes, de prendre des meſures efficaces pour faire fleurir notre Navigation, à quoi contribueroit beaucoup l'attention qu'on auroit à éviter que les marchandiſes du Royaume ne fuſſent point tranſportées ſur des Vaiſſeaux étrangers; d'obtenir & même d'exiger, s'il le faloit, de nos Négocians au Levant, qu'ils fiſſent, comme auparavant, leur retour en Grains, & en Chanvre ou Lin non préparé. Enfin ces Commiſſaires devoient s'attacher à découvrir comment on pourroit introduire de plus en plus parmi nous la culture du Chanvre, & du Lin; & faire avec avantage, le Commerce des Indes Orientales, ſans y porter & y laiſſer notre argent & nos tréſors. Cette Commiſſion eſt datée du 19 de Mai 1625. A Weſtminſter. Page 81.

MER. Voyez COTES: & auſſi FLOTTE.

MINES ET MINERAUX.

1. Proclamation qui défend l'entrée, la vente, & l'emploi de l'Alun, dans tous les Païs de la domination de Sa Majeſté. La date en eſt du 13 d'Avril 1625. A Whitehall. Page 21.

Ce qui donna lieu à cette Proclamation, ce fut la découverte de certaines Mines dans la Province d'Yorck, & les grandes dépenſes que le Roi *Jaques I.* avoit faites pour les conduire à leur perfection.

2. Commiſſion ſpéciale qui établit l'Archevêque de *Cantorbery*, le Duc de *Buckingham*, avec cinquante-trois autres Lords, ou Perſonnes diſtinguées, Gouverneurs des Mines Royales d'or, d'argent, de cuivre, & de plomb, dans la Comté de Cardigan, affermées au Chevalier *Hugh Middleton*, qui, (comme le portent ſes Lettres Patentes) s'étoit donné beaucoup de peines, & avoit fait de grandes dépenſes pour les amener à leur perfection. La date en eſt du 12 de Mai 1625. A Weſtminſter. Page 66 & ſuiv.

3. Proviſions d'une Ferme baillée pour le tems & terme de 21 ans conſécutifs à *George Villiers* Duc de *Buckingham*, de certaines Mines d'argent & de plomb qui ſe trouvent à *Mugglisby* ou aux environs dans la Comté de *Durham*, à condition de payer à Sa Majeſté la Dîme de l'argent qui ſera tiré de ces Mines, à commencer la troiſieme année du terme marqué ci-deſſus. La date en eſt du 23 de Mai 1625. A Weſtminſter. Page 90.

4. Commiſſion donnée à *Guillaume* Comte de *Devonshire*, & autres, de paſſer avec les Mineurs de la Comté de *Derby* un Contract pour livrer à Sa Majeſté tout le plomb qu'ils tireront de leurs Mines, au prix qui ſera reglé & ſpécifié par ce Contract. Cette Commiſſion porte pour motif, que ſuivant des avis très ſurs, les étrangers chez qui on avoit porté de ce plomb, l'ayant rafiné, l'avoient trouvé mêlé de beaucoup d'argent: Profit que le Roi avoit réſolu de faire lui-même pour le bien général de ſon Royaume & de ſes Sujets. La date en eſt du 23 d'Août 1627. A Canbury. Page 936.

MONNOYAGE.

1. Commiſſion ſpéciale concernant le Monnoyage des eſpeces *d'or & d'argent*, donnée au Chevalier *Edouard Villers* l'un des Gardes des Monnoyes, & à quelques autres. La date en eſt du 1 d'Avril 1625. A Weſtminſter. Page 6.

Cette Commiſſion fut donnée durant la ſuſpenſion du Chevalier *Randil Cranfield*, qui ſur diverſes plaintes portées contre lui au Conſeil, ſous le Regne du feu Roi, avoit été privé des profits de ſa Charge de Maitre des Monnoyes, le 13 du mois de Janvier précédent. Page 6.

Il y avoit dans ce tems-là un Chevalier nommé *Edouard Villers*, qui étoit Demi-frere du Duc de *Buckingham*; & c'eſt vraiſemblablement le Demi-frere qui reçut cette Commiſſion, puiſque le Duc eut pour le moins autant de ſoin de pourvoir ſes propres Parens, que ſes Créatures, des emlpois les plus importans.

2. Proclamation pour ordonner que les Fardins (1) de cuivre continueroient à avoir cours; avec défenſes de les contrefaire & de ſe ſervir de ceux qui ſeroient contrefaits. Elle eſt datée à Whitehall le 4 de Juin 1625. Page 108.

Par cette Proclamation la fabrication de ces Fardins, avec tout le profit qui en reviendroit, eſt adjugée à *Françoiſe* Ducheſſe Douairiere de *Richemond* & de *Lenox*, & au Chevalier *François Crane*. Le 11 du mois ſuivant, il leur en fut expédié des Lettres Patentes, portant excluſion de toute autre Perſonne, pendant le tems & terme de dix-ſept ans conſécutifs; moyennant une redevance annuelle de cent marcs payables à Sa Majeſté. Ce Privilege ſe trouve à la page 143 & ſuiv.

La Ducheſſe & le Chevalier y ſont de plus engagés de donner à quiconque les en requerra, la valeur de vingt & une livres ſterling en Fardins, pour vingt livres ſterling en argent; comme auſſi vingt livres ſterling en argent pour vingt & une livres ſterling en fardins, à ceux qui ſe trouveroient ſurchargés de ces dernieres eſpeces.

Chaque Fardin devoit peſer ſix grains pour le moins, & avoir pour empreinte d'un côté deux Sceptres en croix, ſurmontés d'une Couronne, & au Revers une Harpe couronnée avec cette Legende, *Carolus, Dei Gratia, Magnæ Britanniæ, Franciæ, & Hiberniæ Rex.*

3. Proclamation qui donne cours en Angleterre aux Quarts d'Ecu d'argent, à raiſon de 19 ſous ½., ce qui eſt leur propre valeur en France où ils ſont battus. La date en eſt du 4 de Septembre 1625. A Titchfield. Page 84.

Le motif que le Roi allegue, c'eſt qu'ayant reçu en Quarts d'Ecu de France, de grandes ſommes pour la Dot de la Reine ſon Epouſe, il ne peut, comme il l'avoit réſolu, les faire marquer au Coin d'Angleterre, à cauſe que les Monnoyeurs étant attaqués de la Peſte, ne ſont point en état de travailler. Cependant il défend l'entrée d'un plus grand nombre de ces eſpeces, pour l'avenir.

4. Autre Proclamation touchant la Monnoye au Coin de France. Cette Proclamation revoque la précédente, & ſupprime le cours des Quarts d'Ecu, à cauſe qu'on en avoit pris occaſion d'introduire dans le Royaume quantité de ces eſpeces qui n'avoient pas leur poids. La date en eſt du 26 de Juillet 1626. A Whitehall. Page 736.

5. Commiſſion de fabriquer de la Monnoye. Elle eſt adreſſée au Chevalier *Edouard Villers*, & au Chevalier *Guillaume Parkhurſt*, Gardes des Monnoyes, à *Richard Roger* Ecuyer & Controlleur des Monnoyes, & à *André Palmer*, Ecuyer & Grand-Eſſayeur. La date en eſt du 14 d'Août 1626. A Weſtminſter. Page 740.

6. Autre Commiſſion donnée aux mêmes Perſonnes de monnoyer tout l'or & tout l'argent qui ſera porté en Lingots dans le Royaume. Elle eſt datée du 7 de Septembre 1626. A Canbury. Page 752.

7. Proclamation pour faire exercer avec plus d'exactitude l'Office de Changeur Royal, & pour réformer les fraudes qui ſe commettent dans le Monnoyage des eſpeces d'argent. Elle eſt datée de Whitehall le 25 de Mars 1627. Page 896 & ſuiv.

Cette Proclamation expoſe, que quoique l'échange de tout or & argent propre à être monnoyé, ſoit une des branches de la Prérogative Royale, Sa Majeſté avoit néanmoins juſqu'ici bien voulu diſſimuler que les Orfevres s'ingéroient tous les jours de le faire, & le diſſimuleroit encore, s'ils n'avoient abuſé de cette indulgence d'une maniere qui mérite d'être reprimée au plutôt. En effet, non contens d'oſer toucher, eſſayer, peſer, & aſſortir toutes ſortes d'eſpeces, ils ont encore oſé en fondre les plus peſantes, & même les vendre aux Etrangers; ce qui rend rare l'argent courant, & ne laiſſe dans le Royaume que ce qui eſt de moindre valeur, tellement que ceux qui portent leur argent à la Monnoye ſont aſſurés d'y perdre. Pour remedier à ces maux, Sa Majeſté établit *Henri* Comte de *Holland* Changeur Général d'Angleterre, d'Irlande, & de la Principauté de Galles; & défend très ſéverement la ſortie de tout or & argent monnoyé ou non monnoyé, comme auſſi la fonte des eſpeces. Il y a dans cette Proclamation pluſieurs Articles pour réformer les abus que les Orfevres commettoient, & pour regler le titre & la valeur de la Monnoye. Par exemple, Ordre à tout Orfevre de faire à part, le prix des Pieces d'Orfevrerie qu'il vend, & à part celui de la façon; & de donner à l'acheteur une Note en forme, où il marquera le jour de la vente, le poids, le titre & le prix du Métal à part, & à part la façon & le ſalaire de l'ouvrier; afin que l'Acheteur, lorſqu'il voudra revendre, ſache au juſte, ce qu'il devra demander au Change Royal.

8. Commiſſion qui charge *Jaques* Comte de *Marlborough*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, *Henri* Comte de *Mancheſter*, Préſident du Conſeil-Privé, *André Palmer* Grand-Eſſayeur des Monnoyes, & pluſieurs autres Seigneurs, de réformer les abus & les fraudes qui ſe commettoient dans le Monnoyage. La date en eſt à Weſtminſter le 25 de Février 1628. Page 970.

NO-

(1) Liard, ou quatrieme partie du Sou en Angleterre.

(2) Ce Titre porte *Nobility and Gentry*; ce qui ſignifie proprement Grande & Petite Nobleſſe. J'ai marqué ailleurs quelles ſont les Perſonnes qui compoſent ces deux Corps. Tout ce que j'ai à dire ici, c'eſt que les Proclamations qui font le ſujet de cet Article, ne touchant nullement à l'état des Nobles, auroient dû être inſerées dans l'Article de *Londres*, ou annoncées ſous le titre, par exemple, de *Réſidence*, ou tel autre, rien n'étant moins juſte ni plus vague que celui ſous lequel on les a placées.

(3) Les Inſtructions montrent que cette Ligue avec les Rois & les Princes contre la Maiſon d'Autriche, feroit une diverſion extrêmement avantageuſe à la Republique.

(4) Ce n'eſt que la ſeconde Partie de l'Extrait de ces Inſtructions La premiere a eté donnee ci-deſſus, Article *Amboine*.

(5) Voyez ci-deſſus, Lettre F. au mot *Flotte*, Article 3.

(6) A la marge de ces Inſtructions, immédiatement au-deſſous du Milleſime, on lit *Bibl. Harl. Lib.* 90. *c.* 16. *fol.* 17. Note qui montre qu'elles ont été tirées de la Bibliotheque de Mylord *Harlay*. Mais comment notre Abbréviateur peut-il dire la même choſe des Inſtructions citées dans l'Article précédent, puiſque la Note, *Pat.* 1. *Car.* 1. *p.* 9. *n.* 15. *dorſ.* miſe a la marge, pour indiquer l'endroit d'où les Actes ſont tires, eſt la même, *mutatis mutandis*, que celle des Actes tirés des Archives publiques?

(7) Un Philoſophe célèbre du ſiecle paſſé a employé cette même conſidération, pour prouver dans un Ouvrage de Controverſe, qu'il ſeroit de la Politique d'un Prince Proteſtant de ne point tolerer les Catholiques Romains. Voici comment-il établit cette Theſe. „Pour „ être bien aſſuré, *dit-il*, de l'obéiſſance de ſes Sujets, un Souverain „ doit prendre d'eux deux ſortes d'Otage, dont l'un conſiſte dans la „ Crainte d'être châtie par les Juges criminels, ſi l'on ſort de ſon „ de-

NOBLESSE, &c. (2)

1. Proclamation qui ordonne à tous Nobles, Chevaliers & Gentilshommes (*de Province*) d'aller faire leur demeure fixe dans leurs Maiſons & dans leur Païs, pour y faire les fonctions de leurs Emplois & y exercer l'Hoſpitalité aux approches des ſaintes Fêtes de la Noël. La date en eſt du 23 de Novembre 1626. A Whitehall. Page 798.

L'Expoſé de cette Ordonnance porte que par la grande affluence de Nobles (*de Province*) & par leur ſéjour à *Londres* & à *Weſtminſter*, ces deux Cités ſe trouvoient ſurchargées d'habitans & ſur-tout d'une foule de Recuſans. C'eſt pourquoi, il étoit enjoint à toute cette Nobleſſe, de ſe rendre avant la fin du mois courant dans leurs Provinces reſpectives, & d'y fixer leur demeure, ſous peine non-ſeulement d'être déclarés incapables de tout Emploi un peu diſtingué, mais encore d'être repris & châtiés ſéverement.

OCTROIS. Voyez *DONS.*

PALATINAT.

1. Copie des Inſtructions touchant l'Affaire du Palatinat. Page 77.

Ces Inſtructions ſont ſans date & ſans adreſſe. Mais on peut aſſez voir qu'elles furent dreſſées par le Duc de *Buckingham*, pour quelque Miniſtre d'Angleterre en Hollande, qui avoit ordre du Roi de parler au Prince d'Orange touchant l'Affaire d'*Amboine*. L'Auteur de ces Inſtructions demande qu'il ſoit fait les plus fortes inſtances pour obtenir cette ſatisfaction, après laquelle il veut bien, dit-il, tâcher de porter Sa Majeſté à faire une Ligue avec les Rois & les Princes voiſins de l'Allemagne, pour le Recouvrement du Palatinat, & avec les Etats Généraux une Alliance Offenſive & Défenſive, qui durera juſqu'à ce que ſon Gendre & ſes Deſcendans ſoient rétablis dans la paiſible & parfaite poſſeſſion (3) de cet Electorat. L'Auteur des Inſtructions veut auſſi que l'on repréſente que ces Ouvertures qu'il fait de ſon propre chef, ne devoient point être ébruitées, ſur-tout dans un tems où Sa Majeſté ſe trouvoit encore offenſée & négligée par les Hollandois; de peur que ſi elles venoient à ſa connoiſſance, lui qui les avoit fait propoſer, n'en tombât dans la diſgrace & n'en perdît ſans retour tout ſon credit. Sur quoi, il témoigne cependant une confiance entiere en la haute Prudence & en la Fidélité éprouvée du Prince.

Outre cela, l'Auteur des Inſtructions charge le Miniſtre d'informer ſon Excellence, que Sa Majeſté en conſéquence des Négociations faites avec le Danemarc, la Suede, &c. ſe promet d'avoir ſur pié en Allemagne, une Armée de 30 ou 40000 hommes, où il y aura ſix à huit mille chevaux. Mais, que comme le Parlement ne ſauroit être aſſemblé aſſez tôt, pour que Sa Majeſté ait dequoi payer les Troupes qui ſont à ſa ſolde, il faloit faire ſentir au Prince, que le Roi ſauroit très bon gré aux Etats-Généraux, s'ils permettoient aux ſix mille Anglois qu'il payoit dans les Païs-Bas, d'aller joindre l'Armée deſtinée à rétablir la Paix en Allemagne & à recouvrer le Palatinat. Qu'en reconnoiſſance, Sa Majeſté leur enverroit, dans la ſuite, une fois autant de Troupes, qu'il entretiendroit à ſes propres dépens; & qu'autant de mois que les prémiers ſix mille hommes auroient été abſens du ſervice de la République, autant le tout enſemble y demeureroit au-delà du jour marqué par les dernieres Conventions faites à ce ſujet.

Enfin, ce Miniſtre étoit chargé de découvrir adroitement, ſi le Prince croyoit que les Etats voudroient bien, dans un beſoin ſubit, fournir à Sa Majeſté mille chevaux avec dix-huit à vingt pieces de canon, & pour combien de tems (4).

2. Commiſſion en faveur du Duc de *Buckingham*, pour l'établir Amiral de la Flotte, & Général en Chef des dix-mille hommes qui y ſeroient embarqués à *Plymouth*, pour aller aider le Beaufrere & la propre Sœur de Sa Majeſté, à recouvrer leurs Etats Héréditaires qui leur avoient été hoſtilement uſurpés. La date en eſt à Oxford le 6 Août. Page 171.

Mr. de *Rapin* a mis par erreur *Portsmouth*, au-lieu de *Plymouth*. Il s'eſt encore trompé & *Whitlock* auſſi, au nombre de ces Troupes, qu'il reduit à huit, & que *Whitlock* fait monter à douze mille hommes.

3. Inſtructions concernant la Flotte, données au Duc de *Buckingham*. C'eſt la Flotte qui fut envoyée (en 1625) contre l'Eſpagne, ſous les ordres du Vicomte de *Wimbledon*, & qui réuſſit ſi mal). Le motif de cet Armement étoit, ſelon ces Inſtructions, que le Roi d'Eſpagne avoit contribué à dépouiller l'Electeur Palatin de ſes Etats Héréditaires. C'eſt pourquoi, il étoit ordonné au Duc de détruire les Vaiſſeaux & les Magaſins des Eſpagnols, par-tout où il en auroit l'occaſion; de mettre leurs plus riches Villes au pillage, & d'aller à la rencontre de la Flotte d'argent pour s'en emparer, ou de ſuivre & de combattre celle qui alloit attaquer les Hollandois au Breſil. Ces Inſtructions au reſte ſont ſans ſignature, & ſans date, & ont été, de même que celles de l'Article précedent (5), tirées de la Bibliotheque de Mylord *Harley*, & inſérées dans le Tome XVIII. des *Fœdera*. Page 181.

4. Inſtructions pour une Négociation avec la France, (page 207.) datées du 17 d'Octobre à Saliſbury, où la Cour ſe trouvoit dans ce tems-là; & cependant ni ſignature, ni adreſſe.

Nous avons tout lieu de préſumer qu'elles furent envoyées au Duc de *Buckingham*, & au Comte de *Holland*, qui étoient pourlors à la Haie, d'où ils devoient paſſer en France. Ces Inſtructions les chargeoient d'engager le Roi de France à acceder au Traité d'Alliance Offenſive & Défenſive que *Charles* avoit fait avec les Etats-Généraux contre le Roi d'Eſpagne, pour contraindre la Maiſon d'Autriche, déja trop avancée dans l'exécution du Projet qu'elle a formé depuis longtems d'aſſujettir l'Empire & de ſe le rendre Héréditaire, pour contraindre, dis-je, cette Maiſon à reſtituer le Palatinat, à ne troubler aucun Prince de l'Empire dans la poſſeſſion de ſes Etats, & à laiſſer la Valteline & les Griſons jouir de leurs anciens Droits & de la protection de leurs anciens & bons Alliés, afin de mettre, de ce côté-là, les Frontieres & les Provinces de la France en toute ſureté, & de rendre la Paix à toute l'Allemagne.

Ces Miniſtres devoient en même tems travailler à perſuader aux Rochelois, & aux autres Proteſtans du Royaume, de ſe contenter des Conditions que leur Souverain leur avoit fait offrir, & dont le Roi *Charles* ſe rendroit le Médiateur & le Garant, en ſorte qu'il s'engageroit, ſi on leur manquoit de parole, de les aſſiſter & de les défendre de toutes ſes forces.

D'autre part, les Ambaſſadeurs devoient repréſenter au Roi de France, que ſi, après que *Charles* avoit eu la complaiſance, non-ſeulement de ne point accorder de ſecours aux Réformés, qui lui en avoient fait demander inſtamment par Soubize, mais encore de prêter des Vaiſſeaux contre cet Amiral des Rochelois, ce qui les avoit mis à deux doigts de leur ruine, ſi Sa Majeſté Très Chrétienne refuſoit, ou differoit trop, de leur accorder ces Conditions, Sa Majeſté Britannique ne demeureroit point le ſpectateur oiſif de la deſtruction de ces gens-là, qui lui ſont unis par la profeſſion d'une même Foi, & que la France a même tant d'intérêt de conſerver, comme étant de très bons Sujets, au-lieu de s'attacher à les perdre, à l'inſtigation de ſes propres Ennemis; ce qui ne peut que l'affoiblir, qu'expoſer même ſa Souveraineté & celle des autres Princes & Etats de l'Europe aux dangers les plus éminens; ſur-tout puiſque les Ennemis déclarés de la France ſe font de l'Extirpation de l'Héreſie un prétexte & un moyen d'étendre leur Monarchie.

Après quoi, l'Ambaſſadeur devoit faire remarquer avec ſoin, que le cas des Proteſtans de France eſt bien différent de celui des Catholiques Romains d'Angleterre & des autres Païs; puiſque ces Proteſtans ne reconnoiſſent, en quoi que ce ſoit, d'autre Souverain que leur Roi; au-lieu que les Catholiques Romains de tous les Païs ſont non-ſeulement ſoumis au Pape pour le Spirituel, mais ſe trouvent ſans ceſſe dans l'occaſion prochaine d'être portés & entrainés (6) par cette même ſoumiſſion, à favoriſer & à ſoutenir le Parti des Eſpagnols.

Ce Miniſtre devoit encore repréſenter au Roi Très Chrétien, que les Puiſſances Proteſtantes qui verroient les bras croiſés opprimer & extirper leur Religion en France, paſſeroient dans tout le monde pour auſſi imprudens, & auſſi nonchalans, que des Magiſtrats qui négligeroient de renverſer certains bâtimens, pour arrêter les progrès d'un Incendie qui pourroit ruiner tout le reſte.

Quant aux Vaiſſeaux que *Charles* avoit prêtés & qu'il avoit fait redemander au Roi de France par *Lorkin*, ſi l'Ambaſſadeur trouvoit qu'on ne les eût point encore renvoyés, il devoit faire les plus fortes inſtances là-deſſus; Sa Majeſté Britannique voulant les employer à la défenſe de ſes Côtes & à la ſureté du Canal, plutôt qu'à l'Extirpation des Proteſtans de France, Sujets dont

„ devoir; & l'autre conſiſte dans la Crainte d'encourir l'Ire de Dieu, „ ſi l'on deſobéit à l'Autorité Souveraine....... Mais tout Homme „ qui ne peut pas donner à ſon Souverain ces deux Otages, eſt inhabile à être Membre de la République, ... & tel eſt un Catholique Romain à l'égard d'un Souverain Proteſtant; puiſqu'il „ peut ſans choquer les Points de ſa Religion, ſe moquer du Serment de Fidélité qu'il aura juré à ſon Maitre..... Car cette Religion le lui permet, & lui fournit un Maitre Spirituel, qui le délie de ce Serment, s'il veut y avoir recours, & lui procure même „ la Gloire du Paradis immancable, & la Couronne de Martire, s'il „ eſt châtié par la Juſtice du Prince, pour ce qu'il aura entrepris en „ faveur de la Catholicité; par où on ôte à un Sujet la Crainte des „ Loix civiles: & ainſi, le voilà qui recouvre les deux Otages qu'il „ a dû donner. Cela ſuffit pour qu'un Souverain Proteſtant ne puiſſe jamais prendre une confiance bien fondée ſur un Sujet Catholique". *Bayle*, *Commentaire Philoſophique*, *Part*. 4. *Chap*. 31. Il y a apparence que c'eſt à peu pres de cette maniere, que l'Ambaſſadeur de *Charles* dévelopa cette Raiſon à la Cour de France en faveur des Proteſtans. Mais le prémier Miniſtre, outre qu'il étoit un Eccléſiaſtique Romain, avoit un intérêt perſonnel & preſſant à leur ruine; & le Roi étoit un franc bigot, & véritablement l'eſclave & non le Maitre de ſon prémier Miniſtre. Auſſi cette repréſentation ne futelle d'aucun effet; & l'inſinuation qui l'avoit précédée, que Sa Majeſté Britannique ne demeureroit pas le ſpectateur oiſif de la deſtruction de gens qui lui étoient unis par la profeſſion d'une même Foi, ne ſervit qu'à faire prendre plus de meſures pour exterminer les Sujets les plus fideles & les plus zelés qu'aucun Roi de France ait jamais eu.

CHARLES I.

dont le Roi d'Angleterre aſſuroit, ſur ſa parole Royale, qu'il ne s'en trouvoit point dans tout le Royaume à qui la Perſonne de leur Prince fût plus ſacrée, ni qui combattiſſent avec plus de zèle & de fermeté pour ſa conſervation & pour celle de ſes Etats.

Enfin, l'Ambaſſadeur étoit chargé de ſolliciter la ſurvivance du Gouvernement de Picardie pour le Duc de *Chevreuſe*, & l'éloignement d'un certain Secretaire d'Etat qui avoit, diſoit-on, rendu de mauvais offices au Roi d'Angleterre; ſur quoi, il étoit recommandé à l'Ambaſſadeur d'employer l'entremiſe des Miniſtres les mieux diſpoſés pour Sa Majeſté Britannique, particulierement celle de la Reine Mere & de la Reine regnante.

5. Inſtructions données aux Ambaſſadeurs d'Angleterre en Hollande, pour traiter des moyens de rétablir le Beaufrere, la Sœur, & les Neveux de Sa Majeſté Britannique dans la poſſeſſion de leurs Etats & Dignités, comme auſſi de procurer la Paix à l'Allemagne. Ces Inſtructions qui ſe trouvent à la page 209, ſont de la même date que les précédentes & auſſi ſans ſignature. Il n'y eſt fait mention que d'un ſeul Ambaſſadeur, c'eſt le Comte de ***Holland***: cependant, il paroit par l'Hiſtoire de ce tems-là, qu'il y en avoit un autre, ſavoir le Duc de *Buckingham*, comme nous l'avons rapporté ailleurs.

Ces Ambaſſadeurs devoient, d'abord en arrivant à la Haie, aller, accompagnés du Chevalier *Dudley Carleton* Réſident d'Angleterre, informer l'Electeur & l'Electrice, de la ferme réſolution où Sa Majeſté étoit de travailler de tout ſon pouvoir à leur faire recouvrer leurs Etats & leur Dignité Electorale. Enſuite, ces Miniſtres devoient repréſenter au Prince d'Orange & aux Etats-Généraux les grands avantages qu'une Ligue avec l'Angleterre leur procureroit infailliblement, non-ſeulement par la diverſion qu'elle cauſeroit aux Forces d'Eſpagne, qui ne pourroient plus tomber toutes entieres ſur eux, mais encore parce qu'au moyen de l'Eſcadre Angloiſe, leurs Vaiſſeaux paſſeroient la Manche ſans danger, & que le Roi d'Eſpagne ne pourroit point exécuter ſon grand Projet, d'établir ſur ces Côtes une Compagnie, ou Amirauté, pour infeſter leur Pêche & leur Commerce. Les Ambaſſadeurs devoient leur expoſer auſſi les dépenſes infinies que Sa Majeſté avoit déja faites, & feroit encore dans l'obligation de faire, pour équiper de nombreuſes Flottes, & pour les autres Secours néceſſaires au Roi de Danemarc, au Comte de *Mansfeldt*, à la Republique même, & à d'autres. Toutes choſes que les Ambaſſadeues devoient bien inculquer, afin de bien convaincre les Hollandois de la néceſſité où ils étoient de ſe joindre à l'Angleterre pour pouſſer cette Guerre avec vigueur.

Ils devoient encore tâcher de porter les Etats à garder deux mois au delà du terme réſolu, les Troupes qu'ils avoient levées pour le ſecours de Breda; & inſiſter extrêmement ſur cet article, & ſur tout ce qui auroit du rapport avec le ſoutien du Roi de Danemarc, ou du Comte de ***Mansfeldt***. Ils devoient, de plus, conſulter avec les Etats ſur les moyens de prendre Dunkerque, Oſtende, & Mardyck. Mais principalement, ils devoient les exhorter à entretenir parmi eux l'Union, comme étant le ſeul fondement, & le principal ciment des différentes parties de leur République: les faire bien réfléchir ſur les ſecouſſes dangereuſes que leur Etat avoit reçues en dernier lieu, des Diſputes, & des Partis de Religions, qui s'y étoient élevés pendant la Treve, dans l'eſpérance de ſoutenir l'Arminianiſme, ou le Papiſme; de l'empreſſement à faire Commerce avec l'Eſpagne, comme auſſi des querelles domeſtiques, Ville contre Ville, Province contre Province.

Enfin les Ambaſſadeurs étoient expreſſément chargés de demander très fortement qu'il fût fait, ſans délai, à Sa Majeſté Britannique, & à ſes Sujets, une Reparation juſte & honorable de ce qui s'étoit paſſé à ***Amboine***; & en même tems, un Réglement fixe de ce que doivent obſerver les Vaiſſeaux & les Sujets de part & d'autre, pour prévenir tous les abus & toutes les occaſions de diſpute à l'avenir. Ces Inſtructions ſe trouvent à la page 209, & il eſt marqué à la marge, qu'on les a tirées de la Bibliotheque de Mylord ***Harlay***.

6. Autres Inſtructions de la même date, & aux mêmes Ambaſſadeurs, pour traiter avec le Roi de Danemarc & convenir, s'il étoit poſſible, d'une diminution de ce que fournit pour le ſoutien de la Guerre Sa Majeſté Britannique, qui ſe trouve chargée d'entretenir ſix mille Fantaſſins, mille Chevaux, outre l'Artillerie, ou de donner trente mille livres par mois argent comptant. Cependant il faudra ménager cette affaire avec bien de la prudence, de peur que le Roi de Danemarc ne rompe l'Alliance, & ne faſſe ſa paix avec l'Empereur. Ces Inſtructions ſont à la page 211, avec une Note marginale qui marque qu'on les a tirées de la même Bibliotheque que les précédentes.

CHARLES I.

7. Inſtructions pour traiter avec la Suede. Elles ont la même date & viennent du même lieu que les précédentes.

Les Ambaſſadeurs étoient chargés de travailler par toute ſorte de moyens, à établir une bonne intelligence entre les Rois de Suede & de Danemarc, & à leur faire bien ſentir que leur deſunion donneroit à leurs Ennemis ouverts, la Maiſon d'Autriche, & le Roi de Pologne, toute la facilité poſſible de les envahir l'un après l'autre. Ces Miniſtres devoient retracer vivement dans la mémoire du Roi de Suede, d'un côté, la querelle éternelle qu'il a avec la Pologne, & de l'autre, l'Alliance étroite de cette Couronne avec la Maiſon d'Autriche; de ſorte que s'il n'empêche point de toutes ſes forces que les Princes d'Allemagne ne ſoient ſubjugués, l'Empereur & le Roi de Pologne ne manqueront point de Raiſons d'Etat, ou de Prétextes de Religion, pour tomber enſuite ſur la Suede, & la ſubjuguer à ſon tour. Enfin ces Ambaſſadeurs devoient propoſer à Sa Majeſté Suédoiſe, & ne rien négliger pour lui perſuader d'entrer en Alliance avec la Grande Bretagne, le Danemarc, la Hollande, & les Princes d'Allemagne, que des intérêts divers avoient engagés dans une Guerre contre les Maiſons d'Autriche & de Baviere. Et pour l'y déterminer d'autant mieux, ces Miniſtres l'informeront, que leur Maitre, dont les Etats ſont les mieux placés pour des Expéditions navales, & les mieux fournis de tout ce qui y eſt néceſſaire, avoit entrepris, à grands fraix, & ſe chargeoit d'arrêter, ou de partager les Tréſors que la Maiſon d'Autriche tire des Mines des Indes, & qui ſeuls lui ont fait concevoir l'eſpérance de parvenir à la Monarchie univerſelle; de ſorte que ces eſpérances ambitieuſes s'en iront en fumée. Enfin ces Miniſtres conſulteront Sa Majeſté Suédoiſe ſur la néceſſité & ſur les moyens d'enlever au Roi d'Eſpagne les Ports de la Flandre.

8. Commiſſion donnée à *Robert* Comte de *Willoughby d'Eresby*, Grand-Chambellan d'Angleterre, pour le conſtituer Amiral, Général en Chef & Gouverneur de la Flotte qui ſera envoyée au ſervice du Prince & de la Princeſſe Electeurs du Palatinat. Cette Commiſſion fut expédiée à Canbury le 19 d'Août 1626. Page 747.

9. Commiſſion donnée au Marquis de Bade, pour la levée de quatre mille hommes d'Infanterie, & de mille de Cavalerie, qui devoient ſervir contre le Roi d'Eſpagne, à rétablir ***Frederic*** Electeur Palatin & la Princeſſe ***Eliſabeth*** ſon Epouſe dans leurs Etats. Elle eſt datée du 3 de Novembre 1626. A Weſtminſter. Page 780.

10. Autre Commiſſion au même Marquis, pour marcher avec ces Troupes au ſecours de l'Electeur Palatin. Datée de Weſtminſter le 10 de Novembre 1626. Page 791.

11. Commiſſion donnée au Chevalier ***Robert Anſtruther***, pour aller à Nuremberg, aſſiſter avec les Electeurs & autres Princes au Congrès qui y étoit indiqué, & où l'on dévoit traiter la Paix de l'Allemagne, & les Affaires de l'Electeur Palatin. Cette Commiſſion eſt ſignée de la propre main du Roi. A Weſtminſter le 12 d'Avril 1627. Page 886.

12. Ce même Chevalier en reçut une autre pour aller à Malhauſen. Elle fut auſſi ſignée de la propre main du Roi, au même endroit, le 20 d'Octobre de la même année. Page 945.

P A R D O N S.

1. Pardon accordé à vingt Papiſtes Recuſans, dont il y en avoit ſix d'Eccléſiaſtiques. La date en eſt du 4 de Mai 1625. A Weſtminſter. Page 42.

Mr. ***Rushworth*** fait mention d'un Pardon ſpécial, accordé le 10 du même mois, à vingt Prêtres Papiſtes, de tous les crimes qu'ils avoient commis contre les Loix qui ſubſiſtoient alors dans toute leur force contre les gens de cette Religion. Et cet Hiſtorien appelle ce Pardon, le prémier fruit de l'indulgence & de la fa-

(1) Cette Famille, qui avoit fait ſa demeure ordinaire à *Harrowden* (*) pendant plus de 300 ans, etoit deſcendue de *Robert de Vaux*, l'un des grands hommes que l'on ait jamais vu dans le Nord de l'Angleterre. *Guillaume de Vaux*, de cette même Famille, fut un Partiſan zelé de la Maiſon de *Lancaſtre* dans les grands & ardens Démêlés qu'elle eut avec celle d'*Yorck*; ce qui le fit dépouiller de tous ſes biens, lorſqu'*Edouard IV* monta ſur le Trône. Mais *Nicolas* fils de *Guillaume* les recouvra, à l'avenement de *Henri VII*, dont il fut le prémier & le plus puiſſant Favori, ayant même tenu le premier rang dans la celébration du Mariage du Prince *Arthur* Fils d'*Henri*, avec *Catherine* d'Aragon. *Henri VIII*, Fils & Succeſſeur de *Henri VII*, fit *Nicolas de Vaux* Gouverneur du Château de *Guiſnes*, enſuite l'un de ſes Plenipotentiaires qui allerent confirmer la Paix conclue avec *Louis XII* Roi de France, & enfin il l'éleva à la Dignité de Baron du Royaume, Honneur dont cette Famille à joui juſqu'en 1661, qu'*Edouard* Seigneur *de Vaux* mourut ſans laiſſer aucune Poſtérité.

Charles I, pendant tout le tems qu'il fut priſonnier à *Holmby-Houſe*, alloit ſouvent, ſous une Garde particuliere, à cette Maiſon d'*Harrowden*, faire une Partie de Boule, jeu qu'il aimoit paſſionnément.

Par une Lettre que le ***Cabala*** nous a conſervée, & que le Comte de ***Carliſle*** écrivit le 20 de Novembre 1625 au Duc de ***Buckingham***, qui étoit pour-lors en Hollande, on voit, que lorſque le Lieutenant de Roi, aſſiſté de Mr. *Knightly*, Juge à Paix, ſe rendit à la Maiſon du Lord *Vaux* pour y exécuter l'ordre du Roi & du Conſeil de deſarmer tous les Seigneurs Papiſtes, il s'éleva entre le Lord & le Magiſtrat une querelle qui couta du ſang à l'un & à l'autre des combattans. Cette Lettre ajoute, que la Plainte en ayant été portée au Roi en ſon Conſeil, & renvoyée à la prochaine ſéance de la Chambre Etoilée, le Lord *Vaux* en prit occaſion d'apoſtropher le Chevalier *Guillaume Spencer* (qui avoit, de même que tous les autres Membres du Conſeil, opiné en faveur de Mr. *Knightly*) & de lui dire, *Quoique vous ayez eu peu de ſoin de votre propre honneur en préſence de tout le Conſeil, je ne doute point que vous n'en ayez davantage dans la Chambre Etoilée, lorſque cette même Affaire y ſera diſcutée.* Le Che-

(*) Maiſon de Campagne.

faveur qui furent promiſes aux Papiſtes par le Traité de Mariage de *Charles* avec *Henriette-Marie* de France. „ Tant ce Mariage avec une Princeſſe Papiſte fut promt, *dit un autre Auteur*, à produire ſes mauvais fruits, & tant le Roi avoit de „ complaiſance pour la jeune Reine ſon Epouſe.

2. Pardon particulier, de la même teneur & de la même date, accordé à *Edouard* Seigneur (1) de *Vaux*, Baron d'*Harrowden-Magna*, dans la Province de *Northampton*. Page 44.

3. Pardon & Remiſſion des fautes que *Lionel* Comte de *Middleſex* a commiſes ſous le Regne précédent, de même des cinquante mille livres d'amende à laquelle il fut condamné pour ce ſujet par la Chambre des Pairs. Donné à Weſtminſter le 10 de Mai 1625. Page 61.

4. Pardon accordé à *Jaques Alleſtré* de la Ville de *Coventry*, convaincu ſous le Regne précédent d'avoir rogné & limé des Chelins. A Weſtminſter le 23 de Mai. Page 92.

5. Pardon accordé à *Ezéchiel Goſſe* natif de *Camborne* dans la Comté de *Cornouaille*, contre lequel il fut pris ſous le Regne précédent par la Chambre Etoilée, des Informations des diſcours ſcandaleux qu'il avoit proférés tant contre le Roi & le Prince, que contre le Duc de *Buckingham*: & qui, dans la ſuite, ayant été accuſé & convaincu d'avoir commis adultere avec la nommée *Eliſabeth Merifield*, fut condamné par la Haute Commiſſion ſéant à *Lambeth*, à une amende de 2000 livres, à une Pénitence publique dans l'Egliſe Paroiſſiale de *St. Burien*, & à tenir Priſon.

Voici les diſcours ſcandaleux mis à la charge de cet Homme, tels qu'ils ſont rapportés dans ſes Lettres de Remiſſion.

„ Le Roi & le Prince, (indiquant le Roi *Jaques*, & *Charles* Prince de *Galles*) ſont l'un & l'autre de méchans Papiſtes: ſi cela n'étoit point, le Roi enverroit-il le Prince en Eſpagne, ſous la conduite du Duc de *Buckingham* le plus mau„ dit Papiſte de toute l'Angleterre? ——— L'Archevêque (indiquant *George* Archevêque de *Cantorbery*) lui & tous les Pairs du Royaume (entendant par-là la Grande Bretagne) ont ſouſcrit „ & juré certains Articles que le Pape a envoyés contre la Suprémacie de l'Egliſe Anglicane. ——— Le Roi (parlant du Roi *Jaques*) n'a jamais fait aucun bien à l'Angleterre; au contraire, il l'a extrêmement appauvrie". Ce Pardon porte pour date: Donné à Oxford le 3 d'Août. Page 165 & ſuiv.

6. Pardon accordé à *Ferdinand Cardues* d'Amſterdam, du meurtre qu'il a commis en la perſonne de *Pierre Clauſon* de *Plymouth*. A Weſtminſter le 12 de Février 1626. Page 292.

7. Commiſſion adreſſée à l'Archevêque de *Cantorbery* & autres, pour ſuſpendre l'exécution des criminels condamnés pour Felonie &c., qui ſeront jugés capables & en état d'être utiles aux découvertes des Païs inconnus, & à tous autres ſervices au-delà de la Mer, auxquels leſdits Commiſſaires les employeront & les attacheront. Cette Commiſſion exclud de cette Grace tous Malfaiteurs convaincus d'Aſſaſſinat, de Viol, d'Empoiſonnement, de Brigandage dans les Lieux publics, de fracture ou d'incendie de Maiſons. La date en eſt du 8 de Mars. A Weſtminſter. Page 319.

Il y en a une toute ſemblablable, datée du 20 de Septembre 1628. Page 1050.

8. Liſte de tous les Pardons accordés la prémiere année du Roi *Charles*. Page 630.

9. Pardon accordé à *Henri Hinckley* natif de Southampton, pour les Pirateries qu'il a exercées dans l'étendue de la Juriſdiction de l'Amirauté d'Angleterre. La date porte à Weſtminſter le 26 d'Avril 1626. Page 678.

10. Pardon accordé à un Etranger nommé *Heron Heris*, de l'Homicide qu'il a commis en la perſonne de *Tobie Wolties*, Etranger auſſi. La date en eſt du 6 de Juillet. Page 726.

11. Nouvelle Remiſſion ſpéciale accordé à *Lionel* Comte de *Middleſex*, de toutes les peines & flétriſſures auxquelles le Parlement tenu la 21. année du Roi *Jaques*, l'avoit condamné pour les fautes & les malverſations qu'il avoit commiſes dans l'exercice de certaines Charges, dont il avoit été revêtu. Le Préambule de ces Lettres de Remiſſion fait l'énumeration ſuivante de ces Charges: *Maitre de la Garderobe*; *Juge de la Cour des Wards & Livrées* (2); *Grand-Tréſorier d'Angleterre*; *Receveur Général des Revenus des Provinces de* Dorſet *& de* Sommerſet; *Intendant Général des Douanes de Sa Majeſté*; *Receveur des Amendes & des Profits qui reviennent au Roi des Permiſſions de vendre du Vin*; *Receveur des Droits mis ſur la Soie*, *les Linons*, *les Cambrais*, *&c.* comme auſſi *des 3 ſous par livre ſur les Marchandiſes des Etrangers*. Il eſt de plus rapporté dans ce Préambule, que le Comte ayant ſupplié le Roi de modérer l'amende de 50000 livres à 20000, avoit obtenu ſa demande; qu'il avoit payé cette ſomme, & s'étoit entierement ſoumis à toutes les autres peines & flêtiſſures portées par la ſentence, en vertu de laquelle, il avoit été déclaré indigne d'avoir ſéance dans la Chambre des Pairs. Déclaration dont il fut relevé, comme de tout le reſte. A Canbury le 20 d'Août. Page 744.

PARLEMENT.

1. Ordre au Chancelier & Garde du Grand Sceau d'Angleterre d'expédier les Lettres de Convocation du Parlement, (c'eſt le ſecond de ce Regne) qui s'aſſemblera à Weſtminſter le 6 (3) de Février 162⅚. La date de cet ordre porte: Donné à notre Palais de Hamptoncourt le 16 jour de Décembre 1625. Page 245.

2. Proclamation pour défendre de publier la Déclaration, ou Remontrance du dernier Parlement qui vient d'être diſſous. La date en eſt du 17 de Juin 1626. A Weſtminſter. Page 721.

Cette Proclamation porte, que d'autant qu'il s'eſt répandu pluſieurs Copies de cette Remontrance, qui contient diverſes choſes contre l'honneur & la conduite du feu Roi, Sa Majeſté, pour ſupprimer cette injuſtice criante, ordonne à tous ceux qui ont des Copies ou des obſervations de cette Remontrance, de les bruler incontinent les unes & les autres, afin que la mémoire en ſoit abolie.

3. Proclamation pour ſommer tous ceux qui auront droit d'aſſiſter au Parlement, dont les Lettres de Convocation ont déja été envoyés, de ne manquer point, ſous quelque prétexte que ce ſoit, de s'y rendre au jour marqué, qui eſt le 17 de Mars prochain. La date en eſt du 16 Février 1628. A Whitehall. Page 967.

PATENTES, PROVISIONS, SALAIRES, ET EMPLOIS.

1. Octroi de 30 livres d'Appointemens par mois, (4) accordé à *André Pitcairne* Ecuyer, l'un des Valets de Chambre du Roi, & ſon Fauconnier; & de dix chelins par jour pour la mangeaille des Pigeons, des Poules, & pour tout ce qu'il faut aux Faucons. Cet Octroi qui eſt daté à Weſtminſter le 12 de Mai 1625, ne devoit avoir d'autre durée que celle du bon-plaiſir de Sa Majeſté. Mais le 31 de Juillet ſuivant, il fut changé en Octroi à vie. Le prémier ſe trouve page 63. & le ſecond page 159.

2. Proviſions de Médecin ordinaire du Roi données à *Henri Atkins* Ecuyer, avec une Penſion viagere de 100 livres par an. A Weſtminſter le 19 de Mai 1625. Page 80.

3. Proviſions d'Inſpecteur des Peintures, qui ſont dans les divers Palais de la Famille Royale, donné à *Abraham Vanderdoort* Ecuyer, avec 40 livres de gages, durant ſa vie tous les ans. A Weſtminſter le 30 de Mai. Page 100.

4. Proviſions de Peintre ordinaire de la Chambre du Roi, données à *Daniel Mittens*, avec 20 livres de gages durant ſa vie tous les ans. A Weſtminſter le 4 de Juin. Page 111.

5. Proviſions d'Apothicaire ordinaire du Roi, avec une Penſion à vie de 40 livres d'Appointemens tous les ans, données à *Jolliffe Lownes*. De la même date que les précedentes. Page 112.

6. Proviſions de prémier Chirurgien du Roi & de ſes Héritiers, avec 80 livres par an, & auſſi de Chirurgien ſervant de Sa Majeſté & de ſes Héritiers, avec 40 marcs par an, données à *Guillaume Clowes*, pour exercer ces Emplois & joüir de ces Appointemens pendant toute ſa vie. A Weſtminſter le 10 de Juin Page 114.

Ces Lettres allouent à *Guillaume Clowes*, tous les Profits, Emolumens, Salaires, & Avantages attachés & ordinaires à l'un & à l'autre de ces Emplois; & particulierement le vin, la cire, & les autres choſes néceſſaires pour la cure des maux, & outre cela bouche à Cour.

On trouve, page 115, des Patentes de la même date, qui établiſſent *Michel André* l'un des Chirurgiens du Roi, avec 40 livres de gages par an pendant ſa vie.

7. Pro-

Chevalier demanda juſtice d'un Diſcours qui tendoit ouvertement à rendre douteuſe ſon intégrité. Sur quoi le Lord *Vaux* fut envoyé en priſon au *Fleet*.

Le Comte de *Carliſle* avertit le Duc de *Buckingham* d'être ſans inquiétude au ſujet de ce Deſarmement des Lords Recuſans, puiſqu'on avoit certainement autant d'égards qu'il en auroit pu preſcrire lui-même, pour tous ceux qui avoient des relations & des liaiſons avec ſa Grandeur.

(2) Mr. de *Rapin* traduit *Cour des Gardes & Livrées*. Je ne me rappelle point qu'il ait expliqué quelle étoit cette Cour, & de quelles affaires elle connoiſſoit. Cependant elle ne fait pas un petit objet dans l'Hiſtoire d'Angleterre, puiſque les Articles propoſés en 1647 par l'Armée pour traiter avec les Commiſſaires du Parlement, portoient, que *la Cour des Gardes & Livrees ſeroit abolie, mais qu'on dédommageroit le Roi par rapport a ſes Revenus*. Je ne ſuis point engagé, & je n'ai pas le loiſir de faire les recherches néceſſaires pour faire connoitre au Lecteur la nature de cette Cour. Mais s'il eſt permis de hazarder une conjecture, je dirai que la *Cour des Wards* connoiſſoit entre autres choſes, de ce qui concernoit les Fiefs du Roi; & je me fonde ſur ce qu'un des Officiers de cette Cour devoit tenir Regître de leur valeur & de leur étendue. Quant au mot de *Livries*, qui eſt joint à celui de *Wards*, & qui ſignifie *Livrées*, il pourroit bien être en uſage au Palais, pour marquer, au-lieu de celui de *Delivery*, l'action par laquelle on met en poſſeſſion; car *Livrée*, en vieux François, étoit ſouvent employé en ce ſens-là, comme il ſeroit facile de le prouver. Ce qu'il y a de plus certain touchant la *Cour des Wards*, c'eſt qu'elle fut abolie par *Charles II*. Au reſte, cette abolition intéreſſoit apparemment les gens de Guerre, puiſque c'eſt l'Armée qui la demande au Parlement.

(3) Mr. de *Rapin* dit le 8 de Février; c'eſt une erreur. Ce Parlement a été nommé par *Whitelock*, le Parlement bouillant & brouillon.

(4) Ce mois n'eſt que de 28 jours, ſuivant les propres termes de l'Octroi. Ainſi l'année avoit 13 mois.

CHARLES I.

7. Proviſions de Barbier de Sa Majeſté avec un ſalaire à vie de 100 l. par an, données à *Thomas Ca'dwal.* Elles ſont de la même date, & à la même page que les précédentes.

8. Patentes qui établiſſent une Taxe, payable aux Huiſſiers de la Chambre du Roi, par tous ceux qui obtiendront des Emplois, ou des titres d'honneur, tant Eccléſiaſtiques que Civils. A Weſtminſter le 11 Juillet 1625. Page 146.

9. Proviſions de Grand-Tréſorier d'Irlande, *durante beneplacito*, données à *Olivier*, Vicomte de *Grandiſon* dans *Limeric.* A Oxford le 13 d'Août. Page 170.

10. Patentes d'Eſſayeur de l'Etain dans les Provinces de Cornouaille & de Devon, avec deux cens livres ſterling d'appointemens par an, données au Chevalier *Simon Harvey*, qui étoit l'un des Greffiers de la *Cour du Tapis vert* (1), pour exercer ladite charge d'Eſſayeur, & jouir deſdits appointemens durant ſa vie (2). La date en eſt à Southampton le 13 Septembre. Page 187.

Ces Patentes veulent que cet Officier prête Serment entre les mains du Conſervateur des Mines d'Etain, qu'il s'acquittera de toutes les fonctions de ſa Charge ſans aucune conſideration d'affection ou de haine pour qui que ce ſoit.

11. Patentes d'une Penſion annuelle de 150 l. accordée à *Michel Andrews*, & à ſa femme, durant leur vie. A Foxley le 9 Octobre. Page 205.

12. Proviſions de Profeſſeur en Langue Grecque dans l'Univerſité d'Oxford, avec quarante livres ſterling de Penſion annuelle, accordées à *Henri Stringer*, Maître ès Arts, *quamdiu ſe bene geſſerit*, tandis qu'il remplira duement les fonctions de cet Emploi. A Hamptoncourt le 31 Octobre. Page 217.

13. Proviſions de Procureur-Général données au Chevalier *Robert Heath*, de la même date que les précédentes.

Autres de Solliciteur-Général auprès de Sa Majeſté, données au Chevalier *Richard Shilton* (3). A Weſtminſter le 1. Novembre.

14. Patentes qui établiſſent Garde du Grand Sceau d'Angleterre, le Chevalier *Thomas Coventry* (en la place de l'Evêque (4) *Guillaume*) avec 542. l. 15 chelings d'appointemens tous les ans: de plus 50 l. chaque Terme de la Chambre Etoilée, pour ſon droit de préſence, & par-deſſus cela 300 l. par an; outre 60 l. pour douze Tonneaux de vin par an, & autant pour la Cire dont il a beſoin. La date en eſt la même que celle des Proviſions précédentes. Page 220.

15. Penſion de 100 l. par an, accordée à *Jean Lile* prémier Chef de la Cuiſine de Sa Majeſté, pour en jouir auſſi longtems que *Jean Ferris*, qui lui a été donné pour adjoint dans cet Emploi, en partagera avec lui les appointemens & les profits. Donné à Reading le 9 Novembre. Page 225.

16. Proviſion de la place d'un des principaux Secretaires d'Etat, expédiées en faveur du Chevalier *Jean Cook.* A Weſtminſter le 9 Novembre 1625. Page 226.

17. Patentes qui créent Héraut d'Armes *Guillaume le Neave*, lui impoſent le nom d'*Yorck*, & lui aſſignent 40 marcs d'appointemens par an. A Reading le 25 Novembre.

Le Neave ſe démit de cet Emploi, & en remit les Lettres à la Chancelerie, le 2 Janvier de la neuvieme année de ce Regne.

18. Patentes qui mettent *Jean Cookeburn*, Ecuyer, au nombre des Ecuyers tranchans de Sa Majeſté, & lui aſſignent 150 l. de Penſion annuelle & viagere. Donné à Hamptoncourt le 10 Décembre. Page 243.

19. Patentes qui conferent à *Thomas Preſton* l'Emploi de *Pourſuivant d'Armes* (5) avec le titre ordinaire de *Portcullis* (6), & 20 l. par an d'appointemens. A Weſtminſter le 22 Décembre. Page 248.

20. Patentes qui conferent à *Jean Bradshaw* la place de Héraut, lui impoſent le nom commun de *Windſor*, & lui aſſignent 40 marcs, tous les ans, d'appointemens. Donné à Weſtminſter le 3 Janvier 1626. Page 263.

21. Proviſions de la Charge de prémier Médecin ordinaire de Sa Majeſté, donnée au Chevalier *Théodore de Mayerne*, qui étoit Médecin de *Henri IV* Roi de France, & vint en Angleterre pour être celui du feu Roi *Jaques*, & de la feue Reine *Anne* les Pere & Mere de Sa Majeſté regnant. La date en eſt du 17 Janvier 1626. Page 271.

Ces Lettres diſpenſent *Mayerne* d'être aſſiduement à la Cour du Roi *Charles*, & en Angleterre, & lui donnent permiſſion de conſerver & d'exercer la place de Médecin & Conſeiller de *Louis XIII.*

22. Proviſions qui revêtent *Jean Richardſon* Ecuyer, de l'Office de Moniteur de l'Evêché de *Durham.* La date comme ci-deſſus. Page 271.

23. Ordonnance donnée le 13 du même mois à Weſtminſter, portant que les droits des Huiſſiers ſervant par quartier ſeront à l'avenir payés double, par ceux qui obtiendront de Sa Majeſté quelque avancement. Page 305. CHARLES I.

24. Patentes par leſquelles *George Owen* eſt créé l'un des Pourſuivans d'Armes, avec le nom & le titre de *Rouge-Croix.* Donné à Weſtminſter le 2 Mars 1626. Page 308.

25. Patentes qui exemptent les Sergeans d'Armes du Roi de payer aucune Taxe, Dîme, Contribution, Bénévolence, &c. La date eſt du 13 du même mois. Page 328.

26. Patentes qui établiſſent *Thomas Smisby*, pour toute ſa vie, Sellier de Sa Majeſté, & lui aſſignent douze ſous par jour de gages, pour lui ſeul, & trois ſous & demi pour ſon garçon. Daté comme ci-deſſus, 18 Mars. Page 331.

27. Proviſions de Médecin Ordinaire de Sa Majeſté, données à *David Beton*, avec une Penſion annuelle & viagere de 200 l. La date eſt du 24 du même mois. Page 333.

28. Commiſſions pour entretenir le bon ordre, & la paix, rechercher & punir les crimes, &c. dans toutes les Provinces d'Angleterre, & Païs de Galles. Depuis la page 566, juſqu'à la 625.

29. Liſte générale des Proviſions d'Offices, Charges, Emplois, accordés la prémiere année du Regne de Sa Majeſté *Charles I.* Depuis la page 631, juſqu'à la 638.

30. Proviſions de Shérifs d'Angleterre & du Païs de *Galles*, accordées la prémiere année du même Regne. Page 649.

31. Proviſions d'Offices (7) d'*Eſcheateurs* dans les diverſes Provinces d'Angleterre, & le Païs de Galles. Page 657.

32. Octroi de la Charge de Chef des Maçons, & d'Architecte du Palais de Windſor, fait à *Nicolas Stone* pour toute ſa vie, avec douze ſous de gages par jour. A Weſtminſter le 12 Avril. Page 675.

33. Lettres de Profeſſeur en Hébreu, dans l'Univerſité d'Oxford, données à *Jean Morris*, avec une penſion annuelle de 40 l. payables par le Tréſorier de l'Egliſe Cathédrale de ladite Ville. A Weſtminſter le 19 Juillet. Page 718.

34. Lettres d'une des Charges d'Officier des *Yeomans* du Chenil de Sa Majeſté, accordées à *Robert Raine*, avec une Penſion de 3 l. par mois pendant ſa vie. Elles ſont datées du 7 Juillet. A Weſtminſter. Page 727.

35. Octroi d'une Penſion viagere & annuelle de 200 l. à *Nicolas Laniere* Maître de la Muſique du Roi (8). Le 11 Juillet. Page 728.

36. Octroi fait à *Robert Kindersley* de 20 ſous par jour de gages, outre 16 l. 2 chelings & 6. ſous par an, pour ſes habits pendant toute ſa vie, en conſideration de ſon habileté dans la Muſique, & de l'exercice qu'il en fait auprès de Sa Majeſté. Le 28 Novembre. Page 804.

37. Octroi de 25 l. par an à *Jaques Sleighton*, comme il eſt porté dans les Lettres qui l'établiſſent l'un des Officiers des *Yeomans* du Chenil de Sa Majeſté. A Weſtminſter le 30 Janvier 1627. Page 831.

38. Lettres Patentes en date du 31 Janvier, qui nomment le Chevalier *Nicolas Hide*, pour être l'un des Avocats du Roi.

Autres Lettres Patentes en date du 5 Fevrier, qui le créent Grand Juge-Mage d'Angleterre.

Cette derniere Charge venoit d'être ôtée au Chevalier *Randolf Crew*, pour avoir agi froidement dans l'affaire de l'Emprunt, comme nous l'avons déja rapporté ailleurs. Mais il étoit ſi generalement aimé, dit *Rushworth*, & ſa dépoſition arriva ſi inopinément, que, quoique le Chevalier *Nicolas Hide* fût très digne à tous égards de ce Poſte éminent, ce ne fut pas de bon œil qu'on l'y vit monté; outre qu'on jugea que cette élévation étoit la récompenſe du ſoin & des peines qu'il ſe donnoit pour dreſſer les Défenſes du Duc de *Buckingham* contre les Accuſations des Communes. Page 835.

39. Commiſſion donnée au Comte de *Marleborough*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, pour faire prêter les Sermens & les recevoir lui-même, à cauſe de l'indispoſition du Lord *Coventry* Garde du Grand Sceau. Le 6 Fevrier. Page 843.

40. Commiſſion pour rechercher, & enſuite faire ſavoir à Sa Majeſté quels ſont les Droits, les Salaires, & les Emolumens qui ſont juſtement dus & attachés aux fonctions des Charges tant Spirituelles que Civiles; afin de réformer les Abus, les Extorſions, &c. dont diverſes Cours de Juſtice ſe ſont rendues coupables. A Weſtminſter le 15 Fevrier. Page 844.

41. Liſte générale des Proviſions d'Offices accordées la ſeconde année de ce Regne. Page 864, & ſuiv.

42. Déclaration pour expliquer l'intention gracieuſe de Sa Majeſté dans la Commiſſion (mentionnée ci-deſſus num. 39.) & don-

(1) C'eſt ainſi qu'on appelle en Angleterre, cette Cour qui eſt établie pour le Reglement de la Maiſon du Roi. Elle répond à ce qu'on appelle en France les Requêtes de l'Hôtel.

(2) Notre Abreviateur ajoute, & *durant la vie d'un autre*, ce qui eſt riſible. Mais en conſultant les Lettres Patentes mêmes, on trouve qu'elles ſont accordées, de même que les 200 l. d'appointemens, à deux Perſonnes à la fois, ſavoir à ce *Simon Harvey*, & *à Jean Malbone*, qui devoient exercer enſemble l'Office d'Eſſayeur, &c. & partager les 200 l. étant cependant ſubſtitués l'un à l'autre, enſorte que le dernier vivant des deux devoit jouir des Appointemens en entier, &c. *Durantibus vitis naturalibus prædictorum Simonis Harvey & Joannis Malbone, & eorum alterius diutius viventis.*

(3) Le Chevalier *Robert Heath* étoit Solliciteur-Général. Par ſon avancement cette place fut donnée à *Richard Shilton*, qui l'exerça environ dix ans, après quoi il pria le Roi de vouloir bien l'en décharger. Il obtint ſa demande, remit ſes Proviſions, & le Roi les cancella.

(4) Ces Lettres Patentes ne font pas la moindre mention de cet Evêque. Le Lecteur n'a donc qu'à remercier Mr. l'Abréviateur de cette importante inſertion.

(5) C'eſt

donnée pour faire la recherche des nouveaux Offices érigés dans quelques Cours de Juſtice, & des nouveaux Droits qu'exigent ceux qui en ſont pourvus. A Whitehall le 8 d'Octobre. Page 943.

43. Ordre publié & adreſſé à *George Thorpe*, & à ſon Fils *Jean Thorpe*, Collecteurs des Droits qui reviennent à Sa Majeſté des Eaux de la *Tamiſe*, depuis le Pont de *Stanes* juſqu'à *Cirenceſter*; leur enjoignant de prendre ſoin que la pêche n'y ſoit point détruite. A Weſtminſter le 28 Novembre 1628. Page 948, & ſuiv.

44. Patentes pour aſſurer & augmenter les appointemens des Pages de la Chambre. A Weſtminſter le 20 Mars 1628. Page 979.

45. Liſte générale des Proviſions d'Offices accordées la quatrieme année de ce Regne. Page 987, & ſuiv.

46. Patentes pour établir & fixer les Dons gratuits que devront faire aux Huiſſiers de la Chambre & aux autres Officiers ſervans par Quartier, toutes les Perſonnes qui obtiendront des Charges, ou des Titres d'honneur, &c. A Canbury le 16 Septembre 1628. Page 1048.

47. Patentes de la même teneur que les précédentes, en faveur des Hérauts de Sa Majeſté & des Pourſuivans d'Armes. A Weſtminſter le 10 d'Octobre. Page 1059.

PATENTES DE PAIRIE.

1. Patentes (datées du 1. Avril 1625 à Weſtminſter) pour élever le Chevalier *Edouard Chicheſter* à la Dignité de Baron *Chicheſter* de *Belfaſt*, & de Vicomte *Chicheſter* de *Karicfargus* en Irlande, lui aſſignant en même tems une Penſion ou Revenu de 13 l. 6 chel. 8. ſous par an, payables par le Comptoir de la Douane établi au Port de Dublin. Page 9.

2. Patentes qui créent le Chevalier *Robert Needham* de *Shenton* dans la Comté de *Salop*, Pair d'Irlande, lui conferant le titre de Vicomte de *Kilmorey* avec une Penſion de 13 l. 6 chel. 8. ſous par an, payables par les Receveurs de la Douane du Port de Dublin. A Weſtminſter le 8 d'Avril 1625. Page 17.

Ces Patentes font mention des ſervices que ce Chevalier avoit rendus à la Reine *Eliſabeth* contre les Traitres & les Rebelles d'Irlande; & de la louable conduite qu'il avoit tenue dans les fonctions qu'il avoit faites de la Charge de Vice-Préſident du Conſeil de la Principauté de Galles, pendant le Regne précédent.

3. Patentes pour élever ***Hugh Hare*** Ecuyer, Fils de *Marguerite* Vicomteſſe de Mandeville, qui eſt ſur le point d'épouſer la Fille de *Henri* Vicomte de Mandeville, Préſident du Conſeil, à la Dignité de Pair d'Irlande, lui conférant le titre de Baron *Colerain* de *Colerain*. A Southampton le 31 d'Août 1625. Page 180.

Ce Gentilhomme, qui fut créé Baron, n'étant âgé que de 19 ans, paſſoit pour grand Fleuriſte.

4. Patentes pour élever *George* Baron *Carew* de *Clopton* Grand-Maître de l'Artillerie, à la dignité de Comte de *Totneſs*, dans la Province de Devon. A Weſtminſter le 5 Fevrier 1626. Page 278.

Le Préambule de ces Patentes fait mention de la capacité, de l'expérience de ce Baron, dans le métier de la Guerre; de ſes heureux Exploits par Terre & par Mer; de la force, & de la prudence qu'il montra, lorſqu'étant Préſident de la Province de Munſter en Irlande, non ſeulement il ſoumit les Rebelles, mais encore il chaſſa les Eſpagnols qui avoient envahi ce Royaume.

5. Patentes de la même date que les précédentes, conférant à *Robert* Baron de *Leppington*, & à ſes héritiers mâles, la dignité de Comte de *Monmouth*. Page 280.

Le Préambule de ces Patentes parle de l'ancienneté de la Famille de ce Baron, qui étoit Couſin de la Reine *Eliſabeth*. Il y eſt encore remarqué, qu'incontinent après la mort de cette Princeſſe, *Robert*, mépriſant les grands dangers auxquels il alloit expoſer ſa vie, courut, & ſe rendit en Ecoſſe, pour porter au Roi *Jaques* la nouvelle de ſon avenement à la Couronne d'Angleterre. Enfin, ce Préambule dit que *Jaques* confia l'Education de *Charles* à *Robert*, qui s'aquitta dignement de cet important Emploi; & qui avoit pris tant d'attachement pour la perſonne de ſon Eleve, qu'il voulut, malgré les infirmités de ſon âge avancé, accompagner ce jeune Prince dans le pénible & dangereux Voyage qu'on lui fit faire en Eſpagne.

6. Patentes de la même date que les précédentes, conférant à *Thomas* Baron de *Wentworth* de *Nettle Stead* dans la Province d'Yorck, la dignité de Comte de *Cleveland*. Page 281.

Peu de tems apres il fut fait Capitaine aux Gardes. Il avoit été fait Chevalier du Bain en 1610, lorſque *Henri* Prince de Galles reçut cet Ordre; & le Roi *Jaques*, la 8. année de ſon Regne, l'avoit créé Baron.

7. Patentes de la même date que les précédentes, pour élever *Edmond* Baron de *Sheffield*, de *Butterwick*, &c. Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, à la dignité de Comte de *Mulgrave* dans la Province d'Yorck. Page 282.

Le Préambule fait mention de la prudence, & de l'intégrité avec leſquelles ce Seigneur avoit rempli, pendant dix-ſept années entieres, la Charge de Préſident du Conſeil dans les Provinces du Nord; & particulierement des ſervices qu'il rendit, en 1588, contre les Eſpagnols, qui avoient fait une deſcente pour envahir le Royaume. Ces ſervices porterent la Reine *Eliſabeth* à lui donner en récompenſe la Maiſon & la Seigneurie de *Mulgrave*, dans la Province d'Yorck. On a dit qu'il avoit ſix Fils, dont quatre ſe noyerent, & un autre ſe rompit le cou en tombant de cheval.

8. Patentes de la même date que les précédentes, pour élever *Thomas Howard*, Baron de *Charlton*, Vicomte d'*Andover*, Chevalier de la Jarretiere, (ſecond Fils de *Thomas* Comte de *Suffolck*) à la dignité de Comte de *Berkshire*. Page 284.

9. Patentes de la même date que les précédentes, pour élever *Henri* Baron *Danvers* de *Danſtey* dans la Province de Wiltſhire, à la dignité de Comte de *Danby*, dans la Province d'Yorck. Page 284.

Le Préambule de ces Lettres rapporte, que ce Seigneur, qui n'étoit d'abord que Chevalier, avoit été créé Baron par le Roi *Jaques*, en reconnoiſſance des ſervices héroïques qu'il avoit rendus à la Reine *Eliſabeth* en Irlande, & particulierement à Kinſale, tant contre les Rebelles de ce Royaume-là, que contre les Eſpagnols qui l'avoient envahi.

Ce Lord fut encore fait dans la ſuite, Gouverneur de l'Iſle de Guerneſey. C'eſt lui qui fonda le Jardin de Médecine d'Oxford, dans l'endroit qui avoit été juſqu'alors le Cimetiere des Juifs. Il y joignit cinq Acres (9) de terrein qu'occupoit le College de la Madeleine, leſquels il acheta, & fit entourer d'une muraille ſuperbe, où il menagea de grandes portes bâties de pierres les mieux équarries & les plus polies qui s'employent; ce qui lui couta 5 à 600 l. Enfin il aſſigna une rente annuelle pour l'entretien de toutes ces choſes, comme auſſi de la grande quantité des plantes diverſes dont ce Jardin fut pourvu & embelli. Mylord *Danby* étoit fils de *Jean Danvers*.

10. Patentes de la même date que les précédentes, pour élever *Henri Montaigu*, Baron de *Kimbolton*, & Vicomte de *Mandeville*, à la dignité de Comte de *Mancheſter*. Page 287.

Le Préambule de ces Lettres obſerve que ce *Henri Montaigu* deſcendoit des *Montacutes*, famille des plus anciennes & des plus illuſtres d'Angleterre. Il y eſt auſſi fait mention de la fidelité, de la prudence, de la gravité & de la capacité extrêmes, dont il avoit donné des preuves réiterées ſous le Regne précédent, dans les différens Emplois qu'il y avoit exercés, d'Aſſeſſeur de la Ville de Londres (10), de Lord Chef de Juſtice, enſuite de Grand-Tréſorier d'Angleterre, & de Préſident du Conſeil Privé de Sa Majeſté.

Ce Seigneur fut le prémier Comte de la famille des *Montaigus*. Il avoit été créé Baron de *Kimbolton*, & Vicomte de *Mandeville*, le 19 Décembre 1620, à cauſe qu'il étoit pour lors en poſſeſſion du Château & de la Seigneurie de *Kimbolton*, qui avoient pendant fort longtems appartenu à la Maiſon de *Mandeville*. *Edouard* Baron *Montaigu* de *Boughton* étoit ſon Frere.

11. Patentes de la même date que les précédentes, pour élever *Jaques* Baron *Ley* de *Ley*, à la dignité de Comte de *Marleborough*, dans la Province de Wiltſhire. Page 289.

Le Préambule de ces Patentes fait mention de la fidélité & de la prudence extrêmes avec leſquelles il s'étoit aquitté de la Charge de Lord Chef de Juſtice en Irlande, de celle de Lord Chef de Juſtice de la Cour des Plaidoyers communs en Angleterre, de celle de Commiſſaire des Revenus Royaux, & enfin de la Charge de Tréſorier-Général.

Ce Comte s'étoit fort élevé lui-même par la profonde connoiſſance qu'il avoit acquiſe des Loix d'Angleterre. Le prémier avancement qu'il eut, fut celui de Profeſſeur dans le College de Droit de Lincoln. Bientôt après, il monta à divers poſtes d'honneur, & remplit divers Emplois éminens. Le Roi *Jaques* le fit Baron; & le Roi *Charles* Comte, lui, & les Enfans mâles qu'il auroit de *Jeane* ſa troiſieme Femme, Fille de *Jean* Baron *Butler* de *Briemsfield* dans la Province de Hereford: & au défaut d'une telle poſtérité, à ſes autres Enfans mâles propres & légitimes. Il mourut à Lincoln le 14 Mars 1628, & fut enterré dans l'Egliſe paroiſſiale de Weſtbury, où on lui éleva un tombeau ſomptueux. Après ſa mort, on fit imprimer les Rap-

(5) C'eſt une eſpece de Sergent. Le Pourſuivant d'Armes s'attache à un Héraut, pour pouvoir un jour lui ſuccéder.

(6) Ce mot & ce titre appartiennent ſi particulierement à la Langue & à l'uſage d'Angleterre, que je n'en ſai aucun qui puiſſe les rendre en François; à moins que d'anoblir conſiderablement le mot & le titre de *Recors*.

(7) C'eſt un Officier qui rapporte au Fiſc les Biens qui ſont échus au Souverain par droit de Confiſcation, ou d'Aubaine, ou, &c.

(8) Dans ce même Octroi, le Roi accorde différentes Penſions viageres & annuelles, à une vingtaine de Muſiciens, qui y ſont nommes.

(9) Cette meſure de terre n'eſt pas la même par-tout. L'Acre d'Angleterre contient ordinairement 720 pieds de Roi de long, & 72 de large. Ce que je rapporte, afin que le Lecteur puiſſe ſe faire une idee juſte de la grandeur de ce Jardin de Medecine.

(10) Ni le Préambule de ces Lettres, ni les Lettres elles-mêmes ne font aucune mention que l'Emploi de *Recorder*, Greffier ou Aſſeſſeur de Londres, ait été exercé par ce *Henri de Montaigu*.

CHARLES I. Rapports qu'il avoit fait de différentes Cauſes jugées ſous les Regnes de *Jaques I* & de *Charles I*. Son Fils & ſon Petit-Fils porterent ſucceſſivement ſon nom, mais celui-ci ayant été tué ſur Mer au combat de *Solbay*, ſon oncle *Guillaume* hérita de ſes Titres, qui s'éteignirent en ſa perſonne, faute de Succeſſeur; juſqu'à ce que le Roi *Guillaume III*, d'immortelle mémoire, les fit revivre en celle de l'invincible *Jean Churchil*.

12. Patentes pour regler le pas & la préſéance des Comtes mentionnés ci-deſſus. A Weſtminſter le 7 Fevrier. Page 297.

13. Liſte des perſonnes élevées à la dignité de Pairs, la prémiere année du Regne de *Charles I*. Page 625.

14. Patentes pour élever à la dignité de Baron *Tregoze* de *Highworth*, dans la Province de *Wiltshire*, *Olivier St. Jean*, que le Roi *Jaques* avoit déja créé Pair d'Irlande, avec le nom & titre de Vicomte *Grandiſon* de *Limeric*. A Weſtminſter le 21 Mai. Page 714.

Le Préambule fait remarquer qu'*Olivier* deſcendoit de l'ancienne & célebre Maiſon de *St. Jean*, & qu'il avoit ſervi le feu Roi en Irlande (1), d'abord comme Grand-Maître de l'Artillerie, & enſuite en qualité de Député, & de Lieutenant de Roi. Qu'il étoit l'un des Conſeillers de Sa Majeſté regnante, en ſon Conſeil-Privé, Membre de ſon Grand Conſeil de Guerre, & ſon Tréſorier-Général dans le même Royaume.

Ce Seigneur étoit ſorti d'une Branche Cadette de la Famille des *St. Jeans* de *Bletsho*, & fut créé Vicomte *Grandiſon*, comme Héritier deſcendant par Femmes de la Maiſon des *Grandiſons*. Il fit ſi bien qu'il adoucit les mœurs féroces des Irlandois, enſorte que ce Royaume, qui pendant tant d'années avoit été à charge à l'Echiquier d'Angleterre par ſes ſéditions continuelles, fut ſi bien ſoumis, & ſi bien reglé, que les Revenus du Roi y furent ſur un fort bon pié, & que le Peuple y devint & paiſible & civiliſé. Après ſon retour d'Irlande, *Olivier St. Jean* fit un ſéjour de pluſieurs années à *Batterſey*, où même il mourut ſans enfant mâle; laiſſant ſes titres & ſes dignités au Chevalier *Edouard Villiers* fils de ſa Sœur, & ſes principaux Biens fonds &c. au Chevalier *Jean St. Jean* fils de ſon Frere.

L'Auteur de l'Abregé des Annales Britanniques rapporte, que ce Seigneur ayant été envoyé dans ſa jeuneſſe, étudier le Droit à Londres, y prit querelle avec un Capitaine aux Gardes de la Reine *Eliſabeth*, nommé *Beſt*, l'une des bonnes Epées de ce tems-là. *Olivier St. Jean* le tua en duel; ce qui l'obligea à quitter le Royaume: mais il y revint, ſous le Regne de *Jaques*, qui le fit Chevalier, & même Pair d'Angleterre. Cet Auteur ajoute qu'*Olivier* reçut de *Charles* en pur don les Seigneuries de *Batterſey* & de *Wandsworth*.

15. Patentes pour élever le Chevalier *Dudley Carleton* à la dignité de Baron *Carleton* d'*Imbercourt* dans la Province de Surrey. A Weſtminſter le 22 Mai 1626. Page 715.

Lorſque ce Chevalier fut créé Baron, il étoit déja Vice-Chambellan de l'Epargne, & Membre du Conſeil-Privé du Roi. Le Préambule fait auſſi mention des Ambaſſades qu'il avoit remplies pendant l'eſpace de ſeize ans, en Hollande, à Veniſe, auprès du Duc de Savoye, & auprès du Roi de France.

16. Patentes pour élever *Guillaume* Baron *Knollys* de *Greys* dans la Province d'Oxford, & Vicomte de *Wallingford*, à la dignité de Comte de *Banbury*. A Weſtminſter le 18 d'Août 1626. Page 743.

Il eſt remarqué dans le Préambule de ces Lettres, que ce Gentilhomme, qui portoit, ſous le Regne de *Jaques I*, le titre de Chevalier *Guillaume Knollys*, fut fait par ce Roi, Tréſorier de l'Epargne, Baron de *Greys*, Grand-Maître de la Cour des Gardes & Livrées, & Vicomte de *Wallingford*; & que d'ailleurs il étoit parent de la Reine *Eliſabeth*.

Cette parenté venoit du Mariage du Chevalier *François Knollys* Pere de ce *Guillaume*, avec *Catherine*, Fille de *Marie Boulen*, qui étoit propre Tante de la Reine. Comme le Pere avoit été Tréſorier de l'Epargne d'*Eliſabeth*, le Fils fut revêtu de la même Charge, ſous le Regne ſuivant. Il y fut fait auſſi Chevalier de la Jarretiere.

17. Patentes pour élever le Chevalier *Edouard Denny* déja créé Baron de *Waltham* par le Roi *Jaques*, à la dignité de Comte de *Norwich*. A Weſtminſter le 24 d'Octobre 1626. Page 777.

Le Préambule de ces Lettres remarque que le Chevalier *Antoine Denny*, Grand-Pere d'*Edouard*, étoit Gentilhomme de la CHARLES I. Chambre d'*Henri VIII*, & fut l'un des Exécuteurs Teſtamentaires de ce Roi. Il étoit auſſi Membre du Conſeil du Prince *Edouard*, Fils unique & Succeſſeur d'*Henri VIII*. Cet *Edouard Denny* fut fait Chevalier la 31. année du Regne d'*Eliſabeth*, & invité par Lettres ordinaires de convocation, d'aſſiſter au Parlement en qualité de Pair du Royaume, la 3. année du Roi *Jaques*. Il épouſa *Marie*, Fille de *Thomas* Comte d'*Exeter*; & mourut ſans laiſſer aucune poſtérité.

18. Patente pour élever le Chevalier Baronnet *Nicolas Tufton* à la dignité de Baron *Tufton* de *Tufton* dans la Province de Suſſex. A Weſtminſter le 1. Novembre 1626. Page 778.

Le Préambule fait mention de la grande ancienneté de cette Famille, & de ſes Alliances avec pluſieurs des plus nobles Maiſons du Royaume. Il parle auſſi de la vaſte étendue des Domaines que cette Famille poſſede, & des Revenus immenſes qu'elle en retire. Enfin, le Préambule loue la prudence, la bravoure, & l'intégrité de l'Impétrant, qui étoit, en effet, une perſonne d'un très grand mérite.

19. Patente pour élever *Thomas Savage*, Seigneur *Darcy* de *Chichester* (que le Roi *Jaques* avoit créé Vicomte de *Colcheſter*) à la dignité de Comte *Rivers*, avec la Succeſſion éventuelle à cette dignité, en faveur de *Thomas Savage* de *Rock-Savage* dans la Province de Cheſter, ſi l'Impétrant vient à mourir ſans Enfant mâle. A Weſtminſter le 4 Novembre. Page 781.

20. Patentes pour élever *Robert* Seigneur *Willoughby* de *Willoughby*, *Beake* & *Eresby*, à la dignité de Comte de *Lindſey*. A Weſtminſter le 22 Novembre. Page 797.

Ces Lettres remarquent que la Charge de Grand-Chambellan d'Angleterre étoit échue à *Robert*, en qualité de plus proche parent de feu *Henri de Vere* Comte d'Oxford, qui l'avoit poſſédée le dernier.

La Reine *Eliſabeth*, qui fit l'honneur à *Robert* de le tenir ſur les Fonts, y ajouta la careſſe de l'appeller, d'abord après le Baptême, *ſon jeune Général*, ce qui ſembla préſager qu'il auroit un génie tout martial. On a dit que dans ſes plus tendres années, il falloit pour le divertir lui donner des Epées, & des Armes à feu, au-lieu des jouets dont s'amuſent d'ordinaire les Enfans. Pendant le Regne de cette Reine, il ſe diſtingua, & fit éclater une valeur ſurprenante au Siege de Calais, à l'entrepriſe de la Brille, au Siege d'Amiens, & à la priſe de la grande Caraque Eſpagnole, eſtimée un million d'Ecus. Pendant le regne ſuivant qui fut tout pacifique, *Robert* fit généralement ſon ſéjour dans la Province de Lincoln; mais ſous celui de *Charles*, il reparut dans le champ d'honneur, ayant été fait Chevalier de la Jarretiere & Amiral de la Flotte, comme nous l'avons déja dit dans le corps de cette Hiſtoire. Enfin il fut tué en 1642, à la Bataille d'Edgehill, & ſon Fils y fut fait priſonnier.

21. Patentes pour donner au Chevalier *Thomas Somerſet* la dignité & le titre de Vicomte de *Caſſile*, dans la Comté de *Tipperary* en Irlande. A Weſtminſter le 8 Décembre 1626. Page 810.

Ce Seigneur étoit le ſecond Fils d'*Edouard* Comte de *Worceſter*, Chevalier de la Jarretiere, & Conſeiller d'Etat, &c.

Le Préambule dit qu'*Edouard* étoit Allié à la Maiſon Royale, & qu'il avoit été Grand-Ecuyer du Roi *Jaques*.

22. Liſte générale des Patentes de Barons & Pairs d'Angleterre, accordées la ſeconde année de ce Regne. Page 863.

23. Autre Liſte générale de pareilles Patentes de la troiſieme année du même Regne. Page 983.

PENSIONS, & DONS.

1. Don Gratuit fait à *Jaques* Duc de *Lenox* de la ſomme de 1050 l. & outre cela, d'une Penſion de 1400 l. pour le tems & terme de 20 ans. A Weſtminſter le 16 d'Avril 1625. Page 26.

2. Don Gratuit fait à la Ducheſſe Douairiere de *Lenox* de 4400 l. & outre cela, d'une Penſion viagere de 2100 l. aſſignée ſur les revenus & les profits de la Cire verte, &c. comme auſſi d'une Penſion de 2100 l. à *Jaques* Duc de *Lenox* & à ſes Héri-

(1) Le Préambule, avant que de parler des ſervices que ce Seigneur avoit rendus au Roi *Jaques*, dit qu'il en avoit deja rendu de très grands, & pendant fort longtems, à la Reine *Eliſabeth*. *Reſpicientes & recolentes quanta & quam grata fidelia Servitia excellentiſſime Principi* Eliſabethe *Sorori noſtre per multos annos jam elapſos ſumma cum diligentia & induſtria preſtitit.* Pourquoi omettre cette circonſtance de ce Préambule, ou pourquoi l'avoir remarquee dans d'autres?

(2) R. H. S. Auteur de la derniere Hiſtoire d'Angleterre qui a paru, dit dans cet Ouvrage, que l'Evêque *Guillaume*, Garde du Grand Sceau, refuſa de ſceller cette gratification; & que rendant compte de ſon refus à Sa Majeſté, il lui dit, *Je n'oſerois, Sire, agir autrement dans cette occaſion, de peur de manquer à mon devoir, & de m'attirer quelque malheur à moi-même.* Il en apporta des raiſons qu'il fit approuver, quoiqu'*avec beaucoup de peine*; & s'attira par-la l'inimitié du Lord *Conway*; ce qui n'eſt pas fort ſurprenant.

(3) L'Anglois dit que le Roi le fit *Denizen*. Je crois avoir expliqué ce terme dans quelque autre Note ci-deſſus. Quoiqu'il en ſoit, il ſignifie proprement *un Etranger-Regnicole*, qui par conceſſion du Souverain, jouit des Droits des Habitans naturels. Au reſte, il y a en Angleterre pluſieurs degrés de *Naturaliſation*, &c.

(4) Il y a dans le *Cabala* une Lettre qui fait de cette Reine un Portrait, qui ſeroit ſans doute venu plus à propos dans une des feuilles précédentes; mais elles étoient déja imprimées, quand nous l'avons trouvé. Nous aimons mieux qu'il ſoit un peu déplacé, que de le ſupprimer entierement. Cette Lettre fut écrite à la Ducheſſe de *Buckingham*, par le Chevalier *Tobias Mathew*, le 9 Juin, de Boulogne, où la Reine, qui étoit en chemin pour paſſer en Angleterre, étoit arrivée le jour précédent. „ Sur ma foi, Madame, *dit* „ *ce Chevalier à la Ducheſſe*, c'eſt une perſonne bien douce & bien „ aimable que notre Reine; elle a un air ouvert qui montre la no- „ bleſſe & la bonté de ſon cœur; & je veux bien gager ma tête, „ ſur le peu que je me connois en Phyſionomie, que cette Princeſ- „ ſe ſera aimée, adorée de notre Nation, & qu'elle s'attirera ces „ ſentimens, parce que tout ce qu'elle fera d'elle-même, tout ce „ qui viendra de ſon propre fonds, ſera excellent. J'ai cru voir dans „ ſa mine quelque nuance de Mélancolie, que j'attribue à ce qu'elle „ vient de ſe ſeparer tout fraichement de la Reine ſa Mere. Au reſte, „ rien

ritiers, à commencer le jour du décès de ladite Ducheſſe Douairiere, & à continuer durant la vie dudit Duc, & celle de ſon Frere *Henri Steward* ou *Stuart* : & encore d'une Penſion de 2100 l. audit *Henri Stuart*, payable durant ſa vie, à lui ou à ſes Agens, dès & après le décès de ladite Ducheſſe & dudit Duc ſans deſcendans mâles. Toutes leſquelles ſommes ſeront payées des fonds de la *Cour des Gardes & Livrées*. A Weſtminſter le 21 d'Avril 1625. Page 27, & ſuiv. Cet Acte, de même que le précédent, fut expédié ſous le Sceau Privé.

3. Don paſſé ſous le Sceau Privé, d'une Penſion de 2000 l. pendant vingt & un ans, payable à *Edouard* Seigneur de *Conway*, ou à ſes Agens (2). A Weſtminſter le 23 Mai 1625. Page 88.

Le même jour, ce Seigneur fut fait prémier Secretaire d'Etat, & en reçut la Patente.

4. Penſion viagere de 500 l. par an, accordée à *Thomas Carcy* Valet de Chambre de la Chambre de Sa Majeſté. A Weſtminſter le 28 Mai 1625. Page 95.

5. Penſion viagere de 100 l. par an, accordée à *François Cleyne*. A Weſtminſter le 4 Juin. Page 112.

Le Roi lui avoit donné, huit jours auparavant, des Lettres de Naturalité (3), afin qu'il pût jouir de cette Penſion. Ces Lettres ſe trouvent à la page 96.

6. Don d'une Penſion viagere de 1000 l. par an, fait à *Chriſtofle* Comte d'*Auglesea*. A Weſtminſter le 4 Juin. Page 113.

7. Don de 500 marcs par an, fait à *Jaques Hay* Ecuyer, pour toute ſa vie. A Foxley le 5 d'Octobre 1625. Page 198.

8. Autre de 150 l. par an, & à vie, accordée à *Jean Cookeburn*, Ecuyer & l'un des Ecuyers tranchans du Roi. A Hamptoncourt le 10 Décembre. Page 243.

9. Autre de 200 l. par an, accordée au Chevalier *François Biondi*, & à Dame *Marie Mayerne* ſa Femme, Sœur du Docteur *Mayerne*, Médecin Ordinaire de Sa Majeſté, pour les ſervices rendus à Sadite Majeſté & au feu Roi. A Weſtminſter le 8 Mars 1625. Page 317.

10. Autre de 100 l. par an & à vie, accordée au Chevalier *Jaques Tongue*, l'un des Gentilshommes de la Chambre du Roi. A Weſtminſter le 21 Mars 1626. Page 332.

11. Liſte générale des Penſions accordées, la prémiere année du Roi *Charles I.* Page 626, juſqu'à 630.

12. Don d'une Penſion viagere & annuelle de 100 l. fait à *Monſeir le Avignon*, Huiſſier de la Reine. A Weſtminſter le 4 Décembre 1626. Page 805.

13. Autre de 120 l. par an, accordée à *Charles Trevor*, qui avoit été Domeſtique du Roi regnant lorſqu'il étoit Prince de *Galles*. A Weſtminſter le 5 Décembre 1626. Page 808.

P E S T E.

1. ***Proclamation pour arrêter l'affluence tumultueuſe & inutile des perſonnes qui ſe rendent à la Cour.*** Elle eſt datée de Whitehall le 17 Mai 1625. Page 78.

Le Roi expoſe dans cette Proclamation, que le danger de voir la Peſte ſe communiquer & étendre de plus en plus ſes ravages, étant augmenté extrêmement depuis qu'elle avoit gagné la Ville & les environs de Londres, Sa Majeſté défend très expreſſément à tous ceux que la curioſité de voir leur nouvelle Reine pourroit attirer à Douvres où il va pour la recevoir, de le ſuivre dans ce lieu-là, ni dans aucun autre où leurs Majeſtés iront tout cet Eté (4). Par la même raiſon, il fut défendu de venir à la Cour, ſous le prétexte des Ecrouelles, Sa Majeſté ayant réſolu de ne toucher perſonne qu'à la St. Michel prochaine, après ſon Couronnement. Et comme c'eſt la coutume des pauvres de s'aſſembler par troupes ſur le paſſage du Roi quand il voyage, comptant de recevoir quelque argent de ſon Aumônier, ordre à l'Aumônier de remettre ces charités aux Directeurs des Paroiſſes, & en même tems, ordre aux Magiſtrats d'envoyer dans des Maiſons de correction les Vagabonds valides, & de faire paſſer chacun dans ſon propre Païs, tous ceux qui ne ſont point en état de travailler. Enfin, il n'y eut pas juſqu'à ſes propres Domeſtiques, à qui le Roi ne défendît de le ſuivre, ſans un ordre particulier.

L'Eſtrange a fait une Remarque ſinguliere : c'eſt que cette Peſte, & celle de 1605, prirent naiſſance, l'une & l'autre, dans la même Paroiſſe, c'étoit celle de *White Chappel*, dans la même Maiſon, & ſe manifeſterent le même mois, & le même jour.

2. Proclamation ſur le même ſujet, & datée du 26 du même mois que la précédente. Page 94.

Cette Proclamation défend en particulier aux Blanchiſſeuſes de la Cour d'approcher aucun des Officiers du Palais, & d'aller dans aucun des appartemens chercher le Linge; ordre à elles d'attendre qu'on le leur porte, & qu'on aille le reprendre. Outre cela, Sa Majeſté pour prévenir les inconvéniens fréquens qui arrivent par la faute des Blanchiſſeuſes de la Cour, au grand deshonneur de ſa Maiſon, veut & entend que les Blanchiſſeuſes de ſon propre Linge, comme auſſi toutes celles qui ſont au rang de ſes Domeſtiques, faſſent elles-mêmes leur ſervice, ſe donnant bien garde de le faire faire par d'autres.

3. Proclamation pour ajourner en partie les Cours de Juſtice qui devoient s'aſſembler après le Dimanche de la Trinité. Le motif de cette Proclamation étoit pris des progrès de la Peſte. La date en eſt du 8 Juin. A Whitehall. Page 116.

4. Proclamation de la même date, intitulée, *Proclamation pour mieux regler les tems, où ceux qui ont le Mal qu'on appelle communément Royal*, (les Ecrouelles), *pourront venir à la Cour, pour être touchés de Sa Majeſté.* Page 118.

Cette Proclamation change les tems de Pâques & de la Pentecôte, auxquels ces ſortes de perſonnes étoient préſentées à Sa Majeſté, en ceux de Pâques & de la *St. Michel*, tant parce que ce ſont des ſaiſons tempérées, & par cela même plus propres pour une action de cette nature, que parce qu'il ſeroit à craindre que la contagion ne ſe communiquât à la Perſonne Sacrée du Roi, ſi ces Malades étoient admis dans un tems chaud, à l'aborder de ſi près.

5. Proclamation pour notifier à tout le Royaume, que, vu les progrès & les ravages extrêmes que la Peſte faiſoit, Sa Majeſté avoit réſolu de s'éloigner de Whitehall, avec la Reine ſon Epouſe. C'eſt pourquoi il eſt défendu à tous ceux qui ont été dans des lieux infectés, ou même aux environs, d'approcher de la Cour : deſorte que ces Perſonnes étoient obligées de prendre logement ſur les routes de *Richemond*, de *Nonſuch*, d'*Hamptoncourt*, ou de *Windſor*. A Whitehall le 26 Juin 1625. Page 121.

6. Proclamation pour faire célébrer dans tout le Royaume un jour de Jeûne général, le Mécredi 20 de Juillet, & tous les Mécredis ſuivans, pour implorer la miſéricorde de Dieu, & le ſupplier d'arrêter le Fleau de la Peſte qui ravage notre Patrie; comme auſſi de répandre ſa bénédiction ſur la perſonne de Sa Majeſté, ſur ſon Peuple & ſur ſes Armées, tant par Mer que par Terre. A Whitehall le 3 Juillet 1625. Page 142.

Il eſt marqué dans cette Proclamation, que Sa Majeſté avoit fait compoſer & publier un Formulaire de Priere, dont on feroit uſage dans ces jours de Jeûne & d'Humiliation.

Les deux Chambres du Parlement devancerent le jour marqué par la Proclamation du Roi, puiſqu'elles célébrerent ce Jeûne le 2 Juillet. Dans un Recueil de Sermons publié par le Docteur *Arthur Lake*, Evêque de *Bath & Wells*, on trouve celui qu'il prêcha dans cette circonſtance, en préſence du Roi, & de la Chambre des Pairs.

7. Proclamation qui transfere de Weſtminſter le Parlement à Oxford, & l'y ajourne au 1. Août ſuivant. Le motif qui porta le Roi à cette translation, & à en limiter l'exécution à un eſpace de tems fort court, c'eſt que la Peſte s'étendoit & ſe renforçoit extrêmement d'un jour à l'autre, dans tous les quartiers de la Ville. Cette Proclamation porte pour date, à Oat-lands le 12 Juillet. Page 148.

Le Duc de *Buckingham* paſſa pour avoir inſpiré au Roi cette translation. Elle n'étoit point du goût de l'Evêque *Williams*, Garde du Grand Sceau, qui vivoit dans ce tems-là en fort bonne intelligence avec le Duc, & qui lui dit, que le Parlement ne ſe verroit pas volontiers obligé de ſortir de la Ville dans le tems d'une ſi grande mortalité ; & qu'il pourroit bien en marquer tout haut ſon mécontentement (5); ce qu'il étoit à propos pour Sa Majeſté d'éviter.

8. Pro-

,, rien de plus modeſte que ſa parure ; ce qui me fait eſperer que parmi tant de bénédictions que nous avons lieu d'attendre du Ciel par ſon moyen, nos Anglois trouveront dans l'exemple de leur Souveraine la guériſon du faſte dont ils ſont dominés. D'ailleurs, elle a de l'eſprit infiniment, avec une maniere aiſée & toute aimable de s'en ſervir. Quant à ſon courage, il eſt ſi grand qu'il me cauſa, je l'avoue, des tranſes mortelles pour elle, quand je la vis, arrivée à peine au bord de la Mer, ſe jetter hardiment dans un Eſquif pour la paſſer. Je vous donne ma parole qu'elle n'eſt pas de celles qui ont peur de leur ombre, puiſque n'ayant jamais vu auparavant cet Element ſi dangereux & ſi agité, elle s'y eſt livrée comme à un ſimple paſſetems : à moins qu'on ne veuille dire qu'elle portoit peut-être ſur elle quelque piece d'Acier, & qu'il y avoit à Douvres un certain Aimant (*), qui la dirigeoit & l'emportoit de ce côté-là.

(5) *That the Parliament would not take well it to be forc'd abroad at ſuch a time of Mortality, &c.* Que le Parlement ne ſe verroit point volontiers obligé de ſortir de Londres dans le tems d'une ſi grande mortalité, &c. —— Je ſuis bien trompé ſi ces paroles Angloiſes peuvent avoir un autre ſens que celui que je leur ai donné. Mais alors on demandera, pourquoi le Parlement auroit-il été fâché de quitter un lieu peſtiferé, pour un autre qui étoit ſain : & comment auroit-il pu ſavoir mauvais gré à celui qui paſſoit pour avoir ſuggeré cette tranſlation ? Mr. *de Rapin* dit au contraire, que les Communes en furent ſi ſatisfaites, qu'elles en marquerent de la reconnoiſſance dans un Acte public de leur Chambre. Rien de plus pitoyable donc, que la repréſentation qu'on fait faire au Duc par le Garde du Grand Sceau ſon ami. Au-lieu que cette repréſentation ſera très ſenſée, ſi on la fait porter ſur la caſſation de ce Parlement, qui venoit à peine d'être transferé de Londres à Oxford. Il eſt conſtant que *Buckingham* fut la cauſe de cette Caſſation. Et comme avant que de la faire réſoudre dans le Conſeil, il en parla en termes poſitifs, ſans faire connoître qu'il eût reçu avis que les Communes tra- Hiſt. d'Anglet. T. VIII. p. 282.

(*) L'Anglois dit *Adamant*; il faudroit donc traduire *Diamant*. Mais, où c'eſt une faute d'Impreſſion, ou l'Auteur de cette Lettre avoit dans l'eſprit le mot Latin *Adamas*, ou, &c. Car un Diamant, que je ſache, n'attire pas le fer

8. Proclamation qui transfere, par le même motif, l'Echiquier de Sa Majeſté, de *Weſtminſter* à *Richemond*. Elle eſt datée de *Rycot* dans la Province d'Oxford, le 31 de Juillet 1625. Page 160.

9. Proclamation pour défendre la tenue des Foires de *Bartholomew* ou *Bartholemi*, & de *Sturbridge*, comme auſſi aux Citoyens & Habitans de Londres d'aller à aucune Foire qui ſe tienne dans tout le Royaume, tant que la Peſte regnera (1). La date en eſt à Woodſtock le 4 Août. Page 170.

10. Proclamation pour renvoyer à un autre tems les ſéances des Cours de Juſtice qui devoient s'ouvrir à la *St. Michel*. C'eſt encore la cauſe de la Peſte qui regnoit à *Londres* & à *Weſtminter*. La date en eſt à Titchfield le 4 de Septembre. Page 184.

11. Proclamation pour interdire toute communication entre la Cour & les Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*, à cauſe de la Peſte qui ravage ces Villes & leurs Fauxbourgs. La Cour étoit alors ſur le point d'aller d'abord à *Windſor*, & de là à *Hamptoncourt*. Cette Proclamation eſt datée du 7 d'Octobre. A Salisbury. Page 198.

12. Autre Proclamation pour renvoyer, par la même raiſon, les ſéances de la *St. Michel*, à un tems plus éloigné que celui qui avoit été marqué. Elle eſt datée du 7 d'Octobre 1625. A Salisbury. Page 206.

La Peſte fut, pendant tout un tems, ſi violente à Londres, qu'elle y emportoit juſqu'à cinq mille perſonnes par ſemaine; & la frayeur de la Contagion étoit ſi grande, que ceux qui faiſoient quelque payement, jettoient leur argent dans un Tonneau d'eau, d'où le tiroit celui qui devoit le recevoir. Lorſque ce nouveau délai pour l'ouverture des Cours de Juſtice fut publié, la mortalité étoit déja bien diminuée, puiſqu'il ne mouroit dans Londres que 2500 perſonnes par ſemaine. Cependant le tour d'aller notifier les ordres du nouveau délai & de la translation des Sieges des Cours de Juſtice dans une autre Ville, étant tombé au Juge *Whitelock*, il précipita, diſent ſes Mémoires, tellement ſon voyage, que de ſa Maiſon de Campagne qui étoit dans la Province de *Buckingham*, étant venu à *Hide-Park-Corner*, il s'aſſied, lui & ſa ſuite à terre, dine des proviſions qu'on avoit eu ſoin de mettre dans le Carroſſe; fait faire enſuite force de roues & de chevaux au travers des rues, qu'il trouve déſertes & couvertes d'herbe; entre au Palais de *Weſtminſter*, court au Banc du Roi, l'ajourne, fuit, ſort, & diſparoît de la Ville comme un éclair.

Mr. *Grant* dit, dans ſes Obſervations ſur les Liſtes des morts, que celles de l'année précedente monterent dans Londres à 35, 417. Et il ajoute dans une Note Hiſtorique, qu'il prend occaſion de faire ſur l'origine des Liſtes Mortuaires qu'on publie toutes les ſemaines, que l'uſage en vient de ce qui ſe pratiquoit en tems de Peſte, & qu'autant qu'on a pu le découvrir, les prémieres furent imprimées en 1592, année d'une très grande mortalité. Ce ſoin fut abandonné depuis 1594 juſqu'à 1603. qu'on le reprit à l'occaſion de la Peſte qui regna en Angleterre. Mr. *Grant* date la continuation non interrompue de ces Liſtes du 29 de Décembre de la même année, qui fut la prémiere de *Jaques I.* Mais il remarque que les Paroiſſes n'y étoient point nommées, comme elles le ſont dans les Liſtes qu'on imprime fort régulierement, depuis 1625.

13. Ordre adreſſé au Garde du Grand Sceau touchant les Audiences que les Cours de Juſtice devoient tenir pendant le terme de la *St. Michel*. La date en eſt du 20 de Novembre. A Weſtminſter 1625. Page 230.

C'étoit pour faire revenir à *Weſtminſter* les Cours de Juſtice qui avoient été transférées à *Reading*.

14. Proclamation qui révoque les défenſes faites touchant les deux Foires qui portent le nom, l'une de *Bartholomew*, & l'autre de *Sturbridge*, & qui rend aux Habitans de Londres la Liberté de les fréquenter, comme auſſi toutes celles qui ſe tiennent dans le Royaume, vu la ceſſation de la contagion qui étoit le motif de ces défenſes. Donnée à Hamptoncourt le 30 de Décembre 1625. Page 255.

15. Proclamation qui indique & ordonne la célébration publique & générale d'un Jour d'Action de graces pour remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu par ſa Miſéricorde immenſe, retirer ſa main qui s'étoit appeſantie ſur nous, & arrêter le terrible fléau de la Peſte dont il nous viſitoit. Donné à Whitehall le 22 de Janvier 1626. Page 276.

Ce Jour d'Action de graces devoit ſe célébrer le 29 de Janvier à Londres & à Weſtminſter; & le 19 de Février dans le reſte du Royaume. Le Roi avertiſſoit, dans cette Proclamation, que les Prélats qui étoient alors auprès de lui, compoſeroient ſous ſa direction un petit Livre, dont on ſe ſerviroit dans cette ſolemnité, & qui ſeroit diſtribué dans tous les Dioceſes. Ce Formulaire de Priere & d'Action de graces fut dreſſé par l'Archevêque de *Cantorbery*, & les Evêques de *Londres*, de *Durham*, de *Rocheſter*, & de *St. Davids*. Il étoit ordonné (2) d'en faire uſage dans les *Communes Prieres* du Dimanche, du Mécredi, & du Vendredi. *Bonham*, *Norton*, & autres Libraires de Londres l'imprimerent in quarto, avec Permiſſion, &c.

16. Proclamation datée du 30 de Juin 1626, à Whitehall, ordonnant qu'il ſeroit célébré un Jour de Jeûne général à Londres & à Weſtminſter le 5 du mois de Juillet, & dans toute l'Angleterre, & tout le Païs *de Galles*, le 2 du mois d'Août ſuivant; en mémoire du terrible fléau de la Peſte, dont Dieu a viſité pluſieurs endroits de ce Royaume; comme auſſi en mémoire de la grande diſette de vivres, & même de la famine dont nous avons été menacés, mais que Dieu a voulu détourner en répandant ſa bénédiction ſur les fruits de la Terre; & enfin pour implorer ſon ſecours contre les puiſſans préparatifs de nos Ennemis du dehors, qui nous menacent d'une grande Invaſion.

Mr. de *Rapin* dit, que le véritable motif de cette Proclamation, fut de perſuader & d'exagerer au Peuple le danger d'une prétendue Invaſion prochaine, & la néceſſité indiſpenſable & preſſante où le Roi ſe trouvoit d'exiger encore le Droit du *Tonnage* & *Pondage*, & d'employer les autres moyens extraordinaires de lever de l'argent.

17. Proclamation qui ordonne de célébrer dans Londres, Weſtminſter & Lieux adjacens, un Jour de Jeûne général le 5 du mois d'Avril, & dans toute l'Angleterre, & tout le Païs de Galles le 21 du [illegible] datée du 21 de Mars 1628. A Whitehall Page [illegible]

18. Proclamation pour avertir ceux qui ſont attaqués de ce qu'on nomme le *Mal-Royal*, de ne point venir de tout cet Eté à la Cour; Sa Majeſté ayant réſolu de ne proceder à cette Cure qu'à la *St. Michel* prochaine, afin de prévenir le danger que pourroit courir ſa Perſonne Sacrée, ſi ces malades étoient admis à l'approcher de ſi près, dans une ſaiſon comme celle-ci. A Whitehall le 17 de Juin 1628. Page 1023.

PRETRES PAPISTES, ET RECUSANS.

1. Proclamation (datée de Woodſtock du 14 d'Août 1625.) pour rappeller les Sujets de Sa Majeſté qui ſont dans les Séminaires des Païs Etrangers; & pour mettre en exécution les Loix contre les Jéſuites & les Prêtres Papiſtes qui ſeront trouvés, après la *St. Michel* prochaine, dans les Etats de Sa Majeſté. Page 179.

Le Docteur *Kennet* obſerve que cette Proclamation fut publiée pour complaire au Parlement, qui la demandoit avec ardeur. Il y eſt ordonné aux Parens, aux Tuteurs, Gouverneurs, Curateurs, &c. de faire revenir, avant la Noël prochaine, les jeunes Anglois qu'ils font élever dans des Maiſons Papiſtes des Païs Etrangers, quelles qu'elles ſoient, Colleges, Séminaires, ou autres. Défendu expreſſément à tout Evêque, à tout Prêtre, & telle autre Perſonne de cette Religion, de conferer dans toute l'étendue des Etats de Sa Majeſté les Ordres Eccléſiaſtiques à aucun de ſes Sujets; & d'exercer aucune Juriſdiction à leur égard.

La Cour de France ſe formaliſa ſi fort de ces Défenſes & de ces Ordres, que le 3 de Novembre ſuivant, elle fit préſenter ſur ce ſujet par ſon Ambaſſadeur auprès de Sa Majeſté Britannique, la Remontrance qui eſt rapportée dans ce XVIII Tome, page 223. en ces termes.

LA REMONTRANCE, faite par le Marquis de Blainville, Ambaſſadeur du Roi de France auprès le Roi de la Grande-Bretagne.

„ LE Roy de la Grande Bretagne a promis au *Roy de France*, „ en faveur du Mariage *de la Reyne de la Grande Bretagne* „ *ſa Sœur*, que les Catholiques de ſon Royaume jouyroyent de „ plus de Seurete & Franchiſe en tout ce qui regarde leur Re- „ ligion, qu'ilz n'euſſent fait en vertu d'Articles quelconques „ accordez par le *Traitte du Mariage d'Eſpagne*; qu'ils ne ſe- „ royent inquietez, en leurs Perſonnes & Biens, pour faire „ Profeſſion de ladite Religion Catholique, & ne ſeroyent con- „ ſtraints à aucun ſerment contraire à leur Religion.

„ *Le Roy de la Grande Bretagne*, ſans avoir eſgard à ſadite „ Promeſſe, a fait une Declaration contre leſdits Catholiques „ entierement contraire; par laquelle il eſt expreſſement en- „ joinct, que tous les Parens, qui ont des Enfans dans les Se- „ minaires & Maiſons Catholiques, ayent à les faire revenir au „ Païs de leur Naiſſance, dans Noël prochain, ſur peine de „ voir exercer ſur eux la rigueur de la Juſtice: Defendu de

„ plus

travailloient à force à l'affaire des Griefs dans laquelle il étoit ſi fort impaque, ſon Ami n'avoit pas grand tort de lui dire: *Le Parlement ne ſe verra pas volontiers obligé de ſortir d'Oxford, dans un tems où la Peſte fait tant de ravage dans les lieux où quantité de Deputes doivent, les uns paſſer pour retourner chez eux, & d'autres s'arreter, parce que c'eſt leur demeure.* *Ces idées*, continua le Prelat, *ne diſpoſeront pas les Communes à conclurre l'affaire des Subſides, & elles pourroient bien donner à cet egard des marques ſenſibles de leur mécontement: ce qu'il eſt de l'interet du Roi d'eviter: car il eſt ſans argent, & dans un très preſſant beſoin d'en avoir.*

Au reſte, ce qu'on vient de lire eſt un Commentaire tout pur; mais Commentaire cependant dont je puis juſtifier toutes les parties par l'Hiſtoire. Quant à l'application que j'en fais, elle eſt plus que vraiſemblable, à conſiderer ſeulement que le Garde du Grand Sceau n'étoit nullement un petit génie, nullement un homme à juger & à parler d'une maniere auſſi abſurde qu'on le fait juger & parler ici.

(1) Ces deux Foires ſont des plus fréquentées de toute l'Angleterre. La prémiere ſe tient à *Smithfield*, tout près de Londres, & la ſe-

„ plus ſur ſemblables peines, qu'aucun Eveſque, Preſtre, ou „ aucune autre Perſonne Eccleſiaſtique, promovez ou a pro- „ mouvoir par le Siege de Rome, ſoit de ſes Sujets naturels, „ naturaliſez, ou eſtrangers, preſument de conferer nul Ordre „ de *l'Egliſe Romaine*, ni exercer Juriſdiction quelconque ſur „ aucun de ſes Sujets naturels tant de ce Royaume que des au- „ tres appartenants à Sa Majeſté, &c.

„ *Le Roy de France*, ayant eſté adverti de ladite Declara- „ tion, ſe fondant ſur la force de la Promeſſe du *Roy de la* „ *Grande Bretagne ſon Frere*, appuyé ſur la Créance qu'il en- „ trera en conſideration de la *Royne ſa Femme*, laquelle pro- „ feſſant la Religion Catholique, ne peut voir, qu'avec dou- „ leur, qu'au lieu que ſon arrivée en ce Royaume a deu ap- „ porter quelque Conſolation à ſes Subjets de pareille Reli- „ gion, ils y ont moins de liberté qu'aux Regnes precedens; „ eſtant encore perſuadé que, veu l'eſtroite liaiſon qu'il y a „ preſentement entre les Eſtats & Perſonnes *de luy & du Roy* „ *ſon Frere*, il eſt important a leur Reputation commune, que „ les autres *Princes Chreſtiens* ne remarquent pas un commence- „ ment de plainte, ou de mauvaiſe intelligence entr'eux. Et „ enfin ſe ſentant preſſé de ſon propre Honneur, qui l'oblige „ de faire voir à *la Cour de Rome & aux Princes Catholiques*, „ que le deſſein de ſes Armes, qui eſt pareil à celuy du Roy „ de la Grande Bretagne ſon Frere, ne va pas à l'oppreſſion „ de la Religion Catholique, mais ſeulement à s'oppoſer à la „ Grandeur de l'Eſpagne;

„ A commandé au *Sieur de Blainville* ſon Ambaſſadeur Ex- „ traordinaire pres *le Roy de la Grande Bretagne*, d'en deman- „ der inſtament la Revocation; & que toutes les Loix pecu- „ niaires & autres contraires au repoz des dits Catholiques, „ demeurent ſans execution, comme auſſi les ſaiſines de leurs „ Terres & Biens pour le Fait de la Religion; n'eſtant pas „ raiſonnable que la grace d'eſtre deſchargez, qu'ils ont eſpe- „ rée par la bouche des *Ambaſſadeurs* precedens, leur tourne „ maintenant en crime, ſe confiant que la Force, la Promeſſe „ & la ſincere Affection *du Roy de la Grande Bretagne*, l'o- „ bligeront à luy donner cette ſatisfaction; Et d'autant pluſtoſt, „ qu'il y va meſmes de ſon Intereſt pour ſes Pretentions d'*Al-* „ *lemagne*, où il peut avoir beſoing des Princes Catholiques, „ & par tant il doibt cultiver, par des Actes de douceur, vers „ ceux de leur Religion.

„ Sa Majeſté ayant eu encor advis que le *Sieur de Soubize* „ eſtoit retiré en Angleterre, & avoit emmené dans les Havres „ dudit Royaume un Vaiſſeau, nommé le *St. Jean*, qu'il avoit „ pris dans le Port de Blauet, auparavant qu'il y euſt nulle ap- „ parence de Guerre contre *les Huguenots*, avec pluſieurs au- „ tres Vaiſſeaux appartenants à ſes Subjets; que meſmes il y en „ avoit quelques uns d'arreſtez dans divers Havres de la Coſte „ d'Angleterre, pris par des Navires Anglois; A commandé à „ ſon dit Ambaſſadeur d'en pourſuivre la Reſtitution, avec un „ Commandement de la part du *Roy de la Grande Bretagne* ſon „ Frere, au dit *Sieur de Soubize*, de ſortir de ſes Eſtats comme „ Rebelle a ſon Roy, Autheur de tous les Troubles arrivez en „ France, & la ſeule Cauſe des retardemens ſurvenus aux En- „ trepriſes d'*Italie*, deſquelles le Progrez ou la Ruine importe „ au bien general de toute la Chreſtienté.

„ Et bien que *Sa Majeſté Tres Chreſtienne* aye juſte ſubjet de „ croire que l'amour, que le *Roy de la Grande Bretagne* a pour „ la *Royne ſa Femme*, le portera touſjours à executer les Condi- „ tions de leur Contract de Mariage, ſoit qu'elles regardent en „ particulier les Advantages de ſa *Perſonne*, ou les Affaires de „ ſa Maiſon, voyant toutesfois que l'Effet de ces choſes ſe dif- „ fere, ne pouvant abandonner le ſoing d'une Perſonne, qui „ luy eſt ſi proche de ſang & d'affection veritable; A comman- „ dé à ſon dit Ambaſſadeur de repreſenter au *Roy de la Grande* „ *Bretagne ſon Frere*,

„ Qu'un des plus grands Contentements, que luy & la Roy- „ ne ſa Mere puiſſent recepvoir, eſt d'apprendre que *la Royne* „ *ſa Sœur* aye pour ce regard celuy qu'elle a du juſtement s'en „ promettre.

„ Voila, Sire, quelques Articles des Demandes du Roy de „ France mon Maiſtre, que j'ay couchez par eſcrit, ſuivant „ l'Ordre que Voſtre Majeſté m'en a donné, auſquels je la ſup- „ plie de rendre une prompte & favorable Reponſe.

„ Le troiſieme Jour de Novembre 1625".

Immédiatement après cette *Remontrance* on trouve dans le même Tome XVIII, page 224. la Réponſe que le Roi *Charles* y fit. En voici une Copie fidele.

RESPONSE aux Demandes, que fait le Marquis de Blainville, Ambaſſadeur du Roy Tres Chreſtien, auprès de Sa Majeſté de la Grande Bretagne.

„ SA Majeſté prie Monſieur l'Ambaſſadeur de ſon Tres cher „ Frere le Roi Tres Chreſtien, de comprendre deuement, „ & donner bien à entendre au Roy ſon Mre, que, pour ce „ qui touche les Catholiques Romains Subjets de Sa Majeſté, „ on n'a oublié aucun point ni aucune circumſtance, qui „ ait eſté promiſe en leur faveur; Et qu'elle n'a autre de- „ ſir ni intention que de traiter ſesdits Subjets Catholiques „ Romains en toute équité; Et, en conſideration & pour „ l'Amour de ſon bon Frere & de ſa Tres chere Epouſe, leur „ faire toute la Grace & Faveur qu'on ſe pourroit promettre & „ eſperer, tant aux Conſiderations ſusdites, que pour les Pro- „ meſſes faites & articulées auparavant ſon Mariage.

„ Mais qu'il plaiſe auſſi au Roy Tres Chreſtien, & à ſes Mi- „ niſtres, de ſe reſſouvenir que les plus obligeans & exacts „ termes & mots, compris es dicts Articles, furent propoſez „ de la part du Roy Tres Chreſtien, ſeulement aux fins de „ donner au Pape telle ſatisfaction que la Diſpenſation s'en puſt „ enſuivre; Et que, du coſté de Sa Majeſté, on s'eſt touſjours „ reſervé, que le premier & principal ſoing ſeroit la Conſerva- „ tion de ſon Eſtat, & la Paix & Seureté de ſes Royaumes.

„ Et par ainſi la faveur de Sa Majeſté envers ſes dits Subjets „ Catholiques Romains eſtoit limitée, & ne s'eſtendoit plus „ loing qu'entant qu'ils ſe comporteroyent modeſtement, & ſe „ contiendroyent en leur debvoir: Mais, tout ainſi que Sa Ma- „ jeſté ne penſe à rien moins qu'à perſecutér ou à faire mauvais „ traitement à ſes Subjets, pour eſtre & demeurer purement & „ ſimplement Catholiques Romains en leurs Conſciences; Auſſi „ eſt-ce une choſe bien eſloignée d'un modeſte comportement „ entr'eux, que de faire des Conventicules & Aſſemblées ſe- „ crets, d'advancer des propozs & dangereux Diſcours pour „ s'induire & encourager les uns aux autres, & de ſe pourvoir „ d'Armes & de moyens pour s'oppoſer aux Procedures & „ Executions des Loix; Et qui pis eſt, conſulter ſur les mo- „ yens, tant par les Armes de l'Eſtranger, qu'avec les leurs „ propres, de rendre leur Liberté & condition toute nouuelle „ & inouye en cet Eſtat.

„ Sur ces points ici Sa Majeſté s'en veut reſerver le ſoing „ pour examiner & reformer, ſans eſtre obligé à en rendre „ compte à autruy; Comme auſſi de pourvoir à la Seureté & „ Succeſſion de ſes Royaumes, pour ſoy, & pour ſa Tres che- „ re Epouſe, auec la Poſterité, qu'il plaira à Dieu leur donner „ en leur heureux Mariage.

„ En outre, la Meſure & Proportion de la Grace & Faveur, „ que Sa Majeſté voudra departir à ceux de ſes Subjets Catho- „ liques Romains, qui ſe comporteront modeſtement, tout le „ monde le pourra voir, & eux meſmes en ſentiront les Effets; „ Mais ils la doibvent attendre & eſperer de la bonté de Sa „ Majeſté, & avec le Tems, & aux Occaſions.

„ Pour le regard des Navires Marchans, Sa Majeſté y a don- „ né ſi bon Ordre, qu'elle s'aſſeure qu'on ſera bonne Juſtice „ aux Subjets du Roy Tres Chreſtien; Que s'il advient qu'en „ la limitation du Tems pour produire les preuves, ou par „ delai de la Juſtice, ou en la maniere de leurs Detentions & „ Arreſts, ou bien au traitement des Mariniers, ou autres, „ il y ait eu quelque Deſordre, il ſera fait Juſtice ſur les De- „ linquents & y aura Reformation à l'advenir.

„ Quant au Navire nommé *St. Jean*, Sa Majeſté eſt deſi- „ reuſe de rendre à ſon Tres cher Frere toute ſatisfaction ſur „ ce Subjet, & n'y a Perſonne au Monde à qui elle ſoit preſ- „ te de donner à l'egal de celuy, qu'elle luy deſire rendre; „ Mais en un Affaire ſi meſlé & auquel intervient le Droit „ des Nations, & le Droit de Païs, avec l'Intereſt de ſon „ Droit d'Admirauté, & celuy des Rois en tel cas, qui preten- „ dent y avoir de l'Intereſt; il plaira à ſon bon Frere d'avoir „ pour agreable que Sa Majeſté prenne advis des Loix pour s'e- „ claircir ſur ce ſubjet, afin de faire paroiſtre & voir à ſon „ bon Frere l'eſtat de l'Affaire tel qu'il eſt; Lequel eſtant re- „ preſenté au vray, ſon bon Frere ſe peut aſſeurer que Sa Ma- „ jeſté fera tout ce que legitimement & de Droit ſe peut eſpe- „ rer, & tout ce à quoi le reſpect qu'elle luy porte le pourra „ obliger.

„ Touchant la Chapelle & le Cimettiere, Sa Majeſté y don- „ nera ordre au Contentement & Satisfaction de la Royne ſa „ Tres chere Epouſe, & l'Expedition en ſera faite tout preſen- „ tement" (3).

Comme les Hiſtoires de ce Regne ne diſent preſque rien de ce Miniſtre (Mr. Blainville,) nous allons le faire connoitre & tra-

ſeconde tout près de *Cambridge*.

(2) Cet ordre venoit ſans doute des Prélats, ou de l'Archevêque de *Cantorbery*, entant que Primat du Royaume; car il n'en eſt du tout point parlé dans la Proclamation. Pour ce qui eſt du détail qui ſuit, ceux qui le blâmeront, auront de l'art d'abréger un Ouvrage des idées bien différentes de celles que notre Auteur a ſuivies dans vingt & vingt endroits de ce Tome XVIII.

(3) Dans le Mémoire préſenté à *Charles* par le Marquis de *Blainville*, on ne trouve rien touchant cette Chapelle & ce Cimetiere. Mais cet Ambaſſadeur en avoit parlé dans les Repréſentations qu'il avoit faites de bouche au Roi, & que le Roi lui avoit fait mettre par écrit, voulant lui répondre de même. *Charles*, qui pouvoit auſſi ſe taire ſur ce dernier Article, n'en eut garde, parce que, n'accordant proprement rien de ce que la *Remontrance* demandoit, il étoit de ſa Politique d'inſérer dans ſa Réponſe l'Article du Cimetiere, &c. qu'il accordoit tout entier, & ſur le champ.

CHARLES I. tracer ſon caractere, en aſſemblant ce qu'en rapportent quelques Lettres de la *Cabala*, avec certaines Anecdotes qui ne ſe trouvent nulle autre part.

On voit par une Lettre écrite de Paris, au Roi *Jaques I.* (1) par le Comte de *Holland*, que le Marquis de *Blainville*, qui étoit alors Ambaſſadeur de *Louis XIII.* à la Cour d'Angleterre, avoit envoyé à celle de France des plaintes très ameres des injuſtices & des violences qu'on lui faiſoit à Londres, juſqu'à venir l'inſulter, diſoit-il, dans ſon propre Hôtel. La Marquiſe ſon Epouſe en fit grand bruit; demanda même par un Placet au Roi, que ces Outrages fuſſent vangés ſur la perſonne des Miniſtres d'Angleterre. D'un autre côté, la Reine Mere en fut ſi outrée qu'elle dit dans le Louvre, au Comte de *Holland*, en préſence de tous les Princes, & de toutes les Dames de la Cour, la larme à l'œil: *Si le Roi votre Maitre continue à ſouffrir que les Ambaſſadeurs du Roi mon Fils ſoient traités ſi indignement, il peut bien s'attendre qu'on en uſera de même ici envers les ſiens.* Le Comte ému & piqué au vif, répondit: *Les Intentions & la Conduite de mon Maitre*, Madame, *ne doivent point être miſes en balance avec les Diſcours & la Conduite d'un Homme qui fait la principale Affaire de ſon Ambaſſade, de brouiller Sa Majeſté avec la Reine ſon Epouſe. En mon particulier*, ajouta-t-il, *je déclare que je n'aurai garde de chercher à être employé une ſeconde fois dans une Cour où j'eprouve qu'on n'a pas plus d'égards pour moi, que pour un Miniſtre du plus bas caractere.* On vit bien par l'effet que cette Reponſe faiſoit ſur la Reine, qu'elle étoit fâchée de n'avoir pas mieux ménagé les expreſſions de ſon reſſentiment.

Le Comte finit ſa Lettre d'une maniere fort remarquable.

„ La malignité de ce *Blainville* eſt ſi envenimée, Sire, contre Mylord Duc, qu'il a écrit directement au Roi ſon Maitre, que rien ne pourroit ſouſtraire ce digne Miniſtre de Votre Majeſté à la colere & au pouvoir du Parlement, qui le pourſuit & qui veut ouvertement ſa perte. Pour confirmer dans cette opinion Sa Majeſté Très Chrétienne, il lui a envoyé un détail de tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard; ajoutant qu'il y a pluſieurs Seigneurs du Conſeil qui ſont contraires à Mylord, & en nommant même quelques-uns; ce qui montre que *Blainville* a des intelligences avec ceux qu'il croit en état de faire quelque choſe au préjudice du Duc. Mais les perſonnes qui connoiſſent combien notre Monarque a le cœur généreux & magnanime, ſont très aſſurés qu'il ſaura bien mettre un ſi précieux Vaiſſeau d'honneur & de ſervice à couvert du danger dont le menacent les ouragans qui ſe ſont levés contre lui. Que dis-je? il eſt au pouvoir de Votre Majeſté non-ſeulement de calmer, d'arrêter tous ces vents impétueux, mais encore de répandre ſur le mérite & ſur les importans ſervices de ce grand Miniſtre, les rayons da ſa Faveur Royale en ſi grande abondance, que ſa vertu en jettera plus d'éclat que jamais. Vous le ferez, Sire, votre intrépidité & votre Juſtice nous en ſont de ſurs garants. Votre Majeſté, dis-je, le fera, & pour encourager tant de Sujets excellens qui conſacrent leurs travaux & leurs veilles à votre ſervice, & pour la gloire & la ſatisfaction du plus digne Prémier Miniſtre, qu'aucun Prince ait jamais eu: Miniſtre ſi attaché, ſi dévoué aux intérêts & à la Perſonne de ſon Maitre, que le Monde ne peut ſe laſſer d'admirer que, parmi tant de hazards qu'ils ont courus enſemble, rien n'ait été capable de les ſéparer. Puiſſe par la bonté de notre Dieu, n'avoir point de fin cette affection qui a été la garde fidele de votre Perſonne au milieu d'une foule d'accidens, diſons-le, & d'une foule d'afflictions! —— Si je m'exprime avec cette hardieſſe, Sire, ce n'eſt pas que les vains bruits qu'on affecte de répandre, cauſent en moi la moindre crainte, le moindre doute d'un changement; mais c'eſt que je me retrace vivement les dangers que votre courage & votre bonheur vous ont fait ſurmonter. Je prie Dieu pour votre Proſperité, &c".

Le Comte de *Holland* informa auſſi le Duc, que *Blainville* écrivoit tous les jours à la Cour de France, qu'il ſe trouvoit à Londres dans de continuelles allarmes. Tantôt on avoit inſulté ſes Domeſtiques, tantôt on les avoit maltraités, battus. Il s'étoit vu lui-même en danger d'être aſſaſſiné dans ſon propre Hôtel, tellement que tout le monde croyoit qu'il n'avoit pu échapper, à moins de cinq ou ſix bleſſures. „ Ces cris, *dit le Comte de Holland*, ont mis dans une agitation extrême les eſprits de cette Cour, toujours promte à prendre feu ſur toute ſorte de ſujets. On s'y eſt porté juſqu'à propoſer au Roi de nous défendre les entrées. Et même hier, Madame de *Blainville* demanda publiquement & avec les plus fortes inſtances à Sa Majeſté de nous faire mettre en priſon, afin de pouvoir tirer une ſatisfaction perſonnelle des excès commis à Londres contre l'Ambaſſadeur ſon Epoux, qui, diſoit-elle, avoit peut-être déja été tué, à l'heure qu'elle parloit; ce qui ne fit autre choſe qu'exciter la riſée des Courtiſans. J'ai repréſenté à la Reine la malice de cet Ambaſſadeur, continuellement occupé à inventer de nouvelles injures qu'on lui fait, & à débiter tous les jours des fauſſetes contre vous, Mylord, le tout pour couvrir les fautes & les inſolences qu'il commet. Je l'ai priée de ſuſpendre du moins ſon jugement, juſqu'aux prémieres nouvelles d'Angleterre, qui détruiront certainement l'impoſture de tous ces diſcours. Il faut au reſte, que je vous diſe, Mylord, qu'un Ami, que j'ai promis de ne point nommer, m'a fait voir la Lettre particuliere que *Blainville* a écrite au Roi, & où il lui envoie les Procédures du Parlement, avec le nom de pluſieurs de vos Ennemis déclarés, l'aſſurant que le Parti qui vous en veut, eſt ſi puiſſant & ſi animé, que votre perte eſt abſolument inévitable. Mais, j'eſpere qu'on le verra tomber lui, & tout ce Païs-ci, plutôt qu'un Miniſtre ſi illuſtre, ſi généreux, qui accorde ſon Amitié précieuſe, & ſa puiſſante protection, à &c".

Avant que *Blainville* arrivât en Angleterre, Mr. *Thomas Lorkin* l'avoit déja dépeint en partie au Duc de *Buckingham*, dans une Lettre qu'il lui écrivit de Paris, le 30 d'Août 1625. Ce Blainville, *lui dit-il*, qui eſt le prémier Gentilhomme de la Chambre du Roi de France, a reçu tout à coup ordre de ſe préparer à partir inceſſamment pour Londres, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Il eſt connu ici pour un vrai Cabaleur, Eſprit fin, penétrant & très dangereux. Ce qui me fait croire qu'il eſt envoyé dans notre Païs pour y obſerver, fureter, découvrir & mettre en uſage tout ce qui pourroit ſervir à former des factions parmi nous. Delà vient, *continue Lorkin*, que le Duc de Chevreuſe, que cette Cour a ſoupçonné d'avoir moins à cœur les intérêts de ſon Prince que ceux du Roi d'Angleterre, avertit un chacun par avance, de ſe méfier de cet homme-là, & d'éviter ſon commerce; ne laiſſant pas d'ailleurs de ſouhaiter qu'on lui faſſe en Angleterre une Reception gracieuſe & honorable.

Dans une ſeconde Lettre du 17 de Septembre ſuivant, *Lorkin* dit au Duc, que le caractere de *Blainville* eſt celui d'un Hypocrite, d'une Ame rampante, ſervile & ſans foi; *de ſorte*, lui repete-t-il, *que votre Grandeur ne ſauroit trop ſe tenir ſur ſes gardes avec cet homme-là.*

4. Commiſſion ſous le Sceau-Privé, donné au Garde du Grand Sceau, &c. pour mettre en exécution les Loix contre les Papiſtes Recuſans, & en particulier celle de la prémiere année du Regne d'*Eliſabeth*, portant qu'ils payeront douze ſous pour chaque Dimanche qu'ils s'abſtiendront du ſervice Divin. A Reading, le 11 de Novembre 1625 Page 227

Cette Commiſſion fut donnée conformément à la Requête que les deux Chambres avoient préſentée à Londres au Roi, & dont nous avons fait mention ci-deſſus. Il eſt vrai que la Requête demandoit que cet argent fût affecté pour l'entretien des Pauvres, au-lieu que la Commiſſion l'affecte, comme auſſi le Provenu de toutes ſortes d'Amendes, pour le ſervice du Public, & nommément pour les dépenſes qu'emportent les Munitions de Guerre dont il faut tenir les Magaſins toujours bien pourvus, pour les Fortifications & pour les Flottes. Cette Commiſſion enjoint aux Gens du Roi de décliner, autant que la Loi pourra le permettre, tous les Actes de Ceſſion, de Don ou de Bail, qui ſe trouveront avoir été faits au profit ou pour la ſureté des Recuſans, ſoit des Terres qui leur appartiennent en propre, ſoit de celles dont ils tirent, ou on droit de tirer quelque revenu.

Il eſt remarquable que de tous nos Hiſtoriens, il n'y ait que *Rushworth* ſeul qui parle de cette Commiſſion: encore n'en dit-il autre choſe, ſinon que le Roi ordonna au Procureur-Général de faire ſavoir aux Juges (des Circuits), que ſon intention Royale étoit qu'ils procédaſſent à la rigueur contre les Recuſans. Il l'avoit promis en termes formels dans ſa Réponſe à la Requête du Parlement. Mais que ce fût la faute de la Cour, ou celle des Commiſſaires, il eſt certain que cet Ordre ni aucun Ordre ſemblable ne fut jamais ponctuellement mis en exécution pendant tout ce Regne.

La Lettre que le Procureur Général écrivit aux Juges des Circuits portoit:

„ Que leurs Grandeurs ne négligeaſſent point de faire publier, que la pieuſe & gracieuſe intention du Roi étoit, que cette affaire fût pouſſée ſans relâche & avec vigueur: Qu'il avoit de ſa pure Grace, fait expédier ſous le Grand Sceau d'Angleterre, une Déclaration portant, que l'argent que les Papiſtes Recuſans ſeroient obligés de payer, n'entreroit point dans ſes coffres, mais ſeroit mis à part, pour être tout employé au ſervice du Public, ſans que qui ce fût pût y toucher, & ſans qu'on en pût rien divertir pour les beſoins, ni à la ſollicitation d'aucun de ſes Sujets.

„ Qu'il plût à leurs Grandeurs, d'abord en arrivant dans leur Département, ordonner au Greffier Criminel qu'il ait à dénoncer en diligence, les Papiſtes Recuſans de tout le Circuit, ſans aucun égard pour la Naiſſance, la Dignité, ni les Charges des perſonnes: A ne faire, ni laiſſer paſſer aucune erreur, aucune omiſſion dans leurs dénonciations, ou dans leurs autres Procédures; à lui remettre (à lui Procureur Général,) dans l'eſpace de dix jours après l'ouverture des Aſſiſes, ou du „ moins

(1) Ne ſeroit-ce pas plutôt *Charles I?* Ce qui ſuit, & ſur-tout ce qui eſt dit du Marquis de *Blainville*, &c. ne permet point d'en douter. En effet, comment cet Ambaſſadeur pouvoit-il travailler, du vivant de *Jaques*, à brouiller deux Epoux qui ne s'étoient mariés qu'a-

„ moins à lui envoyer un Etat bien ſpécifié & par écrit, de „ ceux qui ſont accuſés de nouveaux Crimes; & à ne point „ manquer de déclarer, en même tems, les Recuſans convain- „ cus à la Cour de l'Echiquier.

„ Que leurs Grandeurs vouluſſent bien auſſi, dès leur arri- „ vée, mander les Juges de Paix & les Grands-Jurés de leur „ Département, & ſe faire donner par eux une juſte Informa- „ tion des Recuſans qui ſont de quelque conſidération dans le „ Païs: Et là-deſſus, commander aux Grands-Jurés de faire, „ avant la fin des Aſſiſes, leurs diligences contre ceux qui „ n'ont point encore été déférés; & qui leur ſont connus pour „ coupables, ſoit qu'ils aient cette connoiſſance par eux-mê- „ mes, ou par de bonnes diſpoſitions: Enfin, n'écouter aucu- „ ne oppoſition, aucune défenſe, qu'après que les prévenus ſe „ ſeront remis perſonnellement dans la Priſon du Sherif, con- „ formément à la déciſion unanime de toutes les Cours de Juſ- „ tice, fondée ſur la diſpoſition même de la Loi, comme „ leurs Grandeurs le ſavent très bien.

„ Qu'on s'attache avec un ſoin tout particulier à découvrir, „ dénoncer & pourſuivre ceux d'entre les Papiſtes Recuſans „ qui tiennent Ecole, ou qui donnent des inſtructions en quel- „ que Science, Art, ou Exercice que ce ſoit.

„ Que leurs Grandeurs faſſent publier dans tous les Lieux „ où ils tiendront les Aſſiſes, que les Femmes mariées, qui „ ſont Papiſtes Recuſantes, atteintes & convaincues par les „ Procédures & le cours ordinaire de la Juſtice, ſeront miſes „ dans la Priſon commune, nonobſtant toute offre de Cau- „ tionnement, à moins que leurs Maris ne paient, pour les „ en délivrer, dix livres ſterling tous les mois régulierement. „ Article qui devra avoir une pleine & entiere exécution".

La Souſcription de ce cette Lettre étoit,

DE VOS GRANDEURS,

Le très obéiſſant Serviteur,

ROB. HEATH.

5. Proclamation pour mieux contenir dans leur Domicile les Papiſtes convaincus par Procedure & Sentence Juridiques d'être Recuſans. A Whitehal de 11 Janvier 1626. Page 266.

Cette Proclamation fut publiée pour faire mettre en exécution les Loix qui ordonnoient aux Recuſans de ne point s'écarter de plus de cinq milles du Lieu de leur demeure, ſans une Permiſſion expreſſe & non ſurpriſe, mais obtenue pour des affaires évidemment néceſſaires & preſſantes.

6. Commiſſion donnée à *George* Archevêque de *Cantorbery*, Primat & Métropolitain d'Angleterre, à *Thomas Coventry* Grand-Chancelier, à *Jaques* Comte de *Marlborough*, Grand-Tréſorier; à, &c. &c. pour bannir & faire ſortir inceſſamment du Royaume les Jéſuites, les Prêtres Séminariſtes, &c. A Weſtminſter le 11 Mars 1626. Page 314.

7. Ordre pour élargir ſeize Prêtres Papiſtes arrêtés dans les Priſons de Londres, ou des Environs; donné à la ſollicitation du Maréchal de *Baſſompierre* Ambaſſadeur de France; avec la permiſſion à lui de les embarquer pour être tranſportés hors des Terres & Domaines de Sa Majeſté. A Weſtminſter le 27 de Novembre 1626. Page 801.

8. Proclamation pour éclaircir & faire bien entendre l'Intention de Sa Majeſté, touchant l'exécution des Loix faites contre les Jéſuites, les Prêtres Papiſtes, & les Recuſans. A Whitehall le 16 de Février 1627. Page 847.

Le Roi avoit recommandé aux Seigneurs & Membres de ſon Conſeil, de chercher les moyens de procurer du relâche aux Recuſans, à cauſe, comme ils le lui avoient repréſenté, que ſi les Loix s'exécutoient contre eux à la rigueur, ils ſeroient ruinés, & réduits à être à charge à leur Païs, ſans qu'il en revînt le moindre profit au Souverain. Mais Sa Majeſté faiſant enſuite reflexion que ſa clémence à cet égard pourroit être mal interpretée; que d'un côté, les coupables en pourroient concevoir la flateuſe eſpérance qu'il imposeroit enfin ſilence à ces Loix; & que de l'autre, les Orthodoxes en prendroient peut-être lieu de ſoupçonner qu'il n'étoit pas ferme dans la véritable Religion, ou que ſon zèle pour elle s'étoit refroidi; il publia cette Déclaration pour aſſurer tous ſes Sujets qu'il étoit abſolument dans le deſſein & dans la volonté inébranlable de ne jamais déroger en rien à la Réſolution qu'il avoit priſe dès le commencement, & à la Promeſſe qu'il avoit faite de faire exécuter ponctuellement ces Loix: Que cependant, il vouloit y procéder avec tant de modération, que tout le monde reconnoîtroit qu'il cherche à ramener ceux qui ſont dans l'égarement, & nullement à les ruiner.

Et comme, nonobſtant les défenſes expreſſes de la Loi, on laiſſoit aux Récuſans, ou à leurs Proches, la liberté de prendre le Bail des deux Tiers de leurs Terres affectés au Fiſc, moyennant qu'ils en rendiſſent autant qu'un autre en offroit; Sa Majeſté prévoyant que cette faveur, ſi elle recevoit un mauvais ſens, pourroit cauſer du préjudice à ſes Affaires, déclare ici qu'il veut bien que tous les Baux qui ſont déja faits des Terres des Recuſans, quoiqu'ils n'aient point encore paſſé au Sceau, aient leur effet dans tous leurs Articles; mais que pour les autres Terres qui appartiennent aux Recuſans en propre, & qui ne ſont point encore affermées, Sa Majeſté entend que, eux ou leurs Procureurs, aient à compoſer, dans l'eſpace de trois mois là-deſſus avec ſes Commiſſaires; ſinon qu'il ſera loiſible à toute perſonne d'en prendre le Bail; & que même alors, & pendant ces entrefaites, ſi quelqu'un vient faire des offres plus avantageuſes que les leurs, elles ſeront reçues.

9. Commiſſion donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, au Garde du Grand Sceau, au Grand-Tréſorier, au Préſident du Conſeil-Privé, au Grand-Amiral, au Grand-Maitre, &c. pour donner permiſſion à ceux, qui, en conſéquence de leur *Non-conformité* avérée, étoient condamnés à payer au Roi vingt livres ſterling par mois, ou à être dépoſſedés des deux Tiers de leurs Terres, la permiſſion de prendre le Bail de ces deux Tiers, nonobſtant la défenſe expreſſe de la Loi. Comme auſſi pour entrer en compoſition avec ceux des Recuſans, dont les biens ne rendent point aſſez pour payer à la Couronne l'Amende de 20 livres portée par la Loi. A Weſtminſter le 19 de Février 1626. Page 851. On trouve deux autres Commiſſions de la même teneur, l'une du 11 Juillet ſuivant, page 729, & l'autre datée de *Canbury* le 30 d'Août 1627. Page 937.

10. Commiſſion donnée ſous le Sceau-Privé au Comte de *Sunderland*, à l'Archevêque d'*Yorck*, & à quarante-deux autres Seigneurs de la prémiere Qualité des Provinces du Nord, pour compoſer avec les Papiſtes Recuſans touchant le Bail de leurs biens confiſqués ſitués dans les onze Provinces Septentrionales nommées dans cette Commiſſion, qui s'étendoit non-ſeulement à ce qui étoit dû de ces confiſcations, depuis la dixieme année du Roi *Jaques*, mais encore à ce qui pourroit en être dû à l'avenir. Mr. de *Rapin* remarque que cette Commiſſion étoit directement contraire à la Promeſſe que le Roi avoit faite au Parlement d'*Oxford*, & qu'elle donna aux Anglois une mauvaiſe opinion de ſon zèle pour la Religion. La date en eſt du 23 de Juin 1627. A Weſtminſter. Page 904.

Le Roi dit dans cette Commiſſion, qu'il avoit été informé de fort bonne part, que les Habitans des Places Maritimes, ſurtout de celles qui ſont au Nord du Royaume, avoient ſouffert des pertes & des dommages conſidérables par les deſcentes, les pillages & les dégâts que les Ennemis du dehors avoient faits dans le Païs. Ce qui avoit interrompu le Commerce de ces Habitans par Mer, & fait manquer dans Londres le Charbon, & pluſieurs autres Marchandiſes néceſſaires & commodes qui y viennent de *Newcaſtle* par la *Tyne* & du Port de *Sunderland*. Que pour remedier à ce mal, Sa Majeſté avoit, de l'avis de ſon Conſeil-Privé, jugé à propos, que toutes les Rentes, Amendes, Confiſcations, & autres ſommes de cette nature dues par ceux d'entre les Recuſans, qui demeuroient dans les Provinces de *Stafford*, de *Derby*, de *Cheſter*, de *Lancaſtre*, de *Nottingham*, d'*Yorck*, de *Lincoln*, de *Weſtmoreland*, de *Cumberland*, de *Northumberland*, & de *Durham*, leſquelles dettes s'étoient accumulées depuis la 10. année du feu Roi, ou qui pourroient s'accumuler à l'avenir, en conſéquence de quelque Loi ou Statut contre les Recuſans, ſeroient employées à équiper ſix grands Vaiſſeaux de Guerre, & à les entretenir bien fournis de proviſions, & de gens, pour la garde & la défenſe des Côtes de ce Royaume, & en particulier de celles qui ſont depuis la pointe la plus avancée au Nord-Eſt, juſqu'à l'embouchure de la Tamiſe.

Sur quoi, le Roi déclare dans cette Commiſſion, qu'il accepte la bonne volonté & l'offre que les Propriétaires des Mines de Charbon, les Maitres de Navires, & les Négocians de Charbon de *Newcaſtle* ont faite de contribuer ſix ſous par *Chaldron* (2) pour l'équipement & la deſtination de ces ſix Vaiſſeaux. Et en conſéquence des conſidérations ci-deſſus expoſées, Sa Majeſté autoriſe leſdits Commiſſaires, ou quatre ſeulement d'entre eux aſſemblés, à bailler à ferme aux Recuſans Habitans deſdits Lieux, pour tout tems & terme qui n'excédera point celui de quarante & un ans, tous leurs Biens, ſoit Terres, ſoit Métairies, ſoit Fiefs ſervans, &c. ſur leſquels la Couronne a des droits acquis par la Loi. Pourront également leſdits Commiſſaires compoſer avec eux de toutes les Confiſcations & Amendes qu'ils ont encourues, pour n'avoir point voulu aſſiſter au Service Divin établi par les Loix; comme auſſi de tous les arrérages de Rentes échues, depuis la dixieme année de *Jaques I*. En un mot, pourront leſdits Commiſſaires entrer avec leſdits Recuſans en accommodement touchant toutes les dettes de cette nature, & attacher à cet accord telles Conditions & Exemptions qu'ils trouveront convenables, ſuivant les Inſtructions & Directions données par Sa Majeſté le 30 de Mars dernier, ou qu'elle donnera dans la ſuite, ſur ce même ſujet.

Et d'autant que pluſieurs de ces Recuſans ſont ou ſeront trouvés inſolvables, n'ayant ni Biens ni Poſſeſſions, les Commiſſaires pourront réduire leurs dettes à une certaine ſomme, payable en partie d'une année à l'autre, juſqu'à la concurrence du tout; en ménageant cette Réduction & ces payemens de telle ſorte, que ni eux, ni leurs Familles n'en ſoient point opprimés, Sa Ma-

qu'après la mort de ce Roi-là?

(2) Meſure qui tient trente-ſix Boiſſeaux d'Angleterre.

Majeſté *cherchant plutôt leur Converſion que leur Deſtruction.*

Le Chevalier *Jean Saville* fut, par cette même Commiſſion, établi Receveur Général des Rentes, Arrérages, &c. payables à la Couronne pour cauſe de Nonconformité. Mr. *Alexandre Davidſon*, Negociant, & Maire, cette année-là, de *Newcaſtle*, fut fait Receveur des ſix ſous par *Chaldron* de Charbon qui ſortoit de ce Port, comme il a été déja dit. Mr *Guillaume Poore* de *Farenton-Hall*, dans la Province de *Durham*, eut la Recepte de cette même Taxe ſur le Charbon qui ſortoit de *Sunderland*; & *Jean Richardſon* Ecuyer, habitant de *Durham*, fut nommé Secretaire de cette Commiſſion.

Nous n'avons plus rien à ajouter touchant cette Affaire, ſi ce n'eſt que les Recuſans en furent quittes à ſi grand marché, que le Parlement en fit, dans la ſuite, un de ſes ſujets de plainte.

11. Proclamation expédiée à Whitehall le 27 de Juin 1627, pour mieux expliquer & donner à connoitre l'intention de Sa Majeſté touchant la Commiſſion précedente Page 912.

Le Roi fait deux choſes dans cette Proclamation. 1. Il y ordonne que le provenu de toutes les confiſcations, &c. faites pour cauſe de Nonconformité, ou à faire dans les Provinces Septentrionales, ſeroit employé à l'équipement & à l'entretien de ſix vaiſſeaux de Guerre pour la Garde des Côtes, & pour la ſureté du Commerce & de la Navigation contre les Pirates, &c de la même maniere que les Confiſcations des Biens des Recuſans des autres parties du Royaume étoient affectées au ſervice du Public, & en particulier à celui de la Flotte. 2. Le Roi déclare à quiconque il appartiendra, que les Commiſſaires nommés pour les Provinces du Nord, s'aſſembleront à Yorck; & qu'il a pris la plus ferme réſolution d'exiger, ſans aucun égard ni ménagement pour perſonne, le payement entier de tout ce qui ſera trouvé lui être dû par ceux des Recuſans, qui dans le cours de deux mois, à compter de la date de cette Proclamation, n'auront point accepté la Grace qu'il leur offre, & dont ſes Commiſſaires ſont autoriſés à les faire jouir.

12. Proclamation pour faire exécuter ſans délai, & avec plus de ſoin qu'on ne l'avoit fait ci-devant, les Loix faites contre les Jéſuites, les Prêtres & les Papiſtes recuſans. A Southwick dans la Province de Hampſhire (1) le 3 Août 1628. Page 1037.

Cette Proclamation porte, que toutes ces ſortes de gens, ſans aucune diſtinction, que l'on pourra ſaiſir dans le Royaume, ſeront mis en priſon, & y demeureront, nonobſtant toute offre de cautionnement, juſqu'à ce que leur ſentence ait été prononcée: & s'il arrive qu'il y ait lieu de différer l'exécution de quelqu'un d'entre eux, on ne lui laiſſera pourtant point la liberté de ſortir, & de courir çà & là pour répandre leurs Superſtitions dangereuſes, mais on les transférera, ſelon l'ancien uſage, dans le Château de *Wisbich* (2), ou dans tel autre lieu bien ſûr & bien fermé, pour y être étroitement reſſerrés, & gardés: que ceux qui logent, recelent ou favoriſent de telles gens, ſeront cités & pourſuivis, ſelon le cours de la Juſtice & conformément à la diſpoſition des Loix: que ſur les plaintes des malverſations que les Officiers ſubalternes de ladite Commiſſion ont commiſes, au moyen deſquelles les Recuſans ont été opprimés, les Revenus du Roi diminués, & les Hérétiques encouragés à perſiſter dans leur opiniâtreté, & dans leur aveuglement, Sa Majeſté avoit donné ſes ordres pour remédier à ces abus, & pour apporter à l'exécution de cette affaire divers changemens favorables: que comme, parmi ceux qui ont pris à ferme des mains des Commiſſaires les terres des Recuſans, il y en a pluſieurs qui n'ont point levé leur Bail, ni n'en ont point rempli les conditions, au grand dommage de Sa Majeſté, ils ſeront ſommés & tenus d'y faire appliquer le Sceau, avant la fin des Séances ouvertes depuis la *St. Michel*. Enfin, que tous les Baux de cette nature devront avoir paſſé à la Chancelerie avant la fin des Séances qui ſe tiendront lors de leur date ou immédiatement après, ſous peine de toute nullité.

Maintenant que nous avons achevé de parcourir tous les Actes contenus dans ce XVIII Tome, au ſujet des Papiſtes Recuſans, il nous paroît convenable de terminer cet Article par la Liſte de ces gens-là, telle que *Rushworth* la rapporte, & qu'elle fut inſérée par les Communes dans la Requête dont nous avons donné la Copie ci-deſſus.

Il faut au reſte obſerver touchant cette Liſte & toute cette affaire, que les accuſations & les procédures ne ſe faiſoient point contre la perſonne des Femmes, ni des Enfans, mais contre les Maris, & les Peres, qui étoient auſſi ſeuls ſujets aux confiſcations des Biens, &c. (3).

LISTE DES RECUSANS, &c.

François Comte de *Rutland* (4) Gouverneur des Provinces de *Lincoln*, *Rutland*, *Northampton*, & *Nottingham*, Membre de la Commiſſion d'*Oyer & Terminer* (5) dans la Province d'*Yorck*, & Juge des Païs qui ſont au Nord de la *Trente*.

Ce Seigneur étoit accuſé d'être Papiſte Recuſant, & d'avoir bravé les Commiſſaires de Paix dans le *North-Riding* (6) de la Province d'*Yorck*, en ce qu'immédiatement après qu'ils eurent fait défenſes, pour cauſe de Nonconformité avérée, au nommé *Thomas Fisher* domicilié dans la Seigneurie de *Helmsley*, que le Comte a dans la même Contrée d'*Yorck*, & ſon Tenancier, de tenir Cabaret à biere, ce Seigneur lui en donna la permiſſion de ſon chef, par des Lettres en forme d'Acte & de Privilege ſigné de ſa propre main, & muni du cachet de ſes Armes. Il étoit encore accuſé d'avoir établi dans cette même Seigneurie de *Helmsley*, une Ecole ouverte, en faveur d'un certain *Roger Conyers*, Papiſte reconnu, qui y donnoit auparavant, avec la permiſſion du Comte, des leçons privées aux Enfans des Recuſans, & qui ſouffre à préſent que ſes Ecoliers n'aſſiſtent point au Culte public: de quoi on a déja porté plainte contre lui au Parlement.

Le tres digne Vicomte *Dunbar*, Juge délégué du Comte de *Rutland* pour la commiſſion d'*Oyer & Terminer*, dans les quartiers qui ſont au Nord de la *Trente*, Commiſſaire des Rades, & Lieutenant du Roi du *Eaſt-Riding* de la Province d'*Yorck*.

Ce Seigneur eſt accuſé d'être Papiſte Recuſant; mais ſa cauſe a été évoquée à la Cour du Banc du Roi. Sa Femme, ſa Mere, & la plupart de ſes parens ſont auſſi accuſés, & même quelques-uns d'entre eux ont été convaincus de *Nonconformité*.

Guillaume Baron *Evre*, Membre de la Commiſſion des Rades, dans l'*Eaſt-Riding*, convaincu d'être Papiſte Recuſant.

Henri Baron *Abergavenny* (7).

Jean Baron *Tenham* (8)

Edouard Baron *Wotton*, l'un des Commiſſaires des Rades, très ſuſpect de Papiſme

Henri Baron *Morley* Commiſſaire des Rades dans la Province de *Lancaſtre*, eſt tres ſuſpect de Papiſme. Sa Femme eſt Nonconformiſte tout ouvertement.

Jean Baron *Mordaunt*, Commiſſaire de Paix, des Rades, & du Subſide dans la Province de *Northampton*. Il avoit été créé Comte de *Peterborough*, par *Charles* lui-même, en 1628.

Jean Baron *St. Jean* de *Baſing*, Commandant du Château de *Lidley*, dans la Province de *Hampshire*, accuſé & déferé comme Papiſte Recuſant.

Emanuel, Baron *Scroop*, Préſident du Conſeil Royal dans les Provinces du Nord, Gouverneur de la Province & de la Ville d'*Yorck*, & de la Ville de *Kingſton* ſur le *Hull*; accuſé, il y a peu de tems, & continuant néanmoins à ſe rendre tous les jours ſuſpect d'être mal intentionné pour la Religion établie par les Loix:

1. En n'allant point à l'Egliſe Cathédrale, aux jours que ceux qui l'ont précédé dans ſa Charge de Préſident, ne manquoient point de s'y trouver.

2. En ne s'approchant jamais de la Sainte Table, aux jours ordinaires, ſortant même publiquement ces jours-là de l'Egliſe, avec ſes Domeſtiques, tandis que le Lord Maire, les Echevins & tous les autres Membres du Conſeil y demeurent, & y reçoivent la Communion.

3. En ne ſe trouvant que rarement ou jamais à la célébration des jours de Jeûne, mais ſortant publiquement à cheval de la Ville avec ſes Faucons.

4. En faiſant démettre de leurs Emplois ceux qui ſont reconnus pour être fermes dans la Religion établie par la Loi, ou en les empêchant d'exécuter leurs ordres.

5. En faiſant entrer des gens malintentionnés dans la Commiſſion d'*Oyer & Terminer*, & dans tels autres Emplois de conſéquence, nonobſtant la promeſſe tout-à-fait contraire que Sa Majeſté à faite là-deſſus, à ſon dernier Parlement.

6. En refuſant de deſarmer le Lord *Eury*, quoiqu'il le connût pour un Recuſant convaincu, & que les Seigneurs du Conſeil lui en euſſent donné l'ordre exprès & poſitif par écrit; comme auſſi en refuſant aux Commiſſaires qui devoient être employés à deſarmer les Papiſtes Recuſans, de leur produire & mettre en main les Lettres du Conſeil Privé expédiées pour cet effet, ou au moins de leur en donner Copie, comme ils l'en ſol-

(1) Cette Province eſt plus connue en François, ſous le nom de *Southampton.*

(2) Pendant le Regne de la Reine *Eliſabeth*, on fit de ce Château une Priſon particuliere pour les Jeſuites & les Prêtres Papiſtes. C'eſt là que furent detenus, durant pluſieurs années, *Leonard Hopes*, *Thomas Brinſton*, & *Jean Meredith*, Membres du College de *St. Jean*, à *Oxford*.

(3) Pour accorder ceci avec ce que le Procureur-Général manda aux Juges, &c. que l'intention du Roi etoit, *que les Femmes atteintes & convaincues d'etre Recuſantes, ſeroient miſes en priſon, & n'en ſortiroient point, à moins que leurs Maris ne payaſſent pour elles dix Livres ſterling par mois*; il faut dire que cet ordre fut ſans effet, quoique le Procureur-Général en eût recommandé particulierement l'exécution pleine & entiere. Voy. ci-deſſus pag. 203.

(4) Ce Gentilhomme voyagea beaucoup dans ſa jeuneſſe. Il vit toutes les Cours de l'Europe, eut le bonheur d'y plaire, & d'y être fort bien reçu. A ſon retour en Angleterre, il fut créé Chevalier, à l'occaſion du Couronnement de *Jaques I*, qui peu de tems après, lui donna l'Ordre de la Jarretiere. Il fut un des Seigneurs que le Roi nomma particulierement pour le ſuivre dans ſon Voyage d'Ecoſſe; & dans la ſuite, il eut le commandement en Chef de l'Eſcadre qui fut envoyée en Eſpagne pour en ramener, & qui en ramena en effet le Prince *Charles*. Le Titre de Lord *Roos*, qui avoit été pendant longtems dans ſa Famille, lui étant diſputé par *Guillaume Cecil*, Fils & Héritier d'*Eliſabeth*, Fille unique d'*Edouard* Comte de *Rutland*, il obtint, la quatorzieme année du Regne de *Jaques I*, des Lettres Patentes, portant que, vu que l'Impétrant étoit en poſſeſſion de la Terre & Baronnie d'*Hamlake*, il ſeroit reconnu pour Lord *Roos*

CHARLES I.

ſollicitoient, & comme ceux qui ont exercé avant lui la Charge dont il eſt revêtu, l'ont toujours fait en pareil cas.

7. En donnant ordre au Lord *Dunbar*, au Chevalier *Guillaume Wetham*, & au Chevalier *Guillaume Alford*, de viſiter les Fortifications & les Magaſins de *Kingſton* ſur le *Hull*; ce qu'ils firent faire par un nommé *Kerton*, leur Commis, Recuſant convaincu, & de plus violemment ſuſpect d'être un Prêtre traveſti.

8. En refuſant d'admettre *Guillaume Hilliard*, Défendeur, contre *Iſabelle Simpſon*, Demandereſſe, dans une Action de *Trover* (9), à prouver, comme il le demandoit, conformément à la Loi, que ſa partie étoit une Papiſte convaincue d'être Recuſante, & même l'ayant forcé à payer les Dépens de l'Inſtance.

9. En ce que, depuis le mois de Janvier 1619, que ce Seigneur a pris poſſeſſion de ce Gouvernement, le nombre des Recuſans s'eſt conſiderablement augmenté. En effet, on voit par les Regîtres des Aſſiſes, que dans le ſeul quartier du *Eaſt Riding*, il y a aujourd'hui ſeize cens ſoixante & dix Recuſans convaincus plus qu'auparavant; ce qu'on ne conçoit point pouvoir venir d'ailleurs, que de la faveur & de la protection qu'ils trouvent auprès de lui.

Guillaume Langdale, Ecuyer, convaincu d'être un Papiſte Recuſant.

Jordan Metham, *Henri Holm*, *Michel Partington*, Ecuyers, *George Creſwel*, *Thomas Danby*, Commiſſaires des Rades, tous mariés avec des Recuſantes, & tous ayant été mis dans cette Commiſſion par l'entremiſe du Lord *Scroop*, dont nous avons fait mention ci-deſſus.

Ralph Bridgman, l'un de ceux qui ne communient point.

Le Chevalier *Marmaduke Weivel*, Baronnet, déféré au précédent Parlement, ſa Femme étant une Papiſte Recuſante convaincue, & perſiſtant ouvertement dans ſon opiniâtreté.

Le Chevalier *Thomas Metham*, Lieutenant de Roi, intrus par le Lord *Scroop* dans la Commiſſion du Conſeil des Provinces Septentrionales; dans celle d'*Oyer* & *Terminer*, & dans pluſieurs autres de grande importance, connu pour n'avoir jamais communié, dont les deux Filles uniques ont été élevées dans la Religion Papiſte, & dont l'une vient d'épouſer *Thomas Doleman*, Ecuyer, Nonconformiſte.

Anthoine Vicomte *Montaigu* (10), reputé Papiſte, & cependant Membre de la Commiſſion des Rades dans la Province de *Suſſex*.

Le Chevalier *Guillaume Wray* Lieutenant de Roi, & Colonel d'un Regiment. Sa Femme eſt une Recuſante.

Le Chevalier *Edouard* Muſgrave, le Chevalier *Thomas Lampleig*, Juges de Paix, & *Quorum* (11).

Le Chevalier *Thomas Savage*, Lieutenant de Roi, & Juge de Paix, dont la Femme & les Enfans ſont Recuſans.

Guillaume Whitmore, Commiſſaire du Subſide. Sa Femme & ſes Enfans ſont Recuſans.

Le Chevalier *Hugh Beeſton*, Commiſſaire du Subſide. Sa Fille & pluſieurs de ſes Domeſtiques ſont Recuſans.

Le Chevalier *Guillaume Maſſie*, Commiſſaire du Subſide, ſa Femme accuſée d'être Recuſante, & ſes Enfans accuſés d'être Papiſtes.

Le Chevalier *Guillaume Courtney*, Vice-Gouverneur des Mines d'Etaim, & Lieutenant de Roi, eſt connu pour un Papiſte Recuſant.

Le Chevalier *Thomas Ridley*, Juge de Paix. Sa Femme & ſon Fils aîné ſont Recuſans.

Le Chevalier *Ralph Conyers*, Juge de Paix. Sa Femme eſt Papiſte Recuſante.

Jaques Lawſon Ecuyer, Juge de Paix, l'un des Commandans des Milices. Ses Enfans font profeſſion du Papiſme, & ſes Domeſtiques ne communient point.

Le Chevalier *Jean Shelley*, Baronnet, & *Guillaume Scot* Ecuyer, ſont Recuſans.

Jean Finch, Ecuyer, Membre de la Commiſſion des Rades, non convaincu, mais n'aſſiſtant jamais au Service Divin.

Le Chevalier *Guillaume Molineux*, Lieutenant de Roi, & Juge de Paix, marié avec une Recuſante.

Le Chevalier *Richard Houghton*, Lieutenant de Roi. Sa Femme & quelques-unes de leurs Filles ſont Recuſantes.

Le Chevalier *Guillaume Norris*, Général d'Armée, & Juge de Paix, eſt un Recuſant connu & avéré.

Le Chevalier *Gilbert Ireland*, Juge de Paix, eſt un Recuſant.

CHARLES I.

Jaques Anderton, Ecuyer, Juge de Paix, & l'un des Receveurs de Sa Majeſté. Sa Femme ne communie du tout point, & ſon Fils unique eſt un grand Recuſant, qui veut bien paſſer pour tel.

Edouard Criswell Ecuyer, Juge de Paix, marié avec une Recuſante.

Edouard Rigby, Ecuyer, Secretaire de la Couronne, Juge de Paix, eſt bien lui-même un véritable Membre de l'Egliſe Anglicane, mais ſa Femme & ſes Filles ſont Papiſtes Recuſantes.

Jean Parker, Commiſſaire Général de la Province, ſuſpect d'être un Recuſant.

George Ireland, Ecuyer, Juge de Paix, marié avec une Papiſte Recuſante.

Jean Preſton Ecuyer, Officier des Forêts de Sa Majeſté dans la Province de *Weſtmorland*, eſt un Recuſant connu.

Thomas Covil, Ecuyer, Gouverneur des Priſons, Juge de Paix, & *Quorum*. Sa Fille mariée eſt une Recuſante.

Le Chevalier *Cuthbert Halſal*, Juge de Paix. Sa Femme eſt Recuſante.

Richard Shearburn, Ecuyer, Juge de Paix. Sa Femme eſt *Non-Conformiſte*, ſon Fils auſſi, & lui-même eſt *Non-Reſident*.

Le Chevalier *George Hennage*, & le Chevalier *François Metcalf*, *Robert Thorold*, *Anthoine Munſon* & *Guillaume Dalliſon*, Ecuyers, tous Membres de la Commiſſion des Rades, & tous juſtement ſuſpects d'être Papiſtes Recuſans.

Le Chevalier *Henri Spiller*, Membre de la Commiſſion pour Middleſex & Weſtminſter, & Lieutenant de Roi; & *Valentin Saunders*, Ecuyer, l'un des ſix Secretaires, ſont tous les deux violemment ſoupçonnés d'avoir de fort mauvais ſentimens pour la Religion établie par les Loix de l'Etat.

Le Chevalier *Charles Jones*, Lieutenant de Roi, & Juge de Paix; *George Milburn*, Ecuyer, Juge de Paix; *Edouard Morgan*, Ecuyer, ſont tous les trois mariés avec des Femmes Papiſtes Recuſantes, & qui continuent à l'être ouvertement.

Guillaume Jones, Lieutenant de Roi, & Juge de Paix. Sa Femme ſuſpecte d'être une Papiſte Recuſante.

Jean Vaughan, Capitaine de Cavalerie, ſuſpect de Nonconformité.

Benoit Hall, Receveur & Grand-Maître de la Duché de *Lancaſtre*; lui & ſa Femme ſont Papiſtes Recuſans.

Le Chevalier *Thomas Brudenel*, Baronet, Lieutenant de Roi, eſt un Papiſte Recuſant.

Cuthbert Heron, Ecuyer, Sherif de la Province de Northumberland, Juge de Paix, marié avec une Nonconformiſte.

Le Chevalier *Guillaume Selby*, le jeune, Juge de Paix, marié avec une Nonconformiſte.

Jean Canning, Juge de Paix, ſa Femme eſt ſoupçonnée d'être une Recuſante.

Le Chevalier *Ephraïm Widdrington*, Juge de Paix, eſt ſoupçonné d'être un Recuſant.

Le Chevalier *Thomas Ridall*, Juge de Paix. Sa Femme & ſon Fils aîné ſont ouvertement Recuſans.

Jean Widdrington, Ecuyer, qui ſortit de la Province de Northumberland avant que la Proclamation de Sa Majeſté fût publiée, eſt à préſent à Londres, & bien loin d'avoir été éloigné du Conſeil, il a ordre de s'y trouver, & s'y trouve en effet tous les jours.

Le Chevalier *Robert Pierpoint*, Juge de Paix; ſa Femme eſt une Recuſante.

Le Chevalier *Anthoine Brown*, Juge de Paix, regardé comme Recuſant, mais non encore convaincu de l'être.

Le Chevalier *Henri Beddingfield*, Lieutenant de Roi, Juge de *Oyer* & *Terminer*, l'un des Commiſſaires des Rades, Juge de Paix, & Capitaine d'Infanterie : ſelon les Informations qu'on a priſes, ni ſa Femme, ni aucun de ſes Enfans ne vont à l'Egliſe.

Thomas Sayer, Capitaine de Cavalerie. Sa Femme ne vient point à l'Egliſe.

Le Chevalier *Thomas Yelverton*, Baronnet, & Juge de Paix, n'eſt point ſuſpect lui-même d'être Recuſant, mais ſon Fils aîné, & une de ſes Filles, ſont connus pour tels de tout le monde.

Le Chevalier *Henri Mine*, Juge de Paix & *Quorum*. Perſonne ne l'a jamais vû communier, ni lui, ni ſa Femme, ni ſes Filles; & ils ont tous été accuſés aux Aſſiſes, de Nonconformité.

Robert Warren, Secretaire, & l'un des Juges de Paix, très juſtement ſuſpect de Nonconformité.

Le

Roos de *Hamlake*, en porteroit le nom & le Titre, dont ſon Fils hériteroit après lui : mais il mourut ſans laiſſer d'Enfant mâle.

(5) Ces deux Termes déſignent une *Commiſſion* particuliere que le Roi nomme pour juger dans telle ou telle Province certaines Cauſes, & ſur-tout les Cauſes criminelles.

(6) *North-Riding* eſt le nom d'une des Contrées qui font la diviſion de la Province d'*Yorck*.

(7) Il épouſa *Catherine*, Fille du Lord *Edouard Vaux* de *Harrowden*, qui etoit auſſi un Papiſte Recuſant.

(8) Ce fut par lui que la dignité de Baron entra dans ſa Famille. On ne le nommoit que le Chevalier *Jean Roper*, lorſque *Jaques I* la lui conféra, le 9 Juillet 1619, en récompenſe du zèle qu'il avoit montré pour la Reine *Eliſabeth*, & enſuite pour lui, ayant été le premier qui après la mort de cette Princeſſe, l'avoit proclamé Roi d'Angleterre dans la Province de *Kent*.

(9) S'il y avoit *Drover*, il pourroit s'agir de quelque Bêtail; car *Drover* ſignifie *Conducteur de Betail*. Mais il y a *Trover*, & j'avoue que je ne ſai ce que c'eſt.

(10) *Marie*, Mere de ce Lord, étoit fille du Chevalier *Guillaume Dormer* d'*Ethorp*, dans la Province de *Buckingham*; & ſa Femme étoit fille de *Thomas Sackville* Ecuyer de *Dorſet*.

(11) Mot Latin, qui ſignifie *Deſquels*, & qui ſert à déſigner que ceux à qui on l'applique, ſont du plus nombreux Parti. Ce Parti lui-même eſt nommé *Quorum*. Ainſi, on dit, que dans une Compagnie de vingt Perſonnes, il ſuffit qu'il y en ait onze d'un même ſentiment, pour former un *Quorum*, c'eſt-à-dire que ce nombre ſuffit pour prononcer, & pour conclurre.

CHARLES I.

Le Chevalier *Benjamin Tichburne* (1), Baronet, Membre de la Commiſſion d'*Oyer* & *Terminer*, Juge de Paix, Lieutenant de Roi, & l'un des Commiſſaires du Subſide.

Le Chevalier *Richard Tichburne* (2), Juge de Paix. Sa Femme a été accuſée aux dernieres Aſſiſes, de n'être point allée à l'Egliſe, pendant deux mois de ſuite.

Le Chevalier *Jean Gage*, (qui a épouſé un très riche parti, ſavoir *Pénélope*, Fille de *Conyers Darcy*, Comte de *Rivers*) eſt un Papiſte Recuſant.

Le Chevalier *Jean Guldeford*, & le Chevalier *Edouard François*. Leurs Femmes ne vont du tout point à l'Egliſe.

Edouard Gage, Ecuyer, Commiſſaire des Rades, eſt un Papiſte Recuſant.

Thomas Middlemore, Commiſſaire des Rades, ne va jamais à l'Egliſe.

Jaques Rolls } Commiſſaires des Rades, ſont deux Papiſtes
Guillaume Scot } Recuſans.

Robert Spiller. On ne le voit jamais à l'Egliſe.

Le Chevalier *Henri Guildford*, Commiſſaire des Rades & des Pirateries, *Jean Thatcher*, Ecuyer, Commiſſaire des Rades, convaincus, ou violemment ſuſpects.

Le Chevalier *Richard Sandford*, les Sieurs *Richard Brewthwait*, & *Gawen Brewthwait*, Ecuyers. Leurs Femmes ſont ouvertement Recuſantes.

Le Chevalier *Guillaume Aubrey*, Juge de Paix, connu pour Recuſant.

Rees Guillaume, Juge de Paix. Sa Femme a été convaincue d'être Recuſante, & ſuivant les informations, ſes Enfans ſont élevés dans la Religion Papiſte.

Le Chevalier *Jean Coney*, Juge de Paix, & Lieutenant de Roi; ſa Femme eſt ouvertement Recuſante.

Morgan Voyle, Ecuyer, Juge de Paix. Sa Femme eſt accuſée de n'aller jamais à l'Egliſe, ſans qu'on ait encore des preuves qu'elle ſoit Papiſte Recuſante.

Jean Warren, Commandant des Milices. Un de ſes Fils eſt ſuſpect de Papiſme.

PRETS. Voyez *EMPRUNTS*.

PRIVILEGES. Voyez *INVENTIONS*.

PRIVILEGES D'IMPRIMER. Voyez *LIVRES*.

PROTECTIONS.

1. Lettres de Protection accordées par Sa Majeſté à *Arthur Beswicks* de *Spelmonden* dans la Province de Kent, pour le mettre, lui & tous ceux qui ſe ſont engagés pour lui, de même que leurs Maiſons, Terres, Effets, &c. à couvert des pourſuites de leurs Créanciers. Donné à Oxford le 12 d'Août 1625. Page 178.

2. Autre Protection de la même nature, mais pour une année ſeulement, accordée à Dame *Anne Molineux*, le 29 Novembre 1625. A Reading. Page 232.

Cette Protection eſt une continuation de celle que le feu Roi avoit accordée auſſi pour une année à cette même Dame, afin qu'elle pût ſe mettre en état de payer ſes Créanciers, par la vente de certaines Terres qu'elle avoit recouvrées, après avoir eſſuyé un long procès & de grands fraix.

3. Protection pour une année accordée pour les mêmes fins, au Chevalier *Henri Goodyere* de *Polesworth*, dans la Province de Warwick le 9 Mai 1626. A Weſtminſter. Page 684.

Il avoit repréſenté qu'il avoit contracté de grandes Dettes au Service, & pour ſoutenir avec honneur le poſte qu'il avoit eu de Gentilhomme de la Chambre du feu Roi, & de Sa Majeſté regnante.

4. Protection de la même nature, accordée au Chevalier *George Rivers*, à *Richard Amburſte*, Avocat, & à *Edouard Lindſey*, Ecuyer, qui ſe ſont rendus Cautions de *Richard* dernier Comte de *Dorſet*, envers ſes Créanciers. A Weſtminſter le 29 Juin 1626. Page 722.

5. Protection accordée à *Jean Smith*, Citoyen, & Pelletier de Londres, pour continuer, comme auparavant, ſon Commerce, &c. ſans pouvoir être inquiété par ſes Créanciers pendant toute une année. A Weſtminſter le 30 Juin 1626. Page 724.

6. Protection pour la même fin, accordée à *Guillaume Murray*, Comte de *Tullibardin*, le 7 d'Octobre, à Weſtminſter 1626. Page 765.

7. Autre accordée à *Bray Ayleworth*, le 14 d'Octobre. Page 767.

8. Pareilles Lettres accordées pour ſix mois ſeulement à *Richard*, Comte de *Desmond*, le 6 Novembre 1626. A Weſtminſter. Page 785.

9. Pareilles Lettres accordées au Chevalier *Jean Townshend*, & à ſes Répondans, le 4 Janvier 1627.

Ces Lettres portent, que l'Impétrant, n'ayant pu encore ſe faire payer des grandes ſommes qu'il a prêtées à pluſieurs de ceux qui ont ſollicité & obtenu du feu Roi des Octrois & des Privileges, il ſupplioit Sa Majeſté, en conſideration de ſon état, comme auſſi de l'affaire importante à laquelle il travailloit pour ſon ſervice, de vouloir prolonger d'une année la Protection qu'il avoit obtenue, & qui expiroit. Les Seigneurs du Conſeil dont il étoit connu, prierent eux-mêmes le Roi de lui accorder ſa demande.

RECUSANS. Voyez *PRETRES*.

REMISSION. Voyez *PARDON*.

REVENUS.

1. Commiſſion expédiée ſous le Petit Seau, & adreſſée au Grand-Tréſorier, au Chancelier & au Vice-Tréſorier de l'Echiquier, pour prendre la Reverſion des Fiefs Servans, Terres, Héritages, &c. qui appartiennent à Sa Majeſté, en annullant pour cet effet tous Baux & Octrois qui en ont été faits, ſoit à terme précis, ſoit à vie: & pour affermer ces Biens-là à d'autres Perſonnes, à terme de vingt & un ans, ou de moins, ou à vie, moyennant une certaine Finance. Donné à New Sarum, le 20 Octobre 1625. Page 214.

2. Ordre donné au Garde du Grand Seau, pour affermer les Douanes & les Impôts au Chevalier *Jean Wolſtenholme*, au Chevalier *Maurice Abbot*, à *Henri Garwaie*, & à *Abraham Jacob*, Ecuyers. Donné ſous le Cachet, à Whitehall le 14 Avril 1626. Page 674.

3. Commiſſion donnée par le Roi, & ſon Conſeil, aux Officiers, Commis, &c. qui ſont employés aux Bureaux des Revenus de Sa Majeſté, de lever les Droits, Taxes, & Impôts ordinaires ſur les Effets & les Marchandiſes, quoique non autoriſés par aucun des deux derniers Parlemens. A Weſtminſter le 26 Juillet 1626. Page 737.

Comme le Roi n'avoit pu obtenir de l'argent de ſes Parlemens, qu'à des conditions qu'il ne ſe ſoucioit point d'exécuter, il ſe crut en droit d'en lever de ſa propre autorité, pour fournir au preſſant beſoin qu'il en avoit.

4. Proclamation par laquelle le Roi notifie à tous ſes Sujets la réſolution qu'il a priſe de donner à ſes Revenus un état fixe & certain, ſoit en affermant ſes Domaines, & ſes Fiefs, ſoit en les aliénant, pour un tems, ou pour toujours, moyennant une Redevance proportionnée & annuelle. Donné à Nonſuch le 16 Août 1626. Page 741.

Ce Projet fut entierement abandonné, à cauſe que ce qu'il auroit produit pour le tems préſent, ne pouvoit que rendre, pour l'avenir, la Couronne très pauvre, par la diminution, & preſque l'anéantiſſement des Revenus qui y ont été affectés.

5. Commiſſion donnée au Comte de *Marlborough*, Tréſorier-Général, au Duc de *Buckingham*, Grand-Amiral d'Angleterre, &c. pour vendre en Fief à perpétuité, ou affermer, ſoit à terme précis, ſoit à vie, certaines Terres appartenant à Sa Majeſté. La date en eſt du 15 Septembre 1626. A Weſtminſter. Page 755.

6. Pareille Commiſſion du 23 Octobre de cette même année. Page 771.

7. Déclaration de la réſolution que Sa Majeſté a priſe de vendre en Fief à perpétuité, certaines Seigneuries, Terres, &c. de la Couronne, à telles perſonnes, qui en conviendront du prix avec les Commiſſaires du Roi, nommés & autoriſés pour cela. A Weſtminſter le 6 Novembre 1626. Page 786.

8. Commiſſion donnée au Chevalier *Jean Walter*, Préſident de la Cour de l'Echiquier, & à, &c. pour faire & paſſer les Tranſports des Seigneuries, &c. Le 8 Novembre. Page 790.

9. Commiſſion donnée au Comte de *Marlborough*, Tréſorier-Général, & à &c. pour rechercher & examiner, par quels moyens les revenus du Roi pourroient être augmentés. A Weſtminſter le 5 Décembre 1626. Page 806.

Les principaux de ces moyens, que les Membres de cette Commiſſion devoient examiner, conſiſtoient dans les Queſtions ſuivantes.

I. Quels Bois étoient propres à couper, quelles Forêts à abattre, & quels Parcs à rompre.

II. Quelles Penſions, & quelles Payes pouvoient ſouffrir quelque diminution.

III. Quel délai on pourroit fixer dans la ſuite aux Vaſſaux, pour rendre leur Foi & Hommage, enſorte qu'il s'y trouve du profit pour Sa Majeſté, & de la commodité pour eux.

IV. Quels Titres de Tenemens peuvent être changés, & leſquels d'entre ces Titres peuvent être chargés de payer une double Rente fonciere, & les Finances pour la jouiſſance & l'uſage des Fiefs.

V. Lequel ſeroit le plus avantageux, ou d'affermer les Domai-

(1) Pendant qu'il étoit Shérif, il proclama avec tant de zèle *Jaques I* Roi d'Angleterre, que ce Prince lui confera, en récompenſe, à lui, & à ſes quatre Fils, la Dignité de Chevalier. Sa Majeſté lui fit auſſi un Don de *Winchester*, pour lui & pour ſes Héritiers à jamais; & avec cela, d'une Penſion annuelle de cent livres ſterling pendant ſa vie, & celle de *Richard* ſon Fils. Il étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi, qui l'honora ſouvent de ſa préſence Royale à *Tichborne*. Enfin, après avoir été Député au Parlement par la Province de *Hampſhire*, il fut élevé à la Dignité de Baronet, dont il ne jouit guère plus d'un an, & qui paſſa à ſon Fils aîné.

(2) *Ri-*

maines de Sa Majeſté pour un terme précis, ou pour la vie des Fermiers; ou bien de les bailler en Fief à perpétuité, moyennant des Redevances & des Rentes, qui augmentent les revenus de la Couronne, & une ſomme d'argent payable ſur le champ, pour la Finance qui nous en eſt due: & de quelle maniere tout cela doit être ménagé.

VI. Quels ſont les Officiers & Commis des revenus du Roi, que l'on pourra le plus commodément retrancher.

10. Commiſſion donnée ſous le Petit Sceau à *Jaques* Comte de *Marlborough*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, & au Chevalier *Richard Weſton*, Chancelier & Vice-Tréſorier de l'Echiquier, &c. par laquelle Sa Majeſté, après avoir déclaré qu'elle approuve & ratifie à pur & à plein, tant les Contrats d'Aliénation pour toujours, que les Contrats à ferme pour certain tems, de certaines Terres, Seigneuries, &c. de ſon Domaine, les autoriſe à expédier tels Actes, ſoit de Tranſport, ſoit de Renonciation, néceſſaires pour la ſureté de ceux qui ont affermé ou acquis des Biens de la Couronne, dans le tems que Sa Majeſté n'étoit que Prince de *Galles*. A Weſtminſter le 14 Octobre 1627. Page 943.

11. Commiſſion donnée à *Jaques* Comte de *Marlborough*, Tréſorier-Général d'Angleterre, au Chevalier *Richard Weſton*, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier, au Chevalier *Humphrey May*, Chancelier de la Duché de *Lancaſtre*, pour les autoriſer à vendre & à affermer ſes Maiſons & Terres Seigneuriales, Châteaux, Fiefs, &c. au prix dont ils pourront convenir, ſoit avec les Aquéreurs, ſoit avec les Preneurs des Baux, & d'en paſſer les Actes authentiques ou d'aliénation, de renonciation, & de tranſport, ou de ferme, &c. A Weſtminſter le 1 Décembre 1627. Page 952.

Il ſe trouve, page 1053, une ſemblable Commiſſion du 20 Septembre 1628.

12. Commiſſion donnée aux Chevaliers *Raphael Hopton*, *Henri Berkley*, *Robert Phellips*, *Edouard Rodney*, à *Thomas Windham*, *Edouard Popham*, Ecuyers, & autres Gentilshommes de la Province de Somerſet, pour leur donner le moyen & le pouvoir de mettre en exécution le projet & le deſſein que le feu Roi avoit formé de ſécher, d'enclorre, de partager & de cultiver le Marais, nommé *Sedgmore*, qu'il avoit dans ladite Province. A Weſtminſter le 18 Juillet 1628. Page 1031.

Il eſt dit dans cette Commiſſion, que, pendant le Regne précédent, les Comtes de *Pembroke*, & de *Northampton*, les Chevaliers *Jean Davies*, *Jean Stawel*, *Jean Strangewaies*, *Thomas Thinn*, *George Horſey*, *Edouard Hext*, *Pierre Vanlore*, *Jean Hanman*, d'un commun accord avec *Jean Mallet*, *Richard Warr*, *Alexandre Dyer*, *Thomas Muttlebury*, *Walter Long* & *André Whittington*, Ecuyers, Seigneurs & propriétaires des Terres & Biens, qui joignent ledit Marais, & prétendant y avoir droit de Communes pour le pâturage de leurs Beſtiaux & des Beſtiaux de leurs Tenanciers, avoient très humblement ſupplié le feu Roi de vouloir bien, au-lieu de ſon plein droit ſur tout le Marais, en accepter quatre mille acres deſſechées, comme une reconnoiſſance de la réſolution qu'il avoit priſe, & de la permiſſion qu'il auroit donnée de le mettre à ſec, & de le partager à diverſes perſonnes pour être cultivé & rendu fertile. Sur quoi il avoit envoyé ſur les lieux *Bernard Johnſon*, & *Jean Phelps*, deux de ſes plus habiles Ingénieurs, pour examiner le Terrein & en prendre la juſte meſure.

LA ROCHELLE.

1. *Inſtructions données à* Henri *Comte de* Holland, *Capitaine aux Gardes, & au Chevalier* Dudley Carleton, *Vice-Grand-Maître de la Maiſon du Roi, lorſqu'ils alloient être envoyés au Roi Très Chrétien, en qualité d'Ambaſſadeurs Extraordinaires de Sa Majeſté Britannique. A Hamptoncourt le 30 Décembre 1625. Page 256.*

Il leur étoit enjoint de ſolliciter inſtamment le Roi Très Chrétien de donner la Paix à ſes fideles Sujets Proteſtans. Pour cet effet, ils devoient lui repréſenter avec force, d'abord, que ce grand Corps compoſé de tant de perſonnes de la plus haute naiſſance, de tant de bons Gentilshommes, d'excellens Officiers, de braves Soldats, de tant d'honnêtes gens, Bourgeois, Négocians, Artiſans, Laboureurs, menu Peuple, outre les Femmes & les Enfans, en implorant avec toute la ſoumiſſion & tout le reſpect poſſibles, ſa Juſtice, ſon Equité, ſa Grace, ne lui demandoient, ne le ſupplioient que de leur laiſſer l'exercice paiſible de la Religion dans laquelle ils ont été élevés, & qu'ils ont publiquement profeſſée ſous la foi & ſous la protection des Edits qui leur ont été accordés & confirmés par ſes Ancêtres de glorieuſe mémoire: Ancêtres ſi grands, ſi clémens, ſi ſages, ſi heureux, & auxquels ce Corps de Réformés a donné des preuves ſi conſtantes & ſi ſignalées d'une fidelité inviolable, & du plus parfait dévouement: à quoi leſdits Ambaſſadeurs Extraordinaires ne manqueront point d'ajouter, que plus Sa Majeſté Très Chrétienne donnera gracieuſement & promtement la Paix à ſes Sujets Proteſtans, c'eſt-à-dire une Paix où ils trouvent leur ſureté, entant qu'elle ſera conçue, exécutée & maintenue dans les termes des Articles qui leur ont été accordés ci-devant, plus cette Paix ſera dans ces termes, & plus grande en ſera leur gratitude, comme auſſi plus grands en ſeront les fruits que Sa Majeſté recueillera de leur zèle, & de leurs ſervices. Car leurs craintes étant diſſipées & les différens terminés, rien ne les empêchera de s'employer de toute leur force à l'exécution des ordres de leur Souverain, qui de ſon côté pourra tourner en toute liberté, ſon attention, ſes armes, & ſes tréſors à l'exécution de ſes juſtes & glorieux Projets.

Ces Miniſtres devoient, outre cela & pardeſſus tout, bien obſerver les traitemens que le Roi faiſoit aux Proteſtans de ſon Royaume, & les arrangemens qu'il prenoit contre la Rochelle. Que s'ils s'appercevoient qu'on eût formé le deſſein de l'aſſieger, ils devoient par leurs Diſcours, leurs Inſinuations, & leurs Intrigues, travailler à faire différer cette Entrepriſe, à obtenir même qu'on levât le Blocus de cette Ville, ou du moins qu'on ne la ſerrât point de ſi près; afin qu'elle pût recevoir du ſecours dans ſon beſoin. C'eſt pourquoi il leur étoit encore très fortement recommandé de s'informer à fond du véritable état de la Rochelle; combien il s'y trouvoit de gens propres à porter les armes, quelle quantité de Munitions de bouche & de Guerre; & quelles précautions on y prenoit pour prévenir les diviſions, les cabales, la corruption: comme auſſi combien les Réformés du Royaume pourroient mettre de Troupes ſur pié par terre, ſoit pour faire lever le Siege, ſoit pour harceler les aſſiégeans: & enfin, qu'eſt-ce qu'ils pourroient offrir à Sa Majeſté Britannique pour l'engager à entrer dans une Guerre ouverte pour leur défenſe.

Que s'il ſe trouvoit que le Roi de France fût dans la diſpoſition de donner cette Paix; en ce cas-là, nos Ambaſſadeurs étoient chargés par leurs Inſtructions de faire tout leur poſſible pour perſuader les Réformés de l'accepter à des conditions raiſonnables, leur offrant d'en être eux-mêmes les Négociateurs, & les aſſurant que Sa Majeſté Britannique faiſoit tant de cas de leurs Perſonnes, & s'intéreſſoit ſi fort en leur ſureté & en leur cauſe, qu'il étoit prêt à ſe rendre le Médiateur du Traité; comme auſſi à les aſſiſter de toutes ſes forces, ſi la Paix alloit ne pas ſe faire, & qu'en voulût uſer de violence contre eux & les pouſſer à toute outrance. Sur quoi, cependant, nos Miniſtres devoient leur bien repréſenter, que ce ſecours quel qu'il fût, ne pouvant manquer de ſoulever contre Sa Majeſté Britannique, non ſeulement la France, mais l'Eſpagne & tout le Parti Catholique Romain, il falloit que les Réformés déclaraſſent préciſément, combien de Troupes, & combien de Vaiſſeaux ils ſeroient en état de fournir, & quelle aſſurance ils pourroient lui donner que cet armement ſeroit employé à ſon uſage & ſous ſes ordres.

Enfin nos Ambaſſadeurs étoient chargés de conſulter avec les Réformés, ſur les moyens & ſur les raiſons les plus propres à repréſenter au Roi de France, & à lui faire bien ſentir par la comparaiſon du tems préſent, avec les efforts & les deſſeins de la Ligue, ſous les Regnes d'*Henri III* & d'*Henri IV*, combien il ſeroit dangereux pour Sa Majeſté d'extirper la Réformation dans ſon Royaume.

2. Commiſſion qui établit le Duc de *Buckingham*, Amiral de la Flotte, & Commandant en Chef les Troupes qui y ſeront embarquées pour le recouvrement du Palatinat, & pour être conduites & employées, conformément aux Inſtructions particulieres, qu'il recevra ſignées de la propre main de Sa Majeſté. Donné à Weſtminſter le 14 Mai 1627. Page 892.

Cette Commiſſion donnoit pouvoir au Duc de punir, ſelon les Loix Militaires, ou de récompenſer de la dignité de Chevalier, les Perſonnes de cet armement qu'il jugeroit l'avoir mérité.

3. Autre Commiſſion qui donne pouvoir au Duc de punir, ſelon les Loix Militaires, expédiée le premier de Juin de la même année, & au même lieu que la précédente. Page 901.

4. Commiſſion donnée à *Charles* Vicomte *Willemot*, pour poſter, loger par Billet, & commander quelques Compagnies de Soldats, & de Matelots, levées pour aller à l'Iſle de Rhé renforcer la Flotte, & qui ont leur Rendez-vous à Plymouth & aux environs. A Canbury le 20 Septembre 1627. Page 939.

Pluſieurs de ces gens-là avoient trompé la vigilance de ceux qui les conduiſoient au lieu du Rendez-vous; ſurquoi toutes les Cours du Royaume, dit *Whitelocke*, déclarerent qu'une telle déſertion étoit une Felonie (3) ſuivant le Statut de la 7. année d'*Henri VII* Chap. 1. & celui de la 3. année d'*Henri VIII* Chap. 5.

6. Com-

(2) *Richard* fut créé Chevalier à *Charter-Houſe* (*), le 11 Mai 1603. & envoye pendant ce Regne, Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre, auprès de la Reine de Boheme.

(3) C'eſt-à-dire un Crime digne de mort. Les Anglois donnent le nom de *Felonie* à tout Crime capital, qui eſt moindre que ce qu'ils appellent *Petite Trahiſon*. La Petite Trahiſon eſt commiſe par un Domeſtique qui tue ſon Maître, par un Vaſſal qui tue ſon Seigneur, par un Laïque ou un Eccleſiaſtique qui tue ſon Supérieur.

(*) *Charter-Houſe*, ſignifie *Chartreuſe*. C'eſt ſans doute un lieu fort connu en Angleterre.

6. Commiſſion adreſſée au Capitaine *Henri Woodhouſe* pour l'autoriſer lui & quelques autres qui y ſont nommés, à juger & châtier par les Loix Militaires, les Soldats qui ſeront tombés en faute. Donné à Weſtminſter le 8 de Novembre 1627. Page 945.

Ce Capitaine avoit le Commandement de deux mille hommes, qui devoient ſe rendre, le prémier de Novembre, à *Plymouth*, & dans quelques Villes prochaines, & y être logés par billet.

Il fut expédié douze pareilles Commiſſions aux Magiſtrats de pluſieurs Villes, Provinces & Iſles, ſous diverſes dates; par exemple, pour la Province de Kent le 19 de Novembre; pour la Ville de Colcheſter le 11 de Mars; pour l'Iſle de Wight le 22 de Novembre, &c.

7. Commiſſions d'Amiral de la Flotte, & de Général en Chef des Troupes qui vont au ſecours de la Rochelle, données à *Robert* Comte de *Lindſey*. A Canbury le 2 de Septembre 1628. juſtement le jour après que le Duc de *Buckingham* eut été aſſaſſiné à Portsmouth. Page 1043.

SALAIRES. Voyez *PATENTES.*

SCEAUX.

1. Trois Commiſſions diverſes expédiées à Weſtminſter le 28 de Mars 1625, & adreſſée au Grand-Chancelier, par leſquelles le Roi *Charles I.* l'autoriſe à ſe ſervir du Grand Sceau, du Petit Sceau, & du Cachet du Regne précédent, juſqu'à ce qu'on en ait fait de nouveaux. Page 1 & 3.

2. Pareille Commiſſion pour l'Irlande, datée du 2 d'Avril de la même année, & au même Lieu. Page 11.

3. Il y a, dans le même Recueil, page 4, une Proclamation de la même date que les prémieres Commiſſions de cet Article; par laquelle il eſt déclaré, que, quoique tous les Emplois, Offices, & Gouvernemens, aient dû ceſſer par la mort du feu Roi, arrivée le jour précédent, le bon-plaiſir de Sa Majeſté regnant eſt que ceux qui s'en trouvent pourvus, continuent à les exercer, juſqu'à nouvel Ordre.

SUPPRESSION DES LIVRES.

Voyez *LIVRES.*

TABAC.

1. Proclamation qui défend l'entrée & l'uſage en Angleterre de toute ſorte de Tabac qui n'eſt pas du crû de la *Virginie* & des Iſles de *Sommers* (1); & qui ordonne que tout autre Tabac étranger ſera tranſporté hors du Royaume, Païs & Terres de Sa Majeſté, avant le 4 de Mai ſuivant. Donné à Whitehall le 9 d'Avril 1625. Page 19.

Cette Proclamation fut confirmée par une autre du 13 de Mai. Page 72.

2. Commiſſion donnée au Chevalier *Jean Wolſtenholm* & à pluſieurs autres, de confiſquer tout le Tabac d'Eſpagne, & tout autre autre Tabac étranger. A Weſtminſter le 3 de Janvier 1627. Page 831.

3. Proclamation pour permettre l'entrée du Tabac d'Eſpagne, & de tout autre Tabac étranger, quoiqu'il ne vienne point de nos Plantages, pourvu que ce ne ſoit point au-delà de cinquante mille livres par an. A Whitehall le 17 de Février 1627. Page 848.

Le motif que le Roi allegue de cette Permiſſion, c'eſt qu'en ce tems-là, les Anglois ne mettoient que fort peu de différence entre le Tabac d'Eſpagne, ou d'ailleurs, & celui de nos Plantages en Amérique; de ſorte qu'il étoit difficile de leur faire quitter tout à coup & entierement l'uſage du prémier.

4. Proclamation qui ordonne de cacheter le Tabac, datée de Whitehall le 30 de Mars 1627. Page 886. C'étoit pour diſtinguer & reconnoitre celui de nos Plantages de celui d'Eſpagne & d'ailleurs.

5. Proclamation qui ordonne non-ſeulement d'arracher & de détruire tous les Plantages de Tabac qui ont été faits en Angleterre, en Irlande, au Païs de Galles & aux Iſles qui en dépendent, avec défenſes d'y en apporter & d'y en vendre, ſoit d'Eſpagne, ſoit d'ailleurs, mais de plus, reſtreint la liberté d'en planter en Amérique, & d'en apporter delà ici. Donné à Windſor le 9 d'Août 1627. Page 920.

Cette Proclamation porte, que la paſſion démeſurée de prendre du Tabac regne ſi fort en Angleterre, que nos Colonies en Amérique, avides du profit préſent qui leur en revient, ne s'occupent qu'à en étendre les Plantages, & négligent les moyens & les occaſions favorables de rendre leur établiſſement plus ſolide & d'un meilleur rapport pour l'avenir; c'eſt pourquoi Sa Majeſté ordonne, qu'aucun Tabac, venant du crû de nos Colonies en Amérique, ne pourra plus être tranſporté ni reçu en Angleterre, ni dans les autres Païs de ſa Domination, ſans une Permiſſion expreſſe ſcellée du Grand Sceau; & que celui qui y ſera porté de cette maniere, ſera mis, à la diſpoſition de Sa Majeſté, entre les mains de ceux, qui, pour cet effet, ſeront autoriſés par une Commiſſion ſcellée auſſi du Grand Sceau, à le recevoir; ſuppoſé qu'ils aient pu convenir du prix avec les propriétaires. Sinon qu'il ſera tranſporté & vendu ailleurs, ſous peine de confiſcation, au profit du Roi. Au ſurplus défenſes à toutes Perſonnes, quelles qu'elles ſoient, d'acheter du Tabac, d'autres que deſdits Commis du Roi, ſous la même peine de confiſcation.

TITRES DE POSSESSIONS.

1. Commiſſion ſcellée du Petit Sceau & donnée au Grand-Chancelier, au Tréſorier-Général, au Duc de *Buckingham*, &c. pour entrer en compoſition, au nom de Sa Majeſté, avec ceux de ſes Sujets qui, ſous des titres défectueux, poſſedent quelques biens de ſon Domaine. A Weſtminſter le 9 de Mai 1625. Page 45.

2. Commiſſion données à, &c. pour faire la recherche des Biens & Fiefs de la Couronne, qui ont été tenus par ceux qui ſont morts la prémiere nnnée du Regne de Sa Majeſté. Ces Commiſſions ſont au nombre de quarante-ſix, & ſe trouvent tout d'une ſuite, depuis la page 650, juſqu'à la page 657 du Recueil des Actes Publics, &c. d'Angleterre.

3. Commiſſion donnée ſous le Petit Sceau, aux Chevaliers *Jean Savile*, *Ferdinand Fairefax*, *Richard Beaumont*, *Thomas Savile*, *Gervais Cutler*; & à *Jean Kay*, *Richard Sunderland* & *Jean Richardſon*, Ecuyers, pour travailler à découvrir quels ſont les Biens, & les Fiefs, dans la Partie Occidentale de la Province d'*Yorck*, qui ſont tenus en Chef & à redevance de ſervice dans les Guerres du Roi, ou à titre de Ruraux & de Roturiers. A Weſtminſter le 29 Juillet 1626. Page 739.

TRAITE'S.

1. Commiſſion ſignée de la propre main du Roi, & donnée ſous le Grand Sceau à *Jean Harriſon*, Capitaine de Vaiſſeau, pour faire avec les Rois, les Princes, & les Gouverneurs des Côtes de Barbarie, & de la Ville de Salé, des Traités pour le Rachat & l'Echange des Eſclaves, & un établiſſement de Commerce entre les Sujets d'Angleterre & les leurs. A Weſtminſter le 10 de Novembre 1628. Page 793.

2. Autre Commiſſion donnée au même pour le même ſujet, le 5 de Décembre. Page 807.

3. Commiſſion donnée au Chevalier *Robert Anſtruther* pour aſſiſter au Congrès où l'on va travailler à la Paix de l'Allemagne, & pour y ménager les intérêts de l'Electeur Palatin. A Weſtminſter le 12 d'Avril 1627. Page. 886. Cette Commiſſion fut ſignée de la propre main du Roi. On y voit que l'Empereur avoit nommé la Ville de Nuremberg pour y traiter de la Paix de l'Empire avec les Electeurs & les autres Princes Allemans.

4. Commiſſion donnée au Grand-Tréſorier d'Angleterre, au Grand-Amiral, &c. pour entrer en conférence avec le Seigneur *Arnold de Randwick*, & le Chevalier *Adrian Pawe*, Ambaſſadeurs Extraordinairee des Etats-Généraux des Provinces-Unies, envoyés à Sa Majeſté pour traiter de diverſes affaires de grande importance. A Weſtminſter le dernier de Février 1627. Page 975.

VIVRES ET VIANDE DE BOUCHERIE.

1. Proclamation pour le Prix des Vivres dans les Lieux où ſe trouve la Cour. Donné à Whitehall le 14 de Mai 1625. Page 74.

2. Autre Proclamation pour réprimer la licence qui ſe prend de tuer du Bêtail, d'en apprêter, & d'en manger la Chair, pendant le Carême & les autres Jours Maigres, que les Loix du Royaume ordonnent à tous les Sujets d'obſerver exactement. Donné à Whitehall le 14 de Janvier 1626. Page 268.

Ces Loix & ces Réglemens eurent, dit-on, pour motif & pour but, d'un côté de ménager les Proviſions de la Flotte, & de l'autre, de ſoutenir la Navigation, en encourageant par-là les Pêcheurs à aller pêcher ſur la Mer.

Par cette Proclamation, il eſt ordonné à tous les Maires, Juges de Paix & autres Magiſtrats du Royaume, de mander les Domeſtiques de tous les Caberets, & de les ſommer de déclarer ſous ſerment quelles Bêtes l'on tue, ou l'on a tuées, quelles viandes ſont, ou ont été apprêtées, vendues, ou mangées pendant le Carême & les Jours défendus, dans les Maiſons où ils ſervent; & s'ils refuſent de prêter ce ſerment, de les envoyer en priſon.

Ordonné encore par cette Proclamation, que ceux qui donnoient à manger dans *Londres* & *Weſtminſter*, s'obligeroient par écrit à payer une Amende de cent livres ſterling, & outre cela en conſigneroient trente en eſpeces, pour ſervir de caution & de plus grande ſureté qu'il ne ſera point apprêté ni mangé chez eux de la viande dans le Carême, ni les autres Jours défendus. Or-

(1) Il eſt parlé de ces Iſles, dans une des Notes précedentes.

CHARLES I. Ordonné qu'il ſeroit mis des gens aux Portes & aux Entrées des Places, pour ſurprendre & ſaiſir la viande qu'on pourroit apporter de dehors.

Qu'il ne ſeroit point permis d'apprêter à ſouper les Vendredis, ſoit du Carême, ſoit du reſte de l'année.

Que les Diſpenſes de faire maigre aux Jours ordonnés par les Loix, ne ſeroient accordées qu'avec beaucoup de circonſpection, & ſeulement dans des cas de néceſſité.

Que les Bouchers, les Cuiſiniers, les Vivandiers, les Aubergiſtes, les Cabaretiers, &c. des Lieux ouverts, ou de la Campagne, feroient, tous les ans, avant l'entrée du Carême, leur Déclaration qu'ils promettent d'obſerver exactement cette Ordonnance; de quoi chacun d'eux donneroit deux Cautions; ſe ſoumettant les uns & les autres à payer, en cas de contravention, ſavoir celui pour qui il auroit été répondu, dix livres ſterling d'Amende, & les deux Répondans cinq; ſous peine, à faute d'y ſatisfaire, d'être condamnés au double; comme auſſi à ne pouvoir plus vendre ni Biere, ni *Ale* (1), ni Vin, ni Vivres, &c. & d'être mis en priſon, juſqu'à ce qu'ils aient fait les ſoumiſſions, & donné les ſuretés mentionnées.

3. Autre Proclamation de la même teneur que la précédente. Donné à Hamptoncourt le 25 de Janvier 1627. Page 822. CHARLES I.

4. Autre Proclamation pareille. Donné à Whitehall le 4 de Février 1628. Page 961.

5. Commiſſion donnée au Grand-Maitre, au Tréſorier de l'Epargne, & à l'Intendant de la Maiſon du Roi, de traiter avec la Province de *Suffolck*, pour fournir la Maiſon du Roi, des vivres &c. ſpécifiés dans ladite Commiſſion, aux mêmes conditions que cette Province les fourniſſoit à la Reine *Elizabeth*. A Weſtminſter le 26 d'Avril 1628. Page 1016.

Nous allons maintenant entrer dans le XIX. Tome des *Fœdera*, qui eſt le dernier de cette Collection véritablement ineſtimable, pour me ſervir de l'expreſſion que le Compilateur a employée dans ſa Dédicace au Roi *George I.* En effet, elle forme un fonds d'inſtructions & de connoiſſances rares & néceſſaires, de toutes les Tranſactions tant Etrangeres que Domeſtiques. Fonds, ou plutôt Tréſor ſi riche, ſi immenſe, qu'aucun autre Païs ne produiſit ni ne ſauroit jamais produire rien de pareil. En un mot, c'eſt ici une Collection qui vient de la ſource pure & incorruptible du CABINET SACRE' de Sa Majeſté; ce qui eſt un caractere conſtant de ſa véracité, & la plus évidente démonſtration de ſon authorité authentique.

(1) C'eſt une Biere douce, ſans houblon.

Fin de la Seconde Partie du Tome X.

FOEDERA,

CONVENTIONES, LITERÆ,

Et cujuſcunque generis

ACTA PUBLICA,

INTER

REGES ANGLIÆ,

Et alios quoſvis

IMPERATORES, REGES, PONTIFICES, PRINCIPES, VEL COMMUNITATES,

AB

Ineunte SÆCULO DUODECIMO, viz. ab Anno 1101.

Ad noſtra uſque tempora, habita aut tractata:

Ex Autographis, infra Secretiores ARCHIVORUM REGIORUM Theſaurarias per multa Sæcula reconditis, fideliter exſcripta.

IN LUCEM MISSA DE MANDATO NUPERÆ REGINÆ.

Accurante

THOMA RYMER,

Ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ Hiſtoriographo.

EDITIO TERTIA,

Ad originales Chartas in Turri Londinenſi denuo ſumma fide collata & emendata, ſtudio

GEORGII HOLMES.

TOMI DECIMI PARS III. ET IV.

HAGÆ COMITIS,

Apud JOANNEM NEAULME.

MDCCXLIV.

A B R E G É

H I S T O R I Q U E

D E S

A C T E S P U B L I C S

D'A N G L E T E R R E,

R E C U E I L L I S P A R

T H O M A S R Y M E R.

EXTRAIT DU TOME XIX.

CHARLES I. 1628. Délibérations du Conſeil touchant le Parlement prochain. $162\frac{8}{9}$.

LE Parlement qui avoit été prorogé juſqu'au 20 d'Octobre, le fut encore juſqu'au $\frac{20}{30}$ de Janvier ſuivant. Durant cet intervalle, le Conſeil délibéra & réſolut de juſtifier aux deux Chambres le procédé que l'on avoit tenu contre les Marchands touchant le *Tonnage* & *Pondage*, & de diſſoudre le Parlement, s'il refuſoit de paſſer le Bill de ce Droit-là. On concerta auſſi ce que les Seigneurs du Conſeil, qui étoient Membres des Communes, diroient à cette Chambre, ſi elle vouloit attaquer quelque Miniſtre de Sa Majeſté.

Le Parlement s'étant raſſemblé le $\frac{20}{30}$ de Janvier $162\frac{8}{9}$, la prémiere choſe qui fut miſe ſur le tapis fut la violation qui avoit été faite de la Liberté & des Privileges des Sujets, depuis la derniere ſéance, par la levée du *Pondage* & *Tonnage*, au mépris de la Requête de Droit. Sur quoi le Chevalier *Robert Philips* (1) fit le Diſcours ſuivant.

„ Ce que l'on vient d'expoſer, vous montre, Meſſieurs, „ dans quel malheureux Période nous vivons, & combien il „ étoit tems que ce Parlement ſe raſſemblât pour le ſervice de „ Sa Majeſté & pour le bien du Royaume. Je m'aſſure que „ chacun de nous apportant ici un cœur plein d'affection pour „ le Roi & pour la Patrie, nous remédierons à ces maux, & „ toutes choſes ſeront amenées à une heureuſe fin pour nous, „ & tourneront à la gloire de notre Souverain. Certainement „ nos Droits les plus grands, & les plus chers, ont reçu des atteintes profondes. Jettez les yeux de quel côté il vous plaira, „ Meſſieurs, par-tout vous trouverez des infractions, des violences. Que l'on regarde la Liberté de la Nation, que l'on „ porte la vue ſur les Privileges de cette Chambre, je ne dis „ pas ſeulement, vous, Meſſieurs, je dis, que tout homme „ regarde s'il appercevra autre choſe que des excès commis par „ des Miniſtres inférieurs qui paſſent leurs Ordres & leurs Commiſſions. Celui (2) qu'ils ont maltraité ne leur étoit point „ inconnu, non; ils ſavoient très bien qu'il étoit Membre du „ Parlement: *Quand tu ſerois tout le Parlement enſemble*, lui „ ont-ils dit, *nous n'en ſerions par moins*, *& nous ne ſerions* „ *point en peine de notre juſtification.* Si par quelque ménagement hors de ſaiſon, nous allons ſouffrir que l'on foule ainſi „ aux piés les Privileges du Parlement, & les Droits des Sujets, c'eſt nous-mêmes qui portons le coup mortel au bonheur de ce Royaume. Déja le cours de la Juſtice eſt interrompu; la Cour de l'Echiquier a ordonné d'arrêter les Effets „ & les Marchandiſes; & depuis cet Ordre, & preſque à la „ veille de l'Ouverture du Parlement, il a été fait une ſaiſie de „ Marchandiſes eſtimées plus de cinquante mille livres ſterling, „ pour deux cens livres d'un prétendu Droit de Douane. Certes il eſt tems de prendre garde à nous.

CHARLES I. $162\frac{8}{9}$.

„ La prémiere année du Roi *Jaques*, le Parlement ayant été „ prorogé, à cauſe de la Contagion qui regnoit avec violence, il y eut des gens aſſez hardis pour exiger, dans cet intervalle, ce droit de *Tonnage* & *Pondage*, quoique nous euſſions commencé à rechercher & à pourſuivre ceux qui l'avoient exigé. Reprenons cette Affaire, Meſſieurs, réparons „ nos breches; c'eſt notre devoir, c'eſt notre intérêt. Nommez donc un Committé, qui examine ces infractions & ces „ violences" (3).

Cette Affaire fut en effet referée à un Committé, pour l'examiner; c'eſt pourquoi les Douaniers qui avoient ſaiſi les Marchandiſes de *Rolls* & des autres Marchands, furent cités. Mais pendant que le Committé diſcutoit cette Affaire avec chaleur, la Chambre reçut un Meſſage du Roi, qui lui ordonnoit de ſurſeoir juſqu'au lendemain après midi, & de ſe rendre en ce tems-là à *Whitehall* dans la *Salle des Feſtins*, où il vouloit leur parler. Les Seigneurs ayant auſſi reçu ordre de s'y trouver, Sa Majeſté parla ainſi aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Diſcours du Roi aux deux Chambres ſur le Tonnage & Pondage.

„ LE ſoin que j'ai d'éloigner tous les obſtacles qui peuvent „ empêcher une bonne intelligence entre moi & mon Parlement, eſt cauſe que je vous ai fait venir ici aujourd'hui; „ & la Plainte qui a été portée à la Chambre des Communes, en eſt l'occaſion particuliere. Pour vous, Mylords, je „ ſuis bien aiſe de me ſervir de cette occaſion, comme je le „ ferai de toutes celles qui ſe préſenteront, pour vous faire „ connoitre clairement & mes paroles & mes actions. Car „ comme vous êtes les plus proches du Roi en dignité, vous „ êtes auſſi les plus propres à lui rendre témoignage.

„ La Plainte dont je veux parler, c'eſt de ce qu'on a fait „ arrêter les Marchandiſes de ceux qui ont refuſé de payer le „ Droit de *Tonnage* & *Pondage*. Cette Affaire peut être aiſément terminée, pourvu qu'on veuille bien comprendre le „ ſens de mes paroles & de mes actions. Car en paſſant le „ Bill du *Tonnage* & *Pondage*, tel que mes Prédéceſſeurs l'ont „ eu, tout ce que j'ai fait juſqu'ici ſera renfermé dans ce Bill, „ & approuvé, & ce que je ferai dans la ſuite ſera autoriſé. „ Certainement, on n'auroit jamais fait aucune inſtance ſur „ cette Affaire, ſi on ne s'étoit point imaginé que je levois ces „ Taxes en vertu de ma Prérogative Héréditaire; en quoi on „ s'eſt beaucoup trompé. Ma penſée a toujours été, & eſt „ en-

(1) Ce Gentilhomme étoit le Député & le Repréſentant général de la Province de *Somerſet* au Parlement, comme ſon Pere l'avoit eté avant lui. Mr. *Arthur Collins* dit, dans ſon *Traite de la Dignite de Baron*, que le Roi *Jaques I.*, deux jours avant ſon Couronnement à Londres, (c'eſt-à-dire le 23 de Juillet 1603) créa en même tems Mrs. *Philips* Pere & Fils, Chevaliers.

(2) C'eſt Mr. *Rolls*, Marchand. Son Affaire, dont nous avons parlé ci-deſſus, venoit d'être portée devant la Chambre des Communes.

(3) Il y a toute apparence que ce Diſcours eſt préciſément celui que ce Chevalier fit à la Chambre des Communes. Mais quelque vif & ſerré qu'il ſoit ou qu'il paroiſſe, j'aimerois mieux qu'il eût fait celui que rapporte Mr. de *Larrey*. J'invite le Lecteur à en faire la comparaiſon.

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

„ encore, de ne jouir de ce Subſide, que comme d'un Don gratuit de mon Peuple. Dans le Diſcours que je fis ſur ce ſujet, en terminant la derniere Seſſion, mon intention n'étoit pas de réclamer le ***Tonnage*** & ***Pondage*** comme un Droit, mais *de bene eſſe*; & de vous faire voir, non le Droit que j'avois, mais la néceſſité où je me trouvois de lever ce Subſide, juſqu'à ce que vous me l'euſſiez accordé, ayant conclu de tous vos Diſcours, que ſi vous ne l'aviez pas fait, ce n'étoit pas faute de bonne volonté, mais de tems. C'eſt pourquoi, puiſque vous en avez préſentement l'occaſion, je m'attends que, ſans perte de tems, vous accomplirez vos promeſſes, & qu'en paſſant ce Bill, vous ferez ceſſer toutes les diſputes qui s'élevent ſur ce ſujet; puiſque de mon côté, j'ai levé tous les ſcrupules qui peuvent vous donner de l'inquiétude là-deſſus.

„ Pour concluſion, n'examinons point les Actions les uns des autres, avec des yeux de jalouſie & de ſoupçon. Car ſi je m'étois laiſſé émouvoir à chaque occaſion que j'en ai eue, l'Ordre (1) que vous donnates Mécredi paſſé, m'en auroit fourni une raiſon aſſez forte, puiſqu'il y avoit quelque apparence que vous vouliez rechercher des ſujets de plainte, cet Ordre ayant un peu trop d'étendue. Mais ne conſidérant que vos Actions, je trouve que vous voulez vous-mêmes vous plaindre, & non ſuſciter des gens qui ſe plaignent; & je ſuis aſſuré que vous ne prétendez point vous rendre Inquiſiteurs des Actions de qui que ce ſoit, avant qu'on en ait porté plainte devant vous.

„ Vous voyez par tout ce que je viens de vous dire, combien je ſuis lent & retenu à mal juger de vos procédures. Je vous aſſure auſſi que je jugerai de vos ſentimens & de vos intentions par les Réſolutions que prendra votre Chambre, & nullement ſur des rapports particuliers. Je ne doute point qu'en ſuivant mon exemple, vous ne fermiez vos oreilles à tous les rapports qu'on vous fait de moi, juſqu'à ce que mes paroles & mes actions parlent pour elles-mêmes; afin que cette Seſſion commençant avec une confiance mutuelle, puiſſe finir avec une parfaite intelligence entre vous & moi. Dieu le veullle".

Le Lundi ſuivant 26 Janvier, le Roi envoya par Mr. le Secretaire ***Cook*** aux Communes un Meſſage pour leur recommander de travailler avant toutes choſes, au Bill du ***Tonnage*** & ***Pondage***. Mais quoiqu'elles priſſent cette recommandation pour une obligation que le Roi vouloit leur impoſer, & dont on pourroit abuſer dans la ſuite, & qu'elles ne cruſſent point qu'il eût le droit de leur preſcrire aucun tems, elles éviterent néanmoins d'expliquer ouvertement leur penſée là-deſſus; & ayant bien réſolu de bien ménager tous les momens, elles donnerent ordre au Committé de faire une recherche exacte des violations, qui s'étoient faites depuis la derniere Seſſion du Parlement, à la Liberté des Sujets, à leurs Privileges & à la propriété de leurs Biens. D'ailleurs la Chambre, perſuadée que l'Affaire des Griefs étoit fort propre à ſuſpendre pour un tems la concluſion de celle du Bill demandé, ſe mit à examiner d'abord ceux qui intéreſſoient la Religion; & particulierement les progrès de l'Arminianiſme. Sur quoi Mr. *Rouſe* (2) opina de la maniere ſuivante.

Mr. l'Orateur,

Diſcours de Mr. Rouſe.

„ AVant la Prorogation de ce Parlement, nous employames nos dernieres ſéances à la recherche des Infractions faites à notre Requête de Droit, à quoi nous fumes engagés par des raiſons bien preſſantes, puiſqu'il s'agiſſoit de nos Biens, de nos Libertés, & de nos Loix. Mais nous avons un Droit, qui eſt d'une nature plus ſublime, & qui nous conſerve des Biens infiniment plus grands, la Vie éternelle, nos Ames, Dieu, oui notre Dieu lui-même; une Religion qui nous a été donnée par le Roi des Rois, confirmée par le Roi de ce Royaume, établie, paſſée en Loi fondamentale dans cette Chambre même; Religion qui a coulé juſqu'à nous, teinte du ſang des Martyrs, & avouée hautement du Ciel par la voix des Miracles & des Délivrances miraculeuſes dont Dieu nous a favoriſés. Or ce Droit, ce même Droit ayant été manifeſtement violé, je viens, au nom de la Nation, demander, exiger qu'un tel attentat faſſe aujourd'hui l'objet de vos plus profondes recherches & de vos plus ſérieuſes délibérations. Je demande que vous conſidériez le fard nouveau, que l'on met parmi nous ſur le viſage de la vieille Proſtituée de Babylone, pour la faire paroitre belle & lui gagner des Adorateurs. Je demande en particuler, que vous conſidériez comment le Siege de Rome s'y prend pour détruire notre Religion; par quelles pratiques il en ſape, mine, renverſe les Murailles & les Remparts, anéantit, ou rend du moins inutiles les Loix & les Statuts de ce Royaume; je parle ſurtout de ces Loix dont les Papiſtes ſont, en quelque ſorte, les Auteurs eux-mêmes, puiſqu'ils y ont donné lieu par leurs Hautes Trahiſons, & par leurs Complots ſanguinaires & averés: outre que la Religion qu'ils profeſſent & qu'ils ſont ſi ardens & ſi infatigables a répandre, eſt un tas de ſuperſtitions abominables, qui font tomber les Rois à terre ſur leur face, en la préſence d'un Pape, qui ſoumettent les Commandemens de Dieu aux Traditions humaines, & abbattent l'Homme, Créature vivante & intelligente, aux piés d'une piece de bois ſans vie, & d'une pierre ſans ſentiment. Je demande que nous examinions les progrès de l'Arminianiſme, Erreur qui fait de la Brebis la Garde du Berger, de la Grace de Dieu la ſervante de la volonté de l'Homme, & de la Créature mortelle un Dieu immortel. Je demande avec un redoublement d'inſtances, que nous ouvrions les flancs de ce nouveau Cheval de Troie, pour voir s'il ne cache point des gens tout prêts à introduire au milieu de nous la Tirannie Papale, & la Domination Eſpagnole. Car, pour me ſervir d'une autre idée également juſte, un Arminien eſt le Frai d'un Papiſte; & ce Frai, s'il a le tems d'être échauffé, couvé ſous la faveur de la connivence, vous le verrez transformé en une de ces Grenouilles qui ſortent du puits de l'Abîme. En effet, un Arminien tient par la main à un Papiſte, un Papiſte à un Jéſuite, & un Jéſuite tient par l'une de ſes mains au Pape, & par l'autre au Roi d'Eſpagne. Or cette Engeance ayant allumé un Incendie dans notre voiſinage (3), en a tranſporté ici quelques Tiſons ardens, pour mettre auſſi ce Royaume en feu & en combuſtion. Recherchons donc, approfondiſſons ſi ces gens-là ne ſont pas les mêmes qui fondent avec une impétuoſité ennemie ſur les Biens & les Privileges des Sujets; puiſque c'eſt un des moyens propres à extirper notre Religion. Satan ſe ſervit autrefois de cette ruſe, lorſque pour pervertir Job, & le faire tomber dans l'impiété, il commença à l'attaquer par la perte des Biens de ce Monde: ***Etens ta main***, dit le Tentateur à Dieu, *& touche tout ce qui appartient à Job; & tu verras s'il ne te blaſphème point en face* (4). Par la violation de nos Droits & de la propriété de nos Biens, cet odieux Parti ſe promet, ou de mettre la diviſion & la haine entre le Prince & ſes Sujets, ou de lui faire ouvrir des voies non autoriſées de lever des Subſides, afin que les Parlemens étant ſupprimés, ou ne s'aſſemblant que pour être incontinent diſſous, ces Ennemis de notre Religion puiſſent ſe déborder ſur elle, comme un torrent, & l'inonder de leurs ſuperſtitions & de leurs erreurs. Jettez les yeux ſur ces heureuſes années, où la Religion étoit dans un état floriſſant parmi nous, & voyez quelle gloire, quelles richeſſes n'eut-elle point à ſa ſuite, & ne fit-elle point abonder ſur notre Nation! Mais à meſure que notre zèle eſt venu à déchoir, l'on a vu, & nous avons ſenti déchoir auſſi notre puiſſance & notre gloire. Certes, lorſque l'Ame d'un Etat eſt morte, le Corps ne ſauroit demeurer en vie. Quelque hardi & fort que ſoit naturellement un Chien, s'il eſt loin de ſon Maitre, & qu'il vienne à rencontrer un homme ſeul, la peur le ſaiſit; mais ſi ſon Maitre eſt près de lui, il ſe jettera ſur le même homme, devant qui il fuyoit auparavant. Preuve que

„ les

(1) On ne trouve rien, dans l'Hiſtoire de ce tems-là, qui mette au fait de l'Ordre dont parle le Roi: à moins qu'on ne veuille le rapporter à celui que la Chambre Baſſe avoit donne le jour precédent, de mander les Commis de la Douane qui avoient ſaiſi les Marchandiſes de ceux qui refuſoient de payer le Droit de *Tonnage* & *Pondage*. Car les Communes ne s'étoient point aſſemblées depuis le mois de Juin dernier, juſqu'à ce jour, qui ſuivant toutes les ſupputations & tous les calculs, ſe trouve le Mardi, &c.

(2) *François Rouſe*, Auteur de ce Diſcours, fit une grande figure dans les Parlemens qui furent tenus pendant ce Regne, & pendant celui de l'Uſurpation. Il étoit le plus jeune des Fils du Chevalier *Antoine Rouſe* de *Cornouaille*. Il naquit environ l'année 1579, & à l'age de douze ans, il fut reçu Membre de *Broadgates-Hall*, l'un des Colleges d'*Oxford*, nommé aujourd'hui *Pembroke-College*. *A. Wood* dit dans ſon *Athenæ Oxonienſes*, que *François Rouſe* paſſoit pour un homme d'eſprit, de ſavoir, & de mérite, & uniquement dévoue au Parti Puritain. Comme tel, il fut député au Parlement d'une Commune voix par les Habitans de *Truro*. En 1643, il fut auſſi l'un des Députés à l'Aſſemblée du Clergé, & nommé Principal du College d'*Eaton*. En 1653, il fut elu Orateur de la Chambre Baſſe, à condition de ſe demettre de ſa Preſidence au bout d'un mois; & au mois de Décembre de cette même année, il fut fait Membre du Conſeil d'*Olivier Cromwel*. L'Auteur, que nous avons déja cité, dit encore que *François Rouſe* mit pluſieurs Ouvrages au jour, parmi leſquels on eſtime particulierement la Réponſe à l'*Appel à Céſar* du Docteur *Montaigu*. Il traduiſit auſſi les Pſeaumes de David en Vers Anglois. Il mourut à *Acton* le $\frac{7}{17}$ Janvier 165$\frac{8}{9}$, & fut enterré dans l'Egliſe de *Baton-College*, à l'entrée de la Chapelle que *Roger Lupton* qui avoit été Principal de ce College, avoit fait bâtir. *Rouſe* fut d'une charité exemplaire, pendant toute ſa vie; & à ſa mort, il laiſſa une Penſion annuelle de ſoixante livres ſterling pour l'entretien de trois pauvres Ecoliers du College de *Broadgate*, qui devoient être pris ou de ſa propre Parenté, ou des deux plus hautes Claſſes du College d'*Eaton*.

(3) C'eſt-à-dire les Provinces-Unies, où l'Arminianiſme avoit été la cauſe, ou l'occaſion de fort grands troubles dans l'Egliſe & dans l'Etat.

(4) Job, Chap. I. vs. 11.

(5) Il étoit né à *Norwich*, & ſe nommoit *Jean*. C'eſt le même qui après avoir été élevé à *Cambridge*, dans le College qu'on y nomme *Cayus*, fut pourvu d'un Canonicat à *Durham*, & enſuite promu à l'Archidiaconat de la Partie Orientale de la Province d'*Yorck*, par la réſignation que lui en fit *Richard Remington*, dont il épouſa la Fille. Bientôt après, il fut fait Curé de *Branspath*, dans l'Evêché de *Durham*; enſuite Principal du College de *St. Pierre* dans *Cambridge*; enſuite Vice-Chancelier de cette Univerſité; enſuite Doyen de *Peterbo-*

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

„ les plus viles Créatures prennent du courage & de la force, lorſqu'elles ſe ſentent appuyées par d'autres qui ſont d'une nature plus élevée que la leur. C'eſt ainſi que l'Homme, qui eſt appuyé du Tout-puiſſant, devient en quelque ſorte tout-puiſſant lui-même. Toutes choſes ſont poſſibles au Fidele, à celui qui à la Foi. Que ſi tout lui eſt poſſible, voilà une ſorte de toute-puiſſance qui eſt en lui. C'eſt pourquoi, faiſons maintenant, tous tant que nous ſommes, faiſons un vœu & une proteſtation ſolemnelle & unanime de nous tenir fermement attachés, je le repete, de nous tenir fermement attachés à notre Dieu & à notre Religion, puiſque c'eſt un moyen infaillible de rendre à notre Patrie ſa prémiere Proſpérité. Or que chacun de ceux qui m'écoutent, diſent *Amen* à ce Vœu, & à cette Proteſtation, *Amen*".

Le 27 de Janvier (6 de Février), le Committé nommé pour les Affaires de la Religion, fit rapport aux Communes qu'il ne pouvoit point y travailler, faute de la Remontrance qu'elles dreſſerent ſur ce ſujet dans la derniere Seſſion, & que le Secretaire de la Chambre avoit remis, depuis ce tems-là, à quelques Perſonnes, qui étoient venus la lui demander au nom du Roi & par ſon ordre. Là-deſſus, Mr. *Cook* Secretaire d'Etat délivra à la Chambre un Meſſage, portant: *Que, quoique la Remontrance des Communes touchant la Religion dût demeurer entre les mains de Sa Majeſté, elle vouloit bien néanmoins, pour ôter toute pierre d'achoppement, la leur rendre, dans l'eſpérance qu'afin de terminer les Diſputes qui s'élevoient entre quelques-uns de ſes Sujets*, (entendant par-là les Marchands, & les Fermiers qui avoient ſaiſi leurs effets) *les Communes travailleroient, avant toute autre choſe, au Bill du* Tonnage *&* Pondage: *ſinon que Sa Majeſté auroit tout lieu de croire que ſon Diſcours, qui avoit été reçu avec tant d'applaudiſſement, n'avoit point fait ſur elles l'effet auquel on s'étoit raiſonnablement attendu.* Mais pluſieurs Membres ayant repréſenté, que ſi le Papiſme & l'Arminianiſme s'entreprêtoient la main, le Royaume tomberoit par degrés ſous la Tirannie Eſpagnole, ſous laquelle nos Loix & nos Libertés ne pourroient qu'expirer: Qu'il étoit plus que tems de s'enquerir quelles étoient les Perſonnes qui avoient été avancées dans les Charges Eccléſiaſtiques, depuis la derniere Seſſion du Parlement, & quelles autres avoient reçu des Lettres de Pardon: Que la Religion intéreſſoit le Roi auſſi bien que les Sujets, & que l'Affaire du Seigneur ne devoit point ſe faire négligemment; la Chambre ſe tourna là-deſſus en Grand Committé, & réſolut de ne travailler à l'Affaire du *Tonnage* & *Pondage* qu'après avoir achevé celle de la Religion. Dans ce Committé, Mr. *Pym* conſidera le Papiſme & l'Arminianiſme ſous l'idée de deux grands Maux, l'un nouveau & l'autre vieux. Contre les progrès du vieux Mal il propoſa de rechercher avec ſoin, 1. Pourquoi, & comment l'exécution des Loix contre les Papiſtes avoit été ſuſpendue. 2. Quels emplois & quels appuis ces gens-là avoient dans le Royaume. 3. La violation que le Docteur *Cozens* (5), Prébendier de *Durham*, avoit faite à la Loi, en introduiſant dans le Culte des pratiques ſuperſtitieuſes, entre autres des Anges, des Saints, des Autels, des Cierges allumés le Jour de la Chandeleur, à la maniere des Papiſtes. Quant aux Arminiens, Mr. *Pym* dit: „ Que puiſque conformément aux Articles qui furent arrêtés & rendus publics en 1652; conformément au Catéchiſme dreſſé le ſixieme jour du Regne d'*Edouard*, aux Ecrits de *Martin Bucer* & de *Pierre Martyr*, dont on ſe ſervit pour dreſſer ces Canons; conformément à la Profeſſion conſtante qui a été ſcellée du ſang de tant de *Martyrs*, comme *Cranmer*, *Ridley*, & une infinité d'autres; conformément aux trente-ſix Canons qui furent formés ſous la Reine *Eliſabeth*, & à ceux qui furent approuvés à *Lambeth*, comme étant la Doctrine de l'Egliſe Anglicane; Canons qui furent reçus de nous & de tout l'Etat, & envoyés par le Roi *Jaques* en Irlande, & au Synode de Dorth; puis, dis-je, qu'en conſéquence de toutes ces choſes, Sa Majeſté a publié une Déclaration portant expreſſément qu'il vouloit conſerver l'Unité dans la Religion établie par les Loix; & que néanmoins, certaines gens, détournant le ſens de cette Déclaration du Roi, l'ont miſe en œuvre pour ſupprimer & étouffer la voix de la Vérité, c'eſt à nous à montrer combien les Opinions de ces nouveaux Sectaires ſont oppoſées aux Dogmes établis; c'eſt à nous à rechercher quels de ces Hérétiques ont été promus aux Dignités de l'Egliſe; quels Pardons ont été accordés à ceux qui ont répandu de fauſſes Doctrines; quelles Défenſes il y a eu d'imprimer des Livres qui les réfutoient, & quelles Permiſſions d'imprimer ceux qui les ſoutenoient. Oui, faiſons des perquiſitions exactes des Fauteurs de ce dangereux Parti, des Pardons accordés depuis peu à quelques-uns d'entre eux, & de la témérité audacieuſe qu'ils ont eue de prêcher en préſence de Sa Majeſté même des choſes contraires à la vérité. Il eſt du devoir d'un Parlement, & c'eſt auſſi ſon Droit, d'établir, de défendre la véritable Religion, de punir, & de retrancher la fauſſe. Nous ſavons tous ce que les Parlemens ont fait, & quel eſt leur Pouvoir au ſujet de la Religion. Jamais les Conciles Généraux n'ont eu d'autorité dans ce Royaume, qu'après avoir été confirmés par le Parlement; & c'eſt le Parlement qui, ſous le Regne d'*Henri VIII*, condamna le Comte d'*Eſſex* pour avoir favoriſé l'Héréſie. Car pour ce qui eſt de l'Aſſemblée Générale du Clergé, ſes Canons, ſes Déciſions ne lient pas plus tout le Royaume que ſi ce n'étoit qu'un Synode Provincial de *Cantorbery*. Celle d'*Yorck* n'a pas plus d'influence ſur nous & ſur nos Loix; & quant à la Haute Commiſſion, elle eſt tirée du Parlement, & compoſée de ſes Membres".

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

Meſſage du Roi au ſujet du Tonnage & Pondage.

Cette recherche que Mr. *Pym* avoit propoſée, fut interrompue par un nouveau Meſſage que *Cook* délivra de la part du Roi aux Communes, pour les requerir de donner la préférence au Bill du *Tonnage* & *Pondage*; Sa Majeſté leur déclarant en même tems, *que ſon intention n'étoit point d'interrompre les Délibérations de la Chambre par rapport à la Religion, pourvu qu'elle ne ſe mêlât point de ce qui ne les regardoit pas.* Mais, comme le remarque Mr. de *Rapin*, par-là, il leur ôtoit d'une main ce qu'il leur donnoit de l'autre, puiſqu'il croyoit que les Communes n'avoient aucun droit de ſe mêler de la Religion. Ce Meſſage ne manqua point d'être appuyé des Partiſans de la Cour. Il le fut particulierement du Chevalier *Thomas Edmonds*, l'un des Officiers de la Maiſon du Roi. Il reprocha à la Chambre qu'elle négligeoit ſon Devoir; il la preſſa de complaire au deſir de Sa Majeſté, & de bien conſidérer *combien il étoit dangereux pour les Parlemens de perdre l'affection de leur Souverain.*

Appuyé par les Partiſans de la Cour.

Sur quoi, Mr. *Corriton* prenant la parole dit: „ Quand on parle ici de *Négligence de Devoirs envers Sa Majeſté*, déclarons à ces gens-là que nous ne ſavons ni ce qu'ils veulent dire, ni ce qu'ils penſent. Pour moi, je ne vois rien en nous qui puiſſe être appellé Négligence; au contraire, je vois que nous ſommes tous portés de bonne volonté à expédier en tems convenable, le Bill du *Tonnage* & *Pondage*. Pourquoi venir continuellement retarder par des Meſſages l'effet de notre bonne volonté? Qu'on nous laiſſe achever l'Affaire que nous avons en main, puiſque c'eſt l'Affaire de Dieu. Les Affaires du Roi en ſont auſſi retardées, dit-on; cela eſt vrai, chacun le voit: mais elles n'en ſont pourtant point perdues; & malheur à nous, ſi nous ne donnons point ſatisfaction là-deſſus à Sa Majeſté".

Réponſe de Mr. Corriton, à Thomas Edmonds.

Ce Diſcours fini, les Communes réſolurent 1. d'envoyer une Adreſſe à Sa Majeſté, pour lui faire connoitre que ces ſortes de Meſſages ne produiſoient que des Débats & faiſoient perdre beaucoup de tems. 2. Que le *Tonnage* & *Pondage* étant une affaire qui vient de leur propre Chambre, elle y ſeroit auſſi traitée en tems convenable, & d'une telle maniere qu'elles eſperoient que Sa Majeſté en ſeroit ſatisfaite; mais qu'elles commenceroient par ce qui concerne la Religion.

Réſolution & Réponſe de la Chambre Baſſe.

Cette Réſolution des Communes donna occaſion au Chevalier *Jean Elliot* (6) de leur faire le Diſcours ſuivant.

„ Rien de plus propre à conſerver & à affermir nos Droits & nos Privileges que l'Ordre que cette Chambre garde in- „ vio-

borough; & enfin Chapelain Ordinaire, d'abord de *Charles I.* & puis de *Charles II.*, lors du retabliſſement duquel, j'entends de ce dernier Roi, il ſut fait Evêque de *Durham*. *Jean Cozens* mourut dans *Pall-mall*, le $\frac{15}{25}$, de Janvier 167$\frac{2}{3}$ âgé d'environ 77 ans, & fut enterre le 29 d'Avril (9 de Mai) ſuivant, à *Biſhop's-Aukland*, dans ſon Dioceſe. Il employa des ſommes conſiderables à des uſages pieux, & publics. En particulier, il laiſſa au Doyen & au Chapitre de *Peterborough* un fonds de 100 livres, dont les intérêts qu'il regla à 5 livres par an, devoient être diſtribués à perpétuité aux Pauvres de cette Ville-là. Il étoit auſſi le Bienfaiteur de *Biſhop's-Aukland*, où il fonda & renta un Hôpital pour deux Hommes & pluſieurs Femmes; apres y avoir reparé & embelli le Palais, que le Chevalier *Arthur Haslerig* y avoit preſque détruit, & l'avoir enrichi d'une bonne Bibliotheque & d'une Chapelle magnifique.

L'Auteur de l'*Hiſtoire Secrete des Rois & des Reines d'Angleterre*, qui paſſe pour un Homme d'honneur, raconte, que les Grands-Jurés porterent plainte contre cet Eccléſiaſtique, aux Aſſiſes qui ſe tinrent, cette année 162$\frac{8}{9}$, à *Durham*, l'accuſant, d'avoir introduit dans la Cathédrale de cette Ville pluſieurs nouveautés ſuperſtitieuſes; d'avoir enſeigné des Doctrines mal-ſaines, & combattu la Supremacie du Roi; ce qu'il avoit fait ſur-tout d'une maniere directe & très marquée, dans un Sermon ſur la Parabole de l'Yvraie, en diſant: „ Que les Réformateurs de notre Egliſe, en aboliſſant la Meſſe, avoient aboli ou défiguré toute la Religion & tout le Service Divin. Que ce qu'ils nommerent une *Réforme* n'étoit qu'un état *difforme*; que la Meſſe n'avoit pas dû être retranchee de la ſorte, mais qu'on devoit retenir le Dogme de la Préſence réelle de Chriſt; & que toute autre *Réforme* n'étoit qu'une Religion *difforme*". Les Grands-Jurés l'accuſerent auſſi d'avoir dit: *Que du tems de la Reine* Eliſabeth, *lorſqu'on proſcrivit le Papiſme, la* Réformation *étoit une* Déformation (*); *& qu'on avoit apporté non de l'*Ordre, *mais de l'*Ordure *dans la Religion. Qu'il avoit perſuadé à un Papiſte de venir à l'Egliſe, en lui diſant:* „ Que le Corps de Chriſt étoit ſubſtantiellement & réellement dans le Sacrement. *Et qu'un jour étant à table en grande compagnie, il avoit dit:* „ Que le Roi n'étoit point le Chef de l'Egliſe Anglicane, & que ce Titre ne lui appartenoit nullement".

(6) Ce Gentilhomme, ſi renommé par ſes Diſcours au Parlement, étoit de la Province de *Cornouaille*. En 1607, il n'avoit qu'environ quinze ans, & il ne laiſſa pas d'être reçu Membre du College d'*Excester* à *Oxford*. Mais il n'y demeura que trois ans, & il ſemble qu'il en ſortit ſans avoir pris aucun degré; car il entra dabord dans le

(*) Il y a dans l'Anglois des Jeux de mots que l'on aimoit beaucoup dans ce tems-là, & que je n'ai pu conſerver ici qu'en mettant *Déformation*, pour *Difformité*.

Char-les I. $162\frac{8}{9}$.

„ violablement dans ſes Procedures. C'eſt ce que j'ai obſervé toujours, & qui m'a rempli aujourdhui de joie, lorſque je vous ai vus déférer aux Raiſons & à l'Avis de l'illuſtre Gentilhomme, mon Compatriote, qui a parlé le dernier. Car je craignois que ſi nous allions nous écarter d'une pratique ſi avantageuſe, nous ne fuſſions entrainés dans un abîme de troubles & de malheurs. Mais puiſque votre généreuſe Réſolution m'autoriſe à dire, en toute liberté, ce que je penſe de cette grande & importante affaire qui concerne la Religion, je vais le faire en peu de mots.

„ Certaines gens nous ſoupçonnent de vouloir toucher aux Articles de Foi ; comme ſi c'étoit dans un Parlement que ſe forme une Religion nouvelle. Non, & je ſuis convaincu qu'il n'y aucun de nous qui penſe à altérer le moins du monde le Corps des Vérités dont nous faiſons profeſſion. Après cela, j'avouerai franchement que le moindre de tous nos ſujets de crainte n'eſt pas celui que nous avons conçu de la Déclaration qu'on a faite & publiée, au nom de Sa Majeſté, touchant les Livres de Controverſe, & les Prédications. Que ce que je dis là, ne vous donne aucun ſoupçon, aucune défiance de Sa Majeſté ; car toute la faute, tout le mal, s'il y en a, vient, j'en ſuis ſûr, d'une ſorte de Miniſtres qui l'obſedent, & à la fourbe deſquels il n'eſt point de Prince qui ne ſoit expoſé de même que lui. Oui, tout Souverain eſt ſujet à être mal informé, n'en doutez point ; & comptez qu'on fait paſſer ſous leur nom bien des choſes dont ils n'ont certainement pas la moindre connoiſſance. Antiochus (1) Roi de Syrie écrivit à toutes les Provinces de ſon Royaume, que s'il y venoit de ſa part des Ordres, qui ne fuſſent point conformes aux Loix & à la Juſtice, de ne point y obéir, parce qu'aſſurément ils auroient été ſurpris, ou donnés à ſon inſçu, *Ignoto ſe Literas ſcriptas, ideoque iis non parerent.* Et la raiſon que Gracian en allegue, c'eſt que ſouvent, à force d'importunités, les Miniſtres font faire au Roi des choſes qui ne devoient point être faites : *Principes ſæpe conſtringuntur, ut non concedenda concedant.* Or, ce qui ſe pratiquoit dans ce tems-là, n'eſt que trop en uſage dans le nôtre. Mais pour dire quelque choſe de plus particulier de cette Déclaration, voyez en quels termes il y eſt parlé du Papiſme & de l'Arminianiſme. Ces deux Partis mettent notre Foi & notre Religion en grand danger ; & il eſt à craindre, que tels qu'un Torrent impétueux, ils ne ſe débordent tout à coup & tout à la fois ſur nous. On veut que s'il y a des ſentimens différens ſur le ſens des 39 Articles de notre Confeſſion, ce ſoit à l'Aſſemblée des Evêques & du Clergé à décider lequel de ces ſentimens eſt Orthodoxe, & à preſcrire là-deſſus ce que bon leur ſemblera. Ainſi, autant que j'en puis juger, notre Foi, notre Orthodoxie dépend du bon-plaiſir de ces Meſſieurs-là ; de ſorte que s'il leur plaît d'introduire le Papiſme & l'Arminianiſme, nous devrons tous nous faire Papiſtes, Arminiens. Choſe étrange, de laiſſer la Religion à la diſpoſition de ces gens-là ! J'honore leur Caractere, & je reconnois qu'il y en a parmi eux qui ſont dignes d'être propoſés en exemple à tous les Siecles. Mais auſſi, que ceux de l'autre Parti leur reſſemblent mal ! Ils me rappellent dans la mémoire ce que j'ai lu dans un Journal écrit de la propre main du Roi *Edouard VI.*, de célèbre & éternelle mémoire. C'eſt l'endroit où ce jeune & judicieux Prince marque le caractere & la diſpoſition des Evêques de ſon tems. *Ils ſont incapables*, dit-il, *d'inſtruire, & de gouverner leurs Troupeaux ; ceux-là, à cauſe de leur pareſſe ; & ceux-ci, de leur âge avancé. Les uns, parce qu'ils ſont des ignorans ; les autres, des eſclaves de la Volupté ; & quelques autres, de vrais Partiſans du Papiſme.* Mais n'en avons-nous point de tels aujourdhui ? Pour le moins eſt-il viſible que quelques-uns d'entre eux ont des ſentimens fort peu Orthodoxes (2). Témoin les deux, contre leſquels cette même Chambre porta au Parlement de l'Année paſſée des plaintes & des Chefs d'accuſation tout avérés. Je crains bien que s'ils avoient aſſez de pouvoir ſur nos Conſciences, nous ne couruſſions riſque de voir la Religion renverſée. Voyez ces nouveaux Maîtres de Cérémonies, & le ſoin qu'ils prennent d'en introduire d'inconnues dans notre Culte Religieux. Nous en avons aſſez, & je puis dire qu'il y en a qui ne ſont point inutiles : j'ajouterai même, ſi vous voulez me le permettre, qu'il y en a une que je tiens pour très néceſſaire & très louable. J'ai ici en vue celle où, pendant la récitation du Symbole, l'on ſe tient debout, pour montrer que nous ſommes réſolus & tout prêts de défendre la Religion que nous profeſſons. Il y a des Egliſes où ces ſentimens ſont repréſentés d'une maniere bien plus expreſſive : on ne ſe tient point ſeulement debout, mais encore l'épée nue à la main. Prenons l'Eſprit, ſuivons les Principes de notre Religion, & tirons-en une Règle qui ſerve de fondement à tout le reſte : après quoi, il ſera tems d'en examiner & d'en pourſuivre les Infracteurs.

A la ſuite de ce Diſcours, on débattit dans la Chambre des Communes, le prétendu Pouvoir de déterminer le ſens des 39 Articles de la Confeſſion de Foi ; & les Eſprits s'échaufferent tellement, qu'effrayés du danger prochain de l'introduction du Papiſme ou de l'Arminianiſme, & pour le prévenir, il fut réſolu de faire la Proteſtation, ou Déclaration ſolemnelle, que voici.

Proteſtation des Communes ſur la Religion.

Nous, les Communes aſſemblées en Parlement, Déclarons, Proteſtons & Soutenons, comme une vérité certaine, le Sens des Articles de Religion établis par le Parlement, dans la 13. année de la Reine Eliſabeth, tel qu'il nous a été laiſſé par un Acte public de l'Egliſe Anglicane, & par les Explications généralement reçues des Docteurs & Ecrivains de la même Egliſe ; & nous rejettons le ſentiment des Jéſuites & des Arminiens, & tous autres qui ſont différens du nôtre.

Les Communes obtiennent la concurrence des Pairs pour demander au Roi un Jour de Jeûne.

La crainte & les défiances touchant les dangers que couroit la Religion, s'étoient ſi fort emparées de l'Eſprit des principaux Membres, que, pour perſuader au Peuple qu'elles n'étoient que trop bien fondées, la Chambre demanda aux Seigneurs leur concurrence pour prier le Roi de faire publier un Jeûne, & l'obtint aſſez difficilement. Les deux Chambres préſenterent donc de concert, le 30 de Janvier, au Roi, une Adreſſe portant que les craintes & les diviſions qui agitoient l'Egliſe Réformée dans le Royaume, & le triſte & miſérable état où elle étoit reduite au dehors, étant des marques évidentes de la Colere de Dieu, le Parlement en Corps ſupplioit Sa Majeſté d'ordonner un Jour de Jeûne & de Priere pour implorer la Grace du Tout-puiſſant.

Le Roi connoit le but de cette Demande, & cependant il l'accorde.

Le Roi ſentit bien quel étoit le but de cette Demande ; & quoiqu'il ne jugeât point à propos de la rejetter, il répondit néanmoins, que, depuis quelque tems, le Jeûne ſe tournoit en coutume, à chaque Seſſion ; qu'il l'accordoit pourtant cette fois, quoiqu'il n'en vît point la néceſſité ; mais qu'à l'avenir, il ne l'accorderoit que pour des occaſions extraordinaires. Il ajouta que, pour ſoutenir les Egliſes Réformées, il vaudroit mieux *combattre* que *jeûner.*

Adreſſe des Communes au Roi.

Peu après, les Communes préſenterent au Roi une Adreſſe pour ſe juſtifier de ce qu'elles donnoient la préférence aux Affaires de la Religion, quoiqu'il les eût ſouvent preſſées par ſes Diſcours & par ſes Meſſages de travailler prémierement au Bill du *Tonnage* & *Pondage.* Elles alléguoient pour excuſe le danger extrême où ſe trouvoit l'Egliſe, & la néceſſité indiſpenſable de la défendre & de la mettre à couvert des entrepriſes du Papiſme & de l'Arminianiſme ; ceux qui font profeſſion de celui-là étant les Ennemis ouverts de la Religion établie, & les Fauteurs du dernier Parti en étant les Ennemis couverts, d'autant plus à craindre que leurs attaques ſont ſourdes, & leurs pratiques cachées, comme celles des Mineurs. Les Communes finiſſoient cette Adreſſe, en remerciant le Roi des Promeſſes qu'il leur avoit faites de maintenir la Religion, *qui*, diſoient-elles, *leur étoit plus chere que tous les biens du Monde, & que leur propre vie.* Mais ces Remercimens étoient un Reproche detourné de ce qu'il n'avoit point exécuté ce qu'il avoit promis.

Réponſe du Roi à cette Adreſſe.

Le Roi répondit à cette Adreſſe des Communes, non en entrant dans le détail, mais par quelques Remarques. Il leur dit, *Qu'il trouvoit étrange qu'elles euſſent mauvaiſe opinion de lui par rapport à la Religion.* Il les aſſura, *qu'il ne fermeroit jamais ſes oreilles aux plaintes qu'elles lui feroient ſur ce ſujet, pourvu que la Chambre ne paſsât point au delà de ſes limites, ni* dans la Forme, *ni* dans la Matiere. Il finit par ces paroles : „ Comme je ne m'attends point à un refus de votre part ſur l'affaire du *Tonnage* & *Pondage*, je ne ceſſe point de vous ſolliciter à y travailler : & ne trouvez point étrange ſi je vous éveille, quand je vous trouverai endormis.

Le $\frac{4}{14}$ de Fevrier, la Chambre continua ſes déliberations ſur les affaires de la Religion, & particulierement ſur la Proclamation, qui défendoit de diſputer pour ou contre l'Arminianiſme. On prétendoit que c'étoit un piége pour ſurprendre les Orthodoxes, ou pour détruire les Puritains, & pour donner plus de liberté aux Arminiens. On ajoutoit, que c'étoit *Laud* & *Montaigu* qui avoient donné ce conſeil au Roi. On ſe plaignit auſſi du Pardon que le Roi avoit accordé en dernier lieu, ſous le Grand Sceau, à *Montaigu* ; Pardon, dans lequel l'Avocat-Général avoit oſé, contre la teneur de l'ordre qu'il avoit reçu de le dreſſer, inſérer & comprendre nommément le Docteur *Cozens*, le Docteur *Sibthorp*, & le Docteur *Manwaring*, trois

le College de Droit, où il fut reçu Avocat Poſtu'ant. Le 10 du mois de Mai, 1628, il fut créé Chevalier par le Roi *Jaques*, à *Whitehall* ; & depuis ce tems-là, il fut toute ſa vie Deputé au Parlement, de la part, ou de toute ſa Province, ou de quelque Bourg particulier. Ses oppoſitions continuelles & intrépides aux uſurpations des Favoris, lui attirerent bien des chagrins. Deux fois dans une même année (1626) il fut mis en priſon ; prémierement à la Tour, pour avoir fait l'Epilogue ou la Concluſion de l'Accuſation du Duc de *Buckingham*, comme nous l'avons rapporté ailleurs ; en ſecond lieu, à *Gatehouſe*, pour n'avoir pas voulu payer l'Emprunt. Et nous verrons bientôt qu'un peu (*) avant la diſſolution du Parlement de cette année 1629, ce brave Anglois fut encore envoyé à la Tour, pour avoir parlé dans la Chambre Baſſe contre certains Perſonnages particuliers de la Cour. On l'attaqua même devant le Banc

(*) *Elliot* fut envoyé priſonnier à la Tour, le 3 de Mars ; le Parlement fut caſſé le 10 ; mais la Proclamation en avoit été dreſſée le 2, & y on laiſſa même cette date.

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

trois Eccléſiaſtiques les plus ſuſpects qu'il y eût en Angleterre. C'eſt ce qui fit dire au Chevalier *Robert Philips* dans un de ſes Diſcours: *Si jamais la Clémence d'un Roi fut ſurpriſe, c'eſt celle du nôtre. Qui ſont ceux qui ont eu des Lettres de grace? Les plus grands Ennemis de l'Egliſe & de l'Etat; gens condamnés & flêtris par Arrêt du Parlement, & pardonnés entre la diſſolution de ce Parlement, & la convocation d'un autre.*

Ces gens-là furent non ſeulement pardonnés, mais encore pourvus de bons Evêchés & d'autres Bénéfices conſidérables. Seroit-il poſſible de juſtifier la condeſcendance du Roi pour ceux qui lui conſeilloient de protéger ſi ouvertement, que dis-je? d'avancer même des perſonnages ſi odieux au Parlement, puiſqu'il ne pouvoit pas ignorer, combien il ſe rendoit lui-même ſuſpect par cette conduite? Du moins on ne peut point nier qu'il ne donnât quelque priſe ſur lui à ſes Ennemis. Mais outre que le génie du Roi & de la Cour étoit de ne regarder le Parlement, & particulierement les Communes, qu'avec un extrême mépris, le Roi ne pouvoit rien refuſer au Docteur *Laud* qui étoit ſon grand Conſeiller dans les Affaires Eccléſiaſtiques.

Le $\frac{10}{20}$ de Février, dans le tems que les Communes travailloient aux affaires de la Religion, le Magazin de Mr. *Rolls*, un des Membres des Communes, fut ſcellé par un Huiſſier, qui alla enſuite appeller ce Marchand hors de la Chambre, & lui donna un ajournement perſonnel (3).

Cela mit la Chambre en feu. Les uns dirent qu'on inſultoit, que l'on bravoit en face leur Aſſemblée, & qu'on la rendoit, ſans aucun ménagement, un objet de riſée, de dédain, & de mépris. D'autres, qu'on avoit voulu jetter dans la Chambre un Os à ronger, pour faire diverſion à ſes recherches & à ſes procédures touchant les Griefs de Religion. Et tous conclurent à mander le Sergent, pour ſavoir par quelle entremiſe il avoit donné cet Exploit.

Le Chevalier *Humphry May*, Chancelier de la Duché de *Lancaſtre*, & l'un des Conſeillers du Roi dans ſon Conſeil Privé, aſſura la Chambre, que le Roi ni ſon Conſeil n'avoient aucune part dans cette Procédure; c'eſt pourquoi, dit-il, je demande qu'elle ſoit ſondée juſqu'au fond. Le Procureur Général écrivit à Mr. *Rolls* une Lettre, où il lui diſoit que cet Exploit lui avoit eté donné par mépriſe, & qu'il le prioit de vouloir prendre la choſe dans un ſens favorable. Cependant il paroît par un Rapport du Committé établi pour l'affaire du *Tonnage & Pondage*, que, nonobſtant cette Lettre, le Procureur Général ordonna que le procès ſeroit fait à Mr. *Rolls*; & l'on voit par ce même Rapport, que les pourſuites faites contre ces Marchands par la Cour de l'Echiquier portent expreſſément que c'eſt pour Ligue, Cabale, Trame contre le bien & le repos de l'Etat.

Grand Committé, ſur le Tonnage & Pondage.

Le $\frac{12}{22}$ de Février, la Chambre ſe tourna en grand Committé pour diſcuter l'affaire du *Tonnage & Pondage*. Il fut repréſenté par pluſieurs Marchands, qu'on ne ſe contentoit point d'avoir ſaiſi leurs effets, mais qu'on leur faiſoit leur procès à la Chambre Etoilée. Sur quoi les Communes firent comparoître les Officiers de la Douane, & leur demanderent par quelle raiſon ils avoient ſaiſi ces Effets & les avoient fait porter dans le Magaſin du Roi. Ils répondirent que c'étoit à cauſe du refus de payer le *Tonnage & Pondage*, & d'autres Droits. Cette Réponſe, & la repréſentation des Marchands touchant le procès qu'on leur avoit intenté, porterent les Communes à arrêter, qu'elles ne travailleroient point au Bill du *Tonnage & Pondage*, juſqu'à ce que les effets ſaiſis euſſent été reſtitués à leurs propriétaires. Mr. *Noy* eut beaucoup de part à cette Réſolution. Voici en quels termes il opina.

Avis de Mr. Noy.

„ Il n'y a pas de ſureté pour nous à paſſer ce Bill, à moins „ que nous ne ſoyons en pleine poſſeſſion de notre Droit là-„ deſſus. Et nous ne ſerons en pleine poſſeſſion de notre Droit, „ que les Procédures de l'Echiquier, & les Informations de la „ Chambre Etoilée ne ſoient caſſées, annullées, de même que „ la Clauſe annexée à notre Requête de Droit. Autrement, „ nous ferions moins un Don, qu'une Confirmation d'un Im-„ pôt levé ſans autorité convenable. De plus, point de pareil „ Bill, à moins qu'on ne leve les cauſes qui l'arrêtent, & qu'il „ ne contienne une Déclaration formelle que le Roi n'a point „ de Droit à cet Impôt, & ne peut l'exiger qu'en vertu d'un „ Don direct & purement gratuit de notre part. Que ſi on „ ne veut point l'accepter aux Conditions que nous ne pou-„ vons nous empêcher d'y mettre, nous ne ſaurions qu'y faire. „ Après tout, & en un ſeul mot, ſi le Roi en eſt, ſans cela, „ le Maître, que veut-on de nous? Il n'a que faire de notre „ Don."

Après cela, les Communes envoyerent demander aux Barons de l'Echiquier, de revoquer l'Ordre ſur lequel les effets des Marchands avoient été ſaiſis. Les Barons répondirent que cet Ordre ne touchoit en aucune maniere au Droit du *Tonnage & Pondage*, & ne fermoit point aux propriétaires de ces effets les voies ordinaires de la Juſtice, pour en demander la reſtitution. Mais que ces Marchands ayant tenté de les ravoir par *Reintégrande*, moyen dont on ne ſe ſert point envers Sa Majeſté, & qui s'accorderoit mal avec la Prérogative Royale, la Cour de l'Echiquier avoit arrêté cette procédure; en leur déclarant néanmoins qu'il leur étoit permis d'employer contre la ſaiſie de leurs Marchandiſes, les Remedes que fourniſſent les Loix.

Cette Réponſe, qui ne ſignifioit rien, n'ayant pas contenté les Communes, il fut propoſé d'examiner, ſi ce que la Cour de l'Echiquier avoit fait dans cette rencontre, étoit conforme à ſa maniere ordinaire de procéder, ou ſi c'en étoit une exception faite en conſéquence de la Prérogative Royale.

Rapport du Committé.

Ce même jour-là, le Committé établi au ſujet des Pardons accordés depuis la derniere Seſſion à des Perſonnes condamnées par le Parlement, fit rapport à la Chambre, qu'ayant examiné *Heath*, Procureur Général, &c. les Commiſſaires trouvoient que le Docteur *Sibthorp* & Mr. *Cozens* avoient ſollicité des Lettres de grace, ſur ce que l'Evêque de *Wincheſter* leur avoit promis de leur rendre le Roi favorable: Qu'il paroiſſoit aſſez que cet Evêque avoit fait la même promeſſe à Mr. *Montaigu*; comme auſſi qu'il avoit fortement appuyé *Manwaring*, & lui avoit procuré ſon Pardon. Mr. *Olivier Cromwel*, l'un des Commiſſaires, informa la Chambre de la protection ouverte que ce Prélat donnoit à des gens (il les nomma), à des gens qui prêchoient ſans détour le plus groſſier Papiſme. C'eſt encore, ajouta-t-il, par ſa protection, que ce même *Manwaring*, flêtri par le dernier Parlement, juſqu'à être déclaré incapable de poſſéder aucune Dignité Eccléſiaſtique, & qui reconnut tout haut la juſtice de ſa flêtriſſure & de ſa condamnation, a obtenu ſa grace du Roi. L'Evêque a plus fait, il a donné immédiatement après, un riche Bénéfice à *Manwaring*. Or, ſi ce ſont-là, dit *Cromwel* en finiſſant, *ſi ce ſont-là les degrés par où l'on monte aux Dignités de l'Egliſe, que pouvons-nous attendre deſormais?*

Plainte contre le refus de Permiſſion d'imprimer les Livres faits contre le Papiſme & l'Arminianiſme.

Pour achever de confirmer les ſoupçons que l'on avoit de *Laud*, les Communes, ou du moins les Membres de ce dernier Committé, engagerent les Imprimeurs & les Libraires de Londres à préſenter une Requête à la Chambre, pour ſe plaindre, qu'on arrêtoit l'Impreſſion & la Vente de divers Livres Orthodoxes faits contre le Papiſme & l'Arminianiſme, pendant qu'on ne refuſoit jamais la licence à ceux qui étoient compoſés pour ſoutenir les Dogmes Papiſtes ou Arminiens. Ils marquoient même les Livres de ces deux ſortes, auxquels on avoit accordé ou refuſé la Licence, nommoient des Imprimeurs & des Libraires qui avoient été cités en Juſtice pour avoir imprimé des Livres écrits contre le Papiſme; & aſſuroient que tout cela ſe faiſoit par l'Evêque de Londres, ou par ſes Chapelains, auxquels ſeulement l'examen des Livres étoit commis.

Avis de Mr. Selden touchant l'Impreſſion des Livres.

Mr. *Selden* fit remarquer là-deſſus, qu'il n'y avoit point de Loi pour empêcher & prévenir l'Impreſſion d'aucun Livre en Angleterre, ſinon un Arrêt de la Chambre Etoilée. Il propoſa, & montra la néceſſité d'en faire une; ſans quoi, *dit-il*, un Homme peut, en conſéquence de cet Arrêt, être mis à l'Amende, envoyé en priſon, & ſe voir enlever ſes Effets; ce qui eſt un grand attentat ſur la Liberté de la Nation.

Autre Committé touchant les Marchands.

Les Communes étant informées qu'il ſe faiſoit des pourſuites à la Chambre Etoilée, contre *Richard Chambers* & quelques autres Marchands, nommerent un nouveau Committé pour examiner ſi cette Cour pouvoit agir contre eux, ſans y être autoriſée par le Parlement, dont ils avoient reclamé la protection contre ces Procédures. Enſuite, le Chevalier *Guillaume Aſton*, Shérif de Londres, fut interrogé par le Committé, ſur la part qu'il avoit à ce qu'avoient fait les Officiers de la Douane; & comme ſes réponſes ne furent point auſſi claires & préciſes que les Communes concevoient qu'il devoit les donner, il fut envoyé à la Tour. Alors, quelqu'un demanda s'il étoit jamais auparavant arrivé que la Chambre eût fait mettre en priſon un Shérif de Londres. A quoi Mr. *Selden* répondit, que ſa mémoire ne lui fourniſſoit point d'exemple que la Chambre eût envoyé en priſon un ſeul Shérif, mais bien tous les deux Shérifs à la fois: ce qu'il montra dans le détail.

Shérif de Londres envoyé en priſon.

Débats ſur des Progrès du Papiſme.

Le $\frac{13}{23}$ Février, le Parlement s'occupa à conſiderer les grands progrès du Papisme. On examina avec beaucoup de ſoin l'élargiſſement des dix Jéſuites, qui avoient été mis à *Newgate*, & dont il n'y en avoit eu qu'un ſeul de condamné, quoiqu'ils fuſſent tous également convaincus, & tous Prêtres qui habitoient & tenoient un College aux environs de *Clerkenwel*. Jamais, dirent là-deſſus pluſieurs des Membres, *jamais ces gens-là*

Banc du Roi, & l'on y produiſit des Informations qu'il avoit ſemé la Diſcorde dans le Parlement, & porté les eſprits à la Révolte contre Sa Majeſté, les Prélats, &c.

(1) C'eſt Antiochus III. ſurnommé le Grand, à cauſe de ſes Actions héroïques, & plus encore à cauſe de ſon amour pour la Juſtice. La fin de ſon Regne ne mérita point cet éloge.

(2) Ces ſoupçons, dit M. de Rapin, tomboient principalement ſur *Laud* & *Neal*, qui étant les Conſeillers du Roi, pour les affaires de la Religion, dirigeoient à peu pres les autres Prélats.

(3) M. de Rapin dit que le Parlement envoya ſeulement querir M. *Rolls* pour lui ordonner de ne point toucher au ſcellé: ce qui eſt une mépriſe de cet Hiſtorien, comme ou le peut voir dans *Ruſworth*.

Je croi que ceux qui liront cet endroit dans M. de Rapin même (Tom. VII. in Quarto, p. 401) ſeront perſuadés qu'il n'eſt point tombé dans la mépriſe qu'on lui impute dans cette Note.

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

College de Jeſuites à Clerkenwell, &c.

là, tout entreprenans qu'ils ſont, n'auroient eu l'audace de faire de telles choſes, s'ils ne ſe ſentoient puiſſamment protégés.

Cette réflexion donna lieu à *Cook*, Secretaire d'Etat, de déclarer, qu'un des Miniſtres du Roi, ayant reçu des Avis touchant ces Prêtres, & leur deſſein d'ériger un College, en avoit donné connoiſſance à Sa Majeſté; que Sa Majeſté avoit remis cette affaire au ſoin particulier de ſon Conſeil, qui après avoir examiné ces Perſonnes, les avoit envoyées à *Newgate*, & donné ordre au Procureur-Général de les pourſuivre criminellement. Mr. *Cook* ajouta, que ce College fut d'abord placé à *Edmonton*, de là tranſporté à *Camberwell*, & enfin à *Clerkenwell.* Sur cela, il fut ordonné, que chaque Membre de la Chambre déclareroit le lendemain, ce qu'il ſavoit des moyens dont on s'étoit ſervi pour arrêter les recherches contre les Recuſans; & cependant on envoya des Commiſſaires au Procureur-Général pour l'examiner ſur ce ſujet.

Examen des Recherches contre eux.

Mr. *Long*, Juge de Paix, fut mandé, & examiné auſſi ſur cette même affaire. Il répondit, qu'il avoit fait arrêter ces perſonnes par ordre de Mr. *Cook*, Secretaire d'Etat, qu'il leur avoit fait ſubir un Interrogatoire; & qu'il avoit appris enſuite, 1. Que Mr. le Procureur-Général les avoit fait mettre en liberté; 2. Que Mr. *Middlemore*, le Solliciteur-Général des Papiſtes, avoit loué cette Maiſon (1); Et que Mr. *Cook* avoit entre ſes mains divers Comptes de recepte & de débourſement, montant à 300 l. ſterling & plus par an, avec le nom de certains Recuſans qui contribuoient pour l'entretien de ce College.

Le Chevalier *Robert Philips* dénonça à la Chambre qu'on avoit compté, en une ſeule fois, cinq cens Papiſtes, qui ſortoient de l'Hôtel de Somerſet, où ils avoient été entendre la Meſſe: & qu'il y avoit actuellement aux Païs-Bas, neuf-cens quarante jeunes gens, Anglois, Ecoſſois & Irlandois, entretenus & éleves dans des Couvens, aux dépens des Papiſtes de ce Royaume.

Pardon accordé aux Jeſuites de Clerkenwell.

Outre cela, le Committé fit rapport, que l'exécution de la Sentence prononcée contre un des Prêtres pris à *Clerkenwell*, avoit été ſurſiſe par un Ordre exprès de Sa Majeſté, ſignifié par un Conſeiller d'Etat: & le Concierge de *Newgate* produiſit un autre Ordre ſigné de la propre main du Procureur-Général du Roi, pour élargir les neuf autres Prêtres de *Clerkenwell:* à quoi Mr. *Cook* répondit, que cette ſurſéance étoit un pur effet de la miſéricorde & de la clémence du Roi, qui avoit de l'averſion pour l'effuſion du ſang. Mais la Chambre n'étant point d'humeur de laiſſer paſſer ainſi cette affaire, envoya quelques-uns de ſes Membres au Chef de Juſtice, & aux autres Juges qui avoient aſſiſté à ce Jugement, pour leur demander la raiſon pourquoi il ne s'étoit fait aucun uſage des Mémoires & des preuves que Mr. *Long* avoit produit.

Voici la Réponſe que le Chevalier *Robert Heath* fit au Committé.

Réponſe du Procureur-Général.

„ En conſéquence d'un ordre que je reçus du Conſeil-Privé „ touchant certaines perſonnes qui paſſoient pour des Prêtres, „ je les fis transférer des diverſes priſons où ils étoient, dans „ celle de *Newgate*, je fis dreſſer des Chefs d'accuſation contre „ eux, en qualité de Prêtres; les informations furent priſes & „ les Témoins ouïs: après quoi, ſur l'avis de Mr. le Secretai„ re d'Etat *Cook*, je requis de Mr. *Long*, qui étoit depuis long„ tems inſtruit de toute cette affaire, de prendre ſoin du reſte de „ la pourſuite aux Seſſions de la Cour. Cependant, ſi j'avois „ conçu qu'il me fût enjoint de le faire moi-même, je ne m'en „ ſerois point aſſurement déchargé ſur un autre.

„ Je n'ai jamais ouï parler d'aucun Bien-fonds qui ait été trans„ porté ou cedé pour l'uſage de ces perſonnes, ni d'aucune fon„ dation qu'elles y ayent faite; & ce qu'en diſoient les Ecritu„ res & les Mémoires que Mr. le Secretaire d'Etat me remit, „ étoit conçu en termes ſi généraux, que je ne ſavois com„ ment en faire des recherches. Je ne laiſſai pas de ſaiſir, au „ profit du Roi, cette Maiſon & tout ce qui s'y trouva, & ce „ fut en conſéquence d'une perquiſition que fit un Gentilhom„ me d'une naiſſance diſtinguée, à qui j'en avois donné la „ Commiſſion, comme j'y étois autoriſé par une Réſolution „ priſe par la Cour de l'Echiquier, & qu'on peut voir dans ſes „ Regîtres.

„ J'avois ordre de Sa Majeſté de relâcher ces gens-là ſous „ Caution. Pour ce qui eſt du Cautionnement même, il faut „ que je vous demande permiſſion d'en parler au Roi, avant „ que je réponde là-deſſus.

„ Je trouvai que trois de ces Priſonniers étoient accuſés de „ Trahiſon; & je chargeai Mr. *Long*, que ſi cette accuſation „ n'étoit pas aſſez prouvée, il eût à les requerir, eux & les „ autres prévenus, de prêter le Serment d'*Allégeance*; que s'ils „ refuſoient de le prêter, il les renvoyât à la merci du Roi par „ un *Præmunire* (2). J'appris enſuite qu'ils avoient prêté ce Ser„ ment en préſence de la Cour; qu'un ſeul d'entre eux avoit „ été convaincu d'être Prêtre, & que les autres avoient été ab„ ſous de l'accuſation. Alors, Sa Majeſté m'ayant commandé „ expreſſément de les élargir ſous Caution, je le fis, ne pou„ vant plus douter qu'ils ne fuſſent recevables a en donner une; „ je les mis, dis-je, en liberté: mais ſans cet ordre ſupérieur, „ je ne l'aurois pas fait. Je voulus recevoir moi-même le Cau„ tionnement, & ſi j'y ai pris toutes les furetés convenables, „ je m'en rapporte à l'Acte qui en fut paſſé. Enfin, ayant ap„ pris que quelques-uns d'entre eux étoient domiciliés dans „ Londres, j'ordonnai qu'il fût dreſſé des Chefs d'accuſation „ contre eux: ſans ſpécifier que ce ſeroit comme contre des „ Jéſuites ou des Prêtres, laiſſant ce ſoin à Mr. *Long*, & ne „ concevant point qu'il y eût aucune différence, quant au fond, „ entre accuſer de Trahiſon, & accuſer d'être Prêtre ou Jé„ ſuite.

„ Mais, pourquoi ai-je obligé & ſoumis ces gens-là à com„ paroître devant le Conſeil-Privé, plutôt que devant la Cour? „ C'eſt parce que c'eſt du Conſeil-Privé que j'ai reçu mes pré„ miers ordres: & c'eſt la meilleure réponſe, ſans doute, que „ je puiſſe faire à cette Queſtion.

La Chambre ne trouvant pas que cette Réponſe du Procureur-Général ſatisfît à leurs Queſtions, lui en envoya demander une plus claire & plus poſitive; & voici ce qu'on en tira. *Vous exigez que je vous rende compte, & que je vous montre & l'Original de l'Ordre qui me fut donné d'élargir ces Priſonniers ſous Caution, & l'Acte de Cautionnement que je reçus & qui étoit une ſuite de cet Ordre: je vous dirai que j'en ai parlé à Sa Majeſté, qui ne m'a point permis de vous les communiquer. J'ajoute, que ce Cautionnement n'ayant été fait & paſſé qu'au mois de Décembre dernier, je conçois qu'il convient à la Charge que je remplis, de le retenir ſous ma garde; diſpoſé cependant, & prêt à m'en deſſaiſir, au prémier ordre que j'en recevrai.*

Commis examinés ſur la violation des Privileges du Parlement.

Le 19 Fevrier, (1 Mars), qui étoit le lendemain du Jeûne, les Commis de la Douane ayant été encore mandés, & interrogés ſur ce qui leur avoit fait violer les Privileges du Parlement, en ſaiſiſſant les effets de Mr. *Rolls*; un de ces Commis répondit, „ qu'il avoit agi en vertu d'une Commiſſion du Grand „ Sceau, & d'autres Ordres qu'il avoit reçus: qu'il avouoit „ que Mr. *Rolls* avoit allégué & oppoſé ce Privilege; mais que „ pour lui, il avoit toujours cru que ce Privilege ne regardoit „ que la ſeule Perſonne, & nullement les Biens. D'ailleurs, „ *dit-il encore*, j'ai ſaiſi ces effets pour des Droits qui étoient „ dûs ſous le Regne précédent. C'eſt toute la Réponſe que je „ puis donner à la Chambre, Sa Majeſté m'ayant défendu de „ ſa propre bouche, d'en faire d'autre.

Un autre de ces Officiers dit: *Je connoiſſois fort bien Mr.* Rolls *pour un Député au Parlement; mais je lui répondis, que ma Commiſſion n'exemtoit aucun Député. Quant à ce qu'on m'accuſe de lui avoir dit*: „ Fuſſiez-vous, vous ſeul, toute la Cham„ bre en Corps, je ne vous rendrois point vos effets (3)", *je réponds, que ſi j'ai dit*, „ je ne le veux point, c'eſt parce „ que je ne le pouvois point.

Diſcours paſſionné de Mr. Selden.

Ces réponſes aigrirent tellement Mr. *Selden*, qu'il dit d'un ton plein d'émotion: „ Si ceux qui ſe tiennent auprès de Sa „ Majeſté lui font de faux rapports de nous & de notre con„ duite, que la peine en tombe ſur eux & non point ſur „ nous: mais, croyez-moi, il eſt tems, ou jamais, de nous „ laver & de nous reſſentir d'une telle Imputation & de tels „ Attentats; autrement, c'eſt en-vain pour le Public & „ pour nos propres perſonnes, que nous ſommes ici aſſem„ blés.

Alors, pour donner plus de liberté aux Diſcours & à la diſcuſſion de cette affaire, la Chambre ſe tourna en grand Committé, & défendit qu'aucun Membre ne ſortît de tout le reſte de la Séance, ſans permiſſion.

Mr. *Noy* fut dans le ſentiment, que les Douaniers avoient fait ces ſaiſies ſans Commiſſion, & ſans ordre; deſorte qu'il n'y a aucun lieu de douter, dit-il, que la Chambre ne puiſſe en toute ſûreté, agiter la Queſtion de la violation de ſes Privileges faite par les Commis de la Douane, & pourſuivre cette affaire ſans s'arrêter, le moins du monde, à ces Commiſſions & Injonctions prétendues données par le Roi. Cette ouverture fut ſoutenue par Mr. *Nathanael Rich.*

Le 22 Février, (4 Mars), cette affaire ayant encore été miſe ſur le tapis, il y eut des Membres qui opinerent à ſe contenter de la ſimple Reſtitution des Effets ſaiſis, d'autres à faire le procès à ceux qui accuſoient de crime les Douaniers. Sur ces entrefaites, Mr. *Cook*, Secretaire d'Etat, délivra à la Chambre un Meſ-

(1) Sans doute la Maiſon du College de *Clerkenwell.*

(2) Cette expreſſion ſignifie proprement *un Empriſonnement, & une Confiſcation de Biens.* Le Gloſſaire de *Du Cange* lui donne le ſens de *Citation en Juſtice*, & pour ſynonymes, en ſtyle du Barreau Anglois, *Præmonere, Submonere, Citare, in jus Vocare. Unde*, ajoute-t-il, *celebris illius Brevis Regii nomen manavit, Præmunire facias*, &c.

(3) Voyez ci-deſſus. Ou les paroles de ce Commis ont été bien envenimées dans cet endroit-là, ou bien adoucies dans celui-ci.

(4) Le Lord *Weſton* mourut Papiſte, & le fut toute ſa vie, quoiqu'à l'occaſion de ſa Charge, il fût Conformiſte, & qu'il allât à l'Egliſe avec les autres Courtiſans. —— Voici ce qu'un autre Auteur en a dit. La Femme & les Filles de ce Seigneur & la plupart de ſes Domeſtiques étoient de la Communion Romaine. Lui & ſes Fils alloient rarement aux Egliſes Angloiſes, & ſa Maiſon étoit toujours pleine de Prêtres & de Moines. Avec tout cela, les Catholiques Romains ne ſe fioient pas trop à ce Miniſtre d'Etat. Ils étoient les ſeuls dans le Royaume qui ne cruſſent pas que *Weſton* fût de leur Religion. Cependant on dit qu'il l'embraſſa quelque tems avant ſa mort.

(5) Rien

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

Meſſage du Roi, qu'il dit être le Réſultat d'un Conſeil tenu le jour précédent, & qui portoit: *Que les Douaniers n'avoient rien fait dans cette rencontre, que ce qui leur avoit été expreſſément ordonné par le Roi lui-même, & par ſon Conſeil, en ſa propre préſence; & que, comme il ſavoit bon-gré aux Communes de ce qu'elles vouloient ſéparer ſa cauſe de celle de ces Officiers-là, il étoit abſolument de ſon honneur, de ſa conſcience, & de ſa juſtice, de ne pas les laiſſer ſouffrir pour ſes intérêts particuliers & perſonnels.*

La Commiſſion du Roi donnée au Tréſorier-Général, aux Barons de l'Echiquier, & aux Officiers de la Douane, étoit conçue en ces termes.

CHARLES ROI,

„ D'autant que les Seigneurs du Conſeil-Privé conſiderant attentivement nos revenus, & trouvant que celui du *Tonnage* „ & *Pondage*, dont la recepte s'eſt faite ſans interruption, depuis pluſieurs années, eſt un des principaux de notre Couronne, ont en conſéquence ordonné que tous les Droits, Taxes, & Impôts de cette nature ſeront levés, de la maniere qu'ils l'étoient la 21. année du Roi *Jaques*, & que nous le reglerons par une Ordonnance ſous notre Sceau; à ces cauſes, de l'avis de notre dit Conſeil, ſavoir faiſons & vous déclarons par ces préſentes, que notre volonté eſt, que tous les Droits ſusdits ſoient levés comme ils l'étoient du tems de notre Pere, & que nous le reglerons. Ordonnons au Tréſorier-Général de mettre en priſon ceux qui refuſeront de les payer, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient rangés d'eux-mêmes à leur devoir: & donnons plein pouvoir à tous nos Officiers de tems à autre, de prêter main-forte aux Fermiers desdits Droits, de même que s'ils ſe levoient par autorité du Parlement.

Concluſion de la Chambre touchant Mr. Rolls.

Enfin l'Orateur des Communes ayant rapporté le reſultat de ce qui s'étoit dit dans le Grand Committé pour & contre la violation de leurs Privileges faite par les Douaniers, il fut conclu que Mr. *Rolls* auroit dû, & devoit jouir de ces Privileges, tant en ſes Biens, qu'en ſa Perſonne; mais que les Ordres du Roi touchant ces ſaiſies étant ſi exprès, le Grand Committé laiſſoit à la Chambre aſſemblée, & opinant dans les formes, à décider ſi ces Commis devoient être pourſuivis ou non.

Discuſſions.

Alors, les Communes ſe mirent à examiner le dernier Meſſage du Roi, qui fit dire à pluſieurs, que cette interruption, de même que les précédentes, étoit la manœuvre de certains Prélats, & de tels autres fauteurs du parti Papiſte, qui cherchoient à brouiller le Parlement avec Sa Majeſté. Sur quoi le Chevalier *Humphry May* dit: *Vous avez Meſſieurs, en vos mains de l'Huile & du Vinaigre; ſi vous traitez les Officiers de la Douane en Criminels, vous verſez du Vinaigre dans la playe; cherchez plutôt les moyens d'avoir la reſtitution des effets ſaiſis.* D'autres dirent: „ Le crime ne peut pas bien être nommé, mais maintenant la rupture dont on a parlé, va être déclarée. Cependant, tandis que nous ne faiſons rien qui ne ſoit juſte, n'ayons ni crainte ni ſouvenir des ruptures, & ne laiſſons point de pourſuivre le Crime de ces gens-là". Le Chevalier *Jean Elliot* prit là-deſſus la parole, & fit un Diſcours mordant, où il nomma le Docteur *Neal* Evêque de *Winchester*, & *Weston*, Tréſorier-Général d'Angleterre. *Dans le caractere de celui-ci*, dit-il, *tous les Vices ſont réunies. Je vois qu'il agit, qu'il bâtit ſur les principes de ſon Maître, feu notre grand Duc. Animé du même eſprit, il nous ſuſcite ces troubles, afin de faire caſſer le Parlement, dont il craint les recherches, & ſentant bien qu'il ne peut point ſubſiſter, ſi nous ſubſiſtons. Je vois qu'il eſt la Tête de ce grand Corps; & que c'eſt de lui que les Papiſtes* (4), *tous les Jeſuites, & les Prêtres tirent leur ſecours, leur direction, leur protection, &c.*

Avis du Chevalier Humphry May.

Ce même Chevalier propoſa de faire au Roi une Remontrance, qu'il préſenta toute dreſſée. Mais l'Orateur & le Secretaire de la Chambre refuſant abſolument de la lire, *Elliot* le fit lui-même. Et voici ce qu'elle contenoit: „ Que les Communes avoient fait leurs réflexions ſur le Bill du *Tonnage* & *Pondage*, mais qu'ayant d'autres affaires très preſſantes, & très embrouillées, on n'avoit pas pu juſqu'alors ſe ménager aſſez de tems pour expédier celle-là. Que cependant, de peur que Sa Majeſté ne fût portée à prêter de nouveau l'oreille à des Eſprits malins qui lui perſuadent abuſivement qu'elle a droit de lever de ſon autorité particuliere le *Tonnage* & *Pondage*, la Chambre lui repréſentoit avec tout le reſpect poſſible, que ce ſeroit agir contre les Loix fondamentales du Royaume, & contre la Réponſe Royale faite à la Requête de Droit: qu'ainſi les Communes ſupplioient très humblement Sa Majeſté de s'abſtenir à l'avenir de cette Impoſition & de toute autre Taxe ſemblable; & de vouloir interpreter favorablement le refus que ſes Sujets feront de ſe ſoumettre à ce qui leur eſt impoſé par un Pouvoir arbitraire & inſoutenable.

Le Chevalier *Finch* Orateur de la Chambre fut enſuite preſſé de propoſer la Queſtion, *Si cette Remontrance ſeroit préſentée au Roi*; mais il le refuſa, en diſant, que *le Roi lui avoit défendu de faire une telle propoſition.* „ Comment, dit alors Mr. *Selden*, n'oſez-vous point, Mr. l'Orateur, propoſer une Queſtion, quand nous vous commandons de le faire? A ce compte, il faut que nous demeurions ici les bras croiſés, & notre Chambre ne pourra plus rien faire. Nous, nous ſommes aſſemblés par un ordre du Roi, donné ſous le Grand Seau; & vous, que nous avons fait notre Orateur, Sa Majeſté ſiégeant ſur ſon Trône, en préſence des deux Chambres, vous refuſez maintenant de faire votre charge!

La Défenſe que l'Orateur dit avoir reçue du Roi ne pouvant que ſurprendre la Chambre, & y jetter du trouble, elle s'ajourna juſqu'au 25 Fevrier (7 Mars); mais le Roi prorogea l'ajournement juſqu'au $\frac{2}{12}$ Mars pour l'une & l'autre Chambre.

Ce jour-là, les Communes s'étant raſſemblées, Mr. *Strode* dit: *Hâtons-nous de lire notre Remontrance, afin que nous ne ſoyons point chaſſés tels qu'un troupeau de brebis en deſordre, & renvoyés dans nos Provinces avec un mépris & un opprobre jettés ſur nous par une Déclaration imprimée, comme à la derniere Seſſion.* Enſuite, l'Orateur fut requis de nouveau & preſſé avec inſtance de propoſer la Queſtion, *ſi la Remontrance ſeroit préſentée au Roi*; mais il perſiſta dans ſon prémier refus, & déclara que le Roi ajournoit la Chambre juſqu'au $\frac{10}{20}$ de Mars (5). On redouble en-vain les mêmes inſtances; il ne répond autre choſe ſi non, que Sa Majeſté lui a ordonné de ſe lever dès qu'il auroit délivré le Meſſage de l'ajournement. Il voulut en effet quitter la Chaire, mais Mrs. *Denzil Hollis* & *Benjamin Valentin*, l'y arrêtent, & l'y retiennent par force; d'autres ferment la porte, & le Chevalier *Miles Hobart* ſe charge d'en garder la clé. Le Chevalier *Thomas Edmonds*, & pluſieurs autres Membres du Conſeil-Privé, diſent qu'il faut laiſſer l'Orateur en liberté; mais Mr. *Hollis* leur repart d'un ton de voix ferme & élevé: *Il demeurera aſſis juſqu'à ce que nous voulions qu'il ſe leve.* Alors l'Orateur crie, les larmes aux yeux: *Je ne dis pas, je ne veux point, mais je n'oſe point.* Il ſupplia la Chambre de ne pas le forcer à ſe perdre lui-même, & d'avoir égard qu'il leur avoit été dévoué entierement, juſqu'à cette heure; mais qu'il n'oſoit point agir contre les ordres exprès de ſon Souverain. Mr. *Selden* lui répondit, „ Je ſuis toujours votre Ami, mais loin de prendre votre parti dans cette rencontre, je ne puis que je ne vous blâme, que je ne condamne un homme, qui étant ſous les ordres de la Chambre, refuſe opiniâtrement de les exécuter. Une telle obſtination, ſi elle demeuroit impunie, tireroit à conſéquence & ſeroit d'un trop mauvais exemple pour la poſtérité". Après ce peu de mots, il exhorta vivement l'Orateur de donner ſatisfaction à la Chambre, mais l'Orateur refuſa toujours, & répandit un torrent de larmes. *Je ſuis au deſeſpoir*, lui dit alors le Chevalier *Pierre Hayman*, *que vous ſoyez mon Parent; car vous êtes la honte de votre Patrie, & la flétriſſure d'une Famille noble. Notre Poſtérité ne ſe ſouviendra & ne fera mention de vous qu'avec le dernier mépris. Pour moi, puiſque je vois que vous ne voulez point vous laiſſer perſuader de faire votre devoir, je crois à propos que votre procès vous ſoit fait, & que cependant nous choiſiſſions un autre Orateur en votre place.*

La Chambre trouvant *Finch* abſolument inflexible, & prévoyant que le Parlement alloit être inceſſamment diſſous, de ſorte qu'elle touchoit au dernier moment où elle pourroit faire un Acte qui portât témoignage de la mauvaiſe & violente conduite du Miniſtere, fit la Proteſtation ſuivante, qui avoit été dreſſée par le Chevalier *Jean Elliot*, & qui, à la requiſition du Chevalier *Pierre Hayman*, fut lue par Mr. *Hollis*, & approuvée à la pluralité des voix; mais avec beaucoup de tumulte & de confuſion, tellement qu'il y eut même quelques coups donnés (6).

PROTESTATION DES COMMUNES.

„ 1. Quiconque fera quelque innovation dans la Religion, ou ſemblera vouloir, par quelque moyen que ce ſoit, comme par faveur ou protection, étendre ou introduire le Papiſme ou l'Arminianiſme, ou quelque autre Opinion contraire à la vraye & pure Doctrine de l'Egliſe Orthodoxe, ſera reputé Ennemi capital de l'Etat & Perturbateur du Repos public (7).

„ 2. Qui-

(5) Rien de plus juſte que l'obſervation que Mr. *Coke* fait dans ſa *Découverte*, (c'eſt le titre d'un Ouvrage,) qu'à la prémiere Seſſion de ce Parlement, le Chevalier *Edouard Coke* dit, *le Roi proroge le Parlement, mais la Chambre s'ajourne elle-même.* En effet, la Chambre ne lit jamais un ordre d'ajournement, mais elle dit, *la Chambre s'ajourne elle-même.* Cependant l'Orateur dit ici de bouche, *j'ai ordre du Roi d'ajourner la Chambre juſqu'au* 10. *Mars.*

(6) Dans une Information qui fut produite à la Chambre Etoilée contre le Chevalier *Jean Elliot*, on ſpécifia que Mr. *Guillaume Coriton* avoit frappé Mr. *Winterton.*

(7) Le Docteur *Kennet* remarque, que ce prémier Article de la *Proteſtation des Communes* a quelque liaiſon avec les diverſes Innovations qui s'etoient faites au Culte Public, dans l'Egliſe Cathedrale de *Durham*, & avec la perſécution cruelle que Mr. *Pierre Smart* avoit ſoufferte, pour avoir prêché contre les abus. Ce digne Prêtre prouva dans la ſuite, devant tout le Parlement, que le Docteur *Cozens*, (*dont il a été parle dans le Corps de cette Hiſtoire*) avoit ſouillé la pureté du Service Divin, de la célebration des Sacremens du Baptê-

Char-les I. $162\frac{8}{9}$.

„ 2. Quiconque conſeillera de lever le Subſide du *Tonnage* & „ *Pondage*, avant qu'il ſoit accordé par le Parlement, ou ſervira d'inſtrument, ou agira en cela de quelque maniere que „ ce ſoit, ſera reputé pour Innovateur du Gouvernement & „ pour ennemi capital de l'Etat & de la Nation.

„ 3. Quiconque, ſoit Marchand ou autre particulier, ſe ſoumettra volontairement à payer le *Tonnage* & *Pondage*, avant „ que le Bill en ait été paſſé en Parlement, ſera reputé Traître „ des Libertés de l'Angleterre, & Ennemi du Royaume". A la lecture de chacun de ces Articles, la Chambre retentit de cris d'acclamation & d'applaudiſſement.

Le Roi, informé de ce qui ſe paſſoit, manda *Edouard Grimſton*, Sergeant des Communes, pour lui donner ſes ordres; mais il étoit enfermé dans la Chambre. Il falut avoir recours à l'Huiſſier de la Verge noire (1), qui ſe préſenta pour notifier l'oppoſition de Sa Majeſté; mais l'entrée lui fut refuſée, juſqu'à ce que l'Acte eût été lu. Le Roi, indigné au dernier point de ce procedé, fit venir le Capitaine de ſes Gardes; mais la Seſſion étoit déja terminée, non ſans beaucoup de trouble, après que la Chambre ſe fut ajournée au $\frac{10}{20}$ Mars, conformément à la notification qui lui en avoit été faite de la part du Roi. Cependant comme il n'attendoit point de l'argent de cette ſeconde Seſſion, il fut ravi d'avoir trouvé un prétexte qu'il crut aſſez plauſible, de diſſoudre ce Parlement. Ainſi dès le même jour, (ſavoir le $\frac{2}{12}$. Mars,) il fit dreſſer une Proclamation, pour caſſer le Parlement; mais elle ne fut publiée que huit jours après (2).

Le lendemain, c'eſt-à-dire le $\frac{3}{13}$. Mars, ſelon Mr. *Rushworth* (3), *Denzil Holles*, Ecuyer, les Chevaliers *Miles Hobart*, *Jean Elliot*, *Henri Hammond*, *Jean Corbet*, *Jean Heveningham*, *Jean Barrington*, *Pierre Hayman*, Mrs. *Jean Selden*, *Guillaume Coriton*, *Walter Long* & *Benjamin Valentin*, Ecuyers, reçurent ordre de comparoitre le jour ſuivant en perſonne devant le Conſeil.

Hollis eſt interrogé.

Mr. *Hollis*, (qui étoit fils du Comte de *Clare*) fut interrogé, *Pourquoi, le jour de la Caſſation du Parlement, il s'étoit placé, de lui-même, tout près du Trône, au-deſſus de pluſieurs Seigneurs du Conſeil-Privé?* Il répondit „ qu'il s'y étoit placé de même „ en d'autres tems; & qu'il croyoit avoir droit de préſéance „ dans le Parlement & partout ailleurs, excepté la Chambre du „ Conſeil, ſur ces Conſeillers-là. Qu'au reſte, il étoit venu „ au Parlement avec autant de zèle pour le ſervice de Sa Ma„ jeſté, que qui que ce fût; & que puiſqu'il trouvoit Sa Ma„ jeſté irritée contre lui, il ſouhaitoit & demandoit humblement „ d'éprouver ſa clémence plutôt que ſon pouvoir.

Sa Réponſe, V. Hiſt. de *Sanderſon*, p. 135. de l'Anglois.

Vous penſez plus à la clémence du Roi qu'à ſa juſtice, lui dit le Tréſorier-Général.

„ Je parle du Pouvoir du Roi, Mylord", repliqua *Hollis*.

Défenſe de Hobart.

Le Chevalier *Hobart*, dont le Crime étoit d'avoir fermé la porte de la Chambre & d'en avoir mis la clé dans ſa poche, ſe tira (4) d'affaire pour l'heure, en diſant, qu'il n'avoit fait qu'obéir à l'ordre qui lui fut donné. Mais, dit le Chevalier *Edouard Peyton*, il en porta la peine dans un autre tems; car un Officier nommée *Richard Plumley*, ayant pris querelle dans la ſuite avec le Chevalier ſur cette même affaire, l'arracha un jour de ſon Caroſſe, & cet effort les ayant fait tomber l'un ſur l'autre, *Plumley* qui ſe trouva deſſus, profita de ſon avantage, & battit ſi rudement *Hobart* qu'il en mourut. *Plumley*, bien loin d'être recherché pour ce meurtre, fut fait Amiral de la Mer d'Irlande & créé Chevalier, au-lieu qu'en bonne Juſtice, il devoit être pourſuivi criminellement, & perdre la vie ſur un échafaut.

Défenſe des autres Gentilshommes cités.

Les autres Gentilshommes furent queſtionnés ſur ce qu'ils avoient dit contre l'Orateur, & qu'ils l'avoient empêché d'exécuter les ordres du Roi; à quoi ils répondirent qu'ils n'avoient fait que défendre les Privileges du Parlement.

Mais *Elliot*, qui étoit accuſé d'avoir fait des Diſcours violens & ſéditieux, & d'être l'Auteur & l'Inſtigateur de la derniere Remontrance, fit une Réponſe bien plus déciſive que la précédente. Il dit: „ que tout ce qu'il avoit dit & fait dans le lieu „ & dans le tems marqués, étoit au pouvoir d'un Homme pu„ blic, & d'un Membre des Communes; qu'il étoit & qu'il „ ſeroit toujours prêt à en rendre compte à cette Chambre, „ qu'il tenoit pour le ſeul Tribunal où il pût être recherché; & „ que n'étant conſideré dans ce moment, que comme un *ſim*„ *ple particulier*, il n'avoit que faire de fatiguer ſa mémoire „ pour ſe rappeller ce qu'il avoit fait ou dit en qualité de *Per*„ *ſonne publique*.

Char-les I. $162\frac{8}{9}$.

Hollis, *Elliot*, *Coriton* & *Valentin*, furent envoyés priſonniers (5) à la Tour de Londres, & les autres au *Fleet* & à *Gatehouſe*. Le Conſeil donna en même tems ordre d'appoſer le Scellé aux Cabinets de *Hollis*, d'*Elliot*, de *Selden*, de *Long* & de *Strode*; & le Roi publia une Proclamation pour arrêter ces deux derniers. Il faut remarquer que tous ces Gentilshommes-là étoient encore actuellement Membres du Parlement, puiſqu'il n'étoit point encore diſſous (6).

Le $\frac{10}{20}$. Mars, jour auquel le Parlement étoit ajourné, & préciſément le ſixieme après l'Empriſonnement de ces Membres, le Roi ſe rendit en manteau Royal à la Chambre-Haute; (tous les Pairs y étant en Robes de Cérémonie, & quelques Membres des Communes au-deſſous de la Barre, leur Orateur ni leur Chambre n'ayant point été appellés). Alors Sa Majeſté aſſiſe ſur ſon Trône, en manteau Royal, & ſa Couronne ſur ſa tête, careſſa beaucoup les Seigneurs, dans un Diſcours qu'il fit & qu'il n'adreſſa qu'à eux ſeuls. Voici ce Diſcours.

MYLORDS,

„ Je ne ſuis jamais venu ici dans une occaſion plus deſagréa„ ble pour moi, puiſque c'eſt pour diſſoudre le Parlement. „ Pluſieurs s'étonneront, ſans doute, que je n'en aie pas donné „ la Commiſſion à un autre, la maxime générale des Rois é„ tant de laiſſer à leurs Miniſtres le ſoin d'exécuter les ordres „ fâcheux & ſéveres, & de ſe reſerver à eux-mêmes la diſtri„ bution des Graces & des Bienfaits. Cependant, conſiderant „ que la Juſtice conſiſte dans la louange & dans la récompenſe „ de la Vertu, auſſi bien que dans la punition du Vice; j'ai cru „ qu'il étoit néceſſaire que je vinſſe ici aujourd'hui, pour dé„ clarer & à vous & à tout le monde, que l'inſolente & ſédi„ tieuſe conduite de la Chambre des Communes a produit cet„ te Diſſolution; & que pour vous, Mylords, bien loin que „ vous en ſoyez la cauſe, je ſuis auſſi ſatisfait de votre pruden„ ce & de votre ſoumiſſion, qu'indigné des emportemens des „ Communes. Cependant, pour éviter qu'on n'entende mal „ ma penſée, je vous dirai qu'il s'en faut bien que j'accuſe toute „ cette Chambre. Je reconnois au contraire, qu'il y a parmi „ ſes Membres un grand nombre de gens qui ſont d'auſſi bons „ Sujets qu'il y en ait dans le monde. Ce ſont *ſeulement quel*„ *ques Viperes*, qui ont mis devant les yeux de la plus grande „ partie d'entre eux, ce brouillard d'inſolence & de ſédition. „ Et néanmoins, il y en a bon nombre que la contagion n'a „ pu infecter. Ceux-ci ont marqué leur devoir & leur ſou„ miſſion par leurs Diſcours, en s'oppoſant au reſte de la „ Chambre qui péchoit de ce côté-là.

„ Pour concluſion, comme *ces Viperes doivent s'attendre à* „ *être juſtement punis*, Vous, Mylords, vous pouvez au con„ traire eſpérer de moi toute la faveur & toute la protection „ qu'un bon Roi doit à des Sujets, auſſi diſtingués par leur fidé„ lité que par leur nobleſſe.

„ Préſentement, Mylord Garde du Grand Sceau, faites ce „ que je vous ai commandé.

Alors le Garde du Grand Sceau dit: *Mylords*, *&* *Meſſieurs de*

tême & de l'Euchariſtie, & travaillé à corrompre la Foi, en introduiſant dans l'Egliſe des Cierges, des Tableaux, des Images, des Chapes, des Vêtemens, des Geſtes, des Hymnes & des Prieres, dont l'uſage a été ſi ſagement aboli par la Reformation; comme auſſi en prêchant des Doctrines directement contraires à l'Ecriture & à notre créance; de ſorte que lui, l'un des Prébendiers qui deſſervoient cette Cathédrale, juſtement indigné de ces altérations & de ces Pratiques criminelles, avoit cru devoir s'y oppoſer. Ce qu'il avoit exécuté dans un Sermon qu'il fit exprès pour cet effet, & pour la decharge de ſa conſcience, dans la même Egliſe, le 27 Juillet 1628. Sermon qui ne contenoit rien de ſcandaleux, rien que de conforme à la parole de Dieu, & à la Doctrine & à la Diſcipline de l'Egliſe Anglicane; mais qui refutoit ces Innovations, en blâmoit les Auteurs, & exhortoit le Peuple à ſe donner bien de garde de leur Levain corrompu. Mr. *Smart* prouva encore, que, durant toute ſa Prédication, le Docteur *Cozens* n'avoit fait que ſe démener turbulemment; & que d'abord après la ſortie de l'Egliſe, il lui avoit envoyé, par deux Sergens, un Ordre, en forme de Décret perſonnel, ſcellé du Sceau de la Haute Commiſſion de la Province, pour l'aſſigner à comparoître devant cette Cour-là: qu'il obéit à cet ordre, & remit aux Seigneurs de la Haute Commiſſion, le Brouillon de ſon Sermon, qu'ils cacheterent, après quoi, ils l'ajournerent lui au lendemain. Mr. *Smart* fit voir encore que le Doyen & les Prébendés de *Durham* l'avoient perſécuté ſix mois entiers, & l'avoient enfin cenſuré par deux Actes de ſaiſie de ſon Temporel, & par une ſuſpenſion de ſes fonctions Spirituelles. Qu'enſuite ſon affaire fut portée, contre tout droit, devant la Haute Commiſſion de Londres, qui après lui avoir fait ſubir divers interrogatoires ſur les mêmes Chefs, le renvoya à la Haute Commiſſion d'*Yorck*, où il fut condamné à une amende de cinq cens livres ſterling, mis en priſon, gardé & très étroitement reſſerré, privé, dépoſſedé de tous Revenus Eccléſiaſtiques, déclaré déchu de tout Grade & de toute Dignité de la Cléricature, & à payer tous les fraix & les dépens des Inſtances; le tout, parce qu'il n'avoit point voulu ſe retracter: qu'enfin, ſous prétexte de cette dégradation, ſa Prébende & ſon Presbytere lui avoient été enlevés. Que pendant ces oppreſſions violentes & injuſtes, ſa vie avoit été ſouvent en très grand danger; & que lui & ſes Enfans avoient perdu & dépenſé plus de 14000 l. de Biens réels & effectifs; ce qui les avoit ruinés entierement.

(1) C'eſt l'Huiſſier de la Chambre Haute. Celui-ci ſe nommoit *Maxwell*.

(2) Outre l'Hiſtoire du Parlement écrite par le Chevalier *Thomas Crew*, in 8. les curieux trouveront un Journal exact & fidele des Procedures de cette derniere Seſſion, dans le *Manuſcrit 62. de Harley An.* 11. & encore un Abregé de ces mêmes Procédures dans la *Collection des Manuſcrits*, *in folio*, donnée à la Bibliotheque de *Lambeth* par l'Archevêque *Tenniſon*.

Un Hiſtorien moderne dit, que *Guillaume* Evêque de *Lincoln*, prévoyant les ſuites funeſtes & affreuſes de ces conſeils violens, & de ces coups de Pouvoir arbitraire, ſollicita juſqu'à l'importunité Mylord *Weſton* de faire entendre à Sa Majeſté qu'il ſeroit bon que le Parlement ſe raſſemblât, afin qu'il pût y avoir une Conférence entre les deux

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

de la Chambre des Communes, (quoique les Communes, comme nous l'avons déja obſervé, n'euſſent point été appellées), *Mylords & Meſſieurs, le Roi diſſout le préſent Parlement.*

Cette Diſſolution augmenta extrêmement le mécontentement du Peuple contre les Miniſtres & les Conſeillers intimes du Roi; on murmura particuliérement, tout haut, dans Londres, contre *Laud* Evêque de cette Ville, & contre le Lord *Weſton*, qu'on accuſoit de donner au Roi ces conſeils violens; & peu de jours après la diſſolution du Parlement, on jetta dans le Cimetiere de St. Paul deux Libelles, adreſſés l'un au Prélat, & le ſecond au Tréſorier. Celui du Prélat étoit conçu en ces termes:

Laud, *Prens garde à toi; on n'en veut pas moins qu'à ta vie; & comme tu n'es qu'un Cloaque d'Iniquité, repens toi de tes Crimes monſtrueux, avant que tu ſois arraché de ce monde: car ne penſe pas que ni Dieu ni les Hommes puiſſent y laiſſer plus longtems un Conſeiller & Souffleur maudit tel que toi.* Le Libelle contre l'autre n'étoit pas moins fulminant. Or, que *Laud* eût donné ſa voix & travaillé de tout ſon pouvoir avec *Weſton* à cette Diſſolution, on peut bien l'inférer de ce que cet Evêque écrivit de ſa propre main, dans ſon Journal, que ce Parlement *vouloit le perdre*; au moins eſt-il bien certain que le Parlement ſe perſuadoit que ces deux Miniſtres cherchoient à renverſer la Conſtitution préſente de l'Egliſe.

Le Roi réſolut de faire procéder criminellement, devant la Chambre Etoilée, contre les Membres qu'il tenoit en priſon (7); mais de peur qu'on ne l'accuſât d'uſer d'un pouvoir trop deſpotique, il fit aſſembler le 25 d'Avril (5 Mai) à *Sergeants-Inn* (8), tous les Juges du Royaume, pour lui donner leurs opinions ſur les Queſtions ſuivantes, qu'il leur propoſa.

1. Queſtion. „ Si le Statut de la 4. année de *Henri VIII* concernant *Richard Strode*, étoit un Acte particulier du Parlement, qui ne regardât que ce *Strode*, & ceux qui s'étoient joints à lui pour propoſer un certain Bill à la Chambre des Communes.

Réponſe. *Quoique cet Acte fût particulier, & fait pour ce* Richard Strode *ſeul, ce Député n'en avoit pourtant pas plus de privilege que tous les autres, c'eſt-à-dire plus de liberté de parler dans ſa Chambre ſur les matieres qui y étoient débattues ſuivant l'ordre & la maniere qui ſont en uſage dans le Parlement.*

2. Queſtion. „ Si un Sujet ayant reçu quelque probable information d'une Trahiſon, ou Attentat, ou mauvaiſe Intention contre le Roi ou contre l'Etat, ne doit pas faire connoître au Roi ou à ſes Commiſſaires, s'il en eſt requis, ce qu'il en ſait, & ſur quel fondement l'information eſt appuyée, afin que le Roi en étant informé, puiſſe prévenir le danger. Si ce Sujet, refuſant d'être examiné, & de répondre aux queſtions qu'on veut lui faire pour découvrir la vérité, ne montre point pour ſon Roi & pour l'Etat un mépris ſi grand qu'il mérite que la Chambre Etoilée le puniſſe, comme coupable d'une offenſe commiſe contre la Juſtice générale, & le Gouvernement du Royaume.

Réponſe. *C'eſt une Offenſe puniſſable, comme il a été dit dans la Queſtion, pourvu que la choſe ne regarde pas le Sujet même qui doit être examiné, & que ſa déclaration ne l'expoſe pas au danger d'être accuſé de Trahiſon, ou de négligence à reveler ce qu'il en ſait.*

3. Queſtion. „ Si un tel Sujet étant interrogé & refuſant de répondre, peut alléguer comme une bonne excuſe, qu'il étoit Membre du Parlement lorſqu'il reçut cette information, & qu'il parla lui-même ſur ce ſujet dans la Chambre, & que par cette raiſon, il refuſe de répondre ailleurs que dans la Chambre même"

Les Juges n'oſerent pas décider publiquement cette Queſtion. Mais ils dirent en particulier au Procureur-Général:

Réponſe. *Qu'une pareille excuſe étant uniquement alléguée pour s'empêcher de répondre, & n'étant proprement qu'une erreur de l'eſprit, n'étoit pas puniſſable, à moins que la Partie n'en eût été déboutée par le jugement de la Cour, avec ordre de donner une autre excuſe. Il faut même ajouter qu'une pareille excuſe n'eſt point puniſſable, ſoit que la Partie ait été citée verbalement, ou par information & accuſation.*

4. Queſtion. „ Si un Membre du Parlement commettant une offenſe contre le Roi ou le Conſeil, ſans ſe conformer à la maniere des Parlemens, peut être puni ou non, après que le Parlement eſt diſſous?

La Réponſe unanime des Juges fut, *Qu'un tel homme pouvoit être puni, s'il ne l'avoit pas été par le Parlement. Car le Parlement ne peut pas, contre la coutume des Parlemens, donner à aucun de ſes Membres la liberté d'excéder les bornes de ſon poſte & de ſon devoir. Il furent tous d'avis, qu'un tel homme ne pouvoit pas être puni, s'il avoit agi conformément à la méthode des Parlemens; mais qu'il en étoit autrement, s'il s'étoit conduit d'une maniere exorbitante, parce qu'en ce cas, on ne pouvoit pas regarder ſes Actions comme des Actions d'une Cour.*

5. Queſtion. „ Si un, ou deux, ou trois Membres du Parlement conſpirent ſecretement enſemble de faire courir des bruits ſcandaleux contre les Seigneurs du Conſeil, ou contre les Juges, ſans intention de les pourſuivre ou dans les Cours ordinaires ou dans le Parlement, & uniquement pour ternir leur réputation, & pour faire mépriſer le Gouvernement; ſi ces gens-là peuvent être punis par la Chambre Etoilée, après que le Parlement a fini?

Réponſe. *Cette Action eſt puniſſable hors du Parlement, comme exorbitante, & excédant les Privileges & le devoir d'un Membre du Parlement.*

6. „ Queſtion. „ Si par maniere de digreſſion, & ſans que l'affaire qui ſe débat dans le Parlement, le demande, un des Membres vient à dire: *les Seigneurs du Conſeil & les Juges ſont convenus de fouler aux pieds la Liberté de la Nation, & les Privileges du Parlement* (9), cet homme eſt-il puniſſable ou non?

Les Juges prierent qu'on les diſpenſât de répondre à cette Queſtion, parce qu'elle les intéreſſoit nommément, & directement.

7. Queſtion. „ Si un des Membres du Parlement étant cité verbalement devant la Chambre Etoilée, refuſe d'y répondre ſur des choſes qui importent au Roi & à l'Etat, & qu'il affirme que ces choſes ont été faites par un autre & non par lui; ſi, outre cela, ce Membre ſigne de ſa propre main ſon refus, & qu'il l'excuſe & le fonde ſur les Privileges du Parlement, *la Cour ne peut-elle point rejetter ces raiſons erronnées*, & lui ordonner d'en apporter d'autres?

Réponſe. *Le mieux eſt, tant pour le Roi que pour la Partie, qu'une telle Procédure ne ſe faſſe pas verbalement, parce que s'agiſſant d'une matiere de Droit, il faut entendre les Avocats, avant que de prononcer contre une allégation. Or ſuivant le ſtyle de la Chambre Etoilée, on n'admet point d'Avocat à plaider ſur une Procédure verbale. D'ailleurs, il ne ſeroit, ni de l'honneur du Roi, ni de la ſureté du Sujet, que l'on procedât de cette ſorte.*

L'artifice de ces Queſtions (10) conſiſtoit, 1. en ce que le Roi les propoſoit d'une maniere générale, comme s'il ne ſe fût agi que d'un Sujet quel qu'il fût. 2. En ce qu'il attribuoit à un, à deux, ou à trois Membres de la Chambre, ce qui s'étoit fait par la Chambre même, avec une grande ſupériorité de voix. 3. En ce qu'il ſuppoſoit des crimes, des attentats, des trahiſons contre lui ou contre ſon Conſeil, & en faiſant décider les Queſtions de Droit, avant que d'avoir établi les Faits. Remarque de Mr. de Rapin.

Le Juge *Whitelock* blâma cet uſage de faire expliquer les Juges par avance; & il dit, *que ſi l'Evêque* Laud *continuoit de cette ſorte, il mettroit tout le Royaume en feu & en combuſtion.*

Quelles que fuſſent ces Déciſions, elles confirmerent le Roi dans la réſolution de réduire ſes Priſonniers à ſe ſoumettre, ou à porter la peine de la conduite qu'ils avoient tenue en dernier lieu dans la *Chapelle de St. Etienne.* Auſſi donna-t-il ordre qu'on

deux Chambres pour diſcuter & tâcher d'ajuſter ces différens: que pour lui, Evêque, il ne doutoit point que les Pairs ne fiſſent de fortes repréſentations, & peut-être même des reprimandes aux Communes de leur conduite bruſque & emportée à l'excès. Cet Hiſtorien loue ce Prélat de ſon avis, mais en même tems il l'accuſe de flaterie & d'adulation, en ce qu'il inſinue, contre ſa propre penſée, au Lotd *Weſton*, que la Chambre Haute voudroit aller juſqu'à reprimander la Chambre Baſſe de ce que celle-ci veut défendre ſes Droits.

(3) Mr. *Whitelocke* dit que ces ordres ſont datés du 5. du mois courant; Mr. *Sanderſon* les date du 18; mais la date que Mr. *Ruſhworth* leur donne, paroit plus juſte; c'eſt pourquoi nous l'avons préférée.

(4) Son excuſe ne fut pas ſi bien reçue qu'il ne fût envoyé en priſon, ce même jour-là, & que ſon Cabinet ne fût fouillé, &c. comme notre Auteur lui-même va le dire bientôt, d'après les propres paroles de Mr. *de Rapin*.

(5) La Traduction Angloiſe de l'Hiſtoire générale de Mr. *de Rapin*, après avoir dit, (p. 217. Vol. 10. in 8.) que ces quatre Gentilshommes furent envoyés Priſonniers à la Tour de Londres, ajoute, que le Roi ordonna par une Proclamation, qu'ils fuſſent arrêtés partout où l'on pourroit les trouver. Mais il eſt probable que le Traducteur entend parler de Mr. *Long* & de Mr. *Strode*, qui n'avoient point comparu, & qui ſont les ſeuls nommés dans la Proclamation.

(6) Le Parlement n'étoit point encore diſſous; *Elliot* ne l'ignoroit point, & cependant il dit dans ſa Réponſe au Conſeil, *puiſque je ne ſuis maintenant qu'un ſimple Particulier*; c'eſt du moins le ſens des paroles que notre Auteur lui met à la bouche, & auxquelles j'ai donné un tour qui leve l'embarras.

(7) Il faloit ajouter, *& contre Strode & Long*, qui avoient pris la fuite, & que le Roi avoit ordonné par une Proclamation expreſſe d'arrêter par-tout où l'on pourroit. Voy. ci-deſſus.

(8) Je croi que c'eſt l'École de Droit à Londres. Je ne ſaurois pour l'heure m'en bien éclaircir. Quelqu'un m'a dit qu'il croyoit que c'étoit un Logement public, mais c'eſt encore un *je croi*, & il faudroit un *je ſai*.

(9) Dans une Information produite au Banc du Roi contre *Elliot*, & quelques autres, celui-ci étoit chargé de s'être ſervi de ces expreſſions, pour ſoulever les Communes & le Peuple contre le Roi, & la Nobleſſe.

(10) La prémiere, la ſixieme & la ſeptieme de ces Queſtions ne ſont point dans Mr. *de Rapin*: la Réponſe des Juges à la troiſieme n'y eſt pas même ſi étendue qu'elle l'eſt ici. Mais, ſoit que Mr. *de Rapin* n'ait connu que les quatre qu'il rapporte, ſoit que les trois autres n'ayent point été faites, ou qu'il les ait négligées, ſa reflexion porte également ſur toutes; toutes ont le même artifice, quoique peut-être pas un uſage ſi direct & ſi néceſſaire au deſſein du Roi.

CHARLES I. 162 .

Accuſation devant la Chambre Etoilée.

qu'on leur fit inceſſamment leur procès à la rigueur, deſorte que le $\frac{17}{27}$. Mai, le Chevalier *Robert Heath* Procureur-Général porta contre eux devant la Chambre Etoilée, une accuſation, dans laquelle il exagéra beaucoup ce qui s'étoit paſſé dans la Chambre Baſſe, lorſque l'Orateur fut retenu par force dans ſa Chaire, comme *Rushworth* l'a rapporté fort au long.

Aux Séances de la Trinité, Mrs. *Selden*, *Hollis*, *Strode* & *Valentin* furent menés au Banc du Roi, à l'occaſion de l'*Habeas Corpus* qu'ils reclamoient, & de l'examen que la Cour devoit faire de la cauſe de leur Empriſonnement, alleguée dans les deux ordres donnés pour cet effet, l'un par le Conſeil, & l'autre par le Roi. Cette cauſe étoit pour *Sédition & Mépris*, & la Queſtion à examiner étoit, ſi une pareille cauſe étoit valable.

Les Juges furent embarraſſés touchant l'*Habeas Corpus*; ce qui leur fit écrire au Roi en termes reſpectueux, mais pleins de force, *Que par le Serment qu'ils avoient prêté, ils ne pouvoient ſe diſpenſer d'élargir les Priſonniers ſous caution: que cependant, avant que de prononcer cet élargiſſement, ils avoient cru devoir en informer Sa Majeſté, & lui remontrer très humblement, qu'il devoit, à l'exemple de ſes illuſtres Prédéceſſeurs, leur envoyer un Ordre d'élargir ces Priſonniers ſous caution.* Mais le Garde du Grand Sceau (*Coventry*) déconſeilla fortement à *Whitelock*, qui lui avoit communiqué la Lettre de la part de ſes Confreres, de la montrer au Roi; & diſſimulant ce qu'il avoit deſſein de faire, il dit à ce Juge qu'il valoit beaucoup mieux que la Cour du Banc du Roi vînt en corps un tel jour à *Greenwich*, faire cette communication à Sa Majeſté.

Conformément à ce conſeil, cette Cour ſe rendit en corps auprès du Roi, qui lui marqua du mécontentement de la concluſion qu'elle avoit priſe, & lui défendit abſolument de rien déterminer, ſans conſulter les autres Juges, qui devoient entendre, auſſi bien que ceux du Banc du Roi, les raiſons des Parties. Ce qui fit trainer cette Affaire juſqu'à la fin de la Seſſion. Alors, la Cour du Banc du Roi ſe trouvant en état de prononcer, voulut faire venir les Priſonniers à ſa Barre, mais on lui dit que le Roi les avoit fait transférer dans d'autres Priſons. Ainſi par ce changement d'une Priſon à l'autre, ils ne purent ni comparoitre, ni produire leurs Cautions, ni être mis en liberté, pendant toute la durée des Vacations. Enfin, le dernier jour, & à la derniere ſéance, le Roi écrivit une Lettre à cette Cour, pour leur notifier qu'il avoit fait transférer les Priſonniers, parce qu'il ne jugeoit point à propos qu'ils comparuſſent devant eux, *à cauſe qu'ils s'y étoient comportés trop inſolemment à ſon égard.* Inſolence qui conſiſtoit, dit Mr. de *Rapin*, „ en ce qu'au-lieu „ de s'adreſſer au Roi pour demander grace, ils s'etoient adreſ„ ſés aux Juges pour être élargis ſous caution, ſelon les Loix".

Aux approches de la Seſſion ſuivante, les Juges du Banc du Roi qui étoient à paſſer la belle ſaiſon à la Campagne, reçurent ordre du Garde du Grand Sceau, de ſe rendre à *Sergeants-Inn* le jour de la *St. Michel*. Ils s'y rendirent; & le lendemain le Chevalier *Nicolas Hyde*, Chef de Juſtice, & le Juge *Whitelock*, furent mandés à *Hamptoncourt*, ou le Roi ayant conſulté & délibéré avec eux touchant l'*Habeas Corpus* demandé par les Priſonniers, conſentit qu'ils fuſſent relâchés ſous caution, quoique leur obſtination fût telle qu'ils n'avoient pas voulu lui préſenter une Requête pour lui marquer qu'*ils étoient fâchés qu'il fût en colere contre eux*. Il déclara en même tems qu'il étoit réſolu d'arrêter les procédures que la Chambre Etoilée avoit commencées, & de pourſuivre ces gens-là devant la Cour du Banc Royal, par les voyes ordinaires.

Dès la prémiere ſéance de la *St. Michel*, Mr. *Maſon* propoſa à la Cour de prononcer définitivement ſur cette Affaire. Toutes les voix furent pour relâcher ces Priſonniers ſous caution, moyennant qu'ils donnaſſent des *ſuretés pour leur bonne conduite à l'avenir*. Mr. *Selden*, dont les autres Priſonniers ſuivoient toujours les ſentimens, répondit pour tous, que leurs ſuretés pour l'élargiſſement étoient prêtes, mais non pour leur bonne conduite à l'avenir; qu'ainſi il ſupplioit la Cour de les admettre à donner les prémieres, ſans exiger les autres; ce qu'il appuya des raiſons ſuivantes.

Raiſons de Mr. Selden pour ne point donner Caution de bonne conduite.

„ 1. Parce que, depuis trois mois qu'ils étoient détenus en „ priſon, & qu'on avoit trainé cette Inſtance, il n'avoit été, „ dans tout ce qui s'étoit dit pour & contre, nullement queſ„ tion, ſi les Priſonniers devoient donner des ſuretés qu'ils tien„ droient une bonne conduite après leur élargiſſement, mais „ ſeulement, s'ils étoient recevables à donner Caution pour être „ élargis.

„ 2. Parce que rarement on exige des ſuretés de bonne con„ duite pour l'avenir, ſur des accuſations de Felonie, ou de „ Trahiſon. Or notre cas, *dit Selden*, ne roule que ſur ce „ que du rapport fait contre nous, on infere que nous ſommes „ coupables des crimes que l'on y a mis en avant.

„ 3. Parce que l'élargiſſement que nous demandons eſt fondé „ ſur un Droit; & ſi ce n'eſt pas un Droit, nous ne le deman„ dons point. Mais de donner des ſuretés de bonne conduite, „ c'eſt purement un effet de la prudence; comme d'accepter „ ces ſuretés eſt un effet de la pure volonté. Or c'eſt à quoi „ nous ne ſaurions donner les mains ſans offenſer extrêmement „ le Parlement, où ſe ſont paſſées les choſes que l'on a imagi„ nées dans l'accuſation. Outre que par le Statut de la 4. an„ née de *Henri VIII*, ces ſortes de Cautionnemens, & toutes „ les ſoumiſſions de cette nature ſont déclarées nulles & de nul „ effet".

CHARLES I. 162$\frac{8}{9}$.

Le Procureur Général, que *Whitelock* appelle dans ſes Mémoires, *un Inſtrument propre pour un tel tems*, dit, qu'il avoit en main une Accuſation contre ces gens-là, dreſſée par ordre du Roi, & toute prête à être remiſe à la Cour. Sur quoi le Préſident leur dit: *Si vous refuſez encore de donner des ſuretés de bonne conduite, & que vous ſoyez renvoyés en priſon, peut-être, ne vous accorderons-nous point dans la ſuite* l'Habeas Corpus, *puiſque nous ſommes maintenant informés de la cauſe de votre Empriſonnement.*

Menace faite aux Priſonniers.

Ashley, Avocat du Roi, qui avoit épouſé la Fille unique de Mr. *Hollis*, l'un des Priſonniers, offrit d'être la Caution de ſon Beaupere; mais il ne fut point accepté, parce que Mr. *Hollis* refuſa de lui paſſer aucune Obligation là-deſſus. Mr. *Long*, qui avoit déja donné pour Caution le Chef de Juſtice, déclara à la Cour qu'il y renonçoit, parce que l'Obligation étoit de deux mille livres ſterling, & que ce qu'on pouvoit appeller *bonne conduite* étoit un point fort délicat. C'eſt pourquoi il fut envoyé dans les Priſons de la Cour du Banc du Roi, & les autres furent renvoyés à la Tour, pour n'avoir pas voulu donner les ſuretés qu'on leur demandoit. Cependant on leur inſinua de très bonne part, dit *Whitelock*, que s'ils vouloient préſenter Requête au Roi pour leur élargiſſement, il leur ſeroit accordé; ce qu'ils refuſerent de faire. Quelque tems après ayant demandé à la Cour du Banc, d'avoir un peu plus de liberté dans leur Priſon, ils ne purent point l'obtenir.

Ils ſont renvoyes en priſon.

Conformément à ce que le Procureur-Général venoit de déclarer, il produiſit une Accuſation qu'il avoit dreſſée contre Mr. *Selden*, *Hollis* & *Valentin*, & contre le Chevelier *Elliot*, contenant les mêmes Chefs qui avoient été portés devant la Chambre Etoilée. Ils y étoient tous chargés d'avoir travaillé dans le Parlement, avec conſpiration, à ſemer la haine, la diſcorde, le murmure, & le ſoulevement entre le Roi, les Grands du Royaume & le Peuple; & de l'avoir fait *falſò*, *ſeditioſe*, & *malitioſe*; comme auſſi d'avoir retenu l'Orateur dans ſa Chaire *vi & armis*. Les accuſes déclinerent la Juriſdiction de cette Cour & de toute autre, prétendant qu'il n'appartenoit qu'au Parlement de *connoitre des crimes qu'on leur imputoit*, *puiſque ces crimes avoient été commis dans le Parlement*. Le Procureur-Général, ſans rien alléguer contre cette défenſe, preſſa la Cour de la rejetter; ce qu'elle ne voulut point faire: mais elle ordonna, que les Parties ſeroient ouïes à un certain jour de cette Seſſion; & que le prémier jour de la Seſſion ſuivante, l'Accuſation ſeroit lue, & le lendemain, le Point en queſtion diſcuté à la Barre.

Accuſation intentée au Banc du Roi, contre les Priſonniers.

Les Avocats, tant pour le Roi que pour les Priſonniers, furent ouïs, au tems marqué, ſur les Chefs d'Accuſation, & ſur la Compétence du Banc du Roi. Tous les Juges, l'un après l'autre, déciderent que cette Cour avoit droit de *juger les offenſes commiſes en Parlement, & que les Accuſés étoient tenus de répondre devant elle*. En conſéquence de quoi il leur fut enjoint d'alléguer d'autres défenſes, mais ils perſiſterent dans leur refus. C'eſt pourquoi ils furent condamnés, comme muets volontaires, à tenir priſon pendant le bon-plaiſir du Roi, ſans pouvoir être élargis avant que d'avoir reconnu leur faute, & donné caution de leur bonne conduite pour l'avenir. De plus le Chevalier *Elliot*, qui étoit le plus chargé dans l'Accuſation, & que l'on regardoit comme le Chef du Parti, fut condamné à deux mille livres ſterling d'Amende, *Hollis* à mille marcs, & *Valentin*, comme moins à ſon aiſe que les autres, à cinq-cens livres ſterling ſeulement. On procéda de la même maniere contre les autres Priſonniers, & l'on déclara qu'aucun d'eux ne ſeroit élargi, qu'il n'eût auparavant ſatisfait à ce à quoi ils avoient été condamnés.

Mr. *Acherley*, Auteur du *Traité de la Conſtitution de la Grande Bretagne*, dit, qu'on uſa d'une rigueur tirannique envers ces Priſonniers, pendant tout le tems de leur détention; qu'on ne ſe contenta point de leur refuſer papier, plume & encre, mais que pendant leur maladie, on ne voulut point permettre à leurs Femmes de les voir; & que le Chevalier *Elliot* ſuccomba à ſes maux & mourut dans la priſon. Environ douze ans après, les Communes, en conſidération de ce qu'il avoit ſouffert pour s'être oppoſé aux injuſtices & aux violences de ce tems-ci, firent préſent de cinq mille livres ſterling à ſes Enfans.

Les Chefs d'Accuſation portés contre Mr. *Long* étant différens de ceux des autres Membres, demandent qu'on en diſe un mot en particulier; & c'eſt ce que nous allons faire maintenans. Peu de tems avant la Convocation de ce dernier Parlement, *Walter*, c'étoit le nom propre de ce Gentilhomme, Mr. *Walter Long*, Ecuyer de *Wiltshire*, fut élu *Shérif* de cette Province, & enſuite Membre du Parlement pour la Ville de *Bath*. Il préfera ce dernier emploi à l'autre. Tant que le Parlement dura, *Walter* fut laiſſé en repos là-deſſus; mais après la Diſſolution de cette Aſſemblée, c'eſt-à-dire, dès l'ouverture des ſéances de la Chambre Etoilée, on fit dans cette Cour des Informations contre lui, de ce qu'ayant prêté ſerment, conformément à la Loi, de ne point ſortir de la Province pendant l'année que ſa charge devoit durer, il avoit accepté la Députation de la Ville de *Bath* au Parlement, étoit venu à *Weſtminſter*, con-

CHARLES I. 162 8/9.

contre ſon ſerment, & y avoit fait les fonctions de Membre des Communes, ſans la permiſſion de Sa Majeſté. Mr. *Long* ayant été oui par Avocats dans ſa défenſe, toutes les opinions concoururent à prononcer un Arrêt, conçu en ces termes, ou tels autres ſemblables: „ que vu les Offenſes aggravées qu'il a„ voit commiſes dans le dernier Parlement, le mépris extrême „ de la Majeſté Royale, le parjure, & la négligence des fonctions „ de ſon emploi, dont il s'étoit manifeſtement rendu coupable: „ Comme auſſi pour donner aux Shérifs de toute les Provinces „ un exemple qui puiſſe les détourner de telles fautes, & leur „ bien imprimer l'obligation qui leur eſt impoſée de ne point „ ſortir de leur Juriſdiction pendant l'année de leur charge; à „ ces Cauſes, la Chambre Etoilée condamne ledit *Walter Long* „ à tenir priſon dans la Tour de Londres, durant le bon-plai„ ſir du Roi; en outre à reconnoitre publiquement ſes crimes, „ en préſence de cette Cour; & à payer au profit de Sa Ma„ jeſté une Amende de 2000 marcs, avant qu'il puiſſe obtenir „ ſon élargiſſement".

Action de hauteur que fait le Grand-Chambellan.

C'eſt environ dans ce tems-là, que le Comte de *Montgomeri*, Grand-Chambellan, fit mettre en priſon, haut la main, le nommé *Atkinſon*, qui, ſans qu'il le lui eût permis, avoit fait aſſigner un Domeſtique du Roi, pour le paiement d'une Dette conſiderable. *Atkinſon* demanda l'*Habeas Corpus*, qui lui fut accordé. Mais le Comte irrité le fit ramener le même jour en priſon, au grand mépris de la Cour, & *au grand étonnement des Perſonnes ſages*, dit *Whitelock*. Trois des Juges, ſavoir le Pere de notre Hiſtorien, *Jones* & *Croke* firent expédier un autre *Habeas Corpus*, quoique *Hyde*, Chef de Juſtice, l'eût refuſé; mais avant que le rapport de cette expédition eût été fait, le Comte ſe raviſa & fit de lui-même élargir *Atkinſon*.

Le Procureur Général n'eut pas plutôt remis à la Chambre Etoilée ſes Informations contre les Membres dont nous avons parlé, qu'il lui remit auſſi dans la même ſéance, celles qu'il avoit dreſſées contre Mr. *Chambers*, Marchand de Londres. Elles commençoient par l'éloge de la douceur du Gouvernement préſent, & des avantages que Sa Majeſté faiſoit trouver aux Marchands dans leur Commerce, en n'exigeant d'eux que des Droits très modérés. Delà, paſſant aux bruits & aux diſcours, qu'il traitoit de faux & de ſéditieux, & qu'il diſoit avoir été tenus & répandus pour deshonorer le Roi & ſes Miniſtres, ou pour décourager le Peuple & faire des Mécontens, ou pour jetter la diſcorde entre le Souverain & ſes Sujets, & produire du changement dans l'Etat, toutes choſes, dit-il, que les Loix défendent & puniſſent très ſéverement, comme étant des crimes de la plus dangereuſe conſéquence. Et néanmoins ce ſont ces mêmes crimes dont le nommé *Richard Chambers* s'eſt rendu coupable en divers tems, entre autres le 28 de Septembre dernier. Cité ce jour-là & comparoiſſant avec pluſieurs autres Marchands devant le Conſeil à *Hamptoncourt*, à l'occaſion d'une Plainte qui regardoit les Droits de la Douane, il eut l'audace de s'écrier d'un ton de voix hautain, & avec des geſtes inſolens, tous les Seigneurs du Conſeil-Privé de Sa Majeſté le voyant & l'entendant, *Que les Marchands étoient plus épargnés*, *plus favoriſés en Turquie*, *qu'en Angleterre*, *& qu'il n'y avoit point de Païs au Monde où ils fuſſent plus vexés*, *plus foulés qu'ici*. De tels diſcours, dit le Procureur Général en finiſſant ſon accuſation, ne pouvant partir que d'un Homme qui veut faire perdre à Sa Majeſté l'amour & la confiance de ſon Peuple, & leur rendre ſuſpect & odieux ſon juſte Gouvernement, je requiers qu'on lui faſſe ſon procès.

Mr. *Chambers* répondit à ces divers Chefs, qu'ayant fait venir de *Briſtol* à Londres par un Roulier, des *Grograms* (1), pour la valeur de 400 livres, des bas Officiers de la Douane lui avoient confiſqué ces Marchandiſes, quoiqu'il leur offrit caution ſuffiſante d'en payer tous les Droits qui ſeroient légitimement dus. Que par la fraude de ces mêmes bas Officiers, il avoit déja eu à ſouffrir beaucoup d'autres pertes & dommages qu'il ſpécifia: & enfin qu'il reconnoiſſoit avec douleur, que, dans le trop vif reſſentiment des injuſtices que ces bas Officiers lui avoient faites, il lui étoit échapé de dire, *Que les Marchands en Angleterre étoient plus vexés*, *plus foulés que ceux d'aucun autre Païs*. Paroles qu'il n'avoit proférées nulle autre part, que dans la Chambre du Conſeil, ſans avoir le moindre deſſein d'exciter le Peuple au murmure; mais uniquement pour donner une idée plus forte & plus vive des injuſtices & des vexations dont il avoit à ſe plaindre contre ces bas Officiers. Mais qu'auſſi-tôt qu'il avoit eu connoiſſance du ſens auquel on prenoit ces paroles, il avoit préſenté une Requête aux Seigneurs du Conſeil, pour leur expoſer très humblement, & leur déclarer qu'il n'avoit eu de ſa vie aucune mauvaiſe penſée du Gouvernement de Sa Majeſté; qu'on n'avoit point voulu recevoir ſa Requête, & qu'on l'avoit incontinent envoyé dans les Priſons de la Maréchauſſée; que de ce lieu-là, il avoit tâché par une ſeconde Requête de donner ſatisfaction aux Seigneurs du Conſeil, qui n'avoient pas eu la bonté d'accepter la juſte explication des paroles qu'il avoit dites en leur préſence. Explication qu'il préſentoit maintenant à cette Cour ſi reſpectable, en faiſant ſerment, & proteſtant du plus profond de ſon cœur, *Que ſes paroles ſe rapportoient uniquement aux abus des bas Officiers de la Douane, qui en pluſieurs rencontres en avoient agi d'une maniere tout-à-fait barbare, avec lui & avec d'autres Marchands.*

CHARLES I. 162 8/9.

Quoique Mr. *Chambers* eût reconnu avoir proféré le diſcours dont le Procureur Général lui faiſoit un crime, cependant deux Secretaires du Conſeil furent ouïs en qualité de témoins; & ils dépoſerent que ce diſcours avoit été proféré dans les propres termes qu'il ſe trouvoit rapporté dans l'Accuſation. Enſuite, la Cauſe ayant été plaidée en pleine audience, dans la Chambre Etoilée, la Cour jugea que ce diſcours étoit une comparaiſon marquée du Gouvernement de Sa Majeſté avec celui des Turcs; & qu'on y voyoit un deſſein de faire accroire au Peuple que l'heureux Gouvernement de Sa Majeſté pouvoit être nommé une Tirannie Turque. En conſéquence de quoi Mr. *Chambers* fut condamné à 2000 livres d'Amende envers le Roi, à tenir priſon dans le *Fleet*, à demander pardon de ſes crimes atroces, dans la Chambre du Conſeil, dans la Chambre Etoilée, & à la Bourſe Royale.

Les Voix ne furent point parfaitement unanimes dans toutes les circonſtances de cet Arrêt. Une diverſité remarquable entre autres, c'eſt que le Tréſorier Général, *Weſton*, le Docteur *Laud*, Evêque de *Londres*, & le Docteur *Neal* Evêque de *Wincheſter*, inſiſterent beaucoup pour faire porter l'Amende à 3000 livres. La Cour dreſſa une formule de Soumiſſion & de Repentir, portant que Mr. *Chambers* reconnoiſſoit qu'il étoit coupable d'inſolence, de mépris, de ſédition, de fauſſeté, de malice; & qu'il avoit été condamné juſtement. Mais lorſque le Geolier de ſa priſon lui eut remis cet Acte, & qu'il en eut fait la lecture, il y écrivit au bas ces paroles: Voix.

Formule de Soumiſſion & d'aveu propoſée à Mr. Chambers.

J'abhorre & rejette avec déteſtation cet Acte de Soumiſſion, dans tout ce qu'il contient; & je n'en reconnoitrai, de ma vie, aucune partie pour véritable, Moi Richard Chambers.

Il la & rejette.

Aux ſéances de la *Trinité*, l'Article de l'Arrêt touchant l'Amende fut porté devant la Cour de l'Echiquier. Mr. *Chambers* y allégua pour ſa défenſe, que cette condamnation à une Amende étoit contraire à la Grande Chartre & à pluſieurs autres Statuts, comme ayant été prononcée *par les Conſeillers de Sa Majeſté, & non par le Tribunal légitime des Pairs du Défendeur, ſans faire aucune exception des effets ſaiſis, ni exprimer aucune offenſe qui ſoit compriſe dans la Grande Chartre ou dans les Statuts.* Outre cela, Mr. *Chambers* préſenta aux Barons de l'Echiquier une Requête, qu'ils refuſerent de faire entrer dans les Pieces du Procès.

Aux ſéances ſuivantes, qui étoient celles de la *St. Michel*, Mr. *Chambers* fut mis en liberté, en vertu d'un *Habeas Corpus*, ou plutôt à cauſe que le Statut (de la 3. année de *Henri VII*) auquel la Chambre Etoilée devoit ſon érection, n'autoriſoit point cette Cour à prononcer, & à infliger aucune punition *pour des paroles ſeulement*. Cependant toutes les autres Cours ayant informé le Conſeil que la Chambre Etoilée n'avoit point été érigée par ce Statut (de la 3. année de *Henri VII*), mais bien des années auparavant; & que, quoique ce fût la plus Souveraine & la plus reſpectable de toutes les Cours de Juſtice du Royaume, elle n'étoit point dans l'uſage d'élargir un Priſonnier conſtitué par une autre Cour, Mr. *Chambers* fut renvoyé au *Fleet*. Et enfin, après avoir paſſé ſix ans dans cette Priſon, pour n'avoir pas voulu ſe ſoumettre à la Sentence qui le condamnoit à une Amende de 2000 livres; outre la détention de ſes Marchandiſes qui valoient plus de 7000 livres, confiſquées pour certains prétendus Droits de Douane; après avoir paſſé neuf mois dans la Priſon de *New-gate*, en 1637, pour n'avoir pas voulu payer le *Ship-Money*, & après s'être morfondu douze ans, en attendant que le *long Parlement* (2) lui fît avoir un dédommagement convenable des grandes pertes qu'il avoit ſouffertes, il mourut enfin en 1658, dans la derniere miſere, âgé de ſoixante & dix ans, laiſſant une Veuve & neuf Enfans. Pour ce qui eſt des autres Priſonniers dont nous avons parlé, quelques-uns moururent ſans avoir pu obtenir leur élargiſſement; mais ceux qui vêcurent juſqu'à l'année 1640, furent amplement recompenſés de leur conſtance, non-ſeulement par des remercimens & des louanges; mais auſſi par des ſommes conſidérablemens dont on leur fit préſent.

Le Lecteur eſt ſans doute pleinement convaincu par les choſes que nous venons d'expoſer, que ni les murmures, ni les clameurs du Peuple contre les Emprunts, le *Tonnage* & *Pondage*, la protection du Papiſme, & les autres injuſtices, oppreſſions & Griefs de ce tems, ni l'aſſaſſinat du dernier Favori & premier Miniſtre que l'on faiſoit l'Auteur de tous ces maux, conjointement avec l'Evêque *Laud*, n'avoient point changé les diſpoſitions du Roi & de ſes Miniſtres par rapport aux Droits & aux Libertés des Sujets; & que la réſolution étoit priſe de n'épargner ni Membres du Parlement, ni Gens de Loix, ni Marchands qui voudroient prendre la défenſe des Droits naturels des Anglois, & des Loix du Royaame. De ſorte que s'il fut

(1) Sorte d'Etoffe de poil mêlé avec de la ſoie.

(2) On le nomma auſſi le *Vieux Parlement*. Pour ce qui eſt du nom de *Long*, il fut donné encore & à plus juſte titre à un autre Parlement qui dura 18 ans, comme on le verra ſous le Regne de *Charles II*.

CHARLES I. $162\frac{8}{9}$.

fut jamais néceſſaire de faire imprimer la Grande Chartre (1), & de l'afficher dans toutes les Places publiques des Villes, nous pouvons dire hardiment que *c'en étoit ici le tems.*

Après avoir ainſi montré en détail quels étoient les ſujets de Diſpute entre le Roi & le Parlement, à quel degré de Pouvoir le Roi tâchoit de monter, & quels étoient les Droits que les deux Chambres prétendoient leur appartenir, il faut maintenant que nous revenions des Procédures des Cours de Juſtice aux Affaires du Cabinet.

La conduite du Roi, tant dans la diſſolution de ce Parlement, que de ce qui s'étoit paſſé dépuis, aigrit & enflamma ſi fort l'eſprit du Peuple, que tout ſembloit ſe diſpoſer à un ſoulevement. Cela fut cauſe que le Roi, en vue de prévenir les mauvaiſes ſuites du murmure & du mécontentement de la Nation, publia la Déclaration ſuivante qui ſe trouve dans *Rushworth*, & que nous allons inſérer ici toute entiere, de peur qu'on ne nous accuſe d'avoir ou paſſé ſous ſilence, ou trop abrégé ce qui peut ſervir à la juſtification du Roi.

DECLARATION du Roi pour notifier à ſes Sujets les cauſes de la Diſſolution du dernier Parlement.

„ QUoique les Princes ne ſoient pas obligés de rendre compte de leurs Actions à d'autres qu'à Dieu ſeul, nous avons pourtant jugé à propos, pour la ſatisfaction de nos bons Sujets, d'expliquer les nôtres par voie de Déclaration, afin de faire connoitre à tout le monde la vérité & la ſincérité de ces mêmes Actions. C'eſt de peur qu'on ne ſe laiſſe ſurprendre, en les regardant ſous les couleurs que veulent leur donner certains eſprits turbulens & mal affectionnés, pour cacher & déguiſer leurs pernicieux deſſeins contre l'Etat.

„ Dans la 3. année de notre Regne, le 17 de Mars, nous aſſemblames le Parlement, pour aſſurer la Religion & nos Sujets au dedans, comme auſſi nos Amis & Alliés au dehors. Nous déclarames d'abord en quelle fâcheuſe condition ſe trouvoient ceux de la Religion Proteſtante en Allemagne, en France, & ailleurs; les extrémités où ſe trouvoit réduit notre cher Oncle le Roi de Danemarc, qui étoit chaſſé d'une partie de ſes Etats; la force du Parti uni contre nous. Nous repréſentames que, ſans compter le Pape, la Maiſon d'Autriche, & leurs anciens Confédérés, le Roi de France même ſembloit réſolu à exterminer la Religion Proteſtante: que des Potentats qui tenoient notre parti, les uns avoient vu envahir leurs Etats, que d'autres avoient été occupés ailleurs, & que quelques-uns étoient hors d'état de nous aſſiſter. Ce fut par tous ces motifs que nous demandames un ſecours d'argent, proportionné à l'importance de la Cauſe. La Chambre des Communes en reconnut parfaitement la néceſſité, &, avec beaucoup d'ardeur & de promtitude, elle réſolut de nous aſſiſter libéralement. Mais avant qu'elle pût exécuter cette réſolution, elle fut interrompue par une multitude de queſtions qui s'émurent parmi les Membres, touchant leurs Libertés & leurs Privileges, & par d'autres longues diſputes. Ainſi le Bill des Subſides demeura longtems accroché, & par ces délais nos affaires ſe trouverent dans un état pire qu'elles ne l'étoient au commencement, & nos projets furent ruinés, faute d'un ſecours donné à tems.

„ Comme nous ne prétendons point ôter quoi que ce ſoit aux gens ſages & modérés de cette Chambre, auxquels nous attribuons la promte réſolution qui fut priſe touchant ce ſecours, nous ne devons pas auſſi taire que le délai de ce Bill, après qu'il fut réſolu, cauſé par des jalouſies frivoles, & entretenu par des gens d'un tout autre caractere, a beaucoup diminué la réputation & la réalité de ce ſecours. L'eſprit factieux de ces gens-là s'étant introduit parmi pluſieurs autres, & parmi les Commiſſaires établis pour la portion que chacun devoit payer, il eſt arrivé que ce Subſide n'a produit qu'une ſomme peu proportionnée à nos preſſans beſoins, & très éloignée de celle qu'avoient produite les Subſides précédens, & de l'intention des Membres bien affectionnés de la Chambre des Communes.

„ Dans ces longues diſputes, nous avons permis qu'on débattît, en pluſieurs points, notre haute Prérogative, ce qui n'avoit jamais été ſouffert dans les meilleurs tems par nos Prédéceſſeurs, ſans que ceux qui l'entreprenoient en fuſſent punis ou rudement cenſurés. D'un autre côté, nous avons tâché d'abréger ces diſputes, pour gagner du tems & pour procurer quelque avantage à nos affaires, tant dedans que dehors. Enfin, par une Réponſe à leur Requête Parlementaire, telle qu'ils l'ont eux-mêmes déſirée, nous avons confirmé ces mêmes droits, que nous ſommes réſolus de maintenir conſtamment & juſtement.

„ Cependant, ce Parlement a conſumé beaucoup de tems, outre celui qui étoit néceſſaire pour accorder le ſecours d'argent, & pour aſſurer les Libertés des Sujets, à des procédures qui ne tendoient qu'à blâmer notre Gouvernement; mais dont nous ne parlerons pas ici. Nous le laiſſames pourtant continuer, juſqu'à ce que les Communes elles-mêmes nous prierent d'y faire quelque interruption, ſans s'expliquer ſi c'étoit par Ajournement ou par Prorogation.

„ Sur cette priere, nous réſolumes, par l'avis de notre Conſeil, de proroger le Parlement; & pour cet effet nous marquames un jour fixe pour cette Prorogation, aſſez éloigné pour qu'ils euſſent pu employer le tems à faire quelques bonnes Loix, comme il étoit convenable dans une ſi longue ſéance. Outre cela, ils en auroient pu profiter pour paſſer en Acte une gracieuſe Amniſtie, qui, ſelon l'uſage des précédens Parlemens, avoit été déja envoyée à la Chambre Haute; Amniſtie qu'elle avoit approuvée & envoyée enſuite elle-même aux Communes. Mais ce que nous nous étions propoſé de faire pour leur avantage, fut très mal reçu par quelques-uns d'entre eux, qui étant mal intentionnés, exciterent, par leurs artifices, de terribles troubles dans cette Chambre, ſans en avoir d'autre raiſon apparente, ſinon que nous voulions proroger & non pas ajourner le Parlement, ainſi que quelques-uns s'en expliquerent, après avoir ſu notre réſolution, & non pas auparavant. Ces paſſions ſe manifeſterent d'une telle maniere, qu'on n'en a jamais vu de ſi grandes dans cette Chambre, ſur les affaires les plus importantes. On tâcha même d'inſinuer, que, par notre Réponſe à leur Requête, nous nous étions déſiſtés, non-ſeulement des impoſitions ſur les Marchandiſes qui entrent dans le Royaume, ou qui en ſortent, mais encore du *Tonnage* & *Pondage*. Il eſt pourtant certain, que, pendant qu'on travailloit à cette Requête, il ne fut jamais parlé, dans aucune des deux Chambres, de ces impoſitions, mais ſeulement, des charges impoſées dans le Royaume. Encore moins prétendoit-on nous priver du *Tonnage* & *Pondage*, lequel la Chambre des Communes, dans tous les Diſcours qui ſe firent ſur ce ſujet, tant avant qu'après la Requête, témoigna vouloir nous accorder. Enfin, dans ce même tems, on faiſoit diverſes gloſes très fauſſes ſur la Requête & ſur la Réponſe, comme ſi nous avions quitté les Rênes du Gouvernement, ſans diſtinguer une liberté bien ordonnée, d'une parfaite licence.

„ Dans ce deſordre, la Chambre des Communes laiſſoit en arriere l'Acte d'Amniſtie, ce qui n'avoit jamais été pratiqué par les Parlemens précédens, & toutes les autres affaires qui auroient pu être terminées. Quelques-uns des Membres travaillerent à une Remontrance contre le droit que nous nous attribuions de recevoir le *Tonnage* & *Pondage*, & cette Remontrance fut ſi fort avancée dans la nuit qui précéda le jour de la Prorogation, qu'on avoit deſſein de la faire paſſer par les voix, le matin avant que nous prorogeaſſions le Parlement.

„ C'eſt pourquoi, trouvant qu'on récompenſoit ſi mal les faveurs & les graces que nous avions accordées pendant cette Seſſion, & que l'on donnoit de mauvais ſens à la Réponſe que nous avions faite à leur Requête, non ſans une diminution extrême de nos profits, & qui plus eſt, non ſans danger pour le Gouvernement; nous réſolumes d'empêcher que cette Remontrance ne paſſât, afin de prévenir les mauvaiſes intentions des gens mal affectionnés, en finiſſant la Seſſion quelques heures avant le tems qu'on s'y attendoit. Nous déclarames aux deux Chambres la cauſe qui nous y portoit; & pour éviter qu'on ne répandît dans le Public de fauſſes interprétations de la Requête & de la Réponſe, nous jugeames à propos de donner quelques ordres néceſſaires pour la tranquillité de notre Gouvernement. Cela fut fait le 26 de Juin paſſé.

„ La Seſſion étant finie, & le Parlement ſéparé, la Remontrance qu'on avoit préparée nous donna occaſion de faire examiner l'Affaire du *Tonnage* & *Pondage*. Quoique nos beſoins fuſſent preſſans, comme nous ne voulions point étendre cet article trop loin, nous réſolumes de nous conduire par la pratique des tems préécdens, & par les exemples de nos nobles Précédeſſeurs, dans la penſée que des conſeils juſtifiés par la ſageſſe des tems paſſés & par les circonſtances du tems préſent, ne pourroient manquer d'être approuvés. Nous donnames donc ordre de chercher diligemment dans les Actes Publics, où il fut trouvé, que, du tems d'*Edouard I.*, quoique le prémier Parlement, qui ſe tint ſous ſon Regne, ne lui eût pas accordé le Subſide du *Tonnage* & *Pondage*, & que ce ne fût que dans la troiſieme année qu'on l'accorda, le Roi ne laiſſa pas d'en jouir depuis le prémier jour de ſon Regne & pendant les deux prémieres années, juſqu'à ce qu'il lui fut accordé par le Parlement. Que dans les tems ſuivans ſous *Richard III*, *Henri VII*, *Henri VIII*, *Edouard VI*, *Marie*, *Eliſabeth*, chacun de ces Rois & Reines, non-ſeulement jouiſſoit du *Tonnage* & *Pondage*, depuis la mort du Prédéceſſeur, juſqu'à ce qu'il eût eté accordé par le Parlement; mais que même dans tous ces tems, où le Royaume étant en paix, n'étoit pas ſujet à tant de charges que dans les ſuivans, le Parlement accordoit gaiement à „ cha-

(1) Les Editeurs des *Fœdera*, &c. ayant omis la grande Baſe & le grand Boulevart des Libertés des Anglois, ſavoir la *Grande Chartre* ſignée par le Roi *Jean*, on avoit deſſein de ſuppleer à ce défaut, en la faiſant imprimer à la fin de cet Ouvrage. Mais cela eſt devenu aujourd'hui moins néceſſaire, à cauſe qu'il s'en trouve dans les Bibliotheques de pluſieurs Seigneurs, des Copies exactes & curieuſes, ſur du beau papier, gravées depuis peu par Mr. *Pine* ſur l'Original tiré de la Bibliotheque de *Cotton*, avec la permiſſion du Lord Chancelier *King*,

CHARLES I. $1625/6$.

„ chaque Roi, dès le commencement de ſon Regne, ce même Subſide, comme très néceſſaire pour la garde de la Mer, pour la défenſe du Royaume, & pour le ſupport de la dignité Royale. Le Roi notre Pere, d'heureuſe mémoire, en jouit un an entier, avant que de tenir ſon prémier Parlement, & plus d'un an, avant que l'Acte qui le lui accordoit fût paſſé; & néanmoins lorſque le Parlement s'aſſembla, il l'accorda ſans en faire aucune difficulté. Nous-mêmes, nous avons reçu le payement de ce Subſide plus de trois ans, attendant avec patience de divers Parlemens qu'ils nous l'accordaſſent, comme on l'avoit pratiqué à l'égard d'un grand nombre de nos Prédéceſſeurs, ſur-tout, la Chambre des Communes temoignant, que c'étoit la multiplicité de ſes affaires qui l'empêchoit de travailler à ce Bill, & non pas le défaut de volonté. Ainſi, nous trouvant autoriſé par la raiſon, par la néceſſité & par la concurrence de la pratique de nos Prédéceſſeurs, renommés pour leur ſageſſe & pour leur bon Gouvernement, à lever les Douanes ordinaires, n'y trouvant rien de contraire que cette Remontrance, conçue dans les cerveaux paſſionés de quelques Particuliers, nous avons cru que cette oppoſition étoit ſi contraire à la ſageſſe & au devoir d'une Chambre de Parlement, qu'aucune perſonne modérée & ſans paſſion ne pourroit trouver mauvais que nous reçuſſions le payement du *Tonnage* & *Pondage*: d'autant plus que nous ſupportons actuellement la charge pour laquelle ce Subſide a été accordé à la Couronne. Il a été ſi longtems & ſi conſtamment donné à nos Prédéceſſeurs, que dans quatre divers Actes, qui l'ont accordé à *Edouard VI*, à *Marie*, à *Eliſabeth*, & à notre Pere, il eſt dit expreſſément que les Rois nommés dans ces Actes en ont joui depuis un tems immémorial, par autorité du Parlement. C'eſt par ces raiſons que nous avons jugé qu'il étoit convenable à notre honneur Royal, & néceſſaire pour le bien du Royaume, de continuer la levée de ce droit, comme nos Prédéceſſeurs l'ont pratiqué. C'eſt pourquoi, lorſqu'un petit nombre de Marchands, dabord un ou deux, incités par ces eſprits malicieux qui avoient projetté la Remontrance, ont voulu refuſer le payement ordinaire des Douanes, nous avons ordonné à nos Officiers de continuer à l'exiger, nonobſtant toute oppoſition. Enſuite nous avons fait citer les refuſans devant notre Conſeil, afin que par ſa ſageſſe ils fuſſent réduits à l'obéiſſance. Quelques-uns d'entre eux, ſans aucun reſpect pour l'honneur & pour la dignité des Conſeillers-Privés, ſe ſont comportés avec tant d'audace, ils ont parlé avec tant d'inſolence, que cela n'auroit pu être ſouffert par une Aſſemblée d'une bien moindre dignité. Encore moins devoit-il être appuyé par une Chambre de Parlement, contre un Corps tel que notre Conſeil-Privé.

„ Comme en cela nous avons fait ce qui étoit convenable à la raiſon & à notre honneur, d'un autre côté, nous ſommes actuellement occupés de la penſée de raſſembler le Parlement, avec intention de faire ceſſer, autant qu'il dépendra de nous, toute mauvaiſe intelligence entre nous & notre Peuple; & comme nous ſouhaitons de conſerver ſon affection, nous n'avons rien négligé de ce qui pouvoit contribuer à en faciliter les moyens. C'eſt dans cette vue, qu'après avoir ſérieuſement examiné le Gouvernement de l'Egliſe & de l'Etat, & ce qui demandoit une Reformation; nous avons trouvé, en prémier lieu, qu'on étoit offenſé d'un Livre intitulé *Appel à Céſar*, compoſé & publié dans l'anné 1625, par *Richard Montaigu*, alors Bachelier en Théologie, & à préſent Evêque de *Chicheſter*. Comme ce Livre ouvroit la porte aux Schiſmes & aux diviſions arrivées depuis peu dans l'Egliſe, nous avons, pour y apporter du remede, & pour ſatisfaire les conſciences de nos bons Sujets, non-ſeulement ſupprimé ce Livre, qui donnoit lieu à pluſieurs de ſe plaindre; mais encore, pour prévenir un pareil danger à l'avenir, nous avons fait réimprimer les Articles de la Religion établis ſous le Regne d'*Eliſabeth* de glorieuſe mémoire: & par une Déclaration miſe à la tête de ces Articles, nous avons reſtraint les Opinions au ſens de ces mêmes Articles, afin de ne laiſſer rien qui pût donner lieu à des innovations & à de nouveaux caprices. Car nous prenons à témoin Dieu, devant qui nous ſommes, que notre intention eſt, & a toujours été d'être trouvé digne du Titre que nous eſtimons le plus glorieux de notre Couronne, de *Défenſeur de la Foi*. Nous ne contribuerons jamais à quoi que ce ſoit qui puiſſe contribuer à faire gliſſer quelque innovation dans l'Egliſe. Mais au contraire, nous maintiendrons l'unité de *Doctrine* & de *Diſcipline*, ſelon l'établiſſement fait ſous la Reine *Eliſabeth*, par lequel l'Egliſe Anglicane eſt toujours demeurée ferme & a toujours fleuri depuis.

„ Non-ſeulement nous avons pris ſoin de réparer les breches de la Religion parmi nos Sujets, mais même de fortifier toutes les avenues par où un Ennemi étranger pourroit s'introduire, en ordonnant par nos Proclamations, l'exécution des Loix contre les Prêtres & Papiſtes Recuſans. Si en cela nous n'avons pas eu un ſuccès conforme à nos intentions, nous ſommes obligés d'en rejetter la faute ſur les Officiers & Miniſtres inférieurs, qui, par leur négligence, ont ſouffert que les Jéſuites & les Prêtres ſoient échappés, & n'aient pas été ſaiſis, & que les Papiſtes Recuſans aient été exemtés des peines ordonnées contre eux par les Loix. Car nous proteſtons, que, comme nous reconnoiſſons que c'eſt notre devoir, nous prendrons ſoin de bien diriger & de bien ordonner: mais c'eſt à d'autres d'être les exécuteurs de nos ordres. Quand nous aurons fait notre devoir, nous nous regarderons comme innocens devant Dieu & devant les hommes, & nous eſpérons que toutes les perſonnes charitables jugeront de même de nous. Quant à ceux qui ont négligé de faire le leur, nous les tenons pour coupables devant Dieu & devant nous; mais nous eſpérons qu'ils ſe comporteront mieux à l'avenir.

„ Comme nous avons pris ſoin de bien établir la Religion, & de tranquilliſer l'Egliſe, nous n'avons pas auſſi oublié la conſervation des juſtes & anciennes Libertés de nos Sujets. Nous les avons au contraire aſſurées par notre gracieuſe Réponſe à la Requête de Droit, & depuis ce tems-là nous n'avons rien fait qui tendît à les violer. Mais nous avons toujours eu & aurons ſoin de les préſerver entieres & inviolables, comme nous voudrions conſerver notre Royale Prérogative & notre Souveraineté. C'eſt pour cette fin, que nous avons fait enregîtrer la Requête & la Réponſe dans les Cours de Juſtice.

Les Subſides ont été employés ſuivant leur deſtination.

„ Après avoir ainſi maintenu la Religion & les droits de nos Sujets, nous avons travaillé à bien diſpoſer des ſecours qui nous ont été accordés dans la prémiere Seſſion de ce dernier Parlement. On ne peut pas dire qu'aucune partie de cet argent ait été mal employée, ni à aucun autre uſage qu'à celui auquel il étoit deſtiné, c'eſt-à-dire au payement de notre Armée. Nous avons même mieux aimé mécontenter nos Amis & nos Alliés, & les principaux de nos Serviteurs, que les Soldats & les Matelots, de peur de cauſer quelque vexation ou quelque trouble à notre Peuple. Avec une partie de cet argent, nous avons auſſi commencé à bien fournir nos Magaſins, & à mettre un ordre conſtant dans notre Flotte. On l'équipe actuellement, & elle eſt preſque prête pour garder les deux Mers, pour maintenir le Commerce & pour aſſurer le Royaume contre toute invaſion de la part des étrangers. Ainſi nos Actions devroient avoir convaincu les eſprits pacifiques du ſoin que nous avons de diriger nos conſeils d'une telle maniere, qu'ils ſoient capables de maintenir la Religion, notre honneur, & la ſureté de notre Peuple. Mais parmi les gens qui ne cherchent que le trouble, & mal diſpoſés, *ſeu benè ſeu malè facta premunt*. Les fautes reviennent toujours en mémoire, & on néglige de prendre garde aux efforts qui ſe font pour rétablir un bon ordre.

Le Roi ſe plaint de la conduite que certains Députes tinrent à la prémiere Seſſion de ce Parlement.

„ Ces choſes qui faiſoient la principale matiere des plaintes dans la prémiere Seſſion, étant ainſi reformées par nos ſoins, le Parlement ſe raſſembla le 20 de Janvier. Nous nous attendions qu'en voyant notre ſincérité, & la candeur de nos deſſeins, on s'attacheroit à chercher les moyens de rétablir la bonne intelligence entre nous & notre Peuple. Mais quelques perſonnes malicieuſes, comme autant d'Empiriques, ont fait tous leurs efforts pour exciter de nouvelles maladies, afin de ſe faire employer dans la cure. Malgré tout cela, quoique les Committés des Griefs, du Commerce, de la Juſtice, aient été continués depuis le commencement juſqu'à la fin, les ſujets de plainte ſe trouvoient tellement diminués, que ces Committés n'en ont reçu qu'un petit nombre, & même d'une telle nature qu'ils n'ont pas eux-mêmes jugé, vu leur peu d'importance, qu'il fût à propos de nous en informer.

„ Le Parlement ne fut pas plutôt raſſemblé, que ces gens malicieux commencerent à ſemer & à diſperſer leurs ſoupçons, inſinuant dans leurs diſcours, que par rapport aux libertés, nous n'avions pas agi rondement avec le Peuple dans notre Réponſe à la Requête de Droit. Comme c'étoit un ſujet plauſible, inventé pour un mauvais deſſein, pluſieurs qui n'en connoiſſoient pas l'intrigue, ſe laiſſerent ſurprendre. Ainſi, dès le ſecond jour, on nomma un Committé pour examiner ſi la Requête de Droit avec la Réponſe, avoit été enregîtrée dans les Cours de *Weſtminſter*, & de quelle maniere cela s'étoit fait. On fixa auſſi un jour auquel la Chambre, en grand Committé, devoit examiner quels attentats avoient été commis contre la Requête de Droit. Quoique ces choſes ne fuſſent pas d'une fort grande importance, elles ſuffiſoient néanmoins pour exciter des ſoupçons & des jalouſies contre nous, dans l'eſprit de ceux qui n'étoient pas bien informés de la ſincérité de nos intentions. On fit bientôt ſuivre une autre pratique, qui n'étoit pas moins artificieuſe. Car quoique notre conduite dût avoir convaincu de notre zèle pour la Religion toutes les perſonnes modérées, cependant, comme de mauvais eſtomacs corrompent la meilleure nourriture par le défaut d'une bonne digeſtion, ces gens-là ont fait de même à l'égard de nos intentions, en les expli-

„ quant

King, du feu Lord *Raymond* Chef de Juſtice, de l'Orateur de la Chambre des Communes du préſent Parlement & autres Gardiens Teſtamentaires de cette Bibliotheque. Original examiné par les Officiers prépoſés à la Garde des Archives, & orné des Armes des vingt-cinq Barons qui étoient nommés pour terminer tous les différends qui pourroient s'élever entre le Roi & ſes Sujets.

Charles I. 1629.

„ quant malicieuſement. Car, s'étant apperçus que pluſieurs perſonnes honnêtes & religieuſes de la même Chambre ſe plaignoient des dangers qui menaçoient la Religion, ils ſeconderent ces plaintes, & ſe mirent à crier; *le Temple*, *le Temple du Seigneur*, quoique le véritable ſoin de l'Egliſe ne fût jamais entré dans leurs cœurs. Ainſi ce que les uns faiſoient par un zèle de Religion, ceux-ci le faiſoient pour noircir notre Gouvernement, comme ſi nous-mêmes, notre Clergé & notre Conſeil n'avions aucun ſentiment ni aucun ſoin de la Religion. Toute cette méchante pratique n'a eu pour but que de faire accroire au Peuple, qu'en marchant droit devant lui, nous clochons néanmoins devant Dieu".

Artifices attribués aux Communes par le Roi, dans l'Affaire du Tonnage & Pondage.

„ Ces Artifices ayant eu le ſuccès qu'on en avoit attendu, & ayant fait naître des ſoupçons & des jalouſies dans les eſprits de pluſieurs perſonnes; on marqua un jour pour traiter l'affaire du *Tonnage* & *Pondage*, & tous les Membres parurent portés à nous l'accorder; mais on fit un nouvel obſtacle. On prétendit, que ce ſubſide ne pouvoit être accordé ſans danger pour les droits des Sujets, à moins que nous ne déclaraſſions que nous n'y avons aucun droit, que par l'autorité du Parlement; que nous fiſſions reſtituer les marchandiſes ſaiſies par nos Officiers, & par les ordres de notre Conſeil; en un mot que nous déſiſtaſſions de ce Droit, avant qu'il nous fût ajugé, ſans quoi les Sujets ne ſe trouveroient pas dans une conjoncture propre pour nous l'accorder. C'étoit-là une pure chicane inventée pour accrocher cette affaire, puiſqu'il eſt manifeſte, que tous les Rois nommés ci-deſſus ont été en poſſeſſion de ce ſubſide, avant, & dans le tems même qu'il leur a été accordé par le Parlement. Malgré cela, dans la vue d'éloigner tous les obſtacles, nous ne laiſſames pas de déclarer de notre propre bouche, & en des termes capables de contenter les eſprits modérés, que notre intention étoit de ne jouïr de ce ſubſide qu'en vertu du Don du Peuple; que nous n'y prétendions aucun droit, & que ſi nous le recevions, c'étoit *de bene eſſe*, & par pure néceſſité. En cela nous témoignames une telle condeſcendance pour la ſatisfaction de notre Peuple, que nous ſommes perſuadés qu'aucun de nos Prédéceſſeurs n'en a jamais eu de ſemblable, & qu'on n'a jamais requis d'eux une telle choſe. Cela n'empêcha pas qu'on ne laiſsât ce Bill en arriere, ſous prétexte qu'il faloit auparavant aſſurer le Droit du Sujet. Ce fut en vertu de cette prétention, qu'on reçut les plaintes de *Rolls*, de *Chambers*, de *Foukes*, de *Gilman*, contre les Officiers de la Douane qui avoient ſaiſi leurs marchandiſes, à cauſe du refus de payer les droits accoutumés. Sur ces plaintes, on cita les Officiers de la Douane, les obligeant à ſe préſenter un jour après l'autre, pendant l'eſpace d'un mois entier, & à produire leurs Lettres Patentes pour lever ce Droit. On fit à ces Officiers toutes ſortes de queſtions, en vue de les enlacer, pour avoir obéi à nos ordres. Cependant, pour ne cauſer aucune interruption, nous endurames toutes ces longueurs avec patience, auſſi bien que divers autres attentats & uſurpations qu'on n'avoit jamais vu auparavant dans cette Chambre.

Le Roi ſe plaint de la multiplicité des Committés.

„ Nous n'ignorons pas combien, depuis quelque tems, la Chambre des Communes a tâché d'étendre ſes Privileges, en établiſſant des Committés généraux pour la Religion, pour les Cours de Juſtice, pour le Commerce, & autres choſes, ce qui ne s'eſt jamais pratiqué que depuis peu. Ainſi, au-lieu qu'autrefois les Chevaliers & les Bourgeois communiquoient à la Chambre les affaires qu'ils portoient de leurs Provinces, on voit préſentement pluſieurs Committés pour faire des inquiſitions ſur toutes ſortes de gens; & c'eſt là qu'on reçoit toutes eſpeces de plaintes, au grand ſcandale du Gouvernement. Ces choſes ayant été quelque tems tolérées par le Roi notre Pere, & par nous-mêmes, ſont enfin montées à un tel degré, qu'on voit de jeunes Avocats, Membres de cette Chambre, contredire les opinions des Juges. Quelques-uns même n'ont pas fait difficulté de ſoutenir, que les Réſolutions de la Chambre des Communes lioient les Juges; ce qui n'a jamais été vu, ni ouï dans les ſiecles paſſés. Mais dans cette derniere Seſſion, cette Chambre a bien plus empiété qu'auparavant. Elle a envoyé des Commiſſaires à notre Procureur Général, qui exerce une Charge de confiance & de ſecret, ſur l'exécution de quelques-uns de nos Commandemens, de quoi, ſans notre conſentement, il ne doit rendre compte qu'à nous-mêmes. Elle a envoyé un Meſſage captieux à notre Grand-Tréſorier, au Chancelier, & aux Barons de l'Echiquier, touchant certaines procédures de leur Cour. Elle a fait examiner ſur diverſes queſtions nos deux Chefs de Juſtice, & les autres Juges, ſur certaines procédures judiciaires faites à l'occaſion de l'élargiſſement des Priſonniers de *Newgate*, de quoi ils ne ſont pas reſponſables à la Chambre des Communes.

Et de ce que les Communes ont fait interroger le Procureur-Géneral, &c.

„ Certains Procès ayant été intentés & commencés à la Chambre Etoilée contre *Richard Chambers*, *Jean Fouks*, *Barthélémi Gilman*, & *Richard Philips*, accuſés de diverſes offenſes; les Communes réſolurent que ces gens-là, pour leurs perſonnes, devoient jouïr du Privilege du Parlement contre nous, par la ſeule raiſon qu'ils avoient préſenté à la Chambre, des Requêtes qui y étoient encore pendantes. Mais ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'elles ordonnérent à leur Orateur de ſignifier par une Lettre, au Garde du Grand-Sceau, qu'il n'eût à ordonner aucun arrêt ou ſaiſie contre ces gens-là, pendant la durée de leur Privilege. Mais c'eſt une choſe généralement connue, qu'il n'eſt pas au pouvoir de cette Chambre de donner des ordres à aucune des Cours de Juſtice, d'arrêter les ſaiſies contre quelqu'un, quelque privilégié qu'il ſoit, la violation des Privileges n'étant pas du reſſort de celui qui les accorde, mais de celui de la Partie, ou du Miniſtere, auquel l'exécution de la ſaiſie eſt commiſe. C'eſt pourquoi, ſi une telle Lettre étoit parvenue entre les mains de notre Garde du Grand-Sceau, ce qui n'arriva pas, il nous auroit griévement offenſé, s'il avoit obéi.

Charles I. 1629.

Et voulu empêcher qu'il ne fût ordonné aucun arrêt ni ſaiſie contre les Marchands.

Les Communes accuſées d'avoir manqué d'égards pour le Conſeil Privé.

„ Cette Chambre porta ſa hardieſſe ſi loin, qu'elle n'épargna pas même l'honneur de notre Conſeil, & qu elle examina ſes procédures dans l'affaire des Officiers de la Douane, leur demandant ce qu'un tel ou tel Conſeiller leur avoit dit, lorſqu'on leur donnoit les ordres pour l'affaire qui leur étoit commiſe. Un des Membres de cette Chambre, parlant de nos Conſeillers Privés, dit, que *nous avions un méchant Conſeil.* Un autre dit, que *le Conſeil & les Juges vouloient fouler aux pieds les Libertés des Sujets.* Un troiſieme parla en des termes très offenſans de notre Cour de la Chambre Etoilée, à cauſe de la Sentence qu'elle avoit donnée contre *Sauvage*; & tout cela ſe paſſa, ſans que la Chambre daignât leur faire aucune Cenſure. Il paroit par-là, combien, depuis quelque tems, les Membres de cette Chambre ſe ſont écartés des Regles de la modération & de la modeſtie des tems paſſés, ſous prétexte de la liberté des Diſcours, par où ils ſe donnent celle de contredire l'autorité du Conſeil & des Cours de Juſtice, à leur plaiſir.

D'avoir fait empriſonner le Sherif de Londres.

„ Ils ont fait comparoître devant eux notre Sherif de Londres, pour l'examiner ſur une affaire qui n'étoit point de leur Juriſdiction: leur véritable & ancienne juriſdiction ne s'étendant que ſur leurs propres Membres, & ſur ce qui concerne leurs Privileges: ſans qu'ils aient aucun droit de ſe mêler des affaires qui n'ont aucun rapport à cela, ni de cenſurer les Etrangers. S'ils l'ont fait, c'eſt une pure innovation. Cependant, par une ſuite du mépris qu'ils ont pour nous, ils ont fait empriſonner le Sherif à la Tour, ſous prétexte qu'il n'avoit pas répondu à leur ſatisfaction. Je dis ſous ce prétexte, parce que la véritable cauſe de ſon empriſonnement eſt, qu'il avoit obéi à nos ordres dans l'affaire de la Douane. Dans ces innovations, leſquelles nous ſommes réſolus de ne plus permettre, ils ont, à la vérité, prétendu agir pour notre ſervice; mais leur véritable intention étoit de rompre tous les liens du Gouvernement, & du Pouvoir Souverain qui n'appartient qu'à nous, & non pas à leur Chambre.

Et d'avoir fait des procédures contre les Officiers de la Douane.

„ Enfin, ils ont voulu punir les Officiers de la Douane pour avoir ſaiſi les marchandiſes de quelques Marchands ſéditieux, qui avoient refuſé de payer les mêmes droits qu'ils payoient auparavant, & que les autres Marchands payoient ſans interruption depuis pluſieurs années, en vertu de nos Lettres ſous le Grand Sceau, & des ordres de notre Conſeil Privé. Pour donner quelque couleur à leurs Procédures, ils ont créé un nouveau Privilege que nous n'admettrons jamais, ſavoir qu'un Membre du Parlement eſt privilégié contre le Roi par rapport à ſes biens. La conſéquence de ce Privilege ſeroit, qu'un Membre du Parlement ne pourroit être contraint de payer les droits du Roi durant le tems du Parlement. Il eſt vrai qu'ils ont voulu faire entendre que c'étoit un procès entre les Marchands & les Officiers de la Douane, & ſéparer ainſi les intérets de ces derniers d'avec les nôtres, afin de les expoſer d'autant plus aiſément à la Cenſure de la Chambre. Mais d'un autre côté, nous avons cru qu'il étoit injuſte, & qu'il nous étoit même deshonnorable, de nous ſéparer de nos Officiers dans les choſes qu'ils ont faites par nos ordres, & de deſavouer ce que nous avions commandé. C'eſt pourquoi le 23 de Février nous envoyames à cette Chambre, par le Secretaire Cook, un Meſſage pour la remercier du reſpect qu'elle nous avoit témoigné en ſéparant les intérêts de nos Officiers, des nôtres. Mais nous déclarames néanmoins, que ces Officiers n'avoient agi qu'en vertu de nos ordres, & que la peine qu'on leur infligeroit, toucheroit ſenſiblement notre honneur. Ce Meſſage ne leur fut pas plutôt porté, que, d'une maniere tumultueuſe marquant leur mécontentement, ils s'écrierent, *Ajourner*, *Ajourner*; & ſur cela, ſans qu'ils en euſſent reçu aucun ſujet de notre part, ils s'ajournerent tumultuairement juſqu'au Mécredi ſuivant. Ce jour-là, par les ſages avis de notre Conſeil-Privé, nous fimes ajourner les deux Chambres juſqu'au 2 jour de Mars, dans l'eſpérance, que, durant cet intervalle, nous pourrions établir une meilleure intelligence entre nous & les Membres de cette Chambre, & que le Parlement pourroit avoir une heureuſe fin. Mais comme nous fumes avertis de bonne part, que leur paſſion n'étoit pas bien calmée, nous réſolumes d'ajourner encore le Parlement juſqu'au 10 de Mars, tant pour nous donner à nous-mêmes le tems de chercher par quels moyens nous pourrions accommoder cette brouillerie, que pour leur donner le loiſir de mieux penſer à ce qu'ils avoient à

Raiſons du Roi pour ajourner la Chambre Baſſe, & la Haute en même tems

„ fai-

Char-les I. 1629.

„ faire. Selon cette réſolution, nous donnames nos ordres „ pour ajourner les deux Chambres, & pour faire ceſſer toutes „ délibérations juſqu'au tems marqué; à quoi les Seigneurs „ obéirent unanimement, ſans aucune contradiction. Mais „ lorſque ce même ordre fut porté à la Chambre des Com„ munes par leur Orateur, on y forma d'abord une oppoſi„ tion, quoique l'Orateur leur remontrât le pouvoir que nous „ avions d'ajourner, auſſi bien que de proroger & de diſſoudre „ le Parlement, & qu'il leur en produiſît divers préjugés: ce„ la n'empêcha pas qu'on ne déſobéït, avec un extrême mé„ pris, à nos ordres; & quelques-uns dirent qu'ils avoient „ encore quelque choſe à faire avant que de s'ajourner (1).

Plainte du Roi des jalouſies & des craintes que les Communes répandent dans le Public.

„ Pendant que le Duc de *Buckingham* a vêcu, on a préten„ du qu'il étoit l'unique cauſe de tous les deſordres & des mau„ vais ſuccès des précédens Parlemens, & qu'il étoit néceſſai„ re d'abbattre cette Muraille qui ſeule nous ſéparoit de notre „ Peuple. Mais depuis qu'il eſt mort, on ne voit aucun chan„ gement dans ces eſprits qui ont pris à tâche de troubler la „ bonne harmonie entre nous & notre Peuple, & qui la trou„ blent encore. Aujourdhui, ſe couvrant du prétexte qu'il ne „ faut pas négliger l'intérêt du Public, ils ſuggerent des craintes „ frivoles, dont ils reconnoiſſent dans leur cœur la fauſſeté. „ Ils imaginent de nouveaux moyens pour aveugler notre Peu„ ple, & pour l'empêcher de voir la vérité, & l'étendue de „ notre affection pour lui. Il eſt donc manifeſte que le Duc „ de *Buckingham* n'étoit pas le véritable but auquel ils vi„ ſoient, mais qu'ils s'en ſervoient ſeulement comme d'un „ paſſage pour parvenir à l'exécution de quelques deſſeins plus „ ſecrets. Ces deſſeins ſont de mettre nos affaires dans une „ condition deſeſpérée, de renverſer le pouvoir de la Couron„ ne, de diffamer notre Gouvernement, pour faire en ſorte „ que tout ſoit abîmé dans l'Anarchie & dans la confu„ ſion.

Le Roi a bonne opinion de quelques Membres.

„ Nous n'avons garde néanmoins, d'imputer ces deſaſtres à „ toute la Chambre des Communes, ſachant bien qu'il y a des „ Membres religieux, graves, & n'ayant que de bons deſſeins. „ Mais la meilleure & la plus ſincere partie de cette Chambre „ a été entrainée par ces gens paſſionnés, qui ſans conſidérer „ à quoi leur devoir les engageoit, & prenant avantage des „ conjonctures & de nos néceſſités, nous ont contraint de „ rompre cette Aſſemblée. Elle auroit pu être heureuſe & „ glorieuſe pour nous, & pour toute la Nation, ſi la condui„ te reſpectueuſe des Communes avoit répondu à l'affection a„ vec laquelle nous l'avions convoquée & commencée.

„ Ainſi, nous avons déclaré les diverſes cauſes qui nous „ ont porté a diſſoudre ce Parlement. Tout le monde peut „ voir par-là, combien les Communes ont oublié les engage„ mens où elles étoient entrées, lorſqu'il fut queſtion de com„ mencer cette Guerre, entrepriſe par leur conſeil, & par „ leurs perſuaſions, ſur leur promeſſe de nous rendre redouta„ ble à nos Ennemis, & de nous mettre en état d'aquérir l'eſti„ me de nos Amis. On peut voir encore par-là, comment les „ Communes ont ſu ſe prévaloir des néceſſités où nous avions „ été engagés, pour vouloir extorquer de nous des conditions „ incompatibles avec la Monarchie.

Le Roi eſt réſolu de maintenir la Religion, & la Liberté des Sujets.

„ Preſentement, afin que le Peuple puiſſe ſe convaincre, „ que les provocations de ces Scélérats dont nous reſervons la „ punition pour un tems convenable, n'ont produit aucune al„ tération dans les bonnes intentions que nous avons pour nos „ Sujets, nous proteſtons que nous maintiendrons la véritable „ Religion, & la Doctrine établie dans l'Egliſe d'Angleterre, „ ſans conniver à aucune tergiverſation en faveur du Papiſme „ & du Schiſme. Nous déclarons encore que nous maintien„ drons nos Sujets dans leurs juſtes Droits & Libertés, avec „ tant de conſtance & de juſtice, qu'ils ſeront contraints d'a„ vouer, que ſous notre gracieux Gouvernement, & ſous no„ tre Protection Royale, ils vivent plus heureux qu'aucuns Su„ jets qu'il y ait dans le Monde. Que néanmoins perſonne ne „ s'aviſe d'abuſer de la Liberté pour la tourner en licence, ni „ de donner de fauſſes interprétations à la Requête de Droit „ pour en inférer une Liberté contraire aux Loix; ni de réſiſ„ ter, ſous quelque couleur que ce ſoit, à une juſte & néceſ„ ſaire Autorité. Car, comme nous voulons maintenir nos „ Sujets dans leurs juſtes Libertés, nous attendons auſſi qu'ils „ ſe ſoumettent à nos Prérogatives Royales, & qu'ils nous „ obéiſſent avec la même ſoumiſſion que leurs Ancêtres ont „ obéi aux plus grands de nos Prédéceſſeurs.

De protéger les Miniſtres,

„ Pour ce qui regarde nos Miniſtres, nous ne voulons pas „ qu'ils ſe laiſſent épouvanter par les duretés que quelques-uns „ d'entre eux ont eſſuiées. Car, comme nous ne leur com„ manderons rien qui ſoit injuſte ou deshonorable, mais „ qu'au contraire nous ne ferons uſage de nos Prérogatives que „ pour le bien de notre Peuple; nous attendons auſſi qu'ils „ nous obéiront, & ils doivent s'auſſi aſſurer que nous les pro„ tegerons.

& de favoriſer les Marchands qui ſe comporteront avec ſoumiſſion.

„ Quant aux Marchands, nous voulons qu'ils ſachent, „ que nous ferons nos efforts pour entretenir & pour aug„ menter le Commerce de ceux qui ſe comporteront avec ſou„ miſſion, & avec reſpect, ſans les chagrer au-delà de ce qui „ eſt convenable. Mais pour le Droit de cinq pour cent, deſti„ né à la garde des Mers, à quoi nous nous reconnoiſſons o„ bligés, & qui a été continué ſans interruption durant tant de „ ſiecles, nous eſtimons qu'il n'y a point de bon Sujet qui doi„ ve le refuſer, puiſqu'il eſt ſi néceſſaire pour le bien de tout „ le Royaume. Que ſi quelqu'un a l'audace de nous faire af„ front dans une choſe ſi raiſonnable, où nous ne demandons „ rien, ni d'une autre maniere, que ce qui a été demandé par „ nos Prédéceſſeurs, & en quoi ils ont été obéis; qu'il ne ſe „ trompe point, mais qu'il s'aſſure que nous trouverons des „ moyens juſtes & honorables pour ſoutenir notre Etat, & „ pour conſerver notre Souveraineté, avec l'autorité que Dieu „ nous a miſe en main.

Bonheur des Anglois, ſelon le Roi.

„ Après avoir ainſi juſtifié notre conduite, les perſonnes ſa„ ges & diſcretes jugeront aiſément quel cas elles doivent faire „ des bruits & des craintes qu'on répand malicieuſement en „ tous lieux. Elles pourront, en examinant leurs propres con„ ſciences par rapport à l'impartiale adminiſtration de la Juſti„ ce, à la liberté dont chacun jouït ſans crainte & ſans op„ preſſion, à la paix & à la tranquillité que chacun poſſede „ ſous ſa vigne & ſous ſon figuier: elles pourront, dis-je, „ diſcerner, ſi le bonheur d'aucune Nation voiſine peut être „ mis en parallele avec le leur. Si cela n'eſt pas, qu'elles re„ connoiſſent donc la félicité dont elles jouiſſent, & qu'elles „ en rendent graces à Dieu qui eſt l'Auteur de tous les „ biens".

Obſervation de M. de Rapin ſur cette Déclaration.

Cette Déclaration, ou plutôt cette Apologie ne produiſit pas l'effet que le Roi en avoit attendu. Il étoit trop difficile que le Roi perſuadât au Peuple qu'une douzaine de Membres des Communes euſſent formé le Projet de renverſer le Gouvernement, pour faire tomber le Royaume dans l'Anarchie, d'uſurper le Pouvoir Royal, ſans qu'il parût qu'ils y euſſent le moindre intérêt, ni pour eux-mêmes ni pour autrui. Il auroit été encore plus étonnant, qu'en ſuppoſant le Roi comme un Prince juſte & affectionné à ſon Peuple, tel qu'il vouloit qu'on le regardât, ces gens-là euſſent eu aſſez de crédit pour faire tomber la plus grande partie des Membres de leur Chambre dans leurs ſentimens. D'un autre côté, le Roi ſe défendoit aſſez mal, dans ſa Déclaration, ſur quelques Articles, comme ſur celui des Recuſans, ſur celui du *Tonnage* & *Pondage*, & en général ſur les cauſes de la diſſolution du Parlement. Car en exagérant beaucoup la faute des Communes de n'avoir pas obéi ſur le champ à l'Ajournement, non ſeulement il ſuppoſoit ſon Droit comme inconteſtable, quoiqu'il ne le fût pas, mais même il ne diſoit pas un mot de la cauſe prochaine de cette deſobéiſſance. C'étoit le refus qu'avoit fait l'Orateur, par ſon ordre exprès, de recueillir les voix, ce qui étoit une violation manifeſte de la liberté de la Chambre. Les plaintes & les murmures continuerent donc plus que jamais, nonobſtant cette Apologie, & l'on diſoit publiquement, que ſi un nouveau Parlement n'étoit pas inceſſamment convoqué, tout iroit en deſordre, le Commerce ſeroit ruiné, la levée du Tonnage & Pondage produiroit tous les jours de plus mauvais effets, &c. Le Roi ayant été informé de tous ces bruits, fit publier une Proclamation, le 27 de Mars, dans laquelle il diſoit:

„ Que, nonobſtant la derniere Déclaration qu'il avoit pu„ bliée pour ſatisfaire ſes Sujets, quelques perſonnes malicieuſes „ faiſoient courir des bruits ſcandaleux & ſéditieux, inſinuant „ que la Proteſtation ſcandaleuſe & ſéditieuſe de la Chambre „ des Communes, faite tumultuairement par un petit nombre „ de Membres, après l'Ajournement, étoit un *Vote* de toute la „ Chambre; ce qui étoit faux. Qu'il paroiſſoit bien que la „ propoſition de faire la Proteſtation étoit d'une dangereuſe „ conſéquence, par l'impreſſion que cauſoit ce faux bruit, qui, „ en jettant les Marchands dans des craintes frivoles, les trou„ bloit, & les empêchoit de continuer leur Trafic. Que, par „ cette raiſon, Sa Majeſté avoit jugé à propos d'en faire con„ noitre la vérité, & ſa volonté ſur ce ſujet, ſavoir que ceux „ qui répandoient ces faux bruits ſeroient punis ſeverement, & „ que ceux qui continueroient leur Commerce trouveroient „ toute ſorte d'encouragement & de protection. Que Sa Ma„ jeſté n'avoit pas deſſein d'augmenter les charges, mais de ſe „ contenter des Droits que le Roi ſon Pere avoit perçus, & „ dont Sa Majeſté ne pouvoit ni ne vouloit diſpenſer perſonne. „ Que, de plus, comme on faiſoit auſſi courir le bruit que le „ Parlement devoit être bientôt convoqué, Sa Majeſté dé„ claroit, qu'encore qu'il eût témoigné, par de fréquentes „ Convocations, combien il aimoit l'uſage des Parlemens; „ néanmoins l'abus qui en avoit été fait l'ayant, pour le pré„ ſent, éloigné de cette méthode, il regarderoit comme des „ préſomptueux ceux qui auroient l'audace de preſcrire un tems „ pour la Convocation d'un Parlement, puiſqu'il n'y avoit que „ lui qui eût le pouvoir d'en aſſembler, de les proroger, & de „ les

(1) Le Roi inſéroit ici un long récit de ce qui ſe paſſa dans la Chambre, lorſqu'on retint l'Orateur par force dans ſa Chaire, pendant qu'on dreſſoit la Remontrance. Ce récit eſt fort exagéré, étant copié, mot à mot, de l'Accuſation intentée contre *Elliot* par le Procureur-Général. Mais il ne contient en ſubſtance que ce qui a été dit ci-deſſus ſur cette matiere.

CHARLES I. 1629.

„ les diſſoudre. Qu'il auroit plus de penchant à aſſembler un „ Parlement, lorſque ſes Sujets auroient eu le tems de bien „ connoitre ſes actions; que ceux qui avoient cauſé les interruptions, auroient été duement punis; & que ceux qui s'étoient laiſſés ſéduire par de faux rapports, auroient mieux appris ce qui appartenoit à Sa Majeſté & à eux-mêmes."

En ce tems-là parut un Ecrit intitulé, *Avis au Roi pour brider l'inſolence des Parlemens*. Cet Ouvrage fut répandu pendant les grandes Vacances des Cours de Juſtice, & enſuite examiné & cenſuré par la Chambre-Etoilée. L'Auteur y conſeilloit à Sa Majeſté de ſe délivrer des embaras & des fatigues que les Parlemens lui cauſoient. Il lui propoſoit pour cela l'exemple de Louis XI, Roi de France, qui, ſous prétexte que les Communes de ſon Royaume, que l'on y appelle le Tiers Etat, empiétoient trop ſur le Clergé & ſur la Nobleſſe, les exclut du Parlement pour toujours, & érigea une autre ſorte de Parlement, ſous le nom de l'*Aſſemblée des Notables*, qui, étant toute compoſée de gens élevés en dignité, & nommés par le Roi lui-même, étoient plus diſpoſés à ne point éplucher ce qu'il leur propoſoit, & à ne point s'oppoſer à ſes volontés & à ſes deſſeins, comme l'Aſſemblée des Trois Etats le faiſoit ſouvent. Ainſi les Sujets perdirent leurs libertés & la propriété de leurs Biens; & par ce changement de Gouvernement, comme *Ruſworth* l'a fort bien remarqué, les Communes de France ſont tombées dans l'eſclavage & dans une affreuſe miſere, qu'annoncent & qu'expriment bien vivement encore aujourdhui leurs méchans ſabots, & les triſtes haillons dont ils ont peine à couvrir toute leur nudité.

Louis XI Roi de France exclud le Tiers Etat de l'Aſſemblée Generale du Royaume.

Effets de cette Excluſion.

Charles I., dit *Whitlock*, ſe ſervit d'un autre moyen: Il travailla à gagner les principaux de ceux qui s'étoient déclarés contre lui dans la Chambre des Communes. Le Chevalier *Thomas Wentworth* & le Chevalier *Jean Saville* ſon compatriote, ſont faits Pairs d'Angleterre, & Conſeillers d'Etat, & outre cela *Saville* obtient la charge de Controlleur de la Maiſon du Roi. Le Chevalier *Dudley Diggs* devient Garderolle, *Noy* Procureur-Général, & *Littleton* Sollicitеur-Général de Sa Majeſté. Ce *Wentworth*, qui fut connu dans la ſuite (1) ſous le nom de Comte de *Strafford*, étoit depuis longtems ſi étroitement lié d'amitié avec Mr. *Pym*, qu'ils étoient toujours d'un même avis dans la Chambre des Communes. Prêt à faire ſon accommodement avec la Cour, & ſouhaitant que ſon Ami fit auſſi le ſien, *Wentworth* lui demande une entrevue particuliere à *Greenwich* (2). Là, il lui peignit dans un Diſcours étudié, les dangers qu'ils couroient dans la route qu'ils avoient priſe, & les avantages qu'il y auroit pour eux à écouter certaines offres que la Cour leur feroit probablement. *Pym* voyant où tendoit ſon Ami, le coupa brusquement, en lui diſant, *Vous n'avez que faire d'uſer de tant de détours, pour me faire entendre que vous penſez à nous abandonner. Mais ſouvenez-vous de ce que je vais vous dire; vous allez vous perdre vous-même. Cependant, quoique vous nous abandonniez, je ne vous abandonnerai pas moi, tandis que vous aurez votre tête ſur vos épaules* (3). Et *Pym* lui tint en effet parole.

Membres des Communes gagnés par le Roi.

La plupart de ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ce Regne, ont parlé d'un grand Tumulte arrivé le 10 Juillet de cette année (1629), à l'occaſion d'un Capitaine nommé *Bellingham* qui s'étoit trouvé à l'expédition de l'Iſle de Rhé, & que des Sergens vouloient mener en priſon. Les Membres du fameux College de Droit qui eſt dans cette rue (4), vinrent en grand nombre pour enlever ce Capitaine, ſous prétexte qu'il avoit été pris dans l'étendue de leur Juriſdiction. Ils ſe barricaderent contre l'Egliſe de *St. Duſtan*, chaſſerent les Officiers de la Juſtice, & *Bellingham* demeura libre parmi ſes amis. Cependant le Lord Maire & les Shérifs de Londres viennent avec une Compagnie de Milices, pour reprendre le Priſonnier. D'abord en arrivant le Lord Maire fait faire une Proclamation pour ordonner à ces Membres du College de Droit de ſe retirer, ſous peine d'être traités comme des Rebelles. Mais ceux-ci, dont le nombre s'étoit accru juſqu'à cinq cens tous armés d'épées & de piſtolets chargés à bale, ne faiſant aucun compte de cet ordre, le Lord Maire fit faire feu ſur eux. Les mouſquets des Milices n'étoient chargés qu'à poudre, perſonne ne fut tué ni bleſſé: néanmoins les Membres du College irrités de cette décharge en firent une de leurs piſtolets, & cinq Bourgeois en demeurerent ſur la place. Alors les deux partis s'engagent dans une eſcarmouche fort vive, & bientôt on pouvoit compter une centaine de bleſſés de part & d'autre. Un renfort ſurvient aux Milices, les Membres du College plient, fuyent, quelques-uns ſont pris & conduits à *Guildhall* (5), parmi leſquels ſe trouverent trois Capitaines, ſavoir *Vaughan*, *Ashurſt* & *Stamford*, avec un Enſeigne nommé *Ward*. Le Roi indigné au dernier point de ce Tumulte, arrivé ſi proche de la Cour, nomma là-deſſus, de l'avis du Lord Chef de Juſtice, une Commiſſion d'*Oyer* & *Terminer* (6); & environ quinze jours après *Ashurſt* & *Stamford*, que les Procédures avoient chargé de Meurtre, furent condamnés à mort & exécutés à *Tyburn*. Comme ce dernier étoit parent & Domeſtique du feu Duc de *Buckingham*, bien des gens intercederent pour lui; mais le Roi fut inflexible, parce qu'il lui avoit déja pardonné un autre meurtre.

CHARLES I. 1629.

Les Ordres ſeveres qui furent donnés cette année, pour le payement des Droits de la Douane, & les ſoins qu'il fallut prendre de tenir la Milice du Royaume bien armée, & prête à faire des exécutions militaires, & à prévenir les ſoulevemens, montrent bien que les Revenus du Roi alloient en décadence, & qu'il avoit perdu l'affection de ſes Sujets. Par la diſſolution du dernier Parlement, & par la réſolution qu'il avoit priſe de n'en plus aſſembler, de quoi tout le monde, dit Mr. *de Rapin*, étoit inſtruit, il s'étoit non ſeulement privé des ſecours extraordinaires qu'il auroit pu attendre des Communes, mais il s'étoit même porté un préjudice extrême par rapport à ſes Finances. Les cinq Subſides que le Parlement lui avoit accordés, ne produiſoient pas, à beaucoup près, ce qu'il en avoit attendu. Chacun alléguoit ou ſa pauvreté, ou la diminution du Commerce, ou d'autres telles excuſes, pour faire diminuer ſa taxe. D'un autre côté, les Commiſſaires & les Aſſeſſeurs n'étant pas portés pour la Cour, recevoient aiſément ces excuſes, & ſe montroient bien plus enclins à favoriſer leurs Compatriotes que le Roi. Cela produiſit une diminution conſiderable de la valeur ordinaire des Subſides. De plus, le *Tonnage* & *Pondage* ne ſe payoient preſque plus que par force. Il falloit continuellement uſer de violence, ſaiſir les Marchandiſes, & mettre les Marchands en priſon, pour les obliger à payer un Droit que la Chambre des Communes avoit déclaré illégitime. D'ailleurs, ils uſoient d'une infinité d'artifices pour frauder ce droit, auquel ils ſe croyoient injuſtement ſoumis. Pour remédier à ces inconvéniens, le Conſeil ſe vit obligé de donner des ordres très rigoureux, juſqu'à autoriſer les Officiers de la Douane à entrer dans les Maiſons, & à ouvrir par force les Magaſins & les Coffres pour y chercher les Marchandiſes dont on n'auroit pas payé le droit. On arrêtoit même les perſonnes ſur la moindre ombre de réſiſtance, ou d'obſtacle apporté à l'exécution de ces Ordres, ou ſur de ſimples paroles, pour peu qu'elles fuſſent ſuſceptibles d'un ſens de blâme jetté ſur Sa Majeſté. Outre que cela ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, il en naiſſoit un autre inconvénient encore: c'eſt que, ſous ce prétexte, ces Officiers uſoient de beaucoup de vexations & de friponneries, qui faiſoient encore plus crier le Peuple. Les effets qui avoient été ſaiſis, furent tranſportés, par ordre de la Cour, dans les Magaſins de la Douane qui ſont ſur le Quai & dans la Tour de Londres, pour y reſter juſqu'à ce que les Droits du Roi, & le Fret des Vaiſſeaux fuſſent payés. Le Chevalier *François Cottington* fut autoriſé à faire venir devant lui les Marchands à qui les Receveurs de ces Droits avoient fait crédit, & à leur ordonner d'acquitter inceſſamment cette dette, ou d'aller rendre compte au Conſeil de leur refus. Nous avons déja vu que Mr. *Richard Chambers*, dont les Marchandiſes ſaiſies étoient entre les mains des Commis de la Douane, ayant été condamné par la Chambre Etoilée à deux mille livres ſterling d'Amende envers le Roi, la Cour de l'Echiquier avoit enregîtré cette Sentence, & expédié les ordres pour la faire exécuter. Dans la ſuite, cette même Cour ordonna que Mr. *Chambers* pourroit retirer ſes effets, moyennant qu'il en laiſſât pour la valeur du double des Droits qu'on lui demandoit, ou qu'il conſignât au Greffe le montant de ces Droits-là. Mais le Conſeil fit dire aux Commis de ne point exécuter cet Ordre, qu'après que Mr. *Chambers* auroit payé ſon Amende, l'intention de l'Echiquier n'étant & ne pouvant être de l'en décharger. En un mot, le Roi ne tiroit pas du *Tonnage* & *Pondage* la moitié de ce qu'il en avoit tiré avant ſa brouillerie avec le Parlement, & le Peuple étoit beaucoup plus mécontent qu'il ne l'avoit jamais été. Mais pour empêcher que ce mécontentement ne ſe changeât enfin en rebellion, le Conſeil donna des ordres fort ſeveres, pour faire tenir la Milice du Royaume, tant Cavalerie qu'Infanterie, en bon état, bien armée, bien équipée; l'exercer ſouvent, & en faire de fréquentes Revues. C'étoit par-là qu'on vouloit intimider le Peuple, pendant que, d'un autre côté, on l'amuſoit par des Ordres qu'on publioit d'exécuter à la rigueur les Loix contre les Papiſtes. C'eſt ainſi que le Roi fit ſavoir aux Officiers & aux Miniſtres inférieurs de la Campagne, qu'il traiteroit de Crime capital leur négligence à cet égard: c'eſt ainſi encore qu'il fit entendre, dans les termes les plus précis & les plus forts, à ceux de Londres, qu'il vouloit abſolument qu'ils ſe ſaiſiſſent de tous les Anglois qui iroient ouïr la Meſſe chez les Ambaſſadeurs. Et pour montrer la ſincérité de ſon intention, il déclara en même tems, qu'il avoit commencé à la faire exécuter dans ſon propre Palais, où il ne ſouffroit point que qui que ce fût entrât dans la Chapelle de la Reine, ſinon les Perſonnes qu'elle avoit à ſon ſervice. Mais il falloit bien que ces ordres fuſſent mal obſervés, puiſque les plaintes du Peuple ſur ce ſujet ne ceſſerent point

(1) Il fut fait Comte de *Strafford* en 1640.

(2) C'eſt une Maiſon de Plaiſance, ſur la Tamiſe, fort proche de Londres. Elle appartient au Roi.

(3) Voici comment d'autres font parler Mr. *Pym* à ſon Ami. „On „ dit, Monſieur, que vous penſez à nous abandonner, & que vous „ écoutez les propoſitions de Mylord Treſorier. Si cela eſt, je renonce dès à préſent à votre amitié, & vous déclare que vous me „ trouverez par-tout dans votre chemin, *juſqu'à ce que je vous aie* „ *conduit ſur l'echafaut, a moins que vous n'ayez vous-même le crédit de me faire mettre la tête aux pieds*". Quelle différence de ce compliment, avec le diſcours que notre Auteur met à la bouche de Mr. *Pym*! Il a, je veux bien le croire, de bons garans; mais les autres

point pendant tout ce Regne.

En Ecoſſe, les Prêtres & les Jéſuites ne furent pas moins actifs à répandre, ni moins hardis à exercer leur Religion. Appuyés du Marquis de *Huntly*, Shérif héréditaire du Nord de ce Royaume-là, ſoutenus des Comtes de *Nithisdale*, d'*Athol*, d'*Abercorn*, & de pluſieurs autres Seigneurs Catholiques Romains, les Papiſtes alloient en foule & ſi publiquement à la Meſſe, que le Conſeil d'Ecoſſe en fut véritablement offenſé. Il fit faire des informations contre les Seigneurs que nous venons de nommer. On les cite; & comme ils s'étoient enfuis en Angleterre, on les ſomme à ſon de trompe, de venir comparoître dans un certain tems. Le terme expiré, ils ſont condamnés par contumace, comme Rebelles à la Juſtice, & leur Sentence eſt publiée & affichée dans tous les carrefours. Cependant, la reception qu'on leur fit en Angleterre, n'étant pas telle qu'ils ſe l'étoient promiſe, ils prirent leurs suretés, pour pouvoir s'en retourner chez eux, où ils firent les ſoumiſſions convenables.

En Irlande, le Papiſme ſe rendoit, dans ce même tems-là, tous les jours plus entreprenant, & plus à craindre. Point d'endroit du Royaume où ils ne fiſſent publiquement leurs Exercices de Religion, & même toutes les fonctions de leur Juriſdiction Eccléſiaſtique. Ils bâtiſſoient des Couvens aux yeux de tout le monde; & les Moines étoient devenus ſi inſolens, dans Dublin même, qu'ils excitoient des tumultes en pleine rue, juſqu'à y inſulter l'Archevêque, & le Lord Maire. Tant d'attentats contre les Loix & le Gouvernement ne pouvant plus être diſſimulés, & donnant lieu de tout craindre, les Lords Chefs de Juſtice n'eurent pas plutôt prêté leur Serment, (le 26. d'Octobre) qu'ils ordonnerent que les Papiſtes, qui ne ſe rendoient point au Service divin établi par les Loix, ſeroient recherchés & pourſuivis, conformément au Statut de la 2. année d'*Eliſabeth*, à quoi les Juges des Aſſiſes furent chargés de tenir la main. Mais, il vint des ordres d'Angleterre qui firent ſurſeoir entierement cette Pourſuite, comme on peut le voir dans l'Hiſtoire d'Irlande écrite par *Cox*.

Cependant, comme le Roi avoit beſoin d'argent, & qu'il étoit aiſé de prévoir que ſes Revenus ordinaires ne ſeroient pas ſuffiſans pour fournir à ſes dépenſes, les Miniſtres, dans un Conſeil qui ſe tint là-deſſus au mois de Juillet, ne trouverent pas de meilleur moyen, pour hauſſer les revenus, que d'autoriſer les Monopoles. C'eſt-à-dire, que le Roi, par ſes Lettres Patentes, formoit des Compagnies auxquelles ſeules il attribuoit le Droit de vendre certaines Marchandiſes ou Denrées, & qui lui payoient un certain droit pour obtenir ces Privileges. Cet abus, qui étoit directement contraire aux droits du Peuple, & qui faiſoit tomber le Commerce, alla ſi loin, qu'il n'y avoit preſque point de Denrée ou de Marchandiſe ſur quoi il n'y eût un Monopole établi, & dont la vente ne fût attribuée à quelque Compagnie, juſque-là qu'il s'en forma une pour acheter & pour revendre les guenilles. Je ne ſpécifierai point ici ces Monopoles, parce qu'outre qu'ils ne furent pas établis en même tems, j'en donnerai une Liſte particuliere, dans l'Extrait que je ferai de ce Tome des *Foedera*.

Le Roi ayant laiſſé prendre la Rochelle, ne jugea pas à propos de continuer plus longtems, contre la France, une Guerre qui ne pouvoit lui apporter aucun profit, ni lui ſervir de prétexte pour demander de l'argent au Parlement; outre qu'il avoit réſolu de n'en plus convoquer. La France, de ſon côté, n'ayant rien à lui demander que par rapport aux Domeſtiques de la Reine, ce qui n'étoit pas un motif ſuffiſant pour continuer la Guerre, la Paix entre les deux Couronnes fut concluë en Italie devant Suze, le 24 d'Avril, par la Médiation de l'Ambaſſadeur de Veniſe. Le 10 Mai, elle fut publiée dans les deux Royaumes, & jurée, au mois de Septembre ſuivant, par *Louis XIII*, en préſence du Chevalier *Thomas Edmonds* Ambaſſadeur de *Charles*, & par *Charles* en préſence du Marquis de *Châteauneuf* Ambaſſadeur de *Louis*. La France prenoit ſi peu à cœur ce qui s'étoit paſſé touchant les Domeſtiques de la Reine, qu'elle ſe contenta de faire inſérer cet Article dans le Traité de Paix:

Paix faite avec la France.

Que les Articles de Mariage de la Reine d'Angleterre ſeroient confirmés de bonne foi: & qu'à l'égard de ſes Domeſtiques, s'il y avoit dans ces Articles quelque choſe à ôter ou à diminuer, cela ſe feroit à l'amiable & de gré à gré, comme on le trouveroit propre & convenable au ſervice de ladite Reine (7).

Article concernant les Conditions de Mariage de la Reine.

Le Roi ne laiſſa pas d'accorder, en faveur de cette Paix, aux inſtances de la Reine, la liberté à pluſieurs Priſonniers, les uns Prêtres Romains & les autres Recuſans, qui furent remis à l'Ambaſſadeur de France pour être tranſportés hors des Royaumes de Sa Majeſté, nonobſtant tous Ordres précédens & contraires.

Coke, en parlant de ce Traité de Paix, dans ſon Livre intitulé *Découverte*, ne dit rien qui ne ſoit vrai; mais il s'exprime un peu cruement. La Guerre, dit-il, ne fut pas commencée, deux années auparavant, avec plus d'imprudence, que la Paix ne fut faite, celle-ci, avec ſecret. La prémiere fois qu'on entendit parler de cette Paix, ce fut au Siege de Privas, où *Louis XIII*, qui le faiſoit en perſonne, la fit publier. Les Réformés de France furent étonnés & atterrés de voir que le Roi d'Angleterre, qui les avoit engagés dans la Guerre qu'ils ſoutenoient, eût fait ſon Traité ſans y rien ſtipuler pour eux. Bientôt après Privas ſe rendit; Caſtres & Nîmes ouvrirent leurs Portes; le grand *Rohan* fut forcé de congédier ſes Troupes, & de ſe ſoumettre: coups mortels, dont le Parti ne ſe releva jamais. Ainſi tandis que *Charles* faiſoit la guerre aux Membres de ſon Parlement, *Richelieu* marcha en Italie, prit au Duc de *Savoye*, *Saluſſe*, & *Pignerol*; & applanit, comme le remarque aſſez bien un Auteur moderne, le chemin au Pouvoir exorbitant où *Louis XIV* parvint.

Le Duc de *Rohan* dit dans ſes Mémoires, que, pendant que *Louis XIII* eut une partie de ſes forces occupées contre ſes Sujets Proteſtans, il ne voulut point quitter Paris pour aller en Italie au ſecours de Caſal, qu'il ne ſe fût bien aſſuré, par un Traité de Paix avec l'Angleterre, à l'excluſion des Réformés, que la Flotte Angloiſe, profitant de ſon éloignement, ne viendroit pas faire une Invaſion en France. Ceux qui ſeront curieux de voir les Articles que *Louis* ne laiſſa pas d'accorder aux Réformés de ſon Royaume, les trouveront dans les Mémoires que nous venons de citer. Le Roi y donne un Pardon général de tout le paſſé, & y confirme l'Edit de Nantes dans toutes ſes parties. Ces Articles furent arrêtés le 27 Juin.

Le 13 du mois de Mai, la Reine accoucha d'un Prince, mais avant terme. Ses Prêtres, qui étoient dans la Chambre, alloient immédiatement le baptiſer à la maniere de Rome, ſi le Roi qui entra ne l'eût empêché, & aſſigné expreſſément cette fonction au Docteur *Webb*, ſon Chapelain, qui s'en acquitta d'abord. Le nouveau-né fut nommé *Charles*; il mourut environ une heure après, & fut enterré à Weſtminſter par l'Evêque de Londres, le jour de l'Aſcenſion, un peu avant minuit. On avoit imprimé, l'année paſſée, une Priere pour demander à Dieu d'accorder à la Reine une groſſeſſe & une délivrance heureuſes; & cette année, on en avoit imprimé une autre pour remercier Dieu de l'heureuſe délivrance de Sa Majeſté.

La Reine accouche d'un Fils.

Baptême de ce Prince.

Sa mort, & ſon Enterrement.

Ruſhworth, après avoir fait mention de la ſplendeur & de la beauté où ſe trouvoit alors la Ville de Londres, & du ſuperbe ſpectacle qu'offroit à la vue l'étalage des Orfevres, dont les Boutiques rangées ſur une même ligne, regnoient depuis le bout du *Old-Change*, juſqu'au fond de *Cheapſide*, ſur une vaſte Place proche de *Mercers-Chapel*, dit, que ſur les repréſentations qui furent faites au Conſeil le 18 Novembre, que c'étoit dommage que ce magnifique coup d'œil fût interrompu par pluſieurs Boutiques ouvertes de petits Marchands, qui ſe trouvoient mêlées parmi celles des Orfevres, Sa Majeſté, pour remédier à cette difformité, ordonna aux Magiſtrats de rechercher quelles Loix, ou quels Statuts il y avoit encore en force, pour engager les Orfevres à s'établir & à étaler dans le *Cheapſide*, *Lombardſtreet*, & aux environs; & d'en faire rapport au Conſeil.

Ordre du Roi touchant les Boutiques des Orfevres placées dans Cheapſide.

D'un autre côté, l'Evêque *Laud* préſenta au Roi un Mémoire, portant pour titre, *Reflexions pour mieux regler le Gouvernement de l'Egliſe*. Il s'y propoſoit de remédier au relâchement de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Voici les quatre principaux Articles du nouveau Reglement qu'il propoſoit à Sa Majeſté.

1. Que, dans chaque Dioceſe l'on veilleroit avec une attention particuliere ſur les Prédicateurs, qui, parce qu'ils ſont payés par le Peuple, en ſont auſſi les Créatures, & fomentent le penchant qu'ils lui trouvent à la deſobéiſſance envers ſes Suprêmes Conducteurs.

2. Que, dans chaque Paroiſſe, il ſe feroit l'après-midi, au lieu de Sermon, un Catéchiſme, par Demandes & Réponſes, conformément à l'ordre du Roi *Jaques I.*

3. Que l'on auroit ſoin de pourvoir d'Adminiſtrateurs graves & Orthodoxes, les Colleges de *Cambridge*, nommés College d'*Emanuel* & College de *Sidney*, qui ſont les pépinieres du Puritaniſme.

4. Que la Haute Commiſſion ne pourroit délibérer d'aucune affaire, ſi elle eſt importante, qu'en la préſence d'un Conſeiller d'Etat.

Les inſtances vives & réiterées de *Laud* firent enfin changer ſes Reflexions en *Inſtructions Royales*, que Sa Majeſté envoya le 30 Décembre aux Archevêques de *Cantorbery* & d'*Yorck*, avec injonction de les communiquer aux Evêques de leurs Provinces. Les ſeuls Points eſſentiels en quoi les *Inſtructions* du Roi différoient des *Conſiderations* du Prélat, ſe réduiſoient à ces quatre. Le Roi ordonnoit:

„ 1. Que les Evêques prendroient particulierement garde à „ ceux qui s'abſenteroient du Service divin, ſoit Recuſans ou „ autres.

„ 2. Que les Evêques ne préſumaſſent point de paſſer des „ Baux à vie, ou de vingt ans, ni de faire d'autres entrepriſes, „ comme la Coupe des Forêts & des Bois, ſoit en entier ou „ par

tres en ont auſſi de fort bons, puiſqu'ils citent *Ruſhworth*, & *Philippe Warnick*.

(4) Ce College porte le nom de *Temple*, & ceux qui en ſont Membres s'appellent *Templiers*, en Anglois *Templars* ou *Templers*.

(5) C'eſt le nom d'une Priſon à Londres.

(6) Il y a une Note ci-deſſus, qui explique ce que c'eſt que cette Commiſſion.

(7) Le Lecteur trouvera ce Traité tout entier, dans la *Collection des Traités*, imprimée par Meſſ. *Knapton*, *Pemberton*, *Clay*, &c.

CHARLES I. 1629.

„ par portions, ſous prétexte de les renouveller, ou d'amélio-
„ rer les Biens: mais que chacun ſe contentât d'en tirer les re-
„ venus, &c. Car c'eſt une choſe odieuſe, même à penſer,
„ qu'un Evêque par ſon avidité & ſon peu de ménagement,
„ laiſſât à ſon Succeſſeur un Temporel preſque entierement rui-
„ né. Que s'il s'en trouvoit qui ſe hazardaſſent d'enfraindre cet-
„ te Ordonnance, bien loin de les approuver, & de les faire
„ paſſer à un autre Evêché, Sa Majeſté les retiendra toute leur
„ vie dans celui où ils auront fait un ſi indigne dégât.

„ 3. Que chaque Evêque ne manqueroit point d'informer
„ tous les ans, le 2 Janvier, Sa Majeſté, & de lui rendre un
„ compte exact & fidele de l'exécution de ces Ordres.

Remarques ſur ces Instructions.

La pénultieme de ces Inſtructions fut reconnue pour la plus juſte & la plus convenable, à cauſe que les tranſlations d'un Evêché à l'autre devenoient tous les jours plus fréquentes; & que pluſieurs Evêques, étant comme aſſurés d'obtenir cet avancement, avoient par une avidité ſordide & ſcandaleuſe mis, & mettoient encore tout en œuvre pour accroître leurs Revenus préſens, juſqu'à en tarir les ſources & à en laiſſer à leur Succeſſeur le fonds ravagé, ruiné.

Leur but principal.

Cependant le principal but de ces Inſtructions étoit d'empêcher qu'aucun Miniſtre Presbytérien ne ſe gliſſât dans l'Egliſe Anglicane (1), & de découvrir ceux qui obſervoient avec trop de négligence les Rites preſcrits par les Canons. *Comme les Presbytériens*, dit Mr. de Rapin, *n'ignoroient pas d'où leur venoit le mal, ils en concevoient de plus en plus contre* Laud *une haine implacable, dont ils lui firent ſentir les effets dans la ſuite, quand ils en trouverent l'occaſion.*

Différend ſur le Taux des Vivres entre la Ville & l'Univerſité de Cambridge.

Il s'éleva entre l'Univerſité & la Ville de Cambridge un différend touchant le droit de mettre le prix aux denrées, & particulierement aux Chandelles, & à tout ce qui peut être compris ſous le nom de Clarté & de Feu. L'affaire fut portée au Conſeil, où, après que les Avocats du Roi eurent agité & débattu fort au long les raiſons des deux Parties, Sa Majeſté ordonna, de l'avis de ſon Conſeil, que le Maire, Baillif, &c. reconnoitroient la Juriſdiction de l'Univerſité à cet égard, & le droit qu'elle a de mettre le prix aux denrées, aux Chandelles, & généralement à tout ce qui regarde la Clarté & le Chauffage; comme auſſi de punir ceux qui ne ſe conforment point au Reglement que le Vice-Chancelier fait là-deſſus, ou par lui-même, ou par les Officiers à qui il en donne la commiſſion & l'autorité: de plus, que tous les Infracteurs de ce Reglement ſeroient, ſans diſtinction, obligés de payer les Amendes auxquelles le Vice-Chancelier les auroit condamnés; & enfin, que les Magiſtrats de Cambridge feroient, dans la Cour du Vice-Chancelier, une Déclaration publique de la faute qu'ils avoient commiſe en s'oppoſant à l'exécution de ce Reglement, en refuſant de payer l'amende encourue à cet effet, & en conteſtant les Privileges de l'Univerſité.

La Cour ſe trouvoit, dans ce tems-là, extrêmement animée contre pluſieurs perſonnes du Bas Clergé. Voici quelques ſujets, entre autres, de cette aigreur.

La Cour eſt mécontente du Clergé inferieur.

Mr. *Bernard*, Vicaire du Miniſtre de l'Egliſe du *St. Sepulcre* à Londres, dit un jour, dans ſa Priere avant le Sermon, les paroles ſuivantes: *Seigneur, ouvre les yeux de notre Souveraine, afin qu'elle voye Jeſus-Chriſt qu'elle a percé par ſon Infidelité, ſa Superſtition, & ſon Idolatrie.*

Vicaire du St. Sepulcre cité & condamné par la Haute Commiſſion.

La Haute Commiſſion en prit connoiſſance; cita le Vicaire; déclara que ſes expreſſions étoient téméraires, ſcandaleuſes, & contraires au reſpect qui eſt dû à une Perſonne du plus haut rang; & fit défenſes à qui que ce fût de jamais rien dire même d'approchant. Mr. *Bernard* n'en fut pas quitte pour ſe ſoumettre à cette Sentence, reconnoître ſa faute, & en demander pardon; car la Haute Commiſſion ayant chargé l'Evêque de Londres d'informer Sa Majeſté de ce Jugement, le Vicaire fut privé de ſon Emploi.

Mr. Chancy, Paſteur, cité.

Mr. *Charles Chancy*, Miniſtre de l'Egliſe du *Ware*, fut auſſi cité par la Haute Commiſſion pour avoir dit dans un Sermon, *Que l'Idolatrie avoit été introduite dans la Religion; que la Prédication de l'Evangile alloit être ſupprimée; qu'il s'étoit gliſſé dans la Religion beaucoup d'Athéiſme, de Papiſme, d'Arminianiſme, & d'autres Héréſies.*

Sa Sentence.

L'affaire fut renvoyée à l'Evêque de Londres, qui n'infligea à Mr. *Chancy* d'autre peine que de faire l'aveu de ſa faute & d'en demander pardon en Latin, ſuivant le formulaire qu'il lui en preſcrivit.

Mr. Palmer condamné pour un Sermon ſéditieux.

Mr. *Palmer*, Vicaire de *St. Alphage*, à *Cantorbery*, ayant été accuſé *d'avoir prêché dans la Cathédrale un Sermon qui reſpiroit la revolte, & auquel il avoit invité & attiré les eſprits remuans & factieux de la Ville*, la Haute Commiſſion ſe contenta de lui interdire la Chaire. Mais on trouva enſuite moyen de lui faire quitter Cantorbery, parce qu'on fut informé que l'Archevêque (*Abbot*) lui avoit permis de prêcher de nouveau.

CHARLES I. 1630.

Lettre du Conſeil d'Etat d'Angleterre au Conſeil d'Etat d'Irlande.

Les Seigneurs du Conſeil du Roi en Irlande, ayant envoyé au Conſeil du Roi en Angleterre une Rélation des deſordres que les Catholiques Romains avoient commis à Dublin, & dont nous avons déja parlé ci-deſſus, en reçurent une Lettre qui, après les avoir remerciés d'avoir étouffé cette ſédition, que les Moines & leurs Suppôts avoient excitée dans la Capitale, leur recommandoit de retenir ces Boutefeux dans le devoir, en faiſant exécuter les Loix à la rigueur, & leur enjoignoit de faire démolir, ſans aucun délai, la Maiſon où l'Archevêque & le Maire de Dublin avoient été inſultés pour la prémiere fois; & de changer en Maiſons de Correction, ou en Atteliers publics, tous les Bâtimens qui ſervoient à ces Sociétés ſuperſtitieuſes.

Cet Ordre, & tant d'autres que l'on pourroit produire, ne permettent point de douter que le Roi n'eût une véritable averſion contre le Papiſme, & que tout ce que ce Parti inſolent obtint de faveurs ne fût extorqué de la bonté naturelle du Roi, complaiſant à l'excès pour ſon Epouſe, aux importunités de laquelle il n'avoit point la force de rien refuſer. Mais lorſque le Roi agiſſoit uniquement par lui-même, car c'eſt par-là que les ſentimens & les penchans intérieurs ſe tracent au dehors, on le voyoit toujours prendre les meſures les plus propres pour affermir l'Egliſe Anglicane, & pour ſoutenir les Intérêts de tous les autres Proteſtans. Leurs diſgraces lui cauſoient un attendriſſement de cœur, dont il ſe trouve un bel exemple dans les Lettres Patentes qu'il accorda ſous le Grand Sceau, le 16 Mars, pour autoriſer & favoriſer „ une Collecte par tout le Royaume,

Lettres Patentes pour une Collecte en faveur des Miniſtres cheſſés du Palatinat.

„ en faveur des pauvres Miniſtres, leurs Femmes & leurs En-
„ fans, chaſſés du Palatinat, depouillés de leurs biens, dénués de
„ tout, & réduits à une miſere inexprimable. Leur état, *ajou-*
„ *te le Roi*, eſt d'autant plus digne de la compaſſion de tout
„ bon Chrétien, que ces pauvres gens n'ont vu fondre tant de
„ malheurs ſur leurs têtes, que parce qu'ils ont retenu & gardé
„ avec conſtance le ſacré dépôt de la Foi. *Foi pure*, *Religion*
„ *véritable*, continue le Roi, *qui nous eſt commune avec eux*,
„ *dont nous faiſons profeſſion publique*, *& que nous nous tenons*
„ *obligés en conſcience de maintenir de toutes nos forces.*

Il eſt remarquable, qu'après que ces Lettres eurent paſſé au Sceau, l'Evêque *Laud* s'aviſât d'en éplucher les dernieres expreſſions. Il fit tant, qu'il obtint du Roi qu'il ſeroit dreſſé de nouvelles Lettres Patentes ſur le même ſujet, où ces expreſſions ne ſe trouveroient point.

Le 10 d'Avril mourut un grand Miniſtre d'Etat, ſavoir *Guillaume* Comte de *Pembroke*, Grand-Directeur des Mines d'Etain, Gouverneur de Portſmouth, Chevalier de la Jarretiere, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, & Chancelier de l'Univerſité d'Oxford. C'étoit ſon jour de naiſſance. Il avoit ſoupé & paſſé une partie de la nuit à *Biſhop-gate*, chez la Comteſſe de *Bedford*, où il fut de la meilleure humeur du monde. Il vanta extrêmement ſa ſanté, & ſa vigueur, ajoutant qu'il n'auroit jamais de foi pour aucune Propheteſſe, à cauſe de la Dame *Davis*, qui lui avoit prédit qu'il mourroit au jour qu'il étoit né. Après ſoupé, il s'en retourna chez lui à *Baynards-Caſtel*, étant ainſi entré dans ſa ſoixante & dixieme année. Il ſe coucha ſe portant à merveilles, & il mourut d'une Apoplexie, avant huit heures du matin. Cette fameuſe Diſeuſe de bonne avanture avoit répandu le bruit qu'il ne paſſeroit pas le prémier jour de ſa cinquantieme année; & pour récompenſe, on la mit en priſon. *A. Wood* rapporte que *Thomas Allen*, Membre du College de Glouceſter à Oxford, avoit prédit la même choſe. Le Lecteur trouvera dans l'Ouvrage de Mylord *Clarendon* le portrait de cet illuſtre Seigneur, & celui de pluſieurs autres de ſes Contemporains.

Deux jours après que l'Univerſité d'Oxford eut reçu la nouvelle de la mort du Comte de *Pembroke* ſon Chancelier, elle lui donna *Laud* pour Succeſſeur à cette Dignité; &, peu de tems après, elle ſe rendit en Cérémonie à Londres, & le ſerment accoutumé ſe fit. Au reſte, il parut dans la ſuite par le Procès de cet Evêque, imprimé par ordre du Parlement, que le Comte *Philippe*, qui hérita de tous les Titres du feu Comte de *Pembroke* ſon Frere, parce qu'il ne laiſſoit aucun deſcendant, avoit eu la pluralité des ſuffrages pour la dignité de Chancelier de l'Univerſité d'Oxford; mais que les Créatures de *Laud* uſerent de pratiques mauvaiſes & criminelles pour faire trouver le Scrutin favorable à l'ambition de ce Prélat.

Naiſſance du Prince Charles.

Le 29 Mai fut marqué de la naiſſance du Prince, qui regna dans la ſuite ſous le nom de *Charles II*. Il n'y avoit pas encore une heure qu'il étoit né, que *Laud* fut admis à le voir. Il vint au monde à midi, au Palais de St. James, & s'il en faut croire *Sanderſon* dans ſa Vie de *Charles I*, il parut ce même jour au Firmament une Etoile brillante, dans le tems que le Roi alloit à cheval, accompagné des Seigneurs de ſa Cour, à l'E-

(1) Je crois bien que c'étoit le but principal de *Laud*, mais cela ne paroit nullement par aucun des trois Articles que notre Auteur vient de rapporter de ces Inſtructions. Il falloit donc en rapporter quelque autre, propre à conſtater cette idée *principale*; ou avertir que ceux qu'on ne rapporte point la conſtatent; ou n'en rapporter aucun, à l'exemple de Mr. *de Rapin*, à qui cette Remarque eſt due, de même que la ſuivante, qui regarde la *haine que les Presbytériens concevoient de plus en plus contre l'Auteur de ces Inſtructions.*

(2) On dit que les Vers ſuivans, compoſés ſur ce ſujet, furent préſentés au Roi, lorſqu'il entroit dans l'Egliſe.

Rex ubi Paulinas acceſſit gratus ad Aras,
Immicuit medio lucida Stella Polo.
Dic, divina mihi tractans Aenigmata Cœli,
Hæc oriens nobis quid ſibi Stella velit?

Magnus in Occiduo modo Princeps naſcitur Orbe;
Moxque ſub Eclipſi Regna Orientis erunt.

Mr.

Charles I. 1630.

l'Egliſe de *St. Paul*, pour rendre graces à Dieu de l'heureuſe délivrance de la Reine (2). Cet Auteur parle de ce Phenomene comme d'un Miracle que Dieu opéra en faveur de ce Prince nouveau-né, & pluſieurs de ceux qui ſe mêloient alors d'interpreter les Signes du Ciel, aſſurerent que cette Etoile lui promettoit la Conquête infaillible de l'Orient, Quartier du Firmament vers où elle étoit pointée. Mais il eſt viſible que les Hiſtoriens qui ont fait ſonner ſi haut le merveilleux de cette Apparition, ſeroient bien embarraſſés comment accorder le bonheur & la gloire qu'elle annonçoit au jeune Prince, avec les disgraces qu'il eut à eſſuyer, & le pauvre perſonnage qu'il joua pendant tout ſon Regne. Le Docteur *Heylin*, & quelques autres Ecrivains accuſent les Presbytériens de ce tems-là, dont ils n'étoient aſſurément point Amis, d'avoir été au deſespoir de la naiſſance de ce Prince, à cauſe qu'ils avoient ſoupiré, même avant que les deux derniers Rois de la Famille des *Stuarts* vinſſent au Monde, de voir la Succeſſion de la Ligne Proteſtante tomber dans la Famille qui eſt heureuſement aujourd'hui en poſſeſſion de l'Empire Britannique. Mais on ne ſera point ſurpris que la Reine de Boheme eût gagné pour elle & pour ſa Poſterité le cœur & l'amour de tous les bons Proteſtans, ſi l'on conſidere ſon attachement à la Religion Reformée; zèle ardent, qui lorsqu'on lui propoſa la reſtitution de ſes Etats, à condition que ſon Fils épouſeroit une des filles de l'Empereur, & ſe feroit Catholique, fit dire à cette pieuſe Princeſſe, ***J'aimerois mieux avoir fait mourir mon Fils de mes propres mains, que de conſentir qu'il fût Idolâtre.***

Remarque du Dr. Heylin, contre les Presbytériens.

Procédures devant la Chambre Etoilée, contre ceux qui avoient répandu un certain Libelle.

Le jour que le Prince *Charles* vint au monde, on porta devant la Chambre Etoilée une affaire fort grave, dont le fonds étoit un Livre imprimé & répandu ſous ce titre, ***Avis au Roi pour brider l'inſolence des Parlemens.*** C'étoit proprement un Projet pour lever de l'argent ſans le concours de ces Aſſemblées, & ce Projet avoit tellement indiſpoſé & irrité les deux Chambres, que le Roi ordonna à ſon Procureur-Général d'informer contre les Comtes de ***Bedford***, de ***Clare***, & de ***Sommerſet***, le Chevalier ***Robert Cotton***, Mr. ***Selden***, ***Olivier St. Jean***, &c. qui avoient répandu ce Libelle, & qui en furent mis en priſon.

Défenſes du Comte de Sommerſet, &c.

Le Comte de *Sommerſet* ſe défendit par Avocat, en diſant: „ Que le Diſcours en queſtion étoit à ſon jugement, ſinon „ mot pour mot, du moins quant au fond, parfaitement le „ même que celui qui lui fut montré dans le tems qu'il étoit à „ la ſuite du feu Roi; que ne voyant aucune raiſon de tenir ſe„ crete une Propoſition qui fut faite dans ce tems-là, & qui „ n'étoit ni injurieuſe à Sa Majeſté, ni applicable au Gouver„ nement préſent, il l'avoit communiquée par occaſion aux „ Comtes de ***Bedford*** & de ***Clare***, qui après l'avoir lue, lui a„ voient dit, *que ce Projet ne pouvoit être que la production „ fantasque de quelque Voyageur foible de cerveau, qui avoit re„ cueilli en Italie, & ailleurs, des Maximes de Gouvernement, „ qui ne convenoient du tout point, & qui ne ſauroient convenir „ au Gouvernement de ce Royaume.*". Le Comte de *Sommerſet* proteſta enſuite: „ Qu'il n'étoit, ni ne connoiſſoit en aucune „ maniere l'Auteur de ce Projet. Qu'il ne lui étoit jamais ve„ nu dans la penſée que Sa Majeſté eût deſſein de changer l'an„ cienne forme du Gouvernement, ou de diſpoſer du bien de „ ſes Sujets, ſans leur conſentement, ou de faire, ou d'abolir „ des Loix ſans le concours des deux Chambres, ou de met„ tre des Garniſons dans les principales Places du Royaume, „ ou enfin de mettre en exécution aucun des Points contenus „ dans le Diſcours en queſtion". Il ajouta: ***Que s'il ne s'étoit point adreſſé à Sa Majeſté, ni aux Seigneurs du Conſeil, ni à quelques Magiſtrats, pour leur donner connoiſſance de ce Diſcours, c'eſt qu'il ne concevoit point qu'un Ouvrage fait ſous le Regne paſſé, comme le démontrent manifeſtement les choſes particulieres qui y ſont rapportées, intéreſſât, le moins du monde, le Regne préſent : que lorſque le Chevalier*** David Fowlis ***lui eut montré, il y a environ dix-ſept ans, ce Projet, il le lui rendit, en lui diſant en propres termes :*** „ Je ſuis bien aiſe qu'on n'en puiſſe faire au„ cun uſage parmi nous". ***Après tout***, dit le Comte en concluant, ***la faute que j'ai faite de divulguer cet Ouvrage, je la crois abolie par le Pardon général que Sa Majeſté accorda le jour de ſon Couronnement.***

Défenſes des autres accuſés.

Les autres Prévenus ſe défendirent par les mêmes raiſons, & déclarerent que le Projet en queſtion leur faiſoit horreur. D'ailleurs, il parut d'un côté par les dépoſitions du Chevalier ***David Fowlis***, que le Chevalier ***Robert Dudley*** avoit écrit, durant le Regne précédent, cette Piece, ſous le nom du Duc de ***Northumberland***, qui étoit alors à Florence. Il parut, d'un autre côté, par des témoignages authentiques, qu'on l'avoit achetée, il y avoit neuf ans, dans la ***Petite Bretagne***, parmi d'autres Manuscrits. Ainſi ſe plaidoit cette affaire devant la Chambre Etoilée, en préſence d'une Aſſiſtance nombreuſe, compoſée de gens de la prémiere diſtinction parmi la Nobleſſe & parmi les Citoyens, lorſque le Lord ***Coventry*** Garde du Grand Sceau reçut un ordre du Roi pour arrêter ces Procédures, & décharger les Prévenus, en faveur de la naiſſance du Prince ſon Fils; Sa Majeſté voulant que la grande joie qu'il en avoit, étendît ſes bons effets ſur eux. Le Garde des Sceaux ayant communiqué cet Ordre à la Chambre, les accuſés furent abſous & remis en liberté. Pour ce qui eſt du Livre, il fut condamué au feu, comme un Ouvrage ſéditieux & injurieux, tant à Sa Majeſté qu'au Gouvernement; & la Procedure envoyée au Greffe de la Cour pour y être gardée.

Charles I. 1630.

Ils ſont déchargés en faveur de la naiſſance du Prince.

Le 4 Juin ſuivant, on porta dans la Chambre Etoilée une autre Cauſe très remarquable, contre un Ecoſſois nommé ***Alexandre Leighton***, Docteur en Théologie dans deux Univerſités, celle de ***St. André*** en Angleterre, & celle de ***Leide*** en Hollande; Pere du Docteur ***Leighton***, Evêque de ***Glascow***, & du Chevalier ***Ellis Leighton.*** Voici l'origine, la ſuite & l'iſſue de cette affaire.

Lorſque les procédures de la Haute Commiſſion & des Cours Eccléſiaſtiques eurent achevé de rendre ***Laud***, & les Evêques ſes adhérens, odieux à la Nation, pluſieurs Gentilshommes & pluſieurs Citoyens allerent chez ***Leighton***, qui demeuroit dans le quartier des Dominicains à Londres, & le prierent de leur dreſſer un Etat ſuivi des violences & des oppreſſions exercées par ces Prélats. Il le fit, mais ce ne fut qu'après des ſollicitations vives & ſouvent réitérées. De ces Articles étendus & plus circonſtanciés ſe forma un Livre, qui fut intitulé ***Appel au Parlement***, ou ***Plaidoyer de Sion contre la Prélature.*** Ses Amis ſouhaiterent qu'il allât lui-même le faire imprimer dans les Païs Etrangers. Nouveaux refus de ſa part; nouvelles inſtances vives & réitérées de la leur, auxquelles il ſe rendit encore, à condition que pluſieurs perſonnages graves, ſavans & pieux, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, qu'il indiqua, & dont quelques-uns étoient Membres du Parlement, mettroient à ce Livre, & expreſſément à tout ce qui y étoit contenu, le ſceau de leur approbation écrite & ſignée de leur propre main. Muni de ces autorités, le Docteur ***Leighton*** paſſa la Mer, & revint avec l'Ouvrage imprimé; le tout, Voyage & Impreſſion, à ſes propres fraix & dépens, qui ne furent pas peu conſiderables. Peu de jours avant la diſſolution du Parlement, quelques Membres en reçurent chacun deux Exemplaires; & bientôt après, comme ***Leighton*** ſortoit du Temple des Dominicains, ***Croſs*** & ***Tomlins***, deux Sergens de la Haute Commiſſion, l'arrêterent, & le trainerent avec une brutalité furieuſe au Palais de ***Laud.*** Cet Evêque de Londres étoit pour-lors à ***Clapham*** avec le Docteur ***Corbet***; ils en revinrent en diligence; & ***Leighton*** demanda à être ouï. ***Croſs*** faiſant ſemblant de le conduire à l'Evêque, le mena par un paſſage ſouterrain juſqu'à une Porte qui n'avoit point été ouverte depuis le Regne ſanglant de la Reine ***Marie.*** Delà, après lui avoir mis des menottes, on le transféra, tout d'une ſuite, au milieu d'une garde nombreuſe, armée de bâtons ferrés & de halebardes, dans la Priſon de ***Newgate***, à l'entrée de laquelle ſa Femme penſa perdre la vie. Il fut jetté dans un Cul de baſſefoſſe plein de rats & de ſouris, ſans autre lumiere que celle qui y tomboit à travers un toit ruiné, ſans feu, ſans lit, ſans couvertures, & ſans qu'on lui apportât à manger ni à boire depuis le Mardi au ſoir juſqu'au Jeudi à midi. Tel étoit l'affreux Cachot où l'on le retint, comme enterré, pendant près de quatre mois, ſans permettre à perſonne, non pas même à ſa propre Femme, de lui parler ni de le voir. Quatre jours après ſon Empriſonnement, un Officier de la Haute Commisſion, accompagné de pluſieurs autres ſcélérats qui étoient aux gages de cette Cour impie, entrerent dans la Maiſon de ***Leighton***, ſous prétexte d'y chercher des Livres Papiſtes, maltraiterent de paroles & de fait la triſte & déſolée femme de ce Docteur, & ſe porterent à des excès de barbarie & de brutalité que je ne ſaurois exprimer ſans rougir. Ils fouillerent toutes les perſonnes de la Maiſon, ſans exception; & l'un de ces Brigands appuya un piſtolet bandé ſur la gorge d'un garçon de cinq ans, le menaçant de le tuer, s'il ne déclaroit point où étoient les Livres cachés : ce qui jetta l'eſprit de ce pauvre Enfant dans une frayeur & dans un trouble dont il ne revint jamais. Enfin ils pillerent, ils enleverent tout, meubles des chambres, batterie de

Mr. *Lilly*, dans ſes Obſervations ſur la Vie & la mort de *Charles I*, imprimées in 4. dit, que ce n'étoit point une Etoile nouvelle, mais *Vénus* (*), que l'on voit communément. Il ajoute qu'il y eut une Eclipſe, le Lundi ſuivant.

(*) D'autres diſoient que c'étoit *Mercure*; mais quelle que fût cette Etoile, on publia qu'elle avoit pris aſcendant ſur le Soleil qui vouloit lui faire éclipſe, & l'avoit fait languir. Ce bruit fit, ou fut le fondement de la Réponſe de l'Aſtrologue, contenue dans les deux derniers vers. Je ſuis ſurpris que le Poëte ait négligé un Evenement ſi extraordinaire, les gens de ſa robe n'étant rien moins qu'ennemis du merveilleux. Pour moi, j'ai cru devoir indiquer ce bruit, ou cet Evenement, dans la Traduction que j'ai faite de ces Vers: il eſt vrai que c'eſt aux depens du ſens literal & précis du quatrieme; ſens que j'aurois néanmoins pû ſuivre & conſerver auſſi ſcrupuleuſement que je l'ai fait à l'égard des cinq autres Vers. En voici la preuve.

Que vent nous préſager cet étrange Flambeau?

au-lieu que j'ai traduit comme s'il y avoit,

Hac oriente eccur Lumina prima cadunt?
ou ———— —— *Luminis Auctor obit?*

Enfin, voici ma Traduction :

Charle offre ſes Parfums dans nos ſaints Tabernacles:
Soudain au Firmament s'allume un Feu nouveau.
Vous qui percez le ſens de ce genre d'Oracles,
D'où vient qu'on voit languir le céleſte Flambeau?
Ton Grand Prince au Couchant vient de prendre naiſſance,
Et tout Roi d'Orient s'éclipſe à ſa préſence.

CHARLES I. 1630.

de cuiſine, habits, armes, Bibliotheque, ſe moquant de Meſſieurs *Leighton*, l'Evêque & le Chevalier, qui leur diſoient de prendre garde qu'il viendroit un jour où il leur ſeroit demandé compte de tout cela; & ne voulant pas même reſpecter un dépôt d'une grande quantité de Volumes, que Mr. *Archer* avoit cru en ſureté chez le Docteur. D'un autre côté, le Geolier de *Newgate* lui refuſa Copie de ſon Empriſonnement, & les Shérifs de Londres (*Arthur*, *Abdy* & *Robert Campbel*) refuſerent de l'élargir ſous caution, conformément aux Loix & aux Privileges du Royaume; l'un d'entre eux n'ayant donné à la femme perſécutée d'autre raiſon de ce qu'ils avoient rejetté la Requête qu'elle leur avoit préſentée, que ces paroles bruſques, *Je voudrois que le nom de* Loix du Royaume *& de* Privileges des Sujets *n'eût jamais été prononcé dans le Parlement.* Enfin, après trois mois & demi, *Leighton* fut ajourné, & le Chevalier *Robert Heath*, Procureur-Général, ayant dreſſé les Chefs d'accuſation, ſe rendit à *Newgate*, & lui dit, *Le Roi eſt informé que vous ne voulez point ſubir l'interrogatoire.* „ On me fait tort, „ *repliqua le Docteur*; & pour vous en convaincre, me voici „ prêt à répondre au moindre des Sujets de Sa Majeſté, s'il „ vient muni d'une autorité légitime. Mais les Membres de la „ Haute Commiſſion ne l'étant point, je refuſe de répondre de„ vant eux". „ Et il en donna de ſi bonnes raiſons, que le Procureur-Général en parut ſatisfait. A tout ceia ſe trouvoient préſens le Chevalier *Henri Martin*, & le Docteur *Reeves*, deux Juriſconſultes, dont le prémier étoit Juge de l'Amirauté, le Greffier de la Haute Commiſſion, & ſept ou huit Membres de cette Cour, qui étoient venus quelques heures avant le Chevalier *Robert Heath* pour examiner *Leighton.* Ce Docteur *leur conteſtoit leur titre, & refuſoit conſtamment de répondre à leur interrogatoire, parce*, diſoit-il, *que, ſur un Ordre illégitime, ils l'avoient jetté par violence, dans un cachot affreux, quoiqu'ils n'ignoraſſent point que les Loix Divines & Humaines leur défendoient de toucher à la perſonne ni aux biens d'aucun Sujet.* Les deux Juriſconſultes lui dirent que le Roi les envoyoit là pour l'examiner. *C'eſt ce qui n'eſt point encore venu à ma connoiſſance*, reprit-il; *mais ſi cela eſt, mettez votre Commiſſion à l'écart, & examinez-moi par Ordre du Roi, je vous répondrai.* Non pas comme cela, repliqua le Chevalier *Henri Martin. Non point autrement*, repartit *Leighton*, *car je ne prétends point être examiné à votre fantaiſie.* Ce fut à l'occaſion de ces dernieres paroles, que l'Avocat-Général l'aborda, & lui tint le Diſcours que nous avons vu. Le Chevalier *Henri Martin* & le Docteur eurent enſemble un long entretien touchant la Suprémacie du Roi, & la Hiérarchie, touchant l'action de ceux qui aſſiſtent à un Culte Religieux différent de celui de l'Egliſe Anglicane. *Reeves* les interrompit & fit ceſſer la conſervation, en diſant à *Leightou*, *Je crois ſur mon ame que vous nous avez fait plus de mal que les Jéſuites.* Alors le Chevalier venant à conſiderer attentivement le viſage pâle & tout décharné du Docteur, laiſſa couler de ſes yeux un torrent de larmes, attendri, & ſerré de douleur à la vue d'un état qu'il ne pouvoit attribuer qu'à la cruauté que l'on avoit eue de laiſſer tant de tems un tel Homme croupir ſans nourriture, ſans lit, ſans couverture, ſans feu, dans un cachot profond & infect, où l'on ne voudroit point laiſſer une bête même; outre les autres afflictions dont on avoit eu le ſoin barbare d'inonder ſon Ame. *Reeves* y fut inſenſible, & le Procureur-Général auſſi. Cependant, ce dernier ayant aſſuré *Leighton* qu'on ne pouſſeroit point les choſes à l'extrémité, en tira l'aveu qu'il étoit l'Auteur du Livre en queſtion. Dans une ſeconde conférence *Heath* lui promit non-ſeulement ſa Grace, mais encore des Récompenſes, s'il vouloit déclarer ceux qui l'avoient incité à faire cet Ecrit; ce que le Docteur ayant refuſé abſolument, il fut conduit, ſur l'heure même, devant la Cour de la Chambre Etoilée. Là, il fut ſommé de répondre aux divers Chefs d'Accuſation que les informations priſes contre lui, mettoient à ſa charge; comme, entre autres, d'avoir avancé fauſſement, & ſoutenu ſeditieuſement,

1. Qu'on ne lit nulle part, que, parmi les Nations Chrétiennes, il ait jamais été fait de perſécutions plus grandes, ni de traitemens plus mauvais & plus indignes, que ce que les gens de bien ont eu à ſouffrir dans cette Iſle, ſur-tout depuis la mort de la Reine *Eliſabeth.*

2. D'avoir dit, que les Prélats de ce Royaume ſont des *Hommes de Sang*, Ennemis de Dieu & de l'Etat; que leur établiſſement, & le ſoutien, de même que le pouvoir dont ils jouïſſent, eſt une faute manifeſte & ruineuſe de la Loi; & que les Eccléſiaſtiques ne doivent abſolument point prendre ſéance dans aucune Aſſemblée Politique; bien moins y avoir voix délibérative & déciſive.

3. Que l'Epiſcopat eſt une invention Antichrétienne & infernale, & que les Evêques ſont des oiſeaux rapaces qui pillent & butinent le Païs.

4. Que les Canons de l'Egliſe qui furent faits en 1603, ſont contre le bon-ſens, le ſens-commun.

5. D'avoir deſapprouvé & mépriſé *la Cérémonie de communier à genoux*, comme étant une Production de la Bête; Production que les Prélats ont introduite & entretiennent dans le Culte, à la faveur d'une fauſſe crainte qu'ils ont inſpirée au Roi, & dans l'ardeur d'exercer & d'étendre leur illégitime Pouvoir.

CHARLES I. 1630.

6. D'avoir aſſuré que les Evêques avoient corrompu l'innocence du Roi, en le prévenant contre les Gens de bien; & d'avoir appellé la Reine ſon Epouſe *une Fille de l'Enfer.*

7. D'avoir fortement inſinué que l'Aſſaſſinat, commis en la perſonne du Duc de *Buckingham*, étoit une action louable, & d'avoir ainſi encouragé d'autres ſcélérats à en commettre de pareilles.

8. D'avoir diffamé le Roi, le Gouvernement & le Royaume, en aſſurant que *tout ce que nous entreprenons, nous ruine, & que nous ruinons tous ceux qui ſe repoſent ſur nous.* Parmi les exemples qu'il en donne, il allégua la Rochelle, où il nous impute d'avoir laiſſé ſouffrir miſérablement, & cruellement mourir de faim, 15000 Familles, dans l'eſpace de quatre mois. D'où il reſulte qu'il a deshonoré, autant qu'il l'a pu, la Perſonne du Roi & ſon Gouvernement, la Reine, les Pairs, & particulierement les Evêques du Royaume.

9. D'avoir dit que l'Egliſe n'a & ne doit recevoir ſes Loix que de l'Ecriture Sainte; tellement qu'il n'y a point de Monarque qui puiſſe faire des Loix dans la Maiſon de Dieu. Ce qui tend directement à décrier Sa Majeſté & à rendre odieux le pouvoir qu'il a de faire des Loix & des Reglemens pour tout ce qui regarde la Diſcipline & la Conduite de l'Egliſe.

10. D'avoir cru ſauver & couvrir toutes ſes Propoſitions exécrables, en parlant avec honneur de Sa Sacrée Majeſté, en ces termes: *Quelle pitié n'eſt-ce point, & quelle infamie ineffaçable ne ſeroit-ce point pour les Etats repréſentatifs de ce Royaume, de ſouffrir qu'un Roi ſi juſte & ſi doux fût trompé d'une maniere ſi monſtrueuſe, juſqu'à travailler lui-même à ſa propre perte, & à la deſtruction de ſes fideles Sujets!*

L'Accuſé, qui, pendant qu'il étoit enfoncé dans ſon lugubre cachot, n'avoit pu trouver d'Avocat qui oſât lui donner conſeil, ni le défendre, répondit: „ Qu'il n'avoit point fait ce Li„ vre dans la vue que les informations lui ſuppoſoient; mais „ uniquement pour repréſenter certains Griefs ſous leſquels la „ Nation gemiſſoit, tant par rapport à l'Etat qu'à la Religion; „ afin que le Parlement, en étant bien informé, travaillât à les „ redreſſer de telle maniere, que les choſes tournaſſent à la gloi„ re de Sa Majeſté, au repos du Peuple, & à la Paix de l'E„ gliſe". Quelque ſatisfaiſante que cette Réponſe dût être pour des gens raiſonnables & bien intentionnés pour la Religion, la Chambre Etoilée ne laiſſa pas de déclarer, qu'il paroiſſoit évidemment par les Preuves & les Pieces du Procès, que le Prévenu, en compoſant le Livre en queſtion, en en faiſant imprimer cinq ou ſix-cens Exemplaires, & en répandant dans le Public un Ouvrage rempli de Propoſitions fauſſes, dangereuſes, empoiſonnées, qui attaquent directement l'honneur du Roi, de la Reine, des Grands, & particulierement des Evêques de ce Royaume, s'étoit rendu coupable d'un crime horrible & digne des plus rudes peines que la Cour puiſſe infliger. Les deux Chefs de Juſtice dirent en opinant, *Que ſi cette Cauſe avoit été portée devant leur Tribunal, ils y auroient procédé comme pour crime d'Etat.* D'autres ajouterent que ce ne pouvoit être que par un pur effet de bonté & de clémence, que Sa Majeſté n'eût pas fait faire le procès à ce miſérable, comme à un Traitre, devant une autre Cour que celle à qui il avoit été déferé. La ſanté de *Leighton*, ſelon le rapport de quatre Médecins, ſe trouvant entierement ruinée & deſeſperée, (ce qu'on voulut faire paſſer pour l'effet de quelque poiſon) ce fut en ſon abſence que les dernieres concluſions ſe prirent & que ſa Sentence ſe prononça. Par cette Sentence, il fut condamné tout d'une voix, à une Amende de mille livres ſterling; à paſſer le reſte de ſa vie dans la Priſon du *Fleet*; à être dégradé par la Cour Eccléſiaſtique; pilorié & fouetté à *Weſtminſter*, la Chambre Etoilée ſiégeant; & après un eſpace de tems convenable, remis au Pilori pour y avoir une des oreilles coupée, une des narines fendue, & une des joues marquée de deux SS, avec un fer chaud, comme *Semeur de Sédition:* A être ramené enſuite dans ſa Priſon, & après un autre tems convenable, pilorié de nouveau un jour de Marché, à *Cheapſide*; fouetté comme la prémiere fois; remis encore au Pilori, pour y avoir l'autre oreille coupée, l'autre narine fendue, & l'autre joue marquée de deux SS, avec un fer chaud; & enfin reconduit dans la même Priſon, pour y demeurer tant qu'il plairoit à Sa Majeſté.

Cet Arrêt fut prononcé vers la fin des ſéances de la Trinité. Mais la *St. Michel* étoit déja venue, avant qu'on eût pu en exécuter aucune partie; parce que l'uſage de la Chambre Etoilée n'étoit pas de s'aſſembler, ſinon pour des cas très preſſans, pendant ſes Vacations, & que la dégradation du Docteur demandoit du tems; auſſi ne fut-elle faite que le 4 de Novembre. On fixa le commencement de cette exécution horrible, au dixieme du même mois, jour de l'ouverture de la Chambre Etoilée; mais *Leighton* s'évada la nuit auparavant. Il n'échapa pourtant point

(1) Le Parlement fut ſi touché de ſes ſouffrances, qu'il lui fit préſent de ſix mille livres ſterling, & lui donna le Gouvernement de la Priſon où il avoit eté condamné à être toute ſa vie enfermé.

(2) Les premieres Ouvertures & les premieres Negociations de cette Paix furent, dit-on, faites à Londres par *Pierre Rubens* que *Charles* y avoit fait venir pour peindre la Salle des Banquets. Ce fameux Peintre d'Anvers avoit l'eſprit très propre aux plus grandes affaires; & l'Archiducheſſe *Eugenie*, Gouvernante des Païs-Bas Eſpagnols,

Charles I. 1630. point à la fureur de ſes Ennemis. Car le Conſeil ayant, dès le lendemain même, fait faire *Cri de Haro* ſur lui, on le reprit à *Bedfordshire*, & le 16 de Novembre, on lui fit ſubir à *Weſtminſter* la prémiere partie de ſa condamnation. Huit jours après, on lui fit ſubir l'autre à *Cheapſide*, quoiqu'il s'en falût bien que les plaies de ſon dos, de ſon oreille, de ſon nez & de ſa joue ne fuſſent conſolidées. Ainſi le Docteur *Leighton* fut fouetté deux fois très rudement au Pilori, eut les deux oreilles coupées, les deux narines fendues, & les deux joues brulées. Ainſi pas un point de ſa cruelle Sentence qu'on n'exécutât à la derniere rigueur. Nous voyons par la Requête qu'il préſenta en 1640 au Parlement, que, la nuit qui précéda ſon ſupplice, le Bourreau vint auprès de lui, & l'y paſſa à boire des liqueurs fortes & à le menacer dans les termes les plus barbares qu'il ne l'épargneroit point: qu'il reçut trente-ſix terribles coups de corde, attaché à un Poteau: qu'on le laiſſa près de deux heures entieres au Pilori par un tems de gelée & de neige: que l'état affreux où l'avoient mis ſes oreilles coupées, ſon nez fendu des deux côtés, ſes joues brulées (*Ici, le Secretaire qui liſoit la Requête, eut ordre de s'arrêter, juſqu'à ce que la Chambre fût un peu remiſe de l'émotion & du trouble extrême que ce récit y cauſoit généralement.*) Que dans cet état affreux il étoit aux yeux des hommes & des Anges un ſpectacle vivant de calamité & de miſere. Qu'enfin briſé par les tourmens qu'il avoit ſoufferts, épuiſé de forces à ne pouvoir pas ſe ſoutenir, au-lieu de lui permettre de retourner par terre en voiture dans ſa priſon, on le traina au travers de la Baſſecour du Palais, dans un méchant petit bateau, & l'on le mena avec tant de précipitation, qu'il courut plus d'une fois riſque d'être noyé, &c (1).

Cet infortuné Gentilhomme, dit *Rushworth*, étoit ſi connu par ſon grand ſavoir & mille bonnes qualités, que ſon malheur fut plaint généralement de tout le monde, & fit concevoir du Gouvernement des idées plus ſiniſtres que jamais. Néanmoins ſes meilleurs Amis eux-mêmes ne laiſſerent point de reconnoitre, que ſon zèle immodéré l'avoit porté trop loin, & lui avoit fait faire une faute, que l'état des affaires força les Magiſtrats de châtier plus ſéverement qu'ils n'auroient fait dans les tems qui ſuivirent celui-là.

Au reſte, deux de ſes Compatriotes, nommés l'un *Levingſton*, & l'autre *Anderſon*, qui lui avoient fourni le moyen de s'évader, en changeant d'habits avec lui, furent conduits devant la Chambre Etoilée, qui les condamna à cinq-cens livres ſterling d'Amende chacun, & à tenir priſon tant qu'il plairoit à Sa Majeſté.

Baptême du Prince de Galles. Le 27 de Juin, *Laud* eut l'honneur, en qualité de Doyen des Chapelains du Roi, de baptiſer à *St. James* le Prince de Galles, qui fut nommé *Charles*. Cette fonction appartenoit à l'Archevêque de *Cantorbery*; mais il étoit trop infirme pour pouvoir y vaquer. Le Prince eut deux Parrains, le Roi de France, & l'Electeur Palatin, dont le prémier fut repréſenté par le Duc de *Lenox*, & le ſecond par le Marquis de *Hamilton*; mais il n'eut qu'une Marraine, qui fut la Reine Mere de France, que la Ducheſſe de *Richemond* repréſenta. Quant aux Rites qui furent obſervés dans l'adminiſtration de ce Sacrement, on en trouve une Relation exacte dans la Bibliotheque de *Harlai*, MS. 61. B. 70.

Aux ſéances de la *St. Michel*, le nommé *Vaſſal* dont nous avons parlé ci-deſſus, demanda à la Cour du Banc du Roi, de jouir du Bénéfice de l'*Habeas Corpus*; mais ſa Requête fut rejettée, & lui renvoyé en priſon.

Vers la fin des Séances de la Trinité, la Contagion augmentant de jour à autre dans *Southwark*, *Hobarck*, *Strode* & *Valentin*, trois Membres du dernier Parlement, qui étoient Priſonniers à la Maréchauſſée, demanderent à la Cour du Banc du Roi, & en obtinrent d'être transférés à *Gatehouſe*. Mais Mr. *Selden*, qui étoit auſſi à la Maréchauſſée, ne s'étant aviſé de faire la même demande que lorſque les Juges furent partis pour leur Circuit, fut obligé de la faire au Grand-Tréſorier, qui la lui accorda ſous le bon-plaiſir de Sa Majeſté. Cependant, lorſqu'à l'Ouverture de la *St. Michel*, le Geolier de la Maréchauſſée produiſit pour ſa décharge cet Ordre autoriſé du Roi lui-même, les Juges ne laiſſerent pas de déclarer qu'il y avoit abus, & de faire ramener les quatre Priſonniers dans leur prémiere Priſon.

Le 5 de Novembre, vieux Stile, la Paix concluë avec l'Eſpagne à Madrid fut proclamée le 27 à Londres, & peu de jours après jurée par le Roi dans la Chapelle de *Whitehall*, en préſence de *Don Carlos Colonna*, Ambaſſadeur de Sa Majeſté Catholique (2). Le Roi & l'Ambaſſadeur s'étant placés chacun dans ſon baluſtre, on chanta une Antienne, après laquelle *Laud* Doyen de la Chapelle, aſſiſté de trois autres Evêques, préſenta au Roi une Bible Latine qu'il étoit allé prendre ſur l'Autel. Le Roi la baiſa, & tandis que le Secretaire *Cook* liſoit le ſerment, Sa Majeſté tint la main étendue ſur le Livre Sacré: enſuite il ſigna le Traité de Paix, le remit entre les mains de l'Ambaſſadeur; & prit avec toute l'Aſſemblée le chemin de la Salle des Banquets, où un Regal magnifique termina la Cérémonie.

En commençant cette Guerre, *Charles*, ſon Conſeil, & toute la Nation avoient conçu de grandes eſpérances d'obliger par la force Sa Majeſté Catholique à procurer la reſtitution du Palatinat. Mais il falut ſe contenter de la promeſſe que ce Prince fit, d'employer ſes bons offices & tout ſon crédit auprès de l'Empereur pour en obtenir cette reſtitution. Charles I. 1630.

Rushworth termine le récit des évenemens de cette année par le calcul du nombre des Perſonnes qui moururent à Londres, pendant les trois années que la Peſte y regna. Voici ce calcul, ou plutôt cette comparaiſon.

En 1630, *dit-il*, il mourut dans cette Ville, de maladies & d'autres cas ordinaires - - - - - 9237 perſonnes; & de la Peſte - - - - - 1317.

Total 10554.

En 1625, qui étoit la prémiere année de *Charles I.* il en mourut de maladies ordinaires, &c. - - - 18654.
Et de la Peſte - - - - 35428.

Total 54082.

En 1665, de maladies ordinaires, &c. - - 13110.
Et de la Peſte - - - - 65890.

Total 79000.

De tout ce qui ſe paſſa cette année ($163\frac{0}{1}$) rien ne fut plus remarquable que la Conſécration ſinguliere que *Laud*, Evêque de Londres, fit de l'Egliſe de *Ste. Catherine* dans le *Leadenhall-ſtreet*. Cet Evêque y obſerva des choſes très approchantes de celles que l'Egliſe Romaine pratique dans de pareilles ſolemnités; ce qui donna beaucoup de priſe ſur lui à ſes Ennemis, qui l'accuſoient de vouloir introduire le Papiſme. Il en fut dans la ſuite recherché par le Parlement avec tant d'ardeur & de force, qu'il ne ſera pas inutile de donner ici un détail de toute cette affaire, ſans oublier ce que *Laud* allégua pour ſa Juſtification. $163\frac{0}{1}$.

Cette Egliſe ayant été rebâtie de fond en comble, *Laud* s'y rendit le Dimanche matin 16 de Janvier, pour en faire la Dédicace. En approchant de celle des Portes qui regarde l'Occident, pluſieurs perſonnes qui étoient préparées à le recevoir, dirent à haute voix, *Ouvrez-vous, Portes éternelles, ouvrez-vous, pour laiſſer entrer le Roi de gloire:* & incontinent les Portes furent ouvertes. Alors l'Evêque, ſuivi de pluſieurs Docteurs Eccléſiaſtiques, & d'autres Perſonnes de diſtinction, entra dans l'Egliſe, s'y mit dabord à genoux, & en étendant ſes bras, dit tout haut, les yeux levés au Ciel, *Ce Lieu-ci eſt Saint, cette Place eſt Sainte: j'en proclame la Sainteté, au nom du Pere, du Fils & du Saint Eſprit.*

Enſuite, il ramaſſa pluſieurs fois de la pouſſiere ſur le pavé, & la jetta autant de fois en l'air, en approchant de la baluſtrade de la Table de la Communion. Quand il y fut arrivé, il s'inclina, à diverſes repriſes; après quoi, il fit autour de l'Egliſe une Proceſſion, pendant laquelle il chanta le Pſeaume 100, & le 19. La Proceſſion faite, il récita une Priere, qui commençoit par *Seigneur Jéſus, &c.* & qu'il finit par ces mots, *Nous conſacrons cette Egliſe, & nous la ſéparons pour Toi, comme un* LIEU SAINT *qui ne doit plus être profané par aucun uſage commun.*

Enſuite, s'étant approché de la Table de la Communion, il prit un Livre écrit à la main, & lut diverſes imprécations contre ceux qui profaneroient ce Lieu, en le faiſant ſervir à des uſages Militaires, Civils, ou tels autres; & après chaque Imprécation, il s'inclina vers l'Orient, ordonnant à tout le Peuple de dire *Amen*.

Quant aux Perſonnes qui avoient contribué à rebâtir ce bel Edifice, & à celles qui lui donneroient les Utenſiles pour la célébration du Service divin, l'Evêque prononça en leur faveur un grand nombre de bénédictions, en s'inclinant encore vers l'Orient, & ordonnant encore au Peuple de dire *Amen*.

Enfin, après le Sermon, *Laud* conſacra & adminiſtra le Sacrement de l'Euchariſtie de la maniere ſuivante.

Prémierement, en approchant de la Table de la Communion, il fit pluſieurs génuflexions. Puis, s'étant mis du côté ou étoient le Pain & le Vin couverts, il ſe courba ſept fois extrêmement bas; & après avoir lu quelques Prieres, il leva doucement un coin de la ſerviette qui couvroit le Pain; il jetta les yeux ſur cet Elément, le recouvrit auſſitôt, & reculant trois pas, il le ſalua par trois inclinations de Corps. Enſuite, il s'en rapprocha, le découvrit, & ſe courba encore une fois. Il obſerva les mêmes Cérémonies à l'égard du Vin, qui étoit dans une Coupe couverte. Enfin, il ſe communia lui-même, diſtribua le Sacrement à quelques-uns des principaux aſſiſtans, & finit par pluſieurs Prieres la Solemnité de cette Dédicace.

Si cet Evêque avoit pris toutes ces diverſes Cérémonies d'un Rituel de l'Egliſe Anglicane, fait depuis la Réformation, on n'auroit pu y trouver rien à dire. Mais quelques années après, la Chambre des Communes l'accuſa formellement d'avoir exactement ſuivi le Pontifical Romain, qui même avoit été trouvé dans Accuſation & Défenſes de Laud.

gnols, en faiſoit ſi grand cas, qu'elle l'avoit honoré des titres de ſon Secretaire & de Gentilhomme de ſa Chambre. *Charles*, de ſon côte, le créa Chevalier, apres l'avoir largement recompenſé de l'Ouvrage qu'il lui avoit fait faire, & où ce grand Homme ſembla s'être ſur-

paſſé. Au reſte, ceux qui voudroient voir ce Traité & ce Serment tout entiers, les trouveront, l'un & l'autre, dans le ſecond Volume de la *Collection générale des Traités*, imprimée aux dépens de la Compagnie des Libraires de Londres.

CHARLES I. 1631.

dans ſon Cabinet. Il ſe défendit d'un maniere recherchée, tâchant de juſtifier la Conſécration des Temples par l'exemple de Moïſe, de Salomon, d'Ezéchias, & de quelques autres Princes Juifs, du tems de la Loi Cérémonielle. Il s'étendit particulierement ſur ce que l'Ancien Teſtament rapporte avec ſoin & en détail, la Conſécration ſolemnelle que Moïſe fit du Tabernacle, & de tous les Vaiſſeaux, de tous les Ornemens qui devoient y être employés. Il n'eut garde d'oublier la célébrité pompeuſe de la Dédicace qui fut faite du prémier Temple par le Roi Salomon, en préſence de tous les Princes du Peuple & de tout le Peuple lui-même. Il fit auſſi valoir ce qui eſt rapporté par Euſebe qui vivoit du tems de Conſtantin, & qui remarque que ce prémier Empereur Chrétien vaqua lui-même en perſonne à la Dédicace des Egliſes, & fut imité par pluſieurs Princes Fideles de l'Antiquité. Delà, notre Evêque deſcendit à ce qui regarde plus particulierement l'accuſation portée contre la maniere dont il avoit conſacré l'Egliſe de *St. Catherine*. On prétend, *dit-il*, que je m'acheminai à cette Egliſe avec grande pompe. *Je le nie, & je ſoutiens que ce ne fut qu'avec la décence & la gravité requiſe.* On dit qu'au prémier pas que je fis pour entrer dans l'Egliſe, je me mis à genoux. *Cela eſt vrai, & je ne fis que mon devoir, puiſque j'entrois dans une Maiſon de Priere & d'Oraiſon.* Moïſe *&* Aaron *ſe proſternerent à la porte du Tabernacle:* Ezéchias *& tout le Peuple s'y proſterna & y adora, comme je l'ai prouvé au long dans mon Diſcours devant la* Chambre Etoilée. *Mais par où commence notre Liturgie, & celle des autres Egliſes? n'eſt-ce point, par ces paroles, O venez, abbattons-nous, humilions-nous en la préſence de Dieu notre Créateur?* On me reproche d'avoir proclamé ce Lieu-là *Saint. Oui, je l'ai proclamé* Saint; *mais c'eſt dans un ſens ordinaire & commun, auquel il eſt vrai que nos Temples, entant que conſacrés au Service de Dieu, ſont appellés* Saints, *non d'une Sainteté propre & inhérente, mais ſeulement rélative.* Quant à l'Accuſation, que je jettai de la pouſſiere en l'air, *c'eſt une fauſſeté*; & ce que l'on ajoute, que c'étoit une imitation du *Pontifical Romain, eſt une mépriſe formelle; car ce Pontifical preſcrit de jetter des Cendres, & non de la* pouſſiere. *D'ailleurs le Formulaire de Conſecration que je ſuivis, avoit été dreſſé par l'Evêque* Andrews, *à qui j'en demandai une Copie, que j'ai encore.* Enfin, on me fait un crime d'avoir récité des Prieres qui ſe trouvent dans le *Miſſel* & dans le *Pontifical Romain. Je réponds que cela peut fort bien m'être arrivé; mais que ces Prieres n'en ſont pas moins bonnes, & que ce ne ſont pas les ſeules bonnes que renferment ces Livres-là.*

Les Membres des Communes, à qui la Chambre avoit commis la pourſuite de cette Accuſation, repliquerent:

Replique des Communes contre Laud. Exode XL. vs. 10 11.

„ 1. Que Moïſe avoit reçu de Dieu même un Commandement exprès de conſacrer par l'Onction de l'Huile Sainte, le Tabernacle & tous ſes Vaiſſeaux du ſervice, qui étoient des Types du Meſſie à venir. Mais nous n'avons aucun ordre ſemblable de Dieu, pour conſacrer les Egliſes, les Cimetieres, les Autels, & les Vêtemens, qui ne ſont point les Types du Meſſie déja venu.

„ 2. Cette Conſécration fut faite par Moïſe, en qualité de Magiſtrat Temporel, (& non par Aaron qui étoit le Grand-Prêtre.) De plus, elle ſe fit ſans autre Cérémonie que la ſeule & ſimple onction du Tabernacle, de ſes Vaiſſeaux & de ſes Utenſiles. De ſorte que les Evêques n'y ſauroient trouver ni ordre, ni préjugé en faveur de la conſécration des Egliſes, des Cimetieres, des Chapelles, des Autels & des Vêtemens, puiſqu'ils la font ſans oindre d'huile aucune de ces choſes.

„ 3. La Conſécration qu'on voudroit prendre pour modele, n'étoit que pour un tems; & ce tems eſt paſſé, les Cérémonies Judaïques ayant été abolies par la mort de Chriſt. Coloſſ. II. vs. 14. &c.

„ 4. Quoique Moïſe, en conſacrant le Tabernacle, les Vaiſſeaux & les Utenſiles du Service, les eût oints de l'Huile Sainte, Salomon, en conſacrant le Temple, n'oignit ni le Parvis, ni les Vaiſſeaux, ni le Temple lui-même; mais après que l'Arche, le Tabernacle & les Vaiſſeaux Sacrés eurent été portés dans la Maiſon du Seigneur, au chant des Hymnes de Louanges & d'Actions de graces, & que la Nuée & la Gloire de l'Eternel eurent rempli le Saint des Saints, ce Roi ſe contenta de faire une Priere véhémente & toute divine, ſe tenant, non dans le Temple, mais au milieu du Parvis, en la préſence de tout Iſrael aſſemblé.

„ 5. Le Sanctuaire même ne fut jamais conſacré, mais ſeulement nommé le Lieu très Saint. C'eſt ainſi que Jéruſalem eſt ſouvent nommée la Sainte Cité, Matth. IV. vs. 5. & XXVI. vs. 53. quoiqu'elle n'ait jamais été conſacrée; c'eſt ainſi encore que Dieu diſoit à Moïſe, Exod. III. vs. 5. *Le Lieu où tu marches eſt une Terre Sainte*, quoiqu'aucun Evêque ne l'eût jamais conſacrée.

„ 6. Nos Homelies nous apprennent, que le Temple eſt eſtimé & nommé Saint, non en lui-même, ni par la Conſécration d'un Evêque, mais parce que le Peuple de Dieu qui s'y aſſemble eſt Saint, & que l'Exercice qu'il y fait eſt Saint & Divin.

CHARLES I. 1631.

„ 7. La Prédication & l'Ouïe de la Parole, de même que les Prieres, & l'adminiſtration des Sacremens, qu'on fait dans un Temple, ſuffiſent pour le ſanctifier & lui faire porter le titre de Saint, ſans qu'il ſoit beſoin qu'un Evêque y faſſe ni Exorciſme, ni Conſécration.

„ 8. La Sanctification n'étant proprement, que la deſtination par laquelle on ſépare une choſe de l'uſage commun, pour ne s'en ſervir qu'à des uſages religieux, peut ſe faire ſans les Exorciſmes & les Conjurations d'un Prélat".

Quant au deſaveu formel que *Laud* fit d'*avoir jetté de la pouſſiere en l'air*, deux Témoins qui avoient dépoſé le fait, le lui ſoutinrent en face. Pour ce qui eſt du Formulaire qu'il tenoit, dit-il, de l'Evêque *Andrews*, & qu'il reconnut avoir ſuivi dans cette Conſécration, on répondit que ce Formulaire étant manifeſtement & entierement conforme, juſqu'aux paroles mêmes, au Pontifical Romain, qui fut trouvé dans le Cabinet de l'Accuſé, l'Accuſation demeuroit toujours la même, toujours également bien fondée, puiſqu'il étoit clair qu'*Andrews* avoit copié Rome; & que *Laud* l'avoit copiée auſſi, en copiant *Andrews*, comme il le reconnoit l'avoir fait.

Après tout, on ne peut diſcouvenir qu'il n'y eût de l'affectation en cet Evêque, de ſe ſervir, tant pour conſacrer cette Egliſe-là, que pour adminiſtrer le Sacrement de l'Euchariſtie, d'un Formulaire différent de celui de l'Egliſe Anglicane, & d'en avoir choiſi un ſi approchant du Pontifical Romain. Mais il ſe mettoit peu en peine de ce qu'on pouvoit dire contre lui; ſa faveur étant montée à un tel degré, qu'il n'étoit pas au pouvoir de ſes Ennemis de lui faire du mal, & qu'au contraire il avoit de fréquentes occaſions de ſe venger d'eux. En effet, pendant qu'on crioit le plus contre lui, trois Docteurs en Théologie de l'Univerſité d'*Oxford*, ayant prêché contre l'Arminianiſme, furent chaſſés de l'Univerſité, & quelques autres qui avoient entrepris de les défendre, furent dépouillés de leurs Charges.

Le 22 d'Août, le Garde du Grand Sceau & les Juges conſulterent ſur les moyens d'approfondir & de mettre en évidence la vérité d'une Accuſation portée contre le Marquis d'*Hamilton*, touchant le Traité qu'il avoit conclu avec *Guſtave Adolphe* Roi de Suede, par lequel ce Seigneur Ecoſſois s'engageoit de lui mener ſix mille Anglois en Allemagne, pour l'aider à rétablir leurs Amis communs que l'Empereur y opprimoit (1). *Charles*, afin de mettre *Hamilton* en état d'exécuter ce deſſein, lui avoit donné en pur don, pour ſeize ans, les droits & les revenus de la Ferme des Vins en Ecoſſe. Mais *Hamilton* n'eut pas plutôt commencé à faire des levées, qu'il fut accuſé de vouloir les employer à s'emparer de la Couronne de ce Royaume. Le Tréſorier-Général *Weſton* appuya fortement cette imputation auprès du Roi, qui en informa le Marquis la prémiere fois qu'il le vit, en l'aſſurant qu'elle n'avoit fait aucune mauvaiſe impreſſion ſur lui. *Je n'en crois rien du tout*, lui dit ce Monarque, *& pour montrer à tout le monde combien je me repoſe ſur votre Fidélité, je veux que vous couchiez cette nuit avec moi.* Ainſi le Marquis continua à jouir de la faveur & de la plus intime confidence de ſon Maitre. 1631.

Donald Rea (2), Baron Ecoſſois, ſe rendit délateur contre *David Ramſey* & *Robert Meldran*, les accuſant d'avoir formé le Complot dont nous venons de parler. Ils répondirent par un Démenti tout net, & on ne put produire aucun Témoin pour ſoutenir l'Accuſation. *Ramſey*, qui étoit homme de guerre, & des plus braves, demanda de ſe juſtifier pleinement par le Duel; & *Rea* accepta le défi. Le Roi ſouhaita d'abord que cette affaire ſe terminât par cette voie; c'eſt pourquoi il fit demander aux Juges,

1. Qu'elle étoit la nature du crime en queſtion?
2. De quel Tribunal ce crime reſſortiſſoit?

Ils répondirent tous d'une voix, 1. *Que ſi les Déclarations étoient véritables, c'étoit un crime horrible de Lèze Majeſté au prémier Chef.* 2. *Qu'ils croyoient que cette affaire pouvoit être jugée par une Commiſſion expreſſe, ſelon le cours ordinaire de la Juſtice, ſans qu'aucun des Tribunaux déja érigés s'en mêlât.* Sur cette Réponſe, le Roi nomma (le 24 de Novembre), par une Commiſſion du Grand Sceau, une Cour Martiale, ſous la préſidence du Comte de *Lindſey*, qui fut fait Connétable pour cet effet. On dreſſa un Tribunal exprès dans la Chambre peinte de *Weſtminſter*, où les Procédures ſe firent avec beaucoup d'éclat, & en préſence d'une infinité de ſpectateurs que la nouveauté de cette Céremonie y avoit attirés.

Mr. *Selden*, l'un des Avocats de Mylord *Rea* dans cette Cauſe, fut d'avis, *Que le Prévenu donneroit un indice contre lui même,*

(1) Cette oppreſſion fut un des motifs que *Guſtave* allégua dans ſon Manifeſte. Les Impériaux aſſiegeoient en ce tems-là *Stralſund*, en ſorte que le Duc de Pomeranie alloit être perdu ſans reſſource, comme tant d'autres, s'il n'étoit ſecouru promtement.

(2) Mr. de *Larrey* le nomme *Rey*, & avertit dans une Note marginale, que la Famille de ce Mylord porte le nom de *Makai*.

(3) C'étoit le nom de Baptême du Marquis d'*Hamilton*. En François, un Roi qui voudroit écrire auſſi affectueuſement à un de ſes Favoris, ou commenceroit ſans lui donner aucune denomination, ou la prendroit d'un Titre. Par exemple, ici, il auroit dit à *Hamilton*, Marquis, depuis votre, &c.

(4) Ce Mariage ſe fit le 2 de Mai 1641, la Princeſſe n'ayant que douze

Char-les I. 1631. *me, s'il envoyoit un défi à ſon Accuſateur. Qu'en fait de crime d'Etat, le défaut de témoins ne devoit pas arrêter les procédures.* A quoi Mr. *Selden* aujouta, qu'on trouvoit dans *Livy* une Hiſtoire qui montre, *qu'il y a des démarches que l'on peut faire & ſoutenir ſans honte, pour ſauver la Nation; mais qu'il ne convient point à un honnête homme d'aller fouiller les circonſtances d'une action, pour s'en rendre enſuite le délateur.* Qu'en France, on levoit la main pour prêter ſerment; & *que*, dans la *Cauſe* préſente, on avoit prétendu & inſiſté fortement, *que ſi* Ramſey *eſt coupable d'un crime de Lèze Majeſté*, Rea *l'eſt également, puiſqu'ils ont tenu l'un & l'autre les mêmes diſcours, ſuivant l'Accuſation.*

Enfin, lorſqu'après des Procédures longues & formelles, dont on peut voir le détail dans l'Hiſtoire de *Sanderſon*, & dans le ſecond Volume de *Rushworth*, les deux Parties étoient prêtes à ſe battre, le Roi, qui ſavoit que *Ramſey* étoit attaché à *Hamilton*, ne voulut point pour l'intérêt de ce Favori que le Combat eût lieu; de ſorte qu'il revoqua ſur le champ la Commiſſion, ce qu'il fit notifier dabord par un Officier de ſes Gardes au Grand-Connétable; & les deux Priſonniers furent ramenés à la Tour de Londres.

L'Expédition du Marquis en Allemagne fut de ſi petite importance, que ce n'eſt pas la peine de nous y arrêter. Nous finirons donc le Narré de toute cette Affaire par la Lettre que le Roi lui écrivit le 8 de Mai, qui étoit le jour marqué pour le Combat.

Jaques (3),

Lettre de Charles au Marquis d'Hamilton.

„ Depuis votre départ, je ne vous ai rien écrit de l'Affaire „ de *Makai*, parce que je n'aime point à deviner les évé„ nemens, ni à mander des nouvelles imparfaites. Mais aujour„ d'hui, que je vois par la Grace de Dieu la fin de ce Procès, „ j'ai voulu être le prémier à vous l'annoncer. Vous aurez „ ſans doute ſu qu'après des formalités de Juſtice abſolument „ inévitables, & de longues Procédures pour éclaircir le fond „ des choſes, le combat demandé, & accepté, fut ajugé & le „ jour pris pour aujourd'hui. Tout étoit prêt, les Armes preſ„ crites ayant même été portées ſur le lieu. Mais moi, en „ conſidérant murement les raiſons des deux Parties, & la con„ duite qu'ils ont tenue, j'ai trouvé à propos de ne pas leur „ permettre ce Duel. Car d'un côté, dès-là que le témoigna„ ge de *Muschamp*, ſur quoi *Makai* s'appuyoit le plus, lui a man„ qué, l'Accuſation s'eſt trouvée ſi mal établie, que perſonne „ n'a douté qu'elle ne fût mal fondée. D'un autre côté, quoi„ que *David Ramſey* ne pût point être condamné pour le cri„ me dont on le chargeoit, il avoit cependant donné tant de „ priſe & de ſi violens ſoupçons par les diſcours imprudens qui „ lui étoient échapés, qu'on ne pouvoit pas le regarder comme „ tout à fait innocent. C'eſt ce qui m'a déterminé à les diſpen„ ſer du combat, & à ſupprimer pour cet effet la Commiſſion, „ en déclarant néanmoins que, vu le defaut des Preuves, cet„ te Cour l'avoit juſtement ajugé; mais auſſi que j'étois parfai„ tement convaincu, par tout ce qui s'étoit dit & fait au pro„ cès, qu'il n'y avoit eu aucune Conſpiration, comme *Makai* „ ſe l'étoit figuré. Il eſt bien vrai que ſi *Ramſey* n'étoit point „ obligé de ſe purger de cette Conſpiration dans toute l'éten„ due qu'elle avoit dans l'Accuſation, il l'étoit certainement en „ ce qui le regardoit en particulier; l'indiſcrétion de ſa langue, „ & ſa conduite folle n'ayant donné que trop de lieu de le ſoup„ çonner, & que trop de moyens de le pouſſer vigoureuſe„ ment en Juſtice, ſi l'on s'y étoit pris comme il faloit.

„ Voilà toute cette Affaire en ſubſtance, & tellement en ſub„ ſtance, que c'eſt ici plutôt un crayon qu'un récit de ce qui „ s'eſt paſſé. Ce crayon ſuffira cependant pour une des princi„ pales fins que je me propoſe: c'eſt de vous faire connoitre ce „ *Ramſey* pour un homme très dangereux, dont vous devez vous „ garder comme de la peſte. Je crains qu'il ne veuille ſe ſer„ vir de cette occaſion pour s'inſinuer, de plus en plus, auprès „ de vous; mais, pour l'amour de moi, n'ayez aucune liaiſon, „ ni rien à faire avec lui.

„ Concluſion, j'oſe dire qu'il ne rejaillira de toute cette Af„ faire aucun blâme ſur vous; & pour moi, je ne me repenti„ rai point de ce que j'ai fait, puiſqu'on y a pu voir que je „ ſuis",

Votre fidele Ami,
Et votre affectionné Couſin.

A Londres,
le 18 de Mai 1630.

Charles R.

Le 26 d'Août, le Chevalier *Nicolas Hyde*, Préſident de la Cour du Banc du Roi, mourut dans la ſoixantieme année de ſon âge, dans ſa Maiſon de *Hampshire*. Voici le Portrait que le Juge *Whitelock* a fait de ce Magiſtrat. „ Il fut fait Chef de „ Juſtice, *dit-il*, la ſeconde année de ce Regne, & il exerça „ cette grande Charge avec une intégrité, une ſageſſe, & une „ circonſpection extrèmes. Les tems étoient épineux & les „ Affaires fort délicates, c'eſt ce qu'il ne perdit jamais de vue; „ auſſi ne s'ingera-t-il jamais des Affaires d'Etat: & lorſque le „ Roi le conſulta ſur des cas graves, où les Loix ſe trouvoient „ intéreſſées, il n'eut jamais garde de répondre determinément, „ mais il demanda toujours qu'il lui fût permis d'en conferer a„ vec les autres Magiſtrats; ce qui lui fut auſſi toujours accordé". Char-les I. 1631.

Naiſſance de la Princeſſe Marie. 1632.

Le 4 de Novembre, la Reine mit au monde, pour le bonheur de la Nation, l'auguſte Princeſſe, qui épouſa dans la ſuite le jeune Prince d'Orange.

Aux ſéances d'après Pâques de l'année 1632, le Procureur Général *Noy* accuſa devant le Banc du Roi le Maire & les Aldermans de la Ville de Londres, de n'avoir fait aucune information du meurtre commis au mois de Juin 1628, en la perſonne du Docteur *Lamb* (comme nous l'avons rapporté ci-deſſus. De ſorte que, quoique ce crime eût été fait en plein jour, en pleine rue, & dans une Emeute, perſonne n'en fut recherché, ni interrogé, ni arrêté. Le Maire & les Aldermans comparurent, avouerent leur faute & demanderent grace. Ce qui n'empêcha point que la Ville ne fût condamnée à une Amende de quinze-cens marcs, conformément au Droit Coutumier, mais nullement au Statut de la 28. année d'*Edouard III.* ni à celui de la quatrieme année d'*Henri VIII.*

Mr. *Nathanael Bernard*, Miniſtre de l'Egliſe du *St. Sepulcre*, le même dont nous avons parlé ailleurs, fut attaqué à l'occaſion d'un Sermon qu'il avoit prononcé le 6 de Mai à Cambridge, ſur ces paroles de Samuel 1. Ch. IV. vs. 2. *La Gloire de l'Eternel eſt tranſportée d'Iſrael.* Ce Prédicateur, après avoir parlé avec beaucoup de véhémence contre les Dogmes & contre le Culte de Rome, tels que le Concile de Trente les a déterminés, & leur avoir appliqué les Déclarations les plus fortes de l'Ecriture pour montrer qu'ils ſont abſolument incompatibles avec le Salut, s'étoit ouvertement élevé contre l'introduction que l'on faiſoit, diſoit-il, des erreurs de Pélage, & des pratiques ſuperſtitieuſes du Papiſme dans l'Egliſe Anglicane; ſur quoi il avoit prié Dieu de convertir ou de confondre les Auteurs de ce mal. Il en fut recherché devant la Haute Commiſſion, qui l'en cenſura aigrement en préſence de l'Archevêque de *Cantorbery*, & lui ordonna de ſe retracter dans les propres termes d'un Formulaire qu'on lui mit entre les mains. Mais comme il ne put jamais s'y réſoudre, la Cour, ſans avoir égard au repentir qu'il témoigna en général des expreſſions imprudentes & choquantes qui lui étoient échappées dans le feu de cette Prédication, le ſuſpendit du Saint Miniſtere, le condamna à une Amende de mille livres ſterling, aux dépens de l'inſtance, & à être mis dans une certaine Priſon, où il mourut des mauvais traitemens qu'il y reçut.

Le Procureur-Général attaqua encore pluſieurs de ceux qui poſſedant des Biens Eccléſiaſtiques par Fidei-commis, en avoient inféodé & en inféodoient à force grand nombre d'autres. Il porta cette Cauſe à la Cour de l'Echiquier, où il repréſenta ces Acheteurs d'Inféodations comme des Agens de la Faction Presbytérienne, qui cherchoit à diſſiper & à détruire, par ce moyen, l'Egliſe Epiſcopale d'Angleterre. Il avança même, & fit beaucoup valoir, que ces gens-là, ſous prétexte de mieux pourvoir à la ſubſiſtance des pauvres Curés, avoient aquis diverſes Cures, quantité de Dîmes, &c. dont ils n'avoient aucunement fait cet uſage pieux & conforme à la pure & formelle intention des Donateurs.

Les Accuſés répondirent, que les Inféodations faites par des Séculiers pour tout autre uſage que pour l'entretien des Prédicateurs, étoient ſelon eux d'un grand préjudice à l'Egliſe Anglicane; comme au contraire, c'étoit, ſelon eux, une bonne œuvre, que de faire de telles aquiſitions & de les employer à ſoutenir le Service Divin & la Prédication de la Parole. Que les Donateurs, & les Bienfaiteurs n'avoient point aſſigné ſpécialement de Revenu annuel pour les Vicaires perpétuels; mais que dans les Fondations qu'ils ont faites, ils ont eu directement & uniquement en vue l'entretien de ceux qui vaquent à la Prédication de l'Evangile, & tels autres uſages pieux auxquels les Défendeurs pourroient trouver bon & convenable d'appliquer les Revenus de ces Fondations: *Liberté*, ajouterent-ils, *dont nous nous ſommes ſervis le plus ſagement qu'il nous a été poſſible, en ſuivant ſcrupuleuſement les lumieres que nous avons reçues de Dieu.*

La Cour déclara les Défendeurs coupables d'avoir empiété ſur l'autorité Royale, en s'ingerant de leur autorité particuliere, de former entre eux un Corps; d'avoir aquis par Inféodation, divers Biens Eccléſiaſtiques, ſans en avoir reſtitué un ſeul à l'Egli-

douze ans & ſon Epoux que quinze. Ce Prince, qui étoit Fils de *Frederic Henri*, s'appelloit *Guillaume*, & fut Pere de *Guillaume III*, qui juſtifia ſi bien que *la Princeſſe Marie* ſa Mere *vint au monde pour le bonheur de l'Angleterre & de la Religion.* En effet, il fut le grand Inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour les délivrer l'une & l'autre d'une ruine qui paroiſſoit inévitable. *Guillaume*, après avoir affermi cette délivrance par des travaux auſſi longs & pénibles que glorieux, la rendit durable & s'il plait à Dieu, eternelle, en ménageant, pendant ſon Regne, l'Acte qui regla la Succeſſion au Trône, la fixa dans la Ligne Proteſtante, & y appella nommément la Famille auguſte, qui l'occupe ſi dignement.

Char-les I. 1632. gliſe : de ſ'être approprié un Droit du Clergé , en diſpoſant à leur gré des Revenus des Biens inféodés en faveur des Prédicateurs & des Miniſtres ; & enfin d'avoir introduit pluſieurs pratiques nouvelles (1) d'une très dangereuſe conſéquence. C'eſt pourquoi leur Communauté fut déclarée nulle, & diſſoute , & le fonds en fut ajugé au Roi. Quant au criminel de la Cauſe, Sa Majeſté en remit la pourſuite à la Chambre Etoilée ; mais il ne ſe fit jamais la moindre procédure à ce ſujet , en conſideration d'une grande quantité de perſonnes d'une ſageſſe & d'une piété véritables & reconnues , qui diſoient qu'on feroit mieux de regler & d'exécuter un deſſein ſi pieux , que de travailler à le ruiner & à le détruire.

Le deſſein qu'on avoit de ruiner le Presbyterianiſme faiſoit qu'on n'avoit aucune condeſcendance pour les ſcrupules des conſciences tendres , dans les choſes mêmes de peu d'importance, que les Réformateurs avoient laiſſées dans le Culte public, plutôt comme indifférentes que comme abſolument néceſſaires. On affectoit au contraire , non ſeulement de ne rien omettre de ce qui choquoit le plus les Presbytériens , mais même de le faire regarder comme néceſſaire , & d'ajouter encore de nouvelles choſes capables de faire la breche plus grande, & de porter des obſtacles invincibles à la réunion. Voici un Fait qui prouve clairement ce que je viens d'avancer.

Procès fait au Recorder de Salisbury.

Il y avoit dans *Salisbury* une Egliſe Collegiale nommée *St. Edmond*, qui, avec toutes les autres de la même eſpece , avoit été confiſquée au Roi ſous le Regne de *Henri VIII*, par un Acte exprès & formel du Parlement. La Couronne étoit demeurée en poſſeſſion de cette Egliſe , juſqu'au tems de *Jaques I*, qui la vendit à un Particulier, & celui-ci à un autre , deſorte qu'elle paſſa ſucceſſivement en pluſieurs mains, juſqu'à ce qu'enfin le dernier propriétaire la vendit aux habitans de la Paroiſſe de *St. Edmond*, qui la rebâtirent & en firent leur Egliſe Paroiſſiale. Les Vitres, qui ſ'y étoient toutes parfaitement conſervées entieres juſqu'alors, étoient peintes ſelon l'ancien uſage, & contenoient , entre autres choſes , l'Hiſtoire de la Création, dans laquelle le Peintre avoit repréſenté Dieu le Pere ſous la forme d'un Vieillard , travaillant à créer le Monde , pendant les ſix prémiers jours, & étant aſſis dans le ſeptieme, pour marquer le jour du Repos. Ce Peintre ignorant & étourdi avoit rapporté à un jour l'Ouvrage qui convenoit à un autre , & voulant repréſenter la Création du Soleil & de la Lune , il avoit mis un Compas dans la main de Dieu pour les meſurer. Un Gentilhomme de *Salisbury* nommé *Sherfield*, Recorder de la Ville, & Membre de la Paroiſſe de *St. Edmond*, ayant fait aſſembler dans la Sacriſtie ceux qui étoient prépoſés au gouvernement de cette Egliſe, leur repréſenta, que ces peintures cauſoient du ſcandale, & qu'elles étoient capables de porter le Peuple à la Superſtition. Que le Peintre avoit commis diverſes fautes , & que d'ailleurs, la repréſentation de Dieu le Pere ſous la forme d'un Vieillard , choquoit les yeux des bons Chrétiens. Sur ces repréſentations, l'Aſſemblée trouva qu'il étoit à propos d'ôter ces Vitres , & d'en mettre d'autres ſans peinture à leur place. Le Recorder, muni de cette concluſion, fit venir un Vitrier, & en lui montrant avec un bâton les Vitres qui devoient être changées, il en caſſa quelques carreaux , comme ſe ſouciant peu de les conſerver.

Sur cet attentat, le Procureur-Général du Roi préſenta contre *Sherfield* , à la Chambre Etoilée , une accuſation portant, que contre les Canons qui défendent à toutes ſortes de perſonnes de faire aucuns changemens dans les Egliſes , ſoit à la fabrique , ſoit aux ornemens , ſans la Licence ſpéciale de l'Evêque du Dioceſe ; *Sherfield*, étant mal affectionné au Gouvernement de l'Egliſe par des Evêques , ſ'étoit ligué avec d'autres perſonnes du même caractere, & avoit entrepris, ſur une ſimple Reſolution du *Veſtry* (2), & au mépris du Roi & de l'Evêque Diocéſain , d'ôter & de caſſer les Vitres de l'Egliſe de *St. Edmond*, qui contenoient d'excellentes peintures de la Création, faites depuis pluſieurs ſiecles, & qui ſervoient d'un grand ornement à ladite Egliſe. Qu'il avoit commis cet attentat , contre les ordres de ſon Evêque , qui par une Lettre lui avoit enjoint de ſe déſiſter de ce deſſein. Que , par cet exemple , diverſes perſonnes méchantes , Schiſmatiques , mal diſpoſées pour le Gouvernement de l'Egliſe Anglicane ſous la Suprematie de Sa Majeſté , pourroient être induites à commettre les mêmes excès.

Sherfield répondit , que l'Egliſe de *St. Edmond* étoit un Fief Laïque, depuis qu'elle avoit été confiſquée au profit de la Couronne , & que par cette raiſon , elle étoit exemte de la Juriſdiction de l'Evêque, ſelon les Loix. Que par conſéquent, ceux qui l'avoient achetée avoient le droit d'en changer les Vitres, comme ils y avoient fait d'autres changemens, dans le Clocher, dans les Murailles, dans la Chaire, & dans d'autres choſes, ſans que l'Evêque ſ'en fût plaint. Qu'au fond, il n'avoit fait qu'abattre quelques carreaux très petits , pour montrer au Vitrier ce qui devoit être changé, & que l'Hiſtoire de la Création demeuroit encore toute entiere. Que bien loin que ce fût un excellent Ouvrage , il n'avoit pas couté quarante chellings lorſqu'il fut fait. Enſuite il fit voir les fautes groſſieres du Peintre , & prouva par des Actes de Parlement faits ſous *Edouard VI* , & ſous *Eliſabeth*, que les Peintures devoient être ôtées des Egliſes. Enfin, il nia d'être mal diſpoſé pour le Gouvernement de l'Egliſe par des Evêques , ou d'avoir agi par mépris pour le Roi, & d'avoir jamais reçu aucune Lettre de l'Evêque de *Salisbury* ſur ce ſujet. Char-les I. 1632.

L'Evêque de Londres dit, qu'il ne prétendoit pas juſtifier les erreurs du Peintre , mais ſeulement faire remarquer à la Cour, que ce qui pouvoit avoir donné lieu à cet homme de repréſenter Dieu le Pere comme un Vieillard, étoit, que Dieu étoit appellé dans l'Ecriture *l'Ancien des jours*. *Edouard* Comte de *Dorſét* interrompant le Prélat lui dit : „ Que ces paroles ſignifient que Dieu eſt de toute éternité , & nullement qu'il doive être peint comme un Vieillard traçant le Plan du Monde, „ un Compas à la main". Mais l'Evêque ajouta tout d'une ſuite, que *Sherfield* étoit bien plus coupable que le Peintre, d'avoir oſé entreprendre, ſans autorité, une réformation. Enfin, le Recorder fut condamné à perdre ſa Charge, à reconnoître publiquement ſa faute, à donner caution pour ſa bonne conduite à l'avenir , & à une Amende de cinq cens livres ſterling. Au reſte, pluſieurs de ſes Juges inſiſterent que cette Amende fût de mille livres ſterling , & que *Sherfield* fît réparation à l'Evêque en préſence de telles perſonnes que le Prélat voudroit nommer.

Cette année fut remarquable par la mort de trois Monarques, ſavoir de *Sigiſmond* Roi de Pologne , qui mourut le 29 Avril ; de *Guſtave Adolphe* Roi de Suede, qui fut tué dans le lit d'honneur, le 6. Novembre, à la Bataille de Lutzen ; & de *Frédéric* Roi de Boheme, qui mourut le 19 Novembre , d'une maladie infecte, que quelques-uns prirent pour la Peſte.

Charles rouloit trois deſſeins dans ſon eſprit ; de ſe faire couronner à Edimbourg ; d'y tenir un Parlement pour en tirer quelque argent ; & d'exécuter le Projet formé depuis longtems , de réduire l'Egliſe d'Ecoſſe à une parfaite conformité avec celle d'Angleterre. Dès le commencement de cette année 1633, il fit travailler à tout ce qui lui étoit néceſſaire pour ſe rendre dans ce Royaume-là , où , depuis la mort de *Jaques I.* ſon Pere, l'on ſouhaitoit avec paſſion (3) d'y voir faire la ſolemnité de ſon Couronnement. Les Ecoſſois n'avoient pas ſouffert ſans impatience que *Charles* eût tant différé à leur donner cette ſatisfaction ; & pluſieurs avoient même porté le murmure juſqu'à dire, *Que ſi ce Prince ne croyoit pas que la Couronne d'Ecoſſe valût la peine de la venir recevoir ſur les lieux , on pourroit bien trouver quelqu'un qui en feroit plus de cas.* Tout fut prêt pour partir au mois de Mai, & le 13 le Roi ſortit de Londres avec une ſuite éclatante , où ſe trouvoient les Comtes de *Northumberland*, d'*Arondel*, de *Pembroke*, de *Southampton*, de *Holland*, le Marquis d'*Hamilton*, l'Evêque de Londres, & pluſieurs autres Grands du Royaume. Il ſ'écarta un peu du droit chemin pour aller voir ce qu'on appelloit le *Monaſtere Proteſtant* , fondé & inſtitué à *Gidding-Parva* , proche de Stilton , dans la Province de Huntington (4), par la Dame *Farrar* , Veuve âgée de quatre-vingts ans, qui ſ'étoit, diſoit-elle, fait cette Retraite, ayant dit un éternel adieu aux craintes & aux eſpérances de ce Monde, pour ſ'attacher toute entiere à l'amour & au ſervice de Dieu. Elle n'admettoit dans cette Maiſon que les Perſonnes de ſon Sexe , qui ſe dévouoient de leur pur gré à y prier Dieu en communauté regulierement quatre fois par jour , aux heures marquées, le matin, à midi, le ſoir, & dans la nuit ; comme auſſi à ſe nourrir très ſobrement. Il y avoit dans ſa Chapelle un riche Autel éclairé de Cierges, avec un Crucifix au milieu. Avant de commencer la Priere, elles faiſoient trois inclinations devant l'Autel, en y montant & en deſcendant. Chacune avoit la liberté d'exercer dans la Maiſon même quelque vacation , comme de relier des Livres , de tenir Ecole , ou de ſ'appliquer à l'Etude ; & ſ'il prenoit envie à quelqu'une de ſe marier , elle le pouvoit faire de plein droit, la ſortie de la Société lui étant ouverte à toute heure. 1633.

Pendant ce Voyage, on offrit pluſieurs Fêtes au Roi, qu'il accepta gracieuſement. Il fut particulierement regalé à *Welbeck*, dans la Province de Nottingham , par le Comte de *Newcaſtle*, qui fut enſuite Duc du même nom ; à *Raby-Caſtle* dans la Province d'Yorck, par le Chevalier *Henri Vane*, qui avoit été Ambaſſadeur du Roi aux Cours de Danemarc & de Suede ; à *Durham* par l'Evêque *Moreton* ; à *Newcaſtel* ſur la *Tyne* par les Magiſtrats ; & à *Berwick* , où Mr. *Widdrington* Recorder de cette Ville , & Membre du College des *Grays* , lui fit le 2 Juin cette Harangue ſi remarquable.

Très

(1) On leur reprocha ſur-tout fort vivement, qu'ils donnoient une préférence ordinaire & marquée aux Prédicateurs Presbytériens ſur les Anglicans ; à quoi ils répondirent, qu'ils n'avoient jamais adreſſé aucune Vocation , qu'à des Perſonnes dont la capacité & la conformité de Doctrine avec l'Egliſe Anglicane n'euſſent été reconnues & approuvées par l'Ordinaire : qu'outre cela, ils avoient offert d'eux-mêmes & donné leur parole à l'Evêque de Londres , que ſ'il leur arrivoit jamais de lui préſenter un Sujet indigne, ou de ſe conduire dans cette ſorte d'affaire , d'une maniere oppoſée à l'Ordre & aux Canons , ils ſe ſoumettroient à y faire le changement qu'il daigneroit leur preſcrire. Voy. la Chronique de *Baker*.

(2) C'eſt le nom qu'on donne à l'Aſſemblée des Marguilliers & autres principaux Paroiſſiens, qui ſ'aſſemblent dans la Sacriſtie.

(3) Mr. *Sanderſon* dit que les Ecoſſois avoient préſenté à *Charles I*

une

Très Gracieux & Très Redouté Souverain,

„ Ce que le fracas étrange & inuſité de cette Artillerie ; ce que les murs de cette Place forte, quoique déſolée; ce que le reſte de tant de braves Guerriers; ce que les ruines d'une pauvre, mais ancienne Ville ; ce que toutes ces choſes diroient, ſi on leur prêtoit de la voix , & ce que les plus humbles & les plus fideles de vos Sujets , Sire, tâchent d'exprimer par leurs acclamations unanimes & vives , tend à marquer uniquement , que la préſence de Votre Majeſté verſe dans nos cœurs une joie égale à l'amertume & à la triſteſſe que la perte de cette Ville répandoit autrefois dans l'ame de l'un & l'autre Peuple, Anglois & Ecoſſois.

„ Un jour auſſi beau que celui qui nous éclaire , n'eſt du tout point propre, Sire, à mettre devant vos yeux le ſombre nuage de nos calamités & de nos miſeres ; la pite que nous porterons à votre Tréſor Royal ne le rendra que trop ſenſible. Je ne le ferai donc point paroître. Eh ! comment le pourrois-je, dans un tems où l'éclat de votre préſence diſſipe le noir brouillard qui nous envelopoit; dans un tems où nos armes rouillées, nos remparts déſerts, notre Milice extenuée, & notre Ville devenue ſi mépriſable, ſe relevent de la pouſſiere, & reprennent avec la vie, leur prémier luſtre , & leur ancienne vigueur ? Evenement , joie qui nous tranſporte à tel point que nous ſommes tentés de croire, que cette année, où Votre Majeſté fait ſon plus éclatant Voyage , eſt préciſément celle, qui, ſelon le calcul de Platon, doit voir rentrer toutes choſes dans l'état excellent & glorieux dont elles avoient joui auparavant.

„ Avec tout cela, Votre Majeſté n'a maintenant ſous les yeux que l'ombre de ***Berwick***, Ville délabrée, mais qui fut autrefois les délices, car ***fuimus Troes***, que dis-je, elle fut même la rançon des Rois. Vraye Hélene pour laquelle il s'eſt donné bien des combats ſanglans, perdue & recouvrée une infinité de fois dans l'eſpace d'un ſeul ſiecle. Ville la plus forte de vos deux floriſſans Royaumes , qui , au prémier mécontentement de part & d'autre , ſe trouvoit ſerrée des deux côtés, & balotée , pour ainſi dire , comme une bale dans un jeu de paume, tellement qu'elle ne tomboit pas plutôt ſous la main des uns, qu'elle repaſſoit ſous celle des autres , & ne jouiſſoit jamais du moindre repos, juſqu'à ce que les Partis en vinſſent à un accommodement.

„ Ville auſſi inutile que les Armes en tems de Paix ; mais que Votre Majeſté peut néanmoins conſiderer comme une Carte abrégée de vos deux grands Royaumes , tenant en effet de la nature de l'un & de l'autre , bien que toujours incertaine ſi elle eſt au delà des frontieres de celui-ci , & hors de la Juriſdiction de celui-là, mais s'attirant également les regards & les deſirs de tous les deux.

„ Ville qui ne s'eſt jamais entierement gouvernée par les Loix d'Angleterre ni d'Ecoſſe , mais par des coutumes & des uſages qui en different en pluſieurs points. Plus portée cependant pour les Loix du Peuple Anglois , comme ayant reçu plus ſouvent des Reſcrits favorables de ſa part ; mais plus portée auſſi pour les manieres & le langage des Ecoſſois, comme les voyant & les entendant plus communément , que les prémiers.

„ Ville qui, quoiqu'Angloiſe maintenant, & qu'elle l'ait même été depuis *Edouard IV.* ſans aucune interruption , ſe trouve placée ſi loin du Centre de l'Angleterre , où Votre Majeſté fait ſa réſidence, que les rayons de félicité que Votre préſence & votre doux Gouvernement répandent delà ſur ce Royaume, n'arrivent que bien difficilement , & bien affoiblis juſqu'à nous.

„ Nous reconnoiſſons , & qui eſt-ce qui pourroit ne pas reconnoitre, Sire , que le ſang Royal qui coule dans vos veines , y eſt deſcendu par le canal des plus grands Monarques d'Angleterre & d'Ecoſſe. C'eſt à ces Souverains , & particulierement au Roi votre Pere de glorieuſe & d'éternelle mémoire, que ***Berwick***, quoique frontiere des deux Royaumes, eſt redevable des Privileges & des Franchiſes qui font ſon plus riche ornement. Et puiſque la Puiſſance & les Dignités de vos Ancêtres ſe trouvent réunies d'une maniere éclatante en votre auguſte Perſonne, nous ne ſaurions douter que celui qui n'eſt pas moins l'Héritier de leurs Vertus que de leurs Sceptres , n'ait la bonté de nous confirmer les Prérogatives qu'il plut à leur main gracieuſe & libérale de nous accorder.

„ Cependant , comme il faut être court avec les Grands, ſur-tout lorſque l'on manque d'éloquence; nous nous bornons à dire avec une franchiſe entiere à Votre Majeſté , que nos ſentimens valent mieux que nos diſcours. Pardonnez donc, ô grand & bon Roi, la groſſiereté de ceux-ci , & daignez-vous faire les idées les plus favorables de ceux-là.

„ Maintenant que Votre Majeſté va poſer ſur ſa Tête Sacrée un Diademe, qui lui eſt échu de droit Divin & de droit Humain , nous prions Dieu avec toute l'ardeur poſſible , que non ſeulement cette Couronne , mais toutes les autres qui vous appartiennent , ayent tout l'éclat & tout le parfum délicieux des Roſes, ſans en avoir les épines.

„ Que le Trône du Roi *Charles* , ce grand, ce ſage Fils de notre Salomon Britannique , ſoit tel que celui de David le Pere de Salomon , Trône ferme & ſtable devant l'Eternel à perpétuité ! Voix unanime, vœux qui partez du plus profond de nos cœurs, veuille le Seigneur vous exaucer pleinement !

Arrivée du Roi en Ecoſſe.

Le Roi entra en Ecoſſe le 12 Juin, accompagné d'un nombreux cortege compoſé de toute la Nobleſſe & des plus grands Seigneurs de ce Royaume , qui étoient venus à ſa rencontre dans un équipage très riche & très brillant. Dès qu'ils parurent , les Officiers Anglois qui étoient en ſervice auprès de la Perſonne & dans la Maiſon du Roi, leur cederent l'exercice de leurs différentes Charges avec les Titres qui y étoient attachés. Ce même jour-là , le Roi fut traité à ***Seaton*** par le Comte de ***Winton*** , & le lendemain à ***Dalkeith*** par le Comte de ***Moreton*** Grand-Tréſorier d'Ecoſſe. Le 15 , il entra avec une pompe & une magnificence extraordinaires dans ***Edimbourg*** (5), & fut conduit juſqu'à ſon Palais de ***Holy-rood Houſe*** , par la Nobleſſe Ecoſſoiſe, qui formoit une Cavalcade ſuperbe, chacun ſelon le rang qu'il tenoit dans le Parlement. Le Sceptre , & la Couronne d'Ecoſſe étoient portés devant lui ; la Nobleſſe Angloiſe ſuivoit, en gardant auſſi le rang qui leur appartenoit.

Le Couronnement ſe fit le 18 Juin , avec une pompe qui paroiſſoit ne pouvoir être bien comparée qu'aux grands mouvemens de joie que le Prince & le Peuple faiſoient également éclater. Le Docteur ***David Lindſey*** , Evêque de ***Brechin***, fit le Sermon , & le Docteur ***Spotswood***, Archevêque de ***St. André***, la Cérémonie du Sacre. ***Rushworth*** obſerve que l'Archevêque de ***Glasgow***, étant placé à la gauche de Sa Majeſté, & l'Archevêque de ***St. André*** à ſa main droite , ***Laud***, qui n'étoit alors qu'Evêque de Londres , ne préſuma pas ſeulement de regler le Cérémonial de cette Journée , tout étranger qu'il étoit dans ce Royaume; mais ayant apperçu que l'Archevêque de ***Glasgow***, homme ſimple, qui avoit un parfait éloignement pour le faſte, n'étoit point , comme les autres , en habit Pontifical , il eut l'audace de le tirer de ſa place avec violence, & d'y faire aſſeoir l'Evêque de ***Roſſe*** , en diſant tout haut au prémier : ***Etes-vous un Eccléſiaſtique, vous? & oſez-vous paroître dans un lieu comme celui-ci, ſans avoir un habit convenable à votre Dignité, & à la ſolemnité de ce Jour?***

Aſſemblée du Parlement d'Ecoſſe.

Deux jours après le Sacre , le Parlement s'aſſembla : l'Archevêque de ***St. André*** en fit le Sermon d'Ouverture ; & le Roi prononça un Diſcours des plus gracieux. On lui accorda le plus grand Subſide, qui eût jamais été accordé à aucun Roi d'Ecoſſe avant lui. Tout s'y paſſa avec aſſez de tranquillité & à ſon gré , excepté le renouvellement de deux Actes , l'un de l'année 1606, concernant les Prérogatives de la Couronne , & l'autre de l'année 1609, qui donnoit pouvoir au Roi ***Jaques*** de preſcrire aux Eccléſiaſtiques, mais avec leur conſentement, les habits qu'ils devoient porter.

L'Evêque ***Burnet*** , qui a répandu le plus de jour ſur cette matiere , dit , dans le prémier Volume de l'Hiſtoire de ſon Tems, „ que ces deux Actes furent mis en un. ***Cette incorporation de Loix diverſes déplut fort au Comte de*** Rothes , ***qui demanda que les deux Actes fuſſent ſéparés.*** Le Roi lui ayant dit , ***que ces Actes n'en faiſoient plus qu'un , & qu'il devoit opiner ſur le tout ou pour ou contre*** , le Comte répondit, ***que perſonne n'étoit plus zélé que lui pour les Prérogatives de la Couronne, mais que cette Addition étoit contraire aux Loix de l'Egliſe, & qu'à ſon avis, on ne devoit rien décider là-deſſus, ſans le conſentement du Clergé, ou du moins avant que de l'avoir ouï.*** Le Roi lui commanda de mettre fin à ſes raiſonnemens, & de donner ſa voix. Il le fit, & ce fut pour la Négative. Il y eut d'autres Seigneurs , qui voulurent auſſi raiſonner. Le Roi leur impoſa ſilence de la même maniere. La plupart des Membres des Communes ſe déclarerent contre cet Acte , qui de la ſorte fut véritablement rejetté à la pluralité des Voix. Le Roi le ſavoit; car , ayant à la main une Liſte des Membres, il avoit marqué d'un trait de plume la diverſité des Opinans. Cependant , le Commis du Regître, qui a le ſoin de compter les ſuffrages & d'en faire rapport , déclara que la pluralité étoit pour l'Affirmative. Le Comte de ***Rothes*** dit fort haut , que ***c'étoit la Négative qui l'emportoit:*** à quoi Charles repliqua , que ***le rapport du Commis devoit ſubſiſter , à moins que le Comte ne voulût aller à la Barre de la Chambre, & accuſer ce Commis d'avoir falſifié les Regîtres du Parlement.*** Ce Crime bien prouvé mérite la mort par les Loix de l'Etat; mais auſſi l'Accuſateur eſt ſoumis à la „ même-

une Requête , où ils lui faiſoient les plus tendres & en même tems les plus ſérieuſes inſtances pour l'engager à leur donner la joie de le voir en Ecoſſe avec ſa Cour , & de leur faire l'honneur d'y venir recevoir en perſonne la Couronne de ce Royaume.

(4) Dans la Collection de *Ruſhworth* , cet endroit eſt appellé *Giddon*, & placé dans la Province de Northampton; mais c'eſt par mé-

priſe.

(5) L'Entrée de *Charles* dans Edimbourg , & ſon Couronnement, furent ſi magnifiques, que la Nation en ſouffrit beaucoup. Ce ne fut que Feſtins & que Spectacles. *Burnet* , Mémoires pour l'Hiſtoire de la Gr. Bret. T. I. p. 35.

CHARLES I. 1633.

„ même peine, ſi ſes preuves ne valent rien. Le Comte ne voulut pas s'y hazarder, & voilà comment une Loi rejettée fut actuellement établie.

„ Le Roi marqua ſon déplaiſir à tous les Membres qui avoient concuru à l'Oppoſition." *Ruſhworth* ajoute qu'*il n'en voulut admettre aucun à lui baiſer la main, ſe tournant*, & *ſe retirant même, dès que quelqu'un d'entre eux arrivoit.* „ Les Seigneurs eurent là-deſſus pluſieurs Aſſemblées. Ils comptoient pour une choſe ſure, que toutes leurs libertés étoient perdues, & que le Parlement n'étoit plus qu'une pompeuſe farce, ſi les perſonnes, qui rapportent le nombre de voix, peuvent en déclarer la pluralité du côté qu'il leur plaît, ſans qu'il ſoit permis d'examiner leur rapport. ***Hague***, Avocat du Roi, & fort zélé pour le parti des Plaignans, dreſſa une Requête au Roi, contenant des Remontrances ſur le ſujet de leurs plaintes, avec priere d'y remédier. Son deſſein étoit de la faire ſigner aux Seigneurs, qui la préſenteroient enſuite à Sa Majeſté. Il la fit voir à quelques-uns, & entre autres à Milord ***Balmerinoch***, qui la trouva bonne en ſon tout, (mais qui fut pourtant d'avis qu'on y changeât certaines choſes.) Celui-ci en parla au Comte de ***Rothes***, en préſence du Comte de ***Caſſilis***, & de quelques autres Seigneurs, dont aucun ne l'approuva. ***Rothes*** la porta au Roi, (en lui diſant que l'*on avoit eu deſſein de lui préſenter une Requête pour expliquer & juſtifier le procédé des Oppoſans*, & *qu'il en avoit une Copie à lui communiquer*). Le Roi ne daigna point y jetter les yeux, & donna ordre au Comte d'*arrêter le cours de cette Requête*, (parce qu'il ne la vouloit point recevoir). Le Comte de ***Rothes***, ayant informé de ceci Milord ***Balmerinoch***, (on laiſſa tomber cette Piece) de laquelle ce dernier Seigneur conſerva ſeulement une Copie, où il écrivit de ſa propre main, quelques corrections entre-lignes (1), pour adoucir ce qu'il y avoit de trop rude. Dans cet état, il la montra à un certain ***Dunmoor***, Avocat, auquel il ſe confioit, le pria de lui en dire ſa penſée, & lui permit même de l'emporter à ſa maiſon, à condition pourtant qu'il ne la feroit voir à perſonne, & qu'il n'en tireroit point de Copie. ***Dunmoor*** ne tint point parole, & communiqua cet Ecrit à un certain Hay de ***Naughton***, ſe contentant d'en exiger le ſecret, mais lui nommant la perſonne de qui venoit cette Piece. ***Hay*** l'ayant lue, & jugeant qu'elle pouvoit être de conſéquence, l'alla mettre entre les mains de ***Spotſwood***, Archevêque de ***St. André.*** Ce Prélat s'imagina qu'on la faiſoit déja courir pour la ſignature, en prit l'allarme, & ſans héſiter prit le chemin de Londres, commençant ſon voyage un Dimanche, choſe qui lui étoit fort ordinaire, mais qui eſt fort odieuſe en Ecoſſe.

„ Il y a, dans ce Royaume-là, des Loix qui, en termes aſſez vagues, font un crime capital de publier des menſonges du Roi ou de ſon Gouvernement, ou d'aliéner les Sujets de ſon ſervice. La ſévérité s'étendoit juſqu'aux perſonnes qui ne découvroient pas les coupables quand ils leur étoient connus. Mais quant à ce dernier point, on ne l'avoit jamais mis en exécution. La Requête tomboit dans le cas de la Loi, de ſorte que ***Balmerinoch*** fut mis en priſon. Bientôt après, on envoya à ***Edimbourg*** une Commiſſion ſpéciale pour lui faire ſon procès.

„ L'Evêque ***Burnet*** remarque, que les Commiſſaires n'eurent pas plutôt nommé les Jurés & les Juges, que l'on vit bien, par le choix qu'ils en firent, que la perte de ***Balmerinoch*** étoit réſolue (2)." ***Hague***, qui avoit dreſſé, la Requête, ſe ſauva en ***Hollande***, après avoir, en partant, écrit à ce Seigneur, une Lettre où il reconnut avoir compoſé cette Piece, tout ſeul, de ſon propre chef, & ſans que ni lui ***Balmerinoch***, ni qui que ce fût, y eût la moindre part.

„ On n'avoit pû convenir, pendant longtems, de la nature du crime que l'on devoit imputer au Priſonnier. Ce qu'il y avoit de ſon Ecriture entre-lignes dans la Requête, ne tendant qu'à en adoucir les expreſſions, ne pouvoit paſſer pour une bonne preuve qu'il l'eût dreſſée, ou qu'il en fût complice. C'étoit pourtant la ſeule preuve que l'on avoit contre lui. D'autre part, on ne pouvoit pas conclurre qu'il l'eût publiée, de ce qu'il l'avoit montrée à un Avocat, puiſqu'il ne l'avoit fait que pour avoir ſon avis. Il fut donc enfin réſolu de s'en tenir à ceci, que le but de cette Requête étoit d'aliéner les Sujets du ſervice du Roi, & que ***Balmerinoch***, qui en connoiſſoit l'Auteur, ne l'avoit pas découvert; crime qui, par les Loix, méritoit la mort.

Les Juges décident la Queſtion

„ La Cour décida que l'Ecrit étoit ſéditieux, & contenoit des menſonges contre le Roi, & le Gouvernement. L'autre Point étoit évident, que le Baron, connoiſſant l'Auteur, ne l'avoit point déféré. Il repréſenta dans ſa Défenſe, *Que la Loi, qui oblige à la découverte, n'avoit jamais été miſe à exécution; qu'elle ne pouvoit s'entendre que des choſes qui ſont notoirement ſéditieuſes; que juſqu'à préſent que les Juges venoient de le décider, il n'avoit pas cru que cet Ecrit fût de cette nature; qu'il ne l'avoit regardé que comme une Requête très reſpectueuſe, que lui & d'autres avoient deſſein de préſenter au Roi pour ſe juſtifier auprès de lui; qu'il l'avoit communiquée au Comte de* Rothes, *qui en parla au Roi, & que ſur ce que le Roi avoit déclaré qu'il ne la recevroit point, on l'avoit laiſſé tomber.* Ces Faits furent atteſtés par le Comte de ***Rothes***.

CHARLES I. 1633. de Droi[t] contre Balmerinoch.

Les Jurés jugent la Queſtion de Fait.

„ Quand ces Jurés eurent été mis dans une Chambre à part, ſelon la coutume, ***Gordon*** de ***Buckey*** parla le prémier. Ce Gentilhomme, *dit notre Prélat*, étoit alors fort vieux, & la Cour comptoit ſur lui, parce que quarante-trois ans auparavant il avoit été complice de l'aſſaſſinat du Comte de ***Murray***. Il pria d'abord la Compagnie de bien penſer à ce qu'ils alloient faire: *Qu'il s'agiſſoit de répandre du ſang; qu'ils couroient riſque de commettre un crime dont ils ſentiroient le poids tout le reſte de la vie: Qu'on l'avoit attiré, dans ſa jeuneſſe, à la commiſſion d'un homicide; qu'il en avoit obtenu le pardon du Roi, mais, qu'il lui en avoit bien couté pour obtenir le pardon de Dieu, & que ſes remords lui avoient fait paſſer de cruels momens, tant les jours que les nuits.* En parlant, il fondoit en larmes (3). Alors le Comte de ***Traquair*** prit la parole. Il paſſoit pour le plus beau parleur du Royaume, & pour l'homme le plus propre aux affaires, mais auſſi pour trop ruſé. Né ſimple Gentilhomme du nom de ***Steward***, il avoit ſu s'élever à la Dignité de Comte & à la Charge de Grand-Tréſorier. Dans la ſuite, il eſſuya de ſi grands revers de fortune, que l'Evêque ***Burnet*** aſſure l'*avoir vu réduit à la plus honteuſe indigence, mendier ſon pain* (4). ***Traquair*** donc prenant la parole, repréſenta, que „ ce n'étoit point à leur Aſſemblée à juger, ſi la Loi étoit trop ſevere ou non; que la nature de la Requête n'étoit pas une choſe qui les regardât non plus, parce que les Juges en avoient déja décidé; & qu'ainſi tout ce qu'ils avoient à faire étoit d'examiner ſi le Priſonnier avoit, ou n'avoit pas, déféré l'Auteur de cet Ecrit" (5). Le Comte de ***Lauderdale*** repliqua, que *des Loix rigoureuſes, & que l'on n'avoit jamais fait valoir, étoient cenſées faites uniquement pour tenir les gens en reſpect; & que, quoiqu'après la déciſion des Juges, qui venoient de prononcer que cet Ecrit étoit ſéditieux, on ne pût en cacher l'Auteur ſans crime, néanmoins avant cette déciſion, un Particulier pouvoit n'y pas voir la ſédition avec tant d'évidence, qu'il fût obligé d'en reveler l'Auteur* (6). „ Pluſieurs heures ſe paſſerent à diſputer là-deſſus; mais quand il fallut en venir aux voix, il y en eut ſept pour l'abſolution & huit pour la condamnation: de ſorte que la ſentence de mort lui fut prononcée."

Barmerinoch eſt condamné.

Nous ſommes entrés dans le détail de cette affaire, parce ce que notre Auteur rapporte (7), qu'il avoit ſouvent ouï dire à ſon Pere, alors intime ami du Comte de ***Lauderdale***, que la décadence de l'Autorité Royale en Ecoſſe venoit, en grande partie, de ce malheureux Procès. En effet, il ſe fit à ce ſujet en Ecoſſe quantité d'Aſſemblées, où l'on prit la réſolution, ou de forcer la priſon pour faire évader ***Balmerinoch***, ou, ſi cela venoit à manquer, de vanger ſa mort ſur la tête des Juges & des huit Jurés. Il s'en trouva même qui s'offrirent, les uns de les tuer, & les autres de mettre le feu à leurs (8) maiſons. Sur les avis que Milord ***Traquair*** en reçut, il vint à la Cour, & dit au Roi, *que la vie de* Balmerinoch *étoit entre ſes mains, mais qu'à tous égards ſon exécution n'étoit pas une choſe qu'on dût conſeiller.* Le Roi goûta la reflexion de ***Traquair***, & fit grace au Seigneur condamné.

Edimbourg érigé en Siege Epiſcopal en faveur de Forbes.

Pendant le ſéjour que ***Charles*** fit en Ecoſſe, il érigea ***Edimbourg*** en Siege Epiſcopal, & lui donna pour Evêque un certain ***Forbes***, dont voici le portrait, tel que le Docteur ***Burnet*** l'a tracé. ***Forbes*** étoit un homme d'un grand ſavoir & d'une grande piété. Il avoit l'étrange faculté de prêcher cinq à ſix heures de ſuite. Son genre de vie & de dévotion tenoit un peu du Monaſtere, & ſon fort étoit la connoiſſance de l'Antiquité. Il s'attachoit à reconcilier les Papiſtes avec les Proteſtans, penchant plus néanmoins vers les prémiers, comme on en peut juger par ſon Livre, intitulé *Conſidérations modeſtes.* Fort petit eſprit, & connoiſſant peu le monde, il commit quantité de fautes, & mourut bien tôt après ſon élevation, ſuſpect de Papiſme. Soupçon qui fut fortifié par la conduite de ſon Fils, qui ſe rangea publiquement à la Communion de Rome (9)

Avant de parler du retour du Roi en Angleterre, il faut dire ici

(1) Mémoires pour l'Hiſtoire de la Grande-Bretagne, par *Burnet*, Tome I. pag. 36--38. octavo, de la Traduction Françoiſe.
(2) Ibid. p. 38--42.
(3) Ibid. p. 44.
(4) Ibid. p. 41.
(5) Ibid. p. 44.
(6) Ibid. p. 45.
(7) Ibid. p. 46.

(8) *Salmonet*, François & Papiſte *, rapporte, que le jour que la Sentence devoit être prononcée, le Peuple fut ſi tranſporté de colere, qu'il s'attroupa aux portes du Palais, menaçant de toute ſa fureur les Juges, à meſure qu'ils entroient. * NB. Mr. *De Larrey* dit, Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 113, que *Salmonet* étoit Presbytérien zélé.
(9) Ibid. p. 39.
(10) C'eſt-à-dire de ſe ranger au Culte & à la Diſcipline de l'Egliſe Epiſcopale d'Angleterre.

(11) L'E-

CHARLES I. 1633.

ici quelque choſe des diſpoſitions où ſon Voyage, & ſes entrepriſes en Ecoſſe, mirent les eſprits des Ecoſſois: d'autant plus que le Docteur *Kennet*, Evêque de *Peterbouroug*, Hiſtorien très reſpectable, aſſure que ces diſpoſitions contribuerent extrêmement à exciter les troubles qui dans la ſuite rompirent l'union de ces deux Royaumes. En effet, il parut alors manifeſtement que les Seigneurs Ecoſſois, qui étoient le mieux venus à la Cour d'Angleterre, étoient ceux qui s'intéreſſoient le moins au Bien de leur Patrie, & que les bienfaits que le Roi regnant avoit répandus ſur eux, à l'exemple du feu Roi ſon Pere, étoient moins des marques de bienveillance envers la Nation, que des moyens pratiqués pour ſe les attacher inviolablement. Auſſi, plus le Roi leur faiſoit de careſſes, & plus le Peuple les tenoit pour ſuſpects. En ſecond lieu, pluſieurs Membres de la Chambre Haute travaillerent dès-lors à ſe rendre agréables au Peuple, en parlant dans le Parlement avec beaucoup d'ardeur contre les Actes que le Roi avoit le plus à cœur de faire paſſer, de ſorte qu'il ſe porta juſqu'à interdire en pleine Aſſemblée la parole à pluſieurs d'entre eux, & ſe les rendit irréconciliables, parce qu'ils conçurent qu'il ne ſe reconcilieroit jamais bien lui-même avec eux. En troiſieme lieu, le Roi fit faire deux ou trois Reglemens, qui diminuoient conſidérablement l'autorité des Seigneurs ſur leurs Vaſſaux; ce qui, en rendant plus inſolens les Petits, indiſpoſa, & aigrit de plus en plus le cœur des Grands. Mais, en quatrieme lieu, le pire de tout fut la crainte & les ſoupçons que l'on fit concevoir au Parti Presbyterien. Et il eſt vrai que l'Evêque de Londres qui ne quittoit pas le Roi d'un moment, & que ces gens-là ne regardoient pas d'ailleurs de trop bon œil, ſembla vouloir les avertir de prendre garde à eux, lorsqu'en prêchant dans la Chapelle Royale d'*Edimbourg*, il preſſa extrêmement la néceſſité & les avantages de la *Conformité* (10), ayant fait rouler la plus grande partie de ſon Sermon ſur cette matiere & ſur le reſpect qui eſt dû aux Cérémonies de l'Egliſe. Mais ce qui mit le comble à leur dépit, ce fut de voir le Roi d'un côté ériger *Edimbourg* en Siege Epiſcopal bien renté, & de l'autre, revêtir les Evêques des principales Charges de l'Etat, & enfin de donner à un certain nombre bien choiſi d'entre eux commiſſion & autorité de dreſſer une Liturgie pour l'Egliſe d'Ecoſſe (11). On cria fort haut contre ces établiſſemens, que l'on regardoit comme l'exécution d'un Projet formé d'obliger l'Ecoſſe à ſe conformer en toutes choſes au Gouvernement d'Angleterre, à la reduire même en Province, & par une ſuite néceſſaire, à rendre impraticable & impoſſible la réformation des abus dont l'introduction dans l'Egliſe Presbytérienne du Royaume, faiſoit le principal de leurs Griefs.

Retour du Roi en Angleterre.

Ce fut le 16 de Juillet, que le Roi, après avoir couru riſque de ſe noyer en traverſant le *Forth* de *Bruntisland* à *Edimbourg*, laiſſa l'Ecoſſe dans une agitation, que toutes les démarches qu'il fit dans la ſuite, ne ſervirent qu'à augmenter. Il prit la poſte, & arriva le 20 à *Greenwich*, ou la Reine étoit.

Mort de l'Archevêque Abbot; & ſon Caractere, par le Comte de Clarendon.

Le 4 d'Août, l'Archevêque *Abbot*, qui étoit déja depuis longtems autant que mort pour l'Egliſe, rendit le dernier ſoupir à *Croydon* dans ſa 71. année. *Ce Primat*, dit le Comte de Clarendon, *remplit trop longtems le Siege de* Cantorbery, *& eut trop d'autorité dans l'Egliſe. Sa maiſon étoit le Rendez-vous & l'Aſile des plus factieux du Parti oppoſé. Il leur permettoit de publier leurs Livres pernicieux, & il négligea ſi fort & ſi longtems l'obſervation de l'Ordre & de la Diſcipline, que l'Egliſe ſe remplit de Miniſtres foibles & opiniâtres.* Notre illuſtre Hiſtorien ſemble vouloir encherir ſur des traits ſi deshonnorans, lorſqu'il ajoute, „ Qu'*Abbot*, qui fut d'abord Chef „ d'un des moindres Colleges d'*Oxford*, avoit aſſez de capacité „ pour un tel Emploi. D'ailleurs, *continue le Comte*, il avoit „ l'air chagrin, & les manieres rudes & ſauvages, ce qui paſſoit „ en ce tems-là pour Gravité. Il fut fait Evêque (12), ſans avoir jamais été ni Miniſtre, ni Vicaire, ni Chanoine d'aucu- „ ne Cathédrale. Il ignoroit entierement la véritable Conſti- „ tution de l'Egliſe Anglicane, & les intérêts du Clergé. Per- „ ſuadé que toute la Religion conſiſtoit dans l'averſion du Pa- „ piſme & à en dire beaucoup de mal, l'Archevêque eſtimoit „ le plus ceux qui déclamoient le plus furieuſement contre „ Rome. Indifférent pour le maintien de la Diſcipline, & „ pour l'établiſſement de la *Conformité* (13), il ne faiſoit aucune „ perquiſition, & négligeoit de s'oppoſer aux entrepriſes des „ Ennemis de l'Egliſe Anglicane. Avec cela, peu verſé dans „ l'Antiquité Eccléſiaſtique, & dans la lecture des bons Théo- „ logiens, il s'attacha uniquement aux Dogmes de Calvin; de- „ là vint qu'il ne deſapprouva pas, autant qu'il y étoit obligé, „ la Diſcipline de ce Théologien."

CHARLES I. 1633.

Par le Docteur Kennet.

Si les Nonconformiſtes ſe multiplierent extrêmement dans tout le Royaume, ce fut par la nonchalance d'*Abbot*, ſelon le Docteur *Kennet*. C'eſt du moins ce qu'il ſemble croire, lorsqu'il nous dit, dans le 3. Volume de l'Hiſtoire Complete d'Angleterre, *Que pluſieurs Evêques étoient du ſentiment, que la modération & la froideur de l'Archevêque-Primat avoient été fatales à la Paix & à l'Honneur de l'Egliſe Anglicane.*

Mais nonobſtant tout ce qui a été répandu au deſavantage d'*Abbot*, il ne manque pas d'Auteurs graves qui diminuent, & qui ſemblent même vouloir rendre excuſable la grande négligence contre laquelle on a tant crié. „ C'étoit un Prélat très „ ſage, & très modéré, *dit le Docteur* Wellwood *dans ſes* „ *Mémoires.* Il ne preſſa jamais l'Uniformité en ce qui con- „ cerne la Religion & le Culte, au-delà de ce qui étoit abſo- „ lument néceſſaire pour maintenir la paix dans l'Egliſe; & il „ refuſa conſtamment de ſoutenir les Prérogatives du Roi au „ préjudice du bien de l'Etat. Son génie n'étoit pas fait pour „ la Cour, quoique d'ailleurs il ne manquât ni d'éducation ni „ d'habileté. Incapable de s'accommoder au tems, il donna, „ par ſon inflexibilité hors de ſaiſon, plus d'une fois ſujet à ſes „ Ennemis de le repréſenter comme peu attaché aux intérêts „ du Roi, & comme un défenſeur outré des Droits du Peu- „ ple; & par conſéquent, comme n'étant du tout point pro- „ pre aux affaires d'Etat."

Par de Larrey.

Un Auteur François dit, dans le quatrieme de Tome de ſon Hiſtoire d'Angleterre (14), que *Laud avoit gardé des* meſures, tant que ſon prédéceſſeur avoit vêcu; *& que tout diſgracié qu'étoit Abbot, l'Egliſe, les Académies, tout le Royaume le reſpectoit encore.* Que quoique *dépouillé d'une partie du Temporel de ſon Archevêché, & privé d'en faire les fonctions, il ne laiſſoit pas d'être conſidérable par le titre d'une ſi éminente Charge, dont il étoit toujours revêtu; plus conſidérable pourtant encore par ſon Savoir & par ſon Intégrité, deux barrieres que l'Arminianiſme ne put ou n'oſa forcer.*

Laud eſt fait Archevêque de Cantorberi.

Deux jours après la mort d'*Abbot*, *Laud* lui ſuccéda. Cet Evêque de Londres ne faiſoit que d'arriver d'Ecoſſe, n'ayant pas fait autant de diligence que le Roi, que ne le vit pas plutôt, qu'il lui dit gracieuſement, *Milord Archevêque de Cantorberi, ſoyez le bien-venu.* Toutes les choſes néceſſaires à ſa tranſlation furent expédiées le même jour; & elle ſe fit le 19 du mois ſuivant.

Le Docteur *Laud* eut tant de pouvoir, ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'Etat, durant le période dont nous rapportons les principaux évenemens, que nos Lecteurs s'attendent naturellement que nous leur donnerons le Portrait de ce Primat d'Angleterre, comme nous avons donné celui de ſon Prédéceſſeur. C'eſt auſſi ce que nous allons faire d'après trois Seigneurs Eccléſiaſtiques, & un Laïque, &c. tous célèbres Ecrivains; à quoi nous ajouterons le ſentiment de Mr. *Rapin* ſur ce qu'il avoit vu d'imprimé pour & contre; & nos Lecteurs, mis ainſi au fait du tout, ſeront mieux en état d'en porter un juſte jugement.

Caractère de Laud.

L'ordre veut que nous commencions par les traits dont l'Archevêque *Abbot* peignit *Laud*, dans l'Apologie qu'il fit de lui-même, en 1627, tems où celui-ci n'étoit encore qu'Evêque de *St. David.* Et il ne faut pas s'étonner que le Portrait ne ſoit point fait à l'avantage de l'Original, puiſqu'*Abbot* attribuoit uniquement ſa diſgrace aux conſeils ſecrets que *Laud* donnoit au Duc de *Buckingham*.

Par l'Archevêque Abbot.

„ Cet homme (*Laud*), diſoit le Primat, eſt le Conſeiller in- „ time du Duc de *Buckingham*. Il confere en ſecret avec lui, „ quelquefois des heures entieres, & l'entretient dans ſa ma- „ lice. Il paſſoit autrefois ſa vie à *Oxford* à épier & à cher- „ cher quelque choſe à dire contre les Leçons des Profeſſeurs, „ & en donnoit avis à l'Evêque de *Durham*, afin que celui-ci „ le rapportât au Roi *Jaques*, & lui remplît l'eſprit de mé- „ contentemens contre ceux qui prenoient ſoin de s'aquitter de „ leur devoir, en établiſſant la Vérité, à laquelle il donnoit le „ nom de *Puritaniſme*. Il faiſoit ſon affaire de voir quels Li- „ vres étoient ſous la preſſe, & d'en examiner les Préfaces, & „ les Epîtres dédicatoires, afin d'y trouver quelque choſe à re- „ dire.

„ Dès-lors on put prévoir quel bon homme ce ſeroit un „ jour, par la prémiere démarche remarquable qu'il fit en ma- „ riant le Comte *D.* avec Madame *R.* (15), quoiqu'il fût con- „ nu à tout le monde que la Dame avoit un autre Mari, & „ que le Comte *D.* avoit d'elle pluſieurs enfans vivans. Le „ Roi *Jaques* en fut dans une ſi grande colere, qu'il ne vouloit „ point

(11) L'Evêque *Burnet* dit que ces Evêques travaillerent à la compilation d'une Liturgie, & d'un Corps de Canons, pour le Service Divin & pour la Diſcipline Eccléſiaſtique. L'Examen, *ajoute-t-il*, n'en paſſa dans aucune Aſſemblée du Clergé. Perſonne n'y eut rien à voir que trois ou quatre Prélats Courtiſans, *Maxwell*, Evêque de *Ross*, *Sidſerfe*, Evêque de *Gallowai*, *Whitford*, Evêque de *Dunblaine*, & *Banautine*, Evêque d'*Aberdeen*.

(12) *Abbot* fut fait Evêque de *Litchfield* & de *Coventry*, par *Jaques I.* à la recommandation du Comte de *Dunbar*, premier Favori Ecoſſois de ce Roi.

(13) On voit cependant par les Regîtres de ce tems-là, que le dernier Acte d'Autorité & de Juridiction Eccléſiaſtique qu'il fit, fut un Mandement pour l'obſervation de la Diſcipline, & pour obliger les gens à la *Conformité*, & même à une *Conformité* plus étendue que ne la preſcrivent les Canons de l'Egliſe. Ce Mandement, qui eſt daté du 8 de Juillet dernier, enjoint aux Paroiſſiens de *Crayford* dans la Province de *Kent*, de recevoir le Sacrement de la Ste. Cène à genoux, ſur les degrés de la Table de la Communion.

(14) p. 114. in folio.

(15) On diſoit que *Laud* avoit marié *Charles Blunt* Comte de *Devonſhire*, avec *Milady Rich*, Femme du Comte de *Warwick* encore vivant.

CHARLES I. 1633.

„ point entendre parler de lui, ni lui donner aucun Bénéfice. Le Docteur *Willams*, Evêque de *Lincoln*, qui prétend avoir été ſon premier Patron, a dit à pluſieurs perſonnes, que, quand il vouloit parler de *Laud* au Roi, il trouvoit dans Sa Majeſté une telle répugnance, qu'il ſe voyoit quelquefois obligé de dire qu'il ne ſouhaitoit pas de ſervir un Maître qui ne pouvoit ſe réſoudre à pardonner une ſeule faute à un de ſes Serviteurs. Malgré tout cela, l'Evêque vainquit à la fin, & obtint pour *Laud* l'Evêché de *St. David*, dont celui-ci ne fut pas plutôt en poſſeſſion, qu'il commença peu à peu à ſupplanter & à ruiner ſon Bienfaiteur, ainſi qu'il paroit aujourdhui. Ce fut la Comteſſe de *Buckingham* qui avertit l'Evêque de *Lincoln*, que *Laud* le détruiſoit auprès du Duc ſon Fils. Et véritablement l'ambition de cet Homme eſt telle, qu'il eſt capable de ruiner ſecrettement quelque perſonne que ce ſoit, pourvu qu'il y trouve quelque avantage.

Ecoutons maintenant le Comte de *Clarendon*.

Par le Comte de Clarendon.

„ Laud, *dit-il*, fit briller dans ſa conduite, des qualités & des vertus exemplaires, dont l'éclat fut cependant terni par certaines foibleſſes naturelles, qui lui firent grand nombre d'ennemis, & dont ſa maniere de s'exprimer, pétulante & chagrine, ne fut pas la moindre; outre qu'il alla ſe mettre dans l'eſprit, que la droiture de cœur & la franchiſe dont il faiſoit conſtamment profeſſion, le feroient ſortir heureuſement & avec honneur des Aſſemblées où il entreroit, & des plus épineuſes affaires qu'il pourroit avoir à ménager. D'Etudiant du College de *St. Jean* à *Oxford*, il parvint à en être Membre, & enſuite Préſident. Là il s'attira de bonne heure, & continua tous les jours à s'attirer, la haine des Sectateurs du Calviniſme, en les combattant à toute outrance. Auſſi ces gens-là, accoutumés à regarder, & à pourſuivre comme Papiſtes, ceux qui ne leur plaiſoient point, le perſécuterent-ils ſous ce titre, & ſçurent lui ſuſciter tant de traverſes, que, décrié & preſque anéanti dans le monde, il vit paſſer la fleur & la vigueur de ſon âge, avant qu'il pût obtenir un Bénéfice (1), qui le tirât du College où il étoit, College dans ce tems-là le plus pauvre, le plus mal renté de l'Univerſité d'*Oxford*. *Laud* ne s'en ſouvint, je l'avoue, & ne s'en reſſentit que trop dans ſon élevation, puiſqu'il s'abandonna aux mêmes paſſions qu'il reprochoit auparavant à ſes adverſaires. En effet, pour ſe vanger de ceux qui, parce qu'il ſoutenoit vivement des ſentimens differens des leurs touchant la Diſcipline, le traitoient de Papiſte, il prit de cette même différence de ſentimens, occaſion à ſon tour, de les traiter d'Ennemis de l'Egliſe Anglicane: Recrimination auſſi mal fondée que l'accuſation, puiſque par les choſes qu'ils firent & qu'ils ſouffrirent dans la ſuite, pour relever, ou pour ſoutenir cette Egliſe, on reconnut que, quoique prévenus des opinions ſpéculatives de Calvin, ils n'approuvoient nullement ſa Diſcipline, & n'avoient pas moins de zèle que les autres pour la conſervation de l'Epiſcopat. Dès que *Laud* fut entré dans les Dignités de l'Egliſe, il ſe ſervit de tout le pouvoir qu'elles lui donnoient, pour arrêter les progrès du Presbytérianiſme; & ſi le ſuccès ne repondit point à ſon zèle, durant la vie d'*Abbot*, ſon Supérieur, c'eſt que ce Primat du Royaume ne ceſſa point, par humeur & par imprudence, de lâcher la bride à ce Parti-là. Mais enfin devenu Primat lui-même, il ſe crut obligé en conſcience de travailler promtement à remédier aux deſordres qui augmentoient conſidérablement de jour en jour. Pour cet effet ſon premier ſoin, après ſon élevation, ce fut de ſe procurer à l'Evêché de Londres un Succeſſeur qui fût dans les mêmes idées que lui. Le Docteur *Juxon*, ſon ancien ami, & ſon compagnon d'Etudes, fut celui ſur qui il jetta les yeux, & ſur qui il fit tomber le choix du Roi. La Nation en général n'avoit point dans ce tems-là conçu de mauvais ſentimens contre l'Egliſe Anglicane, ſoit pour les Dogmes, ſoit pour la Diſcipline; mais les gens voyoient avec chagrin que le Papiſme n'étoit point aſſez tenu de court, & ils ſe perſuadoient ſans peine, que c'étoit dans la ſeule vue de complaire à ce Parti, que l'on introduiſoit dans le Culte des choſes qu'ils n'avoient jamais pratiquées & qu'ils nommoient des Innovations. Au reſte, notre Archevêque s'étant montré toute ſa vie l'un des plus ardens Antagoniſtes du Calviniſme, ſes Ennemis, Sectateurs de ce Syſtème, l'avoient déja dès le commencement, traité de Papiſte, faute d'autre dénomination odieuſe; car à peine avoit-on alors entendu parler en Angleterre d'Arminius & de ſes opinions. C'étoit certainement un Homme d'un grand courage que *Laud*; hardi dans ſes projets, ferme dans leur exécution; & comme ſa conſcience lui rendoit témoignage qu'il ne ſe propoſoit rien qui ne fût ſelon la juſtice & les bonnes mœurs, il ne chercha point de détour pour parvenir à ſon but. Uniquement attentif à ce que les actions avoient de blâmable, & de déréglé, il ne faiſoit aucune acception des Perſonnes: & bien loin que le rang & la naiſſance des Vicieux les mît, ſoit par faveur, ſoit par ménagement, à couvert des peines portées par la Diſcipline Ecléſiaſtique, il voulut que tout le monde ſans diſtinction y fût ſoumis, & les fit ſubir, à la rigueur, aux Grands qui les avoient encourues, de même qu'aux Petits. La nonchalance d'*Abbot*, & de pluſieurs autres Prélats, s'étoit communiquée à tout le Clergé du Royaume, au ſcandale de pluſieurs perſonnes pieuſes. Les gens en étoient devenus ſi peu délicats ſur la propreté des Egliſes, & les Miniſtres ſur celle des Presbyteres (2), qu'au-lieu de les tenir nettes & de les orner, on les laiſſoit dans un état ſi indécent, qu'on auroit eu honte de négliger, à ce point-là, le moindre coin d'une maiſon ordinaire. On alloit même juſqu'à donner la Communion indifféremment dans tous les endroits de l'Egliſe, où il plaiſoit au Peuple de la recevoir. L'Archevêque, réſolu de reformer ces abus & cette profanation, pria les autres Prélats de concourir à une ſi bonne œuvre; & je ne ſai comment on y procéda ſi malheureuſement, que les Ennemis de l'Egliſe Anglicane en tirerent contre elle un très grand avantage, par le mauvais tour, & la mauvaiſe face qu'ils eurent occaſion de donner à ce deſſein, & à ſon exécution. Il n'y avoit pas longtems que *Laud* étoit parvenu à la Primatie du Royaume, lorsque la mort du Comte de *Portland*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, fit un autre grand changement à la Cour. Cette mort n'affligea guere le nouveau Primat, puiſqu'elle le délivra d'un Ennemi, & qu'il ſe fit nommer l'un des Commiſſaires pour exercer la grande Charge qu'elle faiſoit vaquer: quoiqu'à dire vrai, il fût peu verſé dans les Finances & dans les affaires Civiles; auſſi ne tarda-t-il pas beaucoup à ſe démettre de cette Commiſſion. Cependant, tandis qu'il l'exerça, ce fut avec toute l'application & toute l'activité qui lui étoient naturelles, s'occupant nuit & jour de ce qui pouvoit contribuer à améliorer le Domaine & à en augmenter les Revenus. Delà vint, que, recevant avidement tous les avis & toutes les ouvertures qu'on lui propoſoit pour arriver à ce but, il prit bien des Projets pour meilleurs qu'ils ne l'étoient en effet, & il appuya & pouſſa trop celui qui concernoit le changement des Pâturages en Terres labourables; changement qui, tout incommode, & tout préjudiciable, qu'il étoit pour le Peuple, ne ſe faiſoit, diſoit-on, que pour ſon bien. Enfin *Laud* ne ceſſa jamais de s'applaudir extrêmement de tout ce qu'il avoit fait; & il ne relacha jamais rien de ſa ſévérité envers toutes ſortes de perſonnes, ni de l'aigreur de ſon eſprit & de ſes expreſſions: Aigreur qui lui étoit ſi naturelle, qu'il ne pouvoit entrer dans aucune diſcusſion ſans ſe paſſionner, ni ſupporter qu'on s'écartât le moins du monde de ſon ſentiment. Ce défaut donna beaucoup de priſe ſur lui à ceux qui ne lui vouloient pas de bien, & particulierement à Milord *Cottington*, qui, quand il vouloit le faire tomber dans des incongruités de bienſéance & de jugement, lui échauffoit la bile par quelque contradiction, & l'expoſoit ainſi à perdre une partie du reſpect & de l'eſtime que les gens lui devoient. Il le joua même un jour de cette maniere, en préſence du Roi; & néanmoins notre Archevêque ne refuſa point d'aller diner le lendemain avec lui. Ainſi, depuis que *Laud* fut élevé au Siege de *Cantorberi*, ou plutôt qu'il eut pris part dans l'exercice de la Charge de Grand-Tréſorier, il excita fortement l'envie, & devint l'objet des traits les plus envenimés de la médiſance & de la calomnie d'une infinité de gens de tout état & de tout rang. Et quoiqu'il n'y fût rien moins qu'inſenſible, il n'en fit cependant point aſſez de compte, dans la penſée que ſa faveur & ſa puiſſance repoſoient ſur des fondemens ſi fermes que rien ne pourroit les ébranler, à moins d'un renverſement total de l'Etat & de la Religion. Mais il ne prévoyoit point alors avec quelle facilité ce renverſement pouvoit être entrepris, & ſeroit exécuté de fond en comble".

Par le Docteur Burnet

Un autre Auteur c'eſt l'Evêque de *Sarum* (3), a dit que „ *Laud* étoit ſavant, ſincere, zélé, régulier dans ſes mœurs, &

(1) Je ne ſai ſi on pourroit ne pas trouver plus vraiſemblable la cauſe de ce retardement alleguée par *Abbot*. Du moins, en ſuppoſant la verité d'un Fait, qui devoit être aſſez connu, & contre lequel on ne s'eſt point inſcrit en faux; je parle du Mariage ſcandaleux que *Laud* avoit oſé benir, & qui lui avoit attiré l'indignation du Roi: de ce Fait dis-je, ainſi conſtaté, il s'enſuit du moins que le Parti Presbytérien ne mit pas le ſeul ni le plus grand obſtacle à cet avancement, comme Milord *Clarendon* le dit ici ſans aucune reſtriction. La faute énorme de *Laud*, & la colere du Souverain, étoient plus que ſuffiſantes pour tenir cet homme dans la pouſſiere de ſon College.

(2) Il ne s'agit point des Maiſons des Curés, mais de cette partie de l'Egliſe où ſe diſtribue la Communion, & qui eſt ſéparée du reſte par une Baluſtrade.

(3) *Salisbury.*

(4) C'eſt le même qui fut ſurnommé *Philippe le Tréſorier*, parce qu'il ſervoit de Sécretaire à deux Seigneurs qui exerçoient enſemble la Charge de Grand-Tréſorier d'Angleterre, c'eſt à ſavoir le Docteur *Juxon* Evêque de Londres, & *Thomas* Comte de *Southampton*.

(5) *Sans expoſer le Peuple à la Superſtition!* Eh, tint-il à *Laud*, ſoit à deſſein, ou autrement, qu'avec ſes Images de Jéſus-Chriſt crucifié, de Dieu le Pere, ſous la figure d'un Vieillard, &c. il n'expoſât le Peuple à retomber dans la Superſtition? Sans parler des Tables de la Communion, qu'il erigea de nouveau en Autels, &c.

(6) *Laud*

CHARLES I. 1633. Evêque de Salisbury.

„ & humble dans ſa vie privée; mais chaud, indiſcret, & ſou-
„ tenant avec trop de feu certaines choſes qui étoient peu con-
„ ſidérables en elles-mêmes, ou qui ne faiſoient que du mal.
„ On peut mettre en ce rang ce qu'il ordonna, de tourner la
„ Table de la Communion du côté Oriental des Egliſes, les
„ Reverences qu'il voulut qu'on y fît, le nom d'Autel qu'il
„ affecta à cette Table; ſon entrepriſe d'ôter aux Egliſes Wal-
„ lonnes la liberté de leur Diſcipline; la ſuppreſſion des Ser-
„ mons du Dimanche au Soir, les yeux du Dimanche dont il
„ ſe déclara le Protecteur, & quelques autres choſes qui étoient
„ purement des riens, & ſur leſquelles rouloit néanmoins tout
„ le zèle & toute l'activité de ce tems-là. Sa ſévérité dans la
„ Chambre Etoilée, & dans la Cour de la *Haute Commiſſion*;
„ mais ſur tout l'injuſtice qu'il fit paroitre dans la pourſuite vio-
„ lente, & tout-à-fait inexcuſable de l'Evêque *Williams*, étoient
„ des taches ſi noires à ſa réputation, qu'il n'y avoit rien que
„ l'injuſtice de ſa mort, qui pût y faire dans les eſprits une di-
„ verſion favorable. Et il eſt vrai que l'effet de ſon ſupplice
„ fut de l'ériger lui-même en modele, & de faire de ſes ſenti-
„ mens une Sanction, & une Regle infaillible pour diſcerner
„ les Amis des Ennemis de l'Egliſe.

„ Son *Journal*, que l'honnêteté devoit défendre de publier,
„ nous le repréſente comme un vil adulateur de *Buckingham*,
„ & comme un Obſervateur ſuperſtitieux des Songes. C'eſt u-
„ ne pauvre Piece que ſon Apologie, qu'il écrivit, étant en
„ priſon à la Tour. Il la fit comme pour appeller au Public.
„ La plupart de ſes excuſes reviennent à ceci, *Qu'il navoit que*
„ *ſa Voix parmi le grand nombre de perſonnes, qui, ſoit dans le*
„ *Conſeil, ſoit dans la Chambre Etoilée, ſoit dans la Haute*
„ *Commiſſion, avoient eu part à l'infraction des Loix*. Mais qui
„ ne ſait que l'opinion du Prémier Miniſtre, & de quiconque
„ poſſede l'oreille du Roi, a tant d'influence ſur tous les autres,
„ qu'on ne peut guère les regarder que comme des reſſorts que
„ la principale Roue fait mouvoir à ſon gré? Ce qu'il allegue
„ en d'autres occaſions, *que l'on n'avoit eu qu'un ſeul témoin con-*
„ *tre lui*, ſeroit excellent dans un Plaidoyé Juridique, mais
„ ne vaut rien dans un *Appel au Public*; par la grande raiſon
„ qu'une choſe, qui eſt vraie, ne l'eſt, ni plus ni moins, par le
„ nombre ou par le défaut des preuves. Ce qui m'a le plus
„ prévenu contre *Laud*, c'eſt qu'après qu'il eut vu les mauvais
„ effets des conſeils qu'il avoit donnés ou ſuivis, après avoir
„ été ſi longtems en priſon; après avoir eu tout le loiſir de ré-
„ fléchir ſur ce qu'il avoit fait dans le trouble des Paſſions &
„ dans les ſéductions de la Proſpérité; qu'après tout cela, diſ-
„ je, il ait compoſé un long Ecrit là-deſſus, ſans y reconnoitre,
„ ni de près ni de loin, qu'il eût le moindre tort, & ſans y
„ faire entrer aucune réflexion ſage & pieuſe ſur ſa cataſtrophe,
„ & ſur les malheureuſes ſuites de ſes entrepriſes. Ainſi, l'on
„ peut dire qui ſi ſes Ennemis lui ont donné du relief par l'in-
„ humanité de leur pourſuite, ſes Amis, *Heylin* & *Wharton*,
„ l'ont abbaiſſé, l'un par l'Hiſtoire de ſa Vie qu'il a miſe au jour,
„ & l'autre par la publication de l'Apologie que le Primat a-
„ voit compoſée lui-même de ſa conduite".

Venons au Portrait qui a été fait de *Laud* par le Chevalier *Philippe Warwick*, dans ſon Ouvrage intitulé *Mémoires, ou Réflexions ſur Charles I* (4).

„ L'Archevêque de *Cantorbery*, dit-il, avoit de la droiture
„ & de la piété. Mais ſon humeur bruſque & ſon opiniâtreté
„ à ſoutenir les ſentimens dont il étoit prévenu, ne conve-
„ noient nullement à un homme du grand monde. Il étoit né
„ avec ces défauts-là, & il ne put certainement ni les corriger,
„ ni les adoucir par l'Education qui lui fut donnée. En effet,
„ ſon Eſprit ſe forma principalement dans un College, lieu
„ où il n'avoit commerce qu'avec des Livres, & des Gens
„ d'étude, & où les matieres les plus relevées qui ſe traitent, &
„ dans la connoiſſance deſquelles il excella, ſont bien plus pro-
„ pres à faire contracter des manieres ſauvages, que celles des
„ Gens de Cour. *Laud* fut généralement reconnu pour très
„ digne de la place qu'il occupa dans l'Univerſité, & pour un
„ homme profondément verſé dans l'Antiquité Eccléſiaſtique.
„ Il s'oppoſa, tant au Papiſme qu'au Puritaniſme, avec un zèle
„ ardent & ſoutenu. On le vit travailler de même à rétablir,
„ & à maintenir l'Autorité que l'Egliſe a reçue de Jéſus-
„ Chriſt & de ſes Apôtres, & qui fut exercée dans les pré-
„ miers ſiecles du Chriſtianiſme, avant que les Puiſſances de
„ la Terre ſongeaſſent à ſe l'approprier. Il la regardoit ce
„ pendant cette Autorité, comme véritablement ſubordonnée
„ à celle des Rois; de ſorte que tous ſes efforts n'alloient qu'à
„ lui rendre & à lui conſerver l'étendue que les Loix de no-
„ tre Royaume, s'accommodant à notre état, lui ont aſſignée,
„ & que nos Praticiens travaillent journellement à rétrécir,
„ par des Declinatoires, ou des Appels: ce qui eſt l'eſprit re-
„ gnant parmi les Gens de robe, quoiqu'il s'en trouve qui
„ montrent que les droits de l'Egliſe leur tiennent fort à cœur.
„ *Laud* étoit très modeſte dans toute ſa contenance & dans ſes
„ vêtemens, fort régulier dans ſes dévotions & dans la con-
„ duite de ſa Famille; plein de bonté & de ſupport pour ſon
„ Clergé, & néanmoins d'une exactitude auſtere à lui faire é-
„ viter tout ce qui ſentoit le faſte ou la mondanité: ex-
„ trêmement aſſidu à l'étude, ne ſe diſpenſant d'aucune des
„ fonctions d'un véritable Paſteur, prêchant, faiſant les Prie-
„ res publiques, & adminiſtrant les Sacremens de la maniere
„ la plus édifiante; il porta même ſon attention juſqu'à faire te-
„ nir les Egliſes propres, nettes, & ornées ſans ſuperſtition (5);
„ afin, diſoit-il, que, dans un un tems où chacun eſt curieux
„ d'embellir ſa propre Maiſon, celle de Dieu ne fût pas la ſeu-
„ le négligée. C'eſt dans cet eſprit qu'il fit travailler (6) & a-
„ vancer extrêmement la conſtruction du grand & ſomptueux
„ Temple de *St. Paul*, que ſa Piété exemplaire rendit d'une
„ magnificence achevée par le Portique dont il l'orna. *Laud*
„ s'appliqua de même à arrêter le cours des menées, par où les
„ Presbytériens introduiſoient clandeſtinement dans l'Egliſe une
„ grande quantité de leurs Miniſtres. Car pluſieurs gens de cette
„ Secte, pour avoir des Prédicateurs qui leur chatouillaſſent
„ l'oreille, & qui fuſſent propres à introduire & à répandre la
„ Doctrine de leur Parti, avoient comploté d'acheter, & ache-
„ toient en effet, autant qu'il leur étoit poſſible, tous les Fiefs
„ Laïques dont les Cures furent délabrées du tems de *Henri*
„ *VIII*. Et comme ils aqueroient par ce moyen le droit de
„ Patronage ſur ces Cures, ils préſentoient la plupart du tems,
„ des Sujets, que la Cour ſe voyoit, avec une peine extrême,
„ obligée d'admettre, quoique ſuſpects d'être plus attachés à
„ ſuivre leurs opinions particulieres que les Canons de l'Egliſe.
„ Ainſi, depuis que *Laud* fut élevé en autorité par la Providen-
„ ce, il ſe fit tous les jours de plus en plus des Ennemis, en
„ combattant ſans ceſſe & de toutes ſes forces, le Papiſme &
„ le Presbytérianiſme à la fois; mais enfin ils trouverent occa-
„ ſion de tomber ſur lui & l'écraſerent de leur poids. La preu-
„ ve qu'il donna de ſon zèle contre le Papiſme, ſe voit, auſſi
„ clair que la lumiere du jour, dans le Livre qu'il écrivit contre
„ un nommé *Fisher*; Ouvrage qui, de l'aveu même de ſes En-
„ nemis, eſt auſſi plein d'érudition, & de force de raiſonne-
„ ment, qu'aucun de ceux qui furent jamais publiés ſur le mê-
„ me ſujet depuis la Réformation, & qui eſt encore aujour-
„ d'hui très eſtimé en Angleterre & par-tout ailleurs. Et ces
„ ſentimens-là, le bon Prélat, après les avoir ſoutenus de tou-
„ te la force de ſa plume, les ſcella de tout ſon ſang; ce que
„ ſon Maitre fit auſſi quelques années après. Car *Laud*, prêt
„ à perdre la vie ſur un échaffaut, ou plutôt a y ſouffrir le Mar-
„ tyre, moment nullement ſuſpect de diſſimulation, fit profeſ-
„ ſion publique de ces mêmes ſentimens. Et en vérité, à ju-
„ ger de lui par les Reglemens Synodaux qui furent faits durant
„ ſa Primatie par l'Aſſemblée du Clergé, il faut convenir, que
„ s'il fut le grand Défenſeur des droits & des intérêts du Roi,
„ il ne le fut pas moins de ceux de la Religion & de ceux du
„ Peuple; & que ſon grand deſſein ne fut jamais autre que ce-
„ lui de nos Réformateurs, à ſavoir, de rendre & d'aſſurer à
„ l'Egliſe ſon Autorité primitive, la pureté de Doctrine, &
„ l'exercice de ſon ancienne Diſcipline, conformément à la Pa-
„ role de Dieu, & au ſentiment des Interpretes les plus ap-
„ prouvés".

„ Voici comment le Docteur *Welwood* parle de *Laud*. Par le Docteur Welwood.
„ *Laud* n'avoit pas moins de bonnes qualités que le Comte
„ de *Strafford*, & il avoit plus de ſavoir. Il ſeroit cependant
„ difficile de déterminer lequel de ces deux illuſtres Accuſés ſe
„ défendit avec le plus de dignité & de force. Pour ce qui
„ eſt de l'Archevêque, il a eu le ſort de la plupart des Grands-
„ Hommes, de n'avoir été peint à la Poſtérité que ſous les
„ deux points de vue oppoſés. Car nous n'avons ſur ſon ſujet
„ aucun Ecrit qui ne ſoit ou un Panégyrique, ou une Satire,
„ plutôt qu'une Hiſtoire.

„ Que *Laud*, Primat d'Angleterre, ait été mis en Juſtice &
„ déclaré coupable, durant la chaleur d'une Guerre Civile,
„ lorſque tout ſe troubloit, & tomboit dans la confuſion; que
„ l'Avocat *Wild* ait fait entrer dans le Préambule de ſon accu-
„ ſation contre *Laud*, un Trope qu'un tel tems faiſoit aſſez at-
„ ten-

(6) *Laud* fit expédier des Brevets & des Commiſſions pour lever des contributions par tout le Royaume; & les Seigneurs du Conſeil adreſſerent des Lettres d'exhortation aux Gentilshommes des Provinces, pour les porter à s'employer avec chaleur à l'avancement d'une ſi bonne œuvre. Les Chevaliers *François Knollys*, & *Thomas Vachel*, Juges de Paix dans la Province de *Barkshire*, à qui *Laud* ou du moin ſon Projet ne plaiſoient pas trop, ne ſe preſſant pas de ſe prêter à ſon deſſein, furent reprimandés du retardement qu'ils avoient apporté à la levée de ces contributions, & de n'avoir pas contribué eux-mêmes libéralement. A l'aide de ces Commiſſions, & de cette méthode, qu'on peut bien nommer *compulſoire*, on aſſembla plus de 80 mille livres ſterling, ſans comter les 19 mille que le Chevalier *Paul Pindar* y ajouta volontairement du ſien. Cette conduite du Conſeil d'Etat n'étoit pas dans l'ordre; mais il ne pouvoit guere faire autrement, *Laud* ayant trop de crédit pour qu'on oſât lui réſiſter. Par un effet de ce même crédit, il fit donner un ordre, faiſant défenſes à toute ſorte de perſonnes de charier, ni de porter dans les Egliſes, ou en les traverſant, quoi que ce fût qui pût les profaner; condamnant à de certaines peines ceux dont les Enfans y auroient folâtré, en quelque tems que ce fût, &c. D'ailleurs, il mit, à ce que dit *Ruſhworth*, certaines Images dans la Cathédrale de Londres, au grand mécontentement de bien des gens; ce qui n'empêcha pas le Roi d'aller, comme en Proceſſion, viſiter cette Egliſe.

CHAR-LES I. 1633.

„ tendre, lorſqu'il s'écria dans le Parlement, *Qu'on pouvoit ap-*
„ *pliquer à cette fameuſe Affaire de l'Archevêque de* Cantorbe-
„ ry, *ce qui avoit été dit dans une occaſion ſemblable*, *Repertum*
„ *eſt hodierno die facinus, quod nec Poëta fingere, nec Hiſtrio ſo-*
„ *nare, nec Mimus imitari potuerit.* Rien de tout cela ne doit
„ paroitre étrange. Mais que par un revers qu'on ne prendra
„ point pour le moindre de ceux qui lui ſont arrivés, les Com-
„ munes qui n'avoient pu, dans le cours de trois années, pen-
„ dant qu'il n'y avoit aucune meſintelligence entre le Roi & le
„ Parlement, pouſſer leurs procedures au point de déclarer ce
„ Grand-Homme atteint & convaincu d'être criminel d'Etat;
„ l'aient pu enſuite dans le prémier mois de leur Seſſion; voilà
„ ce qui eſt certainement étrange! Il l'eſt cependant bien davan-
„ tage encore, que ceux qui furent les plus ardens à le pourſui-
„ vre & à le faire périr, furent les mêmes qui dans la ſuite,
„ prirent le parti du Roi contre le Parlement, & qui devinrent
„ enfin les principaux Inſtrumens du rétabliſſement de *Charles*
„ *II.* ſon Fils. En un mot, quiconque lira le Diſcours que le
„ Chevalier *Harbottle Grimſton* fit, lorſque les Communes dé-
„ liberoient ſur les Chefs d'Accuſation portés contre ***Laud***, ou
„ celui que *Prym* fit à la Chambre Haute, en lui remettant les
„ concluſions de la Chambre Baſſe ſur cette Affaire, ſera por-
„ té à juger, ***qu'on aura de la peine à trouver aucun ſiecle qui***
„ ***ait produit un Homme qui par ſes Actions & par ſa Conduite***
„ ***ait donné plu de priſe à la Médiſance, que notre Primat, ni***
„ ***plus de préſomptions que lui contre ſon innocence.***

„ Il y avoit dans cette Accuſation un point capital, ou pour
„ ainſi dire un Pivot, ſur lequel tournoient la plupart des Arti-
„ cles dont elle étoit compoſée; & ce point étoit l'***Inclination***
„ ***que le prévenu avoit pour le Papiſme, & le Deſſein d'introdui-***
„ ***re dans le Royaume cette Religion.*** Mais le Livre immortel
„ qu'il avoit compoſé contre ***Fisher***, & la Profeſſion de Foi
„ qu'il fit ſur l'échaffaut, montrent évidemment l'injuſtice de
„ cette Imputation. Il faut néanmoins convenir que les Pro-
„ teſtans ne furent pas ſeuls à lui attribuer cette ***Inclination*** &
„ ce ***Deſſein***; les Catholiques Romains y furent trompés eux-
„ mêmes, ſans quoi, ils n'auroient jamais oſé offrir à un hom-
„ me de ſon rang & de ſon caractere, un ***Chapeau de Cardinal***,
„ comme il avoue dans ſon Journal qu'ils le firent deux fois (1).
„ Les Cérémonies pompeuſes que ***Laud*** introduiſit en grand
„ nombre dans le Culte public, les Licences qu'il accorda
„ pour l'impreſſion de quelques Livres qui parloient favorable-
„ ment du Papiſme, & qu'il refuſa pour l'impreſſion de cer-
„ tains autres qui combattoient cette Religion, fournirent les
„ couleurs odieuſes dont on repréſenta ce Primat. Couleurs
„ fauſſes certainement, quoiqu'on ne puiſſe que bien difficile-
„ ment excuſer la conduite qu'il tint dans pluſieurs rencontres,
„ comme dans la ***Chambre Etoilée***, dans la ***Haute Commiſſion***,
„ & particulierement dans la Conſécration Théatrale qu'il fit
„ d'une nouvelle Egliſe qu'on avoit bâtie à Londres (2).

„ Les Ennemis de ***Laud***, continue le Docteur ***Wellwood***,
„ eurent cependant beau faire, leur malice ne put point empê-
„ cher qu'il ne fût reconnu par-tout pour un homme qui avoit
„ une grande capacité, & des deſſeins nobles & étendus. En
„ effet, Fauteur déclaré des Sciences, & Patron toujours pré-
„ ſent des Savans, il n'épargna ni argent ni peine pour enrichir
„ l'Angleterre d'une Collection ſi exquiſe & ſi précieuſe de
„ Manuſcrits en la plupart des Langues, que la dépenſe qu'il y
„ fit, reſſembloit plutôt à la libéralité d'un Roi qu'à celle d'un
„ Sujet. Ainſi, il laiſſa après lui à ceux qui cultivent les Bel-
„ les-Lettres, des monumens durables de ſon humeur bienfai-
„ ſante; & il leur en auroit laiſſé bien d'avantage, ſi ſes mal-
„ heurs n'étoient venus les priver d'un Bienfaiteur ſi puiſſant.
„ Mais, après tout, comme on trouve rarement des ames ſi
„ mâles qu'elles n'aient aucune foibleſſe, les excellentes qualités
„ de ***Laud*** ne le mirent point à l'épreuve de l'impreſſion que
„ font les Songes ſur les Eſprits de la plus petite trempe, ni des
„ reſſentimens de colere & de vengeance, quelque mépriſable
„ que fût la perſonne dont il ſe tenoit offenſé. Il a donné des
„ marques du prémier de ces défauts, par le ſoin qu'il a pris de
„ coucher dans ſon Journal pluſieurs de ſes Rêves; & des mar-
„ ques du ſecond, par la vengeance d'éclat qu'il prit d'***Archie***,
„ pour un ſeul pauvre trait de raillerie que ce Boufon du Roi
„ lui avoit lâché. Car notre Primat, non content de s'en plain-
„ dre au Conſeil, & d'en obtenir un Ordre (le 11 de Mars
„ 1637) portant, que ce miſérable ſeroit privé de ſon emploi,
„ dépouillé de ſa caſaque qu'on lui tireroit par deſſus la tête,
„ & chaſſé de la Cour, voulut jouïr de la peine de ſon indigne
„ Ennemi, & fit exécuter la Sentence en plein Conſeil, ſous
„ ſes propres yeux, le Roi préſent. Foibleſſe qui eſt inexcuſa-
„ ble dans un homme de ſon poids, & qui fournit un *exemple*
„ ***bien remarquable des égaremens où peuvent tomber les plus***
„ ***grands Perſonnages, lorſqu'ils ne ſont point en garde contre***
„ ***leurs Paſſions***". C'eſt par cette reflexion (3) que le Docteur ***Wellwood*** a achevé le Portrait de ***Laud***: & comme il a fait dans le même goût celui de ***George Villers***, Duc de ***Buckingham***, le Lecteur curieux pourra le lire dans les ***Memoires*** de cet Auteur.

CHAR-LES I. 1633.

D'un autre côté, ſi nous jettons les yeux ſur la Vie de l'Archevêque ***Williams***, écrite par le Docteur ***Hacket***, Evêque de ***Litchfield*** & de ***Coventry***, ***Laud*** ſe montrera à nous ſous une face bien différente; nous l'y verrons travailler à la ruine de l'Evêque ***Williams***, par la fraude, le parjure, la ſubornation des témoins, la ſuppreſſion des témoignages, la falſification des Regîtres, & cent autres moyens ſcélérats, dont le détail ne ſeroit pas fort agréable à lire. Finiſſons donc ſur cette matiere, en rapportant le caractere que Mr. de ***Rapin*** nous a tracé de ***Laud***, en deux mots, & que tout homme integre & impartial ne peut manquer d'approuver.

„ Il me paroit impoſſible, dit-il, de faire bien connoitre
„ le génie, le caractere, & la Religion de ***Laud***, vu la con-
„ trarieté qu'il y a entre les opinions à cet égard, n'étant preſ-
„ que pas poſſible d'aſſurer quelque choſe pour ou contre lui,
„ ſur le témoignage de quelques-uns, qui ne ſoit contredit & re-
„ jetté comme faux par d'autres. C'eſt-là un effet ordinaire que
„ produiſent les Partis. On ne peut preſque rien ajouter aux
„ éloges que font de ce fameux Evêque, ceux qui font profeſ-
„ ſion de ce qu'on appelle la ***Haute Egliſe***, c'eſt-à-dire, les E-
„ piſcopaux rigides. Mylord ***Clarendon***, dans ſon Hiſtoire,
„ témoigne en toutes occaſions une haute eſtime pour ***Laud***,
„ & ne trouve rien à redire en lui, qu'un peu trop de véhé-
„ mence pour faire réuſſir ce qu'il avoit entrepris. Tous les au-
„ tres du même Parti l'élevent juſqu'au Ciel. Ils ne lui trou-
„ vent aucun défaut. Ils louent par-tout ſa ſageſſe, ſon bon-
„ ſens, ſon ſavoir, ſa piété, & principalement ſon zèle pour
„ l'Egliſe Anglicane, de laquelle enfin il mourut Martyr. Les
„ Presbytériens, au contraire, ſans lui refuſer les qualités de
„ l'eſprit & la ſcience, prétendent qu'il étoit Arminien outré,
„ & preſque Papiſte. Ils diſent que ſous prétexte d'avoir un
„ grand zèle pour les Cérémonies de l'Egliſe Anglicane, il les
„ pouſſoit juſqu'à un excès qui les approchoit trop de celles du
„ Papiſme, & qui le faiſoit juſtement ſoupçonner de vouloir
„ imperceptiblement rétablir la Religion Romaine en Angleter-
„ re. Que c'étoit dans cette vue, qu'il vouloit faire regarder
„ comme des choſes eſſentielles à la Religion, juſqu'aux moin-
„ dres bagatelles auxquelles les Réformateurs n'avoient pas vou-
„ lu toucher, parce qu'elles leur avoient paru indifférentes. Ils
„ inferent delà, qu'il étoit impoſſible qu'un homme de bon-
„ ſens tel que lui, ſe fût attaché à des choſes ſi peu importan-
„ tes, s'il n'avoit eu quelque mauvais deſſein contre la Religion
„ Réformée. Qu'il étoit Ennemi mortel des Presbytériens ou
„ Puritains, parce que c'étoit de leur part qu'il trouvoit le plus
„ d'oppoſition à l'exécution de ſes Projets. Pour moi, j'avoue,
„ que dans tout ce qui a été dit contre lui, je n'ai trouvé au-
„ cune preuve convainquante, qu'il a eu deſſein de rétablir la
„ Religion Romaine en Angleterre; à moins qu'on ne veuille
„ confondre, comme pluſieurs le faiſoient en ce tems-là, le Pa-
„ piſme avec la Haute Egliſe Anglicane, par un pur eſprit de
„ Parti. Mais il eſt bien certain, qu'il haïſſoit mortellement
„ les Presbytériens, & qu'il auroit entierement exterminé le Pu-
„ ritaniſme, s'il avoit été en ſon pouvoir. Quant à l'Arminia-
„ niſme, il y a toutes les apparences du monde qu'il panchoit
„ beaucoup de ce côté-là".

Après avoir ainſi rapporté ce que l'on a dit de ***Laud***, il eſt à préſumer que nos Lecteurs ſont en état de juger raiſonnablement des principes & des motifs ſur leſquels ce Grand-Homme s'eſt conduit. Nous allons donc paſſer aux autres principaux évenemens de cette année.

Le 13 du mois d'Octobre la Reine accoucha d'un ſecond Fils, qui fut baptiſé & nommé ***Jaques*** par l'Archevêque ***Laud***, le 24 de Novembre ſuivant, & créé enſuite Duc d'***Yorck***. Naiſſa[…] d'un ſe- cond Prince.

Laud, devenu Archevêque de ***Cantorbery***, ſe voyant à la tête de l'Egliſe d'Angleterre, crut qu'il étoit du devoir & de la dignité de ſa Charge de conſeiller à Sa Majeſté de faire une Réformation dans l'Egliſe d'Ecoſſe, conformément à certains Articles qu'il avoit dreſſés, & que le Roi envoya, le 8 de ce même mois d'Octobre, à l'Evêque de ***Dumblain***, Doyen de ſa Chapelle d'***Edimbourg***, pour y être ſuivis comme des ordres précis & formels de ſa part. Sa Majeſté vouloit, entre autres choſes, ***Qu'on y lût deux fois par jour les Prieres Communes ſelon la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, &c. Que les Seigneurs, Membres de ſon Conſeil d'Ecoſſe, & ceux auſſi de la Cour de Juſtice, communiaſſent dans ſa Chapelle, le prémier Dimanche de chaque mois, à genoux, afin de donner un bon exemple à tout le reſte*** Regle mens […] Roi to[…] chant […] Service ſa Cha pelle à Edim- bourg.

(1) *Ruſhworth* rapporte que ***Laud***, en s'entretenant avec le Roi de cette offre, lui dit en propres termes, *Il y a quelque choſe en moi qui ne me permet point de l'accepter, tant que Rome ſera telle qu'elle eſt.* Un autre Hiſtorien (*) cite un paſſage de *Wicquefort* (*Traité de l'Ambaſſadeur*) pour prouver que ***Laud*** demanda au Comte *Roſetti*, qui étoit pour-lors l'Agent du Pape en Angleterre, de lui aſſurer une Penſion de quarante-huit mille livres, au cas qu'il acceptât le Chapeau offert.

(*) Voyez *de Larrey* (Hiſt. d'Angl. T. IV. p. 215.) qui, ſur cette offre & ſur cette demande de *Laud*, cite non-ſeulement Wicquefort, mais *Siri* excellent Hiſtorien Italien.

(2) L'Egliſe de Sainte Catherine.

(3) Cette reflexion eſt fort juſte; mais *Charles* méritoit bien d'avoir la ſienne, lui qui ravale la gravité de ſon Conſeil, & la Majeſté Royale, juſqu'à laiſſer jouer ſous ſes propres yeux, une Scene qui n'étoit bonne qu'à amuſer des Goujats, & à intimider des Boufons.

Exem-

Charles I. 1633.

reſte du Royaume, *&c. Que le Doyen officiât dans la Chapelle en Surplis, &c.* Ce Prélat n'oſa point exécuter ces ordres, de peur que le Peuple ne s'en irritât juſqu'à la fureur. Et lorſque l'Archevêque, qui entretenoit correſpondance avec lui ſur cette affaire, lui écrivit, de la part du Roi, qu'il eût à la pouſſer, ſans ſe laiſſer arrêter par aucune conſidération, & à informer Sa Majeſté du nom de ceux qui ſe conformoient à ſes ordres, & de ceux qui refuſoient, ou qui négligeoient de le faire, le Doyen répondit, *Je fais ce que je puis, mais c'eſt une affaire de patience. Rushworth* dit qu'il avoit été déclaré, que les Reglemens faits pour le Service de la Chapelle Royale d'*Edimbourg*, étoient le modele de la Reformation qu'on ſe propoſoit d'introduire dans toutes les Egliſes Cathédrales, Paroiſſes & Chapelles du Royaume.

On voit par-là, que non-ſeulement tout le Conſeil d'Ecoſſe, mais encore tous ceux qui poſſédoient des Charges ou des Emplois dépendans de la Cour, étoient diſpoſés par avance, à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane, ſans quoi ils n'auroient pas été employés, ou conſervés dans leurs Emplois. C'étoit par ceux-là que le Roi avoit voulu commencer, afin que, comme il le diſoit lui-même, ils ſerviſſent d'exemple aux autres.

Mais pendant que le Roi cherchoit les moyens d'engager les Ecoſſois à ſe conformer à l'Egliſe Anglicane, on travailloit au contraire à en éloigner les Presbyteriens d'Angleterre, en affectant des pratiques & des uſages les plus capables de les choquer. J'en donnerai deux exemples très remarquables, & très propres à faire voir qu'il ſuffiſoit que ces gens-là témoignaſſent que quelque pratique leur déplaiſoit, pour que la Cour prît à tâche de la maintenir de toutes ſes forces. On y verra auſſi qu'en ce tems-là, les Chefs de l'Egliſe Anglicane, au-lieu de travailler à deſabuſer ceux qui s'imaginoient qu'elle panchoit vers le Papiſme, prenoient tout le ſoin poſſible de les confirmer dans leurs ſoupçons, en affectant de ſe conformer à l'Egliſe Romaine dans des choſes peu importantes, & ſans aucune néceſſité, comme ſi on n'eût eu d'autre deſſein que de les braver.

Réjouiſſances dégenerées en debordemens.

Les Réjouiſſances que l'on avoit accoutumé de faire les jours de Fête, & en particulier les jours de la Dédicace d'une Paroiſſe, s'étoient tournées par-tout en des excès énormes, dont les moindres étoient l'yvrognerie, l'impureté, la diſſolution; car point de ces jours qui ſe paſſât nulle part, ſans querelles, batteries, effuſion de ſang, & meurtres. Mais, dit un Hiſtorien moderne, qui a voyagé dans tout le Royaume, pour ſe mettre mieux en état d'en écrire l'Hiſtoire, il n'y avoit point autrefois, & il n'y a point encore aujourd'hui de Province plus ſujette à tous ces deſordres, que celle de *Sommerſet*. On s'y comportoit, ſous le Regne même de la Reine *Eliſabeth*, d'une maniere ſi ſcandaleuſe, que les Gentilshommes de la Campagne en porterent leurs plaintes aux Aſſiſes qui ſe tinrent à *Bridgewater*, le 13 d'Octobre 1523. Sur quoi cette Aſſemblée prit la réſolution ſuivante, & fit publier,

Sur-tout dans la Province de Somerſet.

Denoncées aux Aſſiſes.

Abolies.

„ Que ces ſortes de Réjouiſſances (4) ſeroient & demeureroient abolies; & qu'il ſeroit ſeulement permis dans de pareilles circonſtances, de boire & de ſe divertir, en y obſervant les bornes que la Loi a preſcrites, ou qui le ſeroient dans la ſuite par le Reglement que les Juges de Paix de la Province feroient là-deſſus; & étoient ſignés:

Jean Popham,
Alexandre Popham,
Henri Walrond,
Edouard Hext,
George Sydenham,
Thomas Horner,
Jean Colles,
Jean May,
Jean Rodney.

Deux ans après, il parut une ſeconde Ordonnance, pour défendre les Divertiſſemens du Dimanche dans toute la Province. Cette Ordonnance, datée du 28 de Septembre 1595, eſt ſignée:

Jean Popham, qui étoit l'un des deux Chefs de Juſtice d'Angleterre;
Le Chevalier *George Sydenham*,
George Speke, Ecuyer,
Alexandre Colles, Ecuyer,
Alexandre Popham, Ecuyer,
Le Chevalier *Edouard Hext*,
Le Chevalier *Henri Berkley*,
Henri Walrond, Ecuyer,
Jean Fraunces, Ecuyer,
Jean Lancaſter, Ecuyer,
Thomas Philips, Ecuyer.

Charles I. 1633.

Au mois de Mars de l'année 1627 le Chevalier *Jean Denham*, l'un des Juges de la Cour de l'*Echiquier*, tenant les Aſſiſes de la Province de *Somerſet*, reçut une Requête contre les Divertiſſemens du Dimanche, & les Fêtes de la Dédicace des Egliſes, ſignée de ces ſix Paſteurs,

Mr. *Adam Abraham*,
Mr. *Guillaume Gyllet*,
Mr. *Raphael Turner*,
Mr. *Jean Ford*,
Mr. *Jean Fathers*,
Mr. *George Drake*.

Sur cette Requête, le Chevalier abolit ces Divertiſſemens par un Decret qui, ſix ans après, (c. à d. cette année 1633), fut renouvellé par lui-même, & par le Lord Chef de Juſtice *Richardſon*, à la requiſition des Juges de Paix de la Province, mais ſans la participation du Docteur *Pierce*, Evêque de *Bath & Wells*. Ce Prélat piqué l'adreſſa directement à *Laud* ſon Protecteur. *Laud* en parla au Roi comme d'une entrepriſe du Juge Séculier ſur les Droits des Evêques, & diſpoſa Sa Majeſté à permettre la continuation de ces Divertiſſemens; *afin*, diſoit-il, *de ne point priver ſon Peuple d'une choſe qui contribue à le délaſſer de ſon travail, & à entretenir les liens d'un Commerce & d'une Société agréable entre des voiſins.* Il écrivit, le 4 d'Octobre, à *Pierce* le bon état où il avoit mis cette Affaire, & lui recommanda de s'informer ſi l'on avoit commis des excès & des deſordres pendant ces Fêtes, & ſi les Juges ordinaires ne pourroient point remédier au mal, ſans ſupprimer les Divertiſſemens qui en ſont l'occaſion.

Soutenue par deux Prélats & par le Roi.

L'Evêque de *Bath & Wells* fit *réponſe, que la Nobleſſe, & le Clergé, verroient avec joie, auſſi bien que le Peuple, caſſer le Décret de la Cour des Aſſiſes contre les Divertiſſemens en queſtion.* Fauſſeté d'autant plus effrontée, que ce n'étoit qu'aux fortes inſtances de la Nobleſſe que les Juges *Richardſon* & *Denham* avoient fait ce Décret, & enjoint à *Laurent Musgrave* & à tous les Juges de Paix de tenir la main à ſon exécution dans toute l'étendue de cette grande Province. Les Gentilshommes avoient repréſenté aux Aſſiſes, *Qu'il s'étoit trouvé quantité de Perſonnes du Sexe accuſées & convaincues d'avoir fait périr le fruit illégitime qu'elles avoient conçu dans la débauche de ces Fêtes, & quantité d'hommes atteints de pluſieurs crimes commis à l'occaſion de ces Aſſemblées, où regnoit, à tous égards, toute ſorte d'intempérance & de déréglement.* Pas une ſeule ſyllabe de tout cela dans la Lettre du Docteur *Pierce* à ſon Patron l'Archevêque. Et, quant à ce qu'il dit des ſentimens de la Nobleſſe de la Province, rien de moins vrai; car aux Aſſiſes ſuivantes, cette même Nobleſſe ſollicita le Lord *Richardſon*, qui y préſidoit, de renouveller la défenſe de ces Divertiſſemens ſcandaleux. *Richardſon* le fit, & châtia même quelques Perſonnes qui avoient manqué d'obéiſſance à cet égard. Tout cela, joint à l'ordre qu'il donna que le Décret ſeroit lu dans les Egliſes, tous les ans, le prémier Dimanche de Février, & les deux Dimanches avant Pâques, enflamma le Primat d'une telle colere, qu'il ne ſe poſſedoit point. Il court en porter ſa plainte au Roi, & *Richardſon* eſt cité devant le Conſeil. En-vain ce Préſident y repréſente que le Décret a été fait à la requête de tous les Juges de Paix de la Province, à l'unanimité des voix, & en conformité de pluſieurs autres Décrets anciens; il reçoit une cenſure ſévere, & un ordre exprès de le révoquer, ſous peine d'en répondre en ſon propre & privé nom. Aux Aſſiſes ſuivantes *Richardſon* ne manqua point de notifier aux Juges, aux Grand-Jurés, & aux Gentilshommes de la Province, que ſur la plainte de quelques gens mal-intentionnés, Sa Majeſté entendoit que les bons ordres, par leſquels le Lord *Denham* & lui, avoient cru rendre un *bon ſervice à la Religion, au Roi & au Païs, en aboliſſant des Réjouiſſances odieuſes & criminelles, fuſſent révoqués. Cependant*, ajouta-t-il, *comme le Décret de cette abolition eſt la Réſolution unanime de votre Aſſemblée, & non mon ouvrage particulier, je conçois que je ne puis point faire, de ma ſeule autorité, mettre en exécution ce Commandement du Roi. Tout ce que je puis faire pour marquer mon obéiſſance, c'eſt de déclarer ici que je revoque, autant que cela dépend de moi, le Décret dont il s'agit. Je le revoque donc; mais pour votre ſatisfaction, je veux & je dois vous dire, que, ſi les Juges de Paix prennent ſoin de bien informer Sa Majeſté, que ces Divertiſſemens que nous avions défendus, ne ſont que des occaſions de débauche, & ne ſe paſſent jamais ſans deſordres & ſans crimes, je ne doute point que le Roi mieux informé n'ordonne que votre Décret ſera rétabli, & exécuté dans toute ſon étendue.* Là-deſſus, tous les Juges qui ſe trouvoient préſens en très grand nombre, affligés au dernier point de cette Révocation, dreſſerent une Requête pour obtenir de Sa Majeſté la confirmation du Droit de ſupprimer toutes les Aſſemblées

Le Préſident des Aſſiſes blâmé, & obligé de revoquer le Décret.

Requête des Gentilshommes, contre ces Divertiſſemens.

Exemple bien remarquable des fautes & des lâchetés ou peuvent tomber ceux qui ſont aſſis ſur les Trônes les plus élevés, lorſqu'ils ne ſont point en garde contre les paſſions d'un mauvais Miniſtre & indigne Favori.

(4) Il y a dans l'Anglois, qu'on aboliroit les *Church-Ale*, ce qui pourroit être traduit par *Biere d'Egliſe*, ou *de Dédicace d'Egliſe*; *Clerk's-Ale*, la *Biere des Eccléſiaſtiques*; *Bid-Ale*, la *Biere d'Invitation*; & *Tippling*, l'*Yvrognerie*; &c. Mais quel effet feroient tous ces termes dans une Traduction Françoiſe? Au reſte, je ne croi pas tout-à-fait inutile d'avertir que *Bid-Ale* eſt un terme particulier aux Provinces Occidentales d'Angleterre, où il ſignifie l'*Invitation des Amis d'un Homme indigent, qui eſpere de recevoir d'eux quelque ſecours dans ſes néceſſités.* Sans doute que ces invités y faiſoient la débauche d'une maniere criante, &c.

Charles I. 1633.

blées illégitimes qui ſe faiſoient à l'occaſion, ſoit des Fêtes de la Dédicace des Egliſes, ſoit des Recréations du Dimanche, ou de certains Feſtins; comme de punir les deſordres qui ne s'y commettoient que trop ordinairement. D'autant plus, que la profanation du Dimanche, le mépris de la Juſtice, l'yvrognerie, les excès, les querelles, les meurtres, &c. s'étoient extrêmement accrus, depuis que l'on avoit répandu le bruit d'une Revocation des bons ordres que la Cour des Aſſiſes y avoit mis. Cette Requête fut ſignée par des Perſonnes, qui ne le cedoient, dit *Fuller*, à qui que ce fût en Angleterre, ni en naiſſance, ni en richeſſes, ni en ſavoir, ni en jugement. En voici les noms.

Le Lord *Jean Pawlet*,
Le Chevalier *Guillaume Portman*,
Le Chevalier *Jean Stawel*,
Le Chevalier *Rodolphe Hopton*,
Le Chevalier *François Popham*,
Le Chevalier *Edouard Rodney*,
Le Chevalier *François Doddington*,
Le Chevalier *Jean Horner*,
Edouard Paulet,
Jean Harrington,
George Speke,
Guillaume Capel,
Jean Windham,
Guillaume Baſſet,
Robert Hopton,
Thomas Lutterel,
George Paulet,
Robert Cuffé,
Richard Cole,
Guillaume Walrond,
Gerard Wood,
Anthoine Stocker,
Guillaume Fraunces,
Guillaume Every,
Jean Symes.

Jean Harrington, Ecuyer, & Garderolle de la Province, fut chargé d'aller porter à Londres cette Requête au Comte de *Pembroke*, Lieutenant de Roi, & de le prier, au nom de toute la Nobleſſe, de la préſenter à Sa Majeſté. Le Docteur *Pierce* manda incontinent à l'Archevêque ce qui ſe paſſoit; & le Comte ſe trouvant malheureuſement hors de la Ville, le jour que *Harrington* y arriva, *Laud* lui ôta le moyen de préſenter la Requête, en lui faiſant remettre un Ordre par écrit, & exprès du Roi, de prendre ſoin que l'on imprimât la Déclaration de Sa Majeſté, pour permettre les divertiſſemens du Dimanche après la Priere du Soir. Cette Déclaration qui fut achevée d'imprimer, & publiée (1) le 18 Octobre, renouvelloit & confirmoit celle que le Roi *Jaques* avoit fait publier à Greenwich, le 24 Mai 1618. ſur le même ſujet, & ſous le titre de *Déclaration à tous les fideles Sujets de Sa Majeſté, pour leur permettre les Divertiſſemens des jours de Dimanche & de Fête, après la Priere du Soir.* Voici l'Extrait de cette Piece.

Le Roi *Jaques* y déclare : „ Qu'à ſon retour de ſon dernier „ Voyage d'Ecoſſe, paſſant par la Province de Lancaſtre, il y „ avoit reprimandé certains Puritains & telles autres gens ſcru„ puleux juſqu'à la Superſtition, ſur ce qu'ils châtioient ſans „ raiſon les bons Sujets, pour avoir pris des divertiſſemens lé„ gitimes & des plaiſirs innocens, les jours de Fête & de Di„ manche, après le Service Divin. Défenſe & Châtiment, qui „ ne peuvent, dit le Roi, que produire deux mauvais effets: „ l'un, de mettre obſtacle à la Converſion de pluſieurs Papiſtes, „ en donnant lieu à leurs Prêtres de leur faire accroire que la „ Religion que le Roi profeſſe, eſt incompatible avec le moin„ dre enjoûment, & interdit les délaſſemens les plus honnêtes: „ l'autre, d'empêcher les gens du commun de faire certains „ Exercices qui leur rendent le Corps ſouple, diſpos, & pro„ pre à bien ſervir dans les Guerres que Sa Majeſté, ou ſes Suc„ ceſſeurs peuvent avoir. Car quand eſt-ce que le menu Peu„ ple aura le loiſir de faire ces Exercices, ſi ce n'eſt les Diman„ ches & les Fêtes, obligé qu'il eſt de travailler les autres „ jours pour gagner de quoi vivre? C'eſt pourquoi le bon„ plaiſir de Sa Majeſté eſt, qu'on ne prive ſes bons Sujets d'au„ cune de ces Récréations, qui ne tendent point à l'infraction „ des Loix, ni des Canons de l'Egliſe; telles ſont les Danſes, „ tant des Hommes que des Femmes; telles pour les Hommes „ l'Exercice de tirer de l'Arc, de ſauter, de voltiger, & ſem„ blables paſſetems innocens. De même leur ſeront permiſes „ les réjouiſſances ordinaires du mois de Mai, celles des Fêtes „ de la Pentecôte, & celles de la même nature qui ſe font en „ des tems convenables, ſans que le Service Divin en ſoit ni „ troublé, ni négligé. De même encore permis aux Femmes „ de porter, ſelon leur ancienne coutume, & de faire des jon„ chées dans les Egliſes pour les orner. Défend néanmoins Sa „ Majeſté, pendant les jours de Dimanche, tous les jeux que „ les Loix y ont interdit, comme les Combats des Ours & des „ Taureaux, les Farces, &c. Quant aux autres, le Peuple de „ chaque Paroiſſe pourra s'y divertir dans tous les tems, où il „ ne ſera point obligé de porter offenſivement les Armes pour „ le ſervice de l'Etat: Sa Majeſté n'entendant exclurre de cette „ Permiſſion que les Recuſans avérés, & les Perſonnes qui n'aſ„ ſiſtent point au Service Divin dans leurs propres Paroiſſes.

Et partant, (dit le Roi *Charles I*, dans ſa Déclaration donnée à Weſtminſter, le 18 d'Octobre 1633), *Sa Majeſté animée du même zèle pour le ſervice de Dieu, & pour couper cours à une Fantaiſie qui choque la Vérité, comme auſſi pour la ſatisfaction, le ſoulagement, & le délaſſement de nos dignes & laborieux Sujets, ratifie la Déclaration de ſon très honoré Pere; d'autant plus qu'il eſt venu à la connoiſſance de Sa Majeſté, que, ſous prétexte de remédier aux Abus qui ſe commettent, on a defendu & aboli, depuis peu, dans quelques Provinces du Royaume, par un Décret général, non ſeulement les Compagnies ordinaires & les Aſſemblées de récréation, mais encore les Fêtes de la Dédicace des Egliſes. Or Sa Majeſté veut & entend que ces Fêtes, appellées communément* Wakes, *comme auſſi les autres, ſoient obſervées, &c.*

Rushworth prouve par diverſes raiſons, que cette Déclaration fut pour pluſieurs Miniſtres un piege, qui convenoit parfaitement aux vues de l'Egliſe Anglicane, parce que ceux qui refuſerent de la lire publiquement à leur Troupeau, furent les uns ſuſpendus, & les autres interdits de leurs fonctions. Au reſte, quelque innocente, favorable même & populaire que cette Déclaration de *Jaques I* eût paru, en ſon tems, il ſe trouvoit bien des gens ſages en celui-ci, qui la regardoient, non ſeulement comme inutile, mais auſſi comme oppoſée à la Piété & aux bonnes Mœurs. Ce qui montre qu'en fait de Politique & de Gouvernement, telle choſe eſt bonne & ſalutaire ſous un Regne, qui ſous un autre, devient quelquefois un poiſon très pernicieux.

Déplacement de la Table de la Communion; nouveau ſujet de Diſpute.

Le déplacement de la Table de la Communion donna lieu à une autre Diſpute. Au mois d'Octobre de cette année 1633, le Doyen & le Chapitre de *St. Paul* à Londres, comme Ordinaires de l'Egliſe de *St. Grégoire*, qui étoit tout joignant la Cathédrale, firent ôter la Table de la Communion du milieu du Chœur, où elle étoit placée depuis longtems, & la firent mettre tout proche de la muraille en maniere d'Autel. Pour juſtifier ce changement, ils alléguoient deux raiſons. La premiere, que dans la Chapelle du Roi, & dans les Egliſes Cathédrales, les Tables de la Communion étoient ainſi placées en forme d'Autel, & qu'il étoit raiſonnable que les autres Egliſes ſe conformaſſent à cette Pratique. La ſeconde, que quand les Tables étoient placées au milieu du Chœur, on y commettoit diverſes indécences ſcandaleuſes, pluſieurs s'accoudant deſſus, pendant le Sermon, ou y mettant leurs chapeaux. Cette derniere raiſon, jointe à un grand ſoin qu'on prenoit de faire communier à genoux, faiſoit croire à pluſieurs que ce n'étoit pas ſans deſſein qu'on tâchoit d'inſpirer un reſpect extraordinaire pour la Table de la Communion, & de lui donner toujours le nom d'Autel. Cela fut cauſe que quelques-uns des Paroiſſiens de *St. Grégoire* intenterent un procès ſur ce ſujet au Doyen & au Chapitre de *St. Paul* par devant le Doyen des *Arches*, c'eſt-à-dire la Cour Spirituelle de Cantorbery. Mais le Conſeil, en ayant été informé, prévint le Jugement, en ordonnant au Juge des Arches de confirmer, par ſon autorité, le changement qui s'étoit fait dans l'Egliſe de *St. Grégoire*. Peu de jours après, à ſavoir le 3 Novembre, le Roi, étant préſent au Conſeil, fit agiter cette affaire, & après avoir approuvé ce que le Doyen & le Chapitre de *St. Paul* avoient fait, il ordonna que ſi les Paroiſſiens pourſuivoient leur Appel, le Doyen des Arches les en déboutât, & confirmât le changement. Ce Jugement rendu par l'autorité ſouveraine du Roi, ſans attendre ce que prononceroit la Cour qui devoit naturellement connoitre de cette Affaire, fut une ſource d'oppreſſions pour pluſieurs Miniſtres & Troupeaux, qui ne voulurent pas s'y conformer. Il n'y avoit preſque point d'Egliſe en Angleterre, excepté les Cathédrales & la Chapelle du Roi, où la Table de la Communion fût placée à la plus haute extrémité du Chœur en maniere d'Autel. Mais depuis que le Roi eut confirmé le changement, qui s'étoit fait dans l'Egliſe de *St. Grégoire*, on vit élever de pareilles diſputes en un infinité d'endroits; & la Haute Commiſſion eut de fréquentes occaſions de punir les Miniſtres, qui étoient ſoupçonnés de n'avoir pas aſſez de zèle pour l'Egliſe Anglicane. Comme depuis la

Et ſource de Procès & d'oppreſſions.

(1) Cette Proclamation avoit déja été publiée, lorſque le Lord Chef de Juſtice revint de ſon dernier *Circuit*. Et comme il n'avoit pas effectivement revoqué le Décret, qui donnoit lieu aux Presbytériens de continuer à défendre à leurs Domeſtiques de jouer, d'aller au Cabaret, ou de ſe divertir publiquement, le jour du Dimanche après le Service Divin, il fut cité de nouveau devant le Conſeil, & y reçut de l'Archevêque *Laud* une reprimande ſi rude (dit mon Auteur), qu'au ſortir de là, il répondit au Comte de *Dorſet*, qui lui demanda, *Comment vous trouvez-vous?* „ Fort mal; car, *a„ jouta-t-il*, j'ai été, & je me trouve encore ſur le point d'être é„ touffé ſous le poids de la Soutane de *Laud* ". En effet, ce ne fut que pour n'avoir point revoqué lui-même le Décret en queſtion, que ce Chef de la Juſtice ſe vit non ſeulement privé d'aller tenir les Aſſiſes des Provinces Occidentales du Royaume, mais encore forcé d'aller tenir celles d'*Eſſex*, qui eſt la moindre de toutes, & où l'on n'envoyoit qu'un Juge ſubalterne, ou un ſimple Avocat.

(2) La

CHARLES I. 1633.

la Réformation, on avoit changé les Autels en Tables de Communion, & qu'on les avoit placées au milieu du Chœur, afin d'éviter la Superſtition, pluſieurs ſe perſuadoient qu'on ne vouloit de nouveau changer les Tables en Autels, qu'en vue de rejetter le Peuple dans un Culte ſuperſtitieux.

On trouve dans les Manuſcrits que l'Archevêque *Tenniſon* a laiſſés, trois ou quatre Pieces écrites ſur ce ſujet-là, & dont voici les Titres:

1. *Raiſons pourquoi la Table de la Communion doit être placée dans chaque Egliſe ſous la fenêtre, & joignant la muraille à l'Orient, répondant de l'un de ſes bouts au Nord, & de l'autre au Sud; & être entourée d'une baluſtrade.*

2. *Raiſons alléguées contre le changement de la Table de la Communion en maniere d'Autel dans la Paroiſſe de* St. Grégoire *à Londres.*

3. *Raiſons produites par les Marguilliers de* Beckington (*proche de la Riviere de Frome*) *dans la Province de Somerſet, pour juſtifier le refus qu'ils avoient fait de tranſporter la Table de la Communion, de la place qu'elle avoit occupée dans leur Egliſe depuis la Réformation.* Ce fut ſur ce refus que ces Marguilliers furent excommuniés par l'Evêque de *Bath & Wells*; & quoiqu'ils en euſſent appellé comme d'abus à la Chambre Spirituelle de Cantorbery, & porté même leurs plaintes à Sa Majeſté, ils demeurerent excommuniés tout un an, après quoi, ils furent mis en priſon, d'où le Roi les tira enfin; mais ils furent obligés de reconnoitre publiquement dans trois différentes Paroiſſes leur faute, & d'en demander pardon.

Châtiment des Marguilliers de Beckington.

Année 1634.

Maſcarade des Juriſconſultes de Londres.

Le 2. Février (1634), appellé communément *la Chandeleur* (2), fut rendu mémorable par une magnifique & ſomptueuſe Fête, dont le Corps des Juriſconſultes alla divertir leurs Majeſtés à Whitehall, où ils ſe rendirent en Cavalcade, tous maſqués en habits ſuperbes, eux leurs Domeſtiques, les Muſiciens & les Danſeurs. Cette Maſcarade, la plus brillante qu'on eût jamais vue, fut encore remarquable, & d'autant plus remarquable qu'elle avoit pour Directeurs & principaux Agens Mr. *Selden*, & Mr. *Whitelock*. Celui-ci en a fait dans ſes Mémoires une ample deſcription, où l'on voit que la Muſique & la Danſe en furent incomparables, & que la Reine même y danſa. Il ajoute que les fraix en monterent à vingt & un mille livres ſterling (3); dépenſe que le Corps des Juriſconſultes fit pour effacer les impreſſions deſavantageuſes que les Ecrits de *Prinn* leur Collegue avoient données d'eux tous à la Cour.

Procès intenté à Pryn.

Voici le Fait. Un Avocat, nommé *Guillaume Prinn*, s'étoit aviſé de faire un gros Livre in folio, contenant plus de mille pages, & intitulé *Hiſtriomaſtix*. Le but principal de l'Auteur étoit de faire voir, que les Comédies, les Bals, les Maſcarades étoient illégitimes & contraires au Chriſtianisme. Outre cela, on trouvoit dans la Table des Matieres un Article, qui, ſous le mot de *Femmes qui montent ſur le Théatre, ſont des Courtiſanes publiques*, renvoyoit aux endroits du Livre où il étoit fait nommément mention de certaines Dames, qui avoient repréſenté dans quelque Piece jouée entre des Perſonnes choiſies de la Cour, où cette ſorte de Divertiſſemens étoit fort en vogue dans ce tems-là. Or quelque ſix ſemaines après que cet Ouvrage eut paru, la Reine ayant joué elle-même un rolle dans une Paſtorale, qui fut exécutée au Palais de Somerſet, *Laud* & pluſieurs autres Prélats, que les Ecrits de *Prynn* contre l'Arminianisme & le Pouvoir Epiſcopal avoient extrêmement irrités, déférerent l'*Hiſtriomaſtix* au Roi, lui montrant particulierement l'endroit où il eſt dit dans la Table des Matieres, que *les Femmes qui figurent ſur le Théatre ſont des Courtiſanes inſignes*; & en aſſurant leurs Majeſtés que *Prynn* avoit écrit cette Satire directement contre la Reine, quoique, comme nous l'avons déja dit d'après *Whitelock*, l'Ouvrage eût paru ſix ſemaines avant que la Paſtorale ſe jouât. Cependant, il ne fut rien fait contre *Prynn*, juſqu'au 27 Juin 1632, que le Roi, à l'inſtigation de *Laud*, manda le Docteur *Pierre Heylin*, & lui ordonna en plein Conſeil d'examiner & d'éplucher l'*Hiſtriomaſtix* à fond, & d'en extraire tout ce qu'il y trouveroit de diffamant. *Heylin* s'acquitta de cette Commiſſion en homme, qui ſe reſſentoit vivement de ce que *Prynn* avoit attaqué & réfuté quelques-uns de ſes ſentimens particuliers. *Laud* porta lui-même, un Dimanche matin, l'Extrait de *Heylyn* au Procureur-Général, *Noy*, & le chargea de pourſuivre *Prynn* là-deſſus criminellement; ce que ce Magiſtrat fit avec une extrême rigueur. On prétendoit que le but général de cet Auteur étoit de faire voir, qu'il y avoit un deſſein formé de réduire la Religion à une eſpece de Paganisme. Cet attentat fut exagéré par les Gens du Roi, avec les plus noires couleurs qu'ils furent capables de lui donner. L'affaire fut portée à la Chambre Etoilée, le 7 Février 1634, & après une audience ſolemnelle qui dura pluſieurs jours, le Livre fut condamné à être brulé par le Bourreau, quoique ce fût, juſqu'alors, une choſe inuſitée en Angleterre. Pour *Prynn*, ſa Sentence portoit les ſept Punitions ſuivantes. 1. Qu'il ſeroit chaſſé de la Société des Avocats; 2. Déclaré indigne de faire aucune fonction de Juriſconſulte; 3. Dégradé du degré qu'il avoit reçu à Oxford; 4. Mis au Pilori, à Weſtminſter & à Cheapſide; 5. Qu'il auroit les oreilles coupées; 6. Qu'il ſeroit mis en priſon pour toute ſa vie; 7. Et obligé de payer une amende de cinq mille livres ſterling au Roi. *Michel Sparkes*, qui avoit imprimé & répandu le Livre, fut condamné à une Amende de cinq-cens livres; & Mr. *Buckner*, Chapelain de l'Archevêque *Abbot*, qui avoit donné la licence pour l'imprimer, à une Amende de cinquante livres (4). Cependant les Evêques & les Seigneurs de la Chambre Etoilée envoyerent *Prynn* à la Tour; & avant que de ſignifier l'Amende, *Laud* & les autres Membres de la Haute Commiſſion firent ſaiſir tous les Livres & tous les Papiers de ce Juriſconſulte, dans ſa Maiſon, dans le deſſein de les examiner, & dans l'eſpérance d'y trouver d'autres pieces ou d'autres traits ſatyriques & diffamatoires.

CHARLES I. 1634.

Sentence rigoureuſe contre Prynn.

Zèle de Laud pour l'Introduction de la Liturgie.

L'Archevêque *Laud*, attentif aux moyens d'introduire parmi les Proteſtans Anglois une Conformité univerſelle au Service Divin de l'Egliſe Anglicane, avoit obtenu du Conſeil d'Etat, le prémier Octobre de l'année précédente, un Ordre aux Egliſes que le Commerce avoit établies hors du Royaume, d'obſerver exactement la Liturgie, les Cérémonies & les Rites de l'Egliſe Anglicane. Mais les Négocians ne ſe mettant pas fort en peine d'y obéir, *Laud* propoſa & fit prendre au Conſeil la Résolution, que tous *les Miniſtres Anglois, employés à deſſervir des Egliſes dans les Païs Etrangers, ſeroient obligés de ſuivre la Liturgie Anglicane*; & il écrivit, le 17 Juin, aux Négocians Anglois de Delft, que „ Sa Majeſté entendoit & ordonnoit bien „ expreſſément qu'ils euſſent à ſe conformer eux-mêmes, auſſi „ bien que leurs Paſteurs, à la Doctrine, à la Diſcipline & au „ Culte de l'Egliſe d'Angleterre.

Voyage du Roi & de la Reine au Nord de la Trente. Magnificence & Fidelité du Duc de Newcaſtle envers le Roi.

Leurs Majeſtés firent cet Eté un Voyage au Nord de la Trente, & furent regalés au Château de *Bolſover* dans la Province de Darby, par le Comte de *Newcaſtle*, (qui fut dans la ſuite Duc du même nom,) avec tant de magnificence que la dépenſe de cette Reception, avec celle que ce généreux Seigneur avoit faite au Roi l'année auparavant à *Welbeck*, monta pour le moins à dix-mille livres ſterling. *Rushworth* remarque avec combien de zèle ce Seigneur expoſa dans la ſuite ſa vie, & ſon bien, pour le ſervice du Roi, dans les Guerres Civiles. Ces biens au reſte étoient ſi grands, que lorſqu'ils furent vendus, par Décret du Parlement, entant que confiſqués, il s'en fit cent onze mille, cinq-cens, quatre-vingt treize livres ſterling, nonobſtant les dégâts & les déperiſſemens que ſes Terres & ſes Effets mobiliaires avoient eu à ſouffrir durant les troubles & les deſordres de ce tems-là.

Mort d'Edouard Coke. Son Eloge.

Au mois de Septembre, mourut le Chevalier *Edouard Coke*, qui n'étoit plus dans les Charges depuis longtems. Il avoit rempli celle de Lord Chef de la Juſtice d'Angleterre, avec beaucoup d'intégrité & de gloire. Perſonnage reſpecté, & chéri du Peuple, autant que mépriſé, ou plutôt haï de la Cour, parce qu'après ſa démiſſion des Emplois, ayant ordinairement été Député au Parlement, il s'étoit toujours fortement oppoſé à toutes les infractions qu'elle vouloit faire aux Loix & aux Droits du Royaume. Pendant ſa vie, il fut nommé l'Oracle de la Jurisprudence Angloiſe; & après ſa mort, ſes Inſtitutes, & ſes autres Ouvrages ont éterniſé la mémoire de ſon profond ſavoir, & de ſa grande pénetration.

Injonctions de Laud, aux Egliſes Hollandoiſes & Françoiſes.

Vers la fin de cette année, *Laud* faiſant ſa viſite des Egliſes, en qualité de Métropolitain, ordonna aux Miniſtres & aux Anciens des Egliſes Hollandoiſes, & des Françoiſes, de comparoitre devant le Chevalier *Nathanael Brent*, ſon Grand-Vicaire. Ils obéirent, & ils en reçurent, le dix-neuvieme de Décembre, les deux Injonctions ſuivantes, que le Roi avoit approuvées.

„ 1. Que tous les Membres des Congrégations Hollandoiſes „ & Walonnes du Dioceſe de Cantorbery, qui étoient nés dans „ le Royaume, euſſent à ſe ranger chacun à ſon Egliſe Parois„ ſiale, pour y aſſiſter au Service Divin, & y faire tous les de„ voirs requis.

„ 2. Que les Miniſtres & tous les autres Membres des Con„ gregations Wallonnes, qui n'étoient pas nés Sujets du Roi, „ de même que les Etrangers qui viendroient en Angleterre, „ pourroient pendant qu'ils demeureroient étrangers, ſuivre la „ même Diſcipline qu'ils avoient auparavant. Que néanmoins „ la Liturgie Angloiſe ſeroit traduite en Flamand & en Fran„ çois, afin que les Enfans nés en Angleterre puſſent plus aiſé„ ment

(2) La Reine ayant témoigné qu'elle ne ſeroit pas fâchée de voir encore une fois la même Fête, le Senateur *Freeman* lui en donna la ſatisfaction dans la Salle d'aſſemblée du Corps des Marchands Tailleurs, le Mardi Gras, 18 du même mois; jour où il prit poſſeſſion de la Dignité de Lord Maire. La Cour, & les Citoyens s'y divertirent beaucoup, & ſortirent fort contens: auſſi il en couta bon au nouveau Lord Maire.

(3) *Whitelock* dit que les Muſiciens ſeuls couterent mille livres ſterling, y en ayant tel à qui il en falut donner juſqu'à cent; & que l'Equipage que chaque Chevalier fut chargé de faire à ſes dépens particuliers, tant pour les Gens de ſa ſuite que pour lui-même, monta pour le moins à cent livres ſterling; deſorte que les cent Equipages alloient à dix mille livres ſterling.

(4) Mr. *de Larrey* dit que ces Sentences ne furent point exécutees, le Roi leur ayant fait grace à tous.

„ ment être élevés & rendus propres à ſe ſoumettre au Gouvernement Eccléſiaſtique du Royaume.

Je dois avertir ici mon Lecteur que les Flamans, les Wallons & les François, qui, depuis *Edouard VI* s'étoient refugiés en Angleterre (1), avoient obtenu divers Privileges des Rois précédens, & particulierement le libre Exercice de leur Religion & de leur Diſcipline, qui étoit la Presbytérienne. Ils formerent bien des Congrégations, tant à Londres que par tout le Royaume. Mais par ces injonctions *Laud* n'impoſoit pas ſeulement à ces Egliſes étrangeres une Liturgie qu'elles n'approuvoient point, il réduiſoit même preſque à rien leurs Aſſemblées, puisqu'il en excluoit tous ceux qui étoient nés dans le Royaume, c'eſt-à-dire tous les deſcendans de ceux qui s'y étoient refugiés ſous le Regne d'*Edouard VI*, & par conſéquent il n'en pouvoit reſter qu'un petit nombre de ceux qui étoient nés hors du Royaume.

Année 1635.

Sur cela, les Hollandois & les Wallons refugiés à Norwich, où ils avoient établi une Manufacture d'Etoffes de Laine (2), préſenterent à *Wren*, Evêque de cette Ville, une Requête, dans laquelle ils lui repréſentoient que les Injonctions de l'Archevêque étoient contraires non ſeulement à divers Ordres du Conſeil donnés en faveur de leur Congrégation, mais encore aux Privileges qui leur avoient été accordés lorſqu'ils s'étoient établis en Angleterre (3). L'Evêque de *Norwich* n'ayant pas répondu favorablement à leur Requête, ils s'adreſſerent à l'Archevêque même, qui leur répondit par une Lettre datée du dix-neuvieme Août ſuivant: „ Que le bon-plaiſir du Roi étoit que ſes „ Injonctions ſubſiſtaſſent, & que tous ceux qui étoient nés en „ Angleterre, après le prémier degré, y obéiſſent ponctuelle„ ment". Il finiſſoit ſa Lettre de cette maniere:

Ainſi, j'ai répondu à tout ce que vous m'avez repréſenté, & j'attends de vous une entiere ſoumiſſion à mes Injonctions. Si vous le faites, l'Etat verra volontiers que vous êtes promts à pratiquer l'obéïſſance que vous faites profeſſion de prêcher. Pour moi, je ne doute point que vous-mêmes, ou du moins votre Poſtérité, n'ayez ſujet de remercier l'Etat & l'Egliſe du ſoin qu'on prend de vous. Que ſi vous refuſez de ſuivre des arrangemens ſi conformes à la raiſon & à vos propres intérêts, je déclare à tous ceux d'entre vous qui ſont nés dans le Royaume, que je procéderai contre eux ſelon la Diſcipline de l'Egliſe, ſes Loix & ſes Conſtitutions.

Rushworth nous dit, que les Egliſes Etrangeres, qui avoient pris leur aſyle en Angleterre, y furent inquiétées & perſécutées pluſieurs années de ſuite, pour le refus qu'elles faiſoient de ſe conformer aux Injonctions du Primat (4); & nous apprenons par d'autres Hiſtoires, que des miliers de ces Refugiés induſtrieux, effrayés des menaces de *Laud*, & que particulierement cent quarante des principaux Manufacturiers, qui fourniſſoient de nos Draps Hambourg, & tous les Païs arroſés par le Sond & par la Mer Baltique, ne pouvant plus tenir contre les cruautés des Cours Spirituelles, ſe ſauverent dans les Provinces-Unies, & y tranſporterent les mêmes Manufactures de Drap, qui y étoient auparavant inconnues, & dont on y a fait depuis ce tems-là un trafic, qui nous a cauſé un préjudice inexprimable.

Reproches faits à Laud.

Les Presbytériens, aigris & irrités au dernier point, publierent contre *Laud* divers Libelles, dans leſquels ils faiſoient remarquer toutes les Innovations qu'il introduiſoit dans l'Egliſe, prétendant que c'étoit autant de pas qu'il faiſoit faire au Peuple vers le Papiſme. Ils n'oublierent pas de lui reprocher les Peintures, qu'il avoit copiées du Miſſel Romain, & fait mettre ſur les vitres de ſa Chapelle à *Lambeth*, où Dieu le Pere étoit repréſenté ſous la figure d'un petit Vieillard. Toutes choſes dont il fut recherché, dans la ſuite, par la Chambre des Communes.

Le 2 d'Avril, l'Archevêque de *St. André*, & quelques Prélats Ecoſſois députerent l'Evêque de *Roſs* à l'Archevêque de Cantorbery, pour lui expliquer en détail ce qu'ils lui marquoient dans une Lettre que l'Evêque devoit lui rendre, touchant *les difficultés qu'ils rencontroient à établir, dans tout le Royaume, l'Uniformité de Culte projettée; à quoi ils n'épargnoient ni ſoins, ni peines; mais que c'étoit un Ouvrage qui demandoit beaucoup de tems.* La Liturgie que l'on dreſſoit pour l'uſage des Egliſes d'Ecoſſe, ne put point être achevée avant le 28 Septembre. Mais le Recueil des Canons, que le Roi avoit donné à examiner à l'Archevêque Primat, & à l'Evêque de Londres, n'eut pas plutôt leur approbation, qu'il fut confirmé par un Acte ſcellé du Grand Sceau, & renvoyé en Ecoſſe pour y ſervir au Gouvernement de l'Egliſe, comme d'une Règle & d'une Direction émanées de l'autorité & de la ſageſſe du Roi. Cependant les Ecoſſois y formerent tant d'oppoſitions, qu'on ne put jamais venir à bout d'en introduire l'uſage & la pratique. Enſuite, *Laud* écrivit à l'Archevêque de *St. André*, *Qu'à l'avenir, dans tout ce qui concerneroit les affaires de l'Egliſe d'Ecoſſe, il ne ſe devoit rien propoſer en public, qu'on ne l'eût auparavant communiqué en particulier au Comte de* Traquair: *parce*, continuoit Laud, *que ce Seigneur a aſſuré le Roi, en ma propre préſence, qu'il veut agir de concert avec les Evêques d'Ecoſſe, & rendre à l'Egliſe du Royaume toute ſorte de bons offices, conformément aux ordres qu'il en recevra de Sa Majeſté. Mais qu'il falloit que cette intelligence entre eux & le Comte de* Traquair *fût tenue ſi ſecrete, qu'il n'en tranſpirât abſolument rien.* Cette Lettre eſt du dixieme Novembre. Dans une autre du prémier Décembre, *Laud* donne avis à l'Archevêque de *St. André*: „ Que „ le Roi étoit fort mécontent de l'Evêque d'*Aberdeen*, qui a„ voit fait célébrer par tout ſon Dioceſe, un Jeûne public, en „ un jour de Dimanche: que le bon-plaiſir de Sa Majeſté, & „ ſa volonté déclarée étoit, qu'aucun Evêque Ecoſſois ne s'in„ gerât à l'avenir de faire, ou de laiſſer célébrer aucun Jeûne „ public, ni le Dimanche, ni quelque autre jour que ce pût „ être, ſans une permiſſion ſpéciale & un ordre formel de Sa „ Majeſté là-deſſus; & que ſi les Canons n'en étoient point en„ core imprimés, les Evêques en fiſſent en attendant un contre „ cette pratique indigne.

Quelque juſtes & expédiens que fuſſent ces Avis & ces Ordres, ils cauſerent du trouble & de la jalouſie dans l'eſprit des Evêques Ecoſſois eux-mêmes, qui les regarderent comme heurtant la Liberté de leur Egliſe. Mais ils aigrirent encore davantage les eſprits parmi le Peuple, qui ne pouvoit point digerer qu'on voulût le ſoumettre à une Diſcipline Eccléſiaſtique envoyée d'Angleterre, & venant particulierement de l'Archevêque de *Cantorbery*, qui leur ſembloit affecter, par cette entrepriſe, la Primatie univerſelle de la Grande Bretagne.

Les Prédicateurs Calviniſtes allerent, dans cette occaſion, jusqu'à l'emportement. Au mois de Novembre, Mr. *Samuel Ward*, l'un des Miniſtres d'*Ipswich*, (dans la Province de Suffolck) déclama contre les inclinations que les Epiſcopaux font à l'ouïe du nom de Jéſus, & contre l'Ordonnance du Roi touchant les Divertiſſemens. Il dit, *Que l'Egliſe Anglicane étoit ſur le point de ſonner la trompette, pour publier le changement de Religion; c'eſt pourquoi l'Evangile ſe tenoit ſur le bout des pieds, prêt à décamper.* Il en fut cenſuré & ſuſpendu par la Haute Commiſſion, avec injonction de ſe rétracter; mais ayant refuſé de le faire, il fut mis en priſon, où il demeura bien du tems.

Mr. *Charles Chauncey*, Miniſtre de *Ware*, dans la Province de Héreford, homme pieux, & ſavant, d'une bonne & ancienne Famille de ce Païs-là, ſe mit à prêcher de toute ſa force contre l'Arminianisme, l'Athéisme, l'Héréſie, le Papiſme, l'Idolatrie, & plus particulierement contre la Baluſtrade dont on avoit entouré la Table de la Communion dans cette Egliſe, appellant cela une *Innovation, & un Piege tendu aux Conſciences.* Il fut accuſé devant la Haute Commiſſion, d'avoir ravalé le Gouvernement Eccléſiaſtique de l'Egliſe, & travaillé hautement à exciter un Schiſme. Il en fut cenſuré par cette Cour, ſuspendu de ſon Miniſtere, condamné aux dépens de l'Inſtance, qui étoient conſiderables, à tenir priſon juſqu'à ce qu'il les eût payés, & à ſe retracter ſolemnellement, en pleine Cour. Il ſe ſoumit à la Sentence, fit ſa retractation telle qu'elle étoit ordonnée, & l'Archevêque le renvoya, après lui avoir fait une ſévere reprimande (5).

Procédures de la Chambre Etoilée contre ceux qui ne demeuroient point dans leur Province.

Comme le Roi avoit fait publier diverſes Ordonnances, portant que tous les Nobles de Province, ſans exception, ſe retireroient & ſe tiendroient chez eux dans leur Païs, pour que le Royaume fût en meilleur état de défenſe, & que le menu Peuple en reçût du ſoulagement, le Procureur-Général préſenta, le 21 Avril de cette année 1635, à la Chambre Etoilée, une accuſation contre pluſieurs Seigneurs & Dames, environ trente Chevaliers, & cent Ecuyers, pour avoir desobéi aux Proclamations de Sa Majeſté, qui défendoient à tous ceux qui n'étoient pas de Londres, d'y faire leur réſidence. Toutes ces Perſonnes, dont *Rushworth* rapporte les noms, ſe tirerent d'affaire, le mieux qu'il leur fut poſſible, à force d'argent.

Et contre le Chevalier J. Bagg pour certain diſcours qu'il avoit tenu du Grand-Tréſorier.

Le dixieme Novembre, la même Cour reçut une Accuſation contre le Chevalier *Jaques Bagg*, qui avoit dit que le feu Lord *Weſton*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, *avoit mis bien des millions à couvert.* La Reine fut préſente à cette Audience; & le Lord *Finch* y opina que *Bagg* fût condamné à une amende de cinqmille livres ſterling envers le Roi, & à demeurer en priſon tant qu'il plairoit à Sa Majeſté. La voix de ce Chef de Juſtice ne manqua point d'être ſoutenue de celle de l'Archevêque *Laud*, quoique le Lord *Cottington*, Chancelier de l'Echiquier, & le Comte de *Dorſet* fuſſent d'avis & ſoutinſſent que l'Accuſé devoit être renvoyé abſous, parce que les paroles qu'il avoit proférées étoient ſuſceptibles d'un ſens plus favorable que celui que la Cour leur donnoit. Et c'eſt auſſi ce qui paroit manifeſtement par les Procédures, que le Lecteur peut voir rapportées fort

(1) Mr. *de Larrey* marque que c'étoit, *pour fuir la rigueur de l'Edit de l'Interim de Charles-Quint, & la cruauté du Duc d'Albe.* Au reſte, ceux que notre Auteur appelle *Flamans* ou *Hollandois*, Mr. *de Larrey* les appelle *Allemans*: & il eſt vrai qu'il y a des Egliſes Presbytériennes Allemandes en Angleterre.

(2) De Draps.

(3) Mr. *de Rapin* ajoute, *& dont ils avoient paiſiblement joui, ſous les Regnes d'*Edouard VI, d'Eliſabeth, *& de* Jaques I, *& qui même leur avoient été confirmés par le Roi regnant, ſur ſa Parole Royale.* Ces Repreſentations étoient très preſſantes, & la derniere me paroît ſans replique. Comment notre Auteur n'en a-t-il donc rien dit?

(4) Mr. *Burnet* dit dans ſes Mémoires T. I. que *les Cours Spirituelles paſſoient pour ne différer pas beaucoup des Tribunaux de l'Inquiſition.* Il parle à la verité de celles d'Ecoſſe, mais celles d'Angleterre ne leur cé-

CHARLES I. à 1635.

fort au long dans l'Ouvrage de *Ruſworth*. Les Voix, au reſte, furent partagées ; & néanmoins le Lord *Coventry*, Garde du Grand-Sceau, qui les avoit recueillies, prononça contre *Bagg*: mais le Roi ne voulut point que la Sentence fût enregîtrée.

Homme âge de 152. ans.

Au mois de Septembre de cette même année, le Comte d'*Arondel* amena de la Province de Shropshire à Londres, & préſenta au Roi & à toute la Cour, le jour de la St. *Michel*, un homme nommé *Parr*, qui avoit cent cinquante deux ans paſſés, étant né la derniere année du Regne d'*Edouard IV.* Il fut regardé avec raiſon, comme la Merveille & un Prodige de ſon tems ; mais il mourut bientôt après, & l'on jugea que la fatigue d'un ſi long voyage, & le changement d'air & de nourriture, lui avoient abregé de quelques années la durée de ſa vie.

Electeur Palatin à Londres.

Au mois de Novembre, *Charles* Electeur Palatin vint à Londres ſolliciter le Roi ſon Oncle de travailler à lui faire rendre ſes Etats. Le vingt-deux, il ſe rendit auprès du Roi, à Whitehall ; & le jour de Noël, il y communia avec Sa Majeſté. Le Prince *Robert*, Frere cadet de l'Electeur, arriva, le mois ſuivant, à Londres. Ils furent tous les deux logés au Palais du Roi, & traités avec beaucoup de politeſſe; mais c'eſt tout ce que cette viſite leur procura.

Le vint-huitieme de ce même mois de Décembre, la Reine accoucha d'une ſeconde Princeſſe, qui fut baptiſée par l'Archevêque *Laud*, le ſecond de Janvier, & nommée *Eliſabeth*. Les Etats de Hollande envoyerent à cette occaſion une Ambaſſade Extraordinaire, avec un Préſent magnifique, conſiſtant en un très gros morceau d'Ambre gris, deux ſuperbes Baſſins de la Chine, preſque tranſparens, une Horloge qui paſſoit pour être un ouvrage de l'Empereur *Rodolphe*, & quatre Tableaux, des plus rares qui ſoient ſortis du Pinceau de Tintoret & du Titien.

Année 1636.

Le vingt-huitieme de Fevrier de cette année, (1636), le Docteur *Roger Manwaring*, ſi criminel envers les Parlemens précédens, où il fut pourſuivi & condamné, comme nous l'avons rapporté fort au long dans notre Extrait Alphabétique du Tome XVIII. de cet Ouvrage, ce même *Manwaring* fut fait Evêque de *St. David*, & ſacré par l'Archevêque de *Cantorberi*.

Le ſixieme du mois ſuivant, la Charge de Grand-Tréſorier qui étoit exercée par des Commiſſaires, depuis la mort du Comte de *Portland* (arrivée le 13 Mars 1635), fut conférée au Docteur *Juxon*, Evêque de Londres, à la recommandation de *Laud*. La plupart des Grands & des Courtiſans prirent à grande injure qu'on eût, à leur excluſion, revêtu de cette Charge un Eccléſiaſtique; rien de pareil ne s'étant fait en Angleterre depuis le Regne de *Henri VII. Juxon*, au reſte, étoit un habile Chaſſeur, & il paſſoit pour avoir la meilleure Meute de Chiens de tout le Royaume.

Le Lecteur s'apperçoit bien que nous avons beaucoup plus abregé l'Hiſtoire de ces deux dernieres années, que celle des précédentes ; mais nous eſpérons qu'il s'en trouvera amplement dédommagé par l'Extrait que nous allons lui donner de ce Tome XIX. qui renferme une grande quantité de toutes ſortes d'Actes, concernant la Taxe nommée *Shipmoney*, ou *Garde de Marine*, les Monopoles, &c. & tels autres Projets de lever de l'Argent, moyens dont la Cour & les Miniſtres firent leur principale occupation pendant ces deux années. Et comme ce Tome-ci, qui eſt le dernier des *Actes Publics* d'Angleterre qui ait été mis au jour, ne va qu'au commencement de l'année 1631, nous ſommes obligés, ſuivant le Plan de Mr. *de Rapin*, de nous arrêter ici. Ainſi nous reprendrons & nous continuerons l'Hiſtoire de ce Royaume de la maniere que nous l'avons fait juſqu'ici, dès qu'il paroîtra un nouveau Tome des *Fœdera*, cette Collection étant la grande baſe de notre Ouvrage.

AIDE DE MARINE, ou AIDE NAVALE, Voyez *SHIP-MONEY.*

ARMÉE.

1. Proclamation par laquelle Sa Majeſté déclare, que ſon bon-plaiſir eſt, que les Soldats Anglois qui ont ſervi, en dernier lieu, ſur la Flotte, & qui ont été congédiés, après avoir reçu leurs appointemens, s'en retournent dans les endroits marqués dans leurs Paſſeports, pour y reprendre honnêtement leurs prémieres vacations, juſqu'à ce que Sa Majeſté ait encore beſoin de leur ſervice. La date de cette Proclamation eſt de Whitehall, le 15 Novembre, 1628. Page 4.

2. *Proclamation pour ordonner à tous les Soldats Anglois & Ecoſſois, qui ſont de retour du ſervice des Hollandois, de ſe rendre dans les lieux reſpectifs de leur prémiere demeure, pour éviter qu'ils ne ſoient à charge & ne cauſent de l'incommodité & de l'embarras aux Cités de Londres & de Weſtminſter.* La date eſt du 27 de Décembre, 1629. A Weſtminſter. Page 113. CHARLES I. 1636.

Le Roi y recommande à tous les Magiſtrats de faciliter leur paſſage par toutes les Villes, &c. de leurs départemens, en les traitant avec les égards affectueux que méritent des gens qui ont fidelement ſervi les Alliés de leur Prince & de leur Patrie.

3. *Commiſſion ſpéciale donnée ſous le Petit Sceau à la Compagnie des Armuriers*, &c. *pour viſiter les Armes*, &c. *deſtinées à armer les Milices au beſoin ; & pour y mettre le prix. Donné à Weſtminſter, le 29 de Juin*, 1631.

Cette Commiſſion ordonne non-ſeulement de viſiter les Arſenaux & les Armes de la Milice, dans tout le Royaume; mais encore d'en faire de nouvelles, & de changer, de réparer, d'ajuſter, d'éprouver & de marquer les Fuſils, les Piques, les Bandoulieres, &c. C'étoit une précaution néceſſaire, pour que l'Etat ne fût pas obligé dans des cas imprévus, d'envoyer chercher des Armes hors du Pays, & de les payer à un prix bien haut & toujours incertain.

4. Un Tarif (ajouté à la Commiſſion ci-deſſus), dans lequel eſt marqué le prix au quel les *Très Honorables* Seigneurs-Commiſſaires du Grand Conſeil de Guerre ont mis & fixé pour tout le Royaume & Pays de *Galles*, chaque Piece de l'Armure, & l'Armure entiere, tant d'un Cavalier que d'un Fantaſſin, telles qu'elles ſeront fournies à Londres par les Armuriers, les Arquebuſiers, les Faiſeurs de Piques, les Faiſeurs de Bandoulieres, conformément au but exprimé dans ladite Commiſſion.

Ruſhworth dit, qu'à l'occaſion de l'ordre qui fut donné aux Milices de pluſieurs Provinces, de ſe rendre ſur les Côtes pour la défenſe du Royaume, le Conſeil d'Etat fit imprimer & publier des *Inſtructions touchant les Revues & les Armes, avec leur uſage* : Que le payement qui devoit être fait au Commiſſaire-Général de chaque Province, paſſoit pour n'être point dû de droit, quoiqu'il eût pour fondement ce qui s'étoit pratiqué ſous les Regnes du Roi *Jaques* & de la Reine *Eliſabeth* : Que pluſieurs, ayant refuſé de payer cette taxe du Commiſſaire Général, furent cités au Conſeil, où ils ſe ſoumirent pour la plupart ; mais que malheureuſement, le ſoupçon que l'on cherchoit à mettre des Impoſitions nouvelles, ſoupçon peu différent de celui qui avoit depuis peu excité tant de clameurs contre une *Exciſe générale*, à quoi l'on n'avoit point penſé, ce ſoupçon, dis-je, jetta l'alarme parmi le Peuple, & lui fit craindre qu'on ne voulût faire revivre des *Droits*, ou Tributs, *ſurannés*.

5. Commiſſion ſpéciale donnée au Lord Maire de Londres, &c. &c. de viſiter à deux milles des environs de la Cité, tous les endroits qui, de tems immémorial, avoient été aſſignés aux Archers pour y tirer de l'Arc ; Et s'il ſe trouvoit qu'on y eût fait des foſſés, planté des haies ou formé des enclos, ordre au Lord Maire, &c. de remettre les choſes dans leur prémier état, afin que les Archers puſſent jouïr de leur ancienne liberté. Donné à Weſtminſter, le 20 Décembre, 1632. Page 398.

6. Commiſſion donnée au Grand-Maitre de l'Artillerie, &c. de vendre pour l'uſage de la Milice de la Province, les Armes qui ſont dans la Tour, à la reſerve de ce qu'il en faut pour armer du moins dix mille hommes, tant à pié qu'à cheval. La date eſt de Weſtminſter, le 5 Octobre, 1635. Page 692.

ARMOIRIES, Voyez *NOBLESSE.*

ARTILLERIE.

1. Commiſſion donné au Chevalier *Sackvil Crow* pour jetter en fonte dans la Forêt de *Deane*, ſix-cens-dix Pieces de groſſe Artillerie, en ſorte qu'elles ſoient prêtes & miſes dans l'Arſenal nommé *Tower-hill*, le jour de La-Touſſaints, après la date de cette Commiſſion expédiée à Weſtminſter, le 20 Juin 1629. Page 89.

2. Commiſſion du Petit Sceau donnée au Comte de *Dorſet*, &c. pour faire la viſite des Armes & des Munitions de Guerre qui ſont dans la Tour de Londres, toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, &c. A Weſtminſter, le 13 Octobre 1629. Page 106. On en trouve une autre, Page 408, datée du 8 Mars 1633, & donnée pour le même ſujet à *Richard Weſton* Grand-Tréſorier d'Angleterre, au Comte d'*Arondel*, &c.

3. Proclamation du 23 Août 1631, qui revoque la Commiſſion qui avoit été donnée pour obliger le Peuple à s'exercer à tirer de l'Arc. Page 316.

C'étoit la Commiſſion que le Roi avoit fait expédier ſous le Grand

cédoient point en cruauté, l'eſprit de *Laud* animant les unes & les autres.

(5) Après cela, on lui ſuſcita tous les jours tant de troubles, que ne pouvant plus y tenir, il ſe retira dans la Nouvelle Angleterre. Mais ſa Famille n'en fut pas moins tourmentee par cet eſprit de perſecution, qui regnoit alors. Car le Docteur *Chauncey*, Fils de *Charles*, & Chapelain du Régiment du Chevalier *Edouard Harley* qui étoit Gouverneur, en ce tems-là, de Dunquerque, fut depouillé & déclaré incapable de tout Benéfice, & forcé de ſe refugier en Hollande, d'où il retourna en Angleterre dans un tems plus calme, & exerça la Medecine à Briſtol avec beaucoup de ſuccès.

Char-les I. 1636.

Grand Sceau, le 4 Avril de la quatrieme année de ſon Regne, à *Timothée Taylor*, *Jean Hubert*, *Henri Hubert*, & *Godefroi le Neve* Ecuyers, pour faire mettre en exécution l'Ordonnance que *Henri VIII* avoit faite la 33. année de ſon Regne, touchant l'Exercice de tirer de l'Arc. *Charles* revoque cette Ordonnance, à cauſe des Exactions, & de divers autres Abus, qu'elle donnoit occaſion de commettre.

Le Motif allegué dans la Commiſſion de la 4. année de *Charles I.* étoit pris de l'oubli & du mépris où étoient tombés l'Arc ancien, & l'Exercice louable & commun de tirer de l'Arc: Art, & Exercice, diſoit dit le Roi, qui ont fait remporter autrefois à la Nation des victoires ſignalées, & dont on peut toujours faire un fort bon uſage en tems de Guerre. Outre qu'en fourniſſant un moyen & des occaſions de ſe divertir d'une maniere ſaine & honnête, ils ſervent à détourner les gens de ces paſſetems frivoles & de ces jeux criminels, qui ſont le ſeminaire ordinaire & fécond où ſe forment, & d'où ſe répandent dans le Royaume, des vices, des maux, & des deſordres affreux.

4. *Proclamation ſignée de la propre main du Roi, à Oatelands, le 12 Août 1633, touchant l'uſage de l'Arc & de la Pique dans les Exercices Militaires.* Page 469.

Cette Proclamation recommande l'Exercice de l'Arc, comme un moyen d'entretenir la ſanté, la vigueur & l'agilité du Corps, & de détourner de l'oiſiveté, des divertiſſemens défendus, de l'yvrognerie, & de tels autres excès, qui n'étoient que trop fréquens parmi le Peuple. Le Roi y notifie, en même tems, que *Guillaume Nead*, ancien Archer, lui ayant fait voir un moyen qu'il avoit trouvé de ſe ſervir de l'Arc & de la Pique, en telle ſorte que le même homme pourroit être Archer & Piquier tout enſemble, Sa Majeſté l'autoriſe, lui & ſon Fils, par un Acte ſcellé du Grand-Sceau, à y dreſſer ſes Sujets.

5. Octroi d'une Patente ſcellée du Grand-Sceau, en faveur de *Guillaume Nead* & ſon Fils, portant Privilege & Droit de pouvoir ſeuls, pendant l'eſpace de 14 ans, à compter du 16 Mai 1634, faire les Inſtrumens qu'il a inventés pour attacher l'Arc & la Pique enſemble, comme auſſi de faire une nouvelle ſorte de Carquois qu'il a de même inventés. Donné à Weſtminſter, le 16 Mai 1634. Page 552.

Le Préambule de ces Lettres porte, que *Nead* avoit commencé à dreſſer la Compagnie de l'Artillerie, en préſence du Roi & des Seigneurs du Conſeil, qui l'avoient fort approuvé.

BARONNET, (*Dignité de*) Voyez *CREATION des BARONNETS.*

BENEFICES, Voyez *PRESENTATION.*

CHAPELLES, Voyez *DEPERISSEMENT.*

CHASSE.

1. Proclamation qui défend de tenir des Chiens d'Arrêt & de s'en ſervir; datée à *Hampton-Court*, le 7 d'Octobre 1634. Page 574.

Il eſt dit dans le Préambule de cette Proclamation, que la Chaſſe avoit été preſque entierement ruinée, l'année précédente, dans pluſieurs endroits du Royaume, par les Chiens couchans dreſſés & tenus par des gens de toute ſorte d'état. C'eſt pourquoi il eſt ordonné, tant au Grand-Fauconnier de Sa Majeſté, qu'à ſon Commis ou ſes Commis; & permis aux autres Perſonnes qui y ſeront intéreſſées, de ſaiſir, de tuer, & de faire périr par toute ſorte de moyens, leſdits Chiens d'arrêt, & tous les autres dont on ſe ſert pour prendre des Perdrix au Filet, ou au Lacet; comme auſſi d'enlever tous les Filets & Lacets dont on ſe ſert à cet uſage, par-tout où ils les trouveront.

2. Autre Proclamation, datée de *Weſtminſter*, le 11 de Décembre de cette même année, pour défendre de ſe ſervir d'aucun Filets, Inſtrumens, ou Engins, pour prendre des Faiſands ou des Perdrix. Page 584.

GRANDS CHEMINS.

1. Proclamation qui défend de charger exceſſivement les Voitures, ce qui eſt la deſtruction des Grands Chemins. Elle eſt datée de *Weſtminſter*, le 9 de Mars 1630. Page 130.

2. Autre Proclamation de la même nature, datée de *Hamptoncourt*, le de.... Novembre 1635, par laquelle il eſt défendu d'atteler aux charriots, charrettes, & autres voitures, plus de cinq chevaux, ou plus de quatre bœufs & deux chevaux, ou plus de ſix bœufs ſans aucun cheval, en quelque ſaiſon de l'année que ce ſoit.

CHEVALERIE.

1. Commiſſion donnée au Garde du Grand Sceau, au Tréſorier-Général, &c. pour recevoir à compoſition ceux qui ont encouru des Amendes, par leur négligence à prendre l'Ordre de Chevalerie, conformément à la Réſolution du Parlement. Cette Commiſſion eſt datée à *Weſtminſter*, le 28 de Janvier 1630. Page 119.

Char-les I. 1636.

Cette Commiſſion permet d'admettre à compoſition non-ſeulement ceux qui n'avoient point tenu compte de la ſommation qu'on leur avoit faite de venir recevoir l'Ordre de Chevalerie, mais encore ceux qui voudroient être diſpenſés de le recevoir. Mr. de Rapin dit, qu'une infinité de gens ayant été cités pour ce ſujet devant les Commiſſaires (1), le Roi en tira plus de cent mille livres ſterling de compoſitions. Cela fut regardé comme une grieve oppreſſion, & le Parlement revoqua le Statut qui y avoit donné lieu

2. Proclamation pour faciliter aux Sujets le moyen de faire leur accommodement, pour n'avoir point reçu l'Ordre de Chevalerie, conformément à la Loi. La date en eſt de *Weſtminſter*, le 13 de Juillet 1630. Page 175.

Le Roi y déclaroit ſeulement la réſolution qu'il avoit priſe d'envoyer des Commiſſaires dans toutes les Provinces du Royaume, pour recevoir les compoſitions ſur les lieux, afin de ſauver à ſes bons Sujets les peines & les dépenſes du Voyage de Londres.

On rapporte que *Jaques Maliverer*, Ecuyer de la Province d'*York*, qui ſe tenoit à *Arncliff*, lieu éloigné de 180 milles de la Cour, fut taxé à deux mille livres ſterlings pour n'avoir point été recevoir, au Couronnement du Roi, l'Ordre de Chevalerie. Il dut ce bon office à ſon bon compatriote *Wentworth*, Préſident du *Conſeil du Nord*, qui voulut même faire paſſer cette taxe pour un adouciſſement de l'amende que *Maliverer* avoit encourue; quoique la moitié de cette ſomme eût ſuffi pour le faire créer Baronnet.

Les Inſtructions du Roi portoient „ qu'aucun défaillant ne „ ſeroit reçu à compoſer pour moins de trois fois & demi au„ tant que ce qu'il étoit taxé pour les Subſides Parlementaires". Auſſi ſe trouva-t-il dans toutes les Provinces une infinité de gens qui ne voulurent point écouter ni faire aucune Propoſition là-deſſus, & qui refuſerent même de comparoître devant les Commiſſaires. Il falut les citer par des Meſſagers devant le Conſeil d'Etat. Ils s'y préſenterent, & y furent les uns ſeverement reprimandés pour fait de Rebellion à la Juſtice, & pluſieurs renvoyés à la Cour de l'Echiquier pour y expoſer les raiſons ſur leſquelles ils prétendoient devoir être déchargés de cette Taxe. Cependant les Commiſſaires eurent ordre de s'informer exactement du Bien & des Revenus de chaque Particulier, & de s'en faire donner par les Shérifs du Pays un état bien certifié, ſur lequel la Taxe & la Compoſition des Défaillans ſeroit reglée: Après quoi, les Commiſſaires devoient déclarer à quiconque ne voudroit point ſe ſoumettre, qu'il devoit s'attendre à eſſuyer ſur cet état certifié de ſon Bien, toutes les Procédures Judiciaires devant la Cour de l'Echiquier. D'un autre côté, le Conſeil, ayant été informé que les Shérifs avoient dreſſé l'état des Biens & des Revenus avec beaucoup de partialité ou de négligence, ce qui cauſoit un grand préjudice aux affaires du Roi, le Procureur-Général eut ordre de faire là-deſſus les recherches convenables, & de procéder devant la Cour de l'Echiquier contre ceux de ces Shérifs qui ſe ſeroient le plus écartés de leur devoir dans cette occaſion.

COLLATIONS DES BENEFICES, Voyez *PRESENTATIONS.*

COLONIES.

1. Proclamation pour défendre à tous les Sujets de Sa Majeſté de faire avec les Sauvages de la Nouvelle Angleterre aucun Commerce contraire aux Ordonnances; ſpécialement de fournir des Armes, ni rien de ce qui concerne le métier de la Guerre, aux Habitans naturels de cette partie de l'Amérique, ni à ceux de quelque autre partie que ce fût, de ce Continent-là.

Cette Proclamation, qui eſt datée de *Whitehall* le 24 de Novembre 1630, & qui ſe trouve dans les *Acta Regia* de *Rymer* (Page 210), fait mention d'une Proclamation ſemblable faite ſous le Regne de *Jaques I.* pour réprimer les abus inſupportables que commettoient divers *Interlopes* (2), pluſieurs Négocians téméraires, de même que quantité de Pêcheurs & de Matelots refractaires, qui faiſoient avec les Américains des échanges pernicieux aux Colonies, en livrant à ces Sauvages des Armes & des Munitions dont ils ſe ſervoient contre les Anglois mêmes.

2. Commiſſion ſpéciale donnée ſous le Petit Sceau, à Edouard, Comte de *Dorſet*, & à pluſieurs autres Seigneurs, pour travailler à rendre plus floriſſantes les Colonies de la Virginie. La date en eſt du 27 de Juin 1631. A *Weſtminſter*. Page 301.

COM-

(1) En Angleterre, depuis la Conquête, quiconque avoit quinze livres Sterling de rente en fonds de terre, étoit crééChevalier, c'eſt-à-dire, qu'il étoit mis au nombre de ceux qui devoient ſuivre & ſervir le Roi dans les Guerres. Ce qui n'etoit d'abord qu'une ſimple coutume, fut changé ſous le Regne d'*Edouard II.* en un Statut, (nommé *de Militibus*, Statut touchant les Chevaliers) dont quelques Rois ſuivans ſe prévalurent, mais dont un plus grand nombre ne firent conſécutivement aucun uſage. *Charles I.* pretendit que cette Loi étoit

COMMERCE.

1. Proclamation pour défendre aux Sujets de Sa Majeſté, &c. de tranſporter en France ni Grains, ni Vivres, ni Artillerie, ni Armes, ni aucune Munition de guerre. Donné à *Whitehall*, le 15 d'Octobre 1628. Page 1.

Le Roi fait remarquer dans le Préambule de cette Proclamation, combien Sa Majeſté Très Chrétienne avoit mal répondu à la douceur & à la condeſcendance dont il avoit uſé à ſon égard. En effet, dit *Charles*, ce Prince a fait publier deux Déclarations conçues en des termes pleins d'aigreur & d'animoſité contre nous ; l'une du 14 de Mai, l'autre du 12 d'Août, 1627, pour interdire à ſes Sujets & à ceux de tous les autres Etats, toute ſorte de Commerce avec l'Angleterre ; quoique Sa Majeſté Britannique, de ſon côté, ſe fût non-ſeulement abſtenue de faire aucune Publication de cette nature dans ſes Etats, mais encore eût connivé au tranſport de toutes ſortes de Proviſions, même des Proviſions de guerre, qu'on a même continué de faire d'Angleterre en France ; ce qui eſt, en quelque ſorte, les autoriſer.

2. Proclamation qui ordonne à tous les Sujets d'Angleterre d'éviter tous Actes d'hoſtilité & de violence envers la Perſonnes, les Vaiſſeaux & les Effets des Sujets d'Alger, de Tunis, de Tetuan, de Salé, &c. A Weſtminſter, le 22 Octobre 1628. Page 2.

3. Commiſſion ſignée de la propre main du Roi, donnée à *Jean Harriſon*, Capitaine de Vaiſſeau, pour traiter avec les Rois & les Gouverneurs des Côtes de Barbarie, du Rachat des Eſclaves Anglois, & pour établir le Commerce de l'Angleterre dans ces Quartiers-là. A Weſtminſter le 21 Janvier 1629. Page 27.

Ce Capitaine avoit déja été employé à croiſer ſur ces Côtes. Maintenant, pour faciliter le Rachat dont il étoit chargé, Sa Majeſté l'autoriſoit à prendre ſur ſon bord non-ſeulement les Mores qui étoient priſonniers en Angleterre, pour les échanger avec les Priſonniers Anglois qui étoient dans ces Pays-là, mais encore ſix Pieces de Canon, avec les Affuts, les Boulets, &c. pour en faire des préſens aux Gouverneurs des Places, &c. de ces Côtes, ſelon qu'il le trouveroit à propos.

4. Proclamation pour défendre l'entrée des Vins de France, chargés ſur des Vaiſſeaux étrangers, juſqu'au 1 Février de l'année ſuivante. A Nonſuch, le 7 Juillet, 1629. Page 94.

Cette Proclamation fut faite en faveur des Marchands de Vin de France, & des Cabaretiers de Londres, qui avoient repréſenté que la quantité de ces Vins qu'on avoit fait entrer en Angleterre durant la derniere guerre entre les deux Royaumes, & qui ſe trouvoient encore dans leurs Caves, étoit ſi grande, qu'il leur ſeroit impoſſible de les débiter, à moins qu'il ne fût défendu d'en apporter d'autre pendant un certain tems. Et c'eſt ce que le Roi leur accorda, en laiſſant néanmoins aux Sujets du Roi de France la liberté d'amener, ſans interruption, leurs Vins en Angleterre, de même que toutes leurs autres Productions de leur Pays, à condition néanmoins de n'y employer que leurs propres Vaiſſeaux.

5. Commiſſion ſous le Petit Sceau, donnée au Grand-Tréſorier d'Angleterre, & à &c., d'épiquer une Eſcadre capable de nettoyer les Mers des Corſaires & des Pirates qui troublent le Commerce de ce Royaume. A Weſtminſter, le 11 Septembre 1629. Page 102.

6. Proclamation qui concerne l'Etabliſſement de la Compagnie Orientale, & qui lui attribue à elle ſeule le Commerce de la Mer Baltique, tant des Marchandiſes que l'on charge en Angleterre pour ces Pays-là, que de celles qu'on charge dans ces Pays-là pour l'Angleterre ; à la reſerve du Blé & des Grains, dont le tranſport & le trafic eſt laiſſé libre à un chacun. A Weſtminſter, le 7 Mars 1630. Page 129.

Cette Proclamation ordonne l'exécution des Statuts anciens, par leſquels il eſt défendu aux Sujets d'Angleterre de ſe ſervir dans le Commerce d'aucuns Vaiſſeaux que de ceux de leur propre Nation. Ces Statuts ſont le prémier de la 5. année de *Richard II.*, le ſecond de la 4. année de *Henri VII.*, & le dernier de la 32. année de *Henri VIII*.

7. Proclamation pour empêcher le tranſport des Laines filées ou non filées, des Peaux tannées ou non travaillées, des Cendres de bois, de la Terre à foulon, &c. hors du Royaume. A Whitehall, le 17 Avril 1629. Page 155.

Il paroit par cet Acte, qu'on avoit fait au feu Roi *Jaques I.* des plaintes & des repréſentations, que le prix des Laines étoit fort rabaiſſés, de même que celui des Etoffes de laine, en comparaiſon de ce qu'elles ſe vendoient ci-devant dans les Pays Etrangers : Qu'en recherchant les cauſes de cette diminution, on avoit eu lieu de ſe convaincre, que le tranſport des choſes mentionnées ci-deſſus, hors du Royaume, étoit un des grands moyens qui mettoient en vogue les Manufactures étrangeres, & le principal obſtacle au débit des Draps, &c. d'Angleterre : Que la fraude & la tromperie s'étant introduites dans nos Manufactures de Laine, notre Draperie en étoit tombée dans un mépris ſi grand, qu'on ne s'en défaiſoit qu'avec peine & preſque ſans profit : Et que toutes conſidérations avoient porté le feu Roi à publier, le 20 Juillet de la vingtieme année de ſon Regne, une Déclaration faiſant défenſes de tranſporter les Laines & les autres choſes mentionnées ci-deſſus, hors d'Angleterre, du Pays de Galles, & d'Irlande, dans les Pays étrangers, ni en Ecoſſe même. Le Roi *Charles I.* renouvelle cette Déclaration ; & pour faire encore mieux valoir les Manufactures, il ordonne que toutes les Etoffes de Deuil, ſoit Draps, ſoit autres, ſeront faites ſeulement de Laine d'Angleterre ; & il défend très expreſſément tout uſage du bois de Campêche, pour la teinture de quelque Etoffe que ce ſoit.

8. Commiſſion paſſée ſous le Petit Sceau, & donnée à *Fabian Smith*, Ecuyer, Agent d'Angleterre en Ruſſie, pour y faire & y effectuer toutes les Négociations, qu'il jugera propres à entretenir l'amitié, & à maintenir le Commerce des deux Nations. A Weſtminſter, le 12 Juin 1630. Page 168.

9 & 10. Proclamation pour défendre la ſortie des Blés & des Grains du Royaume & de la Principauté de Galles. A Whitehall, le 13 Juin 1630. Page 169.

Il faiſoit ſi vilain tems pour la ſaiſon, qu'on avoit tout lieu de s'attendre à une mauvaiſe Recolte, ſans compter que les vivres étoient actuellement rares & fort chers dans les Etats voiſins. Cette Proclamation finit par un ordre d'arrêter le nommé *Abraham*, ou *Arthur Rutter*, qui au moyen de pluſieurs Permiſſions contrefaites, avoit fait paſſer une grande quantité de Blé hors du Royaume. La défenſe de tranſporter les Grains du Royaume, fut confirmée & fortifiée par une autre Proclamation donnée à Whitehall, le 21 Mars 1631. Page 250.

11. Octroi ſpécial ſous le Petit Sceau, accordé à deux des Cochers du Roi, pour pouvoir, pendant leur vie, faire venir dans le Royaume, des Chevaux de Carroſſe, des Cavales, & des Hongres de delà la Mer, ſans payer aucuns Droits. A Weſtminſter, le 15 Novembre 1630. Page 205.

Ils ne devoient point amener dans le Royaume, de Cheval, &c. qui n'eût pour le moins quatorze paumes, ni qui fût audeſſous de trois ans, ou au-deſſus de ſept. Ils ne devoient auſſi en vendre aucuns, que le Grand-Ecuyer, ou quelqu'un de ſa part, n'eût examiné s'ils ſeroient propres au ſervice de ſa Majeſté.

12. Autre Octroi accordé au Chevalier *Thomas Badger*, au Chevalier *Timothée Tyrell*, & à *Thomas Potts*, Ecuyer, pour pouvoir faire tranſporter hors du Royaume autant de Chiens de Chaſſe, & de toutes les ſortes qu'ils voudront, de les vendre, ou d'en diſpoſer à leur gré, ſans être tenus d'en rendre compte au Roi, ni ſans payer aucuns Droits. A Weſtminſter, le 8 Mai 1631. Page 283.

13. Proclamation pour mettre ſur un meilleur pié, & rendre plus lucratif le Commerce des Indes Orientales, & pour obvier aux abus exceſſifs que les Particuliers commettent à cet égard. A Weſtminſter, le 19 Fevrier 1632. Page 335.

Cette Proclamation fait un détail des marchandiſes qu'il étoit permis de porter aux Indes, & d'en rapporter. Elle marque auſſi la grandeur & le nombre des Caiſſes, que la Compagnie accorde à ſes Officiers pour y empaqueter leurs Effets. La grandeur en eſt réglée à quatre piés de long, un pié & demi de large, & autant de hauteur. Quant au nombre, les Commandans, les Capitaines, & les Facteurs, quatre Caiſſes chacun ; les Maitres chacun trois ; les Contre-Maitres, Charpentiers, Canonniers, &c. chacun deux.

14. Proclamation pour permettre à tous les Sujets de Sa Majeſté, de trafiquer dans tous ſes divers Etats, ſans être obligés de payer d'autres droits de Douane, &c. que ceux qu'ils ſont obligés de payer dans celui de ſes Royaumes où ils font leur trafic. A Whitehall, le 2 Fevrier 1632. Page 337.

15. Acte de Protection ſous le Petit Sceau, accordé au Chevalier *Richard Young*, au Chevalier *Kenelm Digby*, à *George Kirk*, Ecuyer, à *Nicolas Criſpe*, & autres, pour les faire jouir à pur & à plein du Privilege excluſif que Sa Majeſté leur avoit accordé par ſes Lettres Patentes ſcellées du Grand Sceau, le 25 Juillet 1631, de trafiquer dans la Guinée, à Angola, & ſur toutes les Côtes d'Afrique, qui ſont entre le Cap Blanc, à vingt degrés de Latitude Septentrionale, & le Cap de Bonne Eſpérance, à trente-quatre degrés de Latitude Méridionale. Cette Protection eſt datée de Weſtminſter, le 21 Avril 1632. Page 370.

16. Permiſſion ſpéciale du Petit Sceau, donnée au Gouverneur & à la Compagnie des Marchands de Londres, de trafiquer aux Indes Orientales. A Canbury, le 25 Septembre 1632. Page 386.

Le Roi, en conſidération de ce que la Compagnie iroit cette année trafiquer dans la Perſe, & aux Indes tout enſemble, leur permit de lever dans tous ſes Etats, ſans exception, la ſomme de quarante mille livres ſterling, & de la porter en Or étranger

toit encore en force, puiſqu'elle n'avoit pas été expreſſément revoquée : & c'eſt ſur cela que ſont fondées les Commiſſions & les Exactions qui font le ſujet de cet Article. Cette Note eſt tirée preſque mot pour mot de Mr. *de Rapin*.

(2) Les Anglois nomment *Interlopes*, ceux qui trafiquent par Mer au préjudice des Privileges d'une Compagnie.

étranger, ſoit aux Indes, ſoit dans la Perſe, ſoit dans l'un & dans l'autre Païs, à leur volonté, pendant cette année ſeulement. Que s'ils ne pouvoient point aſſembler aſſez de ces Eſpeces étrangeres, le Roi leur permettoit d'y ſuppléer en Eſpeces d'or d'Angleterre. Bien entendu, ajoute le Roi, que cet Or fera partie de la ſomme de 100 mille livres qu'il leur eſt permis, par leur Octroi, d'emporter, tous les ans, en argent des Païs étrangers.

17. Proclamation pour empêcher la ſortie des Blés, des Laines, des Peaux de Mouton, de la Terre à dégraiſſer, & des Cuirs. A Hamptoncourt le 30 de Septembre 1632. Page 387.

Cette Proclamation fait mention des mauvaiſes pratiques que les Marchands de Blé, &c. employent pour rencherir le Blé & les Grains, quoique la recolte qu'on venoit d'en faire, fût une des plus abondantes qu'on eût preſque jamais vues dans le Royaume. L'une de ces pratiques frauduleuſes étoit, de ſemer par-tout de faux bruits d'une grande quantité de grains dont le Roi avoit permis la ſortie: bruits dont Sa Majeſté ordonne que les Auteurs ſoient recherchés & punis ſéverement. Ordonne de plus Sa Majeſté, que tous ceux qui voudront tranſporter d'un Port à l'autre dans ce Royaume, des grains ou les autres choſes portées par la Proclamation ci-deſſus, ſeront tenus non-ſeulement d'en faire leur Déclaration en forme, dans laquelle la quantité de ces marchandiſes ou denrées ſera marquée exactement, & ſpécifiquement; mais encore de donner ſur tout cela bonne & ſuffiſante Caution bourgeoiſe aux Officiers de la Douane, que Sa Majeſté rend, eux & leurs Commis, reſponſables tant de l'inſolvabilité des Cautions, que des fautes & des négligences qui ſe commettent dans l'exécution de cette Ordonnance.

18. Ordonnance ſous le Petit Sceau, pour permettre aux Marchands de Flandres, qui ſont ſous la domination de *Philippe*, Roi d'Eſpagne, d'emporter nos Eſpeces d'or & d'argent, ou autres, qu'ils auront reçues ici, en payement de leurs Marchandiſes; à condition que, dans l'eſpace de cent jours après le débarquement de ces Marchandiſes, les mêmes Vaiſſeaux ſur leſquels elles étoient chargées, emporteront nos dites Eſpeces monnoyées, ſans qu'on en puiſſe mettre ſur chacun au-deſſus de deux mille livres ſterling. A Weſtminſter le 1. de Décembre 1632. Page 396.

19. Commiſſion donnée à *Thomas Young*, pour aller faire de nouvelles Découvertes dans la *Virginie* & aux environs. Cette Commiſſion eſt datée du 23 de Septembre 1633. A Canbury. Page 472.

20. Proclamation portant défenſes de tranſporter en Allemagne & dans les dix-ſept Provinces des Païs-Bas, aucuns Draps, ni aucune autre Marchandiſe de Laine. A Whitehall le 7 de Décembre 1634. Page 583.

Cette Proclamation, ou cette Défenſe, exprimée d'abord en termes abſolus, faiſoit enfin une exception en faveur d'une Société de Négocians privilegiée, à laquelle tous les Habitans de Londres, qui ne tiendroient point boutique, & ne vendroient point en détail, pourroient ſe joindre, en lui payant cinquante livres ſterling chacun pour ſon admiſſion, pourvu qu'ils ſe préſentaſſent avant la *Saint Jean* de l'année ſuivante. Les Négocians qui ſe tenoient dans les autres Villes & Ports, pouvoient auſſi devenir Membres de cette Société, & participer à ſes Privileges & Franchiſes, en lui payant chacun d'entrée 25 livres ſterling, pourvu qu'ils ſe fiſſent recevoir avant *la Saint Michel* ſuivante; de même que leurs Enfans & leurs Facteurs ou Commis, moyennant 25 *Nobles* par tête (1). Quant à ceux qui ſe préſenteroient après ces deux termes, ils ſeroient obligés de payer le double de la taxe reſpective marquée ci-deſſus.

2. Permiſſion paſſée ſous le Petit Sceau, pour faire une Collecte générale, en Angleterre, en Ecoſſe, & Irlande, dont le provenu eſt deſtiné & ſera employé à faire un Port & un Quai, à *Port-Patrick* en Ecoſſe. La date eſt de Canbury le 14 d'Août 1635. Page 651.

On avoit calculé que cet Ouvrage couteroit plus de cinq mille livres ſterling, tant à cauſe de l'extrême impétuoſité des Flots dans ce Quartier-là, que des grands Rochers qu'il y faloit petarder & de la cherté des Merreins. Mais auſſi l'endroit ne pouvoit être plus favorable pour un Port, puiſqu'il eſt proche de la Pointe où l'Angleterre & l'Ecoſſe ſe joignent du côté de l'Irlande, & que le Paſſage de là en Irlande n'eſt que de trois ou quatre heures, tout au plus.

COMMISSIONS ECCLESIASTIQUES.

1. Directions données par le Roi à *Laud*, Archevêque de *Cantorbery*, contenant certaines Regles, & certains Devoirs, dont Sa Majeſté ordonne l'obſervation & l'exécution exacte aux Evêques de ſon Royaume, chacun dans ſon Dioceſe. 1633. Page 470. Il n'y a ni jour, ni mois, ni lieu de marqué.

1. Par cet Acte, le Roi ordonnoit à tous les Evêques, d'aller dans leurs Dioceſes reſpectifs, à moins que leur préſence à la Cour ne fût abſolument néceſſaire.

2. Qu'ils reſideroient dans leurs Palais Epiſcopaux, & non dans leurs Biens de Campagne, ni dans leurs Commendes.

3. Que dans toutes les Egliſes Paroiſſiales, il ſe feroit, l'après-midi, des Catéchiſmes au-lieu de Sermons.

4. Que le Culte Divin ſe feroit en Surplis & en Chaperon, conformément à la Liturgie; & que chaque Miniſtre prêcheroit en Habit convenable & propre à celui des Ordres dont il étoit revêtu, & non en Manteau.

5. Que les Evêques ne permettroient à qui que ce fût, d'avoir un Chapelain, ſinon aux Perſonnes nobles, ou à ceux qui en avoient droit & titre.

6. Que tout Evêque, nommé à un autre Evêché, n'auroit aucun Droit, dès le jour de ſa nomination, de paſſer des Baux à vie, ou de 21 ans, des Biens de l'Evêché qu'il devoit quitter; non plus que de couper des arbres, &c. ſous prétexte de renouveller & d'améliorer les Bois, & les Forêts; mais qu'il ſe contenteroit de tirer les Revenus ordinaires. Car Sa Majeſté regardoit comme une choſe odieuſe, qu'un Evêque ſe fît de ſa tranſlation à un meilleur Evêché, un moyen de ruiner ſon Succeſſeur. C'eſt pourquoi, Sa Majeſté déclaroit, que bien loin d'avancer ceux qui oſeroient enfraindre ſon Ordonnance, & de confirmer leur Nomination, il les laiſſeroit, toute leur vie, dans l'Evêché où ils auroient fait un ſi indigne dégât (2).

7. Que tous les Evêques rendroient tous les ans à leur Métropolitain, un compte exact de leur obéiſſance aux dernieres Lettres du Roi, par leſquelles il leur étoit défendu de changer les Baux à terme ordinaire, en Baux de longues années ou Baux à vie. Qu'outre cela, ils déclareroient à leur Metropolitain les contraventions aux Ordonnances du Roi, dont ſe rendroient coupables dans leurs Dioceſes, les Chapitres, les Doyens, ou les Doyens & les Chapitres enſemble, ou les Archidiacres, ou quelqu'un des Prébendés.

8. Que les Evêques auroient bien ſoin de mettre dans le compte qu'ils rendroient tous les ans à leur Métropolitain, un Article où ſeroient ſpécifiés les changemens remarquables, & les autres évenemens qui pourroient concerner en quelque ſorte la Doctrine, ou la Diſcipline de l'Egliſe établie par les Loix.

9. Que la Maiſon que le Docteur *Bancroft*, Evêque d'*Oxford*, avoit fait bâtir dans le Vicariat de *Cudſen* proche d'*Oxford*, ſeroit tenue, à l'avenir, en Commende par tous les Evêques d'*Oxford*, comme auſſi ledit Vicariat, dont la Nomination & le Patronage appartenoit au dit Evêque & à ſes Succeſſeurs.

10. Enfin, que l'Archevêque de *Cantorbery*, à qui ces Déclarations devoient être envoyées le dixieme de Décembre de chaque année, en dreſſeroit un Mémoire, qu'il préſenteroit au Roi le 2 de Janvier ſuivant, afin que Sa Majeſté pût voir comment l'Egliſe étoit gouvernée, & comment s'exécutoient les Ordres qu'il avoit données (3).

2. Commiſſion ſpéciale concernant les Affaires Eccléſiaſtiques, donnée à *Guillaume Laud*, Evêque de *Cantorbery*, & à plus de cent autres qui y ſont nommés, avec tous leurs Titres, comme Archevêques, Evêques, Chanceliers, Conſeillers d'Etat, Membres de Cours de Juſtice, Docteurs en Théologie, Avocats-Généraux, &c. A Weſtminſter le 17 de Décembre 1634. Page 487.

3. Commiſſion donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, &c. pour faire la Viſite de ſa Province. A Weſtminſter le 17 de Mars 1634. Page 544.

4. Rapport par écrit de l'Archevêque de *Cantorbery*, touchant l'exécution des Directions & Ordonnances de Sa Majeſté. Il eſt daté du 2 de Janvier $163\frac{4}{5}$. Page 588.

L'Archevêque remettoit au Roi, tous les ans, un état de ce qui s'étoit paſſé dans les Dioceſes de ſa Province, par rapport au Gouvernement Eccléſiaſtique & à la Religion. Ces Mémoires contiennent certains Articles que je crois très dignes de la curioſité du Lecteur, & dont je vais lui faire part.

Dans le Mémoire de 1633, rapporté par le Docteur *Kennet*, *Laud* informe Sa Majeſté, qu'au commencement de cette année-là, n'étant encore qu'Evêque de Londres, il laiſſa Mr. *Nathanael Ward* ſous la cenſure de l'Excommunication qu'il avoit encourue par le refus de ſouſcrire aux Articles. Qu'il avoit cité Mr. *Jean Beadle*, Curé de *Barnſton* dans la Province d'*Eſſex*, pour lui faire rendre compte de ce qu'en liſant la Liturgie, il en ſautoit certains endroits; ſur quoi il s'étoit contenté de lui faire des admonitions. Enfin, que Mr. *Jean Davenport*, Curé de *St. Etienne*, dans la *Colemanſtreet*, qu'il avoit traité avec beaucoup de douceur, avoit reſigné ſa Charge, ſe déclarant ouvertement pour la *Nonconformité*.

Que dans la derniere Viſite qu'il fit à *Bath & Wells*, il reconnut que l'Evêque s'étoit donné beaucoup de peine pour faire ſuivre dans ſon Dioceſe les directions de Sa Majeſté; ayant par-

(1) ,, C'eſt une ancienne Monnoye, nommée *Noble*, ou *Noble à* ,, *la Roſe*, à cauſe de l'excellence de ſon Or, &c. Elle a d'un côté ,, un Navire, & de l'autre une Roſe. Ce fut *Edouard III*, qui la ,, fit battre en 1344". Juſque-là, c'eſt un fait certain. Mais voici un conte que Meſſieurs de l'Académie n'auroient pas dû y ajouter, pour leur honneur. *On tient*, diſent-ils, *que Raimond Lulle, après avoir fait la Chryſopée, fournit à ce Roi d'Angleterre tout l'or dont on fit les Nobles à la Roſe, pour aller faire la Guerre au Turc, au-lieu de quoi* Edouard *la fit à la France. Cette Monnoye fut appellée à cauſe de cela* Nobile Raimundi, *d'autant plus que cet Or étant fait par art, ſurpaſſoit le naturel en bonté.* Il y a eu en France deux Monnoyes d'or nommées *Nobles*, dont l'une qui s'appelloit *Noble Henri*, étoit marquée

CHARLES I.

particulierement ſupprimé dans pluſieurs bonnes Villes, divers Miniſtres, qui avoient des Bénéfices dans d'autres Dioceſes; & ayant dreſſé & envoyé une Liſte des Papiſtes Recuſans.

Que dans le Dioceſe de *Rocheſter*, la Ville de *Malling* & tout le Doyenné n'obſervoient aucun ordre, juſqu'à ce que l'Evêque l'y eût fait remettre par ſon Archidiacre; que ce Prélat ſe plaignoit que l'Egliſe Cathédrale ſouffroit beaucoup, faute de Vitres aux Fenêtres; que le Cimetiere ſe trouvoit dans un état fort indécent, les Portes en étant même abbattues; ſans qu'il pût y remedier, parce que le Doyen & le Chapitre ne vouloient point qu'il en fît la viſite, prenant pour prétexte de leur oppoſition, que les Statuts n'étoient point confirmés & ſcellés du Grand Sceau.

Le Roi mit de ſa propre main cette apoſtille à la marge:

Il faut y remédier d'une manière ou d'autre, ſur quoi j'attends de vous une plus ample Information.

Que dans le Dioceſe de *Peterborough*, où les Directions de Sa Majeſté portoient que les Vicaires feroient des Sermons l'après-midi, au-lieu de Catéchiſmes, quelques Curés mettoient en queſtion, s'ils étoient obligés de ſuivre cet Ordre, puiſqu'il n'y avoit que les Vicaires de nommés.

Que l'Evêque de *Coventry* & de *Litchfield* ſe plaignoit de l'irrégularité qui regnoit ouvertement dans les Chapelles, & dans les Paroiſſes privilégiées, ſur leſquelles il n'avoit aucun pouvoir. Que d'ailleurs il avoit ſupprimé à *Repon*, une Aſſemblée qui tendoit au Schiſme, & pluſieurs autres qui ſe faiſoient tous les mois, & où l'on célébroit un Jour de Jeûne, ſous la direction d'un Préſident ou Modérateur que chacune avoit en ſon particulier: Qu'il avoit encore ſupprimé le *Sermon courant*, ou *ambulant*, ainſi nommé parce que ce Miniſtre alloit le lire de Village en Village, pour porter, diſoit-on, la lumiere dans les coins & les recoins ténébreux du Dioceſe.

Le Roi écrivit à la marge de cet Article:

S'il y a dans ce Dioceſe des coins ténébreux, il faut y porter une lumiere pure & conſtante, & non une fauſſe & incertaine.

Que l'Evêque de *St. Davids*, qui faiſoit ſa réſidence actuelle dans ſon Dioceſe, y avoit ſuſpendu un Miniſtre convaincu de *Nonconformité*; & y avoit trouvé fort peu de Papiſtes Recuſans.

Que dans le Dioceſe de *St. Aſaph*, tout alloit extraordinairement bien; à la reſerve de l'audace de certains Papiſtes Recuſans, qui augmentoit tous les jours, dans pluſieurs endroits, de même que leur nombre; à quoi contribuoient beaucoup les encouragemens qu'ils recevoient du concours des gens de ce Parti, que la ſuperſtition attiroit fréquemment à *Holy-Well*, ſans qu'on eût encore rien fait pour le réprimer, quoiqu'on en eût porté plainte, déja depuis longtems.

Que l'Evêque de *Landaff* marquoit, qu'il ne ſe trouvoit dans tout ſon Dioceſe, aucun Miniſtre *Nonconformiſte* Refractaire, ou Schiſmatique, ſinon deux Aides, ou Vicaires, qui étoient l'un & l'autre autoriſés pour prêcher.

Que l'Evêque de *Lincoln* donnoit connoiſſance, que, par le moyen d'un certain Mr. *Fiſhburn*, la Compagnie des Marchands de Londres avoit établi à *Huntingdon* un Miniſtre qu'elle s'arrogeoit le droit de retenir ou de renvoyer ſans la moindre participation d'Evêque ni d'Archevêque. Sur quoi l'Evêque de *Lincoln* ſupplie très humblement Sa Majeſté d'ordonner, qu'aucun Laïque, quel qu'il puiſſe être, & encore moins aucune Compagnie, ni Communauté, ne pourra placer un Miniſtre ou un Prédicateur, ni le dépoſer. Le Roi écrivit à la marge ſa réponſe en ces termes:

Certainement, je ne trouve point convenable qu'aucuns Laïques, ni aucuns Corps, quel qu'ils puiſſent être, aient un pareil pouvoir. Et je ne prétends point qu'aucun Prêtre ſoit dans la dépendance des Laïques. C'eſt pourquoi je vous ordonne de m'indiquer les meilleurs moyens d'annuller ce qui eſt déja fait, & d'empêcher l'exécution de ces ſortes d'entrepriſes pour l'avenir.

Le ſecond Mémoire annuel de ce qui s'étoit paſſé dans l'étendue de la Juriſdiction de l'Archevêque de *Cantorbery*, eſt celui de l'année 1634 qui eſt annoncé par le titre de cet Article, & que Mr. *Sanderſon* a tiré de la Bibliotheque de *Harley*, pour l'inſérer dans les *Fœdera*.

L'année 1634 *Laud* fit partie en perſonne, & partie par le Chevalier *Nathanael Brent* ſon Grand-Vicaire, la viſite générale de ſon Archevêché; & y corrigea pluſieurs abus & pluſieurs défauts conſidérables qui s'y étoient introduits, tant dans la Fabrique des Egliſes, que dans les habits ſéculiers que la plupart des Eccléſiaſtiques y portoient; tellement qu'il n'y avoit extérieurement preſque aucune différence entre eux & les gens du monde à cet égard. Je trouve dans les Actes, que le 11 d'Août de cette année 1634, ce Grand-Vicaire fit au Clergé du Dioceſe de *Lincoln* une admonition portant: „ Que quiconque n'avoit point un de ces Manteaux, nommés communément Manteaux de Prêtre, eût à s'en pourvoir, avant la Touſſaints prochaine, ſous peine de Cenſure Eccléſiaſtique". Voyons maintenant d'une maniere plus particuliere le ſecond Mémoire annuel, que l'Archevêque *Laud* remit cette année au Roi.

Il y repréſente à Sa Majeſté qu'il avoit fait, partie en perſonne, partie par ſon Grand-Vicaire, & partie par le Doyen de la *Cour des Arches* (4), la viſite de ſept Dioceſes, ayant commencé, ſelon la diſpoſition des Canons, par ſa propre Egliſe Métropolitaine de *Cantorbery*. Qu'il avoit trouvé dans ſon propre Dioceſe, & particulierement à *Aſhford*, pluſieurs Schiſmatiques déclarés, qu'il ſauroit bien ranger à leur devoir; quelques-uns de ceux de cette Ville-là, & quelques autres de celle de *Maidſtone*, (où le nombre des *Nonconformiſtes* s'étoit extrêmement accru, depuis quelque tems), ayant déja été cités devant la *Haute Commiſſion:* & qu'il ne manqueroit pas d'en faire bonne juſtice, s'ils ſe trouvoient auſſi coupables que l'on les faiſoit dans les Dénonciations.

Qu'il regardoit lee Egliſes Hollandoiſes de *Cantorbery* & de *Sandwich*, comme de grandes Pépinieres de *Nonconformiſtes*; de quoi il avoit déja depuis quelque tems fait ſes plaintes au Roi, & au Conſeil d'Etat. Et qu'il ſupplioit très humblement Sa Majeſté, de ne plus ſouffrir que les Membres de ces Congrégations, tant Françoiſes & Italiennes, que Hollandoiſes, qui étoient nés dans le Royaume, & par conſéquent Sujets naturels, vêcuſſent ainſi ſéparés de l'Egliſe Nationale, & même du Corps de l'Etat. Le Roi écrivit à la marge:

Faites-moi ſouvenir de ceci à tems, lorſque je ſerai au Conſeil, & j'y donnerai ordre.

Qu'il avoit trouvé dans la Province de *Wiltshire*, la plupart des gens fort diſpoſés à la *Non-Conformité*; & les Eccleſiaſtiques, tout comme les autres, auſſi peu portés qu'en autre Partie du Royaume, pour les réparations de l'Egliſe de *St. Paul*. Que l'Egliſe Cathédrale de *Saliſbury* étoit ſi pleine, & ſi embaraſſée de ſieges, qu'il avoit ordonné de les éclaircir; dans l'eſpérance que Sa Majeſté l'en avoueroit, comme elle l'avoit fait à *Yorck*, & à *Durham*, & qu'elle voudroit bien y faire intervenir le Pouvoir Royal, ſi l'Autorité Archiépiſcopale n'y ſuffiſoit pas.

Que l'Evêque de *Briſtol* s'étoit donné beaucoup de ſoins & de peines, depuis qu'il y étoit arrivé: & que, dans la Province de *Dorſetshire*, certains Eccléſiaſtiques, qui s'étoient rendus très ſuſpects de *Non-Conformité*, s'en étoient beaucoup mieux lavés qu'on n'auroit pu s'y attendre; qu'à cela près, tout avoit été, & étoit toujours en bon ordre dans ces Quartiers-là.

Qu'à *Bath* & *Wells*, toutes les Directions de Sa Majeſté y étoient obſervées de point en point.

Qu'il en étoit tout de même à *Exeter*; ce qui, pour rendre à l'Evêque la juſtice qui lui étoit due, devoit être attribué aux ſoins qu'il prenoit de tenir ſon Dioceſe dans l'ordre & dans le devoir: Que cependant ſes ſoins n'avoient pas eu le même ſuccès à l'égard des Différends qui regnoient avec une violence extrême, entre le Chapitre & le Doyen; car après être deux fois venu à bout de calmer les eſprits & de les réconcilier, il les voyoit, de nouveau, plus rebrouillés que jamais: Que, ſelon lui (Archevêque) cela venoit, en grande partie, de ce qu'il y avoit dans ce Chapitre trop de *Freres* & de *Beauxfreres*, le reſte ſe rangeant de l'un des Partis, de peur d'être opprimé par l'autre, ou par tous les deux. *Laud* ajoute que la Ville avoit un grand Demêlé avec le Chapitre & le Doyen, touchant les enterremens dans le Cimetiere de la Cathédrale, & qu'il craignoit de ne pouvoir pas mettre fin lui-même à cette Affaire, de ſorte qu'il étoit obligé de ſupplier Sa Majeſté de vouloir y aviſer.

Que la plus grande partie de la Province de *Bedford* étoit infectée du même venin qui regnoit dans une partie du Dioceſe de *Lincoln*; & que Mr. *Barkley* avoit particulierement été cité, pour cauſe de *Non-Conformité*, devant la *Haute Commiſſion*. Qu'à *Leiceſter*, le Doyen des *Arches* avoit mandé un nommé Mr. *Angel*, qui, pendant pluſieurs années de ſuite, avoit prêché dans cette grande Ville, ſans aucune permiſſion de qui que ce fût, & s'étoit livré néanmoins à des ſaillies ſi licencieuſes, que l'Archevêque jugeant qu'elles ne pouvoient partir que d'un cerveau troublé, le traita avec d'autant plus de ménagement & de cordialité, qu'il voyoit la main de Dieu appeſantie ſur lui. Qu'il y avoit à *Lincoln* beaucoup d'Anabaptiſtes, qui avoient pour Miniſtre un Boulanger nommé *Johnſon*; & qu'en pluſieurs endroits de ce Dioceſe, les gens, tant les Eccléſiaſtiques que les autres, étoient exceſſivement adonnés à l'yvrognerie. Que la Ville de *Boſton*,

quée au milieu de l'un de ſes côtés, d'une H. &c. & valoit quatre livres quatorze ſous; & l'autre qui s'appelloit *Noble à la Roſe*, parce qu'elle avoit une Roſe &c. valoit huit ſous de plus.

(2) Cet Ordre eſt le même, & conçu preſque dans les mêmes termes que celui qui a été rapporté ci-deſſus.

(3) J'avertis le Lecteur que ce n'eſt ici qu'un abregé de ces Inſtructions que le Roi donna à *Laud*, & que cet Archevêque envoya à tous les Evêques d'Angleterre. Elles contiennent quatorze Articles, dont le cinquieme eſt diviſé en quatre Directions.

(4) Il a été deja marqué ailleurs, que c'eſt une Cour, ou Chambre Spirituelle, qui dépend de l'Archevêque de *Cantorbery*.

Boſton, qui étoit une grande Pépiniere de *Non-Conformiſtes*, s'étoit parfaitement bien rangée à ſon devoir, depuis que quelques-uns de ſes Magiſtrats avoient dû aller rendre compte à la *Haute Commiſſion* de leur conduite à cet égard. Mais que pour la Ville de *Louth*, on ne pouvoit pas dire qu'elle fût ſans reproche.

Il y a à *Kelſtern*, dit l'Archevêque, un jeune Gentilhomme effrené, nommé *Sud* (1), dont j'ai ſouvent parlé à Votre Majeſté. Il a engroſſé deux Sœurs, & outre cela, commis un inceſte horrible. Je l'ai cité devant la *Haute Commiſſion*, pour l'ouverture prochaine de cette Cour; & j'eſpere que Votre Majeſté me permettra de faire en ſorte que le vent du *Sud* ſoufle & ſe tourne à l'*Oueſt* de *St. Paul*. Le Roi écrivit à la marge:

Le vent du Sud-Oueſt *eſt ordinairement le meilleur; c'eſt pourquoi, je n'ai garde d'empêcher qu'il ne ſoufle.*

A *Kensworth*, & en pluſieurs autres lieux de la Province de *Hertford*, les gens abandonnent leur Paroiſſe, & courent par troupes, après d'autres Miniſtres; ce qui eſt le vice commun des Parties Méridionales de ce Dioceſe, dont les habitans ſont tout pleins de boutades & de vertiges en matiere de Religion.

Que dans tous les Dioceſes qu'il avoit viſités cette année, il avoit entendu une plainte dont le ſujet n'étoit que trop juſte, & méritoit bien d'être redreſſé. Il s'agit, dit-il, d'un grand nombre de pauvres Curés, qui n'ont abſolument pas de quoi ſe nourrir, ni s'habiller; ceux mêmes des grandes & meilleures Villes, étant communément les plus mal rentés.

Que dans le Dioceſe de *Wincheſter*, les Directions de Sa Majeſté étoient parfaitement bien ſuivies, à la reſerve de deux Paroiſſes, où l'Evêque vigilant & ſoigneux avoit découvert qu'il ſe commettoit quelques fautes dans les Catéchiſmes de l'après-midi, à quoi il ne manqueroit pas d'apporter le remede convenable: qu'au reſte, on trouvoit dans ce Dioceſe pluſieurs Recuſans obſtinés.

Que l'Evêque de *Londres*, qui avoit fait cette année lui-même la viſite de ſon Dioceſe, y avoit reçu beaucoup de plaintes contre pluſieurs Eccléſiaſtiques accuſés de *Non-Conformité*; que cependant il n'y avoit eu des preuves que contre trois Curés & un Vicaire: que celui-ci, & deux Curés, s'étoient ſoumis; mais que le troiſieme Curé nommé *Philippe Saunders*, de la Ville de *Hutton* dans la Province d'*Eſſex*, ayant refuſé de le faire, avoit été interdit, & s'étoit retiré hors du Dioceſe.

Que l'Evêque de *Norwich* avoit ſupprimé certains Conventicules que formoient des Eſprits factieux; & qu'en particulier, il avoit ſuſpendu le nommé *Bridges*, Curé de *St. George*, l'une des Paroiſſes de cette Ville-là, pour n'avoir point obſervé, en faiſant le Service divin, les Ordonnances de Sa Majeſté; mais que la ſuſpenſion avoit été bientôt levée, parce que ce Curé s'étoit ſoumis. Qu'il avoit fait citer devant la *Haute Commiſſion*, Mr. *Ward* d'*Ipſwich*, pour certains termes dont ce Curé s'étoit ſervi dans quelques-uns de ſes Sermons. Qu'il avoit ſuſpendu le nommé *Enoch Grey* pour avoir prêché une Doctrine erronée; & qu'ayant mandé le nommé *Simon Jacob*, autrement *Bradshaw*, & le nommé *Ralph Smith*, deux coureurs & vagabonds qui s'ingéroient de prêcher, ils avoient pris la fuite, & étoient ſortis de ſon Dioceſe.

Que dans le Dioceſe d'*Ely*, toutes les Directions de Sa Majeſté étoient très ſoigneuſement ſuivies.

Que l'Evêque de *St. Davids* avoit été forcé d'interdire & de dépoſer le nommé *Roberts*, Miniſtre, pour cauſe de *Non-Conformité* obſtinée; il en avoit auſſi chaſſé deux autres, qui commençoient, par leurs viſions, à jetter l'eſprit du Peuple dans le trouble & dans l'égarement.

Que ce même Evêque ſe plaignoit très fort & non ſans cauſe, que pluſieurs Feudataires dans ſon Dioceſe avoient ou renverſé les baluſtrades des Autels, ou les laiſſoient dépérir, au grand aviliſſement de leurs Egliſes, dont ils négligeoient les réparations à un tel point, que la pluie, les vents, les frimats y tombant de tous côtés, le Peuple ne ſouffroit pas moins de froid & de fatigue pendant tout le tems qu'il y reſtoit, qu'il n'en avoit ſouffert pour s'y rendre, à traverſer les montagnes dont ce Païs eſt couvert.

Que l'Evêque de *St. Aſaph* ſouhaiteroit que ſon Dioceſe fût auſſi libre de profanation & de ſuperſtition, qu'il l'eſt de *Non-Conformité*.

Que l'Evêque de *Landaff* ayant trouvé que *Guillaume Erbury*, Vicaire de *Ste. Marie*, dans la Ville de *Cardiff*, & *Gautier Cradock*, ſon Curé, étoient deux Refractaires obſtinés, & deux Prédicateurs dangereux, avoit fait une admonition juridique au Vicaire; & que pour *Cradock*, il l'avoit ſuſpendu de toutes les fonctions Eccléſiaſtiques, & lui avoit ôté ſa Cure, parce que c'étoit un jeune écervelé, la groſſiereté & l'ignorance mêmes, qui oſoit dire en chaire des choſes impies, & horribles tout enſemble; dont voici un exemple, ſur mille que l'on pourroit en rapporter. *Dieu*, dit-il, *a tant aimé le Monde, qu'il y a envoyé ſon Fils pour y vivre comme un valet de carreau, & y mourir comme une bête brute.* Le Roi écrivit à la marge ces paroles:

„ Ceci n'eſt pas fort différent de ce qu'un autre Prédicateur a dit, il n'y a pas longtems, *Que les Juifs crucifierent Jéſus-Chriſt, comme un Coquin damné, entre deux Brigands*".

Que ce même Evêque (de *St. Aſaph*) demande la permiſſion de citer devant la *Haute Commiſſion*, *Guillaume Newport*, Curé de *Languare* dans la Province de *Monmouth*, pour avoir renverſé la Cloiſon qui ſéparoit le Chœur de la Nef de ſon Egliſe, en avoir vendu une partie des matériaux, & diſpoſé du reſte, à ſon propre uſage; avec pluſieurs autres attentats dont il a profané, haut la main, ce lieu ſacré.

Que l'Evêque de *Gloceſter* déclaroit qu'il avoit été forcé d'ordonner dans ſon Dioceſe un certain nombre de fort chetifs Sujets, pour ne pas laiſſer ſans Miniſtres des Cures extrêmement pauvres. Que d'un autre côté, il avoit dépoſé quelques Prédicateurs, & en avoit mis d'autres en leur place; ſans croire avoir donné par-là aucun ſcandale, ni fait un mauvais uſage de ſon autorité, ayant eu de très bonnes raiſons dans tout ce qu'il a fait. Le Roi répondit à la marge:

Il faut qu'il prouve que ces raiſons étoient très preſſantes, ſinon, il en répondra en ſon propre & privé nom.

Que l'Evêque d'*Oxford* avoit bâti, comme il l'avoit promis à Sa Majeſte, une Maiſon à *Cuſden*, l'un des Vicariats de ſon Dioceſe & à ſa propre Collation, qu'il tenoit actuellement en Commende, & qu'il prioit Sa Majeſté de vouloir annexer au Siege d'*Oxford*. Cet Evêque déclare en même tems, qu'il a ſupprimé deux Congrégations, l'une à *Dedington*, & l'autre à *Woodſtock*, où l'on ne ſe comportoit pas comme il faut.

Que l'Evêque de *Cheſter* marquoit que tout alloit fort bien dans ſon Dioceſe; excepté que quelques Puritains, Juges de Paix dans le Quartier de l'Eſt, avoient attiré quelques Eccléſiaſtiques dans leurs ſentimens.

CONSEILS DE JUSTICE.

1. Lettres Patentes pour l'établiſſement d'un Conſeil dans les Provinces Septentrionales du Royaume, avec Commiſſion de *Oyer* & *Terminer*, &c. Donné à Weſtminſter, le 15 Décembre 1628. Page 278.

Thomas, Vicomte de *Wentworth*, fut fait Préſident de ce Conſeil, (en 1632.) avec un pouvoir plus ample que n'avoit eu aucun de ſes Prédéceſſeurs. Cette Commiſſion ne contenoit pas moins de cinquante-ſix Articles que le Roi avoit fait dreſſer, & dont il avoit ordonné l'exacte obſervation au Préſident, & à tous les Membres de cette Cour. Mr. *de Rapin* dit que ce n'étoit proprement qu'un renouvellement des Commiſſions, qui avoient été données ſous d'autres Regnes pour établir le *Conſeil du Nord*, autrement appellé la *Cour d'Yorck*; & que, comme c'eſt ici un des plus grands Griefs dont les Anglois ſe ſoient plaints contre *Charles I*, & une des occaſions les plus marquées où ce Prince découvrit le deſſein qu'il avoit d'établir un pouvoir illimité, il eſt néceſſaire de faire voir en peu de mots ce que c'étoit que ce *Conſeil du Nord*, & l'uſage que le Roi en vouloit faire pour ſoumettre ſes Sujets à un Pouvoir deſpotique.

La ſuppreſſion que *Henri VIII* avoit faite des petits Monaſteres, ayant cauſé divers ſoulevemens dans le Nord, ce Prince établit une *Cour de Juſtice* à *Yorck*, ſous le prétexte ſpécieux de ſoulager les Sujets qui n'avoient pas le moyen d'aller plaider dans les Cours de Weſtminſter. Mais ſon véritable but étoit, que cette Cour eût l'œil ſur les démarches des Seigneurs & Gentilshommes du Nord, qui étoient ſuſpects, pour les punir ſur le champ, en cas qu'on s'apperçût qu'ils travailloient à exciter de nouveaux ſoulevemens. Cette Cour avoit ſous ſa Juriſdiction les Provinces d'*Yorck*, de *Northumberland*, de *Weſtmorland*, de *Cumberland*, l'Evêché de *Durham*, *Kingſton* ſur *Hull*, *Newcaſtle*

(1) L'Anglois le nomme *South*, qui ſignifie *Sud*; & quoique les noms propres ne doivent point être changés, il a falu faire une exception à cette Regle, ſans quoi, il n'y avoit pas moyen de traduire la fin de cet Article, ni la reponſe du Roi.

(2) A la Creation de *Henri* Prince de Galles, ce Lord fut fait Chevalier du Bain, ſous le Regne precedent, la 15. année du même Regne, il fut fait Capitaine aux Gardes; & la 20. Baron, avec le Titre *Kenſington*, qu'on ajoutoit communément à la *Maiſon de Holland*, qui étoit dans ce Village (*), & où la Famille ſe tenoit. A ſon retour d'Eſpagne, où il avoit été envoye pour travailler à avancer le Mariage du Prince *Charles* avec l'Infante, il fut fait Comte de *Holland*, & inſtallé Chevalier de la Jarretiere. Au prémier ſoulevement d'Ecoſſe, il fut fait Gouverneur du Château de *Windſor*; & dans la ſuite, il prit les armes pour délivrer le Roi *Charles I* qui étoit priſonnier dans l'Iſle de *Wight*; mais ayant été battu proche du même Village de *Kingſton*, & pris dans une ſeconde défaite, à *St. Neots* (†), il

(*) Ce Village eſt à une lieue & demie de Londres. *Guillaume III* y fit bâtir un Palais Royal, à cauſe de la bonté de l'air qu'on y reſpire; car ce Prince ne pouvoit point ſupporter l'air de Londres. (†) Ou *St. Neds*, c'eſt un Fauxbourg de Londres.

CHARLES I. *le ſur la Thyne*, & *Berwick* ſur la *Twede*. Quoique la Commiſſion du Roi ne fût pas d'une autre nature que ce qu'on appelle en Angleterre *Oyer* & *Terminer*, on y avoit fait entrer un Article contraire aux Loix, par lequel le Roi donnoit pouvoir à ce Conſeil, de juger toutes ſortes de Cauſes réelles & perſonnelles, dans les cas où quelqu'une des Parties, à cauſe de ſa pauvreté, ne pouvoit pas pourſuivre ſes droits, ſelon les Loix du Royaume. Toutes les fois que la Commiſſion étoit renouvellée, ce qui arrivoit à tous les changemens de Préſident, ou de quelqu'un des Conſeillers, le Roi envoyoit de nouvelles Inſtructions, qui tendoient à rendre la Cour indépendante, non ſeulement des Cours de Weſtminſter, qui ſont les Cours de tout le Royaume, mais même de toutes ſortes de Loix. Deſorte qu'il eſt manifeſte, qu'en faiſant dépendre le pouvoir de cette Cour des Inſtructions du Roi, le deſſein étoit que, dans ſes Jugemens, elle prît moins pour règle les Loix du Royaume, que les ordres particuliers de Sa Majeſté.

Le Roi *Jaques I*, qui dans la prémiere année de ſon Regne, avoit adreſſé une pareille Commiſſion au Lord *Sheffield*, Préſident de la Cour, ou Conſeil d'Yorck, lui en adreſſa, ſept ans après, une ſeconde, dans laquelle étoient omiſes ces deux Clauſes, qui étoient dans les précédentes, 1. De faire des Informations *per Sacramentum bonorum & legalium hominum*. 2. De juger les Cauſes *ſecundum Leges Angliæ*.

2. Commiſſion ſpéciale donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, au Garde du Grand Sceau, à l'Archevêque d'*Yorck*, & à trente autres Seigneurs, tant Spirituels que Temporels, de terminer toutes les Diſputes concernant la Juriſdiction des Cours. A Weſtminſter le 6 Mai 1631. Page 279.

Ils avoient auſſi ordre de reformer les abus qui s'étoient introduits par la facilité blâmable des Geoliers à accorder la ſortie, & l'entrée des Priſons. En effet, dit cette Commiſſion, les Prêtres & les Jéſuites, qui y ont été mis, profitant de cette indulgence, ont la liberté d'aller dans les Maiſons dire la Meſſe, faire les autres fonctions ſuperſtitieuſes de leur Religion, & exercer une Juriſdiction Eccléſiaſtique défendue par les Loix; par où ils ſéduiſent & entretiennent de plus en plus le Peuple dans la ſéduction. D'ailleurs, l'entrée des Priſons étant ainſi ouvertes à toutes ſortes de gens, elles ſont devenues des Rendez-vous de jeu, de joie, de diſſipation, de débauche, & même des Seminaires d'Héréſies & de Schisme, au-lieu d'être, ſelon leur destination, des Maiſons où ces vices & ces deſordres ſoient reprimés & punis.

3. Nouvelles Lettres Patentes pour confirmer l'Etabliſſement du Conſeil du Nord. Données à Weſtminſter le 21 Mars 1633. Page 410.

Cette Commiſſion ajoute à la précédente une Clauſe par laquelle le Lord *Wentworth*, Préſident de ce Conſeil, eſt autoriſé à examiner & juger définitivement toutes ſortes de Crimes, de malverſations, de différends, de prétentions, de procès & d'affaires, dont le détail eſt marqué dans les Inſtructions, qui ſont la derniere partie de cette nouvelle Patente.

Ces Inſtructions portent, entre autres choſes, que le Préſident *Wentworth* étoit autoriſé à juger ſans appel, en ſuivant la maniere de procéder de la Chambre Etoilée, toutes ſortes de Crimes & de Contraventions aux Loix, ſoit que le Parlement eût ſtatué, ou non, quelque choſe là-deſſus: autoriſé à examiner & à juger en dernier reſſort, conformément aux Procédures de la Chancelerie, toutes ſortes de Plaintes, & de Griefs, concernant les Biens fonds, Héritages, Fiefs ſervans, &c. & à arrêter toutes les Procédures des Juges ordinaires, en leur faiſant les Inhibitions, ou, &c. dont la Cour de la Chancelerie ſe ſert en telles rencontres; Sa Majeſté déclarant qu'il ne ſera expédié aucune Lettre de Surſéance, ſinon dans le cas unique, où le Préſident ſeroit trouvé excéder ſes Inſtructions; & que ſi quelqu'un obtenoit l'*Habeas Corpus*, il n'en ſortiroit pas pour cela de priſon, juſqu'à ce qu'il eût exécuté la Sentence de ce Conſeil.

Dans le Parlement de 1640, Mr. *Hyde*, alors Membre des Communes, & qui fut enſuite Comte de *Clarendon*, ayant été envoyé par ſa Chambre, à la Chambre-Haute, au ſujet de la Cour d'Yorck, dit aux Seigneurs, *Que dans ces Inſtructions, il y en avoit à peine une ſeule qui ne fût contre les Loix, ou qui n'allât au-delà des Loix.* Il prit occaſion delà de demander, *Qu'avoit donc fait le Peuple du Nord, pour mériter d'être dépouillé de tous ſes Privileges, & d'être gouverné à la diſcrétion de la Cour d'Yorck?* Et même, quoique cette Cour pût juger ſelon ſa diſcrétion, ces mêmes Inſtructions la réduiſoient à ne pouvoir point ordonner des Amendes, ou autres punitions, moindres que celles qui étoient ordonnées par les Loix: „Mais, „ ajouta Mr. *Hyde*, on pouvoit les ordonner plus grandes, & „ auſſi grandes que cette Diſcrétion le trouveroit à propos. En „ effet, dit-il, nous voyons que les Cours arbitraires & abſo- „ lues ont parfaitement bien pris l'eſprit de ces Reſtrictions. „ Car ſi les Loix ſe bornent à me faire promettre de tenir à „ l'avenir une meilleure conduite, cette Diſcrétion me met & „ me retient en priſon: ſi les Loix me condamnent au Pilori, „ cette Diſcrétion ordonne qu'on m'y coupera les Oreilles. De „ ſorte que cette Diſcrétion produiſoit autant de violences & „ d'injuſtices que ſi elle n'eût été qu'un accès de Rage, un dé- „ bordement de Fureur". Le Lecteur curieux trouvera tout ceci rapporté fort au long par *Rushworth*, Vol. II. p. 159, juſqu'à 165. CHARLES I.

4. Inſtructions du Roi, données au Préſident & au Conſeil du Païs de Galles & Frontieres. Signées à Théobald, le 12 Mai 1633. Page 449.

Jean, Comte de *Bridgewater*, étoit le Préſident de ce Conſeil.

Les Inſtructions que le Roi lui donnoit, étoient à peu près les mêmes que celles du Conſeil du Nord.

COURS DE JUSTICE.

1. Lettres Patentes, portant l'Erection d'une Cour de Juſtice pour la Reine *Henriette Marie*, & réglant la forme d'y procéder. Elles ſont datées à Weſtminſter le 15 Juin 1634. Page 557.

Ces Lettres ſont adreſſées à pluſieurs Membres du Conſeil du Roi; entre autres à *Henri* (2), Comte de *Holland*, Intendant des Revenus de la Reine; *Edouard* Comte de *Dorſet*, Grand-Maître de la Maiſon de la Reine (3); *Thomas* Vicomte *Savage* (4), Garde du Grand Sceau de la Reine; *George*, Baron *Goring*, Ecuyer de la Reine; le Chevalier *Thomas Jermyn*, Sous Grand-Maître de la Maiſon du Roi, & Grand-Veneur des plaiſirs de la Reine; le Chevalier *Richard Wynn* (5), Baronnet, Tréſorier de la Reine, & Receveur Général; le Chevalier *Thomas Hatton* (6), Inſpecteur en Chef des Domaines de la Reine; & le Chevalier *Jean Finch* (7), ſon Procureur-Général.

Cette Cour de Juſtice devoit ſe tenir à Weſtminſter dans la Chambre du Conſeil de la Reine, par ſon Chancelier, ſon Procureur-Général, & quelques autres Seigneurs Membres de ſon Conſeil, ou pour le moins un d'entre eux. Par le même Reglement, toutes les Procédures, les Saiſies, &c. devoient ſe faire, toutes les Commiſſions ſe donner, toutes les Sentences être prononcées, ſelon la Pratique & les Uſages de la Cour du Duché de *Lancaſtre*: enfin tous les Actes devoient être faits & paſſés au nom du Roi, & au bas être munis du témoignage de l'approbation & de la confirmation de la Reine.

CREATION DE BARONNETS ET DE PAIRS.

1. Liſte Générale des Lettres Patentes expédiées à ceux qui furent créés, ou Pairs, ou Baronnets, la 4. année de ce Regne. Page 31.

2. Liſte de pareilles Lettres pour les Pairs, & pour les Baronnets, qui furent créés la 5. année de ce même Regne. Page 131.

3. Liſte de pareilles Lettres pour ceux qui furent créés, ou Barons, ou Pairs, la ſixieme année de *Charles I*. Page 253.

4. Liſte générale des Créations de la 7. année de ce Regne. Page 344.

5. Lettres Patentes pour créer Comte, ſous le titre de *Portland*, *Richard* Baron de *Weſton* de *Nyland*. Page 429. Ces Lettres ſont du 17 Février $163\frac{2}{3}$. Le Roi ne fit pas d'autre Création de toute cette année.

6. Liſte génerale des Créations faites la neuvieme année de ce Regne. Page 525.

DECOUVERTE. Voyez *TRESOR.*

DELATEURS. Voyez *INFORMATEURS.*

DENTELLES. Voyez *MANUFACTURES.*

DRAPERIE. Voyez *MANUFACTURES.*

DENRE'ES.

1. Proclamation pour défendre la ſortie du Blé & des Grains, à

il fut accuſé devant la *Haute Cour de Juſtice*, où ſon Procès lui ayant été fait dans les formes, il fut condamné à perdre la tête ſur un échaffaut, & exécuté devant le Palais de Weſtminſter, le 9 Mars $164\frac{8}{9}$.

(3) Il avoit été créé Chevalier de la Jarretiere, à la naiſſance de *Charles I.*

(4) Il fut fait Vicomte & Comte par *Charles I.* le 1. du mois de Novembre 1626.

(5) Le Chevalier *Jean Wynn*, Pere de ce *Richard Wynn*, avoit été créé Baronnet en 1621. Il aimoit beaucoup les Belles-Lettres, & l'un des fruits de ſes Etudes fut une Hiſtoire de ſa Famille, qu'il tira des Annales & des Regîtres de ſa Province, & y apporta tant d'exactitude & de netteté, qu'on vit bien qu'il étoit très verſé dans l'Hiſtoire, de même que dans la connoiſſance des Loix & des Coutumes de ſon Païs.

(6) Il fut fait, dans la ſuite, Baronnet par *Charles I.* Il étoit de la Branche de *Long-Stauton* dans la Province de Cambridge.

(7) C'eſt le même, qui dans la ſuite, fut fait Garde du Grand Sceau, & Comte *Finch* de Fordwich.

à cauſe du déreglement de la Saiſon. Donné à Greenwich, le 2 Mai 1629. Page 64.

2. Proclamation pour défendre de tuer aucun Bêtail, & d'apprêter & de manger de la viande, les jours maigres marqués par les Loix du Royaume, ni durant le Carême. Donné à Whitehall le 18 Janvier 1630. Page 116. Cette Proclamation eſt de la même teneur que celle dont nous avons fait mention dans notre Extrait du Tome précédent.

3. Proclamation pour prévenir la diſette & la cherté du Blé & des Vivres, datée à Hamptoncourt le 28 Septembre 1630. Page 195.

Le Roi repréſente dans cette Proclamation, que les apparences donnant tout lieu de craindre que le Blé, &c. ne manquât par-tout, l'année ſuivante, la Prudence & la Piété vouloient que l'on reprît dans tout le Royaume, l'ancienne & louable coutume de s'abſtenir entierement de ſouper tous les Vendredis de l'année, les Veilles des Fêtes, les Mécredis & les Samedis des Quatre-tems, & pendant tout le Carême; comme auſſi que l'on fût ſobre & tempérant dans toutes les autres ſaiſons, afin de trouver par le moyen de cette frugalité & de ces abſtinences, de nouveaux fonds pour ſecourir les Pauvres dans leurs beſoins extrêmes. Ces mêmes raiſons, dit le Roi, doivent faire ſupprimer les Repas que font dans leurs Fondiques les Corps de Mêtier, &c. & Sa Majeſté recommande à ceux, dont le tour d'en faire les fraix, ſeroit venu, de conſacrer au moins la moitié de cette Epargne au ſoulagement & à l'aſſiſtance des Pauvres.

4. Proclamation pour défendre de vendre & de manger de la viande, dans le Carême, aux jours maigres, &c. Donné à Weſtminſter le 27 Janvier 1632. Page 329.

5. Proclamation pour faire obſerver exactement les Reglemens, qui concernent le Carême & les jours de Jeûne. Donné à Greenwich le 24 Juin 1632. Page 376.

6. Proclamation pour fixer le prix des Denrées, dans l'étendue du Reſſort de la Maiſon du Roi, pendant le Voyage que Sa Majeſté a réſolu de faire en Ecoſſe. Donné à Whitehall le 4 Mai 1633. Page 448.

Le Controlleur des Vivres, néceſſaires à la Maiſon du Roi, avoit ordre de fixer lui-même, à l'entrée des Marchés de ce Reſſort, ou d'y faire fixer par un de ſes Commis, le prix des Denrées auquel le vendeur & l'acheteur ſeroient obligés de ſe conformer, ſous peine d'empriſonnement, & d'amende, ou d'autre plus grande peine, ſuivant le cas.

7. Proclamation de la même date que la précédente, pour faire obſerver un bon ordre à tous ceux qui ſeront du Voyage de Sa Majeſté en Ecoſſe, ſoit en allant, ſoit en revenant. Page 449.

8. Confirmation d'un Arrêt rendu le 13 Novembre 1632. par la Chambre Etoilée, touchant le prix des Denrées. Donné à Weſtminſter le 14 Décembre 1633. Page 476.

Le Monopole des Denrées, & particulierement du foin, étant conſideré dans cet Acte, comme un moyen très propre à en hauſſer le prix, ce qui eſt condamné par le Droit Coutumier, & par les Reglemens de la Police, le Roi enjoint à toutes les Cours de Juſtice, & à tous les Magiſtrats de faire une recherche exacte de ces Monopoleurs, & de les punir ſeverement. Défenſes très expreſſes de la part de Sa Majeſté, à tous Regratiers d'acheter ni Grains, ni Farine, ni Fleur de Farine, pour les revendre; à tous Taverniers & Cabaretiers d'expoſer en vente, ou de vendre aucune ſorte d'alimens, ſoit viande, ou poiſſon, excepté du Pain; d'établir dans leurs Maiſons, ou de faire établir dans leur voiſinage aucun Cuiſinier ni Rotiſſeur, ou d'y laiſſer porter de dehors quoi que ce pût être, excepté du Pain, pour être mangé par les perſonnes qui viennent ſe divertir chez eux: à tous Boulangers, de donner plus de treize pains à la douzaine: à tous ceux qui tiennent Ordinaire, de prendre plus de deux chelins par repas, de chaque Maître, & plus de huit ſous de ſon Valet: à tous Taverniers, Aubergiſtes, &c. de permettre qu'on joue chez eux aux Cartes, aux Dés, au Trictrac, ni à aucun autre Jeu défendu: à tous Hôtes, &c. dans Londres, & à dix milles aux environs, de prendre plus de ſix ſous pour le foin qu'un cheval pourra manger pendant 24 heures dans ſon Ecurie, ni plus de ſix ſous pour chaque picotin d'avoine, ſans pouvoir rien demander pour la litiere; ni plus d'un ſou par jour pour l'attache ſeule, pendant vingt-quatre heures ou moins; ni plus de deux ſous d'un Cheval qui eſt au verd, & qui en revient avant la nuit.

9. Proclamation pour regler le prix de la Volaille, du Gibier, du Beurre, des Chandelles, du Bois, du Charbon de bois, & de toute ſorte de Chauffage. A Whitehall le 12 Février 1634. Page 511.

10. Proclamation pour réprimer, & prévenir les fraudes qui ſe commettent dans la vente du Beurre, tant par rapport au Beurre même, qu'aux Barils qu'on en remplit pour le vendre. Donné à Théobalds le 13 Novembre 1634. Page 579.

Les Maîtres Marchands de Beurre & de Fromage dans la Ville de Londres, ayant repréſenté au Roi, qu'au-lieu que chaque Baril de Beurre a peſé, de tems immémorial, cinquante ſix livres, ſans le Baril, qui n'en avoit jamais peſé, ni dû peſer que huit ſeulement; il arrivoit par la fraude & par l'avarice de ceux qui le battoient & l'encaquoient, que la plupart de ces Barils peſoient maintenant, les uns douze, & les autres quatorze livres, quand on les avoit vuidés, quoique Baril & Beurre n'en euſſent peſé enſemble que ſoixante, ou ſoixante-deux tout au plus; outre que ces gens-là mêloient, battoient & encaquoient du beurre puant avec leur beurre frais. Sa Majeſté ayant en conſéquence de cette Requête, créé le 2 du mois de Juillet dernier, un Office tant de Marqueur des Barils, Tinettes, &c. à Beurre, qui les marquera avec un Fer chaud, que de Sondeur du Beurre; & de plus Sa Majeſté, ayant égard à la recommandation que les dits Maîtres lui avoient faite de la perſonne du Capitaine *Jean Read*, l'établit dans cette Charge, & ordonna que les Proviſions lui en fuſſent expédiées pour en jouir & l'exercer, toute ſa vie, ſoit en perſonne, ſoit par des Commis, dans toute l'étendue de ce Royaume, & Païs de Galles; lui adjugeant pour droit de marque deux ſous par baril, ou plus, ou moins, à proportion de la capacité du Tonneau, ou de la Tinette, &c. Après quoi, Sa Majeſté défendoit, dans cette Proclamation, à tous ceux qui battoient du beurre, pour le vendre, de le falſifier, & de mêler du mauvais beurre avec du frais, comme auſſi de l'encaquer dans aucun Tonneau, Baril, Pot, &c. qui n'eût été duement marqué de la marque dudit Capitaine *Jean Read*, par lui, ou par ſes Commis; le tout, ſous peine d'en être recherchés & punis par la Chambre Etoilée.

11. Proclamation pour défendre la ſortie du Beurre; datée du 28 Juillet 1635. A Oatlands. Page 648.

On voit par un des Articles de cette Proclamation, que le Roi avoit accordé, la ſixieme année de ſon Regne, à *George* Comte *Boring*, & au Chevalier *Henri Hungate*, la permiſſion, par Lettres Patentes, de tranſporter hors du Royaume, pendant vingt & un ans conſécutifs, trois mille deux cens Barils de Beurre par an, excepté les années où le Beurre vaudroit plus de quatre ſous la livre.

12. Commiſſion au Chevalier *Anthoine Drury*, &c. de faire la recherche des Fraudes commiſes par ceux qui ont entrepris, pour la Province de Norfolck, de fournir les Proviſions de la Maiſon de Sa Majeſté. Donné à Cantorbery le 17 Août 1635. Page 652.

13. Commiſſion ſous le Petit Sceau, donnée au Chevalier *Henri Spiller*, au Chevalier *Abraham Dawes*, & autres, pour empêcher le tranſport du Beurre ſalé hors du Royaume, ſans une permiſſion en bonne & due forme. Donné à Weſtminſter le 23 Fevrier 1636. Page 754.

Ils avoient ordre de rechercher, & de punir les fraudes qui avoient été commiſes à cet égard, depuis le commencement de ce Regne, juſqu'au 15 du mois de Septembre dernier.

DEPERISSEMENT DES EGLISES ET DES CHAPELLES.

1. Proclamation pour empêcher, à l'avenir, le dépériſſement des Egliſes & des Chapelles. Donné à Hamptoncourt le 11 Octobre 1629. Page 105.

Le Roi y ordonne à chaque Archevêque, Evêque, Archidiacre, &c. de ne pas ſe remettre de l'Oeuvre des Egliſes & des Chapelles, de ſa Juriſdiction, au rapport des Marguilliers, mais de s'aſſurer par ſes propres yeux de l'état des unes & des autres, ou tout au moins d'en faire faire exactement la viſite par ſon Official. Et comme les Collectes pour leur réparation avoient été fort fréquentes, depuis quelque tems, Sa Majeſté défend au Garde du Grand Sceau, de ſceller aucunes Lettres Patentes portant permiſſion de faire de telles Collectes, excepté pour la réparation des dommages & des ruines qu'un Incendie, ou un Orage auroient faites aux Chapelles, Egliſes, ou Clochers, lorſque les habitans du lieu ne ſeroient point en état d'en ſupporter la dépenſe.

2. Commiſſion ſpéciale pour réparer l'Egliſe de *St. Paul*, Cathédrale de Londres. Donné à Cantorbery le 10 d'Avril 1631. Page 272.

Le Roi y ordonne, que tout l'argent qui avoit été collecté pour l'entretien, ou les réparations de l'Oeuvre, ſeroit dépoſé dans le Tréſor de Londres; & que le Docteur *Laud*, qui, en qualité d'Evêque de cette Ville, offroit, tant pour lui que pour ſes ſucceſſeurs, une contribution annuelle de cent livres ſterling à prendre ſur les revenus de l'Evêché, pour les dites réparations, tiendroit un Regître des noms de tous ceux qui avoient ſouſcrit, ou qui ſouſcriroient dans la ſuite; comme auſſi de la ſomme que chacun d'eux vouloit ou voudroit bien contribuer pour cette Oeuvre. L'Evêque *Laud*, extrêmement paſſionné pour le bien & la gloire de cette Cathédrale, obtint une Commiſſion par laquelle les deux Archevêques du Royaume, les Evêques de *Londres* & de *Wincheſter*, tous les Conſeillers d'Etat, les deux Lords Chefs de la Juſtice, le Lord Maire & les Echevins de Londres, le Doyen & les Prébendiers de *St. Paul*, &c. étoient autoriſés à pouſſer ce Deſſein.

On voit par un des Articles de cette Commiſſion, que le Docteur *George Mountaine*, Prédéceſſeur de *Laud* dans l'Evêché de Londres, avoit fait à ſes propres dépens un amas conſiderable de grandes Pierres de *Purbeck*, pour la Fabrique de *St. Paul*.

Whitelock dit qu'on mit dans cette Cathédrale certains ornemens, & ſur-tout de nouvelles Images, dont bien des gens eu-

rent

rent beaucoup de chagrin, & marquerent beaucoup de mécontentement.

3. Commiſſion du Roi (portant au bas, *par ordre du Procureur-Général*) pour viſiter, & inventorier les Livres, les Habits Sacerdotaux, & les Ornemens de la Chapelle Royale de White-hall. Donné à Weſtminſter le 5 Octobre 1632. Page 389.

4. Commiſſion donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, à l'Archevêque d'*Yorck* & autres, pour faire la viſite de l'Egliſe de *St. Pierre*, dans *Weſtminſter*. Donné le 20 Avril 1635. A Weſtminſter. Page 630.

Le Préambule de cette Commiſſion roule ſur les pertes que cette Egliſe avoit eu à ſouffrir dans ſes Revenus, ſur les deſordres qui s'y étoient introduits dans le Service Divin, & ſur les autres maux de pluſieurs ſortes qui lui avoient été faits ſous l'adminiſtration de *Guillaume*, Evêque de *Lincoln*, qui tenoit en Commende le Doyenné de Weſtminſter. Ces pertes étoient très conſiderables, & ces deſordres en très grand nombre. Le Roi les indique en détail dans cette Commiſſion, ordonne aux Commiſſaires nommés d'en faire la recherche, & déclare le Doyen perſonnellement reſponſable de tout le mal.

DESORDRES. Voyez ***TUMULTE.***

DIGNITE' DE BARON. Voyez —— ***DE PAIR.*** Voyez ***PATENTE.***

DISPENSES.

1. Liſte générale des Diſpenſes & Exemptions accordées dans la quatrieme année du Regne de *Charles I.* Page 543.

2. Diſpenſe accordée ſous le Petit Sceau à *Daniel Collins* Docteur en Théologie, pour pouvoir être, en même tems, Prébendier de Windſor & Membre du College d'Eaton. Donné à Weſtminſter le 12 Mai 1629. Page 66.

3. Diſpenſe ſpéciale ſous le Petit Sceau, accordée au Chevalier *George Paule*, Juge de Paix de Surrey, d'exercer la Charge de Sherif dans aucune Province d'Angleterre, & de ſe trouver aux Aſſiſes, &c. à cauſe de ſon grand âge, & de ſes infirmités. Donné à Weſtminſter le 7 Mai 1629. Page 282.

Cette Diſpenſe lui fut donnée, en récompenſe de la démiſſion qu'il avoit faite entre les mains de Sa Majeſté, de la Charge de Protonotaire des *Plaidoyers Communs*, laquelle il avoit tenue & exercée pour le feu Duc de *Buckingham.*

4. Diſpenſe ſous le Petit Sceau, accordée à quelques Citoyens de Londres, qui avoient été Membres de la *Compagnie des Marchands Avanturiers* de Londres, mais qui avoient perdu leur Privilege & leur Droit, en conſéquence d'un Acte & Statut de la Reine *Eliſabeth*, fait contre ceux qui ſe ſeroient mariés avec des Femmes Etrangeres, & qui auroient aquis des Terres dans les Païs Etrangers. Cette Diſpenſe leur permettoit de rentrer dans ce Corps de Marchands, & d'amener leurs Femmes dans le Royaume, après avoir vendu les Biens qu'ils poſſedent dans les Païs étrangers, en conſéquence de leur Mariage. Donné à Weſtminſter le 15 Février 1633. Page 403. Voici les noms de ces Citoyens, *François Langſtone*, *Jean Kenrick*, *Guillaume Farrington*, & *Richard Williams.*

DONS.

Lettres Patentes, ſous le Petit Sceau, contenant certains Articles qui devoient être obſervés par le Doyen & les Chanoines de la Cathédrale de Norwich. Donné à Weſtminſter le 15 Mai 1629. Page 67.

Ces Lettres furent expédiées pour confirmer la Création qu'*Edouard VI* avoit faite d'un Doyen, de ſix Chanoines, &c. dans la Cathédrale de Norwich; comme auſſi pour expliquer & interpréter les Articles des Statuts & Droits, qui leur avoient été accordés par *Jaques I.*

2. Commiſſion donnée au Lord *Weſton*, Grand-Tréſorier, & à &c. pour compoſer avec les Papiſtes convaincus d'être Recuſans, de la confiſcation de leurs Biens, &c. Donné à Weſtminſter le 13 Juin 1631. Page 290.

3. Formulaire de ces Compoſitions & Conceſſions. Page 292.

4. Don, ſous le Petit Sceau, fait par Sa Majeſté à *Thomas Elliot*, & *Thomas Killigrew*, Ecuyers, deux de ſes Pages, d'une amende de cinq cens livres ſterling encourue par le Chevalier *Jaques Winkfield*, & d'une autre de cinq cens marcs, encourue par le Chevalier *François Bodeham*, pour cauſe de deſobéiſſance & de rebellion commiſes contre le *Sous-Shériff* de la Province de Middleſex, lorſqu'il procédoit à l'exécution des Ordonnances de Sa Majeſté. Donné à Weſtminſter le 3 Juillet 1632. Page 383.

5. Déclaration par laquelle il eſt adjugé aux *Féodaries* (1) de tout le Royaume, & à leurs Succeſſeurs, divers Salaires pour leurs peines & vacations dans les fonctions & exercices de leur Charge. Donné à Weſtminſter le 3 Février 1635. Page 595.

Cet Acte leur adjugeoit à chacun quarante chelins, & deux chelins pour leur Diné, pour la recherche des Titres de chaque Tenement de la Couronne. Même Salaire pour chaque viſite, & arpentage: mais pour les autres fonctions auxquelles ils ſeroient employés pour le ſervice de Sa Majeſté, le Tréſorier de la *Cour des Gardes & Livrées* avoit ordre de les payer à proportion de leurs peines & vacations. Quant aux Jurés, cet Acte n'aſſignoit à chacun d'eux d'autre Salaire ou Droit d'aſſiſtance, que deux chelins pour le Diné. Cependant le Roi déclaroit que lorſqu'un Titre ſeroit trouvé être à ſon avantage, les fraix de la recherche ſeroient ſur le compte de ceux qui l'auroient faite; & que lorſqu'il ſeroit à ſon desavantage, ces fraix ſeroient payés par ceux qui voudroient pourſuivre ou défendre en Juſtice les Droits de ces ſortes de Poſſeſſions.

DOUANE.

1. Déclaration du Roi, ſous le Petit Sceau, portant défenſes aux Officiers des Douanes, de prendre des Ecoſſois de plus grands Droits que des Anglois. Donné à Weſtminſter le 19 Avril 1632. Page 369.

2. Déclaration portant augmentation de quatre chelins par *Chaldron* (2) de toutes ſortes de Charbon, qui ſe tranſporte dans les Païs Etrangers; outre & par-deſſus tous les autres Droits de Port, de Douane, de Péage, &c. qu'on eſt accoutumé de prendre. Donné à Weſtminſter le 11 Avril 1634. Page 547.

EGLISE. Voyez ***DEPERISSEMENT.***

EMOLUMENS. Voyez ***PROVISIONS.***

EMPLOIS. Voyez ***PROVISIONS.***

ENGAGEMENT. Voyez ***GAGES.***

FILET. Voyez ***CHASSE.***

FORETIERES. Voyez ***LOIX.***

GAGES.

1. Commiſſion ſcellée du Petit Sceau, & donnée à *Philippe Burlamachi*, Marchand de Londres, pour dégager pluſieurs Joyaux, & quelque Vaiſſelle d'or & d'argent qui appartenoit au Roi, & que le feu Duc de *Buckingham* avoit mis en gage par ſon ordre, chez différentes Perſonnes en Hollande. *Burlamachi* étoit chargé de propoſer à ces Engagiſtes de prendre en rembourſement d'une partie de leur Dette 4000 Tonneaux de Fer. Cette Commiſſion porte pour date, à Weſtminſter le 29 Août 1629. Page 99. Voyez *Joyaux.*

GARDEROBE.

1. Commiſſion ſcellée du Petit Sceau, donnée à *Richard*, Comte de *Portland*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, & à pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de la Maiſon du Roi, pour faire rendre compte aux Officiers de la Garderobe de Sa Majeſté de leur adminiſtration. Donné à Weſtminſter le 17 Décembre 1633. Page 479.

Le Roi avoit fait le 15 Avril 1630, un Reglement touchant les appointemens des Officiers de ſa Garderobe, & la maniere dont ils devoient la tenir. On voit par ce Reglement, qui eſt joint à la Commiſſion, & qui ſe trouve page 482, que Sa Majeſté avoit aſſigné au Grand-Maître de ſa Garderobe ſeize mille livres ſterling, pour les fraix & les dépenſes qu'il y faiſoit, cinq-mille livres ſterling au prémier Valet de la Garderobe, pour le défrai de toutes les dépenſes que ſa Charge l'obligeoit de faire.

2. Brevet ſcellé du Petit Sceau, de certains Droits, qui devront être payés en forme de gratification, aux Officiers de la Garderobe, par les Perſonnes qui obtiendront quelque avancement. Donné à Weſtminſter le 13 Octobre 1634. Page 575.

3. Commiſſion ſpéciale, ſcellée du Petit Sceau, donnée au Comte de *Pembroke*, Grand-Chambellan, & à quelques autres Seigneurs, pour examiner l'état de la Garderobe, & pour faire rendre compte aux Officiers qui en ſont, ou qui en ont été chargés. Donné à Weſtminſter le 9 Mai 1634. Page 635.

GRANDS CHEMINS. Voyez ***CHEMINS.***

JARDINAGE.

1. Proclamation pour défendre à toutes ſortes de Perſonnes, qui n'ont point fait un apprentiſſage de ſept ans accomplis chez quelque Maître Jardinier de Londres, de faire & d'exercer dans cette Ville, ni à ſix milles aux environs, le métier de Jardinier, ſi

(1) Ma mémoire ne me fournit aucun terme François qui réponde parfaitement à celui de *Feodary* Anglois. Les *Féodaries* étoient autrefois en Angleterre, des Officiers de la Cour appellée *Court of Wards and Liveries.* Ils tenoient Regître de la valeur & de l'étendue des Fiefs du Roi.

(2) Trente-ſix Boiſſeaux.

ſi ce n'eſt pour l'uſage & le beſoin de leur propre Famille. Défenſes de mettre aucun obſtacle à la recherche que le Corps des Jardiniers fera ou fera faire des Plants, des Arbres, des Boutures, des Fleurs, des Racines, des Herbes & des Semences, pour arracher, couper, bruler, ou détruire toutes celles de ces choſes qui ſe trouveront ou mortes, ou gâtées, ou trop peu vigoureuſes ; défenſes encore de faire un Monopole d'aucune de ces choſes, en les achetant ſur la plante même, ou ſur le pié, ou tandis qu'elle ſont en terre, &c. Défenſes enfin de vendre aucuns Plants, Arbres, &c. qui ne ſoient pas d'un bon ordre, & en bon état, vu le grand dommage que cela cauſe aux acheteurs. Donné à Whitehall le 3 Décembre 1634. Page 582.

JOYAUX.

1. Commiſſion donnée au Chevalier ***François Cottington***, Baronnet, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier, &c. à ***Jaques Maxwell***, Ecuyer, Valet de Chambre du Roi, & à ***George Bingler***, Ecuyer, Auditeur-Subſtitut des Comptes du ***Preſt-Money*** (1), pour vendre divers Joyaux, qui ſe trouvent dans le Cabinet des Pierreries, Bijoux, &c. de Sa Majeſté dans la Tour de Londres, & qui ont été jugés ne pouvoir lui être d'aucun uſage. Donné à Weſtminſter le 20 Juillet 1629. Page 90.

2. Acte contenant un état des Joyaux, qui ont été vendus, en vertu de la Commiſſion précédente, & dont le Roi décharge pleinement divers Seigneurs à qui la garde & la diſpoſition en avoit été confiée, & en particulier ***François Cottington***, qui en avoit fait la vente, laquelle Sa Majeſté approuve & ratifie. Donné à Weſtminſter le 3 Avril 1630. Page 146.

3. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier ***Guillaume Boswell***, Agent & Réſident de Sa Majeſté, à la Haye ; & à ***Nathanael Gerrard***, Marchand Jouaillier de Londres, pour vendre divers Joyaux engagés à deux Marchands d'Amſterdam, pour 13500 l. par le feu Duc de ***Buckingham***, en vertu de la Commiſſion qu'il en avoit reçue ; & pour employer le provenu de cette vente à racheter, juſqu'au montant de 33000 liv. ſterling, divers Joyaux engagés à d'autres Perſonnes en Hollande ; & nommément à racheter celui ſur lequel la Reine de Boheme avoit prêté 30000 l. Donné à Weſtminſter le 15 Décembre 1634. Page 586.

INFORMATEURS.

1. Proclamation pour prévenir les abus que commettent les ***Informateurs***, Clercs, & autres, dans la pourſuite des Infractions des Loix & Statuts du Royaume. Donné à Windſor le 6 Septembre 1635. Page 682.

Ces Informateurs étoient des gens, qui épioient les Actions des Particuliers, pour les accuſer, en cas qu'ils euſſent contrevenu aux Loix. Ils commirent de ſi grands & de ſi fréquens abus, dans l'exercice de leur Emploi, que le Roi ſe vit obligé, ſinon de l'abolir entierement, du moins de le modérer par certains Reglemens qu'il fit ſur cette matiere. On voit dans cette Proclamation, 1. Que l'Office des Receveurs des Amendes, & du provenu des Confiſcations, créé par le Roi ***Jaques*** la dixhuitieme année de ſon Regne, avoit été confirmé par ***Charles I*** dès la prémiere année du ſien, & donné par Lettres Patentes, ſcellées du Grand Sceau, à ***Jaques Chambers***, l'un de ſes Médecins ordinaires, & à ***Edouard Braune***, Ecuyer, l'un de ſes Ecuyers tranchans, pour être exercé par eux en commun pendant toute leur vie, & en entier par le Survivant. 2. Que ***Charles*** avoit annexé à cette Charge l'Inſpection, l'Enregîtrement, la Levée, & la Recette des Amendes & Confiscations encourues pour contravention aux Ordonnances ; comme auſſi de toutes les Soumiſſions faites pour ce ſujet, à quelqu'une des Cours de Juſtice de ce Royaume, & de toutes les ſommes de deniers dues à la Couronne, en conſéquence de quelque Procès intenté & pourſuivi par le Procureur-Général, ou par quelqu'un des ***Informateurs*** publics, ou par telle autre Partie, contre ceux qui auroient manqué à l'obſervation des Loix, ou à celle des Soumiſſions faites par eux à quelques Cours, depuis la trente & unieme année de la Reine ***Eliſabeth***. 3. Que ***Charles*** excepte de cet Enregîtrement, & de cette Recette, toutes les Amendes & Confiſcations encourues par Sentence, ſoit de la ***Chambre Etoilée***, ſoit du ***Conſeil du Païs de Galles***, ou du Préſident de ce Conſeil, ſoit du ***Conſeil du Nord***, ou du Préſident de ce Conſeil, ſoit de quelque Cour Fonciere (2) ; & enfin les Amendes & Confiſcations encourues pour fraudes des Douanes, Péages, & autres Droits du Roi.

INVENTIONS.

1. Liſte générale des Lettres Patentes accordées la quatrieme année du Regne de ***Charles I.***

2. Octroi touchant les Tréſors, &c. Voyez ***Tréſor***.

3. Privilege donné à ***Edouard Ball***, ***Edmond Laſſels***, ***Robert Hampton***, & ***Guillaume Audley***, pour pouvoir ſeuls, & excluſivement à toutes autres Perſonnes, mettre, pendant le tems & terme de quatorze années conſécutives & revolues, en uſage la méthode qu'ils ont inventée de fondre & d'affiner le Plomb, l'Etain, le Fer ; de coaguler l'eau de la Mer pour en faire du Sel ; de cuire les Briques, les Tuiles, la Chaux, &c. avec un feu de mottes à bruler, ſans y ajouter ni Bois, ni Charbon de bois, ni Charbon de terre. Donné à Canbury le 13 Août 1630. Page 189. Les Impétrans étoient chargés de payer au Roi ſix livres ſterling, treize chelings & quatre ſous, tous les ans.

4. Privilege ſous le Petit Sceau accordé à ***David Ramſey***, Ecuyer, pour ſe ſervir, à l'excluſion de toute autre Perſonne, quelle qu'elle ſoit, pendant quatorze ans conſécutifs, complets & revolus, d'une maniere ſinguliere qu'il a inventée de ſéparer l'Or & l'Argent des autres métaux, à condition d'en donner le tiers au Roi, après la prémiere année du terme marqué. Donné à Weſtminſter le 11 Novembre 1630. Page 200.

Mr. ***Ramſey*** ayant expoſé dans une Requête au Roi, la perte & le dommage conſiderables que cauſoient à la Couronne les Fermiers des Mines de Cuivre, d'Etain & de Plomb, leſquels par leur peu d'expérience & d'habileté à faire la ſéparation des Métaux, diſſipoient de jour en jour, & ruinoient pluſieurs de ces Mines, qui contenoient de l'Or & de l'Argent ; & ne faiſoient même aucune différence entre les Mines Royales, & celles qui ne le ſont point : Sa Majeſté ajouta au Privilege ci-deſſus, celui de pouvoir creuſer, dans les Provinces d'Yorck, de Sommerſet, & de Devon, où l'on ne connoiſſoit aucune Mine d'Etain, pour y en découvrir, ſoit d'Or, ſoit d'Argent, ſoit de Plomb mêlé d'Argent, ou telles autres Mines Royales, & pour en tirer & afiner les métaux, à la charge d'en rendre la dixieme partie à la Couronne, après la ſeconde année du terme du Privilege, qui étoit de vingt & un ans.

5. Autre Privilege donné à ***David Ramſey***, Ecuyer, & l'un des Valets de Chambre du Roi, à ***Thomas Parker***, à ***Edouard Biſſe***, & à ***Richard Jarret***, pour pouvoir ſeuls & à l'excluſion de tous autres, pendant quatorze ans, faire uſage d'une nouvelle maniere qu'ils ont inventée de faire monter & ſortir l'eau des Mines par une eſpece de Pompe à Barril : pour lequel Privilege, ils devoient payer, tous les ans, une livre ſterling, ſix chelings & huit ſous, à la Couronne. Donné à Weſtminſter le 21 Janvier 1631. Page 236.

6. Autres Lettres Patentes de la même date, page 239, qui adjugent au même ***David Ramſey*** excluſivement à tout autre, l'uſage & le profit d'une maniere qu'il avoit trouvée de multiplier le Salpetre, & d'en tirer, en platte Campagne, de quatre Acres de terre ſeulement, autant qu'il en faloit pour tous les Etats de Sa Majeſté : même Privilege pour faire une ſorte de Moulin de ſon Invention, qui va continuellement ſur une Eau dormante, ſans cheval, ſans contrepoids, ſans vent : même Privilege pour faire une ſorte de Tapiſſerie ſans métier, d'une maniere qui n'avoit jamais été connue nulle part, juſqu'à ce jour : même Privilege pour faire aller toutes ſortes de Bâtimens contre vent & marée : de même pour rendre la Terre plus fertile qu'à l'ordinaire : de même pour tirer l'eau des Mines, & des Terreins bas & marécageux : de même pour rendre le Fer & le Cuivre durs & malléables tout enſemble : de même enfin, pour blanchir la Cire jaune très promtement.

7. Octroi ſpécial accordé à ***Michel Parker***, & à ***Everard Maynwaring***, de lever de l'argent par voye de Loterie, pour faire des Aqueducs, qui conduiſent dans Londres & dans la Cité, de l'eau excellente dont ils ont découvert pluſieurs Sources, avec beaucoup de peine & de fraix, &c. Donné à Weſtminſter le 11 Février 1631. Page 242.

8. Convention de la même date, entre le Roi ***Charles I*** d'un part, & le Chevalier ***Edouard Stradling***, ***Jean Lyde***, & le ſuſdit ***Michel Parker***, de l'autre ; pour conduire par le moyen d'un Aqueduc nouveau, dans Londres, & dans la Cité, les Eaux de quelques Sources, Ruiſſeaux, & Etangs, qui ſont à un mille & demi de ***Hoddesdon***, dans la Province de Hertford, & qui n'ont point encore été employées à cet uſage. Cette convention porte qu'***Edouard Stradling***, & ***Jean Lyde***, jouiront à perpétuité, eux, leurs Héritiers, & leurs Aſſociés ou Commis, des profits, & des revenus de cette Eau amenée par un Aqueduc fait à leurs dépens ; à la charge d'une Rente annuelle de quatre mille livres ſterling payable au Roi. Bien entendu, (eſt-il ajouté expreſſément), que ledit ***Edouard Stradling***, ***Jean Lyde***, &c. ne détourneront, ni ne diminueront en aucune maniere, aucune des Sources, &c. par le moyen deſquelles le Chevalier ***Hugues Middleton*** conduit actuellement de l'eau dans Londres & dans la Cité, & ne cauſeront aucun dommage à aucun autre Aqueduc, qui ſerve actuellement. Page 244.

9. Privilege ſous le Petit Sceau, donné à ***Etienne Gibbs***, pour pouvoir ſeul & à l'excluſion de tout autre, faire uſage, & avoir le

(1) *Preſt-Money*, ou *Impreſt*, c'eſt un certain argent que le Shérif paye à l'Echiquier.

(2) Il s'agit là de celles qui regardent proprement les Offenſes, & qu'on nomme en Anglois *Court-Leet*. Les autres Cours Foncieres, en Anglois *Court-Baron*, n'etant que celles des Seigneurs, nommées ordinairement *Baſſe Juſtice*, &c.

(3) C'eſt-à-dire, ou *Compagnon du Vent*, ou *Aide-Vent*, ou plutôt Lieutenant du Vent, ou pour faire un mot nouveau, *Supplé-vent*.

(4) Mot à mot, *Pipeau à Poiſſons*.

(5) Mot à mot, *Boule à Eau*. C'étoit un Boulet creux, qui, étant

CHARLES I. le profit d'un moyen qu'il a trouvé de mettre les Terres à couvert des Inondations de la Mer, &c. A Canbury, le 26 Mars 1631. Page 251. Ce Privilege étoit pour quatorze ans, à la charge d'une rente annuelle de vingt chelins payables à la Couronne.

10. Lettres Patentes ſous le Petit Sceau, portant Privilege excluſif, en faveur de *Jean Gilbert*, Capitaine de Vaiſſeau, & de *Jean Freeſe*, Marchand de Londres, pour conſtruire certaines Machines nommées *Charrues Hydrauliques*, propres à nettoyer le Lit de la *Tamiſe*, & à en enlever, de même que de tous les Ports & Lacs, le Sable, le Gravier, les Ecueils, &c. A Canbury, le 8 Juillet 1631. Page 305. Les Impétrans étoient chargés de payer à la Couroune ſix livres ſterling, treize chelins & quatre ſous par an, pendant les quatorze ans que leur Privilege devoit durer. Outre cela, il y avoit dans ces Lettres une Clauſe en faveur d'un Octroi accordé par le feu Roi, à *Robert Crum*, pour pouvoir faire, à l'excluſion de tout autre, & mettre en œuvre une Machine de ſon Invention, propre à faire monter les Eaux, & à ſecher les Mines.

11. Privilege accordé à *Richard Norwood*, pour avoir ſeul, pendant quatorze ans, le profit d'une nouvelle maniere de plonger dans la Mer, qu'il a inventée & qui eſt très propre à y aller découvrir les marchandiſes, &c. que l'on y a jettées, ou qui ont été ſubmergées par Naufrage: De même que le profit d'une Machine auſſi de ſon Invention, pour tirer leſdites Marchandiſes, &c. Donné à Weſtminſter, le 2 Avril 1632. Page 365.

12. Privilege accordé à *Thomas Grent*, Médecin, pour pouvoir ſeul conſtruire, & employer à ſon profit, pendant quatorze ans, un certain nombre d'Inſtrumens de ſon Invention, ſavoir, 1. Un Inſtrument, qu'il nomme Winds-Mate (3), pour faire aller toute ſortes de Bâtimens dans le tems le plus calme.

2. Un Inſtrument qu'il nomme *Fichcall* (4), ou Miroir, très utile aux Pêcheurs pour attirer dans leurs Filets, &c. toutes ſortes de Poiſſons, de même que les Oiſeaux ſont attirés par les Appeaux, ou par les Appellans des Oiſeleurs.

3. Un Inſtrument qu'il nomme *Water-Bowl* (5), portatif à la main, & d'un effet très promt pour arrêter les Incendies des Maiſons & des Vaiſſeaux.

4. Un Inſtrument qu'il nomme *Building-Moula* (6), ou *Stone-Preſs*, propre à faire de pierre les chambranles des Fenêtres, des Portes, des Cheminées, &c.

5. Un Inſtrument portatif qu'il nomme *Hydronlike*, ou *Weather-Call* (7), lequel, étant mis dans une Chambre, en rafraichit & humecte l'air ſec & brulant, & étant poſé dans la ruelle du Lit, procure un ſommeil tranquille à ceux qui ſont attaqués d'une Fievre chaude, ou, &c. & ne peuvent prendre aucun repos. Cet Inſtrument, pendant qu'il opere, produit des ſons harmonieux, ou ſi l'on veut, n'en produit aucun.

6. Enfin un Inſtrument qu'il nomme *Crane corrected* (8), pour faire paſſer une Liqueur d'un Vaiſſeau dans un autre, ſans l'attirer par la pompe, ni par l'effort du ſucement de la bouche. Donné à Weſtminſter, le 20 Janvier 1632. Page 371.

La jouiſſance de ce Privilege étoit chargée d'une rente annuelle d'une livre ſterling, ſix chelins & huit ſous, payable à la Couronne.

13. Privilege ſous le Petit Sceau, accordé à *Jerome Lanyer*, pour une Invention qu'il nomme *Londredienne*, & qui eſt l'art & le ſecret d'attacher de la laine, de la ſoie, & autres matieres de différentes couleurs, ſur des Pieces de toile, de ſoie, de coton, de cuir, &c. avec de l'huile, ou de l'empois, ou de la cole de farine, ou telles autres choſes gluantes; leſquelles Pieces ſont très propres à faire des Tentures de Chambre belles & durables. Donné à Weſtminſter, le 21 Mai, 1634. Par ce Privilege l'Impétrant avoit le droit de faire & de vendre, lui ſeul, pendant quatorze ans, ces ſortes de Tapiſſeries, à la charge de payer dix livres ſterling tous les ans, au Roi.

14. Proclamation touchant la conſtruction de certains Fourneaux de nouvelle Invention, à l'uſage des Braſſeries, des Savonieres, des Teintureries, des Salines, &c. leſquels, outre qu'ils épargnent le charbon, &c. diminuent conſidérablement la fumée qui eſt ſi incommode & ſi nuiſible aux Lieux où ces Ouvrages ſe font. Donnée à Greenwich, le 25 Juin 1634. Page 563.

Cette Proclamation fut faite en faveur du Capitaine *Thorneff Francke*, ſur la plainte qu'il avoit portée contre pluſieurs Artiſans qui, ſans ſa permiſſion, & en le fruſtrant de ſes droits, avoient fait des Fourneaux dont il étoit l'Inventeur, & pour la conſtruction deſquels il avoit obtenu, le 2 Novembre de l'année précédente, un Privilege excluſif pour quatorze ans conſécutifs & revolus. Le Roi y fait mention des grands avantages que tout le monde tiroit de cette ſorte de Fourneaux, puiſque, par leur moyen, l'air ſe trouvoit beaucoup moins chargé de cette fumée qui fait tant de mal à Londres, & dans les autres Villes du Royaume. Le Roi parle en particulier du profit que les Braſſeurs, les Teinturiers, les Savonniers, les Sauniers & pluſieurs autres Artiſans recevoient de ces Fourneaux, par le peu de charbon, &c. qui s'y bruloit: Sur quoi il rapporte que les Braſſeurs, entre autres, avoient déclaré que ces nouveaux Fourneaux leur conſumoient un tiers moins de charbon, & qu'on les bâtiſſoit & les faiſoit porter très ſolidement ſur trois fois moins peſant de fer qu'il n'en faloit pour les anciens Fourneaux, qui, outre qu'ils donnoient la moitié plus de fumée, ne pouvoient faire que trois braſſins la ſemaine, au-lieu que ceux-ci en faiſoient juſqu'à cinq.

15. Privilege ſcellé du Petit Sceau, accordé à *Guillaume Bolton*, Epicier, pour pouvoir faire & vendre ſeul, & à l'excluſion de tout autre, pendant l'eſpace de quatorze ans conſécutifs, de l'Indigo avec la pouſſiere de l'Indigo, & de donner à l'Indigo des Indes-Occidentales, en l'humectant & le broyant d'une maniere particuliere dont il eſt l'Inventeur, la bonté & la qualité de celui des Indes-Orientales. Donné à Weſtminſter, le 2 Juillet 1634. Page 564. L'Impétrant étoit chargé de payer quarante Marcs annuellement à la Couronne, tout le tems que le Privilege dureroit.

16. Privilege accordé à *Guillaume Parham*, *Jean Prewet*, *Ambroiſe Prewet*, & *Thomas Dorney*, pour pouvoir ſeuls, & à l'excluſion de tous autres, pendant l'eſpace de quatorze ans conſécutifs, faire, & mettre en œuvre une Machine qu'ils ont inventée & perfectionnée, par le moyen de laquelle on peut labourer la terre ſans cheval, ni bœuf, &c. Donné à Weſtminſter, le 17 Juillet, 1634. Page 569. Il eſt remarqué dans cet Acte qu'il ne faloit à cette Machine que deux hommes pour la tirer, & un troiſieme pour la conduire. L'Impétrant étoit chargé d'une Rente annuelle payable à la Couronne, pendant la durée de ce Privilege.

17. Privilege ſcellé du Petit Sceau, accordé auſſi pour quatorze ans, à *Jeau Bulmer*, Inſpecteur des Mines Royales, des Minéraux & des Machines pour les Eaux, en vertu duquel l'Impétrant avoit ſeul le droit de mettte en œuvre certaine Machine qu'il faiſoit & qu'il avoit inventée, pour tirer du fond de la Mer les Vaiſſeaux, les Marchandiſes, &c. Donné à Weſtminſter, le 18 Juillet 1634. Page 571.

18. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé au Chevalier *Sanders Duncombe*, pour pouvoir ſeul & à l'excluſion de tous autres, pendant l'eſpace de quatorze ans, louer dans Londres, la Cité & les Fauxbourgs, des Chaiſes, (qu'on nomme communément *Chaiſes à bras*, ou *à Porteurs*), dont il ſe charge de faire faire & de fournir une quantité ſuffiſante pour les perſonnes qui voudront s'en ſervir. Donné à Weſtminſter, le 1 Octobre 1634. Page 572.

On voit par le Préambule de cet Octroi, que l'Impétrant avoit repréſenté deux choſes; 1. Que les rues ſe trouvoient dans ce tems-là embarraſſées ſans néceſſité, d'une ſi grande foule de Caroſſes, qu'on ne pouvoit y paſſer qu'avec danger, & que le tranſport des denrées, marchandiſes, &c. en devenoit preſque inpraticable: 2. Qu'on avoit remédié à ces Inconvéniens dans les Païs étrangers, par le moyen de ces ſortes de Chaiſes, dont la plupart des gens ſe ſervoient au-lieu de Caroſſes.

12. Privilege accordé à *Jean Day*, Citoyen, Marchand de Poiſſon, & Fripier Juré de Londres, pour pouvoir ſeul & à l'excluſion de tous autres, pendant l'eſpace de quatorze ans, imprimer, diſtribuer & vendre, toutes les ſemaines, une Liſte du Prix courant de toutes les Denrées & Marchandiſes étrangeres. Donné, ſous le Petit Sceau, à Weſtminſter, le 1 Novembre 1634. Page 372.

Cette Patente marque que ces Liſtes, qui étoient de l'Invention de l'Impétrant, avoient été diſcontinuées pendant près de trois ans, au grand dommage des Marchands, au deshonneur de la Ville de Londres, & au préjudice des Douanes.

20. Privilege accordé, ſous le Petit Sceau, à *Guillaume Braithwaite*, Lecteur, & Maître d'Ecole, pour pouvoir ſeul imprimer, débiter & vendre, pendant vingt & un ans, 1. un Livre qu'il a compoſé, contenant une méthode complete & facile, pour montrer, & apprendre en peu de tems, à chanter, à jouer des Inſtrumens avec délicateſſe, & à compoſer de même: 2. Une méthode qu'il a inventée pour marquer les Syllabes longues & breves de la Langue Latine & de la Grecque, par les Lettres mêmes, ſans aucuns Accens; ce qui les fera parler avec grace, & tournera à l'honneur & l'avancement de la Poëſie & de l'Art Oratoire. Donné à Weſtminſter, le 18 Avril 1635. Page 656.

21. Ordre du Petit Sceau pour faire jouïr *François Chamberlayne* de la Permiſſion & du Droit de faire ſeul du Vin avec des Raiſins ſecs, ſelon la méthode qu'il en a inventée; à la charge

tant rempli d'une certaine Compoſition, comme les Grenades le ſont de Feux d'artifice, & étant jetté dans le feu, l'étouffoit, &c.

(6) Mot à mot *Moule*, ou Suture *de Bâtimens*. J'ignore parfaitement ce que c'étoit.

(7) *Hydronlike*; *Qui reſſemble à l'Eau*; *Qui produit le même effet*, &c. *Weather-Call*; *Appeau du Temps*. Ces Notes ne mettront guere le Lecteur au fait de ces belles Inventions.

(8) *Siphon correct*, ou *perfectionné*.

charge de payer à la Couronne quarante chelins, tous les ans, pendant la durée de ce Privilege. Donnée à Weſtminſter, le 4 Janvier 1636. Page 716.

Le Privilege étoit pour quatorze ans.

Cet Article ſe trouve repeté ſous le mot *Vins*, No. 4.

IRLANDE.

1. Commiſſion ſpéciale donnée au Chancelier, aux Tréſoriers, aux Juges, &c. d'Irlande, pour examiner & regler les comptes de divers Officiers employés aux affaires & aux Revenus du Roi dans ce Royaume. Donné à Weſtminſter, le 24 Octobre 1631. Page 319.

2. Commiſſion donnée au Lord *Richard Weſton*, Tréſorier-Général d'Angleterre, à *Philippe* Comte de *Pembroke* & de *Montgomeri* Grand-Chambellan, &c. pour diſpoſer des Terres, &c. appartenant au Domaine de Sa Majeſté en Irlande. Donné à Weſtminſter, le 11 Fevrier 1632. Page 331.

3. Déclaration pour l'impoſition de divers Droits ſur certaines Marchandiſes qui entrent en Irlande, ou qui en ſortent. Donné ſous le Petit Sceau à Weſtminſter, le 10 Mars 1632. Page 341.

4. Commiſſion ſpéciale, donnée à *Thomas* Vicomte de *Wentworth*, Lord-Député d'Irlande, à *Adam Loftus*, Vicomte d'Ely, Chancelier d'Irlande, & à pluſieurs autres, pour traiter avec ceux qui, depuis ſoixante ans, tiennent des Terres, &c. du domaine dans ce Royaume, &c. Donné à Canbury, le 27 Juin 1632. Page 377.

5. Commiſſion donnée au Lord *Wentworth*, Viceroi d'Irlande, pour terminer les diſputes qui s'y ſont élevées entre le Clergé & la Nobleſſe, touchant la préſéance; & qui peuvent ralentir l'activité des ſéances du Parlement de ce Royaume & retarder la Concluſion des affaires. Donné, ſous le Sceau Privé, à Weſtminſter, le 20 Juin 1634. Page 562.

6. Commiſſion, ſous le Seing du Roi, donnée à *Thomas* Comte de *Coventry* Garde du Grand Sceau, & au Chevalier *Jean Banks*, Procureur-Général, pour éclaircir, changer & corriger quelques Articles qui ſe trouvent dans certains Actes, paſſés ſous le Grand Sceau d'Irlande, qui ont été envoyés de ce Royaume-là ici, & que leſdits Commiſſaires y renverront munis du Grand Sceau d'Angleterre, après y avoir fait les changemens convenables. Donné à Hamptoncourt, le 26 Octobre 1634. Page 577.

7. Autre Commiſſion de la même nature, ſous le Seing du Roi. Donné à Hamptoncourt, le 17 Janvier 1635. Page 592.

8. Conſentement du Roi donné aux Bills du Parlement d'Irlande, envoyés par *Thomas*, Vicomte de *Wentworth*, Viceroi. Donné à Weſtminſter, le 9 Mars 1635. Page 597.

9. Commiſſion ſpéciale donné au Viceroi d'Irlande pour continuer le Parlement par ajournement. Donné à Weſtminſter, le 20 Avril 1635. Page 629.

LETTRES DE REPRESAILLES, &c.

1. Commiſſion établie en faveur de ceux qui voudront appeller des Sentences rendues ſur les Priſes faites ſur Mer, en vertu des Lettres de Repreſailles données par Sa Majeſté. Ces Commiſſaires étoient au nombre de ſept; ayant le Tréſorier-Général *Weſton* à leur tête: & la Commiſſion eſt datée à Weſtminſter, le 11 Décembre 1628. Page 7.

2. Pareille Commiſſion, donnée, ſous le Petit Sceau, à Weſtminſter, le 19 Novembre 1634. Page 581. Ce ne ſont pas les mêmes Commiſſaires, mais ils ſont au même nombre que dans la Commiſſion précédente.

LIVRES.

1. Proclamation pour la Suppreſſion du Livre intitulé *Appello ad Cæſarum*, ou *Appel à Céſar.* Donné à Whitehall, le 17 Janvier 1629. Page 26.

C'eſt la même qui ſe trouve dans l'Extrait du XVIII. Tome, ſous l'Article *Egliſe*. Le Roi n'y ordonne pas ſeulement que ceux qui en ont des Exemplaires, aient à les remettre à l'Evêque du Dioceſe ou au Chancelier de l'Univerſité du Lieu où ils ſe trouveront; mais encore, il déclare que quiconque renouvellera ces ſortes de Diſputes, en faiſant, ſoit des Leçons, ſoit des Prédications, ſoit des Ecrits *pour* ou *contre*, ſera traité d'une maniere, (lui & ſes Ecrits) qu'il s'en reſſentira.

2. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé à *Clement Cotton*, pour imprimer & vendre, lui ſeul, à l'excluſion de tous autres, pendant l'eſpace de vingt-un ans, la Concordance de la Bible. Donné à Whitehall, le 16 Avril 1630. Page 153.

C'eſt la prémiere Concordance qui fut faite de la Traduction Angloiſe de la Bible. La faveur de ce Privilege alloit juſqu'à défendre de relier avec cette Traduction quelque autre Concordance que ce fût, pendant les 21 ans accordés.

3. Privilege accordé à *Paul Willet*, Maitre-ez-Arts, pour pouvoir ſeul & à l'excluſion de tous autres, pendant le tems & terme de vingt & un ans conſécutifs & revolus, à compter de la Date du préſent Octroi, imprimer, débiter, & vendre un Ouvrage du feu Docteur *Willet*, ſon Pere, ayant pour titre *Synopſis Papiſmi*, dont il s'étoit déja fait quatre Editions qui avoient été toutes dédiées au feu Roi. Donné à Whitehall, le 26 Avril 1630. Page 161.

L'Auteur de ce Livre ſe nommoit *André*, il avoit fait ſes Etudes à Cambridge, dans le College de *Chriſt*. Outre le *Synopſis Papiſmi*, on a de lui pluſieurs Commentaires ſur le Vieux & ſur le Nouveau Teſtament, & bien d'autres Ouvrages, dont le Titre ſe trouve dans le Catalogue de *Bodley*, ou d'*Oxford*. *André Willet*, qui avoit ſuccédé à *Thomas Willet*, ſon Pere, dans ſa Prébende d'*Ely*, & dans ſa Cure de *Barley* Province de Hertford, mourut le 4. Décembre 1621, & fut enterré dans le Chœur de ſon Egliſe. Il laiſſa, par Teſtament, à l'Ecole de *Barley*, un bien-fonds, & quarante livres ſterling en argent. Le Préambule de cet Octroi dit, que ce Docteur étoit extrêmement laborieux, & avoit fort à cœur l'avancement de la Religion: que ſon *Synopſis*, qui étoit approuvé de tous les Evêques, très eſtimé dans les deux Univerſités du Royaume, & recherché avec beaucoup d'ardeur par les Savans de tous les ordres, ſe vendoit ſi cher, à cauſe du peu d'Exemplaires qu'il s'en trouvoit, que la plupart des Eccléſiaſtiques n'en pouvoient pas faire la dépenſe; & que néanmoins le Libraire qui en avoit fait la prémiere Edition, refuſoit d'en faire une nouvelle, faute de moyens, ou peut-être de bonne volonté.

4. Commiſſion donnée au Comte de *Mancheſter*, Garde du Petit Sceau, au Comte de *Dorſet*, Grand-Chambellan de la Reine, & à quelques autres Seigneurs, pour faire, dans la Maiſon du Chevalier *Robert Cotton* à Weſtminſter, une recherche exacte des Papiers, Actes, Regîtres, &c. qui concernent les Affaires de Sa Majeſté, & qu'il a en ſa garde. Donné à Canbury, le 2 Octobre 1630. Page 198.

Cette Commiſſion fut donnée en conſéquence d'un Arrêt de la *Chambre Etoilée*, portant que des Regîtres, des Actes, & des Pieces originales qui concernent les Affaires Publiques, ne devoient point convenablement reſter entre les mains d'un Particulier, mais être placés au gré du Roi, en tel lieu & en telle ſorte que Sa Majeſté pût en tirer le plus de ſervice. Le Chevalier *Guillaume Beecher*, & *Guillaume Boſwel*, deux des Secretaires du Conſeil d'Etat, furent nommés pour aſſiſter les Commiſſaires dans cette Recherche.

5. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé à *George Rodolphe Weckherlin* pour pouvoir imprimer divers Livres que la Compagnie des Libraires de Londres avoit imprimés ci-devant, en conſéquence d'un Octroi qu'ils en avoient obtenu du feu Roi, pour vingt ans qui étoient juſtement expirés. Donné à Weſtminſter, le 5 Avril 1631. Page 269. Ces Livres, dont le titre eſt rapporté dans le Privilege, étoient les ſuivans, *Catonis Diſticha*; *Pub. Terentii Comœdiæ*; *Æſopi Fabulæ*; *Pub. Virgilii Maronis Opera*; *Ciceronis Opera*; *Ovidii Opera*; *Corderii Colloquia*; *Pueriles Sententiæ & Confabulationes*; *Lud. Vivis Colloquia*; *Eglogæ Mantuani*; *Epiſtolæ Sturmii*: Et la durée du Privilege de l'Octroi étoit de trente & un ans, pendant leſquels, autre que l'Impétrant, ou celui ou ceux à qui il en donneroit la permiſſion, n'avoit droit d'imprimer, débiter, ou vendre aucun de ces Livres, ſous peine de quarante livres ſterling d'amende, pour chaque Exemplaire.

6. Privilege ſpécial accordé à *Thomas Farnabe*, pour pouvoir ſeul, & à l'excluſion de tous ceux qui n'en auront point commiſſion & permiſſion de lui, imprimer, vendre & débiter, pendant l'eſpace de vingt & un ans conſécutifs & revolus, certains anciens Poëtes avec des Notes de ſa façon, ſavoir, *Junii Juvenalis, & Auli Perſii Flacci Satyræ*; *L. & M. Annæi Senecæ Tragœdiæ*; *Valerii Martialis Epigrammaton Libri*; *M. Annæi Lucani Pharſalia*; *Florilegium Epigrammaton Græcorum*; *Index Rhetoricus*; *Phraſes Elegantiores*; *Publii Virgili Maronis Opera*; *T. Petronii Arbitri Satyricon*; *Ariſtotelis Ethica*. Donné à Weſtminſter, le 6 Avril 1632. Sous le Petit Sceau. Page 363.

Farnabe, au rapport de Mr. *A. Wood*, étoit le plus celebre Maitre de la Langue Latine & de la Grecque, qui enſeignât de ſon tems. Il rendit de très grands ſervices à la République des Lettres, par ſon attachement à l'Etude, & par le ſoin qu'il prenoit de ſes Diſciples. Il nâquit, environ l'an 1575, à Londres,

(1) Ce fut en effet le dernier Voyage de *Drack*, puiſqu'il y mourut. Il étoit parti d'Angleterre en 1595, avec une Flotte de 28 Vaiſſeaux que la Reine *Eliſabeth* lui avoit donnée pour aller faire la Guerre aux Eſpagnols en Amérique, où il ajouta pluſieurs Conquêtes à celles qu'il avoit déja faites ſur eux dans ſes autres Expéditions. *Farnabe* ſe trouva à la priſe de *Sainte Marthe*, de *Rio de la Hacha*, &c. & il perdit ſon Parent & ſon Protecteur, qui mourut ſur ſon Vaiſſeau, en pleine Mer, le 28 de Janvier 1596, en revenant à *Porto Bello*. Peu de gens ignorent que *Drack* avoit fait le tour du Monde, en trois années de tems; mais ce qui n'eſt peut-être pas ſi généralement connu, c'eſt qu'il s'éleva par ſon propre mérite, étant né de parens de la plus baſſe extraction: de ſorte que ce n'eſt point dire que *Farnabe* fût d'un ſang bien noble, que de dire qu'il étoit Parent de *Drack*.

(2) Cette Proteſtation fut réſolue par la Chambre des Communes du Parlement de 1641, ſur la ſimple Déclaration que *Pym* y fit qu'il avoit

Londres, Fils d'un Charpentier dont le Pere avoit été Maire de *Truro*, dans la Province de *Cornouaille*, & l'Ayeul un Muſicien Italien. Au commencement de l'an 1590, notre *Thomas Farnabe* fut reçu au College nommé *Merton-College*; & comme c'étoit un jeune Homme de fort grande eſpérance, Mr. *Thomas French*, l'un des plus ſavans Regens de cette Maiſon, le prit pour faire ſes Meſſages, & par conſéquent pour ſon Domeſtique: la coutume de ce tems-là étoit que les Ecoliers ſervoient en cette qualité, ceux qui leur avoient procuré dans le College la place qu'ils y avoient.

Le jeune *Farnabe*, dont l'Eſprit orné certainement des plus beaux dons, étoit néanmoins la légéreté même, fut tenté d'abandonner ſa Religion & ſon Païs tout enſemble. Il le fit; il ſe déroba inopinément du College, paſſa en Eſpagne, & entra chez les Jéſuites, où il continua quelque tems ſes études. Mais enfin, las de s'aſſujettir à leur Regle, qui ne lui paroiſſoit point aſſez relâchée, il lui prit fantaiſie de courir le monde, & il accompagna le Chevalier *François Drak*, ſon Parent, & le Chevalier *Jean Hawkins* dans leur dernier Voyage, (1) n'étant âgé que d'environ vingt ans. On a dit, qu'à ſon retour, il s'enrôla dans les Païs-Bas; ſon humeur le portant plus à la vie agitée des Soldats, qu'à la vie ſédentaire des gens d'étude; mais qu'étant tombé dans une extrême miſere, il ſe détermina à repaſſer en Angleterre, & alla débarquer dans la Province de *Cornouaille*, la plus Occidentale du Royaume. On rapporte encore, que ſe trouvant là ſans un ſou, & dénué entierement de tout, il s'abaiſſa, pour gagner un morceau de pain, juſqu'à montrer l'A, b, c, aux Enfans, en paſſant d'un Village à l'autre, ſous le nom de *Baynraf*, qui eſt l'Anagrame de *Farnaby*, ſon ſurnom; & qu'après avoir bien roulé deçà & delà dans cette Province, il alla ſe fixer, pendant quelque tems, à *Martock*, dans la Province de *Somerſet*, où il ſe mit à enſeigner le Latin. Il le fit avec tant de ſuccès, que Mr. *Charles Darby*, ayant été appellé en 1646 à *Martock*, pour y regenter le College, trouva non-ſeulement dans cette Ville, mais même aux environs, un fort grand nombre de gens d'eſprit & excellens Litérateurs, tous Diſciples de *Farnabe*, parmi leſquels, il y en avoit qui ſe faiſoient honneur de ce titre, malgré leurs cheveux gris. Après qu'il eut un peu remplumé ſes ailes, ce ſont les expreſſions mêmes d'*Antoine Wood*, notre *Farnabe* s'envola à Londres, & s'y arrêta plus longtems qu'il n'avoit fait ailleurs. Il y ouvrit d'entrée une Ecole pour le Latin, le Grec & les Belles-Lettres, dans une de ces magnifiques Maiſons qu'il y a dans le *Goldſmiths-Rents*, derriere le *Redcroſſtreet*, & qui ont de ſi beaux jardins, & des appartemens ſi propres & ſi commodes pour y loger des Penſionnaires de diſtinction. Sa Maiſon en fut incontinent remplie, & la choſe alla ſi loin qu'il ſe vit plus de trois-cens Diſciples à la fois. *Farnabe* jugea à propos de ſe faire recevoir Maitre ez Arts à *Cambridge*, ce qu'il n'eut pas plutôt fait, qu'il fut aggrégé à l'Univerſité d'*Oxford*. Enfin il quitta Londres, en partie à cauſe de certaines pratiques ſourdes de ſes Propriétaires, & en partie à cauſe des fréquentes maladies dont il étoit attaqué dans ce quartier-là. Il ſe retira à *Sevenoak* dans la Province de *Kent*; c'étoit environ l'an 1636. Il continua à y inſtruire avec beaucoup de ſuccès & de réputation pluſieurs jeunes gens de qualité qui l'y avoient ſuivi; il acheta un Bien de Campagne, à *Oxford*, un autre proche de *Horsham* dans la Province de *Suſſex*, &c. en un mot, il s'y fixa & s'y enrichit.

Notre Auteur (Mr. *A. Wood*) dit qu'en 1641, lorſqu'on preſſa Mr. *Farnabe* de ſouſcrire la Proteſtation du Parlement, il répondit, *Il vaut mieux avoir un Roi que cinq cens*: & que dans la ſuite, étant ſoupçonné d'avoir favoriſé le ſoulevement qui ſe fit dans cette Province, aux environs de *Tunbridge*, en faveur du Roi, il fut mis dans la Priſon de *Newgate*; & de là ſur un Vaiſſeau, pour être tranſporté en Amérique, conformément à la Propoſition qui en avoit été faite & agitée dans la Chambre des Communes. Mais que cette Propoſition ayant été abandonnée, *Farnabe* fut envoyé à *Ely-Houſe*, dans *Holborn*, d'où il ne ſortit qu'environ un an avant ſa mort, qui arriva en 1647. Il revint à *Sevenoak*, & y fut enterré dans le Chœur de l'Egliſe, avec l'Epitaphe ſuivante ſur ſon Tombeau.

> *P. M. Viri ornatiſſimi, Thomæ Farnabii Armigeri, cauſæ olim Regiæ, reique publicæ ſed literariæ vindicis acerrimi. Obiit* 12. *Junii* 1647.
>
> *Vatibus hic ſacris qui luxit* Farnabius *olim,*
> *Vate carens ſaxo nunc ſine luce jacet.*

Il étoit le prémier des Grammairiens, des Rhéteurs, & des Poëtes de ſon temps. Jamais perſonne ne poſſeda, (3) ni n'enſeigna mieux le Latin & le Grec que lui; auſſi ſon Ecole futelle ſi floriſſante, qu'il en ſortit plus d'habiles gens Eccléſiaſtiques & Séculiers, que d'aucune qui fût en Angleterre. Outre les Ouvrages pour leſquels fut donné le Privilege qui fait le ſujet de cet Article, il en compoſa d'autres dont les curieux pouvront voir la liſte dans *A. Wood*.

7. Ordre de Sa Majeſté au Geolier du *Fleet*, de remettre au Lieutenant de la Tour, *Guillaume Prynn*, condamné par la *Chambre Etoilée* à une Priſon perpétuelle, comme Auteur de l'*Hiſtrio-Maſtix*. Donné à Weſtminſter le 24 de Février, $163\frac{4}{5}$. Page 520.

8. Pareil Ordre au Lieutenant de la Tour, de recevoir ledit Priſonnier. Même lieu, même date, même page.

9. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé à *François Holyoak* Eccléſiaſtique, pour faire lui ſeul, & à l'excluſion de tous ceux qui n'en auront pas commiſſion de ſa part, imprimer, vendre & débiter pendant le tems & terme de quatorze ans conſecutifs & revolus, une Compilation qu'il a faite, ſous le titre de *Dictionarium Etymologicum Latinum*. Donné à Weſtminſter, le 4 de Juillet 1635. Page 642.

Cet Eccléſiaſtique, l'un des plus ſavans Humaniſtes de ſon ſiecle, étoit né à *Nether Whitacre* (Province de *Warwick*.) Après avoir fait ſes Etudes à *Oxford*, dans le *College de la Reine*, il s'arrêta quelque tems à enſeigner dans cette Ville, & exerça cette Profeſſion le reſte de ſa vie dans ſon propre Païs. Au mois de Février $160\frac{4}{5}$, il y fut fait Curé de *Southam*, & ſe conduiſit d'une maniere qui lui ayant aquis à juſte titre la réputation d'homme auſſi grave que ſavant, il fut Député à l'Aſſemblée générale du Clergé, la prémiere année du Regne de *Charles I.* Dans la ſuite, il ſouffrit beaucoup pour l'amour de ce Prince, pendant les Guerres Civiles; & enfin il mourut, le 13 de Novembre 1653, à *Warwick*, & y fut enterré dans l'Egliſe de *Ste. Marie*.

10. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé à *George Sandys*, Ecuyer, pour pouvoir ſeul, & à l'excluſion de tous ceux qui n'en auront pas commiſſion de lui, imprimer, vendre & débiter, pendant quatorze années de ſuite completes & revolues, la Paraphraſe qu'il a faite en Vers Anglois des Pſeaumes de David avec les Hymnes contenus dans le Vieux & dans le Nouveau Teſtament. Donné à Weſtminſter le 4 de Décembre 1635. Page 708.

Ce Poëte paſſoit la plupart de ſa vie à *Caswel*, proche de *Witney*, (Province d'*Oxford*) chez ſon Beaufrere, le Chevalier *François Wenman*, Baronet. Il étoit fils d'*Edouin*, Archevêque d'*Yorck*, & étoit né dans cette même Province à *Bishops-Thorp*. A l'âge de onze ans, il fut envoyé à l'Univerſité d'*Oxford*, & il y entra dans le College de *Saint Mary's-Hall*. En 1610 il alla voir la France, l'Italie, la Turquie, la Paleſtine, &c. & publia, à ſon retour, une Rélation de ſes Voyages. En 1640, il fit imprimer & dédia au Roi une Piece intitulée *Chriſt-Paſſion*, qu'il avoit traduite du Latin de *Hugo Grotius*, & accompagnée de Notes. Cette Traduction excellente fut réimprimée en 1688. Il traduiſit auſſi le quinzieme Livres des *Métamorphoſes d'Ovide*, & le mit au jour, avec un Privilege dont il a été fait mention ci-deſſus. Enſuite il traduiſit le prémier Livre de l'*Enéide* (4), & mourut en 1643, à *Boxley-Abbey* (Province de *Kent*,) chez Mr. *Wyat*, ſon Neveu, & fut enterré dans le Chœur de l'Egliſe du lieu.

LOIX FORETIERES.

Commiſſion ſpéciale donnée à *Henri* Comte de *Holland*, Grand-Maitre des Eaux & Forêts, à *François Cottington*, Chancelier de l'Echiquier & Préſident de la *Cour des Gardes & Livrées*, à *Jean Bramſton*, Lord Chef de Juſtice de la *Cour du Banc du Roi*, & à quelques autres Seigneurs, pour compoſer avec ceux qui ont fait des uſurpations, ou commis d'autres fautes dans les Forêts de *Deane*, (Province de *Glocester*) & dans celles d'*Epping*, (Province d'*Eſſex*). A Canbury le 28 de Septembre 1635. Page 688.

LONDRES.

1. Proclamation touchant les nouveaux Bâtimens qui ſe font, ou ſe feront à Londres & aux environs, & contre la pratique de les partager en pluſieurs Logemens ou Quartiers & d'y mettre des Locataires. Donné à Canbury le 24 de Juillet 1630. Page 177.

Nous avons fait mention de pluſieurs Proclamations ſemblables, dans notre Extrait du Tome XVIII. Par celle-ci, le Roi déclare qu'il a établi des Commiſſaires pour punir ceux qui, contre les anciennes défenſes, avoient aggrandi la Ville par de nouveaux bâtimens. Ce qui lui produiſit des ſommes conſidérables, dit Mr. de *Rapin*, les Amen-

avoit découvert un Complot formé pour ſeduire l'Armée du Parlement, la faire venir à Londres, &c. Elle fut ſignée par 433 Membres de cette Chambre, & par 106 de celle des Pairs; & il fut enſuite ordonné que tous les Sujets la ſigneroient. On y proteſtoit de demeurer fidele au Roi, & cependant, elle etoit toute à l'avantage du Parlement. C'eſt ce qui fit dire à *Farnabe* qui refuſoit de la ſigner: Il vaut mieux dépendre d'un ſeul Roi, que de cinq-cens.

(3) Cependant, s'il en faut croire le *P. Vavaſſeur*, (*De Epigramma-Tom. X. P. III.*

te) cité par Baillet (*), *Farnabe*, tout ſavant & tout diligent qu'il étoit, ne laiſſa pas de parler quelquefois mal Latin, dans ſes Ouvrages. Ceux qui travaillent au Supplément du Dictionaire Critique, &c., trouveront ici, & dans l'Ouvrage de *Wood*, de quoi étoffer l'Article de *Farnabe*, &c.

(4) L'exactitude vouloit que l'on marquât que toutes ces Traductions, étoient en vers.

(*) Jugemens des Savans, au Titre de Critiques Grammairiens, nombre 521.

mendes à quoi les Infracteurs étoient condamnés, étant toutes à ſon profit.

2. La Commiſſion même, dont il vient d'être parlé, donnée au Chevalier *Jaques Campbell*, Lord Maire de Londres, à *Thomas*, Comte de *Coventry*, Garde du Grand Sceau, & ſoixante-ſix autres Seigneurs. A Canbury, même jour & an que la Proclamation précédente. Page 181.

3. Proclamation pour diminuer à *Londres* & à *Weſtminſter* le nombre des Caroſſes divers, qui par leur multitude embaraſſent le paſſage des Rues, détruiſent le Pavé, & renchériſſent le prix du foin & du fourage. Donné à Weſtminſter le 19 de Janvier 1636. Page 721.

Cette Proclamation défend l'uſage des Fiacres dans *Londres*, *Weſtminſter*, & les *Fauxbourgs*, après la *St. Jean* ſuivante; excepté pour aller à trois milles hors de la Ville, tout au moins; que perſonne n'allât dans Londres & les Fauxbourgs en Caroſſe, ſinon ceux qui entretiendroient continuellement quatre chevaux bons & en état de pouvoir être employés, en cas de beſoin, pour le ſervice de Sa Majeſté.

Il faut que le nombre des chevaux de louage ſe fût prodigieuſement augmenté, dans les huit ou neuf dernieres années, puiſque bien loin qu'on pût s'en pourvoir dans les rues, comme au tems de cette Déclaration, *Rushworth* remarque qu'il faloit les faire chercher dans les Ecuries, quand on en avoit beſoin; & qu'il ne ſe trouvoit alors à Londres que vingt Caroſſes à louer.

MANUFACTURES ET MONOPOLES.

1. Proclamation concernant la Fabrique de l'Empois, & les moyens d'éviter le Dommage qu'elle cauſe. Donné à Greenwich, le 30 de Juin 1629. Page 92.

Le Roi *Jaques* avoit érigé par des Lettres Patentes, les Faiſeurs d'Empois en une Société, ou Compagnie; & ſon Succeſſeur *Charles*, par la Proclamation dont nous faiſons mention maintenant, défendit de faire de l'Empois, à tous ceux qui ne ſeroient pas Membres de ce Corps, & à tous ceux-ci d'en faire d'autre choſe que de Son, & dans aucune Maiſon qui ne fût écartée des Villes, Bourgades & Grands Chemins.

Cette Compagnie étoit un des Monopoles que les Miniſtres favoriſoient pour augmenter les Revenus du Roi. Mais afin de le rendre d'autant plus profitable par l'obſervation exacte des Reglemens, Sa Majeſté établit un Intendant, pour avoir d'office l'œil ſur tout ce qui s'y feroit, & des Commiſſaires pour écouter & terminer tous les ſujets de plainte qui pourroient ſurvenir, comme auſſi de pourvoir à ce que les coupables fuſſent pourſuivis dans la *Chambre Etoilée*.

2. Proclamation pour défendre de tranſporter du Fil d'Archal hors du Royaume, & pour en ſoutenir la Manufacture d'*Osmond*, où ſe fait celui qui eſt le meilleur & le plus propre pour les Cardes à carder la laine dont on fait les Draps, &c. Donné à Whitchall le 7 de Mai 1630. Page 163.

3. Proclamation contre les fraudes qui ſe commettent dans la teinture des Soies. Donné à *Farnham* le 9 d'Août 1630. Page 167.

Cette Proclamation fut faite ſur la connoiſſance que la *Chambre Etoilée* eut des fraudes inſignes qu'on commettoit dans la teinture des Soies, par le mêlange & l'addition de certaines mauvaiſes drogues qui en augmentoient le poids, mais en gâtoient & la ſubſtance & la couleur tout à la fois.

4. Commiſſion, ſous le Petit Sceau, donnée aux Sieurs *Anthoine Whiter*, & *Samuel Lively*, pour aller viſiter & examiner les Manufactures de Drap, & les Draps qui ſe font dans les Provinces de *Gloceſter*, de *Somerſet*, de *Wilts*, d'*Oxford*, &c. Donné à Weſtminſter le 14 de Décembre 1630. Page 213.

Il paroit par la teneur de cette Commiſſion, que, par la faute des Drapiers, & par la négligence de ceux qui avoient charge de veiller à l'exécution des Reglemens, les Pieces de Drap n'étoient, depuis quelques années, ni de la longueur, ni de la largeur, ni de ſi bonne laine qu'auparavant. De ſorte que le Marchand des Païs Etrangers, tirant avantage de ces défauts mêmes, nous rabattoit beaucoup plus qu'il n'avoit vendu nos Draps au-deſſous de leur prix accoutumé; & outre cela, donnoit du débit à ceux des autres Manufactures; ce qui d'un côté, cauſoit un grand préjudice à nos Marchands, & de l'autre, ne tendoit à rien moins qu'à la ruine totale de cette branche de notre Commerce. C'eſt pourquoi les nouveaux Commiſſaires avoient ordre d'examiner les Viſiteurs des Draps, & de faire en ſorte que ceux qu'ils n'auroient pas trouvés ou aſſez capables, ou aſſez exacts, fuſſent congédiés, & que les Magiſtrats du Lieu euſſent ſoin de les remplacer par d'autres plus habiles & plus diligens. D'ailleurs, cette Proclamation enjoignoit aux Viſiteurs des Draps, lorſqu'il leur arriveroit d'en trouver quelque Piece qui ſeroit défectueuſe, ſoit dans ſa longueur ou largeur, d'en informer les Marguilliers, & les Adminiſtrateurs des Hôpitaux, afin qu'ils la fiſſent ſaiſir, pour le paiement de l'Amende encourue par le Drapier envers les Pauvres; conformément au Statut de la vingt & unieme année du Roi *Jaques*. Ordonné auſſi au Magiſtrat du Lieu de tenir la main à l'obſervation la plus exacte des Reglemens faits, la trente-neuvieme, & la quarante-troiſieme année de la Reine *Eliſabeth*, concernant la Fabrique des Draps bien conditionnés, & faiſant défenſes de ſe ſervir des Crochets de la plus baſſe Barre, ni de Cordes, ni de tous ces autres Inſtrumens &c. qui ſont propres à preſſer, étendre, falſifier le Drap, & à en cacher les défauts à l'Acheteur. Enfin les nouveaux Commiſſaires étoient chargés de faire d'exactes recherches de ces ſortes de mauvaiſes pratiques, & d'en donner connoiſſance au *Juſtice-Paix*, & autre Juge du Lieu, afin qu'il pût faire là-deſſus les Procédures convenables.

5. Proclamation pour empêcher qu'on n'achete, & n'emploie en Angleterre la Garance falſifiée qu'on y apporte. Donné à *Greenwich* le 15 de Juin 1631. Page 297.

Il eſt dit dans le Préambule de cette Déclaration, que la Garance ſe trouvoit aſſez ſouvent frauduleuſement mêlée de ſable, &c. Ce qui ne cauſoit pas ſeulement du préjudice à l'Acheteur, mais faiſoit des coupures au Drap, & en gâtoit la couleur. Et que, comme Mr. *George Bedford*, qui avoit trouvé un moyen pour reconnoitre & pour réformer cette Sophiſtiquerie, avoit été autoriſé à le faire, par des Lettres Patentes, ſous le Grand Sceau, datées du 12 de Janvier 1630/1, Sa Majeſté l'autoriſoit de nouveau, par cette Proclamation, à faire, en qualité d'Inſpecteur & d'Officier Royal, la viſite de toute la Garance qui entreroit dans le Royaume, & avant qu'elle fût miſe en vente, afin que celle qui ne ſeroit pas pure, fût reconnue & diſtinguée, par des indices, & des marques d'une telle certitude, que ni l'Acheteur, ni le Teinturier ne puſſent y être trompés.

6. Privilege, ſous le Petit Sceau, accordé à *Roger Jones*, *André Palmer*, & à leurs Aſſociés le Chevalier *Guillaume Ruſſel*, le Chevalier *Baſile Brooke*, & autres, pour pouvoir ſeuls faire & faire faire en Angleterre, toutes ſortes de Savon, pendant quatorze ans conſécutifs & revolus. Donné à Weſtminſter le 17 de Décembre 1631. Page 323.

7. Commiſſion ſpéciale pour donner une meilleure forme à la Compagnie de Faiſeurs d'Empois. Donné à Weſtminſter le 8 de Mars 1632. Page 338.

Rushworth dit, qu'il ſe fit un Traité, environ dans ce temslà, entre le Roi & le Directeur, &c. de cette Compagnie, par lequel elle s'obligeoit de payer à l'Echiquier quinze-cens livres ſterling la prémiere année; deux mille cinq-cens la ſeconde; & trois mille cinq-cens chacune des ſuivantes.

8. Proclamation concernant & réglant ce qui devoit être obſervé pour faire bien le Savon. Donné à Greenwich le 28 de Juin 1632. Page 381.

Le Roi y fait mention de certaines Lettres Patentes du 20 de Janvier précédent, par leſquelles il avoit érigé les Faiſeurs de Savon en une Compagnie privilegiée qui auroit un Gouverneur, des Aſſeſſeurs & des Membres, dans la Cité de *Weſtminſter*. On a dit, que cette ſeule Patente valut au Roi dix mille livres ſterling, qu'on lui compta à titre de Prime, ou d'Avance, outre huit livres ſterling par Tonneau de tout le Savon qui ſe feroit dans la ſuite; Droit que la Compagnie racheta au moyen de cinq mille Tonneaux de Savon qu'elle s'engagea de livrer, après la prémiere année, pour le ſervice de Sa Majeſté. Au reſte, chacun avoit la liberté de ſe faire Membre de cette Compagnie. Mais, comme il fut défendu à quiconque ne le ſeroit point, de faire du Savon, ni aucun Commerce de cette Marchandiſe, cet Etabliſſement fut regardé comme un Monopole, & tous les autres Fabriqueurs & Négocians craignirent qu'on ne les mît auſſi ſur le même pié.

Ces Lettres Patentes ne ſe trouvent point dans le *Fœdera*; mais *Rushworth* nous a conſervé le nom de ceux à qui elles furent données, & dont voici les noms. Le Chevalier *Henri Compton*, de l'Ordre du Bain; *Henri Gilford*, *Nicolas Forteſcue*, *Baſile Brooke*, *Edouard Stradling*, *Richard Weſton*, *Guillaume Ford*, & *Jaques Bancs*, tous Chevaliers de quelque Ordre; *George Gage*, *François Townly*, *Beverley Bretton*, *Thomas Jones*, & *Thomas Ruſſel*, Ecuyers. Par ces Lettres Patentes, le Roi autoriſoit les Impétrans & leurs Succeſſeurs, à admettre d'autres Perſonnes dans leur Société; à aquérir pour eux & pour leurs Succeſſeurs des Maiſons, des Biens & des Terres, pour en jouir en pure propriété, & à toujours, ou à vie, ou à terme ſpécifié; & à diſpoſer de ces aquiſitions, comme bon leur ſembleroit. *Rushworth* ajoute, que le Chevalier *Richard Weſton*, qui dans la ſuite eut la Charge de Grand-Tréſorier, & le titre de Comte de *Portland*, fut le prémier Gouverneur de la Compagnie des *Savonniers*, & eut entre autres pour Aſſeſſeur le Chevalier *Henri Compton*. D'ailleurs, on voit par la Proclamation, dont il s'agit dans cet Article, que le Roi avoit créé par ces mêmes Lettres Patentes, une Charge d'Eſſayeur du Savon, lequel devoit prêter ſerment de fidélité & d'exactitude dans ſes fonctions, & que *François Coningsby* fut le prémier à qui cet Office fut donné. On y voit de plus, qu'il étoit défendu à la Compagnie de ſe ſervir d'autre huile, que de celles d'Olive & de Navette, afin que le Savon en fût plus doux & d'un meilleur uſage; defend auſſi de vendre ni Savon, ni *Potaſſe*, (1) &c. avant que l'eſſai n'en eût été fait, & que les

(1) Cendre à faire du Savon. Elles viennent de Moſcovie, &c.

(2) La Verge d'Angleterre eſt de trois piés.

(3) *Alneger*, c'eſt ainſi qu'on nomme en Angleterre, un Officier qui reçoit les Subſides que le Parlement a accordés au Roi ſur les Ma-

CHARLES I. les Commis de la Compagnie n'y euſſent apposé la marque pour montrer qu'ils les avoient trouvés de la qualité requiſe.

Le Roi avoit auſſi érigé une Compagnie privilégiée de Cartiers, de qui il achetoit tous les Jeux qu'ils faiſoient, à raiſon de dix-huit chelins la groſſe, ceux d'une ſorte, & de vingt chelins, ceux d'une autre ſorte: & après y avoir fait appoſer un Sceau, il les faiſoit vendre à ſon profit. Le nommé *Henri Cogan* prit la Ferme des Revenus que rapportoit l'appoſition de ce Sceau, Office qui avoit été donné à *Guillaume Watkins*. Le Syndic & les Aſſeſſeurs du Corps des Cartiers firent bien des oppoſitions & des repréſentations contre cet Etabliſſement, mais enfin ils s'engagerent à dédommager le Roi du profit qu'il en auroit tiré. Les Faiſeurs de Dés à Londres traiterent auſſi avec Sa Majeſté, pour chaque Bale de Dés. Enfin, il y eut une infinité de pareils Projets pour faire de l'argent.

9. Proclamation pour défendre aux Ceinturiers de mettre des Boucles de Cuivre aux Ceintures, Ceinturons, Baudriers & telles autres hardes qu'ils font, ſoit pour l'uſage des gens de Guerre, ou pour d'autres. Donné à Whitehall le 12 de Janvier 1633. Page 402.

Cette Proclamation avoit pour motif & pour fondement le rapport favorable que le Maire & les Echevins de Londres avoient fait d'une Requête que ceux qui forgeoient, ceux qui limoient, & ceux qui montoient les Boucles de fer dans Londres, avoient préſentée au Roi, & que le Roi avoit renvoyée à ces Sénateurs. Le rapport en effet ne pouvoit être plus favorable. Car ces Commiſſaires, après avoir écouté & peſé les raiſons des deux Parties, & examiné les Ouvrages qui faiſoient le ſujet du différend, conclurent d'un côté, que les Boucles de Cuivre jettées en moule étoient fragiles, & d'un moins bon uſage que les Boucles de fer; d'un autre côté, que, quoiqu'il n'y eût que ſix Perſonnes dans Londres qui jettaſſent des Boucles de cuivre en moule, cependant, comme elles pouvoient faire dans un jour plus d'ouvrage que les autres en dix, ceux-ci qui étoient au nombre de trois cens, ne pouvoient que tomber dans la derniere miſere, n'ayant pour donner du pain à leur famille que leur métier de Boucles de fer.

10. Proclamation pour empêcher & réprimer les fraudes qui ſe commettent dans la Fabrique des Draps. Donné à Weſtminſter le 16 d'Avril 1633. Page 445.

Comme la Draperie eſt la plus conſidérable Manufacture du Royaume, il importe également au Drapier, au Commis de la Hale aux Draps, & au Marchand, de connoitre les Reglemens qui ont été faits & preſcrits pour recouvrer par leur obſervation exacte la réputation que cette Fabrique a perdue par les abus qui s'y ſont gliſſés, nonobſtant les meſures qu'on avoit priſes par pluſieurs Statuts pour prévenir ce mal, & nonobſtant la Commiſſion établie le 14 de Décembre 1630, pour mettre ces Statuts en exécution.

Manufactures de Drap.

Défenſes donc & très expreſſes par cette Proclamation, de faire bouillir avec des Noix de Galle, aucuns Draps qui n'euſſent été auparavant teints en bleu, avec du Paſtel, ou de l'Indigo, autant qu'il le faut pour rendre bonne & ferme la couleur qu'on a deſſein de leur donner. Ordre aux Fileurs de laine, de mettre l'eſtame en écheveaux ſur des devidoirs de deux Verges (2) de circonférence, ou d'une Verge chaque devidoir, qui devoit être de la même largeur de tous côtés. Ordre aux Ouvriers de mettre au bout de chaque Piece qu'ils auront faite, la premiere Lettre de leur nom & la prémiere de leur ſurnom, ou pour le moins celle-ci, & point d'autre marque. Ordre encore à eux de rendre les bouts de Chaine, &c. de même que toute l'eſtame qu'ils auront de reſte, au Drapier, qui les leur paiera, à un juſte prix; mais ne pourront pas les vendre à d'autres, parce que, ſous prétexte de vendre des reſtes, ils pourroient le voler effroyablement. Ordre, que les Pieces de Drap ne ſeroient pendues & accrochées que par une des liſieres; & que tous les chaſſis qui ſervoient à les tirer, & à les peigner avec des chardons, ſeroient abbattus. Défenſes à tout Ouvrier d'employer d'autre marque que la ſienne propre. Ordre aux Viſiteurs d'attacher à l'un des bouts de chaque Piece une plaque de plomb, ſur laquelle ſeroit marqué non-ſeulement leur nom tout entier d'un côté, & de l'autre de quelle longueur & de quelle largeur cette Piece s'eſt trouvée, en la meſurant toute mouillée, au ſortir du Moulin à foulon; mais auſſi combien elle a peſé au juſte, ayant été ſechée au Magaſin. Défenſes au Drapier d'envoyer au Moulin à foulon cette même Piece de drap immédiatement apres qu'elle aura été plombée; & au Viſiteur de la plomber, qu'après que le Drapier y aura mis ſa propre marque, laquelle en déclarera au juſte la longueur, la largeur & le poids, comme il a été dit ci-deſſus; que ſi la Déclaration ſe trouve frauduleuſe, ordre au Viſiteur d'y mettre ces mots-ci, *En faute*. Ordre auſſi qu'il n'attachera à chaque Piece de Drap que deux plombs, l'un à un bout & l'autre à l'autre; & pour ce qui eſt de la viſite & de la marque des Draps, qui, ſelon les anciens Statuts, ſe faiſoient par le Drapier & l'Auneur, Ordre qu'elle fuſſent faites à l'avenir par le Drapier, le Viſiteur, & l'Inſpecteur des Draps. Défenſes aux Ouvriers de plier, ou d'aſſembler, & à qui que ce fût de mettre en vente, vendre, livrer ni tranſporter aucune Piece de Drap, avant qu'elle fût plombée; & ordre que toutes celles qui ne le ſeroient pas, fuſſent ſaiſies; &c. Ordre encore aux Viſiteurs de tenir Regître de toutes les Pieces de Drap qu'ils auront viſitées & plombées, comme auſſi de leur Aunage, de leur poids, & du nom de celui à qui elles appartiennent, afin que l'Auneur (3) ne ſoit point fraudé du Droit impoſé ſur chaque Piece de Drap, au profit du Roi Pour ce qui eſt du droit de viſite, & de Regître, il étoit de deux ſous par Piece de Drap, payables par le Drapier au Viſiteur. Ordre qu'après que le Drapier & le Viſiteur auroient marqué le Drap, de la maniere qu'il a été réglé ci-deſſus, l'Auneur y mettroit auſſi ſa marque, mais ſans en faire une nouvelle Viſite, cela étant expreſſément défendu par les Ordonnances. On ne devoit pas non plus frapper le mot *En faute*, ſur les Pieces de Drap, qui ne pécheroient que dans le poids, ou dans la meſure; mais ſeulement ſur celles qui ſeroient ou faites de mauvaiſe laine, ou mal travaillées, ou trop tirées au chaſſis, ou tailladées, ou gâtées au moulin, &c. Outre cela, les Pieces de Drap faites à *Worceſter*, & apprêtées à *Gloceſter*, ne devoient point être marquées, *En faute*, pour n'avoir qu'une aune & demie & un huitieme de largeur, ſans les liſieres, les Marchands Etrangers les ordonnant & les vendant de la ſorte.

11. Proclamation concernant l'Etain, datée du 22 de Janvier 1634. A Whitehall. Page 501.

C'eſt une Défenſe à toutes ſortes de Perſonnes, de vendre, d'acheter, de recevoir, ou mettre en Magaſin, d'embarquer, de voiturer, &c. aucune quantité, ſoit de Mine d'Etain, ſoit d'Etain fondu, qui n'auroit point la marque & le Coin de Sa Majeſté. Mêmes Défenſes à toutes ſortes de Perſonnes, excepté les Potiers d'Etain de Londres que les Fermiers de *l'Emption* & *Préemption* (4) de l'Etain auront nommés & autoriſés, de fondre & de jetter aucun Etain en barres, & même à ceux-ci d'en fondre & d'en jetter en barres autre part que dans Londres. Sa Majeſté ordonnoit auſſi par cette Proclamation, que tous les Drouïneurs, & autres Petits Marchands qui ſeroient trouvés avoir acheté, ou vendu, ou troqué, ou porte, ou recelé, ſoit de la Mine d'Etain, ſoit de l'Etain fondu, en quelque quantité que ce fût, fuſſent mis dans les Priſons du Gouverneur des Mines d'Etain de la Province, où ils auroient été arrêtés, & fuſſent punis conformément aux Loix & Ordonnances de ces Mines.

12. Autre Proclamation concernant le Savon, & les Savonniers; datée du 26 de Janvier 1634. A Whitehall. Page 504.

13. Autre Proclamation pour fixer le prix du Savon, & regler la maniere de le faire. Donné à Theobalds le 13 de Juillet 1634. Page 566.

On voit ici les diverſes méthodes qui avoient été miſes en œuvre, pour rendre inutile le Privilege de faire du Savon avec les matieres qui ſont du crû de ce Royaume. Ces diverſes pratiques conſiſtoient, 1. A diſſoudre le Savon dur d'Angleterre, d'Eſpagne, de Veniſe, de Smyrne, & d'ailleurs, & à l'augmenter en y mêlant beaucoup d'huile de poiſſon, & beaucoup d'autre Savon, tel que celui d'Ecoſſe, de France, de Hollande, &c. 2. A faire faire une grande quantité de Savon, dans les Savonneries, où il ne s'en faiſoit auparavant qu'autant qu'il en falloit pour la conſomption des lieux voiſins; & en diſperſant ce ſurplus dans certaines parties de Royaume, où l'on n'avoit jamais fait aucun uſage de Savon. 3. A faire entendre aux gens, qu'il étoit permis de montrer aux Chefs de Famille, & même aux plus ſimples particuliers, le moyen de faire du Savon à bon marché pour leur propre uſage. On voit auſſi par cette Proclamation, que ces gens mutins & refractaires aux ordres de leur Roi, pour l'empêcher d'atteindre le but qu'il s'étoit propoſé en accordant ce Privilege, avoient ſu tellement rencherir le vieux Savon, que de trois ſous à trois ſous & demi la livre qu'il valoit ordinairement, ils l'avoient fait monter à ſix, & même en certains endroits à huit, en d'autres à dix, & juſqu'à douze ſous la livre; & afin de décrier le Savon nouveau, ils l'avoient ſophiſtiqué, & eu la hardieſſe de le vendre à ces prix exorbitans.

C'eſt pourquoi Sa Majeſté ordonne par cette Proclamation, au Garde du Grand Sceau, & à &c. de nommer des Commiſſaires pour rétablir le juſte prix du Savon, & pour punir les perſonnes qui en apportent ou qui en font de celui qui eſt défendu, de même que les perſonnes qui ſeroient trouvées avoir envoyé, ou reçu, débité, vendu, ou acheté du Savon à un trop haut prix. Il étoit enjoint à la Compagnie privilégiée des Savonniers de faire une ſorte particuliere de Savon mou, à trois ſous la livre, pour les Teinturiers en ſoie, les Cardeurs de laine, les Ouvriers en laine, ceux qui apprêtent l'Etoffe de ſoie que l'on nomme *Say*, les Foulons, & tels autres Artiſans qui avoient repréſenté au Conſeil d'Etat, qu'ils avoient beſoin d'une autre ſorte de Savon que celle que la Compagnie avoit fait faire juſqu'alors.

14. Autre Proclamation ſur le même ſujet, datée du 25 de Janvier 163$\frac{4}{5}$. A Whitehall. Page 592.

Cette Proclamation contient deux Défenſes; l'une, de porter, & de faire entrer en Angleterre & Païs de *Galles*, aucun Sa-

(4) Droit d'acheter le prémier, ou par avance.

Savon, tant d'Ecoſſe & d'Irlande, que des Païs Etrangers; l'autre, à toutes ſortes de Perſonnes de faire du Savon, s'ils ne ſont Membres de la Compagnie privilégiée des Savonniers, ou ſi elle ne leur en a conferé le Droit par un Acte exprès (1).

15. Proclamation pour la Conſervation des Mines de Salpetre. Donné à Whitehall le 14 de Mars 163$\frac{4}{5}$. Page 601.

16. Commiſſion ſpéciale donnée au Comte d'*Arondel* & autres, pour faire la vente de la Poudre à canon, par tout le Royaume, au prix qu'ils jugeroient le plus convenable, & en telle quantité que les Sujets de Sa Majeſté voudroient en prendre pour leur uſage; le Roi ayant déja affermé tout le Salpetre qui étoit actuellement fait dans le Royaume, & tout celui qui s'y feroit dans la ſuite. Donné à Weſtminſter le 25 de Mars 1635. Page 603.

17. Commiſſion ſpéciale, ſous le Petit Sceau, donnée au Chevalier *Henri Mildmay*, Garde de la Vaiſſelle & des Joyaux du Roi, au Chevalier *Roger Palmer*, Tréſorier de l'Epargne, au Chevalier *Henri Herbert*, Intendant des Menus-Plaiſirs, & Gentilhomme de la Chambre, & à quelques autres, pour rechercher, & mettre au jour les fraudes que commettent les Orfevres & ceux qui trafiquent en Or. Donné à Weſtminſter le 7 d'Avril 1635. Page 626.

18. Proclamation pour défendre l'entrée des Dentelles, Engrelures & tels autres ouvrages de cette nature, qui ſe font dans les Païs Etrangers, & pour marquer ceux qui ſe font en Angleterre. Donné à Hamptoncourt le 30 de Septembre, 1635. Page 690. On trouve dans cette Proclamation, que l'Officier Royal, établi par Lettres Patentes ſous le Petit Sceau, pour marquer & cacheter ces ſortes d'Ouvrages du Païs, ſe nommoit *Thomas Smith*, & qu'il tenoit ſon Bureau dans le *Foreſtreet*, audelà de *Cripplegate*, à l'Enſeigne du Cerf rouge.

19. Proclamation pour défendre l'entrée de toute ſorte de Verre Etranger. Donné à Royſton le 14 d'Octobre 1635. Page 693.

Cette Défenſe devoit durer autant que le Privilege accordé par le feu Roi au Chevalier *Robert Manſel* (Lieutenant des Armées Navales) pour pouvoir ſeul, & à l'excluſion de quiconque n'en auroit pas commiſſion de lui, faire, ou faire faire, dans tout le Royaume, du Verre, de toutes les ſortes, à cauſe de la grande perfection où il avoit porté cet Art, & de l'épargne conſidérable qu'il faiſoit du bois & des gros troncs d'arbres, ayant trouvé le moyen de ne s'y ſervir d'autre feu que de celui de Charbon de terre. Il avoit de plus le droit excluſif, pendant la durée de ſon Privilege, de faire venir du Verre de Veniſe & du reſte de l'Italie.

20. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Guillaume Slingsby*, au Chevalier *Arthur Ingram*, l'aîné, & à dix-huit autres, pour reformer les fraudes qui s'étoient commiſes dans le bois de Campêche, diverſes perſonnes en ayant fait entrer une grande quantité de ſophiſtiqué & même d'entierement faux, pendant ces dernieres années, au décri & au grand préjudice des Manufactures de ce Royaume. Donnée à Weſtminſter le 15 d'Octobre 1635. Page 694.

21. Proclamation pour empêcher la diſſipation de l'Or & de l'Argent monnoyé (2); & les pratiques frauduleuſes des Tireurs d'or, & de ceux qui font des feuilles d'or, ou des Paillettes, ou des Paſſemens, &c. au grand dommage des Sujets, & au préjudice des Droits de la Douane, par la grande quantité de ces Ouvrages qui ſe font préſentement en Angleterre, au-lieu qu'ils y venoient ci-devant des Païs Etrangers. Donné à Weſtminſter le 18 de Janvier 163$\frac{6}{7}$. Page 718.

Il etoit défendu par cette Proclamation, d'employer dans la ſuite, aucune Piece de monnoye, aucune Vaiſſelle, ni aucun Lingot qui fût dans le Royaume, pour faire du fil d'or, ou d'argent, ou des feuilles, ou des lames, ou des paillettes de ces métaux, ou des Paſſemens, & tels autres ouvrages de cette nature, mais ſeulement l'or & l'argent monnoyé ou non monnoyé, qui ſeroit porté dans le Royaume par les Perſonnes qui en auroient Commiſſion de Sa Majeſté; ou bien l'or & l'argent tiré de ces ſortes d'ouvrages, & fondu de nouveau. Défendu auſſi aux Affineurs, aux Orfevres, & même à toutes ſortes de perſonnes, quelles qu'elles fuſſent, & pour quelque uſage que ce fût, de fondre dans la ſuite aucune Piece monnoyée d'or ou d'argent, ayant cours dans ce Royaume. Défendu de ſe ſervir pour ces ouvrages d'autre or ou d'autre argent, que de celui qui auroit été préparé par ceux qui y ſeroient prépoſés par Sa Majeſté; leſquels le vendroient au prix & au titre porté par le Tarif & le Reglement qui en ſeroit fait. Défendu à toutes ſortes de perſonnes, qui n'en auront point la permiſſion ou du Roi, ou de ſes Commiſſaires, d'acheter de l'or ou de l'argent pour ces ſortes de Manufactures, ou d'en établir aucune, ou de dreſſer aucun moulin, ni tel autre inſtrument propre aux ouvrages qui s'y font. Et afin que tout le trait d'or, & d'argent, le fil de cuivre argenté ou doré, & tous les autres qui ſont à l'uſage de ces Manufactures, fût bien fait & bien conditionné, ordre qu'il ſeroit tiré & mis en échevaux, & non ſur des bobines. Ordre encore que le fil de cuivre argenté ou doré ne ſeroit point filé ſur de la ſoie; outre cela, que toutes ces ſortes d'ouvrages ſeroient marqués du cachet du Roi, avant qu'il fût permis de les mettre en vente, & que même il ne ſeroit permis d'en vendre ni d'en acheter aucun qui ne fût ſorti des mains des Ouvriers établis & ordonnés par les Commiſſaires de Sa Majeſté.

22. Réglement contre les tromperies & les fraudes que commettent continuellement les Drapiers, les Cardeurs, les Fileurs, & les autres Ouvriers en laine & en eſtame, en ne donnant point à leur Ouvrage, ni le nombre de fils convenable, ni la longueur néceſſaire & ordonnée pour les Echevaux. Donné à Weſtminſter le 22 Janvier 1635. Page 730.

Ce Réglement avoit encore deux fins. 1. De terminer le différend qu'il y avoit entre les Ouvriers en Eſtame, d'un côté; & les Drapiers, les Peigneurs & les Vendeurs d'Eſtame, & de Laine filée, de l'autre. 2. De faire gagner quelque choſe de plus qu'à l'ordinaire aux pauvres gens. Pour cet effet, Sa Majeſté ordonne que tous les Devidoirs ſeront de la même grandeur, par-tout où l'on travaille en Laine, en Eſtame, & en Lin. Que cette grandeur ſera d'une verge de circonférence, de plus que le Devidoir ſimple, & deux fois plus grand que le Devidoir double; que chaque Bouton contiendra quatre-vingts verges, pour toute l'Eſtame, & ſervira, dans la ſuite, de meſure fixe & conſtante entre le Maître, & le Fileur, ou l'Ouvrier, & entre le vendeur & l'acheteur. Enfin, le Roi déclare par cet Acte, qu'il a créé un Office d'Inſpecteur & de Marqueur de ces Devidoirs ou grands Rouets, & qu'il établit en cette qualité *Jean Elthrington* l'un des *Yemens* (3) de ſa Chambre, & *Henri Stracey*, ſon aſſocié, qui ont ſollicité ce Réglement pendant pluſieurs années, & qui ont repréſenté à Sa Majeſté, qu'ils avoient dépenſé à cette ſollicitation, au delà de onze cens livres ſterling. Cet Office devoit durer trente & un ans, & ils pouvoient l'exercer eux-mêmes ou par des Commis, dans tout le Royaume, avec les mêmes droits que ceux qui étoient aſſignés au Controlleur des Proviſions de Bouche de la Maiſon du Roi, pour les Poids & les Meſures des Denrées: à ſavoir, deux ſous pour la marque d'un Devidoir ſimple, & un ſou pour enregîtrer le nom du propriétaire, & du lieu de ſa demeure, payables à l'Inſpecteur & Marqueur actuel, par le Drapier, le Peigneur, l'Ouvrier, le Fileur, ou tel autre qui devra ſe ſervir du Devidoir marqué & enregîtré: quant aux Devidoirs conſtans & fixes qui devront être de deux verges ou d'environ deux aunes, le droit de marque & d'enregîtrement ſera payé double.

23. Commiſſion ſous le Petit Sceau, donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, au Garde du Petit Sceau, au prémier Ecuyer de la Reine, au Chancelier de la Cour de l'Echiquier, au Maire de Londres, & à dix-huit autres Seigneurs, pour avoir l'œil & tenir la main à l'exécution & obſervation pleine & exacte de la Proclamation du 18 Janvier, *concernant la conſomption & l'emploi que les Tireurs d'Or, &c.* (4) *faiſoient d'une maniere frauduleuſe, au grand dommage des Sujets, & au préjudice de la Douane, &c.* Donné à Weſtminſter le 26 Janvier 1635. Page 735.

MOLES. Voyez *PORTS.*

MONNOYAGE.

1. Commiſſion ſpéciale pour examiner & mettre à l'épreuve la capacité, l'habileté & l'expérience de *Nicolas Bryott*, Lorrain d'origine, dans la Fabrique de la monnoye. Donné à Weſtminſter le 13 Juin 1631. Page 287. Ce *Bryott* avoit offert au Roi de monnoyer les Flans par le moyen de certains Moulins, Inſtrumens & Preſſes, beaucoup mieux, & à moins de fraix pour la Couronne, qu'on ne le faiſoit par le moyen ordinaire du Marteau.

2. Privilege ſous le Petit Sceau, accordé au Chevalier *Thomas Aylesbury*, pour pouvoir faire ſeul, durant ſa vie, tous les Poids, tous les Trebuchets, & toutes les Balances à peſer les Eſpeces d'or au coin d'Angleterre, en payant vingt chelings par an à l'Echiquier. Donné à Weſtminſter le 20 Octobre 1632. Page 390.

Ce Chevalier étoit Intendant de la Marine en ſurvivance du Chevalier *Richard Bingley*. Il avoit même exercé cette Charge, quelques années avant la mort de ce dernier, avec beaucoup de fidélité & au grand profit du Roi. *Bingley* ne fut pas plutôt mort, qu'*Aylesbury* réſigna ſon Intendance entre les mains

(1) L'Archevêque *Laud* étoit un Facteur déclaré de ces Monopoleurs du Savon. Cela paroit manifeſtement par l'Article ſuivant de ſon Journal.

„ Juillet 12. Dimanche, l'Affaire du Savon fut conclue à *Theobalds*, & la nouvelle Compagnie de Savonniers privilegiés fut é„ rigée, malgré l'offre que je fis de la part des anciens Savonniers „ privilégiés. Cependant mon offre rapporta le double de profit au „ Roi, deux ans après qu'il eut établi la nouvelle Compagnie. Com„ ment cela s'eſt fait? je m'en rapporte à ceux à qui Sa Majeſté „ voudra confier le Bâton de ſon Grand-Tréſorier. Dans cette Af„ faire, & dans quelques autres des plus importantes, qui ſe ſont „ faites, pendant que la Charge de Grand-Tréſorier a été exercée „ en Commiſſion par pluſieurs, mon ancien Ami, le Chevalier *F.* „ *W.* m'a abandonné & s'eſt joint au Lord *Cottington*, qui n'a pas „ peu exercé ma patience, &c".

Ce Journal de *Laud* fut imprimé en 1635, & *Ruſhworth* qui en a tiré l'Article qu'on vient de lire, nous parle à cette occaſion des pourſuites que le Procureur Général *Noy* fit en 1634, durant les Seſſions de la Trinité, contre certaines gens, pour avoir fait du Savon avec de l'huile de Baleine, qu'ils avoient achetée de la Compagnie de

mains de Sa Majeſté; qui, en reconnoiſſance de cette Réſignation, & des bons ſervices qu'il lui avoit rendus, lui accorda le Privilege excluſif, & à vie, de faire les Poids, les Trebuchets, & toutes les Balances ſervant à peſer la monnoye d'or du Royaume. *Rushworth* dit que l'argent étoit devenu, en ce temslà, ſi rare en Angleterre, & l'or ſi abondant, que les Païſans, qui venoient vendre leur Bêtail à Londres, mettoient d'ordinaire dans leur marché, qu'ils ſeroient payés en argent, & non point en or; & qu'il faloit donner généralement deux ſous, & quelquefois trois ſous par Guinée bien trébuchante, pour en avoir la monnoye en argent blanc. Il ajoute qu'à Londres, & dans bien d'autres Villes du Royaume, la plupart des gens portoient ſur eux des Trébuchets & des Poids, pris au Bureau établi en vertu de la Patente. Ceux qui s'intéreſſeront plus particulierement en *Thomas Aylesbury*, pourront voir dans *Anthoine Wood*, que ce Chevalier avoit étudié à Oxford, au College de *Chriſt-Church*; qu'il avoit été Secretaire de deux Grands-Amiraux d'Angleterre; ſavoir de *Charles*, Comte de *Nottingham*; & enſuite de *George*, Duc de *Buckingham*; que par le crédit de ce dernier, il fut fait Maître des Requêtes, & Maître des Monnoyes, (& environ ce tems-là créé Baronnet): qu'il conſerva ſes Emplois juſqu'au tems des Guerres Civiles, s'étant retiré alors en Flandre avec ſa Famille. Il étoit ſavant, & l'un des plus zélés fauteurs des Gens de Lettres qu'il y eût. Il fut en particulier, celui de *Walter Warner* grand Mathématicien, qu'il entretenoit ordinairement tout l'Eté, dans ſa Maiſon de Campagne, à *Windſor Park*; & à qui il donnoit, outre cela, une Penſion modique, lui en ayant cependant procuré une plus conſiderable du Lord *Algernon*, Comte de *Northumberland*. Nous avons un Traité des Monnoyes, & du Monnoyage, de *Walter Warner*.

3. Proclamation ſur le même ſujet. Donné à Whitehall le 20 Décembre 1632. Page 401.

4. Autre, ſur le même ſujet, datée à Greenwich le 5 Mai 1634. Page 550.

5. Proclamation pour arrêter la conſomption des Eſpeces (5) monnoyées & du Billon de ce Royaume; & pour réprimer les fraudes, qui ſe commettent par les Tireurs d'or & d'argent. Donné à Whitehall le 18 Janvier 163⅘. Page 718.

6. Lettres Patentes expédiées en faveur de *Henri*, Seigneur de *Maltravers*, & du Chevalier *François Crane*, Chancelier du très noble Ordre de la Jarretiere, pour leur donner le Droit de fabriquer eux ſeuls des *Fardins* (6) de cuivre. Donné à Weſtminſter le 1. Mars 163⅚. Page 760.

En conſéquence d'un Arrêt de la Chambre Etoilée, rendu le 20 Juin 1634, le Roi déclara, & inſéra dans ces mêmes Lettres Patentes-ci, que les Laboureurs, ni les Ouvriers, ni perſonne, ne ſeroit obligé de recevoir contre leur gré, aucun payement que ce pût être en *Fardins*: Sa Majeſté ayant été informée que les pauvres gens, qui gagnent leur vie par leur travail, avoient été forcés de recevoir leur ſalaire ſouvent tout entier, & toujours la plus grande partie, en *Fardins*, de ceux que les Uſuriers achetent à tas & à bas prix, & qu'ils revendent enſuite avec profit.

MONOPOLES. Voyez *MANUFACTURES.*

NAVIGATION.

1. Proclamation contre la vente des Vaiſſeaux; datée à Nonſuch le 12 Juillet 1629. Page 95.

Le motif de cette Ordonnance fut pour prévenir & empêcher l'affoibliſſement & la diminution manifeſte & inévitable que cauſeroit au Commerce & à la Navigation du Royaume, la vente que les Anglois faiſoient actuellement & à grand' force de leurs Navires, Barques, & tels autres Bâtimens aux Etrangers, ſi Sa Majeſté, qui en avoit été informée, n'y mettoit ordre. Le Roi inſéra dans cette Proclamation une Clauſe, concernant la conſervation de tout le Bois propre à la conſtruction des Vaiſſeaux, parce que les années précédentes, on avoit fait un grand dégât de ce Bois. *Rushworth* rapporte une autre Proclamation, du 19 Décembre de la même année 1632, pour défendre de tranſporter d'aucune ſorte de ce bois, & particulierement des Genoux, des Courbes, &c. d'Angleterre & d'Irlande, dans les Païs Etrangers.

2. Commiſſion ſous le Petit Sceau, donnée à certaines Perſonnes, pour viſiter & examiner en quel état eſt la Flotte du Roi à Chattam, Portsmouth, &c. Donné à Canbury le 5 Août 1630. Page 185.

3. Commiſſion au Grand-Tréſorier d'Angleterre, pour établir une Pêche commune, qui fourniſſe à la nourriture des Matelots, &c. Donné à Weſtminſter le 8 Décembre 1630. Page 211.

4. Commiſſion ſpéciale donnée au Grand-Tréſorier, &c. pour faire les fonctions de Grand-Amiral d'Angleterre, d'Irlande & du Païs de Galles. Donné à Weſtminſter le 20 Novembre 1632. Page 394.

5. Proclamation pour défendre aux Vaiſſeaux ordinaires de porter le Pavillon de l'*Union*, & pour fixer celui qui devoit diſtinguer les Vaiſſeaux d'Angleterre de ceux d'Ecoſſe. Donné à Greenwich le 5 Mai 1634. Page 549.

Le Pavillon de l'*Union* étoit la *Croix de St. George*, & la *Croix de St. André* jointes enſemble, dont l'une eſt blanche & l'autre rouge. Le Roi appropria à ſes Vaiſſeaux particuliers, & à ceux qui ſeroient à ſon ſervice, & à ſa paye, ce Pavillon, comme un ornement qui les diſtinguât toujours des Vaiſſeaux de ſes Sujets. Et il ordonna que ſes Sujets Anglois n'arboreroient point d'autre Pavillon que la *Croix rouge*, & ſes Sujets Ecoſſois point d'autre que la *Croix blanche*; ce qui ſerviroit à faire connoitre & le nombre, & l'état bon ou mauvais des uns & des autres.

6. Proclamation de la même date & page que la précédente. Le Roi y ordonne à tous ſes Sujets Matelots, Charpentiers de Vaiſſeaux, &c. qui ſont au Service de quelque Prince Etranger, de retourner chez eux avant le premier Novembre de cette année 1634.

7. Commiſſion ſpéciale donnée à *Robert*, Comte de *Lindſey*, Grand-Chambellan d'Angleterre; à *Edouard*, Comte de *Dorſet*, Grand-Chambellan de la Reine; à *François Cottington*, Chancelier & Sous-Tréſorier de l'Echiquier, & à quelques autres, pour équiper & avitailler certains Vaiſſeaux, &c. Page 697. Voyez *Ship-Money*, No. 2.

8. Commiſſion donnée au *Recorder*, ou Secretaire, du Bureau de la Douane de Londres, d'examiner les Perſonnes, qui veulent paſſer la Mer, comme auſſi celles qui arrivent, & de leur faire prêter un certain ſerment, &c. Donné à Weſtminſter le 17 Novembre 1635. Page 699.

NOBLESSE.

1. Proclamation pour ordonner à toute la Nobleſſe, qui n'étoit point de Londres, de ſortir de cette Ville & des Environs, dans l'eſpace de quarante jours, & d'aller faire leur demeure dans leur propre Païs & leurs Maiſons ordinaires. Donné à Greenwich le 20 Juin 1632. Page 374.

Cet Ordre, dit Mr. *de Rapin*, paroiſſoit fondé ſur le deſir que le Roi avoit d'empêcher que la Nobleſſe ne ſe ruinât par un ſéjour inutile dans cette grande Ville, où elle étoit engagée à des dépenſes exceſſives, ſur-tout par la magnificence de ſes habits & de ſon train. Mais on s'apperçut dans la ſuite, que le Roi avoit eu un autre but, quand on vit citer devant la Chambre Etoilée, ceux qui avoient négligé d'obéir à cette Proclamation, & qu'on les vit condamner à de groſſes amendes au profit du Roi.

2. Commiſſion ſpéciale ſous le Petit Sceau donnée à *Clarencieux* & à *Norroy*, Rois d'Armes, pour faire la viſite de leurs divers Départemens, &c. Donné à Weſtminſter le 25 Décembre 1633. Page 498.

3. Pareille Commiſſion auſſi ſous le Petit Sceau, donnée au Chevalier *Guillaume le Neve*, *Clarencieux* Roi d'Armes des Provinces du Midi, de l'Eſt, & de l'Oueſt du Royaume, depuis la partie Méridionale de la Trent. Donné à Weſtminſter le $\frac{10}{20}$ Janvier 163⅘. Page 722.

4. Autre Commiſſion de la même teneur & de la même date que la précédente, donnée au Chevalier *Henri St. George*, *Norroy*, Roi d'Armes des Provinces de l'Eſt, de l'Oueſt, & du Nord d'Angleterre, depuis la partie Septentrionale de la Trent. Page 724.

OCTROIS pour les INVENTIONS NOUVELLES. Voyez *INVENTIONS.*

OFFICES. Voyez *PROVISIONS.*

PALATINAT.

1. Permiſſion ſous le Petit Sceau, pour faire pendant deux ans, dans tout le Royaume, une Collecte, pour ſubvenir aux beſoins des pauvres Miniſtres du Palatinat. Donné à Weſtminſter le 9 Avril 1635. Page 628.

Le Roi repréſente dans cet Acte, que ces Miniſtres & leurs Familles ſe trouvoient réduits dans la derniere miſere & dans l'état

Groenlande; pour n'avoir pas fait eſſayer & marquer leur Savon par le Maitre-Eſſayeur; pour avoir fait des Aſſemblées illicites, & y avoir délibéré & pris des meſures pour hauſſer le prix de leurs Marchandiſes. Quinze d'entre eux furent mis à la Priſon du *Fleet*, condamnés à y demeurer autant qu'il plairoit à Sa Majeſté; déclarés exclus pour toujours, du Commerce de Savon, eux, leurs Ouvriers, & leurs Commis; & par-deſſus condamnés, un à 1500 livres d'Amende, deux à mille livres chacun, & tous les autres à 500 livres, auſſi chacun.

(2) Voyez ci-deſſous l'Article V. du Titre *Monnoyage*.

(3) C'eſt proprement un Valet de la Chambre du Roi.

(4) Voy. Article 5. du Titre *Monnoyage*.

(5) Voyez l'Article 21 & l'Art. 23, ci-deſſus, Titre des *Manufactures* & des *Monopoles*.

(6) *Fardin*, c'eſt la quatrieme partie d'un Sou, & par conſéquent répond à ce qu'on nomme en France un Liard. Il y avoit des *Fardins d'Etain*, &c.

l'état le plus déplorable par l'Invaſion de leurs cruels Ennemis, & par le paſſage & le ſejour de leurs Armées, qui les avoient impitoyablement maltraités en leurs perſonnes, & leur avoient enlevé généralement tous leurs vivres, & tout ce qu'ils avoient pu amaſſer pendant le peu de tems que Dieu leur avoit accordé pour reſpirer. Deſorte, *continue le Roi*, que ces pauvres gens ſont tombés dans une plus grande déſolation qu'auparavant; pluſieurs ayant été chaſſés ou bannis, d'autres jettés dans des Priſons & des Cachots, & d'autres bloqués dans des Places, où ceux qui avoient auparavant de quoi aſſiſter les autres, étoient ſans un morceau de pain, *pour l'amour de leur Religion.* Dans la Minute de cette Permiſſion, le Roi ajoutoit: *de laquelle Religion nous faiſons profeſſion, comme eux, & nous ſommes tous obligés en conſcience de prendre la défenſe de tout notre pouvoir.* Mais ces Lettres Patentes furent cancellées à la perſuaſion de *Laud*, & il en fut dreſſé d'autres où cette Addition fut entierement omiſe. Selon *Rushworth*, la prémiere Patente fut accordée en 1629; & celui qui a fait des Notes ſur les Mémoires du Regne de *Charles I.* compoſés par le Docteur *Kennet*, parle d'une Permiſſion donnée le 19 Août 1630, pour une ſemblable Collecte, mais on ne trouve ni l'une ni l'autre dans le *Fœdera*.

PARDONS.

1. Lettres de Grace & de Pardon pour *Robert Sibthorp*, *Roger Manwaring*, & *Richard Montaigu*, Evêque de *Chicheſter*. Datées du 3. 9 & 16 Janvier 1629, à Weſtminſter. Page 40.

2. Lettres de remiſſion ſous le Petit Sceau, accordées à *Jean Mawde*, condamné par la Chambre Etoilée, pour avoir répandu de faux bruits tendant à la ſédition, & tenu des diſcours injurieux au Roi, à faire amende honorable, marchant avec ſa ſentence pendue à ſon cou, au travers de la Salle de Juſtice de Weſtminſter, la Cour ſiegeant; enſuite par les Provinces de *Suffolck* & d'*Huntingdon*, les Aſſiſes tenant; & enfin dans l'Egliſe de St. Paul à Londres, durant le Sermon, dans lequel le Prédicateur cenſurera, par ordre exprès de l'Evêque, ceux qui ſement de tels bruits, faux, ſcandaleux, ſéditieux. Cette Grace eſt datée de Canbury le 22 Mai 1630. Page 166.

3. Pareilles Lettres accordées à *Jean Hunton* Eccléſiaſtique, natif de *St. Etienne* dans la Province de Cornouaille, atteint & convaincu d'avoir refuſé de prêter le Serment de Fidélité, & outre cela accuſé le 3 Août 1629, devant les Aſſiſes d'Exeter, & convaincu d'avoir avancé & ſoutenu à Chidleig, dans la Province de Devon, le 28 Juin précédent, en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée, *Que le Pape eſt le Chef de l'Egliſe, & a le Droit du Glaive ſpirituel dans tous les Païs de la Chrétienté.* Ce Pardon, qui eſt daté du 22 Juin 1630. à Canbury, & qui ſe trouve dans le *Fœdera* page 170, fut accordé ſur le rapport que le Chevalier *Thomas Richardſon*, Juge principal de la *Chambre des Cauſes Civiles*, fit au Roi, „ que *Hunton* avoit fait aux „ dernieres Aſſiſes d'Exeter, le deſaveu public de ſes Crimes, „ demandé pardon en pleine audience, & prêté en même le „ Serment de Fidélité & celui de Suprémacie, avec proteſta- „ tion de ſe comporter dans la ſuite en Sujet fidele & ſoumis". Cependant *Hunton* fut obligé de donner caution pour ſa bonne conduite à l'avenir, conformément à l'Acte paſſé au Parlement la dixieme année d'*Edouard III.*

4. Lettres de Grace ſous le Petit Sceau, accordées à *Anne* Comteſſe de *Caſtlehaven* en Irlande, pour Crimes d'Incontinence & d'Adultere commis durant ſon Mariage avec *Mervin* Seigneur d'*Audley*, Comte de *Caſtelhaven*. Donné à Weſtminſter le 14 Novembre 1631. Page 321. Voyez *Procédures Criminelles*, &c. N. 1. 2.

5. Commiſſion ſpéciale ſous le Petit Sceau, donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, au Garde du Grand Sceau, à l'Archevêque d'*Yorck*, au Grand-Tréſorier d'Angleterre, & à trente-quatre autres Seigneurs; pour ſurſeoir le ſupplice des Criminels qu'on trouvera en état d'être employés au ſervice des Colonies en Amérique: à la reſerve ſeulement de ceux qui ſont coupables de Meurtre de guet-à-pens, ou de Rapt, ou de Sortilege, ou d'Incendie, ou de Brigandage, ou de Fracture, ſoit de Porte, ſoit de Fenêtre, ſoit de Muraille d'une Maiſon. Donné à Weſtminſter le 23 Février $163\frac{2}{3}$. Page 406.

6. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *David Cunningham*, Baronnet, & autres, pour compoſer avec certains Magiſtrats & Juges, des Malverſations, & autres fautes qu'ils ont commiſes dans l'exercice de leurs Charges. Donné à Canbury le 17 Août 1635. Page 653.

PARLEMENT.

1. Proclamation pour diſſoudre le Parlement, datée à Whitehall le 2 Mars 162[illegible]. Page 29

2. Proclamation pour arrêter les faux bruits, qui courent touchant la motif de la Diſſolution du dernier Parlement, &c. Donné à Whitehall le 27 Mars 1629. Page 62.

3. Proclamation pour arrêter *Walter Long*, Ecuyer, ci-devant Grand-Prévôt de la Province de Wilts; comme auſſi *Guillaume Strode*, Fils du Chevalier *Guillaume Strode*, de la Province de Devon, tous les deux Membres du dernier Parlement, & coupables d'Intrigues ſéditieuſes, & d'autres Crimes de Lèze-Majeſté. Donnée à Whitehall le 27 Mars 1629. Page 83.

Réponſe à la Remontrance faite par les Communes du Parlement de l'an 1628, contre le Duc de *Buckingham*, & inſérée page 657.

Cette Réponſe portoit le nom du Roi, mais elle étoit l'Ouvrage de *Laud*, & on la produiſit, comme telle, parmi les Pieces du Procès que le Parlement fit dans la ſuite à ce Prélat. On en trouve quelque choſe à la page 661. Mais cela ne ſuffiſant pas pour en donner une aſſez juſte idée, j'ai cherché dans toutes les Hiſtoires où je m'imaginois qu'elle pourroit être, & enfin je l'ai trouvée, à l'entrée du ſecond Volume de *Rushworth*.

REPONSE du ROI à la REMONTRANCE des COMMUNES, touchant l'Evêque Laud, *&c.*

„ Nous ne ſommes point obligés, *dit Sa Majeſté*, de rendre compte de nos Actions à d'autres qu'à Dieu; & néanmoins, autant pour notre propre gloire, que pour faire connoître à nos bons & fideles Sujets l'amour que nous leur portons, & le grand ſoin que nous prenons de leur ôter tout ſujet de ſoupçon & de crainte, nous voulons bien leur déclarer les raiſons que nous avons eues de ſupprimer & de défendre entierement la publication & la diſtribution de la Remontrance des Communes, quoique nous ſoyons fermement perſuadés qu'elle a été dreſſée, & qu'elle nous a été préſentée à bonne intention, mais par un zèle mal éclairé & mal conduit.

„ Cette Remontrance commence par témoigner que l'on craint extrêmement de voir faire dans la Religion des changemens, qui acheminent la deſtruction, & le rétabliſſement du Papiſme. Mais que nos bons Sujets repaſſent, tous tant qu'ils ſont, par leur eſprit, à combien d'embaras, & de périls nous nous ſommes expoſés, & nous avons fait face, il n'y a pas fort longtems, pour l'amour de la Religion: & qu'ils s'aſſurent que nous ſommes toujours dans les mêmes diſpoſitions; toujours auſſi jaloux qu'aucun d'eux puiſſe l'être, de la maintenir, & auſſi éloignés d'y laiſſer rien innover, que ces gens qui croyent avoir fait des merveilles en montrant tant de crainte pour les Innovations.

„ Il eſt vrai que les effets n'ont pas entierement répondu aux eſpérances que l'on avoit conçues de la Requête de Droit préſentée & accordée dans tous ſes chefs à Oxford: mais ce n'eſt pas notre faute. Car en ne nous fourniſſant point les Subſides néceſſaires, on nous mit hors d'état d'exécuter aucun de nos bons deſſeins; le cours des Procédures qui devoient remédier aux abus, en fut ralenti, & delà naquirent des inconvéniens que l'on n'a pas peu groſſi dans la Remontrance. Avec tout cela, ſi l'on conſidere l'état des choſes dans toutes les Provinces, de même qu'à Londres & dans ſes Fauxbourgs, on verra qu'il s'en faut bien que les Papiſtes y ſoient ni ſi nombreux, ni ſi redoutables, ni qu'on y ait pour eux une tolérance auſſi odieuſe, qu'on a bien voulu le repréſenter.

„ Quant à la Commiſſion dont on ſe plaint ſi fort, on ne ſauroit en prendre plus à contre-ſens & la matiere & le but. Car elle ne procure aux Papiſtes aucune facilité pour l'Exercice de leur Religion, ni aucune exemption des Loix Pénales; & les Recuſans ne s'y trouvent point affranchis des Amendes qu'ils ont encourues, ni du Devoir de la Conformité. Du reſte, cette Commiſſion fut réſolue & établie pour augmenter nos Finances, & pour faire entrer dans nos Coffres ce qui pourroit avoir été détourné ailleurs par les abus ou la connivence de nos Officiers ſubalternes. Que ſi nos Commiſſaires ont commis des excès dans l'exécution de leurs ordres, nous ſommes prêts à en faire juſtice, ſur la prémiere plainte bien fondée qu'on nous en portera.

„ A cette crainte il s'en joint une autre, cauſée par l'accroiſſement & les progrès que fait, dit-on, tous les jours l'Arminianisme, qu'on qualifie de moyen artificieux pour introduire le Papiſme. Accuſation que nous prenons pour une auſſi grande injure que la précédente, contre notre Perſonne, & notre Gouvernement. Car ſi nous connoiſſions ſi mal la Vérité, ou que ſa profeſſion & ſes intérêts nous fuſſent ſi indifférens, qu'une Héreſie, ou une Secte, de quelque nom qu'on veuille la nommer, s'établît & ſe fortifiât dans notre Royaume, ſans que nous en ſuſſions rien, notre Peuple auroit-il beſoin pour en être informé, que le Parlement publiât une Remontrance? Mais qui ne voit que c'eſt une pure Invention de ceux qui font croire, ou qui voudroient faire accroire à nos bons & fideles Sujets, que nous nous endormons?

„ Cette Accuſation fait auſſi une injure atroce à deux Prélats éminens, qui ſont Membres de notre Conſeil Privé. On les nomme (1) & on les charge d'opinions erronnées & de deſſeins pernicieux contre la Religion, ſans en produire aucune preuve, pas même l'ombre, l'apparence d'une preuve. Mais que l'on ſache, que s'il arrivoit, à eux ou à tout autre, de „ fai-

(1) C'étoit *Laud*, Evêque de Londres, & *Neal*, Evêque de Wincheſter.

„ faire quelque entrepriſe contre la Religion, ſoit ouvertement, „ ſoit par des *moyens artificieux*, nous les aurions bientôt rangés à leur devoir, ſans attendre aucune Remontrance là-deſſus.

„ Pour appuyer cette Imputation, on a voulu faire entendre „ au Peuple, qu'il y a eu des défenſes d'imprimer les Livres „ Orthodoxes ; mais on ne dit pas ce que nous ne ſavons que „ trop, que le dernier Parlement ne fut pas plutôt ouvert, „ que certaines gens, que la Remontrance appelle Orthodoxes, „ firent de leur propre autorité, rouler la Preſſe d'une maniere licencieuſe & inſupportable. Ce qu'il y a de vrai, par rapport à ces défenſes d'imprimer, c'eſt que nous les avions „ faites par une Proclamation expreſſe, à l'un & à l'autre Parti, Arminien & Orthodoxe, juſqu'à ce que les Paſſions ſe „ fuſſent calmées. Et ſi l'on eût obéi, comme on le devoit, „ à nos Ordres, tous les troubles qui nous agitent ne ſeroient „ jamais arrivés. On parle auſſi de quelques mortifications que „ de bons Prédicateurs ont reçues. De bons Prédicateurs! „ Nous n'en connoiſſons pas un ſeul, qui, s'il mérite ce titre „ que la Remontrance lui donne, ait reçu aucune mortification. Et certainement, nous ne laiſſerons point notre bon „ Peuple manquer des Conſolations Spirituelles qui lui ſont „ dues. Quant aux Bénéfices, & à l'élévation aux Dignités „ Eccléſiſtiques qui ſont à notre diſpoſition, nous avons toujours eu grand ſoin d'en faire la récompenſe du travail & „ des ſervices : & comme nous ſommes les maitres de ces „ récompenſes, nous voulons être auſſi les Juges des ſervices „ qui les méritent, & nous ne prétendons point recevoir de „ Remontrance là-deſſus.

„ A l'égard de l'Irlande, l'état de la Religion n'y eſt aſſurément pas pire que la Reine *Eliſabeth* ne l'y a laiſſé ; & celui des autres affaires y eſt bien auſſi bon, & peut-être même meilleur. Nous ne pouvons donc que prendre pour un „ aviliſſement extrême de notre Gouvernement ce que l'on publie, qu'on y a érigé depuis peu divers Monaſteres d'Hommes & de Femmes, qu'on y en a rebâti d'autres ; & qu'on les „ remplit de Moines & de Religieuſes de divers Ordres, qui „ ſont abondamment entretenus à Dublin, & dans la plupart „ des bonnes Villes du Royaume. Car nous avons tout lieu „ d'être intimement perſuadés, que notre Viceroi & le Parlement ne ſouffriroient pas que Dieu & que notre Regne fuſſent deſhonorés de la ſorte, ſans nous en donner même la „ moindre connoiſſance ; comme de notre part, nous ne ſouffrirons point que l'on abuſe ainſi nos Sujets par de ſi honteuſes ſuppoſitions.

„ On nous ſupplie encore de conſidérer la conjoncture du „ tems où l'on prend ces meſures pour ruiner la véritable Religion dans nos Royaumes. C'eſt, nous dit la Remontrance, „ dans le tems que cette Religion eſt attaquée & perſecutée à „ force ouverte dans les autres Païs. Mais nous pouvons aſſurer notre Peuple, qu'il n'y a ni complot, ni meſures, ni attaques parmi nous contre la Religion, & qu'elle n'y court aucun danger, ſi ce n'eſt de la part de ceux qui ſemblent les plus „ ardens à ſa conſervation. Car lorſque l'on ſe met à défendre la Vérité par des moyens qui ſentent moins la charité que „ l'eſprit de faction, le feu de la diſpute détruit ſouvent ce qu'un „ zèle, ſincere ſi l'on veut, mais imprudent, travailloit à „ maintenir. Pour ce qui eſt de la Colere divine dont les Jugemens, qui ont repoſé ſur nous & ſur notre Peuple, nous „ menacent de nouveau, la *Remontrance* qui peut ſeule les détourner de nos têtes, c'eſt un véritable Amendement de notre vie, &c."

PAIRS, ou *PAIRIE*, Voyez *CREATIONS*.

PAUVRES.

1. Proclamation pour faire mettre en exécution des Loix qui ordonnent de procurer du travail aux Pauvres. Donné à Greenwich, le 17 Mai 1629. Page 71.

2. Proclamation pour faire repaſſer dans leur Iſle les Mendians Irlandois qui ſont dans ce Royaume, & pour le nettoyer de Vagabonds & de Voleurs, conformément aux Loix. Donné à Greenwich, le même jour & an que la précédente. Page 72.

3. Autre Proclamation de la même nature, datée du 23 Avril 1630. A Whitehall. Page 160.

4. Autre pour détruire les Malfaiteurs, les Bandits, leurs Complices & leurs Receleurs, en les livrant au bras de la Juſtice pour être punis conformément aux Loix d'Angleterre & d'Ecoſſe. Donné à *St. James*, le 30 Juin 1630. Page 173.

5. Proclamation pour mieux découvrir & réprimer les voleries, les brigandages, les recelemens, les fraudes, les abus, & pour ſupprimer toutes les pratiques ſourdes & criminelles des Fripiers, des Uſuriers, & autres gens qui prêtent ſur gages, ou qui achetent des choſes dérobées. Cette Proclamation qui eſt datée du 5 Juillet, à Whitehall, & que l'on trouve dans le *Fœdera*, page 174, oblige ces ſortes de gens-là, à donner la valeur de cent livres ſterling, pour ſureté de leur fidelité & de leur obéiſſance à cet égard.

6. Proclamation pour pourſuivre, appréhender, & punir les Voleurs & les Vagabonds ; & pour aſſiſter les Pauvres, conformément aux Loix. Donné à Theobalds, le 17 Septembre 1630. Page 194. Cette Proclamation fut faite pour recommander fortement, & pour preſſer l'exécution de celle du 23 Avril précédent. (Ci-deſſus No. 3).

7. Commiſſion donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, & à pluſieurs autres, pour travailler à aſſiſter & à ſoulager les pauvres Priſonniers. A Weſtminſter, le 31 Décembre 1630. Page 228.

Cette Commiſſion, ſous le Petit Sceau, autoriſoit ces Perſonnes à compoſer avec les Créanciers des Priſonniers dont les Dettes ne paſſoient pas deux mille livres ſterling.

Autre Commiſſion du 5 Janvier, 163$\frac{0}{1}$. donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, & à pluſieurs autres Membres du Conſeil-Privé, pour travailler aux moyens d'aſſiſter les Pauvres. Page 231.

Il leur étoit ordonné de rechercher avec ſoin, ſi les Statuts faits à l'égard des Pauvres, étoient bien mis en exécution ; ſi les Deniers, les Maiſons & les Fonds, donnés pour des uſages charitables, étoient adminiſtrés comme il faloit ; ſi l'on prenoit ſoin de l'éducation de la Jeuneſſe, & de donner à chacun un Métier convenable ; & enfin de remédier aux abus qu'ils trouveroient que l'on commet à tous ces égards.

9. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Gautier Stuart*, Gouverneur de la Tour de Londres, & à quelques autres, pour rechercher avec ſoin les fraudes, les oppreſſions, les exactions, &c. commiſes par le Geolier du *Fleet*, le Sous-Geolier, & les autres Miniſtres de cette Priſon-là. Donné à Weſtminſter, le 22 Mars 163$\frac{3}{4}$. Page 523.

10. Proclamation pour réprimer les Bannis, les Malfaiteurs, & les gens condamnés pour Crimes capitaux, & les arrêter ſur les frontieres d'Angleterre & d'Ecoſſe. Donné à Weſtminſter, le 21 Fevrier 1636. Page 753.

PECHE.

1. Proclamation pour regler & mettre en meilleur état la Pêche, ſur les Côtes des Etats de Sa Majeſté. Donné à Greenwich, le 24 Mai 1631. Page 286.

Le Préambule de cette Proclamation roule ſur la faute que les Pêcheurs avoient commiſe, en pêchant & en emportant tout le fretin des Côtes, ce qui les avoit ſi fort épuiſées de poiſſon, qu'ils étoient forcés de chercher d'autres moyens de gagner leur vie. Il y eſt remarqué de plus, que les Jours marqués pour la pêche, n'étoient point exactement obſervés, en ſorte que fort ſouvent la Ville, & la Cour même ne trouvoient point aſſez de poiſſon pour leur ſubſiſtance, &c.

2. Autre Proclamation pour défendre l'uſage de la Rafle & de l'Epervier, parce que ces ſortes de filets emportent non-ſeulement les petits poiſſons, mais le fretin & le frai même ; ce qui détruit la pêche entierement. Donné à Whitehall, le 2 Avril 1635. Page 625.

PENSIONS.

1. Brevet ſous le Petit Sceau, d'une Penſion viagere de trois mille livres ſterling, accordée au Prince *Robert*, Neveu de Sa Majéſté, & Fils de la Reine de Bohême. Donné à Weſtminſter, le 4 Mai 1629. Page 64.

2. Brevet d'une pareille Penſion accordée par Sa Majéſté, à ſa Niece, Fille de la Reine de Bohême. Même date. Page 65.

3. Brevet expédié ſous le Petit Sceau, d'une Penſion viagere accordée à Françoiſe de Montbodiac, Nourrice de la Reine, & ſa prémiere Femme de Chambre. Donné à Canbury, le 8 Septembre 1629. Page 101.

4. Trois Brevets, auſſi ſous le Petit Sceau, & de la même date que le précédent, conſtituant à la Demoiſelle *Vantelet*, à la Dame *Marie Waldron*, & à *Eliſabeth Asburnham*, Femmes de Chambre de la Reine, une Penſion viagere de trois-cens livres ſterling, à chacune. Page 102.

5. Pareille Conſtitution d'une Penſion viagere de cinq-cens livres ſterling, en faveur du Chevalier *Henri Wotton*, Prevôt d'*Eaton*, & Gentilhomme de la Chambre. Donné à Weſtminſter, le 16 Fevrier 16$\frac{29}{30}$ Page 120.

Wotton, depuis la troiſieme année de ce Regne, jouiſſoit d'une Penſion annuelle de deux cens livres ſterling, que le Roi augmenta par ce Brevet, de trois cens livres ſterling. Cette Penſion lui avoit été donnée pour écrire l'Hiſtoire Ancienne du Royaume ; & l'augmentation, pour le mettre mieux en état de pouſſer cet Ouvrage, & pour employer 100 livres ſterling à payer les Copiſtes &c. dont il auroit beſoin.

6. Penſion de deux cens livres ſterling accordée au Chevalier *Anthoine Vandike*, par un Brevet expédié ſous le Petit Sceau, & daté du 17 Octobre 1633. A Weſtminſter. Page 475.

PESTE.

1. Proclamation, datée du 3 Août 1630, à Canbury, portant défenſes de tenir la Foire de *St. Barthélemi*, celle de *Sturbridge*,

bridge, celle de *Notre-Dame*, dans le Quartier de *Southwark*, & toutes les autres Foires, quelles qu'elles ſoient, à cinquante milles de Londres (1). Page 185.

C'étoit pour prévenir la Communication de la Peſte, dont la Ville de Cambridge étoit fort affligée dans ce tems-là.

2. Proclamation pour renvoyer à un autre tems, la tenue des Cours de Juſtice qui devoient s'ouvrir à la *St. Michel* ſuivante. Donné à Wanſted, le 9 Septembre 1630. Page 192. Le motif de cette Prorogation étoit, que pluſieurs Paroiſſes de Londres & de Weſtminſter étoient infectées de la Peſte.

3. Proclamation datée du 1 Novembre, à Hampton-Court, pour défendre de débarquer, ſans une permiſſion expreſſe des Officiers & des Fermiers de la Douane, aucunes perſonnes ni aucuns Effets venant des Parties de la France & des Païs-Bas où la Peſte regne. Page 696.

Mr. *Whitelock* dit, que la Peſte fut cette année même dans Londres, mais qu'elle n'y fit pas autant de mal qu'on l'avoit craint.

PORTS.

1. Commiſſion, ſous le Petit Sceau, donnée aux Commiſſaires de la Tréſorerie, & autres, pour la réparation du Mole de *Douvres*. A Weſtminſter, le 19 Fevrier 163$\frac{5}{6}$. Page 750.

Cette Commiſſion fut établie ſur les repreſentations faites au Roi, que les Murs intérieurs, de même que la Tête, & les Dehors de ce Havre, avoient été tellement endommagés par les Tempêtes extraordinairement violentes qu'on avoit eues aux mois d'Octobre & de Décembre précédens, qu'il en couteroit du moins deux mille livres ſterling pour les rémettre en bon état. Sur quoi le Roi enjoignit à ces Commiſſaires d'augmenter pour trois ans, de douze ſous par Bale de Marchandiſes, le droit du Port impoſé ſur les Vaiſſeaux étrangers, en ſorte que pendant ces trois ans, ce Droit ſeroit de ſeize ſous, au-lieu de quatre.

PRESENTATIONS, & COLLATIONS.

1. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices faites par le Roi *Charles I.*, pendant la 4. année de ſon Regne. Page 40.

2. Autre Liſte ſemblable de la cinquieme année du même Regne. Page 136.

3. Pareille Liſte de la ſixieme année. Page 257.

4. Pareille Liſte de la ſeptieme année de ce Regne. Page 348.

5. Pareille Liſte de la huitieme année de *Charles I.* Page 433.

6. Certificat de la Préſentation à l'Evêché de *Man*, ſigné par le Garde du Grand Sceau, par le Chef de Juſtice, par le Préſident de la Cour de l'Echiquier, &c. le 17 Fevrier 1634. Page 513.

Par ce Certificat, il paroît, que ſous le Regne de *Henri IV.* le Patronnage de cet Evêché avoit été conféré aux Ancêtres du Comte de *Derby*: Que cet Evêché étant devenu vacant, la douzieme, & encore la dix-huitieme année d'*Eliſabeth*, ce Comte l'eut à chaque fois en Commende, y nomma chaque fois un Sujet, & ſupplia Sa Majeſté dordonner à l'Archevêque d'*Yorck* de les ſacrer, ce qui fut accordé & exécuté: Enfin, que la ſeptieme année de *Jaques I.*, le Patronnage de cet Evêché fut pleinement confirmé & déclaré appartenir au ſeul Comte de *Derby* & à ſes Succeſſeurs.

7. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices, la neuvieme année de ce Regne. Page 528.

8. Pareille Liſte de la dixieme année de *Charles I.* Page 608.

9. Pareille Liſte de la onzieme année de ce Regne. Page 768.

PRETRES PAPISTES. &c.

1. Proclamation pour arrêter & apprehender la perſonne de *Richard Smith* Prêtre Papiſte, qui ſe donne le titre & la qualité d'Evêque de Calcedoine, dans la Grece, quoiqu'il ſoit né en Angleterre (2). Donné à Whitehall, le 11 Décembre 1628. Page 6.

Ruſhworth dit, qu'il y eut une ſeconde Proclamation contre cet Evêque, le 24 Mars ſuivant.

2. Commiſſion donnée à l'Archevêque d'*York*, & à quarante-ſix autres Seigneurs Ecclésiaſtiques ou Séculiers, pour compoſer avec les Papiſtes Recuſans dans les Provinces de *Stafford*, *Derby*, *Cheſter*, *Lancaſtre*, *Nottingham*, *York*, *Lincoln*, *Weſtmorland*, *Cumberland*, *Northumberland*, & *Durham*, de toutes les Amendes, &c. encourues envers la Reine *Eliſabeth*, envers le feu Roi, ou envers Sa Majeſté regnant, de même que de celles qui ſeront encourues dans la ſuite. Donné à Weſtminſter, le 8 Juin 1629. Page 80.

3. Commiſſion ſpéciale, ſous le Petit Sceau, donnée à diverſes perſonnes, pour examiner ceux qui veulent ſortir du Royaume, & leur faire prêter le Serment porté par la Réſolution du Parlement de la troiſieme année de *Jaques I.*, intitulée *Acte pour decouvrir & pour châtier les Papiſtes Recuſans.* Donné à Weſtminſter, le 19 Novembre 1630. Page 206.

4. Commiſſion de la même nature que la précédente, donnée à l'Archevêque d'*York* & à quarante-trois autres, ou Prélats, ou Seigneurs Séculiers, ou Magiſtrats, &c. A Weſtminſter, le 27 Janvier 163$\frac{5}{6}$. Page 738.

5. Formule des Conceſſions des Biens confiſqués des Papiſtes Recuſans. Page 746.

PROCES CRIMINELS, avec les *SENTENCES DE MORT*, & leur *EXECUTION.*

1. Commiſſion ſpéciale, donnée à *Thomas Coventry* Garde du Grand Sceau, pour aſſiſter & préſider en qualité de Grand-Maitre d'Angleterre (3), au Jugement du Procès Criminel de *Mervin Touchet*, Seigneur d'*Audley* & de *Fountel Grifford*, dans la Province de *Wilts*, & Comté de *Caſtelhaven* en Irlande. Donné ſous le Petit Sceau, le 16 Avril 1631. Page 278.

On avoit porté, à trois diverſes repriſes, aux Aſſiſes de *Saliſbury*, des plaintes & des accuſations contre ce Seigneur; entre autres, 1. du Crime de Rapt, de ſa propre Femme, commis, lui préſent & y prêtant la main, par le nommé *Broadway*, qu'il tenoit à ſon ſervice; & 2. de l'horrible Crime de Sodomie avec un autre de ſes Domeſtiques nommé *Fitz-Patrik.* Cette Affaire fut plaidée avec beaucoup d'éclat, à la Cour de Weſtminſter, le 25 Avril, devant le Grand-Sénéchal, huit Juges & leurs Aſſiſtans, & vingt-ſept Pairs du Royaume. L'accuſé fut trouvé duement atteint & convaincu, condamné au dernier ſupplice, & incontinent après exécuté. Mais, au-lieu d'être pendu, comme le portoit ſa Sentence, le Roi eut la bonté d'ordonner qu'il eût la tête tranchée; ce qui fut exécuté à l'endroit qu'on appelle *Tower-hill.*

2. Ordre ſpécial donné au Garde du Grand Sceau, touchant l'exécution de la Sentence de mort prononcée contre *Mervin Touchet*, Seigneur d'*Audley*, pour commuer la peine du Gibet, en celle d'avoir le cou coupé; Sa Majeſté déclarant qu'elle lui fait cette grace, non-ſeulement en conſidération de ſa Nobleſſe, mais à cauſe des grands ſervices que ſes illuſtres Ancêtres avoient rendus à la Couronne. Page 284, ſans date.

3. Ordre donné au Chevalier *Guillaume Balfour*, Gouverneur de la *Tour de Londres*, de délivrer entre les mains des *Sherifs* de Londres & de *Middleſex*, la perſonne de *Mervin Touchet*: Et,

4. Ordre à ces Sherifs de faire incontinent trancher la tête à ce Criminel, au lieu nommé le *Towerhill.* Ces deux derniers Ordres ſont datés du 12 Mai 1631, à Weſtminſter, & ſe trouvent à la Page 285.

Tous les Pairs, à la reſerve de *Dudley*, Seigneur de *North*, le jugerent convaincu du Crime de Rapt, & quinze du Crime de Sodomie. *Broadway*, & *Fitz-Patrick*, furent exécutés à *Tyburn.*

5. Pardon de la Comteſſe, Femme du Seigneur d'*Audley*, convaincue des Crimes de Débauche, d'Adultere & d'Inceſte. Daté du 14 Novembre 1631. Page 321.

PROVISIONS de DIVERS OFFICES, CHARGES, EMPLOIS; & des SALAIRES, DROITS &c. qui y ſont attachés.

1. Liſte générale des Proviſions d'Offices données la quatrième année du Roi *Charles I.* Page 35.

2. Création d'un Office de Receveur, nommé, la Recette de

(1) C'eſt un Quartier que le Pont de la Tamiſe joint à la Ville de Londres.

(2) Il nâquit dans la Province de Lincoln, en 1566. Il étudia à Cambridge, dans le College de la Trinité, où il acheva, environ l'an 1583, ſon Cours de Philoſophie; & ſans y avoir pris aucun degre, il s'en alla etudier en Théologie à Rome, & y fit des progrés ſi diſtingués, que ſon Supérieur l'envoya à Valladolid en Eſpagne, recevoir le Bonnet de Docteur. De là, il vint avec le titre de Miſſionnaire dans ce Royaume; & apres y en avoir fait, quelques années, les fonctions, il fut mandé à Rome, pour y donner ſon avis & des ouvertures au Sacré College, touchant la conduite & les interêts du Clergé Romain d'Angleterre. Cette affaire ayant eté reglée ſelon les Mémoires & les vues de *Smith*, le Pape *Urbain* le crea Eveque de Calcedoine, & le renvoya dans ce Royaume, pour y exercer la Juriſdiction de Vicaire Apoſtolique. Il fit ſa principale Reſidence dans la Province de Lancaſtre, où il ſe montra en public, revêtu de ſes Habits Pontificaux, conférant les Ordres & répandant ſes Benedictions; ce qui jetta le menu Peuple dans le dernier étonnement, & dans un trouble extrême. Des entrepriſes ſi hardies vinrent bientôt à la connoiſſance du Roi, & lui firent renouveller la Proclamation qu'il avoit faite contre *Smith*, & promettre cent livres ſterling de récompenſe à celui qui découvriroit où il ſe tenoit caché, outre la Confiſcation & les Amendes encourues envers le Roi, par ceux qui l'auroient recelé. Cette Proſcription, jointe au pouvoir que *Smith* s'arrogeoit & exerçoit, en qualité d'Evêque, mit en mouvement le Clergé Régulier, qui ne ſe contentant pas d'écrire contre la Juriſdiction Epiſcopale, en général, s'attacha ſurtout à dépeindre les malheurs & les perſécutions que la qualité d'Evê-

de la Compoſition des deniers payables au-lieu des Epiceries qui doivent être fournies pour la Maiſon du Roi. Donné à Weſtminſter, le 20 Mai 1629. Page 75.

Les Proviſions de cet Office furent expédiées, ſous le Petit Sceau, à *Guillaume Freeman*, Ecuyer, avec deux-cens livres ſterling d'appointemens.

3. *Attribution*, ſous le Petit Sceau, de certains Droits payables aux Valets de Chambre ordinaires de Sa Majeſté, par les perſonnes qui obtiendront quelque avancement ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'Etat. Donné à Weſtminſter, le 9 de Novembre 1629. Page 109.

4. Proviſions de l'Office de Greffiers, & Gardes des Regîtres & des autres Actes d'Etat, donné à *Ambroiſe Randal*, & à *Guillaume Boswel*, Ecuyers, avec huit chelins, neuf ſous & trois liards par jour d'Appointemens. A Whitehall le 21 de Novembre 1629, ſous le Petit Sceau. Page 111.

5. Conceſſion & Réglement des Emolumens attribués à la Charge de Portier de Sa Majeſté, exercée par le Chevalier *Jean Millicent*. Donné à Whitehall le 13 de Janvier 16$\frac{29}{30}$. Page 114.

6. Conceſſion ſpéciale & Réglement des Emolumens attribués aux Huiſſiers & Gentilshommes Servans de Sa Majeſté, & à ceux qui leur ſuccéderont dans ces Charges. Donné ſous le Petit Sceau. A Weſtminſter le 19 de Février 16$\frac{29}{30}$. Page 121.

7. Autre Conceſſion de quinze ſous par jour à chacun des Sergens d'Armes, pour ſa Table. Donné à Weſtminſter le 24 de Février 1630. Page 126.

8. Liſte générale des Proviſions des Offices données la cinquieme année de ce Regne. Page 132.

9. Commiſſion ſpéciale, ſous le Petit Sceau, donnée à *Rowland Woodward*, Ecuyer, pour faire les fonctions de Maitre des Cérémonies, en l'abſence du Chevalier *Jean Fynett*; lui adjugeant ſix chelins & huit ſous par jour. A Canbury le 22 de Juillet 1630. Page 176.

10. Liſte générale des Proviſions données la ſixieme année de *Charles I.* Page 253.

11. Commiſſion ſpéciale donnée à *Robert* Comte de *Lindſey*, pour faire les fonctions de Connétable dans le Grand Conſeil de Guerre, dans la Cauſe de *Donald Mackay*, Appellant, (de laquelle il a été fait mention ci-deſſus,) contre *David Ramſey*. Donné à Weſtminſter le 24 de Novembre 1631. Page 322.

12. Liſte des Proviſions des Offices données la ſeptieme année de ce Regne. Page 345.

13. Révocation de la Commiſſion de Connétable donnée au Comte de *Lindſey*, (ci-deſſus No. 11.) A Weſtminſter le 11 de Mai 1632. Page 372.

14. Proviſions de la Charge de Maitres Généraux des Poſtes Etrangeres, donnée à *Guillaume Frizel*, & à *Thomas Witherings*. A Oatelands le 19 de Juillet 1632. Page 385.

15. Liſte générale des Proviſions données pour des Offices, &c. la 8. année de *Charles I.* Page 411.

16. Commiſſion ſpéciale donnée à *François*, Seigneur de *Cottington*, Chancelier de l'Echiquier, pour faire avec pleine autorité certains Actes, durant l'abſence du Comte de *Portland*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, qui alloit accompagner Sa Majeſté en Ecoſſe. Cette Commiſſion fut ſignée le jour même du départ du Roi, ſavoir le 13 de Mai 1633. Page 465.

17. Commiſſion, ſous le Grand Sceau, donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, au Garde du Grand Sceau, & à pluſieurs autres Seigneurs, pour délivrer des Commiſſions de Prévôts des Maréchaux, par leſquels ces Officiers ſoient autoriſés à pourſuivre, ſaiſir, châtier, & punir ceux qui excitent des tumultes, ou des ſéditions, & tous les mutins & perturbateurs du Repos public, en Angleterre, & dans le Païs de *Galles*. Pareillement, pour délivrer des Commiſſions, ſous le Grand Sceau, pour l'expédition de certaines Affaires importantes en Irlande. Et enfin, pour faire au nom de Sa Majeſté les Proclamations, & pour donner tous les ordres qu'ils jugeroient néceſſaires, au cas qu'il ſurvînt dans Londres quelque maladie contagieuſe, quelque tumulte, quelque ſoulevement conſidérable, ou quelque évenement imprévu & dangereux pour l'Etat, en l'abſence du Roi, qui étoit ſur le point de partir pour l'Ecoſſe (4). Donné à Weſtminſter le 21 de Mai 1633. Page 646.

18. Commiſſion ſpéciale qui établit Grand-Connétable d'Angleterre, le Comte de *Lindſey*, pour faire la pourſuite & la punition des Meurtres que les Sujets de Sa Majeſté ont commis les uns ſur les autres dans les Païs Etrangers. Donné à Weſtminſter le 11 de Février 163$\frac{3}{4}$. Page 511.

19. Commiſſion ſpéciale donnée au Comte de *Mancheſter*, & à pluſieurs autres Seigneurs, pour faire la recherche des Droits qu'ont exigé ceux qui ont été pourvus des Offices créés nouvellement par Sa Majeſté, & auparavant par le feu Roi. Donné à Weſtminſter le 17 de Février 163$\frac{3}{4}$. Page 514.

20. Liſte générale des Proviſions, &c. données la neuvieme année de ce Regne. Page 526.

21. Commiſſion ſpéciale donnée à *Thomas Coventry*, Garde du Grand Sceau, pour recevoir le Serment des Officiers de la Reine. A Weſtminſter le 22 de Mai 1634. Page 556.

22. Conceſſion ſpéciale ſous le Petit Sceau, faite de divers Droits & Emolumens aux Officiers de la Garderobe. Donné à Weſtminſter le 13 d'Octobre 1634. Page 575.

Ces Emolumens payables par chacun de ceux qui ſeroient élevés à quelque Dignité, furent reglés de la maniere ſuivante. Savoir par chaque nouveau Duc, ſeize livres ſterling, ſix chelins, & huit ſous; par chaque Marquis, à ſa Création, treize livres ſterling, ſix chelins, & ſept ſous & demi; chaque Comte, dix livres ſterling; chaque Vicomte, huit livres ſterling; chaque Baron, ſix livres ſterling; chaque Baronnet, quatre livres ſterling; & chaque Chevalier, deux livres, cinq chelins, trois ſous & demi.

23. Liſte générale des Proviſions d'Offices données la dixieme année de ce Regne. Page 604.

24. Proviſions, ſous le Petit Sceau, données à *Robert Lesley*, Ecuyer, & l'un des Gentilshommes de la Chambre, pour un Office de nouvelle Création, ſous le titre de *Receveur de toutes les Confiſcations & Amendes encourues par ceux qui proferent des Imprécations, des Sermens, & des Blaſphemes, par tout le Royaume d'Angleterre & le Païs de* Galles. Donné à Canbury le 21 de Mai 1635. Page 643.

Par un Acte du Parlement de la 21. année de *Jaques I.* chacune de ces fautes fut taxée à douze ſous, dont ces Proviſions aſſignent le huitieme denier à *Leſley*, ou à ſes Commis, pour leurs ſoins & vacations pendant ſept années conſécutives.

25. Proclamation pour défendre les Imprécations, les Juremens & les Blaſphemes, en conſéquence des Lettres & Proviſions dont il eſt parlé dans l'Article précédent. Donné à Oatlands le 26 de Juillet 1635. Page 467.

Le Chevalier *Edouard Peyton* dit tout net que *Charles*, qui cite & fait valoir l'exemple du feu Roi ſon Pere, cherchoit par la création de cette Charge, & par *cette Proclamation*, *bien plus à faire de l'argent*, qu'à ſupprimer l'habitude de jurer, qui étoit ſi fort en vogue.

26. Proclamation pour défendre à tous les Sujets du Roi, excepté les gens de Guerre, les gens de Mer, les Négocians, leurs Facteurs & leurs Apprentis, de ſortir des Terres de Sa Majeſté, ſans une Permiſſion, ſignée de ſa main, ou pour le moins, par ſix Conſeillers d'Etat. Donné à Oatelands le 21 de Juillet 1635. Page 646.

Cette Proclamation, de même que la précédente, n'avoit pour but que de faire de l'argent. C'eſt du moins le jugement qu'on en porta; parce qu'il ne paroiſſoit point qu'il y eût aucune néceſſité de faire de telles défenſes.

27. Proclamation pour l'établiſſement d'une Poſte d'Angleterre en Ecoſſe, & pour en donner la charge à *Thomas Whitering* qui étoit Maitre des Poſtes pour les Païs Etrangers. Donné à Bagshot le 31 de Juillet 1635. Page 649.

Il n'y avoit point eu juſqu'alors de communication reglée entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Le port des Lettres fut fixé à deux ſous pour une Lettre ſimple venant de 80 Milles d'Angleterre, ou d'une moindre diſtance; à quatre ſous, ſi elle venoit depuis 80 juſqu'à 140 Milles; & à ſix ſous, depuis 140 Milles & au-deſſus.

28. Brevet du Petit Sceau pour établir *Jean Crane* de *Laughton* dans la Province de *Buckingham*, Ecuyer, Controlleur en Chef, Juge des Cauſes de l'Amirauté & de la Marine, Intendant-Général de l'Avitaillement des Vaiſſeaux de Sa Majeſté, aux gages de cinquante livres ſterling par an, & de huit chelins par jour, pour un Clerc; & outre cela, les mêmes Appointemens, que le Chevalier *Marmaduke Dorrel*, & le Chevalier *Allen Apſley*, ou celui-ci, & le Chevalier *Samſon Dorrel*, ou &c., ont reçu en dernier lieu de l'Echiquier. Donné à Weſtminſter le 17 de Novembre 1635. Page 703.

29. Brevet du Petit Sceau, pour confirmer au Chevalier *Richard Young*, Chevalier & Baronet, la Charge de Garde de la Corbeille (5). Donné à Weſtminſter le 19 de Décembre 1635. Page 710.

On

vêque Vicaire Apoſtolique, ſi odieuſe en Angleterre, pouvoit y attirer ſur tout le Parti; & réuſſit ſi bien à jetter le trouble dans les Eſprits, que le Pape, pour en arrêter le ſcandale, & les ſuites fâcheuſes, fut forcé d'y interpoſer ſon autorité, & d'obliger *Smith* à ſe retirer en France auprès du Cardinal de Richelieu. Il y arriva en 1634, & fut très bien reçu de ce Prémier Miniſtre, dans la confidence duquel il entra, & qui lui donna dans le Poitou une Abbaye qu'il garda juſqu'en 1647, que le Cardinal Mazarin ſe l'appropria. On convient que *Smith* étoit verſé dans toutes ſortes de Sciences; mais ſon fort étoit la Controverſe entre les Papiſtes & les Proteſtans, témoin les divers Ouvrages de cette nature qu'il mit au jour & où il ſoutint, auſſi bien qu'il eſt poſſible, la Cauſe de ſon Egliſe. Parmi ces Ouvrages on vante ſur-tout celui qu'il intitula, *La prudente Balance de la Religion*, comme auſſi ſa Réponſe au Livre de l'Evêque *Bramhall*, intitulée, *L'Egliſe d'Angleterre juſtifiée de Schiſme.* On peut voir dans *Anthoine Wood* la Liſte des autres Ouvrages de *Smith*. Il mourut à Paris le $\frac{8}{18}$ Mars 165$\frac{3}{4}$, & fut enterré dans l'Egliſe des Religieuſes Angloiſes de l'Ordre de *St. Auguſtin*, au Fauxbourg de *St. Victor*.

(3) Ou *Grand-Senéchal d'Angleterre*. C'eſt un Juge Extraordinaire, que le Roi établit pour préſider au Jugement d'un Pair du Royaume.

(4) Comment concilier ces paroles & la date qui les ſuit, avec ce qui a été dit à la fin de l'Article précédent, que *le Roi partit le 13 de Mai pour l'Ecoſſe?*

(5) *Clerk of the Hanaper*. *Hanaper* vient de *Hanaperium*, mot qui dans la Baſſe Latinité ſignifie le lieu où l'on renferme les Vaſes de prix, ou un de ces Vaſes mêmes. Dela en vieux François *Hanap*, gran-

On voit dans ce Brevet, que ceux qui avoient précédé le Chevalier *Robert Young* dans cette Charge, étoient *Thomas Cromwel*, qui fut dans la ſuite créé Comte d'*Eſſex*, le Chevalier *Ralph Sadlier*, *Jean Hales*, *François Kimp*, *Henri Sadlier*, *Arnold Ouldesworth*, Ecuyers, & enfin *George Mynn*, qui en avoit été pourvu par le feu Roi. On y voit auſſi les Droits & Appointemens qui y furent attachés, la 40. année du Regne d'*Eliſabeth*, ceux que la Cour de la Chancelerie y annexa ſous le Regne de *Jaques I.*, par un Décret que ce Roi confirma. On y voit une Détermination de quelques doutes & de quelques différends auxquels avoient donné lieu le Décret & la confirmation des Droits & Emolumens attachés à cette Charge, & de leur augmentation; enfin on voit dans ce Brevet, le Jugement définitif rendu là-deſſus.

30. Autre Brevet pour établir le Lieutenant-Colonel *François Coningsby*, Commiſſaire-Inſpecteur Général de toutes les Garniſons & Fortifications du Royaume, & Païs de *Galles*, avec treize chelins & quatre ſous d'Appointemens par jour; qui ſeront pris du fond qui reviendra au profit du Roi, par les déductions que ledit Inſpecteur aura faites dans les ſommes aſſignées pour l'entretien des Garniſons & des Fortifications, lorſqu'il aura trouvé que cet entretien n'eſt, ou n'a pas été fait ſuivant l'ordre, par rapport aux ouvrages, ou au nombre & au bon état des Soldats. Mais au défaut de telles Déductions, les 13 chelins 4 ſous ſeront payés au Bureau de la Tréſorerie. Donné à Weſtminſter le 22 de Janvier 1636. Page 727.

31. Autre Brevet, auſſi ſous le Petit Sceau, accordé à *Jean Elthrington*, l'un des Valets de Chambre de Sa Majeſté, & à *Henri Stracey*, Aſſocié d'*Elthrington*, pour viſiter, examiner, & marquer les Devidoirs & grands Rouets, dont il étoit ordonné de ſe ſervir dorénavant dans les Manufactures de Laine en Angleterre, & au Païs de *Galles*. La date de ce Brevet eſt en tout la même que celle du précédent; mais la conceſſion, qui y eſt faite, ne devoit durer que trente & un ans. Page 730.

32. Commiſſion ſpéciale de la Charge de Garde de la Mer, & de Grand-Amiral d'Angleterre, donnée à *Algernoon*, Comte de *Northumberland*, le 23 de Mars 1636. A Weſtminſter. Page 761.

33. Liſte générale des Proviſions, &c. de la onzieme année de ce Regne. Page 764.

RACHAT des *JOYAUX*. Voyez *VENTE*.

RECHERCHE des *ARMOIRIES*. Voyez *NOBLESSE*.

RECHERCHE des *CHEVALIERS*. Voyez *CHEVALIERS*.

RECHERCHE des *TITRES* de *POSSESSION*. Voyez *TITRES*.

REPRESAILLES. Voyez *LETTRES*.

RESIDENCE. Voyez *NOBLESSE*, Article I.

REVENUS.

1. Ordonnance du Petit Sceau donné au Chancelier de l'Echiquier, &c. pour payer diverſes ſommes dues au feu Duc de *Buckingham* par Sa Majeſté. A Weſtminſter le 18 de Mai 1629. Page 73.

Une choſe bien remarquable dans cette Ordonnance, c'eſt qu'il y ſoit fait mention de 10 mille livres ſterling, reſtant à payer d'une Aſſignation de 20 mille, faite ſous le Petit Sceau le 12 d'Octobre 1625, en faveur de *Philippe Burlamachi*, & mention encore de cinq mille trois-cens-cinquante-trois ſterling, reſtant de même d'une autre Aſſignation, faite auſſi ſous le Petit Sceau en faveur du même *Burlamachi*.

Mr. *Rushworth*, qui a rapporté une Ordonnance du Petit Sceau, donné par *Charles I.* au Tréſorier, &c. de l'Echiquier, pour payer à *Philippe Burlamachi*, Marchand de Londres, la ſomme de 30 mille livres ſterling, qu'il devoit faire remettre par Lettre de change dans les Païs-Bas, au Chevalier *Jean Balfour*, & à *Jean Dalbier*, Ecuyer, chargés de lever & d'armer un certain nombre de Troupes, & les faire paſſer en Angleterre, pour le ſervice de Sa Majeſté; *Rushworth*, dis-je, après avoir rapporté cette Ordonnance, ajoute que *Burlamachi*, ayant été cité là-deſſus devant la Chambre des Communes, confeſſa, *qu'il avoit reçu les 30 mille livres ſterling en queſtion, pour lever, monter & armer un Corps de Cavalerie, dont il y en avoit déja mille de tout prêts à paſſer en Angleterre; mais qu'il avoit appris qu'on leur avoit envoyé contre-ordre.*

Ce fut ſur la découverte que la Chambre des Communes fit de cette Ordonnance, qu'elle fonda la plainte qu'elle inſéra dans ſa Remontrance au Roi, touchant le deſſein de faire venir des Troupes étrangeres dans le Royaume.

2. Lettres du Petit Sceau, qui autoriſent *Richard Weſton*, Grand-Tréſorier d'Angleterre, à faire les fonctions de Sous-Tréſorier de l'Echiquier, durant l'abſence du Chevalier *François Cottington* qui eſt revêtu de cette Charge, & qui eſt nommé Ambaſſadeur de Sa Majeſté auprès du Roi d'Eſpagne. Donné à Weſtminſter le 27 d'Octobre 1629. Page 107.

3. Commiſſion ſpéciale au Grand-Tréſorier, & à pluſieurs autres, pour examiner le nombre, l'étendue & la valeur des Terres & Biens aliénés de la Couronne, & pour en compoſer avec ceux qui les tiennent. Donné ſous le Petit Sceau, à Weſtminſter le 24 de Février, 16$\frac{29}{30}$. Page 123.

4. Commiſſion ſpéciale, ſous le Petit Sceau, donnée au Chevalier *Humphrey May*, Vice-Chambellan de la Maiſon du Roi, au Chevalier *Jean Coke*, l'un des Prémiers Secretaires d'Etat, au Chevalier *Jule Céſar*, Garde des Regîtres de la Chancelerie, & au Chevalier *Henri Martin*, Docteur en Droit & Juge de l'Amirauté, pour faire la recherche & l'évaluation des Effets, qui ont éte pris aux François par le Capitaine *David Kirk*, & qui étoient dans le College des Jéſuites du Fort de Quebec dans le Canada. A Weſtminſter le 5 de Mars 16$\frac{29}{30}$. Page 129.

Les François recouvrerent, ſous le Regne de *Charles II*, les Etabliſſemens que *Kirk* leur avoit détruits dans le Canada.

5. Commiſſion donnée au Comte de *Mancheſter*, Garde du Petit Sceau, au Comte de *Danby*, &c. pour examiner & regler les comptes de *Henri Poer*, Vicomte de *Valence*, & Grand-Maitre de l'Artillerie, que le Duc de *Buckingham* avoit fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie pendant l'expédition de Cadix. A Weſtminſter le 14 de Mai 1633. Page 467.

6. Ordre donné au Tréſorier, &c. de délivrer à la Reine la portion des Amendes, &c. qu'on appelle l'*Or de la Reine*, & dont les Reines d'Angleterre ont joui dans les tems précédens. A Weſtminſter le 19 de Janvier 16$\frac{29}{30}$. Page 727.

RIVIERES.

1. Octroi ſous le Petit Sceau, par lequel *Thomas Skipwith* eſt autoriſé à rendre navigable la Riviere de *Stower*, qui paſſe à *Leiceſter*, & ſe jette dans la *Trente*. A Weſtminſter le 10 de Mars 163$\frac{4}{5}$.

2. Commiſſion donnée à *Thomas*, Comte d'*Arundel & Surrey*, & Grand-Maréchal d'Angleterre, à *Charles*, Comte de *Nottingham*, & à pluſieurs autres, pour rendre navigable la Riviere du *Wey*, qui paſſe par la Ville de *Guilford* dans la Province de *Surrey*, & ſe jette dans la Tamiſe à *Weybridge*, &c. Donné à Canbury le 8 de Septembre 1635. Page 686.

SALAIRES. Voyez *PROVISIONS*, &c.

SAVONIERS. Voyez *MANUFACTURES* & *MONOPOLES*.

SHIP-MONEY.

1. Ordre ſpécial donné à *Thomas*, Seigneur de *Coventry*, Garde du Grand Sceau, pour expédier des Lettres de la Haute Cour de la Chancelerie, & les envoyer avec leurs *Duplicata* ſous le Grand Sceau, dans toutes les Provinces, Villes & Cités du Royaume, leur enjoignant qu'elles aient à équiper & fournir, à leurs dépens, le nombre de Vaiſſeaux de Guerre, tel qu'il ſera marqué ci-après, pour être employés à la garde de la Mer, & à la défenſe du Royaume.

Les Lettres de Chancelerie que Londres reçut là-deſſus, étoient datées du 20 d'Octobre 1634. Il y étoit ordonné à cette Ville d'équiper ſept Vaiſſeaux de Guerre, en ſorte qu'ils ſe trouvaſſent rendus à Portsmouth le 1 de Mars ſuivant, pourvus & munis de tout ce qui ſeroit néceſſaire pour ſervir, ſelon les Ordres du Roi, à la garde de la Mer, &c. pendant vingt-ſix ſemaines.

A la réception de cet Ordre, le Maire de Londres fit aſſembler le Conſeil de la Ville, où il fut réſolu de repréſenter à Sa Majeſté par une humble Requête, & *de l'informer, que, par d'anciens Privileges, des Conceſſions, & Actes de Parlement, qu'ils étoient prêts de produire, ils ſe croyoient exemts de cette charge.* Mais cette repréſentation fut ſi peu capable de faire déſiſter le Roi de ſa réſolution, que la Taxe impoſée en l'année

grande Taſſe: *vuider un Hanap*, pour dire, boire un grand coup. Les anciens Anglois ſemblent avoir donné à ce mot l'un ou l'autre, & même l'un & l'autre de ces ſens. Mais ce qu'il y a de plus certain, c'eſt qu'ils ont appellé *Hanaper* la *Bourſe*, ou la *Corbeille*, où ſe mettent les Droits qui ſe payent à la Chancelerie pour le Sceau des Lettres Patentes, des Brevets, Dons, &c. *Hanaperium apud Anglos dicitur Fiſcus* (*Fiſcus* ſignifie originairement une Corbeille, un Sac, une Bourſe) *vel Sporta* (Panier, Corbeille) *grandior in Cancellaria Regis, cui inferuntur pecuniæ è Sigillatione Diplomatum, Brevium, Chartarum Regiarum provenientes, cui qui præeſt* Clericus Hanaperii *appellatur*. Ainſi, *Clerk of the Hanaper* c'eſt le Controlleur, le Greffier, ou le Tréſorier de la Corbeille, c'eſt-à-dire des Deniers qui ſe payent à la Chancelerie pour le Droit du Sceau. Voyez ſur ceci le Gloſſaire de Du Cange aux mots *Fiſcus*, *Hanaperium*, *Sporta*.

(1) *Ruſhworth* dit que ce Magiſtrat ne fut pas plutôt mort, qu'on répandit pluſieurs Paſquinades contre lui; dont l'une portoit que ſon

Corps

née 1634, pour l'année 1635 ſur les Villes Maritimes ſeulement, fut étendue en 1635, ſur toutes les Villes du Royaume, ſans diſtinction, pour l'année 1636.

La raiſon, ou plutot le prétexte de cette Impoſition générale étoit, que le Royaume ſe trouvoit dans un extrême danger, à cauſe de la Ligue que les Provinces-Unies des Païs-Bas venoient de conclurre avec la France; d'où le Roi inféroit, que les deux Etats les plus puiſſans en forces navales, s'étant unis enſemble, il étoit abſolument néceſſaire que l'Angleterre eût une puiſſante Flotte pour ſe conſerver la domination de la Mer, ſans quoi elle pouvoit être inſultée & ſon Commerce troublé. Cette Impoſition étant ordonnée en vertu de la Prérogative Royale, pluſieurs Particuliers refuſerent de payer les ſommes à quoi ils avoient été taxés. Il y en eut même qui intenterent des procès aux Magiſtrats & aux autres Officiers commis pour lever cet argent, ſoutenant que les Sujets ne pouvoient être taxés qu'en vertu d'un Acte de Parlement. Ces oppoſitions furent cauſe que dans l'année 1636, cette Taxe n'apporta au Roi qu'environ deux-cens mille livres ſterling, ce qui étoit bien au-deſſous de ce qu'il en avoit attendu. Cependant, comme elle lui fourniſſoit le moyen de ſe faire un Revenu fixe, outre que ce ſeroit un préjugé pour faire valoir ſa Prérogative en d'autres occaſions, il réſolut de ſoutenir ſon entrepriſe à quelque prix que ce fût.

Mais pour la défendre contre les objections qu'on faiſoit, qu'elle étoit contraire aux Loix, & à ſa Réponſe à la Requête de Droit, il voulut faire voir qu'il étoit autoriſé en cette occaſion, à faire valoir ſa Prérogative. Pour cet effet, il conſulta les Juges du Royaume ſur le Droit qu'il prétendoit avoir de faire cette Impoſition; & comme c'étoient des gens entierement dépendans de la Cour, ils ne balancerent point à décider en faveur du Roi, & ils lui donnerent leurs opinions par écrit. Mais ſelon *Whitelock*, cette prévarication des Juges fut l'ouvrage de *Finch*, Chef de Juſtice, qui gagna les uns par des promeſſes d'avancement, & fit ſuccomber les autres par les plus ſéveres menaces. Cependant le Roi, craignant que l'exemple de ceux qui s'obſtinoient à refuſer de payer leur portion de cette Taxe, ne fût d'une conſéquence dangereuſe, jugea qu'il étoit à propos de juſtifier ſon entrepriſe dans l'eſprit de ſes Sujets, en rendant publiques les opinions des Juges du Royaume; ce qui néanmoins ne produiſit autre choſe que l'indignation & la haine du Public. Et en effet, la Nobleſſe avoit raiſon de regarder de mauvais œil ces Méthodes de lever des Subſides, ſans l'intervention d'un Parlement. Les Marchands, & les Négocians ne pouvoient qu'avec un chagrin mortel, ſe voir expoſés à porter avec le tems tous ſeuls cette charge; car quoiqu'on en eût mis une partie ſur le Clergé, de même que ſur les autres Etats, cependant on le favoriſoit ouvertement dans la levée de ces deniers: enfin les Païſans, les Laboureurs, les Fermiers s'imaginoient que l'on iroit juſqu'à leur enlever leurs grains, leur bêtail & leurs denrées, pour en pourvoir la Flotte. En un mot, le murmure fut ſi univerſel, & le Peuple fut entretenu dans ces ſentimens de chagrin & de haine ſi artificieuſement par les Ennemis de la Cour, que *Noy* etant mort ſur ces entrefaites, (ſavoir le neuvieme du mois d'Août 1694), cette mort fut regardée comme un Jugement de Dieu, qui ne permettoit point que l'Auteur d'un Projet ſi injuſte & ſi odieux (1) en vît l'exécution. Le Comte de *Clarendon* dit, en parlant du *Ship-Money*, „ que le „ Chevalier *Jean Finch*, Préſident de la *Cour des Plaidoyers* „ *Communs*, prit cette Affaire où *Noy* l'avoit laiſſée, & la porta „ ſi haut qu'il penſa ſe rompre lui-même le cou, engageant les „ Juges ſes Confreres à concourir avec lui dans un Jugement „ dont ils eurent tout lieu de ſe repentir".

Le Docteur *Kennet* dit, que les ordres dont les Juges furent chargés, aux Aſſiſes, pour ſoutenir cette Impoſition, allarmerent ſi fort le Peuple, qu'il ſentit tout le poids de ce fardeau, avant que de le porter.

A Londres, *Richard Chambers*, ce même Marchand qui avoit tant ſouffert pour le *Tonnage* & *Pondage*, ayant été envoyé en priſon par le Chevalier *Edouard Bromfield*, Maire de Londres, pour ne vouloir point payer le *Ship-Money*, fit à ce Magiſtrat un Procès d'injures & de violences commiſes contre tout Droit par cet Empriſonnement. Mais le Chevalier *Robert Berkeley*, l'un des Juges du *Banc du Roi*, inquiet & chagrin d'entendre l'Avocat de *Chambers* attaquer avec autant de force qu'il le faiſoit, cette Impoſition, l'interrompit, en diſant à haute voix: „ Qu'il y a Droit Particulier & Droit Public, en ſorte „ que bien des choſes qui ſont défendues par les maximes du „ Droit Civil, ſont permiſes & ſouvent même néceſſaires par „ la raiſon d'Etat & les maximes du Gouvernement". Diſtinction qui ne parut pas ſeulement nouvelle, mais très dangereuſe; ce qui joint au ſilence impoſé à l'Avocat de *Chambers*, excita plus de ſoupçons & de crainte dans l'eſprit du Peuple, que la choſe ne le méritoit.

La Ville de Londres, qui par ſes grandes richeſſes, étoit plus en état qu'aucune autre, de payer ſon Contingent du *Ship-Money*, l'ayant refuſé entierement, les Seigneurs du Conſeil-Privé lui écrivirent d'aviſer à ſe ſoumettre. La réponſe qu'ils reçurent, fut ſi peu ſatisfaiſante, qu'ils ſe virent obligés d'écrire le 8 d'Août 1636, une ſeconde Lettre adreſſée au Maire & Conſeil de Ville, pour l'informer: „ Que quelques Sénateurs a„ voient refuſé au nom de tous les autres, d'équiper & de four„ nir les Vaiſſeaux demandés par le Roi à la Ville de Londres; „ que depuis cela, ils en avoient allégué des excuſes (2) qui „ montroient une ferme réſolution de manquer à remplir ce de„ voir: De ſorte que leurs Grandeurs l'avertiſſoient, lui Maire „ & Conſeil de Ville, qu'il eût à exécuter les ordres portés par „ leur Lettre, ſous peine d'en répondre à Sa Majeſté". Alors la Ville, voyant bien qu'il n'y avoit aucun moyen de ne pas payer, préſenta une Requête, le onzieme du même mois, pour demander que les vingt Vaiſſeaux & les deux Pinaſſes, à quoi elle avoit été taxée, fuſſent réduits à dix; mais elle reçut une Réponſe fort ſeche. Cette Réponſe, qui fut faite par le Secretaire d'Etat de la part du Conſeil-Privé du Roi, poroit, *Que la Taxe du* Ship-Money *étoit néceſſaire pour le Salut de l'Etat; qu'elle n'étoit point exceſſive; que Sa Majeſté ne vouloit recevoir aucune excuſe, mais s'attendoit à une prompte obéiſſance: & que les préjugés allégués en faveur de la Ville, devoient la porter à obéir, plutôt qu'à contredire le Roi, & à vouloir le diriger.* Pour ce qui eſt de l'Avis que le Roi demanda, le ſecond de Février 163$\frac{5}{6}$, aux Juges ſur cette Impoſition, voici, ſelon Mylord *Clarendon*, l'effet qu'il produiſit.

„ Il eſt certain qu'on ſe ſoumettoit plus volontiers au *Ship*„ *Money* avant que la déciſion des Juges eût été rendue publi„ que, qu'on ne le fit après. Car tel qui prenoit plaiſir à faire une „ choſe, qui, par cela même qu'elle *n'*étoit pas due, devenoit „ un témoignage qu'il donnoit de ſon zèle pour le ſervice du „ Roi, n'eut pas plutôt appris qu'une Cour de Juſtice (la *Cham*„ *bre Etoilée*) exigeoit cette même choſe comme un Droit, & „ que des Juges l'avoient déclarée telle par des Raiſons dont le „ peu de ſolidité ſautoit aux yeux, que chacun ſentit ſon zèle „ s'évanouir & ſe perdre avec la joie & le mérite qu'il ſe fai„ ſoit de le faire éclater, & bien loin d'être diſpoſé à payer „ cette Taxe, il l'abhorra comme un acheminement à ôter aux „ Sujets la propriété de leurs Biens. Ainſi on ne regarda plus „ cette Affaire comme celle de quelque Particulier, mais com„ me celle de tout le Corps de la Nation; ni cette Impoſition „ comme miſe par le Roi, mais par les Juges, qui au-lieu de „ la favoriſer, étoient obligés, en conſcience & par leur ſer„ ment, à s'y oppoſer, comme étant contraire & ruineuſe au „ Bien public. Il m'eſt impoſſible, *ajoute notre illuſtre Hiſto*„ *rien*, d'exprimer tout le tort, & le dommage que fit au Roi „ & au Royaume la lâcheté infame & manifeſte que les Juges „ eurent de prêter ſervilement leur miniſtere à cet Acte de „ Deſpotiſme & à d'autres Actes de la même nature; la ma„ jeſté des Loix, & le reſpect qui leur eſt dû, ne pouvant ſe „ ſoutenir & ſe conſerver dans l'eſprit du Peuple, que par l'in„ tégrité & l'innocence des Magiſtrats".

Le nombre de Vaiſſeaux que chaque Province étoit chargée de fournir (chaque Vaiſſeau devant avoir double Equipage, & doubles Proviſions de bouche & de guerre) ſe trouve marqué dans ce Tome XIX du *Fœdera*, depuis la page 658, juſqu'à 670, de la maniere ſuivante:

Comtés, ou *Provinces*, de	*Vaiſſeaux*,	*Tonneaux*,	*Equipage.*
Dorſet	1	500	200
Cornouaille	1	650	260
Leyceſter	1	450	180
Middleſex	1	550	220
Suffolck	1	800	320
Huntington	1	200	80
Buckingham	1	450	180
Bedford	1	300	120
Derby	1	350	180
Hartford	1	400	160
Norfolck	1	800	320
Cumberland & Weſtmorland	1	100	40
Yorck	2 chacun de	600	240
Stafford	1	200	80
Wilts	1	400	160
Hereford	1	400	160
Monmouth	1	150	60
Shropſhire	1	450	180
Surrey	1	400	160

Hamp-

Corps ayant été ouvert, on avoit trouvé dans ſa Hure une Liaſſe de Proclamations; dans ſa Mulette, de vieux Monumens rongés; dans ſa Panſe, un Barril de Savon, &c. Ce qui faiſoit une alluſion manifeſte à la multiplicité de Proclamations dont il fut l'Auteur, & aux vieux Mémoires & Regîtres dans leſquels on fouilla pendant qu'il fut en regne, pour découvrir des exemples de Monopoles, &c.

(2) Ces excuſes étoient fondées ſur les Privileges, dont cette Capitale prétendoit avoir joui de tems immémorial, & lui avoir été toujours confirmés par les Parlemens. Elle offroit d'en produire les preuves au prémier ordre. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt que ni dans l'Adreſſe que Londres préſenta au Roi ſur cette Taxe, ni dans la Réponſe qui lui fut faite, il ne ſe trouve rien qui reveille la Taxe de vingt Vaiſſeaux à laquelle cette Ville avoit obéi, il n'y avoit que ſix ans, ſans ſe faire tant tirer l'oreille que pour celle-ci.

Comtés, ou Provinces, de	Vaiſſeaux,	Tonneaux,	Equipage.
Hampshire	1	600	200
Warwick	1	400	160
Devon	1	900	360
Kent	1	800	320
Northampton	1	600	240
Nottingham	1	350	180
Berkshire	1	400	160
Eſſex	1	800	120
Oxford	1	350	140
Rutland	1	100	40
Briſtol	1	200	80
Gloceſter	1	550	220
Cambridge	1	350	140
Lincoln	1	800	320
Somerſet	1	800	320
Northumberland	1	500	200
Worceſter	1	400	160
Suſſex	1	500	200
Londres	2 chacun de	800	320
Durham	1	200	80
Lancaſtre	1	350	140
Cheſter	1	350	100
Païs de Galles			
Partie Méridionale, ou *South-Walles.*	1	500	200
Partie Septentrionale, ou *Northwalles.*	1	400	160

Mr. *Rushworth* donne l'état de ce que chaque Comté & Ville fermée devoit payer; par exemple,

Comtés & Villes de	Taxe
Berkshire	4000 Livr. Sterl.
Windſor	100
Wokingham	50
Newbury	120
Reading	260
Abington	100
Wallingford	20
Buckingham	4500
Buckingham, Ville	70
Chipping-Wycomb	50
Bedford	3000
Bedford, Ville	140
Briſtol	1000
Cornouaille	5500
Saltash	40
Weſtlow	18
Eaſtlow	30
Truro	70
Penryn	48
Penſance	28
Padſtav	70
Leskard	40
Leſtwithiel	20
Kellington	20
Tregony	33
Grampound	29
Launceſton	80
Helſton	40
Boſſiney	36
Bodmyn	83
St. Mawes	10
Camelford	10
Cambridge	3500
Cambridge, Ville	100
Cumberland & Weſtmorland	1400
Kirkby-Kendale	15
Appleby	5
Carlile	20
Cheſter	3000
Cheſter, Ville	260
Devon	9000
Exceſter	351
Darmouth	80
Totneſs	120
Plympton	35
Plymouth	190
Tiverton	130
Biddiford	40
Barnſtaple	150
Torrington	160
Oakhampton	30

Comtés & Villes de	Taxe
Bradmintch	50 Livr. Sterl.
South-Molton	45
Darby	3500
Darby, Ville	175
Cheſterfield	50
Dorſet	5000
Pool	30
Dorceſter	45
Wareham	25
Waymouth & Melcomb-regis	40
Bridport	20
Corffe	40
Lyme-regis	40
Shatesbury	35
Blandford	25
Durham	200
Durham, Ville & Framwell-Gate	150
Eſſex	8000
Thaxted	40
Walden	80
Colcheſter	4000
Malden	80
Harwich	20
Gloceſter	5500
Gloceſter, Ville	500
Tewksbury	60
Chipping-Camden	20
Hampshire	6000
Portsmouth	60
Southampton	195
Winceſter	190
Andover	50
Rumſey	30
Baſingſtoke	60
Hereford	3500
Hereford, Ville	220
Lemps	44
Hartford	4000
Hartford, Ville	55
St. Albans	120
Barkhamſtead	25
Huntington	2000
Huntington, Ville	50
Godmanceſter	80
Kent & Les *Cinq-Ports*	8000
Cantorbery	300
Douvre & ſa Dépendance	330
Sandwich & ſa Dépendance	250
Hith	40
New-Romney & ſa Dépendance	180
Oswaldſton & Tenterden	90
Queenborough	10
Maidſtone	160
Cranbrook	200
Graveſend & Milton	40
Rocheſter	80
Lancaſtre	1000
Preſton	40
Lancaſtre, Ville	30
Leverpool	25
Wigan	50
Cliterow	7
Newton	7
Leiceſter	4500
Leiceſter, Ville	200
Lincoln	8000
Lincoln, Ville	193
Boſton	70
Gr. Grimsby	15
Stamford	60
Grantham	200
LONDRES, Capitale	14000
Middleſex	5000

Weſt-

Comtés, & Villes de	Taxe	
Weſtminſter	1180	Livr. Sterl.
Monmouth	1500	
Monmouth, Ville	40	
Newport	23	
Northampton	6000	
Northampton, Ville	200	
Higham Ferrers	36	
Peterborough	120	
Daventry	50	
Barckley	50	
Nottingham	3500	
Nottingham, Ville	200	
Newark ſur la Trente	120	
Eaſt Retford	30	
Northumberland	2100	
Newcaſtle ſur la Tyne	700	
Barwick ſur la Twede	20	
Morpeth	20	
Norfolck	7800	
Norwich	500	
Kingeslynn	300	
Great Yearmouth	220	
Thetford	30	
Caſtleriſing	10	
Oxford	3500	
Oxford, Ville	100	
Burford	40	
Chipping-Norton	30	
Henley ſur la Tamiſe	60	
Woodſtock	20	
Rutland	800	
Somerſet	8000	
Bridgewater	70	
Minehead	60	
Bath	70	
Wells	60	
Axbridge	30	
Tauton	100	
Ilcheſter	30	
Lang-port Eſtover	20	
Yeovill	30	
Surrey	3500	
Guildford	53	
Southwarck	350	
Kingſton	88	
Suſſex	5000	
Haſtings	250	
Chiceſter	150	
Arundel	20	
Soreham	10	
Suffolck	8000	
Ipswich	240	
Aldborough	8	
Dunwich	4	
Southwold	8	
Hadleigh	120	
Eye	30	
Stafford	3000	
Lichfield	1 0	
Stafford, Ville	30	
Newcaſtle ſous Line	24	
Walſall	32	
Shropshire	4500	
Shrewsbury	456	
Bridgenorth	51	
Ludlow	102	
Bishops Caſtle	15	
Osweſtry	51	
Wenlock	302	
Warwick	4000	
Warwick, Ville	100	
Coventry	266	
Birmingham	100	
Sutton Colefield	80	
Stratford ſur l'Avon	50	
Worceſter	3500	
Worceſter, Ville	233	
Evesham	74	
Bewdly	62	
Droitwich	62	
Kidderminſter	27	
Wilts	7000	
New-Sarum (Salisbury)	240	
Marlborough	100	
Deviſes	50	
Chippenham	30	
Wilton	5	
Yorck	12000	
Yorck, Ville	520	

Comtés & Provinces de	Taxe	
Rippon	40	Livr. Sterl.
Doncaſter	100	
Pontefract	60	
Richmond	50	
Leeds	200	
Heydon	20	
Beverley	57	
Scarbourough	30	
Kingſton ſur Hull	140	
Northwalles	4000	
Denbigh, Comté	768	
Denbigh, Ville	32	
Ruthin	194	
Holt	10	
Flint	848	
Flint, Ville	16	
Carnarvan	728	
Carnarvan, Ville	10	
Angleſey	448	
Beaumaris	14	
Mongommery	833	
Mongommery, Ville	12	
Merionith	416	
South-Walles	5000	
Glamorgan	449	
Cardif	60	
St. Davids	13	
Carmarthen	760	
Carmarthen, Ville	50	
Kidwell	44	
Pembrock	713	
Pembrock, Ville	10	
Haverford-Weſt	65	
Radnor	290	
Radnor, Ville	6	
Reſtinge	28	
Brecknock	933	
Brecknock, Ville	54	
Cardigan	654	
Cardigan, Ville	10	

Principauté de Galles Septentrionale.

Mr. *Rusworth* craint qu'il n'y ait de l'erreur dans les ſommes auxquelles les Provinces ou les Comtés ſe trouvent taxés dans l'Etat qu'on vient de rapporter, parce, dit-il, que la Copie ſur laquelle il fut imprimé, étoit d'une écriture mal formée & difficile à déchiffrer.

Cet Hiſtorien nous a conſervé les noms des Seigneurs qui ſignerent les Ordres donnés pour faire la Cotiſation & la levée du *Ship-Money* pour l'année 1635:

Guillaume Laud, Archevêque de *Cantorbery*.
Juxon, Evêque de Londres.
Henri Mancheſter.
J. Lenox.
Lindſey.
Arundel.
Pembroke.
Edouard Dorſet.
Edouard Newburg.
François Cottington.
Henri Vane.
Thomas Jermin.
Jean Cook.
François Windebank.

Whitelock dit: „ que les Juges ambulans reçurent ordre du „ Garde du Grand Sceau d'agir fortement pour faire agréer cette Taxe dans leurs Départemens reſpectifs, & pour diſpoſer „ le Peuple à la payer. Il ajoute qu'ils parlerent & opinerent „ aux Aſſiſes ſur ce ſujet avec beaucoup d'éloquence & de zèle, „ mais avec ſi peu de ſuccès, que cette pilule, quoique parfaitement bien dorée, ne put point paſſer, & que tout le monde, ſur-tout ceux de la Nobleſſe, qui avoient le plus de lumieres, la rejetterent avec des marques d'horreur, ou pour „ parler ſans figure, marquerent un mécontentement extrême „ d'une Impoſition qu'ils voyoient manifeſtement faite contre les „ Loix du Royaume, & les Droits des Sujets.

2. Commiſſion donnée à *Robert*, Comte de *Lindſey*, & à quelques autres Seigneurs, pour l'équipement des Vaiſſeaux. A Weſtminſter le 16 Novembre 1635. Page 697. Voyez *Navigation*, N°. 7.

Le Roi déclare dans cette Commiſſion, qu'ayant ordonné aux Shérifs des Provinces, & aux Magiſtrats des Villes, d'équiper à leurs propres dépens, quarante-cinq Vaiſſeaux, ſuivant la Cotiſation qui leur a été envoyée, il vouloit bien en prêter des ſiens aux Provinces & aux Villes, qui ne pouvant point livrer les Vaiſſeaux de leur Contingent, ſouhaiteroient que le Gouvernement les leur procurât. En conſéquence de quoi, il fut enjoint aux Commandans de leur fournir le nombre de Vaiſ-

 ſeaux

ſeaux requis ; pourvus du monde & des vivres néceſſaires ; & au Grand-Maître de l'Artillerie la quantité de Canons & de Munitions convenable , moyennant que ces Shérifs & ces Magiſtrats payaſſent au Tréſorier de la Flotte l'argent que coute l'équipement de ces Vaiſſeaux, &c.

TAUX. Voyez { *DENRE'ES.* / *MANUFACTURES-MONOPOLES.* / *VINS.* }

TABAC.

1. Proclamation concernant le Tabac ; datée du 6 Janvier 1631. A Whitehall. Page 235.

C'étoit pour défendre de vendre & d'acheter du Tabac , qui fût crû en Angleterre, ou dans le Païs de Galles , ou en Irlande , ou dans les Iles de *Jerſey* & de *Guerneſey* , comme auſſi d'y en ſemer, planter , ni cultiver dans la ſuite ; parce, dit la Proclamation, que ce Tabac eſt fort mal-ſain , c'eſt pourquoi il faloit entierement le détruire. Défenſes encore d'y en porter des Païs étrangers , qu'autant , & que de la qualité qu'on le trouveroit ſpécifié par les Traités, afin que les Sujets de Sa Majeſté ne diſſipaſſent point les richeſſes de leur Patrie , & ne les fiſſent point exhaler en fumée. Outre cela, pour mieux atteindre ce but, & pour arrêter les dépenſes immodérées qui ſe faiſoient pour une Drogue ſi mépriſable en elle-même , & dont on ne devoit tout au plus ſe ſervir que comme d'un remède, & nullement en faire ſans néceſſité , & d'une maniere extravagante, un uſage continuel, Sa Majeſté défendoit l'entrée en Angleterre, &c. du Tabac même des Plantages Anglois de l'Amérique, par aucun autre Port que celui de Londres, & en d'autre quantité que celle qu'une Ordonnance ſous le Petit Sceau déclareroit ſuffiſante pour la conſomption de cet Etat : & même Sa Majeſté vouloit que ce Tabac-là fût examiné avec ſoin, afin que ſes Sujets ne fuſſent point expoſés à en acheter de mauvais & de gâté.

Cette Proclamation eut pour motifs les repréſentations que firent les Planteurs de la Virginie , avec les Marchands & les Détailleurs de Tabac de Londres, Weſtminſter, & leurs environs. Ils avoient expoſé dans leur Requête, que ſi l'entrée du Tabac d'Eſpagne & du Bréſil , & celle du mauvais Tabac de nos propres Colonies , comme auſſi l'uſage de celui que l'on cultivoit dans le Royaume , continuoient à être libres, il étoit à craindre que les Plantages n'en vinſſent à ne produire enfin que du Tabac ; ce qui ſeroit apparemment ſuivi de leur ruine, de même que de celles de la conſtitution , & des mœurs de tout le Peuple.

2. Proclamation contre les abus & les tromperies , qui proviennent du débit exceſſif du Tabac en détail. Donné à Whitehall le 13 Octobre 1633. Page 474.

Il ne vint d'abord que peu de Tabac dans ces Païs, dit cette Proclamation, & l'on s'en ſervit ſobrement, comme d'un Remede. Mais, par la ſuite des tems, on en a apporté une quantité prodigieuſe pour ſatisfaire l'appétit dépravé d'un grand nombre de perſonnes des deux Sexes que cette drogue , par l'uſage extrême qu'ils en font, incite à boire , & jette dans des excès également ruineux à la ſanté du Corps , & à l'honnêteté des Mœurs. C'eſt pourquoi il étoit défendu à toutes ſortes de Perſonnes , & particulierement à tous ceux qui tenoient Cabaret, ou qui vendoient des liqueurs fortes, de vendre du Tabac, dans quelque endroit que ce fût du Royaume, & du Païs de Galles, ſans une permiſſion expreſſe

3. Autre Proclamation ſemblable, datée du 13 Mars 163¾. A Newmarket. Page 522.

4. Proclamation concernant la décharge du Tabac en Angleterre, pour défendre d'en planter dans les Etats de Sa Majeſté. Donné à Greenwich le 19 Mai 1634. Page 553.

5. Commiſſion ſous le Petit Sceau , pour traiter avec les Intéreſſés aux Plantages de Tabac, touchant la ***Préemption*** excluſive, en faveur de Sa Majeſté , de tout celui qu'ils y recueilliront , enſorte néanmoins que le prix dont on conviendra, ſoit tel que les Colonies y trouvent leur profit & leur conſervation. Donné à Weſtminſter le 19 Juin 1634. Page 560.

Le Roi allegue pour motif de cette Commiſſion la connoiſſance qu'on lui avoit donnée, & les repréſentations qu'un grand nombre de Planteurs de Tabac en Amérique lui avoient faite du dommage ruineux que leur cauſoit le Commerce particulier & clandeſtin des Marchands & des Regratiers de Tabac , par le prix exorbitant auquel ils mettoient les marchandiſes & les denrées dont les pauvres Planteurs ne pouvoient point ſe paſſer. On portoit l'uſure juſqu'à leur faire donner cinquante, & même ſoixante livres de Tabac pour une paire de Souliers, & ainſi de tout le reſte ; deſorte que tout ce qu'ils avoient recueilli & aſſemblé, ne pouvant point, à cauſe de ces extorſions , ſuffire à tous leurs beſoins préſens , ils étoient forcés d'engager leur Recolte à venir, à cette engeance de Sangſues qui , en faiſant cruellement ſa proie de leur travail, & s'engraiſſant de leur ſubſtance, les réduiſoit à ne pouvoir pas même tirer du rapport de leurs Plantages de quoi payer les droits du Roi , ni s'adonner à quelque autre vacation plus honorable, ou plus avantageuſe, par où ils ſe rendroient plus utiles à la Société & au Souverain. Pratiques injuſtes , dit en propres termes le Roi dans cette Commiſſion , voyes odieuſes , par où l'on a tellement opprimé, épuiſé, depuis quelques années, ces pauvres gens , qu'ils ſe ſont vus, contre toute attente , forcés à demander par Requête un rabais des Droits du Roi , & enfin à aller de porte en porte, mendier un morceau de pain , ſans que ces Marchands & ces Regratiers impitoyables ayent été portés à leur donner la moindre aſſiſtance, le moindre ſoulagement. Pour tâcher de ſortir d'une ſi profonde miſere , les Planteurs propoſerent aux Marchands de Londres de leur livrer tout le Tabac, durant un certain nombre d'années, & aux conditions qu'on ſpécifieroit dans le Contract, qui ſeroit paſſé là-deſſus; mais leur offre ayant été rejettée, ils furent contraints d'envoyer dans les Païs étrangers, nonobſtant les diverſes Proclamations du Roi , & les Ordonnances réïterées du Conſeil , la plus grande partie de leur Tabac, ſans en payer les droits ordinaires , ſans l'avoir ni aſſorti, ni peſé, & ſans ſonger au préjudice , qui en reſultoit pour les Etats de Sa Majeſté , d'où leur venoient néanmoins les forces qui les défendoient , les vivres & toutes les autres choſes qui ſervoient à leur entretien. Deſorte , qu'à moins d'un ordre prompt & d'un ſecours efficace , les Planteurs gémiſſant , & accablés ſous le poids des oppreſſions , ſont, diſoit le Roi, en danger de tomber dans la derniere miſere, & dans un entier découragement ; d'où ne peut que s'enſuivre la ruïne irréparable des Plantages.

TAUX DES DENRE'ES. Voyez *DENRE'ES.*

TAUX DES VINS. Voyez *VINS.*

TITRES DE POSSESSION.

1. Proclamation du 6 Décembre 1628, à Whitehall, par laquelle le Roi , de ſon pur mouvement , & de ſa pure bonne volonté envers ſes Sujets , renouvelle la Commiſſion que le feu Roi avoit établie, & qui n'avoit pas eu ſon entier effet , pour confirmer les Titres défectueux de ceux qui poſſédoient des Terres de la Couronne, en vertu d'une Conceſſion , ou ſans aucune Conceſſion. Page 4. On en trouve une ſemblable, page 167, une autre page 681, & une autre page 681.

Toutes ces Proclamations & ces Commiſſions n'avoient pour but que d'augmenter les Finances du Roi ; les compoſitions faites avec les Papiſtes Recuſans , n'ayant rapporté que très peu d'argent dans les Coffres de l'Echiquier , parce qu'au-lieu des deux tiers que Sa Majeſté devoit avoir des Biens de ces gens-là , il n'en eut que le dizieme ou le douzieme , dans les Provinces qui lui produiſirent le plus, comme celles du Nord. Par exemple , ***Roger Widdrington*** de ***Cartington*** , dans la Province de Northumberland, Ecuyer, accorda à ſoixante livres ſterling par an , & il en avoit au delà de cinq cens. ***Guillaume Anderton***, d'***Anderton***, dans la Province de Lancaſtre, Ecuyer, compoſa à vingt livres ſterling par an ſeulement, quoiqu'il eût autant de revenus que ***Widdrington. François Harcourt*** de ***Ranton***, dans la Province de Stafford, en fut quitte pour vingt-cinq livres ſterling par an ; & il en avoit deux cens. Le Chevalier ***Henri Merrey***, de la Province de Derby, & le Chevalier ***Raphael Ellecare*** de celle d'Yorck , qui avoient chacun ſix cens livres ſterling de rente , ne furent chargés, le prémier que de ſoixante ſix livres ſterling, treize chelins & quatre ſous ; & le ſecond , que de cinquante livres ſterling, par an. Le Chevalier ***Jean Thimbley*** , de la Province de Lincoln , fut reçu à ne payer que cent ſoixante livres ſterling par an, quoique ſes Revenus fuſſent eſtimés à quinze cens, &c. Les Non-valeurs de ce Projet, & de pluſieurs autres , porterent le Procureur-Général ***Noy*** à recevoir & à pouſſer celui du ***Ship-Money*** , dont nous avons fait mention ci-deſſus, Lettre S.

2. Extrait de divers Articles de la Commiſſion que le Roi a eu la bonté d'établir , pour confirmer les Titres défectueux de ceux de ſes Sujets , qui poſſedent des Terres de ſon Domaine, moyennant une certaine ſomme dont ils conviendront avec les Commiſſaires de Sa Majeſté. Page 5.

3. Commiſſion ſpéciale ſous le Petit Sceau , donnée à ***Thomas Coventry*** , pour expédier ſous le Grand Sceau d'Angleterre, & envoyer des Lettres Patentes , qui autoriſent le Chevalier ***Patrice Haburne***, le Chevalier ***Guillaume Selby*** , ***Guillaume Douglas***, ***Roger Witherington***, ***Jean Cokeburne***, & ***Henri Shafto*** , tous Gentilhommes Ecoſſois , à examiner les prétentions formées d'un côté par le Comte & la Comteſſe de ***Suffolck*** , & de l'autre par le Chevalier ***David Hume***, ſur le Droit de Pêche en certains endroits de la ***Twede***; différend qui avoit donné lieu à des aſſemblées illicites , à des émeutes & à des entrepriſes puniſſables. A Weſtminſter le 5 Août 1629. Page 97.

4. Proclamation datée du 27 Mai. A Whitehall 1630. Page 167, toute ſemblable à celle du 6 Décembre 1628 , qui a été rapportée ci-deſſus, numero 1.

Les oppoſitions que ces Commiſſions rencontrerent , porterent le Roi à les revoquer ; mais il perdit tout le mérite de cette complaiſance, parce qu'elle fut regardée comme une preuve que la Cour faiſoit des entrepriſes inſoutenables & contraires aux Loix. Il prétendoit cependant, dit Mr. *de Rapin* , „ que „ ces Commiſſions étoient un Acte de pure grace, & qu'il n'a-„ voit

„ voit pour but que d'aſſurer la poſſeſſion des Terres à ceux qui „ les poſſédoient ſous quelque Titre qui pouvoit être conteſté. „ Mais cela n'empêchoit pas qu'on ne les regardât comme une „ oppreſſion manifeſte. En effet, ſous prétexte de vouloir exa- „ miner les Titres qui pouvoient être défectueux, tous les Pro- „ priétaires étoient obligés de produire leurs Titres, contre les- „ quels, quelque légitimes qu'ils fuſſent, les Commiſſaires fai- „ ſoient des objections. Ainſi pour éviter d'avoir avec le Roi „ un procès dans lequel ils étoient comme aſſurés de ſuccom- „ ber, vu la diſpoſition des Juges, les Propriétaires ſe trou- „ voient obligés de compoſer avec les Commiſſaires, & de don- „ ner une ſomme d'argent, pour pouvoir conſerver leurs Ter- „ res, ſans quoi ils couroient riſque de les voir réunir à la Cou- „ ronne". Un certain Auteur dit que ces Commiſſions reſſembloient fort à celles, qui furent données par *Henri VII* à *Empſon*, & à *Dudley*, pour exiger des Amendes & des Confiſcations, uniquement fondées ſur des Loix Pénales, qui n'étoient plus en uſage depuis longtems.

5. Commiſſion ſpéciale donnée au Lord *Cottington*, &c. pour acheter proche de *Richemond*, certaines Pieces de Terre dont Sa Majeſté avoit deſſein de faire un nouveau Parc de Bêtes fauves. Donné ſous le Petit Sceau. A Weſtminſter le 12 Décembre 1634. Page 585.

Ce Parc, qui a onze milles de circuit, comprend dans ſon enceinte les Paroiſſes, Villages & Hameaux, de *Richemond*, de *Petersham*, de *Ham*, de *Kingſton*, de *Wimbledon*, de *Morlake*, &c.

6. Commiſſion donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, Tréſorier-Général d'Angleterre, au Garde du Grand Sceau, au Garde du Petit Sceau, au Chancelier de l'Echiquier, à deux Secretaires d'Etat, &c. pour confirmer les Titres défectueux de ceux qui poſſedent des Terres de la Couronne. Donné à Cantorbery le 23 Août 1635. Page 670.

7. Mémoire des Titres défectueux dont il s'agit dans la Commiſſion précédente. Page 678.

8. Proclamation pour confirmer les Titres défectueux de ceux qui poſſedent des Terres du Domaine, conformément à la Commiſſion renouvellée & établie depuis peu pour cet effet. Donné à Oatlands le 24 Août 1635. Page 681.

TRAITE'S.

1. Proclamation de la Paix conclue entre l'Angleterre & la France. La date de cet Acte eſt le 10 Mai 1629. Page 66.

2. Commiſſion ſous le Grand Sceau, donnée au Chevalier *Thomas Edmond*, Garde des Coffres du Roi, pour remettre au Roi de France la Ratification des Articles de Paix. A Weſtminſter le 11 Juin 1629. Page 86.

3. Articles de Paix entre l'Angleterre & la France, avec leur Ratification. La même date que la Commiſſion précédente. Page 87.

4. Commiſſion ſpéciale, ſous le Grand Sceau, ſignée de la propre main du Roi, & donnée au Chevalier *Thomas Rowe*, pour moyenner au nom de Sa Majeſté la Paix, entre les Rois de Pologne & de Suede. Même date. Page 88.

5. Serment du Roi, ſigné de ſa propre main, le $\frac{6}{16}$. Septembre 1629. pour l'obſervation des Articles de Paix conclus avec la France. Page 101.

6. Commiſſion ſignée de la propre main du Roi, à Weſtminſter le 22 Juin 1630, & donnée au Chevalier *Robert Anſtruther*, pour traiter avec les Electeurs, ou avec les Députés de l'Empire. Page 172.

Cet Ambaſſadeur fit à l'Empereur, au nom du Roi, les plus fortes inſtances, pour obtenir, qu'ayant égard aux repréſentations réitérées du feu Roi *Jaques I*, & de pluſieurs autres Rois & Princes de l'Europe, Sa Majeſté Impériale voulût bien revenir du chagrin qu'il avoit conçu contre l'Electeur Palatin, Frere de Sa Majeſté Britannique, & revoquer la dépoſition de ce Prince, qu'il avoit mis au ban de l'Empire. A quoi l'Empereur répondit ſeulement, que les affaires domeſtiques qu'on avoit alors à regler, étoient trop importantes pour que la Diete pût s'occuper d'une Diſpute étrangere; mais que le Roi de la Grande Bretagne recevroit ſatisfaction, dans un tems plus convenable.

7. Proclamation de la Paix avec l'Eſpagne. Cet Acte eſt daté à Weſtminſter le 5 Décembre 1630. Page 211.

„ Depuis que le Roi avoit entrepris de faire la guerre à la „ France, dit Mr. *de Rapin*, il ne ſe parloit non plus de la „ Guerre contre l'Eſpagne, que ſi elle n'avoit jamais été com- „ mencée, quoique, dans tous les Diſcours aux précédens Par- „ lemens, & dans tous les Meſſages envoyés aux Communes, „ il eût tâché de faire comprendre combien cette Guerre étoit „ néceſſaire pour le bien de toute l'Europe, & pour l'Angle- „ terre en particulier. Il avoit ſouvent inſinué que l'Angleterre „ & l'Irlande couroient un ſi grand riſque d'être envahies par „ les Eſpagnols, qu'on ne pouvoit trop ſe hâter de remédier à „ un mal ſi preſſant. Cependant, les Eſpagnols n'avoient fait, „ ni ne firent jamais aucune entrepriſe qui pût confirmer les „ frayeurs que le Roi vouloit inſpirer à ſon Parlement. Le Roi „ d'Eſpagne, content de n'être point attaqué, ſe tenoit en re- „ pos ſans rien entreprendre contre l'Angleterre, ſachant bien „ qu'il n'avoit rien à craindre de ce côté-là. Cependant, après „ que la Paix entre la France & l'Angleterre fut faite, il crut „ qu'il étoit à propos de finir la guerre avec l'Angleterre, à „ quoi il ne trouva aucune difficulté, *Charles* ne ſe trouvant „ nullement en état de la continuer.

8. Traité de Paix & de Commerce entre l'Angleterre & l'Eſpagne, ſigné le 15 Novembre 1630. Page 219.

9. Serment de *Philippe IV* Roi d'Eſpagne, fait à Madrid le 17 Décembre 1630, pour l'obſervation dudit Traité. Page 226.

10. Nouvelle Commiſſion, ſous le Grand Sceau, donnée au Chevalier *Robert Anſtruther*, pour traiter avec l'Empereur du rétabliſſement de l'Electeur Palatin, & pour l'affermiſſement de la Paix. A Weſtminſter le 27 Mars 1631. Page 267.

11. Autre de la même date, pour traiter de la même affaire avec les Princes & Electeurs. Page 268.

12. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Iſac Wake*, pour arrêter les conditions auxquelles la Paix peut être rendue ferme entre l'Angleterre & la France. Donné à Greenwich le 29 Juin 1631. Page 302.

13. Lettre du Roi *Charles*, de la même date. Il y promet de rendre au Roi de France le Fort de *Quebec* en Canada, en conſéquence du Traité de Paix. Page 303.

14. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Henri Fane*, Controlleur de la Maiſon du Roi, pour confirmer le Traité d'Alliance conclu avec *Chriſtian IV*, Roi de Danemarc. Donné à Weſtminſter, ſous le Grand Sceau, & la ſignature de la propre main de Sa Majeſté, le 20 Septembre 1631. Page 317.

15. Autre de la même date, donnée au même, pour ménager & conclurre un Traité d'Union, plus ferme, entre l'Angleterre, le Roi de Suede, & les autres Princes d'Allemagne.

16. Traité entre *Charles I* & *Louis XIII* pour la Reſtitution de la Nouvelle France, de l'Acadie, & du Canada, comme auſſi des Navires & Marchandiſes, pris de part & d'autre. Page 361.

17. Autre Traité entre les deux Rois pour le rétabliſſement du Commerce, fait à S. Germain en Laye, le 29 Mars 1632. Page 364.

18. Ratification des deux Traités précédens, par le Roi *Charles*. A Weſtminſter le 13 Avril 1632. Page 368.

19. Commiſſion, ſous le Grand Sceau, donnée au Chevalier *Robert Anſtruther*, pour renouveller, & rendre plus ferme, l'Alliance entre Sa Majeſté Britannique, & *Chriſtian IV* Roi de Danemarc. A Weſtminſter le 20 Décembre 1632. Page 397.

Commiſſion de la même date donnée au même Seigneur, pour traiter avec les Princes & Etats d'Allemagne du rétabliſſement de la Paix générale de l'Empire, & de celui de l'Electrice Palatine & de ſes Enfans.

Commiſſion de la même date & ſur le même ſujet, donnée encore au Chevalier *Robert Anſtruther*, pour traiter avec la Reine de Suede. Ces trois Commiſſions étoient ſignées de la propre main du Roi.

20. Commiſſion ſpéciale, ſous le Grand Sceau, donnée au Chevalier *Sackwill Crowe*, l'un des Gentilshommes de la Chambre, pour confirmer l'amitié qui regne entre Sa Majeſté Britannique & le Grand Sultan, *Amurat-Han*, & pour affermir de plus en plus les Privileges, accordés aux Marchands Anglois, & tout ce qui ſe rapporte à leur Commerce ſur les côtes de la Turquie. Donné à Weſtminſter le 9 Avril 1634. Page 546.

21. Commiſſion ſous le Grand Sceau, donnée au Chevalier *Robert Anſtruther*, pour traiter avec l'Ambaſſadeur de Suede, Directeur-Général de la Confédération Evangélique, avec les Princes & les Etats Membres de ladite Confédération, avec chacun d'eux en particulier, ou avec eux tous en corps, ou avec leurs Ambaſſadeurs, Envoyés & Repréſentans à Francfort ſur le Main; & pour convenir de tous les moyens propres à conſerver la Religion, la Liberté de l'Allemagne, & à procurer le rétabliſſement de la Sœur & des Neveux de Sa Majeſté Britannique dans leurs Domaines & leurs Dignités. Donné à Weſtminſter le 22 Avril 1634. Page 548.

22. Commiſſion ſpéciale, donnée à *Simon Digby*, Ecuyer, pour faire les fonctions d'Agent d'Angleterre en Ruſſie. A Weſtminſter le 23 Juin 1635. Page 638.

TRANSPORT DES VIVRES. Voyez *DENRE'ES.*

TRESOR.

Permiſſion ſpéciale donnée ſous le Petit Sceau, à *François Tucker*, &c. de creuſer la Terre, pour chercher des Tréſors cachés; ſous la condition de donner au Roi le quart de tout ce qu'ils trouveront. A Weſtminſter le 19 Avril 1630. Page 157.

TUMULTES.

1. Proclamation pour découvrir, & arrêter ceux qui ont excité les derniers deſordres, ou qui ont eu part aux Meurtres, qui s'y ſont faits dans le *Fleet-Street*, le 10 de ce mois de Juillet. Ordre, ſur-tout, aux Chirurgiens de découvrir au Préſident du Conſeil, &c. les Perſonnes qu'ils ont panſées, ou qu'ils panſent encore, depuis ce tems-là, de quelques bleſſures, contuſions, &c. pour peu qu'ils ayent lieu de croire qu'elles ayent

été reçues dans ledit Tumulte. Cette Proclamation eſt datée du 18 Juillet 1629, à Whitehall, & fut par conſéquent faite huit jours après que cette Emeute, dont nous avons fait mention ci-deſſus, fut arrivée. Page 96.

2. Commiſſion donnée au Comte d'*Arundel*, & autres, pour ſupprimer certaines Aſſemblées tumultueuſes, qui ſe font ſur les Frontieres au préjudice du repos des deux Royaumes. Donné à Weſtminſter, le 30 Novembre 1635.

UNIVERSITE'S.

1. Conſtitution pour mieux regler le choix & l'admiſſion des Ecoliers-Penſionnaires entretenus dans le College de St. Pierre, à Cambridge. Donnée ſous le Petit Sceau le 15 Mai 1629. A Weſtminſter. Page 70.

Par ce Réglement, il ne pouvoit entrer & être entretenu dans ce College que deux Etudians, à la nomination de chaque Province ou Comté : excepté 1. celle de Cambridge, qui avoit droit d'y en mettre quatre, parce que, conjointement avec l'Iſle d'*Ely*, elle fourniſſoit la plus grande partie des denrées & des proviſions pour l'entretien de ce College ; & 2. la Province de Middleſex, y compris la Ville de Londres, qui pourroit auſſi y en mettre quatre, parce qu'elle y envoye le plus grand nombre de Jeunes-gens, pour y faire leurs Etudes.

2. Privilege ſous le Petit Sceau, accordé au Recteur & aux Membres de l'Univerſité d'Oxford, pour pouvoir donner permiſſion à trois Imprimeurs & Libraires, ſoit Originaires, ſoit Etrangers, d'imprimer, vendre & débiter, tant dans l'enceinte que hors de l'enceinte de ladite Univerſité, toutes ſortes de Livres qui, n'étant pas d'ailleurs publiquement défendus, auront l'approbation du Vice-Chancelier, ou de trois Docteurs autoriſés pour cela, & dont il devra y en avoir pour le moins un en Théologie. Donné à Weſtminſter le 12 Novembre 1632. Page 393.

3. Lettres Patentes, ſous le Petit Sceau, par leſquelles le Chevalier *François Kinaſton*, l'un des quatre Ecuyers de Sa Majeſté, eſt établi Recteur du College qu'il a érigé dans *Covent-Garden* (1), ſous le nom de *Minervæ Muſæum*, pour l'Inſtruction des Jeunes-gens de Famille dans les Sciences, & dans les Arts Libéraux. Ces mêmes Lettres confirment la Dignité & la Charge de Profeſſeurs de ce College aux ſix Maîtres que le Recteur y avoit nommés ; ſavoir, *Edouard May* pour y enſeigner la Logique & la Phyſique ; *Thomas Hun* la Muſique ; *Nicolas Phiske* l'Aſtronomie ; *Jean Spidell* la Géométrie ; *Gautier Salter* les Langues ; & *Michel Maſon* à faire des Armes. Donné à Canbury le 26 Juin 1635. Page 638.

(1) Le Jardin du Couvent des Freres.

VENTE DES JOYAUX, &c. Voyez *JOYAUX.*

VERRE. Voyez *MANUFACTURES-MONOPOLES.*

VINS.

1. Proclamation pour fixer le prix auquel les Vins ſeront vendus en gros & en détail, pendant l'année 1633. Donné à Whitehall le 18 Fevrier $163\frac{2}{3}$. Page 405.

Suivant ce Taux, le Vin des Canaries, celui d'Alicante, & le Muſcat devoient ſe vendre, au plus haut prix, en gros, ſeize livres ſterling la Pipe, & douze ſous la Quarte (ou Pinte) en détail : le Vin Sec, & celui de Malaga, treize livres ſterling la Botte, & neuf ſous la Quarte ; le meilleur Vin de Bourdeaux, & celui qu'on nomme Vin de France, dix-huit livres ſterling le Tonneau, & cinq ſous la Quarte : le Vin de la Rochelle, & les autres petits Vins, quinze livres ſterling le Tonneau, & cinq ſous la Quarte. Quant aux Vins, qui ſe voiturent par terre, c'étoit le même prix, excepté que le Réglement y ajoutoit quatre livres ſterling par Tonneau, & un ſou par Quarte, pour chaque trente milles de chemin.

2. Autre Proclamation datée du 22 Mars de cette même année, à Whitehall, par laquelle Sa Majeſté ordonne que, comme les Vins de Bourdeaux de l'année 1632 étoient ſi petits & ſi minces qu'à peine pouvoit-on les diſtinguer de ceux qui ſont tels naturellement, & que ceux-ci ſe trouvoient au contraire cette même année, plus forts & plus agréables qu'à l'ordinaire, Sa Majeſté ordonne que les bons Vins de France, de même que ceux de la Rochelle, &c. ſeroient vendus en détail à un prix raiſonnable, & qui n'allât pas plus haut qu'à ſix ſous la Quarte. Page 429.

3. Autre Proclamation touchant le Prix des Vins, datée du 25 Janvier 1634. A Whitehall. Page 503.

Cette Proclamation regle le prix des Vins en gros, & en détail, de la maniere ſuivante : ſavoir à 17 l. la Pipe du Vin Muſcat, des Canaries, & d'Alicante, & à 12 ſous la Quarte : la Botte du Vin Sec, & de celui de Malaga, à 15 l. ſt. & la Quarte à 10 ſous : le meilleur Vin de Bourdeaux & de France à 18 l. ſterl. le Tonneau, & à 6. ſous la Quarte : le Vin de la Rochelle, & les autres petits Vins, à 15 l. ſterl. le Tonneau, & à 6 ſous la Quarte. Mais on pourra vendre quatre livres ſterling le Tonneau, & un ſou la Quarte, plus qu'il n'eſt porté par ce Taux, pour chaque trente milles de chemin qu'il faudra voiturer les Vins, qui ſe recueillent dans des lieux éloignés de dix milles de la Mer.

4. Octroi accordé ſous le Petit Sceau, à *François Chamberlayn*, Ecuyer, pour faire ſeul, & à l'excluſion de tout autre, pendant quatorze ans, du Vin, avec des Raiſins Secs ; ſecret qui lui a couté beaucoup à trouver. Donné à Weſtminſter le 4 Janvier 1636. Page 716. Voyez ci-deſſus *Inventions*, N°. 21.

Il étoit chargé de payer quarante livres ſterling par an au Roi. Voyez ci-deſſus *Manufactures-Monopoles*.

ABREGÉ HISTORIQUE DES ACTES PUBLICS D'ANGLETERRE, RECUEILLIS PAR THOMAS RYMER.

I. EXTRAIT HISTORIQUE DU TOME XX.

VOici en quelque maniere l'exécution de la promeſſe qui a été faite à la fin de l'Abregé du Tome précédent. *Nous ſommes obligés*, y eſt-il dit, *de nous arrêter à la fin de l'année* 1636, *parce que ce Tome XIX, le dernier des Actes Publics d'Angleterre, qui ait vu le jour, ne s'étend pas plus loin. Mais nous reprendrons l'Hiſtoire de ce Royaume, & nous la continuerons de la même maniere & ſur le même Plan que nous avons ſuivi juſqu'ici, dès qu'il paroîtra un nouveau Tome de cette Collection qui eſt la grande baſe de notre Ouvrage.* Il y a ſept ans que ce nouveau Tome a paru, ſans que l'Abréviateur Anglois ait rempli ſa promeſſe. Pour ſuppléer à ce défaut, le Libraire *J. Neaulme* en donne ici en François un Extrait Hiſtorique, qui, quoique travaillé moins à loiſir que ceux des dix-neuf autres Tomes, ne laiſſera pas de mettre le Lecteur au fait, tant des évenemens les plus remarquables des dernieres années du Regne de *Charles I.* & de celles de l'*Interregne*, &c. juſqu'en l'année 1654, que des Actes Publics dont ces évenemens furent la cauſe ou l'effet. Au reſte, le prémier de ces Actes recueillis dans ce Tome XX. eſt du 20 de Mars 1636, & l'antepenultieme du 22 de Mars 1654 (1); ce qui remplit un eſpace de dix-huit à dix-neuf ans. Nous partageons cet eſpace en quatre Périodes. Le prémier ira juſqu'à la ſeconde Guerre que *Charles I* fit contre les Conféderés d'Ecoſſe, ou, pour mieux dire, juſqu'au Traité de Paix commencé avec eux à *Rippon* & transféré à Londres, à l'occaſion de l'ouverture du fameux Parlement de l'année 1640.

Diviſion de cet Ouvrage. Prémiere Partie.

2. Partie. Le ſecond Période, qui montre les ſuites qu'eurent pour *Charles I* & cette Tranſlation, & cette Aſſemblée du Parlement faites à Londres, nous conduira juſqu'à la Guerre Civile commencée au mois d'Août 1642.

3. Partie. Le troiſieme Période parcourra rapidement ce qui ſe paſſa durant le cours de cette Guerre, juſqu'à la terrible Cataſtrophe de *Charles I*, c'eſt-à-dire juſqu'au 30 de Janvier 164$\frac{8}{9}$.

4. Partie. Le quatrieme Période, enfin, indiquera les principaux évenemens de cette partie de la durée de l'Interregne, pendant lequel l'Angleterre ſe gouverna en forme de République, & par la ſeule Autorité du Parlement, juſqu'à ce qu'*Olivier Cromwel* fut revêtu de l'Autorité Souveraine, ſous le titre de Protecteur; ce qui fait un eſpace de cinq ans ou environ.

Année 1636.

Douzieme du Regne de *Charles I.*

CHARLES I. 1636.

Charles I, toujours entêté des projets qu'il avoit formés en montant ſur le Trône, & dont le centre étoit l'établiſſement du Gouvernement arbitraire, perſiſta dans la réſolution de ne plus aſſembler de Parlement en Angleterre, & de mettre en pratique tous les moyens dont on pourroit s'aviſer pour établir la Domination Epiſcopale en Ecoſſe, en réduiſant l'Egliſe de ce Royaume-là à une parfaite conformité avec celle d'Angleterre. Deſſein dont le feu Roi avoit entamé l'exécution, mais que les circonſtances du tems & des affaires l'avoient obligé d'abandonner, ou du moins de ſuſpendre.

Les Miniſtres de Charles I ne s'occupent qu'à inventer des moyens de lui faire avoir de l'argent.

On a déja vu dans les Tomes précédens, que les Miniſtres de *Charles I*, pour ſuppléer aux Subſides dont il ſe privoit en n'aſſemblant plus de Parlement, n'étoient preſque occupés qu'à inventer de nouveaux Impôts, & qu'à faire continuer, même avec violence, la levée de ceux qui avoient été mis, nonobſtant les promeſſes ſolemnelles que le Roi avoit faites (2) de les abolir, comme étant directement contraires aux Privileges de la Nation. Celui de ces Impôts qui tenoit le plus à cœur au Roi, étoit le *Ship-Money*, Taxe impoſée pour la conſtruction des Vaiſſeaux deſtinés à la garde de la Mer. Mais c'étoit le plus onéreux au Peuple, & le moins légitime; auſſi fut-ce celui qui trouva le plus d'oppoſitions. Il n'avoit été mis en 1634, que ſur les Villes Maritimes ſeulement; mais en 1635 le Roi le rendit général pour l'année 1636, ſous prétexte que le Royaume ſe trouvoit en danger de voir ſon Commerce troublé & énervé par la Ligue que les Provinces-Unies venoient de conclurre avec la France. Le prétexte n'étoit pas même ſpécieux, n'y ayant perſonne qui ne vît, que l'Angleterre n'avoit abſolument rien à craindre de cette Ligue, vu l'intérêt préſent des Puiſſances qui l'avoient contractée; outre qu'il n'y avoit ni Prince ni Etat qui ne fuſſent ou Amis ou Alliés des Anglois (3). Un grand nombre de gens refuſerent de payer cette impoſition. Il y en eut même qui intenterent des procès aux Magiſtrats & aux Officiers commis pour en faire la levée, ſoutenant que les Sujets ne pouvoient être taxés qu'en vertu d'un Acte de Parlement, ſuivant les Loix du Royaume, & la Réponſe poſitive que le Roi avoit faite à la Requête de Droit. L'objection étoit ſans replique, toute la Nation en ſentoit la force; & le Roi ne la ſentoit pas moins. Cependant, comme cette impoſition lui donnoit le moyen de ſe faire un revenu fixe & très conſidérable, outre que ce ſeroit une planche pour faire uſage de ſa Prérogative en d'autres occaſions, il réſolut de ſoutenir, à quelque prix que ce fût, ſon entrepriſe. Pour cet effet, il fit aſſembler les Juges du Royaume pour délibérer ſur la Queſtion :

La Taxe du Ship-Money eſt étendue generalement ſur tout le Royaume.

Pretexte de cette Impoſition.

Oppoſitions qu'elle rencontre.

Le Roi demande l'Opinion des Juges ſur ce ſujet.

Queſtion propoſée aux Juges par le Roi.

„ Si dans un cas qui regarde le Bien public & la ſureté du „ Royaume, le Roi ne peut pas, par des Lettres du Grand „ Sceau, obliger les Sujets à lui fournir un grand nombre de „ Vaiſſeaux, avec les munitions requiſes & néceſſaires, & „ pour autant de tems qu'il juge à propos pour la défenſe du „ Royaume, & pour prévenir de tels dangers; & en cas de „ refus, les contraindre à l'obéiſſance. De plus, ſi, dans ce „ cas, le Roi n'eſt pas le ſeul Juge du danger, & du tems, &

(1) Les deux derniers ſont ſans date.

(2) Dans ſa ſeconde Reponſe à la Requête de Droit de l'année 1628, &c.

(3) Mylord *Falkland* fit bien valoir dans le Parlement de 1640 toutes ces conſidérations contre le Roi; & contre les Juges qui déciderent en ſa faveur ſur le droit d'impoſer cette Taxe en vertu de la Prerogative. Voy. *Rapin* T. VIII. p. 24, 25, &c.

CHARLES I. 1636.

„ & de la maniere dont il doit être prévenu". Les Juges étant des gens entierement dépendans de la Cour, ne balancerent point à décider en faveur du Roi, & ils lui donnerent leur Réponſe par écrit, avec le ſeing de chacun d'eux au bas.

Artifice de cette Queſtion.

Mr. de *Rapin* obſerve, 1. que l'artifice de la Queſtion conſiſtoit dans la ſuppoſition d'un danger éminent où le Royaume pouvoit ſe trouver, comme par exemple une invaſion ſoudaine & imprévue, ce qui n'étoit pas aſſurément le cas où il ſe trouvoit alors.

Prévarication des Juges dans leur Reponſe.

2. Que la prévarication des Juges conſiſtoit en ce que, feignant de ne pas appercevoir l'artifice palpable de la Queſtion propoſée, ils décidoient le cas préſent ſur le fondement d'un cas extraordinaire & imprévu qui n'étoit pas impoſſible.

Le Roi tint d'abord cette Réponſe ſecrete. Pourquoi il la publia enſuite.

Après ces précautions, le Roi ſe crut aſſez autoriſé pour faire pourſuivre en Juſtice ceux qui refuſeroient de payer la Taxe du *Ship-money*. Cependant il jugea à propos de tenir d'abord ſecrette cette Réponſe des Juges, & il ne la publia que lorſqu'il vit que, quoique la Ville de Londres n'eût pas pu obtenir du Conſeil que les vingt Vaiſſeaux à quoi elle avoit été taxée fuſſent réduits à dix, il ne laiſſoit pas d'y avoir bien des particuliers qui s'obſtinoient à ne point payer leur cotiſation, diſant hautement qu'aucune Cour de Juſtice ne ſeroit aſſez hardie pour les y contraindre.

Il la fait enregitrer dans les Cours de Weſtminſter.

Mais ni la publication de cette Déciſion des Juges, ni l'enregîtrement que le Roi en fit faire dans toutes les Cours de *Weſtminſter*, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué qu'à l'égard des Actes de Parlement, ne furent point capables de diminuer le nombre des Refractaires.

Procès fait à Mr. Hambden ſur ſon refus de payer la Taxe du Ship-money.

Celui d'entre eux dont l'obſtination fit le plus d'éclat, ſe nommoit *Hambden*, Gentilhomme de la Province de *Buckingham*, que le Roi fit citer devant les Barons de l'Echiquier.

Idée des Raiſons de part & d'autre ſur ce ſujet.

La Cauſe fut plaidée avec tout l'apparat poſſible, en préſence de tous les Juges du Royaume qui avoient été appellés pour rendre le Jugement plus authentique: les Avocats de Mr. *Hambden*, & les Gens du Roi y firent valoir en pluſieurs Audiences tenues depuis le commencement de Novembre juſqu'à Noël, leur éloquence, leur érudition, & leur zèle. Auſſi jamais Cauſe plus importante ni plus délicate n'avoit été plaidée dans aucune Cour de Juſtice; non par rapport à la Taxe en queſtion, elle n'étoit que de dix chelins, mais par rapport aux Droits du Roi & aux Privileges du Peuple, puiſqu'il s'agiſſoit de décider ſi le Roi pouvoit impoſer des Taxes ſur ſes Sujets, ſans l'intervention du Parlement. Mr. de *Rapin* emploie quelques pages à donner une idée des raiſons alleguées de part & d'autre, & il remarque, qu'au-lieu que les Avocats de *Hambden* ſe fondoient ſur des Loix expreſſes, ſur la Grande Chartre, ſur des Statuts faits en conſéquence, & ſur la Requête de Droit, les Gens du Roi ne s'appuyoient preſque que ſur des exemples tirés de quelques Regnes précedens, & ſur l'impoſſibilité qu'il y a, dans les cas extraordinaires, d'obſerver ponctuellement les Loix; ſans ſe mettre en peine de montrer que le Royaume ſe trouvoit actuellement dans un de ces cas-là.

Deux des Juges que le Roi avoit conſultés retractent leur opinion & opinent contre la Taxe.

Lorſqu'il falut recueillir les voix, il arriva une choſe à laquelle on ne s'étoit point attendu. *Hutton* & *Crook*, deux des douze Juges qui avoient été conſultés par le Roi, déclarerent qu'il avoient été d'un avis contraire à celui des dix autres, & qu'ils ne s'étoient laiſſés perſuader de ſigner leur Réponſe qu'en conſidération de leur grande pluralité. Après quoi ils opinerent contre la Taxe.

Hambden n'en eſt pas moins condamné.

Hambden n'en fut pas moins condamné; mais cette Sentence ne ſervit d'un côté qu'à le rendre plus eſtimable & plus cher aux Anglois, & de l'autre qu'à diminuer à proportion leur affection pour le Roi, comme l'Hiſtorien même (1) de ce Prince le reconnoit.

Apres ce Jugement perſonne n'oſa plus ſe pourvoir en Juſtice contre la Taxe.

Depuis ce tems-là, perſonne ne voulut plus entreprendre d'avoir recours à la Juſtice, puiſque la tentative en auroit été inutile après un Jugement ſi ſolemnel; & néanmoins l'effet des oppoſitions que la levée du *Ship-money* avoit rencontrées, fut tel que cette Taxe n'apporta au Roi, dans cette année 1636, qu'environ deux-cens mille livres ſterling (2).

Pretexte dont le Roi s'aviſe pour la rendre plus plauſible.

Charles, voyant que ſes Sujets connoiſſoient fort bien que l'Alliance de la France avec la Hollande ne faiſoit courir aucun danger au Commerce de l'Angleterre, & n'étoit par conſéquent point un juſte motif d'impoſer, de ſa pure autorité, une Taxe comme celle du *Ship-money*, s'aviſa d'ajouter à ce prétexte, celui de maintenir la domination des deux Mers (3). Ce prétexte paroiſſoit plus plauſible, & c'étoit prendre les Anglois par un endroit qui les flatoit extrêmement; car ils ſe diſent Maitres de ces Mers, & s'arrogent en cette qualité le droit de faire baiſſer le pavillon aux Vaiſſeaux étrangers qui y navigent, & d'empêcher qu'ils n'y viennent pêcher.

Proclamation contre la Pêche que les Etrangers faiſoient ſur les Côtes de la Grande Bretagne.

Charles publia donc une Proclamation (4) dans laquelle il expoſoit „ qu'il étoit réſolu „ de tenir en Mer une Flotte capable de s'oppoſer à ceux „ qui voudroient uſurper le droit de la Pêche, &c". Il déſignoit par-là les Hollandois qui alloient pêcher par-tout, & particulierement chaque année dans la Mer d'Ecoſſe (5), prétendant que la Pêche eſt permiſe dans toutes les Mers du Monde, parce que toutes les Mers ſont libres.

Deux Ouvrages, 1. de Grotius ſous le titre de Mare Liberum, 2. de Selden ſous celui de Mare Clauſum.

C'eſt ce différend qui donna lieu aux deux fameux Traités intitulés, le prémier *Mare Liberum* (6), compoſé par *Grotius*, & l'autre *Mare Clauſum*, par *Selden*. Ceux qui voudront prendre, en peu de momens, une juſte idée de ces deux Syſtemes ſi diamétralement oppoſés, & néanmoins ſoutenus par des principes & des raiſons qui paroiſſent inconteſtables, n'ont qu'à lire le précis que Mr. de *Larrey* en a donné dans ſon Hiſtoire d'Angleterre, (Tome IV. in fol. pages 122 & 123) (7). Au reſte, de la maniere dont Mr. de *Rapin* parle de l'un & de l'autre de ces Ouvrages, on pourroit croire qu'ils parurent après la Proclamation dont nous venons de faire mention, au-lieu qu'ils lui ſont antérieurs de deux ou trois ans. Mais ce fut cette année 1636 que la Réponſe de *Selden* à *Grotius* fut jugée ſi belle, & prouver ſi bien le Droit des Anglois, que le Roi ordonna qu'il en ſeroit mis un Exemplaire dans les Archives de ſon Conſeil, un autre à la Chambre de l'Echiquier, & un troiſieme à la Cour de l'Amirauté. Cependant *Charles* ne s'en tint pas aux ſeuls Argumens de *Selden*; il y ajouta des moyens plus promts & plus efficaces pour faire valoir ſes prétentions, ſavoir une Flotte de ſoixante Vaiſſeaux qui attaqua les Pêcheurs Hollandois, en coula quelques-uns à fond, & contraignit les autres à entrer dans les Ports d'Angleterre, & à donner au Roi vingt & cinq mille florins pour pouvoir continuer leur Pêche pendant cette année (8). Dans la ſuite, les Hollandois s'obligerent par un Traité à payer tous les ans la même ſomme (9) pour jouïr ſans trouble de la même liberté. Et voilà à peu près tout ce que produiſit à l'Angleterre ce grand Armement, fait ſous prétexte de protéger le Commerce de la Nation, & ſa Souveraineté ſur les Mers; ou plutôt pour colorer la prétendue preſſante néceſſité d'impoſer en toute diligence, ſans l'intervention d'un Parlement, & d'exiger à toute rigueur la Taxe du *Ship-money*.

Année 1637.

Treizieme du Regne de *Charles I.*

Pendant qu'on travailloit en Angleterre à mettre la Prérogative Royale ſur un plus haut pié qu'elle n'avoit jamais été, *Charles* prit la ferme réſolution d'exécuter, ſans aucun délai, le Projet de ſon Pere & le ſien, qui étoit de réduire l'Egliſe d'Ecoſſe à une parfaite conformité avec celle d'Angleterre. Comme les troubles que cette affaire produiſit, furent la principale cauſe des diſgraces, & enfin de la ruine de *Charles I.*, Mr. de *Rapin* a cru ne pouvoir ſe diſpenſer d'en faire connoître l'origine. Quelque étendu que paroiſſe le détail où il eſt entré là-deſſus, ce détail n'eſt pourtant qu'un Abregé bien digeré de ce que pluſieurs Auteurs ont écrit ſur le même ſujet fort au long, ſouvent d'une maniere peu débrouillée, & plus ſouvent avec partialité. Cet endroit donc de l'Hiſtoire de ce Regne mériteroit d'être copié ici tout entier. Mais le tems qui nous preſſe nous oblige de nous contenter d'en tracer un léger crayon, en ſuivant néanmoins pas à pas notre judicieux Auteur.

Epoque de la décadence du crédit des Evêques en Ecoſſe.

Le but de Mr. de *Rapin* étant de montrer l'état où l'Epiſcopat, que *Charles* vouloit rétablir en Ecoſſe, s'y étoit trouvé depuis la Réformation, remarque, que le Decret des Etats du Royaume pour la recevoir, ne fut pas plutôt fait (1560) que les Evêques perdirent tout leur crédit & toute leur autorité. Les Ecoſſois Réformés avoient été trop violemment perſécutés par les Evêques, qui étoient leurs Parties & leurs Juges, pour vouloir demeurer ſous leur joug. Auſſi le Plan ſur lequel ils formerent d'abord leur Gouvernement Eccléſiaſtique, fut celui des Egliſes de Suiſſe. Ils établirent donc des Presbyteres, & des Synodes Nationaux, & leur commirent le ſoin de régler la Diſcipline.

Autorité des Synodes Nationaux en Ecoſſe.

Ces Synodes Nationaux ou Aſſemblées générales eurent dès le commencement une très grande autorité, & elles s'en ſervirent avec ſuccès pour ſoutenir la Réformation contre les attaques & les pratiques continuelles de ſes Ennemis, dont le parti étoit encore puiſſant, la Reine *Marie*, arrivée depuis peu en

(1) Mylord *Clarendon*.

(2) *Ruſworth* la fait monter à deux cens trente-ſix mille, & Mylord *Clarendon* dit que pendant les quatre ans que cette impoſition fut exigée, elle rapporta près de trois millions de livres ſterling aux coffres du Roi.

(3) Ce ſont les deux bras de Mer que les Anglois nomment les *Mers Etroites*, & qui ſe trouvent l'un entre l'Angleterre & la France, l'autre entre la Grande Bretagne & l'Allemagne.

(4) Le 10 de Mai. Voyez ci-deſſous, Abregé des Actes Civils du Tome XX. N°. 10.

(5) C'eſt la Pêche du Harang.

(6) *Seu de Dominio Maris*.

(7) Voyez ci-deſſous dans l'Abregé des Actes concernant les affaires civiles de l'année 1636. N°. 6.

(8) Ils avoient déja fait avec *Jaques I* un pareil Traité, que ce Prince avoit voulu rompre, mais qu'ils avoient ſu maintenir en faiſant eſcorter leurs Pêcheurs par quelques bons Vaiſſeaux de Guerre.

(9) *Chriſtiern*, ou *Chriſtian IV*, Roi de Danemarc, avoit trente-ſix ans auparavant traité bien plus rudement les Anglois qui étoient venus, comme ils étoient depuis fort longtems accoutumés, pêcher ſur les Côtes de Norvegue, ſans une permiſſion expreſſe. Il leur confiſqua tous leurs Vaiſſeaux, & mit cruellement leurs Matelots à la torture, ſous prétexte qu'il les en avoit avertis & menacés dans une Proclamation publiée depuis deux ans. *Eliſabeth* regnoit alors en Angleterre. Elle en écrivit dans les termes les plus forts à *Chriſtiern*, & lui repréſenta qu'un tel procedé étoit non ſeulement une infraction manifeſte de l'Alliance qui ſubſiſtoit actuellement entre les deux Couronnes, une violation des Privileges accordés aux Anglois par les Rois de Norvege avant même que ce Royaume fût uni au Danemarc, & confirmés par les Prédéceſſeurs, & par le propre Pere

en Ecoſſe, étant Catholique zélée, & pluſieurs des principaux Seigneurs du Royaume ne l'étant pas moins. Cette Aſſemblée générale du Clergé Réformé qui n'étoit alors compoſée que de Miniſtres, non contente de défendre la nouvelle Egliſe, travailla avec ardeur à renverſer l'Epiſcopat à tous égards, afin qu'il ne pût jamais ſe relever. J'ai dit à tous égards, & il y en a deux, ſavoir le *Bénéfice & l'Office* des Evêques, qu'il faut bien diſtinguer, & ne perdre jamais de vue, ſans quoi il n'eſt pas aiſé de bien comprendre les cauſes des troubles d'Ecoſſe, ni poſſible de démêler les grandes conteſtations qu'il y a eu au ſujet de l'Epiſcopat; les uns ayant prétendu qu'il y avoit été entierement aboli, & les autres qu'il y avoit toujours été conſervé. J'entends par le *Bénéfice*, les Revenus, les Terres, les Honneurs, les Privileges, en un mot, tout ce qu'il y a de Temporel attaché à l'Epiſcopat. Par l'*Office*, j'entends la Juriſdiction & les Fonctions Spirituelles des Evêques. C'eſt ſur la confuſion de ces deux Etats que roulent toutes les objections & les Réponſes qui ſe font ſur cette matiere. Les uns prouvent fort bien que l'Epiſcopat ſubſiſtoit en Ecoſſe, pourvu qu'ils bornent le ſens de ce mot au Temporel. Mais leurs preuves ſont défectueuſes par rapport au Spirituel. Les autres font voir clairement que l'Epiſcopat étoit aboli par rapport aux fonctions Spirituelles en vertu du Decret fait en 1566 par l'Aſſemblée générale. Mais ils ne peuvent faire voir qu'il le fût par rapport aux Privileges Temporels; du moins pendant les trente prémieres années de la Réformation; puiſque malgré les inſtances de l'Aſſemblé générale, le Parlement n'avoit rien décidé là-deſſus, & que les Evêques continuerent à y avoir ſéance en qualité de Seigneurs Eccléſiaſtiques, & de Poſſeſſeurs actuels des Terres & des Revenus des Evêchés. Il y a plus, depuis l'an 1560, Epoque de la Réformation reçue en Ecoſſe, juſqu'en 1567, Epoque de la dépoſition de la Reine *Marie*, & depuis cette dépoſition juſqu'en 1572, le Parlement n'avoit point autoriſé par aucun conſentement actuel, le Gouvernement Presbytérien, s'étant contenté de ne point le rejetter, & de le laiſſer exercer. Il y a plus encore, c'eſt qu'en 1572 & en 1573, le Régent du Royaume, pour des intérêts particuliers, fit paſſer au Parlement quelques Actes favorables à la Juriſdiction Spirituelle des Evêques; & qu'en 1584 le Comte d'*Aran*, Favori & prémier Miniſtre trop puiſſant de *Jaques VI*, qui étoit encore Mineur, pour des intérêts d'ambition, fit paſſer au Parlement quatre Actes dont le but manifeſte étoit d'abolir les Aſſemblées générales, & le Gouvernement Presbytérien, & de rétablir à tous égards le Gouvernement Epiſcopal. Ce ne fut qu'en 1587 que *Jaques VI* (10) délivré de la Tyrannie du Comte d'*Aran*, & s'étant déſiſté des projets chimériques que ce Favori lui avoit inſpirés, donna ſon conſentement à l'Acte que le Parlement paſſa & qui fut appellé d'*Annexation*, parce qu'il annexoit à la Couronne *les Seigneuries, & Baronies appartenant aux Evêques, Abbés, Prieurs, reſervant néanmoins à ceux qui avoient les titres des grands Bénéfices, les principaux Châteaux dont ils étoient en poſſeſſion.*

Remarque & diſtinction abſolument neceſſaires pour comprendre les cauſes des troubles d'Ecoſſe. Benefice de l'Epiſcopat. Ce que c'eſt. Office de l'Epiſcopat. Ce que c'eſt. Abolition des fonctions Spirituelles de l'Epiſcopat en Ecoſſe.

Epoque de l'approbation du Gouvernement Presbytérien de l'Egliſe en Ecoſſe.

Evêques depouillés de leurs Terres en Ecoſſe.

On peut inférer de cet Acte, qu'en dépouillant les Evêques de leurs Terres, on les privoit en même tems du droit d'aſſiſter au Parlement, puiſque ce Droit n'eſt fondé que ſur la poſſeſſion du Bénéfice. Il ſemble même que depuis ce tems-là on commença à donner le titre d'Evêques à des Laïques, ce qui ne leur conféroit que la poſſeſſion d'un Château qui avoit appartenu à l'Evêché. Du moins on trouve, que, peu de tems après, l'Evêché de *Cathneſs* étant venu à vaquer, l'Aſſemblée Générale pria le Roi de ne pas le conférer à un Eccléſiaſtique.

Enfin, en 1592, le Parlement revoqua & annulla, non-ſeulement les Actes de 1584, &c. dont j'ai parlé ci-deſſus, mais encore, tous ceux qui étoient contraires à la Diſcipline établie. *Il approuva, ratifia, & établit, entant que de beſoin, les Aſſemblees Générales, les Synodes, les Presbyteres*, en un mot, le Gouvernement Presbytérien, *nonobſtant tous Actes & Statuts contraires.* Il abrogea tous les *Actes qui accordoient des Commiſſions aux Evêques, ou autres Eccléſiaſtiques*, & ordonna que *toutes les Préſentations ſeroient faites aux Presbyteres.* Cet Acte fut confirmé en 1593, & le pouvoir des Presbyteres fut ſolemnellement reconnu par l'Acte 129 du Parlement tenu en 1594. En falloit-il davantage pour abolir entierement l'Epiſcopat?

L'Epiſcopat aboli en Ecoſſe par pluſieurs Actes de Parlement.

Mais les choſes ne demeurerent pas longtems ſur le même pié. Le Roi forma de nouveaux projets, à l'exécution deſquels il crut le rétabliſſement des Evêques néceſſaire. Et comme dans ce tems-là, de même qu'en beaucoup d'autres, la Cour avoit tant d'influence ſur le Parlement, qu'elle y faiſoit réſoudre à peu près ce qu'elle vouloit, le Roi fit enſorte en 1597, que le Parlement accorda, par un Acte, à toute l'Egliſe, *le Privilege de donner ſa voix dans le Parlement, & pour toute l'Egliſe & en ſon nom, aux Evêques & aux Abbés, comme avant la Réformation. Quant aux Fonctions Spirituelles des Evêques, le Parlement s'en rapportoit au Roi & à l'Aſſemblée Générale, ne prétendant point porter de préjudice aux Aſſemblées Générales, Synodes, Presbyteres, ni à la Diſcipline de l'Egliſe.*

Le Roi Jaques I. travaille au rétabliſſement des Evêques en Ecoſſe.

Cet Acte fait voir que les Evêques avoient perdu leur droit de ſéance au Parlement, puiſqu'il fallut le leur redonner. Ils ne manquerent pas d'en faire d'abord uſage & de continuer nonobſtant les fortes oppoſitions de l'Aſſemblée Générale, & le mécontentement du Peuple, qui paroiſſoit ouvertement plus diſpoſé à ſuivre les déciſions de cette Aſſemblée que celles du Parlement. Pour prévenir les troubles que cette diſſenſion pouvoit enfin exciter dans le Royaume, *Charles* fit tellement preſſer l'Aſſemblée Générale qui ſe tint à *Montroſe* dans l'année 1600, de conſentir à ce que le Parlement de 1597 avoit accordé aux Evêques, qu'elle ſe vit réduite à la néceſſité ou d'avoir cette complaiſance, ou de rompre entierement avec lui. Cependant elle n'approuva cet Acte, que ſous certaines conditions dont la ſubſtance étoit, que les Evêques & les Abbés tant Eccléſiaſtiques que Laïques, n'agiroient dans le Parlement, que comme Députés de l'Aſſemblée Générale dont ils obtiendroient une Commiſſion, & dont ils jureroient de ſuivre ponctuellement les Inſtructions & les Ordres, ſous peine d'être privés de leurs Offices, déclarés infames, & excommuniés. Les Evêques, à qui le vent de la Cour étoit alors favorable, prirent de cet Acte ce qui leur étoit avantageux, ſavoir le conſentement de l'Aſſemblée de *Montroſe* au Privilege que le Parlement leur avoit rendu; mais ils n'exécuterent jamais aucune des conditions qui leur étoient impoſées.

L'Aſſemblée Générale de Montroſe approuve, ſous certaines conditions, l'Acte de Parlement de 1597, en faveur des Evêques.

Ils firent encore moins de cas de ces conditions, depuis que le Roi, par ſon avenement à la Couronne d'Angleterre, devenu plus puiſſant qu'auparavant en Ecoſſe, eut obtenu, en 1606, du Parlement de ce dernier Royaume, un Acte qui ordonnoit que *l'Etat des Evêques ſeroit rétabli, & réintégré dans ſes anciens & accoutumés Honneurs, Dignités, Prérogatives, Privileges, Terres, Rentes, & Revenus, tels qu'ils étoient dans l'Egliſe Réformée avant l'Acte d'*ANNEXATION; *lequel le Parlement caſſoit & annulloit, & pareillement tous les autres, faits au préjudice deſdits Evêques*, &c.

Acte du Parlement d'Ecoſſe pour le retabliſſement du Temporel des Evêques.

Juſque là néanmoins, il ne s'agiſſoit que du Temporel, n'y ayant pas un ſeul mot d'où on pût inférer que le Parlement rétabliſſoit les Evêques dans leurs Fonctions Spirituelles, ni dans leur ancienne Juriſdiction. Mais on n'avoit pas deſſein d'en demeurer là.

En 1609 le Roi, ſous prétexte de faire confirmer l'Acte de 1606, en obtint du Parlement un autre, qui ajoutoit une Clauſe par laquelle les Evêques étoient rétablis dans toutes leurs *Immunités & Juriſdictions.* Dès-lors, les Evêques ſe mirent en poſſeſſion du Gouvernement de l'Egliſe, nonobſtant les oppoſitions de l'Aſſemblée Générale, & les plaintes du Peuple, qui crioit que le Parlement s'étoit laiſſé corrompre pour lui impoſer un Gouvernement odieux, non-ſeulement ſans conſulter l'Egliſe, mais même contre ſa volonté.

Rétabliſſement des Evêques dans leurs Juridictions.

Charles voyant bien par-là, qu'il auroit trop de peine à réduire les Ecoſſois à l'obéiſſance, tant que l'Aſſemblée Générale s'oppoſeroit au rétabliſſement des Evêques, prit le parti, en 1610, d'en faire tenir à *Glasgow* une, dont il eut ſoin par avance de gagner la plupart des voix, & dont les Evêques furent les principaux Directeurs. Cette Aſſemblée, ainſi diſpoſée, conſentit que les Evêques repriſſent leurs Fonctions Spirituelles, & le Gouvernement de l'Egliſe; & ce fut ſur ce conſentement, que le Parlement de 1612 fit un Acte par lequel les Evêques furent rétablis dans tous leurs Droits Spirituels. Enfin le Roi fit ordonner par le Parlement de 1617, que les Evêques ſeroient élus dans la ſuite par les Chapitres, & conſacrés ſelon les Rites qu'on avoit introduits depuis peu d'années, & que l'Acte ne laiſſe pas de nommer *les Rites accoutumés.*

L'Aſſemblée Generale de Glasgow retablit les Evêques dans leurs Fonctions Spirituelles.

Il ne manquoit plus pour perfectionner l'Ouvrage de la parfaite Conformité projettée, que de faire recevoir à l'Egliſe d'Ecoſſe la Liturgie & les Canons de celle d'Angleterre. Ceci ne paroiſſoit pas devoir rencontrer de fort grandes difficultés, depuis que *Jaques* eut forcé l'Aſſemblée Générale tenue à *Perth* (Août 1618) d'approuver les Articles (11) qui furent la ſemence des

Pere de Sa Majeſté Danoiſe regnante; mais qu'un tel procedé étoit encore une violation du Droit de la Nature & des Gens, par lequel *la Mer appartient à tous les Peuples & à tous les Hommes du Monde, & ne peut appartenir ſous aucun egard en propre à aucun Prince quel qu'il puiſſe être.* Ce Syſtême de la Reine *Eliſabeth* contre le Roi de Danemarc, en faveur des Anglois, fut celui de *Grotius* contre *Charles I* en faveur des Hollandois. Et d'un autre côté, le Syſtême de *Chriſtiern* contre les Anglois fut celui de *Selden* & du Roi d'Angleterre contre les Hollandois. C'eſt ainſi que nous trouvons juſte contre les autres, la même Regle que nous trouvons injuſte contre nous-mêmes. Tels ſont les Hommes mais non ſans exception tels ſont les Princes.

(10) Il ſe déclara lui-même Majeur le 29 de Juillet, à l'ouverture du Parlement, & fut declaré tel par l'Aſſemblee, (comme ayant atteint l'âge de 21 ans) conformément à la Loi de *Jaques II* de l'an 1437.

(11) *Jaques I* s'affectionnoit ſi fort à ces Articles, qu'il les appelloit *ſiens. Quelle aſſurance*, répondit-il à ceux qui le ſupplioient de convoquer une Aſſemblée Générale, *Quelle aſſurance me donnez-vous que mes Articles y ſeront approuvés?* Au reſte, Mr. de *Rapin* dit ici que ce ſont les *cinq* Articles dont il a parlé dans l'Hiſtoire de ce Roi. Cependant l'endroit cité ne fait mention que des quatre ſuivans: 1. De recevoir la Communion à genoux. 2. De porter la Communion aux malades. 3. De célébrer les Fêtes de Noël, de Pâques, de l'Aſcenſion & de la Pentecôte. 4. D'adminiſtrer la Confirmation, &c. On voit dans Mr. de *Larrey* que le 5. Article portoit d'adminiſtrer le Baptême dans les Maiſons particulieres.

CHARLES I. 1637.

des troubles dont l'Ecoſſe fut agitée ſous le Regne ſuivant, & qui firent perdre la Couronne & la vie à *Charles* ſon Fils & ſon Succeſſeur. A tous ces moyens de faciliter la réception de la Liturgie Anglicane en Ecoſſe, *Jaques* en ajouta un autre plus efficace encore, & qui d'ailleurs ne pouvoit manquer de le faire avancer à pas de géant vers le Deſpotiſme auquel il rapportoit tout le reſte. Il établit pour cet effet, en Ecoſſe, une *Haute Commiſſion*, Tribunal inconnu juſqu'alors dans ce Royaume, qui n'avoit point accordé à ſon Roi le titre de *Chef ſuprème de l'Egliſe*, ainſi qu'on l'avoit fait en Angleterre. La ſévérité que cette nouvelle Cour exerça envers les Miniſtres, en les excommuniant & les dépoſant même pour les moindres fautes dont ils étoient accuſés, les tint tellement en bride, qu'aucun n'oſa parler ni remuer contre l'approbation des cinq Articles, ni contre rien de tout ce qui avoit été fait auparavant. Ce fut dans des circonſtances ſi favorables que *Jaques* convoqua à *Aberdeen* une Aſſemblée Générale, à laquelle il n'oſa cependant point propoſer de recevoir la Liturgie de l'Egliſe Anglicane, mais ſeulement d'en compoſer une par le moyen de laquelle l'Egliſe d'Ecoſſe *remédiât*, diſoit-il, *à l'indécence avec laquelle le Service Divin s'y faiſoit, chaque Miniſtre ayant la liberté de faire les Prieres publiques, de la maniere & avec les expreſſions qu'il trouvoit à propos*; *ce qui*, ajoutoit-il, *étoit ſujet à de grands inconvéniens*. Cela fit que pluſieurs Membres de l'Aſſemblée ſe perſuaderent, qu'ils pouvoient ſans danger, conſentir qu'on ſe ſervît d'une Liturgie commune, d'autant plus que les Egliſes Réformées de Genève, de Suiſſe, de France, & d'Allemagne, en avoient auſſi une, quoique fort différente de celle des Anglois. L'Aſſemblée nomma ſur cela des Commiſſaires pour dreſſer la nouvelle Liturgie, mais l'on peut bien penſer que cette nomination ſe fit ſelon les deſirs du Roi. Ces Commiſſaires, dont la plupart étoient des Evêques, après avoir longtems travaillé, ne firent que tranſcrire la Liturgie qui avoit été ordonnée en Angleterre, ſous *Edouard VI*, & ils l'envoyerent à *Jaques* pour avoir ſon approbation. Mais les affaires du Palatinat, & le Mariage du Prince avec l'Infante d'Eſpagne, occuperent tellement ce Roi pendant les dernieres années de ſa vie, qu'il ne put avant ſa mort achever ce qu'il avoit commencé en Ecoſſe.

Charles I. reprend l'exécution du Projet formé pour réduire l'Egliſe d'Ecoſſe à une entiere conformité avec celle d'Angleterre. Moyens employés pour y reuſſir.

Charles I n'eut pas plutôt terminé les deux guerres qui occupérent les prémieres années de ſon Regne, & établi enfin ſa Prérogative touchant les Impoſitions, ſans y faire concourir le Parlement dont il avoit abſolument réſolu de ſe paſſer & de ne plus faire de convocation, entreprit d'achever ce qui reſtoit encore à faire en Ecoſſe. Au milieu même des embaras où l'avoient jetté ſes brouilleries perpétuelles avec trois Parlemens qu'il s'étoit vu obligé de caſſer, il avoit pris ſoin de gagner un grand nombre de Miniſtres Ecoſſois par le moyen des Bénéfices, & des Charges ou Dignités Eccléſiaſtiques qu'il leur donnoit; de tellement compoſer ſon Conſeil d'Ecoſſe, que la plupart des Membres étoient engagés à favoriſer ſes deſſeins; de s'aſſurer par avance de la Cour de Juſtice du Royaume. Ajoutez à cela la continuation de la *Haute Commiſſion* introduite par ſon Pere; outre les correſpondances continuelles que *Laud* Archevêque de Cantorbery entretenoit par ſon ordre avec les Evêques & le Conſeil d'Ecoſſe touchant les moyens les plus propres pour achever de réduire l'Egliſe de ce Royaume-là, à une parfaite conformité avec celle d'Angleterre; & il n'y aura aucun lieu de s'étonner, qu'après des meſures ſi bien priſes, *Charles* ſe flatât qu'il ne trouveroit pas la moindre réſiſtance de la part d'un Peuple diſperſé, ſans Chefs, & ſans appui.

Le Roi trompé dans le ſuccès. Sedition à Edimbourg.

Il fut cependant trompé dans ſon attente. Car le Dimanche 23 de Juillet 1637, jour qu'il avoit marqué pour l'introduction de la Liturgie dans toutes les Egliſes d'Ecoſſe, le Doyen de la Cathédrale d'Edimbourg n'eut pas plutôt ouvert les Communes Prieres, que le Peuple ſe mit à le maudire à haute voix, & à faire des cris perçans & horribles, ſans que la préſence du Grand-Chancelier, de la plupart des Seigneurs du Conſeil, des Juges du Royaume, & des Magiſtrats de la Ville fût capable de l'appaiſer. Enfin le Prévôt & les Magiſtrats trouverent le moyen de faire ſortir cette Populace animée; & après qu'ils eurent fermé les portes, le ſervice fut achevé; non ſans être continuellement troublé & interrompu par le bruit qui ſe faiſoit dehors, & par les pierres que l'on jettoit aux fenêtres. Il n'y eut pas moins de tumulte & de confuſion dans les autres Egliſes d'Edimbourg; l'après-dînée n'y fut pas plus paiſible que le matin, & néanmoins, il n'y eut perſonne de tué ni de bleſſé; le ſeul Evêque d'Edimbourg courut quelque riſque, tant dans l'Egliſe, que lorſqu'il ſe retira chez lui.

Seconde ſédition à Edimbourg.

Cette prémiere ſédition, qui fut excitée par la ſeule populace, & deſavouée hautement par les Miniſtres d'Edimbourg, fut quelques mois après ſuivie d'une ſeconde beaucoup plus conſidérable par la grande affluence de gens qui s'étoient rendus dans cette Capitale, après la moiſſon. Le Conſeil s'en étant apperçu, fit publier trois Proclamations, l'une pour ordonner à tous les Etrangers de ſortir de la Ville dans vingt & quatre heures; l'autre pour défendre un Livre qui faiſoit beaucoup de bruit, intitulé, *Diſpute contre les Cerémonies Angloiſes & Papiſtes qu'on veut impoſer à l'Egliſe d'Ecoſſe*; & la troiſieme, pour notifier que le Conſeil ſe transféreroit à *Dundée*.

Proclamations inutiles du Conſeil.

Les deux prémieres trouverent fort peu d'obéiſſance. En effet, le Livre n'en eut que plus de cours, & le lendemain même (18 Octobre) le Peuple s'attroupa tumultuairement dans les rues d'Edimbourg; alla les uns aſſiéger le lieu où le Conſeil étoit aſſemblé, demandant qu'on leur livrât l'Evêque de Gallway; les autres bloquer les Magiſtrats dans l'Hôtel de Ville, avec menaces de les mettre en pieces, s'ils ne leur accordoient promptement les trois demandes contenues dans une Requête que le Peuple leur préſentoit; 1. De ſe joindre à lui pour obtenir du Roi la ſuppreſſion de la Liturgie. 2. De rétablir par leur autorité, deux Miniſtres qui avoient été ſuspendus. 3. De leur en rendre un autre, qui avoit été interdit. Les Magiſtrats promirent tout. Cependant les Seigneurs du Conſeil étoient toujours inveſtis: la Populace ne vouloit rien écouter de leur part; le Prévôt d'Edimbourg qu'ils y avoient employé, vint leur dire, que, quelques efforts qu'il eût faits, il ne lui avoit pas été poſſible de l'appaiſer. Enfin, ils s'adreſſerent à une troupe de Gentilshommes & de bons Bourgeois, qui étoient aſſemblés pour ſigner la Requête contre la Liturgie. Ces gens-là ayant plus de crédit ſur les ſoulevés, leur perſuaderent de ſe retirer.

Deux Requêtes au Conſeil d'Ecoſſe, contre la Liturgie & les Canons.

Peu de tems après, le Grand-Chancelier reçut deux Requêtes, l'une au nom de tous les habitans d'Edimbourg, hommes, femmes, & domeſtiques, contre la Liturgie; l'autre de la part des Seigneurs, Gentilshommes, & Bourgeois de la même Ville, contre la Liturgie, & contre le Livre des Canons que le Roi avoit envoyés l'année précédente en Ecoſſe, pour y être reçus & obſervés.

Proclamation ambiguë du Roi, & ſon effet.

Ces deux Requêtes furent envoyées au Roi, qui ne jugea point à propos d'y répondre; étant au contraire réſolu de punir ſéverement les Auteurs des deux ſéditions. Il ne laiſſa pourtant pas de faire publier une Proclamation ambiguë, qu'il crut capable d'endormir les mécontens, & qui ne ſervit qu'à leur faire connoitre qu'ils devoient au plutôt prendre des meſures pour ſe mettre à couvert de ſon reſſentiment, & pour faire abolir toutes les innovations dont ils ſe plaignoient.

Année 1638.

Quatorzieme du Regne de *Charles I.*

Autre Proclamation envoyée par le Roi.

Quelque tems après, le Conſeil s'étant tranſporté à Sterling, le Roi lui envoya une autre Proclamation, avec ordre de la faire lire publiquement dans toutes les Villes du Royaume. Les Mécontens y virent plus clairement que dans la précédente, que le Roi ne cherchoit qu'à les amuſer & à les desunir, pour les opprimer dans la ſuite, les uns après les autres. Je ne comprends pas, dit ici Mr. *de Rapin*, comment ce Prince pouvoit ſe flater qu'une telle Proclamation pût produire un tel effet, d'autant plus qu'il n'avoit en Ecoſſe aucunes forces capables de faire valoir ſon autorité. Mr. *Burnet* fait la même réflexion dans ſes Mémoires Hiſtoriques de la Grande Bretagne (1), & il y ajoute que, ſelon toutes les apparences, une Compagnie de Cavalerie & un Régiment d'Infanterie auroient prévenu tous les deſordres qui ſuivirent (l'Introduction de la Liturgie en Ecoſſe) ou plutôt établi dans le Royaume un Pouvoir arbitraire. Quoi qu'il en ſoit, le lendemain que cette Proclamation eut été publiée, les Comtes de *Hume* & de *Lindſey*, accompagnés d'une grande foule de Nobleſſe & de Peuple, ſe rendirent dans la Place de *Sterling*, & y firent lire publiquement une Proteſtation, portant, que comme ils avoient préſenté une Requête le 23 Septembre, une autre le 18 d'Octobre, & une Remontrance le 9 Décembre, contre la Liturgie, contre le Recueil des Canons, & contre les Archevêques & Evêques, leſquels ils prenoient à partie; ayant préſenté le même jour, un Déclinatoire contre eux, pour empêcher qu'ils ne fuſſent Juges dans leur propre Cauſe; & que le Conſeil avoit refuſé de recevoir ce Déclinatoire, ils ſe trouvoient obligés de proteſter:

Proteſtation des Mecontens, 19 Fevrier.

1. Qu'ils auroient recours immédiatement au Roi, & qu'ils pourſuivroient leurs droits devant des Juges compétens.

2. Qu'ils ne pouvoient reconnoître les Archevêques & Evêques pour Juges, juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent purgés des Crimes dont ils étoient accuſés (2).

3. Qu'aucune Proclamation, ou aucun Acte du Conſeil, réſolu en préſence des Evêques, ne pourroit porter du préjudice aux Supplians.

4. Que ni eux-mêmes, ni aucun de ceux qui s'étoient joints à eux, ou qui s'y joindroient dans la ſuite, pour s'oppoſer aux innovations, ne pourroient encourir aucun danger, par rapport

à

(1) Tome I. p. 47 & 48. de la Traduction Françoiſe.

(2) Le même Hiſtorien dit, (ibid. p. 48.) que *cet Acte de Proteſt fut dreſſé par le Comte de Traquair*, que *Maxwell* Evêque de *Roſs* avoit rendu déja ſuſpect au Roi & à l'Archevêque *Laud*, & qui pour ſe rétablir dans leur eſprit, montra plus de zèle que les Evêques mêmes à ſoutenir la nouvelle Forme de Liturgie, & ſe joignit à eux pour faire établir en chaque Dioceſe une Cour Spirituelle de Commiſſion Royale.

(3) Ces Cours Spirituelles, qui avoient été établies dans chaque Dioceſe & qui relevoient de la *Haute Commiſſion*, ne paſſoient pas pour différer beaucoup des *Tribunaux de l'Inquiſition*. *Burnet* ibid. p. 47.

(4) C'eſt auſſi ce qu'il fit dans une ample Proclamation du 27 Février

Charles I. 1638.

à leurs vies, ou à leurs biens, ni aucune peine Civile ou Eccléſiaſtique, pour avoir refuſé d'aquieſcer auxdits Actes, Livres, Canons, Rites, Juriſdictions, Proclamations, faites contre les Decrets des Aſſemblées Générales, ou contre les Statuts du Royaume.

5. Que s'il arrivoit des deſordres pour ce ſujet, ils ne pourroient leur être imputés, puiſque le Conſeil refuſoit de recevoir leurs juſtes Remontrances.

6. Que leurs ſupplications ne tendoient qu'au maintien de la véritable Religion dans le Royaume d'Ecoſſe, & à l'honneur de Sa Majeſté.

J'ai rapporté cette Proteſtation toute entiere, parce qu'elle produiſit deux effets très remarquables. 1. Elle commença à deſſiller les yeux du Roi & de ſon Conſeil, ſur l'illuſion qu'il s'étoit faite juſqu'alors, de pouvoir amortir par des promeſſes vagues, & par certaines Actes d'autorité, les mécontentemens des Ecoſſois. 2. Que ce Peuple ne trouveroit ni Chefs, ni appui pour faire éclater ſon reſſentiment, & pour rétablir ſes Droits violés. Et il eſt vrai que ſi *Charles* avoit ſeulement pu réuſſir enfin à les empêcher de s'aſſembler, pour prendre en commun des réſolutions convenables à la ſituation de leurs affaires, la *Haute Commiſſion*, & les *Cours Spirituelles* (3) érigées dans chaque Diocеſe étoient plus que ſuffiſantes pour faire changer la Religion & le Gouvernement du Royaume, ſelon les deſirs du Souverain. C'eſt ce que les Mécontens comprirent ſi bien, qu'avant qu'ils puſſent ſavoir l'effet de leur Proteſtation ſur l'eſprit du Roi, ils formerent dans Edimbourg, qui étoit à leur dévotion, divers Bureaux qu'ils appellerent *Tables*, pour diriger leurs affaires. Il y en avoit quatre principales. La prémiere étoit des Seigneurs; la ſeconde, des Gentilshommes; la troiſieme, des Villes; & la quatrieme, des Miniſtres. De ces quatre Tables, ils choiſirent des Députés pour en compoſer une Table Générale qui formoit les réſolutions, après avoir été duement informée par les Tables particulieres. Jamais Souverain n'a été plus exactement obéi, que l'étoit cette Table Générale par tous ceux qui desapprouvoient les Innovations introduites depuis trente ou quarante ans dans l'Egliſe, c'eſt-à-dire par preſque tout le Royaume.

Les Mécontens établiſſent dans Edimbourg divers Bureaux ou Tables.

Qui dreſſent un Acte ſous le nom de Covenant ou de Confédération.

Le prémier Acte qui ſortit de ces Tables contenoit tout enſemble & leur Confeſſion de Foi, & leur Confédération pour défendre cette Confeſſion juſqu'à la mort envers tous & contre tous, ſans aucune exception. C'eſt de cette Confédération que cet Acte prit le nom de *Covenant*, qui ſignifie *Ligue*, & ceux qui le ſignérent, le nom de *Covenantiers*, qui ſignifie *Ligués*, *Confédérés*. L'Inſcription en étoit conçue en ces termes: *Confeſſion de Foi du Royaume d'Ecoſſe, ſouſcrite par Sa Majeſté le Roi* Jaques *alors regnant l'an* 1580, *& par tous ceux de ſa Cour & de ſa Maiſon: renouvellée l'an* 1581, *& depuis encore l'an* 1590, *ſous le même Roi, & autoriſée par le Conſeil & par les Etats du Royaume, Sa Majeſté y aſſiſtant: & de nouveau ſouſcrite cette année* 1638, *par les Pairs, les Communes, & les Miniſtres d'Ecoſſe, avec leur Réſolution unanime de ſacrifier leurs biens & leurs vies pour la défenſe de cette Foi, & pour celle de la Sacrée Perſonne de Sa Majeſté.*

Serment ajouté au Covenant.

Ce titre montre que ce n'étoit ici que le renouvellement d'une Confeſſion de Foi dreſſée depuis près de ſoixante ans, que le feu Roi, ſa Cour, ſa Maiſon, ſes Sujets avoient ſignée, & que les Etats du Royaume avoient autoriſée: de ſorte que *Charles* ne pouvoit ſe plaindre ſinon de ce qu'on la faiſoit ſouſcrire de nouveau, ſans lui en avoir demandé la permiſſion (4). Mais les Tables ne ſe contenterent pas d'une ſimple ſouſcription, elles y ajouterent un Serment par lequel les ſouſcrivans s'engageoient à maintenir la Religion dans l'état où elle étoit en 1580, & à rejetter toutes les Innovations introduites depuis ce tems-là, dans le Culte public. Or c'eſt ce qui étoit directement contraire aux deſſeins du Roi. *Nous promettons*, eſt-il ajouté dans ce Serment, *& nous jurons par le nom du Seigneur notre Dieu, que, de toutes nos forces & de tout notre pouvoir, nous employerons nos biens, nos perſonnes, nos conſeils, nos forces, contre quelques perſonnes que ce ſoit, & que nous nous aſſiſterons mutuellement pour la défenſe du Roi notre redouté Souverain, de ſa perſonne & de ſon autorité, dans la conſervation de ladite Religion, des Libertés & des Loix de ce Royaume*, &c.

Ce *Covenant* fut comme le Tocſin, qui aſſembla en un Corps tous les Ecoſſois, qui étoient mécontens du Gouvernement, c'eſt-à-dire preſque tous les Réformés du Royaume, ſi on en excepte les Conſeillers Privés, les Juges, les Evêques & certains Miniſtres qui jouiſſoient de quelques Dignités dans l'Egliſe. C'étoit-là ceux qui étoient revêtus de toute l'autorité, tant dans l'Egliſe que dans l'Etat; & comme c'étoit auſſi par leur moyen ſeul que le Roi avoit introduit & ſoutenu juſqu'alors, dans l'un & dans l'autre, les changemens dont on ſe plaignoit, il croyoit auſſi qu'ils ſeroient toujours en état d'empêcher le Peuple de remuer. Mais quand la rupture fut une fois faite, par la publication du *Covenant*, il arriva que les partiſans du Roi ne ſe trouverent pas un contre mille, deſorte que le Roi, & ſon Conſeil, les Juges, & les Evêques ſe virent tout d'un coup ſans autorité & ſans conſeil.

Charles I. 1638.

Indignation de Charles contre le Covenant.

Cependant le Roi étoit encore tellement prévenu en faveur de l'Autorité Royale, que, quoiqu'il la vît peu reſpectée, il ſe perſuadoit, que ſes Déclarations & ſes Proclamations, tout ambiguës qu'elles étoient pour la plupart, ſuffiroient pour remettre les Ecoſſois dans le devoir. Delà vient que malgré l'indignation qu'il avoit conçue & montrée contre le *Covenant*, juſqu'à déclarer, *qu'il auroit plus de fermeté à maintenir la Liturgie, que les Ligués n'avoient d'obſtination à la détruire; & qu'il ſauroit bien les contraindre par la force à renoncer à leur Ligue damnable, puiſqu'ils perſiſtoient à refuſer de le faire par le reſpect qu'ils devoient à leur Souverain*, il ne laiſſa pas de faire publier une nouvelle Proclamation, dans laquelle il ſembloit faire aux Ecoſſois mécontens les promeſſes les plus ſatisfaiſantes. „ Pour ôter plus manifeſtement, *y diſoit-il*, tous les ſcrupules des eſprits de nos Sujets, nous aſſurons par ces Préſentes, que ni préſentement ni à l'avenir, nous n'enjoindrons la pratique des Canons & de la Liturgie, *que d'une maniere conforme aux Loix*, qui fera connoître à nos Sujets que nous n'avons pas deſſein d'*introduire aucune Innovation* dans la Religion, ni dans les Loix du Royaume. Pour cet effet nous avons ordonné, que tous les Actes du Conſeil faits ſur ce ſujet, & touchant la haute Commiſſion, demeurent ſans force. Nous prendrons ſoin de rectifier tout, *par l'avis & avec l'aſſiſtance de notre Conſeil*, d'une telle maniere qu'il ne ſe fera *rien qui ſoit contraire aux Loix*, ni qui puiſſe être un *juſte* ſujet de Grief à nos Sujets. Quant à ce qui doit être agité de plus dans des Aſſemblées Générales ou dans le Parlement, pour bien établir la Religion *préſentement* profeſſée, & pour le paiſible Gouvernement de l'Egliſe, nous le prendrons en conſidération dans une Aſſemblée Générale, ou dans un Parlement que nous convoquerons *dès que nous le pourrons convenablement.*

Ses menaces contre les Confédérés.

Nouvelle Proclamation ambiguë.

Cette Proclamation fut publiée par le Marquis d'*Hamilton*, à qui le Roi l'avoit donnée en l'envoyant en Ecoſſe en qualité de ſon Grand-Commiſſaire, mais avec ordre de n'en faire uſage qu'en cas qu'il ne lui fût pas poſſible de calmer, ou de rallentir l'agitation des eſprits, ſans les amuſer de l'eſpérance que le Roi auroit quelque égard à leurs Griefs. Mr. *de Larrey* fait ici une réflexion bien judicieuſe. Si d'un côté, dit-il, la Ligue des Ecoſſois paroit ſéditieuſe, le procédé de la Cour paroît, de l'autre, peu digne d'un bon & d'un ſage Roi, qui doit à ſes Sujets plus de modération & de bonne-foi. En effet *Charles* écrivit à ſon Grand-Commiſſaire pluſieurs Lettres, où il lui recommande dans l'une *de gagner du tems, en amuſant les Confédérés juſqu'à ce que ſes Armées & ſes Flottes fuſſent prêtes*; dans une autre, *de ne penſer qu'à tirer les choſes en longueur, comme il ne penſoit de ſon côté qu'à détruire ces Ligués & leur damnable Covenant.*

Le Grand Commiſſaire eſt reçu avec beaucoup de froideur & peu de reſpect.

Quoique les Ecoſſois n'euſſent aucune connoiſſance du contenu de ces Lettres, ils ne douterent point que le Grand-Commiſſaire ne leur fût envoyé pour leur tendre de nouveaux piéges; auſſi le reçurent-ils avec beaucoup de froideur & peu de reſpect, bien réſolus de lui réſiſter vigoureuſement, s'il vouloit faire valoir ſon autorité, & de veiller plus que jamais ſur toutes les pratiques détournées qu'on pourroit mettre en œuvre contre eux. Ce redoublement de méfiance porta les Tables à tâcher de ſe ſaiſir d'un Vaiſſeau qu'elles apprirent que le Roi envoyoit chargé d'armes pour munir le Château d'Edimbourg; & après avoir manqué leur coup, à mettre une garde proche du Château, pour empêcher qu'on ne les y fît entrer. Le Roi eut bien de la peine à digérer cet affront; mais les Mécontens ne croyoient pas qu'il y eût de la prudence de s'expoſer à être ſurpris, ſous prétexte que la rupture n'étoit pas encore entiere. Dans ce même tems-là, ils reçurent deux Vaiſſeaux chargés d'armes pour leur ſervice. Mr. *de Rapin* ne marque point d'où venoient ces Vaiſſeaux. Si je diſois que c'étoit apparemment de France, je ſerois fondé ſur ce que le Cardinal *de Richelieu*, pour ſe venger de la Cour d'Angleterre, qui avoit fait échouer l'entrepriſe qu'il avoit formée ſur Dunquerque, fit paſſer un Agent en Ecoſſe pour y fomenter les brouilleries, & pour aſſurer les Confédérés que la France ne leur manqueroit pas au beſoin. Mylord *Clarendon* dit en propres termes, que ce Prémier Miniſtre *fournit aux Ecoſſois des Armes & des Munitions, & leur promit de les aſſiſter dans toutes les entrepriſes où ils voudroient s'engager* (5).

Les Tables poſent une Garde autour du Château d'Edimbourg, pour empêcher le Roi d'y faire entrer des armes, &c.

Demandes du Grand Commiſſaire aux Mécontens.

Enfin, le Grand-Commiſſaire, s'étant rendu à Edimbourg, demanda trois choſes aux Mécontens.

1. Qu'ils fiſſent ſavoir tout d'un coup, ce qu'ils deſiroient du Roi pour leur entiere ſatisfaction.

2. Qu'ils

vrier 163$\frac{8}{9}$, qu'il publia, ſous prétexte d'informer ſes Sujets d'Angleterre des excès de deſobéiſſance & de ſedition où les Ecoſſois s'étoient déja portés, & des préparatifs de Guerre qu'ils faiſoient en toute diligence & avec trop de ſucces pour permettre à Sa Majeſté de ne pas mettre en état de defenſe, & en ſureté, ſon Autorité, ſa Perſonne, & ſon Royaume d'Angleterre, viſiblement menacé & à la veille d'être ravagé & envahi. Voyez ci-après Actes de 1638. N. 28.

(5) Mémoires Hiſt. des Guerres Civ. de la Gr. Bretagne, T. I. p. 163 & 164. de la Traduction Françoiſe.

Charles I. 1638.

2. Qu'ils rentraſſent dans l'obéiſſance du Roi.
3. Qu'ils renonçaſſent à leur *Covenant*.
Leur Réponſe fut :
1. Qu'ils demandoient une Aſſemblée Générale & un Parlement.
2. Qu'ils ne pouvoient rentrer dans l'obéiſſance du Roi, puiſqu'ils n'en étoient jamais ſortis.
3. Qu'ils renonceroient auſſitôt à leur Baptême qu'à leur *Covenant*.

Proteſtation des Mécontens.

Des réponſes ſi fermes & ſi préciſes firent juger au Marquis d'*Hamilton* qu'il étoit tems de mettre au jour la Proclamation, qui lui avoit été confiée. Cette Proclamation ne fut pas plutôt lue & publiée, dans le Marche d'Edimbourg, que les Tables firent lire publiquement dans le même lieu, une Réponſe en forme de Proteſtation, où elles relevoient „ les ambiguïtés „ dont on continuoit à uſer envers eux ; les reſtrictions ajou„ tées aux Promeſſes que le Roi ſembloit leur faire, reſtric„ tions au moyen deſquelles, bien loin de s'engager à rien qui „ pût calmer leurs craintes, Sa Majeſté laiſſoit aux Evêques la „ liberté de pratiquer les Innovations dont on ſe plaignoit ; pen„ dant que d'un autre côté, la Proclamation traitoit de frivo„ les les Griefs de la Nation, & de rebelles les Requêtes, les „ Repréſentations, & les autres démarches légitimes qu'elle „ faiſoit pour obtenir la reſtitution de ſes Droits.

Le Marquis fait un Voyage à la Cour.

Le Grand-Commiſſaire, étant mieux inſtruit des affaires d'Ecoſſe, par ce qu'il avoit vû de ſes propres yeux, crut néceſſaire qu'il en allât lui-même informer le Roi. Il fit donc un Voyage à la Cour, & en revint peu de tems après, muni d'un Pouvoir de convoquer une Aſſemblée Générale & un Parlement.

Etant de retour, il fait des propoſitions artificieuſes aux Mécontens.

Mais à l'égard de l'Aſſemblée Générale, il fit préſenter aux Tables onze Articles, qui étoient autant de conditions ſous leſquelles il vouloit bien la convoquer. Ces conditions rompoient les meſures qu'il ſavoit que les Mécontens avoient priſes pour avoir la ſupériorité des voix dans cette Aſſemblée. C'étoit de faire enſorte qu'on y députât des Anciens Laïques, qui fuſſent gens d'autorité, & dont le nombre ſurpaſſât celui des Miniſtres; les Ecoſſois ne s'étant que trop apperçus, depuis l'Aſſemblée Générale tenue à Glaſgow en 1610, combien facilement le Roi pouvoit gagner cette ſupériorité parmi les Miniſtres, ſoit par la crainte, ſoit par l'eſpérance, ou par des faveurs préſentes & effectives. D'ailleurs les Tables ſe propoſoient de faire que les Miniſtres qui devoient être députés à l'Aſſemblée Générale qu'elles demandoient, fuſſent élus non ſeulement par les Miniſtres mêmes de chaque Presbytere, mais auſſi par les Anciens Laïques. Les Articles propoſés par le Grand-Commiſſaire rompant viſiblement, je l'ai déja dit, toutes ces meſures, furent rejettés. Il ne ſe rebuta point, & ſous prétexte d'uſer de condeſcendance avec les Mécontens, il réduiſit les onze Conditions à ces deux :

Qui les rejettent.

1. Qu'aucun Laïque ne ſeroit admis à donner ſa voix pour l'élection des Miniſtres, qui devoient être députés à l'Aſſemblée, ni aucun autre que les Miniſtres mêmes de chaque Presbytere.

2. Que l'Aſſemblée ne détermineroit rien que par voie de Remontrance, ſur les Actes du Parlement.

Ces deux Conditions furent auſſi rejettées, la prémiere, parce qu'elle rendoit inutiles les meſures dont nous venons de parler ; & la ſeconde, parce qu'elle ôtoit à l'Aſſemblée Générale le droit de rien ſtatuer contre les Innovations introduites depuis l'année 1606, & dont la plupart étoient fondées ſur des Actes de Parlement, regardés comme nuls par les Mécontens.

Situation des Affaires.

Voilà donc toute cette affaire réduite à ce point, qu'il n'étoit plus queſtion à l'égard des Tables d'examiner ſi elles avoient droit d'exiger l'abolition des Innovations faites & fondées depuis 1606, ſur des Actes de Parlement, mais de chercher les moyens les plus propres pour ſe procurer la ſatisfaction qu'elles demandoient ; & à l'égard du Roi, de trouver les moyens les plus convenables de maintenir la validité de ces Actes, & de diſſiper l'orage qui ſe formoit en Ecoſſe.

Le Marquis retourne en Angleterre.

Le Marquis d'*Hamilton*, voyant que les Tables qui étoient compoſées de tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens dans le Royaume, étoient trop ſur leurs gardes pour ſe laiſſer facilement ſurprendre, leur dit, qu'il avoit réſolu de faire un ſecond Voyage en Angleterre, pour informer le Roi de l'état des choſes, & qu'il eſpéroit de porter Sa Majeſté à leur accorder une Aſſemblée Générale, telle qu'ils la deſiroient ; mais qu'il exigeoit d'eux de ne point procéder à l'élection des Députés, avant ſon retour, qu'il fixa au 20 Septembre. Les Tables le lui promirent, quoiqu'avec bien de la peine ;

Précautions que les Tables prirent pendant ſon abſence.

mais elles ne laiſſerent pas de réſoudre, pendant ſon abſence, que, pour prévenir tout nouveau délai, on procéderoit le 22 Septembre prochain, aux élections d'une Aſſemblée Générale qui ſe tiendroit ou avec la permiſſion du Roi, s'il vouloit l'accorder, ou ſans ſon aveu. Enſuite elles prirent toutes les meſures poſſibles pour avoir une Aſſemblée à leur dévotion, en quoi elles réuſſirent parfaitement.

Charles I. 1638.

Le Marquis de retour publie une nouvelle Proclamation.

Le Grand-Commiſſaire fut de retour au tems marqué, & fit publier d'abord une Proclamation contenant en ſubſtance :

1. Que le Roi révoquoit la Liturgie, le Livre des Canons, la Haute Commiſſion, & les cinq Articles de *Perth*.

2. Qu'à l'avenir, les Evêques ſeroient cenſurables par l'Aſſemblée Générale.

3. Qu'il ordonnoit à tous ſes Sujets d'Ecoſſe de ſigner la Confeſſion de Foi de l'année 1580, avec le Serment qu'il y avoit annexé.

Après avoir fait publier cette Proclamation, le Grand-Commiſſaire convoqua, le 22 Septembre, une Aſſemblée Générale à *Glaſgow*, pour le 21 Novembre prochain, & un Parlement à *Edimbourg*, pour le 15 Mai de l'année ſuivante 1639.

Ce n'étoit pas ſans raiſon, que les Mécontens avoient craint quelque nouveau piége de la part du Roi. En effet, le Serment qu'il avoit annexé au *Covenant* portoit, qu'on juroit de maintenir la Religion *maintenant profeſſée*, termes par leſquels il déſignoit l'Epiſcopat ; Piége groſſier, dit Mr. *de Rapin*, & qui faiſoit un ſi grand tort aux affaires du Roi, que, pour en arrêter les mauvais effets, le Conſeil ſe vit obligé de faire un Acte, pour déclarer que le ſens du Serment étoit de maintenir la Religion telle qu'elle étoit profeſſée en Ecoſſe en 1580. Mais les Tables oppoſerent à cet Acte une Proteſtation pour montrer que la Déclaration du Conſeil étoit inſuffiſante, & ne ſervoit qu'à mieux faire voir combien la Cour agiſſoit peu rondement. Ce n'étoit pas là de quoi faire attendre au Roi une bonne iſſue de l'Aſſemblée prochaine.

L'Aſſemblée ſe tient au jour marqué.

Cette Aſſemblée ouvrit ſes Séances à *Glaſgow*, au jour marqué ; & comme dans celle de 1610, & dans les ſuivantes, le Roi *Jaques* s'étoit aſſuré par avance de la pluralité des ſuffrages pour y faire réſoudre tout ce qu'il ſouhaitoit, les Tables avoient pris les mêmes précautions pour faire annuller dans celle-ci tout ce qui ne leur plaiſoit pas.

Le Parti du Roi y eſt très foible.

En effet, le parti du Roi y étoit ſi foible, qu'*il n'oſoit lever la tête* ; les Evêques n'y ayant comparu que par Procureur, non pour reconnoître l'autorité de l'Aſſemblée, mais pour en décliner le Tribunal ; & ils n'y auroient envoyé perſonne, ſi elle ne les avoit pas cités,

Les Evêques y ſont cités pour des Crimes énormes.

ſur une accuſation en forme portée contre eux, par un grand nombre de Seigneurs, Barons, Gentilshommes, Miniſtres, Bourgeois, qui n'étoient pas Députés à l'Aſſemblée, mais qui étoient munis de l'autorité & des ordres précis du Presbytere d'Edimbourg, à qui ils s'étoient adreſſés. Les Chefs de cette Accuſation étoient horribles (1), & l'on auroit de la peine à en croire le récit, ſi *Rushworth* ne la rapportoit, comme l'ayant recueillie des Originaux, & ſi le Presbytere d'Edimbourg n'avoit ordonné que la lecture en ſeroit faite publiquement dans toutes les Egliſes. Cependant Mr. *de Rapin* ne paroît pas y ajouter beaucoup de foi, puiſqu'il dit que le principal Article de l'Accuſation rouloit ſur ce que *David Lindſey*, Evêque de cette Capitale, & ſes Confreres, n'avoient pas ſatisfait aux conditions que l'Aſſemblée Générale de *Montroſe* leur avoit impoſées.

Ils déclinent l'autorité de l'Aſſemblée Generale.

Le Marquis d'*Hamilton* prévoyant que les affaires ne tourneroient point au gré de Sa Majeſté, ne ſongea qu'aux moyens de diſſoudre l'Aſſemblée. Il y préſidoit en qualité de Grand-Commiſſaire du Roi ; & quoiqu'il n'y eût pas voix délibérative, non plus que les Membres du Conſeil (2), qui y aſſiſtoient auſſi, il voulut obliger les Députés à lire un *Déclinatoire* des Evêques, c'eſt-à-dire une Proteſtation de nullité contre l'Aſſemblée, que le Docteur *Hamilton* venoit de préſenter dans le tems qu'on alloit procéder au choix d'un Modérateur.

Choix d'un Moderateur & d'un Secretaire.

On répondit au Marquis, qu'il n'y avoit point d'Aſſemblée ſans Modérateur ; & ſans s'arrêter aux Proteſtations qu'il fit enregîtrer, cette dignité fut conférée d'une commune voix au Miniſtre *Alexandre Hinderſon* (3), & celle de Secrétaire à *Archibald Johnſton*.

Examen des Commiſſions des Députés.

Les 3e. 4e. & 5e. jours furent employés à examiner les Commiſſions des Députés, nonobſtant les oppoſitions & les Proteſtations réitérées du Grand-Commiſſaire, qui inſiſtoit toujours ſur ce que le Déclinatoire des Evêques devoit être lu avant que cet Examen pût ſe faire, parce que ce Déclinatoire contenoit des raiſons qui faiſoient voir que l'élection de la plupart des Députés étoit nulle. On lui répondit encore, que l'Aſſemblée n'étoit pas formée, tant qu'on n'avoit point examiné & approuvé les Commiſſions de ceux qui y étoient Députés.

Le Déclinatoire eſt lu. Raiſons qu'on y allegue.

Enfin le 6 jour, 27 Novembre, le Déclinatoire fut lu. Les principales raiſons que les Evêques y alléguoient contre l'Aſſemblée, étoient tirées de l'établiſſement de la Hiérarchie de la Primitive Egliſe, qui ſubordonnoit les Prêtres, ou les ſimples Miniſtres, aux Evêques : à quoi ils ajoutoient, que les Miniſtres Presbytériens s'étant déclarés leurs Parties formelles, ils ne pouvoient être leurs Juges.

Réponſe à ces Raiſons.

Pour réponſe à leur prémiere raiſon, dit Mr. *de Larrey*, on lut les Canons de la Diſcipline Presbytérienne d'Ecoſſe autoriſée

(1) Il s'agiſſoit d'*Héreſie*, de *Simonie*, de *Parjure*, de *Fornication*, d'*Adultere*, d'*Inceſte*. Voyez *Rushworth* Volume II. & *de Larrey* Vol. 4. p. 132.

(2) C'étoient les Comtes de *Traquair*, de *Roxbourg*, d'*Argile*, de *Lauderdale*, de *Southesk*, & le Chevalier *Louis Stuart*.

(3) C'eſt un des trois Miniſtres d'*Edimbourg*, dont le Peuple ſoulevé avoit, l'année précédente, demandé avec menaces que l'interdiction fût levée inceſſamment. Les deux autres ſe nommoient *Ramſey* & *Rollock*. On verra dans la ſuite *Hinderſon* accompagner les Députés d'Ecoſſe à Londres, & faire dans cette Capitale la plus éclatante figure qu'un Député, car il l'étoit auſſi, & un Prédicateur puiſſent faire. Egalement vif dans ſes Prédications & dans les Confe-

ſée par le Roi & les Parlemens (4). On oppoſa à la ſeconde le Decret du Synode de Dordrecht approuvé des Evêques Anglois qui s'y étoient trouvés, contre le Déclinatoire des Arminiens.

Le Grand Commiſſaire diſſous l'Aſſemblée.

Le ſeptieme jour, 28 de Novembre, il fut propoſé dans l'Aſſemblée de déliberer ſi on jugeroit l'affaire des Evêques, nonobſtant leur Déclinatoire. Comme après pluſieurs Diſcours qui furent faits ſur ce ſujet, le Modérateur alloit recueillir les voix, le Grand-Commiſſaire prit la parole, & dit, que puiſqu'ils prétendoient s'attribuer le droit de juger les Evêques, à quoi il ne pouvoit conſentir, il caſſoit l'Aſſemblée, au nom & en l'autorité de Sa Majeſté.

Obſervation de Mr. de Rapin ſur ce ſujet.

Si l'on demande pourquoi le Marquis d'*Hamilton*, qui avoit ſu longtems auparavant que cette affaire ſeroit miſe ſur le tapis, ne s'étoit point déterminé à ne pas ouvrir l'Aſſemblée, auſſitôt, & plutôt même qu'à la diſſoudre dès le ſeptieme jour, Mr. *de Rapin* répond, que *le Grand-Commiſſaire n'avoit pas voulu donner aux Mécontens l'avantage de ſe plaindre avec raiſon qu'il les avoit amuſés de l'eſpérance d'une Aſſemblée qu'il n'avoit pas deſſein de tenir.*

Remarque ſur cette Obſervation.

Mais le Grand-Commiſſaire ne devoit-il pas voir que la diſſolution de l'Aſſemblée, & le motif de cette diſſolution, donneroient aux Mécontens un plus grand avantage, en leur donnant lieu de publier & de montrer évidemment à tout le monde qu'il n'y avoit aucun fonds à faire ſur les Proclamations les plus expreſſes? puiſqu'après avoir déclaré dans la derniere, que les Evêques ſeroient à l'avenir ſoumis à la Juriſdiction de l'Aſſemblée Générale, on avoit permis qu'ils en déclinaſſent l'autorité; on avoit même ouvertement appuyé leur Déclinatoire, & l'on en étoit venu à diſſoudre l'Aſſemblée, en lui déclarant que c'étoit pour l'empêcher d'examiner les accuſations portées contre leur mauvaiſe conduite. D'ailleurs, comme le dit fort bien dans la ſuite Mr. *de Rapin*, il étoit aiſé de prévoir que des gens qui avoient voulu tenir une Aſſemblée quand même le Roi auroit refuſé d'y conſentir, ne ſeroient pas diſpoſés à ſe ſéparer ſi aiſément, & à laiſſer ainſi échaper une occaſion, qui leur paroiſſoit ſi avantageuſe pour ſe rétablir dans la poſſeſſion de leurs Droits. A quoi il faut ajouter, que c'étoit engager les Mécontens à lever l'étendart d'une Revolte ouverte & formelle; choſe qu'il avoit réſolu d'éviter, ou du moins d'éloigner, parce que la mauvaiſe diſpoſition des eſprits en Angleterre ne lui permettoit pas de faire encore des efforts aſſez conſidérables pour réduire l'Ecoſſe, qui étoit toute dans le parti des Mécontens.

L'Aſſemblée refuſe de ſe ſéparer.

L'Aſſemblée connoiſſoit ſi bien ſes forces, & combien peu le Roi étoit en état de ſe faire obéir, que le Modérateur ayant mis en délibération, ſi elle ſe devoit ſéparer, tous les Députés répondirent unanimement que Non. Ainſi malgré la Diſſolution ordonnée au nom du Roi, & malgré une Proclamation qui fut publiée le lendemain, & à laquelle on ſe contenta de répondre à l'ordinaire par une Proteſtation, l'Aſſemblée continua ſes ſéances & ne les finit qu'avec l'année. Elle fit pendant ce tems-là divers Actes, d'une vingtaine deſquels Mr. *de Rapin* nous rapporte ici les titres; & ces titres ſuffiſent pour montrer que l'Aſſemblée ſuivit de point en point les directions que les Tables avoient données, & exécuta ce qu'elles avoient réſolu. Non ſeulement, quatorze Evêques furent condamnés & excommuniés, mais l'Epiſcopat fut aboli & la Réformation remiſe en Ecoſſe ſur le pié qu'elle y avoit été originairement établie, & qu'elle y avoit ſubſiſté, juſqu'à ce que *Jaques VI*, devenu Roi d'Angleterre ſous le nom de *Jaques I*, ſe fut entêté d'introduire dans ſon ancien Royaume le Gouvernement Epiſcopal ſur les ruines du Presbytérien.

L'Aſſemblée declare que l'Epiſcopat eſt aboli dans la Confeſſion de 1580.

L'Aſſemblée eut la précaution de déclarer par un de ces Actes, que la Confeſſion de Foi de l'année 1580 contenoit *virtuellement* l'abjuration de l'Epiſcopat. Mais comme il s'enſuivoit delà, que ceux qui avoient ſigné cette Confeſſion telle que *Charles* l'avoit envoyée par ſon Grand-Commiſſaire, étoient cenſés avoir ſigné l'abolition de l'Epiſcopat, le Grand-Commiſſaire ſe hâta de publier une explication toute différente, dans laquelle il s'efforçoit de prouver que l'Epiſcopat ſubſiſtoit en 1580, & que par conſéquent, en ſignant la Confeſſion de cette année-là, on ne pouvoit pas être cenſé abjurer l'Epiſcopat.

Explication contraire du Grand Commiſſaire.

Les Ecoſſois firent à cette Explication une Réponſe fort longue; & c'eſt principalement à ces deux Pieces qu'il faut appliquer la remarque que Mr. *de Rapin* a faite ci-devant, touchant l'équivoque qui ſe trouve dans le nom d'Evêques, & qui vient de ce qu'on a confondu le *Bénéfice*, & l'*Office*. Enfin l'Aſſemblée eut encore la précaution importante d'ordonner qu'il ſe tiendroit tous les ans, & même plus fréquemment, ſelon le beſoin, une Aſſemblée Générale; aſſignant par ce même Acte la prochaine à *Edimbourg*, le troiſieme Mécredi du mois de Juillet 1639; & défendant par un autre Acte de choiſir pour Anciens ceux qui n'auroient pas ſigné le *Covenant*, dans le mois de Février prochain.

Telle fut la concluſion de cette Aſſemblée, qui exécuta avec tant de hauteur ce que le Roi avoit craint le plus. Les Mécontens oſerent même demander à Sa Majeſté l'approbation de leurs Actes, prétendant qu'ils n'avoient rien fait contre ſon ſervice, ni contre le Bien public de l'Etat & de l'Egliſe, mais qu'au contraire ils avoient travaillé pour la gloire de Dieu, le maintien de la Religion, & l'honneur du Roi, par la proſcription de l'Impiété & par le rétabliſſement du Gouvernement légitime de l'Egliſe d'Ecoſſe.

Année 1639.

Quinzieme du Regne de *Charles I.*

Il ne reſtoit donc plus au Roi, pour ranger les Ecoſſois à ſes volontés, d'autre moyen que celui des armes; & c'eſt à quoi il s'etoit déterminé, dès qu'il fut informé que l'Aſſemblee Générale de *Glasgow* ſe continuoit elle-même par ſa propre autorité, & que le Peuple approuvoit cette conduite.

Deux Partis en Angleterre.

Il y avoit alors en Angleterre deux Partis: l'un de la Cour & des Epiſcopaux rigides, qui condamnoient les Ecoſſois de rejetter la Hiérarchie de l'Egliſe établie parmi eux depuis trente ans par des Actes de Parlement. Ceux-ci traitoient les Confédérés de Rebelles, & ſouhaitoient de les voir punir de leur rebellion. L'autre Parti étoit compoſé de *Puritains:* mais ſous ce nom étoient compris, non ſeulement les *Puritains* de Religion, mais encore les *Puritains* d'Etat, c'eſt-à-dire, tous ceux qui croyoient que le Roi uſurpoit un pouvoir qui ne lui appartenoit pas. Ce Parti, quoique ſans charges, ſans emplois, & continuellement opprimé, étoit néanmoins beaucoup ſupérieur en nombre au prémier, comme il parut bien dans la ſuite. Ceux-ci diſoient que les Rois *Jaques* & *Charles*, ayant manifeſtement introduit des nouveautés dans l'Egliſe d'Ecoſſe, les Ecoſſois avoient raiſon de demander que les choſes fuſſent rétablies ſur l'ancien pié. Ainſi, il n'y avoit guere moins de Mécontens en Angleterre qu'en Ecoſſe, & cependant ce n'étoit que par le ſecours des Anglois que *Charles* pouvoit lever des forces capables de réduire les Ecoſſois. Comment donc lever ces forces? Convoquer un Parlement? Mais l'expérience avoit fait aſſez connoître que cette Aſſemblée n'accorderoit aucun Subſide, tant que les Griefs de la Nation ne ſeroient pas redreſſés. D'ailleurs les Anglois pouvoient naturellement demander, par quelle raiſon ils étoient obligés d'employer leurs biens & leurs vies, pour ſoutenir les intérêts particuliers du Roi en Ecoſſe.

Le Roi ſuppoſe que c'eſt une Guerre défenſive.

Et ordonne aux Seigneurs de lui amener des Troupes à Yorck.

Pour remédier à ces inconvéniens, *Charles* fit deux choſes. 1. Il publia que les Ecoſſois n'étoient pas ſeulement des rebelles & des ſéditieux, mais qu'ils avoient déja levé une Armée, à deſſein d'envahir l'Angleterre; d'où il inféroit, qu'il étoit obligé de pourvoir à la défenſe du Royaume. 2. Il envoya des ordres à la Nobleſſe de ſe rendre à *Yorck*, le 1. d'Avril ſuivant, chacun avec autant de Cavalerie qu'il pourroit lever (5), & d'informer la Cour dans quinze jours du nombre de Cavaliers qu'il pourroit y amener. C'eſt ainſi qu'autrefois les Rois d'Angleterre ſe mettoient en état de réſiſter aux Invaſions, ou déja faites, ou dont ils étoient menacés. Mais il y avoit entre l'ancienne maniere & celle-ci deux différences notables, qui n'étoient point à l'avantage du Roi, comme Mr. *de Rapin* l'a fort bien expliqué. Outre cela, *Charles* ſe contentoit de ſuppoſer ſimplement que les Ecoſſois avoient deſſein d'envahir l'Angleterre, quoiqu'il n'y eût aucun ſujet de rupture entre les deux Royaumes, & qu'il fût connu de tout le monde que les Confédérés ſavoient très bien qu'ils ſeroient perdus ſans reſſource, ſi l'Angleterre entroit volontairement dans les deſſeins du Roi. Delà vient que les Amis qu'ils avoient en Angleterre leur ayant conſeillé de ſe purger le plus clairement qu'il leur ſeroit poſſible du Crime de Rebellion dont le Roi les accuſoit, & d'éviter de rien faire qui pût engager les Anglois dans cette Guerre, les Confédérés eurent ſoin de répandre en Angleterre pluſieurs Ecrits où ils expliquoient, avec toute la clarté poſſible, les cauſes de leurs Mécontentemens, & les deſſeins du Roi de s'attribuer, tant dans la Religion que dans les affaires Civiles, un Pouvoir arbitraire; à quoi les deux Nations avoient un intérêt égal de s'oppoſer. Ces Ecrits furent très favorablement reçus en Angleterre, & entre autres celui que les Confédérés y publierent le 4 de Février de cette année, en forme d'Apologie, où ils rendoient compte de leur Aſſemblée de *Glasgow*, aux Anglois; conjurant la Nation en corps de n'ajouter point de foi aux calomnies de leurs Ennemis, & d'entrer avec eux dans la défenſe d'une Cauſe qui étoit commune aux deux Royaumes, puiſqu'il s'agiſſoit de conſerver la même Religion, la même Liberté, & d'empêcher l'étendue exorbitante de la Prérogative Royale. Le Roi fulmina cette Apologie par une Proclamation du 27 du même mois. Après cela, comment pouvoit-il ſe flater de perſuader à perſonne, que des gens qui ne ſe trouvoient point aſſez forts pour ſe ſoutenir tout ſeuls, levoient une Armée pour envahir ceux dont ils implo-

férences, il entraînoit tous ſes Auditeurs dans ſes ſentimens. Au reſte, Mr. *Burnet* n'en fait pas un Portrait ſi avantageux, quoiqu'il diſe que *Henderſon* étoit le plus ſage & le plus grave des Miniſtres d'Edimbourg. Voy. auſſi *Clarendon* T. I. p. 260.

(4) On auroit pu lire auſſi le ſecond Article de la Proclamation que le Roi avoit fait publier depuis peu par ſon Grand-Commiſſaire.

(5) Mylord *Clarendon* Tom. I. p. 149 & 150 de la Traduction Françoiſe.

CHARLES I. 1639.

ploroient l'aſſiſtance ? Mais *Charles* ne ſe piqua jamais de raiſonner plus conſéquemment qu'il n'agiſſoit. Je rappelle ici volontiers la réflexion que Mr. de *Rapin* a faite ailleurs: il ſemble, dit-il, que certains Princes s'imaginent qu'ils ont un ſouverain pouvoir, non-ſeulement ſur les corps de leurs Sujets, mais encore ſur leurs jugemens, pour faire accroire les choſes les plus abſurdes. Au reſte, les Confédérés ſuivirent ſi bien l'autre partie du conſeil qui leur étoit venu d'Angleterre, que lorſque leurs Troupes furent en Campagne, & que le Roi leur eut défendu de s'approcher plus près que de dix milles des Frontieres d'Angleterre, ils obéirent exactement à cet ordre, & firent voir manifeſtement par-là que la Guerre n'étoit que défenſive de leur côté.

Obſervation ſur la maniere dont le Roi raiſonnoit & agiſſoit.

Le Roi taxe les Provinces à lui fournir un certain nombre de Troupes, &c.

Outre la Cavalerie que la Nobleſſe devoit amener à *Yorck*, toutes les Provinces furent taxées à fournir un certain nombre de Fantaſſins, de Cavaliers, de Dragons, de Chevaux d'Artillerie & une certaine quantité de Munitions. De plus, on équipa une Flotte de ſeize Vaiſſeaux de Guerre. Mais comme il falloit de l'argent pour entretenir ces Forces, & que le Roi s'obſtinoit à ne point convoquer de Parlement, on eut recours aux taxes & aux emprunts, on continua la levée du *Ship-Money*; toutes voies extrêmement odieuſes à la Nation; à quoi l'on ajouta deux moyens qui ne le furent pas moins: le prémier fut de demander, par l'entremiſe de l'Archevêque de *Cantorbery*, une contribution volontaire au Clergé: & l'autre, de faire écrire la Reine aux Catholiques, pour les exhorter à ſecourir le Roi dans cette preſſante néceſſité. Ces deux moyens, ajoute Mr. de *Rapin*, produiſirent à peu près ce que le Roi en avoit attendu.

Il demande de de l'argent au Clergé & aux Catholiques.

Les Ecoſſois ſe mettent en défenſe.

Pendant que le Roi faiſoit ſes préparatifs, les Ecoſſois aſſemblerent auſſi des Troupes, ſur leſquelles ils fondoient cependant moins leurs eſpérances, que ſur les intelligences qu'ils avoient en Angleterre, & juſque dans la Cour même. On a ſoupçonné le Marquis d'*Hamilton*, l'un des Favoris de *Charles*, de n'avoir pas, dès ce tems-là, ſervi ſon Maitre fidelement.

Le Roi fait la revue de ſon Armée qui ſe trouve forte de plus de 20000 hommes.

Le 17 d'Avril, N. S., le Roi partit de Londres pour ſe rendre à *Yorck*, où étoit le rendez-vous de ſon Armée, qui ſuivant la revue qu'il en fit le 19 de Mai, ſe trouva forte 19614 hommes, outre les Gardes du Corps, les Garniſons de *Barwick* & de *Carliſle*, & cinq mille hommes qui étoient ſur la Flotte deſtinée à faire une deſcente en Ecoſſe, ſous le commandement du Marquis d'*Hamilton*, pour ſe joindre aux Troupes que les Partiſans du Roi avoient promis de tenir prêtes (1). *Charles* s'arrêta quelque tems à *Yorck*, où les Nobles du Nord d'Angleterre, & quelques autres qui n'avoient pas pu l'accompagner d'abord, vinrent le joindre. Là il ſe paſſa déja des choſes qui ont fait dire à Mylord *Clarendon*, qu'il auroit mieux fait de demeurer à Londres, & de laiſſer à ſes Généraux le ſoin de cette expédition. Il auroit vaincu ſes Ennemis en très peu de tems, & réduit toute l'Ecoſſe à ſon obéiſſance (2). Plus d'un Roi a donné lieu de faire la même réflexion.

Il ſe flatte que les Ecoſſois ſe ſoumettront ſans aucune reſiſtance.

Il partit enfin d'*Yorck*, ſe flattant que les Ecoſſois ſe ſoumettroient d'eux-mêmes, effrayés à la vue d'une Armée ſi belle, & quand ils ſauroient que la Nobleſſe Angloiſe, s'intéreſſoit dans la querelle de leur Roi. Mais, comme le dit fort bien le même Auteur que nous venons de citer, *Charles* ne penſoit pas, qu'il y a peu de fonds à faire ſur un aſſemblage de gens qui ne marchent pas de leur bon gré, & qui ſont diviſés de ſentimens & d'intérêts. C'eſt ce qu'il éprouva bientôt, lorsqu'étant entré en Ecoſſe à la tête de ſes Troupes, la plupart de ſes Généraux lui conſeillerent, ſur l'avis de l'approche des Confédérés, de ne pas donner bataille, quoique ſon Armée fût de beaucoup ſupérieure à la leur: ce qu'il ne pouvoit attribuer qu'au peu d'envie qu'ils avoient d'expoſer leurs vies pour ſon ſervice.

Les Ecoſſois demandent la Paix.

Quoique les deux Partis euſſent également réſolu de ſe tenir ſur la défenſive, les deux Armées étoient ſi proches l'une de l'autre, qu'on ne pouvoit guere éviter les hoſtilités, & même d'en venir enfin à un combat. Mais dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, le Lord *Dumferling*, Ecoſſois, arriva au Camp du Roi avec un Trompette, & préſenta au Roi de la part des Confédérés une très humble Requête, par laquelle ils le ſupplioient de nommer des Commiſſaires pour traiter de la Paix. La Requête fut reçue favorablement; les Commiſſaires furent nommés, les Conférences commencerent le 11 de Juin, & après quelques diſcuſſions & quelques explications demandées par écrit de la part du Roi, on convint le 17: Que de part & d'autre les Armées de Terre & de Mer ſeroient licenciées: Que les Places & les Fortereſſes, où les Confédérés avoient Garniſon, ſeroient remiſes au Roi: Que le Roi feroit rendre les Perſonnes, les Vaiſſeaux & les Biens, ſaiſis depuis le 1. de Novembre paſſé: Que Sa Majeſté tenoit tous les Confédérés pour ſes bons & fideles Sujets, ſans qu'on pût leur imputer rien au ſujet de la préſente Guerre. Enfin, le Roi leur permit de convoquer une Aſſemblée Générale pour le 6 d'Août ſuivant à *Edimbourg*; & promit d'y convoquer, de ſon côté, pour le 20 du même mois, un Parlement, qui confirmeroit les Decrets de l'Aſſemblée.

Conventions pour la Paix.

CHARLES I. 1639.

Ambiguïté affectée dans les demandes des Ecoſſois & dans le conſentement du Roi.

Ces *Articles*, qu'on nomma *de Pacification*, étoient plutôt une Suſpenſion d'armes qu'une Paix, puiſqu'ils ne regloient que ce qui s'étoit paſſé depuis la rupture, ſans toucher au ſujet même qui y avoit donné lieu. Les deux Partis n'y chercherent qu'à ſe faire illuſion l'un à l'autre; chacun d'eux s'en apperçut, & chacun fit ſemblant de ne pas l'appercevoir, bien réſolu de profiter de la prémiere occaſion favorable qui ſe préſenteroit de faire valoir ſes prétentions. Mr. de *Rapin* fait ici un détail des embaras où ſe trouvoient tant le Roi que la Confédération, & dont l'un & l'autre chercha à ſe tirer avec honneur, à la faveur de l'ambiguïté des termes qui furent employés par les Ecoſſois dans leurs demandes, & par le Roi dans le conſentement qu'il y donna. Le Lecteur ſera bien aiſe d'en trouver ici un exemple. Les Ecoſſois avoient réduit leurs demandes à *la Jouiſſance de leur Religion & de leurs Libertés, ſelon les Loix Eccléſiaſtiques & Civiles du Royaume; moyennant quoi ils offroient au Roi l'obéiſſance que des Sujets fideles doivent à leur Souverain.* Le Roi avoit accordé cette demande dans les mêmes termes & ſous la même condition. Mais l'équivoque & de la demande & du conſentement ſautoit aux yeux. Le Roi ſavoit que par les Loix du Royaume, les Confédérés entendoient celles qui étoient en force avant que le Roi *Jaques*, parvenu à la Couronne d'Angleterre, eût fait en Ecoſſe les changemens dont ils ſe plaignoient. Et les Ecoſſois ſavoient que, par ces Loix, le Roi entendoit celles qui s'étoient faites depuis ce tems-là; mais cela même rendoit également équivoque la condition de l'obéiſſance promiſe & acceptée. Pour ce qui eſt des embaras d'où les deux Partis cherchoient à ſe tirer, je ne ſai ſi l'un connoiſſoit ceux de l'autre. Mais quiconque voudra les bien connoitre tous, doit lire ce que Mr. de *Rapin* en a écrit dans l'Hiſtoire dont nous faiſons l'abregé. Au reſte, il me ſemble qu'à conſidérer ſans partialité le fond même de cette affaire, les Ecoſſois y ont contre *Charles* autant de droit que des Sujets puiſſent en avoir contre leur Souverain, & que *Charles* y a contre les Ecoſſois autant de tort qu'un Roi puiſſe en avoir contre ſes Sujets.

Exemples de cette ambiguïté.

L'Aſſemblée Générale & le Parlement devant ſe tenir dans le mois d'Août prochain, le Roi nomma le Comte de *Traquair* pour y repréſenter ſa Perſonne, en qualité de Grand-Commiſſaire, & lui donna des Inſtructions, que Mr. de *Rapin* rapporte tout au long d'après *Nalſon* & *Rushworth*, & dont la ſimple lecture fait voir que le Roi ne cherchoit qu'à gagner du tems pour ſe mettre en état de forcer les Confédérés à ſubir le joug qu'il vouloit à tout prix leur impoſer. Voici à quoi ſe réduiſent ces Inſtructions. *Accordez à l'Aſſemblée, & à ſes Députés, tantôt avec facilité, & tantôt comme avec peine, à peu près tout ce qu'ils voudront; mais dans toute votre conduite, évitez*, ce ſont les propres termes du Roi, *évitez avec ſoin qu'on ne puiſſe s'appercevoir de nos intentions*. Ce qui prouve que *Charles* avoit des intentions cachées, mais qui étoient connues du Comte de *Traquair*. Or ces intentions ne pouvoient pas être droites, puiſque dans le dernier Article de ces Inſtructions (3), il ſe ménage un moyen de deſavouer tout ce que ſon Commiſſaire auroit autoriſé. „ Après que toutes les affaires ſeront finies, „ *dit le Roi*, & avant qu'on faſſe la Priere....... proteſtez „ que, s'il vous eſt échapé quelque choſe, ou ſi vous avez „ conſenti à quelque choſe qui ſoit préjudiciable au ſervice du „ Roi, Sa Majeſté puiſſe être ouie dans un tems & dans un „ lieu convenable, pour faire réparer ce manquement".

On voit une partie de ces intentions *cachées* & *futures* de *Charles*, contre ſes Sujets d'Ecoſſe, dans deux Lettres qu'il écrivit à l'Archevêque de *Saint André*. Mr. de *Rapin* ne rapporte que la prémiere, dont la date eſt du 6 d'Août, & qui eſt une Réponſe à ce que l'Evêque de *Cathneſs* avoit écrit à l'Archevêque de *Cantorbery*, au nom de tous les Prélats d'Ecoſſe. Le Roi les inſtruit des motifs qui l'ont porté à permettre, *contre ſon inclination*, cette Aſſemblée; les aſſure qu'encore qu'il ſe trouve obligé de conſentir à des choſes préjudiciables à l'Epiſcopat, &c. il ne négligera point de penſer aux moyens de remédier à tout *dans un autre tems*; les exhorte à faire remettre un Déclinatoire contre cette Aſſemblée, à ſon Grand-Commiſſaire, qui a ordre de le lui envoyer; & enfin il leur défend bien expreſſément à tous & à chacun d'entre eux, d'aſſiſter à cette Aſſemblée Générale; leur permettant de ſe ſervir de cet ordre, en tems & lieu, pour juſtifier leur abſence.

Les Evêques ne manquerent pas, ſelon le Conſeil du Roi, de

(1) Mylord *Clarendon*, Hiſtoire des Guerres Civiles, &c. T. I. p. 147. de la Trad. Franç.

(2) Idem ibid. p. 152.

(3) Elles ſont datés de *Barwick*, le 27 de Juillet 1939. Trois ſemaines après, le Comte en reçut d'autres, qui ne dérogent en rien aux prémieres. En effet, le Roi en parlant de la Souſcription au *Covenant* de 1580, en quoi conſiſtoit toute la difficulté, dit au Comte: „ Vous ne devez donner votre conſentement à aucune explication, *qui ne s'accorde avec nos futures intentions, qui vous ſont parfaitement connues*".

(4) Hiſt. d'Angl. T. IV. p. 137.

(5) Mr. de *Larrey* parle de deux Prorogations de ce Parlement, la prémiere juſqu'au mois de Novembre 1639, & la ſeconde au 2 de Juin 1640.

(6) Hiſt. d'Angl. in fol. T. IV. p. 138. Voyez auſſi l'Hiſt. des Guerres Civ. d'Ang. par Mylord *Clarendon*, p. 167, & ſuiv. & remar-

de faire préſenter un Déclinatoire, (ou une Proteſtation) au Grand-Commiſſaire, dans le tems qu'il entroit dans l'Egliſe. Il le lut publiquement, & l'envoya au Roi, ſans le communiquer à l'Aſſemblée. C'étoit une Piece que le Roi ſouhaitoit d'avoir entre ſes mains, pour s'en ſervir en tems & lieu.

Ouverture de l'Aſſemblée Générale.

L'Ouverture de l'Aſſemblée Génerale ſe fit le 12 d'Août. Tout s'y paſſa à la ſatiſfaction des Confédérés, à cela près que le Grand-Commiſſaire eut aſſez de crédit pour empêcher, ſelon le deſir du Roi, qu'on ne parlât point de l'Aſſemblée précédente tenue à *Glasgow*, dont les Decrets furent indirectement renouvellés & confirmés. Le *Covenant* fut auſſi renouvellé, & ſigné par toute l'Aſſemblée, & même par le Comte de *Traquair*, non-ſeulement en qualité d'Ecoſſois, mais en qualité de Grand-Commiſſaire du Roi, moyennant une Clauſe qu'il demanda qu'on y ajoutât, portant, que c'étoit le même *Covenant* que celui qui avoit été ſouſcrit par le Roi *Jaques*, dans les années 1580, 1581, & 1590. L'Aſſemblée lui accorda ſa demande, en y ajoutant une explication qui la rendoit inutile. Auſſi le Comte fut-il beaucoup blâmé de la Cour, de ne s'être pas fortement oppoſé à cette explication; & même lorſqu'il alla rendre compte de ſa Commiſſion au Roi, un Evêque Ecoſſois l'accuſa de trahiſon, avec offre de ſubir la peine du Talion, s'il ne prouvoit point ſon Accuſation. Il faut cependant que les preuves de cet Evêque ne fuſſent pas telles que ſa paſſion les lui faiſoit concevoir, ou bien il faut que Mylord *Clarendon* (4) les ait parfaitement ignorées, puiſqu'il le diſculpe de ce crime, à ce que dit Mr. de *Larrey*. Je ne ſai, au reſte, d'où ce dernier Hiſtorien a tiré un fait qu'il rapporte. *Deux Evêques*, dit-il, *celui de* Dunkell, *& celui des* Orcades, *abjurerent dans cette même Aſſemblée l'Epiſcopat, comme n'ayant nul fondement dans la Parole de Dieu, & comme ayant eu d'ailleurs pluſieurs ſuites terribles & pernicieuſes, en beaucoup de lieux de la Chrétienté, & ſpécialement dans l'Egliſe d'Ecoſſe*, &c. Comment ces deux Evêques ſe trouvoient-ils dans cette Aſſemblée, après la défenſe que le Roi en avoit faite à tous les Prélats Ecoſſois; & comment le Grand-Commiſſaire ſe tut-il ſur leur desobéiſſance?

Le Grand Commiſſaire ſigne le Covenant.

Eſt accuſé à Londres de trahiſon par un Evêque Ecoſſois. Eſt diſculpé par Mylord Clarendon.

Deux Evêques abjurent l'Epiſcopat.

L'Aſſemblé Générale termina ſes ſéances par deux Actes, dont l'un portoit que le Roi ſeroit ſupplié par une Requête de faire ratifier au Parlement les Decrets qu'elle avoit faits; & l'autre marquoit le dernier Mardi de Juillet 1640, pour tenir une autre Aſſemblée Générale à *Aberdeen*. Ce dernier Acte fut propoſé & paſſé ſans conſulter le Grand-Commiſſaire.

Le Parlement s'aſſemble.

Le Parlement s'aſſembla immédiatement après que l'Aſſemblé ſe fut ſéparée. Avant qu'on y propoſât la ratification des Actes qu'elle avoit faits, il en préſenta au Grand-Commiſſaire d'autres qui faiſoient bien comprendre que ce Corps n'étoit pas moins attentif à maintenir les Privileges du Peuple & à ſe précautionner contre les artifices par leſquels la Cour faiſoit, depuis quarante ans, paſſer au Parlement tout ce qu'elle vouloit. Le prémier de ces Actes préliminaires déclaroit nul & invalide tout ce qui ſe feroit dans le Parlement, avant qu'on y eût changé l'ancienne maniere d'élire les *Seigneurs des Articles*. C'eſt ainſi qu'on nommoit certains Commiſſaires qu'on établiſſoit à l'entrée de chaque Parlement, & qu'on chargeoit du ſoin d'examiner les Actes qui devoient lui être propoſés pour qu'il y donnât ſon approbation; & comme ces Seigneurs avoient pouvoir de refuſer les Actes qu'ils ne jugeoient pas néceſſaires ou convenables, il arrivoit rarement que ceux qu'ils admettoient fuſſent rejettés. Ici Mr. de *Rapin* rapporte l'origine de cet établiſſement, la maniere dont ſe faiſoit l'élection de ces Commiſſaires, & comment le Roi *Jaques* ſut ſe rendre maitre de faire nommer les Députés qui étoient à ſa dévotion.

Actes préliminaires qu'il préſente au Grand-Commiſſaire.

Seigneurs des Articles. Leur pouvoir.

But de ces Actes préliminaires.

Outre cet Acte, qui étoit très important dans cette conjoncture, le Parlement en préſenta pluſieurs autres qui tendoient tous à ramener la Prérogative Royale dans ſes anciennes bornes. On peut bien juger que le Grand-Commiſſaire ne ſe crut pas aſſez autoriſé pour donner ſon conſentement à tous ces Actes, ſans en avoir informé Sa Majeſté.

Le Roi fait proroger le Parlement.

Le Roi comprit aiſément par ces prémieres demarches, que ſon Grand-Commiſſaire ſe trouveroit peu en état d'obſerver ce qui lui étoit ordonné par ſes Inſtructions. C'eſt pourquoi il lui ordonna, par une ſimple Lettre, de proroger le Parlement juſqu'au ſecond de Juin de l'année ſuivante 1640, & s'il trouvoit de la réſiſtance, de déclarer que les Membres qui demeureroient aſſemblés, ſeroient coupables de haute trahiſon. Cet ordre ayant été notifié au Parlement, n'y trouva pas toute la ſoumiſſion à laquelle le Roi s'étoit peut-être attendu. Il ſe ſépara néanmoins, mais d'une maniere qui ne fut pas moins desagréable au Roi, que s'il eût demeuré aſſemblé. Avant que de ſe ſéparer, il fit une Déclaration, portant que ſes Privileges avoient été violés en pluſieurs manieres durant qu'il avoit été aſſemblé: Qu'ils l'étoient encore par la Prorogation même, puiſqu'elle étoit faite contre tout droit, ſur une ſimple Lettre du Roi, & ſans le conſentement du Parlement même, contre l'uſage conſtant & immémorial du Royaume: Enfin, que, quoiqu'il fût en droit de demeurer aſſemblé, nonobſtant la Prorogation, il vouloit bien ſe ſéparer pour donner au Roi une preuve de ſon obéiſſance; mais que néanmoins, il jugeoit à propos de laiſſer un Committé, pour préſenter à Sa Majeſté une très humble Requête, en recevoir la Réponſe, & lui certifier la ſincere intention que le Parlement avoit de lui rendre, dans toutes les occaſions, l'obéiſſance qui lui étoit due. A quoi le Parlement ajouta une Proteſtation, que s'il arrivoit des deſordres, ils ne pourroient lui être imputés, puiſqu'il étoit contraint d'employer les moyens les plus propres pour aſſurer l'Egliſe & le Royaume, contre la miſere & la confuſion dont ils étoient menacés.

Deputation du Committe au Roi.

Le Committé députa le Comte de *Dunferling* & le Lord *Lowdon* au Roi, qui refuſa de leur donner audience. Après leur départ, le Roi fit venir d'Ecoſſe le Comte de *Traquair*; & ce fut ſur le ſeul rapport de ce Seigneur que le Conſeil d'Angleterre, ſans avoir ouï les Ecoſſois dans leurs défenſes, déclara, d'une voix unanime, qu'il étoit abſolument néceſſaire de les réduire par la force des Armes. Cependant le Roi comprenant combien cette précipitation pourroit lui porter de préjudice, accorda au Committé d'*Edimbourg* de lui envoyer des Députés. Mais c'étoit ſeulement pour garder une apparence de juſtice, & non pour voir s'il y auroit lieu de changer la réſolution déja priſe, le Roi n'ignorant pas ce que les Députés pouvoient lui dire, tant ſur les differends dont il s'agiſſoit en général, que ſur les injuſtices faites à la Nation depuis la Pacification du 18 de Juin dernier; parmi leſquelles ſe trouvoit un Serment qu'on faiſoit prêter aux Ecoſſois établis en Angleterre & en Irlande, au préjudice de celui de *Covenant*.

Le Conſeil d'Angleterre réſout la Guerre contre les Ecoſſois.

Année 1640.

Nouvelle Deputation du Committe d'Ecoſſe.

Suivant cette permiſſion, quatre Députés du Committé d'Ecoſſe arriverent bientôt après à la Cour, ſavoir le Comte de *Dunferling*, le Lord *Lowdon*, le Chevalier *Douglas*, & Mr. *Berkley*. Ils préſenterent deux Requêtes à Sa Majeſté. Par la prémiere, l'Aſſemblée Générale, tenue en dernier lieu à Edimbourg, remercioit le Roi de ce qu'il avoit bien voulu conſentir que les Affaires Eccléſiaſtiques fuſſent décidées par l'Aſſemblée de l'Egliſe, & le prioit de faire ratifier par le Parlement, conformément à ſa Promeſſe Royale, les Conſtitutions de cette Aſſemblée. Par l'autre Requête les quatre Députés demandoient à Sa Majeſté de vouloir les entendre en préſence de quelques-uns des Conſeillers des deux Royaumes, & qu'une Copie du Rapport, que le Comte de *Traquair* avoit fait au Conſeil d'Angleterre, leur fût donnée à eux Députés, ſignée de la main de ce Seigneur. Le Roi leur refuſa l'un & l'autre de ces articles. Cependant il nomma un Committé de ſon Conſeil d'Angleterre, pour les entendre; mais ils s'excuſerent de comparoître, diſant que ce ſeroit bleſſer la Souveraineté d'Ecoſſe. Le Roi, pour ne point préjudicier lui-même à l'indépendance d'un Royaume qu'il poſſédoit avant celui d'Angleterre, leur donna en perſonne l'audience qu'ils demandoient. Mais, après avoir écouté un aſſez long Diſcours que le Lord *Lowdon* lui fit, pour juſtifier la conduite du dernier Parlement d'Ecoſſe & de toute la Nation, le Roi feignant de croire que la Députation lui avoit été faite pour traiter d'un accommodement, éluda de répondre à cette Juſtification, ſur ce que les Députés n'étoient point autoriſés à rien offrir, ni à rien accepter. (6) Delà il conclut, que les Ecoſſois ne cherchoient qu'à gagner du tems pour ſe mettre en état de ſoutenir leur rebellion par leurs propres forces, & même par des ſecours étrangers. C'eſt ce qu'il expoſa dans douze Articles, ſur le dernier deſquels il inſiſta le plus, & dont, ſelon Mr. de *Larrey*, il ſe fit un prétexte d'arrêter priſonniers les Députés du Committé d'Ecoſſe, au commencement de Mars de 1640. Dans cet Article, il s'agiſſoit d'une Lettre, écrite au Roi de France par les principaux des mécontens, pour lui demander du ſecours; & remiſe à *Charles* par le Comte de *Traquair*, qui l'avoit ſurpriſe ou interceptée. L'Adreſſe en étoit conçue en ces termes, *Au Roi*, & en voici le contenu.

Les Députés préſentent deux Requêtes.

Refuſent de comparoître devant des Commiſſaires.

Reçoivent audience du Roi même.

Sont empriſonnés.

SIRE,

„ VOtre Majeſté étant l'Aſyle & le Sanctuaire des Princes
„ & Etats affligés, nous avons trouvé néceſſaire d'envoyer
„ ce Gentilhomme, le Sieur *Colvil*, pour repréſenter à Votre
„ Majeſté la candeur, tant de nos actions que de nos inten-
„ tions, leſquelles nous deſirons être gravées & écrites à tout
„ l'Uni-

Lettre des Mécontens d'Ecoſſe au Roi de France.

marquez bien, 1. Que cet Hiſtorien de *Charles I.* ne fait mention, non plus que Mr. de *Rapin*, que de l'Empriſonnement du Comte de *Lowdon*, qui étoit auſſi le ſeul des quatre Deputés du Commité d'Ecoſſe qui eût ſigné cette Lettre. 2. Remarquez encore, que Mylord *Clarendon* dit, que le Comte, quand il fut arrêté, ſe trouvoit *par hazard* à Londres. Ce terme de *par hazard*, qui eſt l'inexactitude même, doit ſans doute être expliqué par celui d'*incognito*, en ſuppoſant que le Comte de *Lowdon* étoit demeuré à Londres, ou y étoit revenu, ſans Commiſſion publique, pour veiller aux intérêts des Ecoſſois, pendant la tenue du Parlement d'Angleterre que le Roi y avoit convoqué. Et il eſt vrai que le Parlement agit pour ſa délivrance, après l'avoir écouté dans ſa Juſtification. Au reſte, je m'apperçois que le terme *par hazard* regarde plutôt *Colvil*, qui devoit porter la Lettre au Roi de France. A cela près, la reflexion demeure fondée.

CHARLES I. 1640.

„ l'Univers, avec un rai du Soleil, auſſi bien qu'à Votre Majeſté. Nous vous ſupplions donques très humblement, Sire, „ de lui ajouter foi & créance, & à tout ce qu'il dira touchant nous & nos affaires, étant très aſſurez, Sire, d'une aſſiſtance égale à votre clémence accoutumée ci-devant & ſi „ ſouvent montrée à cette Nation, laquelle ne cedera à autre „ quelconque, la gloire d'être éternellement,

„ SIRE

„ DE VOTRE MAJESTE',

„ Les très humbles & très obéiſſans & „ très affectionnés Serviteurs,

ROTHES, MONTROSE, MONGOMERY, LOWDON, LESLEY, FORRESTER, MARR.

Charles inféra de cette Lettre, que les Ecoſſois avoient deſſein de faire venir dans leur Païs une Armée étrangere pour attaquer l'Angleterre; ce qui l'obligeoit indiſpenſablement, diſoit-il, de ſe mettre en état de défendre ce Royaume. Mais ni cette raiſon, ni toutes les autres ſur leſquelles il voulut fonder le renouvellement de la Guerre d'Ecoſſe, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit des Anglois; & nous allons voir que le Parlement n'en fut pas mieux diſpoſé à entrer dans ſes deſſeins, dont le principal étoit manifeſtement l'établiſſement de l'Epiſcopat

Véritable Cauſe de la Guerre.

en Ecoſſe (1). Si cet unique point avoit pu s'accommoder, dit avec raiſon Mr. de *Rapin*, les autres n'étoient pas aſſez conſidérables pour obliger les deux Partis à reprendre les Armes. Ainſi toute la queſtion de Droit entre *Charles* & les Ecoſſois ſe réduiſoit à ceci: ſi le Roi ſon Pere & lui avoient pu changer le Gouvernement de l'Egliſe d'Ecoſſe, malgré les oppoſitions de cette Egliſe même; & ſi les Ecoſſois étoient en droit de demander l'abolition du Gouvernement Epiſcopal, établi ſur les ruines du Presbytérien par des Actes de Parlement, ſous prétexte des artifices employés par la Cour, pour faire paſſer ces Actes.

Moyens pour lever une nombreuſe Armée, & pour avoir de quoi la payer.

La Guerre étant abſolumet réſolue, le Roi prit toutes les meſures poſſibles pour avoir une nombreuſe Armée, & de l'argent pour l'entretenir. D'un côté, il taxa, à l'ordinaire, chaque Province à lui fournir un certain nombre de Troupes; de l'autre, il renouvella ſes ordres touchant le payement du *Ship-Money*, & il en fit exiger les arrérages ſans miſéricorde. Mais comme le produit de cette Taxe ne pouvoit point entrer aſſez tôt, le Roi propoſa à ſes Conſeillers de lui faire chacun un prêt volontaire. Le ſeul Comte de *Strafford* (2) ſouſcrivit pour vingt-mille livres ſterling. L'exemple des Conſeillers ayant été ſuivi par quelques autres Seigneurs, *Charles* ſe trouva en état de faire ſes Préparatifs pour la Guerre. Enſuite, il nomma le Comte de *Northumberland* pour Général de l'Armée deſtinée contre l'Ecoſſe, & pour Lieutenant-Général le même Comte de *Strafford* dont nous venons de parler, & qui étoit l'un des trois (3) qui compoſoient ſeuls le Conſeil ſecret du Roi. Ces trois Miniſtres dirigeoient abſolument les affaires les plus importantes de Sa Majeſté, & ce furent eux qui, après une mure délibération, lui conſeillerent de convoquer un Parlement. Il le fit pour le $\frac{3}{13}$ d'Avril. Après quoi il revoqua par une Proclamation les mêmes Patentes qui avoient ſervi à établir les Monopoles, & qui avoient été déja revoquées une autre fois, ſans aucun effet.

Le Parlement s'étant aſſemblée à *Weſtminſter*, au jour marqué, le Roi s'y rendit, & parla ainſi aux deux Chambres.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Il n'y a jamais eu de Roi qui ait eu des Cauſes plus importantes que moi, d'aſſembler un Parlement. Je ne vous en dirai point les particularités, parce que j'ai ordonné au Garde du Grand Sceau, de parler pour moi. Je deſire que vous l'écoutiez attentivement.

Extrait du Diſcours du Garde du Grand Sceau au Parlement.

Alors Mylord *Finch*, qui avoit ſuccedé à Mylord *Coventry*, prit la parole & fit un grand Diſcours, (4) où il fit entrer, pêle-mêle, des paſſages tirés des Auteurs Sacrés & des Auteurs Profanes. Par exemple, pour dépeindre l'union des deux Royaumes, union ſi heureuſe & ſi parfaite que les deux Peuples en goûtent également & ſans diſtinction les avantages, comme ne formant plus qu'une même famille, ſelon la promeſſe du Roi *Jaques*, le Garde du Grand Sceau accommode à cette idée le *Tros Rutulusve fuat* de Virgile, & le cout aux paroles de l'Oracle, *Faciam vos in gentem unam*, & au renverſement de la *Muraille de ſéparation*. Par exemple encore, pour porter le Parlement à ne pas ſonder les deſſeins cachés du Monarque, il dit, que *ce ſeroit une trop grande préſomption ſi quelque* Huza, *ſans y être appellé, entreprenoit de toucher à l'Arche ſacrée du Cœur de Sa Majeſté, où ſes Royales réſolutions ſont dépoſées*. A quoi il ajoute immédiatement, que „ le Roi cache les rayons de Sa „ Majeſté, comme fit Phébus à l'égard de Phaéton, de peur „ que la grande diſtance qu'il y a entre la Souveraineté & la „ Sujettion, ne privât les Membres du Parlement, de la liber- „ té de s'approcher de ſa Perſonne ſacrée & de ſes Conſeils". D'où le Garde du Grand Sceau prend occaſion de les avertir *de ſe bien garder d'aſpirer, comme le Fils de Climène, à conduire le Chariot, comme ſi c'étoit-là l'unique preuve d'une affection paternelle*. Dans un autre endroit, pour rendre les Confédérés odieux au Parlement, Mylord *Finch* les nomme „ des hommes „ de Bélial, des *Sebahs* qui ſonnant la Trompette, en ont en- „ trainé beaucoup d'autres avec eux dans leurs inſolences & „ rebellions, & qui en ſuivant le conſeil de quelque *Ahitophel*, „ ſe ſont emparés des Honneurs, du Pouvoir, & de l'Autori- „ té Royale; à quoi il ajoute, pour les rendre mépriſables, que „ Sa Majeſté les a regardés comme des gens, *quos nec vince-* „ *re nec vinci glorioſum fuerit*", dont il n'y aucune gloire à être ni vainqueur, ni vaincu. Mais comme ce n'étoit pas là dequoi porter les Anglois à faire par honneur & par intérêt leur affaire propre de cette Guerre, le Garde du Grand Sceau leur repréſente les Ecoſſois, comme voulant envahir ce Royaume, en *l'attaquant*, dit-il, *non à découvert & par devant, connoiſſant bien que cela n'eſt pas aiſé, mais par la porte de derriere, en appellant une Puiſſance étrangere à leur ſecours; ce qui eſt de la derniere conſéquence pour l'Angleterre & pour les autres Etats de Sa Majeſté*. Quelle honte donc & quel dommage n'en reviendroit-il point au Roi & à la Nation Angloiſe, ſi l'on ne ſe hâtoit de s'oppoſer aux irruptions de ces Rebelles & de leurs Alliés! „ Sa Majeſté ſouhaite donc, continue Mylord *Finch*, „ qu'en conſidérant les maux preſſans contre leſquelles nous de- „ vons nous précautionner, & en travaillant avec lui au bien „ & à la conſervation de vous-mêmes & de votre Poſtérité, „ vous paſſiez promptement un Acte pour lui accorder tels „ Subſides que votre affection pour lui & pour le Bien public „ vous fera juger convenables; & que vous en fixiez le paie- „ ment à un tems auſſi court qu'il ſera poſſible. Car ſans cette „ diligence, il ne ſauroit continuer les Préparatifs commencés „ au moyen de trois ou quatre cens mille livres ſterling qu'il „ a empruntées ſur ſon credit & ſur celui de ſes Serviteurs: ſes „ coffres ſe trouvant épuiſés, non par des Fêtes, des Bâtimens, „ &c. mais pour le Bien public & pour la défenſe du Royau- „ me". Enfin le Garde du Grand Sceau promet au Parlement que le Roi, content de ces prémiers Subſides, fera ceſſer la levée des autres impôts, & ne diſſoudra point l'Aſſemblée, mais lui donnera le loiſir de conſidérer quelles demandes elle doit faire pour la reparation des juſtes Griefs de la Nation, & pour le bien de l'Etat.

La Lettre des Confédérés au Roi de France eſt communiquée au Parlement.

Ce Diſcours fini, le Roi reprit la parole, & pour faire voir qu'il n'y avoit rien d'hyperbolique dans la peinture que le Garde du Grand Sceau avoit faite des Rebelles d'Ecoſſe, il lui mit entre les mains & lui ordonna de lire tout haut la Lettre qui a été rapportée ci-deſſus.

L'Adreſſe de cette Lettre, dit alors le Garde du Grand Sceau, *eſt conçue en ces termes*, Au Roi. *Or*, continua-t-il, *tous ceux qui connoiſſent le ſtile des François, ſavent qu'ils n'écrivent ainſi qu'à leur propre Roi. Il eſt donc à préſumer que les Ecoſſois qui l'ont écrite, reconnoiſſent le Roi de France pour leur Roi.*

On lit la Lettre des Ecoſſois.

Après cette Reflexion, la Lettre ayant été lue en François & ex-

(1) Il eſt à remarquer que les Presbytériens prévaloient alors dans le Parlement d'Angleterre; & que parmi les Epiſcopaux, il s'en trouvoit pluſieurs qui, les uns par pure politique, d'autres par pure droiture de cœur, desapprouvoient les violences dont la Cour uſoit envers l'Egliſe d'Ecoſſe.

(2) C'eſt le Lord *Wentworth*, Gouverneur d'Irlande, que le Roi venoit de faire Comte, &c.

(3) Les deux autres étoient l'Archevêque de *Cantorbery*, & le Marquis d'*Hamilton*.

(4) Mr. de *Rapin* rapporte ce Diſcours tout entier, d'après *Ruſhworth*, Vol. 3. p. 1114.

(5) C'étoit le Comte de *Lowdon*. Mais que ſignifient préciſément ces mots, *il y en a un ici? Ici* eſt un peu trop vague pour ſignifier Londres; mais le Comte de *Lowdon* étant Ecoſſois, ne pouvoit point dans ce tems-là être Membre du Parlement d'Angleterre; *ici* ne ſignifie donc point, *dans l'Aſſemblée, ou parmi les Deputés au Parlement*. Reſte qu'*Ici* ſignifie le *Lieu où ſe tenoit cette Aſſemblée*, & *parmi les Spectateurs*, Mais puiſqu'il faut un Commentaire à cette expreſſion, elle manque de clarté & d'exactitude. Cette Remarque a beaucoup de liaiſon avec celle qui a été faite ci-deſſus, page 73. dans la Note.

(6) Mr. *Burnet* en rapporte une raiſon bien ſinguliere, & bien différente de celle que le Comte de *Lowdon* en allegue ici. Ecoutons cet Evêque. „ Ce fut, dit-il, le Comte de *Montroſe* qui donna le „ conſeil d'écrire au Roi de France, & qui dreſſa la Lettre qu'on „ devoit envoyer...... Quand ce vint au Comte de *Lauderdale* „ d'y mettre ſon ſeing, il trouva, (comme il me l'a dit lui-même) „ que la Lettre étoit en trop mauvais François: car au lieu *des rayons du Soleil*, il y avoit *les rayes*; ce qui dans cette Langue eſt u- „ ne eſpece de Poiſſon. L'affaire fut accrochée par cet endroit-là." Mem. Hiſt. de la Gr. Bret. Tom. I. p. 56. de la Traduct. Franç.

Je croirois ſans peine que le *mauvais François* fut un prétexte dont *Lauderdale* ſe ſervit pour ne pas ſigner; car rien de plus aiſé que de changer le mot qui lui déplaiſoit. Je croirois encore que ce refus cauſa quelques diſputes, qui donnérent lieu à reflechir ſur les ſuites fâcheuſes que l'envoi de cette Lettre pourroit avoir. De ſorte qu'avant qu'on eût rien déterminé là-deſſus de nouveau, on entra en Traité de Pacification; le Traité ſe fit; & la *Lettre demeura comme* un

CHARLES I. 1640. Diſcours du Roi.

expliquée en Anglois, le Roi reprit de nouveau la parole, & dit: „ De ces Meſſieurs qui ont ſigné cette Lettre, il y en a un „ ici (5), & je croi que vous trouveriez bien étrange ſi je ne „ m'aſſurois pas de ſa perſonne. C'eſt pourquoi j'ai ſigné un „ Ordre pour le faire conduire à la Tour. Je croi, Meſſieurs, „ mais je ne veux pas l'aſſurer poſitivement, parce que je ne „ veux rien avancer dont je ne ſois aſſuré, que j'ai en mon pou- „ voir le Gentilhomme qui devoit être le porteur de cette Let- „ tre. Il peut ſe faire pourtant que je me trompe".

Le Roi s'étoit perſuadé que le Parlement prendroit feu, à l'ouïe de la Lettre des Ecoſſois au Roi de France. C'eſt pourquoi immédiatement après que les Communes lui eurent préſenté Mr. *Glenvill* qu'elles avoient choiſi pour leur Orateur, il leur fit dire, qu'il avoit fait mettre le Lord *Lowdon* à la Tour, & que ce Seigneur avoit avoué que la Lettre étoit écrite de ſa main, mais qu'il ſe retranchoit ſur ce qu'elle n'avoit pas été envoyée. Mr. de *Rapin* ajoute que, *ni la Chambre des Communes, ni celle des Seigneurs, ne voulurent point ſe mêler de cette affaire.* Ce qui eſt diamétralement oppoſé à ce que Mr. de *Larrey* dit d'après l'Hiſtoire de *Mentet* & celle de Mylord *Clarendon.* Voici comment Mr. de *Larrey* parle ſur ce ſujet.

Le Lord Lowdon eſt envoyé à la Tour.

„ Pour témoigner qu'elles (les Communes) jugeoient autre- „ ment du Comte de *Lowdon* & de ſes adhérens, auſſi bien „ que de leur Lettre écrite au Roi de France, que *Charles* „ & ſon Garde des Sceaux n'en avoient jugé, elles s'appli- „ querent fortement à procurer la délivrance de ce Seigneur, „ que le Roi avoit fait mettre à la Tour. Les Pairs concou- „ rurent avec elles dans l'Acte qui en fut paſſé, & en vertu du- „ quel il fut mis en liberté. Ce ne fut pourtant qu'après l'a- „ voir ouï dans ſa juſtification. Il reconnoiſſoit le corps de la „ Lettre, mais il en deſavouoit la ſuſcription, que quelqu'un, „ diſoit-il, des ennemis des Confédérés y avoit mis malicieuſe- „ ment, & dans le deſſein de leur en faire un crime. *Qu'à l'é- „ gard du contenu, il n'y avoit rien que d'innocent, ou du moins „ de fort excuſable, puiſque toutes leurs ſollicitations auprès du „ Roi Très-Chrétien ſe réduiſoient à implorer ſon aſſiſtance, ſans „ dire en quoi ils la faiſoient conſiſter: mais leur Député la de- „ voit expliquer, & la reſtraindre aux recommandations de ce „ Monarque auprès de Sa Majeſté Britannique, pour leur en ob- „ tenir un accommodement équitable. Que d'ailleurs cette Let- „ tre n'avoit point été envoyée,* (6) *& que les Confédérés ayant „ refléchi ſur l'explication ſiniſtre que leurs ennemis pouvoient „ lui donner, ils avoient réſolu de ne s'en point ſervir. Qu'ainſi elle étoit demeurée comme un papier inutile, ſans qu'ils „ puſſent ſavoir par qui elle avoit été rendue à la Cour d'An- „ gleterre. Qu'enfin elle avoit été écrite dans le mois de „ Mai* 1639, *lorſqu'on étoit en guerre; & que le Traité de „ Paix, qui s'étoit fait depuis avec le Roi, étoit une Amniſtie „ de tout le paſſé, ſuppoſé qu'il y eût dans cette démarche quel- „ que choſe de criminel*". Le Parlement, ajoute Mr. de *Larrey*, touché des raiſons du Comte de *Lowdon*, & perſuadé de ſon innocence, le mit en liberté. (7) Mylord *Clarendon* dit que ce fut le Roi lui-même, (8) ſans en avoir rien communiqué à ſon Conſeil.

Il eſt mis en liberté, en vertu d'un Acte du Parlement. Comment ce Seigneur Ecoſſois ſe juſtifia.

Quelques jours après la communication faite au Parlement de la Lettre écrite au Roi de France, le Roi envoya aux Communes *Windebanck*, pour les informer des affronts & des indignités qu'il avoit ſoufferts de la part des Ecoſſois. Mais ce Secretaire d'Etat fut écouté avec beaucoup de froideur, & la Chambre réſolut de travailler avant toutes choſes à l'examen des Griefs & aux moyens d'en procurer la réparation. Sur quoi, il s'y fit divers Diſcours qui ne furent pas favorables au Roi; car on fit voir manifeſtement que les Droits de la Nation avoient été violés dans les Privileges & Libertés du Parlement, dans la propriété des biens, & par les innovations dans la Religion.

Froideur du Parlement pour l'Affaire d'Ecoſſe.

Le Roi commença dès-lors à penſer à diſſoudre un Parlement, qui ne ſe montroit pas plus ſouple que les précédens qu'il avoit caſſés. Avant que d'en venir là, il fit pourtant quelques tentatives.

Tentatives du Roi auprès du Parlement. 1. Diſcours du Garde du Grand Sceau aux deux Chambres.

D'abord il manda les deux Chambres à *Whitehall*, & leur fit faire par le Garde du Grand Sceau un Diſcours très preſſant, pour les porter à travailler, avant toute autre choſe, à l'affaire des Subſides, qui ne pouvoit être, dit-il, différée, ſans rendre inutile la dépenſe que le Roi avoit déja faite, & ſans ruiner les deſſeins qu'il avoit formés, & qui tendoient tous au bien du Royaume & à la conſervation du Parlement en corps, & de chacun des Députés en particulier. *Sa Majeſté*, dit le Lord *Finch* dans une eſpece de Peroraiſon, *veut ne plus vivre à l'avenir que de la maniere que chaque véritable Anglois ſouhaite que ſon Roi vive.* C'étoit avouer tacitement, que *Charles* ne l'avoit pas fait juſqu'alors. Choiſiſſez, continue le Garde du Grand Sceau, *Choiſiſſez la méthode qui vous ſera la plus convenable.* Quant aux Griefs, „ j'ai ordre de vous dire de ſa part, que „ vous ne ſauriez rien propoſer pour la ſureté de vos biens „ & de vos libertés, qu'il n'y donne ſon conſentement d'auſſi „ bon cœur que vous le demanderez.

Comme les Communes, fort peu émues par tout ce que le Roi pouvoit leur repréſenter, continuoient à s'attacher à l'examen des Griefs, il fit en ſorte que la Chambre Haute leur demanda une conférence, dans laquelle elle les exhorta à former inceſſamment le Bill pour le Subſide. Cette démarche des Seigneurs ne fit que retarder les Affaires du Roi. Car les Communes furent choquées de ce qu'ils ſe mêloient d'une affaire, où ils n'avoient aucun droit d'entrer qu'après que la Chambre Baſſe leur avoit communiqué ſes réſolutions & demandé leur concours. Cette brouillerie des deux Chambres les occupa plufieurs jours, de ſorte que le Roi voyant avec un chagrin extrême, le tems couler inutilement, envoya le 1. de Mai un Meſſage aux Communes, pour leur demander une Réponſe poſitive touchant le ſecours d'argent qu'il attendoit.

2. Tentative. Le Roi fait agir la Chambre Haute auprès des Communes. Qui en ſont choquées.

Enfin, impatient de ce que la Chambre ne ſe hâtoit point de répondre à ce Meſſage, *Charles* lui envoya faire, le 4 de Mai, par le Chevalier *Henri Vane* Secretaire d'Etat, la propoſition ſuivante.

3. Tentative du Roi auprès des Communes. Propoſitions que le Roi leur fait faire.

„ Sa Majeſté, pour faciliter vos réſolutions, a jugé à pro- „ pos de vous faire ſavoir que ſi vous voulez lui accorder douze „ Subſides payables dans trois ans, & en paſſer l'Acte tout pré- „ ſentement, avec la condition que la Seſſion ne ſera pas termi- „ née par-là, il veut bien, non-ſeulement s'abſtenir pour le pré- „ ſent de lever le *Ship-Money*, mais même conſentir à ſon abo- „ lition, de la maniere que vous le trouverez à propos".

Les Communes prirent cette affaire en conſidération, & après de grands débats, elles ſe diſpoſoient peu à peu, malgré les clameurs du Parti contraire au Roi, à lui donner ſatisfaction, ſinon en tout, du moins en partie; lorſque le Chevalier *Vane* lui-même, qui étoit préſent, leur dit, *qu'il avoit ordre de les avertir, que ſi les Subſides n'étoient pas accordés en la même quantité, & en la même maniere qu'ils étoient demandés par le Meſſage* (dont il avoit été le porteur), Sa Majeſté ne *les accepteroit point* (9). Cette ouverture arrêta les délibérations tout court; & comme il étoit déja aſſez tard, la Chambre s'ajourna pour le lendemain; mais elle fit dire au Roi qu'elle eſpéroit de pouvoir lui rendre alors réponſe. Mylord *Clarendon*, qui rapporte cette action de *Vane*, ajoute, que ce Secretaire „ prit ce „ parti malicieuſement, & pour mettre tout en confuſion, par „ une haine inplacable contre le Comte de *Strafford* (10), qui „ étoit le principal moteur de l'expédition d'Ecoſſe". *Vane* fit plus encore. Il fit entendre au Roi, que les Communes ne cherchoient à gagner du tems, que pour paſſer une *Vote* contre la Guerre d'Ecoſſe. C'eſt ainſi, dit un fort bon Auteur, que l'intérêt perſonnel traverſe ſouvent celui du Prince & de l'Etat; & que des Sujets vindicatifs ſacrifient à leur haine particuliere toute la fortune de leurs Souverains (11). *Charles* eut le malheur d'ajouter foi à ce rapport, & de n'en reconnoitre la fauſſeté, que quand il fut trop tard pour reparer la faute qu'il lui fit faire de diſſoudre le Parlement. Il s'y tranſporta pour cela dès le lendemain, & y fit un Diſcours où il n'adreſſa la parole qu'aux Seigneurs, pas même dans les reproches qu'il fit aux Communes du mépris obſtiné qu'elles avoient fait de ſes repréſentations avantageuſes, & de ſes proteſtations ſinceres & favorables. Il remercia deux fois les Seigneurs de leur affection, reconnut qu'il y avoit quelques Griefs, & déclara qu'*il ſeroit autant ou même plus diſpoſé à les écouter hors du Parlement que dans le Parlement même.* Il aſſura les Pairs qu'il ne manqueroit pas,

Délibération des Communes ſur ce Meſſage. Artifice de Vane envers les Communes. Et envers le Roi pour faire échouer l'expédition d'Ecoſſe, par haine contre Strafford. Le Roi ſe rend au Parlement pour le caſſer. Diſcours qu'il y fait.

un Papier inutile.

Ceux qui aiment à éplucher les moindres Faits hiſtoriques, ne rejetteront pas cette Note. Ils ne ſeront pas même fâchés qu'on l'allonge de quelques lignes pour leur faire obſerver, que ces *rayes eſpece de Poiſſon*, ſont changées en *rais* dans Mr. de *Rapin*, & en *rayons* dans Mr. de *Larrey*. Qoique ces deux derniers ſignifient la même choſe, voila pourtant trois leçons différentes. Quelle eſt l'originale? Mr. de *Larrey* ne défendra pas la ſienne, puiſqu'il n'a pas fait difficulté de rabiller le vieux ſtile de toute la Lettre. Sera-ce la Leçon de Mr. de *Rapin?* Mais que devient alors l'Anecdote curieuſe de l'Evêque de *Saliſbury*, fondée ſur la ſincérité du Comte de *Lauderdale?* Sera-ce donc la leçon fournie par ce Seigneur? Mais elle fait le procès à l'exactitude de Mr. de *Rapin*, ou à la fidélité de *Ruſhworth* que Mr. de *Rapin* cite pour garant, & qui doit avoir recueilli & rapporté cette Lettre telle qu'elle avoit été remiſe entre les mains du Roi. O Certitude de l'Hiſtoire!

(7) Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 150.

(8) Hiſt. des Guer. Civ. p. 187 & 188. de la Traduction Françoiſe, Tom. I. Je croi que ce Seigneur a raiſon, d'autant plus que Mr. de *Larrey* ſe contredit aſſez formellement, (p. 157), lorſqu'en parlant des Commiſſaires qui s'aſſemblerent pour la Paix, le 24 de Septembre, il dit que le Comte de *Lowdun* étoit nouvellement ſorti de la Tour de Londres, nouvellement élargi, ce qui ne peut convenir à un tems où ce Parlement avoit été caſſé depuis quatre mois. Mr. de *Rapin* ne marque ni la date de cet Elargiſſement, ni par qui il fut fait. Mais Mylord *Clarendon* nous apprend juſqu'au nom de celui qui rendit au Comte ce bon office auprès du Roi. Le Marquis d'*Hamilton*, dit-il, étoit l'objet du reſſentiment des Ecoſſois. Mais les choſes changerent tellement par le ſervice qu'il avoit rendu au Lord *Lowden* en le faiſant ſortir de la Tour de Londres, &c. que (dans le Parlement de 1640) ils ne prenoient pas plus de ſoin pour découvrir des preuves contre l'Archevêque de *Cantorbery* & contre le Lieutenant d'Irlande, qu'à étouffer celles que l'on auroit pu produire contre le Marquis. Ibid. p. 261.

(9) Hiſt. des Guer. Civiles. Tom. I. p. 181. de l'Edition Franç.

(10) Mylord *Clarendon* nous apprend dans un autre endroit les cauſes de cette haine. Voyez la page 196 du même Tome.

(11) De *Larrey*. Ibid.

pas, *auſſi bien ſans la concurrence du Parlement, qu'avec le Parlement même* (1), de maintenir la Religion établie, à quoi il ſe trouvoit, dit-il, auſſi intéreſſé que qui que ce fût; & enfin qu'il auroit ſoin de la propriété des biens & de la liberté des perſonnes, plus qu'aucun autre Roi du Monde. Après quoi, il dit au Garde du Grand Sceau, *Faites ce que je vous ai commandé.* Alors, Mylord *Finch* prononça incontinent ces paroles, *Mylords, & vous Meſſieurs des Communes, le Roi caſſe ce Parlement.*

Divers Membres du Parlement empriſonnes.

La promeſſe d'*avoir ſoin de la liberté des perſonnes* fut enfrainte vingt-quatre heures après, par l'empriſonnement de divers Membres qui ne vouloient pas, les uns déclarer ce qui s'étoit paſſé dans leur Chambre, & d'autres livrer au Conſeil les Requêtes qui avoient été préſentées au Committé établi pour les affaires de la Religion.

Le Roi ſe repent d'avoir caſſé le Parlement.

Le Roi reconnut bientôt qu'il avoit eu tort de caſſer le Parlement; ce qui n'empêcha pas qu'il ne voulût faire croire à ſes Sujets qu'il y avoit été forcé par la conduite des Communes. C'eſt pourquoi, il publia une ample Apologie en forme de Déclaration adreſſée à ſes fideles Sujets, où ce que l'on voit de plus clair, c'eſt que de part & d'autre, on convenoit aſſez des faits, & qu'on ne diſputoit que ſur les conſéquences & ſur le droit. On peut la lire toute entiere dans Mr. *de Rapin*; mais comme elle ne contient rien que ce qui a été déja rapporté, nous nous contenterons d'en donner l'Extrait d'après Mr. *de Larrey.*

Extrait de la Déclaration publiée pour juſtifier la caſſation du Parlement.

„ *Charles* commença par déclarer le pouvoir inconteſtable „ que lui donnoit ſa Couronne, de convoquer, de proroger & „ de diſſoudre le Parlement, ſans être obligé d'en donner d'au„ tres raiſons que celles de ſa volonté. Cependant, *ajoutoit-il*, „ ſa condeſcendance étoit telle, qu'il ne refuſoit pas de juſtifier „ ſa conduite à ſon Peuple, au ſujet d'une caſſation ſi promte, „ & qui n'avoit pu ſe faire ſans aigreur: deſorte qu'il ne s'a„ giſſoit que de ſavoir, qui en avoit pu être la cauſe. La re„ bellion des Conjurés d'Ecoſſe, prêts à faire irruption en An„ gleterre, l'avoit obligé à convoquer le Parlement, pour en „ obtenir les Subſides dont il avoit beſoin, afin d'équiper une „ Flotte, de lever des Troupes, & de ſe mettre en état d'op„ primer une revolte, qui auroit de dangereuſes ſuites pour les „ deux Royaumes, ſi on ne ſe hâtoit pas de les prévenir. Les „ Seigneurs, convaincus de la juſtice de ſa demande, y avoient „ donné les mains: mais il avoit trouvé dans les Communes un „ parti de ſéditieux & de brouillons, qui avoit empêché les „ plus ſages & les mieux intentionnés de concourir avec les „ Seigneurs, & de travailler au Bill des Subſides. Par trois „ fois il s'étoit rendu au Parlement (2) pour les y exhorter: & „ par trois fois, il n'en avoit obtenu que des délais ruineux à „ ſes Affaires, & à celles de tout le Royaume, dont le ſuccès „ dépendoit d'une prompte expédition. Les motifs d'ailleurs, „ ou les prétextes de ces délais, n'étoient pas moins injuſtes que „ les délais eux-mêmes: ceux qui les alléguoient ne ſe fondant „ que ſur la néceſſité qu'il y avoit, *diſoient-ils*, à travailler aux „ Bills qui concernoient les Griefs faits à la Nation, le main„ tien de ſes Privileges, & le ſalut de la Religion. Il proteſtoit „ de ſes bonnes intentions ſur ces trois articles, & il trouvoit „ bon que les Communes priſſent là-deſſus telles ſuretés qu'el„ les jugeroient à propos, les aſſurant d'y concourir avec elles „ par l'amour qu'il avoit pour ſes Sujets, & par ſon zèle ſi „ connu pour l'Egliſe Anglicane. Mais ces délibérations pou„ voient ſans danger être différées de quelques ſemaines, ou de „ quelques mois. Il n'en étoit pas de même des Subſides, qu'on „ ne pouvoit remettre, ſans le jetter dans de grands embarras, „ ſans le contraindre d'avoir recours à d'autres moyens pour „ l'entretien de ſes Armées, & ſans lui donner de fâcheux ſoup„ çons d'un Parlement ſi mal diſpoſé, que la prudence ne lui „ permettoit pas de laiſſer aſſemblé plus longtems.

Raiſons du peu d'effet que cette Déclaration fit ſur l'eſprit des gens.

Quelque plauſibles que fuſſent ces raiſons, elles firent peu d'impreſſion ſur le Peuple, qui d'un côté ne voyoit aucune néceſſité de faire la guerre aux Ecoſſois, & qui, de l'autre, étoit trop convaincu du peu de ſincérité des promeſſes précédentes du Roi touchant la réparation des Griefs, pour blâmer les Communes d'avoir voulu expédier cette affaire avant celle des Subſides. D'ailleurs que préſentoit le Royaume, la Capitale & la Cour, qui ne donnât de fâcheuſes idées des intentions du Roi? Les Papiſtes non ſeulement tolerés, mais protegés, favoriſés, regardés comme les meilleurs Sujets; un Agent public du Pape (3) allant ouvertement à la Cour en grand Equipage, & faiſant de ſa Maiſon le Rendez-vous général des Catholiques; des Députés du dernier Parlement mis en priſon par une injuſtice criante & manifeſte; la Convocation du Clergé continuée contre l'uſage (4); cette Convocation entreprenant de lier les Sujets par un Serment, ce qui n'appartenoit qu'au Parlement ſeul; & fourniſſant au Roi un Subſide pour la Guerre d'Ecoſſe, ce qui tendoit à diminuer & la néceſſité & le pouvoir du Parlement, &c.

Les Ecoſſois fomentent ces mécontentemens.

Tous ces mécontentemens étoient fomentés par les Emiſſaires des Ecoſſois, qui n'oublioient pas d'inſinuer aux Anglois, qu'après s'être ſervi d'eux pour établir la Tirannie en Ecoſſe, le Roi ne manqueroit pas de ſe ſervir des Ecoſſois pour l'introduire en Angleterre. Et il faut convenir que ce Prince lui-même rendoit, par ſa conduite, ces inſinuations ſi plauſibles, que non ſeulement les Presbytériens qui étoient en très grand nombre, mais beaucoup de Membres de l'Egliſe Anglicane, ne pouvoient s'empêcher de craindre, que le zèle du Roi pour l'Epiſcopat, ne fût un leurre pour les engager à le ſervir dans d'autres deſſeins plus cachés, parmi leſquels on ne donnoit pas le dernier rang au rétabliſſement du Papisme (5).

Qui regnoient même dans l'Armée.

Cette mauvaiſe diſpoſition des Eſprits regnoit juſque dans l'Armée même. Mais ſoit que *Charles* l'ignorât (6), ou qu'il ne s'en embarraſſât pas beaucoup, il tourna toute ſon attention à trouver des expédiens extraordinaires, pour entretenir les Troupes qui devoient ſervir contre l'Ecoſſe. Car il voyoit très bien que ni les cinq parties des Revenus du Clergé que la Convocation lui avoit accordées pour cette Guerre, ni les Contributions volontaires des Papiſtes, ni le produit de la Taxe odieuſe du *Ship-money* qu'il continuoit à faire exiger avec beaucoup de rigueur, ne le dédommageoient point du ſeconrs qu'il avoit eſpéré du Parlement, & qu'il en auroit vraiſemblablement obtenu. Il chercha à y ſuppléer du moins en partie. 1. En ordonnant aux Provinces d'avancer l'argent néceſſaire pour l'habillement de leurs propres Troupes, & pour les conduire au lieu du Rendez-vous. 2. En faiſant acheter à crédit tout le poivre qui ſe trouvoit dans les Magaſins de la Compagnie des Indes Orientales, & le faiſant revendre argent comptant. 3. En prenant pour quarante-mille livres ſterling, du billon que les Particuliers avoient porté à la Tour pour le convertir en monnoye (7). 4. Enfin en faiſant payer à la Ville de Londres (8) une groſſe Amende, pour avoir, diſoit-il, uſurpé en Irlande plus de Terres qu'il ne lui en avoit accordé pour l'établiſſement qu'elle avoit fait d'une Colonie à *Londonderry.*

Moyens dont le Roi ſe ſert pour recouvrer de l'argent.

Les Ecoſſois forcent le paſſage de la Thyne à quatre milles de Newcaſtle,

Au moyen des meſures & des ſommes dont nous venons de parler, *Charles* ſe crut en état de forcer les Ecoſſois à recevoir ſans combattre, le joug qu'il vouloit leur impoſer. Mais il ne fut pas longtems à être détrompé de ſon illuſion. En effet, *Lesley*, Général des Ecoſſois, s'étant mis en marche à la tête de vingt & deux mille hommes, pour tâcher d'entrer en Angleterre, paſſa la *Tweede* le 20 d'Août, le même jour que le Roi partit de Londres pour ſe rendre à Yorck, où ſon Armée campoit ſous le commandement du Lord *Conway* Général de la Cavalerie. *Lesley* continuant ſa marche, arriva le 27 à *Newburn* ſur le bord Septentrional de la *Thyne*, à quatre milles de *Newcaſtle.* A ſon arrivée, il trouva que *Conway* s'étoit poſté avec trois mille hommes de pié, & quinze cens de Cavalerie, ſur le bord Meridional de cette Riviere, vis-à-vis de deux gués, pour lui en diſputer le paſſage. *Lesley* le força, après un Combat fort médiocrement ſoutenu par les Anglois, & entra dès le lendemain dans *Newcaſtle*, où il trouva l'Artillerie & les Munitions que le Roi y avoit fait conduire, ayant deſtiné cette Place pour en faire le Magaſin de ſon Armée.

& s'emparent de cette Ville.

Grands changemens dans les affaires du Roi.

Ces deux évenemens rompirent toutes les meſures du Roi; mais ce qui lui fit encore plus de mal, ce fut la modération avec laquelle les Ecoſſois ſe conduiſirent après ces avantages. Comme la Ville de Londres tire de *Newcaſtle* tout le charbon dont elle ſe ſert, & qu'elle ne peut abſolument ſe paſſer de ce Commerce, les Ecoſſois ne furent pas plutôt maîtres de *Newcaſtle*, qu'ils répandirent deux Manifeſtes, dont l'un étoit intitulé:

(1) C'étoit leur faire aſſez nettement entendre qu'il reprenoit la réſolution de n'en plus aſſembler.

(2) Le 15, le 21, & le 25 d'Avril. Cette Note ſe trouve à la marge de cet Extrait dans Mr. *de Larrey.* Mais je dois avertir, 1. Que dans la Déclaration, telle que Mr. *de Rapin* la rapporte, il n'eſt du tout point fait mention que le Roi ſe rendit le 15 Avril au Parlement. 2. Qu'au-lieu du 25 Avril, la Declaration marque le 24, & dit poſitivement, que le lendemain Dimanche 25 Avril, il y eut dans la Chambre-peinte une Conférence entre les Pairs & les Communes, touchant l'affaire du Subſide, & la préférence qu'elles devoient lui donner ſur toutes les autres Affaires.

(3) C'étoit l'Abbé *Rozetti*, ou plutôt *Roſſeti.* Mr. *de Rapin* dit que c'étoit une eſpece de Nonce, que la Reine avoit perſuadé au Roi de recevoir. La plupart des Auteurs donnent ce même titre à *Rozetti*; mais celui qui a fait le Traité des Ambaſſadeurs, aſſure que cet Eccléſiaſtique n'étoit que l'Agent du Cardinal *François Barberin* Prémier-Miniſtre d'*Urbain VIII*, & n'avoit point de Caractère ni de Lettres de Creance du Pape. Auſſi jouiſſoit-il ſi peu de la protection du *Droit des Gens*, que le Parlement le fit chercher juſque dans le Palais de la Reine *Marie de Medicis* qui étoit alors en Angleterre, & le contraignit de ſortir du Royaume; ce que le Parlement n'auroit pas pu faire, ſi *Roſſeti* eût été reconnu par le Roi pour Miniſtre public. *Wicquefort* Tom. I. Sect. 2. Mr. *de Larrey* fait la même Remarque. Au reſte, de la maniere dont *Wicquefort* s'exprime, on pourroit croire que *Roſſetti* ſortit du Royaume par ordre du Parlement; mais il n'eut garde d'attendre cet ordre: car les Communes ayant réſolu qu'il ſeroit amené à leur Barre, pour y être interrogé, il ſe cacha, & dès le lendemain il partit pour s'en retourner à Rome. Mr. *de Rapin* rapporte que la Reine reconnoiſſoit que *Roſeti* étoit auprès d'elle de la part du Pape. Voy. T. 8. p. 54.

(4) Depuis le tems de la Reformation, il avoit toujours été obſervé de faire aſſembler le Clergé en même tems que le Parlement, & c'étoit cette Aſſemblée ordinaire du Clergé qu'on appelloit *Convocation*, & qui finiſſoit toujours avec le Parlement, comme elle commençoit avec lui. Cette Note eſt tirée du Texte de Mr. *de Rapin.*

(5) Cette crainte étoit fondée ſur la complaiſance aveugle de *Char-*

lé : *Six Conſidérations qui juſtifient l'Expédition des Ecoſſois en Angleterre*; & l'autre, *Intentions des Ecoſſois & de leur Armée, expliquées à leurs Freres d'Angleterre.* Dans ces deux Ecrits, ils avoient grand ſoin de faire voir que le motif de leur armemement & de leur entrée en Angleterre, n'étoit pas de faire la Guerre à ce Royaume, mais ſeulement de ſe procurer la facilité de préſenter leurs Griefs à Sa Majeſté, auprès de qui ils ne trouvoient plus d'accès, à moins que de ſe livrer piés & poings liés à leurs Ennemis jurés, entre leſquels ils nommoient, comme les principaux, le Comte de *Strafford* & *Laud* Archevêque de Cantorbery. Outre cela, les Ecoſſois envoyerent, ſans perdre de tems (9), une très humble Requête au Roi, pour le ſupplier d'écouter leurs plaintes, & de remédier à leurs maux, par l'avis du Parlement d'Angleterre. Tout cela produiſit un tel effet ſur le Peuple, ſur l'Armée, & ſur les Seigneurs mêmes qui n'étoient pas entierement dévoués aux volontés de la Cour, que le Roi comprit aiſément combien il lui ſeroit difficile de ſoutenir une Guerre où ſes intérêts étoient regardés comme entierement ſéparés de ceux des Anglois; & à quel danger il s'expoſeroit, s'il riſquoit une Bataille, dans une ſemblable conjoncture. Il crut donc ne pouvoir mieux faire, que de recevoir favorablement la Requête des Confédérés. Il leur répondit, que s'ils vouloient lui faire connoître leurs demandes en détail, il y feroit telle Réponſe que les Pairs, qui devoient par ſes ordres ſe rendre le 24 Septembre à Yorck, trouveroient convenable. Dès le lendemain 8 Septembre, ils envoyerent au Roi les demandes ſuivantes :

Les Ecoſſois demandent la Paix.

Effet de leur conduite ſur tous les eſprits.

Réponſe du Roi à la Requête des Ecoſſois.

Les Pairs mandés à Yorck.

Demandes des Ecoſſois.

1. Qu'il plût à Sa Majeſté de faire ratifier par le Parlement d'Ecoſſe les Actes de l'Aſſemblée Générale tenue à Edimbourg.

2. Que le Château d'Edimbourg, & autres Places du Royaume d'Ecoſſe, ne fuſſent employées qu'à la défenſe du Royaume.

3. Que les Ecoſſois, qui étoient en Angleterre ou en Irlande, ne fuſſent plus ſujets à aucune peine pour avoir ſouſcrit le *Covenant*, & qu'on ne les chargeât plus de Sermens ni de Souſcriptions contraires aux Loix du Royaume.

4. Que les Incendiaires, Auteurs des troubles, fuſſent punis, ſelon leurs mérites.

5. Que les Vaiſſeaux pris ſur les Ecoſſois leur fuſſent reſtitués avec toutes leurs Marchandiſes, & que le dommage fût reparé.

6. Qu'on fît raiſon aux Ecoſſois de toutes les pertes & de tous les dommages, qu'ils avoient ſoufferts depuis le commencement des troubles.

7. Que les Proclamations, par leſquelles ils avoient été déclarés Traîtres, fuſſent revoquées; & qu'il plût à Sa Majeſté, par l'avis de ſon Parlement d'Angleterre, de retirer les Garniſons des Places frontieres, afin de laiſſer libre le Commerce entre les deux Nations.

On voit par ce dernier Article, combien les Ecoſſois étoient ſoigneux de ne perdre pas une ſeule occaſion de mettre le Peuple d'Angleterre dans leur parti. Ils en ſaiſirent encore une, qui leur gagna entierement la bienveillance des Habitans de Londres. Ce fut d'écrire le 9 Septembre au Lord Maire & aux Aldermans, *Que ſachant que leur Ville ne pouvoit point ſe paſſer du Charbon de Newcaſtle, ils avoient empêché que les Vaiſſeaux qui étoient venus pour en charger, ne reçuſſent aucun dommage; & que pour donner à la Ville de Londres un témoignage de leur affection, leur intention étoit de laiſſer le Commerce du Charbon entierement libre.*

Lettre des Ecoſſois au Maire, &c. de Londres.

Cette Lettre fit la joie & le ſujet de toutes les Converſations de Londres. On ne parloit à cette occaſion, que de la néceſſité de terminer une Guerre injuſte, par le moyen d'un Parlement, lequel il faloit prier le Roi de convoquer au plutôt. Le Conſeil de Ville l'en pria en effet par une Requête, où après avoir fait en 7 Articles, le détail des Griefs ſous leſquels l'Etat & la Religion gémiſſoient, & mis dans un huitieme Article, au nombre de ces Griefs, *les craintes terribles que cauſoit aux fideles Sujets de Sa Majeſté & à leurs familles, le danger auquel ſa perſonne s'expoſoit dans la préſente Guerre*, ils lui repréſentoient, „ Que ces Griefs, & ces Craintes avoient cauſé „ une telle décadence dans le Commerce, que les ſupplians ne „ pouvoient plus ni vendre ni acheter, ni recevoir, ni payer „ comme ci-devant; ce qui tendoit à la ruine de cette Ville, „ de la Navigation, du Commerce des Draps, & des Manu„ factures du Royaume.

Requête de la Ville de Londres au Roi, pour la convocation d'un Parlement.

Ainſi, diſoient-ils en concluant leur Requête, *les Supplians, concevant que ces Griefs ſont contraires aux Loix du Royaume, & ne trouvant aucun ſoulagement dans le cours ordinaire de la Juſtice, ſupplient très humblement Votre Majeſté, de convoquer un Parlement*, avec toute la diligence convenable, *afin qu'ils puiſſent recevoir quelque ſatisfaction.*

Douze Seigneurs (10), faiſant tant pour eux-mêmes que pour divers autres, préſenterent, peu de jours après au Roi une Requête ſemblable à celle de la Ville de Londres, par rapport aux Griefs, mais dont la concluſion demandoit en des termes bien plus forts, la convocation d'un Parlement, *dans un tems court & convenable.* „ C'eſt, diſoient ces Seigneurs, le ſeul moyen „ propre pour remédier aux Griefs, & pour punir ceux qui en „ ſont les Auteurs & les Conſeillers. C'eſt encore par ce mo„ yen qu'on pourra terminer la Guerre, ſans effuſion de ſang, „ d'une maniere ſure & honorable pour Votre Majeſté, qui „ contente votre Peuple, & qui ſoit propre à maintenir vos „ deux Royaumes dans une Union qui les mettra en état de „ s'oppoſer efficacement aux Ennemis de la Religion Re„ formée.

Autre Requête de divers Seigneurs ſur le même ſujet.

Bientôt après, les Gentilshommes de la Province d'Yorck ſupplierent auſſi le Roi, par une Adreſſe, de travailler à faire la Paix avec l'Ecoſſe, & de convoquer un Parlement.

Autre Requête ſemblable de la Nobleſſe d'Yorck.

Cette diſpoſition des Eſprits & des Affaires fit comprendre au Roi que le prémier conſeil que l'Aſſemblée des Pairs lui donneroit, ſeroit d'accorder à ſon Peuple ce qui lui étoit demandé par tant de Requêtes. C'eſt pourquoi il réſolut de prévenir ce conſeil, en convoquant inceſſamment un Parlement à Weſtminſter pour le 3 Novembre prochain.

Le Roi ſe détermine à convoquer un Parlement.

Les Pairs s'étant rendus à Yorck, & s'étant aſſemblés au jour marqué, le Roi leur fit un Diſcours pour *leur demander leurs conſeils & leur aſſiſtance, pour trouver les moyens de mettre ſes bons Sujets en ſureté, & de châtier les Rebelles d'Ecoſſe, qui avoient eu l'inſolence d'entrer à main armée en Angleterre. J'ai déja*, continua-t-il, *donné mes ordres pour aſſembler un Parlement, le 3 Novembre prochain* (11). *Mais je ſouhaite que vous conſultiez préſentement;*

Diſcours du Roi à l'Aſſemblée des Pairs, le 24 Septembre.

1. *Quelle Réponſe on peut faire à la Requête des Rebelles, & comment je dois traiter avec eux.*

2. *Comment je pourrai entretenir mon Armée, juſqu'à ce que j'aie obtenu du ſecours du Parlement.*

Sur le prémier de ces Articles, le réſultat des délibérations des Pairs fut, qu'il falloit entrer en traité de Paix avec les Ecoſſois; ſur quoi ils nommerent pour Commiſſaires ſeize Membres de leur Aſſemblée, auxquels le Roi donna pour aſſiſtans les Comtes de *Traquair* (12), de *Morton*, de *Lanarick*, Mr. *Louis Steward*, & le Chevalier *Burrowgh*. Il fut auſſi conclu que le Traité commenceroit à *Rippon* le 1. d'Octobre; & que le Comte de *Lanarick*, qui étoit auſſi Secrétaire d'Ecoſſe, donneroit avis aux Ecoſſois de cette diſpoſition.

Réſolution de traiter avec les Ecoſſois. Commiſſaires nommés.

Sur la ſeconde demande du Roi, le Comte de *Strafford*, ayant fait entendre aux Seigneurs que ſi l'Armée du Roi étoit congédiée, toute la Province d'Yorck ſeroit perdue dans deux jours, & que tout le reſte du Royaume ſe trouveroit dans un extrême danger, l'Aſſemblée réſolut qu'on écriroit à la Ville de Londres, au nom de tous les Pairs, pour lui emprunter deux cens mille livres ſterling, pour le payement de ces Troupes pendant trois mois.

Les Ecoſſois ayant nommé de leur côté des Commiſſaires, la Négociation fut commencée le 1. d'Octobre à *Rippon*, & après beaucoup de diſputes, on convint enfin, le 16 du même mois, de douze Articles préliminaires, que Mr. *de Rapin* rapporte, & dont il n'y en a pas un ſeul qui ne fût avantageux aux Ecoſſois. Par un treizieme Article, il fut arrêté que les Commiſſaires, avant que de quitter Yorck, nommeroient un Committé de leur Corps, pour faire exécuter les douze autres Articles; auquel Committé on pourroit avoir recours dans les occaſions.

Le Traité commence à Rippon.

Les Seigneurs, tant ceux qui étoient à *Rippon*, que ceux qui étoient à Yorck, étant indiſpenſablement obligés de ſe rendre à Londres, pour aſſiſter au Parlement, il auroit été inutile de commencer la Négociation à *Rippon*, ou à peine auroit-on eu le tems de l'entamer. Par cette raiſon, les Commiſſaires Anglois, ſoit d'eux mêmes, ſoit par l'inſinuation des Ecoſſois, pro-

les pour la Reine, pour *Laud*, & pour les autres Ennemis de la Religion Proteſtante. Quant a l'Archevêque de Cantorbery, on a vu dans les Abregés des Tomes précédens, qu'il avoit de grandes liaiſons avec les Papiſtes. Il fut même violemment ſoupçonné de Socinianisme, & d'avoir contribué à répandre en Angleterre les Ouvrages du fameux *Crellius*. Ce qu'il y a, je croi, de plus certain, c'eſt 1. Que ce fut dans ces circonſtances que ces Ouvrages paſſerent de Hollande en Angleterre. 2. Que *Laud* ne l'ignora point, & ſe tut. 3. Qu'il étoit plutôt vrai Déiſte, que Papiſte ou Socinien.

(6) Il ne l'ignoroit point; témoin ſes Proclamations contre les Mutineries de ſes Troupes. Voy. Actes de 1640. No. 4. & 13. &c.

(7) Il rendit cette ſomme dans la ſuite fort exactement.

(8) Londres venoit de s'excuſer de lui prêter trois cens mille livres ſterling qu'il lui empruntoit. *Charles*, pour s'en venger, lui fit deux querelles; celle d'une uſurpation prétendue de terres en Irlande; & une autre fondée ſur ce qu'au mépris de ſes Ordres précis & directement adreſſes au Lord Maire & aux deux Sherifs de Londres, ils n'avoient encore ſaiſi les biens ni les meubles d'aucun de ceux qui refuſoient ou qui négligeoient de payer la Taxe du *Ship-Money*. Londres ne trouva dans la ſuite que trop d'occaſions de ſe venger à ſon tour.

(9) Le 7 Septembre.

(10) Mr. *de Rapin*, qui dit, d'après *Ruſhworth*, qu'ils étoient *douze*, ne marque les noms que de onze; encore en met-il deux qui ne ſe trouvent point dans le *Fœdera*, où l'on n'en voit que neuf.

(11) Mylord *Clarendon* dit, que le Roi leur fit cette Déclaration, pour prévenir ceux qui avoient deſſein de lui conſeiller la convocation du Parlement; *& pour en donner tout l'honneur à la Reine, qu'il vouloit rendre agréable au Peuple, & qu'il dit l'y avoir exhorté.* Hiſt. des Guer. Civ. T. I. p. 202. de la Trad. Franç.

(12) Il n'aſſiſta point au Traité, les Ecoſſois n'ayant abſolument point voulu le ſouffrir, parce que c'étoit un de ceux qu'ils nommoient *Incendiaires*, & contre leſquels ils demandoient une ſévere juſtice.

CHARLES I. 1640.

propoſerent au Roi de transférer la Négociation du Traité à Londres; & le Roi fut obligé d'y conſentir, quoiqu'il comprît bien que les Ecoſſois s'attendoient à trouver beaucoup d'amis à Londres, & dans le Parlement même, comme il arriva effectivement. Mr. *de Rapin*, en finiſſant ce Tome VII. de ſon Hiſtoire, rapporte, d'après Mylord *Clarendon*, trois fautes capitales que le Roi *Charles I.* fit à l'occaſion de ce Traité. 1. D'avoir aſſemblé le Parlement à Weſtminſter. 2. D'avoir pris un tems ſi court pour l'aſſembler. 3. D'avoir transféré dans cette Capitale la Négociation de *Rippon*. Car 1. s'il eût aſſemblé le Parlement à Yorck, ou en quelque autre lieu éloigné de Londres, il auroit par-là rompu une partie des meſures des Anglois mécontens & des Ecoſſois. 2. S'il eût pris un tems plus long pour l'Aſſemblée du Parlement, il auroit pu, ou finir le Traité de *Rippon*, en accordant aux Ecoſſois les choſes dont il n'auroit pu ſe diſpenſer; ou du moins les mettre dans le tort, s'ils ſe fuſſent obſtinés à demander des choſes trop éloignées de la raiſon. 3. En transférant ce Traité à Londres, il mit les Ecoſſois ſous les yeux du Parlement, & leur fournit les moyens d'affermir & d'étendre leurs intelligences, comme auſſi de juſtifier leur conduite, d'inſpirer leurs ſentimens & leurs conſeils tant aux deux Chambres qu'aux Habitans de Londres, & enfin de donner, de tems en tems, des avis à ceux des Anglois, qui étoient prêts à tout faire pour eux, mais qui n'étoient pas aſſez bien inſtruits des moyens de parvenir à leurs fins. Mylord *Clarendon* parle encore de quelques autres fautes que le Roi commit par rapport à ce Traité avec les Ecoſſois; comme d'y avoir employé des Commiſſaires qui ignoroient les Loix, les Uſages, les Privileges du Royaume d'Ecoſſe, &c. Mais ce détail n'étant pas de ma tâche, je renvoye le Lecteur curieux à l'Ouvrage même de ce Seigneur (1), & je paſſe aux Actes Publics, qui ſont contenus dans le Tome XX. de ce vaſte & précieux Recueil. Au reſte, je rangerai ces Actes ſous différentes Claſſes. 1. Actes Publics qui regardent les Affaires d'Etat au dehors. 2. Actes Particuliers, ou ceux qui regardent toutes les Affaires Civiles ou Domeſtiques. 3. Actes Eccléſiaſtiques, &c. Je ſuivrai exactement, dans chacune de ces Claſſes, l'Ordre Chronologique qui a été interrompu dans les Abregés Hiſtoriques des deux Tomes précédens, (XVIII & XIX) pour des raiſons auxquelles il ne me paroit nullement néceſſaire d'avoir égard dans celui-ci.

ACTES Publics des Années 1636, 1637, 1638 & 1639, du Tome XX.

Année 1636,

Douzieme du Regne de *Charles I.*

Actes qui concernent les Affaires d'Etat au dehors, des Années 1636.

Commiſſions pour négocier le rétabliſſement de l'Electeur Palatin.

L'Angleterre jouit d'un ſi grand repos au dehors, pendant les quatorze dernieres années du Regne de *Charles I*, & ce Prince ſe mêla ſi peu de ce qui ſe paſſoit dans le reſte de l'Europe, que ce n'eſt pas la peine de faire une Claſſe des Actes Publics, qui regardent les Affaires Etrangeres. En effet, tous ces Actes, depuis l'année 1636, juſqu'à l'année 1640, ce qui renferme le Période que nous venons de parcourir, ſe réduiſent à neuf; dont les premiers ſont deux Commiſſions données au Comte d'*Arundel*; l'une du 28 de Mars 1636, à Weſtminſter, page 1. pour traiter avec l'Empereur du rétabliſſement de l'Electeur Palatin; l'autre, de la même date & à la même page, pour traiter de ce Rétabliſſement avec les Princes de l'Empire.

Les ſept autres Actes Publics de ce Période, ſont

1637. Commiſſions pour la Paix, & pour l'Electeur Palatin.

1. Commiſſion ſpéciale donnée le 14 d'Octobre 1637, à *Henri de Vic* & *Joſeph Avery*, pour traiter de la Paix générale, & du Rétabliſſement de l'Electeur Palatin. A Hamptoncourt. Page 170.

1638. Commiſſion ſur le même ſujet.

2. Commiſſion de la même teneur & date, donnée au Chevalier *Guillaume Boswell*. Ibid.

3. Commiſſion donnée le 5 Mai 1638, au Chevalier *Thomas Rowe*, pour traiter de la Paix générale & du Rétabliſſement de l'Electeur Palatin, de concert avec les Plénipotentiaires du Roi de France, de la Reine de Suede, des Etats-Généraux, &c. A Weſtminſter. Page 223.

163$\frac{8}{9}$. Pour renouveller l'Alliance de l'Angleterre avec le Danemarc.

4. Commiſſion du 30 Janvier 163$\frac{8}{9}$, donnée au même Chevalier, pour renouveller l'Alliance entre l'Angleterre & le Danemarc. A Weſtminſter. Page 285.

1639. Traité d'Alliance entre les deux Rois, &c.

5. Traité d'Alliance entre *Charles I.* Roi d'Angleterre, & *Chriſtian IV.* Roi de Danemarc, conclu à Glukſtad (dans le Holſtein) le 6 d'Avril 1639. Page 336.

Commiſſion du Roi de Danemarc, au Comte de Pents, &c. pour faire le Traité précédent.

6. Commiſſion du Roi de Danemarc donnée à *Chriſtian*, Comte de *Pentz*, Gouverneur de Glukſtad, &c. & à *Dietloff Reventlowe*, Seigneur de Retz & de Ziſendorf, pour convenir du Traité précédent, avec le Miniſtre de *Charles I.* Cette Commiſſion eſt datée de Gluxburg, le 6 d'Avril 1639. Page 339.

CHARLES I.

Ratification du Traité précédent par le Roi d'Angleterre.

7. Ratification du Traité précédent par le Roi d'Angleterre. Donné à Barwick, le 28 Mai 1639. Page 340.

Reſte à partager les autres Actes de ces quatre années, en ceux qui concernent les Affaires Civiles de l'Etat, & ceux qui regardent celles de la Religion. C'eſt l'ordre que nous allons ſuivre.

Actes qui concernent les Affaires Civiles de l'année 1636.

Commiſſion pour regler le Gouvernement de la Virginie.

1. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Jean Harvey* pour mieux regler le Gouvernement de la Colonie de la Virginie. A Weſtminſter le 2 Avril 1636. Page 3.

Le Roi y détermine la maniere dont le Conſeil de cette Colonie devra être formé, l'étendue du Pouvoir de ce Conſeil, tant pour faire la Guerre & la Paix avec les Indiens, pour exercer la Juſtice Civile & Criminelle, que pour autoriſer & ſoutenir ceux qui voudront aller faire des découvertes du Païs & des Ports de Mer, &c. Voyez ci-deſſous. N°. 4.

Ordre aux Matelots de ſe rendre à leurs Vaiſſeaux. Raiſons de cet Ordre.

2. Proclamation pour ordonner aux Matelots de ſe rendre aux Vaiſſeaux du Roi ſur leſquels ils ſe ſont enrollés. A Weſtminſter le 5 d'Avril 1636. Page 5.

C'eſt ici la Flotte que le Roi équipa pour juſtifier la néceſſité de continuer la levée de la Taxe du *Ship-Money*. Il voulut faire entendre aux Anglois qu'ils étoient en danger de perdre leur Commerce, avec la Domination des deux Bras de Mer, par l'Alliance que la France & la Hollande venoient de contracter, &c. A quoi il ajouta la liberté que les Etrangers prenoient hautement de pêcher dans ces deux Mers; & fit de ce dernier motif le ſujet d'une autre Proclamation, dont nous ferons mention ci-deſſous, N°. 10.

Commiſſion pour l'execution du Projet de rendre navigables les rivieres d'Avon & de Team.

3. Commiſſion ſpéciale donnée à *Edouard* Vicomte de *Camden*, & à vingt-neuf autres, tant Seigneurs que Chevaliers, ou Ecuyers, &c. le 7 d'Avril 1636. Page 6.

C'étoit pour examiner, & faire exécuter le Projet que *Guillaume Sandis* avoit fait de rendre, à ſes propres fraix, la Riviere d'*Avon*, & celle de *Team*, propres à porter des Chaloupes, des Barques & autres Bâteaux de charge convenable, &c.

Commiſſion qui établit un Grand Conſeil Souverain pour le Gouvernement des Colonies.

4. Commiſſion ſpéciale donnée à l'Archevêque de Cantorbery, au Lord Garde du Grand Sceau & autres. A Weſtminſter le 10 Avril 1636. Page 8.

C'eſt un Acte qu'on peut appeller mixte, puiſqu'il regarde également les Affaires Civiles, les Criminelles, & les Eccléſiaſtiques. Par cette Commiſſion, le Roi établit un Grand Conſeil Souverain, auquel il attribue ſur toutes les Colonies Angloiſes, en quelque endroit du Monde qu'elles ſoient, le pouvoir le plus étendu dans tout ce qui concerne le Gouvernement de l'Egliſe, & la déciſion des Affaires tant Civiles que Criminelles. Voyez ci-deſſus, N°. 1.

Contre l'aggrandiſſement de Londres, &c.

5. Commiſſion au Grand-Tréſorier d'Angleterre touchant les nouvelles Maiſons qu'on avoit bâties à Londres, Weſtminſter, &c. contre les défenſes que le feu Roi en avoit faites, & que Sa Majeſté en avoit elle-même renouvellées. A Weſtminſter le 13 Avril 1636. Page 10.

C'étoit un des moyens dont on ſe ſervoit pour recouvrer de l'argent. Le Roi *Jaques*, après avoir défendu d'aggrandir la Ville de Londres, établit une Commiſſion pour châtier les Contrevenans. Cette Commiſſion lui fut repréſentée comme un Grief. *Charles I.* ne l'ignoroit pas, & cependant, il ne laiſſa pas de renouveller la même défenſe en 1632. Il fit, outre cela, payer de groſſes Amendes à ceux qui avoient enfraint les Ordres de ſon Pere à cet égard: & par l'Acte qui fait la matiere de cet Article, il établit des Commiſſaires pour punir ceux qui avoient deſobéi aux ſiens. Les motifs ſur quoi on fondoit cette Défenſe, étoient, les incommodités & les dommages que les aggrandiſſemens de Londres cauſoient à ſon Port, à ſes Vivres, &c. Au reſte cette Commiſſion fut auſſi préſentée au Parlement (2), comme un des Griefs de la Nation contre le Gouvernement de *Charles I.*

Le Roi ſupprime les Editions du Mare Clauſum faites dans les Païs Etrangers.

6. Proclamation au ſujet d'un Livre intitulé *Mare Clauſum* (3). A Weſtminſter le 15 Avril 1636. Page 12.

Le Roi y ſupprime les Editions étrangeres de ce Livre; *parce qu'on y avoit ajouté*, dit-il, *certaines choſes*, *comme faiſant partie de ce qui avoit été imprimé à Londres par ordre de Sa Majeſté*, *& comme y ayant été miſes de ſon aveu.*

Ce Livre eſt la Réponſe que *Selden* fit à celui que *Grotius* avoit mis au jour, ſous le titre de *Mare Liberum*. A ce qui a été dit de l'un & de l'autre de ces Ouvrages, ci-deſſus (4), nous croyons néceſſaire d'ajouter ici l'Extrait qu'un très bon Hiſtorien en a fait.

Précis du Traité de la Mer Libre (*Mare Liberum*) de *Grotius*.

C'eſt, ſelon Grotius, *un attentat au Droit Naturel*, *& au Droit*

(1) Hiſtoire des Guerres Civiles Tome I. page 203, & ſuiv.

(2) De 1640.

(3) *Seu de Dominio Maris.*

(4) Au commencement de l'Abregé de ce Volume.

(5) Il faut ſe ſouvenir ici de ce qui a été dit dans cet Extrait, au commencement.

(6) Voyez la Lettre 56. dans le Recueil des Lettres de *Grotius*, I. Partie.

(7) Voyez la *Souveraineté des Mers Britanniques* par *Jean Burough.*

(8) *Bartole* les étend juſqu'à cent milles du rivage; mais *Balde* ſeulement juſqu'à ſoixante milles; à quoi *Bodin* ajoute que la choſe fut ainſi reglée dans une affaire du Duc de Savoye. *Puffendorff* dit qu'il n'y a aucune déciſion générale ſur ce ſujet, mais qu'il ſeroit abſurde à un Souverain de vouloir étendre ces bornes juſqu'à quelques centaines de lieues. Voyez *Balde in Rubr. de Rer. Diviſ. col. 2. & in Leg.*

Droit des Gens, que d'impoſer une ſervitude ſur la Mer, que Dieu a donnée comme l'Air, en commun & par indivis à tous les hommes: Droit immuable par conſéquent, dont ils naiſſent, pour ainſi dire, inveſtis par le Créateur, & qu'il n'eſt pas permis à un d'eux d'uſurper. Il ajoute, *Qu'il en étoit de même de la Terre dans ſa prémiere origine, mais que le partage en ayant été fait pour la commodité du Genre-humain, & par un mutuel conſentement des Familles, qui avoient formé les prémieres Sociétés, par celui des Républiques enſuite, & des Monarchies compoſées de pluſieurs Familles, cette diſtribution n'avoit rien de répugnant à l'inſtitution du prémier Auteur, qui avoit fait l'homme pour la Société. Mais ce qui s'étoit fait ſur la Terre pour la commune utilité de ſes Habitans, n'avoit pu ni dû ſe faire ſur la Mer, où nul des hommes n'a de demeure fixe, ni de Domaine arrêté; d'une immenſité qui ne peut être bornée, & qui ne ſert que de paſſage & de chemin; pour faciliter la communication d'un Païs à l'autre: telle étant l'Ordonnance admirable de l'Univers, qu'il n'eſt pas également riche par-tout, afin que ce qui abonde en un endroit, & ce qui manque en l'autre, entretienne, par le beſoin d'un Commerce réciproque, l'union & l'amitié entre toutes ſes parties. Otez le Commerce, vous ôtez le lien qui unit le Genre-humain: ôtez la liberté de la Mer, vous empêchez le Commerce, & vous jettez par conſéquent le Genre-humain dans le trouble & dans la confuſion.* L'Auteur de la *Mer Libre* tiroit de ces Principes une conſéquence pour la Liberté de la Navigation, non ſeulement en faveur de la Pêche des Hollandois ſur les Mers de l'Irlande & de la Grande Bretagne (5), mais encore en faveur de leurs Etabliſſemens dans les Indes Orientales. *Les Portugais*, ſelon lui, *n'en pouvoient exclure les autres Peuples, ſans violer le Droit des Gens, & ils n'avoient point d'empire que ſur ce qu'ils poſſedoient. La Mer étoit une large voie ouverte à tout le monde, ſur laquelle on avoit droit de naviger, & de s'emparer des rivages qui n'étoient encore occupés de perſonne: chacun devenoit Maître naturel du païs qu'il découvroit, & dont il ſe ſaiſiſſoit le prémier, comme avoient fait les Portugais eux-mêmes: mais ſans être autoriſés par-là à empêcher le paſſage de la Navigation des autres (6).*

Précis du Traité de la Mer Fermée (*Mare Clauſum*) de *Selden*.

A ces Principes, qui ſembloient inconteſtables, *Selden* en oppoſoit d'autres qui ne le paroiſſoient pas moins. Il diſoit (7), „ Que l'Univers entier, qui comprenoit dans ſa Sphere la „ Mer & la Terre, avoit été fait pour l'Homme, & l'Hom„ me pour la Societé: qu'en toute Societé, il étoit néceſſaire „ que les uns commandaſſent, & que les autres obéïſſent; au„ trement ce ſeroit une Anarchie & une confuſion, qui gâte„ roit la beauté de l'Univers, dont l'Ordre étoit le Conſerva„ teur: que cet Ordre n'étoit pas moins utile ni moins invio„ lable pour la Mer que pour la Terre: que les Pirates n'étoient „ pas moins odieux ſur la prémiere, que les Voleurs & les „ Aſſaſſins ſur l'autre, qu'il n'étoit pas moins défendu de „ tuer ſur celle-là que ſur celle-ci, & que la Loi qui défend „ le Meurtre, s'étendoit ſur tout le Globe du Monde, & par„ tout où il y a des hommes: que la Mer non plus que la Ter„ re, n'appartenoit pas tellement en commun à tous, que cha„ cun y pût faire toujours & en tous lieux ce qu'il vouloit impu„ nément: qu'il eſt vrai que la proprieté de la Mer ne ſe pouvoit „ aquérir, mais que l'Empire en pouvoit être poſſedé par un „ Etat ou par un Prince Souverain. En effet, il étoit néces„ ſaire pour la ſureté de la Navigation qu'il y eût de certaines „ Loix, & pour celle des Côtes & des Païs voiſins, de certai„ nes bornes (8) qu'on ne pût violer: que pour maintenir ces „ Loix & conſerver ces bornes, il falloit une Puiſſance recon„ nue, & aſſez forte pour ſe faire obéïr: que telle étoit celle „ des Souverains: telle, pour en venir au Fait controverſé, „ celle du Roi de la Grande Bretagne, qui prenoit ſoin du re„ pos & du Commerce de ſes Sujets, en tenant la Mer libre, „ & en aſſurant la Navigation, & qui pourvoyoit en même „ tems à la ſureté des Etrangers, qui envoyoient leurs Vaiſſeaux „ ſur ſes Rades & dans ſes Mers. Il étoit donc bien juſte, *a„ joutoit-on*, qu'en reconnoiſſance de ces avantages, que les „ ſoins du Monarque procuroient aux Navigateurs, ils lui ren„ diſſent l'hommage qu'on doit naturellement à ſon Bienfaiteur, „ que leurs Vaiſſeaux baiſſaſſent le Pavillon devant le ſien, & „ que ceux qui venoient pêcher ſur ſes Côtes, & mouiller l'an„ cre à ſes Rades, lui payaſſent de médiocres Droits, pour le „ dédommager de la dépenſe de ſa Flotte Royale qui les met„ toit à couvert des Pirates.

On alloit plus loin, & paſſant des Maximes aux Autorités, & des Raiſons à l'Uſage & aux Exemples, on diſoit: „ Que „ telle avoit été de tout tems la Coutume de tous les Peuples, „ & que les Loix de la Mer n'étoient pas moins anciennes que „ celles de la Terre, ni la Domination de la prémiere moins „ fondée que celle de l'autre. Qu'il ne falloit pour en être in„ ſtruit, que lire l'Hiſtoire des Phéniciens & des Egyptiens, „ les plus anciens Peuples du Monde, dont les derniers s'en „ prétendent les Fondateurs, ou les Reſtaurateurs après le Dé„ luge, & ne trouvent, ſelon un Auteur (9), que les Scythes „ qui le leur diſputent. Pour les autres, ils ſont conſtamment „ les prémiers Navigateurs, ſans que perſonne leur raviſſe ni „ leur envie cette gloire: qu'on pouvoit encore y joindre les „ Athéniens, qui ne leur cèdent guere en ancienneté. Or les „ uns & les autres avoient étendu leur Empire ſur les Mers de „ leur voiſinage, & n'y avoient pas moins donné la Loi, que „ dans les murailles de leurs Villes, ou dans l'enceinte de leurs „ Républiques. Telle encore avoit été l'autorité que les Car„ thaginois deſcendus des Phéniciens, & les Romains vain„ queurs des Carthaginois, s'étoient donnée ſur toutes les Mers „ qui communiquoient aux Terres de leur Empire. Les Ro„ mains, il eſt vrai, furent quelque tems ſur le point d'aban„ donner la domination de la Mer: mais ils reconnurent bien„ tôt qu'ils ne la pouvoient ſéparer de celle de la Terre, ſans „ renoncer à l'Empire du Monde.

„ Dans les ſiecles ſuivans, les Souverains n'avoient pas moins „ de jalouſie pour les Mers de leur voiſinage, & qui ſont com„ me les Barrieres de leurs Etats. Les Turcs ne permettent „ l'entrée du Pont Euxin & de la Mer Rouge qu'aux Vaiſſeaux „ de leurs Alliés: & les Vénitiens ne ſouffrent point d'autre „ Flotte que la leur dans la Mer Adriatique, prêts l'année 1630 „ à tout hazarder, pour s'oppoſer au paſſage de la Flotte du Vi„ ceroi de Naples, qui vouloit tranſporter à Trieſte l'Infante „ d'Eſpagne, que devoit épouſer le Fils de l'Empereur: deſor„ te qu'il fallut ſe ſervir de la leur pour eſcorter la Princeſſe.

„ Les Moſcovites, les Danois, les Suedois, & les Portugais „ défendent leurs Mers & leurs Detroits, & n'en permettent „ la Navigation & la Pêche, qu'en payant les droits qu'ils ont „ établis. Le Roi de Danemarc, qui l'eſt auſſi de la Norwe„ ge, diſputa longtems la Pêche aux Ecoſſois dans le voiſinage „ de l'Iſle de Schetland, du Domaine d'Ecoſſe, & *Chriſtian I.* „ ne leur céda ce droit qu'en faveur du Mariage de ſa Fille „ *Marguerite* avec *Jaques III.* (10) l'an 1468.

„ Les Hollandois eux-mêmes, qui le conteſtent aujourd'hui „ à *Charles I.* ne l'avoient pas diſputé à *Jaques* (11), lors-même „ qu'il n'étoit que Roi d'Ecoſſe; & ce n'étoit qu'en vertu des „ Traités faits avec ce Prince, que leurs Pêcheurs venoient ſur „ ſes côtes. Ils ſe rendirent plus hardis dans la ſuite, & l'hon„ neur que *Jaques* leur fit de les choiſir pour Parrains du Prin„ ce *Henri* ſon Fils, leur donna de plus grandes libertés: mais „ ils n'avoient pas encore oſé declarer ſi ouvertement leurs ſen„ timens. Quels ſentimens au reſte? & comment peut-on les „ accorder avec la conduite tout oppoſée qu'ils tiennent eux„ mêmes en Europe & en Aſie, où ils ont leurs Forts à l'em„ bouchure des Rivieres, & le long des Côtes, pour empêcher „ la deſcente des Etrangers, & ſe conſerver tout le Commer„ ce, à l'excluſion des autres Nations? Ils blâment l'avarice „ & l'injuſtice des Portugais, qui veulent regner ſeuls dans les „ Indes Orientales: cependant ils commencent à les en chaſſer, „ & ne ſont pas moins jaloux qu'eux des conquêtes ou des u„ ſurpations qu'ils y font, ni moins ſeveres pour interdire l'en„ trée du Païs, & la liberté de la Mer aux autres Européens.

„ Au reſte, *diſoit-on encore*, l'Angleterre eſt dans une poſ„ ſeſſion ſi ancienne de l'Empire des Mers qui l'environnent, „ que Jules Céſar en fait mention dans ſes Commentaires. La „ révolution que cauſerent les conquêtes des Romains, & cel„ les des Saxons enſuite, firent quelque interruption à ce Droit, „ mais il fut rétabli ſous le Roi *Edgar* (12) dont les Flottes lui „ tenoient la Mer aſſujettie (13). La France, toute fiere qu'el„ le a toujours été, reconnut elle-même cette ſupériorité du „ Pavillon Anglois, & en donna Acte à *Edouard I.* (l'an „ 1299. (14) qu'on garde dans les Archives de la Tour de „ Londres". *De Larrey* Hiſt. d'Angl. Tome IV. p. 122. & „ 123. (15)

7. Proclamation contre l'uſage & le débit des faux Bijoux. Donné à Whitehall le 18 Avril 1636. Page 13. Contre les faux Bijoux.

8. Proclamation pour empêcher la Peſte de s'étendre. A Weſtminſter le 20 Avril 1636. Page 14. Contre les Progrès de la Peſte.

Le Roi y enjoint l'obſervation des Ordres & des Reglemens qu'il avoit publiés du tems de la derniere Peſte, (en 1625.) en y ajoutant quelques autres Points. Par ex. Que tous les Juges de Paix, des Endroits infectés, ayent abſolument à s'aſſembler dans quelques lieux ſurs pour traiter entre eux, & même avec les Juges des Provinces voiſines ou Franchiſes, s'il eſt néces-

Leg. 3. *Cum proponat. Cod. De Nautico Fœnore. Bodin. Lib. I. de Rep. cap.* 10. *Puffendorff Lib* 4. *cap.* 5. §. 5. juſqu'à la fin du Chap.

(9) *Juſtin* Liv. 2. ch. 1.

(10) Roi d'Ecoſſe. Voy. ce que Mr. *de Larrey* en dit ſous le Regne d'*Edouard IV.* p. 906.

(11) *Charles I.* en Angleterre & VI. en Ecoſſe.

(12) Après le milieu du dixieme ſiecle.

(13) Il prenoit le Titre de *Souverain de la Mer*, & bien loin qu'aucun de ſes voiſins le lui diſputât, on voir au contraire qu'ils le lui donnoient eux-mêmes. *Ego Edgarus Anglorum Baſileus, omniumque Inſularum, Oceanique Britanniam circumjacentis.* On pretend qu'il entretint continuellement juſqu'à quatre mille Vaiſſeaux, grands ou petits.

(14) Voyez la Souveraineté des Mers par *Jean Burough.*

(15) Voyez *Droit de la Nat. & des Gens* Livre IV. §. 5. & ſuiv. avec les notes de Mr. *Barbeyrac.*

Char-les I.

ceſſaire, de quelle maniere ces Ordres & ces Reglemens de Sa Majeſté pourront le mieux être mis en pratique, tant pour empêcher la communication de la Contagion, & pour ſoigner ceux qui en ſont atteints, que pour s'informer quel uſage on aura fait de tems en tems desdits Ordres & Reglemens, & comment les Contrevenans auront été punis, en ſorte qu'aucune négligence, faute ou relâchement de quelque Officier de Juſtice ou autre perſonne que ce puiſſe être, n'échappe à la correction ou au châtiment mérité, lequel Sa Majeſté entend être infligé, ſelon les Loix & les Statuts les plus rigoureux du Royaume à ce ſujet, &c.

Contre les Editions contrefaites, &c.

9. Proclamation pour défendre l'entrée & le débit, &c. des Livres, qui après avoir d'abord été imprimés en Angleterre, ſont réimprimés au-delà de la Mer, & envoyés dans ce Royaume. Donné à Weſtminſter le prémier Mai 1636. Page 14.

Contre la Pêche des Etrangers ſur les côtes des Mers Britanniques.

10. Proclamation pour empêcher la Pêche ſur les Côtes de Sa Majeſté ſans ſa permiſſion. Donné au Palais de Weſtminſter le dixieme Mai 1636. Page 15.

Le Roi *Charles I*, ayant réſolu de continuer à lever la Taxe du *Ship-Money* pour l'entretien des Vaiſſeaux deſtinés à garder la Mer, ſe vit obligé de chercher des prétextes pour équiper une Flotte. L'un de ces prétextes fut de maintenir la Souveraineté des Mers Britanniques contre les Etrangers (1), qui venoient pêcher proche des côtes de la Grande Bretagne, d'Irlande & des Iſles adjacentes, ſans en avoir obtenu la permiſſion de Sa Majeſté, au mépris des Défenſes publiées par le feu Roi, la 7. année de ſon Regne.

Voyez ci-deſſus N°. 2. & le commencement de cet Extrait Hiſtorique, & ci-deſſous N°. 23. & N°. 28.

Proclamation pour défendre l'entrée des Fanons, &c & de l'Huile de Baleine. Le Roi s'approprie tout le [illegible] me.

11. Proclamation pour défendre l'entrée des Fanons, & de l'Huile de Baleine, excepté à ceux de la Compagnie de Moſcovie. A Weſtminſter le 16 Mai 1636. Page 16.

C'eſt un des Monopoles dont on ſe ſervit pour faire trouver de l'argent au Roi, & qui fut mis dans la ſuite au nombre des Griefs.

12. Commiſſion au Lord-Tréſorier & autres, ſur le Salpetre, &c.

Le Roi s'y approprie tout le Salpetre & toute la Poudre qui ſe feront dans le Royaume; & défend à toutes perſonnes, quelles qu'elles ſoient, d'en vendre ni débiter, qu'après en avoir obtenu la Permiſſion des Commiſſaires qu'il établit pour leur en expédier les Brevets néceſſaires, & pour en regler le prix, &c. A Weſtminſter le 19 Mai 1636. Page 17.

C'étoit encore un Monopole pour recouvrer de l'argent; du moins fut-il porté au Parlement comme un Grief de la Nation, & redreſſé (2) comme tel, quoique ce fût une branche très conſiderable de la Prérogative Royale, à ce que dit l'Hiſtorien de *Charles I.* (3). Voyez ci-deſſous N°. 34.

Commiſſion touchant le Défrichement des Forêts, &c.

13. Commiſſion touchant le Défrichement & les Dégats commis dans les Forêts de *Deane* & d'*Eſſex*.

Autre moyen de recouvrer de l'argent. Le Roi, ſous prétexte de mettre ſes Sujets à couvert des recherches qui pourroient être faites contre eux dans un tems ou dans un autre, à l'occaſion des Empiétemens, Dégats, &c. en un mot de tout ce qui auroit été fait contre la Loi de la Forêt, &c. Sa Majeſté donne Pleinpouvoir, au Lord-Tréſorier, &c. de compoſer avec ſes dits Sujets, &c. A Canbury le 22 Mai 1636. Page 18. Voyez ci-deſſous N°. 24.

Partie du Terme de la Trinité renvoyée à l'occaſion de la Peſte.

14. Proclamation pour renvoyer une partie du Terme de la Trinité.

Le motif de cette Proclamation étoit d'empêcher que la Peſte, qui avoit gagné Londres, ne ſe répandît dans les Provinces, par l'abord de ceux que la pourſuite des Procès obligeroit de venir paſſer quelque tems dans cette Capitale, &c. La date en eſt de Hamptoncourt, le 27 Mai 1626. Page 20. Voyez ci-deſſus N°. 8. & ci-deſſous N°. 25.

Commiſſion pour conferer le Grade de *Servientes ad Legem.*

15. Commiſſion ſpéciale au Garde Sceau. A Weſtminſter le 29 Mai 1636. Page 22.

C'eſt un Ordre d'expédier neuf Brevets de la même teneur, ſous le Grand Sceau, portant injonction expreſſe à neuf Membres des quatre Colleges de Droit, de ſe préparer à recevoir, le lendemain de la St. Martin prochaine, le Titre & Grade qui s'appelle *Serviens ad Legem*, (apparemment en Anglois *Sergeant at Law*) que Sa Majeſté ſe propoſoit de leur conférer elle-même à chacun d'eux. Je remarque qu'il y a des *Servientes ad Legem* de trois ſortes, & qu'il s'agit ici de la plus relevée. Ce Grade ouvre l'entrée aux plus hautes Dignités de la Robe. Mais comme tout ceci n'a aucune relation ſenſible avec les évenemens bien intéreſſans de ce Regne, je n'en ai parlé que pour indiquer aux Amateurs de la Litterature Angloiſe le Gloſſaire de Du Cange, au mot *Servientes ad Legem*, où ils trouveront de quoi ſatisfaire leur curioſité à cet égard, quand même ils ne voudroient point aller conſulter les Auteurs qui y ſont cités.

Char-les I.

Approbation des changemens faits aux Statuts de l'Univerſité d'Oxford.

16. Confirmation de certains Statuts de l'Univerſité d'Oxford. A Weſtminſter le 3 Juin 1636. Page 23.

Ce ſont les anciens Statuts de cette Univerſité, corrigés & accommodés aux changemens que les affaires & le genie du ſiecle rendoient néceſſaires. Je dirai en paſſant, que cette Univerſité étoit extrêmement attachée à *Charles I.* & elle lui en donna une preuve bien réelle, lorſqu'elle lui livra en 1642 toute la Vaiſſelle d'argent qui appartenoit aux divers Colleges, & qui étoit en aſſez grande quantité.

Commiſſion contre l'Evêque de Lincoln.

17. Commiſſion donnée aux Archevêques de Cantorbery & d'Yorck, à l'Evêque de Londres, &c. pour examiner les Chefs d'Accuſation portés par le Docteur *Guillaume Dillon* contre *Jean* Evêque de Lincoln. A Canbury, le 15 Juin 1636. Page 26.

Cette Commiſſion contient trente-ſix Articles d'Accuſation, dont les uns ſont des Crimes contre l'Etat, & les autres contre la Diſcipline & les Canons de l'Egliſe. Je ne ſai ſi l'on trouveroit d'affaire plus grave, ni qui dût avoir fait plus de bruit; (4) & cependant Mr. *de Rapin* n'en dit pas le moindre mot. Même ſilence gardé là-deſſus par Mr. *de Larrey*, & par Mylord *Clarendon*, à moins qu'ils n'ayent entendu par *Williams* Evêque de Lincoln, dont ils rapportent mais très ſuccintement le procès & la condamnation (5), le même Prélat auquel cette Commiſſion du Roi donne le nom de *Jean*, & qui ſe le donna lui-même, lorſqu'il ſigna en 1641 (6) la Proteſtation de Nullité contre les Réſolutions priſes ou à prendre dans le Parlement, pendant que les Evêques en ſeroient abſens. Au reſte, ce ſont de vilaines couleurs que celles dont l'Hiſtoire (7) nous peint ce *Williams*, ou *Jean*, Evêque de *Lincoln*, & enſuite Archevêque d'*Yorck*. Quoi de plus horrible entre autres, que la maniere dont on veut qu'il leva le ſcrupule de conſcience que *Charles I.* ſe faiſoit de donner ſon approbation à la ſentence de mort prononcée contre Mylord *Strafford*, que ce Monarque croyoit entierement innocent?

Commiſſion pour la levée de la Taxe ſur les fils d'or & d'argent.

18. Commiſſion donnée au Chevalier *Egremont Thynn*, & autres. A Canbury le 4 Juillet 1636. Page 35.

Le Roi y donne plein-pouvoir & autorité à quinze & tant de perſonnes qu'il nomme, de pourvoir par les moyens les plus convenables & efficaces à l'exécution des Ordonnances, tant de Sa Majeſté que du feu Roi ſon Pere, données pour lever, ſous le nom de Subſide, ſur l'entrée en Angleterre de tous les Fils d'or & d'argent, trois chelings & quatre ſous par livre peſant, poids de Veniſe, outre les Droits & Subſides qu'on payoit ordinairement.

Proclamation ſur le devoir du Controlleur des Poids, &c. avec un Tarif de ſes Droits, &c.

19. Proclamation pour faire exercer duement l'Office de Controlleur des Poids & des Meſures du Palais de Sa Majeſté, & dans tout le Royaume d'Angleterre & Païs de Galles. Donné à Oatlands, le 9 Juillet 1636. Page 41.

Le Roi joignit à cette Proclamation une Déclaration (8) des Droits & Emolumens, qui ont été d'ancienneté adjugés au Controlleur des Poids & des Meſures; comme auſſi des Droits & Emolumens, qui pourront été perçus pour marquer & examiner le nouveau Devidoir, & pour veiller à l'augmentation du Salaire des pauvres Ouvriers, qui travaillent à la Fabrique des Draps. Il y a de pareilles Proclamations & Réglemens de Salaires, &c. parmi les Actes rapportés dans les Extraits des Tomes précédens.

Proclamation qui remet la tenue de la Foire de Tutbury, parce que le Roi vouloit aller paſſer quelques jours dans cette Seigneurie.

20. Proclamation pour remettre du 15 au 22 d'Août de cette année la tenue de la Foire de *Tutbury*. Donné à Windſor, le 18 Juillet 1636. Page 46.

Le Roi allegue pour raiſon de cette Remiſe, qu'ayant réſolu d'aller paſſer cinq jours, ſavoir du 15 au 20 d'Août, à ſa Seigneurie de *Tutbury*, il importoit à la conſervation de ſa Perſonne & de ceux de ſa ſuite, ſur-tout dans ce tems de Contagion, d'empêcher l'affluence extraordinaire de gens que cette Foire & le Combat ordinaire de Taureaux qui s'y fait, y attirent de tous les endroits du Royaume. Voyez ci-deſſous N°. 25.

Commiſſion pour délivrer le Port de Londres, de certains embaras nuiſibles au Bien public, &c.

21. Commiſſion au Tréſorier-Général & autres, pour délivrer le Port de Londres de pluſieurs choſes nuiſibles au Bien public, leſquelles y ont été placées ſans droit ni permiſſion légitime, comme des Trapes, des Degrés, des Echelles, &c. qui, comme Sa Majeſté en eſt informée par des témoignages dignes de foi, ſervent tous les jours, non ſeulement à jetter dans la Riviere & dans le Port toutes les balayures & ordures des Maiſons, mais encore a frauder l'entrée & la ſortie de toutes ſortes de Marchandiſes ſujettes aux droits de Douane; & qui pis eſt, à l'évaſion des Traitres, des Meurtriers, des Aſſaſſins, &c. A Canbury, le 20 Juillet 1636. Page 47.

Rien de plus louable que les motifs d'un tel Redreſſement d'abus,

(1) Il entendoit par-là les Hollandois.

(2) Par le Parlement de 1640.

(3) *Clarendon*, Tome I. p. 409. de la Traduct. Franç.

(4) *De Larrey*, Tome 4. p. 299.

(5) *Clarendon*, Tome 2. p. 86. & ſuiv. de la Trad. Franç. Voyez ci-deſſous Affaires Eccleſ. de l'annee 1638. No. 1.

(6) V. *Rapin* Tome 8. p. 187, où ce Prélat ſigne *Jean d'Yorck*. Mais Mr. *de Rapin* lui a auſſi donne le nom de *Williams*, dans ce même Tome 8. p. 182. Note. & c'eſt ſous ce dernier nom que Mylord *Clarendon*, Mr. *de Larrey* & d'autres lui font recevoir l'inſulte qui donna lieu à la Proteſtation des Evêques en 1641.

(7) *De Larrey*, Tome 4. p. 170. Mylord *Clarendon* Tom. 1. p. 364. & Tom. 2. p. 87-92. Hiſtoire complette d'Angleterre vol. 3. cité par Mr. *de Larrey*. *Rapin* Tome 8. p. 96. &c.

(8) Acta Publica, p. 45.

(9) Voyez le T. X. Part. 3. de cette Edition, page 39. No. 7. &c.

(10) Je

CHARLES I.

d'abus, s'ils n'étoient point gâtés par le ſoin d'en tirer un profit particulier, qui, malgré les belles précautions qu'on affecte de prendre, rendra le remede à peu près inutile, puiſque le droit de ces Echelles, & de telles autres Communications des Maiſons avec la Tamiſe, pouvoit s'aquérir à prix d'argent, à la diſcrétion des Commiſſaires. Mais les beſoins du Roi étoient grands, ils augmentoient tous les jours, & on mettoit tout en œuvre pour ſuppléer aux Subſides dont il ſe privoit pour ne vouloir point aſſembler de Parlement, qui pût lui demander la réparation des Griefs de la Nation & de la Religion.

Commiſſion pour empêcher l'entree & l'uſage du Bois de Campêche, &c.

22. Commiſſion donnée au Chevalier *Guillaume Slingesby* & autres. La date en eſt du 27 de Juillet 1636. A Weſtminſter. Page 51.

Le Roi établit des Commiſſaires pour faire la recherche & la punition de ceux qui ont contrevenu aux Ordonnances publiées depuis le commencement de ſon Regne, portant défenſes d'amener en Angleterre, d'y vendre, d'y acheter du bois de Campêche & d'y en faire uſage dans la teinture des Draps, &c. (9), juſqu'à la date de la préſente Commiſſion, ou qui y contreviendront dans la ſuite. Enjoint néanmoins aux dits Commiſſaires de faire bonne & favorable compoſition à ceux qui viendront d'eux-mêmes implorer la modération de Sa Majeſté à cet égard. Autre expédient pour trouver de l'argent.

Brevet [p]our faire expédier [a]ux Mai[re], Con[s]eil, &c. [d]e toutes [le]s Places [d]u Royaume [le]s Ordres [p]our fournir à Sa Majeſté [u]n ou [p]luſieurs [V]aiſſeaux [d]e Guerre au tems [m]arqué, [&]c.

23. Brevet particulier au Lord *Coventry* Garde du Grand Sceau, d'expédier dans toutes Provinces, Comtés, Villes, Bourgs, Bourgades, &c. du Royaume, des Ordres uniformes ſous le Grand Sceau, ſelon le modele ſuivant, *mutatis mutandis.*

„ Le Roi, &c. Au Gouverneur de notre Province de, &c.
„ Aux Maire, Communauté, Sherifs, Citoyens, Bons-hommes de, &c. Salut.
„ D'autant qu'on nous a fait entendre, que certains Ecumeurs „ de Mer & Pirates, tant Turcs que Chrétiens, enlevent & „ détruiſent les Vaiſſeaux & les Marchandiſes de nos Sujets, „ auſſi bien que de nos Amis & Alliés, ſur la Mer, qui a été „ de tout tems ſous la protection des Anglois, & emmenent „ les hommes pour les jetter dans un malheureux eſclavage; „ & que nous ſommes d'ailleurs informés qu'ils ſe diſpoſent, „ par de plus grands Armemens, à infeſter notre Navigation & „ à affliger de plus en plus notre Royaume, à quoi il eſt ab- „ ſolument néceſſaire de ſe mettre en état de s'oppoſer plus vi- „ goureuſement qu'on ne l'a fait par le paſſé; c'eſt pourquoi, „ vu les dangers qui nous menacent, ſur-tout dans ce tems de „ Guerre, en conſidérant outre cela, que nous, & nos Ancê- „ tres Rois d'Angleterre, avons toujours été Maitres de la Mer, „ & qu'il ſeroit extrêmement fâcheux pour nous que cet hon- „ neur ſe perdît, ou fût en quelque ſorte diminué ſous notre „ Regne; nous avons réſolu de pourvoir, avec l'aſſiſtance de „ Dieu, à la défenſe du Royaume, à la ſureté de la Mer, la „ conſervation de nos Sujets, & de leurs biens, comme auſſi „ des Marchandiſes & de la liberté de ceux qui viennent négo- „ cier dans nos Ports, ou qui s'en retournent dans leur Païs. „ Pour cet effet, comme les charges d'une défenſe qui nous re- „ garde tous, doivent être ſupportées par tous, ſelon la Loi & „ la pratique ancienne & conſtante de l'Angleterre; Nous vous „ mandons à vous, Maire, &c. de. . . &c. & commandons „ expreſſément que vous ayez à préparer & à faire conduire à „ *Portsmouth*, avant le prémier de Mars prochain. . . Vaiſ- „ ſeau (. . . Vaiſſeaux) de Guerre, de la charge de . . cens „ Tonneaux, monté de. . . . hommes tant Maitres experts que „ Matelots; pourvu (pourvus) de groſſe & petite Artillerie, „ d'Armes, de Munitions, & autres choſes néceſſaires pour la „ Guerre & de vivres juſqu'au dit jour 1. de Mars & de ce jour- „ là en avant pour vingt-ſix ſemaines, à vos fraix, tant pour les „ gages, que pour les vivres & autres choſes, durant le même „ tems, pour ſervir conjointement avec nos Vaiſſeaux à la gar- „ de de la Mer, &c". Donné à Canbury le 12 d'Août 1636. Page 56.

A la ſuite de ce Modele (10) d'Ordre, ſe trouve dans ce Tome XX des Actes &c. page 59 & ſuiv. juſqu'à 68, une Liſte (11) de tous les Provinces, Comtés, Villes & Places du Royaume, avec ce que chaque Province, &c. étoit chargée de contribuer pour cet Armement. Par exemple, la Province de *Cornouaille*, avec ſes Villes, Bourgs, Communautés, &c. devoit fournir un Vaiſſeau de Guerre de 550 Tonneaux, & de deux-cens-vingt hommes d'Equipage, &c. La Province d'*Yorck*, deux Vaiſſeaux de Guerre de ſix-cens Tonneaux chacun, & de deux-cens quarante hommes; *Briſtol*, un Vaiſſeau de quatre-vingts Tonneaux, & de trente hommes; Londres, deux Vaiſſeaux de cinq-cens Tonneaux, avec trois-cens hommes d'équipage chacun, & ainſi du reſte (12); le tout enſemble faiſant une Flotte de quarante-cinq Vaiſſeaux de Guerre, & plus de ſept-mille hommes, &c.

Si le Lecteur s'eſt apperçu que ceci regarde ce qu'on nommoit le *Ship-Money*, ou *Aide de Mer*, il ne lui reſte pour ſe mettre au fait du motif de l'impoſition qu'il vient de voir miſe ſur toutes les Villes, Bourgades, &c. du Royaume, qu'à la regarder comme l'exécution entiere du Projet que le Procureur-Général *Noy* fournit au Roi en 1633 (13) pour faire une levée d'argent extraordinaire, ſans la concurrence du Parlement. Cette Taxe, pour entretenir un certain nombre de Vaiſſeaux deſtinés à garder la Mer, ne fut, comme on a dû le remarquer dans l'Extrait du Tome précedent, impoſée que l'année ſuivante, ſavoir 1634, pour l'année 1635, & ſur les Villes Maritimes ſeulement; mais en 1635 le Roi, par des Ordres ſous le Grand Sceau, la rendit générale dans tout le Royaume, pour l'année 1636, prenant d'abord pour prétexte que le Royaume étoit dans un extrême danger, à cauſe de la Ligue que les Etats Généraux avoient faite avec la France (14), enſuite la néceſſité de maintenir la Souveraineté de la Mer, par rapport à la Pêche ſur les Côtes de la Grande Bretagne, &c. & dans l'Ordre qui fait le ſujet de cet Article, alléguant la néceſſité de couvrir le Royaume, & de conſerver les biens & la liberté des Anglois contre les Pirates Turcs, & autres qui infeſtoient les deux Mers, &c.

Enfin je dois avertir mon Lecteur que l'on trouve une Note au-deſſous du Brevet du Roi, conçue en ces termes,

Memorandum quod XXVII die Februarii 1640. *Anno Regni Domini Regis Caroli XVI. iſtud Irrotulamentum & omnia & ſingula in eodem contenta & expreſſa vacantur per Judicium Dominorum Spiritualium* & *Temporalium in Curia Parlamenti.*

Per me Johannem Browne *Clericum Parlamentorum.* Voyez ci-deſſous N°. 28 & 34.

Commiſſion contre ceux qui détruiſent le Bois de Charpente dans les Forêts, &c.

24. Commiſſion donnée au Chevalier *David Cuningham*, & autres, ſur les arbres de charpente que l'on coupe & abat dans les Bois. A Canbury le dix-neuvieme d'Août 1636. Page 68.

C'eſt encore un des moyens que l'on mettoit en œuvre pour faire trouver de l'argent au Roi; en offrant une bonne compoſition à ceux qui ſe trouvoient actuellement pourſuivis, ou déja condamnés, ou qui avoient lieu de craindre de pouvoir l'être devant la Chambre Etoilée, pour avoir autrefois, ou depuis peu, contrevenu aux Loix & Statuts faits dans le Royaume pour la conſervation des arbres, & du bois propres à la charpente; Sa Majeſté autoriſant ledit Chevalier *David Cuningham* & ſes adjoints, ou deux ou plus d'entre eux, à donner aux Parties des quittances valables des deniers de compoſition qu'elles auront payés, comme reçus pour ſon uſage, & à inſérer dans ſes quittances, en faveur de ces Perſonnes, une décharge générale & une exemtion de toutes leſdites fautes & offenſes, & de toutes les recherches, pourſuites, amendes & confiſcations indéciſes, encourues, ou à encourir à cette occaſion, &c. Voyez ci-deſſus N°. 13, & ci-deſſous Affaires Civiles de 1638. N°. 8.

Proclamation au ſujet de la Peſte.

25. Proclamation qui défend de tenir la Foire prochaine de *Sturbridge*, pour éviter les occaſions de diſperſer davantage la contagion qui augmente en divers endroits du Royaume. Donné au Château de Warwick le 20 d'Août 1636. Page 70. Voyez ci-deſſus N°. 8, 14, 20.

Autre Proclamation au ſujet de la Peſte.

26. Proclamation pour renvoyer partie du Terme de la *St. Michel* à un autre tems, pour éviter la communication du mal contagieux. Donné à Lindhurſt le ſixieme de Septembre 1636. Page 71. Voyez un ſemblable renvoi du Terme de la Trinité, ci-deſſus, N°. 14.

Commiſſion pour degager des joyaux & de la vaiſſelle appartenant au Roi.

27. Commiſſion donnée à *Job Harby* Ecuyer, pour dégager divers joyaux, pierres précieuſes, vaſes d'or, &c. appartenant à Sa Majeſté, & engagés dans les Païs-Bas depuis la deuxieme année de ſon Regne, par feu le Duc de *Buckingham*, en vertu de la Commiſſion & ordre qu'il en avoit reçu. Donné à Copthal le 30 de Septembre 1636. Page 72.

Changemens faits à quelques Articles de l'Ordonnance pour fournir des Vaiſſeaux au Roi.

28. Brevet adreſſé au Lord Garde du Grand Sceau d'Angleterre, pour lui ordonner de faire certains changemens au port & à l'équipage des Vaiſſeaux que devoient fournir *Cumberland* & *Weſtmorland*, la Ville de *Londres*, *Middleſex*, *Northumberland* avec la Ville de *Newcaſtle*, ſuivant l'Ordonnance du 24 d'Août de cetre même année. Donné à Windſor le 2 d'Octobre 1636. Page 74. Voyez ci-deſſus N°. 23, & remarquez qu'au bas de ce Brevet ſe trouve le même *Memorandum* que l'on a vu au bas du Brévet précédent.

Commiſſion pour des Lettres de Repreſailles.

29. Commiſſion donnée au Tréſorier-Général & à d'autres, pour faire expédier au Sceau de l'Amirauté des Lettres de Repreſailles à ceux des Sujets de Sa Majeſté qui en demanderoient, en juſtifiant qu'ils ont été volés & pillés ſur Mer, &c. Donné à Copthall le 11 d'Octobre 1636. Page 74. Voyez ci-deſſous Affaires de 163⅚. N°. 39. d'autres Lettres de Repreſailles accordées cette même année, nommément contre le Sujets du Roi de France, & année 1637. N°. 11, contre ceux des Etats-Généraux.

Proviſions de l'Office de Protonotaire, &c.

30. Brevet de l'Office de troiſieme Protonotaire de la Cour des Plaidoyers Communs, en faveur de *Robert Moyle* Ecuyer. A

(10) Je n'en donne que l'Abregé.
(11) Signée de la propre main du Roi.
(12) On a donné dans le Tome précédent', page 59 de cette Edition, une Copie exacte de cette même Cotiſation. On y a même ajouté un Etat très détaillé de ce que chaque Comté & Ville fermée devoit payer pour les Vaiſſeaux qu'elle étoit chargée d'équiper & que le Roi ſe chargeoit de fournir pour elle. Enfin on eſt alle juſqu'à rapporter d'après *Ruſhworth*, les noms des Seigneurs qui ſignerent les Ordres pour faire cette Cotiſation, &c. Pour moi, je n'ai pas le tems d'être ſi exact, ni envie de faire payer deux fois la même choſe: & ſi cela m'arrive, ce ſera malgré moi.
(13) Voy. le Tome précédent p. 59. de cette Edit.
(14) Voy. ci-deſſus N°. 2, 6, 10, & 23.

CHARLES I. Tarif des Droits attachés à cet Office.

A ce Brevet eſt annexé un Tarif des Droits & Emolumens attachés à cette Charge, pour les enregîtremens des Déclarations, Allégations, Jugemens, Ordres, &c. Comme auſſi des Droits ajugés aux Clercs ou Commis des Protonotaires & aux Sous-Protonotaires dans leurs divers Bureaux.

Par ce Brevet expédié à Copthall le 8 de Novembre 1636, le Roi s'arroge pour l'avenir, à lui & à ſes Succeſſeurs la diſpoſition de cet Office, qui juſqu'alors avoit été en celle du Prémier Juge de la Cour des *Plaidoyers Communs*; confirme *Robert Moyle* dans la poſſeſſion & l'exercice où il en avoit été mis depuis longtems par *Thomas Richardſon*; & lui accorde pluſieurs Droits, Privileges, &c. que les curieux trouveront ſpécifiés dans ce Brevet, qui contient au reſte onze grandes pages in Folio, outre cinq pages pareilles qu'occupe le Tarif, c'eſt-à-dire depuis la page 76 juſqu'à la 92 incluſivement.

Commiſſion pour nettoyer la Tamiſe & le Port de Londres.

31. Proclamation pour nettoyer la Riviere de la Tamiſe & le Port de Londres, des bancs de ſable & autres embaras; & pour leſter les Vaiſſeaux par le Gravier qu'on en tirera, &c. Donné à Windſor le 28 de Novembre 1636. Page 93.

Le Roi y fait mention de Lettres Patentes qu'il avoit, dit-il, accordées, le mois de Juin paſſé, à *Thomas Smith*, Ecuyer, &c. pour pouvoir faire creuſer & enlever pendant un certain nombre d'années, ledit gravier & les ſables dans tous les endroits de la Riviere qui en étoient incommodés; avec le Privilege excluſif pour tous autres que pour ſes Aſſociés, & Ouvriers, de le vendre pour leſter aucuns Vaiſſeaux, & avec défenſes aux Maitres de Navires d'en acheter, & à tous ſes autres Sujets d'en vendre que dans certains cas marqués, &c. ſous les peines portées par un Statut de la 27. année de *Henri VIII* &c A condition que ledit *Smith* & ſes adjoints paieront à Sa Majeſté une certaine Rente annuelle, &c.

Le Lecteur s'attendoit ſans doute bien à cette chute. Au reſte, les Lettres Patentes dont le Roi parle dans cette Proclamation, ne ſe trouvent point parmi les Actes de ce Tome XX. Mais dans le Tome XIX, page 305, il y en a d'autres du 8 de Juillet 1631, portant le même Privilege excluſif pour 14 ans en faveur de *Jean Gilbert*, pour nettoyer le Lit de la Tamiſe, &c. Voyez le Tome X. Partie III. page 47, N°. 10 de cette Edition.

Revocation du Devidoir fixe, &c.

32. Proclamation pour revoquer l'Ordonnance & le Reglement d'un Dévidoir fixe, & de l'augmentation du ſalaire des pauvres Ouvriers en Drap de laine. Donné à Hamptoncourt le 11 de Décembre 1636. Page 94.

L'Ordonnance dont il s'agit ici, fait partie d'une Proclamation qui a été indiquée dans le Tome précedent, Article *Manufactures*, page 51, N°. 10, & page 52, N°. 22 de cette Edition.

Commiſſaires pour recevoir en argent le Contingent des Vaiſſeaux, &c.

33. Commiſſion ſpéciale donnée au Grand-Tréſorier d'Angleterre, & autres, pour faire équiper en guerre, autant de Vaiſſeaux qu'il en faudra pour ſoulager les Provinces, &c. qui ne ſauroient fournir par elles-mêmes leur Contingent de la Flotte que Sa Majeſté ſe trouve obligée de mettre en Mer: moyennant que leſdites Provinces, Villes, &c. paient comptant à *Guillaume Ruſſel* Tréſorier de la Marine du Roi, ce à quoi ſeront amiablement évalués les fraix à faire pour ledit Contingent. Donné à Weſtminſter le 24 de Décembre 1636. Page 95. Voyez ci-deſſus N°. 23, & année 1637, N°. 10.

Commiſſion ſur le Salpêtre.

34. Commiſſion expédiée au Grand-Tréſorier d'Angleterre & autres ſur le Salpêtre, &c. Donné à Weſtminſter le 24 de Décembre 1636. Page 96.

Il s'agit là de la maniere dont le Roi entendoit que ſe fiſſent les paiemens du Salpêtre, &c. vendu à ſon profit, ſelon l'appropriation qu'il s'en étoit faite & la Commiſſion qu'il avoit établie là-deſſus au mois de Mai précédent. Voyez ci-deſſus N°. 12 & N°. 37 ci-deſſous. On avoit inventé en 1627 en Angleterre un moyen de faire du Salpêtre par les Urines, &c. Voyez le Tome X. P. II. page 91. colonne 2 de cette Edition.

Commiſſion pour fixer le nombre des Braſſeurs de Biere, &c.

35. Commiſſion donnée au Chevalier *Guillaume Parkhurſt* & à d'autres, pour mieux régler la maniere de braſſer la Biere.

Le Roi réduiſoit les Braſſeurs de la Biere, dans chaque Ville, &c. à un certain nombre, dont il formoit un Corps ou une Compagnie, ſous prétexte qu'il arrivoit de grands inconvéniens dans le Royaume, de la liberté qu'une exceſſive quantité de gens, & ſur-tout les Cabaretiers, ſe donnoient de braſſer de la Biere; mais le véritable motif de cette prétendue Reformation étoit de recouvrer de l'argent, ce qui n'eſt pas même déguiſé dans un des Articles de cette Commiſſion. La date en eſt du 31 de Janvier 163$\frac{6}{7}$. A Weſtminſter. Page 101. Voyez année 1637. No. 5.

Contract pour l'avitaillement de la Flotte Royale.

36. Contract entre le Roi, & *Jean Crane* Ecuyer, pour l'avitaillement de la Flotte Royale. Fait & paſſé à Weſtminſter, ſous le Grand Sceau, en préſence de Sa Majeſté, le vingtieme de Février 163$\frac{6}{7}$. Page 103.

Ceux qui ne ſavent pas quelle eſt la nourriture & la paie des Matelots & des Soldats des Vaiſſeaux de Guerre Anglois, tant ſur Mer, que dans les Ports, &c. pourront s'en inſtruire par la lecture de ce Contract, où ils trouveront encore bien d'autres détails

Poudre à Canon des Pais Etrangers

37. Proclamation pour défendre l'entrée de la Poudre à canon étrangere, & pour en pourvoir les Sujets de Sa Majeſté à un prix moderé & fixe, de celle de ſes Magazins. Donné à Weſtminſter le 20 de Février 163$\frac{6}{7}$. Page 107. Voyez ci-deſſus No. 12 & No. 34.

CHARLES I. defendue en Angleterre. Artiſans, Etrangers, &c. qui travailloient ſans avoir apprentiſſage ſelon les Loix, réduits en Corps de Metier.

38. Proclamation pour réduire en Corps de Métier les Artiſans & Ouvriers qui demeurent dans l'eſpace de trois milles de Londres. Donné à Weſtminſter le 24 de Février 163$\frac{6}{7}$. Page 113.

Lettres de Repreſailles.

39. Commiſſion donnée à l'Evêque de Londres Grand-Tréſorier d'Angleterre, & à d'autres, pour accorder des Lettres de Repreſailles contre les Sujets du Roi de France. La date en eſt du 27 de Février 163$\frac{6}{7}$. A Weſtminſter. Page 115. Voyez ci-deſſus N°. 29.

Recherche & punition de ceux qui vendoient du Tabac ſans permiſſion.

40. Commiſſion donnée au Lord *Goring*, & à d'autres, pour rechercher & châtier ceux qui vendoient du Tabac en détail ſans permiſſion, contre les Proclamations & Lettres Patentes du Roi, & au préjudice de ſes Revenus, &c. Donné à Weſtminſter le 16 de Mars 163$\frac{6}{7}$. Page 116.

Droits d'entrée & de ſortie des Marchandiſes, &c.

41. Déclaration des divers Droits, Subſides & Impôts d'entrée & de ſortie ſur les Marchandiſes. Donné à Weſtminſter le 23 de Mars 163$\frac{6}{7}$. Page 118.

42. Liſte des Proviſions d'Offices, &c. accordées pendant l'année 1636, douzieme du Regne de *Charles I.* Page 123, juſqu'à 127 excluſivement.

Paſſons maintenant aux Actes auxquels la Religion donna lieu pendant cette année.

ACTES qui concernent les AFFAIRES ECCLESIASTIQUES de l'Année 1636.

Commiſſion touchant les Colonies.

1. Commiſſion ſpéciale donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, &c. touchant le Gouvernement des Colonies, &c. Voyez ci-deſſus N°. 4.

Jour de Jeûne tous les Mecredis de l'annee.

2. Proclamation pour célébrer un Jour de Jeûne, tous les Mécredis de l'année, dans tout le Royaume, à l'occaſion de la Peſte, &c. Donné à Newmarket le 18 d'Octobre 1636. Page 75.

Réglemens a l'uſage de l'Egliſe de Cantorbery.

3. Confirmation des Réglemens digérés & recueillis par *Guillaume Laud* Archevêque de *Cantorbery*, pour l'uſage de ſon Egliſe Métropolitaine, &c. Donné à Weſtminſter le 13 de Janvier 193$\frac{6}{7}$. Page 99.

Droit de viſiter les deux Univerſités.

4. Lettres Patentes, portant Jugement contradictoire en faveur de l'Archevêque de *Cantorbery* contre les deux Univerſités du Royaume, &c. Donné à Weſtminſter le 30 de Janvier. Page 99.

Pour mettre le Lecteur au fait de ces Lettres & de ce Jugement, je ne ſaurois mieux faire que de rapporter ce que Mr. de *Rapin* en a dit dans ſa grande Hiſtoire, Tome VII. page 454.

„ L'Archevêque de *Cantorbery*, toujours zélé pour l'Egliſe „ Anglicane, regardoit comme des Puritains, tous ceux qui négligeoient le moindre des Rites de cette Egliſe. Ce Prélat „ ayant été informé qu'il y avoit quelque relâchement à cet égard dans les deux Univerſités, ne put ſouffrir un pareil abus. Il y avoit dans *Cambridge* trois Egliſes où l'on célébroit journellement le Service Divin, quoiqu'elles n'euſſent „ jamais été conſacrées. Cette négligence, qui lui paroiſſoit ſi „ condamnable, excitant ſon zèle, il réſolut d'aller faire la „ Viſite des Univerſités, en qualité de Métropolitain. Il y trouva de l'oppoſition; les Univerſités ſoutenant qu'il n'avoit pas „ ce Droit, en qualité d'Archevêque, quoiqu'elles ne niaſſent „ pas qu'il ne pût faire cette Viſite, comme Commiſſaire du „ Roi, s'il plaiſoit à Sa Majeſté de lui accorder une Commiſſion. Mais n'étant pas content d'un pouvoir emprunté, il „ porta ſa Cauſe devant le Roi, qui décida en ſa faveur, après „ avoir lui-même appuyé les raiſons de l'Archevêque par des „ Argumens, & répondu aux Objections des Univerſités. „ L'Archevêque étant ſi bien appuyé, ne pouvoit manquer de „ remporter la Victoire".

5. Rapport annuel de l'état auquel l'Archevêque de *Cantorbery* a trouvé les Egliſes de ſon Département dans la Viſite qu'il en a faite pour l'année 1636, conformément aux Ordres & aux Inſtructions de Sa Majeſté.

Ces Ordres & ces Directions ſont de l'année 1633. On les trouve tout au long dans le Tome X. P. III. p. 40 de cette Edition N°. 1. A la même page N°. 4. & pages ſuiv. on trouve auſſi, tout au long, le Rapport que l'Archevêque préſenta au Roi, de la Viſite des Egliſes en 1633, avec les Réponſes que le Roi mettoit de ſa propre main, à la marge des Articles qui lui paroiſſoient en avoir beſoin. Le Rapport dont il s'agit maintenant, eſt auſſi accompagné de pareilles Réponſes; mais cette Piece nous prendroit trop de place dans cet Ouvrage. Contentons-nous donc d'en donner ici le ſeul Article de Londres, que nous choiſiſſons parce qu'il y eſt parlé d'une choſe qui tenoit fort à cœur à *Laud*, & pour laquelle le Roi étoit peut-être encore plus paſſionné; du moins en fut-il le Martyr, comme on le verra dans l'Hiſtoire de la Guerre Civile. Voici cet Article.

Sentimens qui ſe répandoient dans le Dioceſe de Londres au ſujet des

„ Je trouve dans le Dioceſe de Londres, que Mylord Evêque du Lieu. . . . a obſervé très ſoigneuſement les Inſtructions de Votre Majeſté par rapport à lui-même. Quant à ce „ qui s'eſt paſſé dans ſon Dioceſe, il m'a informé qu'il s'y eſt „ commis trois fautes notables. L'une par le Docteur *Corneille* „ *Burgeſſ*, qui dans un Sermon qu'il a prononcé en Latin devant le Clergé de Londres, a oſé lancer pluſieurs traits inſo-

„ lens

Charles I. Evêques & de leur Gouvernement.

„ lens contre les Evêques & le Gouvernement de l'Egliſe, & „ a refuſé de lui remettre une Copie de ſon Sermon; en ſorte „ qu'il a falu le citer devant la *Haute Commiſſion.*

„ L'autre faute eſt du Sieur *Wharton*, Miniſtre à *Eſſex*, „ qui dans un Sermon qu'il a prononcé à *Chelmsford*, a dé- „ bité pluſieurs choſes indécentes & choquantes. Sur quoi il „ a été cité, & il a reçu une admonition Canonique, ſans qu'on „ ſoit paſſé à une plus forte Cenſure, à cauſe du regret qu'il „ a témoigné & de la promeſſe qu'il a faite de ſe conduire „ plus ſagement.

„ La troiſieme faute dont Mylord Evêque s'eſt plaint, eſt „ que l'on a répandu & diſperſé depuis peu quelques Brochures „ ſéditieuſes & malignes contre les Evêques & le Gouverne- „ ment de l'Egliſe Anglicane; & Mylord déclare de plus, „ qu'il a de bonnes raiſons de ſe perſuader que ces Libelles ont „ été forgés, appuyés & diſperſés par quelques-uns du Clergé „ de ſon Dioceſe; & il ſouhaite à cauſe de cela que je me ſer- „ ve de l'Autorité de la *Haute Commiſſion*, pour découvrir cet- „ te trame manifeſte, & prévenir les maux qui ſans cela pour- „ ront s'enſuivre au préjudice du Gouvernement Eccléſiaſtique. „ C'eſt ce que je ferai, s'il plait à Dieu, accomplir. Mais ſi „ la *Haute Commiſſion* n'a pas aſſez de pouvoir, en ce qu'un „ de ces Libelles contient des ſujets de Sédition, qui ſentent „ même, ou rien ne ſentira, le crime de Trahiſon; en ce cas, „ je demande très humblement à Votre Majeſté de me permet- „ tre de me joindre à la propoſition de Mylord Evêque, & „ qu'il vous plaiſe de faire intervenir une Cour plus relevée, „ ſi vous le trouvez néceſſaire, comme il me le ſemble, d'au- „ tant que je vois toutes les apparences que ſi de telles choſes „ ſont tolérées, elles cauſeront quelque trouble dans le Gouver- „ nement".

Le Roi mit à la marge de cet Article,

Réponſe du Roi.

Ce que la Haute Commiſſion ne pourra point executer ſur cet Article, je le ferai de ma pleine Autorité & Puiſſance Royale, autant qu'il le faudra.

Ce Rapport de l'Archevêque de *Cantorbery* au Roi eſt daté du 21 de Février 163 6/7. Page 109.

Licences d'elire aux Evêches vacans, &c.

5. Brevets du Roi pendant la douzieme année de ſon Regne, pour accorder la permiſſion d'élire à des Evêchés vacans, des Sujets qu'il ſe reſervoit d'approuver; & pour donner main levée du Temporel. Page 123.

On ne trouve ici que les Titres de ces Brevets, & de ces Reſtitutions du Temporel. En voici un exemple.

Permiſſion d'elire a l'Evêche d'Hereford.

Licentia eligendi Epiſcopum, conceſſa Decano & Capitulo Hereford.

Teſte Rege apud Canbury *decimo-tertio* Junii.

P. S.

Approbation de cette Election.

Regius aſſenſus pro Georgio Coke, *S. T. P. Epiſcopo* Hereford *electo.*

Teſte Rege apud Canbury *viceſimo-octavo die* Junii.

P. S.

Temporel de cet Evêché, reſtitue.

Reſtitutio Temporalium pro eodem.

Teſte Rege apud Canbury *ſeptimo die* Julii.

P. S.

Liſte des Préſentations, &c.

6. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices & aux Dignités Eccléſiaſtiques faites pendant la douzieme année du Roi *Charles I.* Page 127. juſqu'à 144.

ACTES qui concernent les AFFAIRES CIVILES de l'Année 1637. *treizieme du Regne de* Charles I.

Défenſes touchant les Clés des Parcs & du Roi.

1. Proclamation pour défendre à tous Serruriers, hormis aux propres Serruriers du Roi, de faire, ſoit directement, ſoit indirectement, aucunes Clés des Maiſons, Parcs, Jardins, &c. de Sa Majeſté, & d'en livrer aucune ſans un Ordre particulier de ſon Chambellan, &c. Défenſes à ceux à qui on aura accordé de ces Clés, de les laiſſer paſſer en d'autres mains, en les prêtant ou autrement, ſous peine de ſon indignation royale, & des châtimens les plus ſéveres, à cauſe des fâcheuſes conſéquences, &c. Donné à Weſtminſter le 26 de Mars 1637. Page 122.

Paſſage abuſif des Sujets en Amérique, défendu.

2. Proclamation pour défendre à ceux qui payent, ou qui ſont en état de payer les Subſides, de paſſer en Amérique ſans une Permiſſion expreſſe des Commiſſaires établis en Angleterre pour les Colonies de ce Païs-là; & aux dits Commiſſaires de donner cette Permiſſion à aucune Perſonne, qui ſoit au-deſſous du rang ou du bien de ceux qui payent les Subſides, ſans une Atteſtation Juridique, ou Eccléſiaſtique, que cette Perſonne a prêté les ſermens de ſuprémacie & de fidelité, &c. Donné à Whitehall le dernier d'Avril 1637. Page 143. Cette défenſe fut renouvellée l'année ſuivante au mois de Mai.

Proclamation

3. Proclamation ſur les Cartes à jouer & les Dés qui ſe fabriquent dans le Royaume, ou qu'on y apporte des Païs Etrangers. Donné à Whitehall le 15 de Mai 1637. Page 145.

Charles I. ſur les Cartes & les Dés, &c. Hiſtoire abregee de cette Proclamation.

Le Préambule de cette Proclamation expoſe les précautions que le Roi avoit priſes, depuis peu, 1. Pour procurer plus d'ouvrage aux Fabriqueurs de Cartes à jouer & de Dés dans le Royaume, afin qu'ils puſſent vivre de leur Métier: 2. Pour prévenir les friponneries qui s'étoient faites & qui ſe faiſoient encore tous les jours, par le moyen des Cartes trompeuſes & des Dés pipés. Et ſur ce dernier ſoin le Roi cite des Lettres Patentes du 29 d'Avril précédent, par leſquelles il avoit établi un Office de Controlleur & Marqueur des Cartes fideles, & des Dés bien conditionnés, dont les Marchands ſe trouveroient actuellement pourvus, ou dont ils ſe pourvoiroient dans la ſuite, tant de la Fabrique du Royaume que des Païs Etrangers. Les Lettres Patentes dont il eſt parlé ici, n'ont point été inſérées dans le Recueil que nous manions; mais elles ont trait à un des Articles d'une Proclamation de 1632, rapportée dans le Tome X. Partie III. 50 & 51 de cette Edition. Voilà en abregé l'Hiſtoire de la Proclamation ſur les Cartes & ſur les Dés; en voici le Jugement.

Jugement de cette Proclamation

A ne point conſidérer le Jeu, quel qu'il ſoit & en particulier celui des Cartes & des Dés, comme une perte du tems, comme une manie ruineuſe, comme une occaſion & une cauſe prochaine des plus grands excès, mais comme un délaſſement innocent, ou comme un amuſement & un moyen que la Politique des Princes, de même que les Fêtes, les Spectacles, & quelquefois la Guerre met en œuvre, pour éviter les deſordres que produiroit le loiſir, & le vuide de la Vie des Grands, des Nobles, des Opulens, &c.: à ce dernier égard, qui eſt ſans doute le plus favorable, il eſt de la dignité & du devoir d'un véritable Roi de procurer aux Cartiers, comme aux autres Artiſans de ſon Royaume, les moyens de vivre honnêtement de leur Métier; il eſt de ſa dignité, & de ſa Religion, d'arrêter le cours des fraudes & des friponniers trop fréquentes dont le Jeu, qui allume tôt ou tard dans les cœurs les plus deſintéreſſes un deſir ardent de gagner, les rend d'abord les faciles victimes, & enſuite les Ouvriers malheureux. Quel dommage, que ce ne ſoient pas là les motifs principaux de certains Edits! Du moins, ce ne furent aſſurément pas les motifs déterminans des Proclamations burſales dont *Charles I.* inonda l'Angleterre, depuis qu'il ſe fut opiniâtrement privé des Subſides du Parlement. Heureux, ſi ces diſpoſitions ne lui euſſent ſuggéré que des Monopoles de la nature de celui-ci! au-lieu qu'elles lui en firent imaginer & établir pluſieurs, dont les uns étoient très odieux, & d'autres très honteux.

Octroi pour le Commerce des Indes Orientales.

4. Permiſſion donnée pour cinq ans, à *Endymion Porter*, & autres, pour aller à Goa, & dans tous les autres Endroits des Indes Orientales, déja découverts, ou qu'ils pourront découvrir, afin d'y établir un Commerce fixe, reglé & durable, à l'exemple des Portugais & des Hollandois, tant en eſpeces d'or & d'argent, lingots, vaiſſelle, à la concurrence de 40 mille livres ſterling (1) tous les ans, qu'en Marchandiſes, &c. du Royaume ou des Païs Etrangers; en payant néanmoins les Droits des Douanes pour les Marchandiſes, &c. de trente chelins par chaque cent livres ſterling des 40000 qu'ils tranſporteront, &c. Donné à Weſtminſter le 1 de Juin 1637. Page 146.

Réglement en faveur des Braſſeurs de Biere privilegiés.

5. Proclamation concernant les Marchands de Dreche & les Braſſeurs de Biere. Donné à Greenwich le 9 de Juillet 1637. Page 157.

Le Roi y défend à tous ceux qui ne ſe ſeroient pas aggrégés au Corps de Braſſeurs qu'il avoit érigé, de faire, ou même de vendre de la Biere après la Noel prochaine; & aux Cabaratiers, &c. de débiter, après la *St. Michel* l'Archange, aucune Biere qui n'ait été livrée par quelque Braſſeur approuvé, &c. Voyez ci-deſſus année 1636, No. 35. & annee 1638. No. 9.

Caroſſes de louage reduits a cinquante dans Londres.

6. Commiſſion touchant les Caroſſes de Louage. Donné à Weſtminſter le 14 de Juillet 1637. Page 159.

Le Roi en réduit le nombre à cinquante pour les Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*; & défend aux cinquante Cochers qui ſeront admis à les tenir, d'avoir plus de douze Chevaux chacun. Voyez une Proclamation ſur les Fiacres de Londres, dans le Tome X. Part. III. page 50 de cette Edition, & un Privilege pour louer des Chaiſes à porteur dans Londres, accordé afin de donner lieu à la ſuppreſſion du trop grand nombre de Caroſſes, Ibid. p. 47. No. 18.

7. Proclamation contre la maniere frauduleuſe de mettre le beurre dans les barrils &c. pratiquée nonobſtant la Déclaration faite précedemment ſur ce ſujet. Donné à Oatlands le 16 de Juillet 1637. Page 160. Voyez année 1638. No.

Proclamation pour empêcher le degat du Bois de Charpente & les fraudes

8. Proclamation pour empêcher que l'on n'emploie à faire du Charbon, le Bois qui eſt propre à la Charpente; & pour faire examiner le Fer que l'on forge en barres, comme auſſi celui que l'on vend dans le Royaume, ou que l'on tranſporte ailleurs; afin de corriger & de prévenir efficacement diverſes fraudes qui s'y pratiquent & les grands dommages qu'elles cauſent,

(1) La Compagnie ordinaire & privilégiée des Indes Orientales avoit droit, par ſon Octroi, d'y tranſporter cent mille livres ſterling d'or ou d'argent étranger, ſans payer aucun Droit. Elle fut érigée en 1600 par la Reine *Eliſabeth*.

Charles I.

ſent, &c. Page 161. Donné à Oatlands le 29 de Juillet 1637.

Dans les Forges de fer. Contract entre le Roi & Thomas Bushell pour battre de la Monnoye d'argent.

9. Contract fait le 30 Juillet de la treizieme année du Regne de *Charles I*, entre Sa Majeſté & *Thomas Buſhel*, Ecuyer, pour battre de la Monnoye, de l'argent que le dit *Buſhel* fera tirer des Mines qu'il y a dans les Montagnes du Païs de Galles, &c. Page 163.

Ce Contract exprime avec l'étendue, l'ordre, & la préciſion convenables, tout ce qui concerne le titre, le poids, le remede &c. des Eſpeces d'argent qui devoient être battues ; les profits alloués au dit Entrepreneur ; les Ouvriers qu'il pourroit employer ; & les Officiers qui ſerviroient ſous lui, leſquels Sa Majeſté nomme & établit au nombre de cinq dans ce même Contract, au bas duquel ſe trouve, en forme d'Apoſtille, une Liſte de leurs noms & de leurs ſalaires différens, ſignée de la propre main du Roi, en ces termes:

Officiers qui doivent ſervir à la Monnoye de Sa Majeſté, au Château d'*Aburuſt-with* dans la Province de Cardigan, & leurs différens Salaires.

Edouard Goodyeare de *Heythorp*, dans la Province d'Oxford, Ecuyer, Controlleur, 40 livres ſterling par an.

Richard Hull de Londres, Gentilhomme, *Intendant de la Fonderie, & Commis des Coins*, 40 livres ſterling par an.

Samuel Remuſh de Londres, Gentilhomme, Maître-Eſſayeur, 40 livres ſterling par an.

Homfroy Owen d'*Aburuſt-with*, dans la Province de Cardigan, Gentilhomme, *Commis du Roi*, 15 livres ſterling par an.

Jean Cherry Lickhum, Portier de ladite Monnoye, dix livres ſterling par an. Page 168. *Per ipſum Regem.*

Brevet pour ordonner de fournir le contingent du Ship-money, &c.

10. Brevet expédié au Lord Garde du Grand Sceau concernant la Taxe du *Ship-money*. Donné à Weſtminſter le 19 Septembre 1637. Page 169.

Il n'y a d'autre différence que celle de la date, entre ce Brevet & celui dont nous avons donné l'Extrait ci-deſſus, année 1636. N°. 23. & 33.

Lettres de repréſailles.

11. Lettres particulieres de Repréſailles accordées à *Nicolas Polbill*, & ſes Aſſociés, contre les Vaiſſeaux Marchands des Provinces-Unies, rencontrés en Mer, & non dans aucun Port, juſqu'à ce que les Impétrans ſe ſoient dédommagés tant des fraix qu'ils auront faits pour armer & mettre en Mer, en vertu des Préſentes, deux Vaiſſeaux & une Pinaſſe, que de la perte de trente mille livres ſterling qu'ils ſouffrirent le 4 Janvier 1630. par l'action perverſe & *hoſtile* de *Michel Cornelis*, Capitaine & Maître d'un Navire de Rotterdam, nommé *le St. Pierre de Rotterdam*, &c. ſur quoi leſdits Impétrans n'ont pu obtenir aucune ſatisfaction, quelques inſtances qu'ils en ayent faites auprès des Etats, &c. Donné à Weſtminſter le 8 Novembre 1637. Page 171.

Admiſſion des Ouvriers de Londres dans les nouveaux Corps de Métiers.

12. Proclamation pour admettre les Ouvriers & les Artiſans des Londres & des environs, dans le nouveaux Corps de Métiers formés par la Proclamation du 24 Février 163$\frac{6}{7}$. Donné à Weſtminſter le 22 Novembre 1637. Page 173.

Defenſes faites aux Braſſeurs, Cabaretiers, &c. renouvellées.

13. Commiſſion pour l'exécution de la Proclamation du 19 Novembre dernier, qui défend aux Braſſeurs, Cabaretiers, &c. de mettre leur Biere dans des Tonneaux & aucune futaille à vin, par où il arrive non ſeulement que le Métier de Tonnelier tombe en décadence, mais encore que les deux Maiſons Royales (1), celles de la Nobleſſe & des autres bons Sujets, & qui pis eſt, la Flotte & la Marine du Royaume ſe trouvent privées & dépourvues d'un Utenſile ſi utile & ſi néceſſaire pour les proviſions, &c. Donné à Weſtminſter le 25 Novembre 1637. Page 174. C'étoit un vrai Monopole. Les Commiſſaires pouvoient recevoir à compoſition pour autant de Tonneaux qu'ils vouloient, les Braſſeurs, Cabaretiers, &c. dans tout le Royaume. Au reſte, la Proclamation du 19 Novembre, dont il eſt fait mention ici, ne ſe trouve point dans ce Recueil.

Deniers levés illégitimement.

14. Commiſſion ſpéciale pour faire des Informations exactes touchant les Deniers qu'on a impoſés & levés illégitimement dans la Ville & la Province de *Briſtol*, pendant tout le tems que le Roi *Jaques* a regné en Angleterre, & ſous le Regne préſent, &c. Donné à Weſtminſter le 30 Novembre 1637. Page 177.

Examen du Droit de Roger Strafford au Titre de Baron qu'il a pris.

15. Commiſſion pour examiner, de quel droit celui qui s'appelle *Roger Strafford* a pris le titre de Baron de *Strafford*, quoiqu'il ſoit de très médiocre condition. Donné à Weſtminſter le 15 Décembre 1637. Page 180.

Corps de Savonniers erigé à Londres, avec ſes Droits & Privileges dans tout le Royaume.

16. Proclamation concernant le Corps des Savoniers de Londres. Donné à Whitehall, le 28. Décembre 1637. Page 181.

Il y eſt fait mention d'une Patente du 22. Mai de cette année, qui ne ſe trouve point dans ce Recueil, & par laquelle le Roi avoit incorporé *Edouard Bromfield*, Maire de Londres, & divers Vendeurs de Savon de cette Ville, ſous le nom de Gouverneurs, Aſſeſſeurs & Communauté de Savonniers de Londres, avec pouvoir & privilege pour eux & leurs Succeſſeurs, de faire & de vendre toute ſorte de Savon, & de faire des recherches & ſaiſies dans le Royaume, du Savon qui auroit été fait contre les règles preſcrites, ou par des perſonnes non admiſes par ladite Communauté, &c. Le Lecteur voit bien que c'eſt un vrai Monopole. Mais, s'il veut être mis un peu plus au fait de cet Etabliſſement, ſans lire cette très longue Proclamation, je le renvoye à ce qui a été dit, de celle qui fut publiée en 1632, Tome X. Partie III. Page 50. N°. 8. de cette Edition.

Commiſſaires pour recevoir en argent le contingent des Vaiſſeaux, &c.

17. Commiſſion ſpéciale pour prêter des Vaiſſeaux de Sa Majeſté aux Provinces qui en demanderont, comme ne pouvant point lui fournir leur Contingent de l'année prochaine. Donné à Weſtminſter, le 28 Décembre 1637. Page 184. Voyez ce qui a été dit de ces ſortes de Commiſſions ci-deſſus. No. 10. &c.

Saiſons où il eſt permis de tuer la Venaiſon, &c.

18. Proclamation touchant les ſaiſons, auxquelles ſeulement, il ſera permis de tuer la Venaiſon dans les Forêts & Parcs de Sa Majeſté. Donné à Weſtminſter, le 17 Janvier 163$\frac{7}{8}$. Page 186.

Commiſſion pour une Expédition aux Indes Occidentales.

19. Commiſſion ſpéciale donnée au Comte de *Warwick*, pour équiper & armer en guerre, à ſes propres fraix, autant de Vaiſſeaux, Pinaſſes, &c. qu'il trouvera à propos, & pour les employer dans les Mers des Indes Occidentales, à attaquer & prendre hoſtilement, tant par la force ouverte que par ſtratagème, toutes Terres, Iſles, & Places, &c. s'y établir, & fortifier, ou les détruire, & en enlever les munitions, effets, & tréſors dont il pourra diſpoſer: & de même par rapport aux Vaiſſeaux Etrangers, qui navigent dans leſdites Mers ; le tout pour le plus grand honneur & avantage de Sa Majeſté ; & moyennant que leſdites Terres, Iſles, Places, Vaiſſeaux, &c. ne ſoient point en la poſſeſſion de quelque Etat, ou Sujet de quelque Etat, qui laiſſe en toute maniere dans ces Endroits-là, une libre & entiere liberté de Commerce aux Sujets du Roi ou à leurs Vaiſſeaux, &c. Donné à Weſtminſter le 7 Février 163$\frac{7}{8}$. Page 186.

Proclamation qui regle le prix des Vins.

20. Proclamation qui regle le prix des Vins pour l'année ſuivante. Donné à Weſtminſter, le 8. Février. Page 189.

Ces ſortes de Proclamations revenoient, ſinon tous les ans, du moins aſſez ſouvent. Voyez-en quelque choſe dans le dernier Article, page 64, du Tome précédent de cette Edition.

Proclamation pour l'uſage de certains Fourneaux nouvellement inventés.

21. Proclamation touchant certains Fourneaux très commodes & très épargnans pour ſécher la Drèche, & inventés par *Thomas* Comte de *Berks*, pour l'uſage deſquels il a obtenu un Privilege excluſif pour 14 ans. Donné à Weſtminſter, le 8 Février 163$\frac{7}{8}$. Page 191.

Cette Proclamation & le Privilege dont il y eſt parlé, ne pouvoient, ce me ſemble, avoir lieu, qu'au préjudice d'un Privilege accordé, il n'y avoit point encore quatre ans, au Capitaine *Thorneſſ Franke* pour une Invention toute ſemblable à celle du Comte de *Berks*. Mais le Roi avoit beſoin d'argent, & les Privileges lui en rapportoient. Voyez Tome X. Part. III. page 47. N°. 14. de cette Edition.

Reglement concernant les Poſtes.

22. Proclamation qui marque les lieux par où devront paſſer les Lettres d'Angleterre en France & de France en Angleterre, avec le prix du port tant de celles-ci que de celles qui vont en Irlande ou qui en viennent, comme auſſi de celles qui ne ſortent point du Royaume, &c. Donné à Weſtminſter, le 11 Février 163$\frac{7}{8}$. Page 192.

Contre les Fraudes dans le debit du Bois de Charpente.

23. Commiſſion pour rechercher & réprimer les fraudes qui ſe commettent dans le débit des ais ou planches de Sapin de Charpente que l'on fait entrer des Païs Etrangers en Angleterre, défectueuſes en leur longueur, largeur, épaiſſeur, &c. au grand préjudice de Sa Majeſté & de ſes Sujets, qui en ont beſoin. Donné à Weſtminſter, le 27 Février 163$\frac{7}{8}$. Page 194.

Proviſions d'Offices, &c.

24. Liſte générale des Proviſions d'Offices &c. accordées pendant l'année 1637. Treizieme du Regne de *Charles I*. Page 200, juſqu'à 204 incluſivement.

ACTES pour les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1637.

Treizieme du Regne de *Charles I.*

Condamnation d'un Livre de Devotion.

1. Proclamation qui condamne à être brulé publiquement un certain Livre intitulé, *Introduction à Vie dévote*. Donné à Whitehall, le 14 Mai 1637. Page 144.

C'étoit à cauſe de certains paſſages que le Libraire y avoit laiſſé inſérer, quoiqu'ils en euſſent été rayés par le Chapelain de l'Archevêque de Cantorbery, qui avoit examiné l'Ouvrage, & l'avoit approuvé moyennant ces Corrections.

Queſtions concernant les Cours Eccléſiaſtiques.

2. Queſtions propoſées le 12 Mai de cette année aux Juges par la *Chambre Etoilée*. Page 143.

1. Si les Cours Eccléſiaſtiques ont droit de commencer des Procédures au nom des Evêques. 2. Si ces Cours peuvent s'aſſembler, faire des Sommations, prononcer des Cenſures, infliger des peines Canoniques, mettre en poſſeſſion des Bénéfices, &c. ſans une Patente expreſſe & particuliere du Grand Sceau, & ſans procéder au nom & ſous le Sceau & les Armes du Roi.

3. Si ſans une Commiſſion expreſſe & particuliere du Grand Sceau, il eſt permis aux Evêques, &c. de faire leur Viſite, en tout tems, & en qualité ſeulement de Viſiteurs du Roi, &c.

Réponſe des Juges.

Les Juges répondirent affirmativement, d'une commune voix; & déclarerent que le Statut de la prémiere année d'*Edouard VI*, Chap.

(1) Celle du Roi, & celle de la Reine.

CHARLES I.

Chap. 2. qui établit le contraire, n'avoit plus de force. Etoient ſignés, page 144,

Jean Bramſton,	*Thomas Trevor,*
Guillaume Jones,	*François Crawley,*
George Crooke,	*Homfroy Davenport,*
Robert Berkley,	*Richard Hutton,*
Jean Finch,	*George Vernon,*
Jean Denham,	*Richard Weſton.*

Le 1. Juillet 1637.

Enregîtrement de la Réponſe des Juges.

3. Ordre de la *Chambre Etoilée*, ſur l'Erection de la *Haute Commiſſion*, & des autres Cours Eccléſiaſtiques. Le 4 Juillet. Page 156.

Cet Ordre fut donné à la Requiſition du Procureur-Général du Roi, & porte que les Réponſes des Juges (aux trois Queſtions de l'Article précédent) ſeroient enregîtrées dans ladite *Chambre Etoilée*, & dans toutes les autres Cours de Weſtminſter, dans celle de la *Haute Commiſſion*, & dans les autres Cours Eccléſiaſtiques, pour convaincre tout le monde, que les procédures de la *Haute Commiſſion* s'accordent avec les Loix & Statuts de ce Royaume. On ſe plaignoit par-tout, tout haut, & on répandoit des Ecrits contre toutes les Cours Eccléſiaſtiques. On les accuſoit d'agir comme des Tribunaux d'Inquiſition, d'empiéter ſur la Prérogative Royale, ſur les Privileges des Sujets, &c. & l'on refuſoit de comparoître, ou de répondre devant ces Cours, &c.

Confirmation du Roi pour les deux Articles précédens.

4. Proclamation qui déclare, que les Procédures des Cours Eccléſiaſtiques & des Miniſtres de l'Egliſe, ſont conformes aux Loix du Royaume. Donné à Lindhurſt, le 18 d'Août 1637. Page 168.

C'eſt la confirmation authentique des deux Articles précédens, qui ſont ramenés ici tout au long.

Contre ceux qui aſſiſteut à la Meſſe, &c.

5. Proclamation pour empêcher les Sujets du Roi de s'abſenter du Service de l'Egliſe Anglicane, & de donner du ſcandale en fréquentant publiquement la Meſſe, & aſſiſtant aux Cérémonies de l'Egliſe Romaine. Donné à Whitehall, le 20 Décembre 1637. Page 180.

Ces ſortes de Proclamations ne s'exécutoient point, & n'étoient faites que pour jetter de la poudre aux yeux du Peuple, qui murmuroit de la faveur ouverte & de la préférence dont les Papiſtes jouiſſoient à la Cour, & dans tout le Royaume.

6. Lettre du Roi à la Cour de la *Haute Commiſſion*. La date en eſt du 4 Février $163\frac{7}{8}$. A Weſtminſter. Page 190.

Le Roi y déclare que ceux qui ſont ajournés devant cette Cour, pour y répondre au ſujet de leurs Mœurs, & des fautes ou Crimes qu'on leur attribue, comme de faire Schiſme, de répandre des Héreſies, de ſe ſouſtraire à la Diſcipline Eccléſiaſtique, &c. ſeront tenus de comparoître, & de prêter ſerment; & ſur leur refus, comme auſſi ſur celui de répondre clairement & pertinemment aux Interrogats & Articles qui leur ſont propoſés, ou ſur leur négligence obſtinée à ne pas ſuivre les exhortations convenables que ladite Cour leur a précedemment adreſſées, pourront être condamnés, comme *pro Confeſſo*, aux Peines Canoniques.

La ſuſcription eſt,

Aux très Révérends Peres en Dieu, nos très fideles & très bien-aimés Conſeillers, &c. Guillaume *Archevêque de Cantorbery, Primat & Métropolitain de tout le Royaume, &* Richard *Archevêque d'Yorck, Primat & Métropolitain d'Angleterre, & aux autres Commiſſaires de la Cour de notre* Haute Commiſſion, &c.

7. Rapport annuel de la Viſite de l'Archevêque de Cantorbery, pour l'année 1637. Page 195. Ce rapport n'a point de date préciſe, mais il paroit n'avoir été fait qu'en 1638. D'ailleurs je n'y trouve rien d'extrêmement remarquable, par rapport à l'Hiſtoire de ce Regne.

8. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices, &c. pendant la treizieme année du Roi *Charles I.* Page 204, juſqu'à 220.

ACTES qui concernent les Affaires Civiles de l'année 1638.

Quatorzieme du Regne de *Charles I.*

Ordre de porter les Draps, &c. à la Hale, &c.

1. Proclamation qui ordonne que tous les Draps, toutes les Etoffes de laine & celles où il y a de la laine mêlée, qui entrent dans Londres pour y être vendues, ou pour être tranſportées ailleurs, ſoient d'abord portées à la Hale de *Blackwell*, pour y être examinées, &c. Donné à Whitehall, le 16 Avril 1638. Page 221.

Defenſe de transporter les Cornes d'Angleterre.

2. Proclamation pour défendre la vente & le tranſport illégitimes des Cornes d'Angleterre. Donné au même endroit le 20 du même mois & an. Page 222.

Defenſe de transporter des Paſſagers & des Proviſions en Amerique.

3. Proclamation contre le tranſport des Perſonnes & des Proviſions dans la *Nouvelle Angleterre*, ſans une Permiſſion expreſſe de Sa Majeſté ou des Commiſſaires établis, &c. Donné à Whitehall, le 1. Mai 1638. Page 223.

Les motifs de cette Proclamation ne ſont point exprimés. Ce ſont apparemment les mêmes que l'on a vus dans celle que le Roi avoit publiée le dernier d'Avril de l'année précédente, N°. 2.

Reglement du Poids qu'il eſt permis de donner aux Soyes par le moyen de la Teinture, &c.

4. Proclamation qui regle le poids que doivent avoir, & point au delà, les Soies qui ſe teignent dans le Royaume. Et défend de faire entrer en Angleterre après la fin de l'année prochaine, aucunes Etoffes ou autres Manufactures faites ou mêlées de Soie apprêtée, ſinon des Taffetas veloutés & des Satins figurés; comme auſſi d'y travailler aucunes Etoffes, qui n'auront pas la largeur entiere d'une demi-verge & un huitieme & demi entre les deux liſieres, &c. Donné à Whitehall, le 8 Mai 1638. Page 224.

Commiſſion pour arrêter les Comptes de l'Amirauté.

5. Commiſſion pour faire rendre aux Vice-Amiraux, compte de tous les avantages & émolumens, qui revenoient ou qui étoient échus au profit du Roi, depuis la mort du Lord *Buckingham*, Grand-Amiral d'Angleterre, juſqu'à la date des Patentes de cette Charge, accordées au Comte de *Northumberland*, &c. Donné à Weſtminſter, le 21 Mai 1638. Page 225.

Commiſſion contre l'entrée & l'uſage du Bois de Campeche.

6. Commiſſion ſpéciale donnée au Comte de *Lindſey*, & autres, pour l'exécution des Ordonnances, &c. qui défendent l'entrée, le débit, & l'uſage du Bois de Campêche en Angleterre, &c. Donné à Weſtminſter, le 23 Mai 1638. Page 226. Voyez Année 1636. No. 22.

Defenſes touchant les Chapeaux etrangers, & les demi-Caſtors.

7. Proclamation en faveur du Corps des Ouvriers en Caſtor à Londres; & pour défendre l'entrée des Chapeaux étrangers & des Demi-Caſtors en Angleterre. Donné à Whitehall le 26 Mai 1638. Page 226.

Le Comte de Newcaſtle eſt fait Gouverneur du Prince.

8. Patente donnée au Comte de *Newcaſtle*, pour être Gouverneur du Prince *Charles*. La date en eſt de Weſtminſter, le 4 Juin 1638. Page 233.

Ce Seigneur ſe nommoit *Cavendish*. *Charles I.* le fit Comte de *Newcaſtle* en 1627. Le Parlement le proſcrivit en 1642. Le Roi le fit Marquis en 1643. Il quitta le ſervice du Roi en 1644, après la Bataille d'*Yorck*, & revint en Angleterre, après le rétabliſſement de *Charles II.* ſon Eleve, qui, en 1664, le créa Duc. Au reſte, le Marquis de *Newcaſtle* ne fut que quelque trois ans Gouverneur du Prince, ayant demandé ſa demiſſion pour quelque ſujet de mécontentement, & l'ayant obtenue à condition qu'il ſe nommeroit un Succeſſeur; ce qu'il fit (1) en la perſonne du Marquis d'*Hartford*, *Homme d'honneur, puiſſant en biens & en autorité, & eſtimé généralement par tout le Royaume.*

Permiſſion générale de faire de la Drèche.

9. Proclamation pour rendre à tous les Sujets la liberté de faire de la Drèche. La date en eſt du 18 Juin 1638, à Greenwich. Page 234. Voyez année 1637. N°. 5.

Recherche de ceux qui avoient retenu partie de ce qui devoit être payé pour le fret des Vaiſſeaux au ſervice du Roi.

10. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Edmond Sawyer* & autres, pour rechercher ceux qui avoient retenu une partie des ſommes que Sa Majeſté avoit remiſes pour le fret des Vaiſſeaux, qui avoient été employés à ſon Service depuis l'an 1625. Enſorte que les Propriétaires de ces Vaiſſeaux n'avoient pas reçu leur payement tout entier, quoique le Roi n'eût rien rabattu de ce qui leur étoit dû. Donné à Weſtminſter le 26 Juin 1638. Page 234.

Interrogatoires, &c.

Interrogatoires annexés à cette Commiſſion, pour être faits aux témoins que l'on devoit ouïr, de la part de Sa Majeſté, au ſujet du payement des Vaiſſeaux frétés pour ſon ſervice, & des Gages de l'Equipage, &c. Page 235.

Commiſſion touchant la Tour de Londres.

11. Commiſſion donnée à *Guillaume Laud* Archevêque de *Cantorbery*, & autres, au nombre de trente-ſix, 1. pour rechercher, découvrir, déterminer, tant ſur des dépoſitions de Témoins ſous ſerment, & par l'inſpection de tous les Journaux, Regîtres, &c. de tous les Bureaux ou autres Endroits du Royaume & Païs de Galles, que par toutes ſortes d'autres voyes légales, quelles Prérogatives, Juriſdictions, Franchiſes, Commanderies, Terres, Maiſons, Eſpaves, Rentes, Taxes, Amendes, Uſances, &c. de quelque nature que ſoient tous ces Droits, de quelque façon qu'ils ayent appartenu au Château Royal de Sa Majeſté, appellé ordinairement *la Tour de Londres*, & quels ſeroient ceux qu'on pourroit y annexer par voye d'accroiſſement, tant pour l'honneur de Sa Majeſté que pour la plus grande ſureté de la Ville de Londres & des Endroits voiſins, particulierement en tems de danger. 2. Pour propoſer, examiner, découvrir, déterminer, &c. de la même maniere qui eſt exprimée dans l'Article précédent, quels ſont ces ſortes de Droits qui ont été négligés, ou perdus, ou uſurpés, par quelques perſonnes que ce puiſſe être, & de quelle maniere on pourra les recouvrer, &c. 3. Pour propoſer, examiner, déterminer, & mettre en œuvre, les moyens les plus juſtes & les plus honnêtes par leſquels on pourra lever les deniers néceſſaires pour rebâtir, réparer, entretenir & aggrandir ledit Château Royal, appellé *la Tour de Londres*, afin d'y mieux ranger, & garder en ſureté les Munitions de Guerre, &c. Donné à Canbury le 26 Juin 1638. Page 236.

Cette Commiſſion n'a point d'autre titre que, *pour réparer la Tour de Londres*. Le Lecteur ne devineroit pas que ces *Réparations* renfermaſſent tout ce qu'il vient de lire, qui n'eſt pourtant que l'Abrégé de trois Articles, de dix que la Commiſſion en contient.

12. Or-

(1) Hiſt. de Mylord *Clarendon*, T. 2. p. 203 & 204 de la Trad. Franç.

Ordre de Chevalerie donné au Ministre de la Republ. de Veniſe.

12. Ordre de Chevalerie conféré par le Roi à *Angelo Corrario*, Miniſtre de la République de Veniſe auprès de Sa Majeſté, avec une augmentation (1) aux Armes de la Maiſon du nouveau Chevalier. Donné à Greenwich, le 27 Juin 1638. Page 240.

Commerce du Vin.

13. Proclamation pour bien regler le Commerce & le débit des Vins dans le Royaume. Donné à Greenwich, le 13 Juillet 1638. Page 241.

C'étoit un Monopole.

Commiſſaires etablis pour faire le recouvrement de ce qui étoit dû par les Recuſans, &c.

14. Commiſſion au ſujet des Recuſans. Page 243. Donné à Canbury, le 23 Juillet 1638.

C'étoit pour faire le recouvrement des Rentes, Arrérages, Amendes, Confiſcations, &c. à quoi les Recuſans & les Nonconformiſtes convaincus n'avoient pas ſatisfait pendant le Regne de la Reine *Eliſabeth*, celui du Roi *Jaques I.*, & celui de Sa Majeſté regnante; comme auſſi pour faire le recouvrement des Rentes, Amendes, &c. qui viendroient dans la ſuite à échoir au profit de ſa dite Majeſté: permis auxdits Recuſans & Nonconformiſtes de demander d'entrer en compoſition & aux Commiſſaires de les y recevoir, &c.

Suit immédiatement (Page 251.) la Formule en Latin d'un Acte dont il eſt fait mention dans la Commiſſion précédente, & dans lequel il eſt marqué comment le Roi feroit la ſaiſie & ſeroit mis en poſſeſſion des deux Tiers des Terres, &c. des Recuſans qui étoient tombés en défaut de payement. Cet Acte contient près de cinq pages, & entre dans un grand détail des procédures, & d'autres choſes qu'il ſeroit trop long d'indiquer.

Après cette Formule ſuivent des Inſtructions dont il eſt auſſi fait mention dans la Commiſſion précédente, & dont voici le titre:

Inſtructions pour les Commiſſaires ci-deſſus, &c.

Inſtructions & Ordres pour les Commiſſaires de nos Revenus, provenans de la Confiſcation des Biens des Recuſans convaincus dans les Quartiers du Nord de ce Royaume. Page 256. Donné à Theobalds le 23 Juillet 1638.

Ordonnance touchant les Bâtimens & les Maiſons à la Campagne.

15. Commiſſion ſpéciale pour réprimer les abus commis contre un Acte de Parlement, paſſé en la 31. année de la Reine *Eliſabeth*, par lequel il fut arrêté que qui que ce fût n'eût à bâtir en Angleterre, hors des Villes, &c. aucune ſorte d'habitation, ni à approprier aucune habitation déja bâtie, à moins de n'y attacher pour le moins quatre meſures de terre de ſon propre franc Alleu & proche de ladite Habitation, qui ſeront conſtamment cultivées, s'il veut l'occuper pour y faire ſa demeure: ſous peine à chaque contrevenant de payer dix livres ſterling d'amende à ladite Reine, à ſes Héritiers & Succeſſeurs pour chaque faute, & quarante chelings par mois pour le ſupport de toute telle Habitation, à la reſerve de celles des Ouvriers des Mines & tels autres que ledit Acte de Parlement a exceptés, &c. Page 256. Donné à Canbury le 22 d'Août 1638. J'ai oublié d'avertir que le Roi autoriſe ces Commiſſaires à compoſer avec les Délinquans.

Poſſeſſion des Seigneuries en Irlande.

16. Commiſſion ſpéciale pour céder, ou confirmer la poſſeſſion de diverſes Terres, Seigneuries, Dîmes, Franchiſes, Cures, &c. en Irlande, &c. Page 263. Donné à Weſtminſter le 1. Septembre 1638.

Autre Commiſſion burſale. Elle eſt fort ample, & contient huit grandes pages.

Fraudes dans la Fabrique des Soies ſupprimées.

17. Proclamation pour corriger les abus & les fraudes qui ſe commettent dans la Fabrique des Etoffes de Soie, &c. tant en Angleterre que dans les Païs Etrangers, &c. Donné à Bagſhot le 5 Septembre 1638. Page 270.

C'eſt la confirmation des Lettres Patentes du Grand Sceau, accordées le 4 Juillet de cette même année, au Corps de Métier des Ouvriers en Soie, & en Etoffes de Soie à Londres, avec extenſion de leur Juriſdiction ſur toutes les perſonnes, qui travaillent ces matieres, &c.

Défenſes de vendre des Vaiſſeaux, ni des Munitions de Guerre aux Etrangers.

18. Commiſſion donnée au Tréſorier-Général d'Angleterre & autres, pour empêcher les Sujets de Sa Majeſté de tranſporter, aliéner, vendre, ou envoyer dans les Païs Etrangers aucuns Vaiſſeaux, ni de l'Artillerie, ni de la Poudre, ni des bales, comme on l'a fait contre les Proclamations, Ordonnances & Edits Royaux publiés ſur ce ſujet. Ordre & autorité auxdits Commiſſaires de faire leur diligence pour la recherche & la punition de ceux qui ont contrevenu, ou qui contreviendront à ces Edits, & permiſſion de convenir & entrer en compoſition avec les coupables, & de leur paſſer des Aquits, graces & remiſſions par des Ecrits ſignés & ſcellés de tous leſdits Commiſſaires, ou de trois ou plus d'entre eux, pourvu que le Tréſorier-Général, ou le Chancelier de l'Echiquier ſoient de ce nombre. Page 271. Donné à Weſtminſter le 7 Septembre 1638.

Commiſſion pour détourner une partie des eaux de certaines Rivieres & former un nouveau Courant d'eaux pour embellir Hamptoncourt, &c.

19. Commiſſion ſpéciale donnée au Lord *Pagett* & à d'autres, pour faire paſſer des eaux de certaines Rivieres dans quelques autres, afin de former un nouveau Canal ou Courant d'eaux, qui ſera conduit par la Bruyere de *Hounſlow* ou par quelque autre voye, en traverſant les Parcs de *Hamptoncourt*, &c. & de donner par ce moyen plus d'agrément à cette Maiſon Royale, &c. Donné à Canbury le 26 Septembre 1638. Page 275.

Prix du Pain proportionné à celui des Grains.

20. Proclamation touchant une meilleure & plus ſure maniere de déterminer à quel prix les différentes eſpeces de pain doivent être taxées par les Juges de Paix, Maires, &c. ſuivant les variations du prix des Bleds, afin d'empêcher les Boulangers de continuer leur train ordinaire de malverſer. Donné à Weſtminſter le 19 Novembre 1638. Page 278.

Cette maniere de proportionner plus juſtement le prix du Pain à la valeur du Blé ſe trouvoit dans un Livre compoſé depuis peu par *Jean Penkethman*, ſous le titre d'*Artachtos*. Le Roi ordonne à tous ceux à qui il appartient d'avoir l'œil ſur le juſte prix & le poids du Pain, de ſuivre exactement les directions de cet Auteur, auquel il a accordé pour récompenſe d'un Ouvrage ſi utile, le Privilege excluſif de le faire imprimer, vendre, & débiter pendant vingt & un ans.

Proclamation en faveur des Matelots bleſſés & de leurs Veuves & Enfans, &c.

21. Proclamation pour ſoulager les Matelots bleſſés ou eſtropiés ſur Mer, les Veuves & les Enfans de ceux qui y auront péri; comme auſſi les pauvres néceſſiteux, qui auront fait naufrage. Donné à Whitehall le 25 Novembre 1638.

Ce ſecours devoit être fourni par le moyen d'une contribution à prendre ſur les gages de tous les Matelots, & Mariniers, qui ſerviroient ſur les Vaiſſeaux qui font des Voyages de Trafic, à la reſerve des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales, qui avoient déja fait un pareil établiſſement, &c. Page 278.

La Cour de la Reine.

22. Commiſſion pour regler la Cour de la Reine. Donné à Weſtminſter le 26 Novembre 1638. Page 280.

Il ne s'agit pas de la Maiſon, & des Officiers, Dames d'Honneur, &c. de la Reine; mais d'une Cour de Juſtice qui devoit connoître de tout ce qui concernoit les Revenus, les Seigneuries, Parcs, Héritages, Rentes, Cenſes, Dîmes, Fiefs, Châteaux, & telles autres choſes accordées par le Roi à Sa Majeſté ſon Epouſe, en telle ſorte, que ladite Cour étoit autoriſée, tant à prendre des furetés du payement que l'on devoit faire à Sa Majeſté la Reine, qu'à réformer, corriger, décider & punir toutes les perſonnes, qui ſeroient trouvées en faute, les cauſes, diſputes, & différends qu'elles pourroient produire, &c. Avec injonction de ſuivre la maniere de procéder établie dans cette Proclamation en ſix Articles, dont voici le quatrieme.

„ Que la forme d'une Cauſe en prémiere inſtance à ladite
„ Cour, ſera un Ordre par écrit au Grand Sceau de notre très
„ chere Epouſe, en forme d'un *Sub-pœna* uſité à la Cour de la
„ Chancelerie, dont le rapport ſe fera en notre nom, portant
„ le *Vu* de notre très chere Epouſe, de la maniere & dans la for-
„ me ſuivante:

Caroles Dei Gratia, Anglie, Scotie, Francie & Hibernie Rex, Fidei Defenſor, &c. A. B. Salutem.

Precipimus tibi quod omnibus aliis pretermiſſis, in propria perſona tua ſis coram Conſilio prechariſſime Conſortis noſtre, Domine Henriette Marie, *Anglie, Scotie, Francie & Hiberine Regine, apud, &c. in* Octabis *Sancti Hillarii proxime futur' ad reſpondendum ſuper his que tunc & ibidem objicientur; Et hoc nullatenus omittas, ſub pœna Centum Librarum; Et habeas ibi tunc hoc Mandatum noſtrum. Teſte prefata Regina apud* Weſtmonaſterium *die Anno Regni noſtri Anglie, Scotie, Francie, & Hibernie.*

„ Et que le Nom du Demandeur ſoit endoſſé au dos de
„ l'Ordre.

Commiſſion pour mettre ſous les armes & exercer les Milices de diverſes Provinces, &c.

23. Commiſſion ſpéciale donnée au Chevalier *Jacob Ashley*, Major-Général, & adreſſée à tous les Gouverneurs, & Lieutenans Gouverneurs des Provinces d'*Yorck*, de *Leiceſtre*, *Stafford*, *Derby*, *Rutland*, *Nottingham*, *Northumberland*, *Cumberland*, *Weſtmorland*, & de l'Evêché de *Durham*, & dans les Comtés & Villes de *Kingſton* ſur *Hull*, & de *Newcaſtle* ſur la Tyne, pour enjoindre auxdits Gouverneurs de ſuivre les avis & les ordres dudit Général-Major, tant pour armer, diſcipliner & exercer l'Infanterie & la Cavalerie dans leſdites Provinces & Comtés, que pour lui donner créance & tout le ſecours poſſible aux Perſonnes qu'il employera ſoit à ce ſervice, ſoit aux autres Affaires dont il eſt chargé, pour mettre les Troupes de ces Provinces, Villes & Places en ordre & en état, & pour faire les Proviſions pour une Armée défenſive, lorſqu'il en ſera beſoin, &c. Donné à Weſtminſter le 19 Décembre 1638. Page 283.

Sur le ſujet précédent.

24. Pareille Commiſſion pour leſdites Comtés, de même que pour les Provinces de *Lancaſtre* & de *Cheſter*. Donné au même endroit, le 11 Janvier 163$\frac{8}{9}$.

Ces Commiſſions & tous ces arrangemens ſe rapportoient prin-

(1) Il n'eſt point marqué ici, quelles étoient ces Armes, mais bien ce que le Roi y ajoute, ſavoir, *In capite Scuti de Rubro, Tres Leones aureos pleno vultu gradatim & ordinatim incedentes*: ce qui, autant que je me ſouviens de ce que j'ai ſçu de Blaſon, ſignifie, *Au Chef de gueule. Trois Lions d'or paſſant par degrés & par ordre l'un ſur l'autre.* Peut-être au lieu de *Trois Lions*, faut-il dire *Trois Leopards*, à cauſe du mot *Pleno Vultu*; tels qu'ils ſont dans les Armes d'Angleterre. *Viderint najutiores.*

(2) *Jaques VI.* avoit commencé ce Rétabliſſement en 1597, par un Acte qu'il obligea le Parlement d'Ecoſſe à paſſer pour redonner aux Evêques & aux Abbés le droit de Séance au Parlement que leur avoit ôté l'Acte qu'on appella d'*Annexation*, parce qu'il *annexoit à la Couronne les Seigneuries, Terres, &c. appartenant aux Evêchés, Abbayes*, &c. Dans la ſuite, il força l'Aſſemblée Générale du Clergé de conſentir à ce Rétabliſſement des Evêques pour le Temporel, & il ne fut pas plutôt monté ſur le Trône d'Angleterre, qu'il travailla & réuſ-

principalement à la Guerre, que le Roi regardoit comme inévitable avec les Mécontens d'Ecoſſe. Voyez la Proclamation ſuivante, & le No. 28. ci-deſſous.

Ordre à la Nobleſſe des Quartiers du Nord de ſe rendre dans leurs Terres & de s'y tenir bien pourvus d'armes.

25. Proclamation pour ordonner à la Nobleſſe, aux Chevaliers & Gentilhommes des Quartiers du Nord, à la reſerve de ceux qui ont des Emplois pour le ſervice de Sa Majeſté, de ſe rendre ſans délai avec leur Famille & leurs Domeſtiques, chacun dans ſa Maiſon & ſur ſes Terres, d'y faire leur demeure fixe, d'y tenir de bonnes armes, &c. ſelon leur rang & leur état, pour la défenſe de leur Païs & de leur Patrie, ſous peine de la diſgrace de Sa Majeſté, & des punitions portées par les Loix & les Statuts du Royaume, &c. Donné à Whitehall, le 29 Janvier 163$\frac{8}{9}$. Page 284.

Le motif & le but de cette Proclamation ſont les mêmes que ceux des Commiſſions des deux Articles précédens. Voyez auſſi le No. 28. ci-deſſus, & année 1640. No. 3.

Vaiſſeaux offerts aux Villes, &c. qui n'en peuvent point fournir, &c.

26. Commiſſion donnée au Comte de *Northumberland*, Grand-Amiral d'Angleterre. A Weſtminſter le 3 Février 163$\frac{8}{9}$. Page 286.

Cette Commiſſion regarde les Vaiſſeaux, Pinaſſes &c. que le Roi offroit de prêter aux Provinces, Villes, &c. qui n'étoient point en état de fournir leur Contingent à cet égard. Le Roi multiplioit fort ces ſortes de Commiſſions & d'Ordres. Il en avoit donné de ſemblables, il n'y avoit que quelque quatre mois. Voyez ci-deſſus, No. 10.

Contre le Tranſport &c. de l'Etain.

27. Proclamation pour défendre de vendre, livrer, débiter, recevoir, embarquer, & de tranſporter aucun Etain, ſortant des Mines, ni même qui ait été fondu & jetté en Saumons, &c. s'il n'a été marqué au Coin établi pour cela, & ſans une Permiſſion par écrit des Fermiers de Sa Majeſté, ſous peine de confiſcation, tant de cet Etain que des Bâtimens & Voitures, outre les autres punitions & amendes portées par les Statuts & Reglemens des Minieres, & même d'en répondre devant la *Chambre Etoilée*, &c. Donné à Weſtminſter le 19 Février 163$\frac{8}{9}$. Page 289.

Cette Addition, *& même d'en être repris par la Chambre Etoilée*, montre combien cette Cour étoit redoutable.

Contre les Ecoſſois.

28. Proclamation pour informer les fideles Sujets Anglois de Sa Majeſté, de la conduite ſéditieuſe de certains malintentionnés d'Ecoſſe, qui ſous un faux prétexte de Religion, entreprennent de renverſer l'Autorité Royale. Donné à Whitehall le 27 Fevrier 163$\frac{8}{9}$. Page 290.

Pour faire de cette Proclamation un Extrait, qui donne une idée ſuffiſante de ce qu'elle contient & des motifs qui la firent publier, il faudroit retracer au Lecteur ce qui s'étoit paſſé en Ecoſſe pendant cette année 1638, & la précédente, au ſujet de l'Epiſcopat que le Roi vouloit, contre ſon Serment & ſes Promeſſes renouvellées, achever de reſſuſciter (2) dans ce Royaume-là, & l'y élever ſur la ruine du Presbytérianiſme établi par les Loix de l'Etat, par des Actes ſolemnels de Parlement, & par des Réſolutions de l'Aſſemblée Générale du Clergé. Cette Innovation forcée, jointe à l'ambiguïté perpétuelle des Proclamations du Roi, & à la violation ouverte des Droits & des Privileges de la Nation dans la diſtribution des Charges & dans l'exercice que le Conſeil faiſoit en Ecoſſe du Pouvoir Souverain, ſans avoir aucun égard aux plus humbles Repréſentations des Sujets, ne laiſſerent à ce Peuple opprimé d'autre moyen de prévenir ou de retarder au moins ſa perte réſolue, que celui de former un Corps plus particulier d'Union, ou plutôt de renouveller l'ancienne Confeſſion de Foi qui avoit été ſignée tant par le Roi *Jaques I.* lui-même, que par tous les Proteſtans d'Ecoſſe, en 1580, 1581 & 1590, & d'y ajouter un Engagement formel de la défendre de tout leur pouvoir, comme auſſi la Perſonne Sacrée de Sa Majeſté, ſon autorité légitime, avec les Libertés & les Loix du Royaume. Par cette Confédération, qui devint fameuſe ſous le nom de *Covenant*, *Charles I.*, ſon Conſeil d'Ecoſſe, ſes Miniſtres, & ſes Evêques ſe trouverent, tout d'un coup, privés du pouvoir qu'ils avoient uſurpé. Le Roi en traita de ſéditieux & de Rebelles, les Auteurs & les Souſcrivains; il leur imputa même d'avoir de mauvais deſſeins contre l'Angleterre, &c. ce qui leur fit publier (3) une Déclaration en forme d'Apologie, qu'ils adreſſerent aux Anglois, pour leur expliquer les Droits & la conduite du Peuple Ecoſſois, & pour les conjurer de ne point ajouter foi aux calomnies dont on vouloit le noircir, mais plutôt d'entrer dans la défenſe d'une Cauſe qui étoit commune aux deux Nations, non ſeulement par leur voiſinage & par la conformité de leurs Privileges, mais en ce qu'il n'étoit pas douteux que ſi l'une étoit forcée de plier ſous le joug du Pouvoir arbitraire, il ſeroit difficile ou même impoſſible à l'autre de s'en garantir. C'eſt contre cette Déclaration que le Roi fulmina la Proclamation (4) dont nous venons de rapporter le titre & la date, & dont le but étoit de faire regarder aux Anglois, la Guerre qu'il ſe diſpoſoit à faire à l'Ecoſſe, comme une Guerre forcée, une Guerre purement défenſive, où il s'agiſſoit de mettre l'Angleterre à couvert d'une Invaſion; enſorte qu'il étoit de leur intérêt & de leur gloire de l'aider puiſſamment à contenir dans le devoir par la force des Armes une Populace miſérable, que l'eſpérance de la proye & du pillage jettoit dans la Rebellion (5). Mais la Nation Angloiſe jugeoit ſi favorablement des Ecoſſois, & connoiſſoit ſi bien par ſa propre expérience l'eſprit de Deſpotiſme dont le Roi étoit animé, qu'elle lui laiſſa ſoutenir ſeul cette Guerre: auſſi s'en tira-t-il fort mal, & bien peu de tems après même, il vit les forces des uns & des autres unies contre lui.

Ordre aux Treſoriers, &c. de payer onze mille livres ſterling à, &c.

29. Conceſſion ſpéciale accordée au Chevalier *Paul Pinder*, le 8 Mars 163$\frac{8}{9}$. A Weſtminſter. Page 293.

C'étoit pour lui aſſurer le rembourſement de huit mille livres ſterling qu'il avoit employées à dégager un Bijou du Roi. Et comme ce rembourſement ne devoit être fait qu'en 1642, le Roi ordonna au Tréſorier-Général d'Angleterre, aux Tréſorier, Chancelier, &c. de l'Echiquier & aux Fermiers des Mines Royales d'Alun, d'ajouter au payement de ce Capital, la ſomme de trois mille & quatre-cens livres ſterling d'intérêt reglé & ſupputé à huit pour cent, &c.

Ordre aux Juges de Paix, Shérifs, &c. d'aider les Pourvoyeurs de l'Armée du Roi.

30. Ordre adreſſé à tous les Juges de Paix, Maires, Shérifs, &c. du Royaume, pour qu'ils ayent tous & chacun d'eux, dans leurs différentes charges, à prêter avec ſoin leur ſecours & toute l'aſſiſtance poſſible à *Jean Gibbon* & à *Robbert Long*, que Sa Majeſté a établis Pourvoyeurs de ſon Armée, & de même auſſi à leurs Délégués ou Commis, Porteurs du préſent Ordre, &c. Donné à Weſtminſter le 13 Mars 163$\frac{8}{9}$. Page 295.

Brevet de Treſorier de Guerre.

31. Brevet de Tréſorier de Guerre pour le Chevalier *Uvedale*. Donné à Weſtminſter le 20 Mars 163$\frac{8}{9}$. Page 296.

Permiſſion à la Compagnie des Indes Orientales, &c.

32. Permiſſion particuliere accordée à la Compagnie des Indes Orientales, d'y tranſporter tous les ans, en eſpeces d'Or, Angloiſes ou Etrangeres, ſans payer aucun Droit ou Subſide, pour la valeur de vingt-mille livres ſterling, qui feront partie des cent mille portées par les divers Octrois précédens, &c. Donné à Weſtminſter, ſous le Sceau Privé, le 21 Mars 163$\frac{8}{9}$. Page 298.

Proclamation pour contenir les Soldats dans l'obſervation de la Diſcipline, &c.

33. Proclamation pour empêcher les deſordres des Soldats, & leur ôter tout prétexte de s'abſenter de leur Compagnie, ou de ſe cacher quand ils ſeront appellés à la joindre, ou, en y étant, de rôder, & de s'éloigner de leur Drapeau, de prendre, de piller, ou de maltraiter qui que ce ſoit; avec injonction à leurs Officiers de leur payer exactement ce qui leur eſt dû, & d'avoir ſoin qu'ils ſoyent pourvus des choſes néceſſaires, &c. Donné à Whitehall le 22 Mars 163$\frac{8}{9}$. Page 300.

Diſpoſition des Offices de l'année 1638.

34. Liſte générale des Proviſions d'Offices, &c. accordées pendant l'année 1638, quatorzieme du Regne de *Charles I.* Page 303, juſqu'à 308.

ACTES concernant les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1638.

Quatorzieme du Regne de *Charles I.*

Recueil de Reglemens pour l'uſage de l'Egliſe de Winton.

1. Confirmation d'un nouveau Recueil de Reglemens dreſſé avec autorité Royale, par *Guillaume (Laud)* Archevêque de *Cantorbery*, pour l'uſage de l'Egliſe & Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de *Winchester*, &c. Donné à Weſtminſter le 24 d'Octobre 1638. Page 277.

Commiſſion au Chapitre de St. Pierre pendant la ſuſpenſion de leur Evêque.

2. Commiſſion ſpéciale donnée au Sous-Doyen, & aux Chanoines de l'Egliſe Collégiale de St. Pierre de Weſtminſter, pour les autoriſer à tenir une Audition de Comptes du Chapitre, & à expédier toutes les autres affaires du Temporel de cette Egliſe, tous les ans, nonobſtant & durant la ſuſpenſion de l'Evêque de *Lincoln*. Donné à Weſtminſter le 26 Septembre 1638. Page 287.

Licences pour remplir les Sieges vacans.

3. Brevets reſpectifs du Roi expédiés, pour accorder la permiſſion d'élire à des Evêchés vacans, & pour donner main levée du Temporel, &c. Page 302.

On ne trouve ici que les titres de ces Brevets, & de ces Reſtitutions du Temporel.

Préſentations aux Benefices.

4. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices, &c. pendant la quatorzieme année du Regne de *Charles I.* Page 308, juſqu'à 335 incluſivement.

ACTES qui concernent les Affaires Civiles de l'année 1639.

Quinzieme du Regne de *Charles I.*

Penſion de quarante-mille livres ſterling donnée à la Reine.

1. Brevet pour aſſigner & aſſurer à la Reine, tant pour ſon entretien & pour celui de ſa Famille, que pour la proviſion de ſes Ecuries, &c. une Penſion ou Rente viagere de quarante-mille livres ſterling, ſur les fonds des groſſes & des moindres Douanes, Impôts & autres Droits de la Couronne, &c. Donné

réuſſit même à les remettre à peu près en poſſeſſion du Spirituel, &c.

(3) Le 4 Février 163$\frac{8}{9}$.

(4) Il l'appella un *Libelle infame*, l'Oeuvre du Diable, *The Work of the Devil*, & ordonna à tous ſes Sujets qui en avoient des Exemplaires, ou des Lettres & autres Ecrits ſéditieux venant de la même ſource, qu'ils euſſent à les remettre ſans délai au prémier Juge de Paix, &c. ſous peine d'être regardés & traités comme de vrais Rebelles: Défenſes expreſſes d'en recevoir à l'avenir de ſemblables, &c.

(5) Voyez le Diſcours du Garde du Grand Sceau à l'ouverture du Parlement de 1640, & n'oubliez point d'y remarquer les Epithetes dont il y regale les Ecoſſois, *Suppôts de Belial*, &c. *Racaille*, *quos nec vincere nec vinci glorioſum fuerit*, &c.

né à Weſtminſter le 26 Mars 1639. Page 301.

Recouvrement de certaines Dettes en Irlande.

2. Brevet pour faire le Recouvrement & la Recette de certains Arrérages, & des autres Dettes appartenant à Sa Majeſté dans le Royaume d'Irlande. Donné à Weſtminſter le 30 Mars 1639. Page 335.

Revocation des Monopoles.

3. Proclamation du 9 (1) d'Avril 1639, datée du Château d'*Yorck*, pour revoquer toutes les Commiſſions, Permiſſions, Lettres Patentes, &c. accordées ſur de prétendues raiſons d'Utilité publique, &c. Page 340.

Cette Proclamation met ſous les yeux du Lecteur une Liſte des Monopoles, à l'établiſſement deſquels le Roi avoit conſenti pour trouver des fonds qui ſuppléaſſent au défaut des Subſides dont il ſe privoit en ne voulant point redreſſer effectivement les Griefs de la Nation. Je n'examine point ſi cette Liſte eſt complette, mais on la croiroit telle, puiſqu'on n'y a point oublié le Droit honteux que le Roi s'étoit approprié de ramaſſer les haillons & de les vendre. Cependant cette exactitude eſt moins étonnante que la Revocation même de tant d'Ordonnances, Edits, &c. pécuniaires, faite dans un tems où le Roi manquoit d'argent pour payer les Troupes qu'il avoit levées contre les Ecoſſois. Mais voici le mot de l'Enigme. Cette Revocation n'étoit que pour amuſer & éblouir le Peuple d'Angleterre qui portoit impatiemment le joug qu'on lui avoit impoſé, & qui, pour le ſecouer, pouvoit profiter ou de la Guerre, ou des Evenemens de la Guerre où le Roi s'engageoit. Ajoutons que la Revocation des Monopoles devoit lui épargner des *Remontrances* fâcheuſes & embarraſſantes de la part du Parlement, que ſon Conſeil ſecret lui avoit perſuadé de convoquer. Mais encore un coup, on n'avoit en vue que de jetter de la poudre aux yeux par cette Proclamation. Auſſi ne fut-elle point exécutée, puiſqu'il falut en faire une ſemblable, l'année ſuivante, pour revoquer les mêmes Monopoles. Voyez les Actes de l'année 1640.

Contre le Tranſport des Etoffes de Laines, &c.

4. Proclamation pour mieux regler le tranſport des Draps, &c. en Allemagne & dans les Païs-Bas; & pour empêcher abſolument celui des Peaux avec leur Laine, de la Laine filée, de la Terre à foulon, & de la Terre à faire des Pipes. Page 342. Donné à Yorck le 5 Mai 1639.

Octrois pour le tranſport du Beurre ſuſpendus.

5. Proclamation qui ſuſpend l'effet des Permiſſions accordées tant par le feu Roi, que par Sa Majeſté regnante, pour tranſporter hors du Royaume juſqu'à ſix-mille Barils de Beurre. Donné au Camp de Berwick le 10 Juin 1639. Page 343.

C'étoit afin que le Beurre ne manquât point à l'Armée, &c.

Certains abus redreſſés.

6. Proclamation pour mieux regler les Emplois de Controlleur des Poids & des Meſures, de Collecteur des Droits de la Tamiſe; & pour reſtraindre certains Privileges, & établiſſemens obtenus par les Briquetiers & les Tuiliers, ſous prétexte du Bien public; comme auſſi pour reformer l'abus qui s'eſt introduit d'affermer les profits des Jurés. Donné à Berwick le 7 Juillet 1639. Page 344.

Contre un Memoire des Ecoſſois.

7. Proclamation pour publier un Acte du Conſeil d'Etat, avec les Ordres de Sa Majeſté, touchant un Ecrit ſcandaleux, faux, & ſéditieux, répandu depuis peu en Angleterre. Donné à Weſtminſter le 11 du mois d'Août 1639. Page 345.

Cet Ecrit étoit intitulé, *Quelques Conditions du Traité de Sa Majeſté fait avec ſes Sujets d'Ecoſſe, marquées ici pour ſervir de Mémoire.* Quoiqu'il ne contînt rien que de vrai, le Roi en fut indigné, parce qu'en le répandant en Angleterre, on montroit clairement aux Anglois que les Ecoſſois n'étoient ni des Rebelles, ni les Aggreſſeurs, comme *Charles* les en avoit accuſés. Le Conſeil d'Etat traite ce Mémoire de Libelle infame, où la Vérité eſt confondue & malignement dérobée ſous des fauſſetés inſignes, & des calomnies atroces contre l'honneur de Sa Majeſté; c'eſt pourquoi condamné à être brulé par la main du Boureau, avec défenſes à tous les Sujets d'en garder ni Exemplaire, ni Copie, ni Extrait, ſous peine d'être regardés & punis comme Criminels d'Etat, &c. Voyez ci-deſſous année 1640. No. 2.

Exception pour le débit du Tabac, à la Revocation des Monopoles.

8. Proclamation pour déclarer, que la Commiſſion & les Patentes données au Lord *Goring* ſur le débit du Tabac en détail, ne ſont point revoquées par la Proclamation du neuvieme du mois d'Avril dernier, qui a revoqué & aboli tous les Octrois & Privileges obtenus ſur de faux expoſés. Donné à Whitehall le 19 d'Août 1639. Page 348.

Aquiſition de la Seigneurie de Wimbleton.

9. Commiſſion ſpeciale donnée au Lord Tréſorier & autres, pour aquérir à Sa Majeſté, à un prix raiſonnable, la Seigneurie de Wimbleton, &c. en Fief abſolu. Page 349. Donné à Weſtminſter le 25 d'Août 1639.

Lettres de Grace.

10. Acte de Pardon pour le Chevalier *Hipesley*, ci-devant Gouverneur du Château de *Douvres*, ſous les ordres du Duc de *Buckingham*, le Chevalier *Pierre Heyman*, & *Jaques Hugeſon*, &c. Page 350. Donné à Canbury le 25 Septembre 1639.

Ils avoient été nommés en 1627, pour inventorier, eſtimer, & vendre pluſieurs ſortes de Denrées & de Marchandiſes, &c. appartenant au Roi d'Eſpagne, ou à ſes Sujets, & pluſieurs autres appartenant au Roi de France, ou à ſes Sujets, ſaiſies par repréſailles & confiſquées au profit de Sa Majeſté Britannique, tant dans le Port de Douvres, les *Cinq-Ports* & autres Ports ou Havres du Royaume, que ſur Mer, ſur les Côtes & ſur Terre. Dix ans après, on s'aviſa de les accuſer d'avoir malverſé dans l'exécution de ce dont ils avoient été chargés, & l'on prouva en détail qu'ils avoient détourné, par des voyes illicites & des moyens criminels, quelque quatre cens-mille livres ſterling, dont ils n'avoient donné aucun compte. Le Roi le leur pardonne de ſa pure Grace, & les tient quittes de tout, pour lui & pour ſes Héritiers & Succeſſeurs, voulant & entendant que cet Acte de Pardon & d'Aquit ſoit expliqué, interprété & jugé dans toutes les Cours de Juſtice, de la maniere la plus forte contre lui, leſdits Héritiers & Succeſſeurs, & la plus favorable & avantageuſe pour leſdits *Jean Hipſley*, *Pierre Heyman*, & *Jaques Hugeſon*, & pour leurs Heritiers, Exécuteurs & Adminiſtrateurs, &c.

Quelque mauvais ménager, ou ſi l'on veut, quelque libéral que fût *Charles I.*, le mauvais état de ſes Coffres fera croire qu'il ne fit pas pour rien quittance abſolue de plus de quatre millions de florins, monnoye de Hollande. Les uns penſeront que ces Criminels de Péculat acheterent ſous main, & peut-être bien cherement, leur abſolution; & d'autres, qu'ils firent voir qu'ils n'avoient été, dans toutes ces Affaires, que les inſtrumens de la volonté toute-puiſſante du Duc Favori, Gouverneur en ce tems-là des *Cinq-Ports*.

Commiſſion ſur un cas particulier concernant le Commerce des Anglois à Salé.

11. Commiſſion donnée au Chevalier *Edouard Littleton* & autres, pour examiner & faire rapport en toute diligence, s'il eſt vrai, comme le Sieur *Edouard Deacon* l'a avancé dans une Requête préſentée au Conſeil Privé, que les Gouverneurs de Salé lui ont ſaiſi & lui retiennent une charge de Marchandiſes pour des dettes contractées dans cette Ville-là par les Sieurs *Robert Blake* & *Guillaume Bennet*, Facteurs de Mr. *Guillaume Clobery*, & autres Marchands de Londres, &c. Afin que Sa Majeſté puiſſe prendre inceſſamment les meſures convenables à l'importance de cette affaire, qui intéreſſe le Commerce libre & paiſible de la Nation Angloiſe à Salé. Donné à Weſtminſter le 20 d'Octobre 1639. Page 355.

Commiſſion pour redreſſer certains abus par rapport à la Pêche.

12. Commiſſion donnée au Chevalier Baronet *Richard Wynne* & autres, pour examiner les plaintes portées contre *Pierre Richaut*, & la mauvaiſe direction qu'il a faite du fonds de la Compagnie de la Pêche, &c. Donné à Weſtminſter le 18 Novembre 1639. Page 356.

Depoſition d'un Gouverneur des Barbades.

13. Commiſſion donnée à *Henri Haſton* Capitaine de Vaiſſeau, & autres, pour dépoſer *Henri Hawley*, Gouverneur des Barbades, &c. Donné à Weſtminſter le 16 Décembre 1639. Page 357.

Brevet de Vice-Roi d'Irlande pour le Comte de Strafford.

14. Patentes pour établir Viceroi, ou Lord-Lieutenant d'Irlande, le Lord *Thomas* Comte de *Strafford* (2). Donné à Weſtminſter le 13 Janvier $16\frac{39}{40}$. Page 359.

Lettres au nouveau Garde du Grand Sceau touchant certains Actes non encore expédiés, &c.

15. Lettres pour donner au Chevalier *Finch* (3), Garde du Grand Sceau d'Angleterre, plein-pouvoir de paſſer au Grand Sceau pluſieurs Octrois, Brevets, Pardons, Permiſſions, Commiſſions, & autres Actes adreſſés au feu Lord-Garde du Grand Sceau, leſquels ſont tous déja mis au net, dont quelques-uns ont même leur date, &c. Donné à Whitehall le 17 Janvier $16\frac{39}{40}$. Page 364.

Le Comte de Northumberland nommé Generaliſſime.

16. Commiſſion de Géneraliſſime des Armées du Roi, donnée au Comte de *Northumberland* (4), en date du 14 Février $16\frac{39}{40}$. A Weſtminſter. Page 364.

Ordre au même & à pluſieurs autres Seigneurs de faire la Guerre aux Ecoſſois.

17. Commiſſion ſpéciale donnée au Comte de *Northumberland*, & à quatorze autres Seigneurs, pour former un Conſeil de Guerre compoſé d'eux tous enſemble, ou de cinq pour le moins, dans lequel ſeront réſolues toutes les Opérations, &c. de la Guerre contre les Ecoſſois, &c. Donné à Weſtminſter le 14 Février $16\frac{39}{40}$. Page 369.

Commiſſion de Grand Amiral, &c. pour le même.

18. Commiſſion qui nomme & établit le même Comte, Grand-Amiral, Capitaine Général & Chef de toutes les Forces Maritimes préſentes & à venir de Sa Majeſté (5). Donné à Weſtminſter le 14 Février $16\frac{39}{40}$. Page 372.

Dans ces trois dernieres Commiſſions, le Roi affecte de parler de la Guerre contre l'Ecoſſe, comme n'étant faite que *pour mettre ſon honneur à couvert des outrages auxquels il pourroit être expoſé, pour réparer les injuſtices & les oppreſſions qu'on pourroit entreprendre de faire à ſes Sujets, en un mot, pour réſiſter & s'oppoſer aux invaſions, complots, &c. qu'on pourroit faire contre ſa Perſonne, ſon Royaume d'Angleterre*, &c. Delà je conclus que c'étoit une Guerre purement défenſive. Mais le ſera-t-elle, ſi les Ecoſſois ſe tenant renfermés dans leur Païs, & obéiſſant exactement au Commandement que le Roi leur en fait, il ordonne, comme il le fait dans ces mêmes Commiſſions, à ſes Officiers, &c. d'*aller les y attaquer, tuer & détruire*? Notez que les Ecoſſois n'avoient d'autre tort que celui d'avoir agi conformément au Traité de Pacification, que le Roi leur avoit accordée.

Commiſſion de Tréſorier de Guerre.

19. Commiſſion de Tréſorier de Guerre, donnée au Chevalier *Uvedale*, le 26 Février $16\frac{39}{40}$. A Weſtminſter. Page 376.

Dans

(1) Mr. *de Rapin* la date du 13.

(2) Ce Seigneur etoit alors plus connu ſous le nom de Lord *Wentworth*.

(3) Il avoit ſuccédé au feu Lord *Coventry*.

(4) Il l'avoit été l'année précédente, dans la prémiere Guerre contre les Ecoſſois.

(5) Il

CHARLES I.

Dans cette Commiſſion, le Roi ne parle point de la Guerre d'Ecoſſe comme *Défenſive*, mais comme d'une *Expédition*. „ Nous vous avons nommé & établi, *dit-il*, notre Tréſorier de „ Guerre pendant l'*Expédition* que nous allons entreprendre, „ &c". Cela eſt ſincere. Au terme d'*Expédition* près, cette Commiſſion eſt ſemblable à celle que le Roi avoit donnée au même Chevalier il y avoit environ un an.

Privileges pour établir une Comédie.

20. Privilege accordé à *Guillaume Davenant* pour bâtir une Maiſon, contenant quarante Verges en quarré, où il y aura Comédie, Concerts de Muſique, & tels autres ſpectacles. Donné à Weſtminſter le 26 de Mars 16$\frac{39}{40}$. Page 377.

Offices.

Liſte générale des Proviſions d'Offices, Charges, &c. accordées pendant l'année 1639. Page 379, juſqu'à 382.

ACTES de l'année 1639. *Quinzieme du Regne de* Charles I. *concernant les AFFAIRES ECCLESIASTIQUES.*

Election de Morgan Owens à l'Evêche de Landaff.

1. Permiſſion accordée à l'Archidiacre & au Chapitre de *Landaff* pour faire l'élection d'un Evêque, &c. Donné à Weſtminſter le ... de Février 16$\frac{39}{40}$. Page 379.

C'eſt la ſeule Permiſſion de cette ſorte qu'il y eut à donner cette année.

Liſte des Preſentations aux Benefices, &c.

2. Liſte générale des Préſentations aux Bénéfices pendant la quinzieme année du Regne de *Charles I.* Page 382, juſquà 400 incluſivement.

ACTEES qui concernent les AFFAIRES CIVILES d'une partie de l'année 1640. *Seizieme du Regne de* Charles I.

Abus de la Prerogative Royale faits par quelques gens pour exiger leurs dettes.

1. Proclamation pour réprimer les procédures abuſives dont certains Créanciers ſe ſont ſervis pour exiger leurs dettes, &c. Page 401. Donné à Whitehall le 30 de Mars 1640.

Ces abus conſiſtoient à pourſuivre le paiement de certaines Dettes, comme des propres deniers du Roi. Et c'eſt ce qui ſe faiſoit non-ſeulement par ceux qui étoient intéreſſés dans les Fermes Royales, &c. mais encore par des gens qui n'étoient Fermiers, ni Receveurs du Roi, ni même ſes Débiteurs, mais qui feignoient de l'être, favoriſés ou par les véritables Fermiers, ou par les Clercs ou les Commis des Bureaux des Revenus de Sa Majeſté: de ſorte qu'en vertu de la Prérogative Royale, être ſommé de payer, cité, condamné avec dépens, & exécuté, n'étant, pour ainſi dire, qu'une ſeule & même choſe, les Débiteurs n'avoient pas le tems de ſe reconnoître, & étoient impitoyablement vexés & opprimés

Brochures venues d'Ecoſſe, défendues.

2. Proclamation contre certains Libelles & Papiers ſéditieux, venus d'Ecoſſe. Page 402. Donné à Whitehall le 30 de Mars.

C'étoient des Rélations (6) de ce qui s'étoit paſſé entre le Roi & les Ecoſſois, que ceux-ci répandoient en Angleterre ſous différens titres, & par leſquelles ils ſe juſtifioient pleinement des crimes de Rebellion, Sédition, &c. que le Roi leur imputoit pour colorer la guerre qu'il alloit leur faire. Quoique les Anglois fuſſent déja convaincus de l'injuſtice de cette Guerre, on peut dire que ces Ecrits des Ecoſſois les inſtruiſoient de bien des particularités qui n'étoient pas généralement connues, &c. Ce qui faiſoit un grand tort au Roi. Voyez année 1639. No. 7.

Ordre aux Lieutenans-Généraux, &c. & aux Perſonnes qui ont leur domicile dans les Provinces du Nord.

3. Proclamation ordonnant à tous Lieutenans Gouverneurs & Juges de Paix de ſe rendre dans les Provinces & Places où ils doivent exercer leurs Charges; & à toutes les Perſonnes qui ont leur Domicile, Maiſons & Terres dans le Nord du Royaume d'y aller inceſſamment & ſans délai, avec leurs Familles & leur train, d'y être pourvus de bonnes Armes, chacun ſelon ſon rang & ſa qualité, & d'y demeurer tout le tems qu'il plaira à Sa Majeſté, pour le ſervice & la défenſe de leur Patrie. Donné à Whitehall le 14 de Mai 1640. Page 405. Voyez année 1638. No. 25.

Attroupement ſéditieux, &c.

4. Proclamation pour réprimer & punir les attroupemens ſéditieux qui ſe ſont faits depuis peu à *Lambeth*, *Southwark* & autres Endroits; & particulierement pour appréhender & ſaiſir les nommés *Jean Archer*, Gautier de *Southwark*, *George Seares* Poulailler, *Guillaume Seltrum* Cordonnier, principaux Auteurs de ces Emeutes, &c. Donné à Whitehall le 15 de Mai 1640 Page 406.

Ordre de procurer du Travail aux Pauvres, &c.

5. Proclamation pour faire exécuter les Loix faites pour procurer du travail aux Pauvres. Page 407. Donné à Whitehall le 20 de Mai 1640.

Ordre aux Officiers de l'Armée de ſe rendre à leurs poſtes.

6. Proclamation & Ordre à tous les Officiers de l'Armée de ſe rendre à leurs poſtes dans deux fois vingt & quatre heures. Page 408. Donné à Weſtminſter le 14 de Juin 1640.

Recherche des Amendes & autres deniers non payes.

7. Commiſſion ſpéciale donnée au Tréſorier-Général d'Angleterre & à d'autres, touchant les Amendes, Compoſitions & autres ſommes de deniers qui n'ont point été payés ſoit à Sa Majeſté, ſoit au feu Roi, &c. Page 409. Donné à Weſtminſter le 22 de Juin 1640.

Punition des Sol-

8. Proclamation pour appréhender & châtier les Soldats qui quittent leur Drapeau, qui ſe revolteront contre leurs Officiers, & ceux qui commettront des deſordres dans leur marche vers le Nord. Page 414. Donné à Whitehall le 1. de Juillet 1640.

CHARLES I.

dats qui quittent leurs Drapeaux, &c.

Amniſtie pour les Soldats qui ſe ſont ſoulevés à Farringdon.

9. Proclamation & Amniſtie pour ceux qui, ayant été forcés depuis peu à ſervir Sa Majeſté dans ſon Expédition vers le Nord du Royaume, ont commis dans la Ville de *Farringdon*, Province de Berks, une Revolte horrible & ſanguinaire: moyennant qu'ils viennent ſe rendre dans ladite Province avant ou le treizieme Juillet prochain, & dans celle d'*Yorck* avant le vingt & cinquieme du même mois, pour être employés de nouveau au ſervice du Roi. Donné au même endroit & le même jour. Page 415.

Ces Revoltés étoient au nombre de ſix-cens. Entre autres excès, ils maſſacrerent un de leurs Officiers nommé *Mohun*, trainerent ſon corps par les rues de *Farringdon*, & le pendirent enſuite. Il y en avoit ſeulement trois de pris, mais c'étoient les principaux Auteurs de ce ſoulevement & de ce meurtre. Le Roi les excepte nommément de l'Amniſtie, de même que dix autres qu'il nomme.

Mémoire du Miniſtre d'Eſpagne contre les Lettres de Repreſailles, &c.

10. Plainte de Don *Alonſo de Cardenas* Miniſtre d'Eſpagne, préſentée à Sa Majeſté Britannique. A Whitehall le 8 de Juillet 1640. Page 416.

C'étoit au ſujet des Lettres de Repreſailles que le Roi avoit accordées depuis quelques années aux Comtes de *Warwick* & de *Marlborough* &c. pour le dédommagement des pertes que les Sujets de Sa Majeſté avoient ſouffertes aux Iſles des Barbades, &c.

Don *Alonſo* repréſente au Roi, 1. Que ces Lettres furent obtenues ſur de faux expoſés. Que quand ces expoſés auroient été véritables, il auroit fallu chercher le dédommagement par les voies marquées dans les Traités de Paix qui ſubſiſtoient. 3. Que ſuppoſé que ces Lettres euſſent été obtenues conformément aux Articles de Paix, elles devroient avoir été revoquées, les prétendues pertes ſe trouvant déja abondamment réparées par les priſes qui ont été faites ſur les Eſpagnols, comme il paroitra diſtinctement par l'examen que Sa Majeſté eſt priée d'en faire faire; & cependant de ſuſpendre l'uſage de ces Lettres de repreſailles juſqu'à ce que la Cauſe ſoit vuidée & jugée, &c.

Le Roi ordonna l'examen de cette plainte, avec injonction que ſi elle ſe trouvoit fondée, les Vaiſſeaux que l'on mettoit en Mer, donneroient une bonne caution, qu'ils n'entreprendroient rien qui fût contraire aux Articles de Paix entre les deux Couronnes.

Commiſſion pour les Pourvoyeurs de l'Armée.

11. Commiſſion ſpéciale pour les Pourvoyeurs de l'Armée. Page 417. Donné à Weſtminſter le 12 de Juillet 1640.

Ordre d'examiner ceux qui veulent paſſer la Mer ou retourner dans le Royaume.

12. Commiſſion ſpéciale donnée au Gouverneur des *Cinq-Ports*, au ſujet des Perſonnes qui paſſent la Mer, & celles qui retournent dans le Royaume. Page 419. Donné à Weſtminſter le 18 Juillet. 1640.

C'étoit pour découvrir & arrêter les gens ſuſpects au Gouvernement. Au reſte, cette Commiſſion étoit fondée ſur des Actes de Parlement qui avoient établi & défendu qu'aucune Femme, & qu'aucun Enfant, au-deſſous de l'âge de vingt & un ans, ni aucune autre Perſonne étant Sujet naturel du Royaume d'Angleterre, n'eût à en ſortir ſans une Permiſſion particuliere du Roi, ou de ſon Conſeil Privé, ſous peine de telles Amendes ou même de telles punitions corporelles que les Loix prononcent contre ceux qui ont commis des crimes énormes & dénaturés contre leur Souverain & leur Patrie, &c.

A cette Proclamation étoit annexé un Acte portant pour titre,

Inſtructions du Roi pour le Gouverneur des Cinq-Ports.

Inſtructions pour le Lord Gouverneur des *Cinq-Ports*, ſur le Reglement de ceux qui partent de là, ou qui y arrivent. *Per ipſum Regem*. Page 422.

Entrée de l'Etain de Barbarie defendue.

13. Proclamation pour défendre l'entrée de l'Etain de Barbarie en Angleterre; & pour ordonner à tous les Sujets, & particulierement aux Cabaretiers, &c. de ne ſe ſervir pour meſurer le Vin, la Biere, &c. d'autre pots que de pots d'étain du Royaume, &c. Page 423. Donné à Whitehall le 24 de Juillet 1630.

Ordre pour punir des mutins.

14. Proclamation pour ſaiſir & punir les Soldats qui ſe ſont mutinés depuis peu à *Wellington*, dans la Province de *Somerſet*. Page 425. Donné à Whitehall le 24 de Juillet 1640.

C'étoit une Compagnie de cent-ſoixante hommes, enrollés par force, que l'on faiſoit marcher vers le Nord du Royaume. Ils ſe ſouleverent à *Wellington* contre leurs Officiers, en maſſacrerent un, & s'enfuirent, &c.

Le Roi déclare, que la clémence dont il avoit uſé envers d'autres mutins, n'ayant pas produit la ſoumiſſion & l'obéiſſance qu'il avoit eſperé dans ces ſortes de Troupes, il eſt réſolu d'en faire un châtiment exemplaire; c'eſt pourquoi il ne fait grace à aucun de ces cent-ſoixante hommes, mais ordonne de les pourſuivre, & de les ſaiſir, &c. tous, & particulierement les principaux Auteurs de ce ſoulevement & de ce meurtre, dont les noms & les lieux de leur demeure ſont marqués dans cette Proclamation.

Tant de mutineries parmi les Troupes, jointes au mécontentement général des Grands & du Peuple, auroient bien dû faire comprendre au Roi qu'il ſeroit mal ſervi dans cette Guerre. Cependant il ne le ſentit que lorſque ſes affaires couroient le plus grand danger d'être ruinées ſans reſſource; ce qui arriva bien peu

(5) Il l'avoit été l'année précedente, dans la prémiere Guerre contre les Ecoſſois.

(6) Le Roi leur donne ce titre dans cette Proclamation.

CHARLES I. peu de mois après, qu'il fut forcé d'entrer en Négociation de Paix.

Inventaire des Joyaux du Roi ordonné. 15. Commiſſion ſpéciale donnée au Grand-Tréſorier d'Angleterre & à d'autres, pour faire rendre compte, & dreſſer un Inventaire de tous les Joyaux appartenant à Sa Majeſté, & particulierement de ceux qui reſtoient dans l'Egliſe de *Weſtminſter*, ſous la garde du Doyen de cette Egliſe, & qui avoient été remis ſous celle du Sous-Doyen par ordre exprès du Roi, &c. Page 246. Donné à Weſtminſter le 27 de Juillet 1640.

Gouvernement de Carliſle donné. 16. Patente de Gouverneur de *Carliſle*, donnée au Chevalier *Nicolas Byron*. Page 247. Donné à Weſtminſter le 31 de Juillet 1640.

Brevet de Pourvoyeur des Fourages. 17. Brevet de Pourvoyeur des Fourages pour l'Armée de Sa Majeſté, donné à *George Tuke*, Ecuyer, &c. Page 428. A Weſtminſter le 3 d'Août 1640.

Fonctions de Maitre Général des Poſtes, commiſes pour un tems à un Marchand de Londres. 18. Proclamation pour mettre en ſequeſtre la Charge de Maitre Général des Poſtes, entre les mains de *Philippe Burlamachi* Marchand de Londres, pour remédier aux abus qui ont été commis par *Thomas Whitering* dans l'exercice de cette même Charge, &c. Page 429. Donné à Oatlands le 6 d'Août 1640.

Conſulat à Alicante. 19. Commiſſion de Conſul à Alicante, donnée à *Guillaume Paulling*. Page 430. A Weſtminſter le 19 d'Août 1640.

Levée des arrérages du Ship-Money. 20. Proclamation pour lever les arrérages de la Taxe nommée le *Ship-Money*. Page 432. Donné à Whitehall le 20 d'Août 1630. Non-ſeulement les arrérages, mais le *Ship-Money* même pour l'année courante, comme le porte expreſſément cette Proclamation. Et déja un mois auparavant, le Roi avoit envoyé à la Ville de Londres & à toutes les autres Villes du Royaume, des Ordres pour lever cette Taxe. Ces ordres ne ſont point dans ce Recueil. Mais celui qui fut adreſſé à la Ville de Londres du 5 de Juillet 1640, eſt rapporté d'après *Nalſon* & *Rushworth*, par Mr. de *Rapin*.

21. Proclamation pour ſommer tous ceux qui tiennent des Tenures de Sa Majeſté, par Grande Sergenterie, Eſcuage, ou par Service de Chevalier, de ſervir contre les Ecoſſois, conformément à leur devoir reſultant deſdites Tenures, &c. Page 433. Donné à Whitehall le 20 d'Août 1640.

Cette date eſt la même que celle du paſſage de la *Twede* par l'Armée Ecoſſoiſe, & du départ du Roi pour ſe rendre de Londres à *Yorck*, où il arriva le 23 de ce même mois d'Août. Quant à la Proclamation même, ceux qui y ſont ſommés, devoient ſe trouver à *Newcaſtle* ſur la *Tyne*, bien montés, équipés, & armés, le 20 du mois de Septembre ſuivant, au plus tard, ſi mieux n'aimoient en être diſpenſés en payant une certaine ſomme dont ils pourroient convenir avec le Grand-Tréſorier, &c. Sur quoi il faut remarquer qu'il n'y eut que ceux qui ſe preſſerent le plus à qui il en couta, ou pour leur diſpenſe ou pour leur équipage; car, avant la fin de ce même mois d'Août, les Ecoſſois avoient déja paſſé la *Tyne* & s'étoient emparés de *Newcaſtle* (1); ce qui fut peu de ſemaines après ſuivi d'une ceſſation d'Armes & enfin de la Paix.

Tenanciers du Roi, reçus à compoſer pour leur ſervice. 22. Commiſſion ſpéciale donnée au Lord Tréſorier & à d'autres, à Weſtminſter, de la même date que les deux précédentes. Page 433.

Cette Commiſſion autoriſe le Grand-Tréſorier, le Chancelier & les Barons de l'Echiquier, à compoſer avec les Tenanciers dont il eſt parlé dans la Proclamation précédente.

23. Remontrance faite au Roi par divers Seigneurs, le 28 d'Août 1640. Page 435.

C'étoit le même jour que l'Armée Ecoſſoiſe avoit paſſé la *Tyne*, après une très foible réſiſtance de la part des Troupes du Roi commandées par le Lord *Conway*, en l'abſence du Comte de *Northumberland*, Général en Chef, qui étoit malade, & en celle du Comte de *Strafford* que la néceſſité des affaires avoit retenu juſqu'alors auprès du Roi.

L'Adreſſe de cette Remontrance eſt conçue en ces termes,

A Sa Très-Excellente Majeſté,

Humble Requête des très fideles & obéiſſans Sujets ſouſſignés, faiſant tant pour eux-mêmes que pour pluſieurs autres.

& la ſouſcription,

	W. Hartford.
Fr. Bedford.	*Warwick.*
Rob. Eſſex.	*Bullingbrooke.*
..... *Mulgrave.*	*Mandeville.*
W. Say & Seale.	*Rob. Brooke.*

Quant au contenu de la Requête, ces Lords repréſentoient au Roi les dangers qui menaçoient ſa Perſonne, ſon Etat, & l'Egliſe, avec les moyens par leſquels ils croyoient qu'on pourroit les diſſiper. La ſource de ces maux & de ces dangers eſt, diſent-ils, dans la Guerre contre les Ecoſſois, & dans les grands Griefs de la Nation; & les moyens de faire ceſſer ces maux & d'en ôter la cauſe, ſont de terminer ſans délai & ſans effuſion de ſang, cette Guerre, & d'aſſembler bientôt un Parlement qui puiſſe réparer les Griefs, & en punir les Conſeillers & les Auteurs, ſelon qu'ils ſeront trouvés l'avoir mérité. Au reſte, la Ville de Londres avoit prévenu ces Seigneurs en préſentant, quelques jours avant eux, une Requête dont la leur ne paroit être qu'une Copie. Ils furent imités par la Nobleſſe de la Province d'*Yorck*.

Brevet de Général en deça de la Trente, donné au Comte d'Arondel. 24. Commiſſion particuliere de Général en Chef des Armées du Roi en deçà de la *Trente*, donnée à *Thomas* Comte d'*Arondel* & *Surrey*. Page 436. A Weſtminſter le 29 d'Août 1640.

Le Roi inſinue, dans l'expoſé de ce Brevet, qu'il n'entend pas y déroger à la Charge de Généraliſſime dont le Comte de *Northumberland* étoit revêtu: mais ſeulement donner au Comte d'*Arondel* & *Surrey* le commandement des Troupes qu'il leveroit, & par le moyen deſquelles en repouſſant, attaquant, & détruiſant les Rebelles, dans les Quartiers du Royaume qui lui étoient aſſignés, les Perſonnes de la Reine, du Prince, &c. comme auſſi celles des Sujets de Sa Majeſté, ſeroient en ſureté, &c.

25. Proclamation pour ordonner à toutes les Milices &c. en deça de la Trente, de ſe tenir prêtes, avec Chevaux & Armes, à ſervir Sa Majeſté pour la défenſe du Royaume. Page 438. Donné à Yorck le 31 d'Août 1640.

Cette Proclamation eſt rélative à la précédente, de même que la Commiſſion qui ſuit.

26. Commiſſion ſpéciale donnée à l'Archevêque de Cantorbery, au Garde du Grand Sceau, au Grand-Tréſorier d'Angleterre, &c. au ſujet des Milices & Troupes que le Comte d'*Arondel* & *Surrey* eſt autoriſé à lever, & des expéditions qu'il doit faire, &c. Donné à Weſtminſter le 12 de Septembre 1640. Page 439.

Je ne ſai comment accorder cette date, *donné à Weſtminſter*, avec ce que le Roi dit au commencement de cette Commiſſion, qu'il ſe trouve actuellement dans les Quartiers du Nord du Royaume.

ACTES concernant les AFFAIRES ECCLESIASTIQUES d'une partie de l'année 1640, *ſeizieme du Regne de* Charles I.

1. Commiſſion ſpéciale donnée à l'Archevêque de *Cantorbery*, pour dreſſer, conjointement avec le Clergé, quelques nouveaux Canons, interpreter, modifier, changer ceux qui ſont en vigueur, ſelon qu'ils le trouveront utile & convenable pour la gloire & le ſervice de Dieu, le bien & le repos de l'Egliſe, & pour la mieux gouverner, &c. Donné à Weſtminſter le 15 d'Avril 1640. Page 403.

2. Pareille Commiſſion accordée à l'Archevêque d'*Yorck*, le 27 d'Avril, même année & au même lieu. Page 405.

Ce qui eſt appellé ici *Commiſſion*, eſt proprement une *Permiſſion expreſſe* accordée à l'Aſſemblée Générale du Clergé, qui, en conſéquence d'un Acte de Parlement de la vingt-cinquieme année du Regne de *Henri VIII.* ne pouvoit ni s'aſſembler ſans la permiſſion du Roi, ni étant aſſemblé, paſſer, publier, exécuter &c. aucuns Canons, aucunes Conſtitutions &c. ſans cette même permiſſion, ſous peine que chacun de ſes Membres qui auroit agi contre cet Acte de Parlement, ſeroit ſujet à être mis en priſon & à payer une Amende au gré du Roi.

II. EXTRAIT HISTORIQUE du Tome XX des Actes de Rymer.

NOus avons marqué, en finiſſant l'Extrait précédent, dans quelle fâcheuſe ſituation ſe trouvoient les Affaires du Roi par rapport à ſon entrepriſe, ou, comme il l'appelloit, ſon *Expédition*, & ſa *Guerre défenſive* contre l'Ecoſſe; combien peu les Anglois étoient diſpoſés à le ſoutenir; combien il avoit à craindre qu'ils ne profitaſſent de cette conjoncture pour ſe faire faire raiſon de tous leurs Griefs, en uniſſant leurs intérêts & leurs forces avec les intérêts & les Troupes victorieuſes des Ecoſſois, qui étoient actuellement dans le Royaume, maitres de l'importante Ville de *Newcaſtle* & de pluſieurs autres. Rien de tout cela n'étoit inconnu à *Charles*. Le Comte de *Strafford* & bien des Seigneurs de ſon Conſeil le lui avoient repréſenté. Il auroit donc dû changer au moins le jour & le lieu de la Convocation du Parlement, & de la continuation du Traité commencé à *Rippon*. Mais, ſoit qu'il ſe fît une honte de ſe retracter, ſoit que prévenu & animé au dernier point contre les Ecoſſois, il ſe flatât encore de pouvoir porter le nouveau Parlement à regarder leur entrée en Angleterre comme une Invaſion, & comme une Guerre faite non au Roi, mais au Royaume; & en conſéquence à lui fournir les moyens de châtier leur audace, dût-il acheter ce ſecours, en accordant tout ce que le Parlement lui demanderoit d'ailleurs; ou ſoit enfin, comme le dit Mr. de *Larrey*, que ſon étoile & ſa fatalité l'entrainaſſent, il perſiſta dans le parti qu'il avoit pris; outre qu'il y fut affermi par des Courtiſans qui n'aimoient ni l'Archevêque *Laud*, ni le Comte de *Strafford*.

Suite

(1) Le Roi y avoit mis toute ſon Artillerie & toutes ſes Munitions, de ſorte que la perte de cette Ville le mettoit preſque hors d'etat de continuer la Guerre, &c.

(2) C'eſt-à-dire un Impôt ſur chaque Tonneau, & d'un chelin (ou douze ſous monnoye d'Angleterre) par livre ſterling de toutes les Marchandiſes qui entrent dans le Royaume, ou qui en ſortent.

(3) Ce

Suite de l'année 1640.

Seizieme du Regne de Charles I.

Le Parlement s'aſſemble à Londres. Sauf-conduit du Roi aux Commiſſaires d'Ecoſſe.

Ainſi le Parlement s'aſſembla à Londres le 3. de Novembre V. S. 1640. ſelon les ordres envoyés dans tout le Royaume; & ce même jour-là, le Roi ſigna un Saufconduit pour les Commiſſaires Ecoſſois qui devoient continuer avec les Commiſſaires Anglois les Conférences à *Rippon*, *afin*, dit le Roi, *que le Traité de Paix pût être heureuſement conclu à Londres par l'avis du Parlement.*

Diſpoſition générale du Parlement.

On n'avoit jamais vu cette Aſſemblée ſi nombreuſe dès ſa prémiere ſéance, ni plus généralement réſolue de procurer enfin le rétabliſſement de l'ancienne & véritable Conſtitution du Gouvernement, & d'abolir toutes les Innovations & tous les ſujets de mécontentement par rapport à la Religion. Mais les Membres étoient pourtant diviſés ſur un Point qui étoit capital, quoiqu'il fût une dépendance de la diſpoſition générale. Les uns ſe perſuadoient, qu'après que tous les Griefs ſeroient réparés, les choſes rentreroient d'elles-mêmes dans leur état naturel, ſans qu'il fût néceſſaire d'y rien changer, ou d'y rien ajouter. D'autres, au contraire, croyoient, qu'après la réparation des Griefs, il ſeroit néceſſaire d'ôter entierement au Roi, & à ſes Miniſtres, le pouvoir d'envahir encore une fois les Privileges du Parlement, & les Libertés des Sujets. Mais ceux-ci cacherent avec ſoin leurs intentions, juſqu'à ce que, par le tour qu'ils eurent l'habileté de faire inſenſiblement prendre aux affaires, ils ſe virent en état d'aller ouvertement, & de parvenir enfin à leur but.

Néceſſité de bien connoître cette diſpoſition des Députés.

Nous avons cru devoir entrer, avec Mr. de *Rapin*, dans le détail qu'on vient de lire, parce que l'Hiſtoire de ce Regne, depuis le mois de Novembre 1640, juſqu'au mois d'Août 1642, ne conſiſtant que dans ce qui ſe paſſa dans le Parlement durant ce tems-là, ou pourra mieux comprendre les motifs de ſes Actes & de ſes Réſolutions, de même que les véritables cauſes de la Guerre Civile qui affligea le Royaume: ce qui fait le ſujet de la ſeconde Partie de cet Extrait Hiſtorique du Tome XX de *Rymer*, comme nous l'avons déja dit en un autre endroit.

Précis du Diſcours que le Roi fit au Parlement.

Dès la prémiere Séance du Parlement, le Roi fit aux deux Chambres un Diſcours qu'il commença par dire, que l'Angleterre ſe trouvoit dans un danger extrême, où elle ne ſe verroit pas expoſée, s'il en avoit été cru, lorſqu'il communiqua à ſon dernier Parlement la connoiſſance qu'il avoit des deſſeins pernicieux des Ecoſſois. Enſuite il marque, ſelon la coutume, ce qui doit faire le ſujet des délibérations de cette Aſſemblée. *Il y a*, dit-il, *deux Points principaux à conſiderer. Le prémier conſiſte à chaſſer les Rebelles; le ſecond à vous ſatisfaire ſur vos Griefs.* Enfin, après avoir aſſuré les deux Chambres, qu'à l'égard du ſecond Point, il agira *avec candeur & avec affection*, il leur laiſſe la liberté de commencer par où ils voudront, leur recommandant d'éloigner tout ſoupçon de leur côté, comme il le feroit certainement du ſien, *afin de procurer*, dit-il, *un bon ſuccès à ce Parlement.*

Ce que l'on pouvoit attendre de ce Parlement.

La diſpoſition du Parlement étant telle que je l'ai expliqué, il eſt manifeſte, 1. que bien loin de travailler à *chaſſer* les Ecoſſois, il regardoit leur entrée en Angleterre, comme un avantage très conſiderable que la Providence ménageoit aux Anglois pour empêcher le Roi de rompre les meſures que l'on pourroit prendre contre lui. 2. Par cette diſpoſition du Parlement, il étoit aiſé de comprendre, que les Communes s'attacheroient d'abord à la réparation des Griefs, tant publics que particuliers. Auſſi le Roi n'eut pas plutôt approuvé le choix qu'elles avoient fait de *Guillaume Lenthal*, Avocat de Londres, pour leur Orateur, qu'il fut réſolu que la Chambre ſe tourneroit en grand Committé, certains jours de la ſemaine, pour débattre les matieres qui ſe préſenteroient ſur les cinq Chefs ſuivans; ſavoir, ſur la Religion, ſur les Griefs, ſur les Cours de Juſtice, ſur le Commerce, & ſur l'Irlande. C'étoient-là les Articles qui cauſoient principalement les murmures du Peuple, & ſur leſquels on préſenta à la Chambre un très grand nombre de Requêtes, dès les prémiers jours. Pluſieurs Membres étoient auſſi chargés de pareilles Requêtes de la part de leurs Villes ou de leurs Provinces; & il ſe fit dans la Chambre divers Diſcours très mortifians pour le Roi & pour les Miniſtres. De tous ces Diſcours, Mr. de *Rapin* ne rapporte que celui de Mr. *Pym*, qui étoit un des Chefs qui dirigeoient la Chambre des Communes, & qui, en raſſemblant tous les Griefs publics, s'abſtint d'employer aucun terme peu reſpectueux contre le Souverain ou contre les Membres de ſon Conſeil. Il ſeroit bon & bien néceſſaire d'inſérer ici ce Diſcours tout entier; mais ce n'eſt pas la ſeule Piece que nous avons déja été forcés, & que nous ſerons forcés encore dans la ſuite, de ſupprimer, ou de n'en donner qu'une idée générale.

Choix de l'Orateur des Communes.

Requêtes & Diſcours touchant les Griefs.

Précis du Diſcours de Mr. Pym ſur les Griefs.

Mr. *Pym* poſe d'abord, que *ce n'eſt pas empêcher le Service du Roi, que de réparer les Griefs; c'eſt le procurer.* Pour établir cette theſe, il diviſe ſon Diſcours en 3. Parties. Dans la 1. il rapporte quelques chefs des Griefs. Dans la 2. il montre que ces Griefs ne ſont pas moins dommageables au Roi qu'au Peuple. Et dans la 3. que les remedes ne ſeront pas moins avantageux à l'un qu'à l'autre.

Prémiere Partie de ce Diſcours.

A. Les Griefs. Mr. *Pym* en fait trois Claſſes. 1. Griefs contre les Privileges du Parlement; 2. Griefs au préjudice de la Religion; 3. Griefs contre les Libertés du Peuple.

1. Claſſe des Griefs; ceux du Parlement.

I. Claſſe. Les Privileges du Parlement ont été violés en cinq manieres différentes; dont celle qu'il appelle le *grand Grief*, & qui eſt en effet comme le ſceau & le comble de tous les autres, eſt la diſſolution ſoudaine des Parlemens; à quoi il ajoute dans un autre endroit leur *longue interruption.* Il compare ici *cette diſſolution ſoudaine à un Arrêt de mort, porté & exécuté contre un homme ſans l'avoir ouï.* Et voici comment il juſtifie ſa comparaiſon. „ Le Parlement, *dit-il*, reçoit la „ vie par ſa convocation, & il ſouffre une mort civile par „ ſa diſſolution. Celle-ci lui ôte non-ſeulement la vie, mais „ elle le fait mourir ſans teſter, parce qu'elle le met hors d'é„ tat de faire un Teſtament. Par un Teſtament, *continue-t-„ il*, j'entends les bons Actes qu'il avoit deſſein de faire.

2. Claſſe des Griefs; ceux de la Religion.

II. Claſſe des Griefs; ce qui s'eſt fait contre la Religion; 1. En ſuſpendant l'exécution des Loix, faites contre les Papiſtes, gens ſur les promeſſes, proteſtations, ſermens deſquels l'on ne peut faire aucun fonds, le Pape les en diſpenſant, quand il s'agit de perdre ceux qui ne le reconnoiſſent point pour le Monarque univerſel & abſolu dans le Spirituel & dans le Temporel; en leur conférant les Charges les plus importantes du Royaume, &c. 2. Ce qui s'eſt fait contre la Religion, par des Innovations dans les Dogmes, dans le Culte & dans la Diſcipline. Quant aux Dogmes, ceux du Papiſme ont été maintenus dans des Livres imprimés avec Permiſſion, dans des Sermons & dans des Diſputes publiques. Ajoutons, dit-il ailleurs, „ que le Clergé ambitieux & corrompu décrie dans ſes Ser„ mons les Loix de Dieu, & les Libertés du Royaume. Il „ prétend, que, par le Droit Divin, le Roi a un pouvoir ab„ ſolu de faire de nous ce qu'il lui plaît. Et cette Doctrine „ mene les Prédicateurs aux honneurs Eccléſiaſtiques; tel un „ *Manwaring*, condamné par un Parlement, & enſuite deve„ nu Docteur & puis Evêque". Quant au Culte, on a approuvé & ordonné même les pratiques du Papiſme, comme les Autels, les Images, les Crucifix, les Génuflexions. *Choſes*, dit Mr. *Pym*, *qui peuvent être comparées, en quelque maniere, aux os ſecs du Prophete Ezechiel. On vit prémierement ces os ſe joindre enſemble: enſuite vinrent les nerfs & la chair: après cela, ils furent couverts d'une peau: & enfin ils reçurent la reſpiration & la vie. Ainſi*, continue-t-il, *on avoit projetté parmi nous, prémierement, d'introduire la forme du Papiſme, & enſuite de lui donner l'eſprit & la vie.* Quant à la Diſcipline, on a pourſuivi les Proteſtans ſcrupuleux pour des choſes indifférentes. Aucun vice n'a paru plus grand ni plus dangereux, que la *Nonconformité.* On a étendu la Juriſdiction Eccléſiaſtique juſqu'à infliger des peines temporelles, &c. On a fait de nouveaux Canons, &c.

3. Claſſe des Griefs; ceux des Sujets.

III. Claſſe des Griefs; ce qu'on a fait contre les Libertés du Peuple: en impoſant ſans Acte de Parlement, des Taxes, des Impôts, &c. Tel entre mille, le *Tonnage & Pondage* (2); tel ſur-tout le *Ship-Money* (3), dont l'impoſition eſt la plus illégitime, la plus inſupportable, la plus mal repartie; dont la levée eſt la plus mal reglée, & le produit le plus mal employé qui ſe puiſſe, &c.

Seconde Partie du Diſcours de Mr. Pym. Les Griefs ſont dommageables au Roi comme au Peuple.

B. Tous ces Griefs ne ſont pas moins dommageables au Roi qu'à ſes Sujets, parce qu'ils interrompent la correſpondance entre lui & eux. Tant que ces Griefs ſubſiſtent, les Sujets ne jouiſſent point de la Protection qu'il leur doit contre les Projetteurs, les Informateurs, contre les Loix ſurannées, & les ſubtiles Inventions de ceux qui tâchent d'étendre la Prérogative Royale pour leur avantage particulier, & au préjudice du Public. D'un autre côté, tant que ces Griefs ſubſiſtent, les mécontentemens des Sujets diminuent la réputation du Roi au dehors, & lui cauſent un préjudice extrême par rapport aux Traités qu'il fait avec les Princes Etrangers, &c. Ces mécontentemens forcent pluſieurs Sujets à aller s'établir ailleurs, où ils transportent leur Commerce & leurs Manufactures; au grand préjudice des Douanes & des Subſides, comme on l'a déja vu à l'égard des Manufactures des Draps. Ainſi les Revenus du Royaume ſouffrent une diminution conſidérable. En voici un exemple tiré des Monopoles. Le Roi n'a reçu ſur celui du Vin que trente mille livres ſterling par an. Or, le prix du Vin ayant été hauſſé dans le détail de deux ſous par pot, ce qui revient à huit livres ſterling par Tonneau; & quarante-cinq mille Tonneaux qu'on en porte tous les ans en Angleterre, montant à trente-trois mille livres ſterling plus que le Roi n'en reçoit, il en reſulte une perte manifeſte & ruineuſe pour les Revenus publics.

Exemple frappant de ce dommage.

3. Partie de ce Diſcours. Le Remede aux Griefs.

C. Quant au Remede à tous ces Griefs, Mr. *Pym* le fait conſiſter, 1. A déclarer le ſens des Loix dans les cas douteux. 2. A faire enſorte que les Loix qui ſont claires, ſoient exécutées. *Mais*, dit-il, *ce ſont deux Articles que je reſerve pour une autre fois.* Un

(3) Ce mot ſignifie *Argent de Vaiſſeau*, ou *pour les Vaiſſeaux*. Taxe qui avoit été anciennement impoſée ſur les Ports, les Villes, &c. pour la conſtruction des Vaiſſeaux, & que *Charles I.* renouvella de ſa propre autorité.

Votes contre les Monopoleurs.

Un des Membres qui avoit parlé ſur les Griefs, ayant principalement inſiſté ſur les Monopoles, vota, que tous ceux qui directement ou indirectement y avoient eu part, ſeroient réputés indignes de prendre ſéance dans la Chambre, & que l'Orateur expédieroit des Ordres pour faire élire d'autres Députés en leur place. Ainſi le Parlement ſe délivroit de ceux qui pouvoient favoriſer le Roi.

Requêtes & Griefs des Particuliers.

Pendant les quatre ou cinq prémiers jours, les Communes ne furent preſque occupées qu'à recevoir des Requêtes & des Plaintes, tant des particuliers, que des Villes & des Provinces. Entre les Requêtes des particuliers, les plus remarquables furent celles de ***Baſtwick***, de ***Burton***, de ***Pryn***, & de trois autres, qui avoient été condamnés à un très cruel ſupplice par la Chambre Etoilée, ou par la Haute Commiſſion, pour avoir déclamé avec force dans le Parlement, contre la Hierarchie & la nouvelle Liturgie de ***Laud***, &c. Comme Mr. de ***Rapin*** n'a pas deſſein de s'arrêter ſur les affaires des particuliers, il ſe contente de dire que dans l'eſpace d'environ un an, les Communes trouverent le tems d'examiner l'une après l'autre toutes les Sentences prononcées contre eux, & d'en faire porter la peine à leurs Juges, en les condamnant à tous dépens, dommages & intérêts envers les Parties. Les dédommagemens de ***Baſtwick***, de ***Pryn***, & du ***Burton*** furent portés à plus de quatre mille livres ſterling pour chacun. Toutes les autres Plaintes des particuliers, contre les Cours de Juſtice, &c. ne furent pas moins favorablement écoutées.

Juſtice qu'ils obtiennent contre leurs Juges.

Plan des Communes pour reparer les Griefs publics.

Mais les Communes ſe propoſoient de vanger bien autrement les Maux publics, en y remédiant. Le Plan qu'elles firent & qu'elles ſuivirent pour cela, fut, 1. De mettre les Auteurs & les Inſtrumens principaux des Griefs du Royaume hors d'état non-ſeulement de continuer à donner au Roi leurs mauvais conſeils, ou à ſe prêter à leur exécution, mais encore d'échaper à la punition qu'ils avoient méritée & qu'elles en vouloient faire. 2. De préparer avec ſoin & de mettre exactement en œuvre tout ce qui étoit néceſſaire pour délivrer le Royaume de tous ſes Griefs.

Principaux Auteurs des Griefs publics. Laud. Strafford.

Parmi ceux qui y avoient le plus contribué, on mettoit ***Laud***, Archevêque de ***Cantorbery***, comme étant l'Auteur des Innovations dans l'Egliſe, le Moteur de la Guerre d'Ecoſſe, le Perſécuteur des Puritains, & le Chef des Arminiens, &c. Le Comte de ***Strafford*** (1) Lord-Lieutenant d'Irlande, comme ayant fait tous ſes efforts pour établir un Gouvernement Arbitraire; comme ayant conſeillé au Roi de faire venir l'Armée d'Irlande en Angleterre, pour domter les Anglois qui voudroient s'oppoſer à ſes volontés, &c. Le Lord ***Finch***, Garde du Grand Sceau, non-ſeulement comme reconnu pour un Conſeiller pernicieux, prêt à tout entreprendre en faveur du Gouvernement deſpotique; mais comme ayant corrompu les Juges dans l'Affaire du *Ship-money*. Le Chevalier ***François Windebanck***, l'un des prémiers Secretaires d'Etat, comme Protecteur déclaré des Catholiques; les Prêtres & les Jéſuites ayant toujours, par ſon moyen, échapé d'une maniere ou d'autre, à la punition qui avoit été ordonnée contre eux (2). Enfin les Juges du Royaume. Parcourons cette Liſte, à laquelle il faudra ajouter ***Wren*** Evêque d'***Ely***.

Finch.

Windebanck.

Les Juges.

Le Comte de Strafford eſt accuſé de Haute Trahiſon.

Le Comte de ***Strafford*** fut le prémier ſur qui l'orage tomba. Le 11 de Novembre huit jours après l'ouverture du Parlement, Mr. ***Pym*** informa les Communes qu'il y avoit contre ce Seigneur diverſes plaintes, qui pourroient donner lieu de l'accuſer de Haute Trahiſon. Un Committé de ſept Membres, nommé ſur le champ, ayant conféré là-deſſus, & rapporté à la Chambre qu'ils étoient de l'avis de Mr. ***Pym***, celui-ci fut incontinent chargé d'aller porter, au nom des Communes, cette accuſation aux Seigneurs, & de leur dire qu'elles en produiroient les Articles en tems convenable; mais qu'en attendant, elles ſouhaitoient que l'accuſé fût mis aux Arrêts. Le Comte qui étoit arrivé ce même jour de l'Armée, & qui avoit pris ſa place dans la Chambre Haute, fut mis ſous la garde de l'Huiſſier à la Verge noire, & quelques jours après conduit à la Tour par ordre des Seigneurs.

Et envoyé à la Tour.

Windebanck ſommé de ſe rendre à la Chambre ſe retire en France.

Le Secretaire ***Windebanck*** fut le ſecond attaqué. Il fut ſommé diverſes fois de ſe rendre à la Chambre pour répondre à ce qu'on lui imputoit: mais il ſe retira en France, d'où il écrivit (3) au Comte de ***Pembroke***, Grand-Chambellan, que *s'il étoit coupable, ce n'étoit que pour avoir obéi au Roi.* Mylord ***Clarendon*** dit, que quoique les Communes euſſent contre lui des témoignages plus forts & plus convaincans que contre les autres accuſés, elles furent fort contentes qu'il ſe fût retiré; ſoit qu'elles les conſidéraſſent, que ſa Charge, que l'on deſtinoit à Mr. ***Hollis***, ſeroit plutôt vacante par ſa fuite que par ſon procès, qui tireroit en longueur, à cauſe des procédures & des formalités; ſoit qu'elles ſe perſuadaſſent que l'examen de ***Windebanck*** ſeroit préjudiciable au Chevalier ***Henri Vane***, qu'elles vouloient protéger. Mais les Communes n'auroient-elles pas pu faire pour lui, ce qu'elles & les Commiſſaires Ecoſſois firent pour ***Hamilton***; c'eſt-à-dire étouffer les plaintes & les preuves de ſes malverſations?

Sa Lettre du 11 de Janvier au Grand Chambellan.

Raiſons des Communes pour ne lui pas faire ſon procès.

Déliberation ſur la Convocation, &c.

L'Accuſation de ***Laud*** fut précédée de l'examen que l'on fit de la derniere Convocation, de ſes Canons, du Serment qu'elle avoit impoſé, & de la Taxe qu'elle avoit miſe ſur le Clergé, pour aider au Roi à faire la Guerre à l'Ecoſſe. Cette affaire fut agitée avec beaucoup de chaleur, après quoi la Chambre vota d'une voix unanime, 1. Que le Clergé d'Angleterre aſſemblé en Convocation ou en Synode, ou de quelque maniere que ce fût, n'avoit pas le pouvoir de faire des Conſtitutions, des Canons, ou d'autres Actes, en matiere de Doctrine, de Diſcipline, ou autrement, qui liaſſent les Eccléſiaſtiques ou les Laïques, ſans le conſentement du Parlement. 2. Que les Canons faits par la derniere Convocation contenoient des choſes contraires à la Prérogative Royale, aux Loix fondamentales, aux Statuts du Royaume, aux Droits du Parlement, à la propriété & à la Liberté des Sujets, tendant à la Sédition, & d'une dangereuſe conſequence (4).

Votes des Communes contre la Convocation.

Effet de ces Votes contre Laud.

Ces Votes devoient ſervir, & ſervirent en effet d'acheminement à l'Accuſation de ***Laud***, par la recherche qu'elles donnerent lieu de faire des principaux promoteurs des ces Canons, & de la maniere dont ils avoient été exécutés. Un Committé de trente-neuf Membres, qui fut établi pour cela, eut ſoin d'examiner en particulier quelle part l'Archevêque de ***Cantorbery*** avoit eue dans le Projet de renverſer les Loix du Royaume & de la Religion; & d'en former les Chefs d'une Accuſation contre lui, de même que contre tous ſes complices. Alors, les Commiſſaires Ecoſſois, informés de ce deſſein, par les principaux Membres des Communes, joignirent, pour frapper un plus grand coup contre ce Prélat, leurs plaintes à celles de la Chambre, & les préſenterent aux Seigneurs. Les Articles de ces Accuſations entroient dans un fort grand détail. Mr. de ***Rapin*** les a fort abrégés; & Mr. de ***Larrey*** encore davantage. Et comme nous devons abréger nous-mêmes, autant qu'il nous eſt poſſible, nous nous contenterons ici de ce que ce dernier Hiſtorien en rapporte, d'autant plus qu'on y voit aſſez le but & les intentions des Accuſateurs. ***Laud*** (5) fut donc *accuſé d'avoir machiné la ruine des deux Royaumes, en voulant y détruire la Réformation & la Liberté. D'avoir mis, pour cet effet, les deux Nations aux mains l'une contre l'autre.* D'être la cauſe de la rupture du dernier Traité, & du renouvellement de la Guerre (6), *& par conſéquent de toutes les calamités qu'en avoient ſouffert deux Peuples unis par les liens d'une même Foi, vivant ſous un même Roi, uſant d'une même Langue, & reſpirant un même air natal.* Mr. de ***Larrey*** (7) ajoute une choſe qui étoit très propre à donner du poids à ces plaintes: c'eſt que „ les Députés Ecoſſois y aſſuroient en même tems le Parlement, que leur Armée qui étoit entrée en Angleterre, non „ pour l'envahir, mais pour la défendre contre les Partiſans du „ Pouvoir Arbitraire, n'en quitteroit point les frontieres, qu'elle ne vît la paix aſſurée, & les deux Royaumes hors de danger par la punition des deux Perturbateurs de leurs tranquillité. De ſorte que le Parlement qui ſe ſentoit appuyé de cette „ Armée, réſolut de faire le procès à ces Miniſtres". Le lendemain, le Chevalier ***Guillaume Grimſton***, fit, dans la Chambre Baſſe, un Diſcours pour faire voir qu'il n'y avoit pas un ſeul des Griefs publics où l'Archevêque ***Laud*** ne ſe trouvât mêlé. De tout cela furent formés les Articles d'Accuſation de Haute Trahiſon, contre lui; ſur quoi les Seigneurs le donnerent en garde à leur Huiſſier; & quelque tems après, ils l'envoyerent à la Tour.

Abregé des Articles d'Accuſation des Ecoſſois contre Laud.

Portés à la Chambre Haute, qui l'envoie à la Tour.

Il ne reſtoit plus, de ceux que les Communes regardoient comme les principaux Auteurs des Griefs publics, que ***Matthieu Wren*** Evêque d'***Ely***, le Lord ***Finch*** Garde du Grand Sceau, & les Juges. Les Seigneurs obligerent le prémier à donner une caution de dix mille livres ſterling, à la requiſition des Communes, qui leur firent dire qu'elles avoient reçu des plaintes très graves contre lui, & en même tems qu'il avoit deſſein de ſortir du Royaume. Le ſecond, informé que les Communes l'avoient déclaré Traître, ſe ſauva en Hollande, avant qu'il fût accuſé dans les formes. Ce qui n'empêcha pas que dans la ſuite, il ne le fût, quoiqu'abſent (8). Enfin les Communes ayant reçu des informations contre trois Juges, ſavoir, ***Brampſton***, ***Davenport*** & ***Crawley***, firent demander aux Seigneurs de faire en ſorte qu'on pût les trouver quand il en ſeroit tems. Sur cela, ces Juges furent obligés à donner des cautions chacun pour dix mille livres ſterling. Dans la ſuite, les autres Juges furent auſſi accuſés.

L'Evêque d'Ely donne caution.

Le Lord Finch déclaré Traître par les Communes, ſe ſauve en Hollande.

Pendant que la Chambre travailloit à s'aſſurer des Perſonnes qu'elle avoit deſſein de punir exemplairement, ce qui étoit la pré-

Seconde Partie du Plan des Communes.

(1) On appelle en Angleterre *Lord-Lieutenant*, celui qu'on appelleroit en Eſpagne Vice-Roi.

(2) Mylord *Clarendon* Tom. I. p. 244--247. de la Traduct. Franç. rapporte des preuves convaincantes de cette Protection ouverte. Voy. auſſi *Rushworth*, Vol. 4. p. 71. cite par Mr. de *Rapin*, où il eſt dit qu'il faiſoit gloire d'être reconnu pour le Protecteur des Papiſtes.

(3) Ibid. p. 249 & 250.

(4) Quelques-uns prétendent que ces Votes étoient très injuſtes, auquel cas, il eſt etonnant qu'aucun Membre ne s'y ſoit oppoſé. On repondroit à Mr. de *Rapin*, que vu la diſpoſition générale, où il a marque lui-même que les deux Chambres ſe trouvoient, on a lieu d'être etonne de ſon etonnement. Il auroit mieux fait de s'en tenir à ce que l'Hiſtorien de *Charles I.* a dit de ces Canons, comme auſſi des Subſides, du Serment, &c. „ que la Convocation n'avoit aucun „ droit d'établir ces choſes, qui auroient rencontré des oppoſitions, „ &

CHARLES I. 1640.

Elles préparent ce qui étoit néceſſaire pour la réparation des Griefs.

prémiere partie du Plan qu'elle avoit formé, elle ne laiſſoit pas de s'occuper à la ſeconde, je veux dire, de préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour délivrer le Royaume de tous ſes Griefs. On ſe ſervit pour cela, de la même méthode qu'on avoit employée contre ceux qu'on en regardoit comme les Auteurs, ou comme les Inſtrumens. C'eſt-à-dire, que de tous côtés, il venoit des Requêtes ſur les Griefs. La lecture de ces Requêtes étoit ſuivie de divers Diſcours pour faire voir combien ces Griefs étoient préjudiciables au Public, & ſur-tout, combien les principes qui leur avoient donné naiſſance tendoient à renverſer la Conſtitution du Gouvernement. Sur cela, les Communes votoient qu'une telle ou telle choſe étoit contraire aux Loix, & ordonnoient de préparer un Bill pour l'abolir. Ce fut-là la matiere de divers Actes qui furent préſentés au Roi, depuis le 3 de Novembre 1640, juſqu'au 10 d'Août 1641, & dont voici les principaux.

Actes paſſés en 1640, & en 1641, pour la réparation des Griefs.

Un Acte pour établir les Parlemens triennaux.

Un Acte pour abolir la Chambre Etoilée, & la Haute Commiſſion.

Un Acte pour reduire les Forêts au même état où elles étoient ſous le Regne d'*Edouard I.*

Un Acte pour révoquer les Statuts faits ſous le Regne d'*Edouard II.* par rapport à la Chevalerie.

Un Acte pour permettre à tous les Sujets de faire du Salpetre, & de la Poudre à canon, dans tout le Royaume.

Un Acte pour abolir le *Ship-Money.*

Le Roi y donne ſon conſentement.

La néceſſité de ces Actes étoit ſi manifeſte, qu'il falloit néceſſairement, ou que le Roi y conſentît, ou qu'il déclarât nettement qu'il vouloit regner avec un pouvoir deſpotique. Mais il n'eut garde de ne pas y donner ſon conſentement, dans la conjoncture où il étoit.

La Chambre ſe rend formidable.

Outre ces Actes, la Chambre Baſſe en paſſa encore pluſieurs, ſur divers autres Articles. Son but n'étoit pas ſeulement d'arrêter le mal, par le moyen de ces *Votes*, mais encore d'inſpirer de la terreur à tous ceux qui avoient eu part à l'introduction des Griefs, afin d'ôter au Roi toute eſpérance de trouver de l'appui. Car quoique les *Votes*, ou les Actes, ne ſoient pas regardés comme des Loix, il y a peu de gens aſſez hardis pour agir directement contre ces ſortes de déciſions; & une action directement contraire à ce qui a été *voté*, eſt ſujette à être recherchée, lorſqu'on y penſe le moins. Ainſi, après que la Chambre avoit paſſé un *Vote*, comme par exemple, qu'un tel Monopole étoit contraire aux Loix; ſi quelqu'un, qui avoit eu part à ce Monopole, venoit à déplaire aux Communes par ſon trop d'attachement au Roi, ou autrement, une Accuſation contre lui étoit la ſuite inévitable de ſa conduite. C'eſt ce qui avoit paru bien clairement par les grands exemples du Comte de *Strafford*, de l'Archevêque de *Cantorbery*, & d'un des Secretaires d'Etat; après quoi, il n'y avoit point de Particulier qui pût eſpérer quelque ſecours de la part du Roi. Auſſi ce Prince ſe vit-il tout d'un coup abandonné de tout le monde, ſans avoir d'autre reſſource que de conſentir à tout ce que le Parlement lui propoſoit.

Les Votes, ou Actes de la Chambre Baſſe ne ſont pas des Loix, mais ils intimident les plus hardis.

Deſorte que le Roi abandonné de tous ſes Partiſans eſt forcé de conſentir à tout.

Autre moyen qui rend les Communes redoutables. Delinquant; ſignification de ce mot.

Les Communes employerent encore un autre moyen pour ſe rendre redoutables; ce fut de mander & d'examiner ceux qui avoient eu quelque part aux Monopoles, ou favoriſé les Innovations, ou ſervi, ſoit à introduire, ſoit à ſoutenir ce qui faiſoit la matiere des Griefs. Ces gens-là étoient déclarés *Délinquans*; terme qui fut fort en uſage pendant la durée de ce Parlement, & qui ſignifioit que, ſelon le Jugement de la Chambre, ils avoient commis des choſes pour leſquelles ils méritoient d'être pourſuivis & punis ſelon les Loix. Ainſi un grand nombre de gens ſe trouverent ſous la verge des Communes, qui pouvoient les laiſſer en repos, ou les pourſuivre en Juſtice, ſelon qu'ils ſe gouvernoient bien ou mal à leur égard. Mais le nombre de ceux qui furent déclarés *Délinquans*, n'étoit rien en comparaiſon de ceux qui avoient lieu de craindre une ſemblable déclaration; d'où il réſultoit une approbation unanime de tout ce que la Chambre faiſoit; les uns le croyant juſte, & les autres n'oſant découvrir ce qu'ils en penſoient. Nous n'avons pu nous empêcher d'entrer dans tout ce détail, parce que la connoiſſance qu'il donne de ce qui fit trouver à la Chambre Baſſe tant de facilité dans la réparation des Griefs, nous mettra en état d'abréger à l'avenir, ou même de ne faire qu'indiquer bien des Articles, ſans couper le fil des Evenemens les plus importans. Au reſte, les uns ont voulu faire paſſer le conſentement du Roi aux Actes des Communes, & à la réparation effective des Griefs, comme *un Monument éternel de l'affection paternelle du Roi envers ſes Sujets* (9); d'autres ont prétendu que le refus conſtant qu'il avoit fait juſqu'à ce dernier moment-là, de réparer effectivement les Griefs, montroit aſſez que ſa facilité à y conſentir aujourd'hui, n'étoit qu'un effet néceſſaire des juſtes meſures que les Communes avoient priſes, pour rendre deſormais inutiles & ſes oppoſitions, & les pratiques miſes ſi longtems en œuvre pour éluder ſes promeſſes les plus ſolemnelles à cet égard. Après des Jugemens ſi contraires, il n'y a plus lieu d'être ſurpris qu'il ſe trouve tant de différence dans les Hiſtoriens de ce Regne; différence qui ne vient pas tant des Faits qu'ils rapportent, & dont ils conviennent aſſez, que des Principes que chaque Parti établit. Mr. *de Rapin* donne ici ſur cette Partialité des Avis que le Lecteur doit lire, comme auſſi les *Conſidérations qu'il a faites ſur les Hiſtoriens du Regne de Charles I*, & qui ſervent de Préface à ce même Tome VIII.

CHARLES I. 1640.

page 23, &c.

Pendant le prémier mois de cette Séance, il ne ſe paſſa point de jour, que la Chambre ne reçût des Requêtes ſur les Griefs, parmi leſquels, celui du *Ship-money* n'étoit jamais oublié. Enfin le 7 Décembre, jour fixé pour délibérer ſur celui-ci, le Lord *Falkland* (10), qui fut enſuite Secrétaire d'Etat, fit, à cette occaſion, un Diſcours long, éloquent, véhement contre les Juges. Il les accuſa d'avoir donné leur Opinion ſur l'Affaire du *Ship-money*, avant qu'elle fût portée devant leur Tribunal: d'avoir jugé dans cette Affaire contre l'évidence la plus parfaite, & contre leurs propres lumieres: d'avoir *fait entendre au Roi qu'en vertu de la Politique, il pouvoit faire tout ce qu'il lui plaiſoit: de l'avoir mis en état de nous arracher*, dit ce Lord, *tout ce qu'il voudroit, & de la maniere qu'il le voudroit; nous tirant ainſi*, ajoute-t-il, *de la condition d'Hommes libres, pour nous transformer en Eſclaves; & nous ôtant le moyen de donner à Sa Majeſté des marques de notre affection & de conſerver la ſienne, par la voye des Parlemens.*

Précis du Diſcours du Lord Falkland touchant le Grief du Ship-money contre les Juges.

Après avoir attaqué les Juges en général, le Lord *Falkland* dit qu'il y en avoit parmi eux un, qu'il ne vouloit point laiſſer ſe cacher dans la foule *Solliciteur véritablement admirable*, reprit-il, *mais très abominable Juge, c'eſt lui qui, par ſon ſouffle, a livré ce que nos Ancêtres nous ont aquis par leurs ſoins, par leurs peines, par leur ſang; qui, par ſon induſtrie auſſi grande que ſon injuſtice, a ſu perſuader aux autres Juges d'entrer dans l'affreux complot, de rendre nos Griefs éternels, notre ſervitude irrémédiable; & qui, de peur que notre Poſtérité n'eût pas aſſez de ſujet de le maudire, a déclaré que le Pouvoir arbitraire étoit tellement inhérent à la Couronne, que les Parlemens n'avoient abſolument aucun droit de l'en détacher.*

Et contre le Lord Finch, Garde du Grand Sceau.

A des traits ſi marqués, il n'y avoit perſonne qui ne reconnût diſtinctement celui que le Lord *Falkland* avoit en vue: auſſi ajouta-t-il, qu'il ne s'attendoit point qu'on lui ordonneroit de le nommer, puiſqu'on n'apprendroit rien de nouveau à la Chambre en lui diſant que c'étoit le Lord *Finch*, Garde du Grand Sceau. Il pria enſuite les Communes de conſidérer qu'elles ne pouvoient trop ſe hâter de s'aſſurer d'un homme, qui ayant ſacrifié ſa Patrie à ſon Ambition, proſtitué ſa Conſcience, & peint des plus noires couleurs les Défenſeurs de la Liberté & de la Religion, dans une Déclaration qu'on devroit plutôt nommer un Libelle, pouvoit encore, à chaque moment, à la faveur de ſa Charge qui lui donnoit un libre accès auprès du Roi, & le rendoit maître de toute ſa confiance, inculquer dans l'eſprit de Sa Majeſté, une mauvaiſe opinion de cette Chambre, & prévenir par-là l'examen juridique de ſa conduite criminelle.

Concluſion du Diſcours du Lord Falkland.

De tout cela, le Lord *Falkland* conclut à nommer au-plutôt un Committé particulier pour préparer les Chefs d'Accuſation contre le Garde du Grand Sceau & contre les Juges, & pour examiner leur conduite dans l'affaire particuliere du *Ship-money*.

Après ce Diſcours, l'affaire du *Ship-money* ayant été miſe en délibération, la Chambre paſſa trois Votes, *Nemine contradicente*; ſavoir:

Votes ſur le Ship-money.

1. Que la Taxe du *Ship-money*, &c.

2. Que les Opinions extrajudiciaires des Juges ſur cette Taxe, publiées dans la Chambre Etoilée, & enregîtrées dans les Cours de Weſtminſter en ces termes, - - - - -

Et 3. Que les Ordres du Roi appellés communément *Ship-Writs*, & conçus en ces termes, - - - - -

Etoient également, & entierement contraires aux Loix du Royaume, aux Droits & à la Propriété des Sujets, aux Réſolutions du Parlement, & à la Requête de Droit.

Committé pour examiner les Juges.

Ces Réſolutions priſes, on nomma un Committé de ſeize Membres, à la tête deſquels étoit le Lord *Falkland*, pour aller ſur le champ examiner les Juges, & pour apprendre d'eux par qui & comment ils avoient été ſollicités & menacés, pour leur faire donner leur Opinion extrajudiciairement, ſur l'affaire du *Ship-money*.

Ordre de dreſſer une accuſation contre Finch, & les Juges.

Dès le lendemain, la Chambre ordonna, que le Committé établi pour examiner le Droit des Sujets par rapport à la propriété des Biens, dreſſeroit une Accuſation contre le Lord *Finch*, & contre les Juges.

De leur côté, les Seigneurs firent canceller, le 26 Février 164$\frac{0}{1}$, en leur préſence, le Jugement donné contre Mr. *Hambden*,

„ & cauſé des diſputes, même dans un meilleur temps. *Clarend.* T. I. p. 191.

(5) Mr. de *Larrey* dit que les Ecoſſois porterent en même tems cette Accuſation contre le Comte de *Strafford*.

(6) Ces paroles qui ne ſont point ſoulignées ſont du precis fait par Mr. de *Rapin*.

(7) Hiſt. d'Angl. T. IV. p. 864. in Fol.

(8) Cependant Mylord *Clarendon* dit, que très certainement les Communes favoriſoient ce Seigneur, & qu'elles furent fort aiſes de le conſerver.

(9) Mylord *Clarendon* Hiſt. des Guer. Civ. Tom. I. p. 410.

(10) Il y a des Lords qui ne ſont pas Pairs, & qui peuvent être élus Deputés à la Chambre des Communes. Tel étoit alors le Lord *Falkland*.

den, ſur le *Ship-money*; auſſi bien que les Opinions extrajudiciaires des Juges.

Bill contre le Ship-money paſſé par le Roi.

Tout cela produiſit des Accuſations contre le Garde du Grand Sceau, & contre chacun des Juges en particulier, & enfin un Acte pour l'abolition du *Ship-money*, auquel le Roi donna ſon conſentement, le 7 d'Août 1641. En un mot, il n'y eut pas un ſeul Grief, ſoit particulier, ſoit public, à l'égard duquel on ne ſuivît à peu près la même méthode, & qui ne fût réparé dans les neuf prémiers mois de cette Séance.

Au reſte, Mr. *de Rapin* n'a pas renfermé dans ces Griefs, ceux qui regardoient la Religion; parce que ceux-ci n'étoient pas généralement reconnus pour Griefs, & que cette matiere demandoit une explication particuliere, qu'il donne en effet fort au long, en expoſant, 1. Quelle étoit la diſpoſition des deux Chambres par rapport à la Religion, 2. Ce qui s'y paſſa ſur ce ſujet.

Diſpoſition des deux Chambres par rapport à la Religion.

Pour mieux faire comprendre cette diſpoſition, Mr. *de Rapin* fait l'Hiſtoire de l'accroiſſement du Pouvoir des Evêques. Il date cet accroiſſement du commencement du Regne de *Jaques I*, & il en montre la Cauſe, les Occaſions, les Effets.

Grande cauſe de l'accroiſſement du Pouvoir des Evêques.

Et d'abord, ce Roi regarda cet accroiſſement comme abſolument néceſſaire à l'exécution du Projet qu'il avoit formé de ſe rendre abſolu.

Les Presbyteriens eux-mêmes y donnent lieu.

2. Les emportemens continuels, quoiqu'impuiſſans, des Presbytériens contre le Gouvernement Hiérarchique, firent juger à *Jaques*, qu'il étoit à propos d'abaiſſer de plus en plus ce Parti, & même de le détruire; & ce furent les Evêques qu'il chargea du ſoin d'exécuter cette Réſolution.

Effets de ce grand Pouvoir des Evêques.

3. Les Perſécutions ouvertes & cruelles que les Evêques firent aux Presbytériens, pour les contraindre de ſe conformer à l'Egliſe Anglicane en tout, juſques dans des choſes indifférentes & enſuite dans des Pratiques nouvelles, qui revoltoient des gens mêmes fort attachés à cette Egliſe, & que *Laud* n'avoit, diſoit-on, introduites, que pour aplanir le Rétabliſſement projetté du Papiſme.

Naiſſance & Progrès du credit de Laud.

A cette occaſion, Mr. *de Rapin* nous fait l'Hiſtoire de la naiſſance & des progrès du crédit de *Laud*; celle de la faveur où entra le Parti Arminien, contre lequel *Jaques* s'étoit ſi fort declaré auparavant; celle de la Haine de ce Roi & de ſes Miniſtres contre les Puritains; & comment on perſécutoit indifféremment ſous ce nom, tous ceux qui ne plioient point aveuglément ſous le joug; le Roi en étant venu au point de prétendre, qu'on ne pouvoit s'oppoſer, le moins du monde, à ſes volontés, qu'en s'appuyant ſur des Principes Puritains.

Haine de Jaques I. contre les Presbytériens.

Redoublement des Perſécutions.

Les Perſécutions des Presbytériens & de tous ceux à qui il plaiſoit à la Cour de donner ce nom, furent encore plus violentes ſous le Regne de *Charles I*, qu'elles ne l'avoient été ſous celui de *Jaques*; mais elles y furent auſſi plus regardées comme un artifice pour parvenir au Deſpotiſme. Cependant il n'avoit pas été poſſible d'en éviter les effets, parce que le Roi avoit caſſé les Parlemens dès qu'ils avoient voulu s'attacher à examiner les Griefs. Ainſi le Pouvoir Royal s'étoit peu à peu augmenté, en renverſant à point nommé les digues qui pouvoient empêcher ſes progrès. Mais dès que le Roi fut dans la néceſſité abſolue de convoquer un Parlement, & de laiſſer aux deux Chambres la liberté de travailler d'abord à ce qu'elles croiroient le plus preſſé, la plupart des Membres, Presbytériens & autres, réſolurent de ne pas perdre l'occaſion d'abolir la Perſécution, qui s'étoit introduite ſous prétexte d'arrêter les progrès du Puritaniſme, mais en effet, pour mieux établir le Pouvoir arbitraire. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi étant unis par rapport aux Griefs, ils le furent auſſi pour extirper les Innovations, & pour en punir les Auteurs, comme ayant ſervi d'inſtrumens au Roi pour exécuter des deſſeins qui ne regardoient pas uniquement la Religion. C'eſt ce qui produiſit les Accuſations contre l'Archevêque de *Cantorbery*, contre les Evêques d'*Ely*, & de *Bath* & *Wells*, & contre le Docteur *Cozins* Doyen de Durham; outre la qualité de *Délinquans*, que les Communes donnerent à un grand nombre de Miniſtres, & autres qui avoient favoriſé les Innovations.

Cauſe de l'achemement au Deſpotiſme.

Nous avons déja vu que le Parlement étoit compoſé de quatre ſortes de Membres: des *Partiſans du Roi*; mais ils étoient en ſi petit nombre & ſi intimidés, qu'ils n'oſoient pas ſe montrer: des *Epiſcopaux rigides*, qui regardoient l'Epiſcopat comme de Droit divin; mais ils ne faiſoient pas le grand nombre: des *Epiſcopaux* qu'on peut appeller *mitigés*, qui croyoient que l'Epiſcopat étoit un établiſſement ancien, bon & convenable, mais non abſolument néceſſaire: enfin des *Presbytériens*, qui ne ſe contentoient plus d'improuver l'Epiſcopat, comme n'étant pas ſelon eux d'Inſtitution Apoſtolique, mais qui le déteſtoient, depuis les perſécutions violentes que leur avoient faites ceux qui étoient revêtus de cette Dignité. Ces deux derniers Partis étoient entierement les Maîtres des Réſolutions du Parlement: celui des Epiſcopaux mitigés, par ſa grande ſupériorité ſur les trois autres; & celui des Presbytériens, par le beſoin que l'on avoit de l'Armée Ecoſſoiſe qui le ſoutenoit; outre que ſes ſentimens avoient extrêmement gagné dans tout le Royaume, & dans Londres particulierement. Delà vient, que quoique les Epiſcopaux mitigés compriſſent aſſez que le Parti Presbytérien n'étoit ſi ardent à pourſuivre l'abolition des Innovations, & à les attribuer ouvertement au deſſein d'introduire la Religion Catholique en Angleterre, que pour rejetter ſur la Hiérarchie en général le crime de quelques Particuliers, & parvenir enfin à la faire ſupprimer; quoiqu'ils compriſſent, dis-je, aſſez bien tout cela, ils n'oſoient cependant mécontenter ce Parti, de peur de cauſer dans le Parlement une diviſion, qui ne pourroit qu'être fatale à la Cauſe commune, & par conſéquent très avantageuſe au Roi.

Deux Partis ſont maîtres dans le Parlement. Raiſons de cela.

Les Evêques s'attachent plus fortement au Roi.

Les Evêques fournirent eux-mêmes au Parti Presbytérien, un moyen de faire un grand pas vers le but qu'il ſe propoſoit. Comme les Evêques connoiſſoient parfaitement ce but, & qu'ils ne pouvoient ſe ſoutenir ſans la conſervation du même Pouvoir qui les avoit élevés, ils s'attacherent de plus en plus aux intérêts du Roi; & il leur réuſſit plus d'une fois de faire que la Chambre Haute s'oppoſât directement aux Réſolutions de la Chambre Baſſe. Ce ſuccès leur fut funeſte; car les Presbytériens en tirerent une conſéquence qui tint lieu de démonſtration; c'eſt qu'il ſeroit impoſſible de parvenir au parfait rétabliſſement qu'on ſe propoſoit, pendant que les Votes des Evêques ſubſiſteroient parmi les Seigneurs. Delà ils paſſerent enfin à propoſer un Bill pour exclure des Emplois Civils tous les Eccléſiaſtiques, & en particulier les Evêques du droit de prendre ſéance dans le Parlement.

Les Presbytériens, tirent avantage des ſuccès de cet attachement redoublé.

Queſtion, à quel titre les Evêques ont ſéance dans le Parlement.

Ce fut alors qu'on commença d'agiter la fameuſe Queſtion, ſous quel titre les Evêques prenoient ſéance dans la Chambre Haute. On ne diſconvenoit point qu'ils n'euſſent joui de ce droit depuis le commencement de la Monarchie; mais il n'avoit jamais été décidé, ſi c'étoit, ou comme Barons, à cauſe des Terres que les Anglo Saxons leur avoient diſtribuées, & dont ils faiſoient hommage au Roi, ainſi que les autres Barons; ou ſi c'étoit, comme repréſentant le Clergé d'Angleterre, qui ne pouvoit être lié par les Loix qui ſe faiſoient dans le Parlement, qu'après y avoir donné ſon conſentement (1). Mr. *de Rapin* rapporte les raiſons qu'on alléguoit pour & contre; & dans une Remarque qu'il y ajoute, il dit, que probablement les Evêques avoient ſéance au Parlement ſous l'une & l'autre de ces Qualités, ſavoir, comme Poſſeſſeurs de Terres de la Couronne, & comme Repréſentans du Clergé. Quoi qu'il en ſoit, les Presbytériens ſurent engager la plupart des Membres des Communes à ſacrifier le droit des Evêques, plutôt que de s'expoſer au riſque de voir échouer le Projet de rétablir le Gouvernement dans ſon état ancien & naturel. Ainſi, après bien des conférences particulieres, après bien des intrigues & des démarches qui tendoient à inſpirer au Peuple de l'indignation contre les Evêques, & lui faire ſouhaiter de les voir exclus du Parlement, le Bill de cette excluſion fut voté le 11 Mars 164$\frac{0}{1}$; mais il ne paſſa dans la Chambre que le 3. du mois de Mai ſuivant.

Remarque & Jugement de Mr. de Rapin là-deſſus.

Préparatifs faits precedemment pour en venir à ce Bill. 1. Requêtes. 2. Diſcours. 3. Votes.

Mr. *de Rapin* place ici le récit des Préparatifs que les Communes avoient faits pour en venir à ce Bill. Ces préparatifs, qui commencerent dès le 10 Novembre, ſept jours après l'ouverture du Parlement, conſiſtent en trois choſes, ſavoir, 1. les Requêtes qui furent préſentées à la Chambre contre les Evêques; 2. les Diſcours qui y furent prononcés; 3. les diverſes Réſolutions qui y furent priſes. Avec quelque brieveté que Mr. *de Rapin* ait voulu parler de ces procedures, l'Extrait même de ce qu'il en a rapporté, occuperoit ici trop de place, & peut-être même ne ſeroit-il regardé que comme une eſpece de répétition de ce que nous avons déja fait entendre touchant les ſujets de plainte que les Evêques avoient donnés dans tout le Royaume, & les moyens par leſquels on travailloit à y remédier. Contentons-nous donc de dire, que, depuis le mois de Novembre juſqu'au mois de Mars ſuivant, la Chambre Baſſe fut comme inondée de Requêtes ſur ce ſujet. Les Particuliers, les Communautes, les Univerſités (2), les Villes, les Provinces en corps, tout en préſenta. Les uns demandoient juſtice d'une violence, d'une vexation, les autres d'une autre; mais la Ville de Londres la demanda de vingt-huit Griefs, qu'elle ſpécifia en vingt-huit Articles diſtincts, auxquels elle ajouta pluſieurs conſidérations, dont la derniere étoit, que *les Evêques ayant cauſé la Guerre en Ecoſſe, cette Guerre ne pouvoit être terminée que par la ſuppreſſion de l'Epiſcopat.*

Requêtes. 1. Préparatif au Bill d'Excluſion.

Requête de la Ville de Londres.

Concluſion de cette Requête.

Pour ce qui eſt des Diſcours auxquels toutes ces Requêtes donnerent lieu, nous ne pourrions pas même en donner la liſte, ſans trop de longueur. Point de Requête qui n'en produiſît pluſieurs pour & contre; le Roi lui-même en fit un (3) aux deux Chambres, pour tâcher de diſſiper l'orage qu'il prévoyoit ſe former ſur la tête des Prélats. Mais ſon attachement à les défendre, leur fit plus de mal que de bien, parce que cet attachement étoit préciſément la principale cauſe qui faiſoit ſouhaiter leur excluſion que l'on préparoit. Outre cela, il ſembloit que le Roi vouloit ſe jouer du Parlement, en lui diſant: „ Si
„ vous

Diſcours. 2. Préparatif du Bill d'Excluſion.

Diſcours du Roi au Parlement en faveur des Evêques.

(1) Tous les Ordres de Sujets en Angleterre jouiſſent inconteſtablement du Privilege de n'être liés par aucune Loi, s'ils n'y ont donné leur conſentement.

(2) Les Requêtes des deux Univerſités furent préſentées en faveur des Doyens & des Chapitres, dont on prétendoit que l'établiſſement ne paroiſſoit pas d'une utilité aſſez évidente, & qui poſſé-

CHARLES I. 164$\frac{0}{1}$.

„ vous pouvez me faire voir que les Evêques ont quelque au„ torité temporelle qui ſoit préjudiciable à l'Etat, & qui ne ſoit „ pas fort néceſſaire pour ſoutenir leur Juriſdiction Epiſcopale, „ *je ne refuſerai pas de les prier de s'en déſiſter*". Comme ſi le Parlement avoit dû attendre de la condeſcendance des Evêques, la réformation d'une autorité préjudiciable à l'Etat; Maxime directement contraire aux Principes où la plupart des Membres ſe trouvoient alors.

Argumens de Grimſton & de Selden ſur l'autorité des Evêques.

Je m'imagine que le Lecteur ſera bien aiſe de trouver ici deux Argumens, qui furent faits dans le Débat qu'il y eut ſur la Remontrance des Miniſtres de Londres contre les Evêques. *Il n'eſt pas certain*, dit Mr. Harbotle Grimſton, *que l'Epiſcopat ſoit de Droit divin; c'eſt une Queſtion; & il eſt certain que l'Archiépiſcopat ne l'eſt point: cela n'eſt pas conteſté. Or je laiſſe à juger, ſi les Archevêques qui ne ſont pas de Droit divin, & les Evêques, à l'égard deſquels il eſt incertain s'ils ſont de Droit divin, ont le pouvoir de ſuſpendre des Miniſtres qui ſont inconteſtablement de Droit divin.*

Le célebre Mr. *Selden* retorqua cet Argument de cette maniere. ***Il eſt incertain ſi la Convocation*** (4) ***eſt de Droit divin: Perſonne ne peut prétendre que les Parlemens ſoient de Droit divin.*** *Or je laiſſe à juger, ſi la Convocation, à l'égard de laquelle il eſt incertain ſi elle eſt de Droit divin, & ſi le Parlement, qui aſſurément n'eſt pas de Droit divin, ont le pouvoir de ſe mêler des affaires de la Religion, qui eſt inconteſtablement de Droit divin.*

Ces deux Argumens ne ſont pas de la même force.

Mr. *de Rapin* a raiſon de dire que ces deux Argumens ne ſont pas d'une égale force. „ Le prémier ſuppoſe que pour l'Acte „ particulier de la ſuſpenſion d'un Miniſtre, il faut une autori„ té dérivée de Dieu; ſuppoſition qui paroit aſſez naturelle. „ L'autre ſuppoſe qu'on a beſoin d'une ſemblable autorité pour „ ſe mêler des affaires de la Religion; ſuppoſition qui paroit „ un peu trop générale, & qu'il faudroit réduire à des Actes „ particuliers, pour rendre cet Argument ſemblable au pré„ mier.

Au reſte, quoique dans tous les Diſcours qui ſe firent ſur ce ſujet, il ſemblât qu'il ne s'agiſſoit que de ſavoir ſi on devoit exclure les Evêques de la Chambre Haute, les Argumens qu'on faiſoit contre eux portoient beaucoup plus loin, & tendoient à l'entiere abolition de l'Epiſcopat, à quoi la Requête de la Ville de Londres avoit expreſſément conclu.

Réſolutions, des Communes, 3. Préparatif au Bill pour l'Excluſion des Evêques.

Le troiſieme Préparatif pour faire éclorre le Bill projetté de l'Excluſion des Evêques, fut 1. de recevoir favorablement toutes les Requêtes préſentées contre eux, parmi leſquelles, on prétendit qu'il y en avoit beaucoup de mendiées, &c. 2. De débattre les matieres en Grand Committé, & de les faire examiner par des Committés particuliers, compoſés de ceux qui montroient le plus d'ardeur pour la réparation de tout ce qu'on appelloit Griefs. 3. De prendre des Réſolutions conformes au rapport des Committés, &c. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il fut dreſſé un Bill pour reformer les abus des Cours Eccléſiaſtiques; un autre pour abolir les pratiques ſuperſtitieuſes que les Evêques étoient accuſés d'avoir introduit dans l'Egliſe; un autre contre la pluralité des Bénéfices. C'eſt ainſi que ſur le rapport du Committé chargé d'examiner la Remontrance contre les Evêques, la Chambre vota, I. Que le Pouvoir légiſlatif & judiciaire des Evêques dans la Chambre des Pairs, étoit un grand obſtacle à la décharge de leurs Devoirs Spirituels & très préjudiciable à l'Etat; II. Que le Pouvoir judiciaire des Evêques, ou de tous autres Eccléſiaſtiques, dans les Commiſſions de Juges de Paix, dans la Chambre Etoilée, ou dans quelque autre Cour, ou Juriſdiction que ce fût, étoit un obſtacle à leurs fonctions Spirituelles, & préjudiciable à l'Etat. III. Qu'on prépareroit un Bill ſur ce ſujet. C'eſt ainſi enfin, que les Communes, après avoir établi un Committé le 1. Mars 164$\frac{0}{1}$, pour préparer les raiſons capables de faire voir, que les Eccléſiaſtiques devoient être privés de tous Emplois ſéculiers, en paſſerent le Bill, le 3 Mai ſuivant, & l'envoyerent aux Seigneurs, pour avoir leur concurrence.

Votes des Communes contre les Evêques.

Bill de l'Excluſion des Evêques, envoyé à la Chambre Haute.

Année 1641.

Dix-ſeptieme du Regne de *Charles I.*

Voila donc le Bill de l'Excluſion des Evêques qui vient d'éclorre, & qui va incontinent produire celui de leur entiere abolition. En effet, pendant que les Pairs étoient occupés à diſcuter le Bill d'Excluſion ſur lequel ils différoient de jour en jour de délibérer & de conclurre, à cauſe des grandes oppoſitions qu'il rencontroit parmi eux, les Communes firent porter dans leur Chambre celui de l'abolition entiere de l'Epiſcopat, qui fut d'abord lu pour la prémiere fois. Elles en étoient à délibérer s'il ſeroit rejetté, comme les uns le vouloient, ou lu une ſeconde fois, ſelon l'avis des autres; lorſque les Seigneurs leur firent dire, qu'ils étoient prêts à conſentir au Bill qui leur avoit été envoyé, dans tout ce qui regardoit les Emplois Séculiers, excepté la clauſe qui ôtoit aux Evêques le Droit de Séance au Parlement. Mais les Communes, ſans faire attention à cette offre, ordonnerent la ſeconde lecture de leur ſecond Bill.

Bill des Communes pour l'abolition de l'Epiſcopat, &c.

CHARLES I. 1641.

Conférence entre les deux Chambres ſur l'excluſion des Evêques.

Le 2 Juin 1641, il y eut entre les deux Chambres une Conférence dans laquelle les Seigneurs firent entendre qu'ils ne concevoient pas que, ni par la Loi Commune, ni par les Statuts, ni par la Pratique conſtante, depuis la Conquête & même auparavant, on pût diſputer aux Evêques le Droit de Séance au Parlement.

Raiſons des Communes pour cette Excluſion.

Dès le lendemain, les Communes firent préſenter aux Seigneurs neuf Raiſons pour exclure les Evêques du Parlement; parmi leſquelles, on ne faiſoit qu'indiquer la principale, mais qui n'étoit ignorée de perſonne. C'eſt que les Evêques étoient trop à la dévotion du Roi, & trop intéreſſés à favoriſer le Deſpotiſme, comme ils l'avoient auſſi fait. Quant à la poſſeſſion, où les Evêques étoient depuis longtems, dit-on, de prendre Séance dans la Chambre des Pairs, les Communes répondirent, que ſi ce Droit n'étoit pas avantageux au Peuple, les Légiſlateurs ne devoient faire aucun attention, ni à l'uſage, ni au tems. Les Abbés, ajouterent-elles, avoient ſéance au Parlement, depuis auſſi longtems que les Evêques, & on n'a pas laiſſé de les ſupprimer.

Vote des Pairs en faveur des Evêques.

Le 7 les Seigneurs votérent, que les Evêques ſeroient maintenus dans leur Droit de Séance à la Chambre Haute.

Ce Vote n'arrêta point l'activité des Communes, puiſque quatre jours après, elles reprirent leurs Délibérations ſur le Bill de l'abolition de l'Epiſcopat; & réſolurent, que la Préface de ce Bill ſeroit conçue en ces termes:

Préface du Bill pour abolir l'Epiſcopat.

D'autant qu'il a été reconnu par une longue expérience, que le Gouvernement de l'Egliſe Anglicane par des Archevêques, Evêques, leurs Chanceliers ou Commiſſaires, Doyens, Archidiacres, & autres Officiers Eccléſiaſtiques, eſt un grand obſtacle à une parfaite réformation, auſſi bien qu'à l'accroiſſement de la Religion, qu'il eſt préjudiciable à l'Etat & au Gouvernement de ce Royaume, &c.

Il eſt aiſé de comprendre que les Communes regardoient cette affaire comme capitale, quoiqu'elles affectaſſent de la faire paſſer pour une dépendance du deſſein de rétablir le Gouvernement Civil: car il ne ſe paſſa point de jour qu'il n'y eût quelque délibération directe ou indirecte ſur ce ſujet. Mais comme l'abolition des Evêques n'eut point lieu durant ce Regne, & que l'Acte de leur Excluſion du Parlement ne fut approuvé du Roi qu'en 1642, il faut néceſſairement interrompre le récit de cette affaire pour parler de quelques autres, qui n'étoient pas moins importantes.

Les Communes continuent à garder peu de ménagemens avec le Roi. Sur-tout au ſujet de la protection qu'il donnoit aux Catholiques.

On a vu juſqu'ici le peu de ménagement que les Communes gardoient avec le Roi, touchant les moyens dont il s'étoit ſervi pour étendre ſa Prérogative & pour donner & conſerver aux Evêques un Pouvoir dont l'exercice étoit ſi propre à faire réuſſir ſes deſſeins. Après cela, on ne s'étonnera point qu'elles le menageaſſent encore moins touchant les Catholiques, pour leſquels il avoit pouſſé ſi loin ſes égards, que pendant les quinze prémieres années de ſon Regne, non ſeulement les Loix Pénales faites contre eux ne furent jamais exécutées, mais ils furent même regardés à la Cour, comme les meilleurs Sujets; au-lieu que les Puritains y étoient regardés comme des Ennemis du Roi & de l'Etat, & cruellement perſécutés dans tout le Royaume, uniquement pour cauſe de Nonconformité. Cette Protection ouverte des Catholiques entroit dans l'exécution du Projet que le Roi avoit formé de tenir le Parlement bas; auſſi ſuffiſoit-il que les Chambres lui demandaſſent l'exécution des Loix contre eux, pour qu'il prît le contrepié: à quoi il étoit porté encore par les inſtigations de l'Archevêque *Laud*, l'Ennemi déclaré des Calviniſtes, & par les inſtances de la Reine, pour qui *Charles* avoit une complaiſance aveugle.

Raiſons du Roi pour protéger les Catholiques.

Abrégé de ce qui ſe paſſa au ſujet des Catholiques pendant les ſept à huit premiers mois de ce Parlement.

Mais les affaires du Roi ayant changé de face, les Catholiques furent pouſſés aſſez rudement. On parla d'un deſſein formé de rétablir le Papiſme en Angleterre: l'Archevêque de *Cantorbery*, les Evêques d'*Ely* & de *Bath* & *Wells*, le Docteur *Cozins*, le Secrétaire *Windebanck*, & quelques autres furent principalement accuſés de ce complot; & l'on faiſoit entendre aſſez ouvertement, que c'étoit la Reine & ſes Confidens qui menoient l'intrigue. Voici en gros ce qui ſe paſſa de plus conſidérable ſur le ſujet des Catholiques, pendant les ſept ou huit prémiers mois de cette Séance.

Jugement que les Communes font d'une Proclamation du Roi contre les Catholiques Recuſans.

Dès le commencement, le Roi ayant publié (5) par pure politique, une Proclamation contre les Recuſans, le Committé des Communes chargé de l'examiner après qu'elle auroit été publiée, rapporta, qu'elle ne répondoit point aux intentions de la Chambre; ce qu'il prouva par des raiſons évidentes, tirées des termes mêmes dans leſquels étoient conçus les Ordres donnés aux Papiſtes par cette Proclamation, & fondées ſur la maniere dont on avoit ſu rendre ſans effet toutes les Proclamations que les Parlemens précédens avoient obtenues de Sa Majeſté ſur ce même ſujet.

Priere que les

Quelque tems après (6) les Communes prierent le Roi d'ôter aux

ſédoient de ſi grands revenus, qu'il en naiſſoit des inconvéniens très mauvais.

(3) Le 25 Janvier 164$\frac{0}{1}$.

(4) Aſſemblée Nationale du Haut Clergé.

(5) Le .... Novembre 1640.

(6) Le 30 Novembre 1640.

Charles I. 1641.

Communes font au Roi, & au General de l'Armee.

aux Papiſtes les Commandemens des Places du Royaume; & le Général de l'Armée, de congédier tous les Officiers de cette Religion.

Remontrance contre le Nonce Roſetti.

Le 1. Décembre, elles ordonnerent de preparer une Remontrance au Roi touchant le Comte *Roſetti*, qui faiſoit en Angleterre les fonctions de Nonce du Pape.

Examen de la contribution fournie au Roi par les Catholiques; Arrêté par les ſoumiſſions de la Reine, dont on ne laiſſe pas d'examiner & d'accuſer le Confeſſeur

Dans le mois de Janvier ſuivant, elles examinerent l'affaire de la Contribution que les Papiſtes avoient fournie au Roi pour la Guerre d'Ecoſſe. La vigueur avec laquelle elles alloient pouſſer cette affaire, fit trembler la Reine même, & la porta à leur faire des ſoumiſſions, qui arrêterent les pourſuites à cet égard; mais qui n'empêcherent pas que ſon Confeſſeur (1) ne fût examiné, & que la Chambre ne portât aux Seigneurs une Accuſation contre lui, & contre le Supérieur des Capucins de la Reine.

Ordre d'executer les Loix contre les Recuſans.

Le 10 Février, les Communes renouvellerent les Ordres qu'elles avoient donnés, deux mois auparavant, aux Juges de Paix, d'exécuter à toute rigueur, & ſans aucun égard, les Loix contre les Papiſtes Recuſans.

Concours des Papiſtes aux Chapelles défendu.

Le 17. elles ordonnerent au Maire de Londres, d'empêcher le concours des Papiſtes aux Maiſons des Ambaſſadeurs, & aux Chapelles de la Reine.

Liſte des Recuſans.

Le 24. les Membres de la Chambre eurent ordre d'apporter dans un certain tems, les noms de tous les Recuſans convaincus dans chaque Province.

Bill pour deſarmer les Papiſtes.

Le 2 Juin 1641, on lut dans la Chambre un Bill pour faire deſarmer tous les Papiſtes du Royaume.

Concluſion de la Paix avec les Ecoſſois. Parlemens Triennaux.

Voila, à peu près, ce qui ſe paſſa de plus important par rapport aux Catholiques Romains, avant le voyage que le Roi fit en Ecoſſe, le 10 du mois d'Août ſuivant, après que la Paix avec les Ecoſſois eut été concluë, & qu'il eut donné ſon conſentement à l'Acte pour établir des Parlemens triennaux, & à un autre par lequel il ne pouvoit diſſoudre le préſent Parlement, ni ceux qui s'aſſembleroient dans la ſuite, qu'avec le conſentement des deux Chambres. Comme les troubles d'Ecoſſe avoient été la ſource & l'origine de ce qui ſe paſſa dans ce Parlement, Mr. *de Rapin* fait ici un détail de la Négociation qu'il y eut pour conclure la Paix entre le Roi & les Ecoſſois, & entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Ce détail conſiſte en deux Articles principaux; dont le prémier contient la ſubſtance d'un long Diſcours que le Comte de *Briſtol* fit aux deux Chambres, en leur rendant compte de ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors ſur ce ſujet. Le ſecond Article contient la ſubſtance du Traité de Paix, qui a la forme de la Capitulation d'une Place, & qui conſiſte en huit Demandes de la part des Ecoſſois, avec la Réponſe du Roi au bas de chaque Demande.

En liſant l'Extrait que Mr. *de Rapin* a fait du Rapport du Comte de *Briſtol*, on voit que ce Seigneur s'y propoſoit deux choſes. I. „ D'excuſer auprès du Parlement le Traité Préliminaire conclu à *Rippon*, avec les Ecoſſois. II. De montrer la „ néceſſité qu'il y avoit de pourvoir à la ſubſiſtance des deux „ Armées.

„ I. Pour juſtifier le Traité de *Rippon*, le Comte de *Briſtol* „ juge qu'il ſuffit d'expoſer l'état où ſe trouvoient les affaires, „ lors que les Ecoſſois victorieux & ſupérieurs à l'Armée Royale, étant entrés en Angleterre, & s'étant rendus maîtres „ de *Newcaſtle*, &c. ſupplierent le Roi de vouloir faire attention à leurs Griefs & de leur donner la Paix.

„ Sur quoi, le Roi trouva bon d'aſſembler à *Yorck* le Grand „ Conſeil des Pairs, pour les conſulter ſur les moyens d'entretenir ſon Armée, & ſur la Réponſe qu'on devoit faire aux „ Ecoſſois, qui, au reſte, s'étoient d'abord ſoumis à la défenſe que Sa Majeſté, après avoir lu leur Requête, leur avoit „ faite de ne point marcher plus avant en Angleterre.

„ Les Pairs ſatisfirent à la prémiere Propoſition du Roi, en „ s'engageant à emprunter, en leur propre nom, une ſomme „ de la Ville de Londres. Pour ce qui eſt de la ſeconde, ils „ dirent qu'ils ne pouvoient donner aucun avis, avant que d'être informés de l'état des affaires, & de celui de l'Armée du „ Roi. Sur cela, le Comte de *Traquair* leur rendit compte „ des affaires d'Ecoſſe, & des Actes du dernier Parlement de „ ce Royaume-là; & le Comte de *Strafford*, Lieutenant-Général, les informa de l'état de l'Armée.

Ici eſt placé un détail, ou plutôt un Abrégé de l'entrée des Ecoſſois en Angleterre; & des Raiſons qui les avoient, diſoient-ils, forcés de ſe mettre en état de défenſe, & de ſortir de leurs Frontieres, le Païs étant trop pauvre pour fournir à la ſubſiſtance de leur Armée.

„ Tout cela bien conſideré, les Pairs furent d'avis, que comme on ne pouvoit point faire rentrer les Ecoſſois chez eux, „ à moins que de hazarder une Bataille; ce que le Comte de „ *Strafford* ne conſeilloit pas, vu que l'Armée du Roi étoit „ compoſée de Troupes ſans expérience; il faloit les écouter, „ & convenir d'abord d'une Trève. Les Commiſſaires nommés de part & d'autre en convinrent à *Rippon*, & une des „ conditions en fut, que les Ecoſſois pourroient continuer à „ exiger les huit-cens-cinquante livres ſterling par jour de contribution qui leur avoient été fournies juſqu'alors par le *Northumberland*, *Durham* & *Newcaſtle*. Continuation à la vérité fâcheuſe & peu honorable à l'Angleterre, mais qu'on n'a„ voit pu refuſer aux Ecoſſois, parce qu'ils repréſentoient que „ ſi elle venoit à leur manquer, il leur ſeroit impoſſible de „ continuer eux-mêmes à obéir à la Défenſe du Roi, ou de „ s'empêcher de piller le Païs où ils étoient; n'étant pas juſte „ qu'ils ſe laiſſaſſent mourir de faim. Le reſte de la Négociation fut transferé à Londres, où le Parlement devoit s'aſſembler dans peu.

II. „ Mais comme ceux qui avoient payé cette Contribution, „ n'étoient plus en état de le faire, quoique les Provinces de „ *Weſtmorland* & de *Cumberland* les y euſſent aidés en dernier „ lieu; & qu'il étoit à craindre que l'Armée Ecoſſoiſe ne ſe vît „ obligée de chercher ſa ſubſiſtance en marchant plus avant dans „ l'Angleterre; le Parlement étoit prié de chercher quelque expédient pour prévenir un mal dont tout le Royaume ſouffriroit. A quoi le Comte ajouta, que l'intention des Commiſſaires n'étoit pas de demander à la Chambre des Communes „ qu'elle fournît de l'argent; mais ſeulement de repréſenter que, „ ſi elle jugeoit à propos de pourvoir à la ſubſiſtance de l'Armée d'Ecoſſe, il ne ſeroit pas moins néceſſaire de pourvoir „ à la ſubſiſtance de l'Armée du Roi, ſans quoi la Province „ d'Yorck, & les autres Provinces voiſines ſeroient à la diſcrétion des Soldats Ecoſſois, que leurs Généraux ne pourroient „ peut-être pas toujours tenir dans le devoir, s'il n'y avoit plus „ d'Armée Angloiſe ſur pié.

Sur ce rapport du Comte de *Briſtol*, la Chambre des Communes vota, qu'elle approuvoit le Traité commencé avec les Ecoſſois (2), & le choix des Commiſſaires; mais à condition qu'ils ne pourroient rien conclure ſans ſon conſentement exprès.

Le Roi accorde aux Ecoſſois toutes leurs Demandes.

Acte d'Oubli ajouté au Traité de Pacification. Seigneurs, & Evêques qui en ſont exclus.

Il faudroit maintenant donner l'Extrait du Traité conclu entre l'Angleterre & l'Ecoſſe; mais comme nous avons fait aſſez connoître quels étoient les différends qu'il y avoit entre *Charles* & les Ecoſſois, la nature de l'Ouvrage que nous travaillons, demande que nous nous contentions de dire, que le Roi leur accorda toutes leurs Demandes; & que l'on ajouta à ce Traité un Acte d'Oubli, dont le Comte de *Traquair*, les Chevaliers *Robert Spotswood*, *Hay*, & *Walter Belcanqual*, & tous les Evêques d'Ecoſſe étoient exceptés. A cela près, on rendit cet Acte le plus ample qu'il fut poſſible, & l'on y fit entrer deux Articles, qui ne paroiſſent pas avoir beaucoup de rapport à cet oubli général & univerſel, mais bien à un deſſein formé d'empêcher le Roi de renouveller, comme il l'avoit déja fait, la Guerre contre l'Ecoſſe, ou d'entreprendre d'en faire une contre l'Angleterre, comme il ne le fit malheureuſement pour lui que trop tôt. Voici mot pour mot ces deux Articles.

Clauſe particuliere touchant la Guerre réciproque entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Il eſt convenu, qu'il ſera paſſé un Acte dans le Parlement d'Angleterre, par lequel il ſera ordonné, que les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande ne declareront point la Guerre au Royaume d'Ecoſſe, ſans le conſentement du Parlement d'Angleterre. Que pareillement, il ſera fait un Acte en Ecoſſe, portant, que le Royaume d'Ecoſſe ne déclarera point la Guerre aux Royaumes d'Angleterre ou d'Irlande, ſans le conſentement du Parlement d'Ecoſſe.

Et en cas que quelques-uns des Sujets de l'un de ces Royaumes prennent les Armes, & faſſent la Guerre à l'autre, ſans le conſentement du Parlement du Royaume dont ils ſont Sujets, ou dont ils dépendent; ils ſeront cenſés & réputés Traitres envers les Etats dont ils ſont Sujets.

Ratification du Traité.

Le Traité fut ſolemnellement confirmé dans toutes ſes parties, & dans toutes ſes clauſes, par le Roi & par les Parlemens d'Angleterre & d'Ecoſſe, pour ſervir, *hinc inde*, dans tous les tems à venir, de Statut & de Sanction inviolable.

Voyage du Roi en Ecoſſe.

Enfin, & pour achever en un mot ce qui regarde l'Ecoſſe, Mr. *de Rapin* remarque que le Roi y fit un voyage dans le mois d'Août 1641, trois jours après la concluſion du Traité, comme nous l'avons déja dit ci-deſſus; qu'il y demeura juſqu'au 19 Novembre; qu'il aſſiſta en perſonne au Parlement, & qu'il donna ſon conſentement à tous les Actes qui lui furent préſentés. Ce fut à cela qu'aboutit le grand Projet qu'il avoit formé, au commencement de ſon Regne, de réduire l'Egliſe d'Ecoſſe à une parfaite conformité avec celle d'Angleterre; & de ſe rendre abſolu dans ce Royaume-là, comme il l'étoit, à peu près, devenu dans celui-ci, lorſqu'il ſe mit à exécuter ce deſſein.

Le Parlement obtient toutes ſes Demandes.

Combien le Roi ne pouvoit manquer d'être ſenſible à tant de mortifications.

Il eſt aiſé de comprendre combien le Roi devoit être ſenſible aux mortifications que le Parlement d'Angleterre lui avoit données tous les jours, depuis ſon ouverture juſqu'à la concluſion de la Paix. Il avoit paſſionnément ſouhaité de ſe vanger des Ecoſſois, ou du moins de les chaſſer d'Angleterre; & le Parlement leur avoit fait préſent de plus de quatre millions, tant pour les récompenſer d'y être entrés, que pour les y retenir tout un an. Il auroit voulu extirper les Presbytériens; & les Communes, non contentes de prendre leur parti, travailloient à détruire l'Epiſcopat. Il voyoit, outre cela, ſes Miniſtres, ou fugitifs, ou priſonniers à la Tour; & il comprenoit bien que la Chambre n'avoit pas intention d'en demeurer là, puiſqu'à l'égard du Com-

(1) Le Pere Philippe.

(2) Elle fit plus; elle fournit aux Ecoſſois en differentes fois, plus de quatre cens mille livres ſterling pour leur ſubſiſtance; & cet argent fut à tout prendre, bien mieux payé que celui qui fut accordée

Charles I. 1641.

Les Communes forcent les Seigneurs & enſuite le Roi, à paſſer le Bill de Conviction contre Strafford.

Autre Bill pour la continuation du Parlement au gré des deux Chambres. Approuvé du Roi, à la ſollicitation même de la Reine.

Comte de *Strafford*, elle s'occupoit journellement à chercher les moyens de faire valoir l'accuſation qu'elle avoit portée contre lui. En effet les Communes pouſſerent cette affaire avec tant d'ardeur, elles mirent en mouvement tant de reſſorts & tant de machines, qui ne paroiſſent pas toutes les plus légitimes du monde, qu'enfin, elles forcerent la Chambre Haute à concourir à la condamnation à mort de ce Seigneur, & le Roi à y donner ſon conſentement, malgré la déclaration qu'il avoit faite aux deux Chambres qu'il ne le donneroit jamais. Déclaration au reſte, qui fut cauſe que les Communes, venant à craindre qu'il ne fît pour ſauver *Strafford*, ce qu'il avoit fait pour ſauver *Buckingham*, ſe hâterent de porter un Bill, pour empêcher que ce Parlement ne pût être diſſous ſans le conſentement des deux Chambres. Ce Bill, qui fut lû trois fois en deux jours, paſſa trois jours après dans la Chambre Haute; & le Roi preſſé de tous côtés, & par ſon Parlement, & par la populace de Londres mutinée, & par ſes Conſeillers intimidés, & par les inſtances de la Reine (3) même, qui ne ſe croyoit pas ſans danger, appoſa ſon approbation à cet Acte, qui ſervit enſuite à le dépouiller de tout ſon pouvoir & à le faire périr ſur un échafaut.

Complot de faire déclarer l'Armée en faveur du Roi. Premieres ſemences de la Guerre Civile.

Les divers jugemens qu'on porte ſur ce Complot.

La juſtification des démarches ſuivantes tant du Roi que du Parlement dépend de la réalité ou de la fauſſeté de ce Complot.

Ce Complot n'eſt point ſuppoſé, mais exageré. But de cette exageration.

Mais ſi ce Bill pour la durée de ce Parlement au gré des deux Chambres, eut de ſi funeſtes ſuites pour le Roi; ſi cet Acte mit le Parlement en état de pouſſer, à main armée, ce Prince dans le précipice, après une Guerre Civile de pluſieurs années; on peut aſſurer que le flambeau qui alluma cette Guerre fut la découverte d'un Complot formé pour mettre les deux Chambres à la diſcrétion du Roi. Ce Complot conſiſtoit à faire déclarer l'Armée en faveur du Roi, à la faire entrer dans Londres, & à faire venir des forces étrangeres dans le Royaume pour ſoutenir & pour achever tout ce que le Roi avoit entrepris juſqu'alors. Les uns ont traité tout cela de chimere, & de fable inventée pour rendre le Roi plus odieux; les autres le regardent & le Parlement le regarda comme une Conſpiration très réelle; il prétendit en tirer une preuve évidente, que la condeſcendance du Roi pour la reparation des Griefs n'étoit qu'une pure diſſimulation, en attendant l'occaſion de ſe rétablir par la force, dans l'état où il s'étoit vu avant ce Parlement. Et puiſque la juſtification de toutes les démarches ſuivantes du Roi & des deux Chambres, dépend entierement de la réalité ou de la ſuppoſition de ce Fait, Mr. de *Rapin* a raiſon de dire qu'on ne ſauroit ſe diſpenſer de l'examiner, avant que de donner le tort à l'une ou à l'autre des deux Parties. Auſſi ce judicieux & exact Hiſtorien entre-t-il dans cet examen; où nous ne ſaurions le ſuivre, n'étant point chargés de conſtater le Droit de cette Guerre, mais ſeulement de tracer au Lecteur une idée générale des faits & des évenemens principaux qu'elle produiſit pendant qu'elle dura, & enfin de la Revolution auſſi étrange qu'imprévue dont elle fut ſuivie, comme une cauſe eſt ſuivie de ſon effet néceſſaire & immédiat. Cependant, avant d'aller plus loin, nous nous croyons obligés de dire, qu'il nous paroit preſque impoſſible, qu'un Lecteur judicieux & deſintéreſſé, qui a examiné avec ſoin les raiſons & les preuves alleguées touchant le Complot dont nous avons parlé, ne trouve, d'un côté, qu'il étoit très réel; & de l'autre, que les Chefs du Parti contraire au Roi en avoient d'abord exageré beaucoup les circonſtances & les conſéquences, pour faire paſſer plus aiſément l'Acte d'*Attainder* contre le Comte de *Strafford*, & l'Acte pour la continuation de ce Parlement, auxquels le Roi fut forcé, comme nous l'avons dit, de donner ſon conſentement, en un même jour & dans cette même conjoncture.

Nous nous croyons de plus obligés d'informer le Lecteur, que la découverte de cette Conſpiration fortifia ſi fort la défiance du Parlement à l'égard du Roi, qu'elle en devint invincible, & fit prendre aux deux Chambres la réſolution de ne pas ſe contenter de la reparation des Griefs, mais de mettre le Roi hors d'état de manquer à ſa parole. Les moyens qu'on employa pour exécuter cette réſolution, furent la cauſe prochaine de la Guerre Civile; & le prémier de ces moyens fut la Proteſtation ſuivante, que les Communes firent ſouſcrire à tous leurs Membres.

Proteſtation des Communes à l'occaſion du Complot.

Je jure, promets, & proteſte, que je maintiendrai & défendrai, autant que je le pourrai legitimement, & au hazard de ma vie, & de mes biens, la véritable Religion Proteſtante Reformée, ſelon qu'elle eſt exprimée dans la Doctrine de l'Egliſe Anglicane, contre le Papiſme, & contre toutes Innovations Papiſtiques contraires à ladite Doctrine. Que ſelon mon devoir & mon Serment d'Allegeance, je maintiendrai & défendrai la Perſonne & l'honneur de Sa Majeſté. Que je défendrai de même, le Pouvoir & les Privileges des Parlemens, les légitimes Droits & les Libertés des Sujets, & chacun de ceux qui ſigneront la préſente Proteſtation, pour la légitime exécution de ce qui y eſt contenu. Que par tous moyens juſtes & légitimes, & de tout mon pouvoir, je m'oppoſerai à ceux qui par la force, par des pratiques, par des conſeils, par des complots, ou conjurations, ou de quelque maniere que ce ſoit, feront quelque choſe de contraire à cette Proteſtation, & que je ferai mes efforts pour les faire punir, comme ils le méritent. De plus, que par tous moyens juſtes & honorables, je tâcherai de conſerver la Paix entre les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, ſans que la crainte, l'eſpérance, ou d'autres égards, m'obligent jamais à me déſiſter de cette Promeſſe, Serment & Proteſtation.

Charles I. 1641.

Envoyée à la Chambre Haute.

Où elle fut ſignée de tous les Seigneurs ſans en excepter les Evêques eux-mêmes.

Enſuite, les Communes prirent diverſes réſolutions pour pourvoir à la ſureté du Royaume, & de la Ville de *Portsmouth* en particulier. Elles communiquerent aux Seigneurs les avis qu'elles avoient reçus, les Votes qui avoient paſſé dans leur Chambre, & en même tems la Proteſtation, les priant d'ordonner que chaque Pair fût obligé de la ſigner. Elles l'obtinrent; il n'y eut pas juſqu'aux Juges & aux Evêques qui ne la ſouſcriviſſent. Après quoi elles firent préparer un autre Bill pour ordonner à tous les Sujets de la ſigner auſſi. Celui-ci trouva quelque oppoſition parmi les Seigneurs, parce qu'ils ne jugeoient pas qu'il fût convenable d'uſer de contrainte; mais enfin ils conſentirent à ce que les Communes ſouhaitoient.

Mort du Comte de Strafford.

Depuis la mort du Comte de *Strafford*, qui eut la tête coupée le... de Mai 1641, juſqu'au départ du Roi pour l'Ecoſſe, les Communes ne négligerent rien de ce qui pouvoit contribuer à faire comprendre au Peuple la néceſſité qu'il y avoit de retablir le Gouvernement dans ſon ordre naturel, & à le convaincre que la Hiérarchie Eccléſiaſtique étoit plus dommageable que néceſſaire à l'Etat.

Divers Bills portés dans la Chambre Baſſe pour remedier aux Griefs.

Membres des Communes chaſſés de la Chambre & mis en priſon.

Patentes des Monopoles, &c.

Ce fut dans cet intervalle qu'on porta, dans la Chambre, des Bills pour abolir la *Chambre Etoilée* & la *Cour du Nord*; pour regler la Juriſdiction du Conſeil; pour abolir la Taxe du *Ship-Money* & de la Chevalerie; contre les empriſonnemens contraires aux Loix, & contre l'extenſion des Forêts. On accuſa chacun des Juges en particulier. On déclara contraire aux Loix, la Taxe impoſée par le Roi ſur les Provinces, pour les appointemens du Commiſſaire Général des Montres & des Revues. On examina encore la Conſpiration pour ſéduire l'Armée: *Wilmot*, *Ashburnham*, & *Pollard*, accuſés d'être de ce Complot, furent chaſſés de la Chambre, & même mis en priſon. On fit porter à la Chambre toutes les Patentes qui établiſſoient des Monopoles, dont la plupart furent ſupprimés. On examina par quel moyen avoit été inſerée dans la Requête de Droit, une certaine Clauſe touchant le *Tonnage & Pondage*; & on prit ſoin de faire enregîtrer une Déclaration ſur ce ſujet, pour empêcher que la Poſtérité ne fût abuſée par cette Clauſe ſubreptice. J'omets divers Votes qui étoient dépendans de tous ces Articles, ou qui regardoient des Particuliers. Voilà ce qui concerne l'Etat, voici ce qui fut fait par rapport à la Religion pendant ces trois mois.

Loix Pénales exécutées contre les Papiſtes.

Accuſation contre treize Evêques, &c.

Bill pour abolir la Haute Commiſſion, &c.

Outre qu'on fit exécuter à toute rigueur les Loix Pénales contre les Catholiques, & qu'ils furent accuſés d'avoir eu de mauvais deſſeins, on ajouta qu'il étoit de notorieté publique qu'il y avoit eu un Complot pour introduire le Papiſme, & que pluſieurs Evêques y étoient entrés. On prétendit que les Innovations introduites dans le Service Divin étoient manifeſtement une ſuite & une dépendance de ce deſſein. On les condamna, on les abolit; & par ces moyens on rendit odieux au Peuple le Clergé qui les avoit introduites & favoriſées. De plus, on déclara contraire aux Loix, le Serment par lequel les Miniſtres s'engageoient à maintenir la Hiérarchie dans l'Egliſe. On porta un Bill contre la pluralité des Bénéfices. On porta aux Seigneurs une Accuſation contre les treize Evêques qui avoient aſſiſté à la derniere Convocation; & l'on condamna les Canons qu'elle avoit faits. On paſſa un Bill pour abolir la Haute Commiſſion. On vota la ſuppreſſion des Doyens & des Chapitres, &c.

Le Roi veut prêter l'Armée d'Irlande partie au Roi d'Eſpagne, & partie au Roi de France.

Les Communes s'y oppoſent.

Mais une Declaration des deux Chambres empêche le tranſport de ces Troupes.

Durant ces entrefaites, il arriva une choſe qui augmenta extraordinairement le ſoupçon que le Roi rouloit des deſſeins violens pour recouvrer le Deſpotiſme dont on le dépouilloit. L'Armée d'Irlande auroit dû être depuis longtems caſſée, puiſqu'il n'y avoit aucune raiſon de la tenir ſur pié; & les Communes l'avoient ſouvent demandé au Roi inutilement. Enfin lorſqu'il ne put plus ſe défendre de la licencier, il fit dire aux deux Chambres, qu'il s'étoit engagé d'envoyer quatre mille hommes de cette Armée au Roi d'Eſpagne, qui les lui avoit fait demander par ſon Ambaſſadeur; & le reſte au Roi de France, qui le lui avoit fait demander auſſi. Les Communes s'y oppoſerent, croyant que c'étoit un artifice du Roi pour conſerver cette Armée Papiſte qui lui étoit entierement dévouée. Et il eſt vrai qu'on ne voit point que la France ni l'Eſpagne euſſent grand beſoin d'emprunter des Troupes dans ce tems-là. Quoi qu'il en ſoit, le Roi témoigna que ſon intention étoit de ne point s'arrêter à cette oppoſition; & cette affaire n'étoit point encore finie, lorſqu'il partit pour l'Ecoſſe; d'où il envoya quelque tems après aux Seigneurs un Meſſage daté d'*Edimbourg*, dans lequel il paroiſſoit réſolu de tenir ſon engagement, quoi qu'il en pût arriver. Mais les deux Chambrss rendirent ſa réſolution inutile, en faiſant publier une Déclaration portant, que quiconque ſerviroit à tranſporter ces Troupes Irlandoiſes dans un Païs étranger, ſeroit regardé comme Ennemi de l'Etat.

Un Committé des

Le Roi avoit permis aux Communes d'envoyer un Committé à *Edimbourg*, pour aſſiſter à la ratification qu'il y feroit du Trai-

dé pour l'Armée du Roi.

(3) Mémoires Hiſtoriques de la Grande Bretagne, par *Burnet*, T. I. p. 57. de la Traduct. Franç.

Charles I. 1641.

Communes ſuit le Roi en Ecoſſe pour l'épier.

Traité conclu avec les Ecoſſois. Mais le deſſein des deux Chambres en demandant cette permiſſion, étoit d'avoir dans ce Païs-là des perſonnes de confiance qui épiaſſent les actions du Roi, & qui leur donnaſſent avis de ce qui pourroit s'y paſſer contre leurs intérêts.

Conſpiration en Ecoſſe découverte.

Ce Committé écrivit dans le mois d'Octobre, qu'il y avoit en Ecoſſe une Conſpiration à peu près ſemblable à celle qui s'étoit faite en Angleterre pour ſéduire l'Armée.

Mr. Pym en fait rapport au Parlement d'Angleterre.

Mr. *Pym* qui mit cette affaire ſur le tapis, dit que, depuis quelque tems, le bruit en avoit couru en Angleterre, & qu'il y avoit lieu de craindre que les Conſpirateurs d'Ecoſſe n'euſſent des correſpondances avec les Anglois mal-intentionnés; d'autant plus que, ſuivant toutes les apparences, ils avoient des liaiſons avec le Lord *Crawfford*, qui paſſoit pour être Papiſte, & l'un des principaux Chefs de la Conſpiration dont il s'agiſſoit maintenant.

Ordre du Parlement de pourvoir à la defenſe de Londres & de tout le Royaume. Et d'offrir ſon aſſiſtance aux Ecoſſois.

Sur ces fondemens, il fut ordonné que l'on feroit en ſorte, que les Villes de *Londres* & de *Weſtminſter* fuſſent bien gardées; que l'on prendroit de bonnes meſures pour la défenſe du Royaume; & que les deux Chambres enverroient un Exprès à leur Committé qui étoit en Ecoſſe, pour l'informer, que le Parlement d'Angleterre étoit diſpoſé à donner aux Ecoſſois toute l'aſſiſtance néceſſaire, contre ceux qui voudroient entreprendre de les troubler. Le même jour, 20 d'Octobre, les deux Chambres prierent le Comte d'*Eſſex*, de mettre une Garde à *Weſtminſter* pour leur ſureté; à quoi il obéit ſur le champ. Cette Conſpiration d'Ecoſſe fit en ce tems-là beaucoup de bruit: mais il ne fut pas poſſible d'en découvrir le fond. Ce que Mr. *Burnet* en dit (1), ne nous paroit pas fort propre à décider ſi elle avoit quelque réalité. Mr. *de Rapin* croit que l'offre que le Comte de *Montroſs* avoit faite en ſecret au Roi d'aſſaſſiner le Marquis d'*Hamilton* qui le trahiſſoit, diſoit-il, étant venue à tranſpirer, donna lieu de répandre le bruit d'une Conſpiration générale. Quoi qu'il en ſoit, ce bruit fit encore un grand tort au Roi dans l'eſprit du Parlement d'Angleterre, qui ne manqua pas de communiquer ſa crainte, feinte ou véritable, au Peuple de Londres & de tout le Royaume.

Sentiment Mr. de Rapin ſur cette Conſpiration.

Bill contre les Evêques remis en délibération dans la Chambre des Communes.

De leur côté, les Communes profiterent de cette agitation des Eſprits, pour ramener le Bill contre les Evêques. Il y eut, le 23 d'Octobre, de grands débats dans la Chambre, ſur ce ſujet; & la concluſion en fut, qu'on pouſſeroit le Bill pour les priver du Droit de Séance au Parlement, & qu'on pourſuivroit en Juſtice ceux d'entre eux qui avoient aſſiſté à la derniere Convocation. Pour cet effet, la Chambre eut avec les Seigneurs une Conference, dans laquelle Mr. *Pym* & Mr. *Saint Jean* leur expoſerent les demandes des Communes, dans un Diſcours que chacun d'eux fit ſur celle dont elles l'avoient chargé.

Demande de Mr. Pym contre les Evêques.

Mr. *Pym* fit la prémiere Demande; elle portoit, *Que les treize Evêques, qui avoient déja été accuſés devant la Chambre Haute, pour avoir fait les Canons dans la derniere Convocation, & pour les avoir fait exécuter, fuſſent privés du droit de donner leurs voix dans le Parlement.*

Demande de Mr. Saint Jean contre les Evêques.

La ſeconde Demande fut faite par Mr. *St. Jean*, en ces termes, *Que tous les Evêques fuſſent exclus de voter ſur l'Acte que les Communes avoient ci-devant envoyé aux Seigneurs & qui étoit intitulé*, Acte pour abolir les voix des Evêques dans le Parlement.

Nous ne rapportons point ici les raiſons ſur leſquelles ces deux Membres appuyerent les Demandes de leur Chambre, parce que cette affaire ne fut pas en ce tems-là pouſſée plus loin.

Attente du Roi fruſtrée.

Tous les Griefs étant déja à peu près réparés, & les Armées congédiées, le Roi s'attendoit que les Chambres travailleroient enfin à l'établiſſement de ſes Revenus, ſeule choſe, à ſon avis, qui leur reſtât à faire. Mais ce n'étoit point du tout le leur. Peu contentes d'avoir remédié au maux paſſés, elles voulurent encore prévenir, nous l'avons dit plus d'une fois, ceux qui étoient à craindre dans la ſuite; & pour cet effet, mettre le Roi hors d'état d'abuſer de ſon Pouvoir. On ne peut diſconvenir que ce deſſein ne fût fondé ſur des raiſons très plauſibles, puiſque les gens même les plus dévoués au Roi étoient convaincus que la Conſtitution du Gouvernement avoit couru grand riſque; durant les quinze prémieres années de ce Regne. . . . . *Le Conſeil commandoit ou défendoit par des Proclamations, ce qui n'étoit ni commandé ni défendu par les Loix. . . . . . . On puniſſoit ſeverement le manque de ſoumiſſion à ces Actes, & à ceux qui en étoient les Auteurs: & les*

Charles I. 1641.

anciens Droits, établis avec tant de ſageſſe & de prudence pour la ſureté des Peuples, ne furent jamais plus en danger d'être renverſés. C'eſt un aveu que la vérité a arraché à l'un des plus zélés partiſans de *Charles* (2). On peut aiſement juger de ce que penſoient les autres, & s'ils avoient raiſon de ſe perſuader que la reparation des Griefs n'étoit point une ſureté ſuffiſante pour l'avenir.

Les Communes preparent une Remontrance.

Ce fut pour procurer cette ſureté, que les Communes reprirent le deſſein qu'elles avoient formé dès le commencement, de dreſſer une Remontrance de l'état du Royaume. Rien n'auroit été plus inutile, après la reparation des Griefs, que cette Remontrance, ſi on n'avoit eſpéré que le Roi s'en tiendroit offenſé, & ſe porteroit à faire quelque démarche qui donneroit lieu à l'exécution du Projet qu'on avoit fait.

Mais pendant qu'on travailloit à cette Remontrance, il ſurvint une affaire d'une telle conſéquence, que la Chambre des Communes ſe vit, pour quelque tems, obligée d'interrompre toutes les autres. Je veux parler de la Rebellion de l'Irlande, dont la nouvelle fut portée à Londres le 1. de Novembre 1641.

Rebellion des Papiſtes d'Irlande.

Depuis la fin du Regne de la Reine *Eliſabeth*, que la revolte du Comte de *Tyrone* avoit été heureuſement appaiſée, les Irlandois avoient vécu tranquillement ſous *Jaques I.* qui eut pour eux toutes les complaiſances imaginables, & ſous *Charles I.* qui n'en avoit pas eu moins. On pourroit même aſſurer qu'il en avoit eu davantage, & que par conſéquent ce Peuple n'avoit jamais eu moins de ſujet de ſe revolter. Cependant, dans le mois de Mars ou d'Avril de cette année 1641, les Irlandois Papiſtes formerent le projet de couper la gorge à tous les Anglois Proteſtans repandus dans leur Iſle. Ils conclurent d'agir le 23 d'Octobre, par-tout, tout à la fois; & ils le firent auſſi, excepté à *Dublin*, où cet horrible Complot, la nuit avant ſon exécution, fut découvert aux Lords Juſtices d'Irlande par *O-Conelly* Proteſtant Irlandois, à qui *Mac-Mahon* (3) l'un des principaux Chefs venoit d'en faire confidence, & qui feignit de l'approuver, pour éviter le danger où il ſe ſeroit expoſé autrement. Cette découverte ſauva les habitans de Dublin, & le Château, où il y avoit un grand Magaſin de Vivres & de Munitions, avec des Armes pour dix mille hommes. Mais le reſte de l'Iſle fut inondé de ſang; on compte qu'il y eut plus de quarante mille (4) Proteſtans Anglois de maſſacrés. On peut voir dans Mr. *de Larrey* une deſcription (5) de ce carnage, Mr. *de Rapin* n'étant abſolument entré dans aucun détail là-deſſus.

Les Irlandois Papiſtes forment le projet de maſſacrer les Anglois Proteſtans.

Votes de la Chambre Baſſe ſur ce ſujet.

Cette nouvelle remplit les Communes de conſternation & d'effroi, &, en même tems, d'indignation contre les Rebelles; ſur quoi la Chambre s'étant d'abord tournée en grand Committé, prit pluſieurs réſolutions pour envoyer en Irlande de l'Argent, des Munitions de bouche & de guerre, des Armes & des Troupes; comme auſſi pour s'aſſurer en Angleterre des Papiſtes, des Prêtres, & des Moines, & pour faire ſortir inceſſamment du Royaume tous les Etrangers qui n'étoient pas Proteſtans, &c. Ces Votes furent communiqués aux Seigneurs, qui les approuverent, & qui nommerent quelques-uns de leurs Membres, pour former avec d'autres Membres de la Chambre-Baſſe un Committé commun, qui devoit ſubſiſter juſqu'à nouvel ordre. Quelques jours après les deux Chambres publierent une Déclaration, pour faire connoitre au Public la reſolution qu'elles avoient priſe d'aſſiſter le Roi de tout leur pouvoir, pour réduire les Rebelles d'Irlande.

Déclaration des deux Chambres.

Le Roi, qui étoit encore en Ecoſſe, fut informé, par une Lettre écrite du Nord d'Irlande, de ce qui s'étoit paſſé dans cette Iſle-là; mais cette Lettre ne marquoit point que les Irlandois euſſent manqué leur coup, par rapport au Château de *Dublin*. Malheureuſement pour ce Prince, les Rebelles s'aviſerent de répandre le bruit qu'ils agiſſoient par ſes ordres. Ils ſe qualifioient l'*Armée de la Reine*, & ils envoyerent dans tout le Royaume des Copies d'une Commiſſion ſous le Grand Sceau, qu'ils prétendoient avoir du Roi, pour les autoriſer à prendre les Armes. Voici la Lettre circulaire des Chefs des Rebelles à ceux de leur Parti, en leur envoyant la Copie de cette prétendue Commiſſion.

Lettre circulaire des Chefs des Rebelles d'Irlande.

De notre Camp à *Neury* le 4 de Novembre 1641.

„ *Phelim O Neal*, *Rory Mac-Guire*, &c. à tous les Catholiques du Parti Romain, Anglois & Irlandois, de ce Royaume d'Irlande, Salut, bonheur, liberté de conſcience, & victoire ſur les Hérétiques Anglois, qui ont ſi longtems exercé leur tyrannie contre nous, & uſurpé par force nos Biens & nos Terres. „ Sa-

(1) Mémoires du Marquis d'Hamilton, p. 184. Cette Citation eſt d'après Mr. *de Rapin*.

(2) Mylord *Clarendon*, Tom. I. p. 91. de la Traduct. Franç.

(3) Il étoit Petit-Fils du fameux Comte de *Tyrone*, qui avoit fait revolter l'Irlande contre la Reine *Eliſabeth*. Il fut arrêté, avec *Mac-Guire*, autre Chef de la Conſpiration, fort peu d'heures avant l'exécution.

(4) D'autres diſent 150000, & d'autres 200000.

(5) Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 176 & ſuiv. En voici un trait. „ Ces Démons obligerent, en quelques endroits, les Peres & les „ Meres à faire mourir leurs Enfans, les Enfans à ôter la vie à leurs „ Peres & à leurs Meres, les Femmes à leurs Maris, & les Maris à „ leurs Femmes. Par un excès de cruauté dont on ne croiroit pas „ la nature humaine capable, une Femme venant à accoucher entre „ les mains de ces Bourreaux, ils donnerent ſon Enfant à manger à „ un Pourceau & à un Chien, qu'ils avoient amenes pour avoir le „ plaiſir d'un ſi déteſtable ſpectacle". Voy. ſur ce Maſſacre le Chev. *Tempie*, *Clarke*, *Clarendon*, *Extrait des Regîtres du Royaume d'Irlande*, *Lettre écrite à Mr. Fore Docteur en Sorbonne*, The Perfect Politician, & *Collections de* Rushworth.

(6) Le Marquis d'*Antrim*, un des principaux Chefs de ce Maſſacre, offrit ſous le Regne même de *Charles II.* de prouver par des Pieces authentiques & par la propre main de *Charles I.* & de la Reine, que les Irlandois n'avoient rien fait dans cette occaſion, que de l'aveu &

Charles I. 1641.

„ Sachez, chers Compatriotes, que Sa Majeſté, pouſſée par des cauſes graves & preſſantes, & ſe confiant entierement en notre fidelité, nous a notifié par une Commiſſion ſous le Grand Sceau d'Ecoſſe, datée d'*Edimbourg*, le 1. du mois d'Octobre 1641, comme auſſi par ſes Lettres du même jour, & ſignées de ſa main, les grands & inſupportables affronts qu'il a reçus des Proteſtans Anglois, & en particulier du Parlement d'Angleterre, contre ſa Perſonne & ſa Prérogative Royale, & auſſi contre nos amis les Catholiques d'Angleterre; la Copie de laquelle Commiſſion nous vous envoyons, afin qu'elle ſoit publiée en diligence dans tout le Royaume, & que vous ſoyez informés que nous ſommes duement autoriſés".

Preuve que la Commiſſion eſt ſuppoſée.

Pour ce qui eſt de cette Commiſſion-là, on y voit une marque frappante de ſa ſuppoſition, puiſqu'on y fait dire au Roi le 1. d'Octobre 1641, que *le Parlement s'eſt emparé de toutes les forces du Royaume, en établiſſant des Gouverneurs, des Commandans, des Officiers, dans tous les Lieux & Places*, &c. Ce qui certainement n'arriva que dans l'année ſuivante.

Ce bruit fait beaucoup de tort au Roi.

Cependant ce que les Rebelles publioient, qu'ils étoient autoriſés par le Roi & par la Reine, produiſit un très mauvais effet contre le Roi. La moindre choſe qu'on lui imputa, c'eſt qu'au maſſacre près, dont la Reine ſeule eut connoiſſance (6), il avoit connivé à ce qu'ils priſſent les armes, afin que la néceſſité d'appaiſer ces troubles & d'en prévenir les conſéquences, obligeât les deux Chambres à lui fournir les moyens de lever des Troupes, dont il ſauroit bien en tems & lieu ſe ſervir pour recouvrer & affermir ſon Deſpotiſme en Angleterre. C'étoit à de telles vues que les Communes attribuerent les inſtances qu'il leur fit d'envoyer en Irlande des forces ſuffiſantes pour reprimer la rebellion; de même que la demande qu'il avoit faite au Parlement d'Ecoſſe pour le même ſujet. Et on ne ſauroit diſconvenir que *Charles* n'eût donné, & ne donnât encore davantage dans la ſuite, trop de force à de pareils ſoupçons. Enfin les Communes allerent juſqu'à lui faire repréſenter par leur Committé qui étoit en Ecoſſe, „ qu'elles croyoient avoir lieu de ſe perſuader, que la Rebellion d'Irlande étoit un effet des mauvais conſeils de ceux qui continuoient à être en honneur & en credit auprès de ſa Perſonne; & de craindre, que l'argent qu'on ſeroit obligé d'exiger des Sujets, ne fût employé à encourager les Rebelles, & à fomenter un ſemblable Complot en Angleterre. Que par cette raiſon, les Communes ſupplioient Sa Majeſté d'éloigner ces pernicieux Conſeillers de ſa Perſonne, & de ſe ſervir de ceux qui ſeroient approuvés par le Parlement, qui étoit ſon Conſeil. Que ſi le Roi le refuſoit, il ne devoit pas trouver étrange, que les Communes priſſent les meſures les plus convenables pour prévenir les dangers auxquels le Royaume ſeroit expoſé".

Inſtructions au Committé en Ecoſſe mortifiantes pour le Roi.

Ces Inſtructions des Communes finiſſoient par un Article plus fort encore, s'il eſt poſſible, que ce qu'on vient de lire. On y attaquoit diſtinctement tout le Gouvernement du Roi, en la perſonne de ſes Miniſtres, dans tout ce qui s'étoit fait depuis ſon avenement à la Couronne, tant au dedans qu'au dehors, ſoit par rapport aux intérêts de la Religion, ſoit à ceux de l'Etat, de même qu'aux Droits & aux Privileges des Parlemens & des Sujets.

La Remontrance paſſe dans la Chambre après de grands debats. Il eſt réſolu qu'elle ſera imprimée.

C'étoit-là proprement un préparatif pour la Remontrance de l'Etat du Royaume, qui devoit être au prémier jour portée à la Chambre, qui y fut lue effectivement, & qui y paſſa le 22 de Novembre, après y avoir été débattue depuis trois heures après midi, juſqu'à trois heures après minuit (7). Il fut même réſolu qu'elle ſeroit imprimée, ſans la communiquer aux Seigneurs, parce qu'elle n'étoit faite qu'au nom des Communes; & ſans attendre qu'elle eût été préſentée au Roi; ce qui étoit contre les regles, mais en même tems très néceſſaire pour prévenir de plus en plus l'eſprit du Peuple contre le Souverain.

Les Communes lui préſentent une Requête & une Remontrance.

Trois jours après, ſavoir le 25 de Novembre, le Roi étant de retour d'Ecoſſe, traverſa Londres, & eut tout lieu d'être content de la reception qu'on lui fit. Mais la ſatisfaction que lui cauſerent les démonſtrations de joie, de reſpect & de ſoumiſſion qu'on lui témoigna, ne fut pas de longue durée. En effet, peu de jours après les Communes lui firent préſenter leur Remontrance (8), qu'elles accompagnerent d'une Requête. Ce fut-là comme le tocſin de la diviſion entre le Roi & le Parlement. Mr. *de Rapin* a eu raiſon d'inſerer dans cet endroit & cette Requête, & cette Remontrance, avec le Rapport du Committé des Communes qui les préſenta au Roi; & d'accompagner ces deux Pieces de Remarques ſur chacun des Articles qu'elles contiennent, afin que le Lecteur ſoit en état de juger de ce qu'il y a de juſte & de vrai, & de ce qui s'y trouve de déguiſé ou d'exageré. Mais Mr. *de Rapin* écrivoit une Hiſtoire, & une Hiſtoire fort détaillée; & nous n'écrivons qu'un Abregé Hiſtorique des Actes de *Rymer* & des Faits qui s'y rapportent, ou qui en font la liaiſon. Contentons-nous donc de dire, que la Remontrance étoit une extenſion de l'expoſé de la Requête, & la Requête une extenſion de la Repréſentation que le Committé des Communes qui avoit ſuivi le Roi en Ecoſſe, eut ordre de lui faire; & le tout enſemble, un Tableau de tous les maux & de tous les troubles cauſés, depuis le commencement de ce Regne, 1. par l'exercice d'un Pouvoir illégitime & deſpotique; 2. par la Tyrannie des Evêques, & leurs Innovations dans la Religion; 3. par la faveur, qui alloit même juſqu'à la préférence, accordée aux Papiſtes, *ce qui les avoit rendus ſi fiers & ſi hardis, qu'ils affectoient de ſe rendre formidables à l'Etat, & ſuſpects de former de grands deſſeins* (9). C'eſt à ces cauſes que la Remontrance rapportoit le Maſſacre & la Rebellion d'Irlande; les deux Guerres faites aux Ecoſſois; les violences exercées contre les Proteſtans des deux Royaumes; la diſſipation des Finances; la décadence & la ruïne du Commerce & des Manufactures; la fuite d'un très grand nombre de Perſonnes, Artiſans, Manufacturiers & autres, forcés d'aller dans les Païs Etrangers chercher un aſyle contre la perſecution des Evêques & des Miniſtres; le mauvais ſuccès des Expéditions & des Guerres entrepriſes au dehors, ſouvent ſans ſujet, toujours ſans la participation du Parlement; la ruïne même des Proteſtans de France; la caſſation des Parlemens, leur longue interruption, la violation de leurs Privileges, celle des Droits & des Libertés de la Nation, &c.

Charles I. 1641.

Qui contiennent le detail de tous les Griefs de l'Etat & de la Religion.

Sentimens divers ſur cette Remontrance.

Les Hiſtoriens qui ſont favorables au Roi, parlent de cette Remontrance comme d'une Satire compoſée par les Membres les plus ſéditieux de la Chambre-Baſſe, pour amener les choſes au point fatal où elles arriverent dans la ſuite (10). Mr. *de Rapin* dit qu'elle n'étoit proprement qu'un tiſſu de reproches ſur la conduite précédente du Roi; reproches adreſſés non au Roi, dont la Remontrance ne parle qu'à la troiſieme perſonne, mais au Public, afin d'irriter les Sujets contre leur Souverain; reproches faits & renouvellés dans un tems où ils ſembloient être le moins néceſſaires. Il n'eſt donc pas fort étrange que le Roi ſe ſentît offenſé d'une Remontrance de cette nature; c'eſt auſſi proprement à ce tems-là, qu'on doit aſſigner la rupture entre lui & le Parlement, quoique des deux côtés on gardât encore quelques meſures.

Chagrin qu'elle cauſe au Roi.

Pourquoi il n'y répondit que le plus tard qu'il lui fut poſſible.

Ce n'eſt pourtant point ce chagrin du Roi, qui mit un long intervalle entre la Réponſe qu'il fit à la Requête, & celle qu'il publia ſous le titre de *Déclaration du Roi pour ſervir de Réponſe à la Remontrance de l'état du Royaume.* Mais c'eſt qu'il ne pouvoit rien nier de ce qui étoit imputé à ſon Gouvernement, pendant les quinze prémieres années, & qu'il ſentoit bien qu'il avoit donné priſe ſur lui, depuis que le Parlement étoit aſſemblé, ne fût-ce que par le Projet avorté de ſéduire l'Armée, &c. On crut même qu'il n'auroit jamais fait cette Déclaration, ſi ſes ennemis n'euſſent pas triomphé de ſon ſilence. Auſſi la fit-il plutôt pour pouvoir dire qu'il avoit répondu à la Remontrance, que pour y répondre effectivement. Car il laiſſa un très grand nombre d'Articles importans, ſans y toucher en aucune maniere; & quant au reſte, il tâcha de ſe ſauver la plupart du tems par des généralités ou des palliatifs. C'eſt de quoi tout Lecteur impartial & éclairé ſe convaincra par la ſeule lecture de la Déclaration, & de la Réponſe à la Requête. J'ai dit que *Charles* avoit donné beaucoup de priſe depuis l'ouverture de ce Parlement, juſqu'à la date de la Remontrance des Communes; j'ajoute qu'il continua d'en donner de jour en jour davantage, en ſorte qu'on auroit cru que ſon Conſeil avoit pris à tâche de lui faire avancer la rupture, & d'y faire conſentir les Membres mêmes qui avoient combattu pour faire rejetter la Remontrance, afin d'empêcher que l'on n'en vînt à ces extrémités.

Il n'y répond point exactement.

Le Roi n'avoit pas diſcontinué de donner des ſoupçons contre la ſincerité de ſes intentions.

Demarches imprudentes & illegitimes du Roi.

Nous voudrions bien donner à notre Lecteur une idée un peu exacte de ces fauſſes démarches, ſi nous le pouvions ſans trop allonger cet Ouvrage. Nous lui montrerions le Roi, qui dans le tems qu'il proteſte ſolemnellement qu'il avoit pris la ferme réſolution de faire exécuter les Loix, accorde ſa protection à ſix Prêtres condamnés à la mort ſelon les Loix, ſuſpend (11) l'effet de la Sentence, ſans aucun égard aux inſtances réitérées des deux Chambres, & fait ſi bien qu'enfin elles ne jugerent point à propos de ſe charger ni de la Grace, ni de l'Exécution des coupables. Nous montrerions *Charles* ſollicitant, preſſant avec force qu'on ſe hâte d'envoyer en Irlande une puiſſante Armée; & qui va faire au Parlement (12), touchant les déliberations & la

Il protege ſix Prêtres, ſans aucun égard aux inſtances du Parlement pour l'execution de la Sentence.

& du conſentement préalables de Leurs Majeſtés. Voyez entre autres Auteurs *Burnet* Mémoir. de la Gr. Bret. Tom. I. p. 77, 78 & 79. Voyez auſſi l'Hiſt. d'Angl. par *de Larrey*, Tom. IV. p. 178 & 179. où vous trouverez pluſieurs Raiſons & pluſieurs Autorités qui rendent le Roi très ſuſpect d'avoir trempé dans cette entrepriſe horrible.

(7) Ces grands débats venoient de ce que pluſieurs Membres auroient voulu éviter la rupture, que la Remontrance ne pouvoit que produire entre le Roi & le Parlement; rupture ſans laquelle les autres ſe croyoient perdus ſans reſſource. Juſque-là, qu'*Olivier Cromwel*, qui ne faiſoit encore qu'une petite figure dans le Parlement, dit au Lord *Falkland*, que ſi la Remontrance avoit été rejettée, il auroit dès le lendemain vendu ſon bien, & ſe ſeroit retiré hors du Royaume.

(8) Elle porte pour titre, *Remontrance de l'état du Royaume, preſentée au Roi de la part de la Chambre des Communes, le 1. de Décembre 1641.*

(9) J'emprunte ces paroles de Mylord *Clarendon*, Mémoires des Guerres Civiles Tom. I. p. 192 & 193. de la Trad. Franç.

(10) *De Larrey* Tom. IV. p. 178.

(11) 8 Decembre 1641.

(12) 14 Décembre 1641.

CHARLES I. 1641.

Il viole les Privileges des deux Chambres dans un Diſcours qu'il leur fait.

Il ne veut pas que ſa Proclamation contre les Irlandois ſoit publique en Angleterre.

Lieûtenance de la Tour ôtée à Balfour & donnée à Lunsford.

Requête de Londres contre ce changement. Caractere de Lunsford.

la maniere de lever cette Armée, un Diſcours où il viole ſi manifeſtement les Privileges des deux Chambres, que tous les Membres, ſans en excepter ſes plus zélés Partiſans, reconnurent & ſouſcrivirent qu'il les avoit violés. Nous montrerions ce Roi, qui tout informé qu'il eſt des violens ſoupçons qu'on a conçus qu'il a, pour le moins, connivé à la Revolte des Irlandois, ne ſe preſſe nullement de les faire proclamer Traîtres & Rebelles; & qui, lorſqu'enfin les Communes l'engagent à faire (1) cette Proclamation, *n'en fait tirer que quarante Exemplaires, prend grand ſoin qu'ils ſoient tous bien remis à un Secrétaire d'Etat, défend à l'Imprimeur d'en faire aucune publication juſqu'à ce qu'il lui fût autrement ordonné* (2), & n'envoye que quelques-uns de ces Exemplaires aux Lords Juſtices d'Irlande. Je n'ai point parlé d'un autre ſujet de plainte & de défiance qu'il avoit donné, en ôtant au Chevalier *Balfour*, dont la perſonne étoit agréable aux deux Chambres, la Lieutenance de la Tour de Londres, pour en revêtir le Colonel *Lunsford*, homme qui étoit odieux à tout le monde. Ce changement fit croire que le Roi vouloit s'aſſurer d'un Poſte ſi important, afin de brider le Parlement & la Ville tout à la fois; & l'on eut dans la ſuite des preuves qu'on ne s'étoit pas tout à fait trompé. Cependant pluſieurs Bourgeois de Londres, dont quelques-uns étoient Membres du Conſeil Commun, repréſenterent à la Chambre Baſſe par une Requête, „ de quelle conſéquence il „ étoit pour la Ville, que la Tour fût entre les mains d'un „ honnête-homme, en qui les habitans puſſent prendre con- „ fiance: que le Colonel *Lunsford* étoit un homme, qui pour „ divers crimes avoit été mis hors de la protection des Loix, „ & à qui par conſequent un tel poſte ne devoit point être „ confié: que cela leur cauſoit des craintes & des inquiétudes „ terribles; & qu'ils prioient la Chambre de prendre cette af- „ faire en conſideration, pour la ſureté de la Ville & du Ro- „ yaume". *Lunsford* ne tarda point à juſtifier qu'il étoit capable de tout entreprendre; car s'étant, peu de tems après, rendu avec trente ou quarante Officiers à la Salle de Weſtminſter, & y ayant vû une grande quantité de gens aſſemblés, ils tirerent leurs épées & en bleſſerent une vingtaine. Cette violence, faite ſous prétexte de rendre ſervice au Roi, qui ne fit aucune démarche pour la deſavouer, mit en mouvement un nombre infini d'Apprentis & d'autre menu Peuple, & cauſa un tumulte épouvantable, qui dura pluſieurs jours, ſans que les Seigneurs puſſent l'appaiſer; fit craindre les plus grands malheurs, & ne fut pourtant directement funeſte qu'aux Evêques. Voici comment.

Action violente de ce Colonel.

Tumulte qu'elle excite. Eſt funeſte aux Evêqu.s.

Les Apprentis avoient préſenté le 27 Décembre au Roi une Requête, dans laquelle ils le prioient de concourir avec les Communes à l'extirpation des Papiſtes, des Innovateurs, & des Evêques, comme ayant tous enſemble conſpiré pour renverſer la Religion & le Gouvernement.

Le lendemain, il y eut un grand concours de peuple à Weſtminſter, où ceux qui avoient préſenté la Requête de la Ville de Londres, & les Apprentis, ſe rendirent avec une quantité prodigieuſe d'autre peuple, ſous prétexte d'y attendre la Réponſe du Roi & du Parlement. Parmi cette multitude, on entendoit pluſieurs voix qui crioient de toute leur force, *Point d'Evêques, Point d'Evêques* (3).

Qui en ſont ſi épouvantés qu'ils prennent la réſolution de ne plus aller au Parlement. Proteſtation des Evêques.

Ces cris & le tumulte continuant toujours autour de Weſtminſter, douze Evêques épouvantés s'aſſemblerent chez l'Archevêque d'*Yorck*, pour conſulter enſemble ſur ce qu'ils avoient à faire. Ce fut là que par l'avis de ce Prélat, ils réſolurent de n'aller plus au Parlement, & de préſenter au Roi & à la Chambre Haute une „ Proteſtation de nullité contre tous les Actes „ que le Parlement pourroit faire, depuis ce jour-là 27 Décem- „ bre, qu'ils étoient obligés de s'en abſenter, juſqu'à ce qu'ils „ puſſent y revenir avec ſureté & avec honneur.

Il faut remarquer que parmi ces douze Evêques, il s'en trouvoit neuf des treize que la Chambre Baſſe avoit déja accuſés, à cauſe des Canons de la derniere Convocation. Au reſte, il y a beaucoup d'apparence que le Roi ſe perſuada que les Seigneurs prendroient en main la défenſe des Evêques, & que cette affaire pourroit, ſans qu'il s'en mêlât, procurer la diſſolution du Parlement. Delà, la précipitation avec laquelle il envoya la Proteſtation à la Chambre des Pairs, avec ordre de l'inſérer dans leur Regître. Mais les Seigneurs Catholiques s'étant auſſi retirés, ſans pourtant proteſter, le nombre des Partiſans du Roi diminua ſi fort tout d'un coup, que cette Chambre reçut cette Proteſtation, comme une Piece qui tendoit à ſapper les Privileges fondamentaux des Parlemens. C'eſt l'idée qu'elle en donna aux Communes, en la leur communiquant, & en leur faiſant demander une Conférence ſur ce ſujet.

Le Roi envoye aux Seigneurs la Proteſtation des Evêques.

CHARLES I. 1641.

Jugement que les Pairs font de cet Ecrit.

Les Communes accuſent de Haute Trahiſon les Evêques, qui ſont cités & conduits à la Tour.

La Conférence ſe tint, & les Communes n'en eurent pas plutôt reçu le rapport, que, réſoudre d'accuſer les douze Evêques de Haute Trahiſon pour avoir tenté de renverſer les Loix fondamentales des Parlemens, & envoyer cette Accuſation à la Chambre Haute, ne fut preſque qu'une ſeule & même choſe. Sur cela, les douze Evêques furent amenés par l'Huiſſier à la Barre des Seigneurs, & de là envoyés à la Tour (4).

L'empriſonnement des Evêques eſt fatal aux deſſeins du Roi.

Fautes du Roi.

Voilà bien des avantages que ceux qui travailloient à mettre le Roi hors d'état de rétablir le Pouvoir arbitraire, avoient remportés, ou plutôt qu'il leur avoit fourni le moyen de remporter ſur lui. Ce dernier, je veux dire l'Empriſonnement des Evêques, les principaux Ennemis des Presbytériens, ne pouvoit être regardé que comme un coup mortel pour les intérêts du Roi; & néanmoins, il auroit pû s'en relever, ou du moins ſe garantir du dernier des malheurs où il ſe précipita, s'il eût enfin ceſſé de commettre des fautes énormes. Telle fut celle de laiſſer aſſemblés autour de Weſtminſter, pluſieurs Officiers Reformés qui avoient le fougueux *Lunsford* à leur tête, & qui, par leur contenance, ſembloient menacer la Chambre des Communes de quelque inſulte. Telle encore celle d'accepter les offres de ſervice, que les Avocats ou Etudians en Droit des quatre *Inns* (5) allerent le 31 Décembre 1641 lui faire en corps, dans la ſuppoſition que ſa perſonne étoit en danger. Telle fut celle de leur donner ordre de ſe tenir prêts pour le 4 Janvier ſuivant. Telle encore le refus de donner aux Communes la Garde qu'elles lui demanderent; refus qui augmenta leur crainte & leur méfiance, & les obligea de faire porter des armes dans leur Chambre, pour pouvoir ſe défendre en cas de beſoin. Telle enfin, & la plus pernicieuſe de toutes, celle qu'il commit le 3 Janvier 164½, en faiſant porter par ſon Procureur-Général, devant les Seigneurs, une Accuſation de Haute Trahiſon contre un Membre (6) de leur Chambre, & contre cinq de celle des Communes (7).

Articles généraux de cette Accuſation.

Les Articles généraux de cette Accuſation portoient en ſubſtance, „ Que les Accuſés avoient conſpiré de renverſer l'an- „ cien Gouvernement, & d'en établir un à leur fantaiſie: que „ pour exécuter ce Complot, ils avoient par leurs Calomnies „ fait naître de la meſintelligence entre le Roi & ſon Parle- „ ment; travaillé à ſeduire la derniere Armée qui étoit ſur pié; „ invité une Puiſſance étrangere (8) à envahir le Royaume; „ cauſé & encouragé des tumultes contre le Parlement, & con- „ tre le Roi lui-même; & entrepris de renverſer les fondemens „ & l'eſſence des Parlemens". Le Procureur-Général ajouta, que Sa Majeſté ſe reſervoit la faculté de faire des changemens dans l'Accuſation; & requeroit les Seigneurs de s'aſſurer des perſonnes des Accuſés.

Cette démarche du Roi étoit tout à fait irréguliere, parfaitement inutile,

extrêmement dangereuſe.

Il ne laiſſe pas de la pourſuivre, en faiſant mettre le Scellé ſur les Papiers des Accuſés; en faiſant demander de lui remettre les cinq Membres;

Il eſt viſible que *Charles*, emporté par la paſſion de ſe venger de l'empriſonnement de ſes Evêques, ne vit point que cette démarche étoit tout à fait *irréguliere*, puiſque les Seigneurs, pendant que le Parlement eſt aſſemblé, ne ſont point les Juges naturels des Membres de la Chambre Baſſe, ſi elle n'y conſent; & tout à fait *inutile*, puiſqu'il ne pouvoit pas eſpérer que les Communes lui donnaſſent cette ſatisfaction, d'autant plus que l'Accuſation des cinq Membres portoit à plein & à plomb ſur toute la Chambre en corps. En un mot, cette entrepriſe étoit tellement hors de ſaiſon, vû l'état des affaires du Roi, & devoit inévitablement avoir des ſuites ſi ruïneuſes, que les Hiſtoriens les plus dévoués à ce Prince n'ont pû s'empêcher de la blâmer. Cependant il voulut la ſoutenir, à tout prix: c'étoit-là ſon caractere. Pour cet effet, ſans attendre la réſolution des deux Chambres, il envoya d'abord mettre le Scellé aux Cabinets & aux Coffres des Membres accuſés; mais les Communes le firent incontinent enlever, & ordonnerent de mener en priſon ceux qui avoient eu l'audace de ſervir d'inſtrument à cette violation des Privileges du Parlement. Le même jour (9), elles ordonnerent aux cinq Membres de ſe trouver à toutes les ſéances de la Chambre; après s'être excuſées de les livrer au Sergeant d'Armes, qui étoit venu les leur demander de la part de Sa Majeſté.

Le

(1) 11 Janvier 164½.

(2) Ce ſont les propres termes de cet Ordre du Roi, qui étoit ſigné *Ed. Nicholas*. Le Parlement en recouvra l'Original & en fit uſage contre le Roi, qui ne put point le deſavouer.

(3) Mylord *Clarendon* (Tom. II. p. 73.) ajoute, *& point de Seigneurs Papiſtes*. C'eſt que dans ce tems-là, les Pairs Catholiques avoient ſeance au Parlement.

(4) Excepté les Evêques de *Durham* & de *Lichfield*, qui, à cauſe de leur âge, furent remis à la garde de l'Huiſſier.

(5) Les *Inns* ſont des Colleges où un certain nombre d'Avocats, ou d'Etudians en Droit, ſont entretenus.

(6) Le Lord *Kimbolton*. Il étoit l'un des Fils du Comte de *Mancheſter* qui vivoit encore; & il fut lui-même dans la ſuite Comte de *Mancheſter*.

(7) *Denzill Hollis*, *Arthur Aslerig*, *Jean Pym*, *Jean Hambden*, & *Guillaume Strade*. Ils étoient les Chefs & les principaux Directeurs de leur Chambre.

(8) Le Roi entendoit par-là les Ecoſſois, quoiqu'il n'ignorât pas que les deux Chambres les nommoient continuellement *leurs Freres*.

(9) 3 Janvier 164½.

(10) Suivant les dépoſitions des Témoins, ce nombre étoit d'environ cinq cens. Mylord *Clarendon*, toujours favorable, autant qu'il lui eſt poſſible, à *Charles*, dit qu'il n'étoit accompagné que de ſa Garde ordinaire & de quelques Gentilshommes qui l'avoient joint ſur le chemin. Hiſt. des Guerr. Civil. T. 2. p. 103. Trad. Fr.

(11) 8 Janvier 164½.

(12) Jamais Roi d'Angleterre, avant *Charles*, ne s'étoit rendu au Parlement avec une troupe de gens armés, & n'avoit entrepris d'y ſaiſir aucun Membre pour quelque Crime que ce fût.

(13) *Weſtminſter*.

(14) Maiſon de Ville de Londres.

(15) C'eſt-à-dire, les habitans de la Province, en armes.

(16) Jan-

CHARLES I. 164$\frac{1}{2}$.

en allant les demander lui-même à la Chambre, accompagné de gens armés;

Le 4 Janvier, le Roi ſe rendit inopinément à la Chambre, accompagné d'un grand (10) nombre de gens armés & d'Officiers reformés. Mais on fut averti de ſa marche aſſez à tems pour faire retirer les cinq Membres, deſorte que le Roi, après avoir regardé de tous côtés pour voir s'il n'en découvriroit pas quelqu'un, alla ſe placer dans la Chaire de l'Orateur, & fit un Diſcours, où, *en aſſurant la Chambre qu'il n'avoit aucun deſſein d'uſer de force & de violence*, il ne laiſſa pas de dire, qu'il *voyoit bien que les Oiſeaux s'en étoient envolés*; „ mais, ajou„ ta-t-il, ſachez que je veux les avoir, en quelque endroit que „ je les trouve; & je m'attends que vous me les enverrez, dès „ qu'ils ſeront de retour parmi vous. Autrement, je me ver„ rai obligé à prendre d'autres meſures pour les trouver". Il en prit en effet d'autres, auſſi mal digérées que les précédentes, 1. en allant, dès le lendemain 5 Janvier, en perſonne, demander au Conſeil Commun de Londres, qu'il avoit fait aſſembler exprès, de lui livrer les cinq Membres accuſés, qu'*il croyoit*, diſoit-il, *cachés quelque part dans la Ville*. 2. En publiant, trois jours après (11), une Proclamation qui ordonnoit à tous les Magiſtrats & Officiers de Juſtice, d'arrêter ces Perſonnes & de les mener à la Tour. Mais il lui étoit aiſé de prévoir qu'il n'y auroit qui que ce fût d'aſſez hardi pour exécuter cet ordre; & quant à la demande faite au Conſeil Commun, *Charles* ignoroit-il que la Ville de Londres ne lui étoit pas fort affectionnée, & qu'il lui avoit donné tout lieu de ne l'être point? Outre que dans le Diſcours qu'il fit à cette occaſion, il *déclara ſur ſa parole Royale, qu'il étoit réſolu de pourſuivre rigoureuſement les Schiſmatiques*; ne prenant pas garde que la plupart de ceux à qui il parloit, étoient Presbytériens, & Schiſmatiques par conſéquent.

en demandant à la Ville de Londres de les lui livrer, & en publiant une Proclamation contre eux.

Vote que le Roi a violé les Privileges de la Chambre.

Cependant les Communes avoient déja voté, dès le 5 Janvier, que la violation que le Roi venoit de faire de leurs Privileges, étoit d'une telle nature (12), que la Chambre ne pouvoit plus s'aſſembler au même lieu (13), avant que d'avoir reçu une réparation convenable & une Garde pour la mettre en ſureté. C'eſt pourquoi elle réſolut de s'ajourner juſqu'au onzieme de ce même mois, & nomma un Committé de vingt-quatre de ſes Membres pour s'aſſembler durant l'ajournement à *Guildhall* (14), afin d'examiner ce qu'il étoit à propos de faire pour la ſureté du Royaume en général, & des Privileges du Parlement en particulier. Ce Committé travailla ſoigneuſement à prendre des informations de tout ce qui s'étoit paſſé le 4 Janvier. Il ouït des Témoins qui dépoſerent, qu'ils avoient entendu tenir au Capitaine *Hyde*, & à quelques Officiers qui accompagnoient le Roi, certains diſcours qui faiſoient comprendre qu'ils n'attendoient qu'un ſignal pour ſe jetter ſur les Membres de la Chambre des Communes. Sur quoi il fut réſolu, que les Shérifs de Londres & de Weſtminſter aſſembleroient le *Poſſe Comitatus* (15), pour reconduire le Committé au Parlement, le jour que la Chambre ſe raſſembleroit. Mais les Bateliers s'étant offerts pour garder le Committé, s'il alloit au Parlement par eau, leur offre fut acceptée; & le 11 Janvier, les Communes s'étant aſſemblées à Weſtminſter, le Committé des vingt-quatre s'y rendit, eſcorté d'un très grand nombre de bateaux remplis de Bateliers & d'autre Peuple, pendant que les Milices de Londres, ſous les armes, traverſoient la Ville pour l'eſcorter auſſi par terre.

Committé des Communes qui doit s'aſſembler dans la Cité.

Dépoſition ſur le deſſein du Roi lorſqu'il alla avec des gens armés à la Chambre des Communes.

Le Roi quitte Londres.

Le Roi, dans la crainte de recevoir quelque affront de la part de la populace, ſe retira à *Hamptoncourt*, & deux jours après à *Windſor*. Ce fut alors qu'ouvrant les yeux ſur l'imprudence de ſes dernieres démarches, il chercha à les réparer. Dans cette vue, il envoya coup ſur coup trois Meſſages aux deux Chambres. Par le prémier (16), il ſe déſiſta de ſes Procédures précédentes contre les ſix Membres accuſés, *puiſqu'on doutoit*, diſoit-il, *qu'elles fuſſent conformes aux Privileges du Parlement*. Par le ſecond (17), il proteſta, que dans ces Procédures il n'avoit eu aucune intention de violer les Privileges du Parlement, & qu'il étoit prêt à prendre tous les moyens convenables pour les maintenir. Par le troiſieme, il ſe déſiſta de toute pourſuite contre les Accuſés; offrant en même tems, d'accorder un Pardon général, conçu dans les termes que les deux Chambres le voudroient. Mais tout cela fut inutile, même auprès de ceux qui juſqu'alors avoient conſervé quelque bonne volonté pour le Roi, & qui n'avoient pu ſe déterminer par les motifs de crainte & de défiance qu'il avoit donnés, à diminuer ſon Pouvoir, ni à faire la moindre altération à la conſtitution du Gouvernement. Mais l'Accuſation des ſix Membres portant ſur tout le Parlement en corps, montra manifeſtement le jugement que le Roi faiſoit des actions de l'une & de l'autre Chambre, & l'on ne douta preſque plus qu'il ne penſât à ſe venger de tous ceux qui avoient donné leurs voix pour les Actes des Parlemens Triennaux; pour l'Acte qui attribuoit au préſent Parlement le droit de ne pouvoir être ni diſſous, ni prorogé, que de ſon propre conſentement, puiſque c'étoit changer la nature des Parlemens; pour le don de trois cens mille livres ſterling fait à l'Armée Ecoſſoiſe, comme une récompenſe de ſon entrée & de ſon ſéjour en Angleterre. Enfin ceux qui juſqu'alors avoient cru, que le Roi, revenu, détrompé de ſon ancien Syſtême, ne chercheroit plus à domter le Parlement & la Nation par la force & par la violence, ne douterent plus qu'il n'eût réſolu de perdre ceux qui ſembloient eux-mêmes réſolus d'employer la force contre la force, en ne ſe mettant point en peine de reprimer les attroupemens, en ſe muniſſant d'armes, & en ſe donnant une Garde. Mais encore un coup, ſi c'étoient des Crimes de Lèze Majeſté, les ſix Membres accuſés n'en étoient pas plus coupables que tout le Parlement, & que la Chambre des Communes en particulier.

Meſſages qu'il envoye au Parlement.

CHARLES I. 164$\frac{1}{2}$.

Effet que produit ſur tout le Parlement l'Accuſation portée par le Roi contre les ſix Membres.

Réſolution générale de borner le pouvoir du Roi.

Auſſi ne fut-il plus queſtion d'examiner s'il falloit borner le pouvoir du Roi, mais de déliberer juſqu'à quel point ce pouvoir devoit être borné. Ce ne fut donc plus le deſſein ſecret de quelques Chefs de Parti, mais celui de tous les Membres de l'une & de l'autre Chambre; le petit nombre de ceux qui ſouhaitoient encore de rendre ſervice au Roi, ayant jugé qu'il étoit deſormais plus ſûr pour eux, ou de s'abſenter du Parlement, ou de garder un profond ſilence. Ainſi la diminution du pouvoir du Roi fut ouvertement réſolue (18) ſans aucune oppoſition, mais on ne détermina point le degré de cette diminution, ſans doute pour éviter des débats qui auroient pu faire naître des diviſions & échouer le projet.

Le Roi tâche de ſe ſaiſir des trois plus fortes Places du Royaume.

De ſon côté, *Charles* vit bien qu'il étoit tems qu'il prît des précautions pour pouvoir non ſeulement diſputer le terrein à ſes Ennemis, mais même les détruire; la maniere dont ils s'y prenoient, ne lui laiſſant, diſoit-il, point de milieu entre devenir eſclave, ou ſe rendre maître abſolu. C'eſt ainſi qu'il concevoit la néceſſité où l'on vouloit le reduire de gouverner ſelon les Loix. C'eſt ce qui lui fit entreprendre de ſe ſaiſir de *Hull*, de *Portsmouth*, & de la *Tour*. Le Comte de *Clarendon* avoue franchement l'entrepriſe ſur *Portsmouth* & ſur *Hull*, ſans rien dire de la *Tour*, & il convient que le Parlement en prit un juſte ſujet de ſe défier de plus en plus des intentions du Roi. L'entrepriſe manqua: ſi elle eût réuſſi, *Charles* auroit eu à ſa diſpoſition les trois principales Places, & tous les Magaſins (19) du Royaume, ce qui l'auroit mis en état de ſubjuguer le Parlement.

Il remet pluſieurs joyaux de la Couronne à la Reine, pour les employer à acheter des Armes, &c.

Ce mauvais ſuccès ne lui fit point abandonner le deſſein de rétablir ſon autorité par la force. Au deſeſpoir d'avoir échoué, il prit, pour pallier ces démarches, le parti de les nier formellement, & de les traiter d'imputation auſſi fauſſe que malicieuſe; & cependant il envoya la Reine en Hollande, ſous prétexte d'y conduire la Princeſſe *Marie* au Prince ſon Epoux (20), & lui mit en main pluſieurs joyaux de la Couronne pour acheter ſecretement des Armes & des Munitions. Mais il faut revenir ſur nos pas, pour voir quelques-unes des principales choſes qui ſe paſſerent avant qu'on en vînt de part & d'autre à une Guerre ouverte & déclarée.

Aſſemblée d'Officiers à Kingſton.

Pendant que l'affaire des Membres accuſés étoit dans ſa plus grande chaleur, le Parlement fut averti que le Lord *Digby* étoit à *Kingſton* ſur la Tamiſe, avec environ deux cens Officiers tous à cheval (21). Sur cet avis, les deux Chambres ordonnerent aux Shérifs des Provinces voiſines d'aſſembler des Forces pour s'oppoſer à ceux qui voudroient entreprendre de troubler la Paix. En même tems, les Seigneurs envoyerent au Lord *Digby* un Ordre exprès de venir reprendre ſa place dans la Chambre. Mais il trouva plus à propos de ſe retirer hors du Royaume, & il fit ſagement; car on étoit déja informé que c'étoit lui qui avoit porté le Roi à accuſer de trahiſon les ſix Membres; & les Communes étoient irritées contre lui, à cauſe du Diſcours qu'il avoit fait au mois d'Avril 1641, dans leur Chambre (22), pour s'oppoſer au Bill d'*Attainder*, porté contre le Comte de *Strafford*: deſorte qu'il ne falloit que le moindre prétexte

(16) 12 Janvier.

(17) 14 Janvier.

(18) Il faut voir ſur ce ſujet un Diſcours que Mr. *Pym* fit aux Seigneurs dans une Conférence, & y joindre les Remarques de Mr. *de Rapin*, T. 8. p. 210--220. Mais tout cela eſt trop long pour être rapporté ici.

(19) Il y avoit dans le ſeul Magaſin de *Hull* des armes pour ſeize mille hommes. Le Roi y avoit fait porter lui-même ces armes, lorſqu'il eut réſolu de faire la Guerre d'Ecoſſe.

(20) *Guillaume II.* Prince d'Orange, qui n'avoit que 15 à 16 ans. Il étoit Fils de *Frederic Henri*, qui vivoit encore. Ce Mariage s'étoit fait à Whitehall, le 2 Mai 1641, & avoit été célebré avec plus de magnificence qu'il ne ſembloit convenir à des tems ſi fâcheux pour la Cour; entre la condamnation du Comte de *Strafford*, & ſon ſupplice qui la ſuivit de près. La Princeſſe n'avoit que douze ans. Voy. *de Larrey*, T. 4. p. 172.

(21) Mylord *Clarendon*, ib. T. 2. p. 104. dit que tout Londres ſavoit que le Lord *Digby* s'étoit déja retiré en Zélande, & que les Communes ne le chargerent de l'armement fait à *Kingſton*, que ſur la dépoſition de quelques témoins, dont l'Hiſtorien de *Charles I.* fait ſentir que la foi devoit être ſuſpecte. Ces mêmes témoins nommerent *Lunsford*; contre qui cependant il ne fut fait aucune pourſuite. Il eſt vrai que la Chambre laiſſa tomber cette affaire.

(22) Lorſque les Communes porterent ce Bill de Conviction contre le Comte de *Strafford*, le Lord *Digby* étoit Membre de leur Chambre. Mais le Roi l'en tira, en l'appellant le 10 Juin 1641 à la Chambre Haute, pour le mettre à couvert de leur reſſentiment. Ce Seigneur étoit Fils du Comte de *Briſtol*, que le Roi & le Duc de *Buckingham* avoient ſi fort perſécuté; & il s'étoit diſtingué dans les précédens Parlemens, par ſon zèle pour la réparation des Griefs. Il avoit même, dit un bon Hiſtorien, été un des plus échauffés contre le Comte de *Strafford*, pendant le cours des Procedures: mais,

CHARLES I. 164$\frac{1}{2}$.

texte pour lui faire éprouver leur reſſentiment.

Ordre des deux Chambres au Colonel Goring, de ne laiſſer entrer aucunes Troupes, &c. dans Portsmouth.

Pour mieux inculquer au Peuple le deſſein que le Roi avoit formé ſur *Portsmouth*, les Communes firent grand bruit de l'affaire de *Kingſton*; & les deux Chambres envoyerent ordre au Colonel *Goring* de ne laiſſer entrer dans **Portsmouth** dont il étoit Gouverneur, ni Troupes, ni qui que ce fût, ſans un Commandement de Sa Majeſté, approuvé & expreſſément notifié par le Parlement. Outre cela, elles firent entrer un bon nombre de Milices de la Province d'*Torck* dans **Hull**, dont elles donnerent le Gouvernement au Chevalier **Hotham** Membre des Communes, avec le même ordre qui avoit été envoyé au Gouverneur de **Portsmouth**. Enfin le Parlement défendit au Comte de **Newport**, Grand-Maître de l'Artillerie, & au Lieutenant de la Tour, de laiſſer ſortir de cette Place aucune piece de Canon, ni aucunes Munitions; & enjoignit aux Shérifs de Londres & de Middleſex de la tenir inveſtie, pour empêcher que rien n'en ſortît. C'eſt ainſi que *Charles* réduiſoit les deux Chambres à la néceſſité de faire des actes de Souveraineté. Ainſi la meſintelligence & la défiance alloient tous les jours en augmentant des deux côtés, & tout ſe préparoit à une rupture.

Ordre du Parlement au Grand-Maître de l'Artillerie, &c. La Tour eſt inveſtie.

Le Roi paſſe le Bill pour exclure les Evêques du Parlement, & le Bill de la levée des Soldats en faveur des Communes.

De tous ces actes de Pouvoir Souverain, aucun ne fut ſi ſenſible au Roi que celui qui lui ôtoit l'eſpérance de s'aſſurer de **Hull**. Il fit les plus grands efforts pour parer ce coup, juſqu'à paſſer le Bill (1) qui excluoit les Evêques du Parlement; & en même tems celui qui attribuoit aux Communes le droit de lever des Soldats par voie de contrainte: mais quoiqu'il accompagnât ce conſentement du Meſſage le plus gracieux, les deux Chambres ſe contenterent de l'en remercier, ſans rien perdre de leur méfiance, & ſans diminuer leur attention à conſerver **Hull**, & à ſe procurer de nouveaux moyens ſoit de ſe défendre ſoit d'attaquer, lorſqu'on en ſeroit venu à une guerre ouverte, qu'il ne ſembloit preſque plus poſſible d'éviter. Dans cet eſprit, l'offre que le Roi leur fit de paſſer lui-même en Irlande, pour y aller faire la guerre aux Rebelles, ne ſervit qu'à fortifier leurs ſoupçons qu'il étoit d'intelligence avec eux; & *Pym* oſa, à cette occaſion, l'en accuſer, ſans aucun ménagement, dans un long Diſcours que Mr. *de Rapin* rapporte tout entier, & que doivent lire ceux qui veulent voir par quels degrés les Communes avoient tâché juſqu'alors de parvenir à leur but, & les démarches qu'elles firent dans la ſuite pour conſommer leur entrepriſe; ces démarches étant aſſez diſtinctement inſinuées dans ce Diſcours.

L'offre qu'il fait d'aller lui-même ſoumettre l'Irlande lui reuſſit mal. Diſcours de Mr. Pym à cette occaſion.

Dont les Communes le remercient, & dont le Roi demande ſatisfaction.

La Chambre des Communes fut ſi charmée du Diſcours de Mr. *Pym*, qu'elle l'en fit remercier par l'Orateur, avec priere de le faire imprimer, afin qu'il fût répandu dans le Public. Mais le Roi en fut extrêmement choqué; & il demanda par un Meſſage, que la Chambre lui en fît une réparation authentique, & particulierement de ce que Mr. *Pym* avoit dit ſur les Paſſeports que Sa Majeſté avoit donnés à pluſieurs Officiers pour aller en Irlande. Voici les propres termes de Mr. *Pym*. *Après que nous* (2) *eumes fait fermer les Ports, on a ſouffert que pluſieurs des principaux Rebelles, qui ſont préſentement à leur tête, paſſaſſent en Irlande, par des Ordres immédiats de Sa Majeſté.* La Chambre répondit, que bien loin que ce fût *une noire calomnie*, on avoit des preuves démonſtratives du Fait. Elle nomma pluſieurs de ces Officiers, marqua la date des Paſſeports, & ajouta qu'ils ſervoient à pluſieurs perſonnes à la fois, par le moyen de cette Clauſe d'extenſion que Sa Majeſté y avoit miſe, en ces termes, *Pour un tel, & pour quatre autres; pour un tel & ſa compagnie.* Ce que le Roi repliqua ne le juſtifia point; & les Communes ne trouverent pas à propos de lui répondre davantage.

Mais ne l'obtient point.

Ordonnance & Requête du Parlement touchant la Milice.

Après le conſentement que le Roi avoit donné au Bill qui concernoit la Milice, les deux Chambres ne douterent nullement qu'il n'eût réſolu d'en donner le commandement à ceux qu'elles lui recommanderoient. C'eſt pourquoi, elles firent incontinent préparer un Projet d'Ordonnance pour le Reglement de ces Troupes, avec les noms des Commandans dans chaque Province, écrits ſur un papier ſéparé. L'Ordonnance & la Nomination furent préſentées à Sa Majeſté, jointes à une Requête pour lui demander ſon approbation.

Seconde Requête ſur le même ſujet.

La réponſe du Roi ayant donné tout lieu aux deux Chambres de croire qu'il ne cherchoit qu'à les amuſer, & de craindre qu'il n'eût formé quelque deſſein ſecret dont il vouloit voir l'exécution avant que de regler la Milice, elles lui préſenterent une ſeconde Requête (3), où elles lui expoſerent, dans les termes les plus preſſans, que cette affaire ne pouvoit ſouffrir aucun délai; qu'elles étoient tous les jours ſollicitées par des Requêtes de diverſes Provinces, de la mettre en exécution; que quelques autres Provinces l'avoient déja fait d'elles-mêmes; & qu'enfin, ſi Sa Majeſté ne pouvoit pas concourir dans cette occaſion avec ſon Parlement, les deux Chambres ſe croyoient autoriſées par toutes les Loix Divines & Humaines à paſſer à l'exécution du Reglement qui lui avoit été préſenté.

CHARLES I. 164$\frac{1}{2}$.

Réponſe vague du Roi à cette ſeconde Requête.

Le Roi répondit à cette derniere Requête, le 28 Février, & chercha d'autres détours, pour amuſer le Parlement, ſans déclarer néanmoins ouvertement, que ſon intention étoit de refuſer l'approbation que les Chambres lui demandoient, quoique les moins clairvoyans puſſent facilement s'en appercevoir par les conditions & les reſtrictions qu'il mettoit à ſon prémier conſentement.

Troiſieme Requête du Parlement touchant la Milice.

Le Parlement inſiſta, le 1. Mars 164$\frac{1}{2}$, par une troiſieme Requête, & proteſta, que *ſi Sa Majeſté perſiſtoit dans ſon refus, les deux Chambres ſeroient forcées de diſpoſer de la Milice, & qu'elles avoient abſolument réſolu de le faire inceſſamment*, **pour** *la ſureté de ſa Perſonne, & pour celle du Royaume.* „ Nous „ vous ſupplions, *continuoient-elles*, que pour cette même ſu„ reté, & afin qu'on puiſſe plus promptement expédier les affai„ res, il vous plaiſe de faire votre réſidence en quelque lieu pro„ che de Londres & de votre Parlement (4), & de ne pas vous „ retirer dans des lieux éloignés, ce qui ne peut cauſer que de „ très grands malheurs.

Réponſe du Roi.

Le 2 Mars, le Roi répondit; qu'il n'avoit rien à changer à la réponſe qu'il avoit déja faite au Parlement touchant la Milice: & que quant à ſa réſidence proche de Londres, il ſouhaiteroit n'avoir eu aucune raiſon de s'abſenter de Whitehall. *Demandez-vous à vous-mêmes*, dit-il, *ſi je n'ai pas eu raiſon de m'en éloigner*, &c.

Votes des Communes ſur cette Réponſe.

Les Communes voterent que cette Réponſe du Roi étoit un refus d'accorder les juſtes demandes des deux Chambres touchant la Milice; que ce refus étoit d'une dangereuſe conſéquence, & mettroit la paix & la ſureté publique en danger, à moins qu'on n'y appliquât quelque remede par la ſageſſe & par l'autorité du Parlement; que ſi Sa Majeſté alloit faire ſa réſidence en quelque endroit éloigné du Parlement, il expoſeroit le Royaume à de grands dangers, & porteroit un grand préjudice aux délibérations des deux Chambres, &c. Le même jour, les Communes réſolurent, que le Royaume ſeroit mis en état de défenſe, de la maniere dont les deux Chambres étoient convenues; & en conſéquence de cette Réſolution, le Parlement publia, le 5 Mars, l'Ordonnance pour l'établiſſement de la Milice, en ces termes:

Ordonnance du Parlement pour établir la Milice.

D'autant qu'il y a eu, depuis peu, un deſſein très deſeſpéré, contre la Chambre des Communes, & que nous avons lieu de croire que c'étoit un des conſeils ſanguinaires des Papiſtes, & autres gens mal intentionnés qui ont déja excité une rebellion en Irlande: Que d'ailleurs par diverſes découvertes que nous avons faites, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que ces mêmes gens ne veuillent pas ſe contenter d'exciter de pareils ſoulevemens & une ſemblable rebellion dans ce Royaume, & qu'ils ont encore deſſein de les fortifier par des Troupes étrangeres; il eſt ordonné pour la ſureté du Roi & du Royaume, dans ce preſſant danger, par l'autorité du Parlement, que Henri *Comte de* Holland *ſera Lieutenant dans la Province de* Berks, Olivier *Comte de* Bullingbrook *dans la Province de* Bedford, *&c.* . . . . *& que tous ces Lieutenans reſpectivement auront pouvoir d'aſſembler les Sujets de Sa Majeſté, chacun dans le lieu qui lui eſt aſſigné, propres à porter les armes, de les exercer, de les pourvoir d'armes, de les paſſer en revûe; qu'ils pourront nommer des perſonnes de qualité, pour commander ſous eux leſdites Milices, en qualité de Sous-Lieutenans*, &c.

Il eſt auſſi ordonné, que le Chevalier Jean Gayne, *le Chevalier* George Garet, *&c. avec les Sieurs* . . . . . *Citoyens de Londres, auront le même pouvoir dans Londres, que les Lieutenans dans les Provinces, excepté la nomination des Sous-Lieutenans. Que ceux qui leur deſobéiront, en ſeront reſponſables au Parlement, & non ailleurs. Que le pouvoir ci-deſſus continuera auſſi longtems qu'il ſera déclaré & ordonné par les deux Chambres, & non pas plus longtems*, &c.

Déclaration ou Replique du Parlement préſentée au Roi. Quatre juſtes ſujets de crainte & de ſoupçon allegués par le Parlement, avec les preuves, &c.

Le 9 Mars, le Roi étant à *Newmarket*, les deux Chambres lui firent préſenter une Déclaration, qui ſervoit de Replique à la Réponſe qu'il avoit faite à leur derniere Requête. I. Le Roi avoit traité leurs craintes & leurs ſoupçons de n'avoir aucun juſte fondement, & les deux Chambres s'attachent à lui montrer dans un grand détail, que le fondement n'en eſt que trop réel. Pour cet effet, elles lui retracent ce qui a été rapporté ou indiqué dans cet Extrait: (A) Touchant le deſſein de changer la Religion dans les trois Royaumes, deſſein formé & pourſuivi pendant pluſieurs années par ceux qui ont eu le plus de pouvoir auprès de Sa Majeſté: (B) Touchant les diverſes preuves que le Parlement avoit recouvrées que la Guerre d'Ecoſſe avoit été excitée à cette intention, & fomentée par des Papiſtes, & par des amis du Papiſme: (C) Par les diverſes preuves verbales & litérales que la Rebellion d'Irlande a été complotée en Angleterre, & que les Papiſtes d'Angleterre devoient ſe ſoulever dans le même tems. Ici le Parlement cite la dépoſition d'*O-Conelly*, l'information du Miniſtre *Cole*, la Lettre de *Triſtan Whitecombe*, le témoignage de *Thomas Crant*, &c.

la

ſoit qu'il n'eût pas eu deſſein d'aller juſqu'au ſang, ſoit qu'il ſe fût laiſſé gagner par le Roi, il changea tout à coup, & il employa toute ſon éloquence pour montrer l'inſuffiſance des Preuves ſur leſquelles on fondoit la condamnation de ce Seigneur. Il alla même juſques à dire, que de le faire périr de cette maniere, c'étoit un véritable meurtre. Ce Dicours fut fort mal reçu; & quoique la Chambre ne parût pas d'abord y faire beaucoup d'attention, elle ne laiſſa pas dans la ſuite d'ordonner qu'il ſeroit brulé publiquement par la main du Bourreau.

(1) Dans le mois de Février 164$\frac{1}{2}$.

(2) C'eſt-à-dire, les deux Chambres.

(3) Le 22 Février 164$\frac{1}{2}$.

(4) Le

CHARLES I. 1641/2.

la Déclaration de la Nobleſſe du *Pale* Anglois, par laquelle ils traitent le Parlement d'Angleterre de *Faction Puritaine*, & s'engagent à ſe joindre à l'Armée Irlandoiſe, ou à quelqu'autre que ce ſoit, pour rétablir, *diſent-ils*, le Roi, qu'ils ſuppoſent dépouillé de ſes Prerogatives par cette Faction. De plus, le Parlement cite une Lettre du Comte *Roſetti*, Nonce du Pape auprès de la Reine, écrite à un Prêtre de la Province de Lancaſtre ſur le deſſein de changer la Religion du Royaume, à quoi l'on travailloit ſous le nom de *la pieuſe intention de la Reine;* & pour la réuſſite duquel ce Nonce avoit ordonné à tous les Papiſtes Anglois, de jeûner une fois la ſemaine, & de faire des prieres extraordinaires. Enſuite le Parlement ramene l'Accuſation *fauſſe & ſcandaleuſe*, portée au Parlement contre le Lord *Kimbolton* & cinq Membres des Communes, par ordre du Roi, ſoutenue par lui-même en perſonne dans le Conſeil Commun de Londres; *Accuſation*, dit le Parlement, en parlant directement au Roi, *que Votre Majeſté avoit deſſein de pouſſer, comme il parut par la demande qu'elle en fit aux Communes, d'une maniere ſi violente & ſi terrible, que toutes les autres violations des Privileges du Parlement, faites par vous-même, ou par aucun de vos Prédéceſſeurs, ne ſont rien en comparaiſon. Et quelle que fût l'intention de Votre Majeſté, il n'eſt que trop certain, que quelques-uns de ceux qui vous accompagnoient, découvrirent la réſolution où ils étoient de maſſacrer tous les Membres des Communes, ſi, par la grace de Dieu, l'abſence des Membres accuſés n'avoit pas empêché de donner le ſignal de ce ſanguinaire deſſein.* (D) Enfin le Parlement, pour montrer combien ſes craintes & ſa défiance ſont bien fondées, allegue que Sa Majeſté a déja levé des Troupes dans le Royaume, qu'on travaille à en lever d'autres, & même à en faire venir d'étrangeres; que le Lord *Digby*, qui avoit paru en armes à *Kingſton*, a écrit de l'endroit où il s'eſt enfui, des Lettres qui ont été interceptées, par leſquelles il marque à la Reine, qu'il eſt en état de rendre de grands ſervices; ſur quoi il demande les inſtructions du Roi, à qui il conſeille de ſe retirer dans quelque Place forte, & d'emmener le Prince avec lui, &c.

Le Parlement rappelle au Roi la fauſſeté reconnue de l'Accuſation contre ſix Membres.

Premiere Réponſe du Parlement à l'Interpellation de *mettre la main ſur la conſcience*, ſi le Roi n'avoit pas ſujet de ſoupçonner les deux Chambres de mauvais deſſeins contre ſa perſonne, &c.

II. Le Roi avoit répondu aux deux Chambres, *de mettre la main ſur la conſcience, & de ſe demander à elles-mêmes, s'il n'avoit pas lieu de concevoir des ſoupçons & des craintes, & de ſe tenir éloigné de ſon Parlement.* C'eſt à ſe laver de cette Accuſation vague, que le Parlement employe la ſeconde Partie de ſa Déclaration.

Et d'abord, le Parlement dit, qu'il regarde cette Accuſation comme la plus grande violation qu'on puiſſe concevoir de ſes Privileges, comme la plus terrible miſere qui puiſſe tomber ſur la perſonne de Sa Majeſté, comme la plus méchante imputation contre les deux Chambres, comme le renverſement total de tous les fondemens de la ſureté & de l'honneur du Royaume, & de l'eſſence même du Parlement, puiſque le Roi agit comme s'il étoit privé de la fidelité des deux Chambres, & que les deux Chambres ſont privées de ſa protection, deux choſes qui ſont les liens mutuels & les ſupports du Gouvernement & de la Sujettion.

Seconde Réponſe des deux Chambres à l'Interpellation du Roi.

Immédiatement après cela, les deux Chambres déclarent à Sa Majeſté, qu'*elles ont mis*, ſelon ſon exhortation, *la main ſur leurs conſciences*, & qu'après s'être bien examinées & *interrogées*, après avoir *épluché leurs penſées*, *leurs deſirs*, *leurs actions*, elles n'ont rien trouvé qui puiſſe lui donner un juſte ſujet de s'éloigner de Whitehall, & de s'abſenter de ſon Parlement.

Les Chambres prient le Roi de leur déclarer les fondemens de ſon Accuſation contre elles, & lui en promettent une ſatisfaction convenable.

Elles prient enſuite Sa Majeſté de leur faire connoitre les fondemens particuliers de ſon Accuſation, & lui promettent une ſatisfaction convenable. *Mais comment pouvons-nous eſpérer de vous ſatisfaire*, lui diſent-elles, *puiſque ce que vous avez crû véritable, étant produit devant nous, s'eſt trouvé faux; & néanmoins, Votre Majeſté ne veut ni punir, ni nommer ceux qui vous ont abuſé; & qu'au contraire vous continuez à concevoir de nouvelles craintes & de nouveaux ſoupçons ſur des fondemens incertains, pendant que vous nous laiſſez dans l'impoſſibilité de nous juſtifier ſur aucun point particulier?*

On leur a toujours caché les noms de leurs Accuſateurs qui demeurant impunis, ſont toujours prêts à inventer de nouvelles calomnies.

Pour preuve de ce que les Chambres viennent d'avancer, elles produiſent trois deſſeins dont elles ont été fauſſement accuſées, ſans que le Roi ait daigné accorder à leurs très humbles & très inſtantes prieres, de nommer, ou de punir les Auteurs de ces Calomnies; en ſorte qu'ils ſont toujours en état, & ſans doute toujours prêts à en inventer de nouvelles; & il ſeroit étonnant qu'ils ne le fiſſent point, ſe voyant non ſeulement impunis, mais protégés, favoriſés.

Concluſion de la Declaration du Parlement. Importance des deux Parties de cette Concluſion.

III. Enfin, les deux Chambres concluent; (A) Qu'il plaiſe au Roi d'éloigner de ſa Perſonne ces mauvais Conſeillers, qui ſont les Auteurs de tous les maux; (B) De faire ſa réſidence, avec le Prince, proche de Londres & du Parlement.

Et pour faire voir l'importance & la néceſſité abſolue de ces deux Articles, & particulierement du ſecond, elles ajoutent à leur Déclaration, par voie de ſupplément, cinq Raiſons, qui paroiſſent pour le moins très plauſibles, & par cela même très propres à faire impreſſion ſur le Peuple, que le Roi & le Parlement avoient chacun tant d'intérêt de ſe rendre favorable. C'eſt auſſi proprement à cela que tendoient tant de Diſcours, d'Adreſſes, de Déclarations, de Meſſages, de Réponſes, de Repliques de part & d'autre. Mais le Parlement avoit cet avantage, que le Roi qui vouloit perſuader qu'il gouverneroit à l'avenir ſelon les Loix, & qu'il ne violeroit plus les Droits & les Privileges de ſon Royaume, ne donnoit d'autres aſſurances de la ſincérité de ſes intentions, que celles qu'il avoit déja tant de fois & ſi ſolemnellement données, & jamais exécutées pendant qu'il avoit eu le pouvoir de n'en faire aucun cas. D'où l'on concluoit généralement, qu'il devoit ſe dépouiller de ce qui l'avoit mis en état de fauſſer ainſi tous les engagemens de cette nature, depuis ſon avenement à la Couronne juſqu'à cette heure; d'autant plus que diverſes démarches qu'il avoit faites depuis la tenue du préſent Parlement, & celles qu'il faiſoit encore tous les jours, montroient bien qu'il n'avoit point abandonné ſes prémiers principes, & que ſon ancien Syſtême lui tenoit toujours fort au cœur. Témoin, ajoutoit-on, le Bill de la Milice. Il l'a paſſé, purement & ſimplement; il a aſſuré par un Meſſage envoyé aux deux Chambres, qu'*il le paſſoit pour la ſatisfaction de ſon Peuple, & pour faire voir qu'il ne ſouhaitoit rien avec tant de paſſion que de trouver quelque moyen pour appaiſer les troubles du Royaume;* après quoi, il met tout en uſage pour éluder ce conſentement, ce qui fait perdre tout le bien qui en doit revenir au Public; & enfin, lorſqu'un des Députés des deux Chambres (5) lui demande, „ s'il ne voudroit point accorder la Milice au Parlement, du moins pour un tems limité", *Non*, répond le Roi, *par Dieu*, *non pas pour une heure*. Tant il y a de fonds à faire ſur ce qu'il promet!

Avantage du Parlement ſur le Roi.

Conſéquences que l'on tiroit contre le Roi, & leur fondement.

Réponſe inconſiderée du Roi.

Il refuſe de retourner à Whitehall.

Il va à Yorck.

Le Roi, bien loin d'accorder aux deux Chambres la demande qu'elles lui faiſoient avec tant d'inſtances de revenir à Whitehall, les informa le 15 Mars, que ſon deſſein étoit d'aller réſider quelque tems à Yorck, où il voulut même dans la ſuite tranſporter les Cours de Juſtice de Weſtminſter.

Proclamation contre les Papiſtes Recuſans.

Le 16, le Roi étant en chemin pour ſe rendre à *Yorck*, publia une Proclamation qui ordonnoit d'exécuter les Loix contre les Papiſtes Recuſans. Proclamation peu néceſſaire, & qui ne ſervoit qu'à faire voir, que juſqu'alors, ces Loix avoient été mal exécutées.

Déclaration ou Réponſe du Roi à la Déclaration du Parlement.

Quelques jours après, il envoya aux deux Chambres une Déclaration (6), en réponſe à la leur du 9 Mars 1641/2. Nous ne croyons pas pouvoir mieux mettre le Lecteur en état de juger de cette longue Réponſe, qu'en lui communiquant les Remarques que Mr. *de Rapin* a placées à la ſuite de chacun des Articles qu'elle contient.

1. Sur le deſſein de changer la Religion favoriſé par le Roi.

Remarque 1. „ Cet Article de la Réponſe du Roi paroit extrêmement foible. Car le Parlement ayant marqué, dans ſa „ Déclaration, les raiſons qui lui faiſoient croire qu'il y avoit „ un deſſein formé de changer la Religion en Angleterre, & „ que le Roi en favoriſoit les Auteurs, le Roi n'y répond que „ par des généralités.

2. Sur le deſſein du Roi en faiſant la Guerre à l'Ecoſſe.

Remarque 2. „ On voit bien que le Roi veut éviter d'entrer „ dans aucun détail ſur ce qui regarde la Guerre d'Ecoſſe, quoi- „ qu'il auroit bien pû ſe défendre, ſans violer la paix entre les „ deux Royaumes, ni l'Acte d'oubli.

3. Sur les ſoupçons contre le Roi, par rapport à la rebellion d'Irlande.

Remarque 3. „ Le Roi continue à ſe défendre des ſoupçons „ qu'on avoit conçus contre lui par rapport à l'Irlande, par „ des généralités & par ſon propre témoignage. Mais ces preu- „ ves tirées de ſes paroles, & de ſes démonſtrations extérieures, „ ne ſuffiſoient pas. Le Parlement ne l'accuſoit pas d'avoir „ manqué à témoigner du zèle pour la reduction de l'Irlande, „ mais d'en avoir manqué effectivement.

4. Sur le deſſein de ſeduire l'Armée & de la faire marcher à Londres contre le Parlement.

Remarque 4. „ Le Roi avoit eu certainement connoiſſance „ de tout le détail de la Conſpiration (faite pour faire agir l'Ar- „ mée contre le Parlement); mais le Roi ſe borne ici adroite- „ ment à nier qu'il eût eu aucune connoiſſance d'aucune réſo- „ lution, ce qui eſt très vrai, parce qu'effectivement il n'y eut „ point de réſolution priſe (7). Mais cela n'empêchoit pas qu'il „ n'eût eu connoiſſance du deſſein général de gagner l'Armée, „ de quoi il ne parle pas.

5. Sur la Requête préſentée au Roi au ſujet de la Conſpiration, & ſur la fuite de Jermyn.

Remarque 5. „ Il faut s'en rapporter au témoignage du Roi „ (ſur la Requête qui lui fut préſentée au ſujet du complot de „ faire marcher l'Armée à Londres, &c.) pour croire que cet- „ te Requête ne contenoit rien de préjudiciable au Parle- „ ment. Quant à *Jermyn*, (l'un des Conjurés) il eſt certain „ qu'il paſſa la Mer ſur un Ordre du Roi. Il peut ſe faire que „ le Roi avoit fait expédier cet Ordre, avant que d'avoir reçu „ la Requête du Parlement" (pour prier le Roi d'empêcher que ſes Domeſtiques ne s'éloignaſſent) „ mais le Parlement prétendoit que cet Ordre étoit antidaté.

6. Sur la Reponſe

Remarque 6. „ Le Roi ſe trompoit beaucoup, en s'imaginant „ que

(4) Le Roi étoit alors à *Theobalds* dans la Province d'Yorck. Mr. *de Rapin* remarque, que la crainte que l'éloignement du Roi ne couvrît quelque deſſein caché, n'étoit pas ſans fondement, comme la ſuite le fit bien voir.

(5) C'etoit le Comte de *Pembrook*, qui, le jour précédent, avoit conjointement avec les autres Députés des deux Chambres, préſenté au Roi la Déclaration du Parlement, & étoit venu en recevoir la réponſe par écrit, en attendant que Sa Majeſté en fît une plus particuliere & plus détaillée.

(6) Sans date.

(7) Les Conjurés n'eurent pas le tems d'en prendre, le Complot ayant été découvert.

Charles I. 1641. du Roi par rapport à l'Ordonnance de la Milice.

„ que ſes ſimples proteſtations étoient capables de convaincre le „ Parlement de la ſincérité de ſes intentions. La Déclaration „ même à laquelle il répondoit, pouvoit le convaincre du con- „ traire, puiſqu'il y étoit dit en termes formels, qu'on ne ſe „ fioit point à ſes paroles.

7. Sur le titre des Actes que le Roi avoit paſſés.

Remarque 7. „ Juſqu'alors le Roi n'avoit parlé de ſon con- „ ſentement aux Actes de ce Parlement, que comme d'*Actes* „ *de grace*. Il commença dans cet Ecrit à ajouter, *& de juſ-* „ *tice*.

8. Sur les avantages que ces Actes avoient procuré au Royaume, en ſupprimant les Taxes & les Monopoles.

Remarque 8. „ Il eſt vrai que le Royaume avoit beaucoup „ gagné par ces Actes de grace & de juſtice. Mais le Roi ne „ pouvoit pas faire regarder comme une preuve convainquante „ de ſon affection pour ſon Peuple, d'avoir conſenti que des „ Taxes illégitimes qu'il avoit lui-même impoſées, fuſſent abo- „ lies, & que les Monopoles qu'il avoit autoriſés, fuſſent ſup- „ primés. D'autant plus qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir „ de refuſer ce conſentement.

[Il y a dans cet Article beaucoup de choſes, auxquelles Mr. *de Rapin* ne touche point. Le Roi travaille 1. à montrer que les craintes des deux Chambres ſont mal fondées, & qu'elles roulent ſur des choſes trop peu importantes pour devoir produire de la meſintelligence entre le Souverain & ſon Parlement, ni obliger celui-ci à uſer d'aucun pouvoir que celui que les Loix lui attribuent. 2. Le Roi veut montrer que ſes craintes ſont bien fondées, puiſqu'elles ſont appuyées ſur des Sermons ſéditieux, ſur des tumultes, qui ont mis ſa perſonne en danger & qui l'y mettroient encore, s'il ne ſe tenoit point éloigné des lieux où les Chefs de ces Criminels ont été enlevés des mains des Officiers de la Juſtice, & demeurent encore impunis. 3. Enfin le Roi dit qu'il a donné, de la ſincérité de ſes bonnes intentions pour l'avenir, non ſeulement ſa parole Royale, mais encore des témoignages effectifs par les *Actes de grace & de juſtice* auxquels il avoit donné ſon conſentement: *Actes*, ajoute-t-il, *que la Remontrance de l'état du Royaume, publiée par les Communes au mois de Novembre dernier, met à un ſi haut prix, qu'elle déclare que le Royaume a gagné par-là, quoiqu'il ait été chargé de la levée de ſix-cens mille* (1) *livres ſterling, outre la ſomme de deux cens livres accordée aux Ecoſſois.*]

9. Sur le même ſujet que les deux précédentes.

Remarque 9. „ Il regne dans tout cet Article une eſpece de „ Sophiſme, qui conſiſte dans la ſuppoſition, que le Roi n'a- „ voit conſenti à tous ces Actes, (1. pour les Parlemens Triennaux, 2. pour priver le Roi du Droit qu'il s'étoit arrogé de mettre des Impôts ſur les Marchandiſes, 3. pour enroller des Soldats par voie de contrainte, 4. pour abolir la Chambre Etoilée & la Haute Commiſſion, 5. pour regler la Juriſdiction du Conſeil, 6. pour ce qui concernoit les Forêts, les Mines d'Etain, le Clerc du Marché, 7. pour exclurre les Evêques de la Chambre Haute) „ que par un pur motif d'amour & d'affec- „ tion pour ſon Peuple. D'ailleurs, tous ces Actes n'ayant été „ faits que pour ſupprimer les abus que le Roi lui-même avoit „ introduits, il ſemble qu'il n'y avoit pas lieu de les tant faire „ valoir.

Année 1642.

Dix-huitieme du Regne de *Charles I.*

Requête, ou Replique du Parlement.

Le 26 Mars 1642, les deux Chambres firent préſenter au Roi, qui étoit à Yorck, une Requête, en replique à la Déclaration, dont les Remarques impartiales que l'on vient de lire, donnent une idée auſſi juſte qu'on puiſſe la demander dans un Extrait comme celui-ci. Le Roi ne manqua pas de répondre à cette Requête. Cette Réponſe eſt encore ſans date: voici les Remarques que notre judicieux Hiſtorien y a faites. Elles ſuffiſent pour faire connoitre les Plaintes, les Raiſons & les Principes qui ſe trouvent dans ces deux Ecrits.

Remarques ſur la Réponſe du Roi à la Requête du 26 Mars. 1642. 1. Sur le fondement des Plaintes & des Raiſons alleguées de part & d'autre.

Remarque 1. „ Le Parlement ſuppoſoit un danger preſſant „ qui l'obligeoit d'agir d'une maniere extraordinaire, & le Roi „ ſuppoſoit que le Gouvernement étoit dans ſon état ordinaire „ & naturel. Ce mal-entendu, cauſé par ces deux ſuppoſitions „ contraires, revient continuellement dans les Ecrits de l'un & „ de l'autre.

2. Sur le Droit que le Roi vouloit conſerver, & que le Parlement vouloit avoir, de diſpoſer de la Milice, &c.

Remarque 2. „ Il n'eſt pas étonnant que le Roi & le Parle- „ ment ne puſſent convenir de rien, puiſqu'ils ne raiſonnoient „ pas ſur les mêmes principes. Le Roi prétendoit que l'éta- „ bliſſement de la Milice demandé par les deux Chambres, de- „ voit ſe faire ſelon la maniere ordinaire; & le Parlement pré- „ tendoit que le danger où ſe trouvoit le Royaume, & dont „ le Roi étoit l'Auteur, le mettoit en droit de demander un é- „ tabliſſement extraordinaire, auquel le Roi n'eût aucune part. „ D'un autre côté, il eſt manifeſte que les reſtrictions que le „ Roi propoſoit dans cet Article, lui laiſſoient la liberté de diſ- „ puter éternellement, & de refuſer le Bill qu'on lui préſente- „ roit, à moins qu'il ne fût abſolument inutile pour les deſſeins „ du Parlement.

Charles I. 1642. 3. Sur la violation des Droits, Loix, Privileges, &c.

Remarque 3. „ Ceux qui ont entrepris de juſtifier le Gou- „ vernement de *Charles I.* pendant les quinze prémieres années „ de ſon Regne, ont plus fait, qu'il n'a jamais entrepris lui- „ même, comme il paroit par cet Article de ſa Réponſe.

4. Sur la patience dont le Roi ſe fait honneur.

Remarque 4. „ Le Roi ſe fait honneur d'avoir ſouffert avec „ patience, depuis ce Parlement, une diſette, à laquelle il n'a- „ voit pas été en ſon pouvoir de remédier.

5. Sur les difficultés que le Roi alleguoit pour ſon retour à Londres.

Remarque 5. „ Le Roi n'avoit garde de retourner à Lon- „ dres, dans un tems où il étoit ſur le point de tenter (une ſe- „ conde fois) de s'aſſurer de *Hull*. Les conditions qu'il deman- „ doit pour ſon retour étoient ſi vagues, qu'elles lui auroient „ donné lieu de diſputer longtems ſur ce ſujet.

Le Parlement s'aſſure de la Flotte. Le Roi manque pour la ſeconde fois de ſe rendre maitre de Hull.

Cependant tous ces Ecrits n'occupoient pas ſi fort le Roi & le Parlement, que chacun ne travaillât à ſe fortifier contre l'autre. Les deux Chambres réuſſirent à s'aſſurer, le 31 Mars, de la Flotte; mais le Roi manqua, le 22 d'Avril, ſon coup ſur *Hull*, dont le Chevalier *Hotham* lui refuſa l'entrée.

Ecrit publié ſur l'affaire de la Milice.

Sur ces entrefaites, on fit courir dans le Public un Ecrit, où l'Auteur examinoit de quelle maniere on devoit obéir aux Loix, par rapport aux diverſes conjonctures où l'on ſe trouvoit. Ce qu'il appliquoit à l'établiſſement de la Milice. Il avouoit que, par les Loix, le Roi étoit revêtu du pouvoir de regler la Milice, à condition de s'en ſervir pour le bien du Peuple, & non contre le Peuple: & il décidoit, que, s'il y avoit des ſoupçons juſtes & bien fondés, que le Roi eût deſſein de l'employer contre le Peuple, ces Loix n'avoient plus de force, & que l'on pouvoit refuſer d'obéir au Roi à cet égard, puiſqu'il agiſſoit contre l'intention des Loix.

Effet de la ſeconde Entrepriſe du Roi ſur Hull.

La ſeconde Entrepriſe du Roi ſur *Hull* augmenta extrêmement les craintes & les ſoupçons, d'autant plus qu'il avoit rejetté, peu de jours auparavant, un Bill que les deux Chambres lui avoient paſſé pour l'établiſſement de la Milice, ainſi qu'il l'avoit deſiré. Pour juſtifier ce refus, il leur envoya le 28 d'Avril un long Meſſage, ſur lequel Mr. *de Rapin* remarque, que

Véritable deſſein du Roi en demandant que l'Ordonnance de la Milice fût changée en Bill, & en propoſant d'aller en perſonne ſoumettre les Rebelles d'Irlande.

„ ſoit que le Roi eût raiſon, ou qu'il eût tort dans le fond de „ l'affaire de la Milice, il eſt certain que ſon deſſein ne fut „ d'abord que d'amuſer le Parlement". D'ailleurs, *le Comte de Clarendon avoue franchement, que l'offre du Roi d'aller en Irlande, n'étoit qu'un pur* (2) *artifice.* „ Puis donc, ajoute Mr. „ *de Rapin*, que le Roi n'avoit pas deſſein d'aller en Irlande, „ il s'enſuit que le Bill qu'il avoit envoyé aux deux Chambres, „ & qu'il prétendoit n'être fondé que ſur ſon abſence, n'étoit „ qu'un pur amuſement. On voit ici, que les reſtrictions gé- „ nérales qu'il avoit ajoutées à ſon prémier engagement, n'é- „ toient pas ſans deſſein. Il fut bien les particulariſer dans le „ Bill qu'il envoya au Parlement, & il ſavoit bien qu'il ne ſe- „ roit pas reçu avec toutes ces reſtrictions. Ainſi ſon but, dans „ cet Article, n'étoit que de couvrir le déguiſement dont il a- „ voit uſé dans ſa prémiere promeſſe touchant la Milice.

Déclaration, ou Replique du Parlement.

Le 5 du mois de Mai 1642, les deux Chambres repliquerent par une Déclaration, ſur les Articles de laquelle Mr. *de Rapin* fait les 3 Remarques ſuivantes.

Ce que le Parlement entend par la Loi fondamentale au ſujet du Reglement de la Milice.

1. La *Loi fondamentale*, dont le Parlement emprunte ici le Droit de faire une Ordonnance pour établir la Milice, n'eſt autre choſe que la Loi Naturelle qui permet à chacun de pourvoir à ſa propre défenſe, lorſqu'il ſe voit expoſé à quelque danger: & c'étoit-là le cas où le Parlement ſe ſuppoſoit. Car d'ailleurs, il n'y avoit point de *Loi poſitive*, qui donnât ce pouvoir aux deux Chambres.

Le Parlement raiſonne de même que le Roi, ſur ce qui étoit en queſtion.

2. Si le Roi, de ſon côté, ſuppoſoit que le Gouvernement étoit dans ſon état naturel, & que par conſéquent, il devoit jouïr de toutes ſes Prérogatives, le Parlement faiſoit ici une ſuppoſition, qui n'étoit pas ſujette à moins d'objections. C'eſt que, dans les conjonctures où l'on ſe trouvoit alors, le Roi le devoit regarder comme ſon Grand Conſeil, & ſe laiſſer guider par ſes directions.

Le Parlement n'exprime pas d'une maniere aſſez exacte la ſatisfaction qu'il a donnée au Roi.

3. Les deux Chambres reconnoiſſent qu'une des plaintes du Roi contre l'Ordonnance étoit, qu'il s'y trouvoit abſolument exclus de la diſpoſition de la Milice; & elles prétendent dans cet Article, qu'elles ont eu égard à cette plainte dans le Bill que Sa Majeſté n'a pas laiſſé de rejetter. Sur quoi Mr. *de Rapin* remarque, que ſi le Parlement a eu cet égard, il ne l'a point exprimé ici d'une maniere qui faſſe une juſte oppoſition à la plainte du Roi. Le Parlement a dit: *Et préſentement que l'exécution eſt fixée, & la Loi du Païs donnée pour regle*; au lieu qu'il auroit dû dire, *& préſentement que par le Bill le Roi eſt joint aux deux Chambres pour l'exécution.* Cette remarque montre du moins que Mr. *de Rapin* n'aime pas les ambiguités; *dans l'uſage deſquelles*, il dit ailleurs, que *Charles I. étoit un grand Maitre* (3).

Le Parlement fait executer

Bientôt après cette Déclaration, les deux Chambres, ſans attendre ce que le Roi voudroit y répondre, firent exécuter leur Or-

(1) Il me ſemble qu'il y a ici deux ou trois fautes, auxquelles Mr. *de Rapin* n'a cependant d'autre part que celle de ne les avoir pas corrigées, ſi elles ſe trouvent dans l'Original qu'il a traduit. Je croi donc qu'au lieu de *ſix-cens-mille livres ſterling*, il faut en mettre *huit-cens-mille*, &c. & qu'au lieu de *deux-cens livres ſterling*, il en faut mettre *trois-cens-mille*, &c. car ce ſont les propres termes de la Remontrance citée par le Roi, touchant les ſommes que les Communes diſoient avoir eté levees. Au reſte, la troiſieme de ces fautes ne peut guere être miſe que ſur le compte de l'Imprimeur, qui a omis le mot de *mille*.

(2) Tom. II. p. 321. de la Trad. Franç.

(3) Hiſt. d'Angl. T. 8. p. 310.

(4) El-

l'Ordonnance de la Milice. Reponſe du Roi à la derniere Declaration du Parlement. Le Roi ſe joue auſſi du terme de Loi fondamentale. Ce qu'il entend par cette expreſſion.

Ordonnance dans tous les lieux où l'on vouloit bien leur obéir. Cependant la Réponſe (4) du Roi parut. Mr. de *Rapin* remarque, à l'occaſion du prémier Article, que le Roi, de même que le Parlement, ſe jouoit du terme de *Loi fondamentale*. Le Roi demandoit que cette Loi lui fût produite; n'en voulant reconnoitre pour telle, aucune qui ne fût rédigée par écrit. Au-lieu que le Parlement donnoit ce nom à la confiance que le Peuple avoit en lui; confiance qui obligeoit les deux Chambres à prendre ſoin de la ſureté publique, lorſque le Royaume étoit en danger. Mais ce n'étoit pas proprement là une Loi (5). Cependant, ſi l'on ſuppoſe que le Roi vouloit établir un Gouvernement Arbitraire, le Parlement avoit certainement raiſon de s'y oppoſer, en vertu de la confiance que le Peuple avoit en lui; & ſi cette confiance n'étoit pas une Loi fondamentale, c'étoit quelque choſe d'équivalent. Mais ſi l'on ſuppoſe que le Roi avoit laiſſé le Gouvernement dans ſon état ordinaire & naturel, & qu'on n'avoit aucun lieu de ſoupçonner qu'il voulût le changer, le Parlement n'avoit aucun droit de ſe mêler de la Milice, ſans le conſentement du Roi. Tout conſiſte donc dans la vérité ou la fauſſeté de ces deux ſuppoſitions. (Et comme la vérité de la ſuppoſition du Parlement étoit conſtatée par des Faits publics, dont le Roi lui-même avoit reconnu le nombre & l'injuſtice, les deux Chambres n'avoient d'autre tort que celui de ſe ſervir d'un terme dont le double ſens donnoit lieu au Roi de chicaner).

Défauts du Raiſonnement du Roi contre le Parlement au ſujet du danger que couroient les Libertés du Peuple.

Dans le ſecond Article de ſa Réponſe, le Roi fait un raiſonnement, qui n'eſt fondé que ſur la ſuppoſition nullement prouvée de l'Article précedent: & qui, quand même elle ſeroit prouvée, n'eſt pas moins fort contre lui que contre les deux Chambres, puiſque jamais les Libertés du Peuple n'avoient couru plus de riſque d'être détruites, que ſous ſon Regne, nonobſtant la Grande Chartre & les Loix du Païs.

Pretexte vain dont le Roi veut couvrir ſon refus de permettre ce à quoi il avoit déja conſenti.

Dans le troiſieme Article, le Roi avoue qu'il étoit néceſſaire que la Milice fût établie & reglée par quelque bonne Loi; *mais nous attendions*, ajoute-t-il, *qu'on nous revêtiroit du Pouvoir de réprimer les rebellions, avant que nous conſentiſſions qu'il fût transferé à d'autres*. Pure chicane du Roi pour couvrir ſon refus; puiſque la demande que les deux Chambres lui faiſoient, & à laquelle il avoit déja conſenti, de transferer pour un tems ce Pouvoir, prouvoit qu'il en étoit déja revêtu.

Tout ce que le Roi dit dans le quatrieme Article, touchant le déſiſtement de ce Pouvoir, &c. n'a encore d'autre fondement que la ſuppoſition qu'on n'avoit aucun juſte ſujet de craindre qu'il voulût altérer l'ancien Gouvernement.

Le Roi ſe juſtifie d'avoir aſſujetti en tems de Paix ſes Sujets au Conſeil de Guerre.

Dans le cinquieme Article, le Roi, voulant juſtifier les Commiſſions qu'il avoit données, & qu'il avoit fait exercer en tems de Paix même, pendant les quinze prémieres années de ſon Regne, pour aſſujettir ſes Sujets à être jugés par la Loi Martiale, allegue deux exemples de pareilles Commiſſions; le prémier du Roi *Jaques*, Regne très peu propre à être cité pour excuſer des violences; & le ſecond de la Reine *Eliſabeth*, Regne durant lequel il ne ſe donna point de telles Commiſſions, du moins en tems de Paix. Ce qui étoit le cas de *Charles I.*

Il défend d'executer l'Ordonnance du Parlement.

Enfin dans le dernier Article, le Roi ſe plaint de l'exécution que les deux Chambres faiſoient faire actuellement de leur Ordonnance touchant la Milice, & il *défend à tous ſes Sujets, de quelque qualité qu'ils ſoient, de paſſer en revue, armer, ſommer, avertir aucune perſonne de la Milice de s'armer ou de marcher en vertu de la prétendue Ordonnance du Parlement.*

Nouvelle tentative du Roi pour ſe rendre maitre de Hull.

Le Roi ne perdoit point de vue ſon Projet de ſe rendre maitre de *Hull*, quoiqu'il eût pris à injure qu'on l'en eût ſoupçonné, & qu'il eût voulu pallier la derniere tentative qu'il avoit faite, du prétexte de viſiter cette Place, & d'en examiner le Magaſin, pour ſavoir ce qu'il pourroit en ôter pour l'Irlande, & pour armer les Ecoſſois (6) qui devoient ſervir en ce Païs-là. Mais il ne lui reſtoit plus, pour venir à bout de ſon deſſein, que la ſurpriſe, & la force. La derniere de ces voies n'étoit point encore praticable, parce qu'il n'avoit que fort peu de Troupes, & point d'Artillerie, d'Armes, ni de Munitions. Il y pratiqua donc des intelligences, mais la trame fut découverte. Nous le verrons dans la ſuite y mettre le ſiege, & le lever, tant il prenoit mal ſes meſures.

Le Roi aſſemble la Nobleſſe de la Province d'Yorck. Propoſition qu'il leur fait.

Après que cette derniere Intrigue eut échoué, *Charles* fit ſommer tous ceux qui poſſedoient dans la Province d'*Yorck*, des Fiefs de la Couronne, de ſe trouver à *Yorck* le 12 de Mai. Là, il leur repréſenta que, puiſque les deux Chambres faiſoient exécuter, malgré lui, leur Ordonnance touchant la Milice, ſa perſonne étoit dans un danger évident, dont il ne pouvoit ſe garantir qu'en levant une Garde; ſur quoi il demandoit à ſa Nobleſſe, & leur approbation & leur ſecours. Les Avis furent partagés: les uns ſe conformerent au deſir du Roi, les autres ſouhaiterent qu'il conſultât ſon Parlement; mais la levée de la Garde ne s'en fit pas moins. C'eſt environ dans ce temslà qu'il voulut transferer de *Weſtminſter* à *Yorck* les Cours de Juſtice, mais le Parlement défendit au Garde du Grand Sceau de publier la Proclamation du Roi ſur ce ſujet.

Il leve une Garde. Veut transferer les Cours de Juſtice à Yorck. Le Parlement s'y oppoſe.

Remontrance du Parlement adreſſée à tout le Royaume.

Cependant deux Réponſes du Roi, l'une du 9 l'autre du 20 de Mars, étant demeurées ſans replique, & le Parlement craignant que ſon ſilence ne produiſit un mauvais effet dans l'eſprit du Peuple, publia le 19 de Mai une *Remontrance* adreſſée, non au Roi, mais à tout le Royaume, *pour juſtifier la conduite des deux Chambres, en examinant & refutant deux Ecrits que Sa Majeſté leur avoit envoyés, tous deux*, dit le Parlement, *pleins de rudes cenſures, d'accuſations frivoles & de calomnies que ſes mauvais Conſeillers lui inſpirent ſans ceſſe, & dont ils lui ont tellement rempli l'eſprit, que les humbles & fideles Remontrances des deux Chambres n'ont fait que l'irriter de plus en plus, & l'obliger à leur témoigner plus de chagrin.*

Réponſe du Roi à la Remontrance précedente. Ce ſont proprement ceux Manifeſtes. Et une Recapitulation des Raiſons deja publiées de part & d'autre.

Cette Remontrance porte la plupart des caracteres d'un Manifeſte, de même que la Réponſe que le Roi ſe hâta d'y faire, pour prévenir ou affoiblir les impreſſions que cet Ecrit du Parlement pouvoit faire ſur l'eſprit du Peuple. Ces deux Pieces ſont ſans doute très propres à informer les Lecteurs des raiſons des deux Partis, ou du moins de celles qu'ils alléguoient pour ſoutenir leur Cauſe, & pour juſtifier leur conduite, & Mr. de *Rapin*, en Hiſtorien très exact, a fort bien fait de les inſérer dans ſon grand Ouvrage. Pour nous, il nous ſuffira de remarquer que le Manifeſte du Parlement ne contient guere autre choſe que les objections qu'il avoit déja publiées contre le Roi, & dont nous croyons avoir donné une connoiſſance aſſez juſte dans cet Extrait. De même, le Manifeſte du Roi ne contient que les mêmes Réponſes qu'il avoit faites auparavant, & que nous avons ſuffiſamment indiquées. On peut donc regarder ces deux Pieces, comme une recapitulation de tout ce qui avoit été allégué pour & contre dans le différend que le Roi & le Parlement avoient enſemble. Chacun ſe flatoit que ſes raiſons étoient ſans replique, & ce n'étoit pas tout-à-fait ſans fondement, puiſque les deux Partis raiſonnant ſur de différens principes, chacun pouvoit avoir raiſon, ſelon ſa ſuppoſition, comme il a été remarqué ci-deſſus.

Cette Réponſe du Roi avoit été précédée de trois Votes que les Communes avoient paſſés immédiatement après la publication du Manifeſte des deux Chambres. Ces Votes méritent d'être rapportés, les voici.

Votes des Communes ſur la Guerre que le Roi ſe preparoit viſiblement de faire à ſon Parlement.

1. Qu'il paroiſſoit que le Roi, ſéduit par de mauvais conſeils, avoit deſſein de faire la Guerre à ſon Parlement, quoique les deux Chambres, dans leurs Actions & dans leurs Délibérations, ne ſe fuſſent jamais propoſé que le bien du Royaume, & de rendre à Sa Majeſté l'obéiſſance qu'elles lui devoient.

2. Qu'en quelque tems que ce fût que le Roi feroit la Guerre à ſon Parlemant, il violeroit la *Confiance* que le Peuple avoit en lui; que cette Guerre ſeroit contraire à ſon Serment, & tendroit à la diſſolution du Gouvernement.

3. Que ceux qui l'aſſiſteroient, ſeroient reputés Traîtres, par les Loix fondamentales du Royaume; & ſeroient punis comme tels, ſelon qu'il avoit été décidé par deux Actes de Parlement, dans la 2. Année de *Richard II.* & dans la 1. de *Henri VIII.*

Proclamation du Roi, pour défendre d'exécuter l'Ordonnance de Parlement touchant la Milice. Declaration contraire du Parlement.

La défenſe que le Roi avoit (7) faite d'exécuter l'Ordonnance du Parlement touchant la Milice, ne produiſant pas l'effet qu'il s'en étoit promis, il la renouvella le 27 de Mai, par une Proclamation expreſſe qui menaçoit les Contrevenans d'être déclarés Perturbateurs du repos public. Le Parlement, de ſon côté, publia une Déclaration pour défendre à tous les Sujets d'obéir à cette Proclamation, comme étant contraire aux Loix, ce que le Parlement prouvoit par des raiſons qui concluoient très bien ſuivant ſes Principes, & très mal ſuivant les Principes du Roi.

Le Comte de Briſtol propoſe un accommodement.

Ainſi le Roi & le Parlement s'éloignoient de plus en plus l'un de l'autre, & il paroſſoit comme impoſſible qu'ils en vinſſent à un accommodement. Cependant le Comte de *Briſtol* en ayant fait quelque ouverture aux Seigneurs, en termes généraux, quelque impraticable qu'elle parût aux deux Chambres, elles craignirent que le Peuple n'en portât un autre jugement. C'eſt pourquoi elles crurent qu'il étoit néceſſaire de lui faire voir, que le Roi, par cette offre générale, n'offroit pourtant rien que ſa parole pour toute ſureté, ce qui ne pouvoit faire un fondement aſſez ferme d'un bon accommodement. Dans cette vue, le Parlement envoya au Roi, le 2 de Juin, dix-neuf Propoſitions, comme capables d'établir une bonne Paix & une étroite intelligence entre les deux Partis. Voici en quoi conſiſtoient principalement ces Propoſitions.

Le Parlement envoye dix-neuf Propoſitions d'accommodement au Roi. Ce qu'elles contenoient en gros.

Par les quatre prémieres & la quinzieme le Parlement demande, que tous les Conſeillers du Roi, tous les Miniſtres d'Etat, & autres Officiers employés, tant dehors que dans le Royaume, comme auſſi les Gouverneurs des Places & ceux des Enfans du Roi, qui ne feront point approuvés par les deux Chambres, ſoient dépouillés de leurs Emplois, & remplacés par d'autres qu'elles aient approuvé.

Par la cinquieme le Parlement demandoit qu'on ne pût point traiter du Mariage des Enfans du Roi, ſoit hors du Royaume, ou dans le Royaume, ſans le conſentement du Parlement.

La ſixieme & la ſeptieme demandoient, que les Loix contre les Pa-

(4) Elle eſt ſans date.

(5) Le Parlement ne pouvoit-il pas citer une Loi rédigée par écrit, Loi fondamentale, non ſeulement en Angleterre, mais dans tout l'Univers, je veux dire celle qui porte, que le Salut du Peuple eſt la Loi Souveraine? *Salus Populi Suprema Lex.*

(6) On étoit convenu de faire paſſer en Irlande deux mille cinqcens Ecoſſois, en attendant qu'on pût y envoyer un plus puiſſant ſecours.

(7 Dans le dernier Article de ſa Réponſe à la Déclaration que les deux Chambres avoient publiée le 5 de Mai 1642.

Papiſtes fuſſent exécutées ſans délai & ſans exception. Que les Seigneurs Papiſtes, auſſi longtems qu'ils demeureroient Papiſtes, ſeroient exclus du Parlement. Et que leurs Enfans ſeroient élevés dans la Religion Proteſtante.

La huitieme Propoſition demandoit qu'il fût fait une réformation du Gouvernement de l'Egliſe, telle que les deux Chambres l'approuveroient.

La neuvieme demandoit que le Reglement du Parlement touchant la Milice, fût approuvé de Sa Majeſté, juſqu'à ce qu'il fût ultérieurement établi par un Bill.

La ſeizieme Propoſition portoit, que les Gardes & les forces que le Roi avoit levées, ſeroient congédiées.

La dix-ſeptieme, que Sa Majeſté fît une étroite Alliance avec les Etats Généraux & avec les autres Princes Proteſtans, pour la défenſe des Réformés, contre les Attentats du Pape & de ſes adhérens.

La dix-huitieme, demandoit, que le Roi juſtifiât, par un Acte de Parlement, les ſix Membres accuſés.

Enfin la dix-neuvieme vouloit que le Roi ne pût point créer à l'avenir de nouveaux Pairs, ſans le conſentement des deux Chambres.

Précis de la Réponſe du Roi à la Déclaration ou au Maniſeſte du Parlement.

Le Roi fit à ces Propoſitions une longue Réponſe, dont voici le précis qu'en a fait Mr. *de Larrey* (1).

„ 1. Que Sa Majeſté vouloit bien concourir avec ſon Parlement pour corriger les abus qui pouvoient ſe trouver dans le Gouvernement, ſoit Civil, ſoit Eccléſiaſtique. Mais qu'il ne pouvoit conſentir à être traité comme un Pupille, & à voir les deux Chambres faire l'office de Tuteurs & uſurper toute l'autorité. Que par où il falloit qu'elles commençaſſent pour rétablir la tranquillité publique, c'étoit de reconnoitre l'Autorité Souveraine que Dieu lui avoit miſe entre les mains ſur le Gouvernement des Places, & ſur la levée & le Commandement des Troupes, ainſi que ſon Pouvoir Légiſlatif, conjointement avec les deux Chambres, pour l'établiſſement & l'obſervation des Loix.

2. „ Il demandoit juſtice des ſéditieux qui entretenoient la mauvaiſe intelligence entre lui & ſon Parlement (2), & la revocation des Déclarations (3), qu'à leur inſtigation les deux Chambres avoient publiées, au préjudice de l'honneur & des légitimes Droits de leur Souverain. A ces conditions il offroit de concourir avec elles au Bien commun de la Nation, & de la Religion Proteſtante, & finiſſoit par des aſſurances de ſes bonnes intentions pour la défenſe & les légitimes Privileges de l'une & de l'autre".

Remarque générale de Mr. Rapin ſur la Réponſe du Roi au Maniſeſte des deux Chambres.

Mais pour donner au Lecteur une idée plus complete de cette longue Réponſe du Roi, il faut que nous ajoutions ici une Remarque générale que Mr. *de Rapin* y a faite. „C'eſt que tout le commencement, qui en comprend les deux tiers, eſt entierement inutile, puiſque le Roi n'y traite pas la queſtion qu'il y avoit entre lui & le Parlement. Il ne s'agiſſoit pas de ſavoir, ſi les Loix attribuoient tel ou tel Pouvoir au Roi; mais de ſavoir, ſi le Roi aiant abuſé de ce Pouvoir, on devoit pour l'avenir, ſe confier à la promeſſe qu'il faiſoit qu'il gouverneroit ſelon les Loix du Païs. Le Roi, dans tout le commencement de ſa Réponſe, ſuppoſe qu'on ignore ce qui eſt dû à un Roi d'Angleterre, ou que c'eſt ſans cauſe qu'on le lui refuſe. A l'égard du prémier point, il prétend inſtruire le Public de la conſtitution du Gouvernement d'Angleterre, choſe fort inutile, puiſque perſonne n'en diſconvenoit. Il s'en tient à la Theſe générale avouée de tout le monde, & ne dit pas un mot ſur la queſtion particuliere qui faiſoit l'unique ſujet de la diſpute. A l'égard du ſecond, il ne deſavoue pas qu'il n'ait abuſé de ſon Pouvoir; mais il ne dit autre choſe ſur la conſéquence que le Parlement tiroit de cet abus, ſinon qu'il promet de faire mieux à l'avenir".

Le Roi reçoit des Armes de Hollande. Ordonne à ſes Partiſans de s'abſenter de leurs Chambres. Le Parlement procede contre eux. Le Roi diſtribue des Commiſſions pour lever des Troupes.

Il eſt aiſé de comprendre, dit là-deſſus Mr. *de Rapin*, que les Propoſitions du Parlement, ni la Réponſe du Roi, n'étoient pas propres à produire un Accommodement; auſſi peut-on aſſurer qu'on n'y penſoit d'aucun côté. Déja le Roi, qui venoit de recevoir de Hollande des Armes & des Munitions que la Reine lui avoit achetées, réſolu de faire au plutôt le Siege de *Hull*, ordonne à ſes Partiſans dans le Parlement d'abandonner leurs Chambres; & le Parlement, quoique bien aiſe de ſe voir délivré de ces Eſpions, va proceder criminellement (4) contre ceux qui auront obéi à cet Ordre du Roi. Déja le Roi fait diſtribuer des Commiſſions pour lever des Troupes, & le Parlement publie des Propoſitions, pour recevoir en emprunt ou de l'argent monnoyé ou de la Vaiſſelle (5), pour ſervir à la défenſe du Royaume. Le Roi s'oppoſe à cet Emprunt par une Lettre qu'il écrit là-deſſus au Maire de Londres, avec ordre de la publier; & les Chambres publient une Déclaration (6) dont le but eſt de faire comprendre au Peuple que le Roi faiſant de grands préparatifs de Guerre, ſon oppoſition à l'Emprunt n'eſt que pour venir fondre ſur le Parlement au dépourvu, & le ſubjuguer. Le Roi fait à cette Déclaration une longue (7) Réponſe, où, en avouant qu'il avoit deſſein de ſe procurer une ſatisfaction convenable ſur les affaires de *Hull* & de la Milice, *dût-il y perdre la vie*, il faiſoit ſes efforts pour rejetter ſur les deux Chambres le blâme de la Guerre, ſi elle ſe faiſoit, proteſtant qu'il ne penſoit qu'à ſe défendre & nullement à attaquer. Enfin, le Parlement las de ces Combats de plume, qui ne finiſſoient point, & qui faiſoient conſumer bien du tems, défendit, par un Ordre imprimé le 4 de Juillet, de publier aucune Déclaration du Roi, ni aucun autre Ecrit qui fût contraire aux Ordonnances des deux Chambres. Après cela, il n'y eut plus aucune eſpérance de Paix, & chacun ne penſa plus qu'à obtenir par la force des Armes ce qu'il n'avoit pu obtenir par ſes intrigues & par ſes négociations.

Lettre & défenſe du Roi ſur ce ſujet. Déclaration du Parlement ſur cette Lettre. Réponſe du Roi à cette Déclaration. Le Parlement défend de publier les Ecrits du Roi.

Projet du Roi de ſe rendre maitre de la Flotte & d'aſſieger Hull, échoué. Goring Gouverneur de Portsmouth ſe declare pour le Roi. Le Parlement fait bloquer Portsmouth par Mer & par Terre. Goring capitule.

Cependant le Roi, avant que de ſe déclarer ouvertement, vouloit exécuter deux deſſeins qu'il avoit formés; le prémier de ſe rendre maitre de la Flotte; & le ſecond d'aſſieger *Hull*. La diligence & les ſoins du Comte de *Warwick*, Grand-Amiral, conſerverent la Flotte au Parlement, & firent lever au Roi le Siege ou le Blocus de *Hull*. Cette même diligence du Grand-Amiral contribua beaucoup à faire recouvrer au Parlement l'importante Ville de *Portsmouth*, peu de jours après que le Colonel *Goring*, à qui les deux Chambres en avoient confié le Gouvernement, ſe fût ouvertement déclaré pour le Roi. Cette défection étoit arrivée au commencement du mois d'Août, lorſqu'il n'y avoit encore que trois ſemaines que le Parlement avoit ordonné la levée d'une Armée, qui devoit être commandée par le Comte d'*Eſſex*. Cette Armée n'étant pas encore prête, les deux Chambres firent aſſembler les Milices des Provinces voiſines, pour bloquer *Portsmouth* par terre, tandis que la Flotte le bloquoit par Mer. La Place manquoit de proviſions par l'avarice de *Goring* (8), de ſorte que ce traître craignant de tomber entre les mains du Parlement, ſe hâta de capituler, & de ſe retirer en Hollande.

Les deux Chambres déclarées coupables de Trahiſon. Ordre à tous ceux qui ſont en état de porter les armes, de ſe rendre auprès de l'Etendart Roial.

Pendant le Blocus, le Roi ne doutant point que *Goring* ne fût en état de ſe maintenir dans *Portsmouth*, publia enfin une Déclaration qu'il tenoit toute prête depuis quelque tems, par laquelle il proclamoit les deux Chambres coupables de Haute Trahiſon, & défendoit à tous ſes Sujets de leur obéir. En même tems il publia une Proclamation, qui ordonnoit à tous ceux qui étoient en état de porter les Armes, de ſe rendre le 25 d'Août à *Nottingham*, pour s'y ranger auprès de ſon Etendart qu'il y feroit arborer ce jour-là (9).

Le Roi diſtribue des Commiſſions pour lever des Troupes.

Cependant il prit d'autres meſures pour augmenter ſes forces, qui ne conſiſtoient encore qu'en trois-mille hommes d'Infanterie, & environ mille de Cavalerie. Il diſtribua de nouvelles Commiſſions; & le Comte de *Hartford*, qu'il avoit établi ſon Lieutenant-Général dans les Provinces Occidentales, y alla par ſon ordre avec quelques autres Seigneurs pour y ménager ſes intérêts, & pour y lever des Troupes.

Arbore ſon Etendart qui eſt renverſé par un gros vent. Reflexion.

Enfin, le 25 d'Août, le Roi fit arborer ſur une Tour du Château de *Nottingham*, ſon Etendart, auprès duquel il vint ſe ranger ſi peu de gens, qu'il vit bien que ſa Proclamation n'avoit pas fait ſur ſes Sujets l'impreſſion qu'il en avoit attendu. Au reſte, tous les Hiſtoriens ont pris ſoin de rapporter, que le temps devint ſi orageux, que l'Etendart Royal en fut renverſé, & *ne put être remis que trois jours après*; ce que bien de gens regarderent comme un *préſage que cette Guerre ſeroit fatale au Roi*. Je ne ſai ce que mon Lecteur penſera de cette exactitude hiſtorique, mais je le prie de ne la point traiter de minucie ridicule, avant que d'avoir murement décidé que l'habile Politique ne rend pas très-conſidérables ces ſortes d'evenemens, par l'uſage qu'il en fait auprès de la multitude. Le Peuple, prévenu que le Ciel ſe déclaroit contre *Charles*, ne devoit pas être fort prompt à ſe ranger & à combattre ſous ſes étendarts. C'étoit à *Charles* à tourner le préſage contre ſes Ennemis (10), à l'exemple de tant de grands Capitaines de tous les Siecles. Ainſi, tout ce que l'on peut laiſſer de champ libre à la Critique touchant le renverſement de l'Etendart du Roi, & le préſage qu'on en tira, c'eſt qu'un Hiſtorien auſſi judicieux que Mr. de Rapin, devoit, en le rapportant, l'accompagner d'une Reflexion telle ou meilleure que celle que nous venons d'indiquer.

SUITE des ACTES qui concernent les AFFAIRES CIVILES de l'année 1640. ſeizieme du Regne de Charles I.

Saufconduit pour les Commiſſaires d'Ecoſſe.

1. Saufconduit pour les Commiſſaires d'Ecoſſe, qui devoient aller continuer à Londres, les Conférences de Paix commencées à *Rip-*

(1) Tom. IV. in Fol. p. 190.

(2) Pour ce qui eſt des ſix Membres accuſés, le Roi dit, que *ce n'eſt pas ſa faute, mais celle du Parlement, que le Bill pour les juſtifier n'a pas paſſé.*

(3) Nommément celle du 26 de Mai, & celles de la Milice.

(4) Le 8 & le 27 de Juin.

(5) 10 de Juin.

(6) 14 de Juin.

(7) 21 de Juin.

(8) Il avoit reçu du Roi trois mille livres ſterling, & autant du Parlement, pour remplir les Magaſins, &c. & n'avoit rien acheté, de ſorte qu'ils étoient preſque vuides.

(9) La levée de l'Etendart Royal étoit une ancienne maniere de faire connoitre au Peuple le beſoin preſſant que le Roi avoit de ſon aſſiſtance, & le lieu où l'on devoit ſe rendre pour le ſecourir.

(10) Par exemple, ou pouvoit faire ſignifier à cet Evenement,

que

CHARLES I. 1642.

Ordre aux Recuſans, de ſe tenir chez eux, &c.

à *Rippon.* Donné à *Weſtminſter*, le 13. de Novembre, 1640. Page 441.

2. Proclamation, par laquelle il eſt ordonné, 1. Que les Papiſtes Recuſans ſe retireront dans les Lieux de leur demeure, & ne reviendront point à la Cour ni à Londres, ni à dix milles de Londres, ſans une permiſſion ſpéciale. 2. Qu'ils ſeront desarmés, conformément à ce qui en a été ordonné par les Loix. Donné à *Whitehall*, le onzieme de Novembre, 1640. Page 442.

Il a été remarqué dans l'Abregé Hiſtorique, que ces ſortes de Proclamations ne s'exécutoient point. Le Roi ne les publioit que pour jetter de la poudre aux yeux du Peuple, & pour faire croire, s'il l'eût pu, au Parlement, qu'il étoit dans la ferme réſolution de pourvoir enfin ſérieuſement à la ſureté & à l'avancement de la Religion établie par les Loix. Voiez les Actes concernant les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1641. No. 3.

Revocation de la Defenſe de paſſer d'Irlande en Angleterre.

3. Proclamation faite à l'inſtance du Parlement, pour lever la défenſe de paſſer d'Irlande en Angleterre. Donné à *Whitehall*, le 18. de Novembre 1640. Page 443.

Commiſſaires Anglois pour traiter la Paix.

4. Commiſſion particuliere donnée au Comte de *Bedford* & à pluſieurs autres, pour traiter & conclurre la Paix avec les Commiſſaires d'Ecoſſe. Donné à *Weſtminſter*, le 23 de Novembre, 1640. Page 443.

Commiſſion pour regler les rangs dans le Parlement d'Irlande.

5. Commiſſion particuliere donnée à Thomas Comte de *Strafford* Viceroi d'Irlande, pour regler la préſéance dans le Parlement de ce Royaume entre les Evêques & la Nobleſſe. Donné à *Weſtminſter*, le 14 de Mars, 1640. Page 444.

Actes à diſcuter, & à faire paſſer dans le Parlement d'Irlande.

6. Commiſſion particuliere envoyée à *Thomas* Comte de *Strafford*, Viceroi d'Irlande, & en ſon abſence au Député de Sa Majeſté dans ce Royaume-là. Donnée à *Weſtminſter*, le 25 de Mars 1640. Page 445.

Il étoit queſtion de faire paſſer, &c. certains Actes, qui ſont tous marqués dans cette Commiſſion, & dont la plupart étoient burſaux, &c.

Proviſion d'Offices.

7. Proviſions d'Offices, &c. expédiées pendant la ſeizieme Année du Regne de *Charles* I. Page 447. juſqu'à 453. incluſivement.

SUITE des ACTES concernant les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1640. *ſeizieme du Regne de* Charles I.

Jeûne.

1. Proclamation pour faire célébrer un Jour de Jeûne le Mardi dix-ſeptieme de Novembre dans toutes les Egliſes, Chapelles, &c. de Londres, & le Mardi huitieme de Décembre dans toutes les Egliſes, Chapelles, &c. de tout le reſte du Royaume. Donnée à *Whitehall*, le onzieme de Novembre 1640. Page 442.

Le motif de ce Jeûne étoit l'Ouverture du Parlement convoqué pour le redreſſement des Griefs de l'Etat & de la Religion, & pour la pacification de l'Ecoſſe, &c.

Bénéfices Eccléſiaſtiques.

2. Préſentations aux Bénéfices Eccléſiaſtiques de la ſeizieme année du Regne de *Charles* I. Page 450. juſqu'à 453. incluſivement.

ACTES qui concernent les Affaires Civiles de l'année 1641. *Dix-ſeptieme du Regne de* Charles I.

Inſtructions pour le Gouverneur de *Dunbarton*, en cas de nouveaux troubles en Ecoſſe.

1. Inſtructions pour le Colonel *Hendersham*, Commandant & Gouverneur du Château de *Dunbarton*, dans le Royaume d'Ecoſſe. Page 454. ſans date de tems ni de Lieu.

Ces Inſtructions doivent avoir été données après la Concluſion de la Paix avec l'Ecoſſe, puiſque de ſix Articles qu'elles contiennent, il y en a quatre qui marquent au Gouverneur de *Dunbarton* ce qu'il devra faire, & ce qu'il pourra entreprendre, s'il découvre que l'on trame quelque choſe contre ce Château, ou que la Guerre & la Rebellion viennent à recommencer.

Acte de Pardon.

2. Acte de Pardon pour *Gilbert Taylor*, *Arthur Story*, & *François Foſter*. Donné à *Weſtminſter* le 10 d'Avril 1641. Page 455.

C'étoient trois Païſans qui avoient été employés l'année précédente à défendre pour le Roi le Château d'*Edimbourg*; & qui après la concluſion de la Paix, craignant d'être recherchés à cauſe ou ſous prétexte de Vol de Beſtiaux, &c. ou tels autres Crimes véritables ou ſuppoſés, avoient ſupplié Sa Majeſté de les en mettre à couvert par des Lettres de Grace dont l'effet s'étendît ſur toutes ſortes de cas, quels qu'ils puſſent être.

Le Comte d'Holland eſt fait Général.

3. Commiſſion de Capitaine Général des Troupes de Sa Majeſté dans les Quartiers Septentrionaux du Royaume, donnée à *Henri* Comte de *Holland*, le 16 d'Avril, 1641. A *Weſtminſter*, Page 456.

Le Comte de Newport fait Connetable de la Tour.

4. Commiſſion de Connétable (11) de la Tour de Londres. Donnée à *Montjoy*, Comte de *Newport*, le 6 de Mai, 1641. A Chelſey. Page 461.

Ordre pour arrêter.

5. Proclamation, par laquelle il eſt ordonné à *Henri Percy*, *Henri Jermyn*, *Jean Suckling*, *Guillaume Davenant* & au Capitaine *Billingsley*, de comparoître en perſonne dans dix jours devant la Chambre Haute, pour répondre ſur leurs mauvaiſes pratiques contre la tenue & l'heureux ſuccès du Parlement ſéant. Donné à *Whitehall*, le 8 de Mai 1641. Page 461.

La Chambre Baſſe ayant découvert qu'il s'étoit tramé un Complot pour ſéduire l'Armée & la faire déclarer contre le Parlement, fit les procédures convenables à la nature de ce Crime. Et comme elle vint à être informée que pluſieurs des Conſpirateurs avoient diſparu, elle pria le Roi de publier un Ordre pour les arrêter par-tout où on pourroit les trouver. Le Roi l'accorda, & c'eſt le ſujet de la Proclamation dont on vient de lire le titre. Quant aux Articles & à l'Hiſtoire de cette Conſpiration, nous en avons dit un mot dans notre Extrait de l'année 1641. Mais le Lecteur curieux fera bien de lire ce que M. de Rapin en a rapporté dans le Tome 8. de ſon Hiſtoire, depuis la page 65. juſqu'à la page 83.

Le Lord Littleton eſt fait Tréſorier, &c. de l'Echiquier, &c.

6. Commiſſion particuliere donnée à *Edouard*, Lord *Littleton*, & à quelques autres, pour exercer les Offices de Tréſorier, de Sous-Tréſorier & de Chancelier de l'Echiquier. Donné à *Weſtminſter*, le 18 de Mai 1641. Page 462.

Le Roi marque expreſſément dans cette Proclamation, qu'il ne diſpoſe de ces Charges, qu'après que le Lord *Cottington* s'en eſt démis de ſon pur mouvement entre ſes mains. C'étoit un tems où ce Prince, pour calmer la grande ardeur des Communes à pourſuivre les Auteurs des Griefs, répandoit des graces ſur ceux d'entre les Députés qui étoient les plus agréables à cette Chambre. Dès l'année précédente, il avoit fait ce même Lord *Edouard Littleton*, Garde du Grand-Sceau, immédiatement après que le Lord *Finch* ſe fût ſauvé pour éviter la colere des Communes qui le déclarerent Traitre. *St. Jean*, l'un des Chefs de leur Chambre, fut pourvu de la Charge de Procureur Général; celle de Secretaire d'Etat que *Windebanck* avoit exercée, étoit deſtinée pour *Denzill Hollis*; & celle de Grand Chambellan fut ôtée au Comte de *Pembrook*, pour la donner au Comte d'*Eſſex*, parce que celui-ci étoit le grand Favori des Communes, &c. (12). Tout cela ſe paſſa à la ſuite du conſentement que le Roi fut forcé de donner à l'exécution du Comte de *Strafford*. Mais toutes ces complaiſances ne produiſirent pas l'effet que le Roi en avoit attendu. Il les eut à pure perte, le cœur de la Nation en Corps étant trop ulcéré pour être guéri par de tels lénitifs. Au reſte, cette Remarque ne paroitra ni longue, ni inutile à ceux qui conſidéreront, combien elle répand de jour ſur pluſieurs Actes, dont on nous fait une loi de ne donner que les titres tout nuds.

Ordonnance pour empêcher les des deſordres des Troupes licenciées.

7. Proclamation pour prévenir les deſordres qui pourroient être commis par les Troupes licenciées dans les Quartiers du Nord du Royaume, en retournant dans leurs Païs. Donné à Whitehall le 28 de Juin 1641. Page 463. Voyez ci-deſſous No. 12.

Ordre pour le prompt payement de certains deniers.

8. Proclamation portant ordre de payer promptement les deniers impoſés par les deux Chambres pour faciliter & avancer le Licenciement des Armées, &c. Donné à Weſtminſter, le 6 de Juillet 1641. Page 464.

Lettres de Grace pour Crime de Haute Trahiſon accordées à un Prêtre Romain.

9. Lettres de Grace accordées à *Cuthbert Clapton*, autrement dit *Cuthbert Green*, Prêtre Romain, atteint & convaincu de Crime de Haute Trahiſon, & en conſéquence condamné à être trainé ſur une Claie depuis la Priſon de *Newgate* juſqu'à *Tyburne*; & là être pendu par ſon cou aux Fourches patibulaires, juſqu'à moitié extinction de vie; enſuite à être jetté & étendu par terre, ſes inteſtins arrachés, tout en vie, de ſon ventre, jettés incontinent au feu & conſumés; enfin ſa tête coupée, ſon corps tiré à quatre chevaux, & ſes membres expoſés aux Lieux qu'il plairoit à Sa Majeſté d'ordonner. Donné à Weſtminſter le 28 de Juillet 1641. Page 464.

Si ce miſérable eût été Reformé, ou Presbyterien, certainement, il n'auroit point échappé à ſon ſupplice. Mais il étoit Papiſte & Prêtre; le Roi pouvoit-il refuſer à la Reine de le ſauver (13)? Pour juger ſi cette Reflexion eſt juſte, il n'y a qu'à conſiderer d'un côté, l'indulgence que l'on eut pendant ce Regne pour les crimes les plus atroces commis par les Papiſtes Anglois ou Irlandois; & de l'autre, la ſévérité, dites même la cruauté que l'on exerça contre un nombre infini de Réformés & de Presbyteriens ſur-tout, non pour des Crimes de Haute Trahiſon, mais pour avoir tenu des diſcours peut-être trop hardis dans l'expreſſion, quoique juſtes dans la matiere, pour avoir rejetté des Innovations très blâmables, pour avoir refuſé de trahir les Loix fondamentales & les Privileges de la Nation.

10. Con-

que l'orage de la Guerre Civile dureroit trois mois ou trois &c. pendant leſquels l'Etendart Roial, c'eſt à-dire, la Majeſté du Trône, ſeroit foulée aux pieds par les Mutins. Mais qu'au quatrieme, cet Etendart ſeroit relevé auſſi haut qu'il avoit été porté auparavant; & qu'ainſi cette Guerre ſeroit fatale aux Ennemis du Roi.

(11) *Connétable* ſignifie ici Gouverneur. Le Comte ne conſerva cet Emploi que ſept à huit mois. Voyez ci-deſſous No. 30.

(12) Voyez ces ſoins de combler de graces le Comte d'*Eſſex*, ci-deſſous No. 10. & 14.

(13) Voyez, entre autres exemples de cette complaiſance extrême du Roi pour la Reine, ce qu'il fit pour ſauver ſix Prêtres condamnés à la mort par le Parlement. Rapin Tom. 8. année 1641. page 172.

Charles I. 1642.

Place de Gentilhomme de la Garderobe, &c. donnée au Comte de Newcastle, &c. Permission de bâtir, &c.

10. Conceſſion d'une Place de Gentilhomme de la Garderobe du Prince, avec tous les avantages qui y ſont attachés, pour *Guillaume* Comte de *Newcaſtle*, avec la Conceſſion expectative de la même Place pour *Henri Cavendish*, ſon ſecond Fils, lorsqu'il ſera en âge de la déſervir. Donné à Weſtminſter, le dix-ſeptieme de Juillet 1641. Page 466. Voyez la Remarque ſur le Nombre 6. ci-deſſus.

11. Permiſſion ſpéciale accordée au Comte de *Carnwach*, pour bâtir dans *Ficket-Fields*. Donné à Weſtminſter, le 7 d'Août 1641. Page 467.

Cette Permiſſion porte, *Nonobſtant un Statut ou Acte de Parlement fait l'an trente-un du Regne de la feue Reine* Eliſabeth; *& un autre Statut ou Acte de Parlement de l'an trente cinquieme du Regne de feue ladite Reine, touchant les nouveaux Bâtimens: & nonobſtant que l'Ordre d'*Ad quod Damnum *n'ait pas été expédié, & qu'on n'ait pas fait ou renvoyé de Perquiſition ſur cela avant que les Préſentes ayent été faites; ou enfin nonobſtant tout autre Acte, Statut ou Reſtriction, en quelque ſorte à ce contraire*, &c.

Ordonnance pour faire obſerver un bon ordre à la Cavalerie licenciée.

12. Proclamation par laquelle il eſt ordonné à la Cavalerie qui doit être licenciée dans les Quartiers du Nord, de ſe comporter paiſiblement ſur ſon paſſage, &c. Donné à Whitehall, le 8 d'Août 1641. Page 468. Voyez ci-deſſus No. 7.

Commiſſion pour la reviſion de certains Actes du Parlement d'Irlande.

13. Commiſſion donnée au Garde du Grand-Sceau d'Angleterre & à d'autres, touchant la reviſion & les changemens à faire dans quelques Actes envoyés du Parlement d'Irlande pour avoir l'approbation de Sa Majeſté, &c. Donné à Weſtminſter, le 8 d'Août, 1641. Page 469.

Commandement en Chef de toutes les Troupes de S. M. donné au Comte d'Eſſex.

14. Commiſſion donnée au Comte d'*Eſſex*, pour commander en chef les Armées du Roi en deçà de la *Trent*, pendant l'abſence de Sa Majeſté hors du Royaume, &c. Donné à Weſtminſter, le 9 d'Août 1641. Page 479.

Par cette abſence, il faut entendre le Voyage que le Roi alloit faire en Ecoſſe. Au reſte cette Commiſſion donnoit au Comte d'*Eſſex* un Pouvoir, qui approchoit beaucoup de celui d'un Regent du Royaume, quoiqu'en certaines choſes, ſubordonné aux Seigneurs du Conſeil Privé de Sa Majeſté, ſelon les deux Commiſſions ſuivantes.

Commiſſion pour conſerver le Repos du Royaume, &c.

15. Commiſſion particuliere donnée au Lord Garde du Grand-Sceau d'Angleterre & à pluſieurs autres Membres du Conſeil Privé, pour veiller pendant l'abſence de Sa Majeſté à la ſureté du Royaume, & pour donner de tems en tems, en cas d'Affaires imprévues, des ordres & des directions au Comte d'*Eſſex*, afin qu'il puiſſe d'autant mieux exécuter la Commiſſion dont il eſt chargé. Donné à Weſtminſter, le 9 d'Août 1641. Page 481.

Commiſſion pour donner le Conſentement Royal aux Bills du Parlement pendant l'abſence du Roi.

16. Commiſſion particuliere donnée au Garde du Grand-Sceau & à ſix autres Membres du Conſeil Privé, pour donner le Conſentement Royal aux Bills & Actes ſur leſquels les deux Chambres étoient déja tombées ou tomberoient d'accord pendant l'abſence de Sa Majeſté, touchant la *Confirmation du Traité entre les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe; la Levée des Deniers impoſés, & celle des Forces de Terre ou de Mer ſuivant l'exigence des cas*; & divers autres Actes, &c. Donné à Weſtminſter, le 9 d'Août, 1641. Page 481.

Etabliſſement d'un Gouverneur & d'un Conſeil dans la Virginie.

17. Acte pour établir un nouveau Gouverneur & un nouveau Conſeil dans la *Virginie*, avec revocation des Lettres Patentes du onzieme Janvier $163\frac{4}{5}$. par leſquelles le Chevalier *François Wyat* fut établi Gouverneur de cette Colonie, avec pouvoir de former un Conſeil pour la gouverner, &c. Donné à Weſtminſter, le 9 d'Août 1641. Page 483.

Recherche de certains vols faits dans la Maiſon Royale de Ste. Marie & de quelques Amendes non payées.

18. Commiſſion ſpéciale donnée à *Ferdinand* Lord *Fairfax*, Baron de *Comeroome* en Ecoſſe, & à quelques autres, pour faire la recherche 1. des Meubles & Utenſiles qui ont été pris, depuis le prémier de Mai 1634. & ont été emportés de la *Maiſon* Royale & Seigneuriale appellée *de Sainte Marie*, ſituée proche des murs d'*Yorck*, & deſtinée pour l'uſage & la commodité du Préſident & des Membres du Conſeil, communément dit la *Cour d'Yorck*; 2. Des Amendes, &c. provenant des Différends portés & plaidés devant ladite Cour, & qui n'ont point été payées depuis la date marquée ci-deſſus, &c. Donné à Weſtminſter, le 9 d'Août 1641. Page 487.

Ratification de la Paix avec l'Ecoſſe. Partie de cet Acte.

19. Ratification de la Pacification faite entre l'Angleterre & l'Ecoſſe. Page 488. juſqu'à 500. incluſivement.

Cet Acte eſt compoſé de divers autres qui marquent le commencement, les progrès & la concluſion du Traité de Paix entre le Roi & ſes Sujets Ecoſſois, & entre les deux Royaumes.

(A.) Le prémier de ces divers Actes porte pour titre: *Commiſſion donnée ſous le Grand-Sceau d'Angleterre avec l'approbation des deux Chambres du Parlement, datée du vingt-troiſieme Novembre de l'an ſeizieme de Sa Majeſté. Par le Roi lui-même.* Cette Commiſſion donne plein-pouvoir au Comte de *Bedford*, & à quatorze autres Seigneurs, tous Membres du Conſeil du Roi, de traiter de la Paix à Rippon avec le Comte de *Rothes* & neuf autres Commiſſaires nommés pour cet effet par le Parlement d'Ecoſſe.

(B.) L'Acte ſuivant eſt la *Commiſſion* dont il vient d'être parlé: elle eſt *datée & ſignée par les Commiſſaires du Parlement d'Ecoſſe à* Newcaſtle, *le dernier d'Octobre, & à* Edimbourg *le quatrieme de Novembre*, 1640.

(C.) Le 3. Acte eſt intitulé: *Articles du grand Traité concernant le rétabliſſement de la Paix entre Sa Majeſté & ſon Peuple d'Ecoſſe, & entre les deux Royaumes, arrêtés par les Commiſſaires Anglois & Ecoſſois dans la Cité de* Weſtminſter, *le ſeptieme d'Août*, 1641.

Ces Articles ſont compoſés. 1. Des Demandes faites, en forme de Déclaration, par les Commiſſaires Ecoſſois, & les Réponſes à ces Demandes par les Commiſſaires Anglois. Et comme ces Demandes s'étoient faites en divers jours, de même que les Réponſes, chaque Demande & chaque Réponſe a ſa propre date: 2. Ces Demandes & ces Réponſes ſont ſuivies de ce qui fut arrêté touchant l'*Acte d'Oubli*, dont le bénéfice devoit s'étendre généralement ſur tout ce qui s'étoit fait à l'occaſion des cauſes & des effets des derniers Troubles, & ſur toutes ſortes de perſonnes, à l'exception expreſſe & abſolue de tous les Prélats d'Ecoſſe, comme auſſi du Comte de *Traquair*, des Chevaliers *Robert Spotswood*, & *Jean Hay*, & de Mr. *Gautier Belcanquall*, comme auſſi de tous les autres ſemblables Incendiaires & Boute-feux entre le Roi & ſon Peuple, & entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, leſquels ſont déja cités & pourſuivis, ou le ſeront par le Parlement d'Ecoſſe, &c. &c.

(D.) La quatrieme Partie de cette Ratification contient *les Propoſitions & Articles délivrés par les Commiſſaires Ecoſſois après le retour du Lord* Lowdon *du Parlement d'Ecoſſe*: leſquelles ſont immédiatement ſuivies d'un autre Acte intitulé, *Réponſe des Lords Commiſſaires Anglois.*

Enfin, la concluſion porte, „ Que tous ces Articles ont été „ approuvés & accordés par Sa Majeſté, de l'avis du Parle- „ ment d'Angleterre, & par les Commiſſaires du Parlement „ d'Ecoſſe . . . . Que ce Traité & tous les Articles mention- „ nés ci-deſſus, auront dans tous les tems à venir pleine force „ & autorité de Loi & d'Acte de Parlement . . . . Que Sa „ Majeſté promet ſur ſa Parole Royale, pour lui & pour ſes „ Succeſſeurs, que ce Traité ſera maintenu & exécuté, pour le „ préſent, & à jamais, ſelon ſa forme & teneur . . . . Et que „ pour l'obſervation inviolable de tout ce que deſſus, les Parle- „ mens engagent la foi publique ".

Au deſſous étoit écrit ce mot,

Le Roi le veut.

Ce Traité fut ratifié à *Edimbourg* en plein Parlement, & en préſence d'un Committé du Parlement d'Angleterre, &c.

Le Marquis de Hertford eſt fait Gouverneur du Prince.

20. Commiſſion de Gouverneur du Prince *Charles* & de Sa Maiſon, donnée au Marquis de *Hertford*, le 10 d'Août 1641. A Weſtminſter, Page 501.

Le Marquis de *Hertford* avoit été l'un des plus zélés Partiſans des deux Chambres contre la Cour. Mais il changea à l'occaſion de la condamnation du Comte de *Strafford*, comme je croi l'avoir remarqué ailleurs. Il avoit un ſi grand mérite, que tout le monde applaudit au choix du Roi. Lui ſeul n'en fut pas content, & il n'accepta ce haut Emploi que par pure ſoumiſſion; mais content du titre, il en fit faire les fonctions par d'autres qu'il y crut plus propres que lui.

Bills du Parlement d'Irlande approuvés, &c.

21. Commiſſion, envoyée au Comte de *Leiceſter*, pour donner l'Approbation pure & ſimple du Roi à certains Bills du Parlement d'Irlande, pour faire certains changemens à d'autres Bills du même Parlement, &c. Donné à Weſtminſter, le douzieme d'Août 1641. Page 501. Les Titres de ces Bills ſont tous inſérés dans cette Commiſſion.

Contre les deſordres commis par les Soldats licenciés.

22. Proclamation pour aſſurer la Paix & la Tranquillité publiques, & pour mettre les Sujets de Sa Majeſté à couvert des violences & des deſordres que quelques Soldats de l'Armée licenciée ont commis dans pluſieurs endroits du Royaume, & avec plus d'excès qu'ailleurs dans le voiſinage & dans l'enceinte même de *Londres & Weſtminſter.* Donné à Whitehall, le 22 d'Octobre, 1641. *Par ordre*, & étoient ſignés *Ed. Littleton.* C. S. H. *Mancheſter*, *Saliſbury*, &c. Page 502.

Cette Proclamation fut faite pendant le ſejour du Roi en Ecoſſe, & en conſéquence de la Commiſſion rapportée ci-deſſus No. 15.

Ordre de payer le Tonnage & Pondage.

23. Proclamation ordonnant le payement du *Tonnage & Pondage.* Donné le 24 d'Août, 1641. *Per ipſum Regem.* Page 504.

Il n'y a point de Lieu marqué, mais il y a apparence qu'on pourroit mettre à Edimbourg où le Roi étoit alors. Au reſte, M. *de Rapin* dit, que „ le ſecond de Décembre, le Roi s'étant „ rendu au Parlement, l'Orateur des Communes lui préſenta un „ Acte pour ordonner le payement du *Tonnage & Pondage*, pour „ quelques mois ſeulement, dans lequel le Roi reconnoiſſoit ex- „ preſſément qu'il avoit juſqu'alors levé ce Droit ſans en avoir „ pouvoir légitime (1).

Trois Ordres ſemblables.

24. Trois Proclamations de la même teneur que la précédente, l'une du 3. de Décembre 1641 (2), l'autre du 29 de Janvier $164\frac{1}{2}$. & la derniere du 24. de Mars de la même année.

25. Pro-

(1) Tome VIII. page 169.

(2) Le Roi étoit de retour à Londres depuis huit à dix jours.

CHARLES I. 1642.

Ordre aux Membres du Parlement de ſe rendre à Weſtminſter, le 12 de Janvier ſuivant.

25. Proclamation pour continuer le Parlement convoqué l'année précédente, & pour enjoindre aux Membres des deux Chambres de ſe rendre à Weſtminſter, le douzieme de Janvier $164\frac{1}{2}$. ou même plutôt. Donné à Whitehall le 12 de Décembre 1641.

Cette Proclamation ne pouvoit regarder que les Membres abſens, quoiqu'elle ſemble être adreſſée à tous ceux qui compoſoient les deux Chambres. Elle ne pouvoit, dis-je, regarder que les abſens, puiſque le Parlement étoit aſſemblé le ſecond de ce même mois, comme il paroit par ce qui a été dit ſur le Nombre 23. Il n'avoit pas même véritablement diſcontinué ſes Séances, comme en font foi une infinité d'Actes rapportés par ***Rushworth***, ***Nalzon***, ***Rapin***, &c. Autre difficulté. Si le Parlement n'a point diſcontinué ſes Séances, comment le Roi dit-il dans cette Proclamation, ***qu'il l'avoit ajourné?***

26. Commiſſion ſpéciale pour l'exécution de quelques Commiſſions, Lettres Patentes, Ordres du Sceau Privé, &c. touchant le débourſement des deniers de l'Echiquier, les Baux des Terres, &c. de Sa Majeſté, & pluſieurs autres Affaires qui concernent les intérêts du Roi & le bien de ſes Sujets, &c. Donné à Weſtminſter, le 18 de Décembre, 1641.

Contre les attroupemens dans Londres & aux environs.

27. Proclamation contre les Attroupemens tumultueux. Donnà à Whitehall, le 28 de Décembre, 1641. Page 508.

Il s'étoit fait le jour précédent un tumulte à *Weſtminſter*, pendant que les Chambres étoient aſſemblées; & du milieu de ce Peuple on avoit entendu pluſieurs voix qui crioient ***Point d'Evêques***, ***Point d'Evêques***. Le lendemain le tumulte recommença de la même maniere que le jour précédent; & c'eſt ce qui donna lieu à la Proclamation dont je viens de rapporter le titre. Elle fut ſans effet, puiſque le tumulte continua ce jour-là & les ſuivans, comme on peut le voir dans mon Extrait des Evenemens de cette année 1641. Voyez auſſi *Rapin*, Tome 8. page 178. juſqu'à 188. & même juſqu'a page 200.

Examen des Revenus & de la Depenſe du Roi.

28. Commiſſion particuliere pour examiner les Revenus & les Dépenſes du Roi. Donné à Weſtminſter, le 21 de Janvier $164\frac{1}{2}$. Page 519.

Ordre pour faire paſſer en Irlande 2500 Ecoſſois.

29. Ordonnance pour faire paſſer en Irlande deux-mille-cinq cens hommes des Troupes d'Ecoſſe, pour être mis en garniſon dans la Ville de ***Knock-fergus***, autrement ***Carrick-fergus***, & agir contre les Rebelles, & leurs adhérens Irlandois, aux conditions & conventions arrêtées ſur cela entre le Parlement d'Angleterre & les Commiſſaires Ecoſſois. Donné à Weſtminſter, le 8 de Fevrier $164\frac{1}{2}$. Page 510.

Ces Commiſſaires Ecoſſois étoient venus d'Ecoſſe pour traiter avec les deux Chambres touchant l'envoi en Irlande d'un Corps de dix-mille Ecoſſois; mais les brouilleries qui continuoient entre le Roi & le Parlement apportant tous les jours de nouveaux obſtacles à la concluſion de ce Traité, & l'Irlande ayant beſoin d'un promt ſecours, le Committé des deux Chambres pour les Affaires de ce Royaume, fit conſentir les Commiſſaires d'Ecoſſe à y faire paſſer deux-mille cinq cens hommes, en attendant qu'on pût conclurre le Traité pour les dix-mille. Ils y conſentirent à certaines conditions que les deux Chambres approuverent, & dont l'une étoit que ***Carrick-Fergus***, Ville Maritime dans le Nord d'Irlande, ſeroit miſe entre les mains des Ecoſſois. Le Roi rejetta cette condition, diſant qu'il y avoit trop de danger de confier une Place Maritime à des Troupes Auxiliaires. Cependant, voyant que le Parlement n'étoit point ſuſceptible de tels ſoupçons envers les Ecoſſois, il y donna enfin les mains; & c'eſt pourquoi l'Ordonnance publiée ſur ce ſujet, fait mention, entre autres choſes, de la condition touchant ***Carrick-Fergus***. Au reſte, ces deux-mille-cinq-cens Ecoſſois rendirent de très grands ſervices contre les Rebelles, &c.

Lieutenance de la Tour donnée au Chevalier Jean Conyers.

30. Commiſſion pour faire prêter les Sermens de Suprémacie & de Fidélité au Chevalier ***Jean Conyers***, en qualité de Lieutenant de la Tour. Donné à Weſtminſter, le vingt-unieme de Fevrier $164\frac{1}{2}$. Page 512.

Le Roi avoit ôté ce Commandement au Chevalier ***Balfour***, dont le caractère & la conduite étoient très agréables aux deux Chambres, & l'avoit donné au Colonel ***Lundsford***, homme qui leur étoit ſuſpect, & ***qui pour divers Crimes avoit été mis hors de la protection des Loix.*** Les Communes s'éleverent contre ce choix par un Vote & par une Déclaration, portant que ***Lunsford*** n'étoit point propre à être Lieutenant de la Tour, parce qu'elles ne pouvoient prendre aucune confiance en lui; & qu'elles proteſtoient de tous les malheurs qui arriveroient infailliblement, ſi Sa Majeſté n'avoit la bonté de donner ce poſte à un autre, tel que le Chevalier ***Jean Conyers***. Les Seigneurs refuſerent de concourir avec la Chambre Baſſe dans cette rencontre; mais la Ville de Londres ayant repréſenté par ſon Maire au Roi, que le Peuple étoit comme réſolu d'emploier la force pour arracher ***Lunsford*** de la Tour, ce Colonel fut deſtitué, & le Chevalier Conyers mis en ſa place. Mais cette complaiſance pour les Communes, le Roi la gâta, en ôtant, dès le même jour, le Gouvernement de la Tour au Comte de ***Newport***, en qui elles avoient une parfaite confiance.

Commiſſion pour conduire 1500 Ecoſſois en Irlande.

31. Commiſſion particuliere donnée au Marquis d'***Argyle***, pour commander en Chef & conduire un Régiment Ecoſſois de quinze cens hommes en Irlande dans l'Iſle de ***Rachraye***, dont il prendra le Gouvernement, ou le donnera à celui ou à ceux qu'il en jugera dignes: Et pour employer, outre cela, ledit Régiment contre les Rebelles de ce Royaume-là. &c. Donné à Weſtminſter, le 16 de Mars 1641. Page 513.

CHARLES I. 1642.

Cette Commiſſion porte, que ces quinze cens hommes feroient partie des dix mille Ecoſſois qui devoient être envoyés en Irlande.

Proviſions de divers Offices.

32. Proviſions des Offices qui ont été donnés pendant la dix-ſeptieme année du Regne de *Charles I.* Page 515. juſqu'à la page 522. incluſivement.

ACTES concernant les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1641.

Dix-ſeptieme du Regne de *Charles I.*

Ordonnance touchant le Service Divin.

1. Proclamation par laquelle il eſt ordonné que le Service Divin ſe fera en Angleterre & dans la Principauté de Galles, ſelon l'ordre établi par les Loix & les Statuts de ce Royaume; avec défenſes à tous Miniſtres, Curés, Vicaires, &c. d'introduire, & de pratiquer dans leurs Paroiſſes aucuns Rites (ou Cérémonies), qui ne ſoient conformes aux Réglemens faits ſur ce ſujet par les dites Loix & Statuts. Donné à Whitehall, le 10 Décembre 1641. Page 105.

Jeûne géneral à célébrer tous les derniers Mécredis de chaque mois.

2. Proclamation pour célébrer le vingtieme du Mois de Janvier courant, un Jour de Jeûne général & public par tout le Royaume, à l'exception de Londres & de Weſtminſter, où il a déja été célébré; Et pour en célébrer un pareil, le dernier Mécredi du Mois de Février prochain, & de même le dernier Mécredi de tous les Mois ſuivans, tant par l'abſtinence de nourriture, que par des Prieres publiques, & autres Exercices ſacrés, dans toutes les Egliſes Cathédrales, Collégiales, Paroiſſiales, &c. ſans exception, tant que dureront les troubles & les calamités dont l'Irlande eſt maintenant affligée. Donné à Whitehall, le 8 de Janvier $164\frac{1}{2}$. Page 508.

Proclamation contre le Papiſme, &c.

3. Proclamation pour faire exécuter les Loix contre les Papiſtes, & pour empêcher par des voyes juſtes l'accroiſſement du Papiſme en Angleterre, & pour y conſerver & maintenir la véritable Religion Proteſtante. Donné à Stanford, le 16 de Mars $164\frac{1}{2}$. Page 512.

Charles I. donnoit de ces ſortes de Proclamations tant que l'on vouloit: mais pas une qu'il fit exécuter. Voyez ce que M. *de Rapin* a dit de celle-ci, Tome VIII. page 277.

Nomination aux Evêchés vacans.

4. Permiſſions de procéder aux Elections néceſſaires pour remplir les Evêchés vacans, &c. pendant la dix-ſeptieme année du Regne de *Charles I.* Page 515.

Préſentations aux Bénéfices.

5. Préſentations aux Bénéfices Eccléſiaſtiques vacans pendant l'année dix-ſeptieme du Regne de *Charles I.* Page 519. juſqu'à 522. incluſivement.

ACTES qui concernent les Affaires Civiles d'une partie de l'année 1642.

Dix-huitieme du Regne de *Charles I.*

Addition aux Armes de Martin Tromp.

1. Lettres Patentes ſignées de la propre main du Roi, à *Yorck* le 26 de Mai 1641. Page 521. pour ajouter un Support de deux Griffons, &c. aux Armes de Martin Tromp, Amiral des Etats Généraux.

Le Roi dit, que c'eſt après avoir créé Chevalier ce célèbre Amiral, qu'il ajoute à ſes Armes le Support qui eſt indiqué par le titre & expliqué par le contenu de ces Lettres. Il allègue pour motifs de cette Addition honorable, le grand nom que Tromp s'étoit fait par ſes Exploits Maritimes, & l'affection ſinguliere qu'il avoit marqué avoir pour ſa Perſonne Royale, & pour la Nation Angloiſe. Je ſuis de ceux qui ignorent ſi ce dernier motif eſt auſſi fondé ou auſſi connu que l'autre. Mais loin d'éplucher ce doute, je vai faire ſur tout ceci une ou deux courtes Reflexions.

Aller juſques chez les Etrangers, chercher le Mérite pour l'honorer, c'eſt le caractère d'une Ame du prémier ordre, & d'un Roi véritablement Roi: en quoi, d'ailleurs, il fait autant pour ſa propre gloire, que pour celle dont il releve l'éclat.

Donner des marques effectives de reconnoiſſance à ceux qui nous en donnent d'une affection réelle pour nous & pour les perſonnes qui nous appartiennent, c'eſt le propre d'un honnête-homme. Roi, ou Particulier, il s'aquitte.

Faire des préſens, des careſſes, des honneurs à ceux qui jouent un grand rolle dans le monde, & colorer cela d'un prétendu motif de reconnoiſſance; c'eſt le propre d'un Politique: il travaille à exciter cette affection ſuppoſée, ou du moins à engager celui qui ne l'a point, à agir comme s'il l'avoit.

Ce que ***Charles I.*** fit pour notre Grand ***Tromp***, eſt marqué de deux de ces traits. Mais lequel des deux derniers qu'on en exclue, on ne diminue point la gloire ni de celui qui a reçu ces honneurs, ni de celui qui les a conférés.

Confirmation & renouvellement des anciens Traités d'Amitié & de Commerce.

2. (A) Traités de Paix, d'Amitié, d'Alliance, & de Commerce qui ſubſiſtent depuis pluſieurs Siècles entre les Royaumes & les Sujets de la Grande-Bretagne & de Portugal, confirmés & renouvellés à l'occaſion du Rétabliſſement de ***Jean IV.*** Roi de Portugal, & ſur les ouvertures que Sa Majeſté Portugaiſe en a fait faire par ſes Ambaſſadeurs à Sa Majeſté Britannique ***Charles I.*** Page 523. Ce Traité contient vingt-un Articles.

CHARLES I. 1642.

merce entre l'Angleterre & le Portugal.

Commiſſions & Ordres pour les Plénipotentiaires d'Angleterre.

(B) Commiſſions & Ordres de Sa Majeſté Britannique, en forme de Lettres Patentes données ſous le Grand Sceau au Comte d'*Arondel & Surrey*, & à d'autres, pour regler & conclurre, en qualité de ſes Miniſtres Plénipotentiaires, le Traité précédent, avec les Ambaſſadeurs Plenipotentiaires de Sa Majeſté Portugaiſe. La Date en eſt du 25 Janvier de la dix-ſeptieme année du Regne de *Charles I.* à Weſtminſter, & la Souſcription de la propre main du Roi, en ces termes, *Teſte Meipſo, & ſignatum* C. R. (1) Page 527.

(C) Ratification des Articles du Traité ci-deſſus, faite par le Roi de Portugal. Page 528.

Cette Pièce qui eſt écrite en Portugais, & qui eſt datée du 22 de Janvier 1641. à Lisbonne, ne pourroit être regardée que comme une Lettre de Créance, ſi les Miniſtres Plénipotentiaires des deux Rois n'y avoient pas mis une Souſcription que nous rapporterons, après avoir fait deux ou trois Remarques ſur la Pièce même. 1. Le Roi de Portugal s'y qualifie de *Très Haut & très Puiſſant Prince .... ; Roi de* Portugal & des Algarves, *& de l'une & de l'autre Mer d'Afrique, Seigneur de la Guinée, & du Commerce d'Ethiopie, d'Arabie, de Perſe & des Indes*, à quoi il ajoute un, *&c.* 2. Il y traite d'*Uſurpateur* & de *Tyran*, le Roi d'Eſpagne, qu'il qualifie ſimplement de Roi de Caſtille. *Envio muito amo e prezo havendome Deos noſſo Sinhor feito merce de me reſtituir a Coroa deſtes meus Reynos que pour el* Rey de Caſtella *emo injuſta e tirannica mente uſurpados*, &c. 3. Il y marque la maniere dont cette Revolution s'eſt faite, ſavoir ſans effuſion de Sang, & par la voix unanime de tout ſon Peuple. 4. Pour rendre la perſonne de Dom *Antoine Dalmada*, ſon Prémier Plénipotentiaire, plus agréable à *Charles I.*, le Roi de Portugal lui dit, que ce Seigneur eſt originaire & d'une très ancienne Nobleſſe d'Angleterre. 5. La Souſcription de cette Lettre porte ſeulement, *Dom Irmmao e primo de V. Mageſtade el Rey de Portugal*; & le deſſus, *Ao muito Alto & muito Poderoſo Principe Dom* Carolos *Rey da* Grano Bretanha *meu muito amado & preſa do Irmmao e primo.* Et au-deſſous ſe lit la Concluſion du Traité d'Amitié & de Commerce, écrite en Latin, & ſignée par les Plénipotiaires, de la maniere ſuivante.

Que omnia ſupra ſcripta fuerunt a Nobis Commiſſariis & Deputatis predictis Regum noſtrorum nomine concluſa & concordata, & in eorum fidem manu propria ſubſcripſimus, Londini, *viceſimo nono die* Januarii, *Anno Domini milleſimo ſexcenteſimo quadrageſimo ſecundo, Stilo novo.*

Arundell & Surr'
Jean *Comes* Briſtolie,
W. Say & Seale Falkland.

Antao Dalmada,
S. de Andra de Leitao.

(D) Ratification du même Traite faite par le Roi d'Angleterre. Page 529.

Cette Piece eſt en Latin, & en forme de *Lettres Patentes*, comme le Roi la qualifie lui-même. Elle eſt ſignée de ſa propre main, & cachetée de ſon Cachet Royal; A Windſor le 31 de Janvier, 1642. Nouveau Stile.

Suit immédiatement une Apoſtille auſſi en Latin, où le Roi déclare, qu'*ayant bien examiné ledit Traité contenant vingt-un Articles, il l'approuve, le ratifie & le confirme dans ſon tout & dans ſes parties*; En foi *de quoi*, ajoute-t-il, *Nous avons ſigné de notre propre main les préſentes Lettres & y avons fait mettre le Grand Sceau d'Angleterre. Donné à* Yorck, *le 22 de Mai*, 1642. *& de notre Regne le dix-huitieme.*

Et au deſſous,

Carolus R.

3. Lettres de Grace pour *George Benyon*, condamné à payer une Amende des trois-mille Livres Sterling au profit de Sa Majeſté; A être privé pour toujours des Droits & Franchiſes de la Ville de Londres; Regardé comme incapable d'avoir aucun Emploi dans le Royaume; De tenir priſon au Château de *Colcheſter*, pendant deux ans; & à donner enſuite Caution pour ſa bonne Conduite à l'avenir: Et cela entant qu'accuſé, atteint & convaincu d'avoir forgé & dreſſé malicieuſement une Requête dangereuſe, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, pleine de Menſonges & de Calomnies, qui tendent à la diminution des Privileges du Parlement, & au deshonneur des Pairs qui y ſont aſſembés; Comme auſſi d'avoir tenu des diſcours de la même nature que ladite Requête, & tendant au même but, &c. Donné à *Yorck*, le 14 de Juin 1642. Page 529.

CHARLES I. 1642.

Gouvernement de Newcaſtle donné au Comte de ce nom.

4. Brevet de Gouverneur de la Ville & Comté de *Newcaſtle*, ſur la *Tyne*, donné au Comte de *Newcaſtle*. A *Yorck*, le 29 de Juin, 1642. Page 531.

Robert Sanderſon pourvu du Profeſſorat en Theologie à Oxford, à la place de Jean Prideaux devenu Evêque de Worceſter.

5. Lettres de Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité d'*Oxford*, accordées au Docteur *Robert Sanderſon*, avec la Penſion annuelle de quarante Livres Sterling; outre les ſalaires, profits, privileges, &c. attachés à l'exercice de cette Charge, de la même maniere qu'en a joui *Jean Prideaux*, à préſent Evêque de *Worceſter*, qui a volontairement reſigné entre les mains de Sa Majeſté les Lettres Patentes de ce Profeſſorat, pour être cancellées, afin qu'il lui plût, de ſa Grace Royale, en accorder au dit *Robert Sanderſon* de ſemblables, &c. Donné à *Beverly*, le 19 de Juillet, 1642. Page 532.

6. Commiſſion de Tréſorier de l'Ordinaire & Extraordinaire des Guerres, donnée au Chevalier *Guillaume Uvedale*. A Yorck le 1 d'Août 1642. Page 533.

Le Roi, dans le Préambule de cette Commiſſion, allegue deux Motifs qui la lui ont fait donner. „ 1. D'autant qu'il avoit, „ *dit-il*, reçu des avis certains qu'on étoit actuellement occupé „ dans Londres & aux environs, à mettre de grandes forces ſur „ pié, & à lever des deniers par ordre des deux Chambres, „ non ſeulement ſans ſon conſentement, mais encore contre ſes „ ordres exprès publiés par diverſes Proclamations. 2. Et d'au„ tant, *ajoute-t-il*, qu'il avoit déja expédié pluſieurs Commis„ ſions pour lever de la Cavalerie & de l'Infanterie, dans la vue „ de défendre ſa Perſonne Royale, la Religion Proteſtante, les „ Loix du Royaume, la Liberté & les Biens des Sujets, les „ Chambres & les Privileges du Parlement.

Sur quoi il faut remarquer d'abord, que le Roi avoit commis les prémieres hoſtilités; Qu'il avoit le prémier levé des Troupes ſans le conſentement du Parlement, contre les Loix du Royaume qui le défendent; Qu'après tout ce qu'il avoit fait à la face de toute la Terre, pendant les quinze prémieres années de ſon Regne, il falloit avoir un front d'airain pour dire à ſes Sujets qu'il prenoit les Armes pour protéger leurs Perſonnes, leurs Biens, leurs Droits, leur Religion, le Parlement & ſes Privileges: Enfin, qu'il ne tenoit qu'au Roi qu'il n'y eût point de Guerre, puiſque, quinze jours avant (2) qu'il fît l'Acte dont il s'agit dans cet Article, les deux Chambres l'avoient ſupplié en termes très ſoumis, de diſcontinuer ſes Préparatifs, & de congédier ſes Troupes, &c. lui promettant d'abandonner de leur côté, tout ce qu'elles avoient commencé de faire pour ſe défendre, &c. Le Roi, réſolu à en venir à une rupture d'éclat & aux dernieres extrémités, fit aux deux Chambres des Propoſitions qu'il voyoit bien qu'elles n'accepteroient point. Auſſi publia-t-il bien tôt une Proclamation qui ordonnoit à tous ſes Sujets propres à porter les Armes, de ſe rendre le 25 de ce Mois d'Août à *Nottingham*, où il avoit deſſein d'arborer ſon Etendart, comme il le fit en effet, après avoir publié un Manifeſte pour déclarer la Guerre. Au reſte, ces deux Pièces ne ſont point dans le Recueil que nous abrégeons, & ce ne ſont pas les ſeules que l'on y trouve à dire.

III. EXTRAIT HISTORIQUE du Tome XX. des Actes de Rymer.

Depuis le mois d'Août 1642. juſqu'au mois de Janvier 164$\frac{2}{3}$.

Miniſtere du Duc de Buckingham.

CHarles I. regna 24. ans. Mr. *de Rapin* a diviſé cet eſpace en trois Parties, dont la premiere eſt de quinze années completes; la ſeconde de deux ſeulement; & la troiſieme de ſept. Dans la premiere, on a vu un Favori tout-puiſſant (3), qui, pour ſatisfaire ſon Orgueil & ſon Ambition ſans bornes, de même qu'une Paſſion extravagante qu'il avoit conçue, engagea ſes Compatriotes dans une Guerre que ſon peu de connoiſſance & d'expérience dans le Gouvernement d'un Etat, & dans la conduite d'une Flotte & d'une Armée, rendit ruineuſe à leurs Finances, plus ruineuſe à la réputation de leurs Armes, & plus ruineuſe encore aux Reformés de France, qu'on faiſoit ſemblant de vouloir protéger, après avoir, deux années auparavant, fourni des forces pour les perdre. Un Favori, qui forme & pouſſe les complots les plus odieux contre la Liberté de ſa Patrie, la propriété des Biens des Sujets, la ſureté de leurs Perſonnes, les Privileges du Parlement, & la conſervation de la Religion établie par les Loix. Un Favori enfin, qui, au moment qu'il va prendre le commandement d'un Armement formidable (4), dont on n'a jamais bien découvert l'uſage qu'il vouloit en faire, tombe, au milieu d'une foule d'Adorateurs, d'Amis & de Domeſtiques, ſous le poignard d'un Fanatique qui ſe croit en droit de délivrer ſa Patrie d'un Homme que le Peuple déteſte, & que le Parlement pourſuit (5) comme l'Auteur averé des Griefs ſous leſ-

(1) Cette Pièce eſt en Latin.
(2) Le 15 de Juillet.
(3) L'Angleterre étoit en Guerre avec l'Eſpagne depuis la derniere année du Regne précedent. *Buckingham*, (ſelon M. *de Rapin* Tom. 7. p. 234.) avoit porté le Roi *Jaques* & le Parlement à cette Guerre. Elle duroit encore lorſqu'il engagea *Charles* à rompre avec la France, ſous le faux prétexte de ſecourir la Rochelle & les Reformés, &c.

(4) *Rapin*, ibid. p. 305. *De Larrey*, Hiſt. d'Angl. T. 4. p. 57. & 58. in fol.
(5) *Rapin*, Ibid. p. 305.
(6) Il étoit venu, au commencement du mois de Septembre, offrir ſes ſervices au Roi, qui les accepta, & le fit Genéral de ſa Cavalerie. Ce Prince étoit le ſecond fils du feu Electeur Palatin Frederic V. & de la Princeſſe Elizabeth propre ſœur de *Charles I.*

(7)

Miniſtere de Laud.

lesquels l'Egliſe & l'Etat gémiſſent, ſans pouvoir en obtenir la moindre réparation.

A ce Duc prémier Miniſtre & Favori, on a vu, dans ce même premier Période du Regne de *Charles*, ſuccéder un Prélat, non moins ambitieux, mais plus entreprenant. En effet, il travailla, & peu s'en falut qu'il ne réuſſît à abroger les Parlemens que ſon Prédéceſſeur avoit craints & ménagés, & à introduire, à main armée, dans le Culte Public des Innovations qui préparoient le rétabliſſement du Papiſme proſcrit par les Loix. Il ſe ſoutint longtems; il échapa plus d'une fois à la colere du Peuple: mais enfin, il périt ſur un échafaut, ſous les yeux d'un Maître devenu deſormais trop foible non ſeulement pour ſauver ſes Miniſtres, mais pour ſe garantir lui-même d'une cataſtrophe ſemblable à la leur. C'eſt à quoi aboutit la Guerre Civile, qui s'alluma entre *Charles I.* & ſon Parlement, & qui fut une ſuite fatale de celle que *Laud* & *Strafford* avoient excitée contre l'Ecoſſe, pour établir dans ce Royaume-là l'Epiſcopat & le Pouvoir Arbitraire ſur les ruines de la Religion & des Privileges des Ecoſſois. Et c'eſt à quoi ſe rapportent encore les Actes Publics du Tome XX. de *Rymer*, dont nous allons continuer l'Abregé Hiſtorique, conformément au Plan qui a été ſuivi juſqu'ici.

Suite de l'Année 1642. *Dix-huitieme du Regne de* Charles I.

Le Roi ſort de Nottingham, eſt reçu à Shrewsbury, y aſſemble 14000 mille hommes.

Tout ce qui s'étoit paſſé, depuis que le Roi avoit quitté Londres & fixé ſa réſidence à *Yorck*, ne laiſſoit preſque aucun lieu de douter qu'on n'en vînt enfin à une Guerre Civile. Il ſemble même qu'elle étoit déja & déclarée & commencée. Cependant on ne pouvoit pas bien diſtinguer encore lequel des deux Partis, ou le Roi ou le Parlement, étoit proprement l'Agreſſeur; chacun évitant avec ſoin de le paroître, quoique *Charles* gardât moins de meſures que les deux Chambres à cet égard. Mais la levée de l'Etendart Royal décida la Queſtion contre le Roi; & ce qui peut ſervir à confirmer cette déciſion, c'eſt que les deux Chambres qui avoient une Armée de ſeizemille hommes bien armés & bien équipés, avec un bon train d'Artillerie, au-lieu d'attaquer, & d'enlever même le Roi qui n'avoit que onze à douze cens hommes à *Nottingham*, Ville ſans défenſe, elles l'y laiſſerent longtems en repos; & lorſqu'il en ſortit, elles ne le firent point inquiéter dans ſa Retraite qu'il fit le 16 de Septembre avec ſa petite Troupe à petites Journées, vers le Païs de *Galles*, incertain du Lieu où il pourroit être reçu. Il le fut à *Shrewsbury*. La Place étoit très commode pour y attendre les levées qui ſe faiſoient pour lui dans diverſes Provinces. Elles y arriverent bientôt, & *Charles* ſe vit alors une Armée de dix-mille hommes d'Infanterie & de quatre mille Chevaux. Mais il falloit de l'Argent pour payer ces Troupes, & c'eſt à quoi ſes amis de Londres avoient pourvu, en envoyant ſecretement des ſommes conſidérables à *Oxford*. De plus, l'Univerſité de cette Ville, qui avoit toujours été attachée au Roi, s'étoit laiſſée engager à lui livrer toute la Vaiſſelle d'argent qui appartenoit aux divers Colleges, & qu'il fit mettre en monnoye. Quant au Parlement, il employa au payement de ſes Troupes, les cent mille livres ſterling deſtinées pour ſecourir l'Irlande; avec cette précaution, qu'il engagea la foi publique à la reſtitution de la ſomme & des intérêts.

Comment il recouvre l'argent pour payer ſes Troupes.

Comment le Parlement pourvoit au paiement des ſiennes

Generaux des deux Partis.

Ainſi voila les deux Armées en campagne; celle du Roi ſous le Commandement du Comte de *Lindſey*, & du Prince Robert, (6) neveu de Sa Majeſté; & celle du Parlement ſous les ordres du Comte d'*Eſſex*, qui avoit pour Lieutenant-Général de la Cavalerie *Guillaume Ruſſel*, Comte de *Bethford*, & pour Lieutenant-Général de l'Infanterie le Comte de *Pembrock*.

Deux moyens que le Roi avoit de terminer promptement la Guerre à ſon avantage.

Le Roi ſe voyant à la tête d'une Armée peu inférieure à celle des deux Chambres, crut qu'il devoit chercher les moyens de finir promptement la Guerre. Il y en avoit deux; l'un d'aller chercher les Ennemis pour les combattre; l'autre de gagner quelques marches ſur eux, & d'aller ſe préſenter devant Londres. Le Roi prit ce dernier parti, dans l'eſpérance de jetter cette Capitale dans une conſternation qui pourroit donner lieu à ſes amis de le ſervir efficacement. Ainſi, il ſe mit tout à coup (7) en marche, de *Shrewsbury*, & ce ne fut que deux jours après ſon départ, que le Comte d'*Eſſex* en fut averti & qu'il ſe mit en état de le ſuivre. Mr. *de Rapin* s'étonne avec raiſon du peu de diligence que firent ces deux Armées, & ſur-tout la prémiere qui n'avoit que peu d'Artillerie, très peu de Bagage, & pas une ſeule Tente. Autre ſujet d'étonnement, c'eſt qu'après huit ou dix jours de marche, elles ſe trouverent à ſix milles l'une de l'autre, ſans avoir eu reciproquement de leurs nouvelles juſqu'à ce jour-là 22 d'Octobre, que le Comte d'*Eſſex* arriva à *Keinton*, & le Roi à *Edcot*. *Charles* comprenant bien qu'il lui ſeroit trop difficile d'exécuter ſon deſſein ſur Londres, pendant qu'il auroit les Ennemis ſi proche de lui, retourna ſur ſes pas, pour les aller attaquer: & le lendemain (8) au matin, il rangea ſon Armée ſur la Colline d'*Edge-Hill*, d'où l'on découvroit toute la Plaine de *Keinton*, dans laquelle l'Armée du Parlement ſe mit en bataille. Le combat ne commença pourtant, que vers les trois heures de l'après-midi, le Roi l'ayant différé, dans l'eſpérance que pluſieurs Officiers de l'Armée des deux Chambres ſe détacheroient avec leurs Régimens ou leurs Compagnies pour ſe venir joindre à lui; & le Comte d'*Eſſex*, parce que, ne ſe croyant pas ſi proche d'une Bataille, il avoit laiſſé derriere, deux mille hommes d'Infanterie & cinq-cens Chevaux, avec ſon Artillerie.

Il prend le ſecond & l'exécuté mal, quoiqu'il derobe deux jours de marche au Général du Parlement.

Juſte ſujet d'étonnement de Mr. de Rapin.

Bataille d'Edge-Hill.

Ce dont le Roi s'étoit flaté, n'arriva que lorſque le Prince Robert qui commandoit l'aile droite de la Cavalerie du Roi, étant deſcendu de la Colline, & s'avançant pour attaquer l'aile gauche des Ennemis, tout à coup, le Chevalier *Forteſcue*, (9) qui commandoit une Troupe de Cavalerie du Parlement, ſe ſépara avec ſes Eſcadrons, & s'étant joint au Prince Robert, chargea avec lui, ceux qu'il venoit d'abandonner. Cet accident cauſa une telle terreur à la Cavalerie du Parlement, que cette aile gauche, & bientôt après la droite s'enfuit à vau-deroute. Elles furent pourſuivies l'une & l'autre plus de deux milles loin du Champ de bataille, avec autant d'ardeur que d'imprudence; imprudence, dis-je, car le Comte de *Balfour*, que le Comte d'*Eſſex* avoit mis à la tête du Corps de reſerve, voyant que toute la Cavalerie du Roi étoit loin, alla prendre l'Infanterie en flanc & la mit dans un tel deſordre, qu'elle auroit été entierement défaite & ruinée, ſi le Prince Robert ne fût revenu à propos la délivrer. Cependant le Comte de *Lindſey* Général du Roi fut fait priſonnier, (10) & peu s'en falut que le Roi & les deux Princes ſes Fils n'euſſent le même ſort.

La Cavalerie du Parlement miſe en deroute; & pourſuivie trop loin.

L'Infanterie du Roi eſt ſur le point d'être entierement defaite.

Dès que le Comte d'*Eſſex* avoit vu revenir la Cavalerie ennemie, il avoit retiré ſon Infanterie du Combat, & l'avoit remiſe en ordre de bataille, dans le meilleur ordre qu'il avoit pu, afin de pouvoir ſoutenir les efforts du Prince Robert, qui ſelon toutes les apparences devoit venir l'attaquer. Mais cela n'étant point arrivé, les deux Armées occuperent pendant la nuit les mêmes poſtes, & le lendemain elles ſe regarderent tout le long du jour, ſans avoir aucune envie d'en venir aux mains. Enfin, le Comte d'*Eſſex* ayant commencé à faire marcher ſon Bagage, le Roi ſe retira dans le Camp d'*Edcot* qu'il avoit occupé le jour avant la Bataille, d'où il partit bientôt pour ſe rendre à *Oxford*, & le Comte prit la route de *Warwick*. Chaque Parti s'attribua la victoire, mais l'un n'étoit pas miex fondé que l'autre. Au reſte, le nombre des morts qui furent trouvés ſur le Champ de Bataille, étoit d'environ cinq mille.

Succès douteux de cette Bataille.

Les Partiſans du Roi en profitent pour propoſer la Paix.

Quelle étoit la Paix que le Roi offroit.

Les nouvelles ayant d'abord extrêmement varié, les amis que *Charles* avoit dans Londres exagererent avec ſoin toutes les circonſtances qui pouvoient donner lieu de croire qu'il avoit été victorieux, afin de diſpoſer les eſprits à la Paix. Car il faut remarquer que depuis la rupture, le grand but du Roi fut toujours d'éblouir le Peuple par ce beau nom de Paix; ce fut-là toujours ſon projet favori, dont il ne s'écarta jamais, dans le tems même où ſes affaires ſe trouverent dans la plus grande proſpérité; parce qu'il eſpéroit de conſerver toutes ſes Prérogatives, ſi c'étoit le Peuple qui obligeât le Parlement à faire la Paix. C'eſt ce qui l'avoit fait (11) enfin conſentir à permettre qu'on en portât des propoſitions aux deux Chambres, lorſqu'il venoit à peine d'arborer ſon Etendart à *Nottingham*. C'eſt dans cette vue que les Partiſans qu'il avoit encore dans la Chambre Baſſe, remarquant que la plupart des Membres craignoient que la Bataille d'*Edge-Hill* ou de *Keington*, n'eût des ſuites peu favorables aux affaires & aux intérêts du Parlement, en devinrent plus hardis & ne firent point difficulté de propoſer la Paix, comme le ſeul moyen de ſe tirer d'embaras. On ne peut guere douter qu'ils n'agîſſent de concert avec le Roi, qui, de ſon côté, faiſoit tout ce qui dépendoit de lui pour fortifier l'opinion que ſes Partiſans tâchoient d'inſpirer au Peuple, que l'Armée des deux Chambres avoit été entierement défaite, & que le Roi n'avoit jamais eu que des penſées de Paix & de clémence envers ſes Sujets. De-là, le titre de ***Déclaration de Sa Majeſté après ſa Victoire remportée ſur les Rebelles***, qu'il mit à la ſeconde Réponſe qu'il fit à une Déclaration que les deux Chambres avoient publiée le jour avant la Bataille d'*Edge-Hill*. Réponſe, pour le dire en paſſant, où il ſe juſtifia très mal des accuſations nouvelles dont cette Déclaration le chargeoit. De-là encore le Meſſage qu'il envoya à la Ville de Londres pour lui offrir un Pardon. De-là encore l'offre qu'il fait faire d'un ſemblable pardon à pluſieurs autres Villes qui s'étoient déclarées pour le Parlement; voulant faire comprendre par-là qu'une telle offre ne pouvoit venir que de la ſupériorité qu'il avoit aquiſe par ſa Victoire, & que le Peuple, pour prévenir les malheurs funeſtes dont le menaçoit une Guerre qui avoit ſi malheureuſement commencé, ne pouvoit rien faire de mieux que de demander hautement la Paix. C'étoit contre ces pratiques que

Moyens dont le Roi ſe ſervir pour conſtater ſa prétendue Victoire.

Il offre un Pardon à la Ville de Londres, & à pluſieurs autres.

(7) Le 12 d'Octobre.

(8) 23 d'Octobre.

(9) Le Comte de *Bethford* quitta l'année ſuivante le parti du Parlement & prit celui du Roi. Pluſieurs autres Seigneurs en firent autant. Mais ce ne fut point pendant une Bataille, comme le Chevalier *Forteſcue* l'avoit honteuſement fait.

(10) Il mourut le lendemain, d'une bleſſure qu'il avoit reçue dans le Combat.

(11) Mr. *de Rapin* rapporte quelques autres motifs de ce conſentement; car *Charles* rejetta d'abord l'avis que ſon Conſeil lui donna de faire ces Propoſitious de Paix; il en fut même ſi offenſé, qu'il rompit le Conſeil ce jour-là, pour n'en entendre plus parler.

CHARLES I. 1642.

Meſures du Parti contraire au Roi.

que ceux qui dirigeoient les Affaires du Parlement, avoient alors, & eurent juſqu'à la fin de cette Guerre, à ſe précautionner. Mais comme ils n'étoient pas moins habiles que leurs adverſaires, d'un côté, ils attribuoient à leur Parti tout l'avantage de la Journée d'*Edge-Hill*, donnant à ce ſujet les démonſtrations publiques d'une parfaite joie; & de l'autre, bien loin de s'oppoſer à la Propoſition qu'on faiſoit de demander la Paix au Roi, ils l'appuyerent au contraire de tout leur pouvoir. Ils dirent, que le Parlement, nonobſtant l'heureux ſuccès de ſes Armes, ne devoit point avoir honte de faire les prémieres avances, pour terminer par un heureux accommodement, une Guerre défenſive, dans laquelle il n'étoit entré que pour obtenir une Paix où chaque Sujet pût trouver ſa ſureté. Mais, que pour obtenir une telle Paix, il falloit montrer qu'on étoit en état de continuer la Guerre, &c. De ſorte qu'il fut réſolu, 1. Qu'on demanderoit humblement la Paix au Roi. 2. Qu'on feroit tous les efforts poſſibles pour ſe mettre en état de ſoutenir la Guerre, en cas qu'on ne pût obtenir une Paix ſure & honorable. 3. Qu'on s'adreſſeroit aux Ecoſſois pour leur demander leur ſecours, s'il arrivoit qu'on ſe trouvât réduit à s'en ſervir.

Réſolution du Parlement de demander du ſecours aux Ecoſſois.

En conſéquence de ces Réſolutions, qui rompirent entierement toutes les meſures des Partiſans du Roi, le Parlement prit ſoin de recruter l'Armée du Comte d'*Eſſex*, & d'envoyer en Ecoſſe une Déclaration, dans laquelle les deux Chambres diſoient que le Traité fait entre les deux Nations, leur faiſoit eſpérer que les Ecoſſois ne négligeroient point de les ſecourir, s'il arrivoit qu'elles en euſſent beſoin. Qu'elles les prioient de tenir pour cet effet une Armée toute prête, pour couvrir les frontieres d'Ecoſſe contre les attentats de l'Armée Papiſte que le Comte de *Newcaſtle* levoit dans le Nord d'Angleterre, &c. Nous dirons ici par anticipation, que le Parlement trouva les Ecoſſois auſſi bien diſpoſés qu'il pouvoit le deſirer; & que ce fut par leur aſſiſtance (1) qu'il prit une ſupériorité qui ruina ſans reſſource les affaires du Roi.

Nouveau Projet des Partiſans du Roi dans Londres.

Le deſavantage que les amis de *Charles* venoient d'avoir dans le Parlement, ne les empêcha pas de ſuivre leur pointe. C'eſt pourquoi ils firent ſavoir au Roi, que ſi, pendant que les eſprits étoient encore dans l'agitation que la Bataille d'*Edge-Hill* avoit cauſée, il venoit ſe préſenter devant Londres, ils ne doutoient point qu'il ne ſe fît dans la Ville des mouvemens avantageux pour lui, à quoi ils ne manqueroient pas de s'employer de tout leur pouvoir. Sur cet avis, le Roi fit partir ſur le champ un Corps de Cavalerie, qui s'étant avancé juſqu'à *Reading*, inſpira une telle terreur à la Garniſon du Parlement, qu'elle s'enfuit avec précipitation. Le Roi ne tarda pas à s'y rendre avec ſon Armée; mais il s'y arrêta mal à propos quelques jours, & par-là donna au Comte d'*Eſſex* le tems d'arriver avec ſes Troupes, auſſitôt que lui (2), aux environs de Londres: de ſorte que *Charles* jugea à propos de ſe retirer (3) à *Kingſton*, n'oſant point attendre le Comte qui marchoit à lui en ordre de bataille.

Un Corps de Cavalerie du Roi ſe rend maître de Reading.

Le Roi s'arrête mal à propos à Reading, manque ſon coup ſur Londres, & eſt obligé de ſe retirer à Kingſton.

La Guerre ſe fait dans tous les Quartiers du Royaume.

Point, ou du moins peu de Provinces dans le Royaume, où les deux Partis n'euſſent des Troupes, & ne fiſſent la Guerre. L'Hiver ne les empêcha point d'agir. Il y eut dans les Quartiers du Nord, du Sud, de l'Oueſt, &c des marches, des paſſages de riviere défendus & forcés, des combats, des défaites, des coups fourrés, des Places emportées, des Siéges levés des deux côtés; mais rien de décifif, rien qui rendît les affaires des uns meilleures que celles des autres: & l'on peut dire la même choſe de tout ce qui ſe paſſa pendant la ſeconde Campagne, juſqu'à la prémiere Bataille qui ſe donna à *Newbury*, dans le Comté de *Bark*, le 20 de Septembre 1643.

Affaires Civiles des années 1642 & 1643.

Maintenant, pour continuer à nous prêter, comme nous l'avons fait juſqu'ici, & que nous le ferons juſqu'à la fin, aux vues du Libraire, nous allons paſſer rapidement ſur les *Affaires* que Mr. *de Rapin* a appellées *Civiles*; non qu'il ne les reconnût pour des dépendances de la Guerre, mais parce qu'elles ne ſe décidoient point par les Armes. Dans cette Claſſe ſe rangent les Subſides que chaque Parti leva de ſon côté, en s'entre-accuſant avec autant & auſſi peu de fondement les uns que les autres, de violer en cela les Loix du Royaume: Les Aſſociations que le Comte de *Newcaſtle* engagea quatre Provinces du Nord, de faire pour fournir enſemble, à fraix communs, des Troupes & de l'argent au Roi; ce que pluſieurs autres Provinces du Royaume imiterent, bientôt en faveur du Parlement: Les Conférences réïterées tant de fois pour en venir à un accommodement. Sur quoi il faut remarquer, & ſe ſouvenir toujours, que ſi celles des deux prémieres (4) années de cette Guerre Civile furent infructueuſes, c'eſt qu'on n'y entroit point dans l'intention de faire la Paix, mais ſeulement pour faire accroire au Peuple qui la deſiroit, qu'on étoit dans une ſincere diſpoſition, & qu'on s'occupoit des moyens de la lui procurer. Car & le Roi & le Parlement ſavoient fort bien que la Paix ſeroit toujours impraticable, tant qu'ils continueroient à bâtir ſur des principes diamétralement oppoſés, & à ne vouloir rien ceder de leurs prétentions réciproques.

Levée de Subſides de part & d'autre.

Aſſociations de 4 Provinces en faveur du Roi; & d'un grand nombre d'autres en faveur du Parlement.

Négociations de Paix. Pourquoi toutes infructueuſes.

CHARLES I. 1642.

Année 1643. *Dix-neuvieme du Regne de* Charles I.

Conférences de Paix à Oxford, rompues. 1643.

Cette ferme réſolution de ne ſe rien céder d'eſſentiel, priſe & ſoutenue depuis le commencement des brouilleries, parut ſurtout d'une maniere bien marquée à la rupture des Conférences tenues à *Oxford* en 1643. Ces Conférences furent aſſez longues, puiſqu'on y employa les mois de Février, de Mars & d'Avril (5). On y entra dans un grand détail, & cependant l'on ne s'accorda proprement ſur rien qui pût conduire à une bonne Paix; on n'y put pas même convenir des conditions d'une Suſpenſion d'armes de très courte durée.

La Négociation d'*Oxford* n'ayant pas réuſſi, (6), & les deux Partis jugeant fort bien que, pendant que les affaires demeureroient dans l'état d'égalité où le ſuccès des Armes les avoit laiſſées juſqu'alors, il étoit moralement impoſſible que l'un amenât l'autre au point où il le ſouhaitoit, chacun penſa à ſe fortifier; le Roi par le moyen d'une Trève en Irlande, qui lui donneroit lieu d'employer contre le Parlement les forces Angloiſes qui ſervoient contre les Rebelles; & le Parlement par le moyen des Ecoſſois, qu'il ſavoit très diſpoſés à entrer dans ſes vues, & à agir vigoureuſement pour le faire réuſſir dans ſes deſſeins. Ces deux Projets furent exécutées; la Trève avec les Rebelles fut ſignée le 15 de Septembre 1643, mais le Traité touchant le ſecours demandé par le Parlement à l'Ecoſſe ne le fut que deux mois & demi après (7), lorſque les Troupes Angloiſes, qui avoient ſervi en Irlande, étoient déja arrivées dans le Païs de *Galles* & y aſſiégeoient le Château de *Hawarden*, ſous le Lord *Byron*, qui commandoit pour le Roi en ces Quartiers-là. Il eſt vrai que le *Covenant* ou la Ligue entre les deux Nations avoit reçu le 17 d'Août l'approbation des Etats & de l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe, & le 28 du même mois celle du Parlement d'Angleterre; mais il ne fut ſigné par tous les Membres des deux Chambres que trois ou quatre ſemaines après, & l'Armée d'Ecoſſe n'entra en Angleterre qu'au mois de Janvier $164\frac{3}{4}$. De ſorte qu'il paroit par la confrontation de toutes ces dates, que la Négociation du Parlement avec les Ecoſſois, ou ſi l'on veut, & comme le Roi lui-même s'en exprima, la réſolution des Ecoſſois d'aſſiſter les deux Chambres, ne fut point la cauſe de la Trève d'Irlande. Eh! comment l'auroit-elle été, puiſque ce ne fut qu'au mois d'Août que le Parlement envoya demander du ſecours aux Etats d'Ecoſſe aſſemblés depuis deux mois à *Edimbourg*, & que le Roi avoit déja informé les Lords-Juſtices d'Irlande par une Lettre du 23 d'Avril de cette même année 1643, qu'il avoit par une Commiſſion expreſſe, donné pouvoir au Marquis d'*Ormond* de traiter d'une Trève avec les Rebelles? Trève pour la concluſion de laquelle il renouvella ſes ordres le 3. de Mai, le 2. de Juillet, & le 7. de Septembre, tant elle lui tenoit au cœur; quoiqu'il publiât dans la ſuite qu'il n'avoit fait que ſe prêter aux inſtances fortes & réïterées des Lords de Juſtice & du Conſeil de *Dublin* (8), qui, comme connoiſſant mieux que perſonne l'état des choſes, lui repréſentoient ſans ceſſe que la Trève ou la Paix étoit l'unique reſſource qui pût conſerver aux Anglois ce qui leur reſtoit en ce Païs-là. Le Traité n'en fut pas moins odieux à toute la Nation, & il ne rendit que plus ſuſpectes les proteſtations du Roi par rapport à la Rebellion d'Irlande. Les conditions portoient, que pendant une année entiere, terme fixé pour la ceſſation d'Armes, chacun demeureroit en poſſeſſion de ce qu'il tenoit, ſans pouvoir y être troublé ſous aucun prétexte, ni en aucune maniere. *Et que les Rebelles payeroient au profit du Roi* 30800 *livres ſterling*, *ſavoir* 15000 *comptant*, *& le reſte dans un tems préfix* (9). Quant au *Covenant* entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, il fut négocié ouvertement, & regardé comme une ſuite naturelle & néceſſaire de pluſieurs Actes anciens, & plus particulierement du dernier Traité de Paix entre *Charles I.* & ſes Sujets Ecoſſois, en 1639; de la Remontrance des Etats d'Ecoſſe de la même année; de la Remontrance des mêmes Etats au Parlement d'Angleterre en 1640; & des intentions de l'Armée d'Ecoſſe, dont il eſt parlé dans cette derniere Remontrance, &c. Mais il faut convenir que tous ces motifs de reconnoiſſance furent puiſſamment ſoutenus dans l'eſprit des Ecoſſois par des vues politiques, & plus encore par le zèle qu'ils avoient pour la deſtruction du Papiſme, l'abolition de l'Epiſcopat, & l'éta-

Trève du Roi avec les Rebelles d'Irlande pour un an.

Covenant ou Ligue entre les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Idée générale de la Trève avec les Rebelles.

(1) L'Armée Ecoſſoiſe ne vint au ſecours du Parlement, & n'entra en Angleterre qu'au mois de Janvier $164\frac{3}{4}$.

(2) Le 11 de Novembre 1642.

(3) Le 13 de Novembre 1642.

(4) 1642 & 1643.

(5) Ce fut bien au mois de Février, ou même vers la fin de Janvier $164\frac{2}{3}$, que le Parlement fit au Roi les Propoſitions de Paix qui donnerent lieu aux Conférences d'*Oxford*. Mais ces Conférences ne commencerent proprement que le 25 de Mars, tout le tems qui s'étoit paſſé juſque-là, ayant été employé à diſcuter des Articles préliminaires, & en particulier celui de la ſuſpenſion d'Armes.

(6) Elle fut rompue le 15 d'Avril 1643.

(7) Le 29 de Novembre 1643.

(8) Quoiqu'en Ecoſſe, les Etats & le Parlement ſoient compoſés des mêmes Membres, ces deux Aſſemblées different en ce que le pouvoir des Etats ne s'étend qu'à ordonner les levées d'argent ou de Troupes, ſans pouvoir faire ni revoquer aucune Loi. D'ailleurs, dans la Convention des Etats, on néglige certaines formalités qui ſont abſolument néceſſaires pour un Parlement.

(9) Le Roi s'étoit fait auſſi préſenter le 1. de Décembre 1642, une

Deux Déclarations du Parlement d'Angleterre adreſſées l'une aux Etats d'Ecoſſe pour leur demander du ſecours; l'autre à l'Aſſemblée Générale du Clergé d'Ecoſſe pour lui offrir de travailler à l'union deux Egliſes.

l'établiſſement de la Réformation en Angleterre, ſur le pié qu'ils l'avoient reçue parmi eux. Or ils trouvoient tout cela dans deux Déclarations que le Parlement d'Angleterre chargea ſes Députés de préſenter, l'une à la Convention, & l'autre à l'Aſſemblée Générale de l'Egliſe d'Ecoſſe. La prémiere étoit uniquement pour demander du ſecours aux Etats, & pour les informer, que les Chambres avoient donné pouvoir à leurs Commiſſaires de traiter avec eux, non-ſeulement des conditions de ce ſecours, mais encore pour regler les comptes entre les deux Royaumes. La ſeconde, après avoir loué le zèle conſtant de l'Aſſemblée pour maintenir la véritable Religion Proteſtante contre les attentats du Parti Papiſte & Epiſcopal, l'exhortoit à envoyer des Députés de ſon Corps en Angleterre pour travailler à l'union des deux Egliſes, conjointement avec l'Aſſemblée Eccléſiaſtique qui ſe tenoit actuellement à *Weſtminſter*. A quoi le Parlement ajoutoit, qu'outre les Inſtructions, qu'il avoit données à ſes Commiſſaires ſur les Affaires Civiles des deux Royaumes, il leur donnoit Pouvoir de traiter avec l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe, ſur toutce qui regardoit la Réformation de l'Egliſe d'Angleterre. Ainſi voilà les Presbytériens ſur le point d'atteindre au but ſecret de toutes leurs intrigues, depuis l'ouverture de ce Parlement.

Déclaration de l'Aſſemblée du Clergé aux Etats d'Ecoſſe ſur le ſecours demandé par le Parlement d'Angleterre.

Avec ces Déclarations, les Commiſſaires des deux Chambres ne trouverent aucune difficulté dans leur Négociation. Au contraire, l'Aſſemblée Générale adreſſa aux Etats une Déclaration contenant les raiſons qui devoient les porter à ſecourir le Parlement d'Angleterre. L'Abregé que Mr. *de Rapin* a fait de ces raiſons occuperoit trop de place dans notre Ouvrage. En un mot, l'Aſſemblée y établit que *la Querelle en Angleterre eſt celle de Jéſus-Chriſt lui-même avec l'Antechriſt & ſes Suppôts*; *que la Cauſe du Parlement d'Angleterre eſt la propre Cauſe du Royaume d'Ecoſſe*; *que les deux Nations & les deux Egliſes ont les mêmes Amis, les mêmes Ennemis*; *qu'elles ne peuvent ſe conſerver l'une ſans le ſecours de l'autre, & que l'Angleterre ayant ſauvé pluſieurs fois, & tout nouvellement encore, la Religion & les Libertés des Ecoſſois expoſées à une ruine totale par ces mêmes Ennemis, contre leſquels le Parlement d'Angleterre demande du ſecours, les Etats d'Ecoſſe ſont indiſpenſablement obligés de donner ce ſecours ſans délai*, &c.

Il faut maintenant donner le précis du *Covenant*, dont voici le titre.

Précis des Articles du Covenant.

„ Nous Seigneurs, Barons, Chevaliers, Citoyens, Bourgeois,
„ Miniſtres, & Gens des Communes de toutes ſortes, dans
„ les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, &
„ de la Religion Réformée, ayant devant les yeux la gloire de
„ Dieu, &c. Après une mûre délibération, avons réſolu d'en-
„ trer dans une Ligue ou *Covenant* mutuel, auquel nous ſouſ-
„ crivons tous & jurons chacun pour ſoi-même, en levant la
„ main à Dieu.

1. *Que nous tâcherons, chacun ſelon ſa vocation, de conſerver la Religion Réformée dans l'Ecoſſe, ſelon qu'elle y eſt reçue & exercée. Comme auſſi d'établir à cet égard, la plus parfaite uniformité qu'il ſe pourra dans les trois Royaumes.*

2. *Que nous ferons nos efforts pour extirper le Papiſme, le Gouvernement Epiſcopal, la Hiérarchie des Archevêques, Evêques*, &c.

3. *Que nous conſerverons les Droits & les Privileges des Parlemens, & les Libertés des trois Royaumes, comme auſſi la Perſonne du Roi, dont nous n'avons aucun deſſein d'amoindrir le juſte Pouvoir.*

4. *Que nous ferons nos efforts pour découvrir & punir ceux qui cauſent la diviſion entre le Roi & ſon Peuple*, &c.

5. *Que nous nous défendrons réciproquement les uns les autres dans tout ce qui concernera ce* COVENANT, *ſans nous ſéparer jamais, ſoit en prenant le Parti contraire, ou une deteſtable Neutralité*, &c.

Traité touchant le ſecours d'Ecoſſe.

En conſéquence de cette Confédération il fut reglé par le Traité du 29 de Novembre, 1. qu'elle ſeroit ſignée par tous les Sujets dans les deux Royaumes; 2. que l'Ecoſſe envoyeroit en Angleterre, au ſecours du Parlement, dix-huit mille hommes de pié, deux mille de Cavalerie, & mille Dragons, avec un train d'Artillerie proportionné. Que le Parlement fourniroit pour la paie de cette Armée trente mille livres ſterlin par mois, &c.; Que la Paix ne ſe feroit point ſans le conſentement mutuel des deux Royaumes. Que l'Angleterre s'engageoit à ſecourir l'Ecoſſe de la même maniere, dans un cas pareil, &c.

Le Roi défend de ſigner le Covenant. Le Parlement déclare nulle la Trève avec les Rebelles d'Irlande.

Le Roi publia une Proclamation, pour défendre de ſigner le *Covenant*; mais elle ne produiſit pas tant d'effet, que la Déclaration par laquelle le Parlement avoit promis de dédommager ceux qui refuſeroient de ſe ſoumettre à la Trève, qu'il déclaroit nulle, entant qu'elle s'étoit négociée & conclue, ſans qu'on eût daigné lui en donner le moindre avis, quoique, *par un Acte exprès de Parlement & par une Commiſſion expreſſe du Roi ſous le Grand Sceau, les deux Chambres fuſſent chargées* „ d'aviſer, d'ordonner, de diſpoſer, tout ce qui regardoit le „ Gouvernement & la défenſe de l'Irlande".

La Reine eſt accuſée de Trahiſon par les Communes devant les Seigneur

Dans la même Liſte des *Affaires* que Mr. *de Rapin* appelle *Civiles*, nous pouvons mettre l'Accuſation de Trahiſon que les Communes firent porter aux Seigneurs contre la Reine. Sur quoi, le Roi indigné défendit par une Proclamation d'obéir aux Ordres des deux Chambres, diſant qu'il ne les reconnoiſſoit plus pour Chambres du Parlement.

Complot contre les deux Chambres découvert.

Les Affaires étoient en cet état, lorſque les deux Chambres découvrirent (11) une Conſpiration dont le principal Auteur étoit Mr. *Waller* Membre de la Chambre des Communes, qui s'étoit aſſocié Mr. *Tompkins* ſon Beaufrere, & Domeſtique de la Reine; Mr. *Chalonner* Citoyen conſidérable de Londres, Mr. *Blinkard*, Mr. *Alexandre Hambden*, qui venoit d'être arrêté par ordre des deux Chambres pour être entré, ſans ſauf-conduit, dans Londres, ſous prétexte de porter au Parlement un Meſſage du Roi; & enfin Mr. *Haſſel* l'un des Meſſagers de Sa Majeſté, &c.

Projet des Conſpirateurs.

Mr. *de Rapin* rapporte, d'après *Rushworth*, le détail de cette Conſpiration tramée dans Londres, ſous prétexte de procurer la Paix qu'on accuſoit le Parlement de refuſer pour des vues d'intérêt particulier, & nullement pour le Bien public. Les moyens que les Conjurés vouloient y employer étoient, 1. De ſe ſaiſir de la garde des Enfans du Roi, 2. De ſe ſaiſir de pluſieurs Membres des deux Chambres, du Lord Maire, des Commiſſaires de la Milice, & en particulier, des Lords *Say* & *Wharton*, de Mr. *Pym*, du Chevalier *Stapleton*, & des Colonels *Hambden* & *Strode*, ſous prétexte de vouloir leur faire leur procès ſelon les formes preſcrites par les Loix. 3. De ſe ſaiſir de la Tour & des principaux Poſtes de Londres. 4. D'y faire entrer les Troupes du Roi, pour détruire tous ceux qui ne ſuivoient point ſon parti. 5. D'abolir les Taxes impoſées par le Parlement pour la ſubſiſtance de ſes Troupes; & enfin de ſe rendre maitre de tout le Parlement, & de changer tout le Gouvernement Parlementaire.

Ligue nouvelle & Serment que les deux Chambres firen à cette occaſion.

Cette découverte fut cauſe que les deux Chambres prirent la réſolution de s'unir plus étroitement par une nouvelle Ligue & par un Serment particulier, qui fut prêté par tous les Membres, (13) enſuite par l'Armée, &, *en moins de tems qu'on ne peut ſe l'imaginer, par tous les habitans de Londre*, dit Mylord *Clarendon*. *Thomkins*, *Chalonner*, & deux autres Conjurés, furent pendus. Mais *Waller* ſauva ſa vie en donnant dix mille livres ſterling, & il fut banni du Royaume. *Haſſel* mourut la veille du jour qu'il devoit être jugé, & *Hambden* étoit mort en priſon quelque tems auparavant.

Autre Complot contre le Parlement.

Déclaration du Roi pour y préparer les eſprits.

Le mauvais ſuccès de ce Complot n'empêcha point qu'on n'en tramât, au mois d'Août ſuivant, un ſemblable, à l'exécution duquel le Roi crut qu'il étoit néceſſaire de préparer les eſprits par une Déclaration (14) qu'il publia dans un tems où les progrès de ſes Armes donnoient occaſion à ſes Partiſans de Londres d'affecter une terreur extraordinaire, & d'inſinuer qu'il étoit tems, mais qu'il ne le ſeroit peut-être bientôt plus, de demander au Roi qu'il lui plût d'accorder à ſes Sujets une Paix qui, en mettant fin à leurs miſeres, leur aſſurât la jouiſſance de leurs juſtes Droits. Ce Complot échoua comme le précédent, à cela près qu'on n'en punit point les Auteurs (15). Il n'y eut que quelques femmes du Commun (16), parmi cinq mille qu'on avoit fait ſoulever contre la Chambre Baſſe, qui eurent le viſage tailladé, & quelques autres qui moururent des bleſſures qu'une Compagnie de Cavalerie, envoyée pour les diſſiper, leur fit, plutôt par hazard, qu'à deſſein de les bleſſer dangereuſement. Extrémité où l'on ne ſe porta même, qu'après avoir inutilement tenté des les faire retirer, & diſcontinuer les violences qu'elles exerçoient à coups de pierre, à la porte même du Parlement, en demandant qu'on leur livrât Mr. *Pym* & tous les autres Traitres qui s'oppoſoient à la Paix.

Tumulte des Femmes.

Le Roi tente envain de gagner le Comte d'Eſſex.

A cette Entrepriſe manquée le Roi en fit ſucceder une autre. Ce fut de gagner le Comte d'*Eſſex*, Général en chef des Troupes du Parlement. Ce Seigneur étoit un de ceux qui ſouhaitoient la Paix avec le plus d'ardeur, mais non de la même maniere que les Partiſans du Roi. Il la vouloit avec les ſûretés néceſſaires pour les Libertés de la Nation, au-lieu que le Roi & ſes Partiſans ne la vouloient que fondée uniquement ſur ſa Parole. Quoique ces ſentimens du Comte fuſſent connus, le Roi crut que ce Général ne réſiſteroit point aux ſollicitations qui lui ſeroient faites d'abandonner les intérêts des deux Chambres, qui d'ailleurs avoient eu ſi peu d'égards pour lui, que de laiſſer ſon Armée ſans habits & ſans recrues (17), nonobſtant les plaintes qu'il

une Requête ſur le même ſujet, par pluſieurs Officiers de l'Armée d'Angleterre en Irlande; mais & cette Requête, & les inſtances des Lords, &c. étoient, manifeſtement mendiées & concertées avec lui. On trouve dans l'Hiſt. Civ. de Mylord *Clarendon*, Tom. IV. p. 110. de la Trad. Franç. la Lettre des Lords de Juſtice d'Irlande au Roi, rapportée tout au long.

(10) *Clarendon*. Ibid. page 116.

(11) Le 10 de Juin 1643.

(12) Le 10 de Juin 1643.

(13) Guerres Civ. Tom. III. p. 475. de la Trad. Franç.

(14) La Piece eſt longue. Mr. *de Rapin* s'eſt contenté d'en rapporter le précis; mais on la trouve toute entiere dans Mylord *Clarendon* Ibid. p. 590 & ſuiv.

(15) Ils ſe ſauverent dans des lieux, où ils pouvoient jouïr de la protection du Roi: & quelques-uns allerent même le joindre à *Oxford*.

(16) Mylord *Clarendon* (ibid. Tom. III. p. 596) aſſure que c'étoient des Femmes de bons Bourgeois de Londres. Ce qui eſt fort difficile à croire, dit fort bien Mr. de *Rapin*.

(17) Cette Armée, après la priſe de *Reading*, fut tellement affoiblie par les maladies dont elle fut attaquée, que le Comte d'*Eſſex* ſe vit obli-

CHARLES I. 1643.

qu'il leur en avoit faites pluſieurs fois. Mais ni ces mortifications, ni les ſollicitations preſſantes des Partiſans du Roi ne porterent jamais le Comte à rien faire, ni à rien dire, qui donnât le moindre ſujet de penſer, qu'il fût capable de trahir le Parlement qui lui avoit confié le commandement de ſes Troupes. Gagner un Homme tel que le Comte d'*Eſſex*, ce n'étoit pas un petit avantage; mais on ne ſe bornoit point à ſa ſeule Perſonne. Le Projet de ceux qui avoient entrepris de le débaucher étoit, qu'auſſitôt qu'il auroit donné ſa parole, les Seigneurs & les Membres des Communes qui étoient de l'intrigue, iroient ſe refugier dans ſon Armée, ſous prétexte que le Conſeil Commun de Londres avoit uſé de violence contre les deux Chambres, en empêchant que les Propoſitions (1) ne fuſſent envoyées au Roi. Ils ne doutoient point qu'un grand nombre d'autres Membres (2) ne priſſent le même parti; en ſorte qu'ils ſeroient aſſez forts pour contraindre le Parlement à accepter la Paix. Et en cas que le Parlement s'obſtinât à la refuſer, leur deſſein étoit de faire un Traité ſéparé avec le Roi, ſous la qualité de gens deſabuſés, qui, après s'être laiſſés ſéduire, avoient enfin reconnu combien la Cauſe des deux Chambres étoit injuſte. Ils ſe perſuadoient que tout le Royaume en feroit de même, & que le Parlement ſe trouveroit entierement abandonné. Car ce fut toujours la marotte du Roi & de ſon Parti, qu'entre ceux qui étoient attachés au Parlement, il n'y en avoit pas un ſeul qui le fût par perſuaſion, par honneur & par conſcience; mais que c'étoit par ignorance, par crainte, par ſéduction. C'eſt ce qui leur fit faire tant de fauſſes démarches pour forcer le Parlement à faire la Paix, par le moyen du Peuple, démarches qui furent toutes préjudiciables au Roi. Cette derniere le fut encore plus que les précédentes, en ce que les Seigneurs & les Membres des Communes qui l'avoient conduite, ou qui y étoient entrés, craignant que le Comte d'*Eſſex* ne les découvrît, s'abſenterent (3) pour éviter le châtiment qu'ils avoient mérité. Par cette fuite, le Roi n'eut plus dans le Parlement ce nombre d'Amis, toujours prêts à l'y ſervir; qui dirigeoient les Partiſans qu'il avoit dans Londres; & qui n'auroient pas manqué de traverſer l'approbation que les deux Chambres donnerent, peu de tems après, au *Covenant* fait avec l'Ecoſſe, & le rétabliſſement de l'Armée du Comte d'*Eſſex*, qui dans l'eſpace de quinze jours, fut miſe en état d'aller ſecourir la Ville de *Gloceſter*, aſſiégée depuis environ un mois (4) par le Roi lui-même, & réduite à un ſeul barril de poudre. Ce fut cette même Armée, qui, cinq jours après, (5) ſurprit la Ville de *Chiceſter*, où il y avoit deux Regimens du Roi en Garniſon. Ce fut cette même Armée, dont l'Infanterie combattit ſi bien, le 20 de ce même mois, à *Newbury*, que ce fut là le terme des proſpérités que le Roi avoit eues, dans tous les Quartiers du Royaume, pendant le cours de cette Campagne. Il avoit gagné pluſieurs Combats, pluſieurs Batailles, & pris pluſieurs Places importantes. Il avoit reçu des renforts conſidérables, entre autres, un Corps de trois mille hommes Infanterie & Cavalerie, que la Reine lui avoit amenés (6) avec de l'Artillerie & cent Charriots de toutes ſortes de Munitions. Au contraire, les forces du Parlement s'étoient fondues, ou par les maladies ou par des défaites. Dans la Province de *Cornouaille*, le Lord *Stamford* avoit été bien battu (7): & *Waller* dans l'*Oueſt* (8), mais ſi pleinement, que les débris de ſon Armée ne furent d'aucun uſage durant le reſte de la Campagne. Le Lord *Fairfax* avoit eu à peu près le même ſort dans le Nord (9). En un mot les Affaires du Parlement avoient pris un ſi mauvais train, qu'il auroit peut-être été forcé de faire un mauvais accommodement avec le Roi, ſans la diligence preſque inconcevable avec laquelle l'Armée du Comte d'*Eſſex* fut habillée, recrutée, & augmentée. Il eſt vrai que la Cavalerie de cette Armée fut battue à *Newbury*, par celle du Prince *Robert*; mais l'Infanterie du Parlement défit celle du Roi, ou la maltraita ſi fort, que le cours des proſpérités de ce Monarque en fut arrêté, comme je l'ai déja dit, & comme il ſeroit aiſé de le démontrer, contre Mylord *Clarendon* qui attribue à *Charles* tout l'honneur & tout l'avantage de cette Journée. Je me ſuis inſenſiblement engagé à parler de cette affaire, avant que d'avoir achevé de parcourir celles que Mr. *de Rapin* appelle *Civiles*, & dont je vais reprendre le fil.

Projet des Amis du Roi, ſi le Comte d'Eſſex ſe fût laiſſé gagner.

Pluſieurs Membres des deux Chambres ſe retirent par la peur du châtiment, ce qui fait un grand tort aux affaires du Roi. Approbation du Covenant fait entre les deux Royaumes.

Complot pour livrer Hull.

Peu s'en fallut que le Roi ne ſe vît enfin maitre de *Hull*, par le moyen du même Chevalier *Hotham*, qui lui en avoit déja refuſé l'entrée, au mois d'Avril 1642. L'Intrigue avoit été ſi bien conduite, & le ſuccès en paroiſſoit ſi aſſuré à la Reine à qui *Hotham* devoit remettre *Hull*, qu'elle écrivit au Roi le 27 de Juin 1643: „ Cette Place vaut bien la peine que je m'arrête deux jours à *Newarck*, où je me trouve maintenant avec „ les Troupes que je vous amene". Le Complot fut cependant découvert; & il en couta la vie à ce Gouverneur & à ſon Fils avec qui il l'avoit tramé.

Proteſtation accompagnée d'une Imprécation que le Roi fait, en recevant la Communion. Sens d'une Expreſſion ambiguë dont le Roi ſe ſert dans cette Proteſtation.

Immédiatement après le récit de cette derniere Affaire, Mr. *de Rapin* nous parle d'une Proteſtation, accompagnée d'une Imprécation terrible, que le Roi fit publiquement, en recevant la Communion. *Que je reçoive*, dit-il, *cet auguſte Sacrement pour ma damnation, ſi je n'ai pas intention d'établir la Religion Proteſtante dans ſa beauté, ſans aucune connivence pour le Papiſme.* Notre Hiſtorien recherche le ſens que *Charles I.* pouvoit attacher à cette expreſſion, *ſans aucune connivence pour le Papiſme*, & il conclut, que ce Prince n'entendoit autre choſe, ſinon qu'il empêcheroit que les Dogmes de l'Egliſe Romaine ne fuſſent mêlés parmi ceux de la Religion Anglicane. Mais *Charles* auroit été bien fâché que les Proteſtans devant qui il parloit, euſſent pris ſes paroles dans ce ſens-là. Il vouloit donc, à ſon ordinaire, leur faire prendre le change; & ſi cela eſt, comment Mr. *de Rapin* a-t-il pu dire, dans ce même endroit: *Il eſt hors de doute que* Charles I. *étoit très zélé pour la Religion Proteſtante, ſelon qu'elle étoit profeſſée dans l'Egliſe Anglicane.* Eſt-ce que cette Religion admet l'uſage des Equivoques & des Reſtrictions mentales?

Déclaration du Parlement contre le Roi ſur la Rebellion d'Irlande.

Quelque peu d'effet que les Proteſtations les plus ſolemnelles du Roi produiſiſſent ſur l'eſprit du Peuple même, qui connoiſſoit ſon habileté & ſon attention extrêmes à ſe ſervir de ces ſortes d'expreſſions, les deux Chambres publierent à cette occaſion un Manifeſte fort étendu, où elles firent entrer tout ce qui leur parut capable de convaincre le Roi d'être l'Auteur, ou du moins le Fauteur de la Rebellion d'Irlande; & outre cela, de démontrer ſon peu de ſincérité, en ce que pendant qu'il prenoit à témoin le Ciel & la Terre, jurant ſur ſa damnation éternelle qu'il n'avoit point d'autre intention que de maintenir la Religion Proteſtante, *ſans aucune connivence pour le Papiſme*, travailloit à faire la Paix avec les Rebelles d'Irlande; Paix qui, dans la conjoncture des affaires, ne pouvoit ſe conclurre, qu'en leur accordant des choſes incompatibles avec la ſureté de la Religion Proteſtante (10). On ne trouve pas que le Roi publiât aucune Réponſe directe à cette Déclaration des deux Chambres. Ce n'eſt point qu'il ne continuât à faire les plus grands efforts pour ſe laver de ces accuſations; mais ce ne fut jamais que par des généralités, & des proteſtations vagues, ménagées dans des Ecrits qu'il répandoit par-tout, & dans leſquels il faiſoit regarder les *deux Chambres comme une Troupe de Brigands, qui, pour des intérêts particuliers, avoient mis le feu dans le Royaume, lui refuſoient l'obéiſſance qui lui étoit due, & violoient ſans aucune raiſon toutes les Loix connues du Païs.* D'ailleurs, il ne répondit jamais à aucun Article particulier, non pas même dans ſon *Eikon-Baſiliké* (11), où il avoit entrepris de juſtifier toute ſa conduite. Au reſte, ſi l'on ne ſauroit nier aux Partiſans de *Charles I.* que la Déclaration dont nous parlons ne contienne certains Articles qui paroiſſent exagérés, & d'autres dont on peut tirer des conſéquences moins odieuſes que celles que les deux Chambres inſinuent; ces mêmes Partiſans ne ſauroient diſconvenir à leur tour, que cette Déclaration ne contienne quelques Articles, auxquels il ſeroit à ſouhaiter pour l'honneur de ce Roi, qu'il eût fait des Réponſes préciſes & particulieres. Ajoutons

Portrait que le Roi faiſoit du Parlement.

obligé de la mettre en quartier de rafraichiſſement, juſqu'à ce que le Parlement eût trouvé à propos de la recruter & de la pourvoir de pluſieurs choſes dont elle manquoit. A quoi les Presbyteriens, qui vouloient rendre le ſecours des Ecoſſois abſolument néceſſaire, mettoient des obſtacles inſurmontables, en laiſſant agir ſans oppoſition les Partiſans du Roi, qui traverſoient les plaintes & les repréſentations du Général ſur ce ſujet.

(1) Ce ſont celles du Complot précédent, auxquelles les Communes avoient donné un conſentement de ſurpriſe & d'allarme, qu'elles revoquerent dès le lendemain, raſſurées par l'adreſſe que le Conſeil Commun de Londres leur fit préſenter.

(2) Il y eut dès le commencement dans les deux Chambres, trois ſortes de Membres. Les uns étoient Partiſans du Roi, connus pour tels, ou ſecrets. D'autres en plus grand nombre lui étoient contraires; & d'autres étoient diſpoſés à ſuivre le torrent, de quelque côté qu'il les entrainât. Ce ſont ces derniers dont les Chefs de l'Intrigue ſe promettoient d'être ſuivis.

(3) De ce nombre étoient les Comtes de *Holland*, de *Clare*, de *Dorſet*, & de *Portland*; le Lord *Conway* qui, de même que ce dernier, avoit déja été mis en priſon pour le Complot de *Waller*; le Lord *Lovelace* qui n'étoit demeuré juſqu'alors au Parlement, que par la permiſſion du Roi; & pluſieurs Membres des Communes. Ils ſe retirerent les uns & les autres auprès du Roi à *Oxford*. Mais les Membres de la Chambre-Haute, n'ayant pas été reçus auſſi gracieuſement qu'ils s'y attendoient, changerent encore une fois de parti, & retournerent à Londres.

(4) Depuis le 10 d'Août, & ſecourue le 5 de Septembre 1643.

(5) Le 15 de Septembre 1643.

(6) Le 13 de Juillet.

(7) Le 16 de Mai, à *Straton.*

(8) Le 13 de Juillet à *Roundway.*

(9) Le de Mai à *Atherſton-Moor.*

(10) 1. L'Impunité du maſſacre horrible & général qu'ils avoient exécuté; 2. La Poſſeſſion de tout ce qu'ils avoient envahi, &c. 3. De ne point deſarmer, &c. &c. Ainſi le Papiſme recevoit un accroiſſement de forces, à oſer bientôt tout prétendre & tout entreprendre. Ce qui faiſoit le contraſte le plus frappant avec l'Imprécation & la Proteſtation du Roi.

(11) Le *Portrait Royal.* Cet Ouvrage parut preſque au tems de l'Exécution de *Charles I.* Il lui fut d'abord généralement attribué. Cependant *Jaques II* ſon Fils aſſura Mr. *Burnet* que le Docteur *Gauden* en étoit le véritable Auteur. Ce qui pourroit faire douter que *Jaques II.* eût raiſon, c'eſt que *Gauden* n'écrivit, dit-on, jamais rien de la même force, ni du même ſtile. Les penſées de l'*Eikon Baſiliké* ſont ſi juſtes, & ſi élevées, & le ſtile en eſt ſi majeſtueux, qu'il paſſoit pour un des Ouvrages le mieux écrits dans la Langue Angloi-

CHARLES I. 1643.

tons qu'il fit dans la ſuite certaines démarches, qui pouvoient donner lieu de groſſir la liſte des Articles auxquels il lui auroit été impoſſible de répondre pertinemment.

Ainſi l'animoſité augmentoit de jour en jour, en ſorte que le Roi & le Parlement ne gardoient preſque plus de meſures l'un pour l'autre. De la part du Monarque c'étoit continuellement des Ecrits pleins de fiel, & des trames ourdies dans Londres contre les deux Chambres en général, & contre quelques-uns de leurs Membres en particulier. De la part du Parlement, c'étoit des Manifeſtes où les accuſations contre le Roi les mieux fondées revêtoient un air de licence & d'outrage, par la maniere dont on les exprimoit. Actes, ſi l'on veut, juſtes en eux-mêmes, & abſolument néceſſaires dans la criſe violente où l'on ſe trouvoit; mais Actes pourtant dont chacun n'appercevoit pas également la juſtice & la néceſſité. Telle fut la ſaiſie que les deux Chambres firent faire non-ſeulement des Revenus du Roi, & de la Reine, mais encore de ceux du Prince, *pour l'uſage du Public*, c'eſt-à-dire, pour faire la guerre au Roi. Telle encore le condamnation à mort de deux Meſſagers (12) que le Roi avoit envoyés ſecretement à Londres, nonobſtant les Ordonnances, par leſquelles le Parlement avoit déclaré que ceux qui viendroient des Quartiers du Roi dans cette Ville ſans un ſaufconduit des deux Chambres, ſeroient traités comme Eſpions. Le Comte de *Clarendon* (13) parle de cette ſentence comme d'une haute injuſtice, *parce*, dit-il, *que ces gens-là ne pouvoient* (14) *ſe diſpenſer d'obéir au Roi.* Mais cette raiſon fait-elle honneur au grand jugement & aux lumieres d'un tel Hiſtorien? Qu'elle excite, tant qu'on le voudra, des ſentimens de compaſſion pour des gens réduits à la dure alternative, ou d'encourir la haute indignation du Roi, ou de s'expoſer au ſupplice dont le Parlement menace ceux qui prendront de telles Commiſſions. Mais ce n'eſt pas dans un tems de Guerre, que l'on peut toujours ſe conduire par des mouvemens de pitié: les conſéquences en ſont ſouvent trop dangereuſes. Ce tems eſt le regne de la rigueur du Droit, principalement lorſqu'il ne s'agit que d'un ou de deux particuliers, qui peuvent être préſumés n'avoir point été dans un ignorance abſolue de la peine & du péril où ils vont s'expoſer. Que ſera-ce s'ils ont été déja une fois pardonnés, ou s'ils n'ont échapé à la peine qu'en s'évadant des priſons, ce qui eſt préciſément notre eſpece? Ainſi tout le blâme, dont Mylord *Clarendon* veut ici charger le Parlement, tombe & demeure ſur le Roi, qui jette ſes Officiers, ſans une néceſſité indiſpenſable, dans de ſi cruelles extrémités.

Les Revenus du Roi, ceux de la Reine, & ceux du Prince ſont ſaiſis.

Deux Meſſagers du Roi arrêtés comme Eſpions & condamnés par le Parlement.

Jugement que le Comte de Clarendon fait de cette ſentence. Refuté.

Ce n'étoit pas ſeulement dans le Royaume, que *Charles* mettoit tout en œuvre contre les deux Chambres; il avoit dans les Païs Etrangers, des Emiſſaires qui les peignoient des plus noires couleurs. Les Peuples Catholico-Romains de l'Europe reçurent facilement ces impreſſions. Les deux Chambres s'y étoient bien attendues, & elles ne parurent pas s'en embarraſſer extrêmement. Il n'en fut pas de même des efforts qu'elles apprirent; d'autres diſent, qu'elles ſuppoſerent, que ces Emiſſaires du Roi faiſoient pour faire regarder aux Proteſtans étrangers la Guerre Civile d'Angleterre ſous l'idée d'une horrible Rebellion contre le Souverain. Le Parlement ordonna à l'Aſſemblée Eccléſiaſtique, qui tenoit ſes ſéances à *Weſtminſter*, d'écrire aux Egliſes Reformées des Païs-Bas, de France, & de Suiſſe, pour les munir contre les Artifices des Agens du Roi, en leur donnant une connoiſſance nette & préciſe des Affaires d'Angleterre. Il lui ordonna d'inſiſter principalement ſur ce que le Roi entretenoit, dans ſon Armée, des Officiers & des Soldats Papiſtes, & des Irlandois Rebelles; de leur expoſer clairement les preuves qu'on avoit, que le Projet des Conſeillers du Roi étoit d'introduire le Papiſme dans le Royaume & d'empêcher la Réformation que le Parlement avoit réſolue; enfin de leur faire connoître le jugement deſavantageux que le Parti du Roi faiſoit des Egliſes Proteſtantes étrangeres, ſous prétexte qu'elles n'étoient pas gouvernées par des Evêques. L'Aſſemblée ne manqua pas d'écrire à ces Egliſes une Lettre Circulaire, qui étoit proprement un Manifeſte pour le Parlement contre le Roi, & en même tems elle leur envoya des Copies du *Covenant* entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, avec la Déclaration des deux Royaumes ſur ce ſujet. Le Roi envoya de ſon côté à ces mêmes Egliſes un Manifeſte, qui ne contenoit autre choſe qu'une Proteſtation qu'il n'avoit jamais eu intention de conſentir à l'exercice public de la Religion Catholique dans ſes Etats, (15) & qu'il étoit fortement réſolu d'adhérer juſqu'au dernier ſoupir à la Religion Anglicane.

Portrait que le Roi fait faire des deux Chambres dans les Païs Etrangers.

Précautions qu'elles prennent contre ces mauvaiſes inſinuations des Agens du Roi dans les Païs Etrangers.

Lettre de l'Aſſemblée du Clergé d'Angleterre aux Egliſes Proteſtantes des Païs-Bas, &c.

Declaration du Roi envoyée à ces mêmes Egliſes.

Un trait de Politique du Roi dans tous les Ecrits qu'il publioit, c'étoit de ne parler que de ce qu'il avoit fait & dit depuis la tenue de ce Parlement, ſans toucher à ce qui s'étoit paſſé pendant les quinze prémieres années de ſon Regne. Un trait de la Politique des deux Chambres, c'étoit de renouveller la mémoire de ce tems-là, de peur qu'on n'oubliât le ſujet de leurs ſoupçons & de leurs craintes. Ce fut dans cette vue qu'elles firent bruler par la main du Bourreau le Livre que *Charles I.* avoit fait publier de nouveau, pour juſtifier les divertiſſemens du Dimanche (16). On peut voir dans l'Hiſtoire de ce Regne (17), combien cet Ouvrage cauſa de troubles, & fut mal reçu du Peuple, (18) qui ſe montra *plus affectionné à ſa Religion qu'à ſes plaiſirs* (19). Ce fut encore dans la même vue que le Parlement fit proceder, cette année, au Jugement d'un des plus ardens Agens dont le Roi s'étoit ſervi pour établir ſon Pouvoir deſpotique. Je parle de *Berkley*, qui avoit été comme oublié dans la Priſon depuis trois ans qu'il y avoit été mis, accuſé & convaincu, entre autres choſes, d'avoir donné ſon opinion ſur l'Affaire du *Ship-Money*, avant qu'elle fût portée devant la Juſtice. *Berkley* fut condamné à une Amende de vingt mille livres ſterling, & à tenir priſon, juſqu'à ce que le reſte de ſon Procès fût jugé. Ces deux Procedures ſervirent parfaitement à reveiller dans l'eſprit du Peuple, toutes les violences & toutes les injuſtices qui s'étoient commiſes, pendant les quinze prémieres années de ce Regne, tant contre la Religion, que contre les Libertés de la Nation.

Politique du Roi dans ſes Manifeſtes.

Politique du Parlement.

Livre du Roi Jaques I. brulé par la main du Bourreau.

Sentence contre le Juge Berkley.

Une des principales Affaires Civiles qui ſe paſſerent dans cette année 1643, fut la réſolution que les deux Chambres prirent de faire un nouveau Grand Sceau, tout ſemblable a celui qui étoit à la diſpoſition du Roi, depuis le mois de Mai 1642, que le Lord *Litleton* le lui avoit envoyé. Le Parlement traita de vol l'action de ce Grand-Chancelier, & le Roi traita d'attentat énorme l'entrepriſe du Parlement, qui après avoir été propoſée par les Communes au mois de Juillet 1643, fut enfin exécutée le dernier jour de Novembre. Mr. *de Rapin* examine les raiſons des deux Partis, & il trouve qu'ils n'avoient pas plus de droit au Grand Sceau, l'un que l'autre, parce que ce n'eſt pas le Sceau du Roi en particulier, ni du Parlement en particulier, mais le Sceau du Royaume. Or le Royaume étant compoſé du Roi qui en eſt la tête, & du Peuple qui en eſt le Corps, on peut dire que dans la ſéparation qui s'étoit faite alors de ces deux Parties, & ſur laquelle les Loix n'avoient rien reglé, parce qu'elles ne l'avoient point prevue, le Parlement, qui repréſente le Peuple, n'avoit pas moins de droit de faire un nouveau Grand Sceau, l'ancien ſe trouvant à la diſpoſition du Roi, que le Roi en auroit eu d'en faire un nouveau, ſi l'ancien s'étoit trouvé entre les mains du Parlement.

Le Parlement fait faire un Grand Sceau.

Environ ce même tems, le Comte d'*Harcourt*, Prince de la Maiſon de Lorraine, arriva à Londres, d'où il ſe rendit à *Oxford*, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire de France, chargé de ménager, de la part du Roi ſon Maitre, la Paix entre *Charles I.* & le Parlement. Tous les Hiſtoriens conviennent, que la conduite de cet Ambaſſadeur fit entendre bien clairement, que le Conſeil du nouveau Roi de France (20) ne ſouhaitoit pas de voir finir des troubles que le Cardinal de Richelieu, Prémier Miniſtre du feu Roi, avoit pris tant de ſoin de fomenter. (21)

Ambaſſade du Roi de France en Angleterre pour accommoder Charles I. avec ſon Parlement.

Mr. *Pym* a fait une ſi grande figure dans tous les Parlemens où il a paru, qu'il mérite bien que nous annoncions ici ſa mort. Elle arriva dans le mois de Décembre (22) de cette année, & ce fut une très grande perte pour les deux Chambres en général, & pour celle des Communes en particulier. Il fut enterré en grande pompe dans le lieu même ou ſont en-

Mort de Mr. Pym.

gloiſe. Je tire cette Note des *Mémoires de la Grande-Bretagne, par l'Evêque de Saliſbury*, Tome I. p. 98, & ſuiv. de la Trad. Franç. Mais j'avertis que malgré cette prétendue différence de ſtile, & toutes les autres raiſons alléguées dans l'Ouvrage que je viens de citer, on eſt perſuadé que *Gauden* eſt véritablement l'Auteur du Portrait Royal. Je conſeille à mon Lecteur de lire dans le Dictionnaire de *Bayle*, la Note N. de l'Article *Milton*. Cette Note eſt ample, curieuſe, & inſtructive.

(12) Il n'y en eut qu'un qui fut exécuté, encore fut-ce parce qu'il avoit été empriſonné une autre fois pour le même ſujet. On fit grace au ſecond, mais on le confina dans l'Hopital de *Bridwel*, d'où il eut même occaſion de s'évader.

(13) Tom. IV. p. 94 & 95 de la Traduct. Franç. des Guerres Civiles.

(14) Mr. *de Rapin* dit, que Mylord *Clarendon* apporte une ſeconde raiſon de cette haute injuſtice; c'eſt que *les deux Chambres n'avoient point fait notifier leur Ordonnance au Roi.* J'ai conſulté l'endroit où cette ſeconde raiſon doit naturellement avoir été placée, & qui eſt le même que j'ai cité dans la Note précédente; mais je n'y ai trouvé que la raiſon de l'*obéiſſance due au Roi par ſes Meſſagers.* Après tout, comment l'Hiſtorien de *Charles I.* auroit-il pu alléguer le défaut de Notification d'une Ordonnance qui, ſelon qu'il en parle, ne fut faite qu'après la condamnation de ces deux Meſſagers?

(15) Voyez ci-deſſus, ce qui a été remarqué ſur la Proteſtation que le Roi fit avec une imprécation terrible, touchant ſon intention en faveur de la Religion Proteſtante, contre le Papiſme.

(16) Cet Ouvrage étoit de la compoſition de *Jaques I.* Voy. l'Extrait du Tome XVII, page 81. b. de cette Edition.

(17) *Rapin* Tome VII. année 1633.

(18) *De Larrey* Tome IV. p. 115, &c. Voyez auſſi le Tome X. Part. III. p. 33 & 34. de cette Edition.

(19) Cet Ouvrage, de même que la Proclamation, &c. dont il avoit été accompagné & ſoutenu, avoit cauſé, la prémiere fois qu'il vit le jour, les mêmes troubles, & trouvé les mêmes oppoſitions parmi le Peuple. Voyez l'Hiſt. du Regne de *Jaques I.* année 1617. & l'Extrait du Tome XVII. page 81. b. de cette Edition.

(20) *Louis XIV.* ſous la Regence de la Reine ſa Mere & le Miniſtere du Cardinal Mazarin.

(21) Voyez ce que dit ſur tout ceci, l'Hiſtorien des Guerres Civiles d'Angleterre, Tome IV. depuis la page 75. juſques à la 83. incluſiv. de la Traduct. Franç.

(22) Mr. *de Larrey* la fait arriver au mois de Janvier 164¾. Cette difference peut venir de ce qu'il a ſuivi le nouveau Stile, & Mr. *de Rapin* le vieux.

CHARLES I. 1643.

enterrés les Rois & les Princes d'Angleterre. (1)

Embaras du Roi pour recouvrer de l'argent.

Cependant, le Roi ſe trouvoit fort embaraſſé ſur les moyens de ſoutenir la Guerre pendant la Campagne prochaine. Les deux Chambres ſe préparoient à faire de grands efforts, outre l'Armée Auxiliaire qui leur venoit d'Ecoſſe, & qui étoit ſur le point d'entrer en Angleterre. *Charles* le ſavoit. Il auroit voulu lever de nouvelles Troupes, & il n'avoit pas de quoi payer celles qu'il avoit actuellement ſur pié ; ſes reſſources étant ou épuiſées, ou peu aſſurées. En effet, il avoit vendu ou engagé ſes Domaines & ſes Pierreries ; ſes revenus étoient ſaiſis ; & les contributions volontaires de ceux qui lui étoient affectionnés n'avoit rien de fixe, & n'égaloient pas à beaucoup près ſes beſoins. Du moins, s'il eût pu impoſer des Taxes dans les Quartiers qui ſuivoient ſon parti ; mais il n'oſoit, de peur d'y cauſer du mécontentement, en agiſſant ainſi contre les Loix, & de s'attirer le même reproche qu'il ne ceſſoit de faire contre les deux Chambres ſur ce ſujet. Pour lever ces obſtacles, il fut

Propoſition de convoquer un autre Parlement.

propoſé dans le Conſeil, de convoquer à *Oxford* les Membres, qui, ſelon le Roi, avoient été chaſſés du Parlement, & que le Parlement traitoit de Déſerteurs. C'étoit ſans doute l'expédient *le mieux entendu de tous ceux qui avoient été tentés juſqu'alors*, non-ſeulement pour faire avoir de l'argent au Roi, mais encore *pour le rétablir dans tous ſes droits*, comme le diſoit le Lord *Digby* (2) ; & cependant la propoſition n'en plut pas d'abord au Roi. *Il craignit extrêmement*, dit Mylord Clarendon, *qu'une ſi grande Aſſemblée ne voulût jouïr des Privileges d'un Parlement, & qu'elle n'entrât dans quelque Négociation de Paix qui n'auroit point d'effet ; parce qu'il ne trouvoit point à propos d'en conſulter les conditions avec tant de perſonnes, dans la penſée que ce qu'il y avoit de plus important, & qui regardoit ſon honneur, ne leur paroîtroit pas aſſez conſidérable pour continuer une Guerre dans le Royaume* (3). On voit par-là quelle étoit la Paix que *Charles* ſouhaitoit. Ce n'étoit pas une Paix telle que ſon Parlement d'*Oxford* pourroit trouver raiſonnable, mais une Paix par laquelle il ne fût point obligé de rien ceder.

Mais ſon Conſeil lui ayant fait comprendre, qu'il n'y avoit aucune apparence que les Chambres de *Weſtminſter* vouluſſent traiter avec des Membres qu'elles regardoient comme des Déſerteurs du Parlement (4) ; les Lettres de Convocation furent expédiées (5), & ces Membres s'aſſemblerent à *Oxford* le 22 de Janvier $164\frac{3}{4}$, comme les Ordres du Roi de leur avoient indiqué.

$164\frac{3}{4}$. Parlement d'Oxford.

Quoique l'unique but du Roi fût que ces Membres lui fiſſent recouvrer, de la meilleure maniere qu'il leur ſeroit poſſible, l'argent dont il avoit tant de beſoin ; ce qu'ils firent en effet ; il couvrit d'abord ce deſſein du prétexte *de recevoir leurs conſeils, & de chercher avec eux les moyens de faire ceſſer les troubles du Royaume*. C'eſt, ſelon Mr. *de Rapin*, tout ce qu'il leur dit dans ſa prémiere Harangue. Mylord *Clarendon* lui fait ajouter, qu'*ils pourroient lui donner leurs avis avec toute la liberté qui étoit due aux Parlemens.* Mais Mr. *de Larrey* lui fait dire, (6) „ qu'il les avoit aſſemblées pour diſſiper la nouvelle „ Ligue du Parlement de *Weſtminſter* avec les Ecoſſois, & „ pour garantir les Loix & les Provinces d'Angleterre, de la „ ruine dont elles étoient menacées par l'Invaſion de ces Re„ belles". Cela eſt plus précis, & ſe rapporte très bien à

Entrée des Ecoſſois en Angleterre.

l'entrée que l'Armée d'Ecoſſe commandée par le Comte de *Lewen*, (7) avoit déja fait depuis le 19 de Janvier dans le Royaume, & au prémier Vote que l'Aſſemblée d'*Oxford* fit, portant, que cette Entrepriſe des Ecoſſois étoit une véritable Déclaration de Guerre contre l'Angleterre, & que tous les Anglois qui les aſſiſteroient, ſeroient coupables de Haute Trahiſon.

Votes à Oxford contre les Ecoſſois, & contre leurs Adhérens Anglois.

Quant aux moyens de faire ceſſer les troubles du Royaume, cette Aſſemblée jugea que le plus prompt & le plus ſalutaire ſeroit qu'elle s'employât, au nom de Sa Majeſté, à négocier un Traité de Paix avec les deux Chambres de *Weſtminſter*. Le Roi y conſentit d'autant plus volontiers qu'il mettoit par-là les deux Chambres dans la néceſſité, ou d'accepter cette Propoſition de l'Aſſemblée d'*Oxford*, ce qui ſeroit la reconnoitre indirectement pour un Parlement ; ou de la rejetter, ce qui fourniroit un noveau ſujet de leur reprocher qu'elles refuſoient de travailler à la Paix. L'artifice n'échappa point à leur pénétration ; mais elles s'en mirent peu en peine, & pour toute réponſe, elles déclarerent au Roi, qu'elles ne reconnoîtroient jamais pour un Parlement les Membres Déſerteurs de *Weſtminſter* aſſemblés à *Oxford*. Il ſe publia à cette occaſion, de part & d'autre, des Manifeſtes pleins d'aigreur, où l'on ramena tout ce qui étoit entré dans les Déclarations précédentes ; à quoi les deux Chambres d'*Oxford* ajouterent, le 21 de Mars, un Vote,

Le Parlement d'Oxford fait des Propoſitions de Paix à celui de Weſtminſter. Raiſon du Roi pour conſentir à cette démarche. Réponſe des deux Chambres de Weſtminſter faite directement au Roi.

par lequel celles de *Weſtminſter* étoient déclarées coupables de Haute Trahiſon, pour avoir appellé les Ecoſſois dans le Royaume, & pour avoir contrefait le Grand Sceau.

CHARLES I. $164\frac{3}{4}$.

Votes à Oxford contre ces deux Chambres.

Voila, à peu près, ce qui ſe paſſa de plus conſidérable dans ce Parlement d'*Oxford*, qui dura juſqu'au 16 d'Avril, fut prorogé juſqu'au mois d'Octobre ſuivant, & ne ſe raſſembla plus. Et voilà auſſi ce que nous avions à rapporter des *Affaires Civiles* de l'année 1643. Revenons aux Affaires Militaires ; & ſans nous arrêter aux petites expéditions, où la fortune ſe déclara tantôt pour un Parti & tantôt pour l'autre, contentons-nous de marquer les évenemens les plus décisifs.

Le Marquis de Newcaſtle marche pour s'oppoſer à l'Armée d'Ecoſſe. Mais il n'oſe hazarder une Bataille. Le Marquis retourne à Yorck.

Le Marquis de *Newcaſtle*, qui commandoit pour le Roi dans le Nord, ayant été informé que l'Armée d'Ecoſſe ne laiſſoit point, malgré la mauvaiſe ſaiſon, de s'avancer vers l'Angleterre, ſe mit en marche avec ſes Troupes pour l'empêcher d'y entrer, ou du moins d'y faire des progrès, même de ſe joindre avec les forces du Parlement. Mais ce bon deſſein lui réuſſit fort mal. Car, à l'approche des Ecoſſois, s'étant cru trop foible pour oſer hazarder une Bataille, il ſe retira à *Durham*, où ils le ſuivirent, & delà à *Yorck*, tant pour s'y mettre en ſureté, que pour ſauver cette grande Ville que le Colonel *Bellaſſis* venoit d'expoſer à être emportée à coups de mains. Voici comment.

Le Lord Fairfax défait le Chevalier Bellaſſis à Selby.

Lorſque le Marquis de *Newcaſtle* s'étoit mis en campagne pour aller s'oppoſer à l'Armée d'Ecoſſe, il avoit laiſſé ce Colonel en qualité de Gouverneur à *Yorck* avec un bon Corps de Troupes. Mais le Lord *Fairfax* n'eut pas plutôt appris que le Marquis avoit pris la route du Nord, qu'il réſolut de marcher vers *Yorck*, & pour cet effet, il envoya ordre au Chevalier *Fairfax* ſon Fils, de ſe trouver en un certain lieu avec le Corps qu'il commandoit, afin qu'ils puſſent ſe joindre & agir enſemble. *Bellaſſis* crut empêcher cette jonction, en allant ſe poſter à *Selby*, (8) avec la meilleure partie de ſa Garniſon. Il ne l'empêcha point ; & le Lord *Fairfax*, étant venu tout-à-coup attaquer *Selby*, où *Bellaſis* s'étoit enfermé avec quinze-cens chevaux & dix-huit-cens hommes de pié, força cette Ville, fit le Colonel priſonnier avec ſeize-cens hommes, & en tua un grand nombre.

Année 1644.

Vingtieme du Regne de Charles I.

Le Lord Fairfax ſe joint aux Ecoſſois. Ils bloquent Yorck en attendant le Comte de Manchester pour en faire le Siege.

Dix jours après (9) cette Victoire, le Lord *Fairfax* joignit les Ecoſſois à *Tadcaſter*, d'où les deux Généraux allerent bloquer *Yorck*, & envoyerent prier le Comte de *Mancheſter*, Général des Troupes des Provinces Orientales aſſociées, de venir les joindre, pour faire enſemble ce Siege avec les trois Armées. Les Troupes de ces Provinces montoient à quatorze mille hommes, Cavalerie, Infanterie, ou Dragons. Le Comte les amena, & le Siege d'*Yorck* fut formé. (10)

Le Comte arrive & le Siege eſt formé.

Le Marquis de *Newcaſtle* écrivit au Roi, qu'il eſperoit de pouvoir ſe défendre ſix ſemaines ou deux mois, & le pria de penſer, pendant ce tems-là, aux moyens de le ſecourir.

Le Prince Robert bat Meldrum à Newarck.

La Place étoit d'une telle importance, que, pour la conſerver, le Roi ſe détermina à interrompre le cours des Conquêtes que le Prince *Robert* lui faiſoit dans pluſieurs Provinces, (11) après avoir taillé en pieces dans celles de *Nottingham*, l'Armée du Chevalier *Jean Meldrum* (12) qui y aſſiegeoit la forte de Ville de *Newarck*. Le Prince reçut ordre de marcher en toute diligence au ſecours d'*Yorck*, à quoi le Roi ajouta, qu'*il ne ſuffiſoit pas de faire lever ce Siege*, *mais qu'il falloit auſſi battre les Ennemis*. Le Prince prit, ou voulut bien prendre ces paroles pour un ordre de livrer Bataille. Il le fit contre l'opinion du Marquis de *Newcaſtle*, &, pour la prémiere fois de ſa vie, il fut battu. Cette affaire ſe paſſa le 2. de Juillet, à quatre milles d'*Yorck*, proche de *Marſton-Moor*, où les Aſſiegeans s'étoient retirés aux approches de l'Armée Royale, qui ne leur étoit nullement inférieure, & qui leur auroit été ſupérieure conſidérablement, ſi le Prince eût voulu, ſelon le ſentiment du Marquis, attendre le ſecours qui venoit du Nord. Ce refus, ou plutôt la hauteur du ton, & des manieres, dont il fut fait, piqua tellement le Marquis de *Newcaſtle*, qu'il dit qu'il ſe trouveroit au Combat comme Volontaire. Il n'y parut auſſi qu'en cette qualité, le Prince, qui fit ſeul la diſpoſition de la Bataille, ne lui ayant aſſigné aucun poſte, ni aucun Commandement. (13)

Il eſt enſuite battu à Marſton-Moor.

Il traite avec beaucoup de fierté le Marquis de Newcaſtle.

Qui ne laiſſe pas de ſe trouver au

Le Prince *Robert* ſe mit à la tête de ſon aile gauche, conſiſtant

(1) Hiſt. des Guerres Civil. d'Angl. Tom. IV. p. 193 de la Trad. Franç.

(2) Dans une Lettre écrite d'*Oxford*, & que le Parlement de *Weſtminſter* intercepta.

(3) Hiſt. des Guerres Civiles d'Angleterre Tome IV. p. 103 & 104. de la Traduct. Franç.

(4) Id. p. 104, & ſuiv.

(5) Au mois de Decembre $164\frac{3}{4}$.

(6) Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 197 & 198.

(7) Mylord *Clarendon* & Mr. *de Larrey* donnent à ce Général le nom de *Leſley*.

(8) Le 13 d'Avril.

(9) Le 23 d'Avril.

(10) Le de Mai.

(11) Dans la Province de *Shrop*, dans celle de *Lancaſtre*, dans celle de *Cheſter*, &c. où il prit pluſieurs Villes & entre autres *Leverpool*, Port de Mer, où s'embarquent ordinairement ceux qui veulent paſſer en Irlande.

(12) Au mois d'Avril. *Jean Meldrum* étoit un brave Officier Ecoſſois.

(13) Mr. *de Larrey* ne fait aucune mention de ce refus, ni de cette conduite hautaine du Prince envers le Marquis. Au contraire, il les fait concerter enſemble ſur la diſpoſition du Combat, & n'attribue le mauvais traitement que le Prince fit au Marquis, qu'à un ac-

CHARLES I. 1644.

Combat comme Volontaire, le Prince ne lui ayant aſſigné aucun poſte.

Diſpoſition des Armées.

Eloge d'Olivier Cromwel.

ſiſtant en cinq mille chevaux. Son aile droite fut commandée par le Chevalier *Lucas* & par le Colonel *Hurry*, & le Corps de Bataille par le Général *Goring*. L'aile droite du Parlement étoit commandée par le Chevalier *Fairfax*, la gauche par le Comte de *Mancheſter*, aſſiſté du fameux *Olivier Cromwell*, qui ſervoit dans ſon Armée en qualité de Lieutenant-Général, & qui, au rapport de tous les Hiſtoriens, ſe diſtingua dans cette Journée, par une conduite, une fermeté, & une valeur véritablement héroïques. Quoiqu'en qualité d'Abréviateur, je me défende la pluſpart des particularités, je n'ai pu refuſer ces deux mots à la louange d'un homme, qui, de ſimple Gentilhomme Député à la Chambre Baſſe, où il fit même au commencement une aſſez mince figure, monta au plus haut dégré de la gloire des Armes, s'empara de la toute-puiſſance, qu'il ſut conſerver juſqu'à la mort ſous le nom modeſte de Protecteur, mais toujours maitre de prendre celui de Roi & de s'aſſeoir ſur le Trône d'où il avoit renverſé ſon Souverain. Pour ce qui eſt de la Bataille de *Marſton-Moor*, je ne ſaurois, quand même je le voudrois, en donner une connoiſſance détaillée, & capable de ſatisfaire des Lecteurs entendus; Mr. *de Rapin* n'ayant oſé l'entreprendre, à cauſe du peu d'ordre & de netteté, dit-il: il pouvoit ajouter, & à cauſe de la diverſité infinie qui regnent dans les nombreuſes Rélations qu'en firent des gens ou trop paſſionnés, ou très ignorans dans l'Art Militaire. Contentons-nous donc d'en rapporter, d'après notre Auteur, une circonſtance remarquable. C'eſt que l'aile gauche de l'Armée du Roi, commandée par le Prince *Robert*, fut miſe dans une entiere déroute par l'aile droite de l'Armée du Parlement, pendant que l'aile droite du Roi avoit le même avantage ſur la gauche qui lui étoit oppoſée. Les deux ailes victorieuſes, après avoir donné la chaſſe à leurs ennemis, étant retournées au Champ de Bataille, ſe rencontrerent face à face, en ſorte que chacune, je ne ſai par quel accident, occupoit le terrain que l'ennemi avoit occupé au commencement de la Bataille. Elles recommencerent là, l'une contre l'autre, un combat qui fut fort rude & fort vigoureuſement ſoutenu des deux côtés, juſqu'à ce qu'enfin la Cavalerie du Roi prit la fuite & fut pourſuivie auſſi loin que le jour put le permettre. Les Païſans qui furent chargés d'enterrer les morts, rapporterent qu'ils en avoient trouvé quatre mille cinq-cens-cinquante, dont les victorieux aſſurerent qu'il n'y avoit que trois-cens de leur parti.

Rélations ſans nombre, très oppoſées, & très confuſes, de la Bataille de Marſton-Moor.

Evenement ſingulier.

Le Prince Robert, & le Marquis de Newcaſtle, quittent tous deux Yorck.

Le Prince ſe retire à Shrewsbury, & le Marquis hors du Royaume.

Quelle que fût la perte que le Prince *Robert* eût faite dans cette occaſion, on convient aſſez généralement qu'il lui reſtoit plus de forces qu'il n'en falloit pour couvrir *Yorck*, & attendre les réſolutions que le Roi auroit priſes ſur ce fatal accident. Mais, ſoit de honte, ſoit de dépit, ſans conſiderer quel préjudice il alloit porter aux Affaires du Roi ſon Oncle, il partit, le lendemain de la Bataille, avec le reſte de ſon Armée, pour s'en retourner dans la Province de *Shrop*. D'un autre côté, le Marquis de *Newcaſtle*, ne pouvant ſe mettre dans l'eſprit que le Prince ſe fût porté à le traiter ſi indignement, s'il n'avoit pas eu lieu de croire qu'il en ſeroit avoué du Roi, s'en alla auſſi ce même jour-là à *Scarborough*, où il s'embarqua pour *Hambourg*. Ce fut une perte conſidérable pour *Charles* que celle de ce Marquis, que Mylord *Clarendon* repreſente comme un des plus braves & des plus zélés Seigneurs qui prirent le parti du Roi (14). Il étoit d'ailleurs fort riche, & grand Amateur des Belles-Lettres. Ces qualités naturelles jointes à la plus belle éducation, qui le diſtinguoient extrêmement, avoient porté le Roi à le faire Gouverneur du Prince *Charles* en 1638. Le Marquis de *Newcaſtle* retourna en Angleterre, après le rétabliſſement de *Charles II*, ſon Eleve, qui, en 1664, le créa Duc.

Priſe d'Yorck & de Newcaſtle.

Cependant les Généraux du Parlement, profitant de leur Victoire, & de la diviſion des Généraux ennemis, retournerent devant *Yorck*, que le Chevalier *Glenham*, qui y commandoit, leur rendit, moyennant une Capitulation honorable. Cette importante Conquête fut, quelque tems apres, ſuivie de celle de *Newcaſtle* (15): de ſorte que la Bataille de *Marſton-Moor*, & la retraite hâtée & mal entendue du Prince *Robert*, firent perdre au Roi tout le Païs du Nord, qui juſqu'alors avoit fait une puiſſante diverſion aux forces du Parlement. Mais ce n'eſt pas tout le mal qu'il avoit à craindre. Il étoit dangereux pour lui, que les trois Armées victorieuſes ne vinſſent ſe joindre dans le milieu du Royaume, à celles du Comte d'*Eſſex*, & du Chevalier *Waller*, & qu'on ne lui enlevât, tout d'un coup, toutes les Places qui étoient encore en ſon pouvoir. Cette jonction ne ſe fit point. Au contraire, les trois Armées ſe ſéparerent. Le Lord *Fairfax* demeura avec la ſienne dans *Yorck*, dont il avoit été fait Gouverneur; le Comte de *Mancheſter* marcha vers *Lincoln*, pour ne pas s'éloigner des Provinces aſſociées (16) dont il commandoit les Troupes; & le Comte de *Lewen*, avec ſes Ecoſſois, prit la route du Nord. Ce fut lui qui ſe rendit maitre de *Newcaſtle*. Cette jonction, ai-je dit, ne ſe fit point; & néanmoins le Roi courut encore un plus grand danger, puiſqu'il s'en fallut de bien peu qu'il ne fût pris par le Comte d'*Eſſex* & par *Waller*, qui, ſelon les ordres du Parlement, marcherent (17) ſéparément vers *Oxford*, pour en faire le Siege, s'il pouvoient y ſurprendre le Roi qui s'y étoit renfermé avec ſon Armée découragée, & conſidérablement diminuée, par la Victoire que *Waller* avoit obtenue proche d'*Alresford* ſur le Chevalier *Hopton* (18).

Les trois Armées ſe ſéparent.

Réſolution du Parlement d'aſſiéger Oxford.

Bataille d'Alresford, où Hopton eſt défait par Waller.

Meſures que le Roi prend pour empêcher, ou retarder le Siege d'Oxford.

Le Roi, ayant été informé que ces deux Généraux s'étoient mis chacun de ſon côté, en marche, poſta la plus grande partie de ſon Infanterie à *Abingdon*, à deſſein de les y arrêter quelques jours, & d'avoir le tems de prendre quelques meſures, au cas qu'ils vouluſſent aſſieger *Oxford*, de quoi il doutoit encore, parce que les deux Chambres avoient enfin trouvé le moyen de prendre leurs réſolutions & de les faire exécuter, avec plus de ſecret qu'elles n'avoient fait juſqu'alors. Mais il vit bientôt que ce Siege étoit réſolu, & qu'il devoit penſer à mettre ſa perſonne en ſureté; puiſque le Comte d'*Eſſex*, après s'être rendu maitre d'*Abingdon* ſans réſiſtance, les Troupes chargées de le défendre s'étant retirées à ſon approche, avoit traverſé le *Cherwell*, & *Waller* l'*Iſis*, deux rivieres qui coulent tout proche d'*Oxford*, l'une à l'Occident l'autre à l'Orient, & qui, à l'aide de la *Tamiſe* où elles ſe jettent, font des dehors de cette Ville une Preſqu'île dont l'ouverture eſt au Septentrion. Ainſi le Roi, n'ayant point de tems à perdre, donna ordre à ſa Cavalerie & à un petit Corps d'Infanterie d'aller l'attendre à un certain endroit, ſortit d'*Oxford* la nuit du 3 de Juin, paſſa heureuſement entre les deux Armées ennemies, & étoit déja en ſureté, avant qu'elles euſſent aucune nouvelle de ſa retraite.

Le Comte d'Eſſex s'empare d'Abingdon.

Le Roi ſe dérobe d'Oxford, avec ſa Cavalerie.

La ſurpriſe des deux Généraux fut extrême, quand ils apprirent que le Roi leur étoit échappé. L'Ordre des deux Chambres portoit, que ſi le Roi quittoit *Oxford*, le Comte d'*Eſſex* le ſuivroit avec ſon Armée, & que *Waller* iroit avec la ſienne prendre ſoin des Affaires de l'*Oueſt*. Mais le Comte, on ne ſait pour quelle raiſon, commanda d'un ton abſolu à *Waller* de pourſuivre le Roi, & ſe mit incontinent en marche vers l'*Oueſt*. Les deux Chambres, choquées de ſa deſobéiſſance, lui envoyerent un ordre formel & preſſant de retourner ſur ſes pas, & de ſe conformer à la diſpoſition qu'elles avoient faite. Il étoit déja à *Saliſbury*, d'où il ſe contenta d'écrire au Committé de Guerre les raiſons de ſa conduite, & il finit ſa Lettre de cette maniere, *Votre innocent, quoique ſuſpect Serviteur*. Soit que les deux Chambres trouvaſſent ſes raiſons plauſibles, ou qu'elles ne jugeaſſent pas à propos de l'irriter dans une pareille conjoncture, elles lui permirent de continuer ſa marche.

Le Comte d'Eſſex marche vers l'Oueſt contre la diſpoſition du Parlement.

La Reine ſe retire en France.

L'arrivée du Comte dans la Province de *Devon* allarma la Reine qui venoit, depuis quinze jours, d'y accoucher (19) de la Princeſſe *Henriette*, à *Exceter* Capitale de cette Province. Elle ſe retira en *Cornouaille*, & delà en France. D'un autre côté, à l'approche du Comte, le Prince *Maurice* leva (20) le Siege de *Lyme*, petite Ville qui ſe défendoit depuis le 11 d'Avril avec une opiniâtreté à laquelle il ne s'étoit point attendu. Cette Ville & *Plymouth* étoient preſque les ſeules dans toutes les Provinces de l'*Oueſt*, qui fuſſent dans le parti du Parlement. Le même jour le Comte d'*Eſſex* ſe rendit maitre de *Dorcheſter*, & bientôt après de *Waymouth*, de *Barnſtaple*, & le mois ſuivant de *Tawnton*.

Le Prince Maurice leve le Siege de Lyme.

Marches du Roi depuis ſa fuite d'Oxford.

Waller le ſuit.

Nous avons laiſſé le Roi ſe dérobant d'*Oxford*. Il arriva trois jours (21) après avec ſa petite Armée à *Worceſter*, d'où il fit diverſes marches, pour tromper la vigilance de *Waller* qui le ſuivoit avec des Troupes fort ſupérieures aux ſiennes. Il le trompa en effet; car il trouva le moyen de retourner à *Oxford*, où ayant repris le reſte de ſon Armée qu'il y avoit laiſſé en ſe retirant, il alla prendre des quartiers dans la Province de *Buckingham*, ſans avoir formé d'autre deſſein que de profiter de la prémiere occaſion qu'il pourroit trouver de livrer Bataille à *Waller*, qu'il n'avoit plus lieu de craindre, puiſqu'il étoit plus fort que lui.

Combat de Copredy.

Ce Général ne laiſſa pas de s'approcher du Roi, & enfin les deux Armées ſe trouverent en preſence, ayant néanmoins le *Cherwel* entre elles. Le Roi feignit de vouloir marcher vers le *Nord* (22) & ſe mit effectivement en marche, après avoir laiſſé une bonne garde au Pont de *Copredy*. *Waller* alla lui-même avec quinze-cens chevaux, mille fantaſſins, & onze pieces de Canon, forcer ce Poſte, & y faire paſſer ſes Troupes. Après quoi il attaqua (23) l'Arriere-garde du Roi; mais il fut repouſſé avec

accident que celui-ci n'avoit pu prévenir, mais qui obligea celui-là à changer l'ordre de ſon Armée. Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 200. Mr. *de Rapin* s'accorde mieux avec l'Hiſtorien des Guerres Civiles, &c. Tome IV. p. 262 & ſuiv. de la Trad. Franç.

(14) Hiſt. des Guerres Civiles. Tome III. p. 372.

(15) Ce ne fut pourtant que vers la fin du mois d'Octobre ſuivant.

(16) *Kent*, *Suſſex*, *Surrey*, & *Hant*.

(17) Vers la fin du mois de Mai.

(18) Le 8 d'Avril.

(19) Le 10 de Juin 1644. C'eſt cette *Henriette* d'Angleterre, qui fut depuis Ducheſſe d'*Orleans*, ſi connue par ſon eſprit, & par ſa beauté, qui ne lui firent peut-être que trop d'adorateurs à la Cour de France. Voyez ce qu'en rapporte Mr. *de Larrey*, Hiſt. d'Angl. pages 204, mais plus particulierement p. 422, 423 & 466. Mr. *de Larrey* laiſſe en doute ſi elle mourut empoiſonnée; mais Mr. *de Rapin* le dit poſitivement, Tome IX. p. 296.

(20) Le 15 de Juin.

(21) Le 6 de Juin.

(22) Dans la Province de *Northampton*.

(23) Le 9 de Juillet.

avec perte de beaucoup de monde & d'une partie de ſon Canon.

Le Roi marche vers l'Oueſt, & Waller au-lieu de l'y ſuivre, congédie une partie des Troupes qui lui reſtoient.

Cet avantage détermina le Roi à prendre la route de l'Oueſt, où *Waller* ſe mit ſi peu en peine de le ſuivre, ni de ce qui pouvoit arriver au Comte d'*Eſſex*, dont il prétendoit avoir lieu de n'être pas content, qu'il congedia les Milices de Londres, comme ſi la Campagne eût été entierement finie. Le Roi, pendant ſa marche vers l'*Oueſt*, reçut la triſte nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à *Yorck*; ce qui le confirma dans la réſolution qu'il avoit priſe, comprenant fort bien qu'il ne pouvoit plus ſe tenir dans le milieu du Royaume, où il n'avoit que peu de reſſources, ſans riſquer que les trois Armées qui s'étoient ſéparées, ne ſe réuniſſent pour venir l'y accabler. Il ne laiſſa pas néanmoins de marcher à petites journées, afin que les Troupes du Païs de Galles qu'il avoit mandées, euſſent le tems de venir le joindre. Il ſe fit encore joindre par celles du Comte *Maurice*, & par la Garniſon même de *Briſtol*; & alors il ſe vit à la tête d'une Armée bien plus nombreuſe que celle du Comte d'Eſſex.

LeComte paſſe dans la Province de Cornouaille.

Le Roi l'y ſuit, & le réduit à la derniere extrémité. La Cavalerie du Parlement ſe ſauve.

Le Comte ſe retire ſeul à Plymouth.

Quand ce Général apprit que le Roi s'approchoit, il voulut rebrouſſer chemin pour l'empêcher de pénétrer plus avant dans le Païs, & pour lui livrer Bataille, ſi on en trouvoit une occaſion favorable. Mais le Lord *Roberts*, qui avoit tout ſon bien en *Cornouaille*, l'aſſura poſitivement que s'il entroit dans cette Province, elle ſe déclareroit toute pour le Parlement. Le Comte y entra, & le Peuple, bien loin de ſe remuer en ſa faveur, courut au contraire en foule ſe joindre au Roi, qui ayant ſuivi de près ſes Ennemis, les pouſſa pié à pié, juſque ſur le bord de la Mer, leur coupa entierement les vivres, & les réduiſit à une telle extrémité, que le Comte, après avoir envain attendu, durant un mois, le ſecours qu'il avoit envoyé demander au Parlement, fit échapper, à la faveur d'une nuit fort obſcure, ſa Cavalerie, au travers des Quartiers du Roi; & pour ne pas tomber lui-même entre les mains de ce Monarque, à qui il fit demander à capituler (1), il ſe mit dans un bateau qui le porta à *Plymouth*; laiſſant au Général-Major *Skippon*, le ſoin d'obtenir les meilleures conditions qu'il pourroit pour l'Infanterie.

Capitulation de l'Infanterie du Parlement avec le Roi.

Skippon obtint (2) une Capitulation plus avantageuſe qu'on n'eût pu l'eſpérer, puiſqu'il eut la permiſſion de ſe retirer, Officiers & Soldats, à *Warham* (3), avec leurs Drapeaux, Tambours & Trompettes, après avoir ſeulement livré au Roi toutes leurs Munitions, tous leurs Charrois, toute leur Artillerie, & toutes Armes offenſives & défenſives, excepté les épées & les piſtolets des Officiers qui étoient au-deſſus du grade de Sergents, auxquels il fut même accordé de pouvoir emmener deux Chevaux chacun, avec tout leur Bagage particulier. Il eſt à préſumer que le Roi eut de bonnes raiſons pour ſe contenter d'un ſi petit avantage; car enfin le Parlement ne manquoit ni d'Artillerie, ni d'Armes, ni de Munitions, pour rétablir cette Armée, qui effectivement ſe trouva, cinq ou ſix ſemaines après, en état de livrer Bataille au Roi.

Rétabliſſement des Affaires du Roi.

Le Roi prend la réſolution d'aller à Londres.

Le Roi trouve des difficultés dans ſa marche.

Il veut empêcher la jonction des Troupes du Comte d'Eſſex avec celles de Waller. Il n'y reuſſit pas.

Cependant le Roi, qui, au commencement de cette Campagne, s'étoit trouvé dans un fâcheux détroit, ſe vit deux mois après fort au large; les deux Armées qui l'avoient enfermé dans *Oxford*, étant entierement diſſipées & ſes forces extrêmement accrues, en ſorte qu'il crut pouvoir exécuter les plus vaſtes projets. Dans cette penſée, il prit la réſolution de marcher à Londres, & d'y arriver avant que les deux Chambres, qu'il ſuppoſoit conſternées, euſſent le tems de reprendre leurs eſprits, & d'aſſembler de nouvelles Troupes. Mais il trouva tant de difficultés dans ſa marche, que ſon Armée, bien loin d'augmenter, comme il l'avoit eſpéré, ou du moins de ſe maintenir, alla tous les jours en diminuant, par les fatigues, par le manque d'argent, de bas, de ſouliers, & par les maladies; & il fut obligé de faire de fréquentes haltes dans pluſieurs Villes, pour y attendre de l'argent, & d'autres choſes néceſſaires qu'il comprenoit bien qu'on ne lui fourniroit pas, quand il ſeroit éloigné. Ces retardemens imprévus furent cauſe qu'il ne put arriver à *Saliſbury*, que ſix ſemaines (4) après l'avantage qu'il avoit remporté en *Cornouaille*. Alors, au-lieu de marcher à Londres, il ſe réduiſit à retourner dans ſes anciens quartiers d'*Oxford* ou aux environs: encore ne pouvoit-il pas exécuter aiſément ce deſſein, vu les meſures que ſes ennemis avoient priſes. Envain travailla-t-il à empêcher la jonction de l'Armée du Comte d'*Eſſex* avec celle du Chevalier *Waller*, qui avoient été, l'une & l'autre, remiſes ſur pié & renforcées d'un puiſſant Corps des Milices de Londres, outre deux mille-cinq cens chevaux que le Colonel *Midleton* conduiſit au Comte: cette jonction ſe fit, & fut bien tôt ſuivie de celle des Troupes qui étoient ſous les ordres du Lord *Mancheſter*. Ainſi les deux Chambres furent en état de faire face au Roi, & de l'obliger même à ſe retrancher à *Newbury*, où il y eut, durant quelques jours, de fréquentes eſcarmouches entre les deux Armées; & où enfin les Généraux du Parlement, ayant diviſé leurs Troupes en deux Corps, attaquérent (5) les retranchemens du Roi par deux différens endroits. Le Combat, qui avoit commencé ſur les trois ou quatre heures après-midi, fut extrêmement rude, tantôt les gens du Roi étant pouſſés, & tantôt faiſant reculer les Ennemis à leur tour. Enfin les aſſaillans forcerent un endroit des Retranchemens, & y prirent quelques Pièces de Canon: mais la nuit les empêcha de profiter de cet avantage, & fit finir le Combat. Cependant, le Roi craignant que le lendemain les Ennemis ne penétraſſent dans ſes Lignes par ce même endroit, ſe retira juſqu'à *Wallingford*, laiſſant ſon gros Canon & ſon Bagage dans le Château de *Dennington*, qu'il avoit pris peu de jours avant cette Bataille. Au reſte, le Comte d'*Eſſex* ne ſe trouva point à cette attaque, ſoit qu'il eût quitté l'Armée à cauſe de quelque indiſpoſition qui lui ſurvint, ou peut-être, par quelque mécontentement, ne pouvant pas bien s'accorder ni avec le Comte de *Mancheſter*, ni avec le Chevalier *Waller*.

Seconde Bataille de Newbury, où le Roi a du pire.

Il ſe retire, laiſſant ſon Artillerie & ſon Bagage à Dennington.

La meſintelligence entre Mancheſter & Waller donne lieu au Roi de retourner à Dennington, & d'en tirer ſon Artillerie & ſon Bagage à leur vue.

Ces deux derniers Généraux ne s'accorderent pas mieux, après cette Journée, l'un imputant à l'autre, d'avoir été cauſe qu'avec une Armée ſi ſupérieure, on n'avoit pas mis le Roi dans une entiere déroute. En effet, quoiqu'ils ne puſſent ignorer ſa retraite, la Lune étant alors dans ſon plein, ils le laiſſerent marcher ſans le pourſuivre, de ſorte qu'il arriva tranquillement à *Oxford*. Ils l'en laiſſerent même revenir à *Dennington*, peu de tems après, d'où il retira à leur vue tout ce qu'il y avoit laiſſé, & reprit tranquillement le chemin d'*Oxford*. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent tenu Conſeil de Guerre, mais il ſuffiſoit que l'un propoſât quelque choſe, pour que l'autre s'y opposât. C'eſt cette diviſion qui les avoit empêché d'employer leurs forces à prendre le Château de *Dennington*, quoiqu'ils connuſſent que rien ne pouvoit donner plus de réalité à leur Victoire, ni être plus avantageux au Parlement, que d'enlever au Roi, avec ce Poſte, toute ſon Artillerie & tout ſon Bagage. On verra dans la ſuite les effets encore plus funeſtes que cette diviſion produiſit, & les changemens auxquels elle donna occaſion. Le Roi, en s'en retournant à *Oxford* (6), envoya un détachement au ſecours du Comte de *Wincheſter*, qui étoit depuis longtems aſſiégé dans ſon Château de *Bazing*: mais ce détachemeut trouva que le Siege étoit déja levé. Ce fut par-là que finit la Campagne de l'année 1644, qui ne fut pas ſi funeſte au Roi qu'il avoit eu lieu de le craindre, quoiqu'il y eût perdu *Yorck*, & tout le Païs du Nord.

Siege du Château de Bazing levé par les troupes du Parlement. Fin de la Campagne.

Affaires Civiles de cette année.

Il eſt tems de parler de certains autres Evenemens de cette même année, leur connoiſſance n'étant pas moins utile ou néceſſaire que celle des Opérations de Guerre, quoiqu'il n'y ait pas entre ces choſes de liaiſon naturelle, ſelon la remarque de Mr. *de Rapin*, & qu'elles ne dépendent par préciſément l'une de l'autre.

Meſures du Parlement pour tenir ſes Réſolutions plus ſecrettes.

Les Partiſans du Roi cherchent à les rompre.

Différes entre le deux Chambres ſur ce ſujet.

Les Communes l'emportent, au moyen d'une Requête qu'elles ſe font préſenter par le Conſeil de Londres, demandant que les meſures

Nous avons déja remarqué que le Parlement avoit trouvé dans cette année 1644, le moyen de prendre ſes réſolutions & de les faire exécuter avec plus de ſecret qu'auparavant. Ce moyen conſiſtoit en ce que ceux qui dirigeoient les Affaires, avoient autoriſé le Committé des deux Royaumes à donner ſes Ordres, ſans être obligé d'en rien communiquer aux deux Chambres. Par-là, le Roi n'étant plus ſi bien informé des Deſſeins de ſes Ennemis, ne pouvoit plus auſſi prendre de juſtes meſures pour y parer: avantage ſans doute très conſidérable pour le Parlement, mais avantage qui pouvoit lui couter cher, par l'abus que le Committé pouvoit faire de l'autorité qu'on lui avoit confiée. Les Partiſans du Roi auroient bien voulu faire prévaloir cette crainte, pour réduire le pouvoir de ce Committé dans ſes prémieres bornes; mais de peur de ne pas y réuſſir, s'ils l'attaquoient de front, ils ſe contenterent de demander avec inſtance que le nombre de ces Commiſſaires fût augmenté de cinq Seigneurs & de dix Membres des Communes, dans l'eſpérance d'en gagner quelqu'un qui les informeroit de ce qui s'y ſeroit paſſé. La Chambre Haute propoſa & ſoutint fortement cette Augmentation; mais la Baſſe, qui en prévit la conſequence, s'y oppoſa; & pour vaincre la réſiſtance des Seigneurs, elle ſe fit préſenter par le Maire & le Conſeil Commun de Londres une Requête par laquelle ils demandoient, entre autres choſes, que le Committé fût continué tel qu'il étoit alors. On remarque, que les Déclarations de la Ville de Londres étoient un frein dont les Communes firent un aſſez fréquent uſage pour arrêter la fougue des Partiſans du Roi, lorſqu'ils tâchoient par leurs intrigues de ſemer la diſſenſion entre les deux Chambres, ou de troubler leurs déliberations. Ce qui montre que cette grande Ville, qui ſupportoit la plus grande partie des fraix de la Guerre, avoit des moyens ſurs de ſoutenir ſes Amis dans le Parlement, & de faire repentir ceux qui oſoient la mécontenter.

Il

(1) Le 1 de Septembre.
(2) Le 2 de Septembre.
(3) Dans la Province de *Dorceſter*.
(4) Le 15 d'Octobre.
(5) Le 27 d'Octobre.
(6) Il y arriva le 21 de Novembre.
(7) 29 de Juin.
(8) Le 6 de Juillet, le lendemain qu'on avoit reçu à Londres la nouvelle de la defaite du Prince *Robert* proche d'*Yorck*.
(9) Le 22 d'Octobre 1641.
(10) Le 10.
(11) Le 19 d'Août 1644.
(12) Après la Bataille de *Nazebi*, au mois de Juin 1645.
(13) Mr. *Burnet*, dans ſes Memoires de la Grande-Bretagne (Introduction page 72, 73, & 74.) dit que *Charles*, ſur les repreſentations de *Hollis* & de *Whiteloke*, deux des Députés du Parlement pour le Traité d'*Uxbridge*, & ſur l'avis de la plupart de ſes Miniſtres, étoit tout diſpoſé à donner ſatisfaction aux deux Chambres, & à accepter les

Charles I. 1644.

Priſes pour le ſecret ſuffent ſuivies. Autre Demande de la Ville de Londres aux Communes. Ordonnance qui exclut de la Chambre des Communes les Membres déſerteurs qui retournent à Londres.

Il y avoit dans la Requête dont je viens de parler, un autre Article qui n'étoit pas moins important. Il regardoit les Membres qui avoient abandonné le Parlement avant ou après le commencement de la Guerre. Leur retraite avoit tellemement affoibli le Parti du Roi dans les deux Chambres, qu'elles ne trouvoient plus d'obſtacles à faire paſſer leurs Réſolutions. Le remede à ce mal étoit, que ces Membres retournaſſent à Londres, les uns après les autres, ſous des prétextes plauſibles. Mais les Communes s'en étant bientôt apperçues, refuſerent de les admettre dans leur Chambre; & pour autoriſer ce refus, elles ſe firent demander par le Conſeil de Londres, que les Membres Déſerteurs ne fuſſent point admis, ſans avoir donné de bonnes preuves de leur ſincérité. En conſéquence de cet Article de la Requête, elles publierent bientôt après une Ordonnance pour exclurre entierement ces Membres-là.

Ces Evenemens ſont du mois de Juin (7). Au mois de Juillet (8), les Ambaſſadeurs que la République des Provinces-Unies avoit envoyés dès le mois de Janvier précédent en Angleterre pour offrir ſa Médiation, préſenterent ſur ce ſujet aux deux Chambres un Mémoire, dans lequel ils les reconnoiſſoient pleinement pour Parlement d'Angleterre. Comme ils avoient différé longtems à faire cette démarche, les deux Chambres les laiſſerent longtems à leur tour, ſans leur donner aucune Réponſe.

Ordonnance contre les Irlandois.

Au mois d'Octobre, ou publia une Ordonnance par laquelle les deux Chambres défendoient de faire quartier aux Irlandois qui ſervoient le Roi en Angleterre. Et dans le mois ſuivant, elles firent procéder au Jugement du Lord *Mac-Guire*, & de *Mac-Mahon*, Irlandois, qui avoient été arrêtés à *Dublin*, le jour même (9) qu'ils devoient ſurprendre le Château, & la veille de l'affreux Maſſacre que les Papiſtes firent des Proteſtans Anglois dans toute l'Irlande. Ces deux Criminels avoient trouvé le moyen de ſe ſauver de la Tour de Londres. Mais ils furent repris, & peu de tems après, condamnés à mort & exécutés.

Ambaſſadeurs des Etats Generaux. Leurs offres ſont éludées par le Parlement.

Au mois de Décembre (10), les Ambaſſadeurs des Etats Généraux, ayant demandé & obtenu une audience publique, offrirent encore la Médiation de leurs Maîtres. Les deux Chambres répondirent, qu'elles l'acceptoient volontiers; mais qu'elles avoient déja envoyé au Roi des Propoſitions dont il falloit attendre le ſuccès. Que d'ailleurs, les deux Royaumes étant unis par un commun *Covenant*, elles ne pouvoient rien faire ſans la participation des Ecoſſois, ce qui demandoit beaucoup de tems.

Propoſitions des deux Chambres pour la Paix, dreſſées au mois d'Avril. Ne ſont envoyées aux Seigneurs que le 19 d'Août, & au Roi que le 20 de Novembre ſuivans.

Les Propoſitions dont parlent ici les deux Chambres, avoient été dreſſées dès le mois d'Avril précédent par les Communes, à deux deſſeins; 1. Pour faire entendre au Peuple, que le Roi les accuſoit à tort de ne vouloir abſolument point la Paix; 2. Pour ſe préparer un prétexte de la propoſer, ſi elles y étoient contraintes par les diſgraces qui pouvoient leur arriver pendant la Campagne. Et ce qui confirme que c'étoit-là leurs vues principales, c'eſt que ces Propoſitions ne furent envoyées aux Seigneurs que quatre mois après (11), dans le tems que le Comte d'*Eſſex* ſe trouvoit acculé en *Cornouaille*, & au Roi que le 20 de Novembre ſuivant. C'étoit deux jours après ſon retour à *Oxford*. Il écouta fort attentivement & avec beaucoup de patience la lecture que les Députés du Parlement lui en firent, & les ayant enſuite reçues de leurs mains, il leur dit, qu'il leur donneroit ſa Réponſe.

Réponſe du Roi. Les Députés du Parlement font difficulté de s'en charger. Pourquoi ils s'en chargent.

Le lendemain il leur préſenta un Ecrit cacheté, qu'ils refuſerent de prendre, à moins qu'on ne leur en donnât une Copie. Il s'en défendit quelque tems, mais enfin, il ſe rendit; & ils firent encore difficulté de s'en charger, parce que cet Ecrit, qui ne contenoit qu'une demande d'un Sauf-conduit pour le Duc de *Richemond* & pour le Comte de *Southampton*, n'étoit adreſſé à perſonne, & que le Parlement n'y étoit pas même nommé. Les Députés l'accepterent pourtant, dans la ſuppoſition que ce ſeroit aux deux Chambres à en faire l'uſage qu'elles trouveroient à propos. Elles délibérerent longtems ſi on y feroit Réponſe; mais enfin il fut réſolu que le Comte d'*Eſſex* écriroit au Prince *Robert* que le Saufconduit ſeroit accordé, pourvu que le Roi le demandât *aux deux Chambres du Parlement d'Angleterre aſſemblées à* Weſtminſter, *& aux Commiſſaires d'Ecoſſe*. Le Roi n'y conſentit qu'avec une peine extrême, & *il ne l'auroit jamais fait, s'il y avoit eu dans ſon Conſeil, deux hommes ſeulement de ſon opinion*, comme il l'écrivit en propres termes à la Reine, le 2 du mois de Janvier ſuivant. „ L'Argument qui a prévalu „ ſur moi, *continue-t-il*, a été, qu'une ſimple appellation n'étoit „ pas une reconnoiſſance. C'eſt ſous cette condition que je „ l'ai fait, & non autrement; & cela a été enregiſtré dans le „ Livre du Conſeil, avec l'approbation de tous les Conſeillers."

Les deux Chambres veulent que le Roi les reconnoiſſe pour vrai Parlement. Le Roi le fait, mais il ſe ménage un moyen

Telle étoit la candeur de *Charles I.* Il ſe ménageoit toujours quelque moyen furtif pour éluder ce qu'il avoit accordé.

de ſe rétracter. Commiſſaires pour traiter de Paix.

La Réponſe du Prince *Robert* ayant donc été conforme au déſir des deux Chambres, le Saufconduit fut envoyé à *Oxford*. Il fut nommé des Commiſſaires de part & d'autre. Ceux du Roi étoient le Duc de *Richemont*, le Marquis de *Hartford*, le Comte de *Southampton*, le Comte de *Kingſton*, le Chevalier de *Chicheſter*, & onze autres, entre leſquels étoit le Chevalier *Edouard Hyde*, Chancelier alors de l'Echiquier, & enſuite Comte de *Clarendon*. Ceux du Parlement étoient au nombre de douze, à la tête deſquels étoient les Comtes de *Northumberland*, de *Pembrook*, de *Salisbury*, de *Denbigh*, & les Commiſſaires d'*Ecoſſe*, dont les principaux étoient le Comtes de *Lansdown*, Grand-Chancelier de ce Royaume, & le Marquis d'*Argyle*.

A Uxbridge. Articles Préliminaires.

On convint 1. de s'aſſembler à *Uxbridge*, le 30 de Janvier, 164$\frac{4}{5}$: 2. Que les Conférences dureroient vingt jours: Que les Propoſitions tant du Roi que du Parlement ſeroient réduites à ces trois Chefs, *la Religion*, *la Milice*, *l'Irlande*: 4. Qu'on traiteroit d'abord de la *Religion* trois jours conſécutifs; les trois jours ſuivans, de la *Milice*; & les ſuivans encore, de l'*Irlande*. Que le dixieme jour, on reprendroit les Affaires de la *Religion* juſqu'au treizieme; le treizieme, celles de la Milice juſqu'au ſeizieme; & le ſeizieme, celles d'*Irlande*, juſqu'au dix-huitieme incluſivement.

Cette Négociation finit ſans rien conclurre. Vues des deux Partis. Preuves de celles des deux Chambres. Dureté des Conditions qu'on impoſe au Roi. Il ſe les étoit attirées.

Cet Ordre fut ſuivi; la Négociation ſe fit par des Mémoires & par des Réponſes par écrit; mais elle ne fut pas plus heureuſe que les précédentes, parce que des deux côtés, on cherchoit moins à conclurre qu'à éblouir le Peuple. Cela n'eſt pas douteux par rapport aux deux Chambres, comme Mr. *de Rapin* le démontre d'après leurs Propoſitions qu'il produit tout au long, & qui ne différoient gueres de celles d'*Oxford* qu'en ce qu'on leur avoit donné plus d'étendue. Les Reflexions de cet Hiſtorien méritent d'être lues: mais pour tout dire ici en un mot, les Commiſſaires du Parlement ne ſe départirent pas d'un iota de ce qu'elles contenoient; & ce qu'elles contenoient n'alloit pas à moins qu'à ne laiſſer à *Charles* qu'un vain titre de Souverain, & à attribuer aux deux Chambres toute la réalité du Pouvoir Royal. Conditions à la vérité devenues abſolument néceſſaires, & ſeules vraiſemblablement capables d'arrêter l'exécution de ſon malheureux Syſtème, l'infraction continuelle de ſes Promeſſes & de ſes Sermens, les pernicieux & inévitables effets de ſa Complaiſance aveugle pour la Reine, & l'anéantiſſement ſans reſſource des Loix & des Privileges de la Nation: mais Conditions ſi dures pour un Prince de ſon caractere, & qui étoit encore en état de diſputer le terrein à ſes Ennemis, oui ſi dures, qu'on n'eut que bien peu de choſe à y ajouter lorſqu'on le tint priſonnier.

Preuve contre le Roi. Ses Papiers les plus ſecrets imprimés.

Quant aux intentions du Roi contraires à la concluſion de la Paix, elles furent conſtatées par ſes Papiers les plus ſecrets trouvés dans ſa Caſſette qui tomba, quelques mois après (12), entre les mains du Parlement, qui fit imprimer ceux qui concernoient les Conférences d'*Uxbridge*. Voici le titre de ceux dont Mr. *de Rapin* donne des Extraits.

Touchant la Religion.

1. Inſtructions pour mes Commiſſaires à *Uxbridge*.

Touchant la Religion.

Le Roi y déclare qu'il ne peut ni ne veut conſentir à aucun changement dans le Gouvernement de l'Egliſe, tel qu'il eſt établi par des Evêques, &c.

La Milice.

Touchant la Milice.

Le Roi veut abſolument qu'elle ſoit maintenue conformément aux anciennes Loix du Païs, prétendant que s'il faut accorder quelques ſuretés aux deux Chambres, il ſera marqué expreſſément que ce ne ſera que juſqu'à ce que la Paix ſoit rétablie; après quoi toutes choſes retourneront dans leurs anciens canaux.

L'Irlande.

Touchant l'Irlande.

Le Roi défend à ſes Commiſſaires de rien accorder qui puiſſe apporter quelque obſtacle à la réſolution inébranlable qu'il avoit formée de maintenir la Trève, mais auſſi de conclurre la Paix avec les Irlandois, ſon honneur & ſon intérêt le demandant ainſi (13).

2. Mémoire pour le Sécretaire *Nicolas* ſur le Traité d'*Uxbridge* Février 164$\frac{4}{5}$.

Le

les Conditions qu'on lui propoſoit, parce qu'on lui fit remarquer, que quelque fâcheuſes qu'elles fuſſent, elles l'étoient moins pour lui que la continuation de la Guerre, qui pouvoit les rendre plus fâcheuſes encore, ſi un certain Parti (on entendoit le *Parti des Indépendans*) qui ſe propoſoit de changer le Gouvernement, & qui ſe fortifioit dans l'Armée, venoit à prendre le deſſus dans la Chambre des Communes, où il n'avoit deja que trop gagné de terrein cette année. Le Roi alloit ſuivre ces diſpoſitions pacifiques. Mais ſur ces entrefaites, il apprit que le Marquis de *Montroſe*, qu'il avoit envoyé faire la Guerre en Ecoſſe, y faiſoit de grands progrès & ſe promettoit de réduire tout ce Royaume l'Eté prochain. „ Ces Nouvelles, dit Mr. *Burnet*, firent une impreſſion ſi funeſte ſur *Charles*, qu'il limita ſes „ Commiſſaires au Traité d'*Uxbridge*, de telle ſorte que les Négociations ſe terminerent ſans fruit . . . . (& page 76.) Cette Expedition de *Montroſe* fit perdre l'occaſion qui ſe préſentoit à *Uxbridge*, (de faire la Paix.)"

CHARLES I. 1644.

Le Roi ne parle du tout point de l'Irlande, mais

1. *Quant à la Religion & au Gouvernement de l'Egliſe*, dit-il, *je ne veux point aller un pas plus loin que ce que vous avez déja offert.*

Notez que tout ce que le Roi avoit offert ſe réduiſoit proprement à rien, puiſqu'il demeuroit toujours le maître de l'exécuter ou non.

2. *Ni pour la Milice*, &c. continue-t-il, &c.

3. *A l'égard de ce que vous pouvez faire pour gagner des Particuliers, promettez-leur en mon nom des récompenſes, des charges & des Emplois de peu de confiance; & engagez autant que vous voudrez pour des Emplois lucratifs. Mais ne communiquez ce dernier article qu'à* Richemond, Southampton, Culpeper, *&* Hyde.

Les autres Pièces ſont onze Lettres du Roi à la Reine (1), ou de la Reine au Roi, roulant preſque entierement ſur les Conférences d'*Uxbridge*, & faiſant manifeſtement voir que ni l'un ni l'autre ne ſouhaitoient en aucune maniere la Paix, à moins qu'elle ne mît tout à leur diſcrétion. Dans une de ces Lettres (2), la Reine dit, *Prenez garde de n'abandonner jamais ceux qui vous ſervent, tant les Evêques que les pauvres Catholiques.* A quoi le Roi répond ()3: *Soyez perſuadée que je ne ferai jamais la Paix en abandonnant mes Amis.* Et dans un autre (4): *Aſſurez-vous que je ſoutiendrai avec ardeur les Evêques & les autres Amis.* Et dans une autre, il écrit à la Reine: *Je vous donne pouvoir de m'engager envers ceux que vous trouverez à propos, que j'abolirai les Loix pénales faites contre les Catholiques en Angleterre*, auſſi-tôt que Dieu me mettra en pouvoir de le faire (5) .... Dans une autre: *Vous devez être perſuadée que ni les dangers, ni la mort, ni la miſere, ne me feront jamais rien faire qui me rende indigne de votre Amour.* Enfin dans la derniere (6), il apprend à la Reine, comme une bonne nouvelle, que „ la Négociation d'*Uxbridge* eſt „ enfin rompue (7), & qu'il eſt délivré de la crainte que ſon „ Parlement *métif* (8) ne lui fît de nouvelles propoſitions pour „ tenter d'en venir à une concluſion."

164$\frac{4}{5}$.

Condamnation & exécution de Laud.

Il y a longtems que nous avons entierement perdu de vue le fameux *Guillaume Laud*, Archevêque de *Cantorbery*, qui fut mis en priſon à la fin de l'année 1640, & qui ne va reparoitre ſur la ſcene que pour y périr par la main du Bourreau. Il avoit été accuſé de trahiſon le 18 de Décembre 1640, & donné en garde à l'Huiſſier de la Verge noire. Le 26 de Février ſuivant, en conſéquence des Articles d'Accuſation que les Communes firent remettre aux Seigneurs contre lui, il fut envoyé à la Tour, où il demeura juſqu'au mois d'Octobre, 1643, ſans qu'on fît aucune pourſuite contre lui, dit Milord *Clarendon* (9), pour inſinuer ce que l'on trouve diſtinctement exprimé ailleurs. C'eſt qu'après avoir inutilement travaillé pendant quatre ans, à former un Corps de preuves contre ce Prélat, ſans trouver jour néanmoins à entreprendre la moindre procédure juridique contre lui, tout à coup on ſe reveille, on agit, on inſtruit le Procès, & de vingt choſes, dont la plus grave & la mieux prouvée ne fut jamais regardée comme une faute capitale, on compoſe un Bill d'*Atteinder*; on force la Chambre Haute à le paſſer, & en ſe rendant Juge, après avoir fait le perſonnage de Partie, on condamne, on exécute à mort le prémier Pair du Royaume, le Primat de l'Angleterre, ſans aucun égard ni pour ſon extrême vieilleſſe, ni pour les Lettres de Grace qu'il produit, datées de plus d'une année auparavant, ni pour l'interceſſion même du Roi. Ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on vient de lire, comme l'inutilité de l'interceſſion du Roi, celle des Lettres de Pardon, l'âge & les titres de *Laud*, la répugnance des Seigneurs à paſſer (10) le Bill de Conviction, & telles autres choſes, tout cela n'empêche point 1. Que ce Prélat ne fût véritablement coupable de Crime d'Etat; 2. Qu'on n'eût des preuves convaincantes, ſans parler de la voix du Peuple, contre lui; 3. Que depuis l'empriſonnement fait vers la fin de l'année 1640, on n'eût continué la procédure, comme il paroit par le recueil que *Rushworth* a fait des Actes de ce Procès. Dans le dénombrement que cet Auteur fait de ces Actes, nous en voyons pluſieurs qui ſe paſſerent pendant les mois d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1643; pendant les mois de Janvier, & de Mars, 164$\frac{3}{4}$, d'Avril, de Mai, de Juin, de Juillet, de Septembre, d'Octobre, de Novembre & de Décembre 1644. Enfin, *Ruſhworth* obſerve expreſſément que les Informations ſe firent juſqu'au 22 de Mars 1643, & que ce qui ſe fit depuis, ſe paſſa à examiner les preuves, le Procès ayant été mis ſur le Bureau ledit jour 22 Mars. Le blâme donc de précipitation & de défaut de preuves tombe. Il n'en eſt pas de même du blâme d'avoir agi avec paſſion, & uſurpé la qualité de Juges. *Laud* méritoit la mort. Il étoit l'exécration du Peuple qui le regardoit, non ſans fondement, comme une des principales cauſes du Maſſacre de plus de deux-cens-mille Proteſtans en Irlande, comme le Fauteur du Papiſme, qu'il avoit, conjointement avec le Comte de *Strafford*, travaillé à introduire; comme le principal & le plus actif inſtrument de la ruine des Droits du Peuple, & de l'abolition réſolue des Parlemens: je le repete, il méritoit la mort; C'étoit aux Communes à le pourſuivre, mais elles n'avoient aucun Droit de le juger. Elles le firent cependant, & même ce ne fut qu'avec toutes les peines imaginables, que l'on obtint que le ſupplice auquel il étoit condamné, fût changé en celui d'être décapité. La Sentence fut exécutée publiquement le 10 de Janvier 164$\frac{4}{5}$, ſix jours après que la Chambre Haute eut paſſé l'Acte de Conviction contre lui, & l'Ordonnance pour abolir les Prieres Communes & la Liturgie de l'Egliſe Anglicane: car ces deux Actes n'eurent que la même date; & ils furent un mauvais préparatif pour la Paix qui ſe négocioit actuellement.

CHARLES I. 164$\frac{4}{5}$.

Haine du Peuple contre Laud.

Il eſt décapité.

Abolition des Prieres Communes & de la Liturgie.

Autres Cauſes de la rupture des Conférences d'Uxbridge.

De la part du Roi.

De la part du Parlement.

Il y eut bien d'autres choſes qui concoururent à rendre infructueuſe cette Négociation. Telles entre autres furent du côté de *Charles*, les inſtances redoublées que la Reine lui faiſoit de ne point abandonner les Evêques & les *pauvres Catholiques ſes bons Amis*; telles les Nouvelles qu'il reçut des progrès rapides que faiſoit le Marquis de *Montroſe* en Ecoſſe, où il l'avoit envoyé avec une ſimple Commiſſion de Général: Et du côté du Parlement, le pouvoir que le Parti des *Indépendans*, Ennemis jurés de la Royauté & de toute Diſcipline Eccléſiaſtique, s'étoit déja fait dans la Chambre des Communes, & dans l'Armée. Il faut néceſſairement dire un mot de ces deux Obſtacles.

Silence de Mr. de Rapin ſur l'entrepriſe de Montroſe en Ecoſſe.

Pour ce qui eſt de *Montroſe*, quelque important, remarquable & bien conſtaté que ſoit ce qu'il fit en Ecoſſe, le ſilence que garde là-deſſus l'Auteur que nous abrégeons (11), nous force à nous contenter de ce que nous avons indiqué dans une Note ci-deſſus, touchant ce point de l'Hiſtoire de *Charles I.* (12); &, pour le reſte, à renvoyer notre Lecteur aux Auteurs que nous citons ici à la marge (13). Nous ne pouvons pas trancher de même ce qui regarde les *Indépendans*, d'autant plus que notre Hiſtorien employe pluſieurs pages à déveloper l'origine, le caractere, les principes, le projet, les vues, les progrès & les ſuccès funeſtes de cette odieuſe Faction, par le moyen de laquelle *Olivier Cromwel*, qui ſut s'en faire le Chef, vint à bout de ſaper le pouvoir des Presbytériens dans le Parlement, de ſe rendre maître de l'Armée, de faire mourir ſon Souverain ſur un infame Echaffaut, de détruire de fond en comble la Liberté, les Loix, les Parlemens & la Religion, en un mot de s'emparer d'un pouvoir plus deſpotique, plus tirannique ſans doute que celui que *Charles* & ſes Miniſtres vouloient établir. Cependant je n'ai n'ai garde de ſuivre Mr. *de Rapin* dans le détail où il eſt entré à tousces égards, dans les Tomes VIII. & IX. de ſon Hiſtoire; je me réduis donc à donner les ſeules étiquettes des choſes.

Indépendans.

Cromwel s'en ſert pour mettre toute l'Angleterre en combustion.

Cauſes & origine des Indépendans,

par rapport au Gouvernement Civil, & par rapport au Gouvernement Eccléſiaſtique.

Quelque recherche que Mr. *de Rapin* ait faite, il n'a jamais pu découvrir exactement la prémiere origine de la Secte ou Faction des *Indépendans.* Mais il conjecture, que les principes de Deſpotiſme que *Jaques I.* & *Charles I.* s'étoient efforcés d'introduire, lui avoient donné naiſſance par rapport au Gouvernement Monarchique; & que ces gens-là voyant que les Presbytériens d'Angleterre & d'Ecoſſe, Laïques & Eccléſiaſtiques, ſe bornoient à abaiſſer le Pouvoir Royal, jugerent qu'ils ne réuſſiroient point à changer la Monarchie en République, s'ils ne parvenoient à détruire non ſeulement l'Epiſcopat, mais tout ce qui portoit le nom de Clergé, & de Miniſtres Ordinaires; faiſant entendre qu'on pouvoit ſe paſſer d'eux, & que leur Vocation n'étoit pas établie ſur d'aſſez bons fondemens. Ce fut donc pendant la tenue de ce Parlement que ſe forma la Secte des *Indépendans* en fait de Religion. Du moins eſt-il certain qu'il ne s'en trouve aucune trace juſque vers la fin de cette année 1644.

Les

(1) Elle étoit alors à Paris.

(2) Du $\frac{17}{27}$ de Janvier 164$\frac{4}{5}$.

(3) Du 30 de Janvier 164$\frac{4}{5}$.

(4) Du mois de Fevrier 164$\frac{4}{5}$.

(5) Du 12 Mars 164$\frac{4}{5}$.

(6) Du 13 Mars.

(7) Ces Conférences ſe rompirents précisément après les vingt jours qui avoient été aſſignés pour leur durée.

(8) Cette épithète montre le peu de cas qu'il faiſoit de ſon Parlement d'*Oxford*, & le chagrin qu'il avoit que les Seigneurs & les Communes qui le compoſoient, l'euſſent engagé dans les Conférences d'*Uxbridge*.

(9) Guerres Civiles d'Angl. Tome IV. p. 387. de la Traduction Franc.

(10) Le 4 Janvier 164$\frac{4}{5}$.

(11) Tout ce qu'il en dit ſe réduit à ces quatre mots. *Montroſe* ſervoit le Roi en Ecoſſe, & avoit eu de grands ſuccès. Tome VIII. page 552.

(12) Ci-deſſus, à l'occaſion de ce qui changea tout à coup les diſpoſitions pacifiques, où deux Députés du Parlement avoient mis le Roi.

(13) *Burnet*, & Mémoires de *Whithlock* apud *Burnet* ubi ſupra. *Clarendon*, Guerres Civiles Tome IV. page 451, & ſuiv. & 473, & ſuiv. de la Trad. Franç. *Ruſhworth*, & *Montan Salmonet*, apud de *Larrey* Hiſt. d'Angl. Tome IV. année 1644.

(14) Le 9 de Décembre 1644.

(15) On entendoit, que, des Troupes qui étoient actuellement ſur pié, on formeroit de nouveaux Régimens, en ſorte que ce ſeroit toujours

CHARLES I. 164$\frac{4}{5}$.

Leur Caractere.

Les *Indépendans* étoient très habiles, très profonds, très ruſés. Leur petit nombre fit qu'ils ſe cacherent d'abord parmi les Presbytériens, avec leſquels ils travaillerent à l'abaiſſement du Roi & à l'abolition de l'Epiſcopat. Devenus plus nombreux, ils prirent ſous main des meſures pour tourner à leur gré les Réſolutions du Parlement. Dans cette vue, les Chefs de ce Parti, comme *Vane*, *Cromwel* & quelques autres, commencerent à répandre par leurs Emiſſaires, & à exagérer dans le Public, les fautes qui s'étoient faites depuis le commencement de là Guerre, en inſinuant qu'on ne devoit les attribuer qu'aux intérêts particuliers des Membres du Parlement, qui poſſédant tous les Emplois, ne ſe ſoucioient pas trop de voir finir les troubles : que quelques-uns des Généraux avoient, de propos délibéré, laiſſé paſſer des occaſions de combattre avec avantage : qu'enfin, la plupart ne craignoient rien tant qu'une déciſion, ou par les Armes, ou par une bonne Paix.

Inſinuations contre le Gouvernement & contre les Généraux.

Cromwel accuſe le Comte de Mancheſter devant le Parlement. Recrimination du Comte.

Pour appuyer ces bruits dans l'eſprit du Peuple, *Cromwel*, après la fin de la Campagne, accuſa publiquement devant le Parlement, le Comte de *Mancheſter*, de n'avoir pas fait ſon devoir dans la Bataille de *Newbury*, ni dans l'Affaire de *Dennington*, inſinuant que ce Général craignoit de voir trop tôt la fin de la Guerre. Le Comte uſa de recrimination. Rien ne fut approfondi; mais les *Indépendans* ſe ſervirent de ces différends & de ces bruits publics pour propoſer (14) une Ordonnance par laquelle, 1. tous les Membres du Parlement ſeroient exclus de toutes ſortes de Charges, Civiles & Militaires: 2. que l'Armée ſeroit miſe ſous un *nouveau Modele* (15). Après bien des débats, l'Ordonnance paſſa dans la Chambre des Communes, ſous le nom de *Selfdenying*, c'eſt-à-dire, *Renoncement à Soi-même*, parce que la Chambre en la paſſant, renonçoit à ſes propres avantages.

Nouveau Modele de l'Armée.

Le Chevalier Fairfax fait Général.

Olivier Cromwel conſerve ſes deux Places.

En attendant que les Seigneurs y donnaſſent leur conſentement, ce qu'ils ne firent que plus de deux mois (16) après, lorſqu'il leur étoit inutile de continuer à la rejetter, les Communes dreſſerent le *nouveau Modele* de l'Armée, nommérent pour Général le Chevalier *Thomas Fairfax*, fils du Lord *Fairfax* qui avoit commandé dans le Nord, & lui donnerent le pouvoir de nommer lui-même les Officiers qui devoient ſervir ſous lui, avec la Clauſe qu'il n'en prendroit pas un ſeul qui fût Membre du Parlement. Ce coup, ſi bien ménagé par les *Indépendans*, les rendit maitres de l'Armée, parce que le nouveau Général, quoique Presbytérien zélé, nomma des Généraux qui leur étoient dévoués (17). Les anciens rendirent leurs Commiſſions; *Cromwell* devoit auſſi rendre la ſienne, mais il trouva bientôt le moyen de ſe faire diſpenſer de l'Ordonnance du *Self-denying*, qu'il avoit été un des plus ardens à faire paſſer. Il conſerva donc ſa place dans le Parlement avec ſon Commandement dans l'Armée; diſtinction qui n'eut point d'exemple pendant que la Guerre dura, dont il jouit même après qu'elle eut pris fin. Je m'arrête ici, dans la penſée que ce crayon des *Indépendans* & de leurs menées, tout imparfait qu'il eſt, ſuffira pour en donner une aſſez juſte idée à ceux qui ne les connoiſſent que de nom, & pour rappeler à d'autres ce que la lecture de l'Hiſtoire leur en avoit appris. C'eſt auſſi tout ce qu'on peut attendre d'un Extrait comme celui-ci. Entrons maintenant dans les affaires de l'année 1645, en commençant par les Opérations de Guerre, pour finir par les Intrigues de Cabinet, & par les Négociations de Paix, ſuivant l'ordre que nous avons obſervé juſqu'ici.

Année 1645.

Vingt & unieme du Regne de Charles I.

Le Général forme la nouvelle Armée.

Dès que le Chevalier *Fairfax* eut reçu ſa Commiſſion du Parlement, il ſe rendit à *Windſor* où étoit le Quartier Général, & de là il envoya des Commiſſaires par-tout où il y avoit des Troupes, pour y former les nouveaux Régimens (18), & pour congédier les Officiers ſurnuméraires. Il n'y a point à douter que ces Commiſſaires, qui étoient pour la plupart des Officiers Généraux, n'euſſent des Inſtructions ſecrettes par rapport aux Officiers qu'ils devoient ou conſerver ou caſſer, & que *Cromwell* n'eût dirigé ces Inſtructions, quoique ſans paroitre y avoir aucune part.

Il fait marcher Cromwel du côté d'Oxford.

Le Général ſe tint à *Windſor* pendant tout le mois d'Avril, n'ayant pas pu finir plutôt tout ce qu'il avoit à faire pour mettre l'Armée en état d'agir. Cependant il envoya le 24 de ce mois *Cromwell* du côté d'*Oxford*, avec un Corps de Cavalerie, pour s'oppoſer au paſſage de deux-mille hommes que le Prince *Robert* envoyoit au Roi. *Cromwell* rencontra proche d'*Iſlip* une brigade de Cavalerie ennemie, compoſée de quatre Régimens, & la battit à platte couture. Ces Exploit, qui fut l'ouverture de cette Campagne, fut ſuivi de la priſe du fort Château de *Blekington* (19), que le Colonel *Windebanck*, qui l'avoit ſi bien défendu l'année précédente contre le Chevalier *Waller*, rendit à *Cromwell* à la prémiere ſommation.

CHARLES I. 164$\frac{4}{5}$.

Exploits de Cromwell.

Bien des jours après, les Armées de part & d'autre ſe mirent en campagne, celle du Parlement (20) pour aller ſecourir *Taunton*, & celle du Roi (21) pour aller ſecourir *Cheſter*, ce qui obligea *Fairfax* à rebrouſſer chemin. Mais il fit un détachement de trois-mille hommes d'Infanterie & de quinze-cens de Cavalerie, qui entrerent dans *Taunton* bien à propos, car cette Place étoit réduite aux abois.

Sur la marche du Roi vers *Cheſter*, le Parlement donna ordre à *Fairfax* d'aller faire le Siege d'*Oxford*. Le Général obéit. Mais peu de jours après, le Parlement ayant reçu la nouvelle que le Roi avoit pris (22) *Leiceſter* d'aſſaut, & craignant qu'il n'eût deſſein d'entrer dans les Provinces Orientales aſſociees, voulut que ſon Armée s'approchât du Roi, & lui livrât bataille. *Cromwel* étoit retourné à Londres pour obéir à l'Ordonnance du *Self-denying*, les quarante jours que l'on avoit donnés pour la mettre en exécution, étant expirés depuis le 13 de Mai. Mais le Général, qui ne pouvoit ſe paſſer de lui, ou plutôt ſur les inſtigations des *Indépendans*, pria le Parlement d'accorder à *Cromwel* la diſpenſe dont nous avons parlé, & de lui ordonner de le venir joindre, pour commander la Cavalerie de ſon Armée; ce qu'il obtint fort aiſément.

Marches du Roi.

Il va camper à Harborowgh.

Cependant le Roi, qui ne ſavoit point que l'Ennemi marchoit droit à lui, prit la réſolution de s'avancer vers *Oxford*, qu'il lui importoit extrêmement de conſerver. Pour cet effet, il alla camper à *Harborowgh*, d'où il envoya ordre au Général *Goring* de le venir joindre avec toute la diligence poſſible. Ce fut en ce même endroit, qu'il apprit que *Fairfax* avoit levé le Siege d'*Oxford*, & qu'ayant fait donner un aſſaut au Château de *Borſtal*, il y avoit été repouſſé avec beaucoup de perte. Le moindre avantage ne manquoit point d'inſpirer aux Troupes du Roi le dernier mépris pour l'Armée du Parlement. Le Roi lui-même n'étoit pas exemt de cette foibleſſe. Elle lui avoit couté plus d'une fois aſſez cher, pour ne pas y retomber ſi aiſément: mais il étoit tel, que les impreſſions qu'il avoit une fois reçues de ce qui pouvoit contribuer à l'exécution de ſes deſſeins, ne s'effaçoient jamais. Cette derniere rechute lui fut plus fatale qu'aucune autre, puiſqu'elle l'engagea malheureuſement à s'avancer juſqu'à *Daventry*, ſans attendre le renfort (23) du Général *Goring*, ni celui (24) que le Général *Gerard* lui amenoit du Païs de *Galles*, dans la penſée qu'il auroit bon marché de ſes Ennemis conſternés & affoiblis. Il changea pourtant bientôt d'idée, en apprenant leur nombre & leur deſſein, & il voulut ſe retirer à *Leiceſter*; mais comme ou lui fit voir que cette marche expoſoit ſon Arriere-garde à une ruine certaine, il rebrouſſa chemin, & rencontra, le 14 de Juin, l'Armée ennemie, qui à la nouvelle de ſon approche, s'étoit miſe en Bataille ſur la hauteur de *Nazeby*. Là, & ce jour-là même, ſe paſſa l'Action fatale qui décida la querelle entre le Roi & le Parlement. Le peu de Cavalerie qui lui reſtoit après le combat, prit la fuite à vau-de-route; & l'Infanterie, victorieuſe au commencement, mais enſuite renverſée par *Cromwell*, fut tellement diſperſée qu'il étoit impoſſible de la rallier, & les Ennemis firent autant de priſonniers qu'ils voulurent (25). Le Roi perdit tout ſon Canon, & tout ſon Bagage, parmi lequel ſe trouva la Caſſette où il tenoit ſes Papiers le plus ſecrets & les plus importans. De ce nombre étoient les Lettres qu'il recevoit de la Reine, avec les Minutes de celles qu'il lui écrivoit. Le Parlement les fit lire en préſence des deux Chambres à haute voix, & enſuite imprimer & publier. Moins diſcret, à cet égard, dit fort bien un Auteur, que Céſar ne le fut envers Pompée après la Bataille de Pharſale, & moins retenu que le Conſeil d'Athènes envers le Roi Philippe ſon Ennemi (26). Outre ces Lettres, on trouva dans la Caſſette du Roi des Papiers qui découvroient manifeſtement qu'il ne cherchoit point, pendant les Conférences d'*Uxbridge*, à entrer dans aucun accommodement avec les deux Chambres; & *Ludlow* dit qu'on y trouva auſſi des Ecrits qui ne lui faiſoient point d'honneur, touchant la conduite du Comte de *Strafford*, & touchant la Rebellion des Irlandois.

Bataille de Nazeby. Le Roi eſt defait.

Son Armée eſt détruite. Son Canon, ſon Bagage, & ſa Caſſette ſont pris.

Ses Lettres & celles de la Reine lues en plein Parlement. Enſuite imprimées & publiees.

Autres Papiers ſecrets du Roi.

De-

jours une même Armée, même Officiers & Soldats, mais compoſée d'autres Corps que ceux dont elle l'étoit auparavant.

(16) Le 3 d'Avril 1645.

(17) Ce fut par l'adreſſe de *Cromwel*, qui affectoit encore d'être un Presbyterien rigide, & qui s'etoit tellement inſinué dans l'eſprit du Chevalier *Fairfax*, & avoit pris un ſi grand aſcendant ſur lui, qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vouloit. *Fairfax* demanda lui-même au Parlement que *Cromwel*, dont il ne pouvoit ſe paſſer, fût diſpenſé du *Self denying*.

(18) L'Armée formée ſur le nouveau Modele, devoit être de vingt-un mille hommes, ſix-mille de Cavalerie, mille de Dragons & quatorze-mille d'Infanterie. La Cavalerie devoit être partagée en dix Régimens de ſix-cens hommes chacun; les Dragons en dix Compagnies chacune de cent hommes; & l'Infanterie en dix Régimens de douze cens hommes chacun.

(19) A douze lieues d'*Iſlip*.

(20) Le 30 d'Avril.

(21) Le 7 de Mai.

(22) Le 30 de Mai.

(23) Trois-mille hommes de Cavalerie.

(24) Deux-mille hommes d'Infanterie.

(25) On en fit monter le nombre à plus de cinq-mille.

(26) Ceſar fit bruler les Lettres trouvees dans la Caſſette de Pompée, ſans permettre qu'on en lût aucune: & les Athéniens renvoyerent à Philippe la Lettre de la Reine Olympias ſa Femme, ſans l'avoir ouverte.

CHARLES I. 164$\frac{5}{6}$.

Taunton ſecouru par Fairfax.

Depuis ce malheureux jour, les Affaires du Roi allerent ſans diſcontinuer en empirant. *Taunton*, dont *Goring* avoit repris le Siege, fut ſecouru par *Fairfax*, qui y marcha en diligence avec ſon Armée victorieuſe, & trouva la Place reduite une ſeconde fois, à la derniere extrémité. Ce fut un coup de partie pour le Parlement, car la priſe de cette Place eût pu relever le courage du Parti du Roi, & lui regagner tout le *Weſtſex*. *Fairfax*, non content de cette délivrance, pourſuivit *Goring*, l'atteignit à *Langport*, le tailla en pièces, & lui prit douze-cens Chevaux, & quatorze-cens hommes de pié. Cette derniere Victoire valut à *Fairfax* la priſe de *Bridgewater*, de *Bath* & de *Sherborn*, après quoi il alla aſſiéger *Briſtol* (1), d'où le Prince *Robert* qui s'y étoit enfermé, écrivit au Roi, qu'il eſpéroit de défendre au moins quatre mois cette Place, qui étoit en effet pourvue d'une bonne Garniſon, & de toutes ſortes de Munitions pour longtems. Il ſe rendit néanmoins ſur la prémiere ſommation qui lui fut faite, & la Capitulation fut ſignée (2) avant que les Aſſiégeans ſe fuſſent approchés des murailles. Le Roi en fut tellement indigné qu'il lui écrivit une Lettre (3), par laquelle, après les reproches les plus vifs, *il le prioit d'aller chercher ſa ſubſiſtance quelque part au-delà de la Mer*; ce qui fut accompagné d'une revocation de toutes ſes Commiſſions.

Goring qui en faiſoit le Siége eſt pourſuivi & battu.

Suites de cette ſeconde Victoire.

Briſtol pris par Capitulation.

Le Roi congedie le Prince Robert.

Décadence de ſes Affaires.

Enfin, car nous ne pouvons pas ſuivre la chaine des malheurs qui fondirent ſucceſſivement ſur le Roi, il perdit à peu près toutes ſes Places, toutes ſes Troupes, & la plupart de ſes Amis; réduit à n'oſer plus compter ſur la fidélité d'aucun de ceux qui ne lui étoient point encore ouvertement échapés. Une ſeule reſſource lui reſtoit. Il attendoit d'Irlande un Corps de Troupes, qui, avec quelque cinq-mille hommes qu'il avoit raſſemblés auprès de lui, de tous ſes débris, pouvoient le mettre en état de conſerver quelque tems encore un peu de terrein, peut-être même de tenter encore la fortune; mais cette reſſource lui fut enlevée contre toute apparence. Voici en deux mots comment. Ses Irlandois ne pouvant débarquer qu'à *Cheſter*, il réſolut d'en aller chaſſer les Ennemis, qui s'étoient emparés d'un Quartier de cette Ville, & s'y étoient retranchés. Il ne fut pas plutôt en marche, que le Colonel *Poynts* le ſuivit avec deux-mille chevaux, & l'atteignit à deux milles de *Cheſter*. Le Combat fut d'abord aſſez opiniâtre, mais enfin *Poynts* fut mis dans un extrême deſordre; & le Roi remportoit une Victoire complette, lorſque huit-cens-hommes ſortis de *Cheſter*, l'attaquant par derriere, donnerent à *Poynts* le moyen de rallier ſes gens, & de tomber avec tant d'impétuoſité ſur l'Armée victorieuſe, qu'elle en fut rompue, ſans qu'il fût poſſible au Roi de la retenir. Il perdit environ deux-mille hommes, dont il y en eut la moitié de priſonniers. Avec le reſte, qu'il raſſembla comme il put, il ſe retira dans le Païs de *Galles*, & ſe rendit de là à *Newarck* dans la Province de *Nottingham*; mais craignant d'y être aſſiegé (4) par l'Armée Ecoſſoiſe qui s'en approchoit, il en partit pendant la nuit, & ſe retira heureuſement à *Oxford*, où il arriva au mois de Novembre (5), n'ayant plus d'autre reſſource que de faire la Paix avec le Parlement.

Il raſſemble cinq-mille hommes.

Veut ſecourir Cheſter.

Eſt battu.

Se retire dans le Païs de Galles, & enfin à Oxford.

Diſpoſitions du Roi & du Parlement touchant la Paix.

Malgré le pouvoir du Parti des Indépendans, elle pouvoit ſe faire, ſi le Roi eût déféré au conſeil qui lui fut donné.

Mais cette Paix étoit devenue plus difficile que jamais. Car, quoique le Roi fût porté à accorder quelque choſe de ce qu'il avoit refuſé juſqu'alors, les deux Chambres, bien loin de rien rabattre de leurs prétentions, étoient réſolues d'y en ajouter de nouvelles. Ce que je dis des deux Chambres, doit être reſtreint au Parti des *Indépendans*, qui, quoiqu'inférieurs en nombre au Parti Presbytérien, agiſſoient en Maîtres, parce que l'Armée étoit à leur dévotion. Cependant, ſi le Roi eût voulu accorder aux Presbytériens l'abolition de l'Epiſcopat, comme tous ſes Amis, la Reine elle-même, & la Cour de France, le lui conſeillerent & lui en firent les plus fortes inſtances, il eſt très apparent qu'on auroit trouvé quelque tempérament convenable touchant les ſuretés qu'on lui demandoit pour l'exécution de ſes promeſſes, & il auroit été impoſſible aux *Indépendans* d'empêcher que la Paix ne ſe fît. Mais il étoit ſi entier dans tous ſes ſentimens, que rien ne put le détacher de l'intérêt des Evêques, & qu'il continua à ſe repaître de l'eſpérance chimérique d'obliger les deux Chambres à faire une Paix telle qu'il la vouloit, s'il pouvoit obtenir la liberté d'aller traiter à Londres avec le Parlement.

Le Roi fait divers efforts inutiles pour être reçu au Parlement, &c.

Dans cette penſée, il fit, depuis le 5 de Décembre juſqu'à la fin du mois de Janvier ſuivant (6), pluſieurs démarches, & les plus fortes inſtances pour obtenir un Saufconduit. Il envoya Meſſage ſur Meſſage, il fit des propoſitions & des avances bien plus favorables qu'aucunes qu'on eût encore pu tirer de lui; & néanmoins tous ſes efforts furent inutiles. Les deux Chambres s'apperçurent ſans peine que la demande d'un Traité perſonnel étoit un Piége qu'il leur tendoit, pour exciter par ſa préſence du trouble dans Londres, profiter de la diviſion des Partis, en un mot, pour les forcer à faire la Paix à ſon gré; c'eſt pourquoi elles lui répondirent d'abord (7), & perſiſterent chaque fois à lui répondre: „ Que, juſqu'à ce „ qu'elles euſſent reçu une ſatisfaction convenable, & des ſu„ retés pour l'avenir, elles ne pouvoient conſentir qu'il ſe ren„ dît au Parlement, vu ſur-tout qu'outre les Irlandois Papiſ„ tes & Rebelles qu'il avoit fait venir en Angleterre & en „ Ecoſſe, il travailloit actuellement à y en faire venir un plus „ grand nombre, auſſi bien que d'autres Forces étrangeres, ce „ qui ne ſervoit point à donner de la confiance pour la ſincé„ rité de ſes intentions. Mais que le ſeul moyen de parvenir „ à une bonne Paix, étoit que le Roi donnât ſon conſente„ ment aux Propoſitions de ſon Parlement". On peut voir dans Mr. *de Rapin* les autres Articles de cette Réponſe des deux Chambres aux divers Meſſages que le Roi leur avoit envoyés, & particulierement à celui du 29 de Décembre. Cet Hiſtorien rapporte auſſi la Replique que le Roi fit à cette Réponſe, & y ajoute des Remarques, qui font toucher au doigt que le Roi n'agiſſoit & ne s'exprimoit pas avec plus de candeur qu'à ſon ordinaire. Ce déguiſement ſauta particulierement aux yeux des deux Chambres, dans le dernier Meſſage qu'il leur envoya (8). Il y nioit poſitivement d'avoir donné au Comte de *Glamorgan* aucun pouvoir pour conclurre la Paix avec les Rebelles d'Irlande; & il eſt vrai que toute cette Affaire s'étoit conduite avec tant de ſecret, qu'il n'étoit point vraiſemblable que le Parlement en eût aucune preuve certaine. Cependant il lui en étoit tombé entre les mains, par un accident extraordinaire.

CHARLES I. 164$\frac{5}{6}$.

L'Archevêque de *Thuam*, allant dans l'*Ulſter*, rencontra un Corps de Troupes Irlandoiſes qui alloient aſſieger *Sligo*: car la Trève que le Roi avoit faite avec les Rebelles, n'avoit pas entierement fait ſuſpendre les hoſtilités, parce qu'elle avoit été refuſée par le Lord *Inchiquin* qui commandoit dans la Province de *Munſter* pour le Parlement, & par le Général *Monroe* qui étoit à la tête des Troupes auxiliaires d'Ecoſſe dans l'*Ulſter*. L'Archevêque de *Thuam* ſe joignit à ces Irlandois, ſoit pour ſe mettre en ſureté, ou pour quelque autre deſſein. Lorſqu'ils furent proche de *Sligo*, la Garniſon ſortit, les attaqua, les mit dans une entiere déroute, & l'Archevêque y fut tué. Ce fut dans ſes poches qu'on trouva des Copies authentiques du Traité de Paix que le Comte de *Glamorgan* avoit conclu au nom de Sa Majeſté avec les Rebelles, & du Plein-pouvoir qu'il en avoit. Comme ce n'eſt point l'article le moins curieux du Regne de *Charles*, ni le moins important des Evenemens de la Guerre Civile, quoique le Comte de *Clarendon* ait jugé à propos de le paſſer ſous ſilence, j'ai cru devoir l'indiquer au Lecteur, & lui faire même trouver ici ce Plein-pouvoir tout entier, & la ſubſtance du Traité de Paix. Le Plein-pouvoir étoit conçu en ces termes.

CHARLES, par la grace de Dieu, &c. *A notre féal & bien-aimé Couſin* Edouard *Comte de* Glamorgan, Salut.

Nous, mettant une entiere confiance en votre fidélité, vous autoriſons par ces préſentes, auſſi valables à tous égards (9), *que ſi elles étoient ſous le Grand-Sceau, & vous donnons pouvoir de conclurre avec les Catholiques confédérés de notre Royaume d'Irlande, dans les cas où il ſe pourra rencontrer quelque néceſſité de condeſcendre à des choſes où il n'eſt pas à propos que notre Lieutenant* (10) *paroiſſe, ou que nous devions avouer publiquement. C'eſt pourquoi nous vous ordonnons de procéder avec tout le ſecret poſſible, en vous conformant à ce préſent ordre. Nous promettons, ſur notre parole de Roi & de Chrétien, d'exécuter tout ce à quoi vous vous engagerez, ſelon votre prudence & ſous les conditions que vous jugerez convenables, ſur la foi de votre ſignature & de votre cachet, les Confédérés ayant déja donné des témoignages de leur zèle pour notre ſervice, dans les ſecours que nous avons reçus de leur part. Et pour tout ce que vous ferez en général, ou ſur chaque Article particulier, les Préſentes vous ſeront un ſûr garant. Donné à Oxford le 12 de Mars, dans la vingtieme année de notre Regne.*

Le Traité de Paix fait entre le Comte de *Glamorgan*, & *Richard* Vicomte *Mongarret* Préſident du Conſeil de *Kilkenny*, *Donnoc* Vicomte *Muskerry*, &c. Commiſſaires dudit Conſeil, porte en ſubſtance.

„ 1. Que tous les Catholiques d'Irlande jouiroient du libre „ exercice de leur Religion.

„ 2. Qu'ils demeureroient en poſſeſſion de toutes les Egliſes, „ qu'ils avoient eues en leur pouvoir depuis le 21 d'Octobre „ 1641,

(1) Le 23 d'Août.

(2) Le 10 de Septembre.

(3) Milord *Clarendon*, ubi ſupra, T IV. p. 614 & ſuiv. rapporte cette Lettre tout entiere, & la date de *Hereford* le $\frac{14}{24}$ de Septembre 1645.

(4) Ce Siege fut commencé vers la fin du mois d'Octobre de cette annee 1645, & dura juſqu'au mois de Mai 1646.

(5) Le 6.

(6) 164$\frac{5}{6}$.

(7) Le 13 de Janvier 164$\frac{5}{6}$.

(8) Le 29 de Janvier 164$\frac{5}{6}$. C'eſt une longue Lettre du Roi aux deux Chambres. Elle ſe trouve dans le Recueil de *Rymer*, Tom. IX. Part. III. page 109 de cette Edition.

(9) Elles étoient atteſtées & ſignées par divers Evêques Papiſtes d'*Irlande*.

(10) C'étoit le Marquis d'*Ormond*, alors Viceroi d'*Irlande*, qui travailloit par ordre du Roi à cette Paix; mais qui y trouvoit des difficultes inſurmontables, parce que les Irlandois ne vouloient abſolument point

CHARLES I. 1645.

„ 1641, & en général, de toutes les Egliſes du Royaume que „ les Proteſtans ne poſſédoient pas actuellement.

„ 3. Que tous les Catholiques ſeroient exemts de la juriſ- „ diction du Clergé Proteſtant, & que le Clergé Catholique „ exerceroit ſa juriſdiction ſur les Catholiques.

„ 4. Que l'Acte ſuivant ſeroit inſéré dans le prémier Parle- „ ment qui ſe tiendroit en Irlande.

(*Ici eſt inſéré un Modele d'Acte, pour aſſurer aux Catholiques toutes les Conceſſions du Roi*).

„ 5. Que le Marquis d'Ormond, ni autres, ne troubleroient „ point les Catholiques dans la jouiſſance des Articles ci-deſſus „ ſpécifiés.

„ 6. Le Comte de *Glamorgan* engageoit la parole du Roi que „ ces Articles ſeroient exécutés.

„ 7. Les Commiſſaires Irlandois engageoient, de leur côté, „ la foi publique du Royaume, que le Grand Conſeil de *Kil-* „ *kenny* fourniroit au Roi dix-mille hommes armés, pour ſervir „ Sa Majeſté en Angleterre, en Galles, ou en Ecoſſe, ſous le „ commandement du Comte de *Glamorgan*.

„ Signé le 25 d'Août 1645."

Avant la concluſion de ce Traité, ce Comte en avoit ſigné un préliminaire avec les Evêques Catholiques, touchant les Bénéfices Eccléſiaſtiques ſeulement, & s'étoit *engagé par un Acte exprès à ne point ſouffrir que l'Armée, qui lui devoit être confiée, entrât en action, avant que les Conditions promiſes par Sa Majeſté même, ou de ſa part, fuſſent exécutées.*

Cependant, le Marquis d'*Ormond* & ſon Conſeil, ayant appris que ce myſtere avoit été découvert, ne trouverent pas de meilleur expédient pour diſculper le Roi, que de faite arrêter le Comte de *Glamagan*, comme s'il avoit agi de ſon chef. Mais cette feinte fut éventée par l'interception de deux Lettres (11) que ce Comte écrivit, l'une du mois de Janvier, à ſa Femme, à qui il faiſoit connoître qu'il étoit en priſon ſans inquiétude; & l'autre du 26 de Février, au Roi, à qui il donnoit avis du prochain embarquement des dix-mille Irlandois pour l'Angleterre. Ces Troupes, au reſte, ne paſſerent point, apparemment à cauſe des ſuites de la Bataille de *Nazeby*, & particulierement la défaite du Roi devant *Cheſter*.

Année 1646.

Vingt-deuxieme du Regne de *Charles I.*

1646. Suite des ſuccès de Fairfax & de Cromwell.

Le Général *Fairfax*, & l'actif *Cromwell* ſon Lieutenant, n'avoient pas diſcontinué de faire des entrepriſes; & la fortune avoit ſi bien ſecondé leur habileté & leur bravoure, que dès le mois d'Avril 1646, il ne reſta plus au Roi ni Troupes, ni Places dans l'*Oueſt* du Royaume. Ce Prince infortuné s'étoit retiré à *Oxford*. De là, il avoit tenté de faire ſon accommodement avec les Ecoſſois, dont l'Armée aſſiégeoit *Newark*, depuis la fin d'Octobre 1645. *Montreuil*, que la Cour de France avoit envoyé en Angleterre, avoit fait quelques ouvertures ſur ce ſujet à leurs Commiſſaires qui étoient à Londres, & les avoit trouvés aſſez diſpoſés à traiter avec le Roi. Leurs Généraux, avec qui cet Ambaſſadeur étoit allé s'aboucher devant *Newark*, ne le parurent pas moins; ils lui firent même quelques promeſſes générales, fondees vraiſemblablement ſur l'eſpérance que l'Epiſcopat ſeroit entierement ſupprimé, & le Gouvernement Presbytérien établi pour toujours dans l'Egliſe d'Angleterre. C'étoit même le projet de la Cour de France & de la Reine d'Angleterre, & rien n'étoit plus conforme à la bonne politique, vu les intérêts préſens du Roi; mais il fut inflexible ſur cet article. Cependant, plutôt que de ſe voir enfermer dans *Oxford* par *Fairfax* qui en étoit déja fort proche, il en ſortit à la ſourdine, & ſe rendit à l'Armée d'Ecoſſe le 4 de Mai 1646.

Négociation de l'Ambaſſadeur de France avec les Ecoſſois en faveur du Roi, rendue infructueuſe par l'inflexibilité de ce Prince, qui ne laiſſe pas de ſe remettre entre leurs mains.

Il fait rendre Newarck aux Ecoſſois,

Le Roi s'étant donc rendu à l'Armée Ecoſſoiſe qui aſſiégeoit *Newarck*, le Général lui repréſenta, qu'il ſeroit à propos pour la ſûreté de ſa Perſonne, que l'Armée s'approchât des Frontieres d'Ecoſſe; mais que cela ne pouvant ſe faire avant la priſe de *Newarck*, il le prioit d'ordonner au Gouverneur (12) d'évacuer cette Place. Le Roi, perſuadé par la repréſentation du Général Ecoſſois, donna cet Ordre, qui fut d'abord exécuté (13); & l'Armée marcha incontinent à *Newcaſtle*, amenant avec elle le Roi.

qui le mene à Newcaſtle.

Meſſage qu'il envoye au Parlement.

Peu de jours après (14), il envoya aux deux Chambres un Meſſage, dont les Articles ſuivoient l'Ordre que l'on avoit établi pour les Conférences d'*Uxbridge*.

D'abord, il exhortoit le Parlement à finir bientôt l'Affaire de la Religion.

A l'égard de la Milice, il conſentoit que les deux Chambres nommaſſent tous les Commiſſaires pendant ſept ans, &c. offrant la même choſe pour l'Ecoſſe.

CHARLES I. 1646.

Et pour l'Irlande, il diſoit en général, qu'il feroit tout ſon poſſible pour leur donner une ſatisfaction raiſonnable.

Par un *Poſtcript*, il offroit de congédier les Troupes qui pouvoient lui reſter, & de conſentir que les Fortifications d'*Oxford* & des autres Places qui tenoient encore pour lui, fuſſent raſées, &c.

Le lendemain 18 de Mai, il écrivit à la Ville de Londres, qu'il étoit entierement diſpoſé à contenter les deux Chambres en toutes choſes.

Il écrit à la Ville de Londres.

Le 10 de Juin, il preſſa encore les deux Chambres de lui envoyer leurs Propoſitions, afin qu'il pût leur donner une ſatisfaction convenable; & il demanda de nouveau de pouvoir aller à Londres traiter perſonnellement avec elles.

Autre Meſſage du Roi.

Mais elles étoient moins occupées de ces Meſſages, que d'une Lettre que le Roi avoit écrite, dès le 13 d'Avril précédent, au Marquis d'*Ormond*, Viceroi d'Irlande, & dont le Général *Monroe*, qui commandoit les Troupes Ecoſſoiſes dans ce Royaume-là, leur avoit envoyé une Copie qu'il avoit reçue du Marquis lui-même. *Charles* écrivoit à ſon Viceroi le deſſein qu'il avoit de ſe jetter entre les bras des Ecoſſois, en ces termes: *Ayant reçu depuis peu, de bonnes aſſurances que nous, & tous nos adhérans ſerons en ſureté dans l'Armée d'Ecoſſe, que les Ecoſſois ſe joindront à nous, & qu'ils employeront leurs armes pour nous aider à faire une bonne Paix* .... &c.

Lettre du Roi au Viceroi d'Irlande, lue en plein Parlement.

Cette Copie fut lue, le 9 de Juin, en plein Parlement. Le lendemain, les Commiſſaires d'Ecoſſe qui étoient à Londres, préſenterent aux deux Chambres une Déclaration, où ils nioient abſolument que leur Armée eût fait aucun Traité avec le Roi, pour l'aſſiſter. Bientôt après, l'Armée Ecoſſoiſe, informée du bruit qui couroit à Londres, publia une Déclaration qui confirmoit celle des Commiſſaires; proteſtant qu'elle étoit toujours dans la réſolution inébranlable de maintenir le *Covenant* des deux Royaumes, & qu'elle avoit en horreur toutes les pratiques ſecrettes qui pouvoient tendre à le violer, ou à en faire même naitre le moindre ſoupçon. Et pour donner plus de poids encore à cette Proteſtation, l'Armée préſenta dans le même tems une Requête au Roi, pour le ſupplier de travailler efficacement à la Paix; de ſigner le *Covenant*; d'établir la Religion en Angleterre conformément à la pratique des meilleures Egliſes Proteſtantes; & de ſe conduire par les conſeils de ſon Parlement.

Les Commiſſaires, & l'Armée d'Ecoſſe nient qu'on ait fait aucun Traité avec le Roi pour l'aſſiſter.

L'Armée prie le Roi de ſigner le Covenant, &c.

Après des deſaveux ſi authentiques, on ne ſauroit guère ſe perſuader que l'Armée d Ecoſſe eût promis au Roi de ſe joindre à lui, & de combattre pour ſa cauſe; ſur-tout lorſqu'on ne voit aucun Traité ni ſigné, ni ſeulement ébauché, & que tout ſe réduit à un Ecrit par lequel l'Ambaſſadeur de France *promettoit ces choſes au nom du Roi ſon Maitre & de la Reine Régente, & en vertu du Pouvoir qu'il avoit de leurs Majeſtés*. Sur quoi il faut bien remarquer, que 1. ni les Commiſſaires, ni les Généraux, ni le Parlement d'Ecoſſe n'avoient point autoriſé *Montreuil* à faire cette promeſſe au Roi d'Angleterre; 2. qu'il n'avoit point été accepté pour Médiateur dans cette Affaire; & 3. enfin, qu'il ne pouvoit point faire intervenir l'Autorité de ſa Cour dans une telle promeſſe, à moins que d'être muni d'un Traité qui n'a jamais paru, & dont, s'il l'avoit eu, il n'auroit pas manqué de faire mention dans ſon Ecrit. Je croirois bien plutôt, que le Roi, qui s'imaginoit toujours être fort aimé de ſes Peuples, & que la plupart de ſes Sujets ne portoient les armes contre lui qu'à regret, prit des aſſurances générales de reſpect & de dévoûment, pour des promeſſes poſitives d'épouſer ſes intérêts. Mais qui pourroit concevoir que les Ecoſſois lui euſſent fait de telles promeſſes ſans condition, comme ce prétendu engagement le ſuppoſe; & qu'ils euſſent laiſſé à ſa diſcrétion de conſerver ou d'abolir l'Epiſcopat? eux à qui cette abolition tenoit ſi fort au cœur, non ſeulement pour l'Ecoſſe, mais pour l'Angleterre même, qu'elle fut le plus puiſſant mobile du *Covenant*? eux, dis-je, qui, quelques ſemaines après que le Roi fut tombé entre leurs mains, écrivirent (15) à la Ville de Londres, au Parlement, & à l'Aſſemblée Eccléſiaſtique d'Angleterre, pour les prier d'avancer l'ouvrage de la Réformation de l'Egliſe Anglicane, ſelon qu'il étoit porté par le *Covenant*?

Il y a tout lieu de croire que le Roi avoit pris des paroles générales de reſpect & de dévoûment, pour des promeſſes, &c.

Nous nous arrêtons un peu à la juſtification des Ecoſſois, parce que, s'il eſt vrai qu'ils ne firent aucune promeſſe particuliere au Roi, il ſerai vrai auſſi qu'ils purent, je dirois qu'ils dûrent même le conſidérer, dans cette occaſion, comme un Prince, qui, après une défaite totale, ne voyant aucun moyen d'échaper à ſes ennemis, ſe rend par choix à l'un plutôt qu'à l'autre. C'eſt ce dont on a bien des exemples; j'indique celui de François I. Roi de France (16). De cette idée ſi naturelle & ſi juſte,

point ſe contenter des ſimples promeſſes verbales du Roi, & que le Roi craignoit avec raiſon de perdre tous ſes Partiſans, & de ruiner ſans reſſource toutes ſes Affaires en Angleterre, s'il accordoit ouvertement aux Rebelles les choſes qu'ils demandoient & qu'il leur promettoit avec la ferme réſolution de leur tenir parole dès qu'il ne ſeroit plus obligé à garder tant de ménagemens; comme il l'écrivit à la Reine.

(11) *Ruſhworth* les a inſérées dans ſes Collections.

(12) Mylord *Bellaſis*.

(13) Le 6 de Mai.

(14) Le 18 de Mai.

(15) Ces Lettres furent écrites par l'Aſſemblée Génerale de l'Egliſes d'Ecoſſe.

(16) Ce Roi, après avoir perdu la Bataille de Pavie, fuyant & pourſuivi de près, fut forcé à ſe rendre Priſonnier: mais au-lieu de le faire entre les mains du Duc de Bourbon Général en Chef de l'Armée victorieuſe, il demanda Lanoy, que l'on envoya appeller, & qui vint recevoir ſa foi Royale.

Charles I. 1646.

juſte, il s'enſuit que les Ecoſſois n'étant point Parties dans cette Guerre, & n'agiſſant que comme Troupes auxiliaires, à la ſolde du Parlement, ils n'avoient pas droit de refuſer de lui remettre le Roi; de ſorte que, s'ils le lui avoient vendu, comme on voulut le débiter, ils auroient commis une injuſtice envers le Parlement, & nullement envers le Roi; de même que celui à qui François I. ſe rendit, en auroit commis une contre Charlequint, ſi, étant comme il l'étoit au ſervice & à la ſolde de cet Empereur, il l'avoit obligé à lui acheter ce Priſonnier.

Mais cette accuſation n'eut jamais d'autre fondement qu'une conjecture, tirée de la difficulté que les Ecoſſois firent d'abord de remettre le Roi aux Anglois qui le leur demandoient; & des quatre-cens mille livres ſterling que ceux-ci payerent aux autres.

Car il eſt démontré que cette ſomme provenoit des Arrérages qui étoient dus à l'Armée Ecoſſoiſe. Encore leur diſputa-t-on pluſieurs Articles, en ſorte qu'il leur fut rabbattu cent-mille livres ſterling; car leurs Comptes montoient à cinq-cens-mille, comme on le voit dans les Collections de *Ruſhworth*, qui nous les a conſervés tout entiers. Pour ce qui eſt de garder le Roi parmi eux, les Ecoſſois crurent au commencement en avoir le droit, & en alleguerent des raiſons aſſez plauſibles pour mériter d'être diſcutées: auſſi le furent-elles; mais elles céderent à la force des preuves contraires qu'on leur oppoſa. Cependant, il pourroit bien ſe faire que la Chambre des Communes ayant voté que l'Angleterre n'avoit plus beſoin de l'Armée d'Ecoſſe, & que les Commiſſaires de ce Royaume ſeroient requis de l'y faire retourner, les Ecoſſois firent quelque difficulté, ou un peu plus de difficulté de remettre le Roi entre les mains du Parlement, afin de faire regler & ſolder leurs Comptes avec plus de diligence, & ſans trop en éplucher certains Articles qui n'étoient pas bien clairs, & ſur leſquels tomba apparemment le rabais dont nous avons parlé. Car d'ailleurs, ils ſavoient très bien, comme Mr. *de Rapin* l'a montré fort au long, qu'il n'étoit pas de leur intérêt, & qu'il eût été même dangereux pour leur Païs & pour leur Liberté, de ſe charger de la Perſonne du Roi. Quoi qu'il en ſoit, il eſt conſtaté qu'il n'y eut ni marché, ni vente, ni payement de la Perſonne du Roi.

Au reſte, rien ne contribua tant à rendre odieuſe cette prétendue vente, que le tragique évenement dont elle fut ſuivie, je veux dire la mort de ce Prince par la main du Bourreau. Mais il faut remarquer, que rien n'étoit alors plus éloigné de la penſée des deux Chambres, de même que des Ecoſſois, que de faire mourir le Roi. Ce furent les *Indépendans*, ennemis mortels & du Roi, & des Ecoſſois, & des Presbytériens, qui enleverent deux fois le Roi au Parlement, par le moyen de l'Armée, & qui lui firent ôter la vie, dans le tems que les deux Chambres & les Ecoſſois travailloient ſérieuſement à le rétablir. Si donc cette prétendue Vente, en la ſuppoſant véritable, a été la cauſe de la mort violente du Roi, on peut aſſurer qu'elle n'en a été qu'une cauſe innocente; & on ne doit point attribuer au Parlement, tel qu'il étoit dans ce tems-là, les effets qu'elle produiſit. Mais, encore une fois, on n'a jamais pu prouver que les Ecoſſois vendirent effectivement le Roi aux Anglois.

Encore une Reflexion, & je finis ſur cet article. Elle eſt priſe de la comparaiſon de deux Faits, arrivés quatre mois l'un après l'autre.

Prémier Fait. Ce ne fut que le 30 de Janvier $164\frac{6}{7}$, que le Roi fut remis à *Newcaſtle* entre les mains des Commiſſaires des deux Chambres, qui y étoient venus pour cela huit jours auparavant (1).

Le Duc d'Hamilton preſſe le Roi de conſentir aux Propoſitions des deux Chambres.

Second Fait. Mais dès le commencement du mois de Septembre précédent, le Duc d'*Hamilton* s'étoit rendu à *Newcaſtle* avec quelques autres Commiſſaires d'Ecoſſe, & avoit preſſé extraordinairement le Roi d'accepter les Propoſitions du Parlement d'Angleterre. Or, ſi les Ecoſſois s'étoient déja engagés par un Traité ſecret à livrer le Roi au Parlement, comment concevoir qu'ils euſſent fait une démarche ſi contraire aux principes & à l'avidité qu'on leur ſuppoſe? Ne voyoient-ils pas que la condeſcendance à laquelle ils travailloient avec tant de force à porter le Roi, leur feroit perdre la ſomme qui leur avoit été promiſe? Ou bien leur avoit-on donné caution bourgeoiſe, que le Roi ſeroit auſſi inacceſſible à leurs inſtances, qu'il l'avoit été à celles que le Comte de *Lowdon*, Chancelier d'Ecoſſe, lui avoit faites ſur le même ſujet, depuis environ un mois?

Le Comte de Lowdon l'en avoit preſſé auparavant.

Prémiere Reponſe du Roi au Duc.

Le Roi répondit ſur le champ de bouche au Duc & aux autres Députés d'Ecoſſe, qu'*il ne rejettoit pas abſolument les Propoſitions qu'on lui avoit préſentées; mais que, ſouhaitant de bien entendre ce qu'on exigeoit de lui, & de bien expliquer ſa propre penſée, il ne demandoit que d'être ouï, & qu'il ne pouvoit l'obtenir.*

Autre Reponſe plus préciſe du Duc.

Dans une autre Réponſe, qu'il leur donna le lendemain par écrit, il „ offroit de ſe contenter, qu'on laiſſât le Gouver-„ nement Epiſcopal dans quelques Diocèſes d'Angleterre, & „ que le Presbytérien fût établi dans le reſte du Royaume, „ &c."

Ce qu'on peut inférer de cette ſeconde Réponſe du Roi.

On voit par-là qu'il regardoit l'affaire du Gouvernement de l'Egliſe comme la plus principale & la plus difficile, & qu'il falloit qu'il ſe ſentît bien combattu, puiſqu'il ſe ralâchoit ſi fort en faveur du Presbytérianiſme au préjudice de l'Epiſcopat. Mais outre que les Ecoſſois ni les Anglois ne vouloient abſolument plus d'Evêques, le Roi ne diſoit rien de la Milice; Article qui faiſoit toute la ſureté que les deux Chambres trouvoient qu'on pût prendre contre lui. C'eſt auſſi proprement le ſeul de tous ceux d'*Uxbridge*, qu'elles avoient aggravé dans cette occaſion. Je crois qu'il ne ſera pas inutile pour bien de mes Lecteurs, que j'inſere ici cet Article. Pour être plus court, je n'ai donné juſqu'ici aucune Pièce entiere, ni Diſcours, ni Requêtes, ni Remontrances, ni Déclarations, ni Réponſes, ni Manifeſtes, ni Traités; on n'en a eu tout au plus que des Extraits fort ſuccincts. Peut-être ne pourrai-je pas obſerver ſi exactement dans la ſuite cette Loi. Nous verrons. Cependant voici l'Article dont il s'agit. C'eſt la XIII. Propoſition de celles que le Parlement fit préſenter au Roi à *Newcaſtle*, le 24 du mois de Juillet.

Propoſition des deux Chambres au Roi touchant la Milice.

„ Que pendant l'eſpace de vingt ans, les deux Chambres „ auroient ſeules le Droit & le Pouvoir d'armer la Milice; & „ que ni le Roi, ni ſes Succeſſeurs ne pourroient exercer aucun „ Pouvoir ſur la Milice, pendant ces vingt ans.

„ Qu'il en ſeroit de même de l'Ecoſſe.

„ Que pendant ces vingt ans, l'argent néceſſaire pour l'entre-„ tien des Forces de Terre & de Mer, ſeroit levé de la maniere „ que les deux Chambres le trouveroient convenable, & qu'el-„ les diſpoſeroient abſolument de ces Forces. Qu'elles auroient „ le pouvoir, 1. de ſupprimer les Forces levées ſans leur auto-„ rité; 2. De repouſſer les invaſions des Etrangers; 3. De „ joindre enſemble les Forces des deux Royaumes d'Angleterre „ & d'Ecoſſe.

„ Qu'après les vingt ans, perſonne, ſous quelque prétexte que „ ce fût, ne pourroit exercer aucun pouvoir ſur la Milice, „ qu'avec le conſentement des deux Chambres.

„ Qu'après les vingt ans, ſi les deux Chambres préſentoient „ au Roi des Bills pour la ſureté du Royaume, & que le Roi „ refuſât de les paſſer, ils ſeroient auſſi valables étant paſſés par „ l'autorité des deux Chambres, que ſi le Roi y avoit donné „ ſon conſentement".

$164\frac{6}{7}$. Proteſtations que le Roi fit de donner une entiere ſatisfaction aux deux Royaumes.

Le Roi, en ſe rendant à l'Armée d'Ecoſſe, avoit proteſté de vive voix, aux Commiſſaires de l'Armée, que ſon intention étoit de donner une entiere ſatisfaction aux deux Royaumes; & il avoit confirmé ces aſſurances par pluſieurs Lettres & Déclarations ſignées de ſa propre main, & adreſſées au Committé des Etats d'Ecoſſe.

On le ſollicite en vain de les tenir.

Cependant, quoique le Committé & les Officiers Généraux de l'Armée lui euſſent d'abord déclaré, qu'ils ne le recevoient que ſous cette condition; &,

Quoique le Parlement & l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe lui euſſent repréſenté dans la ſuite, par des Requêtes, par des Lettres, & par des Députations, que s'il perſiſtoit à refuſer d'exécuter ſincerement ſes dernieres promeſſes, & d'accepter les Propoſitions qui lui avoient été faites, après une mûre délibération, de la part des deux Parlemens, ils ſeroient obligés, en vertu du *Covenant*, de prendre enfin quelque réſolution pour diſpoſer de ſa Perſonne Royale, & pour établir le Gouvernement des deux Royaumes, ſelon qu'on le jugeroit néceſſaire pour le Bien public: Malgré tout cela, dis-je, on ne put tirer de lui autre choſe ſinon, que *ſon intention étoit d'accorder tout ce qui ſeroit pour le bien* réel *de ſon Peuple*, &c. *demandant toujours de pouvoir aller avec une entiere liberté à Londres, ou en quelque lieu des environs, afin qu'il pût expliquer ſes doutes aux deux Chambres, & recevoir leurs explications.*

Ce qu'il répond aux inſtances qu'on lui en fait.

Les deux Chambres s'accordent de faire paſſer le Roi dans ſa Maiſon de Holmby.

Sur cette réponſe, que le Roi envoya au Parlement d'Angleterre par un Meſſage, il fut voté que le Roi pourroit aller à ſa Maiſon de *Holmby* dans la Province de *Northampton*, avec des Domeſtiques qui ſeroient approuvés par les deux Chambres; & *qu'il y ſeroit traité avec tous les égards convenables pour ſa propre conſervation, & pour le maintien de la véritable Religion, ſelon le* Covenant.

Déclaration des Etats d'Ecoſſe avec les motifs de leur conſentement.

De leur côté, „ les Etats d'Ecoſſe, voyant que le Roi n'a-„ voit donné aucune ſatisfaction aux Propoſitions qui lui avoient „ été préſentées", envoyerent, avant la Mi-Janvier, une Déclaration aux deux Chambres, par laquelle „ ils conſentoient „ que le Roi allât faire ſa réſidence à *Holmby*, ou dans quel-„ que autre de ſes Maiſons proche de Londres, juſqu'à ce qu'il „ eût donné ſatisfaction aux deux Royaumes ſur les Propoſi-„ tions de Paix. Pourvu, *ajouterent les Etats d'Ecoſſe*, qu'on „ ne faſſe aucune violence à ſa Perſonne, ni aucun changement „ dans

Conditions de ce conſentement favorables au Roi.

(1) Le 23.

(2) *Ireton* Gendre d'*Olivier Cromwell*, *Rainsborowgh*, *Fleetwood*, *Lambert*, *Harriſon*, &c. tous Hauts Officiers, qui agiſſoient par les directions ſecretes de *Cromwell*, en ſorte qu'en faiſanttout, il paroiſſoit pourtant ne rien faire.

(3) Dans le mois de Mars $164\frac{6}{7}$.

(4) Mylord *Clarendon* entre ici dans un grand détail, tiré par raiſonnement du fond même du Caractere de *Cromwell*, & du Rolle qu'il

CHARLES I. 164$\frac{6}{7}$.

„ dans le Gouvernement, outre ce qui a été fait depuis trois „ ans, *& que la poſtérité du Roi n'en reçoive aucun préjudice „ par rapport à la Succeſſion du Trône , & au Gouvernement de „ ces Royaumes* ".

L'Armée d'Ecoſſe s'en retourne, & le Roi arrive à Holmby.

Après cela, les Commiſſaires du Parlement arriverent à *Newcaſtle*, le Roi fut remis entre leurs mains , l'Armée d'Ecoſſe ſe mit en marche pour s'en retourner dans ſon Païs, & le Roi partit pour *Holmby*, où il arriva le 16 de Février.

Les Presbytériens & les Indépendans commencent à ſe ſéparer.

C'eſt ici l'époque de la ſéparation ouverte des Presbytériens & des Indépendans. Il ne s'agiſſoit plus de mettre le Roi hors d'état de pouvoir nuire aux uns & aux autres, cela étoit fait; mais de tourner ce ſuccès de leur union , chacun à ſon avantage particulier. Car leurs intérêts ne pouvoient plus deſormais être mêlés. Les Presbytériens avoient, dès le commencement, découvert tout leur deſſein. Ils en vouloient au Syſtême du Pouvoir Arbitraire & à l'Epiſcopat, ſans toucher à la Perſonne du Roi, ni à ſa Couronne, dont ils s'engageoient même de maintenir les Droits & les Prérogatives, en les renfermant dans les bornes preſcrites par les Loix. C'étoit-là l'eſprit & la lettre du *Covenant*. Les Indépendans ne vouloient ni Royauté dans l'Etat, ni Diſcipline dans l'Egliſe. Mais trop foibles d'abord pour exécuter leurs deſſeins, ils ſe cacherent parmi les Presbytériens & ſe joignirent à eux, ſous prétexte d'établir le Presbytérianiſme, & en effet pour perdre le Roi ; abolir la Monarchie, & détruire ce même Presbytérianiſme, pour l'établiſſement duquel ils avoient témoigné encore plus d'ardeur que les Presbytériens eux-mêmes.

Vues des Presbytériens depuis le commencement de ce Parlement.

Vues des Indépendans.

Project du Parlement pour ſe délivrer des Indépendans.

Cependant, le Parti Presbytérien étoit encore le plus fort dans le Parlement & dans Londres ; mais les Indépendans étoient, pour ainſi dire , maitres de l'Armée, & cela les rendoit hardis & dangereux. La grande affaire des Presbytériens étoit donc de ſe défaire de l'Armée, & celle des Indépendans étoit de la conſerver ſur pié. Comme la Guerre étoit finie en Angleterre, & que le Parlement devoit envoyer des Troupes en Irlande, il conçut de prendre pour ce ſervice les Soldats d'Infanterie , les Cavaliers & les Dragons , qui voudroient s'y engager volontairement, d'en former des Compagnies, & de leur donner des Officiers dont il croiroit pouvoir s'aſſurer ; après quoi, de caſſer le reſte de l'Armée, en conſervant ſeulement quelques Corps ſuffiſans pour la garde des Places. Si ce Projet avoit réuſſi , les Indépendans étoient perdus ſans reſſource. Mais l'habile & le ruſé *Cromwell*, qui étoit alors comme leur Chef, quoiqu'il affectât encore de paſſer pour un Presbytérien rigide, le fit échouer, en inſpirant par le moyen de ſes Emiſſaires (2) , un eſprit de mécontentement & de revolte à l'Armée, qu'il avoit fait informer ſous main de ce qui ſe braſſoit contre elle. Le feu y prit aiſément , parce que la plupart des Soldats n'étoient guere en état d'aller reprendre leurs profeſſions, après avoir été quatre ou cinq ans occupés à porter les armes ; & qu'un très grand nombre d'Officiers n'ayant été avant la Guerre que des Artiſans, ne pouvoient digérer l'humiliante idée d'être confondus, comme auparavant, dans la foule du petit Peuple, après avoir eu des Emplois qui leur donnoient de l'autorité. Ces gens-là firent bien voir qu'ils étoient diſpoſés à tout entreprendre, pour n'être pas obligés de changer le train de vie auquel ils s'étoient accoutumés.

Traverſé par les ruſes de Cromwell, qui inſpire du mecontentement à l'Armee.

Etat des Officiers & des Soldats.

Projet d'une Requête de l'Armee.

Ils commencerent par préparer (3) une Requête pour repréſenter au Général , & par ſon moyen à la Chambre des Communes, le fâcheux état où la plupart des Soldats & des Officiers ſe trouveroient, quand l'Armée ſeroit congédiée. Ils demandoient un *Acte d'impunité*, paſſé avec le conſentement du Roi, pour toutes les actions qu'ils pouvoient avoir commiſes contre les Loix pendant la Guerre ; que leurs arrérages leur fuſſent payés; & qu'aucun d'eux ne pût être contraint d'aller ſervir en Irlande. C'étoit dans le tems que le Parlement penſoit ſérieuſement à exécuter le projet dont j'ai parlé ci-deſſus. Cependant la Requête couroit de Régiment en Régiment, & il y avoit des Officiers fort actifs pour la faire ſouſcrire. Les Communes en ayant eu avis, donnerent ordre au Général de s'informer exactement des Auteurs de cette Requête, & d'arrêter le cours des Conférences qui ſe tenoient dans l'Armée pour y ſemer le trouble & la diviſion. Le Général aſſembla les Officiers, qui lui proteſterent que leur intention n'avoit été que de le prier de repréſenter à la Chambre la ſituation fâcheuſe où le lincencîment de l'Armée jetteroit la plupart des Soldats & des Officiers ; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent tous dans la ferme réſolution d'aquieſcer à ce que les Communes voudroient bien leur accorder.

Ordre des Communes ſur cette Requête.

Déclaration des Communes lue à la tête des Régimens.

Malheureuſement, la Chambre, au-lieu de s'en tenir à cette ſatisfaction, fit lire à la tête de chaque Régiment une Déclaration qui portoit, que la Requête des Officiers tendoit à exciter du mécontentement dans l'Armée , & à mettre des obſtacles à la réduction de l'Irlande: en ſorte qu'il ſeroit procédé contre les Moteurs de cette entrepriſe, comme des perturbateurs du repos public.

Son mauvais effet.

Les Communes ne pouvoient rien faire qui fût plus agréable à ceux qui avoient formé le projet de ſemer la diviſion entre l'Armée & le Parlement. *Cromwell* étoit de ce nombre, & même leur Chef caché. D'ailleurs toujours Lieutenant-Général, & tout enſemble Membre du Parlement, où il ſe rendoit fort aſſidu depuis la fin de la Guerre, il paroiſſoit approuver les meſures que les Communes prenoient pour former l'Armée d'Irlande & congédier le reſte des Troupes. On ne ſe méfioit donc pas de lui ; on l'écoutoit : il y a donc lieu de croire qu'il contribua beaucoup à engager la Chambre à faire cette mauvaiſe démarche (4), qu'elle retracta dans la ſuite, ſans pouvoir arrêter le mal qu'elle avoit fait. L'Armée s'irrita; les Soldats & les Officiers crierent hautement „ que c'étoit une tyrannie „ horrible, que de vouloir ôter à de braves gens qui avoient répandu leur ſang pour aſſurer les Libertés de la Nation, le „ droit de préſenter des Requêtes ; Droit naturel & inconteſtable à tous les Sujets ".

Plaintes de l'Armée.

Année 1647.

Vingt-troiſieme du Regne de *Charles I.*

Le Parlement établit un Committé pour former l'Armée d'Irlande.

Cependant les deux Chambres voulant exécuter leur réſolution de faire paſſer des Troupes en Irlande de la maniere qu'elles l'avoient projetté, nommerent des Commiſſaires pour aller former les Régimens de cette Armée, avec pouvoir de donner des Commiſſions aux Officiers qu'ils jugeroient à propos.

Les Officiers de l'Armée ſont mandés ; On leur lit les reſolutions du Parlement.

Ce Committé manda les Officiers de l'Armée au Quartier Général, où il s'étoit rendu. Il y en vint environ deux-cens, auxquels on lut les Votes du Parlement, qui avoit réſolu de faire quelques avantages à ceux qui ſe préſenteroient volontairement pour ſervir en Irlande. Le Colonel *Lambert* demanda au nom de tous, qu'on leur donnât ſatisfaction ſur les arrérages qui leur étoient dus, ſur l'*Acte d'Impunité* qu'ils avoient demandé, & ſur l'aſſurance de leur paye pendant qu'ils ſerviroient en Irlande, où ils étoient tous prêts à marcher, pourvu que ce fût ſous les Généraux *Fairfax*, *Cromwell* & *Skippon*. Et ſur ce qu'on leur fit entendre que *Skippon* & *Maſſy* avoient été déja nommés, ſans qu'on eût encore rien réſolu à l'égard des autres, ils s'écrierent tous d'une voix, qu'il leur falloit auſſi *Fairfax* & *Cromwell*.

Lambert répond d'abord au nom de tous.

Enſuite ils répondent tous d'une voix.

Déclaration qu'ils préſentent aux Commiſſaires.

Le lendemain, ils firent préſenter au Committé une Déclaration, où ils ſe plaignoient de ce que le Parlement n'avoit rien répondu de poſitif à leurs Demandes. D'ailleurs ils répétoient que la plupart des Officiers iroient ſervir en Irlande, pourvu qu'ils y euſſent les mêmes Généraux qu'ils avoient eus en Angleterre , aſſurant que c'étoit le ſentiment regnant dans l'Armée.

Autre Déclaration qu'ils envoient au Parlement.

Enfin, l'audace alla ſi loin, que quelques-uns des principaux Officiers ne craignirent point de paroître à la tête des ſéditieux dans une autre Déclaration, qui fut bientôt après préſentée aux deux Chambres , & que l'on peut lire toute entiere dans Mr. *de Rapin* , qui la rapporte d'après *Rushworth* (5). Il eſt bien vrai qu'au fond, elle étoit aſſez raiſonnable; mais elle avoit moins l'air d'une Apologie reſpectueuſe, que d'une Accuſation inſolente contre le Parlement. Cela fit comprendre aux Communes que le mal étoit plus grand qu'elles ne l'avoient cru d'abord ; c'eſt pourquoi elles paſſerent pluſieurs Votes, pour donner quelque ſatisfaction à l'Armée, & pour empêcher que ſon mécontentement ne s'accrût. En même tems, elles lui envoyerent *Skippon* , *Cromwell* , *Ireton* & *Fleetwood*, pour l'informer de ce que la Chambre avoit deſſein de faire pour les Troupes, & qu'elle préparoit une ſomme conſidérable pour leur être payée, avant qu'on les congédiât. Il ſemble que juſqu'alors, les Communes, c'eſt-à-dire les Presbytériens qui en faiſoient le plus grand nombre, ne comprenoient pas bien quel étoit le principal but de l'Armée, puiſqu'on eſpéroit de l'appaiſer par quelque condeſcendance, & en ordonnant qu'il ſeroit payé à ceux qui voudroient s'engager pour le ſervice d'Irlande , quatre ſemaines de plus que leurs Arrérages, & deux ſemaines aux autres en les licenciant.

Ce qu'elle étoit, & ce qu'elle produiſit.

Nouveaux Commiſſaires.

Réponſe des Officiers.

Les Officiers répondirent, que ces Votes regardant auſſi les Soldats, il étoit néceſſaire de les informer, Régiment par Régiment; & ceux-ci , dirigés ſous main par quelques-uns des principaux Chefs des Mécontens, dirent que, s'agiſſant d'une Affaire qui intéreſſoit tous les Soldats de l'Armée, ils ſouhaitoient de la diſcuter en commun : Que pour cet effet, il falloit que des Députés de chaque Régiment fuſſent chargés de prendre le ſentiment de leur Corps, pour les rapporter à un Committé d'Officiers de chaque Régiment, qui feroient un Extrait des Opinions unanimes, dont le réſultat ſeroit préſenté au Parlement. Cette Demande, dont tout le monde ne prévoyoit pas les conſéquences, leur ayant été accordée, ils élurent dans chaque Régiment des Députés, pour diſcuter entre eux, ſous le nom d'*Agitateurs* , les matieres qui devoient être portées au Con-

Les Soldats demandent de conſulter entre eux.

Ils l'obtiennent, & établiſſent un Conſeil qu'ils nomment des Agitateurs.

qu'il joua ouvertement & tout à coup, dès que l'Armée eut ſuffiſamment mis ſous le joug Londres, le Royaume, & le Parlement. Hiſt. des Guerres Civiles, Tome V. pages 77 —— 84, &c. & ſuiv. 2e2 & ſuiv.

(5) Elle fut ſignée pour tous par *Thomas Hammond*, Lieutenant-Général d'Artillerie, par ſept Colonels, ſept Lieutenans-Colonels, ſix Majors, & cent-trente Officiers, Capitaines ou Subalternes.

CHARLES I. 1647.

Conſeil des Officiers.

Ces deux Conſeils forment une ſorte de Parlement.

Conſeil des Officiers compoſé des Généraux, des Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors & Capitaines. Dans le Conſeil des *Agitateurs* il n'y avoit que peu d'Officiers, & pas un (1) au-deſſus d'Enſeigne. Voilà donc, au nom près, un Parlement dans toutes les formes; Chambre Haute, Chambre Baſſe, qui repréſentent tous le Corps Militaire, comme les deux Chambre de *Weſtminſter* repréſenrent le Corps Civil. En effet, ces deux Conſeils vont tenir & continuer leurs Aſſemblées, délibérer ſéparément, & s'entre-communiquer par des Meſſages & des Conférences réciproques leurs Votes, d'abord ſur les moyens de faire valoir leurs prétentions, bientôt ſur tous les Actes du Palement qui tendent à l'emploi des Troupes & au licencîment de l'Armée. De là ils iront juſqu'à menacer, que ſi on ne leur donne point les ſatisfactions qu'ils ont demandées, ils ſe verront, quoiqu'à regret, diſent-ils, obligés de faire des choſes qu'on voudroit, mais peut-être trop tard, avoir pris ſoin de prévenir; ajoutant cependant, qu'au moyen de ces ſatisfactions ſi juſtes, ils ſont prêts à ſe ſoumettre aux réſolutions du Parlement. Mais ce n'étoit-là qu'une promeſſe en l'air; car de peur qu'on ne les prît au mot en leur accordant toutes leurs Demandes, ils en ajouterent incontinent de nouvelles, auxquelles ils ſavoient bien que le Parlement ne pouvoit pas aquieſcer.

La diviſion entre l'Armée & le Parlement augmente.

Tout tendoit à une rupture déclarée. Le Parlement avoit accuſé de Mutinerie & de Sédition l'Armée, & elle publioit que le Parlement vouloit, ſous prétexte de l'Irlande, en former une nouvelle, & caſſer le reſte, afin de ſe rendre maître abſolu du Gouvernement, ou pour allumer une ſeconde Guerre Civile, en cas que les anciennes Troupes refuſaſſent d'obéir. C'étoit donc alors un état de Criſe, où il s'agiſſoit de ſavoir qui prendroit le deſſus, ou le Parlement, c'eſt-à-dire toujours les Presbytériens, ou les Indépendans. Le Parlement n'avoit actuellement aucunes Forces, & il lui réuſſit mal dans la ſuite d'en vouloir mettre ſur pié, par le moyen des Milices de Londres, pour réduire l'Armée dans les bornes du devoir. Mais les Indépendans avoient l'Armée, pour eux, & cela ſeul contrebalançoit & emporta enfin l'autorité & le pouvoir du Parlement; outre que diverſes Provinces (2) prétendoient qu'il étoit abſolument néceſſaire de conſerver l'Armée, pour arrêter les progrès du Pouvoir Arbitraire que les deux Chambres s'attribuoient: il y en eut (3) même qui ſe plaignirent hautement par des Députés envoyés exprès, que le Peuple étoit opprimé par le Parlement, & par les Committés établis dans les Comtés du Royaume. D'un autre côté, les Troupes qui étoient dans le Nord, & la Cavalerie qui étoit en quartier à *Nottingham*, publierent des Déclarations pour faire ſavoir à tout le Royaume, qu'elles adhéroient à l'Armée commandée par le Général *Fairfax*. Enfin, le Parti Indépendant avoit ſi bien pris ſes meſures, par le moyen des *Agitateurs*, qu'il avoit fait de l'Armée une eſpece de République, où les ſuffrages des ſimples Soldats alloient du pair avec ceux des Généraux, & que même les Soldats ne ſe croyoient pas obligés de ſuivre les avis de leurs Officiers, ou de les leur demander. De-là naiſſoit une confuſion, à laquelle on n'avoit garde de remédier. Tout ſe faiſoit ſous le nom de l'Armée, terme vague qui ſignifioit tantôt le ſeul Conſeil des Officiers Supérieurs, nommé ordinairement alors le *Conſeil de Guerre*, tantôt le Conſeil des *Agitateurs*, tantôt les deux Conſeils joints enſemble, & tantôt les *Agitateurs* de quelques Régimens particuliers. C'eſt dans ce dernier ſens qu'il faut prendre l'entrepriſe que firent les *Agitateurs* de quelques Régimens de Cavalerie, ſous le nom de l'Armée, d'enlever le Roi de ſa Maiſon de *Holmby*, pour le mener à *Newmarket*, où le Général marqua un rendez-vous de l'Armée, pour le 4 & le 5 de Juin, & où les divers Régimens lui préſenterent une Requête contre les Votes paſſés dans le Parlement, le 21 & le 25 du mois précédent. Cette Requête contenoit treize Articles. Dans le onzieme, qui regardoit le droit de préſenter des Requêtes, il y avoit de grandes plaintes contre le Parlement, ſur le Pouvoir Arbitraire qu'il s'attribuoit. Dans le douzieme l'Armée ſe plaignoit de ce que la Déclaration faite contre elle, ſubſiſtoit encore dans toute ſa force; & dans le dernier, de ce que ceux qui l'avoient calomniée, avoient toujours le même crédit dans les deux Chambres, ſans qu'on eût fait la moindre démarche pour les punir, ou pour juſtifier l'Armée de leurs fauſſes imputations.

Pluſieurs Provinces ſe declarent pour l'Armée.

Les Troupes qui ſont dans le Nord du Royaume font la même Déclaration.

Le Roi eſt enlevé de Holmby & conduit à Newmarket.

Plaintes de l'Armée contre l'inſuffiſance des Votes des deux Chambres pour la ſatisfaire, & contre le Pouvoir Arbitraire qu'elles s'attribuoient.

Quelque audacieuſes que fuſſent ces démarches, ce n'étoit pourtant là qu'un préparatif de ce que les *Agitateurs* avoient réſolu de faire. Dès le lendemain 5 de Juin, les Officiers & les Soldats ſignerent un Ecrit auquel ils donnerent le nom d'*Engagement*, par lequel *ils déclaroient qu'ils ne ſe ſépareroient point avant que l'Armée eût reçu ſatisfaction ſur ſes Griefs, ſelon qu'il ſeroit jugé à propos par un Conſeil, compoſé des Généraux qui avoient concouru avec elle, de deux Officiers & de deux Soldats de chaque Régiment.*

L'Armée ſigne un Engagement.

Circonſtances ſingulieres dans ce qui ſe paſſa & ſe dit touchant l'enlevement du Roi.

Il y avoit quelques circonſtances bien ſingulieres dans l'enlevement de la perſonne du Roi. C'eſt que cet enlevement eût été fait par une cinquantaine de Cavaliers ſeulement; & que, s'il en faut croire la Lettre, que le Général écrivit le 7 de Juin aux deux Chambres ſur cette entrepriſe, elle fût exécutée ſans le conſentement du Corps de l'Armée, & ſans aucun ordre d'aucun des Officiers, qui n'en faiſoient néanmoins aucune recherche, & qui ſouffroient que le Roi fût dans le centre des Quartiers de l'Armée, parce, diſoit la même Lettre, qu'il avoit conſenti à ſon enlevement, & qu'il n'avoit pas voulu retourner à *Holmby*, quoique le Colonel *Walley*, qui commandoit les trois Régimens qui lui ſervoient de Garde l'en eût prié & preſſé de la part du Général. D'un autre côte, le Roi écrivit aux deux Chambres qu'il avoit été enlevé contre ſa volonté. Tout cela forme un cahos de contrariétés, qui ne peut pas être parfaitement débrouillé par des conjectures; or je ne vois pas qu'on ait jamais eu rien de poſitif ſur ce qui ſe paſſa avant cet enlevement du Roi.

Votes des Communes.

Quoi qu'il en ſoit, les Communes voyant que l'Armée avoit le Roi en ſon pouvoir, & ne vouloit point être congédiée, réſolurent de faire voir au Public que les Accuſations dont l'Armée & quelques Provinces les noirciſſoient, étoient ſans fondement. Pour cet effet, le 10 de Juin, elles renouvellerent l'Ordonnance du *Self-denying*, qui depuis la fin de la Guerre ne s'obſervoit plus, & elles déclarerent vacans tous les Emplois poſſédés par des Membres du Parlement. A quoi elles ajouterent, entre autres Votes: *Que les informations qu'on voudroit donner contre des Membres de la Chambre, ſeroient écoutées le Mardi ſuivant.* Mais cela n'empêcha point que l'Armée ne ſe mît en marche & ne s'avançât juſqu'à *St. Alban*, à vingt milles de Londres, pour donner plus de poids en général à ſes prétentions qui alloient tous les jours en augmentant, & en particulier, à l'accuſation de Haute Trahiſon qu'elle vouloit porter & pourſuivre contre onze Membres des Communes, les plus accrédités, & dont le Parti Indépendant avoit le plus à craindre (4).

Ordonnance du Self-denying renouvelée.

L'Armée marche vers Londres.

La marche de l'Armée jetta la conſternation dans le Parlement & dans la Ville; ſur quoi les deux Chambres autoriſerent le Maire & le Conſeil à lever quelques Troupes de Cavalerie, écrivirent au Général de ne point faire approcher l'Armée à plus de vingt milles de Londres; & dans l'eſpérance de la diviſer & de l'affoiblir, elles ordonnerent qu'il ſeroit payé dix mille livres ſterling aux Soldats qui la quitteroient pour s'engager au ſervice d'Irlande. Ce deſſein ne fut pas difficile à pénétrer. L'Armée, qui étoit déja arrivée à *Saint Alban*, marqua beaucoup de mécontentement de ce mauvais deſſein des deux Chambres, & le Général écrivit à la Ville une Lettre, que tous les autres Généraux ſignerent, pour ſe plaindre qu'il y avoit certains Membres du Parlement, qui, pour éviter la punition de leur mauvaiſe conduite, travailloient à ſuſciter une nouvelle Guerre; mais que ſi Londres s'aviſoit de prendre les armes contre l'Armée, elle courroit riſque de s'attirer de grands malheurs. Le Conſeil Commun fit réponſe que la Ville n'avoit d'autre but que de garder le Parlement, & de ſe garder elle-même, contre les violences qu'on avoit ſujet de craindre; que d'ailleurs, bien loin d'avoir aucune mauvaiſe intention contre l'Armée, elle avoit préſenté des Requêtes au Parlement pour qu'on penſât aux moyens de ſatisfaire les Troupes dans leurs demandes juſtes & raiſonnables.

Le Parlement & la Ville en ſont dans la conſternation.

Les deux Chambres tâchent de diviſer l'Armée.

Les Généraux écrivent à la Ville de Londres.

Et lui font des menaces.

Reponſe qu'on leur fait.

Le même jour, le Parlement envoya des Commiſſaires à l'Armée, pour lui demander ce qu'elle ſouhaitoit. Au commencement, elle avoit proteſté qu'elle ne vouloit ſe mêler que de ce qui la regardoit directement, laiſſant entierement aux Chambres le ſoin de regler le Gouvernement; mais quand elle eut compris que le Parlement chanceloit, & qu'il manquoit de force ou de fermeté, elle fit un pas plus avant, & non contente de demander que les Membres qui avoient paru ouvertement contraires à l'Armée, fuſſent chaſſés de leurs Chambres, elle voulut qu'on fixât combien de tems dureroit encore la Séance de ce Parlement, combien dureroit celle des Parlemens à venir, juſqu'où s'étendroit le pouvoir des Committés & des Lieutenans de Province, &c; & dès le lendemain, elle fit préſenter aux Communes un Mémoire, pour demander qu'on vuidât ſans la moindre remiſe, ces quatre Articles, ſavoir;

Le Parlement envoie des Deputés à l'Armée pour traiter avec elle.

1. Que les Membres accuſés fuſſent chaſſés.
2. Qu'on donnât à l'Armée un mois de paie;
3. Qu'on lui donnât, outre cela, tout autant qu'on avoit donné à ceux qui s'étoient engagés pour ſervir en Irlande;
4. Qu'on travaillât ſur le champ à regler tous les différends entre le Parlement & l'Armée, & que, pendant ce tems-là, il ne ſe fit aucune levée de Soldats, ni dans Londres, ni ailleurs.

Demandes preſſantes de l'Armee.

Ces demandes faites d'une maniere ſi preſſante, & d'un air ſi menaçant, mirent le Parlement dans un terrible embaras. Les accorder, c'étoit donner lieu à l'Armée d'en faire de plus conſidérables: les rejetter, c'étoit lui fournir un prétexte de marcher à Londres, où il n'y avoit rien de prêt pour lui oppoſer.

Embaras où elle met le Parlement.

Ce

(1) Mylord *Clarendon* dit, *& fort peu au deſſus d'Enſeignes*, ce qui eſt plus vraiſemblable. Car pourquoi les Lieutenans ſeuls de toute l'Armée auroient-ils eté exclus de l'un & de l'autre de ces Conſeils Militaires?

(2) *Eſſex, Suffolck, Norfolck, Buckingham, Hereford.*

(3) Entre autres celle de *Glamorgan.*

(4) Savoir, *Hollis, Stapleton, Lewis, Clothworthy, Waller, Maynard, Maſſey, Glyn, Long, Harley, & Nichols.*

(5) „ Pour bien entendre cet article, il faut remarquer, qu'au „ commencement du mois de Mai, les deux Chambres, ayant vu „ qu'il commençoit à ſe faire quelques mouvemens dans l'Armée, „ avoient jugé à propos de s'aſſurer de la Milice de Londres, & de „ la

Il ſe détermine à contenter l'Armée.

Ce dernier inconvenient parut le plus dangereux, & les deux Chambres ſe déterminerent à contenter l'Armée, afin de rompre les deſſeins de ſes Chefs, en lui ôtant tout prétexte de ſe plaindre. Mais ces Chefs, habiles à tirer avantage de tout, firent entendre aux Soldats que le Parlement ne ſe montroit ſi facile, que pour gagner du tems, & pour prendre contre eux des meſures ſecrettes, dont les effets paroitroient peut-être, lorſqu'il ſeroit trop tard de vouloir s'y oppoſer.

Qui apporte de nouvelles difficultés à la Paix.

Ces inſinuations produiſirent une Remontrance, où les Officiers & les Soldats, après beaucoup de plaintes très vives tant ſur les Griefs publics que ſur les particuliers, déclaroient, que „ les délais affectés & les artifices du Parlement les autoriſoient à employer des moyens extraordinaires, *à moins* qu'avant le Jeudi ſuivant, on ne leur donnât ſatisfaction ſur „ toutes leurs demandes." Après quoi l'Armée fit un mouvement, & s'approcha un peu plus de Londres; & ſi c'étoit dans la vue d'intimider le Parlement, elle y réuſſit ſi bien, que les deux Chambres voterent unanimement & en toute diligence, qu'elles regardoient l'Armée commandée par le Général *Fairfax*, comme leur Armée, la paieroient exactement, & lui avanceroient un mois de Solde. De plus, qu'aucun Officier ou Soldat ne pourroit quitter l'Armée ſans la permiſſion expreſſe du Général. Que tous les Officiers & Soldats réformés s'éloigneroient de Londres; & que le Roi ne ſeroit pas plus proche de Londres que de l'Armée. A l'article près des Membres accuſés, dont le Parlement ne dit rien, il accorda à l'Armée tout ce qu'elle avoit demandé, & même au-delà: auſſi en parut-elle ſi contente, qu'elle s'éloigna de Londres & le Quartier Général fut établi à *Wicham*. Enfin, pour mettre le ſceau à cet accommodement, le Parlement ordonna, à la requiſition de l'Armée, que quatre Regimens qui s'étoient engagés à ſervir en Irlande, ſeroient congédiés; & fit outre cela déclarer aux onze Membres accuſés, qu'il leur permettoit d'aller demeurer pendant ſix mois hors du Royaume; leur inſinuant, qu'ils feroient bien de prendre ce parti-là. Ils ne le prirent pourtant point, parce qu'ils étoient, ou les Auteurs, ou les principaux Auteurs d'un Complot qui s'étoit formé dans Londres, pour forcer les deux Chambres à retracter ce qu'elles avoient accordé à l'Armée, & à ſe mettre en état de la faire obéir à leurs ordres.

Le Parlement lui accorde tout ce qu'elle demande, & elle ſe retire.

Inſinuation faite aux Membres accuſés.

Complot à Londres contre l'Armée, &c.

Les Magiſtrats de Londres manioient cette affaire de concert avec les Membres du Parlement qui étoient les plus zélés pour le Presbytérianiſme. D'un côté, ils avoient envoyé ſous main des Agens en Ecoſſe, pour y demander du ſecours; & de l'autre, ils faiſoient lever des Troupes avec autant de ſecret qu'ils le pouvoient. Cependant l'Armée n'ayant pas laiſſé d'en être informée, fit remettre au Parlement une Repréſentation, ſur laquelle il fut déclaré, 1. que ceux qui feroient venir dans le Royaume des Troupes étrangeres, ſans le conſentement des deux Chambres, ſeroient reputés Traîtres à l'Etat. 2. Que le Committé de la Milice de Londres, qui avoit été changé, ſeroit rétabli, (5) & cette Milice remiſe ſur le même pié qu'elle étoit auparavant.

Requête de l'Armée au Parlement & ſon effet.

Cette nouvelle condeſcendance du Parlement pour l'Armée, c'eſt-à-dire, pour le Parti Indépendant, fit faire aux Presbytériens de nouvelles & plus ſérieuſes réfléxions que jamais, ſur leur ruine prochaine & inévitable, malgré la ſupériorité de leur nombre dans les deux Chambres, & dans la Ville, où ils poſſédoient même toutes les Charges Municipales. Dans cette perpléxité, il leur vint en penſée de s'unir plus étroitement & plus efficacement. Pour cet effet, ils dreſſerent un Acte, dont bien des gens ne ſeront pas fâchés de trouver ici & le titre & le contenu.

Engagement ſouſcrit à Londres contre l'Armée.

ENGAGEMENT SOLEMNEL des Gouverneurs & Citoyens de Londres, des Officiers & Soldats, des Trainebands & Auxiliaires, des Jeunes-Gens & Apprentifs des Villes de *Londres* & de *Weſtminſter*, des Officiers de Marine, Matelots, Bateliers, Officiers, Soldats & autres qui ſont dans les Lignes de Communication, & dans les diverſes Paroiſſes de *Londres* & des environs.

D'autant que nous avons ſouſcrit une Ligue ſolemnelle & un Covenant *pour la réformation & pour la défenſe de la Religion, & pour l'honneur & le bonheur du Royaume, & pour maintenir la Paix dans les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande; & que nous voyons toutes ces choſes dans un danger éminent, & ſur le point d'être entierement détruites: Nous, en conſéquence de notre ſuſdit* Covenant, *de notre Allégeance, Serment & Proteſtation, nous engageons ſolemnellement, & proteſtons en préſence de Dieu tout-puiſſant, que nous ferons tous nos efforts pour faire en ſorte que le Roi retourne promptement à ſes deux Chambres du Parlement, avec honneur, liberté, & ſureté, (ſans que l'Armée s'approche plus près de Londres), pour y confirmer ce qu'il a promis par ſon Meſſage du* 12 *de Mai, en Réponſe aux Propoſitions des deux Royaumes; afin que, par un Traité perſonnel avec ſes deux Chambres, & les Commiſſaires d'Ecoſſe, on établiſſe promptement une Paix ſûre & durable. Pour cet effet, nous nous engageons, en préſence du Dieu Scrutateur des cœurs, à employer nos biens & nos vies, & à faire tout ce qui ſera en notre pouvoir, pour défendre la Perſonne du Roi, ſon Autorité, les Privileges du Parlement, les Libertés des Sujets, & pour rétablir dans une entiere liberté les Villes de* Londres *& de* Weſtminſter, *& tous ceux qui adhéreront à notre préſente Ligue. Nous proteſtons auſſi, que nous ne ſouffrirons aucune neutralité dans cette Cauſe, qui eſt la Cauſe de Dieu, du Roi & du Royaume, dans la ferme eſpérance que nous avons du ſecours & de la bénédiction de Dieu, ſur qui nous nous aſſurons uniquement dans cette entrepriſe.*

Le Parlement defend de le ſigner.

Cet *Engagement*, que l'on faiſoit ſouſcrire ouvertement dans Londres, ne fut pas plutôt connu des deux Chambres, qu'elles firent publier à ſon de trompe des défenſes de le ſigner. Cela n'empêcha point qu'il n'y eût, pendant deux ou trois jours, de grands mouvemens dans la Ville. On y faiſoit des Aſſemblées, on y enrolloit des Soldats, & on leur donnoit ordre de ſe tenir prêts pour agir au prémier avertiſſement. Le Conſeil Commun reçut deux Requêtes, l'une d'un grand nombre de Bourgeois des plus conſidérables, l'autre des Jeunes-Gens & des Apprentifs, pour qu'il fît en ſorte, „ que les deux „ Chambres revoquaſſent leur Ordonnance du 23 de Juillet „ touchant la Milice, & qu'elles confirmaſſent celle du 4 de „ Mai ſur le même ſujet". La Ville fit très ſérieuſement la même demande aux deux Chambres".

Mouvemens dans la Ville.

Deux Requêtes pour rétablir l'Ordonnance du 4 de Mai touchant la Milice.

D'un autre côté, le Général fit dire au Parlement, que l'Armée comptoit qu'on arrêteroit au plutôt ces mouvemens, dont les ſuites ne pourroient être, ſans cela, que très funeſtes. Ainſi les deux Chambres ſe trouvoient dans un embaras extrême, vu l'impoſſibilité qu'il y avoit de contenter en même tems deux Partis, qui faiſoient des demandes ſi diamétralement oppoſées. Les plus modérés des Presbytériens, ne voyant pas qu'on pût réſiſter à l'Armée, ſi elle ſe portoit à quelque violence, comme il étoit fort apparent, opinoient à rejetter la Requête du Conſeil Commun, & à défendre ſéverement les Aſſemblés & les Enrollemens qui ſe faiſoient dans Londres; mais les autres vouloient qu'on hazardât tout, ſe perſuadant que les ſecours qu'ils pouvoient tirer de la Ville de Londres, ſuffiſoient pour mettre l'Armée à la raiſon. C'étoit le ſentiment du Conſeil Commun, de la Populace, & de quelques Généraux réformés qui ſe trouvoient dans Londres. Mais il s'agiſſoit de le faire prendre au Parlement, c'eſt-à-dire, aux Presbytériens timides; & comme il n'y avoit aucune apparence d'y réuſſir par la douceur, il fut conclu d'y employer la force.

Déclaration de l'Armée au Parlement.

Embaras des deux Chambres.

Pour cet effet, on incita les Apprentifs & le menu Peuple, à aller demander eux-mêmes aux deux Chambres la révocation de l'Ordonnance du 23 de ce mois & de la défenſe de ſouſcrire l'Engagement. Ils s'attrouperent, ils porterent le 26 une Requête à *Weſtminſter*, & par les violences auxquelles ils s'abandonnerent, ils réduiſirent le Parlement à leur accorder, ſur le champ, tout ce qu'ils voulurent. Le lendemain, les deux Orateurs & ſoixante & ſix Membres (6), la plupart Presbytériens modérés, ſortirent ſecretement de Londres, & allerent ſe mettre ſous la protection de l'Armée, qui leur rendit les mêmes honneurs qu'elle auroit rendus au Parlement même, & ſe fit de leur retraite un prétexte ſpécieux de marcher à Londres pour les rétablir.

Préparatifs de Guerre faits par le Parlement & par la Ville.

Cependant, le Parti des Presbytériens rigides, étant devenu par cette retraite le maitre des délibérations des deux Chambres, fit réſoudre le 30 & le 31, qu'on mettroit inceſſamment autant de forces qu'il ſe pourroit, ſur pié, ſous le commandement des Généraux & des Officiers réformés qui ſe trouvoient dans Londres; & le Conſeil Commun de Londres, ſur la nouvelle que l'Armée étoit en marche (7), donna ordre à la Milice d'aller garder les Lignes, & à tous les habitans capables de porter les armes, de s'aſſembler dans les Quartiers qui leur étoient aſſignés. Cela fut bientôt ſuivi de la publication d'une Apologie de la Ville, en forme de Déclaration ou de Manifeſte contre l'Armée, qui de ſon côté, ſe ſervit de la même voie pour juſtifier ſa marche vers Londres. J'ai touché peut-être trop légerement ce que firent les Presbytériens rigides, pour rompre l'accommodement ruineux que le Parlement avoit fait avec l'Armée. Mais je puis remplir en quelque ſorte ce vuide, en donnant le précis des deux Manifeſtes dont je viens de parler.

Précis du Manifeſte de la Ville de Londres contre l'Armée.

Declaration du Conſeil Commun de Londres contre l'Armée.

Le Conſeil Commun expoſoit dans cette Déclaration, „ avec „ quelle hauteur l'Armée avoit agi juſqu'alors, tant contre la „ Ville, que contre le Parlement. Comment elle avoit enlevé „ le

(5) „ la mettre entre les mains des gens à qui elles pouvoient ſe con„ fier. Dans cette vue, elles avoient publié le 4 de Mai une Ordon„ nance pour faire elire un nouveau Committé de la Milice de Lon„ dres; & par cette nouvelle élection, on n'avoit admis dans ce „ Committé, & enſuite dans les Charges de Milice, que des Pres„ byteriens entierement devoués au Parti. C'eſt ce changement que „ les deux Chambres voulurent bien revoquer, à la requiſition de „ l'Armée, & rétablir l'ancien Committé". Cette explication eſt toute entiere de Mr. *de Rapin*, Tome VIII. p. 599.

(6) Mr. *de Larrey* en fait monter le nombre à cent de la Chambre Baſſe, & douze de celle des Pairs.

(7) Le 2. du mois d'Août.

CHARLES I. 1647.

„ le Roi, qu'elle continuoit à garder en ſon pouvoir, quoique „ le Général & les principaux Officiers euſſent deſavoué cette „ action, & proteſté que le Corps de l'Armée n'y avoit aucu- „ ne part. Que non contente d'avoir commis cet attentat, el- „ le avoit voulu encore diſpoſer de la Milice de Londres, à quoi „ elle n'avoit pas le moindre droit". Il y avoit dans ce Manifeſte pluſieurs autres choſes, qui inſinuoient qu'il n'étoit que trop apparent que l'Armée avoit de mauvais deſſeins. Enfin la Ville proteſtoit, qu'elle ne demandoit que la Paix, la conſervation de ſes Privileges, & la ſureté du Royaume.

Manifeſte de l'Armee.

Précis du Manifeſte de l'Armée.

L'Armée expoſoit, „ qu'elle avoit été ci-devant en marche „ pour s'approcher de Londres; mais qu'ayant reçu quelque ſa- „ tisfaction du Parlement & de la Ville, elle s'étoit retirée à „ leur priere. Que dans l'eſpérance que leurs promeſſes ſeroient „ exécutées, elle avoit travaillé à établir la Paix du Royaume, „ en préparant des Propoſitions qui devoient être préſentées au „ Parlement. Mais que les ennemis du Royaume avoient tra- „ vaillé à prévenir l'effet des bonnes intentions de l'Armée, en „ excitant une nouvelle Guerre. Qu'ils avoient ſecretement en- „ gagé dans leur complot divers Officiers réformés, & étoient „ entrés dans un *Engagement* criminel, pour renverſer ce que le „ Parlement avoit ſagement fait pour la conſervation de la Paix, „ par ſon Ordonnance du 23 de Juillet, qui tendoit à prévenir „ les deſordres dont la Ville de Londres avoit été exemte pen- „ dant que la Milice avoit été entre les mains de ſes anciens „ Commiſſaires. Qu'il paroiſſoit par-là que l'Armée avoit eu „ de bonnes raiſons pour demander que la Milice de Londres „ fût remiſe entre les mains de l'ancien Committé.

„ Que ce Committé étoit compoſé de gens d'honneur, qui „ avoient toujours bien ſervi, & ſouhaité la Paix. Que néan- „ moins le Commun Conſeil de Londres avoit fortement ſol- „ licité le Parlement, même juſqu'à l'importunité, pour le fai- „ re changer. Que le Parlement y ayant conſenti, le Con- „ ſeil de Londres en avoit établi un, tout rempli de gens qui „ lui étoient dévoués. Que cela donna lieu de ſoupçonner, „ que quelques-uns des Membres de ce Conſeil méditoient le „ deſſein de faire la Paix avec le Roi, plutôt pour leur avan- „ tage particulier, que pour le bien du Royaume. Que ce deſ- „ ſein parut plus clairement, en ce que le Committé de la „ Milice ne fut pas plutôt changé, que le Conſeil Commun „ de Londres preſſa fortement les deux Chambres de licen- „ cier l'Armée, avant qu'on eût rien établi pour la ſureté du „ Royaume & de la Religion. Que dans le même tems on „ avoit élu un nouveau Maire, dévoué au Parti; qu'on avoit „ choiſi un autre Commun Conſeil; qu'on avoit ôté les Em- „ plois à diverſes perſonnes affectionnées au Parlement, & „ qu'on les avoit donnés à d'autres qui n'avoient jamais té- „ moigné aucun zèle pour la bonne Cauſe. Qu'on avoit in- „ ſulté le Parlement en pluſieurs manieres par des Aſſemblées „ tumultueuſes de Femmes, d'Apprentifs, d'Officiers réfor- „ més, de Soldats, en telle ſorte qu'il paroiſſoit qu'on vou- „ loit mettre le Royaume en feu. Qu'enfin, on avoit aſſez „ fait connoître, que, ſous prétexte de maintenir les droits „ de la Ville de Londres, par rapport à la Milice, le deſſein „ étoit de faire venir le Roi, pour forcer le Parlement à fai- „ re une Paix telle que le Parti la deſiroit.

„ Que la Ville de Londres prétendoit avoir droit de regler „ ſa propre Milice; mais que par le moyen de cette Milice, „ elle faiſoit violence au Parlement; & qu'ainſi, elle ſe ren- „ doit maitreſſe de tout le Royaume. Que ſi cela ſe faiſoit „ pendant qu'il y avoit une Armée ſur pié, que ne devoit-on „ pas craindre, lorſqu'il n'y auroit plus d'Armée?

„ Que l'Armée étant bien informée combien quelques-uns „ de la nouvelle Milice étoient dévoués aux onze Membres „ accuſés, & qu'ils prenoient enſemble des meſures pour ex- „ citer une nouvelle Guerre, avoit demandé que la Milice fût „ remiſe entre les mains de l'ancien Committé, afin de pou- „ voir s'éloigner de Londres ſans aucun danger. Que le Parle- „ ment l'ayant accordé, on avoit préſenté diverſes Requêtes „ au Conſeil Commun, de la part des Apprentifs & autres, „ pour demander que la Milice fût continuée ſur le même pié „ qu'elle étoit par l'Ordonnance du 4 de Mai; & que, ſous ce „ prétexte, le Conſeil de Londres avoit demandé la même „ choſe au Parlement. Que les Seigneurs avoient rejetté cette „ demande; & que les Communes avoient répondu, qu'elles „ délibéreroient le lendemain ſur ce ſujet. Qu'il étoit connu „ de tout le monde de quelle maniere le Peuple & les Appren- „ tifs aſſiegerent le Parlement, le menacerent & firent rentrer „ l'Orateur, quoique la Chambre ſe fût ajournée, & qu'ils tin- „ rent les deux Chambres aſſiégées huit heures durant, juſqu'à „ ce qu'ils euſſent extorqué le Vote qu'ils ſouhaitoient. Que „ pendant ce tems-là, le Palais de *Weſtminſter* étoit plein de „ Peuple qui faiſoit de grandes menaces. Qu'enſuite les Ap- „ prentifs ſe donnerent rendez-vous par des Affiches, pour ſe „ trouver le lendemain à *Weſtminſter*, diſant que le Parlement „ avoit deſſein de s'ajourner pour un mois, & que c'étoit ce „ qui avoit obligé les Orateurs & divers Membres à s'abſenter. „ Qu'il étoit donc aiſé de juger combien étoit juſte la Cauſe „ dans laquelle l'Armée s'engageoit. Que ſi après tant de ſang „ répandu, on ne devoit attendre que *ce que le Roi avoit offert* „ *par ſon Meſſage du 12 de Mai* (1), que deviendroit le Ro- „ yaume? &c.

CHARLES I. 1647.

„ Enfin, l'Armée déclaroit, qu'elle ſoutiendroit les Orateurs, „ & les Membres qui s'étoient abſentés du Parlement, & fe- „ roit tous ſes efforts pour les faire rétablir dans leurs Places. „ Elle proteſtoit contre le choix des nouveaux Orateurs, & „ contre tout ce qui s'étoit fait, ou ſe feroit depuis le 26 de „ Juillet, juſqu'à ce que les Orateurs & les Membres abſens „ fuſſent rétablis. Qu'elle ſe croyoit obligée à faire punir les „ Auteurs de ces deſordres, & qu'elle eſpéroit que le Peuple „ de Londres bien intentionné la ſeconderoit. Que ſi la Ville „ s'obſtinoit à vouloir protéger les coupables, le ſang qui ſe „ répandroit ſeroit ſur ſon compte.

„ Qu'on avoit fait courir le bruit, que l'Armée ne cherchoit „ qu'un prétexte pour piller Londres. Mais qu'elle proteſtoit „ qu'une telle penſée lui faiſoit horreur. Que néanmoins, elle „ ſoutiendroit la Ville de *Weſtminſter* & le Fauxbourg de *South-* „ *warck*, qui avoient refuſé de prendre les armes contre elle, „ autant que leurs prétentions ſe trouveroient raiſonnables.

„ Que, quand les Libertés du Peuple ſeroient bien établies, „ l'Armée ſeroit auſſi prête que ceux qui s'en vantoient le plus, „ à rétablir le Roi dans ſes juſtes droits".

Remarque ſur ces deux Pieces.

Ferai-je maintenant une choſe abſolument inutile à toutes ſortes de Lecteurs, ſi je remarque ici, au ſujet des deux Mani- „ feſtes dont on vient de voir la ſubſtance, que, contre l'or- „ dinaire de ces ſortes de Pieces, celles-ci ne contiennent, ni „ l'une ni l'autre, rien qui ne ſoit exactement vrai, ſoit dans „ les faits, ſoit dans les deſſeins que chacun des Partis rappor- „ te à la charge de ſon adverſaire? Il n'en eſt pas tout-à-fait „ de même des intentions que chacun s'attribua; témoin celle de rétablir le Roi, dont l'Armée fait parade à la fin de ſon Manifeſte. Il eſt bien vrai que, pendant quelque tems, elle eut pour lui des égards & des attentions reſpectueuſes, qui ſembloient lui promettre un état plus heureux que celui où il s'étoit trouvé entre les mains du Parlement. On avoit permis à trois de ſes Chapelains de ſe rendre auprès de lui, & d'y célébrer le Service Divin à la maniere de l'Egliſe Anglicane; tous ſes anciens Serviteurs & Domeſtiques avoient la liberté de le voir & de lui parler; ſes Amis, ſes Confidens, ſes Partiſans l'entretenoient, autant qu'ils vouloient, en public & en ſecret; les Commiſſaires d'Ecoſſe qui réſidoient à Londres, tout ennemis reconnus qu'ils étoient des Indépendans, avoient la même liberté; ils lui rendoient de fréquentes viſites, & on n'ignoroit pas qu'ils lui témoignoient une extrême envie de le ſervir. Mais tous ces honneurs, toutes ces complaiſances, & l'aſſurance qu'on lui donna d'un promt accommodement avec l'Armée, n'étoient qu'un effet de la politique de *Cromwel* & de ſes Aſſociés, qui vouloient le détourner de la penſée de s'unir avec les Presbytériens, & ôter à ce Parti l'eſpérance de parvenir à cette Union. C'étoit pour cela que dans toutes les Déclarations & Remontrances de l'Armée, il y avoit toujours quelque Article, où elle témoignoit deſirer que le Roi fût rétabli dans ſes juſtes droits. Mais c'étoit toujours avec cette reſtriction, *quand les Libertés du Peuple auroient été miſes en ſureté*; ou, *quand les Affaires du Gouvernement ſeroient* parfaitement *rétablies*; ce qui ſignifioit, *lorſque tout ſera réglé de la maniere que nous le ſouhaitons*.

Etat du Roi. L'Armée a pour lui de grands égards.

Qui ne ſont qu'un effet de la politique de Cromwell.

Le Roi fut la dupe de cette politique. Comme il ſe voyoit careſſé par les deux Partis, il ſe mit dans l'eſprit qu'ils le prendroient pour Médiateur. Dans cette penſée, il leur faiſoit eſpérer tour à tour, quoique fort ſecretement, qu'il ſe laiſſeroit conduire par leurs conſeils; mais comme il haïſſoit mortellement les Presbytériens, il avoit beaucoup plus de pen- chant

Le Roi s'imagine que les deux Partis ont beſoin de lui. Il les ménage

(1) Ce ſont les propres termes de l'*Engagement ſolemnel*, &c. rapporté ci-deſſus. Au reſte, Mr. *de Rapin* a raiſon de dire que ce raiſonnement du Manifeſte de l'Armée détruit abſolument la cauſe de la fuite des Membres, alleguée par le Comte de *Clarendon*, Tome V. p. 116. Selon ce Seigneur, ils abandonnerent le Parlement, pour ſe ménager la faveur du Roi, que l'Armée vouloit rétablir, à quoi le Parlement s'oppoſoit, ſans être en état de l'empêcher. Mais l'Armée, & les Indépendans qui en étoient les maitres, firent bien voir qu'ils n'avoient pas deſſein de rétablir le Roi.

(2) Le 3 d'Août.

(3) Le 4 d'Août.

(4) Le 5 d'Août.

(5) Cette Maiſon Royale eſt ſur la Tamiſe, à cinq lieues de Londres.

(6) Cet Officier avoit porté de bonne foi, en ſecret, au Roi, divers Meſſages trompeurs de la part de *Cromwell*. Mais, ayant enfin compris qu'il avoit ſervi d'inſtrument pour amuſer ce malheureux Prince, il rendit ſa Commiſſion de Major, quitta l'Armée, & alla avertir le Roi des mauvais deſſeins de *Cromwell*.

(7) *Cromwel* avoit fait donner depuis peu, le Gouvernement de l'Iſle de *Wight* à *Hammond*, & l'avoit fait entrer dans ſon Alliance, en lui faiſant épouſer la Fille de *Hambden*, ſon Couſin & ſon intime Ami.

(8) Comme on a expliqué ci-deſſus ce que c'étoit que les *Agitateurs*, il faut expliquer auſſi ce que c'étoit que les *Applaniſſeurs* dont le Roi parle. *Applaniſſeur* répond parfaitement au mot Anglois *Leveller*, nom que l'on donnoit à un Parti qui s'étoit formé

CHARLES I. 1647.

ſecretement l'un & l'autre.

chant à s'unir avec l'Armée. Il ne laiſſoit pourtant pas de prêter l'oreille aux propoſitions que lui faiſoient les Commiſſaires d'Ecoſſe, de ſe mettre ſous la protection des Presbytériens d'Angleterre & des Ecoſſois, & par-là, il eſpéroit de ſe trouver toujours ſur pié, de quelque maniere que tournaſſent les différends entre le Parlement & l'Armée.

Mais il éprouva bientôt que Cromwell n'avoit eu en vue que de l'amuſer.

Mais il tarda peu à ſentir que *Cromwell* & *Ireton* n'avoient fait que l'amuſer par des eſpérances trompeuſes; comme nous le verrons, après avoir dit un mot de la révolution qui fit tarir la ſource des ménagemens que l'Armée avoit pour lui.

L'Armée ſe met peu en peine des préparatifs de Guerre qui ſe faiſoient contre elle.

Nous avons dit que la Ville & le Parlement faiſoient de grands préparatifs de guerre; mais l'Armée ne s'en mit pas beaucoup en peine, ſachant bien que trois ou quatre jours ne ſuffiſoient pas pour mettre des Troupes levées à la hâte, en état de réſiſter à vingt mille hommes bien aguerris, qui avoient toujours été victorieux, & qui ne manquoient ni d'Armes, ni de Munitions, ni d'Artillerie. Elle continua donc ſa marche pour s'aſſembler ſur la bruyere de *Honslow* à quelques milles de Londres, où elle arriva le lendemain (2) de la publication de ſon Manifeſte.

Le Conſeil Commun fait ſes ſoumiſſions à l'Armée.

Alors tout changea de face dans Londres. Le Parlement étourdi du coup demeura ſans mouvement, tandis que le Conſeil Commun, non moins allarmé, mais plus préſent, ſongea à détourner cet orage, & n'en trouva pas de meilleurs moyens que de révoquer inceſſamment tout ce qu'il avoit fait, de faire ouvrir tous les paſſages (3), & de donner connoiſſance de ces diſpoſitions au Général, avec offre de concourir avec l'Armée au rétabliſſement des Membres qui s'étoient abſentés du Parlement.

Le Général ſe fait livrer tous les Forts au-Tour de Londres.

Sur quoi, le Général ayant demandé qu'on lui livrât tous les Forts qui étoient gardés par les Troupes de la Ville, on lui obéit ſur le champ (4).

Il ſe rend à Londres, rétablit les Orateurs & les autres Membres.

Le 6 d'Août, le Général, précédé de quelques Régimens de Cavalerie, entra dans la Ville, accompagné des deux Orateurs & des Membres qui s'étoient abſentés, & qui allerent reprendre leurs places.

Eſt fait Gouverneur de la Tour.

Immédiatement après, les Seigneurs voterent que le Général *Fairfax* ſeroit fait Gouverneur de la Tour, avec pouvoir d'y établir un Lieutenant; à quoi les Communes ayant conſenti, il fut prié de ſe rendre au Parlement, & il y fut complimenté par chacune des deux Chambres.

Chacune des Chambres le fait complimenter.

Le même jour, on ordonna que l'Armée recevroit une gratification d'un mois de Solde; tout ce qu'elle avoit fait fut approuvé; tout ce qui s'étoit fait dans le Parlement depuis le 26 de Juillet juſqu'à ce jour-là 6 d'Août fut annullé; & on réſolut, que le 12, il ſeroit rendu à Dieu des actions de graces ſolemnelles de ce que le Parlement avoit été rétabli dans ſon autorité ſans effuſion de ſang.

Le Roi eſt conduit à Hamptoncourt, où l'Armée n'a plus pour lui les mêmes égards.

Depuis que le Roi avoit été enlevéé de *Holmby*, il avoit ſuivi tous les mouvemens de l'Armée, & fait ſa réſidence tantôt dans quelque Ville, tantôt dans quelque Maiſon de Campagne, ſelon qu'il plaiſoit à l'Armée de l'ordonner. Enfin, lorſqu'elle alloit s'aſſembler à *Honslow* pour marcher à Londres, il fut conduit dans ſon Château de *Hamptoncourt* (5). Là diminuerent à vue d'œil les ménagemens qui lui avoient fait concevoir de ſi grandes eſpérances, & ce fut le prémier effet qu'eut à ſon égard la révolution ſubite qui venoit de mettre le Parlement & la Ville ſous la verge de l'Armée, c'eſt-à-dire toujours des Indépendans.

Mauvais traitement qu'on lui fait.

On ne lui rendit plus les mêmes devoirs; on lui retrancha la liberté de s'entretenir en particulier avec ſes Serviteurs; on épia d'une maniere marquée ſes paroles, ſes actions; on tint ouvertement une notice de ceux qui venoient lui rendre viſite;

On refuſe aux Commiſſaires Ecoſſois de le voir.

on fit même l'affront aux Commiſſaires d'Ecoſſe de les empêcher de le voir; on le laiſſa longtems à *Hamptoncourt*, ſans lui plus parler d'accommodement avec l'Armée;

On lui fait des propoſitions de Paix fort dures, qu'il rejette.

& on lui en fit enfin des propoſitions ſi dures, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner de l'indignation, en les rejettant. Mouvemens mal meſurés ſans doute à ſa condition préſente, & dont *Cromwell* prit occaſion de lui reprocher, que, malgré les égards que l'Armée avoit eus pour lui, il avoit traité ſecretement avec les Commiſſaires d'Ecoſſe, pour faire agir ce Royaume contre elle.

Craintes qu'il conçoit.

Le Roi n'avoit, à la vérité, rien conclu avec eux; mais le reproche n'en étoit pas moins bien fondé; & l'aigreur avec laquelle il lui fut fait, lui fit craindre qu'on n'attentât par le poiſon ou par le poignard à ſes jours, pour ſe délivrer de la crainte qu'il ne s'accommodât avec les Presbytériens.

Avis divers qu'on lui donne de prendre garde à lui.

Sur ces entrefaites, il fut averti que *Cromwell* avoit réſolu de le perdre. Cet avis lui fut donné par le Major *Huntington* lui-même, & il lui en vint tous les jours par des voies indirectes & extraordinaires, que ſes ennemis avoient de mauvais deſſeins, & qu'il devoit prendre garde à lui.

Il prend la réſolution de ſe ſauver de Hamptoncourt.

Toutes ces choſes firent une telle impreſſion ſur lui, qu'il réſolut de ſe tirer, s'il étoit poſſible, des mains de l'Armée. Il crut y avoir réuſſi lorſqu'il ſe vit, le onzieme de Novembre, arrivé dans un endroit de la Province de *Hampshire*, appellé la *Nouvelle Forêt*. Mais ce fut pour tomber en la puiſſance particuliere de *Cromwell*, puiſque, ſoit par la trahiſon, ſoit par la négligence, ou l'imprudence d'*Ashburnham*, qui l'accompagnoit avec les ſeuls *Berkley* & *Leg*, & qui avoit la direction de cette fuite,

Il ſe retire dans l'Iſle de Wight.

il ſe vit réduit à la néceſſité d'aller dans l'Iſle de *Wight*, ſe mettre entre les mains du Colonel *Hammond*, Créature de *Cromwell* & ſon Allié.

Ce fut *Cromwell* qui donna le prémier avis de cette fuite aux deux Chambres, mais ſans leur marquer où étoit le Roi, quoique, ſelon toutes les apparences, il ne l'ignorât pas. Il leur envoya en même tems une Lettre que ce Prince infortuné leur écrivoit, & qu'il avoit laiſſée ſur ſa table. Il s'y plaignoit ,, de ,, la rigueur de ſa captivité, parmi des gens qui changeoient ,, continuellement de principes, & qui favoriſoient & encou- ,, rageoient ceux des *Applaniſſeurs* (8). Il ajoutoit, que ſon ,, deſſein étoit de ſe tenir caché, pendant quelque tems, tant à ,, ſes Amis qu'à ſes Ennemis; mais qu'il ne tiendroit pourtant ,, point à lui que la Paix ne ſe fît à la ſatisfaction de tous les ,, Partis. Enfin, il demandoit d'être ouï, avec honneur & ſu- ,, reté; moyennant quoi, il offroit de quitter ſa retraite, & de ,, paroître en public".

Lorſque le Roi écrivit cette Lettre, il eſpéroit d'être bientôt hors du pouvoir de l'Armée & du Parlement; mais ſe voyant trompé dans ſon attente, il jugea qu'on pourroit inférer de ſa fuite, & de ce qu'il avoit réſolu de ſe tenir caché, qu'il vouloit éviter de répondre à des propoſitions de Paix que le Parlement avoit préparées, & qu'on étoit ſur le point de lui préſenter. Cela lui fit prendre la réſolution d'envoyer aux deux Chambres un Meſſage, dont voici le Préambule & l'Abregé.

CHARLES R.

Meſſage du Roi aux deux Chambres.

,, SA Majeſté ne doute nullement que les deux Chambres ,, n'aient reçu le Meſſage qu'elle laiſſa à *Hamptoncourt* le ,, 11 de ce mois, par lequel elles auront pu connoitre les rai- ,, ſons qui l'ont engagée à ſe retirer de ce lieu là, auſſi bien ,, que la diſpoſition conſtante où elle eſt de faire ſes efforts, en ,, quelque lieu qu'elle ſe trouve, pour établir une heureuſe ,, Paix. Comme elle eſt préſentement dans un lieu où elle ſe ,, croit plus en ſureté qu'elle n'a été ci-devant, elle juge qu'il ,, eſt néceſſaire, non-ſeulement pour juſtifier ce qu'elle a ſouvent ,, proteſté, mais encore pour procurer une bonne Paix à ſes ,, malheureux Royaumes, d'offrir des conditions qui, vu les ,, différens intérêts, peuvent ſervir de fondement à la Paix.

Précis des Propoſitions & Conditions de Paix offertes par ce Meſſage.

Propoſitions & offres du Roi ſur le Gouvernement de l'Egliſe.

I. Touchant l'Epiſcopat, Sa Majeſté déclare, que, ,, ne pou- ,, vant ni comme Chrétien, ni comme Roi, conſentir qu'il ,, ſoit entierement aboli, ni les biens de l'Egliſe aliénés; il pro- ,, poſe, & veut bien que l'on renferme le pouvoir & la juriſ- ,, diction des Evêques dans les bornes les plus étroites, pour ,, toujours, & que le Gouvernement Presbytérien ſoit auto- ,, riſé pour trois ans, tel qu'il eſt préſentement établi & prati- ,, qué, à condition 1. que chacun aura une entiere liberté de ,, ſe ranger ſous celui des deux qu'il croira le plus conforme ,, à la Parole de Dieu: 2. Que l'Aſſemblée Eccléſiaſtique qui ,, ſe tient à *Weſtminſter*, augmentée de vingt Théologiens, que ,, Sa Majeſté nommera, examinera lequel de ces Gouverne- ,, mens devra être préféré; ce que Sa Majeſté conjointement ,, avec les deux Chambres du Parlement décideront avant que ,, les trois ans ſoient expirés.

Sur la Milice.

II. Touchant la Milice, Sa Majeſté conſent, que ,, pen- ,, dant tout ſon Regne, les deux Chambres aient ſeules le pou- ,, voir de la lever & de l'employer tant par Mer que par Ter- ,, re; pour ſupprimer les forces qui pourroient être levées dans ,, ce Royaume ſans leur autorité, & pour repouſſer les inva- ,, ſions étrangeres. A condition que les Patentes, Commiſſions ,, & autres Actes concernant la Milice s'expédieront de la mê- ,, me maniere qu'ils l'ont toujours été, & qu'après ſon Regne, ,, tout le pouvoir de la Milice ſera entierement réuni à la Cou- ,, ronne, comme il l'étoit ſous les deux Regnes précédens (9).

Sur les dettes publiques.

III. Touchant les Dettes publiques ,, Sa Majeſté conſent à tous ,, les Actes que les deux Chambres jugeront convenables pour les ,, aquitter toutes, à commencer par les arrérages de l'Armée, qui, ,, ſe-

mé depuis quelque tems parmi les *Agitateurs*, & qui vouloit qu'il n'y eût plus aucune marque de Dignité ou de diſtinction dans l'Etat, c'eſt-à-dire, que toutes les Conditions y fuſſent égales; prétendant en particulier, que les Soldats n'avoient pas moins de droit que les Officiers & les Généraux de regler le Gouvernement. C'étoit une manie à peu près ſemblable à celle qu'un Prêtre nommé *Jean Staw* inſpira par ſes Sermons ſéditieux aux adherens du fameux *Wat-Tyler*, en 1381, ſous le Regne de *Richard II*. Pendant que l'Armée avoit été brouillée avec le Parlement, les Généraux donnerent toute ſorte de licence au Parti des *Applaniſſeurs*, pour ne pas diviſer l'Armée, dont la force dépendoit alors de ſon union; outre que *Cromwell* ſut s'inſinuer dans les bonnes graces de ces gens-là, en ſorte qu'il leur inſpiroit les opinions & leur faiſoit prendre toutes les réſolutions qu'il vouloit, & les faiſoit paſſer pour les opinions & les réſolutions de l'Armée. Mais, dès que le Parlement fut ſoumis, le Parti des Applaniſſeurs devint incommode & même dangereux pour les Généraux. Le même *Cromwell* entreprit de le détruire, & il y réuſſit au hazard de ſa propre vie, par des coups de main d'une vigueur & d'une hardieſſe dont il parut ſeul capable. Mais cela n'étoit pas fait, lorſque le Roi ſe ſauva de *Hamptoncourt*: c'eſt pourquoi il faiſoit dans ſa Lettre, mention des Applaniſſeurs, comme d'un Parti qui ſubſiſtoit actuellement. *Rapin* Tome VIII. p. 621 & 622.

(9) D'*Eliſabeth* & de *Jaques I.*

CHARLES I. 1647.

„ ſelon l'opinion de Sa Majeſté, ſont la prémiere dette publi-
„ que.

Sur la Nomination des Officiers d'Etat.

IV. Touchant les Officiers de la Couronne & les Conſeillers d'Etat, „ Sa Majeſté en laiſſe la nomination aux deux Chambres pendant ſon Regne, ſous les mêmes conditions qui ſont „ exprimées dans l'Article de la Milice.

Sur l'abolition de la Cour des Gardes-Nobles.

V. Touchant la *Cour des Gardes & Livrées*, Sa Majeſté conſent „ qu'elle ſoit abolie; à condition qu'on lui procure un dédommagement proportionné à la diminution qui en arrivera „ à ſes revenus.

Sur la revocation des Proclamations, Procédures, &c.

VI. Touchant les Proclamations, &c. faites contre le Parlement, ou contre ſes adhérens, ſoit en général, ſoit en particulier, „ Sa Majeſté conſent qu'elles ſoient annullées, & qu'il „ ſoit fait un Acte d'Oubli en faveur de tous les Sujets.

Sur l'Irlande.

VII. Touchant l'Irlande, „ Sa Majeſté ſe propoſe de donner aux deux Chambres une entiere ſatisfaction pour l'avenir.

Sur les conceſſions faites par le Roi & par le Parlement.

VIII. Touchant les Conceſſions faites par Sa Majeſté ſous ſon Grand Sceau, & par les deux Chambres ſous le leur, depuis le 22 de Mai 1642, „ Sa Majeſté ſe propoſe auſſi de donner à ſon Parlement une entiere ſatisfaction, ſur tout ce qu'il „ peut légitimement prétendre à cet égard.

Enfin, le Roi, après avoir renouvellé la demande de pouvoir traiter en perſonne avec ſes deux Chambres avec honneur, liberté & ſureté, les aſſure, que, „ quand il ſaura ce qu'elles ou „ les Commiſſaires d'Ecoſſe, ou elles & les Commiſſaires conjointement, ſouhaitent pour ce Royaume-là, il s'appliquera „ de bon cœur à leur donner une ſatisfaction raiſonnable".

Raiſons pourquoi ce Meſſage reuſſit mal.

Le Roi n'avoit jamais pouſſé ſes offres pour la Paix ſi loin que dans ce dernier Meſſage; mais il s'y étoit ſervi de ce tour artificieux d'expreſſion qu'il poſſédoit mieux que perſonne, & qui lui réſervoit les moyens d'éluder ſes plus forts engagemens (1). On s'en apperçut ici ſans peine, & on s'en fit une raiſon de continuer à refuſer de traiter avec lui perſonnellement, ni ſur aucunes propoſitions qui vinſſent de ſa part, mais uniquement ſur celles que les deux Chambres auroient pris ſoin elles-mêmes de dreſſer. Ce Meſſage ne réuſſit donc pas mieux que tant d'autres. Il faut pourtant avouer, qu'en cette occaſion, il y avoit encore d'autres raiſons qui empêcherent les deux Chambres d'accepter les offres du Roi. Ces offres ne contenoient qu'une partie de ce que le Parlement avoit demandé: mais euſſent-elles tout contenu, il les auroit également rejettées, parce qu'il étoit ſous la domination de l'Armée, ou plutôt des Indépendans, qui ne vouloient point de Paix à quelques conditions que ce fût.

Les Seigneurs propoſent de faire la Paix moyennant que le Roi ſigne par avance quatre Bills.

Cependant, quelque tems après (2), lorſqu'on s'y attendoit le moins, la Chambre des Seigneurs fit, tout à coup, informer les Communes, qu'après avoir plus murement examiné le dernier Meſſage du Roi, elle étoit d'avis qu'on l'admît à un Traité perſonnel, à condition qu'il conſentiroit à un Préliminaire contenant quatre Propoſitions, qui ſeroient paſſées en Actes, avant qu'on commençât à traiter ſur le reſte. Savoir:

1. Un Acte pour établir la Milice du Royaume.
2. Un Acte pour revoquer toutes les Proclamations publiées contre le Parlement & contre ſes adhérens.
3. Un Acte pour priver les Pairs créés après que le Grand Sceau fut emporté de Londres, du droit de ſéance au Parlement.
4. Un Acte pour donner pouvoir aux deux Chambres de s'ajourner comme elles le jugeroient à propos.

Les Communes y conſentent.

Les Communes y donnerent leur conſentement, de même qu'aux Inſtructions de ceux qui devoient les préſenter (3), & tout cela ſe fit ſi promptement, qu'il ne fut pas poſſible aux Indépendans de parer ce coup, que le Parti Presbytérien des deux Chambres leur porta. Les Commiſſaires d'Ecoſſe, qui avoient formé d'autres Projets, tenterent vainement d'empêcher l'effet de cette réſolution. Ils ſe plaignirent hautement aux deux Chambres, d'abord de vive voix, & le 20 de Décembre par un Mémoire conçu en des termes aſſez durs, que le Parlement d'Angleterre violoit le *Covenant*, en travaillant à la Paix ſans la concurrence de l'Ecoſſe; & ils déclarerent qu'ils ne pouvoient approuver ni qu'on fît ſigner au Roi les quatre Bills, avant qu'on eût traité avec lui, ni qu'on traitât avec lui que ſur des propoſitions dont les deux Royaumes fuſſent tombés d'accord.

Les Commiſſaires d'Ecoſſe s'y oppoſent.

Le Parlement en eſt choqué.

Ce Mémoire offenſa beaucoup les deux Chambres: elles y répondirent en des termes auſſi piquans que ceux dont on s'y étoit ſervi, envoyerent en priſon celui qui l'avoit imprimé, & cependant, firent ſavoir aux Commiſſaires d'Ecoſſe, qu'ils n'avoient qu'à préparer ce qu'ils jugeroient néceſſaire de préſenter au Roi pour leur Païs, car les Députés du Parlement partiroient le 22. Ils partirent en effet, & le 24 ils préſenterent les quatre Bills au Roi en l'abſence des Commiſſaires d'Ecoſſe, qui n'arriverent que le lendemain, & qui informerent d'abord Sa Majeſté par un Mémoire, qu'ils ne donnoient leur conſentement ni aux quatre Bills, ni aux Propoſitions des deux Chambres. Enſuite, ils eurent avec le Roi une longue Conférence, dans laquelle il ſe paſſa des choſes qui demeurerent longtems ſecretes & qu'il importe de ne pas ſupprimer entierement, parce que c'eſt là-deſſus que roulent les évenemens dont il faudra néceſſairement faire quelque mention dans la ſuite de cet Abregé.

Les quatre Bills, &c. ſont préſentés au Roi.

CHARLES I. 1647.

Les Commiſſaires d'Ecoſſe declarent au Roi leur oppoſition aux Bills &c. du Parlement.

Dès que les Ecoſſois virent que l'Armée avoit le Roi en ſa puiſſance, ils craignirent qu'elle ne s'unît avec lui. Ils ſavoient que les Indépendans les haïſſoient mortellement, & que par conſéquent, cette union ne pouvoit être que très préjudiciable à l'Ecoſſe. Le ſuccès de l'Armée contre Londres, & contre le Parlement, augmenta beaucoup cette crainte, & leur fit chercher des moyens, pour prévenir le malheur dont ils ſe croyoient menacés. Ils n'en trouverent pas de plus propre, que de s'unir eux-mêmes avec le Roi. Dans cette vue, ils ſe ménagerent pluſieurs Conférences avec lui à *Hamptoncourt*, & lui firent entendre, que les Ecoſſois, fâchés d'avoir remis ſa Perſonne Sacrée entre les mains de gens qui le traitoient d'une maniere ſi indigne, étoient dans la diſpoſition d'employer toutes leurs forces pour le délivrer, & pour le rétablir dans ſes juſtes droits. Mais que, pour achever de les y déterminer, il falloit que Sa Majeſté approuvât le *Covenant*, & conſentît à l'abolition de l'Epiſcopat en Angleterre; que même ſans ce dernier Article, on ne pouvoit rien attendre des Anglois Presbytériens, dont le ſecours étoit néanmoins abſolument néceſſaire.

Il étoit très probable que l'union entre le Parti du Roi, les Presbytériens d'Angleterre, & les Ecoſſois, auroit formé une Armée ſi puiſſante, que celle des Indépendans n'auroit point été en état de lui réſiſter. D'un autre côté, le Marquis d'*Ormond* avoit inſtruit le Roi du projet qu'il avoit fait de retourner en Irlande, de s'y joindre au Lord *Inchiquin* qu'il avoit ſecretement gagné, & à quelques-uns des Chefs des Rebelles, & de faire la Guerre au Parlement, aſſurant que la France avoit promis tous les ſecours néceſſaires. Le rétabliſſement de *Charles* ſortoit donc, pour ainſi dire, des ruines mêmes de ſes affaires; mais il ne put ſe réſoudre à *Hamptoncourt*, de l'acheter au prix que les Commiſſaires d'Ecoſſe y mettoient. Moins difficile dans l'Iſle de *Wight*, il conclut & ſigna avec eux, le lendemain (4) de leur arrivée, un Traité ſecret (5) où il leur donna une ſatisfaction raiſonnable touchant l'approbation du *Covenant*, & l'extinction qu'ils demandoient de l'Epiſcopat. De leur côté, ils s'engagerent à lui procurer ſa liberté & ſon rétabliſſement, en y employant prémierement les voies de la douceur, des repréſentations, des ſollicitations, & en cas de refus, celle de la force des Armes. C'eſt à quoi ſe réduiſent tous les Articles de ce Traité, dont l'Hiſtorien des Guerres Civiles d'Angleterre a donné un long Extrait (6), que Mr. *de Rapin* a copié mot pour mot, en y ajoutant néanmoins à chaque Article des Remarques très juſtes, & qui font voir à l'œil que Mylord *Clarendon* a eu tort de ſe recrier ſur l'injuſtice de ce Traité, & de dire, que *toute perſonne qui le lira, ne s'étonnera point qu'un pareil engagement ait produit les effets qu'on a vus dans la ſuite, & qu'il contenoit des clauſes ſi monſtrueuſes, qu'à moins que tout le Royaume eût été priſonnier avec le Roi dans le Château de* Carisbrook, *qui que ce ſoit ne s'imaginera qu'il fût poſſible de l'exécuter.*

Le Roi ſigne un Traité avec les Commiſſaires d'Ecoſſe. Precis de ce Traité.

Réponſe du Roi aux Deputés du Parlement.

Le Roi ayant conclu ſon Traité avec les Commiſſaires d'Ecoſſe, donna à ceux du Parlement ſa Réponſe, qui portoit, „ qu'outre que les quatre Bills le dépouilloient lui & ſes Succeſſeurs pour toujours, de l'Autorité Royale, à quoi il ne „ conſentiroit jamais, ni à aucun Acte particulier, avant qu'on „ fût convenu de toutes les Conditions de la Paix; il lui étoit „ impoſſible de faire aux deux Chambres une Réponſe qui pût „ ſervir de fondement ſolide à la Paix, tandis que les Commiſſaires d'Ecoſſe refuſeroient de conſentir aux Bills & aux Propoſitions qu'elles lui préſenteroient".

Cromwell invective contre le Roi dans la Chambre Baſſe.

Cette Réponſe, lorſqu'elle fut lue dans la Chambre des Communes, donna lieu à pluſieurs Membres de faire des diſcours violens contre le Roi. *Cromwell*, entre autres, déclama ſans ménager le moins du monde ſes expreſſions; il accuſa le Roi de mauvaiſe foi, de duplicité, & de ne ſonger qu'à replonger le Royaume dans une nouvelle Guerre: il en donna des preuves, & conclut, que n'étant pas poſſible de traiter avec lui, on devoit rompre entierement toute communication, „ ne plus lui „ préſenter d'Adreſſes, mais prendre ſans lui, les réſolutions „ qu'on jugeroit convenables pour le bien du Royaume". Cet avis paſſa le 3 de Janvier, & il fut réſolu que la Chambre publieroit une Déclaration ſur ce ſujet. Cette Déclaration fut prête en fort peu de tems. Elle contenoit tous les reproches qu'on avoit faits au Roi en 1641 (7), dans la Remontrance de

Réſolution de ne plus envoyer ni recevoir d'Adreſſes.

(1) Mr. *de Rapin* en donne un exemple, qu'il tire de ce même Meſſage. „ Il ſemble, *dit-il*, que le Roi, en offrant de ceder la „ Milice *pendant le tems de ce Regne*, expreſſion qui eſt ſouvent répé„ tée dans ces Propoſitions, avoit quelque intention cachée, com„ me de ceder ſa Couronne au Prince ſon Fils. Autrement, on ne „ voit pas pourquoi il affectoit de ſubſtituer *la durée de ſon Regne*, à „ la place de celle de ſa Vie, ou du *terme de vingt ans*, que le Par„ lement avoit demandé. Du moins, il eſt certain que ſi ſon offre a„ voit été acceptée dans les mêmes termes qu'elle eſt exprimée, il au„ roit pu, en cedant la Couronne au Prince de Galles, le mettre, par „ le Traité même, dans une pleine poſſeſſion de la Milice & de la „ Nomination aux grands Emplois."

(2) Le de Décembre.

(3) Le 14 de Décembre.

(4) Le 26 de Décembre.

(5) Mylord *Clarendon* dit que les Députés d'Ecoſſe enfermerent ce Traité dans une boite de plomb, & l'enterrerent dans un Jardin de l'Iſle, n'oſant point l'emporter avec eux, de peur que l'Armée, a qui ils

CHARLES I. $164\frac{7}{8}$.

de l'Etat du Royaume, & tout ce dont on s'étoit plaint depuis ce tems-là. On y fit même entrer une inſinuation, que le Roi, n'étant que Prince de *Galles*, avoit conſpiré avec le Duc de *Buckingham*, contre la vie du Roi ſon Pere (8); & on l'accuſa en termes formels d'avoir trahi ouvertement & ſciemment les intérêts de la Religion Proteſtante, en prêtant ſes Vaiſſeaux (9) au Roi de France, pour s'en ſervir contre la Rochelle.

Effet de cette Déclaration ſur l'Armée.

Ce Vote & cette Déclaration des deux Chambres firent tant de plaiſir à l'Armée, qu'après avoir conſenti que toutes les Troupes ſurnuméraires qui n'étoient pas ſur l'Etabliſſement qu'on avoit fait, fuſſent caſſées, elle ſe déſiſta de la prétention qu'elle avoit eue juſqu'alors, de ſe mêler des Affaires d'Etat, & laiſſa au Parlement la liberté de regler le Gouvernement comme il le trouveroit à propos. Ce déſiſtement fait voir aſſez clairement, quels étoient ſes deſſeins de l'Armée à l'égard du Roi. Il eſt certain que, bien loin de vouloir entendre à aucun accommodement avec lui, elle étoit réſolue de le perdre; & c'étoit auſſi le grand but du Parlement, depuis que les Indépendans, quoique toujours inférieurs en nombre, le tenoient ſous le joug. Cependant, pour ôter au Parti Presbytérien tout moyen de ſecouer ce joug, ils firent venir dans *Whitehall* un Régiment d'Infanterie, & un de Cavalerie, à titre de Gardes du Parlement.

Les Indépendans font prendre une Garde au Parlement.

Projet en faveur du Roi, que devoient exécuter tout à la fois,

Les Commiſſaires d'Ecoſſe, avant que de s'en retourner dans leur Païs, communiquerent leurs deſſeins au Parti du Roi, au Marquis d'*Ormond*, & à quelques-uns de ceux qui dirigeoient le Parti Presbytérien; & chacun travailla de bonne heure à préparer ce qui étoit néceſſaire pour faire réuſſir leur Projet commun. Voici en quoi conſiſtoit ce Projet.

Les Ecoſſois,

1. Les Ecoſſois devoient envoyer une Armée de quarante mille hommes en Angleterre, pour agir contre celle des Indépendans, & pour mettre le Roi en liberté.

Le Marquis d'Ormond, &c.

2. Le Marquis d'*Ormond* devoit, comme nous l'avons déja dit, retourner en Irlande, où le Lord *Inchiquin* qui commandoit les Troupes du Parlement dans la Province de *Munſter*, avoit promis de ſe déclarer pour le Roi; & pluſieurs Chefs des Rebelles, qui étoient mécontens de la tirannie que le Nonce du Pape exerçoit dans ce Royaume-là, s'étoient engagés à ſe joindre au Marquis avec des Corps conſidérables de leurs Troupes.

Les Partiſans du Roi,

3. Les Partiſans du Roi en Angleterre devoient, dans le même tems, prendre les armes en diverſes Provinces; & les Chevaliers *Marmaduke Langdale*, & *Philippe Musgrave*, qui avoient un grand crédit dans celles d'*York* & de *Cumberland*, s'étoient engagés à s'y ſaiſir de *Barwick* & de *Carliſle*, qui ſont les deux Clés des Provinces du Nord.

Les Géneraux réformes,

4. Les Géneraux & Officiers, qui avoient été exclus de l'Armée par le *nouveau Modèle* dont il a été parlé, avoient promis d'aſſembler autant de Troupes qu'il leur ſeroit poſſible pour favoriſer le deſſein.

Les Membres Presbytériens du Parlement,

5. Le Parti Presbytérien, étant encore fort ſupérieur dans le Parlement & dans Londres, ſe préparoit à paroître ouvertement contre les Indépendans qui étoient dans les deux Chambres, & contre l'Armée, dès qu'il la verroit occupée en tant d'endroits.

La Nobleſſe & les Bourgeois.

6. Enfin la Nobleſſe & la Bourgeoiſie étant mécontentes de ce que l'Armée gouvernoit les deux Chambres & faiſoit donner toutes les Charges à des gens de ſon parti, on ne doutoit pas que les ſoulevemens qu'il y auroit en divers endroits ne fuſſent encouragés & appuyés.

Ce Projet eſt mal conduit & mal exécuté.

Si tous ces projets avoient été bien conduits, & exécutés en même tems, il y a apparence que *Cromwel*, avec toute ſon habileté, auroit été bien embaraſſé: au-lieu que les uns ſe hâtant trop & les autres trop peu, aucun ne put faire aſſez de réſiſtance à l'Armée, qui les détruiſit tour à tour. Cependant ce ne fut point là le ſeul obſtacle qui empêcha le retour de la Paix. Car quelque irréguliere que fût l'exécution de ce grand Projet, elle eut des commencemens & quelques ſuites ſi favorables, que l'Armée obligée d'aller faire face à ce revers, crut devoir raſſembler toutes ſes forces, juſqu'à rappeller les deux Régimens qui ſervoient moins de garde aux deux Chambres qu'aux Indépendans. Dès-lors, les Presbytériens reprirent dans le Parlement, le deſſus qu'ils avoient perdu depuis le 6 d'Août 1647, & nonobſtant les grands & rapides ſuccès de l'Armée, ils conſerverent cet avantage depuis le mois d'Avril ou de Mai 1648, juſqu'au 6 de Décembre, que l'Armée vint de nouveau le leur ravir. Mais elle ſeroit revenue trop tard, ſi les Presbytériens avoient pu ſe garder des ruſes du Parti Indépendant, qui ſut faire trainer en longueur la Négociation où ils étoient entrés avec le Roi, ou ſi le Roi eût voulu ſe prêter à la néceſſité des tems & au ſentiment de ſes meilleurs Amis touchant l'abolition de l'Epiſcopat. Il eſt plus que vraiſemblable que la Paix ſe ſeroit concluë aux conditions qui avoient été propoſées à *Oxford* & à *Uxbridge*. Ainſi le Presbytérianiſme auroit eu des ſuretés ſuffiſantes; les Libertés de la Nation & les Privileges du Parlement auroient eu de même les leurs; les Ecoſſois auroient été ſatisfaits; & l'Armée, je le repete, ſeroit revenue trop tard pour détruire cet Ouvrage. Mais tout, juſqu'au zèle indiſcret de certains Partiſans du Roi, concourut à faire perdre aux Presbytériens & au Roi, un tems dont ils avoient également intérêt de profiter. Je ſens que la perſpective que je viens de tracer, préſente les objets dans un raccourciſſement qui n'accommoderoit peut-être pas ceux, qui, en fuyant le détail de l'Hiſtoire, veulent qu'un Abregé leur laiſſe une notion un peu nette des principaux évenemens. Revenons donc ſur nos pas, pour donner une ſeconde touche à ce que nous n'avons fait que crayonner; & puiſque l'ordre ſi néceſſaire dans toutes ſortes d'Ouvrages, l'eſt ſur-tout dans un Extrait Hiſtorique, enchainons chronologiquement dans un ſeul Article, les Affaires qui occuperent les Politiques en Ecoſſe & en Angleterre, depuis la concluſion du Traité des Commiſſaires Ecoſſois avec le Roi, juſqu'au mois de Décembre 1648. Et renfermons de même dans un ſecond Article, les Evenemens Militaires arrivés pendant ce même eſpace de tems. Je ne ſai pourquoi Mr. *de Rapin* n'a pas ſuivi cette diviſion ici, comme il l'a fait ailleurs; elle lui auroit épargné plus d'une répétition.

AFFAIRES CIVILES en Ecoſſe de l'Année 1648. 1648.

Vingt-quatrieme du Regne de Charles I.

Je compte que le Lecteur n'a pas oublié, que, par *Affaires Civiles*, nous entendons avec Mr. *de Rapin*, tout ce qui ſe traite & ſe réſout dans un Parlement, ou dans telle autre Aſſemblée Politique, par oppoſition à un Conſeil de Guerre, & à des Expéditions Militaires. Mais le Lecteur aura bien moins oublié que les Commiſſaires d'Ecoſſe allerent, de l'Iſle de *Wight*, à Londres, où ils communiquerent leurs deſſeins au Parti du Roi, & à quelques-uns de ceux qui dirigeoient le Parti Presbytérien. A cela nous devons préſentement ajouter, qu'auſſitôt qu'ils eurent ſigné leur Traité avec le Roi, & pendant les trois ou quatre ſemaines qu'ils s'arrêterent encore à Londres (10), ils mirent par leurs Lettres les Affaires en ſi bon train en Ecoſſe, qu'avant qu'ils fuſſent de retour, il avoit été réſolu à *Edimbourg*, que le Committé des Etats s'aſſembleroit le 6 de Février, & le Parlement le 10 de Mars. Cette réſolution fut priſe malgré les oppoſitions du Marquis d'*Argyle*, qui, quoique Presbytérien par rapport à la Religion, étoit dans les Principes des Indépendans pour ce qui regardoit le Gouvernement de l'Etat, & avoit lié une étroite amitié avec *Cromwell* & *Vane*. Il gouvernoit à peu près le Parti des Presbytériens rigides, c'eſt-à-dire, de ceux qui ne vouloient pas ſe déſiſter d'un ſeul point du *Covenant*. Mais la partie avoit été ſi bien liée, que les élections furent faites par-tout, ou peu s'en falloit, au gré de ceux qui demandoient qu'on envoyât une Armée en Angleterre. Le Duc de *Hamilton* étoit le Chef de ceux-ci.

A l'ouverture du Parlement d'Ecoſſe, il ſe fit, de part & d'autre, des Diſcours étudiés & véhémens.

Précis des Diſcours pour lever des Forces & les envoyer en Angleterre.

Si toute l'Europe eſt touchée de compaſſion de l'eſclavage & du traitement indignes ſous leſquels des Sujets, qui ne reſpirent qu'une Anarchie horrible dans l'Egliſe & dans l'Etat, font gémir leur Souverain; c'eſt aux Ecoſſois, Peuple toujours fidele à ſon Roi, de joindre à la compaſſion l'indignation, à l'indignation la vengeance. Car ces outrages ſont leurs outrages, ce Roi n'étant pas moins leur Roi que le Roi, des Anglois. De quel droit donc le Parti féroce qui prévaut maintenant en Angleterre, empêche-t-il les Ecoſſois d'approcher de leur Roi? Car cet affront a été fait publiquement à vos Commiſſaires. Sont-ce là les conditions auxquelles vous avez eu la complaiſance, on pourroit bien dire, l'imprudence de le laiſſer paſſer dernierement d'Ecoſſe en Angleterre? De quel droit dreſſe-t-on, préſente-t-on des propoſitions d'accommodement ſans la participation de vos Commiſſaires? Eſt-ce pour cela que vous les tenez à Londres, ſont-ce là les Articles du Covenant? *De quel droit défend-on généralement de recevoir aucuns Meſſages de la part du Roi, & de lui en préſenter? Le Vote en a été fait & publié par les deux Chambres de Weſtminſter. L'Ecoſſe eſt-elle donc devenue leur ſujette?* &c.

De tout cela, l'on concluoit qu'il falloit envoyer des Troupes en Angleterre; & l'on aſſuroit qu'elles n'y ſeroient pas plutôt entrées, que tous les Anglois, excepté l'Armée des Indépendans, ſe joindroient à elles, & que par ce moyen, le Parlement étant rétabli dans ſa liberté, ſe réuniroit avec l'Ecoſſe, & le *Covenant* ſeroit exécuté.

D'un autre côté, le Marquis d'*Argyle*, & les Presbytériens re-

ils ſavoient bien que leur voyage étoit fort ſuſpect, ne les fit arrêter & fouiller, lorſqu'ils retourneroient à Londres. V. Guerres Civiles, Tome V. p. 186. Edit. Franç.

(6) Id. Ibid. page 188, juſqu'à 197.

(7) Voyez p. 99. de cette Partie III. du Tome X.

(8) Ce fut un des Articles de l'Accuſation que les Communes portérent en 1626, contre le Duc de *Buckingham*. Voyez le Tome X. de cet Abregé, page 105. Le Roi fut violemment ſoupçonné d'avoir tout au moins connivé à l'attentat de ſon Favori, &c.

(9) C'étoit une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux que le Roi *Jaques I.* s'étoit engagé, peu de tems avant ſa mort, à prêter à *Louis XIII.* Roi de France, pour s'en ſervir contre les Genois, & que *Charles I.* lui livra pour lui aider à réduire les Rochellois. V. *Rushworth* Vol. I. p. 174, cité par Mr. *de Rapin.* Tome VII. Année 1625, & cet Abregé Tome X. p. 95.

(10) Ils n'en partirent que le 24 de Janvier $164\frac{7}{8}$.

repréſenterent fortement, en public & en particulier, „ que, „ ſous prétexte de vouloir agir contre les Indépendans d'Angleterre, on alloit effectivement travailler à remettre ſur pié „ les Partiſans du Roi, c'eſt-à-dire, les ennemis mortels de l'Ecoſſe & de tous les Presbytériens. Qu'on pouvoit aiſément „ connoitre, que c'étoit-là le but de ceux qui ſouhaitoient la „ Guerre avec tant d'ardeur, tant par l'activité de ceux d'entre les Ecoſſois qui n'avoient jamais de bon cœur adhéré au „ *Covenant*, que par le concours extraordinaire des Partiſans du „ Roi, qui s'étoient rendus & qui ſe rendoient journellement „ en Ecoſſe. Qu'on avoit même fait venir à *Edimbourg* des „ gens les plus attachés au Parti du Roi, & des plus envenimés contre le *Covenant*, *Langdale*, *Musgrave*, *Glenham*, „ *Fleming*, & autres, qui conféroient tous les jours avec leurs „ Amis, de quoi le Parlement d'Angleterre s'étoit plaint inutilement. Que la jonction avec le Parti du Roi, compoſé „ de Papiſtes, d'Epiſcopaux & d'autres gens mal intentionnés, „ étoit une violation bien plus manifeſte du *Covenant*, que „ celles dont on accuſoit les Anglois. Qu'en un mot, on „ vouloit travailler par ce moyen à détruire le *Covenant*, qui „ étoit la baſe & le fondement de l'Union des deux Royaumes, pendant qu'on prétendoit lever une Armée pour le „ maintenir, & qu'on n'avoit pas même d'autre prétexte pour „ porter la Guerre en Angleterre".

Oppoſition des Commiſſaires de l'Aſſemblée Générale d'Ecoſſe contre la Guerre.

Il ne fut pas poſſible au Marquis d'*Argyle* d'empêcher qu'on ne prît la réſolution de lever une Armée de quarante mille hommes. Mais il trouva moyen de retarder l'exécution de ce Vote, en engageant les Commiſſaires de l'Aſſemblée Générale de l'Egliſe d'Ecoſſe à y former des oppoſitions. Ces oppoſitions dreſſées en forme de Demandes, & rapportées par Mr. *de Rapin* dans un ſi grand détail qu'il a joint à chaque Demande la Réponſe des Etats, & la Replique des Commiſſaires à cette Réponſe, ces oppoſitions, dis-je, montrent combien l'Aſſemblée Générale s'attribuoit d'autorité, puiſque ſes Commiſſaires ſe croyoient en droit de réſiſter en face au Parlement.

Diverſes Proteſtations contre la Guerre.

Outre cela, dix-huit Seigneurs, & quarante autres Membres, proteſterent ſolemnellement contre ce Vote.

Mouvemens des Deputés du Parlement d'Angleterre.

D'ailleurs, le Parlement d'Angleterre, ou plutôt le Parti Indépendant qui le dirigeoit, intéreſſé à ſavoir ce qui ſe paſſeroit à *Edimbourg*, y avoit envoyé des Députés, qui n'épargnerent ni repréſentations, ni ſollicitations, ni argent, pour ſoutenir les efforts de ceux qui ne vouloient point de Guerre.

Retardemens en Ecoſſe.

Ces mouvemens, ces proteſtations, ces oppoſitions, & les nouveaux obſtacles que le Marquis d'*Argyle* & le Clergé rigide faiſoient naître journellement, furent cauſe que le Parlement ne put faire autant de diligence que les Auteurs du Projet l'avoient eſpéré, de ſorte qu'on ne put commencer à lever des Soldats que vers le milieu de Mai, & que l'Armée ne fut prête qu'au commencement de Juillet; encore ne ſe trouva-t-elle pas forte de vingt mille hommes, même après ſa jonction avec les Troupes Angloiſes. Mais avant que de parler de ce qu'elles firent ſous le Duc d'*Hamilton*, qui eut l'adreſſe & le crédit de s'en faire nommer Général, voyons les Affaires Civiles, & tout d'une ſuite les Expéditions Militaires, qui ſe firent en Angleterre durant le période que nous nous ſommes propoſés de parcourir dans cet Article.

AFFAIRES CIVILES d'Angleterre, depuis le mois de Mars 1648, *juſqu'au mois de Décembre.*

Le Parlement envoie des Deputés à Edimbourg.

Les Indépendans, qui ſe trouvoient encore maitres des deux Chambres de *Weſtminſter*, regardant le mouvement où étoit l'Ecoſſe, comme un moyen, que les Presbytériens d'Angleterre s'étoient menagé pour ſoutenir leur Parti, qui étoit ſur le point de ſa ruine, envoyerent des Députés à *Edimbourg*, tant pour tâcher de donner quelque ſatisfaction aux Ecoſſois, que pour épier ce qui ſe paſſeroit dans leur Parlement, afin de prendre les meſures néceſſaires à la conſervation de leur pouvoir, & à l'exécution de leur grand deſſein.

Meſures que prennent les Independans.

Parmi ces meſures, nous remarquons celle de faire déclarer criminels quelques legers remûmens, que l'on avoit apperçus dans deux ou trois Provinces; celle de faire déclarer incapables de ſervir dans le Parlement les onze Membres accuſés par l'Armée, & de faire ordonner que le Maire, les Aldermans de Londres & ſept Seigneurs de la Chambre Haute, ſeroient pourſuivis à toute rigueur, pour avoir eu part au tumulte du 26 de Juillet de l'année précédente.

Politique des Presbytériens. Ils ſe confient ſur l'A[illegible] d'Ecoſſe.

Tout cela ſe fit d'une voix unanime, ou du moins ſans aucune oppoſition de la part des Presbytériens, qui attendoient pour ſe montrer, que les Ecoſſois fuſſent entrés en Angleterre, ou que l'Armée des Indépendans ſe fût éloignée de Londres.

Votes des Communes ſur la forme du Gou-

Cependant, aucune de ces deux choſes n'étoit encore arrivée, lorſque les Communes ſe mirent à délibérer ſur la forme du Gouvernement qui devoit être établi, & voterent:

1. Que le Gouvernement ſeroit ſous un Roi, une Chambre de Pairs, & une Chambre de Communes.

2 Que les propoſitions qu'on avoit envoyées au Roi à *Hamptoncourt*, ſerviroient de fondement pour établir le Gouvernement du Royaume.

vernement à établir.

3. Que chaque Membre pourroit dire avec une liberté entiere, ſon ſentiment par rapport au Roi.

Précis d'une Requête de Londres aux Communes.

Le même jour 28 d'Avril, le Conſeil Commun de Londres, prenant occaſion d'un rapport vrai ou faux qu'on avoit fait au Parlement, que quelques Officiers avoient comploté de venir piller la Ville, préſenta à la Chambre Baſſe une Requête, pour demander qu'on rendit à la Ville des Chaines qui lui avoient été enlevées; qu'on renouvellât la Commiſſion du Major Général *Skippon* pour commander les Forces de Londres; & que l'Armée s'éloignât. La Chambre accorda ſur le champ les deux prémieres demandes, & prit du tems pour délibérer ſur la derniere.

Autre Requête de Londres aux deux Chambres.

Quelques jouts après, le Conſeil Commun préſenta une autre Requête aux deux Chambres, dans laquelle il expoſoit:

„ Que les deux Régimens qui étoient dans *Weſtminſter*, étant „ ſur le point d'en être retirés, le Maire & les Sherifs de Londres concevoient que deſormais, ce ſeroit à la Ville à pour- „ voir à la garde du Parlement; à quoi ils étoient tout diſpo- „ ſés, pourvu qu'ils fuſſent autoriſés pour établir leur propre „ Milice, comme ils le jugeroient à propos.

„ Qu'ils le fuſſent auſſi par une Ordonnance des deux Cham- „ bres, pour choiſir le Committé de leur Milice, afin que les „ Forces de la Ville fuſſent plus unies, & plus en état de gar- „ der le Parlement.

„ Que le Commandement de la Tour fût confié à celui qui „ ſeroit recommandé aux deux Chambres par le Conſeil Com- „ mun.

„ Qu'on retirât de la Tour, les Troupes qu'on y avoit fait „ entrer".

Tout cela leur fut accordé, contre l'intérêt des Indépendans, qui, peu de mois auparavant, avoient fait ordonner le contraire. Ainſi la Ville tâchoit peu-à-peu, ſous divers prétextes, de ſe mettre en état d'agir lorſque l'Armée d'Ecoſſe ſeroit entrée dans le Royaume.

Déclaration de la Chambre Baſſe.

Il paroit encore par une Déclaration de la Chambre des Communes du 5 de Mai, combien le Parti des Presbytérien commençoit à prendre le deſſus dans le Parlement. Cette Déclaration portoit, *Que la Chambre étoit dans l'intention de maintenir le* Covenant, *& les Traités faits avec l'Ecoſſe, & qu'elle étoit prête à ſe joindre aux Ecoſſois, pour traiter avec le Roi, ſur les propoſitions dont les deux Royaumes étoient convenus.* Mais il paroit auſſi par cette même Déclaration, que les Communes croyoient les Ecoſſois plus prêts qu'ils ne l'étoient; & de plus, qu'elles ignoroient encore, que le but de ceux qui avoient fait réſoudre la levée d'une Armée en Ecoſſe, étoit ſi peu de ſoutenir les Presbytériens d'Angleterre, que le Duc d'*Hamilton* avoit fait entendre aux Chefs (1) du Parti du Roi, que quand elle y ſeroit entrée, il n'y ſeroit plus queſtion de *Covenant*, & que leurs Troupes pourroient ſe joindre avec elle, & ne faire qu'un même Corps, pour agir d'abord contre l'Armée des Indépendans, & détruire cet odieux Parti que les Presbytériens n'auroient garde de défendre, & enſuite pour réduire ceux-ci à accepter les conditions raiſonnables que Sa Majeſté voudroit bien leur accorder. Ce Projet étoit aſſurément des mieux concertés, & il ne pouvoit guère manquer de réuſſir;

La fougue des Partiſans du Roi lui eſt préjudiciable.

mais le zèle impétueux & inconſidéré de certains Partiſans du Roi, qu'on nommoit les *Cavaliers*, auxquels on n'avoit pas jugé à propos de confier le ſecret de l'Entrepriſe, fut cauſe que le Parti Presbytérien ne ſe précautionna pas moins contre eux, que contre les Indépendans; au-lieu que, s'ils avoient eu la prudence de ne pas découvrir ſi bruſquement tout leur deſſein, bien loin de leur nuire, les Presbytériens les auroient favoriſés.

Pour mettre le Lecteur au fait de ce contretems, il faut lui dire que quelques-uns de ces Cavaliers, habitans de la Province de *Surrey*, ne purent ſe contenir auſſi longtems qu'il auroit été à propos pour les intérêts du Roi. Ils aſſemblerent, vers le milieu du mois de Mai, un grand nombre de gens à pié & à cheval, & ſe rendirent à *Weſtminſter*, où ils préſenterent aux deux Chambres deux Requêtes de la même teneur, mais conçues en termes auſſi forts, auſſi abſolus, que ſi elles euſſent été appuyées de tout le Royaume. Ils demandoient:

Précis de la Requête de la Province de Surrey en faveur du Roi.

„ Que le Roi fût rétabli dans tous ſes droits & dans toutes ſes „ prérogatives, conformément aux Sermens d'Allégeance & de „ Supremacie.

„ Qu'il fût incontinent remis ſur le Trône, avec la même „ ſplendeur que ſes Prédéceſſeurs.

„ Qu'il fût reçu avec honneur & ſureté dans ſon Parlement, „ pour y traiter perſonnellement, afin qu'il fût en état d'appai- „ ſer les troubles du Royaume.

„ Que

(1) Les Chevaliers *Langdale* & *Musgrave*.

(2) Le 20 de Mai.

(3) Excepté celui de la Province de *Kent*, dans lequel s'engagerent quelques Officiers réformés.

(4) Vers le commencement du mois de Juillet.

(5) Voyez-en les preuves dans Mr. *de Rapin*, Hiſt. d'Angl. Tome VIII. page 673.

(6) *Rapin* Ibid. 676-678.

(7) Le Conſeil, après avoir fait déclarer au Committé du Parlement, que le deſir de la Ville étoit, qu'on entrât ſans différer davantage en Négociation, ordonna immediatement que l'engagement de l'année précédente (rapporté ci-deſſus) ſeroit ſouſcrit par

„ Que les Sujets fuſſent gouvernés par les Loix connues du „ Païs, & par les Statuts qui étoient en force.

„ Qu'on prévînt la Guerre, qui alloit ſe renouveller.

„ Qu'on fît exécuter les Ordonnances qui défendoient aux „ Gens de Guerre de prendre des Quartiers francs; & qu'on „ congédiât les Troupes, après leur avoir payé leurs Arréra- „ ges".

Rien ne pouvoit venir plus mal-à-propos que ces Requêtes, dans un tems où il s'agiſſoit de fomenter la diviſion entre les Presbytériens & les Indépendans, au-lieu qu'elles tendoient à les unir contre le Parti du Roi.

Union entre la Ville & le Parlement.

Sur ces entrefaites, il fut rapporté à la Chambre des Communes, qu'on enrolloit ſecretement des Soldats dans Londres, & qu'il y avoit un Complot braſſé par le Parti du Roi, pour détruire également le Parlement & la Ville, les Presbytériens & les Indépendans. Cet avis, joint à la tentative des *Cavaliers* de *Surrey*, & à quelques violences qu'ils commirent contre la Garde du Parlement, porta les deux Chambres & le Conſeil de Londres à former enſemble (2) une union très étroite, & à prendre, de concert, des meſures pour s'oppoſer aux deſſeins de ce Parti. Delà vient que dans tous les ſoulevemens qui ſe firent en divers endroits du Royaume, pendant que l'on attendoit l'Armée d'Ecoſſe, il n'y en eut point (3) où les Presbytériens vouluſſent prendre part. Et qui plus eſt, lorſque cette Armée fut entrée (4) en Angleterre, le Parlement, informé que les Chefs du Parti du Roi marchoient joints avec elle, la déclara ennemie du Royaume. C'eſt ainſi que le zèle mal reglé des *Cavaliers* fit un tort extrême au Roi.

Embaras des Presbytériens.

Cependant, les Presbytériens ſe trouvoient fort embaraſſés. L'Armée d'Ecoſſe, ſur laquelle ils comptoient encore, ne venoit point; ils étoient ſans Troupes, les autres en avoient, & ils ne pouvoient adhérer à aucun, ſans travailler à leur propre ruine; les vues des trois Partis étant ſi oppoſées, que, quel que fût celui qui prévaudroit, il falloit que les deux autres fuſſent perdus.

Ils ſe déterminent à faire la Paix avec le Roi.

Une reſſource s'ouvroit aux Presbytériens; c'étoit, dès que l'Armée ſeroit loin, de profiter du nombre des voix qu'ils avoient dans le Parlement & de l'aſſiſtance de la Ville, pour faire la Paix avec le Roi. Leurs Chefs en prirent la réſolution; & le Général *Fairfax* étant parti de *Windſor* le 22 de Mai, pour marcher vers le Nord du Royaume, dès le lendemain, ils firent préſenter aux deux Chambres par le Conſeil Commun de Londres, une Adreſſe, pour les prier „ d'em-

Requête du Conſeil de Londres au Parlement.

„ ployer tous les moyens qui ſeroient propres à bien établir la „ Paix du Royaume, & à conſerver l'union entre les Sujets, „ ſelon le *Covenant*". Cette Adreſſe fut la prémiere démarche que la Ville de Londres fit pour donner occaſion au Parlement de travailler à la Paix.

Vote pour traiter avec le Roi moyennant qu'il ſignât trois Bills.

En conſéquence de cette Requête, les Communes voterent, le jour ſuivant (5), malgré les efforts des Membres Indépendans, qu'après que le Roi auroit ſigné trois Bills qui lui ſeroient préſentés, on traiteroit avec lui ſur le reſte des Propoſitions dont les deux Royaumes étoient convenus. Ces trois Bills étoient, *Que la Milice ſeroit, pendant quelques années, entre les mains des deux Chambres; que le Gouvernement Presbytérien ſeroit établi pour toujours par Autorité du Roi & du Parlement; & que le Roi révoqueroit toutes les Déclarations qu'il avoit publiées contre les deux Chambres.* Quoiqu'il fût démontré que les deux Chambres étoient infiniment intéreſſées à s'aſſurer ces conditions, ſans leſquelles la Paix les livreroit à la diſcrétion du Roi & des Evêques leurs Ennemis irréconciliables; cependant la Chambre Haute fut d'a-

Les Seigneurs demandent qu'on déſiſte des trois Bills.

vis de n'en point faire un Préliminaire abſolu, alléguant, qu'on éviteroit par-là la perte d'un tems très précieux, dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit; puiſqu'on pourroit d'abord commencer la Négociation, que le Peuple d'Angleterre, & le Parlement d'Ecoſſe, deſiroient, avec ardeur. Les Seigneurs ajoutoient, que le Traité en ſeroit plus authentique; que le Roi n'ayant point d'Armée, accorderoit probablement ce qu'il a-

Débats entre les deux Chambres ſur ce ſujet.

voit refuſé à *Oxford* & à *Uxbridge*, &c. Les Communes répondirent à toutes ces raiſons; les Seigneurs inſiſterent, les Communes repliquerent (6); & cette diſpute dura juſqu'au 24 de Juillet, les Membres Indépendans ſe joignant de bon cœur aux Presbytériens dans tout ce qui pouvoit retarder le Traité, ou y mettre des obſtacles. Mais comme le Conſeil Commun

Le Conſeil de Londres appuie le ſentiment des Seigneurs. Les Communes ſe déſiſtent.

de la Ville, gagné par les artifices des Cavaliers, preſſoit extrêmement l'ouverture des Conférences avec le Roi en perſonne, ſoit dans Londres ſoit ailleurs, & qu'il fit paroître manifeſtement que ce qu'il ne pourroit obtenir de gré, il vouloit l'avoir par la force (7), les Communes conſentirent enfin (8), qu'on traiteroit avec le Roi ſans l'obliger à ſigner par avance les trois Bills.

Voila déja bien du tems perdu, par le moyen même que l'on avoit cru ſi propre à en faire gagner. Mais les artifices des Indépendans en firent bien perdre encore davantage avant que la Négociation pût commencer, & d'avantage encore avant qu'on pût en venir à la concluſion du Traité.

Artifice des Indépendans pour retarder le Traité.

Sans nous engager dans ce détail, il ſuffira de remarquer que la prémiere réſolution des Communes pour traiter avec le Roi, fut priſe le 24 de Mai; que par l'artifice des Indépendans, elles ne ſe déſiſterent de ce qu'elles demandoient touchant les trois Bills, que le 28 de Juillet; que par les mêmes artifices, la Négociation ne commença que le 18 de Septembre; & que par conſéquent, cette affaire traina quatre mois. En effet, ils ſurent tellement profiter des formalités qu'il faut néceſſairement obſerver dans un Parlement, & des affaires qui ſurvinrent coup ſur coup, comme l'arrivée du Prince de *Galles* devant *Yarmouth*, & puis dans la Tamiſe (9), que, depuis que les Communes eurent conſenti à ne pas exiger que le Roi ſignât par avance les trois Bills, il ſe paſſa cinquante-quatre jours, avant qu'on pût convenir de la maniere, du lieu, & du tems du Traité.

Demandes du Roi.

Le Roi n'ayant pu obtenir que la Négociation ſe fît à Londres, demanda qu'il fût du moins permis à tout le monde de ſe rendre auprès de lui, comme quand il étoit à *Hamptoncourt*. Il demanda auſſi que les Ecoſſois fuſſent invités à venir aſſiſter au Traité, & il nomma la Ville de *Newport* dans l'Iſle de *Wight*, pour le lieu des Conférences. Ces Demandes ayant été portées aux deux Chambres, les Seigneurs, qui vouloient expédier cette affaire voterent deux jours après:

Votes des Seigneurs.

1. Que la défenſe de s'adreſſer au Roi, ſeroit révoquée.

2. Qu'il ſeroit permis à ceux que le Roi demanderoit, de ſe rendre auprès de lui pour l'aſſiſter dans la Négociation, & qu'il ſeroit dans la même liberté qu'il étoit à *Hamptoncourt*.

3. Qu'il auroit les Domeſtiques qu'il ſouhaiteroit.

4. Qu'on traiteroit dans la Ville de *Newport*.

5. Que les Ecoſſois ſeroient invités à envoyer leurs Commiſſaires aux Conférences.

6. Qu'il ſeroit permis au Roi de les y inviter.

7. Que les Inſtructions données au Gouverneur de l'Iſle de *Wight* ſeroient revoquées.

8. Que la Chambre des Seigneurs nommeroit cinq Seigneurs pour Commiſſaires, & la Chambre des Communes dix de ſes Membres.

9. Que le Committé établi pour les Affaires de la Paix, prépareroit tout ce qui étoit néceſſaire pour le Traité.

Les Communes approuverent le prémier, le quatrieme, le huitieme & le neuvieme de ces Votes, & jugerent à propos de faire aux cinq autres les changemens ſuivans.

Reſtrictions des Communes ſur cinq des Votes des Pairs.

Sur le ſecond, elles ajouterent, que le Roi ſeroit prié d'envoyer les noms de ceux qu'il deſiroit avoir auprès de lui, & qu'ils auroient la permiſſion de s'y rendre, pourvu qu'ils ne fuſſent pas actuellement en priſon, ou exceptés du Pardon, ou en armes contre le Parlement, ou enfin en tel nombre qu'ils puſſent cauſer quelque ſoupçon. Que d'ailleurs, le Roi ſeroit dans la même liberté qu'à *Hamptoncourt*.

Sur le troiſieme Vote, les Communes excepterent les Domeſtiques qui ſe trouveroient dans un des cas de l'Article précédent.

Sur le cinquieme & le ſixieme Vote, les Communes rejetterent abſolument l'invitation de la part des deux Chambres: ajoutant néanmoins, que ſi le Roi vouloit faire venir quelques perſonnes d'Ecoſſe pour l'aſſiſter dans les affaires qui regarderoient ce Royaume, on leur donneroit des ſaufconduits.

Sur le ſeptieme, qu'avant que de révoquer les Inſtructions données au Gouverneur de l'Iſle de *Wight*, on envoyeroit un Meſſage au Roi, pour avoir ſon approbation de ces Votes des deux Chambres.

Le lendemain, les Communes firent dreſſer de nouvelles Inſtructions pour le Colonel *Hammond*, portant:

Inſtructions envoyées à Hammond.

Que le Roi ſeroit transferé à *Newport*, & qu'il y ſeroit traité de la même maniere qu'il avoit été à *Hamptoncourt*.

Qu'il n'auroit auprès de lui perſonne qui ſe trouvât marqué par les Votes précédens.

Que ſi les Ecoſſois envoyoient des Commiſſaires à *Newport*, ils y ſeroient reçus, moyennant un ſaufconduit des deux Chambres.

Qu'aucun qui auroit porté les armes contre le Parlement, ne ſeroit reçu dans aucune Place, Fort, ou Tour, de l'Iſle de *Wight*.

Qu'aucun Etranger ne ſeroit reçu dans l'Iſle, ſans la permiſſion des deux Chambres.

Que le Roi engageroit ſa parole Royale, qu'il ne ſortiroit point de l'Iſle de *Wight* pendant les Conférences, ni vingt-huit jours après.

Le Roi ayant envoyé une Liſte des perſonnes qu'il ſouhaitoit d'avoir auprès de lui, le Parlement en excepta trois, ſavoir *Ashburnham*, *Legg* & *Dowcet*, qui étoient actuellement en priſon. Enfin les Commiſſaires du Parlement partirent le 13 de Septembre; & les Conférences commencerent le 18 du même mois, comme nous l'avons déja dit. On convint d'abord, qu'elles ne dureroient que quarante jours ſeulement.

Cinq jours (10) avant le départ des Commiſſaires, dans le tems

par tous les habitans. Outre cela, il fit enſorte que pluſieurs Corps, & entre autres celui des Bateliers, préſenterent des Requêtes pour demander la même choſe que la Ville. En-vain les Communes firent mine de ſe mettre en état de défenſe; en-vain elles communiquerent au Conſeil Commun certaines Lettres interceptées qui découvroient les mauvais deſſeins actuels du Roi & de ſes Partiſans, &c. ce Conſeil fut inflexible, &c.

(8) Le 28 de Juillet.

(9) C'étoit avec une partie de la Flotte qui s'étoit revoltée contre le Parlement, vers la fin du Mois de Mai précedent.

(10) Le 8 d'Août.

CHARLES I. 1648.

Lettre du Prince de Galles aux Seigneurs.

tems où l'on étoit le plus occupé à mettre la derniere main à leurs Instructions, le Parlement reçut trois Pieces qui auroient pu, ſinon empêcher, du moins retarder l'ouverture des Conférences. La premiere étoit une Lettre du Prince de *Galles* aux Seigneurs (1), par laquelle il leur demandoit, que le Roi fût mis en liberté, avant qu'on entamât les Négociations; qu'il y eût, tout le tems qu'elles dureroient, une ſuſpenſion d'armes générale; que pendant tout ce même tems, le Parlement pourvût à la ſubſiſtance de toutes les Troupes qui étoient ſur pié en Angleterre, & particulierement à celles d'Ecoſſe; qu'on lui accordât auſſi à lui quelque argent & quelques proviſions pour l'entretien de ſa Flotte (2). Enfin que le Traité ſe fît entre le Roi, & les deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe.

Adreſſe de Londres aux Communes.

La ſeconde Piece étoit une Adreſſe, par laquelle le Conſeil de Londres demandoit auſſi aux Communes, que le Roi fût mis en liberté; que tous Actes d'hoſtilité par Mer & par Terre ceſſaſſent; que le Commerce fût protégé, &c.

Requête des Officiers reformés.

La troiſieme Piece étoit une Requête à peu près ſemblable, des Officiers réformés.

Requête des Indépendans contre les Communes.

Il ſeroit difficile de croire que des reſſorts ſi uniformes, qui agiſſoient préciſément le même jour (3), & dans le même lieu, n'avoient point été concertés, diſpoſés par un ſeul & même Agent. On peut donc regarder cette affaire comme un effet des artifices du Parti Indépendant, qui, après avoir vu qu'il ne pouvoit point empêcher que le Parlement n'entrât en Négociation, avoit feint d'y conſentir volontairement, afin de mieux profiter des moyens qui pourroient ſurvenir, ou qu'il ſauroit bien faire naître, ſoit pour la rompre, ſoit pour la retarder. Mais comme la Chambre Haute ne parut faire aucune attention à la Lettre du Prince, & que les Communes ſe contenterent de communiquer au Conſeil de Londres les Votes qu'elles avoient paſſés pour traiter au plutôt avec le Roi, les Indépendans firent préſenter, trois jours après (4), au Parlement une Requête ſignée de pluſieurs milliers de perſonnes, dans laquelle ils ſe plaignoient ouvertement de la conduite des Communes, diſant qu'elle étoit un effet de la corruption de la plupart de leurs Membres; & qu'après les ſuccès des armes du Parlement auxquels ils avoient contribué de leur ſang & de leurs bourſes, ils s'étoient attendus à toute autre choſe qu'à un Traité avec le Roi. Ces plaintes un peu génerales étoient ſuivies de vingt-ſept Griefs bien ſpécifiés en autant d'Articles, où l'on marquoit ce que les Communes auroient dû & qu'elles montroient ne vouloir pas faire,

Précis de ces plaintes touchant le Pouvoir ſuprême du Peuple, la durée des Parlemens, la liberté de la Religion & de la Conſcience, La Soumiſſion des Grands aux Loix, Le bien du Peuple & du Commerce, La punition des Auteurs de la Guerre & la vengeance du ſang innocent répandu.

„ pour maintenir le pouvoir ſuprême du Peuple, contre les „ prétentions des voix négatives du Roi & des Seigneurs: Pour „ fixer de juſtes bornes à la durée des Parlemens: Pour mettre „ la Religion à couvert de tout pouvoir *compulſif* & *reſtrictif*; „ au-lieu qu'on avoit, à l'exemple de quelques-uns des Parlemens précédens, tyranniques & ſuperſtitieux, établi par des „ Loix ou par des Ordonnances, des punitions pour des choſes qui ſont au-deſſus de la portée des hommes, auxquelles on „ donne le nom d'Héréſie ou de Blaſphème: Pour aſſujettir „ au pouvoir des Loix toutes ſortes de perſonnes, les Rois, „ Reines, Seigneurs, auſſi bien que le Peuple: Pour ſoulager „ les Sujets, leur procurer l'abondance, & faire refleurir le „ Commerce: Pour faire une juſtice exemplaire des auteurs „ & des promoteurs de la Guerre: Enfin pour venger tant de „ ſang innocent qui avoit été répandu, & pour conſoler le „ Peuple de tant d'oppreſſions qu'il avoit ſouffertes, par des „ Ordres du Roi; ſur quoi on devoit conſiderer que la juſtice de Dieu ne pouvoit être appaiſée par un Acte d'oubli".

Quoique ceux qui préſenterent cette Requête, ou plutôt cette Invective, ne priſſent pas le nom d'Indépendans, les principes de ce Parti y étoient trop clairement marqués, pour qu'on pût douter de quelle part elle venoit.

Requête toute ſemblable des Maîtres de Navires.

Le même jour, les Maîtres de Navires, qui font une Société dans Londres, préſenterent une ſemblable Requête, pour ſe plaindre de la tyrannie du Parlement.

La conjoncture ne permettant par d'irriter les Indépendans par une Réponſe telle qu'ils la méritoient, le Parlement jugea à propos de n'en faire aucune, quoiqu'ils lui en fiſſent de très fortes inſtances par une autre Requête, qu'ils lui préſenterent le jour même (5) que les Commiſſaires partirent pour l'Isle de *Wight*.

Conférences pour la Paix à Newport.

Nous avons dit que les Conférences pour la Paix commencerent le 18 de Septembre à *Newport*. Quoique les deux Chambres ſe fuſſent déſiſtées de la condition que le Roi ſigneroit les trois Bills avant que de traiter, elles ne s'étoient pas déſiſtées de la choſe même. Dès le prémier jour leurs Commiſſaires

Les trois Bills ſont préſentés.

préſenterent les modeles de ces trois Bills, dont le dernier, qui portoit la *revocation de toutes les Proclamations du Roi contre les deux Chambres ou leurs adhérens*, n'auroit rencontré aucune difficulté, ſans une clauſe qui chargeoit indirectement le Roi d'avoir excité la Guerre contre ſon Parlement. Cette Clauſe, qui ſervoit de Préface au Bill, étoit conçue en ces termes: *Comme les deux Chambres du Parlement ont été contraintes de prendre les armes pour leur légitime défenſe*, &c. Le Roi vouloit qu'on ôtât cette Préface: les Commiſſaires ne voulurent jamais y conſentir, parce qu'il leur étoit expreſſément défendu par leurs Instructions, de ſe départir d'un ſeul iota de ce qui étoit contenu dans les trois Bills. Cette diſpute emporta ſept jours. Enfin le Roi ceda, mais ce fut à condition que rien de tout ce dont on conviendroit pendant la Négociation, ne ſeroit regardé comme conclu & approuvé, qu'après que le Traité entier auroit été ſigné.

CHARLES I. 1648.

d'entrée au Roi.

Il rejette la Préface du troiſieme.

Mais il l'admet enfin ſous une condition.

Cet Article étant ainſi expédié, on paſſa aux autres, ſur leſquels il y eut de grands débats, & particulierement, par rapport à la Religion. Ce n'eſt point à un Abréviateur à ſuivre une Négociation dans tous ſes Méandres, je me contente donc ici de remarquer, I. Que le Roi tâcha adroitement de faire enſorte qu'on traitât ſur ſes propres Propoſitions, ce que les deux Chambres avoient toujours refuſé, tant elles craignoient les ambiguités & les reſtrictions ordinaires dans tous les Ecrits du Roi. Elles en trouverent un nouvel exemple dans le prémier Article d'un Meſſage qu'il leur envoya pour leur faire ſavoir tout d'un coup, juſqu'où il pouvoit pouſſer ſa condeſcendance, à l'égard des Articles les plus importans. Mais il ne put pas mieux réuſſir cette fois, que les précédentes. Le Parlement, ſans faire attention à ſes offres, donna ordre aux Commiſſaires d'agir uniquement ſelon leurs Instructions.

Le Roi tâche envain à faire prendre le change au Parlement ſur la maniere de traiter.

II. Je remarquerai, en ſecond lieu, qu'après bien des diſcuſſions, qui furent cauſe qu'il fallut prolonger la durée des Conférences, prémierement de quatorze jours & enſuite de ſept, il ne manquoit proprement pour la concluſion du Traité, ſinon que le Roi donnât une entiere ſatisfaction aux deux Chambres ſur l'article de l'Epiſcopat, ſur lequel il s'étoit pourtant beaucoup relâché, & peut-être même trop, ſi l'on conſidere ſa conſcience, puiſqu'il croyoit qu'il n'y avoit point de véritable Religion ſans Evêques. Mais ſi l'on conſidere la choſe par rapport aux Presbytériens & aux Indépendans, dont le Parlement étoit compoſé, on trouvera que ce que le Roi accordoit n'étoit point capable de les raſſurer contre leurs craintes, puiſque ce n'étoit en effet qu'une eſpece d'*Interim*, qui tendoit à leur faire perdre l'occaſion qu'ils avoient en main d'abolir entierement l'Epiſcopat, dont & eux & la Liberté publique avoient eu tant à ſouffrir. Connoiſſant par une longue expérience les mauvaiſes intentions du Roi à leur égard, ils ne croyoient point pouvoir ſe confier à des conceſſions que la néceſſité lui arrachoit. Ils craignoient, & ce n'étoit pas ſans quelque raiſon, que la fonction des Evêques, quoique réduite preſque à rien par les offres du Roi, ne fût un fondement, ſur lequel il avoit deſſein de relever le bâtiment de la Hiérarchie Eccléſiaſtique. L'exemple de ce qui étoit arrivé en Ecoſſe, confirmoit encore leurs craintes & leurs ſoupçons. Dans ce Royaume-là, toutes les fonctions Epiſcopales avoient été abolies. Les Evêques n'avoient conſervé que le ſimple nom, avec quelques droits temporels, ſans aucune Autorité, ſans aucune Juriſdiction. Mais cela ſeul avoit ſuffi pour donner occaſion au Roi *Jaques*, de les rétablir dans tous les droits dont ils avoient joui avant la Réformation. *Charles I.* pouvoit avoir intention de faire la même choſe en Angleterre, & les Presbytériens ne ſe ſouvenoient que trop, que, dans le tems même qu'il accordoit aux Ecoſſois l'extinction de l'Epiſcopat, *il écrivoit aux Evêques d'Ecoſſe, que ce n'étoit que par contrainte, & juſqu'à ce qu'il trouvât l'occaſion de les rétablir* (6). Sans cette prévention des Presbytériens, ſans ce manque de confiance, dont on peut dire que le Roi étoit lui-même la cauſe, il eſt certain que ſes offres par rapport à l'Epiſcopat pouvoient ſervir de fondement à la Paix; ainſi que le Parlement le reconnut, lorſqu'il ne fut plus tems.

La Concluſion de la Paix ne tient plus qu'à un ſeul point.

Raiſons des deux côtés pour ne point ceder.

Celles du Roi; ſa conſcience.

Celles des Presbytériens. 1. Le zéle des Evêques pour l'établiſſement du pouvoir deſpotique dans l'Etat & dans l'Egliſe.

2. La connoiſſance qu'ils ont de la haine implacable que le Roi leur porte.

3. Les ſoupçons plauſibles contre les intentions ſecretes du Roi.

Comme l'on étoit aſſez d'accord ſur tous les autres Articles, tels que ceux de la Milice, de la Nomination aux grands Emplois, de la révocation des Proclamations, de la Création des nouveaux Pairs, de la Guerre d'Irlande, &c. les Officiers de l'Armée, dont le Quartier général étoit alors à *Windſor*, craignant que le Roi ne ſe relachât enfin ſur l'Affaire de l'Epiſcopat, réſolurent de mettre inceſſamment des obſtacles à la concluſion de la Paix. Pour cet effet, ils envoyerent (7) le Colonel *Evers*, accompagné de quelques Officiers, préſenter de la part de l'Armée, aux Communes une Remontrance, qui fit voir bien diſtinctement, quel étoit le deſſein fixe & arrêté du Par-

On étoit d'accord ſur tous les Articles, à la reſerve de celui de l'Epiſcopat.

Les Officiers de l'Armée travaillent à empêcher la

(1) Elle étoit datée des Dunes, où le Prince étoit allé avec ſes Vaiſſeaux, après que *Yarmouth* eut refuſé de lui ouvrir ſes portes.

(2) Voyez la Note ci-deſſus pag. 133. No. 9 & la prémiere Note de cette pag. 134.

(3) Le 8 d'Août.

(4) Le 11 de Septembre.

(5) Le 13 de Septembre.

(6) Voyez (dans Mr. *de Rapin*, Hiſt. d'Anglet. Tome VII.) les Instructions du Roi pour ſon Grand Commiſſaire en Ecoſſe, page 507--510, & plus particulierement ſa Lettre à l'Archevêque de *Saint André* ſur les Affaires de l'Epiſcopat dans ce Royaume-là, Ibid. p. 511 & ſuiv.

(7) Le 18 de Novembre, qui auroit été le dernier jour des Conférences de *Newport*, ſi le Parlement n'y eût point ajouté une ſeconde prolongation.

(8) Les Ecoſſois regardoient le *Covenant*, comme le ſalut des deux Nations; mais les Indépendans ne vouloient en aucune maniere s'y aſſujettir.

CHARLES I. 1648. Concluſion de la Paix.

Parti Indépendant, tant par rapport au Gouvernement du Royaume, qu'au fort funeſte qu'ils préparoient au Roi. Voilà donc l'Armée qui remonte ſur la Scène des Affaires Politiques. Mais avant que de décrire le rolle odieux qu'elle vient y jouer, l'ordre veut que nous diſions quelque choſe de ce qui ſe paſſa dans l'un & dans l'autre Royaume, pendant les cinq à ſix mois précédens, qu'elle y fut occupée uniquement à des Expéditions Militaires.

AFFAIRES MILITAIRES de l'Année 1648.

Idée générale de l'état où ſe trouverent les Affaires du Roi durant la Campagne de 1648.

Pendant qu'on ſe préparoit en Ecoſſe à lever une Armée pour délivrer les Presbytériens & le Roi de la tyrannie des Indépendans, & pour maintenir le *Covenant* (8), comme ceux qui conduiſoient cette Intrigue, le faiſoient entendre aux Etats du Royaume; les Amis du Roi en Angleterre travailloient avec ardeur à lui gagner des Villes & des Provinces. Ils y réuſſirent. Le Païs de *Galles*, la Province de *Kent*, & celle d'*Eſſex* leverent conſécutivement l'Etendart Royal; & leur exemple fut ſuivi de bien d'autres. Les Partiſans du Roi, dans les Provinces d'*Yorck*, de *Cumberland* & de *Weſtmorland*, allerent, au commencement du mois de Mai, offrir leurs ſervices à *Langdale* qui venoit de ſe ſaiſir de *Barwick* (9), dans le même tems que *Muſgrave* s'étoit ſaiſi de *Carliſle*. Par ce moyen, *Langdale* forma en très peu de jours, un Corps d'Infanterie & de Cavalerie, avec lequel il étoit en état d'aller chercher le Général *Lambert*, qui commandoit en ces quartiers-là pour le Parlement. Tout ſembloit promettre au Roi la révolution la plus heureuſe. La Fortune lui procura même ſur la Mer des Forces auxquelles il ne s'attendoit apparemment pas, puiſqu'on vit une Eſcadre de huit Vaiſſeaux de Guerre envoyée aux Dunes pour garder les Côtes d'Angleterre pendant l'Eté, ſe déclarer pour lui vers la fin du mois de Mai, ſans qu'on ait jamais ſu au juſte par qui, & par quels moyens, cette revolte avoit été ménagée.

En voilà aſſez pour donner une idée du bon état des Affaires du Roi; voyons en peu de mots comment elles furent encore une fois ruinées. Nous en avons marqué, dans un autre endroit (10), les deux cauſes générales, à ſavoir, le retardement de l'Armée d'Ecoſſe, & la précipitation de ceux qui ignoroient en Angleterre le ſecret du Projet: indiquons-en maintenant quelques cauſes particulieres.

Complot dans le Païs de Galles en faveur du Roi.

La Guerre commença dans le Païs de *Galles*. Il y avoit dans ce Païs-là trois Colonels réformés, ſavoir *Langhorn*, *Powell*, & *Poyer*, qui réſolurent de ſe déclarer pour le Roi, dès que l'Armée d'Ecoſſe ſeroit entrée en Angleterre. Mais un évenement imprevu, qui dérangeoit leurs meſures, obligea *Poyer* de le faire plus tôt. Comme le détail de cette affaire n'eſt pas d'une néceſſité abſolue, je me contenterai de dire en deux mots, qu'elle devint plus ſérieuſe que le Parlement ne s'y étoit attendu. Non-ſeulement *Langhorn* & *Powell* ſe joignirent à *Poyer*, mais toute la Partie Méridionale du Païs de *Galles* prit les armes pour le Roi, pendant que le Chevalier *Byron* travailloit à faire revolter la partie Septentrionale & la Province de *Cheſter*. *Cromwell* fut envoyé avec une partie de l'Armée pour réduire cette Province; & il en vint à bout aſſez tôt pour marcher à des expéditions d'une plus grande importance.

Priſe d'armes par ſes Partiſans.

Cromwell les reduit.

Soulevement en faveur du Roi dans la Province de Kent.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans le Païs de *Galles*, il ſe fit dans la Province de *Kent*, des mouvemens qui n'étoient pas moins dangereux pour l'Armée. Déja, quatre ou cinq mois auparavant, il y avoit eu une grande ſédition à *Cantorbery*, où le Peuple attroupé bleſſa le Maire & quelques autres Magiſtrats, & ne fit pas difficulté de dire hautement, qu'il avoit pris les armes *pour Dieu*, *pour le Roi*, *& pour le Païs de Kent*. Cette émeute fut néanmoins aſſez tôt appaiſée, mais la matiere étoit tellement diſpoſée dans cette Province, que, vers le milieu du mois de Mai, avant que l'Armée ſe fût éloignée de Londres, ce peuple reprit les armes ſous la conduite d'un jeune homme nommé *Hales*, qui n'avoit d'autre mérite que d'être Gentilhomme & fort riche, d'ailleurs ſans expérience & ſans autorité.

Sedition arrivée precedemment à Cantorbery.

Eteinte, & ranimée.

Ainſi, ceux qui dirigeoient les Affaires du Roi, eurent encore le chagrin de voir commencer dans cette Province, trop tôt, & d'une maniere fort imprudente, l'exécution de leur projet. Cependant le nombre des ſoulevés s'étant conſidérablement accru, le Comte de *Norwich* (11) & le Général *Waller* allerent ſe mettre à leur tête; & dans la penſée que Londres ne manqueroit pas à ſe déclarer pour eux, ils s'avancerent juſqu'à *Black-heath*. Cette penſée avoit pour fondement la preuve bien claire que la Populace avoit donnée, au commencement du mois d'Avril, qu'elle étoit prête à tout entreprendre contre le Parlement, qui étoit encore alors gouverné par les Indépendans. Ce fut une émeute qui eut une cauſe & un commencement d'aſſez petite importance, mais qui, en très peu d'heures, gagna tous les Quartiers de la Ville, où l'on entendit crier à cris redoublés, *pour Dieu*, *& pour le Roi*. Le trouble fut heureuſement appaiſé par un coup de main, qui réuſſit d'autant plus aiſément, que les mutins agiſſoient avec beaucoup de confuſion, n'ayant aucun Chef pour les conduire, & les Magiſtrats étant trop ſages pour ſe déclarer ſi mal à propos, puiſque l'Armée n'étoit pas encore fort loin. Ce fut ſans doute cette derniere raiſon qui les fit tenir en repos, lorſque le Comte de *Norwich* & *Waller* s'approcherent de Londres; de ſorte que ces deux Généraux, trompés dans leur attente, & avertis que *Fairfax* avoit paſſé la Tamiſe ſur le pont de Londres, à deſſein de leur aller livrer bataille, trouverent à propos de ſe retirer les uns à *Rocheſter* & les autres à *Maidſton*. Ces derniers furent attaqués avec tant de vigueur, que l'Armée prit la Ville d'aſſaut, leur tua beaucoup de monde, & fit un grand nombre de priſonniers. A la prémiere nouvelle de cette défaite, ceux qui s'étoient retirés à *Rocheſter*, abandonnerent cette Ville, & allerent ſe poſter ſur la bruyere de *Hounslow*, ſe flatant toujours que Londres leurs enverroit du ſecours, ou leur ouvriroit ſes portes. Ces deux reſſources leur ayant manqué, & apprenant d'ailleurs qu'un Détachement de l'Armée s'approchoit d'eux, ils ſe mirent en fuite, & ſe diſperſerent; mais il y en eut beaucoup qui furent faits priſonniers. Le Général ſoumit toute la Province & lui accorda des conditions très avantageuſes, vu les circonſtances où elle ſe trouvoit.

Le Comte de Norwich ſe met à la tête des ſoulevés de Kent.

CHARLES I. 1648. Sedition precedente à Londres.

Les ſoulevés de Kent s'approchent de Londres.

Fairfax les bat & les diſſipe.

Il pacifie la Province.

Soulevemens dans Eſſex.

Quoique le ſoulevement de *Kent* eût mal réuſſi, les Royaliſtes d'*Eſſex* n'en furent point découragés. Ils eſpéroient, ou que Londres ſe déclareroit enfin pour le Roi, ou que l'Armée d'Ecoſſe feroit de ſi grands progrès, que celle d'Angleterre ne pourroit réſiſter à tant d'attaques qui devoient lui être livrées de tous côtés. Car il n'y avoit preſque point de Province où il ne dût y avoir quelque ſoulevement. Delà vint que le Parlement ayant envoyé dans la Province d'*Eſſex* une Amniſtie pour ceux qui mettroient bas les armes, la plupart la refuſerent par les ſollicitations du Chevalier *Lucas*, le plus actif Royaliſte de ces Quartiers-là.

Le Général paſſe dans cette Province.

Ce refus obligea le Général du Parlement à paſſer dans cette Province, où le nombre des Soulevés s'étoit accru par la jonction des Troupes que le Lord *Capel*, qui étoit un des Conducteurs du Projet, leur amena de *Hartford*. Ils n'oſerent pourtant pas faire face à une Armée victorieuſe, mais ils ſe crurent en état d'aller attendre dans *Colcheſter* le denoument qu'auroient les Affaires des autres Provinces, & particulierement du côté du Nord. Ils ne ſe trouverent point, puiſqu'ils tinrent bon dans cette Place (12), juſqu'au coup mortel que *Cromwell* porta devant *Preſton*, au Parti Royal, comme nous le dirons bientôt.

Les ſoulevés s'enferment dans Colcheſter, & y ſont bloqués.

Tous ces Projets, toutes ces levées de bouclier, & une infinité d'autres que nous paſſons ſous ſilence, furent pour ainſi dire de purs avortons. Mais je ne ſai s'il ſe fit rien qui mérite mieux ce titre que l'entrepriſe du Comte de *Holland*. Il ſortit publiquement de Londres, accompagné d'environ cent Cavaliers, & ſe rendit à *Kingſton* ſur la Tamiſe, où le jeune Duc de *Buckingham*, le Chevalier *Villers* ſon Frere, & le Comte de *Peterborowgh* allerent le joindre avec quelques Troupes. Dès qu'ils furent enſemble, ils écrivirent au Maire & au Conſeil Commun de Londres, „ que leur intention étoit de ſe joindre „ aux forces de *Surrey*, de *Suſſex* & de *Midleſex*, à deſſein de „ délivrer le Roi & de le conduire avec honneur à ſon Parle„ ment, pour établir une bonne Paix. Que par cette raiſon, „ ils prioient la Ville de s'unir avec eux, puiſqu'ils ne ſouhai„ toient que le bonheur du Royaume ſelon le *Covenant*" Le Magiſtrat de Londres, ne trouvant pas à propos de ſe donner de tels Chefs (13), envoya leur Lettre au Parlement, qui déclara ſur le champ Traîtres ceux qui l'avoient ſignée.

Entrepriſe vaine du Comte de Holland & de quelques autres.

Leur Lettre au Conſeil Commun de Londres.

Le Parlement les déclare Traîtres.

Le même jour (14) qu'elle fut écrite, le Colonel *Leweſey*, qui avoit avec lui quelques Compagnies de Cavalerie, atteignit ces Seigneurs tout proche de *Kingſton*, & les mit dans une entiere déroute. Mais peu de jours apres, le Colonel *Scroop*, que *Fairfax* avoit détaché avec un Régiment de Cavalerie pour ſecourir les Troupes du Parlement qui étoient en fort petit nombre dans ce Quartier-là, ayant été informé qu'ils étoient avec quatre cens hommes à *Saint Neots*, & qu'ils faiſoient une aſſez mauvaiſe garde, marcha pendant la nuit, les ſurprit dans cette petite Ville, où il leur tua quelque monde, fit plus de cent priſonniers, & diſperſa tout le reſte. Le Chevalier *Villers* fut tué; le Duc de *Buckingham* ſon Frere ſe ſauva; & le Com-

Ils ſont mis en deroute à Kingſton.

Surpris & battus à St. Neots où le Comte de Holland eſt fait priſonnier.

(9) Le 28 d'Avril.

(10) Voyez la page 131.

(11) C'eſt le même qui étoit auparavant le Colonel *Goring*, Gouverneur de *Portsmouth*. En 1642, *Goring* feignant de tenir cette Place pour le Parlement, de qui il reçut même de l'argent pour y faire de nouveaux Ouvrages, ſe déclara pour le Roi, qui deux ans après le fit Comte de *Norwich*.

(12) Ils n'y furent que bloqués. Mr. *de Larrey* fait changer le Blocus en Siege, & y fait faire des prodiges de valeur à ceux qui le ſoutenoient. Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt que les vivres leur manquerent, & que les Soldats forcerent les Officiers de ſe rendre à diſcrétion.

(13) Le Comte de *Holland* n'étoit pas en trop bonne réputation; le Duc de *Buckingham* etoit jeune, & ſans expérience, & connu pour ne penſer qu'à ſervir le Roi, ſans ſe ſoucier du Bien public; & tous, en un mot, étoient ouvertement dans des Principes oppoſés à ceux des Presbytériens.

(14) Le 6 de Juillet.

Charles I. 1648.

Comte de *Holland* (1) fut pris, conduit à Londres, & enſuite enfermé dans le Château de *Warwick*, d'où il ne ſortit, environ huit mois après, que pour perdre la vie ſur un échaffaut. Ainſi s'évanouit cette entrepriſe mal concertée, & encore plus mal conduite par des gens qui n'avoient aucune expérience dans la Guerre.

Le Duc d'Yorck ſe ſauve en Hollande.

Mais tous les Projets n'échouerent pas de même. Par exemple, celui de l'évaſion du Duc d'*Yorck*, ſecond Fils du Roi, réuſſit parfaitement. Ce Prince trouva moyen de ſe ſauver du Palais de *Saint James* où il étoit ſous la garde du Comte de *Northumberland*, & de ſe retirer (2) en Hollande. Ce n'étoit pas une petite ſatisfaction, ni un petit avantage pour le Roi, d'avoir ſes deux Fils ainés hors du pouvoir de ſes Ennemis.

Crainte des Chefs du Parti Royal en Ecoſſe.

Nous avons parlé des Villes de *Barwick* & de *Carliſle*, dont la priſe enhardit trois Provinces à ſe déclarer pour le Roi, & à fournir des Troupes à *Langdale*. Cet évenement ouvroit la porte à de tels progres, que ceux qui manioient les Intrigues en Ecoſſe, craignirent que les Presbytériens rigides de ce Royaume n'en priſſent occaſion de mettre de nouveaux & trop puiſſans obſtacles à la levée d'une Armée, d'autant plus qu'on diſoit ouvertement que cette Armée étoit plutôt deſtinée à ſervir le Roi, que les Presbytériens d'Angleterre.

Le Prince de Galles ſe met ſur l'Eſcadre qui avoit pris le Parti du Roi.

Mais la revolte d'une partie de la Flotte fut un évenement bien plus capable de déranger les Affaires des Indépendans. Huit Vaiſſeaux partirent des Dunes, allerent en Hollande (4) ſe mettre ſous les ordres du Duc d'*Yorck* qui avoit été deſtiné par le Roi à être Grand-Amiral, & ſe remirent en Mer ſous le commandement du Prince de *Galles* (5) pour ſe ſaiſir de quelque Port, & même pour livrer bataille à la Flotte du Parlement. Il eſt vrai que *Yarmouth*, quoique le Roi y eût beaucoup de Partiſans, refuſa d'ouvrir ſon Port au Prince : il eſt vrai encore qu'il n'y eut point de combat, le Prince, qui l'avoit cherché, s'étant retiré, ſoit parce que le vent changea, ſoit parce qu'il y avoit des factions parmi ſes Officiers, ſoit parce qu'il n'avoit pas réuſſi à gagner l'Amiral (6) du Parlement, ſoit parce que les Vaiſſeaux ennemis ſe trouverent en plus grand nombre & plus gros qu'il ne l'avoit eſpéré. Quoiqu'il en fût, il ſe retira ; mais il s'empara de pluſieurs Vaiſſeaux Marchands, tant en pleine Mer que dans la Tamiſe, où il étoit entré, pour appuyer & animer le Parti du Roi & les Presbytériens dans tout le Royaume, & ſur-tout dans Londres & dans le Parlement. Ce petit détail, je le donne ſur-tout pour ſervir de commentaire à la demande (7) que le Conſeil Commun de Londres fit à la Chambre Baſſe, lorſqu'elle étoit occupée à dreſſer les Inſtructions pour ſes Commiſſaires qui devoient aller traiter avec le Roi à *Newport*.

(Marginal notes: Yarmouth lui refuſe l'entrée de ſon Port. Le Prince évite le Combat après l'avoir cherché. S'empare de pluſieurs Vaiſſeaux Marchands. Effet que cela produit à Londres.)

L'Armée d'Ecoſſe entre en Angleterre.

Enfin, l'Armée Ecoſſoiſe, ſi longtems attendue, entra en Angleterre le onzieme du mois de Juillet, commandée par le Duc d'*Hamilton*. Lorſqu'on prit en Ecoſſe la réſolution de la lever, on la deſtinoit à agir conrre le Parlement d'Angleterre, parce que ce Parlement étoit alors gouverné par l'Armée & par les Indépendans. Mais les affaires avoient changé de face ; le Parlement étoit devenu Presbytérien ; le Committé du Parlement d'Ecoſſe ne l'ignoroit pas, & cependant il n'avoit rien changé aux Inſtructions du Duc. Il eſt vrai que ce Général écrivit au Major-Général Lambert, „ que le Committé du Parlement d'Ecoſſe envoyoit une Armée en Angleterre, pour „ maintenir le *Covenant*, &c". Mais ſi l'on conſidere ce qui s'étoit paſſé auparavant, il ne ſera pas difficile de juger que le deſſein étoit de rétablir le Roi ſans conditions, ou du moins, ſous des conditions bien différentes de celles qu'on prétendoit lui impoſer. Quoique je me ſois expliqué ſur cette matiere, la néceſſité d'abréger m'a fait paſſer entierement ſous ſilence certaines choſes, certains faits, qu'il eſt bon de ſavoir, & qui ſe trouvent aſſez diſtinctement touchés dans une recapitulation que Mr. *de Rapin* a bien voulu faire des raiſons qui prouvent invinciblement que l'Armée d'Ecoſſe étoit uniquement deſtinée à ſervir le Roi. Voici donc cette recapitulation.

(Marginal note: Le Duc d'Hamilton qui la commande en Chef écrit à Lambert General du Parlement dans les Provinces du Nord.)

Preuves que l'Armée d'Ecoſſe étoit uniquement deſtinée à ſervir le Roi.

1. Les Commiſſaires d'Ecoſſe avoient traité avec le Roi, ſans y être autoriſés par le Parlement. Ils avoient traité pour les Affaires d'Angleterre, ſans en avoir reçu aucun pouvoir des Anglois.

2. Ils s'étoient engagés à faire leurs efforts pour rétablir le Roi ſur le Trône d'Angleterre, ſans aucune autre condition que la confirmation du Gouvernement Presbytérien pendant trois ans ſeulement. A l'égard du *Covenant* des deux Royaumes, véritablement, ils avoient engagé le Roi à promettre qu'il le feroit confirmer, pour la ſureté de ceux qui l'avoient ſouſcrit, c'eſt-à-dire, afin qu'ils ne puſſent pas être pourſuivis en Juſtice pour cette cauſe ; mais avec une entiere liberté à chacun de ne le ſouſcrire pas. Ils s'étoient engagés à maintenir les droits du Roi & de la Couronne par rapport à la Milice, au Grand Sceau, à la diſpoſition des Emplois, au choix des Conſeillers-Privés, à la voix négative du Roi dans le Parlement. De plus ils avoient caché le contenu de ce Traité aux Chefs des Presbytériens, pendant qu'ils l'avoient communiqué aux principaux Partiſans du Roi.

3. Ces mêmes Commiſſaires avoient engagé les Chevaliers *Langdale* & *Musgrave* à lever des Troupes pour le Roi, & à ſe ſaiſir de *Barwick* & de *Carliſle*.

4. Ces deux Chevaliers s'étoient rendus à *Edimbourg* (8), où ils avoient conféré fréquemment avec le Duc d'*Hamilton*, & autres du Parti du Roi ; & lorſque les Députés d'Angleterre s'étoient plaints de ce qu'on ſouffroit à *Edimbourg* ces deux Partiſans du Roi, on s'étoit contenté de les faire cacher, ſans diſcontinuer les Conférences avec eux.

5. Le Duc d'*Hamilton*, avant que de partir de Londres pour l'Ecoſſe, avoit déclaré qu'il rendroit au Roi un ſervice très ſignalé ; & c'étoit ce même Duc, qu'on mettoit à la tête de l'Armée (9).

6. Ce Duc avoit pris un engagement avec *Langdale*, qu'auſſitôt que l'Armée d'Ecoſſe ſeroit entrée en Angleterre, il n'y ſeroit plus parlé de *Covenant*, & que tous les Partiſans du Roi y ſeroient reçus indifféremment. Il eſt vrai qu'il fut enſuite bridé par un Decret du Parlement d'Ecoſſe ſur ce ſujet (10). Mais il trouva le moyen de l'éluder, en faiſant marcher *Langdale* une journée devant lui, comme ſi *Langdale* (11) n'avoit pas agi ſous ſes ordres. Mais le contraire parut bien, lorſqu'il fut défait par *Cromwell*.

7. Le Parlement d'Ecoſſe fut convoqué par le crédit du Duc d'*Hamilton*, & des Commiſſaires qui avoient traité avec le Roi ; & les Membres en furent choiſis par les Cabales de ce même Parti.

8. Lorſqu'il fut queſtion dans ce Parlement, de délibérer ſur la levée d'une Armée, il y eut de fortes oppoſitions, tant de la part de divers Seigneurs, que de celle de l'Aſſemblée Générale de l'Egliſe. On faiſoit voir par des raiſons très ſolides, qu'il falloit du moins bien établir les cauſes de la Guerre, avant que de la réſoudre. On fit même des Proteſtations ſur ce ſujet : mais elles furent éludées ; de quoi on ne peut donner d'autre raiſon, ſinon que cette Armée étoit deſtinée à ſervir le Roi, quoiqu'on ne jugeât pas à propos de le publier.

9. Enfin, quand le Duc fut entré en Angleterre, il ne fit pas la moindre démarche qui pût faire comprendre qu'il venoit pour ſoutenir le Parti Presbytérien. Au-lieu de marcher droit à Londres pendant que *Cromwell* étoit éloigné, quoiqu'il pût être aſſuré que le Parlement & la Ville ne demandoient pas mieux que de s'unir avec lui, il perdit plus d'un mois dans les Provinces du Nord, ſans aucune néceſſité (12). On voit donc par cette conduite, que ſon deſſein n'étoit pas de ſecourir les Presbytériens, quoique ſon intention fût d'agir contre les Indépendans.

Tout cela prouve avec la derniere clarté, que l'Armée d'Ecoſſe n'étoit venue en Angleterre qu'à deſſein de rétablir le Roi (13) ſans conditions, ſous prétexte de le tirer d'entre les mains des Indépendans. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le Parlement, où le Roi avoit ſi peu d'amis, déclarât cette Armée

(1) Frere du Comte de *Warwick* Amiral du Parlement. Il avoit reçu du Prince de *Galles* une Commiſſion qui lui donnoit pouvoir de lever des Troupes pour le ſervice du Roi.

(2) Chez la Princeſſe d'*Orange* ſa Sœur.

(3) Le 28 de Mai.

(4) A la Brille.

(5) Dès que le Prince de *Galles*, qui étoit à *Paris* avec la Reine ſa Mere, fut informé que cette Eſcadre avoit pris le parti du Roi, il ſe rendit à *Helvoetſluis*, où elle etoit allée de la Brille, & après avoir renvoyé ſon Frere à la Haie, n'étant pas à propos qu'ils s'expoſaſſent tous deux à la fois, il fit voile pour l'Angleterre, bien réſolu de tirer de ces Vaiſſeaux tous les avantages poſſibles.

(6) Le Comte de *Warwick*. L'Hiſtorien des Guerres Civiles inſinue, que le Prince avoit lieu de croire que ce Seigneur ſe déclareroit pour le Roi ; & Mr. *de Rapin* montre quel étoit le fondement de cette eſperance, Hiſt. d'Angl. Tome VIII. p. 660 & 661.

(7) Voyez ci-deſſus pag. 134.

(8) Voyez Mylord *Clarendon* Tom. V. p. 228--262.

(9) Au préjudice du General *Leſley*. Voyez *Rapin* Ibid. page 650 & 651.

(10) Ce Decret, qui fut donné ſur les fortes repréſentations du Marquis d'*Argyle* & des Presbytériens rigides, jointes aux inſtances &c. des Envoyés du Parlement d'Angleterre, portoit, *qu'on ne recevroit aucun ſecours de ceux qui n'auroient pas ſigné le* Covenant ; *qu'on ne les admettroit point dans l'Armée d'Ecoſſe, & qu'on ne leur accorderoit aucune protection.*

(11) Mylord *Clarendon* dit, que le Duc faiſoit marcher les Anglois un jour devant ſon Armée, afin d'être averti par ce moyen des mouvemens de l'Ennemi, de leur en faire ſoutenir le prémier choc, & de les affoiblir autant qu'il ſe pourroit. Guerres Civil. Tom. V. p. 292.

(12) Mylord *Clarendon* (Ibid.) conjecture que le Duc s'arrêta dans les Provinces du Nord, pour donner à l'Armée Angloiſe le tems de ſubjuguer tous les Partiſans du Roi ſoulevés en divers endroits du Royaume, afin qu'ils ne fuſſent pas en état de s'oppoſer aux deſſeins des Presbytériens. Mr. *de Rapin* refute ſolidement cette conjecture, & en fait une autre, qui n'eſt pas ſeulement plus vraiſemblable, mais qui tient de la nature des faits ſur leſquels elle eſt fondée. Hiſt. d'Anglet. Tom. VIII. p. 664 & 665.

(13) Voyez ce que Mr. *de Rapin* dit ſur les marches que le Duc d'*Hamilton* auroit dû faire, s'il fût venu ſecourir les Presbytériens, & le ſuccès preſque infaillible qu'il auroit pu ſe promettre. Ibid.

(14) Mr. *de Rapin* rapporte cette Lettre toute entiere, d'après la Tome VII de *Ruſhworth*, 1237.

(15) Le 27 d'Août.

(16) Son nom étoit *Bernard Guaſconi*, mais les Anglois le prononçoien

CHARLES I. 1648.

Cromwell marche au devant d'Hamilton pour lui livrer bataille.

mée ennemie du Royaume, dès qu'il ſut qu'elle y étoit entrée.

Le même jour que l'Armée d'Ecoſſe entra en Angleterre, le Château de *Pembroke* ſe rendit. *Cromwell*, qui en faiſoit le Siege, fit partir d'abord, un Corps de Cavalerie pour aller renforcer l'Armée du Nord commandée par le Major Général *Lambert*, & trois jours après, il partit lui-même avec le reſte de ſes Troupes, quoiqu'elles fuſſent fort fatiguées par le Siege qu'elles venoient de faire, qu'elles manquaſſent, la plupart, de bas & de ſouliers, & que la marche qu'elles entreprenoient, fût longue, & dût vraiſemblablement être ſuivie d'une Bataille. Ces difficultés ne rebuterent point *Cromwell*. Il pourſuivit ardemment ſa pointe; cependant il ne put arriver que vers le milieu du mois d'Août dans la Province d'*Yorck*, où *Lambert* vint incontinent le joindre, & ils marcherent enſemble droit à *Preſton*, où le Duc d'*Hamilton* s'étoit arrêté, on ne ſait à quel deſſein, à moins que ce ne fût pour attendre *Monroe*, qui lui amenoit d'Ecoſſe trois mille hommes.

Langdale donne avis à Hamilton de l'approche de Cromwell.

Langdale, qui avec ſes Troupes Angloiſes faiſoit l'avant-garde de l'Armée du Duc, le fit avertir que *Cromwell* n'étoit pas loin, qu'il venoit dans l'intention de lui livrer Bataille, & que, par conſéquent, il étoit néceſſaire de tenir les qurtiers de l'Armée Ecoſſoiſe plus ſerrés. Mais *Hamilton* ne fit aucune attention à cet avis, ſe perſuadant que ce ne pouvoit être que quelque détachement de l'Armée de *Cromwell*. Enfin *Langdale* fut rencontré, & pouſſé juſqu'à *Preſton* par la Cavalerie ennemie. Il amena même quelques priſonniers, qui aſſurerent que toute l'Armée de *Cromwell* étoit proche. Cela fut cauſe que le Duc le renvoya à ſes Troupes, avec promeſſe de lui envoyer du ſecours; mais il ne lui tint pas parole. Ainſi *Langdale* étant attaqué ſe vit obligé de ſoutenir un combat fort inégal, qui dura pourtant cinq ou ſix heures: mais enfin il fallut ceder, & la déroute fut entiere. Immédiatement après, la Cavalerie de *Cromwell* marcha droit à *Preſton*, où tout étoit dans une ſi grande confuſion, qu'on ne penſoit qu'à ſe ſauver. „ Les Anglois y „ entrerent avec les Ecoſſois qu'ils pouſſoient. Le Combat y „ recommença, mais enfin le Duc ſe retira au-delà du Pont „ dont il voulut s'aſſurer, & qu'il fut encore obligé d'aban- „ donner, après une action fort chaude. Cependant il ſe mit „ en bataille à une portée de mouſquet, & s'y tint juſqu'à la „ nuit, qui étoit trop proche pour que *Cromwell* pût mettre la „ derniere main à ſa victoire. Le Duc profitant des ténè- „ bres, ſe retira vers *Wiggham*, & delà vers *Warrington*, où „ il ſe trouva à la pointe du jour. Là, il paſſa un défilé, & „ y fit ferme contre un Corps de Cavalerie, qui l'avoit har- „ celé toute la nuit, & qui groſſiſſoit à tout moment. Cepen- „ dant toute l'Armée de *Cromwell* arrive. Le défilé attaqué & „ défendu avec beaucoup de bravoure, durant pluſieurs heures, „ eſt forcé. Les Ecoſſois fuyent; on les pourſuit vivement; „ ils s'arrêtent à *Warrington*, où ils étoient déja maitres du „ Pont. Mais le Lieutenant Général *Bayley*, qui y comman- „ doit, ne ſe trouvant point en état de tenir, demanda à ca- „ pituler. *Cromwell* conſentit à leur donner la vie, à condition „ qu'ils ſe rendroient priſonniers de Guerre, & qu'ils lui li- „ vreroient leurs Chevaux, leurs Armes, & leurs Munitions, „ ce qu'ils accepterent. On trouva là des armes pour armer „ quatre mille hommes, & l'on fit un pareil nombre de pri- „ ſonniers".

La Cavalerie de Cromwell pouſſe Langdale juſqu'à Preſton.

Defaite entiere de Langdale par la faute d'Hamilton.

Lettre de Cromwell au Parlement ſur la defaite de Langdale & ſur celle du Duc d'Hamilton, &c.

Ce que l'on vient de lire, & qui eſt marqué de guillemets, eſt un extrait fort ſuccinct d'une Lettre (14) que *Cromwell* écrivit au Parlement le 20 d'Août, & qui contient un détail circonſtancié de ce qui ſe paſſa entre les deux Armées, le 17, le 18 & le 19 de ce même mois. Voici comment ce Général finit ſa Relation.

Voila, dit-il, *les particularités de cette victoire. Permettez-moi ſeulement d'ajouter un mot, afin qu'en voyant l'inégalité du nombre des deux Armées, tout le monde reconnoiſſe la main de Dieu dans cette affaire. L'Armée d'Ecoſſe ne pouvoit pas être moins de douze mille hommes d'Infanterie, & de cinq mille de Cavalerie.* Langdale *n'avoit pas moins de deux mille cinq-cens homme de pié & de quinze cens chevaux, ce qui faiſoit en tout vint & un mille hommes; & notre Armée n'etoit que de huit mille ſix-cens hommes. Autant que nous en pouvons juger, nous leur en avons tué deux mille, & fait huit ou neuf mille priſonniers, outre ceux qui ſe cachent dans les Bois, & que les gens du Païs aſſomment ou amenent journellement.*

CHARLES I. 1648.

Le Duc eſt pris à Uxeter avec le reſte de ſa Cavalerie & tous les Officiers qu'il avoit avec lui.

Pour achever de rapporter, en peu de mots, la cataſtrophe d'*Hamilton* & de ſon Armée, ajoutons à la rélation de *Cromwell*, que ce Duc, s'étant retiré à *Namptwich* avec le reſte de ſa Cavalerie, au nombre de trois mille hommes, pouſſa à toute bride juſqu'à *Uxeter*, ou *Lambert*, qui eut ordre d'aller à ſes trouſſes, arriva auſſitôt que lui, & où les Ecoſſois ne firent pas même mine de ſe mettre en défenſe. Le Duc fut pris avec tous ſes Officiers, & de toute cette Armée il ne ſe ſauva que quelques Cavaliers, qui en allerent apprendre la défaite à *Monroe* dans le *Cumberland*.

Colcheſter ſe rend à diſcrétion.

Le Lord Liſle & le Chevalier Lucas ſont paſſés par les armes.

Fairfax ayant fait ſavoir cette nouvelle à la Garniſon de *Colcheſter*, qu'il tenoit bloquée depuis plus de deux mois, les Soldats forcerent leurs Officiers de ſe rendre à diſcrétion (15). Les principaux de ces Officiers étoient le Comte de *Norwich*, le Lord *Capel*, le Lord *Liſle*, les Chevaliers *Compton*, *Lucas*, & *Gaſcoing* (16), le Lieutenant-Colonel *Farr*, & quelques autres. Le Conſeil de Guerre leur fit, dès le même jour, leur procès pour cauſe de Sédition, & condamna le Lord *Liſle* & les Chevaliers *Lucas* & *Gaſcoing* à être arquebuſés. Les deux prémiers le furent le lendemain, & le troiſieme étoit ſur le point de ſubir le même ſort, lorſque *Fairfax* apprenant qu'il étoit de Florence, lui ſauva la vie, de peur, dit-il, que le Grand-Duc n'uſât de repreſailles ſur les Gentilshommes Anglois qui voyageoient fréquemment dans ſes Etats (17). Le Comte de *Norwich* & le Lord *Capel* furent envoyés dans les priſons de *Windſor*; les autres Officiers en furent quittes pour la perte de leurs armes, de leur équipage, en un mot de tout ce qu'ils avoient là; & les Soldats furent mis hors de la Ville, après avoir été dépouillés.

D'abord après ſa victoire, le diligent *Cromwell* ordonna à *Lambert* d'aller nettoyer le Païs du côté de *Carliſle*, où *Muſgrave* ſe tenoit evec quelques Troupes, & de venir enſuite le joindre pour entrer enſemble en Ecoſſe. Pour lui, il marcha avec aſſez peu de monde, à la rencontre de *Monroe* qui amenoit quatre mille hommes au Duc d'*Hamilton*, & qui étoit déja entré bien avant en Angleterre, puiſque, comme je l'ai dit ci-deſſus, il étoit dans la Province de *Cumberland*. *Monroe* nonobſtant ſa ſupériorité évita d'en venir aux mains avec *Cromwell*, & ſe retira à grandes journées vers le Nord. Je ne voi pas que *Muſgrave* fît une meilleure manœuvre; auſſi les deux Généraux Anglois ſe rejoignirent bientôt. Ils ne furent pas plutôt aux environs de *Barwick*, que *Cromwell* fit bloquer cette Place, & écrivit au Committé du Parlement d'Ecoſſe, pour le requérir de la rendre & *Carliſle* auſſi, & de rappeller *Monroe*, ſans quoi, il devoit s'attendre à la Guere. Peu de jours après (18) il continua ſa marche vers l'Ecoſſe, après avoir laiſſé quelques Régimens pour bloquer *Barwick*.

Cromwell marche en Ecoſſe.

Changement des Affaires en Ecoſſe.

Le Marquis d'Argyle leve des Troupes contre Monroe.

La défaite du Duc d'*Hamilton*, & les menaces de *Cromwell* firent que les Affaires d'Ecoſſe changerent entierement de face. Le Marquis d'*Argyle* leva quelques mille hommes pour s'oppoſer à *Monroe* qui étoit rentré dans le Royaume, & quoique celui-ci, renforcé par un Corps de Troupes que le Comte de *Lanarick* (19) lui amena, ſe fût ſaiſi du Pont de *Sterling*, ce qui mettoit le Marquis hors d'état de faire aucun progrès, quand même il auroit eu de plus grandes forces, le Committé du Parlement, apprenant que *Cromwell* marchoit droit à *Edimbourg*, s'enfuit de cette Ville & ſe diſperſa, de peur de ſe voir enfermé entre l'Armée Angloiſe & celle du Marquis d'*Argyle*. Cette fuite fit perdre au Comte de *Lanarick* & à *Monroe* tout moyen & toute eſpérance de pouvoir continuer la Guerre; de ſorte qu'ils conſentirent (20) à un accommodement qui portoit; que les

Cromwell marche à Edimbourg.

Le Committé prend la fuite.

çoient & l'écrivoient *Gaſcoing*.

(17) Mauvaiſe raiſon de cette Grace, ſi *Guaſconi* étoit digne de mort pour avoir levé des Troupes en Angleterre, & contribué à défendre une Place pour le Roi contre le Parlement. Mauvaiſe raiſon, puiſque ce *Florentin* n'avoit aucun Caractère public qui pût le ſouſtraire à la Juriſdiction du Païs où il ſe trouvoit, à moins que la qualité & le titre de Sujet-né du Duc de *Florence* ne donnât, il y a cent ans, autant & plus de privileges que celle de Citoyen de Rome n'en conféroit pendant la durée de ce redoutable Empire. Outre que *tout Miniſtre Public qui prend parti, perd le privilege de ſon caractère, auſſi bien que l'Eccléſiaſtique* parmi les Princes Catholiques, *qui eſt pris les armes à la main.* Si l'on eût renvoyé *Guaſconi* à Florence, ſous une bonne & ſure garde, avec les procedures criminelles, pour que le Grand-Duc en fît juſtice, c'eût été, ſelon l'opinion de bien des gens, ravaler le prix de ces ſortes de déférences, quoiqu'on en trouve des exemples qui ſont même loués; tel entre autres le renvoi qui fut fait à l'Archiduc de deux de ſes Sujets qui furent pris & trouvés complices de l'entrepriſe formée contre la Ville de Metz. *Henri IV. Roi de France les fit conduire à leur Souverain, à qui fit remettre le procès; ne doutant point qu'il ne les fit punir, quand ce ne feroit que pour purger le ſoupçon qu'on pouvoit avoir contre lui.* D'ailleurs le motif de la Grace de *Guaſconi* me paroit très injurieux au Grand-Duc, parce qu'on le ſuppoſe capable de vanger la mort d'un de ſes Sujets criminel convaincu, ſur des Etrangers innocens. De plus, on diroit que *Fairfax* vouloit, par le motif qu'il allegue de cette Grace, acquerir aux Gentilshommes Anglois qui voyageoient en Italie, le droit de fomenter & de ſoutenir de leur propres perſonnes, les Tumultes & les Guerres Civiles qui pourroient s'élever en Toſcane; car, prenez-y garde, le motif de *Fairfax* porte là, & contient tout cela. Concluſion, ce Général pouvoit faire grace à *Guaſconi*, non par crainte que le Grand-Duc n'uſât de repreſailles, mais parce que cet Officier, en qualité d'Etranger, étoit plus pardonnable d'avoir pris les armes contre le repos public du Royaume, que ceux qui en étoient les Sujets, & dont quelques-uns même furent épargnés par ce même Conſeil de Guerre, & quelques autres, comme le Comte de *Norwich*, ſept à huit mois après. Au reſte Mylord *Clarendon*, en faiſant l'Hiſtoire de cette Sentence, &c. entre dans un détail que Mr. *de Rapin* & Mr. *de Larrey* ont négligé, & qui eſt pourtant aſſez curieux. Voyez Guerres Civiles Tom. V. pages 320, 321 & 322.

(18) Le 20 de Septembre.

(19) Il étoit Frere du Duc d'*Hamilton*, & lui ſucceda dans ce Titre.

(20) Le 26 de Septembre. Il y a des Auteurs qui diſent que le Comte de *Lanarick* refuſa de ſigner ce Traité, & qu'il ſe retira en Hollande.

CHARLES I. 1648.

les Armées ſeroient congédiées; & les priſonniers de part & d'autre mis en liberté. Que perſonne ne pourroit être recherché pour avoir eu part à cette derniere Guerre; à condition que ceux qui ſe trouvoient dans le cas ſigneroient ce Traité; qu'outre cela ils ne pourroient être Membres du nouveau Committé des Etats, qui ſeroit élu. Enfin que les Affaires de la Religion ſeroient décidées par l'Aſſemblée Générale des Egliſes, & les Civiles par le Parlement, &c.

Cromwell eſt reçu avec de grands honneurs dans Edimbourg.

Ainſi le Parti du Roi fut entierement diſſipé en Ecoſſe, de même qu'en Angleterre, avec cette différence que la derniere expédition fut achevée en peu de jours & ſans effuſion de ſang. *Cromwell* fut reçu à *Edimbourg* avec de grands honneurs. Il obtint ſans difficulté la reſtitution de *Barwick* & de *Carliſle*, qui ſont les deux clés des Provinces du Nord, prit avec le Marquis d'*Argyle* les meſures qu'ils jugerent convenables, & laiſſant *Lambert* en Ecoſſe, avec trois ou quatre Régimens, à la priere des Ecoſſois, pour tenir en bride ceux qui pourroient avoir envie de remuer, il s'en retourna triomphant en Angleterre.

Reduction du Château de Ponfract, &c.

Il y avoit néanmoins encore, dans le Royaume, quelques Places fortes qui n'étoient point encore ſoumiſes. De ce nombre étoit le Château de *Ponfract*, dont la Garniſon tenoit en bride tout le Païs des environs, & y commettoit de grandes violences. *Cromwell* l'aſſiegea, & le prit. Tout le reſte eut le même ſort, ou ſe ſoumit volontairement; en un mot, ce rapide Général ne laiſſa nulle part rien à faire, & il fut, dès le ſeptieme Décembre, de retour à Londres, & dans le Parlement.

Retour de Cromwell à Londres. Exécution en Irlande du dernier Projet fait en faveur du Roi.

Je croi bien que le Lecteur attentif s'attend à me voir paſſer maintenant en Irlande, où le Duc d'*Ormond* s'étoit chargé d'aller exécuter une partie du dernier Projet fait en faveur du Roi. Il y alla en effet, comme il paroit par la Demande que les Communes firent faire au Roi pendant la Négociation de *Newport*, & par la Réponſe que le Roi y fit. Les voici l'une & l'autre, telles qu'elles ſe trouvent dans Mr. *de Rapin*.

Demande des Communes au Roi touchant l'Irlande.

„ Comme le tems limité pour les Conférences alloit expirer, ... la Chambre demanda encore au „ Roi, *Qu'il plût à Sa Majeſté de . . . . défendre au* „ *Marquis* d'Ormond *de s'unir avec les Papiſtes Rebelles d'Irlande*, &c (1).

Réponſe du Roi.

„ La Réponſe du Roi, par rapport au Marquis d'*Ormond*..... „ fut, *Qu'il ne pouvoit rien ordonner au Marquis, avant que le* „ *Traité fût ſigné. Mais qu'alors, il feroit ce que les deux Chambres déſiroient; & que ſi le Marquis n'obéiſſoit pas à ſes ordres, il prendroit de telles meſures contre lui, que les deux* „ *Chambres en ſeroient contentes* (2)".

Le Marquis d'Ormond eſt en Irlande.

Le Marquis étoit donc en Irlande; il y agiſſoit donc pour le Roi. Mais il a plu à Mr. *de Rapin* (3) de tranſporter cet Article, & de le lier aux évenemens de l'année 1649. Pour moi, ſans rechercher les raiſons de ce dérangement, je dirai ici tout d'une ſuite, que le Marquis d'*Ormond* ſe rendit, vers le commencement du mois d'Octobre de cette année, en Irlande (4), d'où la défection (5) des Irlandois Papiſtes, qui s'étoient engagés (6) à ſervir le Roi, ſous les ordres du Marquis, l'avoit déterminé, il y avoit un an, à paſſer en Angleterre, après avoir remis *Dublin* & *Drogheda* aux Généraux (7) du Parlement, plutôt que de les voir tomber entre les mains des Rebelles, qui ſe préparoient à en faire le Siege avec des forces auxquelles il n'étoit pas en état de réſiſter. Trois mois après ſon retour en Irlande, le Marquis d'*Ormond*, qui en étoit toujours Viceroi, conclut avec le Grand Conſeil des Irlandois, qui s'aſſembloit à *Kilkenny*, un nouveau Traité, par lequel les Catholiqués obtenoient tous les avantages qu'ils avoient pu s'aviſer de demander. Mais auſſi ils s'engageoient de nouveau à fournir au Marquis une Armée capable de chaſſer de l'Iſle tous les Ennemis du Roi. Nous verrons dans l'Extrait ſuivant ce que tout cela produiſit. Reprenons les Affaires Civiles d'Angleterre.

Remontrance de l'Armée à la Chambre des Communes.

Nous avons interrompu la ſuite de ces Affaires à l'endroit où l'Armée, réſolue de mettre des obſtacles à la concluſion imminente de la Paix entre le Roi & le Parlement, envoya le 18 de Novembre aux Communes une ample Remontrance, où elle ne prit pas même la peine de déguiſer les funeſtes réſolutions que le Parti Indépendant avoit formées, & qu'il ſe mettoit en devoir d'exécuter contre le Roi, & contre le Gouvernement. Cette Remontrance contient neuf Demandes, dont l'Abregé même que Mr. *de Rapin* en a fait nous paroit trop long pour être placé ici (8). Il ſuffira de dire que l'Armée marquoit ſans détour au Parlement la maniere dont elle entendoit que le Gouvernement fût reglé; & quant au Roi, à ſa famille, & à ſes revenus, la Remontrance demandoit, „ 1. Qu'il fût mis en Juſtice, comme étant la principale cauſe de tous les maux qui „ avoient accablé le Royaume, & de tout le ſang qui avoit „ été répandu. 2. Que le Prince de *Galles* & le Duc d'*Yorck* „ fuſſent cités pour venir faire leurs ſoumiſſions au Parlement, „ & qu'on déclarât que s'ils refuſoient de ſe préſenter, ils ſeroient proclamés Traîtres, déchus de toute ſorte de Droit „ en Angleterre, & bannis du Royaume à perpétuité. 3. Que „ cependant les Revenus de la Couronne fuſſent mis en ſequeſtre pour ſervir aux uſages publics (9)".

Diverſes Remontrances & Requêtes qui demandent que le Roi ſoit mis en Juſtice. V. la Note.

Le Parlement avoit déja reçu, depuis le mois de Septembre, pluſieurs Remontrances à peu près ſemblables (10), auxquelles il n'avoit fait aucune Réponſe. Il ne ſe preſſa pas d'en faire à cette derniere, mais il en renvoya l'examen juſqu'au prémier de Décembre prochain, afin d'être mieux en état d'y répondre, lorſqu'il ſauroit la derniere réſolution du Roi ſur l'Article de l'Epiſcopat, qui étoit le ſeul qui ne fût pas reglé; ce qui montre que les deux Chambres n'avoient pas encore perdu toute eſpérance de conclurre avec le Roi. Mais elles ne ſavoient pas encore que *Fairfax* l'avoit fait enlever, & transférer dans le Château de *Hurſt* (11); & elles n'en furent informées que quelques jours après.

Après ce coup de main, l'Armée, ſans ſe mettre en peine ſi le Parlement examineroit ou non la Remontrance, publia le 30 de Novembre une Déclaration, portant, „ que le Traité „ que l'on continuoit à négocier avec le Roi tendoit ſi manifeſtement à la ruine de l'Etat & de la Liberté du Peuple, „ qu'il n'y avoit qu'une corruption entiere de la plus grande „ partie des Députés, qui pût leur faire rejetter les Propoſitions „ & les Demandes que l'Armée avoit préſentées au Parlement „ pour l'avantage du Bien public". A quoi elle ajouta, que, *le cas étant ſi extraordinaire & ſi preſſant, elle alloit ſe mettre en marche vers Londres, pour y ſuivre la voie dans laquelle il plairoit à la Providence de la diriger.*

Vote ſur le tranſport du Roi à Hurſt. Vote que les offres du Roi ſont ſuffiſantes. Le Général ſe rend maître du Palais.

Ni cette Déclaration, ni la menace dont elle étoit accompagnée, ni l'arrivée (12) de l'Armée aux environs de Londres, n'empêcherent les Communes de voter, le 4 de Décembre, que le Roi avoit été mené priſonnier à *Hurſt*, ſans leur conſentement; & le cinquieme, que *ſes Conceſſions pouvoient ſervir de fondement à la Paix*. Ce Vote, comme il a été déja remarqué, vint trop tard, & fut le dernier Acte du Parti Presbytérien. En effet, le lendemain, deux Régimens entrerent par ordre du Général, dans le Palais de *Weſtminſter*, congédierent la Garde des Milices qui y avoit été miſe, depuis quelques mois, pour garder le Parlement; s'emparerent des avenues & des portes de la Salle où les Communes s'aſſembloient; & lorſque les Députés ſe préſenterent pour entrer, ils en arrêterent quarante-un dont ils avoient les noms, & les mirent en garde dans une Maiſon voiſine (13).

41 Membres des Communes ſont arrêtés. Memoire de l'Armee préſenté à la Chambre des Communes.

Peu de tems après le Colonel *Whalley*, accompagné de pluſieurs Officiers, préſenta aux Communes de la part de l'Armée, un Mémoire intitulé: *Propoſitions & Demandes de l'Armée pour juſtifier ſa Conduite.* Mr. *de Rapin*, après avoir donné un Extrait exact & fidele de cet Ecrit, dont l'injuſtice & la violence ſautent aux yeux, & que l'on peut lire tout entier dans *Rushworth* (14), dit, „ qu'il a été néceſſaire d'informer le Lecteur de ce qui y eſt contenu, par cette raiſon: C'eſt qu'il „ y a eu des Hiſtoriens trop partiaux (15), qui n'en ont point „ parlé, ou qui n'en ont dit qu'un mot en paſſant, ſans en „ rapporter la ſubſtance, de peur de faire connoître à leurs „ Lecteurs, que les Presbytériens n'eurent aucune part à ce „ qui ſe paſſa dans la ſuite, & que les Indépendans en furent „ les véritables & les ſeuls Auteurs".

La plupart des Membres Presbytériens ſont exclus de la Chambre Baſſe.

La violence commiſe, le 6 de Décembre, contre 41 Membres des Communes, fut ſuivie, le lendemain, de l'excluſion de quatre-vingt-dix autres; Mylord *Clarendon* (16) en fait monter le nombre juſqu'à cent, & Mr. *de Larrey* (17) à cent-ſoixan-

(1) Tome VIII. p. 696.
(2) Ibid. page 702.
(3) Tome IX. page 11.
(4) Selon le Projet qu'il avoit formé & communiqué au Roi, &c.
(5) Cette défection fut cauſée par les Cabales du Nonce du Pape, ſous prétexte que la Paix n'étoit pas aſſez avantageuſe aux Catholiques; mais véritablement, parce qu'elle fut préjudiciable au pouvoir tyrannique qu'il exerçoit.
(6) Par le Traité de Paix que le Marquis avoit fait avec eux, en 1646, ſelon les ordres exprès du Roi.
(7) Au Colonel *Jones*, qui prit poſſeſſion de ces deux Places le 17 de Juin 1647.
(8) Mylord *Clarendon* en a fait, Tome V. p. 429, un Abregé plus court que celui de Mr. *de Rapin*, mais plus long que le nôtre.
(9) On remarqua que la Remontrance ne parloit point du Duc de *Gloceſter* troiſieme Fils du Roi, ſoit pour reſpect par le zèle que ce Prince témoignoit pour la Reformation, ſoit par ménagement pour ſa jeuneſſe, car il n'avoit que neuf ans.
(10) Aux Remontrances dont il a été fait mention ci-deſſus, ajoutez celle qui fut préſentée le 30 de Septembre par la Ville & le Territoire d'*Oxford*; celle de la Ville de *Newcaſtle*, le 10 d'Octobre; celle de la Ville & de la Province d'*Yorck*, le même jour; celle des Officiers du Regiment d'*Ingoldsby*, le 30 du même mois; & enfin les Requêtes que le Général reçut le 1 de Décembre ſur le même ſujet, de la part des Troupes qui étoient dans le Nord, & dans le Païs de *Galles*.
(11) Ce Château eſt ſitué dans la Province de *Hant*, ſur une langue de terre, vis-à-vis de l'Iſle de *Wight*. On dit que l'air y eſt ſi mauvais, qu'il faut en changer tous les trois mois la Garniſon, ſi on ne veut pas qu'elle y périſſe.
(12) Le 2 de Décembre.
(13) Mylord *Clarendon* & Mr. *de Larrey* rapportent, quoiqu'un peu différemment, les ſuites de cette violence. On peut les conſulter; *Guer-*

CHARLES I. 1648.

Le Parlement n'eſt plus compoſé que d'Indépendans.

ſoivante. Ainſi, depuis ce jour-là, on doit conſiderer la Chambre des Communes, comme n'étant plus compoſée que d'Indépendans. C'eſt à quoi il faut bien prendre garde, ſi on veut avoir une idée nette de cette Hiſtoire. Le jour de cette excluſion, *Cromwell*, qui étoit arrivé à Londres le ſoir précédent, alla prendre ſa place dans la Chambre, & y fut remercié de ſes grands ſervices.

Cromwell arrive.

En ce tems-là, on préſenta au Général un Projet, intitulé *La Convention du Peuple*, pour l'établiſſement du Gouvernement. Tout y étoit reglé ſur les principes des Indépendans. Mais comme ce Projet n'eut point lieu, je ne croi point auſſi qu'il ſoit néceſſaire de le mettre ici.

Ordre ſur l'election des Magiſtrats de Londres. Vote pour faire le procès au Roi.

Enfin, le Parti regnant s'étant aſſuré de la Ville de Londres, par le moyen des Régimens qu'il y fit loger chez les Bourgeois, & par l'ordre que les deux Chambres donnerent touchant la prochaine élection du Lord Maire & du Conſeil Commun (18), la Chambre des Communes vota, le 23 de Décembre, que conformément à tant de Requêtes qui avoient été préſentées depuis pluſieurs mois, & dont le nombre s'étoit extrêmement multiplié depuis environ trois ſemaines, tant de la part des Villes & des Provinces, que des différens Corps de l'Armée, & même de l'Armée entiere, la Chambre ne pouvoit pas différer plus longtems à faire le procès aux principaux *Délinquans*, & nommément au Roi. C'eſt pourquoi, elle établit incontinent un Committé de trente-huit de ſes Membres pour dreſſer une Accuſation contre ce Prince, & lui donna pouvoir de recevoir toute ſorte d'informations & de témoignages ſur les matieres de fait.

Committe pour preparer une Accuſation contre lui.

La Flotte adhere à l'Armée.

Le même jour, la Flotte, qui étoit ſous le commandement du Comte de *Warwick*, envoya au Général une Déclaration, qu'elle adhéroit à la Remontrance de l'Armée. Cette démarche ne fit pas beaucoup d'honneur au Comte, qui ayant été un des Chefs des Presbytériens, fut le prémier qui ſe détacha de ce Parti, pour ſe ranger dans celui des Indépendans.

Le 28 de Décembre, le Committé chargé de dreſſer l'Accuſation contre le Roi, en préſenta un modele en forme d'Ordonnance. Et la Chambre ſavoit ſi bien que cette Ordonnance ſeroit approuvée à la troiſieme lecture, qu'elle ſe hâta de paſſer un Acte pour ériger une *Haute Cour de Juſtice*, à laquelle elle donna pouvoir de juger le Roi. Voici la Préface de cet Acte extraordinaire.

Préface de l'Ordonnance pour l'érection d'une Cour de Juſtice.

Il eſt de notoriété publique, que Charles Stuart, *préſent Roi d'Angleterre, non content des uſurpations que lui-même & ſes Prédéceſſeurs ont faites des droits & des libertés du Peuple, a formé le déteſtable deſſein de renverſer les Loix fondamentales & les Libertés de cette Nation, & d'introduire en leur place, un Gouvernement arbitraire & tyrannique. Qu'outre pluſieurs mauvais moyens qu'il a employés pour exécuter ce deſſein, il l'a pourſuivi par le fer & par le feu, & qu'il a fait à ſon Parlement une Guerre cruelle, par laquelle le Royaume a été miſérablement ravagé, le Tréſor public épuiſé, le Commerce entierement ruiné, des milliers d'hommes ont péri par l'épée, outre une infinité d'autres maux; & que pour toutes ces choſes, il auroit pu être juſtement & exemplairement puni. Mais le Parlement eſpérant que l'empriſonnement du Roi, qui, par la volonté de Dieu, a été livré entre ſes mains, ſeroit capable de mettre fin aux troubles de ce Royaume, s'étoit abſtenu de procéder judiciairement contre lui. Cependant, il a trouvé par une fâcheuſe expérience, que la clémence ne ſervoit qu'à encourager le Roi & ſes complices à continuer leurs mauvaiſes & dangereuſes pratiques, & à exciter de nouveaux troubles, de nouvelles rebellions, & des invaſions des Etrangers. C'eſt pourquoi, pour prévenir de nouveaux inconvéniens, & pour empêcher qu'à l'avenir quelque principal Officier, ou Magiſtrat que ce ſoit, n'ait la hardieſſe de tenter malicieuſement & traitreuſement, de mettre la Nation dans l'eſclavage, il eſt ordonné par l'autorité du Parlement, que* Thomas Lord Fairfax, Olivier Cromwell, Henri Ireton, le Chevalier Hardreſs Waller, Philippe Skippon, &c. (& 145 autres) *ſeront Commiſſaires & Juges dudit* Charles Stuart, &c.

Les Seigneurs rejettent l'Ordonnance pour accuſer le Roi.

Cette Ordonnance paſſa dans la Chambre des Communes le 2 de Janvier, & ce jour-là même, elle fut envoyée aux Seigneurs, qui la rejetterent d'une voie unanime. Mais les Communes, pour n'être point arrêtés par ce défaut de concurrence, voterent, que leurs Commiſſaires nommés pour être Juges du Roi, pourroient également continuer leurs procédures, le concours, ni le conſentement de la Chambre Haute n'y étant nullement néceſſaire. Pour cet effet, elles firent rayer de la Commiſſion, les noms des ſix Seigneurs (19) qui avoient été nommés Juges, & mirent d'autres gens en leurs places. Enſuite, la Chambre vota,

CHARLES I. 164$\frac{8}{9}$.

Autres Votes par leſquels les Communes s'attribuent le Pouvoir Souverain.

1. Que le Pouvoir Souverain réſidoit originairement dans le Peuple.

2. Que les Communes d'Angleterre aſſemblées en Parlement, étant choiſies pour repréſenter le Peuple, avoient entre leurs mains l'autorité de la Nation.

3. Que ce que les Communes déclaroient être Loi, avoit la force de Loi, & que le Peuple étoit obligé d'y obéir, quoique le Roi ni les Seigneurs n'y euſſent pas donné leur conſentement.

L'Ordonnance pour juger le Roi, avec les changemens qu'on avoit été obligé d'y faire, à cauſe du défaut de concurrence de la part des Seigneurs, paſſa dans la Chambre des Communes le 6 de Janvier.

Le Roi eſt mené devant ſes Juges.

Les jours ſuivans, juſqu'au 20, furent employés aux préparatifs de ce Jugement, dont juſqu'alors on n'avoit jamais vu d'exemple. Ce fut ce même jour là, que le Roi (20) comparut la prémiere fois devant les Commiſſaires aſſemblés à *Weſtminſter* ſous le titre de Haute Cour de Juſtice. Il y fut conduit trois fois, & autant de fois ſommé de donner ſes Réponſes ſur l'accuſation intentée contre lui, dont la lecture avoit été faite en ſa préſence. Mais il refuſa conſtamment de reconnoître l'autorité de cette Cour & de ceux qui l'avoient établie. D'un autre côté, la Cour ne vouloit jamais entendre les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit pour décliner ſa Juriſdiction, & quand il leur demandoit, *qui eſt-ce qui avoit pu les établir ſes Juges*, ils lui répondoient, *le même qui vous a fait Roi, à ſavoir le Peuple*; ſuppoſant toujours que l'autorité du Peuple étoit ſuffiſante, & c'étoit cela même que le Roi vouloit combattre; mais il ne lui fut jamais permis. Enfin, le Roi, voyant qu'il ne pouvoit obtenir d'audience ſur ce ſujet, compoſa un Ecrit (21) contenant ſes raiſons & ſes preuves, qui peuvent ſe réduire à deux Articles généraux; 1. à ce qui le regarde entant que Roi d'Angleterre, 2. à ce qui regarde la Chambre qui ſe conſtituoit Juge de ſon Roi.

Il refuſe de reconnoitre leur autorité.

Queſtion qu'il leur fait, & leur Réponſe.

Il met par écrit les raiſons de ſon refus.

Abregé de cet Ecrit.

A l'égard du prémier Article, il établiſſoit par l'Ecriture, & par une Maxime conſtante en Angleterre, qu'un Roi ne pouvoit point être jugé par ſes Sujets. *Là où eſt la parole du Roi, là eſt le Pouvoir, & qui lui dira, que fais-tu?* C'eſt un paſſage de l'Eccléſiaſtique. *Le Roi ne peut point faire d'Acte injuſte.* C'eſt une Règle de la Juriſprudence Angloiſe; à quoi il faut ajouter que les Loix du Royaume portent, qu'on ne peut intenter d'accuſation contre le Roi, parce que la Juſtice ne ſe rend, & ne peut ſe rendre qu'en ſon nom, &c.

Quant au ſecond Article, il diſoit que la Chambre des Communes pouvoit ſi peu ériger une Cour de Juſtice, qu'elle n'étoit pas elle-même une Cour; que, quand même le Peuple d'Angleterre, qu'elle repréſente, auroit le droit de donner une légitime Commiſſion à cette Cour, il n'avoit point été conſulté là-deſſus; & quand il ſeroit vrai, que la Chambre des Communes auroit tout le pouvoir qu'on lui arroge, & qui n'appartient qu'au Parlement en Corps dont elle ne fait que la troiſieme partie, le Roi, les Pairs conſtituant les deux autres, celle qui prenoit alors le titre de Chambre des Communes ne pourroit faire aucun uſage légitime de cette autorité, puiſqu'elle n'étoit que l'ombre de la véritable, depuis qu'elle étoit réduite à la dixieme partie de ſes Membres, par l'excluſion violente des autres; de ſorte que cette ſeule conſidération ſeroit une raiſon plus que ſuffiſante d'en décliner la Juriſdiction, &c.

On prononce au Roi ſa Sentence, ſans vouloir l'écouter.

Le Roi n'ayant donc pas voulu répondre devant la Haute Cour de Juſtice, ſon refus fut regardé, ſelon les Loix d'Angleterre, comme une Confeſſion, & la Sentence de mort lui fut prononcée le 27 de Janvier. Un peu avant qu'on lui prononçât ſa Sentence, il demanda inſtamment d'être ouï devant les deux Chambres, diſant, qu'il avoit une propoſition très importante à leur faire; mais ſa demande fut rejettée. On croit communément que ſon deſſein étoit de propoſer aux deux Chambres, qu'il abdiqueroit la Couronne en faveur du Prince ſon Fils aîné.

Elle eſt executée.

La Sentence fut exécutée le 30 de Janvier 164$\frac{8}{9}$ ſur un échaffaut

Guerres Civiles, Tome V. p. 433, 434 & 435. *Hiſt. d'Anglet.* par Mr. *de Larrey*, Tome IV. p. 254.

(14) *Ruſhworth*, Vol. VII. page 1254. apud *Rapin*, Tome VIII. pages 706 & 707.

(15) Tous ceux qui n'ont point parlé de cet Ecrit, n'étoient pas ennemis des Presbyteriens, témoin Mr. *de Larrey* qui n'en dit pas le mot.

(16) Guerres Civiles, *ubi ſupra.*

(17) Hiſt. d'Angl. *ubi ſupra.*

(18) Cette Ordonnance portoit, qu'aucun de ceux qui auroit été du nombre des Délinquans, qui auroit aſſiſté le Roi contre le Parlement, ſoit dans la premiere, ſoit dans la ſeconde Guerre, ou qui auroit favoriſé les tumultes de *Londres* & de *Weſtminſter*, les ſoulevemens de *Kent*, d'*Eſſex*, de *Midleſex*, de *Surrey*, &c. ne pourroit être élu Maire, ni Membre du Conſeil Commun.

(19) Ces ſix faiſoient alors les deux tiers de la Chambre, tous les autres s'étant abſentés, depuis le 6 de Decembre, pour ne pas ſe voir obligés de favoriſer les attentats des Communes. Mais ſur l'avis qu'ils eurent que ce jour-là l'Ordonnance devoit être envoyée aux Seigneurs, les Comtes de *Northumberland*, de *Manchester*, de *Rutland*, les Lords *North*, *Rocheſort*, *Maynard* & *Dacres*, s'y rendirent, en ſorte que la Chambre ſe trouva compoſée de ſeize Pairs.

(20) Dès que la réſolution de faire le procès au Roi eut été priſe, les Communes le firent conduire du Château de *Hurſt* à *Windſor*, où on le tint juſqu'au 19 de Janvier qu'il fut mené à Londres & logé au Palais de *St. James*, afin qu'on pût facilement le faire comparoître tous les jours devant ſes Juges. Mais on eut la précaution de le faire arriver de nuit, pour éviter toutes ſortes d'inconvéniens.

(21) Cet Ecrit fut trouvé parmi ſes papiers après ſa mort. Ce que je remarque, parce que de la maniere que Mr. *de Rapin* s'eſt exprimé, on pourroit croire que le Roi le remit à la Cour de Juſtice. Voici les propres termes de notre Hiſtorien. „ Enfin, voyant „ qu'il (le Roi) ne pouvoit obtenir d'audience ſur ce ſujet, *il donna* „ *ſes raiſons dans un Mémoire contenant*, qu'étant Roi, &c.

Conſtance du Roi.

faut qui avoit été dreſſé dans la rue, tout proche de la Salle de *Whitehall*. *Charles* y alla, y parut, & y ſouffrit la mort avec une fermeté calme & ſoutenue, qui a fait dire, qu'*il mourut plus grand qu'il n'avoit vécu*; & qu'il avoit ſervi à l'obſervation que l'on avoit ſouvent faite de toute la Famille des *Stuarts*, qu'*ils ſupportent mieux l'Adverſité que la Proſpérité* (1). Son Corps, après avoir été expoſé à la vue du Peuple, pendant quelque tems, dans une des Chambres de *Whitehall*, fut porté à *Windſor*, & enterré ſans pompe dans la Chapelle de *Saint George*.

Au reſte, ſi je n'ai point fait le détail de ce procès étrange, & ſi je garde le ſilence ſur les circonſtances de l'exécution de ce Roi infortuné, & ſur le Diſcours qu'il fit au Peuple, ſelon la coutume d'Angleterre, ce n'eſt pas ſeulement parce que je ne ſuis que l'Abbréviateur de ſon plus célèbre Hiſtorien; mais auſſi, parce que cet Hiſtorien a jugé à propos de ne point toucher du tout à ces matieres, ſe contentant de renvoyer ceux qui en ſont curieux, à un Livre intitulé, *La Véritable Hiſtoire du Procès de Charles Stuart*, &c. dans lequel il n'y a rien d'oublié (2).

Cinq Obſervations de Mr. de Rapin ſur le Jugement de Charles.

Ce renvoi n'a point empêché Mr. *de Rapin* de faire, ſur ce qu'il a trouvé de plus eſſentiel dans ce Jugement, cinq Obſervations, dont voici la ſubſtance.

1. Sur les regles qu'on y ſuivit.

Dans la prémiere, il remarque, que la Haute Cour de Juſtice ſuivit, en jugeant le Roi, les mêmes règles que ſi elle avoit jugé un Criminel ordinaire (3), parce qu'elle n'avoit aucun modele d'un ſemblable Jugement.

2. Sur l'Accuſation d'avoir fait la Guerre au Parlement.

Dans la ſeconde Obſervation Mr. *de Rapin* établit, que le principal Point de l'Accuſation n'auroit pas dû être, que le Roi avoit fait la Guerre à ſon Parlement; ce que le Roi ne nioit point; mais que c'étoit lui qui l'avoit commencée, & ſur-tout qu'il en étoit l'Auteur (4): car qui ne ſait que celui qui fait les prémieres hoſtilités, n'eſt pas toujours l'Auteur de la Guerre? Or c'étoit-là une queſtion d'une très grande diſcuſſion, & que des Juges impartiaux auroient eu bien de la peine & beſoin de beaucoup de tems pour la décider, comme notre Hiſtorien croit l'avoir montré en indiquant ce qui ſe pouvoit dire pour & contre ſur ce ſujet. Mais le Parlement, qui étoit Juge & Partie, ſuppoſa, ſans en donner la moindre preuve, que le Roi étoit l'Agreſſeur, & l'unique Auteur de la Guerre.

3. Sur la queſtion ſi le Parlement pouvoit ſe conſtituer Juge du Roi.

La troiſieme Obſervation eſt proprement un examen de la Queſtion, Si le Parlement étoit en droit de ſe conſtituer Juge dans cette Cauſe? L'Article eſt certainement curieux, mais il eſt ſi étendu que je n'y toucherai point. Si le Lecteur y a recours, il pourra ſe déterminer avec une liberté parfaite, notre Hiſtorien s'étant contenté d'expoſer encore ici tout ſimplement le pour & le contre, ſans y ajouter la moindre reflexion.

4. Sur le refus conſtant de reconnoitre l'Autorité des Communes.

La quatrieme Obſervation regarde le refus conſtant que le Roi fit de ſe ſoumettre à la Juriſdiction des Communes. Mais j'ai parlé ailleurs de ce refus.

5. Sur les Dépoſitions des Témoins.

Enfin, la cinquieme Obſervation de Mr. *de Rapin* roule ſur les Témoins, dont il n'y en eut pas un qui prouvât que le Roi étoit l'Auteur de la Guerre. Mais entre ces dépoſitions, il s'en trouve deux que notre Auteur s'eſt cru obligé de rapporter toutes entieres, & telles qu'elles ſont dans *Rushworth* (5). La prémiere fait voir que le Roi haïſſoit moins les Indépendans que les Presbytériens, quoique, dans la ſuite, il n'eût que trop d'occaſion de comprendre combien les principes des prémiers lui étoient plus contraires que ceux des derniers. La ſeconde dépoſition ſemble prouver que le Roi n'agiſſoit pas avec une entiere bonne-foi, dans le Traité même de *Newport*.

Presbytériens juſtifiés de la mort de Charles I.

A l'occaſion de la prémiere de ces deux dépoſitions, je dirai, que malgré tout ce dont Saumaiſe, le Pere *Daniel*, certains Epiſcopaux, &c. ont chargé leurs Ouvrages, pour imputer aux Presbytériens la mort de *Charles I.* il n'eſt point douteux parmi les gens (6) qui ont examiné, ſans prévention, toute cette affaire, que tout le blâme en doit tomber ſur les ſeuls Indépendans; & que ſi d'autres qu'eux y mirent la main, ce furent les Papiſtes, contre leſquels on a, je ne dirai point allégué des conjectures, mais produit (7) des Faits très preſſans pour appuyer cette Accuſation, ſans qu'ils aient jamais pu y répondre comme il faut.

Les Presbytériens d'Ecoſſe proteſtent contre les procédures des Indépendans, &c.

Mais ſi les Presbytériens d'Angleterre furent parfaitement innocens de ce Régicide, ceux d'Ecoſſe ne le furent pas moins. Il faut donner un peu de jour à ceci, d'autant plus que nous remplirons par ce moyen un certain vuide, que nous a fait faire le deſir de ſerrer le narré des procedures que la Cour de Juſtice faiſoit contre le Roi.

La nouvelle de l'érection de cette Cour jetta les Ecoſſois dans un embarras extrême. Il ne pouvoit que leur être très deſavantageux que les Indépendans, après avoir ôté la vie au Roi, comme ils paroiſſoient en avoir le deſſein, demeuraſſent maitres du Royaume. Ils comprenoient parfaitement qu'un Parlement compoſé de la ſorte, n'auroit pas de grands égards pour l'Ecoſſe, & qu'il ne manqueroit pas de ruiner le *Covenant*, dont la conſervation leur étoit de la derniere importance, parce qu'il pouvoit arriver, comme ils s'en flatoient auſſi, que les Presbytériens regagneroient un jour le terrein qu'ils venoient de perdre. Mais d'un autre côté, ils ne pouvoient prendre les armes pour le Roi. Après la perte qu'ils avoient faite, il n'y avoit que quelques mois, ils ne ſe trouvoient guère en état de remettre une autre Armée ſur pié, pour aller combattre les Indépendans; & cela même n'auroit point ſauvé la vie au Roi. Ils prirent donc le parti de faire connoître aux Anglois & à toute l'Europe, qu'ils deſapprouvoient hautement les procédés du Parlement d'Angleterre. C'eſt tout ce qu'ils pouvoient faire à cette occaſion.

Les Etats d'Ecoſſe envoyent des Deputes a Londres.

Suivant cette réſolution, les Etats d'Ecoſſe firent partir des Députés qui arriverent à Londres au commencement de Janvier 164$\frac{8}{9}$, & préſenterent au Parlement un Mémoire contenant les raiſons qui devoient le détourner du deſſein de juger le Roi. Mais ce Mémoire ne produiſit aucun effet. Enfin, après que le Roi eut été mené deux fois devant la Cour de Juſtice, ils préſenterent un ſecond Mémoire dans lequel, après avoir déclaré „ Que le Royaume d'Ecoſſe étoit choqué au dernier point, „ du deſſein qu'on avoit d'ôter la vie au Roi, de changer le „ Gouvernement, & d'établir une tolérance impie & criminelle par rapport à la Religion; ce qui étoit diamétralement oppoſé au *Covenant* des deux Royaumes & aux promeſſes ſolemnelles faites par le Parlement d'Angleterre aux Ecoſſois, „ lorſqu'ils remirent le Roi entre ſes mains: les Députés d'Ecoſſe proteſterent au nom de leur Parlement & de tous les „ Ecoſſois, ſans en excepter un ſeul, contre un attentat ſi horrible, auquel ils ne vouloient avoir aucune part, comme „ ils ſouhaitoient de n'en avoir aucune aux maux qui en proviendroient".

Prémier Memoire qu'ils préſentent aux Communes d'Angleterre.

Second Memoire qu'ils preſentent aux Communes.

Réponſe des Communes d'Angleterre.

Les Communes répondirent, mais ſeulement après la mort du Roi, „ Qu'en d'autres occaſions on avoit fait connoître aux „ Ecoſſois le pouvoir que la Nation Angloiſe avoit dans tout „ ce qui regardoit le Gouvernement. Que ſi les Ecoſſois n'avoient pas le même pouvoir, ils pouvoient faire ce qu'ils jugeroient à propos: mais qu'ils ne devoient pas prétendre de „ preſcrire des Loix aux Anglois. Qu'après une mûre délibération, ils avoient jugé à propos de ſuivre la voie de la Juſtice, contre cet homme ſanguinaire, ſous la tyrannie duquel „ ils avoient longtems gémi. Que ſi les Ecoſſois vouloient ſuivre les mêmes maximes, le Parlement d'Angleterre leur offroit ſon aſſiſtance; & qu'il les prioit de conſidérer, qu'en „ épouſant la querelle de la Maiſon de *Stuart*, ils ne pouvoient „ que s'attirer beaucoup de maux, & peut-être un perpétuel eſclavage".

Replique des Deputes d'Ecoſſe aux Communes d'Angleterre.

Peu de tems après, les Commiſſaires d'Ecoſſe furent rappellés. Mais après leur départ de Londres, on préſenta au Parlement une Replique, dans laquelle ils lui reprochoient ſon infidélité, la violation de ſes promeſſes & de ſes ſermens, & autres choſes très offenſantes. Sont-ce là des gens qui aient parlé & agi froidement en faveur du Roi, comme Mylord *Clarendon* les en accuſe? Que pouvoient-ils faire de plus dans l'état où ils ſe trouvoient? Que ne firent-ils pas dans la ſuite, en faveur de *Charles II*, & combien cherement ne paierent-ils pas de l'avoir proclamé, & de lui avoir mis en main toutes leurs forces pour ſoutenir ſes droits? Mais c'eſt ce que nous verrons dans l'Extrait ſuivant.

Reſte, pour finir celui-ci, à raſſembler les traits dominans de *Charles I.* Ouvrage qu'ont rendu très difficile les préjugés & les paſſions de ceux qui ont travaillé à nous peindre ce Monarque. Voyons ce que Mr. *de Rapin* a penſé de lui.

Traits dominans dans le Caractere de Charles I.

Quoiqu'on ne trouve pas, dit-il, un ſeul Hiſtorien Anglois, qui ſoit impartial ſur le ſujet de ce Prince, ils diſent tous, & tout le monde convient, qu'il étoit ſobre, tempérant, chaſte; bon Mari, bon Pere, bon Maitre; d'une exactitude qu'aucun Roi n'a peut-être jamais égalée pour tous les exercices de dévotions, publics & particuliers; ennemi de toutes ſortes de débauches, de diſcours libres, ſoit contre la Religion, ſoit contre

(1) *Burnet* Ibid. p. 91. Mais cette diſpoſition eſt-elle particuliere aux *Stuarts?* n'eſt-ce pas plutôt la diſpoſition générale du Genre-humain; plus frappante, de même que tout le reſte, dans un Prince que dans un Particulier? & voilà tout.

(2) Ce Livre eſt fort petit. Il fut imprimé à Londres en 1650, & a été traduit en François.

(3) Exceptez-en, & Mr. *de Rapin* qui etoit Avocat, auroit bien dû le faire, exceptez-en, dis-je, la précipitation des Procédures, de l'Arrêt de mort, & de l'execution de cet Arrêt. Tout cela ſe fit dans le Parlement & dans la Cour de Juſtice, en neuf ou dix jours. En agit-on de la ſorte, & moins en Angleterre qu'ailleurs, avec un criminel de la lie même du Peuple?

(4) Sur la queſtion, ſi le Roi fut l'Auteur de la Guerre, il ne ſera pas inutile de lire la contre-Remarque qui a ete faite ſur le Préambule de la Commiſſion qu'il donna au Treſorier de l'Ordinaire & Extraordinaire de Guerre; voyez ci-deſſus.

(5) *Collections* Vol. VII. page 1406 & ſuiv.

(6) *L'Hiſtoire des Guerres Civiles d'Angleterre* ne reſpire que haine, qu'animoſité contre les Presbytériens; ſon Auteur ne peut pas bien être compté parmi les Epiſcopaux relâchés, & cependant il juſtifie à plein les Presbytériens de ce reproche. Voyez Tome V. p. 203. Voyez auſſi *Memoires de la Grande Bret.* par l'Evêque *Burnet*, Tome I. page 90; ou il parle ainſi: *les Presbytériens & le Corps de la Bourgeoiſie de Londres, fort oppoſés aux deſſeins des Regicides, étoient par-tout en Jeûnes & en Prieres pour la conſervation du Roi.* Ajoutez encore l'Adreſſe que les Miniſtres Presbytériens préſenterent le 18 de Janvier, au Général & au Conſeil d'Armée, avec ce titre: *Sérieuſe & fidele Repréſentation des jugemens que font les Miniſtres du Dioceſe de Londres, au ſujet de la condamnation injuſtement pourſuivie contre la Sacrée Perſonne du Roi.* Ce Prelat n'étoit acunement l'Ami des

CHARLES I. 164 2/3.

tre la pudeur ou les bonnes mœurs. Pour ce qui eſt de la Juſtice, il ſeroit à ſouhaiter qu'il l'eût aimée & pratiquée envers ſon Peuple en général, comme il le fit envers ſes Sujets dans leurs affaires particulieres. Il n'auroit jamais penſé, ou du moins, il auroit renoncé à tems, & de *bonne foi*, à s'attribuer un pouvoir, qui certainement ne lui étoit point ajugé par les Loix, qu'il avoit jurées en montant ſur le Trône. Ce que j'ai dit de la Juſtice, il faut le dire de la *bonne foi*. Il en eut pour les particuliers, de qui il emprunta, ou avec qui il fit des Conventions. Mais jamais Prince n'en eut moins pour ſon Parlement & pour ſon Peuple, dans tout ce qu'il leur promit par rapport à la conſervation de leurs droits légitimes & naturels. Quant à la Religion, par ſa conduite, il donna lieu contre ſon intention, au ſoupçon qui ſe répandit, qu'il avoit du panchant pour le Papiſme & qu'il avoit deſſein de le rétablir. Tout montre évidemment qu'il étoit Proteſtant de la Communion Anglicane. Il en fit profeſſion toute ſa vie, & à ſon dernier moment; mais n'en fut point le *Martyr*, comme Mr. *de Rapin* l'a démontré invinciblement dans le dernier feuillet du Tome VIII de ſon Hiſtoire. Je finis en rapportant le dernier paragraphe de ce Tome.

„ Pour tout dire en un mot, *Charles I.* fut doué d'un grand „ nombre de vertus & de belles qualités. Il y a même lieu de „ croire que ſes défauts ne furent qu'une ſuite & une dépendan„ ce du deſſein qu'il avoit formé d'aſſervir l'Angleterre, & que „ ſi, en certaines occaſions, il ne ſuivit pas exactement les re„ gles de la *bonne foi*, ce n'étoit que pour pouvoir plus aiſément „ exécuter ce qu'il avoit entrepris (8). Sans ce malheureux pro„ jet, on pourroit dire que ce fût un des Princes les plus ac„ complis qu'il y ait jamais eu ſur le Trône d'Angleterre. Le „ Duc de *Buckingham*, le Comte de *Strafford*, l'Archevêque „ *Laud*, & la Reine même accoutumée à un Gouvernement „ bien différent de celui d'Angleterre, furent ceux qui pouſſe„ rent dans le précipice ce malheureux Prince, qu'ils avoient „ tant de paſſion d'elever plus haut que ſes Prédéceſſeurs. Mais „ peut-on s'empêcher de faire ſur ce ſujet une reflexion qui n'eſt „ que trop naturelle? C'eſt ſur la punition de ces mauvais Con„ ſeillers, & ſur celle du Roi même. Le Duc de *Buckingham* „ perdit la vie par la main d'un aſſaſſin; *Laud*, *Strafford*, & „ le Roi même, la perdirent ſur l'échaffaut; & la Reine paſſa „ le reſte de ſes jours dens un triſte veuvage, étant même aſ„ ſez négligée par ſes plus proches Perens.

Suite des Actes qui concernent les Affaires Civiles de l'année 1642. *dix-huitieme du Regne de* Charles I.

Droits accordés à certains Officiers de la Maiſon du Roi, ſur la Création des Chevaliers, &c.

1. Conceſſion & Réglement des Préſens qui devront être faits en eſpece, aux Maréchaux de Logis, & Fourriers de Sa Majeſté, par ceux qui ſeront élévés à quelque Dignité, rang, ou titre, comme de Prince, d'Archevêque, de Duc ou Ducheſſe, de Marquis ou Marquiſe, de Comte ou Comteſſe, de Baron, ou Baronne, d'Evêque, de Chevalier-Baronnet ou de Baronnet, &c. dont les Lettres Patentes de création ſeront paſſées au Grand Sceau d'Angleterre, & de chaque Perſonne qui recevra l'Ordre & la Dignité de Chevalier; ſavoir,

	Livr.	Chel.	Sous.
A la Création de chaque Prince, le ſalaire ou ſomme de	40		
A la Conſécration d'un Archevêque	10 -	13 -	4.
A la Création d'un Duc ou d'une Ducheſſe - - - - -	20 -	6 -	8.
A celle d'un Marquis ou d'une Marquiſe - - - - - -	17 -	15 -	7.
A celle d'un Comte ou d'une Comteſſe - - - - -	13 -	6 -	8.
——— d'un Vicomte ou d'une Vicomteſſe - - - -	10 -	13 -	4.
——— d'un Baron ou d'une Baronne - - - - - -	8 -	-	-
A la Conſécration d'un Evêque - -	5 -	6 -	8.
A la Création d'un Chevalier-Baronnet - - - - -	10 -	13 -	4.
——— d'un Baronnet - - -	5 -	6 -	8.
——— d'un Chevalier - - -	5 -	6 -	8.

Donné à Salop le 8 d'Octobre 1642. Page 535.

Démiſſion de Jean Bramſton,

2. Acte pour deſtituer le Chevalier *Jean Bramſton* de la Charge de Prémier Préſident de la *Cour des Plaids*, qui ſe tient devant Sa Majeſté. Donné à Salop le 10 d'Octobre 1642. Page 536.

CHARLES I. Premier Preſident de la Cour des Plaids Royaux. Reglemens Civils, Militaires, &c. faits par l'Aſſemblée Générals de Kilkenny.

3. Quelques Réglemens faits à l'Aſſemblée Générale des *Irlandois*, tenue à *Kilkenny* le 24 d'Octobre & les jours ſuivans, juſqu'au 21 de Novembre 1642.

Il eſt marqué à la marge, que ces Réglemens ſont tirés d'un Manuſcrit appartenant à Mr. *Jean Auſtis* Ecuyer, & prémier Heraut d'Armes. *M. S. penes Johannem Auſtis Armigerum, Garter Regem Armorum I.* 14 *fol.* 326. *ad fol.* 332.

Il y en a dix-huit ou vingt, chacun deſquels porte une date particuliere. Par exemple:

25 d'Octobre 1642.

„ Il eſt ordonné qu'on fera uue Proclamation pour inviter „ toutes Perſonnes, de quelque Nation qu'elles ſoient, qui ad„ herent aux Anglois, de les quitter pour venir ſe joindre à „ nous, &c. le dernier de Novembre prochain, &c".

C'eſt le prémier de ces Réglemens. Le quatrieme en comptant par les dates, eſt conçu de cette maniere:

29 d'Octobre 1642.

„ Il eſt ordonné aujourd'hui, que toute Perſonne ou Perſon„ nes, quelles qu'elles ſoient, qui parleront des Ennemis, ſoit „ de vive voix, ſoit par écrit, ne les déſigneront point par le „ nom d'*Anglois*, ou de *Proteſtans*, mais par celui de *Parti* „ *Puritain*, ou de *Malignans* (9)".

Ces deux Réglemens ſuffiſent ſans doute, pour faire voir au Lecteur, qu'ils ſont l'ouvrage des Rebelles d'Irlande, qui prétendoient avoir pris les armes de l'aveu du Roi & pour ſoutenir ſes droits contre ſes Ennemis. Mais les Réglemens ſuivans ſont d'une plus grande importance. Par celui du 1 de Novembre, l'Aſſemblée Générale ſtatue, qu'il ſera dreſſé un *Modele de Gouvernement Civil* dans le Royaume, &c. par des Commiſſaires pris parmi les Députés des quatre Provinces, *Monſter*, *Connought*, *Lynſter*, & *Ulſter*. Par le Réglement du 11 du même mois, l'Aſſemblée Générale établit un Conſeil Suprême du Royaume, auſſi compoſé de 24 Perſonnes priſes également des quatre Provinces, & un Conſeil Provincial, &c. Par celui du 14 il eſt ordonné que le Conſeil Suprême aura la diſpoſition de l'Amirauté & de tout ce qui concerne les Affaires de la Marine. Par le Réglement du 15 du même mois, il eſt ordonné à tous les Généraux & Commandans en chef, qui ſe trouvoient alors à *Kilkenny*, de s'aſſembler, ſans délai, dans quelque endroit convenable, pour dreſſer un *Modele du Gouvernement Martial*, qui devoit être établi dans ce Royaume. En un mot, on tâchoit de pourvoir à tout, levée de deniers pour fournir aux fraix de la Guerre, adminiſtration & application des Revenus du Roi, &c. recherche des Biens des Proteſtans, &c. levée des Troupes; le nombre de Soldats que chaque Cité, Bourg, Ville, ou Communauté devroit fournir à pié & à cheval, &c. Page 537. juſqu'à 540 incluſivement.

Droits ſur la Création des Chevaliers, &c. accordes à Thomas Byrd.

3. Aſſignation de nouveaux Salaires accordés à *Thomas Byrd*, Ecuyer de la bouche de Sa Majeſté, &c. Donné à Reading le ſeptieme Novembre 1642. Page 540.

Ces ſalaires ſont de la même nature, que ceux qui ont été marqués ci-deſſus No. 1. Mais ils ne montent pas ſi haut. Par exemple, un Archevêque ne devoit payer à *Byrd* que 30 chelins, un Baron que 24, & les autres à proportion: mais auſſi cet Ecuyer ne partegeoit avec perſonne.

Expéditions de Proviſions d'Offices, &c.

4. Proviſions d'Offices expédiées pendant l'année 1642, dix-huitieme du Regne de *Charles I.* Page 541, juſqu'à 544 incluſivement.

ACTES concernant les Affaires Eccléſiaſtiques de l'année 1642. *dix-huitieme du Regne de* Charles I.

Lettres de Profeſſeur en Theologie. Préſentations aux Benefices, &c.

1. Lettres de Profeſſeur en Théologie, &c. Cet Article a été placé ci-deſſus parmi les Actes des Affaires Civiles de cette année, page 217.

2. Préſentations aux Bénéfices vacans de l'année dix-huitieme du Regne de *Charles I.* Page 544, juſqu'à 546 incluſivement.

ACTES concernant les Affaires Militaires & Civiles de l'année 1643. *dix-neuvieme du Regne de* Charles I.

1. Articles propoſés aux Ecoſſois à *Edimbourg* le 28 de Novembre, par les Commiſſaires Anglois. Page 546.

Il s'agit dans ces Articles des Troupes que le Parlement avoit négociées en Ecoſſe, pour la Guerre d'Irlande; & des conditions

des Presbytériens, témoin en particulier ces mêmes Mémoires, où il fait de leurs ſentimens, & de leur conduite, un portrait qui ne fait pas trop d'honneur à ſon grand ſavoir, & à ſa modération.

(7) Voyez la *Politique du Clergé*, page . . . Voyez auſſi le Tome XI. de la Biblioth. Univerſ. page 475 & ſuivant., l'Extrait du Tome III. de *Wakes*; & l'Hiſtoire Complete d'Angl. apud de *Larrey* Tom. IV. p. 272.

(8) Excuſe étrange! Croiroit-on qu'elle eût été imaginée & débitée de ſang-froid par un Auteur comme le nôtre? Sous ce Regne les Papiſtes d'Irlande ne firent le maſſacre horrible dont il a été parlé ci-deſſus Tome X. P. III. pag. 98 de cette Edition, que *pour pouvoir plus aiſément exécuter le deſſein de ſe rendre maitres du Royaume*. Car ce maſſacre n'entra pas d'abord dans leur Projet, & ils n'en conçurent la penſée, qu'en concertant la maniere d'en venir à bout. (Voyez les Mem. de *Burnet*, Tom. I. pag. 79) De ſorte que, ſi la duplicité de *Charles I.* eſt excuſable, parce qu'il ne s'en ſervit qu'à *exécuter plus aiſément ſon deſſein de renverſer les Loix fondamentales du Royaume*, le maſſacre de quarante, d'autres diſent, de plus de cent-cinquante mille Anglois Réformés, commis en Irlande, eſt également excuſable, puiſqu'il ne fut fait que *pour exécuter plus aiſément le deſſein de ſouſtraire ce Royaume* à la domination douce & légitime qu'ils y exerçoient depuis ſi longtems.

(9) Ce mot ſignifie proprement des *Gens malicieux & obſtinés du Parti contraire*. Il dit plus que *Mal-intentionné*. Mr. *de Rapin* s'en eſt ſervi en traduiſant les Articles du *Covenant* qui fut fait entre l'Angleterre & l'Ecoſſe, en 1643. Voyez Hiſt. d'Angl. Tome VIII. p. 441.

CHARLES I.

tions dont on étoit convenu pour leur payement, leurs habits, leurs armes, &c. Cette Piece eſt ſignée *Jaq. Primroſe*, *Guillaume Roe*, Secretaire de la Commiſſion ; & plus bas, *Jean Browne*, Clerc du Parlement.

Compagnie des Négocians Avanturiers, confirmée avec ſes Privileges & ſon Gouvernement.

2. Ordonnance des Lords & des Communes aſſemblés en Parlement, publiée pour maintenir le Gouvernement de la Société des Négocians Avanturiers d'Angleterre, & pour faire fleurir de plus en plus le Commerce des Draps & des Manufactures de Laine du Royaume. Sans date. Page 547.

Quelque long que ſoit ce titre, il faut y ajouter que cette Ordonnance *devoit ſervir à fixer & à confirmer l'établiſſement & les Privileges de la Société des Marchands Avanturiers*. Parmi ces Privileges, il y en a un que peu d'autres Sociétés de Commerce ont dans le lieu de leur établiſſement. C'eſt *celui de pouvoir empriſonner ſes Membres, pour les Affaires qui regardent ſon Gouvernement.*

ACTES concernant les Affaires de l'année 1644. *vingtieme du Regne de* Charles I.

Commiſſion pour convenir des propoſitions à faire au Roi pour la Paix.

1. Commiſſion particuliere donnée par les Etats d'Ecoſſe au Comte de *Lowdon*, à *Jean* Lord *Maitland*, au Chevalier *Archimbauld Johnſtoune* & à Mr. *Robert Barclay*, pour traiter & convenir avec les Anglois des moyens légitimes, par leſquels la véritable Religion & la Paix pourront être établies dans les trois Royaumes, au vrai honneur de Sa Majeſté, à la ſureté & au bonheur de ſes Peuples, conformément au *Covenant* fait entre l'Ecoſſe & l'Angleterre. Page 548. A Edimbourg le 16 de Juillet 1644.

Cette date indique aſſez que la Commiſſion rouloit ſur les Propoſitions de Paix que le Parlement d'Angleterre avoit dreſſées par précaution, & fait communiquer à la Convention d'Ecoſſe par les Commiſſaires Ecoſſois qui étoient à Londres. Voyez *Rapin* Tome VIII. page . . .

Révocation des Lettres de Repreſailles.

2. Proclamation peur révoquer & annuller toutes les Lettres de Répréſailles, & Commiſſions de cette nature, accordées avant le prémier de Juillet, de la dix-huitieme année du Regne de Sa Majeſté. Donné à Oxford le 19 de Décembre 1644. Page 549.

Quoique cette Révocation fût générale, elle regardoit directement & nommément les Lettres de Répreſailles que *Gregoire Clements* & quelques autres Négocians avoient obtenues pour ſe dédommager des ſaiſies, &c. qu'on avoit faites injuſtement de leurs marchandiſes & effets, ſoit en Mer, ſoit dans les Ports étrangers. Le Roi allegue deux Motifs de cette Révocation,

Motifs de cette Révocation.

1. que *George Clements* & les autres Impétrans, étoient ſuffiſamment dédommagés de leurs pertes, par les priſes que Sa Majeſté ſavoit fort bien qu'il avoient faites ; 2. que ces gens-là s'étoient mis ſous la protection des Rebelles (c. a. d. des deux Chambres), qui étoient actuellement en armes contre Sa Majeſté, &c.

ACTES concernant les Affaires de l'année 1644. *vingt & unieme du Regne de* Charles I.

Recherche des Contributions exigées par l'Armée d'Ecoſſe dans le Weſtmorland.

1. Commiſſion donnée à *Gervais Benſon*, *Richard Braithwaith* & *Thomas Sands*, pour faire la recherche des deniers, billets, effets ou proviſions qui ont été exigés, ou pris dans le *Weſtmorland*, par les Commandans, Officiers ou Soldats de l'Armée d'Ecoſſe, ou par quelque autre Perſonne, pour l'uſage & l'utilité de cette Armée, ou de quelqu'une de ſes parties, depuis le dix-neuvieme de Janvier mil-ſix-cens-quarante trois; avec ordre aux dits Commiſſaires d'en donner, avec toute la diligence poſſible, connoiſſance au Parlement, actuellement ſiegeant à *Weſtminſter*, afin qu'il y mette tel ordre qu'il jugera convenable. *Témoins nous-mêmes* à Weſtminſter le 15 d'Août 1644. Page 550.

Remarque ſur la date de cette Commiſſion.

Ce, *Témoin nous-mêmes à Weſtminſter*, marqueroit que le Roi étoit alors *en Perſonne* à *Weſtminſter* ; mais il s'en falloit bien, puiſqu'il étoit occupé dans le Païs de *Galles*, à lever quelques Troupes, ſon Armée ayant, depuis peu de ſemaines, été entierement défaite à *Nazeby*; & puiſque, depuis qu'il eut pris le parti de ſe retirer de Londres (1), a cauſe des inſultes qu'il y avoit recues publiquement, il ne put jamais y rentrer, & qu'il ne revit *Weſtminſter* (2), que pour y être traité en criminel, & y périr par la main du Bourreau.

Pluſieurs Commiſſions pareilles.

2. Pareilles Commiſſions de diverſes dates, données à diverſes Perſonnes, pour diverſes Provinces.

Lettre du Roi ſur la Paix avec les Rebelles d'Irlande.

3. Lettre du Roi adreſſée à l'Orateur de la Chambre des Pairs, pour être communiquée aux deux Chambres du Parlement aſſemblé à *Weſtminſter*, & aux Commiſſaires du Parlement d'Ecoſſe. La date eſt à Oxford le 24 de Janvier $164\frac{5}{6}$. Page 551.

Le Roi avoit fait depuis le 5 de Décembre précédent pluſieurs démarches pour pouvoir aller traiter avec le Parlement à Londres. Voyez ce qui en a été dit ci-deſſus. La Lettre qui fait le ſujet de cet Article, eſt le Meſſage dont j'ai parlé ailleurs. Dans cette Lettre, le Roi nie poſitivement d'avoir donné aucun pouvoir au Comte de *Glamorgan*, pour traiter, & bien moins pour conclurre la Paix avec les Rebelles d'Irlande. Il y parle avec indignation de ce que ce Seigneur leur avoit accordé touchant leur Religion, &c. Mais le Parlement ſavoit à quoi s'en tenir, & quand il n'auroit pas eu des preuves en main de ce que le Roi nioit, il n'auroit point agi autrement qu'il ne fit, &c.

Lettre du Parlement d'Ecoſſe à celui d'Angleterre.

4. Copie d'une Lettre du Parlement d'Ecoſſe au Parlement d'Angleterre touchant les Garniſons du Nord. La date en eſt, de St. André le 3 de Février $164\frac{5}{6}$. Page 553.

C'eſt la Réponſe à une Lettre que les deux Chambres de *Weſtminſter* avoient écrite, le 13 de Novembre précédent, au Parlement d'Ecoſſe, ſur l'ombrage que les Anglois pouvoient prendre de voir l'Armée Ecoſſoiſe occuper les ſix plus importans Poſtes de leurs Provinces du Nord, ſavoir *Carliſle*, *Newcaſtle*, *Tinmouth*, *Hartlepoole*, *Stockton*, *Warksworth*, & *Therlywall*. C'étoit dans un tems où les Ecoſſois paroiſſoient prêter l'oreille aux Projets d'Accommodement que la Cour de France faiſoit faire par *Montreuil*. Le Parlement d'Ecoſſe répond aux deux Chambres „ que ſa réſolution eſt de pouſſer vi„ goureuſement la Guerre, de concert avec elles, juſqu'à ce que „ la Religion & le Gouvernement de l'Egliſe ſoient établis dans „ les deux Royaumes ſur un fondement ferme & inébranlable, „ ce qui fut la principale cauſe de leur engagement dans cette „ affaire. Que cependant le Parlement d'Ecoſſe ne négligeroit „ aucun des bons moyens pour parvenir à une Paix durable; „ & que, quant aux Troupes Ecoſſoiſes, le Parlement, dans la „ réſolution invariable de cultiver & de fortifier, malgré tou„ te oppoſition, l'amitié & l'union fraternelle entre les deux „ Royaumes, ne manqueroit pas de rappeller ſon Armée dès „ que *la Paix* & *la Verité* auroient été affermies, & que les „ deux Chambres auroient exécuté leurs promeſſes & rempli „ leurs engagemens envers les Ecoſſois, &c ".

Autre Lettre du Parlement d'Ecoſſe à celui d'Angleterre.

5. Autre Lettre écrite au Parlement d'Angleterre, touchant les Demandes des Ecoſſois, le même jour & du même lieu que la précédente. Page 553.

Cette Lettre, qui eſt ſignée *Crawford* & *Lindſey*, Préſident du Parlement, commence par repreſenter aux deux Chambres de *Weſtminſter*, que dans le tems où leurs affaires étoient preſque ruinées, l'Ecoſſe conſentit à paſſer de l'état paiſible dont elle jouiſſoit, dans une Guerre dangereuſe & ſanglante, pour les relever, par une Ligue ou *Covenant*, dont le grand but eſt d'établir & d'affermir la Religion & le Gouvernement de l'Egliſe, conformément à la Parole de Dieu, & à la pratique des Egliſes les mieux réformées; afin de produire la plus intime uniformité de Foi & de Culte dans les deux Royaumes. C'eſt pourquoi le Parlement demande avec inſtance que les deux Chambres de *Weſtminſter* faſſent enſorte que l'Aſſemblée Générale des Théologiens mette, ſans plus de délai, la derniere main à cet Ouvrage.

2. Le Préſident demande, par ordre du Parlement, que les deux Chambres faſſent en ſorte que l'on envoie au Roi des Propoſitions de Paix, ménagées de telle ſorte qu'on puiſſe s'en promettre un bon ſuccès.

3. Que ce qui eſt dû à l'Armée Ecoſſoiſe ſelon les divers Traités, ſoit inceſſamment acquitté.

4. Enfin que les deux Chambres aient égard aux pertes que l'Ecoſſe a ſoufferte ſur Mer par leur négligence à envoyer des Vaiſſeaux ſur ſes Côtes, ſelon leur engagement, & dans le Royaume par l'invaſion des Irlandois; ce que le Royaume d'Angleterre s'eſt obligé par le Grand Traité d'empêcher, &c.

ACTES concernant les Affaires de l'année 1647. *vingt-deuxieme du Regne de* Charles I.

Commiſſion touchant le Commerce des Anglois dans les

1. Commiſſion donnée à *Thomas Bendish*, Baronnet, pour l'autoriſer à cultiver, affermir & augmenter de plus en plus l'amitié & la bonne intelligence qu'il y a entre Sa Majeſté Britannique & le Grand-Seigneur ; comme auſſi à conſerver & augmenter les Privileges accordés aux Négocians Anglois dans tous

(1) Le 10 de Janvier $164\frac{1}{2}$.

(2) Huit ans après, ſavoir le 9 de Janvier $164\frac{8}{9}$.

(3) *Qui eſt ſon.* cela peut ſe rapporter ou au Peuple Irlandois attaché à, ou a la Religion Catholique; l'equivoque ſe trouve dans l'Anglois.

(4) La Cour de Rome n'en donne guère de cette ſorte. C'eſt pourquoi l'Article 12 commence ſagement par un *Si*: Si vous recevez de l'argent a Rome. Bien loin que les Irlandois en reçuſſent, la Cour de Rome les pilla, les extorſionna par ſon Nonce, en ſorte qu'ils furent obligés de le chaſſer, &c.

(5) En 1661.

(6) A l'occaſion de ces quatre Principes, j'en vai rapporter un, que l'Evêque de *Saliſbury* attribue à *Cromwell*, & qui renferme tous les autres. „ J'ai ſouvent parlé, dit ce Prélat, avec un homme qui „ avoit bien connu *Cromwell*, & toute ſa Bande. Je lui demandois „ ce que ces gens-là pouvoient dire pour excuſer leurs prévarications. „ Il me dit, qu'*ils croyoient qu'il y a des circonſtances ſingulieres, où* „ *les perſonnes, qui ſont appellees à rendre de grands ſervices à l'Etat,* „ *ſont affranchies des Regles communes de la Morale; que telles furent les* „ *Actions d'*Ehud, *de* Jahel, *de* Samſon *& de* David: *& que ſe fondant là-deſſus, ils ſe croyoient diſpenſés de l'obſervation de certaines* „ *Loix* ". Cela revient à l'explication qu'un Evêque donna, dit-on, à *Charles I.* touchant les deux ſortes de conſciences, la *Publique* & la *Particuliere*; dont celle-ci défend comme un Crime, ce que l'autre

CHARLES I. Etats du Grand-Seigneur.

tous les Domaines dudit Grand-Seigneur, &c. Donné ſous le Grand Sceau d'Angleterre à *Weſtminſter* le 1 de Février 1646. Page 565. Signé *Jean Browne*, Secretaire du Parlement, *H. Elſing* Secretaire du Committé.

On ne peut pas bien dire de cette date, ce qui a été dit de celle de l'Acte rapporté ci-deſſus No. 3. de l'année 164½, parce que la Commiſſion dont il s'agit ici n'eſt pas munie comme l'autre, d'un *Témoin nous-mêmes*, qui ſuppoſe la préſence du Roi.

ACTES concernant les Affaires de l'année 1647. *vingt-troiſieme du Regne de* Charles I.

Inſtructions des Confédérés d'Irlande pour leurs Envoyés à la Cour de Rome.

1. Inſtructions données par le Conſeil Suprême & les autres Lords Spirituels & Temporels ſous-ſignés, & par les Communes des Catholiques Confédérés d'Irlande, au Lord Evêque *Fernes*, & au Chevalier *Nicolas Plunket*, Commiſſaires nommés & autoriſés de la part des Catholiques Romains Confédérés d'Irlande, en Cour de Rome. A . . . . le 18 de Janvier 1647. Page 566.

Ces Inſtructions contiennent treize Articles, qui ſont autant de Demandes ou Propoſitions que les Miniſtres de l'Aſſemblée de *Kilkenny* devoient faire au Pape, pour l'engager à ſecourir *un Peuple ſi conſtamment & ſi unanimement attaché à la Religion Catholique, qui* (3) *eſt ſon Ouvrage & celui du Conſiſtoire des Cardinaux*. C'eſt pourquoi l'Aſſemblée Générale demande à Sa Sainteté des *ſecours actuels* (4), pour leſquels elle lui offre le Protectorat ſuprême du Royaume. Elle le ſollicite auſſi de travailler à procurer la Paix aux Catholiques d'Irlande, & pour cet effet d'y intéreſſer puiſſamment la Reine Régente de France, le Roi d'Eſpagne & tous les autres Princes Chrétiens, (on entend par-là les Princes de la Communion Romaine), afin que la Religion Catholique, *qui, ſans les ſecours demandés, ou ſans une bonne & promte Paix, va humainement parlant ſe perdre dans l'Irlande*, y ſoit inébranlablement établie, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel; ce qui a été & eſt l'unique but de la priſe d'armes. Un des fondemens ſolides de cet Etabliſſement Temporel, c'eſt que les Vicesrois, à l'avenir, ſoient Catholiques Romains. Quant aux fondemens Spirituels, il n'en eſt point parlé dans ces Inſtructions arrêtées à *Waterford*, ou plutôt, parce que ces fondemens pour le *Spirituel Catholique Romain* étoient bien poſés „ dans les Articles de Paix, & les „ Conceſſions ou Articles de *Glamorgan*, accordés à *Kilkenny*, „ à la Congrégation de *Waterford*, au mois d'Août 1646". Delà vient ſans doute qu'il étoit ordonné à l'Evêque *Fernes* & au Chevalier *N. Plunket*, de prendre une Copie tant des Inſtructions de *Waterford*, & des Articles de Paix, que des Conceſſions de *Glamorgan*. Ceux qui ſignerent les Inſtructions, qui ſont le ſujet de ce Article, ſont

Thomas Dublin,	*Ewerus Clogerenſis*,
Tho. Caſhel,	*David Oporieni*,
Tho. Tuam Elu,	*Fr. Edmond Laylenſis*,
Franc Ardens, Evêque,	*Henri O Neal*,
Jean, Evêque,	*Richard Bealing*,
Robert, Elu,	*P. Brian*,
François Patricius, Elu,	*Robert Devereux*,
Robert Dromore, Elu,	*Gerard Fernel.*

Par ordre de l'Aſſemblée.

N. Plunket.

Inſtructions des Confederés d'Irlande pour leurs Envoyés à la Cour de France.

2. Inſtructions pour France. A . . . . . le 18 de Janvier 1647. Page 557. Page 557.

Ces Inſtructions ſont apparemment pour les mêmes Miniſtres, puiſqu'il n'y en a point de nommés, & qu'elles ſont de la même date, & pour les mêmes affaires que les précédentes.

L'Aſſemblée Générale charge ces Miniſtres de Lettres de Créance pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, mais d'autres Lettres pour la Reine & le Prince d'Angleterre, & pour le Cardinal Mazarin; avec ordre de repréſenter que, quoiqu'il y ait un puiſſant Ennemi dans le cœur des différentes Provinces d'Irlande, les Catholiques y ont cependant entre leurs mains pluſieurs Villes & Ports de la plus grande importance, & un nombre ſuffiſant d'hommes pour ſe défendre, & chaſſer même l'Ennemi; mais qu'ils manquent d'argent & de Vaiſſeaux, ſans quoi ils ſeront en danger la Campagne prochaine. C'eſt pourquoi leſdits Miniſtres devoient faire les plus fortes inſtances, pour obtenir qu'on leur envoie à tems des ſecours conſidérables en argent, vu que la conſervation de la Religion Catholique en dépend, &c. Pour ce qui eſt de la Paix & des Conditions à obtenir, elles ſont les mêmes que dans les Inſtructions du No. 1.

CHARLES I. Inſtructions des mêmes pour la Cour d'Eſpagne.

3. Inſtructions pour l'Eſpagne. Elles ſont de la même date & de la même teneur que les précédentes; & toutes les trois étoient écrites de la propre main du Chevalier *Nicolas Plunket*, comme il le reconnut (5) en préſence des Lords du Committé pour les Affaires d'Irlande, qui les avoient reçues d'Angleterre, où elles avoient été produites en Original dans le mois de Mars 1661. Page 558.

ACTES concernant les Affaires de l'année 1648. *vingt-quatrieme du Regne de* Charles I.

Motifs de la démiſſion volontaire de Robert Huntingdon préſent au Parlement.

Raiſons qui ont déterminé *Robert Huntingdon*, Major du nouveau Régiment du Lieutenant-Général *Cromwell*, à ſe démettre de ſa Commiſſion, humblement préſentées aux honorables Chambres du Parlement le 2 d'Août 1648. Page 558.

Cette Piece eſt très longue, puiſqu'elle remplit cinq à ſix grandes pages in Folio du Tome XX des Actes Publics de *Rymer*. Mais je la trouve encore moins longue que curieuſe, & ſur-tout néceſſaire pour être bien inſtruit des ruſes dont ſe ſervit *Cromwell* pour tromper le Parlement, l'Armée, le Roi, &c. Ces ruſes ne furent pas d'abord connues d'*Huntingdon*, que *Cromwell* employa particulierement auprès du Roi, depuis que cet infortuné Monarque eut été enlevé d'*Holmby* par *Joyce*, qui étoit muni des ordres ſecrets de *Cromwell*. Il paroit qu'*Huntingdon* étoit honnête-homme; c'eſt pourquoi je n'attribuerois point la Démiſſion qu'il prit de Sa Majorité au changement qui étoit arrivé dans le Parlement en faveur des Presbytériens, & au Traité d'accommodement qu'ils négocioient actuellement avec le Roi, qu'*Huntingdon* avoit aidé innocemment à donner dans les pieges de *Cromwell*; mais j'attribue cette Démiſſion, & le ſoin qu'il prend d'en alléguer les motifs, à l'indignation que conçoit une ame pleine de droiture, lorſqu'elle vient à découvrir avec évidence qu'elle a ſervi d'inſtrument pour exécuter & faire réuſſir des fourberies. Je tire de ce que je viens de dire une forte raiſon de ne pas faire ici l'analiſe de cette Piece, afin d'engager le Lecteur curieux à la lire toute entiere. Il la trouvera, en Anglois & en François, dans le Tome IX. Partie III. page 114 de cette Edition, & il y apprendra des particularités importantes que je n'ai point vues dans Mr. *de Rapin*, ni dans pluſieurs autres Hiſtoriens que j'ai conſultés. Le Lecteur verra auſſi dans cette Piece quatre Principes (6) que *Cromwell* débitoit, tant en public (dans les Conſeils, &c.) qu'en particulier (dans ſes Entretiens), & dont il fit uſage contre tout ce qui lui parut s'oppoſer trop fortement à ſes deſſeins ambitieux; ſans diſtinctions de tems, de lieux, de perſonnes, d'amis ou d'ennemis (7).

ABREGE' de la Prémiere Partie de l'*Interregne* d'Angleterre, ou

IV. EXTRAIT HISTORIQUE du Tome XX des Actes Publics de Rymer.

***Depuis la fin de l'année* 1648, *vieux Stile, juſqu'au commencement de* 1654.**

Diviſion de l'Interregne.

DEpuis la mort tragique de *Charles I*, juſqu'au parfait Rétabliſſement de la Monarchie dans les trois Royaumes, en la perſonne du Prince de *Galles*, il s'écoula douze années entieres. Cet eſpace de tems porte le nom général d'*Interregne*, & ſe diviſe en trois Parties principales, dont la prémiere contient ce qui ſe paſſa pendant que l'Angleterre ſe trouva réduite en pure République Démocratique; la ſeconde, ce qui ſe paſſa ſous le Protectorat; & la troiſieme, ce qui ſe paſſa depuis la Deſtitution du deuxieme Protecteur, juſqu'au mois de Mai 1660, que *Charles II.* arriva à *Whitehall*, & fut mis en poſſeſſion du Trône de ſes Ancêtres.

1. En République. 2. En Protectorat. 3. en Deſtitution du Protectorat.

De ces trois Parties, il n'y a que la prémiere qui faſſe le ſujet de cet Extrait, parce que le dernier Recueil des Actes Publics d'Angleterre ne s'étend proprement que juſqu'à l'élevation d'*Olivier Cromwell* au Protectorat, comme nous l'avons marqué dans un autre endroit (8). Il ſe trouve pourtant vers la fin de ce Tome XX de *Rymer* quelques Actes où l'on voit faire à *Cromwell* les fonctions de la Suprême Magiſtrature dans laquelle il venoit d'être inſtallé; mais ce n'étoit pas la peine d'entamer la ſeconde Partie de l'*Interregne*, de laquelle, de

tre permet & même ordonne en certaines rencontres, comme une vertu. Avec une telle Doctrine, eſt-il quelque devoir de Juſtice, d'Humanité, de Religion, qu'on faſſe difficulté de fouler aux piés?

(7) On pourroit en citer cent exemples, mais ce ſeroit faire la Vie de *Cromwell*, & non une Remarque ſur l'Apologie du Major *Huntingdon*. Contentons-nous donc de dire que deux Parlemens, auxquels *Cromwell* étoit redevable de ſon élévation, connurent par une fâcheuſe expérience, l'uſage des quatre Principes qu'*Huntingdon* lui attribuoit; & particulierement du troiſieme que je vai copier ici, parce qu'il contient en abregé, mais bien diſtinctement, l'Hiſtoire de ce qui arriva quatre mois après aux deux Chambres, auprès deſquelles *Huntingdon* ſe juſtifioit d'avoir quitté le Service; & cinq ans après, au Parlement, tout compoſé qu'il étoit des ſeuls Indépendans.

Troiſieme Principe de *Cromwell.*

„ Qu'il eſt permis de paſſer ſur certaines formalités du Gouverne-„ ment pour parvenir à ſes fins; & que, de purger pour cet effet „ les Chambres, & appuyer le Parti qui reſte par des forces perpé-„ tuelles, ou de mettre fin à leur pouvoir par la force & la violen-„ ce, eſt une choſe très permiſe, &c".

(8) Prémier Extrait, page 65.

$164\frac{8}{9}$.

de même que du reſte de l'Hiſtoire d'Angleterre, il ſera donné en tems & lieu, ou par le même Libraire ou par quelque autre, des Extraits les plus conformes qu'il ſera poſſible au Plan qui a été ſuivi juſqu'ici.

Diviſion des matieres de cet Extrait.

Quant à la matiere même que nous allons manier, elle comprend ſix Articles principaux.

I. Le changement de la Monarchie en République Démocratique.

II. Les Affaires d'Irlande; & l'état de celles du Prince de *Galles*, qui ſe faiſoit nommer *Charles II*.

III. La Guerre d'Irlande ſous la conduite de *Cromwell* & *d'Ireton*.

IV. L'état de l'Ecoſſe après la mort de *Charles I*.

V. *Charles II* reçu & couronné en Ecoſſe, ou la ſeconde Guerre entre les Anglois & les Ecoſſois.

VI. La Guerre entre la République d'Angleterre & celle de Hollande.

La Republ. d'Angl. $164\frac{8}{9}$. I. Article.

Suite de l'année $164\frac{8}{9}$.

Etabliſſement de la République d'Angleterre.

On ſe ſouvient ſans doute que tous les Membres Presbytériens qui ſe trouverent, le 6 de Décembre de cettte année 1648, préſens à la Chambre des Communes, en furent chaſſés par l'Armée. Ainſi cette Chambre ne fut plus compoſée que d'un très petit nombre de Membres tous *Indépendans*, Anabaptiſtes, ou autres Sectaires, qui, quoique dans des ſentimens oppoſés par rapport à la Religion & au Gouvernement Eccléſiaſtique, convenoient par rapport au Gouvernement Civil, que l'Autorité réſidoit originairement dans le Peuple, qui en avoit confié une partie aux Rois qu'il avoit choiſis pour gouverner ſelon les Loix. Qu'un Roi qui abuſoit de cette confiance, rompoit le Contract primitif, de telle ſorte que l'Autorité Souveraine retournoit au Peuple qui en étoit le propriétaire. Delà, ils concluoient tout d'une ſuite: 1. Que le Gouvernement Républiquain étoit le plus parfait, 2. Que ce Gouvernement étoit devenu abſolument néceſſaire à l'Angleterre, après les oppreſſions que le Peuple y avoit ſouffertes de la part des Rois, qui avoient changé le Gouvernement en véritable Tyrannie, 3. Enfin, que le Parlement étant les Repréſentans du Peuple, avoit non-ſeulement le droit, mais étoit obligé de changer la forme du Gouvernement, ſans avoir égard au Contract primitif que le Roi avoit annulle en le violant.

Principes des Communes ſur le Gouvernement Civil.

Défenſe de proclamer le Fils du Roi, &c.

Ce fut en conſéquence de ce Principe, qu'immédiatement après la mort de *Charles I*. les Communes firent publier une défenſe de proclamer Roi *Charles Stuart*, fils ainé du dernier Roi, ou quelque autre perſonne que ce fût, ſous peine d'être puni comme pour Crime de Haute Trahiſon. Le même jour, les Seigneurs, leur ayant fait demander une Conférence pour regler l'adminiſtration de la Juſtice, parce que le pouvoir des Juges étoit fini par la mort du Roi, reçurent pour toute réponſe à ce Meſſage, que la Chambre Haute étoit inutile & dangereuſe, & qu'elle ſeroit abolie. Elles l'abolirent en effet ſur le champ par un Vote unanime, qui laiſſa ſeulement aux Pairs du Royaume la faculté de pouvoir être élus Membres du Parlement, comme le reſte des Sujets. Il y en eut quelques-uns qui prirent ce parti, mais la plupart ne voulurent pas les imiter, & il s'en trouva même qui publierent une Proteſtation contre le pouvoir que la Chambre des Communes s'attribuoit, à quoi elle ne fit pas beaucoup d'attention. Ainſi, ce Parlement, qui dans ſon commencement avoit été compoſé du Roi, d'une Chambre Haute d'environ ſix-vingts Seigneurs, & d'une Chambre Baſſe compoſée de cinq-cens-treize Députés, ſe vit réduit à une Chambre des Communes, où il n'y avoit qu'environ quatre-vingts Membres, qui, nonobſtant leur petit nombre, ſe donnoient le nom de Parlement, & agiſſoient comme ayant réuni dans leur Corps, le pouvoir qui avoit auparavant réſidé dans le Roi, les Seigneurs, & les Communes d'Angleterre.

Abolition de la Chambre des Pairs. Proteſtation de quelques-uns d'entre eux.

1649.

Année 1649.

Abolition de la Royauté.

A la défenſe de proclamer un nouveau Roi, les Communes ajouterent, le 27 de Mars, un Acte qui déclaroit la Royauté abolie en Angleterre, comme inutile, onéreuſe, dangereuſe; & qu'à l'avenir, l'Etat ſeroit gouverné par les Repréſentans du Peuple, c'eſt-à-dire par la Chambre des Communes, ſans Roi, ſans Chambre des Pairs, & ſous la forme d'une République. Ce changement capital du Gouvernement en produiſit néceſſairement beaucoup d'autres dans les choſes qui avoient convenu à une Monarchie, & qui ne convenoient pas à une République. On abolit donc les Sermens d'*Allégeance* & de *Suprémacie*. On ordonna que la Juſtice ne s'adminiſtreroit plus au nom du Roi. On fit faire un nouveau Grand Sceau, où étoit gravé d'un côté, le Parlement ſéant, avec ces paroles, *le Grand Sceau du Parlement de la République d'Angleterre*, & de l'autre, une Croix & une Harpe qui ſont les Armes d'Angleterre & d'Irlande, avec ces mots, *la prémiere année de la Liberté rétablie par la bénédiction de Dieu*. Ce Sceau fut confié à un certain nombre de perſonnes, auxquelles on donna le titre de *Conſervateurs de la Liberté d'Angleterre*, & il fut ordonné, qu'à l'avenir, tous les Ordres s'expédieroient au nom de ces *Conſervateurs*, ſous la direction du Parlement. Enfin, on forma un Conſeil d'Etat, compoſé de trente-neuf perſonnes, pour adminiſtrer les affaires publiques, ſous la même direction & la même autorité.

La Republ. d'Angl. 1649.

Moyens dont les Communes ſe ſervent pour remplir les places vuides de leur Chambre.

Cependant cette Chambre, qui ſentoit tout le ridicule qu'il y avoit qu'un ſi petit nombre de Membres ſe qualifiaſſent de *Corps repréſentant la République*, réſolut d'y apporter du remede: non en faiſant faire de nouvelles élections; car les Indépendans ſavoient bien que leur Parti étoit trop foible & trop haï dans tout le Royaume, pour que les Députations tombaſſent ſur eux: mais en permettant à tous ceux qui avoient eu Séance dans ce Parlement, d'y revenir, à condition de ſigner un Ecrit, qui fut appellé *Engagement*, portant, 1. „ Qu'ils „ rejettoient toutes les Conceſſions du Roi contenues dans le „ Traité de *Newport*; 2. Qu'ils approuvoient toutes les pro„ cédures faites contre ce Prince; 3. Qu'ils promettoient d'ê„ tre fideles à la République & au Gouvernement établi ſous „ une Chambre des Seigneurs". Par-là, ſe trouvoient exclus tous les Royaliſtes, & ceux des Presbytériens qui étoient rigides obſervateurs du *Covenant*. Il y eut néanmoins beaucoup de ceux-ci, qui, devenus moins ſcrupuleux, ou peut-être pour faire que leur Parti eût toujours un bon pié dans le Parlement, ſignerent l'*Engagement* propoſé, & allerent reprendre leurs places dans la Chambre.

Engagement.

Nouvelle Chambre de Juſtice.

Je n'ai rien dit d'une nouvelle Chambre de Juſtice, que les Communes avoient déja érigée pour faire le procès au Duc d'*Hamilton*, au Comte de *Holland*, au Lord *Capel*, au Lord *Goring*, & au Chevalier *Owen*. Ils étoient tous cinq priſonniers de Guerre, accuſés d'un même crime, ſavoir, d'avoir porté les armes contre le Parlement; & tous cinq furent condamnés pour cela ſeul à la mort, que les trois prémiers ſouffrirent ſur un échafaut dreſſé devant la Grande Salle de *Weſtminſter*, les deux autres ayant été épargnés de la maniere qu'on peut le voir dans Mr. *de Rapin*, qui rapporte en même tems, aſſez au long, & les raiſons que ces Seigneurs alléguerent pour leur défenſe à leurs Juges, & les Diſcours qu'ils firent au Peuple, avant que de mettre leur tête ſous la hache du Bourreau. J'ai auſſi paſſé ſous ſilence les autres exécutions qui furent faites dans divers endroits du Royaume, pour le même Crime. Je ne toucherai pas non plus aux précautions que les Indépendans prirent pour établir, cimenter, & rendre reſpectable, je voulois dire formidable leur Gouvernement Démocratique, en s'aſſurant de l'Armée, & de la Flotte, & de la Ville de Londres, & des Provinces ſuſpectes, & de celles qui remuerent. Ils prirent même des précautions au dehors auprès des Puiſſances Etrangeres, dont ils ſe firent craindre des unes, & rechercher des autres; & tout leur réuſſit. Mais un Abregé ne peut pas tout dire; & outre cela notre Libraire a de très fortes raiſons de ſouhaiter que cet Extrait-ci ſoit reſſerré dans des bornes plus étroites même que celles des trois précédens. Contentons-nous donc de ce que nous avons indiqué ſur la fondation de la République d'Angleterre, & paſſons à la ſeconde Partie de cet Abregé. Elle regarde 1. l'état où ſe trouvoit l'Irlande, dans ce tems-là; 2. Celui où ſe trouvoit l'Héritier de *Charles I*., & 3. le ſuccès des exploits que *Cromwell* fit dans cette Iſle contre le Duc d'*Hamilton*, qui y commandoit les forces du Grand Conſeil de *Kilkenny*.

AFFAIRES D'IRLANDE.

Etat de *Charles II*.

II. Article.

Nouveau Traité de Paix conclu avec les Irlandois par le Marquis d'Ormond. Rejetté par O Neale.

C'étoit dans le tems qu'on étoit occupé en Angleterre à faire le procès au Roi, que le Marquis d'*Ormond* conclut avec le grand Conſeil des Irlandois, au nom de Sa Majeſté, le nouveau Traité de Paix dont nous avons dit un mot dans notre Extrait précédent, & que l'on peut voir tout entier dans l'*Elenchus* de *George Bate* (1). Mais ce ne fut qu'après la mort du Roi, que le Viceroi put en faire uſage, parce qu'*Owen Roe O Neale*, qui commandoit dans l'*Ulſter*, refuſa d'accepter cette Paix, ſous prétexte que les conditions n'en étoient pas aſſez avantageuſes à la Religion Romaine; en quoi il avoit encore plus de tort que n'en avoit eu le Nonce du Pape, lorſqu'il fit rompre, ſur ce même prétexte, le prémier Traité de Paix que le Marquis avoit fait dans l'année 1646, avec les Rebelles d'Irlande, ſelon les ordres exprès du Roi. On employa beaucoup de tems à gagner ce Général, ſans pouvoir y réuſſir. Enfin le Marquis d'*Ormond*, pour ne pas perdre l'occaſion de faire des progrès en Irlande, pendant que le Parlement étoit occupé à établir ſa nouvelle République, prit la réſolution de laiſſer

(1) Part. II. p. 145 & ſuiv. apud *Rapin* Tom. IX. p. 11.

(2) Vers le milieu de Juin.

(3) A *Ramines*.

(4) C'étoit le Chevalier *Aſton*, qui avoit été Gouverneur en Angleterre, de *Reading*, & enſuite d'*Oxford*. Sa Garniſon de *Drogheda* fut paſſée au fil de l'épée, le Parlement, & les Troupes d'Angleterre aiant réſolu de ne faire aucun quartier aux Irlandois, pour vanger le ſang de plus de deux cens mille Anglois que cette Nation feroce & cruelle

Le Marquis d'Ormond prend pluſieurs Places avec l'Armée des Irlandois.

laiſſer là O *Neale*, & d'agir ſeul, avec l'Armée que le Conſeil de *Kilkenny* avoit à ſa diſpoſition. Il ſe mit donc à la tête de cette Armée, & en s'avançant vers *Dublin* qu'il avoit réſolu d'aſſieger, il prit *Dundalk*, *Newry*, *Trim*, *Drogheda*, & quelques autres Villes & Châteaux qui lui facilitoient l'exécution de ſon deſſein. Cette diſpoſition des Affaires d'Irlande faiſant juger au Prince de *Galles*, qu'il pourroit être agréablement en ce Païs-là, à la tête d'une Armée, qui étoit aſſez forte pour le rendre maitre de la Capitale, & enſuite de tout le reſte de l'Iſle, lui fit prendre la réſolution de s'y retirer. Je dis *de s'y retirer*, parce que dans ce tems-là les Etats de Hollande, pour ne pas ſe brouiller avec la nouvelle République, étoient ſur le point de le prier de ſe choiſir une retraite hors de leur Païs; & que, dans toute l'Europe, il n'y avoit aucun endroit où la même Politique ne l'expoſât à recevoir un pareil compliment, ou pour le moins à n'y être pas vu de fort bon œil; ſans en excepter même la France, comme il ne l'avoit que trop éprouvé, pendant la vie du Roi ſon Pere. D'ailleurs, les Etats avoient avis, que le Parlement alloit leur envoyer un Agent pour leur propoſer une étroite Alliance entre les deux Républiques; ils en avoient fait informer le Prince ſous main, & il comprenoit bien qu'il ne lui convenoit pas d'être à la Haie pendant que cette Affaire s'y traiteroit. Il fit donc partir ſes gros bagages, & quelques-uns de ſes Domeſtiques, pour l'Irlande, bien réſolu de les y ſuivre, après avoir fait une viſite en France à la Reine ſa Mere, qui d'abord après la mort du Roi, lui avoit écrit & conſeillé de venir l'y trouver. Au reſte, je n'ai pas dit, & j'ai dû dire que le Prince de *Galles* n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de cette mort, qu'il prit le titre de Roi, & forma ſon Conſeil des anciens Conſeillers de ſon Pere, qui ſe trouverent alors auprès de lui, auxquels il n'en ajouta qu'un ſeul.

Le Prince ſe détermine à paſſer en Irlande.

Il n'avoit point d'autre retraite dans toute l'Europe.

Il fait partir ſes gros bagages pour l'Irlande.

Titre de Roi qu'il prend, & établiſſement de ſon Conſeil Privé.

Quoique le nouveau Roi eût pris une ferme réſolution d'aller en Irlande, il ne lui fut pas poſſible de l'exécuter, à cauſe du changement qui arriva dans les Affaires de ce Païs-là; comme on va le voir dans le troiſieme Article de cet Abregé.

GUERRE D'IRLANDE.

III. Article.

Le Marquis d'Ormond ne peut ſe mettre en Campagne que fort tard.

Les oppoſitions d'O *Neale* firent que le Marquis d'*Ormond* ne ſe mit en campagne qu'au mois d'Avril de cette année 1649. Il eût pu s'y mettre quelques mois plutôt, ſi les Irlandois avoient pu s'accorder entre eux, & ſe bien unir avec lui: il n'eſt pas douteux qu'ils ſe ſeroient rendus maitres de tout le Royaume, & qu'ils en auroient chaſſé pour toujours le Parti du Parlement, qui y étoit extrêmement foible, & ne pouvoit pas y être renforcé à tems, à cauſe des brouilleries qui regnoient en Angleterre, & dans l'Armée même. Mais lorſque le Marquis marcha à *Dublin* pour en faire le Siege, les Royaliſtes & les Presbytériens, conſternés de la mort tragique du Roi, ſembloient enſevelis avec lui; le Gouvernement Républiquain étoit établi, & affermi, l'Armée étoit purgée des *Levellers* qui s'étoient ſoulevés de nouveau; en un mot, le Parlement ne ſentoit pas ſeulement, comme il l'avoit ſenti toujours, la néceſſité d'envoyer un bon Corps de Troupes en Irlande, mais il étoit en état, il ſe mit même en devoir de le faire avec toute la diligence poſſible; & l'actif, le redoutable *Cromwell* ſe fit déférer cette expédition avec le titre de Gouverneur d'Irlande, regardant l'un & l'autre, comme très dignes de ſon ambition & de ſa valeur.

Malheureux ſuccès du Marquis d'Ormond.

Cependant le Marquis d'*Ormond* s'approchoit de *Dublin*; & il n'étoit guères poſſible que l'Armée du Parlement pût arriver aſſez tôt pour ſauver cette Ville. Cela fut cauſe que *Cromwell* ſe hâta d'y envoyer environ trois mille hommes, pour en renforcer la Garniſon, & réſolut d'aller débarquer ſes Troupes dans la Province de *Munſter*, où il eſpéroit de ne trouver point d'obſtacle, parce qu'il ſavoit que le Lord *Inchiquin*, Préſident de cette Province, en étoit ſorti avec les ſiennes, pour renforcer l'Armée du Marquis d'*Ormond*. Mais celui-ci, ayant eu avis de ce deſſein, renvoya incontinent ce renfort en *Munſter*, pour s'oppoſer au débarquement, & par-là, il affoiblit conſidérablement ſon Armée. Il ne laiſſa pas de continuer ſa marche vers *Dublin*, qu'il commença à bloquer, (2), à peu près dans le tems que le ſecours envoyé par *Cromwell* y entra. Peu de jours après, le Marquis s'étant mis à réparer un vieux Château dont la ſituation étoit propre à empêcher un nouveau ſecours, le Colonel *Jones*, Gouverneur de *Dublin*, qui d'Avocat qu'il étoit avant la Guerre, étoit devenu un très bon Officier, voyant combien cet ouvrage pouvoit lui porter de préjudice, réſolut de faire un effort pour empêcher qu'il ne fût perfectionné. Pour cet effet, il marcha dès la pointe du jour, avec une bonne partie de ſa Garniſon, droit à ce Château, qu'il emporta l'épée à la main. Cet heureux ſuccès fut cauſe qu'il marcha plus avant, vers le Camp ennemi. (3). Il donna en chemin ſur un Corps de Cavalerie, qui porta une ſi grande

Il commence le Siege de Dublin.

terreur dans l'Armée Irlandoiſe, qu'elle s'enfuit à vau-de-route ſans combattre. Le Marquis ſe vit contraint de la ſuivre, pour ne pas tomber entre les mains de *Jones*, & de ſe retirer à quelque diſtance, pour y attendre des renforts qu'on lui faiſoit eſpérer. Environ cinq ou ſix ſemaines après, la Ville de *Londonderry*, la plus conſidérable du Nord d'Irlande, qui étoit aſſiégée par les Troupes du Roi, fut délivrée par une ſortie que fit le Chevalier *Coot*, de la même maniere que *Jones* avoit fait à *Dublin*. Ce fut auſſi environ ce même tems-là, que *Cromwell* arriva heureuſement avec ſes Troupes dans cette Capitale, dont il avoit pris la route, ayant appris, dans le tems qu'il les faiſoit embarquer, que le Siége en étoit levé.

Son Armée eſt miſe en déroute.

Londonderry délivré.

Cromwell arrive à Dublin.

Dès que le Marquis d'*Ormond* ſut que *Cromwell* étoit à *Dublin*, il s'éloigna encore davantage, laiſſant dans *Drogheda* une nombreuſe Garniſon, ſous le commandement d'un Officier de réputation (4); ce qui n'empêcha pas que *Cromwell* ne prît peu de jours après la Place d'Aſſaut. Cette Conquête fut ſuivie de celle de *Kilkenny*, & d'un grand nombre d'autres Villes, avec une rapidité étonnante; de ſorte qu'en très-peu de tems, la plus grande partie de l'Irlande fut réduite ſous l'obéiſſance du Parlement, le Marquis d'*Ormond* n'étant point en état d'arrêter l'activité impétueuſe de l'Ennemi, tant à cauſe de la diviſion qui regnoit toujours parmi les Irlandois, que parce que *Cromwell* s'aviſa d'un expédient qui empêcha le Marquis de pouvoir faire aucune augmentation un peu conſidérable dans ſon Armée. Cet expédient fut de faire publier que le Parlement permettoit à tous les Officiers Irlandois d'enroller tout autant de Soldats de leur Nation qu'ils trouveroient à propos, pour aller ſervir des Princes étrangers, leur promettant qu'ils ne ſeroient point troublés ni inquietés là-deſſus. Il y en eut alors plus de vingt-cinq-mille qui prirent le parti d'aller ſervir la France ou l'Eſpagne; & dans la ſuite, il y en eut un bien plus grand nombre.

Le Marquis d'Ormond renforce la Garniſon de Drogheda.

Priſe de Drogheda par Cromwell & de Kilkenny, &c.

Diviſions parmi les Irlandois.

Cromwell permet aux Irlandois d'aller ſervir dans les Pays Etrangers.

Année 1650.

1650.

Enfin il ne reſtoit preſque plus que *Waterford* & *Limmerick* à ſoumettre, lorſque le Parlement allarmé des préparatifs qu'il fut informé que l'on faiſoit en Ecoſſe en faveur du nouveau Roi, réſolut de porter la Guerre dans ce Royaume-là, ſans attendre que les Ecoſſois la portaſſent en Angleterre, où ils ne ſeroient que trop puiſſamment ſoutenus & fortifiés par les Royaliſtes & par les Presbytériens mêmes, qui étoient eux ſeuls plus nombreux & plus riches que tous les autres Partis enſemble.

Réſolution du Parlement d'Angleterre contre l'Ecoſſe.

Prendre cette réſolution, convenir unanimement d'en remettre l'exécution à *Cromwell*, & le rappeller d'Irlande, fut pour le Parlement une ſeule & même choſe; comme ſi ce Général eût été le ſeul capable de raſſurer le Parti & de le faire triompher de tous ſes ennemis. *Cromwell* repaſſa donc en Angleterre, laiſſant à *Ireton* ſon Gendre le Commandement en chef de l'Irlande & de l'Armée.

Cromwell eſt rappellé d'Irlande.

Il laiſſe le commandement à Ireton.

Quelque réputation qu'*Ireton* ſe fût acquiſe, les Irlandois ſe flatterent que le départ de *Cromwell* leur procureroit quelque relâche, ne s'imaginant pas que ce Général pût être parfaitement remplacé par qui que ce fût. Ils ſe tromperent; car les progrès des Armes du Parlement n'en furent pas un ſeul moment arrêtés ni rallentis. On vit dans le Gendre, même conduite, même force de génie, même activité, même fermeté, même bravoure, même bonheur, que dans le Beau-pere; l'eſprit de celui-ci ſembla être paſſé tout entier dans celui-là (5).

Eloge d'Ireton.

Cromwell étant arrivé à Londres, alla prendre ſa place dans le Parlement, où, par l'ordre de la Chambre, l'Orateur le remercia des ſervices qu'il venoit de rendre à la République. Après cela, la Guerre d'Ecoſſe étant ce qu'il y avoit de plus preſſé, on fit, par l'avis même de *Cromwell*, demander au Général *Fairfax*, s'il vouloit ſe charger de la conduite de cette Guerre; & ſur ſon refus, qui ne fut pas purement volontaire, *Olivier Cromwell* fut déclaré Général des Forces de la République, & la Commiſſion lui en fut expédiée ſur le champ.

Cromwell de retour à Londres eſt remercié par le Parlement.

Au refus de Fairfax, Cromwell eſt fait Généraliſſime.

Pendant qu'on préparoit l'Armée qui devoit agir en Ecoſſe, le Parlement fit dreſſer un Manifeſte où il ſe contenta de ſuppoſer que les Ecoſſois avoient deſſein de forcer les Anglois à reconnoître le Roi *Charles* II, quoiqu'ils n'euſſent fait encore aucune démarche qui tendît à ce but, (6) juſque-là que ce ne fut que ſur les avis qu'ils eurent qu'on preparoit en Angleterre une Armée contre eux, qu'ils ſe mirent à en lever une avec toute la diligence poſſible. Mais, avant que de parler de cette Guerre, il faut montrer l'état où ſe trouva l'Ecoſſe après la mort de *Charles* I. & les réſolutions que les Etats & le Parlement de ce Royaume prirent & mirent en exécution, après avoir mûrement conſidéré ce qui convenoit le mieux à leur ſituation préſente, de même qu'au génie & aux intérêts de leur Peuple.

Manifeſte du Parlement.

Etat de l'Ecoſſe après la mort de *Charles* I.

IV. Article.

Embarras des Ecoſſois.

Nous

cruelle avoit maſſacrés, il y avoit huit ans, &c. Cependant il s'en fallut bien que cette réſolution fût exécutée ailleurs.

(5) *Ireton* acheva la réduction de l'Irlande par la priſe de *Waterford* en 1650, & de *Limmerick* en 1651. Cette derniere Place eſt très célèbre dans l'Hiſtoire, par les divers Sieges qu'elle a ſoutenus avec beaucoup de vigueur.

(6) Quoique le principal motif de cette Déclaration de Guerre fût tout autre que le *deſſein* que le Parlement attribua aux Ecoſſois; ce-

Embarras des Ecoſſois.

Nous avons vu ci-deſſus l'Ecoſſe jettée dans un embarras extrême, par l'uſage violent & tyrannique que les Indépendans faiſoient du Pouvoir ſuprême dont ils s'étoient emparés en Angleterre. Cet embaras ſe trouva tel, après la mort de *Charles* I. que les Ecoſſois, pour ne pas tomber dans une dangéreuſe Anarchie, n'avoient qu'un de ces deux partis à prendre, ou de changer leur Gouvernement en République, à l'imitation des Anglois, ou de reconnoître le Fils ainé du dernier Roi pour leur Souverain. Mais chacun de ces partis avoit des difficultés conſidérables. Un Gouvernement Républiquain étoit directement contraire à celui ſous lequel eux & leurs Peres avoient vêcu durant pluſieurs Siecles, contraire aux deux *Covenans*, & ſur-tout à l'inclination du Peuple. D'ailleurs, on ne voyoit pas quel avantage il en pourroit revenir à la Nation. Le ſecond parti étoit auſſi très embaraſſant, vu les circonſtances où l'Ecoſſe ſe trouvoit depuis pluſieurs années. Si *Jaques* I. & *Charles* I. n'avoient pas envahi les Privilèges de l'Ecoſſe, en introduiſant dans ce Royaume la Religion Anglicane contre la volonté du Peuple: S'il n'y avoit point eu de Guerre Civile à cette occaſion, & que le Traité qui l'avoit terminée, & rendu aux Ecoſſois leur Religion, n'eût pas pu être regardé comme obtenu par force: Si toute la conduite de *Charles* I. envers ſes Sujets d'Ecoſſe ne leur eût pas inſpiré une défiance auſſi invincible que juſte à ſon égard; ou que le Prince de *Galles* ne leur eût pas été parfaitement connu pour être dans les mêmes Principes que le Roi ſon Pere, tant ſur la Religion que ſur le Gouvernement Civil, juſque là que ce Prince n'avoit jamais eu, & n'avoit encore auprès de lui, que des gens qui haïſſoient mortellement la Nation Ecoſſoiſe, & le Presbytérianiſme: Si pour maintenir & affermir cette Religion, les Ecoſſois n'avoient pas juré deux *Covenans*, l'un National, & l'autre commun aux deux Royaumes: Si toutes ces choſes, dis-je, n'étoient pas arrivées, les Ecoſſois auroient pu & dû reconnoître pour leur Roi, le plus prochain Héritier de la Couronne, ſelon la coutume obſervée en Ecoſſe de tems immémorial. Mais, en faiſant cette reconnoiſſance, il s'agiſſoit de maintenir leurs Loix, leurs Privilèges & leur Religion, qu'ils avoient au tant de peine à recouvrer; & c'eſt en cela que conſiſtoit la difficulté. Enfin après avoir bien examiné toutes choſes, ils ſe perſuaderent que comme les affaires de la Maiſon Royale étoient dans un état deſeſpéré, ils pourroient, en offrant la Couronne au Prince, le porter à devenir bon Ecoſſois, & à ſe defaire de ſes Conſeillers Anglois qui n'étoient pas propres pour l'Ecoſſe; en un mot, qu'il ſe trouveroit trop heureux de recouvrer un de ſes Royaumes, & de ſe voir dans le même état où ſes Ancêtres s'étoient trouvés, avant que le Roi ſon Ayeul parvînt à la Couronne d'Angleterre. Ils réſolurent donc de le reconnoître pour leur Roi, & ils le firent proclamer, mais avec des reſtrictions qui leur laiſſoient la liberté de capituler avec lui. Par cet Acte, que Mr. de Rapin rapporte tout entier, les Ecoſſois „ renouvellerent leur proteſtation contre la mort violente que les Indépendans avoient „ fait ſouffrir à *Charles* I. & déclarerent qu'ils reconnoiſſoient „ & recevroient le Fils ainé du feu Roi pour l'Héritier légitime & naturel des Couronnes d'Ecoſſe, d'Angleterre, d'Irlande & de France, s'engageant à le maintenir contre tous „ ſes ennemis, au péril de leurs biens & de leurs vies, dans „ tous ſes Droits, ſelon le Covenant National, & celui „ des deux Royaumes, d'abord qu'il les auroit approuvés & „ ſignés".

Difficultés du Gouvernement Republicain en Ecoſſe.

Difficultés de la continuation de la Royauté en Ecoſſe.

Raiſons qui determinent les Ecoſſois pour le Gouvernement Monarchique.

Ils proclament Charles I.

Subſtance de la Proclamation.

On en informe le Roi par des Deputés.

Dès que cette Proclamation fut faite, le Conſeil dépêcha Monſieur *Robert Douglas* au Roi, pour lui en donner avis, & les Etats lui envoyerent auſſi deux Députés pour le même ſujet, mais ſans ordre ni inſtruction pour traiter avec lui, parce qu'avant que de s'expliquer, on crut néceſſaire de ſavoir s'il vouloit être admis à l'exercice du Pouvoir Royal ſous les conditions qu'il pouvoit aiſément deviner. Ces Envoyés le trouverent à la Haie, où arriverent dans le même tems, mais dans un autre Vaiſſeau, les Comtes de *Lanarick* (1) & de *Lauterdale*, & bientôt après le Marquis de *Montroſe*, qui avoit ſi bien ſervi *Charles* I. & qui vint offrir ſes ſervices au nouveau Roi.

Il en reçoit la nouvelle avec froideur.

Ce Prince comprit bien que dans la Capitulation qu'on voudroit faire avec lui, on lui demanderoit des choſes qu'il avoit abſolument réſolu de ne pas accorder, comme la confirmation du *Covenant* & du Gouvernement Presbytérien; de ſorte qu'il reçut avec beaucoup de froideur la nouvelle de ſa Proclamation à *Edimbourg*, & il déclara aux Députés qu'il n'y iroit point. Il fit plus, il donna à *Montroſe* une Commiſſion pour aller lever des Troupes en Allemagne, & pour aller enſuite faire une deſcente en Ecoſſe. Ainſi, bien loin de recevoir avec quelque reconnoiſſance ce que les Ecoſſois lui offroient, il donnoit ſes ordres pour leur faire la guerre, les regardant comme ſes ennemis, parce qu'ils avoient à lui propoſer des Conditions fondées ſur les mêmes Loix qui l'appelloient au Trône d'Ecoſſe; Conditions qu'ils avoient prétendues du feu Roi, & auxquelles ce Monarque avoit même donné les mains avant ſa mort (2). Rien n'eſt plus capable de faire voir la néceſſité des précautions que les Ecoſſoit vouloient prendre, quoiqu'il ait plû à certains Hiſtoriens de les faire regarder comme pleines d'injuſtice.

Cette roideur de *Charles* II. ne venoit pas ſeulement de ſon averſion pour le *Covenant* & pour le Presbytérianiſme, mais encore des eſpérances qu'il avoit conçues que ſes Partiſans en Ecoſſe prendroient les armes, & le feroient recevoir ſans condition. Il les prirent en effet. *Midleton*, *Monroe*, les *Gordons*, & pluſieurs autres, aſſemblerent quelques Troupes dans le Nord, & ſe ſaiſirent de la Ville d'*Inverneſs*. Mais le Parlement, qui avoit eu auparavant avis de leur complot, avoit déja levé des Troupes, qui marcherent d'abord de ce côté-là, & diſſiperent les ſoulevés, avant qu'ils euſſent aſſemblé toutes leurs forces.

Soulevement en Ecoſſe.

Diſſipé.

Le Roi fut bientôt informé de ces mauvais ſuccès (3). De la Haie, où la politique des Etats Généraux ne leur permettoit pas de le voir s'arrêter, il étoit allé dans l'Iſle de *Jerſey*. Là, devenu plus traitable, il reçut très gracieuſement *Windram*, que le Committé des Etats d'Ecoſſe lui envoya pour l'informer qu'on ſouhaitoit de traiter avec lui, ſur ſon établiſſement en Ecoſſe, mais que comme cette Iſle n'étoit ni ſure (4) ni commode, on le prioit de nommer quelque Ville des Pays-bas, où on pût lui envoyer des Commiſſaires. Il nomma Breda, & promit de s'y trouver le $\frac{15}{25}$ de Mars de l'année ſuivante, pour écouter les propoſitions qu'on avoit à lui faire. Ce terme au reſte étoit bien long pour un Prince, qui n'ayant dans le monde aucune retraite, devoit naturellement avancer, de tout ſon pouvoir, le moment où il pourroit profiter de celle qui lui étoit offerte. Mais il vouloit donner le tems au Marquis de *Montroſe* d'exécuter ſon projet. C'eſt pourquoi il lui écrivit (5) ce qui avoit été réglé touchant les Conférences de Breda, & lui ordonna en même tems, de hâter ſes préparatifs pour faire une deſcente en Ecoſſe, avant qu'elles s'ouvriſſent, afin d'en prévenir la concluſion, s'il plaiſoit à Dieu de lui donner un heureux ſuccès.

Charles II. ſe retire dans l'Iſle de Jerſey, y reçoit gracieuſement les Députés d'Ecoſſe, nomme Breda pour le lieu des Conférences ſur les Conditions de ſon Inſtallation.

Il ordonne à Montroſe de hâter ſes préparatifs contre l'Ecoſſe.

Montroſe étoit alors dans le Nord de l'Allemagne, où, au moyen de quelque argent que le Roi de Danemarc, proche parent du Roi, & les Anglois qui étoient établis en Suède, lui fournirent, il ſe vit en état d'acheter des Armes & des Munitions, & d'enroller environ cinq-cens Soldats (6), qu'il envoya dès le Mois de Mars 165$\frac{9}{0}$. dans les Iſles *Orcades*. Il les ſuivit lui-même au Mois d'Avril, & delà, il les mena à *Cathneſs* au Nord de l'Ecoſſe, où il ſe ſaiſit d'un Château très propre à mettre en ſûreté ſes armes & ſes munitions; écrivit à ſes Amis de le venir joindre, & publia un Manifeſte portant, „ Qu'il étoit venu avec une Commiſſion du Roi, „ pour protéger les bons Sujets de Sa Majeſté; mais ſans deſ- „ ſein de porter aucun obſtacle au Traité qui ſe négocioit à „ Breda, dont il eſpéroit au contraire de hâter la concluſion „ par le moyen de ſon Armée".

Monsroſe fait paſſer des Armes, des Munitions, & cinq cens hommes en Ecoſſe.

S'y ſaiſit d'un Château.

Et publie un Manifeſte.

Ces dernieres paroles montrent que les Commiſſaires d'Ecoſſe étoient alors avec le Roi à Breda. Les Propoſitions, qu'ils lui avoient préſentées de la part du Parlement & de l'Aſſemblée générale de l'Egliſe d'Ecoſſe, qui les avoient approuvées unanimement, contenoient ces quatre Articles.

Conditions préſentées au Roi pour être admis à exercer le Pouvoir Royal en Ecoſſe.

1. Qu'aucun de ceux qui étoient excommuniés (7) par l'Egliſe, n'auroient accès auprès de ſa Perſonne.

2. Qu'il plût à Sa Majeſté de déclarer par Serment, & par un Ecrit ſigné de ſa main, & ſcellé de ſon Sceau privé, qu'il approuveroit le *Covenant National*, comme auſſi *celui des deux Royaumes*; & qu'autant qu'il ſeroit en ſon pouvoir, il en procureroit l'obſervation, ſelon les fins qu'on s'étoit propoſées en les faiſant.

3. Qu'il plût à Sa Majeſté de confirmer & ratifier les Actes de Parlement, qui enjoignoient la ſouſcription du *Covenant*, & de

cependant ce *deſſein* n'étoit rien moins qu'une ſuppoſition en l'air, puiſqu'il ſuivoit, comme une conſéquence néceſſaire, de l'engagement que les Ecoſſois avoient pris, & inſeré en termes très précis, dans la Proclamation qu'ils avoient faite & publiée de *Charles II*, comme on va le voir dans un moment.

(1) Il prit, en arrivant à la Haie, le titre de Duc d'*Hamilton*, ſur la nouvelle que les Communes avoient fait mourir ſon Frere.

(2) Cela doit s'entendre du Traité que *Charles I.* fit dans l'Iſle de *Wight*, avec les Deputés Ecoſſois, & des Conceſſions qu'il avoit accordées dans le Traité de *Newport*, &c.

(3) Ce furent proprement les mauvais ſuccès de ſes Affaires en Irlande, qui lui firent regarder l'Ecoſſe d'un tout autre œil qu'il ne l'avoit fait auparavant.

(4) Il étoit généralement connu que les Communes d'Angleterre faiſoient préparer une Flotte pour réduire cette Iſle, qui n'étoit pas en état de ſe defendre, ni de fournir longtems à la ſubſiſtance du Roi & de ceux qui l'y avoient ſuivi.

(5) Le Comte de *Clarendon* ne dit rien de cette Lettre du Roi au Marquis de *Montroſe*; mais *Baker*, *Bate* & d'autres ſont poſitifs là-deſſus. Cette Remarque eſt de Mr. de Rapin.

(6) Cela eſt bien loin de quatre-mille hommes qu'il comptoit de lever, *& avec leſquels il eſperoit d'aller faire viſite à ſes Compatriotes*, comme l'Agent du Parlement à la Haye l'écrivoit au Conſeil d'Etat d'Angleterre. Voyez le Tome IX. P.III. de cette Edition, p. 119.

(7) Monſieur de Rapin les nomme ordinairement *Hamiltonians*, & il entend par-là tous ceux qui étoient entrés dans l'*Engagement* du Duc d'*Hamilton*, pris en 1648, pour faire la Guerre aux Anglois. Voyez

LA REPUBL. D'ANGL. 1650.

de la Ligue ſollennelle, & qui établiſſoient le Gouvernement Presbytérien de l'Egliſe, le Directoire, la Confeſſion de Foi, le Catéchiſme; Qu'il lui plût de les pratiquer lui-même & de les faire pratiquer par ſes Domeſtiques, &c.

4. Enfin, qu'il plût à Sa Majeſté de conſentir, que toutes les Affaires Civiles fuſſent réglées par le préſent Parlement & par les ſuivans, & toutes les Affaires Eccleſiaſtiques par les Aſſemblées Générales qui ſe tiendroient dans la ſuite, ainſi que le Roi ſon Pere l'avoit accordé.

Demande du Roi & Reponſe des Commiſſaires ſur ces Conditions.

La lecture de ces Conditions étant faite, le Roi demanda aux Commiſſaires, ſi c'étoit-là tout ce qu'ils avoient à lui propoſer, & s'ils avoient pouvoir de ſe départir de quelques-uns des Articles, & de traiter avec lui ſur le Secours qu'il pouvoit attendre de l'Ecoſſe, pour ſe rétablir ſur le Trône d'Angleterre. Ils lui repondirent, qu'ils n'avoient ordre que de lui préſenter ces Conditions, & de recevoir, ou ſon conſentement, ou ſon refus.

Reflexions ſur ces Conditions.

Ces Conditions qui paroiſſoient aux Ecoſſois très-juſtes, très-légitimes, & abſolument néceſſaires pour la ſûreté de l'Ecoſſe, ſembloient au Roi très-dures & très-injuſtes. Cette contrariété venoit de ce que le Roi & les Ecoſſois enviſageoient les choſes ſous des faces diamétralement oppoſées, & raiſonnoient ſur des principes qui s'entredétruiſoient, comme Mr. de Rapin le montre ici fort au long. Ces ſortes de morceaux ne ſont pas les moindres de ſon Hiſtoire, & ils ſont pourtant du nombre de ceux auxquels nous ſommes forcés de renvoyer preſque toujours nos Lecteurs, par une complaiſance qui ſera peut-être excuſée des uns, & peu goûtée des autres; mais ces derniers ne ſeront pas les mieux inſtruits de ce qu'il faut donner aux tems, aux lieux, aux perſonnes, & aux circonſtances. Je me contenterai donc de dire que les intérêts de *Charles* II. & ceux du Royaume d'Ecoſſe n'étoient pas moins oppoſés, que l'avoient été ceux de ce même Royaume & de *Charles* I.; & que les mêmes difficultés qui ſubſiſtoient toujours, ne pouvoient, encore aujourdhui, non plus que ſous le Regne précédent, être ſurmontées que par la force, ou par l'aquieſcement d'une des Parties. Si *Montroſe* alloit avoir en Ecoſſe des ſuccès pareils à ceux qu'il y avoit eus autrefois, c'étoit aux Ecoſſois à recevoir le Roi ſans capituler; ſi *Montroſe* alloit échouer, c'étoit au Roi à renoncer à la Couronne d'Ecoſſe, ou à accepter aux conditions qu'elle lui étoit offerte, & qui étoient abſolument les mêmes ſous leſquelles elle avoit été poſſedée, avant qu'il eût pris envie aux deux derniers Rois, ſon Pere & ſon Ayeul, de changer la Religion de l'Etat, & les Loix fondamentales, ſelon leur caprice, & la volonté de leurs Conſeillers Anglois. *Montroſe* réuſſit mal. Il fut ſurpris (8), défait, fait priſonnier, conduit à *Edimbourg*, &, trois ſemaines après, (9) condamné, ſans aucun égard à ſa naiſſance (10), à être pendu à une potence haute de trente pieds. La Sentence portoit de plus, qu'après ſa mort, on lui couperoit la tête qui ſeroit miſe ſur un pieu, au haut du *Talboth* (11) d'*Edimbourg*, que ſes bras & ſes jambes ſeroient envoyés dans quatre différentes Villes, pour y être expoſés en ſpectacle, & que le tronc de ſon Corps ſeroit enterré ſous la potence. Ainſi finit le Marquis de *Montroſe*, qui s'étoit rendu fameux par les grands exploits qu'il avoit faits en Ecoſſe, pour le ſervice du feu Roi; mais en même tems, très odieux à ſes Compatriotes, par ſon inhumanité envers eux, lorſqu'il avoit l'avantage.

Un des principaux fondemens des Conditions propoſées au Roi par les Ecoſſois.

Montroſe eſt ſurpris, défait, pris, & condamné à être pendu, &c.

Le Roi ſe plaint de l'exécution de Montroſe.

Réponſe des Etats d'Ecoſſe.

Le Roi ſe plaignit fortement aux Commiſſaires d'*Ecoſſe*, de ce qu'on avoit fait mourir le Marquis de *Montroſe*, pendant la Négociation, ſoutenant que c'étoit contre la bonne-foi. Il écrivit dans ce même ſens, au Committé des Etats. Mais la réponſe qu'il en reçut lui ferma la bouche. Cette réponſe portoit, qu'on avoit trouvé ſur *Montroſe* des papiers qu'il étoit plus à propos de tenir cachés, que de les publier. *Charles* comprit aiſément qu'il s'agiſſoit de la Commiſſion qu'il avoit donnée au Marquis, après avoir été duement informé qu'il avoit été proclamé; & de la Lettre qu'il lui avoit écrite, après avoir marqué le tems & le lieu pour les Conférences. On peut bien juger que tout cela ne contribua pas à donner aux Ecoſſois une bonne opinion de la ſincérité de leur nouveau Roi.

Il ſigne les Conditions, dans le deſſein de ne point les tenir.

Depuis la mort du Marquis de *Montroſe*, *Charles* ſe trouvant abſolument ſans reſſource, & ne ſachant où ſe retirer, accepta (12) enfin toutes les conditions que les Commiſſaires lui avoient préſentées; bien réſolu cependant de ne les obſerver qu'autant qu'il ne ſeroit point en état de les éluder & de les rompre; comme ſi ſa promeſſe & ſon Serment n'étoient que de ſimples formalitez qui ne duſſent pas le lier.

LA REPUBL. D'ANGL. 1650.

Il s'embarque en Hollande; Arrive en Ecoſſe, eſt reçu avec de grands honneurs, mais on lui ôte ſes Domeſtiques Anglois. Raiſons de cela. Il ſe trouvé fort gené en Ecoſſe.

Dès que le Roi eut ſigné les Conditions, il alla s'embarquer à *Scheveling* proche de la Haie, étant accompagné du Duc d'*Hamilton* (13), du Comte de *Lautherdale* & de quelques autres Ecoſſois. Son trajet ne fut pas long. Il fut reçu en Ecoſſe avec de grandes marques de reſpect: mais deux jours après ſon arrivée, on lui ôta tous ſes Domeſtiques Anglois, excepté le Duc de *Buckingham* (14). La raiſon de cela, c'eſt que les Ecoſſois lui avoient déclaré qu'ils ne ſouffriroient jamais auprès de lui, des gens dont les principes & les maximes étoient directement contraires aux intérêts de l'Ecoſſe, & qui étoient regardés comme des ennemis de ce Royaume. Ceux qu'on avoit renvoyés furent remplacés par des Ecoſſois que Roi ne connoiſſoit point, & qui avoient des ſentimens tout différens de ceux dans leſquels il avoit été élevé: de ſorte qu'il ſe trouvoit extrêmement gené, quoiqu'extérieurement, on lui rendît tous les honneurs qui lui étoient dus. Ce qui le chagrinoit le plus, c'eſt qu'ayant promis & juré de faire profeſſion du Presbytérianiſme, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'écouter les inſtructions des Miniſtres, & d'aſſiſter à leurs Sermons & à leurs Prieres: mais il s'y comportoit d'une maniere qui ne permit point de douter qu'il n'eût fait ce Serment & cette promeſſe contre ſa conſcience, & dans l'intention de ne les obſerver qu'autant qu'il ne pourroit pas l'éviter. On ne doit donc pas trouver étrange qu'ils priſſent des précautions contre un Roi qu'ils ne pouvoient point regarder comme attaché aux intérêts & à la Religion du Royaume, mais comme ayant intention d'établir d'autres maximes, s'il étoit en ſon pouvoir.

Il travaille à faire rentrer dans les Charges, des gens ſuſpects & haïs.

Ils ne tarderent pas longtems à s'appercevoir de ce deſſein du nouveau Roi, par les efforts qu'il fit pour reconcilier avec l'Etat & avec l'Egliſe, ceux qui étoient entrés dans l'*Engagement* du feu Duc d'*Hamilton*. Nous venons de faire connoitre dans une Note, combien ces gens-là étoient odieux, & dangereux tout enſemble. C'étoit néanmoins pour de telles gens que le Roi s'intéreſſoit fortement, ſous prétexte de procurer une bonne union entre ſes Sujets. Mais en même tems, il faiſoit voir aſſez clairement, qu'il n'approuvoit pas les maximes ſur leſquelles l'Ecoſſe étoit alors gouvernée, & que ſon but étoit de mettre ſes Amis en état de contrecarrer ceux qui étoient à la tête du Parti contraire (15) & du Gouvernement. Ainſi à peine fut-il arrivé en Ecoſſe, qu'il perdit la confiance des Ecoſſois.

CHARLES II. *reçu & couronné en* Ecoſſe, *ou la Seconde* Guerre *des* Anglois *contre les* Ecoſſois.

V. ARTICLE. Les Ecoſſois levent une Armée ſous Leſley, qui ſe campe très-avantageuſement.

Tel étoit l'état des choſes en Ecoſſe, lorſque les Ecoſſois ayant eu avis qu'on préparoit en Angleterre une Armée pour leur faire la Guerre, en leverent auſſi une de leur côté avec toute la diligence poſſible, & en donnerent le commandement au Général *Leſley*, n'oſant pas le confier au Roi, pour les raiſons que nous avons indiquées. Ils firent même en ſorte qu'il n'alla la voir qu'une ſeule fois, pour éviter qu'il n'y fît des brigues pour gagner les Officiers & les Soldats. *Leſley* ſe retrancha entre *Edimbourg* & *Lieth* d'une telle maniére, qu'on ne pouvoit l'attaquer ſans un danger manifeſte. Mais comme toutes les forces du Royaume ſe trouvoient dans ce Camp, l'Armée d'Angleterre, qui conſiſtoit en dix-huit ou dix-neuf mille hommes, entra en Ecoſſe, & s'avança juſqu'à la vue des Ennemis, ſans aucune oppoſition, & ſans autre embarras, ſi-non que *Cromwell* fut obligé de tirer de ſes Vaiſſeaux qui le ſuivoient, de quoi l'entretenir, parce que toute la Contrée étoit vuide d'habitans, & qu'ils en avoient emporté tout ce qui auroit pu ſervir à lui procurer la moindre ſubſiſtance.

L'Armée Angloiſe entre en Ecoſſe.

Cromwell n'oſe attaquer le Camp des Ecoſſois. Eſcarmouches.

Le Camp des Ecoſſois étoit ſi fort, que quelque réſolution que *Cromwell* eût formée de les attaquer, il prit le parti de ſe retirer du côté de *Muſſelbourg* (16). Son Arriere-garde fut inſultée deux jours de ſuite; le prémier elle eut du pire; mais le lendemain, elle eut ſa revanche, à l'aide d'un renfort qui lui ſurvint bien à propos (17). Quelque tems après, *Cromwell* revint camper en préſence de l'Armée Ecoſſoiſe, & il mit tout en œuvre, pendant pluſieurs ſemaines, pour l'attirer hors de ſes retranchemens; mais tous ſes efforts ayant été inutiles, il ſe vit enfin réduit par la diſette de vivres & de fourrages, à la néceſſité de ſe retirer. Son deſſein étoit de ramener ſa Cavalerie par terre en Angleterre, & d'y renvoyer ſon Infanterie par mer.

Cromwell prend la réſolution de s'en retourner en Angleterre.

Voyez ci-deſſus. Après la défaite de ce Seigneur, & l'expédition que *Cromwell* fit en Ecoſſe, le Parlement, qui s'aſſembla dans ce Royaume, déclara incapables de toutes ſortes d'Emplois tous les *Hamiltoniens*, & l'Egliſe les excommunia; ce qui les fit regarder comme ennemis de Dieu & de l'Etat.

(8) Le 29. d'Avril, par le Colonel *Strawghan* qui n'avoit que trois cens Chevaux.

(9) Le 21. de Mai ſuivant.

(10) Il avoit déja été dégradé par le Parlement, & ſon procès lui fut fait ſous le nom de *Jaques Greham*, le ſeul qu'on lui donnât en Ecoſſe, depuis ſa dégradation.

(11) *Tool-booth*, qui eſt le nom de la principale Priſon d'*Edimbourg*, ſignifie auſſi l'endroit où ſe paie le Péage. Mr. de Rapin ne détermine point en quel ſens il entend ce mot: le Traducteur de Milord Clarendon marque le ſecond, & M. de Larrey dit que la tête de *Montroſe* fut expoſée ſur le Donjon du Palais d'*Edimbourg*.

(12) Au mois de Juin.

(13) Il ne ſigna le *Covenant* qu'au moment qu'il alloit mettre pié à terre en Ecoſſe.

(14) Auparavant Comte de *Lanarick*, qui avoit pris le titre de Duc, depuis la mort de ſon Frere, comme il a été dit ailleurs.

(15) Il y réuſſit l'année ſuivante.

(16) Il s'étoit emparé, en arrivant, de cette Ville & de celle de *Dumbar*, & il en faiſoit ſes Places d'Armes.

(17) Au mois d'Août.

mer. Pour cet effet, il ſe mit en marche vers **Dumbar** où ſa Flotte l'attendoit.

Les Ecoſſois eurent le vent de cette réſolution; & ſe perſuadant que la terreur s'étoit emparée de l'Armée Angloiſe, qui étoit réduite à moins de douze-mille hommes, ils ſortirent de leur Camp pour ſe mettre à ſes trouſſes. Dès le prémier jour (1), ils ſe poſterent ſur une Colline à un mille de **Dumbar**, de ſorte qu'il n'étoit pas poſſible à *Cromwell* d'embarquer ſon Infanterie ſans s'expoſer à être battu à plate couture, ni de demeurer longtems dans cet endroit qui étoit mal-ſain & ſtérile, ſans y voir périr le reſte de ſes Anglois, de maladie, de froid, & de faim. C'eſt pourquoi, le Général Ecoſſois vouloit ſe contenter de les tenir dans cet échec: mais les clameurs des Miniſtres qui étoient dans ſon Armée, & qui promettoient une Victoire certaine, comme s'ils en euſſent eu quelque révélation, le forcerent à marcher, le lendemain, pour s'approcher encore plus des ennemis. ***Cromwell*** qui l'obſervoit avec une lunette d'approche, le voyant déſcendre de la Colline, s'écria, ***Dieu livre les Ecoſſois entre nos mains***; & ſe mettant immédiatement après à genoux, il fit faire la Priere, à la fin de laquelle il dit, qu'il avoit ſenti, en priant, un tel repos d'eſprit, qu'il ne doutoit point que Dieu ne leur donnât la Victoire. Cette exclamation, & ce repos d'eſprit vrai ou ſuppoſé, ne pouvoient manquer de faire un effet merveilleux ſur les Soldats de ***Cromwell***, dont la plupart étoient des Fanatiques; & le Caractère de ce Général nous permet de lui attribuer dans cette occaſion plus de politique que de piété. Quoi qu'il en ſoit, il prit la réſolution d'attaquer les Ecoſſois, & pour n'être point prévenu, il fit commencer le combat, une heure avant le jour. C'étoit au reſte une maxime qu'il avoit ſouvent obſervée, & qui lui avoit toujours réuſſi, de n'attendre point les ennemis, mais de les attaquer, ſans aucun égard au nombre, étant perſuadé que les Aſſaillans ont toujours un grand avantage. Je ne ferai point la deſcription de cette bataille, & je me contenterai de dire, que la défaite des Ecoſſois fut entiere (2). De trente mille hommes qu'ils étoient, il y en eut trois-mille de tués, huit-mille de pris, & le reſte, dont le nombre étoit encore le double de l'Armée Angloiſe, s'enfuit, ſe rompit, s'évanouït de telle ſorte, qu'on n'en put point raſſembler aſſez pour former un ſeul petit Corps. L'Artillerie, qui conſiſtoit en vingt-ſept Pièces de Campagne, tomba entre les mains des Anglois, de même que *Leith* & *Edimbourg*, que les Ecoſſois abandonnerent: mais le Château d'*Edimbourg* ſe défendit juſqu'à la fin du mois de Décembre.

Embaras de Cromwell. Clameurs des Miniſtres de l'Armée Ecoſſoiſe. Trait politique de Cromwell. Bataille de Dumbar. Maxime de Guerre. L'Armée d'Ecoſſe eſt défaite.

Après la défaite de **Dumbar**, il fut queſtion de lever d'autres Troupes pour les oppoſer à *Cromwell* qui menaçoit l'Ecoſſe d'une ruine entiere, au Printems prochain. Le Parlement fut donc convoqué à *St. Johnſtown*, où le Roi s'étoit retiré. Mais comme on ſuppoſa qu'il n'étoit pas facile de mettre ſur pié une nouvelle Armée toute compoſée de *Zélés*, telle qu'étoit la précédente, il fut mis en délibération, & après bien des débats, réſolu: Que tous ceux qui avoient été exclus des Emplois ſeroient reçus à donner des témoignages de leur repentance, & qu'enſuite, ils ſeroient reçus comme les autres à ſervir leur Patrie. En conſéquence de cette réſolution, ceux qui juſqu'alors avoient été contraires au Gouvernement préſent, ceux qui avoient manqué de *zèle* pour le *Covenant*, ceux qui avoient témoigné du penchant pour *Charles* I., ceux même qui l'avoient ſervi, ſe hâtérent de donner des marques extérieures de repentance, en deſavouant leur conduite paſſée & en ſe reconciliant à l'Egliſe. Par-là, ils furent admis tant au Parlement, qu'aux Emplois publics, & principalement à ceux de l'Armée qu'on alloit lever: de ſorte, que le Roi vit enfin ce qu'il avoit tant ſouhaité, c'eſt-à-dire, ſes Partiſans en état d'agir efficacement pour l'exécution de ſes deſſeins en général, & particulierement du projet de marcher à la tête d'une Armée en Angleterre, où il ſe perſuadoit que les Presbytériens, de même que les Royaliſtes, l'aideroient, ſans délai, de toutes leurs forces, à détruire le Parti Indépendant qui les opprimoit, & qui ſeul avoit fait mourir le feu Roi, & aboli la Royauté, contre leur ſentiment, leur proteſtation, & la teneur du *Covenant*.

Levée d'une nouvelle Armée Ecoſſoiſe. Réſolution en faveur de ceux qui avoient été exclus des Emplois & excommuniés. Deſſeins & eſperances du Roi.

Mais ſi, pour être réhabilités dans l'Etat & dans l'Egliſe, ceux qui en avoient été exclus firent contre leur conſcience, une abjuration publique de leurs ſentimens & de leur conduite paſſée; le Roi peu de jours après fit une Déclaration qui n'étoit pas ſeulement contre ſa conſcience, mais encore contre les bonnes mœurs, contre l'honnêteté publique, & contre la Piété filiale; quoiqu'il ſe piquât ſi fort de cette Piété, que, lorſque ſes Partiſans lui préſenterent cette Pièce toute dreſſée, afin qu'il la ſignât, & qu'elle fût publiée dans tout le Royaume, il ne s'en défendit, que ſur ce que, ***s'il y donnoit ſon conſentement, il n'oſeroit jamais regarder ſa Mère en face***; mais quand on lui eut montré, que c'étoit le ſeul moyen d'exécuter ſes deſſeins, il prit ſon parti, & la Déclaration fut publiée. Elle portoit:

Etrange Piété filiale de Charles II.

„ Que ſon Pere avoit péché, en prenant Femme dans une „ Famille idolatre.

„ Que le Sang verſé dans les dernieres Guerres devoit être „ imputé à ſon Pere.

„ Qu'il avoit une profonde douleur de la mauvaiſe éduca-„ tion qu'on lui avoit donnée, & des préjugés qu'on lui avoit „ inſpirés contre la Cauſe de Dieu, & dont il reconnoiſſoit à „ préſent l'injuſtice.

„ Que toute ſa vie précédente n'avoit été qu'un cours ſuivi „ d'inimitié contre l'Oeuvre de Dieu.

„ Qu'il ſe repentoit de la Commiſſion donnée à ***Montroſe***, „ & de toutes ſes actions qui avoient pu ſcandaliſer.

„ Qu'il proteſtoit devant Dieu, qu'il étoit à préſent ſince-„ re dans cette Déclaration, & qu'il s'y tiendroit juſqu'à „ ſon dernier ſoupir, tant en Ecoſſe, qu'en Angleterre & en „ Irlande."

Déclaration extraordinaire, ſcandaleuſe & hypocrite qu'il fait.

Cette Déclaration ne procura point au Roi l'avantage qu'on lui en avoit fait eſpérer. Tout le monde ſe perſuada, qu'il n'avoit ſigné un Ecrit ſi ſcandaleux & ſi préjudiciable à la réputation de ſon Pere, que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, & pour mieux cacher quelque grand & funeſte deſſein qu'il couvoit. On en parla ſur ce ton ſans aucun ménagement, on lui témoigna un redoublement de méfiance, & on lui donna moins de part qu'auparavant aux Affaires du Gouvernement. Tout cela lui cauſa tant de chagrin, qu'il ſe déroba, peu de jours après, de ***St. Johnſtown***, & alla joindre dans les montagnes quelques-uns de ſes Partiſans, qui n'avoient pas voulu témoigner une feinte repentance pour entrer dans les Emplois, & qui lui avoient fait offrir que s'il vouloit venir ſe mettre à leur tête, ils iroient le recevoir avec un grand Corps près de ***Dundée***. Le Roi s'y rendit, & il n'y trouva qu'un très-petit nombre de gens; ce qui joint à la maniere un peu ferme, pour ne pas dire bruſque, dont lui parla ***Mongomery*** que le Committé des Etats lui avoit envoyé, le fit réſoudre à s'en retourner à ***St. Johnſtown***.

Mauvais effet qu'elle produit. Fuite du Roi. Il eſt ramené,

Cette équipée, tout imprudente qu'elle étoit, ne laiſſa pas de produire un bon effet pour le Roi. Car le Marquis d'***Argyle***, & le Committé des Etats, ayant compris par-là, qu'une trop grande rigueur ſeroit capable de faire prendre au Roi des réſolutions deſeſpérées, & très-dangereuſes pour l'Ecoſſe dans la conjoncture où elle ſe trouvoit, changerent de maniere d'agir à ſon égard, en ſorte qu'il eut tout lieu, & qu'il marqua d'en être content.

Et mieux traité.

Enfin le Roi fut couronné à ***Scone***, le prémier de Janvier 165½, & depuis ce jour-là, tout le monde eut la liberté d'approcher de ſa perſonne, & d'entrer dans le ſervice, ſans diſtinction de Parti. On travailla avec ardeur à lever une Armée, & elle ſe trouva prête au commencement de Juin, avant que *Cromwell* pût ſe mettre en campagne, à cauſe de la diſette des fourages. Elle étoit de quinze-mille hommes d'Infanterie, & de trois-mille de Cavalerie; mais comme c'étoit pour la plupart de nouveaux Soldats, le Roi qui la commandoit, trouva à propos de ſe poſter à ***Torwood***, entre ***Edimbourg*** & ***Sterling***, d'une maniere très-avantageuſe, ayant derriere lui le ***Forth***, large & profonde Riviere (3), dont il prit ſoin d'aſſurer tous les paſſages, par le moyen deſquels il tiroit ſes Vivres du Comté *de Fyffe*, qui eſt un Païs très-abondant, au-lieu que celui qui étoit devant lui, étoit entierement ruiné. Les retranchemens qu'il fit devant ſon Armée, étoient ſi forts, qu'ils ne pouvoient être attaqués ſans témérité. Ce fut là qu'il réſolut d'attendre ce que les Ennemis voudroient faire, pour prendre ſon parti ſelon que les occaſions ſe préſenteroient.

Charles II. couronné en Ecoſſe. Commande l'Armée. 1651. Se poſte à Torwood.

Cromwell marcha droit au Roi, à deſſein de lui livrer Bataille; mais après avoir conſumé ſix ſemaines en artifices, ſans pouvoir attirer les Ecoſſois hors de leur Camp, il fit paſſer le *Frith* (4) à ſes Troupes, & alla prendre poſte dans le Comté *de Fyffe*. Delà il pouſſa (5) juſqu'à ***St. Johnſtown*** (6), & s'en rendit maitre. Alors le Roi, profitant de l'éloignement de ***Cromwell***, prit & exécuta tout à coup la réſolution de marcher en Angleterre, où il entra, & ſe fit proclamer par ſon Armée, le 6 du mois d'Août.

Cromwell n'oſe l'attaquer. Il entre dans le Comté de Fyffe & dans la Province de Perth. Le Roi entre en Angleterre.

C'étoit-là préciſément ce que le Parlement avoit voulu éviter en faiſant porter la Guerre en Ecoſſe. On peut donc dire que le grand coup que *Cromwell* croyoit avoir fait, en paſſant avec autant

(1) Le 1 de Septembre.
(2) Le 3 de Septembre.
(3) Le Comte de *Clarendon* s'eſt donc trompé, quand il a dit, que la Riviere étoit entre les deux Armées.
(4) Le 18 de Juillet.
(5) Le 30 de Juillet.
(6) Capitale de la Province de *Perth*.
(7) On compta qu'environ quatre ou cinq-mille Soldats s'en retournerent en Ecoſſe. Sur quoi Mr. *de Rapin* remarque, d'après pluſieurs bons Auteurs, que c'étoient apparemment des Presbytériens, qui, conformement au ſentiment général des la Nation, ne croyoient pas pouvoir en conſcience ſervir à rétablir le Roi en Angleterre, par la force des Armes.
(8) Sous les ordres des Généraux Majors *Harriſſon*, & *Lambert*.
(9) Le 1 de Septembre.
(10) Parce que, dans un pareil jour de l'année précedente, il avoit battu les Ecoſſois à *Dumbar*.
(11) On compta du côté des Ecoſſois deux-mille-morts, & ſept à huit-mille priſonniers. Ceux-ci, ayant été menés à Londres, y furent vendus pour aller travailler aux Plantations des Iſles de l'Amérique. Le Comte de *Clarendon* ajoute qu'ils y moururent tous de miſere.

LA REPUBL. D'ANGL. 1651.

Inquiétude & meſures de Cromwell ſur cet évenement.

tant de bravoure que de hardieſſe, derriere le Camp des Ecoſſois, leur coupant les Vivres, & leur enlevant des Provinces entieres, que cet exploit, dis-je, étoit une faute, qui avoit mis l'Angleterre à découvert, & qui pouvoit cauſer la ruine entiere de la nouvelle République, & du Parti qui la gouvernoit, ſi les Royaliſtes & les Presbytériens, alloient, comme il étoit fort apparent, ſe joindre au Roi, & marcher enſemble à Londres. *Cromwell* ſentit fort bien ſa faute, auſſi travailla-t-il d'abord à la réparer, & ne deſeſpéra pas de la tourner à ſon avantage. Pour cet effet, il écrivit & conſeilla au Parlement de faire mettre, dans toutes les Provinces du Royaume, les Milices ſous les armes, afin de tenir en bride les Partiſans du Roi, & de trouver lui-même ces divers Corps tout prêts à renforcer ſon Armée, dès qu'il arriveroit en Angleterre. En même tems, il détacha quatre ou cinq-mille Chevaux, pour retarder la marche du Roi; & laiſſant en Ecoſſe cinq-mille hommes ſous le Général *Monck*, à qui il ordonna de faire ſes efforts pour ſe rendre maître de *Sterlin* & de *Dundée*, il partit lui-même avec le reſte de ſes Troupes, & ſe hâta, autant qu'il lui fut poſſible, pour atteindre le Roi, avant qu'il arrivât à Londres, ne doutant point qu'il ne marchât juſque-là ſans s'arrêter.

Le Roi n'eſt point ſoutenu en Angleterre, comme il s'en étoit flaté.

Deſertion des Ecoſſois.

C'eſt vraiſemblablement auſſi ce que le Roi auroit fait, ſi pluſieurs choſes ne l'en avoient empêché. D'abord, il avoit compté que les ennemis des Indépendans s'empreſſeroient à le venir joindre; mais les Milices, qui étoient par-tout ſous les armes, y mirent des obſtacles qu'ils ne tenterent point de ſurmonter. Outre cela, lorſqu'il arriva à *Worceſter*, ſon Armée ſe trouva réduite par la déſertion à douze ou treize-mille hommes (7), & ſi fatiguée qu'il réſolut de la faire rafraichir aux environs de cette Ville, n'étant guère poſſible qu'elle pût continuer ſa marche ſans prendre quelque repos.

Le Roi eſt reçu & proclamé à Worceſter.

Au reſte, le Roi fut très-honnorablement reçu par les Magiſtrats de *Worceſter*, & proclamé ſolennellement dans cette Ville le 22 du mois d'Août.

Cromwell arrive proche de Worceſter.

Cependant, *Cromwell* s'avançoit à grandes journées du même côté. Il avoit donné de ſi bons ordres pour aſſembler les Troupes & les Milices du Nord, qu'en arrivant en Angleterre, il étoit à tout moment renforcé par des Corps qui lui venoient de divers endroits. Par ce moyen, après avoir rejoint la Cavalerie qu'il avoit envoyée aux trouſſes des Ecoſſois (8), il ſe vit une Armée fort ſupérieure en nombre à celle du Roi, qu'il trouva (9) campé à un mille de *Worceſter*, en réſolution de ſe bien défendre.

Bataille de Worceſter.

Le 3 de Septembre, jour que *Cromwell* pouvoit regarder comme heureux (10), il fit attaquer des deux côtés de la *Saverne*, tout à la fois, les Troupes du Roi, qui, après un Combat de quelques heures, furent enfin pouſſées juſque dans la Ville, où la confuſion devint d'abord ſi grande, qu'on ne penſa pas même à en défendre l'entrée à l'Ennemi. Le Roi eut bien de la peine à ſe ſauver. Mais ſon Infanterie fut preſque toute tuée ou priſe, & ſa Cavalerie ayant été chaudement pourſuivie, fut aiſément diſperſée, en ſorte que la plupart des Officiers & des Cavaliers furent faits priſonniers (11). Pour ce qui eſt des Généraux, le Duc d'*Hamilton* fut bleſſé mortellement, & mourut le lendemain. *Leſley*, qui commandoit en chef ſous le Roi, fut pris, de même que les Comtes de *Lautherdale*, de *Rothes*, de *Canworth*, de *Kelly*, de *Darby*, & de *Cleveland*. Du côté des Anglois, il eſt à peine concevable, combien la perte fut petite.

L'Armée du Roi eſt entierement défaite.

Il ne manquoit à la Victoire de *Cromwell* que la priſe du Roi, & c'eſt à quoi il donna ſes premiers ſoins, juſqu'à mettre la tête de ce Prince à prix. Pour peu de connoiſſance qu'on ait de la Géographie, on regardera comme une eſpéce de Miracle que *Charles* échapât aux recherches qui ſe firent. Ceux qui ſeront curieux d'apprendre par quels moyens il put échapper, & toutes les avantures qui lui arriverent dans ſa fuite, n'ont qu'à conſulter le Comte de *Clarendon*, qui en a donné un détail fort circonſtancié, dont il avoit été informé par le Roi lui-même (12). Tout ce qu'il me convient d'en dire ici, c'eſt qu'après avoir eſſuyé durant deux mois de grandes fatigues, & évité une infinité de dangers, en traverſant une grande partie du Royaume, par des routes écartées, tantôt ſous un déguiſement, tantôt ſous un autre, & toujours de nuit, *Charles* arriva enfin, au mois de Novembre, en Normandie.

Monck ſe rend maître de l'Ecoſſe.

Pendant que *Cromwell* étoit en marche pour ſuivre le Roi en Angleterre, *Monck*, ſelon l'ordre qu'il avoit reçu de ce Général, aſſiégea *Sterlin*, qui ſe rendit le 14 d'Août, & *Dundee* qui fut emportée d'aſſaut le 1 de Septembre. La priſe de ces deux Places, les plus fortes, & alors les plus importantes (13) du Royaume, fut ſuivie de celle d'*Aberdeen*, de *St. André*, & de toutes les autres Villes, &c. qui étoient en état de faire quelque réſiſtance. Ainſi, en très peu de tems, toute l'Ecoſſe fut ſoumiſe à la domination du Parlement d'Angleterre, qui ſe croyant en droit de diſpoſer du Gouvernement de ce Royaume, comme d'un Païs de Conquête, y abolit entierement la Royauté, &, par le même Acte d'Autorité Souveraine, le déclara uni pour toujours à la République d'Angleterre, avec la faculté d'envoyer au Parlement un certain nombre de Députés. Enſuite, il nomma des Commiſſaires, qui allerent regler ſur les lieux le détail de cette Union. Tout cela ſe fit ſelon les idées, & ſous la direction de *Cromwell*, dont les deux dernieres Campagnes avoient tellement accru le crédit, de même que la gloire, que, comme il étoit maître des Armées des trois Royaumes, il l'étoit auſſi des Réſolutions du Parlement, perſonne n'oſant s'oppoſer ouvertement à ce qu'il propoſoit; outre qu'il avoit dans la Chambre un ſi grand nombre de Créatures, qu'il lui étoit facile de faire ordonner ce qu'il vouloit. On peut donc dire que, quoiqu'il n'eût encore que le titre de Général de la République, il en étoit le Chef. Du moins, le traita-t-on comme tel dans la reception qu'on lui fit *à Londres*, où il ſe rendit le 12 de Septembre, huit jours après la Bataille de *Worceſter*, menant en triomphe ſes principaux Priſonniers. J'ai dit *à Londres*: il y a plus, ce fut hors de *Londres*, à *Acton*, que le Conſeil de la Ville, avec ſon Lord Maire, le Conſeil d'Etat précédé de ſon Préſident, & le Parlement lui-même, ce Corps qui repréſentoit la République, ayant ſon Orateur à ſa tête, allerent au-devant de *Cromwell*, l'y haranguerent, & delà l'accompagnerent en pompe juſque dans ſon Logement proche de *Whitehall*; d'où après avoir pris quelques heures de repos, il alla au Parlement qui l'attendoit, & qui le harangua de nouveau. Que pourroient faire de plus les Etats Généraux d'un Royaume pour leur Souverain?

Le Parlement d'Angleterre y abolit la Royauté.

Grand credit de Cromwell.

Cromwell arrive à Londres. On lui fait une reception comme à au Souverain.

Le Parlement craint la Hollande.

Depuis que les Indépendans avoient commencé à paroître ouvertement, leur pouvoir s'étoit ſi fort augmenté, & ſi bien établi, qu'ils ſembloient avoir ôté au Succeſſeur de *Charles* I. toutes ſes reſſources. Avec tout cela, les Royaliſtes d'Angleterre étoient toujours une épine à leur pié, & leur cauſoient des inquiétudes continuelles. Véritablement ce Parti ne paroiſſoit pas aſſez puiſſant, pour pouvoir ſe relever de lui-même; mais il n'étoit pas impoſſible qu'il reçût du ſecours des Puiſſances Etrangeres, & entre autres de la République des Provinces Unies, qui étoit en état de lui en fournir de très-grands. Il y avoit même beaucoup d'apparence que le Prince d'Orange, qui étoit beau-frere de *Charles* II. & qui avoit un grand crédit dans cet Etat, feroit tous ſes efforts pour l'engager dans la querelle entre le Roi & le Parlement. Il n'étoit donc pas moins important de prévenir les ſecours que le Roi pouvoit tirer de la Hollande, qu'il l'avoit été d'empêcher que les Ecoſſois ne ſecouruſſent les Presbyteriens (14). Voyons les moyens qui y furent employés, & quelles en furent les ſuites; c'eſt le ſujet du dernier Article de cet Extrait.

Guerre *entre la République* d'Angleterre *&* *celle de* Hollande.

VI. ARTICLE.

Doriſlaüs Agent d'Angleterre aſſaſſiné à la Haye.

Pour prévenir le ſecours que le Roi pouvoit tirer des Etats Généraux, le Parlement leur avoit envoyé dès l'année 1649, propoſer par un Agent, une Confédération entre les deux Républiques. Cet Agent nommé *Doriſlaüs* fut aſſaſſiné le jour même qu'il arriva à la Haye (15), par ſix Ecoſſois Domeſtiques du Marquis de *Montroſe*, qui ne furent point arrêtés; & quoique, dans la ſuite, on fît quelques diligences contre eux, ce fut avec tant d'égards pour le Roi, qui étoit alors à la Haye, que le Parlement en fut très-offenſé; ſans pourtant le faire beaucoup connoître, parce que ſon but, comme nous venons de le dire, étoit de prévenir le danger qui pouvoit venir de ce Païs-là, par une étroite Alliance avec les Etats. Le Prince d'Orange étant mort au mois d'Octobre (16) 1650, le Parlement crut que l'occaſion étoit favorable pour traiter non ſeulement une Alliance particuliere, mais une telle Union entre les deux Républiques, qu'elles n'en fiſſent qu'une ſeule. Ce fut pour négocier cette Union que le Parlement envoya, au mois de Mars de cette année 1651, *Olivier Saint Jean*, & *Walter Strickland*, à la Haye. Leur Négociation ne fut point heureuſe: mais pouvoit-elle l'être, à moins que les Etats Généraux n'euſſent voulu ſigner la perte de leur Souveraineté, de leur Liberté, de leur Commerce, en un mot leur ruine entiere? car les conditions que l'Angleterre leur propoſoit, n'alloient pas à moins, & n'étoient nullement équivoques ſur cela, comme on peut le voir dans Mr. *de Rapin*, & dans tous les Auteurs (17) qui avoient parlé de cette

Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Etats.

Raiſons de leurs mauvais ſuccès.

re. Tome VI. p. 86.

(12) Tome VI. depuis la page 89 juſqu'à la page 112. Voyez auſſi l'*Elenchus* de *Bate* page 240, & ſuiv. & un petit Livret intitulé *Boſcobel*.

(13) *Les plus importantes alors*; Sterlin, parce que toutes les Archives d'Ecoſſe y étoient gardées; *Dundée*, parce qu'après la Bataille de *Dumbar*, les habitans d'*Edimbourg* y avoient tranſporté leurs meilleurs effets. Ces effets devinrent la proie des Soldats vainqueurs; & les Archives du Royaume furent toutes envoyées à Londres, & ne revinrent jamais en Ecoſſe, le Vaiſſeau qui les reportoit à *Edimbourg*, après le rétabliſſement de Charles II., ayant fait naufrage.

(14) Voyez ci-deſſus tout l'Article des *Affaires Civiles d'Ecoſſe de l'Année* 1648. & partie de l'Article des Affaires Civiles d'Angleterre, &c.

(15) Le 3 du mois de Mai 1649.

(16) Le 6 de Novembre N. S. de la petite Vérole, âgé de vingt-quatre ans.

(17) Voyez les Actes des années 1650, 1651, &c.

LA REPUBL. D'ANGL. 1651.

Motifs de la Guerre du Parlement contre les Etats.

cette Affaire avant lui (1). Il eſt donc ſurprenant que le Parlement trouvât mauvais que ces Propoſitions n'euſſent pas été acceptées, & qu'il en voulût tirer vengeance comme d'un affront ſanglant; car c'eſt, dit-on, là un des motifs de la Guerre qu'il fit aux Provinces-Unies des Païs-Bas. Mais cette Guerre en eut bien d'autres. 1. L'inclination que les deux Ambaſſadeurs aſſurerent le Parlement que les Peuples de cette République montroient en tout & par-tout pour le Roi; à quoi ils ajouterent que les Etats n'attendoient qu'une occaſion favorable, pour prendre ouvertement ſon parti & la défenſe de ſes intérêts. 2. Un autre motif plus caché (2), mais plus puiſſant encore, c'étoit de ruiner, ou du moins d'abaiſſer le pouvoir exceſſif de *Cromwell*, en engageant la République dans une Guerre qui ne pouvoit ſe faire que par Mer, & dont on prévoyoit que la dépenſe, néceſſairement exceſſive, fourniroit les moyens de porter peu-à-peu le Parlement à congédier l'Armée, dont l'entretien inutile deviendroit trop onéreux. Or, ôter l'Armée, c'étoit ſaper par le fondement le pouvoir de *Cromwell*.

Deſſein d'abaiſſer Cromwell.

Prétextes que le Parlement ſe ménage pour juſtifier la Guerre qu'il vouloit faire aux Etats.

Soit que ce Général n'apperçût pas d'abord le but ſecret de ſes ennemis, ou par une politique plus déliée (3) que la leur, il conſentit aiſément au deſſein d'humilier la ſeule Puiſſance Etrangere que le Parlement eût à craindre. Mais comme il falloit ménager le Peuple, auquel il n'auroit pas été facile de faire comprendre que cette Guerre étoit néceſſaire, on prit le parti d'obliger les Hollandois à ſe rendre les Aggreſſeurs, ou à fournir aux Anglois des prétextes de le devenir. Pour cet effet, le Parlement s'aviſa de défendre (4) de porter en Angleterre des Marchandiſes étrangeres, que dans des Vaiſſeaux Anglois, ou du Païs d'où les Marchandiſes venoient originairement. Par cette défenſe, qui devoit commencer à s'exécuter le 1 de Décembre de cette Année 1651, tout le Commerce que la Hollande faiſoit en Angleterre étoit rompu, puiſqu'il ne conſiſtoit qu'en Marchandiſes étrangeres que les Hollandois portoient dans le Royaume dans leurs propres Vaiſſeaux.

Les Etats envoyent une Ambaſſade à Londres pour eviter une rupture.

Les Etats comprirent aiſément, quel étoit le but du Parlement. Mais au-lieu de faire des hoſtilités, comme il s'y attendoit, ils envoyerent des Ambaſſadeurs à Londres (5), pour tâcher de faire révoquer la défenſe dont je viens de parler. On les reçut fort honorablement, afin de faire accroire au Peuple, que le Parlement étoit très-diſpoſé à éviter d'en venir à une rupture. Mais quand il fut queſtion de diſcuter les Articles particuliers, bien loin de vouloir révoquer l'Acte qui faiſoit le ſujet de l'Ambaſſade, le Parlement forma des prétentions (6) qui firent bien voir aux Etats qu'ils devoient ſe préparer à la Guerre. Auſſi le firent-ils, avec beaucoup de ſoin & de dépenſe, en équipant une Flotte de cent-cinquante Vaiſſeaux.

Se préparent à la Guerre.

Année 1652.

Les Ambaſſadeurs étoient encore à Londres au mois de Mai, lorſque la Guerre commença, ſans avoir été déclarée, & ſans qu'on pût proprement dire qui fut l'Aggreſſeur. Voici comment la choſe arriva.

Prémier Combat ſur Mer.

Martin Tromp, Amiral des Etats, l'un des plus braves hommes de l'Europe & des plus entendus dans la Marine, fut envoyé dans la Manche, avec quarante-deux Vaiſſeaux de Guerre, ſous prétexte d'eſcorter quelques Navires Marchands; mais avec ordre, dirent les Anglois, de ne pas baiſſer le Pavillon devant leur Flotte, afin de la mettre dans la néceſſité de commettre des hoſtilités. Cette imputation ne paroit pas deſtituée de tout fondement, lorſqu'on voit *Tromp* aller s'arrêter, ſans aucune néceſſité connue, vis-à-vis de *Douvres*, & s'y mettre en ordre de Bataille (7), pour toute réponſe au ſignal que l'Amiral *Blake* lui donne pour l'avertir de baiſſer le Pavillon. Quoi qu'il en ſoit, à ce refus, & ſur cette manœuvre de la Flotte Hollandoiſe, l'Amiral Anglois ayant fait tirer un coup de Canon à balle, *Tromp* lui lâcha ſa bordée, & le Combat engagé de cette ſorte, dura depuis quatre heures après-midi juſqu'à l'entrée de la nuit. Les Forces étoient à peu-pres égales; car ſi les Hollandois avoient huit Voiles plus que les Anglois, les Vaiſſeaux de ceux-ci étoient plus grands & plus forts d'équipage. Chaque Parti s'attribua l'avantage; mais la conſternation que cette Bataille cauſa dans *Londres* marqua bien qu'on n'y étoit pas content du ſuccès (8).

LA REPUBL. D'ANGL. 1652.

Ambaſſade extraordinaire des Hollandois, inutile.

Cependant les Ambaſſadeurs, qui ſavoient bien quelle étoit l'intention de leurs Maîtres, s'efforcerent, dans une Audience qu'ils obtinrent ſix jours après, de faire voir, que ce Combat n'avoit été qu'un effet du hazard. D'un autre côté, les Etats envoyerent à Londres un Ambaſſadeur extraordinaire, pour propoſer (9) un Accommodement. Mais le Parlement ne voulut ſe relâcher ſur aucun des Articles qu'il avoit demandés avant la rupture. Ainſi les Etats rappellerent (10) leurs Ambaſſadeurs, & ſe réſolurent à continuer la Guerre, puiſqu'il n'y avoit point d'autre moyen de parvenir à la Paix.

Manifeſtes de part & d'autre.

Précis de celui des Etats.

La Guerre étoit ſans doute ſuffiſamment déclarée, par la Bataille de *Douvres*, mais il falloit faire entendre aux deux Nations qu'on ne les engageoit pas ſans néceſſité à des dépenſes extraordinaires; & c'eſt à quoi chacun travailla de ſon côté, par un Manifeſte. Les Etats ſe plaignirent dans le leur (11), que le Parlement les attaquoit ſans ſujet, & ne vouloit abſolument leur vendre la Paix, qu'au prix de leur Liberté, de leur Indépendance & de leur Navigation. Le Parlement répondit en expoſant fort au long, dans le ſien, tous les anciens ſujets de plainte que nous avons touchés très-légerement dans une Note; à quoi il ajouta le refus de baiſſer le Pavillon, Droit qu'il étoit, dit-il, réſolu à ſoutenir, quoi qu'il en pût arriver.

Dans cet endroit, je me ſuis trouvé en ſuſpens, ſi je m'engagerois à décrire les divers Combats qui ſe donnerent entre les Flottes des deux Républiques, pendant les deux années (12) que cette Guerre dura, ou ſi je me contenterois d'en marquer le nombre, le lieu, la date, & l'iſſue. Je me décide pour ce dernier parti, quoique je n'ignore pas que bien de gens voudroient que j'euſſe choiſi le prémier, & bien d'autres que j'euſſe pour le moins tenu un milieu entre les deux. Mais contentez tout le monde, ſi vous le pouvez.

Il ſe donna onze Batailles en quinze mois de tems.

Principaux Amiraux de part & d'autre, pendant cette Guerre.

D'abord, je remarque, que, de onze Batailles qui ſe donnerent depuis le 17 de Mai de cette Année 1652, juſqu'au 8, 9, & 10 d'Août 1653, il y en eut ſept ſous le commandement de *Tromp*, contre le fameux, le hardi, & l'infatigable *Blake*, qui ne fit jamais difficulté d'accepter le Combat, qui le chercha même, & le livra toujours, ſans ſe mettre en peine s'il étoit inférieur en nombre de Voiles, ou égal à ſes ennemis. *Tromp* mérita le même éloge. En un mot, c'étoient les deux prémiers hommes de Mer qui fuſſent alors dans le Monde. Les deux Nations avoient & employerent, chacune de leur côté, d'autres Amiraux qui le cédoient à peine aux deux que nous venons de nommer. Les Anglois avoient *Aiskew*, *Monck*, *Dean*, &c. Les Hollandois, *Ruyter*, *Van Galen*, *De Witte*, &c. Mais venons aux Combats.

2. Combat Naval dans la Manche.

Le ſecond fut livré le $\frac{16}{26}$ d'Aout, dans la Manche, par *Aiskew* à *Ruyter*, qui avec trente-quatre Voiles conduiſoit en Hollande une Fiotte Marchande très conſidérable. L'Anglois, fort de trente-huit Vaiſſeaux, mit tout en œuvre pour remporter la Victoire, mais enfin il ſe vit obligé de ſe retirer à *Plymouth*

3. Combat Naval du côté des Dunes.

Le troiſieme Combat ſe donna au commencement du mois de Décembre, du côté des Dunes. Il dura depuis huit heures du matin juſqu'au ſoir, que *Blake* ayant été bleſſé, ſe retira. *Tromp*, tout inférieur qu'il étoit, même après la Bataille, le pourſuivit, juſqu'à ce que la Flotte Angloiſe ſe ſépara en deux Eſcadres, dont l'une ſe jetta ſous le Canon de *Douvres*, & l'autre regagna la *Tamiſe*.

$165\frac{2}{3}$.

4. Combat Naval à la hauteur de Boulogne.

Le quatrieme Combat ſe donna le dernier jour de Février $165\frac{2}{3}$, à la hauteur de Boulogne en Picardie. *Blake*, aſſiſté de *Monck* & de *Dean*, s'étoit remis en Mer, avec une Flotte extrêmement ſupérieure à celle de *Tromp*, qui eſcortant trois-cens Navires Marchands Hollandois, & vogant dans la Manche le long des Côtes de France, rencontra la Flotte Angloiſe & s'en trouva trop proche pour pouvoir reculer. L'Affaire fut bientôt engagée. Elle dura trois jours conſécutifs avec un acharnement inexprimable, & ſe ſeroit renouvellée le quatrieme, ſi des deux côtés, les Vaiſſeaux euſſent été en état de ſoutenir un nouveau choc. Chacune des deux Nations s'attribua la Victoire;

les

(1) *Cromwell* reprit le même Projet en 1654, ſous le titre d'*Incorporation*; c'eſt-à-dire que les Provinces-Unies ſeroient *incorporées* à l'Angleterre & gouvernées par un même Parlement qui s'aſſembleroit à Londres, & auquel elles auroient droit d'envoyer un certain nombre de Deputés, &c. Ce qui les reduiſoit à la condition où *Cromwell* avoit ſoumis l'Ecoſſe après l'avoir conquiſe. Mais la Propoſition fut rejettée d'une voix unanime; & *Cromwell* n'y revint plus.

(2) Mr. *de Rapin* traite d'abord ce motif, de ſimple conjecture; mais il en démontre la réalité d'une maniere qui ne laiſſe d'autre difficulté que le ſilence général de tous les Auteurs.

(3) Mylord *Clarendon*, (Tom. VI. p. 181. de la Trad. Franç.) réduit toute cette Politique à une pure complaiſance de *Cromwell* pour *Olivier St. Jean*, ſon Confident intime, &c.

(4) Cette Defenſe portoit pour titre: *Acte de Navigation*, ou *pour encourager la Navigation.*

(5) Ils y arriverent au commencement de Janvier 1652. N. S.

(6) Le Parlement demanda 1. Satisfaction de l'Affaire d'*Amboyne*, arrivée ſous le Regne *de Jaques I.* en 1622: 2. Dix-huit Millions, monnoye d'Hollande, pour dédommagement des pertes que les Hollandois avoient cauſées aux Anglois dans les Indes Orientales, &c. depuis l'année 1618. 3. Satisfaction ſur le meurtre de *Dorislaüs*; 4. & ſur les intelligences ſecrettes, que les Ambaſſadeurs des Etats avoient entretenues avec le feu Roi, pendant la Guerre Civile.

(7) Le 17 de Mai, V. S.

(8) Mr. *de Larrey* attribue tout l'honneur de cette Journée aux Anglois; &, plus partial que pluſieurs de leurs meilleurs Hiſtoriens, il ne fait finir aucun Combat que par la défaite entiere, ou par des pertes ruineuſes des Flottes Hollandoiſes; quoique, ſelon lui, toujours fort ſupérieures à celles des Anglois. D'un autre côté, Mr. *de Rapin* eſt accuſé par Mr. *Tindal*, d'avoir preſque par-tout ſuivi les Ecrivains Hollandois, qui ne laiſſent qu'une bien petite partie des ſuccès à l'Ennemi, excepté dans les occaſions où il étoit fort ſupérieur en nombre, ou que les tempêtes empêchoient leurs Vaiſſeaux de joindre le Corps de la Flotte.

(9)

La Republ. d'Angl. 1652.

les Anglois, parce que huit Vaiſſeaux Marchands tomberent entre leurs mains; & les Hollandois, parce que *Tromp* leur en amena deux-cens-quatre-vingts-douze dans leurs Ports.

5. Combat Naval ſur la Méditerranée.

Pendant qu'on ſe battoit ſur l'Ocean avec tant de fureur, *Van Galen* attaqua (le 4 de Mars) dans la Méditerranée, devant Livourne une Flotte Angloiſe, & la défit; mais ſa Victoire lui couta la vie, ayant été tué dans le Combat (13).

1653. 6, 7, 8, & 9 Combat Naval.

Au reſte, après que *Tromp* eut mis en ſureté les Vaiſſeaux Marchands dont nous avons parlé tantôt, il ſortit encore, & livra aux Anglois quatre divers Combats; mais qui ne furent pas de la même importance que celui du 28 Février précédent.

Le Roi offre de ſe mettre ſur la Flotte des Etats.

Tant de vigueur dans les Hollandois, tant d'infatigabilité & de hardieſſe, qui excitoit l'admiration de toute l'Europe, fit regarder à *Charles II.* cette Guerre, comme un moyen propre à ſon rétabliſſement, ſi les Etats vouloient unir leurs intérêts aux ſiens. Cette Union, dans la conjoncture où ils ſe trouvoient, pouvoit leur être d'un grand avantage; il la leur offrit, ne demandant qu'à être reçu ſur un de leurs Vaiſſeaux, à condition de commander ceux des Ennemis qui viendroient ſe rendre à lui; car il ſe flatoit d'avoir beaucoup de Partiſans parmi les Officiers de la Flotte Angloiſe. Pluſieurs Membres des Etats & tout le Peuple auroient volontiers accepté la propoſition du Roi; mais les raiſons & le crédit du Grand Penſionnaire de Hollande (14) la firent enviſager dans l'Aſſemblée, comme n'étant propre qu'à éloigner, ou même, qu'à rendre impoſſible la Paix dont leur Commerce avoit un beſoin preſſant.

Son offre eſt rejettée.

Ainſi, bien loin d'accepter une offre qui tendoit à prolonger la Guerre, ils priſent des meſures pour faire tomber entre les mains de *Lenthall* Orateur du Parlement, une Lettre des Etats particuliers de Hollande, par laquelle ils propoſoient un Accommodement. Quelques-uns ont dit, que c'étoit un Avis ſecret qu'ils avoient reçu de la part de *Cromwell*, qui commençoit à s'appercevoir que, pour ſes intérêts particuliers, il étoit tems que la Paix ſe fît. Quoi qu'il en ſoit, ce fut lui qui ſut porter le Parlement à faire lui-même à cette Lettre une réponſe favorable, mais qui fut adreſſée aux Etats Généraux : ce qui leur fournit l'occaſion de demander ouvertement (15) au Parlement, qu'il lui plût de nommer un Lieu pour traiter. Le Conſeil d'Etat d'Angleterre nomma *Londres*, & écrivit (16) aux Etats Généraux qu'il ne doutoit pas que la Paix ne ſe fît, s'ils vouloient y envoyer des Plénipotentiaires.

Les Etats recherchent à faire la Paix, & Cromwell les y favoriſe.

La Ville de Londres nommée pour y tenir le Congrès.

Dixiéme Combat Naval, ſur la côte de Flandres.

Pendant qu'on étoit occupé à la Haie & à Londres, à dreſſer les Inſtructions des Plénipotentiaires, qui devoient entrer en conférence, *Monck* (17) & *Tromp* ne laiſſérent pas de continuer les hoſtilités & de ſe chaſſer, tour à tour, de la Mer, juſqu'à ce qu'enfin ils en vinrent le $\frac{2}{12}$ de Juin, ſur la côte de Flandres, à une Bataille générale, qui n'eut rien de déciſif ce jour-là, ſinon que le brave & expérimenté *Dean* y fut tué d'un coup de Canon; mais qui s'étant renouvellée le lendemain, avec une fureur égale, & plus ardente même, finit par une Victoire complette, que les Anglois durent en partie à l'avantage du Vent, en partie à leur valeur, en partie à leur grande ſupériorité, en partie au méchant appareil des équipages de pluſieurs Vaiſſeaux Hollandois, les mêmes apparemment ſur leſquels *Tromp* fit tirer ſans pouvoir les arrêter dans leur fuite, & dont après ſa défaite, il punit les Officiers avec plus de ſévérité que l'on n'avoit jamais fait dans ſon Païs (18).

Mort de Dean.

Gagné par les Anglois.

Onzieme Combat Naval, proche du Texel.

Le onzieme & dernier Combat ſe donna le 8 du mois d'Août ſuivant, proche du *Texel*. La Flotte Angloiſe, qui avoit été renforcée juſqu'au nombre de cent Vaiſſeaux, ſe vit quelque tems maîtreſſe de la Mer, tint les Ports de la Hollande bloqués, de ſorte que rien n'en ſortoit, ou ne tentoit d'y entrer, qui ne fût d'abord enlevé. Cependant les Etats, ne voulant pas ſouffrir plus longtems le deshonneur & le desavantage d'être ainſi renfermés, travaillerent à rétablir autant qu'il leur fut poſſible, les débris de leur Flotte, & à la renforcer de quelques Voiles. Dès qu'il y en eut quatre-vingt-dix de prêtes, *Tromp*, quoique fort inférieur à l'Ennemi, tant par le nombre, que par la grandeur des Vaiſſeaux, alla l'attaquer. Le Combat dura depuis le matin juſqu'à la nuit, ſans aucun avantage conſidérable de part ni d'autre. Il ſe renouvella le lendemain avec la même fureur, & quoique *Tromp* reçût un renfort de vingt-ſept Vaiſſeaux, la Victoire demeura encore indéciſe; Mais enfin le troiſieme jour, elle paroiſſoit ſur le point de ſe déclarer pour *Tromp*, lorſque ce trop intrépide Amiral fut frappé d'une balle de Mouſquet dans le cœur, dont il tomba roide mort ſur ſon tillac. Ce coup, qu'on ne put cacher, ayant mis quelque deſordre parmi les Hollandois, le Vice-Amiral *De Witte* ne laiſſa pas d'entretenir le Combat, juſqu'à ce que les deux Flottes, comme de concert, ſe retirerent, chacune de ſon côté, par pure impuiſſance de combattre plus longtems, les Anglois dans leurs Ports, & les Hollandois au Texel. Cependant *Evertzen* & *Ruiter* ne rentrerent qu'après avoir vu la retraite entiere de leurs ennemis, deſorte qu'ils donnerent par-là une apparence de Victoire à leur Patrie, qui n'en ſentit pas moins la perte ineſtimable de ſon véritablement grand Amiral.

La Republ. d'Angl. 1653.

Mort de Tromp.

Victoire indéciſe.

Raiſons preſſantes des Etats pour faire la Paix.

A cette perte, & à celle d'une prodigieuſe quantité de Vaiſſeaux Marchands très-richement chargés que les Anglois avoient enlevés, depuis le commencement de la Guerre, & enlevoient encore tous les jours aux Hollandois, ſans qu'il paroiſſe que ceux-ci fiſſent aucune priſe conſidérable ſur leurs Ennemis, ſi vous joignez les dépenſes immenſes que les Etats avoient faites en ſi peu de tems, pour réparer les dommages ruineux cauſés à leurs Flottes, non ſeulement par tant de Combats gagnés ou perdus, mais encore par des tempêtes d'une violence extraordinaire: ſi vous conſidérez, dis-je, ces choſes, auxquelles on pourroit en ajouter bien d'autres, vous n'aurez pas de peine à comprendre qu'ils fiſſent tant de démarches pour un Accommodement, & qu'après la derniere Bataille, ils donnaſſent ordre à leurs Plénipotentiaires à *Londres* de conclurre le Traité à quelques conditions que fût.

Raiſons de Cromwell pour ſouhaiter la Paix.

Du côté des Anglois, *Cromwell* étoit tout porté à la Paix, parce qu'il s'étoit enfin apperçu, ainſi que nous l'avons déja fait entendre, que ſes ennemis vouloient ſe ſervir de la continuation de la Guerre, pour faire caſſer l'Armée, comme cauſant une dépenſe inutile & inſupportable dans les circonſtances où la nouvelle République ſe trouvoit; à quoi il ne voyoit la Chambre que trop diſpoſée. Il avoit même des avis ſecrets d'une Conſpiration contre lui, dans laquelle entroient non ſeulement des Presbytériens & des Royaliſtes, mais encore divers Membres conſidérables de la Chambre, quoique du Parti des Indépendans. Enfin les choſes en étoient venues à ce point, qu'il falloit néceſſairement, ou que *Cromwell* tombât, ou que le Parlement fût détruit; & comme c'étoit parfaitement le même cas où s'étoient trouvés (19) les Presbytériens & les Indépendans, *Cromwell* ſe ſervit du même moyen qui avoit réuſſi à ceux-ci & à lui-même pour ruiner les autres. Il fit donc en ſorte que les Officiers demanderent au Parlement „ le payement de leurs arrérages, & qu'à l'avenir l'Armée fût exactement payée; ajoutant, que ſi l'argent qu'on levoit ſur le Peuple étoit bien ménagé, il ſeroit ſuffiſant pour ſubvenir à toutes les dépenſes de la Guerre, au payement régulier & conſtant de l'Armée, & à toutes les dépenſes du Gouvernement."

On le met dans la néceſſité de détruire le Parlement.

Précis d'une Requête qu'il engage les Officiers à préſenter au Parlement.

Réponſe du Parlement à cette Requête.

Le Parlement trouva cette Requête fort inſolente, & ordonna que les Auteurs en ſeroient reprimandés. *Cromwell*, qui l'avoit bien prévu, n'eut pas de peine à en faire préſenter une ſeconde, dans laquelle les Officiers repréſentoient au Parlement, „ Qu'ayant ſouvent promis de ſe diſſoudre lui-même, afin d'établir une ſucceſſion conſtante de Parlemens, ils le prioient d'exécuter enfin ſa promeſſe, en commençant par en convoquer inceſſamment un nouveau, & nommer tout de ſuite un Conſeil d'Etat, pour adminiſtrer le Gouvernement, juſqu'à ce que le Parlement prochain fût aſſemblé."

Précis d'une ſeconde Requête des Officiers.

Le Parlement vote qu'il ne ſe diſſoudra point.

Le Parlement ne put s'empêcher de délibérer ſolennellement ſur cette Requête, qui, quoique faite à deſſein de l'aigrir, paroiſſoit très-juſte en elle-même, & étoit d'une nature à ne pouvoir pas être négligée. Les débats furent longs & vifs. Tous les Membres qui avoient des Emplois dans l'Armée appuyerent fortement la Requête, & furent joints par les Presbytériens qui avoient été admis dans la Chambre après avoir juré l'*Engagement*. Mais il fut réſolu à la pluralité des voix qu'il n'étoit pas encore tems de diſſoudre le Parlement. En même tems, on ſe

(9) Adrien *Pauw*, Seigneur de *Heemſtede*. Il avoit été Plénipotentiaire à la Paix d'*Oſnabrug*, & venoit d'être fait Grand Penſionnaire de Hollande, pour la ſeconde fois.

(10) Au mois de Juillet.

(11) Au commencement du mois d'Août.

(12) Elle ne dura proprement qu'environ dix-huit mois, & même que ſeize, à compter depuis la prémiere Bataille juſqu'à la derniere, après laquelle il n'arriva plus rien de conſidérable juſqu'à la Paix.

(13) L'Hiſtoire fait mention d'une autre Victoire que *Van Galen* avoit remportée, peu de tems auparavant, ſur les Anglois, devant l'Iſle de l'Elbe. Voyez l'Hiſt. de Hollande, par Mr. de La *Neuville*, Tome III. Chap. 10.

(14) *Jean* de *Wit*.

(15) Ils lui écrivirent pour cela une Lettre le $\frac{20}{30}$ d'Avril de cette Année 1653.

(16) Il étoit entierement dirigé par *Cromwell*. Cette Réponſe eſt datée du $\frac{6}{16}$ de Mai, & ne ſe trouve que dans la Déclaration que l'on voit parmi les Actes de cette année 1653. No. 5.

(17) Mylord *Clarendon* fait entendre que *Cromwell* ayant moins de confiance en *Blake* qu'en *Monck*, avoit fait celui-ci Amiral & l'avoit ſubſtitué à l'autre dans le commandement en Chef de la Flotte. D'autres croyent que *Blake* ne put point continuer de quelque tems à ſervir, à cauſe de la bleſſure qu'il avoit reçue dans le Combat du 8 de Décembre 1652; mais cette bleſſure l'avoit-elle empêché de ſe remettre en Mer deux mois après, & de donner le 28 de Février, le 1 & le 2 de Mars, une Bataille la plus acharnée & la plus meurtrière qu'on eût encore vue ſur Mer?

(18) *Clarendon* Tome VI. page 224. Voyez la Lettre de l'Amiral *Tromp*, ſur les cauſes de ſa défaite, ci-deſſous N. 8. Cependant cette ſeverité n'empêcha par que 36 Vaiſſeaux ne ſe tinſſent opiniâtrement hors de la portée du Canon des Anglois durant le Combat qui ſe donna deux mois après celui-ci. Voyez ci-deſſous No. 31.

(19) Voyez ci-deſſus page 125. Année $164\frac{6}{7}$.

LA REPUBL. D'ANGL. 1653.

ſe mit à préparer un Bill pour défendre à toutes ſortes de perſonnes de préſenter de pareilles Requêtes, ſous peine d'être déclaré coupable de trahiſon.

Actes contre de pareilles Requêtes.

C'étoit là où *Cromwell* attendoit le Parlement, qui étoit déja fort odieux au Peuple, & qui venoit de mécontenter extrêmement l'Armée par ſes deux Réſolutions. Alors cet ambitieux & ruſé Général, accompagné d'un petit nombre d'Officiers & de Soldats, ſe rendit au Parlement (1), & ſans autre Préambule, il dit aux Membres, qu'il venoit mettre fin à leur Autorité dont ils avoient fait un mauvais uſage, & que ſans délibérer ils euſſent à ſe diſſoudre ſur le champ. A peine eut-il parlé, que les portes de la Chambre furent ouvertes, & que les Officiers & les Soldats y entrerent, le Colonel *Worſley* à leur tête, ſe rangeant à droite & à gauche, & ſe montrant tout prêts à exécuter les ordres de leur Général. Les Membres ſaiſis de frayeur ſe levent de leurs ſieges, ſortent d'un pas incertain, & ſont traités au paſſage, par *Cromwell*, l'un d'Yvrogne, l'autre de Voleur, ſans en épargner aucun de ceux qu'il connoiſſoit pour ſes ennemis. Enfin, *Cromwell* donna à un de ſes Officiers la Maſſe (2) de l'Orateur à garder, fit fermer ſur l'heure le Palais de *Weſtminſter* & en prit la Clé (3). Peu de tems après il publia une Déclaration pour juſtifier la Diſſolution de ce Parlement, & comme il n'avoit pas encore manifeſté ſes deſſeins, cette Déclaration fut ſignée de tous les Colonels de l'Armée & des principaux Officiers de la Flotte, & généralement approuvée.

Cromwell caſſe le Parlement.

Et publie une Déclaration pour juſtifier ſa conduite.

Reflexions ſur cette Affaire.

Si, après cela, *Cromwell* eût convoqué un Parlement libre, auquel il ſe fût lui-même ſoumis, il ſe ſeroit attiré les bénédictions de tout le Peuple. Mais la ſuite fit voir clairement, qu'il n'avoit eu en vue que de travailler pour lui-même. A cette reflexion, qui eſt ſans-doute très-juſte, Mr. *de Rapin*, en fait ſuccéder d'autres qui établiſſent, que l'Angleterre ſe trouvant dans une ſituation à ne pouvoir être gouvernée que par la force, il n'y avoit pas plus d'inconvénient qu'elle le fût par le plus grand Général & le plus grand Homme-d'Etat qu'il y eût eu depuis longtems dans le Royaume, que par un Parlement Indépendant, ou Presbytérien, ou par un Roi entêté du Pouvoir Deſpotique: trois ſortes de Dominations que le Peuple avoit ſucceſſivement éprouvées, & qu'il n'avoit pu ſupporter. D'où Mr. *de Rapin* conclut, qu'il falloit lui en faire éprouver une quatrieme, & que cette quatrieme ne pouvoit être que celle que *Cromwell* choiſit, ſans jetter l'Etat dans la plus horrible confuſion. Voila l'Apologie de l'Uſurpateur toute faite, s'il n'y eût pas eu une cinquieme ſorte de Gouvernement à faire éprouver aux Anglois, ou ſi elle eût été abſolument impraticable. Mais étoit-il impoſſible à *Cromwell* d'aſſembler un Parlement libre, ce qui lui auroit attiré, ſelon notre Auteur lui-même, toutes les bénédictions du Peuple?

Choix de 144 perſonnes pour adminiſtrer le Gouvernement.

Le Conſeil des Officiers qui avoient préſenté la Requête au Parlement, continuant toujours ſes ſéances, le Général y fit réſoudre qu'on nommeroit cent-quarante-quatre perſonnes, auxquelles on remettroit l'Autorité Souveraine; après quoi, il tourna ſi bien les choſes que le choix ne tomba que ſur des gens ſans naiſſance, ſans étude, ſans aucun mérite particulier, & ſans aucune expérience dans les Affaires, en un mot, entierement incapables d'un Emploi de cette importance. *Cromwell* prévit aiſément, qu'ils en ſeroient bientôt las, & qu'ils ſeroient obligés de remettre le Gouvernement entre ſes mains; ce qui ne manqua pas auſſi d'arriver.

L'Inſtrument du Gouvernement leur eſt délivré.

Ces nouveaux Souverains s'étant aſſemblés le $\frac{4}{14}$ de Juillet, *Cromwell*, après les avoir harangués, leur délivra un Inſtrument en parchemin, par lequel, lui & les principaux Officiers de l'Armée qui l'avoient ſigné, leur déféroient l'Autorité Souveraine ſur tous les Sujets d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, juſqu'au $\frac{3}{13}$ de Novembre de l'année ſuivante 1654, c'eſt-à-dire pendant un an & quatre mois. Mais que trois mois avant que de ſe ſéparer, ils éliroient, pour leur ſuccéder, un pareil nombre de Perſonnes dont le Pouvoir, qui ſeroit auſſi Souverain, ne dureroit qu'un an; & que ceux-ci en feroient de même, d'an en an. Cette Aſſemblée ainſi autoriſée ne fit, pendant environ ſix mois de Séance, rien de plus mémorable que d'avoir pris elle-même le nom de Parlement (4). Enfin le $\frac{12}{22}$ de Décembre, l'Orateur, & un bon nombre de Membres, qui connoiſſoient les intentions de *Cromwell*, s'étant aſſemblés le matin, plutôt que de coutume, l'un d'eux ſe leva, & dit, que des gens comme eux étoient incapables de porter le fardeau dont on les avoit chargés, de ſorte qu'ils feroient mieux de ſe diſſoudre eux-mêmes, & de remettre l'Autorité Souveraine entre les mains de ceux qui la leur avoient confiée. Cette Propoſition fut approuvée d'une voix unanime. Après quoi, l'Orateur & tous les Membres qui étoient préſens, ſe leverent, ſans attendre ceux qui n'étoient pas encore arrivés, & allerent déclarer à *Cromwell* & au Conſeil des Officiers, qu'ils ſe trouvoient incapables de l'Adminiſtration du Gouvernement, les prierent de s'en charger eux-mêmes, & leur remirent l'Inſtrument qu'ils avoient reçu d'eux. Il eſt manifeſte que la choſe avoit été ainſi réſolue dès le tems que ce Parlement avoit été convoqué, afin que ceux qui avoient agi d'eux-mêmes pour caſſer le précédent Parlement, euſſent un titre par l'autorité de celui-ci. L'illuſion étoit groſſiere; mais il n'y a point d'abſurdité qu'on ne faſſe paſſer, à la faveur d'un Pouvoir auquel perſonne n'oſe contredire.

LA REPUBL. D'ANGL. 1653.

Ils prennent le nom de Parlement.

Se demettent du Pouvoir Souverain entre les mains des Officiers.

Cromwell eſt revêtu de la Dignité de Protecteur

Deux jours après (5), le Conſeil des Officiers ſe ſervit de ce titre pour revêtir *Cromwell* de la Dignité de Protecteur de la République, & en fit lire l'Acte en préſence des Commiſſaires du Grand-Sceau, du Lord Maire & des Aldermans de Londres que l'on avoit fait appeller pour cela. Cet Acte, qui contenoit huit Articles, regloit 1. La tenue & la durée des Parlemens, dont la Convocation étoit déférée au Protecteur, de même que l'approbation des Bills: 2. Fixoit le nombre des Conſeillers; 3. La maniere d'élire un nouveau Protecteur après la mort de *Cromwell*; 4. Et enfin l'étendue du Pouvoir du Protecteur; Pouvoir qui fut tel, que le Protectorat & la Royauté ne différoient guère que de nom. En effet, *Cromwell*, ayant ſur l'heure même prêté Serment qu'il obſerveroit cet Acte (6), fut conduit au Palais de *Whitehall* en grande cérémonie, *Lambert* portant l'épée d'Etat devant lui. Immédiatement après, il fut proclamé ſous le titre d'*Alteſſe* & de *Mylord Protecteur*, dans Londres & ſucceſſivement dans les trois Royaumes qui ne formoient qu'un même Etat. La Ville de Londres l'invita à un ſuperbe Feſtin, où il fut traité avec les mêmes honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre aux Rois, en ſemblables occaſions (7).

Acte qui regle le Gouvernement.

Cromwell prête Serment,

& reçoit le titre d'Alteſſe.

Il n'eſt plus porté à faire la Paix avec les Hollandois.

Voila donc *Cromwell* parvenu au faîte de la Puiſſance, délivré de la crainte que ſes ennemis puiſſent trouver dans la Guerre contre les Etats Généraux, un prétexte & un moyen de faire congédier l'Armée; & par conſéquent, voilà tous les motifs qu'il avoit eus de ſouhaiter la Paix, entierement évanouis. Auſſi, bien réſolu de profiter des diviſions qui regnoient alors entre les Provinces (8), & de la conſternation que cauſoient particulierement en Hollande & la mort de *Tromp* (9), & la perte de beaucoup de Vaiſſeaux, & le deſordre du Commerce, prit-il ſoin (10) de faire réparer la Flotte *Angloiſe*, avec une extrême diligence. Mais une violente tempête qui la détruiſit preſque entierement, le mit dans la néceſſité ou de faire la Paix, ou de charger le Peuple de nouveaux Impôts, ce qui n'étoit pas à propos dans la conjoncture où il ſe trouvoit. Il écouta donc les Propoſitions des Etats, & tout l'Hiver fut employé à cette Négociation, qui fut terminée par un Traité de Paix, conclu & ſigné le 15 d'Avril 1654, ratifié le 19 par le Protecteur, & le 22 par les Etats Généraux. Les Conditions de cette Paix ne pouvoient guère être plus dures pour les Etats, qui n'y auroient ſans doute jamais donné les mains, ſi leur Commerce eût pu ſe paſſer de la commodité des Ports d'Angleterre, ou même, ſi *Cromwell* n'eût trouvé par ſes intrigues, le moyen d'in-

La deſtruction de ſa Flotte lui donne d'autres ſentimens.

1654. Concluſion de la Paix à des conditions fort dures pour les Hollandois.

(1) Le $\frac{20}{30}$ d'Avril 1653.

(2) On la porte devant l'Orateur, & elle eſt la marque de la Souveraineté. Mr. de *Larrey* ajoute que *Cromwell*, en faiſant prendre cette Maſſe à un de ſes Officiers, ſe ſervit de ces paroles de mépris, *Qu'on m'ôte cette Babiole.* *Whitelock* rapporte la choſe un peu autrement. *Cromwell*, dit-il, *ordonna à un de ſes Soldats, d'emporter la Maſſe, cette Marotte de Fou.*

(3) Il y a des Hiſtoriens qui diſent, que *Cromwell* fit mettre ſur la porte de la Salle où s'aſſemble le Parlement, cette Inſcription inſolente, *Maiſon à louer.* Quoi qu'il en ſoit, ce qui arriva à ce Parlement, tout *Indépendant* qu'il étoit, juſtifia bien ce que le Major *Huntingdon* avoit dit des Principes dangereux de *Cromwell*. Voyez ci-deſſus, page 143 de ce Tome X. P. III. & les Notes 6 & 7.

(4) Le Peuple l'appella par deriſion, *le Parlement de Barebone*, mot qui ſignifie eu Anglois, un *Os tout-nud*, ou décharné. L'occaſion de cette dénomination fut priſe de ce qu'entre les Membres dont la plupart n'étoient que des Artiſans, ou des Marchands en detail, il y avoit un Marchand de cuir, nommé *Barebone*, qui paſſoit parmi ſes Voiſins pour un grand Orateur, parce qu'il avoit accoutumé de leur faire de longues Hrarangues ſur les Affaires du tems. C'eſt ainſi qu'on avoit donné au Palement précédent le nom de *Rump*, après que l'Armée en eût chaſſé en 1648, les Membres qui lui déplaiſoient; & c'eſt encore ainſi que l'on redonna ce dernier nom de mépris à ce même Parlement caſſé par *Cromwell* en 1653, & raſſemblé en 1659. *Rump* au reſte ſignifie un *Croupion décharne.*

(5) Le $\frac{16}{26}$ de Décembre.

(6) Le Parlement qui fut aſſemblé au mois de Septembre 1656, fit à cet Acte des changemens qui étendirent conſidérablement le Pouvoir de *Cromwell*.

(7) Ce ne fut cependant que trois ans après, (en 1657), que *Cromwell* vint à bout de ſe faire confirmer par un Parlement ſuppoſé libre, la Dignité de Protecteur que le Conſeil des Officiers lui avoit conférée. Cette Confirmation qui lui avoit été refuſée par un Parlement précédent (en Septembre 1654), fut ſuivie de l'Inauguration à laquelle on procéda avec beaucoup de pompe, le $\frac{26\ \text{Juin}}{6\ \text{Juillet}}$, 1657.

(8) Au ſujet des changemens qui avoient été faits dans le Gouvernement, après la mort de Guillaume II. Prince d'*Orange* & Stadhouder Général, &c.

(9) *Jaques de Waſſenaer* Seigneur d'*Opdam*, de la prémiere Nobleſſe de Hollande, ſucceda à *Tromp*, & l'égala, ſi tant eſt qu'il ne le ſurpaſſa point, en capacité, en valeur, en zèle pour la Patrie.

(10) Lorſque *Cromwell* ordonna de ſa pure autorité que la Flotte d'Angleterre fût reparée, le Parlement *Barebone* n'avoit point encore dé-

d'intéreſſer à cette telle Paix, ceux qui avoient en Hollande le plus de credit (11) & d'autorité.

Après avoir enfin tracé de l'Hiſtoire d'*Angleterre*, depuis 1649 (12) juſqu'en 1654, l'Abregé le plus ſuccint & le plus méthodique que nous l'a permis l'impatience de certaines gens, qui voudroient que cet Ouvrage fût déja depuis longtems achevé; il faut, conformément au Plan général qui a été ſuivi juſqu'ici, que nous donnions une Liſte, quelquefois un peu raiſonnée, des Actes Publics d'*Angleterre* qui furent faits durant les cinq Années par où finit le Tome XX. & dernier de Mr. *Rymer*.

S'il y a quelque Partie de l'Hiſtoire d'*Angleterre*, qui fourniſſe en auſſi peu de tems, autant d'Actes Publics (13), que celle-ci, il n'y en peut-être aucune, qui en ait produit de plus curieux, & de plus inſtructifs, ni par conſéquent qui méritent mieux toute l'attention des perſonnes qui aiment à connoître & à bien démêler les diverſes cauſes des évenemens, dans un détail où les Hiſtoriens les plus exacts & les mieux fournis de Mémoires ont encore bien de la peine à pouvoir parvenir. Nous en avons une preuve bien ſenſible dans les Actes nombreux (14), qui concernent les Affaires qui ſe paſſerent entre les deux Républiques d'Angleterre & de Hollande, pendant le court période dont il s'agit ici. Mais cette preuve deviendroit peut-être bien plus ſenſible, ſi, moins gênés dans notre travail, nous pouvions y raſſembler ſous les yeux du Lecteur, celles de ces cauſes diverſes, que Mr. *de Rapin*, qui a eu tant de ſecours (15), a ou ignorées, ou négligées. Après tout, le mal n'eſt pas ſi grand, puiſque ces Actes ſeront imprimés tout entiers en *Anglois* & en *François* (16), dans la Troiſieme Partie du Tome IX. de cette Edition, ſelon l'Ordre Chronologique. Au reſte, quoique cet arrangement-là ſoit fort commode, nous ne laiſſerons pas d'y faire quelque changement, parce qu'il nous paroît plus commode encore pour nos Lecteurs, d'avoir tout d'une ſuite les Actes qui regardent les mêmes Affaires & les mêmes Païs; d'autant plus que l'Ordre Chronologique même n'y ſera du tout point négligé. Et comme ce qui ſe paſſa entre les deux Républiques n'emporte pas ſeulement plus de la moitié des Pieces de ce même Tome, mais produiſit des Négociations & des évenemens qui tinrent, juſqu'à leur entiere déciſion, en ſuſpens l'activité de la plupart des Cours de l'Europe (17), j'ai cru devoir commencer par un Article ſi frappant & ſi intéreſſant tout enſemble. Enſuite, viendront les autres Affaires que la nouvelle République eut à diſcuter au dehors. Delà, nous paſſerons à celles qui l'occuperent dans les trois Royaumes dont elle étoit compoſée. Et enfin, pour ne rien omettre de ce dont ce Tome XX. & dernier de Mr. *Rymer* ſe trouve enrichi, nous indiquerons certains *Actes* qu'on pourroit déſigner ſous le titre d'*Etrangers*, puiſque les uns ne parlent des Affaires d'*Angleterre* qu'en paſſant, & que les autres n'en diſent rien du tout.

*ACTES qui concernent les Affaires Extérieures de la République d'*Angleterre: ***Et prémierement, les Affaires qu'elle eut avec les*** Provinces-Unies *des* Païs-Bas *depuis* 1649 *juſqu'à* 1654.

Année 1649, Prémiere de la République d'*Angleterre*.

Cinq Lettres & un Memoire de Mr. Strickland Reſident d'Angleterre à la Haie.

1. Lettre de Mr. *Strickland*, Réſident d'*Angleterre*, auprès des *Etats Généraux*. A *La Haie* le $\frac{\text{30 Août}}{\text{9 Septembre}}$ 1649. Page 563.

2. Mémoire préſenté aux Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe* par Mr. *Strickland*, Réſident, &c. *La Haie* le 4 Sept. 1649. P. 565.

3. Lettre du même à M. *Froſt*. *La Haie* le 2 de Sept. 1649. P. 568.

4. (Page 567. | 5. (Page 569. | 6. (Page 571. — Trois Lettres du même écrites de la *Haie* au Conſeil d'Etat d'*Angleterre*; la prémiere, le 16; la ſeconde, le $\frac{11}{21}$, & la troiſieme, le 30 Sept. 1649.

Ces ſix Pieces roulent ſur le refus que les Etats-Généraux faiſoient, depuis ſept ans (18), de donner audience publique à Mr. *Strickland*, quoique les Etats de la Province de *Hollande*, qui la lui avoient accordée fort gracieuſement dans leur Aſſemblée, les euſſent très-ſouvent preſſés d'en faire de même, & en fuſſent venus juſqu'à proteſter contre eux, & à écrire aux Etats des autres Provinces, pour leur mettre devant les yeux le danger que leur faiſoit courir un refus ſi opiniâtre, & ſi déraiſonnable, du moins depuis que le Gouvernement d'*Angleterre* étoit changé (19). En ſecond lieu, ces cinq Pieces roulent ſur la reſtitution de deux Vaiſſeaux *Hollandois* que les *Anglois* avoient pris, l'un dans la Mer d'*Irlande* allant à *Kingſale*, & l'autre dans la *Mer d'Eſpagne*. La Province de *Hollande* les reclamoit, comme lui appartenant en propre; & Mr. *Strickland* fait inſtances ſur inſtances pour porter le Conſeil d'Etat à donner à cette Province une ſatisfaction, qui, dit-il, *eſt très-peu de choſe, & dont* il promet qu'*on verra les effets les plus favorables*. En troiſieme lieu, Mr. *Strickland* donne avis au Conſeil d'Etat, que le Prince d'Orange va mettre tout en œuvre pour accorder les *Ecoſſois* avec leur Roi, (*Charles II.*) eſpérant par ce moyen d'engager toutes les Provinces à prendre efficacement ſon parti; *mais*, ajoute-t-il, *elles n'en feront rien, j'en ai des preuves certaines que je ne puis point confier au papier*. A cela il ajoute qu'il y avoit à *Amſterdam* un Vaiſſeau chargé d'une grande quantité d'Armes & de Munitions deſtinées pour l'Ecoſſe à l'uſage de *Montroſe*, qui comptoit d'aller faire une viſite à ſes Compatriotes, accompagné de mille Cavaliers & de mille Fantaſſins qu'il levoit en *Allemagne*, ſelon qu'il l'écrivoit à la Cour du P. C. En quatrieme lieu, Mr. *Strickland* donne avis, que les *Etats Généraux* ont, d'un côté, réſolu de déclarer la Guerre au Roi de *Portugal*, tant en *Europe* qu'aux *Indes Occidentales*; & de l'autre, conclu avec le Roi de *Danemarc* un Traité par lequel, moyenant trente cinq-mille livres Sterlin qu'ils lui donneront par an, tous leurs Vaiſſeaux auront le paſſage du *Sund* ſans payer aucun droit, &c. Ce qui eſt en partie cauſe que le Réſident de *Suede* ſe retire, parce que cet Accord met les Etats dans la néceſſité de ſoutenir pour leur propre intérêt les prétentions du *Danemarc* ſur le *Sund*, &c.

Mémoire pour la reſtitution d'un Vaiſſeau Hollandois pris par les Anglois.

7. *Mémoire préſenté à l'Honorable Aſſemblée du Conſeil d'Etat du Parlement d'Angleterre, le* $\frac{12}{22}$ *de Septembre* 1649, par *Alb. Joachimi*, touchant la reſtitution du Vaiſſeau de *Jean van den Eynde*, &c. Page 568.

Ce Vaiſſeau eſt celui que la Province de *Hollande* en Corps reclamoit. La Ville d'*Amſterdam* y étoit la plus intéreſſée. L'autre appartenoit tout entier à la Ville de *Medenblik*, que Mr. *Strickland* qualifie de la *meilleure Amie que le Parlement eût dans l'Aſſemblée des Etats*.

Mémoire du Miniſtre de Charles II. contre l'Audience que Mr. Strickland demandoit aux Etats Généraux.

8. *Mémoire aux Hauts & Puiſſans Seigneurs les* Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, *par le Réſident du Roi de la* Grande-Bretagne, *&c. Enſuite des Inſtructions & par commandement exprès de Sa Majeſté.* Signé, Guillelme Boſwell, *Réſident*. Page 572. avec cette note à la marge, ***Exhibitum & lectum** 1 Octob.* 1649.

Mr. *Boſwell* expoſe ici aux Etats les divers motifs qui doivent les faire perſiſter dans le refus de donner audience à Mr. *Strickland*. Ces conſidérations ſont, 1. Que le Caractere de Miniſtre Public appartient moins à Mr. *Strickland*, aujourdhui que *les deux Maiſons du Parlement ne ſubſiſtent plus*, qu'il ne lui appartenoit, il y a ſept ans, puiſque ces *Maiſons* ſubſiſtoient alors, & que néanmoins l'Audience, qu'il ſollicite, lui fut refuſée, &c. 2. Que les Etats Généraux ont rédigé ce Refus en Acte authentique dans leurs Regîtres, comme une Réſolution juſte & qui doit ſervir de règle pour l'avenir. 3. Que cette Audience eſt incompatible avec la Neutralité que les Etats ont promis d'obſerver *entre le Roi* d'Angleterre *& le Parlement* d'Angleterre, *& non pas entre Sa Majeſté & un autre Gouvernement uſurpé dans ſes Royaumes*. 4. Que cette Audience ſeroit le *prémier coup de* *des-*

déposé entre les mains du Conſeil des Officiers le Pouvoir Souverain. Mais tout étoit prêt pour cet évenement, qui ne donna proprement à *Cromwell* que le titre d'une choſe dont il avoit déja la propriété. On voit bien que je parle de ce même Pouvoir Souverain. D'ailleurs, indépendamment de la Guerre avec la *Hollande*, la réparation de la Flotte étoit néceſſaire au Genéral pour ſoutenir & pour augmenter même ſon autorite au dedans, ſur-tout depuis qu'il eut entierement mis l'Amiral *Monck* dans ſes interêts.

(11) C'eſt une particularité que j'emprunte d'un bon Auteur, *Mil. Clarendon*, Tome VI. page 227. de la Trad. Franç.

(12) Depuis la fin de $164\frac{8}{9}$.

(13) Il y en a quelque deux-cens-trente à deux-cens-quarante.

(14) Les Actes, qui ſe rapportent aux Affaires que la République d'*Angleterre* eut à diſcuter, tant par la Négociation que par la force des Armes, avec la *Hollande*. Ces Actes ſont ici au nombre de 140 à 150, & il y en a très-peu d'autres où ces mêmes Affaires n'entrent pour quelque choſe.

(15) Mr. *de Rapin* n'a pourtant point vu l'Ouvrage de *Whitlock*, dont il auroit pu faire un très-grand uſage, comme Mr. *Tindal* l'a fort bien montré.

(16) Outre les Actes *Anglois-François*, il y en a dans ce Tome XX. qui ſont en *Latin*; mais qui ne ſeront par traduits, parce que le Projet de cette Edition, publié par le Libraire, le porte ainſi: ce qui n'empêche pas que nous ne les faſſions connoître, de même que les autres, dans cet Abregé.

(17) Voyez entre autres la Piece cotée ci-deſſous No. 22. Année 1653.

(18) *Depuis ſept ans*. Dès le mois de Septembre 1642, dit Mr. *de Rapin*, les deux Chambres avoient envoyé à la *Haie* un Agent nomme *Walter Strickland*, pour faire des plaintes aux *Etats-Généraux* ſur les Préparatifs qui ſe faiſoient en *Hollande* pour le Roi, & ſur les Secours qui lui avoient été envoyés (de la part de la Reine & par le Prince d'*Orange*). Les Etats ne voulurent point regarder *Strickland* comme un Miniſtre Public, parce que juſqu'alors il n'etoit jamais arrivé que le Parlement eût envoye des Agens dans les Païs Etrangers. Hiſt. d'Angl. Tom. VIII. p. 396.

(19) Avant la mort du Roi, le grand crédit qu'avoit le Stadhouder ſon Gendre, ſuffiſoit pour empêcher les Etats Généraux d'admettre à l'Audience l'Agent du Parlement: & nous avons vu dans la Note précédente la raiſon qu'ils alléguoient de leur refus. Mais après la mort du Roi, après le changement du Gouvernement d'*Angleterre*, cette raiſon ne ſubſiſtant plus, ils lui en ſubſtituerent une autre, c'eſt que *les Députés n'avoient aucun ordre de leurs Commettans, pour recevoir un Miniſtre du Parlement*.

deshonneur & de préjudice, que Sa Majeſté eût reçu dehors ſes Royaumes. „ Veu que neſſun Roi, Prince ou Eſtat de-„ dans ou dehors la Chreſtienté, ayt encore receu quelque „ Envoyé de la part du préſent Gouvernement d'Angleterre, „ & que l'exemple des Etats pourroit les induire à faire le meſ-„ me, &c " (1).

*ACTES concernant les Affaires entre l'*Angleterre *& la* Hollande *pendant l'Année* 1650. *Seconde de l'Interregne.*

Diſcours du Commiſſaire de Hollande au Conſeil d'Etat d'Angleterre. Reponſe du Parlement au Diſcours précédent.

1. Diſcours du Commiſſaire des Etats de Hollande & de Weſtfriſe, au Conſeil d'Etat d'Angleterre; Signé *C. Settorp.* Sans date. Page 594.

2. Réponſe au Commiſſaire de Hollande & de Weſtfriſe. Sans date, & ſans ſignature. Page 595.

Cette Réponſe au Diſcours de Mr. *Settorp* eſt faite au nom du Parlement, & comme ſi le Diſcours eût été adreſſé au Parlement même, quoique le Titre porte, qu'il le fut au Conſeil d'Etat. Voici comment elle commence. „ Le Par-„ lement de la République d'Angleterre ayant pris en ſa ſérieu-„ ſe conſidération ce que vous lui avez dit, Monſieur, en „ dernier lieu, de la part de vos Supérieurs . . . . m'a „ commandé de vous faire cette Réponſe en ſon nom".

C'eſt que, dans tous les tems, & particulierement depuis qu'il a plû à Dieu de rendre à la République d'Angleterre ſa juſte liberté, le Parlement a ſi bien connu par ſa propre expérience, les avantages communs qui reviendroient aux deux Etats par une étroite Alliance entre eux, qu'il y a longtems qu'il tient à la Haie en qualité de ſon Réſident *Gautier Strickland*, Ecuyer, l'un de ſes Membres, pour travailler à un Ouvrage ſi deſirable, qui cependant n'eſt pas même encore commencé, à cauſe que les Etats Généraux n'ont point daigné encore donner Audience à cet Envoyé. Néanmoins le Parlement eſt ſi content de la conduite des Etats de Hollande envers lui, & envers ſon Réſident, qu'il accepte avec joye & avec empreſſement les aſſurances d'Amitié & de bon Voiſinage, & les propoſitions touchant la liberté de la Navigation & du Commerce entre les deux Nations, que vous, Monſieur leur Commiſſaire, lui avez portées de leur part, &c.

Mémoire des Ambaſſadeurs Anglois, touchant le Meurtre de Doriſlaüs.

3. Mémoire préſenté par les Ambaſſadeurs d'Angleterre (aux Etats de Hollande) touchant le meurtre de *Doriſlaüs.* Sans date, & ſans ſignature. Page 596.

Ce Mémoire que nous mettons, comme Mr. *Rymer*, parmi les Actes de 1650, ne peut guère, quelque Stile qu'on veuille ſuivre, avoir été préſenté qu'en 1651, ſelon ces paroles de Mr. *de Rapin* (2): *Il* (le Parlement) *envoya au mois de Mars de cette année* 1651, Olivier St. Jean, *&* Walter Strickland, *à* La Haie, *pour y négocier, non une ſimple Alliance, mais une telle Union*, &c. Il me ſemble même que ce ne fut que le dépit que *St. Jean* eut de ne pas réuſſir, comme il ſe l'étoit promis, & même de n'avoir pas obtenu de la part des Etats une ſatisfaction convenable d'une inſulte qu'il avoit reçue à la Haie, du Prince *Palatin*, qui porta cet Ambaſſadeur à faire revivre l'Affaire de *Doriſlaüs*, que le Parlement avoit diſſimulée au commencement, parce qu'il étoit occupé de la Guerre d'Ecoſſe, & qu'il diſſimuloit encore, pour écarter tout ce qui pouvoit mettre des obſtacles au deſſein qui lui tenoit ſi fort au cœur, de réduire les deux Républiques en une: ce qui étoit le but de l'Ambaſſade. Au reſte, le Lecteur comprend bien que ce Mémoire demandoit aux Etats de Hollande de faire en ſorte que les Meurtriers de *Doriſlaüs* fuſſent pourſuivis & punis, comme ayant violé le Droit des Gens, &c.

*ACTES concernant les Affaires entre l'*Angleterre *& la* Hollande, *pendant l'Année* 1651. *Troiſieme de l'Interregne.*

Commiſſaires des Etats Généraux pour écouter les propoſitions des Anglois.

1. Extrait des Regîtres de Leurs *Hautes Puiſſances*, &c.

Ce titre n'eſt point dans Mr. *Rymer*, mais on n'en ſauroit bien donner d'autre à l'Acte ſuivant.

„ *Le Vendredi*, 31 *Mars*, 1651.

„ Sur Conſidération, il a été trouvé bon, d'arrêter que Meſ-„ ſieurs *Omeren*, *Strevelshoek*, *Boom*, *Veth*, *Renſwoude*, „ *Schuyrmans*, & *Wolfſten*, conféreroient avec Meſſieurs les „ Ambaſſadeurs Extraordinaires de la République d'Angleterre, „ pour recevoir d'eux les Ouvertures qu'il leur plaira de faire; & „ leſdits Sieurs *Omeren*, &c. feront rapport du tout à leurs „ *Hautes & Puiſſances*". Page 599.

Répreſentation des Anglois

2. Repréſentation des Ambaſſadeurs de la République d'Angleterre en Hollande, touchant la venue de l'Amiral *Tromp* proche des Sorlingues (3), avec une Flotte conſidérable équipée d'un grand nombre de Matelots & de Soldats, ſous prétexte de contraindre les Garniſons & les Vaiſſeaux de ces Iſles à donner ſatisfaction des injures qu'ils ont faites aux Vaiſſeaux des Marchands Hollandois; ſans que *Leurs Hautes Puiſſances* ayent commencé, ſelon l'uſage des Etats qui ſont en paix, par faire connoitre au Parlement les cauſes & les motifs d'une telle expédition, & ſans que leur Amiral explique, ſi la ſatisfaction qu'il vient prendre, tend à ſe mettre en poſſeſſion de ces Iſles, ou à quelque autre choſe, &c. Sans ſignature, mais avec cette ſouſcription, *de Vos Seigneuries, les très-affectionnés Serviteurs.* Le 10 d'Avril, 1651. Page 599.

La Rѣpubl. d'Angl. contre l'Expedition de Tromp aux Sorlingues.

J'ai fait entrer dans le Titre, l'Extrait de l'Acte; & je n'ai rien à ajouter, ſinon que ces Iſles tenoient alors pour *Charles II.*

Deux Mémoires des Ambaſſadeurs d'Angleterre, ſur leurs Conférences avec les Commiſſaires des Etats.

3. Mémoire des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Etats Généraux. La Haie le $\frac{15}{25}$ Avril 1651. Sans ſignature. Page 600.

4. Mémoire aux Etats Généraux. Le $\frac{17}{27}$ d'Avril 1651. Ibid.

Ces deux Mémoires n'ont ni ſouſcription, ni ſignature. Le premier eſt rélatif à la Réſolution des Etats-Généraux rapportée ci-deſſus N°. 1. & fait mention de deux Conférences tenues entre les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & les Commiſſaires des Etats, ſur la propoſition du Parlement d'Angleterre de faire un Traité par lequel les deux Républiques ne renouvellaſſent pas ſeulement leur ancienne Amitié, & leur bonne correſpondance, mais qu'elles formaſſent enſemble une Alliance, une Union ſi étroite, ſi intime, que les deux Nations en fuſſent intrinſequement & mutuellement plus intéreſſées l'une à l'autre, qu'elles ne l'avoient été auparavant. Les Ambaſſadeurs repréſentent 1. Que la Réponſe des Commiſſaires n'étant point ſuffiſante, & 2. Que, n'en ayant pu encore obtenir d'autre, malgré leurs inſtances redoublées, qui leur ont preſque conſumé le peu de tems que le Parlement leur a aſſigné pour terminer cette Négociation, ils ſont obligés de s'adreſſer directement à leurs *Hautes Puiſſances* & de leur demander de ſe déclarer clairement & promptement ſur la Propoſition du Parlement d'Angleterre; & de procéder dans le reſte de tout ce Traité, d'une maniere qu'on n'y perde point de tems.

Par le ſecond Mémoire, les Ambaſſadeurs aſſurent les Etats, que la République d'Angleterre leur fera des avantages proportionnés à ce que le Parlement exigera d'eux dans ce Traité, &c.

Inſulte faite aux Ambaſſadeurs Anglois par Edouard Prince Palatin.

5. Mémoire préſenté aux Etats Généraux le 21 Avril 1651, touchant un affront fait aux Ambaſſadeurs d'Angleterre, par *Edouard* (4) Prince Palatin. Page 601. Sans ſouſcription ni ſignature.

Les Ambaſſadeurs ſe plaignent dans ce Mémoire, qu'ils en ont préſenté trois autres (5) depuis le 4 d'Avril, ſur le même ſujet, ſans qu'on leur ait encore fait ſavoir, ſi le coupable déféré a été puni ſelon qu'il le mérite. *Et comme*, ajoutent-ils, *nous ſommes ſur le point de retourner en* Angleterre, *nous demandons à* Vos Seigneuries *une réponſe poſitive ſur cet article, afin que nous puiſſions rendre compte de cette affaire au Parlement, qui en attend réparation.*

Je ne comprends pas comment Mr. *de Rapin*, qui ne peut point avoir ignoré cet évenement, l'a changé *en quelques inſultes que les Ambaſſadeurs avoient reçues de la Populace de la Haie* (6). Inſulte, dont ces Miniſtres n'auroient pas manqué de ſe plaindre, & dont ils ne dirent jamais un ſeul mot. Cependant, comme & de ce ſilence de Mr. *de Rapin*, auquel nous avons dû nous conformer dans notre Abrégé, & de la maniere vague dont ce Mémoire & celui qui le ſuit, parlent de cet affront; comme de tout cela, dis-je, il réſulte, que ni les Lecteurs de cet Hiſtorien, ni les nôtres, n'auroient aucune idée diſtincte de cet évenement, nous croyons devoir profiter de l'occaſion qui ſe préſente ici de la leur donner; mais ce ſera en peu de mots.

L'Action étoit vraiſemblablement préméditée, quoiqu'on voulût la faire paſſer pour un pur effet du hazard. Elle arriva en plein jour, & en pleine rue (7). Les deux Carroſſes, celui du Prince & celui de l'Ambaſſadeur, ſe rencontrerent de front. Le Prince ordonna d'une voix hautaine & mépriſante à *Saint Jean* de ceder; celui-ci répond, & refuſe avec fierté & avec dédain de le faire; & comme ſa Suite, quoique nombreuſe (8), eſt fort inférieure à celle dont le Prince s'eſt fait accompagner ce jour-là, il s'y voit contraint par des voyes de fait, &c (9).

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre demandent

6. Autre Mémoire, ſans ſouſcription & ſans ſignature, (& qui plus eſt ſans titre) préſenté le 9 de Mai 1651, par les mêmes Ambaſſadeurs à leurs *Hautes Puiſſances*, pour leur demander

(1) Mylord *Cottington*, & Mr. *Hyde*, Ambaſſadeurs Extraordinaires de *Charles II.* à *Madrid*, ſe ſervirent en 1650 de la même conſidération auprès de *Philippe IV.* pour le porter à ne pas recevoir Mr. *Aſcham* que le Parlement lui envoyoit.

(2) Tome VIII. p. 49. Mr. *de Larrey* met cette Ambaſſade en 1652. Hiſt. d'Angl. Tome IV. p. 308.

(3) Autrement nommées les Iſles de *Silley.*

(4) Chef de la Branche Catholique, dont il embraſſa la Religion pour recouvrer ſon Electorat, &c.

(5) Ces trois Mémoires manquent dans ce Recueil de Mr. *Rymer.*

(6) Tome VIII. p. 50. Mr. *de la Neuville* parle de ces *inſultes que les Ambaſſadeurs Anglois eurent à eſſuyer de la Populace de la Haie, malgré les précautions qu'apporterent les Etats pour les en garantir*, Hiſtoire de *Hollande* Tome III. chap. IX. Mais il parle auſſi au même en droit, de l'Affront

La Republ. d'Angl. de nouveau juſtice contre le Prince Palatin, &c.

der encore juſtice de l'Affront qu'ils ont reçu, &c. & pour leur communiquer que le Parlement conſent qu'ils s'arrêtent quelque tems encore à la Haie, ſuivant le deſir des Etats, *afin d'achever le Traité déja ſi heureuſement commencé.* Page 601.

Propoſitions des Anglois aux Etats Généraux.

7. Propoſitions faites à Leurs *Hautes Puiſſances* par les Ambaſſadeurs d'Angleterre, touchant le Traité d'Union, &c. Le 10 de Mai, 1651. Sans ſouſcription ni ſignature. Page 601.

Cet Acte contient ſept Propoſitions, dont la prémiere eſt marquée d'un 5, la ſeconde d'un 6, & ainſi des autres juſqu'à la derniere, qui eſt cotée du Chiffre onze: ce qui montre qu'elles ſont ajoutées à d'autres qui avoient été faites auparavant, quand même la Piece ne commenceroit point de cette maniere.

„ 5. Par nos Mémoires du 27 d'Avril dernier, nous propoſames à Vos Seigneuries que les deux Républiques fuſſent unies . . . . Et nous demandons aujourdhui que Vos Seigneuries conſentent, avant toutes choſes, à cette Union, afin que l'on en puiſſe faire le prémier Article du Traité ".

Les ſix Propoſitions ſuivantes entrent dans le détail des Devoirs auxquels les deux Républiques s'engagent l'une envers l'autre, tant par rapport aux avantages de leur Commerce, &c. qu'à l'égard de leurs Amis, & Ennemis reſpectifs, quels qu'ils puiſſent être, leſquels doivent devenir communs, &c.

Repréſentation des Anglois aux Etats Generaux touchant les Propoſitions de l'Article précédent.

8. Mémoire des Ambaſſadeurs d'Angleterre, aux Etats Généraux; la Haie le $\frac{17}{27}$ de Mai, 1651. Page 603.

Les Etats Généraux, ne trouvant point leur compte à traiter avec l'Angleterre ſur les propoſitions qu'elle venoit de leur préſenter, & n'oſant point les rejetter cruement de peur de ſe brouiller avec elle, répondirent, qu'ils étoient prêts à renouveller tous les anciens Traités, & en particulier le Traité eſſentiel & fondamental fait l'an 1495, pour une Alliance perpétuelle entre les deux Nations; & même de le corriger & de l'amplifier, conformément à la conjoncture préſente des Affaires, &c. Sur quoi, les Ambaſſadeurs dreſſerent les ſept Propoſitions qui font tout le contenu de l'Acte précédent, & les remirent aux Commiſſaires de *Leurs Hautes Puiſſances*. De ces ſept Propoſitions, diſent-ils dans ce Mémoire, il y en a ſix, qui font partie du Traité de 1495, retouchées ſeulement, & accommodées à la conjoncture préſente des Affaires; ce qui leur donnoit tout lieu de s'attendre à une prompte expédition; & néanmoins les Commiſſaires ne leur ont fait aucune réponſe, ni aucune autre propoſition de la part de l'Etat; de ſorte qu'il eſt à craindre que le tems de leur ſéjour, fixé de nouveau par le Parlement, ne ſoit écoulé, avant qu'on ait profité des circonſtances favorables & particulieres où ſe trouvent les deux Républiques, pour effectuer entre elles l'Union projettée. Circonſtances qui ne s'étoient jamais rencontrées, & qui ne ſe rencontreront vraiſemblablement jamais plus.

Sollicitation de la Reine de Bohême aux Etats, touchant ſa Penſion, &c.

9. Lettre de la Reine de Bohême aux Etats Généraux. Page 604.

La Reine qualifie les Etats de *Hauts* & *Puiſſans* Seigneurs, *nos très-chers & très-bons Amis*, & ſouſcrit la Lettre en ces termes, *Votre très-affectionnée Amie*, *Eliſabeth*. A la Haie le 29 de Mai, 1651. Page 604.

L'Acte ſuivant ſuffit pour mettre le Lecteur au fait du contenu de cette Lettre.

Réponſe des Etats à la ſollicitation de la Reine.

10. Extrait du Regître des Réſolutions de Leurs Hautes Puiſſances les Etats Généraux des Provinces-Unies. Page 605.

Reçu une Lettre de la Reine de Bohême, écrite ici à la Haie le 29 de ce mois, par laquelle elle deſire que ſoit en inſérant un Article dans le Traité qu'on eſt ſur le point de conclurre avec l'Angleterre, ſoit autrement, Leurs Hautes Puiſſances *trouvent un moyen de faire obtenir à Sa Majeſté le payement de ce qui lui a été ci-devant accordé pour ſon entretien par le Roi* Jaques, (ſon Pere); *confirmé par le Roi* Charles I. *ſous le Grand-Sceau d'Angleterre, comme auſſi par le Parlement pendant les Troubles, & réduite ou fixée à dix-mille livres Sterlin; afin que les Créanciers, &c. de Sa Majeſté puſſent être payés. Sur quoi ayant été délibéré, il a été trouvé bon & réſolu, que ladite Lettre ſera remiſe entre les mains de Monſieur* Ommeren, *& autres Députés de Leurs Hautes Puiſſances, pour traiter avec leurs Excellences les Ambaſſadeurs de la République d'Angleterre, afin de travailler à moyenner cette affaire, conformément à ladite Requiſition.*

Portrait faux que Mr. Thurloe fait des Hollandois.

11. Lettre de Mr. *J. Thurloe*. La Haie, le $\frac{6}{16}$ de Juin 1651. Page 605.

L'Adreſſe eſt, *A vous-même.*

Je ne laiſſerai point paſſer cette occaſion de remarquer, que tous les Actes Publics, qui concernent ce IV. Extrait, ſont tirés des Recueils (10) de Mr. *Jean Thurloe*, Secretaire du Conſeil d'Etat, qui l'étoit peut-être de cette Ambaſſade, & qui certainement devint dans la ſuite celui de *Cromwell*, & même ſon Prémier Miniſtre. Je ne doute preſque point, que par le, *A vous-même*, qui fait toute l'Adreſſe de cette Lettre, il ne faille entendre *Cromwell*. Mais que ce ſoit *Cromwell* ou un autre, M. *Thurloe* lui dépeint les Hollandois, au ſujet du Traité qui ſe négocioit, comme des fourbes, *qui ont ſi bien appris des Ecoſſois & des François l'art de faire de grandes proteſtations* de la plus parfaite cordialité, *qu'ils pourroient paſſer auprès des Anglois crédules, pour une ſorte d'Honnêtes-gens, & de bons Voiſins. Mais*, ajoute-t-il, *je ſuis bien aſſuré qu'ils ne réuſſiront point, pour cette fois, à nous faire donner dans leurs pieges, &c.*

La paſſion fit-elle jamais de Portrait moins reſſemblant?

La Republ. d'Angl.

Les Ambaſſadeurs Anglois écrivent au Conſeil d'Etat d'Angleterre, qu'ils ne voyent aucune apparence de ſuccès pour leur Négociation en Hollande.

12. Lettre des Ambaſſadeurs d'Angleterre en Hollande, écrite au Conſeil d'Etat d'Angleterre, de la Haie, le même jour que la précédente. Page 606.

La ſouſcription en eſt, *De Vos Grandeurs, les très-humbles & très-fidéles Serviteurs.* Signés *Ol. St. Jean*, & *Gautier Strickland.*

Ils diſent au Conſeil d'Etat, que le Traité en queſtion n'eſt du tout point avancé depuis leur derniere Lettre; qu'ils ne croyent point qu'on en vienne jamais à une concluſion qui ſatisfaſſe leurs Grandeurs; Et que, comme il ne reſte plus que quinze jours du tems qu'elles leur ont aſſigné en dernier lieu pour cette Négociation, ils les prient de mettre ordre que les Vaiſſeaux, dont ils doivent ſe ſervir pour leur retour, arrivent enſemble, avant la fin de ce terme, & non pluſieurs jours l'un après l'autre, en Hollande, afin qu'ils ne ſoient pas obligés de s'y arrêter au-delà du tems limité.

Après cela, viennent divers avis, dont les uns regardent certaines choſes qui s'étoient paſſées à Middelbourg & à Utrecht; d'autres, les plaintes de la Suède à la Hollande contre le Traité du Sund; d'autres, le Commerce, &c.

Inſtances des Ambaſſadeurs Anglois pour avoir réponſe à leurs Propoſitions; avec promeſſe d'en faire d'abord après d'autres fort avantageuſes aux Provinces-Unies.

13. Mémoire des Ambaſſadeurs d'Angleterre, aux Etats Généraux, préſenté le $\frac{16}{26}$ de Juin 1651. Page 607. Sans ſouſcription, ni ſignature.

Ils ſe plaignent de n'avoir reçu aucune réponſe à la 9, 10 & 11 de leurs Propoſitions, & de l'inſuffiſance de ce qu'on a répondu à la 5, 6 & 7. Ils inſiſtent que l'Etat leur faſſe ſavoir ſes véritables intentions là-deſſus, clairement, & promptement, vu que le jour de leur départ eſt fort proche. Enfin ils déclarent qu'ils n'ont attendu & qu'ils n'attendent encore qu'une réponſe ſatisfaiſante à ces propoſitions, pour en faire d'autres ſur des matieres d'une plus grande & plus haute importance, & pour les mettre incontinent en effet; „ Exécution, diſent-ils, qui procurera de très-grands avantages aux deux Républiques, outre ceux que les Provinces-Unies recevront du Parlement, en récompenſe des Articles auxquels les Etats auront conſenti ".

Les Etats demandent réponſe à trente ſix Articles qu'ils avoient remis aux Ambaſſadeurs Anglois.

14. Déclaration des Etats Généraux ſur quelques-uns des Articles du Traité. Juin $\frac{19}{29}$. Page 609.

Leurs Hautes Puiſſances avoient fait remettre, le jour précédent, par leurs Commiſſaires, aux Ambaſſadeurs, trente-ſix Articles, auxquels elles demandent ici une Réponſe claire & ſatisfaiſante; Déclarant en même tems, que, pour donner à leurs Excellences une plus grande ſatisfaction ſur la 6, 7, 8, 9, 10, & 11 de leurs Propoſitions, les Etats conſentent pleinement aux cinq prémiers Articles de l'ancien Traité de 1495, & que, *ex abundante*, après le mot *quibuſque*, du 2. de ces cinq Articles, il ſoit ajouté, *cujuſcunque qualitatis & conditionis eſſe poſſunt.*

Raiſons des Ambaſſadeurs Anglois, contre la Sollicitation de la Reine de Bohême.

15. Réponſe des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Etats Généraux, touchant la Penſion de la Reine de Bohême; avec cette ſouſcription, *De Vos Seigneries, les très-affectionnés Serviteurs*; mais ſans ſignature. Le $\frac{20}{30}$ de Juin 1651. Page 609.

Les Ambaſſadeurs répondent, 1. Qu'ils n'oſeroient prendre ſur eux d'envoyer au Parlement, ni la Lettre de la Reine de Bohême, ni la Réſolution de *Leurs Hautes Puiſſances* là-deſſus, parce que dans l'une & dans l'autre, *Charles* dernier Roi d'Angleterre eſt nommé *Charles Prémier*, ce qui emporte qu'il y a un *Charles Second*, Roi d'Angleterre, expreſſion contre laquelle les Ambaſſadeurs proteſtent au nom de la République, &c. 2. Que le Parlement n'eſt point obligé de payer cette Penſion, tant parce qu'il n'en a certainement jamais ratifié la conceſſion, & que tous les Biens de *Charles*, entant que convaincu de Haute Trahiſon, ont été confiſqués au profit de la République d'Angleterre, & déchargés de ladite conceſſion; que parce que la rai-

front que le Lord *St. Jean* l'un des Ambaſſadeurs d'Angleterre reçut en pleine promenade à la *Haie*; Affront dont il fait Auteur le Duc d'*Yorck*, en quoi il ſe trompe, de même que *Raguenet* dans ſa Vie de *Cromwell*, comme on le voit évidemment par les plaintes mêmes des Ambaſſadeurs, &c.

(7) Ou plutôt, à la Promenade du *Voorhout.*

(8) Les Etats l'avoient augmentée de quarante Gentilshommes *Hol-landois*, non ſeulement pour lui faire honneur, mais ſur-tout pour le garantir d'un attentat pareil à celui qui avoit été commis en la perſonne de *Doriſlaüs.*

(9) C'eſt ainſi que le Fait eſt rapporté par *Ludlow*, Hiſtorien *Anglois* contemporain, cité & ſuivi par Mr. de *Larrey*.

(10) Depuis le Vol. I. page 713, juſqu'au Vol. XII. p. 519.

LA REPUBL. D'ANGL.

raiſon de cette conceſſion ne ſubſiſte plus. 3. Que ſi la Reine veut s'adreſſer directement au Parlement, elle peut s'en promettre une réponſe, telle la qu'il doit à une Perſonne qui demande ce à quoi elle n'a aucun droit, & qui, tant par ſes parens, que par elle-même, s'eſt toujours oppoſée de tout ſon pouvoir, à la République d'Angleterre, & qui lui témoigne encore la plus grande inimitié, &c.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre prétendent que les 36 Articles qu'on leur a remis ne repondent point à leurs Propoſitions.

16. Remontrance faite aux Etats Généraux par les Ambaſſadeurs d'Angleterre, le [illegible] Juin 1651. Page 610.

Les Ambaſſadeurs repréſentent, que les trente-ſix Articles, qu'on leur a remis, ne répondent proprement à aucune de leurs ſept Propoſitions, puiſque la 6, 7, 8, 9, & 10 n'y ſont touchées, que pour être entierement miſes à côté, & que la 11, & particulierement la 5, y ſont paſſées ſous ſilence. Qu'outre cela, ces Articles contiennent des matieres toutes nouvelles, & uniquement à l'avantage des Etats. Qu'au-lieu de répondre clairement & directement aux ſept Propoſitions, contre leſquelles on n'a rien pu objecter depuis ſix ſemaines qu'elles ont été remiſes, *Leurs Hautes Puiſſances* ſont allées choiſir les cinq prémiers Articles de l'ancien Traité de 1495, pour nous déclarer qu'elles y donnent leur conſentement, ſans conſidérer que le prémier de ces Articles, entre autres, n'a jamais été propoſé par nous, ni de près ni de loin, &c.

Audience de Congé des Ambaſſadeurs Anglois.

17. Diſcours des Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Etats Généraux, le [illegible] de Juin 1651. Page 611.

Ils prennent congé de *Leurs Hautes Puiſſances*; leur repréſentent les démarches & les avances que le Parlement a faites pour former une Union intime entre les deux Républiques; & témoignent, qu'ils eſperent que ces efforts paſſés & préſens, ſi propres à procurer la ſûreté de la vraie Religion Réformée, auſſi bien que des juſtes Droits & de la Liberté de l'un & l'autre Peuple, ne ſeront pas toujours entierement infructueux, &c.

Les Etats Généraux tâchent de porter les Ambaſſadeurs à différer leur départ, afin d'achever le Traité qui étoit fort avancé.

18. Réponſe faite aux Ambaſſadeurs d'*Angleterre* par ordre des Etats Généraux. A la Haie le 30 de Juin 1651. Page 612.

Leurs Hautes Puiſſances s'attachent fortement dans cette Réponſe à juſtifier & leurs intentions, & toutes leurs procédures par rapport au Traité propoſé. Elles ſont voir qu'il n'a tenu, & qu'il ne tient encore qu'aux Ambaſſadeurs que la Négociation, qu'ils ont reconnu eux-mêmes être bien avancée, ne ſe continue, & ne ſe termine heureuſement. *C'eſt pourquoi*, *diſent elles*, *nous demandons encore*, *comme nous l'avons deja fait ſi inſtamment par nos Commiſſaires*, *qu'il plaiſe à leurs Excellences de différer encore leur départ pour perfectionner ledit Traité dans toutes ſes parties*, ... *nous chargeant d'en écrire nous-mêmes au Parlement*, *d'une maniere que nous penſons qu'il prendra ce ſecond retardement en bonne part*, *comme il a pris le prémier.* Signé *Muyſch*, par Ordonnance des Etats Généraux.

Les Ambaſſadeurs travaillent à mettre ſur les Etats tout le blâme de la rupture des Négociations.

19. Récapitulation des Procédures faites pour le Traité, &c. envoyée par les Ambaſſadeurs d'Angleterre aux Etats-Généraux, le 1 de Juillet 1651. Sans titre, ni ſignature, ni ſouſcription. Page 613.

C'eſt une Réplique fort détaillée à la Réponſe précédente des Etats-Généraux. Les Ambaſſadeurs y font de grands efforts pour mettre ſur leurs *Hautes Puiſſances* tout le tort de la rupture des Négociations. Les Lecteurs s'en doutoient bien, ſans qu'il fût néceſſaire de les en avertir; mais ſe douteroient-ils auſſi que les Ambaſſadeurs, dès l'entrée de cette Réplique, ſe ſoient ſervis d'expreſſions qui ne ſont point d'uſage parmi les gens polis, ſur-tout, lorſqu'on parle à des Souverains? *Dans les Faits qui regardent la maniere dont on a procédé au Traité*, diſent Meſſieurs les Ambaſſadeurs aux Etats-Généraux, *Vous vous trompez* très groſſierement; *ce que vous dites*, *vous l'appuyez ſur des* Fauſſetés *en grand nombre* (1). Mais ce féroce chagrin d'échouer dans une entrepriſe injuſte, ne s'arrêta point à écrire des outrages; il alla juſqu'à ſouffler dans l'eſprit du Parlement, l'indignation & la fureur (2) contre un Peuple libre, dont le plus grand tort étoit d'avoir voulu prendre des précautions pour ne point devenir (3), ſous le beau nom d'Allié & de Confédéré intime & perpétuel, le Sujet, & peut-être l'Eſclave d'une République impérieuſe & ſanguinaire, que la moindre oppoſition à ſes deſſeins ambitieux portoit aux plus odieuſes extrémités. Elle s'y porta en effet contre les Hollandois. Car la cruelle Guerre qu'elle leur fit l'année ſuivante, eut pour cauſes immédiates, d'un côté, le rapport envenimé que les Ambaſſadeurs firent des procédes des Etats Généraux; & de l'autre, la complaiſance exceſſive de *Cromwell* pour l'orgueilleux & paſſionné *Olivier St. Jean* (4).

LA REPUBL. D'ANGL.

Conſidération des Anglois ſur les Dommages que les Hollandois cauſoient & cauſeroient de plus en plus aux Suedois.

20. Conſidérations ſur les motifs, &c. de l'Ambaſſade de la République d'Angleterre à la Reine de Suede. Sans ſignature & ſans date. Page 617.

Ces Conſidérations ont quatre objets, dont le prémier regarde les Injuſtices & les Dommages que les Suédois ſouffroient actuellement de la République de Hollande, 1. En ce que cette République, ayant pris du Roi de Danemarc à ferme le Droit de paſſage du Sund, ſe le faiſoit payer par les Vaiſſeaux Suédois, contre leur Privilège, &c. 2. En ce que, depuis ſa Paix avec l'Eſpagne, cette République refuſoit abſolument de payer aux Suédois le Subſide de cinquante-mille florins, &c. Le quatrieme objet de ces Conſidérations regarde les maux à venir. *La Suede*, y eſt-il dit, *ne ſauroit ne pas prévoir*, *que ſi les Danois & les Hollandois réuſſiſſent à fermer le paſſage du Sund*, *ils la forceront dans la ſuite à régler à leur gré les Droits qu'elle prendra dans ſes propres Ports*; *ce qui eſt tramé depuis longtems.*

Inſtructions contre la Hollande données à l'Ambaſſadeur Anglois à la Cour de Suede.

21. Inſtructions pour *Philippe Sidney* Lord Vicomte *Liſle*, Ambaſſadeur extraordinaire de la République d'Angleterre auprès de la Reine de Suede. Page 618. Arrêté le 22 de Mars, $165\frac{1}{2}$. Signé *Hen. Scobel*, Clerc du Parlement.

„ Vous repreſenterez à ladite Reine le vrai état des différends „ qu'il y a préſentement entre la République d'Angleterre & „ celle des Provinces-Unies".

C'eſt tout ce dont il paroit dans ces Inſtructions que le Lord *Liſle* étoit chargé par rapport aux Etats Généraux.

Actes concernant les Affaires entre l'Angleterre la & Hollande pendant l'Année 1652. *Quatrieme de l'Interregne.*

Projet d'un Traité entre l'Angleterre & la Suede.

1. Articles d'un Traité à faire entre la République d'Angleterre & la Reine & le Royaume de Suede. Page 619. Sans date.

Inſtruction pour l'Ambaſſadeur Extraordinaire d'Angleterre à la Cour de Suede.

2. Inſtructions pour *Philippe Sidney*, Vicomte *Liſle*, Ambaſſadeur Extraordinaire de la République d'Angleterre auprès de la Reine de Suede. Page 621. Sans date.

Ces deux Actes ſont entierement rélatifs aux deux derniers de l'année précedente; & particulierement, au No. 20. Au reſte ils contiennent, tous les quatre, d'autres matieres, dont nous ne pouvons point parler ici, parce qu'elles ne regardent pas directement les Etats Généraux, &c.

Requête des Marchands Avanturiers Anglois.

3. Requête préſentée au Conſeil d'Etat d'Angleterre par les Marchands Avanturiers, touchant la tranſlation de leur Compagnie de *Rotterdam* dans quelque Ville de *Flandres.* Page 623.

Cette Requête qui eſt ſignée par *Sam. Avery*, Gouverneur de la Compagnie, n'eſt point datée; mais elle ne peut avoir été préſentée qu'après le mois de Mai 1652, puiſqu'il y eſt parlé des *hoſtilités que les Hollandois avoient commiſes contre les Anglois.* Ces hoſtilités, ni la Guerre qui les ſuivit, ne furent pourtant pas le prémier & le principal motif qui porta la Compagnie des Marchands Avanturiers Anglois à ſouhaiter de quitter *Rotterdam.* „ Dunkerque, *diſent les Auteurs de la Requête*, „ & quelques autres Places de Flandres, étoient encore entre „ les mains des François, lorſque les violations des Droits & „ des Privileges de notre Compagnie, faites & multipliées par „ les Etats de la Province de Hollande & par les Etats Généraux, nous faiſoient chercher dans les autres Provinces des „ Païs-Bas un endroit, où les Octrois, & les Concordats, étant mieux exécutés pour l'honneur de la Nation Angloiſe, „ nos Draps puſſent y être mis en Entrepôt, & vendus à l'avantage du Commerce; ce qu'il eſt impoſſible de faire plus „ longtems dans les Provinces-Unies". L'exécution de ce Projet, ajoute-t-on, ſe trouve maintenant plus néceſſaire & plus facile que jamais. *Plus néceſſaire*, à cauſe de la Guerre qui s'allume entre les deux Républiques, & de l'incertitude des Affaires entre l'Angleterre & le Danemarc. *Plus facile*, parce que *Dunkerque* (5) eſt à préſent, de même que toute cette Côte de Flandres & du Brabant, entre les mains du Roi d'Eſpagne, dont tous les Sujets des Païs-Bas ſouhaitent avec paſſion de voir cette Compagnie s'établir parmi eux, & dont les Revenus, nonobſtant l'abolition qu'il faudra qu'il nous accorde de tous les Droits, &c. impoſés ſur nos Draps, augmenteront évidemment & conſidérablement par l'abord de tout le Commerce dans cette partie de ſes Etats. Il eſt vrai qu'après l'abolition de ces Droits, &c. impoſés ſur les Draps, il reſte encore deux Articles très conſidérables à obtenir, ſavoir, le libre exercice de la

(1) Voyez l'Acte coté N. 9. ci-deſſous, Année 1653. Page 157.

(2) Voyez la Lettre de Mr. *Jean Thurloe*, ci-deſſus N. 11. de cette année 1651. Page 155.

(3) *Robert Coke*, Hiſtorien Anglois, apud *de Larrey* Tome IV. page 309.

(4) Les Hiſtoriens s'accordent ſur ces deux cauſes prochaines de la Guerre entre les deux Republiques. „ Le rapport, (dit Mr. *de* „ *Rapin*, Tome IX. p. 50.) que les Ambaſſadeurs firent au Parle„ ment, contribua beaucoup à l'aigrir contre les Etats .... L'a„ nimoſité du Parlement contre les Etats étoit ſi exceſſive, qu'il ré„ ſolut de leur faire la Guerre. Il en chercha les pretextes dans les „ prétendus torts que les Hollandois avoient faits aux Anglois, tren„ te ans auparavant, à *Amboine*, &c. On (Mylord *Clarendon*) pré„ tend que *Cromwell* ne donna ſon conſentement a cette Guerre, à „ laquelle il ne voyoit aucune neceſſite, que par pure complaiſance „ pour *St. Jean*, & pour quelques autres qui paroiſſoient extrême„ ment animés contre la Hollande". *Mylord St. Jean*, (dit Mr. *de Larrey*, Tom. IV. p. 309.), *revint plein de reſſentiment .... du mauvais ſucces de ſa Conference. Le rapport qu'il en fit à ſon retour inſpira la même indignation au Parlement, qui ſe prépara à la Guerre avec autant d'ardeur qu'il en avoit témoigné auparavant pour l'Union.*

(5) Les Eſpagnols dûrent la conquête de *Dunquerque* à la Flotte An-

la Religion, & la ſureté des Membres de la Compagnie & de leurs biens. Pour ce qui eſt du prémier, les Supplians ont avis qu'il ſera accordée par l'Evêque de la Ville (6) qu'ils choiſiront: mais quant au ſecond, quoiqu'il doive être, comme il le ſera ſans doute, une ſuite naturelle de l'autre, il eſt à ſouhaiter que l'Etat veuille prendre quelque précaution particuliere, telle que ſa Sageſſe la lui inſpirera, &c.

Réponſe à la Requête des Marchands Avanturiers Anglois.

4. La Réponſe à cette Requête ſe trouve ici tout de ſuite page 625, faiſant pourtant un Article à part, de la maniere ſuivante.

Jeudi quatrieme de Novembre 1652. Au Conſeil d'Etat à Whitehall.

Il eſt ordonné,

„ Que la Requête de la Compagnie des Marchands Avanturiers, délivrée ce jour-ci au Conſeil, ſoit renvoyée aux Commiſſaires pour les Affaires étrangeres, qui la prendront en conſidération, de même que toutes les autres Pièces concernant cette affaire, envoyées ci-devant au Conſeil; & feront rapport de leurs opinions ſur le tout".

Deduction Chronologique touchant les Draps d'Angleterre.

5. Déduction Chronologique touchant les Draps d'Angleterre, tirée des Traités entre la Maiſon de *Bourgogne* & la Couronne d'*Angleterre*. Page 625.

Cette Déduction étoit apparemment jointe à la Requête des *Avanturiers*, & devoit ſervir à l'inſtruction du Conſeil d'Etat, & des Commiſſaires des Affaires Etrangeres. Elle fait mention des Traités, & des Proclamations, &c. qui ſe firent au ſujet des Draps d'Angleterre, tant dans ce Royaume que dans les XVII. Provinces des *Païs-Bas*, depuis 1464, juſqu'en 1620. Cette Pièce mérite d'être lue par les gens qui s'intéreſſent dans les Affaires du Commerce; mais elle eſt longue, & très peu propre à être abrégée. Les curieux doivent auſſi lire l'Acte coté 62 de l'année 1653.

*ACTES qui concernent les Affaires entre l'*Angleterre *& la* Hollande, *pendant l'Année* 1653. *Cinquieme de l'Interregne.*

Diſpenſe donnée par les Etats, pour le tranſport de quelques Marchandiſes de Contrebande.

1. Extrait du Regître des Réſolutions de *Leurs Hautes Puiſſances*, du Samedi 16 d'Avril 1653. Page 628.

Par cette Réſolution, les Colleges reſpectifs des Amirautés furent autoriſés à accorder aux Négocians & Marchands des *Provinces-Unies*, la permiſſion, par forme de diſpenſe des Placards précédens, de tranſporter des Marchandiſes de contrebande & des matériaux pour les Vaiſſeaux (excepté de la Poudre à Canon, du Salpetre & du Souphre), à tous les Ports, Villes, & Places des Etats Alliés de cette République, ou Neutres; à condition néanmoins qu'un tel tranſport ne ſe faſſe point hors de ces Provinces vers l'Occident, &c.

Ce que l'on croyoit à Vienne de Affaires entre les deux Républiques.

2. Lettre de Correſpondance ſecrete ſans ſignature ni adreſſe. A Vienne le 30 d'Avril 1653. Page 629.

„ A préſent, *dit l'Auteur de cette Lettre à ſon Correſpondant en Angleterre*, on ajoute ici (*à Vienne*) plus de foi qu'auparavant à votre Victoire ſur les *Hollandois* (7)...... Cependant il y a des Lettres qui diſent que votre Parlement demande la Paix, & que votre Amiral *Blake* eſt aveugle & hors d'état de ſervir (8); mais on ne le croit pas ici. Comptez que cette Paix ſera traverſée par pluſieurs, & que l'on encouragera fort les *Hollandois* à pourſuivre la Guerre, &c".

Alliance projetée & reſolue entre la Hollande & la France, ſi on ne reuſſit pas a en faire une entre l'Angleterre & ces deux Etats.

3. Avis de *Hollande* touchant les Affaires d'*Angleterre*. Sans date, ſans ſignature, ſans adreſſe. Page 630.

C'eſt un fragment de quelques réſolutions & de certaines meſures que les *Etats Généraux* avoient trouvé néceſſaire de prendre touchant la Négociation où ils ſe propoſoient d'entrer bientôt avec la République d'*Angleterre* par le canal de Mr. de la *Neufville*, Réſident de *France* à *Londres*, 1. pour conclurre non-ſeulement la Paix & une Alliance entre les deux Etats belligérans, mais en même tems, une Alliance entre eux & cette Couronne; 2. Et, *Au cas que la Négociation de la Paix ſoit infructueuſe, pour conclurre & renouveller entre la* Hollande *& la* France *une Alliance ſur les Articles dreſſés ci-devant, qui ſeront repris, débattus à fond, & dès ce moment finalement arrêtés.*

La Paix & la Confedération de l'Angleterre avec la Hollande eſt un

4. Lettre d'Avis de *Rome* du 12 de Mai 1653, ſans ſignature & ſans adreſſe. Page 630.

On croit, dit l'Auteur de cette Lettre à ſon Correſpondant de *Londres*, on croit ici, que la Guerre entre vous & la *Hollande* ne ſera pas de longue durée, quoiqu'on y ſouhaite le contraire avec autant d'ardeur, que je vois par votre Lettre, que votre Etat ſouhaite la Paix, qui n'eſt aſſurément pas moins ſouhaitée par les *Etats Généraux*. Votre Paix, ajoute-t-il, & votre Confédération avec cette République ſont ſi fort à craindre pour les Princes Catholiques, que cette Cour-ci, ſoyez-en bien aſſuré, va, par cette ſeule raiſon, redoubler ſes efforts & ſes intrigues, pour les porter à terminer leurs différends & à embraſſer la querelle du R. C. (Roi Charles).

grand ſujet de crainte pour Rome & pour tous les Princes de ſa Religion.

5. Déclaration du Conſeil d'Etat d'*Angleterre* ſur une Lettre des *Etats Généraux* au Général *Cromwell*. Page 631.

Réponſe du Conſeil d'Etat d'Angleterre aux propoſitions de Paix faites au Parlement par les Etats Généraux.

L'Hiſtoire ne fait aucune mention de cette Lettre des *Etats Généraux* au Général *Cromwell*; & je ſuis fort porté à croire qu'il faudroit corriger ainſi ce titre, *ſur une Lettre des* Etats Généraux *au Parlement*. Ce qui aura donné lieu à cette mépriſe, c'eſt que *Cromwell*, qui pour ſes intérêts particuliers, ſouhaitoit alors que la Paix ſe fît, avoit ſi bien ménagé ſecretement les choſes, que les Etats Généraux écrivirent le $\frac{20}{30}$ d'Avril au Parlement, pour lui demander de vouloir bien nommer un Lieu pour traiter de la Paix. Mais le Parlement ayant déja pris fin le jour que cette Lettre arriva, elle fut remiſe à *Cromwell*, qui la remit au Conſeil d'Etat, qu'il avoit établi en attendant que le nouveau Parlement s'aſſemblât.

Par cette Déclaration, qui eſt datée de Whitehall le ſixieme de Mai vieux Stile 1653, & ſignée *J. Lambert*, Préſident, & par ordre du Conſeil *J. Thurloe*, Secretaire, le Conſeil d'Etat répond favorablement à la demande des *Etats Généraux*, &c.

Les Membres de la Diette de Ratisbonne etoient tous portes pour Charles II. & reſolus d'empêcher la Paix entre les deux Républiques, de procurer celle d'Eſpagne avec la France & de faire une Ligue de tous les Etats contre l'Angleterre.

6. Lettre d'Avis ſecrets, datée de *Ratisbonne* le 15 de Mai 1653, ſans adreſſe, & ſans ſignature. Page 633.

„ Je ſuis arrivé ici depuis environ quinze jours, *dit l'Auteur de cette Lettre à ſon Correſpondant*...... Vous pouvez compter que vous recevrez de moi toutes les ſemaines la meilleure rélation qu'il me ſera poſſible de faire de ce qui ſe paſſe ici touchant les Affaires......... Rien de plus certain que les Princes de la Diette ſont tous pour le R. C., qui a toujours ici ſon Ambaſſadeur *Wilmot*, & qu'après avoir reglé leurs propres Affaires, ils travailleront à trois choſes. La prémiere eſt d'empêcher la Paix entre vous & la *Hollande*; la ſeconde, de procurer la Paix entre l'Eſpagne & la *France*; & la troiſieme, de réunir tout le monde contre votre République. Voila le Projet.... Souvenez-vous que vous l'avez ſu aſſez à tems pour prévenir les complots de vos Ennemis.

Avis ſecrets contre les intérêts des Provinces-Unies.

7. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de la *Haie* le $\frac{13}{23}$ de Juin 1653. Sans ſignature ni adreſſe. Page 638.

L'Auteur de cette Lettre étoit un de ces *Perſonnages* qui vendent le ſecret de leur Patrie à ſes Ennemis. Tous les Etats du Monde, Royaumes & Républiques (9), portent de ces Ames lâches & noires, aujourdhui, tout comme autrefois; mais il y a tel Etat dont la conſtitution rend cet odieux trafic plus aiſé, plus lucratif, & moins dangereux.

Voici comment ce Miſérable commence ſa Lettre.

„ Vous avez vu dans ma derniere, un *ample détail* des Affaires ſecretes d'ici". Enſuite il communique à ſon Correſpondant, que *Tromp* a ordre d'aller attaquer & ruiner la Flotte *Angloiſe*, & que cet Amiral vient d'écrire aux *Etats Généraux*, qu'ayant découvert à quelle hauteur elle ſe tenoit, il mettroit bientôt à la voile pour exécuter ce deſſein..... Et vers la fin, „ quelque ſemblant, *dit-il*, que nous faſſions de vouloir la Paix avec vous, nos Miniſtres dans les Cours étrangeres ont ordre de travailler fortement à faire des Alliances Offenſives & Défenſives entre cet Etat & les Princes auprès deſquels ils ſe trouvent. Notre Traité là-deſſus (10) avec la France eſt autant que conclu; & c'eſt ainſi que nous nous préparons, &c".

Rélation d'un Combat Naval perdu par les Hollandois.

8. Lettre de l'Amiral *Tromp* aux Etats Généraux, datée *A bord du Vaiſſeau le* Brederode, *le* 14 *de Juin N. S.* 1653, *derriere les Bancs du* Wielingen. Page 639.

C'eſt la Relation du dixieme Combat, dont il a été parlé dans notre quatrieme Extrait Hiſtorique.

Invective, ſous le titre d'Apologie des Anglois contre les Hollandois.

9. Apologie de la République d'Angleterre contre les Provinces-Unies. Page 643.

Cette Piece porte le titre ſuivant coté au dos, *Chefs généraux d'un Narré concernant les Guerres entre* l'Angleterre *& les* Païs-Bas, le 14 de Juin 1653. V. S.; mais nous ne l'avons pas toute entiere, puiſqu'elle finit par ces mots, *Ici nous ferons entrer nos Victoires remportées ſur Mer*; après leſquels on a ajouté immédiatement ceux-ci, *Cætera deſunt*.

La Victoire que les Anglois venoient de remporter les fait ici parler

Angloiſe, qui, quoiqu'en paix avec la France, attaqua celle de cette Couronne, & l'empêcha de ſecourir cette Place qu'ils aſſiegeoient. Mais, cinq ou ſix ans après, *Cromwell* aida les François à la reprendre, à condition qu'elle lui ſeroit remiſe; ce qui fut exécuté.

(6) C'étoit vraiſemblablement *Bruges*, où la Compagnie des Avanturiers Anglois avoit été établie, avant que de ſe placer à Rotterdam; & qui *avoit, depuis quelques années, invité leurs Directeurs à reprendre leur ancien Etabliſſement*, Invitation, *dont ils avoient*, diſent-ils, *donné connoiſſance à l'honnorable Conſeil d'Etat*, &c.

(7) Il s'agit là de la Bataille qui ſe donna le dernier jour de Février 165$\frac{2}{3}$. à la hauteur de Boulogne, qui dura trois jours, & dont chaque Parti s'attribua l'avantage. Voyez ci-deſſus, & la Note.

(8) *Blake* n'étoit ni aveugle, ni hors d'état de ſervir; cependant depuis la Bataille indiquée dans la Note precedente, il ne fut plus employé. Voyez la Note.

(9) S'il falloit en excepter quelque Etat, ſeroit-ce, dans le tems préſent, celui de H . . . . ., ou celui d'A . . . . ?

(10) On voit dans l'Acte coté ci-deſſus N. 3., que cette Alliance étoit Offenſive contre l'Angleterre nommément.

parler en Maitres, qui, après avoir reproché à un Inférieur abbattu, dans les termes les plus rudes, l'irrégularité de ſa conduite, lui déclarent ſous quelles conditions préliminaires il peut rentrer en grace.

Ces conditions, les Anglois les réduiſent à trois. 1. Que la Hollande rappelle tous ſes Vaiſſeaux, laiſſant aux Anglois le ſoin qu'ils veulent bien prendre de mettre à couvert ſon Commerce.

2. Qu'elle répare tous les Dommages ſoufferts par la brêche qu'elle a faite à la Paix qu'elle avoit avec les Anglois.

3. Qu'elle leur paie tous les fraix qu'ils ont été obligés de faire pour ſe défendre & pour maintenir leurs Droits.

Sans cela, ajoutent-ils, & *avant que cela ſoit fait, il ne peut y avoir ni tems ni raiſon pour nous de traiter de la Paix.*

J'admire cette Modération, car c'étoit à titre de Modération & de relâchement de leurs Droits, que les Anglois d'alors impoſoient ces trois préliminaires à la Hollande. Mais je n'admire pas moins leur modération dans les expreſſions dont ils ſe ſervent pour expoſer leurs Griefs, qu'ils ont la diſcrétion de ne ramener que depuis la naiſſance de la République des Provinces-Unies, & de ne les conduire que juſqu'au jour où ils écrivent cette Apologie. Cependant, pour n'être pas ſeul à admirer, j'invite le Lecteur à la lire. La Piece eſt longue, mais pouvoit-on faire entrer dans un moindre eſpace, les noires ingratitudes des Hollandois, leurs inſolences, leurs outrages, leurs cruautés, leurs fourberies, leur perfidie, leurs mépris de la Religion, non-ſeulement à l'égard de l'Angleterre, mais auſſi de la France, du Portugal, de la Suede, du Danemarc, & en un mot, de toutes les Nations, qu'ils cherchent à. . . (& voici une découverte que le pénétrant Gouvernement d'Angleterre de ce tems-là fit dans le Caractere des Hollandois) ils cherchent, dit-il, dans tous leurs Traités, à rendre tous les autres Peuples du monde leurs Eſclaves. C'eſt néanmoins avec ces mêmes Hollandois que ces Gens de bien d'outre-mer vouloient ſe confondre & ne faire qu'un même Etat (1).

Réſolutions Secretes des Etats communiquées aux Anglois par un Traitre, &c.

10. Pluſieurs Réſolutions des Etats Généraux incluſes dans une Lettre datée de la *Haie* le 10/20 Juin. Sans adreſſe ni ſignature. Page 644.

Cette Lettre & cette communication des Réſolutions de l'Etat, partent de la même main que le No. 7. ci-deſſus. Le Traître puiſoit à la ſource, car il découvroit à ſon Correſpondant d'Angleterre ce qu'il y avoit de plus ſecret & de plus profond dans les Inſtructions des Ambaſſadeurs que l'Etat envoyoit à *Londres* pour y traiter la Paix; par exemple, qu'ils devoient ne rien faire que de concert avec le Miniſtre de France à *Londres*; qu'ils devoient s'aboucher avec quelques-uns des principaux Presbytériens, Membres du Parlement & autres, pour travailler à ruiner le pouvoir de *Cromwell*, avec ſon nouveau Gouvernement, & à rétablir le leur, que les Etats Généraux croyoient leur être plus favorable. *Faites votre uſage de ceci*, dit-il en finiſſant, *mais qu'il ne tranſpire point que vous en êtes informé. C'eſt un des plus profonds de nos miſtères* (2).

Avis Secrets contre les Etats Généraux.

11. Avis de Hollande. Sans ſignature, ni adreſſe, ni date. Page 647.

Cette Piece eſt un Journal des nouvelles que les Etats avoient reçues touchant la derniere Bataille & ſes ſuites, depuis le Samedi 14, juſqu'au Mardi 17 de Juin. A quoi l'Auteur ajoute, que la Flotte Marchande Hollandoiſe pour la *Mer Baltique*, forte d'environ cinquante voiles, étoit au *Vlie*, d'où elle ne feroit route, de même qu'un grand nombre de Bateaux pour la Pêche du Harang, & les Vaiſſeaux deſtinés pour la Moſcovie, que lorſque la Flotte Angloiſe ſe ſeroit retirée ſur ſes propres Côtes, à quoi on ne deſeſpéroit pas de la forcer, &c.

Avis ſecrets d'un double Traitre, &c.

12. Lettre interceptée, écrite ſans ſignature, de la *Haie* le 20 de Juin 1653, & dont l'Adreſſe eſt, *A Monſieur, Monſieur le Comte de* Wentworth, *Seigneur Anglois, à la Cour de Sa Majeſté de Danemarc*. A Copenhague. Page 648.

Cette Lettre eſt certainement de celui qui a écrit celles qui ſont cotées ci-deſſus No. 10 & No. 7. Il fait ici une rélation détaillée & du dernier Combat, & des ſoins actifs que les Etats ſe donnoient pour réparer la Flotte de *Tromp*, qui, outre cela, devoit être renforcée de vingt Vaiſſeaux de l'Eſcadre qu'ils avoient au Détroit, & de ſeize que le Roi de Danemarc leur enverroit, &c. *Ils ſont*, ajoute-t-il, *auſſi occupés à délibérer ſur une nouvelle Propoſition de mettre quatre-vingts Vaiſſeaux de Guerre en Mer pour quelque important deſſein.* Ce deſſein étoit ſans doute de faire une deſcente ou en Angleterre, ou en Ecoſſe, ou en Irlande, en faveur du Roi *Charles*, comme s'en convaincront ceux qui liront le penultieme Article de cette Lettre. Mais ils ſe convaincront encore mieux que c'eſt ici un Traitre à toutes mains, je veux dire, qu'il donnoit des avis aux Partis oppoſés.

La Republ. d'Angl. Offres de la France aux Hollandois, & ſes divers mouvemens pour les détourner de la Paix.

13. Lettre d'Avis écrite de France ſans nom d'Auteur, ni de Lieu, mais vraiſemblablement de *Paris*, le 21 de Juin (53). Page 650.

C'étoit un bon Républicain Anglois de ce tems-là, car il diſoit à ſes Correſpondans, „ *Faites-vous des Amis tandis que* „ *vous êtes dans la proſpérité, afin d'affermir cette République* „ *qui eſt l'Ouvrage de Dieu*". Par cette proſpérité, il entend particulierement la derniere Bataille que les Anglois venoient de gagner ſur les Hollandois contre l'attente de tout le monde, *Sed*, ajoute-t-il, *nihil mirandum apud Deum.* La Cour de France & celle de *St. Germain* en ſont très affligées. Cependant le Roi de France a fait dire aux Hollandois de ne faire la Paix avec l'Angleterre, à aucun prix, qu'il les fournira d'argent, d'armes, & de monde. L'Empereur leur a fait dire la même choſe; & la France ſollicite le Danemarc de les imiter.

Mr. de Beverning informe Leurs Hautes Puiſſances que leurs Réſolutions les plus ſecretes étoient communiquées par quelque Traitre aux Anglois. Il demande de pouvoir negocier ſeul pendant 15 jours ſeulement.

14. Lettre interceptée de Mr. *Beverning* à *Jean de Wit*. (Grand Penſionnaire). Londres le 17/27 de Juin 1653. Page 652.

Les Etats Généraux avoient envoyé à *Londres* quatre Députés pour convenir avec les Anglois des Articles préliminaires de la Paix. Mr. *de Beverning*, qui étoit de ce nombre, avertit le Grand Penſionnaire que le Conſeil d'Etat d'Angleterre avoit été informé à fond, & même juſqu'aux moindres circonſtances, des deux Réſolutions que *Leurs Hautes Puiſſances* prirent le 5 de Juin, & que tous les points particuliers en avoient été débattus dans ce Conſeil, *non ſans gloſes & ſans aigreur.* „ Je tiens cet avis, *dit* Mr. *de Beverning*, de notre bon Cor„ reſpondant, que je déſignerai à l'avenir par *Co*; & il m'aſſu„ re ſavoir la choſe de ſcience certaine". Ainſi l'Angleterre avoit auſſi ſes Traîtres. Je croi, continue Mr. *de Beverning*, qu'il n'y a point ici de Traité avec 190. .... (3) Mais je m'apperçois que ſi nous pouſſons un peu ſérieuſement le point qui concerne la Religion, & que nous ne nous attachions pas trop à l'Affaire de 170, nous en viendrons encore bien à bout. „ Je „ ſuis réſolu, *dit-il un peu après*, de pourſuivre & de pouſſer „ cette affaire, en l'abſence même de mes Condéputés, à „ moins que vous ne me le déconſeilliez: Non que je n'aie be„ ſoin d'aide, & particulierement de celle de Mr. *Niewport*, „ dont le nom eſt ici en bonne odeur; mais je voudrois bien „ pouvoir d'abord négocier ſeul pendant quinze jours, parce „ que je crains des contradictions & des tracaſſeries ſur les cho„ ſes peu importantes, qui, quand même elles ne viendroient „ que d'un ſeul (4), gâteroient notre affaire".

Vingt avis ſecrets & des plus ruineux pour les Hollandois envoyés par un Traitre à Mr. Thurloe.

15. Lettre anonyme de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande à Mr. *Thurloe*. Sans date. Page 652.

Mr. *Thurloe* reçut, par cette Lettre, une vingtaine d'avis ſecrets, tous des plus ruineux pour les Hollandois. J'en voudrois bien rapporter un ou deux, mais je ne ſai leſquels choiſir; & leſquels que je choiſiſſe, il faudroit, pour en faire bien ſentir toute l'importance, les accompagner de quelque reflexion qui rappellât aux Lecteurs le deſordre & l'embarras extrêmes où ſe trouvoient alors les Provinces-Unies; deſordre & embarras qui n'étoient bien connus que de ceux qui étoient à la tête du Gouvernement, & dont l'Ennemi n'auroit jamais pu ſe prévaloir, comme il le fit dans le Traité de Paix, ſi des Traîtres ne les lui euſſent découverts. Je viens d'obſerver dans l'Article précédent, que l'Angleterre *avoit auſſi ſes Traitres*; mais leurs avis devenoient inutiles, & même pernicieux à la Hollande, parce qu'ils étoient renvoyés, par les Traitres de Hollande, aux Miniſtres de la République d'Angleterre. En voici une preuve. Outre cela, dit l'Auteur de cette Lettre à Mr. *Thurloe*, „ ou„ tre ce que je viens de vous marquer, *Beverning* écrit ici, „ qu'auſſitôt qu'il fut arrivé à *Londres*, & avant qu'il eût par„ lé à aucun de vos Miniſtres d'Etat, il reçut viſite de ſes A„ mis ſecrets, qui l'aſſurerent que les Anglois n'inſiſteroient „ point ſur les Préliminaires, &c". Il y inſiſterent pourtant, quoiqu'ils euſſent réſolu de ne pas le faire, parce qu'ils avoient grand beſoin de la Paix. Il y inſiſterent, dis-je, quelque dures, violentes, & injuſtes qu'en fuſſent les conditions, parce qu'ils étoient informés, que *les Députés Hollandois avoient ordre d'accepter la Paix telle qu'on voudroit la leur donner.*

Diligence de Tromp pour réparer la Flotte des Etats.

16. Lettre de *Tromp* aux Etats Généraux, à bord du Vaiſſeau *Brederode*, le 27 de Juin 1653. Page 654.

Il leur rend compte de la diligence avec laquelle on travaille à réparer la Flotte, dont chaque Vaiſſeau, d'abord qu'il eſt prêt, reçoit des proviſions & des munitions pour pouvoir tenir la Mer pendant trois mois. *Je trouve*, ajoute-t-il, *que le nombre en monte à cent, dont il y en a bien trente que l'on devroit remplacer par d'autres; & je crois que dans ce preſſant beſoin, on devroit ſe ſervir des Vaiſſeaux des Indes, en plus grand nombre qu'on ne l'a fait.*

17.

(1) Voyez ci-deſſus les N. 7, 13, & 16 de l'Année 1651. & ci-deſſous le N. 28 de cette Année 1653, & dans le IV. Extrait Annee 1651.

(2) Mylord *Clarendon*, Tom. VI. p. 171. dit que les Anglois avoient dans les Etats Généraux, & les Etats de la Province de Hollande, pluſieurs Deputés qui leur étoient devoués.

(3) Il y dans cette Lettre quinze de ces ſortes de Chiffres, dont les uns déſignent viſiblement des Etats, les autres des Perſonnes particulieres, les autres des Affaires, ou certains Articles des Inſtructions des Députés; Mais nous n'en avons pas la Clé. Que s'il falloit conjecturer ſur les deux Chiffres que nous rapportons, j'entendrois par le 190, la Suede, avec qui la Republique d'Angleterre travailloit à faire une Alliance pour contrecarrer celle que les Etats avoient faite avec le Danemarc, comme on peut s'en convaincre par les deux derniers Actes cotés N. 19. & N. 20. de l'Année 1651, & par les deux prémiers Actes de l'Annee 1652. Quant au Chiffre 170, je croi qu'il ſignifioit l'*Acte de Navigation* qui donna lieu à la Guerre, & dont il eſt fait mention dans notre 4. Extrait. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Hollandois

ne

Avis donné a Mr. Thurloe pour une expédition contre pluſieurs Vaiſſeaux Marchands des Hollandois.

17. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Danzic le 28 de Juin (8 de Juillet) 1653 par *Jean Benſon*, & adreſſée à Mr. *Jean Thurloe*, Secretaire du Conſeil d'Etat à *Whitehall* à *Londres*.

Mr. *Benſon* donne avis, que pluſieurs Galiotes Hollandoiſes, & trois Vaiſſeaux que l'Agent des Etats Généraux à *Danzic* y avoit fretés, partiroient pour la Hollande, chargés de choſes néceſſaires pour la Flotte de cette République; & que, ſi deux ou trois Fregates d'Angleterre alloient croiſer aux environs de *Doggers-Sand*, elles ne pourroient manquer de prendre quelques-uns de ces Vaiſſeaux à la ſortie du Sund, &c.

Les Miniſtres de leurs Hautes Puiſſances à Londres leur ecrivent qu'ils eſperent de reuſſir dans la Négociation dont ils ſont chargés.

18. Lettre des Députés des Etats Généraux en Angleterre, écrite à *Leurs Hautes Puiſſances* le 1 de Juin. Sans ſignature. Page 656.

Ce n'eſt qu'une Copie, ou une Explication d'une Lettre en chiffres écrite au Greffier de Hollande par les Ambaſſadeurs des Etats, comme le montrent évidemment les trois ou quatre dernieres lignes qu'y ajouta celui qui l'envoya de la Haie en Angleterre. Les voici,

„ C'eſt-là tout le contenu de la Lettre que Meſſieurs les „ Députés écrivent au Greffier. Et ils marquent en caractères „ ordinaires, qu'ils ne deſeſperent pas d'une bonne iſſue, comp„ tant qu'ils feront tomber les Préliminaires du 25 de Juin, ou „ que les Anglois ne les mettront point ſur le tapis pour y in„ ſiſter".

Avis envoyés de Hollande en Angleterre, du grand Armement des Etats, &c.

19. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande, le $\frac{1}{11}$ de Juillet 1653. Page 657. Sans ſignature; & pour ce qui eſt de l'Adreſſe, voici ce qui s'en trouve au bas d'une longue apoſtille. *Cette Lettre étoit renfermée dans un Paquet, ſur l'enveloppe extérieure duquel étoit une adreſſe à un Marchand de* Middelbourg, *l'incluſe n'avoit point d'adreſſe.*

L'Auteur de cette Lettre étoit un Anglois envoyé de *Londres* à *Rotterdam*, pour y épier ce qui s'y paſſoit & pour y recevoir les avis des Hollandois vendus à l'Angleterre. Il mande qu'on l'a bien informé que les Etats avoient actuellement en ſervice deux-cens-quatre Vaiſſeaux, grands ou petits, avec trente-cinq mille hommes d'Equipage, couchés ſur le Regître de la Revue; outre onze bonnes Frégates, & les Navires Anglois qu'ils avoient pris & qu'ils alloient équiper, *ce qui eſt*, ajoute-t-il, *une honte pour notre Nation.* Quant à *Tromp*, & à tout ſon Monde, Officiers & autres, on dit ici qu'ils ne ſont braves qu'auſſi longtems qu'ils ont de l'eau de vie dans la tête, &c.

Autre avis touchant le même Armement.

20. Autre Lettre anonyme de Correſpondance ſecrete, écrite de la Haie le $\frac{1}{11}$ de Juillet 1653. Sans adreſſe.

Nous travaillons ici avec une force extrême dans toutes nos Aſſemblées, à réunir tous les intérêts (5) en un ſeul contre vous, dit l'Auteur de cette Lettre & je crois réellement qu'ils l'emporteront. . . . Les eſpérances du Parti modéré d'ici ſont, qu'ils obtiendront de meilleurs conditions par le moyen de leur Flotte, qui eſt de 107 Voiles, la mieux pourvue qu'ils aient jamais eue. Je ſuis aſſuré qu'elle ſortira plutôt qu'on ne penſe; & vous devez l'être qu'il faudra en venir encore à un Combat, dont ils ne manqueront pas de bien pouſſer les avantages, s'il leur arrive de le gagner; & dont, ſi vous le gagnez, vous ne pourrez pas profiter comme du précédent, parce qu'ils ont préſentement pourvu à la ſureté du dedans, en gardant bien toutes leurs Côtes, &c. . . . Je vous prie de payer exactement l'argent dont vous êtes chargé, ſans quoi nous ſommes perdus. Page 657.

Il eût été bon pour leurs Hautes Puiſſances que leurs Ambaſſadeurs fuſſent arrivés à Londres avant la derniere Bataille.

21. Traduction d'une Lettre interceptée, écrite de Weſtminſter le 18 de Juillet, par Mr. *Van der Perre*, l'un des Ambaſſadeurs Hollandois en Angleterre. Sans adreſſe ni miléſime. Page 660.

Mr. *Van der Perre* mandoit, que des gens très entendus dans les affaires lui avoient dit, qu'il auroit été à ſouhaiter que les Ambaſſadeurs des Etats fuſſent arrivés à Londres avant la *Rencontre* du 13 de Juin dernier. . . . . A quoi Mr. *Van der Perre* ajoutoit, *que tout étoit ſi bien reglé*, *& ſi tranquille dans les trois Royaumes*, *qu'il étoit humainement* impoſſible d'y cauſer à préſent aucun ſoulevement, & qu'il n'y falloit pas penſer, &c.

Mouvemens & Raiſons de trois Provinces pour l'élevation du Prince d'Orange à la charge de Capitaine Général. Oppoſition & Raiſons des autres quatre Provinces, &c.

22. Avis touchant les Affaires de Hollande. Sans ſignature & ſans adreſſe. La Haie le $\frac{20}{30}$ de Juillet. Page 661.

La plus grande partie de cette longue Piece eſt employée à décrire les divers mouvemens qui ſe faiſoient publiquement en Zélande, & ceux que les Députés de cette Province ſe donnoient dans l'Aſſemblée des Etats Généraux pour élever le Prince d'*Orange* à la charge de Capitaine Général; en quoi ils étoient ſoutenus par la Province de Friſe & par celle de Groningue, & contrecarrés par les quatre autres. Les trois Provinces alléguoient, qu'il n'y avoit que le choix d'un Capitaine Général qui pût relever les affaires de la République, & les quatre ſoutenoient que ce choix ne pouvoit qu'attirer de plus grands malheurs dans le tems préſent, parce que, ſi les Anglois venoient ſeulement à entendre que l'on eſt occupé à une telle délibération, ils romproient les conferences de Paix qui ſe tenoient à Londres, l'intérêt de leur Gouvernement préſent ne leur permettant pas de faire aucun Traité avec un Etat dont le Fils d'une Fille des *Stuarts* ſeroit, ou devenu, ou ſur le point de devenir Capitaine Général, &c.

Les Ambaſſadeurs des Etats à Londres promettent d'inſiſter ſur une Réſolution, &c.

23. Lettre des Ambaſſadeurs Hollandois aux Etats Généraux, de Weſtminſter le 22 Juillet (1 Août) 1653. Page 663.

Ils aſſurent *Leurs Hautes Puiſſances* qu'ils ont fait valoir, de tems à autre, & qu'ils ne manqueront par de faire valoir encore la Réſolution qu'elles prirent le 24 de Juillet, &c.

Que les Anglois travailloient à avoir en Mer une Flotte plus forte qu'aucune des précédentes.

Que l'élevation du Prince d'Orange feroit changer les Negociations de Paix, &c.

24. Lettre de Mr. *Van der Perre* à Mr. *Vogelaer*. De la même date que la précédente. Page 664.

Mr. *Van der Perre* mandoit, que les Anglois travailloient vigoureuſement & de bon cœur à mettre en Mer une Flotte plus nombreuſe que jamais; que ce qui s'eſt paſſé dans les Sept Provinces au ſujet du Prince d'*Orange*, pourroit empêcher la concluſion de la Paix, ſur-tout ſi cette affaire ſe renouvelle. Que tous les Miniſtres Publics des Cours Etrangeres à Londres avoient les yeux ſur les Ambaſſadeurs de *Leurs Hautes Puiſſances*; que très certainement, le Gouvernement d'Angleterre n'avoit point encore conclu de Traité avec aucun de ces Miniſtres, ni n'avoit intention d'en conclurre, juſqu'à ce qu'on fût quel tour prendroit l'affaire entre les deux Républiques, laquelle ſembloit lui tenir plus au cœur que les autres, mais qui reſtoit encore flottante *inter ſpem & metum.*

Réſolution des Etats touchant les Princes Etrangers qui voudroient venir dans les ſept Provinces.

25. Avis concernant quelques Réſolutions des Etats-Généraux. La Haie, même date que ci-deſſus. Page 665.

Ce titre n'eſt pas juſte. Il falloit mettre, *deux Réſolutions des Etats d'Hollande*, dont la prémiere porte, qu'il ſera propoſé de leur part à la Généralité, que dans la ſuite aucun Roi ni Potentat ne ſoit admis à venir ſur le Territoire de cette République, ſans en avoir auparavant donné avis aux Etats Généraux, qui délibéreront s'ils le trouvent bon ou non.

C'étoit pour empêcher le Roi *Charles II.* de venir, comme il en avoir fait le deſſein, en Hollande (6), pour tacher de mêler ſes intérêts avec ceux de la République, & pour paſſer de là en Ecoſſe, où ſe tramoit une Conſpiration en ſa faveur.

Les Ambaſſadeurs à Londres ont des choſes très-graves à communiquer de vive voix aux Etats.

26. Lettre de Mr. *Beverning*, écrite d'Angleterre à Mr. *de Wit*. Le 29 Juillet (8 Août 1653). Page 665.

On voit par cette Lettre, 1. Que les Anglois n'expliquoient pas rondement leur véritable intention aux Ambaſſadeurs Hollandois. 2. Que ces Ambaſſadeurs jugeoient neceſſaire, que quelques-uns d'entre eux repaſſaſſent en toute diligence la Mer, pour faire à *Leurs Hautes Puiſſances* un ample rapport de choſes qu'ils ne pouvoient confier au papier, & ſur leſquelles ils avoient beſoin de nouveaux ordres, *deſirant même que ceci avec* ce qui précede, fût tenu fort ſecret.

Plaintes des Ambaſſadeurs Hollandois à Londres, des mauvais traitemens que les Priſonniers de leur Nation recevoient en Angleterre.

27. Mémoire des Ambaſſadeurs Hollandois, aux Seigneurs du Conſeil d'Etat de la République d'Angleterre. Signé *H. Beverning*, *Guill. Niewport*, *Van der Perre*, *Allart Jongſtal.* A Weſtminſter le 25 de Juillet (4 d'Août). Page 666.

Les Ambaſſadeurs ſe plaignoient que les Priſonniers Hollandois faits par l'Angleterre, tant ſur des Vaiſſeaux Marchands que ſur des Vaiſſeaux de Guerre, étoient non-ſeulement enfermés dans des Priſons, mais pluſieurs tranſportés, de tems en tems, dans des endroits éloignés (7), & pluſieurs employés contre leur gré à ſervir ſur des Vaiſſeaux de la République d'Angleterre, quoique les Priſonniers Anglois faits par *Leurs Hautes Puiſſances* euſſent été relâchés, à la prémiere occaſion qui s'en étoit offerte, toujours ſans rançon, & même en très grand nombre tout à la fois, témoin *ceux du dernier Combat ſur la Méditerranée* (8). Sur quoi les Ambaſſadeurs demandoient au nom de leurs Maitres, qu'il plût au Conſeil d'Etat d'Angleterre, d'avoir la même généroſité, & qu'elle fût changée en Réglement pour l'avenir.

Réponſe du Conſeil d'Etat d'Angleterre à ces plaintes.

28. Réponſe du Conſeil d'Etat d'Angleterre. Page 666.

Cette Réponſe eſt ſans ſignature, ſans date, & en Latin. Le Conſeil d'Etat nia qu'on eût rien fait en Angleterre, de ce dont les Ambaſſadeurs ſe plaignoient; ſe plaignit lui-même que les Priſonniers Anglois étoient très durement traités en Hollande; dit qu'il avoit auſſi renvoyé pluſieurs Priſonniers Hollandois ſans rançon; mais que cette généroſité ne devoit point être tournée en obligation, de part & d'autre, étant plus convenable de ſuivre l'uſage établi d'échanger les Priſonniers chacun ſelon ſon rang, &c.

La Réſolution ci-deſſus 23. envoyée aux Ambaſſadeurs Hollandois.

29. Lettre de Mr. le Conſeiller Penſionnaire *de Wit* à Mr. *Beverning* & *Newport*. Le 29 de Juillet (8 d'Août) 1653. Page 668.

Il leur envoyoit la Réſolution des Etats de la Province de Hollande touchant la venue du Roi d'Ecoſſe dans ces Provinces; & il leur donnoit avis que la Flotte de *Leurs Hautes Puiſ-* *ſan-*

ne purent point faire comprendre dans le Traité de Paix la révocation de cet Acte, qui ruinoit leur Commerce, & qu'ils ſe contenteient de la promeſſe verbale qu'il ne ſeroit point exécuté. Je trouve au reſte, dans quelques Actes de l'Année 1653, l'explication de quelques-uns de ces Chiffres. Par exemple, 297 ſignifioit *Cromwell*, 145 le Parti ou le Prince d'*Orange*, 146 les Royaliſtes, 140 le Prince d'*Orange*, 104 les Etats Généraux, 171 la Paix, 159 Hambourg, 309 l'Ecoſſe, 24, 15, 35 *Liburne*, &c.

(4) Ce trait tomboit ſur Mr. *van der Perre.*

(5) Par ces intérêts à réunir, j'entends ceux de la Province de Hollande qui étoit portée à faire ſa Paix particuliere, ſi les autres perſiſtoient à vouloir continuer la Guerre, & ceux des autres, qu'il nomme la *Faction d'Orange & d'Eſpagne*, qui avoient réſolu de prolonger la Guerre, &c.

(6) Voyez ci-deſſous le N. 27.

(7) Aux Indes.

(8) Le 4 de Mars 165$\frac{2}{3}$.

La Republ. d'Angl.

ſances, forte de quatre-vingts Navires, étoit actuellement en Mer, de ſorte qu'on attendoit à tout moment des nouvelles d'une Bataille, &c.

Propoſition des Anglois que les deux Républiques ne faſſent plus qu'un ſeul Etat.

30. Lettre de Mr. *Beverning* à Mr. *de Wit*. Même date, même page, que la précédente.

„ Le voile eſt enfin ôté par la derniere réponſe du Conſeil, „ dit Mr. *Beverning*. On a oſé propoſer, *Ut duo Reſpublicæ* „ *coaleſcant atque aduniantur*, *&* *tota ſic unita*, *uni ſupremo* „ *ſubſit Imperio*, *ex perſonis ab utraque Gente oriundis conflato* „ &c". C'eſt-à-dire, que les deux Républiques n'en faſſent qu'une ſeule, ſous un ſeul & même Gouvernement, compoſé de Perſonnes priſes de l'une & de l'autre Nation, &c.

Cette Union auroit mis les Sept Provinces dans la même dépendance que l'Irlande & l'Ecoſſe. Auſſi les Ambaſſadeurs Hollandois, bien inſtruits des intérêts de leur Patrie & des ſentimens de leurs Maitres, ne repondirent-il autre choſe au Conſeil d'Angleterre, ſinon qu'ils le prioient de leur donner leur Audience de congé.

Lettre ſur la propoſition de l'Article precedent.

31. Lettre anonyme interceptée, écrite d'Angleterre à Mr. *Stoucham*. Sans date, à la Haie. Page 669.

On voit par cette Lettre que les Anglois ne firent la propoſition dont il eſt parlé dans la Lettre precédente, que parce que les Traitres qui leur découvroient les affaires les plus ſecretes des Provinces-Unies, venoient de leur réïtérer que les Etats Géneraux acheteroient la Paix, même a ce prix-là.

Obſervations importantes des Ambaſſadeurs Hollandois ſur le Gouvernement de la République d'Angleterre.

32. Memoire de quelques points importans ſur leſquels les Députés ſouſſignés de *Leurs Hautes Puiſſances* ont traité & fait des obſervations pendant leur ſejour en Angleterre; & leſquels ils ont cru d'une telle conſéquence, qu'ils ne devoient point être inſérés dans le Rapport général, mais remis à part à *Leurs Hautes Puiſſances*. Le $\frac{2}{12}$ d'Août 1653. Page 669.

La concluſion de la Paix ne tenoit qu'à deux points; non qu'on fût convenu ſur les autres, mais parce que, diſoient les Anglois, ces deux points une fois reglés, il ne ſe rencontreroit pas beaucoup de difficultés ſur les trente-ſix Articles (1), pas même ſur la Navigation aux Iſles *Caribes*, la Pêche des Harangs, &c. Mais quels étoient donc ces deux points? Etoient-ils du nombre de ceux que les Anglois avoient propoſés, il y avoit juſtement deux mois, comme des Conditions, que *Leurs Hautes Puiſſances* devoient exécuter, avant que les Anglois puſſent & vouluſſent entrer en Traité de Paix avec elles (2)? Non, c'en étoit deux autres, dont le prémier portoit, que, „ puiſ„ que les Etats déclaroient qu'ils n'avoient jamais eu aucune in„ tention de faire faire aucun affront ni aucun tort par leur „ Flotte à la République d'Angleterre, leur Lieutenant Amiral „ *Tromp* devoit être puni, ou par la privation de ſa charge „ pour quelques mois, ou autrement, comme ayant donné lieu „ à la préſente Guerre, ſoit par imprudence, ſoit de deſſein for„ mé". Le ſecond point portoit, que *les deux Républiques devoient ſe donner mutuellement une ſureté parfaite* (3) *qu'il n'y auroit jamais plus de Guerre entre elles; par exemple, en convenant par un Traité ample & inalterable, que des deux côtés, on admettroit dans le Gouvernement; ſavoir des Anglois dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, ou du Conſeil d'Etat, & des Hollandois dans le Conſeil d'Angleterre.* Les Ambaſſadeurs refuſerent ces deux Articles, & appuyerent leur refus ſur des raiſons qui ne pouvoient être deſapprouvées que par des gens déterminés à ne point démordre de ce qu'ils ont conçu dans leur eſprit, &c.

Ce qui avoit obligé la Flotte des Etats de rentrer dans les Ports, quoique victorieuſe, &c.

33. Lettre de l'Amirauté d'Amſterdam aux Etats Généraux. Etoit ſigné *D. De Wit*. Par ordre du Conſeil de l'Amirauté. A Amſterdam le $\frac{1}{11}$ d'Août 1653. Page 672.

Le Conſeil de l'Amirauté d'Amſterdem informoit *Leurs Hautes Puiſſances*, que leur Flotte auroit pu demeurer maitreſſe de la Mer, après le combat qui venoit (4) de s'y donner, ſi ſes principaux Commandans n'avoient pas été obligés de rentrer ſans délai au Texel, pour faire radouber (5) les Vaiſſeaux qu'ils avoient montés. Mais que cela n'empêchoit point que l'on ne pût, & que l'on ne dût même donner des marques inconteſtables & publiques que les Anglois avoient été chaſſés, &c.

Mr. de Niewport va faire un rapport de vive voix aux Etats.

34. Lettre de Mr. *Beverning* aux Etats de Hollande & de Weſtfriſe. Page 673. A Weſtminſter le $\frac{5}{15}$ 1653.

Il leur donnoit avis 1. que Mr. de *Niewport* venoit (6) de partir pour leur faire le rapport dont il eſt parlé ci-deſſus No. 24. 2. Que les Anglois travailloient à équiper en toute hâte, un grand nombre de Vaiſſeaux, &c. 3. Que l'Amiral *Monck* mandoit qu'il n'avoit pris aucun Vaiſſeau Hollandois dans la derniere Affaire, mais qu'il en avoit perdu deux, ſept Capitaines, trois-cens Matelots, &c.

Rélation du dernier Combat Naval par Mr. de Wit.

35. Lettre du Vice-Amiral *De Wit* avec un Journal daté à bord du Vaiſſeau la *Liberté*, de devant le *Helder*, le 11 d'Août 1653. Signé *Wit Corneille de Wit*. Page 675.

1. Suivant ce Journal, que M. *de Wit* envoya aux Etats Généraux, le dernier Combat ſe donna le 10 d'Août, & non le 8, comme Mr. *de Rapin*, de la *Neuville*, &c. le marquent; ni le 9, comme le dit Mr. *de Larrey*, après pluſieurs autres.

2. Il y eut au moins trente-ſix Vaiſſeaux de la Flotte Hollandoiſe qui ſe tinrent durant le Combat à deux lieues loin, par pure lâcheté.

3. Suivant ce Journal, cette lâcheté fut la principale cauſe pourquoi la Flotte Hollandoiſe, quoique *victorieuſe ſans contredit* (dit Mr. *de Wit* dans ſa Lettre) ne tint pas la Mer; la prudence ne permettant pas de ſe fier à ces Poltrons, *qui ne nous auroient pas mis dans cette fâcheuſe néceſſité, s'ils avoient été pendus ci-devant pour pareil cas* (7).

Etat où ſe trouvoient les Provinces-Unies dans le tems des Conferences de Paix à Londres.

36. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande en Angleterre le $\frac{12}{22}$ d'Août. Sans ſignature, ſans adreſſe. Page 676.

Cette Lettre entre dans un très grand détail de l'état où ſe trouvoient alors les Provinces-Unies, des ſentimens de leurs Gouverneurs, des inclinations de leurs Peuples, ſur tout ce qui concernoit les affaires & du dehors & du dedans. Affaires qui avoient toutes une rélation ſi directe & ſi pleine avec celles qui s'agitoient entre les Etats Généraux & le Gouvernement d'Angleterre, que de la déciſion des unes dépendoit la déciſion des autres. Quant à l'intérieur, ce qui y occupoit principalement les eſprits, & y mettoit les paſſions en mouvement, étoit d'un côté les intrigues & les entrepriſes qui ſe faiſoient pour élever le Prince d'*Orange* à la Charge de Capitaine Général, ou même de Stadhouder, comme en Zélande, &c. Et de l'autre, le rapport que Mrs. *Niewport* & *Jongſtal* avoient fait de la Propoſition d'unir les deux Républiques d'une maniere indiſſoluble, qui, ſous le beau nom de *Coalition* (8) qu'on lui donnoit, rendroit tôt ou tard, diſoit-on, les Sept Provinces, ſujettes de l'Angleterre, & en attendant, les expoſeroit à être tous les jours attaquées par Terre, pour les démêlés de ſon intime Conféderée qui offenſe tout le monde: *Hollandi plecterentur*, *ſoſpite Anglia*; ſans parler de tant d'autres maux inévitables, comme l'introduction de l'*Indépendantiſme* dans leur Gouvernement, & la perte qu'elles feroient de leur Commerce qui paſſeroit en Angleterre, où une infinité de motifs très puiſſans porteroient leurs Négocians à s'aller établir. Quant aux affaires du dehors, cette Lettre parle à pluſieurs repriſes, des Traités des Etats Généraux avec le Danemarc, la France, &c.

On craint qu'il n'en faille venir à une autre Bataille pour conclure la Paix.

37. Lettre écrite de Londres le 12 d'Août 1653 par *Doleman*, au Colonel *Killigrew*.

Elle roule ſur la crainte qu'il n'en faille venir encore à une Bataille, avant que l'on ſoit de part & d'autre diſpoſé, comme il faut, pour un Accommodement. Page 679.

Chagrin de M. Boreel contre la propoſition des Anglois pour la Coalition des deux Republiques.

38. Lettre écrite de Paris le $\frac{13}{23}$ d'Août 1653. par Mr. *Boreel*, Ambaſſadeur des Etats à la Cour de France, aux Ambaſſadeurs Hollandois à Londres.

Il eſt, leur dit-il, comme enragé, de la propoſition que le Gouvernement d'Angleterre leur a faite d'une Union & *Coalition* des deux Républiques. Ce qui ſeroit, ajoute-t-il, rendre, céder, & ſoumettre à l'Angleterre les Provinces-Unies, avec leur Liberté qu'elles ont achetée à ſi haut prix. *Le ſuccès*, dit-il un peu après, *de la Négociation de Vos Excellences*, *reglera celui du Traité que j'ai à faire ici.* Page 679.

Armement puiſſant des Anglois.

39. Avis des Ambaſſadeurs Hollandois en Angleterre, à Mr. *Adrien van Hooghe*. A Middelbourg. Page 681.

Ces Avis regardent principalement l'Armement d'une nouvelle & puiſſante Flotte (9), auquel les Anglois travailloient avec une diligence extrême.

Au dos:

Lettres de Nouvelles par B. *&* P. *à leurs Maitres*, *le* $\frac{16}{26}$ *d'Août* 1653.

Moyens de procurer la Liberté aux Priſonniers Hollandois qui ſont en Angleterre.

40. Lettre de Mrs. *Beverning* & *Van der Perre* aux Etats de Zélande, écrite de Weſtminſter le $\frac{19}{29}$ d'Août 1653. Page 682.

Il s'agit dans cette Lettre de l'état des Priſonniers Hollandois en Angleterre, & des moyens de leur procurer la liberté.

Ce que l'on croyoit à

41. Lettre de Correſpondance ſecrete, ſans ſouſcription ni adreſſe. A Ratisbone le 25 d'Août (4 de Septembre) 1653. Page 683.

Tout ce que cette Lettre contient de rélatif aux Affaires des An-

(1) Voyez ci-deſſus No. 14. & No. 16. Année 1651.

(2) Voyez l'Apologie de la Rep. d'Angleterre contre les Provinces-Unies, ci-deſſus No. 9. pag. 157 & ſuiv.

(3) L'Anglois expliquant dans la ſuite ſa penſée ſur cette aſſurance, demanda que les Etats lui livraſſent pluſieurs de leurs Villes; ce qui, quand on le conſidere bien, paroit, & eſt en effet beaucoup plus fâcheux pour eux que la *Coalition*. Voyez ci-deſſous les No. 58, 67, &c.

(4) Le 8 d'Août.

(5) L'Amirauté, ou ignoroit encore, ou ne vouloit pas alléguer la raiſon que Mr. *de Wit* donna aux Etats Généraux, pourquoi leur Flotte, quoique victorieuſe, n'avoit pas tenu la Mer, &c. Voyez ci-deſſous No. 23.

(6) Mr. de *Jongſtal* partit avec Mr. de *Niewport*, quoique cette Lettre ne le diſe pas. Voyez celle qui ſe trouve dans le Tome IX. P. III. page 205 de cette Edition.

(7) Voyez ci-deſſus la Relation de ce Combat, & la Note.

(8) Ce terme, que la Langue Angloiſe emprunte de la Latine, ſignifie de même que celui de *Coalitus*, l'Union de deux choſes qui etant nourries, entretenues du même ſuc, animées du même eſprit, &c. ne forment enſemble qu'un ſeul & même Corps.

(9) C'eſt cette Flotte que le Général *Cromwell* fit équiper à ſi grands fraix, pour profiter de la conſternation & de la foibleſſe extrêmes où

ſe

LA RE-PUBL. D'ANGL.

Ratisbonne du dernier Combat Naval, &c.

Anglois avec les Hollandois, ſe réduit aux nouvelles qui ſe débitoient à Ratisbonne touchant le dernier Combat, dont on attribuoit tout l'avantage à ces derniers, &c.

42. Lettre de Mr. *Beverning* à Mr. le Conſeiller Penſionnaire *de Witt*. A Weſtminſter le 26 d'Août (5 de Septembre) 1563. Page 684.

Preuve combien Cromwell étoit bien ſervi de ſes Eſpions.

Cromwell étoit fort bien ſervi de ſes Eſpions. En voici, dans cette Lettre, un exemple que je vai rapporter tout entier, à cauſe de la liaiſon qu'il a avec les affaires des deux Républiques. „ Lundi dernier, l'après-midi, je ſortis ſeul, à la ſourdine, „ *dit Mr. Beverning*, & j'allai me couler dans l'Egliſe des „ *Black-Fryers*(10); mais je n'y fus pas ſi caché que *Cromwell*(297) „ n'en fût été informé. Au reſte, j'y entendis une Priere & „ deux Sermons, dont le but étoit de décrier tout Gouverne„ment, & d'émouvoir le Peuple contre les Provinces-Unies. „ Bon Dieu! quelles cruelles gens que cette *Aſſemblée des* „ *Saints*(11). On n'y reſpire que feu, flamme & carnage! &c".

Moyens propoſés à Mr. Tharloe pour chaſſer les Hollandois de la Mediterrannée, &c.

43. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Livourne le 26 d'Août (5 de Septembre) 1653 par *Charles Longland*, à *Jean Thurloe*, Ecuyer, page 685, ſur les nouvelles qui avoient attribué aux Hollandois tout l'avantage du dernier combat; ſur la néceſſité & le moyen aiſé de chaſſer de la Méditerranée l'Eſcadre qui les y rend maitres du Commerce du Levant, au grand préjudice de l'Angleterre, &c.

La Flotte Hollandoiſe a ordre d'attaquer les Anglois.

44. Lettre écrite de la Haie le $\frac{6}{16}$ de Septembre 1653, par laquelle Mr. le Conſeiller Penſionnaire *de Wit* mandoit à Mr. *Beverning*, entre autres choſes, que „ la Flotte de l'Etat forte de cinquante Voiles (12), étoit ſortie du Texel le matin du jour précédent, avec ordre exprès d'attaquer tous les Vaiſſeaux Anglois qu'ils rencontreroient ſur les Côtes, ſoit en allant convoyer les Vaiſſeaux Marchands qui partoient (13), ſoit en ramenant ici ceux qui étoient dans le Sund, ce qui faiſoit les deux objets principaux de ſa deſtination. Page 686.

Raiſons des Etats contre la Coalition propoſée par les Anglois.

45. Extrait des Réſolutions ſecretes des Nobles, Grands & Puiſſans Seigneurs, les Etats de Hollande & de Weſtfriſe, priſes dans leur Aſſemblée, le Jeudi 18 de Septembre 1653. Page 688.

Sur les Pieces & le Rapport de Mr. de *Newport*, l'un des Commiſſaires de *Leurs Hautes Puiſſances* en Angleterre, les Etats de Hollande arrêterent que l'Affaire de la *Coalition* ſeroit renvoyée à la Généralité, afin qu'il fût écrit & ordonné, de la part des Etats Généraux, à Meſſieurs de *Beverning* & *Van der Perre*, actuellement en Commiſſion à Londres, d'employer toute ſorte de raiſons & de moyens pour faire comprendre au Gouvernement d'Angleterre les inconvéniens & les impoſſibilités qui rendoient cette ſorte d'Union impraticable entre les deux Républiques, &c.

Etat des affaires des Sept Provinces, &c.

46. Avis de Hollande. Sans date, ſans ſignature, & ſans adreſſe.

Cette Piece n'eſt pas la moins longue de ce Recueil. L'Auteur y expoſe l'état des Affaires de Hollande, & des autres Provinces-Unies, tant au dedans qu'au dehors.

Succès des Propoſitions qu'on leur a faites pour fournir des ſecours à Charles II.

Parmi les Avis que l'Auteur donnoit des Affaires intérieures, on voit les troubles que cauſoient les entrepriſes des Partiſans du Prince d'*Orange*, la meſintelligence qu'il y avoit entre les Provinces touchant la Charge d'Amiral en Chef, &c.

Quant aux affaires du dehors, l'Auteur, après avoir rapporté les Réſolutions qui font le ſujet de la Piece précédente, No. 45, détailloit entre autres choſes à ſon Correſpondant le ſuccès des efforts que *Langdale* & *Midldeton* faiſoient pour engager les Provinces à fournir au Roi d'Ecoſſe certains ſecours, en récompenſe deſquels ils promettoient de remettre entre leurs mains les Iſles du Nord de l'Ecoſſe, dont la poſſeſſion, facile à conſerver, leur ſeroit ſi avantageuſe pour leur pêche, & ſur-tout pour leurs Vaiſſeaux des Indes, tant à leur retour qu'autrement. La Zélande, ajoute notre donneur d'Avis, eſt déja gagnée, & paroit réſolue d'accorder à *Langdale* & *Middleton* ſoixante mille florins des cent-quatre-vingts mille qu'ils ont demandés; & il n'y a pas lieu de douter, que la Hollande, quelque lenteur qu'elle affecte dans cette rencontre, ne les pourvoie de toutes les choſes néceſſaires pour leur Entrepriſe, qu'ils veulent faire regarder comme immanquable, aſſurant que *Glenkerry*, à la tête de dix mille hommes, avoit déja arboré l'Etendart Royal près de *Sterling*, & s'étoit rendu maitre de la plus grande partie de la Province de *Fyfe*, &c.

Avis touchant le Commerce du Levant, &c.

47. Livourne le 5 de Septembre. Sans milleſime, ſans ſignature, & ſans adreſſe.

C'eſt un Avis entierement rélatif à celui qui ſe trouve ci-deſſus No. 43, touchant la Mer Méditerranée, & le Commerce du Levant, &c.

LA RE-PUBL. D'ANGL.

La Gueldre prend la réſolution d'épouſer les intérêts de Charles II.

48. Lettre anonyme à Mr. *Van de Perre*, touchant la Réſolution priſe par les trois Quartiers de la Province de Gueldre, d'épouſer les Intérêts du Roi *Charles II.*, de *pouſſer vigoureuſement la Guerre contre les Tyrans de l'Angleterre*, &c. Sans ſignature, ſans date. Page 695.

Lettre ſur les matieres precedentes.

49. Lettre de Correſpondance ſecretete, ſans adreſſe & ſans nom, écrite de la Haie le $\frac{18}{28}$ de Septembre 1653. Page 696.

Cette Piece, toute longue qu'elle eſt, ne contient proprement rien de conſidérable que ce que l'on peut voir dans les précédentes.

Les Provinces qui étoient portées pour Charles II. blâmerent Mr. de Wit d'avoir communiqué à Mr. Beverning les propoſitions faites aux Etats pour ſecourir ce Prince.

50. Lettre de Mr. *de Wit* à Mr. *Beverning*, la Haie le 29 Septembre (8 Octobre) 1653. Page 698.

„ Pluſieurs Députés des Provinces, dit Mr. le Grand Pen„ſionnaire à Mr. *Beverning*, ont pris en mauvaiſe part, que „ je vous aie communiqué l'Affaire de *Marmaduke Langdale* „ & *Middleton*, parce qu'elle avoit été traitée ſecretement.... „ C'eſt pourquoi je vous prie de mettre à l'avenir dans une „ Lettre à part ce que vous voulez que je communique, & „ dans une autre ce qui regarde nos confidences reciproques".

Mr. *de Wit* informoit Mr. *Beverning* de pluſieurs autres choſes; comme, que Mr. d'*Opdam*, Grand-Amiral de Hollande, étoit occupé à faire des Proviſions pour ſe mettre au plutôt en Mer; que par les Lettres de l'Amiral *de Witte*, on apprenoit qu'il étoit arrivé le 14 d'Août avec ſa Flotte au *Jutſche Riff*, ſans avoir vu aucun Ennemi ſur ſa route, &c.

Réſolution de ſecourir le Roi d'Ecoſſe.

51. Extrait du Regître de la Diete Provinciale de Gueldres, tenue à Zutphen, le 4 d'Octobre 1653. Page 700.

C'eſt la Réſolution dont il eſt parlé dans les Numero ci-deſſus No. 46 & 48, & dans le No. ci-deſſous 69.

Projet d'un Traité de Paix entre les deux Républiques.

50. Lettre d'Avis ſecrets, ſans adreſſe ni nom, écrite de la Haie le 29 de Septembre (9 d'Octobre) 1653. Page 700.

Le moyen que les Miniſtres d'Angleterre ne négociaſſent pas avec avantage, inſtruits, comme ils l'étoient toujours à point nommé, & des Correſpondances ſecretes que les Miniſtres Hollandois avoient à Londres, &c. & de tout ce qu'ils en recevoient! Cette reflexion, applicable à tant d'autres Pieces, l'eſt peut-être d'une façon plus particuliere, à la Lettre qui fait le ſujet de cet Article. Quoi qu'il en ſoit, le Lecteur y trouvera un Projet de Paix, qui, tout dreſſé qu'il étoit par les Sages de Hollande pour éviter la *Coalition*, étoit, ce me ſemble, très propre à les y conduire avec le tems, & avec autant, ou plus de facilité que l'Ecoſſe y avoit été reduite. Mais les Anglois vouloient emporter la choſe d'emblée.

Pourquoi les Anglois paroiſſoient plus portés à faire la Paix, &c.

53. Lettre de Mr. *Van der Perre*, écrite de Weſtminſter le 30 de Septembre (10 d'Octobre) 1653. à Mr. *Le Brune*, Penſionnaire de Zélande, à Middelbourg. Page 701.

Mr. *Van der Perre* croyoit que le changement inopiné arrivé depuis peu (14), (apparemment les remûmens de l'Ecoſſe) rendoit les Anglois plus traitables au ſujet de la Paix, & pourroit bien cauſer de plus grands changemens. Il allegue nommément une autre cauſe de ces meilleures diſpoſitions; les curieux la verront dans cette Lettre, de même que pluſieurs autres Avis qu'il y donne.

La Reine de Suede ne veut point prendre parti dans la Guerre des deux Republiques.

54. Traduction d'une Lettre de Mr. *C. van Beuningen*, Ambaſſadeur des Etats Généraux à la Cour de Suede, écrite de Stockholm à *Leurs Hautes Puiſſances* le $\frac{1}{11}$ d'Octobre 1653. Page 702.

Il leur marquoit que la Reine étoit bien diſpoſée à contribuer à tout ce qui pourroit aſſurer & augmenter la proſpérité des Provinces-Unies, autant que cela dépendroit d'elle, ſans s'engager dans la Guerre qu'elles avoient avec la République d'Angleterre, &c.

La Zélande accorde un ſecours conſidérable aux Partiſans de Charles II. en Ecoſſe.

55. Lettre de Mr. *Vrybergen* à Mr. *Van der Perre*. Middelbourg le $\frac{7}{17}$ d'Octobre 1653. Page 704.

Les Provinces de Hollande, de Friſe, d'Utrecht, d'Overiſſel, & de Groningue avoient conſenti que le Traité en Angleterre fût repris ſur les Inſtructions précédentes, c'eſt-à-dire les 36 Articles, & ſous la limitation d'un court eſpace de tems. Mais les Etats de Zélande venoient de réſoudre, ce jour-là même, 7 d'Octobre, à la requête du Lieutenant-Général *Middleton*, d'aſſiſter les Ecoſſois, de la ſomme de dix-huit-cens mille florins, &c.

Inſtance des cinq des Provinces-Unies, pour faire déſiſter les Anglois de la Coalition propoſée.

56. Lettre de Mr. *de Wit* à Mr. *Beverning*. La Haie, même date. Page 705.

Ce que Mr. *Vrybergen* mandoit à Mr. *Van der Perre* du conſentement des Provinces touchant le Traité de Paix, n'étoit point fait encore. Mais Mr. *de Wit* croyoit qu'il ſe feroit, pourvu que le Gouvernement d'Angleterre abandonnât ſes Points préli-

ſe trouvoient les Sept Provinces par la perte de leur Amiral *Tromp*; la meſintelligence des autres Amiraux les troubles inteſtins qu'excitoient les deux Partis connus ſous les noms de *Louveſtein* & d'*Orange*, &c. Mais cette Flotte deſtinée à mettre les Hollandois ſous le joug, la Tempête la détruiſit; & ce fut la difficulté de réparer cette perte, qui rendit *Cromwell* & ſon Conſeil un peu plus traitables ſur l'article de la *Coalition*, &c.

(10) On écrit aujourdhui *Black-Friars*. C'étoit avant la Réformation, l'Egliſe des Dominicains. Il y à Londres un Quartier qui s'appelle, The *Black-Friars*, le Quartier des Peres Dominicains.

(11) C'eſt le titre que les Indépendans Anabaptiſtes ſe donnoient.

(12) Sous le commandement de *De Witte*.

(13) Au nombre de cinq-cens tout à la fois.

(14) Je ne ſai ce que Mr. *Van der Perre* entend par ce *Changement arrivé depuis peu*, à moins que ce ne ſoit celui que j'ai indiqué entre deux Crochets. Car le changement produit par la diſſolution violente & inopinée du Parlement, étoit arrivé depuis cinq à ſix mois; & la *Défaveur* du Major Général *Harriſſon* & des Anabaptiſtes, à quoi l'on voulut attribuer la modération que le Conſeil de *Cromwell* mit à ſes Prétentions, &c. cette diſgrace n'étoit point encore arrivée lorſque Mr. *Van der Perre* écrivoit cette Lettre.

liminaires ; ou ſa Propoſition de *Coalition*.

57. Lettre de Mr. *Biſdommer* à Mrs. *B.* & *P.* La Haie, même date & même page.

Coup manqué par une Eſcadre de 17. Vaiſſeaux Hollandois.

Les dix-ſept Vaiſſeaux de Guerre envoyés pour enlever vingt-trois Navires Anglois qui avoient chargé des Munitions à Hambourg, ayant manqué leur coup, pour être ſortis trop tard, faiſoient force de voiles pour aller joindre, s'il étoit poſſible, le Vice-Amiral *de Witte*, qui ramenoit la Flotte des Indes, &c.

Ordre à Mr.Niewport & Jongſtal d'aller reprendre à Londres lesConférences de Paix, &c.

58. Extrait du Regître ſecret des Réſolutions de *Leurs Hautes Puiſſances*. Du Mardi 21 d'Octobre 1653. Page 706.

C'étoit un Ordre à Mrs. *Niewport* & *Jongſtal* de retourner ſans délai en Angleterre, pour y réïterer les Propoſitions d'un Accommodement & d'une étroite Union entre les deux Républiques, mais ſans la *Coalition* projettée, dont ils devoient montrer l'impoſſibilité par toutes les raiſons dons ils pourroient s'aviſer.

Liberté donnée ſans rançon à tous Anglois Priſonniers en Hollande,

59. Autre Extrait du même Regître. Etoit ſigné *J. V. Meyden*, & plus bas, D'accord avec le Regître, *Ruyſch*.

Par cette Réſolution, il étoit enjoint à tous les Colleges reſpectifs de l'Amirauté, de mettre d'abord en liberté tous les Priſonniers Anglois, ſans aucune diſtinction, qu'ils avoient en leur garde, & de relâcher à l'avenir tous ceux de cette Nation qui ſeroient pris, ſans les retenir un ſeul inſtant, &c. De quoi Mrs. les Miniſtres Hollandois en Angleterre devoient être informés, & travailler à porter les Anglois à en faire de même. Le Jeudi 23 d'Octobre 1653. Page 706.

Conſentement des Etats Generaux au renoûment des Conférences, moyennant le renoncement des Anglois à la Coalition, &c.

60. Lettre de Correſpondance ſecréte, ſans ſignature, ſans adreſſe, ſans date; écrite de Hollande. Page 707.

Conſentement de toutes les Provinces ſans exception, au renoûment des Conférences de Londres, touchant le Traité de Paix & d'Union intime entre les deux Républiques, avec ordre néanmoins aux Miniſtres Hollandois de rompre ces Conférences & de s'en retourner ſur le champ, ſi les Anglois refuſoient ou différoient de traiter uniquement ſur les 36 Articles, & d'abandonner entierement leurs trois Préliminaires & tout ce qui regardoit la *Coalition*. „ Cependant, *dit l'Auteur de cette Lettre*, les gens les plus ſages de ce Païs-ci craignent beaucoup une Alliance entre l'Angleterre, la Suede & l'Eſpagne, „ ce qui diminue fort leur ardeur pour la continuation de la „ Guerre, & leurs eſpérances que les Anglois laiſſeront tomber „ leurs trois Propoſitions, &c. à moins qu'on ne leur donne „ des Villes en ôtage, &c".

Les Etats de Gueldres demandent fortement que la République ſecoure Charles II.

61. Traduction des Réſolutions de la Diete Provinciale de Gueldres, tenue à Zutphen, en Août & Septembre. Page 708.

Les Etats de Gueldres conſentent & promettent de payer leur Cote des dix millions demandés, &c. pourvû que l'on prenne ouvertement les intérêts de *Charles II*; que l'on aſſiſte immédiatement & ſans délai, les Ecoſſois & les Irlandois, qui ont encore les armes à la main contre leurs Oppreſſeurs; que l'on offre du ſecours & des armes aux autres, qui ont ou qui auront intention de ſe délivrer de l'injuſte joug du préſent Gouvernement d'Angleterre; & que l'on pouſſe & dirige la Guerre contre ce Gouvernement, & contre ceux qui le défendront, comme on pouſſa & dirigea, avec l'aſſiſtance de Dieu, la Guerre contre le Roi d'Eſpagne, &c.

Cette Piece ſe rapporte parfaitement à celles qui ſont cotées ci-deſſus No. 48 & 51, mais elles devroient avoir été placées tout de ſuite, & celle-ci avant les deux autres, ſi l'on vouloit ſuivre l'ordre des mois. Après tout, ces trois Pieces ne ſont certainement qu'une ſeule & même Réſolution, & elles auroient pu être compriſes dans un ſeul Article.

Les Etats de Hollande,&c. demandent que le Danemarc ſoit compris dans le Traité de Paix.

62. Extrait des Réſolutions priſes par les Etats de Hollande & de Weſtfriſe le 30 d'Octobre N. S. 1653. Page 709.

Ce ſont ſix Réſolutions qui regardent les Affaires de Danemarc. Nous les plaçons ici, parce que ces affaires ont une rélation, les unes directe & les autres indirecte avec la Paix qui ſe négocioit à Londres entre les deux Républiques. Par exemple, la ſeconde de ces Réſolutions porte „ qu'il ſera ordonné aux Miniſtres Hollandois à Londres, de déclarer au Gouvernement d'Angleterre, „ qu'ils ne peuvent point conclurre de Traité avec ſes Miniſtres, à moins que le Roi de Danemarc n'y ſoit compris expreſſément, &c".

Avis pour porter les Anglois à ne pas ſe deſiſter de la Coalition, &c.

63. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Rotterdam le $\frac{1}{1}$ d'Octobre 1653. Sans ſignature, ſans adreſſe. Page 710.

De Witte a ramené Dimanche dernier au Texel les Vaiſſeaux des Indes Orientales, avec 375 autres Vaiſſeaux Marchands. Ceux de Norvege, au nombre de plus de 90 Voiles, ſont rentrés deux jours après. Ces deux Evenemens ſi heureux, joints à certaines idées que l'on a repandues ici, ſeront cauſe que les Ambaſſadeurs parleront haut, au prémier abord; mais ſi vous tenez bon, on leur enverra d'autres Inſtructions. Car le Parti d'*Orange* eſt abſolument tombé; tout le pouvoir eſt entre les mains de ceux qui veulent la Paix, parce qu'ils ſavent qu'il eſt impoſſible à l'Etat de continuer la Guerre; & comptez que, plutôt que de ne pas conclurre le Traité, ils vous accorderont les Articles préliminaires, la *Coalition*, & le tout; & vous laiſſeront, ſi vous inſiſtez, reléguer le Roi de Danemarc dans la Laponie, &c.

Demandes des Marchans Avanturiers à l'occaſion du prochain Traité de Paix.

64. Articles préſentés au Conſeil d'Angleterre par les Marchands Avanturiers Anglois, à l'occaſion du Traité de Paix prochain entre les deux Républiques. Page 712. Sans ſignature. La date porte le 3 de Novembre 1653.

Cet Acte eſt rélatif à ceux dont il a été fait quelque mention ſous les No. 3, 4 & 5. de l'année 1653; mais il remonte dix-huit ans plus haut que le dernier de ces trois. Les Marchands demandent ici qu'il plaiſe au Conſeil d'Angleterre de ſtipuler dans le Traité prochain, non-ſeulement la confirmation, mais encore une extenſion de leurs anciens Privileges, tant dans les Sept, que dans les Dix-Sept Provinces des Païs-Bas.

Meſintelligences entre quelques Provinces ſur divers articles.

65. Lettre de Correſpondance ſecrete. Sans ſignature, ſans adreſſe. Page 716. De la Haie le 4 de Novembre 1653.

Les Avis donnés dans cette Lettre roulent, de même que dans tant d'autres, ſur les meſintelligences qui regnoient entre quelques Provinces, ou entre certaines Villes d'une même Province; ſur les diverſes promeſſes faites au Danemarc, en conſidération de la part qu'il avoit priſe à la préſente Guerre; ſur les Flottes de l'Etat & leurs opérations durant l'Hiver où l'on entroit, & l'Eté ſuivant, &c. C'eſt aſſez indiquer ces choſes; de même que deux traits de raillerie dont l'Auteur de cette Lettre régale ſon Correſpondant, à l'occaſion des deux Prouëſſes Hollandoiſes, l'une déja faite contre la Mer & les Vents (1), *Remotis Anglis*; & l'autre à faire par le moyen d'une Machine nouvelle, qui fera plus, *dit-il*, toute ſeule, que cent Vaiſſeaux de Guerre (2); de même qu'un *Amadis de Gaule* valoit plus qu'une Armée de cent mille hommes, diſoit *Don Quichotte*.

Avis que l'on parloit de faire rentrer dans les Ports des Etats la Flotte de De Witte & de rappeler les Ambaſſadeurs, &c.

66. Lettre ſans nom, écrite de la Haie le $\frac{4}{14}$ de Novembre 1653, à Mr. *Jongſtal* l'un des Ambaſſadeurs Hollandois en Angleterre. Page 716.

Ce qu'il y a de plus conſidérable, à mon avis, dans cette Lettre par rapport aux affaires entre les deux Républiques, conſiſte en deux Réſolutions, l'une de faire rentrer la Flotte de *De Witte*, &c. l'autre portant un ordre réïteré des Villes & des Provinces à leurs Députés aux Etats Généraux, de faire leur poſſible pour que les Ambaſſadeurs de *Leurs Hautes Puiſſances* en Angleterre fuſſent rappellés, vu que l'apparence pour une bonne Paix s'évanouïſſoit, ſelon les avis que Mrs. *B.* & *Van der Perre* en donnoient, &c.

Cromwell déclaré qu'il renonce à la Coalition.

67. Lettre de Mr. de *Jongſtal* au Comte de *Naſſau* (3), touchant le Traité de Paix, &c. A Weſtminſter le $\frac{14}{24}$ de Novembre 1653. Page 720.

Mr. *Jongſtall* aſſure ſon Excellence, qu'il ne négociera rien qui puiſſe tendre *au préjudice de l'Etat* (4), ni de la Maiſon d'*Orange*. Il l'informe enſuite, que le Général *Cromwell*, dans une Conférence tenue (5) le jour précédent, avoit déclaré que, puiſque la *Coalition* n'étoit point acceptée, il ſe contenteroit des offres que les Ambaſſadeurs avoient faites, d'une Union la plus ferme & la plus intime qu'on eût jamais vue entre deux Nations. Mais, dit Mr. *Jougſtall*, au-lieu de commencer par regler & établir cette Union, après quoi, comme nous le montrames, on s'entendroit plus facilement ſur tout le reſte, le Général voulut que l'on diſcutât prémierement les intérêts des deux Partis. Il en propoſa ſur le champ quelques-uns des principaux, ſur leſquels nous lui fimes d'abord nos reflexions; & aujourd'hui, il vient de nous délivrer un Ecrit, en nous demandant une réponſe poſitive à tous les Articles qui y ſont contenus. Par la prémiere Poſte, ajoute Mr. *Jongſtal*, je vous rendrai un compte exact de tout, quoiqu'on ſe ſoit promis de part & d'autre de tenir tout ſecret.

Arrivée d'un Ambaſſadeur François à la Haie, & Conjectures ſur le ſujet de ſa Négociation.

68. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande le $\frac{17}{27}$ de Novembre 1653. Sans ſignature, ni lieu, ni adreſſe.

L'Ambaſſadeur de France (Mr. *Chanut*) étoit enfin arrivé. Il avoit eu le 27 ſon Audience publique. On n'avoit pu encore découvrir en quoi conſiſtoit le point ſecret de ſa Négociation; mais on conjecturoit que ce ne pouvoit être qu'à engager l'Etat dans une Alliance Offenſive & Défenſive contre l'Angleterre. Propoſition qui ne pouvoit manquer d'être fort agréable au Peuple Hollandois, de même qu'aux Provinces affectionnées au Prince d'*Orange*. Enſorte que, ſi l'Angleterre s'opiniâtroit à la Guerre, la Province de Hollande ſeroit forcée de conſentir à cette Ligue, & même d'accepter le jeune Prince d'*Orange* pour *Stadhouder*, &c.

Les Etats permettent qu'on tranſporte des Armes

69. Autre Lettre anonyme, de pareille Correſpondance, & de même date que la précédente, écrite de Delft. Page 723. Sans adreſſe.

Hier,

(1) Les Etats ayant obligé *de Witte* à tenir la Mer contre ſon ſentiment, & nonobſtant la mauvaiſe Saiſon qui étoit déja venue, perdirent pluſieurs Vaiſſeaux par une Tempête, &c.

(2) Une t.... Machine n'étoit rien moins qu'un Etre de Raiſon, ſi elle reſſembloit à celle que l'on nomma la *Machine Infernale*, & que l'on fit jouer en 1693, ſous *Guillaume* III., contre *St. Malo*. L'effet en fut terrible, & il auroit été veritablement *infernal*, ſi la Machine eût joué à une diſtance convenable. Mr. *de Larrey* s'eſt plû à donner la deſcription de cette Machine, Hiſt. d'Angl. Tom. IV. page 731.

(3) *Frederic Guillaume*.

(4) *Au préjudice de l'Etat*. Cela doit s'entendre des intérêts & des ſentimens particuliers des Etats de Zélande, dont il étoit Membre, & de la part deſquels il étoit l'un des Ambaſſadeurs, &c.

(5) Cette Conference ſi longtems promiſe & attendue, ſe tint enfin

La Republ. d'Angl. en Ecoſſe pour le ſervice de Charles II.

Hier, dit l'Auteur de cette Lettre, Mr. *Chanut* traita les Etats, & il commença par boire à la ſanté du Roi d'Angleterre. Cet Ambaſſadeur ſe montre ouvertement & entierement du Parti des Royaliſtes.

Les Etats Généraux ont accordé publiquement au Lieutenant-Général *Middleton*, de tranſporter d'ici en Ecoſſe un grand aſſortiment d'armes & de munitions. Cela montre aſſez qu'ils n'ont pas extrêmement à cœur la Concluſion du Traité, à laquelle, le plus modéré même d'entre eux ne croit point que l'on parvienne, à cauſe des Villes d'Otage qu'on leur demande. L'Article eſt véritablement dur à digérer; mais il faudra bien qu'ils l'accordent, & bien d'autres encore, ſi l'on y inſiſte, &c.

Eſpérances des Partiſans du Roi d'Ecoſſe.

70. Lettre interceptée, dont la date eſt du $\frac{18}{28}$ de Novembre 1653. Sans marquer le Lieu; & dont l'Adreſſe eſt, à Monſieur *Pierre le Meez*. A Londres. Page 724.

L'Auteur de cette Lettre, qui étoit ſignée *Jean Adams*, étoit un Partiſan de *Charles II*. „ J'entends, *dit-il* à ſon Mr. „ *Pierre le Meez*, que nos Amis en Ecoſſe croiſſent en nombre & en force. . . . . . Les gens les plus éclairés & les „ plus graves de ce Païs-ci croient que leurs Politiques & ceux „ d'Angleterre ſeront d'accord avant l'Eté prochain; mais vous „ pouvez être aſſuré que nos Amis ſont & feront tous leurs „ efforts pour l'empêcher. On équipe cependant ici une nouvelle Flotte pour agir au Printems, & nous eſpérons que „ l'Ambaſſadeur de France négociera ici quelque choſe pour „ nous, &c".

Les Puiſſances Proteſtantes de l'Europe travailleront à rompre les Negociations de Paix entre les deux Républiques.

71. Lettre de Correſpondance ſecréte. Sans ſignature, ni adreſſe, datée de Ratiſbonne le 18 de Novembre 1653. Page 724.

Cette Lettre contient divers Avis qui concernoient les intérêts & les affaires de pluſieurs Etats de l'Europe. Ce qui y regardoit directement les démêlés entre les Anglois & les Hollandois, porte, *que très certainement, les Princes Proteſtans feroient en ſecret leurs efforts pour apporter tous les obſtacles poſſiblet à la Paix entre les deux Républiques*.

La Province de Hollande conſent à un Traité d'Alliance offenſive & défenſive avec la France contre l'Angleterre, pourvu que Charles II. en ſoit exclus.

72. Autre Lettre anonyme de Correſpondance ſecrete, écrite de Paris le $\frac{19}{29}$ de Novembre 1653. Sans adreſſe. Page 725.

L'Auteur donnoit avis à ſon Correſpondant d'Angleterre, que l'Ambaſſadeur de France en Hollande avoit envoyé un Exprès au Roi, pour informer Sa Majeſté que la Hollande étoit prête à faire avec elle une Ligue Offenſive & Défenſive, pourvu que ce fût contre l'Angleterre, & que le R. C. (6) n'y fût pas compris. Deux conditions, dit le donneur d'avis, qui ne ſont pas du goût de cette Cour, & qu'elle ne laiſſera pas d'accepter, ſi elle ne peut point autrement empêcher l'accommodement des deux Républiques.

Les Ambaſſadeurs Hollandois ſont diſpoſés à retourner en Hollande, dans peu de jours, quelle que ſoit l'iſſue de leur Négociation, dont ils ne pouvoient encore rien conjecturer de poſitif.

73. Lettre écrite de Weſtminſter le de Décembre 1653, par Mr. *Niewport* à Mr. *Hans van Loon*, ſon Beaupere, l'un des Directeurs de la Compagnie des Indes Orientales. A Amſterdam. Page 727.

Mr. *Niewport* répondoit à une Lettre de Monſieur ſon Beaupere, *qu'ils* (c'eſt-à-dire Mr. *Niewport* & ſes trois Coambaſſadeurs) *avoient réfuté avec vigueur un Ecrit* (7) *qui leur avoit été délivré de la part du Gouvernement d'Angleterre, & que depuis, ils avoient été chaque jour en conférence avec les Miniſtres Anglois pendant pluſieurs heures, ſans pouvoir bien conjecturer encore quelle ſeroit l'iſſue de cette Négociation*; „ mais quelle „ qu'elle ſoit, *ajoute-t-il*, nous avons réſolu de nous en retourner en Hollande dans peu de jours. . . . . . Quant à l'Affaire d'*Amboine*, ils n'en ont fait encore aucune mention, que „ par écrit. . . . . . Nous ne doutons pas qu'à notre retour, „ nous ne faſſions paroître à toute la Terre, par notre Rapport, qu'il n'a pas tenu à nous que l'accommodement ne ſe „ ſoit fait".

La Flotte d'Angleterre eſt obligée par un vent d'Oueſt, de ſe retirer à Ellen.

74. Lettre du Général *Monck* au Conſeil d'Etat d'Angleterre, écrite *à bord du* Swiftſure *étant à l'Ancre à la hauteur des Rochers des* Colombes le 16 de Décembre 1653. Page 731.

L'Amiral *Monck* mandoit au Conſeil, qu'ayant attendu inutilement pendant longtems au paſſage de la Manche les Vaiſſeaux Marchands Hollandois avec leur eſcorte de trente Vaiſſeaux de Guerre, le vent qui s'étoit tourné à l'Oueſt l'avoit obligé de faire route pour *Ellen*, où il ſe tiendroit en poſture, pour être prêt au prémier avis que ſes Corvettes lui donneroient des mouvemens des Ennemis.

Cromwell élevé au Protectorat, donne lieu au renouement des Conférences de Paix. Fermeté des

75. Lettre des Ambaſſadeurs Hollandois au Greffier *Ruyſch*. Signée, *Niewport*, *Beverning*, *Jongſtal*. A Weſtminſter le 23 de Décembre (2 de Janvier) $165\frac{3}{4}$. Page 732.

La Révolution arrivée dans le Gouvernement d'Angleterre par la diſſolution violente du Parlement, & par l'élévation de *Cromwell* au Protectorat, avoit ſuſpendu les Conférences de Paix entre les deux Républiques. Mais lorſque cette nouvelle forme de Gouvernement eut pris quelque conſiſtance, ce qui fut bientôt, les Conférences ſe rouvrirent. Les Ambaſſadeurs Hollandois y déclarerent d'abord, de bouche & par écrit, que tous les Points & Articles étant ſuffiſamment débatrus, & le pouvoir de conclurre entre les mains d'un ſeul, ils avoient un ordre exprès de partir dans deux ou trois jours, & qu'ils le feroient, à moins qu'on n'en vînt à une Concluſion finale. *Nous avons eu avis ce ſoir*, diſent-ils en finiſſant cette Lettre, *que notre Affaire a été diſcutée en préſence du Lord Protecteur, & qu'il a été réſolu de nous expédier.*

La Republ. d'Angl. Ambaſſadeurs Hollandois.

Le Lecteur aura bien remarqué que Mr. *Van der Perre* ne ſigna point cette Lettre. Il étoit malade, & apparemment bien mal; peut-être même étoit-il déja mort (8). Du moins ne vivoit-il plus trois ſemaines après, lorſque ſes trois Condéputés furent ſur le point de ſigner le Traité de Paix, &c.

Effet de la fermeté des Ambaſſadeurs Hollandois.

76. Lettre de Mr. *Jongſtal* au Prince *Frederic-Guillaume* Comte de *Naſſau*, *Stadhouder* & Capitaine Général de Friſe. Weſtminſter le 2 de Janvier (23 Décembre) $165\frac{3}{4}$. Page 733.

Mr. de *Jongſtal* informoit le Comte de *Naſſau*, que, dans la derniere Conférence tenue le jour précédent entre les Miniſtres des deux Républiques, ceux des Provinces-Unies avoient déclaré, qu'ils étoient réſolus de ne plus admettre aucun Traité, & de s'en retourner dans leur Païs, ſi on différoit le moins du monde à leur paſſer les trois Points qui concernoient la Satisfaction de Monſeigneur le Prince d'*Orange*, la Pêche, & le Roi de Danemarc: Que le lendemain, (jour de la date de cette Lettre) ils avoient prié le Vicomte *Liſle* de faire rapport de leur Declaration à Son Alteſſe le Lord Protecteur; Et que, dans l'inſtant même où lui *Jongſtall* écrivoit ceci, on venoit de leur faire ſavoir, que dans les 24 heures, ils auroient une réponſe à leur contentement.

Eſpérance donnée à Hambourg, &c.

77. Extrait du Regître des Réſolutions des Etats Généraux. Du Lundi 5 de Janvier $165\frac{3}{4}$. Page 736.

On faiſoit eſpérer à la Ville de Hambourg qu'elle ſeroit compriſe dans le Traité de Paix, comme elle le demandoit à *Leurs Hautes Puiſſances*.

Les Ambaſſadeurs Hollandois demandent un Paſſeport pour ſe retirer.

78. Mémoire des Députés Hollandois à Son Alteſſe le Lord Protecteur, pour un Paſſeport. Etoient ſignés *H. Beverning*, *Guill. Nieuport*, *All. Jongſtal*, le 28 Décembre, 1653. *Stylo Loci*. Page 739.

La Negociation étoit ſur le point d'être ou conclue ou rompue abſolument.

79. Avis ſecrets envoyés de Hollande, datés de la Haie, le 9 de Janvier (30 de Décembre) $165\frac{3}{4}$. d'Amſterdam, le 9 de Janvier 1653. N. S. Page 740.

Il y a, dès la cinquieme ligne de cette Piece, une faute à corriger. „ Toute notre attente eſt ici en la Paix avec l'Angleterre, au ſujet de laquelle vos Condéputés marquent par „ leur Lettre du 2 de Février 1654", qu'ils ſont à la veille ou de conclurre ou de rompre entierement. Il faut très-certainement mettre Janvier, au lieu de Février. Au reſte, cette Piece contient pluſieurs autres Avis; mais on n'y découvre point par qui, ni à qui ils étoient envoyés.

Le Traité eſt conclu. Sentimens divers dans les Etats de chaque Province, ſur cette Paix.

80. Lettre de Correſpondance ſecrete écrite de Hollande, ſans ſignature ni adreſſe, le $\frac{11}{21}$ de Janvier, $165\frac{3}{4}$. Page 744.

Cette Lettre, qui contient trois grandes pages in folio, doit être miſe au rang des Pièces qui fourniroient le plus de Mémoires pour l'Hiſtoire des intrigues & des ſentimens qui regnoient dans les ſept Provinces, touchant le Traité de Paix entre les deux Républiques, auquel il ne manquoit preſque autre choſe que la Ratification des Etats Généraux. Leurs Ambaſſadeurs, qui étoit de retour de Londres (9), la demandoient, & ils écrivoient au Lord Protecteur, que dans ſix ſemaines, ils la lui apporteroient. Mais ils ne faiſoient point alors aſſez d'attention qu'elle ſeroit traverſée par le Parti de la Maiſon d'*Orange*, & retardée, tant par l'éloignement des Provinces, que par la diverſité des Opinions, &c.

Communication au Reſident de Danemarc de ce qui s'étoit paſſé dans les Conférences de Londres, ſur l'admiſſion de ſon Roi, &c.

81. Rapport fait le 26 de Janvier $165\frac{3}{4}$. à *Leurs Hautes Puiſſances*, par leurs Miniſtres revenus de Londres, touchant la communication circonſtanciée qu'ils avoient donnée par leur ordre, au Réſident du Roi de Danemarc, de ce qui s'étoit paſſé dans la Négociation du Traité de Paix entre les deux Républiques, lorſque l'admiſſion de Sa Majeſté *Danoiſe* y avoit été propoſée & débattue, &c. Page 746.

Les Etats Généraux devoient dédommager les Anglois de certaines pertes.

82. Extrait des Réſolutions priſes le 27 de Janvier $165\frac{3}{4}$. par les Etats de Hollande, &c. Même page que ci-deſſus.

Cette Réſolution renvoyoit aux Etats Généraux à régler la maniere de donner à la République d'Angleterre une Satisfaction ou un dédommagement convenable des pertes que quelques-uns de ſes Sujets avoient ſouffertes par l'arrêt & la détention de certains Vaiſſeaux dans les Ports du Roi de Danemarc.

Excluſion du Prince

83. Extrait des Réſolutions ſecretes des mêmes Etats, & du même jour. Page 747.

Cette Réſolution ſecrete regardoit l'excluſion du *Stadhouderat*, que *Cromwell* exigeoit que les Etats Généraux donnaſſent au Prin-

fin dans la Chambre même de *Cromwell*, qui ſe diſoit malade. Il y renonça à la *Coalition*, mais le tour qu'il fit prendre aux Négociations, étoit très-propre à la ramener, ou ce qui ne valoit pas mieux, à ſe faire livrer des Villes pour l'aſſurance de l'Obſervation exacte du Traité, &c.

(6) Le Roi *Charles II*.

(7) C'étoit apparemment celui que *Cromwell* leur avoit délivré, & dans lequel il demandoit que les Etats lui donnaſſent des Villes d'otage, &c. Voyez ci-deſſus les Nombres 67 & 69. avec la Note.

(8) Mr. *De la Neuville*, (Hiſt. de Holl. Tom. III. p. 50.) qui étoit alors Ambaſſadeur de France à Londres, dit que Mr. *van der Perre* mourut au mois de Decembre 1653, ſans marquer le jour de cette mort.

(9) Depuis le 20 Janvier.

d'Orange, de la Charge de Stadhouder de Hollande.

Prince d'*Orange* & à ſes Déſcendans en Ligne directe. Les Etats de Hollande ne prononcerent point par cet Acte, cette excluſion en termes formels; mais ce qu'ils arrêterent montroit aſſez qu'ils n'étoient pas éloignés de contenter le Protecteur ſur ce point. Auſſi le firent-ils dans la ſuite par un Article ſéparé, &c.

La Province de Hollande approuve & ratifie toute la Négociation de Londres.

84. Extrait des Réſolutions de la même Aſſemblée, & du même jour. Même page.

C'eſt l'approbation & la Ratification de tout ce que Meſſieurs *Beverning*, *Niewport*, *van der Perre*, & *Jonſtal* avoient fait, négocié & conclu en Angleterre touchant la Paix. L'Aſſemblée en Corps les en remercia tous enſemble (1), & chacun en particulier, & arrêta de plus que ſes Députés aux Etats Généraux déclareroient par voye de Réſolution & d'Avis Provincial, à *Leurs Hautes Puiſſances*, que leur Aſſemblée devoit remercier de la même maniere ces Miniſtres; approuver, & ratifier ſans délai & ſans reſtriction toute leur Négociation, & les 29 Articles dont ils ſont convenus, &c.

La Province de Hollande conclut que le Roi de France doit être compris dans le Traité de Londres.

85. Autre Extrait des mêmes Regîtres, & du même jour. Page 748.

Sur la Propoſition que Mr. *Chanut* avoit faite de bouche, & délivrée incontinent après par écrit, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, ceux de Hollande délibérerent, & réſolurent que leurs Députés à cette Aſſemblée demanderoient, qu'il fût ordonné *in Mandatis*, expreſſément aux Miniſtres qui iroient de la part de *Leurs Hautes Puiſſances* terminer le Traité de Paix en Angleterre, qu'ils euſſent à employer tous les moyens poſſibles pour y faire comprendre Sa Majeſté Très-Chrétienne, &c.

Ce que les Etats de Hollande trouverent à propos de nommer ſimplement une Propoſition, étoit une longue & violente Déclamation, que l'Ambaſſadeur de France avoit lue & délivrée enſuite aux Etats Généraux, pour ſe plaindre & leur reprocher que le Roi ſon Maitre n'eût pas été compris dans le Traité que leurs Miniſtres avoient négocié avec l'Angleterre. Il leur demanda d'un air outrageant, „ ſi leur Etat n'avoit envoyé *Boreel* en France, pour traiter d'une Confédération entre Sa „ Majeſté & les Provinces-Unies, que pour obtenir de meil„ leures conditions de l'Angleterre. Il ajouta, que *le Monde* „ *ſeroit inſtruit de leur ingratitude envers un Royaume, qui les* „ *avoit ſecourus & protégés dans tous leurs beſoins*, &c". Après quoi, il demanda que les Etats réparaſſent cette négligence avant que le Traité fût ratifié; & pour les y porter par leur propre intérêt, il s'attacha à leur prouver, qu'ils ne pouvoient „ être bien ſurs de l'obſervation de la Paix avec l'Angleterre, „ que par cette Admiſſion". Quoique le Mémoire de Mr. *Chanut* n'entre point directement dans notre Ouvrage, j'ai cru que le Lecteur ſeroit bien aiſe d'en avoir une idée un peu préciſe, & je la lui ai donnée en raſſemblant ce qui s'en trouve rapporté dans quelques Pieces (2) du Recueil que nous manions.

Remarques qui furent faites par plusieurs Députes de Hollande aux Etats Généraux, ſur un Diſcours emporté de l'Ambaſſadeur de France, &c.

86. Avis ſecrets envoyés de la Haie en Angleterre. Sans ſignature, & ſans adreſſe le $\frac{18}{28}$ de Janvier $165\frac{3}{4}$. Page 749.

Cette Lettre fait mention des cinq Actes précédens, & d'un grand nombre d'autres Pieces dont la connoiſſance n'eſt point à négliger (3). Nous ſerions trop longs à en donner ſeulement la liſte, ce qui nous oblige à renvoyer les curieux à la Lettre même. Il faut pourtant que nous faſſions une Obſervation critique ſur un endroit de cette Lettre. Le donneur d'Avis y dit, „ que les Etats de la Province de Hollande ne firent pas „ beaucoup d'attention au Mémoire de l'Ambaſſadeur *Chanut*, „ touchant l'Admiſſion du Roi de France". Ce qui eſt entierement contraire à la vérité, en quelque ſens qu'on veuille le prendre. Car ſi l'on entend, que les Etats de Hollande ne prirent nullement, ou que fort peu à cœur de procurer à Sa Majeſté Très-Chrétienne l'*Admiſſion* que ſon Ambaſſadeur demandoit avec tant d'inſtance & d'emportement, cela eſt contredit par la Réſolution de ces mêmes Etats cotée ci-deſſus 85. Que ſi l'Auteur des Avis veut dire qu'on ne fit pas beaucoup d'attention aux expreſſions emportées & outrageuſes de l'Ambaſſadeur, cela eſt contredit par d'autres Avis qui ſeront cotés ci-deſſous 89, l'un deſquels porte, qu'*après que Mr.* Chanut *ſe fut retiré*, *ceux de la Province de Hollande* (indignés des diſcours de cet Ambaſſadeur) *traiterent les François de Pirates*, *qui avoient pris & pillé aux Hollandois*, *dans la Méditerranée*, *pluſieurs millions*. Et l'un des Députés prouva, que l'Etat ne pouvoit, ni ne devoit ſe mêler, en aucune maniere, de procurer cette Admiſſion à la France; & que les Anglois n'auroient garde de l'accorder, à moins qu'on ne les dédommageât de vingt millions qu'ils avoient à prétendre des François pour de ſemblables pirateries, &c.

Approbation du Compliment de Mr. Beverning à Cromwell ſur le Protectorat.

87. Extrait de Réſolutions ſecretes des Etats de Hollande & de Weſt-Friſe du Jeudi 29 de Janvier $165\frac{3}{4}$. Page 751.

Par cet Acte, les Etats de Hollande approuverent, que Mr. *Beverning* eût, de ſon chef, & ſans en attendre un ordre ſupérieur, complimenté *Cromwell* ſur ſon élévation au Protectorat, &c.

Certaines Formalités que les Ambaſſadeurs devoient obſerver, &c.

88. Autre Extrait des mêmes Réſolutions ſecretes du même jour. Page 752.

Cet Acte regardoit 1. La maniere & les formalités à obſerver lorſqu'il ſeroit queſtion d'exécuter la Réſolution dont il eſt parlé dans celle qui fut priſe, le 27 de ce mois (4), par les Etats de Hollande, touchant la concluſion finale du Traité avec l'Angleterre. 2. Le Compliment que ceux qui ſeroient chargés de cette Commiſſion, feroient au Lord Protecteur de la part de *Leurs Hautes Puiſſances*, &c. 3. Le Caractère dont ils ſeroient revêtus, &c. La priere que les Députés de Hollande à l'Aſſemblée des Etats Généraux avoient ordre de faire avec inſtance aux Députés des autres Provinces, de vouloir, ſans perdre un moment de tems, communiquer à leurs Commettans ladite Réſolution, &c.

Autre Lettre de Correſpondance ſecrete.

89. Lettre Anonyme de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande, ſans marquer ni où, ni à qui. La date en eſt du $\frac{20}{30}$ de Janvier $165\frac{3}{4}$. Page 752.

Parmi une vingtaine d'Avis contenus dans cette Lettre, il y en a peu dont il n'ait été dit quelque choſe à l'occaſion des Pieces précédentes qui concernent le Traité entre les deux Républiques. Voici un de ces Avis auquel nous n'avons point touché.

La Hollande, dit l'Auteur de cette Lettre, a fort inſiſté dans l'Aſſemblée des Etats Généraux que Mr. *Beverning* retournât en Angleterre, ou que, de concert avec ſes Condéputés, il écrivît à Mr. le Secretaire *Thurloe*; vû que les 29 Articles ſe trouvent conformes aux Inſtructions. Mais les autres Provinces n'ont pas voulu y conſentir. Ce qui en arrivera, c'eſt que la Hollande acceptera, s'il le faut, ſeule ces Articles, & enverra ſeule quelqu'un en Angleterre. J'apprends même qu'elle en a déja pris la Réſolution, & je ne doute point que cette démarche ne détermine les autres à ſe conformer à ſon ſentiment.

La Zélande accepte les 29 Articles, moyenant quelques changemens.

90. Extrait des Réſolutions des Etats de Zélande, exhibé le 8 de Février $165\frac{3}{4}$. Page 758.

Par cet Acte, les Etats de Zélande accepterent les 29 Articles, moyennant quelques changemens, & l'admiſſion du Roi de France au Traité de Paix entre les deux Républiques. Ils conſentirent auſſi, que les Miniſtres, qui avoient été employés à cette Négociation, ſe rendiſſent au plutôt en Angleterre, conjointement avec celui que la Zélande nommeroit à la place de feu Mr. *Van der Perre*, pour tâcher d'obtenir une ſuſpenſion d'armes pour le tems dont les Provinces avoient beſoin pour délibérer ſur le fond de cette affaire.

Délibération des Etats de Friſe ſur les 29 Articles arrêtés à Londres.

91. Extrait du Journal des Etats de Friſe. Signé *P. van Doreau* Secretaire. Point de date. Page 759.

C'eſt une Délibération préliminaire touchant les 29 Articles, au 10e. 11e & 12e deſquels la Friſe opina qu'il falloit faire des changemens & des corrections (5), &c.

Conduite de Mr. van der Perre à Londres.

92. Lettre de Mr. *Beverning* à Mr. *Nieuport*. Londres le $\frac{3}{13}$ de Février $165\frac{3}{4}$. Page 760.

La plus grande partie de cette Lettre roule ſur les mauvais offices que feu Mr. *Van der Perre* avoit rendus aux Etats & à ſes Condéputés à Londres par les diſcours inconſidérés qu'il y avoit tenus, & dont *Cromwell* n'avoit été que trop bien informé, &c. Au reſte, Mr. *Beverning* étoit retourné à Londres de la part des Etats de Hollande ſeulement. Voyez la Lettre de Correſpondance ſecrete, Tom. IX. P. III. p. 290. de cette Edition.

Réſolution des Etats d'Utrecht touchant la Paix.

93. Réſolution de la Province d'Utrecht, touchant les 29 Articles, &c. Exhibée le 13 de Février $165\frac{3}{4}$, & ſignée *Anthoine van Hilten*. Même page que ci-deſſus.

Cette Réſolution eſt entierement conforme à celles des Etats de Hollande cotées ci-deſſus No. 84 & 88.

Avis faux, malins, & dangereux.

94. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite d'Amſterdam en Angleterre le 13 de Février $165\frac{3}{4}$. Point de ſignature, ni d'adreſſe. Page 761.

Jamais Avis, vrais ou faux, ne furent plus malins, & plus envénimés que ceux de cette Lettre, ni plus propres à empêcher *Cromwell* de conſentir à la ſuſpenſion d'armes que Mr. *Beverning* étoit allé propoſer; j'ajoute, ni peut-être plus propres à faire non-ſeulement rompre la concluſion du Traité, mais continuer la Guerre à toute outrance, juſqu'à la ruine entiere des Sept Provinces. C'eſt au Lecteur curieux à juger par la lecture de cette Lettre, ſi ce que j'en dis eſt outré par l'horreur & par l'indignation que l'on conçoit contre un ſi mauvais Citoyen.

La Zélande & Utrecht ſe conforment aux Réſolutions de la Hollande touchant la Paix.

95. Lettre de Mr. *Bisdommer*, écrite de la Haie le 13 de Février $165\frac{3}{4}$. à Mr. *Beverning*. Page 762.

Il lui donne avis que les Députés de Zélande & ceux d'Utrecht avoient délivré de la part de leurs Provinces reſpectives, aux Etats Généraux, une Ratification des 29 Articles, &c. qui étoit conforme aux Réſolutions des Etats de Hollande, ſur le même ſujet.

Grands Arme-

96. Lettre de Mr. *Beverning* aux Etats Généraux. A Weſtminſter, même date & même page que la précédente.

Il

(1) Cet Acte fait mention dans cet endroit, de la mort de Mr. *van der Perre*.

(2) Dans la Pièce ſuivante N. 84., dans le N. 87. &c.

(3) Tel eſt le Mêmoire de l'Ambaſſadeur de France aux Etats Généraux, la Lettre que le Cardinal Mazarin leur écrivit, celle que les Miniſtres Hollandois ecrivirent à *Cromwell*, la Réponſe que ſon Secretaire *Thurloe* leur fit, &c.

(4) C'eſt celle qui eſt cotée N. 82.

(5) Voyez ci-deſſous N. 98.

(6) Ces deux Lettres ſont en Latin.

(7) C'eſt apparemment une faute de Copiſte, que l'Editeur Anglois n'a pas corrigee. Car il n'eſt pas naturel que de trois Actes faits le

même

LA REPUBL. D'ANGL.

Armemens de l'Angleterre.

Il leur donnoit avis des grands armemens par Mer qui ſe faiſoient en Angleterre, pour empêcher, comme on le publioit, qu'il ne fût envoyé aucun ſecours aux Ecoſſois, ou peut-être pour quelque autre deſſein caché. „ Quelques-uns, ajoutoit „ Mr. *Beverning*, penſent que c'eſt pour mettre les prémiers „ en Mer une Flotte conſidérablement ſupérieure à celle à la„ quelle les Miniſtres du préſent Gouvernement ont été infor„ més que Vos Hautes Puiſſances font travailler, avec ordre „ précis qu'elle ſoit prête vers le prémier de Mars ſuivant".

Heureux ſuccès du retour de Mr. Beverning à Londres.

97. Lettre de Mr. *Beverning* à Mr. le Greffier *Ruyſch*. Même date que la précédente. Page 763.

Ma venue ici, dit Mr. *Beverning*, n'a pas été infructueuſe, puiſque j'ai trouvé par main tierce, le moyen d'y renverſer tous les mauvais deſſeins de ceux qui ne nous ſont point favorables. Il ne manque plus rien à la perfection de l'Ouvrage qu'une autorité ſuffiſante pour ſigner les Articles, & reconnoître le *Lord Protecteur*. *J'attends*, ajoute-t-il, *cette autorité avec une extrême impatience, parce que l'oiſiveté où je ſuis ici m'ennuie, & qu'elle peut être mal interprétée.*

Conditions ſans leſquelles la Friſe rejette le Traité de Paix avec l'Angleterre.

98. Refus des Etats de Friſe d'acceder au Traité avec l'Angleterre, à moins qu'on n'y faſſe certains changemens avec certaines additions, & que l'on n'y comprenne les Rois de France & de Danémarc. Lu le $\frac{8}{18}$ de Février 165$\frac{3}{4}$. Page 763.

Celui qui dreſſa cet Acte s'y mit en fraix de Litérature politique, ponr prouver que les Rois de France & de Danemarc devoient abſolument, néceſſairement être compris dans le Traité. Il cita *Bodin*, *Saluſte*, *Xenophon*, *Tacite*, *Ariſtote*, & entremêla ces autorités de raiſonnemens & de motifs, auxquels il ne manquoit que la poſſibilité de les ſuivre dans les circonſtances où l'Etat ſe trouvoit.

99. Lettre de Créance écrite à Son Alteſſe le *Lord Protecteur*, pour Mr. *Beverning*, le 19 de Février 165$\frac{3}{4}$ par les Etats Généraux des Provinces-Unies. Etoit ſigné *H. Mauregnault*. Et plus bas, Par ordre, *J. Ruyſch*. Page 765.

100. Autre (6) Lettre de Créance écrite par les Etats Généraux des Provinces-Unies, à Son Alteſſe le Lord Protecteur, pour Meſſieurs *Guillaume Nieuport*, *Allard Pierre Jongſtal*, & *Jerôme Beverning*, leurs Ambaſſadeurs Extraordinaires. Etoit ſigné *J. de Mauregaults* (7). Et plus bas, Par ordre, *J. Ruyſch*. Même date, même page.

Commiſſion aux Ambaſſadeurs Hollandois pour reconnoitre le Lord Protecteur, & conclurre le Traité, &c.

101. Commiſſion aux Ambaſſadeurs des Provinces-Unies pour conclurre le Traité avec le Lord Protecteur; concue en ces termes.

„ Les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, à „ tous ceux qui les Préſentes verront, Salut.

„ Savoir faiſons, que, d'autant que nous avons un deſir ſin„ cere & une ferme volonté de contracter avec Son Alteſſe le „ Lord Protecteur d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, une „ bonne, étroite, ſincere & mutuelle Amitié, Union, & Al„ liance, pour la défenſe & la conſervation de la Liberté des „ deux Nations, de leur Navigation, & de leur Commerce & „ de leurs Intérêts contre tous ceux qui entreprendront de les „ troubler par Mer ou par Terre, ... „ . . . . . Nous avons donné & donnons Plein-pouvoir à N. „ N. de . . . . „ . . . . . . Promettant d'y acquieſcer ſincerement, ... d'ob„ ſerver inviolablement, en tout tems, ... , de mettre „ ordre que tout le Traité ſoit ratifié, & de paſſer ſur cela „ tous Actes à la ſatisfaction de Son Alteſſe le Lord Protec„ teur.

„ Fait à la Haie dans notre Aſſemblée, ſous notre Grand „ Sceau, le paraphe & la ſignature de notre Greffier, le 19 de „ Février 165$\frac{3}{4}$. Etoit ſigné *H. Mauregnault*.

„ Par ordre deſdits Seigneurs Etats Généraux. Dans l'ab„ ſence du Greffier, *J. Spronſſen*. Page 766.

Inſtructions envoyées à Mr. Beverning, par les Etats Généraux.

102. Extrait des Regîtres de *Leurs Hautes Puiſſances*, &c. Du même jour. Page 767.

Ce ſont les Inſtructions qui furent envoyées à Mr. *Beverning*; avec la Lettre de Créance cotée ci-deſſus 99, &c.

Par ces Inſtructions, ce Miniſtre étoit chargé & autoriſé de conclurre & de ſigner les 29 Articles, après avoir tâché encore une fois d'y faire joindre ceux des 36 qui avoient été omis, & de faire comprendre la France dans le Traité, ou du moins d'établir une bonne & ſure intelligence entre cette Couronne & la République d'Angleterre. Mr. *Beverning* étoit de plus chargé de travailler à faire accepter les changemens, corrections, reſtrictions, &c. que diverſes Provinces trouvoient abſolument néceſſaires. Enfin, il devoit, en attendant l'arrivée des autres Ambaſſadeurs ſes Collegues, s'attacher fortement à obtenir une ſuſpenſion d'armes, & à y faire comprendre le Roi de Danemarc. Il étoit même autoriſé à regler & à ſigner tout ſeul finalement tout le Traité, s'il le pouvoit faire en ſuivant le ſens de ces Inſtructions, & que le Traité commencé entre la France & l'Angleterre fût auſſi conclu: Sinon il devoit attendre, juſqu'au ſecond de Mars prochain N. S. l'arrivée des autres Ambaſſadeurs; après quoi il procéderoit ſeul & paſſeroit outre, &c. s'ils n'étoient point venus.

Liſte des Vaiſſeaux que leurs Hautes Puiſſances faiſoient équiper.

103. Avis ſecrets envoyés de Hollande, avec une Liſte des Vaiſſeaux que *Leurs Hautes Puiſſances* équipoient, &c. Point de ſignature, ni de date, ni d'adreſſe. Page 768.

Le donneur de ces Avis mandoit à ſon Correſpondant, que tous les Vaiſſeaux que les Etats vouloient mettre en Mer, pourroient être prêts pour le mois ſuivant (apparemment celui de Mars); mais je croi, ajoute-t-il, qu'il s'en paſſera bien deux avant qu'ils ſoient équipés, & je doute qu'il y ait autant de monde qu'il leur en faut. . . . . . Vous pouvez compter 4 hommes pour un Canon; c'eſt le plus juſte calcul que je puiſſe faire de l'équipage. Leurs plus gros Vaiſſeaux en auront quelques-uns de plus. Ces Vaiſſeaux, dont il y en a 30 à 40 de neufs, qui n'ont jamais été en Mer, ne porteront tous enſemble que 1686 Pieces; & ſortiront en Mer, ceux de Zélande à Fleſſingue, & à Veere, au nombre de 28; ceux de Rotterdam à Helvoetſluys & à la Brille, ce qu'on appelle la Meuſe, au nombre de 17; ceux d'Amſterdam, de Horne, d'Enkhuyſe, & de Medenblick au Texel, ou au Vlie, au nombre de 75. En tout cent-vingt. Vous devez cependant être aſſuré que l'on eſt bien dans l'intention ici de ſigner le Traité, &c.

Médiation offerte de la part des Cantons Reformés.

104. Autres Avis ſecrets envoyés de Hollande. (Sans ſignature & ſans adreſſe) le $\frac{10}{20}$ de Février 165$\frac{3}{4}$. Page 770.

Il y a dans cette Lettre des choſes qui montrent qu'elle fut écrite de la Haye. Tel eſt par exemple l'Avis ſuivant.

„ Mr. *Stockard*, Envoyé des Cantons Suiſſes Proteſtans „ pour être Médiateur entre les deux Républiques, après a„ voir été plus d'un an en Angleterre, eſt enfin venu *ici*, . . . „ . . . . . Il doit avoir audience; mais il fait ſavoir par provi„ ſion au Préſident, qu'avant ſon départ, Son Alteſſe l'avoit „ aſſuré qu'elle étoit très portée pour la Paix". Par exemple encore: *Les Ratifications d'Overiſſel & de Friſe ſont auſſi venues; mais plus reſervées l'une & l'autre que celles de Hollande & d'Utrecht. Quoique Gueldre & Groningue n'aient pas encore envoyé la leur, les Ambaſſadeurs ne laiſſeront pas de partir*, &c.

Diſcours de l'Ambaſſadeur de France aux Etats. Extrait de ce Sommaire.

105. Sommaire d'un Diſcours fait aux Etats Généraux, par l'Ambaſſadeur de France. Page 774.

Il leur dit, par ordre du Roi ſon maitre, que puiſqu'ils croient pouvoir mieux faire leur Paix avec l'Angleterre, ſans comprendre la France dans le Traité, Sa Majeſté, qui n'avoit ſouhaité cette admiſſion que pour leur ſureté, y renonce. Ne doutant pas, que quand il leur demandera quelque choſe pour ſon propre avantage, ils ne la lui accordent ſans difficulté; & leur promettant qu'il les forcera par ſa faveur, ſes bons offices & ſon aſſiſtance, à aimer & à honorer ſa Perſonne, &c. Exhibé le 24 de Février 165$\frac{3}{4}$. Etoit ſigné *Chanut*.

Ratifications de toutes les Provinces, &c.

106. Lettre Anonyme de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande. Sans ſignature, ni adreſſe, le 27 de Février 165$\frac{3}{4}$. Page 779.

Toutes les Ratifications des Provinces, dit l'Auteur de cette Lettre, ſont maintenant rentrées, excepté celle de Groningne & des Ommelandes, qui ne viendra apparemment point, mais on s'en paſſera. Les nouvelles Inſtructions des Ambaſſadeurs, dit-il enſuite, ſeront tirées de toutes ces Ratifications, avec quelque modération. . . . On a fixé le départ des Ambaſſadeurs au 2 de Mars, mais ſi Mr. de *Beverning* eſt actif & adroit, comme il l'eſt, il fera tout lui ſeul, ſelon l'autorité & l'ordre précis qu'il en a.

Demande des Etats de Friſe au Gouverneur d'Angleterre, en faveur du Stadhouder Capitaine Général, &c. des Provinces-Unies.

107. Extrait d'une Réſolution des Etats de Friſe. Page 780.

Les Etats de cette Province demandoient, que les Lords Protecteurs, Gouverneurs, Généraux, Conſeils d'Etat & tous autres Hauts Officiers de la République d'Angleterre, fuſſent obligés de faire pour l'obſervation du Traité, le même Serment que l'on exigeroit du Prince d'*Orange*, ou de tout autre qui ſeroit revêtu à l'avenir de la Charge de Général, ou d'Amiral, par *Leurs Hautes Puiſſances*, ou de celle de *Stadhouder* par les Provinces reſpectives, &c. Ainſi arrêté le 4 de Février 165$\frac{3}{4}$. Signé *P. V. Doma*, Secretaire. Et exhibé le 28 dudit mois.

Papiers à remettre au Prince d'Orange.

108. Lettre de Mr. *H. Beverning*, datée de Weſtminſter le 20 de Février 1653 V. S. par laquelle il prioit Mr. . . . . (8) de remettre, ſans différer, certains Papiers à Son Alteſſe. Page 782.

Les Ambaſſadeurs déclarent les motifs de leur retour en Angleterre.

109. Lettre de Mrs. *H. Beverning*, *Guill. Nieuport*, & *All. Jongſtal*, datée de Graveſend le 28 de Février 1653. V. S. par laquelle ils prioient Mr. . . . . . de faire ſavoir à Son Alteſſe qu'ils étoient arrivés à titre d'Ambaſſadeurs Extraordinaires de *Leurs Hautes Puiſſances*, avec ordre de la reconnoître en leur nom, pour Protecteur d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, & de mettre au plutôt la derniere main au Traité de Paix entre les deux Républiques. Page 785.

110. Let-

même jour, dans la même Aſſemblée & ſur le même ſujet, le prémier & le dernier ſoient ſignés *H. Mauregnault* (qui étoit Préſident) & le ſecond *J. de Mauregaults*; à moins que Mr. *H. Mauregnault* ne fût ſorti de l'Aſſemblée, après avoir ſigné le premier Acte, & rentré après que le ſecond l'eut été par un autre. Ce qui n'étoit pas impoſſible, puiſque Mr. le Secretaire *Ruyſch* qui ſigna les deux prémiers, ne ſigna pas le troiſieme.

(8) C'étoit apparemment à Mr. le Secretaire *Thurloe*; de même que la Lettre ſuivante.

La Republ. d'Angl. Raiſonnemens ſur la conduite de certaines Puiſſances, &c.

110. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Hollande le $\frac{1}{11}$ de Février 165$\frac{3}{4}$. Page 786. Point de ſignature, ni d'adreſſe.

L'Auteur de cette Lettre s'égaie ſur la bravoure des Zélandois, à l'occaſion de leur Ratification qu'il envoie à ſon Correſpondant. D'ailleurs, la derniere moitié de cette Lettre contient des raiſonnemens politiques ſur la conduite & les intérêts de certains Etats & Princes, qui ſont déſignés par des chiffres. Par exemple; 142 *eſt pauvre, ... mais aiant fait paroitre ſon bon cœur envers* 128, *il en eſt aimé, & pour l'amour de lui ils ne feront pas difficulté d'admettre le Comte d'Oldenbourgh, qui eſt parent de* 138, 148 *&* 149, &c.

Entrée des Ambaſſadeurs Hollandois, &c.

111. Lettre interceptée. Sans ſignature & ſans adreſſe. Page 788.

Cette Lettre, qui étoit datée du 3 de Mars 1653. V. S. après avoir fait mention de l'Entrée des Ambaſſadeurs Extraordinaires, donnoit avis qu'il n'y auroit certainement point de Traité, s'ils ſe propoſoient d'obtenir le moindre changement aux Articles dont ils étoient convenus *ipſiſſimis verbis*.

Avis ſecrets.

112. Avis ſecrets envoyés de Hollande en Angleterre. Même page, ſans ſignature ni adreſſe (1).

Ces Avis roulent principalement, mais ne diſent rien qu'on n'ait déja vu ci deſſus, ſur l'Armement que les Etats Généraux faiſoient par Mer, &c.

Les Ambaſſadeurs Hollandois demandent une promte expédition.

113. Mémoire délivré à Son Alteſſe le $\frac{5}{15}$ de Mars 165$\frac{3}{4}$, par les Ambaſſadeurs Extraordinaires des Provinces-Unies. A Weſtminſter. Etoient ſignés *H. Beverning*, *Guill. Nieuport*, *Cleere Jongeſſal* (2). Page 792.

Ce Mémoire eſt ecrit en Latin. Mrs. les Plénipotentiaires des Etats y remercioient le Lord Protecteur, de la Reception très diſtinguée & très gracieuſe dont il les avoit honorés dans leur Entrée publique, & le prioient de vouloir les expédier promptement, puiſqu'étant convenus, de part & d'autre, de tous les Articles, il n'y avoit plus qu'à les réduire en Traité.

Honneurs faits par le Lord Protecteur aux Ambaſſadeurs Hollandois, &c.

114. Lettre des Ambaſſadeurs Extraordinaires des Etats Généraux, écrite de Weſtminſter le $\frac{10}{20}$ de Mars 165$\frac{3}{4}$. A *Leurs Hautes Puiſſances*. Page 794.

Ils rendoient compte à *Leurs Hautes Puiſſances* des honneurs & des civilités dont le Lord Protecteur les avoit comblés, eux & leur ſuite, dans leur prémiere Audience publique. A quoi ils ajoutoient les inſtances qu'ils avoient faites d'une prompte expédition; ce qui leur avoit été promis, de ſorte qu'ils attendoient d'heure en heure, de voir entrer chez eux, les Plénipotentiaires nommés par Son Alteſſe pour conclurre & ſigner le Traité.

Joie des Zelandois à la nouvelle de la concluſion du Traité de Paix, &c.

115. Avis envoyés de Fleſſingue à Londres, touchant la Flotte des Etats, par *Jean Adams*, à Mr. *Pierre Hacker*. Sans date. Page 800.

Ces Avis, qui partoient vraiſemblablement de la même main que ceux du No. 108, rouloient auſſi ſur le même ſujet, je veux dire ſur l'Armement que *Leurs Hautes Puiſſances* faiſoient de pluſieurs Vaiſſeaux de Guerre, par pure précaution, & nullement par aucune envie de continuer les hoſtilités, comme l'Auteur lui-même le reconnoiſſoit, & le confirmoit par *l'air pénétré de joie qui ſe répandoit en Zélande à la nouvelle qu'on venoit à l'heure même d'y recevoir de la Concluſion du Traité.*

Au reſte, faiſons ici une remarque: c'eſt que ſi cette Nouvelle n'étoit point alors prématurée, les Avis dont il s'agit ici, ne furent donnés qu'après la Mi-Avril 1654, puiſque ce ne fut que le 15 de ce mois-là que l'Accommodement entre les deux Républiques fut conclu & ſigné à Londres. De ſorte qu'il auroit fallu ranger ces Avis ſous cette année-là, Vieux Stile; mais c'en ſeroit le ſeul Acte; puiſqu'après la Lettre qui les contient, il n'y a plus dans ce Tome XX. qui eſt le dernier du Recueil de Mr. *Rymer*, qu'une Lettre ſans date, écrite par le Conſeil de Genève, aux Etats Généraux, pour les prier de l'aider à augmenter les Fortifications de ſa Ville qui couroit riſque d'être inſultée, &c.

Il eſt donc tems que nous marquions les Pieces qui ſe rapportent aux autres *Affaires exterieures* de la nouvelle Républiques.

ACTES qui concernent les Affaires entre la République d'Angleterre & le Royaume de Portugal, pendant l'anné 1649.

Repréſentations du Miniſtre de Portugal au Prince Robert contre un deſſein du Prince Maurice.

1. Lettre de Mr. *Pero Viera de Silua*, envoyée au Prince *Robert* par la Mer de Portugal. Du Palais le 27 de Décembre 1649. Page 573.

Cettre Lettre, dans le Recueil de Mr. *Rymer*, porte pour date 1650, que nous avons changé en 1649, non-ſeulement pour la laiſſer dans l'endroit où elle a été placée, mais encore, à cauſe que ce qui en fait le ſujet, nous paroit convenir mieux au tems que nous lui aſſignons (3). Ce ſont des repréſentations qne Mr. *Viera* fait au Prince *Robert*, (qui avoit été reçu avec ſa Flotte (4), dans le Port de Lisbonne) contre le deſſein que le Prince *Maurice* avoit fait de ſortir de ce Port, pour aller s'emparer de quelques Navires Marchands d'Angleterre, & les y envoyer vendre. *Il n'y a rien*, diſoit Mr. *Viera, qui ſoit plus capable de nuire aux veritables intérêts de Votre Alteſſe & de Monſeigneur votre Frere; rien de plus oppoſé à ce qui fut réglé dans la Conférence que j'eus avec Mr.* Leſley (5) *par ordre du Roi; rien enfin, de plus ruineux pour tout le Commerce du Portugal, & particulierement pour celui qu'il a toujours eu tant de ſoin d'entretenir avec la Nation Britannique, & qui lui eſt d'autant plus néceſſaire aujourdhui, que Sa Majeſté étant en Guerre avec la Caſtille, & avec la Compagnie Hollandoiſe des Indes Occidentales, a beſoin de plus de Vaiſſeaux qu'on n'en peut bâtir dans ſon Royaume, & ne ſauroit ſe paſſer d'en fréter d'Anglois pour le ſervice & le ſecours de ſes Païs conquis.*

Deſtination de la Flotte Angloiſe envoyee dans la Mer d'Eſpagne & de Portugal.

2. Inſtructions pour le Commandant de la Flotte deſtinée à faire une expédition du côté du Sud. A Whitchall le 17 de Janvier 16$\frac{49}{50}$. Page 574--577.

Ces Inſtructions contenoient deux choſes principales, 1. Par la prémiere, le Commandant de cette Flotte étoit chargé d'aller aſſurer le Commerce des Anglois dans toutes les Mers, & nommément du côté du Sud, (ce qui ſignifioit les Mers d'Eſpagne & de Portugal), où l'on ſavoit que les Princes *Maurice* & *Robert* s'étoient retirés avec les Vaiſſeaux qui s'étoient revoltés du Service du Parlement; de pourſuivre, prendre, détruire ces Vaiſſeaux, & ceux de quelque Etat que ce fût, qui ſe ſeroient joints à eux, &c. 2. Il étoit enjoint au Commandant de cette Flotte de faire tout ce qu'il pourroit pour conſerver à la Nation Britannique, & pour faire rendre, de gré ou de force, à ſon Pavillon, les honneurs de l'Empire des Mers dont elle avoit été en poſſeſſion de tems immémorial, & ſans diſpute. „ Cependant, *étoit-il ajouté*, quoique cet Empire „ ſoit ſi ancien & ſi indubitable, & que la gloire & la répu„ tation de cette Nation ſoient intéreſſées à le maintenir; ſi, „ dans cette expédition, il arrivoit qu'on s'oppoſât à vous avec „ des forces trop ſupérieures (6), vous n'inſiſterez point ſur „ cet article; mais vous en ferez votre rapport au Parlement, „ afin qu'il prenne ſes meſures pour en tirer raiſon, en tems & „ lieu".

Lettres que les Amiraux Anglois devoient remettre a divers Princes, &c.

3. Lettre ſans ſignature, aux Colonels *Popham* & *Blake*, deux des Commandans de la Flotte. Whitehall le 24 de Janvier 16$\frac{49}{50}$. Page 577.

Cette Lettre fut envoyée à ces deux Colonels avec les Inſtructions précédentes, les Traités entre l'Angleterre, l'Eſpagne, & le Portugal, & pluſieurs Lettres pour remettre à pluſieurs Princes, ſelon que les occaſions le demanderoient, &c.

Ordre.

4 Au Conſeil d'Etat à Whitehall, &c. Et au dos, le 27 de Janvier 16$\frac{49}{50}$. Ordre du Conſeil pour faire rapport au Parlement touchant le Vaiſſeau La Ste. Claire. Page 577.

Prémiere Lettre du Miniſtre de Portugal.

5. Lettre de Mr. *Pero de Silua*, au Prince *Robert*, datée au Palais le 27 de Janvier 16$\frac{49}{50}$. Page 578.

Seconde Lettre du même.

6. Autre Lettre du même Miniſtre au même Prince, datée au Palais le 18 de Mars 16$\frac{49}{50}$. Page 578.

Pour donner une idée générale des trois Pieces précédentes, il n'y a qu'à rapporter tout entier le Mémoire qui va faire le No. 1. de l'année ſuivante (7).

ACTES concernant les Affaires de la République d'Angleterre avec le Royaume de Portugal, pendant l'Année 1650.

Mémoire du Réſident Anglois à Lisbonne touchant la reſtitution des Effets enleves aux Anglois

1. Mémoire préſenté au Roi de Portugal le 5 d'Avril 1650, touchant les Vaiſſeaux & les effets des Marchands Anglois, &c (8). Page 579.

„ Qu'il plaiſe à Votre Majeſté, de faire reſtituer aux Mar„ chands Anglois les Navires & les Effets qui leur ont été pris, „ de vive force, par les Vaiſſeaux revoltés qui ſont ſous le „ commandement du Prince *Robert*; ou de permettre qu'ils „ aient un libre accès aux Cours de Juſtice du Royaume, pour „ y

(1) Voyez ci-deſſous N. 115.

(2) Cet Ambaſſadeur ſe nommoit *Allart Pierre Jonſtal*, comme on l'a vu fort ſouvent ci deſſus. Ainſi il y a certainement deux fautes dans cette ſignature, *Cleere* pour *Pierre*, & *Jongeſſall* pour *Jongeſtal*, ou *Jongſtal*.

(3) Si on vouloit y laiſſer l'Année 1650, il faudroit changer la date du Jour & celle du Mois, & mettre 7 (ou 17) de Janvier; car l'Acte ſuivant porte auſſi le 17 de Janvier 16$\frac{49}{50}$.

(4) C'eſt la même qui ſe revolta contre le Parlement en 1648. Voyez ci-deſſus pag. 136. de cette Partie III. La même Flotte, qui, de la Mer d'Eſpagne & de Portugal, paſſa aux Indes, y fit, pendant quelquequatre ans, des Priſes conſidérables ſur les Marchands Anglois, &c. revint en *Europe*, & arriva à *Nantes* ſi delabrée, qu'il n'etoit pas poſſible de la remettre en état de ſervir, ayant perdu outre cela, par une Tempête, pluſieurs Vaiſſeaux, ſur l'un deſquels étoit le Prince *Maurice* & la meilleure partie du butin. La même Flotte enfin, dont le Cardinal *Mazarin* acheta & fit, au moyen d'un tour de ſon métier, acheter l'Artillerie fort au deſſous de ſa valeur.

(5) Ou *Leſle*. Le Prince *Maurice* l'avoit employé pour demander l'entrée libre des Ports du *Portugal* pour ſes Vaiſſeaux, &c.

(6) Voyez ci-deſſous, N. 5. vers la fin, & les Notes ſur le N. 15.

(7) Il faut pourtant avertir le Lecteur, que, dans la Lettre cotée N. 5, Mr. *Viera* écrivoit au Prince *Maurice*, par ordre de Sa Majeſté, une choſe qui ſembloit en contredire diamétralement une autre qu'il lui avoit repréſentée dans une Lettre précédente cotée N. 1. En effet, la Lettre du mois de Décembre portoit, que le Roi de *Portugal étoit actuellement en Guerre avec la Compagnie Hollandoiſe des* Indes Occidentales; & la Lettre du mois de Janvier ſuivant, que *Sa Majeſté*

La Republ. d'Angl. par le Prince Robert.

„ y pourſuivre par les voies de Droit, le recouvrement de ce „ qui leur appartient. Et enfin, de défendre aux Officiers de „ votre Douane, d'expédier & de relâcher à l'avenir aucuns „ de ces Effets, à moins que ce ne ſoit pour l'uſage desdits „ Marchands qui en ſont les vrais & les légitimes Proprietai- „ res".

Ordre du Parlement à l'Amiral Blake d'attaquer la Flotte du Prince Robert.

2. Lettre datée du 12 d'Avril 1650, écrite au Colonel *Blake*, par l'Orateur du Parlement. Même page que ci-deſſus.

Le Parlement recommande à cet Amiral d'exécuter, le plutôt & le mieux qu'il le pourroit, les ordres portés par ſes Inſtructions, & ſur-tout ceux d'attaquer &c. la Flotte Revoltée qui ſe tenoit toujours dans la Baie de *Weyres*, où celle du Parlement étoit arrivée, depuis le 29 du mois précédent.

Mémoire du Reſident Anglois au Roi de Portugal touchant une défenſe aux Vaiſſeaux de la République, &c.

3. Second Mémoire préſenté au Roi de Portugal, touchant l'ordre qu'il a donné, d'empêcher les Vaiſſeaux de Guerre Anglois d'entrer dans le Port de Lisbonne, & touchant pluſieurs excès commis par les Vaiſſeaux du Prince *Robert* le 15 d'Avril 1650. Page 580.

Autre Memoire touchant des excès commis par le Prince Robert, &c.

4. Mémoire préſenté au Roi de Portugal, touchant le meurtre, &c. de quelques Anglois de la Flotte du Parlement, commis par le Prince *Robert* en perſonne; & touchant une Barque Portugaiſe qu'il a louée, & qui a été découverte, ſaiſie & miſe en lieu de ſureté dans le tems que trois hommes qui la conduiſoient, étoient preſque ſur le point de faire jouer un Barril rempli de feux d'artifice pour faire périr le Vice-Amiral; le 25 d'Avril 1650. Page 584.

Ces deux Mémoires ne ſe ſuivent point dans le Recueil de Mr. *Rymer*; ils y ſont même l'un & l'autre très déplacés, puiſqu'ils ſont rangés ſelon la date des Griefs qui en font le ſujet, au-lieu de la date du jour qu'ils furent lus, ſavoir le 5 de Juin 1650, comme on le trouve noté au dos de l'un & de l'autre. Cependant cette date, 5 de Juin, a ſes embarras; car il faudroit éclaircir comment, pourquoi l'on différa deux mois à porter des plaintes auſſi graves, &c. Mais cette diſcuſſion n'eſt pas de ce lieu. Au reſte, ceux qui, connoiſſant ce qu'on nomme *Raiſon d'Etat*, conſidéreront bien le ſujet de ces Mémoires, & l'état où ſe trouvoient dans ce tems-là, & le Prince *Robert*, & le Parlement d'Angleterre, & le Roi de Portugal, n'approuveront certainement point, que ce Monarque, qui n'avoit rien de bon à attendre de ces Vaiſſeaux fugitifs & vagabonds, les favoriſât au préjudice de leurs maitres qui les pourſuivoient avec des Forces infiniment ſupérieures, & qui pouvoient, & alors & dans la ſuite, lui faire tant de bien, ou tant de mal dans ſa Royauté encore chancelante, & dans le Commerce de ſes Sujets envié & troublé de plus d'un côté (9). Et certes *Cromwell* fit payer bien cher au Roi de Portugal une partialité ſi imprudente. Mais ceci encore n'eſt pas de ce lieu; il n'appartient pas même au période d'années dont nous parcourons les Actes dans ce Volume.

Fortes Répréſentations que le Parlement veut que Blake faſſe au Roi de Portugal.

5. Additions aux Inſtructions données au Colonel *Robert Blake*, Commandant en Chef de la prémiere Flotte que le Parlement a envoyée du côté du *Sud*. Whitehall, le 20 d'Avril 1650. Page 580.

On voit dans cette Pièce des preuves & des plaintes de la faveur de préférence dont nous venons de dire un mot dans l'Article précédent. Sur quoi, l'Amiral *Blake* eut ordre de repréſenter avec force au Roi de Portugal, que les Vaiſſeaux en queſtion infeſtoient la Mer & le Commerce, de leurs Brigandages, ce qui, ſelon la Règle (10) généralement reçue, les rendoit indignes & incapables de jouir de la protection d'aucun Prince; que d'ailleurs ces Vaiſſeaux faiſoient partie de la Flotte du Parlement, de laquelle ils avoient déſerté, ce qui donnoit droit à la République d'Angleterre de les reprendre par-tout où elle les trouveroit, en vertu de la Loi qui permet de faire de telles exécutions, *etiam in alicujus Territorio*: Que la République attendoit de tous ſes Amis & Alliés toutes ſortes d'aide & d'aſſiſtance, dans la pourſuite & le recouvrement de ces Vaiſſeaux; & qu'en particulier, elle demandoit actuellement au Roi de Portugal, afin de conſerver l'Amitié & l'Union qu'il y avoit entre les deux Etats, qu'il lui fît Juſtice, en lui permettant de ſaiſir dans les Ports de ſon Royaume, toutes ſortes d'avantages contre ces Vaiſſeaux revoltés: d'autant plus que, dans les Affaires de cette nature, un déni de Juſtice & même le délai, fut toujours pris pour une Complicité (11). *Et au cas*, c'eſt ici le huitieme & dernier Article des nouvelles Inſtructions que le Parlement donna à l'Amiral *Blake*, „ Et au cas que ledit Roi de „ Portugal refuſe ou néglige de vous faire Juſtice, nous vous „ renvoyons à vos prémieres Inſtructions (12)".

Précautions ordonnées pour mettre à couvert d'inſulte le Reſident Anglois à Lisbonne.

6. Inſtruction particuliere pour les Commandans de la Flotte, qui eſt allée vers le *Sud*. Whitehall le 25 d'Avril 1650. Page 584.

Le Parlement leur ordonnoit de mettre en ſureté la Perſonne & les Papiers de Mr. *Vane* ſon Réſident à Lisbonne, avant que d'en venir à aucune voye de fait avec le Roi de Portugal.

Le Parlement ordonne à Mr. Vane de preſſer le Roi de Portugal de livrer aux Amiraux Anglois les Vaiſſeaux du Prince Robert.

7. Lettre de l'Orateur du Parlement au Réſident à Lisbonne. Avril 1650. Page 585.

C'eſt un ordre à Mr. *Vane* de continuer à preſſer le Roi de Portugal de livrer aux Amiraux de la République d'Angleterre les Vaiſſeaux revoltés, qui étoient dans les Ports de ſon Royaume, ſous le commandement du *Pirate Robert*, de même que les Priſes qu'il y avoit conduites.

Somme deſtinée au ſervice de la Flotte.

8. Inſtruction du Conſeil d'Etat aux Colonels *Blake* & *Popham*, ou à l'un d'eux, pour négocier vingt-mille livres *Sterling* que le Parlement deſtinoit au ſervice de la Flotte. Whitehall, le 29 d'Avril, 1650. Page 585.

Le Parlement approuve la conduite des ſes Amiraux.

9. Lettre de l'Orateur du Parlement aux Commandans de la Flotte qui eſt à Lisbonne. Whitehall, le 12 de Juillet 1650. Page 591.

C'eſt une approbation de leurs Négociations avec le Roi de Portugal, avec ordre de pourſuivre avec vigueur l'exécution de leurs Inſtructions, afin de terminer promtement les Affaires.

Ordre aux Amiraux Anglois de ſaiſir & de retenir priſonniers tout autant de Portugais qu'ils pourroient.

10. Additions aux Inſtructions des Colonels *Popham* & *Blake*. A Whitehall, le 13 de Juillet 1650. Page 591.

C'eſt un Ordre précis à ces Commandans de ſaiſir dans toutes les occaſions, tous les *Portugais*, & de les retenir en priſon ſur la Flotte, juſqu'à ce que le Roi de Portugal eût fait effectivement en ſorte que les Marchands, les Matelots & autres Priſonniers Anglois détenus par le Prince *Robert*, fuſſent mis en pleine liberté: le Parlement étant déterminé à ſe faire faire raiſon de ces injures.

Papiers interceptes qui montroient la partialité du Roi de Portugal en faveur du Prince Robert.

11. Lettre du Conſeil d'Etat aux mêmes. Whitehall, Août 1650. Page 592.

Le Conſeil d'Etat leur envoyoit des Papiers qui avoient été interceptés, & qui montroient à l'œil la partialité du Roi de Portugal en faveur de *Robert*. Il leur recommandoit de mettre tout en œuvre, pour prendre, ou pour détruire la Flotte corſaire de ce Prince, comme auſſi pour obtenir Juſtice du Roi de Portugal, ſur tous les Griefs des Anglois, en incommodant ſes Sujets par toutes ſortes de voyes, & particulierement, en envoyant un nombre convenable de Vaiſſeaux, avec trois-mille hommes, au devant de ſa Flotte Marchande qui, ſelon de bons Avis, étoit partie du Bréſil vers le milieu du mois de Juillet précédent, au nombre de cent-vingt voiles, & avoit ordre de s'arrêter aux Iſles, où l'on pourroit facilement l'attaquer, la prendre, ou la ruiner, &c.

Plaintes faites par les Anglois contre les injuſtices du Roi de Portugal.

12. Lettre du Conſeil d'Etat aux mêmes. Whitehall le 16 d'Août 1650. Page 593.

Il leur envoyoit une Requête que pluſieurs Anglois, trafiquant en Portugal, lui avoient préſentée touchant les injuſtices que Sa Majeſté Portugaiſe leur faiſoit ſouffrir actuellement, *deſquelles nous ne doutons point*, diſoit le Conſeil, *qu'ils ne reçoivent Satisfaction, tôt ou tard, aux dépens de ce Roi.*

Ordre à l'Amiral Blake touchant l'exécution d'une Expedition à faire ſur la Flotte Marchande du Portugal à ſon retour du Bréſil.

13 Lettre du même Conſeil au Général *Blake*. Whitehall, le 2 de Novembre 1650. même Page.

C'étoit un Ordre à *Blake*, de donner les meilleurs Voiliers, Vaiſſeaux & Fregates de ſa Flotte, au Capitaine *Penn*, que le Conſeil d'Etat venoit de faire partir avec quatre Navires de Guerre très-bons Voiliers auſſi, tant pour mettre le Commerce des Anglois à couvert des pirateries de *Robert* & de ſa Bande, dans le *Sud*, que pour ſurprendre & détruire la Flotte Marchande Portugaiſe, à ſon retour du Bréſil.

Vente des Priſes faites par la Flotte.

14. Autre Lettre du Conſeil d'Etat au même Amiral. Whitehall, le 5 de Novembre 1650. Page 594.

C'étoit un Ordre d'envoyer toutes les Priſes en Angleterre, pour y être vendues au profit de la République.

Avis à Blake que le Roi de Portugal envoie un Miniſtre à Londres.

15. Autre Lettre du même Conſeil au même Commandant. Whitehall le 24 de Décembre 1650. Même page.

Le Conſeil témoignoit qu'il étoit extrêmement ſatisfait de certaine Entrepriſe (13) que cet Amiral venoit de faire, au très-grand avantage de la République, contre le Prince *Robert* & le

jeſté étoit en paix & en amitié avec les Hollandois; *ce qui*, ajoutoit-il, *étoit connu de tout le monde*. Pour concilier ces deux choſes, il n'y a qu'à faire remarquer que les hoſtilités, qui ſe commettoient alors aux *Indes*, ne empêchoient point que les deux Etats, *Portugal* & *Provinces-Unies*, ne fuſſent encore en paix en *Europe*. On travailloit même à la Haie à accommoder les Affaires de ces Regions éloignées. Le Miniſtre de Portugal auprès des Etats Généraux ſe donnoit beaucoup de mouvement pour cela, quoique ce ne fût que pour les amuſer, &c.

(8) Il n'eſt point marqué par qui ce Mémoire fut préſenté; mais ce fut certainement par Mr. *Vane*, Réſident de la République d'Angleterre.

(9) La plupart des Membres de ſon Conſeil vouloient qu'il abandonnât les Vaiſſeaux du *P. Robert*, & ces Conſeillers avoient certainement pour eux la Raiſon d'Etat; mais l'honneur & l'hoſpitalité demandoient que le Roi de Portugal protégât ces Vaiſſeaux-là. Il le fit; c'eſt-à-dire qu'il fut généreux, mais très-imprudent.

(10) *Quod Piratæ & Latrones qui Civitatem faciunt, Jure Gentium uti non poſſunt.*

(11) *Ex defectu Juſtitiæ tenentur Reges, & licet non à priori faciendo, tamen ex poſteriori negligendo, facti ſunt* participes, *ac præcipuè qui ad inhibenda latrocinia, & piraticam pravitatem, non adhibent ea quæ poſſunt & debent remedia.*

(12) C'étoient celles qui ſont cotées ci-deſſus N. 2. & qui lui permettoient d'employer la force ouverte, pourvu que ce ne fût point au riſque évident de la deſtruction de la Flotte.

(13) Je ne ſai, & je ne trouve nulle part, quelle fut cette *Expédition ſi avantageuſe à l'Angleterre*. Tout ce qui ſe paſſa, juſqu'à cette da-

La Republ. d'Angl.

le Roi de Portugal. *Ce Roi*, ajoute le Conſeil en finiſſant ſa Lettre, *vient de nous envoyer un Miniſtre public* (1). *Mais faites ſemblant de l'ignorer, & ſuivez toujours le fil de vos Inſtructions précédentes, juſqu'à ce que le Conſeil vous donne ordre de vous arrêter.*

Année 1651.

Année 1652.

Année 1653.

Année 1654.

Ces quatres Années, par ou finit le dernier Tome du Recueil de Mr. *Rymer*, ne fourniſſent, touchant les Affaires qu'il y eut entre l'Angleterre & le Portugal, aucun Acte Public, comme ceux des Années précédentes. Je dis *comme ceux*, &c. parce que dans quelques Actes qui regardent d'autres Affaires, il eſt parlé par occaſion de celles du Portugal, &c.

ACTES concernant les Affaires de la République d'Angleterre avec l'Eſpagne, pendant l'Année 1650.

On a remarqué que les trois prémiers Miniſtres que la Nouvelle République employa au dehors, d'abord après ſon établiſſement, eurent du malheur. *Doriſlaüs*, comme nous l'avons vu, fut aſſaſſiné à la Haie (2) *Vane* fut inſulté à Lisbonne, malgré les précautions que le Conſeil d'Etat d'Angleterre avoit ordonné à ſes Amiraux de prendre, pour prévenir un tel accident; & *Aſcham*, envoyé à la Cour d'Eſpagne, ne fut pas vingt-quatre heures à Madrid, qu'il y eut le même ſort que *Doriſlaüs* avoit eu en Hollande. Les rélations de ce dernier Aſſaſſinat, & de la pourſuite Criminelle que le Roi en fit faire, font le principal ſujet des quatre prémiers Actes de cet Article, le cinquieme qui en eſt en même tems le dernier étant tout employé à expoſer dans un fort grand détail, les affronts, les injuſtices, les dommages, les extorſions & les violences que les Négocians Anglois & les Capitaines de Navire, de même que les gens de leur Equipage, avoient ſoufferts & ſouffroient encore tous les jours à Malaga, contre la teneur des Traités anciens & nouveaux, &c.

Paſſons maintenant à ces Actes; & quoique le petit préambule que nous venons d'y faire, en ſoit, en quelque ſorte, l'Abrégé, ne laiſſons point d'indiquer au Lecteur quelqu'une des choſes les plus particulieres que chacun d'eux contient.

Miniſtre du Parlement tué à Madrid.

1. Lettre de Mr. *George Fisher* au Conſeil d'Etat d'Angleterre, touchant le Meurtre de Mr. *Asham*. A Madrid, le 9 de Juin, 1650. Page 586.

Outre la Rélation circonſtanciée de cet Aſſaſſinat, & de ce qui ſauva Mr. *Fisher*, à qui les Meurtiers n'en vouloient pas moins qu'à Mr. *Asham*, je remarque trois choſes dans cette Lettre. 1. La maniere dont les Miniſtres Etrangers, qui ne ſont point *Catholiques Romains*, ſont enterrés en Eſpagne; c'eſt dans la Maiſon même où ils meurent. 2. Que, quoique *Charles II.* eût actuellement à la Cour de Madrid deux Ambaſſadeurs (3) & un Agent (4), on ne laiſſoit point de recevoir un Miniſtre public de la Nouvelle République; &, 3. de vouloir faire avec elle une Alliance offenſive & defenſive, &c.

Procès fait aux Meurtriers du Miniſtre du Parlement.

2. Procès Verbal des Meurtres commis à Madrid le 6 de mois de Mai 1650, en la perſonne du Réſident d'Angleterre, & en celle de *Jean Baptiſte de Rivas*, (ou *Riba*) Genois (5), par *Jean Guillim* (ou *Williams*) Anglois, & *Guillaume Exparch* (ou *Sparkes*) auſſi Anglois, accompagnés de quatre autres de la même Nation, &c. Dreſſé à Madrid, le 10 de Juin 1650. Et au bas.

Par la cinquieme Cour du Conſeil pour connoitre des Cauſes Criminelles. Etoit ſigné,

Le Licentié Don *Fernando de Guevara*, & *Altamirano.* (Gouverneur de la Maiſon & Cour de Sa Majeſté). Page 587.

On voit dans ce Procès Verbal, 1. Que les Eſpagnols ne reſpectent pas toujours l'Aſyle pris dans une Egliſe (6), puiſque la Juſtice fit enlever, même avec fracture des portes, dans la Sacriſtie de l'Egliſe de *St. André*, cinq de ces Aſſaſſins (7) qui s'y étoient refugiés. 2. Que les Criminels firent gloire de leur action, & en allegueront des motifs très-propres à leur attirer la protection des Eccléſiaſtiques, qui, en effet, les défendirent puiſſamment. 3. Que les Papiers de Mr. *Aſcham* firent connoitre qu'il étoit chargé de conclurre un Traité d'Union & de Commerce entre la Cour d'Eſpagne & la République d'Angleterre.

Haine des Eſpagnols en général, contre le Parlement.

3. Lettre de Mr. *Fisher* au Conſeil d'Etat. Madrid 21 de Juin, N. S. 1650. Page 590.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette Lettre, c'eſt l'Avis que Mr. *Fisher* y donne au Conſeil d'Etat, que les Eſpagnols haïſſoient le Parlement, ſans oſer néanmoins le faire trop paroître, parce que le Roi montroit un deſir extrême d'être en Paix & en Amitié avec la République d'Angleterre. De ſorte, ajoute Mr. *Fisher*, que „ qui que ce ſoit, qui vienne de „ la part du Parlement, il ſera très-bien reçu de tout le monde, excepté des Mécontens d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, qui ſont à Madrid en grand nombre, & furieuſement „ déterminés & dangereux".

L'exécution des Meurtriers renvoyée.

4. Lettre du même au même Conſeil. Madrid, 29 Juin 1650. Page 591.

Il informoit le Conſeil d'Etat, que l'exécution des Meurtriers de Mr. *Aſcham* avoit été *encore* renvoyée; *la Partie Eccléſiaſtique plaidant fortement*, dit-il, *en leur faveur pour les Privileges de l'Egliſe.*

ACTES concernant les Affaires entre la République d'Angleterre & l'Eſpagne, pendant l'Année 1651.

Excès commis à Malaga contre les Anglois.

1. Lettre écrite par ordre du Conſeil d'Etat d'Angleterre à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Londres. La date porte, Whitehall le 27 de Mars, 1651. Page 596.

Nous avons déja inſinué que cette Lettre contient une ample déduction & de très-fortes plaintes des injures, des avanies, des exactions & des violences atroces qui avoient été faites aux Négocians Anglois, & depuis peu à *Jaques Broke* Commandant du Vaiſſeau l'Avanturier de Londres, & aux gens de ſon Equipage, par la Populace, & par l'*Alcade Moyor* & le Gouverneur eux-mêmes de Malaga. Mais nous devons avertir ici, qu'à ces Griefs, le Conſeil d'Etat en ajoutoit d'autres bien plus capables encore de rompre toutes les meſures que la Cour d'Eſpagne prenoit pour éviter d'avoir la Guerre avec la Nouvelle République. Le plus grand de ces Griefs étoit, tandis que les Anglois Républicains étoient ſi maltraités à Malaga des Grands & des Petits, des Viſiteurs, & des Eccléſiaſtiques mêmes, contre la teneur des Articles I. VI. & XIX. du dernier Traité de Paix, le Prince *Robert* y avoit été reçu avec tant d'honneur & de cordialité, que fort de cette diſtinction & de cet appui, il avoit, dès ſon arrivée, menacé de faire main-baſſe ſur tous les Anglois qu'il trouveroit, & en particulier ſur le Vaiſſeau de *Broke*; en ſorte que ce Commandant ſe voyoit à toute heure, & de tous côtés expoſé aux derniers malheurs.

C'eſt pourquoi, le Conſeil d'Etat d'Angleterre déclaroit par cette Lettre à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne (8), „ Que, ſi la Cour „ de Madrid vouloit conſerver la Paix avec le Parlement, & „ le Commerce entre les deux Nations, elle devoit ſans délai, „ faire procéder criminellement contre le Gouverneur, l'*Alcade de Mayor*, & les autres coupables de Malaga; les punir ſelon „ toute la rigueur de la Juſtice; comme auſſi faire donner ſans „ délai, au Capitaine *Broke*, à ſon Equipage, & à tous les „ autres Anglois, une ſatisfaction entiere des torts, dommages, „ inſultes, &c. qu'ils avoient eus à ſouffrir: le Conſeil d'Etat recommandant le tout aux ſoins de Mr. l'Ambaſſadeur".

Au reſte, je remarque avec ſurpriſe, que cette Lettre, où il eſt parlé dans cinq differens Articles, du Prince *Robert* & de ſes deſſeins violens contre les Anglois, ne demandoit point que la Cour de Madrid l'éloignât de ſes Ports. On peut, de plus, être ſurpris que le Conſeil d'Etat gardât un profond ſilence ſur la

date, ſe réduiſant proprement à ceci; c'eſt que le Prince *Robert* quitta le Portugal, d'où il alla pirater ſur les Côtes d'Eſpagne & dela aux Indes, ſans être inquieté le moins du monde par la Flotte du Parlement. Cette Flotte ſe retira même en haute Mer (*), ſur l'avis que les Vaiſſeaux du Prince ſortoient eſcortes par treize Vaiſſeaux de Guerre *Portugais*; & ce fut ſeulement après cette Protection d'éclat donnée au Prince par le Roi de *Portugal*, que *Blake*, d'autres diſent *Popham*, alla tomber ſur la Flotte du *Bréſil*, dont il prit quinze Navires, & diſperſa le reſte.

(1) Le Comte de *Penaguiao*, qui fut forcé, en 1654, de livrer ſon propre Frère coupable d'un Meurtre, à *Cromwell* qui lui fit couper la tête publiquement à Londres, nonobſtant toutes les offres & tous les cris de l'Ambaſſadeur. *Je ne ſai*, dit Mr. *de Rapin*, *ſi cet accident ne retarda point la Concluſion de la Paix entre l'Angleterre & le Portugal, qui ne fut ſignée que deux ans après, en* 1656.

(2) Voyez ci-deſſus.

(3) Le Lord *Cottington*, & Mr. *Hyde*, Chancelier de l'Echiquier. *Charles II.* les y avoit envoyés dès l'année précédente 1649; mais ils avoient été reçus fort froidement, & ils ne purent jamais obtenir le moindre Secours d'argent pour la ſubſiſtance de leur Roi.

(4) Cet Agent ſe nommoit *Fanſhaw*.

(5) Mylord *Clarendon* dit, que c'étoit un Moine défroqué, qui, parce qu'il ſavoit très-bien l'Eſpagnol, que Mr. *Aſcham* ignoroit parfaitement, avoit été mis à la ſuite de ce Miniſtre. Guerres Civiles, Tom. VI. p. 1.

(6) Le Privilège du Sanctuaire n'eſt jamais accordé en Eſpagne, dans le cas d'Aſſaſſinat avéré. Il y a même pluſieurs exemples de gens tirés du Sanctuaire, mis en Juſtice & exécutés, pour des crimes moindres que l'homicide. Id. Ibid. p. 15.

(7) Le ſixieme étoit un Domeſtique des Ambaſſadeurs de *Charles*

(*) Voyez les Inſtructions que le Parlement avoit données aux Commandans de cette Flotte, ci-deſſus pag. 166, 177.

La Republ. d'Angl.

la condamnation (9) toujours differée des Meurtriers de Mr. *Aſcham.*

ACTES concernant les Affaires entre la République d'Angleterre & la France, pendant l'Année 1653.

Que l'Eſpagne, dont nous venons de finir l'Article, eût travaillé à exciter, & à fomenter les troubles qui agiterent le Regne de *Charles I.*; que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne en Angleterre eût *témoigné pour le Parlement une partialite que ce Prince regarda comme une eſpèce de Déclaration contre lui* (10); qu'après la mort tragique de *Charles I.* les Eſpagnols ne montraſſent que du mépris & de la dureté pour *Charles II.* ſon Fils; le reſſentiment d'un Affront éclatant & impardonnable qu'ils en avoient reçu devoit naturellement produire cet effet, & les engager, indépendamment de toute autre vue, à ſe hâter de reconnoitre la République & de ſe procurer ſon Amitié & ſon Alliance. Mais que la France, uniquement pour empêcher *Charles I.* de s'intéreſſer pour la Maiſon d'*Autriche* qu'elle vouloit abaiſſer, eût ſoufflé & entretenu le feu de la revolte parmi les Sujets de ce Roi (11), qui ne s'étoit principalement attiré la haine des Eſpagnols, que pour avoir preferé la Sœur de Sa Majeſté Très-Chrétienne, à leur *Infante*; de ce Roi, qui vivoit, depuis plus de vingt-ans, avec ſa Femme, moins en Epoux tendre qu'en Amant paſſionné, & qui en avoit des Enfans dignes de monter ſur leur thrône après eux; Enfin, que la France, buvant lâchement l'affront ſanglant & ruineux que venoient de lui faire, en pleine paix, les Bourreaux de *Charles I.* (12); Que la France dis-je, diſputât d'empreſſement avec l'Eſpagne, pour reconnoitre leur Gouvernement comme légitime, & ſe procurer leur Alliance, par une Ambaſſade ſolemnelle; c'eſt ce qu'on ne ſe réſout de croire qu'en voyant l'unanimité des Hiſtoriens dans le récit de ces Faits; & c'eſt en même tems ce dont il a fallu rafraichir la mémoire de nos Lecteurs, pour ſuppléer, en quelque ſorte, au petit nombre & à la ſechereſſe des Actes que la Collection de *Rymer*, ſi abondante d'ailleurs, contient ſur ces ſujets. En effet, les Actes que nous avons ici touchant les Affaires entre l'Angleterre & la France, ſont tous de l'Année 1653, & encore s'y en trouve-t-il, où il ne s'agit par de ces ſeules Affaires.

Raiſons pourquoi l'Ambaſſadeur de France à Londres demande ſon Rappel.

1. Lettre d'Avis ſecrets, écrite de France, le 21 de Juin 1653. Sans ſignature, & ſans Adreſſe. Page 650.

Cette Lettre contient divers Avis touchant l'état des Affaires de la France, tant au dedans qu'au dehors. Ce qui regarde l'Angleterre, ſe réduit à la priere, que Mr. de *Bourdeaux Neuville*, Miniſtre de cette Couronne auprès du Parlement, faiſoit à Sa *Majeſté Très-Chrétienne*, de le rappeller, à cauſe qu'il n'avoit, *diſoit-il*, „ plus rien à faire à Londres, où l'on venoit même de lui refuſer de ne pas recevoir les Députés des Rebelles de la Ville de Bourdeaux, qui demandoient à la République du ſecours & la liberté du Commerce, qui leur ſeroient apparemment accordés ".

Motifs ſecrets de la France pour tenir un Miniſtre à Londres.

2. Autre Lettre de divers Avis ſecrets, écrite de Paris le $\frac{26}{16}$ de Juillet 1653. ſignée J. V. Sans adreſſe. Page 659.

L'Auteur de cette Lettre aſſure ſon Correſpondant, que la France n'envoye un Ambaſſadeur en Angleterre, que pour pratiquer les moyens, & épier l'occaſion de rétablir le Roi d'Ecoſſe, ſous prétexte de négocier un Traité d'Alliance avec la République. *Je vous dis abſolument*, ajoute-t-il, *que toutes ſes propoſitions & ſes démarches auprès de vous, ſont de pures fourberies. Ceci eſt vrai & très-vrai*, &c.

Lettres de Cromwell à Mazarin.

3. Autre pareille Lettre, & de la même date, mais ſans ſignature. Page 660.

J'ai lu, dit l'Auteur, deux Lettres du Général *Cromwell* à *Mazarin*. Elles ſont tres-polies & très-obligeantes, les Réponſes ne le ſeront pas moins; mais certainement *Mazarin* vous trompera.

Etat du Traité entre l'Angleterre & la France durant le dernier Parlement.

4. Mémoire, &c.

Il a été parlé de ce Mémoire dans l'Article de la Hollande & de l'Angleterre. Ce qui y regarde la France, c'eſt que ſon Traité avec la nouvelle République étoit très-avancé dans le tems du dernier Parlement. Page 672.

5. Lettre d'Avis ſecrets, ſans ſignature ni adreſſe. De Paris le $\frac{30}{9}$ de Décembre (de Janvier) $165\frac{3}{4}$. Page 740.

Les Huguenots épargnés par Mazarin à cauſe de Cromwell.

Selon cette Lettre, le Cardinal *Mazarin* avoit ordonné à l'Ambaſſadeur de France auprès de la République d'Angleterre, de ne ménager ni ſoins ni argent pour découvrir la deſtination de la ſeconde Flotte du Parlement, *quoique*, ajoute l'Auteur, *la France ne s'en mît pas fort en peine pour elle-même, à ce que m'a dit une perſonne qui approche le Cardinal.* Cependant, *continue-t-il*, on voit bien par la maniere dont on épargne les *Huguenots*, qu'on craint d'irriter le Protecteur d'Angleterre, à qui ils ſe ſont adreſſés, &c.

La France promet de n'admettre dans ſes Ports aucun Vaiſſeau ennemi des Anglois.

6. Extrait d'une Lettre de Mr. l'Ambaſſadeur *Boreel*, du $\frac{20}{30}$ de Janvier, $165\frac{3}{4}$. Page 757.

C'étoit un Avis, que la France avoit envoyé ordre, par un Courier exprès, à ſon Miniſtre à Londres, d'aſſurer le Lord Protecteur, qu'aucun Vaiſſeau deſtiné à faire, ou qui auroit fait quelque dommage aux Sujets d'Angleterre, d'Ecoſſe, & d'Irlande, ne ſeroit ſouffert, ni même recueilli dans les Ports de France.

La France veut détourner les Suiſſes de s'allier avec l'Angleterre.

7. Avis ſecret daté de Paris le $\frac{4}{14}$ de Février $165\frac{3}{4}$. Sans ſignature & ſans adreſſe. Page 763.

Le Roi de France avoit envoyé ordre, par un Courier exprès, à ſon Ambaſſadeur en *Suiſſe*, de travailler à empêcher les *Cantons Réformés* de faire aucune Alliance avec la République d'Angleterre.

Inquietude de la France touchant l'Armement des Anglois.

8. Avis ſecrets datés de Paris le $\frac{15}{25}$ de Février, $165\frac{3}{4}$. Page 776. Sans ſignature & ſans Adreſſe.

On voit ici que la France n'étoit pas ſi tranquille qu'on avoit voulu le faire accroire (13), touchant les préparatifs de l'Angleterre, &c.

Diſpoſitions de Mazarin touchant la Paix avec Cromwell.

9. Pareils Avis datés de Paris, le $\frac{4}{14}$ de Mars $165\frac{3}{4}$. Page 782.

Ces Avis *aſſuroient d'une maniere poſitive que le Cardinal* Mazarin *feroit, quoi qu'il en coutât, la Paix avec le Lord Protecteur, qu'il craignoit toujours plus que tout le reſte du monde.*

Le Roi de France craint Cromwell, & le traite de Couſin.

10. Avis ſecrets donnés par Mr. *Augiers*, Secretaire à Paris. Sans date, ſans Signature, ſans Adreſſe. Page 785.

Il eſt parlé dans cette Lettre, entre autres choſes, de la crainte que la France avoit du Lord Protecteur, & d'un Ambaſſadeur Extraordinaire que Sa Majeſté Très-Chrétienne alloit lui envoyer, avec des Lettres de Créance dont l'Adreſſe étoit, *A notre cher Couſin*, &c.

Nouvelles de Londres à Paris touchant la Paix entre l'Angleterre & la France.

11. Lettre de Correſpondance ſecrete, datée de Paris le $\frac{4}{14}$ de Mars $165\frac{3}{4}$. Sans Signature, & ſans Adreſſe. Page 791.

Ce qui regarde ici les Affaires entre l'Angleterre & la France, conſiſte en ce que le Maréchal d'*Aumont* avoit, *diſoit-on*, reçu de Londres un Paquet, qui contenoit l'Accommodement des deux Etats; *Sa Majeſté Très-Chrétienne* ſe chargeant de payer quatre millions, monnoye de France, aux Anglois qui avoient ſouffert des dépredations exercées ſur Mer par ſes Sujets, &c.

Récapitulation & défenſe des Avis ſecrets donnés, &c.

12. Lettre de Correſpondance ſecrete. A Patis le $\frac{8}{18}$ de Mars $165\frac{3}{4}$. Page 793. Sans Signature & ſans Adreſſe.

L'Auteur fait une récapitulation des Avis ſecrets qu'il avoit donnés juſqu'alors, y en ajoute de nouveaux, & ſoutient que les uns & les autres étoient l'*intérieur* des Affaires, & non l'*écorce*, comme on le lui reprochoit. Les Curieux ne manqueront pas de lire cette Pièce. C'eſt à eux à juger s'il avoit raiſon.

Au reſte, l'Accommodement entre la France & l'Angleterre ſe fit peu de tems après; & il n'étoit pas difficile à faire, puiſque la France vouloit bien oublier le tort qu'elle avoit reçu des Anglois, en 1652 (14).

ACTES concernant les Affaires entre la République d'Angleterre & la Suede, depuis le . . . de . . . . 1651. juſqu'au $\frac{1}{11}$ *du mois de Mars* $165\frac{3}{4}$.

A l'occaſion d'un Accord paſſé entre la Hollande & le Danemarc, touchant la levée des Droits pour le paſſage du Sund (15), le Parlement envoya un Ambaſſadeur à Stockholm, pour y repréſenter l'oppreſſion & le dommage que le Commerce des Anglois & des Suédois ſouffriroit de cette Convention; & pour porter la Suede à joindre ſes forces à celles de l'Angleterre, contre la trop ambitieuſe République des *Païs-Bas*, *dont on ne pouvoit plus douter que le deſſein arrêté*

les II. à Madrid. Il ſe ſauva ailleurs, & ne fut point pris. On ne laiſſa pas de le condamner par contumace, à la même peine que les cinq autres, dont un ſeul paya pour tous, parce qu'il étoit Proteſtant. Id. Ibid. p. 17.

(8) *D. Alonzo de Cardénas.* Le Conſeil d'Etat ne pouvoit point mettre cette affaire en de meilleures mains; cet Ambaſſadeur ayant, dès ſon arrivée auprès de *Charles I.* & pendant la Guerre Civile, donné des preuves ſi marquées de ſa partialité pour le Parlement, que ce Prince l'avoit regardée comme une eſpèce de déclaration contre lui. *Don Alonzo* n'avoit point changé de ſentimens ni de conduite, depuis l'établiſſement de la République; & c'étoit ſur les Mémoires qu'il envoyoit à *Madrid*, que cette Cour négligeoit, juſqu'à la dureté, la perſonne & les affaires de *Charles II.* & faiſoit envers le Parlement des démarches & des avances qui tenoient de la baſſeſſe: en quoi la France l'imita à merveilles, & avec plus de ſuccès.

(9) Cette condamnation fut enfin prononcée, mais il n'y eut qu'un des Meurtriers d'exécuté. Voyez-en les raiſons dans l'Hiſt. des Guerr. Civiles, *ubi ſupra.*

(10) *Rapin* Tome IX. page 77.

(11) On a vu dans l'Hiſtoire de *Charles I.* que le Cardinal de *Richelieu* eut quelque part aux troubles qui commencerent en Ecoſſe en 1637, & qui produiſirent enfin ceux d'Angleterre, que ce Prémier Miniſtre de *Louis XIII.* ne ceſſa point, tant qu'il vécut, de fmoenter, Le Cardinal *Mazarin* qui lui ſuccéda, ſous la Minorité de *Louis XIV.* ſuivit la même maxime, qu'il pouſſa trop loin, &c. *Rapin* ibid. Telle eſt la force de ce qu'on appelle Raiſon d'Etat.

(12) En 1652, la Flotte du Parlement tomba au dépourvu, ſur la Flotte de France, & l'empêcha de ſecourir *Dunquerque* que les *Eſpagnols* aſſiégeoient, & dont ils ſe rendirent les maîtres.

(13) Ci-deſſus N. 5.

(14) *Rapin* Tome IX. page 79. & *Clarendon* Tome VI. page 392.

(15) Voyez ci-deſſus à l'Année 1651. dans l'Article concernant les Affaires entre l'Angleterre & la Hollande.

té ne fût a envahir tout le Négoce du Monde, *& celui de la* Mer Baltique *en particulier* (1). *Philippe Sidney*, Vicomte *Liſle*, (ainſi s'appelloit cet Ambaſſadeur) fut très-bien reçu de la fameuſe Reine *Chriſtine*, qui occupoit alors le thrône de Suede. Cette Princeſſe étoit trop habile pour ne pas connoître le grand préjudice que l'Accord en queſtion cauſoit, & cauſeroit de plus en plus, à ſes Sujets; & elle auroit bien voulu y remédier: mais le moyen propoſé (2) étoit entierement contraire au nouveau Plan de Regne qu'elle avoit formé & ſuivi, depuis la Paix de Weſtphalie. Auſſi refuſa-t-elle conſtamment de prendre parti dans la Guerre des deux Républiques, &, couvrant du voile de la Prudence, le changement arrivé dans ſes inclinations guerrieres (3), elle colora ſi bien la néceſſité de cette Neutralité pour tous les Etats de l'Europe, & particulierement pour le Roi de Danemarc, que ce Prince ne joignit point ſa Flotte à celle des Hollandois, quoiqu'il s'y fût engagé. Cependant, comme le ſuccès de la Négociation du Vicomte *Liſle* tenoit fort au cœur à l'Angleterre, le Parlement envoya en Suede un ſecond Ambaſſadeur Extraordinaire (4); c'étoit le Lord *Withelock*, à qui la Reine fit tous les honneurs (5), & procura tous les agrémens poſſibles, excepté celui d'une prompte (6) expédition. Il réuſſit pourtant enfin à conclurre un Traité de Paix & d'Alliance entre les deux Etats: la Nouvelle en arriva à Londres, dans le tems que la République ſe donnoit un Chef ſous le titre de Protecteur. *Cromwell* revêtu de cette Dignité Suprême venoit d'en faire les prémieres fonctions en ſignant & ratifiant les Articles dont les Miniſtres du Parlement étoient convenus avec ceux des Provinces-Unies; & il voulut que le Traité avec les Suédois fût auſſi arrêté & ſigné en ſon nom. Pour cet effet, il envoya à l'Ambaſſadeur de la République en Suede, de nouvelles Lettres de Créance, que la Reine *Chriſtine* accepta auſſi gracieuſement (7) que les prémieres qui étoient au nom du Parlement, & le Traité reçut ſa derniere perfection. Ainſi la Cour de Suede, qui avoit été une des prémieres à reconnoître la nouvelle République, fut auſſi une des prémieres où *Cromwell* eut un Ambaſſadeur; de ſorte que cet Uſurpateur toujours heureux, dès les prémiers pas qu'il fit dans la carriere du *Protectorat*, marcha de pair avec les Têtes Couronnées. Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour mettre le Lecteur au fait des Actes dont nous allons nous contenter de lui donner les titres & les dates.

Année $165\frac{1}{2}$.

Motifs de l'Ambaſſade envoyee en Suede par le Parlement.

1. Conſidérations ſur les divers Motifs d'envoyer un Ambaſſadeur en Suede. Voyez ci-deſſus les Actes qui regardent les Affaires entre les deux Républiques, pendant l'Année $165\frac{1}{2}$. N. 19.

Inſtructions de l'Ambaſſadeur.

2. Inſtructions pour Philippe, &c. Voyez ci-deſſus Ibid. N. 20.

ACTES *concernant les Affaires de la République d'Angleterre & la Suede pendant l'Année* 1652.

Projet du Traite entre l'Angleterre & la Suede.

1. Projet d'un Traité à faire entre la République d'Angleterre, & le Royaume de Suede. Sans ſignature & ſans date. Page 619.

Nouvelles Inſtructions pour l'Ambaſſadeur, &c.

2. Inſtructions pour *Philippe Sidney*, Vicomte *Liſle*, Ambaſſadeur Extraordinaire de la République d'Angleterre auprès de la Reine de Suede. Sans ſignature & ſans date. Page 621.

ACTES *concernant les Affaires entre la République d'Angleterre & le Royaume de Suede, pendant l'année* 1653.

Le Parlement envoye un ſecond Ambaſſadeur en Suéde.

1. Ordre du Parlement pour envoyer le Lord *Whitelock* en Ambaſſade à la Cour de Suede. Du Mécredi 14 de Septembre 1653. Etoit ſigné *Hen. Scobel*, Clerc du Parlement. Page 694.

Arrivée du ſecond Ambaſſadeur en Suede.

2. Lettre de *Whitelock*, au Lord Général *Cromwell*. Datée de Gotembourgh le 18 de Novembre 1653. Page 723.

Il donne avis à ſon Excellence qu'il eſt arrivé en Suede, après dix jours d'une Navigation très-périlleuſe.

Reception faite par la Reine à l'Ambaſſadeur du Parlement.

3. Lettre écrite au Général *Cromwell*, par Mr. *Stapelton*, qui lui marque l'arrivée du Lord *Whitelock*, avec la ſienne, & la réception gracieuſe & magnifique que la Reine leur avoit fait faire, &c. A Upſal le 23 de Décembre 1653. Page 735.

Lettres de Créance au nom du Protecteur, pour l'Ambaſſadeur d'Angleterre, &c. ſur le même ſujet.

4. Lettre de Mr. *Whitelock*, Ambaſſadeur d'Angleterre en Suede, au Lord Protecteur, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé touchant ſa Négociation à la Cour de Suede, avant & après la réception des Lettres de Créance de Son Alteſſe. A Upſal le 13 de Janvier $165\frac{3}{4}$ Page 742.

5. Lettre du même Ambaſſadeur à Mr. *Thurloe*. Même date. Page 743.

Cette Lettre roule à peu près ſur le même ſujet que la précédente; mais elle n'eſt pas, à beaucoup près, ſi longue. Différence que je ne remarque que pour montrer, que Mylord *Whitelock* connoiſſoit parfaitement la Regle, & l'exception à la Regle, de l'habile *Baſſompierre*. Cette Regle porte, que *les Ambaſſadeurs doivent faire une dépêche fort ſuccinte au Miniſtre, lorſqu'ils en font une longue au Maitre*. Et l'exception, c'eſt „ qu'il faut s'accommoder en cela à l'humeur du Maître, & à „ l'autorité du Miniſtre. Le Roi, (*continue Wicquefort*) (8), „ que *Baſſompierre* ſervoit (9), n'aimoit pas à lire les longues „ Lettres, & bien qu'il fût jaloux d'une autorité qu'il ne con„ noiſſoit point, comme le dit le Duc de *Rohan*, il aimoit „ mieux qu'on lui fit rapport du contenu des Lettres, que de „ ſe voir obligé de les lire". D'ailleurs le ſujet de ces deux Lettres de *Whitelock* ne pouvant être qu'infiniment agréable & glorieux à *Cromwell*, la bienſéance & la politique vouloient que le détail lui en fût adreſſé, & non à ſon Miniſtre. Ce qui, pour le dire en paſſant, indique une autre Regle, que les Ambaſſadeurs doivent néceſſairement obſerver.

Difficultés propoſées par Comte d'Oxenſtiern ſur les nouvelles Lettres de Créance.

6. Lettre de Mylord *Whitelock*, &c. à Mr. le Secretaire *Thurloe*. A Upſal le 20 de Janvier $165\frac{3}{4}$.

On voit ici les difficultés que le Prémier Miniſtre de la Reine de Suede fit ſur les nouvelles Lettres de Créance que *Cromwell* avoit envoyées en qualité de Protecteur, au Lord *Whitelock*. On y voit encore un détail qui met bien au fait de la Négociation dont cet Ambaſſadeur étoit chargé. D'ailleurs, ce que nous allons dire de la Piece ſuivante convient parfaitement à celle-ci.

Converſations de l'Ambaſſadeur avec l'Archevêque d'Upſal, & avec le Comte d'Oxenſtiern.

7. Lettre d'Avis de l'Ambaſſadeur d'Angleterre en Suede. Upſale le 10 de Février $165\frac{3}{4}$. Page 771. Sans adreſſe.

Je ne ſai ſi les Lecteurs trouveront que cette Lettre, l'une des plus longues de ce Recueil, péche contre les Regles dont nous venons de parler dans l'Article précédent, & contre quelquelques autres qu'on pourroit y ajouter. Mais j'aſſure hardiment, que ceux qui connoiſſent le perſonnage que *Cromwell* joua toute ſa vie, ne traiteront pas de *bagatelles & de faidaiſes*, *plus capables d'occuper quelques pages d'un Dictionnaire*, *que l'eſprit d'une perſonne raiſonnable* (10), la Controverſe que Mr. *Whitelock* y rapporte, & qu'il dit avoir agitée avec l'Archevêque d'*Upſal* touchant l'obſervation du Dimanche. D'ailleurs, la Lettre eſt très bien écrite, & ce qui en fait la plus grande partie, je veux dire, la converſation de l'Ambaſſadeur avec le Chancelier de Suede (11), inſtruit de bien des choſes, &c.

Sur la Réſignation de la Reine de Suéde.

8. Lettre de *Daniel Whiſtler*, au Lord Protecteur, écrite d'Upſal le 18 de Février $165\frac{3}{4}$. touchant la Réſignation que la Reine de Suede vouloit faire de ſa Couronne. Page 777.

Même ſujet.

9. Lettre de l'Ambaſſadeur d'Angleterre en Suede, écrite d'Upſal

(1) Ce ſont les propres termes dont l'Ambaſſadeur avoit ordre de ſe ſervir. Voyez l'Article III. des Inſtructions que le Parlement lui donna, rapportees dans les *Acta Regia*, &c. Tom. XX. p. 621.

(2) C'etoit une Alliance Offenſive & Defenſive contre les Provinces-Unies & le Danemarc. Voyez les mêmes Inſtructions, Article V. & le Projet de cette Alliance, remis à Mr. *Sidney* par le Secretaire du Parlement, Ibid. p. 619. Voyez auſſi la Lettre cotée ci-deſſous N. 6. Année 1653. Ib. p. 773 & 774 & pluſieurs autres.

(3) Cette jeune Amazone, *dit Mr. de Larrey*, d'après bien d'autres, avoit témoigné dans ſes prémieres années, une inclination pour la Guerre, qui ſe rallentit tout d'un coup, lui fit preſſer la Paix de Weſtphalie avec l'Empereur, & ſouhaiter de vivre en repos avec tous ſes Voiſins. Hiſt. d'Angl. Tome IV. p. 394.

(4) Les Lettres de Créance, & les Inſtructions du Lord *Sidney*, lui donnoient ce titre. Voyez ci-deſſous les Actes entre l'Angleterre & la Suede en 1652. N. 2.

(5) Voyez le contenu des Actes cotés ci-deſſous N. 4 & 5 de 1653.

(6) *Wicquefort*, dans ſon Tome II. Section VI. page 144. dit, que „ *Whitelock* qui étoit Ambaſſadeur d'Angleterre en Suede, dans „ l'année 1653, ſe plaignoit qu'en ſes Audiences la Reine ne lui par„ loit que de Philoſophie, & ne l'entretenoit que de ſes Ballets & „ de ſes divertiſſemens, & qu'elle ne lui diſoit jamais ni oui ni non". Cela ne s'accorde point avec ce que portent quelques Actes du *Rymer*, Que *la Reine déclara conſtamment qu'elle vouloit obſerver une exacte Neutralité*, *&c.*

(7) Cette Reine avoit tant d'eſtime pour *Cromwell*, qu'elle exhorta *Charles Guſtave* de regarder l'Alliance du Protecteur, comme le plus ferme appui de la Couronne qu'elle lui réſignoit. Il eſt remarquable, que *Chriſtine*, s'entretenant de cette Réſignation avec *Wibtelocke*, lui dit, qu'avant que de la faire, elle vouloit que le Traité entre la Suede & l'Angleterre fût conclu & ſigné. Voyez la Pièce cotée 8. Année 1653.

(8) Traité de l'Ambaſſadeur, &c. Livre II. Section X.

(9) Louis XIII.

(10) *Wicquefort*. Ibid.

(11) Le Comte *Axel Oxenſtiern*, l'un des plus habiles Miniſtres d'Etat que la Suede eût jamais. Il avoit régi le Royaume pendant la Minorité de la Reine *Chriſtine*; & lorſqu'elle fut Majeure, quoiqu'elle fût très-capable de gouverner, & qu'elle eût conçu de l'averſion & de la jalouſie pour lui, il conſerva tous ſes Emplois & preſque tout ſon pouvoir précédent, juſque-là, que (ſelon *Wicquefort*, Livre II. page 39.) *Chanut*, Ambaſſadeur de France, à la Cour de Suede, craignoit de témoigner qu'il ſuivoit les ſentimens de la Reine plutôt que ceux de ſon Prémier Miniſtre. Il eſt vrai que la Maiſon d'*Oxenſtiern* étoit ſi puiſſante, qu'on n'en auroit pas mécontenté le Chef impunément; mais il eſt vrai auſſi, que la Reine ne pouvoit point ſe paſſer des conſeils & des ſervices de ce Chef, ſurtout pour les Affaires Etrangeres, dont il avoit plus de connoiſſance, lui-ſeul, que tous les autres Sénateurs & Miniſtres d'Etat enſemble.

(12) Cela ne paroîtra exagéré qu'à ceux qui ignorent 1. Ce que les Flottes d'Angleterre firent en Afrique, où elles porterent non ſeu-

d'Upſal le 24 de Février 165$\frac{3}{4}$. à Mr. le Secretaire Thurloe. Page 783.

10. Autre Lettre du même, touchant la Réſignation de la Reine, l'acceptation du Prince *Charles Guſtave*, l'état de la Négociation du Traité d'Alliance eutre l'Angleterre & la Suede, &c. Upſal le 3 de Mars 165$\frac{3}{4}$. Sans adreſſe. Page 789.

ACTES concernant les Affaires entre la République d'Angleterre, & le Danemarc, pendant l'année 1653.

On peut voir dans les Actes qui regardent la Guerre qu'il y eut entre les deux Républiques, que la Cour de Danemarc prit avec la Hollande divers engagemens très préjudiciables aux intérêts de l'Angleterre. Le Général *Cromwell* en fut ſi irrité, qu'il refuſa avec une opiniâtreté extrême de comprendre ce Prince dans le Traité de Paix entre les deux Républiques.

Sauve-garde pour le Duc de Sleſvic.

1. Lettres de Sauve-garde ſous le Grand Sceau du Parlement de la République d'Angleterre, pour tous les Païs, Ports, Fleuves, &c. de la Domination du Prince de *Norvège*, Duc de *Sleſvic*, d'*Holſace*, &c. Sans date & ſans ſignature. Page 680.

Pour peu qu'on connoiſſe l'Hiſtoire, on verra bien pourquoi nous mettons cette Piece dans l'Article du Danemarc.

Eſpion du General Cromwel à Copenhague.

2. Lettre de Mr. *Guillaume Cromwell* à Mr. *Bradshaw*, Réſident de la République d'Angleterre à Hambourg. Copenhague le 19 de Septembre 1653. Page 692.

Que ce *Guillaume Cromwell* fût Parent d'*Olivier Cromwell*, ou non, il étoit, dit-il, „ envoyé en Danemarc avec des In„ ſtructions pour rendre à Son Excellence dans ces quartiers„ là des ſervices qui, non-ſeulement, ne pouvoient pas être „ confiés au papier, mais qui rendoient ſa réſidence à Copen„ hague furieuſement ſuſpecte & dangereuſe, & qui la ren„ droient bien plus dangereuſe encore, s'il ne s'y tenoit déguiſé „ ſous le nom de Mr. *Jaques Laſſen*, par ordre exprès de ſon „ Protecteur, &c ".

ACTES concernant les Affaires de la République d'Angleterre avec la Ruſſie, pendant l'année 165$\frac{3}{4}$.

Il ne s'agit dans cet Article, que du Commerce des Anglois dans les Etats du *Czar*, & de leur Etabliſſement à Moſcou. Ils avoient, pendant aſſez longtems, été ſeuls en poſſeſſion de ce Commerce, qu'ils faiſoient ſans payer aucuns Droits, en vertu des Lettres Patentes accordées par les Prédéceſſeurs de Sa Majeſté, alors regnant, & ratifiées par elle-même, Mr. *Guillaume Predeax*, Envoyé du Lord Protecteur en Ruſſie demanda le Renouvellement de ces Privilèges, ou la Permiſſion pour tous les Négocians Anglois qui ſe trouvoient établis, ou autrement dans les Etats du Czar, de pouvoir en ſortir librement & aux mêmes conditions qu'ils y étoient entrés, ſavoir francs de tous Péages, Douanes, Impôts & Droits, &c.

Le Czar prie de renouveller les Privilèges des Anglois, ou de leur permettre de ſortir de ſes Etats avec leurs biens, &c.

1. Mémoire de l'Envoyé d'Angleterre à Sa Majeſté Impériale, *Alexis Michaelowitz* Grand Empereur & Grand Duc de la Grande & Petite Ruſſie, Souverain de pluſieurs autres Etats & Monarque, &c. Sans ſignature & ſans date. Page 795.

Ce Mémoire étoit accompagné d'une Requête qui n'eſt point dans le Recueil de *Rymer*. Elle étoit au nom de *Dorothée Digby*, *Jean White*, Négocians Anglois, & Compagnie.

2. Autre Mémoire du même, au Commiſſaire que le *Czar* avoit nommé pour examiner la Requête, &c.

Grands ſervices rendus à l'Empire de Ruſſie par les Anglois.

M. *Predeax* y fait valoir les ſervices que la Compagnie des Négocians Anglois établie à Moſcou, &c. & que le Royaume d'Angleterre avoient rendus à l'Empire de Ruſſie, dans des tems très-fâcheux, & lorſqu'il étoit négligé & abandonné de tous le monde.

ACTES concernant ce qui ſe paſſa en Allemagne touchant les Affaires & les Intérêts de la République d'Angleterre, pendant l'Année 1653.

Il y avoit peu de Princes & d'Etats dans le Monde, de quelque Religion ou Secte qu'ils fuſſent, qui ne craigniſſent la nouvelle République (12). Les Hollandois penſerent ſe perdre, pour en avoir bravé la puiſſance. Il en couta cher aux Portugais, pour avoir trop marqué leur partialité en faveur de ſes Ennemis. Les François & les Eſpagnols eurent pour elle des ménagemens, & lui firent, à l'envi les uns des autres, pour gagner ſon Amitié, offres ſur offres, & des avances qui tenoient de la baſſeſſe (13). Tous les Etats d'Italie (14) trembloient au ſeul nom de ſon Lord Protecteur; & l'Empire avec tous ſes Electeurs, Princes & Collèges divers, n'oſa jamais, quelque envie qu'il en eût, entreprendre, pas même conclurre quelque choſe de poſitif en faveur de *Charles II.*, qui avoit des Emiſſaires & des Miniſtres à la Diète & dans les différentes Cours, &c. dont ce vaſte Corps eſt compoſé. Il eſt bien vrai, que ſi tous les Potentats qui, ſoit par Politique, par Amitié, par Religion, ſoit autrement, auroient volontiers contribué d'une maniere effective au rétabliſſement de *Charles*, avoient pu faire taire pour un tems leurs autres intérêts, comme au Siecle des *Croiſades*, ce Prince n'auroit vraiſemblablement pas été obligé d'attendre pluſieurs années que les Anglois eux-mêmes lui rendiſſent les Couronnes de ſes Ancêtres. Mais envain le Pape exhortoit (15) de toute ſa force la France & l'Eſpagne à terminer leurs différends à l'amiable, pour cette Affaire ſi importante à la Catholicité Romaine; envain l'Empereur (16) recommandoit avec chaleur à la docile Diete de prendre unanimement en main la Cauſe des *Stuarts* déthrônés & errans; tout cela ne produiſit qu'une miſérable contribution de quatre Mois Romains, qui furent même très-mal payés (17). Ainſi il étoit écrit que l'étoile de *Cromwell* & la force de ſon Génie le ſoutiendroient contre le Ciel & la Terre; contre ceux-là mêmes qui l'avoient aveuglément porté au faîte de la Puiſſance; Presbytériens, Indépendans, Parlement, Armée (18); *& frueretur Dis iratis, Hominibuſque*.

Ce que nous venons de toucher des intrigues qui ſe tramoient en Europe, & particulierement en Allemagne, contre la République d'Angleterre, ſe voit d'une maniere plus détaillée dans les Actes ſuivans, & ſur-tout dans les ſix prémiers dont nous allons donner le Précis dans un ſeul Extrait.

Négociations en Allemagne contre la Republique d'Angleterre.

1. Lettre anonyme, écrite de *Vienne*, le 30 d'Avril 1653. Sans Adreſſe. Page 629.

2. Lettre de Mr. *Gilles Collins*, touchant quelques Affaires traitées en Allemagne, en faveur de *Charles II*, contre la République d'Angleterre. Page 632.

Abregé des ſix premieres Lettres de cet Article.

Cette Lettre eſt ſans adreſſe, & ſans date de Lieu (19); nous dirions auſſi, ſans date de jour, de mois & d'année, ſi on n'en pouvoit pas recueillir, qu'elle fut écrite entre le $\frac{7}{17}$ & le $\frac{15}{25}$ Mai, 1653. En effet, ce fut durant cet intervalle que la Diete dont parle Mr. *Collins*, fit à Augsbourg, l'Election d'un Roi des Romains, pour laquelle l'Empereur l'avoit principalement aſſemblée.

Le gros des Partiſans de *Charles II.*, tant au dehors qu'au dedans des Iſles Britanniques, ſe flatoient, que tous les Membres de l'Empire feroient, avant que de ſe ſéparer, une Confédération en faveur de ce Roi, à laquelle l'Italie, la Pologne (20), & les deux Royaumes du Nord eux-mêmes accederoient; de même que ceux de France & d'Eſpagne, s'ils venoient à faire la Paix, comme la plupart des Puiſſances les en ſollicitoient fortement. Les Emiſſaires mêmes de la République d'Angleterre tenoient cette Confédération pour infaillible, & ne ceſſoient d'en

ſeulement la frayeur, mais encore le fer, le feu, & la deſtruction juſques dans les Ports les mieux fortifiés & les mieux munis de bons Vaiſſeaux de Guerre. Voyez *Clarendon* Tom. VI. p. 386. & 390. 2. Quels égards *Mahomet IV.* eut pour la République d'Angleterre, & quel étoit le motif de ces égards. „ Le Turc (dit Mr. *Burnet* „ T. I. p. 167. de ſes Mémoires) n'oſoit lui déplaire, & lui livra „ *Hide*, qui fut amené & exécuté (à *Londres*) pour avoir pris à Con„ ſtantinople de Caractère d'Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre ". 3. Quelles conquêtes la Nouvelle République fit dans le Nouveau Monde, & combien peu il s'en fallut qu'elle n'enlevât aux Eſpagnols la meilleure partie de ce qu'ils y poſſédoient. Voyez *Burnet* Ibid. pag. 148, 149 & 152. 4. Ceux qui trouveront exagéré ce que nous diſons de la crainte générale qu'inſpiroient les grandes Forces de la République d'Angleterre, ignorent ou revoquent en doute ce que les Actes authentiques de *Rymer*, & la plupart des Hiſtoriens rapportent de la facilité avec laquelle les Etats des différentes Sectes Chrétiennes dans toute l'Europe, & ſur-tout en *Allemagne*, ſe portoient à faire une confédération pour détruire cette Puiſſance formidable, ou pour l'affoiblir par le rétabliſſement de *Charles II.*

(13) *Clarendon* Tom. VI. p. 178. *Rapin* Tome IX. p. 97. *Burnet ubi ſupra*, p. 142, 143.

(14) *Burnet*, Ibid. p. 163. *De Larrey*, Hiſt. d'Angl. Tom. IV. p. 331.

(15) Il y travailla ſeul, je veux dire par le moyen de ſes Nonces, de ſes Brefs, &c. & il s'y fit aider par d'autres Puiſſances, comme la République de *Veniſe*. Voyez pluſieurs Actes de l'Article qui concerne les Affaires entre l'Angleterre & la Hollande. Voyez auſſi ceux de l'Article d'Italie, ci-deſſous.

(16) *Ferdinand III.* à la Diete d'Augsbourg aſſemblée au mois de Mai 1653. pour l'Election d'un Roi des Romains.

(17) *Quatre mois Romains . . . . mal payés.* Ils devoient, je croi, produire quelque cinquante-mille livres Sterling, dont chaque Prince d'Allemagne ſe chargea de fournir ſa Quote-part; mais qui n'en produiſirent que quelque dix-mille; l'Empereur lui-même, malgré ſon grand zèle pour *Charles II.*, ayant donné l'exemple de ne rien fournir; & cet exemple ayant été ſuivi par le *Landgrave de Heſſe-Caſſel*, & par l'Electeur *Palatin* eux-mêmes, quoiqu'ils euſſent de très-grandes obligations au Roi *Jaques* & au Roi *Charles I.* &c. *Clarendon*. Ibid. pag. 312 & 313.

(18) *Rapin* Tom. IX. p. 66, 89, 103, &c. *Burnet* ubi ſupra p. 144. &c. *Clarendon*, Ibid. p. 202, 228, juſqu'à 237 & 307, & ſeq. 346, 399, &c.

(19) Je préſume que c'étoit *Ratiſbonne*; & je ſuis fondé ſur ce que cette Lettre & les trois ſuivantes diſent de *Willemot*, Ambaſſadeur de *Charles II.* auprès de *Ferdinand III.*

(20) Le Roi de Pologne la tenoit auſſi pour telle, & offroit d'y entrer avec toutes ſes forces, après qu'il auroit fait la Paix avec les *Coſaques*; ce qui ſeroit, diſoit-il, dans peu, ſi l'Empereur & les autres Membres de la Diète lui accordoient le Secours qu'il leur faiſoit demander avec inſtance par ſon Miniſtre. Voyez les Lettres de cet Article cotées N, 1. 4, & particulierement N. 6.

d'en donner avis au Conſeil d'Etat, *afin qu'informé à tems, des Complots de ſes Ennemis, il prit les meſures néceſſaires pour les faire échouer.* Mais les Miniſtres de *Charles* n'attendoient pas de cette Négociation un ſuccès ſi favorable. Car ils marquoient à ceux à qui ils rendoient compte des progrès qu'il y faiſoient, que : „ Quoique les Electeurs euſſent témoi„ gné qu'ils étoient prêts à embraſſer la querelle du Roi avec „ autant de chaleur que leur Chef en avoit montré en la leur „ recommandant, il étoit néanmoins certain qu'ils feroient „ peu ou rien ſans le concours du reſte des Princes & E„ tats de l'Empire, dont la plupart étoient abſens de la Diete; „ & plus certain encore, que ces ſecours viendroient tard, & „ trop tard pour l'effet qu'on s'en promettoit; ou plutôt, qu'ils „ ne viendroient jamais ". Ce n'eſt pas tout, diſoient encore les Miniſtres de *Charles II: Si la Paix ſe fait entre l'Angleterre & les Provinces-Unies, ou ſi le Lord Général *Cromwell* accorde, à quoi il n'y a que trop d'apparence, quelque Liberté aux *Catholiques Romains* d'Angleterre & d'Irlande, toutes nos machines en ſeront renverſées incontinent & ſans reſſource; n'y ayant point de Prince ni d'Etat *Catholique Romain*, ſoit en Allemagne, ſoit ailleurs, qui, en ces cas-là, ne nous abandonne, &c.

Voila donc l'Abregé des ſix prémieres Lettres de cet Article; Reſte ſeulement à donner les titres & les dates de la 3, 4, 5 & 6.

Voyez l'Extrait placé ſous la Lettre N. 2.

3. Lettre de Correſpondance ſecrete, ſans ſignature ni adreſſe. Ratisbonne le 15 de Mai, 1653. Page 633.

4. Lettre de ſemblable Correſpondance, *Vienne*, même date, ſans ſignature ni adreſſe. Page 634.

5. Lettre interceptée de Mr. *Samuel Stone* écrite de Ratisbonne, le $\frac{18}{28}$ de Mai 1653. Page 635. Sans adreſſe.

6. Lettre de Correſpondance ſecrete, ſans ſignature ni adreſſe. Page 636. De Ratisbonne, le 6 de Juin 1653.

7. Lettre interceptée, écrite de Cologne, par Mr. *Iſter*, le $\frac{7}{17}$ de Juin 1653. Sans adreſſe. Page 640.

Ce Mr. *Iſter* reprend & pourſuit ici une matiere qu'il avoit entamée dans une autre Lettre, & pour laquelle il montre un zèle qu'il diſtile en divers raiſonnemens à perte de vue. Il vouloit établir, que les Partiſans de *Charles II.* qui étoient dans les Etats de ce Prince, commettoient un Péché énorme, de ne pas ſe ſoulever contre le nouveau Gouvernement. Il tire ſes Preuves de cinq Sources. 1. Du Blâme que Solon mérita parmi les gens ſages & bien-nés, pour avoir mis bas les armes, lorſqu'il crut qu'on ne feroit plus que de vains efforts pour la Liberté Publique, depuis que Piſiſtrate ſe fut rendu maitre d'Athènes. 2. Des Prodiges fréquens & terribles que Dieu, irrité contre la Nation Britannique, lui faiſoit voir dans l'Air, ſur la Mer, & ſur la Terre. 3. De la Sécurité profonde où jettoient l'Angleterre rebelle, les proſpérités dont Dieu permettoit qu'elle jouît, Armées nombreuſes, Flottes victorieuſes, Conſeils parfaits. 4. Des Diviſions qui infeſtoient les trois Royaumes, & qui ne pouvant qu'éclater tôt ou tard, de rage & de fureur, produiroient la ruine totale de la Nation; Tems horrible *où celui-là ſera le plus heureux, qui pourra le prémier introduire un Etranger dans le Païs pour détruire ſon Voiſin.* 5. Enfin de l'Interprétation de certains paſſages de Jérémie.

Après cette prolixe Harangue, que Mr. *Iſter* vouloit bien que l'on prît pour un effet de certains accès de Mélancolie, auxquels il croyoit ſujets tous les Anglois de ſon tems, il informoit ſon Correſpondant, du jugement qu'*Ormund* & *O Neale* porterent de la malheureuſe entrepriſe d'Ecoſſe, & des efforts qu'ils firent pour détourner le Roi de ce Voyage, qui, outre la honte du mauvais ſuccès, l'avoit expoſé à une *dépenſe irréparable pour un Prince que preſque tout le monde avoit entierement abandonné.*

Etat de Charles II. de ſa Cour & de ſes Affaires à Aix-la Chapelle.

8. Lettre anonyme écrite d'*Aix-la Chapelle* à Mr. *Antoine Rogers*, le $\frac{11}{21}$ d'Août, à onze heures du ſoir, 1653, & adreſſée à la Poſte, à Londres. Page 674.

L'Auteur de cette Lettre décrit à ſon Correſpondant de Londres, l'état où ſe trouvoit *Charles II.* (1) & le Caractère de ceux qui avoient le plus d'accès & de crédit auprès de lui à *Aix-la Chapelle.* „ De cette Ville-ci, *ajoute-t-il*, je croi qu'il paſſera „ à Cologne, où 50 mille livres Sterling (2) l'attendent; & „ de Cologne ſans doute en Ecoſſe, ſi les Affaires y vont rai„ ſonnablement bien ".

Avis ſur les Secours que l'Empereur, & l'Empire donneroient au

9. Avis ſecrets, ſans ſignature & ſans adreſſe, écrits de Ratisbonne le $\frac{25}{4}$ d'Août (de Septembre) 1653. Page 683.

Il paroit que celui qui donnoit ces Avis ſecrets, n'avoit pas grande opinion des ſervices que Sa Majeſté Ecoſſoiſe recevroit de l'Empereur & de l'Empire. Un autre en penſoit bien autrement, puiſqu'il aſſuroit, *que l'Empire s'étoit déja declaré contre la République d'Angleterre, & avoit promis un Subſide de 60 mille livres Sterl. pour commencer*, &c. Voyez le Tome XX. du *Rymer*, p. 723. Voyez auſſi p. 725. &c.

Roi Charles II.

ACTES qui marquent ce qui ſe paſſa en Italie touchant les Affaires & les intérêts de la République d'Angleterre, pendant l'Année 1653.

Mouvemens du Pape pour faire embraſſer aux Princes Catholiques la Cauſe de Charles II.

1. Lettre de Correſpondance ſecrete; ſans ſignature, & ſans adreſſe. Rome le 12 de Mai 1653. Page 630.

On voit dans cette Lettre, que le Pape, craignant que la Guerre entre les deux Républiques ne fût bientôt terminée, alloit redoubler ſes efforts pour la Paix avec les Princes *Catholiques*, afin de leur faire embraſſer la querelle de *Charles II.*, dont les intérêts étoient ménagés à Rome par l'Agent de la Reine ſa Mere; lui, n'oſant point y en envoyer en ſon nom, de peur que le *Parti Proteſtant* ne l'abandonnât.

Les Italiens étoient ennemis des Anglois, &c.

2. Lettre de Correſpondance ſecrete, écrite de Livourne le 26 d'Août (5 de Septembre) 1653, à Mr. *Jean Thurloe*, Ecuyer, à *Whitehall* par Mr. *Charles Longland.* Page 685.

Il n'y a preſque aucun lieu de douter que ce Mr. *Longland* ne fût l'Auteur de la Lettre précédente. Il marquoit dans celle-ci, entre autres choſes, que les Italiens n'aimoient du tout point les Anglois, & que cette haine augmentoit beaucoup par celle que les Anglois leur témoignoient tous les jours.

ACTES concernant les Affaires intérieures de la République d'Angleterre, pendant l'Année 1653.

Les Préambules que nous avons mis aux principaux Articles des Actes qui concernent les Affaires extérieures de la République d'Angleterre, durant les cinq prémieres Années de ſon Etabliſſement; ces Préambules joints à l'Extrait Hiſtorique que nous avons fait de ce même Période, peuvent ſans doute ſervir d'introduction ſuffiſante aux Actes qui regardent les Affaires intérieures de ce même Gouvernement: d'autant plus qu'il ne s'agit ici que d'une ſeule de ces cinq Années, comme le titre l'a déja annoncé. Auſſi nous n'arrêterions pas notre Lecteur dans cet endroit, ſi, après lui avoir montré ailleurs (3) la grandeur des Forces de la nouvelle République, & la crainte, la jalouſie que toutes les Puiſſances de la Terre en conçurent (4), nous ne jugions abſolument néceſſaire de profiter de la derniere occaſion qui ſe préſentera, pour diſſiper, le mieux & le plus briévement qu'il nous ſera poſſible, ce que cette ſorte de Phénomene cauſe d'étonnement.

En effet, à conſidérer la prodigieuſe quantité d'argent qui s'étoit conſumé, & de ſang qui s'étoit répandu pendant la Guerre Civile, il paroit étrange que les forces de l'Angleterre fuſſent encore ſi redoutables. Mr. *de Rapin* répond fort bien, que l'argent n'étant point ſorti du Royaume, & le Royaume s'étant trouvé extraordinairement peuplé en 1642, pour n'avoir preſque point eu de Guerre depuis la mort d'*Eliſabeth*, l'Angleterre ne pouvoit qu'être encore auſſi puiſſante que ſous cette grande Reine. A quoi il faut ajouter, que la Flotte n'avoit point du tout ſouffert pendant les Troubles, n'ayant point eu d'Ennemis à combattre; & que le Gouvernement de la République ſe trouvoit entre les mains de gens très-habiles. (Hiſt. d'Angl. Tom. IX. pag. 47 & 48).

Ces raiſons ſont ſi bonnes, qu'elles prouvent même que l'Angleterre devoit néceſſairement être plus puiſſante après la Guerre Civile, que durant les Regnes oiſifs des deux nonchalans Succeſſeurs (5) d'*Eliſabeth.* Tant il eſt vrai qu'on peut être très-petit Roi d'un très-grand-Royaume. Mais ces raiſons de Mr. *de Rapin* prouvent-elles qu'après la violente Guerre contre les Provinces-Unies, les Forces de l'Angleterre puſſent être encore ſi grandes, ſi formidables? Non; & pour développer la choſe, il faut peut-être dire, 1. Que ſi les événemens de la Guerre Civile dans les trois Royaumes avoient donné à tout le monde attentif une haute opinion des Forces & des reſſources inépuiſables de la Nation Angloiſe, cette opinion ne put que ſe confirmer par les événemens de la Guerre entre les deux Républiques, & que ſe fortifier conſidérablement par l'engagement qu'elles prirent, en faiſant la Paix, de ſe prêter leurs armes & toutes ſortes de ſecours contre leurs Ennemis réciproques. 2. Qu'après cette Paix, la République d'Angleterre, bien-loin de deſarmer, équipa deux nouvelles Flottes ſi conſidérables, que toutes les Puiſſances de l'Europe en furent dans une inquiétude extrême (6), ſans pouvoir, ou ſans oſer rien faire pour conjurer l'orage (7) de deſſus leurs Terres. 3. Que la France qui étoit la ſeule (8) Puiſſance véritablement en état, & la plus obligée de rétablir *Charles II*, faiſoit céder toutes choſes au deſſein d'abaiſſer l'Eſpagne, avec qui elle étoit actuellement en guerre.

(1) Il n'y avoit que la France qui fît à *Charles* une Penſion; encore étoit-elle ſi modique, qu'il n'en pouvoit pas ſubſiſter. Mr. *de Rapin* obſerve qu'*elle étoit payée fort ſecretement, de peur que le Parlement n'en conçut de la jalouſie.* Hiſt. d'Ang. T. IX. p. 76.

(2) *50 mille livres Sterl.* La Lettre ajoute, *Argent d'Allemagne*; ce qui doit apparemment s'entendre des *quatre Mois Romains* que la Diete avoit accordés à *Charles II.* & dont il ne toucha que dix-mille livres Sterling, comme nous l'avons remarqué dans le Préambule de cet Article & dans la Note.

(3) Dans le Preambule de l'Article de ce qui ſe paſſa en Allemagne en 1653, &c.

(4) Voyez les Notes ſur ce Préambule.

(5) *Jaques I.* & *Charles I.*

(6) *Burnet*, Ibid. p. 149 *ad* 152. *& alibi paſſim.*

(7) L'orage alla crever en Amerique ſur les vaſtes & riches Dominations Eſpagnoles. Ce n'eſt pas ici le lieu de marquer quelles en furent les ſuites; mais bien celui de montrer que ce n'étoit point *un attentat auquel la Cour de Madrid n'eût aucun lieu de s'attendre*, comme Mr. *de Rapin* le dit expreſſément, *ubi ſupra* p. 78. Nous n'avons pour cet effet qu'à rapporter ce qui ſe trouve ſur ce ſujet-là, dans les Mémoires de l'Evêque de *Salisbury.* Ibid. page 148. „ L'Eſ„ pagne n'avoit point voulu de Paix entre les Tropiques, de ſorte „ que l'Angleterre étoit dans un état de Guerre avec elle pour tous „ ces Endroits, avant que de la lui avoir déclarée en Europe ". Ainſi l'entrepriſe de la Flotte Angloiſe ſur Hiſpaniola n'eſt point un *Attentat*, & l'Eſpagne n'avoit aucun ſujet de s'en plaindre, comme d'une ſurpriſe & d'une infraction faite aux Traités.

(8) Voyez entre autres Actes du Tome XX. de *Rymer*, une Lettre

La Re-publ. d'Angl.

re. 4. Que les autres Princes étoient, tous enſemble, trop foibles ſur Mer pour frapper ce grand coup. 5. Enfin, que les Partiſans que le Roi avoit dans les trois Royaumes, étoient trop peu d'intelligence en Irlande, trop foibles, trop diſperſés en Angleterre & en Ecoſſe, & par-tout trop peu habiles pour conduire & pouſſer avec ſuccès une telle entrepriſe : comme cela parut par toute la conduite des Irlandois & des Ecoſſois, & par les Soulevemens que les Royaliſtes exciterent en Angleterre. A ces cinq conſidérations, nous pourrions en ajouter bien d'autres, pour achever de porter juſqu'à l'évidence Mathématique, la propoſition que nous avions à établir; mais ce ſeroit faire une Diſſertation, & non un Préambule. Paſſons donc aux Actes qui concernent les Affaires intérieures des trois Royaumes, pendant l'Année 1653.

ANGLETERRE.

1. Lettre d'Avis à Mr. *Thurloe*. Sans ſignature, & ſans date. Page 654.

Les Agitateurs s'oppoſent à l'Election de certains Membres du nouveau Parlement.

L'Auteur de cette Lettre informoit Mr. *Thurloe*, 1. Que les *Agitateurs* de l'Armée avoient préſenté au Conſeil d'Etat une Requête contre l'Election des Membres qui devoient compoſer le nouveau Parlement, chaque Soldat prétendant avoir droit de ſuffrage. 2. Que le fameux *Harriſon* avoit depoſé ſa Commiſſion, ou du moins qu'elle lui avoit été ôtée, &c. Voyez ce qui a été dit de tout cela dans notre Extrait Hiſtorique, page 151, & ſuiv.

2. Mémoire ſigné par les quatre Ambaſſadeurs Hollandois, à Londres, touchant l'état du Gouvernement d'Angleterre. Sans date de Lieu. Le 12 d'Août, N. S. 1653. Page 671.

Conſtitution de la Republique d'Angleterre ſous le Parlement & le Conſeil d'Etat.

Je remarque d'abord que ce qui eſt dit ici du Général *Harriſon*, montre que la Lettre qui eſt à la tête de cet Article, doit être néceſſairement placée après le Mémoire dont nous devons parler maintenant (9).

Meſſ. les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies y décrivent la conſtitution, que le Lord Général *Cromwell*, aſſiſté des Majors Généraux *Lambert* & *Harriſon*, avoit donnée au Gouvernement d'Angleterre, dont ils s'étoit arrogé la direction, ſous le nom de l'Armée, après avoir caſſé le dernier Parlement & le Conſeil d'Etat, ſous le même nom. Nous ne pouvons pas ſuivre ces Ambaſſadeurs dans le détail où ils entrent. C'eſt pourquoi nous nous contentons d'avertir le Lecteur qu'il trouvera dans cette Piéce juſqu'aux noms de ceux dont fut compoſé le nouveau Conſeil d'Etat que *Cromwell* créa, & auquel il aſſigna, par proviſion, le Pouvoir ſuprême, n'oubliant pas de s'en faire le Chef, & ſe portant même à convoquer en ſon propre nom, & de ſa propre autorité, un nouveau Parlement, &c.

3. Lettre de Mr. *Van der Perre*, &c. Weſtminſter le 30 de Septembre, (10 d'Octobre,) 1653. Page 701.

Voyez ci-deſſus la Note 14 de la page 161 de ce Tome X.

4. Avis au Général *Cromwell*. Sans ſignature. Londres le 16 de Novembre 1653. Page 719.

Conſeils flateurs donnés à Cromwell.

Il s'agit là des Prédications & des Prieres ſéditieuſes, que l'Auteur de ces Avis avoit ouïes lui-même, dans l'Egliſe des *Black-Fryers*, où les Anabaptiſtes faiſoient leurs Aſſemblées Religieuſes. L'Auteur accompagne ſes Avis de Reflexions, & ſes Reflexions de Conſeils qui tendoient à perſuader au Lord Général, qu'il devoit, pour ſa ſureté & pour celle de la République & de la Religion, réprimer ces boutefeux, & pour cet effet, prendre en main les rênes du Gouvernement, &c. C'étoit bien trouver l'endroit foible de *Cromwell*.

5. Lettre interceptée, écrite de Londres par Mr. *Kilei* à Mr. *Hicks*, à Paris, le 22 de Décembre 1653. Page 734.

Sentimens qui parurent publiquement pendant la Proclamation du Protecteur, &c.

Mr. *Kilei* marquoit à Mr. *Hicks* l'élevation de *Cromwell* au *Protectorat*, & ce qui s'étoit paſſé à *Temple-Bar*, à *Cheapſide*, & à la *Nouvelle* & *Vieille Bourſe*, lorſque la Proclamation y en fut faite. *Il n'y eut perſonne*, dit-il, (*excepté les Soldats, & même pas tous*), *qui voulût prendre la peine de faire des acclamations. Au contraire, on rioit, on ſe moquoit ouvertement*, &c. *Ce qui joint aux diſcours que j'entends tenir de tous côtés, me fait craindre, que le Général, en devenant Protecteur, n'ait beaucoup perdu de l'affection du Peuple*, &c. Pour ce qui eſt des *Anabaptiſtes*, continue Mr. *Kilei*, „ ils enragent contre lui. Ils „ l'appellerent, Dimanche paſſé, publiquement le Parjure le plus „ diſſimulé & le plus ſcélérat du monde, ajoutant que s'il y „ avoit quelqu'un de ſes Amis dans l'Aſſemblée, ils le prioient „ d'aller lui rapporter ce qu'ils en diſoient, &c".

Proteſtation de quelques Officiers

6. Humble Requête de divers Colonels de l'Armée, à Son Alteſſe le Lord Protecteur, &c. & notre Général. Etoient ſignés, *Thomas Saunders*, *Jean Okey*, *Matthieu Allured*. Page 736. Sans date.

La Repu. d'Angl. contre l'Acte de Gouvernement.

Cette Requête eſt une véritable Proteſtation fort détaillée, contre le Pouvoir exceſſif que l'Acte de Gouvernement avoit conféré au *Protecteur*. Ceux qui, en la liſant, ſe tranſporteront au tems qu'elle fut préſentée, n'attribueront point à un pur Eſprit d'Enthouſiaſme, la menace (10) faite par *Vavaſſor*, *Powell*, & *Feake*, à *Cromwell*, que ſon Regne ne ſeroit pas long. Il le fut pourtant contre toute apparence, & il le fut autant qu'il pouvoit l'être, puiſque le *Protecteur* conſerva toute ſon Autorité, le reſte de ſa vie, qu'il finit tranquillement dans ſon lit, malgré une infinité de Conſpirations tramées contre ſes jours. Au contraire, *Vavaſſor*, *Powell*, & *Feake*, furent mis en priſon le lendemain de leur trop imprudente & fougueuſe Déclamation, & *Harriſon* qui les ſouffloit fut arrêté comme eux, dépouillé de ſa Commiſſion, &c.

Suite des Actes qui concernent les Affaires Intérieures de la République d'Angleterre pendant l'Année 1653.

ECOSSE.

Quoiqu'après la fatale défaite de *Charles II.* à Worceſter, les Ecoſſois euſſent été ſubjugués, comme nous l'avons rapporté dans notre IV. Abregé Hiſtorique (11), & qu'il ne leur reſtât ni Corps d'Armée, ni Places, ni Armes; il ſe conſerva dans le gros de la Nation, une diſpoſition prochaine à tout entreprendre pour recouvrer leur Indépendance naturelle de l'Angleterre, & plus encore leur chere Idole, je veux dire leur *Covenant*, que leurs Vainqueurs avoient renverſé, en accordant en Ecoſſe une entiere Liberté de Conſcience & de Culte public aux Sectes mêmes les plus odieuſes. Cette diſpoſition étoit telle que toute la ſévérité de *Monk*, qui gouvernoit deſpotiquement ce Royaume pour le Parlement de la République d'Angleterre, ou plutôt pour *Cromwell*, ne put jamais venir à bout d'empêcher que les Prédicateurs Presbytériens ne criaſſent à tons redoublés contre cette Liberté, qu'ils nommoient une Licence impie, un Débordement ſacrilège; & ne priaſſent Dieu pour le Roi *Charles II*, parce qu'il avoit reçu & juré leur *Covenant* (12). D'un autre côté, quelques Seigneurs Ecoſſois ayant raſſemblé, ſous le Comte de *Glencarne*, quelques débris de leurs Troupes, dans des Lieux inacceſſibles, où il n'étoit pas poſſible de les attaquer, faiſoient, accompagnés des farouches Montagnards, de fréquentes courſes dans les Quartiers des Anglois, leur tuoient beaucoup de gens, emportoient beaucoup de butin; & dans les Lieux mêmes qui paroiſſoient les plus tranquilles & les plus ſoumis, les Anglois qui s'écartoient pendant la nuit, ou qui marchoient ſeuls dans le jour, étoient ordinairement aſſommés, ſans qu'on pût découvrir les Meurtriers. Mais enfin la diviſion s'étant miſe parmi ces Seigneurs au ſujet du Commandement, le Roi leur envoya, à leur priere, le Colonel *Middleton*, qui paſſa en Ecoſſe avec un très petit Secours de Munitions & d'Armes, qu'il aſſembla ſur le crédit & la libéralité de quelques Marchands & Officiers Ecoſſois habitués en Hollande, & pour l'embarquement duquel, il trouva le moyen d'obtenir la permiſſion des Etats Généraux (13). A l'arrivée de *Middleton*, *Glencarne* lui laiſſa le Commandement des Montagnards, ſe retira ſur ſes Terres, & fit ſa Paix particuliere avec *Monk*. *Middleton* ſoutint encore environ un an ce reſte de Parti, qu'il n'abandonna néanmoins qu'après s'être bien convaincu qu'il ne lui étoit pas poſſible de rendre, dans ce Païs-là, de grands ſervices au Roi, qui, quelque ſemblant qu'il fit en certaines rencontres, & malgré le renfort des Irlandois qui s'allerent joindre aux Ecoſſois, ne ſe flatta jamais que les derniers & foibles efforts de ſes Partiſans auroient d'autres ſuccès. *Cromwell* de ſon côté ne parut pas les craindre; quoiqu'il ne laiſſât pas de s'aſſurer de certaines perſonnes ſuſpectes de tremper dans ces Troubles; de faire marcher quelques Renforts de Troupes en Ecoſſe, & d'envoyer même quelques Vaiſſeaux ſur les côtes, &c. Mais il n'en perdit pas un ſeul moment de vue ſes autres deſſeins & leur exécution.

Voilà ce que le Lecteur trouvera répandu dans les trois Actes ſuivans, & dans les vingt & un que nous indiquons ci-deſſous dans une Note marginale (14), parce qu'ils contiennent d'autres matieres, qui nous ont obligé de leur donner place ailleurs.

Progrès des Anglois contre les Montagnards. Préparatifs & deſſeins de ceux-ci.

1. Lettre d'Avis écrite d'Ecoſſe par Mr. *R. Lilburne* à Mr. *Jean Thurloe*, Ecuier, Secretaire du Conſeil d'Etat, à Whitehall. La date eſt de *Dalkeith* le 13 de Septembre 1653. Page 693.

2. Lettre interceptée, contenant divers Avis, &c. écrite de Londres le 22 de Décembre 1653, &c. Page 734.

3. Lettre écrite par *R. Lilburne* au Lord Protecteur d'Angleterre, datée de *Dalkeith* le 16 de Février 165¾. Page 777.

Suite

Minis-

tre de Paris, page 659.

(9) Cette Lettre devroit même être placée bien plus loin, comme on peut s'en convaincre par celle de Mr. *Van der Perre*, cotée ci-deſſus N. 53. page 161., & par la Note 14 de la même page, & par l'Acte qui ſe trouve dans le Tome XX. de *Rymer*, pag. 734.

(10) La diſſolution du dernier Parlement avoit fait perdre à *Cromwell* tous ſes Amis, excepté ceux de l'Armée, par la force de laquelle il avoit fait ce coup de main ſi éclatant & ſi hardi. Mais l'Armée, comme on le voit par cette Proteſtation en forme de Requête, n'étant pas contente de le voir revêtu ſeul de toute l'Autorité par l'Acte de Gouvernement, & les Officiers ſe liguant déja ouvertement contre le *Protecteur*, en faveur du Parlement, on pouvoit ſans Enthouſiaſme prédire que *le Regne de Cromwell ne ſeroit pas long*. Une pareille Ligue l'avoit élevé en détruiſant le Parlement; une pareille Ligue produiſit dans la ſuite la dépoſition de ſon Succeſſeur au Protectorat. Mais autre étoit le génie d'*Olivier*, & autre celui de *Richard*. Le Pere auroit bien ſu ſe garder du piége où le Fils tomba & ſe perdit. Voyez ſur tout ceci, *Rapin* Ibid. depuis la page 112 juſqu'à la page 120. *Clarendon* Ibid. pages 532, & ſuiv. *De Larrey*. Tom. IV. p. 365, & ſuiv. *Burnet* Ibid. p. 165, *& alibi paſſim*. Au reſte, la menace qui a donné lieu en partie à cette Note, ſe trouve dans l'Acte coté ci-deſſus N. 6.

(11) Voyez page 149 de ce Tome X. Partie III. Année 1653.

(12) Voyez le IV. Abregé Hiſt. p. 147.

(13) Voyez l'Acte intitulé *Avis envoyé de Hollande*, &c. *Rymer* Tom. XX. p. 768.

(14) Tome XX. du *Rymer* page 632-643-669-674-682-684-689-692-693-695-696-698-708-723-740-762. bis. 768-776-789-793.

Suite des Actes qui concernent les Affaires Intérieures de la République d'Angleterre pendant l'Année 1653.

IRLANDE.

Le Châtre peut avoir pris pour Charles II. &c. Monk va en Ecoſſe avec 42 Voiles. Perte de 1500 Anglois.

La réduction de toutes les Places fortes d'Irlande ſous l'obéiſſance du Parlement d'Angleterre, la défaite, la deſtruction de tous les Corps de Rebelles qui oſoient tenir la Campagne, leur ſortie du Royaume au nombre de plus de 25 mille (1), qui, par la permiſſion de *Cromwell*, paſſerent au ſervice de quelques Puiſſances Etrangeres, tout cela fit juger que ceux qui étoient reſtés dans le Royaume ſe tiendroient en repos, & tâcheroient d'engager la clémence du vainqueur à ne pas leur faire porter rigoureuſement la peine, non-ſeulement de leur Revolte obſtinée, mais du maſſacre affreux par lequel ils en avoient arboré l'étendart. Mais non, tout abbatus, diſſipés, énervés, deſarmés qu'ils étoient, ils ne ceſſerent de pratiquer, au dedans & au dehors de leur Iſle, tous les moyens dont ils purent s'aviſer pour y rallumer la Guerre Civile. Ils concerterent des Projets, ils les communiquerent à *Charles II.* qui en eut aſſez bonne opinion pour les préferer d'abord & trop longtems, aux offres & aux ſollicitations que lui faiſoient les Ecoſſois, quoique ceux-ci fuſſent réellement & viſiblement en état de lui mettre en main, dès l'entrée, la Couronne d'Ecoſſe, une bonne & nombreuſe Armée, bien des Places fortes, &c.; comme il y parut, lorſque les deſſeins d'Irlande s'en étant allés en fumée, il conſentit à l'obſervation de leur *Covenant*, & à la conſervation de leurs Privileges. Cependant les Irlandois, toujours animés du même eſprit de ſédition & de revolte, juſqu'à ne vouloir ſe tenir ſous les ordres, ni du Marquis d'*Ormond* que le Roi leur avoit envoyé, ni du Marquis de *Clenrikard* à qui ils l'avoient obligé de céder ſon autorité, formerent un Conſeil, & lui commirent la direction de leurs affaires. Ce Conſeil trouva à propos de déférer la Souveraineté au Duc de *Lorraine* (2), qui, ayant connu que leurs affaires étoient deſeſpérées, rejetta leur offre. Depuis ce tems-là, leur condition alla toujours en empirant. *Edmond Ludlow*, Commandant en chef pour le Parlement, uſa envers eux d'une plus grande ſévérité qu'auparavant, & leur fit ſouffrir les peines qu'ils ne s'étoient que trop juſtement attirées par tant de crimes redoublés (3). Pluſieurs paſſerent par les mains des bourreaux. Plus de cent mille, dont la plupart moururent de faim & de miſere, ſortirent du Royaume avec la même permiſſion que les 25 mille dont nous avons parlé ci-deſſus (4). Les familles qui reſterent dans le Païs furent preſque toutes tranſportées dans la Province de *Conawght*, plus connue en François ſous le nom de *Conanie*, où on leur donna quelque peu de terres à cultiver pour leur ſubſiſtance.

Tel, ou peu s'en falloit, étoit l'état des Affaires en Irlande, lorſque *Cromwell* ſe fit déclarer *Protecteur* de la République, & perdit preſque tout ce qui lui reſtoit d'Amis juſque dans l'Armée même, comme nous en avons fait quelque mention ailleurs. Il étoit trop habile pour pas ſoupçonner du moins ces mécontentemens, & pour ne pas travailler à les déraciner dans le cœur de ceux qu'il connoiſſoit capables de les faire valoir. Il prit des meſures pour cela. Nous ne pouvons parler ici que de celles qui regardoient l'Irlande, & même que d'une ſeule, parce qu'il n'y en a qu'une d'indiquée dans les Actes dont cet Article eſt compoſé. Ce fut l'envoi que le Lord Protecteur fit de *Henri Cromwell*, le plus jeune de ſes Fils, en Irlande, en qualité de Lord Lieutenant (5), avec ordre d'examiner inceſſamment l'état des Places, des Troupes & des Affaires du Royaume; d'en conférer avec les Officiers, & de lui en faire au plutôt un rapport bien circonſtancié. C'étoit-là le dehors des Inſtructions. Le dedans portoit, de ſonder les Perſonnes qui occupoient les prémiers Emplois, tant Civils que Militaires, les Soldats & le Peuple même, & de s'aſſurer de leur fidélité & de leur ſoumiſſion pour le Chef que la République avoit jugé à propos de ſe donner. Ceux qui liront la Lettre que *Henri Cromwell* écrivit ſur tout cela (6), verront qu'il ne s'aquita pas auſſi bien de ſa Commiſſion, que le fit de la ſienne *Druſus* envoyé, à peu près pour le même ſujet par *Tibere* ſon Pere, vers les Légions & dans les Provinces de l'Empire (7). Voilà maintenant le Lecteur au fait & des deux Actes dont nous allons lui donner les titres, & de ce qui ſe trouve touchant les Affaires d'Irlande dans les onze Actes dont nous nous contentons d'indiquer les pages où ils ſont placés dans la Collection de *Rymer*.

IRLANDE.

Défenſes aux Papiſtes de tout ſexe de ſe trouver dans les Provinces d'Ultonie de Lagenie, de Momonie, en Anglois, Ulſter, Leinſter, & Mounſter.

1. Lettre de Mr. *Jean Spé*, Prêtre Papiſte, à Mr. *Edouard Tyrrell*, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris. La date eſt de Londres, le 11 du mois d'Août 1653. Page 674.

Ce Prêtre, après s'être plaint du tranſport dont nous avons parlé dans le Préambule de cet Article, prie ſon Correſpondant de lui procurer le renouvellement de ſes Privileges Papaux pour ſept ans. Ces Privileges étoient entre autres, *Poteſtas abſolvendi in omnibus caſibus & in Bulla Cœnæ*, ... *Diſpenſandi in* 2, 3, *& in aliis ſuperioribus gradibus*, &c. Enfin Mr. *J. Spé* promet à Mr. *Ed. Tyrrell*, de lui donner, dans peu de tems, avis des propres procédures des Catholiques Romains.

Rapport de l'etat des Affaires d'Irlande, & des Sentimens où l'on y étoit touchant le Protectorat.

2. Lettre ſans adreſſe écrite par *Henri Cromwell* Gouverneur d'Irlande le 8 de Mars $165\frac{3}{4}$ de Dublin. Page 791, avec une Apoſtille qui porte, *montrez cette Lettre à mon Pere*.

J'ai dit un mot de cette Lettre dans le Préambule, & tout ce que je veux y ajouter, c'eſt que le titre qu'elle porte dans le *Rymer*, *A Letter from the Lord-Lieutenant of Irland*, & la date qu'on vient de voir, prouvent que *Henri Cromwell* fut fait Viceroi d'Irlande plutôt que quelques Hiſtoriens (8) ne l'ont marqué, & qu'il n'y paſſa pas en $165\frac{3}{4}$ avec la qualité de ſimple Colonel, comme ledit Mr. *de Larrey* (9).

3. Voyez dans le Tome XX de *Rymer* les Actes ſuivans, Pages 636-640-661. & 695-699-708-711-725-740-776-795.

ACTES concernant les Affaires qui regardoient moins directement les Intérêts Extérieurs de la République d'Angleterre, & qui, pour cette raiſon, ont été nommées ci-deſſus Affaires Etrangeres.

Il n'y a certainement aucun Etat qui doive ignorer les Affaires générales & particulieres, intérieures & extérieures de ceux qui ſont dans ſon voiſinage, & même de ceux qui en ſont loin. Delà vient que les Miniſtres Publics, ſoit du dedans ſoit du dehors, ont beſoin d'avoir tant de capacité, tant d'attention, tant de dextérité, tant de prudence; & d'entretenir tant de correſpondances, pour connoître au juſte les forces actuelles de chaque Païs, ſes Traités anciens & nouveaux, ſes Négociations ouvertes ou ſouterraines, la diſpoſition de ſes Peuples, le caractere, les intrigues, les cabales de ſes Grands, &c. Que ſi cela eſt conſtamment vrai & ſenſible, il ne l'eſt pas moins que les Actes dont il nous reſte à parler, ſont très importans, & devroient, ce ſemble, ſe trouver en grand nombre dans un Recueil comme celui de Mr. *Rymer*; au-lieu qu'on n'y en trouve que fort peu, ſi vous en exceptez les cinq prémieres années de la République d'Angleterre, ou plutôt, la cinquieme année par où finit le Tome XX. & dernier de ce Recueil-là. Voyons donc ces Actes. Mais comme il n'y en a aucun, où il ne ſoit parlé de pluſieurs Etats, & que la plûpart des Lecteurs, faute d'avoir le loiſir ou la patience de raſſembler & de digérer les matieres qui ſont ainſi diſperſées, perdent une partie conſidérable du fruit qu'ils en tireroient, nous allons leur en épargner, ou peu s'en faudra, toute la peine, en faiſant de ces Actes une diviſion, qui aſſignera à chaque Etat ceux qui le regardent principalement; & en mettant à la tête de cette Liſte, une eſpèce d'Introduction générale & ſuccincte à la ſituation où il ſe trouvoit pendant ce tems-là.

LA FRANCE.

Idée générale & ſuccincte de l'état où ſe trouvoit la France pendant les cinq prémieres années de la République d'Angleterre. Tirée des Actes Publics de Rymer.

France.

Le Roi étoit mineur; la Reine ſa Mere, Régente, étoit, pour ainſi dire, enſorcelée de ſon Cardinal Mazarin; & ce Prémier Miniſtre étoit mortellement haï du Peuple, qu'il accabloit d'impôts; des Parlemens, dont il énervoit avec hauteur l'autorité & les droits; du Corps de la Nobleſſe, dont il prit à tâche de rogner les ailes; & ſur tout des Grands du Royaume, & plus encore des Prémiers Princes du Sang, le Duc d'*Orleans*, les Princes de *Condé*, de *Conti*, &c. qu'il tenoit éloignés des Affaires du Gouvernement: à quoi il faut joindre l'attachement du haut Clergé pour le Cardinal de *Retz*, Archevêque de Paris, que étoit adoré du Peuple & des Gouverneurs de

(1) Voyez le IV. Abregé Hiſtorique page 145, avec la Note 5. Mylord *Clarendon* Tom. V. & après lui Mr. de *Larrey*, Tom. IV. fait monter le nombre de ces Irlandois de la prémiere ſortie, à plus de 45 mille hommes, dont plus de 25 mille paſſerent, dit-il, en Eſpagne & en Portugal, & plus de 20 mille en France.

(2) Les Catholiques Romains d'Irlande croyoient donc avoir droit de changer de Souverain. Ceux d'ailleurs le pretendent bien auſſi, & ils ont mis plus d'une fois cette prérogative en uſage aux dépens de leur Roi légitime. Mais cette Prérogative eſt incommunicable à tout Héretique. Ainſi, tandis qu'ils blâment, anathématiſent le Parlement d'Angleterre d'avoir ſubſtitué *Guillaume III.* Libérateur, à *Jaques II.*, pour le moins Déſerteur du Royaume, diſons-le hardiment, Deſtructeur de la Nation, ils approuveront les Irlandois d'appeller le Duc de *Lorraine* Prince Etranger, à la place de *Charles II.* leur Roi légitime.

(3) *Clarendon* Tome VI. page 380. Cet Hiſtorien attribue tous les malheurs des Guerres Civiles dans les trois Royaumes, aux cruautés, à la révolte, & aux perfidies des Irlandois.

(4) *Rapin*, Ibid. p. 71. *Clarendon*, Ibid. p. 381, &c.

(5) Voyez ci deſſous l'Acte coté N. 2.

(6) Tome XX. des Actes de *Rymer*, p. 794.

(7) *De Larrey*, Tome IV. p. 330.

(8) Mr. *de Rapin* Ibid. p. 93, ne revêt qu'en 1658, *Henri Cromwell* de la Vice-Royauté d'Irlande, où il le fait aller ſucceder en cette qualité à *Fleetwood*, &c. Mr. de *Larrey* Ib. p. 342, place cet évenement deux ans plutôt, &c. Mais Mylord *Clarendon* Tome VI. page 236 s'accorde, ce me ſemble, très-bien avec la Lettre dont il s'agit ici.

(9) Ibid. p. 330.

(10) Le Prince de *Conti*.

(11) Elle paſſoit pour ſa Fille. Les Anecdotes ſcandaleuſes de ce tems-là vouloient qu'il l'eût eue à Florence, d'une Dame de la Maiſon de *Medicis*, en 1635. lorſqu'il portoit les Armes. Ce fait ne devoit pas être connu du Prince de *Condé*, qui n'auroit pas manqué de l'ajouter à ce qu'il dit en apprenant ce Mariage: *Il ne manquoit à mon Frere*, dit-il, *pour être un Monſtre, rien que des Cornes, que ſa Femme, qui eſt Italienne, ne tardera pas de lui donner.*

(12) C'étoit le Cardinal de *Retz*. *Mazarin* ne put point obtenir de l'Aſſemblée du Clergé, de prononcer que ce Prélat pouvoit être forcé à reſigner ſon Archeveché, &c.

(13) Voyez toute l'Hiſtoire de ce *Jean Lilburne*, celle de ſon proces,

La Republ. d'Angl. France.

de cette Capitale, & lié d'intérêts avec tous les ennemis de *Mazarin.* Que les choſes étant ainſi diſpoſées, la Cour, la Ville & les Provinces fuſſent remplies de cabales, de troubles & de ſoulevemens, que les Parlemens fiſſent enſemble une Ligue entre eux & avec les Princes pour perdre le Prémier Miniſtre, & vinſſent à bout de le proſcrire & de le faire ſortir du Royaume, cela n'eſt point ſurprenant. Mais qu'au milieu de cette confuſion, la France s'acharnât à pouſſer contre l'Eſpagne une Guerre que tant de raiſons devoient l'engager a terminer ou à ſuſpendre; que *Mazarin* fût rappellé par la Cour, & reçu du Peuple avec autant de cris de joie qu'il en avoit pouſſé d'exécration contre lui; que la *Guienne* & ſon Parlement, armés pour ſa ruine & ayant à leur tête un Prince du Sang (10), qui étoit l'un des plus grands Guerriers de ſon ſiecle, lui coutaſſent ſi peu à ſoumettre, qu'il en tira même le moyen de marier une de ſes Nièces (11) à ce même Prince; & que la plus grande mortification qu'il reçût des troubles dangereux que ſon retour & ſon rétabliſſement cauſérent, ſe réduisît à n'avoir pu amener à ſon ſentiment les Evêques de France aſſemblés au ſujet de l'Archevêque de Paris (12) qu'il haïſſoit & craignoit ſi fort, de même que le Lord Protecteur d'Angleterre ne put point avec tout ſon pouvoir deſpotique faire condamner *Jean Lilburne* (13); ce ſont autant de faits véritablement étonnans, que tous les Hiſtoriens conſtatent, & que l'on trouve répandus avec pluſieurs autres (14), par lambeaux, dans les vingt-ſix Actes ſuivans.

Année 1653.

Actes concernant les Affaires particulieres de la France, ſelon l'ordre où ils ſont placés dans le Tome XX. de Rymer.

Voyez pages 636-639-648-650-659-660-667-686-687-703-bis. 710-711-724-726-727-731-740-757-759-776-782-785-791-794.

Année 165¾.

Voyez page 792.

L'EMPIRE.

Idée générale de l'état où ſe trouvoit l'Empire, tirée des Actes Publics du Rymer, *durant les cinq prémieres années de la République d'Angleterre.*

Empire d'Allemagne.

La Maiſon d'Autriche, dont la puiſſance faiſoit tant d'ombrage aux François, qu'ils ſacrifioient tout au deſſein de l'abaiſſer, étoit partagée en deux branches, celle d'Eſpagne & celle d'Allemagne. L'Empereur *Ferdinand III*, Chef de cette derniere, avoit eu à ſoutenir contre les forces unies de la France & de la Suede, une Guerre rude & malheureuſe, dont il n'étoit ſorti qu'au moyen du célèbre Traité de Weſtphalie, qui ne ſe fit proprement qu'à ſes dépens & à ceux de l'Egliſe Romaine. Cette Paix n'empêcha pas la France de pourſuivre ſon grand deſſein, en travaillant par ſes inſinuations, par ſes négociations, par ſes brigues, ſes offres, ſes promeſſes, ſes préſens, à diminuer le crédit & l'autorité de *Ferdinand* dans l'Empire; & il ne tint pas à elle, que le Turc ne rompît la Trève qui venoit d'être confirmée, & n'inondât la Hongrie; il ne tint point aux menées de la France, que les diſſenſions qu'il y avoit encore entre la plupart des Princes d'Allemagne, & particulierement entre la Suede, la Saxe, la Baviere, & le Brandebourg, ne s'aigriſſent au lieu de s'appaiſer; que l'Empereur ne réuſsît point à faire élire Roi des Romains ſon Fils, qu'il l'étoit déja de Hongrie & de Bohême; que la Ligue dont *Henri IV.* avoit jetté le fondement entre la France & tous les Princes & Etats Proteſtans de l'Europe, contre la Maiſon d'Autriche, ne fût conclue & exécutée, &c. Voilà en gros (15), ce que l'on peut recueillir des neuf Actes ſuivans, touchant l'état & les affaires de l'Empire, pendant le période dont il s'agit maintenant.

Année 1653.

Actes concernant les Affaires particulieres de l'Empire, ſelon l'ordre où ils ſont placés dans le Tome XX. de Rymer.

Voyez pages 632-633-635-636-640-671-687-724-789.

LA SUEDE.

Idée générale de l'état de la Suede pendant les cinq prémieres années de la République d'Angleterre, ſelon les Actes Publics de Rymer.

Suede.

Les Armes Suédoiſes avoient ſoutenu avec éclat, ſous *Chriſtine*, la haute reputation que le Grand *Guſtave*, ſon Pere, leur avoit aquiſe. Cependant, on vit tout-à-coup cette Héroïne, au plus fort de ſes exploits & de ſes triomphes, donner les mains à un Congrès, en preſſer même la concluſion, prendre & exécuter perſéveramment la réſolution de vivre en paix avec tous ſes Voiſins, pour donner le reſte de ſon Regne à l'étude & aux divertiſſemens, en ſorte que les Miniſtres Etrangers ſe plaignoient qu'il n'y avoit pas moyen de rien négocier avec elle. Avec tout cela, *Chriſtine* ne négligea point le Gouvernement intérieur; elle envoya même du renfort aux Colonies Suédoiſes en Amerique; elle ne licentia point ſes Soldats, arma des Vaiſſeaux, & tint pluſieurs Puiſſances dans l'inquiétude, dans le tems qu'elle ne reſpiroit que les Converſations ſavantes, les Ballets, les Spectacles, & les Plaiſirs. Mais elle avoit des Miniſtres, & le Chancelier *Axel Oxenſtiern* entre autres, qu'elle connoiſſoit parfaitement capables & dignes de porter une charge qui n'avoit plus pour elle les mêmes agrémens qu'autrefois. Enfin *Chriſtine* en vint juſqu'à ſe dégoûter de porter la Couronne, ſans qu'on ait bien pu pénétrer la véritable ſource de ce dégoût, qui la lui fit reſigner à *Charles Guſtave.* On a debité qu'elle vouloit que les Etats la priaſſent de changer de ſentiment; auquel cas, elle auroit exigé d'eux qu'ils ne la preſſaſſent plus de ſe marier; ou qu'ils lui laiſſaſſent la liberté de ſe choiſir elle-même un Epoux. Mais ce dernier détail va un peu au delà de ce qui eſt contenu dans les onze Actes ſuivans.

Année 1654.

Actes qui font mention des Affaires particulieres de la Suede dans le Tome XX. de Rymer.

Voyez pages 640-661-683-687-689-696-702-704-721-777-789.

LA POLOGNE.

[Idé]e générale de l'état de la Pologne pendant les prémieres années de la République d'Angleterre, ſelon les Actes de Rymer.

Pologne.

On peut comparer le Prince à un Cachet, & le Peuple à une matiere ſouple qui en reçoit toute l'empreinte. L'humeur, le génie, les ſentiméns, la paſſion, & la fortune du Souverain forment le caractere dominant & le ſort commun des Sujets. Ce n'eſt pas ici le lieu de déveloper cette propoſition dans toutes ſes parties, en accumulant les raiſonnemens & les exemples. Jettons ſeulement les yeux ſur l'état de la Pologne (16) pendant les prémieres années de la République d'Angleterre, & nous verrons ces Polonois ſi paiſibles, ſi ſoumis au dedans, & ſi redoutables, ſi recherchés au dehors, ſous le regne de *Ladiſlas-Sigiſmond IV*, n'avoir pour *Jean Caſimir* ſon Succeſſeur ni reſpect, ni affection, ni crainte, tomber dans la licence, & dans les diſſenſions inteſtines; & la Nation, recevant toutes les mauvaiſes influences de la foibleſſe & de l'incapacité de ſon Roi, être négligée, mépriſée, & inſultée de ſes Voiſins. Cet état de la Pologne étoit trop bien connu du Parlement d'Angleterre, & de *Cromwell* ſon Chef, pour qu'ils ſe miſſent fort en peine des offres réitérées que *Caſimir* faiſoit aux Princes de l'Empire, de joindre toutes ſes forces aux leurs pour rétablir la Famille détrônée, après qu'ils l'auroient aidé à repouſſer les Coſaques & les Tartares. Ces Princes connoiſſoient auſſi trop bien eux-mêmes l'état de la Pologne & le pauvre caractere de ſon Roi, pour épouſer ſa querelle. Il n'en ſortit que par un Traité honteux. Il ne ſe démêla pas beaucoup plus heureuſement de toutes les autres qu'on lui fit de tous côtés; de ſorte que ce Royaume, ſi floriſſant à tous égards ſous *Ladiſlas*, vit toute ſa vigueur étente, ſes Palatinats dans le trouble, & ſes frontieres reſſerrées, ſous le regne de l'indigne Succeſſeur & Frere de ce grand Roi.

Voilà encore plus de choſes que n'en expriment les Actes Publics où il eſt parlé des Affaires de la Pologne. Mais ſi nous nous en tenions uniquement à ce que cette ſorte d'Actes contiennent, pourrions-nous faire connoitre, comme nous le devons, à nos Lecteurs, d'où vient que les divers Etats de l'Europe, quoique portés tous à détruire la République d'Angleterre, & à rétablir *Charles II*, ne purent jamais parvenir à former une Ligue pour l'exécution de ce deſſein; & qu'au contraire les plus puiſſans craignirent de s'attirer ſon inimitié, & rechercherent à l'envi ſon Alliance?

Année

cès, &c. dans Mylord *Clarendon* Tom. VI. page 247, juſqu'à 252 de la Trad. Franç.

(14) Par exemple, les Campagnes du Maréchal de *Turenne*, contre le Prince de *Condé* Généraliſſime des Armées d'Eſpagne en Flandres: Les préparatifs pour faire déclarer ce Prince criminel de Haute Trahiſon: Les raiſons pourquoi le Duc d'*Orléans*, après ſon Traité de reconciliation, refuſoit de retourner à la Cour, malgré les invitations & les inſtances qui lui en étoient faites de la part du Roi, de la Régente, & du Miniſtre: Les violences faites aux Réformés, & les agitations qu'elles cauſoient dans pluſieurs endroits: La Normandie prête à ſe revolter: La revolte du Comte d'*Harcourt:* Les jalouſies entre la Reine & le Cardinal, qui la fit exclurre du Conſeil, ſous prétexte qu'elle ne ſavoit point garder le ſecret: Les divers ſuccès de la Guerre en Italie, & en Catalogne: Le prétendu deſſein du Cardinal ſur Naples: La méfiance que ce Miniſtre conçoit contre le Prince de *Conti*, ſon Neveu, & les Emplois qu'il lui donne pour l'éloigner de la Cour, &c.

(15) Ces neuf Actes font mention de bien d'autres choſes; comme, du conſentement que *Chriſtine* donna, contre l'attente de la France, non ſeulement à l'Election d'un Roi des Romains, mais nommément à celle de *Leopold* Fils de l'Empereur, qu'elle recommanda nommément par une Lettre expreſſe à la Diete de l'Empire. Ces Actes indiquent auſſi l'accommodement de cette Reine avec le Brandebourg; la reſtitution qu'elle alloit lui faire de pluſieurs Places, en exécution du Traité de Weſtphalie; la crainte que pluſieurs Princes d'Allemagne avoient qu'elle ne couvât de mauvais deſſeins contre eux; le Reglement touchant les Titres d'honneur, que s'entre-donneroient les Rois de France & les Princes Temporels de l'Empire, &c.

(16) En 1649. Dans le tems que le Parlement etabliſſoit le Gouvernement Républicain en Angleterre ſur les ruines de la Royauté, *Caſimir V.* fut élu Roi de Pologne, à la place de *Ladiſlas IV.*, ſon Frère, qui venoit de mourir, victime de la même paſſion qui, quelque cent quarante ans auparavant, avoit coûté la vie à *Louis XII.* Roi de France. Au reſte, on ne fera aucune injuſtice à *Jean Caſimir*, de lui donner une des prémieres places parmi les Princes peu propres à manier le Sceptre. Fils & Frere de Roi, ſa prémiere profeſſion fut celle des Armes. Il la quitta pour l'étude, prit l'habit de Jeſuite, & il étoit Cardinal, lorſqu'il fut élu Roi. Enfin, il abdiqua la Couronne, reprit l'habit Eccléſiaſtique, & mourut, trois ans après, en France, Abbé de *St. Germain des Prés.* On trouve cependant des Auteurs qui le traitent de Grand Roi, & de Héros.

La Republ. d'Angl.

Année 1653.

Actes qui ſont mention des Affaires particulieres de la Pologne.

Voyez pages 629-655-683.

LE DANEMARC, LES PROVINCES-UNIES, LE PORTUGAL, L'ESPAGNE.

Ce que nous avons été obligés de rapporter dans cet Abregé Hiſtorique, en parcourant les principaux Evenemens & les Actes Publics des cinq prémieres Années de la nouvelle République, peut donner une idée aſſez diſtincte de ce que le Parlement avec *Cromwell* d'un côté, & *Charles II.* de l'autre, avoient à craindre, ou à eſpérer de la diſpoſition intérieure & extérieure du Danemarc, des Provinces-Unies, du Portugal, & de l'Eſpagne. Nous pouvons donc nous contenter de marquer les Actes où l'on trouve des traits & des récits qui indiquent les diſpoſitions de ces quatre Etats, tant à l'égard de leurs Affaires particulieres & domeſtiques, qu'à l'égard de leurs Négociations, & de leurs Alliances, ſoit projettées, ſoit entamées, ſoit conclues, indépendamment de leurs Affaires avec l'Angleterre. J'avoue cependant qu'il y auroit ici quelque choſe à ajouter, pour faire un peu mieux connoître l'état de l'Eſpagne, & celui des Provinces-Unies.

Eſpagne. Pour l'Eſpagne, on pourroit tracer le Caractere de *Philippe IV.* qui regnoit pendant ce tems-là, & montrer que ce Prince, n'étant pas capable de gouverner par lui-même, & ſans Favori, eut le malheur d'en prendre deux, l'un après l'autre, qui, par leur orgueil extrême, & par l'infériorité de leurs lumieres comparées à celles des Miniſtres & des Princes auxquels ils devoient faire face, gâterent toutes ſes Affaires, lui attirerent des pertes ineſtimables, lui firent manquer les occaſions de les réparer, & l'engagerent à des démarches qui montroient les embarras où ils l'avoient jetté, & leur peu d'habileté à les vaincre, ou à les diſſimuler. Parmi ces occaſions manquées, on voit dans les Actes de *Rymer*, celle de profiter des troubles & des ſoulevemens qu'il y avoit en France, avec qui l'Eſpagne étoit en guerre: Et parmi ces démarches mal digérées, on y voit celle d'offrir de l'argent à l'Angleterre pour lui faire continuer une Neutralité, que des Politiques plus pénétrans qu'eux, voyoient bien que cette Republique n'avoit garde de vendre (1), ni de fauſſer encore. On y voit celle de propoſer alternativement aux deux Républiques en guerre, de s'allier avec l'une contre l'autre; celle de chercher à confondre ſes intérêts avec ceux des Etats Généraux aux Indes & en Europe contre le Portugal, &c. Le Conſeil & le Gouvernement de *Philippe IV.* étoient trop connus, pour être écoutés nulle part.

Provinces-Unies. Quant à l'état particulier des Etats Généraux, conſidéré indépendamment de leurs Affaires avec la nouvelle République, durant les cinq prémieres années, & ſur-tout la quatrieme & la cinquieme de ſon Etabliſſement, on voit par les Actes Publics de ce Période, qu'il regnoit dans chacune des Sept Provinces-Unies deux Partis puiſſans & acharnés, dont l'un prévaloit dans les unes, & l'autre dans les autres. On y voit auſſi, que certaines Puiſſances qui avoient conçu de l'ombrage, ou de la crainte, ou de l'envie, contre ces Provinces, travailloient les unes à leur ſuſciter un mauvais voiſinage (2), les autres à faire ſortir leurs Troupes des Villes qui couvroient la Gueldre (3), les autres à croiſer leur Commerce. De ſorte que, pour parer à ces coups, les Etats Généraux furent obligés de faire pluſieurs ſortes d'arrangemens pénibles, & de rechercher d'Alliance l'Electeur de Cologne, les Villes Anſéatiques, &c.

Quant au Portugal & au Danemarc, ce n'eſt pas la peine d'allonger ce Préambule. Marquons donc à préſent les Actes qui concernent les Affaires de ces quatre Etats, &c.

LE DANEMARC.

Danemarc. *Actes, &c. (comme aux Articles précedens.)*

Année 1653.

Voyez pages 680-687-689.

LES PROVINCES-UNIES.

Provinces-Unies. *Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)*

Année 1649.

Voyez pages 563-566-569-571.

Année 1650.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez page 590.

Année 1651.

Aucun Acte.

Année 1652.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez pages 623-625.

Année 1653.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez pages 644-652-657-661-665-671-687-689-694-696-704-716-791.

Année 1654.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez pages 797-801.

LE PORTUGAL.

Année 1653.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez pages 665-671-699-757-801.

L'ESPAGNE.

Année 1653.

Actes, &c. (Comme ci-deſſus.)

Voyez pages 644-652-671-687-703-bis-801.

L'ITALIE.

Italie. *Idée générale de l'état de l'Italie pendant les prémieres Années de la République d'Angleterre, ſelon les Actes Publics de* Rymer.

Parmi tant d'Etats qui partagent depuis longtems l'Italie, il n'y en a guere que trois ou quatre, qui entrent comme Agens dans les grandes Affaires & dans les tracas de l'Europe; Rome, Naples, Turin, & ſi l'on veut Veniſe: quant aux autres, leur foibleſſe, & leur ſituation, jointes à la jalouſie des Cours ſoit voiſines, ſoit éloignées, ne ſont pas les moindres cauſes qui les tiennent fort ſouvent éloignés, ſinon à l'abri, des plus grandes Intrigues des Cabinets, comme auſſi des agitations & des bouleverſemens qu'elles produiſent. Cette Obſervation pourroit recevoir bien des modifications, bien des exceptions, je l'avoue; auſſi ne la donné-je point pour parfaitement applicable à tous les tems: ſuffit qu'elle ſoit juſte, à la prendre en général, & ſurtout ſous le principal point de vue qu'offrent les Actes Publics dont il s'agit dans cet Article. Ces Actes ne font proprement mention que des quatre Etats (4) que nous venons de nommer. Veniſe n'y paroit qu'en ce qu'elle agit de concert avec Rome, auprès des Puiſſances Catholiques Romaines, & particulierement de la France & de l'Eſpagne, pour leur perſuader d'entendre à un Accommodement de leurs différends, parce qne c'étoit le ſeul moyen de former une Ligue générale pour le rétabliſſement de *Charles II.* qui avoit déja embraſſé ſecretement la Communion Romaine. Si ces ſollicitations furent vaines, ſi *Cromwell*, qui en étoit informé, ne s'en mit point en peine, ce ne fut pas ſeulement parce qu'il connoiſſoit l'acharnement de la France contre la Maiſon d'Autriche, mais encore parce qu'il ſavoit parfaitement bien que *Leon X.* qui ſiégeoit alors, n'étoit pas d'un caractere à manier comme il falloit une telle entrepriſe. Tant il importe, comme nous l'avons dit ailleurs, de connoitre l'Eſprit de ceux qui ſont à la tête des Affaires. Voici le Portrait qu'un de ces Actes fait de ce Pape. *Il eſt avare juſqu'à la vilenie, quoiqu'il affecte le contraire; ſur-tout lorſqu'il s'agit d'effectuer un Projet. Alors il eſt réſolu, mais très-lent.* Cependant, malgré cette *réſolution*, ou cette fermeté, nous voyons dans nos Actes, qu'il plia dans les démêlés qu'il eut avec les grandes Puiſſances de ſa Communion, & qu'il ne ſut pas même ſe faire reſpecter des Princes d'Italie. Quant à Naples, ces Actes font mention d'une Expédition dont le Cardinal *Mazarin* faiſoit les préparatifs contre ce Royaume, & dont le Nonce du Pape, & l'Ambaſſadeur de Veniſe à la Cour de France, s'étoient plaints hautement, comme d'un Complot formé pour affoiblir l'Italie contre les Turcs, avec leſquels elle étoit en guerre. Pour ce qui eſt de Turin, ou du Duc de Savoie, ces Actes n'en parlent qu'à l'occaſion des violences qu'il exerçoit contre ſes Sujets Proteſtans. On traitoit ces violences de pures Nouvelles de Gazetier; mais elles n'étoient que trop réelles pour les pauvres *Vaudois*, que la Régente de Savoie (5) avoit réſolu de faire ou changer de Religion, ou exterminer entierement par le fer, par le feu, & par tout ce que le zèle Convertiſſeur du Papiſme peut inſpirer de plus inhumain. Il en périt beaucoup par la main des Bourreaux; plus encore par celle des Maſſacreurs; & cette Nation touchoit à ſes derniers momens, lorſque ce qui en reſtoit fut épargné par la même interceſſion qui ſauva dans la ſuite la Ville de Nîmes. L'eſprit, auquel étoit livrée *Chriſtine de Bourbon*, c'eſt le nom de cette Régente de Savoie (6), & ce qui avoit été tramé contre la Suiſſe même, fit trembler Geneve pour ſa Liberté & pour ſa Religion; cela l'obligea à demander aux Etats Généraux des ſecours pour augmenter ſes Fortifications. La Lettre qu'elle leur écrivit ſur ce ſujet finit le Tome XX. & dernier de la Collection de *Rymer*.

Année 1653.

Actes qui ſont mention des Affaires particulieres de l'Italie.

Voyez pages 630-636-640 660-703-726-306.

(1) Comme elle le fit dans la ſuite, en faveur des François, qui lui offrirent Dunquerque, contre les Eſpagnols, qui ne lui offroient que Calais.

(2) En faiſant tomber l'Election à l'Evêché de *Liége*, ſur un Sujet connu pour n'être pas le bon Ami des Hollandois.

(3) Emeric, Vezel, Reez, &c. où il y avoit Garniſon Hollandoiſe.

(4) Il y eſt auſſi fait quelque mention du Duc de *Modène* qui augmentoit ſes Troupes, & au ſervice duquel le Prince *Robert* vouloit entrer.

(5) Durant la Minorite de *Charles Emanuel II.* né en 1634. & déclaré Majeur en 1648. De ſorte que la perſecution dont il s'agit ici, n'eſt attribuée à la Regente que parce que ce fut proprement ſon ouvrage.

(6) Elle étoit Sœur de *Louis XIII.* Femme de *Victor Amé I.*, Duc de Savoie, &c. & Mere de *Charles Emanuel II.*, auſſi Duc de Savoie, &c. Effacez du caractere de cette Princeſſe l'humeur perſecutrice & cruelle envers les Reformés, & perſonne ne la croira au deſſous des grands éloges que *Vittorio Siri* lui a donnés, & bien d'autres comme lui.

Fin de la Troiſieme Partie du Tome X.

FOEDERA

FOEDERA,

CONVENTIONES, LITERÆ,

Et cujuſcunque generis

ACTA PUBLICA.

TOMI X. PARS IV.

INDEX
RERUM PRÆCIPUARUM
QUÆ IN NOVEM TOMIS FOEDERUM &c. RYMERI CONTINENTUR.

Litteræ T & P, *cum adjectis Numeris Romanis*, Tomum *&* Partem *deſignant. Numero Arabico ſubſequenti* Pagina *indicatur.*

A.

AALES, Filia Comitis Mautianæ. T. I. P. I. 11.
A. B. (*Johannes-Frédericus*). T. VII. P. II. 178.
Abardenſis Epiſcopus (*Henricus*). T.IV.P.IV. 114, 155.
Ab-Arſen (*Johannes*) T. VII. P. II. 208.
Abbas (*W.*). T. I. P. I. 31.
Abbathia (*Arnaldus de*). T. III. P. II. 125.
——— (*Bernardus de*). T. III. P. II. 125.
Abbatia de Salley, in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Abbatis (*Hernens*). T. IV. P. IV. 27.
——— (*Johannes*). T. IV. P. III. 94.
——— (*Michael*). T. VI. P. I. 109.
Abbatis Carſewell. Vicaria. T. VI. P.IV. 8.
Abbatis Villa (*Johannes*). T. IV. P.II. 133.
Abbatis Villa. Conventionis Ratificatio. T.I. P.IV. 147. Lites terminatæ. 183. Diſſentiones. T. II. P.I. 197.
Abbe (*Johannes*). T.IV. P.III. 82.
Abberbrothoc (Abbas). T.I. P.I. 39.
——— (*Henricus* Abbas). T. I. P.III. 66.
——— (*Willielmus* Abbas). T. III. P.I. 107. T.V. P.II. 31.
——— (*Georgius* Abbas). T.VI. P. I. 6.
Abberbury (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 25.
——— (*Richardus*). T.III. P.I. 119.
——— (*Johannes*). T.III. P.II. 145.
——— (*Richardus*). T.III. P.III. 74, 77, 88, 90, 195, 198, 200. T. III. P.IV. 28, 38, 56, 57, 61, 101, 109. T.V. P. III. 15, 24.
Abberconwey (*Aviduus* Abbas). T.I. P.II. 39, 61, 62.
Abberden (*Johannes*). T. I. P.III. 103, 149.
Abberdenſis Epiſcopus (*Mattheus*). T. I. P. III. 101.
——— (*Henricus*). T.I. P. III. 66, 98, 105, 106, 162.
——— (*Alexander*). T. II. P. III. 106, 96.
——— Decanus (*Henricus*). T. I. P.III. 98
Abbernyth (*Hugo* Baro *de*). T.I.P.II. 60.
——— (*Alexander de*). T.I. P.III. 104.
——— (*Alexander de*) T.I.P.IV. 93, 132, 149, 150, 169, 192, 204. T.II. P.I. 4, 11, 25, 32, 36, 38, 48, 54, 61.
——— (*Hugo* & *Maria* Uxor de). T.I. P. III. 164.
——— (*Margareta de*), Filia. T.I. P.IV. 192.
——— (*Georgius de*). T.II. P.IV. 208.
——— (*Johannes*). T.III. P.II. 83.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 131.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 89.
Abbevilla. T.I. P.II. 180, 181, 190, 193.
Abbeville. Pro Burgenſibus de Sacramento & Libertate. T.III. P.II. 44.
Abbey (*Johannes*). T.VI. P. IV. 114.
Abbot (*Robertus*) T.VII. P.I. 190, 226.
——— (*Mauritius*). T. VII. P. III. 115. T. VII. P.IV. 51, 144.
——— (*Mauritius*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
——— (*Edwardus*), Vicarius Eccleſiæ Omnium Sanctorum Barkin London. T.VIII. P.I. 225. Creatur unus ex primis Aſſiſtentibus Collegii de Syon. *ibid.*
Abbot (*Morris*), Aldermannus Londini. T. VIII. P.II. 256. Commiſſio ei directa. *ibid.*
——— (*Mauritius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 119.
——— (*Richardus*) conſtituitur Receptor Generalis Exituum & Reventionum Regis in Comitatibus Middleſexiæ, Herefordiæ, *&c.* T.IX. P.II. 135.
——— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 135.
——— (*Edwardus*), Armiger. Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 204.
——— (*Mauritius*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 204.
Abbot-Stoke, ſive *Stoke-Abbotts* (Eccleſia Parochialis de). T.VIII. P.II. 38.
Abbotesbury (Abbas). T. I. P. II. 57, 93, 157, 203.
Abdicatio Epiſcopatûs. T.V. P. II. 20.
Abdonenſis Epiſcopus (*Alexander*). T.III. P. I. 148, 149, 157. T.III. P.II. 75.
——— Archidiaconus (*Johannes*). T. III. P. I. 148.
——— Præcentor (*Reginaldus*). T. III. P. I. 148.
Abdy (*Anthonius*). T.VII. P. IV. 11, 145.
——— (*Anthonius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
——— (*Anthonius*), Aldermannus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 78.
Abel (*Johannes*). T.I. P.IV. 111, 113, T. II. P.I. 67, 111, 149, 153, 155, 159, 160, 192.
——— (*Robertus*). T.VI. P.II. 203.
Abemarle & Devoniæ Comitiſſa (*Iſabella*). T. I. P.II. 157, 203.
Abemon (*David*) T.II. P.I. 51.
Abenhall (Eccleſia Parochialis), Diœceſis Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 168.
Abercomby (*Robertus*). T.VII. P.I. 225.
Aberconwey. Burgenſes quieti à Theoloniis. T.I. P.II. 238. Monaſterii Tranſlatio. T. I. P.III. 49.
Aberfraw (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Angleſey, Diœceſis & Juriſdictionis Bangor. T.IX. P.III. 104.
Abergeveny (*Richardus* Dominus). T. VII. P. II. 169.
Abermeade (*David Lloide de*) Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.
Abernaunt (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Carmarthen. T.VIII. P.II. 59.
Aberuſtwith (Villa de). T.IX. P.I. 6.
Aberuſtwith. Nomen Burgi. T.IX. P.II. 44.
Abes (*Johannes*). T.VI. P.I. 179.
Abianenſis Epiſcopus. T.V. P.II. 80.
Abin (*Thomas St.*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P.II. 5.
Abingdon (Burgus de). T.IX. P.I. 4.
Abington (Abbas). T.I.P.II. 57, 93. T.III. P.IV. 9.
——— (*Petrus* Abbas). T.III. P.IV. 134. T.IV. P.I. 107.
——— (*Anthonius*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P.II. 8.
Abirdonenſis Epiſcopus. T.I. P.II. 60.
——— (*Gilbertus*). T.IV. P.I. 106.
Abirnethy (*Willielmus*). T. IV. P.IV. 102, 109, 111, 112, 113, 115, 118.
Abirnethy (Dominus.) T.V. P.III. 127.
Abit (*Bernardus de Seint*). T.IV. P.III. 183.
Abkettelbie. Vicaria. T.VI. P.IV. 180.
Abolon (*Anthonius*). T.II. P.IV. 63.
Abrall (*Johannes*). T.VI. P. IV. 100.
Abrahall (*Johannes*), junior, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.
Abraham (*Henricus*). T. V. P.I. 95.
——— (*Edwardus*). T. VI. P.IV. 101.
——— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Abreſſens (*C.*). T.VII. P.I. 27, 29, 31, 181, 203.
Abrewater (*Willielmus de*). T. I. P.II. 107.
Abrichecourt (*Euſtachius*). T.III. P.II. 7, 20, 23, 52.
——— (*Johannes*). T.III. P.IV. 178.
——— (*Franciſcus*). T.IV. P.II. 5, 8.
——— (*Johannes*). T.IV. P.II. 57, 58, 59, 74.
Abrincenſis Epiſcopus (R.). T.I. P.I. 13, 19. T.I. P.IV. 11.
——— (*Robertus*). T.III. P.I. 213. T.III. P.II. 66.
——— Epiſcopus. T.IV. P.III. 110, 137.
Abrinthia (*Laurentius*). T. I. P.I. 151.
Abrye. Vicaria. T.VI. P.IV. 9, 46.
Abſolon (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 160.
Abſolutio. T.I. P.IV. 141. Regis. T.I. P. I. 147.
Abulenſis Epiſcopus. T.I. P.II. 78.
Abusdale (*Reginaldus*). T.VI. P.III. 139.
Abyndon (*Robertus de*). T.I. P.IV. 108.
——— (*Symon* & *Thomas*). T.II. P.I. 159.
——— (*Stephanus*). T.II. P.I. 198.
——— (*Stephanus*). T. II. P. II. 136, 183, 193.
——— (*Henricus*). T. III. P.III. 175. T.IV. P.IV. 189.
——— Abbas. T.IV. P.IV. 143.
——— (*Johannes*). T. V. P.III. 45, 102. T. V. P.III. 189.
Abyngdon. Sanctæ Elenæ Vicaria. T. VI. P. IV. 115.
Academiarum Oxoniæ & Cantabrigiæ Viſitatio per Archiepiſcopum Cantuarienſem. T.IX. P.II. 68.
Acard (*Petrus*). T.I. P.II. 30.
Akaſter-Malbuſh (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P. II. 52.
Acceptantis (*Matthæus*). T.III. P.I. 194.
Accurſii (Dominus *Franciſcus*). T. I. P. II. 139.
Accuſatores falſi. De Exemplificatione Statuti. T. IV. P.II. 101.
Ace (*Thomas*). T.II. P.II. 179.
Achadenſis Epiſcopus (*Jacobus*). T.V. P.II. 46.
Achaia. De Principiſſâ raptâ. T.II. P.II. 17.
Achaie Principiſſa (*Matildis*). T. II. P.II. 17.
Achard (*Robertus*). T.I. P.III. 130.
——— (*Petrus*). T.IV. P.IV. 194.
Acheyo (*Galeſius*) *de*). T.IV. P.II. 4, 14, 22. T.IV. P.III. 83.
Achmowty (*Johannes*). T.VII. P.III. 208.
Achyngcourt (*Willielmus*). T.IV. P.II. 165.
Aciaco (*Reginaldus de*). T.III. P.I. 147.
Aciotis (B.). T. V. P.IV. 161.
Aclum (*Radulphus*). T.V. P.II. 33.

Acc, Decretorum Doctor. T. I. P. II. 237.
[illegible], Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Acon (*Gilbertus de*). T. II. P. II. 123.
Acon (Rectoria *Sancti Nicholai*), in Diœceſi London. T. VI. P. IV. 145. T. IX. P. II. 90, 92.
Acouburge (Parochia de) in Comitatu Cantabrigiæ. T. VIII. P. II. 59.
Acorda Martini (*Johannes de*). T. III. P. II. 62.
Acquart (*Robertus*). T. V. P. IV. 119.
Acres (*G. de*). T. I. P. I. 48.
Acrimonte (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 43.
Acris (*Jacobus de*). T. I. P. III. 118.
Acris, ſive *Aukeridge* (Rectoria de) in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 90.
Acris-Montis Caſtrum. T. I. P. I. 147. T. I. P. II. 6.
Acroid (*Rogerus*). T. VII. P. I. 225.
Accronius (*Gellius*). T. VI. P. I. 18.
Acryg (*Thomas*). T. VI. P. II. 175.
Acton (*Johannes de*). T. I. P. III. 17.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 177.
—— (*Edwardus de*). T. III. P. IV. 48. T. V. P. III. 56.
—— (*Walterus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Robertus Pointz de*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Acugnia (*Johannes* Dominus *de*). T. VI. P. IV. 29.
Acum (*Johannes de*). T. III. P. I. 35.
Acworth. Rectoria. T. VI. P. IV. 22.
Ada (*Petrus*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Thomas*), Filius. T. I. P. I. 82.
—— (*David*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 151.
Adalberti (*Reym.*). T. I. P. III. 43.
Adam (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 138. T. V. P. I. 142.
—— (*Stephanus*). T. V. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 99. T. VI. P. III. 55.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 45.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 48.
—— Clericus. T. I. P. II. 32. T. VI. P. III. 55.
—— (*Johannes Botiller le Fiz*). T. II. P. 52.
—— (*Johannes Till-*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Warburg in Civitate Briſtollienſi. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Dewsbury, Diœceſis Eborum. T. IX. P. II. 88. Promovetur ad Rectoriam de Rawmarſh, in Diœceſi Eborum. *ibid.* 92.
Adams (*Thomas*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— *Nicolaus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
—— *Shorlandus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentione ad Rectoriam de Eyam in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 167.
Adams in Stanwell. Tenementum ſic dictum, in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 59.
Adamſon (*Heyn.*). T. I. P. IV. 146.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 114.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 50.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 144.
Adbretiban (*Martinus de*). T. I. P. IV. 59.
Adcock (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 45.
Adderbury (*Georgius*). T. II. P. IV. 209.
Addeſham (*de*). T. I. P. III. 137.
Adderley. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Addiſham (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 38.
Additamentum Armorum conceſſum Martino Trompe. T. IX. P. III. 90.
Addylthorpe. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Addyshed (*Thomas*). T. VI. P. II. 73.
Adekyn (*Richardus*). T. III. P. III. 83, 133.
Adelein (*Johannes de*). T. III. P. III. 190.
Adelmarus (*Ceſar*). T. VI. P. IV. 63.
Adelſtanus, Rex Angliæ. T. I. P. III. 100, 102, T. I. P. IV. 9.
Adenet (*Jacolyn*). T. IV. P. IV. 179.
Aderyn (*Adam*). T. II. P. IV. 202.
Adewinche (*Johannes*). T. II. P. II. 180.
Adgaresleye (*Henricus*). T. II. P. I. 52.
Adherton (*Willielmus*). T. IV. P. I. 18.
Adimely. T. II. P. I. 64.
Adingberg (*Gerardus*). T. VI. P. II. 214.
Admiralli conſtituti. T. III. P. II. 157, 158, 182. De Navibus ordinandis. 196. Thomas de Lancaſtre Filius Regis. T. IV. P. I. 78. De Admirallo per Mercatores nominato. 97. Willielmus Bardolf. T. IV. P. IV. 9. De Admirallo conſtituto Comite Kantiæ. T. V. P. II. 110. Comes Warwici. 183. Super Officio Admiralitatis conceſſo Roberto Pointz Militi in abſentiâ Admiralli Roberti Willughby, Domini de Broke. T. V. P. IV. 46. Contra Mauros, Thomas Darcy Miles. T. VI. P. I. 18. Pro Succurſu Papæ, Edwardus Howard. 30, 39. Indentura inter Regem & Edwardum Howard Militem Capitaneum Generalem Armatæ ſuper Mare. 31. Inſtructiones præfato Capitaneo traditæ. 32. Pro Marchione Dorſet Locumtenente Generali. 46. Pro Thoma Howard. 46, 60. Pro Henrico Duce Richmundiæ Admirallo Angliæ, *&c.* T. VI. P. II. 19. Pro Johanne Domino Ruſſell Magno Admirallo. T. VI. P. III. 84. Pro Thoma Domino Seymour de Suddeley Officium Magni Admiralli. T. VI. P. III. 148, 161. Pro Johanne Comite Warwici Officium. 175. Pro Willielmo Domino Howard de Effingham. T. VI. P. IV. 22. Edwardus Fynes Dominus Clynton & Saye. 62. Pro Thoma Domino Howard. T. VII. P. I. 219. Conceſſio Officii ad Vitam, pro Georgio Comite Bucks. T. VII. P. III. 86. Pro hac vice Henrico Comite Oxoniæ. 221. Pro Georgio Duce Buckingham Warrantum ad concedendum Litteras de Repriſaliis. T. VII. P. IV. 185. Officium Franciſco Comiti Rutland conceſſum pro Viagio Principis Walliæ. 61. Commiſſio Admiralitatis. 63.
Adney (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Preſentatione ad Rectoriam de Eaſthorpe, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 213.
Adria (*Mattheus de*). T. I. P. III. 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37.
Adriani (*Sancti*) Diaconus Cardinalis *Ottobonus*. T. I. P. I. 178. T. I. P. II. 68, 98, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 108.
—— (*Ottobonus*). T. I. P. II. 150.
—— (*Scapolius*). T. I. P. III. 47.
—— (*Neapoleus*). T. I. P. III. 197, 201. T. I. P. IV. 22, 34, 37, 43.
—— (*Neapoleus*). T. I. P. IV. 152, 183, 206, T. II. P. I. 14, 26, 28, 47, 66, 71, 86, 101, 105, 108, 110, 114, 128, 139, 141, 145, 166, 168, 183, 194, T. II. P. II. 8, 22, 31, 34, 40, 45, 54, 61, 71, 78.
—— (*Neapol. Urſinus.*) T. II. P. II. 80, 82, 116, 117, 121, 144, 146, 148, 184, 197. T. II. P. III. 5, 7, 9, 11, 12, 29, 31, 40, 41, 62, 65, 71, 84, 102, 138, 195.
—— (*Odettus*) T. VI. P. III. 207.
Adrianus, Papa. T. I. P. I. 5. T. I. P. III. 203.
Adrianus Sextus, Papa. T. VI. P. I. 207, 210, 212, 215. T. VI. P. II. 8, 9, 63, 64, 70, 71.
Adridge, (*Robertus*). T. IV. P. III. 12.
Adrington. Rectoria. T. VI. P. IV. 26.
Adulfus, Clericus. T. I. P. II. 31.
Adulterium. Pardonatio pro Alexandro Cave Milite, de Adulterio. T. VII. P. III. 191. Pro Gualtero Wikes & Johannâ Proſſer. 239. Pro Gratiâ Sommervile. T. VII. P. IV. 150.
Adurenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 176. T. I. P. II. 130, 133, 177. T. I. P. III. 133. T. I. P. IV. 39. T. III. P. I. 13.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 139. T. III. P. IV. 46, 62. Pro Adurenſi Epiſcopo. T. III. P. IV. 62.
Aduri (*Gabriel*). T. III. P. II. 178.
Adynet (*Thomas*). T. III. P. III. 83. T. III. P. IV. 134.
Adys (*Agorius*). T. V. P. IV. 9.
Ædificia. Contra. T. VII. P. II. 37. Proclamatio inde. T. VII. P. IV. 143.
Ægidii (*Sancti*) in Campis Eccleſia. T. VI. P. III. 187. Patroni & Cuſtodis Hoſpitalis Scriptum. 164.
Æquinoxia. Super anticipatione. T. VI. P. I. 119.
Aerſſens. T. VI. P. IV. 184.
Aelte (*W. de*). T. I. P. II. 62.
Affatis (*de*). T. VI. P. II. 152.
Afredi (*Thomas*), Filius. T. I. P. IV. 15.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 102.
Agacinis (*Johannes de*). T. III. P. II. 89.
Agard (*Arthurus*). T. VII. P. II. 66.
—— (*Henricus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6. Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 33.
Agaſco (*Galhardus de*). T. I. P. IV. 93.
Agathâ (Abbas *de Sanctâ*). T. X. P. III. 136, 161. T. I. P. IV. 2, 39.
Agatha (*Bernardus* Cardinalis *Sancta*). T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 11, 34, 47, 74, 87, 100, 101, 102, 105, 106, 108, 114, 120, 139, 166, 194. T. II. P. II. 8, 22, 30, 54, 61, 72, 78.
—— (*M*). T. IV. P. I. 20.
Agazair (*A*). T. VI. P. II. 152, 153.
Agazino (*de*). T. VI. P. II. 13, 14.
Agecenſis Epiſcopus. T. I. P. III. 52.
Agencourt, Rex Armorum. T. IV. P. III. 96.
Agenenſis Epiſcopus (*Willielmus*). T. I. P. I. 185. T. I. P. II. 119. T. I. P. II. 180.
—— (*J.*). T. I. P. III. 48, 116.
—— (*Bertrandus*). T. I. P. III. 120, 133.
—— (*Arnaldus del Got.*) T. I. P. IV. 83.
—— (*A.*). T. II. P. I. 95, 96. T. II. P. II. 19.
—— (*Bertrandus*). T. V. P. I. 80.
Agennenſis Terra. T. I. P. I. 159. T. I. P. II. 46, 47, 63, 65, 112. T. I. P. II. 148. 151, 168, 180. Uxores Dominorum. 194. Statuta. 226. Epiſcopalis Juriſdictio, *&c.* T. I. P. III. 48.
Agenni Civitas. T. II. P. I. 131, 132.
Agenni Vicecomes (*Alvarus*). T. I. P. II. 168.
—— Comes. T. I. P. III. 126.
Ager (*Reym. de*). T. I. P. III. 40.
Aggaſſato (*Gathardus* Dominus *de*). T. II. P. IV. 78.
Aggerii (*Reym*). T. I. P. II. 201, 202.
Aghlek (*Johannes*). T. I. P. IV. 59.
Aghton (*Thomas*). T. V. P. II. 191.
Agincourt. Super Priſonariis ad Bellum captis. T. IV. P. II. 149. Super Jocalibus ad Bellum perditis. 163. De Victoriâ celebrandâ. 187.
Aglionby (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Caſſington, ſive Carſington, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. III. 282.
Aglyns (*Richardus*). T. V. P. I. 189.
Agmondiſham. Villæ nomen. T. IX. P. I. 3.
Agmonſham (*Walterus de*). T. I. P. III. 89, 99, 104, 189. T. I. P. IV. 21.
Agnaſſak (Dominus *de*). T. II. P. III. 172.
Agnellis (*Philippus de*). T. VI. P. II. 13.
Agnes, Puella Reginæ. T. IV. P. IV. 61.
Agobert (*Helias*). T. V. P. IV. 102.
Agoncello (*Gomeſius de*). T. I. P. I. 41.
Agrede (*S. de*) T. VI. P. II. 13.
Agreemonte (Dominus *Arnaldus Willielmi de*). T. I. P. II. 7.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 171.
—— (*Pontius*). T. IV. P. III. 183.
Agricola (*Barth*). T. VII. P. II. 201.
Agrifolio (Cardinalis *de*). T. III. P. II. 191.
Agrigenſis Epiſcopus (*Bartholdus*). T. I. P. I. 17.
Agryn (*Thomas*). T. V. P. I. 189.
Agtuac (*Pontius de*). T. I. P. I. 147.
Aguillon (*Robertus de*). T. I. P. II. 94. T. I. P. II. 199.
—— (*Galfridus*). T. I. P. II. 222.
—— *Johannes*). T. IV. P. IV. 12.
Agunto (Dominus *de*). T. I. P. III. 7.
Agya (*Nicholaus de*). T. IV. P. IV. 80.
Aid de Lopiaco (*Guillermus*). T. IV. P. III. 198.
Ailbot (*Johannes*). T. I. P. III. 8.
Aileworth (*Anthonius*). T. VII. P. I. 190.
Ailiffe (*Johannes*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Ailmer (*Theophilus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
Ailmer (*Theophilus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wykame Bonhaunte, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 247.
Ailſham (*Galfridus de*). T. II. P. I. 99, 116.
Aimerici (*Guillielmus*). T. II. P. III. 44.
Aimo (*Radulphus de*). T. I. P. I. 11.
Aingheim (Dominus *Sohier de*). T. III. P. I. 45, 46.
Ainſirocher (*Henricus*). T. I. P. III. 104.

Ai-

Ainſworth (*Robertus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Kneeral, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 31.
Airas (*de*), Epiſcopus. T. III. P. IV. 115.
Ais (*Petrus*). T. I. P. I. 146.
Aiſcoghe (*Edwardus*). Commiſſio ei directa ad inquirendum de novis Officiis & exactis Feodis. T. VIII. P. IV. 55.
Aiſcough (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionem ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Akeden (*Thomas* & *Henricus*). T. IV. P. I. 47.
Aken (*Edwardus*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 73.
Akerod (*Anthonius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Catworth Magnâ, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 209.
Aketon (*Richardus de*). T. II. P. I. 52.
Akynhed (*W.*). T. IV. P. II. 28.
Akynmy (*Baldevinus de*). T. I. P. II. 25.
Alacris (*Johannes*). T. I. P. III. 143.
Aladenſes (Epiſcopi *Robertus* & *Thomas*). T. III. P. III. 126.
Alagone (*Blaſius. de*) T. I. P. II. 134.
—— (*Artaldus*). T. I. P. III. 126, 127.
—— (*Glaſcon*). T. II. P. IV. 119.
Alain (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 96.
Alaman (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 53, 55.
Alamand (L.). T. VI. P. I. 199, 205, 207.
Alamannus (*Robertus*). T. I. P. I. 11.
—— (*Tibaldus*). T. I. P. II. 216.
Alan (*Alex*). T. VI. P. III. 134.
Alani (*Willielmus*), Filius. T. I. P. I. 48.
—— *Johannes*). 75, 89, 109, 111, 132. T. I. P. II. 57, 72, 83.
—— (*Brianus*). T. I. P. I. 105.
—— (*Walterus*). T. I. P. I. 85.
—— (*Brianus*). T. I. P. II. 199. T. I. P. III. 17, 93, 98, 99, 105, 112, 113, 114, 116, 161, 187, 189, 190, 204.
—— Dominus *de Bedal.* T. I. P. IV. 5, 49.
—— (*Richardus*). T. I. P. III. 17.
—— *Roulandus*). T. I. P. III. 92.
—— *Simon*). T. II. P. I. 34, 35.
Alanſon (*Johannes* Comes *de*). T. IV. P. I. T. IV. P. II. 4, 5, 8, 124, 17, 22.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 83.
—— Dux T. VI. P. I. 92.
—— (*Carolus*). T. VI. P. I. 163, 164.
—— (*Willielmus*) T. IV. P. II. 134.
Alanus, Clericus. T. I. P. I. 62.
—— Filius Comitis. T. I. P. II. 228. T. IV. P. IV. 74.
Alarco (Dominus *Fernandus de*). T. VI. P. II. 71.
Alardi (*Petrus*). T. I. P. I. 142.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 132.
—— *Johannes*). T. I. P. III. 130.
Alaſco (*Johannes*). T. VI. P. III. 193.
Alack (*Richardus de*). T. III. P. I. 57.
Alaſpee (*Johannes de*) T. IV. P. III. 82.
Alaſtam (*Blaſius de*) T. I. P. II. 214.
Alavarno (*Sefredus de*). T. I. P. I. 11.
Albamarla (*Ingelr. de*). T. I. P. I. 4.
—— (*Stephanus*) T. IV. P. IV. 76.
Albamarla Comes (*Willielmus*) T. I. P. I. 4, 16, 81, 101, 131.
—— (*Baldwinus*) *ibid.* 30, 31, 37, 38, 41.
—— (*W. de Fortibus*). T. I. P. II. 2, 3, 5, 40, 46.
—— Dux (*Edwardus*). T. I. P. II. 140, 147, 148, 154, 155, 157.
—— Comes (B.). T. IV. P. IV. 73.
Albanenſis (P.) Epiſcopus, Cardinalis. T. I. P. I. 92.
—— (*Radulphus*). T. I. P. II. 104.
—— (*Botenenga*). T. I. P. III. 14, 47.
—— (*Berald.*). T. I. P. III. 143, 145, 146, 148, 149, 153, 154, 155, 157, 158, 159, 160, 162, 166, 167, 174, 176, 189.
—— Epiſcopus. T. I. P. III. 145.
—— (*Leonardus*). T. I. P. IV. 22, 34, 37, 43.
—— (*Leon*). T. I. P. IV. 103, 137, 159, 181, 204.
—— (*Arn.*). T. II. P. I. 36, 54, 61, 62, 66, 69, 86, 101, 102, 105, 107, 114, 115, 116, 123, 127, 139, 145, 147, 166, 168, 183, 184, 193, 194. T. II. P. II. 6, 8.
—— (*Vitalis*). T. II. P. II. 22, 31, 61, 78.
—— (*Vitalis*). T. II. P. II. 82, 144, 148, 184.
—— Epiſcopus (*W.*). T. II. P. II. 197. T. II. P. III. 5, 9, 11, 12, 25, 29, 31, 40, 41, 49, 53, 62.
Albanenſis (*J.*). T. II. P. III. 74.
—— (*G.*). T. II. P. III. 84, 103, 167, 195.
—— (*G.*). T. II. P. IV. 141, 143. T. III. P. I. 24, 128.
—— (*Tailarandus*). T. III. P. I. 133, 140, 159, 173, 175, 179. T. III. P. III. 82, 111, 113, 116.
—— (*B.*). T. IV. P. II. 35.
—— (*Jordanus de Urſinis*). T. IV. P. III. 14, 52.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 79, 80.
Albanes (Comes de St.). T. VIII. P. III. 23.
Albani (*Sancti*) Abbas. T. I. P. II. 82. T. I. P. III. 79.
Albani (*Sancti*). Pro Abbate Reſtitutio Temporalium. T. V. P. II. 128. T. V. P. I. 130. Marcæ, quas Abbas, &c. reddunt annuatim. 192.
Albani (*Sancti*). Monaſterii bona immobilia alienata. T. VI. P. II. 99. Scriptum Abbatis, &c. 168. Pro Ricardo Stevenage Reſtitutio Temporalium. T. VI. P. III. 13.
Albani (*W. Sancti*) T. I. P. I. 81.
Albani (Villa *Sancti*), in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 59.
Albani (Burgus *Sancti*). T. IX. P. I. 3.
Albania Dux (*Robertus*). T. III. P. IV. 156. T. IV. P. I. 28, 34, 67, 68, 88, 94, 100, 112, 137, 162, 170, 172, 173, 198, 199. T. IV. P. II. 12, 26.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 42, 44, 49, 143, 145, 151, 154.
—— Dux (*Murdacus*). T. IV. P. IV. 98, 99, 111, 115.
—— (*Walterus*), Filius. T. IV. P. IV. 31.
—— Dux. T. V. P. III. 120.
—— (*Alexander*). T. V. P. III. 120, 122, 123, 127, 147.
—— (*Johannes Stuart*). T. IV. P. I. 76, 101, 104, 118, 128, 130, 138, 139. 196, 201.
—— (*Ferdinandus*). T. VI. P. IV. 141. T. VII. P. I. 4.
Albano (Abbas *de Sancto Albano*). T. I. P. I. 162. T. I. P. II. 57, 92.
—— (Archidiaconus). T. I. P. I. 162.
—— (Abbas). T. I. P. II. 154, 157, 203.
—— (*Johannes de Berkhamſted*). T. I. P. III. 79, 136, 161. T. I. P. IV. 3, 39, 40.
—— (*Michael* & *Thomas*). T. III. P. I. 49. T. III. P. III. 184. T. III. P. IV. 9.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 120, 121.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 193.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 114. T. V. P. II. 120, 129.
—— (*Richardus*) T. V. P. I. 192.
—— (Prior *Willielmus*). T. V. P. II 120.
Abbas (*Robertus*). T. VI. P. II. 167. T. VI. P. III. 13.
—— (*Richardus de*). T. I. P. I. 133.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Bernardus*). T. II. P. IV. 78.
—— (*Elis*). T. II. P. IV. 192.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 52.
Albargatus. T. VI. P. I. 141. 215.
Albaric (*Johannes*). T. I. P. III. 41.
Albendune, Abbas. T. I. P. I. 70.
Albeneio (*Hugo de*). T. I. P. I. 3.
Alberbury. Vicaria. T. VI. P. IV. 180.
Albercenenſis Vicecomes. T. I. P. I. 145.
Alberquerick, Dux. T. VI. P. III. 120.
Albert (Dominus d'). T. VI. P. II. 90.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 125.
Alberti (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 135.
—— (*Bernardus.*) T. II. P. III. 27.
Albertini (*Paulus*). T. I. P. II. 38.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 52.
Albertis (*Philippus de*). T. IV. P. I. 67, 76, 98.
—— (*Philippus* & *Laurentius*). T. IV. P. II. 146.
—— (*Albertus*). T. V. P. I. 126.
Albertus, Notarius. T. I. P. I. 168.
—— Archidiaconus. T. I. P. IV. 53, 54, 55.
—— Epiſcopus. T. IV. P. III. 144.
Alberye, nuper Capella infra Boſcum de Wormeley. T. VI. P. III. 187.
Albiaco (*Guido de*) T. IV. P. III. 200.
Albienenſis Epiſcopus (*Bertrandus*). T. I. P. IV. 135, 137, 151, 159, 181.
—— (*Ludovicus de Ambaſia*). T. V. P. IV. 134.
—— Cardinalis. T. VI. P. I. 10.
Albigenſe Negotium. T. I. P. I. 94.
Albigenſes. T. I. P. I. 105.
Albin (*Radulphus de*). T. I. P. II. 221.
—— *Philippus*). *ibid.* 221.
Albin (*Willielmus*) T. III. P. I. 174.
Alpinenſis Comes (*B*). T. I. P. I. 37, 108.
Albingan (*Nicholaus de*). T. III. P. III. 19.
Albiniaco (*Philippus de*). T. I. P. I. 51, 52, 56, 57, 74, 80, 81, 87, 89, 93, 94, 99, 100, 101, 104, 106, 110, 115, 123.
—— (*Willielmus*). T. I. P. I. 53, 71, 89, 115, 142.
—— Dominus (*Reginaldus*). T. III. P. I. 161, 170, 178, 182, 185, 198, 211, 216, T. III. P. II. 4, 20, 27, 28.
Albinis (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 161.
Albino (*Guillielmus Arnaldi de Sancto.*) T. I. P. II. 134.
—— (*Mungerus*). T. I. P. II. 212, 221.
—— (*Theobaldus*) T. III. P. I. 177.
Albon (*Johannes*). T. III. P. II. 62.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 129.
—— (*Jacobus*), Marchio *de Fronſac*). T. VI. P. IV. 70, 71, 73, 76.
Alborough Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 41.
Albreto (Comes *de*). T. V. P. IV. 54.
Albreto (*Johannes de*). Comes Regitenenſis. T. VI. P. I. 163, 164, 167, 168.
Albright (*Gerardus* & *Simo*). T. V. P. I. 28.
Albrinc (*Galfridus*). T. I. P. I. 114.
Albtoo (*Willielmus*). T. IV. P. III. 177.
Albuquerque (*Johannes* Alfonſi de). T. II. P. IV. 181, 187. T. III. P. I. 26.
—— Dux (*Bertrandus*). T. V. P. II. 148.
Alburgh (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 7.
Albus, Cardinalis. T. I. P. II. 14, 47.
Albuſin (*Willielmus.*) T. I. P. II. 11.
Alcannings. Eccleſia. T. VI. P. IV. 26.
Alcena (*Theodorus*). T. I. P. I. 46.
Alceſter (Villa de). T. IX. P. I. 4.
Alcobaſſe (*Petrus de*). T. IV. P. II. 74. T. IV. P. IV. 84.
Alcok (*Hugo*). T. V. P. II. 6, 127.
—— (*Johannes*) T. V. P. III. 6, 7.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 96.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 129.
—— (*Gilbertus*). T. VI. P. IV, 114.
Alcumbury (*Johannes*). T. II. P. III. 137.
Aldbrough (Rectoria & Eccleſia de) in Comitatu Eborum. T. VI. P. IV. 26, 149. T. VIII. P. II. 52, 168.
Aldburgh. Burgus ſic dictus. T. IX. P. I. 2.
Aldebrandi (*Aldebrandinus*). T. I. P. II. 16, 33.
Aldeburgh (*de*) T. II. P. II. 11.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 144.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 63, 82, 97, 115, 118, 119.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 79, 151.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 10.
Aldeburgh Manerium. T. I. P. III. 214.
Aldegary (*Petrus*). T. I. P. III. 26, 32.
Aldegnerii (*Guillielmus*). T I. P. III. 27.
Alderne (*Johannes*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Alden (*Johannes*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Exminſter, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 28. Aliæ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brandford-Speake, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 31.
Aldenardo (*Johannes de*). T. III. P. I. 96.
Aldenham (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 30.
Aldenham (Eccleſia Parochialis) de Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 39.
Alderman (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 152.
Aldermarii (*Gerandus*). T. I. P. III. 53, 55.
Alderſey (*Thomas*) creatur Eſcaetor Comitatûs Ceſtriæ. T. VIII. P. III. 82.
Alderton. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Alderynton (*Henricus de*). T. III. P. I. 121.
Aldeſey (*Thomas*). T. VI. P. IV. 153.
Aldewincle (*Radulphus de*). T. II. P. I. 52.
Aldham (*Willielmus Perſona de*) T. I. P. III. 162.
Aldington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 166.
Aldithel (*Henricus*). T. I. P. I. 115, 128, 129, 133, 138.
—— (*Jacobus*). T. I. P. II. 57, 58, 72, 73, 83, 88, 97, 104.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 156, 203.
—— (*Hugo*). T. I. P. IV. 105, 207. T. II. P. I. 66, 71, 93.
Aldobrandinus (*Johannes*). T. I. P. III. 147.
Aldred (*Edwardus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5.
Aldrede (*Ricardus*). T. II. P. II. 11.
Aldriche (*Ricardus*). T. VI. P. II. 198.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 158.
—— (*Simo*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 166.

Aldrinton (*Robertus de*). T.II. P.I. 52.
Aldrich, ſive *Airewitch* (Rectoria de) in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T.IX. P.II. 93.
Alawarke Sanctæ Mariæ. T.IX. P. I. 81.
Aldworth (*Robertus*) conſtituitur unus Conſtabulariorum in Civitate Briſtoliæ, pro uno anno. T.VIII. P.II. 161.
Ally (*Walterus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Monmouth. T.VIII. P. II. 34.
Aldingbourn (*Thomas de*). T.III. P.I. 120.
Alreto (*Walterus de*). T. IV. P.IV. 77.
Alegit (*Jacobus de*). T.I. P.III. 12.
Alemand (*Radulphus de*). T.I. P.III. 14, 15. 143.
——— (*Dukerus*). T.II. P.II. 140.
Alemannia & Res Alemannicæ. T. I. P.II. 24, 103, 109. T. I. P. II. 151. Matrimonia. 54. Lis. 161, 178. T.I. P.III. 144, 145.
De Tractatu cum Principibus. T.II. P.IV. 147.
Pro Nunciis. T.III. P.III. 37. De Tractatu cum Principibus. 119.
De Ambaſſiatâ. T.IV. P.I. 109.
De tractando cum Principibus. T.IV. P.II. 184.
Pro Mercatoribus. T.V. P.I. 116. Pro Hermano Quadebeke. T. V. P.II. 95, 104. Pro Mercatoribus. 113.
Alemanniâ (Henricus de). T.I. P.II. 130, 142, 143. T.I. P.IV. 79, 182.
——— (*Conſtantia*), uxor. T.I. P.II. 178.
——— (*Rodulphus*). T.I. P.II. 146.
——— (*Henricus*). T.I. P.IV. 190.
Alemanniæ Principes. T.I. P.II. 15.
Alemanniæ Imperator (*Henricus Sextus*). T.I. P.I. 23, 27.
——— (*Otho*). T.I. P.I. 44, 45, 46, 49, 50, 53, 64, 71.
——— (*Fredericus*). T.I. P.I. 91, 102, 112, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 133, 134, 135, 140, 142, 144, 146, 152.
——— Rex. T.I. P.II. 231, 238, 239.
——— Rex (*Richardus*). T.I. P.IV. 115.
——— Imperator (*Ludovicus*). T.II. P.III. 183, 184, 185, 189.
——— Rex (*Rodolphus*). T.I. P.II. 155, 161, 164, 170, 171, 172, 188, 190, 209, 212, 225. T.I. P.IV. 29.
——— (*Hartamanus*), Filius. T.I. P. II. 154, 161, 164, 170, 171, 188, 190, 208, 209, 225.
——— (*Albertus*), Filius. T.I. P. II. 171.
——— (*Beatrix*), Regina. T.I. P.II. 161.
——— (*Anna*). T.I. P.II. 171.
Alemannici. T.VI. P.III. 123.
Alemant (*Johannes le*). T.VI. P.II. 123.
Alen (*Ricardus*). T.VI. P.I. 183.
Alenc (*Johannes*). T.IV. P.IV. 79.
Alencoun. Vide *Normannia*.
Alendon (*Petrus* & *Johannes de*). T.V. P.I. 121.
Alenſon (*Johanna* Comitiſſa *de*). T.I. P.II. 174.
——— (Comes *Carolus*). T.II. P.III. 27, 64, 67.
——— (*Bertin de*). T.V. P.IV. 99.
——— Comes *de*). T.III. P. I. 205. T. III. P.II. 4, 105, 107.
——— (*Petrus*). T.III. P.I. 205. T. III. P. II. 4, 6, 23, 26, T.III. P.II. 39, 74, 77, 78.
——— (Cardinalis). T.III. P.III. 99, 115.
——— (Comes). T.IV. P.II. 47.
——— (Dux). T.IV. P.II. 102. T.IV. P. III. 4, 58, 74.
——— (Comes *Petrus*). T.IV. P.III. 162.
——— (Dux *Johannes*). T.IV. P. IV. 197, 199. T. V. P. I. 60, 81, 83, 88, 98, 108.
——— (Dux). T.V. P.I. 147.
——— (Dux). T.VI. P.I. 92.
——— (*Carolus*). T.VI. P.I. 152, 163, 164.
——— (Dux). T.VII. P.I. 23.
Alenzan (*Robertus* Comes *de*). T.I. P.I. 64.
Alere (*Philippus*). T. V. P.II. 65.
Alerique (*Jacobus*). T.I. P.III. 126.
Aleſius (*Alex.*). T.VI. P.III. 133.
Aleſtre (*Jacobus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 24.
Alexayne (*Johannes de*). T.I. P.IV. 202, 203.
Alexander, Seneſchallus Scotiæ. T.I. P. II. 2, 5, 43, 60.
——— Theſaurarius London. T.V. P.I. 121.
——— (*Willielmus*), Miles. T.VII. P.III. 125.
——— (*Willielmus*). T.II. P.I. 70.
Alexander (*Nicholaus*). T.II. P.I. 159.
——— (*Walterus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 11.
——— (*Walterus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 22.
——— (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 113.
Alexander Tertius, Papa. T.I. P.I. 6, 7, 8, 9, 10, 12, 19, 20.
——— (*Quartus*). T.I. P.I. 190, uſque 197. T.I. P.II. 2, 5, 6, uſque 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, uſque 23, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 52, 54, 55, 60, 62, 64, 209.
——— (*Quintus*). T.IV. P.I. 160, 171.
——— (*Sextus*). T. V. P.IV. 56, 64, 68, 70, 76, 77, 80, 87, 105, 107, 109, 120, 125, 126, 143, 145, 146, 147, 148, 150, 152, 153, 155, 157, 160, 161, 164, 183, 188, 190, 192, 195, 198, 199, 200, 212, 221. T. VI. P. I. 53.
——— *Septimus*. *ibid.* 22.
Alexandre (*Petrus*). T.VI. P.IV. 107.
Alexandri (*Petrus*). T.IV. P.III. 202.
Alexandria. De Patriarchâ. T. III. P. IV. 110.
Alexandriæ Patriarcha. T.III. P.IV. 110.
Alexandrinenſis Epiſcopus (*Johannes Antonius*). T.V. P.IV, 64.
Aleyn (*Robertus*). T.III. P.III. 175.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 151, 164. T.V. P.I. 17.
——— (*Dionyſius*). T.IV. P.IV. 164.
——— (*Radulphus*). T.V. P.II. 96.
——— (*Johannes*). T.VI. P.II. 15, 159, 219.
——— (*Robertus*). T.VI. P.II. 200.
——— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9.
——— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 46.
——— (*Willielmus*). T. VI. P.IV. 46, 49, 146.
——— (*Simon*). T.VI. P.IV. 93.
Aleyns (*Iſolda*). T.III. P.I. 57.
Aleynſon (*Andraas* & *Willielmus*). T.V. P.II. 115.
Alfocea (*Evechus de*). T.I. P.III. 38.
Alfonſi (*Johannes*). T.II. P.II. 95.
Alfonſus, Comes Pictaviæ. T.I. P.II. 119.
——— Hiſpanus. T IV. P. I. 10, 16, 59, 62, 91, 182. T.IV. P.II. 10.
——— Filius *Edwardi* I. Regis. T. I. P. II. 194, 234.
——— Conſobrinus *Edwardi*. T.I. P.IV. 125.
Alford (*Willielmus*). T.V. P.III. 57.
——— (*Edwardus*), Juſticiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
——— (*Edwardus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Surriæ & Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 32.
——— (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 262.
——— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Roffenſis. T.VIII. P.II. 166.
Alforde (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
——— (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
Alfriſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 102, 151.
Alfuſi de Aro (*Johannes*). T.I. P.II. 230.
Algeeres. De Armorum exportatione ad opus Pyratarum. T.VII. P.IV. 59.
Algernoon, Comes Northumbriæ. Commisſio ei directa. T.IX. P.I. 73.
Algood (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
Algothi (*Petrus*). T. I. P. III. 45, 56, 57, 108, 117.
Algre (Dominus *de*). T.IV. P.I. 130.
Alhelmy (Abbas *de*). T.III. P.IV. 134.
Alianora, Filia Galfridi. T.I. P.I. 132.
——— Comitiſſa Leiceſtriæ. T. I. P.II. 63.
——— Mater Edwardi Primi. T. I. P. II. 134, 135, 148, 206, 208, 211, 237. T. I. P.III. 58, T.I. P.IV. 81.
——— Uxor Edwardi Primi. T.I. P.II. 132, 181, 194. T. I. P. III. 4, 17, 74, 76, 202. T.I. P.IV. 82.
——— Filia ſua. T.I. P.II. 202, 207, 208, 223. T. I. P.III. 75.
——— Comitiſſa de Bar. T.I. P.III. 127, 152. T.I. P.IV. 63.
——— Uxor Matthæi Filii Johannis. T.I. P. IV. 135.
——— Uxor Henrici Tertii. T.II. P. III. 128.
——— Filia Edwardi Secundi & Comitiſſa Gelriæ. T.II. P.II. 124, 125, 145. T. II. P.III. 28, 70, 74, 75, 76, 79, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 100.
Alianora Soror Reginæ Philippæ. T. II. P. III. 47.
——— Regina. T.II. P.IV. 3.
——— Regina. T.III. P.III. 50.
Alicia, Vicecomitiſſa *Sancti Albani*. T. VIII. P. II. 169
Aliefe (*Thomas*), Generoſus, Feodarius Comitatûs Wilteſiæ, & Eſcaetor ejuſdem Comitatûs. T. VIII. P.II. 35. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
Alienatio. Licentia alienandi in Manum mortuam. T.VII. P.III. 166.
Alienationes Coronæ. T.I. P.I. 128, 132.
Alienigenæ. Religioſi amovendi. T.II. P.II. 114. De Beneficiis tradendis. 115. Ne Cardinales ut Alienigenæ moleſtentur. 117. De reſtituendo. 172. De domibus Alienigenorum Religioſorum captis in manibus Regis. T.II. P.III 176. De Proventibus in manum captis. T.II. P.IV. 191. Religioſi reſtituti. T.III. P.II. 38. De Penſionibus non ſolvendis. 160. De expellendo. T. III. P.III. 9. Alienigenæ reſtaurati. T.III. P.IV. 167. Ne veniant in Angliam. T. IV. P.I. 39. Super Reſtitutione Prioratuum. 59. De Reſtitutione Poſſeſſionum. T.IV. P.II. 134. De Juramentis Ligeantiæ Regi præſtitis per Brabanticos & alios. T.V. P.I. 28. Prioratus in Feodo conceſſi. 91. Alienigenæ moderate tractandi. T.VII. P.III. 210. Pro Alienigenis. 239. T.VII. P.IV. 31.
Alingdreſche (*Henricus*). T.II. P.IV. 68.
Alington (*Egidius*). T.VI. P.II. 159.
——— (*Giles*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cambrigiæ. T.VIII. P.II. 144.
Aliprandis (*Bertellonicus*). T.IV. P.IV. 37.
——— (*Johannes*). T. IV. P.IV. 37.
Alirdes (*Jacobus*). T. V. P.III. 75.
Alis (*Robertus de*). T.III. P.III. 32.
——— (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 17.
Aliſbury (*Thomas*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 22.
Alix (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Alkemia. De Licentiâ exercendi hanc artem. T.V. P.II. 167.
Alkenbury (*Johannes de*). T.III. P.I. 113.
Allen (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kingiſnothe, in Diœceſi Cantuarienſi. T.VIII. P. II. 250.
——— (*Jonathan*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Everſden Magnâ, Diœceſis Elienſis. T.VIII. P.IV. 120.
——— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Merſton, Diœceſis Oxoniæ. T. IX. P.II. 92.
——— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Sanctæ Mildrede Cantuarienſis, in Diœceſi Cantuarienſi. T.IX. P.II. 139.
——— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Mariæ de Caſtro Cantuarienſis, in Diœceſi Cantuarienſi. T.IX. P.II. 139.
Allerker (*Radulphus*). T.VI. P.II. 189.
Allerthorp (*Laurentius*). T.IV. P.I. 16.
Allerthorpe (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Alkerly (*Petrus*). T.I. P.III. 43.
Allanton (Rectoria de), in Comitatu Northumbriæ ſita. T VIII. P. II. 54.
Alle (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 103.
Allerton (*Johannes de*). T.III. P.III. 153.
——— (*Robertus*). T.IV. P.III. 36, 163. T. IV. P.IV. 130.
Allerton. Vide *Alverton*.
Allerwas (Villa de), in Comitatu Staffordiæ. T.VIII. P.II. 61.
Allesborough (*Thomas Baro Coventrey de*). T VIII. P.III. 23.
Alleſly (*Guido de*). T.III. P.IV. 146, 173.
Alleſtre (*Jacobus*). Conceſſio Pardonationis ei directa. T.VIII. P.I. 67.
Alley (*Willielmus*). T.VII. P.III. 77.
Alleyn (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Marſton, in Diœceſi Oxoniæ. T.IX. P.II. 93.
Alleyne (*Edwardus*) creatur Baronettus. T. VIII. P.III. 81
Alligantiæ cum Delphino de Viennâ. T. II. P.IV. 7. Cum Comite Gebennæ. 9. Generales de Tractatu. 132.
Allington. Caſtrum ſic nominatum, in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 50.
Allington (*Johannes*), Clericus, Litteræ Paten-

tentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Vicariam de Wardley cum Belton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 213.
All-Saints. Northſtreet Eborum. Rectoria. T. VI. P. IV. 8. In Stamford Vicaria. 9.
Allured (*Henricus*), Deputatus pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
——— (*Matthæus*). T. IX. P. III. 255.
Allyncron (*Johannes*). T. III. P. II. 53.
Almacan (*Michael Perez de*). T. V. P. IV. 206. T. VI. P. I. 15, 28, 35, 38, 59. T. VI. P. II. 177.
Almada (*Alvarus de*). T. V. P. I. 146, 147.
Alman (*Petrus*). T. I. P. IV. 188.
—— (*Andreas*). T. III. P. IV. 133.
Almand (*Johannes St.*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 78.
Almaneus. T. I. P. II. 104.
Almani (*Ferrarius*). T. I. P. III. 42.
——— (*Albertus*). T. II. P. I. 57.
Almania. Vide *Alemannia*.
Almanici. Vide *Alemannici*.
Almaraci (*Guillielmus*). T. II. P. II. 174.
Almeners-Barners. Decimæ ſic dictæ, in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Almer (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 59.
Almeſtree (Vicaria de) in Diœceſi Herefordienſi. T. VIII. P. IV. 66.
Almondbury. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.
Almorand (*Garcias*). T. I. P. II. 185.
Alne (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Alneham. Vicaria. T. VI. P. IV. 103.
Alneſted, Epiſcopus. T. I. P. I. 49.
Alneto (*Johannes de*). T. I. P. IV. 128, 174.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Philippus*). T. IV. P. IV. 12.
Alnewyk Northumbr. Abbatis Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Alnewyk (*Willielmus*). T. IV. P. III. 197, 198, T. IV. P. IV. 27, 28, 42, 49, 99, 109, 111, 112, 114, 115, 117, 119, 124.
——— (*Johannes*). T. VI. P. II. 198.
——— (Abbas *de*). T. I. P. III. 136, 161.
Alnham (Vicaria de), in Diœceſi Dunelmenſi. T. VI. P. IV. 8. T. IX. P. II. 90.
Alnwicke (Villa de). T. IX. P. I. 5.
Alnyrgate (*Willielmus*). T. II. P. I. 37.
Aloiſius. T. VI. P. I. 79, 80, 81, 142.
Alor (*Theodoricus de*). T. I. P. I. 9.
Alorge (*Robertus*). T. IV. P. III. 91.
Aloſt (*Rolandus*). T. III. P. III. 176.
Alotus Magiſter. T. I. P. II. 28, 36, 39, 41, 52.
Alouth. T. V. P. I. 146.
Alphonſus. Vide *Alfonſus*.
Alpin Kenneth (*Mac*), Rex Scotiæ. T. I. P. II. 11.
Alporte (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lavernocle, Diocefis Landavenſis. T. VIII P. II. 29.
Alre (*Nicholaus*). T. III. P. III. 198.
—— (*Franciſcus*). T. VI. P. III. 72.
Alred (*Richardus*). T. V. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 225.
Alresford. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 87.
Alrewitch. Vide *Aldritch*.
Alſatia. Privilegia per Imperatorem conceſſa. T. IV. P. III. 81.
Alſop. T. VI. P. III. 145.
—— (*Samuel*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Acton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. I. 80.
—— (*Joſias*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam de Haughton Gildable, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 92.
Alſton (*Willielmus*), Armiger, creatur Cuſtos omnium Brevium & Rotulorum de Communi Banco, &c. T. VIII. P. IV 113.
Altâ Ripâ (*Willielmus de*). T. I. P. II. 199. T. I. P. III. 17.
Altâ Villâ (Con-Dominus *Radulphus de*). T. II. P. III. 172, 175. T. II. P. IV. 6, 7, 9, 15, 102.
Altare portatile. T. III. P. IV. 105.
Altecumbe, Prior. T. I. P. I. 164.
Alteforti (*Petrus*). T. I. P. IV. 197. 200.
Alterixia (*Joannes de*). T. III. P. III. 19.
Altes Veygnes (*Bertrandus de*). T. II. P. II. 112.
Altham (*Jacobus*). T. VII. P. II. 209. T. VII. P. IV. 157.
——— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
Altham. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Althorne (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Londinenſis. T. VIII. P. II. 168.
Altiſiodorenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 49.
——— (*Petrus*.) T. I. P. III. 190, 192, 212. T. II. P. III. 19.
Altiſomeis (*Grimundus*). T. I. P. II. 151, 155, 209. T. I. P. III. 153.
Altitia (*Robertus de*). T. I. P. II. 216.
Alto Petto (*in*). Caſtrum, Manerium & Advocat. Capellæ. T. III. P. II. 199, 200.
Alton (*Richardus de*). T. I. P. II. 114.
Alton Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 177.
Altree. T. VII. P. I. 32.
Aluard (*Thomas*). T. VI. P. II. 173.
Alvarez (*Ferdinandus*). T. VI. P. IV. 29.
Alvari (*Egidius*). T. I. P. III. 32, 39, 40.
—— (*Garcias*). T. III. P. II. 91.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 37.
—— (*Fernandus*). T. V. P. IV. 24.
Alvaricho (*Jacobus de*). T. I. P. III. 126.
Alverdon (*Banekinus*). T. I. P. II. 142.
Alvernenſis Delphinus (*Beraldus*). T. III. P. I. 205. T. III. P. II. 3, 20, 23, 26, 74, 77, 78, 106, 129, 160, 165.
Alvernia Comes. T. I. P. I. 57.
——— Comes. T. II. P. II. 194. T. II. P. III. 37.
——— (*Guido*). T. II. P. II. 145.
Alverton, ſive *Allerton*. Eccleſia ſic dicta, in Comitatu Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 169.
Alveſton (Manerium de), in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. II. 59.
Alviler (*Hugo*). T. I. P. I. 11.
Alumen. Proclamatio pro inhibitione introitûs Aluminis alieni in Regnum Angliæ. T. VIII. P. I. 15.
Alunardi (*Robertus*). T. IV. P. IV. 76.
Alutarii (*Willielmus*), Filius Reginaldi. T. I. P. III. 140.
Aluthorp (*Walterus*). T. IV. P. I. 18.
Alwington (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 29.
Alybon (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Alyngton (*Willielmus*). T. IV. P. II. 22. T. IV. P. III. 4. 67, 68, 75, 78, 85, 91, 96, 181, 188, 196. T. IV. P. IV. 5, 6, 18, 41.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 141.
Amaleus (*Anthonius*). T. VI. P. III. 139.
Amaluini (*Petrus*). T. I. P. IV. 68.
Amand. (*St.*) Super Deliberatione. T. VI. P. I. 144.
Amand (*St.*) Amaurenſis. T. I. P. I. 12, 110, 116, 123, 130, 131, 136. T. I. P. II. 57.
Amandevil (*Richardus de*). T. I. P. II. 25, 156, 203.
Amando (*Almaricus de Sancto*). T. I. P. II. 156, 203, 221. T. I. P. III. 130. T. I. P. IV. 5, 49.
—— (*Almaricus*). T. I. P. IV. 108, 110, 111, 145.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 27, 47.
—— (*Almaricus*). T. III. P. I. 174. T. III. P. II. 41, 54, 162, 163.
—— (*Adomarus*). T. III. P. III. 63.
Amaneui (*Arnaldus*). T. I. P. III. 191.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. III. 4.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Bernardus*). T. I. P. III. 134.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. I. 80.
—— (*Pontius*). T. II. P. II. 111. 174.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. II. 112, 174, T. II. P. III. 44, 172, 174.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 9.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. IV. 78.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 173.
—— (*Arnaldus*). T. IV. P. III. 197, 198.
Amanens, Frater Ciceſtrenſis Ordinis. T. I. P. II. 104.
Amanent (*W.*). T. V. P. I. 80.
Amani (*Guillermus* Decanus Sancti.). T. I. P. III. 73.
Amanyn (*Willielmus*). T. I. P. I. 141. T. IV. P. I. 100.
Amanyo (*Arnaldus de*). T. III. P. I. 164.
Amarotus (*Jacobus*). T. I. P. IV. 77.
Amati (*Pontius*). T. I. P. II. 163, 188.
Amavini (*Petrus*). T. I. P. III. 30.
Ambaldi (*Stephanus*). T. I. P. II. 16.
Ambaſia (*Johannes*, Dominus *de Buſſy de*). T. V. P. IV. 134.
——— (*Georgius*). T. VI. P. I. 10.
Ambaſſiatæ. Super ſcrupulis in executione. T. V. P. I. 130.
Ambaſſiator Regis Romæ captus, & in Franciam adductus. T. II. P. IV. 76.
Ambaſſiatores Florentini. T. VII. P. IV. 134.
Ambaz (*Sulpicius de*). T. I. P. I. 45.
Ambian. (*Barn. Barnardus de*). T. I. P. I. 117.
Ambiani. Pro Hominibus. T. II. P. II. 5.
Ambianis (*Johannes de*). T. III. P. I. 194.
Ambiano (*W. de*). Epiſcopus. T. I. P. II. 181. T. I. P. III. 190, 192. 194.
—— (*A*). T. II. P. I. 20, 21.
—— (Comes *Drogus*). T. IV. P. III. 162.
—— (Epiſcopus). T. V. P. I. 21.
—— (Epiſcopus *Franciſcus*). T. VI. P. II. 87.
Amblevill (*Richardin de*). T. III. P. I. 213.
Amblia (*Radulphus de*). T. IV. P. III. 14.
Amblian (*Johannes*). T. I. P. I. 184.
Amboina. Inſtructiones de negotiis hujus Regionis. T. VIII. P. I. 56.
Amboys (*Hugo de*). T. III. P. I. 184. T. III. P. II. 24.
—— (*Michael*). T. V. P. I. 95.
Ambresbury. De Licentia Abbatiſſam eligendi. T. IV. P. III. 188.
Ambrey (*Thomas*). T. III. P. III. 144.
Ambroiſe (*Johannes*). T. I. P. IV. 201.
Ambros (*Thomas*). T. VI. P. II. 197.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 206.
Ambroſe (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Salcot Virley in Diœceſi London. T. VIII. P. IV. 64.
Ambrun (*Franc. de Tournon* Epiſcopus *de Burgos* & *d'*). T. VI. P. II. 122.
Ambſtruther (*Robertus*). T. VII. P. II. 190. T. VII. P. III. 171, 187, 208.
Amcotes (*Robertus de*). T. I. P. IV. 202, 205. T. II. P. I. 56.
——— (*Thomas*). T. IV. P. I. 114.
Amcotts (*Richardus*), Miles. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Amelſton (*Johannes de*). T. III. P. I. 99.
Amellant (*Johannes*). T. IV. P. III. 15.
Amengue (*Robertus*). T. IV. P. IV. 65.
Amenus (*Johannes*). T. III. P. IV. 72.
America. Super Commercio juxta Flumen Amazonum. T. VII. P. III. 146. Proclamatio ſuper Commercio ad Partes Novæ Angliæ. T. VII. P. IV. 15.
Amerongen (*Folpardus de*). T. V. P. III. 28.
Amesfeild (*Brumlangericus*). T. VII. P. III. 43.
Amhert (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Richardus*). Serviens ad Legem. T. VIII. P. II 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Amherſt (*Richardus*), Serviens ad Legem, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
Amhurſte (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 66.
Amici (*Gernandus*). T. I. P. III. 53, 55.
——— (*Johannes*). T. II. P. III. 175.
Amiot (*Thomas*). T. IV. P. III. 102.
Amirant (*Johannes le*). T. V. P. I. 95.
Amirat, alias *Colas*. T. V, P. IV. 94.
Ammonius (*Andreas*). T. VI. P. I. 29, 59, 86, 137.
Ammnundernes (Villa de Preſton in). T. IX. P. I. 5.
Amnener (*Petrus*). T IV. P. II. 95.
Amon (*Willielmus*). T. VI. P. II. 163.
Amory (Domina *de*). T. II. P. III. 181.
Amoundernes (Wapentagium de), in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. II. 55.
Amoureuſe (*Stephanus*). T. IV. P. III. 200.
Ampleworth. Canonicatus & Præbenda. T. VI. P. IV. 85.
Ampney Crucis. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Ampulla Benedicta. T. IV. P. IV. 151.
Amville (Dux *de*). T. IX. P. III. 294.
Amwel (*Johannes de*). T. II. P. II. 141.
Amwell. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Amyas (Epiſcopus *de*). T. III. P. III. 26.
Amye (*Johannes*), Miles. T. VII. P. III. 135.
Amynion de Caſtillo (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 132.
Amys (*Richardus*). T. III. P. IV. 167.
—— (*Rogerus*). T. V. P. I. 140.
—— (*Guilielmus*), Mercator Londinenſis. T. VIII. P. II. 139. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Richardus*) creatur unus Nunciorum Ordinariorum ad Receptam Scaccarii. T. IX. P. I. 75.
Anagnia (*Guido de*). T. I. P. III. 201.
Anagont (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 126.
Anand (*David de*). T. I. P. IV. 208. T. III. P. I. 19, 25, 131. T. III. P. I. 265.

Anandale (*Johannes*), Comes. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P.II. 7.
Anandalia Dominus (*Andræas*). T. V. P.II. 75, 89, 96. T.V. P.IV. 200.
—— Comes (*Jacobus*). T.V. P.I. 50.
—— (Dominus *Andræas*). T. V. P. III. 122, 148, 155.
Anani (*Walterus*). T.I. P.I. 131.
Ananienſis Vicecomes (*Johannes*). T. VII. P. IV. 68.
Anant (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 35.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 10.
Anaſtaſia (*Arilicus* Presbiter Cardinalis Sanctæ). T.I. P.I. 4.
—— (*Jeronimus*). T.I. P.II. 185.
—— (P.) T.II. P.II. 22, 31, 54, 78.
—— (P). T.II. P.II. 82.
—— (*Adomarus*). T, III. P.I. 51.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.I. 163.
—— (*Laurentius*). T.VI.P.I 191, 193.
—— (*Laurentius*). T.VI. P.II. 14.
—— (L.) Epiſcopus Sarum. T. VI. P. II. 15, 17.
Anatius (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 256.
Ancelinus (*Richardus*). T.II. P.IV. 207.
Ancenis (*G. de*). T.I. P.I. 45.
Ancitanus Archiepiſcopus (*Geraldus.*) T. V. P.I. 81.
Anconitani Epiſcopus (*Laurentius*). T.IV. P. I. 114, 148.
Ancram (*Guillielmus Carr d'*), Armiger. T. VIII. P.I. 100. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Andegavia Comes (*Galfridus*). T.I. P.I. 28.
—— (*Carolus*). T.I. P.II. 69. T.I. P. II. 79.
—— Seneſcallus (R.). T.I. P.I. 42.
—— Dux (*Ludovicus*). T.III. P.I. 205, 217. T.III. P.II. 3, 10, 23, 26, 37, 44, 60, 71, 74, 76, 77, 78, 92, 93, 94.
—— (*Ludovicus*). T.III. P.III. 16, 29, 30, 37, 41, 143. T.III. P.IV: 18.
—— (*Maria*), Uxor. T.III. P. IV. 18.
—— Dux. T.IV. P.III. 74.
—— Comes (*Gaufr.*). T. IV. P. III. 147.
—— Dux. T.V. P.I. 139.
—— (*Carolus*). T.V. P.I. 189.
—— Dux (*Franc.*). T.VI. P. IV. 181.
—— Epiſcopus. T.I. P.I. 19.
—— (*Willielmus*. T.I. P.I. 37, 61.
—— Epiſcopus (*Robertus*). T.IV.P.IV. 79.
—— Epiſcopus (*Johannes de Rely*). T. V. P.IV. 57.
Andeleger (*Jacobus*). T.I. P II. 25.
Andeliaci Obſeſſio. T.I. P.I. 43.
Andell, Seneſcallus, Filius Walteri. T. I. P. I. 13.
Andenard (*Egidius*). T.I. P.II. 121.
Andenge (*Gaillardus*). T. II. P. IV. 8.
Andenſem (*Johannes*). T.IV. P.III. 168.
Anderby (*Willielmus*). T.V. P.I. 11.
Anderby (Recteria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Anderby (Manerium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Andern (*Ranulphus de*). T.I. P.II. 114.
Anderſon (*Henricus*). T.VII. P.I. 225.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. II. 14, 22, 81.
—— (*Henricus*). T.VII. P.III. 38, 97.
—— (*Henricus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 7.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſteri. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Girton in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P.III. 166.
Andevar (Burgus de). T.IX. P.I. 4.
Andever (*Thomas* Vicecomes *d'*), Baro de Charlton. T.VIII. P.I. 112. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Andewerp (*Johannes*). T.VI. P.III. 130.
Andezeles (Dominus *Johannes*). T.III. P.II. 39, 71, 74, 76, 95, 99.
Andiâ (*Domenjon Gonzalez de*). T.V. P.III. 118.
Andomo (Dominus *Guillielmus de*). T. II. P. II. 95, 113.
Andorei, Abbas. T.II. P.II 145.
Andover (*Carolus*). Vicecomes, creatur Seneſchallus Honoris de Ampthill, in Comitatibus Bedfordiæ & Bucks, ad vitam. T. IX. P.II. 248.
Andover (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.II. 40.
Andovere. Firma. T.I. P.II. 114.
Andre (*Petrus*). T.V. P.IV. 102.
Andrea (*Jacobus de*). T.V. P.IV. 89.
Andrea (*Johannes*). T.I. P.II, 185.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 41.
——(*Ranulphus*). T.I. P.III. 43.
—— (*Reginaldus*). T.III. P.IV. 12.
Andreæ (*Sancti*) Epiſcopus. Pro eodem. T. I. P.IV. 119. Manucaptio. 119. Fidelitas. 126. Ne generali Concilio interſit. 193, 207. T.II. P.I. 8, 20. Ad partes tranſmarinas. 72. Contra Epiſcopum. 152, 160. De Rivariis. 183.
Andreæ (*Sancti*) Epiſcopus (*Richardus*). T.I. P.I. 13.
—— (*Rogerus*). T.I. P.I. 37, 39.
—— (*W.*). T.I. P.I. 50, 67, 81, 85.
—— (*David*). T.I. P.I. 151.
—— (*Gomelinus*). T.I. P.II. 4, 5, 6, 23, 37. T.I. P.III. 159.
—— (*W. Fraſer*). T.I. P.II. 160, 228, T. I. P.III. 50, 56, 57, 66, 71, 87, 89, 90, 93, 95, 97, 98, 104, 105, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 121, 146, 152, 153, 198. T.I. P.IV. 87.
—— (*W. Lamberton*). T.I. P.III. 198, 215. T.I. P.IV. 26, 39, 42, 54, 59, 63.
—— (*Richardus*). T.I. P.III. 101.
—— (*Johannes*). T.I. P.III. 101, 102. T. I. P.IV. 10.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 97, 116, 117, 119, 125, 126, 130, 134, 136, 143, 165, 193, 207. T.II. P.I. 8, 20, 72, 152, 160, 183. T.II. P.II. 73, 74, 76.
—— (W.). T.II. P.II. 104, 111, 117.
—— (J.). T.II. P.III. 59.
—— (*Willielmus*). T. III. P.I. 35, 37, 47, 68, 72, 77, 97, 98, 102, 103, 107, 114, 123, 131.
—— (*Willielmus*). T. III. P.I. 137, 138, 139, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 153, 156, 158, 159, 161, 162, 174, 175. T. III. P.II. 35, 40, 51, 57, 70, 74, 89, 96, 97, 114, 137, 143, 154, 162, 169.
—— (*Alexander*). T.III. P.IV. 20.
—— (*Walterus*). T. III. P.IV. 143, 147, 191.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 31,
—— (*Rogerus*). T.IV. P.IV. 73.
—— (*Jacobus*). T.V. P.II. 63.
—— (*Patricius*). T.V. P.II. 143.
—— Archiepiſcopus (*Willielmus*) T.V. P. 122, 154, 185, 191. T.V. P.IV. 120.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 197. T.VI. P. I. 96.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 59.
Andreæ Wyche (*Sancti*). Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Andreæ Brock (*Petrus*). T.I. P.IV. 4, 55.
Andreas (*Bernardus*). T.V. P.III. 181, 109, 154.
—— (*Jacobus*). T.VII. P.I. 125.
—— Cardinalis. T.VI. P.II. 196
Andreas Cyny (*Johannes*). T.V. P.III. 157.
Andreas de Tey ad Ulmos, ſive *Markeſley* (*Sanctus*). Vicaria ſic dicta, in Diœceſi London. T. IX. P.I. 81.
Andrew (*Johannes.*) T.III. P.III. 79.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 42, 111, 113, 127.
—— (*Robertus*). T, IV. P.II. 125. T. IV. P.III. 97.
—— (*Thomas*). T.V. P.I 5.
—— (*Ricardus*). T.V. P.I. 130, 133, 142, T. V. P. II. 10, 12, 15, 16, 25, 31, 32, 34, 38, 41, 47, 51, 52, 57, 85, 86, 93, 127, 132.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 160.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 17.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 163.
Andrewe (*Johannes St.*). T.VIII. P.II. 34.
Andrewes (*Willielmus*). Conceſſio Pardonationis ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 103.
—— (*Michael*). Conceſſio ad ejus vitam. T.VIII. P.I. 146.
—— (*Michael*). Penſio ei conceſſa. T.VIII. P. II. 22.
—— (*Willielmus*). Pardonatio ei conceſſa, quòd ad Eccleſiam ſuam Parochialem non acceſſerit. T.VIII. P.II. 24.
—— (*Franciſcus*) obtinet Officium unius Chirurgorum Regis. T.VIII. P.II. 24.
Andrews (*Lancelotus*). T.VII. P.II. 93.
—— (*Euſebius*). T.VII. P.III. 125.
—— (*Michael*). Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P.I. 84.
—— (*Eſeubus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 11.
Andrews (*Anthonius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Nortſhobery, in Diœceſi London. T.IX. P.II. 140.
Andro (*Johannes*). T.VII P.I. 179.
Androms (*Petrus*). T.I. P.III. 47.
Andros (*Avis*). Officium ei conceſſum, T. IX. P.II. 85.
Androſſain (*Fergus de*). T.I. P.IV. 169.
Anegos (Comes de). T.I. P.I. 13, 131,
—— (*Gilbertus Umfranvill*). T.I. P.II. 155, 203, 221, 228. T.I. P.III. 86, 89, 97, 98, 99, 101, 111, 113, 114, 115, 131, 132, 203. T.I. P.IV. 84.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 100, 107, 108, 117, 122, 123, 129, 133, 139.
—— (*Gilbertus*). T.II. P.III. 96, 145.
—— (*Gilbertus*). T.II. P.IV. 14, 54, 72, 73, 79, 81, 82, 137, 145, 149, 156, 167, 202, 206, 208. T. III. P.I. 68, 76, 78, 97, 101, 103, 114, 115, 118, 119, 120.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 72.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 145, 146, 149, 151, 155, 159, 164, 168, 178, 185.
—— (*Gilbertus*). T.III. P.I. 186, 189, 198. T.III. P.II. 82, 109. T.III. P. II. 139, 143, 171, 192.
—— (*Gilbertus*). T III. P.III. 833, 133.
Anegus (*Mac*). T.I. P.I. 150.
—— (*Donedaldus*). T.I. P.III. 117.
—— (*Laurentius*). T. I. P.III. 183.
Anelme (*Simon*). T.V. P.IV. 97.
Anendes (*Walterus*). T.I. P.I. 31.
Anenewyk (*Rogerus de*). T.II. P.IV. 23.
Anerdiaz (*Firminus*). T.II. P.III. 20.
Anervaz (*Willielmus*). T.II. P.I. 169.
Aneſge (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 153,
Aneſſe (*Bernardus de*). T.I. P.IV. 8.
Aneſten (*Richardus de*). T.I. P.I. 6.
Aneſy (*Petrus de*). T.I. P.II. 25.
—— (*Richardus*). T.I. P.IV. 145.
Angeley (*Ludovicus* Abbas *de*). T.V. P.I. 108.
Angely (*Georgius* Diaconus Cardinalis *Sancti*). T.I. P.I. 4, 98, 100, 106.
—— (R.). T.I. P.II. 12, 16, 58.
—— (R). T.I. P.II. 135.
—— (*Landulphus*). T. I. P. III. 196. T. I. P.IV. 22, 34, 37, 43, 47.
—— (*Landulphus*). T. I. P.IV. 99, 103, 127, 137, 206. T.II. P.I. 13.
—— (*Petrus*) *de Columnâ*). T.I.P. IV. 103, 135, 137, 151, 159, 181, 184, 185, 193, 206. T. II. P. I. 14, 26, 28, 47, 66, 71, 86, 101, 139, 166, 194. T. II. P.II. 8, 22, 31, 55, 61, 78.
—— (*Petrus*) T.II. P. II. 82, 146, 148, 184. T.II. P.III. 5, 11, 49.
—— (J.). T.II. P.III. 167.
—— (*Johannes*) *de Columnâ*. T.II. P. IV. 10, 123.
Angell (*Johannes*). T.VI. P.IV. 60.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P, II. 142.
—— (Dominus). Ejus agendi ratio improbata. T.VIII. P.IV. 101.
—— (*Johannes*), Litteratus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Nicholai in Villâ Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.I. 79.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pypulton, ſive Peopleton, Dioceſis Wigorniæ. T.IX. P. II. 211.
Angelo (*Franciſcus* & *Barth. de Sancto*). T. I. P.III. 154.
Angeloar (Dominus *de*). T.II. P.IV. 124.
Angelus, Notarius Papæ. T I. P.II, 236.
Angenoſt (*Guillielmus* & *Petrus*). T.V. P.IV. 96.
Anger (*Thomas*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 13.
Angeron (*Stephanus*). T.V. P.IV. 93.
Angeront (*Johannes de*). T. III. P.I. 209.
Angervillâ (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 33.
Anges (*Petrus de*). T.III. P.I. 36.
Angevin (*Bernardus de*). T. IV. P. IV. 190. T.V. P.I. 33, 141, 154.
Anghel (*Simon*). T V. P.I. 28.
Angi, Comes. T.II. P.III. 95. T.III. P.I. 147.
Angicuriâ (*Johannes de*). T.III. P. II. 88.
Angier (*Petrus*). T.III. P.I. 142.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 11.
—— (*Franciſcus*). T.VII. P.III. 4.
—— (*Franciſcus* Dominus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 238.

Angla-

'Anglada (Petrus de). T. III. P. III. 149.

Anglia dictus Prior, Capellanus Papæ & Nich. Nepos. T. I. P. II. 34.

Angles (Guichardus de). T. III. P. I. 201. T. III. P. II. 117, 120.

—— Comes Huntingdon. T. III. P. III. 73, 75.

Angleſea (Chriſtophorus, Comes). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.

Angleſii (Jacobus). T. I. P. III. 42.

Anglia & *Res Angliæ*. Inter Stephanum & Henricum Filium Matildæ de Succeſſione. T. I. P. I. 5. Teſtamentum Henrici Secundi. 19. Rex Ricardus Priſonarius. 22, 23, 24, 25, 27, 28. Dos Iſabellæ. T. I. P. I. 43, 99. Dos Berengariæ. 69, 70, 147. Angliæ Regimen. T. I. P. I. 140, 174. Honores & Jura. 149, 150. Juſtitiarius, 59, 62. Cuſtodia. 59, 174. Angliæ Magnates & Milites. T. I. P. II. 5, 36. Barones. 63, 64, 67, 68, 79, 81, 82, 84, 85, 86. Excommunicati. 91. Conventiones irritæ. 98, 99, 100. Reformatio Status. T. I. P. II. 37, 44. Status ſanus. 91. Locumtenens. T. I. P. II. 178. Cuſtos. T. I. P. III. 1. Pro Regina Oratio. 76. Locumtenens, Edwardus Filius. 189. Reginæ Margaretæ Dos. 213. Ubi Caſtrum & Manerium aſſignantur. T. I. P. IV. 22, 40, Regis jus conſervandum. 63. Jus Coronæ manutenendum. 72. Succeſſio Coronæ. T. I. P. III. 75. Pax proclamanda. T. I. P. IV. 88. Jura Coronæ ſervanda. T. I. P. IV. 103. Cuſtod. Gaveſton. 106, 108. Cum Baronibus Concordia. 126, 149. Ordinatio de Statu Angliæ. 166. Jura Coronæ. 168. Cuſtod. Comiti Lincolniæ. 174. Comiti Glouceſtriæ. 185. De Diſcordiis inter Regem & Subditos. T. II. P. I. 7, 10, 13, 15, 16, 17. Tractatus. 21. Priſæ. 22. Pro Rege Abſolutio. T. I. P. IV. 141. Quod eligat Confeſſorem. 141. Ne excommunicetur. 141. Jus Collationum. T. II. P. I. 29, 73. De Paſſagio ad Franciam. 36, 38, 40, 41. Redditus. 45, 59. Cruce ſignatur. 117. Contra Scotos proficiſcitur. 180. Paſſagium ad Franciam. 199. Reditus. T. II. P. II. 4. Jura Regis. (Vide *Bullæ*). Confeſſor. 61. Priſon. de Conſilio Regi negato. 73. Contrariant. T. II. P. I. 45, 48. Pardonatio. 51. Cuſtod. Comiti Pembrochæ. 198. Pacis conſervatio. T. II. P. II. 18, 27. Turbæ. 27, *&c.* De invaletudine Regis. T. II. P. II. 141. Turbæ reginales, cuncta quæ tangunt Turbas per Iſabellam Reginam cauſatas. 147, 148. De proficiſcendo, contra Alienigenas. 150, 153, 155, 156, 158. De inobedientia Iſabellæ Uxoris & Edwardi Filii. 159, 162. De ſtatu Regni. 163, 165. De adventu Reginæ. 167. De Edicto contra R. de Mortuomari. 167. De Inimicis Regis areſtandis. T. II. P. II. 167. Declaratio Reginæ. 169. De receſſu Regis. 169. De Hominibus levandis. 170. De Nuncio Regis & Reginæ. 170. Baionenſes remunerati de Servitio Reginæ impenſo. 170. De Aſſumptione Reginæ per Edwardum Filium. 171. De Expenſis pro Regina in Francia. 174. De Annuitate conceſſa Johanni de Hanonia pro Servitio. 173. Ad Magnates in Vaſconia. Ad Magnates Hiberniæ de Regimine ſuſcepto 176. Iſabellæ Reginæ expeditio in Franciam 179. Philippæ Dotalitium. Edwardi Secundi, de Expenſis infra priſonam. 191. Levand. 195. Hyberniæ Fidelitas. 191, 193. Ceſtriæ Civitas. 197. Anniverſarium. 198. T. II. P. III. 12. De Exequiis. 6. Adhuc ventis. 40, 43. Rex Edwardus Tertius de Paſſagio. 24, 26. Cuſtos. 25. De Reditu. 27. Cuſtos 62. Paſſagium. 62. De Reditu; de non inquietando Abſentes in obſequio Regis. 184. Super Paſſagio prorogato. 189. De Paſſagio Regis. T. II. P. IV. 4, 5, 7, 8, 21. Ad Archiepiſcopos Cantuarienſem & Eboracenſem de Paſſagio. 10. Retardatio. 11. De Paſſagio Reginæ. 8, 25, 35. Cuſtos. 28, 40. Rex Imperator Vicarius. 37, 53. Filius Regis Antuerpiæ natus. 40. Corona Hæreditaria impignorata. 42. De Reditu Regis. 79. Provocat Regem Franciæ ad pugnam. 80. De Reditu. 87. De Vicariatu revocatio. 104. De non attemptando contra Statuta. 133. De Paſſagio Regis. 134, 135. Cuſtos. 135. Rex in Britannia. 137. De Reditu. 141. Cuſtos. 184. De Transfretatione cum Rege 184. De Reditu. 185. De Paſſagio prorogatio. 192. Conqueſtanda. 166. Cuſtos. 201. Rex in Normannia. 203. De Reditu. T. III. P. I. 23. De Paſſagio. 43. De Electione Regis ad Imperium Romanum. 34. De 120 Sagittariis juxta latus Regis moraturis. 124. Admirallus. T. II. P. IV. 4, 5. Pro corpore Iſabellæ Reginæ. T. III. P. I. 176. Super Anniverſariâ. 187. Rex tanquam Rex Franciæ. 177, 181. Paſſagium Regis. 185. De Concilio. 186. Cuſtos. 187. De Reditu Regis. 209. Rex à Papa *Chriſtianiſſimus* appellatur. 216. Jus ad Regnum Franciæ ne læedatur. T. III. P. II. 21. Rex confirmat Nobilitatem per Primogenitum Franc. conceſſ. Contra Malefactores in Franciâ ex rapto viventes. T. III. P. I. 50. Contra Impugnatores Juris Regis. 138, 183, Rex reſumit Titulum Regis Franciæ. 157, 166. De Paſſagio Regis. 193, 205. De Cuſtode. 206. De Expeditione Guerræ contra Francos. T. III. P. III. 8. De areſtando impugnatores Juris Regis. 12. De Inſurrectione Straw & Tyler. 121, 123. 124, 126. De adventu futuræ Reginæ. 131. Pro Comitivâ. 135. Pro paſſagio Reginæ. 145. Aurum Reginæ. 154. T. III. P. IV. 90. Pro Ambaſſiatore. T. III. P. III. 177. De Coronatione Regis. 62. De Conſiliariis Regis conſtitutis. 64. Pro Rege de Jure nominandi. 65. Pro Capella Regis. 68. De Statu Regni & Hoſpitii Regis. 98. Super ingreſſu Regis in Scotiam. T. III. P. III. 185. Super Regimine. T. III. P. IV. 37. Pro Confeſſore Regis. 67. De Sepulturâ Annæ Reginæ. 98. De Tumba marmorea. 105, 106. Pro Anniverſario. 136. De Cuſtode. 103. De Viagio Regis ad Franciam. 120, 122. De Cuſtode. 123. Super Coronatione Reginæ. 125. De ſolutione Dotis Reginæ. T. III. P. IV. 139, 149, 150. Viagium Regis in Hyberniâ. 156, 159. Regis Teſtamentum. 158. Super adventu Ducis Lancaſtriæ. 161. De Pace cuſtodiendâ. 162. Coronatio Henrici Quarti. 163. De Proditoribus areſtandis. T. III. P. IV. 175. De Inſurrectionibus. 176. Super Reſtitutione Reginæ. 183, 187, 191. De Rege ad Scotiam profecturo. 185. Super Viagio Scotiæ. 188. Pro Confeſſore Regis. 196. T. IV. P. I. 17. Contra Mendacia prædicantes. 27, 29. De petitionibus apud Regem expediendis. T. III. P. IV. 140. De Sacramento Regi præſtando. T. IV. P. I. 52. Rex in Treugis Caſtellæ & Portugaliæ comprehendendus. 64. De Auxilio pro Primogenito Regis maritando. 105. Actus ſucceſſionis in Regnum. 106. Super Viagio Regis. 196. T. IV. P. II. 9, 10. Henrico Quarto mortuo, de Pace Regis proclamandâ. T. IV. P. II. 27. De Coronatione Henrici Quinti. 27. Pro Executoribus Henrici Quarti. 30, 80. De Prærogativâ Regis, tempore Coronationis. 31. Pro Confeſſore Regis. 54. De non attemtando contra jus Regum. 99. De Tentoriis Regis. 103. De feſtinando ad Regem. 109. De propoſito Regis ad recuperandum Hæreditatem Franciæ. 112. De ordinando in abſentiâ Regis. 112. Pro Arcubus. 112. Pro Duce Clarentiæ. 113. Pro Reginâ. 135. De Cuſtode conſtituto, Johanne Duce Bedfordiæ. 144, 152. Pro Expenſis Hoſpitii Regis 150. Pro Stulto Regis. 155. De coopertoris pro Libris Regis. 155. De Proclamatione ad proficiſcendum cum Rege. 163. Pro Confeſſore Regis. 173. Pro Duce Bedfordiæ Locumtenente. T. IV. P. III. 9. Pro Johannâ Reginâ. 58. Pro Confeſſore Regis. 22. De apparatu Capellæ Regis. 36. De orando pro Rege & Exercitu. 45. Super reformatione abuſuum. 108. Modus à Rege obſervatus in proſequendo Jura ſua Hæreditaria ad Coronam & Regnum Franciæ. 129. De Duce Glouceſtriæ Locumtenente. 146. Super Maritagio Regis. 175, 176. Super Jocalibus invadiatis. 176. Super Matrimonio ſolemnizato. 177. De Stilo Sigilli Regis innovando. 178. Super Coronatione Catherinæ Reginæ. T. IV. P. IV. 7. Super Strage Ducis Clarenciæ & aliorum in Conflictu Normannorum. 19. Super Viagio Regis. 24. Approbatio Pacis, Trecis, per Tres Status Angliæ. 25. Declaratio proficuorum Regni & Onerum ſupportandorum. 26. Super approbatione Pacis, Trecis, per Tres Status exemplificatio. 31. De Cuſtode conſtituto Duce Bedfordiæ. 32. De Poteſtate eidem conceſſâ. 33. Litera Comitis Sarum de Cavalcatubus ſuis. 33. De Litibus ſuper Dotem Comitiſſæ Kantiæ per Commune Mediolenſe ſolvendam. 34. Pro Herſea Ducis Clarenciæ. 39. De Corpore dicti Ducis ducendo. 40. Pro Confeſſore Reginæ, Doctore in Philoſophiâ. T. IV. P. IV. 40. Pro Viagio Catherinæ Reginæ. 48, 50, 60, 61. De Lampredis capiendis pro Rege. 50. De Morte Henrici Quinti, & de Sigillo Magno liberato. 80. De Proclamatione Pacis. 80. Super Funere Regis. 81. Super internamento Regis. 82. De Parliamento inchoando. 82. Pro Catherinâ Reginâ, de Dote. 82. De Cancellario Thoma Epiſcopo Dunolmenſi conſtituto. 83. De Protectore Regni Comite Bedfordiæ. 83. Pro Medico Regis. 84. De Expenſis Protectoris. 86. De Loco in Generali Concilio, ratione Coronæ Franciæ, petendo. 87. Pro Secretis Expenſis. 87. De Triplâ Alliantiâ Bedfordiæ, Burgundiæ & Britanniæ Ducum. 91. Pro Duciſſâ Glouceſtriæ, quòd ſit indigena. 103. Pro Johanne Robeſart, quòd ſit indigena. 103. Pro Comitiſſâ Kantiæ, de vino conceſſo. 104. De Morte prædictæ Comitiſſæ. 105. Super liberatione Comitis Huntingdoniæ. 113, 115. Pro Katherinâ Reginâ. 115. De Ordine Militari unà cum Rege recipiendo. 121. Pro Duce Bedfordiæ ſuper Annuitate pro Cuſtode Regni. 121. Pro Duce Eborum facto Milite. 121. Pro Conſiliariis Regis de Vadiis. 122. Pro Duce Glouceſtriæ. 128. De Pardonatione Officiariorum Hoſpitii nuper Regis. 130. Thomæ Comitis Sarum indentura Guerræ. 134. Pro Jacobâ Duciſſâ Glouceſtriæ. 137. De Rege erudiendo, & ſi addiſcere contempſerit, caſtigando. 137. De retinentiâ Comitis Sarum. T. IV. P. IV. 138. Pro eodem, de Monſtris capiendis. 138. Pro Johanne Baſtardo Clarentiæ, de geſtu ſuo in Recuperatione Corporis Ducis Clarentiæ Patris ſui. T. IV. P. IV. 140. De Morte Comitis Sarum. 141. Bedfordiæ Ducis verba ad Regem. 141. Pro Johanne Falſtolf. 141. Pro Cardinali Angliæ. 142. Super Coronatione Regis in Franciâ. 143, 151. De Cardinali Angliæ intereſſendo in ſolemniis Sancti Georgii. 143. Pro eodem de Navibus areſtandis. 144. De capiendo Herbergagio pro eodem. 144. Petitiones Cardinalis ſuper Cruciatâ. 145, 146. Reſpectuata. 147. Pro Cardinali & Retinentiâ ſuâ. 148, 150. De Coronatione Regis. 150, 151, 152. De Ceſſatione Titulorum Protectoris & Defenſoris, Rege coronato. 151. De prærogativâ Regis tempore Coronationis. 152. Pro Duce Eborum. 156. Pro Viagio Regis. 157. De Monetâ pro Viagio Regis. 156. Super dicto Viagio. 158. De Cardinali Angliæ cum Rege transfretaturo. 159. Super liberatione Thomæ Beauford. 159. De Locumtenente Duce Glouceſtriæ conſtituto. 160. Super Viagio Regis de Monſtris. 160. De Expenſis Regis in Franciâ. 164. Super Tumulo Regis Henrici Quinti. 172. Pro Convivio Sancti Georgii. 173. Pro Expenſis Viagiorum. 173. De poteſtate pro Capitaneis in Franciâ profecturis. 173. De Officiariis exoneratis & novis conſtitutis. 177. Super Vadiatione Gladii Regis, vocati Hiſpaniæ. T. IV. P. IV. 177. Super Teſtamento Henrici Quinti. 178, 184. Pro Liberatione Domini Talbot. 178, 181, 190. Pro Johanne Falſtolfe. 185. Pro Johanne Comite Somerſet. 185. Pro Johanne Anſty. 187. Pro Humfrido Duce Glouceſtriæ. 190, 191. Pro Servientibus Henrici Quinti. 194. Pro Duciſsâ Clarentiæ de Cadis Salmonum à Reginâ Scotiæ miſſis. 196. Super Finantiâ Comitis Suffolciæ. T. V. P. I. 1. Pro Comite Sarum. 12. Pro Comite Oxoniæ peregrinaturo. 14. Pro Duciſsâ Bedfordiæ. 25. De recipiendo Sacramantum dictæ Duciſſæ, quòd non maritabit ſine licentiâ Regis. 26. De liberatâ Coleræ Regis. 5, 29, 35. Pro Tito Livio Poetâ, & Oratore Ducis Glouceſtriæ. 37. Super Teſtamento Catherinæ Reginæ. 37. Pro Jaquettâ Duciſsâ Bedfordiæ de pardonatione quòd maritaverit Ricardum Wydevill. 43. Super deliberatione Comitis de Somerſet. 44, 50. Pro Executoribus nuper Ducis Bedfordiæ. 53. Super modo conficiendi Sal, 75. Pro

Duce Eborum, Locumtenente Generali in Partibus Franciæ & Normanniæ. 85. Pro Filiis Catherinæ Reginæ. 101. De Jocalibus invadiatis. T. V. P. I. 116. Pro Chirurgico Regis Michaele Bellwell. 117. Pro Gilberto de Launoy, de exoneratione conſcientiæ. 118. Pro Johanne Forteſcue, de duobus Doliis vini, durante vitâ percipiendis. 120. Pro Radulpho Domino Cromwell, de exoneratione ab Officio Theſaurariæ. 123. De Rege in Feſto Sancti Nicholai nato & Collegio inde erecto. 123. Pro Johanne Falſtolf, pro expeditione operationum ſuarum. 127. De Alianora Cobeham ad Caſtrum de Kenelworth ducendâ. 127. Pro Duce Exoniæ de Sede in Parliamento. 129. Pro Comite Suffolciæ ſuper expeditione Ambaſſiatæ. 130. Pro Literaturâ Johannis Faceby Phyſici Regis 131, 136. Pro Conductione pro Reginâ. 137. Super Matrimonio Regis & Conductione Reginæ. 138. Super Coronatione Reginæ. 139. De Annulo, quo cum Rex ſacratur. 139. De Jocalibus contra Coronationem Reginæ parandis. 141. Circa attendentiam Reginæ in Angliâ. 142. Pro Magiſtro Navis qui Reginam duxit in Angliam de Feodo uſitato. 142. De providendo Equos pro Reginâ. 158. Pro Liberatâ Duci Eborum. 167. Pro Reginâ Conceſſio Manerii, &c. 170. De Bonis & Catallis Ducis Glouceſtriæ diſponendis. 171. Pro Cancellario Reginæ Willielmo Bothe. 171. Pro Marchione & Comite Suffolciæ contra perditos Delatores. 176. De Pardonatione Thomæ Habard & aliis eò quòd proponebant Ducem Glouceſtriæ Regem & Alianoram Uxorem ejus Reginam facere. 178. Pro Barbitonſore Regis Feodum. 180. De Jocalibus invadiatis. T V. P. I. 185. Super captione Johannis Cade ſe Mortimer vocantis & Capitaneum Kantiæ. T. V. P. II. 27. De Pardonatione Fratris Johannis Eve, quòd ſe aſſociaverit Johanni Cade. 31. Pro Hugone Johannis, de Servitio contra Saracenos. 41. De Licentiâ tenendi Parliamentum, pro Duce Eborum. 54. De Cancellario conſtituto Comite Warwici. 54. Protector Regni & Eccleſiæ Anglicanæ, Dux Eborum. 55, 64. Primogenitus Regis itidem. 55. De miniſtrando Medicinas circa Perſonam Regis Licentia conceſſa de aviſamento Concilii. 55. Pro Duce Somerſet Manucaptio & Liberatio de Turre London. 61. Super Debatis Ducum Eborum & Somerſet. 61. De conducendo Ducem Exoniæ ad præſentiam Regis. 62. Pro Medico ad intendendum Perſonæ Regis. 63. Pro Duce Eborum ad Parliamentum tenendum. 64. De Duce Eborum exonerando, ne ſe intromittat in occupatione nomine Protectoris, &c. 65. De Minſtrallis propter Solatium Regis providendis. 66. Jakke Cade Capitaneus Kantiæ nuncupatus. 69. Pro Duce Eborum Annuitas. 71. De Rebellibus reprimendis pro Duce Suffolciæ. 76. Pro Comite Warwici de Licentiâ appatizandi. 78. Pro eodem Comite de Licentiâ aſſecurandi. 79. De Commiſſione ad inquirendum de quodam conflictu ſuper Mare. 82. De Officiis nuper Comitum Sarum & Warwici conceſſis. 90. De arbitrio inter Duces Eborum & Somerſet. 89. De advocando & debellando Rebelles. T. V. P. II. 91. Pro Humphrido Duce Buckynghamiæ, ſuper Rebellione ſuppreſsâ. 92. Super Caſtro de Denbigh capto. De proficiſcendo contra Rebelles. 93. Super Chevancia in Reſiſtentiam Rebellium. 94. Pro Capitaneis Galearum contra Comitem Warwici. 94. Pro Duce Exoniæ contra Rebelles. 95. De Rebellibus expugnandis. 95. De Poteſtate promittendi gratiam. 95. De Poteſtate concedendi Literas de Salvo conductu. 95. De Poteſtate promittendi Pardonationem. 97. De Proclamatione ne quis adhæreat Rebellibus. 97. Pro Comite Warwici Pro Duce Eborum & aliis. 99. Pro Comite Warwici, ut vero Ligeo pertractando. 99. Pro Edwardo primogenito Ducis Eborum. 101. Pro Edwardo Duce Eborum, de Commiſſione ad advocandos Ligeos Regis. 103. De admittendo ad Gratiam. 104. Pro Duciſsâ Eborum Matre Regis. 107. Pro Annâ Sorore Regis, de Bonis Ducis Exoniæ conceſſis. 110. De admittendo ad Gratiam. 124. Pro Margaretâ Sorore Regis. 129, 133. Super captione Henrici Sexti nuper Regis. 132. Super receptione ejuſdem Regis. 143. Pro Reginâ Elizabethâ. 165. Pro Comite Pembrochiæ, de Cuſtodiâ Terrarum &c. Ricardi Grey Militis. 185. Super Regina & Principe in Angliam conducendis. 189. De Fidelitate Henrici Percy captâ. 172. De araiando contra Arma moventes pro deliberatione Henrici Sexti. T. V. P. II. 172. De arreſtando Ducem Clarentiæ & Comitem Warwici. 174. Super rumoribus & commotionibus Populi. 175. De admittendo ad Gratiam. 175. Henricus Sextus Regnum readipiſcitur. 176. De Officiariis eligendis & conſtituendis. 177. Contra Edwardum Quartum cum adhærentibus Regnum ingredientes. 194. Edwardus Quartus Regnum poſtliminio obtinet. T. V. P. III. 3. Super Titulo & Jure ejus ad Regna Angliæ & Franciæ. 3. Super Cuſtodiâ Henrici de Windſore nuper Regis Angliæ. 4. De Expenſis circa ſepulturam ejuſdem. 4. Super Expenſis Margaretæ nuper nuncupatæ Reginæ. 4. Super Cuſtodia Ducis Exoniæ. 5. De admittendo ad Ligeantiam Regis. 7. De Rege Edwardo ſuper Brugas profugo. 35. De Servitio in Guerra Franciæ. 45. Forma retentionis Coſterelli. 46. Indentura ſervientis Pavilionum. 46. Super conductione Dotis Ciciliæ Filiæ Regis. 53. Super Viagio & Exercitu Regis. 53, 54, 55, 56, 58, 59. Super Dote Ciciliæ Filiæ Regis. 55. Litteræ Acquietantiæ pro Solutione Dotis Ciciliæ Filiæ Regis. 58. De Aurifabris areſtandis pro apparatu perſonæ Regis. 59. De Cuſtode (Edwardo Principe Walliæ) Regni conſtituto. T. V. P. III. 62. Pro Feretro nuper Ducis Eborum Patris Regis. 70. Edwardus Quintus incipit regnare. T. V. P. III. 129. De Coronatione ſuâ. 131. Ricardus Tertius incipit regnare 132. Perfidia quorundam jurejurando Regi obnoxiorum. 142. Rex Ricardus prævio ſuo jure Tronum Angliæ conſcendit. 144. Curia Edwardi Baſtardi nuper Regis Quinti. 160. Pro Johanne de Glouceſtriæ Baſtardo nunc Rege. 161. Henricus Septimus incipit regnare. 165. Diſpenſatio ſuper Matrimonio inter Henricum Septimum & Elizabetham. 172, 180. Pro Regis in Exilio Sociis. 173. Super Succeſſione in Regno approbatoria, & contra Rebelles excommunicatoria Bulla. 173. De Lamberto Symnell coronato in Hybernia. 187. Contra Tumultus excitantes ſuper jure ſuccedendi. 191. De Subſidio pro Viagio Franciæ. T. V. P. IV. 31, 34. De Cuſtodie Regni Arthuro Principe Walliæ. 47. Super Ratificatione Tractatus Franciæ per Tres Status Regni, videlicet, per Prælatos, Clerum, Nobiles & Communicantes. 57. Pro Henrico Secundogenito Regis, de Cuſtodia Caſtri de Dovorr. 62. De Immunitatum moderatione Bulla. 68. Pro Henrico Secundogenito Regis Locumtenente Hyberniæ. 75. Cuſtodia Marchiarum verſus Scotiam. 79. Pro Adhærentibus Michaeli Joſeph, & cuidam Idolo ſive ſimulacro infimi ſtatûs Viro, nomine Petro Warbek, Gratia Regis. 130. Procuratorium Regis pro Domino de Berghes, de comparendo pro Rege & intereſſendo ad Feſtum Aurei Velleris. 151. Super Rebellione Petri Warbek. 157. Magnates per Pares ſuos triandi. T. V. P. IV. 206. De oblationibus Regis in die Boni Veneris quinquaginta Marcæ. T. V. P. IV. 237. Pro Defenſione Papæ & Eccleſiæ. T. VI. P. I. 23, 25, 29, 30, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 46, 47. De Viagio Regis contra Franciam. 48. De Rectrice, abſente Rege, Katerina Regina. 48. Bulla de transferendo Corpore Henrici Sexti (humato in Monaſterio de Chertesey abinde ad Eccleſiam Caſtri de Wyndeſore tranſlato) ad Monaſterium Weſtmonaſterii. T. V. P. IV. 212. Proclamatio pro Rege ad exonerationem Conſcientiæ. 213. Henricus Octavus incipit regnare. T. VI. P. I. 1. Super Dotalitio pro Matrimonio Renunciatio Katerinæ Principiſſæ. T. VI. P. I. 2. Bulla pro Titulo Defenſoris Fidei conceſſo Regi. T. VI. P. I. 199. De Libro per Regem contra Lutherum ſcripto. 200. De Protectionibus in Guerris. 48. De Paſſagio & de forma Brevium in abſentiâ Regis. 49. De Brevi pro Rege per Julium Papam conceſſo, in manibus Cardinalis Sinigalenſis depoſito. 31. De eodem depoſito Cardinali Eborum reddito. 45. De Pileo & Gladio conſecratis ad Regem per Papam miſſis. 57. Pro Defenſione Eccleſiæ. 60. Pro Dominâ Johannâ de Guldeford Annuitas. 87. Pro Johanne Roſtell, Ricardo Spicer & Willielmo Howting Litteræ Regis recommendatoriæ. 131. Pro Thoma Lynacre Præbenda conceſſa. 137. De mutuo Colloquio cum Rege Franciæ. 169, 174, 175, 180. Nomina appunctuatorum ad intendendum Regi in mutuo Congreſſu. 181. Ad intendendum Reginæ. 182. Commiſſio Regis ad tractandum pro Reſtitutione Regis Daciæ. T. VI. P. II. 7. De Titulo Defenſoris Fidei Confirmatio Clementis Septimi Papæ. 7. Ad Regem à Duce Mediolani Litteræ de Credentiâ pro Georgio de Caſalio. 53. A Duce Venetiarum de Credentia pro Laurentio Aurio. 55. Pro Rege, ut Protector Fœderis Italici nominetur. 76. Pro Thomâ More Milite Cuſtode Johannis Moreton. 77. De Electione Regis in Socium Ordinis Sancti Michaelis. 91, 92. De Privilegiis Mercatoribus per Regem Franciæ concedendis. 93, 95. Bulla Commiſſionis pro Cardinale Eborum, ad cognoſcendum in causâ matrimoniali inter Regem & Catherinam Reginam. 95. Sententia Univerſitatis Aurelianenſis ſuper nuptiis cum Relictâ Fratris, & ſuper validitate Matrimonii Regis; Citatio Reginæ coram Cardinali Eborum & Cardinali Campegio. T. VI. P. II. 119. Teſtificatio octo Epiſcoporum Angliæ ſuper causâ divortii. 119. Cenſuræ contra Regem præter mentem Papæ & nullius roboris. 137. Commiſſio Regis ad tractandum cum Principibus Chriſtianis ad reſiſtendum Turcis. 140. Super nullitate Matrimonii Regis, & nullitate Diſpenſationum Papalium, diverſæ multæ Determinationes & Concluſiones (videlicet). 154. Univerſitatis Andegavenſis. 155. Facultatis Decretorum Pariſienſis. 155. Univerſitatis Bituricenſis. 155. Univerſitatis Bononienſis. 155. Univerſitatis Pariſienſis. 155. Tranſumptum inde. 156. Juramentum Theologorum Bononienſium. 156. Juramenta Notariorum. 156. Univerſitatis Tholoſani. 157. Univerſitatis Ferrarienſis. 157. Univerſitatis Paduæ. 157. Teſtimonium inde Poteſtatis Paduæ. 158. Atteſtatio Ducis Venetiarum. 158. Teſtificatio Determinationis Patavinienſis. 158. Pro Edwardo Lee Elemoſinario Regis Præbenda in Capellâ Collegiatâ Weſtmonaſterii. 158. Litteræ Procerum ad Papam ſuper Causâ Regis. 160. Determinatio Univerſitatis Aurelianenſis. 164. Determinationis Doctorum & Advocatorum Pariſienſium Inſtrumentum publicum. 165. Tranſumptum Determinationis Doctorum Pariſienſium in Decretis. 166. Tranſumptum Tractatûs Matrimonii Regis cum Catherinâ Hiſpaniæ. 177. Pro Arthuro Plantagenet ſuper Deputatiâ Caleſiæ conceſsâ. 178. Inſtrumentum publicum ſuper Determinatione Prælatorum & Cleri Cantuarienſis Provinciæ. 179. Pro Thomâ Cromwel Armigero Cancellario Scaccarii. 180. Pro eodem de Præbendâ datâ. T. VI. P. III. 6. Pro Cuſtode Privati Sigilli. 7. Super nullitate Matrimonii inter Regem & Ducem Catherinam, & ſuper Divortio eorundem Inſtrumentum publicum. T. VI. P. II. 182. De adnullatione Matrimonii prædicti Exemplificatio. T. VI. P. II. 184. Prælatorum & Cleri Eborum Provinciæ determinatio. 186. Appellatio Regis à Papa ad Generale Concilium. 188. Fidelitates & Juramenta per Monachos diverſorum Ordinum Regi præſtita. 192, 193, 194, 220. Super Uſurpatione Papali & nullitate Autoritatis ſuæ; & quòd Rex eſt Caput Eccleſiæ. 194, 195, 196. Stilus Regius. 218. Reſignationes Monaſteriorum. 221, 222. T. VI. P. III. 14, 20, 33. De Venditione Terrarum Regis. 40. Pro Dominâ Annâ Cliviæ nuper Reginâ, de indigenatione. 63. Pro eadem conceſſio. 63. De Regentiâ commiſsâ Catherinæ Reginæ, Rege ſtatuente invadere Dominia Regis Franciæ. T. VI. P. III. 114, 116. Super Guerrâ Franciæ de Poteſtatibus commiſſis. 115. Super Guerrâ Scotiæ de Poteſtate commiſsâ. 116. Pro Viagio Regis de pecuniis levandis. 117. De Compoſitione ſuper Licentiis, durante Viagio, manendi domi. 117. Super Obſidione Boloniæ & Viagio Regis. 119. Commiſſio Regis ad ſignandum Warranta. 139. Te-

ſtamentum Regis Henrici Octavi. 142. De Pace Regis Edwardi Sexti proclamandâ. 147. De Theſaurario conſtituto Edwardo Comite Hertfordiæ. 147. De Ordine militari ſuſcipiendo. 147. De nomine Seymour perpetuando. 148. De Rege coronando. 149, 150. Pro Duce Sommerſet Protectore Regis, de Poteſtatibus. 167. Pro Gubernatore Regis Pardonatio. 179. Warrantum pro Executione judicii contra Edwardum Ducem Sommerſet. 215. Contra alios ſimile Warrantum. 216. De Remiſſione Decimarum, Quindecimarum & Subſidiorum. T. VI. P. IV. 4. De Coronatione Mariæ Reginæ. 5. Pro Servitio contra Proditores. 10, 11, 15. Pardonatio Rebellium. 4, 13. De non procedendo contra Rebelles. 19. Super Stylo Regis & Reginæ Proclamatio. T. VI. P. IV. 31. Pro Franciſco Comite Salopiæ verſus Partes Boreales Capitaneo. 57. Elizabethæ Reginæ Coronatio. 66. Pro Ricardo Bower Magiſtro Puerorum Capellæ Regalis. 75. Suprematûs Juramentum. 76. Pro bono Conſilio circa Perſonam Reginæ. 84. De Officio Magiſtri Jocorum. 93. De receſſu Magnatum à Civitate London, durante Regis progreſſu. T. VII. P. III. 7. De Licentiâ imprimendi Picturam Regis pro Nicolao Hyllyard. 11. Super debitis Comitis Somerſet & Uxoris ſolvendis. 63. De Fraudibus in Diſtributione Theſauri. 68. Super Decollatione Walteri Rawleigh. 80. De bonis Comitis Somerſet conceſſis. 110. Concerning the Tranſportation of Ordinance. 185. Prohibitio ne quis ſine Licentiâ exeat è Regno. 188. Contra Propalationem verborum concernentium ſtatum Reipublicæ Proclamatio. 207. De Abuſibus ad ſignaturam Regis. 213. De Mercaturæ incremento propoſita per Johannem Reymer. T. VII. P. IV. 23. Proclamatio contra Gravamina publica. 43. Ratificatio Contractûs Matrimonii inter Regem & Reginam. 189. De Colluvie Hominum tumultuante reprimendâ. T. VII. P. I. 166. Contra Comitem Eſſexiæ Proclamatio. T. VII. P. II. 12. Super Rebellione dicti Comitis Pardonatio. T. VII. P. III. 20, 21. De condemnatis ad Galeas mittendis. 36. De Dolore ſuper morte Reginæ Elizabethæ & de Gaudio ſuper Recognitione Regis Jacobi. 63. Declaratio & Proclamatio Tituli Regis ad Coronam. 64. Proclamatio ſuper Unione Regnorum Angliæ & Scotiæ. 72. De Relaxatione Comitis Marr. pro cuſtodia Principis. 76, 79. Antonii Copley conſpiratio. 80, 83. Proclamatio pro Concordiâ Anglorum & Scotorum. 81. De Jocalibus Elizabethæ nuper Reginæ. 104. Pro Edwardo Michelborne, Milite, Licentia ad diſcuperandum Regiones Cathaiæ, Chinæ, Japan, Cordæ & Cambaiæ. 115. De Unione Regnorum. 125, 127, 155. Pro Carolo Secundogenito Regis in Ducem Eborum erecto. 128. Pro diverſis Miniſtris dicti Ducis. 131. Pro Thoma Murrey Tutore dicti Ducis. 140. De Gemmis jocalibus annexandis Coronæ. 146. Scedula Jocalium annexand. 148. Inſignia ſuper Navibus diſtinguenda. 150. De Creatione Principis in Militem. 164. Pro Auxilio inde. 164, 165. Teſtimonium Regis de Gente Sylviâ. 181. Super Auxilio propter Maritagium Dominæ Elizabethæ Filiæ Regis. T. VII. P. III. 183. De Commiſſione, ad inquirendum, concernente Comitem Somerſetiæ & Uxorem. 209. Articuli propoſiti ab Anglis ad Scotos. T. IX. P. III 105.

Anglia (Nova), ſive *New-England* in America. Proclamatio concernens hanc Regionem. T. VIII. P. III. 135. Vide *America*.

Angliæ Cardinalis (Henricus). T. V. P. I. 119, 126, 131, 145.

Anglicana Eccleſia oppreſſa. T. I. P. II. 75. Statuta. 67.

Angliæ Regina (Alianora). T. I. P. I. 23, 26, 35, 39.

—— *Berengaria*. T. I. P. I. 40, 45, 49, 64, 70, 71.

—— *(Iſabella)*. T. I. P. I. 43, 69, 86, 91, 99, 112, 119, 120.

—— *(Alianora)*. T. I. P. I. 147. T. I. P. II. 125.

Anglici (Johannes). T. IV. P. III. 15. T. IV. P. IV. 17.

—— *(Thomas)*. T. IV. P. IV. 17.

—— *(Willielmus)*. T. IV. P. IV. 19.

Anglicus (Remondus). T. I. P. II. 142.

—— *(Galfridus)*. T. II. P. IV. 135.

Anglionby (Georgius), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum ſive Præbendam, infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri Weſtmonaſterii. T. IX. P. II. 216.

Angliſeya. T. I. P. II. 161, 162, 164.

Anglois (Ylaire). T. V. P. IV. 97.

Angiolia (Guillielmus, Gaſſerandus & Berengarius de). T. II. P. II. 145.

Angluze (Guillielmus de). T. V. P. IV. 96.

Ango (Comes *de*). T. IV. P. II. 47, 91, 102, 113.

Angola. T. VIII. P. III. 232.

Angomys (Ludovica Duciſſa *de)*. T. VI. P. II. 17, 20, 25, 29, 30, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 51, 52, 53, 55, 59, 60, 62, 63, 81, 88, 122.

Angouleſme (Comes *de*). T. IV. P. IV. 44, 68, 83, 84, 94, 165, 190, 195.

Angret (Johannes). T. IV. P. II. 76.

Angularia (Bernardus de). T. I. P. III. 27.

—— *(Guillielmus)*. T. I. P. III. 32, 41.

—— *(Reymerus.)* T. I. P. III. 77, 78, 86.

Angulo (Franciſcus de). T. VI. P. III. 202.

Angulo. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.

Anguſia Comes *(Willielmus)*. T. IV. P. IV. 31, 101, 102, 155, 171.

—— *(Jacobus)*. T. V. P. I. 50.

—— Vicecomes *(Alexander)*. T. V. P. II. 19, 37, 50, 74, 89.

—— *(Jacobus)*. T. V. P. II. 114.

—— Comes *(Georgius)*. T. V. P. II. 19, 31, 37, 50, 74, 77, 89.

—— Comes *(Archibaldus)*. T. VI. P. I. 8, 88, 102, 129.

—— *(Archibaldus)*. T. VI. P. II. 38, 47, 50, 110, 213, 215. T. VI. P. III 92, 93, 95, 97.

—— *(Archibaldus)*. T. VI. P. III. 100, 101.

—— *(Willielmus)*. T. VII. P. I. 18, 32, 107, 109, 111, 115, 126, 128, 132, 141, 147, 152, 155, 128.

Anguyen (Johannes de Bourbon Comes *de)*. T. VI. P. III. 138.

Angy (Michael de). T. I. P. III. 4.

Anhalt. Litteræ à Reginâ ad Chriſtianum Principem. T. VII. P. I. 73, 78. Littera à Principe ad Dominum Unton. 96.

Anhaltinus Princeps Chriſtianus. T. VII. P. I. 73, 74, 78, 96, 103. T. VII. P. II. 178, 195.

Anicienſis Epiſcopus. T. I. P. II. 147.

Anjou (Carolus). T. V. P. I. 60.

Anker (Johannes). T. II. P. I. 52.

Anlaghby (Johannes). T. II. P. I. 180.

Anna Regina. T. III. P. III. 131, 134, 144, 153, 154, 181. T. III. P. IV. 90, 98, 105, 121.

—— Eadem. T. III. P. IV. 158.

—— Filia Regis. T. V. P. III. 102, 109, 110, 111, 112.

—— Regina. T. V. P. III. 142.

—— Regina. T. VI. P. II. 184, 188, 192, 193, 194, 209.

—— Regina. T. VII. P. III. 112, 118.

Annâ parvâ (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.

Annand (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter, creatur Vicarius perpetuus Eccleſiæ Parochialis de Selling, in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 250.

Annandall (Johannes Comes). Conceſſio Relaxationis ei facta. T. VIII. P. II. 73.

Annandus. T. III. P. II. 210.

Anneby (Robertus de). T. II. P. I. 50.

Anneis de Rovedon Firma. T. I. P. II. 109, 114.

Anneſley (Franciſcus), Baronettus Regni Hiberniæ. T. VIII. P. I. 46. Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. *ibid.*

—— *(Franciſcus)*, Baronettus. T. VIII. P. I. 108. Inſtructiones ei directæ. *ibid.*

Anneſley. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.

Anneſlie (Johannes). T. II. P. II. 108.

—— *(Johannes & Iſabella* Uxor). T. III. P. III. 183.

—— *(Franciſcus)*. T. VII. P. IV. 90.

Anniverſarium. T. I. P. I. 161.

—— Edwardi Secundi Regis. T. II. P. II. 198. T. II. P. III. 12. Edwardi Primi. 95.

—— Edwardi Secundi. T. II. P. IV. 77.

—— Iſabellæ Reginæ. T. III. P. I. 187.

—— Pro Matre Regis. T. III. P. III. 205.

Annuitates pro Hugone de Geneve. T. II. P. IV. 9. Pro Roberto de Artoys. 10, 30. De Solutione. T. IV. P. I. 178. Pro Comite Glencarne. T. VI. P. III. 117. Pro Filio dicti Comitis. 117. Pro Duce Philippo Comite Palatino Rheni. 140. Pro Philippo Franciſco Silveſtri Rheni ac Salinarum Comite. 140. Pro Petro Martini Vermigli. 165. Pro Sebaſtiano Caboto. 170. Pro Martino Bucero. 174. Pro Paulo Phagio. 175. Pro Domino Grey. 177. Pro Ottone Duce Brunſvic. 177. Pro Jacobo Granada. 181. Pro Polidoro Vergilio. 191. Pro Paulo Baptiſta Spinola. 195. Pro Angelo de Marianis. 197. Pro Pallivicino Rangone. 198. Pro Willielmo Drurie. T. VI. P. IV. 10. Pro Thoma Huſſe. T. VI. P. IV. 16. Pro Cuthberto Muſgrave. 17. Pro Roberto Forſter. 17. Pro Dominâ Annâ Cleve. 35. Pro Sebaſtiano Caboto. 40, 55. Pro Angelo de Marianis. 45. Pro Nicholao de Modeno. 104. Pro Guidone Cavalcanti Florentino. 94. Pro Jacobo Antonio Tridentino. 95. Pro Alphonſo de Ferraboſco. 134. Pro Thomaſo Saletti Florentino. 159. Pro Jacobo Vanhorne. T. VII. P. I. 135. Pro Adriano Oſt. 215. Pro Auguſto Duce Brunſwicenſi. T. VII. P. II. 115, 145. Pro Daniele Dun Milite. 124. Pro Johanne Fynwood. 146. Pro Iſaaco Caſaubon. 177. Pro Meinhardo de Sconburgh. 193. Vide *Penſiones*.

Anſeley. Vicaria. T VI. P. IV. 162.

Anſeronii (Bernardus). T. II. P. II. 145.

Anſham (Robertus). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.

Anſlowe (Franciſcus), Miles & Baronettus. T. VIII. P. I. 171. Commiſſio ei directa. *ibid.*

Anſterdame (Ferdinandus Cardues de). T. VIII. P. I 203. Pardonatio ei conceſſa de occiſione Petri Clauſon. *ibid.*

Anſtruther (Robertus). Miles. T. VIII. P. I. 151. T. VIII. P. II. 13.

Anſtrutherus (Robertus). Miles. Commiſſio ei directa ad tractandum cum Imperatore Romano de Reſtitutione Electoratûs Palatini & pro confirmatione Pacis. T. VIII. P. III. 169. Altera Commiſſio ad tractandum cum Principibus Electoribus de Pace, &c. *ibid.* 170. Eligitur ad tractandum & concludendum de rebus tangentibus conſervationem Religionis, Libertatem Germanicam ac Sororem & Nepotes Regis. T. VIII. P. IV. 70.

Anſty (Johannes). T. IV. P. IV. 187. T. V. P. II. 62.

Antencſio (Galfridus de). T. I. P. III. 36.

Antenon (Guilielmus). T. II. P. II. 112.

Anthonie (Philippus). T. V. P. I. 108.

—— *(Johannes)*, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.

Antilione (Sancius de). T. I. P. II. 214. T. I. P. III. 32. 40.

Antiochiæ Princeps & Comes Tripoli *(Boemd.)* T. I. P. I. 167.

Antipapa (Robertus). Gebonenſis. T. III. P. III. 91, 98, 144, 149, 203.

Antiſiodorenſis (Galfridus). T. I. P. I. 10.

—— Canonici *(Nicholaus & Drugo)*. T. I. P. I. 164.

—— Epiſcopus (G). T. I. P. I. 164.

—— Comes (J). T. I. P. III. 73.

—— Comes. T. III. P III. 17.

Antonianus (Silvius). T. VII. P. I. 73.

Antonii (Johannes). T. V. P. III. 118.

Antoninus (Johannes Vicetius). T. VI. P. II. 117.

Antonisz (Evert). T. IX. P. III. 204.

Antravenſis Dominus *(Iſardus)*. T. I. P. III. 7.

Antrobus (Iſaacus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Egremond, in Diœceſi Ceſtrienſi. T. VIII. P. III. 29.

Antus (L.). T. V. P. IV. 161.

Antwerpia. Pro Abbate Sancti Michaelis. T. II. P. IV. 59.

Anwill (Willielmus Lewys), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.

Anyan (Thomas), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Checkendon, Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. II. 29.

—— *(Thomas)*, Theologiæ Profeſſor, Præbendarius Eccleſiæ Cathedralis Sanctæ Trinitatis Glouceſtriæ. T. VIII. P. III. 282.

Ap

Ap Adam (*Johannes*). T. I. P. II. 148. T. I. P. III. 182, 203.
—— Dominus de Beverſtone. T. I. P. IV. 6, 48.
Apantaha. Baſtida conſtructa. T. II. P. II. 4.
Apparre (*Thomas*). T. VI. P. I. 45.
Apelby (*Henricus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Edmandus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 154, 157. T. III. P. II. 196, 197.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 52.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 6, 72. T. III. P. IV. 38.
—— (*Edwardus*). T. III. P. III. 79.
—— (*Henricus*). T. III. P. IV. 4.
—— (*Rogerus*). T. III. P. IV. 190.
Apelton (*Rogerus de*). T. II. P. III. 190. T. II. P. IV. 21.
Apermound (*Gobardus de*). T. II. P. I. 126.
Apethorp (*Johannes*). T. II. P. III. 166.
Apleby. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 169.
Apollinaris (P. Cardinalis Sancti). T. I. P. IV. 103, 105, 137. T. II. P. I. 28.
—— (T.). T. I. P. IV. 181.
—— (*Carolus de Lorraine*). T. VI. P. IV. 70, 71, 73, 76.
Apoſtata Monachus. De capiendo. T. III. P. III. 101.
Apoſtatæ. T. III. P. IV. 65. De capiendis. T. IV. P. II. 24.
Apoſtolicæ Litteræ contra abutentes. T. I. P. I. 163.
Apoſtolorum Duodecim Baſilicæ Presbiter Cardinalis (S.). T. I. P. I. 92.
—— (*Anib.*). T. I. P. II. 104.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 133, 140, 141, 150, 164, 169, 173.
Apothecarius. Pro Johanne Hemyngwaye Apothecario Regis. T. VI. P. III. 213. Pro Johanne Soda Apothecario Reginæ. T. VI. P. IV. 13. Pro Johanne Clavee Officium. T. VII. P. II. 80, 85. Pro Wolfango Rumlero Apothecario Principis. 116.
Appale (*Johannes de*). T. III. P. I. 61.
Appatizandi Licentia. T. V. P. II 78, 116.
Appelboom (Dominus). T. IX. P. III. 225.
Appellationes. T. I. P. I. 153, 154. T. I. P. IV. 54. Ad Regem. T. III. P. I. 63. De audiendo. 119. De audiendo. T. III. P. II. 60, 97, 111, 114, 191. In Aquitaniâ. T. III. P. III. 5, 27. De Judice. 37, 78. T. III. P. IV. 46, 51. Super Hoſtagium Comitis de Denia. T. IV. P. I. 91. T. IV. P. IV. 133, 155. De formâ Proceſſuum in Patriâ Tornaci. T. VI. P. I. 135. Super adnullatione Matrimonii. T. VI. P. II. 188. In Caſu Matrimonii. T. VII. P. IV. 83.
Appelley (*Alanus*). T. VII. P. III. 161, 226. T. VII. P. IV. 34, 35, 96.
Appello ad Cæſarem. Proclamatio ad ſuppreſſionem Libri qui præfert hunc Titulum. T. VIII. P. III. 20.
Appellum. T. III. P. IV. 135, 196. De Appellatione audiendâ. T. IV. P. I. 10, 16.
Appilgarthe (*Robertus*). T. VI. P. IV. 26.
Appilton (*Robertus*). T. IV. P. II. 158.
Applegard (*Walterus*). T. I. P. IV. 15.
Appleton in Rydall (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Appod (*Henricus*). T. VIII. P. I. 211.
Appowell (*Fulco*). T. VI. P. III. 192.
Appremont (*Johannes de*). T. III. P. I. 21, 44.
Appuldefeld (*Thomas*). T. III. P. II. 127, 128.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 157.
Apſley (*Allen*), Eques. T. VIII. P. I. 9. Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 76.
—— (*Antonius*). T. VIII. P. II. 16.
Apulby (Burgus de). T. IX. P. I. 3.
Apulea. De Adoptione Ducis Bedfordiæ. T. IV. P. III. 96. De tractando cum Reginâ ſuper dictâ Adoptione. 98. Inſtructiones ſuper dictâ Adoptione. 98.
Apulia. T. I. P. I. 190. T. I. P. II. 6, 7, 21, 22.
Apuliæ Rex (*Carolus*). T. I. P. II. 189.
—— Regina (*Johanna*). T. IV. P. III. 96.
Apulton (*Ranulphus*). T. IV. P. IV. 130.
Aqua. Machina ad promendum Aquam, vocata *a Water-Plough*. T. VII. P. III. 71.
Aqua Bella (*Gaufridus de*). T. I. P. I. 11.
Aqua de *Wherlwell*, in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
—— *Weſtover*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Middleton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Toddington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bullington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Aqua de *Gode*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Godeworthie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Clatford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Annâ parvâ*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Aquaductus. Licentia conceſſa Michaeli Parker pro Sortilegio erigendo in ordine pro Pecuniis levandis ad Aquæductum verſus Londinum & Weſtmonaſterium conducendum. T. VIII. P. III. 155. Indentura facta Edwardo Stradling Militi & aliis, ſuper Aquæductum verſus Londinum conducendum. *ibid.*
Aquenſis Epiſcopus (W.). T. I. P. I. 41, 122.
—— (*Vigerius*). T. I. P. I. 145.
—— (A.) T. I. P. II. 177.
—— (R.). T. I. P. III. 7, 10.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. III. 133. T. I. P. IV. 39.
—— (G.). T. II. P. I. 95. T. II. P. III. 97.
—— (*Johannes Gutterii*). T. III. P. III. 98, 99, 142, 151. T. III. P. IV. 92.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 92.
—— (*Petrus*), T. III. P. IV. 155.
—— Epiſcopus (*Bernardus*). T. IV. P. IV. 132, 175, 190, 192. T. V. P. I. 3, 10, 15.
—— Archiepiſcopus. T. V. P. IV. 125.
—— Sacriſta. T. I. P. III. 27, 53.
—— Canonicus (*Gerlacus de Pomero*). T. I. P. III. 139, 140, 144, 145, 148, 149.
Aquenſis Civitas injuriata per Francos. T. II. P. I. 23. Pro Hominibus. T. II. P. IV. 101.
Aquilâ (Honores & Barones *de*). T. I. P. III. 214, 215.
Aquila (*Gilbertus*). T. I. P. I. 1, 2, 78.
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 34.
Aquilon (*Ro. de*). T. I. P. II. 57, 88, 110, 115, 124.
Aquilonari Imperator. T. II. P. I. 40.
Aquis (*Menaldus de*). T. I. P. II. 189, 192.
Aquitania & *Res Aquitaniæ*. T. I. P. I. 85. T. I. P. II. 204. Locumtenens. T. I. P. III. 87. Citatio Regis Pariſiis. 122, 123, 124. Homagium. T. I. P. IV. 35. Caſtra, &c. conceſſa Petro de Gaveſton. T. I. P. IV. 107. Regimen Guidoni Ferre. 113. Johanni Ruſſel conceſſio. T. I. P. IV. 122. Injuriæ emendandæ. 178. Attemptatus Francorum. 189. Jura conſervanda. T. II. P. I. 3. Carta Indulgentiæ. 43. Exitus impignorat. Papæ. 52, 53, 65, 69, 100, 106, 120. Moneta. 60, 68. De Statu. 66. Adhærentes. 81. Negotia. 83. Vill. Coronæ Angliæ annexat. 97, 144. Seneſcalcia commiſſa. 137, 162, 163. Ducat. obligand. 139. Subſidium contra Scotos. T. II. P. II. 33. Contra Magnates. 38, 44. Attemptatus per Francos. 49. Super Negotiis. T. II. P. II. 79. Super Terris Jordani de Inſula. 86. Super Statu. 92. De Expeditione. 93. De Regimine. 94. De Appellatione ad Curiam Franciæ. 94. De Expeditione. 99. Super Regimine, Ordinationes. 104. Locumtenens. 105. Ad Magnates, de Fidelitate. 111. De Homagio. 116. De recipiendo ad Pacem. 122. Capitaneus. 133. Conceſſio Edwardo Principi. 142. De Satisfactione pro Terris per Franciam occupatis. 154. Pro Fidelibus. 174. De Confœderatione. T. II. P. III. 18. Super Statu. 23. De Credentiâ. 44. Compoſitio Gulielmi de Monte Acuto confirmata per Regem. 82. Pro Habitatoribus inter duo Maria de Libertate. 91. De Paſſagio Regis. 171. De Feodo concedendo. 191. De Capitaneis. T. II P. IV. 88. De diſcordiâ. 89. De indempnitate. 105. De Inimicis capiendis. 107. De Pardonatione. 116. De Officio Capitanei Exonienſis. T. III. P. I. 5. De Locumtenente. 114. & T. II. P. IV. 162. De non alienando. T. III. P. I. 6. Caſtrum de Brageriaco datum Comiti Lancaſtriæ. 12, 48. Pro Monaſterio de Brentholme. T. III. P. I. 172. Pro Epiſcopo Sarlatenſi. 173. De Notariis. 181. De Appellatione. T. III. P. II. 60. Conceſſio Principi Walliæ. 66. Pro Principe. 67, 68. De Donatione revocatio. 69. Super Exitu. 70. De Principatu conceſſo. 66, 67, 68. Pro Principe, de Teſtamento condendo. 69. De Appellatione. 97. Donatio per Regem Caſtellæ. 118. De primo bello per eundem conceſſio. 122. Litera ad Comitem Treſtamara. 131. De Reditu. 145. Dominus de Biſcay & de Caſtro d'Ordiales. 154. De Judicibus Reſorti. 195. De Judicibus Superioritatis. 167. In manum Regis reſumenda. T. III. P. III. 5. De Appellatione. 5, 27. De Conſervatoribus Treugarum. 48. Pro Collectoribus Papæ. 112. Locumtenens. 78. De Appellatione. 78. T. III. P. IV. 46, 51. De Statuto pro Papa. T. III. P. III. 99. De Rebellibus. 154. Pro Guerris. 155. Mercat. conceſſio. 169. Pro Seneſcallo Poteſtates. 182. Pro Burgenſibus de Leybourne. T. III. P. IV. 18. Rex erigit Ducem Lancaſtriæ in Ducem. 53, 79. De Homagiis reddendis. 54. Super Regimine. 64. Pro Duce. 67. De Querelarum Appellatione. 79. Pro Dominis in Anglia. 94. De Conceſſionibus. T. III. P. IV. 177. De Treugis. T. IV. P. I. 123, 124. De Judicio in Curiâ Superioritatis. 137. De Attemptatis reformandis. T. IV. P. I. 154. De Capellâ ſuper introitu de Gerond. 156. Super loco de Camparian. 157. Super Locumtenente Conſtabularii Burdegalenſis. 157. De Ordinatione Seneſcalli. 157. De Retentionibus Burdegal. 158. De Cama Caſtro. 163. Pro Villâ de Leybourne. 164, 168. De Reſtitutione Ducatûs. T. IV. P. II. 4. Pro Gentibus. 5. Locumtenens Thomas Dux Clarentiæ. 20. Super ſalvâ cuſtodiâ, pro Dorſet le Herauld. T. IV. P. II. 30. Pro Duce Eborum. 37. De Homagio. 37. De Juramentis præſtandis. 38. Pro Comite Dorſet ſuper ſalvâ cuſtodiâ. 38. Super Cuſtodiâ Caſtri Burdegal. & Willielmi Clifford. 38. Super Levatione novi Pedagii. 38. De Impoſitione pro Duce Clarentiæ in Tres Status Vaſconiæ. 39. De Locumtenente conſtituto & poteſtate commiſſâ. 43. De Fortalitio prope Bayonam proſternando. 45. De non admittendo ad Beneficia. 53. Super poſſeſſione Archiepiſcopi Eborum. 54. De Cancellario Johanne de Bordili, & Cuſtode Sigilli. 84. De Appellatione audiendâ. 85. De Seneſcallo Johanne Tiptob. 118, 120, De Financiâ Domini de Leigne. 93. Pro Alferez de Navarrâ. 153. Pro Guaſton de Foix. 157. Pro Hoſpitali Sancti Andreæ Burdegaliæ Confirmatio. 164. De Confirmatione pro Bernardo de Podio. 164. Ad Magnates pro Conſtabulario. 170. Pro Domino de la Barde. 172. Confirmatio conceſſa. 182, 191. Pro Carolo de Navarre. T. IV. P. III. 6. De Conventione cum Dominâ Armeniaci. 8, 9. De Treugis Vaſconiæ. 58. Pro Gentibus Vaſconiæ. 67. De Treugis. 81. Inſtrumentum tangens Ducatum. 83. De Treugis. 92. Pro Capitaneo de Buch. T. IV. P. II. 195. De procedendo & juſtitiâ fiendâ juxta Foros. T. IV. P. III. 5. Pro Carolo Beaumont Alfarez. *ibid.* De Treugis Armeniaci & le Bret. 92. Pro Comite Armeniaci & Domino le Bret. 94. De Confirmatione pro Mercatoribus. 160. De recipiendo ad Gratiam, de recipiendo Homagia, de Hoſpitio pro Seneſcallo, pro Officiariis in Ducatu, & impoſitionibus pro defenſione. 178. Super Motibus. Confirmatio Appunctuamenti inter Regem Angliæ & Dominos de le Bret & de Sanctâ Baſiliâ. 197. De Remiſſione pro Dominis antedictis. 198. Pro Comite de Foix de Homagio. 199. Pro eodem de intendendo. T. IV. P. IV. 9. De recipiendo Homagia. 32. De Appunctuamentis cum Ambaſſiatoribus Comitis Fuxi. 51, 54, 55, 56. De Sacramento à Matheo Fratre Fuxi Comitis & aliis, capto ſuper Pace. 56. Pro Comite Fuxi. 57, 58. Pro Ambaſſiatoribus Comitis de Foix. 62. De Acquietantia dicti Comitis. 62. Pro Pontio de Chatillon. 69. Super Tractatu Comitis Fuxi. 72. Pro Ambaſſiatoribus dicti Comitis. 87. Confirmatio Conventionum cum dicto Comite. 78, 88. De Juramentis Comitis Fuxi. 89. Pro Comite prædicto, de intendendo. 89. De Monſtrationibus Comitis Fuxi. 90. Ad Seneſcallum & Barones Aquitaniæ de intendendo Comiti Fuxi. 90. Pro Domino de Duras. 94. Pro Nicholao Bowett, Hærede Archiepiſcopi Eborum. 123. Pro Gaſtone de Foix in Comitem de Benanges creato. 124. Pro eodem de appellatione. 133. De procedendo ſecundum conſuetudines. 136. Pro Officiariis Ducatûs. 164. Cuſſac, Liſtrac & Montynhac caſtra. 190. De Mauleon, de Soulle, Caſtra & Bailliagia

gia de Bort. 191. Pro Angerot de St. Pere Legitimatio. 191. Pro Epiſcopo Dax. 191. Proclamatio contra Comites de Foix & de Armeignac. 192. De Judicibus Superioritatis conſtitutis. 192. De Monetâ fabricandâ. 192. De poteſtate ad Feoda capienda & conferenda. 192. Pro Conſiliariis & Officiariis. 193. De Pardonatione. 194. Pro Comite de Longavillâ. 196. Pro Alfaritz de Navarrâ. 196. Pro Comite de Benange. 196. Pro Abbate Boni Loci. T. V. P. I. 9. Domino de Monteferrando ſuper liberatione Dominiorum de Rious, Gironde & aliarum Terrarum. T. V. P. I. 20. De Officio Majoris Baionæ conceſſo Roberto Clifton. 25. Pro Comite Armeniaci. 29. De Judicibus in Aquitaniâ. 33. Pro Archiepiſcopo Burdegaliæ. 34. De Tractatu cum Comite Arminiaci & Domino de le Bret. 42. Pro Bertrando de Monteferando. 42. Pro Duce Glouceſtriæ, de Exemptione. 43. Pro Civitate Baionæ, de Aſſiſâ conceſsâ. 53. Pro Civitate Baionæ, de Treugis. 54. De Licentiâ ſeiſiendi proficua. 54. Pro Domino de Duras. 60. Pro Monaſterio Sylvæ Majoris confirmatio. 79. Super Epiſcopatu d'Ax. 87, 109. Pro Guaſtone de Fuxo Comite de Longuavillâ confirmatio. 92. Pro Ambaſſiatoribus Armagniaci. T. V. P. I. 112. De Matrimonio cum Filiâ dicti Comitis. 112. Pro Epiſcopo Baſatenſi. 113, 123. Pro Abbate de Sordua. 113. Pro Comite de Longuavilla. 114. De recipiendo ad Gratiam. 116. Super Defenſione Ducatûs. 18. Pro Arnaldo de Grimondo, de Borden, nobilitatio. 132. Pro Comite de Longuavilla de audiendo & certificando. 137. Pro Domino de Duras de protectione. 138. Pro Ludovico de Beaumont Conſtabulario de Navarre. 138. Pro Archipresbiteratu Eccleſiæ Sancti Petri de Julliaco. 142, 160. Pro Johanne de Foix Vicecomite de Caſtellon, de Exoneratione. 154. Pro eodem Comite de Kendale, de penſione conceſsâ. 164. Pro Domino de Duras, de ſalvâ Gardiâ. 166. Pro Johanne de Foix Comite de Kendale, Caſtra & Caſtellania de Maulion, de Sole, & Balliagium de la Bort. 167. De Officio Majoris Baionæ conceſſo Johanni Aſtely. 167. Pro Johanne de Foix, Comite de Kendale, Caſtra & Dominia de Caſtilhon, de la Marqua, de Moton, de Sauſſage, de Caſtelnau, de Medox in parte ſua; Villæ, Caſtra & Dominia de Milhau, de Budos & la Paroiſſe de Pinhac, Caſtra, Hoſpitia & Dominia de Cuſſak, Liſtrac & Montinhac. T. V. P. I. 171. Confirmatio Chartæ factæ per Gaſtonem de Foix Comitem de Longueville. 180. De diſcordiis ſedandis. 182. Pro Majore, &c. Baionæ. T. V. P. II. 5. Super providitione Ludovici de Beaumont Alferitz de Navarre. 15. Pro Petro de Montferant, Soldano de la Trau. 27. Pro Cardinali Adminiſtratore Archiepiſcopatûs Burdegalenſis, ſuper libertate vendendi vina ſua. 38. Pro Epiſcopo Oleronenſi, ſuper Proviſione Papali. 38. Pro Locumtenente Comite Salopiæ. 42. Super reductione Burdegaliæ Officium Clerici conceſſum. 45. Officium Servientis ad Arma. 52. Pro Petro de Montferant Soldano de Trau. 53. De Financiâ Roberti Stowes. 54. Pro Domino de Duracio. 55. Super Obſidione Civitatis Burdegalenſis. 56. Pro Domino de Duſa. 56. De Comite Salopiæ interfecto. 56. Pro Johanne Conſtantyn. 60. Pro Comite de Kendale, & Domino de Duras. 65. Pro Franciſco Monteferant, de Annuitate. 77. Pro Domino de Duras. 80. Pro Maria Uxore nuper Domini de la Sparre. 84. Pro Johanne de Foix, dicto Comite de Kendale. 95. Pro Franciſco de Monteferant. 96, 111. Pro Domino de la Sparre. 110, 114. Pro Domino de Duras. T. V. P. III. 23. De la Sparre Dominium, Caſtrum & Villa. *ibid.*

Aquitaniæ Dux (*Otho*). T. I. P. I. 34.

——— (*Ludovicus*). T. IV. P. II. 46.

——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 164.

Arabella (Domina). T. VII. P. II. 178.

Aracona (*Jo.*). T. VI. P. I. 80.

Aragonia & *Res Aragoniæ*. T. I. P. I. 56. T. I. P. II. 201, 202, 206, 213, 223, 227, T. I. P. III. 8, 10, 11, 12, 19, 22, 27, 57, 59, 86. Treugæ Franciæ. 62. Conventio Franciæ. 77, 78. T. II. P. I. 68. Credentia. T. II. P. II. 17. De Licentia Mercand. non concedend. T. II. P. II. 84. Super Matrimonio. 95. Super Captione. 109, 128. Pro Subſidio contra Franciam. 113. De Confœderatione. 127. De Sponſalibus. 128. De Spoliatione. 142. Super Subſidio. 143. De Credentiâ. 146, 152. T. II. P. III. 30, 45, 47. Pro Marchâ. 100. De antiquâ Amicitiâ. 186. De Tractatu. T. II. P. IV. 93. Pro Hominibus. 114. De Matrimonio & Ligâ. 118. De Ligâ. T. III. P. I. 66. De Controverſiis cum Rege Caſtellæ. T. III. P. II. 150. De Alligantiis. 151. De Tractatu. T. III. P. III. 4, 70, 78, 151. Pro Rege. 21. Pro Ambaſſiatore. T. III. P. IV. 72. De Tractatu. T. IV. P. II. 31. Pro Gentibus. T. IV. P. III. 66. De Tractatu ſuper Alligantiis. T. IV. P. II. 149. Super Sponſalibus. 140. Inſtructiones inde. *ibid.* De Tractatu ſuper Alligantiis. 183. De Lite apud Concilium Generale. 194. Pro Johanne de Falces Milite, de Tractatu. T. IV. P. IV. 106, 140. De communicando. 166, 167, 175. Pro Ligeis Regis. T. V. P. I. 117. Pro Rolando Ferlaundum Rege Armorum Regis. T. V. P. II. 67. Antiquorum Fœderum per Regem Aragoniæ renovatio. 165. Per Regem Angliæ. 166. Commiſſio Ferdinandi Regis ad renovandum Conventiones de Amicitiâ & de Matrimoniis. T. VI. P. I. 1. Super Dotalitio pro Matrimonio Walliæ Principiſſæ Renunciatio Regis Ferdinandi. 2. Confirmatio Tractatus Ligæ per Regem & Regiuam Caſtellæ. 13. De ſuccurſu contra Mauros per Regem Angliæ Regi conceſſo. 18. Super Viagio contra Mauros Litteræ Regis ad Regem Angliæ. 19. De Ligâ cum Papâ pro Banoniâ recuperandâ & Summo Pontifice defendendo. 23, 25. Commiſſio Regis ad tractandum de Ligâ cum Julio Papa, Imperatore & aliis Principibus contra Regem Franciæ. 34. Litera Regis ad Regem Angliæ ſuper defenſione Eccleſiæ. 38. De Treugis initis. 40. Super Ligâ declaratio per Oratorem Regis. 43. Super dictâ Ligâ juramentum in animam Regis. 45. Treugarum Ratificatio per Regem Franciæ. 57. De Pace perpetuâ cum Rege Angliæ Commiſſio Ferdinandi Regis. 96. Tractatus Amicitiæ cum Ferdinando Reges 106. De Juramento Regis ſuper Tractatu obſervando, petendo & recipiendo. 109. Ejuſdem Tractatûs per Regem Angliæ confirmatio. 109. Per Regem Ferdinandum. 110. Pro Rege ſuper Vitellatione Navium pro tranſportatione Regis. 117.

Aragoniæ Rex (*Alfonſus*). T. I. P. I. 14.

—— (*Sanctius*). T. I. P. I. 15, 41.

—— (*Petrus*). T. I. P. I. 56.

—— (*Jacobus*). T. I. P. II. 36.

—— (*Petrus*). T. I. P. II. 158, 193, 198, 202, 206, 207, 208, 213, 215, 219, 223, 224, 227. T. I. P. III. 8, 9, 14, 20.

—— (*Alfonſus*). T. I. P. III. 6. 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 49, 50, 52, 54, 57, 59, 62, 71, 77, 79, 86, 126.

—— (*Jacobus*). T. I. P. III. 135.

—— (*Conſtantia*), Mater Jacobi. T. I. P. III. 23. T. I. P. IV. 86.

—— (*Petrus*), Filius Petri. T. I. P. II. 134, T. I. P. III. 61, 135.

—— (*Guilla*), Uxor ejus. T. I. P. III. 134.

—— (*Alfonſus*), alter Filius. T. I. P. II. 201, 202, 207, 208.

—— (*Jacobus*), alter Filius. T. I. P. II. 208.

—— Rex (*Jacobus*). T. I. P. IV. 101. T. II. P. I. 68. T. II. P. II. 17.

—— (*Jacobus*). T. II. P. II. 84, 95, 110, 113, 127, 128, 129, 142, 152. T. II. P. III. 30, 45, 47, 68.

—— (*Alfonſus*). T. II. P. III. 100.

—— (*Petrus*). T. II. P. III. 186.

—— (*Alfonſus*), Infans. T. II. P. II. 127, 128, 142.

—— (*Johannes*). T. II. P. II. 113. T. II. P. III. 9.

—— (*Jacobus*), Filius Petri. T. II. P. II. 152.

—— (*Leonora*), Regina. T. II. P. III. 30.

—— (*Iolant*), Filia Jacobi. T. II. P. II. 127.

—— Rex (*Alfonſus*). T. II. P. IV. 93, 110.

—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 161. T. III. P. I. 27, 66.

Aragoniæ (*Petrus*). T. III. P. I. 133.

—— (*Petrus*). T. III. P. II. 150, 151.

—— (*Petrus*) T. III. P. III. 4, 71, 151. T. III. P. IV. 40, 45, 52, 72, 75, 78, 90, 92, 95, 98, 99, 116.

—— Rex. T. IV. P. I. 145, 161. T. IV. P. II. 31, 32, 66.

—— (*Fernandus*). T. IV. P. II. 78, 79, 128, 140

—— (*Alfonſus*) T. IV. P. II. 183, 194. T. IV. P. III. 66.

—— Infans (*Johannes*). T. IV. P. III. 112, 132.

—— Regina. T. IV P. III. 112.

—— Rex (*Alfonſus*). T. IV. P. IV. 106, 140, 150, 166, 167, 175.

—— (*Alfonſus*) T. V. P. I. 117. T. V. P. II. 67. T. V. P. II. 148

—— (*Johannes*). T. V. P. II. 165.

—— Rex. T. V. P. III. 152.

—— (*Ferdinandus*). T. VI. P. I. 2, 13, 17, 18, 19, 23, 25, 29, 30, 34, 36, 37, 38, 40, 43, 45, 46, 57, 60, 97, 106, 109, 110, 117.

—— Regina *Germaine de Foix*. T. II. P. II. 128.

Araile (*Bertrandus de Sent*). T. II. P. II. 122.

Arala (*Petrus de*). T. IV. P. II. 78, 96.

Arane (*Jacobus* Comes *de*). T. V. P. IV. 208. T. VI. P. I. 6, 10, 102, 111. T. VI. P. II. 215. T. VI. P. III. 91, 92, 93, 95, 97.

—— (*Jacobus*). T. VI. P. III. 100, 101, 110.

—— Dux Chattelarault. T. VI. P. III. 203, 206, 223, 225, 227. T. VI. P. IV. 141.

Aras (Epiſcopus de). T. IV. P. III. 69, 135.

Aratſur (*Garcias de*). T. I. P. I. 15.

Araz (*Firminus de*). T. II. P. III. 20.

Arbaleſtries Maricourt. T. IV. P. III. 95.

Arbenates (Dominus *de*). T. II. P. III. 44.

Arbers (*Iva*). T. VI. P. II. 152.

Arbitri Franciæ. T. I. P. II. 112.

Arbitrium inter Duces Eborum & Somerſet. T. V. P. II. 91.

Arbright (*Matthæus van*). T. V. P. I. 28.

Arbroth. (P.). T. VII. P. I 16.

Arcazeigny (*Martinus*). T. V. P. III. 119.

Arceda Eximinis. T. I. P. II. 213, 214, 215.

Arceio (*Albericus de*) T. IV. P. IV. 75.

Arceveſque (*Petrus de*). T. I. P. I. 142.

Archadienſis Epiſcopus (*Jeronimus*). T. V. P. IV. 108.

Archaon Saabedin. T. I. P. III. 76.

Archbold (*Thomas*,) Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brodwas in Dioceſi Wigornienſi. T. VIII. P. III. 86.

—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Abbots Moreton, in Comitatu & Diœceſi Wigorniæ. T. IX. P. II. 88.

Archdale (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.

Arche (*Richardus*). T. VI. P. IV. 15.

Archer (*Johannes*). T. IV. P. I. 33.

—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 18.

—— (*Walterus*). T. IV. P. III. 86.

—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 180.

—— (*Simon*), Miles, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 17.

—— (*Johannes*, Armiger. Commiſſio ei directa concernens Alienationem Navium. T. IX. P. II. 183.

Arches (*Radulphus de*). T. IV. P. I. 198.

Archexea. Eccleſia Eborum Diœceſis. T. I. P. II. 157.

Archi (*Johannes de*). T. II. P. IV. 32.

Archiac (*Fulco de*). T. I. P. I. 146.

Archis (*Willielmus* Comes *de*). T. IV. P. IV. 76.

Architectura. Pro Johanne de Padua de inventis Feodum. T. VI. P. III. 112, 173.

Archol (*Johannes*). T. I. P. III. 32.

Archoſſi Abbas. T. III. P. I. 62.

Arcle Dominus. P. I. P. III. 160.

Arcubus (*Simon de*). T. I. P. III. 41.

Arcules (*Mellias de*). T. I. P. II. 186.

Arcus & *Sagittæ*. De providendo. T. II. P. IV. 98, 107, 203.

Arcy (*Philippus d'*). T. I. P. II. 57.

—— (*Normannus*). T. I. P. II. 156, 199, 221. T. I. P. III. 17, 130.

Ard (*Petrus*). T. IV. P. I. 151, 152.

—— (*Ramon.*). T. V. P. I. 180.

Ardakanenſis (*Johannes*)), Electus Epiſcopus. T. V. P. II. 115.

Ardborough. Nomen Eccleſiæ in Dioceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 35.
Arde. Pro inhabitantibus Libertates. T. III. P. II. 36. Super Cuſtode. 165.
Arden (*Radulphus de*). T. I. P. I. 30.
—— (*Philippus*). T. I. P. I. 106, 115.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 108. 187. T. II. P. III. 26, 28.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 119, 120.
—— (*Petrus*). T. II. P. II. 120.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 190. T. III. P. I. 119.
—— (*Robertus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 17.
Arden (Vicaria de *Hampton in*). T. IX. P. II. 90.
Ardens (*Franc.*) T. IX. P. III. 113.
Ardern Rectoria. T. VI. P. IV. 90.
Ardern (*Walkelinus de*). T. I. P. III. 130.
—— (*Thomas*). T. II. P. I. 52.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 88. T. IV. P. IV. 81.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 63.
Ardicone (*Euſtachius*). T. I. P. II. 217.
Ardiconis, Capellanus Papæ. T. I. P. II. 174.
Ardinghelledi (*Gerius*). T. II. P. I. 123.
Ardingley, ſive *Erthinleigh* (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 38.
Ardirio (*Johannes de*). T. I. P. III. 120. T. II. P. III. 99. T. II. P. IV. 117.
Ardis (*Jordanus* & *Ricardus de*). T. II. P. III. 125.
Ardmagh Archiepiſcopus (*Chriſtoferus*). T. VII. P. III. 231. T. VII. P. IV. 90.
Ardroſſan (*Fergus* & *Robinus*). T. I. P. IV. 35.
—— (*Hugo*). *ibid.* 42.
Ardy (*Johannes de*). T. II. P. II. 165.
—— (*Raymundus*). T. II. P. IV. 102.
Ardyngton, Eborum Monaſterii Prioriſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Areis (*Petrus de*). T. I. P. I. 14, 15.
Arelate (*Gaucelinus de*). T. I. P. III. 30, 31.
Arelatenſis Archiepiſcopus. T. I. P. III. 7.
—— (*Roſtanus*). T. I. P. III. 52, 54, 55.
—— (A.). T. I. P. IV. 183.
Arembergii (*Carolus*) Comes. T. VII. P. II. 127, 135, 143.
Aren (*Jacobus*). T. IX. P. III. 181.
Arena (*Johannes de*). T. III. P. IV. 162.
Arenis (R. Canonicus *de*). T. I. P. I. 69, 79.
Areſcoyz (*Sancius de*). T. I. P. III. 40.
Arezane (*Malag. de*) T. III. P. II. 177.
Argadiæ (*Colinus* Cambell) Comes. T. V. P. II. 129, 133.
Argaithai (*Alexander*). T. I. P. III. 92.
Argall (*Thomas*). T. VI. P. II. 138, 180, 183, 185, 187.
—— (*Samuel*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Johannes*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Argeio (*Ranulphus*). T. I. P. I. 40.
Argentarium Officium. Proclamatio pro meliori executione hujus Officii, & Reformatione diverſorum abuſuum & fraudum exercitatorum ſuper nummos Majeſtatis. T. VIII. P. II. 178.
Argenten (*Ægidius*). T. I. P. I. 142. T. I. P. II. 89, 95, 96, 97. T. II. P. I. 50.
Argentenſis (*Willielmus* Epiſcopus). T. IV. P. I. 131.
Argentier (*Thomas Le*). T. IV. P. III. 175.
Argentom (*Henricus de*). T. I. P. I. 114.
—— (*Gafridus*). T. III. P. III. 128.
Argentum (Epiſcopus *de*). T. I. P. I. 49.
Argentum. Vide *Aurum.*
Argentyn (*Reginaldus de*). T. I. P. II. 199, 221. T. I. P. III. 17, 188.
Argill, (Dominus *Duncanus*). T. IV. P. IV. 101, 109, 111, 112.
—— Comes (*Colinus*) T. V. P. IV. 39.
Arguel Dominus (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 183, 184.
—— (*Gerardus*). 183, 196, 198.
Argyle (*Archibaldus*), Marquio. Commiſſio ei directa ad ducendum Cohortem Militum a Scotiâ in Hiberniam. T. IX. P. III. 85.
Ariaga (*Ochas de la*). T. V. P. II. 181.
Aricutis (*Donatus Ambroſii*). T. IV. P. IV. 37.
Arimathiæ (*Joſeph*). De ejus Corpore. T. II. P. IV. 179.
Ariol (Salvator). T. I. P. III. 39.
Ariotis (*Guillielmus*, *Germanus*, & *Nicholaus*). T. V. P. III. 140, 141.
Ariſthone (*Oliverus de*). T. I. P. II. 170.
Ariſtotelis Ethica, Orationibus diſcuſſa & declarata ſtudio & operâ Thomæ Farnaby. Licentia hoc Opus imprimendi. T. VIII. P. III. 231.
Arkesden (*Walterus de*). T. I. P. IV. 30.
Arkesden (Vicaria de). T. VIII. P. III. 281.
Arkesdon (*Thomas*), A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Goodmadham, ſive Goodmanham, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. IV. 121.
Arkeſey (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Arkesley. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Arkglung (*Raymundus*). T. I. P. IV. 70, 118.
Arlay (*Johannes de Chalons* Dominus *de*). T. I. P. III. 184.
Arlham (Capellanus *de*). T. I. P. III. 171.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 35.
Arlyngham. Vicaria. T. VI. P. IV. 90.
Arm, Bajulus (*Conſtantius*). T. I. P. I. 167.
Arma. Super juſtitiâ. T. III. P. I. 143 Contra Legem. 178. De Licentiâ Armorum. T. III. P. IV, 12, 13, 23, 37. De punctis. 42, 55, 56, 58, 70, 82. Contra Franciam. 119. Facta Armorum. T. III. P. IV. 164, 182, 187. Super Punctubus. T. IV. P. I. 19. Super Factis. 19, 68, 96, 97, 101, 102, 148, 155, 168. T. IV. P. II. 9. Super Factis & Punctis Armorum. T. IV. P. II. 44, 84, 89, 100. T. V. P. I. 100. Contra portantes Proclamatio. T. V. P. II. 22. De Licentiâ ad Puncta Armorum peragenda. 107. De Capitaneo Armatæ. 164. Super Punctis Armorum. 142. Commiſſio ad emendum Arma. T. VI. P. IV. 63.
Armorum Facta, &c. Vide *Arma.*
Armorum Rex (*Leo*). T. V. P. IV. 192.
Armachanenſis Archiepiſcopus. Super Temporalibus reſtituendis & bajulatione Crucis. T. I. P. IV. 121. Reſignatio. 199. Super Debitis Rolandi. T. II. P. II. 6. Reſtitutio Temporalium. T. II. P. III. 81. Pro eodem ad Papam. T. II. P. III. 15. De reſtitutione Temporalium. T. III. P. III. 148.
Armachanenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 105, 161, 191. T. I. P. II. 12, 35.
—— (*Abraham*). T. I. P. II. 35, 36. T. I. P. III. 10, 89.
—— (*Walterus*). T. I. P. IV. 92, 121, 199.
—— (*Johannes Taff.*). T. I. P. IV. 89, 124.
—— (*Rolands Jozz.*) T. I. P. IV. 199. T. II. P. IV. 6.
—— (*Stephanus de Segrave*). T. II. P. II. 81. T. II. P. III. 15. 125, 198.
—— (R.). T. III. P. I. 38, 51, 52, 62, 80.
—— (P.). T. III. P. II. 82, 98.
—— (*Milo* & *Johannes*). T. III. P. III. 148.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 8.
—— (*David*). *ibid.* 9.
—— (*Edmundus*). T. V. P. III. 76, 82.
—— (*Octavianus*). T. V. P. III. 187.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 120.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 215.
—— (*Georgius*). T. VI. P. II. 173.
—— (*Chriſtoferus*). T. VII. P. III. 231. T. VII. P. IV. 90.
—— (*Girald.*). Comes. T. I. P. I. 186, 187.
—— (*Bernardus*). T. I. P. III. 44, 45, 151.
—— Frater ejus (*Gaſto*). T. I. P. III. 29, 30.
—— Soror & Neptis *Makeroſa*. T. I. P. III. 44.
—— Comes (*Bernardus*). T. I. P. IV. 113, 136, T. II. P. I. 150.
—— Comitiſſa (*Mata*). T. I. P. IV. 136.
—— Comes (*Johannes*). T. II. P. II. 156, 158.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 202. T. III. P. II. 3, 13, 16, 118, 133. T. III. P. III. 151. T. III. P. IV. 29, 36, 42, 66, 73, 118.
—— Comes. T. IV. P. III. 15, 35, 56, 67, 69, 77, 81.
—— (*Bernardus*). T. IV. P. III. 83. 92.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III, 94.
—— (*Johannes* & *Bernardus*). Filii Comitis. T. IV. P. III. 56.
—— Domina (*Johanna*). T. IV. P. II. 173. T. IV. P. III. 8, 9.
—— (*Agnes*), Filia. T. IV. P. II. 173.
—— Comes. T. IV. P. IV. 192, 197, 199. T. V. P. I. 29.
Armachanenſis Archiepiſcopus (*Johannes*). T. V. P. I. 42, 76.
—— (*Bernardus*). T. V. P. I. 80, 98, 108.
—— Comes. T. V. P. I. 112.
Armagh (Primatus d') T. IX. P. III. 100.
Armandus. T. III. P. IV. 37.
Armanhiac & *Fezene* Dominus (G). T. I. P. II. 236.
Armaniaco (*Gaſto* & *Rogerus de*). T. I. P. III. 18.
Armeni (*Armenius*). T. I. P. II. 38.
Armenia, & *Res Armeniæ.* T. I. P. III. 204. T. I. P. IV. 1. Littera ad Regem Armeniæ pro Epiſcopo Lidden. T. I. P. IV. 100. Nuncius. 114. Littera à Rege de Credentiâ. T. II. P. IV. 141. Pro Ambaſſiatore. 148. Littera. 152. De Eccleſiis devaſtatis. T. III. P. I. 200. Pro Religioſis. T. III. P. II. 85. Pro Rege. T. III. P. III. 186. De Annuitate. 192. De Conductu. 195. Pro Camerario. T. III. P. IV. 11. Pro Seneſcallo & Camerario Regis. 71. Pro Rege. 83. Pro Camerario. 94.
Armeniæ Rex (*Æton*). T. I. P. I. 167.
—— (*Sembat*). T. I. P. III. 204. T. I. P. IV. 1.
—— (*Leo*). T. I. P. IV. 100, 113.
—— (*Johannes*), Filius. T. I. P. IV. 113.
—— *Baudavinus de Negrino*), Conſobrinus.
—— T. I. P. IV. 113.
—— Rex (*Leo*). T. II. P. III. 139.
—— (*Guido*). T. II. P. IV. 141, 148.
—— (*Leo*). T. II. P. IV. 152.
—— (*Conſtantinus*). T. III. P. I. 4.
—— (*Franciſcus*), Camerarius ſuus. T. III. P. IV. 11.
Armeniæ Fratres (*Stephanus*, *Jacobus* & *Anthonius*). T. III. P. I. 200.
Armerer (*Thomas*). T. V. P. IV. 189, 190, 193.
Armeſton (*Willielmus*). T. III. P. IV. 148.
—— (*Thomas Jones de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Armeſtrang (*Gilbertus*.) T. III. P. II. 40, 83, 89, 97, 114, 124.
—— (*Alex. Galfridus* & *David*). T. III. P. IV. 152.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 4.
Armeſtronge (*Hugo*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentione ad Rectoriam de Thorpe in Glebis, Diœceſis Eboracenſis. T. IX. P. II. 208.
Armethorpe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 169.
Arminak (*Gaſto de*) T. II. P. I. 2.
—— (*Johannes*), dictus *le Guerre.* T. II. P. IV. 9.
Arminiaci Comitatus, &c. T. I. P. I. 172. Super Terrâ *Gaverdani.* T. I. P. IV. 136. Guerra cum Comite Fuxi. 158. Super morte Comitiſſæ, & de Caſtro, &c. reverten. Regi. T. II. P. II. 143, 144.
Armitage (*Gregorius*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Samuel*) Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
—— (*Samuel*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Armonte (*Radulphus*.) T. VI. P. III. 26.
Armoth (Mariſchallus *de*). T. VII. P. I. 85.
Armſtrong (*Hugo*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Carecoleſton in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 169.
Armuer (*Simon Le*). T. I. P. IV. 103.
Armyn (*Willielmus*), Baro. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
Armyſted (*Willielmus*). VI. P. IV. 3.
Arn. (*Raym. Franciſco de*) T. I. P. III. 48.
Arnald (*Richardus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Edmundus*). T. III. P. IV. 145. T. IV. P. I. 54.
Arnaldi (*Garcias*), Vicecomes Maritimæ. T. I. P. II. 191.
—— De Hoy. T. I. P. II. 191.
—— De Til. T. I. P. II. 215.
—— De Navals. T. I. P. II. 128. T. I. P. III. 151.
—— De Linxa. T. I. P. III. 39.
—— De Poys. T. I. P. IV. 55.
—— De Garlens. T. I. P. IV. 68.
—— (*Reymundus*) de Benkelus. T. I. P. II. 191. T. I. P. III. 29.
—— De Mayſon nova. T. I. P. III. 29.
—— De Puteo. T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Petrus*) de Bruniac. T. I. P. II. 214.

Arnaldi De Villa. T. I. P. III. 134, 204. T. I. P. IV. 4.
—— De Boneyit. T. I. P. IV. 4, 55.
—— (*Guilielmus*) de Savinak. T. I. P. III. 29, 30.
—— De Domin. T. I. P. III. 30.
—— De Montin. T. I. P. III. 30.
—— De Morlana. T. I. P. III. 134.
—— (*Sancius*) de Maloleone. T. I. P. III. 134.
—— (*Randulphus*) de Daunus. T. I. P. III. 134.
—— De Gerfereſt. T. I. P. III. 134.
—— De Maiſmona. T. I. P. III. 134.
—— (*Paſchal.*), Fil. Poti Arnaldi de Villa. T. I. P. III. 134.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 131, 132, 134, T. II. P. I. 23, 126.
—— (*Petrus*). T. I. P. IV. 152, 157. T. II. P. I. 69, 97.
—— (*Garſias*). T. I. P. IV. 93. T. II. P. II. 144.
—— (*Raymundus*). T. II. P. II. 112, 113, 174.
—— (*Guillielmus de Sant.*) T. II. P. II. 174. T. II. P. III. 44.
—— De Cavomonte. T. II. P. II. 174.
—— De Brokars. T. II. P. III. 58.
—— De Villa. T. II. P. III. 174.
—— (*Petrus*) de Tartas. T. II. P. III. 44.
—— De Perery. T. II. P. III. 174.
—— (*Reym.*) de Poy. T. II. P. IV. 101.
—— de Spiſaco. T. II. P. IV. 127.
—— (*Garſias*) de Offerano. T. II. P. IV. 127.
—— (*Petrus*) de Arbuys. T. II. P. IV. 166.
—— (*Guillielmus*) de Camon. T. II. P. IV. 166.
—— (*Garſias*) de Lesbay. T. IV. P. I. 151.
—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 8, 9.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 141.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Petrus*). T. IV. P. IV. 192.
Arnall (Manerium de), in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 60.
Arnandi (*Garcias*). T. II. P. IV. 100, 126.
—— (*Petrus*) de Villa Nova. T. II. P. IV. 100.
—— (*Perrus*) de Fytor. T. II. P. VI. 114.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. II. 171. 198.
Arnaud (*Raymundus*). de la Rame. T. I. P. III. 205, 206, 207. T. I. P. IV. 2, 3.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. IV. 61, 86.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 78.
Arnaugillin (Dominus). T. III. P. III. 173.
Arneway (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Creſwall in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. IV. 63.
Arnſyſſon (*Nicholaus*). T. I. P. III. 37.
Arnihac (*Alrias*). T. IV. P. I. 190.
Arnold (*Richardus*). T. V. P. IV. 46.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 208.
Arnoldus, Capellanus. T. I. P. II. 44.
Arnoul (*Theobaldus*). T. IV. P. III. 175.
—— (*Richardus*). T. V. P. I. 140. T. V. P. II. 29.
Arnulfus, Cancellarius. T. I. P. II. 88.
Arobatenſis Epiſcopus (*Marienus*). T. IV. P. III. 138.
Aroelles (*Grimerus de*). T. IV. P. IV. 79.
Aromata. Conſtitutio Officii Receptoris Pecuniarum ſolubilium Regi, loco & vice Aromatorum pro Proviſione Hoſpitii Regii. T. VIII. P. III. 44.
Arondell (*Ramfridus*). T. V. P. I. 21.
Arons (*Johannes*). T. V. P. II. 31, 39, 96.
Arpaione (*Berengarius de*). T. V. P. I. 112.
Arpaſon (Dominus *de*). T. IV. P. III. 126.
Arraiatio. T. II. P. II. 107, 119, 130. Contra Iſabellam Reginam. 132, 168. Contra Scotos. 188, 190. Contra Rebelles. T. II. P. III. 50, 132. Contra Invaſionem. 142. Hominum de Serk. 167. De Southwallia. 180. Wallenſium. T. II. P. IV. 5, 6, 17, 122, 198. General. Abbat. & Prior. 44. Pro Rege Scotiæ. 111. Contra Scotos. 115. T. III. P. I. 195. De Vadiis. 199. De parando. T. III. P. II. 154, 155, 156. Contra Gallos. 159. Eccleſiaſtici armandi. 161. De Capitaneo. 162. Contra Gallos. 165, 173, 174, 183. De Clero arraiando contra Franciam. 197. De Clero arraiando. T. III. P. III. 13. Contra Francos. 59, 61, 82. T. III. P. IV. 7. De Vadiis. T. III. P. III. 126. De Monſtro. 179. Cleri contra Francos. T. III. P. IV. 182. Contra Invaſuros. T. IV. P. I. 33. Contra Gallicos. 72, 83, 84, 104. Contra Scotos. 88, 174. Cleri. T. IV. P. II. 123. Hominum defenſabilium. 124. Contra Scotos. 142. Contra Gallicos. 161. Pro Salvatione Regni. 175. Contra Invaſiones. T. IV. P. III. 45. Cleri. 57. Contra Armatam Hiſpaniæ. 97. Contra Hiſpanos. 132. Facta contra inimicos ingredientes. T. IV. P. IV. 127. De faciendâ Arraiatione. T. V. P. II. 114, 123, 162, 172, 173, 174, 183, 184, 194. Pro Securitate Perſonæ Regis contra Scotos. T. V. P. IV. 78, 110. T. VI. P. I. 19, 20, 36. T. VI. P. III. 127, 129. T. VI. P. IV. 4, 51. Commiſſio inde. T. VII. P. III. 33.
Arrams (*Bernardus de*). T. II. P. III. 174.
Arras (*Johannes de*), Archiepiſcopus. T. III. P. IV. 84.
Arrol. T. VII. P. I. 84.
Arroſtank (*Guilliemus*). T. II. P. III. 174.
Arrouſtauh (*Romanus*). T. III. P. I. 132.
Arſaco (*Petrus de*) T. I. P. I. 141.
—— (Dominus *Arnaldus*). T. II. P. IV. 101.
—— (*Bernardus*). T. II. P. IV. 101.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 21.
Arſutum (*Philippus*. Comes). T. III. P. IV. 139.
Artabatenſis (*Robertus* Comes). T. I. P. III. 36.
—— Epiſcopus. T. III. P. I. 211.
Artandi (*Johannes*). T. I. P. IV. 115.
Artane (Mak). T. II. P. III. 126.
Artaſſo (*Janicus de*). T. III. P. IV. 172. T. IV. P. I. 89, 131. T. IV. P. IV. 140, 148.
Artenay (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Arteferrenſis Epiſcopus. Pro eo Proviſio. T. II. P. I. 16. De Temporalibus reſtitutis. T. III. P. III. 92.
—— (*Alanus*). T. II. P. I. 16.
—— (*Cornel.* & *Willielm.*) T. III. P. III. 93.
Arthington (*Iſabella*). T. VI. P. III. 47.
Arthol (*Johannes*). T. I. P. III. 26.
Arthur (*Johannes*). T. IV. P. III. 15.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 8.
Arthurus, Nepos Regis. T. I. P. II. 103.
Arthy Dermod (*Mac*). T. II. P. I. 64.
Artikelung (*Petrus*). T. I. P. III. 178.
Artoys (*Robertus* Comes *de*. T. I. P. III. 209.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 38.
—— (*Robertus*) Comes *de Beaumont*. T. II. P. II. 148. T. II. P. III. 27, 165, 167.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 10, 30, 36, 41, 45, 52, 55, 79, 110, 115, 116, 129, 136, 138, 143, 150, 154, 168.
—— (*Johannes*), Comes *de Eu*. T. III. P. I. 133, 141, 163, 169, 205. T. III. P. II. 4, 6, 92, 93, 94.
—— (*Carolus*) Comes *de Longueville*. T. III. P. I. 133, 141, 169, 171, 189, 205. T. III. P. II. 4, 27, 92, 93, 94.
—— (*Carolus*), Comes *de Peſenatz*. T. III. P. II. 195.
—— (*Carolus*). T. IV. P. III. 113, 180.
—— (*Carolus*), Comes. T. IV. P. IV. 165. T. V. P. I. 10.
Artoys, Comitis Caroli obligatio. T. IV. P. III. 113.
Artſon (*Gualterus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Engliſk-Bicknor, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 93.
Arumniæ Comes (*Willielmus*). T. I. P. I. 11.
Arundel (*Radulphus*). T. I. P. II. 97.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 76, 81.
—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 19.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 27, 83.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 130, 161. T. IV. P. III. 8, 38, 53, 63.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 139. T. IV. P. III. 97.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 34.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 55, 75, 78, 162. T. V. P. III. 57.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 144.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 175.
—— (E.). T. V. P. III. 5.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 131.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 167, 196. T. V. P. IV. 32, 104, 109.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 19.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 216. T. VI. P. IV. 62.
—— (*Thomas*), Comes Imperii. T. VII. P. I. 169, 172, 180.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 201.
—— (*Thomas* Comes d') & *Surrey*. T. VIII. P. I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. *ibid.*
—— Commiſſio ei directa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wiſeley in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 169.
—— (Comes). Commiſſio ei directa ad tractandum & concludendum cum Imperatore Germaniæ, de Principis Electoris Palatini Reſtauratione. T. IX. P. II. 3.
Arundel, Magiſtri Hoſpitalis Scriptum. T. VI. P. III. 135. Suſſex Magiſtri Collegii Scriptum. 126.
Arundel (Burgus de). T. IX. P. I. 5.
Arundel, (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 38.
Arundellæ (*Willielmus* Comes). T. I. P. I. 9, 16, 30, 36, 37, 42, 43, 51, 52, 55, 56, 58, 62, 74, 89.
—— (H.). de *Albiniaco*. T. I. P. I. 135, 139, 142.
—— (*Richardus*), Fiz Alani. T. I. P. III. 149. T. I. P. IV. 5, 31.
—— (*Edmundus*). T. I. P. IV. 89, 108, 141, 144, 148, 156, 170. T. II. P. I. 45, 49, 59, 85, 156, 176. T. II. P. II. 14, 18, 27, 28, 41, 47.
—— Comitiſſa. T. I. P. IV. 111.
—— Comes (*Edmundus*). T. II. P. II. 87, 121, 122, 123, 129, 161, 166, 172.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 96, 137, 155, 187, 194.
—— Dominus de Clowe. T. II. P. II. 87.
—— Comes (*Richardus*). T. II. P. IV. 5, 13, 14, 18, 27, 28, 48, 51, 73, 78, 82, 115, 139, 147, 161, 162, 168, 173, 188, 190, 198. T. III. P. I. 12, 68, 71, 82, 85, 91, 95, 100, 101, 102, 110, 131.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 139, 165, 186, 216. T. III. P. II. 64, 65, 71, 73, 79, 86, 89, 91, 94, 97, 105, 106, 111, 163, 164, 165, 181, 199.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 6, 26, 58, 63, 64, 67, 77, 84, 98, 121, 134, 169, 184. T. III. P. IV. 13, 17, 18, 20, 22, 25, 39, 59, 61, 90, 101, 127.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 132, 139, 143, 145, 157.
—— *Thomas*. T. III. P. IV. 198. T. IV. P. I. 6, 21, 29, 38, 82, 107, 154, 163, 198. T. IV. P. II. 9.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 112, 122.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 125, 126, 127, 130, 136, 139.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 241, 265. T. VI. P. I. 33, 45.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 120, 160. T. VI. P. III. 4.
—— Comes. T. VI. P. III. 121.
—— (*Henricus*). T. VI. P. III. 127, 145, 180. T. VI. P. IV. 3, 6, 10, 29, 66, 67, 76.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 128, 169, 194, 216.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 4, 13, 21, 42, 46, 58, 65, 68, 82, 144, 150, 161, 185, 190, 196, 198, 199, 203, 211, 215, 236, 247, 252, 254, 255. T. VII. P. IV. 18, 28, 48, 50, 55, 62, 69, 74, 96, 162, 168, 171.
Aruſinus (*Alanus*). T. I. P. IV. 84.
Arzat (Dominus *de*). T. II. P. IV. 78.
As (Dominus *de*). T. VI. P. III. 121.
Aſaph (Burgus *Sancti*). T. IX. P. II. 44.
Aſby (*Johannes*). T. IV. P. II. 132, 133.
—— (*Katerina*), Uxor. T. IV. P. II. 133.
Aſceles (*David*), Filius. T. I. P. IV. 204. T. II. P. I. 127.
Aſcham (*Antonius*). Epiſtola concernens ejus mortem. T. IX. P. III. 135. Vide plura. *ibid.* 136, & *ſeq.*
Aſcott (*Robertus* Dominus *Dormer*, Vicecomes). T. VIII. P. III. 23.
Aſcough (*Willielmus*). T. V. P. I. 54. T. VI. P. I. 204.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 147.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Omnium Sanctorum ſuper Paviamentum in Civitate Eborum. T. VIII. P. III. 228.
Aſcugh (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 131.
Aſelerton (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 35.
Aſeleya (*Guthormus de*). T. I. P. III. 56, 57.
Aſfoiluz (*Waſſallus*). T. I. P. I. 114.
Aſgarby. Præbenda in Eccleſiâ Lincolniæ. T. VII. P. III. 206.

Aſgardby. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Aſh (*Conradus de*). T. II. P. III. 186.
—— (*Clemens*). T. IX. P. III. 100.
Aſhall (*Timotheus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dexthorpe, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 209.
Aſhborne, Villa ſic dicta. T. IX. P. I. 3.
Aſhburn (*Elias de*). T. II. P. III. 126.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 21.
Aſhburnham (*Johannes de*). T. II. P. III. 26. T. IV. P. II. 125.
—— (*Willielmus*). T. IX. P. III. 102.
—— (*Johannes*). T. IX. P. III. 102.
Aſhby (*Georgius*) T. VIII. P. II. 10.
Aſhdon (*Robertus*). T. VI. P. III. 199.
Aſhe (*Johannes*). T. IV. P. IV. 176, 191.
Aſheburner (*Chriſtoferus*. T. VI. P. IV. 93.
Aſhebury (*Stephanus de*). T. II. P. IV. 36.
Aſheby Johannes de). T. II. P. I. 52.
—— (*Edwardus*). T. II. P. II. 115, 188.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 137.
Aſheby Parva. Rectoria. T. VI. P. IV. 8, 47. 49.
Aſhecombe (*Johanna*). T. IV. P. IV. 152.
Aſhedon. Libera Chacea. T. III. P. II. 199, 200.
Aſhefeld (*Robertus*). T. III. P. IV. 133.
—— (*Edwardus* & *Robertus*). T. VI. P. IV. 156.
Aſheford. Vicaria. T. VI. P. III. 193.
Aſhehurſt (*Thomas de*). T. V. P. IV. 186.
Aſhelegh (*Johannes de*). T. I. P. II. 212.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 115.
Aſheleſſe. Manerium. T. VI. P. II. 167.
Aſhenhurſt (*Ranulphus*), Juſtititiarius ad Placita in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 15.
Aſherugo (*de*), Domus Sanguinis Chriſti. T. I. P. IV. 199.
Aſheton (*Henricus de*) T. III. P. I. 209.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 145.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 13, 46, 49, 56, 58, 59, 60, 90, 97, 105, 121.
—— (*Johannes*). *ibid.* 74.
—— (*Thomas*). *ibid.* 190.
—— (*Willielmus*) *ibid.* 195, 198, 204.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 20, 28, 30, 53, 63.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 6, 18.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. I. 136.
—— (*Radulphus*). T. V. P. III. 5.
—— (*Radulphus*). T. V. P. III. 105, 138, 163.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 8.
Aſhewell (*Johannes*). T. III. P. III. 54, 84, 133. T. IV. P. IV. 178. T. VI. P. II. 200.
Aſhford (*Edmundus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Officium Capellani Presbyteri in Eccleſiâ Beatæ Mariæ de Ottery, in Comitatu Devoniæ. T. IX. P. II. 214.
Aſhford (Vicaria de) in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 87.
Aſhford-ſide T. VIII. P. IV. 100.
Aſhfores (*Johannes*). T. IV. P. II. 99.
Aſhley (*Franciſcus*), Miles, Juſticiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Franciſcus*) obtinet Officium unius Servientium ad Legem. T. VIII. P. II. 24.
—— (*Willielmus Brereton de*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Caſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
Aſhley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. II. 37.
Aſhton (*Rodolphus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Abdy*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Georgius*). T. VIII. P. II. 11.
—— (*Robertus Osborne de*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Walterus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sutterton in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 165.
—— (*Georgius*), Clericus, A. P. I. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hardwich in Comitatu Bucks. T. VIII. P. III. 223. Aliæ Litteræ Patentes ei directæ, de Præſentatione ad Rectoriam de Bowbrikell. T. VIII. P. III. 280.
—— (*Rodolphus*), Eques & Baronettus. Commiſſio ei directa de Recuſantibus. T. IX. P. II. 162.
—— (*Henricus*), Armiger. Commiſſio ei directa ad amovendum Henricum Hawley, Gubernatorem de Barbadoes. T. IX. P. II. 233.
Aſhton ſubtus Lyne. Rectoria. T. VI. P. IV. 55.
Aſhton (Manerium de), in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. II. 55.
Aſhton (Vicaria de *Steeple-*) in Diœceſi Sarum. T. IX. P. I. 80.
Aſhton-Blank (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 31.
Aſhwell (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Aſhwell-Thorpe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Aſhworth (*Henricus*), Armiger, creatur Auditor totius Ducatûs Cornubiæ. T. VIII. P. IV. 113.
Aſkam (*Rogerus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 190.
—— (*Robertus*) T. III. P. IV. 47.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 163, 183.
—— (*Rogerus*) T. VI. P. IV. 25, 85, 155.
Aſkarth. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Aſke (*Rogerus*). T. IV. P. I. 174. T. IV. P. II. 124. T. IV. P. III. 132.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 127.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 159.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 28.
Aſkebettelby. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Aſkeby (*Robertus de*). T. II. P. I. 37, 51. T. III. P. I. 50, 66.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 157.
Aſkeley (*Robertus*). T. II. P. IV. 116.
Aſkewith (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
Aſky (*Gilbertus Mak*). T. I. P. IV. 180.
Aſla (*Suarez*). T. II. P. I. 100.
Aſlackeby (*Andreas*). T. II. P. I. 149, 161, 168.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. II. 203.
Aſma (*Lodovicus de*) T. I. P. I. 11.
Aſpa (Dominus *de*). T. II. P. III. 10.
Aſpale (*Walterus de*). T. I. P. II. 176.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 176.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 7.
Aſpeden (Manerium de), in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 59.
Aſpedia (*Martinus de*). T. V. P. IV. 108.
Aſpello (*Orlando de*). T. I. P. II. 214.
Aſpes (*Senhor*). T. I. P. II. 111.
Aſpiden. Rectoria. T. VI. P. IV. 49, 163.
Aſple (*Johannes*). T. VI. P. II. 195.
Aſpremont (*Johannes de*). T. III. P. I. 133. T. III. P. III. 178.
Aſpremund (*Willielmus de*). T. I. P. I. 141.
Aſpyn (*Henricus*). T. V. P. I. 28.
Aſroſes (*Johannes Petitz*). T. I. P. IV. 174.
Aſſaco (*Petrus de*). T. I. P. III. 152.
Aſſailit (*Bernardus* & *Johannes*). T. I. P. IV. 131, 132.
Aſſavenſis Epiſcopatûs Tranſlatio. T. I. P. II. 220. De Reſtitutione Temporalium. T. III. P. III. 143. T. III. P. IV. 58. De Proviſione. 53. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. V. P. I. De Cuſtodia Temporalium. T. V. P. II. 129, 132. Pro Epiſcopo Pardonatio. T. V. P. III. 11. Bulla contra Epiſcopum Crimen Læſæ Majeſtatis adhærendo Regis inimicis continentem. T. V. P. III. 187. De Cuſtodiâ Temporalium. T. VI. P. IV. 38, 64. Pro Thomâ Goldwell Epiſcopo, Reſtitutio Temporalium. T. VI. P. IV. 40, 98, 118. Pro Epiſcopo Significavit. 88. De Conceſſione in Commendam. 93. De Licentiâ eligendi. 156. Regius Aſſenſus. 156. Reſtitutio Temporalium. 156. De Licentiâ eligendi. T. VI. P. II. 222. Pro Willielmo Barlow Epiſcopo Regius Aſſenſus. 222. Poſt tranſmutationem Willielmi Barlowe, Licentia eligendi. T. VI. P. III. 6. Pro Roberto Warton, Epiſcopo, Significavit. 7. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. IV. 96. Pro Johanne Hanmer, Epiſcopo, Significavit, & Reſtitutio Temporalium. 102.
Aſſavenſis (*Galfridus* Epiſcopus). T. I. P. I. 5.
—— (*Adam*). T. I. P. I. 16.
—— (R.). T. I. P. I. 39, 75, 89.
—— (*Otto*). T. I. P. I. 136, 139.
—— (*Hugo*). T. I. P. I. 139.
Aſſavenſis Archidiaconus (*David*). T. I. P. I. 109, 132, 133, 136.
Aſſavenſis Epiſcopus (A.). T. I. P. II. 141, 154, 156, 161, 203. T. I. P. III. 126.
—— (D.). T. II. P. II. 47.
—— (*David*). T. II. P. II. 123.
—— (A.) T. II. P. II. 149, 156. T. II. P. III. 88, 120.
—— (D.) T. II. P. IV. 50, 159, 180. T. III. P. II. 86.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 143.
—— (J.). T. III. P. III. 173, 184. T. III. P. IV. 13.
—— (L.). T. III. P. IV. 48, 53.
—— (*Alexander Bache*). T. III. P. IV. 53, 58, 71.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 142, 143, 147, 156, 157, 196. T. IV. P. I. 154.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 23. T. IV. P. II. 124.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 91, 110, 131.
—— (*Reginaldus*). T. V. P. I. 132. T. V. P. II. 25.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 129, 132. T. V. P. III. 11.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 29, 45.
—— (R.). T. V. P. III. 137, 147, 150. T. V. P. IV. 38, 45, 50, 62, 63, 65, 68, 82.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 7, 119.
—— (*Willielmus*). *Barlow*. T. VI. P. II. 222. T. VI. P. III. 7.
—— (*Robertus Warton*). T. VI. P. III. 7, 19.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 17, 23.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 38, 40, 64.
—— (*Richardus Davys*). T. VI. P. IV. 88, 91, 98.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 116.
—— (*Willielmus Hughes*). T. VI. P. IV. 157.
Aſſe (Decanus *de*). T. II. P. III. 140.
—— (*Martinus*). T. IV. P. IV. 19.
Aſſelin (*Robertus*). T. V. P. IV. 102,
—— (*Petrus*), dictus *Raſſine*. T. V. P. IV. 99.
Aſſenhull (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 163.
Aſſenſus Regalis pro Archiepiſcopo Eboracenſi. T. VIII. P. II. 265.
—— Epiſcopo Elienſi. *ibid.*
—— Epiſcopo London. 266.
—— *Richardo Mountagu*, Epiſcopo Ciceſtrenſi. 270.
—— Epiſcopo Roffen. 271.
—— Epiſcopo Bathonienſi & Wellenſi. 272.
—— *Richardo Corbett*, Epiſcopo Oxonienſi. 287.
—— *Franciſco White*, Epiſcopo Norwicenſi. T. VIII. P. III. 21.
—— Epiſcopo Carliolenſi. 22.
—— Epiſcopo Roffenſi. *ibid.* 69.
—— Archiepiſcopo Eboracenſi. *ibid.* 218.
—— *Georgio Cooke*, Epiſcopo Briſtol. *ibid.* 276.
—— *Gullielmo Piers*, Epiſcopo Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
—— *Roberto Wright*, Epiſcopo Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
—— *Thomâ Morton*, Epiſcopo Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Richardo Corbett*, Epiſcopo Norwicenſi. *ibid.* 277.
—— *Johanne Bancroft*, Epiſcopo Oxonienſi. *ibid.*
—— *Auguſtino Lyndſell*, Epiſcopo Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Waltero Curle*, Epiſcopo Wintoniæ. *ibid.*
—— *Edmundo Griffith*, Epiſcopo Bangor. T. VIII. P. IV. 59.
—— *Guillielmo*, nuper Epiſcopo London. Cantuarienſi Epiſcopo electo. 60.
—— *Willielmo Juxon*, Epiſcopo London electo. *ibid.*
—— *Matthæo Wren*, Epiſcopo Hereford. electo. 112.
—— *Franciſco Dee*, Epiſcopo Petriburgenſi electo. 113.
—— *Richardo Parre*, Epiſcopo Man. 129.
—— *Thomâ Feild*, S. T. P. Epiſcopo Herefordiæ electo. T. IX. P. I. 75.
—— *Rogero Manwaring*, S. T. P. Epiſcopo Menevenſi electo. *ibid.*
—— *Matthæo Wren*, Epiſcopo Norwicenſi electo. *ibid.*

—— Ge-

Aſſenſus Regius pro *Georgio Coke*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Hereford electo. T. IX. P. II. 85.
—— —— *Roberto Skinner*, Epiſcopo Briſtol electo. *ibid.*
—— —— *Guillielmo Roberts*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Bangor electo. 135.
—— —— *Johanne Warner*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Roffenſi electo. *ibid.*
—— —— *Briano Duppa*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Ciceſtrenſi electo. 204.
—— —— *Johanne Towres*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Petriburgenſi electo. *ibid.*
—— —— *Matthæo* nuper Norwicenſi Epiſcopo, Elienſi Epiſcopo electo. *ibid.*
—— —— *Richardo*, nuper Ciceſtrenſi Epiſcopo, Norwicenſi Epiſcopo electo. *ibid.*
—— —— *Morgano Owens*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Landaff electo. 248.
—— —— Statutis Hibernicis. T. IX. P. III. 77.
—— —— *Roberto Skinner*, Epiſcopo Oxonienſi electo. 87.
—— —— *Johanne Prideaux*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Wigorniæ electo. *ibid.*
—— —— *Briano Duppa*, Epiſcopo Sarum electo. *ibid.*
—— —— *Thomâ Winniff*, Theologiæ Profeſſore, Epiſcopo Lincolniæ electo. *ibid.*
—— Epiſcopo Menevenſi. T. VIII. P. II. 205.
—— Epiſcopo Exonienſi. *ibid.* 222.
—— *Willielmo Murray*, Epiſcopo Landavenſi. *ibid.* 223.
—— Epiſcopo Wintonienſi. *ibid.* 224.
Aſſerio (Rigandus de). T. II. P. I. 136, 137, 146, 156, 177, 178, 195. T. II. P. II. 11.
—— *(Galharda)*. T. III. P. II. 115.
Aſſewell (Simon de). T. I. P. II. 137.
Aſſignatio pro Georgio Duce Bucks. T. VIII. P. I. 142.
Aſſis (Leonardus de). T. III. P. I. 59.
Aſſiſio (Rinalducius de). T. I. P. III. 212.
Aſſone (Oliverus de). T. I. P. III. 4.
Aſſyk (Johannes de). T. I. P. IV. 15.
Aſt (Roland de). T. II. P. III. 136.
—— *(Bertrandus)*. T. III. P. IV. 78, 79, 86. T. III. P. IV. 174. T. IV. P. I. 14, 15, 199.
Aſta (Bertrandus de). T. IV. P. II. 36, 38, 70, 85, 152, 173.
Aſtaguerra (Janothus de). T. III. P. III. 15.
Aſtarenſis Comes *(Centullus)*. T. III. P. I. 75.
Aſtburie (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Ceſtriæ. T. VIII. P. II. 165.
Aſte (Johannes de). T. IV. P. II. 77.
Aſtehwell (Guido de). T. I. P. IV. 30.
Aſtele (Nicholaus de). T. I. P. IV. 49.
—— *(Nicholaus)*. T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 59.
—— *(Thomas)*. T. II. P. I. 124.
—— *(Thomas)*. T. II. P. II. 184. T. II. P. III. 108, 109, 110, 120.
—— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 101.
—— *(Thomas)*. T. III. P. I. 186.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. I. 88.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. IV. 136.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 57.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. II. 4.
Aſtell (Thomas). T. VI. P. IV. 7.
—— *(Johannes)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Leonardi in Wallingford, cum Capellâ de Sotwell, eidem annexatâ, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 29.
Aſtley (Jacobus), Miles, creatur Capitaneus, Gubernator & Cuſtos Caſtri ſive Propugnaculi Regis, juxta Villam & Portum de Plymouth. T. IX. P. II. 204.
—— *(Jacobus)*, Eques. Commiſſio ei directa de Bello contra Scotos gerendo. T. IX. P. II. 241.
—— *(Bernardus)* creatur Gubernator Inſulæ vocatæ St. *Nicholas Iſle*, in Oſtio Portus de Plymouth, &c. T. IX. P. II. 204.
Aſtnet (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.
Aſton (Richardus de). T. I. P. II. 115.
—— *(Johannes)*. T. I. P. II. 200.
—— *(Robertus)*. T. II. P. II. 43.
—— *(Nicholaus)*. T. II. P. II. 108.
—— *(Robertus)*. T. II. P. II. 115. 179.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. IV. 25.
—— *(Richardus)*. T. II. P. IV. 200.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 141.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 176.
—— *(Richardus)*. T. III. P. III. 190.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. I. 73, 74, 99, 116, 118, 127, 129, 133, 134, 169.
—— *(Edwardus)*. T. VI. P. II. 160. T. VII. P. I. 84, 136.
—— *(Rogerus)*. T. VII. P. II. 104.
Aſton-Blanke, aliàs *Cold-Aſton*. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Aſton-Rowant (Vicaria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. III. 31.
Aſton-Tantlowe. Vicaria. T. IV. P. IV. 8.
Aſton-Upthorpe (Dominium & Manerium de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Aſtorh (Henricus). T. VI. P. II. 204.
Aſtoricenſis (Petrus Epiſcopus). T. I. P. IV. 99. T. II. P. IV. 172.
—— *(Sancius)* T. IV. P. IV. 164, 166.
Aſtrey (Henricus), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Aſtry (Henricus). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3.
Aſtyn (Robertus). T. VI. P. II. 195.
Aſwick (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Ataide (Valaſcus de). T. V. P. III. 24.
Atclyff (Willielmus). T. VI. P. I. 47.
Athelard (Johannes). T. II. P. IV. 25. T. III. P. I. 52.
Atheles (Audomarus de). T. III. P. I. 43.
Athelington. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Athelman (Bernardus). T. V. P. IV. 47.
Athelſtan, Rex Angliæ. T. II. P. II. 183. T. IV. P. I. 70.
Athelyngton (Simon). T. III. P. I. 57.
Athens (Dux *de*). T. III. P. I. 39, 45.
Atherington. Eccleſia. T. VI. P. IV. 42.
Atherold (Willielmus). T. VI. P. II. 73.
Atherton (Johannes), Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum de Waterford & Liſmore, in Regno Hiberniæ. T. IX. P. II. 92.
Athiis (Gerandus de). T. I. P. I. 52.
Athirlon (Nicholaus de). T. III. P. III. 190, 198.
Atholia (Adam de). T. I. P. III. 104.
—— *(Duncanus)*. T. IV. P. IV. 179, 180.
Atholia Comes. T. I. P. I. 131.
—— *(David)*. T. I. P. I. 151.
—— *(Johannes)*. T. I. P. II. 228, 233. T. I. P. III. 183, 188.
—— *(David)*. T. I. P. IV. 119, 205. T. II. P. I. 36, 106, 161. T. II. P. II. 12, 13, 20, 27, 55, 73.
—— *(David Strabolgy*. T. II. P. II. 122, 123, 130, 147. T. II. P. III. 45, 73, 96, 106, 107, 115, 134.
—— *(David)*. T. II. P. IV. 72. T. III. P. I. 101.
—— (D.). T. III. P. II. 41, 82, 147.
—— Comitiſſa *(Katerina)*. T. III. P. II. 42.
—— Comes *(Walterus Styward)*. T. IV. P. I. 67.
—— *(Walterus)*. T. IV. P. IV. 21, 31, 111, 171.
—— *(David)*, Filius. T. IV. P. IV. 101, 109, 111.
—— Comes *(Johannes)*. T. V. P. II. 75, 77, 89, 115. T. VII. P. I. 32, 84, 111, 126.
Atholiæ Comitatus. Pro Comite. T. I. P. IV. 119.
Athoo (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa in Inſula Elienſi. T. VIII. P. II. 144.
Athow (Thomas), Serviens ad Legem, aſſignatur Juſtitiarius Regis ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Athowe (Thomas), Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſula. T. VIII. P. II. 8.
Athwyk (Johannes de). T. III. P. I. 130.
Atimo (Bertrandus de). T. IV. P. II. 198.
Atkins (Henricus). T. VII. P. II. 124.
—— *(Henricus)* obtinet Officium unius Medicorum Ordinariorum Regis. T. VIII. P. II. 24.
—— *(Johannes)*, Clericus. T. VIII. P. II. 41.
—— *(Edwardus)*, Serviens ad Legem, creatur Baro de Scaccario. T. IX. P. III. 38.
—— *(Franciſcus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rigmore, ſive Ridmore, vel Ringmore, in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. II. 141.
Atkinſon (Jacobus), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bampton in Diœceſi Carliolenſi. T. VIII. P. IV. 63.
—— *(Gilbertus)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Weſtwinck, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 254.
Atkyns (Henricus), Armiger, in Medicinis Doctor. Conceſſio Officii ei directa. T. VIII. P. I. 59.
Atkynſon (Thomas). T. VI. P. III. 141. T. VI. P. IV. 93.
—— *(Edwardus)*. T. VI. P. III. 172, 181. T. VI. P. IV. 39.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. IV. 46.
—— *(Samuel)* T. VII. P. III. 70.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 174.
Aton (*Robertus* & *Rogerus de*). T. II. P. I. 37.
—— *(Gilbertus)*. T. II. P. I. 51.
—— *(Gilbertus)*. T. II. P. II. 187.
—— *(Nicholaus)*. T. II. P. III. 80.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 186.
—— *(Rogerus)*. T. IV. P. I. 190.
Atrio (Robertus de). T. II. P. IV. 46.
—— *(Garinus)*. T. IV. P. III. 14.
Attachiamentum pro defectu Apparentiæ. T. VIII. P. I. 140. Cum Proclamatione. *ibid.*
Atte Green (Robertus). T. III. P. I. 192.
Attecomb (Henricus de). T. II. P. II. 140.
Attemere (Johannes). T. VI. P. II. 202.
Atterton (Johannes). T. VI. P. III. 141.
Atteſy (Petrus). T. I. P. IV. 164.
Attewater (Rogerus). T. II. P. I. 69. T. II. P. II. 42, 178.
—— *(Nigellus)*. T. II. P. IV. 21.
—— *(Radulphus)* T. III. P. III. 194.
Atteweld (Willielmus). T. III. P. I. 140.
Attewell (Johannes) T. IV. P. IV. 163.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 73.
—— *(Hugo)*. T. VI. P. IV. 92.
Attewode (Willielmus). T. III. P. I. 56.
—— *(Johannes)*. T. III. P. II. 79, 198.
—— *(Radulphus)* T. III. P. III. 83.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. IV. 69.
Atthonis (Raymundus). T. III. P. II. 125.
Attica (Georgius de). T. VI. P. I. 133.
Attinctura. De Officiis datis ſuper Attincturâ Thomæ Cromwell, Comitis Eſſexiæ. T. VI. P. III. 60.
—— Super Attincturâ Walteri Raleigh. T. VII. P. II. 108.
Attornatus. De Licentia faciendi Attornatum. T. V. P. II. 22. De Licentia ordinandi. T. VI. P. II. 238. Commiſſio ad exercendum Officium Attornati Generalis, conceſſa Thomæ Coventry, quia Henricus Yelverton ſe in eodem Officio male geſſerit. T. VII. P. III. 155.
—— *(Thomas.)*. T. VI. P. IV. 101.
Attrebatenſis (Johannes) Epiſcopus. T. IV. P. I. 70.
—— *(Martinus)*. T IV. P. III. 141.
Attry (Euſtachius de). T. IV. P. III. 133.
Atwicke (Vicaria de) in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
Atwood (Ricardus), Clericus, Capellanus *Johannis* Oxoniæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— *(Edmundus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hartpury in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 120.
—— *(Gualterus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Warmiſter, ſeu Warminſter, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. IV. 118.
Athworth (Georgius). T. VI. P. IV. 92.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 101.
Avan. Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 44.
Aubemarle (Rogerus). T. VIII. P. II. 30.
Aubeny (Radulphus de) T. I. P. II. 159.
—— *(Johannes)*. T. I. P. IV. 144.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. III. 141.
—— *(Egidius)*. T. III. P. III. 54.
—— *(Egidius)*. T. V. P. III. 173, 182, 183, 197. T. V. P. IV. 4, 33, 34, 45, 51, 54, 56, 86, 135, 151, 152, 155, 164.
—— *(Jacobus)*. T. V. P. III. 197. T. V. P. IV. 241. T. VI. P. I. 190.
Auber (Ludovicus). T. V. P. III. 163.
Auberon (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Aubert (Petrus). T. V. P. II. 96.
Aubery (Guilielmus). T. IV. P. IV. 68.
Aubeſpine (de). T. VI. P. III. 178, 183, 185, 190, 215.
—— *(Claudius)*. T. VI. P. IV. 70, 71, 73, 76, 100.
Aubigny (Philippus). T. I. P. I. 90.
Aublaſtier (Baudewinus de). T. II. P. I. 52.
Aubray (Johannes) T. III. P. II. 198.
Aubricourt (Richardus de). T. II. P. III. 69.
—— *(Colardus)*. T. III. P. III. 13.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 54.
Au-

Aubricourt (Johannes). T.III. P.III. 190.
Aubriet (Hugo). T.III.P.I. 196, 197.
—— (Petrus). T.IV. P.III. 19.
Awbye (Willielmus). T.VI. P.IV. 69, 153, 154, 172, 173, 176.
Aucerres (Petrus Epiſcopus de). T.I. P.III. 194, 208. T.II. P.II. 185. T.II. P.III. 39.
—— Comes. T.III. P.I. 165, 183.
Auces (Bernardus). T.I. P.III. 29, 30.
Auchemant (Petrus). T.V. P.IV. 223.
Auchi (Michael de). T.I. P.II. 170.
Auchyndon (Patricius Dominus). T. VII. P. I. 110, 112, 115.
Auckland in Binchester. Nomen cujuſdam Præbendæ in Epiſcopatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 51.
Auco (Henricus Comes de). T.I. P.I. 2.
Aucourt (Guillielmus). T.V. P.IV. 101.
Audailot (Guillielmus). T.IV. P III. 175.
Audani (Caſtellanus Sancti). T.I. P.I. 9.
Audelay (Jacobus de). T.I. P.II. 40, 43.
—— (Hugo). T.I. P.III. 30
—— (Nicholaus). T.I. P. III. 130, 184, 203.
—— (Nicholaus). T.II. P.I. 52.
—— (Jacobus). T.II. P.II. 129. T.II. P. III. 181.
—— (Hugo). T.II. P.II. 178, 179, 180, 181, 187. T.II. P. III. 39, 56, 73.
—— (Iſolda & Margareta), Uxores. T.II. P.II. 178.
—— (Jacobus). T. II. P. IV. 116, 139, 140, 185, 198. T.III. P.I. 11, 84, 101, 121.
—— (Jacobus). T. III. P.I. 143, 186. T. II. P.II. 20, 23, 47, 174.
—— (Nicholaus.) T.III. P.II. 174.
—— (Mattheus). T.III. P.I. 194.
—— (Nicholaus). T.III. P.III. 58.
—— (Jacobus). T.III. P. III. 58, 59, 63, 72, 83, 184.
—— Dominus (Johannes Tochet). T.IV. P.I. 33, 53, 120.
—— (Hugo). T.IV. P.II. 56.
—— Dominus. T.IV. P.IV. 143.
—— (Jacobus). T.V. P.II. 77, 193. T. V. P.III. 5.
—— (Humfridus). T.V. P.II. 90.
—— (Johannes). T.V. P.II.126, 144 148. 175. T.V. P.III. 32, 35.
—— (Thomas & Nicholaus). T.V.P.II.193.
—— Dominus (Johannes). T.V. P.III.64, 197.
—— (Jacobus). T.V. P.IV. 50.
—— Dominus (Thomas). T.VI. P.II.159, 171, 175, 176, 210, 215, 218. T.VI. P.III.4, 35, 63, 93, 95.
—— (Thomas), Dominus de Walden. T. VI. P.III. 102, 107, 145.
—— (Georgius). T.VII. P.II. 169.
Audeley. Vicaria. T.VI. P.IV. 7.
Audema (Dominus de) T.II. P.III. 172.
Audemari (Sancti) Burgenſes. T.I. P.III. 1.
Audemarus (Sanctus). Pro Burgenſibus Privilegia. T.II. P.III. 92.
Audendardo (Egidius). T.I. P.II. 143.
Audengia (Bernardus de). T.II. P.I. 24.
Audern (Alexander de). T.I. P.III. 104.
Audirans (Bertrandus de). T.I. P.IV. 133.
Audley (Marvinus Dominus) accuſatur de diverſis Feloniis & felonicis Raptibus. T. VIII. P.III. 177. Indictamentum adverſus eum redditum. ibid. Convictus morti adjudicatur. ibid. 182.
Audoeni (Elias). T.II. P.III. 172.
—— (Willielmus Sancti). T.I. P.I. 60.
Audoigne (Comes de). T.II. P.I. 19.
Audomaris (Willielmus Caſtellanus Sancti). T.I. P.I.47.
—— Præpoſitus. T. I. P.I. 57.
Audonii (Arnaldus). T.II. P.II. 174. T.II. P.III. 172.
Audoynus (Helias). T.II. P.III. 172.
Audrim. Pro Habitantibus Libertates. T.III. P.II. 36.
Aveburye (Rectoria de), in Comitatu Wilts. T.VIII. P.II. 56.
Avebury (Prior de). T.II. P.IV. 136.
Avebel (Johannes). T.III. P.III. 195.
Aveignaut (Reginaldus). T.IV. P.II. 174.
Avelini (B. Comes). T.I. P.III. 7.
Avenel (Gervaſius de). T.I. P.I. 60.
—— (Johannes). T.II. P.IV. 27. T.III. P.I. 81, 84.
—— (Johannes de). T.II. P.III. 189.
Avener (Johannes Le). T.II. P.IV. 11.
Avenes (Baldwinus de). T.I. P. II. 170. T. I. P.III. 4.
Avenon (Alex.). T.VI. P.IV. 140.
Averauges (Johannes). T.I. P.II. 30.
Avercampus (Franciſcus). T.VI. P.I. 18.
Aver-de-Poiz. T.II. P.IV. 41.
Averey (Thomas). T.VI. P.II. 202.
Averill (G.). T.I. P.II. 16.
Aveuril (Robertus). T.IV. P.IV. 60.
Aufernet (Guillielmus d'). T.IV. P.III. 95.
Aufri (Michael.). T.III. P.IV. 169.
Auger (Petrus). T.I. P.IV. 184.
Augerii (Reymundus). T.I. P.II. 183, 195.
—— (Augerius.) T.I. P.III. 30.
Augerton (Robertus de). T.II. P.I. 52.
Augi (Radulphus Comes). T.I. P.I. 30, 31, 37.
—— (Hugo Brunus). T.I.P.I. 37, 45, 62, 63.
—— (R). T.I. P.I. 29, 64, 66, 72, 78.
—— (Alphonſus). T.I. P.I. 167.
—— Comitiſſa. T.I. P.I 80.
Augi Comes devenit Ligius Regis Angliæ. T. I. P.I. 37.
Augiers, Secretarius Pariſiis. Epiſtola ab eo ſcripta. T.IX. P.III. 284.
Augo (H. Abbas). T.I. P.I. 31.
Augrome (Thomas). T.VI. P.IV. 46.
Auguſtini (Sancti). Licentia viſitandi Fratres Ordinis Heremitarum Juliano de Sicilia Generali conceſſa. T.V. P.I. 183.
Auguſtini (Monaſterium Sancti), juxta Briſtolliam. T.VIII. P.II. 56.
Auguſtini (Abbas Sancti). T.I. P.II. 57.
—— Briſtollienſis. T.I. P.II. 93.
—— Cantuarienſis. T.I. P.II. 157, 223.
—— (Nicholaus). T.I. P.II. 220. T.I. P. III. 161. T.I. P.IV. 40.
—— Lemovicenſis. T.I. P.II. 138.
—— De Segden Magiſter Domus. T. I. P. III. 163.
—— Abbas Briſtollienſis. T.II. P.IV. 98.
—— Cantuarienſis (Georgius). T.IV. P.IV. 173.
Auguſtini (Auguſtinus de). T.VI. P.II. 154.
Auguſtinus (Johannes). T.VI. P.II. 208.
Aviano (Engwicius de). T.I. P.I. 11.
Avicenſis Epiſcopus. T.I. P.II. 111.
Avignon (Le). Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P.II. 121.
Avila (Alfonſus d'). T.V. P.III. 118.
—— (Chriſtoferus). T.VI. P.III. 202.
Avington (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.II. 38.
Avircombie (Robertus). T.VII. P.I. 115.
Aukeridge. Vide Acris.
Auketi (R. Clericus de). T.I. P.I. 135, 155.
—— (Henricus). Licentia ei conceſſa de non reſidendo. T.VIII. P.II. 42.
Aula-Nova (Amedius de). T.II. P.IV. 102.
Aula-Viridi (Bernardus de). T.III. P.III. 98.
Aulet le Purſivant. T.III. P.III. 161.
Aulory (Johannes). T.IV. P.III. 175.
Aulway (Johannes). T.IV. P.II. 28.
Aulyn (Johannes). T.IV. P.II. 19.
Aumarle (Willielmus de) T.II. P.II. 130. T. III. P.I. 56.
—— (Thomas) T.III. P.III. 56.
Aumary (Rogerus de). T.I. P.II. 25.
Aumont (Johannes). T.IV. P.III. 101.
—— (Mareſcallus d'). T.VII. P.I. 13, 90, 95.
—— (Mareſcallus d'). T.IX. P.III. 294.
Auncels (Robertus) T.II. P.IV. 146.
—— (Richardus). T.III. P.IV. 168.
—— (Nicholaus). T.IV. P.I. 177, 187. T.IV. P.II. 24.
Aundemer (Johannes de). T.I. P.II. 5.
Auney (Johannes d'). T.I. P.IV. 134.
—— (Nicholaus). T.II. P.II. 187.
Aungarvil (Hugo de). T.I. P.II. 114.
—— (Johannes). T.II. P.II. 108.
Aungeler (Simon). T.II. P.IV. 11.
Aunger (Ricardus). T.IV. P IV. 171. T.VI. P.III. 141.
Aunſell (Alexander). T.II.P.IV. 23.
—— (Guillielmus). T.IV. P.III. 85.
Aunſelme (Johannes). T VI. P.IV. 46.
Auntros (Willielmus). T.III. P.III. 195.
Avon (Burgus de Stratford ſuper). T.IX. P. I. 4.
Auqtouvil (Radulphus de). T.III.P.IV. 139, 150.
Auquetil (Richardus). T.IV. P.III. 15.
Aur (Johannes de). T.I. P.II. 89.
Aurentia Princeps (Willielmus). T.VII. P.I. 4, 23, 41, 42, 47.
—— Comes (Mauricius), Filius. T.VII. P. I. 23, 25, 41, 42, 45.
—— Princeps. T.VII. P.II. 186.
Auraſicenſis (Hugo) Epiſcopus. T.II. P.II. 109, 118, 120, 133, 135, 137, 144, 146, 148, 155, 156, 157, 158, 161.
—— (Johannes) T.II. P.III. 46, 47.
Aureâ (Johannes de). T.II. P.III. 199.
Aureâ (Caſan). T.IV. P.III. 80.
—— (Gabriel). T.V. P.I. 8.
Auregiâ (Princeps de). T.V. P.IV. 53.
Aureliaco (G. de). T.I. P.II. 65.
Aurelia Dux. T.III. P.I. 205, 216.
—— (Carolus). T.IV. P.II. 47, 54, 150, 155, 156, 188, 189, 190, 196, 197, 200, 201. T.IV. P.III. 4, 5, 46, 57, 66, 74, 83, 135.
—— (Johannes), Frater ejus. T.IV. P.II. 202. T.IV. P.III. 5, 46, 57, 66.
—— Dux. T.IV. P.IV. 84, 85, 94.
—— (Carolus). T.IV. P.IV. 95, 106, 118, 136, 161, 165, 174, 183, 184, 190, 195, 197, 199, 200. T.V. P.I. 20, 22, 29, 36, 38, 44, 45. T.V. P.I. 54, 55, 60, 63, 76, 79, 81, 83, 85, 88, 89, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 108.
—— (Johannes) Baſtardus. T.IV. P.IV. 136, 165, 174, 184, 190. T.V. P.I. 2, 10, 54, 60.
—— Comes de Dunoys. T.V. P.I. 90, 93.
—— Dux (Carolus). T.V. P.I. 116, 129, 133, 141, 147. T.V. P.II. 30, 32.
—— Baſtardus (Johannes). Comes de Dunoys. T.V. P.I. 129, 168, 170, 172, 173, 180, 181, 183, 187, 188, 190, 191. T.V. P.II. 3, 9, 30.
—— Dux (Ludovicus). T.V. P.III. 84. T.V. P.IV. 53, 54, 55.
—— Dux (Carolus). T.VI. P.I. 70, 74.
—— Dux (Henricus). T.VI.P.II. 82, 121, 130, 143.
Aurelian (Margareta de). T.IV. P.IV. 13.
Aurelianenſis Epiſcopus (Fredericus). T.I. P. III. 178.
—— (Johannes de Morviller.) T.VI. P.IV 70, 71, 73.
Aurelianus (Gerardus). T.III. P.I. 194.
Auriâ (Auguſtinus de). T.III. P.II. 180.
—— (Hilarius). T.III. P.IV. 154, 161, 196.
Auriacæ Princeps (Johannes de Chambilone). T.V. P.IV. 134.
Auriæ (Johannes). T II. P.III. 171.
—— (Caſan, Carlotus, Edwardus & Hugolinus). T.II. P.III. 201.
Aurifaber (Henricus). T.I. P.III. 103.
—— (Jacobus.) T.I. P.III. 103.
—— (Willielmus). T.I. P.III. 104.
Auriliano (Johannes de). T.II. P.I. 158.
Auris. Super Aure amiſſâ. T.IV. P.II. 25.
Auriſio (Berengarius). T.II. P.I. 43. T.II. P.IV. 142.
Aurum & Argentum. De Exportatione. T. III. P.I. 101. De Aſſaiâ. 153. De colligendo Auro Reginæ. T.III. P.III. 154. T.III. P.IV. 90. Warrantum ſpeciale pro exportatione Auri & Argenti. T.VIII. P.III. 251. Commiſſio directa Willielmo Archiepiſcopo Cantuarienſi & aliis de Manufactura Fili aurei & argentei. T.IX. P. I. 54.
Aury (Dominus de). T.II. P.IV. 164.
Ausbey. Vicaria. T.VI. P.IV. 115.
Auſerre (Johannes de Chalons Comes de). T.I P.III. 183.
Auſino (Arnoldus de). T.I. P.IV. 134.
Auſitanenſis (Amanenus) Epiſcopus. T.I. P. III. 134, 136, 176. T.I. P.III. 133.
Auſnoi (Johannes de). T.I. P.IV. 147.
Auſonville (Guillielmus de). T.IV. P.III. 65.
Auſſent (Johannes). T.IV. P.IV. 84.
Auſſeville (Iſambardus de). T.IV. P.III. 94.
Auſtell (St.). Vicaria. T.VI. P.IV. 157.
Auſtic (Stipendium de), infra Libertatem Civitatis Coventriæ. T.VIII. P.III. 33.
Auſtie (Samuel), Clericus, in Artibus Magiſter. Vicaria ei conceſſa. T.VIII. P. III. 224.
Auſtoricenſis Archidiaconus (Pelagius). T.I. P. II. 186.
Auſtria & Res Auſtriæ, &c. Super ſponſalibus. T.II. P.III. 131, 141, 148, 193. De Credentiâ. 157. De Conventu. T.II. P.IV. 42. De Tractu Sponſalium. T.III. P.I. 19. De Matrimonio inter Primogenitum Ducis & Annam Regis Angliæ Filiam promiſſio. T.V. P.III. 102. De intercurſu non infringendo. 147. De tractando cum Duce. 148. Pro Secretario Ducis. 149. Tractatus cum Rege Romanorum de intercurſu. 182. Ratificatio inde. 183. De tractando cum Duce. T.V. P.IV. 69. Obligatio Engelberti Comitis de Naſſau ſuper pace cum Duce. 91. Obligatio Oppidi Dordracenſis ſuper pace cum Duce. 92. Philippi Archiducis Commiſſio ad tractandum. 110. Tractatus de intercurſu.

curſu. 113. De tractando. 129. Tractatûs confirmatio. 136. De Feſto Aurei Velleris. 151. Appunctuamenta inter Regem Angliæ & Epiſcopum Leodienſem durabunt quamdiu Amicitiæ inter Archiducem & prædictum Regem duraverint. 165. De tractando cum Philippo Archiduce. T. V. P.IV. 213. Tractatus de intercurſu cum Carolo Archiduce. 237. De conductu pro Domino Andreâ Scarello de Savona ad requiſitionem Margaretæ Archiduciſſæ. T. VI. P.I. 53. Declaratio Archiduciſſæ de Acceptatione pacis Angliæ & Franciæ. 82. Super Matrimonio Elizabethæ Reginæ cum Filio Archiducis. T. VII. P. I. 103. De Commiſſione Regis Angliæ ad Sacramenta poſtulandum ab Archiducibus ſuper obſervatione Tractatûs Hiſpaniæ. T. VII. P. II. 132. De tractando de Induciis cum Archiduciſsâ. T. VII. P. III. 252. De Sequeſtratione Villæ de Franquendal. T. VII. P. IV. 48, 55. Tractatus de ſuſpenſione Armorum. 57. Vide *Auſtriaca Domus* & *Auſtriæ Dux*.
Auſtriâ (Dominus *Johannes de*). T. VII. P. I. 40, 47.
Auſtriaca Domus. T. VIII. P. I. P. 151. T. IX. P. II. 3. Vide *Auſtria* & *Auſtriæ Dux*.
Auſtriæ Dux (*Leopoldus*). T. I. P.I. 27, 28, 49, 85, 94, 96. T.I. P.II. 110.
—— Marchio. (C.) T.I. P.I. 49.
—— Filius Ducis. T.I. P.I. 27, 32, 33.
—— Dux. T. I. P.I. 85.
—— Dux (*Oto*). T. II. P. III. 131, 141, 148, 157, 189, 193.
—— (*Fredericus*), Filius. T. II. P.III. 141. 148.
—— *Albertus* & *Oto*). T. III. P. IV. 42, 103.
—— (*Fredericus*). T.II. P.IV. 160. T.III. P.I. 19.
—— (*Fredericus*). T.IV. P.I. 131.
—— (*Fredericus*). T.IV. P.III. 60.
—— (*Maximilianus*.) T.V. P.III. 147, 148, 151, 155.
—— (*Philippus*). T. V. P. III. 155, 182, 183, 190, 194, 198, 199. T.V. P.IV. 12, 13, 15, 16, 17, 42, 50, 53, 69, 71, 81, 82, 91, 92, 110, 113, 129, 136, 148, 151.
—— Archidux (*Philippus*). T.V. P.IV. 174, 176, 177, 180, 181, 185, 213. T. VI. P.I. 5.
—— Archiduciſsa (*Margareta*). T.VI. P. II. 103.
—— Archiduces, (*Mathias*). T. VII. P. I. 23, 169.
—— (*Erneſtus*). T.VII. P.I. 35, 148.
—— (*Albertus* & *Iſabella Clara Eugenia*). T. VII. P. II. 114, 117, 132, 134, 138, 143, 158, 163.
—— (*Anna*), Filia Caroli Archiducis. T. VII. P.I. 183.
—— Archiduciſſa (*Iſabella Clara Eugenia*). T.VII. P.III. 252. T.VII. P.IV. 48, 55, 57, 66. Vide *Auſtria* & *Auſtriaca Domus*.
Auſtrich (*Radulphus*). T. V. P.IV. 9, 27.
Auſtyn (*Richardus*). T.II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 76.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 25.
Auſuli Dominus. T.I. P.III. 53, 55.
Autenebe Dominus. T.II. P.I. 2.
Autry (Dominus *de*). T.IV. P.III. 76.
Awbery (*Willielmus*), Legum Doctor & Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Awbry (*Willielmus*). T.VII. P.IV. 83.
—— (*Thomas*). T.VIII. P.III. 46.
Awchenlyk (*Adam*). T.V. P.II. 31.
Awdeley (*Robertus*). T.VI. P.II. 198.
Awen (*Laurentius*). T.VI. P.IV. 160.
Auvergne (Dauphinus Comes *de*). T. III. P. IV. 41. T.IV. P.III.
—— Dux. T.V. P.I. 60.
—— Comes Dauphinus. T.V. P.III. 22.
Awfild (*Robertus*). T.VI. P. IV. 171.
Awtan (*Richardus*). T.VI. P.I. 183.
Auxey (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 118.
Auxi (Dominus *de*). T.V. P.I. 162.
Auxitanus Archiepiſcopus. T.I. P.I. 21, 96, 122.
—— (J). T.I. P.I. 162.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 79.
Aux-Pois. T.IV. P.IV. 5.
Avys (*Robertus*). T. VI. P.IV. 93, 102.
Ax (*Bernardus de Planche* Epiſcopus *de*). T. V. P.I. 87.
Axbridge (Burgus de). T.IX. P.I. 5.
Axe. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Axminſter (Burgus de). T.IX. P.I. 4.
Ayer (*Edwardus*). T.VI. P.III. 141.
Ayguel (*Johannes*). T.II. P.I. 46.
Ayla (*Bertrandus de la*). T.I. P.II. 64.
Aylano (*Bernardus de*). T. II. P.III. 8, 44.
—— (*Amaneus*). T.II. P.III. 44.
Aylant (*Theneus*). T.V. P.IV. 97.
Aylemere (*Willielmus*). T.II. P.II. 195.
—— (*Gerardus*). T.VI. P.II. 219.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 173.
—— (*Samuel*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 32.
Aylesbury. Præbenda in Eccleſia Lincolniæ. T.II. P.II. 109.
Aylesbury (*Henricus de*). T.I. P.IV. 201.
—— (*Rogerus*). T.II. P.II. 108, 129.
—— (*Philippus*). T II. P.II. 108, 171.
—— (*Philippus*). T II. P.IV. 75.
—— (*Richardus*). T.III. P.II. 152.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 83.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 88.
Aylesham (*Petrus*). T.II. P.I. 34.
Ayleſham. Vicaria. T.VI. P.IV. 90.
Ayleſton (*Robertus de*) T. II. P. II. 89, 90, 97. T.II. P.III. 79, 84, 90, 97, 98.
Ayleſton. T.II. P.III. 90.
Aylett (*Robertus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (*Robertus*), Legum Doctor. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 68.
Ayleworth (*Bray*), Generoſus. Conceſſio Regalis Protectionis ei facta. T. VIII. P. II. 97.
Ayliff. T.VI. P.III. 145.
Aylo del Porto (*Alphonſus*). T. III. P.I. 79.
Ayloffe (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
—— (*Willielmus*) conſtituitur Serviens Regis ad Legem. T.VIII. P.II. 244.
—— (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur Rememorator Scaccarii Angliæ, durante vitâ. T. IX. P. III. 87. Obtinet Officium Coronatoris & Attornati in Banco Regis. *ibid.*
Aylwyn (*Jacobus*). T.VII. P.III. 108.
Aymanen (*Guillielmus*). T.II. P.I. 2.
Aymar (*Nicholaus*). T.V. P.I. 93.
Aymens (*Nicholaus de Pelue* Epiſcopus *de*). T. VI. P.IV. 100.
Aymer (*Petrus*). T.III. P.I. 181.
Aymerici (*Johannes*). T.I. P.II. 139.
—— (*Arnaldus*). T.I. P.III. 27.
—— (*Guillielmus*). T.I. P.III. 134.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 189. T.I. P.IV. 2, 3.
—— (*Guillielmus*). T.I. P.IV. 132.
Aymeto (Dominus *de*). T.III. P.I. 169.
Ayneo, ſive *Aynho* (Rectoria de) in Diœceſi Petriburgenſi. T.VIII. P.IV. 116.
Ayneſworth (*Henricus*). T.V. P.III. 116, 117, 169, 176, 181, 189, 192, 193, 199. T. V. P. IV. 11, 12, 13, 33, 35, 51, 54, 63, 65, 68.
—— (*Robertus*), Clericus, Capellanus Roberti Vicecomitis Newarke. T. VIII. P. II. 252. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bulwell Diœceſis Eborum, cum Vicariâ Eccleſiæ de Grinley ſuper Montem ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
Ayott Sancti Laurentii (Eccleſia Parochialis de), Dioceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 38.
Ayrally (*Johannes*). T.IV. P.II. 164.
Ayray (*Adamus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Vicariæ de Sparſholt, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P.III. 29.
Ayre (*Johannes*). T.VII. P.III. 119.
Ayredale ((*Johannes*). T.III. P.III. 194.
Ayremyn (*Willielmus*). T.I. P. IV. 194. T. II. P.I. 7, 41, 60, 162, 179, 180, 196. T.II. P.II. 3, 4, 14, 32, 39, 40, 52, 53, 54, 57, 68, 73, 76
—— (*Richardus*). T.II. P.I. 182.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 90, 118, 134, 137, 152.
—— (*Richardus*). T.II. P.II. 101, 140. T.II. P.III. 187.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 197.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 48, 49.
Ayres (*Daniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Warburgh in Villâ Derbiæ. T.VIII. P.IV. 64.
Ays (*Petrus*). T.I. P.II. 1.
Ays de Bonoc (*Willielmus*). T.IV. P. III. 9.
Ayſeliere (*Stephanus*). T.I. P.III. 183, 184.
Aysbebury. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.
Ayſheron (*Petrus*). T.VI. P.III. 16.
Ayſhle (*Johannes*). T.IV. P.I. 96.
Ayton (*Robertus*), Miles, à Secretis Reginæ. T.VIII. P.IV. 75.
Ayton (Capella de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Ayunes (*Johannes*). T.V. P.III. 116, 118.

B.

BAALUNG (*Johannes de*). T. I. P. II. 57.
Baath (*Johannes*). T.IV. P.IV. 20, 36.
Baaz (*Fortinerus de*). T.I. P.IV. 93.
Babb (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Broad Hempſton, ſive Hampſton magnâ, in Dioceſi Exonienſi. T. VIII. P.III. 85.
Babbard (*Johannes de*). T.II. P.III. 3.
Babbethorp (*Robertus*). T.IV. P.II. 173. T. IV. P.IV. 177, 178, 184.
Babbington (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P.II. 34.
Babee (*Thenenus* & *Petrus*). T.V. P.IV. 97.
Baber (J.). T.VI. P.III. 185.
—— (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor, Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 14.
—— (*Franciſcus*). T.VIII. P.II. 14.
Babham (*Chriſtopherus*) creatur unus Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P.III. 82.
Babiloniæ Soldanus. T.I. P.III. 83. T.I. P. IV. 1.
Babyngton (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 121. T.V. P.III. 131.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 197.
—— (*Henricus*). T.V. P.IV. 185, 188, 190, 192, 208, 209.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 79. T. VII. P.I. 27.
—— (*Thomas*). T.VIII. P.II. 10.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 33.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 277.
Babthorpe (*Ricardus*), Clericus. Conceſſio Pardonationis pro eo T.VIII. P.I. 31.
—— (*Ricardus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 24.
Bacalarii (*Laurentius*). T.IV. P.III. 107.
Baccon (*Thomas de*). T.III. P.III. 155.
Baccuſis (*Gerardus de*). T.I. P. III. 53.
Bache (*Antonius*). T.II. P.IV. 75.
—— (*Simon*). T. III. P. IV. 148. T. IV. P.II. 163.
Bacheler (*Willielmus*). T.II. P.IV. 192. T. III. P.I. 57. T.V. P.IV. 13.
—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 48.
Bachem (*Antonius de*). T.II. P.III. 171.
Bacher (*Jankin*). T.IV. P.I. 161.
Backhouſe (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Samuel*). Commiſſio ei directa in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 144.
Backton. Rectoria. T.VI. P.IV. 100.
Bacleuch (Dominus). T.VII. P.I. 157.
Bacoers (*Willielmus*). T.II. P.II. 108.
Bacon (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 67, 69, 76, 86, 128, 136, 156.
—— (*Franciſcus*). T.VII. P.II. 6, 121, 217.
—— (*Franciſcus*). T.VII. P.III. 4.
—— Baro Verulam. T.VII. P.III. 13, 19, 20, 40, 65, 80, 81, 82, 94, 141, 150, 161, 173, 185, 188.
—— Vicecomes Sancti Albani. T.VII. P. III. 190, 198.
—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 127.
—— (*Nicholaus*.) T.VII. P. III 199.
—— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 12.
—— (*Butts*), Armiger, creatur Baronettus. T.VIII. P.II. 242.
—— (*Henricus*), Clericus, A.B. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Elkeſley, in Diœceſi Eborum. T. T.VIII. P.III. 32.
—— (*Nathaniel*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 85.
—— (*Franciſcus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præ-

Præſentatione ad Vicariam de Anſley, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. II. 212.
Bacon (*Thomas*) obtinet Officium Rangeatoris nuncupati *the Riding Forreſterſhip* in nova Foreſtâ Comitatûs Southamptoniæ, durante vitâ. T.IX. P.III. 87.
—— (*Franciſcus*) Se viens ad Legem, conſtituitur unus Juſtitiariorum ad Placita coram Rege tenenda T.IX. P.III. 102.
Baconel (*Firminus*). T.II. P.III. 20.
Bacoun (*Thomas*). T.II. P. I. 52.
—— (*Edwardus*). T I. P. IV. 205. T.II. P. II. 127, 128, 165.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 140.
—— (*Thomas*). T.II. P III. 99.
—— (*Willielmus*). T.III. P.II. 25.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 140, 156, 166, 177, 178.
—— (*Nicholaus*). T.VI P.III. 49, 50.
—— (*Radulphus*). T.VI. P.III. 51.
Bactruis (*Lucanus de*). T.I. P.III. 54.
Bacuto (*Bernardus de*). T.IV. P.II. 4.
Badagio (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 37.
Baddam (*Johannes*). T.VI. P.IV. 102.
Baddeſley. Pro Præceptore Pardonatio. T.V. P.II. 175.
Baddeſley (*Willielmus*). T.II. P.I. 161.
Badeby (*Johannes de*). T.I. P.III. 103.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 31, 34, 41. T. III. P.I. 31.
—— (*Edwardus*). T.II. P.IV. 208.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 195.
—— (*Willielmus*.) T.III. P.III. 131.
—— (*Johannes*). T. IV. P.I. 169.
Badefoile (Dominus *de*). T. III. P. IV. 97, 100.
Badeleſmere (*Gaucelinus*). T.I. P.II. 203. T. I. P III. 182, 183, 189.
—— (*Barthol.*). T.I. P.III. 130.
—— (*Barth*). T.II. P.I. 25, 74, 91, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 117, 121, 123, 129, 140, 156, 183, 184, 187, 188, 190, 191, 192, 194, 196. T.II. P. II. 13, 14, 18, 23, 25, 26, 35, 37, 39, 51.
—— (*Barth.* & *Margareta* Uxor). T.II. P II. 177, 179. T.II. P.III. 19.
—— (*Egidius*), Filius. T.II. P.III. 19.
—— (*Barth.*). T.IV. P. II. 56.
Badelesmere. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Baden. De Tractatu cum Marchione ſuper Financiis Oliveri de Bloys, Comitis Pictaviæ, Priſonarii. T.IV. P.IV. 38.
Baden (Marchio *de*). T. III. P.IV. 128, 144. T.IV. P.III. 60. T.IV. P.IV. 38.
—— (*Georgius-Fredericus*). T.IV. P.II. 178, 179.
—— (Marchio de). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 106. Altera Commiſſio ad colligendum & more bellico ducendum quatuor mille Peditum & mille Equitum. 112.
Baderel (*Johannes* Dominus). T.I. P.I. 152.
Badew (*Hugo de*). T.II. P.III. 190. T.II. P. IV. 21.
Badger (*Thomas*), Miles. Licentia ei conceſſa pro exportatione Canum. T.VIII. P.III. 180.
Baen (*Guillielmus de*). T.I. P.IV. 142.
Baert (*Georgius*). T.V. P.III. 28.
Baeus (*Paulus* Dominus *de*). T.V. P.IV. 81.
Baſſart (*Robertus*). T.V. P.I. 96.
Baſſe (*Johannes*). T.III. P.III. 150.
Baſſour (*Thomas*). T.II. P.I. 88. T.II. P.I. 159.
Baſvinche (*Petrus de*). T.I. P.II. 189. T.I. P.III. 37, 38, 39.
Bagaret (*Sperens*). T.I. P.I. 37.
Bagenoth (*Johannes de*). T.V. P.III. 191.
Bageworth. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 158.
Bagg (*James*). Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (*Jacobus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Capitanei ſive Cuſtodis Caſtri ſeu Propugnaculi juxta Villam & Portum de Plymouth, in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 162. T.VIII. P.III. 82.
Bagge (*Richardus*). T.VI. P.IV. 102.
Baggeleye (*Hugo*). T.II. P.I. 52.
—— (*Radulphus*). T.III. P.III. 190.
Baggington. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T.VIII. P.III. 36.
Bagheim (*Arnaldus de*). T.II. P.III. 168.
Bagley (*Johannes*) creatur Capitalis Vitriarius infra omnia Dominia & Maneria Regis infra Regnum Angliæ. T.VIII. P.IV. 113.
Bagnall (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 169.
—— (*Walterus*). Conceditur ei Officium Sciſſoris ad faciendum omnes apparatus omnium Servientium Privatæ Cameræ, ac Pedeſtrium ac aliorum Servientium Regis, durante Vita. T.VIII. P.II. 162.
—— (*Walterus*). T.IX. P.III. 100.
Bagod (*Henricus*). T.I. P.I. 129.
—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 137.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 143. T.I. P.III. 127. T.I. P.IV. 14.
Bagomonte (*Rumfredus de*). T.II. P.III. 44.
Bagott (*Willielmus*). T.II. P.III. 126.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 194.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 124.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 161.
—— (*Johannes*). T.IV. P I. 169, 181.
—— (*Richardus*). T.VI. P III. 44.
—— (*Thomas*). Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 22.
—— (*Ricardus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Mountgomery. T. VIII. P.II. 33.
—— (*Henricus*) creatur Baronettus. T.VIII. P.II. 242.
—— (*Mauritius*). T.IX. P.III. 101.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.III. 101.
Bagſhott. Caſtrum ſic dictum infra Foreſtam de Windſor, in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.III. 164.
Bagſhawe (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
Bagwell (*Henricus*). T.VI. P.IV. 93.
Baiart (*Touſſanis*). T.IV. P.II. 48.
Baigneaulx (*Johannes de*). T.V. P.IV. 95.
Baike (*Walterus*.) T.VI. P.IV. 114, 174.
Baill (*Henricus de*). T.I. P.I. 81, 85.
(*Eengin.*). T. I. P. I. 85.
Baille (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 180, 181.
—— (*Robertus*). T.V. P.II. 180.
Baillet (*Guillielmus*). T.IV. P.II. 48.
Bailleul (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 101.
Baillient (*Petrus de*). T.IV. P.I. 184.
Bailliol (*Joſcelinus*). P.I. P.I. 9.
—— (*Henricus*). T.I. P.I. 31, 131, 142.
—— (*Hugo*). T.I. P.I. 61.
—— (*Ingel*). T.I P.I. 67.
—— (*Johannes*) T I. P.I. 131. T.I. P. II. 5, 46, 47, 57, 60, 80, 83, 93.
—— (*Jacobus*) T.I. P. II. 36.
—— (*Euſtachius*). T.I. P.II. 93, 114.
—— (*Alex.*). T.I. P.II. 156.
—— Dominus de Chilcham. T.I. P.II. 156, 200, 203, 221, 228, 233. T.I. P. III. 17, 86, 93, 99, 112, 203.
—— (*Dervorgallus*). T.I. P II. 157, 203.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 199, 203, 221, 228, T.I. P.III. 17, 86, 88, 89, 95, 96, 97, 99, 102, 106, 107, 108, 109, 110, 111.
—— Rex Scotiæ. T.I. P.III. 112, 113, 114, 208, 211. T.I. P.IV. 64, 75, 87.
—— (*Ingelramus*), T.I. P.II. 228. T.I. P.III. 66.
—— Dominus de Caverez (*Alex.*). T.I. P.III. 112, 113, 114, 115, 129.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 26, 42.
—— (*Johannes*), Iprenſis. T.I. P.IV. 24.
—— (*Alex*). T.I. P.IV. 93, 128, 144.
—— (*Edwardus*). T.II. P.I. 75, 87.
—— (*Hugo*). T.I. P.IV. 128.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 127, 128, 143, 168, 208. T.II. P.I. 75.
—— (*Thomas*). T.I. P.IV. 111.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Edwardus*). T.II. P.II. 102, 192. T.II. P.III. 49, 51, 96.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 192. T.II. P.III. 105.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 65.
—— (*Hector*). T.III. P.I. 92.
—— (*Edwardus*). T.III. P.I. 132, 137, 164, 181, 186.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 40, 85, 96.
—— (*Johannes*.) T.III. P.IV. 188.
Bailly (*Willielmus*). T.II. P.IV. 208. T.III. P.I. 165.
—— (*Stephanus*). T. III. P.II. 44.
—— (*Willielmus*). T.III. P. III. 127.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 18.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 176, 181. T. V. P.IV. 97.
—— (*Oſcelinus*). T.V. P.IV. 97.
Baily (*Ricardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ibſtocke, Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 31.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P II. 136.
—— (*Jonas*). Commiſſio ei directa de Cottagiis. T.IX. P.II. 170.
Bailze (*Willielmus*). T.V. P.II. 31, 47.
Baine (*Willielmus*). T.V. P.II. 44, 47.
Baineham (*Edwardus*). T. VII. P.II. 40.
Bainham (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 142.
Bainheriis (*Johannes de*). T.II. P.I. 127.
Bainton (*Edwardus*), Miles. T.VIII. P.II. 18.
Bajocenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 9.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 42, 45, 101, 110, 129. T. IV. P.IV. 39.
—— (*Nicholaus Haubert*). T.IV. P.IV. 40, 41, 46, 61, 64, 67, 74, 167.
—— (*Philippus*). T.IV. P.IV. 46.
—— (*Odo*). T. IV. P.IV. 76.
—— (*Robertus*). T. IV. P.IV. 77.
—— (*Zane*). T.V. P.I. 15, 115.
—— (*Renatus*). T. V. P. IV. 134.
—— Capellanus (*Johannes*). T.I. P. I. 1.
—— Cantor (J.). T.I. P.III. 197.
Bajocis (*Johannes de*). T.I. P.I. 142.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 20.
—— (*Robertus*) T.I. P.IV. 37.
—— (*Robertus*) T.III. P.I. 121.
Baion (*Johannes*) T.I. P.I. 96.
—— (*Henricus*). T. III. P. III. 190.
Baiona & *Res Baionæ*. T.I. P.I. 189. T. I. P.II. 159, 187, 189, 192. P.III, 119, 128. Privilegia. 159. Debita. P.IV. 8. Proditores. 11. Servicia. 34, 55, 70. Civium controverſia cum Rege Caſtellæ. T.I. P.IV. 138. Concordia. 153. Forma eligendi Majoris. T. II. P.I. 39. Pro Majore, &c. 62, 77. Diſcordia cum Normannis. 102. Querimonium de Francis. 123, 126. Treuga cum Normannis. 145, 146, 148, 162. Immunitates. 162. Fidelitas. 186. Super Aggreſſione Franciæ. T. II. P. II. 165. Pro Servitio Reginæ præſtito. 170. Pro Civibus. P.III. 57, 163, 164. De Retributione. 196. Pro Civitate. T.II. P. IV. 92, 102. Amicitia. 92, 111. Non mittendam ſuper armata Navium. 110, 111. Electio Majoris. 109, 110, 111. Ad Civitatem. 111. De Proditione. 124. De Pace cum Hominibus Caſtellæ. T.III. P. I. 89, 98. Cum Biſcaye. 93, 98. Contra impoſitionem novi Pedagii. T.IV. P. I. 150, 151. Super Proviſione de Eccleſia per Petrum de Luna. T.IV. P.II. 198. Pro Majori, Burgenſibus, &c. de Monetâ cudendâ, & ſuper wrecco Maris. T.IV. P. IV. 175.
Bajonenſis Epiſcopus (*Bernardus*). T.I. P.I. 21, 122, 179.
—— (*Dominicus*). T.I. P.II. 187, 189, 192, T.I. P.III. 133. T.I. P.IV. 39. T.II. P. III. 97.
—— (*Petrus de Sancto Johanne*). T.II. P.IV. 156, 163, 170, 180, 181, 186, 194, 195, 196. T.III. P. I. 29, 36.
—— (*Nicholaus*). T.III. P. III. 98, 121, 132, 161, 162, 182, 193. T.III. P.IV. 33, 36, 37, 39, 47, 56, 77, 84, 89.
—— Epiſcopus. T.III. P.IV. 171.
—— (P.). T.IV. P.I. 150, 165.
—— (*Johannes Bellay*). T.VI. P.II. 93, 94, 95, 103, 112, 113, 122.
—— (Frater *Guillielmus*). T.VI. P.II. 122.
Bajulatio Crucis Hyberniæ. T.III. P.I. 51, 62. Eborum. 84.
Bajuli (*Arn.*). T.I. P.III. 53, 62.
Baix (Dominus *du*). T.VI. P.IV. 181.
Bake (*Willielmus*). T.V. P. II. 44.
Bakehouſe (*Bartholomeus*). Pardonatio ei conceſſa pro Feloniâ. T.VIII. P.II. 24.
Bakepuz (*Radulphus*). T.I. P.II. 82.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 174.
Baker (*Mattheus*). T.V. P.IV. 185.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 7, 159, 169, 205, 206. T VI. P.III. 60.
—— (*Hugo*). T.VI. P II. 167, 195.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 14.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 139, 145, 220. T.VI. P.IV. 3, 9, 48, 102.
—— (*Richardus*) T.VI. P.III. 196.
—— (*Philippus*). T.VI. P.IV. 87, 101.
—— (*Alexander*). T.VIII. P.II. 11.
—— (*Alexander*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 21.
—— (*Alexander*) Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 24.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tolland, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P. II. 28.

Baker (Georgius), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Thomas), Clericus, Capellanus Georgii Domini Berkley, Baronis de Berkley Caſtle. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
—— (Samuel), Clericus, Theologiæ Profeſſor, creatur Canonicus Eccleſiæ Collegiatæ, ſive Liberæ Capellæ Regiæ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. II. 216.
—— (Edmundus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Curry Rivell. T. VIII. P. III. 226.
—— ((Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Samuel). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Nicholaus), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pittleworth, ſive Pottleworth. T. IX. P. I. 81.
Bakere (Alexander le). T. III. P. I. 26.
—— (Richardus). T. III. P. I. 121.
—— (Robertus). T. III. P. III. 12.
Bakewell (Johannes de). T. I. P. IV. 175, 176.
Bakewell. Villæ nomen. T. IX. P. I. 3.
Bakſterre (Willielmus). T. IV. P. IV. 162.
Bala. Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 44.
Baladin (Petrus). T. V. P. IV. 92.
Baladuno (Willielmus Bartholomæi de). T. II. P. II. 118.
Balaeto (Guillielmus de). T. II. P. I. 32.
Balaſaga (Rogerus de). T. I. P. IV. 38.
Balagy (Thomas). T. VI. P. II. 195.
Balaketon (Nicholaus de). T. I. P. I. 114.
Balalanez (Jacobus de). T. IV. P. IV. 132.
Balane (Simon). T. V. P. IV. 94.
Balantrif (Willielmus Magiſter Domûs de). T. I. P. III. 104.
Balargent (Nicholaus). T. VI. P. III. 15.
Balay (Johannes). T. I. P. IV. 143.
Balbanus (Hieronimus). T. V. P. III. 174, 180, 184, 187, 191.
Balbina (Presbyter Cardinalis Sanctæ). T. I. P. III. 196. T. V. P. II. 20.
Balcanquall (Walterus). T. VII. P. I. 129.
—— (Walterus), Theologiæ Profeſſor, Decanus Eccleſiæ Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis, necnon Regis Caroli Primi Capellanorum Ordinarius unus. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
—— (Johannes), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Præbendam in Eccleſia Cathedrali Roffenſi. T. VIII. P. III. 33.
—— (Gualterus), Theologiæ Profeſſor, & Capellanorum Regis Ordinariorum unus, creatur Decanus Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Dunelmenſis. T. IX. P. II 215.
Balcer (Bernardus). T. V. P. III. 39.
Balcombe. Rectoria. T. VI. P. IV. 132.
Balcote (Galfridus de). T. II. P. I. 51.
Balderby, ſive Baldesby (Dominium, ſive Manerium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Balderſton (Richardus de). T. III. P. III. 74.
Baldewyn (Willielmus). T. IV. P. II. 124.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 119, 159. T. VI. P. III. 4, 74.
—— (Thomas). T. VI. P. II. 195.
—— (Alicia). T. VI. P. III. 43.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 55.
—— (Nicholaus). T. VI. P. IV. 171.
Baldini (Juſtus). T. V. P. III. 85, 88, 95, 182.
Baldiſwell (Johannes). T. V. P. III. 167, 182, 190, 194. T. V. P. IV. 9, 26, 32.
Baldocke. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Baldok (Robertus). T. II. P. I. 104, 129, 147, 175, 195. T. II. P. II. 3, 8, 12, 19, 21, 28, 29, 33, 34, 36, 39, 40, 43, 52, 53, 54, 57, 63, 70, 72, 73, 76, 78, 81, 83, 88, 90, 101, 104, 109, 116, 118, 124, 158, 169, 173, 174, 183.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 81.
Baldus. T. IV. P. II. 48. T. IV. P. III. 69, 76.
Baldwin-Brightwell (Rectoria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. III. 32.
Baldwini (Hugo), Filius. T. I. P. III. 130.
Baldwyn (Thomas), Clericus, Artium Magiſter, creatur Rector de Yelverton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 212.
—— (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Rectoriam de Colton, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 206.
—— (Bevon), Clericus, Artium Magiſter, creatur Rector Eccleſiæ Parochialis de Aiſhdon, ſive Aiſhton, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. IX. P. II. 251.
Baldyng (Willielmus). T. IV. P. II. 174.
Bale (Robertus). T. IV. P. IV. 8.
Baleduc (A.). T. VI. P. IV. 126.
Balenbitz (Willielmus de). T. I. P. IV. 132.
Balenks (Iſaurus). T. II. P. I. 2.
Balenſon (Raymundus de). T. I. P. IV 132.
Baleſby (Johannes de). T. II. P. II. 139.
Baleun (Johannes). T. VI. P. IV. 93.
Baleux (Gimoardus de). T. I. P. III. 132.
—— (Aumſtrang). T. II. P. II. 112.
—— (Yſarnus). T. II. P. IV. 77.
Balex (Rumſtand de). T. II. P. II. 112.
Baleyns (Auſtencius de). T. II. P II. 122.
Balfore (Robertus). T. VII. P. I. 110.
Balfour (Willielmus), Miles, Locumtenens Turris London. Commiſſio ei directa ad liberandum Corpus Marvini Domini Audley Vicecomitibus London & Middleſexiæ. T. VIII. P. III. 182.
—— (Willielmus), Eques, Gubernator Turris London. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 119.
—— (Guillielmus), Armiger. T. IX. P. II. 157.
Balfyns (Comes) T. I. P. I. 101.
Balgally (Rogerus de). T. I. P. III. 104.
Balgay (Thomas). T. IV. P. IV. 9.
Balhada (Dominus de). T. II. P. III. 172.
—— (Andreas). T. II. P. IV. 78.
Balhard de Mota (Amanenus). T. II. P. IV. 127.
Balien (Johannes de). T. I. P. I. 142.
Balimont (Ramfredus). T. II. P. II. 111.
Balk (Nicholaus de). T. I. P. IV. 42.
Ball (Guido de). T. I. P. II. 95.
—— (Johannes). T. VIII. P. I. 140.
—— (Petrus). Conceſſio ei facta Officii Auditoris totius Ducatûs Cornubiæ. T. VIII. P. II. 244.
—— (Thomas), Senior, & Thomas Ball Junior, creantur Contrarotulatores magnæ & parvæ Cuſtumæ in Portu de Newcaſtle ſuper Tyne. T. VIII. P. III. 221.
—— (Robertus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Georgii Civitatis Exoniæ. T. VIII. P. III. 281.
Ballagh (Donaldus). T. V. P. II. 104, 108, 114.
Ballard (Johannes). T. III. P. I. 2, 3.
Balle (Johannes). T. V. P. I. 45.
Ballegre (Dominus). T. VI. P. II. 90.
Balleheuſt (Guillielmus). T. IV. P. IV. 68.
Ballera (Guillielmus de). T. I. P. II. 214.
Ballieur (Willielmus). T. IV. P. IV. 114, 136, 199.
—— (Barth.). T. VI. P. II. 54.
Ballincourt (Johannes). T. III. P. I. 178.
Ballington (Willielmus). T. V. P. IV. 199. T. VI. P. III. 50.
Ballintyne (Johannes), Clericus. Breve ei conceſſum ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Holbeck, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. III. 41.
Balliva Honoris de Beverell, in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 60.
Ballivo (Bernardus de). T. I. P. III. 121.
Ballofort (Colin). T. V. P. IV. 98.
Ballous (E.). T. V. P. IV. 257.
Bally (Johannes). T. III. P. IV. 169.
Balma (Ludovicus de). T. I. P. I. 11.
Balmerino. T. IX. P. III. 68.
Balmerinoch (Jacobus Dominus). T. VII. P. II. 128, 147.
—— (Johannes Elphinſton). T. VII. P. II. 205.
Balmorinath (Abbas de). T. I. P. III. 66.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 98, 99, 102, 115, 116.
Balmyle (Nicholaus de). T. I. P. III. 163.
Balnavie (Henricus). T. VI. P. III. 91, 92, 93, 95, 97. T. VI. P. III. 150, 155. T. VI. P. IV. 95.
Balne (Villa de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Balneum. Commiſſio pro Militibus faciendis. T. VI. P. II. 85.
Balpamar (Egidius Caſtellanus de). T. I. P. I. 164.
Balſaco (Robertus de). T. V. P. IV. 91.
Balſade (Johannes de). T. III. P. III. 127.
Balſton (Johannes). T. VII. P. III. 38, 42.
—— (Georgius). T. VII. P. III. 38, 42, 59.
—— (Chriſtoferus). T. VII. P. III. 42, 59.
Balthazari (Cenſius Filius Johannis). T. VI. P. I. 203.
Balthorp (Robertus). T. VI. P. IV. 130.
Balticum Mare. T. VIII. P. III. 80.
Baltimore (Georgius Dominus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
Balton. Nomen Eccleſiæ in Diœceſi Carliolenſi. T. VIII. P. III. 35.
Balveolis (Bernardus de). T. I. P. III. 43.
Balun (Walterus de). T. I. P. II. 203. T. I. P. III. 131.
Balygirnache (Johannes). T. III. P. II. 96.
Balymore (Hugo Præbendarius de). T. III. P. II. 42.
Balyngham, in Marchiis Caleſii & Guynes Dominium. T. V. P. III. 167.
Balze (Willielmus). T. V P. III. 152.
Bambar, ſive Bamburgh. (Rectoria, ſive Vicaria de), in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 93.
Bambre (Nicholaus). T. IV. P. I. 161.
Bambridge (Chriſtophorus), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum Weſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
Bambrigge (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Carolus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Dover-Court cum Harwich, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 252.
Bamburgh (Thomas). T. II. P. II. 198. T. II. P. III. 79, 100. T. II. P. IV. 27, 28, 59, 67.
—— (Johannes). T. III. P. II. 62.
Bamburgh. Vide Bambar.
Bamfeild (Amias), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Bamforth (Johannes), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum, Weſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
Bampton. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. III. 34.
Ban (Guion). T. V. P. IV. 99.
Banalo (Nicholaus de). T. III. P. II. 177, 184.
Banardon (Baronia). T. I. P. III. 3.
Banaſtre (Thomas). T. III. P. I. 60.
—— (Robertus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (Robertus), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Banaſtur (Robertus). T. II. P. I. 51.
Banbourel (Johannes de). T. IV. P. III. 102.
Banbury (Johannes). T. VI. P. II. 205.
—— (Burgus de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 60.
Bancay (Hugo de). T. I. P. I. 50.
Banckes (Henricus). T. VII. P. III. 174.
Bancks (Johannes) conſtituitur Armiger Attornatus Generalis Caroli Principis Ducis Cornubiæ. T. VIII. P. III. 164.
Bancio (Hugo & Guido de). T. I. P. III. 36.
Bancrofte (Johannes), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 10.
Bancus. De Juſticiariis de Banco conſtitutis T. V. P. II. 177.
Bandini (Franciſcus). T. II. P. IV. 143.
—— (Nicholaus). T. IV. P. III. 177.
Bandovini (Arnulphus). T. IV. P. IV. 5.
Bandreſi (Garcias). T. I. P. III. 26.
Bane. T. VI. P. III. 122, 147.
Banent (Adam de). T. I. P. II. 199, 221. T. I. P. III. 17.
—— (Robertus.) T. II. P. II. 18.
Banes (Thomas). T. VI. P. III. 50.
Baneſtre (Henricus). T. VI. P. I. 183.
Banfill. T. IX. P. III. 246.
Banger (Robertus). T. VI. P. IV. 180.
Bangiaco (Franciſcus de). T. III. P. IV. 168.
Bangor. Burgi nomen. T. IX. P. II. 44.
Bangor (Epiſcopus de). T. I. P. I. 16.
—— (R.). T. I. P. 37, 39, 139. T. I. P. II. 57, 61, 62.
—— (Amanus). T. I. P. II. 141, 152, 173, 236. T. I. P. III. 7, 126, 136, 154, 156. T. I. P. IV. 39, 48.
—— (Amanus). T. II. P. I. 92, 180. T. II. P. II. 47, 123, 149, 156, 187. T. II. P. III. 88, 120.
—— (M.). T. II. P. IV. 50, 180.
—— (Howelus). T. III. P. II. 181.
—— (Johannes). T. III. P. III. 15, 18, 50, 173, 184. T. III. P. IV. 13, 48, 71.

Bangor (*R.*). Epiſcopus. T. III. P. IV. 177, 200. T. IV. P. I. 10, 16, 31, 56, 58, 62, 73, 74, 79, 92, 182.
— (*Benedictus*). T. IV. P. I. 137.
— (*Johannes*) T. IV. P. III. 42, 44, 101, 110, 129.
— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 59, 130.
— (*R*). T. IV. P. IV. 134, 173, 192, 193. T. V. P. I. 16.
— (*Mathæus*). T. V. P. I. 185.
— (*Thomas*). T. V. P. I. 185.
— (*Johannes*) Stanbury. T. V. P. II. 4, 10, 46.
— (*Jacobus*). T. V. P. II. 46, 112, 127.
— (*Richardus*). T. V. P. IV. 108.
— (*Henricus*). T. V. P. IV. 108, 145.
— (*Johannes Penny*). T. V. P. IV. 257.
— (*Johannes Gilbertus*). T. VI. P. I. 214.
— (*Thomas*). T. VI. P. I. 214.
— (*T.*) T. VI. P. II. 120.
— (*Johannes Capon*). T. VI. P. II. 209. T. VI. P. III. 36.
— (*Johannes Birde*). T. VI. P. II. 37.
— (*Arthur Bulkley.*) T. VI. P. III. 76, 77.
— (*Arthur*). T. VI. P. III. 118.
— *Thomas* & *Willielmus*). T. VI. P. IV. 40.
— (*Roulandus Merick*). T. VI. P. IV. 232.
— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 232.
— (*Hugo Billet*). T. VII. P. I. 167.
— (*Richardus*). T. VII. P. I. 206.
— *Henricus Roland*). T. VII. P. I. 206, 209.
Bangor & *Res Bangorenſes*. Epiſcopus. T. I. P. II. 173. Libertates. T. II. P. I. 92. Eccleſia, de Proviſione. T. III. P. II. 181. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 137. Pro Epiſcopo, de Reſtitutione Temporalium. T. IV. P. III. 54. Pro Epiſcopo. T. V. P. I. 16. De Temporalibus durante vacatione conceſſis. T. V. P. I. 185. Reſtitutio Temporalium. T. V. P. II. 4. Pro Epiſcopo de licentiâ condendi Teſtamentum. 10. Reſtitutio Temporalium. 46. De cuſtodiâ Temporalium. 127. Cuſtodia Temporalium commiſſa Henrico Dene Priori de Lanthony. T. V. P. IV. 73. Reſtitutio Temporalium. 108. Pro Epiſcopo cuſtode Temporalium Sarum. 145. Pro Epiſcopo Pardonatio. T. V. P. IV. 257. De Confirmatione. T. VI. P. I. 214. Pro Johanne Salcote aliàs Capon, reſtitutio Temporalium. T. VI. P. II. 209. Poſt Tranſlationem Johannis Capon licentia eligendi. P. III. 36. Pro Johanne Barde Epiſcopo Significavit & Reſtitutio Temporalium. P. III. 37. Pro Arthuro Bulkeley Epiſcopo de Regio aſſenſu. 76. Pro eodem de Significavit & Reſtitutio Temporalium. 77. Pardonatio pro Arthuro Epiſcopo. T. VI. P. III. 118. De licentiâ eligendi. P. IV. 35. Pro Willielmo Glyn Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. 39, 96, 132. Regalis aſſenſus. 88. De conceſſione in Commendam. 90. Licentia eligendi. 131. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 169. Pro Ricardo Vaghan Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. 171. De Licentiâ eligendi. 201. Pro Henrico Roland Epiſcopo Regius aſſenſus. 206. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 209. Literæ ad Legatos apud Civitatem. P. II. 49, 53. Vide *Dania*. Literæ à Legatis. 53, 59. Ad eoſdem Reſponſoriæ. 60, 68. Præſentatio ad Rectoriam pro Johanne Bridgman Epiſcopo Ceſtrenſi. T. VII. P. III. 201.
Bangre (*Gwydo*). T. I. P. II. 37.
Banham (*Willielmus de*). T. II. P. III. 26.
Banham (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 29.
Banheries (*Petrus de*). T. I. P. II. 192.
Baniſſis (*Ja. de*). T. VI. P. I. 124.
Baniſter (*Radulphus*). T. VI. P. II. 133.
— (*Henricus.*) T. VII. P. IV. 97.
Bankert (*Adrianus*). T. IX. P. III. 209.
Bankes (*Henricus*), Sacræ Theologiæ Doctor, T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtriding*. *ibid.*
— (*Egidius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sharnford, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 207.
— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 82.
Bankinouyt (*Henricus*). T. I. P. III. 184, 187.
Bancks (*Berengarius*). T. II. P. I. 98.
— (*Johannes*). T. IV. P. II. 122.
— (*Robertus*). T. VI. P. II. 205.
— (*Edwardus*). T. VI P. IV. 85.
— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 145.
— (*Henricus*). T. VII. P. I. 225.
Banks (*Henricus*). T. VII. P. III. 174.
— (*Henricus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
— (*Johannes*), Eques, Procurator Generalis. T. VIII. P. IV. 98. Commiſſio ei directa. *ibid.*
— (*Johannes*), Miles, creatur Generalis Attornatus. T. VIII. P. IV. 113.
— (*Johannes*), Miles & Serviens ad Legem, conſtituitur Capitalis Juſtitiarius de Communi Banco. T. IX. P. III. 38.
Bannar (*Henricus*). T. VI. P. IV. 8.
Bannaſter (*Thomas*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad primam portionem in Eccleſia de Burford Diœceſis Herefordiæ. T. VIII. P. IV. 66.
Bannebury (*Ricardus de*). T. II. P. III. 166.
— (*Hugo*). T. II. P. IV. 11.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 205.
Bannes (*Johannes*). T. V. P. IV. 90.
Banning (*Paulus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
Bannor (*Johannes*). T. III. P. II. 92.
Banonienſis (*Jacobus*). T. I. P. II. 7.
Banore (*Willielmus*). T. V. P. II. 47.
Banquelle (*Johannes*). T. I. P. IV. 27, 31, 67, 71.
Banquit (*Rogerus* Dominus *de*). T. II. P. IV. 101.
Bantirant (*Gailardus de*). T. II. P. III. 173.
Bantree (Baro *Sanderſon de*). T. VIII. P. II. 243.
Bantreſſem (*Henricus*). T. II. P. III 17.
Bantz (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 66.
Banzayco (*Hugo de*) T. I. P. I. 37.
Baoſſe (*Jacobus de*). T. VI. P. IV. 100.
Bapheti (*Petrus de*). T. I. P. III 3.
Baptiſta Sanga (*Johannes*). T. VI. P. II. 76.
Baptiſta (Eccleſia Parochialis *Sancti Johannis*), infra Civitatem & Diocesim Petriburgenſem. T. VIII. P. II. 42.
Baqce (*Domic. P.*) T. I. P. III. 38.
Baque (*Johannes*). T. III. P. II. 193.
Baquencourt (*Radulphus de*). T. IV. P. IV. 18.
Baqueville (Dominus *de*). T. IV. P. I. 129.
Bar (*Theobaldus* Comes *de*). T. I. P. I. 51.
— (*Henricus*), Filius. T. I. P. I. 51.
— *Theobaldus*). T. I. P. III. 178. T. I. P. IV. 19.
— (*Johannes*). T. I. P. III. 206, 207, 208, 211, 212, 213. T. I. P. IV. 3, 52.
— Comes (*Henricus*). T. I. P. III. 127, 155, 173, 178, 184, 190, 193, 198, 199. T. I. P. IV. 13, 19.
— *Johannes*). T. I. P. III. 181.
— (*Edwardus*), Filius Henrici. T. I. P. IV. 52.
— Comes (*Johannes*). T. II. P. II. 38.
— Comitiſſa. T. III. P. I. 21, 44.
— Comitiſſa. T. III. P. I. 134.
— Dux. T. IV. P. II. 46, 54.
— Cardinalis. T. IV. P. II. 102.
— Dux. T. III. P. III. 182.
— Dux. T. V. P. I. 147.
— Dux. T. VI. P. II. 5.
Bar (*Johannes le*). T. II. P. I. 37.
Barangier (*Gillet*). T. V. P. I. 58.
Baraſc. (*Den.* & *G.*) T. I. P. I. 144.
Barat (*Martinus*). T. IV. P. III. 86.
— (*Adenet*). T. V. P. I. 38.
Barbadur (*Donatus*). T. III. P. III. 49.
Barbaran (*Gilbertus*). T. I. P. III. 53, 55.
Barbari (Abbas). T. IV. P. III. 40.
Barbaria. Commiſſio directa Johanni Harriſon ad tractandum cum Regibus, Principibus, & aliis Gubernatoribus, in partibus Barbariæ, &c. T. VIII. P. II. 113.
Barbarigo (*Andreas*). T. IV. P. III. 16.
Barbaſan (*Theobaldus* Dominus *de*). T. III. P. I. 135. T. IV. P III. 126.
Barber (*Simon*). T. II. P. I. 52.
— (*Alexander*). T. II. P. I. 52.
— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 52.
— (*Jacobus* & *Richardus*). T. II. P. II. 120.
— (*Hugo*). T. II. P. II. 140.
— (*Petrus*). T. II. P. III. 26.
— (*Hermannus*). T. II. P. IV. 11.
— (*Johannes*). T. III. P. 145.
— (*Gabriel*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 192.
— (*Rodolphus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Keelby. T. VIII. P. III. 224.
Barberin (*Anthonius*). T. IX. P. III. 295.
Barbes (*Philippus*). T. I. P. II. 176.
Barbier (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 94.
Barbiſeux (Dominus *de*). T. VI. P. II. 90.
Barbiton (*Monetus*). T. III. P. I. 194.
Barbitonſor Regis. Feoda conſueta. T. V. P. I. 180.
Barbo (*Petrus*). T. IV. P II. 48.
— (*Paulus*). T. V. P. I. 25.
Barbot (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 16.
— (*Johannes*). T. V. P. IV. 94, 97.
Barbotti (*Raynerus*). T. I. P. II. 11.
Barbour (*Thomas*). T. IV. P. I. 114.
— (*Johannes*). T. IV. P. I. 199.
— (*Kyng*). T. IV. P. III. 177.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 179.
— (*Humfridus*), Clericus, A. B. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Avenbury, Diœceſis Herefordiæ. T. IX. P. II. 140.
Barbu (*Johannes le*) T. III. P. I. 215. T. III. P. II. 64, 65.
Barbuſet (*Johannes*). T. V. P. IV, 97.
Barc (*P. de*). T. I. P. III. 64.
Barca (*Bertrandus de la*). T. VI. P. I. 112.
Barcay (*Gailardus de*). T. I. P III. 30.
Barcellis (*Alfonſus* Comes *de*). T. IV. P. I. 92, 94.
Barcombe (Rectoria de), in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. VIII. P. III. 30.
Barcy (*Nicholaus.*) T. V. P. IV. 102.
Bard (*Hugo*). T. I. P. I. 28.
— (*Edwardus*). T. II. P. I. 52.
— (*Petrus*). T. II. P. I. 63.
— (*Daſſus*). T. II. P. I. 99.
— (*Willielmus*). T. II. P. III. 91.
— (*Barth.*). T. II. P. III. 47, 55, 74, 131.
— (*Petrus*). T. II. P. IV. 33, 36.
— (*Leonardus Antonii*). T. IV. P. I. 124.
— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 127.
Bard (Dominus *de la*). T. III. P. IV. 46, 52, 78, 97, 100. T. IV. P. I. 164.
— (*Bos*) *de la Barre*. T. IV. P. II. 26.
— (*Bernardus*) *de la Sparre*. T. IV. P. II. 26.
Bardeau (*Philippus*). T. V. P. IV. 100.
Bardein (*Willielmus* Abbas *de*). T. VI. P. II. 161.
Bardelby (*Robertus*). T. I. P. IV. 36, 93. T. II. P. I. 7, 21, 41, 182. T. II. P. II. 3, 4.
Bardenay (*Robertus* Abbas *de*). T. II. P. I. 100. T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. 106.
Bardener Abbas *de*). T. I. P. II. 93.
Bardeneye Monaſterium. De ſtatu depreſſo. T. I. P. IV. 116.
Bardes (*Gautroun de*). T. III. P. III. 100.
Bardeſius (*Guillielmus*). T. VII. P. II. 207.
Bardeſti (*Nicholaus*). T. II. P. II. 19.
Bardir (*Johannes*). T. II. P. I. 96.
Bardolf (*Hugo*). T. I. P. I. 21.
— (*Willielmus*). T. I. P. I. 142. T. I. P. II. 57, 83.
— (*Willielmus*). T. I. P. II. 156, 199, 203, 221. T. I. P. III. 17.
— (*Hugo*), Dominus *de Wyrmeyge*. T. I. P. III. 130, 203. T. I. P. IV. 5.
— (*Thomas*). T. I. P. IV. 108, 145. T. II P. I. 59 T. II. P. II. 14, 18, 27, 29.
— (*Johannes*). T. II. P. III. 187.
— (*Thomas*). T. II. P. II. 107, 108, 114, 169, 187. T. II P. III. 29.
— (*Johannes*). T. II. P. IV. 116, 185. T. III. P. I. 11.
— (*Thomas*). T. III. P. I. 101.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 186.
— (*Willielmus*). T. III. P. III. 63, 124, 184.
— (*Thomas* Dominus). T. III. P. IV. 160, 177. T. IV. P. I. 85, 98, 132.
— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 169, 171, 181. T. IV. P. II. 25.
— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 188, 194, 198, 199. T. IV. P. III. 7, 22, 54, 96, 117, 127, 136, 151, 158.
— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 188. T. IV. P. IV. 9.
Bardolfe (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa de Cottagiis. T. IX. P. II. 170.
Bardon (*Johannes*). T. VII P. I. 225.
Bardon-Ferry. Locus ſic dictus, in Comitatu Suffolciæ ſitus. T. VIII. P. II. 60.
Bardonia (*Guido la*). T. III. P. III. 59.
Bardoul (*Rogerus* & *Georgia* uxor). T. IV. P. III. 102.
Bardouſt (*Willielmus*). T. I. P. II. 83.
Bardſey (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Bardſey in Collingham (Rectoria & Eccleſia de) in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Bare (*Orardus* Dominus *de*). T. II. P. I. 126.
Barell (*Willielmus*). T. I. P. IV. 171, 189.
Barenſis Archiepiſcopus (*R.*). T. I. P. I. 17.
Barentin (*D.*). T. I. P. I. 114, 135, 136. T. I. P. II. 6, 13, 58, 59.
— (*Thomas*). T. II. P. II. 198.

Baren-

Barentin (*Drugo*). T.III. P.IV. 166. T.IV. P.I. 16, 92. T.IV P.II. 26.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.I. 49. T. VI. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 156.
Bares (*Amalbinus de*). T.I. P.III. 134.
—— Comes (*Edwardus*). T.II. P.I. 126.
Bareſio (*Amalinus de*). T.II. P.I. 84.
—— (*Amanenus*). T.II. P.III. 23.
Baret (*Robertus*). T.I. P.IV. 15.
—— (*Nicholaus*). T.I. P.IV. 132.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 139.
—— (*Richardus*). T.II. P.III. 4.
—— (*Thomas*), Filius Ricardi. T.II. P.III. 126.
—— (*Robertus*), Filius Richardi. T. II. P. III. 126.
—— (*Robertus*), Filius Batyn. T. II. P. III. 126.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 81, 82, 129.
—— (*Patricius*) T.IV. P.I. 1.
—— (*Valentinus*) T.IV. P.II. 125.
—— (*Felix*). T.IV. P.III. 175.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 163.
—— (*Hugo*). T.V. P.I. 140.
—— (*Edmundus*). T.V. P.II. 115.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 266.
—— (*Thomas*). T. VI. P.II. 221.
Barew (*Perſona Willielmus de*). T.I. P. III. 163.
Barfoote (*Johannes*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brayfeild, Diœceſis Petriburgenſis & Provinciæ Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Barford (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Finborough in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 167.
Bargeæ & *Balingeræ*, de fabricando. T. III. P. IV. 195.
Bargrave (*Iſaacus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Iſaacus*), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Regis. T. VIII. P. II. 32. Litteræ Patentes ei directæ de Stallatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis & Metropoliticæ Chriſti Cantuarienſis. *ibid.* & T.IX. P.III. 104. Ejus mors. *ibid.*
Barguevel (*Rolandus*). T.IV. P.IV. 3, 60.
Barham (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 153.
Barik (*Johannes*). T. II. P.I. 97.
Barillet (*Petrus*). T.IV. P.III. 89.
Barkam (*Edwardus*), Major London. T.VII. P.III. 221.
Barke (*Rogerus*) T.VI. P.IV. 162.
Barkeham (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor. Commiſſio ei directa in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 34.
Barker (*Georgius*). T. V. P.III. 125.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 194.
—— (*Chriſtoferus*). T.VI. P.III. 172, 189.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 115, 153.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 114. T. VII. P. II. 9.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.IV. 26.
—— (*Hugo*). T. VII. P.IV. 63, 83, 173.
—— (*Henricus*). T.VII. P.IV. 96.
—— (*Hugo*), Legum Doctor. T. VIII. P.I. 171, 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Hugo*), Legum Doctor, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P.II. 13.
—— (*Antonius*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P. II. 4.
—— (*Thomas*). T.VIII. P.II. 11.
—— (*Walterus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 14.
—— (*Johannes*) conſtituitur Major Stapulæ Civitatis Briſtoll. T.VIII. P.II. 25.
—— (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii Conſtabularii Stapulæ in Civitate Briſtollienſi, ad terminum unius anni. T. VIII. P.II. 162.
—— (*Hugo*). T.VIII. P.III. 46.
—— (*Matthæus*) conſtituitur unus Servientium ad Arma in Civitate London. T. IX. P.I. 76.
—— (*Carolus*) obtinet Officium Impreſſoris omnium Statutorum, Librorum, &c. pro ſervitio Regis. T.IX. P.I. 76.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Donaton, ſive Donington, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 208.
Barkere (*Richardus*). T.I. P.III. 103.
Barkeſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Barkham (*Edwardus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 60.
Barkhamſted Sancti Petri. Burgus ſic dictus. T.IX. P.I. 3.
Barking. Eſſexiæ Monaſterii Abbatiſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Barkley (*Willielmus*. T.V. P.III. 131.
—— (*Henricus*). T.VI. P.III. 141.
—— *Mauricius*. T.VI. P.III. 145.
—— (*Richardus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glocceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8. Accuſatio contra eum. T.VIII. P. IV. 101.
Barkway (Villa de). T. IX. P.I. 3.
Barleti (*Henricus*.) T.I. P.II. 177.
Barlett (*Walterus*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Willielmus*), Clericus, A. B. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wickerby in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P.IV. 118.
Barley (*Thomas*). T. III. P.III. 79.
—— (*Haines*) conſtituitur Ballivus Hundredorum de Freſhwell & Valeford, in Comitatu Eſſexiæ, ad vitam. T.IX. P. III. 87.
Barlo (*Johannes*). T. VI. P. II. 198. T. VI. P.III. 72, 114.
—— (*Alexander*). T.VI. P.IV. 46.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 46.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 173, 194.
Barlow (*Laurentius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clopton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad medietatem Rectoriæ Eccleſiæ Parochialis de Moreton Merrill, ſive Daubney, Dawlhin, vel Daudley, in Diœceſi Wigorniæ. T.IX. P.II. 93. Aliæ Litteræ Patentes eidem directæ de Præſentatione ad eandem Rectoriam ſive Vicariam de Moreton Merrill, &c. T.IX. P.II. 142.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 204.
Barlye (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stokenham, cum Capellis de Shirford & Chevilſton annexis, in Comitatu Devoniæ & Dioceſi Exoniæ. T.IX. P.II. 143.
Barlynges (Abbas *de*). T.I. P.III. 161. T.I. P.IV. 2, 39.
Barnabas, Carliolenſis Epiſcopus. T. VIII. P.III. 35.
Barnaby (*Thomas*). T.VI. P.II. 4.
—— (*Willielmus*), Miles. T.VIII. P.II. 13.
Barnard (*Johannes*). T.VI. P.II. 163.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 141.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.IV. 93.
—— (*Daniel*). T.VI. P.IV. 165.
—— (*Cunannel*), Clericus, Capellanus Franciſcæ Comitiſſæ Warvici. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 37.
—— (*Edwardus*.) Officium ei conceſſum Janitoris Superioris infra Turrim London. T.VIII. P III. 164.
Barnardiſton (*Nathaniel*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Barnbarach. T.VII. P.I. 16, 18.
Barne (*Thomas*). T.VI. P.IV. 7.
Barneby ſuper Donne. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 152.
Barnefeilde (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 34.
Barneham (*Franciſcus*). T.VII. P.IV. 170.
Barnerii (*Petrus*). T.I. P. III. 43.
Barnes (*Johannes*). T.V. P.IV. 44, 135.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 141, 153.
—— (*Georgius*). T.VII. P.I. 44, 117.
—— (*Willielmus*). T.VIII. P.II. 13.
—— (*Milo*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lyming, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 121.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Abbots Carſewell, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P.II. 254.
Barnes. Manerium ſic vocatum, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P.II. 54.
Barneſton (*Rogerus*). T.IV. P.II. 125.
Barnet (*Johannes*). T. III. P. I. 215, 216. T. III. P. II. 8, 43. T. III. P.IV. 38, 88, 178. T.IV. P.I. 41, 43.
Barnethy (*Johannes*). T.III. P.IV. 10.
Barnett (Eccleſia Parochialis de), Dioceſis London. T. VIII. P.II. 39.
Barnewell. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Barney (*Ricardus*), Baro. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Richardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P.II. 144.
Barngate parva. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Barnolby. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Barnton (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Winterſtowe, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 120.
Barnwal (*Richardus*), Eques. T. IX. P. III. 100.
Barnwell (*Jacobus* & *Margareta* Uxor. T.IV. P. IV. 80.
Barnyngham (*Thomas*). T.IV. P. III. 14.
Barnyngham. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Baro (*Robertus*). T.I. P.II. 7, 44.
—— (*Alex.*). T.I. P. II. 25.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 152.
Baroen (*Cornelius*). T.V. P.I. 78, 111, 118.
Baroguier (*Willielmus*. T.IV. P.IV. 44.
Baroli (*Petrus*). T.I. P. III. 37.
Baron (*Willielmus*. T.IV. P.IV. 183.
—— (Dominus). T.IX. P.III. 99.
Barones Angliæ. T.I. P. I. 57, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70. Summonitio. 89, 142. Barones Boreales. T.I. P. II. 104, 149, 151. Quòd veniant ad Regem. T.I. P.IV. 141. Litteræ ad Papam ſigillandæ. 149.
Baronnat (*Galfridus*). T.VI. P.II. 41.
—— (*Johannes le*). T.V. P.IV. 96.
Barons (*Willielmus*.) T. V. P. IV. 195, 202.
Barote (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 85.
Borough (*Walterus*). T.V. P. II. 175.
Barowe ((*Thomas*). T. V. P. III. 138, 139, 150, 164, 165.
—— (*Arn.*). T. VI. P.IV. 43.
Barquettes (*Johannes*). T.III. P.II. 157.
Barra (*Giraldus de la*). T. II. P.IV. 77.
—— (Dominus. T.III. P.I. 135.
Barrab (*Johannes*). T.IV. P.I. 32.
Barran (*Bernardus de*). T.II. P.I. 94.
—— (*Arn.*). T.II. P.IV. 100.
Barratier (*Math.* T.V. P.IV. 102.
Barrau. (*Guillielmus* & *Margareta* Uxor. T. IV. P.II. 48.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 57, 72.
Barrault (*Johannes*). T.V. P.IV. 93.
Barre (*Richardus*). T.I. P.I. 10.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 32.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 77.
—— (*Franciſcus*). T.VI. P.I. 117.
—— (*Johannes de la*). T.IV. P.III 87.
—— (*Hugotus*). T.IV. P.III. 198.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 115.
Barrein (*G.*). T.IV. P.IV. 90.
Barres (*Stephanus des*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Guillielmus*). T.VI. P.II. 103.
Barret (*Edwardus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandum in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P.II. 8.
—— (*Thomas*) obtinet tam Officium Clerici Garderobæ Robarum ſuarum, quàm Clerici Garderobæ omnium Lectorum ſuorum, durante Vita. T.VIII. P. II. 25.
—— (*Willielmus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſt Tilbury in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 86.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Orby, Diœceſis Lincolnienſis. T.IX. P.II. 209.
Barreys (*Amanenus*). T.I. P.I. 140, 145.
Barrez (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.
Barriaco (*Johannes de*). T.I. P.III. 41.
Barriere (Dominus *de*). Epiſtola ad eum miſſa. T.IX. P.III. 198.
Barrington (*Franciſcus*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P I. 59.
—— (*Franciſcus*), Miles & Baro, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
—— (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 8.
Barris (*Guillelmus de*). T.I. P.I 64.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 216.
—— (*Aumyn.*). T.II P.I. 2.
Barrit (*Ector de*). T.I. P.II. 37.
Barrodon (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T.VIII. P.II. 55.
Barrough (*Franciſcus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Langer, in Comitatu Nottingham, Diœceſis Eborum. T.IX. P.II. 144.
Barroughby. Vide *Barrowby*.
Barrow (*Iſacus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi,

gienſi. T. VIII. P. II. 5.
Barrow (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Caſtrenſis. T. VIII. P. II. 37.
Barrowby, ſive Barroughby (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 165.
Barrowe (Johannes de). T. II. P. II. 110.
—— (Jacobus). T. III. P. I. 186.
Barrowes (Johannes), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Coton, ſive Chilverſcoton, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. II. 211.
Barry (Theobaldus Comes de). T. I. P. III. 36.
Barry (Philippus). T. I. P. IV. 15.
—— (Johannes). T. I. P. III. 132. T. I. P. IV. 14.
—— (David). T. I. P. IV. 15.
—— (Willielmus & Odo). T. I. P. IV. 14.
—— (Richardus.) T. II. P. II. 11.
—— (Johannes). T. II. P. II. 75, 176.
—— (David) T. II. P. III. 80, 126.
—— (Willielmus). T. II. P. III. 126.
—— (David). T. II. P. IV. 164. T. III. P. II. 41.
—— (Thomas). T. III. P. II. 109.
—— (Raulinus). T. III. P. II. 187.
—— (Willielmus). T. IV. P. I. 83. T. IV. P. IV. 87.
—— (Edwardus). T. IV. P. IV. 163.
—— (Henricus). T. V. P. II. 143.
—— (Dominus) T. V. P. IV. 105.
Barryngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 8, 144.
Bars (Guillielmus de) T. I. P. II. 216.
Barſalio (Wulphardus de). T. I. P. III. 165, 171.
—— (Florentinus). T. I. P. III. 171.
Barſhale (Willielmus). T. III. P. I. 57.
Barſtable (Johannes). T. VI. P. III. 31.
Barſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 144.
Barſton cum Plongar. Vicaria. T. VI. P. IV. 180.
Bartarnay (Ymbertus de). T. V. P. IV. 93.
Bartelot (Johannes). T. VI. P. III. 195.
—— (Henricus), Generoſus, & Feodarius Comitatûs Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. ibid.
Bartemy (Galfridus). T. I. P. I. 61.
Barthol. de Populeton. (Frater). T. I. P. III. 53, 55.
Bartholomæi (Rogerus). T. I. P. III. 103.
—— (Nicholaus de Luca). T. II. P. IV. 46.
Bartholomæi (Prior Sancti) London. T. I. P. II. 93.
Bartholomæi (Sancti) Smythfield. Pro Priore. T. IV. P. II. 87.
Bartholomæi Apoſtoli, apud novum Caſtrum ſuper Tinam, Prioriſſæ Domûs Scriptum. T. VI. P. III. 44. Apud Smythfield, London Prioris Monaſterii Scriptum. 46.
Bartholomæo parvo (Vicaria de Sancto), in Smithfield, Diœceſis London. T. IX. P. II. 90.
Bartholomæus, Miles. T. I. P. I. 28. T. III. P. III. 40.
Barting (Garret). T. IV. P. IV. 149.
Bartlemewe (Johannes). T. IV. P. IV. 162.
Bartlett (Walter). Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (Willielmus), Clericus, Capellanus Dominæ Elizabethæ Comitiſſæ Dotariæ Devoniæ. T. VIII. P. II. 252. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Yetminſter in Comitatu Dorſetiæ, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Knoll, ſive Church-Knawle, Diœceſis Briſtollienſis. ibid.
—— (Willielmus) Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Robertus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Swindon, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 118.
Barton (Willielmus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
—— (Johannes), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ryme, ſive Ryme intrinſecâ. T. VIII. P. III. 33.
—— (Thomas), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fillingham in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 85.
—— (Johannes), Armiger, conſtituitur Serviens Regis ad Arma. T. IX. P. II. 85.
—— (Johannes), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Pattiſhall, ex unâ parte Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 255.
Barton. Rectoria. T. VI. P. VI. 9. Vicaria. 101.
Barton ſuper Humber (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Barton. Terra ſic dicta, in Comitatu Cornubiæ ſita. T. VIII. P. II. 57.
Barton (Manerium de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 57.
Bartone (Adam & Robertus). T. I. P. III. 103.
—— (Robertus). T. I. P. IV. 121, 185, 187.
—— (Johannes). T. II. P. I. 166.
—— (Richardus). T. II. P. II. 124.
—— (Robertus). T. II. P. II. 141.
—— (Thomas). T. II. P. III. 22.
—— (Robertus). T. II. P. IV. 27.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 29. T. III. P. I. 57.
—— (Johannes). T. III. P. I. 200. T. III. P. I. 200. T. III. P. II. 48.
—— (Guillielmus). T. III. P. II. 35, 40, 41.
—— (Thomas). T. III. P. III. 101.
—— (Petrus). T. III. P. IV. 65.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 174.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 124. T. IV. P. III. 45, 132.
—— (Henricus). T. IV. P. II. 188.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 20, 127.
—— (Henricus & Radolphus). T. IV. P. IV. 131.
—— (Henricus). T. V. P. II. 98.
—— (Johannes). T. V. P. III. 25.
—— (Thomas). T. VI. P. III. 48.
—— (Georgius). T. VI. P. IV. 102.
Bartram (Johannes). T. V. P. I. 25.
—— (Robertus). T. V. P. II. 16, 33, 34.
—— (Walterus) T. V. P. III. 122, 124, 125.
—— (Georgius). T. V. P. III. 124.
—— (Brianus). T. VI. P. IV. 46.
Bartum (Robertus). T. VI. P. II. 201.
Barty (Peregrinus), Miles. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. ibid.
Barvitius (Johannes). T. VII. P. I. 123, 126, 180.
Barun Belicham (Rogerus). T. I. P. IV. 29.
Barwell (Willielmus). T. III. P. IV. 8.
—— (Petrus). T. IV. P. I. 49.
Barwick (Thomas). T. VI. P. IV. 93, 109.
—— (Georgius Dominus de). T. VII. P. II. 128.
—— (Benjaminus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtofts, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 30.
—— (Benjaminus), Clericus, Capellanus Johannis Domini Mohun. Licentia ei conceſſa poſſidendi Rectoriam Eccleſiæ de Weſt-Tofts, cum Vicariâ Eccleſiæ de Didlington cum Colveſton, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 34.
—— (Nicholaus), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Colton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 213.
Barwick ſuper Teaſe (Manerium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Bary (Theobaldus Comes). T. I. P. III. 36.
Baryngton (Johannes de). T. II. P. I. 52.
—— (Richardus). T. III. P. III. 70. T. IV. P. I. 23.
—— Thomas T. IV. P. IV. 156.
Bas (Thiery). T. VII. P. III. 115.
—— (Raymundus de). T. II. P. IV. 148.
Baſan (Alinxus, Johannes, Anthonius, Jaſper & Baptiſta de). T. VI. P. II. 42.
Baſatenſis Epiſcopus. T. II. P. III. 97.
—— (Henricus Caen). T. V. P. I. 33.
—— (Henricus). T. V. P. I. 113, 123.
Baſcheme (Franciſcus). T. II. P. I. 38.
Baſculi (Helias). T. II. P. I. 76.
Baſcyns (Humbertus de). T. I. P. IV. 115.
Baſeley (Edwardus) creatur Clericus Irrotulamentorum, Indenturarum & aliorum Scriptorum inter Recorda Cancellariæ & Hæredum & Succeſſorum irrotulandarum. T. VIII. P. IV. 60.
Baſche (Edwardus), Miles, obtinet Officium unius Camerariorum Receptæ de Scaccario, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
Baſiliâ (Dominus Franciſcus de Sanctâ). T. IV. P. III. 197, 198.
Baſilicâ (Domina Katerina de Sanctâ). T. II. P. II. 151.
Baſilienſis (Henricus), Epiſcopus. T. I. P. II. 154, 161, 164, 170, 171. T. I. P. III. 141.
Baſilowitz (Johannes), Ruſſiæ Imperator. T. IX. P. III. 298.
Baſin (Galfridus). T. IV. P. III. 3.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 3.
Baſing (Willielmus). T. I. P. IV. 202.
Baſingſtoke. Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Baſingſtoke (Villa de). T. IX. P. I. 4.
Baſingwerk (de). T. II. P. II. 173. T. I. P. IV. 39.
Baſins (Thomaſius de). T. I. P. II. 216.
Baſire (Reginaldus & Alicia Uxor). T. IV. P. IV. 59.
Baſkervil (Walterus). T. I. P. I. 128, 129, 132. T. I. P. II. 25.
—— (Andreas). T. I. P. II. 25.
—— (Walterus). T. I. P. II. 143.
—— (Richardus). T. III. P. I. 121. T. III. P. II. 144.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 122.
—— (Jacobus). T. V. P. II. 175. T. V. P. III. 197.
—— (Thomas). T. VII. P. I. 165.
—— (Humfridus), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (Thomas) Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Baſlate (Bernardus). T. II. P. I. 2.
Baſmann (Matthæus). T. VII. P. II. 200.
Baſpole (Walterus). T. VI. P. IV. 177.
Baſs (Edwardus) conſtituitur Receptor Generalis Comitatuum Derbiæ & Nottinghamiæ, ad vitam. T. IX. P. III. 38.
Baſſa (Eder). T. VII. P. I. 40, 120.
Baſſa { Haſſan. Sinan. De Boſnie. De Buda. } T. VII. P. I. 147, 148.
Baſſalack (Manerium de), in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 59.
Baſſano (Edwardus). T. VI. P. IV. 167.
Baſſat (Nicholaus). T. IV. P. III. 175.
Baſſay (Anthonius de.) T. V. P. IV. 134.
Baſſelade (Dominus de). T. II. P. III. 44.
Baſſet (Thomas). T. I. P. I. 51.
—— (Gilbertus). T. I. P. I. 110.
—— (Philippus). T. I. P. I. 142, 144, 147, 148, 152, 154. T. I. P. II. 13, 31, 56, 68, 69, 72, 73, 77, 83, 103.
—— (Radulphus) de Drayton. T. I. P. I. 115, 142. T. I. P. II. 82, 89, 93, 94.
—— (Fulco). T. I P. I. 119.
—— (Radulphus) de Sapcote. T. I. P. II. 57, 83, 89, 93.
—— (Radulphus). T. I. P. II. 156, 203. T. I P. III. 103, 105. De Drayton. T. I. P. II. 156, 203, 221. T. I. P. III. 17, 131, 149, 203. T. I. P. IV. 49.
—— (Simoni). T. I. P. II. 200, 222. T. I. P. III. 130.
—— (Robertus). T. I. P. II. 221.
—— (Radulphus) de Drayton. T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 59, 156. T. II. P. II 18, 27, 29, 43, 44, 47, 64, 65.
—— De Sapcote. T. II. P. I. 59. T. II. P. II. 14.
—— (Richardus). T. I. P. IV. 144.
—— (Jacobus). T. II. P. I. 158.
—— (Radulphus) de Drayton. T. II. P. II. 92, 94, 113, 122, 133, 151, 156, 157, 162, 179, 187. T. II. P. III. 27, 85, 96, 187.
—— (Radulphus). T. II. P. II. 108, 187, 198.
—— (Simon) de Sapcote. T. II. P. II. 129.
—— (Hugo). T. II. P. III. 190.
—— (Hugo). T. II. P. IV. 21.
—— (Radulphus). T. II. P. IV. 115, 137. T. III. P. I. 57, 121.
—— (Willielmus). T. II. P. IV. 145. T. III. P. I. 71.
—— (Simon). T. III. P. I. 176.
—— (Radulphus). T. III. P. III. 20, 34, 63, 100, 189.
—— (Johannes). T. III. P. III. 79.
—— (Johanna). T. III. P. IV. 120.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 18.
—— (Robertus). T. IV. P. II. 42.
—— (Dioniſius). T. IV. P. IV. 19.
—— (Willielmus). T. V. P. II 175.
—— (Willielmus). T. V. P. III. 197.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 165.
—— (Jacobus). T. VI. P. IV. 9.
—— (Georgius). T. VI. P. IV. 42.
—— (Willielmus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.

Baſſet (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Stephanus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Barnham Overy in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. I. 78.
—— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Newton-Nottage, in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 142.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Capellam de Noſeley, ſive Nowſeley, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 211.
—— (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur Clericus communium Placitorum Curiæ Scaccarii, durante vitâ. T. IX. P. III. 87.
—— (*Drayton*). Rectoria ſic dicta. T. VIII. P. III. 87.
Baſſeti (*Johannes*). T. IV. P. III. 197.
Baſſin (*Johannes*). T. III. P. II. 85.
Baſſingborne (*Johannes*). T. I. P. I. 61.
———— (*Warinus*). T. I. P. II. 83.
———— (*Johannes*). T. I. P. IV. 20.
———— (*Warinus*). T. I. P. IV. 44.
———— (*Johannes*). T. I. P. IV. 111.
———— (*Humfridus*). T. I. P. IV. 145.
———— (*Matthæus*). T. II. P. II. 120.
———— (*Humfridus*). T. II. P. II. 130.
———— (*Stephanus*). T. II. P. II. 178.
———— (*Egidius*). T. II. P. IV. 11.
———— (*Henricus*). T. VI. P. II. 201.
Baſſinges (*Johannes de*). T. II. P. II. 120, 130.
Baſſus (*Johannes*). T. III. P. II. 185.
Baſtard (*Guido le*). T. III. P. II. 194.
—— (*Guillielmus*), Armiger. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Willielmus*), Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Baſtardi. Super Bonis & Catallis. T. IV. P. II. 103.
Baſtardus de la March. (*Thomas*). T. III. P. I. 54.
Baſtarnay (*Ymbertus*). T. V. P. IV. 134. T. VI. P. I. 76, 78, 99, 101.
Baſte (*Bovinus de la*). T. II. P. I. 68.
Baſtenthwayt (*Alex. de*). T. II. P. II. 51.
Baſteur (*Nicholaus le*). T. IV. P. III. 170.
Baſtica (*de*). T. III. P. IV. 37.
Baſtida. (*Arn*). T. I. P. III. 39.
Baſtie (Dominus *de la*). T. VI. P. I. 190.
Baſtien (*Hugo de Seynt*). T. III. P. I. 31.
Baſton (*Henricus*) T. VI. P. IV. 49.
Baſyng (*Willielmus*). T. VI. P. III. 20.
Baſynges (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20.
Bataille (*Thomas*). T. I. P. III. 103.
———— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 190.
———— (*Johannes*). T. V. P. IV. 98, 99.
———— (*Philippus*). T. V. P. IV. 98.
Batalla (*Johannes*). T. III. P. II. 62.
Batavia. Vide *Belgium*.
Batch (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Andreæ in Pikenham. T. VIII. P. III. 225.
Bate (*Johannes*). T. V. P. I. 16, 169. T. V. P. II. 69, 117.
—— (*Henricus*), Canonicus de Southwel. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Edwardus Trelawney de*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ, T. VIII. P. II. 5.
—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Leckhamſteed, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 29.
—— (*Henricus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rawmarſh, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 32.
Batelerie (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
Batellier (*Rouſſeletus le*). T. IV. P. II. 48.
Bateman (*Thomas*). T. V. P. II. 90.
———— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 145.
———— (*Willielmus*) obtinet Officium unius Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
———— (*Johannes*), Generoſus. T. VIII. P. II. 34.
———— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 173.
Batemanſon (*Johannes*). T. VI. P. I. 6, 8.
———— (*Oliverus*). T. VI. P. II. 194. T. VI. P. III. 14.
———— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 46.
Baten (*Radulphus*). T. IV. P. II. 198.
Batenſoen (*T.*) T. IV. P. III. 181.
Baterton (*Robertus*). T. IV. P. IV. 114.
Bates (*Rogerus*). T. VII. P. III. 135. T. VII. P. IV. 96, 173.
—— (*Rogerus*), Theologiæ Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Rogerus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Rogerus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Præbenda ei conceſſa. T. VIII. P. III. 166. Altera Præbenda de novo ei conceſſa. *ibid.* 224.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam de Kelſay Beatæ Mariæ, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 138.
Batesford (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 136.
———— (*Hugo*). T. III. P. III. 179.
Bateur (*Johannes le*). T. V. P. I. 128.
Bath (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 44.
—— (*Matthæus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 19.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 202.
Bathern (*Johannes de*). T. II. P. III. 167.
Batheworth. Manerium. T. VI. P. II. 167.
Bathon (*Henricus*). T. I. P. II. 31.
—— (*Johannes.*) T. I. P. II. 156.
—— (*Johannes* Comes). T. VI. P. IV. 4.
Bathonienſis Civitas. T. I. P. I. 147.
Bathonienſis & *Wellenſis* Epiſcopus (*Robertus*). T. I. P. I. 5.
———— (*Reginaldus*). T. I. P. I. 16, 21.
———— (*Savaricus*). T. I. P. I. 31, 36, 43.
———— (*J.*) T. I. P. I. 44.
———— (*Jocelinus*). T. I P. I. 48, 53, 55, 56, 58, 73, 76, 91, 92, 99, 125, 141, 150.
———— (*Willielmus*). T. I. P. I. 173, 174, 175, 176. T. I. P. II. 30, 33, 35, 36, 38, 57, 92, 103.
———— (*Robertus Burnel*). T. I. P. II. 146, 147, 148, 149, 154, 155, 156, 161, 164, 169, 173, 199, 205, 212, 241. T. I. P. III. 19, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 49, 52, 76, 90, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 103, 105, 126, 134, 136.
———— (*W.*) T. I. P. III. 154, 156. T. I. P. IV. 39, 48.
———— (*W.*). T. I. P. IV. 94, 108.
———— (*Johannes*). T. I. P. IV. 145, 149. 202. T. II. P. I. 13, 21, 23, 180. T. II. P. II. 47, 65.
———— (*J*). T. II. P. II. 82, 85, 86, 88, 107, 108, 115, 123, 149, 156, 187.
———— (*Willielmus de Marchia*). T. II. P. III. 21.
———— (*Radulphus*). T. II. P. III. 43, 120, 138, 187
———— (*R.*). T. II. P. IV. 50, 180, 191. T. III. P. I. 100.
———— (*Johannes*). T. III. P. II. 73, 85, 86, 91, 97, 100, 101, 105, 106, 119, 121, 122, 123, 126, 144, 152.
———— (*Johannes*). T. III. P. III. 83, 173, 184. T. III. P. IV. 8.
———— (*R.*). T. III. P. IV. 4.
———— (*Walterus*). T. III. P. IV. 8, 12, 13.
———— (*Radulphus*). T. III. P. IV. 21, 32, 48, 71.
———— (*Richardus*). T. IV. P. I. 15, 106.
———— (*Henricus*). T. IV. P. I. 16, 27, 28, 44, 45, 46, 48, 50, 56, 58, 62, 76, 77, 92, 95, 98, 100, 122.
———— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 125, 191. T. IV. P. II. 20, 91, 124, 168, 183, 184, 185, 194. T. IV. P. III. 6.
———— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 119, 121, 122, 132, 140, 151, 156, 157, 158, 160, 176, 185, 191, 197. T. V. P. I. 17, 28, 29, 91, 104, 121.
———— (*Thomas Bekyngton*). T. V. P. I. 126, 132, 145, 147. T. V. P. II. 41, 112, 137.
———— (*Robertus*). T. V. P. II. 143, 172, 173. T. V. P. III. 5, 13, 25, 31.
———— (*Robertus*). T. V. P. III. 77, 85, 97, 100, 132, 138. T. V. P. IV. 43.
———— (*Richardus*). T. V. P. IV. 43, 45, 51, 54, 58.
———— (*Oliverus*). T. V. P. IV. 82, 109, 214.
———— (*Hadrianus*). T. V. P. IV. 214. T. VI. P. I. 105.
———— (*Johannes Clerk*). T. VI. P. I. 213.
———— (*J.*) T. VI. P. II. 70.
———— (*Robertus Radclyf*). T. VI. P. II. 238.
———— (*Johannes*). T. VI. P. II. 166, 177, 196. T. VI. P. III. 4.
———— (*Willielmus Knight*). T. VI. P. III. 66, 84.
———— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 126, 165, 166, 196.
———— (*Gilbertus Bourn*). T. VI. P. IV. 20, 23, 60, 84, 86.
———— (*Gilbertus Berkeley*). T. VI P. IV. 96, 103, 107, 159.
———— (*Johannes Styl*). T. VII. P. I 109, 116. T. VI. P. II. 169
———— (*Arthurus*). T. VII. P. III. 220.
———— Archidiaconus *Iterius*. T. I. P. III. 155.
Bathonienſis & *Wellenſis Epiſcopatus*, & Res hunc Epiſcopatum concernentes. Pro Electione ad Papam Commendatoria. T. I. P. IV. 149. Contra. T. II. P. II. 30. Super amotione. 85. Amovendi. 86. Super Tranſlatione. 88. De Temporalium Reſtitutione. T. III. P. II. 144. De Renuntiatione. 150. Pro Epiſcopo. T. III. P. IV. 12, 33. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 125. T. V. P. I. 126. Cuſtos Privati Sigilli. 132. De non veniendo ad Parliamentum. P. II. 41. Pro Epiſcopo Pardonatio. T. V. P. III. 85. Reſtitutio Temporalium. P. IV. 43, 82. De Reſtitutione Temporalium pro Epiſcopo Hadriano Cardinali. T: V. P. IV. 214. Super Privatione Hadriani, Cuſtodia Temporalium commiſsa Cardinali Eborum. T. VI. P. I. 147. Dicta Temporalia per dictum Cardinalem Eborum tenenda in Commendam. *ibid.* Pro Johanne Clerke, Epiſcopo, Reſtitutio Temporalium. 213. De Licentia eligendi Epiſcopum. T. VI. P. III. 65. De Reſtitutione Temporalium pro Willielmo Knight Epiſcopo. 65 T. VI. P. IV. 23, 106. De Licentia eligendi. 92. Significavit. 96. Licentia eligendi. T. VII. P. I. 106. Regius aſſenſus pro Johanne Styll, Epiſcopo. 109. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 116.
Batirſby (*Oliverus*). T. V. P. II. 68.
Batiſivet (*Johannes*). T. V. P. IV. 9.
Battell (Burgus de). T. IX. P. I. 5.
Batten (*Richardus*). Conceſſio ei facta Officii Ballivi Francheſiæ & Libertatis Dominiorum & Maneriorum de Cookeham & Braye in Comitatu Berk. T. VIII. P. III. 25.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. XI. P. II. 204.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 248.
Batter (*Edwardus*). T. IV. P. IV. 162,
Batterſey. Rectoria. T. VI. P. IV. 45.
—— (Vicaria de), in Diœceſi Wintoniæ. T. IX. P. I. 82.
Batty (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Lionell*). Officium ei conceſſum. T. VIII P. IV. 60.
Battyn (*Nicholaus*). Conceſſio ei facta Officii Receptoris ſive Collectoris omnium Decimarum & Subſidiorum, tam Epiſcopi Exonienſis, quam infra Epiſcopatum & Diœceſim Lincolnienſem, ad terminum Vitæ. T. VIII. P. II. 162.
Batuco (*Johannes de*). T. V. P. I. 112.
Batwallon (*Johannes de*). T. III. P. I. 215.
Batyn (*Rogerus*). T. III. P. III. 101.
Batz (*Fortanerus*). T. II. P. I. 85.
—— (*Raymundus*). T. II. P. II. 174. T. II. P. III. 44, 173.
Bau (*Henricus de*). T. III. P. I. 31.
Bavand (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 116.
Bavaria (*Ludovicus de*). T. II. P. III. 195.
Bavaria & Res Bavariæ. T. I. P. I. 100. Pro Duce de Tractatu. T. III. P. I. 64. Protectio. 69, 74. Diſcordia cum Imperatore. 75. De Ligis. 81, 86. Super Reformatione cum Imperatrice. 87. Pro Duce de Conductu. T. III. P. I. 144. Pro Nunciis. P. II. 91. De Tractatu. 196. De Conductu pro Duce. 102. Super Hæreditate Philippæ Reginæ Angliæ. 110. Pro Duce. 137. De Tractatu. T. III. P. IV. 32, 101. Super Alligantiâ. 109. De Homagio. 128. Penſio. 129. Litera de Homagio. 130. Pro Duce juniore de Penſione. T. III. P. IV. 143, 144. Pro Duce. T. IV. P. I. 119, 158. Pro Katerina Duciſſâ in Bavariâ. T. IV. P. III. 196. Pro Margaretâ & Jacobâ de Bavier. P. IV. 8. Pro Ambaſſiatoribus Ducis. 25. Pro Duce de annuitate. 31. Pro Jacobo de Bavaria. 32, 34. De Tractatu cum Ludovico Duce. 48. Cum Henrico Duce. 48. Pro Duce. 91. De Tractatu cum Duce. 15, 22.
Bavariæ Dux. Vide *Hollandia*. Littera Ducis ſuper ſuccurſu. T. IV. P. III. 49.
Bavaria (Dux). T. I. P. I. 49, 100.

Bavariæ Dux (*Ludovicus*). T. III. P. I. 24.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 59, 64, 66, 69, 74, 75, 81, 83, 86.
—— (*Guilliemus*). T. III. P. I. 144.
—— (*Albertus*). T. III. P. II. 91, 102, 110, 136, 196, 197.
—— (*Albertus*). T. III. P. IV. 32, 101, 109, 128.
—— (*Rupertus*). T. III. P. IV. 131, 138, 139, 143.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 158. T. IV. P. II. 11.
—— (*Stephanus*.) T. IV. P. I. 6, 8, 12, 25.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 119.
—— (*Ludovicus*). T. IV. P. II. 47, 54, 128, 160, 179, 180. T. IV. P. III. 60.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 87, 161, 166, 167, 172, 179, 180. T. IV. P. III. 74, 129.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 50.
—— (*Erneſtus*, *Willielmus* & *Henricus*) T. IV. P. III. 60.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 25, 29.
—— (*Ludovicus*). T. IV. P. IV. 31, 45, 48, 91. T. V. P. I. 15.
—— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 45, 48.
—— (*Albertus* & *Willielmus*). T. IV. P. IV. 139. T. VII. P. I. 36.
—— (*Jacoba*), Filia Willielmi. T. IV. P. III. 44.
—— Duciſſa. T. IV. P. IV. 29.
—— (*Jacoba*). T. IV. P. IV. 32.
Bavaryn (*Anthonius*. T. V. P. IV. 235.
Baucio (*Hugo* & *Raymundus de*). T. I. P. III. 53, 54, 55.
—— (*Bertrandus*). T. I. P. III. 53.
—— (*Raymundus de*), Comes Anelmi. T. II. P. I. 101.
—— (*Bertrandus*). T. II. P. IV. 175.
Baud (*Willielmus*). T. II. P. I. 193. T. II. P. II. 178. T. II. P. III. 187.
Baudak (*Radulphus*.) T. I. P. III. 83.
Baudewyn (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Baudian (*Guillielmus de*). T. V. P. IV. 96.
Baudinell (*David*), Clericus, Pater Jacobi Baudinell. T. VIII. P. II. 170.
—— (*Jacobus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 170.
Baudray (*Petrus*). T. IV. P. III. 86.
Baudrecourt (Dominus *de*). T. V. P. IV. 52.
Bavent (*Hugo de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 27, 47.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 120, 179.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 26.
Baverle (Abbas *de*). T. I. P. IV. 39.
—— (*Johanna*). T. III. P. III. 83.
Baveux (*Guido de*). T. III. P. II. 95.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 82.
Bauf (*Henricus de*). T. I. P. III. 163.
Baugency (*Stephanus de*). T. V. P. IV. 95.
Baviart (*Symonettus*). T. IV. P. II. 48.
Bavier (*Margareta* & *Jacoba de*). T. IV. P. IV. 8.
Bavillion (*Mich.*) T. V. P. II. 96.
Bauliard (*Johannes*). T. V. P. IV. 98.
Baulotz (*J.*). T. V. P. IV. 89.
Bault (*Robinus de*). T. IV. P. III. 86.
Baumes (*Stephanus de*). T. I. P. III. 141.
Bavonis (*Johannes* Abbas *Sancti*). T. III. P. II. 89.
Bauſan (*Stephanus*). T. I. P. II. 6.
—— (*Petrus*). T. II. P. I. 77.
Bauterſon (*Henricus* Dominus *de*). T. I. P. II. 165, 166.
Bauzaco (*Hugo de*). T. I. P. I.
Bawbrynny (*Patricius*). T. V. P. III. 125.
Bawdripp (*Willielmus*). Commiſſio ei directa ad Pacem conſervandam in Comitatu Glamorgan. T. VIII. P. II. 20.
Bawdripp, ſive *Bawdribb* (Rectoria de) in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 65.
Bawtre. Hoſpitalis. T. VI. P. IV. 9.
Bawtree (*Leonardus*), Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Baxter (*Thomas*). T. V. P. II. 159.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 195.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 151, 163.
—— (*Franciſcus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 212.
—— (*Daniel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Licentia ei conceſſa poſſidendi Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Marſton Sancti Laurentii cum Capellâ de Workeworth eidem annexâ, unâ cum Rectoriâ Eccleſiæ de Draughton in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 35.
Bayard (*Johannes*). T. VI. P. II. 136. T. VI. P. III. 138.
Bayaſetus, Princeps Turcarum. T. III. P. IV. 195.
Bayay (*Robertus*). T. VI. P. II. 203.
Bayes (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Tibhelfte, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. II. 247.
Bayles (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Bayley (*Radulphus*) conſtituitur unus Vibrillatorum infra Turrim London. T. VIII. P. II. 244.
Baylie (*Daniel*), Clericus, promovetur ad Vicariam Beatæ Mariæ Virginis in Villâ Stafford. T. IX. P. II. 254.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Darcombe, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. IX. P. II. 142.
Bayliefe (*Henricus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 18.
Bayly (*de*). T. IV. P. III. 177.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 170.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 73.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 220.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 50.
—— (*Mattheus*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Galfridus*). T. VI. P. IV. 9, 46. T. VII. P. I. 61, 84.
—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Northall. T. VIII. P. III. 279.
—— (*Richardus*), Theologiæ Baccalaureus, Capellanus Regis Ordinarius. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum in Eccleſia Cathedrali Sarum. T. IX. P. I. 82.
—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bradfield, Diœceſis Sarum. T. IX. P. II. 140.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Subdecanatum Eccleſiæ Cathedralis Wellenſis. T. IX. P. II. 217.
Bayn (*Johannes*). T. V. P. III. 114.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
Baynak (*Pontius* Dominus *de*). T. I. P. II. 55.
—— (*Gaylardus*). T. II. P. I. 2.
Baynard (*Robertus*). T. II. P. II. 165.
—— (*Philippus*). T. IV. P. I. 84.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 125. T. IV. P. IV. 20.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 160.
Bayneans (*Galardus de*). T. I. P. III. 87.
Baynes (*Ambroſius*). T. VI. P. IV. 49.
Baynham (*Alexander*). T. V. P. III. 197.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. I. 48.
Baynton (*Edwardus*.) T. VI. P. II. 160.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 22.
Bayons (*Willielmus de*). T. II. P. II. 115, 120.
—— (*Bogonus*.) T. II. P. II. 179.
Bayres (*Johannes de*), dictus *Pian du Chut*. T. I. P. IV. 3, 4.
Bays (*Johannes del*). T. II. P. III. 196.
Bayſac (*Andreas de*). T. I. P. III. 122.
Bayton (*Thomas*). T. II. P. I. 180.
Bazatenſis Epiſcopus (*Henricus Caen*). T. V. P. I. 33.
—— (*Bazoges*). T. VI. P. II. 22.
—— (*Jacobus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 25.
Be. (*Johannes*). T. I. P. II. 142.
Beachamp (*Willielmus*). Commiſſio ei directa ad examinanda Militum Arma. T. VIII. P. III. 197.
Beachaum (*Johannes*). T. II. P. I. 52.
Beachy. Inſulæ nomen. T. IX. P. III. 248.
Beaju (Dominus *de*). T. II. P. III. 27.
Beakshorne. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 36.
Beale (*Robertus*). T. VII. P. I. 210. T. VII. P. II. 14.
—— (*Willielmus*). Conceſſio Privilegii ei directa. T. VIII. P. I. 119.
—— (*Hieronimus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Hieronimus*), Theologiæ Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 28.
Beale (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 25.
—— (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Paulſpury, in Comitatu Northampton, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 144.
—— (*Thomas*), Armiger, conſtituitur Cuſtos Boſcorum infra Foreſtas, Parcos, Chaceas & Warrenas Regis in Comitatibus Northampton & Rutland. T. IX. P. II. 204.
—— (*Theodorus*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Pattiſhall, in Dioceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 212.
—— (*Bartholomeus*) conſtituitur unus duorum Auditorum de *lez Preſts* & Compotorum Forinſecorum, durante vitâ. T. IX. P. III. 87.
Bealing (*Richardus*). T. IX. P. III. 99.
Bealknap (*Robertus*). T. III. P. II. 158. T. III. P. III. 18, 121, 185. T. III. P. IV. 27.
—— (*Johanna*). T. IV. P. IV. 61.
—— (*Griſelda*). T. IV. P. IV. 133.
Bealth. Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 44.
Beamanon (*Johannes* Dominus *de*). T. III. P. III. 91, 93.
Beamfleg (*Johannes de*). T. I. P. IV. 30.
Beamont (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 33.
Beane (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 93.
Beangrave (*Richardus de*). T. III. P. IV. 108.
Beanner (*Adomarus de*). T. II. P. IV. 102.
Beara (O Suilevan.). T. IX. P. III. 232.
Beardſey (*Edmundus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
Beare (*Thomas*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 33.
Beares. Officium Cuſtodis Beares, Bulls and Dogs, pro Radulfo Bowes. T. VI. P. IV. 154. Yomen of the Beares Roger Askam. 155.
Bearn (Vicecomes *de*). T. I. P. I. 176, 181.
—— (*Arn. Guillielmi*). T. II. P. II. 95, 124, 125, 126, 127, 144, 145, 147, 152. T. II. P. III. 8.
—— (*Johannes*), dictus *Laſpes*. T. II. P. II. 152.
—— (*Bernardus*). T. II. P. IV. 78, 117, 127, 156, 157.
—— (*Rudenis*). T. II. P. IV. 78.
—— (*Laſpeſius*). T. III. P. I. 12.
—— (*Lubatius*). T. III. P. I. 96.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 173. T. III. P. IV. 30, 52, 78, 97, 100.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 46.
Bearn. Protectio pro Margareta Vicecomitiſſa. T. I. P. IV. 151. Pro Conſtantia. 158, 190, 191, 192. Pro Raymundo. T. II. P. I. 28.
Bearnes (*Perrotus le*). T. III. P. IV. 30, 46, 52.
Beata Maria ſuper Montem, juxta Killigarne. Eccleſia Parochialis ſic dicta. T. VIII. P. II. 168.
Beata Maria (Eccleſia Parochialis) in Barton Bendiſh, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Beatrix, Filia Regis. T. I. P. II. 174. T. I. P. II. 45, 47, 52, 53, 71, 102, 110.
—— Filia Regis Caſtellæ. T. III. P. II. 91.
Beaucaurray (*Alermus de*). T. IV. P. I. 56.
Beauchamp (*Johannes*). T. I. P. III. 204.
—— (*Egidius*). T. II. P. II. 130.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 165. T. III. P. II. 163.
—— (*Joannes*). T. III. P. I. 176, 186, 209, 210. T. III. P. II. 40.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 56. T. III. P. IV. 17, 101.
—— (*Rogerus*). T. III. P. III. 61, 64, 70, 84.
—— (*Edwardus*). T. III. P. III. 190.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 157, 159.
—— (*Humfridus*). T. IV. P. I. 22.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 55, 56, 107, 157.
—— (*Richardus*. T. IV. P. II. 125.
—— (*Walterus*). T. IV. P. III. 36, 52.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 36, 40, 41, 44, 64, 102.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 101.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 139. T. V. P. II. 77, 98.

Beauchamp (Richardus). T. V. P. II. 6, 175. T. V. P. III. 5.
——— (Thomas). T. V. P. III. 185. T. V. P. IV. 135.
——— (Richardus). T. V. P. III. 197.
——— Vicecomes (Edwardus Seymour). T. VI. P. III. 4.
——— (St. John), Miles, Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 9.
——— (Johannes) creatur unus Purſuivandorum ad Arma T. VIII. P. IV. 60.
Beauclerc (Johannes). T. VII. P. III. 121.
Beaucourſe (Johannes). T. III. P. I. 126.
Beaves (Johannes), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Michael-Stowe, ſive Migell-Stove, in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. II. 209.
Beaufilz (Robertus.) T. IV. P. IV. 68.
Beauford (Johannes, Henricus, Thomas & Johanna). T. III. P. IV. 126.
——— (Henricus). T. III. P. IV. 145.
——— (Thomas). T. IV. P. I. 28, 82, 86, 158, 159, 165, 167, 177, 178, 179. T. IV. P. II. 17.
——— (Rogerus). T. III. P. III. 32.
——— (Thomas). T. IV. P. IV. 159.
——— (Edwardus). T. V. P. III. 3.
——— (Franciſcus). T. V. P. IV. 99.
Beaulau (Gilbertus). T. II. P. IV. 25.
Beaulie (Willielmus). T. IV. P. IV. 151.
Beaulin (Jacobus). T. VII. P. III. 202.
Beaulo (Dominus de). T. III. P. I. 135.
——— (Baldwinus). T. III. P. II. 163.
Beaulon (Prior de). T. I. P. III. 66.
Beaumaiſtre (Guillielmus & Johannes). T. V. P. IV. 99.
Beaumanners (Johannes). T. III. P. I. 166.
Beaumannor (Manerium & Parcus de) in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 55.
Beaumaris (Johannes). T. IV. P. IV. 188.
Beaumaris. Nomen Caſtri & Villæ in Northwalliâ. T. VIII. P. III. 164.
Beaumavoir (Johannes Dominus de). T. III. P. I. 81, 82.
——— Dominus. T. III. P. I. 136.
Beaumond (Alicia Domina de). T. I. P. IV. 110.
——— (Thomas). T. III. P. III. 74.
Beaumont (Johannes de). T. I. P. I. 95.
——— (Vicecomes). T. III. P. I. 136.
——— (Johannes). T. III. P. III. 125, 184. T. III. P. IV. 23, 55, 56, 87, 100, 108, 120.
——— (Alanus). T. III. P. III. 125.
——— (Carolus). T. IV. P. II. 38, 85, 153. T. IV. P. III. 5, 40, 112.
——— (Charlotta), Filia. T. IV. P. III. 112.
——— (Dominus). T. IV. P. IV. 121.
——— (Carolus). T. IV. P. IV. 191.
——— (Johannes). T. V. P. I. 32, 34, 46.
——— (Ludovicus). T. V. P. I. 138. T. V. P. II. 15.
——— (Carolus). T. V. P. I. 167. T. V. P. II. 39.
——— (Philippus). T. V. P. II. 175.
——— Vicecomes (Johannes). T. V. P. I. 147, 151, 153, 155, 157. T. V. P. II. 10, 12, 13, 15, 16, 19, 25, 31, 37, 50, 54, 61, 70, 74, 77, 85, 89, 93.
——— (Willielmus). T. V. P. III. 3.
——— (Robertus Stenard Comes). T. VI. P. II. 92.
——— (Henricus). T. VII. P. IV. 8.
——— (Richardus), Miles. T. VIII. P. II. 7.
——— (Georgius), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Eccleſiam Parochialem de Bately, in Comitatu & Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 88.
Beaun (Jacobus). T. V. P. IV. 93, 134.
Beaulnol (Dominus). T. IV. P. III. 126.
Beavoiſis (Extaſſius de). T. IV. P. III. 201.
Beavoys (Amy de). T. III. P. I. 134.
Beaupe (David). T. V. P. III. 70.
Beaupel (Radulphus). T. III. P. I. 121.
——— (Guillielmus). T. IV. P. III. 79.
Beaupeny (Thomas). T. III. P. III. 196.
Beaupignie (Johannes). T. IV. P. IV. 18, 25.
Beaupre (Johannes de). T. III. P. I. 121.
Beauſo (Almaricus de). T. I. P. IV. 14.
Beauſton (Ivo). T. III. P. III. 28.
Beauvays (Willielmus Epiſcopus de). T. III. P. I. 82, 95.
——— (Johannes). T. III. P. I. 201, 209. T. IV. P. III. 69, 76.
——— (Galfridus). T. IV. P. III. 196. T. IV. P. IV. 199.
——— (Johannes). T. V. P. I. 108.
Beauvoir (Robertus de). T. I. P. II. 167.
——— (Dominus). T. III. P. IV. 42, 118.
——— (Dominus). T. IV. P. II. 129.
——— (Galfridus). T. IV. P. III. 153.
Bebys (Johannes). T. III. P. IV. 66.
Beccariis (Nicholaus de). T. III. P. I. 175.
Beccinis (Abbas de). T. I. P. I. 10.
Becco (Abbas Herlewini de). T. I. P. II. 90. T. III. P. IV. 72.
——— (Robertus de). T. IV. P. III. 94.
Becerwell (Johannes de). T. I. P. IV. 58.
Beche Willielmus de la) T. II. P. II. 42.
——— (Nicholaus). T. II. P. II. 177, 179. T. II. P. III. 138, 159, 161, 162, 164, 165, 170, 196.
——— (Johannes). T. II. P. II. 178, 179.
——— (Philippus). T. II. P. II. 178.
——— (Edwardus). T. II. P. IV. 22, 26. T. III. P. I. 18.
——— (Nicholaus). T. II. P. IV. 73, 78, 153, 156, 163, 168, 170.
——— (Johannes). T. III. P. I. 198.
Becheloum (Abbas). T. IV. P. IV. 42, 46.
Becher (Willielmus), Miles. Commiſſio ei directa concernens Rivum Thameſis. T. IX. P. II. 34.
——— (Willielmus). T. VII. P. II. 202.
Bechet (Domina de Mortimer Radagundis). T. IV. P. I. 75.
Bechynwall. Vicaria. T. VI. P. IV. 47.
Beck (Galfridus). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 248.
——— (Jacobus) creatur Conſtabularius Caſtri Glouceſtriæ, ad vitam. T. IX. P. II. 248.
Becket (Reginaldus). T. II. P. I. 52.
——— (David). T. II. P. III. 126.
——— (Theobaldus). T. III. P. II. 44.
——— (Thomas Martyr). T. III. P. II. 70, 75, 85, 88, 96. T. III. P. III. 15.
——— (Johannes). T. VI. P. II. 161.
——— (Thomas). T. VI. P. III. 40.
——— (Willielmus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, reſignat Præbendam de Yatton in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. T. VIII. P. II. 165.
Beckingham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 165.
Beckington (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 31.
Beckles (Johannes). T. II. P. III. 137.
Beckmannus (Lucas). T. VII. P. I. 98.
Beckwith (Leonardus). T. VI. P. III. 203, 206.
Becles. Villæ nomen. T. IX. P. I. 3.
Becum (Robertus de). T. I. P. I. 107.
Bedd (Edwardus Comes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 3.
Bedds. Kingeſton Manerium. T. I. P. IV. 65.
Bedell (Capell), Baronettus, Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 9.
Bedell (Capell), Baro, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Bedewynde (Walterus). T. I. P. IV. 35, 59, 71.
——— (Johannes). T. II. P. I. 24. T. II. P. III. 70.
Bedford (Johannes de). T. II. P. I. 100. T. II. P. II. 139. T. III. P. I. 92. T. III. P. III. 176.
——— (Emerus). T. VI. P. IV. 151.
Bedford Comitatus. Manerium de Kempſton. T. I. P. IV. 127. Manerium de Sonyngdon. T. II. P. II. 51. Bedford. 201. de Firma Villæ annuatim T. V. P. II. 192. Pro Johanne Hodgkyn Suffraganeo. T. VI. P. III. 12. Manerium de Bekleswade. T. VI. P. III. 203. Eccleſia. T. VI. P. IV. 92.
Bedfordiæ Archidiaconus (Richardus). T. I. P. II. 201.
——— Dux (Johannes). T. IV. P. II. 76, 95, 112, 125, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 152, 155, 163, 168, 169, 171. T. IV. P. III. 9, 12, 21, 22, 29, 49, 57, 66, 96, 98, 99, 100, 117, 131, 132, 137, 140, 146, 159, 177. T. IV. P. IV. 32, 34, 44, 49, 50, 60, 83, 91, 103, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 132, 133, 137, 139, 141, 151, 183, 189, 194, 195, 197. T. V. P. I. 1, 14, 23, 43, 53, 56, 77.
——— Duciſſa (Anna). T. IV. P. IV. 103.
——— (Jaqueta). T. V. P. I. 25, 26.
——— Dux (Johannes). T. V. P. II. 27. T. V. P. III. 168.
——— (Jaſper). T. V. P. III. 186, 192. T. V. P. IV. 31, 45, 53, 135.
Bedfordiæ Comes (Johannes). T. VI. P. III. 182, 189, 210. T. VI. P. IV. 31.
——— (Franciſcus). T. VI. P. IV. 67, 76.
——— Comes (Edwardus). T. VII. P. II. 65, 169.
——— Epiſcopus Suffraganeus (Johannes Hodgkyn). T. VII. P. II. 116.
——— (Richardus). T. VI. P. IV. 87.
Bedforth (Edwardus). T. VI. P. II. 203.
Bedfount. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Bedingfeld. Eccleſia. T. I. P. I. 9.
Bedingfeild (Henricus), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
——— (Thomas). T. VIII. P. II. 15.
——— (Johannes). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 82.
——— (Daniel) conſtituitur Clericus Parliamentorum. T. IX. P. I. 76.
Bedmyſter. Hoſpitale Sanctæ Katherinæ. T. VI. P. IV. 60. Cum Radclyffe, Canonicatus ſive Præbenda. 87.
Bedoreda (Almannus.) T. I. P. III. 1.
Bedwelty (Henricus Morgan de). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
Bedyk (Willielmus). T. IV. P. II. 126.
Bedyll (Thomas). T. VI. P. II. 194, 221. T. VI. P. III. 15.
——— (Johannes). T. VI. P. II. 194.
Bedyngfeld. T. V. P. III. 131.
——— (Edwardus). T. V. P. III 196.
Bee (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Strelley, ſive Stirly, in Comitatu Nottinghamiæ & Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 89.
——— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Willarton, ſive Wollaton cum Coſſall, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 138.
Beedon (Johannes). T. V. P. III. 3.
Beek (Jacobus Atte). T. III. P. I. 62.
——— (Johannes). T. IV. P. I. 180.
——— (Johannes). T. II. P. I. 161.
——— (Johannes). T. V. P. II. 4, 23, 28.
Beel (Willielmus). T. I. P. I. 12.
Beer (de). T. V. P. III. 109, 111. 112.
Beere, ſive Reets (Johannes). T. VIII. P. I. 211.
Beeſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Beeſton (Nicholaus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Tirley, ſive Trinley, in Diœceſi Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 254.
Beffort. Ejus Obſidio. T. IX. P. III. 248.
Beffrymont, Dominus de Blenquevil (Petrus de). T. I. P. IV. 19.
Begar (Abbas de). T. V. P. II. 142.
Begard (Thomas). T. VI. P. III. 103.
Beger (Petrus.) T. III. P. I. 12.
Begis (Antonius). T. V. P. IV. 97.
Begiun (Nicholaus.) T. VI. P. II. 42.
Begmond (Arn.). T. II. P. I. 1.
Begne (Stephanus). T. V. P. IV. 94.
Begnerii de Rocella (Petrus). T. I. P. III. 134.
Begutis (B.). T. V. P. IV. 164.
Begz Pui (Bernardus de). T. I. P. III. 30.
Beicher (Willielmus). Commiſſio ei directa pro operatione Monetæ. T. VIII. P. III. 183.
Beisby (Rectoria de), in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 30.
Bek (Antonius). T. I. P. II. 114, 123, 134, 144, 146, 147, 161, 163, 182, 193, 194, 198, 217, 218, 219.
——— Epiſcopus Dunolmenſis (Thomas). T. I. P. II. 143, 147, 176.
——— (Johannes). T. I. P. II. 222.
——— (Henricus). T. II. P. II. 188.
——— (Richardus). T. IV. P. II. 8.
Bekham (Johannes). T. VI. P. II. 196.
Bekel (Johannes). T. II. P. IV. 102.
Bekeley (Rogerus). T. V. P. III. 57.
Bekenesfeld (Richardus). T. III. P. I. 121.
Bekensfeld (Nicholaus). T. III. P. II. 147.
Bekering (Thomas). T. II. P. I. 51.
Bekerton (Robertus). T. III. P. III. 183.
Bekery (Georgius). T. VI. P. II. 194.
Beket. Vide Becket.
Beketon (Hugo de). T. I. P. IV. 115.
Bekingham (Johannes). T. I. P. III. 79, 83.
——— (Elias). T. I. P. III. 90.
——— (Thomas). T. IV. P. II. 125.
Bekington (Johannes de). T. III. P. II. 189.
——— (Thomas). T. IV. P. IV. 176, 181, 186, 187. T. V. P. I. 62, 69, 70, 71.

Bekoitz (*Leonardus*). T. VI. P. III. 188.
Bel (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Belal (*Martinus*). T. III. P. I. 89.
Belanan (Dominus *de*). T. II. I. P. II. 24.
Belard (*Johannes*). T. IV. P. III. 81.
Belay (*Hugo de*). T. III. P. II. 24.
Belcanquel (*Gualterus*), Clericus. Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kingſton Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Beld (*Mich.*) T. VII. P. I. 32.
Bele (*Johannes*). T. II. P. II. 178. T. III. P. III. 83. T. V. P. IV. 32.
Belegrave (*Petrus de*). T. II. P. I. 51.
——— (*Rogerus*). T. II. P. II. 115.
Belento (*Anſelmus de*). T. I. P. I. 11.
Beler (*Rogerus*). T. II. P. II. 43, 51, 101, 167. T. III. P. II. 156. T. V. P. II. 193.
Beles (*Johannes*). T. V. P. IV. 3, 6.
Belesby (*Willielmus*). T. III. P. III. 79. T. III. P. IV. 10.
Beleſtat (*Henricus*). T. V. P. IV. 102.
Beleſted (*Galfridus*). T. I. P. I. 114.
Belet (*Willielmus*). T. I. P. II. 83, 103.
Beleuch (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
Beleulewe (*Willielmus de*). T. VI. P. I. 21.
Belew (*Stephanus de*). T. II. P. I. 52.
Belfaſt (*Arthurus Chicheſter de*), Baro Regni Hiberniæ per undecim annos Deputatus, & poſtmodum ejuſdem Regni Theſaurarius. T. VIII. P. I. 7. Ejus animi magnitudo, Conſilium, Judicium, tam Pacis quàm Belli temporibus. *ibid.* Erigitur ad Honorem & Dignitatem Baronis. *ibid.* Moritur ſine Hæredibus maſculis. *ibid.* Eadem Dignitas Baronis Fratri ſuo Edwardo conceditur. *ibid.*
——— (*Edwardus Chicheſter de*) obtinet Dignitatem Baronis. T. VIII. P. I. 7. Ejus Prudentia, Dexteritas & Fidelitas in Rebus publicis adminiſtrandis. *ibid.* Datur ei annualis Redditus tredecim Librarum, ſex Solidorum & octo Denariorum, Monetæ Hiberniæ, per annum. *ibid.* 8.
Belforth (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 20.
Belgium. Pax offenſiva & defenſiva. T. VI. P. IV. 178. Inſtrumentum Fœderatorum ſuper Renunciatione Tyrannidis Hiſpaniæ & de petendo Protectionem Reginæ Elizabethæ. 181, 182, 183. De Capitaneo Roberto Comite Leiceſtriæ ad ſerviendum in Belgio. 183. De conſtituendo Theſaurarium Exercitûs. T. VII. P. I. 3. Pro Roberto Comite Leiceſtriæ, Capitaneo Exercitûs. 5. Pro Domino Willoughby Locumtenente Exercitûs. 7. Super ſtatu Rerum. 16. De Rebus Belgicis. 17. De Gubernatione ſub Elizabethâ Reginâ Angliæ. 22. Statuum Generalium Litteræ. 27, 29. Super Salvâ Cuſtodiâ de Oſtend. 30. Statuum Generalium Reſponſum. 30. De Rebus Belgicis. 32, 33, 34, 35, 39, 40, 41, 42. Conſiliariorum Status Dominis Provinciarum-Unitarum Repræſentatio. 21. Pro Thomâ Wilkes. 39, 45. Pro Thomâ Bodleigh ad Status Generales. 143. Super Appunctuamentis. 181. De Servitio in Guerrâ Conceſſio, pro Willielmo Meridith. 188. De Solutionibus & Proviſionibus. 191. Ratificatio Tractatuum ſub Sigillo Ordinum. 143. De Oppidis in Cautionem datis. P. II. 70. Litera Regis Angliæ ad Status Generales de Amicitiâ continuandâ. 78. Pro Ricardo Wright Officium. 134. Pro Bono Publico Confœderatarum Provinciarum. 158. Tractatus Defenſionis. 160. Confirmatio inde per Regem Angliæ. 161. Tractatus Particularis ſuper Delitis & Privilegiis. 162. Confirmatio inde per Regem Angliæ. 163. De Ordine Equeſtri conceſſo. 167, 176, 188, 206, 207, 208, 209. Pro Cornelio Hooftman. 177. Super Commercio Indiarum Orientalium. 205. Super Redditione Villarum de Vliſhing & Brill. 210, 211, 212. De Confirmatione Tractatûs tangentis Societates Indiarum Orientalium, tam Anglicas quàm Batavas. T. VII. P. III. 115. De Ordine Equeſtri diverſis Belgicis conceſſo. 117, 128, 196, 197, 238, 243. P. IV. 41, 42, 48.
Belgrave (*Jacobus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Carleton-Carlewe, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. I. 79.
Belhada (Amanenſis *de*). T. II. P. III. 172.
Belhouze (*Thomas de*). T. I. P. IV. 111.
Belhouze (*Richardus*). T. II. P. II. 130.
——— (*Nicholaus*). T. II. P. III. 190.
——— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 21.
——— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Belin (*J.*) T. V. P. IV. 94.
Belira, Epiſcopus. T. IV. P. IV. 197.
Beliſmo (*Robertus*). T. I. P. I. 1, 2.
Belknap (*Edwardus*). T. VI. P. I. 175.
Bell (*Laurentius*). T. III. P. I. 150.
——— (*Robertus*). T. III. P. I. 174.
——— (*Johannes*). T. VI. P. II. 173, 205, 209.
——— (*Johannes*). T. VI. P. III. 103. T. VI. P. IV. 93.
——— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 9.
——— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 155, 174.
——— (*Robertus*). T. VII. P. III. 115, 116. T. VII. P. IV. 145.
——— (*Thomas*). T. VII. P. III. 174.
——— (*Thomas*), Canonicus Cathedralis Eborum. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
——— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
——— (*Smolphus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8.
——— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
——— (*Thomas*), Canonicus Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis. T. VIII. P. II. 32. Reſignat ſuum Canonicatum. *ibid.*
Bellâ-Aquâ (*Johannes de*). T. I. P. II. 156, 199, 203, 221. T. I. P. III. 17, 86, 130, 131.
Bellâ-Laudâ (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. T. I. P. IV. 39.
Bellâ-Perticâ (Abbas *de*). T. I. P. II. 138.
Bellardi de Luk (*Cobichius*). T. I. P. IV. 36.
Bellas (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 25. T. IX. P. II. 36.
Bellaſis (*Thomas*). T. VII. P. III. 38, 97.
——— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 11.
——— (*Thomas*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
——— (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Bellâ-Valle (*Bertrandus de*). T. V. P. I. 129, 133, 168, 169, 170, 172, 173, 180, 181, 182, 183, 187, 188, 189, 190, 191.
Bellâ-Villâ (*Pontius de*). T. III. P. I. 96.
——— (Domina *Johanna*). T. III. P. I. 192.
Bellay (Cardinalis *de*). T. VI. P. III. 119.
Bellay (*Guillielmus*). T. VI. P. II. 142, 148, 149, 150.
——— (*Johannes*), T. VI. P. III. 121.
Bellayſis (*Anthonius*). T. VI. P. III. 121.
Belle (*Michael*). T. II. P. II. 4, 8.
——— (*Walterus*). T. III. P. II. 143.
——— (*Adam*). T. IV. P. I. 113.
——— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 130.
Bellendon (*Thomas*). T. VI. P. III. 100, 101. T. VI. P. IV. 120.
Belleſme. T. IV. P. IV. 33.
Belleſys (*Richardus*). T. VI. P. II. 160.
Belleſterre (*Edwardus*). T. IV. P. IV. 54.
Bellievre (Dominus de). T. IX. P. III. 290.
Belligant (*Michael*). T. V. P. IV. 92.
Bellih (*Jo*). T. III. P. I. 212.
Bellimontis (*Prior*). T. I. P. I. 121, 122.
——— (*Ludovicus* & *Johannes*). T. I. P. III. 36.
Bellingham (*Edwardus*). T. VI. P. III. 145.
——— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 38, 42, 58, 96.
——— (*Edwardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
Bellinguard (*Willielmus Mounſon de*), Miles & Baro. T. VIII. P. III. 24.
Bello (*Gilbertus de*). T. I. P. II. 1.
——— (*Richardus*). T. I. P. IV. 181.
——— (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. T. IV. P. I. 107. T. V. P. II. 63. T. V. P. IV. 137.
Bellocampi (*Guillielmus Seymour* Dominus), Miles, & Comes Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 38.
Bello-Campo (*M. de*). T. I. P. I. 3.
——— (*W.*) T. I. P. I. 71, 75, 176. T. I. P. II. 30, 56, 57, 110, 116.
——— (*Humfridus*). T. I. P. II. 137.
——— (*Walterus*), Dominus *de Alceſtre*. T. I. P. III. 29, 30, 95, 97, 99, 103, 104, 149, 172, 173, 182, 189, 190, 191, 203. T. I. P. IV. 3, 5.
——— (*Johannes*), Dominus *de Hache*. T. I. P. IV. 5, 49.
——— (*Johannes*), Filius Roberti. T. I. P. II. 156, 203, 221.
Bello-Campo (*Johannes de Summeris*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 59. T. II. P. II. 18, 27, 29, 47.
——— (*Willielmus de Flyſlude*). T. II. P. II. 43.
——— (*Johannes de Sommers*). T. II. P. II. 107, 108, 122, 123, 161, 169. T. II. P. III. 73.
——— (*Johannes de Ryme*). T. II. P. II. 139.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 131, 140. T. II. P. III. 187.
——— (*Egidius*). T. II. P. II. 140.
——— (*Walterus*). T. II. P. II. 190. T. II. P. III. 16.
——— (*Guido*). T. II. P. III. 121.
——— (*Rogerus*). T. III. P. I. 176, 184. T. III. P. II. 7, 173, 210, 211.
——— (*Willielmus*). T. III. P. III. 3, 89, 100, 160, 161, 162, 163, 181, 190, 191, 193. T. III. P. IV. 19, 23, 33, 34, 35, 44, 49, 59, 74, 80.
——— (*Rogerus*). T. III. P. III. 5, 13, 54, 83.
——— (*Walterus*). T. IV. P. II. 55. T. IV. P. III. 161.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 56.
——— (*Sibilla*). T. IV. P. II. 133.
——— (*Willielmus*). T. V. P. I. 121.
Bello-Capite (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. T. I. P. IV. 39.
Bellocrer (*Johannes de*). T. III. P. IV. 169.
Bello-Fago (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 108.
Bello-Forti (*Jacobus de*). T. I. P. III. 211.
——— (*Rogerus*). T. III. P. II. 185. T. III. P. III. 64.
Bello-Joci (Dominus *de*). T. V. P. III. 168.
Bello-Loco (Abbas H. *de*). T. I. P. I. 53, 59, 69, 70, 98, 117. T. III. P. III. 83, 133. T. III. P. IV. 9, 48. T. IV. P. IV. 106.
——— (*Comes*). T. V. P. III. 66.
——— (*Guillermus*). T. I. P. II. 141.
——— (*Adam*). T. III. P. I. 49.
Bello-Loco Regis (Abbas *de*). T. I. P. III. 136, 161. T. I. P. IV. 39.
Bellomonte (*R.* Vicecomes *de*). T. I. P. I. 13, 40, 42.
——— (*Johannes*). T. I. P. I. 108.
——— (*Radulphus*). T. I. P. I. 108, 119, 146. T. I. P. II. 1.
——— (*Henricus*). T. I. P. IV. 119, 144, 149, 150, 166. T. II. P. I. 11, 32, 35, 38, 59, 63, 88, 134. T. II. P. II. 14, 18, 27, 47, 50, 62, 73.
——— (*Ludovicus*). T. II. P. I. 37.
——— (*Richardus*). T. I. P. IV. 149.
——— (*Henricus*). T. II. P. II. 108, 118, 119, 122, 123, 141, 161, 169, 171, 172, 175, 188. T. II. P. III. 55.
——— Comes de Boghan. T. II. P. III. 59, 71, 77, 81, 106, 107, 115, 145, 147.
——— (*Alicia*), Uxor. T. II. P. II. 175.
——— (*Johannes*). T. II. P. IV. 23, 48.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 131.
——— (*Alianora*) T. II. P. IV. 25.
——— (Vicecomes). T. III. P. I. 205. T. III. P. II. 4.
——— (*Henricus*). T. III. P. II. 144.
——— (*Carolus*). T. III. P. IV. 66, 90, 91, 93.
——— Comes (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 17.
——— Vicecomes (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 79.
Bello-Perch (*Petrus de*). T. I. P. III. 208, 210.
Bello-Podio (*Bertrandus de*). T. I. P. II. 214.
Bellott. Vide *Billett*.
Bellu (*Richardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 11.
Belly (*Taſſarus de*). T. I. P. IV. 134.
Belne (*Thomas*.). T. IV. P. I. 88.
Belnio (Domina *de*). T. II. P. I. 76.
Belois (*Giraldus de*). T. I. P. I. 64.
Belowe (*Willielmus*), Armiger. Conceſſio ſpecialis ei facta. T. VIII. P. II. 128.
Beloy (Dominus *de*). T. IV. P. III. 143.
Belſham (*Johannes*) T. V. P. I. 56.
Belſyre (*Alex.*). T. VI. P. III. 81.
Beltram (*Johannes*). T. V. P. IV. 42.
Belua (*Jacobus*). T. V. P. IV. 88.
Belvacenſis. (*W.*) T. I. P. II. 52.
——— Epiſcopus. T. II. P. II. 158. T. II. P. III. 27, 46.
——— Cardinalis. T. III. P. II. 189, 191, 210.
——— Epiſcopus (*Petrus Cauchon*). T. IV. P. IV. 152.

Belva-

——— (*Ludovicus*). T.VI. P.I. 163.
Belvedre (*Simon de*). T.I. P.II. 216.
Belvero (*Willielmus* & *Rogerus de*). T.III. P.I. 49.
Belwelt (*Mich.*). T.V. P.I. 117.
Beman (*Abel*). T.III. P.III. 195.
Bembo (*Franciſcus*). T.III. P.IV. 16.
Bembowe (*Robertus*). Conceſſio ei facta Officii Examinatoris omnium Litterarum Patentium, Alienationum & Conceſſionum. T.VIII. P.III. 82.
Bembus (P.) T.VI. P.I. 105.
Bemerton. Rectoria ſic dicta in Diœceſi Sarum. T.VIII. P.III. 166.
Bemyng (*Rogerus*). T.II. P.II. 160.
Ben (*Richardus*). T.VI. P.II. 203.
Benanges (Dominus *de*). T.I. P.I. 144. 145. T.I. P.III. 134.
——— (Vicecomes). T.II. P.III. 172.
——— (Vicecomes). T.III. P.I. 12.
Benard (*Johannes*). T.IV. P.II. 152, 156.
Benbena (*Arnaldus de*). T.II. P.IV. 77.
Benbowe (*Robertus*), junior, conſtituitur unus Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii Regis, durante vita. T.IX. P.III. 102.
Bencevens Galgani (*Petrus*). T.III. P.II. 198.
Benchyn (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 172.
Bencourt (*de*). T.VI. P.II. 155.
Bendſowe (*Johannes*). T.VII. P.III. 198.
Bendiſh (*Thomas*), Baronettus, Commiſſio ei directa pro Turcicis Negotiis. T.IX. P.III. 111.
Bendley (*Willielmus*). T.VI. P.III. 16.
Bene (*Johannes*). T.IV. P.IV. 163.
Benedicti (*Sancti Benedicti de Hulmo* (Abbas). T.I. P.II. 57, 157, 203.
——— juxta *Goron* (Abbas *Siffridus*). T.II. P.IV. 196.
——— *de Hulmo* (Abbas). T.IV. P.I. 107.
Benedicti (*Sancti*) Caput. T.III. P.I. 169.
Benedicti (Ordo Sancti). T.II. P.III. 111.
Benedicto (*Franciſcus de Sancto*). T.III. P.II. 184.
Benedictus Undecimus, Papa. T.I. P.IV. 33, 37, 44.
——— *Duodecimus*. T.II. P.III. 122, 125, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 159, 160, 182, 196. T.II. P.IV. 3, 24, 37, 39, 40, 53, 60, 70, 72, 79, 84, 95, 123.
——— *Decimus Tertius*. T.IV. P.III. 28, 32, 33.
Benefeild (*Robertus*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I. 87.
Beneficiorum Eccleſiaſticorum Præſentationes. Vide *Præſentationes Beneficiorum*, &c.
Benenſia (*Obertus*). T.III. P.I. 14.
Beneriſton. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 26.
Beneſted (*Johannes*). T.I. P.III. 197, 216. T.I. P.IV. 35, 36, 38, 41, 43, 93, 110, 139, 143, 162, 184. T.II. P.I. 10, 13, 72, 84, 94, 128, 147, 167, 168.
——— (*Nicholaus*). T.I. P.IV. 184.
——— (*Edwardus*). T.III. P.IV. 133.
Benet (*Willielmus*). T.II. P.III. 32.
——— (*Bertinus*). T.II. P.IV. 208. T.III. P.I. 3.
——— (*Johannes*). T.IV. P.II. 18.
——— (*Johannes*). T.IV. P.II. 127. T.IV. P.III. 35. T.V. P.I 130, 131.
——— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 140, 195.
——— (*Robertus*). T.VI. P.II. 196, 197.
——— (*Edwardus*). T.VI. P.III. 70.
——— (*Thomas*) T.VI. P.IV. 172.
——— (*Robertus*). T.VII. P.I. 173, 194.
——— (*Johannes*). T.VII. P.I. 224.
——— (*Johannes*). T.VII. P.III. 135, 174.
——— (*Thomas*). T.VII. P.IV. 136.
——— (*Edwardus*) T.VII. P.IV. 160.
Benethyn (*Otto* Comes *de*). T.I. P.I. 46.
Beneton (*Auguſtinus le*). T.III. P.III. 68.
Benevent (*P.* Legatus *de*). T.I. P.I. 65.
Beneventus (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 165.
Benevolentia. Super Viagio Regis. T.V. P.IV. 104. De Poteſtate commiſsâ pro habendâ Benevolentiâ. T.VI. P.III. 132.
Beneyt (*Willielmus*). T.III. P.I. 121.
Benfuille (*Hugo*). T.IV. P.III. 109.
Benger (*Thomas*). T.VI. P.IV. 70, 93.
Benhale (*Robertus*). T.III. P.I. 186.
Benham (*Johannes de*). T.I. P.IV. 140.
——— (*Johannes*). T.III. P.II. 144.
Benigne de Dijon (Abbas *de S.*) T.III. P.I. 195.
Benigne (*David*). T.IV. P.II. 11.
Benington (*Edwardus*). T.II. P.II. 22.
——— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 163.
——— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 233.
——— (*Henricus*) creatur Coronator Hoſpitii Regis & Virgæ eidem pertinentis infra Regnum Angliæ. T.VIII. P.III. 277.
——— (*Edwardus*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Weſton cum Sutton, in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 253.
Benion. Vide *Benyon.*
Benne (*Jacobus de*). T.II. P.I. 189.
Bennett (*Simo*), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 5.
——— (*Simo*) creatur Baronettus. T.VIII. P.II. 242.
——— (*Martinus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Scampton. T.VIII. P.III. 225.
——— (*Michael*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cooley. T.VIII. P.III. 280.
——— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 63.
——— (*Michael*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Gretford, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 92.
——— (*Matthæus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam Sancti Nicholai Acon, in Diœceſi London. T.IX. P.II. 93. Promovetur ad Rectoriam Sancti Olavi in Exoniâ. *ibid.*
——— (*Henricus*), Clericus. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aisbolt, Diœceſis Bathoniæ & Wellenſis. T.IX. P.II. 209.
——— (*Hugo*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hutton, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.II. 213.
——— (*Michael*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Yardley Haſtings, in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 252.
Bennyon (*Georgius*) creatur Receptor Generalis Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. Regis in Comitatibus Northampton & Rutland. T.VIII. P.III. 221.
Benoiſt (*Johannes de S.*). T.III. P.II. 96.
Benoit (*Johannes*). T.IV. P.II. 150.
Benon (*Franciſcus* Comes *de*). T.VI. P.II. 92.
Benquet (Dominus *de*). T.II. P.III. 173.
Benſkyn (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Humberſton. T.VIII. P.III. 281.
Benſon (*Thomas*) Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P.I. 91.
——— (*Gervaſius*) Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 108.
——— (*Johannes*). Epiſtola quam ſcribit ad *Johannem Thurloe*. T.IX. P.III. 188.
Bent (*Willielmus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 33.
Bent Swethe (*Van*). T.IV. P.II. 12.
Bentelee (*Johannes de*). T.I. P.IV. 124, 205. T.II. P.I. 16, 52, 69.
——— (*Walterus*). T.II. P.IV. 119. T.III. P.I. 57, 79, 113, 120.
——— (*Thomas*). T.III. P.I. 50.
——— (*Walterus*). T.III. P.I. 192.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 54. T.IV. P.II. 19.
——— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9.
——— (*Barthol.*). T.VI. P.IV. 46.
Bentham (*Simon de.*) T.I. P.III. 170.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 21.
Bentivolys (*Johannis*, *Alexander*, *Hannibal*, *Anthonius*, *Galeazius*, & *Hermes*). T.VI. P.I. 22.
Bentley (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bekeswell, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.II. 246.
Benton (*Adam de*). T.I. P.IV. 158.
——— (*Ranulphus*). T.II. P.I. 36.
——— (*Richardus*). T.III. P.I. 121.
——— (*Auguſtinus*). T.III. P.III. 68.
——— (*Johannes*). T.IV. P.I. 113.
Benvais (*Carolus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Withyam, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T.IX. P.II. 217.
Benver (Prior *de*). T.I. P.II. 93.
Benyngton. Vide *Benington.*
Benyon (*Georgius*). Pardonatio pro eo. T.IX. P.III. 93.
Benys (*Johannes*). T.III. P.IV. 30.
Benzies (*N. de*). T.V. P.II. 168.
Beon (*Henricus*). T.IV. P.I. 54.
Beoſta (*Guillielmus*). T.II. P.I. 43.
Beoville (*Gilbertus*). T.III. P.I. 135.
Beku (*Johannes le*). T.IV. P.III. 86.
Ber (*Helyas le*). T.I. P.II. 71.
——— (*Johannes*). T.V. P.IV. 94.
Berandi (*Colinus*). T.III. P.I. 194.
Berardi (*Thomas*). T.I. P.II. 54, 123.
——— (*Reginaldus*). T.I. P.IV. 98.
——— (*Willielmus*). T.III. P.III. 125.
Berault (*Simon*). T.IV. P.IV. 19.
Berbeozi (*Iterus*). T.I. P.I. 141, 146. T.I. P.II. 1.
Berbery (*Audoenus*). T.I. P.I. 140.
Berbowe (*Thomas*). T.IV. P.II. 43.
Berche (*Johannes*). T.VI. P.II. 207.
——— (*Petrus Van*). T.VII. P.I. 18.
Berchoſſe (*Bertrand*). T.V. P.III. 31.
Berclay (*Thomas*). T.II. P.IV. 48.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 146, 151, 175.
——— (*David*). T.III. P.II. 73, 83, 123.
——— (*Hugo*). T.III. P.II. 109.
Bercoldus (*Lucilius de*). T.VI. P.II. 158.
Berde (*Walterus*). T.IV. P.I. 79.
——— (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 92.
Berdney (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 57.
Bere (*Richardus de la*). T.II. P.I. 37.
——— (*Richardus*). T.III. P.III. 136, 144.
——— (*Johannes* & *Thomas*). T.V. P.I. 21.
——— (*Willielmus*). T.V. P.II. 162.
——— (*Richardus*). T.VI. P.II. 194. T.VI. P.III. 14.
——— (*Sidney*) conſtituitur unus Clericorum Ordinariorum Signeti, durante vitâ. T.IX. P.III. 87.
Bereberd (*Johannes*). T.II. P.II. 178.
Bereford (*Willielmus de*). T.I. P.III. 98, 99, 186. T.I. P.IV. 30, 31, 108, 112, 190, 200. T.II. P.I. 21.
——— (*Robertus*). T.II. P.I. 52.
——— (*Simon*). T.II. P.I. 52.
——— (*Richardus*). T.II. P.I. 77.
——— (*Alexander*). T.II. P.II. 51.
——— (*Willielmus*). T.II. P.II. 101.
——— (*Radulphus*). T.II. P.II. 115.
——— (*Simon*). T.II. P.II. 179. T.II. P.III. 51, 58.
——— (*Lupus Bergundi*). T.II. P.III. 44.
——— (*Edwardus*). T.II. P.IV. 6, 192. T.III. P.I. 19.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 121.
——— (*Baldwinus*). T.III. P.IV. 88.
Bereghines (*Henricus*). T.I. P.IV. 24.
Bereham (*Richardus*). T.IV. P.I. 83.
Berenchulle (*Robertus*). T.IV. P.III. 95.
Berenfras (*Johannes*). T.V. P.I. 36.
Berengarii (*Raymundus*). T.I. P.III. 28. T.III. P.III. 38.
Berengarius. T.IV. P.III. 122.
Berenſis Epiſcopus. T.I. P.III. 68.
Berewick (*Johannes de*). T.I. P.III. 76, 153, 166, 173, 174, 175, 176, 182. T.I. P.IV. 3, 12, 16, 38, 96, 144.
——— (*Hugo*). T.II. P.IV. 20, 57.
——— (*Richardus*). T.III. P.I. 143.
Berewick. T.I. P.III. 151, 160. Pro Burgenſibus. T.III. P.II. 146, 157. Super Cuſtodiâ. 163. Super liberatione. T.II. P.III. 96. Pro Hominibus. 97, 98. Obſides. 102. De Cuſtodiâ. T.III. P.III. 180. Pro Cancellario & Camerario. P.IV. 12. Pro Duce Northumbr. Gardiano. T.IV. P.IV. 31. Caſtrum commiſſum. T.II. P.I. 79. Capta. 151.
Berewici Epiſcopus Suffraganeus (*Thomas Sparke*). T.VI. P.III. 11.
Bergeveny (*Willielmus* Dominus). T.IV. P.I. 6, 33.
——— (*Edwardus*). T.V. P.III. 5, 131. T.VI. P.I. 181.
Bergh (*Alex. de.*) T.II. P.I. 52.
Berghenſis (*Arvo* Canonicus). T.I. P.III. 108.
Berghs (*Froulous de*). T.I. P.I. 1, 2, 9.
——— Dominus (*Johannes*). T.V. P.IV. 86.
——— (*Cornelius*). T.V. P.IV. 173, 174, 176, 177, 180. T.VI. P.I. 5.
Bergyngton (*Thomas*). T.IV. P.IV. 193.
Berieve (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam de Norton-Bavent, in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 210.
Berinaber, ſive *Burynerbert*. Eccleſia Parochialis

lis ſic dicta in Diœceſi Exoniæ. T.IX. P. I. 77.
Beringer (*Richardus*), Clericus Coronæ Cancellariæ Angliæ. T.VIII. P.III. 82.
Beriſford (*Chriſtoferus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 34.
Berke (*Johannes*). T. VII. P.II. 168.
Berkeley (*Walterus*). T.I.P.I. 13. T.I. P.II. 37.
—— (*Thomas*). T.I. P.I. 142.
—— (*Hugo.*) T.I. P.II. 37.
—— (*Mauricius*). T. I. P.II. 156.
—— (*Thomas*). T.I. P. II. 203, 221. T. I. P.III. 17, 95, 97, 98, 155, 186, 188, 203. T.I. P.IV. 5, 49, 75.
—— (*Egidius*). T.I. P.II. 222.
—— (*Walterus*). T.I. P.III. 101, 188.
—— (*Patricius*). T.I. P.III. 165.
—— (*Bernardus*). T.I. P.III. 69.
—— (*Thomas*). T. I. P.IV. 108, 144. T. II. P.I. 59.
—— (*Mauritius*). T. I. P.IV. 144. T. II. P.I. 37, 59, 79, 93, 192. T.II. P.II. 18, 27, 33.
—— (*Jacobus*). T. II. P.I. 148, 156. T. II. P.II. 13, 32.
—— (*Thomas*). T.II. P. II. 178, 187, 188, 191. T.II. P.III. 96. 160, 187.
—— (*Mauritius*). T. II. P. II. 179. T.II. P.III. 21.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 179.
—— (*Henricus*). T.II. P.III. 126.
—— (*Mauritius*). T.II. P. IV. 55, 57, 130, 149, 156.
—— (*Thomas*). T.II. P. IV. 116. T. III. P.I. 11. T.III. P.I. 101.
—— (*Edwardus*). T.III. P.III. 53, 79.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 63, 184.
—— Dominus (*Thomas*). T. III. P. IV. 177. T.IV. P.I. 6, 21, 33, 107.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. I. 55.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 84, 88.
—— (*Thomas*). T.VI. P. II. 125.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 174.
—— (*Mauritius*). T. V. P. II. 174.
—— (*Edwardus*). T.V. P.III. 196.
—— (*Mauritius*). T.VI. P. III. 197. T.V. P.IV. 32.
—— (*Mauritius*). T.VI. P.I. 45, 181.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 120, 160.
—— (*Mauritius*). T.V. P.III. 107.
—— (*Robertus*). Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 157.
—— (*Johannes*), Armiger, conſtituitur Clericus Theſaurarii Curiæ de Communi Banco apud Weſtmonaſterium, ac Cuſtodis omnium Recordorum Theſaurarii ejuſdem Curiæ. T.IX. P.II. 204.
Berkery (*Bernardus* & *Vivenus*). T. I. P. II. 234. T.I. P.IV. 83, 84.
Berkhamſted (*Richardus de*). T.III. P. I. 121.
Berkhened (*Henricus*) conſtituitur Prothonotarius in Comitatibus Ceſtriæ & Flynt. T. VIII. P.II. 244.
Berking (Abbatiſſa). T. I. P.II. 57, 157. T. III. P.VI. 9. T.IV. P.IV. 156.
—— (*Katerina*) *de la Pole*. T.V. P. I. 101.
Berking. Pro Abbatiſſâ libertates de placito Foreſtæ. T. II. P. IV. 40. Pro Abbatiſsâ. T.IV. P.IV. 156.
Berkley. Vide *Berkely*.
Berks. Bray & Cokham Maneria. T. I. P. III. 214. Manerium de Starewell. T. II. P. I. 19. De Chelreie Manerio. T. II. P.III. 65. Ledecombe Regis Manerium. T.V. P. I. 144. Hampſtede Marſhall Manerium, 170. Pro cuſtodiâ Manerii de Benham, aliàs Benham Lowell & duo Meſſuagia 2. Carucat. Terræ, 40 acr. Prati, 20 acr. Boſci in Helbenham & Weſtbroke 13 l. annuatim. P. II. 193. De Chaddelworth & Kyngeſtowne, licentia impropriandi Eccleſias. T. VI. P. II. 71. Vide *Oxoniæ Comitatus*. Præbendæ de Blewbury Advocatio. 162. Huddon, Edington & Knightington Maneria. 175. Maneria, Meſſuagia, Terræ &c. in Villis de Ashburie, Edwiſton & Heywode. *ibid.* 205. Redditûs annuatim pro portione Decimarum exeuntis de Rectoria de Oplamborne. 175. Quadraginta ſolidi Redditûs, nomine cujuſdam Corrodiæ per manus Abbatis & Conventus Monaſterii Sanctæ Mariæ de Abyndon pro tempore exiſtentium ſolvend. 175. Lynerton, Heywode, Abingdon, Eſtheured, Southmerton & Kenyngſton. *ibid.* Decani Capellæ Regiæ Sancti Georgii Martiris intra Caſtrum de Windeſor Scriptum. T. VI. P. III. 165. Rectoriæ & Vicariæ Advocatio Monaſterio de Biſham aliàs Buſtleham ſpectan. 228. Cokeham. *ibid.* Berham Manerium. P.IV. 95.
Berland (*Petrus*). T.IV. P.IV. 133, 136.
Berlay (*Petrus* Dominus *de*). T.I. P.III. 69.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 56.
Bermayn (*Yvonetus de*). T.IV. P.III. 124.
—— (*Henricus*). T.V. P.II. 27.
Bermicham (*Henricus.*) T.V. P.II. 122, 130, 134, 137.
Beumingeham (*Willielmus*). T.I. P.III. 130.
—— (*Petrus*) Filius Jacobi. T. I. P. III. 132. T.I. P.IV. 14.
—— (*Henricus*). T.I.P.IV. 14.
—— (*Johannes*). T.II. P. I. 70, 77.
—— (*Richardus*). T.II. P.I. 166. T. II. P.II. 11.
—— (*Edwardus*). T.II. P.I. 177.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 13.
—— (*Johannes*) Comes *de Louth*. T. II. P.II. 176, 193. T.II. P.III. 13.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 120, 176, 187. T.II. P.III. 71.
—— (*Walterus* & *Gilbertus*). T.II. P. III. 126.
—— (*Walterus*). T. II. P. IV. 164, 206.
—— (*Walterus*). T. III. P.II. 41.
—— (*Mauricius*). T.III. P.II. 42.
—— (*Alex.*) T.III. P.III. 194.
Bermondſey (Prior *de*). T.I. P.I. 5. T. I. P. II. 93. T.III. P.III. 59.
Bermondſeye. Pro Abbate Regius aſſenſus. T. IV. P.II. 32.
Bermondſey (Eccleſia Parochialis *Beatæ Mariæ Magdalenæ*), Dioceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 40.
Bermynge. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Bern (*Gaſto* Vicecomes *de*). T. I. P.II. 129, 133, 134, 138, 163, 168, 178, 180, 205, 217, 221, 225, 228, 235. T. I. P.III. 1, 2, 3, 28, 29, 30, 35, 37, 45, 48. T.I. P.IV. 81, 85.
— (*Conſtantia*) Filia. T. I. P. II. 163. T. I. P.III. 1.
— (*Guillielma*) Filia. T.I. P.III. 45.
— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 131.
— (*Bernardus*). T.II. P.II. 95, 112, 113, 144, 174. T. II. P. III. 8, 44.
— (*Petrus Arnaldi*). T. III. P.IV. 55.
— (Dominus). T.VII. P.I. 11.
— (Princeps). T. VII. P.I. 35. Vide *Biern*.
Bernage (*Johannes*). T.II. P.IV. 19.
Bernak (*Willielmus*). T.II. P.II. 108.
Bernaldi de Curbe (*Reymundus*). T. I. P. III. 39, 40.
Bernard (*Edwardus*). T. II. P.IV. 25.
—— (*Reymundus*). T. III. P. I. 96.
—— (*Johannes*). T.III. P.II. 185.
—— (*Mondiſſan*). T. III. P.IV. 69.
—— (*Johannes*) T.IV. P.I. 30.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 67.
—— (*Robertus* & *Mathæus*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Reymundus*). T.V. P.I. 80.
—— (*Johannes*). T. V. P.I. 95, 96.
—— (*Colinetus*). T.V. P.I. 96.
—— (*Stephanus*). T.V. P.I. 107.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Samuel*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Hellingborne, Diœceſis Cantuarienſis. T.IX. P.II. 144.
Bernardi de Oruum. T.I. P.I. 140.
—— de Balenes (*R.*). T.I. P.I. 144.
—— de Derdon (*Willielmus*). T.I. P.I. 145.
—— Clericus. T. I. P. I. 100.
—— (*Radulphus*). T.I. P.III. 17.
—— (*Arnaldus*) de la Dos. T.I. P.II. 178. T.I. P. III. 48.
—— de Peſchato. T.I. P.III. 38.
—— (*Radulphus*) de Caſtro Novo. T. I. P. III. 134.
—— de Golaus. T.I. P.III. 134.
—— (*Petrus*) de Tholoſa. T.I. P.IV. 4.
—— (*Rogerus*) Comes Fuxi. T. I. P. III. 67, 151.
—— (*Margareta*), Uxor. T. I. P.III. 67.
—— (*Reymundus*) de Santafe de Toas & de Revenau. T. II. P.I. 2.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.I. 66, 68.
—— (*Petrus*). T.II. P.I. 170.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 47.
—— (*Petrus*) de Poynzolio. T. II. P.II. 134. T.II. P.III. 74.
—— (*Raymundus*) de Sancta Fide. T.II. P. II. 174. T.II. P.III. 51.
—— de Maramaud. T.II. P.II. 174.
Bernard (*Guillielmus*) de Dempiano. T.II. P. II. 174.
—— (*Arnaldus*) de Peſſaco. T. II. P. II. 174.
—— De Armonak. T.II. P.III. 173.
—— (*Rogerus*). T.II. P.III. 51.
—— (*Arnaldus*) de Armynak. T.II. P.IV. 9.
—— (*Raymundus*) de Sancta Fide. T.II. P. IV. 78.
—— (*Petrus*). T.II. P.IV. 148.
—— (*Petrus*). T.IV. P.II. 31.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 87, 100.
Bernardi (*Henricus* Abbas Sancti) in Brabantiâ. T.I. P.II. 165, 166.
Bernardiſton (*Thomas*). T.III. P.I. 121.
Bernardummage (*Raymundus*). T.I. P.III. 37.
Bernardus (Frater). T.I. P.I. 140.
—— (*F.*). T.VI. P.I. 210, 211.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 18.
Bernardyn (*Nicholaus* & *Jacobus*). T.IV. P.IV. 189.
Bernart (*Johannes*). T.IV. P.II. 150.
—— (*Stephanus* & *Guido*). T. V. P. I. 129.
Bernaſtres (*Raulequin*). T.V. P.IV. 103.
Bernay (Prior *de*). T.IV. P.IV. 63.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 189.
Berners (*Radulphus*). T.I. P.III. 17.
—— (*Jacobus*). T.III. P.IV. 157.
—— (Dominus. T.V. P.II. 63. T. V. P. III. 5.
—— (*Johannes*). T.VI. P. II. 178.
Bernevaie (*Johannes*). T.IV. P.I. 9.
Bernewelle (Prior *de*). T.I. P.II. 93. T.III. P.III. 83. T.III. P.IV. 133.
Berney (*Robertus*). T.IV. P.I. 60, 83.
Bernezy (*Guido*). T.I. P.I. 37.
Bernham (*Willielmus*). T.II. P.III. 137.
Bernitz (*Jacobus*). T. I. P.III. 63, 64.
Bernyngham (*Johannes*). T.IV. P.IV. 26.
Berolus (*Robertus*). T.IV. P.IV. 12.
Beron (*Johannes*). T.V. P.III. 131.
Berona (*J.*). T. VI. P.I. 105.
Berrak (*Bernardus de*). T.II. P.I. 25.
Berray (*Petrus*). T.IV. P.III. 15.
Berre (Dominus). T.I. P.III. 53, 55.
Berri. Vide *Berry*.
Berridge (*Johannes*), Theologiæ Doctor. T. VII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
—— (*Anthonius*), Clericus. Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Syleby, Dioceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 253.
Berrie (*Daniel*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 170.
Berrier (*Stephanus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Yatton in Eccleſia Cathedrali Wellenſi, in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 165.
Berroys (*Mathurin*). T.V. P.IV. 93.
Berruyer (*Laurentius*). T.IV. P.IV. 18, 41, 49.
Berry (*Thomas de*). T.III. P.II. 83.
—— (*Johannes*) T.V. P.I. 112.
—— (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 95.
—— (*Willielmus*). T. VI. P.IV. 9.
—— (*Mich.*) T.V. P.IV. 102.
—— (*Johannes* Dux *de*). T. III. P. I. 216. T.III. P. II. 6, 20, 23, 27, 37, 43, 71, 74, 76, 77, 78, 105, 106, 107, 127, 128, 134. T.III. P. III. 29, 30, 142, 161, 162, 163, 167, 168, 170, 171. T.III. P.IV. 41, 50, 61, 74, 76, 80, 83, 84, 89, 94, 95, 112, 115, 119, 120, 125, 150. T.IV. P.I. 3, 5, 127, 129, 151. T. IV. P. II. 4, 5, 8, 12, 14, 17, 22.
Berſalia (*Adrianus*). T.V. P.I. 142, 162.
Berſelle (*Henricus de Wittam* Dominus *de*). T. V. P.IV. 172, 174, 176, 177, 180.
Berſenbruges (*Johannes*). T.V. P. III. 36.
Bertaldi (*Henricus*). T.II. P.IV. 61.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Bertant (*Walterus*). T.I. P.I. 47.
—— (*Johannes*). T. I. P.III. 70.
Bertenham. Rectoria. T.VI. P.IV. 180.
Berterii (*Johannes*). T.IV. P.IV. 23.
Bertin (*Robertus* & *Johannes*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Robertus*). T.V. P.IV. 99.
Bertinus (*Petrus*). T.I P.I. 35, 36.
Berton (*Richardus*). T.IV. P.IV. 4.
—— (*Adam*). T.IV. P.IV. 138.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 102.
Bertram (*Rogerus*). T. I. P.I. 81, 82, 105, 131. T.I. P.II. 93.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 51.

Bertram (Robertus). T. II. P. IV. 156, 206, 208. T. III. P. I. 1, 4, 69, 101, 119. T. IV. P. IV. 149. T. V. P. I. 47, 50.
Bertranct (Gillet). T. V. P IV. 97.
Bertrand (Walterus). T. I. P. I. 71.
—— (Egidius). T. I. P. I. 130.
—— (Petru). T. I. P. II. 6.
—— (Gaucherus). T. I. P. II. 166.
—— (Bonifacius). T. II. P. II. 9, 20.
—— (Robertus). T. II. P. III. 27.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 207.
Bertrandi (Arnulphus & Johannes). T. IV. P. III. 15.
—— (Gilbertus). T. V. P. IV. 135.
Bertrandus, Camerarius Papæ. T. I. P. IV. 183.
—— Diaconus Cardinalis. T. II. P. II. 100.
—— Cardinalis. T. II. P. IV. 19.
Bertun (Petrus). T. V. P. I. 28.
Bertwin (Odo Sancti). T. I. P. I. 50.
Bertye (Richardus & Peregrinus). T. VI. P. IV. 83.
Bervel (Willielmus). T. I. P. III. 103.
Berughes (H.). T. III. P. IV. 112.
Berugholt (Andreas). T. I. P. VI. 201.
Berwick. Pro Thoma Sparke Suffraganeo. T. VI. P. III. 11.
Berwick (Johannes). T. VI. P. III. 11.
—— (Michael), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Herbrandſton, in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. II. 89.
Bery (Johannes de). T. III. P. I. 57.
—— (Madok). T. IV. P. I. 160.
Bery (Willielmus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. I. 31.
Bery alias Colne (Johannes). T. VI. P. II. 203.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 9.
Berye (Willielmus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Beryes (Johannes). T. I. P. IV. 70, 118, 157.
—— (Johannes & Barth.). T. II. P. III. 98, 99.
—— (Barth.) T. II. P. IV. 163.
Beryl (Walterus.) T. II. P. II. 115.
Beſançon (Guido de). T. IV. P. IV. 41.
Beſandini (Bertrandus). T. III. P. I. 22.
Beſanenſis Epiſcopus. T. I. P. III. 198.
Beſart (Anthonius). T. V. P. IV. 95.
Beſatenenſis Epiſcopus. T. IV. P. IV. 192, 199.
Beſel (Willielmus). T. V. P. III. 167.
Beſiers (Guillielmus, Epiſcopus de). T. V. P. I. 108.
Beſis (Guillielmus de). T. V. P. I. 112.
Beſon (Johannes). T. V. P. II. 7.
Beſorduno (Petrus Arnaldi de). T. II. P. III 44.
Beſſanatz (Bernardus Dominus de). T. II. P. I. 85.
Beſeford (Alexander de). T. II. P. II. 43.
Beſſington (Robertus de). T. II. P. IV. 208.
Beſt (Willielmus). T. IV. P. II. 161.
—— (Philippus). T. V. P. III. 26.
—— (Andreas). T. VI. P. III. 169.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 49.
—— (Thomas), Capitaneus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 236.
Beſteley (Hugo de). T. I. P. I. 50.
Beſthorpe (Vicaria de) in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 86.
Beſtney (Thomas). T. V. P. III. 57.
Beſton (Radulphus & Willielmus de). T. II. P. I. 51, 52.
—— (Thomas). T. III. P. III. 190.
—— (Rogerus). T. III. P IV. 160.
Beſulduno (Bernardus de). T. I. P. III. 41.
Beſwicks (Arthurus) de Spelmonden, in Comitatu Kantiæ Generoſus. T. VIII. P. I. 128. Regalis Protectio ei directa. ibid.
Beteke (Hertwicus). T. III. P. III. 37.
Beteken (Georgius). T. IV. P. I. 32.
Betenecurt (Daniel de). T. I. P. I. 50.
Betevyle (Willielmus). T. III. P. III. 194.
Beteriar (Dominus). T. I. P. I. 146.
Beth (Rogerus de la). T. I. P. IV. 195.
—— (Johannes). T. II. P. I. 37.
Bethas (Johannes). T. IV. P. III. 95.
Bethel (Petrus). T. I. P. I. 146.
Bethencourt (Guillielmus de). T. V. P. IV. 103.
Bethlem, Parochia & Hoſpitale. T. VI. P. III. 187. Commiſſio data pro hoc Hoſpitali. T. VIII. P. II. 173.
Bethlemetanus Epiſcopus. T. I. P. I. 91.
Bethom (Radulphus). T. II. P. IV. 208.
—— (Johannes & Thomas). T. IV. P. II. 125.
Betill (Mathias). T. IV. P. II. 33.
Betinſon (Johannes). Officium ei conceſſum Janitoris & ſalvæ Cuſtodiæ omnium Perſonarum Priſonæ & ſalve Garde, per Concilium aut Commiſſionarios Regis committendarum aut deliberandarum in Comitatibus Glouceſtriæ, Wigorniæ, &c. T. VIII. P. III. 221.
Betis (Quentin). T. V. P. IV. 99.
Betoalt (Johannes). T. V. P. IV. 102.
Beton (David), in Medicinis Doctor. T. VIII. P. I. 230. Conceſſio ad ejus vitam, pro Officio Medici Ordinarii Caroli Primi Regis Angliæ. ibid. Alia Conceſſio ei directa. 231. Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22. Altera Conceſſio ei facta. ibid. 25.
Betoyne (Robertus de), Comes de Moyers. T. I. P. III. 184.
—— (Richardus). T. II. P. II 147.
Betrana (Robertus de). T. I. P. I. 1, 2, 4.
—— (Baldwinus), Filius Roberti. T. I. P. I. 23.
Betrant (Johannes). T. III. P. IV. 76.
Bett (Thomas). T. VI. P. II. 195.
Bettes (Thomas). T. III. P. III. 196.
Bettus (Johannes Lloyde de), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Bettus. Parochia ſic dicta in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. II. 169. T. VIII. P. III. 34.
Bettus Gweroyl. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Betum (Willielmus). T. VI. P. III. 12.
Betuma (de). T. I. P. I. 9.
Betune (David de). T. I. P. III. 66.
—— (Robertus). T. III. P. III. 139.
Betyn (Robertus de). T. II. P. II. 120.
Betz de Betzando. T. I. P. IV. 131.
Beve (Walterus). T. II. P. II. 140.
Bevell (Robertus). T. VII. P. IV. 103.
Bevenchaſa (Berengarius). T. I. P. III. 41.
Bevercote (Willielmus). T. I. P. IV. 62, 150, 165, 167. T. II. P. I. 4, 39, 137.
Beverlac. Procuratores ficti. T. I. P. IV. 184.
Beverlaci Vexillum. T. I. P. III. 166.
Beverlaco (Sanctus Johannes de). T. I. P. III. 102, 166. T. I. P. IV. 9.
—— (Thomas & Nicholaus). T. I. P. III. 103.
—— (Robertus). T. II. P. IV. 25.
—— (Willielmus). T. III. P. IV. 27.
—— (Richardus). T. III. P. IV. 71.
—— (Johannes). T. III. P. III. 175.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 110.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 70.
Beverlacum Feſtum pro Johanne ſuper Victoria apud Agincourt. T. IV. P. II. 187.
Beverley (Johannes). T. V. P. IV. 38.
Beverley. Pro Hoſpitio. T. IV. P. I. 70. De Præbendâ conceſſâ, 83. Præbenda conceſſa Willielmo Giles. T. VI. P. III. 141.
Beverna (Theodorus de). T. I. P. I. 30.
Beverning (Dominus de). Epiſtola quam ſcribit ad D. de Wit. T. IX. P. III. 186. Altera Epiſtola ad eum miſſa à D. de Wit. ibid. 198. Vide adhuc 199. & ſeq.
Beuſs (Richardus de). T. IV. P. III. 177.
—— (Andreas). T. V. P. I. 73, 90, 93.
Beuil (Dominus de). T. IV. P. II. 65, 129. T. IV. P. IV. 199.
—— (Franciſcus). T. V. P. IV. 102.
Bevili (Ernaldus & Iſaurus). T. II. P. I. 2.
—— (Robertus), Miles, Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 9.
—— (Robertus). Commiſſio ei directa in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 144.
Bevill de Summeſac (Bernardus). T. I. P. I. 140.
Bevillard (Johannes). T. I. P. III. 17.
Bevire (Willielmus de.) I. P. I. 151.
Beuningen (Dominus de). T. IX. P. II. 216.
Bevoll in Comitatu Nottingham Priori Domûs Scriptum. T. VI. P. III. 43. T. VII. P. I. 19, 20, 29, 33, 51, 88, 91.
Beupre (Richardus de), T. II. P. II. 115.
Beuree (Johannes) T. IV. P. III. 175.
—— (Dominus). T. V. P. IV. 81, 87.
Bewdley (Burgus de). T. IX. P. I. 5. & P. II. 43
Bewdſert (Rectoria de), in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. I. 82.
Bewſoe (Thomas), Miles, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 17.
Beway (Dominus de). T. II. P. III. 176.
Bevyle (Johannes). T. IV. P. II. 136.
Beyford (Stephanus). T. III. P. III. 176.
Beynſted (Edwardus). T. V. P. IV. 208, 209. T. VI. P. I. 50, 106.
Beyries (Arn. de). T. II. P. I. 43.
Beyſsy (Reginaldus & Chriſtoferus). T. VI. P. II. 1[illegible]6.
—— (Richardus). T. VI. P. III. 81.
Beyſſi (Walterus) T. I P. IV. 148.
Beza (Theodorus). T. VII. P. I. 125.
Biamont (Dominus de). T. III, P. II. 82.
Biana (Jacobus de). T. I. P. III. 77.
Biarno (Dominus de). T. I. P. III. 134.
Biblia. De licentia edendi. T. VI. P. III. 39, 77.
Bibliotheca Publica Bodleiana. T. IX. P. II. 18.
Bibliotheca. Vide Weſtmonaſterium.
Bickerſtaff (Heyward). Conceſſio ei facta. T. VIII. P. II. 239.
Bicklewald (Galfridus de). T. II. P. III. 31.
Bickley (Thomas). T. VI. P. IV. 174.
Bidan (Guillielmus). T. IV. P. IV. 194.
—— (Johannes). T. V. P. IV. 55.
Bidard (Johannes). T. II. P. III. 196.
Biderel (Jacobus). T. IV. P. III. 168.
Bidowes (Petrus de). T. II. P. IV. 127. T. III. P. I. 28.
Biele (Laurentius & Johannes). T. II. P. III. 44.
Bielio (Euſtachius de). T. III. P. I. 194.
Bienfait (Johannes). T. IV. P. III. 38.
Bierceon (Emericus Vicecomes). T. I. P. I. 11.
Biere (Walterus de). T. IV. P. II. 161.
—— (Guillielmus). T. IV. P. III. 183.
Biern (Gaſto de). T. I. P. II. 65.
—— (Domina Conſtantia). T. I. P. IV. 158.
Bieſwill (Dominus de la). T. IV. P. II. 147.
Bieze (Biene de). T. V. P. I. 129.
Bigant. T. V. P. IV. 93.
Bigard (Robertus). T. IV. P. IV. 80.
Bigbroke (Johannes). T. V. P. I. 2.
Bignay (Johannes). T. V. P. I. 9.
Bigoræ Comes (Eſchinatus). T. I. P. II. 134, 180, 235.
—— (Gaſto). T. V. P. I. 80.
Bigorræ Factum. T. I. P. II. 235. Homagium pro Comite. P. III. 4.
Bigot (Radulphus). T. II. P. II. 130
—— (Clemens le). T. IV. P. III. 58.
Bigoti (Johannes). T. III. P. I. 181, 182.
Bijot (Simon). T. V. P. IV. 99.
Bikebury (Willielmus). T. III. P. I. 121.
Bikerſtath (Radulphus). T. II. P. I. 51.
Bikerton (Walterus). T. I. P. IV. 59.
Bikleswader. Præbenda in Eccleſia Lincolniæ conceſſa. T. IV. P. III. 167.
Biknore (Thomas). T. I. P. IV. 98, 111.
—— (Alex.). T. I. P. IV. 190, 196. T. II. P. I. 61, 66, 106.
Bilborow. Monaſterium ſuppreſſum. T. VI. P. II. 97.
Bilbury (Willielmus de). T. I. P. III. 57.
Bildeſthorp (Thomas). T. IV. P. I. 51.
Bildeſton (Willielmus). T. IV. P. I. 48.
—— (Nicholaus). T. IV. P. IV. 45, 47, 48. T. V. P. I. 62.
Bilkemore (Robertus de). T. II. P. III. 80. T. II. P. IV. 57.
Billart (Johannes). T. IV. P. III. 175. T. IV. P. IV. 19.
Bille (Thomas). T. VI. P. III. 157.
Buleck (Nicholas). T. VII. P. II. 190.
Billeswicke, ſive Gaunter (Hoſpitale Sancti Martii de), juxta Civitatem Briſtollienſem. T. VIII. P. II. 56.
Billet, ſive Bellot (Rectoria de Froome, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 138.
Billiard (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam de Swinderby, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 139.
Billindotus. T. I. P. II. 16.
Billing (Thomas). T. V. P. II. 177.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 41.
Billingford (Jacobus de). T. III. P. IV. 71. T. IV. P. I. 101.
Billingford, ſive Pyreſtone (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Billingſley (Robertus). T. VI. P. II. 194.
—— (Henricus). T. VII. P. I. 44, 188, 195. T. VII. P. II. 15.
—— Capitaneus. T. IX. P. III. 47.
Billingſton. Vide Billyngſten.
Billio. Vide Moneta.
Billok (Johannes). T. V. P. II. 100.
Bills of Conformity. Vide Proclamatio.
Billy (Carolus de). T. V. P. IV. 98.
—— (Dominus Robles). T. VII. P. I. 40.
Billynſton (Willielmus). T. IV. P. IV. 172.
Binus (Johannes Franciſcus). T. VI. P. II. 117.
Binalmont (Ramfredus). T. II. P. I. 85.
Binchefter. Locus ſic dictus, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitus. T. VIII. P. II. 54
Bindloſſe (Robertus). Commiſſio ei directa in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Binet (Stephanus & Petrus). T. V. P. IV. 91.
Bing (Henricus), Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. ibid.

Binge. T.VI. P.IV. 170.
Bingham (*Richardus de*). T.I. P.IV. 20.
Bingley (*Johannes*). T.VII. P.II. 204.
——— (*Johannes*). T.VII. P.IV. 96, 136.
——— (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.II. 21.
——— (*Georgius*). Commiſſio ei directa ad Jocalia vendenda. T. VIII. P.III. 53.
——— (*Georgius*), Armiger, creatur unus duorum Auditorum de lez Preſts & Compotorum forinſecorum Regis, &c. T.VIII. P.III. 221.
——— (*Egidius*), Clericus, Artium Magiſter, obtinet Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Stanford in Villa de Whitehorſe, cum Capella de Gooſy, in Diœceſi Sarum, Cantuarienſis Provinciæ. T.IX. P.III. 90.
Bingue (*Colradus de la*). T.IV. P.III. 126.
Binney. T.VIII. P.III. 232.
Binning (*Thomas* Dominus). T.VII. P.III. 65.
Binſey (Villa de). T.IX. P.I. 4.
Biny (*Petrus*). T.II. P.III. 26, 30.
Biol (*Bernardus*). T.IV. P.IV. 192.
Bion (*Egidius*). T.IV. P.III. 14.
Biondy (*Franciſcus*), Miles. Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 22.
Bieres (*Petrus de*). T.II. P.III. 164.
Birch (*Georgius*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I. 87.
Birche (*Nicholaus*). T.VII. P.II. 160, 162, 163, 164.
Bircheſton (*Henricus de*). T.I. P.IV. 30.
Birchmore (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Beachampton in Comitatu Buckingham, Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 120.
Birchmore. Rectoria ſic vocata in Comitatu Bedfordiæ. T.VIII. P.II. 51.
Bircholt (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T.VIII. P.II. 161.
Bird (*Radulphus*). T.V. P.IV. 9.
——— (*Johannes*). T.VI. P.III. 37.
——— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 135. T.VII. P.IV. 11, 83, 105.
——— (*Petrus*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Glouceſtriæ. Litteræ Patentes ei directæ. T.VIII. P.II. 36.
——— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Holton, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 28. & P.III. 86.
——— (*Johannes*) creatur Clericus ad Aſſiſas infra Inſulam Elienſem, & Clericus Pacis ibidem. T.VIII. P.III. 221.
——— (*Egidius*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 136.
Birde. Vide *Bird*.
Birdporte (Villa de) in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 60.
Birgele (*Wytdus de*). T.II. P.IV. 43.
Birckbeck (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Capitalis Vibrellatoris Propugnaculi vocati *le Cittedale*, infra Civitatem Carliolenſem, durante Vita. T.VIII. P.II. 162.
Birkbye (*Jacobus*). T.VII. P.I. 225.
Birket (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 53.
Birkhead (*Thomas*). T.VI. P.IV. 162.
——— (*Daniel*). T.VII. P.III. 174.
——— (*Daniel*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid*.
——— (*Edwardus*), Armiger, conſtituitur unus Ordinariorum Servientium Regis ad Arma. T.IX. P.II. 136.
Biriock (*J. Maleſtroit*, Epiſcopus de Sancto). T.IV. P.I. 184.
Birlay (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 36.
Birmingham (Villa ſive Burgus de). T.IX. P.I. 4.
Birmygam (*Willielmus*). T.V. P.III. 131.
Birn (*Brian*). T.IX. P.III. 100.
Biron (*Guillielmus de*). T.I. P.II. 197.
——— (*Richardus*). T.II. P.II. 108.
——— (*Georgius*), Clericus. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid*.
Birſton (*Willielmus de*). T.II. P.I. 105, 112.
Birtchmorton. Vide *Brinsmorton*.
Birtley (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T.VIII. P.II. 54.
Birton (*Henricus*). T.IV. P.IV. 22, 46, 64.
Biſanos (*Bernardus de*). T.I. P.III. 30.
Biſbie (*Chriſtoferus*). T.V. P.IV. 52, 54.
Biſcarthorpe (Rectoria de). T.I. P.III. 226.
Biſcau (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Biſcay (*Johannes* Dominus *de*). T.II. P.I. 122.
——— (Domina *Maria*). T.I. P.I. 127.
——— (*Maria*). T.II. P.II. 95, 113, 126. T.II. P.III. 9, 32, 33.
——— (*Johannes*). T.II. P.II. 145. T.II. P.III. 32.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 26.
Biſcay (Homines de). T.II. P.I. 122, 127, 140. De Pace cum Hominibus Bayonæ. T.III. P.I. 98.
Biſches (*Guillielmus de*). T.V. P.III. 19.
Biſco (*Johannes de*). T.I. P.II. 221.
Biſegge (*Simon de*). T.II. P.III. 31.
Biſet (*Manaſer*), Dapifer. T.I. P.I. 5, 9.
——— (*Guillielmus Roberti*). T.I. P.III. 181.
Biſford. Rectoria. T.VI. P.IV. 171.
Biſh (*Edwardus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
Biſham, ſive *Buſtleham*. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Sarum. T.VIII. P.III. 35.
Biſha (*Edwardus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 16.
Biſhop. (*Johannes*). T.II. P.III. 167.
——— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 87, 113.
——— (*Jacobus*). T.V. P.II. 28.
——— (*Henricus*). T.V. P.II. 95.
——— (*Thomas*). T.VI. P.III. 106, 107, 108, 109, 110, 114.
——— (*Richardus*). Exoneratio ei conceſſa. T.VIII. P.I. 227.
Biſhopeſton (*Johannes de*). T.III. P.II. 153, 168.
Biſhophill. Rectoria. T.VI. P.IV. 100.
Biſhoppesbere. Boſcus infra Foreſtam de Wyndeſore. T.V. P.II. 133.
Biſhops-Caſtle (Burgus de). T.IX. P.I. 3.
Biſhopthorp. Concilium. T.II. P.II. 73.
Biſleigh (Rectoria, ſive Præbenda de), in Comitatu Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 56.
Biſpham (*Willielmus*). T.IV. P.I. 49.
Biſſe (*Jacobus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 14.
——— (*Thomas*), Clericus. T.VIII. P.II. 169.
Biſtard (*Robertus*). T.II P.I. 52.
Bitat (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Biter (*Stephanus*). T.VII. P.I. 32.
Bitreſden (Abbas *de*). T.I. P.II. 93.
Bitterly (*Walterus*). T.III. P.IV. 160.
Bitteſtohrn (*Johannes*). T.III. P.IV. 134.
Bitts (*lez*). Proclamatio prohibens uſum de *lez Snaffles*, & mandans uſum de *les Bitts*, in equitando. T.VIII. P.II. 216.
Bituricenſis (Dux). T.IV. P.II. 46, 54, 106. T.IV. P.III. 4.
——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 83.
——— Archiepiſcopus. T.I. P.II. 111. 147.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 60, 61, 62, 66, 69, 72, 102, 105, 111, 113. T.IV. P.III. 72. T.V. P.IV. 125.
——— (*Franciſcus de Turone*). T.VI. P.II. 71. 92.
Bixele. T.I. P.II. 201.
Bixle. Eccleſia. T.I. P.II. 31, 32.
Bizeton (*Yvo*). T.V. P.IV. 93.
Bizino (*Robertus de*). T.I. P.I. 17.
Blabyle. Rectoria. T.VI. P.IV. 115.
Blacadur (*Robertus*). T.VI. P.I. 6. T.VII. P.I. 61.
Blachachater (*Adam de*). T.V. P.III. 75.
Black (*David*). T.VII. P.I. 178.
Blackburne. Vide *Blakeburn*.
Blackchurch (*St. Dionis*). Eccleſia ſic dicta, Juriſdictionis Cantuarienſis. T.IX. P.III. 89.
Black-Depis. T.VI. P.III. 199.
Blacker (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Blacket (*Edmundus*). T.V. P.I. 102.
Blackhole (*Johannes*). T.V. P.IV. 232.
Blackemore (*Adam*). T.III. P.III. 6.
Blackmore (Foreſta de), in Comitatu Wilteſiæ. T.VIII. P.II. 55.
Blackney (*Georgius*). T.IX. P.III. 100.
Blackney (Villa de). T.IX. P.I. 3.
Black-Notley (Eccleſia Parochialis de). T.VIII. P.II. 37.
Black-Torrington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exonienſis T.VIII. P.II. 168.
Blackwell-Hall. Forum Publicum Londinenſe ſic dictum. T.IX. P.II. 145.
Blackworthie (Manerium de). T.VIII. P.II. 56
Blacoſneſley. Vide *Blakeſley*.
Blade (*Anthonius*). T.V. P.IV. 99.
Blades (*Anthonius*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
Bladolyn (*Petrus*). T.V. P.I. 144. T.V. P.III. 11.
Bladworth (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis in Villa Guildeford. T.VIII. P.IV. 63.
Bladyn (*Gaillardus*). T.II. P.II. 160.
Blaen Perthe in Landewye. Eccleſia ſive Præbenda. T.VI. P.IV. 101.
Blain (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 102.
Blainville (Dominus *de*). T.III. P.IV. 41.
——— (Marchio *de*), Legatus Regis Franciæ in Angliâ. T.VIII. P.I. 159.
Blaire (*Willielmus*. T.IV. P.IV. 42.
Blais (*Oliverus*). T.IV. P.III. 182.
Blaiſſey (*Galfridus* Dominus *de*). T.III. P.I. 196, 197.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 188. T.III. P.IV. 101.
Blake (*Johannes*). T.II. P.II. 42.
——— (*Thomas*). T.III. P.III. 144.
——— (*Thomas*). T.IV. P.II. 101.
——— (*Johannes*). T.VI. P.III. 43.
——— (*Patricius*). T.VI. P.III. 201.
——— (*Anthonius*). T.VI. P.IV. 133.
——— (*Willielmus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 11.
——— (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Chirographi de Communi Banco, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 25.
——— (*Robertus*), unus ex Officiariis de Communi Banco. T.VIII. P.II. 25.
——— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 118
——— (*Martinus*), Theologiæ Baccalaureus. Licentia ei conceſſa poſſidendi Eccleſiam de Kings-Nympton, ſive Nymet Regis, in Diœceſi Exonienſi. T.VIII. P.III. 34.
——— (*Robertus*), Colonellus. Epiſtola ad eum miſſa. T.IX. P.III. 127. Inſtructiones ei directæ. *ibid*. 131. Aliæ Inſtructiones. *ibid*. 134. Epiſtolæ variæ ad eum. *ibid*. 139, & *ſeq*.
Blakeborowe. Rectoria. T.VI. P.IV. 45.
Blakebrok (*Thomas*). T.II. P.II. 178, 179.
Blakeburn (*Johannes*). T.II. P.I. 52.
——— (*Radulphus*). T.III. P.I. 60.
——— (*Henricus*). T.III P.I. 121.
——— (*Nicholaus*). T.IV. P.I. 98.
——— (*Petrus*). T.VII. P.I. 182.
Blakeburne. Vide *Blakeburn*.
Blakelwin (*Johannes Henrici*). T.II. P.I. 52.
Blakemantel (*Petrus*). T.I. P.III. 104.
Blakemore. Vide *Blackemore*.
Blakenay (*Willielmus*). T.IV. P.I. 78. T.V. P.I. 139.
——— (*Robertus*). T.VI. P.III. 28.
Blakenham parva (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 168.
Blakeſley, ſive *Blacolneſley*, ſive *Blaxby* (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.I. 81.
Blakeſton (*Marmaduc*), Canonicus Cathedralis de Durham. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid*. Vide *Blakſton*.
Blaket (*Johannes*). T.II. P.II. 177, 179.
——— (*Thomas*). T.II. P.II. 177.
——— (*Johannes*). T.IV. P.I. 22.
Blakiſton (*Marmaducus*), in Artibus Magiſter. T.VIII. P.II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid*.
Blakſton (*Johannes*). T.II. P.IV. 146.
——— (*Rogerus*). T.II. P.IV. 146.
——— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 87.
——— (*Marmaduc*). T.VII. P.III. 174. Vide *Blakeſton*.
Blakwell (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 45.
——— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 46.
Blame (*Galeys de la*). T.III. P.I. 39, 41.
Blancafortis Caſtrum. Conceſſio Nepoti Papæ. T.I. P.IV. 129. T.II. P.I. 24.
Blanchaford (*Bernardus de*). T.II. P.I. 80.
——— (Dominus). T.III. P.I. 135.
Blanchafort (*Amalunus de*). T.V. P.I. 80.
——— (*Guido*). T.V. P.IV. 134.
Blanche (*Alanus*). T.IV. P.III. 83.
Blanchefonato (*Iſabella* Domina *de*). T.IV. P.IV. 12.
Blanchet. T.III. P.II. 72.
Blanchia, Filia Regis Henrici Quarti. T.III. P.IV. 196, 197. T.IV. P.I. 6, 11, 12, 13, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 42.
Blanck de Fliſco (*Nicholaus*). T.II. P.IV. 35.

Blancus (*Berengarius*). T. II. P. II. 24, 59, 70.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. III. 199.
Bland (*Thomas* & *Robertus*). T. III. P. IV. 10.
—— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 38.
—— (*Thomas*) conſtituitur Receptor Reventionum Comitatûs Eborum, ad vitam. T. IX. P. III. 38.
Blandford-Forum. T. IX. P. I. 1.
Blaneford (*Willielmus*). T. II. P. II. 51.
Blaney (*Edwardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 240.
Blange (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Blangrenon (*Johannes*). T. IV. P. III. 86.
Blania (*Gerardus de*). T. I. P. I. 140.
—— (Dominus). T. I. P. III. 134.
—— (*Ranulphus*). T. V. P. I. 42.
—— (*Galfridus*). T. V. P. I. 80.
Blank (*Imbertus*). T. II. P. I. 62.
Blank (*Petrus le*). T. IV. P. III. 100.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 93.
Blankart (*Hermannus*). T. II. P. III. 170.
Blankeford (*Arnaldus de*). T. I. P. I. 122.
Blankeford. Vide *Blankford*.
Blankeman (Comes *de*). T. V. P. I. 175.
Blanket (*Thomas*). T. II. P. IV. 56.
Blankford. Caſtrum. T. I. P. II. 6.
Blankmuſtre (*Thomas de*). T. I. P. I. 114.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
Blanmont (*Henricus* Dominus *de*). T. I. P. III. 168, 170, 172, 184, 187.
Blanquafort (*Arnaldus* & *Bernardus de*). T. I. P. III. 133.
Blanqueraux (*Hugo de*). T. I. P. III. 198.
Blanshet Dupree. T. VI. P. IV. 199.
Blantyer (*de*). T. VII. P. I. 14, 18.
Blantz (Prior *de*). T. I. P. III. 66.
Blare (*Elena* Uxor *Alexandri de*) T. I. P. III. 164.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 127.
—— (*Patricius*). T. VI. P. IV. 162.
Blarn (*Saquet* (*de*). T. III. P. I. 201.
Blarru (*Godfridus*). T. IV. P. IV. 77.
Blaſe (*Rogerus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 133.
Blaſon, ſive *Blaſton* (Capella *Sancti Egidii de*), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. I. 82.
Blaſter (G). T. I. P. IV. 19.
Blaſton. Vide *Blaſon*.
Blatchington. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 35.
Blavia (*Galfridus*) Dominus. T. I. P. III. 151.
Blauncfrount (*Thomas*). T. II. P. I. 52. T. II. P. II. 26, 178.
Blaunche (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
Blaunchevil (*Johannes de*). T. II. P. III. 126.
Blaunchmont (Comes *de*). T. II. P. III. 176.
Blauntyre (*Walterus*). T. III. P. I. 24, 35, 37. T. III. P. II. 124.
Blawat (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 114.
Blaxby. Vide *Blakesley*.
Blaxton (*Benjaminus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſt-Horney, ſive Weſt-Thorney, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. IX. P. II. 141.
Blaye (*Thomas*). T. VII. P. II. 6.
Blaynak (*Elias*). T. I. P. I. 140, 145.
Blayny (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Blazon (*Thomas de*). T. I. P I. 45, 64, 105.
Ble (*Robertus de*). T. I. P. I. 13.
Blebury (*Johannes de*). T. II. P. II. 140. T. II. P. III. 187. T. II. P. IV. 28.
Blechenden (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 170.
Blechinden (*Thomas*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 223. T. VIII. P. IV. 67.
Blechyn (*Owenus Ap*). T. I. P. II. 161.
Blechynden (*Thomas*). Vide *Blechinden* (*Thomas*) Theologiæ Baccalaureus, &c.
Bledhyn (*Owenus*). T. I. P. II. 37, 108.
—— (*Lewelinus*). T. II. P. I. 54.
Blegeri (*Pontius*). T. III. P. I. 178.
Blenak (*Elias de*). T. I. P. I. 145.
Blendchelys (*Robertus*). T. V. P. III. 191.
Blendeau (*Johannes*) T. V. P. IV. 97.
Blenerhaſſet Samuel), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Blenzac (Dominus). T. I. P. I. 146.
Bleſenſis (*Theobaldus* Comes). T. I. P. I. 7, 26.
—— Archidiaconus (*Petrus*). T. I. P. I. 25.
Bleshlowe (*Thomas*). T. IV. P. I. 43.
Blesmerez (*Johannes*). T. III. P. I. 190, 191.
Bletchingly (Villa de). T. IX. P. I. 4.
Blethyn (*Willielmus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
Bletſoe (*Oliverus* Dominus *St. John de*). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3. Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. *ibid.* 9.
Bleverhuſſet (*Thomas*). T. VII. P. III. 38, 97.
Blevet (*Thomas*). T. VI. P. IV. 102.
Bleum. T. I. P. I. 65.
Blewbery. Præbenda. T. VI. P. III. 6.
Blewit. T. VII. P. I. 49.
Blexham (*Johannes*). T. I. P. IV. 195, 203.
Bleyn (Dominus *de*). T. I. P. III. 154.
Blezino (*Guillardus de*). T. I. P. III. 134.
Bliaſny (*Galfridus de*). T. III. P. II. 54.
Bliburgh (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 38.
Bliche (*Richardus*). T. IV. P. III. 89.
Blida (Prior). T. I. P. II 92.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 164.
Bliet (*Willielmus*). T. IV. P. I. 45.
Blinco (*Henricus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 5.
Blincowe (*Henricus*). T. VII. P. III. 42, 59, 97.
Blinkow (*Henricus*), Miles, Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. II. 32.
Blisburg (*Soranus* & *Willielmus de*). T. I. P. III. 31.
Bliſland (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. II. 167.
Bliſland (Rectoria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. III. 29.
Blithe (*Elias*). T. III. P. III. 176.
Blithman (*Jaſperus*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
Bliton (*Johannes*). T. IV. P. II. 134.
—— (*Rolandus*). T. VI. P. III. 28.
Blockley (*Laurentius*). T. VI P. IV. 49.
Blodwell. (*Johannes*). T. IV. P. IV. 106.
Blogneaulx (*Dioniſius*). T. V. P. IV. 96.
Bloiaco (*Petrus de*). T. II. P. I. 76.
Bloire (*Willielmus de*). T. I. P. I. 114.
Blokesham. Firma. T. I. P. II. 109.
Blokesworth (*Rogerus*). T. II. P. I. 37. T. II. P. II. 115.
Blome (*Johannes*). T. II. P. III. 24. T. II. P. IV. 179. T. III. P. II. 193.
Blond (*Willielmus le*). T. I. P. II. 83.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 139.
Blondeau (*Thenerim*). T. V. P. IV. 97.
Blondel (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 196.
Blondy (*Robertus*). T. IV. P. III. 14.
Bloreleu (*Johannes*). T. II. P. I. 21.
Blothyn (*Owenus*). T. I. P. I. 151.
Blound (*Stephanus le*). T. II. P. I. 37, 81.
Blount (*Henricus le*) T. II. P. I 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 77.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 139, 140, 187, T. II. P. III. 31, 73, 181, 187.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 169, 187.
—— (*Stephanus*). T. II. P. III. 25.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 32.
—— (*Stephanus*). T. II. P. IV. 8.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 74. T. III. P. IV. 84.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 192.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 120, 197.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 46, 83. T. IV. P. III. 53.
—— (*Walterus*). T. V. P. II. 116, 144, 164, 175. T. V. P. III. 26, 32.
—— (*Humfridus*). T. V. P. II. 175.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 23, 57.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 57.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 135.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 197. T. V. P. IV. 31.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 206.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 241, 265.
—— (*Walterus*). T. VI. P. III. 103.
—— (*Mich.*) T. VII. P. I. 117.
Bloutomet (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 94.
Blowre (*Petrus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Weſtham, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 217.
Bloxham (*Johannes de*). T. I. P. IV. 194. T. II. P. I. 56.
Bloyon (*Radulphus de*). T. II. P. III. 187.
Bloys (*Maria* Filia Comitis *de*). T. II. P. III. 113.
—— Comes (*Karolus*). T. II. P. IV. 182. T III. P. I. 35, 36, 58, 72, 77, 81, 82, 84, 85, 92, 108, 126, 132.
—— (*Johanna* Uxor). T. III. P. I. 72.
—— (*Karolus*). T. III. P. I. 142, 159, 160, 163, 164, 166, 167, 205, 210, 215. T. III. P. II. 4, 40, 41, 49, 52, 64, 69.
—— (*Johanna*) Uxor. T. III. P. I. 142.
—— (*Johannes* & *Guido*) Filii. T. III. P. I. 160.
—— (*Karolus*). T III. P. III. 13, 54, 176, 195. T. III. P. IV. 17.
—— (*Johannes* & *Guido*), Filii. T. III. P. III. 176, 195.
—— (*Oliverus*). T. IV. P. IV. 38.
Bludder (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Bludder (*Thomas*), Miles, conſtituitur Magiſter Superviſor omnium Ordinationum & Munitionum Regis, infra Turrim London. T. VIII. P. II. 244.
Bluet (*Willielmus*). T. I. P. II. 30, 200. T. I. P. III. 17.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV 113.
Blugun (*Reginaldus*). T. I. P. III. 134.
Blund (*Johannes le*). T. I. P. II. 5.
—— (*Thomas*). T. I. P. II. 25.
—— (*Adam* & *Margareta* Uxor). T. I. P. IV. 59.
—— (*Hugo*). T. I. P. IV. 145
—— (*Willielmus* & *Walterus*). T. II. P. I. 52.
Blundell (*Johannes de*). T. II. P. II. 141.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 161, 231, T. VII. P. IV. 90.
—— (*Georgius*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Blunderſton (*Robertus*). T. VI. P. IV. 92.
Blunez (*Johannes de*). T. III. P. II. 24.
Blunt (*Richardus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Richardus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
—— (*Thomas Pope*). Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Blyburgh (*Willielmus*). T. I. P. IV. 36.
Blyenſtenius (*Johannes*). T. VII. P. I. 18.
Blys (*Hugo*). T. IV. P. I. 113, 169, 181.
Blyth (Villa de). T. IX. P. I. 3.
Blythd. T. V. P. IV. 52.
Blythe (*Galfridus*). T. V. P. IV. 174.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 25.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 48.
Blyton (*Johannes de*). T. III. P. I. 119.
Blytone (*Rolandus*). T. VI. P. III. 28.
Boa (*Guillielmus de*). T. II. P. I. 85.
Boaſit (*Augerius de*). T. II. P. I. 2.
Boate (*Edwardus*). Officium ei conceſſum Naupegii, ſive unius Magiſtrorum Navium & Cimbarum. T. VIII. P. III. 163.
Bobyt (*Henricus*). T. VI. P. II. 206.
Bocca Nigra (*Simon de*). T. II. P. IV. 97, 118, 124, 135, 167.
—— (*Egidius*). T. II. P. IV. 167.
Bochebien (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 93.
Bochel (*Simon*). T. III. P. II. 142.
Bochetel. T. V. P. I. 88.
—— (*Franciſcus*.) T. V. P. IV. 102.
—— (Dominus *Guillielmus*). T. VI. P. III. 136, 137, 138, 148, 178, 182, 184, 185, 189, 190.
Bochier (*Anthonius*). T. VI. P. I. 9, 12.
Bocking (Decanatus de). T. VIII. P. II. 37, 167.
Bockloun (*Johannes de*). T. II. P. I. 2.
Bockway (*Bernardus*). T. VIII. P. I. 211.
Bocles (*Hugo de*). T. I. P. I. 114.
Boclugh (Dominus *Walterus*). T. VII. P. III. 13, 42, 59.
Boco (*Rodericus*). T. V. P. IV. 6.
Bocock (*Thomas*). T. III. P. III. 83, 133.
Bocozel (*Willielmus*). T. I. P. I. 11.
Boddeby (*Thomas de*). T II. P. IV. 176.
Bode (*Galfridus*). T. II. P. I. 52.
Bodegate (*Eudo*). T. II. P. IV. 104.
Bodeker (*Jacobus*). T. IV. P. I. 38, 65.
Bodeleigh (*Johannes*). T. VI. P. IV. 146.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 180.
Bodelſhall (*Benedictus*). T. III. P. III. 4.

Bodley (*Thomas*). T. VII. P. I. 17, 30, 42, 91, 143.
Bodemon (*Johannes*). T. II. P. IV. 171.
Bodenham (*Johannes*). T. IV. P. I. 96, 97.
——— (*Franciſcus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Bodenham. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Bodeon (*Willielmus Owen de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Boderie (*Anthonius de la*). T. VII. P. II. 166, 167, 168, 172, 175.
——— (Dominus *Anthonius*). T. VII. P. III. 108.
Bodewynd (*Walterus de*). T. I. P. IV. 102.
Bodin (*Johannes*). T. IV. P. IV. 16.
Bodmer (*Radulphus*). T. VI. P. II. 159.
Bodmin Vide *Bodmyn*.
Bodmyn Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Bodmyn. Burgi nomen. T. IX. P. I. 2, & P. II. 41.
Bodrugan (*Henricus de*). T. I. P. III. 130.
——— (*Oto*). T. III P. I. 121.
——— (*Henricus*). T. V. P. II. 174.
Bodryngan (*Willielmus de*). T. III. P. I. 121.
Bodvell (*Johannes*). T. VII. P. IV. 17.
——— (*Henricus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Bodurda (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
——— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanfrothen in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 65.
Body (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Bodyngham (*Ciſleia*). T. VI. P. III. 34.
Bodyngton (*Adam*). T. II. P III. 98.
Boemis (*Petrus*). T I. P. II. 235.
Boer (*R.*) T. II. P. IV. 159.
Boerdoun (*Gillet*) T. V. P. IV. 97.
——— (*Petrus* & *Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Boerlike (*Johannes*). T. II. P. I. 135.
Boeſmare (*Simon*). T. IV. P. IV. 17.
Boetii (*Nicholaus*). T. V. P. III. 70.
Boetlin (*Rogerus*). T. III. P. I. 165.
Boeve (*Andreas* & *Ludovicus*) T. VII. P. III. 245, 246.
Boevil (*Bernardus de*), Dominus de *Sumenzak*. T I. P. I. 144, 145.
Boffremont (*Guitardus de*). T. IV. P III. 126.
Boffremont (*Petrus*). T. IV. P. III. 126.
Bogan (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 244.
Bogerman (*Johannes*). T. VII. P. I. 18.
Boghan (*Alexander* Comes *de*). T. I. P. I. 81, 151. T. I. P. II. 5, 24, 37. T. I. P. II. 155, 203, 205, 228. T. I. P. IV. 84.
——— (*Rogerus*), Filius. T. I. P. II. 205.
——— (*Johannes* Comes). T. I. P. IV. 124, 189.
——— (Comitiſſa *Iſabella*). T. II. P. I. 35.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 175.
——— (Comes *Henricus*). T. II. P. IV. 30, 48, 72.
——— (Comes *Johannes*). T. IV. P. II. 45, 187.
——— (*Jacobus*). T. V. P. IV. 29.
Boghier (*Adam*). T. II. P. II. 188.
Boghum (*Willielmus*). T. II. P I. 52.
Boglonio (*Johannes de*). T. II. P. II. 133, 152.
Bogy (*Richardus*). T. VI. P. II. 204.
Bohemia & *Res Bohemica*. T. I. P. I. 98, 105. De Cruciata contra Bohemos. T. IV. P. IV. 145, 146. Super Reductione. 186.
Bohemiæ Rex. T. I. P. I. 98, 100, 105. T. I. P. II. 24, 78, 79.
——— (*Otocarus*). T. I. P. IV. 79.
——— (*Johannes*) T. II. P. I. 126.
——— (*Johannes*). T. II. P. IV. 83, 84. T. III. P. I. 21, 44, 134. T. IV. P. II. 62, 128, 179. T. VI. P. I. 10. Vide *Hungaria* & *Imperator*.
Bohemiæ Regina. Hujus Principiſſæ Epiſtola ad Status Generales Hollandiæ. T. IX. P. III. 148. Vide quæ hanc Reginam concernunt, *ibid.* 149, 152.
Bohier (*Thomas*) T. VI. P. I. 59. 61, 62, 64, 70, 71, 72, 74, 75, 76.
Bohils (Dominus *de*). T. I. P. III. 41.
Bohun ((*Henricus de*), Comes Herefordiæ. T. I. P. I 43.
——— (*Humfridus*). T. I. P. I. 3, 13. T. I. P. II. 13, 14, 48, 57, 73, 83, 94.
——— (*Henricus*). T. I. P. I. 30.
——— (*Franciſcus*). T. I. P. II. 30, 57.
——— (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 195.
Bohun (*Edwardus*). T. II. P. II. 139.
——— (*Humfridus*). T. II. P. II. 178.
——— (*Johannes*). T. II. P. III. 73.
——— (*Edwardus.*) T. II. P. III. 96, 105, 106.
——— (*Willielmus*). T. II. P. III. 145, 146.
——— Comes Northamptoniæ. T. II. P. III. 190, 192, 193.
——— (*Oliverus*). T. II. P. III. 190.
——— (*Oliverus*). T. II. P. IV. 21.
——— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 116.
——— (*Johannes*). T. III. P. I. 11.
——— (*Johannes*). T. III. P. I. 186. T. III. P. II. 41.
——— (*Johannes*). T. IV. P. I. 84.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Boicteiller (*Ancell. de*). T. IV. P. III. 122.
Boide (*Robertus* & *Alexander*). T. V. P. II. 121.
Boidekins (*Nicholaus de*). T. I. P. II. 142.
Boileau (*Petrus*). T. III. P. I. 141.
Boiliſves (*Aubertinus de*). T. IV. P. III. 46.
Boilon. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Boilſton (*Thomas*). T. VI. P. IV. 144.
Boin (*Jacobus*). T. II. P. I. 145.
Boindon (*Johannes de*). T. IV. P. III. 151.
Boinin (*Johannes*. T. IV. P. II. 48.
Boinſvilla (*Gasbertus*). T. II. P. III. 71.
Bointon (*Mattheus*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
Bointon (Vicaria de), in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 32.
Bois (*Willielmus*). T. IV. P. II. 30.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 172.
Boiſanbert (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Boiſchot (*Ferdinand de*). T. VII. P. IV. 48, 55, 57, 69.
Boiſe Daulphin (Dominus *de*). T. VI. P. III. 215.
Boisherbert (*Jacobus de*). T. IV. P. IV. 73.
Boishue (*Johannes*). T. IV. P. III. 21.
Boiſſay (Dominus *de*). T. IV. P. II. 65, 129.
Boiſſeau (*Johannes de*). T. V. P. IV. 99.
Boiſſennal (*Guillielmus de*). T. V. P. IV. 95.
Boiſſiſſy (*Johannes* de Thumery Dominus de). T. VII. P. II. 150, 153.
Boiſtel (*Alanus*). T. III. P. I. 191.
Boiſtratier (*Guillielmus*) T. IV. P. I. 70.
Bok (*Robertus*). T. III. P. III. 194.
Bokanſok (*Johannes*) T. III. P. III. 68.
Bokatz (*Johannes*). T. II. P. IV. 70.
Bokehol (*Philippus de*). T. II. P. III. 26.
Bokeland (*Radulphus*). T. II. P. III. 26.
——— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 20, 137.
——— (*Johannes*). T. III. P. I. 111.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 19.
——— (*Richardus*). T. IV. P. II. 146. T. IV. P. III. 96, 117, 119, 127, 136, 151, 158.
——— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 115, 142, 160. T. V. P. I. 16, 24.
Bokewell (*Robertus*). T. I. P. IV. 20.
Bokham (*Siwardus de*). T. II. P. I. 88.
Bokkyng (*Radulphus de*) T. II. P. II. 140. T. II. P. III. 187.
Bokmynſtre (*Willielmus de*). T. II. P. II. 119, 129.
Bokton (Dominicus *de*). T. II. P. II. 110.
Bolard (*Jacobus*). T. V. P. I. 28.
Bolbek (*Robertus*). T. IV. P. I. 84.
Bold (*Johannes*). T. IV. P. IV. 70.
—— (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur Janitor Superior infra Turrim London. T. VIII. P. II. 244.
—— (*Johannes*) obtinet primum Officium Philizarii in Curiâ de Banco Regis, quod primo vacare contigerit. T. IX. P. II. 136.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langor, Diœceſis Eboracenſis. T. IX. P. II. 140.
Bole (*Johannes*). T. II. P. I. 161.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 136, 190. T. III. P. IV. 10.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 31.
—— (*Ricardus*). T. V. P. II. 84, 148.
—— (*Ricardus*). T. V. P. III. 60.
Bolebet (*Hugo de*). T. I. P. I. 81.
Bolenger (*Petrus de*). T. V. P. I. 3.
Boleſlavienſis Præpoſitus (*Franciſcus*). T. IV. P. III. 186.
Bolewill (*Willielmus de*). T. I. P. II. 156, 200, 203.
Boleya (*Martinus de*). T. I. P. III. 39.
Boleyn (*Thomas*). T. V. P. I. 6.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 4, 37, 41, 182, 204.
Boleyn (*Edwardus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Thomas*). Vicecomes Rochefort. T. VI. P. II. 88, 238.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. II. 160.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 14.
Bolingbrok (*Johannes*). T. II. P. III. 20.
Bolinbroke (*Oliverus* Comes). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3
Bolington (Hundredum de), extra Portam borealem Oxoniæ. T. VIII. P. II. 60.
Bolke, ſive *Boxton* (*Martinus*). T. VIII. P. I. 211.
Bolland (*Warnerus*). T. I. P. I. 34.
Bollen (*Daniel*, Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Olgariswicke. T. VIII. P. III. 227.
Bolles (*Willielmus*). T. VI. P. III. 49.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 61.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 11.
—— (*Richardus*), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 204.
Bolleſovere (*Richardus*). T. III. P. III. 83, 133.
Bolleſtrode (*Johannes de*). T. I. P. IV. 201.
Bolley (*Robertus*). T. IV. P. IV. 130. T. V. P. I. 180.
Bolney (*Willielmus*). T. V. P. III. 131.
Bolok (*Thomas*). T. III. P. IV. 134.
Bolomer (*Johannes*). T. IV. P. III. 169.
Bolonde (*Johannes*). T. IV. P. III. 87.
Bolonia (*Reginaldus* Comes *de*). T. I. P. I. 36, 38, 50, 51, 52, 55, 56.
—— (*Simon*), Frater. T. I. P. I. 53.
—— (*Robertus* Comes). T. I. P. II. 151.
—— (*Johannes*) Comes de Montfort. T. III. P. I. 53, 54, 72, 73, 82, 86, 95.
—— (*Adam*). T. III. P. I. 143.
—— (*Guilielmus*). T. III. P. I. 182.
—— (Cardinalis). T. III. P. III. 111.
Bolonia & *Res Boloniæ*. T. I. P. I. 36, 50. De Comitatu conceſſo Johanni Domino Beaumont. T. V. P. I. 32. Super obſidione Boloniæ. T. VI. P. III. 119. Pro Henrico Comite Surriæ Capitaneo. 130. Pro Willielmo Domino Grey Gubernatore Exercitûs infra Comitatum. 134. Tractatus de Redditione. 136. Ad tractandum de Metis & Bundis. 148. Tractatus inde ſuper deliberatione. 182, 185, 188.
Bolſover (Rectoria de), in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 58.
Bolſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Bolte (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
Bolteby (*Nicholaus*). T. I. P. II. 156, 203.
Boltham. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Bolton (*Hugo*). T. I. P. II. 184.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 139, 152, 183, 197.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 13.
—— (*Edmundus*). T. V. P. II. 90.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 116, 120, 173. T. V. P. III. 25, 32.
—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 26.
—— (Magiſter de). T. V. P. IV. 193.
—— (*Edwardus* Dominus *Montague de*). T. VIII. P. I. 171.
—— (*Willielmus*). Conceſſio Privilegii ei facta. T. VIII. P. IV. 81.
—— (*Richardus*), Baro, &c. T. IX. P. II. 175. Commiſſio ei directa pro Terris Hibernicis concedendis. T. IX. P. II. 175.
Bolton in Londisdale, in Comitatu Lancaſtriæ Rectoria. T. VI. P. III. 67.
Bolton in the Moores. Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 44.
Bolton Parcy. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 92.
Bolton-Percye (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Bolingbrok. Vide *Bolingbrok*.
Bombart (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 99, 100.
Bombel (*Johannes*). T. V. P. IV. 95.
Bomere (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 74, 199.
Bomucy (*Benedictus* & *Laurentius*). T. V. P. IV. 73.
Bon (*Johannes*). T. IV. P. II. 48.
Bon (*Philippus le*). T. IX. P. III. 233.
Bonacciaſi (*Raynerus*). T. I. P. II. 16, 33.
Bonamicus, Dominus Tarteſiæ. T. I. P. II. 177.
Bonare. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Bonaventura (*Bernardinus*). T. I. P. II. 6.
Bonavilla (*Robertus* & *Johannes*). T. I. P. IV. 14.
——— (*Arn.*) T. II. P. II. 174.
——— (*Galardus*). T. II. P. IV. 77.
——— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. 84.

Bona

Bona vita (Johannes Alfonſi). T.II. P.IV. 181.
Bonaviti (Juſtus). T.III. P.II. 198.
Bonaura (Johannes de).T.III. P.I. 30.
Boncelli (Nicholaus). T.I. P.II. 176.
Bond (Johannes). T.II. P.IV. 172.
—— (Nicholaus). T.III. P.III. 15, 60.
—— (Simon). T.III. P.III. 84, 133.
—— (Edwardus). T.II. P.IV. 208.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 153.
—— (Nicholaus). T.VI. P.IV. 158.
—— (Robertus). T.VI. P.IV. 162.
—— (Georgius). T.VII. P.I. 44.
—— (Martinus). T.VII. P.IV. 145.
—— (Martinus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 142.
Bondcond (Warinus de). T.III. P.I. 190.
Bondranato (Michael de). T.IV. P.IV. 11.
Bondues (Dominus Johannes). T.I. P.IV. 1.
Bone (Mich). T.III. P.III. 143.
—— (Robertus). T.VI. P.II. 205.
Boneface (Bertrandus). T.II. P.III. 114.
Boneſſaut (Johannes). T.IV. P.III. 11.
Boneſiis (Petrus). T.I. P.I. 168.
Boneſilioli (Fenſ.) T.I. P.II. 43.
Bonekyll (Thomas). T.I. P.III. 98.
—— (Alex.). T.I. P.III. 103, 113, 114.
Bonel (Willielmus). T.VI. P.IV. 85.
Bonelet (Jacobus). T.V. P.III. 182.
Bonentfraunt (Willielmus de). T.II. P.II. 179.
Boner (Robertus). T.IV. P.IV. 136.
—— (Humfridus). T.VI. P.I. 127.
—— (Richardus). T.VI P.III. 66.
Bonet (Clericus). T.I. P.II. 206.
Boneti (Reymundus). T.II. P.I. 76.
Bonetum (Willielmus). T.I. P.III. 190.
Boneville (Dominus). T.V. P.II. 61.
Bonewe (Guillielmus). T.III. P.III. 37.
Bongey Norwicenſis. Vicaria. T.IV. P.IV. 163.
Bonham (Thomas). T.IV. P.I. 88. T.IV. P. II. 125. T.IV. P.III. 97.
—— (Edwardus). T.VII. P.II. 91.
—— Alias Barker (Willielmus). T.IV. P. II. 157.
Boni Loci (Abbas). T.V. P.I. 3.
Bonifacii (Comes Sancti). T.I. P.I. 134.
Bonifacius Octavus, Papa. T.I. P.III. 141, 142, 147, 154, 155, 156, 189, 193, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 211, 212, 214, 215, 216. T.I. P.IV. 1, 2, 5, 6, 8, 9, 12, 14, 15, 17, 18, 21, 27, 32, 71, 96. T.II. P.I. 177. T.II. P.III. 54. T.V. P.I. 83, 97. T.VI. P.II. 137. Nonus. T.III. P.IV. 53, 58, 65, 88, 92, 105, 107, 112, 118, 120, 121, 124, 125, 128, 130, 137, 142, 145, 153, 155, 156, 161, 170, 175, 190. T.IV. P.I. 1, 12, 18, 28, 35, 40, 48, 50, 59, 63, 72.
Bonil (Nicholaus de). T.III. P.I. 159.
Bonkhil (Johannes de). T.II. P.I. 9.
Bonkyl (Robertus de). T.V. P.III. 125.
Bonne (Guillielmus). T.IV. P.III. 89.
—— (Robertus). T.V. P.I. 7.
—— (Gilbertus), Armiger, Feodarius Comitatûs Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. ibid.
Bonnere (Petrus de). T.IV. P.III. 94.
Bonnithon (Reskinnar). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 5.
Bonnyoth (Sanchus). T.II. P.III. 8.
Bononen. (Theoniſius de). T.I. P.II. 216.
Bononia & Res Bononiæ. Univerſitas Scolarium. T.I. P.III. 24. Literæ Regis Franciæ Bononienſibus miſſæ. T.VI. P.I. 22. De Liga pro Bononiâ recuperandâ. 23, 25, 29, 30.
Bononiâ (Thomas de). T.II. P.III. 125.
—— (Jacobus). T.III. P.I. 35, 50.
—— (Ja.). T.III. P.IV. 105.
—— (Jo.). T.III. P.IV. 176. T.IV. P. I. 75.
—— (Hieronimus). T.VI. P.II. 156.
—— (Octavianus). T.VI. P.II. 157.
Bononiæ (Willielmus Comes). T.I. P.I. 55, 56.
—— Epiſcopus (Jacobus). T.I. P.I. 196. T.I. P.II. 7, 12.
—— Archidiaconus. T.I. P.IV. 151.
—— Cardinalis (Ja.). T.IV. P.I. 20.
Bonport (Abbas de). T.IV. P.III. 91.
Bonquer (Willielmus). T.I. P.II. 11, 47, 48, 49, 52, 105.
Bonquettot (Martinus). T.IV. P.III. 102.
Bonſignioris (Rolandus). T.I. P.II. 6, 16.
—— (Bonifacius). T.I. P.I. 186.
Bonſonlas (Hugo de). T.IV. P.III. 197.
Bonte (J.). T.IV. P.IV. 52.
Bonterage (Guillielmus). T.IV. P.IV. 9.
Bonvall (Johannes.) T.VII. P.IV. 135.
Bonveignes (Egidius de). T.I. P.II. 202.
Bonvill. (Matil. de). T.IV. P.III. 94.
Bonvixi (Alex.). T.VI. P.IV. 63.
Bonwellini Watekin (Michael). T.I. P.II. 142.
Bonwod (Johannes). T.III. P.III. 190.
Bonyac (Franciſcus).T.V. P.IV. 102.
Bonyere (Johannes de la). T.V. P.IV. 96.
Bonyl (Bern.). T.I. P.I. 176.
Bonyngham (Willielmus). T.III. P.I. 68.
Bonyntgon (Robertus). T.I. P.IV. 148. T.II. P.I. 51.
—— (Walterus). T.II. P.I. 51.
—— (Edwardus). T.II. P.III. 190. T. II. P.IV. 21.
Bonzi (Hugo le). T.II. P.II. 130.
Book (Thomas). T.III. P.III. 194.
Booker (Johannes). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.IV. 60. T.IX. P.II. 204.
Bool (Johannes). T.VI. P.IV. 44.
Booland (Jacobus). T.VI. P.II. 203.
Boom (Dominus). T.IX. P.III. 144.
Boone (Gilbertus), Armiger, conſtituitur Serviens ad Legem. T.IX. P.II. 85.
—— (Gilbertus), Doctor Juris Civilis. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T.IX. P.III 9.
Boorde (Andreas). T.VI. P.II. 194.
Booth (Georgius), Baronettus. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P. I. 90.
Booth (Georgius), Miles & Baro. T.VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. ibid.
Boothe (Georgius). Commiſſio ei directa in Comitatu Cheſtriæ. T.VIII. P.II. 144.
Bor. (Rand. de). T.I. P.I. 81.
Boraſton (Johannes), Clericus, creatur Rector Eccleſiæ Parochialis de Ribsford, cum Capellâ de Bewdley annexâ, in Diœceſi Herefordienſi. T.IX. P.II. 215.
Borbo (R.de). T.I. P.III. 27.
Borbonia (Petrus Dux). T.II. P.IV. 182. T. III. P.I. 111, 82, 86, 95, 110. T.IV. P.II. 47.
—— (Johannes). T.V. P.III. 84. T.V. P.IV. 51, 54. T.VI. P.I. 67.
—— (Carolus). T.VI. P.I. 152, 162, 214.
—— (Carolus). T.VI. P.II. 71, 126, 134.
Borbonio (Girardus de). T.IV. P.IV. 49.
—— (Johannes). T.V. P.II. 101.
—— (Johannes Baſtardus). T.V. P.III. 66.
—— (Ludovicus). T.V. P.III. 168.
—— (Ludovicus de Rupe Gironis Princeps). T.VI. P.I. 76, 77, 163.
—— (Ludovicus Sancti Silveſtri Cardinalis). T.VI. P.I. 164. T.VI. P.II. 23, 37, 52, 71.
Bordas ſolus in Parochia de Luxeri. T.I. P. III. 46.
Bordeaux (Oliverus de). T.III. P.III. 81.
Bordeaux (Dominus). T.IX. P.III. 295.
Bordel (Dominus Baſo de). T.I. P.II. 75.
Bordello (Guillielmus). T.I. P.III. 41.
Borders (Rectoria de Kirkanders juxta ripam ſuper le), in Diœceſi Carliolenſi. T.IX. P. I. 81.
Bordes (Guillielmus). T.III. P.III. 105.
Bordeſlegh (Abbas). T.I. P.IV. 8.
Bordet (Petrus de). T.I. P.I. 11.
Bordeux (Archiepiſcopus). T.IV. P.III. 58.
Bordier (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Bordilli (Johannes). T.III. P.IV. 79. T.IV. P.I. 137, 157. T.IV. P.II. 70, 82, 83, 84, 85.
Bordin (Johannes). T.IV. P.I. 178.
—— (Guillielmus). T.IV. P.II. 48.
—— (Guillielmus). T.V. P.IV. 102.
Bordis (Arn. de). T.I. P.III. 123
Bordryngen (Jacobus de). T.V. P.IV. 232.
Bordſly (Monaſterium de), in Comitatu Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 56.
Bordyt (Thomas). T.V. P.II. 173.
Bore (Hubertus). T.I. P.I. 63.
Boreales Partes. Vide Marchiæ.
Boreel (Jacobus). T.VII. P.III. 116.
—— (Guillielmus). T.VII. P.III. 115.
—— (Johannes). T.VII. P.III. 238.
—— (Dominus), Legatus Statuum Generalium apud Regem Franciæ. T.IX. P.III. 168.
Boreford (Johannes). T.IV. P.II. 197.
Borelli (Jacobus). T.I. P.III. 41.
Boresby (Elyotus de). T.IV. P.III. 82.
Borgarutius (Julius). T.VII. P.I. 168.
Borgiis (Bern. de). T.I. P.III. 41.
Borgoyn (Lupus de). T.I. P.III. 135.
Borhunt (Hubertus). T.II. P.I. 37.
Boricu (Johannes). T.V. P.III. 36.
Bork (Emericus). T.II. P.I. 2.
Borlaſe (Willielmus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 4.
Borlon (Reym. de). T.I. P.III. 29, 30.
Borman (Mich.) T.VI. P.II. 141.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 196.
Bormant (Willielmus). T.I. P.I. 35, 36.
Bornachum (Virgilius). T.V. P.II. 64.
Borne (Jacobus Atte). T.V. P.I. 28.
—— (Reuben). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.IV. 78.
Bornebuy (Johannes). T.IV. P.I. 157.
Bornen. (Arn. & Grimundus). T.V. P.I. 132.
Borneo (Bernardus de). T.IV. P.I. 151.
Bornet (Abbas de). T.IV. P.IV. 136. T.V. P.I. 20.
Borobrygge (Johannes). T.VI. P.II. 172.
Boroudon (Gilbertus de) T.II. P.II. 100, 133, 139, 169, 176. T.II. P.III. 5, 58, 116.
Borough, Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 35.
Borough (Thomas). T.V. P.I. 16, 24. T.V. P.II. 172. T.V. P.III. 57, 65, 160.
—— (Johannes). T.VII. P.IV. 85.
—— (Johannes), Miles. Officium ei conceſſum communiter vocatum Garter. T. VIII. P.IV. 60.
—— (Dominus (Thomas de). T.VI. P. III. 4. 74. T.VII. P.I. 111, 114, 131.
Boroughe. Vide Borough.
Borrey (Willielmus). T.I. P.I. 22.
Borros (Richardus). T.VI. P.II. 205.
Borrough. Vide Borough.
Borſo (Ymbertus de). T.IV. P.I. 51.
Borſtall (Willielmus). T.III. P.III. 35, 60.
Bort (Petrus). T.I. P.III. 37.
—— (Aldatz). T.III. P.IV. 199.
Bortgrave (Laniſin). T.III. P.III 143.
Borthwic (Willielmus de). T.III. P.IV. 150, 151, 152, 200. T.IV. P.I. 2, 71, 78, 87, 89, 153, 172, 191, 198.
—— (Dominus Willielmus). T.IV. P.II. 44. T.IV. P.IV. 31, 102, 116, 126. 127, 128.
—— (Georgius) T.IV. P.IV. 98, 99, 115.
—— (Dominus Willielmus). T.V. P.III. 152. T.V. P.IV. 122, 141.
Borton. Vicaria. T.VI. P.IV. 9, 46.
Borton (Willielmus de). T.II. P.I. 178.
Boruck, aliàs Mac William Willicus, Comes Clanrekard. T.VI. P.III. 97.
Borug (Ingelramus). T.I. P.IV. 144.
Bos (Reginaldus de). T.I. P.II. 3.
—— (Trican de). T.III. P.III. 168.
Boſan (Barth) T.III. P.IV. 149.
Boſc (Nicholaus de). T.IV. P.II. 135.
—— (Girouldus). T.IV. P.III. 82.
Boſcat (Petrus de). T.IV. P.IV. 136.
—— (Elias). T.V. P.I. 58.
Boſch (Willielmus de), Cancellarius Scotiæ. T.I. P.I. 75.
Boſcheroult (Guillielmus de). T.IV. P.III. 86.
Boſco (Ernaldus de). T.I. P.II. 57.
—— (Petrus). T.I. P.II. 93.
—— (Johannes) T.I. P.II. 115.
—— (Richardus). T.I. P.II. 147.
—— (Arnaldus). T.I. P.II 156, 203.
—— (Johannes). T.I. P.II. 200. T.I. P. III. 17.
—— (Radulphus) T.I. P.II. 209, 211.
—— (Nicholaus) T.I. P IV. 111, 122.
—— (Willielmus) T.I. P.IV. 144.
—— (Franciſcus). T.II. P.III. 26.
—— (Petrus). T.III. P.IV. 121.
—— (Petrus). T III P.IV. 185.
—— (Richardus). T.IV. P.III. 14.
—— (Robertus). T.IV. P.III. 162.
—— (Hugo). T.IV. P.IV. 49.
Boſco (Denaſt Ivo de). T.IV. P.III. 59. T. IV. P.IV. 23.
Boſco Herleti (Jacobus de). T.IV. P.III. 197.
Boſcombe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 40.
Boſdon (Edwardus), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 131.
Boſe (Nicholaus). T.III. P.III. 23.
Boſehale (Thomas). T.II. P.III. 190. T.II. P.IV. 21.
Boſcham. Firma. T.I. P.II. 109, 114.
Boſewell. Vide Boſwell.
Boſeworth (Henricus de). T.III. P.I. 57.
Boſevyle (Richardus). T.II. P.IV. 23, 113.
—— (Johannes & Hugo). T.III. P. III. 194.

Boſham (Johannes). T.I. P.IV. 25.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 81.
Boſiis (Ja. de). T.V. P.III. 180.
Boſkeſeick (Johannes). T. III. P.III. 194.
Boſoun (Johannes). T.III. P.I. 186.
—— (Willielmus). T.IV. P.I. 18.
Boſſard (Jakeneres). T.II. P.I. 79.
—— (Hugo). T.II. P.II. 129.
Boſſemia. Burgus ſic dictus. T.IX. P.I. 2.
Boſſevill (Henricus), Miles. T. VIII. P. II. 10.
Boſtelli (Petrus). T. I. P.II. 65.
Boſtock (Adam). T. IV. P. I. 57.
—— (Georgius). Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Denbigh. T. VIII. P.II. 32.
Boſtock (Robertus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Motisfont, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P.III. 168.
Boſton (Willielmus). T. VI. P. II. 181.
—— (Radulphus). T.VI. P.II. 199.
—— (Johannes). T. VI. P.II. 202.
—— (Richardus). T.VI. P.IV. 232.
Boſton (Domus Fratrum in), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.
Boſton (Burgus de). T.IX. P.I. 5.
Boſvile (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brathwell, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P.II. 208.
Boſwel (Godfridus), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum Weſtridinge. T.VIII. P. II.7.
—— (Willielmus). Commiſſio ei directa pro operatione Monetæ. T.VIII. P.III.182.
—— (Willielmus). Officium ei conceſſum. T.VIII. P. III. 277.
—— (Willielmus), Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 60.
—— (Willielmus), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 99.
—— (Robertus). Commiſſio ei directa concernens Alienationem Navium. T. IX. P. II. 183.
Boſworthe. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV.3.
Botecourt (Johannes de). T.I. P.III. 99, 103, 122, 130, 141, 149, 168, 183. T.I. P. IV. 3, 5, 34, 38, 62.
—— (Radulphus). T.II. P.II. 130.
Boteford (Johannes de). T.III. P.I. 186.
Botel (Dren). T.IV. P.IV. 79.
Boteler (Johannes), Miles & Baronettus. T. VIII. P.II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. ibid.
—— (Thomas), Miles. T.VIII. P.II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. ibid.
—— (Edwardus), Miles. T.VIII. P.II.8.
—— (Johannes). T.VIII. P.II. 9.
—— (Johannes). T.VIII. P.II. 21.
—— (Robertus), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſtfarleighe, Diœceſis Cantuarienſis. T. IX.P. II. 209.
Boteller (Johannes). T. IV. P. II. 50, 125, 136, 139. T.IV. P.III. 24, 27, 36, 139.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 136.
—— (Guillielmus). T. IV. P.III. 85.
—— (Radulphus). T.IV. P.IV. 61, 160, 194.
—— (Willielmus). T.IV. P.IV. 127, 195.
—— (Domina). T. IV. P.IV. 132.
—— (Radulphus), Dominus de Studley. T.V. P.I. 126, 131, 145, 147, 148, 153, 155, 157.
—— (Henricus). T.V. P.II. 173.
—— (Johannes). T.V. P.II. 175.
—— (Johannes). T.V. P.III. 94, 196.
—— (Henricus). T.V. P.III. 197.
Botelerie (Mich. de la). T.II. P.II. 120.
Boterel Willielmus de). T.I. P.II. 156.
Botereux (Willielmus de). T. II. P. II. 108, 120.
—— (Reginaldus). T. II. P.II. 115.
Boterii (Paulinus). T.I. P.I. 70.
Botes (Gilbertus). T.II. P.II. 178.
Boteſowe (Fredericus de). T.I. P.I.23.
Boteſwayne (Willielmus). T.VI. P IV. 9.
Botey (Guillielmus). T.IV. P.III. 101.
Bothe (Thomas de), Filius Johannis. T.II. P. III. 102.
—— (Thomas & Johannes). T.III. P.III. 176.
—— (Laurentius). T.V. P.II. 70, 71, 75, 77.
—— (Robertus). T.V. P.III. 45, 48, 52.
—— (Laurentius). T.V. P.III. 70.
—— (Carolus). T.VI. P.I. 131.
Botheby (Walterus de). T.II. P.II. 140.
Bothevill (Johannes). T.III. P.II. 102.
Botho Oeni). T.I. P.I.76.
Bothorn (G.) T.III. P.IV. 105.
Bothwell (Patric. Comes). T.VI. P.III.173.
—— (Franciſcus). T. VI. P.IV. 185.
—— (Franciſcus). T.VII. P.I. 14, 16, 55, 59, 61, 84, 106, 112, 114, 126, 136, 143, 145, 146, 153, 155.
Bothwyle (Joh. Dominus). T.V. P.III. 169, 181, 188, 192. T.V. P.IV. 29.
—— (Patric). T.V. P.IV. 31, 39.
—— (Comes). T.V. P.IV. 139, 159, 161, 162, 163, 165, 168, 170.
—— (Comes Patric). T.V. P.IV. 183, 184, 190, 191, 193, 197, 208. T.VI. P.I. 4.
Botiller (Radulphus). T.I. P.II. 57, 72, 156.
—— (Willielmus). T.I. P.II. 200, 203, 222. T.I. P.III. 17, 86, 130. T.I. P. IV. 14.
—— (Theobaldus). T.I. P.II. 156, 203. T.I. P.III. 131, 132.
—— (Johannes). T.I. P.III. 104, 183. T. I. P.IV. 14.
—— (Edwardus & Richardus). T.I. P. IV. 14, 35.
—— (Willielmus). T.I. P.IV. 145. T.II. P.I. 52, 59. T.II. P. II. 14, 27, 47.
—— (Radulphus). T.I. P IV. 145.
—— (Jacobus). T.I. P.IV. 202.
—— (Thomas). T.II. P.I. 77.
—— (Theobaldus). T.II. P.I. 73.
—— (Johannes). T.II. P.II. 43.
—— (Johannes). T.II. P.II. 86, 178.
—— (Willielmus). T.II. P.II. 122, 123, 130, 187. T.II. P.III. 126.
—— (Radulphus). T.II. P.II. 129.
—— (Thomas). T.II. P.II. 139, 176.
—— (Edwardus). T.II. P.II. 182.
—— (Jacobus). T.II. P. II. 140, 176, 182, 193. T.II. P.III. 14.
—— (Comes de Ormond). T.II. P.III. 71, 125.
—— (Elizabetha), Filia Willielmi. T.III. P.III. 165.
—— (Jacobus). T.III. P.III. 57.
—— (Johannes). T.III. P.III. 74, 176.
—— (Jacobus). T.III. P.IV. 160.
—— (Willielmus). T.IV. P.II. 18.
Botiller le Ren (Johannes de). T.II. P.I.52. T. II. P.II.56.
Botreaux (Willielmus). T.I. P.II. 203.
—— (Willielmus). T.III. P.III. 59, 63, 184.
—— (Willielmus). T.IV. P.II. 56, 112. T.IV. P.III. 131.
—— (Radulphus). T.IV. P.III. 97.
Botreus (Willielmus de). T.I. P.II. 203.
Bottermeare, ſive Buttermeare (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 40.
Bottle (Baro de) Dominus Ogle, & Vicecomes de Maunsfeild. T.VIII. P.II. 166.
Botyl (Robertus). T.V. P.I. 183. T.V. P.II. 53, 80, 106, 107, 108, 143, 172, 178, 180.
Bouberch (Johannes Dominus de). T.III. P. II. 26, 39, 82, 87, 97.
Boubert (Gerardus de). T.III. P.I. 163. T. III. P.II. 42.
Boucelegier (Ancelinus de). T.IV. P.III. 127.
Bouchaye (Dominus). T.V. P.IV. 157. T. VI. P.I. 16.
Bouche (Petrus de). T V. P.I. 95.
Bouchet (Nicholaus de). T.V. P IV. 92.
Bouchier (Gerardus le) T.III. P. II.43.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 7. T.V. P.I. 95.
—— (Jacobus). T.IV. P.IV. 84, 85, 94. T.V. P.I. 96.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 97.
—— (Odinus). T.V. P.IV. 97.
—— (Johannes), Miles. T.VIII. P.I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. ibid.
Boudier (Henricus). T.IV. P.IV. 50.
Boudon (Willielmus). T.II. P.I. 37.
Boveel (R.) T.V. P.III. 21.
Boven (Arn.). T.IV. P.II. 39.
Boves (Hugo de). T.I.P.I. 51, 58, 59.
Bovexiere (Johannes de la). T.IV.P.III.186.
Boughbrigg (Willielmus). T.III. P.III.26.
Boughen (Edwardus), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Woodchurch in Comitatu Kantiæ, Diœceſis Cantuarienſis. T.VIII. P.IV. 68. Aliæ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stoke Talmage, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P.II. 249.
Boughton (Nicholaus). T.V. P.IV. 63, 71.
—— (Edwardus), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 17.
—— (Stephanus), Clericus, Subdecanus Capellæ Regiæ. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Canonicatum in Eccleſia Cathedrali Wigornienſi. T.VIII. P. II. 250.
—— (Edwardus), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Tormarton in Diœceſi Glouceſtriæ. T. VIII. P. III. 84.
—— (Stephanus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Broadwas in Diœceſi Wigorniæ. T. VIII. P.III. 168.
—— (Edwardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Plumſtead, cum Capellâ de Eaſtwicham eidem annexâ. T.VIII. P. III. 280.
—— (Stephanus), Clericus, Artium Magiſter, & Capellæ Regiæ Subdiaconus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Henxworth, in Comitatu Herefordienſi, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II.87. Et ad Rectoriam de Bargrave, in Diœceſi Lincolniæ. ibid. 91.
Boughton Alluph. Advocatio Eccleſiæ. T.V. P. II. 22.
Bougnier (Johannes). T.V. P.IV. 95.
Bouhell (Richardus le). T. IV. P.III. 101.
Bouhs (Johannes de). T.I. P III. 202.
Bovill (Bernardus de). T.I. P. III. 134.
— (Arn. & Gaillard). T.II. P.II. 112.
— (Hugo). T.II. P III. 121.
— (Carolus). T. III. P I. 218.
Bovillon (Mich.). T.V. P.II. 96.
Bouillon (Dux de). T.IX. P.III. 296.
Bovis (Dioniſius). T.III. P. I. 183.
Bovitracie (Rectoria de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII.P.II. 57.
Bouland (Johannes de). T.III. P.II. 133. T. III. P.III. 156, 200, 202, 203.
Boulart (Guillielmus). T. III. P. II. 34, 191.
—— (Johanna Uxor). T.III. P.II. 34.
Boulay (Johannes). T.V. P. I. 189.
Bould (Robertus). T.V. P.II. 94, 97.
— (Henricus), T.V. P. II. 97.
— (Tucherus). T. V. P.III. 48.
— (Kite). T.VII. P.I. 32.
Boulden (Richardus). T.I. P.III. 98.
Boulec (Julianus). T.IV. P.IV. 39.
Boulee (Thomas de). T.II. P.II. 13.
Boulet (Johannes). T.IV. P.IV. 19, 39.
Boulewas (Johannes). T.III. P. III. 65.
Boulier (Stephanus). T. V. P.IV. 97.
Boulougne (Comes). T.III. P.II. 127, 128.
Boulſover (Baro de). T.VIII. P.II. 242.
Boult (Robertus). T.IV. P.I. 45.
Boulton (Alex.). T.I. P.II 210.
—— (Johannes). T.III. P.III. 7, 17, 18, 45, 194.
Boum. T.IV. P.II. 48.
Boumyer (Willielmus). T.IV. P.II. 29.
Boun (Johannes de). T. I. P. II. 134, 199, 221. T.I. P.III. 29.
— (Edwardus). T.II. P. II. 170. T.II. P. III. 190.
Bound (J.). T.VI. P.I. 55, 56.
—— (Jacobus). T.VI. P.IV. 9.
Bounde (Petrus). T. VIII. P.II. 34.
Bouquet (Karolus). T.IV. P.III. 87.
Bour (Thurſtanus du). T.IV. P.II. 125.
Bourbel (Nicholaus de). T.IV. P.III. 85.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 95.
Bourbonoys (Johannes). T.V. P.IV. 97.
Bourchier (Johannes), Dominus de Berners. T.V. P.IV. 241, 265. T.VI. P.I. 49.
—— (Henricus). T.VII. P.III. 231. T. VII. P. IV. 63.
—— aliàs Bouſcer (Johannes). T. VI. P. II. 199.
—— (Johannes), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Biſcarthorpe. T. VIII. P. III. 226.
Bourd (Willielmus). T.VIII. P.I. 140.
Bourdeau (Petrus). T.V. P.IV. 102.
Bourdeaux (Franciſcus Archiepiſcopus de). T. T.III. P.IV. 28, 46, 51, 61, 66.
Bourdeaux. Hujus urbis obſidio. T. IX. P. III. 191. Ejus redditio. ibid. 198.
Bourdeleys (Simon). T.II. P.II. 130.
Bourdelot (Dominus), Principis Condæi Medicus

dicus. T. IX. P. III. 185.
Bourdeſelle (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Bourdet (*Guilielma*). T.IV. P.III. 160.
Bourdin. T.VI. P.IV. 76.
—— (*Jacobus* Dominus). T.VI. P.IV. 123, 124.
—— (*Petr. Anth.*) T.VII. P.III. 121.
—— (*Julianus*). T.VII. P.III. 121.
Bourdineau (*Bertholdus*). T.V. P.IV. 95.
Bourdon (*Johannes*). T.I. P.IV. 4.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 116.
Boure (*Henricus de*). T.II. P.I. 88.
Boureti (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 71, 88.
Bourg (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.I. 130.
Bourgaveny (Dominus). T.IV. P.IV. 121.
Bourgeavil (*Johannes de*). T. III. P. IV. 169.
Bourges (*Claudius de*). T.VI. P.II. 41.
Bourgeois (*Petrus*). T.III. P.II. 47.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P.I. 54.
Bourghcher (*Johannes*). T. III. P. III. 174, 176, 184.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 28, 31, 120.
—— (*Barth.*). T.IV. P.I. 91.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 74, 112. T.IV. P. III. 67, 68, 75, 76, 78.
—— (*Anna* Uxor). T. IV. P.II. 74.
—— (Dominus). T. IV. P. IV. 116. T.V. P.I. 61, 62.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 121.
—— (*R*). T.IV. P.IV. 133.
—— (Vicecomes *Henricus*). T. V. P. II. 19, 37, 50, 80.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 59, 94, 97, 104.
—— (*Humfridus*). T.V. P.II. 80.
—— (*Edwardus*). T.V. P.II. 94.
—— (*Fulco*). T.V. P.II. 174.
—— (*T.*) T.V. P.III. 5.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 138, 169, 196.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 180. T.VI. P.III. 35.
Bourgherch (*Robertus*). T.III. P.I. 11, 20.
Bourghope (*Johannes*). T.IV. P.IV. 4.
Bourgoigny (*Mich.*) T. V. P.IV. 95.
—— (*Colin.*). T.V. P. IV. 97.
Bourgondia. Vide *Burgundia*.
Bourgounos (*Willielmus*. T.IV. P.II. 131.
Bourhouſe. T.VI. P.II. 168.
Bourk Abbynaght (*Edwardus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 126.
Bourk (*David, Richardus, Willielmus de*), Filii *Richardi, Theobaldi*, & *Reymundi*. T.II. P.III. 126.
—— (*Thomas*). T.IX. P.III. 99.
Bourlamachi. Vide *Burlamachi*.
Bourne (*Thomas*). T.II. P. III. 32.
—— (*Thomas* & *Barthol.*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 195.
—— (*Thomas*). T. VII. P.III. 127.
Bournay (*Stephanus de*). T.II. P.I. 95.
Bourne (*Johannes*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Ruben*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 139.
Bourne (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Bourne. Locus ſic dictus, in Comitatu Lincolniæ ſitus. T. VIII. P. II. 57.
Bourne (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P. II. 57.
Bourneau. T.V. P.IV. 94.
Bournet (Abbas *de*). T.III. P.III. 78.
Bournier (*Petrus*). T.V. P.IV. 95.
Bouro (*Nicholaus*). T. IV. P.III. 170.
Bourre (*de*). T. V. P. II. 179.
Bourrellier (*Marcus de*). T.IV. P.III. 14.
Bourron (*Johannes de*). T.V. P.IV. 94.
Bours (*Mich. de*). T.V. P.IV. 103.
Bourſault (*Petrus*). T.V. P.IV. 102.
Bourſignant (*Mareſcallus de*). T.IV. P.II. 149. T.IV. P.III. 135.
Boury (*Guillielmus de*), Archiepiſcopus. T. IV. P.II. 50, 53. T.VII. P.I. 122.
Boury (*Chriſtoferus*). T.V. P.IV. 95.
Bous (*Guillielmus de*). T.IV. P III. 76.
Bouſſer (*Johannes de*). T.II. P.II. 86.
Bouteiller (*Guido de*). T. IV. P.III. 82, 133.
—— (*Guillielmus*). T.V. P.I. 116.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 176. T.V. P.IV. 30.
Bouth (*Georgius*). T.VII. P.III. 174.
Bouthage Dominus *de*). T.V. P.IV. 126.
Boutin (*Thomas*). T. IV. P. IV. 19.
Boutracy. Vicaria. T.VI. P.IV. 26, 171.
Boutreſſem (Dominus *de*). T. III. P. II. 41, 78, 82, 85, 87, 97, 102.

Boutz (*Johannes* & *Petrus*). T. V. P.I. 95.
Bouvart (*Petrus*). T.V. P.IV. 100.
Bowbrikell (Rectoria de). T.VIII. P.III. 280.
Bowdon (*Johannes*). T.V. P.II. 169.
—— (*Edwardus*). T. VI. P.III. 125.
Bowdon Magna. Advocatio. T. VI. P. III. 125, 126.
Boweden (*Johannes*). T.VI. P.IV. 8.
Bowell (*Thomas*). T.VI. P.IV. 102.
Bowemon (*Petrus*. T.V. P.I. 118.
Bowen (*Guillielmus*). T.III. P.IV. 174.
—— (*Robertus*). T.V. P.I. 5.
—— (*Willielmus*). T. VI. P.IV. 133.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 162.
—— (*Jacobus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 21.
—— (*Carolus*). T.VIII. P.II. 21.
—— (*Carolus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T.VIII. P. II. 34.
—— (*Philippus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eglwyes Errow in Diœceſi Meneveníi. T. VIII. P. III. 167.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III 253.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam de Grenden Warren, Diœceſis Herefordiæ. T.IX. P II. 92.
Bower (*Richardus*). T.VI. P.IV. 75.
Bowes (*Adam de*). T.II. P.IV. 149, 156.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.III. 38.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 111.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 54.
—— (*Radulphus*). T.VI. P.IV. 154.
—— (*Robertus*). T.VII. P.I. 111, 114, 133, 135, 144, 157, 185, 191.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 187, 191, 218. T.VII. P.II. 74.
—— (*Talbot*). T.VII. P.III. 38, 97.
—— (*Talbott*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 7.
—— (*Richardus*), Deputatus Regis pro Pace conſervanda in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T.VIII. P.II. 7.
Bowet (*Henricus*). T.III. P.IV. 19, 85. T. III. P. IV. 132, 146, 173, 177, 183, 185, 199. T.IV. P.II. 42, 70, 121.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 82, 136.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 122, 136.
—— (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 123.
—— (*Adam* & *Elizabetha* Filia). T.IV. P. IV. 124.
—— (*Henricus*). T.V. P.I. 19.
Bouvier. T.V. P.I. 88.
Bowland (*Johannes de*). T.V. P.III. 17.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 61.
Bowle (*Johannes*). T.VII. P.III. 135. T.VII. P.IV. 173.
—— (*Johannes*), Theologiæ Doctor & Decanus Sarum. T. VIII. P.I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Decanus Sarum, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6, 18.
—— (*Robertus*) creatur Valefactor Pavilionum & Tentoriorum Regis, infra Regnum Angliæ, durante vitâ. T.IX. P.II. 248.
Bowles (*Carolus*), Miles. T.VIII. P.II. 11.
Bowlyn (*Jervaſius*). T.VI. P.IV. 149.
Bowne (*Edwardus*). T. VI. P.IV. 145.
—— (*Gilbertus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P.II. 34.
Bowsher (*Johannes*). T.VI. P.IV. 64.
Bowſtring Maker. Officium pro Johanne Manby. T.VI. P.IV. 87.
Bowyer (*Edwardus*). T.VII. P.I. 117.
—— (*Simon*). T.VII. P.I. 122.
—— (*Simon*). T. VII. P. III. 11.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 38, 97.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. IV. 136, 172.
—— (*Edmundus*). Commiſſio ei directa. T. III. P.I. 59, 70.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Thomas*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Johannes*), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stoke ſuper Trent in Comitatu Stafford. T.VIII. P. IV. 67.
Bowys (*Johannes*). T.IV. P. II. 28.
—— (*Robertus*). T.VI. P. III. 106, 108, 111, 203, 206.
Bouyer (*Johannes* & *Hemericus*) T IV. P.IV. 97.
Bouyer (*Jacobus*). T.V. P.IV. 97.
Bovyll Burrac. (*Arn*). *de* T.I. P.I. 141.
—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 89.
Bovyne (*Johannes*). T.II. P. III. 133.
Bovy-Tracy. Vicaria ſic dicta in Comitatu Devoniæ. T.VI. P.IV. 171. T.VIII. P.III. 27.
Bouzier (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Box (*Jacobus*). T.VI. P.III. 50.
Boxhull (*Alanus de*). T.II. P.II. 108.
—— (*Alanus*). T.III. P.II. 91, 148, 163, 174.
Boxle (Abbas *de*). T.I. P.IV. 39.
Boxoll (*Johannes*). T.IV. P.IV. 55, 62, 99, 111.
Boxwell. Eccleſia Parochialis cum Capella Delytherton. T.VI. P.IV. 93.
Boyart (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 95.
Boyas (*Johannes de*). T.IV. P.I. 94.
Boychanâ (Prioriſſa *de Sanctâ*). T.I. P.III. 163.
Boyde (*Thomas*). T.II. P.IV. 208.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 31, 101, 109, 111, 113, 114, 115, 118.
—— (*Robertus* Dominus). T.V. P.II. 85, 118. T.V. P.III. 58.
—— (*Alex.*). T.V. P.II. 118, 129, 133.
—— (*Alex.*). T.V. P.IV. 210.
—— (*Robertus* Dominus). T. VI. P. IV. 185.
Boyland (*Richardus de*). T.I. P.II. 222.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 130.
Boyne (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 173.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 8.
Boyngton (*Walterus*). T.III. P.I. 119.
—— (*Robertus*). T.III. P.III. 78.
—— (*Henricus*). T. IV. P.I. 53.
Boys (*Richardus de*). T.I. P.II. 114.
—— (*Henricus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 56.
—— (*Triſtram*). T.III. P.I. 190.
—— (*Richardus*). T.III. P.III. 73.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 88.
—— (*Willielmus*). T.V. P.I. 60.
—— (*Egidius*). T.V. P.III. 182. 183.
—— (Dominus). T.V. P III. 201.
—— (*Odinus*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 141.
—— (*Radulphus*). T.VI. P.IV. 7.
—— (*Henricus*). T.VI. P.IV. 144.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 6.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 135.
—— (*Willielmus Don*). T.III. P.I. 142.
—— *Rouvere* (*Johannes de*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Edwardus*), Miles. T.VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— (*Johannes*), Decanus Cantuariæ, T. VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.* Ejus mors. *ibid.* 32.
—— (*Samuel*). T. VIII. P.II. 10.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P.II. 144.
—— (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Elmſteed in Diœceſi London. T.VIII. P.IV. 65.
Boyſcel (*Alanus*. T.III. P.III. 98.
Boyſe (*Johannes*). Vide *Boys* (*Johannes*).
Boyt (*Robertus*). T.II P.II. 74.
Boyton (*Richardus*). T.III. P.III. 195.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 125.
—— (*Martinus*). Vide *Bolke*.
Boyvill (*Robertus*). T.I. P.II. 114.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 120.
—— (*Goubertus*). T. III. P.II. 79.
Bozevill (*Richardus*). T.III. P.I. 176.
Boſozello (*Humbertus de*). T. I. P. IV. 115.
Braban (*Johannes*). T.VI. P.IV. 22.
Brabantia. T. I. P. I. 41, 107, 163. T. I. P. II. 232. P.III. 144, 145, 170. Tractatus. P. IV. 5. Dux, ſuper Areſt. T. II. P.I. 132. Ne Scoti recipiantur. 150. De Confœderatione. T.II. P.III. 17, 51. Pro Burgenſibus de Deeſt libertates. 34. De Tractatu. 74, 78, 90, 101, 109, 110. De Fidelitate. 110. Super Stapulis Lanarum. 155. Pro Textoribus in Angliâ. 156. Pro Duce. 171, 176. De Retinentiâ. 180, 182, 183. De Sponſalibus. T. II. P.IV. 18, 47. De Securitate. 58. De Annuitate. 60. De Tractatu. T. III. P. I. 33, 165, 167. & P.II. 170. Ne quis Subditus Angliæ illuc ad Mercaturam accedat.

T. IV. P. IV. 165.
Brabantiâ (*Walterus de*). T. I. P. II. 142.
——— (*Godfridus*) Dominus *de Arteſt*. T. I. P. III. 69, 191, 192.
——— (*Willielmus* & *Hanekinus*). T. II. P. III. 156.
——— (*Hanekinus*). T. III. P. I. 140.
——— (*Johannes*). T. III. P. II. 102.
Brabantiæ (Dux). T. I. P. I. 49.
——— (*Johannes*). T. I. P. II. 165, 166, 167, 169, 177, 232. T. I. P. III. 4, 14, 67, 69, 73, 88, 130, 135, 144, 145, 155, 170, 171, 173, 175, 184, 187, 190, 193. T. I. P. IV. 5, 25, 28.
——— (Duciſſa *Margareta*). T. I. P. II. 166, 167, 169. T. I. P. III. 14, 66, 69, 74, 86, 171. T. I. P. IV. 5.
——— (*Johannes*). T. I. P. III. 66, 69, 73, 88.
——— (Dux *Johannes*). T. I. P. IV. 115, 196. T. II. P. I. 73, 128, 132, 173. T. II. P. II. 38.
——— (Duciſſa *Margareta*). T. I. P. IV. 196.
——— (Dux *Johannes*). T. II. P. III. 13, 17, 51, 74, 78, 90, 101, 157, 175, 176, 180, 183, 192, 193.
——— (Dux *Johannes*). T. II. P. IV. 17, 18, 22, 25, 34, 47, 52, 55, 57, 58, 60, 73, 83, 84, 86, 100, 106, 122, 125, 159, 169, 175, 179. T. III. P. I. 10, 21, 33, 45, 65.
——— (*Margareta*), Filia. T. II. P. IV. 47, 73.
——— (Dux). T. III. P. I. 133.
——— (*Wenceſlaus*). T. III. P. I. 165.
——— (Duciſſa). T. III. P. IV. 40, 45, 52, 78, 95, 98, 99, 116.
——— (Dux). T. IV. P. II. 63, 66, 128, 179.
——— (Duciſſa). T. IV. P. III. 147.
Brabazon (*Rogerus de*). T. I. P. III. 93. T. I. P. IV. 112, 114, 115. T. II. P. I. 21, 51, 53.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 129.
——— (*Johannes*). T. II. P. III. 62.
——— (*Adam*). T. III. P. I. 55.
——— (*Rogerus*). T. IV. P. III. 161.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 140, 156.
Brac (*Gregorius du*). T. V. P. IV. 96.
Bracarenſis Archiepiſcopus (*Willielmus*). T. III. P. I. 53.
Braccamont (*Guillielmus* Dominus *de*). T. IV. P. II. 127.
Bracebrig (*Johannes de*). T. I. P. IV. 110.
——— (*Radulphus*). T. III. P. III. 190.
——— (*Willielmus*). T. V. P. III. 30.
Bracken (*Johannes*). T. VII. P. III. 123.
Brackley. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Brackley (Burgus de). T. IX. P. I. 4. & P. II. 43.
Bracktone (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Widford, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 143.
Bracton (*Willielmus de*). T. II. P. II. 115.
Bracy (*Henricus*). T. IV. P. II. 19.
——— (*Henricus*). T. IV. P. II. 143.
Bradburn (*Richardus*). T. VI. P. IV. 45, 49.
Braddenham. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Braddock (*Richardus*). T. VI. P. IV. 9.
Brade (*Henricus*). T. I. P. IV. 59.
Bradebourn (*Henricus de*). T. II. P. I. 52. T. II. P. II. 42.
——— (*Rogerus*). T. III. P. III. 194.
Bradefeld (*Thomas*). T. IV. P. I. 88.
Bradefeld. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Bradeford. Eborum Diœceſis Advocatio Eccleſiæ. T. II. P. II. 52.
Bradegare (*Robertus*). T. III. P. IV. 134.
Bradele (*Johannes de*). T. I. P. IV. 164.
Braden (*Rogerus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 87.
Bradenel (*Willielmus*). T. II. P. II. 43.
Bradewell. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. III. 34.
Bradfeild (Rectoria de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Bradfeild Sanctæ Claræ. Nomen Eccleſiæ in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 34.
Bradfeld. Vide *Bradfeild*.
Bradford (*Johannes*). T. V. P. II. 56.
——— (*Gutbertus*). T. VI. P. IV. 171.
——— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Willingham Sanctæ Mariæ. T. VIII. P. III. 281.
Bradford (Manerium & Hundredum de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 56.
Bradgate (*Thomas*). T. III. P. I. 121.
Bradley (*Johannes*). T. VI. P. II. 17, 199, 200. T. VI. P. III. 19, 31.
——— (*Marmaducus*). T. VI. P. III. 45.
——— (*Thurſtanus*). T. VI. P. IV. 9.
——— (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtleford in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 166.
Bradley. Eccleſia Coventriæ & Litchfeild Diœceſis. T. V. P. IV. 143.
Bradley (Manerium de). T. VIII. P. II. 56.
Bradman (*Thomas*). T. VI. P. II. 163.
Bradmedwe (*Galfridus*). T. III. P. III. 176.
Bradninch, ſive *Brandeys* (Burgus de). T. IX. P. I. 4.
Bradſhave (*Johannes*) obtinet Officium unius Heraldorum ad Arma. T. VIII. P. II. 25.
Bradſhaw (*Willielmus*). T. II. P. II. 129.
——— (*Thomas*). T. III. P. III. 79.
——— (*Henricus*). T. III. P. III. 176.
——— (*Nicholaus* & *Robertus*). T. III. P. IV. 71.
——— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 99.
——— (*Johannes*). T. VI. P. II. 163.
——— (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 205.
——— (*Henricus*). T. VI. P. III. 74.
——— (*Johannes*). T. VII. P. II. 140.
——— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 140.
——— (Dominus), Reſidens Reipublicæ Angliæ, & Director Societatis Britanniæ, Hamburgi. T. IX. P. II. 217.
Bradſhawe (*Johannes*), ſive *Rouge-Croix*, unus Purſivandorum ad Arma. T. VIII. P. I. 187. Conceſſio Officii ei directa. *ibid.*
——— (*Joſephus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Bradſhele (*Willielmus*). T. II. P. II. 140.
Bradſton (*Thomas*). T. II. P. II. 176.
Bradſtrete (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 94.
Bradwardyn (*Thomas*). T. II. P. IV. 206. T. III. P. I. 52.
——— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
Bradwell de la Mari (*Johannes de*). T. I. P. IV. 145.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 176.
Bradworthie (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Brageiraco (*Mata*). T. II. P. II. 174. T. II. P. III. 44.
Bragg (*Franciſcus*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
Braham (*Johannes*). T. III. P. III. 198.
——— (*Simon*). T. III. P. IV. 180.
Brahe (*Alexius*). T. VII. P. II. 190, 191.
——— (*Steno*). T. VII. P. II. 191.
Braibrok (*Robertus*). T. II. P. II. 8.
Brailleford (*Radulphus*). T. II. P. II. 129. T. II. P. III. 83.
Brainford. Villa ſic dicta. T. IX. P. I. 2.
Braintree (Villa de). T. IX. P. I. 4.
Brair (Marchio *A. de*). T. I. P. I. 49.
Braithwaite (*Willielmus*). Privilegium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 142.
Brake (*Nicholaus*). T. III. P. III. 98.
——— (*Henricus*). T. V. P. III. 39.
Brakel (O.). T. V. P. IV. 143.
——— (*Johannes*). T. IX. P. III. 181.
Brakelsham. Præbenda. T. VI. P. IV. 48.
Brakemond (*Braketus de*). T. III. P. IV. 80.
Braken (*Franc.*). T. VII. P. II. 166.
Brakenbury (*Robertus*). T. V. P. III. 144.
Brakin (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5.
——— (*Franciſcus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandum in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8.
Brakkeley (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 133.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 89.
Bramfeld, aliàs *Taylour* (*Edwardus*). T. III. P. III. 190.
Bramfield (*Boteler de*), Miles & Baro. T. VIII. P. III. 23.
Bramfordſpeke. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Bramhall (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Commiſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.* Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Heydon in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 169.
Bramley (*Henricus*). T. VII. P. I. 157.
Bramme (*Adam* & *Henricus*). T. III. P. IV. 81, 82, 127, 129.
Brampton (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa, T. IX. P. II. 157.
——— (*Johannes*) creatur Serviens ad Legem. T. VIII. P. IV. 113.
Brampton (*Robertus*). T. I. P. II. 185.
——— (*Willielmus*). T. II. P. I. 178.
——— (*Willielmus*). T. III. P. III. 145. T. III. P. IV. 32, 81, 82, 129.
Brampton (*Brianus*). T. IV. P. I. 55.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 80, 81, 104, 118.
——— (*Jacobus*), T. IV. P. II. 18.
——— (*Robertus*). T. V. P. I. 64.
——— (*Johannes*). Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Bramſhør. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Bramſton (*Rogerus*). T. VI. P. II. 201.
——— (*Johannes*), Miles, conſtituitur Capitalis Juſtitiarius ad Placita. T. IX. P. I. 76.
——— (*Johannes*) exoneratur ab Officio Capitalis Juſtitiarii. T. IX. P. III. 98.
Bran (*Vitalis de*). T. I. P. IV. 60.
Brancariis (*Reginaldus* Cardinalis *de*). T. III. P. IV. 82.
Brancas (*Ludovicus*). T. IV. P. I. 19.
Branceton (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Branchu (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Brand (*Johannes*). T. II. P. I. 79, 88.
——— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 49.
——— (*Johannes*). T. VII. P. I. 186.
——— (*Benjaminus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 16.
Brandan Contord (Abbas Sti.). T. I. P. I. 13.
Brandeburg (*Ludovicus* Marchio *de*). T. II. P. III. 189.
——— (*Ludovicus*). T. II. P. IV. 178. T. III. P. I. 34.
——— (*Ludovicus*) dictus *Roviere*. T. IV. P. II. 93.
——— (*Joakim-Fredericus*). T. VII. P. I. 30, 37, 199.
——— (*Johannes-Sigiſmundus*). T. VII. P. II. 166, 178, 179.
——— (*Chriſtianus*, *Joachim* & *Erneſtus*). T. VII. P. II. 179.
——— Elector, (*Georgius*), *Gullielmi*). T. VII. P. III. 185.
Brandeburg & *Res Brandeburgica*. De confœderatione. T. II. P. III. 189. Ad Marchionem. T. II. P. IV. 178. Marchionis Litteræ ad Reginam. T. VII. P. I. 30. Littera à Regina Angliæ ad Joachimum Fredericum, ſuper Maritagio Filiæ ſuæ cum Rege Daniæ gratulatoria. T. VII. P. I. 199. Pro Adolpho Conſiliario Electoris Equeſtri Ordine decorato. T. VII. P. III. 184.
Brandelbi (*Johannes*). T. V. P. I. 189.
Brandenburg. Vide *Brandeburg*.
Brandesbe. (*Johannes*). T. VI. P. III. 57.
Brandesburton. Eccleſia. T. VII. P. II. 83.
Brandford-Speake (Vicaria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 31.
Brandling (*Franciſcus*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
Brandon (*Reginaldus de*). T. I. P. IV. 38.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 57.
——— (*Johannes*). T. IV. P. I. 54.
——— (*W.*). T. V. P. III. 5, 56, 57.
——— (*Thomas*). T. V. P. IV. 185, 186.
Brandonefery (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
Brandribolio (*Guillielmus de*). T. IV. P. IV. 8.
Brandſpeth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 40.
Branes (*Stephanus*). T. VII. P. I. 32.
Branger (*Arn.*). T. V. P. II. 95.
Brango (*Johannes de*). T. III. P. I. 93.
Brankaleonis (*Feod.* Filius *Odonis*). T. I. P. I. 132.
Brankſtree (*Johannes de*). T. III. P. I. 179, 209, 216. T. III. P. II. 8, 40, 47, 48, 52, 53, 62, 64, 65, 76, 91, 94, 100, 101, 105, 106, 108, 131, 143, 148, 176, 179, 190, 191, 201, 203, 210, 211. T. III. P. III. 10, 11, 17.
Branquemont (*Robinus de*). T. III. P. IV. 69. T. IV. P. IV. 70, 146.
Branthwait (*Edmundus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtmerlandiæ. T. VIII. P. II. 33.
——— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 108.
Brantingham (*Thomas de*). T. III. P. II. 50, 52, 86. T. III. P. IV. 47.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.
Brantingthorp (*Robertus de*). T. II. P. I. 52.
Brantonenſis Abbas (*Guillielmus*). T. V. P. I. 80.
Braos (*Reginaldus de*). T. I. P. I. 82, 89.
Braque (*Nicholaus*). T. III. P. I. 143. T. III. P. III. 132, 139.
Braquemont (*Braquetus* Dominus *de*) T. IV. P. II. 111, 135.
——— (*Robertus*). T. IV. P. III. 70, 76.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 90.
Braruenſis (*Gaſto* Vicecomes). T. V. P. I. 80.

Braſear (R.) T. VI. P. II. 209.
Braſſ ux (Galbardu). T. IV. P. III. 198.
Bratchgirale (Thomas). T. VI. P. IV. 151.
Bratheford (Markeſius de). T. I. P. II. 137.
Bratyn (Johannes de). T. I. P. IV. 30.
Braumontel (Johannes). T. V. P. I. 189.
Brauncesire (Thomas & Iſabella Uxor). T. VI. P. I. 214.
Braunch (Robertus). T. IV. P. I. 182.
Braund (Emericus de la) T. I. P. I. 147.
Braunſon (Egidius). T. II. P. II. 130.
Braunſpath (Richardus). T. IV. P. III. 113.
—— (Thomas). T. IV. P. IV. 133.
Brawode (Stephanus de). T. II. P. I. 61.
—— (Guillielmus). T. II. P. I. 61.
Brawoſa (Thomas). T. III. P. I. 186.
Braxton. Pugna. T. VI. P. II. 19.
Bray (Rogerus de). T. II. P. I. 52.
—— (Adam). T. II. P. II. 124.
—— (Hugo). T. II. P. II. 140.
—— (Johannes). T. II. P. II. 168.
—— (Richardus). T. III. P. II. 44.
—— (Willielmus). T. IV. P. III. 117, 119, 127, 136, 151, 158.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 131.
—— (Reginaldus). T. V. P. III. 169, 196. T. V. P. IV. 43, 44, 46, 164.
—— (Edwardus). T. VI. P. II. 159.
—— (Dominus Edwardus). T. VI. P. III. 4.
—— (Egidius), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (Carolus), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Haſelbeare-Plucknett; in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi, & ad Rectoriam Præbendalem de Haſelbeare-Plucknett, in Comitatu Somerſet. T. VIII. P. III. 32.
—— (Nicholaus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Michaelis ſuper Vyram in Diœceſi Ceſtrenſi. T. VIII. P. III. 85.
—— (Willielmus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Chaulding Herring in Diœceſi Briſtollienſi. T. VIII. P. IV. 117.
—— (Willielmus), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad primam Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali & Metropoliticâ Cantuarienſi. T. IX. P. II. 144.
Bray. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
—— Manerium in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Braybroc (Henricus de). T. I. P. I. 93.
—— (Robertus). T. III. P. III. 101, 119, 120, 133. T. III. P. IV. 107.
—— (Reginaldus). T. III. P. IV. 160.
—— (Robertus). T. IV. P. I. 71.
—— (Gerardus). T. IV. P. I. 84.
Braye, Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Brayhuſe (Jodocus de). T. II. P. II. 130.
Brayles (Mich.). T. IV. P. I. 16.
Braylesford (Henricus de). T. III. P. III. 83, 133.
Brayn (Henricus). T. III. P. IV. 133.
Brayton (Thomas de). T. II. P. III. 26, 79, 104, 196. T. II. P. IV. 28, 70, 87, 93, 150, 153, 207. T. III. P. I. 49, 188.
Braytoſt (Johannes). T. IV. P. II. 18.
Braz (Johannes). T. IV. P. II. 95.
Brazer (Rogerus de). T. I. P. IV. 30.
Breamore-Courtney (Manerium de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 56.
Breante (Falkeſius de). T. I. P. I. 56, 61, 72, 74, 75, 80, 81, 90, 93, 94, 102.
Brechinenſis (Johannes Epiſcopus). T. V. P. II. 11, 14, 19, 30.
—— (Georgius). T. V. P. II. 56, 77, 85.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 215. T. VII. P. I. 4.
—— (Andreas Lambe). T. VII. P. II. 176.
Brechurenſis (Walter Epiſcopus). T. IV. P. II. 28, 45.
Brecon. Archidiaconatus. T. VI. P. IV. 92.
Brecon. Comitatus ſic dictus. T. IX. P. I. 5.
Brecon. Nomen Burgi. T. IX. P. II. 44.
Brecy (Robertus de). T. IV. P. III. 100.
Breda (Henricus Dominus de). T. I. P. II. 166.
Brede (Arn. Dominus de). T. II. P. II. 111.
Bredekyrk (Johannes de). T. III. P. III. 194.
Bredenath (Duncanus de). T. I. P. IV. 59.
Brederede (Theodoricus). T. I. P. III. 170, 171.
Bredern (Marchio). T. VI. P. I. 204.
Brederode (Johannes Dominus de). T. III. P. IV. 184. T. IV. P. I. 98.
—— (Dominus de). T. IX. P. III. 194.
Bredeſtrete. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.
Bredewardyn (Willielmus). T. IV. P. II. 166.
Bredon (Walterus). T. II. P. I. 52.
—— (Willielmus). T. II. P. II. 178.
Bredſtreet (Thomas de). T. I. P. III. 119.
Bree (Thomas). T. III. P. II. 24.
Breedon (Zacheus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Crowton, ſive Crowlton. T. VIII. P. III. 281.
Breedon (Manerium de), in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 55.
Breen (Robertus de). T. I. P. I. 40.
Breen de Moulneſſer (O). T. II. P. III. 126.
Breerly (Edwardus). T. VI. P. III. 50.
Breet (Philippus le). T. I. P. II. 13.
Bregenſis (Dux). T. IV. P. IV. 184.
Breghin (Willielmus le). T. I. P. II. 228.
—— (David). T. I. P. III. 181. T. I. P. IV. 59.
—— (David). T. I. P. IV. 119.
—— (Dominus). T. III. P. IV. 107.
Breghynenſis (Willielmus Epiſcopus). T. I. P. IV. 39.
—— (Adam). T. II. P. III. 124, 150.
—— (Adam). T. II. P. IV. 120, 121. T. III. P. I. 32, 35, 47, 68, 97, 98, 102, 103.
—— (Patricius). T. III. P. I. 107, 114, 131, 137, 138, 145, 146, 148, 151, 153, 156, 159, 174, 175, 213, 214. T. III. P. II. 36, 51, 57, 174, 162.
Bregrey (F.) T. V. P. IV. 257. T. VI. P. I. 80.
Brehnus (Willielmus de). T. I. P. II. 154, 156, 203, 221. T. I. P. III. 21, 74, 76, 130, 188, 203, 216. T. I. P. IV. 5, 49.
—— (Johannes). T. I. P. II. 156, 203, 221.
—— (Richardus). T. I. P. II. 156, 199, 203, 221. T. I. P. III. 17.
Brek (Gervaſius de). T. III. P. IV. 169.
Brekerad (Galfridus de). T. II. P. I. 2.
Brekeſleſſi (Willielmus de). T. II. P. IV. 192.
Brekeſpere (Willielmus de). T. IV. P. II. 26.
Brekhault (Simon). T. V. P. I. 37.
Brema (Hermanus de). T. I. P. IV. 78.
Bremauth (Johannes). T. I. P. IV. 14.
Brembre (Nicholaus). T. III. P. III. 178. T. III. P. IV. 17, 18, 157.
Bremenſis (Archiepiſcopus). T. VII. P. I. 58.
—— (Johannes Fredericus). T. VII. P. II. 47.
Bremenſis Civitas. Litera Reginæ Angliæ ad Archiepiſcopum. T. VII. P. II. 45. Ejuſdem Litera ad Proconſules. 45. Legatorum Angliæ apud Civitatem Literæ. 47.
Bremer (Johannes). T. IV. P. II. 5.
Bremeſgrave (Richardus). T. I. P. IV. 98.
Bremore (Johannes). T. IV. P. II. 56.
Bremſchet (Johannes). T. III. P. III. 56.
Bren (Lewelinus). T. II. P. I. 91, 103.
Brencheſley (Johannes). T. III. P. III. 190.
Brencheſſe (Thomas). T. II. P. III. 166.
Brene (Jerwein). T. VII. P. I. 32.
Brenne (Simon de Roucy Comes de). T. III. P. I. 205. T. III. P. II. 4, 6, 37, 71, 72, 75, 80, 92, 93, 94.
—— (Comes). T. VI. P. II. 90.
Brenner (Simon). T. II. P. IV. 178.
Brenſett. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 87.
Brent (Nathaniel). T. VII. P. IV. 173.
—— (Nathanael), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. ibid.
—— (Johannes), Clericus, Artium Magiger. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Spewioll, in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 92.
Brentellyth. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Brentholm Abbas de). T. III. P. I. 172.
Breows (W. de). T. I. P. I. 42, 43, 52.
—— (Reginaldus). T. I. P. I. 86.
Brequino (Copinus de). T. III. P. I. 194.
Brerely (Thomas). T. III. P. I. 121.
Brereton (Thomas). T. V. P. IV. 32.
—— (Randulphus). T. VI. P. I. 204.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 173, 195, 196, 208.
—— (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. ibid.
—— (Willielmus Dominus). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
—— (Thomas). T. VIII. P. II. 14.
—— (Thomas), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Flint. T. VIII. P. II. 32.
Brereton (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 33. Altera Commiſſio pro eo. ibid. 267.
Brereton de Aſhly (Willielmus). Vide Aſhly (Willielmus Brereton de).
Brereton de Wettenhall. Vide Wettenhall (Richardus Brereton de).
Bresbe. Rectoria. T. VI. P. IV. 46, 100.
Breneſgrave (Willielmus de). T. II. P. I. 37.
Breſt. Capitaneus. T. II. P. IV. 156. De cuſtodia. T. III. P. I. 79, 160. Super cuſtodia Caſtri. T. III. P. III. 129, 175. Super deliberatione. 140. De ædificando. 143. De Tractatu. P. IV. 12. De Capitaneo. 22, 39. De abuſibus. 52. De ſupervidendo. 72. De Caſtro liberando. 126.
Bret (Amanenus de la). T. I. P. I. 141.
—— (Philippus). T. I. P. II. 53.
—— (Amanenus). T. I. P. II. 191. T. I. P. III. 133, 155.
—— (Robertus). T. I. P. III. 190.
—— (Milo & Galfridus). T. I. P. IV. 14.
—— (Phil.). T. I. P. IV. 15.
—— (Bern.). T. II. P. I. 2.
—— (Galfridus). T. II. P. I. 70, 77.
—— (Bern.). T. II. P. III. 8, 9, 10, 44, 45, 128, 163, 172.
—— (Guytardus). T. II. P. III. 91, 118.
—— (Bern. Ezi.). T. II. P. IV. 88, 89, 92, 105, 106, 110, 113, 113, 114, 122, 125, 132. T. III. P. I. 63, 64, 65, 69, 75, 77, 96, 99, 105, 119.
—— (Bernadettus). T. II. P. IV. 16, 20, 26, 45, 61, 62, 72, 93.
—— (Bern.). T. II. P. IV. 20, 89, 113.
—— (Amanenus). T. II. P. IV. 71. T. III. P. I. 112.
—— (Thomas). T. II. P. IV. 101.
—— (Petrus le Baſtard). T. II. P. IV. 92.
—— (Matha). T. II. P. IV. 15, 20, 106.
—— (Arn.). T. III. P. I. 96.
—— (Berardus & Arn.) T. III. P. II. 33.
—— (Berardus). T. III. P. III. 3, 4, 15, 21, 78. T. III. P. IV. 36, 66.
—— (Bertucatus). T. III. P. III. 129. T. IV. P. II. 5, 12, 17.
—— (Carolus Dominus). T. IV. P. II. 50, 53, 60, 61, 62, 66, 69, 72, 99, 102, 103. T. IV. P. III. 56, 58, 67, 69, 81, 92, 94, 198.
—— (Carolus). T. IV. P. III. 198.
—— (Joh. & Agnotina.) T. IV. P. III. 198. T. IV. P. IV. 16, 124, 153, 196. T. V. P. I. 76, 92.
—— (Franc.). T. IV. P. IV. 124, 196.
—— (Berardus). T. V. P. I. 20, 42.
—— (Amaricus). T. V. P. I. 80.
—— (Dominus). T. V. P. II. 56.
Bret (Johannes). T. III. P. I. 121.
—— (Johannes). T. III. P. III. 194.
—— (Thomas & Richardus) T. IV. P. I. 46.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 208.
Bretaigne (Egidius de). T. IV. P. II. 15.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 120.
Bretals (Dominus de) T. II. P. IV. 78.
Brete (Johannes). T. V. P. IV. 56.
Bretennæ & Lucii Comes (Hugo). T. I. P. III. 54.
Bretevil (David de). T. III. P. II. 163.
Bretford (Richardus). T. III. P. I. 121.
—— (Richardus). T. III. P. III. 175.
Brethun (Willielmus). T. I. P. II. 2.
Breto (le), Vicecomes de Fronſak. T. II. P. IV. 84.
Breton (Johannes le). T. I. P. II. 110.
—— (Johannes). T. I. P. II. 200. T. I. P. III. 17.
—— (Dominus de Sporle). T. I. P. III. 188. T. I. P. IV. 6, 38.
—— (Johannes). T. I. P. IV. 108, 133.
—— (Guillielmus). T. III. P. I. 54.
—— (Johannes). T. III. P. I. 191.
—— (Johannes). T. III. P. III. 80, 195.
—— (Richardus). T. III. P. IV. 71.
—— (Willielmus). T. IV. P. I. 78.
—— (Guillielmus). T. IV. P. IV. 4. T. VI. P. II. 82.
—— (Henricus). T. VII. P. III. 125.
Breton. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Brett (Alexander), Miles. Conceſſio ei facta Officii Superviſoris omnium & ſingularum Ordinationum & Munitionum, tam infra Turrim London, quàm alibi infra Regnum Angliæ & Hiberniæ, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
—— (Jeremias) creatur Cuſtos Caſtri prope Portsmouth, in Comitatu Southamptoniæ. T. IX. P. I. 75.

Bretteyn (Willielmus). T.VI. P.II. 179.
Bretton (Dominus le), Medicus. T.IX. P.III. 198.
Bretveil (Vicecomes.). T.IV. P.II. 174.
Bretwol (Johannes). T.VI. P.I. 20.
Brevia directa variis Eſcaetoribus in diverſis Comitatibus, concernentia Reſtitutionem Temporalium pro Archiepiſcopo Eboracenſi. T.VIII. P.III. 221.
Brevia finabilia. Commiſſio tangens ejuſmodi Brevia. T.IX. P.III. 9.
Breurden Brevit (de). T.IV. P.III. 95.
Breus (Willielmus de). T.I. P.II. 57, 83.
Brewce (Robertus). T.VI. P.IV. 8.
Brewe (Thomas). T.IV. P.I. 54.
—— (Richardus). T.VIII. P.I. 211.
Breuvener (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Brewes (Willielmus de). T.I. P.II. 203. T.I. P.IV. 144.
—— (Richardus). T.II. P.III. 190.
—— (Richardus). T.II. P.IV. 21.
—— (Thomas). T.II. P.IV. 137.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 18.
—— (Willielmus). T.IV. P.III. 161.
—— (Thomas). T.V. P.II. 91.
Breweſter (Franciſcus), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 15.
Brewett (Jacobus). T.VI. P.IV. 109.
Brewno. T.VI. P.III. 131.
Brewoſa (Willielmus). T.I. P.IV. 108, 193. T.II. P.I. 59. T.II. P.II. 18, 27, 47.
—— (Thomas). T.II. P.II. 179.
—— (Thomas). T.III. P.I. 101.
Brewſter (Richardus). T.IV. P.IV. 130.
—— (J). T.V. P.II. 189.
Breuwere. (Willielmus). T.I. P.I. 48.
—— (Jaquemes). T.III. P.III. 143.
Brey (Richardus). T.II. P.I. 37.
Breybrok (Willielmus de). T.I. P.IV. 30.
Breyham (Willielmus de). T.I. P.IV. 84.
Brampt (Arn.). T.V. P.I. 51, 52, 58, 67, 69.
Breze (Petrus de). T.IV. P.III. 81.
—— (Petrus de), Dominus de Varene. T.V. P.I. 133, 168, 173, 183, 186, 187, 188, 190, 191. T.V. P.II. 3.
—— (Ludovicus). T.VI. P.I. 163.
Brian (Johannes). T.II. P.II. 115.
—— (Guido). T.II. P.III. 121.
—— (Guido). T.II. P.IV. 160. T.III. P.I. 11, 44, 52, 82, 85, 91, 100, 101, 105.
—— (Johannes). T.III. P.II. 42.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 55.
—— (Franciſcus). T.VI. P.II. 150.
—— (P). T.IX. P.III. 113.
—— (Patricius). T.IX. P.III. 100.
—— (Mortagh O). T.IX. P.III. 232.
Briander (Johannes). T.IV. P.IV. 113.
Brianon (Johanna). T.I. P.IV. 28.
Brianus, Rector Eccleſiæ Parochialis de Withyam promovetur ad Epiſcopatum Ciceſtrenſem. T.IX. P.II. 217.
Brias (Guillielmus le). T.V. P.IV. 100.
Briburgh (Abbas de). T.I. P.III. 66.
Bric (Richardus). T.IV. P.I. 45.
Brice (Henricus). T.III. P.I. 143.
—— (Hugo). T.V. P.III. 14.
Brichill parva. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Brichle (Thomas). T.III. P.IV. 133.
Bricoenſis (Epiſcopus). T.II. P.I. 95.
Bricon (Johannes). T.V. P.IV. 94.
Briconet (Martinus). T.V. P.IV. 93.
—— (Petrus). T.V. P.IV. 93.
Briddie longa. Rectoria ſic dicta in Diœceſi Briſtollienſi. T.VIII. P.III. 36.
Brideport (Willielmus de). T.II. P.I. 37.
Bridge (Willielmus), Clericus, A.B. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Elmeſtone, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.VIII. P.IV. 120.
Bridgeham (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 93.
Bridgeman (Henricus), Clericus, Artium Magiſter, creatur Rector Eccleſiæ Parochialis de Bangor, Monachorum, Diœceſis Ceſtrenſis. T.IX. P.III. 40.
Bridger (Laurentius), Clericus & Canonicus Eccleſiæ Cathedralis Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 32. Reſignatio ejus Canonicatûs. ibid.
Bridges (Johannes). T.VI. P.II. 6.
—— (Oratio). T.VII. P.II. 42.
—— (Egidius), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.
—— (Egidius), Armiger. Conceſſio ei facta Vicecomitis in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 32.
—— (Egidius), Armiger, creatur Baronettus. T.VIII. P.II. 242.
Bridges (Gabriel), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Nettlecombe in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 168.
—— (Gualterus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wickham Markett, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 169.
—— (Gabriel), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thorpe, ſive Turpe Mandfeild, Diœceſis Petriburgenſis. T.VIII. P.IV. 120.
—— (Gabriel), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Thorpe, ſive Thrup, ſeu Thorpe-Mundevile, in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 92.
—— (Richardus), Clericus. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam de Ditchridge, in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 92.
Bridgett (Rectoria Sanctæ) in Fleetſtreet, in Civitate London. T.VIII. P.II. 60.
Bridgewater (Burgus de). T.IX. P.I. 5.
Bridgman (Johannes), Miles, Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8.
—— (Johannes), Miles. Conceſſio ei facta Officii Juſtitiarii in Comitatu Eborum, Denbingh & Mountgomery in Walliâ. T.VIII. P.II. 25.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa in Comitatu Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 145.
—— (Dorus), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Eccleſiam Parochialem de Barowe, in Comitatu Ceſtriæ, Diœceſis Ceſtriæ. T.IX. P.I. 80. Aliæ Litteræ eidem directæ ad Vicariam de Tatnal, ſive Tatenhall, ejuſdem Diœceſis. ibid.
—— (Orlandus), conſtituitur Sollicitator Generalis Caroli Principis Walliæ. T.IX. P.III. 38. Creatur Cuſtos omnium Brevium & Rotulorum Regis, de & in Communi Banco. T.IX. P.III. 202.
Bridkirke. Vicaria. T.VI. P.IV. 7.
Bridlington. De Canonizatione Johannis. T.III. P.IV. 190.
Bridlington (Villa de). T.IX. P.I. 3.
Bridport. Burgus ſic dictus. T.IX. P.I. 1.
Brie (Guirandus de). T.IV. P.II. 53.
Briela. Vide Brill.
Brien (Alicia de). T.IV. P.II. 132.
—— (Mac), Colonellus. T.IX. P.III. 100.
Brieneurt. T.VII. P.I. 27.
Brienne, dictus de Acre (Johannes), Filius Regis Jeruſalem. T.I. P.II. 27, 43.
Brient (Epiſcopus de Sancto). T.V. P.I. 59.
Brienzion (Emericus). T.I. P.I. 11.
Brierton (Willielmus). T.VII. P.I. 224.
Brigandarius. Officium Brigandarii. T.VI. P.III. 11.
Brigge (Willielmus). T.III. P.II. 168.
—— (Thomas). T.IV. P.IV. 163.
Briggeford (Johannes). T.III. P.III. 190.
—— (Willielmus). T.III. P.IV. 91.
Brigges. (Andreas). T.I. P.IV. 207.
—— (Willielmus). T.III. P.IV. 71.
—— (Henricus). T.VI. P.II. 159.
—— (Simon). T.VI. P.III. 141.
—— (Martinus). T.VI. P.IV. 180.
—— (Humfridus). T.VIII. P.II. 14.
Briggewater (Johannes). T.II. P.I. 180.
Brigham (Thomas). T.IV. P.I. 80, 128.
Brigham. Vicaria. T.VI. P.IV. 107.
—— (Rectoria de), in Comitatu Cumbriæ. T.VIII. P.II. 55.
Brighous (Johannes). T.VI. P.I. 183.
Bright (Johannes). T.VI. P.I. 182.
—— (Andreas). T.VII. P.I. 158.
—— (Andreas). T.VII. P.IV. 54.
Brightemeſton (Burgus de). T.IX. P.I. 5.
Brighteſton. Manerium. T.V. P.III. 96.
Brightwell. Manerium. T.VI. P.II. 167.
Brightwell. Eccleſia de, in Comitatu Berks. Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 165.
Briguali (Nicholaus de). T.V. P.III. 61.
Brii (Antonius). T.VI. P.II. 140.
Brikeſhull (Willielmus). T.II. P.I. 37.
Brill. Pro Thomâ Cecill, Milite Gubernatore. T.VI. P.IV. 185. Pro Thomâ Domino Burgh Gubernatore. T.VII. P.I. 3. Pro Franciſco Veere, Milite Capitaneo Oppidi. T.VII. P.II. 66.
Brimpton. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 51.
Brincker (Elizeus), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.
Bricklowe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T.VIII. P.II. 38.
Brinkeley (Richardus). T.IV. P.I. 59.
Brinon (Johannes). T.V. P.IV. 95.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 17, 20, 21, 25, 29, 30, 53, 55, 60, 63, 93.
Brinton (Thomas). T.III. P.III. 20.
Brintsmorton, ſive Birtchmorton, (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wigorniæ. T.VIII. P.II. 38.
Brio (Johannes). T.V. P.IV. 102.
Brion (Guido). T.I. P.II. 156. T.I. P.III. 17, 21.
Brioniâ. (Walterus de) T.I. P.I. 114.
Briott (Nicholaus). Officium ei conceſſum unius Capitalis Sculptoris Ferrorum Monetæ infra Turrim London. T.VIII. P.IV. 60.
Briſebam (Willielmus). T.II. P.III. 106.
Briſepet (Johannes). T.I. P.I. 93.
Briskin (Griffinus). T.VII. P.I. 225.
Brisky (Willielmus). T.II. P.III. 126.
Briſſan (David). T.VII. P.I. 141.
Briſtab (Johannes). T.III. P.I. 120.
Briſtave (Johannes). T.V. P.I. 31.
—— (Johannes). T.V. P.II. 56.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 200.
Briſthſham (Richardus). T.I. P.IV. 202.
Briſtol (Simon de.) T.III. P.IV. 169.
Briſtoll & Res Briſtolliæ. Pro Henrico Holbech Suffraganeo. T.VI. P.III. 13. De Erectione Epiſcopatûs. 78. Pro Paulo Bushe, Epiſcopo, de ſignificavit. 80. Pars infra Diœceſim Glouceſtriæ. 69. Monaſterium Sancti Auguſtini. 78. De Scripto Ricardi Bromfeld, Magiſtri Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ extra Ratcliffe Gate. T.VI. P.III. 104. Pro Paulo Epiſcopo Advocatio Præbendæ ibidem. 105. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. De Licentiâ eligendi. P.IV. 19, 32. Pro Johanne Holyman, Epiſcopo, Regius aſſenſus. 32. Pro eodem Reſtitutio Temporalium & Exoneratio. 33. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T.VII. P.II. 73. Pro Johanne Thornborough, Limerenci Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 78, 91. Pro eodem Epiſcopo propter Exilitatem Epiſcopatûs Diſpenſatio tenendi Decanatum Eboracenſem & Præbendam de Tokrington. 81. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 91. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T.VII. P.III. 51. Pro Nicholao Felton ſignificavit. 54. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 37. Pro eodem de intendendo. 38. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. 100. Pro Rolando Scarchfeild Epiſcopo Regius aſſenſus. 108. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 109. Pro Roberto Wright Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. P.IV. 53.
Briſtoll. Caſtrum & Villa. T.I. P.II. 96.
Briſtoll. Præbenda. T.VI. P.IV. 10, 14, 15. Sanctæ Mariæ in Portu Vicaria. 180.
Briſtolliæ (Henricus Holbech, Epiſcopus Suffraganeus). T.VI. P.III. 13.
—— (Paulus Buſhe Epiſcopus). T.VI. P.III. 80.
—— (Paulus). T.VI. P.III. 105, 133. T.VI. P.IV. 17.
—— (Johannes). T.VI. P.IV. 32, 33, 42, 52.
—— (Epiſcopus Nicholaus Felton). T.VI. P.III. 129.
—— (Johannes), Comes Digby. T.VII. P.IV. 74, 106, 172.
Briſtowe (Elizabetha). Commiſſio pro ejus Idiotiâ. T.VIII. P.II. 35.
Britains (Guillielmus). T.IV. P.IV. 43.
Britanniâ (Johannes de). T.II. P.III. 126.
Britannia & Res Britanniæ. De Teſtamento obſervando. T.I. P.I. 41. Dux ſummonitus ad homagium. ibid. Comitiſſæ Oratores. 48. Comitis Renuntiatio. 76, 99, 108, 110, 114, 116, 147. T.I. P.II. 67, 83, 94. T.I. P.II. 211, 218. P.III. 133. Inter Ducem & Germanum Negotium. T.I. P.IV. 121. Duciſſa abſolvitur. T.II. P.I. 131. Indulgentia. 131. De Concordiâ. 156, 162. P.II. 13. De Treugâ. 10, 15, 21, 29, 55, 56. Ad Ducem ſuper Franciâ. T.II. P.II. 114. De Treugis. 126, 147. De non attemptando. P.III. 30. De Reſpectu. 122. Super Sponſalibus. 141. Pro Nunciis. 164. Pro Duce de reſpectu. T.II. P.IV. 7. De Attornato. 9. De Geſtu. 157. De Impoſitionibus.

bus. 157. De Paſſagio pro Rege. 119. De Caſtris pro Regis Receptaculo. 120. De Theſauro mutuando, de Monetariis, & de Monetâ cudendâ. 120. De Locumtenente. 131, 175. T.III. P.I. 57. De Homagio. T.II. P.IV. 177. De Receptore. 189. De Capitaneo. T.III. P.I. 2. De Treugis. 36. De Capitaneo. 84. De Caſtro de Kemenet-gueugant contra. 94. Kemperell Caſtellaniæ Cuſtodes. 97. Pro Baronibus. 106. De Treugis. 106. Exitus contra. 107, 111. De Caſtris in manum Regis. 110. Locumtenens. 112, 126. De Treugis. 132. De obſidione de Reynes. T.III. P. I. 137. De Regimine. 143. Pro Duce. 170. De Expenſis. 180. In Manu Regis tenenda. 172. Cuſtodes Brevium. 182, 192. Dominia & Terræ de Beauvair, Ampant, la Barre, la Baye & Chaſtel Noef, necnon Inſulæ & Dominia de Noirmuſtier, & de Chaunett & Medietas Inſulæ de Boign conceſſa Domino de Clizon. 192. Pro Sorore Ducis. 193. Super Ducatu pro Carolo de Bleſis. 210. De Theſaurario conſtituto. 213. Super Duce. 215. De reddendo juxta Tractatum Bretigny. P. II. 30. Locumtenentes Ducis. 35. Pro Duce de Expenſis. 40. De Providentiis. 40. Pro Sorore. 40. De Diſcordiis cum Carolo de Bloys. 41, 43, 49. Tractatus de Ducatu. 52. Duci tradenda. 62, 63. De Treugis cum Carolo de Bloys. 64. Diſcordes Regi Angliæ ſubmiſſi. 64. De Alligantiâ. 64, 192. Quod Dux ſine Licentiâ Regis non maritabit. 65. De Proficuis Rupellæ. 66. De Providentiis. 66. De Obligatione. 66. De Treugis cum Carolo de Bloys. 69. Relaxatio per Ducem Regi facta. 70. De reſpectuat. Homagii. 92. Super Cuſtodiâ Duciſſæ. 174. De Tractatu. 187. De Alligantiis. 187. De Traditione Villarum Duci. 187. De Alligantiis. 195. Inſtructiones ſuper Alligantiis. 196. De Ligâ offenſivâ & defenſivâ. 202. De generali Acquietantiâ. 203. De Conceſſione Marchiarum inter Pictaviam & Britanniam. 204. De Alligantiis. 206. De Terris per Ducem conqueſtandis in Franciam. 209. De Guerrâ. 209. Pro Duce ſuper Paſſagio. T.III. P.III. 6, 21. Locumtenens in partibus Franciæ. 21. De Caſtro de Orvey reddendo & aliis. 22. Pro expeditione Preces. 27. De Jocalibus Duciſſæ. 46. Super Retorno Brevium infra Honorem Richmundiæ. 61. Indentura Ducis ſuper Servitio in Guerrâ. 69. Pro Comitivâ. 70. Pro Caſtro de Breſt. 74, 140. Pro Duciſſâ de Tractatu. 140. Conventiones ſuper Liberatione Caſtri de Breſt. 75, 76. De recipiendo dictum Caſtrum. 76, 77. Pro Duce de Theolonio non præſtando. 87. De Tractatu cum Duce & aliis Dominis. 88, 91. Liga. 93. Super Viagio Britanniæ. 100. Pro Duciſſâ. 157. Pro Nunciis. 157. De Tractatu. P. IV. 25. Pro Duciſſâ, de Debitis ſolvendis. P. III. 180. Pro Nunciis. P.IV. 68. Pro Duce. 86. De export. abſque cuſtumis & ſuper causâ pendente in Curiâ Franciæ. 118. De annualem ſummam pro Caſtro de Breſt ſolvendo. 120. Super Solutionibus pro Duce. 126. Pro Duce Conceſſio. T. III. P.IV. 131. De Conductu. 132. Confirmatio Doni per Duciſſam facti. T. IV. P.I. 1. Pro Duce Acquietantia. T. III. P. IV. 144. De Exceſſibus reprimendis. T.IV. P. I. 54. Pro Duce. 114. De Treugis. 117. 121. Pro Duce. 122, 161. Pro tumbâ Ducis. 125. De Treugis. 136, 140, 155. Pro Cancellario. 184. Pro Nunciis. P. II. 8. Super Tractatu. P. I. 197. De Attemptatis. 197. De Treugis. 200, 201. P. II. 10. De Armis illuc traducendis. 19. De Reſtitutione contra Treugas capt. 22. De Treugis. 23. Pro Willielmo Grandeboys. T. IV. P. II. 30. De Treugis. 57. De Attemptatis reformandis. 59. De Proclamatione Treugarum. 73. De comparendo contra Conſervatores Treugarum. 70, 71. Treugarum Confirmatio. 73, 74. De Attemptatis reformandis. 82. De Pecuniâ ſolvendâ. 89, 101. De Tractatu. 141. De Treugis proclamandis. 145. Pro Duce ſervientes. 188. Pro Duce. 197. P.III. 20, 21. De Treugis. 23. Pro Gentibus. 25. De Treugis proclamandis. 29. De Prorogatione Treugarum. 62. De Reformatione Treugarum. 63. De Duce ad Regem Angliæ conducendo. 82. Pro Duce. 91. Arthuri de Britanniâ obligatio. 112. De Arthuro recipiendo. 132. Literæ Arthuri. 166. Pro Duce. 107. Pro Conſiliario. 137. Pro Duce. 146. Super proditoriâ captione Ducis. 163, 170. De Treugis reformandis. T.IV. P.III. 181. Litera Ambaſſiatorum. 182. Super Elargitione Arthuri. 182. Pro Duce. 184. De Tractatu cum Baronibus ſuper Approbatione Pacis Trecenſis. 187. Pro Arthuro de non armando contra Fratrem. 199. De Conſervatoribus Treugarum. P.IV. 6. De Attemptatis reformandis. 6. De Reformatione Treugarum. 17. De Proclamatione Treugarum. 18. De Attemptatis contra Treugas. 27. Pro Ambaſſiatoribus. 27. De Confirmatione Treugarum. 33. Pro gravatis contra Treugas. 41. Salvus-Conductus pro Duce. 62. Pro Prælatis & Baronibus. 63. Pro triginta Perſonis de Britanniâ. 63. Pro Ambaſſiatoribus. 68, 71. De Triplâ Alliansâ. 91. De Guerrâ proclamandâ. 118. Pro Comite de Pentheu & Fratre. 120. Pro Petro de Rues. 127. Super finali Pace. 129. Super Juramentis Ducis Proclamatio. 132. Pro Epiſcopo Nanetenſi Ambaſſiatore. 182. Pro Duce. 182. Pro Filio Ducis. 183, 184. De Tractatu. 193. Pro Ambaſſiatore. T.V. P.I. 59. Ad Ducem. 79. De Appunctuamentis cum Duce. 85. In intercurſu. 91. Pro Egidio, de Penſione conceſsâ. 128. Pro Willielmo Filio Baſtardo Egidii de Bretagne. P. II. 123. De Tractatu cum Duce. 126. Super Treugis. 126. Publicatio Treugarum. 128. De Conductu. 130. De Tractatu. 130. De Treugis cum Duce. 139. Pro Ambaſſiatore. 142. Forma Amicitiæ cum Duce. 153. Littera Ducis de Alligantiâ cum Edwardo Rege. 153. Prorogatio Treugarum. 154. Littera de Alligantiâ. 158. Tractatus de Intercurſu. 159. Renovatio Alligantiæ. 162. Pro Duce de Succurſu transmittendo. 163. Appunctuamenta ſuper prædicto Succurſu. 163. De comitivâ Capitanei prædicti Succurſus. 164. De Treugis & Intercurſu Renovatio. P. III. 8. De Treugis. 19. De communicando cum Duce. 23. De Sagittariis pro Duce. 35. De Armatâ Potentiâ ad Partes illas conducendâ. 64. De communicando cum Duce. 64. Treugarum Ratificatio. 68. Pro Duce de relaxando. 68. De Confirmatione Treugarum. 69. Pro Duce de Confirmatione. 74. De Matrimonio inter Annam Primogenitam Ducis & Edwardum Principem Walliæ. 115. De tractando cum Duce. 134. De abſtinentiis Guerræ. 147. Pro Duce de Sagittariis transmittendis ſub conductu Johannis Grey, Domini Powes. 148. De tractando ſuper Treugis. 158. De Treugis prorogandis. 160. De Confirmatione Prorogationis. 160. Conventiones cum Duce. 176. Ratificatio Conventionum per Ducem. 180. De tractando cum Duciſsâ. 193. De Sagittariis pro relevamine partium Britanniæ. 196. Conventionum cum Duciſsâ Ratificatio. 199. Super Succurſu pro Duciſsâ. P.IV. 4. Commiſſio Annæ Duciſſæ ad tractandum. 8. Appunctuamenta cum Duciſsâ. 11. De communicando cum Duciſsâ. 27. Super expenſis pro Defenſione Annæ Duciſſæ. 28, 30, 35. Litera Ducum ad auxilium petendum. 30. Pro Comitiſſâ de Laval & aliis de conductu. 30. Pro cuſtubus Ambaſſiatorum. 31. De Capitaneo Villæ de Conkernewe per Regem Angliæ conſtituto, Johanne Moton. 33. De appunctuando cum Annâ Duciſsâ. 33. Super Cuſtodiâ & Dimiſſione Civitatis Nanetenſis. 33. Tractatus pro Defenſione Britanniæ. 35. Modificationes Tractatûs prædicti. 36. De Solutionibus pro Annâ nunc Conjuge Caroli Franciæ. 56.

Britanniâ (*Johannes de*). T.I. P.III. 30, 105, 130, 133, 150. T. I. P. IV. 36, 42, 64.

——— (Comes *Richemundus*). T.I. P.II. 142, 148, 181, 211, 218.

——— (*Arthurus de*). T.IV. P.II. 149, 152, 199. T.IV. P.III. 99, 112, 132.

——— (*Johannes*). T. IV. P.III. 161.

——— (*Richardus*). T.IV. P.III. 166.

——— (*Arthurus*). T.IV. P.III. 182, 184, 199. T IV. P.IV. 91, 197, 199.

——— (*Egidius*). T.V. P.I. 128.

——— (*Willielmus Baſtardus*). T.V. P.II. 123.

——— (*Franciſcus*). T.V. P.IV. 134.

Britanniæ (*Galfridus* Comes). T.I. P.I. 13, 16, 45.

——— Dux (*Arthurus*). T.I. P.I. 21, 41.

——— (*Petrus*). T.I. P.I. 76, 97, 100, 109, 110, 111, 114, 116, 121.

——— (*Johannes*). T.I. P.I. 145, 147. T. I. P. II. 52, 53, 55, 104, 109, 112, 123.

——— (*Conſtantia* Comitiſſa). T. I. P. I. 41.

——— (*Alianora* Duciſſa). T.I. P.I. 48.

——— (*Blanchia*). T.I. P.II. 53, 102.

——— (*Johannes*), Frater Ducis. T. I. P. I. 97.

——— (*Johannes*), Primogenitus Ducis. T. I. P.II. 45, 47, 53, 63, 67, 84, 94.

——— (*Iolenta*), Filia. T.I. P.I 97.

——— (*Johannes* Dux). T.I. P.II. 145. T. I. P.III. 36, 49, 72, 73, 190, 192, 194, 195, 212, 214, 215. T.I. P.IV. 3, 25, 26, 28, 29, 33, 38, 46.

——— (*Galfridus*). T.I. P.III. 101.

——— (*Arthurus* Dux). T.I. P.IV. 121, 170, 173.

——— (*Johannes*). T.II. P. I. 90, 126, 132, 156. T.II. P.II. 13, 15, 21, 56.

——— (*Iſabella* Duciſſa). T. II. P.I. 131.

——— (*Johannes*), Filius. T.I.P.IV. 121, 170.

——— (*Johannes* Dux). T.II. P.II. 114, 126, 147. T.II. P.III. 30, 110, 113, 116, 122, 127, 141, 164, 182.

——— (*Johannes* Dux). T.II. P.IV. 7, 9, 92, 99, 103, 112, 130, 150, 157, 166, 189. T.III. P.I. 21, 68.

——— (*Johannes* Dux). T. III. P. I. 133, 170, 180, 210, 215. T.III. P.II. 7, 20, 23, 30, 35, 40, 41, 49, 52, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 91, 92, 142, 153, 187, 192, 195, 202, 203, 204, 209.

——— (*Johanna* Duciſſa). T.III. P. II. 204.

——— Dux (*Johannes*). T.III. P.III. 6, 21, 22, 27, 29, 30, 31, 32, 34, 46, 60, 61, 68, 70, 75, 76, 77, 87, 88, 91, 93, 140, 157, 161, 162, 167, 168. T.III. P.IV. 12, 25, 86, 119, 120, 126, 127.

——— Duciſſa (*Johanna*). T.III. P.III. 46, 139, 140, 157, 180. T.III. P.IV. 120.

——— Dux (*Johannes*). T.III. P.IV. 131, 132, 144, 154, 160. T.IV. P.I. 114, 117, 121, 122, 125, 137, 155, 161, 197, 200, 201. T.IV. P.II. 8, 10.

——— Duciſſa (*Johanna*). T. III. P.IV. 131. T.IV. P.I. 39.

——— (*Johannes* Dux). T.IV. P.II. 57, 58, 60, 65, 70, 71, 74, 82, 89, 101, 128, 141, 146, 188, 197. T.IV. P.III. 20, 23, 24, 25, 29, 53, 62, 63, 81, 91, 104, 107, 108, 146, 164, 170.

——— Duciſſa (*Johanna*). T.IV. P.III. 163, 170.

——— Dux (*Johannes*). T.IV. P.III. 181, 184, 187, 199. T.IV. P.IV. 6, 17, 18, 27, 41, 42, 62, 63, 68, 71, 118, 129, 132, 181, 182, 193, 197. T.V. P.I. 38, 45, 54, 55, 79, 81, 83, 85, 86, 88, 91.

——— (Filii *Franc.*). T.IV. P.IV. 129.

——— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 129, 197.

——— (*Egidius*). T.IV. P.IV. 184.

——— (Duciſſa). T.IV. P.III. 182, 184.

——— (Dux). T.V. P.I. 147, 187.

——— (Franc.). T.V. P.II. 126, 128, 139, 143, 154, 158, 159, 162, 163, 164. T. V. P.III. 8, 19.

——— Dux (*Franciſcus*). T.V. P.III. 64, 66, 68, 69, 74, 115, 132, 147, 148, 152, 158, 160, 161, 176, 180.

——— (Duciſſa). T.V. P.III. 193, 199. T.V. P. IV. 4, 8, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 22, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 48, 54, 57, 126, 156.

——— Dux (*Franciſcus*). T.VI. P.I. 76, 77.

Britleſea (Villa de). T.IX. P.I. 4.

Britonis (*Johannes*). T.IV. P.III. 37.

Britonnet (*Willielmus*). T.V. P IV. 55.

Brittas (Baro *de*). T.IX. P. III. 101. Commiſſio ei directa. *ibid.*

Britte (*Johannes*). T.IV. P.IV. 162.

Britton (*Henricus de*). T.I. P.II. 8.

Brivecurt (*Robertus de*). T.I. P.I. 11.

Brives (*Johannes de*), Filius *Roberti*. T.I. P. II. 156, 203, 212.

Brius (*Robertus de*). T.I. P.I. 151. T.I. P. II. 5, 30, 81, 83.

Briwere (*Willielmus*). T.I. P.I. 26, 28, 41,

43, 44, 45, 47, 51, 53, 55, 56, 57, 58, 61, 62, 66, 74, 85, 86.
Brixenſis (Epiſcopus). T.I. P.I. 133. T.I. P. II. 52.
Brixia (*Willielmus de*). T. II. P.I. 179.
Bro (Dominus *de*) T.II P.I. 2
Broad. Piſcaria ſic vocata, in Comitatu Northumbriæ. T.VIII. P. II. 51.
Broadclifte (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 56.
Broadwas. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Wigorniæ. T.VIII. P.II. 170.
Broart (*Hugo*) T.IV. P.I. 164, 168.
Broborough (*Sigerius de*). Filius *Jordani.* T. I. P.I. 9.
Brocus (*Johannes* & *Oliverus de*). T.II. P. IV. 114.
—— (*Bernardus*). T.II. P.IV. 114. T.III. P.I. 118.
—— (*Bernardus*). T.III. P.III. 88.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.III. 97.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Brochampton (*Nicholaus de*). T.II. P.IV. 11.
Brochard (*Gerardus*). T.I. P.I. 63, 77.
Brochusſe (*Lucas de*). T.I. P III. 211.
Brocie (Vicecomes). T.I. P.I. 30. T.III. P. II. 24.
Brock (*Eſchius*). T.VII. P.II. 190, 191.
Brocke. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Brocke (*Jacobus*), Capitaneus Navis cui nomen *Adventurer of London.* T.IX. P. III. 143.
Brode (*Johannes*). T.III. P.III. 85. 190. T. III. P.IV. 8.
Brodebent (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 46.
Brodebridge (*Auguſtinus*). T.VI. P.IV. 93.
Brodeclyſeſte. Vicaria. T. VI. P.IV. 92.
Brodehempſton magna. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Brodeſtan (*Thomas*). T.III. P.I. 198.
Brodjordes (*Johannes*). T.VI. P.IV. 61.
Brodhampſton (Rectoria de), in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II 57.
Brodwas (Rectoria de), in Diœceſi Wigornienſi. T.VIII. P.III. 86.
Brodsworth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eboracenſis. T.VIII. P.II. 166.
Broeul (*Oliverus de*). T.V. P.II. 130, 163.
Broghton (*Johannes*). T. II. P.II. 140.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 16, 83.
Brogras (*Simeon*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
Brokays (*Hierre*). T.V. P.IV. 93.
Broille. (*Odart de*). T.III. P.IV. 64.
Brois (*Alex.*). T.V. P.IV. 200.
Brokajus (*Johannes de*). T.II. P. IV. 165, 168.
Broke (*Laurentius de*). T.I. P.IV. 24.
—— (*Radulphus*). T.II. P.III. 26.
—— (*Radulphus*) T.II. P.IV. 11.
Broke (*Robertus*). T.III. P.III. 194.
—— (*Galfridus*). T.IV. P.II. 25.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 133.
—— (*Walterus*). T.IV. P.III. 38.
—— (*Rogerus*). T.V. P.I. 2.
—— (Dominus). T.V. P.IV. 136.
—— (*Robertus*). T.V. P.IV. 265.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 194. T.VI. P.III. 14.
—— (*Johannes*). T.VI. P III. 141.
—— (*Hugo*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9, 163.
—— (*Jacobus*) T.VI. P.IV. 46.
—— (*Radulphus*). T.VII. P.III. 14.
—— (*Chriſtoferus*). T.VII. P.III. 83.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 128.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 239. T.VII. P.IV. 11, 31.
—— Dominus (*Fulco Grevil*). T. VII. P. III. 199, 203, 208, 215, 218, 236, 247. T.VII. P.IV. 11, 74, 149, 168.
Brokeholes (*Johannes*). T.IV. P.III. 177. T. V. P.I. 5.
Brokendene (*Willielmus*). T.VI. P.III. 21.
Brokener (*Thomas de*). T.I. P.IV. 145.
Brokensforde (*Johannes*). T.I. P. IV. 142.
Broker (*Rogerus*). T.V. P.I. 7.
Brokes (*Nicholaus*). T.III. P.IV. 106.
Brokesby (*Thomas*). T.VI. P.II. 160.
Broket (*Johannes Alfonſi.*). T.II. P.IV. 166, 167, 170.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 159.
Brokhull (*Thomas*). T.IV. P.I. 87.
Brokour (*Willielmus*). T.I P.III. 103.
Brokton (*Radulphus de*). T.I. P.II. 233, 236, 238.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 52.
Brokworth (*Willielmus*). T.III. P.III. 198.
Brolio (*Elias de*). T.III. P.IV. 46.
Brolis (*Petrus de*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 102.
Brolle (*Johannes*). T.III. P.IV. 23.
Brom (*Johannes*). T.IV. P.II. 139.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 79.
Brome (*Adam de*). T.II. P.III. 14.
Bromchill. Monaſterium ſupreſſum. T.VI. P. II. 97.
Bromesgrove (Burgus de). T.IX. P.I. 5.
Bromfeld (*Jacobus* & *Stephanus*). T.V. P.IV. 71.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 105.
—— (*Arthurus*). T.VII. P.II. 42.
Bromfend (*Griffinus de*). T. I. P. II. 13, 72.
Bromflete (*Thomas*). T.IV. P.IV. 20.
Bromley (*Rogerus*). T.III. P.II. 35.
—— (*Willielmus*). T.III. P.II. 42.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 194.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 81.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 199.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 74, 144.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 130, 153, 155, 156.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 156.
—— (*Robertus*). T.VII. P.I. 27.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.II. 42.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.III. 135, 248. T.VII. P.IV. 83, 105, 172.
—— (*Georgius*). T.VII. P.IV, 160.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T.VIII. P.I. 32.
—— (*Edwardus*), Miles, unus Baronum Scaccarii Regis. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.* Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6. Aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Georgius*), Mercator Londinenſis. T. VIII. P.II. 129. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Brompton (*Willielmus de*). T.I. P. II. 176.
Brompton (Rectoria de), in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 56.
Bromptonburie (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 55.
Broomsgrave (*Gualterus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Welham. T.VIII. P.III. 281.
Bromwych (*Johannes de*). T. III. P. II. 41, 147.
—— (*Walterus*). T.III. P.II. 144.
Bromysgrove. Vicaria. T.VI. P.III. 113.
Bron (*Guido*). T.I P.II. 203.
—— (*Willielmus*). T.I. P.III. 188.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 37.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 28.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 125.
Bronchaleo (*Saladus*). T.III. P.I. 13.
Broncy (*Willielmus de*). T.IV. P.IV. 84.
Brond (*Richardus*). T.III. P.III. 74.
Bronfeld. T. VII. P.I. 61.
Bronker (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P.II. 11.
Bronnol Veſhened (*Johannes*). T. II. P.I. 51.
Brons (*Thomas*). T.IV. P.III. 168, 169, 182, 184. T.IV. P.IV. 23, 150, 183, 187, 188, 189. T.V. P.I. 10, 29.
Bronynge (*Willielmus*). T. II. P.IV. 146.
Brook. Vide *Brooke.*
Brooke (*Thomas*). T.IV. P.I. 27, 84.
—— (*Fulke*). T.VIII. P.I. 18.
—— (*Fulke*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Johanne*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— ſive *Brooksmouth* (*Rodolphus*). T. VIII. P.I. 164.
—— (*Thomas*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Georgius*). T.VIII. P.II. 15.
—— (*Robertus*), Miles. T.VIII. P.II. 15.
—— (*Franciſcus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici, ſive Cuſtodis omnium & ſingulorum Domorum & Ædificiorum vocatorum *le Storehouſes*, ac omnium proviſionum & aliarum rerum in eiſdem locatarum, pro termino vitæ. T.VIII. P.II. 162.
—— (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Langharne, ſive Talangharne, in Diœceſi & Juriſdictione Menevenſi. T.IX. P.II. 143.
Brooke (*Samuel*), creatur Magiſter ſive Præſes Collegii Sanctæ Trinitatis in Cantabrigiâ. T.VIII. P.III. 25.
—— (*Richardus*), Clericus, creatur Rector de Nolton, in Diœceſi Menevenſi. T.IX. P. II. 212.
—— (*Iſaacus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Capellam de Markeſhall vel Marketſall, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 213.
Brookes (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ripton Regis, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.II. 247.
—— (*Jacobus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ripton Regis, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 211.
—— (*Matthæus*), Clericus, Artium Magiſter. Breve ei directum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Sudborne, cum Capellâ de Oxford, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. III. 105.
Brookesbie. Vide *Brookesby* (*Willielmus*).
Brookesby (*Willielmus*), Clericus. Conceſſio Pardonationis pro eo. T.VIII. P.I. 31. & P.II. 24.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brookesby in Diœceſi Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 118.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lingfield, Diœceſis Wintoniæ. T. IX. P. II. 141.
Brooksmouth (*Rodolphus*). Vide *Brooke.*
Broſſardi (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Broſſelles (*Reginaldus de*). T.III. P.II. 128.
Broſſerico (*Barth. de*). T.V. P.IV. 93.
Broſſes (*Stephanus de*). T.IV. P.IV. 72.
Broſtan (*Lambertus*, Filius Caſtellani *de*). T.I. P.I 46.
Brotherton (*Thomas de*). T. III. P. IV. 146, 173.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 162.
Broude (*Thomas*). T.V. P.II. 63.
Brough (*Thomas*). T.V. P.I. 109.
—— (*Thomas*) Commiſſio ei directa. T. IX. P.I. 25.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor & unus Capellanorum Ordinariorum Regis. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam, ſive liberam Capellam Regiam Sancti Georgii, &c. T.IX. P.II. 215.
Broughton (*Thomas*). T.V. P.III. 106.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 179.
—— (*Mich.*) T.VI. P.II. 209.
—— (*Petrus*). T.VIII. P.II. 5.
Brouke (*Johannes de le*). T.III. P.II. 194.
Broune (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtofts, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 28.
Brounker (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Licentia ei conceſſa poſſidendi Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Padbrooke in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi, cum Vicariâ Eccleſiæ de Cropredy in Diœceſi Oxonienſi. T.VIII. P.III. 35.
Browe (*Robertus*). T.IV. P.IV. 613.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 47.
Browell (*Willielmus*) conſtituitur Gromettus Halarum & Pavilionum. T.IX. P.I. 76.
Brawlowe (*Richardus*), Armiger. Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 85.
Brown (*Thomas*). T.II. P.II. 140. T.II. P. III. 98.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 189.
—— (*Henricus*), Filius Nicholai. T. II. P. IV. 211.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 194.
—— *Georgius*, *Thomas*, *Paternus*, *Alexander*, & *Johannes.* T.IV. P.I. 113, 114.
—— (*Thomas*). T.IV. P.II. 26.
—— (*Alex.*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*Thomas*). T. IV. P.IV. 114. T. V. P.I. 5.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 11, 67.
—— (*David*). T.V. P.II. 37.
—— (*Simon*). T.V. P.II. 67.
—— (*Thomas*). T. V. P.II. 82.
—— (*Johannes*). T.V. P. III. 131. T.V. P.IV. 161.
—— (*Georgius*). T.V. P.III. 138.
—— (*Anthonius*). T.V. P.IV. 131, 134, 151, 158.

Brown

Brown (*Anthonius*). T.V. P.IV. 183; 217.
—— (*Chriſtoferus*). T.V. P.IV. 199.
—— (*Weſton*). T.VI. P.I. 181.
—— (*Matthæus*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Clemens*). T.VI. P.II. 73.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.II. 93, 173.
—— (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 160.
—— (*Georgius*). T.VI. P.II. 192, 193.
—— (*Walterus*). T. VI. P.II. 197.
—— (*Willielmus*). T.VI. P. II. 197, 203. T. VI. P.III. 28.
—— (*Humfridus*). T.VI. P.III. 5, 74.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 70.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.III. 121, 127, 144.
—— (*Hugo*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 46.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 114.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 133, 148.
—— (*Herwick*). T.VII. P.I. 32.
—— (*Abraham*). T.VII. P.II. 93.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 117.
—— (*Humphridus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 256.
—— (*Henricus*), Armiger, Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 63.
—— (*Godfridus*). T.IX. P.III. 100.
Browne (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandum in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Antonius*), Miles. T.VIII. P. II. 12.
—— (*Franciſcus*). T.VIII. P.II. 9.
—— (*Georgius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 14.
—— (*Ambroſius*). T.VIII. P. II. 16.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Franciſcus*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Abraham*), Præbendarius, ſive Canonicus Eccleſiæ Cathedralis Wintonienſis. T.VIII. P.II. 165. Ejus mors. *ibid.*
—— (*Ambroſius*), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P.II. 242.
—— (*Jonathanus*), Juris Civilis Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Fidis infra Civitatem London. T.VIII. P. III. 28.
—— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 82.
—— (*Henricus*), Miles, Creatur Præfectus Gallorum Pugnantium, Anglice *Cockmaſter*. T.VIII. P.III. 221.
—— (*Andreas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— (*Robertus*) creatur unus Purſuivandorum, vulgo *Rouge-Croix*. T. VIII. P. IV. 60.
—— (*Johannes*), Clericus Parliamentorum. T. IX. P. I. 1.
—— (*Johannes*) conſtituitur unus Fabricatorum Tormentorum. T. IX. P.I. 76.
—— (*Jonathan*), Juris Civilis Doctor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Herefordiæ. T. IX. P. II. 87. Et ad Præbendam de Huntingdon, in Eccleſia Cathedrali Herefordienſi. *ibid.* 90.
—— (*Johannes*), Armiger, conſtituitur Clericus Parliamentorum. T. IX. P. II. 136.
—— (*Jonathan*), L. L. D. & unus Capellanorum Ordinariorum Regis. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum ſive Præbendam infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri Weſtmonaſterii. T.IX. P. II. 215.
Browneleye (*Willielmus de*). T.II.P.II. 140.
Brownesworth (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 48.
Brownflete (*Thomas*). T. IV. P.I. 7. T. IV. P.II. 134.
—— (*Henricus*). T.IV.P.IV. 105, 156, 176, 181. T.V. P.I. 4, 10, 56.
Browning (*Walterus*), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dinnington in Diœceſi Eborum. T. VIII. P.IV. 66.
Brownlowe (*Johannes*), Juſtitiarius in Comitatu Lincolnienſi. T.VIII. P.II. 10.
—— (*Ricardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 10.
Brownrigg. (*Radulphus*), Theologiæ Profeſſor, & Rector Eccleſiæ Parochialis de Barly, in Comitatu Hertfordiæ, promovetur ad Epiſcopatum Exoniæ. T. IX. P. III. 104.
Brownwell (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Oſham. T. VIII. P. III. 280.
Browynog (*Willielmus*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Angleſiæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Broys (*Broinard*). T. III. P.I. 140.
Bruce (*Robertus*). T.VII. P.I. 110, 129.
— (*Edwardus*). T. VII. P.II. 64, 84.
— (Dominus). T. VII.P.II. 128, 146, 167, 169, 171, 172.
— (*Henricus*), Miles. T.VIII. P.I. 130.
Bruchilla (*Johannes*). T.III. P.IV. 120.
Brucia (*G. Sonnebauth* Vicecomes). T. I. P. I. 45.
Brucil (*Brandet de*). T. IV. P. III. 175.
Brudenell (*Thomas*), Miles & Baronettus, creatur Baro de Stouton in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P.II. 242.
Brudnel (*Edwardus*). T.IV. P.I. 18.
—— (*Robertus*). T. VI. P.II. 121.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 156.
Bruere (*Gilbertus de la*). T.II. P.III. 186.
Brug (*Chidulfus de*). T.I. P.I. 126.
Bruges (*Walterus de*). T.I. P.II. 103.
—— (*Andræas*). T.II. P.I. 21, 153, 196, 197.
—— (*Ludovicus*), Dominus de *Gruythuſe*. T. V. P. II. 142.
—— (*Johannes*). T. V. P.IV. 92.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 196. T. VI. P.II. 159.
Bruges. Capella. T.I. P.I. 153.
Bruges. Super receptione Scotorum. T.II. P. I. 174. De intercurſu & Treugis. T.II. P. II. 135, 150, 185. De Attemptatis. 188. De arreſtando. 204. De Pace. P. III. 12, 127, 145. De Alligantiis. 190. De Benevolentiâ. T.II. P.IV. 17.
Brugenſis Præpoſitus, &c. T.I. P.I. 9.
—— (*Walterus*), Decanus. T. I. P.III. 97, 98, 99, 165, 172.
—— Epiſcopus (*Gundiſalus*). T. II. P. II. 95, 124, 145.
Bruggenorth. Combuſta. T.II. P.II. 35. De Reditu 4 ſ. ex duobus Meſuagiis reſervato. T. II. P. II. 198.
Brugges (*Petrus de*). T. III. P. II. 164.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 167.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 88.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 143.
—— (*Georgius*). T. V. P. II. 46.
—— (*Thomas*). T. V. P.III. 197.
Brughaſh (*Johannes*). T.II. P. III. 190.
Brugore (*Johannes*). T.IV. P.IV. 37.
Brulart (*Natalis*). T.VI. P.II. 165. T.VII. P.II. 166.
Brume (*Barth*). T.III. P.III. 194.
Brumeart (*Touller*). T.VI. P.II. 164.
Brumeby (*Euſtachius de*). T.II. P.IV. 75.
Brumen (*Anthonius de*). T. V. P. IV. 103.
Brumford (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 18.
Brumley (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 78.
Brumpton (*Johannes de*). T.II. P.II. 51.
Brun (*Hugo le*). T.I. P.I. 21, 31.
— (*Remundus*). T.I. P.II. 6.
— (*Willielmus*). T. I. P.II. 114.
— (*Nigellus*). T.I. P.IV. 15.
— (*Richardus*). T. I. P. IV. 93.
— (*Mauricius*). T.I. P. IV. 111. T. II. P. II. 19, 27, 47.
— (*Johannes*). T.II. P.I. 52.
— (*Petrus*). T.II. P.III. 173.
— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 27.
— (*Willielmus*) T.III. P.I. 159.
— (*Johannes*). T.IV. P.III. 182. T.IV. P. IV. 49, 91.
Brunbella (*Hugo de*). T.III. P.IV. 5.
Bruncelle (*Hanequin de*). T.III. P.I. 141.
Brundell (*Thomas*), Miles. Conceſſio ei directa. T.VIII. P.I. 27.
Brundich (*Edwardus de*). T.II. P.III. 137.
Brundiſham Suffolc. Norwicenſis Epiſcopi & cuſtodis Eccleſiæ cantariæ Scriptum. T.VI. P.III. 125.
Brundon, ſive *Brondon* (Rectoria de) in Diœceſi London. T.IX. P.I. 80.
Brune (*Lapus de la*). T.II. P.I. 40.
—— (*Mauricius*). T.II. P.II. 187.
—— (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 6.
Brunequele (Vicecomes *de*). T.II. P. III. 10.
Bruneti (*Petrus*). T.II. P.I. 7. T. V. P.IV. 91.
Brunham (*Johannes de*). T. III. P.IV. 23.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 149.
—— (*Robertus*). T. IV. P.I. 54.
Brunham. Manerium. T.I. P.II. 193.
Brunis (*Anthonius*). T.VI. P.II. 51.
Brunker (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Alienationem Navium. T.IX. P.II. 182.
Brunlee (*Adam de*). T.II. P.III. 161.
Bruns (*Thomas*). T.IV. P.IV. 23.
—— (*Gerardus*). T.V. P.III. 36.
Bruns de Tyl (Dominus). T.II. P. I. 2.
Brunſhorn (*Johannes de*). T. II. P.IV. 43.
Brunſwic (*Otho* Dux *de*). T.I. P.I. 106, 109.
—— (*Albertus*). T.I. P. II. 73, 74, 106.
—— (*Albertus*). T.I. P.IV. 78, 82.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 82.
—— (*Adelheide* Duciſſa). T.I.P.IV. 77, 82, 83.
—— (*Alex.*), Capellanus Duciſſæ. T. I. P. IV. 83.
—— (Dux). T.III. P.I. 80.
—— (*Otho* Dux). T. VI. P. III. 177. T. VI. P.IV. 98.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 82.
—— (*Otho*). T.VII. P.I. 83, 196. T.VII. P. II. 25, 43, 47, 49.
—— (*Erneſtus*). T.VII. P.I. 124.
—— (*Auguſtus*). T.VII. P.II. 115, 145.
Brunſwicum & Res Brunſwicenſes. T. I. P.I. 106, 109. T. I. P. II. 73, 105, 106. Duciſſa. T. I. P. IV. 77, 83. Dux. 78, 82. Pro Othone Duce Annuitas. T.VI. P. III. 177. Literæ à Willielmo Duce ad Reginam. T. VII. P.I. 82, 83, 124. Ottonis Ducis Litera ad Reginam ſuper Edicto Imperatoris contra Mercatores Anglicanos. 196. Ad eundem Litera. P. II. 24. Vide *Imperator.* Ad Ducem Litera à Regina Angliæ. 43. Reginæ Angliæ Legati ad Ducem Literæ. 47. Reſponſio Ducis ad eoſdem Legatos. 47. Ducis Literæ ad Legatos Angliæ. 49. Pro Auguſto Duce. 115, 145.
Brunſwich. Vide *Brunſwic* & *Brunſwicum.*
Bruntingthorpe. Villa ſic dicta. T.IX. P.I. 2.
Brunville (*Martinus de*). T.IV. P.III. 89.
Brunus (*A.*). T.I. P. I. 64.
Brunyng (*Johannes*). T.IV. P.II. 109.
Brus (*Petrus*). T. I. P.I. 71. T. I. P.II. 93, 104.
— (*Robertus*). T.I. P.I. 85. T.I. P.II. 53, 114.
— (*Robertus*), Comes *de Valle Anandi*. T. I. P. II. 156, 203, 221. T. I. P. III 50, 56, 57, 66, 88, 89, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 105, 106, 108, 111, 132.
— (*Bernardus*). T.I. P. II. 206.
— (*Robertus*) Comes *de Carick*. T. I. P.II. 160, 176, 195, 199, 221, 228. T. I. P. III. 66, 86, 95, 97, 99, 117, 120, 121, 132, 159, 182, 192, 215. T.I. P. IV. 49, 52, 58, 71, 75, 87.
— (*Robertus* Filius). T.I. P.III. 159.
— (*Margeria* Filia). T.I. P. III. 182. T. I. P.IV. 59.
— (*Maria* & *Chriſtiana* Sorores). T.I. P. IV. 59.
— (*Robertus* Comes). T.I. P.IV. 93, 124, 136, 145, 149, 150, 155, 169, 173, 180, 183, 188, 197, 202. T. II. P.I. 36, 46, 47, 59, 71, 72, 93, 95, 98, 104, 108, 115, 116, 118, 124, 134, 141, 147, 151, 152, 158, 173, 174, 184, 187, 188, 189, 191, 192. T. II. P.II. 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 24, 36, 41, 64, 65, 66, 71, 73, 74.
— (*Eliz.* Uxor). T. I. P. IV. 124.
— (*Edwardus*). T.II. P. I. 118, 173, 175.
— (*Iſabella*). T.II. P.I. 65.
— (*Maria*). T. I. P.IV. 166.
— (*Robertus* Comes). T. II. P.II. 83, 89, 95, 104, 110, 117, 115, 159, 160, 164, 182, 186, 188, 192. T.II. P.III. 3, 6, 31, 75, 82, 84, 93, 94.
— (*Robertus*). T. II. P.IV. 65.
— (*Robertus*). T.IV. P.I. 149.
— (*Alex.*). T.V. P.III. 186.
Bruſc (*Gerardus* Vicecomes *de*). T. I. P. I. 108.
Bruſe (*Thomas*). Commiſſio Pacis ei directa. T.VIII. P.II. 3.
Bruſele (*Henricus de*). T. III. P.II. 86.
Bruſone (*Jacobus de*). T.I. P. II. 213, 215, 216.
Bruſtall (*Willielmus de*). T.III. P.II. 201.
Bruſter (*Johannes*). T.VI. P.IV. 109.
Brut (*Willielmus*). T.V. P.I. 38.
Bruthals (Dominus *de*). T.II. P.III. 173.
Bruton (*Philippus de*). T.I. P.II. 88.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 24, 141.
—— (*Johannes*), Prior. T.III. P. III. 83.
—— Prior. T.III. P.IV. 134.
Bruyde (*Petrus*). T.I. P.I. 107.
Bruyenincke (*Albertus*). T.VII. P.III. 196.

Bruyeres, (*Thomas* Dominus *de*). T. III. P. II. 26.
Bruyll (*Ludovicus*). T. IV. P. III. 42.
Bruyn (*Fremundus le*). T. II. P. I. 77.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 145.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 186.
—— (*Maur.*). T. V. P. I. 77.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 62.
Brunton (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
Bruys (*Bernardus de*). T. II. P. II. 108, 120.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 203.
Bry (*Johannes de*). T. I. P. III. 110.
Bryan (*Guido de*). T. I. P. II. 203.
—— (*Rogerus*). T. I. P. III. 197.
—— (*Guido*). T. II. P. IV. 161. T. III. P. I. 11, 44, 52, 82, 85, 91, 100, 101, 105.
—— (*Guido*) T. III. P. I. 138, 139, 165, 183, 209. T. III. P. II. 20, 23, 37, 38, 52, 167, 171, 174, 176, 179.
—— (*Guido*). T. III. P. III. 6, 20, 28, 54, 58, 76, 83, 84, 90, 93, 98, 144. 184.
—— (*Phil.*) T. III. P. III. 194. T. VI. P. III. 120.
—— (*Henricus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Harwood in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. I. 78.
Bryche (*Gilbertus del*). T. III. P. III. 176.
Bryd (*Dovenaldus*). T. I. P. III. 104.
— (*Richardus*). T. III. P. III. 144.
Brydge (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 8.
Brydgeham. Rectoria. T. VI. P. IV. 132.
Brygewater (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9, 26, 82, 92.
—— (*Johannes* Comes). T. VII. P. III. 21.
Brydlyngton (Prior *de*). T. I. P. II. 92.
—— ([illegible]). T. II. P. II. 182
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 190.
—— ([illegible]). T. IV. P. IV. 163.
Brydlington (*Willielmus*). T. VI. P. II. 200.
Brydy (*Malcolmus*). T. V. P. II. 143.
Br[illegible] (*Johannes*). T. [illegible] P. IV. 160.
Bryenne (Comes *de*). T. VI. P. II. 23.
—— (*Carolus*). T. VI. P. II. 40.
Br[illegible] (*Georgius*) conſtituitur Tronator & Peiſator in Portu London. T. VIII. P. II. 244.
Bryg (*Willielmus*). T. VI. P. II. 204.
B[illegible] (*Willielmus*). T. IV. P. I. 101.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 57.
Bryght (*Ankarus*). T. VI. P. IV. 92.
Bryghthelmeſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 130.
Bry[illegible] (*Richardus*). T. V. P. III. 58.
Brykenden (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
Brymbellai (*Hugo de*). T. IV. P. IV. 104.
Brymyngham. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Bryncheſſe (*Thomas*). T. III. P. I. 7.
Bryngham (*Andy*). T. I. P. III. 104.
Bryni (*Wido de*). T. I. P. II. 57.
Bryntón (*Rogerus de*). T. II. P. II. 140.
Bryon (*Richardus*). T. VI. P. II. 195.
Bryott (*Nicholaus*). T. VIII. P. III. 27.
Bryſon (*Willielmus*. T. IV. P. II. 28.
Bryſſey (*Johannes*). T. V. P. III. 57.
Bryxham. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 3.
Bryxton Deverell. Rectoria. T. VI. P. IV. 14.
Buade (*Arn*) T. IV. P. I. 181.
Buardi (*A* Dominus). T. II. P. I. 95.
Bubbewith (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 110.
Buc (*Bernardus de*), Dapiferus. T. I. P. I. 5.
Buccabellis (*A. de*). T. V. P. IV. 143.
Bucca Nigra (*Benedictus*). T. IV. P. II. 73, 87, 96.
Buccamatrus (*A.*) T. V. P. IV. 143.
Bucelli (*Johannes*). T. IV. P. IV. 25.
Bucer (*Martinus*). T. VI. P. III. 174.
Bucglones (*Raymundus*). T. I. P. III. 152.
Buch (*Alex.*) T. I. P. I. 3,
— (*Emenenus*). T. I. P. I. 145.
— (*Johannes de Grely* Capitalis). T. III. P. I. 209. T. III. P. II. 7, 20, 23, 33, 38, 53, 73, 152, 159. 185.
— (Capitalis). T. IV. P. II. 171. T. IV. P. III 5.
Buchecand (le Maréchal). T. IV. P. II. 149.
Bucheland (Mareſcallus). T. III. P. I, 213
Buchquane (*Jacobus* Comes). T. V. P. III. 29.
Buchris (*Galfridus*). T. III. P. I. 176.
Buci, (*Simon*). T. III. P. I. 133, 201, 209.
Buck ([illegible]). T. V. P. III. 59.
—— ([illegible]). T. VI. P. II. 195.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. II. 42.
Buckbury (*Johannes*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Drayton Baſſet in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 87.
Bucke (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Brutus*) conſtituitur Capitaneus Caſtri de Sandon. T. IX. P. I. 76.
Buckell (*Thomas*). Licentia ei conceſſa. T. VIII. P. III. 193.
Buckenhall (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Buckfeſt (Abbas *de*). T. III. P. III. 59.
Buckhorn-Weſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 40.
Buckburſt (Dominus). T. VII. P. I. 16, 30, 33, 40, 44, 87, 93, 117, 203, 205, 224. T. VII. P. II. 3, 20, 36, 61, 64, 65, 66.
—— Comes *Dorſet*. T. VIII. P. II. 115.
Buckingham (*Johannes*). T. III. P. I. 193, 194. T. III. P. II. 47, 62.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 275.
—— *Henricus*). T. III. P. IV. 52.
—— (*Humfridus*). T. V. P. I. 62, 116.
—— Dux (*Humfridus*). T. V. P. I. 145, 146, 147, 177, 178. T. V. P. II. 18, 37, 50, 54, 60, 61, 62, 69, 74, 77, 89, 172. T. V. P. III. 5.
—— (*Humfridus*) Filius. T. V. P. II. 77.
—— (*Henricus* Dux). T. V. P. III. 84, 129, 132, 138.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 164.
—— (*Edwardus Stafford*). T. V. P. IV. 264. T. VI. P. I. 72, 153.
—— (*Georgius Villiers* Comes). T. VII. P. III. 4, 5.
—— (*Marchio*). T. VII. P. III. 13, 21, 45, 65, 86, 134, 185, 190, 196, 199, 203, 215, 236 247. T. VII. P. IV. 18, 19, 21, 23, 63, 67.
—— (Dux). T. VII. P. IV. 106, 148, 168, 171, 185.
—— (*Georgius*, Dux). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 9, 18. Commiſſio pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. 32. Conceſſio Dimiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 66. Conceſſio Auctoritatis ei directa. T. VIII. P. I. 134. Altera Conceſſio ad concedendum Litteras Repriſales & *le Marque*. 158. Warrantum ſpeciale ei directum. 164. Aliud Warrantum ei directum. 174. Commiſſio ei data. 177. Conceſſio Relaxationis ei directa. 185. Commiſſio ſpecialis ei directa ad Litteras de *Marque* concedendas. T. VIII. P. II. 172. Alteræ Commiſſiones. 175, 182, 194.
Buckingham. Burgus ſic dictus. T. IX. P. II. 41.
Buckingham Comitatus. Caſtrum, Manerium & Villa de Berkhamſtede cum Parco ibidem, unà cum Honore de Berkhamſtede ibidem, ac in Comitatu Hertfordiæ & Northamptoniæ. T. III. P. IV. 164. Manerium de Penley, aliàs Pendeley, octo Meſſuagia, ſeptem virgas Terræ, decem acra Prati, & viginti ſolidat. Redditûs in Helpeſthorp, Suaynburn, Thetyngdon, Irynho, Picheleſthorn & Acton. T. V. P. II. 193.
Buckland (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. II. 167.
Buckland. Rectoria. T. VI. P. IV. 10.
Buckland-Bruer (Rectoria Eccleſiæ de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Buckland-Denham (Rectoria de), in Cathedrali Eccleſia Wellenſi. T. VIII. P. III. 30.
Buckleworthie (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Bucley (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Iſham Inferiori, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 253.
Bucklugh (Dominus). T. VII. P. I. 84, 184.
Buckmynſter. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Bucknell (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Herefordiæ. T. VIII. P. IV. 40.
Bucknill, ſive *Buckenhill* (Rectoria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 90.
Bucks (*Bern.*). T. V. P. IV. 219
Bucks Comitatus. Manerium de Tyngewik. T. III. P. IV. 67. De Ravenſtone Chicheley. Newport Paynell, Bradwell, Aſtwood-Willin & Elleſburge, licentia impropriandi Rectorias & Eccleſias conceſſas. T. VI. P. II. 71. Viginti ſeptam lib. Redditus de Manerio Overwynchingdon, Advocationes Eccleſiarum Overwynchindon, Wornall, Okeley, Bryll & Borſtall. 175. Villa de Brill. 175. Circuitum & Præcinctum nuper Monaſterii ſive Prioratûs ſacratiſſimæ Virginis Mariæ de Tyckford. 175. Advocationes & Patronatus Eccleſiarum ſive Rectoriarum de Tyckford, Chicheley, Newport, Paynell, Bradwell, Aſtwode & Willen. 176. Quinque ſolidos Redditûs annuatim pro quâdam Portione Decimarum in Parochiâ de Lyndeford Magnâ. 176. 5. ſ. Redditûs pro quâdam Portione Decimarum in Parochiâ de Sulburie. 176. Ejuſmodi 26. ſ. 8. d. in Wollton Parvâ. 176. Ejuſmodi, 10 In Parochiâ de Laighton. 176. Ejuſmodi in Parochiâ de Wyllen. 176. Annuatim Penſionem 265. 8 d. per manus Rectoris de Bodyngton pro tempore exiſtentis ſolvendam. 176, 605. Redditus pro portione Decimarum in Parochiâ de Lydeford parvâ. 176. Omnia & ſingula Meſſuagia, Terras, Tenementa, Redditus, Servitia ac Hæreditamenta in Tyckford, Chicheley, Thyckthorne, Newport, Paynell, Bradwell, Crauley, Aſtwode, Wyllen, Calcore, Bothurſt, Lyndford Magnâ & Parvâ, Wolſton, Sulburie, Loyghton, Bodyngton, Sherington, Ekeney, Thorneborough, Lyſtecombe, Fylgrave, Clyſton & Lathbury. 176. Molendinum Aquaticum in Villâ de Caliore. 176.
Buckſey (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 68.
Bucksmynſter. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Bucoamatyns (*A.*). T. V. P. IV. 161.
Bucſh (*Johannes*). T. I. P. IV. 102, 104, 105, 186.
Bucton (*Johannes de*). T. II. P. II. 130.
Budbaxton. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Budd (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 136.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Bude (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 68.
—— (*Dieux*). T. V. P. I. 129.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 203. T. VI. P. III. 78.
Budeford (*Philippus de*). T. II. P. IV. 27.
Budden (*Johannes*). T. VII. P. III. 169.
Buddeſley (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.
Budington. Rectoria. T. VI. P. III. 166.
Budos (Dominus *de*). T. III. P. IV. 178.
Buelt, Caſtrum captum à Wallenſibus. T. I. P. II. 56.
Buers. Vicaria. T. VI. P. IV. 46, 151.
Buethun, Filius *Thomæ*. T. I. P. I. 68.
Buffet (*Petrus* & *Johannes*). T. III. P. II. 45, 50.
—— (*Oudin*). T. V. P. IV. 99.
Buffetele (*Johannes*). T. III. P. II. 125, 191.
Bugdall (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 277.
Bugleyn (*Johannes de*). T. II. P. II. 112.
Bugneto (*Bernardus de*). T. III. P. II. 115.
Bugre (*Rogerus*). T. I. P. III. 88.
Buiſſiere (*Reginaldus de la*) T. IV. P. III. 189.
Buiſſon (*Johannes de*). T. IV. P. III. 64.
—— (*Philippus*). T. V. P. IV. 99.
Buk (*Henricus*). T. III. P. I. 2.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 132.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 7.
—— (*Willielmus*. T. V. P. I. 28.
Bukby (*Johannes*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 57.
Bukelaund (*Johannes*). T. II. P. II. 130,
—— (*Nicholaus*). T. II. P. III. 177.
Buketon (*Thomas de*). T. II. P. II. 130. T. II. P. IV. 75. T. III. P. II. 114, 126.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 164.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 127.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 148. T. IV. P. I. 16, 174, 199.
Bukley (*Willielmus*). T. V. P. III. 94.
Bukmygſter (*Robertus*). T. VI. P. II. 203.
Buks. Ryſeberge. T. I. P. IV. 22.
Bukyngham. Vide *Buckingham*.
Bulbeck (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Stoke Cherity, ſive Old Stoke in Diœceſi Wintoniæ. T. VIII. P. IV. 65.
Bulbeck (Baro). Vide *Vere* (*Robertus*).
Bulborne-Breamore, ſive *Bulbarne* (Manerium de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 56.
Bulcote (*Willielmus*). T. III. P. IV. 142.
Buldewas (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. T. I. P. IV. 39.
Buleye (*Robertus de*). T. II. P. II. 140.
Bulhia (*Bertrandus de*). T. V. P. I. 112.
Bulkeley (*Johannes*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bradford, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. I. 81.

Bulkeleye (*Robertus*). T. II. P. I. 52, 161.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 73.
—— (*Katherina*). T. VI. P. III. 43.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 21.
Bulkely (*Richardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Bull (*Georgius de*). T. V. P. II. 137, 139.
—— (*Theodorus*). T. VII. P. III. 108.
—— (*Nathaniel*) Clericus. T. VIII. P. II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Milo*), Serviens ad Arma. T. VIII. P. III. 163.
—— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 60.
—— (*Thomas*) creatur Contrarotulator magnæ & parvæ Cuſtumæ Lanarum, Coriorum, &c. infra Portum & Villam de Newcaſtle ſuper Tinam. T. VIII. P. IV. 60.
Bullæ Papales renunciandæ. T. I. P. IV. 92. Contra jus Regis manutenendæ. 102, 105, 143, 152. T. II. P. I. 60. P. II. 21, 27, 32, 33, 34, 57, 63. Defectus corrigendi. T. II. P. II. 98. Præjudiciales Regno. P. III. 23. De areſtando deferentes. T. II. P. IV. 146, 169. De capiendo deferentes. T. III. P. I. 158. De Excommunicatione. P. II. 88. Contra Detentores Beneficiorum. 88. Pro Mercatoribus Florentiæ. 88. De Proviſione. 86. De Proviſione. 86. De Citatione. 89. Super Diſpenſatione. 94, 95. Reſponſoriæ. 114. Pro Duce Burboniæ. 114. Contra Turchas. 123. De Proviſione. 126. De Alligantiis. 151. De Scrutinio pro Bullis. 178. Diſpenſationum. 209. De Unione Eccleſiarum. 210. Pro Magiſtro Ordinis de Sempringham. T. III. P. III. 14. De concordiâ cum Rege. 16. Pro Mercatoribus Florentiæ. 18. Pro Hoſpitalariis. 24. De Compoſitione inter Regem & Papam. 34. Pro Monaſterio Cluniacenſi. 37. De Præceptoriâ Scotiæ. 38. De Subſidio contra Turcas. 38, 40. De Bello contra Turcas. 40. Contra Florentiam. 42. Pro Pace Franciæ. 47. De adeundo Romam. 47. De ſpecialibus Honoribus pro Rege. 85. Exemplificatio Bullæ. 117. Super receptione Ambaſſiatorum Regis. 138. De Proviſione. 146, 185, 205. P. IV. 8. Super ligis Hæreticorum. P. III. 126. Gratulatoriæ ſuper Matrimonio. 153. De Proviſione. P. IV. 16, 20. De agendis inter Regem & Papam. 18. De Proviſione. 37, 53, 123. Contra impetrantes. 68. De Proviſione. 92. Indulgentia de eligendo Confeſſore. 105. De Altari portatili. 105. De Capellano Papæ. T. III. P. IV. 153. De Bullâ expectat. 170. Proviſionales. 190. De Pardonatione pro impetratione Bullarum. T. IV. P. I. 18. Diſpenſatio ſuper ætate. 20. De licentiâ exequendi. T. IV. P. II. 104. Remiſſio plena pro Rege Angliæ. P. III. 63. Altare portabile pro Rege. 63. Indulgentia pro eodem ſuper Reliquiis. 63. Pro Decano Capellæ Hoſpitii. 63. Approbatio Fundationis Domûs de Syon & Appropriatio Eccleſiæ ad eandem. 64. Super Bullis Regis Angliæ tranſmiſſis. 88. Indulgentiarum pro Prioratu Sancti Laurentii de Monte Gaudii Norwicienſis Diœceſis, Ordinis Sancti Auguſtini. 180. Quod Papa non abſolverit Ducem Burgundiæ à Juramentis. T. V. P. I. 21. De licentiâ perquirendi Bullas. 66. De licentiâ acceptandi pro Thomâ Normanton. T. V. P. I. 115. Pro Turcupler de Rodes. 127. De Pardonatione acceptandi pro Willielmo Pertryk. 128. De Ratificatione & Pardonatione. 131. De licentiâ impetrandi. P. II. 3. De Pardonatione ſuper Bullis armigerationis obtentis ſine licentiâ Regis. 8. De indulgentiâ pro Johanne Weſtlake Rectore Sancti Martini in le Vintry London. 25. De Officio Tabellionatûs concedendo Waltero Bedlow. 107.
Bullen (*Edwardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Sutterton, in Comitatu Lincolniæ, Cantuarienſis Provintiæ. T. IX. P. II. 144.
Buller (*Richardus*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
Bulleux (*Johannes*). T. V. P. IV. 103.
Bulleyne (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Bullingbrooke (*Oliverus*), Comes. T. VIII. P. III. 35.
Bullingham (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Vicariam de Giſburne, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. II. 92.
Bullingham (*Thomas*), Litteratus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brookesby in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 119.
Bullington (Aquæ de), in Comitatu Southamtoniæ. T. VIII. P. II. 55.
Bullock (*Hugo*). T. VIII. P. III. 27.
—— (*Jonathan*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ de Cryptâ. T. VIII. P. III. 169.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Bullocke (*Johannes*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 33.
Bullok (*Willielmus*). T. II. P. III. 145. T. II. P. IV. 80, 81.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 10.
Bulwell. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. II. 171.
Bullwell. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Bullwere (*Edwardus*), in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſton, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 29.
Bully (*Simon*). T. III. P. II. 145.
Bullyvante (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Abbindon, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. II. 247.
Bulmer (*Johannes*). Conceſſio Privilegii ei facta. T. VIII. P. IV. 87.
Bulmer (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Bulmer. Rectoria. T. VI. P. IV. 144.
Bulmere (*Radulphus*). T. II. P. I. 166. T. II. P. II. 187. T. II. P. III. 83, 187. T. II. P. IV. 111.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 210.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 49, 160.
Bulſtrode (*Willielmus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Henricus*), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Henricus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 144.
Bulter (*Joſias*) in aquis ſubmerſus cum ſua Nave. T. IX. P. III. 181.
Bumwell (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. I. 81.
Bun (*Willielmus*). T. IX. P. III. 13.
Bunbury (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, cum Rectoriâ Beatæ Mariæ in Reading, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. III. 31.
Bundington (*Edwardus de*). T. I. P. III. 103.
Bundorp (*Jacobus*). T. V. P. III. 36.
Bune (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 8.
Bunel (*Johannes*). T. V. P. I. 88.
Bunington. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Bukeane (*Jacobus*). T. VII. P. III. 125.
Bunneby (*Euſtachius*). T. II. P. III. 187.
Bunny (*Edwardus*). T. VII. P. I. 221.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. I. 225.
Bunnyard (*Georgius*), Clericus Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Johannis Southower in Lewes, Diœceſis Ciceſtrenſis. T. IX. P. II. 211.
Bunolt (*Johannes*). T. VI. P. I. 25, 85.
Buns (*Thomas de*). T. VI. P. I. 129, 138.
Bunſtede. Vicaria. T. VI. P. IV. 162
Buntingford (*Johannes*). T. III. P. IV. 155.
Bunyl (*Arn. de*). T. II. P. II. 122.
Burbank (*Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 195.
Burbaye (*Richardus*). T. VII. P. II. 71.
Burbon. Super Duce trahendo in partes. T. VI. P. I. 214. Super continuatione Exercitûs Ducis expenſis. *ibid.*
Burbon (*Raymundus de*). T. I. P. III. 53, 55.
—— (*Baſtardus Johannes*). T. III. P. I. 143.
—— (*Jacobus*), Comes Marchiæ. T. IV. P. I. 69, 75.
—— (*Ludovicus*). T. IV. P. II. 149.
—— (*Karolus*). T. IV. P. III. 118.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. III. 126.
—— (*Ludovicus*) Baſtardus, Comes de Rouſſillon. T. V. P. II. 144.
Burbon (*Franciſcus*), Comes Sancti Pauli. T. VI. P. II. 71.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. I. 46.
—— (Cardinalis). T. II. P. I. 122.
—— (*Maria*). T. VII. P. IV. 190.
Burboniæ (*Ludovicus* Dux). T. II. P. III. 27.
—— (*Jacobus*), Comes de Pontivo. T. III. P. I. 132, 133, 143, 163, 172, 182, 183, 191, 200, 211. T. III. P. II. 6, 20, 23, 26, 28, 38, 53.
—— Dux (*Ludovicus*). T. III. P. I. 205. T. III. P. II. 4, 6, 20, 23, 26, 36, 39, 52, 74, 76, 77, 78, 106, 114, 126, 127, 128, 129, 142, 143, 155, 160.
—— Dux (*Ludovicus*). T. III. P. III. 167. T. III. P. IV. 74, 80, 112, 115, 120, 125.
—— (*Girardus*). T. III. P. III. 188.
—— Dux (*Ludovicus*). T. III. P. IV. 150. T. IV. P. I. 5, 70.
—— (*Johannes*), Comes Clerimont. T. IV. P. I. 168.
—— Dux. T. IV. P. II. 4, 5, 12, 14, 17, 22.
—— Dux (*Johannes*). T. IV. P. II. 149, 152, 153, 155, 156, 168, 188, 189, 190, 192, 195, 199. T. IV. P. III. 4, 42, 134, 135, 181.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 34, 37, 51, 54, 59, 62.
—— (*Carolus*). T. IV. P. III. 152.
—— (Duciſſa.) T. IV. P. III. 46.
—— (*Carolus*), Filius. T. IV. P. II. 60. T. IV. P. III. 10, 46.
—— (*Ludovicus*), Filius. T. IV. P. II. 194. T. IV. P. III. 11.
—— Dux (*Johannes*). T. V. P. I. 113.
—— Dux. T. V. P. III. 192.
—— (*Ludovicus*), Dux Montiſpenſis & *Carolus* Dux de Longivilla. T. VI. P. III. 190.
Burceſtre, (*Thomas* & *Nickolaus*. T. IV. P. IV. 130.
Burchecap (*Walterus de*). T. I. P. III. 188.
Burcher (*Walterus*). Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Burchon (*Petrus*). T. III. P. I 58.
Burclo (Dominus *de*). T. I. P. II. 234.
Burd (*Willielmus de*). T. I. P. II. 192.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 25.
Burdegalia & *Res Burdegaliæ*. T. I. P. I. 162. Concilium. 61, 77, 95. Archiepiſcopus. 84. Cuſtum. T. I. P. II. 115, 219. Conſtabularius. P. III. 91. Archiepiſcopus. P. IV. 38, 139. Super Libertatibus. T. II. P. I. 3. Naſſa de Sancto Macario, &c. data Comiti Campaniæ. 10. Coronæ Angliæ annexa. 96. Contra Gallos. 129. Umbraria. T. I. P. IV. 156. Pro Archiepiſcopo de fortificando. T. II. P. III. 90. De Diſſenſionibus. 112. De Caſtro commiſſo. 121. Super Cunagio. 128. De Bono Geſtu. 173. De Credentia. T. II. P. IV. 88. Pro Civitate. 105. De Cuſtumis. 156. Litera Archiepiſcopi de congratulatione. T. IV. P. IV. 10. Pro Archiepiſcopo de Francheſiis. 97.
Burdegaliâ (*Petrus de*). T. I. P. III. 151.
—— (*Oliverus*). T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 69.
—— (*Oliverus*). T. II. P. II. 141, 170.
—— (*Arn*) T. II. P. III. 173. P. IV. 102.
Burdegaliæ (Decanus). T. I. P. I. 78, 81, 82, 84, 87, 88, 176.
—— (Archiepiſcopus). T. I. P. I. 9, 59. 95, 108, 122.
—— (*E*). T. I. P. I. 37, 38, 41.
—— (*W.*). T. I. P. I. 59, 70, 72, 74.
—— (*G.*). T. I. P. I. 162, 166.
—— (Abbas). T. I. P. I. 177.
—— (*Petrus*). T. I. P. I. 131, 140, 141, 142, 145, 146, 152, 153. T. I. P. II. 1, 3, 25.
—— (*Petrus de Luc*, Archiepiſcopus). T. II. P. III. 90, 97, 112, 128.
—— (*Helias* Archiepiſcopus). T. III. P. II. 115, 119, 120, 121, 122, 152, 195. T. III. P. III. 27. T. III. P. IV. 174, 183, 199. T. IV. P. I. 14, 15, 146. T. IV. P. II. 53, 173. T. IV. P. IV. 10, 97. T. V. P. I. 20, 34.
—— (*Petrus*). T. V. P. I. 42.
—— (*Hel.*). T. V. P. I. 80.
—— (*Stephanus* Decanus). T. V. P. I. 80.
—— (Archiepiſcopus). T. V. P. I. 116, 123.
—— (Cardinalis). T. V. P. III. 38.
Burdel (*Bern. de*). T. I. P. II. 111.
Burdella (*Elyas de*). T. I. P. I. 147.

Burden (*Reginaldus*), Clericus, A.M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentione ad Rectoriam de Ayneo, ſive Aynho, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. IV. 116.
Burdet (*Petrus*). T. I. P. III. 112.
Burdett (*Thomas*), Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Franciſcus*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Wiſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Franciſcus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 35.
Burdeylle (*Boſus de*). T. I. P. III. 29, 30.
Burdham. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Burdicium. T. I. P. I. 114.
Burdillis (*Bonenatus* & *Jacobus de*). T. I. P. III. 43.
Burdin (*Reginaldus*), Clericus, Capellanus Henrici Comitis Kantiæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 167.
Burdon (*Johannes*). T. V. P. I. 2.
—— (*Georgius*). T. VI. P. III. 141.
Burdrant (*Guillielmus*). T. II. P. II. 120.
Burdune (*Walterus de*). T. I. P. III. 99.
—— (*David*). T. I. P. IV. 15.
Burdyne (*Johannes de*). T. III. P. IV. 46, 51.
Bure (Comes *de*). T. III. P. III. 120.
Bureau (*Guyot*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 100.
Bureham. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Burel (*Johannes*). T V. P. II. 159.
—— (*Laurentius*). T. V. P. IV. 81.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 46.
Bureley (*Simon de*). T. III. P. III. 60, 101, 110, 119, 120, 131, 135, 144, 166, 172, 202, 203. T. III. P. IV. 18.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 84, 91, 153.
—— (*Richardus*) T. III. P. III. 190.
Bures (*Robertus de*). T. I. P. III. 17. T. I. P. IV. 30, 61.
—— (*Rogerus*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
—— (*Robertus*). T. II. P. I. 37. T. II. P. II. 51.
—— (*Robertus*). T. II P. III. 16.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 25, 40. T. III. P. I. 119.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 61.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 55.
—— (*Guillielmu*). T. IV. P. III. 101.
Bureſſio (*Bernardus de*). T. II. P. I. 43.
Burfeld (*Petrus de*). T. II. P. II. 179.
Burford (*Cornewail* Dominus *de*). T. V. P. III. 131.
Burford. Vicaria. T. VI. P. IV. 143.
Burford (Villa de). T. IX. P. I. 4.
Burgall (*R. de*). T. I. P. I. 51.
—— (*Reymundus*). T. I. P. III. 37.
Burgar (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 46.
Burgarntius (*Julius*). T. VI. P. IV. 155.
Burgartus (*Franc.*). T. VI. P. III. 134.
Burgaveny (*Georgius Nevill* Dominus *de*). T. VI. P. II. 120, 160.
Burgchier (*Robertus de*). T. II P. IV. 85, 87, 93. 109, 1.4, 115. T. III. P. I. 11, 20, 25, 27, 28, 30.
Burgdon (*Walterus de*). T. I. P. IV. 119.
Burgen (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtriding. T. VIII. P. II. 145.
Burgenſis Epiſcopus (G.). T. II. P. II. 124, 145. Pro Auxilio contra Franciam. *ibid.* 124.
Burges (*Thomas*) T. IV. P. II. 18.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. III. 52.
—— (*Cornelius*), Capellanus Regis. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Elizeus*). Conceſſio ei facta ad poſſidendam Vicariam Eccleſiæ Sancti Nicholai infra Civitatem Roffenſem, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Southfleete. T. VIII. P. III. 34.
Burgeſii (*Orſilea*). T. I. P. III. 63.
Burgeys (*Johannes*). T. III. P. I. 57, 108.
—— (*Elizeus*). T. VI. P. IV. 46.
Burgh (*Emericus de*). T. II. P. II. 174.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 115. T. II. P. III. 61, 140, 164.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 178.
—— (*Hugo*). T. II. P. III. 27.
—— (*Walterus*). T. II. P. III. 71.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 116.
—— (*Edwardus*). T. II. P. IV. 164. T. III P. I. 4.
—— (*Reymundus*). T. III. P. I. 4.
—— (*Galfridus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Simon*). T. III. P. III. 18, 39.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 79.
Burgh (*Willielmus*). T. III. P. III. 127. T. III. P. IV. 27.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 149.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 191.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 99.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 43.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 175.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 94, 196. T. V. P. IV. 32.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 135.
—— (*Chriſtina*). T. VI. P. III. 42.
—— (*Thomas*), Dominus *de Gaynsborough*. T. VII. P. I. 3.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Johannes Clench de*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Willielmus*) conſtituitur unus Philazariorum Regis in Curia de Banco. T. IX. P. II. 85.
Burgham (*Daniel de*). T. II. P. II. 168.
Burghate (*de*), Abbas de *Radyng*. T. I. P. III. 121.
Burgherinis (*P. de*). T. VI. P. I. 29.
Burgherſh (*Robertus de*), Conſtabularius *Dovorriæ*. T. I. P. III. 208, 210, 211. T. I. P. IV. 19, 21, 23, 31, 32, 38.
—— (*Barth.*) T. II. P. II. 170, 178, 194, 204. T. II. P. III. 15, 23, 24, 27, 29, 31, 33, 39, 42, 44, 54, 73, 89, 109, 110, 111, 120, 121, 162, 181, 182. T. II. P. IV. 4, 5, 7, 12, 39, 106, 115, 125, 136, 138, 147, 150, 153, 155, 160, 174, 177, 183, 184, 198, 202, 205. T. III. P. I. 8, 12, 22, 39, 42, 45, 48, 49, 54, 55, 56, 68, 69, 72, 73, 74, 83, 91, 95, 100, 101.
—— (*Barth.*) T. III. P. I. 133, 209, 213. T. III. P. II. 41, 80, 91, 114.
Burgheſh (*Mildmay* Dominus) aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Burghope (*Johannes*). T. IV. P. II. 170. T. IV. P. III. 117, 158.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 69.
Burghull (*Henricus de*) T. I. P. II. 114.
Burgman (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 138. T. IV. P. I. 5, 11, 13, 14.
Burgo (*Hugo de*). T. I. P. I. 52, 63, 64, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 123.
—— Comes Kantiæ. T. I. P. I. 107, 109, 110, 114, 123, 125.
—— (*Richardus*). T. I P. I. 82.
—— (*Raymundus*) T. I. P. I. 107, 110, 113
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 115, 141. T. I. P II. 89.
—— (*Walterus*). T. I. P. I. 136.
—— (*Herculinus Andronis*). T I. P. I. 140.
—— (*Willielmus* Amanenſis & Archemeyndrus). T. I P I. 141
—— (*Aymericus*). T. I. P. III. 134.
—— (*Willielmus* & *Reymundus*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Hugo*) T. I. P. IV. 76.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 166.
—— (*Ranulphus*). T. I. P. IV. 163.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 196. T. II. P. I. 77. T. II. P. II. 75.
—— (*Hugo*). T. II. P. I. 49.
—— (*Emericus*). T. II. P. I. 80.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 84.
—— (*Gilbertus*). T. II. P. I. 123.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 123.
—— (*Raymundus Audomari*). T. II. P. II. 118.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 174.
—— (*Walterus*). T. II. P. III. 14.
—— (*Elizabetha*) T. II. P. II. 178.
—— (*Emericus*). T. II. P. III. 22, 44, 172.
—— (*Elizabetha*). T. II. P. IV. 140, 198.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 150.
—— (*Geraldus*). T. V. P. I. 80.
—— (*Andreas*). T. V. P IV. 233, 265.
Burgo (Abbas Sancti *Petri de*). T. I. P. II. 92. T. III. P. III. 184. T. V. P. IV. 135.
—— (*Johannes de*), Abbas Sancti Edmundi. T. VI. P. II. 160.
Burgo-caro (*Robertus de*). T. III. P. I. 21.
Burgoine (*Johannes* & *Renaud de*), Comes de Montbeliard. T. I. P. III. 183.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 184, 190, 193, 196.
—— (*Loup*). T. I. P. III. 188.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 194.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 148.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 175.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 130.
Burgoine (*Richardus*). T. V. P. II. 29.
—— (*Odolfus*), Dominus *de Bures*. T. VI. P. II. 128, 134.
—— (*Barth.*). T. VI. P. III. 14.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 174. Vide *Burgundia* & *Burgundiæ*, &c.
Burgorum Nomina. T. II. P. IV. 193.
Burgoyne (*Franciſcus*), Canonicus Cathedralis de Durham. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Sacræ Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
Burgoys (*Poinſart*). T. III. P. I. 196, 197.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III 94.
Burgravius (*Fredericus* Nubergenſis). T. IV. P. I. 6.
Burgundia. Homagium. T. I. P. II. 189. Confœderatio. P. III. 166. Conventio ſuper ſervitium. 183, 196. Compromiſſum. 197. De Credentiâ. T. II. P. I. 48. Cum Duce Treugæ. T. III. P. I. 195, 196. Pro Duce. 211. P. II. 33, 34. Littera promiſſoriæ. 35. Pro Ducatu ſolutiones. 50. Obligatio Regi Franciæ. 54, 58. De Obſidibus Ducis. 51. De Matrimonio cum Duciſſâ. 53. De conditionibus Regi Angliæ complet. 55. De pecuniâ per Regem Franciæ pro Ducatu ſolvendâ. 69, 72, 75, 81, 86. Philippus Quarto-genitus Regis creatur in Ducem. 80. De Matrimonio. 53, 89, 90, 96, 102. Pro Conſiliario Ducis. T. IV. P. I. 44. De Conventionibus cum Duce. 109, 112. De Cauſis contra Ducem. 113, 169. Super Treugis. 115. Super Appunctuatione. 117. De Tractatu. 125, 181 De Treugis. 181. Vide *Flandria*. Pro Ambaſſiatoribus. 184. De Tractatu. 188, 189. P. II. 6. De Maritagio. P. I. 196. De Tractatu ſuper Matrimonio. 196. Pro Nunciis P. II. 3. Super Motibus. 12. De Tractatu. Vide *Flandria*. De Tractatu cum Duce ſuper Matrimonio. T. IV. P. II. 79. Super Confœderatione. 79. Super Homagio. 80. De Tractatu. 81. Pro Camerario Ducis. 87, 95. Super Expenſis Ambaſſiatorum. 99. De Tractatu. 144. Pro Nunciis. 153. De Treugis prorogandis. 154. Pro Ambaſſiatoribus 154. De Treugarum prorogatione. 161. Pro Ambaſſiatoribus. 162. De Proclamatione Treugarum. 162, 163. De Tractatu ſuper materiis Eccleſiam Univerſalem concernentibus. 169. Super mutuâ viſione. 170. De Treugis proclamandis. 173. De Sacramento Ducis & Filii. 177. Appunctuamentum. 177, 178. De Tractatu. 198. Forma Tractatûs. 199. Vide *Flandria*. Confirmatio Tractatûs. 200. Pro Ambaſſiatoribus. 201. P. III. 4. Pro Nunciis. 6. De Tractatu. 7. Tractatus Treugarum. 10. Confirmatio Treugarum. 11, 12. De Treugis proclamandis. 29. De Treugarum prorogatione. 42, 43. De Treugarum Confirmatione. 49. Super gravatis contra Treugas. 50. De conſervatoribus Treugarum. 50. De attemptatis contra Treugas reformandis. 54. De non firmandis Alligantiis. 75. Super Treugis. 117. De Attemptatis reformandis. 117. Super intercurſu Mercatorum. 122, 127, 128. Alligantiæ Ducis cum Delphino. 125. Pro Secretario Ducis. 134. Pro Nunciis. 135. Pro Camerario. 135. Pro Secretario. 136. De Perſonis ad Ducem tranſituris. T. IV. P. III. 136. Pro Milite & Armigero Ducis. 138. Oblationum Regis Angliæ Approbatio Ducis. 140. Confœderatio contra Delphinum. 144. Super Confœderatione prædictâ. 144. Pro Commiſſariis Ducis. 145. Pro Wilhelmo de Champdivers & aliis ad Ducem tranſituris. 145. Super Confœderatione antedictâ. 149. Litera Ducis pro Abbate de Mortemer. 163. Litera Ducis de Credentiâ. 167. Pro Duce ſuper obſidione de Meleun. T. IV. P. III. 182. Super Morte Ducis. 183. De primo introitu Ducis in Divion. 49. De Triplâ Allianſâ. 91. Pro Duce. 119. Pro Gentibus Ducis. 129. Pro Ambaſſiatoribus. 152. De ſummâ Duci cariandâ. 158. Acquietantia pro eâdem ſummâ. 158. De Proficiſcendo verſus Ducem. 169. De Tractatu. T. V. P. I. 16. Bulla quòd Papa Ducem à Juramentis non abſolverit. 21. Bullæ prædictæ exemplificatio. 23. De propoſito Ducis Caleſii obſidendi. 31. Pro Milite ſe di-

cente

cente Ducem. 58. Pro Duciſſâ licentia. 85. Tractatus Treugarum cum Duciſſâ. 86 Pro Gentibus Duciſſæ. 90, 93. Litera Duciſſæ ſuper abſtinentiâ Guerræ. T. V. P.I. 119. Super Treugis. 141. Pro Ambaſſiatoribus. 143. De tractando ſuper Treugis & intercurſu. 158. Pro Ambaſſiatoribus. 158. De Appunctuamentis, confirmatio Ducis. 159. Renovatio Treugarum per Duciſſam. 161. De Treugis non violandis. 163. De tractando & recipiendo Literas ſuper Treugis. 163. De intercurſu Flandriæ, &c. 164. De Treugis renovandis. 175, 176. De attemptatis reformandis. P.II. 5, 9. De Diætâ prorogandâ. 6. De tractando cum Commiſſariis. 11. Super attemptatis contra Treugas. 11. Pro Jacobo de Conymbre Fratre Duciſſæ. 30. Pro Johanne de Conymbre Nepote Duciſſæ, de penſione. 39. De attemptatis contra Treugas cum Duciſſâ. 80. Pro Commiſſariis. 81. Super intercurſu. 81. De poteſtate recipiendi querelas. 82. Pro Ambaſſiatoribus Ducis. 102. Super queremoniis contra Treugas. 106. De tractando ſuper Treugis. 110, 111. De prorogatione Treugarum. 113. Super vadiis Ambaſſiatorum. 115. De intercurſu mercandiſandi. 117. De ſalvo conductu. 118. Super Treugis. 127. De Tractando cum Carolo de Burgundiâ. 129. De tractando cum Duce Philippo. 130. De communicando ſuper Actus Parliamenti revocandi. 138. De tractando cum Carolo de Burgundiâ. 130, 134, 138. De appunctuando cum Duce. 139. Pro Baſtardo ſuper Punctis Armorum. 142. Pro Ambaſſiatoribus. 142. De tractando cum Duce ſuper Confœderatione. 143. Super intercurſu. 143. Ratificatio Amicitiæ cum Rege Edwardo. 145. Super Matrimonio Margaretæ ſororis Regis cum Duce Carolo. 149. De intercurſu Tractatûs confirmatio. 149. De die ad tractandum ſuper Diſſidiis circa intercurſum exortis per Regem intimato. 152. Super Matrimonio cum Margaretâ ſorore Regis. 153. Tractatûs ſuper intercurſu per Ducem confirmatio. 154. De die ſuper Diſcordiis per Ducem intimato. 158. De mutuis auxiliis. 158. Super intercurſu. 159. Pro Ambaſſiatoribus. 171. De receptione Ordinis Garterii. 173. Super Lanâ claccandâ pro Duciſſâ. P.III. 13. Pro Oppido de Middleburgh. 11. De tractando cum Duce. 14. Super Pacificatione. 14. De Treugis. 19. De Treugis Scotiæ ad inſtantiam Ducis. 28. Super intercurſu. 30. De Sagittariis pro Duce. 35. Appunctuamenta amicitiæ. 40, 41. De Auxiliis ad Regnum Franciæ recuperandum. 41. Litera Pactionum pro Recuperatione Franciæ. 42. Explanatio Articuli ſuper Auxilio præſtando. 41, 42. Donationes in recompenſationem pro Duce, ſcilicet, Ducatum de Bar, Comitatus Campaniæ, de Nevers, Rethell, de Eu, de Guyſe, Baroniam de Douri, civitatem Tornacenſem, civitatem Lingonenſem, Caſtrum & Villam de Pyngney, Oppida & Dominia citra & ultra Somonam Fluvium. T. V. P. III. 43. Super ſolutione ſtipendiorum Exercitûs Ducis. *ibidem*. Quod Rex coronari poſſit Remis non obſtante conceſſione factâ Duci. 44. Super Differentiis inter Mercatores, de communicando. T. V. P.III. 72. Super Differentiis prædictis, de concludendo. 72. Super intercurſu, de tractando. 85. Tractatus inde. 86. Super Gravaminibus Mercatorum. 89. Ordinationes circa Stapulam Caleſiæ. 91. Circa Lanas. 91. Tractatûs confirmatio. 95. Appunctuamenti confirmatio. 97. Super Monetarum æqualitate, de tractando. 97. Conventionum Ratificatio per Ducem. 107. Per Regem Angliæ. 108. De ſuccurſu. 109. Super Annuitate Franc. de ſecuritate per Duces. 109. De Matrimonio inter Ducem & Annam Filiam Regis Angliæ. 109, 110, 111. De Succurſu. 111. Acquietantia Ducis ſuper Dote Annæ Filiæ Regis 100000 ſcutorum. 112. De armatâ potentiâ in ſuccurſu Ducis ducendâ. 113. Pro Margareta Duciſſâ, de poteſtate emendi Boves & Arietes in Angliâ. 113. Inſtrumentum tangens Matrimonium antedictum. 113. Vide *Auſtria*. Super intercurſu Conventiones. 155. Pro Baſtardo Burgundiæ Baldewino. 193. Pro eodem & aliis. 196. De tractando cum Duce & Tribus Statubus Flandriæ. 194. Tractatus Amicitiarum. 198. Literæ Philippi Ducis de Poteſtatibus tractandi. P.IV. 81. Tractatus Pacis & intercurſûs. 82. Vide *Auſtria*. Tractatus de intercurſu. 113. De tractando cum Duce. 129. Tractatûs confirmatio. 136. De Aureo Vellere. 151. De tractando ſuper intercurſu. T.V.P.IV. 213. Vide *Auſtria*. Expoſitio chronologica de Pannis Anglicis, deſumpta ex Tractatibus inter Domum Burgundicam & Coronam Angliæ. T. IX. P. III. 164.

Burgundiâ (*Philippus de*). T. V. P. IV. 82.

Burgundia (*Robertus* Dux). T.I. P.II. 151, 170. T.I. P.III. 36, 73, 194, 195, 197, 208, 212. T.I. P. IV. 13, 24, 25, 26, 28, 29.

——— (*Hugo*). T. I. P.III. 73.

——— (*Otto* Comes). T.I. P.IV. 52.

——— (*Robertus*), Filius. T.I. P.IV. 52, 63.

——— Duciſſa (*Beatrix*). T.I. P.III. 53.

——— (*Agnes*). T.I. P.IV. 52.

——— Comitiſſa (*Matilda*). T.I. P.IV. 52, 63.

——— Comes (*Philippus*). T.II. P.I. 48.

——— Dux (*Odo*). T.II. P.I. 126.

——— Dux (*Eudo*). T.II. P.III. 27.

——— Dux. T.III. P.I. 39.

——— Dux (*Philippus*). T.III. P.I. 195, 196, 211. T.III. P.II. 33, 35, 50, 54, 55, 80.

——— Comitiſſa (*Margareta*). T.III. P. II. 53, 89, 90, 94, 102.

——— (*Johannes* Dux). T.V.P.I. 123, 153, 156, 162, 163, 164, 171, 179. T. V. P.II. 57, 58, 59, 102, 106. 138, 143, 145, 149, 164, 173. T.V. P.III. 40, 43.

——— (*Philippus*). T.IV. P.III. 141, 143, 144, 145, 149, 151, 153, 154, 155, 158, 163, 167, 169, 170, 172, 174, 175, 179.

——— (*Michaela*), Uxor Philippi. T.IV. P. III. 148, 150.

——— (*Katerina*). Filia Johannis. T.IV. P.II. 79.

——— (*Philippus* Dux). T.IV.P.III. 182, 183, 185, 194. T.IV.P.IV. 16, 49, 89, 91, 119, 122, 151, 152, 158, 159, 161. T.V. P.I. 16, 18, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 46, 56, 58, 63, 77, 78, 85, 94.

——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 194. T. IV. P.IV. 44, 46, 54, 55.

——— (Duciſſa). T.IV. P.III. 54. T.V. P.I. 58, 59, 62, 73.

——— (*Iſabella*). T.V. P.I. 65, 73, 77, 85, 86, 90, 99.

——— (*Anna* & *Margareta*), Sorores Philippi. T.IV. P.IV. 91.

——— (*Philippus* Dux). T.V. P.I. 111, 118, 143, 143, 158, 159, 164, 166. T.V. P.II 9, 11, 80, 81, 82, 106, 111, 113, 115, 117, 118, 121, 127, 138, 139, 142, 143, 144.

——— (*Carolus*). T.V. P.II. 145, 149, 153, 154, 158, 159, 164, 171, 149. T. V. P.III. 11, 12, 14, 19, 28, 29, 30, 40, 41, 42, 43, 44.

——— (*Iſabella* Duciſſa). T.V. P.I. 119, 141, 158, 161, 163, 164, 175, 176. T. V. P.II. 6, 9, 11, 30, 39, 80, 149, 152, 155, 157, 159.

——— (*Margareta*). T.V. P.III. 13.

——— (*Cornelius* Baſtardus). T.V. P.I. 162.

——— (*Anthonius*). T.V. P.II. 80, 142.

——— (*Carolus* Dux). T.V. P.III. 66, 69, 72, 85, 86, 95, 97, 108, 109, 111, 155.

——— (*Maximilianus* & *Maria* Duces). T. V. P.III. 85, 89, 95, 97, 104, 107, 109, 110, 111, 112, 113.

——— (*Margareta* Duciſſa). T.V. P.III. 76, 97, 113, 131. T.V. P.IV. 83.

——— (*Philippus*), Filius Maximiliani & Mariæ. T. V. P. III. 102, 109.

——— (Comes). T. V. P.III. 110, 111, 112, 113.

——— Baſtardus (*Baldewinus*). T.V. P.III. 193, 196. Vide *Burgoine*.

Burgundionis (*Petrus*). T. II. P.III. 186, 193, 195.

Burgus dictus *Leompter*. T.VIII. P.II. 55.

— — *Nova Radnor*. 59.

— — *Reading*, in Comitatu Berks. 59.

— — *Lynn-Regis*, in Comitatu Norfolciæ. 60.

— — *Lynne-Regis*, in Comitatu Suffolciæ. *ibid*.

— — *Tamworth*, in Comitatu Warwici. 61.

Burgus dictus *Bridport*. T.IX. P.I. 1.

— — *Port-Byham*. 2.

— — *Boſſemia*. *ibid*.

— — *Bodmyn*. *ibid*.

— — *Aldburg*. *ibid*.

— — *Bury Sancti Edmundi*. 3.

— — *Sancti Albani*. *ibid*.

— — *Barkhamſted Sancti Petri*. *ibid*.

— — *Apulby*. *ibid*.

— — *Biſhops Caſtle*. *ibid*.

— — *Andevar*. 4.

— — *Birmingham*. *ibid*.

— — *Stratford ſuper Avon*. *ibid*.

— — *Bradninch*, ſive *Bradneys*. *ibid*.

— — *Axminſter*. *ibid*.

— — *Brackley*. *ibid*.

— — *Abingdon*. *ibid*.

— — *Boſton*. 5.

— — *Bridgewater*. *ibid*.

— — *Axbridge*. *ibid*.

— — *Bewdley*. *ibid*.

— — *Bromesgrove*. *ibid*.

— — *Arrundell*. *ibid*.

— — *Brightelmeſton*. *ibid*.

— — *Battell*. *ibid*.

— — *Weſtlowe*. T.IX. P.II. 41.

— — *Truroe*. *ibid*.

— — *Penryn*. *ibid*.

— — *Padſtowe*. *ibid*.

— — *Litkedre*, ſive *Kellington*. *ibid*.

— — *Loſtwithield*. *ibid*.

— — *Kullington*, ſive *Kellington*. *ibid*.

— — *Tregony*. *ibid*.

— — *Grandpont*. *ibid*.

— — *Dunheved*, ſive *Launceſton*. *ibid*.

— — *Trevera*. *ibid*.

— — *Tintagell*. *ibid*.

— — *Bodmyn*. *ibid*.

— — *Camelford*. *ibid*.

— — *St. Mawes*. *ibid*.

— — *Michell*. *ibid*.

— — *Newport*. *ibid*.

— — *St. Germans*. *ibid*.

— — *Foy*. *ibid*.

— — *Orford*. *ibid*.

— — *Alborough*. *ibid*.

— — *Bury Sancti Edmundi*. *ibid*.

— — *Sudbury*. *ibid*.

— — *Huntingdon*. *ibid*.

— — *Grunceſter*. *ibid*.

— — *Buckingham*. *ibid*.

— — *Cheping-Wickombe*. *ibid*.

— — *Cheſterfield*. *ibid*.

— — *Hertford*. *ibid*.

— — *de Magnâ Jernemuthâ*. *ibid*.

— — *Thetford*. *ibid*.

— — *Caſtle-Ryſing*. *ibid*.

— — *Kirkbykendall*. *ibid*.

— — *Rippon*. *ibid*.

— — *Doncaſter*. *ibid*.

— — *Pontefract*. *ibid*.

— — *Richmond*. *ibid*.

— — *Leeds*. *ibid*.

— — *Novo Caſtro ſubtus Lynam*. 42.

— — *Walſall*. *ibid*.

— — *Leominſter* *ibid*.

— — *Ledbury*. *ibid*.

— — *Pembridge*. *ibid*.

— — *Wigmore*. *ibid*.

— — *Monmouth*. *ibid*.

— — *Newport*. *ibid*.

— — *Chepſtowe*. *ibid*.

— — *Ludlowe*. *ibid*.

— — *Oſweſtry* *ibid*.

— — *Wenlocke*. *ibid*.

— — *Southwark*. *ibid*.

— — *Warwici*. *ibid*.

— — *Clifton - Darmouth - Hardnes*. *ibid*.

— — *Plympton Comitis*. *ibid*.

— — *Plymouth*. *ibid*.

— — *Torrington*. *ibid*.

— — *Okehampton*. *ibid*.

— — *Southmolton*. *ibid*.

— — *Lidford*. *ibid*.

— — *Quinborough*. *ibid*.

— — *Higham Ferrers*. 43.

— — *Daventria*. *ibid*.

— — *Sancti Petri*, ſive *Peterborough*.

— — *Brackley*. *ibid*.

— — *Wallingford* *ibid*.

— — *Newberry*. *ibid*.

— — *Harewici*. *ibid*.

— — *Chippingnorton*. *ibid*.

— — *Nova Woodſtock*. *ibid*.

——— *Tewkesbury*. *ibid*.

——— *Cheping-Campden*. *ibid*.

——— *Newnham*. *ibid*.

——— *Frampton*. *ibid*.

Burgus dictus Cirenceſter. T. IX. P. II. 42.
—— Thornbury. ibid.
—— Tetbury. ibid.
—— Cheltenham. ibid.
—— Grimsby magnâ. ibid.
—— Grantham. ibid.
—— Mynhead. 43.
—— Taunton. ibid.
—— Wells. ibid.
—— Ivelcheſtre. ibid.
—— Langport-Eſtover. ibid.
—— de Berwico ſuper Twedam. ibid.
—— Eveſham ibid.
—— De Wichio, ſive Droytwich. ibid.
—— Bewdley. ibid.
—— Kedderminſter. ibid.
—— Bromesgrove. ibid.
—— Parſhore. ibid.
—— Sturbridge. ibid.
—— Malverne. ibid.
—— Leves. 44.
—— Brighthelmſtone. ibid.
—— Midhurſt. ibid.
—— Horſham. ibid.
—— Hartlepoole. ibid.
—— Stockton. ibid.
—— Sunderland. ibid.
—— Clidrowe. ibid.
—— Newton. ibid.
—— Mancheſter. ibid.
—— Warrington. ibid.
—— Ormeskirke. ibid.
—— Bolton in the Moores. ibid.
—— Rachdale. ibid.
—— Nantwich. ibid.
—— Knottesford. ibid.
—— Congleton. ibid.
—— Macclesfield. ibid.
—— Brecon. ibid.
—— Kedwellie. ibid.
—— Swanſey. ibid.
—— Cowbridge. ibid.
—— Neath. ibid.
—— Llantriſſent. ibid.
—— Avan. ibid.
—— Kinfig. ibid.
—— Le Haye, ſive Dolgilthes. ibid.
—— Trotoure. ibid.
—— Bealth. ibid.
—— Knigton. ibid.
—— Radar-gui. ibid.
—— Newcaſtle. ibid.
—— Emblinge ibid.
—— Llandindiverie. ibid.
—— Llandilover. ibid.
—— Llangarne. ibid.
—— Llangallocke. ibid.
—— Newport. ibid.
—— Killgarran. ibid.
—— Aberuſtwith. ibid.
—— Tregiron. ibid.
—— Llandedenvour. ibid.
—— Llanbederpont-Stephen. ibid.
—— Weles-Poole, ibid.
—— De Bello Mariſco. ibid.
—— Newtowne. ibid.
—— Llandvilling. ibid.
—— Machamleth. ibid.
—— Wrexham. ibid.
—— Cayriers. ibid.
—— Ruthland. ibid.
—— Sancti Aſaph. ibid.
—— Hawardyn. ibid.
—— Conwey. ibid.
—— Pulheley. ibid.
—— Bangor. ibid.
—— Hollyhead. ibid.
—— Newburgh. ibid.
—— Hardleigh. ibid.
—— Dolgelly. ibid.
—— Bala. ibid.
Buribeto (Johannes de). T. III. P. I. 141, 169.
Burier (David). T. V. P. IV. 103.
—— (Anthonius le) T. V. P. IV. 99.
Buripomerye (Rectoria de), in Comitatu Deniæ. T. III. P. II. 57.
Burithorpe (Rectoria de) in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
Burkeley. Vicaria. T. VI. P. IV. 161.
Burlacye (Johannes), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 104.
Burlamachi (Philippus). T. VII. P. II. 201, 203. T. VIII. P. I. 113. T. VIII. P. III. 60. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 24.
Burlay (Johannes de). T. III. P. III. 22, 23, 24, 25.
Burle (Walterus de). T. II. P. II. 182. T. II. P. III. 39.
Burle (Willielmus Vicarius de). T. III. P. III. 84, 133.
—— (Simon de). T. III. P. IV. 156.
—— (Johannes de). T. IV. P. I. 88.
—— (Simon de). T. V. P. III. 17.
Burleigh (Guillielmus Dominus). T. VII. P. I. 16, 30, 33, 40, 44, 60, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 78, 80, 82, 83, 86, 89, 93, 94, 95, 102, 154, 157, 191.
—— (Thomas). T. VII. P. I. 221. T. VII. P. II. 41, 122.
—— (Willielmus). T. VII. P. II. 217.
Burleigh (Dominium & Manerium de), in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII P. II. 60.
Burlion Fee in Gedrie. Terræ & Tenementa ſic dicta. T. VIII. P. II. 58.
Burmyk (Hemyngus). T. V. P. III. 39.
Burmyngham (Fulco). T. III. P. I. 121.
Burn (Johannes). T. I. P. III. 4.
Burnaco (Hugo de). T. I. P. I. 44.
Burnam (Henricus). T. VI. P. IV. 8.
Burne & Barram. Rectoria. T. VI. P. IV. 84.
Burneby (Nicholaus & Richardus). T. III. P. I. 56.
Burneham. Vide Burnham.
Burnell (Johannes). T. VII. P. I. 210.
—— (Willielmus). T. I. P. IV. 43.
—— (Edwardus.) T. I. P. IV. 145, 193.
—— (Nicholaus). T. III. P. II. 165.
—— (Nicholaus). T. III. P. III. 58.
—— (Hugo). T. III. P. III. 184.
—— (Hugo Dominus). T. III. P. IV. 177. T. IV. P. I. 21, 88, 107, 116.
—— (Robertus). T. IV. P. II. 33.
—— (Laurentius), Clericus, Theologiæ Profeſſor. T. VIII. P. III. 281.
Burneſell (Willielmus), Clericus, Capellanus Emanuelis Domini Scroope, Baronis de Boulton. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.
Burnet (Robertus). T. I. P. II. 123.
—— (Johannes), Clericus, creatur Rector Eccleſiæ Parochialis de Burmaſh, in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. III. 40.
—— (Alexander), Clericus, Artium Magiſter. Breve ei conceſſum. T. IX. P. III. 41.
Burnet. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Burneto (Abbas de). T. V. P. I. 42.
Burneval (Gilbertus). T. I. P. II. 156, 200, 203.
Burneville (Robertus de). T. I. P. I. 13,
—— (Robertus). T. I. P. III. 101.
Burnville. Vide Burneville.
Burnham (Thomas de). T. I. P. III. 160.
—— (Thomas de). T. I. P. IV. 144.
—— (Edwardus de). T. I. P. IV. 199, 200.
—— (J.). T. I. P. III. 133.
—— (Georgius). T. III. P. IV. 159.
—— (Georgius). T. VI. P. II. 192.
—— (Henricus). T. VI. P. IV. 8. T. VII. P. I. 91.
Burnham, in Comitatu Bucks. Abbatiſſæ Domûs Scriptum. T. VI. P. III. 43. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
—— (Villa de). T. IX. P. I. 3.
Burnham-Overy. (Vicaria de). T. IX. P. I. 78.
Burnton (Willielmus de). T. I. P. IV. 1. T. II. P. I. 52.
Burran (Franciſcus). T. V. P. IV. 97.
Burre (Robertus). T. VI. P. II. 199.
—— (Thomas). T. VI. P. II. 203.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 11.
Burrel (Radulphus). T. VI. P. III. 27.
—— (Johannes). T. VII. P. II. 116.
—— (Willielmus). T. VII. P. IV. 47.
—— (Guillielmus). T. VIII. P. I. 9.
—— (Andreas). T. VIII. P. III. 27.
Burreſſe (Amalinus de). T. II. P. II. 174.
Burrough. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Burroughyes (Georgius). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 164.
Burrowclere (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 168.
Burrowe (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Houghton, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 247.
—— (Willielmus). Collector Cuſtumarum Tonnagii & Pondagii in Portu Villæ Novi Caſtri ſuper Tynam. T. VIII. P. III. 82.
Burry (Henricus de). T. II. P. II. 179.
Burſcogh (Richardus). T. II. P. II. 178.
Burſigand, Bourciquant (Dominus). T. III. P. III. 205. T. III. P. IV. 55, 118.
Burſlowe. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Burſted (Walterus). T. V. P. I. 137.
Burſton (Johannes). T. VI. P. IV. 102.
Burſtow (Robertus de). T. II. P. I. 8.
Burton (Rogerus de). T. I. P. I. 68.
—— (Petrus de). T. I. P. I. 114.
—— (Radulphus de). T. I. P. IV. 163, 202. T. II. P. I. 6.
—— (Thomas). T. II. P. I. 15.
—— (Richardus). T. II. P. I. 111, 149, 153, 157, 159, 160, 161, 168, 175, 292. T. II. P. II. 9.
—— (Robertus). T. II. P. II. 115, 117.
—— (Henricus). T. II. P. IV. 23.
—— (Robertus). T. II. P. IV. 27,
—— (Philippus). T. II. P. IV. 188.
—— (Willielmus). T. III. P. I. 50, 59, 76, 121.
—— (Willielmus). T. III. P. I. 133. T. III. P. II. 7, 20, 23.
—— (Willielmus). T. III. P. III. 18.
—— (Johannes). T. III. P. III. 73. T. III. P. IV. 65, 71, 83.
—— (Richardus). T. III. P. III. 138.
—— (Philippus). T. III. P. III. 194.
—— (Abbas). T. III. P. III. 133, 184.
—— (Willielmus). T. IV. P. I. 78.
—— (Thomas). T. IV. P. III. 132.
—— (Thomas). T. IV. P. IV. 20, 167, 175. T. V. P. I. 25.
—— (Robertus). T. IV. P. IV. 138, 188. T. V. P. I. 5, 46.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 195. T. V. P. I. 15.
—— (Johannes). T. V. P. I. 140.
—— (Thomas). T. V. P. I. 167.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 109.
—— (Willielmus). T. VII. P. I. 181.
—— (Thomas). T. VII. P. I. 224.
—— (Richardus). T. VII. P. I. 225.
—— (Samuel), Archidiaconus Glouceſtriæ, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (Ricardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dunchurch, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 31.
—— (Edwardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Selscombe, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. VIII. P. III. 31.
—— (Edwardus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ludeham. T. VIII. P. III. 282.
—— (Johannes), Clericus, Legum Civilium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Helmedon in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. IV. 64.
—— (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sellinge, Diœceſis Cantuarienſis. T. IX. P. II. 207.
—— (Edwardus), Theologiæ Profeſſor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Weſtham, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 217.
Burton ſuper Trentam. Monaſterium vaſtatum. T. II. P. II. 101. Abbatis Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 47. Decani & Capituli Eleemoſinæ. T. VI. P. III. 129.
—— Burton. Rectoria. T. VI. P. IV. 8. Eccleſia Parochialis. 158.
Burton-Agnes. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 34.
Burtoſt (Willielmus). T. V. P. II. 169.
Burun (Erniſius de). T. I. P. I. 4.
Burwell (Willielmus) conſtituitur Clericus Warrantorum, Irrotulamentorum, &c. Regis de Banco. T. IX. P. II. 85.
—— (Willielmus). T. V. P. II. 9. T. V. P. IV. 135.
—— (Humfridus), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Bury (Manerium de). T. VIII. P. II. 61.
Bury Sancti Edmundi. Burgus ſic dictus. T. IX. P. I. 3. & P. II. 41.
Bury (Richardus). T. II. P. III. 21, 55, 71, 89, 95.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 25.
—— (Adam). T. III. P. II. 37, 86, 183, 184, 194.
—— (Adam). T. III. P. III. 16.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 9.

Bu-

Bury Abbas). T.III. P.III. 184.
—— (*Willielmus*), Abbas Sancti Edwardi). T.IV. P.II. 168. T.V. P.I. 110.
Burynerbert. Vide *Berinaber*.
Buryngton. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Buryton. Rectoria. T.VI. P.IV.92.
Buſard (*Galfridus* & *Emericus*). T.I. P.I.42.
Buſby (*Johannes*). T.IV. P.I. 197, 199. T.IV. P.II. 45, 154.
Buſby (Villa & Hamlettus de). T.VIII. P.II. 52.
Buſco (*R.de*). T.I. P.III. 41.
Buſcy (*Johannes de*). T.II. P II. 187.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 197.
Busfel (*Henricus*). T.I. P.III. 171.
Buſhal (*Robertus*). T.VI. P.II. 195.
Buſhe (*Paulus*). T.VI. P.III. 34, 79.
Buſhe. Rectoria. T.VI. P.IV. 8, 9.
Buſheby (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 209.
Buſhel (*Willielmus*). T.III. P.I. 121.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.II. 40.
—— (*Johannes* & *Corbetius*). T.VII. P.II. 201.
Buſher (*Nathaniel*), unus Vibrellatorum infra Turrim London. T.VIII. P.III. 82.
Buſhmeade. Prioratus ſic vocatus in Comitatu Bedfordiæ. T.VIII. P.II. 51.
Buſhon (*Thomas* & *Johannes*). T.IV. P.I. 190.
Buſhoppe Caſtell. Vicaria. T.VI. P.IV. 151.
Buſhoppes Bourne & *Barcham*. Rectoria. T.VI. P.IV. 166.
Buſhy (*Milo*). T.VI. P.I. 182.
Buſleid (*Franciſcus de*). T.V. P.IV. 86.
Buſluſham (*Richardus de*). T.II. P I. 6.
Buſſe (*Johannes van*). T.V. P.I.28.
Buſſel (*Emericus*). T.I. P.IV. 132.
Buſſenant (*Ludovicus de*). T.V. P.IV. 96.
Buſſere (Abbas *de la*). T.III. P I. 195.
Buſſeyo (*Henricus de*). T.VI. P.II. 97, 100, 101, 102, 103, 137, 152.
Buſſolere (*Reymerus de*). T.II. P.II. 79.
Buſſon (*Eudelina de*). T.IV. P.III. 94.
—— (Dominus de Sancto). T.III. P.II. 24.
Buſſy (*Johannes*). T.III. P.III. 124. T.III. P.IV. 10, 65, 147, 150, 151, 152, 156, 157, 161.
—— (*Guillielmus* & *Johannes*). T.IV. P.IV. 97.
Buſſye (*Rawleigh*). Executio ejus Teſtamenti. T.VIII. P.III. 46.
—— (*Thomas*), filius Rawleigh Buſſye. T.VIII. P.III. 46.
Buſtard (*Johannes*). T.II. P.I. 51.
Buſteby (*Johannes*). T.I. P.I. 114.
Buſtleham. Vide *Biſham*.
Buſtlere (*Robertus de*). T.II. P.II. 140.
—— (*Johannes* & *Thomas*). T.IV. P.II. 76.
Buſtleſham. Manerium. T.II. P.IV. 71.
Buſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Buſtophurſt (Præbenda de), in Eccleſiâ Cathedrali Ciceſtrienſi. T.VIII. P.III. 32.
But (*Lambertus de*). T.I. P.IV. 142.
Bute (*Ormond*). T.VII. P.I. 141.
Buteller (*Thomas*). T.V. P.III.131. T.V.P. IV. 193.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 193.
—— (*Thomas*). T.VI P.III. 43.
—— (*Barth.*). T.VI. P.III. 172, 219.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 199. T.VI. P.IV. 14.
—— (*Philippus*). T.VI. P.III. 223.
—— (*Nathaniel*). T.VII. P.IV. 144.
Buterde (*Johannes de*). T.I. P.IV. 30.
Buterwan (*Johannes*). T.I. P.III. 188.
Butevil (*Willielmus*). T.I. P.I. 80.
Butillaria. T.I. P.I. 148.
Butler (*Johannes*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 59.
—— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
—— (*Nicholaus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
—— (*Johannes*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tunworth, Diœceſis Wintoniæ. T.IX. P.II 140.
—— (*Georgius*), Armiger, Commiſſio ei directa concernens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Almer, in Diœceſi Briſtollienſi. T.IX. P.II. 253.
Butlok (*Adam*). T.III. P.I. 176.
Butor (*Willielmus*). T.II. P.III. 41.
—— (*Butſerus*). T.VI. P.III. 134.
Buttecourt (*Johannes*). T.I. P.IV. 144, 199. T.II. P.I. 15, 16, 17, 30, 32, 30, 51, 54, 59, 72, 156. T.II. P.II. 27, 47.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 63, 83, 184.
Butteley. Vicaria & Bolſtonborough Capella. T.VI. P.IV. 9.
Buttermeare. Vide *Bottermerre*.
Butterwick (Baro *Sheiffeild de*). Vide *Sheiffeild* (*Edmundus*).
Butterwicke in Rydall (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Buttery (*Fulco*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Butteſant. Præbenda. T.VI. P.IV. 9.
Buttiller (*Edwardus de*). T.I. P.IV. 196. T.II. P.I. 70, 77, 85, 103.
—— (*Andreas*). T.IV. P.I. 83.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 130.
—— (*Philippus*). T.VI. P.II. 159.
Buttolphe (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fakenham Parvâ, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 140.
Buttolphi (Eccleſia Parochialis *Sancti*), extra Biſhopgate, infra Civitatem & Diœceſim London. T.VIII. P.II. 39.
Button (*Thomas*), Eques. T.VIII. P.I. 18.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 15.
Butts (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 155.
—— (*Timotheus*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 248.
Buwinkhauſen (*Paulus*). T.VII. P.II. 178, 179, 181.
Buxhull (*Alanus de*). T.III. P.III. 25.
Buxſted. Rectoria cum Capellâ. T.VI. P.IV. 85.
Buyf (*Petrus de*). T.IV. P.III. 175.
Buys (*Stephanus de*). T.IV. P.II. 33.
—— (*Paulus*). T.VI. P.IV. 182, 184.
Buz (*Johannes de*). T.IV. P.III. 65.
Buzenval (Dominus *de*). T.VII. P.I. 11, 12, 19, 47, 181. T.VII. P.II. 176.
Buzoun (*Willielmus*). T.II. P.II. 115.
Byam (*Laurentius*). T.VI. P.IV. 163.
—— (*Johannes*), Clericus, Capellanus Roberti Briſtolliæ Epiſcopi. T.VIII. P.II. 37.
Byarn (*Gaſcon de*). T.I. P.I. 140, 144, 186. T.I. P.II. 24.
Byarr (Comitiſſa *de*). T.I. P.I. 112.
Byblienſis Epiſcopus (*Hugo*). T.I. P.IV. 37.
Bycardyke (*Johannes*). T.VI. P.III. 141.
Bycet (*David*). T.IV. P.IV. 164.
Byconel (*Johannes*). T.V. P.III. 197.
Bydan (*Bern.*) T.I. P.I. 168.
Bydard (*Domyngnon*). T.II. P.IV. 55.
Byddik (*Willielmus*). T.II. P.I. 159.
Bydengham (*Thomas*). T.VI. P.II. 200.
Bydion (*Edmundus*). T.VI. P.II. 208.
Bydnam (*Hugo*). T.VI. P.IV. 8.
Bye (*Petrus*). T.IV. P.I. 184.
—— (*Petrus*). T.IV. P.III. 122, 127.
Byerne (*Reymundus de*). T.II. P.I. 28.
—— (*Conſtantia*). T.I. P.IV. 106, 190, 191.
Byflecte (Rectoria de), in Diœceſi Wintoniæ. T.VI. P.IV. 46. T.IX. P.I. 80. T.IX. P.II. 138.
Byflet (*Simon de*). T.I. P.IV. 200.
Byford (*Hugo de*). T.II. P.I. 124.
Byforde. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Bygare (*Malcolmus* Dominus *de*.) T.IV. P.IV. 101.
Byger (*Walterus*). T.III. P.II. 143.
Bygge (*Richardus*). T.V. P.III. 56.
Bygham (*Jereworth Ap*). T.IV. P.I. 9.
Bygod (*Hugo le*). T.I. P.I. 5, 51, 71. T.I. P.II. 5, 27, 28, 38, 40, 53, 56, 57, 60, 64, 77, 93, 103.
—— (*R.*). Comes Norfolciæ. T.I. P.I. 28, 67, 71, 135, 139, 140, 173. T.I. P.II. 3, 5, 13, 40, 50, 60, 83, 89, 91, 93, 98, 99, 100.
—— (*Rogerus*). T.I. P.I. 16.
—— (*Hugo* & *Rogerus*). T.II. P.II. 209, 210.
—— (*Rogerus*). T.I. P.IV. 171.
—— (*Stephanus*). T.I. P.IV. 208.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 130.
—— (*Rogerus*). T.III. P.IV. 146, 173.
—— (*Radulphus* & *Franciſcus*). T.V. P.I. 101, 110, 111.
—— (*Lionellus*). T.VI. P.I. 182.
Bygrave. Rectoria. T.VI. P.IV. 133.
Byham (Burgus de *Port*), ſive Weſtlowe. T.IX. P.I. 2.
Bykerſtaff (*Johannes*), Filius *Radulphi*). T.III. P.IV. 160.
Bykerton (*Johannes*). T.VI. P.II. 194.
Bykker (*Marcus*). T.IV. P.IV. 37.
Byknore (*Alexander*). T.I. P.IV. 35.
Bykreton (*Euſtachius*). T.I. P.III. 163.
Byleye (Abbas). T.I. P.III. 136.
Byll (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 66, 86.
Byllesby. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Bylleſden (*Nicholaus*). T.V. P.I. 57, 63.
Byllyngborowe. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Byllynſley (*Richardus*). T.VI. P.III. 14.
Bynbroke. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.
Bynde (*Philippus*.) T.I. P.IV. 135.
Byding (*Henricus*). Pardonatio ei conceſſa pro Feloniâ. T.VIII. P.II. 24.
—— (*Richardus*), filius Henrici Bynding. Pardonatio ei conceſſa pro Feloniâ. T.VIII. P.II. 24.
Byndon (Abbas *de*). T.I. P.III. 136. T.I. P.IV. 39.
Byndon (Prioratus de), in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 56.
Byne (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
Bynge (*Thomas*). T.VII. P.I. 144.
Byngلay (*Willielmus*). T.III. P.IV. 159. T.IV. P.I. 22.
Byngley. Vicaria. T.VI. P.IV. 144.
Bynham (*Richardus*). T.I. P.IV. 148.
—— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 195.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 177.
Byninge (*Thomas* Dominus). T.VII. P.II. 210. T.VII. P.III. 4.
Bynket (Dominus *de*). T.II. P.III. 44.
Bynoles (*Arnoldus Gulielmi de*). T.II. P.I. 154, 159.
Bynterworth (*Richardus*). T.II. P.III. 117, 119, 130, 149, 157, 182.
Bynton. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.
Byole (*Gerardus de*). T.II. P.III. 7.
Byor (B. Comes *de*). T.I. P.I. 141, 144, 146, 154.
Byrche (*Georgius*). T.VI. P.IV. 9.
Byrd (*Nicholaus*) conſtituitur Cuſtos Gardini infra Manerium de Eaſtgrenewich. T.VIII. P.II. 244.
—— (*Thomas*). Aſſignatio Feodorum ei facta. T.IX. P.III. 102.
Byrde (*Johannes*). T.VI. P.II. 163.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 202.
Byrdeſal (*Richardus*). T.VI. P.II. 206.
Byren (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 199.
Byrkenhead (*Matthæus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 164.
Byrkhed (*Chriſtopherus*). T.VI. P.II. 195.
Byrks (*Thomas*). T.VI. P.III. 50.
Byron (*Americus*). T.II. P.II. 112.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 224.
—— (Mareſchallus *de*). T.VII. P.I. 67, 68, 71, 74, 75, 85, 93, 95, 122.
—— (*Georgius*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 23.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 87.
—— (*Nicholaus*), Eques. Commiſſio ei directa de Bello contra Scotos gerendo. T.IX. P.II 241.
—— (*Nicholaus*), Miles. Committitur ei Gubernatio Carliolenſis. T.IX. P.III. 22.
Byroun. Vide *Byron*.
Byſchoppe (*Richardus*). T.VI. P.II. 204.
Byſet (*Walterus*). T.I. P.II. 211.
—— (*Hugo*). T.I. P.IV. 76.
—— (*Garcienetus*). T.II. P.III. 150.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 99.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 128, 146, 149, 157, 181, 183. T.III. P.II. 109.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 146, 151. T.III. P.II. 96.
Byſtin (*Galfridus de*). T.I. P.II. 52.

C.

CAbaneg (*Johannes*). T.I. P.III. 39.
Cabert. Vicaria. T.VI. P.IV. 133.
Cabilione (*Johannes de*), Dominus d'*Arlay*. T.I. P.II. 189. T.I. P.IV. 52.
Cabonienſis (Comes). T.I. P.I. 138.
Cabot (*Johannes*, *Ludovicus*, *Sebaſtianus* & *Sanctius*). T.V. P.IV. 89.
—— (*Sebaſtianus*). T.VI. P.IV. 40, 55.
Cabraria (*Bernardus de*). T.II. P.II. 145.
Cabreſpino (*Johannes de*). T.III. P.II. 80, 137.
Cabreto (*R. de*). T.V. P.IV. 161.

Cacaye (*Johannes Michaelis de*). T.V. P.III. 118.
Caceolo (*Nicholaus de*). T.I. P.III. 141.
Cache (*Clay de*). T.I. P.III. 185.
Cachun (*Dominicus*). T.IV. P.I. 76.
Cad (*David ap*). T.IV. P.I. 160.
Cadamo (*Johannes* Canonicus *de*). T.I. P.I. 181. T.I. P.III. 40.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 114.
Cadart (*Hanaquinus*). T.V. P.I. 95.
Caddiman (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rownton, ſive Rowington, in Diœceſi Wigorniæ. T.IX. P.II. 93.
Cade (*Johannes*). T.V. P.II. 66.
—— alias *Mortimer* (*Johannes*). T.V. P.II. 27, 31.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dunnington, in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.IV. 67.
Cadire. (*Guillielmus*). T.IV. P.II. 188. T. IV. P.III. 8.
Cadix. Expeditio in hoc Freto. T.VIII. P. IV. 20.
Cadomenſis (Abbas). T.I. P.I. 10.
—— (*Nichola* Abbatiſſa). T.II. P.II. 190.
—— (*Annitus* Abbas). T.V. P.I. 8.
Cadomi Abbatiſſæ Fidelitas. T.II. P.II. 190.
Cadomo (*Johannes*). T.II. P.I. 37.
Cadomum. De Libertatibus conceſſis. T.IV. P.III. 199. Vide *Normannia.*
Cadon (*Thomas*). T.V. P.I. 72.
Cadrigarii (*Willielmus*). T.IV. P.III. 15.
Cadvet (*Stephanus*). T.V. P.IV. 102.
Cadurcis (*Paganus de*). T.I. P.II. 147, 154, 156, 159.
—— (*Patricius de*). T.I. P.II. 147, 176, 202. T.I. P.III. 36.
—— (*Piſcacius de*). T.I. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T.I. P.III. 86, 130.
Cadwallader (*Griffinus ap*). T.III. P.I. 31.
Cadzo (*Jacobus* Dominus *de*). T.IV. P.IV. 109, 111, 112.
Caelli (*Rogerus*). T.I. P.I. 9.
Caemanach (*Geraldus*). T.IV. P.II. 137.
Caen (*Reginaldus le* & *Johanna* Uxor). T.IV. P.III. 101.
—— (*Robertus le*). T.V. P.II. 12.
Caernarvan (*Robertus* Dominus *Dormer* Comes). T.VIII. P.III. 23.
Cæſar (*Julius*). T.VII. P.I. 117, 173, 210. T.VII. P.II. 14, 23, 92, 116, 167, 169, 171, 172, 183, 184, 204, 209, 210, 217.
—— (*Julius*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T.VIII. P.I. 32.
—— (*Carolus*), Miles, conſtituitur Cuſtos, ſive Magiſter Rotulorum, Librorum, Brevium & Recordorum Curiæ Cancellariæ, ad vitam. T.IX. P.II. 248. Vide *Ceſar.*
Cæſar-Auguſtanus (*Hugo* Epiſcopus). T.I. P. III. 20, 50, 58, 60, 77, 78, 86, 127. T.II. P.II. 145.
Cæſarienſis Epiſcopus (*A.*). T.I. P.II. 177.
Cæſarii (*Paraolus*). T.II. P.II. 80.
Cæſarinus (*Alex.*), Diaconus Cardinalis. T.VI. P.I. 200.
Cæſis (*Paulus de*), Diaconus Cardinalis. T. VI. P.I. 200.
Caffrye (*Patrick*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 82.
Cage (*Robertus*). T.VI. P.IV. 92.
—— (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cantabrigiæ. T.VIII. P.II. 144.
Cagent (*Johannes*). T.III. P.I. 141, 169.
Cahourſe (*Radulphus*). T.III. P.I. 3, 21, 35, 38, 44.
Caillan (*R.*). T.I. P.I. 157.
Caillon (*Arn.*) T.I. P.III. 134.
—— (*Bertrandus*). T.II. P.II. 186. T.II. P.III. 39, 45.
Caillot (*Colin*) T.V. P.IV. 99.
Cailly (*Thomas de*). T.I. P.IV. 144.
—— (*Adam*). T.II. P.III. 170.
Cairegay (*Johannes Vaughan de*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 20.
Cairs (*Willielmus* & *Henricus*). T.II. P.III. 164.
Caithnes (*Robertus* Epiſcopus *de*). T.VI. P. III. 108, 110.
Caketon (*Thomas de*). T.III. P.III. 73.
Cakhow (*Walterus de*). T.I. P.IV. 164.
Cal (*Arnaldus de la*). T.III. P.IV. 4.
Calabre (*Willielmus de*). T.III. P.II. 83, 123, 140.
Calabria. Vide *Neapolis.*
Calabriæ (*Alfonſus*) Dux). T.V. P.IV. 59, 63, 72.
Calacumbio (*Petrus*). T.I. P.III. 38.
Calamynd (*L. de*). T.VI. P.II. 137.
Calandrinus (*Cæſar*). T.VII. P.II. 201.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 201, 203.
Calart (*Johannes*). T.III. P.I. 133.
Calatagirone (*Gualterus de*). T.I. P.II. 214.
Calbeti (*Raymundus*). T.I. P.III. 41.
Calbot (*Thomas*). T.V. P.II. 65.
Calbroth. T.IV. P.IV. 113.
Calbroh (*Willielmus*). T.I. P.II. 5.
Calce (*Galfridus*). T.I. P.I. 107.
Calcedonienſis Epiſcopus). T.III. P.IV. 161.
Calco (*Robertus* Abbas). T.V. P.III. 33, 34.
—— (*Thomas*). T.VI. P.I. 189, 191, 193, 195.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 52.
Calcolſton (Manerium de), in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 58.
Calcot (*Johannes*). T.VI. P.II. 206.
Calculi (*Hugo*). T.I. P.III. 91.
—— (*Bertrandus*). T.I. P.IV. 129.
—— (*Petrus*). T.II. P.I. 84.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.I. 29, 148.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.II. 102, 151, 152.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 133, 152, 174. T.II. P.III. 8.
—— (*Bertrandus*). T.II. P.II. 152, 174. T.II. P.III. 8.
—— (*Bertrandus*). T.III. P.IV. 51.
Calcy (*Abrahamus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Comton Martyn, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.IX. P.II. 217.
Caldecote (*Galfridus*). T.I. P.III. 98, 110.
—— (*Thomas*). T.V P.I. 11.
Caldecote (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 63.
Calder (*A.*). T.V. P.IV. 143.
—— (*A.*). T.VI. P.I. 11.
Calderiis (*Berengarius*). T.I. P.III. 63.
Calderwood. T.VII. P.I. 129, 131.
Caldeſtreme (Magiſter & Prioriſſa *de*). T.II. P.III. 98.
Caldewell (*Willielmus*). T.III. P.I. 77.
—— (Prior). T.III. P.III. 83, 133.
Caldor (*Jacobus Sandilands* Dominus *de*). T. IV. P.IV. 109, 111, 112, 113.
Caldore, Manerium in Comitatu Edenburgh. T.II. P.III. 136.
Caldwall (*Thomas*). Conceſſio ad ejus vitam. T.VIII. P.I. 83.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 76.
—— (*Thomas*), Armiger. T.VIII. P.I. 187. Conceſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*). Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 22.
Calefactura ceræ, aliàs *Chafewax*. T.III. P. IV. 11.
Calemont (*Elias*). T.I. P.II. 1.
Caleſia. De Obſidione. T.II. P.IV. 205. T. III. P.I. 15. Expugnata. 16. De Capitaneo. 19, 22, 46. De Victualibus. 20. De Appellationibus. 57. De Cuſtodia. 66, 68. De Capitaneo. T.III. P.I. 164. Super Cuſtodiâ. P.II. 164. De Stapulâ. T.III. P. III. 47, 48. Pro Exercitu Regis. 102. De Proficuis ſepulturæ. P.IV. 144. Pro Soldariis. 49. De Gladio portando. 74. De Capitaneo. T.III. P.IV. 161. De Proditoribus arreſtandis. 175. Walliæ Princeps Capitaneus. T.IV. P.I. 169. Lancaſtre Tour Cuſtodes. 170. De Ordinationibus pro Villâ. T.IV. P.II. 41. Pro Capitaneo ad Generale Concilium. 95. Pro Willielmo Lyſle Cuſtode. 95. Super Cuſtodia Lancaſtre Tour. 110. De Vitellatione. 165. De Victualibus. 112. Super mutuâ viſione ibidem. 170. Super Reventionibus in Marchiis. T.IV. P.IV. 172. De Capitaneo conſtituto Ricardo Wodevill. T.V. P.I. 23. De Locumtenente Duce Glouceſtriæ. 23. De Propoſito Ducis Burgundiæ obſidendi. 31. De Succurſu. 32. Super reſcuſſu. 33, 46. Pro Willielmo Moreton Superviſore Operum. T.V. P.II. 22. Pro Duce Someſet, Capitaneo. 90, 91. Pro Capitaneo Duce Eborum. 57, 60. Comite Warwici. 98. Ordinationes circa Stapulam. T.V. P.III. 91. Circa Lanas. 91. Pro Johanne Baſtardo Regis Capitaneo. 162. Villa Archiepiſcopo Turonenſi olim ſubjecta, ab ipſo Archiepiſcopo exempta, & Archiepiſcopo Cantuarienſi ſubjecta. P.IV. 147. De Commiſſariis ad tractandum ſuper reductione ejuſdem & aliorum Caſtrorum. P.III. 167. Pro Egidio d'Aubeny Locumtenente Villæ. 173. Pro Arthuro Plantagenet Officium Deputatiæ. T.VI. P.II. 178. Ad Rectoriam de Sandegate, Præſentatio Willielmi Kildale. T.VI. P.III. 138. Ad Eccleſiam de Scales pro Andrea Beſte Præſentatio. 169. Ad Eccleſiam Sancti Petri pro Willielmo Marche Præſentatio. 199. Pro Mercatoribus Stapulæ. P.IV. 34. Ad Rectoriam de Sandegate Præſentatio. 51.
Caleſium. Vide *Caleſia.*
Caleton (*Richardus*). T.III. P.IV. 69.
Calfe (*Jakeurs*). T.II. P.I. 79.
—— (*Laurentius*. T.II. P.III. 126.
—— (*Henricus*). T.II. P.III. 126.
—— (*Petrus*). T.IV. P.III. 58.
Calidis (*P. de*). T.I. P.III. 63.
Caliviritanenſis (*Johannes* Epiſcopus). T.III. P.IV. 93.
Calixtus Tertius (Papa). T.V. P.II. 63, 67, 70, 75, 77, 78.
Callak (*Bonables*). T.III. P.II. 64, 65, 66.
Calley (*Willielmus*), Miles, obtinet Officium Generalis Receptoris pro Comitatibus Oxon, Berks, de Civitate Oxon. T.VIII. P.III. 277.
Celliata (*Genonaſius de*). T.I. P.III. 42.
Callonges (Dominus *de*). T.III. P.I. 136.
Callowe (*Tobias*) Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ludchurch, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.I. 79.
Calmady (*Stephanus*). T.V. P.IV. 4.
Calmer (*Eruiz de*). T.III. P.II. 24.
Calne (*Johannes*). T.VI. P.II. 204.
Calny (*Johannes*). T.III. P.I. 141, 169.
Calot (*Laurentius*). T.IV. P.II. 48.
Calp (*Willelmus de*). T.I. P.III. 41.
Calſeto (*Johannes de*). T.II. P.III. 139.
Calſhille (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 116.
Calſton, aliàs *Colſton Baſſet*, Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Calthorn (*Thomas*). T.VI. P.I. 179.
Calthorp (*Willielmus*). T.V. P.II. 91.
—— (*Philippus*). T.VI. P.I. 182.
Calvacanty (*Johannes*). T.VI. P.I. 73.
Calvapenna (*Arn. de*). T.I. P.IV. 38.
Calveci (*Reymundus*). T.I. P.III. 43.
Calveria. De Jocalibus in Angliam ducendis. T.III. P.IV. 66.
Calverle (*Hugo*). T.III. P.II. 103. T.III. P.III. [illegible], 48, 55, 88, 136, 153, 154. T.III. P.IV. 19.
—— (*Radulphus*). T.VI. P.IV. 157.
—— (*Thomas*). T.VII. P.I. 224.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 38, 97.
Calverly (*Johannes*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 7.
Calverley (*Johannes*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T.VIII. P. II. 35.
Calveley (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Calvero (*Bertrandus de*). T.I. P.III. 38, 134.
Calvert (*Georgius*). T.VII. P.III. 83, 134, 185, 191, 196, 199, 203, 215, 236, 247. T.VII. P.IV. 11, 18, 48, 55, 57, 63, 69, 77, 96, 144, 168, 172.
—— (*Oliverus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Heyſham, Diœceſis Ceſtrenſis. T.IX. P.II. 209.
Calviniaco (*Guillielmus de*). T.I. P.I. 64.
Calvinus. T.VI. P.III. 134.
Calumpna (*Johannes de*). T.I. P.I. 61.
Calvo Monte (*Aymerus Raymundi de*). T.II. P.II. 133.
—— (*Guillielmus* & *Petrus*). T.II. P.II. 174.
—— (*Henricus*). T.IV. P.III. 168.
Calvo Vico (*Philippus de*). T.IV. P.III. 86.
Calweton (*Alanus de*). T.I. P.II. 105.
Cam (*Maddok*). T.II. P.I. 52.
Camavilla (*Richardus de*). T.I. P.I. 5, 21.
Camays (*Johannes de*). T.I. P.II. 156, 200, 203.
Camb (*Nicholaus del*). T.I. P.III. 163.
Cambaliaco (*Petrus de*), Dominus de *Wormis.* T.I. P.III. 213.
Cambanes (*Wybertus*). T.V. P.IV. 56.
Cambden (*Willielmus*). T.VII. P.I. 219. T. VII. P.II. 87.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 6.
—— (*Baptiſta* Vicecomes). T.VIII. P.III. 34.

Cambel

Cambel (*Berlo* & *Toren.*). T.I. P.I. 11.
——— (*Colinus*). T.I. P.III. 98.
——— (*Nigellus*). T.I. P.IV. 150.
——— (*Andreas*). T. III. P. I. 19, 49, 99, 131.
——— (*Duncanus*). T. III. P.I. 49.
——— (*Andreas*). T.III. P. I. 159.
——— (*Duncanus*). T.IV. P.IV. 102, 115, 118.
——— (*Hugo* & *Georgius* filii). T. IV. P. IV. 109, 111, 112.
——— (*Archibaldus*). T.IV. P.IV. 114.
——— (*Hugo*). T.V. P.IV. 209.
——— (*Johannes*). T.VI. P I. 189, 191.
——— (*Johannes*). T.VI. P.II. 189.
——— (*Jacobus*). T.VII. P.IV. 144.
Cambellani (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
Camber. Caſtellum ſic dictum. T. VIII. P. II. 115.
Cambernon (*David* & *Johannes*). T.I. P.III. 188.
Camberſay Epiſcopus *de*). T.VI. P.III. 121.
Camberwel (Manerium *de*), in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 51.
Cambhon (*Johannes de*). T.I. P.IV. 158.
Cambii (*Roſtichellus*). T.I. P.II. 33.
Cambis (*Petrus de*). T.I. P.IV. 133.
Cambium. De conceſſione Cambiorum Petro Corſey de Florentiâ Mercatori extra partes Angliæ. T. V. P. IV. 256. Thomæ Boleyn Militi infra Caleſiam & Regnum Angliæ. T.VI. P.I. 4. Vide *Moneta.*
Camboe (*Berlo* Caſtellanus de). T.I. P.I. 11.
Cambrai (*Ade*). T.IV. P.II. 171, 174, 178.
Cambrigge (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 41.
——— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 162.
Cambron (*Robertus*). T.I. P.III. 66, 98.
——— (*Johannes*). T.I. P.III. 104, 165.
——— (*Alex.*). T.IV. P. IV. 113.
Cambury (*Adam de*). T.V. P.I. 129.
Cambuskinel (Abbas *de*) T.I. P.III. 98.
Cambuskineth (*Patricius* Abbas). T.IV. P.IV. 98, 99.
——— (*Henricus*). T.V. P.III. 191. T. V. P.IV. 70.
——— (*David*). T.V. P.IV. 200.
——— (*Patricius*). T.VI. P.I. 102.
——— (*Alexander*). T.VI. P.II. 13, 14, 16.
——— (Epiſcopus). T.VII. P.I. 32.
Cambuſlank (*Conenallus Perſona de*). T.I. P. III. 163.
Camoy (*Thomas*). T.IV. P.IV. 113.
Camelford. Breve directum Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 2.
Camelin (*Egidius*). T.I. P.II. 193.
Camello (*Johannes de*). T.III. P.II. 178.
Camera (*Oſbertus de*). T.I. P.I. 13.
——— (*Hugo de*). T.II. P.III. 22, 26, 27, 35.
——— (*Johannes*). T. IV. P.IV. 11.
Cameracenſis (Epiſcopus). T.I. P.I. 49.
——— (Cardinalis). T.IV. P.II. 195.
——— (*Henricus* Epiſcopus). T.V. P.IV. 86, 136.
Camerarii (*Johannes*). T.I. P.I 40.
Camerarius (*Bald.*). T.I. P.I. 31.
——— (*Nicholaus*). T.I. P.II. 36, 38.
——— Feoda ad Coronationem. T.II. P. III. 41. Pro Camerario Regis. T.IV. P. II. 31. Regis Henricus le Filz Hugh. P. III. 147, 154. De Hoſpitatione. T.III. P. IV. 166. De Officio Magni Camerarii conceſſo Roberto Comiti Suſſexiæ. T. VI. P.III. 60. Officium Magni Camerarii pro Willielmo Marchione Northamptoniæ. T. VI. P.III. 178.
Cameri (*Rogerus*). T.II. P.I. 196.
Camerino (*Tellucius*). T.II. P.I. 125.
Camerlin (*Johannes*). T.VII. P.III. 196.
Cameurri (*Johannes*). T.III. P.IV. 194.
Camhou (*Walterus de*). T.I. P.II. 114.
Camicon (*Johannes*). T. II. P.I. 52.
Camilla (*Thedis de*). T.I. P.II. 121.
——— (*Gabriel de*). T.II. P.I. 180.
Camillotus. T.VI. P.II. 7.
Camino (*Gaoſterinus de*). T. I. P.I. 134.
Camoys (*Radulphus de*). T.I. P.II. 93.
——— (*Radulphus de*). T.I. P.IV. 111. T. II. P.I. 37, 196. T.II. P.II. 18, 27, 47.
——— (*Radulphus de*). T.II. P.II. 107, 108, 109, 122, 123, 161, 168, 187.
——— (*Johannes de*). T.III. P.I. 186.
——— (*Hugo de*). T.III. P.III. 56.
——— (*Thomas*). T.III. P.III. 184, 194.
——— (*Thomas*). T.III. P.IV. 177. T.IV. P.I. 60, 73, 74, 95, 107. T. IV. P.II. 112.
——— (*Thomas de*). T.IV. P.II. 161. T.IV. P.III. 97, 113.
Campaniâ (*Elias de*). T.I. P.I. 141.
——— (*Johannes*). T.I. P.IV. 111.
——— (*Raymundus*). T.I. P.IV. 131.
——— (*Bernardus*) T.I. P.IV. 131.
——— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 114.
——— (*Petrus*). T.II. P.IV. 127.
Campaniæ Comes. T.I. P.IV. 205, 206, 208. T.II. P.I. 7. Donatio. 10.
Campanio (*Gaucelinus de*). T.II. P.I. 143.
Campbell (*Jacobus*), Miles, Major Civitatis London. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 114.
Campbernart (*Hemartus de*). T.III. P.IV. 105.
——— (*Her. de*). T.III. P.IV. 166.
Campe (*Petrus van*). T.III. P.II. 193.
——— (*Simon Van*). T.IV. P.I. 113.
Campeden (*Walterus de*). T.III. P.III. 6.
Campegius (*Laurentius*), Presbiter Cardinalis. T.VI. P.I. 200.
Campendut (Dominus *de*). T.II. P.III. 10.
Campenſe Oppidum. Litteræ Regis Angliæ Burgimagiſtris. T.V. P. II. 12.
Campes (*Nundinus de*). T.IV. P.II. 70.
Campeto (*Favanetus de*). T.I. P.III. 134.
Campeyne (*Nicholaus de*). Regalis Protectio pro hoc Duce & Sociis ejus. T.VIII. P. I. 88.
Camphona (Dominus *de*). T.II. P.IV. 77.
Campion (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 85.
——— (*J.*). T.IV. P.III. 126.
——— (*Thomas*), Clericus, Capellanus Marthæ, Comitiſſæ Dotariæ Holdernes. T.VIII. P.II. 251. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Harrowden Magnâ Diœceſis Petriburgenſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Monton ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
Campionis (*Radulphus*). T.II. P.III. 127.
Campis (*Rogerus de*). T.II. P.I. 52.
——— (*Andreas*). T. II. P.I. 142.
——— (*Egidius*). T. II. P.I. 199.
——— (*Egidius*). T.IV. P. IV. 43.
——— (*Ludi Baro Tirricius de*). T.I. P.III. 45.
Campodiverſo (*Guillielmus de*). T.IV. P.II. 199, 201. P.III. 3, 10, 42, 43, 69, 126, 135, 145.
Campofregoſo (*Petrus de*). T.III. P.II. 188.
Camporotundo (*Ingerrandus de*). T.IV. P.IV. 43.
Campſor (*Walterus*). T.II. P.IV. 49.
Camptort (*Amanenus de*). T.I. P.III. 151.
Camroſe (Vicaria de) in Diœceſi Menevenſi. T.VIII. P.III. 29.
Camswell (*Thomas*). T.VI. P.III. 13.
Camus (*N.*) T.V. P.IV. 100.
Can, Baro Scotio (*Donenaldus le Siz*). T. I. P.III. 66.
Canacheon (*Matthæus de*). T.II. P.IV. 64, 87.
Canada. Litteræ continentes promiſſionem Regis ad tradendum Caſtrum & habitationem de Kebec in Canada Regi Francorum. T.VIII. P.III. 193. Tractatus inter Carolum I. Regem Angliæ, & Ludovicum XIII. Regem Franciæ, de Reſtitutione Novæ Franciæ, Canada, &c. *ibid.* 228.
Canal (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 42.
Canar (Dominus *de*). T.II. P.IV. 77.
Canart (*Johannes*). T.III. P.IV. 39, 56, 77.
——— (*Johannes*). T.V. P.I. 96.
Cancellaria. (De morte Cancellarii. T.III. P. I. 49. De Commiſſariis ad audiendum Cauſas in Cancellariâ. T.VI. P.II. 92, 93. Juramentum Cancellarii. 138, 171. Pro Thomâ Domino Wriothesley Cancellario. T. VI. P. III. 107. Pro Stephano Vaughan & Johanne Gunythe, Officium Clerici in Cancellariâ omnium Confirmationum, Diſpenſationum, Licentiarum & Facultatum. 109. Commiſſio ad audiendum Cauſas. 196. De Commiſſione pro Cancellariatu. P. IV. 40. Pro Domino Cancellario Commiſſio. 41. De combuſtione Recordorum in Officio ſex Clericorum. T. VII. P.III. 225.
Cancellarius Regis (*Willielmus*). T. I. P.I. 5.
——— Comitis Maurienſis (*Richardus*). T.I. P.II. 11.
——— Regis Conacht (*Laurentius*). T. I. P.I. 13.
——— Filii Regis (*G.*). T.I. P.I. 18.
——— Dominus. T.I. P.I. 22.
——— Regis Caſtellæ. T.I. P.I. 47.
——— Regis ad Generale Concilium. T. I. P.IV. 194.
Cancellarius Angliæ. De liberata. T.III. P. IV. 12. Pro Herbergagio. 72. Epiſcopus Dunolmenſis. T.IV. P.IV. 83. Epiſcopus Wyntonienſis. 114. Epiſcopus Londonienſis. 119. Pro liberatis Cancellario. 185. Pro Cancellario Angliæ. T.V. P.I. 138. De Cancellario conſtituto Comite Warwic. P.II. 54. Archiepiſcopo Cantuarienſi. 69. Epiſcopo Wyntoniæ. 69. Epiſcopo Exoniæ. 79, 120, 144, 173. P. III. 25, 31. Hyberniæ, Robertus de Sancto Laurentio. T.V. P.III. 130. Angliæ Epiſcopus Lincolnienſis. 132. Cuſtos Sigilli Robertus Barrowe. 164, 165. Cancellarius Epiſcopus Elienſis. 175. Cardinalis Eborum. De Juramento ad Officium Cancellarii rite miniſtrandum. T.VI. P.I 110. Pro Cancellario liberatura. T.VII. P.II. 89. Pro Franciſco Bacon Cancellario Angliæ liberatæ. T.VII. P.III. 39. Vide *Sigillum Magnum.*
Canciaco (*Raymundus de*). T.I. P.III. 43.
Candal (*Meiller*). T.I. P.IV 14.
Candale (Comes de). T.VI. P.II. 89.
——— (Dux de). T.IX. P. III. 185.
Candanere (*Johannes de*). T.I. P.III. 67.
Candela (*Petrus*). T.I. P.III 41.
Candeler (*Johannes*). T.V. P.I. 75.
Candi (*Petrus de*). T.IV. P.I. 160.
Candia Inſula. Pro Dionyſio Harris, Conſule Mercatorum. T.VI. P.II. 154. Pro Georgio Petro Cochino Conſule. P.III. 61. De Officio Conſulis conceſſo Nicholao de Nicholais. T.VI. P.III. 102.
Candiaco (*Guido de*). T.I. P.I. 11.
Candidâ (Seneſcallus *Aldwinus de*). T.I. P.I. 17.
Candidæ Caſa Epiſcopus (*Chr.*). T.I. P.I. 16. P.II. 60.
——— (*Henricus*). T.I. P.III. 98, 162. P. IV. 39.
——— (*Thomas*). T.I. P.IV. 167.
——— (*Henricus*). T.I. P.III. 109.
——— (*Michael*). T.III. P.I. 153, 195, 201.
——— (*Alexander*). T.IV. P.IV. 144.
——— (*Thomas*). T.V. P.II. 31, 32, 34, 38.
——— (*Ninianus*). T.V. P.II. 84.
——— (*Georgius*). T.V. P.IV. 121, 141.
——— (*Georgius*). T.V. P.IV. 208.
——— (*David*). T.VI. P.I. 8, 32.
Candiſh (*Willielmus*). T.VI. P.II. 161.
Cane (*Andreas*). T.III. P.III. 134.
Caneis Rubeis (*Albem. de*). T.I. P II. 72.
Canello (*Gauceradus de*). T.I. P.III. 42.
Caneran (*Johannes de*). T.III. P.III. 126.
Canes. Licentia Thomæ Badger Militi, & aliis, pro exportatione Canum. T. VIII. P.III. 180.
Canewell (*Simon*), Juliani Filius. T.I. P.I. 50.
Canford Rectoria de), in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 55.
Canheron (*Willielmus*). T.I. P.II. 1.
Cani (*Montiſſa* Dom.). T.I. P.I. 144.
Canicenſis Epiſcopus (*Alfonſus*). T. I. P. II. 235.
Canings (*Willielmus*). T. V. P.III. 146, 147, 166.
Canizian (*Gerardus*). T.V. P.III. 95.
Cann (*Thomas*). T.III. P. II. 33.
Cannon (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P.II. 33.
——— (*Petrus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.II. 183.
Cannorum (*Baldewinus de*). T.V. P.IV. 83.
Cano Monte (*Nunpan de*). T.I. P.I. 144.
——— (*R.*) Dominus de Tailleborg. T.I. P.I. 144.
——— (*Guillielmus*) T II P.I. 84. P.II. 47.
Canon (*Rogerus*). T. III. P. III. 175, 176, 190.
——— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
——— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 21.
Canoniſatio. T.I. P. II. 69. T. III. P. IV. 190. Thomæ de Cantilupo. T. I. P. IV. 43, 51. Roberti de Groſteſte. 73. Ejuſdem Thomæ. 103, 117. T.II. P.I. 14, 145, 151, 168, 179. De miraculis inquirendis. P. II. 6. Feretrum. 13. Translatio celebranda. 15. Thomæ Comitis Lancaſtriæ. T. II. P.II. 181. P.III. 39, 61. Roberti de Winchelſey Archiepiſcopi Cantuarienſis. P.II. 183. Johannis Dalderby Lincolnienſis Epiſcopi. 184. P. III. 6. Willielmi de Marchiâ, Epiſcopi Bathonienſis & Wellenſis. 21.

Canons. Ingenia ſic vocata. T. III. P. III. 74.
Canova (*Jacobus de*). T. III. P. II. 184.
Canoun (*Hugo*). T. II. P. I. 70, 77.
Canquor (Dominus de). T. II. P. IV. 77.
Cansfeld (*Robertus*). T. VI. P. IV. 171.
Cantabrigiâ (*Thomas de*). T. I. P. IV. 11, 98, 108, 132. T. II. P. I. 11, 83, 84, 94, 128.
—— (*Jacobus de*). T. IV. P. IV. 35.
—— (*Richardus* Comes *de*). T. IV. P. II. 121, 122, 142.
—— (*Edmundus de*). T. IV. P. IV. 34.
Cantabrigia. Univerſitas Cantabrigiæ. T. I. P. III. 90. Caſtrum & Villa. Saham Manerium. Firma de Barnewell. Prioratus per manum de Ceſterton. 213. P. IV. 37. Torneatores. 44. Domus Sancti Petri; de Meſſuagio conceſſio. T. I. P. IV. 140. Contra Torneatores. 142. Pro Univerſitate. T. II. P. I. 147. Pro Cancellario, &c. Ne prohibitio Regis currat. 114. De Domibus fundandis pro Scolaribus in Theologiâ & Dialecticâ. P. II. 21. Comitatus. Daney Manerium. T. II. P. II. 109. Lythyngnot Advocatio Eccleſiæ. P. III. 143. Univerſitas Cuſtodi Puerorum Regis. 122. De incarceratis non replegiandis. 144. Super Juramentis factis. 144. De Pane & Cereviſiâ. 145. Pro Scolaribus Aulæ Regis. 193. De Collegio fundato per Regem. 195. Pro eodem. 197. De Domibus ædificandis pro Scolaribus. T. II. P. IV. 46. Manerium de Saham. T. III. P. II. 199, 200. Pro Scolaribus Aulæ Regis Ordinationes. T. III. P. III. 94. De proſequendo pro proviſionibus. T. III. P. IV. 161. Pro Univerſitate. T. IV. P. I. 59. De Villâ paviandâ. 171. Super Debatis ſopiendis. T. IV. P. II. 87. Super Erectione Collegii Regalis Beatæ Mariæ & Sancti Nicholai. T. V. P. I. 123. Kings Halle. P. II. 118. De cuſtodiâ Aſſiſæ Panis, *&c.* in Univerſitate 192. Manerium de Tydde Sancti Egidii, aliàs dictum Manerium de St. Gyles Tydde. T. V. P. III. 160. Pro lecturâ in Arte Medicinali, vocatâ *Linacres lectures*. T. VI. P. II. 12. Pro Collegio Regali ab Henrico Sexto extructo. 107. Cuſtodis Collegii Chriſti Scriptum. 168. Pro Univerſitate, de licentiâ eligendi tres Stationarios 216. Pro Thomâ Wakefeld Lectore in Linguâ Hebraicâ. P. III. 61. Pro Magiſtro, *&c.* Collegii Sancti Michaelis conceſſio. 82. Collegium vocatum *Sowtes* in Baryngton, alias *Bereſted*, aliàs *Spaldings*. 83. Pro Georgio Epiſcopo Ciceſtrenſi, Præpoſito Collegii Beatæ Mariæ & Sancti Nicholai. T. VI. P. III. 99. Cuſtodis Collegii, nuncupati *The Kinges Hall*, Scriptum. 135. Magiſtri Aulæ, vocatæ *Gonwell Hall*, Scriptum. 135. *Phyſicks Hoſtell*. 135. Magiſtri Collegii, nuncupati *Mychael House*, Scriptum. 135. De Fundatione Collegii Sanctæ Trinitatis. 141. Pro Johanne Blythe, Lectore in Arte Medicinali. P. IV. 25. Pro Willielmo Brury Lectore Juris Civilis. 69. Pro Willielmo Soone. 112. Pro Thoma Lorkin, Lectore in Medicinis. 122. De Commiſſione pro Collegio Sanctæ Trinitatis. 109. Pro Roberto Chevalerio Prælectore Linguæ Hebraicæ 147. Commiſſio ad viſitandum Collegium Sancti Johannis. 170. Pro Johanne Bynge & Johanne Cowell Officium prælegendi Jura Civilia. T. VII. P. I. 144. Pro Willielmo Warde & Willielmo Burton Officia Lectorum in Medicinis 181. Pro Univerſitate concernente Auxilium Primogenito Regis præſtandum. P. II. 166. Pro Jacobo Marchione Hamilton Comite Cantabrigiæ. T. VII. P. III. 113. Officium Lectoris in Arte Medicinali pro Johanne Goſtlyn. P. IV. 74.
Cantamilia (*Pontius de*). T. II. P. II. 174.
Cantaria Sancti Edmundi, in Walpole, in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Cantelon (*Anthonius de*). T. IV. P. III. 85.
Cantelope (*Monot de*). T. IV. P. I. 163. 168.
Cantelou (*Johannes* & *Willielmus de*). T. I. P. III. 104, 203. P. IV. 15.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 51. T. IV. P. III. 83.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 81.
Cantemarle (*Rindus de*). T. I. P. III. 134.
—— (*Pontius*.) T. II. P. IV. 101.
Cantenenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 79.
Cantepie (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 10.
Canter (*Johannes*). T. I. P. II. 2.
Canterbery (*Cardinalis de*). T. III. P. II. 191, 210.
Canterbery (*Johannes* & *Nicholaus de*). T. VI. P. II. 73.
Canterbris (*Thomas de*). T. III. P. III. 185.
Cantewell (*Thomas de*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Thomas* & *Johannes*.) T. III. P. I. 42.
Cantiâ (*Johannes de*). T. I. P. III. 65.
Cantiæ Comes (*Edmundus de Wodeſtok*). T. II. P. II. 78, 86, 93, 94, 95, 97, 99, 102, 103, 104, 105, 106, 113, 114, 117, 123, 133, 136, 143, 146, 154, 169, 171, 186. P. III. 13, 40, 42, 49, 52, 78, 128.
—— (*Johannes*), Filius. T. II. P. III. 111.
—— Comitiſſa (*Johanna*). T. III. P. II. 8, 9, 12, 14.
Cantiers (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 64.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 66.
Cantilupo (*Willielmus de*). T. I. P. I. 48, 50, 51, 65, 69, 72, 75, 81, 90, 108, 114, 136, 139, 141, 142, 147, 148, 165.
—— (*Willielmus* junior). T. I. P. I. 142, 144.
—— (*Matilda*). T. I. P. I. 165.
—— (*Thomas*). T. I. P. II. 94.
—— (*Willielmus*), Dominus *de Ravenſthorp*. T. I. P. III. 130. P. IV. 5, 49.
—— (*Thomas*), Epiſcopus Herefordiæ. T. I. P. IV. 43, 51.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Thomas*). T. II. P. I. 14.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 37, 75, 95, 107, 115, 125, 184, 204. T. III. P. I. 101.
Cantley (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Cantor (*Theodorus*). T. I. P. IV. 113.
Cantuariâ (*Henricus de*). T. II. P. I. 1, 2, 98.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 65.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 90.
—— (*Henricus*). T. II. P. II. 140.
—— Archiepiſcopus (*Theobaldus*). T. I. P. I. 3, 9.
—— (*Richardus*). T. I. P. I. 16, 19.
—— (*Baldewinus*). T. I. P. I. 21.
—— (*Hubertus*). T. I. P. I. 28, 31, 33, 36, 39, 40, 42.
—— (*Johannes de Gray*). T. I. P. I. 44.
—— (*Stephanus*). T. I. P. I. 53, 55, 56, 58, 59, 61, 65, 66, 67, 80, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 96, 98, 99, 102, 117, 123.
—— (*E.*). T. I. P. I. 124, 125, 139.
—— (*Bonifacius*). T. I. P. I. 146, 159, 161, 163, 168, 169, 170, 175, 176, 177, 194, 195, 196. P. II. 18, 30, 32, 34, 35, 44, 53, 57, 62, 64, 75, 85, 86.
—— (*Stephanus*). T. I. P. II. 155, 158.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 141, 148, 152, 153, 154, 156, 158.
—— (*J.*). T. I. P. II. 195, 199, 200, 202, 212, 232, 233. P. III. 75, 81, 128, 130, 137.
—— (*Robertus Winchelſey*). T. I. P. III. 137, 148, 154, 155, 161, 184, 187, 215. P. IV. 2, 28, 38, 40, 49, 51, 53, 54, 61.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 104, 111, 112, 119, 187, 188, 196, 202. T. II. P. I. 4, 6, 15, 49, 112, 118.
—— (*Walterus*). T. II. P. I. 55, 59, 60, 70, 73, 74, 121, 129, 135, 146, 156, 180, 195, 196, 199. P. II. 18, 28, 37, 46, 57.
—— (*W.*). T. II. P. II. 84, 85, 107, 114, 123, 127, 129, 149, 156, 163, 171, 177, 182, 194, 197, 202. P. III. 4, 16.
—— (*Simon de Mepham*). T. II. P. III. 4, 8, 10, 12, 27, 39, 42, 68, 72, 82, 87, 91, 96, 101, 102.
—— (*Johannes de Stratford*). T. II. P. III. 108, 110, 111, 114, 116, 119, 124, 125, 128, 131, 137, 143, 150, 155, 158, 166, 182, 183, 187, 197.
—— (*J.*). T. II. P. IV. 10, 24, 25, 28, 31, 39, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 56, 69, 72, 75, 76, 78, 82, 89, 90, 95, 96, 133, 134, 150, 155, 177, 180, 188, 192, 201, 202, 203. T. III. P. I. 20, 27, 49.
—— (*S.*). T. III. P. I. 54, 71, 81, 82, 85, 91, 101, 108, 129, 130.
—— (*Simon*). T. III. P. I. 185, 186, 189. P. II. 47, 56, 125.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 153, 161, 166.
—— (*W.*). T. III. P. III. 8, 12, 18.
—— (*Simon*). T. III. P. III. 36, 37. 41, 42, 48, 49, 60, 61, 63, 64, 68, 70, 81, 84, 85, 91, 100, 121, 123, 130.
Cantuariâ (*W. de*) T. III. P. III. 131, 132, 135, 141, 144, 146. 150, 169, 172, 180. P. IV. 10, 13, 27, 37, 43, 44, 47, 63, 70. 71, 80, 92, 104.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 125.
—— (*Bet. J*). T. III. P. IV. 4, 5.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 134, 137, 143.
—— (*Rogerus Walden*). T. III. P. IV. 141, 153.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 161, 162, 163, 165, 166, 176, 177, 195, 197. T. IV. P. I. 33, 106, 107, 153, 156, 166, 169, 189, 195, 200. P. II. 18, 19, 20, 21, 22, 25.
—— (*Sanctus Thomas* Martyr). T. IV. P. I. 67.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 30, 32, 50.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 55, 56.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 71, 72, 77.
—— (*Henricus Chicheſley*). T. IV. P. II. 72, 77, 80, 87, 106, 111, 123, 136, 139, 149, 150, 152, 162, 167, 169, 174, 175, 178, 181, 187, 197, 198. P. III. 3, 4, 8, 21, 45, 56, 57, 67, 68, 75, 78, 84, 90, 96, 97, 117, 119, 124, 125.
—— (*H.*). T. IV. P. III. 193. P. IV. 20, 26, 80, 86, 87, 91, 94, 105, 119, 121, 122, 124, 132, 140, 151, 156, 157, 159, 176, 178, 196. T. V. P. I. 37, 90, 109.
—— (*W.*). T. IV. P. IV. 34.
—— (*Hubbertus*). T. IV. P. IV. 73.
—— (*J.*) T. IV. P. IV. 104.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 105.
—— (*Henricus*). T. V. P. I. 120.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 120, 121, 131, 136, 145, 146, 160, 171. P. II. 40.
—— (Cardinalis). T. V. P. II. 43, 45, 54, 62.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 59, 69, 104, 111, 145, 172. P. III. 5, 27.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 65, 71, 79, 83, 139, 140, 175, 181.
—— (*Johannes Morton*). T. V. P. III. 181, 183, 184. P. IV. 5, 8, 104, 108, 113, 133, 135, 147, 151, 159.
—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 159, 160, 165, 168, 170.
—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 183, 184, 190, 191.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 207, 211, 223, 265. T. VI. P. I. 4, 56, 72, 110, 134, 211.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 21, 29, 30, uſque 37, 58, 59, 60, 69, 119, 137, 153, 160, 163, 164.
—— (*Thomas Cranmer*). T. VI. P. II. 176, 179, 180, 182, 191, 192, 193, 209, 210, 217, 218, 219, 222. P. III. 4, 10, 11, 12, 13, 19, 20, 21, 35, 38, 62, 65, 76, 92. T. VI. P. III. 102, 103, 110, 114, 116, 117, 119, 122, 124, 129, 135, 159. 162, 169, 170, 174, 181, 184, 197, 216. P. IV. 14, 21, 41.
—— (*Reginaldus Pole*). T. VI. P. IV. 42, 48, 82.
—— (*Matthæus Parker*). T. VI. P. IV. 84, 86, 87, 88, 92, 96, 103, 116, 138, 157.
—— (*Edmundus Grindalle*). T. VI. P. IV. 166, 167, 172, 173.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 82, 93, 108, 109, 159, 160, 161, 196, 230. P. II. 5, 61, 64, 104, 128, 169, 183, 209, 216.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 4, 50, 64, 92, 98, 131, 133, 199, 210, 214, 219, 220, 236, 247. P. IV. 143, 168, 171, 185.
—— Archidiaconus (*H.*) T. I. P. I. 29, 42. P. II. 32.
—— Prior. T. I. P. I. 53, 55, 56, 58.
—— Archidiaconus (*Richardus*). T. I. P. II. 198, 200.
—— Prior (*Thomas*). T. III. P. IV. 74.
Cantuaria. Archiepiſcopus Cantuarienſis. T. I. P. I. 28, 29. P. II. 86. Confirmatio de immunitate Eccleſiarum. T. I. P. I. 33, 35, 53, 55, 56, 62, 163, 168. Archiepiſcopus. T. I. P. II. 199. Turba cum Decano. P. III. 20, 137. P. IV. 37. Diſcordia cum Archiepiſcopo Eborum. 37. De Turbationibus ſuſcitatis. 49. Malignitas. 54. Suſpenſio. 61. Achiepiſcopatus. Exitus Papæ liberandi. T. I. P. IV. 188. Electio irrita per Papam. T. II. P. I. 50. Pro Electo. 55. De Tranſlatione. 60, 73. Bajulatio Crucis. 70, 71. P. II. 57. De reſtituendo Sedi. T. I. P. IV. 105. Monetarii. 119. De Juramento Archiepiſcopi ſuper Pallio prorogato. T. II. P. II. 84, 127. Super Areſtatione Clericorum Cardinalis

dinalis Sanctæ Mariæ in Coſmedyn. 85, 96. Pro electo Simone de Mepham. P. III. 4, 8, 11, 12. De Lite cum Epiſcopo Dunolmenſi. 33. De Papæ Nunciis. 68. Contra Malivolos. 72. Contra Appellationes. 166. Archiepiſcopus. Protectio. T. II. P. IV. 89. De Malefactis. 90. Contra. 95, 96. De Protectione. 155. Pro Electo. T. III. P. I. 41. Super vacatione ſumma Pecuniæ debita. 52. Pardonatio. 60. Archiepiſcopus. De Temporalium reſtitutione. T. III. P. II. 153. Beatus Thomas Cantuarienſis. Peregre venit Alianora de Bruys Comitiſſa Carick. T. III. P. III. 15. Henricus Douglas. 17. Archiepiſcopus. De Temporalium reſtitutione. T. III. P. III. 17, 28. Pro Cuſtodiâ Temporalium. 18. De Expenſis Parliamenti. 50. De Proficuis Archidiaconatûs conceſſis. 85. De reſtitutione Temporalium. 91. P. IV 125. Archiepiſcopus. De Reſtitutione Temporalium. T. III. P. IV. 141. De Pardonatione. 153, 166. T. IV. P. II. 18. De Cuſtodiâ Archiepiſcopatûs. T. IV. P. II. 72. Ad Papam ſuper Archiepiſcopatu. 72. Pro Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. 77. Pro Abbate Sancti Auguſtini extra Muros. T. IV. P. IV. 157, 173. De ſalvâ Gardiâ pro Archiepiſcopo. T. V. P. I. 110. De licentiâ eligendi. T. V. P. I. 120. P. II. 40, 55. Pro Archiepiſcopis, quòd Collectores Decimarum deputent. P. I. 161. Reſtitutio Temporalium. P. II. 43, 59. De cuſtodiâ Temporalium Archiepiſcopatûs commiſſâ. 62. Monaſterium Sancti Auguſtini juxta Cantuariam de Regio Aſſenſu. 78. De ſummâ per Abbatem dicti Monaſterii ſolvendâ in qualibet vacatione. 82. Pro Monaſterio Eccleſiæ Chriſti licentia de Vino ſine cuſtumâ importando. T. V. P. III. 124. Pro Archiepiſcopo pardonatio. 139. De cuſtodiâ Temporalium. 175. Reſtitutio Temporalium. 181. Pro Archiepiſcopo pardonatio. Pro unâ Decimâ. 184. Bulla pro Abſolutione Tumultuantium. 184. De licentiâ eligendi Archiepiſcopum. P. IV. 159. De reſtitutione Temporalium Archiepiſcopo. 159. Pro Archiepiſcopo. 160. Pro Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P. IV. 207. Præbenda. T. VI. P. IV. 22. Archidiaconatus. T. VI. P. IV. 85, 166. De conceſſione Cleri Provinciæ. T. VII. P. I. 3. Præbenda pro Iſaaco Caſaubon. P. II. 171. Conceſſio facta per Clerum Provinciæ pro Domino Rege. T. VI. P. II. 163. Determinatio Prælatorum & Cleri Provinciæ. 179. Reſtitutio Temporalium Thomæ Cranmer Archiepiſcopo. 180. Pro eodem conceſſio. 180. Prioris Scriptum. P. III. 42, 46. Cathedralis Canonicatus ſive Præbenda. T. VI. P. IV. 92. De Pardonatione Georgii Archiepiſcopi ſuper caſuali occiſione Petri Hawkins. T. VII. P. III. 219. De diſpenſando cum eodem ſuper omnimodis irregularitatibus, ratione ejuſdem occiſionis. 220.
Cantuariæ Prior (*Johannes*). T. IV. P. IV. 105. T. V. P. III. 104.
——— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 25, 27, 32, 33.
Cantuarienſis Decani & Capituli Scriptum. T. VI. P. III. 125. Pro Thomâ Archiepiſcopo de licentiâ retinendi. 129. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. De Præbendâ pro Johanne Joſephe. 192. Magiſtri & Prioriſſæ Hoſpitalis Sancti Jacobi, juxta Civitatem, Scriptum. 198. De Thomâ Cranmer quondam Archiepiſcopo comburendo. P. IV. 41. Reſtitutio Temporalium pro Reginaldo Poole. 42. Licentia eligendi. 82. Regalis Aſſenſus. 84, 87. Super morte Cardinalis Poole, de reſtitutione Temporalium. 97. Licentia eligendi. 96. Significavit. 166. Reſtitutio Temporalium. 167. Collegii Oxoniæ Cuſtodis Scriptum. T. VI. P. III. 47.
Cantumeryle (*Willielmus de*). T. I. P. I. 42, 45.
Canvil (*Richardus de*). T. I. P. I. 12.
——— (*Robertus*). T. I. P. II. 57.
——— (*Galfridus*). T. I. P. II. 155, 158, 203, 212. P. III. 21, 130, 131, 188, 203.
——— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 144.
——— (*Walterus*). T. II. P. III. 133.
——— (*Robertus*). T. IV. P. III. 14.
Canutonenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 78.
Canworthy (*Hugo*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Devoniæ & Cornubiæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Caours (*Radulphus de*). T. III. P. II. 92.
Capanago (*Franciſcus de*). T. III. P. IV. 88.
Capell (*Thomas*). T. III. P. I. 121.
——— (*Egidius*). T. VI. P. III. 16.
——— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 14.
Capellâ (*Clemens de*). T. III. P. I. 155.
——— (*Johannes*). T. III. P. II. 127, 128, 129.
Capella de Plympton, in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
——— *Cayton*, in Comitatu Eborum. *ibid.* 53.
——— *Beatæ Mariæ de Clive*, in Comitatu Somerſetiæ. 56.
——— *Cokington*, in Comitatu Devoniæ. 57.
——— *Buckleworthie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Eaſtputforde*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Bradworthie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Pancras*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Wyke*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Shebbare*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Shipwashe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Sancti Egidii*, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
——— *Conwel*, in Comitatu Carmarthen. 59.
——— *Smeeth*, Diœceſis Cantuarienſis. 166.
——— *Llan-Gowyn*, Diœceſis Bangorenſis. 167.
——— *Rolſton*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Farnborough*, Diœceſis Roffenſis. 170.
——— *Pavenham*, Diœceſis Lincolnienſis. 171.
Capella Regis. T. I. P. I. 60. Pro Magiſtro Puerorum. T. VI. P. IV. 75.
Capellani Regis (*Reginaldus*, *Galfridus* & *Nicholaus*). T. I. P. I. 13, 14.
Capellanus. Pro Willielmo Welles Domeſtico Capellano. T. VI. P. IV. 156. Pro Nicholao Locke. 156.
——— Pro Richardo Mancheſter Capellano Regis. T. VI. P. III. 42.
Capellæ Regis Sergeantia. T. I. P. II. 146.
Capelle (*Henricus van de*). T. IX. P. III. 237.
Capellet (*Simon*). T. IV. P. III. 101.
Capelli (*Johannes*). T. I. P. I. 164.
Capellus (*Jacobus*). T. VI. P. II. 164.
Capenor (*Willielmus*). T. VII. P. III. 221.
Caperon (*Johannes*). T. IV. P. I. 80, 128.
Capiron (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 14.
Capitaines, dictus *Farmate* (*Ambroſius*). T. IV. P. IV. 39.
Capitaneus. T. I. P. III. 17.
Capitaneus Generalis. In Franciâ. T. III. P. II. 36. Exercitûs. T. VII. P. I. 5. Pro Carolo Comite Nottingham. 222. P. II. 13. In Palatinatu Rheni Horatius Veer Eques. T. VII P. III. 228.
Capito. T. VI. P. III. 134.
Caple (*Richardus de*). T. II. P. I. 37.
——— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 34.
Capo (*Copinus de*). T. VI. P. II. 71.
Capon (*Johannes*). T. VI. P. III. 47.
Caponibus (*Gaſperinus de*). T. IV. P. IV. 37.
Cappata (*Johannes*). T. I. P. III. 19, 20.
Cappe (*Johannes*). T. V. P. III. 113.
Capraria (*Gerardus de*). T. I. P. III. 32, 40.
——— (*Berengarius de*). T. I. P. III. 32.
——— (*Bernardus de*). T. I. P. III. 126.
Capre (*Johannes*). T. IV. P. III. 101.
Capriaco (*J. de*). T. I. P. III. 197.
Caprinton (*W.*). T. IX. P. III. 68.
Caproſi (*Ancelinus de*). T. I. P. II. 216.
——— (*Simon de*). T. I. P. II. 216.
——— (*Reginaldus de*). T. IV. P. IV. 13.
Capryche (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.
Capſtocke (*Johannes*). T. VI. P. IV. 60.
Captivi. Super Redemptione. T. VI. P. I. 59.
Capua. T. I. P. I. 187.
Capuâ (*Taffarus* & *Johannes de*). T. I. P. III. 52, 53, 55.
——— (*Bartholomæus de*). T. I. P. III. 59, 201.
Capuanenſis Archiepiſcopus (*Alphonſus*). T. III. P. I. 153. P. II. 46.
Capucio (*Nicholaus de*). T. II. P. III. 193.
Capucius (*Petrus*) Cardinalis. T. I. P. II. 29.
Caputaquenſio Epiſcopus (*L.*). T. I. P. II. 33.
Caquin (*Franciſus de*). T. V P. IV. 88.
Car (*Robertus*). T. VII. P. I. 32, 203, 210.
Car (*Georgius*). T. VII. P. I. 107, 109, 112.
——— (*Andreas*). T. VII. P. I. 61.
Caraculo (*Matthæus de*). T. I. P. II. 148. P. III. 201.
Caraczoli (*Matthæus*). T. I. P. IV. 164.
Caramanch (Vicecomes *de*). T. II. P. III. 10.
Caramour (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Carant (*Johannes*). T. V. P. II. 175.
Caraſcho (*Guirardus de*). T. III. P. I. 13.
Caratzolus (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 75.
Carbonelli (*Raymundus*). T. I. P. III. 43.
——— (*Petrus*). T. II. P. II. 129.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 61, 122.
Carbonellus (*Richardus*). T. I. P. I. 11.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 39. P. III. 53.
——— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 39, 101.
——— (*Herbertus*). T. IV. P. III. 196. P. IV. 121.
Carboniano (*A. de*). T. VI. P. II. 137, 152.
Carbono (*Amelius de*). T. I. P. II. 216.
Carbrugh (*Denenol*). T. II. P. I. 68, 77.
Carbury (*Johannes* Comes). T. VIII. P. III. 24.
Carcaſio (*Bernardus de*). T. IV. P. I. 150.
Cardelhamo (*Pouncettus de*). T. V. P. III. 61.
Carden (*Thomas*). T. VI. P. II. 195. P. III. 106, 145.
Cardenas (*Guterius de*). T. V. P. IV. 149, 154.
——— (*Don Alonſo de*). Epiſtola quam ſcribit ad Regem Angliæ. T. IX. P. III. 14.
Cardenes (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 66.
Cardeſſiaco (*Bertram de*). T. I. P. I. 144.
Cardicenſis Epiſcopus (*Benedictus*). T. II. P. IV. 164.
Cardif (*Guillielmus de*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
Cardigan. Dominium, Caſtrum, Villa, Dominium & Seneſcalcia de Contremaure. T. V. P. IV. 163.
Cardilak (*Bertram de*). T. I. P. II. 58, 59.
——— (*Marques de*). T. III. P. III. 15.
Cardilhiaco (*Raymundus Baro de*). T. V. P. IV. 90.
——— Seneſcallus (*Bertram de*). T. I. P. II. 55.
Cardinalatus. Pro aliquo de Angliâ. T. I. P. IV. 184, 193. Pro Rogero de Northburg. T. II. P. II. 6, 7, 22.
Cardinales. Penſiones. T. I. P. IV. 137, 157. T. II. P. I. 109, 139, 140. Litteræ. 184. T. II. P. I. 11, 190. De mutuo. 25, 26. Conductus. 129. Recipiendi. 129. Ad Scotiam. 132. Spoliati. 134. P. II. 11. Procuratores. P. I. 148. Londinum. 153, 158, 159. In Angliâ. 196. Venditio Lupinarium Cardinali de Monte Ferentio facta. P. IV. 19. Præbenda data Cardinali Sanctæ Luciæ in Silice. 57. Sancti Ciriaci in Thermis. 10, 19. Sanctæ Mariæ de Viâ latâ & in Coſmedyn. 10, 19, 20. Diverſi Cardinales. 20, 22, 23, 28, 30, 34, 35, 40, 45, 52, 53, 54, 61, 70, 71, 72, 78. Sancti Adriani. T. II. P. II. 80. Diverſorum Nomina. 82, 84, 85, 121, 122, 127, 145, 148, 197. P. III. 5, 8, 11, 12, 29. Sanctæ Mariæ in Coſmedyn. P. II. 84, 96, 120. Sanctorum Marcellini & Petri. 100. Sanctæ Luciæ in Silice. 109. Sancti Adriani. 117. Quieti de Decimis. 132. Padonatio de Debitis. 181. De Credentiâ. 184, *& ſeq.* Penſiones. P. III. 119. Penſio Cardinalis Albanenſis. 74. Ad tractandum. T. III. P. I. 140, 141, 169. De providendo. 163. De Conductu. 165, 172. De redeundo. 173. De Procurationibus. 175. Simon Longliam. P. II. 153. De Sancto Martiale. T. III. P. III. 27, 57. De Genevere. 39. Rebelles. De Fructibus capiendis in Aquitaniâ. 139. Papæ conceſſio. 118, 135. Guillermus Sancti Marci. T. IV. P. III. 41, 48, 49, 57, 78, 79. Pro Amadio de licentiâ viſitandi. 98. Pro Branda Cardinali. T. IV. P. III. 187. Pro Cardinali Placentino. P. IV. 71, 91. Pro Ardicino Cardinali Navarrienſi. 173, 179. Pro Cardinali Angliæ, titulo Sancti Euſebii. 174. Pro Cardinali de Columpnâ. 189. Angliæ Cardinalis. 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 159, 161, 165, 172. Ne Epiſcopatum Wintonienſem cum Cardinalatu teneat. 174. De Attornatu. 176. Pro Cardinali Angliæ. 182. T. V. P. I. 10, 11, 18, 20, 21, 26. Pardonatio. 40. De licentiâ exportandi. T. IV. P. IV. 185. De ſtatu Cardinalatûs ſuſcipiendo. T. V. P. I. 74, 106. Pro Cardinali Angliæ exoneratio

neratio de Decimis. T. V. P. I. 44.

Cardinales. De licentiâ concedendi ſalvos conductus. 57. Profecturus ad Tractatum Franciæ. 61. De Poteſtate ſuper Tractatu. 63, 64. De Pardonatione pro Cardinali Angliæ. 118. De Riotis contra Cardinalem Eborum compeſcendis. 120. Pro Cardinali Angliæ ſuper Jocali impignorato. 126, 131. Pro Cardinali Sancti Euſtachii, de Penſione conceſſâ. 126. Super morte Cardinalis de Luxenburg. 127. Pro Domeſticis prædicti Cardinalis defuncti. 128. Pro Cardinali Sanctæ Balbinæ. 160, 177. P. II. 22. Pro Cardinali Venetiarum licentia obtinendi Beneficium. P. I. 185. Pro Cardinali de Burdeux, de vendendo Vina ſine Cuſtumâ. P. II. 38. Pro Johanne Cardinali & Archiepiſcopo Cantuarienſi. 45. Ad Cardinales pro Jubilæo Ordini Johannitarum Rhodiæ concedendo. 57, 58. Pro Thomâ Cardinali Archiepiſcopo Cantuarienſi. P. III. 27. Pro Cardinali Archiepiſcopo Cantuarienſi. T. V. P. III. 139. Literæ Ricardi Tertii ad Cardinales pro Epiſcopo Dunolmenſi Electo. 143. Ad Cardinales Sancti Georgii & Sancti Marci Literæ de Credentiâ. 144. Ad Cardinales Literæ. 146. Johannes nuper Tituli Sanctæ Anaſtaſiæ Archiepiſcopus Cantuarienſis. P. IV. 160. Pro Hadriano Tituli Sti. Criſogoni Presbytero. T. V. P. IV. 214. Cardinalium Literæ ad Regem Angliæ ſuper Electione Papæ Leonis Decimi. T. VI. P. I. 50. Litera à Cardinali Eborum. 50. Super Promotione Cardinalis de Medicis. 51. De obitu Cardinalis Eborum Literæ Cardinalis de Medicis. 61. Litera Cardinalis de Medicis ad Regem Angliæ ſuper promotione Thomæ Wolſey ad Eccleſiam Eborum. 79. Altera ab eodem de Gratiarum actione. 86. Ab eodem pro Polidoro Vergilio in Carcerem conjecto. 105. Pro Cardinali Eborum de Penſione per Ducem Mediolani ſibi ſolvendâ. 109. Ducis Venetiarum ad eundem Literæ gratulatoriæ. 109. De liberatione Magni Sigilli dicto Cardinali. 110. De cuſtodiâ Maneriorum, &c. Radulphi Bygod eidem Cardinali commiſſâ. 110. Matheus Tituli Sanctæ Potentianæ. 120. Pro Cardinali Eborum ſuper lite in Curiâ Romanâ pendente, de poteſtatibus. 127. Pro eodem, de Adminiſtratione Epiſcopatûs Tornacenſis. 132. Pro Cardinali Sancti Georgii. 134. Pro Cardinali Eborum Penſio per Regem Caſtellæ. 134. Pro dicto Cardinali Bulla Decimarum. 137. A Collegio Cardinalium ad Regem Angliæ Literæ pro ſubſidio contra Turcas. 139. A Cardinale de Medicis Litera ad Regem Angliæ de Gratiis. 139. Pro Cardinali Eborum de Poteſtatibus exemplificatio. 140. Cardinalis de Medicis Litera ad Regem ſuper amotione Hadriani Cardinalis ex Collegio Cardinalium. 141. Bulla ſuper dictâ amotione. 142. Thomas Sanctæ Ciciliæ, Laurentius Sancti Thomæ Cardinales. 141. Pro Cardinali Eborum Penſio per Regem Franciæ. 142. Pro Cardinali Eborum Commiſſio Regis Franciæ ſuper Colloquio. 174, 175. Pro eodem, Officium Ballivi Honoris de Cheſhunte. 178. Pro Cardinali Eborum cuſtode Terrarum Johannis Broughton Armigeri. 179. Pro eodem Penſio per Imperatorem. 183. Ad eundem Literæ à Duce Venetiarum. 185, 187, 188. Pro eodem Penſio de Camerâ ſuper Fructibus Menſæ Epiſcopalis Palentinenſis per Papam conceſſâ. 187. Bulla Prorogationis officii Legationis à Latere prædicto Cardinali. 191, 193. Ad eundem Cardinalem Literæ Papæ ſuper lectione librorum Martini Lutheri. 194. Pro Cardinali Eborum Commiſſio ad tractandum cum Rege Franciæ. 212. Pro eodem ad tractandum cum quibuſcunque. 197. Pro eodem de reſtitutione Temporalium Monaſterii Sancti Albani. 201. Pro eodem Penſio per Imperatorem. 204. Pro eodem, Monaſterii Sancti Albani Commenda per Papam. 207. Ad eundem Litera ab Imperatore. 207. Super Epiſcopatu Dunolmenſi eidem commiſſio. 210. Literæ ad eundem à Duce Venetiarum. 211. De Maneriis in Comitatu Lincolniæ eidem Cardinali dimiſſis. 211. De reſtitutione Temporalium Epiſcopatûs Dunolmenſis pro eodem. 212. Prorogatio Legationis pro eodem. 215. Literæ à Duce Venetiarum ad Cardinalem Eborum. T. VI. P. II. 3, 16, 40. Ad dictum Cardinalem à Clemente Papâ, ſuper Electione ſuâ. 6. Pro eodem ad viſitanda Loca religioſa priorum Bullarum innovatio. 9. De auctoritate ſupprimendi Monaſteria eidem Cardinali conceſſa. 11. Pro Cardinali Campegio Epiſcopo Sarum. 14. Literæ ad Cardinalem Eborum de credentiâ à Duce Venetiarum. 16, 40, 72. A Duce Mediolani. 16, 50, 53. Pro eodem de commiſſione per Epiſcopum Sarum ei conceſſâ. 17. De Fundatione Collegii dicti Cardinalis apud Oxoniam. 17. Ludovicus Cardinalis Borboniæ. 27, 37. Pro Cardinale Eborum penſio per Ludovicum Regentem Franciæ. 41. De Monaſteriis ſuppreſſis & Collegio dicti Cardinalis conceſſis. 63. Pro dicto Collegio Cardinalis prædicti. 64, 70, 72, 73, 74. Pro dicto Cardinali licentia ſupprimendi Monaſteria. 78. Ad dictum Cardinalem Literæ à Rege Poloniæ. 79. Pro eodem commiſſio Regis Franciæ ad incarceratos infra Villas Gallicas liberandos. 81. Bulla pro Cardinali Eborum ad cognoſcendum in causâ matrimoniali inter Regem & Catherinam Reginam Angliæ. 95. Bulla pro eodem Cardinali ad degradandum Clericos Delinquentes. 96. Bullæ pro eodem, ſuppreſſionis Monaſteriorum. 96, 97. Pro eodem Cardinali cuſtodia Temporalium Wintonienſis Epiſcopatûs. 107. Pro eodem Bulla de curâ Eccleſiæ Wintoniæ ex proviſione Papali. 114, 115. Pro eodem de Attornatis ordinandis in Curiâ Regis. 138, 139. Pro eodem de Protectione. 139. Pro Domino Rege Angliæ de recuperatione contra Cardinalem Eborum. 144. Pro eodem Cardinale Pardonatio. 145. Indentura inter Regem Angliæ & Cardinalem Eborum. 147. Donatio pro eodem Cardinale. 148. Super poſſeſſionibus Cardinalis Eborum de inquirendo. 159. Super Attinctione Cardinalis Eborum, de Conceſſionibus. 161.

Cardinalium Nomina. T. I. P. IV. 65.

Cardoil (*Nicholaus de*). T. II. P. I. 52.

Cardonnel (*Petrus*). T. IV. P. IV. 5.

Cardona (*Berengarius de*). T. I. P. III. 32.

—— (*Raymundus de*). T. VI. P. I. 23.

Cardono (*P. de*). T. I. P. III. 41.

Cardues de Amſterdame (*Ferdinandus*). Pardonatio ei conceſſa de homicidio Petri Clauſon. T. VIII. P. I. 203.

Cardygan (*Henricus*). T. IV. P. IV. 130.

—— (*Henricus*). T. VI. P. I. 184.

Cardyn (*Robertus*). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.

Carebroch (Comes *Harteman de*). T. I. P. I. 34.

Carecoleſton. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 169.

Carecto (*Ottobonus de*). T. II. P. II. 63.

Carenne (*Faron*). T. V. P. IV. 98.

Carenox (*Paulinus de*). T. IV. P. III. 5.

Carentia Archiepiſcopus (*R.*). T. I. P. II. 73.

Carentiers (*Johanna de*). T. IV. P. III. 66.

Carentlegh (*Elena*). T. I. P. IV. 59.

Careſſe (*Menaldus de*). T. III. P. I. 93.

Careſwell (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 121. T. III. P. I. 26.

Careti (*Bartholomæus*). T. V. P. II. 181.

Caretis (*Raymundus de*). T. I. P. IV. 121.

Careto (Marchio *Guillielmus Danielis de*). T. I. P. II. 146.

—— (*Jacobus de*). T. I. P. IV. 78.

Carevelis (*Gasbertus de*). T. III. P. II. 114.

Carew (*Georgius*). T. VIII. P. I. 18.

—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectûs Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32.

Carewe (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 94.

—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 49.

—— (*Edmundus*). T. V. P. IV. 49.

—— (*Richardus*), T. V. P. IV. 263. T. VI. P. I. 19, 20, 24.

—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 15.

—— (*Rogerus*). T. VI. P. III. 141.

—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 99, 111.

—— (*Henricus*). T. VII. P. I. 206.

—— (*G.*). T. VI. P. II. 153, 155, 162, 169, 177, 217.

—— (Dominus *Georgius*). T. VII. P. III. 4, 13, 65, 82, 134, 190. P. IV. 78, 149, 168, 171.

—— (*F.*). T. VII. P. III. 116, 117, 236, 247. P. IV. 47, 73, 140, 191.

—— (*Nicholaus*). T. VII. P. IV. 171.

—— (*Georgius*), Baro de Clopton, creatur Comes de Totnes in Comitatu Devon. T. VIII. P. II. 22.

Carry (*Valentinus*) T. VII. P. III. 135, 166.

—— Epiſcopus Exoniæ. T. VII. P. III. 214.

—— (*Philippus*). T. VII. P. IV. 11, 144.

—— (*Alanus*). T. VII. P. IV. 51.

—— (*Philippus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.

—— (*Thomas*), Armiger. Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 69.

—— (*Thomas*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.

—— (*Thomas*) obtinet Officium Janitoris Superioris infra Turrim London. T. VIII. P. III. 82.

Carfeld Dominus (*Tobias*). T. VII. P. IV. 89.

Cari (*Hugo*). T. V. P. II. 101.

Carier (*Johannes*). T. IV. P. III. 86.

Carik (*Gilbertus de*). P. II. T. IV. 208.

Carilo (*Alvarus de*). T. IV. P. I. 131.

Carington (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 162.

Carior (*Robertus*). T. VI. P. IV. 7.

Caripel (*Stephanus*). T. V. P. I. 36.

Caritatis Prior. T. III. P. IV. 63.

Carius (*Barth.*). T. V. P. III. 125.

Carlancrok (Dominus *Horbertus de*). T. V. P. I. 50.

Carleford (*Johannes*). T. II. P. I. 37.

Carleg (*Egidius*). T. IV. P. IV. 19.

Carlel (*Willielmus*). T. III. P. III. 154.

—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.

Carleolenſis (*W.*). T. I. P. I. 12.

—— (*H.*). T. I. P. I. 81, 94, 96, 98, 99.

—— (*W.*). T. I. P. 99, 100, 101, 103, 115, 117, 125, 131, 136, 140, 147, 148, 149. P. II. 92.

—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 94, 108, 145. T. II. P. I. 163, 180. P. II. 8, 12, 14, 46.

—— (*J.*) T. II. P. II. 107, 115, 149, 156, 187. P. III. 115, 119, 184.

—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 176.

—— (*Rogerus*). T. V. P. IV. 207, 215.

—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 200.

—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 10, 13, 49, 119, 160. P. III. 4.

—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 11.

—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 45.

—— (*Owinus*). T. VI. P. IV. 47, 62, 98.

—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 111, 112.

—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 139, 140, 176.

—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 176, 177, 178.

—— (*Henricus Robinſon*). T. VII. P. I. 200. P. II. 169.

—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 41, 58, 173.

—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 85. P. IV. 150, 159.

—— Comes (*Jacobus*), T. VII. P. IV. 68, 77, 139, 168, 171, 189.

Carleolenſis Epiſcopus. T. I. P. II. 184.

Carles (*Rogerus*). T. II. P. II. 43, 51.

Carleton (*Willielmus de*). T. I. P. III. 170. P. IV. 108.

—— (*Robertus*). T. II. P. I. 8.

—— (*Johannes*). T. III. P. I. 24, 34, 39, 42, 45, 46, 48, 56, 64, 101.

—— (*Benedictus*). T. III. P. I. 57.

—— (Dominus). T. IV. P. II. 155.

—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 70.

—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 38.

—— (*Dudley*), Miles. T. VIII. P. I. 150.

—— (*Dudley*) apud Regem Galliæ Legatus. T. VIII. P. I. 182. Inſtructiones ei directæ à Carolo Primo, Rege Angliæ. *ibid.*

—— (*Thomas*), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 5.

—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5.

—— (*Guido*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bradworthy, cum Capellâ de Peneraſwick eidem annexâ, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 114.

—— (*Guido*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirkanders juxta ripam ſuper le Borders, Diœceſis Carliolenſis. T. IX. P. I. 81.

—— (*Guido*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem

chialem de Cathorpe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P.II. 144.
Carleton (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 105.
Carleton (Villa & Hamlettus de). T. VIII. P. II. 52.
Carleton Sancti Petri (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VI. P. IV. 132. T. IX. P. II. 255.
Carleton in Moreland. Rectoria. T. VI. P. III. 135.
Carlile (*Willielmus*). T. V. P. II. 37, 89.
—— (*Robertus*). T. VII. P. II. 182.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Yppeſly, Diœceſis Wigorniæ. T. IX. P. II. 211.
Carlingford (Vicecomes). Vide *Swyft* (*Bernardus Barnam*).
Carlioleníis Epiſcopus. Reſtitutio Temporalium. T. III. P. IV. 119. De Libertatibus. P. III. 43. Decani & Capituli Eleemoſinæ. T. VI. P. III. 129. De Canonicatu & Præbendâ conceſſis Hugoni Saveil. 173. Licentia eligendi. P. IV. 46, 98. De Cuſtodiâ Temporalium. 47. Pro Owino Oglethorpe Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. 42, 111. Licentia eligendi pro Epiſcopo. 139, 176. Regalis Aſſenſus. 139. Reſtitutio Temporalium. 140. Commenda. 140. Reſtitutio Temporalium. 177. Pro Henrico Robinſon, Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. VII. P. I. 201. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 203. Pro Ricardo Milbourne Epiſcopo Regius Aſſenſus. 212. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 212. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. P. IV. 141. Pro Ricardo Senhouſe Epiſcopo Regius Aſſenſus. 150. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 159. Gubernatio commiſſa Nicholao Byron, Militi. T. IX. P. III. 22.
Carliſle Civitas. Officium de *Maſter Gunner*, pro Jacobo Spence. T. VI. P. IV. 143.
Carliſle Cumbriæ. Prioris Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 46.
Carliſle, Officiarius Armorum. T. V. P. III. 185.
Carlos (*Rogerus*). T. II. P. II. 179.
Carlui (*Willielmus*). T. II. P. I. 79.
Carlyn (*Morganus*). T. I. P. I. 128, 129.
Carlton. Breve directum probis Hominibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Carman (*Clemens*). T. II. P. IV. 25.
Carmanth (Dominus *Johannes de*). T. I. P. III. 66.
Carmeli (Prior *de Monte*). T. I. P. II. 211, 212.
Carmelitæ. Pro Generali Ordinis Laurentio Burelly. T. V. P. IV. 70.
Carmignol (*Johannes*). T. VI. P. III. 97. T. VII. P. I. 32, 107.
Carmynowe (*Willielmus*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 197.
Carnaby (*Thomas*). T. III. P. III. 127.
Carnage (*Johannes de*). T. IV. P. II. 81.
Carnarvan. Comitatus, Dominium, Caſtrum. Villa de Carnarvan. Dominium, Caſtrum & Villa de Conewey. Commot. de Iſaph & Ughah. Navecowey & Cruthyn. T. V. P. IV. 183.
Carnat (*Johannes*). T. VI. P. I. 208.
Carnay (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 92.
Carne (*Edwardus*). T. VI. P. III. 146. P. IV. 3.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
—— (*Edwardus*), Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
—— (*Willielmus*) conſtituitur Camerarius in Southwalliâ. T. IX. P. I. 76.
Carneau (*Johannes*). T. II. P. IV. 5. T. III. P. I. 21.
Carnegy (*Robertus*). T. VI. P. III. 202, 206.
Carneighby, ſive *Carnaby* (Vicaria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 94.
Carnel (*Johannes*). T. IV. P. II. 82.
Carnenghbri. Vicaria. T. IV. P. IV. 49.
Carnes (*Alex.*). T. IV. P. I. 87, 191, 197.
Carneys (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 130.
Carnis (*Alex.*). T. IV. P. III. 192. T. V. P. I. 31.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 33, 34.
Carniſo (*Joaux de*). T. VI. P. II. 158.
Carnita (*Thomas*). T. IV. P. II. 27, 32.
Carnium eſus. Proclamatio pro refrænatione necandi, diſponendi aut edendi carnem *en le Lent*, aut in aliis diebus appunctuatis per Legem, quibuſcunque perſonis ſtricte obſervanda. T. VIII. P. II. 225. Vide *Caro*.
Carnon (*Willielmus*), Generoſus, Commiſſio ei directa in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 33.
Carnote (*Thomas de*). T. I. P. II. 209, 210.
—— (*Thomas de*). T. II. P. III. 124.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 120.
—— (*Philippus*). T. III. P. I. 161.
Carnotenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. I. P. I. 16, 119. T. IV. P. I. 12, 13, 34, 46, 47, 48, 50, 55, 69.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 81, 116, 136.
—— (*J.*). T. IV. P. III. 187.
—— (*Erardus de Marchi*). T. VI. P. I. 75.
Caro. De Carnibus temporibus quadrageſimalibus, pro Comite Warwici & Uxore, edendis, licentia. T. VI. P. III. 180. Pro diverſis aliis. 180. Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 181. Pro Epiſcopo Elienſi. 181. Pro aliis. 214, 228, 229. Vide *Carnium eſus*.
Carolbus (*Georgius*). T. III. P. II. 184.
Carolus, Comes *Pictavienſis*. T. I. P. II. 116.
Carolus I, Rex Angliæ. Ejus Commiſſio pro continuatione Sigilli. T. VIII. P. I. 1. Ejus Proclamatio pro Pace & Legibus Regni obſervandis. 2. Proclamatio concernens ejus Coronationem. T. VIII. P. I. 194. Warrantum ſpeciale ad faciendum Brevia pro Militibus faciendis ad Coronationem. 196. Creationes de Anno primo hujus Regis. T. VIII. P. II. 22. Penſiones ab ipſo conceſſæ. *ibid.* Pardonationes ab ipſo conceſſæ, primo Anno. *ibid.* 22. Officia conceſſa. *ibid.* Creationes de Anno ſecundo: 161. Inventiones de eodem Anno. 164. Præſentationes ad quæcunque Beneficia Eccleſiaſtica de eodem Anno. *ibid.* Diſpenſationes & Facultates de eodem Anno. 165. Creationes de Anno tertio. 242. De Anno quarto. T. VIII. P. III. 81. Tractatus Amicitiæ, Pacis, Commercii, &c. inter eum & Philippum IV, Hiſpaniarum Regem. 141. Variæ Creationes factæ & Officia conceſſa. 163, 221, *& ſeq.* Vide *Creationes ſeu Creationum Litteræ*. Tractatus cum Ludovico XIII. Rege Franciæ, pro Reſtitutione Novæ Franciæ, &c. 228. Alter Tractatus cum eodem Principe, de Reſtitutione Commercii. 229. Confirmatio duorum Tractatuum inter eoſdem Principes. 231. Declaratio Regis Caroli. *ibid.* Inſtructiones ab eo datæ Johanni Comiti Bridgwater. T. VIII. P. IV. 6. Varia Officia conceſſa anno Regni ſui decimo. 113. Vide *Officia*. Epiſtola hujus Principis. T. IX. P. II. 128. Tractatus inter eum & Chriſtianum Quartum Regem Daniæ. 218. Vide *Chriſtianus Quartus*. Confirmatio Ratificationis Tractatûs Pacis & Amicitiæ inter Carolum & Regem Portugalliæ. T. IX. P. III. 90. Commiſſiones & Mandatorum Tenores. 92. Ratificatio Articulorum per Regem Portugalliæ. *ibid.* Ratificatio per Regem Angliæ. 93. Epiſtola Caroli ad Parliamentum. 109.
Carolus (*Princeps*). Ejus Cuſtodia commiſſa Willielmo Comiti de Newcaſtle. T. IX. P. II. 154. Ejuſdem Cuſtodia commiſſa Guillielmo d'Hertford. T. IX. P. III. 76.
Caron (*Noel de*). T. VI. P. IV. 183.
—— (*Noel de*). T. VII. P. I. 201. P. II. 211, 212.
—— (*Noel de*). T. VII. P. III. 115.
Carondolet (*J.*) T. V. P. III. 113.
Caront (*Johannes de*). T. III. P. I. 159.
Carou (*Jahes*). T. III. P. II. 109.
Caroun (*Johannes de*). T. III. P. IV. 102.
Carozoli (*Johannes*). T. IV. P. IV. 23.
Carpata (*Johannes de*). T. I. P. III. 27, 38.
Carpentarius (*Robertus*). T. I. P. III. 104.
Carpenter (*Jordanus*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 93, 157.
—— (*Michael*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Trinitatis in Civitate Coventriæ. T. VIII. P. IV. 62.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Eccleſiam Parochialem de Guendron, cum Helſton, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. IV. 116.
—— (*Henricus*). Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam de Staple Aſhton, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 91.
Carpentra. De Paſſagio pro Epiſcopo. T. III. P. II. 200, 206.
Carpentras (Epiſcopus de). T. III. P. II. 200, 206.
—— (*Guillielmus de*). T. III. P. III. 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 33, 34, 37.
Carr (*Petrus de*). T. I. P. III. 38.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 161.
Carr de Ancram (*Guillielmus*), Armiger. T. VIII. P. I. 100. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Carraby (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 145.
Carraka. Navis ob magnitudinem ſic dicta. T. V. P. II. 21.
Carraoul (*Radulphus de*). T. III. P. I. 106.
Carre (*Robertus*). T. V. P. III. 147.
—— (*Walterus*). T. V. P. III. 154.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 69.
—— (*Hugo*). T. VI. P. I. 183.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 160.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 42, 58.
—— (*Andreas*). T. VII. P. III. 58.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. IV. 96.
—— (*Leonardus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Martinus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Camroſe, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. III. 29.
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chrowleigh, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. IV. 117.
—— (*Robertus*), Baronettus. T. IX. P. III. 40.
Carrebris (*Willielmus de*). T. V. P. II. 52, 53, 84.
Carrere (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 93.
Carret (*Thomas*). T. VI. P. II. 204.
Carreu (*Nicholaus*), Dominus *de Mulesford*. T. I. P. IV. 5.
—— (*Mauritius*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Raymundus*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 41.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. II. 194, 201, 203, 205.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 10, 11, 34, 49, 59.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 14.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 25.
Carrier (*Richardus*), Clericus, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Carrik (*Dunecan de*). T. I. P. I. 81.
—— (*Nigellus* Comes *de*). T. I. P. II. 1, 2.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. III. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 74, 107, 154, 169, 174.
—— (Comes *de*). T. III. P. II. 154, 161.
—— (*Johannes* Comes). T. III. P. III. 108, 122, 156. P. IV. 102.
—— Comitiſſa (*Alianora de Brus*). T. III. P. III. 15.
—— Comes (*David*). T. III. P. IV. 136, 143, 146.
Carrione (*Jacobus de*). T. I. P. III. 42.
Carroz (*Ludovicus*). T. VI. P. I. 13, 17, 19, 25, 30, 34, 38, 43, 45.
Carruthers (*Johannes de*). T. III. P. IV. 152.
Cars (*Thomas de*). T. I. P. III. 104.
Carſe (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sutton in Galtrey. T. VIII. P. III. 228.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Briyton marrell. T. VIII. P. III. 281.
Carſidony (*Anthonius*). T. VI. P. III. 59.
Carta Angliæ de Foreſta. T. I. P. I. 173.
—— Confirmationis pro Decano & Præbendariis Eccleſiæ Cathedralis Norwicenſis, cum Declaratione Regis ſuper Statuta annexa. T. VIII. P. III. 40.
Cartaſſan Epiſcopus (*J. de*). T. I. P. III. 212, 214.
Carter (*Richardus*). T. V. P. II. 167.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 3, 6.
—— (*Johannes & Guillielmus*). T. V. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 76, 77, 78.

Carter (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 109.
—— (*Robertus*), Generoſus & Feodarius Comitatus Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Donnington, ſive Dynton, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 65.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 136.
Carteret (*Reginaldus* & *Philippus de*). T. III. P. III. 130.
—— (*Helier* & *Johannes*). T. VI. P. III. 201.
—— (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 248.
—— (*Philippus*) conſtituitur Ballivus Inſulæ de Jerſey. T. IX. P. II. 204.
—— (*Elias*). Officium ei conceſſum. *ibid.*
—— (*Georgius*). Officium ei conceſſum. *ibid.*
Carteſii de nuce (*Petrus*). T. I. P. III. 32.
Cartewright (*Adam*). T. VI. P. IV. 179.
—— (*Adam*) T. VII. P. IV. 144.
Carthuſienſium. Situs nuper Domûs ſive Monaſterii. T. VI. P. III. 187.
Cartier (*Petrus* & *Theobaldus le*). T. IV. P. III. 60.
Cartres (*Petrus de*). T. II. P. II. 107.
Cartuſienſis Ordinis Prior. T. I. P. IV. 39.
Cartwright (*Ricardus*), aſſignatur Regi Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Ricardus*) Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Fulco*), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 35.
—— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 145.
Caruagio (*Johannes*). T. V. P. III. 105, 154, 157, 159. P. IV. 38, 45, 49, 62, 63, 65, 66, 73, 79, 120, 121, 139, 141.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 194, 197, 201.
Carvaial (*Bernardinus*), Epiſcopus Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Carvanel (*Johannes*). T. VI. P. II. 201.
Caruanus (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 119.
Carvas (*Johannes*). T. VI. P. II. 152.
Carucune (*Faroa*). T. V. P. IV. 99.
Carudon (*Robertus*). T. III. P. III. 195.
Carvoelli (*Rochinnolus*). T. I. P. II. 177.
Cary (*Johannes*). T. III. P. IV. 27.
—— (*Henricus*). T. I. P. II. 59.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 137, 224. P. II. 74.
—— (*Georgius*). T. VII. P. I. 173, 204. P. II. 15.
—— (*Johannes*) T. VII. P. I. 224.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 65, 82, 94, 115, 134.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. III. 94.
—— (*Robertus*), Baro de Lepington. T. VIII. P. I. 112. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Ricardus*), Armiger. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Willielmus*), unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Robertus*), Miles & Baro de Lepington, creatur Comes de Monmouth. T. VIII. P. II. 22.
—— (*Edwardus*), Eques, Aldermannus London. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clovelly, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 207.
Caſâ Novâ (*Vitall de*). T. I. P. I. 144.
—— (Dominus *de*). T. I. P. III. 53, 55.
—— (*Oto* & *Bedz. de*). T. I. P. III. 134.
Caſali (*Odo*). T. I. P. III. 24.
Caſalibone (*Geraldus de*). T. I. P. III. 38.
Caſalibus (*Georgius de*). T. VI. P. II. 194.
Caſalis (Dominus *de*). T. I. P. IV. 131.
Caſalmono (*Lo. de*). T. V. P. IV. 63.
Caſalone (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.
Caſan: (*Menancon* & *Petrus de*). T. III. P. I. 132.
Caſarea (Dominus). T. I. P. I. 167.
Caſavano (*Hotho de*). T. I. P. IV. 140.
Caſaubon (*Mericus*), in Artibus Magiſter. T. VIII. P. I. 190. Conceſſio Denizationis ei directa. *ibid.*
Caſc (*Philippus de*). T. I. P. III. 33.
Caſe (*Stephanus*). T. V. P. I. 80.
Caſenawe (*Andreas de*). T. II. P. II. 122.
Caſertanus (Comes *Robertus*). T. I. P. I. 17.
Caſes (*Petrus de les*). T. I. P. III. 134.
Caſeton (*Petrus de*). T. III. P. II. 117.
Caſhalenſis Archiepiſcopi electio. T. I. P. I. 98, 109, 116, 119, 133, 166, 190.
Caſhel (*Thomas*). T. IX. P. III. 113.
Caſie (*Thomas*). T. VI. P. IV. 160.
Caſis (*Willielmus de*). T. II. P. I. 2, 3, 7, 21, 37, 44. 70, 95, 138. P. II. 61.
Caſlepa (*Gaillardus de*). T. II. P. I. 85.
Caſon (*Samuel*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 25.
Caſſa (*Bernardus de*). T. I. P. IV. 132.
Caſſabon (*Nor. de*). T. I. P. I. 141.
Caſſalenſis Decanus. T. I. P. II. 73.
—— Archiepiſcopus. T. I. P. I. 161, 186. P. II. 54, 143. P. IV. 39.
—— (*Mauritius*). T. II. P. I. 98, 109, 118.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 119, 122, 133, 166, 169, 190.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 69.
—— Canonicus (*Kyranus*) T. I. P. I. 186.
—— (Decanus). T. I. P. II. 54.
Caſſalibus (*Johannes de*). T. II. P. I. 80.
Caſſanea (*Bernardus de*). T. II. P. I. 78. P. II. 19.
Caſſaneul (Dominus *Raymundus de*). T. II. P. I. 2.
Caſſauli (*Barth. del*). T. III. P. I. 54.
Caſſel (*Haunce*). T. V. P. I. 128.
Caſſelenſis Archiepiſcopus. T. V. P. II. 115. P. III. 187.
—— (*David*). T. V. P. III. 191.
Caſſellenſis. Pro Edmundo electo Litteræ à Papa ad Regem Angliæ. T. VI. P. II. 12.
Caſſellis Comes (*Gilbertus de*). T. VI. P. I. 111. P. II. 10, 11, 13, 14, 16. P. III. 97.
Caſſellis. T. IX. P. III. 68.
Caſſile (Vicecomes *de*). Vide *Sommerſet* (*Thomas*).
Caſſon (*Edwardus*). T. VII. P. I. 67.
Caſſons (Bernardus *de*). T. II. P. III. 174.
—— (*Johannes de*). T. IV. P. I. 78.
Caſſun (*Milanus*). T. V. P. IV. 88.
Caſſus (*Bernardus de*). T. II. P. IV. 163.
Caſſy (*Johannes*). T. III. P. IV. 134.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 139.
Caſt-Combe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 38.
Caſtel (*Robertus*), Clericus, & Capellanus *Henrici Montagu*, Comitis *Manceſtriæ*. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Caſtello (*Willielmus*, *Ranulfus* & *Guido de*). T. I. P. I. 40.
—— (*Pontius de*). T. I. P. I. 144.
Caſtele (*Johannes de*). T. I. P. II. 170.
—— (*Henricus de*). T. I. P. IV. 14, 15.
—— (*Johannes de*). T. II. P. III. 148.
—— (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Nicholaus de*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Johannes de*) T. V. P. I. 28.
—— (*Willielmus de*). T. VI. P. II. 197.
Caſtell (*Johannes*). T. VIII. P. II. 9.
—— (*Willielmus*), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Dunnington, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 28.
Caſtellâ (*Henricus de*). T. I. P. II. 29, 49.
Caſtella & Res Caſtellanorum. T. I. P. I. 14, 15, 16, 36, 47, 176, 177, 178, 179, 180, 185, 188. T. I. P. II. 1, 2, 4, 16, 27, 32, 36, 38, 49, 56, 58, 63, 73, 145, 160, 168, 177, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 194, 197, 202, 230, 235, 237. P. III. 149. De Pace. T. I. P. IV. 156. Ordinatio. 157. De compoſitione. 157. Tractatûs cum Rege executio. 118. De Exceſſibus contra Treugas. 146. Areſta. T. II. P. I. 96. De Deprædatione. 126. De priſtino Fœdere. T. I. P. IV. 131. De Juſtitiâ habendâ. 134. Controverſia cum Baionenſibus. 138. De Diſcordiis. 138. Concordia reformanda. 152. De Tractatûs executione. 153. Concordia cum Baionenſibus. 153. De Mutuo. 195. Fœdus conjugale. T. II. P. II. 124. De injuriis Franciæ. 125. De Credentiâ. P. III. 68. De dextrariis. 72. Super Controverſiis. 98. De credentiâ & Sponſalibus. 128. De tractando. 143. Contra Flandrenſes. 161. Super antiquâ Amicitiâ. 173 Super tractando. 200. Super Licentiâ Mercatorum. 200. De Alligantiis. T. II. P. IV. 93. De Victoriâ contra Mauros. 102. De Damnis. 108. De Navibus. 120. De Amicitate. 151, 156, 161. De Diſcordiis pacificandis. 161, 162. Super Algeziræ Conqueſtu. 163. De Sponſalibus. 165, 166, 167. De inſtructione pro Ambaſſiatoribus. 168. De Alligantiis & Sponſalibus, 170, 180, *& ſeq.* 180, *& ſeq.* 190, *& ſeq.* De Credentiâ. 171. De Querelâ. T. III. P. I. 7. De Negotiis tractandis. 23. De Matrimonio cum Filiâ Regis. 25, 26, 27, 28. Super Debatis. 28, 29, 31, 36. De morte Filiæ Regis. 39, 40. De Pace cum Hominibus Baionæ. 89, 98. De tractando. T. III. P. I. 182. De Alligantiis. P. II. 60. Tractatûs Confirmatio. 73. De Tractatu. 73. De Alligantiis. 91. Obligatio pro pecuniâ. 115. Conventio. 116. De Confœderatione cum Rege Franciæ contra Angliam. 148, 157. Donatio per Regem Edwardo Principi Aquitaniæ. 118, 119, 120, 121, 122. Regis Obligatio. 131, 133. De Controverſiis Aragoniæ. 150. Super Conceſſione Comitatûs Richmundiæ per Regem. 198. De Terris datis prædicto Comitatui. 198, 199, 200. Super Paſſagio Regis Johannis. T. III P. III. 5, 26. De Debitis acquietandis. 6. Capitaneus in Partibus Tranſmarinis. 7. Pro Rege. 21. De Treugis. 29, 30, 31, 33, 43 De Conceſſionibus. 56. Pro Comitivâ Regis. 77. 78, 79. De Viagio Regis. 77, 78. De Poteſtate Conceſſionum Regi Caſtellæ. 86, 105, 107. De monetâ cudendâ. 96. Confœderationes Caſtellæ. 111. Pro Rege contra Inſurgentes. 125, 126. De tractando cum Johanne. 150. De Compoſitione. P. IV. 31. In Angliâ. 46, 49. Pro Rege. P. III. 191, 198. Vide *Hiſpania*. Pro Rege Bullæ. 197. Confœderationes. 198, 200, 202, 204. Pro Comitivâ. P. IV. 11, 14, 16, 24. Locumtenens in Vaſconiâ. 24, 25. De tractando. 25. Treugæ. 39, 47. Super Conqueſtu. 61. Inſtructiones. 61. Confœderationes Franciæ. 68, 93. Super Compoſitione pro Regno. 70. Confœderationes Franciæ. 121. De Conventionibus. 126. De tractando. T. IV. P. I. 48. De Confœderatione Franciæ. 144. De tractando. 156, 165, 180. Inſtructiones inde. *ibidem*. Ad Regem Litera. 180. Ad Reginam Litera. T. IV. P. I. 190. De tractando. 198, 199. Prorogatio Treugarum. 198. De non attemptando contra. P. II. 3. Ad Regem. 6. De Confirmatione Treugarum. 25. De attemptando contra. 25. De tractando cum Rege. T. IV. P. II. 57. Forma Treugarum. 67. De non inferendo Damnum. 71. Treugarum Confirmatio. 74, 78. De Treugis prorogandis. 78. De tractando. 83. De inſtrumentis Treugarum receptis. 96. Exemplificatio Treugarum. 96. De Treugis proclamandis. 104. De tractando. 152. Inſtructiones pro Ambaſſiatoribus. 187, 191. Pro Gardiano Regis, & pro Ambaſſiatoribus. T. IV. P. IV. 142, 150, 157, 158. De tractando. 164. Treuga concluſa. 166. Pro Rege in Treugis Franciæ comprehenſo. T. V. P. I. 141. De tractando. 147. De tractando cum Rege. 182. De communicando cum Rege. P. II. 127. Forma Alligantiæ perpetuæ. 140. De tractando. 141. Antiquorum Fœderum Ratificatio. 146. De tractando. 173. Super Confœderatione cum Rege. P. III. 7. Appunctuatio. T. V. P. III. 60. Liga. 60. De communicando. 73. De Matrimonio inter Primogenitum Regis, & Katherinam Filiam Regis Angliæ appunctuando. 102. Unamque de Filiabus Regis Angliæ. 117. De tractando. 134, 135. Super Ligâ renovandâ. 136. Confirmatio inde. 136. De Honore Militari conceſſo Ambaſſiatori Hiſpaniæ. 136. Ad Reginam Hiſpaniæ Literæ. 136. Super Ambaſſiatâ Hiſpaniæ. 137. Ad Regem Litteræ. 137. Ad Reginam Litteræ. 137. De tractando cum Rege. 189, 195. Super Conventionibus Declarationes. P. IV. 17. Conventionum & Modificationum Ratificatio. 18, 20. De tradendo & recipiendo dictarum Conventionum Ratificationes. 24. Super Matrimonio inter Arthurum Angliæ & Elizabetham Hiſpaniæ. 37. Super Bello per Reges Angliæ & Caſtellæ contra Regem Franciæ. 37. Tra-

Tractatus ſuper Pace. 59. De tractando. 61. Pro Ambaſſatore Hiſpaniæ Martino de la Trove. 62. De Matrimonio inter Arthurum Primogenitum Regis Angliæ, & Katharinam Infantam Filiam Regis Hiſpaniæ. 106. Liga Italica. 107. Tractatûs Matrimonii ſupradicti Confirmatio per Regem Angliæ. 114. De Attemptatis Scotiæ arbitrio Regis & Reginæ commiſſis. 120. Tractatus Matrimonii antedicti per Regem & Reginam Caſtellæ. 147. Tractatûs de Matrimonio per Regem Angliæ Confirmatio. 151. Approbatio Regis Angliæ ſuper facto Matrimonii. 152. Pro Katherinâ Aſſignatio Dotis per Principem Walliæ. 163. Confirmatio Tractatûs de Matrimonio Henrici Principis Walliæ cum Katherinâ Infante per Regem. T. V. P. IV. 202. Diſpenſatio Papæ ſuperinde. 207. Notificatio Mortis Reginæ Iſabellæ per Ferdinandum Regem. 215. Pro Subditis Regis de Licentiâ conceſſâ. 216. Tractatus de Amicitiâ cum Rege. 220. Memorati Tractatûs per Philippum Regem infra Caſtrum de Wyndeſore in Angliâ exiſtentem, Ratificatio. 221. Super Matrimonio Regis Angliæ cum Margaretâ Sabaudiæ Duciſſâ, de Juramentis præſtandis. 221. De Securitate pro Dote dictæ Margaretæ. 222. Tractatûs de intercurſu Confirmatio per Philippum Regem. 223. Conventionis cum Philippo Rege & Johannâ Reginâ Confirmatio per Regem Angliæ. 227. Inſtrumentum publicum ſuper antedictis Juramentis præſtitis. 229, 232, 233. Pro Roderico Gundiſalvo, Oratore Hiſpaniæ. 237. Renuntiatio Johannæ Reginæ ſuper Dotalitio Katherinæ Principiſſæ Walliæ. T. VI. P. I. 2. Confirmatio Tractatûs Ligæ per Ferdinandum Regem Aragoniæ & Reginam. 13. Per Regem Angliæ dicti Tractatûs Confirmatio. 17. De ſuccurſu contra Carolum Egmonde de Geldres, per Regem Angliæ, Carolo Principi conceſſo. 21. Super Ligâ pro recuperatione Bononiæ, & de Summo Pontifice defendendo. 22, 225. Vide *Aragonia*. De Annuitate conceſſâ Johanni de Seiſſe, quouſque Maria Soror Regis Angliæ Principiſſa Caſtellæ Matrimonium copulaverit cum Carolo Principe Caſtellæ. 49. Pro Carolo Principe de Comprehenſione in Pace Angliæ & Franciæ. 81. Declaratio Principis de acceptatione Pacis Angliæ & Franciæ. 82. Littera à Rege Angliæ ad Regem Franciæ ſuper acceptatione prædictâ. 84. Litteræ à Rege Franciæ ad Regem Angliæ ſuper comprehenſione prædictâ. 86. De tractando pro renovatione Pacis. T. VI. P. I. 97. De intercurſu Mercium. 97. Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum cum Principe. 116. Super Juramento per Regem ſuper obſervatione Tractatûs Pacis cum Rege Angliæ. 127. Pro Cardinale Eborum Penſio per Regem. 134. De Querelis inter Regem & Regem Franciæ, ad arbitrium Regis Angliæ terminandis. 196.

Caſtellæ Rex (*Alfonſus*). T. I. P. I. 14, 15, 36, 41, 45, 91, 174, 176, 177, 178, uſque 181, 184, 185, 186, 188. P. II. 1, 3, 6, 7, 13, 16, 23, 27, 31, 32, 36, 38, 39, 49, 56, 58, 63, 72, 77, 78, 79.

——— Regina (*Yolanda*). T. I. P. I. 188.

——— (*Johanna*). T. I. P. I. 164, 169.

——— (*Alianora*). T. I. P. I. 45.

——— Soror Regis (*Alianora*). T. I. P. I. 174, 184, 185, 186. P. II. 116, 123, 124.

——— (*Berengaria*), Filia Regis. T. I. P. I. 188.

——— Rex (*Alfonſus*). T. I. P. II. 132, 145, 146, 160, 168, 176, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 194, 202, 217, 220, 222, 225, 227, 230, 235, 237. P. III. 4. P. IV. 79, 80, 85, 86.

——— (*Sancius*). T. I. P. II. 237. P. III. 6, 119. P. IV. 80.

——— Filii Alfonſi (*Petrus*). T. I. P. II. 189.

——— (*Sancius*). T. I. P. II. 230.

——— (*Johannes*). T. I. P. II. 237.

——— (*Ferandus*). T. I. P. III. 13, 14, 15. P. IV. 70.

——— (*Bianca*), Uxor ejus. T. I. P. III. 13, 14.

——— (*Emanuel* Filius, Regina Alfonſi *Johanna*). T. I. P. II. 174, 181. P. IV. 78.

——— (*Henricus* Filius Alfonſi). T. I. P. III. 149.

——— (*Iſabella* Filia Sancii). T. I. P. IV. 15.

Caſtellæ Rex (*Sanchius*). T. I. P. IV. 170. T. II. P. I. 96.

——— (*A.*). T. II. P. I. 80.

——— (*Ferandus*). T. I. P. IV. 101, 118, 131, 132, 135, 146, 152, 153, 156, 195. T. II. P. I. 2, 96.

——— (*Iſabella* Filia Sanchii). T. I. P. IV. 170.

——— Rex (*Alfonſus*). T. II. P. II. 113, 124, 125, 144. P. III. 4, 7, 9, 41, 46, 65, 66, 68, 72, 91, 92, 98, 127, 142, 161, 173, 200, 201.

——— Regina (*Maria*). T. II. P. III. 201.

——— (*Philippus*, *Filius*. T. II. P. II. 126.

——— (*Alianora*), Soror. T. II. P. II. 124, 125.

——— Rex (*Alfonſus*). T. II. P. IV. 93, 102, 108, 121, 146, 151, 161, 162, 165, 166, 167, 170, 171, 180, 181, 185, 186, 194, 195. T. III. P. I. 8, 21, 23, 25, 27, 30, 39, 43, 110.

——— (*Petrus*), Primogenitus. T. III. P. I. 25, 26, 27, 39.

——— Rex. T. III. P. I. 133, 144, 182.

——— (*Petrus*). T. III. P. II. 60, 73, 91, 114, 115, 118, 119, 120, 131, 133, 148.

——— (*Alfonſus*). T. III. P. I. 154.

——— (*Alfonſus*), Primogenitus Petri. T. III. P. II. 60, 73.

——— (*Sancius*), Filius alter. T. III. P. II. 115.

——— Rex (*Henricus*). T. III. P. II. 148, 150.

——— Rex (*Johannes de Gandavo*). T. III. P. III. 3, 5, 7, 8, 21, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 36, 37, 41, 42, 43, 47, 48, 56, 57, 59, 60, 63, 65, 69, 73, 77, 78, 79, 81, 84, 86, 91, 101, 103, 104, 105, 107, 109, 111, 114, 121, 123, 124, 125, 126, 131, 134, 135, 142, 144, 147, 156, 158, 159, 160, 162, 165, 166, 167, 170, 172, 184, 190, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 200, 201, 202, 204. P. IV. 10, 11, 12, 14, 15, 16, 20, 22, 23, 25, 27, 28, 30, 70, 71, 72, 77, 79, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 99, 103, 125, 126, 127.

——— Regina (*Conſtantia*). T. III. P. III. 92, 104. P. IV. 125.

——— Rex (*Henricus le Baſtard*). T. III. P. III. 23, 29, 30, 31, 32, 33, 43, 79, 111.

——— (*Johannes*), Filius. T. III. P. III. 197. P. IV. 11, 31, 129.

——— Rex. T. IV. P. I. 48, 61, 63, 65.

——— (*Henricus*). T. IV. P. I. 144, 165.

——— (*Johannes*). T. IV. P. I. 146, 156, 165, 168, 174, 180, 181, 197, 198, 199. P. II. 3, 24, 25.

——— Regina (*Maria* & *Katerina* Filia). T. IV. P. I. 190

——— Rex. T. IV. P. II. 57, 62, 65, 67, 71, 73.

——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 78, 83, 95, 104, 128, 153, 179, 180, 191. P. III. 96, 128, 132.

——— (*Alfonſus*). T. IV. P. II. 96.

——— (*Berengaria* & *Alianora* Reginæ). T. IV. P. II. 96.

——— Rex (*Johannes*). T. IV. P. IV. 142, 150, 157, 164, 165. T. V. P. I. 141, 146, 147, 182. P. II. 127.

——— (*Henricus*). T. V. P. II. 140, 141, 146, 173, 180, 181. P. III. 7, 25, 55.

——— (*Johannes*). T. V. P. III. 16.

——— (*Henricus*). T. V. P. III. 60, 102, 117, 118, 135, 136.

——— (*Ferdinandus* & *Iſabella* Rex & Regina). T. V. P. III. 60, 66, 73, 75, 102, 106, 117, 133, 135, 136, 137, 152, 188, 195, 201. P. IV. 12, 13, 15, 17, 18, 19, 24, 31, 36, 37, 59, 61, 106, 114, 120, 147, 151, 153, 162.

——— (*Johannes*), Filius. T. V. P. III. 102, 117. P. IV. 21, 36, 59.

——— (*Iſabella*), Filia. T. V. P. III. 75.

——— (*Katherina*), Filia. T. V. P. III. 195. P. IV. 106, 114, 147, 151, 153, 162

——— (*Michael*), Princeps & Hæres. T. V. P. IV. 147, 151.

——— (*Ferdinandus* & *Iſabella* Reges). T. V. P. IV. 201, 203, 207, 215, 216.

——— (*Philippus*)), Rex. T. V. P. IV. 220, 221, 223, 227, 231, 232, 237, 246. T. VI. P. I. 115, 184.

——— (*Carolus*), Filius. T. V. P. IV. 239, 250, 257, 258, 259, 261, 263, 265. T. VI. P. I. 1, 21, 37, 40, 42, 44, 52, 57, 63, 81, 82, 84, 86, 97, 111, 114, 116, 17.

Caſtellæ modo Rex. T. VI. P. I. 117, 120, 125, 126, 133, 134, 146, 147, 196.

——— Regina (*Johanna*). T. V P. IV. 227. T. VI. P. I. 3, 13, 17, 25, 34, 36, 37, 40, 43, 57, 96, 105, 109, 120, 125, 126.

——— Rex (*Ferdinandus*). T. VI P. II 177, 182, 184, 188.

——— Regina (*Elizabetha*). T. VI. P. II. 177.

Caſtelliano (*Pontius de*). T. IV. P. I. 137.

Caſtell-Eyton. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.

Caſtellion (*Helias de*). T. I P. II. 134.

——— (*Hugo de*). T. I. P. II. 221.

——— (*Pontius de*). T. I. P. III. 27, 30, 151, 205, 206, 207. P. IV. 73.

——— (*Guido*), Comes Sancti Pauli. T. I P. III. 190, 192, 194, 197, 208, 212, 213. P. IV. 12, 51.

——— (*Pontius de*). T. I. P. IV. 113.

——— (*W*). Conſtabularius Franciæ. T. II. P. I. 159.

——— (*Pontius de*). T. II P. IV. 100.

——— (*Guillielmus Amaneni de*). T. III. P. I. 96.

——— (*Pontius de*). T. III. P. III. 178. P. IV. 94.

——— (*Johannes de*). T. IV. P. III. 167.

——— (*Johannes de*). T. V. P. II. 56.

——— (*N. de*). T. VI. P. II. 12.

——— (*Johannes Baptiſta de*). T. VI. P. IV. 94.

Caſtello (*Hugo de*). T. I. P. I. 22.

——— (*Gervaſius de*). T. I. P. I. 38.

——— (*Johannes de*). T. I. P. II 30, 39, 49.

——— alias *Eſchal* (*Johannes de*). T. III. P. IV. 168.

——— (*Guido de*) T. IV. P. II. 33.

——— (*P. de*). T. VI. P. I. 80.

——— (*Hic. de*). T. VI. P. II. 137.

Gaſtelloun (*Pontius de*). T. II. P. I. 2.

——— (Dominus *de*). T. IV. P. III. 5.

——— (Vicecomes (*Petrus de*). T. V. P. I. 80.

——— Vicecomes (*Johannes de Foix*). T. V. P. I. 154.

——— (Dominus *de*). T. V. P. IV. 94.

Caſter. Vide *Caſtor*.

Caſtet (*Petrus*). T. IV. P. II. 52.

Caſtetino (*Menaldus de*). T. II. P. I. 43.

Caſtillo (*Petrus de*). T. I. P. II. 145, 146.

——— (*A. de*). T. VI. P. I. 191, 194. P. II. 8, 10, 12.

——— (*C. de*). T. VI. P. II. 152.

Caſtillon (*Everucus* & *Pontius de*). T. I. P. I. 140.

——— Vicecomes. T. I. P. I. 141, 176.

——— (*Petrus de*). T. I P. I. 144.

——— (Dominus *de*). T. II. P. III. 172.

——— (*Prorougen* Condominus). T. II. P. III. 176.

Caſtle (*Georgius*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Petri in Soka. T. VIII. P. III. 227.

Caſtlehaven (*Marvinus* Comes), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.

——— (*Anna* Comitiſſa de). Pardonatio ei conceſſa pro crimine Adulterii. T. VIII. P. III. 204.

——— (Comes de). T. IX. P. III. 99.

Caſtleton (*Hugo de*). T VI. P. IV. 176.

Caſtle-Watermill. Molendinum ſic vocatum in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.

Caſton (*Johannes de*). T. III. P. I. 129.

Caſtor. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. II. 169.

Caſtor, ſive *Caſter*. Eccleſia ſic dicta in Comitatu Northamptoniæ & Petriburgenſi Diœceſi. T. VIII. P. IV. 115.

Caſtre (*Galfridus de*). T. II. P. II. 114, 115.

——— (*Nicholaus de*). T. II. P. II. 196.

——— (*Johannes*). T. III. P. III. 190.

Caſtre Sancti Martini. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.

Caſtrenſis Epiſcopus (*Petrus*). T. VI. P. I. 166.

Caſtri (Villa Novi). T. VIII. P. II. 60.

Caſtri Heraudi Vicecomes. T. I. P. I. 45.

Caſtris (*J. de*). T. III. P. III. 38.

Caſtro (*Philippus de*). T. I. P. III. 27, 32, 122.

——— (*Vitalis de*). T. II. P. III. 174.

——— (*Philippus de*). T. II. P. IV. 103, 199.

——— (*Lauzorotus de*). T. III. P. I. 13.

——— (*Johannes de*). T. IV. P. III. 85, 86.

——— (*Tanguidus de*). T. V. P. II. 142.

——— (*Jeronimus* & *Georgius de*). T. VI. P. III. 202.

Ca[illegible]-Ayrando (*Willielmus de*). T.I. P.II. 111.
Caſtro-Bedort (Dominus de). T.I. P.I. 144.
Caſtro-Eulino (*Maymonus de*). T.I. P.III. 77, 86.
Caſtro-Forti (*Johannes de*). T.I. P.III. 204.
Caſtro-Guyon (*Johannes de*). T. III P.I. 35.
Caſtro-Jeloſio (*Johannes de*). T.I. P.II. 192.
Caſtro-Marone (*Hugo de*). T.II. P.I. 37.
Caſtro-Mauren (*Hugo de*). T.IV. P.II. 34.
Caſtro-Novo (*Guillielmus de*). T.I. P.II. 213, 214, 217.
——— (*Petrus de*). T.II. P.I. 2, 84.
——— (*Arnaldus de*). T.II. P.I. 23.
——— (*Guillielmus de*). T II. P.I. 22.
——— (*Petrus de*). T.II. P.II. 112, 174. P. III. 8, 172.
——— (*Johannes de*). T.III. P.II. 127.
Caſtro-Pediclo (*Raymundus de*). T.I. P.III. 40.
Caſtro-Pugo (*Diſſimus de*). T.II. P.III. 44.
Caſtro-Pugor (*Aſſinus & Gaillardus de*). T.I. P. III. 134.
Caſtrorum Proconſul (*Henricus*). T.V. P.III. [illegible].
Ca[illegible] de A[illegible]ton, in Comitatu Kantiæ. T.VIII P.II. 50.
——— ——— *De [illegible]-Caſtle* in Comitatu Northumbriæ. 51.
——— ——— *Leeds*, in Comitatu Kantiæ. 60.
——— ——— Juxta Villam & Portum de Plymouth, in Comitatu Devoniæ. 162.
——— ——— *Windſor*, in Comitatu Berks. *ibid.*
——— ——— *Sandowne-Caſtle*, in Comitatu Kantiæ 163.
Caſtunmorand (*Johannes de*). T.III. P.IV. 44. 125.
Caſtylton (*Willielmus*). T.VI. P.II. 162.
Caſuan (*Oc. de*). T.II. P.I. 2.
Cat (*Petrus de*). T.I. P.IV. 114.
Cat-[illegible], ſive *T[illegible]* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 41.
Catanei (*Conradus*). T. III. P.II. 185, 189.
Cat[illegible] Epiſcopus (*[illegible]*). T.I. P.I. 17.
——— (*Jacobus de Concilio*). T.V. P.IV. 233. T.VI. P.I. 40.
Catanus (*Damianus*). T.III. P.IV. 11, 13.
Catazary Comes (*Hugo*). T.I. P.I. 17.
Catcart (*Alanus de*). T.IV. P.IV. 179, 180.
Catchmay (*Richardus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8.
Catelayne (*Walterus*). T. IV. P.I. 80.
C[illegible], Clericus, Capellanus Willielmi Domini Spencer Baronis de Wormeleighton. Litteræ Diſpenſationum & Con[illegible] ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hargrave Diœceſis Petriburgenſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Brinkton ejuſdem Diœceſis. T.VIII. P.II. 252.
Catelsigne (*Berengarius de*). T.II. P.IV. 102.
Catenes Comes (*Johannes de*). T.I. P. III. 66, 117.
——— Comitis Filius (*David*). T.IV. P.I. 137.
Cateneus (*Georgius*). T.IV. P.I. 66, 76.
Cater (*Andreas*) obtinet Officium Scrutatoris in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.III. 221, 277.
——— (*Thomas*) conſtituitur Scrutator in Villâ Sandwici, in Comitatu Kantiæ. T.IX. P.I. 76.
Cateral (*Edmundus*). T.VI. P.IV. 7.
Caterici. Vicaria. T.VI. P.IV. 167.
Caterick (*Johannes*). T.IV. P.I. 95, 99, 102, 115, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 138, 141, 150, 153, 158, 159, 172, 173, 174, 181, 184. 188, 189, 190, 194, 195, 196. P. II. 19, 31.
Catesby (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 203.
——— (*Johannes de*). T.IV. P.III. 139, 199.
——— (*Willielmus de*). T.V. P.II 173.
——— (*Willielmus de*). T.V. P. III. 137, 147, 150, 153, 160.
——— (*Johannes de*). T.V. P.III. 165.
——— (*Johannes de*). T.V. P. IV. 185.
Cathalauno (*Nicholaus de*). T.I. P.III. 215.
Cathaniæ Comes (*Willielmus*). T. V. P.II. 74, 89. P.III. 5, 19, 29.
Cathayne (Imperator *de*). T.II. P.I. 40.
Cathedrales. Super Erectione & Fundatione. T.VI. P.III. 151.
Cathenenſis Epiſcopus (*Thomas*). T.III. P.I. 47, 60, 177, 131.
——— (*Willielmus*). T. III. P.II. 144, 148.
Cathenenſis Epiſcopus (*Thomas*). T.III. P.I. 151, 153, 156, 159.
——— (*Andreas*). T.V. P.IV. 208. T. VI. P.I. 111.
Cathenianus (*B.*). T.VI. P.I. 4, 55, 56, 79, 80.
Catherina, Infanta Hiſpaniæ. T.V. P.IV. 202.
Catherton (*Thomas de*). T.III. P.III. 32, 96, 183, 194.
Cathley (*Johannes Vaughan de*). T.VIII. P.II. 20.
Cathorpe (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Lincolniæ, Provinciæ Cantuarienſis. T. IX. P.II. 144, 251.
Catin (*Johannes*). T.IV. P. II 188.
Catnes (*Robertus de*). T.III. P.II. 70, 96.
Catrillo (*Petrus de*). T.IV. P.IV. 164.
Cats (Dominus *Verus A.*). T.VII. P.IV. 48.
Catte (*Henricus*). T. IV. P. IV. 162.
Catton (*Robertus*). T.VI. P.III. 13. *Cotton*
——— (*Georgius*). Commiſſio ei directa in Comitatu Ceſtriæ. T.VIII. P. II. 144.
Caturcencis Epiſcopus. T. I. P. II. 46. P.III. 14.
Catzenellenbogen (*E. de*). T.I. P.II. 171.
Cavalcanti (*Guydo* & *Stratta*. T.VI. P.III. 140, 164.
Cava[illegible] (*Stephanus* & *Nicholaus*). T.IV. P.III. 98.
——— (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 196.
Cavallarii (*Anthonius* & *Johannes*). T.VI. P. II. 92.
Cavane (*Gilbertus*). T.IV. P.II. 28.
Caubanus (*Franciſcus*). T.I. P.II. 159.
Cauchays (*Johannes le*). T.III. P.I. 194.
Caucke (*Thomas*). T.II. P.II. 120.
Cauchine Guillielmus). T.IV. P.III. 86.
——— (*Hubertus*). T.VI. P.II. 42.
Cauchon (*Petrus*). T.IV. P.II. 47.
——— (*Henricus de*). T. I. P.II. 155.
Caudaroſa (*Raymundus Arnaldi de*). T.II. P. II. 95, 113.
Caudebek (*Johannes*). T.IV. P.IV. 163.
Caudewell (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 81.
Caudray (*Richardus*). T.IV. P.III. 75, 84, 85, 90, 96, 97, 115, 116, 133, 139, 169, 176, 200.
Cave (*Galfridus*). T.I. P.IV. 201.
——— (*Alexander*). T.I. P.IV. 202, 205. T. II. P.I. 36, 51, 56, 136.
——— (*Willielmus*). T IV. P.III. 88.
——— (*A.*). T.VI. P II. 152, 176.
——— (*Franciſcus*). T.VI. P.III. 30.
——— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.
——— (*Ambroſius*). T.VI. P.IV. 66, 70, 75, 86.
——— (*Franciſcus*). T.VI. P.IV. 86.
——— (*Alexander*). T.VII. P.III. 190.
——— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 10.
——— (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 12.
Caveler (*Petrus* & *Johannes*). T.IV. P.III. 85.
——— (*Guillielmus* T.V. P.IV. 99.
——— (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Cavendiſh (*Johannes*). T.III. P.II. 199.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 51, 59, 123.
——— Dominus (*Willielmus*). T.VII. P. II. 169, 217. P.III. 82, 190.
——— (*Willielmus* Dominus), unus ex Juſticiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
——— (*Henricus*), Armiger, conſtituitur Foreſtarius, ſive Cuſtos de le Walk de Romenwood & Ouſland, infra Foreſtam de Sherwood, in Comitatu Nottinghamiæ. T. IX. P.III. 87.
Cavenham (*Radulphus de*). T.II. P.I. 34.
Cavereſwelle (*Petrus*). T.III. P.II. 144.
Caulaſon (*Bernardus de*). T.III. P.I. 66.
Caumane (*Alexander de*). T.I. P.I. 122.
Caumond Dominus (*Guillielmus* & *Alexander*). T.II. P.I. 2.
——— ——— (*Bertrandus*, *Nepar* & *Pontius*. T. II. P.I. 2.
Caumont (*Bertrandus de*). T.I. P.III. 134, 151.
——— ——— (*Anaſſonius*). T.I. P.II. 134. P. III. 134.
——— ——— Dominus (*Guillielmus*). T.II. P. II. 111, 122, 151. P.III. 8, 44, 45.
——— ——— (*Gaulterius*). T.II. P.II. 122.
——— ——— (*Anſantz*). T.II P.II. 111, 122.
——— ——— (*Aviſanens*). T.II. P.II. 122, 186. P.III. 39, 45.
——— ——— (*Guiſcardus* & *Aniſaucius*). T.II. P.IV. 77.
——— ——— (*Alexander*). T.II. P.IV. 127. T. III. P.I. 135.
Caumont (*Egidius*). T. III. P. II. 59. P.IV. 97, 100.
——— (*Stephanus*). T. V. P.I. 80.
Caumz (*Johannes*). T.III. P.IV. 13.
Cauncelion (*Robertus de*). T.I. P.IV. 15.
Caun[illegible] (*[illegible]*, *Matthæus*, *Willielmus*, *David* & *Johannes*). T.I. P.IV. 14, 15.
Caunton (*Johannes de*). T.I. P.IV. 169.
——— (*Willielmus* & *Jordanus*). T.II. P. I. 77.
——— (*Richardus*). T.V. P.II. 4, 23, 122, 129. 132.
Cavomonte (*Amsdauxus de*). T.II. P.III. 34.
——— (*Guillielmus Reymundi*). T.II. P.III. 8, 44.
Caupegorge (*Johannes de*). T.II. P.III. 141.
Caupenna (*Arnaldus de*). T.I. P.IV. 4, 140, T.II. P.I. 2.
——— (*Elias*). T.II. P.I. 2.
——— (Dominus *de*). T.II. P.III. 44, 172. T.III. P.I. 135. P.II. 113. P.III. 78.
Caurienſis Epiſcopus (*Suggerius*). T.I. P.II. 159.
Caurs (*Pelegrinus de*). T.III. P.IV. 78.
Caus (*Rogerus*). T IV. P.IV. 162.
Cauſabon (*Iſaac*). T.VII. P.II. 176, 177.
Cauſe (*Peregrinus de*). T.III. P.II. 114.
Cauſen (*Johannes*). T. VI. P.III. 191.
Cauſſado (*R. de*). T.I. P.I. 144.
Cauſton (*Johannes*). T.II. P.III. 105, 125, 127.
——— (*Robertus*). T.III. P.I. 186, 197.
Cautel (*Willielmus*). T.V. P.I. 128.
Cauterel (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 86.
Cauton (*Griffinus de*). T.II. P.III. 26.
Caux (*Guilielmus* Præpoſitus *de*). T.IV. P. IV. 22.
——— (*Galfridus de*). T.I. P.I. 12.
Cawardyn (*Willielmus*). T.III. P.III. 190.
——— (*Thomas*). T.VI. P.III. 123.
Cawcatt (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
Cawode (*Willielmus*). T.III. P.IV. 61, 64, 68.
——— (*Petrus*). T.IV. P.IV. 127, 128.
——— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 12.
Caxton (*Willielmus*). T.V. P.II. 127.
Cayche (*Paulus de*). T.II. P.IV. 43.
Caye ((*Thomas*). T. VIII. P.II. 35.
Cayen (*Hugo de*) T.IV. P IV. 7.
Caylario (*Anthonius de*). T. V. P.I. 112.
Caylon (*Petrus de*). T.I. P.II. 3.
Caynam (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 46.
Caynot (*Ludovicus*). T.III. P.IV. 164.
Cayraco (*Rigaldus de*). T.V. P.I. 112.
Cayrwith. Breve directum Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 6.
Cayton (Capella de), in Comitatu Eborum ſita. T.VIII. P.II. 53.
Cazans (*Armandus de*). T.II. P. III. 44.
Ceangue (*Walterus de*). T.I. P.IV. 34.
Ceba (*Thomas*). T.IV. P.I. 66.
Cecil (*Edwardus*), Eques. T.VIII. P.I. 18.
——— (*Edwardus*), Mareſcallus Campeſtris. T.VIII. P.I. 130.
Cecilia, Filia Regis. T.V. P.III. 44, 45, 47, 48, 53, 58, 68, 75, 121, 122, 124.
Ceciliæ (*Sanctæ*), Presbiter Cardinalis. T.I. P. II. 105.
——— (*Johannes*). T.I. P.II. 223, 227, 229. P.III. 62.
——— (*Thomas*). T.I. P.III. 195, 201.
——— (*G. Petri*). T.II. P. I. 86, 105, 113, 139, 145, 165, 184, 193.
——— (*Carolus*). T.VI. P.III. 206.
Cecill (*Willielmus*). T.IV. P.II. 146. T.VI. P. III. 145.
——— (*Thomas*). T.VII. P.I. 2.
——— (*Robertus*). T.VII. P.I. 88, 93, 202. P.II. 20, 23, 30, 47, 49, 59, 60, 61, 64, 65, 114, 117.
——— modò Comes Sarum. T.VII. P.II. 143.
——— (*Edwardus*). T.VII. P.II. 166, 191.
——— Dominus (*Robertus*). T.VII. P. III. 80.
——— (*Edwardus*). T. VII. P.III. 82. P.IV. 96, 149.
——— (*Edwardus*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P.I. 70.
——— (*Ricardus*), Miles. T.VIII. P.II. 12.
——— (*Edwardus*), Miles, creatur Baro de Putney, in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 22.
Ceely (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lapford, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P.II. 142.
Celedonio (*Jacobus de Sancto*). T.I. P.III. 43.

Ce-

Celer (*Duncanus du*). T.I. P.III. 104.
Celeſcy (*Robertus de*). T.I. P III. 137.
Celeſtinus Quintus, Papa. T. I. P. II. 209. P.III. 130, 137, 141, 154.
—— —— —— —— Papa. T. IV. P.I. 9.
Celfract (*Ghisbertus*). T. VI. P. II. 141.
Cell (*Gaufridus* (Seneſcallus *de*). T. I. P. I. 34.
Cella (*G. de*). T.I. P.I. 36, 37, 38.
—— *Helz de*). T. V. P. I. 80.
Cellâ-Novâ (Dominus *de*). T. IV. P. III. 135.
Celarius (*Johannes*). T.III. P.I. 49.
Celſonenſis Eccleſiæ Præpoſitus (*Pontius*). T.I. P.III. 27, 29, 31, 32, 52, 77, 78.
Cemesby (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 145.
Cendela (*Johannes de*). T. II. P.I. 121.
Cenomanenſis Epiſcopus (*W.*). T. I. P. I. 9, 16, 17.
—— —— —— Archiepiſcopus. T. III. P. I. 169.
Centum Solidorum. Præbenda, ſive Canonicatus ſic dictus, in Eccleſiâ Cathedrali Lincolniæ. T.IX. P. II. 256.
Ceolre Comes (*Fredericus de*). T.I. P.I. 34.
Ceothonius (*Lego*), Comes. T.I. P. III. 24.
Ceph. Epiſcopus (*Wido*). T.I. P.I. 17.
Cerchemont (*Johannes de*). T. II. P.II. 79, 136, 137, 185. P.III. 39.
Ceremoniæ. Pro Ludovico Lewknor Milite Magiſtri Officium. T.VII. P.II. 144.
Cerf (*Thomas de*). T.II. P.IV. 75.
Ceriſai (*Guillielmus de*). T.V. P. II. 179, 184, 185, 189.
—— (*Petrus de*). T. V. P.III. 8.
Ceriſiati Abbas. T.I. P.I. 9.
Cermanus (*Jacobus*). T.I. P.III. 43.
Cerms Dux. T. I. P. I. 49.
Cerne Abbas. T.I. P.II. 57, 92, 156, 203.
Cerocetarius (*Henricus*). T.I. P.III. 104.
Ceronray. T. VII. P.III. 54.
Cerpot (*Guilherinus de*). T.IV. P. II. 38, 85.
Certeſey (Abbas *de*). T.I. P.II. 57, 92, 156, 203. Pro Abbate Regius aſſenſus. T.IV. P.III. 30.
Certiorari. Breve pro Archiepiſcopo Eborum. T. IV. P.II. 42.
Cerve (*Johannes de*). T II. P.I. 180.
Cervilione (*Geraldus de*). T.I. P.III. 32, 42.
Cerzeco (*Oliverus de*). T.II. P IV. 85.
Ceſar (*Julius*). T. VII. P. III. 4, 19, 65, 73, 82, 115, 131, 134, 150, 198, 203, 215, 236, 247. P. IV. 11, 17, 34, 77, 96, 144, 156, 168, 171.
—— (*Carolus*, Legum Doctor. T. VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ *ibid.*
—— (*Henricus*), Decanus Elienſis, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T.VIII. P.II. 8.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P.II. 9.
—— (*Carolus*), Miles. T.VIII. P.II. 9.
—— (*Henricus*), Canonicus Eccleſiæ Collegiatæ Divi Petri Weſtmonaſterienſis. T. VIII. P. II. 32. Reſignat ſuum Canonicatum. *ibid.*
—— (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 221.
Ceſar. Fortalitium ſic dictum. T. IX. P.III. 198.
Ceſarinis (*Julius de*). T.V. P.III. 187, 191.
Ceſding (Prior de). T.I. P.I. 85.
Ceſford Dominus. T.VII. P.I. 61, 157.
Ceſis (*O. de*). T.VI. P.I. 55, 193. P. II. 9, 11, 101, 136.
Ceſius (*Oct.*). T.VI. P.II. 117.
Ceſſe (*Richardus de*). T.IV. P.IV. 80, 160.
Ceſtre Dominicus de). T.VI. P.IV. 153.
Ceſtria. Ceſtriæ Conſtabularius. T. I. P.I. 68. P.II. 94.
Ceſtriæ & *Huntingtoniæ* Comes. T. I. P. I. 122. Hope Manerium. T.I. P. III. 213, 214. P.IV. 22. Caſtrum. De Pueris Obſidibus. T. II. P. II. 197. De tractando cum Gentibus ibidem. T.IV. P.I. 57. Sanctæ Werburgæ Abbatia. T. V. P. II. 63. De Executione Epiſcopatûs. T. VI. P.III. 66. Archidiaconatus. 67. Decani & Capituli Eleemoſinæ. T.VI. P.III. 129. Pro Cuthberto Scott Epiſcopo Electo cuſtodia Temporalium. P.IV. 43. De licentiâ eligendi. 19, 44, 50. Reſtitutio Temporalium. 22, 47, 60. Pardonatio Epiſcopi. 25. Regius Aſſenſus. 111. Reſtitutio Temporalium. 112. Præbenda. T. VI. P. IV. 22, 46, 93. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 164. Pro Hugone Billet Regius Aſſenſus. 167. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 168. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 187. Pro Ricardo Vaughan Epiſcopo Regius Aſſenſus. 190. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 193. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 98. Pro Johanne Bridgman Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 109. Pro eodem præſentatio ad Rectoriam de Bangor. 201.
Ceſtriæ Epiſcopus. T.I. P. I. 5.
—— (*W.*). T.I. P.I. 75.
—— (*P.*). T.I. P.I. 140.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 115.
—— (*Walterus*). T.I. P.III. 170, 172, 176, 182. P.IV. 13.
—— (*Rogerus*). T.II. P. II. 107, 108. P. III. 13.
—— (*Rogerus*). T.II. P.IV. 191. T.III. P. IV. 177.
—— Epiſcopus. T. IV. P. II. 193. T.V. P.II. 61.
—— (*Johannes Byrd*). T.VI. P.I. 184.
—— (*Johannes*). T.VI. P. IV. 17, 25.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 22, 25.
—— (*Cuthbertus*). T.VI. P.IV. 43, 46.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 112.
—— (*Willielmus Chaderton*). T. VII. P. I. 167.
—— (*Hugo Billet*). T. VII. P. I. 167, 168.
—— (*Richardus Vaghan*). T.VII. P. I. 190, 193.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 169.
—— (*Johannes Bridgman*). T. VII. P. III. 109, 173, 201.
—— Archidiaconus (*Robertus*). T. I. P.III. 105, 155.
—— Abbas. T. I. P. III. 193. T. III. P. III. 183.
—— Comes (*Ranulfus*). T. I. P.I. 5.
—— (*Hugo*). T.I. P.I. 9, 12, 13, 16.
—— (*R.*). T. I. P.I. 28, 30, 36, 37, 42, 50, 55, 56, 58, 61, 63, 64, 65, 68, 72, 74, 75, 87, 89, 90, 91, 99, 101, 107, 109, 111.
—— Conſtabularius (*R*). T. I. P. I. 12.
—— (*J.*). T.I. P.I. 68. 71, 95, 101.
Ceteyles (*Hindarus*, *Bernardus* & *Gilbertus de*). T.I. P.III. 126.
Cetzeler (*Henricus*). T.II. P.IV. 103.
Chaaliz (Abbas *de*). T. IV. P.IV. 67.
Chalon (*Philibertus de*), Princeps *de Orange.* T.VI. P.II. 103.
Chabanes (*Johannes*). T.IV. P.IV. 118.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. I. 163, 164, 166, 168.
Chabenays (*Echivardus de*). T.I. P.II. 134.
Chabbenys (*Eſchunatus de*). Comes Bygorræ. T. I. P.III. 44.
Chabham (*Willielmus* & *Alicia de*). T.IV. P. IV. 71.
Chabham. Vicaria. T.VI. P.IV. 46.
Chabot (*Theobaldus de*). T.I. P.I. 11, 45.
—— (*Mich. de*). T. IV. P.III. 170.
—— (*Philippus de*). T.VI. P.II. 122.
Chace (*Petrus*). T.V. P.III. 58.
Chaceport (*Petrus*). T.I. P.I. 146, 147, 157.
Chacero (*Willielmus de*). T.I. P.II. 137.
Chacon (*Johannes*). T.V. P.IV. 145, 155.
Chaderton (*Edmundus*). T.V. P.IV. 31.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 171.
Chaddeſden (*Henricus de*). T.II. P.IV. 147.
—— (*Nicholaus de*). T.III. P.II. 47.
Chaddesly (*Richardus de*). T.II. P.II. 127.
—— (*Hugo de*). T. III. P.IV. 155.
Chadwell. Vide *Caldwell.*
Chadworth (*Johannes*). T.VI. P.IV. 46.
Chaeny (*Willielmus*). T.I. P.I. 158, 177.
Chaffour (*Henricus*). T. IV. P. III. 82, 91, 99, 103, 104, 108, 134, 135, 136, 138, 144.
Chaffyn (*Thomas*). T.VI. P.III. 138.
—— (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Chailloto (*Johannes*). T. V. P.IV. 99.
Chailly (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 100.
Chalancon (*Hugo de*). T.II. P.II. 136, 137.
Chacugne (*B.*). T.V. P.IV. 25.
Chacuns (*Johannes de*). T.II. P.II. 129.
Chaldecort. Rectoria. T.VI. P. IV. 144.
Chaldicott (*Franciſcus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 32.
Chaldwell, ſive *Chadwell*, Rectoria ſic dicta, in Diœceſi London. T.IX. P.I. 79.
Chaleys (*Petrus Reymundi de*). T.I. P.I. 140.
—— (*Oliverus*). T.I. P.I. 146. P.II. 1.
—— (*Elias de*). T I. P.III. 134.
Chalez (*Arcenarus de*). T.I. P. I. 15.
—— Dominus. T. III. P.I. 135.
Chalgrave (*Willielmus de*). T.II. P.I. 37.
Chalgrove. Vicaria. T.VI. P.IV. 145.
Chaligant. T.V. P.I. 156, 157.
Chalmer (*Georgius*). T.[illegible] P. I. 1[illegible]1.
Chalke. Vicaria. T.VI. P.IV. 45, 162.
Chalkehill (*Johannes*), C[illegible], in Artibus Magiſter. Literæ P[illegible] de Præſentatione ad Rectoriam de Beisby, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. III. 29.
Challemaigne (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Challemaiſon (*Gaucherus*). T.V. P.IV. 96.
Challemot (*Nicholaus*). T.V. P.IV. 98.
—— (*Daniel*). T.V. P IV. 99.
Challey (*Johannes*). T.V. P.III. 25.
Chalmeſley (*Richardus*). T.IV. P. I. 51.
Chalmirs (*Jacobus*). T.VII. P.I. 141.
Chalney (*Thomas*). T.VI. P.III. 25.
Chalon (*Petrus de*). T.I. P.III. 134.
—— (*Johannes de*). T.I. P.III. 183, 184, 190, 192, 196, 197.
—— (*Petrus de*). T.II. P.II. 120.
—— (*Johannes de*). T.III. P.I. 19, 21, 44.
—— (*Johannes de*). T.III. P I. 133.
—— (*Triſtanus de*). T.III. P.I. 194.
—— (*Robertus de*). T.III. P.III. 59.
—— (*Johannes de*). T.III. P.IV. 152.
—— (*Robertus de*). T.IV. P.II. 137.
—— (*Ludovicus de*). T.IV. P.III. 70, 81, 86, 91, 96.
—— (*Robertus de*). T.IV. P.IV. 162.
Chaloner (*Robertus*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 180, 203, 206, 223.
—— (*Thomas*). T.VII. P.II. 92.
—— (*Henricus*) conſtituitur Capitaneus Caſtri de South-Caſtle de Portsmouth. T.IX. P.III. 38.
Chalons (Epiſcopus *de*). T.III. P.I. 195. T. IV. P.III. 182. T.V. P.I. 73, 107.
Chalopin (*Thomas*). T.V. P.IV. 92.
Chalton (*Thomas*). T.IV. P.IV. 131. T.V. P.I. 75, 86. P.II. 21, 25, 27.
Chalway (Parochia de). T.VIII. P.I. 140.
Chaluz (*Gilbertus de*). T. IV. P. III. 188, 191.
Chalz (*Robertus*). T.I P.I. 5.
Chambardin (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Chamber (*Johannes*). T.VI. P.I. 159.
—— (*Johannes de*). T.VI. P.III. 9.
Chamberlac (*Johannes*). T.III. P.III. 98.
Chamberlain. (*Robertus le*), *fiz Thomæ.* T. II. P.I. 161.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 112.
—— (*Radulphus*). T.III. P.I. 121.
—— (*Hanckinus*) T. III. P.I. 194.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 51.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 101.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 147.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 91.
—— (*Johannes*). T.V.P.II. 116, 120.
—— (*Radulphus*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.II. 159.
—— —— (*Thomas*). T. VI. P. III. 131.
—— —— (*Thomas*). T. VII. P.III. 20. P. IV. 105.
—— —— (*Johannes*) conſtituitur Cuſtos Parci vocati *New-Park*, infra Foreſtam de New-Foreſt, in Comitatu Southamptoniæ. T.IX. P.III. 38.
—— —— (*Willielmus*), filius Johannis. T. IX. P.III. 38.
Chamberlaine (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 48.
—— —— (*Ricardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 33.
—— —— (*Franciſcus*). Privilegium ei conceſſum. T.IX. P.I. 40.
Chamberleag Petrus de). T.I. P. II. 90.
Chamberline (*Thomas*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P.II. 13.
—— —— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius de Banco, & Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 17.
Chambernon (*Willielmus de*). T.I. P II. 216.
—— —— (*Oto de*). T.III. P.IV. 94.
—— —— (*Alex. de*). T.IV. P.II. 136.
Chambers ([illegible]). T.VII. P.III. 83.
—— —— (*Jacobus*). T.VII. P.III. 158.
—— —— (*Jacobus*), in Medicinis Doctor. T. VIII. P.I. 118. Conceſſio Officii ei directa. *ibid.* Conceſſio ei facta Officii & Loci Ordinarii Medici Caroli Primi, Regis Angliæ. T.VIII. P.II. 25.
—— —— (*Arthurus*). T.VIII. P.II. 14.
—— —— (*Humfridus*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 21.
—— —— (*Johannes*), Generoſus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 35.
—— —— (*Robertus*) conſtituitur Auditor Reventionum in Comitatu Londonderry, in-

fra Regnum Hiberniæ. T. IX. P. III. 38.
Chambers (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 82.
Chamflory (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. II. 90.
Chambli (Dominus *Petrus de*). T. I. P. III. 11.
—— (*Ysambertus de*). T. V. P. IV. 102.
Chambon (*Johannes*). T. V. P. III. 94.
Chambre (*Rogerus de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Henricus de*). T. V. P. II. 168. P. III. 22.
—— (*Richardus de*). T. V. P. III. 58.
—— (*Laurentius de la*) Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
Chambright (*Robertus*). T. VI. P. II. 197.
Chameley (*Guillielmus de*). T. III. P. I. 161.
Chamenerys (*Adam de*), & *Alpidis* Uxor. T. IV. P. IV. 78.
Chamer (*Matth. de*), T. IV. P. IV. 113.
Chaminiacus Andraas). T. I. P. I. 29.
Chamnont (*Johannes de*). T. II. P. I. 51.
Champ (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
Champaigne (Mareſcallus *de*). T. III. P. II. 90.
———— (*Baudrinus de*). T. V. P. I. 129.
Champballon (*Johannes*). T. V. P. IV. 8.
Champdivers (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 9.
Champeaux (*Johannes de*), T. IV. P. IV. 144.
Champeneys (*Johannes*). T. III. P. III. 164.
———— (*Johannes*.) T. VI. P. II. 219.
———— (*Euſtachius*). T. VI. P. III. 89.
Champerion (*Arn. de*). T. III. P. IV. 177.
———— (*Arn. de*). T. IV. P. IV. 123.
Champernon (*Arthur*), Armiger. T. VIII. P. I. 180.
Champernowne (*Arthurus*), unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Champerty. Significatio hujus termini. T. VIII. P. I. 137.
Champion (*Nicholaus*). T. I. P. III. 103.
——— (*Johannes*). T. VI. P. II. 73.
Champiralt (*Johannes* & *Nicholaus*). T. V. P. IV. 95.
Champs (*Simon*). T. IV. P. IV. 59.
—— (*Imbertus de*). T. IV. P. III. 135, 136, 138.
—— (*Franciſcus de*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 25.
Chamublayne (*Thomas de*). T. II. P. I. 52.
Chance (*Alanus*). T. III. P. I. 126.
Chanceaux (*Egidius de*). T. II. P. I. 31.
—— —— (*Johannes de*). T. III. P. III. 73.
Chanceller (*Willielmus*). T. IV. P. II. 122. P. IV. 163.
Chancey (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Nailſton, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 223.
Chandler (*Robertus*), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Culme Dennis, ſive Culme Sancti Dioniſii, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 120.
—— (*Daniel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Aſton ſuper Trent, in Comitatu Derbiæ. T. IX. P. II. 89.
Chandos (*Johannes*). T. III. P. III. 14, 96, 182. P. IV. 53.
—— (*Elizabeth* Soror). T. III. P. III. 14.
—— (*Iſabella* Filia). T. III. P. III. 182.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 55, 88.
—— Dominus (*G*). T. VII. P. II. 35.
—— (*Gretus*). T. VII. P. II. 128, 169.
—— (Dominus). T. VII. P. III. 20.
—— (*Anna*). T. VIII. P. III. 251.
Chane (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Chanewe (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 17.
Changeour (*Adam*). T. III. P. IV. 80.
Channe (*Badun de*). T. I. P. III. 216.
—— (*Mauritius*). T. VI. P. II. 194.
Channent (*W.*). T. I. P. II. 62.
—— —— (*Petrus*). T. I. P. III. 28, 29, 34, 44, 99, 203.
Chanoyne (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 65.
Chanſy (*Johannes de*). T. I. P. II. 94.
Chantemarle (*Tanquin de*). T. III. P. IV. 75, 76.
Chanterel (*Thomas de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Willielmus de*). T. V. P. III. 47.
Chantre de Milli (*Willielmus*). T. II. P. I. 37.
Chanut, Legatus Regis Franciæ in Hollandia. T. IX. P. III. 231, 265.
Chapele (*Jacobus de la*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Adam de la*). T. II. P. III. 26.
—— (*Johannes de la*). T. III. P. III. 91, 92.
—— (*Robertus de la*). T. IV. P. III. 109.
—— (*Jacobus de la*). T. IV. P. III. 121, 127.
—— (*Thomas de la*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Claudius de la*). T. V. P. IV. 102.
Chapeleyn (*Richardus le*). T. II. P. II. 36.
—— (*Johannes le*). T. V. P. IV. 97.
Chapernoun (*Johannes de*). T. V. P. II. 162.
Chapman (*Patricius*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Winthorpe, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III 33.
—— —— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bunger Sanctæ Trinitatis. T. VIII. P. III. 228.
—— —— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— —— (*Matthæus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Styrtin. T. VIII. P. III. 280.
—— —— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bawdribb, ſive Bawdripp, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 65.
Chappe (*Richardus*). T. V. P. I. 19.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
Chappeau (*Paſquet*). T. V. P. IV. 92.
Chappeman (*Johannes*) T. III. P. III. 83.
—— —— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
—— —— (*Willielmus*). T. V. P. I. 55.
—— —— (*Robertus*). T. V. P. I. 58.
—— —— (*Thomas*). T. V. P. I. 72.
—— —— (*Thomas*). T. VI. P. II. 193.
—— —— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 8.
—— —— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
—— —— (*Henricus*). T. VII. P. I. 225.
Chappentier (*Guillielmus*, *Simon* & *Petrus*). T. V. P. IV. 97.
Chapperon (*Mich.*). T. IV. P. III. 200.
Chappuis (*Euſtachius*). T. VI. P. III. 122.
Chapuli (*Bernardus*). T. III. P. I. 54.
Chapuſet (*Petrus* & *Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Char (*Adam de*). T. I. P. IV. 201.
Charbonnier (*Stephanus*). T. V. P. I. 94.
—— (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 102.
Charde (*Thomas*). T. VI. P. III. 32.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 123.
Chardon (*Johannes*). T. V. P. I. 43, 65.
Chareter de Scardeburgh (*Reginaldus le*) T. II. P. I. 52.
Chariner (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 94.
Chariſius (*Jonas*). T. VII. P. II. 3, 46, 47.
Charitie (*Petrus de la*). T. III. P I. 200, 208.
Charlemeyn. T. V. P. I. 61.
Charlemont (*Robertus*). T. V. P. IV. 10.
Charles (*Edwardus*). T. II. P. II. 129.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 198.
—— (*Simon*). T. V. P. I. 107.
—— (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 99.
Charleton (*Adam de*). T. I. P. II. 191.
—— (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 66, 73, 74, 85.
—— (*Johannes de*). T. I. P. IV. 107. T. II. P. I. 7, 37, 52, 53, 55, 59, 66, 93, 163, 176. P. II. 18, 24, 47.
—— (*Blanus de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 167.
—— (*Walterus de*). T. IV. P. IV. 6.
—— (*Thomas* Vicecomes *d'Andever*, Baro *de*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
—— (*Franciſcus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Baro de*). Vide *Howard* (*Thomas*).
Charleton. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Charleton (Dominium & Manerium *de*), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Charleton Canfeild, ſive *Charleton Clanvilde*. Vicaria ſic dicta, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 65.
Charlie (*Thomas*). T. VI. P. II. 42.
Charman (*Stephanus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Hemsworth, in Comitatu & Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 89.
Charmouth. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.
Charnebrok (*Johannes*) T. II. P. II. 119.
Charnel (*Iwanus*). T. III. P. I. 182.
Charnelles (*Johannes*). T. II. P. II. 119, 129.
Charniaco (*Galfridus de*). T. III. P. I. 21, 39, 40, 44, 48, 72, 73.
Charnico (*P. de*). T. I. P. II. 138.
Charoſt (Comes de), Caleſii Gubernator. T. IX. P. III. 184.
Charpentier (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 99.
Charrolois (Comes). T. IV. P. II. 6.
—— (*Philippus*). T. IV. P. II. 176, 177.
—— (*Carolus*). T. V. P. II. 80, 129, 130, 139.
Charron (Monaſterium *de*). T. I. P I. 44.
Charron (*Guichardus de*). T. I. P. II. 104.
—— (*Ranulphus de*). T. I. P. II. 95.
—— (*Petrus de*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Johannes de*). T. V. P. IV. 97, 99.
Chartæ. Warrantum pro confirmatione Chartarum. T. VI. P. IV. 69.
Charta Magna obſervatio. T. II. P. II. 29.
Chartenes (*Jacobus de*). T. IV. P. IV. 141.
Charteris, ſive *Charters* (Vicaria de), in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. IV. 119.
Charters (*Johannes*). T. VII. P. III. 58.
Charters. Vide *Charteris*.
Chartham. Rectoria. T. VI. P. IV. 22.
Charton (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Sanctâ Mariâ Weeke, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 28.
Chartres (*Dornorgulla* Uxor *Roberti de*). T. I. P. III. 187.
Chartres (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 59.
—— (*Robertus de*). T. V. P. III. 154.
—— (*Johannes de*). T. IV. P. I. 3, 97.
—— (*Guillielmus* Vicedominus *de*). T. III. P. II. 26, 34.
Chartrons (*Robertus*). T. VII. P. II. 129.
Charvels (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 188, 189. T. III. P. I. 75.
—— (*Owenus*). T. III. P. I. 81, 82, 106, 126.
—— (*Yvain*). T. III. P. I. 136.
Charun (*Edwardus de*). T. I. P. II. 97.
—— (*Wichardus*). T. IV. P. I. 148.
Charyng (*Robertus*). T. VI. P. II. 199.
Chaſe (*Gamaliel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wambrooke Juriſdictionis Decanatûs Sarum & Diœceſis Briſtollienſis, cum alio quocunque Curato vel non Curato, ſeu incompatibili Beneficio Eccleſiaſtico. T. VIII. P. II. 252.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 87.
Chaſſeux (*Grimwardus de*). T. II. P. I. 39.
Chaſteaubriant Dominus (*Robertus de*). T. IV. P. III. 182, 184.
Chaſteaulx (*Galfridus de*). T. IV. P. III. 35.
Chaſteaumorant (*Johannes de*). T. IV. P. III. 188, 191.
Chaſteaumul (Dominus *Simon de*). T. III. P. I. 195.
Chaſteauneuf (Dominus *Pointet de*). T. III. P. I. 197. P. II. 51, 54.
—— (*Petrus*). T. III. P. II. 95.
Chaſtel (*Philippus du*). T. II. P. I. 51.
—— *Tanguinus du*). T. III. P. I. 58.
—— (*Henricus du*). T. IV. P. I. 66.
—— (*Tanquinus du*). T. IV. P. I. 66, 136. P. II. 9.
—— (*Bern. du*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Herne du*). T. IV. P. II. 89.
—— *Tanguidus du*). T. IV. P. II. 105. P. III. 126.
—— (*Tanguidus du*). T. IV. P. III. 181.
—— (*Touſants du*). T. IV. P. IV. 118.
—— (*Tanguidus du*). T. V. P. II. 129, 179, 184, 185.
Chaſtelbreton (*Bernardus de*). T. III. P. I. 112.
Chaſtelgiron Dominus (*Ermelius de*). T. IV. P. II. 8.
Chaſtelherault Dux (*Jacobus de*). T. VI. P. IV. 95.
Chaſteller (*Johannes de*). T. II. P. III. 135.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 126.
Chaſtellyn de Leyden (*Henricus*). T. I. P. III. 170.
Chaſtelneu (*Gerardus de*). T. II. P. IV. 100.
Chaſtelvilon (*Everardus de*). T. I. P. I. 114.
Chaſteluz (*Claudius de*). T. IV. P. III. 116.
Chaſtillon (*Jacobus de*). T. I. P. III. 210, 213.
—— (*Willielmus Amaneni*). T. II. P. I. 2.
—— (*Gaucherus*). T. II. P. II. 79, 136, 137, 147, 185. P. III. 39.
—— (*Pontius*). T. II. P. II. 112, 174. P. III. 8, 44, 89.
—— (*Gauſelinus*). T. II. P. II. 111, 174.

Chaſtillon (*Guillielmus Amaneni*). T. II. P. III. 28.
—— Dominus. T. III. P. I. 12.
—— (*Gaucherus*). T. III. P. I. 94.
—— (*Gilbertus*). T. III. P. I. 133, 165.
—— (Vicecomes). T. III. P. I. 135.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 197.
—— Dominus. T. III. P. II. 191.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 22.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 39.
—— (*Gaucherus*). T. III. P. III. 129.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. I. 156, 167, 170, 174, 178, 181, 184.
—— Abbas. T. III. P. I. 195.
—— (*Pontius*). T. IV. P. IV. 69, 132.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 69.
—— (*Jacobus*). T. V. P. I. 73.
—— Dominus. T. V. P. III. 19.
—— Dominus (*Jaſperus Coligny*) T. VI. P. III. 178, 182, 184, 185, 188, 189.
Chaſtnot (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Chaſtre (*Claudius de la*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
Chatereſſe Monaſterium. Manerium & Firma, vocata Spaldyng in Baryngton. T. VI. P. III. 82.
Chaterton (*Richardus de*). T. II. P. II. 129.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 93.
Chatfeld (*Walterus*). T. VI. P. IV. 162.
Chaton (*Johannes*). T. V. P. IV. 100.
Chatton. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Chattowe (*Johannes*). T. III. P. III. 130.
Chavano (*Artandus de*). T. II. P. I. 57.
Chaubenoys (Domina *Johanna de*). T. III. P. II. 124.
Chauce (*Alanus*). T. III. P. I. 141.
Chaucer (*Johannes*). T. II. P. IV. 22.
—— (*Galfridus*). T. III. P. II. 136, 209.
—— (*Galfridus*). T. III. P. III. 16, 17.
—— (*Galfridus*. T. III. P. IV. 144, 165.
Chauchoys (*Johannes de*). T. IV. P. III. 82.
Chauciers (*Thomas*). T. IV. P. I. 96.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 79, 80, 81, 125, 192. P. III. 18, 25, 67, 68, 75, 78.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 183, 186. P. IV. 20.
Chavels (*Thomas*). T. VI. P. I. 121.
Chavenceyo (*Robertus*, *Guillielmus* & *Anthonius de*). T. IV. P. IV. 49.
Chaugeat. T. V. P. II. 4.
Chavigny (*Gaufridus de*). T. I. P. I. 35, 36.
Chaulam (*Toeneum*). T. V. P. IV. 97.
Chaulnes (Dux de). T. IX. P. III. 213.
Chauman (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 97.
Chamber (*Johannes de la*). T. II. P. I. 37.
—— (*Gilbertus de la*). T. II. P. I. 51.
—— (*Jerewardus de la*). T. II. P. II. 170.
—— (*Hugo de la*). T. II. P. II. 203.
—— (*Richardus de la*). T. II. P. III. 26.
—— *Adam*, *Robertus* & *Richardus de la*). T. II. P. IV. 11.
Chaumberlayne (*Robertus le*). T. II. P. III. 199. P. IV. 112.
—— (*Radulphus*). T. III. P. I. 121.
Chaumberlyg de Besks (*Henricus de*). T. I. P. IV. 44.
Chaumbre (*Rogerus*). T. I. P. III. 173.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 138, 141.
Chaumbri (*Johannes de*). T. II. P. II. 120.
Chaumbron (*Thomas*). T. III. P. III. 59.
Chaumont (*Nemerzauz de*). T. I. P. I. 144.
—— (*Demſotus de*). T. IV. P. II. 47.
—— (*Henricus*). T. IV. P. III. 74.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 89.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 183.
—— (*Claude*). T. V. P. IV. 95.
Chaumpeigne (*Johannes de*), & *Margeria* Uxor. T. II. P. II. 178.
Chaumpnent (*Petrus de*). T. I. P. II. 103, 114.
Chauncy (*Thomas*). T. I. P. II. 156, 199, 203, P. III. 17, 85.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 145.
Chaundery (*Conſtans*). T. II. P. II. 61.
Chaundler (*Thomas*). T. III. P. I. 141, 168.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 127.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 187.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stopham, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. VIII. P. III. 87.
Chaundos (*Rogerus de*). T. I. P. I. 132.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 155, 203. P. III. 17.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 145.
—— (*Rogerus*). T. II. P. IV. 185.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 131.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 133, 187, 209. P. II. 30, 35, 57, 70, 76, 102, 113, 115, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 133, 152.
Chaune (*Richardus*). T. III. P. III. 83.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 46.
Chauneau (*Robertus de*). T. III. P. II. 145.
Chaunes (*Johannes de*). T. IV. P. III. 175.
Chauntemarle (*Pontius de*). T. I. P. I. 140.
—— —— (*Theobaldus*). T. IV. P. II. 151.
Chaunteville (*Theobaldus de*). T. III. P. I. 140.
Chauntor (*Willielmus*). T. V. P. I. 19.
Chauntres (*Paganus de*). T. I. P. II. 123.
Chauſe (*Johannes de*). T. II P. II 140.
Chauvet (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
Chauzon (*Willielmus de*). T. I. P. III. 103.
Chaw (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 30.
Chauvigny (*Andraas de*). T. III. P. IV. 41.
Chauwin (*Willielmus*). T. V. P. II. 129.
Chaworth (*Paganus* & *Patricius de*). T. I. P. II. 114.
—— (*Thomas* & *Johannes*). T. III. P. I. 97.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 88.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 96, 97.
—— (*Georgius*), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13. Creatur Baro de Tryme, ac Vicecomes de Armagh in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 242.
Chawyth (*Henricus de*). T. I. P. II. 114.
Chechier (*Perinus de*). T. IV. P. III. 175.
Cheddele (*Rogerus*). T. II. P. I. 125.
Chedder (*Richardus*). T. IV. P. II. 130.
Chedeleward. Quatuor hidas terræ. T. I. P. I. 19.
Chedle (*Rowlandus*), Clericus, Regis Capellanus. T. VIII. P. II. 167.
Chedleworth. Eccleſia. T. I. P. I. 19.
Chedſey (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 22, 56.
Chedworth (*Thomas de*). T. II. P. I. 92.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 28.
Cheek (*Johannes*). T. VI. P. III. 168, 197.
Cheeke (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
Cheillak (*Elias* & *Bertran de*). T. I. P. I. 140.
Chell (*Willielmus*). T. VI. P. II. 218.
Chellesworth. Rectoria in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 168. P. IV. 63.
Chelmesford (*Johannes de*). T. II. P. II. 178.
Chelmundeſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Chelsfeild (Eccleſia Parochialis *de*) Diœceſis Roffenſis. T. VIII. P. II. 166.
Chelſham (*Johannes*) creatur Clericus Jocalium. T. VIII. P. III. 25.
Chelſythe. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Cheltene (*Robertus*). T. VI. P. II. 201.
Chambray (*Jacobus de*). T. V. P. IV. 134.
Chemdut (*Radulphus de*). T. I. P. I. 142.
Chemerford (*Henricus de*). T. I. P. II. 3.
Chemin (*Johannes du*). T. V. P. IV. 99.
Cheminare (*J.*). T. VI. P. I. 79, 80, 81.
Chemney (*Johannes*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Petri in Wigenhak, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 91.
Chempan (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
Chen (*Reginaldus le*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98.
—— (*Euſtachia* Uxor). T. I. P. II. 176.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. IV. 119.
—— (*Hugo* & *Philippus*). T. II. P. II. 178.
Chendeyt (*Stephanus de*). T. I. P. II. 25.
Cheney (*Willielmus*). T. II. P. II. 41.
—— (*Buchardus* & *Bertramus*). T. II. P. II. 110.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 119.
—— (*Thomas* & *Rogerus*). T. IV. P. II. 73.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 139.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 93, 97.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 130, 133, 137. P. III. 56.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 65, 138, 196, 201.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 131.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 167, 197.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 31.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 4, 6.
—— (*Henricus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 41, 62.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 72.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 127, 144, 180, 184.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 103.
—— (*Middleton*). Eccleſia Parochialis ſic dicta, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 249.
Chenyng (*Willielmus de*). T. I. P. III. 134.
Chepingtorinton. De excuſando ſuper mittendo homines ad Parliamentum. T. III. P. II. 111.
Cheppell (*Petrus*), T. IV. P. III 89.
Chepping Campden. Breve directum Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Chepping Wicombe. Breve directum Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Chepſtowe (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 3.
Cherallo (*Petrus de*). T. I. P. II. 213.
Cherburton, aliàs Northburton in Comitatu Eborum. Præſentatio ad Eccleſiam. T. VI. P. III. 64.
Cherdſtok Sarum. Præbenda. T. VI. P. IV. 144.
Cheresburg (*Wiggian de*). T. I. P. I. 21.
Cheri (*J. de*). T. III. P. II. 106.
Cherlton (*Thomas de*). T. II. P. I. 111, 117, 119, 124, 125, 144, 154, 191.
—— (*Ellis*). T. II. P. II. 68.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 86, 121, 123, 139, 161, 186, 196. P. III. 184, 187.
—— (*Alanus*). T. II. P. II. 130, 139, 179. P. III. 187.
—— (*Thomas*), T. II. P. II. 195. P. III. 6.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 5, 6, 17, 19, 115, 136, 139, 185, 192, 198, 205, 208. T. III. P. I. 115, 117, 118, 119.
—— (*Griffinus*). T. III. P. II. 42.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 58, 184.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 9.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. I. 55, 106, 154, 163.
Chermoy (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Chernoks (*Willielmus de*). T. II. P. I. 51.
Chernſide (*David*). T. V. P. II. 33, 34.
Cheron (*Mahe*). T. V. P. IV. 99.
Cherring (Frater *Robertus de*). T. I. P. IV. 30.
Cherruan (*Petrus*). T. V. P. IV. 92, 97.
Charteſey. Monaſterium Ordinis Sancti Benedicti Wintoniæ. T. V. P. IV. 212. De licentiâ eligendi Abbatem. T. VI. P. II. 118. Pro Johanne Coderey de Regio Aſſenſu. 118. De Reſtitutione Temporalium. 120.
Charteſey Abbas (*Johannes de*). T. VI. P. II. 117, 118.
Cheryton. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Cheſeman (*Robertus*). T. VI. P. II. 159.
Cheſham. Vicaria. T. VI. P. IV. 100.
Cheſhill. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Cheſholm (*Robertus*). T. II. P. IV. 208.
—— —— (*Willielmus*). T. III. P. II. 102.
—— —— (*Jacobus*). T. VIII. P. I. 109, 115, 130, 147.
Cheſhull (*Gilbertus de*). T. II. P. IV. 137.
Cheſlen (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Hinxworth, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 216, 255.
Cheſnay (*Johannes de la*). T. VI. P. III. 206.
Cheſne (*Hamon du*). T. IV. P. IV. 106.
—— (*Ludovicus du*). T. V. P. II. 142.
—— (*Petrus du*). T. V. P. IV. 99.
Cheſneau (*Odinus*). T. III. P. I. 194.
Cheſnoy (*Reginaldus de*). T. V. P. IV. 94.
Cheſſell (*Johannes*). T. VI. P. IV, 179.
Cheſter (*Johannes*). T. III. P. I. 43.
—— (*Thomas*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Robertus*), Miles. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9, 144.
Cheſter (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Cheſterio (*Elias de Sancto*). T. II. P. IV. 114.
Cheſterton (*Henricus de*). T. II. P. I. 37.
Cheſterton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. II. 37.
Cheſtre (*Richardus*). T. IV. P. IV. 194. T. V. P. I. 5, 171. T. VI. P. III. 119.
Cheswyk (*Johannes*). T. VI. P. II. 137.
Chetewynd (*Johannes*). T. II. P. II. 119.
—— (*Philippus*). T. IV. P. IV. 132.
—— (*Philippus*). T. V. P. I. 116, 167.
Chetindon (*de*) T. II. P. I. 37
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 190.
Chetwind (*Walterus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Chetwood (*Ricardus*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Robertus*) conſtituitur unus Ordinariorum Servientium ad arma. T. VIII. P. IV. 113.
Chet n (Dominus de). T. II. P. IV. 77.
Chetyngton. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Cheval (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.

Chevalerius (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 147.
Chevalier (*Stephanus*). T. V. P. I. 129, 143, 147, 148, 155, 157, 168, 172.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 195.
—— (Dominus). Decretum contra eum. T. IX. P. III. 300.
Chevancia contra Rebelles. T. V. P. II. 94.
Chevigne (*Lucas de*). T. II. P. IV. 9.
Cheverell Parva. Rectoria. T. VI. P. IV. 8. Et Eccleſia Parochialis Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 36.
Cheverſden (*Johannes de*). T. III. P. I. 75.
Cheverſton (*Johannes* & *Willielmus de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 160, 182.
Chevillart (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Chevington (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 42.
Cheun (*Johannes*). T. IV. P. IV. 84, 94.
Chevoie (*Ivo de la*). T. II. P. III. 164.
Chevreuſe (Dux *de*). T. VIII. P. I. 149. Litteræ ad eum miſſa à Carolo Primo Rege Angliæ. 162.
Chevrier (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 92.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 97, 102.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Chevriert (*Alfonſus*). T. III. P. II. 59.
Cheurrot (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 98.
Cheury (*Triſtanus* & *Petrus*). T. V. P. IV. 96.
Cheut (*Willielmus*). T. I. P. IV. 48.
Chew (Vicaria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 28.
Chewe (*Johannes*). T. III. P. III. 155.
Chewe. Vicaria. T. VI. P. IV. 26.
Chewton ſubtus Mendipp (Rectoria de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Ch[illegible]re. Dominium & Manerium cum Parco. T. V. P. IV. 163.
Cheyne (*Reginaldus*). T. I. P. II. 37.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 177.
—— (*Rogerus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Thomas, Johannes* & *Willielmus*). T. III. P. II. 1[illegible].
—— ([illegible]). T. III. P. II. 138.
—— ([illegible]). T. III. P. II. 205.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 68, 83, 133. P. IV. 109, 110.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 145.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 10.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 178. T. IV. P. I. 9, 1[illegible], 22, 41, 43, 63, 70, 74, 91, 1[illegible], 1[illegible], 112, 172, 173, 174, 182, 184, 186, 194, 195.
—— (*Franciſcus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.
Cheyny (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
—— (*Oliverus*), Miles. T. VIII. P. II. 16.
Cheys (*Henricus*). T. I. P. IV. 48.
Cheysbeth (*Richardus de*). T. II. P. II. 140.
Chich Roys Jenev. Filius *Edenevet.* T. I. P. I. 37.
Chichele (*Robertus*). T. IV. P. I. 54.
—— (*Henricus*). T. IV. P. I. 100, 102, 112.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 66, 67.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 117.
Chicher (*Colinus*). T. IV. P. III. 175.
Chicheſter (*Johannes de*). T. III. P. I. 187.
—— (Baro *Arthur de*). T. VII. P. III. 229. P. IV. 49, 55, 69, 144, 149, 168, 171.
—— (*Robertus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Edwardus*), Miles, creatur Baro de Belfaſt in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 22.
Chiderow (*Johannes*). T. IV. P. II. 198.
Chidick (*Johannes de*). T. III. P. I. 186.
Chidiok (*Johannes*). T. II. P. III. 13, 15.
Chidley (*Robertus*). T. VI. P. IV. 3, 130.
Chienault (*Collas*). T. V. P. IV. 96.
Chiernes (Dominus *de*). T. V. P. IV. 244, 249.
Chieure (*Guillielmus de*). T. III. P. I. 165.
Chigi (*Auguſtinus*. T. V. P. IV. 234.
Chigwell (*Hamo de*). T. II. P. II. 21, 36, 51.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 34, 192, 199. T. III. P. I. 18.
Chike (*Richardus*). T. III. P. III. 56.
C[illegible] ([illegible]), Regis Deputatus pro Pace conſervandâ in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Willielmus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 27.
Childe (*Walterus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 35.
Childecot (*Johannes*). T. II. P. III. 166.
Childmell (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
Chilley (*Johannes*). T. IV. P. II. 99.
Chillian (*Nicholaus de*). T. II. P. I. 37.
Chillingworth (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Ceſtriæ. T. IX. P. I. 82.
Chillingworth (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Cancellariatum Eccleſiæ Cathedralis Beatæ Mariæ Virginis. T. IX. P. II. 214.
Chiltenham (*Willielmus de*). T. II. P. III. 187.
Chilton (*Radulphus de*). T. II. P. I. 71.
Chilton. Rectoria. T. VI. P. IV. 102, 144.
Chimay (Dominus *de*). T. V. P. I. 162.
—— (Comes *de*). T. V. P. III. 109, 111.
—— (*Philippus de Croy*). T. V. P. III. 113.
China (*Philippus de*). T. I. P. I. 16.
Chincii (*Jacobus*). T. II. P. III. 20.
Chine (*Richardus de*). T. I. P. III. 137.
Chiny (*Rolandus de*). T. IV. P. II. 197.
Chio Inſula. Super Vectigali. T. VI. P. I. 134.
Chippenham (*Thomas*). T. V. P. II. 80, 81.
Chippenham, ſive *Pewsham* (Foreſta de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 55.
Chippenham. Breve directum Ballivo & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Chipple (*Robertus de*). T. II. P. IV. 11.
Chipſtable (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 31.
Chiptot (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Chirburgh. De cuſtode Caſtri. T. III. P. III. 175. De reſtituendo P. IV. 90, 91.
Chirche (*Johannes*). T. IV. P. II. 153, 200. P. III. 54, 96, 117, 119, 127, 135, 150, 157.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 45, 186.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 202.
—— (*Thomas Atte*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 185. P. II. 89.
Chircheſey Abbas. T. III. P. IV. 133.
Chirgho (*Chirghius del*). T. VI. P. II. 157.
Chiriton (*Walterus*). T. III. P. III. 66.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 168.
Chirland (*Rogerus de*). T. I. P. II. 207, 208.
Chirliewe (*Johannes*). T. III. P. I. 143.
Chirmeſide (*Patricius*). T. V. P. II. 155.
—— (*Patricius*). T. VII. P. III. 58.
Chirurgi. Super viagio Regis Chirurgi. T. IV. P. II. 117, 122, 123. De Chirurgicis providendis. 166. Pro Chirurgis Regis. T. IV. P. IV. 157. Robertus Wareyn, Johannes Marſhall. T. V. P. II. 55. De Officio conceſſo Marcello de la More. T. VI. P. I. 49. Pro Antonio Ciabo Chirurgo Regis. T. VI. P. III. 37. Pro Ricardo Ferris ſerviente. T. VI. P. IV. 118. Pro Roberto Balthorpe. 130. Pro Gilberto Primroſe Principali Regis. T. VII. P. II. 75, 84.
Chirurgici. Vide *Chirurgi*.
Chiſe (*Guicardus de*). T. IV. P. IV. 64.
Chiſeldon (*Richardus de*). T. I. P. IV. 60.
Chiſhull (*J.*). T. I. P. II. 83, 110.
Chiſnes Comes (*Manaſſes*). T. I. P. I. 2.
Chiſtele (Dominus *de*). T. III. P. II. 194.
Chiterne (*Johannes*). T. IV. P. II. 22.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 3, 4.
Chittim (*Henricus*). T. VII. P. III. 74.
Chitting (*Franciſcus*). T. III. P. II. 197.
Chivaler (*Petrus*). T. III. P. I. 139.
Chivanhatt (*Bertrandus de*). T. III. P. II. 206.
Chiverſton (*Johannes de*). T. III. P. I. 19.
Chocie (*Petrus*). T. IV. P. III. 14.
Choiſie (*Jacobus de*). T. IV. P. II. 47.
Chokke (*Richardus*). T. V. P. II. 177.
Choldſey. Vicaria. T. VI. P. IV. 102.
Chollerton. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Chollerton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Cholmeley (*Ricardus*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 221.
—— (*Richardus*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
Cholmeſle (*Robertus*). T. III. P. III. 183.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 139.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 86.
—— (*Hugo*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Richardus*). T. VII. P. II. 42.
Cholmondleigh (*Robertus*), Baro. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
Cholſey. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Cholſey. Nomen cujuſdam Rectoriæ in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Cholſey, ſive *Cholcey* (Manerium de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Chomedy (*Johannes*). T. VI. P. II. 164.
Chomery (*Johannes*). T. IV. P. II. 197, 200.
Chopar (*Petrus*). T. III. P. I. 141, 169.
Chopcok (*Johannes*). T. II. P. I. 161.
Chopwell (Manerium de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P. II. 53.
Chopyn (*Thomas*). T. V. P. II. 12.
Choquart (*Anſelmus*). T. III. P. I. 141, 169.
Choquin (*le Bougue de*). T. IV. P. IV. 65.
Chortoſe (*Gadiferus*). T. V. P. I. 154.
Choſi (*Franciſcus* & *Ludovicus*). T. V. P. IV. 96.
Choton (*Parin.*). T. V. P. IV. 97.
Chouart (*Anthonius*). T. V. P. IV. 99.
Chowne (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
Chowney (*Johannes*). T. VI. P. II. 208.
Chrichton (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Taunton in Eccleſiâ Divi Andreæ Wellenſis. T. VIII. P. III. 282.
Chriſchurch (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— Prior (*Robertus de Exceſtre*). T. III. P. IV. 81, 82.
Chriſolinus (*Flavius*). T. VI. P. II. 117.
Chriſti Eccleſiæ Prior (*Radulphus*). T. I. P. I. 4.
Chriſti Eccleſiæ Oxoniæ Præbenda. T. VI. P. IV. 165.
Chriſtian (*Copinus*). T. IV. P. III. 151.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 142.
Chriſtianus Quartus, Daniæ Rex Tractatus inter hunc Principem & Carolum Primum Angliæ Regem. T. IX. P. II. 218. Commiſſio hujus Regis. 220. Ratificatio hujus Tractatûs per Regem Angliæ. *ibid.*
Chriſtophero (*Pontius de Sancto*). T. II. P. IV. 127.
Chriſtophre (*Philippus* & *Johannes*). T. I. P. IV. 14.
—— (*David*). T. II. P. III. 126.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 159.
Chryſogoni (*Petrus* Presbiter *Cardinalis Sancti*. T. I. P. I. 16; 17.
—— (*Hadrianus*). T. V. P. IV. 214, 215. T. VI. P. I. 86, 140, 141, 146, 147.
Chuchamp (*Petrus*). T. IV. P. IV. 18.
Chudleigh (*Georgius*), Miles & Baronettus. T. VIII. P. I. 181.
—— (*Georgius*), Baro, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Chumley (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northreiding. T. VIII. P. II. 145.
Chuperal (*Oudardus*). T. V. P. I. 144.
Churche (*Thomas* & *Chriſtiana* Uxor). T. VII. P. I. 189.
—— (*Percy*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
—— (*Randal*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 44.
Churche-Honyborne (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Wigorniæ. T. VIII. P. II. 169.
Churchelench. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Churchill (*Edwardus*) obtinet Officium Curſoris apud Ludlowe. T. VIII. P. III. 221.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stinſford, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 94.
Churley (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
Chute (*Georgius*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Chaloner*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 68.
Chydingfeld (*Johannes*). T. II. P. IV. 25.
Chylcome. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Chyld (*Johannes*). T. IV. P. II. 76.
Chyny (*Ludovicus de Loes* Comes *de*). T. I. P. IV. 90, 92.
—— (Comes). T. II. P. III. 17, 51.
Chype (*Oliverus*). T. VI. P. IV. 46.
Chyrcheyll. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Chyrcheytun. Eccleſia Coventrienſis & Lichfeldienſis Diœceſis. T. V. P. IV. 143.
Ciabo (*Anthonius de*). T. VI. P. III. 37.
Cibo (*Benedictus*). T. II. P. III. 171.
Cicada (*Edwardus*). T. VI. P. II. 117.
Cicell (*Willielmus*). T. VI. P. III. 170, 197, 229.

229. P.IV. 67, 76, 104, 105, 108, 124, 130.
Cicell Dominus *Burley*). T. VI. P. IV. 150, 132, 158, 170.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 155, 185.
Ciceſter (*Sanctus Ricardus de*). T.I. P.II. 183.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 88.
—— (*Bernardus*). T.II. P.IV. 137.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 81.
Ciceſtrenſis Epiſcopus (*Hilarius*). T. I. P. I. 4, 5.
—— (*Radulphus*). T.I. P.I. 12.
—— (*Johannes*). T.I. P.I. 16.
—— (*S*). T.I. P.I. 43.
—— (*R*). T.I. P.I. 75, 87, 92, 98, 99, 107, 113, 117, 119, 125, 131, 148, 159, 169, 171, 172, 183. P.II. 3, 57, 69, 92.
—— Comes (*Willielmus*). T.I. P.I. 4.
—— Epiſcopus (*S.*). T.I. P.II. 156, 183, 202.
—— (*G.*). T.I. P.III. 154, 155, 179. P. IV. 39.
—— Epiſcopus (*J.*). T.I. P.IV. 92, 94, 109, 121, 128, 145, 146, 156, 157, 161, 171.
—— (*J.*). T.II. P.II. 108, 114, 123, 149, 156, 171, 187. P.III. 50, 87, 120.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 26, 50, 78, 82, 143, 157, 180. T.III. P.I. 22, 100, 122.
—— (*R*). T.III. P.I. 175, 186.
—— (*W.*). T.III. P.II. 89, 138, 168.
—— (*W.*). T.III. P.III. 45, 83, 133, 173, 183.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 185, 189. P.IV. 13, 26, 55.
—— (*Richardus*). T.III. P.IV. 55, 65, 70.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 123, 124.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 4.
—— (*R.*). T.III. P.IV. 196. T.IV. P.I. 106.
—— (*R.*). T.IV. P.II. 124. P.III. 33.
—— (*Stephanus Partyngton*). T. IV. P. III. 33.
—— (*Henricus Ware*). T.IV. P.III. 52, 67, 68, 75, 78, 84, 85, 90, 96, 97, 186.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 67, 85, 86.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 150.
—— (*Simon*). T.V. P.I. 54.
—— (*Richardus Praty*). T.V. P.I. 54.
—— (*Richardus*). T.V. P.I. 148.
—— (*Adam Moleyns*). T.V. P.I. 150, 151, 163, 167, 168, 172, 173, 174, 177, 178, 186, 187, 189, 191. P.II. 4, 7, 10, 13, 19, 25.
—— (*Johannes Arundel*). T.V. P.II. 83, 98, 111, 126.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 80. P. IV. 135.
—— (*Edwardus*). T.V. P.IV. 207.
—— (*Richardus*). T.V. P.IV. 187, 233.
—— (*Robertus*). T.V. P.IV. 263, 264.
—— (*Robertus*). T.VI. P.II. 72, 73, 160. P.III. 4, 6.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 8, 9, 85, 90.
—— (*Georgius Daye*). T.VI. P.III. 91, 92.
—— (*Georgius*). T. VI. P. III. 99, 122, 129, 134, 135, 170, 218. P.IV. 5, 16, 17, 50, 60.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 218, 219. P.IV. 48, 60, 81.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 87, 88, 97, 103, 130.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 138, 139.
—— (*Anthonius Watſon*). T.VII. P.I. 180. P. II. 71, 104.
—— (*Lancelotus Andrews*). T. VII. P.II. 143.
—— (*Samuel*). T.VII. P. II. 169.
—— (*Georgius*). T.VII. P. III. 119, 122, 220.
—— Theſaurarius (*Godefridus*). T.III. P. IV. 5. T.IV. P.IV. 104.
—— Abbas (*Johannes*). T.VI. P.II. 161.
Ciceſtria & Res Ciceſtrenſes. De Annuitate pro Epiſcopo. T. III. P. I. 137. Per Majorem, &c. Ciceſtriæ conceſſa. 175. De reſtitutione Temporalium. P. II. 168. De Proviſione Eccleſiæ. T. III. P. III. 185. P. IV. 124. De Proditionibus. 26. Reſtitutio Temporalium. 55. De Epiſcopo eligendo. T. IV. P. III. 33. Reſtitutio Temporalium. 52. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. IV. P. IV. 41, 72. T. V. P. I. 54. De licentiâ eligendi. T. V. P. I. 148. Reſtitutio Temporalium. 151. Pro Epiſcopo de indulgentiâ Regis ab omni ſeculari occupatione. P. II. 20. Reſtitutio Temporalium. 25, 83. De Exemptione à Parliamentis. 126. De Reſtitutione Temporalium. T.V. P.III. 80. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P.IV. 207. Pro Epiſcopo conceſſio. 263. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 264. Poſt reſignationem Roberti Shirburn de Regio Aſſenſu pro Ricardo Hampſon. T. VI. P. III. 6. Reſtitutio Temporalium. 8. De licentiâ eligendi. 90. Pro Georgio Daye Epiſcopo Regius Aſſenſus. 91. De cuſtodiâ & reſtitutione Temporalium. 92. Pro Johanne Roffenſi Epiſcopo, conceſſio Epiſcopatûs, ratione Deprivationis Georgii nuper Epiſcopi. T. VI. P. III. 218. Pro eodem Epiſcopo Pardonatio. 219. Pro Johanne Criſtoferſon Epiſcopo reſtitutio Temporalium. P. IV. 61. Pro Georgio Epiſcopo exoneratio. 16. De cuſtodiâ Temporalium. 48. Licentia eligendi. 50, 81. Pro Epiſcopo Significavit. 88. Poſt mortem vacante reſtitutio. 98. Licentia eligendi. 99. Reſtitutio Temporalium. 99. Brackleſham Præbenda. T. VI. P. IV. 48. Præbenda. T. VI. P. IV. 22. Archidiaconatus. 85. Pro Anthonio Watſon Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. VII. P. I. 180. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 118. Pro Georgio Carleton Epiſcopo Significavit. 119. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 122.
Cicier (*Johannes de*). T.VI. P.II. 166.
Ciciliæ Rex. T.V. P.III. 62.
Cicogny (*Engelradus de*). T.I. P.I. 90, 114.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.II. 177.
Cifrewaſt (*Johannes*). T.II. P.II. 129.
Cigale (*Edwardus*). T IV. P.I. 66, 76.
Cigario (*Petrus de*). T. I. P.III. 42.
Cigne (*Willerus de*). T.V. P.I. 189.
Cilderowe. Breve directum Ballivo & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P. I. 6.
Cilianus. T.VI. P.III. 134.
Cincins (*W. F.*). T.V. P.IV. 164.
Cinel. T. VII. P.I. 94.
Cineſis (*Bernardus de*). T.I. P.III. 41.
Cinque-Ports. T.I. P. I. 84, 94, 130. Inſtructiones inde. T.VII. P.IV. 167.
Cipri Regina. T.I. P.II. 14.
Cireceux (*Johannes de*). T.III. P.I. 121.
Cirenceſtre Abbas. T.I. P. II. 92. P. IV. 8. T.III. P.III. 3, 83, 126.
—— (*Gerardus*. T. III. P. III. 203. P. IV. 134. T.IV. P.I. 106. T. V. P. IV. 135.
Cirenceſtria. Pro hominibus concedenda Bona, &c. T. III. P. IV. 179. Quatuor Damas pro hominibus, ſex Damas pro Mulieribus. 186. Cuſtodia Hoſpitii Sancti Johannis Evangeliſtæ. T.VI. P.IV. 180.
Ciriaci (*Stephanus* Presbiter Cardinalis *Sancti*) in Thermis. T.I. P.IV. 137. T.II. P.I. 28.
—— (*Willielmus*). T. I. P.IV. 103, 127. T.II. P.I. 51, 62, 65, 86, 101, 102, 105, 108, 110, 112, 113, 114, 116, 119, 128, 139, 140, 145, 152, 161. 165, 171, 183, 193, 194. P. II. 7, 9, 16, 19, 22, 27, 31, 34, 39, 40, 45, 53, 60, 63, 70, 72, 78.
—— *Guillielmus*). T.II. P.II. 79, 82, 84, 85, 88, 98, 100, 116, 127, 132, 145, 148, 184, 196. P.III. 5, 10, 62.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.III. 169.
Ciriſiaco (*Hugo de*), Epiſcopus. T.IV. P.III. 147.
Cirot (*Johannes*). T.V. P.I. 95.
Cis (Dominus *Beſſavar de*). T. I. P.II. 191.
Ciſſetur (*Richardus*). T.VI. P.II. 206.
Ciſſor (*Rogerus*). T.I. P.I. 193.
Ciſteaul (Abbas *de*). T.III. P.I. 195.
Ciſtercienſis Ordo. T.I. P. I. 41, 42, 146, 179. Pro eis, quòd ad Generale Capitulum veniant. T.I. P.IV. 104, 144. In Pontivo. 172. De Ordine reformando. T.IV. P.I. 72. Monaſterium. T. I. P. II. 170. P.III. 6. De licentiâ viſitandi Monaſterii Ordinis Ciſtercienſis. T.V. P.I. 145. Pro Abbate. T.V. P.III. 174.
Ciſtern (*Robertus de*). T.I. P.III. 43.
Ciſtertii Ordinis Abbas (*Johannes*). T. I. P. III. 5.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 174.
Citationes. T.I. P.II. 77, 134, 141. P.III. 128. P.IV. 171, 186, 195. T. II. P. II. 76.
Cittidale (*le*). Nomen Propugnaculi infra Civitatem Carliolenſem ſiti. T.VIII. P. II. 162.
Civens (*Petrus de*). T.I. P.III. 41.
Civitate (*Hugo de*). T.I. P.III. 36.
Civitatenſis Epiſcopus (*Alfonſus*). T.V. P.II. 146, 148. P.III. 60. 136.
Claeſſe (*Tyman*, Capitaneus. T. IX. P.III. 181.
Claiborne (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur Theſaurarius Regis infra Dominium de Virginiâ. T.IX. P.III. 103.
Claibrooke (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectorium de Poll… …chon, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P.III. 29.
Claiſſon (*Willielmus*). T.IV. P.III. 151.
Clamengis (*Nicholaus de*). T. IV. P. III. 36, 48.
Clamenowe (*Johannes*). T.IV. P. I. 62.
—— (*Johannes*). T.V. P. III. 15, 24.
Clamorgan (*Jacobus*). T.IV. P.IV. 69.
Clamp (*Johannes*). T.VI. P.III. 35.
Clamvill (*Willielmus de*). T.II. P.I. 59.
Clanancon (*Hugo de*). T. IV. P.IV. 79.
Clane (*Radulphus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 17.
Clannon (*Philippus de*). T.II. P.I. 51.
Clanreckard Comes (*Willielmus*). T. VI. P. III. 97. T. VII. P. II. 64.
Clanrickard (*Ricardus*), creatur Comes de St. Albanes. T.VIII. P.III. 23.
Clapham (*Willielmus de*). T.II. P.III. 113, 117.
—— (*Chriſtopherus de*). T.V. P.IV. 218.
Clapton (*Petrus de*). T.II. P.I. 34.
—— ſive *Green* (*Cuthbertus*), Clericus Romanus. Pardonatio ei conceſſa. T.IX. P. III. 49.
Clara (*J. de*). T.I. P.I. 37.
—— (*Thomas*). T.I. P.II. 135, 211.
Plarac (*Bernardus de*). T.II. P.IV. 100.
Claramontenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 16, 17.
—— Decanus. T.I. P.II 55.
Claravalle (Abbas *Guillielmus de*). T. IV. P. IV. 176.
Clare (*R.* Comes de). T.I. P.I. 28, 52, 6, 66, 71.
—— (Domina *de*). T.II. P.III. 81.
—— (*Johannes* Comes *de*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P.I. 90.
Clare (*Rogerus*). T.I. P.I. 114.
—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 5.
—— (*Thomas*). T.I. P.II. 113, 114, 123, 124.
—— (*Richardus*). T.I. P.IV. 196. T.II. P.I. 70, 77, 91.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 140.
—— (*Richardus*). T.III. P.III. 194.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 14.
—— (*Burton*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 9. 103.
—— (*Andreas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ickenham, Diœceſis London. T.VIII. P.IV. 65.
—— (*Andreas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Eccleſiam Parochialem de Henxworth, in Comitatu Herefordiæ, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 88.
—— (*Andreas*), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Principis Caroli, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Walton, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtriæ. T.IX. P.II. 252.
Clare Txerton. Eccleſia. T.V.I P.IV. 166.
Clarel (*Johannes*). T. I. P.II. 29.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 52.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 166.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 115.
Clarelli (*Johannes*). T.I. P.II. 147, 216.
Claremont (Comes *de*). T.V. P.II. 55. P.III. 168.
Clarencia Duciſſa (*Elizabetha*). T.III. P. II. 79.
—— Dux (*Thomas*). T.IV. P.II. 39, 73, 95, 111, 113, 118, 122, 136, 137, 139, 142, 155, 171, 180. P. III. 4, 17, 34, 36, 38, 39, 45, 48, 57, 66, 88, 94, 95, 104, 110, 114, 119, 146, 162.
—— (*Margareta*), Uxor. T.IV. P.III. 4.
—— Dux (*Thomas*). T. IV. P. III. 200. P.IV. 7, 16, 19, 39, 42, 140, 153. T. V. P.I. 76.
—— Duciſſa (*Margareta*). T. IV. P. IV. 39, 104, 120, 196.
—— Baſtardus (*Johannes*). T. IV. P. IV. 140, 148.
—— Dux (*Georgius*). T.V. P.II. 112, 139, 144, 148, 169, 173, 174, 182, 184, 185, 189.

Q 2

189, 192, 194. P.III. 5, 56.
Clarencia (*Georgius*). T.IV. P.III. 186, 187, 188, 191, 201. P.IV. 6, 19, 111, 169.
——— (*Rogerus Machado*). T.V. P.IV. 216.
——— (*Georgius*). T.VI. P.II. 217.
Clarencieux, Heraldus Armorum. T.V. P. II. 145.
——— Rex Armorum (*Thomas*). T.V. P. III. 106, 107, 119, 140, 154. P.IV. 3, 6.
Clareti (*Laon*). T.I. P.I. 37.
Clariacenſis Abbas (*Arnaldus*). T.V. P.I. 80.
Clarivallibus (*Paganus de*). T.I. P.I. 5.
Clark (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.III. 38.
——— (*Rogerus*), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de North-Aſton, Diœceſis Oxoniæ. T.IX. P.II. 207.
Clarke (*Gerardus le*). T.I. P.III. 170.
——— (*Bartholdus le*). T.VI. P.IV. 174, 177.
Clarke (*Edwardus*), unus Magiſtrorum Curiæ Cancellariæ, aſſignatur à Rege ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4.
——— (*Samuel*), Sacræ Theologiæ Doctor, aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P.II. 12.
——— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Binckiowe, Diœceſis Coventriæ. T.VIII. P.II. 29.
——— (*Ricardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sudburrowe, Diœceſis Petriburgenſis T.VIII. P.II. 30.
——— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P.II. 32.
——— (*Leonardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ. T.VIII. P.III. 36.
——— (*Thomas*), Clericus, Rector Eccleſiæ Parochialis de Kinwarton, in Diœceſi Wigornienſi. T.VIII. P.III. 36.
——— (*Eſſexius*), Clericus, in Legibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tilſton. T.VIII. P.III. 225. Aliæ Litteræ ei directæ. 227.
——— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Filkarton, in Diœceſi Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 117.
——— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Caunon-Norton, Juriſdictionis Decani Herefordiæ. T.IX. P.I. 81.
——— (*Alexander*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bradfielde, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 211.
——— (*Gualterus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Buerfield, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 213.
Claro Sancto (*Willielmus de*). T.I. P.III. 95, 97, 98, 99, 105, 112, 113, 114, 115, 132.
——— (*Henricus de*). T.I. P.III. 99.
——— (*Johannes de*). T.I. P.III. 155. P.IV. 18.
——— (*Robertus de*). T.I. P.IV. 20.
——— (*Henricus de*). T.I. P.IV. 93, 157, 205. T.II. P.II. 74.
——— (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 205.
——— (*Thomas de*). T.II. P.I. 153.
——— (*Johannes de*). T.III. P.II. 62.
——— (*Jacobus de*). T.III. P.II. 161.
——— (*Johannes de*). T.IV. P.II. 11.
——— (*Henricus de*). T.IV. P.II. 157.
——— (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 32.
——— (*Willielmus de*). T.V. P.II. 18, 37, 50.
Claromonte (*Simon de*). T.I. P.II. 90.
——— (*Radulphus de*). T.I. P.II. 139. P.III. 190, 192, 194.
——— (*Ludovicus* Filius Comitis *de*). T.II. P. I. 36, 39, 62.
——— (*Petrus de*). T.II. P.I. 57.
——— (*Sibuodus de*). T.II. P.IV. 15.
——— (Cardinalis S. *de*). T.II. P.IV. 199. T. III. P.I. 20, 22.
——— (*Henricus de*). T.III. P.I. 58.
——— (*Johannes de*). T.III. P.I. 83, 95.
——— (*Aymericus de*). T.III. P.II. 124.
Clarvettus (*Guillielmus*), Parochiæ Sanctæ Margaretæ in Comitatu Middleſexiæ Generoſus. Licentia ei conceſſa ut Artem Chirurgicam exercere poſſit. T.VIII. P.II. 171.
Clarus (*Sanctus*). Pro Priore Reſtitutio Temporalium. T.IV. P.II. 173.
Claſſis. Proclamatio pro Tranſlatione Frumenti, Grani, aut Victualium cujuſcunque generis, pro ſupplemento Claſſis aut Procinctus in partibus Franciæ. T.VIII. P.II. 207.
Clatford (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.
Clau (*Georgius de*). T.III. P.I. 208.
Claubon (*Johannes*). T.III. P.III. 173, 190, 191, 198, 200, 202. P.IV. 34, 35, 44, 49, 51, 74, 80.
Clavee (*Johannes*). T.VII. P.II. 80, 84.
Clavelli (*Raymundus*, *Petrus* & *Ferrarius*). T. I. P.III. 40.
Clavenario (*Galfridus de*). T.II. P.IV. 104.
Claver (*Johannes*). T.II. P.II. 110, 173. P. III. 99, 126.
Clavering (*Johannes de*). T.I. P.III. 129, 203. P.IV. 48.
——— (*Alexander de*). T.I. P.III. 129.
——— (*Johannes de*). T.I. P.IV. 145, 153. T.II. P.I. 59, 76. P.II. 14, 18, 47.
——— (*Alexander de*). T.II. P.I. 70.
——— (*Johannes de*). T.II. P.II. 121, 123, 139, 186.
——— (*Robertus de*). T.III. P.IV. 11.
——— (*Johannes de*). T.VII. P.III. 96.
Claverton (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Buck, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.III. 41.
Claves Parcorum. Proclamatio quâ interdicuntur Claves Parcorum Regiorum, & Gardinorum, abſque licentiâ ſpeciali. T. IX. P.II. 84.
Clavorinus (*L.*). T.VI. P.I. 55, 56.
Claus (*Arnaldus de*). T.III. P.II. 111.
——— (*Reginaldus*). T.III. P.III. 5.
——— (*Petrus* Comes *Beaumont*). T.VI. P. IV. 181.
Clauſon (*Petrus*). T.VIII. P.I. 203.
Clauynon (*Johannes de*). T.II. P.II. 61.
Claxeby (*Simon de*). T.II. P.I. 169.
Claxton (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 107.
——— (*Willielmus*). T.V. P.III. 152, 162.
——— (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 15.
——— (*Hamand*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 80.
Clay (*Johannes*). T.IV. P.IV. 155, 158.
——— (*Edmundus de*). T.III. P.III. 196.
——— (*Tobias*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T.VIII. P.I. 31. P.II. 24.
Clayborough (*Willielmus*). T.VI. P.II. 78, 117, 162, 166.
Claybrok (*Thomas*). T.VI. P.II. 202.
Clayden (*Johannes*). T.VI. P.II. 197.
Claydon (*Willielmus*). T.II. P.I. 41.
——— (*Robertus*). T.III. P.IV. 122. T.IV. P.I. 178.
Claye (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P.II. 13.
Clayghton (*Willielmus*, *Richardus*, *Johannes* & *Warinus*). T.III. P.III. 190.
Claymond (*Alanus*). T.IV. P.I. 78.
——— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 153.
Clayphorn (*Willielmus*). T.VII. P.IV. 151.
Clayton (*Hugo*). T.III. P.III. 176.
——— (*Robertus*). T.III. P.IV. 9.
——— (*Richardus*). T.VII. P.II. 166.
——— alias *Rotheram* (*Georgius*). T.VI. P.II. 198.
——— (*Jeremias*), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Heyſham, Diœceſis Ceſtrienſis. T.IX. P.II. 210.
Cleare (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Much Hallingbury, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T.IX. P.I. 78.
Cleaver (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Novâ Windſor, in Diœceſi Sarum. T.VIII. P.IV. 64.
Clebery Mortimer. Vicaria. T.VI. P.IV. 145.
Clebury (*Adam de*). T.III. P.I. 32.
Cleg (*Gilbertus*). T.IV. P.I. 82.
Cleghorne (*Jacobus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 212.
Cleheydon. Rectoria. T.VI. P.IV. 92.
Clemens Papa. T.I. P.I. 22.
——— *Quartus*. T.I. P.II. 97, 98, 99, 100, 102, 104, 105, 106, 109, 115.
Clemens Quintus. T.I. P.IV. 40, 42, 43, 44, uſque 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 63, 64, 65, 66, uſque 68, 69, 72, 75, 76, 92, 99, 100, 104, 105, 116, 122, 126, 129, 130, 137, 139, 141, 142, 151, 152, 159, 166, 170, 197, 198, 204, 206, 207. T.II. P.I. 5, 6, 11, 15, 16, 25, 33, 44, 52, 54, 55, 59, 67, 69, 78, 87, 100, 101, 105, 117, 118, 119, 140, 152, 176, 177. P. II. 51, 88. P.III. 32, 36.
——— *Sextus*. T.II. P.IV. 123, 124, 132, 134, 138, 144, 148, 150, 152, 153, 154, 158, 160, 169, 172, 173, 174, 181, 185, 187, 199. T.III. P.I. 4, 34, 39, 52, 55, 56, 80, 81, 130. P. IV. 155, 179.
——— *Septimus*. T.VI. P.II. 6, 7, 8, 9, 17, 22, 50, 55, 56, 63, 64, 70, 75, 78, 80, 85, 95, 96, uſque 102, 107, 108, 114, 115, 117, 136, 137, 139, 140, 152, 154, 157, 160, 163, 164, 166, 176, 179, 182, 184, 186, 187, 188.
Clemens (*Sanctus*) Exoniæ. T.VI. P.IV. 163.
Clement (*Richardus*). T.I. P.IV. 15.
——— (*Arnaldus*). T.II. P.III. 126.
——— (*Willielmus*). T.II. P.III. 83.
——— (*Johannes*) T.IV. P.IV. 130
——— (*Vincentius*). T.V. P.I. 183. P.II. 60, 67, 80.
——— (*Thomas*). T.V. P.II. 66.
——— (*Petrus*). T.V. P.IV. 97.
——— (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 97.
Clemente Sancto (*Raymundus de*). T.I. P.III. 40, 77, 78.
——— (*Guillielmus de*). T.VIII. P.I. 34.
Clementis Sancti Presbiter Cardinalis. (*J.*). T. I. P.III. 195, 201.
——— (*P.*) T.II. P.III. 169.
——— (*Branda*). T.IV. P.III. 107, 187.
Clementis Sancti extra Barram Novi Templi London. (Rectoria. T.VI. P.IV. 84.
Clements (*Gregorius*), Mercator Londinenſis. T.IX. P.III. 107.
Clemſon (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Clementis, ſive Bridgſett, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P.III. 86.
——— (*Willielmus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Eccleſiam Parochialem de Hemingſton, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P.II. 88.
Clench (*Almot*), Armiger, Feodarius Comitatûs Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
——— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa in Inſulâ Elienſi. T. VIII. P.II. 144.
Clenkethorp (*Hans*). T.IV. P.I. 190.
Clenpier (*Edwardus*). T.IV. P.IV. 118.
Clent. Vicaria. T.VI. P.IV. 46.
Clentin (*Henricus*). T.VI. P.IV. 100.
Cleobury. Vicaria ſic dicta, in Diœceſi Herefordienſi. T.VIII. P.IV. 66.
Cler (*Johannes de Sancto*). T.III. P.I. 209.
Clerc dictus *Verneſton* (*Johannes* & *Gaon le*). T. V. P.IV. 96.
Clercelier (*Nicholaus*). T.V. P.IV. 96.
Clere (*Johannes le*). T.IV. P.III. 91, 99, 104, 118, 167, 169.
——— (*Willielmus le*). T.IV. P.III. 169.
——— (*Johannes le*). T.IV. P.III. 192.
——— (*Henricus le*). T.V. P.I. 108.
——— (*Henardus le*). T.V. P.IV. 92.
——— (*Guillielmus le*). T.V. P.IV. 93.
——— (*Quiriace le*). T.V. P.IV. 97.
——— (*Gualterus le*). T.V. P.I. 99.
——— (*Willielmus le*). T.VI. P.III. 139, 145. P.IV. 46, 118.
——— (*Henricus le*). T.VI. P.III. 141.
——— (*Willielmus*). T.III. P.III. 84, 133.
——— (*Robertus*). T.V. P.IV. 135.
——— (Dominus *de*). T.III. P.II. 24, 92, 93.
——— (Comes *de*). T.III. P.II. 71, 74.
Clere (*St.*). Vicaria. T.IV. P.IV. 133.
Clere Alta. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Clerefountayn (*Perotus de*). T.III. P.I. 194.
Clerel (*Jacobus*). T.IV. P.IV. 46.
Cleremont (Comes *Ludovicus de*). T.II. P.II. 147.
——— (Comes *de*). T.IV. P.I. 58, 130.
——— (*Ludovicus de*). T.IV. P.III. 8.
——— (*Ludovicus de*). T.IV. P.IV. 13, 15.

Cle-

Cleremont (*Robertus de*). T. IV. P. IV. 13.

——— (*Carolus de*). T. IV. P. IV. 199.

——— (Epiſcopus *de*). T. IV. P. III. 181.

Clerenans (*Johannes*). T. III. P. I. 153, 154, 155, 156, 158.

Clereneſſe (*Johannes*). T. IV. P. IV. 19.

Clerevaus (Abbas *de*). T. I. P. II. 92.

——— (Dominus *Imbertus de*). T. I. P. III. 183, 184, 196, 197.

Clerinco (Abbas de). T. I. P. III. 171.

Clerici conjugati. T. II. P. I. 135. Super Exceſſibus Clericorum. T. VI. P. I. 111. Pro Cardinali Eborum ad degradandum Delinquentes. T. VI. P. II. 96. Conceſſio facta Domino Regi per Clerum Cantuarienſis Provinciæ. T. VI. P. II. 163. De Commiſſione ad amovendos uxoratos. T. VI. P. IV. 20.

Clericis (*Ambroſius de*). T. IV. P. IV. 37.

Clericus (*Domingus*). T. III. P. I. 79.

——— (*Johannes*). T. III. P. II. 89.

——— (*Patricius*). T. III. P. I. 150.

——— (*David*). T. III. P. III. 38.

——— (*Walterus*). T. IV. P. II. 133.

——— (*Thomas*). T. III. P. II. 144.

Clerk (*Johannes*, *Willielmus* & *Laurentius le*). T. I. P. III. 103.

——— (*Benedictus le*), & *Mariota Uxor*. T. I. P. III. 164.

——— (*Richardus le*). T. I. P. III. 190.

——— (*Johannes le*). T. II. P. I. 9, 53.

——— (*Henricus le*). T. II. P. I. 123.

——— (*Adam le*). T. II. P. I. 179.

——— (*Guillielmus le*). T. II. P. II. 120.

——— (*Walterus le*). T. III. P. I. 24.

——— (*Willielmus le*). T. III. P. II. 159.

——— (*Adam le*). T. III. P. II. 156.

——— (*Georgius le*). T. III. P. II. 176.

——— (*Willielmus le*). T. III. P. III. 41.

——— (*Simon le*). T. III. P. III. 83.

——— (*Richardus le*). T. III. P. III. 91.

——— (*Thomas le*). T. III. P. III. 190.

——— (*Adam le*). T. III. P. IV. 150.

——— (*Henricus le*). T. IV. P. I. 78.

——— (*Willielmus le*). T. V. P. I. 38.

——— (*Johannes le*). T. V. P. II. 28, 31, 41, 47, 177. P. III. 203. P. IV. 21.

——— (*Johannes le*). T. V. P. IV. 213. T. VI. P. I. 199, 200.

——— (*Rogerus le*). T. VI. P. IV. 9.

——— (*Willielmus le*). T. VI. P. IV. 60.

——— (*Robertus le*), Miles. T. VIII. P. II. 8.

Clerke (*Gabriel*), Canonicus Cathedralis de Durham. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

——— (*Edwardus*) Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*

——— *de Aulington* (*Edwardus*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.

——— (*Gabriel*), Archidiaconus Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*

——— (*Henricus*). T. VIII. P. II. 10.

——— (*Edwardus*), Magiſter Cancellariæ. T. VIII. P. II. 13.

——— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 38.

——— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.

Clerkenwell. Situs Monaſterii & Eccleſiæ. T. VI. P. III. 187.

Clerkenwell (Vicaria *Sancti Jacobi in*). T. VIII. P. III. 225.

Clermont (*Robertus de*). T. III. P. I. 134.

Clero Sancto (*Willielmus de*). T. I. P. II. 228.

Cleromes (*Thomas de*). T. III. P. II. 109.

Clerus. Subſidium. T. I. P. I. 41, 150. Pro Clero Eboracenſis Diœceſis. T. I. P. II. 217. P. III. 15. De Subſidiis Eborum Provinciæ. T. II. P. IV. 53. Convocatio Cantuarienſis Provintiæ. 56. Eborum Provintiæ. T. III. P. I. 63. Congregatio moleſtanda. 111. Convocatio. T. III. P. I. 190. De arraiando. P. II. 197. De Taxatione. T. II. P. III. 162. De Convocatione. 183. De Subventione. 196. De arraiando. T. III. P. III. 13, 64. De Convocatione Eborum. 14. Cantuariæ. 70. Arraiatio. T. III. P. IV. 176. T. IV. P. I. 33. T. IV. P. II. 123, 124. P. III 57. Pro Clero Angliæ de Prærogativis & Conſuetudinibus gaudendis. T. V. P. II. 111.

Clery (*Phinees*). T. V. P. IV. 95.

Cletherowe (*Chriſtoferus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 141.

Cletherowe (*Chriſtophorus*), Aldermannus Londini. T. VIII. P. II. 256. Commiſſio ei directa. *ibid.*

Cleve (*Leof Theodoricus de*), Comes *de Kirkerode*. T. I. P. III. 160, 165, 171.

——— (*Philippus de*), Dominus *de Ravenſtang*. T. V. P. IV. 86, 134.

——— (*Jodocus de*). T. VII. P. I. 195.

Cleve. Vide *Clive*.

Cleve-Old. Vicaria. T. VI. P. IV. 145.

Cleveland (*Thomas Wentworth* Comes *de*). T. VIII. P. I. 198. Conceſſio ei directa. *ibid.*

——— (*Benjaminus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Moreleigh, Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. III. 39.

Clevenſis Comes (*Adulfus*). T. III. P. IV. 5.

——— (*Johannes*), Filius Ducis. T. V. P. I. 64.

——— Dux. T. V. P. IV. 141.

——— Dux (*Johannes*, *Willielmus* Filius & *Anna* Filia). T. VI. P. III. 63.

——— Dux (*Johannes* & *Anna* Filia). T. VI. P. III. 228. P IV. 34.

Clewer (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Alderton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. II. 248.

Cley (*Richardus*). T. IV. P. III. 86.

——— (*Robertus*). Conceſſio ſpecialis Commisſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.

Cleyborne. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.

Cleybrooke (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Leiceſtriæ. T. IX. P. II. 252.

Cleydon. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.

Cleyentien (Capitaneus). T. IX. P. III. 181.

Cleykin (*Bertrandus*). T. III. P. III. 125.

——— (*Oliverus*). T. III. P. III. 90, 106, 125.

Cleyne (*Franciſcus*). Conceſſio Denizationis ei directa. T. VIII. P. I. 69. Altera Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 82.

Cleyſhull (*J. de*). T. I. P. II. 69.

Cleyton (*Radulphus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Rectoriæ Sancti Petri infra Turrim London. T. VIII. P. III. 224.

Cliczon (Domina *de*). T. III. P. I. 21, 44.

——— (*Almaricus de*). T. II. P. IV. 119, 120, 131, 134.

——— (Domina *de*). T. III. P. I. 133.

——— (*Oliverus de*). T. VIII. P. II. 1, 6, 23, 42.

Cliderowe (*Richardus de*). T. III. P. IV. 184. T. IV. P. I. 61. P. II. 9.

——— (*Richardus de*). T. IV. P. II. 71, 109, 124, 138.

——— (*Hugo de*). T. V. P. I. 170. P. II. 11.

Clifford (*Walterus de*). T. I. P. I. 71, 75, 82, 89, 110, 115, 131, 132, 137. P. II. 56.

——— (*Rogerus de*). T. I. P. I. 75, 82, 89, 110, 115, 132, 137. P. II. 56, 110, 123.

——— (*Richardus de*). T. I. P. I. 147.

——— (*Egidius de*). T. I. P. II. 57.

——— (*Willielmus de*). T. I. P. II. 100.

——— (*Robertus de*). T. I. P. II. 133, 134, 137, 150, 155, 164, 175, 199, 203.

——— (*Richardus de*). T. I. P. II. 212.

——— (*Willielmus de*). T. I. P. II. 238.

——— (*Robertus de*). T. I. P. III. 182, 190, 203. P. IV. 3, 5, 37.

——— (*Iſabella de*). T. I. P. III. 86.

——— (*Robertus de*). T. I. P. IV. 91, 108, 144, 149, 158, 163, 167, 170, 192. T. II. P. I. 7, 15, 17, 21, 30, 31, 36, 45, 49, 51, 53, 59.

——— (*Rogerus de*). T. II. P. II. 14, 18, 26, 35, 36, 39, 42.

——— (*Johannes de*). T. II. P. II. 129

——— (*Robertus de*). T. II. P. II. 192. P. III. 73.

——— (*Johanna de*). T. II. P. IV. 3.

——— (*Robertus de*). T. II. P. IV. 46, 72, 73.

——— (*Thomas de*). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 3.

——— (*Rogerus de*). T. III. P. I. 101.

——— (*Rogerus de*). T. III. P. II. 41, 137, 147, 163, 171, 192.

——— (*Rogerus de*). T. III. P. III. 6, 20, 184, 204.

——— (*Thomas de*) T. III P. III. 129, 204. P. IV. 7, 12, 46, 55, 56, 59, 60.

——— (*Richardus de*). T. III. P. III. 181. P. IV. 17.

——— (*Ludovicus de*). T. III. P. III. 184. P. IV. 59, 83.

——— (*Gualterus de*). T. III. P. IV. 78.

——— (*Richardus de*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 15, 40.

——— (*Willielmus de*). T. IV. P. I. 53, 71.

Clifford (*Robertus de*). T. IV. P. I. 83.

——— (*Elizabeth de*). T. III. P. IV. 189.

——— (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 37, 111, 152, 170, 172. P. III. 7, 8, 9, 10.

——— (*Johannes de*). T. IV. P. II. 88, 100, 126, 158, 159. P. III. 64, 65.

——— (*Willielmus de*). T. V. P. I. 38.

——— (*Thomas de*). T. V. P. II. 18, 30, 32, 34, 36, 38, 74.

——— (*Johannes de*). T. V. P. II. 89.

——— (*Rogerus de*). T. V. P. II. 133.

——— (*Willielmus de*). T. V. P. II. 175.

——— (*Robertus de*). T. V. P. III. 196 P. IV. 31

——— (Dominus *de*). T. V. P. IV. 135.

——— (*Johannes de*). T. VI. P. I. 97.

——— (*Thomas de*). T. VI. P. II. 189.

——— (*Henricus* Dominus *de*). T. VII. P. III. 13, 38, 42, 58, 96, 173.

——— (*Henricus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.

——— (*Thomas*), Sacræ Theologiæ Doctor, unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.

——— (*Henricus*), Dominus, Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.

Clifton (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 148.

——— (*Johannes de*). T. III. P. III. 184.

——— (*Robertus de*). T. V. P. I. 23.

——— (*Gervaſius de*). T. V. P. III. 3, 131, 197.

——— (*Richardus de*). T. VI. P. IV. 9.

——— (*Jervaſius de*). T. VII. P. III. 173.

——— (*Gervaſius*), Baronettus. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90. Commiſſio ei directa, tangens Recuſantes. T. IX. P. I. 57.

——— (*Jervaſius*), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.

Cliket (*Willielmus*. T. IV. P. I. 22.

Cline (*Martinus de*). T. I. P. III. 137.

Clingbergh (*Johannes*). T. V. P. I. 35, 39, 72.

Clingelfeld (*Godfridus de*). T. I. P. III 134.

Clingeſtein (*Wolfroniſtein de*). T. IV. P. III. 59.

Clinis (*Hugo de*). T. I. P. I. 11.

Clipping (*Conradus* & *Albertus*). T. II. P. IV. 160.

Clipſham (*Martinus*). T. VI. P. IV. 144.

Clipſton (*Willielmus*). T. IV. P. I. 78.

Clipſton. Manerium in Foreſtâ de Shirwood. T. IV. P. I. 8.

Cliſſeby (*Johannes de*). T. II. P. IV. 24.

Clithero (*Chriſtophorus*), Armiger, Major Civitatis London. T. IX. P. I. 54.

Clive. Bercaria. T. I. P. I. 28, 29.

Clive, ſive *Cleve* (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.

Clive (Capella *Beatæ Mariæ de*), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.

Clivia (Domina *Anna*). T. VI. P. III. 42. Vide *Anglia*.

Clivia. Confœderatio. T. I. P. III. 155.

Clivia Comes. T. I. P. III. 155.

——— (*Adulfus*). T. III. P. IV. 194. T. IV. P. I. 2, 6, 7.

——— (*Adolfus*). T. IV. P. II. 93, 160.

Clocton (*Willielmus*). T. IV. P. I. 57.

Clogger (*Thomas*). T. VI. P. II. 194.

Clogherenſis (*Ewerus*). T. IX. P. III. 113.

Clonfert (Epiſcopus de). T. IX. P. III. 100.

Cloos (*Nicholaus*). T. V. P. II. 10.

Clopdolian (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 208.

Clopton (*Johannes de*). T. II. P. III. 189.

——— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21.

——— (*Walterus*). T. III. P. IV. 133.

——— (*Robertus*). T. V. P. I. 115.

——— (*Johannes*) T. V. P. II. 91.

——— (*Johannes*). T. V. P. III. 131.

——— (*Hugo*). T. V. P. III. 148, 155.

——— (*Richardus*). T. VI. P. II. 178.

——— (*Georgius*, Baro de), Dominus Carew, Comes de Totnes. T. VIII. P. II. 167.

Clopton (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 119.

Cloſburne (*Qagge*). T. VII. P. III. 42.

Cloſe (*le*) *in Elwicke*. Tenementum ſic dictum, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P. II. 54.

Clotis (*P. de*). T. I. P. III. 40, 64.

Clotor (Caſtrum de). T. I. P. I. 145.

Clotworthie (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 37.

Clotworthy (*Simo*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 34.

Clovelly (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. II. 207.

Clovenſis Epiſcopus. T. III. P. III. 13.
—— Abbas. T. III. P. IV. 63.
Clough (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Chriſtophorus*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
—— (*Edwardus*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T. VIII. P. II 7.
Cloughton. Præbenda. T. VI. P. IV. 7.
Clous (*Georgius de*). T. III. P. II. 177.
Cloutheronn (*Johannes de*). T. II. P. IV. 208.
Cloutulkham (*Johannes*). T. II. P. III. 126.
Clowcrofte. Manerium ſic vocatum, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Clowd (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 191.
Clowes (*Willielmus*). Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 83.
Clowesworth. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Clowton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 56.
Clovyll (*Johannes*). T. VI. P. II. 162.
Cloy (*Thomas*). T. VI. P. III. 14.
Cluer, ſive *Cluworth* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 41.
Clugniaco (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 49.
Clugny (*Hugo de*). T. III. P. I. 195, 197. P. II. 54.
Clun (*Walterus de*). T. I. P. III. 210.
Clunchamp (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 5, 18.
Clune. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Cluniacenſis Abbas. T. I. P. III. 76. T. II P. II. 68.
—— (*Petrus*). T. II. P. III. 27, 45, 46.
—— (*Androynus*). T. III. P. I. 108, 195, 200, 211, 212, 215. P. II. 9.
—— (*Simon*). T. III. P II. 89. P. IV. 63.
—— (*Raymundus*). T. IV. P. II. 173.
—— (Cardinalis). T. III. P. II. 59.
—— (Epiſcopus). T. III. P. III. 13.
Cluniacenſis Ordo. T. I. P. II. 217. P. III. 59. Monaſterium. P IV. 64. Ne Androynus Abbas Frater Cardinalis eligatur. T. III. P. II. 35, 45. Pro Cardinali Cluniacenſi. 59, 60. Abbas. 89.
Cluniaco (*Willielmus de*). T. I. P. III. 161.
Clunne. Breve directum Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Clunny (Filius Comitis *de*). T. I. P. I. 50.
Clunny (*Radulphus de*), Filius Rogeri. T. I. P. II. 203.
—— (*Willielmus de*). T. I. P. III. 163.
Cluſa (Abbas *de*). T. I. P. II. 105.
Cluſſebech (*Richardus de*). T. II. P. II. 140.
Cluworth. Vide *Cluer*.
Clux (*Hartonk van*). T. II. P. II. 43, 86, 163, 183, 184, 185. P. III. 3, 59. P. IV. 63. T. V. P. I. 78.
Cluydon (*Johannes de*). T. II. P. I. 65.
Clyderowe (*Gilbertus de*). T. II. P. IV. 68.
Clyffe. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.
Clyffort (Dominus *de*). T. IV. P. II. 83.
Clyſton (*Thomas de*). T. II. P. IV. 23.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 18.
Clygorne (*James*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Clymwell (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Clyncham (*Petrus de*). T. IV. P. III. 100.
Clyne (*Rogerus Atte*). T. I. P. II. 114.
Clyne & *Chiltham*. Manerium. T. I. P. I. 147.
Clynk (*Johannes*). T. IV. P. II. 22.
—— (*Johannes*), T. IV. P. IV. 128, 144.
Clynton (*Johannes de*). T. I. P. IV. 145.
—— (*Ida de*), Uxor. T. II. P. I. 37.
—— (*Oſb. de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 129. P. III. 126.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. II. 129, 197, 203. P. III. 52, 59, 69, 70, 76, 77, 83, 96, 109, 110, 111, 119, 120, 121, 129, 131, 142, 147, 148.
—— Comes Huntingdon. T. II. P. III. 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 179, 183, 185, 188, 197, 199.
—— (*Gerandynus de*). T. II. P. III. 126.
—— (*Ivo de*). T. II. P. IV. 11, 187, 190, 198. T. III. P. I. 59, 62, 72.
—— (*Robertus de*). T. III. P. I. 169.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 182.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 61, 183.
—— (*Thomas* & *Hugo*). T. III. P. III. 190.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 106.
—— (Dominus). T. IV. P. II. 111.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 80.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 97.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 4.
—— (Dominus). T. VI. P. III. 119.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 138, 188. P. IV. 62, 67, 75.
—— (Dominus *Thomas*). T. VII. P. II. 169.
Clypsby (*Johannes*). T. V. P. I. 189.
Clyſs (*Henricus*). T. II. P. I. 37. P. II. 68.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
—— (*Robertus*). T. II. P. I. 180.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 180. P. II. 3.
—— (*Henricus*). T. II. P. II. 85, 169, 195. P. III. 6, 14, 18, 19, 26, 27, 52, 64, 79.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 177.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 170. P. III. 73.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 73.
—— (*Johannes* & *Willielmus*). T. VI. P. I. 179.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 169.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 219.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 10.
Clyve (*Joſcelinus de*). T. II. P. IV. 55.
Clyvedon (*Reymer de*). T. I. P. III. 129.
—— (*Matthaus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes de.*) T. II. P. II. 94, 108.
Clyveland (*Thomas*). T. IV. P. IV. 161.
Coac (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.
Coadjutor. T. III. P. I. 193. Pro Petro Vannes. T. VI. P. III. 6.
Coaiquin (Dominus *Radulphus de*). T. IV. P. III. 182, 184.
Coake (*Willielmus*). T. VII. P. III. 20.
Coates (Rectoria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 253.
Cobb (*Johannes*) conſtituitur Magiſter Puerorum Capellæ Regis. T. IX. P. II. 205.
Cobbe (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
Cobbet (Colonellus) occupat Inſulam Lewis. T. IX. P. III. 218.
Cobbron (*Johannes* & *Thomas*). T. IV. P. II. 53.
Cobbs (*Johannes*). T. V. P. I. 136.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 29.
Cobert (*Johannes*). T. V. P. I. 136.
Cobham (*Henricus*). T. VI. P. IV. 154.
—— (*Rogerus de*). T. I. P. II. 11.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 221.
—— (*Henricus*). T. I. P. IV. 38.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 50, 54.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. IV. 111.
—— (*Henricus*). T. I. P. IV. 88, 202. T. II. P. I. 56, 63, 128. P. II. 15, 26, 47.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 191, 192, 207. T. II. P. I. 1, 2, 20, 27, 29, 49, 106, 112.
—— (*Stephanus*). T. II. P. II. 107, 121, 123, 161, 179, 187.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 120. P. III. 147.
—— (*Radulphus*). T. II. P. II. 123.
—— (*Reginaldus*). T. II. P. III. 13, 17, 121, 164.
—— (*Reginaldus*). T. II. P. IV. 12, 40, 57, 78, 85, 87, 130, 147, 150, 153, 160. T. III. P. I. 11, 20, 21, 48, 84, 87, 94, 101, 111, 119.
—— (*Thomas* & *Stephanus*. T. II. P. IV. 36.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 136. T. III. P. I. 7, 19, 101.
—— (*Reginaldus*). T. III. P. I. 133, 200, 209. P. II. 7, 20, 23.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 185. P. II. 126, 127, 136, 177.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 25, 36, 37, 41, 45, 48, 49, 61, 64, 70, 76, 90, 97, 120, 132, 160, 162, 184. P. IV. 36, 38, 59, 63, 77.
—— (*Reginaldus*). T. III. P. III. 176.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 155. T. IV. P. I. 106.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. II. 18.
—— (*Reginaldus*). T. IV. P. I. 78, 83.
—— (*Reginaldus*). T. V. P. I. 36.
—— (*Alianora*). T. V. P. I. 127.
—— (Dominus *Johannes*). T. V. P. III. 57, 131. T. VI. P. III. 119.
—— (*Georgius*). T. VI. P. III. 153, 190.
—— (*F.*). T. VII. P. I. 16, 30, 40, 44.
—— (*W.*). T. VII. P. I. 117. P. II. 66.
Cobham. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Cobiaco (*Bertrandus de*). T. II. P. I. 25.
Cobin (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Cobyngham (*Robertus de*). T. II. P. II. 91.
Coceti, dictus *Ros*, (*Bonafuſius de*). T. I. P. III. 122.
Cock (*Johannes*). T. VI. P. II. 137, 164, 205.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 13.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 115.
Cockain (*Guillielmus*). T. VII. P. I. 210.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 164. P. IV. 136.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Georgius*). T. IX. P. III. 268.
Cockburne (*Alexander*). T. III. P. IV. 102.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 32.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 58.
Cockermouth. Breve directum probis Hominibus & Membris hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Cockerton-Blackwell (Præbenda de). T. VIII. P. II. 51.
Cockfeld Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Cocke (*Richardus de*). T. II. P. III. 29.
Cocks (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 6.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
Cockſhutt (*Johannes*) conſtituitur Exigendarius in Curiâ de Banco. T. IX. P. I. 76.
Cockysford (*Johannes de*). T. VI. P. II. 198.
Cocleus (*Johannes*). T. VI. P. III. 133.
Coconato (*Ubertus de*). T. I. P. II. 31.
—— (*Bonifacius de*). T. I. P. III. 45.
Cocquebent (*Theodoricus*). T. VI. P. II. 42.
Cocqum (*Coiinus*). T. V. P. IV. 97.
Cocus (*Adam*). T. II. P. I. 198.
Cocy (*Duncanus*). T. I. P. III. 104.
Codais (*Aldebrandus*). T. III. P. II. 177.
Codalc (*Guillielmus*). T. I. P III. 41.
Codde (*Iſac*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Codeford (*Philippus de*). T. III. P. I. 130, 155, 157.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 70, 89.
Codene (*Bertam*). T. II. P. III. 8, 9, 10.
Coderey (*Johannes*). T. VI. P. II. 118, 119.
Codnore (Dominus *Henricus de*). T. V. P. IV. 31.
Codyngton (*Johannes de*). T. III. P. I. 192.
Codynton. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Coefeldia (*Johannes de*). T. V. P. I. 51, 52, 58, 67, 69.
Cœleſtinus Papa. T. I. P. I. 23, 24, 28, 30.
Cœmeteria. De Licentiâ ſanctificandi. T. VI. P. III. 39. Licentia conſervandi. T. VII. P. IV. 141.
Cœnobiorum nomina. T. I. P. III. 73, 74, 106, 107, 108, 109. T. II. P. III. 87, 88, 89.
Coetmen (*Oliverus de*). T. V. P. IV. 30.
Coffyn (*Thomas*). T. III. P. III. 82.
Cogan (*Johannes de*). T. I. P. II. 221. P. III. 132. P. IV. 1.
—— (*Galfridus de*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Henricus de*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Petrus de*). T. II. P. II. 176.
—— (*Richardus de*). T. II. P. IV. 185.
—— (*Henricus*) conſtituitur Contrarotulator Cunagii & Mineti infra Turrim London, ac Aſſaiarum Auri & Argenti. T. VIII. P. II. 244.
Cogee (*Petrus*). T. VII. P. III. 107.
Coggeſhull (*Johannes de*). T. III. P. I. 3.
—— (Abbas *de.*) T. III. P. III. 7, 18.
—— (*Thomas de*). T. III. P. IV. 133.
—— (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 45.
Coghlan (*Terentius*). T. IX. P. III. 100.
Cognisby (*Richardus*). T. VII. P. III. 5.
Cojalu (*Petrus*) T. V. P. VI. 8, 11, 30, 35.
Coichet (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
Coiſter (*Nicholaus de*). T. II. P. III. 129.
Coignart (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 95.
Coignecour (*Johannes*). T. III. P. I. 159.
Coigners (*Galfridus*). T. I. P. IV. 71.
Coignet (*Anthonius*). T. VI. P. II. 155.
Coille (*Johannes*). T. V. P. I. 6, 7.
Coint (*Petrus le*). T. IV. P. III. 11.
Coiques (*Philippus de*). T. IV. P. III. 86, 94.
Cok (*Galfridus*). T. II. P. II. 123.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 52, 53.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 56.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 94.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 106.
Cokaine (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
—— (*Willielmus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
Cokayne (*Johannes*). T. III. P. I. 209.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Cokburn (*Adam de*). T. IV. P. II. 28, 42.
—— (*Bertrandus de*). T. IV. P. II. 28.
Cokburne (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 42.
—— (*Petrus de*). T. V. P. II. 9, 10, 11, 12, 62.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 33, 34. P. III. 155.
—— (*Johannes*), Armiger. T. VIII. P. I. 172. Conceſſio ad ejus vitam. *ibid.*
—— *de Riſtan* (*Jacobus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 58.
Coke (*Johannes*). T. IV. P. II. 133.

Coke

Coke (Johannes). T. V. P. III. 12, 58.
—— *(Johannes)*. T V. P. III. 72, 89, 93, 95, 97, 113, 116, 118, 134, 148, 155, 182.
—— *(Willielmus)*, T. VI. P. I. 182.
—— *(Robertus)*. T. VI. P. II. 207.
—— *(Edwardus)*. T. VII. P. III. 65, 67, 111, 115, 118, 131, 134, 150, 161, 185, 208, 217, 252. P. IV. 74, 89, 156.
—— *(Johannes)*, Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— *(Guillielmus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— *(Edwardus)*, Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P. II. 22.
—— *(Johannes)*, Miles, unus Secretariorum Primariorum Regis. T. VIII. P. IV. 29.
—— *(Nathaniel)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wotton Fitzpaine, Diœceſis Briſtolliæ. T. IX. P. I. 78.
Cokefeld Johannes de). T. I. P. III. 197.
—— *(Simon de)*. T. I. P. IV. 98.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. II. 91.
Cokeney (Willielmus de). T. II. P. II. 188.
Coker (Robertus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Cokeray (Petrus). T. III. P. II. 141.
Cokerel (Johannes). T. II. P. III. 20.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. II. 174.
Cokerham (Adam). T. II. P. II. 140.
Cokerſand (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Cokeryngton (Johannes de). T. III. P. I. 56.
Cokeſay (Walterus de). T. III. P. III. 79.
—— *(Thomas de)*. T. V. P. III. 197.
Cokeſere (Walterus de). T. II. P. I. 51.
Cokeſey (Hugo de). T. II P. III. 187.
Coket (Robertus). T. VI. P. II. 195.
Cokham. T. I. P. II. 109, 113.
Cokin (Gilbertus). T. I. P. III. 104.
Cokington (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Cokke (Walterus). T. V. P. III. 113.
—— *(Thomas)*. T. V. P. III. 114.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. III. 175.
Cokkuſden (Walterus). T. III. P. III. 194.
Cokkyng (Johannes). T. IV. P. I. 16, 91, 182.
Coklico (Thomas). T. II P. I. 37.
Col (Gualterus). T. III. P. IV. 97. T. IV. P. I. 3, 13, 126, 127, 130, 156, 174, 178, 181, 184, 190.
—— *(Gualterus)*. T. IV. P. II. 7, 49, 53, 62, 66, 69, 72, 80, 102, 103, 111, 135, 171, 174, 197. P. III. 16, 18, 21, 25.
—— *(Richardus)*. T. VI. P II. 209.
Colarde (Thomas). T. V. P. III. 58.
—— *(R.)*. T. VI P. II. 152.
Colart (Guillielmus). T. I. P. III. 33.
Colas (Nicholaus). T. V. P. III. 55.
—— *(Ludovicus)*. T. V. P. IV. 95.
Colbani (Duncanus). T. I. P. III. 117.
Colbarne (Willielmus). T. VI. P. IV. 13, 126.
Colbatch (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ludlowe, Diœceſis Herefordiæ. T. VIII. P. II. 29.
Colbere (Thomas). T. V. P. I. 140.
Colbrok (Richardus). T. IV. P. II. 7.
Colbron (Thomas). T. V. P. I. 40.
Colceſtre (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. P. III. 168. T. III. P. I. 2.
—— *(Johannes de)*. T. IV. P. II. 111, 152. T. V. P. IV. 135.
—— *(Johannes de)*. T. VI. P. III. 204.
—— Suffraganeus Epiſcopus (*Willielmus More de*). T. VI. P. III. 16.
Colceſtria & Res Colceſtriæ. De mittendo ad Parliamentum. T. III. P. III. 145. De licentiâ eligendi pro Conventu Sancti Johannis Baptiſtæ. T. VI. P. I. 136. Pro Willielmo More Suffraganeo. T. VI. P. III. 9.
Colceſtria. Firma. T. I. P. II. 109, 113.
Colceſtria Villæ (Ecclesia & Parochia Sancti Botolphe). T. VI. P. III. 187.
Colcheſter. Rectoria. T. VI. P. IV. 46, 48.
Coldam. Vide *Coldon*.
Coldeabby. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Coldeaſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Coldenknois. T. VII. P. I. 15, 18.
Coldingham Prior. Super Præſentatione. T. II. P. IV. 67.
—— *(Herebertus de)*. T. I. P. I. 13.
—— *(Herebertus de)*. T. I. P. III. 66, 100.
Coldingham (Henricus de). T. I. P. III. 102.
—— *(Georgius de)*. T. I. P. III. 103.
—— (Prior *de*). T. II. P. III. 98.
—— *(Willielmus)* Prior *Leſchetas*. T. II. P. IV. 67.
—— *(Alex.)*. T. III. P. III. 79
—— (Prior). T. IV. P. IV. 200.
Colditz (Thymonis de). T. III. P. III. 148.
Cold-Newton, aliàs *Bagpath*. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Coldon (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 251.
Coldſtone (Henricus). T. VI. P. III. 138.
Cole (Thomas). T. II. P. III. 129.
—— *(Adam)*. T. II. P. IV. 175.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 200.
—— *(Philippus)*. T. III. P. II. 138.
—— *(Adam)*. T. III. P. III. 59.
—— *(Rogerus)*. T. III. P. III. 185.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 65.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 22.
—— *(Jacobus)*. T. IV. P. II. 51.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. II. 101.
—— *(Simon)*. T. V. P. III. 58.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. II. 161.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. IV. 3, 86.
—— *(Jacobus)*. T. VI. P. IV. 46.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 176.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. I. 225.
—— *(Jacobus)*. T. VII. P. III. 243.
—— ſive *Stonecrofte (Elianore)*. T. VIII. P. I. 211.
—— *(Ricardus)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— *(Thomas)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſte Tilbury, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 247.
Colebrand (Aihom.). T. I. P. I. 84.
Coleby (Willielmus). T. II. P. III. 65.
Coleby. Advocatio Eccleſiæ. T. II. P. III. 52.
Colee (Rogerus). T. III. P. III. 185.
Coleham (Johannes de). T. I. P. II. 176.
Coleman (Nicholaus). T. II. P. IV. 21.
Colemele (Robertus le). T. II. P. I. 166.
Colepeper (Johannes). T. II. P. II. 177, 179.
—— *(Johannes)*. T. III. P. II. 171.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 83.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 87.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. II. 124.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 177.
—— *(Richardus* & *Johannes)*. T. V. P. II. 175.
Colepepier (Willielmus), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 242.
Coler (Bernardus). T. VI. P. III. 134.
—— *(Galfridus del)*. T. I. P. IV. 30.
Colerane. Vide *Hare (Hugo)*.
Coles (Johannes), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14.
Coleschamp (Dominus de). T. IV. P. II. 162.
Coleshill. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Colet (Richardus). T. IV. P. II. 182.
—— *(Henricus)*. T. V. P. III. 131.
—— (Dominus *(Philippus de)*. T. I. P. I. 61.
Colevil (Philippus de). T. I. P. I. 13.
—— *(Thomas)*. T. I. P. I. 60.
—— *(Richardus)*. T. I. P. II. 83.
—— *(Walterus)*. T. I. P. II. 92.
—— *(Walterus)*. T. I. P. II. 203.
—— *(Rogerus)*. T. I. P. II. 221.
—— *(Philippus)*. T. I. P. III. 101. P. IV. 44.
—— *(Johannes)*. T. I. P. III. 130.
—— *(Willielmus)*. T. I. P. III. 131.
—— *(Robertus)*. T. II. P. I. 89.
—— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 23.
—— *(Robertus* & *Johannes)*. T. III. P. I. 11, 71, 101.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 184, 186, 194, 200.
—— *(Robertus)*. T. III. P. I. 184.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 10.
—— *(Thomas)*. T. III. P. IV. 70.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 9. P. II. 18.
—— *(Colartus)*. T. IV. P. I. 51.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 56, 61, 70, 76.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 81, 82, 89, 101. P. III. 100.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 27, 163, 185, 190. T. V. P. I. 5, 9.
—— *(Robertus)*. T. V. P. IV. 126.
—— *(Jacobus)*. T. VI. P. II. 189. T. VII. P. I. 28.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. I. 128, 160.
Colewarch (Richardus de). T. I. P. II. 92.
Colſe (Iſaacus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chadwell, Diœceſis London. T. IX. P. I. 79.
Colfox (Richardus). T. IV. P. II. 28, 73.
Colhup (Adam de). T. II. P. I. 52.
Collant (Thomas). T. VI. P. IV. 162.
Collationes. T. I. P. III. 74.
Colle (Jacobus de). T. I. P. III. 42.
—— *(Thomas de)*. T. II. P. IV. 108.
College (Thomas). T. IV. P. IV. 180, 181, 184. T. V. P. I. 46, 118.
Collegii Fundatio per Thomam White pro Miniſtris London. T. VIII. P. I. 224. Collegium pro Inſtitutione Juvenum Nobilium in Artibus Liberalibus. Licentia conceſſa Franciſco Kinaſto, pro erectione hujus Collegii. T. VIII. P. IV. 130.
Collegium de Crediton, ſive *Kirton*, in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57. Conceſſiones factæ Cuſtodi & Scholaribus Collegii Beatæ Mariæ Wintonienſis in Oxoniâ. 114.
—— *Chriſti* in Mancheſter, ſive *Mancheſter-College*, in Comitatu Lancaſtrienſi. 163.
—— *Sancti Nicholai Stoke*, ſubtus Hamden, in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
—— *Weſtmonaſterienſe*. Commiſſio pro Viſitatione hujus Collegii. T. VIII. P. IV. 125.
Collenſon, aliàs *Colſon (Johannes)*. T. IV P. III. 76.
Colles (Johannes). T. IV. P. III. 36.
—— *(Walterus)*. T. V. P. I. 20, 41, 42, 54.
—— *(Walterus)*. T. V. P. I. 115.
—— *(Willielmus)*. T. V. P III. 132.
—— aliàs dictus *de Boſcogivilli (Guillielmus* & *Michael)*. T. IV. P. II. 76.
—— *(Humfridus)*, Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Middleſexiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— *(Thomas)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
Colleſhull. Breve directum Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Colleſon (Johannes de). T. III. P. III. 194.
Colley (Jacobus). T. IX. P. III. 100.
Collier (Edwardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llambedor Welfrey, in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. II. 90.
Colligny (Gaſpardus). T. VI. P. I. 174, 175.
Collingtree ſive *Collingtrough* (Rectoria Parochialis *de*), in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 216.
Collins (Samuel). T. VII. P III. 172.
—— *(Samuel)*, Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— *(Johannes)*, Medicinæ Doctor. Conceſſio ei facta Officii Lectoris in Arte Medicâ, in Academiâ Cantabrigienſi, ad terminum Vitæ. T. VIII. P. II. 162.
—— *(Daniel)*, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Canonicatûs infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. VIII. P. III. 28.
—— *(Daniel)*. Diſpenſatio ei conceſſa. T. VIII. P. III. 39.
—— *(Johannes)*. Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Domûs ſive Gaolæ de Maidſton in Comitatu Kantiæ, ac Cuſtodis omnium Priſonarum ibidem. T. VIII. P. III. 221.
—— *(Robertus)*. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 10.
Colliweſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 133.
Collom (Johannes). T. III. P. IV. 177.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 123.
Collomedio (Petrus de). T. I. P. I. 80, 104.
Colloneis (Hugo). T. I. P. I. 30.
Colloſantaine (Guillielmus de). T. V. P. IV. 99.
Collybache (Johannes de). T. III. P. II. 133.
Collyng (Nicholaus). T. III. P. IV. 79, 84, 87.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. II. 193.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 7, 9.
Collyngham (Richardus de). T. I. P. IV. 202.
—— *(Willielmus de)*. T II. P. IV. 25.
Collyngwode (Robertus de). T. V. P. III. 105, 154, 156.
—— *(Willielmus)*. T VI. P. IV. 46.
Collyns (Robertus). T. VI. P IV. 22.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 133, 165.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 179.

Collyns (*Robertus*), creatur unus Vibrillatorum infra Civitatem Carliolenſem. T. VIII. P. III. 25.
—— (*Increaſed*). Officium ei conceſſum. T. VIII P. III 25.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Whiſſondine, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 143.
Collys (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 196.
Collyſon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 162.
Colman (*Rogerus*). T. III. P. III. 73.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 174.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 195.
Colmer (*Walterus*). T. VI. P. IV. 44.
Colmore (*Clemens*). T. VII. P. I. 224.
Colne (*Hugo de*). T. II. P. II. 11.
Colne (Prioratus de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 58.
Colnet (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 116.
Colney (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 108.
Coloigne (*Chriſtoferus de*). T. II. P. III. 98.
—— (*Johannes*). T. II. P III. 138.
—— (*Don Carlos*). T. VII. P. IV. 17, 48, 54, 57, 69.
Colon (*Ingelramus de*). T. I. P. III. 103.
—— (*Egidius*). T. III. P. I. 193.
—— (*Henricus*). T. III. P. IV. 134.
Colonia & Res Coloniæ. Eccleſia. T. I. P. II. 32. Archiepiſcopus. De Vino Rhenenſi. T. II. P. III. 138. De credentiâ. 157. T. I. P. III. 139. Decanus. 139, 140. Approbatio Privilegiorum. T. II. P. IV. 35. De Benevolentiâ. 118. Homagium Archidiaconi. T. III. P. IV. 130. Archiepiſcopi. 130. Pro Archiepiſcopo Annuitas. 131. De tractando cum Archiepiſcopo. T. IV. P. II. 158. Tractatus cum eodem. 159. De confirmatione ejuſdem. 168. Pro Archiepiſcopo acquietantia. P. III. 3. De tractando cum Archiepiſcopo. T. IV. P. IV. 48. T. V. P. I. 24. Super Homagio. 78. Conventionum confirmatio. 103. Pro Mercatore. T. V. P. I. 117. Pro Archiepiſcopo. P. II. 25. Literæ ad Magiſtros. 38. Pro Mercatoribus. 183. De Colonienſibus Hanzæ reconciliatis. T. V. P. III. 73.
Colonia Agrippina. Literæ Conſulum, *&c.* ad Reginam Angliæ. T. VII. P. I. 6.
Colonia Virginiæ. Vide *Virginia*.
Colonienſis Archiepiſcopus (*Dalfus*). T. I. P. I. 4, 49, 94, 125.
—— (*Henricus*). T. I. P. I. 120, 123, 124.
—— (*Conradus*). T. I. P. II. 26, 32, 41.
—— (*Sifridus*). T. I. P. II. 209. P. III. 131, 139, 140, 143, 144, 173, 174. P. IV. 77.
—— (*W.*). T. II. P. III. 138, 140, 156, 191.
—— (*Fredericus*). T. III. P. IV. 130, 160, 194.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 93.
—— (*Theodoricus*). T. IV. P. II. 93, 158, 159, 166. P. III. 3.
—— (*Theodoricus*). T. IV. P. IV. 45, 48. T. V. P. I. 23, 58, 78, 103.
—— (*Theodoricus*). T. V. P. I. 174. P. II. 25. P. IV. 220.
—— Decanus (*Wychboldus*). T. I. P. III. 139, 145, 174.
Coloribus (*Dioniſius de*). T. III. P. I. 193.
Colot (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 97.
Colquhoune (*Johannes*). T. V. P. III. 29, 44.
Colraco (*Reymundus de*). T. II. P. I. 75, 78, 80.
Colraine (*Hugo* Lord). Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Colrede (*Thomas*). T. IV. P. I. 58, 61, 92.
Colſhull (*Johannes*). T. III. P. VI. 159. T. IV. P. I 27, 83. P. II. 84.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 23.
Colſterworth. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Colſton (*Johannes*). T. IV. P. I. 88. P. IV. 113.
Colt (*Thomas*). T. V. P. II. 94, 97, 115, 121, 129, 130, 138, 139, 143, 144.
Colthorpe (*Henricus*) conſtituitur Attornatus Wardorum & Liberationum. T. IX. P. I. 76.
Colthurſt (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 162.
Colton (*Johannes*). T. VI. P. III. 50.
Colton (Rectoria *de*), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 213.
Colum (*Emanenus*). T. II. P. III. 8.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 8, 18, 174.
—— (*Lucas*) T. II. P. III. 174.
Columba Major. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 82.
Columbar (*Philippus de*). T. I. P. I. 36. P. II. 31. 142.
—— (*Matthæus*). T. I. P. II. 156.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 130.
—— (*Philippus*). T. II. P. II. 121, 123, 130, 187.
Columbariis (*Philippus de*). T I. P. IV. 144. T. II. P. II. 27, 47.
—— (*Petrus de*). T. II. P. II. 18.
Columbel (*Galfridus*). T. I. P. IV. 72.
Columber (*Guillielmus de*). T. V. P. I. 95.
Columbingh. T. I. P. I. 167.
Columbrienſis (*Johannes*). T. III P. III. 202.
—— Epiſcopus (*Johannes Galuom*). T. V. P. III. 24.
Columby (*Petrus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 152. T. II. P. I. 25, 26, 128, 129.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 80, 112, 152, 174. P. III. 23.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 77. T. III. P. I. 12.
Columpna (*G.* Comes *de*). T. I. P. I. 37.
—— (*P. de*). T. I. P. I. 117, 119.
—— (*Petrus de*), Diaconus Cardinalis. T. I. P. IV. 62, 71.
—— (*Jacobus de*). T. I. P. IV. 68.
—— (*Johannes de*). T. II. P. III. 53.
—— (*Proſper*). T. IV. P. IV. 119.
—— (Cardinalis). T. IV. P. IV. 189.
Colwen (*Chriſtoferus*). T. V. P. I. 25.
Colwile (*Robertus*). T. IV. P. IV. 179.
Colym (*Thomas*). T. VI. P. II. 206.
Colyn (*Thomas*). T. IV. P. I. 124.
—— (*Andræas*). T. V. P. II. 142.
Colynburn (*Petrus de*). T. I. P. IV. 35.
—— (*Petrus de*). T. I. P. IV. 137.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 56.
Colynhano (*Arnaldus* & *Johannes de*). T. III. P. IV. 51.
Comargne (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Comb (*Bernardus de*). T. I. P. III. 41.
—— (*Laurentius*). T. III. P. IV. 155.
—— (Abbas). T. IV. P. IV. 163.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202. P. III. 48.
Combe (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 17.
Combekaynes. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Comber (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Decanatum in Eccleſiâ Cathedrali Carliolenſi. T. VIII. P. III. 84.
—— (*Thomas*) obtinet locum Magiſtri, ſive Præſidis Collegii Sanctæ Trinitatis in Cantabrigiâ. T. VIII. P. III. 221.
Combes (*Willielmus*). T. V. P. II. 11.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 6.
Combmartin (*Willielmus*). T. II. P. I. 88, 159.
Comborn (*Guiſchardus*). T. II. P. II. 112.
Combres (*Johannes*). T. II. P II. 183.
Combworth (*Thomas*). T. IV. P. IV. 94, 164. T. V. P. I. 2.
Comctualt (*Carolus de*). T. V. P. IV. 94.
Come (*Benedictus*). T. IV. P. I. 70.
Comediæ. Pro Johanne Fletcher & Willielmo Shakespeare, de licentiâ exercendi Artem. T. VII. P. II. 71.
Comercy (*Walterus de*). T. I. P. III. 183, 188, 190.
Comere (*Arnaldus de*). T. I. P. IV. 132.
Comeroone (*Ferdinandus* Dominus Fairfax Baro de). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 65.
Comhale (*Johannes de*). T. I. P. III. 163.
Comines (*Baldwinus de*). T. I. P. I. 30.
Cominge (*Matthæus de Foix* Comes *de*). T IV. P. IV. 82.
Comingham (*Guillielmus de*). T. III. P. III. 168.
Comite (*Rugirollus de*), Filius Gaſperi. T. IV. P. IV. 37.
Comites. Creatio diverſorum Comitum a Carolo Primo Angliæ Rege. T. VIII. P. I. 202.
Comitibus (*D. de*). T. V. P. IV. 207, 210, 211, 212, 213, 257. T. V. P. I. 98, 174.
—— (*H. de*). T. VI. P. I. 200.
Comitis (Frater *Willielmus*). T. I. P. I. 11.
Comm. (*Nereſandus de*). T. I. P. I. 140.
Commendæ variæ. Pro Epiſcopo Aſſavenſi. T. IV. P. I. 14. T. V. P. III. 130. Epiſcopatus Bathonienſis ad tenendum per Cardinalem Eborum. T. VI. P. I. 147. De Licentiâ pro Epiſcopo Coventrienſi & Lichfeldenſi. T. VI. P. III. 12. Pro Nicholao Hethe Epiſcopo Wigorniæ. T. VI. P. III. 106, 113. Pro Johanne Epiſcopo Roffenſi. 193. Pro Epiſcopo Menevenſi. P. IV. 81. Pro Epiſcopo Bangorenſi. 90. Pro Epiſcopo Aſſavenſi. 91. Pro Epiſcopo Lincolnenſi. 93. T. VI. P. IV. 136, 140, 143, 148, 171. T. VII. P. I. 15. Pro Epiſcopo Briſtollenſi. P. II. 81. Pro Johanne Williams S. T. Profeſſore Cuſtode Magni Sigilli. T. VII. P. III. 206. Pro Willielmo Laud S. T. Profeſſore. 214, 235.
Commendas (*Willielmus de*). T. I. P. I. 114.
Commercium. Proclamatio pro protectione Commercii Indiarum Orientalium, &c. T. VIII. P. III. 214. Tractatus inter Carolum I. Regem Angliæ, & Ludovicum XIII. Regem Franciæ de Reſtitutione Commercii. *ibid.* 229. Licentia ſpecialis pro Gubernatore & Societate Mercatorum Londinenſium negotiantium in *le Eaſt Indies*. 244.
Commiſſaire (*Robertus*). T. IV. P. III. 14.
Commiſſionarii Scotici. Salvus conductus eis conceſſus. T. IX. P. III. 33.
Commiſſiones variæ ſuper cauſis diverſis. Commiſſio concernens officium Heraldorum. T. VII. P. III. 5. Super Monetâ infra Turrim cudenda. 13. Concernens Curiam Wardorum in Hyberniâ. 14. Arraiandi directa Domino Præſidenti Walliæ. 32. Ad inquirendum de quibuſdam Malefactoribus, *&c.* 38. Directa Thomæ Dale Militi & Willielmo Parker ſuper Commercio apud Indias Orientales. 40. Pro apprehenſione quorundam Malefactorum. 42. Pro Aldermannis Villæ de Denbigh. 45. Pro executione Officii Comitis Mariſcalli. 46. Directa Præſidenti Concilii in Partibus Borealibus & aliis. 58. Pro Jeſuitis exulandis. 65. Concernens Fraudes in diſtributione Theſauri. 68. Concernens *lez Jewells*. 69. Super *Treaſure Trove* detegendo. 70. Pro Relevatione Debitorum. 80. Pro ſupervifione Camporum vocatorum *Lincolnels inne Feilds*. 82. Concernens Jocalia. 94. Directa Domino Scroop & aliis ad inquirendum de Malefactoribus, *&c.* 96. Ad recipiendum juramentum Regis Francorum. 108. Super Jocalibus Annæ Reginæ. 112. Pro venditione Gemmarum. 117. Tangens Ferias & Mercata. 125. Concernens *le Garbling* Herbæ Nicotianæ. 127. Ad vendendum Jocalia Regis. 131. Concernens Cauſas Eccleſiaſticas. 134. Super abuſu Delatorum. 144. Directa Cancellario & aliis ſuper Finibus Heriotis, *&c.* 150. De exercendo Officio Attornati Generalis. 155. Super Reventionibus Coronæ meliùs ſtabiliendis. 161. Ad reprimendum Pyratas. 165. Concernens Ordinantes. 185. Ad diſpenſandum cum Archiepiſcopo Cantuarienſi ſuper irregularitatibus ratione caſualis Homicidii. 220. Locumtenenti Turris directa ad deliberandum e carceribus Robertum nuper Comitem Somerſet & Uxorem ejus. 226. Contra Jeſuitas, Seminarios, &c. directa Archiepiſco Cantuarienſi & aliis. 236. Pro Titulis defectivis, *&c.* 247. Concernens Negotium Lanæ. P. IV. 11. Pro Negotio Hoſpitii Domini Regis. 19. Ejuſmodi. 21. Pro Johanne Keymer de incremento Commercii. 23. Pro Alienigenis in Angliâ. 31. Contra Piratas. 46. Directa Comiti Rutlandiæ ſuper Viagio Principis in Hiſpaniam. 61. Pro omnibus offenſis infra Admiralitatem Angliæ commiſſis, reformandis. 63. Willielmo Jones Militi directa, ſuper Coloniis in Virginiâ & *Summer Iſlands*. 63. Concernens Titulos defectivos. 77. Super Appellatione in causâ Matrimonii. 83. Pro executione diverſorum Articulorum infra Regnum Hiberniæ cum Priore Commiſſione recitatâ. 89. Super Nuſantiis in Comitatu Middleſexiæ. 96. Vicecomiti, Deputatis, *&c.* in Comitatu Huntingdon directa, pro apprehenſione Johannis Throckmorton & aliorum. 103. Ad componendum pro Debitoribus Priſonariis. 135. Vicecomiti Mandevil & aliis directa, de inquirendo ſuper ſtatu & pro meliori ſtabilimento Coloniarum in Virginiâ, *&c.* 144. Vicecomiti Grandiſon directa, ad deliberandum ſuper ſecuritate Hiberniæ. 149. Concernens Proviſiones Magnæ Garderobæ. 162. Ad recipiendum Sacramentnm de Hominibus extra Regnum tranſeuntibus. 164. Archiepiſcopo Cantuarienſi & aliis directa circa Jeſuitas, Seminarios, *&c.* 168. Majori Villæ Dovor. & aliis directa pro Feloniis, Seditionibns, *&c.* Militum caſtigandis. 170.

Commiſſiones. Suprema pro Cauſis Eccleſiaſticis. 171. Pro continuatione Sigilli Caroli Primi Regis Angliæ. T. VIII. P. I. 1. Conceſſio Commiſſionis directæ Cuſtodi Magni Sigilli Angliæ pro continuatione Miniſtrorum. 2. Pro continuatione Magni Sigilli Angliæ directa Cuſtodi Magni Sigilli. 3. Pro Edwardo Villiers, Milite, & aliis. 5. Pro Ricardo Weſton, Milite, Cancellario & Subtheſaurario Scaccarii, & aliis. 9. Pro Johanne Epiſcopo Lincolniæ. 32. Pro Johanne Domino Lay. *ibid.* Pro Henrico Vicecomite Maundeville. *ibid.* Pro Edwardo Vicecomite Worceſter. *ibid.* Pro Georgio Duce Buckinghamiæ. *ibid.* Pro Thomâ Comite Arundelliæ & Surriæ. *ibid.* Pro Guillielmo Comite Pembrokiæ. *ibid.* Pro Philippo Comite Montgomeriæ. *ibid.* Pro Olivero Comite Grandiſon. *ibid.* Pro Edwardo Domino Comway de Rayley. *ibid.* Pro Georgio Domino Carew. *ibid.* Pro Fulkone Domino Brook. *ibid.* Pro Thomâ Edmonds. *ibid.* Pro Johanne Suckling. *ibid.* Pro Roberto Naunton. *ibid.* Pro Alberto Moreton. *ibid.* Pro Richardo Weſton. *ibid.* Pro Julio Ceſar. *ibid.* Pro Humfrido May. *ibid.* Pro Laurentio Tanfield. *ibid.* Pro Edwardo Bromlay. *ibid.* Pro Johanne Denham. *ibid.* Pro Johanne Sotherton. 33. Pro Thomâ Coventry. *ibid.* Pro Roberto Heath, Sollicitatore Generali. *ibid.* Pro Nicholao Trockmorton. *ibid.* Pro Edwardo Moſeley, Attornato Ducatûs Lancaſtriæ. *ibid.* Pro Johanne Denham. 46. Pro Willielmo Jones. *ibid.* Pro Franciſco Anneſley. *ibid.* Pro Thomâ Crewe. *ibid.* Pro Nathaniele Riche. *ibid.* Pro Franciſco Goſton. *ibid.* Pro Henrico Holcroft. *ibid.* Pro Emmanuale Gifford. *ibid.* Pro Richardo Hadſor. *ibid.* Pro Jacobo Domino Ley, Magno Theſaurario Angliæ. 48. Pro Guillielmo Domino Herbert de Cardif. *ibid.* Pro Thomâ Chamberlayne. *ibid.* Pro Marmaduco Lloyd. *ibid.* Pro Waltero Pye. *ibid.* Pro Andreâ Powell. *ibid.* Pro Nicholao Overbury. *ibid.* Pro Johanne Oskins. *ibid.* Pro Petro Mutton. *ibid.* Pro Edwardo Littleton. *ibid.* Pro Roberto Needham. *ibid.* Pro Thomâ Midlleton, natu majore. *ibid.* Pro Roberto Killegrew. *ibid.* Pro Gilberto Knivaton. *ibid.* Pro Jacobo Price. *ibid.* Pro Thomâ Midleton, juniore. *ibid.* Pro Euball Thelwall. 49. Pro Guillielmo Owen. *ibid.* Pro Bevis Thelwall. *ibid.* Pro Franciſco Godolphin. *ibid.* Pro Thomâ Canon. *ibid.* Pro Willielmo Dolben. *ibid.* Pro Johanne Weld. *ibid.* Pro Willielmo Salisburie. *ibid.* Pro Roberto Corbett. *ibid.* Pro Rolando Pugh. *ibid.* Pro Rogero Midleton. *ibid.* Pro Meredith Morgan. *ibid.* Pro Edwardo Price. *ibid.* Pro Thomâ Price. 49. Pro Thomâ Jones. *ibid.* Pro Franciſco Herbert. *ibid.* Pro Henrico Lort. *ibid.* Pro Davide Gwynn Jenkin. *ibid.* Pro Thomâ Bagſhawe. *ibid.* Pro Johanne Gill. *ibid.* Pro Lyſon Owen. *ibid.* Pro Thomâ Mathews. *ibid.* Pro Alexandro Roberts. *ibid.* Pro Daniele Hochſtetur. *ibid.* Pro Richardo Harries. *ibid.* Pro Johanne Evans. *ibid.* Pro Humfrido Lee. 59. Pro Franciſco Barrington. *ibid.* Pro Franciſco Lee, Baronetto. *ibid.* Pro Johanne Butler, Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Coventrie, Procuratore Generali. *ibid.* Pro Roberto Heath, Sollicitatore Generali. *ibid.* Pro Haneage Finch. *ibid.* Pro Henrico Woolop. *ibid.* Pro Georgio Moore. *ibid.* Pro Roberto Moore. *ibid.* Pro Edmundo Boyer. *ibid.* Pro Roberto Crane. *ibid.* Pro Guillielmo Spring. *ibid.* Pro Johanne Tracy. *ibid.* Pro Henrico Glenham. *ibid.* Pro Richardo Lovelace. *ibid.* Pro Edwino Sands. *ibid.* Pro Dudley Diggs. *ibid.* Pro Guillielmo Strowde. *ibid.* Pro Guillielmo Cope. *ibid.* Pro Johanne Strangways. *ibid.* Pro Philippo Carey. *ibid.* Pro Henrico Martin. *ibid.* Pro Thomâ Reves. *ibid.* Pro Arthuro Harris. *ibid.* Pro Georgio Pauli. *ibid.* Pro Paulo Pinder. *ibid.* Pro Richardo Sutton. *ibid.* Pro Johanne Wolſtenholm. *ibid.* Pro Guillielmo Cockaine. 60. Pro Edwardo Barkham. *ibid.* Pro Baſilio Fielding. *ibid* Pro Roberto Ducy. *ibid.* Pro Ralphe Freeman. *ibid.* Pro Roberto Parkhurſt. *ibid.* Pro Roberto Hopton. *ibid.* Pro Laurentio Whiteacre. *ibid.* Pro Johanne Williams. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Henrico Garraway. T. VIII. P. I. 60. Pro Guillielmo Turnor. *ibid* Pro Anthonio Abdy. *ibid.* Pro Thomâ Moune. *ibid.* Pro Alexandro Stafford. *ibid.* Pro Guillielmo Richardſon. *ibid.* Pro Georgio Stroude. *ibid.* Pro Gabriele Harvy. *ibid.* Pro Clemente Harvy. *ibid.* Pro Abrahamo Dawes. *ibid.* Pro Johanne Comite Clare. 70. Pro Henrico Domino Maltravers. *ibid.* Pro Dudley Domino North. *ibid.* Pro Georgio Domino Baltimore. *ibid.* Pro Edwardo Cecil. *ibid.* Pro Roberto Naunton. *ibid.* Pro Baptiſta Hickes, Baronetto. *ibid.* Pro Benjamino Ruddyard. *ibid.* Pro Thomâ Penrudock. *ibid.* Pro Johanne North. *ibid.* Pro Grevil Verney. *ibid.* Pro Georgio Paule. 70. Pro Henrico Spiller. *ibid.* Pro Humfrido Handford. *ibid.* Pro Guillielmo Noye. *ibid.* Pro Guillielmo Hackwell. *ibid.* Pro Johanne Weſte. *ibid.* Pro Guillielmo Daniel. *ibid.* Pro Inigo Jones. *ibid.* Pro Nicholao Leate. *ibid.* Pro Thomâ Stile. *ibid.* Pro Johanne Halſey. *ibid.* Pro Thoma Smith. 76. Pro Guillielmo Haydon. *ibid.* Pro Johanne Wolſtenholm. *ibid.* Pro Allen Apſley. *ibid.* Pro Willielmo Ruſſell. *ibid.* Pro Johanne Osborn. *ibid.* Pro Franciſco Goſton. *ibid.* Pro Richardo Sutton. *ibid.* Pro Dioniſio Fleminge. *ibid.* Pro Roberto Comite Roxbrugh. 80. Pro Walter Domino Scot de Buckleigh. *ibid.* Pro Guillielmo Domino Cranſton. *ibid.* Pro Johanne Hume de Manderſton. *ibid.* Pro Theophilo Domino Howard de Walden. *ibid.* Pro Richardo Epiſcopo de Durham. *ibid.* Pro Johanne Fenwick. *ibid.* Pro Georgio Dalſton. *ibid.* Pro Franciſco Comite Cumberland. 90. Pro Guillielmo Comite d'Exeter. *ibid.* Pro Henrico Domino Clifford. *ibid.* Pro Thoma Sauvage. *ibid.* Pro Georgio Booth, Baronetto. *ibid.* Pro Rodolpho Aſhton, Baronetto. *ibid.* Pro Gervaſio Clifton, Baronetto. *ibid.* Pro Davide Fowlis, Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Poſthumo Hobby. *ibid.* Pro Guillielmo Ellis. *ibid.* Pro Thomâ Tildeshy. *ibid.* Pro Thomâ Ellis. *ibid.* Pro Georgio Ellis. *ibid.* Pro Johanne Dalſton. *ibid.* Pro Georgio Dalſton. *ibid.* Pro Matthæo Dosworth. *ibid.* Pro Johanne Cradock. 91. Pro Henrico Banks. *ibid.* Pro Georgio Stanhope. *ibid.* Pro Carolo Odingſells. *ibid.* Pro Edmundo Beardſey. *ibid.* Pro Roberto King. *ibid.* Pro Guillielmo Forſter. *ibed.* Pro Johanne Wilſon. *ibid.* Pro Roberto Newell. *ibid.* Pro Auguſtino Lindſey. *ibid.* Pro Thoma Jockſon. *ibid.* Pro Matthæo Wren. *ibid.* Pro Petro Senhouſe. *ibid.* Pro Johanne Shelton. *ibid.* Pro Thomâ Bell. *ibid.* Pro Franciſco Burgoyne. *ibid.* Pro Marmaduco Blaceſton. *ibid.* Pro Ferdinando Morecrofte. *ibid.* Pro Johanne Robſon. *ibid.* Pro Gabriele Clerke. *ibid.* Pro Petro Smart. *ibid.* Pro Willielmo James. *ibid.* Pro Clemente Holder. *ibid.* Pro Henrico Bate. *ibid.* Pro Richardo Perrot. *ibid.* Pro Johanne Bramhall. 91. Pro Edmundo Maſon. *ibid.* Pro Johanne Lively. *ibid.* Pro Carolo Slingby. *ibid.* Pro Cutberto Ridley. *ibid.* Pro Auguſtino Wildbore. *ibid.* Pro Henrico Eubancke. *ibid.* Pro Andrea Perne. *ibid.* Pro Johanne Aldeme. *ibid.* Pro Johanne Langley. *ibid.* Pro Henrico Filſton. *ibid.* Pro Petro White. *ibid.* Pro Georgio Byrom. *ibid.* Pro Jacobo Hyat. *ibid.* Pro Cutberto Curtwin. *ibid.* Pro Johanne Teeſdale. *ibid.* Pro Hieronimo Waterhouſe. *ibid.* Pro Johanne Spencer. *ibid.* Pro Leonardo Milburne. *ibid.* Pro Johanne Paiſh. *ibid.* Pro Thomâ Key. *ibid.* Pro Chriſtophero Hildyard, Milite. 118. Pro Roberto Suifte Milite. *ibid.* Pro Thomâ Metham. *ibid.* Pro Willielmo Alforde. *ibid.* Pro Henrico Goodricke, Milite. *ibid.* Pro Richardo Cholmely. *ibid.* Pro Johanne Gibſon, Milite. *ibid.* Pro Johanne Bouchier. *ibid.* Pro Henrico Tankerd. *ibid.* Pro Richardo Hunt, Theologiæ Profeſſore & Decano Dunelmenſi. *ibid.* Pro Phinea Hodgſon, Theologiæ Profeſſore. *ibid.* Pro Domino Ley Theſaurario, & aliis. 126. Pro Roberto Comite Suſſex, & aliis. 132. Pro Deputato Hiberniæ, & aliis. 135. Commiſſio Rebellionis. 140. Ad examinandos Teſtes. *ibid.* Pro Domino Jacobo Ley Theſaurario Angliæ, & aliis. 153.

Commiſſiones. Pro Magiſtro Rotulorum ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellaria. T. VIII. P. I. 156. Pro Domino Cuſtode & aliis, de Recuſantiâ. 161. Appellationis pro Thoma Harris Baronetto. 171. Pro Franciſco Anſlowe, Milite & Baronetto, & aliis. 171. Pro Domino Cuſtode Magni Sigilli, & aliis. 174. Pro Georgio Duce Buckingham. 177. Pro Edwardo Vicecomite Wimbleton, & aliis. 180. Pro Benjamino Titchborne, Milite & Baronetto, & aliis. 186. Pro Domino Cuſtode Magni Sigilli, & aliis. 196. Pro Georgio Archiepiſcopo Cantuarienſi, & aliis. 203, 218. Pro Domino Theſaurario, & aliis. 213. Pro Cancellario Hiberniæ, & aliis. 215. Pro Olivero Domino St. John de Bletſoe. T. VIII. P. II. 3. Pro Thomâ Domino Bruſe. *ibid.* Pro Alexandro St. John, Milite. *ibid.* Pro Roberto Naper, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Thoma Snagg, Milite *ibid.* Pro Thoma Tirringham. *ibid.* Pro Edwardo Duncombe. *ibid.* Pro Edwardo Conqueſt, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Ventris. *ibid.* Pro Thomâ Cheyny, Milite. *ibid.* Pro Thoma Boteler. *ibid.* Pro Georgio Blundell. *ibid.* Pro Franciſco Crawley, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Johanne Dunn, Decano Sancti Pauli London. *ibid.* Pro Johanne Pocklington, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Henrico Aſtry. *ibid.* Pro Thomâ Edmonds, Milite, Theſaurario Hoſpitii. 4. Pro Jacobo Whitlocke, Milite, Juſtitiario ad Placita. *ibid.* Pro Johanne Davies, Serviente Regis. *ibid.* Pro Franciſco Knollis, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Vachell, Milite. *ibid.* Pro Roberto Hyde. *ibid.* Pro Henrico Martyn. *ibid.* Pro Gabriele Dowſe. *ibid.* Pro Thomâ Rheade, Milite. *ibid.* Pro Edmundo Sawyer. *ibid.* Pro Vicecancellario Univerſitatis Oxoniæ. *ibid.* Pro Johanne Bowle, Decano Sarum. *ibid.* Pro Marmaduco Lyme, Legum Doctore. *ibid.* Pro Samuele Bakehouſe. *ibid.* Pro Willielmo Stonehouſe. *ibid.* Pro Waltero Dayrell. *ibid.* Pro Carolo Wiſeman. *ibid.* Pro Johanne Saunders. *ibid.* Pro Thomâ Temple, Milite. *ibid.* Pro Thoma Tirringham. *ibid.* Pro Willielmo Borlaſe, Milite. *ibid.* Pro Fleetwood Dormer, Milite. *ibid.* Pro Richardo Ingolsby, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Andrewes. *ibid.* Pro Roberto Banaſtre, Milite. *ibid.* Pro Roberto Tirrell, Milite. *ibid.* Pro Johanne Kydermiſter. *ibid.* Pro Willielmo Torhill, Milite. 5. Pro Willielmo Waller. *ibid.* Pro Henrico Bulſtrode. *ibid.* Pro Simone Bennett. *ibid.* Pro Johanne Hampden. *ibid.* Pro Willielmo Hakewel. *ibid.* Pro Thomâ Lane. *ibid.* Pro Johanne Cutts, Milite. *ibid.* Pro Johanne Milliſent, Milite, *ibid.* Pro Roberto Vernon. *ibid.* Pro Edwardo Hind. *ibid.* Pro Richardo St. George, Milite. *ibid.* Pro Rogero Thornton. *ibid.* Pro Samuele Collins Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Jeronimo Beale, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Leonardo Mawe, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Henrico Vernon. *ibid.* Pro Roberto Caſtell. *ibid.* Pro Michaele Dalton. *ibid.* Pro Iſaaco Barrow. *ibid.* Pro Thomâ St. Abin. *ibid.* Pro Carolo Trevanion. *ibid.* Pro Willielmo Coriton. *ibid.* Pro Carolo Roſcarrocke. *ibid.* Pro Thomâ Wyvell. *ibid.* Pro Willielmo Rowſe. *ibid.* Pro Samuele Pendarvis. *ibid.* Pro Wilfrido Lawſon, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Lamplugh, Milite. *ibid.* Pro Henrico Blincoe. *ibid.* Pro Petro Senhouſe. *ibid.* Pro Georgio Lamplugh, Clerico. *ibid.* Pro Thoma Burdett. 6. Pro Franciſco Foliambe. *ibid.* Pro Johanne Ferners, Milite. *ibid.* Pro Petro Fretchvill, Milite. *ibid.* Pro Richardo Harpur, Milite. *ibid.* Pro Rogero Manners, Milite. *ibid.* Pro Henrico Agard, Milite. *ibid.* Pro Johanne Bullocke. *ibid.* Pro Richardo Carrier, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Domino Ridgway. *ibid.* Pro Franciſco Vincent, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Edwardo Prideaux. *ibid.* Pro Johanne Whiddon, Milite. *ibid.* Pro Georgio Chudley, Baronetto. *ibid.* Pro Franciſco Drake, Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Whiſe, Milite. *ibid.* Pro Richardo Waltham. *ibid.* Pro Nicholao Lutterel. *ibid.* Pro Thomâ Forde. *ibid.* Pro Sampſono Hele. *ibid.* Pro Leonardo Yeo. *ibid.* Pro Jacobo Welſh. *ibid.* Pro Thomâ Risdon. *ibid.* Pro Humfrido Bury. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Ferdinando Gorges, Milite. T. VIII. P. II. 6. Pro Willielmo Strode, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Prideaux, Milite. *ibid.* Pro Henrico Roll, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Giles. *ibid.* Pro Richardo Edgcombe. *ibid.* Pro Johanne Specott, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Fulforde. *ibid.* Pro Willielmo Poole, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Glanvile. *ibid.* Pro Edwardo Cotton, Archidiacono de Totton. *ibid.* Pro Willielmo Walronde. *ibid.* Pro Ludovico Pollard, juniore. *ibid.* Pro Richardo Reynell de Ogwell. *ibid.* Pro Arthuro Champernowne. *ibid.* Pro Elizeo Hele. *ibid.* Pro Johanne Northcott. *ibid.* Pro Willielmo Baſtard. *ibid.* Pro Georgio Trenchard, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Freake, Milite. *ibid.* Pro Johanne Hanam. *ibid.* Pro Thomâ Trenchard, Milite. *ibid.* Pro Johanne Fitz-James, Milite. *ibid.* Pro Georgio Hooſey. *ibid.* Pro Johanne Bowle, Decano Sarum. *ibid.* Pro Johanne Whetcombe, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Richardo Swaine. *ibid.* Pro Hugone Pince. *ibid.* Pro Theophilo Domino Howard de Walden. 7. Pro Willielmo Domino Eure. *ibid.* Pro Richardo Hunt, Decano Dunolmenſi. *ibid.* Pro Henrico Anderſon, Milite. *ibid* Pro Johanne Calverly, Milite. *ibid.* Pro Georgio Tonge, Milite. *ibid.* Pro Radulpho Conyars. *ibid.* Pro Willielmo Muſchamp. *ibid.* Pro Henrico Hilton, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Cradſoke, Cancellario Diœceſis Dunolmenſis. *ibid.* Pro Daniele Birkhead, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Franciſco Burgoyne, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.* Pro Marmeduco Blakiſton, in Artibus Magiſtro. *ibid.* Pro Henrico Ewbanke, in Artibus Magiſtro. *ibid.* Pro Radulpho Fetherſtonhalgh. *ibid.* Pro Jacobo Lawſon. *ibid.* Pro Willielmo Alforde de Muſe, Milite. *ibid.* Pro Philippo Monketon, Milite. *ibid.* Pro Henrico Bankes, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Henrico Allured. *ibid.* Pro Johanne Lidgeard. *ibid.* Pro Nicholao Girlington. *ibid.* Pro Rogero Southaby. *ibid.* Pro Thomâ Peirſon. *ibid.* Pro Thomâ Heblethwaite. *ibid.* Pro Guidone Palmes, Milite. *ibid.* Pro Richardo Tempeſt, Milite. *ibid.* Pro Richardo Saltonſtall, Milite. *ibid.* Pro Roberto Clay, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Thomâ Wentworth de Elmeſall. *ibid.* Pro Thomâ Mawliverer. *ibid.* Pro Jaſpero Blithman. *ibid.* Pro Edwardo Clough. *ibid.* Pro Chriſtophero Bambridge. *ibid.* Pro Jervaſio Rickard. *ibid.* Pro Johanne Bamford. *ibid.* Pro Thomâ Dawney, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Heblethwayt. *ibid.* Pro Edwardo Peyton, Milite & Baronetto. 8. Pro Milone Sandis, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Johanne Peyton, Milite, Gubernatore de Jerſey. *ibid.* Pro Johanne Peyton de Dodington, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Athowe, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Johanne Cropley, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Jeronimo Beale, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Thomâ Eden, Legum Doctore, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Daniele Wigmore, Archidiacono Elienſi. *ibid.* Pro Sinolpho Bell. *ibid.* Pro Franciſco Brakin. *ibid.* Pro Roberto Clench. *ibid.* Pro Harbotello Grimſton, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Cheeke, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Shervile, Milite. *ibid.* Pro Nicholao Coote, Milite. *ibid.* Pro Roberto Quarles, Milite *ibid.* Pro Henrico Mildmay de Graies juniore, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Fiſch, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Wyniffe, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Richardo Franke. *ibid.* Pro Henrico Gent. *ibid.* Pro Willielmo Ayloffe. *ibid.* Pro Johanne Argall. *ibid.* Pro Anthonio Luther. *ibid.* Pro Henrico Mewtis. *ibid.* Pro Thomâ Adams. *ibid.* Pro Egidio Fettiplace, Milite. *ibid.* Pro Richardo Catchmay, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Gwyes, Milite. *ibid.* Pro Nichalao Overbury, Milite, *ibid.* Pro Willielmo Maſter, Milite. *ibid.* Pro Johanne Prattman. *ibid.* Pro Johanne Bridgman, Milite, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Johanne Baber, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Willielmo Norwood. *ibid.* Pro Roberto Pointz de Acton. *ibid.* Pro Richardo Eaſton. *ibid.* Pro Samuele Burton, Archidiacono Glouceſtriæ. *ibid.* Pro Henrico Rainsford. *ibid.* Pro Richardo Delabere. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Jaſpero Selwyn. T. VIII. P. II. 8. Pro Timothæo Gates. *ibid.* Pro Nathaniele Coxwell. *ibid.* Pro Nathaniele Sterens. *ibid.* Pro Henrico Denniſe. *ibid.* Pro Henrico Cromwell, juniore. 9. Pro Georgio Chute, Milite. *ibid.* Pro Humfrido Baskervile, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Hoskins, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Fitzwilliamo Coningsby. *ibid.* Pro Johanne Rudhull. *ibid.* Pro Johanne Kirle. *ibid.* Pro Jacobo Tomkins. *ibid.* Pro Johanne Abrahall, juniore. *ibid.* Pro Thomâ Cones. *ibid.* Pro Ambroſio Elton. *ibid.* Pro Franciſco Smalman. *ibid.* Pro Willielmo Child. *ibid.* Pro Johanne Garrard, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Arthuro Capell, Milite. *ibid.* Pro Carolo Ceſar, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Litton, Milite. *ibid.* Pro Egromont Thynne, Milite, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Thomâ Mountforde, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Roberto Newell, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Theophilo Ailmer, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Luca Norton, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Simeone Brogras. *ibid.* Pro Thomâ Fanſhawe. *ibid.* Pro Johanne Watts. *ibid.* Pro Edwardo Pulter. *ibid.* Pro Radulpho Wilbraham. *ibid.* Pro Richardo Wroth. *ibid.* Pro Thomâ Compton. 10. Pro Nicholao Tufton, Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Roberts, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Dudleio Diggs, Milite. *ibid.* Pro Roberto Maunſell, Milite. *ibid.* Pro Maximiliano Dalliſon, Milite. *ibid.* Pro Antonio Deering, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Filmer, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Witheus, Milite. *ibid.* Pro Nortono Knatchbull, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Boys, Milite. *ibid.* Pro Georgio Pawle. *ibid.* Pro Edwardo Duke. *ibid.* Pro Georgio Newman. *ibid.* Pro Roberto Lewknor. *ibid.* Pro Henrico Grimſton. *ibid.* Pro Johanne Heywarde Milite, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Johanne Honnywood, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Hendon, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Richardo Amherſt, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Johanne Dun, Decano Sancti Pauli London. *ibid.* Pro Johanne Bancrofte, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Johanne Simpſon. *ibid.* Pro Edwardo Scott. *ibid.* Pro Edwardo Hadd. *ibid.* Pro Edwerdo Randolph. *ibid.* Pro Chriſtophero Man. *ibid.* Pro Willielmo Villiers, Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Heſelrigge, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Henrico Skipwith, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Thomâ Merry, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Faunt, Milite. *ibid.* Pro Wolſtano Dixey, *ibid.* Pro Johanne Berridge, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Thomâ Sheldon. *ibid.* Pro Georgio Purefy. *ibid.* Pro Johanne Cave. *ibid.* Pro Georgio Manners, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Armyn, Baronetto. *ibid.* Pro Hamondo Whitchott, Milite. *ibid.* Pro Antonio Pell. *ibid.* Pro Leonardo Bautree, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Rogero Parker, Decano Lincolniæ. *ibid.* Pro Richardo Brownlowe. *ibid.* Pro Johanne Eland, Archidiacono Bedfordiæ. *ibid.* Pro Johanne Brownlowe. *ibid.* Pro Antonio Therold. *ibid.* Pro Roberto Collis *ibid.* Pro Johanne Middlecott, Milite. *ibid.* Pro Antonio Juby, uno Magiſtrorum Cancellariæ. 11. Pro Philippo Watſon. *ibid.* Pro Peregrino Barty, Milite. *ibid.* Pro Johanne Wray, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Franciſco South, Milite. *ibid.* Pro Radulpho Maddiſon, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Aiscough, Milite. *ibid.* Pro Johanne Farmery, Legum Doctore. *ibid.* Pro Georgio Eland, Archidiacono Bedfordiæ. *ibid.* Pro Georgio St. Pawle. *ibid.* Pro Johanne Bolles. *ibid.* Pro Richardo Bellu. *ibid.* Pro Johanne Suckling, Milite, Contrarotulatore Hoſpitii. *ibid.* Pro Willielmo Bronker, Milite. *ibid.* Pro Henrico Spiller, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Parkhurſt, Milite. *ibid.* Pro Roberto Rich, Milite, Magiſtro Cancellariæ. *ibid.* Pro Georgio Gouldman, Theologiæ Doctore. *ibib.* Pro Edwardo Forcett. *ibid.* Pro Nicholao Rainton. *ibid.* Pro Waltero Alexander. *ibid.* Pro Radulpho Hawtree. *ibid.* Pro Georgio Willmore. *ibid.* Pro Eſeubeo Andrews. *ibid.* Pro Georgio Long. *ibid.* Pro Willielmo Blake. *ibid.* Pro Nicholao Kemys. 12. Pro Willielmo Blethyn. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Willielmo Kemys. T. VIII. P. II. 12. Pro Thomâ Epiſcopo de Burgo Sancti Petri. *ibid.* Pro Mildmay Domino Burgheſh. *ibid.* Pro Johanne Domino Mordant. *ibid.* Pro Thomâ Edmondes, Milite, Theſaurario Hoſpitii. *ibid.* Pro Henrico Hobart, Milite & Baronetto, Capitali Juſtitiario de Communi Banco. *ibid.* Pro Eraſmo Driden, Baronetto. *ibid.* Pro Ludovico Watſon, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Capell Bedell, Baronetto. *ibid.* Pro Hattono Farmer, Milite. *ibid.* Pro Richardo Chetwood, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Samwell, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Onley, Milite. *ibid.* Pro Roberto Banaſtre, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Hampden, Milite. *ibid.* Pro Johanne Lambe, Milite. *ibid.* Pro Richardo Knightly. *ibid.* Pro Rogero Dale. *ibid.* Pro Franciſco Nicolls. *ibid.* Pro Antonio Herenden. *ibid.* Pro Richardo Cartwright. *ibid.* Pro Johanne Worley. *ibid.* Pro Fulcone Buttery. *ibid.* Pro Arthuro Gooday. *ibid.* Pro Franciſco Cutte. *ibid.* Pro Johanne Bourne. *ibid.* Pro Cuthberto Ogle. *ibid.* Pro Lionello Talmache. *ibid.* Pro Philippo Knivett. *ibid.* Pro Willielmo Yelverton, Baronetto. *ibid.* Pro Carolo Cornewallis, Milite. *ibid.* Pro Arthuro Heveningham, Milite. *ibid.* Pro Johanne Peyton, Milite. *ibid.* Pro Henrico Spillman, Milite. *ibid.* Pro Auguſtino Palgrave, Milite. *ibid.* Pro Roberto Gawdy, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Jenkingſon, Milite. *ibid.* Pro Carolo le Groos, Milite. *ibid.* Pro Roberto Kempe. *ibid.* Pro Willielmo Playters, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Atnow, Serviente ad Lgem. *ibid.* Pro Roberto Redman, Legum Doctore. *ibid.* Pro Framlingham Gawdy. *ibid.* Pro Henrico Reppes. *ibid.* Pro Thomâ Holl. 13. Pro Jacobo Scamler. *ibid.* Pro Owino Shepperd. *ibid.* Pro Johanne Jermy. *ibid.* Pro Johanne Soame. *ibid.* Pro Adamo Scamler. *ibid.* Pro Richardo Freſton. *ibid.* Pro Johanne Potts. *ibid.* Pro Galfrido Ward. *ibid.* Pro Franciſco Mapes. *ibid.* Pro Franciſco Parlett. *ibid.* Pro Willielmo Barnaby. *ibid.* Pro Johanne Cradocke, Cancellario Diœceſis Dunelmenſis *ibid.* Pro Johanne Craiſter. *ibid.* Pro Thomâ Ourd. *ibid.* Pro Cuthberto Heron. *ibid.* Pro Cuthberto Ridley, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.* Pro Hardolpho Waſtneyes, Baronetto. *ibid.* Pro Georgio Chaworth, Milite. *ibid.* Pro Johanne Thornehaugh, Milite. *ibid.* Pro Johanne Byron, Milite. *ibid.* Pro Georgio Laſcells, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Huchinſon, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Thornhaugh, Milite. *ibid.* Pro Roberto Pierrepont. *ibid.* Pro Henrico Sacheverell. *ibid.* Pro Lanceloto Rowlſton. *ibid.* Pro Johanne Wood. *ibid.* Pro Timothæo Puſy. *ibid.* Pro Edwardo Frier, Baronetto. *ibid.* Pro Richardo Waineman, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Stoner, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Paddy, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Anger, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Johanne Standard, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Johanne Hally, Legum Doctore. *ibid.* Pro Henrico Samborne. *ibid.* Pro Richardo Light. *ibid.* Pro Bartholomæo Tippinge. *ibid.* Pro Richardo Libb. *ibid.* Pro Thomâ Flexney. *ibid.* Pro Willielmo Bulſtrode, Milite. 14. Pro Henrico Mynn, Milite. *ibid.* Pro Richardo Huſſay, Milite. *ibid.* Pro Richardo Newport, Milite. *ibid.* Pro Andreâ Corbett, Milite. *ibid.* Pro Philippo Eyton, Milite. *ibid.* Pro Johanne Rawlinſon, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Richardo Mitton. *ibid.* Pro Waltero Acton. *ibid.* Pro Thomâ Ireland. *ibid.* Pro Humfrido Walcott. *ibid.* Pro Willielmo Courtney, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Thinne, Milite. *ibid.* Pro Johanne Horner, Milite. *ibid.* Pro Johanne Baber, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Georgio Lutterell. *ibid.* Pro Johanne Coles. *ibid.* Pro Johanne May. *ibid.* Pro Jacobo Biſſe. *ibid.* Pro Nathanaele Still. *ibid.* Pro Johanne Syms. *ibid.* Pro Willielmo Frauncis. *ibid.* Pro Roberto Cuffe. *ibid.* Pro Matthæo Ewens. *ibid.* Pro Antonio Stoker. *ibid.* Pro Edwardo Tainte. *ibid.* Pro Johanne Herbin. *ibid.* Pro Thomâ Jervis, Milite. 15. Pro Johanne Oglander. *ibid.* Pro Roberto Oxembregge, Milite. 15. Pro Willielmo Pitt, Milite. *ibid.* Pro Roberto Kercher, Theologiæ Doctore. *ibid.*

Com-

Commiſſiones. Pro Hamlet Marſhall, Theologiæ Doctore. T. VIII. P. II. 15. Pro Nicholao Stiward, Legum Doctore, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Edwardo Creſwell. *ibid.* Pro Willielmo Wither. *ibid.* Pro Waltero Chetwind, Milite. *ibid.* Pro Johanne Offley, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Skrimſhere, Milite. *ibid.* Pro Roberto Maſters, Legum Doctore, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Radulpho Sneyder. *ibid.* Pro Roberto Meverell *ibid.* Pro Willielmo Skevington. *ibid.* Pro Johanne Skrimſhere *ibid.* Pro Humfrido Wirly. *ibid.* Pro Johanne Fowkes. *ibid.* Pro Ranulpho Aſhenhurſt. *ibid.* Pro Thomâ Crompton de Bridgford. *ibid.* Pro Roberto Kranc, Milite. *ibid.* Pro Georgio le Hunt, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Soame, Milite. *ibid.* Pro Nathaniele Barnardiſton, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Gee, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Eden, Legum Doctore, uno Magiſtrorum Cancellariæ. *ibid.* Pro Nicolao Garnith. *ibid.* Pro Nicolao Rivett. *ibid.* Pro Johanne Lany. *ibid.* Pro Samuele Blenerhaſſet. *ibid.* Pro Nicolao Bacon de Dinington. *ibid.* Pro Johanne Claxton *ibid.* Pro Franciſco Breweſter. *ibid.* Pro Joſiâ Fawether. *ibid.* Pro Johanne Scrivenor. *ibid.* Pro Bramptono Gurdon. *ibid.* Pro Johanne Winthrop. *ibid.* Pro Edwardo Ward. *ibid.* Pro Willielmo Gooch. *ibid.* Pro Roberto Reve de Thwayte. *ibid.* Pro Johanne Sherman. *ibid.* Pro Carolo Croftes. 16. Pro Johanne Clerch de Burgh. *ibid.* Pro Roberto Vigerous. *ibid.* Pro Thomâ Cutler. *ibid.* Pro Iſaaco Cooper. *ibid.* Pro Benjamino Brand. *ibid.* Pro Johanne Wildegos. *ibid.* Pro Johanne Byne, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Bellingham, Milite. *ibid.* Pro Olivero Cheyny, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Ford, Milite. *ibid.* Pro Chriſtophero Swale. *ibid.* Pro Thomâ Chowne. *ibid.* Pro Roberto Morley. *ibid.* Pro Nicolao Jordan. *ibid.* Pro Edwardo Michell. *ibid.* Pro Willielmo Mill. *ibid.* Pro Willielmo Comber. *ibid.* Pro Georgio Cowrthopp. *ibid.* Pro Laurentio de la Chambre. *ibid.* Pro Thomâ Crimes, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Stidolph, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Bludder, Milite. *ibid.* Pro Henrico Zinzan. *ibid.* Pro Willielmo Wignall. *ibid.* Pro Johanne Anthony. *ibid.* Pro Thomâ Bewfoe, Milite. 17. Pro Simone Archer, Milite. *ibid.* Pro Roberto Arden. *ibid.* Pro Timothæo Wagſtaffe. *ibid.* Pro Radulpho Clane. *ibid.* Pro Antonio Lanſton. *ibid.* Pro Willielmo Eyre, Milite. 18. Pro Johanne Dauntſey, Milite. *ibid.* Pro Johanne Earncly, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Bainton, Milite. *ibid.* Pro Egidio Eſcourt. *ibid.* Pro Willielmo Chaffyn. *ibid.* Pro Thomâ Lambert. *ibid.* Pro Edmundo Eſtcourt. *ibid.* Pro Johanne Still. *ibid.* Pro Willielmo Owen de Bodeon. *ibid.* Pro Richardo Bulkely. *ibid.* Peo Willielmo Griffith de Trevarthen. *ibid.* Pro Willielmo Lewis de Whaine. *ibid.* Pro Richardo Prethergh. *ibid.* Pro Richardo Owen Theoder. *ibid.* Pro Hugone Wynne de Moſoglen. *ibid.* Pro Llewellin Gwillim. *ibid.* Pro Johanne Price de Strataflorid. 19. Pro Johanne Stedman. *ibid.* Pro Elizeo Brincker. *ibid.* Pro Johanne Bodurda. *ibid.* Pro Rogero Moſtyn. *ibid.* Pro Georgio Puleſton. *ibid.* Pro Johanne Roberts. *ibid.* Pro Thomâ Awbery. 20. Pro Roberto Robotham, Archidiacono Landavenſi. *ibid.* Pro Edwardo Carne. *ibid.* Pro Willielmo Price de Britton Ferry. *ibid.* Pro Thomâ Mathew. *ibid.* Pro Richardo Says, Attornato Regis in Comitatu Glamorgan. *ibid.* Pro Davide Pritcherd. *ibid.* Pro Willielmo Herbert de Swanſey. *ibid.* Pro Willielmo Bawdripp. *ibid.* Pro Petro Mutton, Milite, Juſtitiario Magnæ Seſſionis. *ibid.* Pro Hugone Nanny. *ibid.* Pro Johanne Price de Rhuylis. *ibid.* Pro Johanne Lloyde de Rewdogge. *ibid.* Pro Willielmo Lewys Anwill. *ibid.* Pro Johanne Vaughan de Cairegay. *ibid.* Pro Johanne Vaughan de Cathley *ibid.* Pro Rolando Pugh. *ibid.* Pro Thomâ Juckes. *ibid.* Pro Thomâ Kerry. *ibid.* Pro Arthuro Price de Vayner. *ibid.* Pro Jacobo Perrott, Milite. 21. Pro Thomâ Jones de Armeſton. *ibid.* Pro Henrico Lorte. *ibid.* Pro Richardo Cuny. *ibid.* Pro Jacobo Price de Pilleth. *ibid.* Pro Humphrido Walcott. *ibid.* Pro Epiphanio Haworth. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Hugone Lloyd de Gardvagny. T. VIII. P. II. 21. Pro Edwardo Wardour, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Blange. *ibid.* Pro Henrico Lyde. *ibid.* Pro Johanne Bayliefe. *ibid.* Pro Georgio Lemetayer. *ibid.* Pro Willielmo Man. *ibid.* Pro Johanne Clarke, Armigero. 33. Pro Johanne Reading. *ibid.* Pro Thomâ Jarvoyſe, Milite. *ibid.* Pro Deodato Stapherton, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Tilney. *ibid.* Pro Willielmo Wyther, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Browne. *ibid.* Pro Arthuro Turner, Armigero. *ibid.* Pro Jacobo Trooke. *ibid.* Pro Johanne Syms. *ibid.* Pro Roberto Cuffe, Armigero. *ibid.* Pro Thoma Brereton. *ibid.* Pro Johanne Jeane, Generoſo. *ibid.* Pro Rogero Warr, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Beare, Generoſo. *ibid.* Pro Richardo Huſſey, Milite. *ibid.* Pro Edwardo Price de Newtone, Armigero. *ibid.* Pro Carolo Herbert. *ibid.* Pro Thomâ Juxe, Generoſo. *ibid.* Pro Thoma Owen, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Baggott, Generoſo. *ibid.* Pro Johanne Reynolds, Generoſo. *ibid.* Pro Roberto Lee, Milite. *ibid.* Pro Richardo Chamberlayne, Armigero. *ibid.* Pro Humfrido Colles, Armigero. *ibid.* Pro Jacobo Tooke, Generoſo. *ibid.* Pro Gilberto Kinſton, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Cooke, Milite. *ibid.* Pro Henrico Agard. *ibid.* Pro Johanne Bullocke, Armigero. *ibid.* Pro Roberto Munſon, Milite. *ibid.* Pro Gregorio Armitage, Armigero. *ibid.* Pro Ricardo Bland, Armigero. *ibid.* Pro Matthæo Key, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Nelſon, Generoſo. *ibid.* Pro Rogero Warre, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Beamont, Armigero. *ibid.* Pro Thoma Babington. *ibid.* Pro Willielmo Purefoy. *ibid.* Pro Willielmo Bent, Generoſo. *ibid.* Pro Johanne Trefuſis, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Courtney, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Cooke, Armigero. *ibid.* Pro Edmundo Dunricke, Generoſo, Feodario Comitatûs Cornubiæ. *ibid.* Pro Willielmo Carnon, Generoſo. *ibid.* Pro Carolo Moryſon, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Nicholao Hyde, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Thoma Wilſon, Milite. *ibid.* Pro Richardo Willis, Armigero. *ibid.* Pro Nicholao Hampſon, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Hampſon, Armigero. *ibid.* 33. Pro Thomâ Freeman, Deputato Eſcaetoris Comitatûs Herefordienſis. *ibid.* Pro Roberto Carter, Generoſo, Feodario Comitatûs Herefordienſis. *ibid.* Pro Johanne Shurley, Milite. *ibid.* Pro Antonio Stapley, Armigero *ibid.* Pro Thomâ Shurley, Armigero. *ibid.* Pro Henrico Bartelott, Generoſo, Feodario Comitatûs Suſſexiæ. *ibid.* Pro Richardo Shurley, Generoſo. *ibid.* Pro Roberto Pickeringe, Generoſo, Deputato Eſcaetoris Comitatûs Suſſexiæ. *ibid.* Pro Johanne Eaton, Armigero. *ibid.* Pro Fulke Vaughan, Armigero *ibid.* Pro Willielmo Kiffin, Generoſo. *ibid.* Pro Johanne Edwards, Generoſo. *ibid.* Pro Humfrido Jones, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Morris, Generoſo, Eſcaetore Comitatûs Denbigh. *ibid.* Pro Henrico Agard, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Cooke, Milite. *ibid.* Pro Johanne Bullocke, Armigero, Feodario Comitatûs Derbiæ. *ibid.* Pro Thomâ Levinge, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Rigge, Armigero. *ibid.* Pro Edmundo Branthwaite, Generoſo. *ibid.* Pro Cutberto Orfeure, Generoſo. *ibid.* Pro Rogero Otway, Generoſo. *ibid.* Pro Roberto Curwen, Generoſo, Feodario Comitatûs Weſtmerlandiæ. *ibid.* Pro Thomâ Caunon, Milite. *ibid.* Pro Johanne Longharne, Armigero. *ibid.* Pro Henrico Woogan, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Lloyd, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Hayward, Generoſo, Eſcaetore Comitatûs Pembrokiæ. *ibid.* Pro Johanne Philipps, Baronetto. 34. Pro Thoma Caunon. *ibid.* Pro Carolo Bowen, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Davis, Armigero. *ibid.* Pro Rogero Walter, Generoſo. *ibid.* Pro Georgio Ellis, Generoſo. *ibid.* Pro Humfrido Lee, Baronetto. *ibid.* Pro Andreâ Corbett, Milite. *ibid.* Pro Roberto Leighton, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Owen, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Pay, Generoſo, Feodario Comitatûs Salopiæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Ludovico Pollard, Armigero. *ibid.* Pro Simone Clotworthy, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Were, Armigero, Feodario Comitatûs Devoniæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. T. VIII. P. II 34.

Commiſſiones pro Henrico Williams. *ibid.* Pro Thomâ Price, Armigero *ibid.* Pro Willielmo Morgan, Armigero. *ibid.* Pro Meredith Powell, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Hutchinſon, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Babbington, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Bambrigg, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Davenport, Armigero. *ibid.* Pro Gilberto Boune, Armigero, Feodario Comitatûs Nottinghamiæ. *ibid.* Pro Willielmo Fleetwood, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Penne, Armigero. *ibid.* Pro Jacobo Necton, Armigero, Feodario Comitatûs Bucks, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Samuele Mauninge, Generoſo. *ibid.* Pro Edwardo Moore, Generoſo. *ibid.* Pro Timothæo Hutton, Milite. *ibid.* Pro Rogero Gregorie, Armigero. *ibid.* Pro Chriſtophero Pepper, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Nelſon, Armigero, Feodario Comitatûs Eborum, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Richardo Lockwood, Generoſo. *ibid.* Pro Johanne Barkeham, Theologiæ Profeſſore. *ibid.* Pro Deane Tindall, Armigero. *ibid.* Pro Henrico Gent, Armigero. *ibid.* Pro Almot Clenck, Armigero, Feodario Comitatus Eſſexiæ. *ibid.* Pro Willielmo Lambe, Generoſo, Deputato Eſcaetoris ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Thomâ Cooke, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Vachell, Milite. *ibid.* Pro Richardo Tilney, Armigero. *ibid.* Pro Henrico Hooke, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Browne, Generoſo, Feodario Comitatûs Southamptoniæ. *ibid.* Pro Henrico Skipwith, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Babington, Armigero. *ibid.* Pro Franciſco Danvers, Armigero. *ibid.* Pro Adriano Pharman, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Davenporte, Armigero & Eſcaetore Comitatûs Leiceſtriæ. *ibid.* Pro Willielmo Bent, Generoſo, Feodario ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Chriſtofero Phillipſon, Armigero. *ibid.* Pro Gawino Braythwayte, Armigero. *ibid.* Pro Rogero Ottway, Generoſo. *ibid.* Pro Jacobo Bradley, Generoſo. *ibid.* Pro Roberto Groſfield, Generoſo. *ibid.* Pro Roberto Curwen, Generoſo, Feodario Comitatûs Weſtmerlandiæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Nicholao Saunderſon, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Willielmo Weſt, Armigero. *ibid.* Pro Roberto Royſton, Generoſo. *ibid.* Pro Willielmo Saunderſon, Generoſo. *ibid.* Pro Henrico Morgan de Penloynſarth, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Morgan de Gavenmably, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Powell, Generoſo, Feodario Comitatûs Monmouth, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Petro Ridell, Milite. *ibid.* Pro Roberto Dalavale, Armigero. *ibid.* Pro Georgio Baker, Armigero. *ibid.* Pro Leonardo Carre, Generoſo. *ibid.* Pro Richardo Orde, Armigero, Feodario Comitatûs Northumberlandiæ & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Chriſtofero Beriſford, Armigero, Feodario Comitatûs Lincolniæ. *ibid.* Pro Willielmo Fearne, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Crofte, Armigero. *ibid.* Pro Nicholao Hamerſon, Armigero. *ibid.* Pro Georgio Cullumball, Generoſo. *ibid.* Pro Edmundo Shuttleworth, Generoſo. *ibid.* Pro Richardo Hutton, Milite, uno Juſtitiariorum de Communi Banco. *ibid.* Pro Petro Sainthill, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Caple, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Weare, Armigero, Feodario Comitatûs Devoniæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Carolo Williams, Milite. *ibid.* Pro Nicholao Kemys, Armigero. *ibid.* Pro Waltero Aldy, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Walter, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Morgan, Generoſo. *ibid.* Pro Thomâ Powell, Generoſo, Feodario Comitatûs Monmouth. *ibid.* Pro Leonardo Jefferies, Armigero. *ibid.* Pro Roberto Barnefeild, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Symonds, Armigero. *ibid.* Pro Antonio Langſton, Armigero. *ibid.* Pro Gilberto Bowne, Armigero. *ibid.* Pro Waltero Childe, Generoſo, Feodario Comitatûs Wigorniæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. 35. Pro Thomâ Danby, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Smalles, Generoſo *ibid.* Pro Johanne Fraunces, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Leigh, Armigero. *ibid* Pro Johanne Were, Armigero, Feodario Comitatûs Eborum, & Eſcaetore ejuſdem

Comitatûs. T. VIII. P.II. 35.

Commiſſiones. Pro Johanne Pearſe Generoſo. *ibid.* Pro Richardo Tichborne, Milite. *ibid.* Pro Johanne Foell, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Thornborough, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Browne-John, Generoſo, Feodario Comitatûs Southamptoniæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Lanceloto Thorpe, Generoſo. *ibid.* Pro Evano Vaughan, Theologiæ Doctore. *ibid.* Pro Jacobo Price, Armigero. *ibid.* Pro Nicholao Meredith. *ibid.* Pro Franciſco Richards, Generoſo, & Eſcaetore Comitatûs Herefordiæ. *ibid.* Pro Jacobo Newton, Generoſo. *ibid.* Pro Willielmo Selby, Milite. *ibid.* Pro Thoma Midleton, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Orde, Armigero, Feodario Comitatûs Northumberlandiæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Ludovico Witherington, Generoſo. *ibid.* Pro Edwardo Price, Armigero. *ibid.* Pro Arthuro Price, Armigero. *ibid.* Pro Carolo Herbert, Armigero. *ibid.* Pro Matthæo Price, Armigero. *ibid.* Pro Meredith Morgan, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Paye, Generoſo, Feodario Comitatûs Mountgomery. *ibid.* Pro Davide Blaney, Generoſo. *ibid.* Pro Edwardo Wittingham, Generoſo. *ibid.* Pro Waltero Smith, Milite. *ibid.* Pro Franciſco Dowſe, Milite. *ibid.* Pro Edmundo Hungerforde, Armigero. *ibid.* Pro Hugone Crompton, Armigero *ibid.* Pro Thomâ Aliefe, Generoſo, Feodario Comitatûs Wilteſiæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Willielmo Orfeur, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Chambers, Generoſo. *ibid.* Pro Willielmo Martindale, Generoſo. *ibid.* Pro Cuthberto Orfeus, Generoſo, Feodario Comitatûs Cumbriæ, & Eſcaetore ejuſdem Comitatûs. *ibid.* Pro Willielmo Hill, Armigero, Majore Civitatis Glouceſtrienſis, & Eſcaetore ejuſdem Civitatis. *ibid.* Pro Georgio Raymond, Generoſo. *ibid.* Pro Jacobo Powell, Generoſo. *ibid.* Pro Stephano Halford, Generoſo. *ibid.* Pro Marmaduco Wyvell, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Timotheo Hutton, Milite. Pro Johanne Calverley, Milite *ibid.* Pro Georgio Tonge, Milite. *ibid.* Pro Talbot Bowes, Milite. *ibid.* Pro Humfrido Wharton, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo Nelſon, Generoſo, & Eſcaetore Comitatûs Eborum. *ibid.* Pro Willielmo Cartwright, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Wentworth, Armigero. *ibid.* Pro Franciſco Burdett, Armigero. *ibid.* Pro Roberto Rockley, Armigero. *ibid.* Pro Carolo Greenwood, Clerico. *ibid.* Pro Georgio Armitage, Generoſo. *ibid.* Pro Dudleio Domino Carleton, & aliis. 72. Pro Johanne Savile, Milite, & aliis. 78. Pro Edwardo Villiers, Milite, & aliis. 79. Pro Domino Roberto Willoughby. 83. Pro Thoma Comite Arundelliæ & Surriæ, & aliis. 86. Pro Edwardo Villers, Milite, & aliis. 87. Pro Jacobo Comite Marleburgh, & aliis. 89. Pro eodem Comite. 91. Pro Philippo Comite Mountgomery, & aliis. 94. Pro Duce de Soubize. 97. Pro Jacobo Comite Marleburgh, & aliis. 98. Altera Commiſſio pro eodem Comite. 100. Pro Johanne Burlacye, Milite & aliis. 104. Pro Carolo Morgan, & alii. 106. Pro Marchione de Baden. *ibid.* Pro Johanne Walter, Milite, & aliis. 111. Pro Marchione de Baden ad colligendum & more bellico ducendum quatuor mille Peditum & mille Equitum. 112. Pro Johanne Harriſon ad tractandum cum Regibus, Principibus & aliis Gubernatoribus, in Partibus Barbariæ, &c. 113. Pro Nicholao Domino Tufton, & aliis. 115. Pro Carolo Morgan, & aliis. 116. Pro Edwardo Comite Dorſetiæ, & aliis. 117. Pro omnibus Majoribus, Vicecomitibus, Cuſtodibus Priſonum, & aliis. 118. Pro Thoma Middleton Milite, & aliis. 119. Pro Edwardo Domino Conwey, & aliis. 120. Pro Jacobo Comite Marleburgh, & aliis. 121. Pro Thomâ Coventry Milite, Domino Cuſtode Magni Sigilli, & aliis. 135. Pro Johanne Wolſtenholme Milite, & aliis. 139. Pro Jacobo Comite Marleburgh. 146. Pro Henrico Comite Mancheſter, & aliis. 147. Pro Georgio Archiepiſcopo Cantuarienſi, & aliis 152. Pro Johanne Hall, & aliis, de Servitio Communitatis Indiarum Orientalium. 154.

Commiſſiones. Pro Johanne Hippeſley Milite, & aliis. T. VIII. P. II. 159. Pro Georgio Duce Bucks. 160. Pro Petro Wyche Milite, de Confirmatione Amicitiæ, aliiſque tangentibus Commercium intra Dominia Turcica exercendum. *ibid.* Pro Georgio Duce Bucks ad Litteras *de Marque* concedendas. 172. Pro Edwardo Hales, Milite, Baronetto, & aliis. *ibid.* Pro Dudleo Domino Carleton & Willielmo Seagar, Milite, Barone de Imbercourte, Vicecamerario Hoſpitii Regis. 173. Pro Hoſpitali de Bethlem. *ibid.* Pro Georgio Duce Buckinghamiæ. 175. Pro Georgio Goring, Milite, & aliis. 177. Pro eodem, & aliis. 182. Pro Georgio Duce Buckinghamiæ. *ibid.* Pro Emanuele, Comite Sunderland, & aliis. 184. Pro Mineris Saliſ-Petræ. 194. Pro Archiepiſcopo Eborum, & alii. 197. Pro Willielmo Comite Devoniæ, & aliis. 207. Pro Georgio Archiepiſcopo Cantuarienſi, & aliis. 208. Pro Vicecomite Willmott. 210. Pro Georgio Epiſcopo Londinenſi, & aliis 211. Pro Roberto Anſtruther, Milite, Equite Aurato. 214. Pro Henrico Woodhouſe, & aliis. *ibid.* Pro Kenelmo Digby, Milite. 216. Pro Georgio Thorpe, Johanne Thorpe filio ejus, & Ballivis per totam Aquam Riveri Thames. 217. Pro Jacobo Comite de Marlebourgh, Magno Theſaurario Angliæ. 219. Pro eodem altera Commiſſio. 231. Pro Richardo Wynne, Milite & Baronetto, aliis. 233. Pro Domino Theſaurario & aliis. 235. Pro Conſilio in Virginiâ. 239. Pro Richardo Wynne, Baronetto. *ibid.* 256. Pro Franciſco Darcie. *ibid.* Pro Roberto Rich. *ibid.* Pro Henrico Crooke. *ibid.* Pro Franciſco Goſton. *ibid.* Pro Roberto Duce, Aldermanno Civitatis London. *ibid.* Pro Raphael Freeman, Aldermanno London. *ibid.* Pro Chriſtophoro Cletherowe, Aldermanno London. *ibid.* Pro Mauritio Abbot, Aldermanno London. *ibid.* Pro Henrico Garway, Aldermanno London. *ibid.* Pro Edwardo Johnſon. *ibid.* Pro Juſtitiario Povey. *ibid.* Pro Nathaniele Tompkins. *ibid.* Pro Godfrido Kirbye, Mercatore London. *ibid.* Pro Roberto Jefferies. *ibid.* Pro Humphrido Brown. *ibid.* Pro Clemente Harby. *ibid.* Pro Job Harby. *ibid.* Pro Henrico Lee. *ibid.* Pro Willielmo Cokaine. *ibid.* Pro Roberto Draper. *ibid.* Pro Georgio Strode. *ibid.* Pro Thoma Muſtard. *ibid.* Pro Willielmo Lee. *ibid.* Pro Johanne Oringhawe. *ibid.* Pro Antonio Wither. *ibid.* Pro Richardo Pigott. *ibid.* Pro Willielmo Comite Pembrooke, & aliis. 258, *& ſuiv.* Pro Richardo Domino Weſton, & aliis. 259, *& ſuiv.* Pro Jacobo Comite Marlburgh, & aliis. 261. Pro Thomâ Domino Fairfax. 262. Pro Richardo Hutton, Milite, uno Juſtitiariorum Regis de Communi Banco. *ibid.* Pro Thomâ Wentworth. *ibid.* Pro Henrico Savile. *ibid.* Pro Davide Fowles. *ibid.* Pro Marmaduco Wivell. *ibid.* Pro Edwardo Stanhope, Ordinis Balnei Milite. *ibid.* Pro Henrico Slingesby. *ibid.* Pro Chriſtofero Hildyard, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Metham, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Alford, Milite. *ibid.* Pro Henrico Goodrick, Milite. *ibid.* Pro Richardo Cholmley, Milite. *ibid.* Pro Johanne Gibſon, Milite. *ibid.* Pro Willielmo Ellis, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Tildſley, Milite. *ibid.* Pro Johanne Lowther, Milite. *ibid.* Pro Arthuro Ingram, Seniore, Milite. *ibid.* Pro Henrico Tankerd, Milite. *ibid.* Pro Arthuro Ingram, Juniore, Milite. *ibid.* Pro Richardo Dyett, Armigero. *ibid.* Pro Johanne Scott, Theologiæ Profeſſore, Decano Eborum. *ibid.* Pro Richardo Hunt, Theologiæ Profeſſore, Decano Dunelmenſi. *ibid.* Pro Phinea Hodgſon, Theologiæ Profeſſore. *ibid.* Pro Radulpho Hopton, Milite. 267. Pro Johanne Horner, Equite. *ibid.* Pro Henrico Barkley, Equite. *ibid.* Pro Roberto Phellips, Equite. *ibid.* Pro Edwardo Rodney, Equite. *ibid.* Pro Paulo Goodwin, Theologiæ Doctore, Regis Capellano. *ibid.* Pro Johanne Symes *ibid.* Pro Hugone Pyne. *ibid.* Pro Thomâ Windham. *ibid.* Pro Edwardo Popham. *ibid.* Pro Thomâ Brereton. *ibid.* Pro Johanne Shuter. 267. Pro Roberto Cuſſe. *ibid.* Pro Thomâ Lyte. *ibid.* Pro Theophilo, Comite Suffolciæ. 272. Pro Roberto, Comite Lindſey. 275. Pro Richardo Domine Weſton, Theſaurario Angliæ. 278.

Commiſſiones. Pro Georgio, Archiepiſcopo Cantuarienſi. T. VIII. P. II. 281. Pro Georgio, Comite de Totnes. *ibid.* Pro Guillielmo, Comite de Danby. *ibid.* Pro Georgio, Vicecomite Duplin, Cancellario Scotiæ. *ibid.* Pro Guillielmo, Comite de Morton. *ibid.* Pro Thomâ, Comite de Kelly. *ibid.* Pro Thomâ, Comite de Melroſſe. *ibid.* Pro Johanne, Comite de Marr. *ibid.* Pro Edwardo, Vicecomite Conway. *ibid.* Pro Carolo, Vicecomite Wilmot. *ibid.* Pro Edwardo Domino Newburg. *ibid.* Pro Roberto Nanton, Equite. *ibid.* Pro Richardo, Domino Weſton, Theſaurario Angliæ, & aliis. 282. Pro eodem. 283. Adhuc pro eodem. T. VIII. P. III. 7. Pro Thomâ Vicecomite Wentworth, Præſidente Concilii in Partibus Borealibus. 8. Pro Franciſco, Comite Cumbriæ. *ibid.* Pro Johanne, Epiſcopo Dunelmenſi. *ibid.* Pro Davide Fowlis. *ibid.* Pro Johanne Harriſon de Intercurſu Merchandizarum in partibus Barbariæ. 21. Pro Theophilo Epiſcopo Menevenſi & aliis, ad reexaminandam & revidendam Sententiam per delegatos Judices pronunciatam. 46. Pro Samuele Archiepiſcopo Eborum. 47. Pro Richardo Weſton, Thomâ Wentworth Vicecomite, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Edmondes Milite, ad tradendum Regi Francorum Articulos Reconciliationis, &c. 52. Pro Thomâ Rowe Milite, de intercedendo inter Reges Poloniæ & Sueciæ. *ibid.* Pro Franciſco Cottingotn, Milite, ad diverſa Jocalia vendenda. 53. Pro James Maxwell, Georgio Bingwell, & aliis. *ibid.* Commiſſio ſpecialis ad arbitrandum inter Comitem Suffolciæ & Elizabetham Uxorem ejus, ex unâ parte, & Davidem Hume, Militem, ex alterâ, ſuper Piſcationem in Flumine de Twed. 58. Pro Domino Theſaurario ad Naves bene inſtructas contra Piratas mittendas. 62. Pro Roberto Comite de Lindſey. *ibid.* Pro Willielmo Comite de Pembroke, & aliis. *ibid.* Commiſſio ad ſupervidendam Armaturam in Turri Londinenſi & alibi. 64. Pro Johanne Coke, Roberto Killegrewe, & aliis. *ibid.* Pro Domino Theſaurario ad exequendas diverſas Commiſſiones antehac conceſſas Franciſco Cottington Militi & Baronetto, durante ejus abſentiâ in Regno Hiſpaniæ. 65. Pro Domino Cuſtode Magni Sigilli ad componendum de Finibus pro contemptibus in non ſuſcipiendo Ordinem Militarem ſecundum Statutum. 73. Pro Henrico Comite Mancheſter, Thomâ Comite Arundell, Philippo Comite Mountgomery, & aliis. *ibid.* Pro Domino Theſaurario Angliæ ad inquirendum de valore Terrarum, &c. à Coronâ alienatarum, & ad componendum cum Poſſeſſoribus, &c. 75. Pro Franciſco Cottington. *ibid.* Pro Edwardo Domino Newburgh, Johanne Brooke, Rodolpho Sydenham, & aliis. 76. Pro Humphrido May, de Scrutinio faciendo pro Mercandiſis, Bonis, &c. captis per Capitaneum Kirke à Gallis apud Fortalitium Kebeck. 79. Pro Johanne Coke, Julio Cæſare, & aliis. *ibid.* Commiſſio pro Fabiano Smith, Armigero, tangens Commercium in Ruſſiâ. 105. Pro Roberto Anſtruther, Milite, ad tractandum cum Principibus Electoribus aut cum Deputatis Imperatoris Romani. 107. Pro Jacobo Campbell, Milite, Majore Civitatis & aliis, concernens Ædificia in eâdem Civitate. 114. Pro Thomâ Aylſbury, Milite & Baronetto, ad ſupervidendum ſtatum Claſſis Regis. 117. Pro Guilford Slingsby, Dioniſio Fleming, & aliis. *ibid.* Pro Henrico Comite Mancheſter, & aliis pro ſupervidendo Recorda, Scripta, &c. in poſſeſſione Roberti Cotton Militis. 127. Pro Thomâ Edmonds, & aliis. *ibid.* Pro diverſis Perſonis ad Sacramentum adminiſtrandum exeuntibus e Regno per Mare. 132. Pro Richardo Domino Weſton ad Piſcationem in Mari Dominiis Regis circumjacente. 136. Pro Franciſco Cottington, Willielmo Alexander, & aliis. *ibid.* Pro Anthonio Wither & alio, ad ſupervidendum Pannificos, &c. 137. Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi & aliis, ad relevamen Priſonariorum. 145. Pro eodem ad relevamen Pauperum, &c. 147. Pro Roberto Anſtruthero, Milite, ad tractandum cum Imperatore Romano de Reſtitutione Electoris Palatini, & pro confirmatione Pacis. 169.

Commiſſiones. Pro eodem ad tractandum cum Principibus Electoribus de Pace ac de Reſtitutione Electoris Palatini. T. VIII. P. III. 170. Pro Roberto Ducie, Baronetto, Majore Urbis Londinenſis, ad reparationem Templi Divi Pauli London. 172. Pro Thoma, Domino Coventrey, ad Officium Seneſchalli Angliæ exercendum, ſuper indictamentum verſus Marvinum Dominum Audley redditum. 177. Pro Thomâ Richardſon, Milite, Capitali Juſtitiario de Banco. *ibid.* Pro Edwardo Hungerford, Milite, & aliis. *ibid.* Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi & aliis, ad Juriſdictionem Curiarum. *ibid.* Pro Thomâ Aylesbury, Baronetto, & aliis, ad operationem Monetæ. 183. Pro Richardo, Domino Weſton, ad conceſſionem Terrarum, de Recuſantiâ convictorum. 185. Pro Johanne Denham, Thomâ Trevor, & aliis. *ibid.* Commiſſio Appellationis inter Comitem Warwicenſem, & Franciſcum Maſſola directa Domino Theſaurario. 191. Pro Edwardo Comite Dorſet. *ibid.* Pro Roberto Comite Lindſey. *ibid.* Pro Comite Dorſet, de Coloniâ Virginiæ. 192. Pro Gabriele Barber. *ibid.* Pro Georgio Sands, Equite. *ibid.* Pro Johanne Bankes. *ibid.* Pro Johanne Zouch. *ibid.* Pro Franciſco Wiatt, & aliis. *ibid.* Pro Iſaaco Wake, Milite ad tractandum & concludendum de Pace, &c. cum Rege Francorum. 193. Ad examinanda Arma Militum, & eorum pretium determinandum. 197. Pro Johanne Aſhton. *ibid.* Pro Johanne Watſon. *ibid.* Pro Bartholomæo Ray. *ibid.* Pro Johanne Gate, & aliis. *ibid.* Pro Henrico Fane, Milite, de Fœdere confirmando cum Rege Daniæ. 203. Pro eodem, ad tractandum & concludendum de firmiori Pace cum Rege Sueciæ & aliis Principibus Germaniæ. *ibid.* Pro Vice-Theſaurario Angliæ, & aliis. 204. Pro Roberto Comite Lindſey, fore Conſtabularium Angliæ in Curiâ Militari ſuper Appellationem Donaldi Mackay verſus Davidem Ramſey. 205. Pro Diſpoſitione Terrarum Regis in Regno Hiberniæ. 211. Pro Comite Salisbury. *ibid.* Pro Franciſco Cottington, & aliis. *ibid.* Pro Thoma Jarmin, Equite. 212. Pro Willielmo Jones. *ibid.* Pro Richardo Weston. 217. Pro Henrico Vicecomite Falkland. *ibid.* Pro Rodolpho Freeman & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Vicecomite Wentworth. 238. Pro Franciſco Augier. *ibid.* Pro Willielmo Parſons, & aliis. *ibid.* Commiſſio ad ſupervidendum Veſtimenta in Capellâ Regis de Whitehall. 247. Pro Thomâ Comite Arundell & Surriæ, Comite Mareſcallo Angliæ. *ibid.* Pro Guillielmo Epiſcopo London, & aliis. *ibid.* Pro Domino Theſaurario ad executionem Officii Magni Admiralli Angliæ, Hiberniæ, &c. 250. Pro Henrico Fane. *ibid.* Pro Franciſco Windebanke, Equite, & aliis. *ibid.* Pro Majore Civitatis London. 252. Pro Henrico Mildmay. *ibid.* Pro Thomâ Fowler, Equite. *ibid.* Pro Percivall Harte, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Moulſton & Samuele Cranmer, Aldermannis London. 253. Pro Johanne Plumber. *ibid.* Pro Adam Iſlipp. *ibid.* Pro Richardo Lowder. *ibid.* Pro Edwardo Hubbard. *ibid.* Pro Samuele Armitage. *ibid.* Pro Johanne Wheler. *ibid.* Pro Rogero Haſſall. *ibid.* Pro Roberto Budd. *ibid.* Pro Johanne Powell, & aliis. *ibid.* Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 259. Pro Georgio Vicecomite Duplin, Cancellario Regni Scotiæ. *ibid.* Pro Willielmo Comite Stratherne, Præſidente Concilii Scotiæ. *ibid.* Pro Edwardo Vicecomite Wimbledon. *ibid.* Pro Carolo Vicecomite Wilmot. *ibid.* Pro Willielmo Sterline, & aliis. *ibid.* Pro Richardo Domino Weſton, Theſaurario, ad ſuperviſionem Armorum infra Turrim London remanentium. 261. Pro Franciſco Domino Cottington, Cancellario & Subtheſaurario Scaccarii. *ibid.* Pro Thomâ Vicecomite Wentworth, Præſidente Concilii in Borealibus Partibus, unà cum Inſtructionibus annexis. *ibid.* Pro Richardo Archiepiſcopo Eborum, Angliæ Primate & Metropolitano, ac Archiepiſcopo Eborum pro tempore exiſtente. *ibid.* Pro Roberto Comite Monmouth. 262. Pro Chriſtofero Hildiard, Milite. *ibid.* Pro Henrico Goodricke, Milite. *ibid.* Pro Johanne Lowther, Milite. *ibid.* Pro Johanne Scott, Theologiæ Profeſſore, & Decano Eborum. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Phinee Hodgſon, Theologiæ Profeſſore. T. VIII. P. III. 262. Pro Edwardo Osborne, Baronetto. *ibid.* Pro examinatione & determinatione Computi Vicecomitis Valenciæ, Præfecti Rei Tormentariæ, in expeditione uſque Cadez in Hiſpaniâ. P. IV. 20. Pro Georgio Archiepiſcopo Cantuarienſi. 21. Pro Roberto Naunton. *ibid.* Pro Henrico Vane. *ibid.* Pro Edwardo Wimbledon, Viceconite, & aliis. *ibid.* Pro Richardo, Comite Portland, ad melius Regimen Magnæ Garderobæ, unà cum quibuſdam Ordinationibus eidem annexis. 29. Pro Philippo, Comite Pembroke & Mountgomery, Camerario Hoſpitii Regis. *ibid.* Pro Henrico Fane, Milite, & aliis. *ibid.* Pro Willielmo, Archiepiſcopo Cantuarienſi, ad Cauſas Eccleſiaſticas. 34. Pro variis Epiſcopis. 35. Pro Domino Clarenceux. 43. Pro Domino Comite Lindſey, fore Conſtabularium Angliæ. 53. Pro Henrico Comite Mancheſter ad inquirendum de novis Officiis & exactis Feodis. 55. Pro Franciſco Windebancke, Milite, uno ex principalibus Secretariis Regis. *ibid.* Pro Johanne Finch, Milite, Attornato Generali Reginæ, & aliis. *ibid.* Pro Waltero Steward, Milite, ad examinandas fraudes quæ committuntur in Priſonâ de le Fleet. 59. Pro Nicholao Raynton, Milite, uno Aldermannorum Civitatis London. *ibid.* Pro Willielmo Elphingſton. *ibid.* Pro Willielmo Archiepiſcopo Cantuarienſi, ad viſitandum. 68. Pro Iſaaco Bargrave, Theologiæ Profeſſore, Decano Eccleſiæ Cathedralis Metropoliticæ Chriſti Cantuarienſis. *ibid.* Pro Arthuro Ducke, & aliis. *ibid.* Pro Sacvillo Crowe. Vide *Crowe* (*Sacvillus*). Pro Thomâ Domino Coventrie, ad Sacramenta miniſtranda Officiariis Dominæ Henriettæ Mariæ Reginæ. 75. Pro Richardo, Comite Portland, Summo Angliæ Theſaurario. *ibid.* Pro Thomâ Vicecomite Savage, Cancellario & Cuſtode Magni Sigilli, &c. *ibid.* Pro Willielmo Ruſſel, Milite. 78. Pro Anthonio Abdy, Aldermanno London, & aliis. *ibid.* Pro Domino Deputato Regni Hiberniæ. 80. Pro Domino Cuſtode Magni Sigilli Angliæ & Attornato Generali Regis. 91. Pro Johanne Bancks. *ibid.* Pro Richardo, Comite Portland, & aliis. 94. Pro Franciſco Windebank. 95. Pro Franciſco, Domino Cottington. 98. Pro Carolo Harbord. *ibid.* Pro Willielmo Boſwell, Milite, & Nathaniele Gerrard, ad diſpoſitionem & venditionem diverſorum Jocalium. 99. Pro Domino Cuſtode Magni Sigilli Angliæ, & Attornato Generali Domini Regis. 103. Pro Thomâ Vicecomite Wentworth, Deputato Hiberniæ. 107. Pro Comite Arundell, ad venditionem Pulveris tormentarii. 111. Pro Edwardo Comite Dorſet. *ibid.* Pro Franciſco Domino Cottington. 112. Pro Henrico Mildmay, Equite. 123. Pro Thomâ, Vicecomite Wentworth, ad continuationem Parliamenti Hiberniæ. 125. Pro Willielmo Archiepiſcopo Cantuarienſi, ad Viſitationem Collegii Weſtmonaſterienſis. *ibid.* Pro Richardo, Archiepiſcopo Eboracenſi, Angliæ Primate & Metropolitano. *ibid.* Pro Henrico Comite Mancheſter, & aliis. *ibid.* Pro Philippo Comite Pembrochiæ & Mountgomery. 127. Pro Thomâ Jermin. *ibid.* Pro Henrico Vane, & aliis. *ibid.* Pro Simone Digby, Armigero, Legato in Ruſſiâ. 129. Pro Anthonio Drury, Milite. 139. Pro Thomâ Talbot, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Davide Coningham. 140. Pro Thomâ Teſpeſt, Armigero. *ibid.* Pro Chriſtophero Vernon, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Willielmo, Archiepiſcopo Cantuarienſi, de Titulis defectivis. T. IX. P. I. 6. Pro Johanne Denham, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ, Comite d'Arundell. 18. Pro Richardo Anſlowe. 19. Pro Franciſco Howard, & aliis. *ibid.* Pro Henrico, Comite de Holland. 20. Pro Johanne Banks, Equite, & aliis. *ibid.* Pro Mountjoy, Comite Newport. 23. Pro Richardo March, Armigero. *ibid.* Pro Franciſco Morris, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Willielmo Slingby. 25. Pro Johanne Wilſon. *ibid.* Pro Thomâ Paramoure, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Roberto Comite de Lindſey, ad parandas Naves. 27. Pro Franciſco Domino Cottington, & aliis. *ibid.* Pro *Recorder* London. 28.

Commiſſiones. Pro Johanne Harriſon, Armigero, & aliis. T. IX. P. I. 28. Pro Thomâ, Comite Arundell, ad ſuppreſſionem Rebellium in mediis Comitatibus. 33. Pro Henrico Domino Clifford. *ibid.* Pro Thomâ Riddal. *ibid.* Pro Roberto Domino Kirkenbright, & aliis. *ibid.* Pro Guillielmo le Neve, ad viſitandas Partes Meridionales & Occidentales Regni. 44. Pro Henrico St. George, ad viſitandas Partes Septentrionales Regni. 46. Pro Willielmo, Archiepiſcopo Cantuarienſi, de Manufacturâ Fili aurei & argentei. 54. Pro Franciſco Windebanke. *ibid.* Pro Georgio Domino Goring, & aliis. *ibid.* Pro Roberto Rich. 55. Pro Andreâ Palmer, Armigero. *ibid.* Pro Richardo, Archiepiſcopo Eborum, de Recuſantibus. 57. Pro Willielmo Brereton, Baronetto. *ibid.* Pro Commiſſionariis Theſauri Domini Regis & aliis, ad reparationem de Dovere Piere. 65. Pro Henrico Spiller, Milite. 67. Pro Laurentio Whitecres. *ibid.* Pro Willielmo Watkins, & aliis. *ibid.* Pro Henrico Domino Maltravers, & aliis, de Quadrantibus, vulgo dictis *Fardins*. 72. Pro Algernoon Comite Northumbriæ, fore Admirallum Angliæ, &c. 73. Pro Comite Arundelliæ & Surriæ, ad tractandum & concludendum cum Imperatore Germaniæ, de Principis Palatini Reſtauratione. P. II. 3. Pro eodem altera Commiſſio ad tractandum & concludendum cum Electoribus & Principibus Germaniæ, &c. *ibid.* De Principis Electoris Palatini Reſtauratione. *ibid.* Pro Edwardo Vicecomite Campden. 6. Pro Roberto Domino Brooke, *ibid.* Pro Edwardo Peyton. *ibid.* Pro Johanne Keyt, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 8. Pro Willielmo Epiſcopo London, Summo Theſaurario Angliæ. *ibid.* Pro Franciſco Domino Cottington, Cancellario & Subtheſaurario Scaccarii, ac Magiſtro Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.* Pro Domino Theſaurario, ad Ædificia infra London & Weſtmonaſterium. *ibid.* Pro Edwardo Comite Dorcheſtriæ, Hoſpitii Reginæ Mariæ Camerario. *ibid.* Pro Theſaurario, de Salpetre. 12. Pro Edwardo Vicecomite Wimbledon. 13. Pro Franciſco Windebank. *ibid.* Pro Theſaurario, de Deaforeſtatione Foreſtarum Deane & Eſſex. *ibid.* Pro Edwardo Littleton. 14. Pro Rodolpho Whithfield, Equite. *ibid.* Pro Domino Cuſtode. 17. Pro Johanne Godbold, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Milward, Armigero. *ibid.* Pro Willielmo, Archiepiſcopo Cantuarienſi, ad examinationem veritatis Articulorum Epiſcopum Lincolnienſem concernentium. 18. Pro Richardo, Archiepiſcopo Eborum, Angliæ Primate & Metropolitano. *ibid.* Pro Henrico Comite Mancheſter, Cuſtode Privati Sigilli, & aliis. *ibid.* Pro Egremond Thynn, Milite, de Subſidiis ſolubilibus pro filis aureis & argenteis. 25. Pro Johanne Wolſtenholme. *ibid.* Pro Willielmo Watkins, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Domino Theſaurario, de Rivo Thameſis. 34. Pro Willielmo Hackwell. *ibid.* Pro Johanne Glyn, & aliis. *ibid.* Pro Willielmo Slingesby, Milite. 36. Pro Thomâ Paramore, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Englesfield, & aliis. *ibid.* Pro Davide Cunningham. 44. Pro Fabiano Phillips, & Guillielmo Wilſhire. *ibid.* Pro Job Harby, Armigero. 48. Pro Willielmo, Epiſcopo London, Summo Theſaurario Angliæ. 49. Pro Edwardo Comite Dorſet, & aliis. *ibid.* Pro Epiſcopo London. 64. Pro eodem Epiſcopo, de Saltpetre. 66. Pro Roberto, Comite Lindſey, & aliis. *ibid.* Pro Willielmo Parkhurſt, Milite, ad melius regimen Cerviſiariorum. 68. Pro Abrahamo William. *ibid.* Pro Thomâ Meautis, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Epiſcopo London. 79. Pro Henrico Vane. *ibid.* Pro Franciſco, Comite Cottington. *ibid.* Pro Georgio Domino Goring, ad vendendum Tabacum ſine licentiâ Regis. 80. Pro Johanne Latch. *ibid.* Pro Carolo Frankland. *ibid.* Pro Nicholao Polhill, ad Repriſalias contra Subjectos Statuum Generalium. 114. Commiſſio concernens Dolia vinaria. 116. Pro Henrico Greenwood. *ibid.* Pro Thomâ Bavand, Armigero, & aliis. *ibid.* Commiſſio concernens collectionem Denariorum Briſtolliæ illegitime factam. 119. Pro Willielmo Balfour. *ibid.* Pro Johanne Domino Mohun, Barone de Okehampton, & aliis. *ibid.* Commiſſio tangens Dignitatem

tatem Baroniæ de Stafford. 121. Ad Naves mutuò dandas quibuſdam Provinciis. 124.

Commiſſiones. Pro Willielmo, Epiſcopo London, Magno Angliæ Theſaurario. T. IX. P. II. 124. Pro Henrico Vane, Equite, & aliis. *ibid.* Pro Comite Warwich, ad parandas Naves. 125. Ad inquirendum de abuſu commiſſo in venditione Aſſerum abietinorum. 131. Pro Franciſco Smith. *ibid.* Pro Jaſper Manwood, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Rowe, Milite, ad tractandum de Pace publicâ cum Rege Francorum, Reginâ Sueciæ, & aliis. 146. Ad Computa Admirallitatis. 148. Pro Comite de Lindſey, de Logwood, &c. *ibid.* Pro Patricio Acheſon, & aliis. *ibid.* Pro Edmundo Sawyer, Milite. 154. Pro Georgio Bingley, Armigero. 155. Pro Rogero Kilvert, Mercatore London, & aliis. *ibid.* Ad reparationem Turris Londinenſis. 156. Pro Domino Thomâ Coventry. *ibid.* Pro Philippo, Comite Pembrokiæ & Montgomery. 157. Pro Willielmo Balfour, Equite, Gubernatore Turris Londinenſis. *ibid.* Pro Willielmo Ryves, Juris Doctore. *ibid.* Pro Thomâ Fiſher, Armigero, & aliis. *ibid.* Contra Recuſantes. 161. Pro Thomâ, Vicecomite Wentworth. *ibid.* Pro Richardo Hutton. 162. Pro Johanne Hotham, Baronetto. *ibid.* Pro Willielmo Pennyman, Baronetto. *ibid.* Pro Edmundo Manwaring, Legum Civilium Doctore. *ibid.* Pro Chriſtophero Wandesforde, Armigero, & aliis. *ibid.* Schedulæ de quibus fit mentio in Commiſſione, paginæ 161, contra Recuſantes. 167. Inſtructiones ejuſdem Commiſſionis. 169. Pro Cottagiis. 170. Pro Patricio Archeſon, Baronetto. *ibid.* Pro Henrico Pilkington, Armigero. *ibid.* Pro Arthuro Argell, & aliis. *ibid.* Ad Terras Hibernicas concedendas. 175. Pro Willielmo Parſon, Baronetto, &c. *ibid.* Pro Chriſtophero Wandesford, Armigero. *ibid.* Pro Roberto Meredith, Cancellario Curiæ Exchequer, & aliis. *ibid.* Pro Domino Theſaurario Angliæ, de alienatione Navium. 182. Pro Thomâ Aylesbury. *ibid.* Pro Roberto Long, Armigero. 183. Pro Franciſco Conisby, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Domino Willielmo Pagett. 184. Pro Edwardo Salter. *ibid.* Pro Franciſco Poulton, Armigero. *ibid.* Pro Richardo Mawdeſley, & aliis. *ibid.* Pro Domino Cuſtode, de Curiis Reginæ. 187. Pro Richardo Wynne, Baronetto, Theſaurario, &c. *ibid.* Pro Carolo Harbord, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Rowe, Milite, ad renovandum Fœdus cum Rege Daniæ. 191. Pro Comite Northumberland, Magno Admirallo Angliæ. *ibid.* Pro Subdecano & Præbendariis Weſtmonaſterii, durante Suſpenſione Epiſcopi Lincolniæ. 192. Pro Paulo Pinder, Milite. 197. Pro Johanne Gibbon & Roberto Long, de Proviſionibus Regii Exercitûs. 198. Pro Willielmo Uvedale, Milite, Theſaurario Guerræ. 199. Commiſſio Sereniſſimi Regis Daniæ, Norwegiæ, &c. 220. Pro Domino Theſaurario. 226. Pro Franciſco Domino Cottington, Cancellario. *ibid.* Pro Richardo Wynn, Equite, Baronetto, Theſaurario & Receptore Generali Reginæ. *ibid.* Pro Edwardo Littkion, Milite. 232. Pro Willielmo Rainsborough, Capitaneo, & aliis. *ibid.* Pro Carolo Harbord. *ibid.* Pro Thomâ Horth, Mercatore, & aliis. *ibid.* Pro Henrico Aſhton, Armigero, ad amovendum Henricum Hawley, Gubernatorem de Barbadoes. 233. Pro Daniele Fletcher & Johanne Hanmer. *ibid.* Pro Comite Northumbriæ fore Præfectum Generalem Exercitûs Regii. 237. Pro eodem Comite, de Bello contra Scotos gerendo. 241. Pro Georgio Goreing, Armigero, Gubernatore Villæ & Fortalitii de Portsmouth. *ibid.* Pro Comite Strafford. *ibid.* Pro Guillielmo Uvedale, Equite, & aliis. *ibid.* Pro Comite Northumbriæ fore Admirallum Claſſis Regiæ. 243. Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi, ad tractandum cum Clero, de compoſitione Canonum Eccleſiaſticorum. P. III 5. Pro Domino Theſaurario, de Brevibus finabilibus. 9. Pro Johanne Page, Armigero & Barone. *ibid.* Pro Edwardo Nicholas, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Proviſoribus Regalis Exercitûs. 15. Pro Gubernatore Quinque Portuum. 16. Pro Domino Theſaurario, de Jocalibus. 21. Pro Franciſco Domino Cottington, Cancellario, &c. *ibid.*

Commiſſiones. Pro Franciſco Windebanke & aliis. T. IX. P. III. 21. Pro Guillelmo Paulling. 25. Pro Domino Theſaurario. 27. Pro Edwardo Hendon, Barone, &c. *ibid.* Pro Richardo Weſton, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ, Comite Arundell & Surrey, fore Præfectum Generalem Exercitûs Regis circa Trentam. 29. Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 31. Pro Willielmo Epiſcopo London, Theſaurario Angliæ. *ibid.* Pro Henrico Comite Mancheſter, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ Comite Berkſhire. 32. Pro Domino Edwardo Newburgh, Cancellario Ducatûs Lancaſtriæ, & aliis. *ibid.* Pro Comite Bedford, ad tractandum cum Commiſſionariis Scoticis. 35. Pro Johanne Domino Paulet. 35. Pro Edwardo Domino Howard d'Eſcrick, & aliis. *ibid.* Pro Thomâ, Comite de Strafford. 36. Pro eodem Comite altera Commiſſio. *ibid.* Pro Henrico Comite Holland, fore Ducem Generalem Exercitûs Regis in Partibus Borealibus. 43. Pro Edwardo Domino Littleton, ad exercendum Officium Theſaurarii Scaccarii, & Officia Cancellarii & Subtheſaurarii Scaccarii. 47. Pro Johanne Banket. *ibid.* Pro Edwardo Domino Newburgh, & aliis. *ibid.* Pro Domino Edwardo Littleton. 52. Pro Radulpho Whitfield. *ibid.* Pro Johanne Glanville, Equite. *ibid.* Pro Comite Eſſexiæ, de Gubernatione Exercitûs circa Trentam. 59. Pro Domino Cuſtode, in abſentiâ Regis. 61. Pro Thomâ Comite Arundell & Surrey. *ibid.* Pro Algernoon, Comite de Northumberland, Magno Admirallo Angliæ. *ibid.* Pro Guillielmo, Comite de Newcaſtle, & aliis. *ibid.* Pro Domino Cuſtode. 62. Pro Henrico, Comite de Mancheſter, Magni Sigilli Cuſtode, & aliis *ibid.* Pro Samuele Matthew, Armigero. 63. Pro Willielmo Brocas, Armigero. *ibid.* Pro Thomâ Willoughby, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Henrico Brown. 64. Pro Humfrido Huggeſon, & aliis *ibid.* Pro Ferdinando Domino Fairfax, Barone de Comeroone in Regno Scotiæ, ad inquirendum de Suppellectilibus, ad de Finibus & Amerciamentis Curiæ, in Partibus Borealibus. 65. Pro Arthuro Ingram. *ibid.* Pro Roberto Strickland, Armigero, & aliis. *ibid.* Pro Edwardo Domino Littleton, ad executionem ſeparalium Officiorum Theſaurarii, Cancellarii & Subtheſaurarii Scaccarii. 80. Pro Edwardo Domino Newburgh, Cancellario Ducatûs Lancaſtriæ. *ibid.* Pro Edwardo Nicholas, Equite, & aliis. *ibid.* Commiſſio ad inquirendum de Proventibus & Sumptibus Regiis. 82. Pro Willielmo Comite Denbigh. *ibid.* Pro Johanne Bankes, Equite. *ibid.* Pro Jacobo Domino Hamilton, & aliis. *ibid.* Pro Marchione Argyle, ad ducendum Cohortem Militum a Scotiâ in Hiberniam. 85. Pro Comite Lowdon, & aliis per Conventionem Scoticam, ad tractandum cum Anglis. 106. Pro Gervaſio Benſon, ad inquirendum de Contributionibus. 108. Pro Richardo Branthwait. *ibid.* Pro Thomâ Bendiſh, Baronetto, ad Turcica Negotia. 111.

Communitas Indiæ Orientalis. Conceſſio Licentiæ ſpecialis ei facta. T. VIII. P. II. 146. Commiſſio directa Johanni Hall, & aliis, concernens ſervitium hujus Communitatis. 154.

Communium Precum. (Reformatio Libri). T. VII. P. II. 105. Pro Authoritate Libri. 112.

Compaignes (Guillielmus). T. IV. P. IV. 172.

Compaſſeur (Guillielmus). T. IV. P. III. 175.

Compden (Parochia de), in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56.

Compe (Hugolinus de). T. I. P. II. 147.

Compeign (Abbas *de*). T. I. P. IV. 13.

Compere (Jacobus). T. III. P. I. 144.

Compes (Willielmus de). T. II. P. III. 176.

Complenc (Jacobus). T. I. P. III. 41.

Compleſham (Willielmus), A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bointon, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 32.

Compleſham (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Carnaby, ſive Carneighby, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 94.

Comport (Johannes). T. VI. P. II. 194.

Compoſtellæ Archiepiſcopus (*Johannes*). T. III. P. IV. 68, 93.

Compromiſſum. T. I. P. II. 106.

Compton (Alex. de). T. I. P. IV. 198, 200, 202. T. II. P. I. 54.

Compton de (Robertus). T. II. P. II. 13, 21.

——— (*Hugo*). T. II. P. II. 18.

——— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 204.

——— (*David*). T. VI. P. IV. 46.

——— (*Thomas*). T. VII. P. II. 42.

——— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 64.

——— (Dominus). T. VII. P. II. 128, 169.

——— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. III. 20, 31.

——— (*Spencer*). T. VII. P. III. 20, 10.

——— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 10.

——— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 15.

——— (*Maria*), Comitiſſa de Buckingham. T. VIII. P. II. 38.

Compton-Martin. Eccleſia Parochialis ſic dicta, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. II. 217.

Compton-Valence. Eccleſia ſic dicta. T. VIII. P. III. 34.

Computa Hibernica recipienda. T. IX. P. II. 218.

Computum Vicecomitis *Valenciæ*, Præfecti Rei Tormentariæ in Expeditione uſque Cadez in Hiſpaniâ. T. VIII. P. IV. 20.

Comyn (Richardus). T. I. P. I. 13.

—— (*Johannes*). T. I. P. II. 5, 24, 37, 60, 81.

—— (*Johannes*). T. I. P. II. 191. P. III. 50, 56, 57, 66, 71, 72, 92, 98, 99, 105, 111, uſque 115, 116, 131, 132, 168, 181. P. IV. 26.

—— (*Johannes*) *de Badenough.* T. I. P. III. 88, 89, 92, 97, 99, 103, 104, 105, 106, 132, 183. P. IV. 41, 48, 84.

—— (*Alexander* & *Robertus.* T. II. P. III. 183.

—— (*Johannes*). T. I. P. III. 115, 183, 215. P. IV. 14, 70, 75.

—— (*Johannes*) *de Kilbride*). T. I. P. III. 187.

—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 66, 99, 161.

—— (*Alexander*) *de Boghan.* T. I. P. III. 181.

—— (*Eva*), Uxor Alexandri. T. I. P. III. 164.

—— (*Walterus*). T. I. P. IV. 166.

—— (*Johannes*). T. II. P. I. 51, 54.

—— (*Alexander*). T. II. P. II. 10.

—— (*Johanna* Uxor). T. I. P. IV. 90, 199. T. II. P. II. 10.

—— (*Robertus*). T. II. P. I. 189.

—— (*Johannes*). T. II. P. II. 174.

—— (*Margareta* Neptis). T. II. P. II. 175.

—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 4.

—— (*David*). T. III. P. I. 149.

—— (*Johannes*). T. III. P. II. 41, 79, 147.

—— (*Richardus*). T. III. P. II. 109, 143.

—— (*Georgius*). T. IX. P. III. 100.

Comyns (Colard de). T. V. P. I. 41.

Conact (Rex *Rodericus de*). T. I. P. I. 13.

—— (*Kathel*). T. I P. I. 62.

—— (*Fedlin*). T. I. P. I. 113, 136, 148, 151.

Conafrubias (Fernandus & Johannes de). T. V. P. I. 77.

Conani Comitis Filia. T. I. P. I. 12.

Conaria (Aldebrandus de). T. III. P. III. 19.

Conce (Willielmus de). T. V. P. IV. 89.

Concellor (Johannes). T. VII. P. I. 32.

Conceſſiones variæ. Pro Cancellario Hiberniæ ad utendum Magno Sigillo. T. VIII. P. I. 8. Pro Georgio Duce Buckingham. 9. Pro Roberto Needham, Milite. 13. Pro Alberto Moreton, Milite, uno Primariorum Secretariorum Caroli Primi, Regis Angliæ. 14. Pro Willielmo Comite Buckingham. T. VIII. P. I. 18. Pro Olivero Vicecomite Grandiſon. *ibid.* Pro Henrico Vicecomite de Valencia. *ibid.* Pro Edwardo Domino Conway. *ibid.* Pro Georgio Domino Carewe. *ibid.* Pro Fulke Domino Brooke. *ibid.* Pro Willielmo Domino Harvey. *ibid.* Pro Henrico Domino Docwra. *ibid.* Pro Edwardo Domino Herbert de Caſtle-Iſland. *ibid.* Pro Edwardo Cecyll. *ibid.* Pro Roberto Mauncell, Vice-Admirallo Angliæ. *ibid.* Pro Thomâ Button. *ibid.* Pro Jacobo Duce Lenox. 19. Pro Dominâ Catharinâ Duciſſâ & Dowageriâ Lenox. 20. Conceſſio Locumtenentiæ directa Comiti Kantiæ & Domino Wentworth, pro Comitatu Bedfordiæ. 23. Pro Ludovico Treſham Milite & Thomâ Brundell Milite. 27. Conceſſio Pardonationis ſpecialis pro Johanne Percy, & aliis. 31. Conceſſio ſpecialis directa Domino Cuſtodi Magni Sigilli Angliæ, de Deputatis Locumtenentibus aſſignandis. 42. De Conceſſione ſpeciali Franciſco Crane Militi. 43.

Con-

Conceſſiones. De Conceſſione Pardonationis & Relaxationis pro Lionelo Comite Middleſex. T. VIII. P. I. 44. De Conceſſione Allocationis Andreæ Pitcairne Armigero. 46. Conceſſio Officii Abrahamo Vanderdoort. 53. Conceſſio Officii pro Epiſcopo London. 58. Pro Henrico Atkins Armigero. 59. De Conceſſione Officii Secretarii Edwardo Domino Conwey. 64. Altera Conceſſio eidem directa de Penſione ducentarum librarum per annum. *ibid.* Conceſſio ad vitam Thomæ Carey Armigero. 69. Conceſſio Denizationis Franciſco Cleyne & Philippo de Maecht. *ibid.* De Conceſſione ſpeciali Edwardo Allen & aliis. 73. De Conceſſione Officii Danieli Mittens. 81. Franciſco Cleyne ad ejus vitam. 82. Jolliffe Lownes ad ejus vitam. *ibid.* Chriſtofero Comiti Angleſeie ad ejus vitam. *ibid.* Willielmo Clowes ad ejus vitam. 83. Thomæ Caldwall ad ejus vitam. *ibid.* Michaeli Andrews. 84. Conceſſio ſpecialis Licentiæ Johanni Homings & aliis. 87. De Conceſſione ſpecialis Commiſſiones directæ Archiepiſcopo Eborum & aliis. 90. Henrico Minors Armigero. 99. Conceſſio Pardonationis Willielmo Andrewes Generoſo directa. 103. De Conceſſione Dimiſſionis Franciſcæ Duciſſæ Richmond & Lenox, & Franciſco Crane. 104. De Conceſſione Generoſis Privatæ Cameræ Caroli Primi Regis Angliæ. 107. Thomæ Vicecomiti Andever & aliis Creditoribus Regis Caroli Primi. 112. Willielmo Courten Militi. 115. De Conceſſione ad vitam pro Andreâ Pitcarne Armigero. 117. Conceſſio Officii Jacobo Chambers in Medicinis Doctori. 118. Conceſſio Privilegii Willielmo Beale. 119. Conceſſio ad vitam Simoni Harvey Militi & Johanni Malbone Generoſo. 134. Conceſſio Auctoritatis Georgio Duci Buckingham. *ibid.* Pro Jacobo Hay, Armigero. 141. Pro Michaele Andrewes & Uxore ejus. 146. Ad placitum pro Henrico Stringer. 155. Conceſſio annualis Stipendii Thomæ Coventry, Domino Cuſtodi, pro exercitio Officii ſui. 157. De Conceſſione ſpeciali directâ Georgio Duci Buckingham ad concedendum Litteras Repriſales & le Marque. 158. Conceſſio Regardi pro Johanne Lite. 160. Pro Johanne Cooke Milite. *ibid.* Pro Chriſtophoro Comite Angleſey. 164. Pro Johanne Cokeburne Armigero. 172. Pro Thomâ Preſton Generoſo. 175. Pro Thomâ Comite Arundelliæ & Surriæ. 176. Conceſſio Relaxationis pro Georgio Duce Buckingham. 185. Conceſſio Officii pro Johanne Bradſhawe. 187. Pro Thomâ Caldwell Armigero. *ibid.* Conceſſio Denizationis pro Merico Caſaubon. 190. Conceſſio ad vitam pro Theodoro de Mayerne Milite. 192. Conceſſio Officii Memoratoris infra Epiſcopatum Dunelmenſem directa Johanni Richardſon Armigero. 193. Conceſſio Georgio Domino Carew, de Dignitate Comitis de Totneſs. 197. Roberto Domino Cary, de Dignitate Comitis de Monmouth. 197. Thomæ Domino Wentworth, de Dignitate Comitis de Cleveland. 198. Edmundo Domino Sheffeild, de Dignitate Comitis de Mulgrave. *ibid.* Thomæ Vicecomiti de Andever, de Dignitate Comitis de Berks. 199. Henrico Domino Danvers, de Dignitate Comitis de Danby. *ibid.* Henrico Vicecomiti Mandeville, de Dignitate Comitis de Mancheſter. 201. Jacobo Domino Ley Domino Theſaurario, de Dignitate Comitis de Marleburgh. *ibid.* Mariæ Reginæ, Uxori Caroli Primi Regis Angliæ. 211. Jacobo Cleghorne & aliis Aſſedis Regis. 212. Thomæ Smisby, ad ejus vitam. 229. Jacobo Young Militi, ad ejus vitam. 230. Davidi Beton in Medicinis Doctori, ad ejus vitam. *ibid.* Conceſſio Officii Eſcaetorum in ſeparalibus Comitatibus Angliæ & Walliæ. T. VIII. P. II. 36. Conceſſio pro Georgio Duce Bucks & aliis, ad ſolutionem Pecuniarum faciendam. 43. Conceſſio Privilegii pro Georgio Sandys Armigero. 44. Pro Joſepho Webb, Medicinæ Doctore. 47. Pro Domina Henriettâ-Mariâ Reginâ. 50. Pro Roberto Raine. 69. Pro Nicholao Laniere. 70. Pro Johanne Comite Annandall. 73. Privilegii pro Aranaldo Rotſipen. 75. Dignitatis Comitis pro Willielmo Vicecomite Wallingford, ac Hæredibus maſculis. 81. Indigenationis pro Charlotte Duciſſâ de Tremoile. 88.

Conceſſiones. Protectionis Regalis pro Willielmo Murray, Comite Tillibarne. T. VIII. P. II. 96. Ejuſmodi Conceſſio Bray Aylesworth, Generoſo. 97. Conceſſio Dignitatis Baronis Comitis Edwardo Domino Denny, ſibi ac Hæredibus maſculis. 105. Creationis Nicholai Tufton, Militis & Baronetti, in Baronem de Tufton, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.* Dignitatis Comitis Rivers Thomæ Savage. 107. Regalis Protectionis Comiti Deſmond. 108. Declarationis pro venditione Terrarum in Feodum firmum, aut aliter. 109. Dignitatis Comitis de Lindſey pro Roberto Domino Willoughby, ſibi ac Hæredibus maſculis. 115. Conceſſio ad Vitam pro Roberto Kindersley. 120. Pro Domino le Avignon. 121. Pro Carolo Trevor Generoſo. 123. Pro creatione Thomæ Somerſett, Militis, Vicecomitis de Caſſile in Comitatu Tipperary, in Regno Hiberniæ. 124. Pro Regali Protectione conceſſâ Johanni Towneſend Militi. 127. Pro Willielmo Belowe, Armigero. 128. Conceſſio Declarationis concernentis Bona Gallica. 134. Pro Jacobo Sleighton ad ejus Vitam. 138. Pro Nicholao Hide Milite. 141. Altera Conceſſio pro eodem. *ibid.* Conceſſio Licentiæ ſpecialis Communitati Indiæ Orientalis. 146. Conceſſio Privilegii pro Caleb Marley in Artibus Magiſtro. 157. Pro Willielmo Aubrey. 161. Pro Johanne Acſon. *ibid.* Officii Conſtabularii pro Roberto Aldworth. *ibid.* Officii Sciſſoris ad omnes apparatus omnium Servientium Privatæ Cameræ, &c. *ibid.* Pro Waltero Bagnall. *ibid.* Pro Thoma Birkbeck Capitali Vibrellatore Propugnaculi vocati *le Cittedale.* 162. Pro Franciſco Brooke. *ibid.* Pro Jacobo Bagg, Milite & Capitaneo Caſtri juxta Villam de Plymouth. *ibid.* Pro Chriſtophero Bell. *ibid.* Pro Nicholao Battyn. *ibid.* Pro Georgio Bury & Roberto Seyliard. *ibid.* Pro Jacobo Bagg Milite & Abrahamo Biggs. 162. Pro Chriſtophero Blackall & Georgio Lacy. *ibid.* Pro Henrico Bowman. *ibid.* Pro Johanne Barker. *ibid.* Pro Franciſco Crane, Cancellario Ordinis Garterii. *ibid.* Pro Franciſco Cottington, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro Willielmo Coke. *ibid.* Pro Spencer, Lord Compton. *ibid.* Pro Johanne Collins, Medicinæ Doctore. *ibid.* Pro Philippo Carterett, Milite. *ibid.* Pro Abrahamo Dawes & Thomâ Dawes. *ibid.* Pro Ricardo Dorney. *ibid.* Pro Maximiliano & Ricardo Dancy. *ibid.* Pro Willielmo, Comite Derbiæ, & Jacobo Domino Strange. *ibid.* Pro Willielmo Denny, Armigero, Conſiliario Regis ad Legem. *ibid.* Pro Willielmo Ewer, uno ex Ordinariis Servientibus ad Arma. *ibid.* Pro Sampſone Ewer, Armigero, Attornato Regis. *ibid.* Pro Thoma Fortherley, *ibid.* Pro Willielmo Francklin, uno Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.* Pro Alphonſo Feraboſco. *ibid.* Pro Johanne Fynch, Milite, Attornato Generali Reginæ. *ibid.* Pro Joſhue Gallard, Generali Receptore Scaccarii. *ibid.* Pro Henrico Gybb, Cuſtode Parci le *Eaſt-Parke. ibid.* Pro Nicholao Hide, Milite, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro eodem altera Conceſſio. *ibid.* Pro Ricardo Heyrick, Gardiano Collegii Chriſti in Mancheſter. *ibid.* Pro Johanne Harbert, Gubernatore Hoſpitalis de Holloway in Parochiâ de Iſlington, in Comitatu Midleſexiæ. 163. Pro Thomâ Heath. *ibid.* Pro Ricardo Harris. *ibid.* Pro Henrico, Comite de Holland. *ibid.* Pro Thomâ Hebbes. *ibid.* Pro Matthæo Hayes. *ibid.* Pro Roberto Harley, Milite, Magiſtro & Operatore Monetarum infra Turrim London. *ibid.* Pro Arthuro Hooker. *ibid.* Pro Henrico Holcroft, Milite. *ibid.* Pro Jacobo Johnſon. *ibid.* Pro Roberto Killegrewe, Milite. *ibid.* Pro Roberto Langdon, Havenatore Ducatûs Cornubiæ. *ibid.* Pro Waltero Long, Milite. *ibid.* Pro Thomâ Love, Milite, Capitaneo Caſtri vocati *Sandowne-Caſtle*, in Comitatu Kantiæ. *ibid.* Pro Roberto Long, Generali Receptore Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, &c. in Comitatibus Midleſexiæ & Eſſexiæ. *ibid.* Pro Gabriele Lapp. *ibid.* Pro Willielmo Legg. *ibid.* Pro Thomâ & Johanne Meawtis. *ibid.* Pro Thomâ Mounſon, Milite, Clerico ad omnes Literas & Proceſſus communiter vocatas *the King's Letters. ibid.*

Conceſſiones. Pro Johanne Morris. T. VIII. P. II. 163. Pro Jenkin Morgan, uno Ordinariorum Servientium ad Arma. *ibid.* Pro Franciſco Neale. *ibid.* Pro Roberto Norton. *ibid.* Pro Johanne Oldfeild, Ballivo Manerii de Spalding. *ibid.* Pro Andreâ Pitcarne. *ibid.* Pro Johanne Pawlett, Armigero, & Filio ejus, Gardianis Foreſtæ de Roche in Comitatu Somerſet. *ibid.* Pro Thomâ Ravenscroft. *ibid.* Pro Roberto Rayne. *ibid.* Pro Willielmo Ruſſell, Milite. *ibid.* Pro Jacobo Roſſ. *ibid.* Pro Johanne Wolfango Rumley, Apothecario Ordinario Hoſpitii Reginæ. 164. Pro Thomâ Richardſon, Milite, Capitali Juſtitiario de Communi Banco. *ibid.* Pro Thomâ & Edmundo Savile, Seneſchallis Foreſtæ de Galtries, *ibid.* Pro Nicholao Stone. *ibid.* Pro Humfrido Stanfield, uno Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.* Pro Thomâ Skinner. *ibid.* Pro Georgio Sheires. *ibid.* Pro Georgio Storye. *ibid.* Pro Thomâ Seabrooke, Cuſtode Parci de Baghott. *ibid.* Pro Thomâ Trafford, Juniore, Receptore Curiæ Scaccarii redituum, &c. Comitatûs Angleſey. *ibid.* Pro Johanne Turker. *ibid.* Pro Carolo Trevor, Cuſtode Capitali Meſſuagii de Oatlands, &c. *ibid.* Pro Johanne Temple, Superviſore Generali omnium Boſcorum in Partibus borealibus Angliæ. *ibid.* Pro Johanne Wells & Benjamino Wallinger. *ibid.* Pro Rowleio Ward, Armigero, Serviente ad Legem. *ibid.* Pro Johanne Wornell. *ibid.* Pro Joſhue Willard. *ibid.* Pro Jacobo Roſſe & aliis Aſſeclis Cubiculi Regis & Succeſſoribus ſuis. 239. Conceſſio Commiſſionis ſpecialis pro Concilio in Virginiâ. *ibid.* Pro Anteambulantibus Regiis, ſibi & Succeſſoribus. 279. Pro Regibus Herauldis & Purſuivantibus ad Arma. 287. Conceſſio ad vitam Principi Rupert filio Reginæ Bohemiæ. T. VIII. P. III. 38. Altera Conceſſio ad vitam pro Dominâ Elizabethâ filiâ Reginæ Bohemiæ. *ibid.* Conceſſio Regardi pro Franciſcâ Montbodiac Nutrice & Matronâ Cameræ Reginæ. 61. Conceſſio pro Gromettis Cameræ Regis in Ordinario diverſorum Feodorum ſolubilium per illos qui ad gradus Honoris promoventur. 66. Pro Ambroſio Randall & Willielmo Boswell Armigeris. 67. Conceſſio Feodorum Johanni Millicent Militi, Servienti Portatori Regis, & Succeſſoribus ejus. 70. Conceſſio Regardi pro Henrico Wotton Milite, durante Vitâ. 73. Confirmatio Conceſſionis factæ, Officii Receptoris Generalis Proventuum, Reddituum, &c. in Provintiâ Carleoleâ Hugoni Lany per Jacobum Comitem Carleolenſem. 78. Conceſſio Relaxationis pro Franciſco Cottington Milite, & aliis, ſuper Venditionem Jocalium. 88. Pro Rolando Woodward, Armigero, ad exercendum Officium Magiſtri Ceremoniarum in abſentiâ Johannis Fynet Militis. 110. Pro Edwardo Ball & aliis, pro operatione Ferri, Stanni, &c. cum Ceſpitibus abſque Carbonibus vel Ligno. 120. Forma Conceſſionum. 187. Conceſſio Privilegii pro Johanne Gilbert, & alio. 194. Pro Richardo Norwood. 230. Pro Thomâ Farnaby. *ibid.* Protectionis Conceſſio pro Kenelmo Dighby, Milite, & aliis. 232. Privilegii Conceſſio facta Thomæ Grent, in Medicinis Doctori. 233. Conceſſio Thomæ Elliott, & aliis. 242. Thomæ Aylesbury, Militi, pro ſuperviſione Ponderum & Menſurarum Auri. 247. Conceſſio Diſpenſationis Franciſco Langſtone, & aliis. 257. Conceſſio Penſionis Anthonio Vandike, Militi. T. VIII. P. IV. 26. Conceſſio Privilegii Jerome Lanyer. 74. Willielmo Parham, & aliis. 85. Johanni Bulmer. 87. Sanders Duncombe, Militi. 88. Conceſſio ſpecialis diverſorum Feodorum Miniſtris de le Wardrobe. 90. Privilegii Conceſſio pro Johanne Day. 92. Conceſſio Privilegii pro Franciſco Holyocke. 131. Officii pro Roberto Leſly, Armigero. 132. Pro Johanne Crane, Armigero. T. IX. P. I. 32. Pro Georgio Sandys, Armigero. 35. Pro Franciſco Chamberlayne. 40. Pro Franciſco Coningesby, Armigero. 48. Forma Conceſſionum. 63. Conceſſio Confirmationis certorum Statutorum in Univerſitate Oxonienſi P. II. 17. Pro Roberto Moyle, Armigero. 51. Pro Decano.

cano & Capitulo Wintonienſi. T. IX. P. II. 185. Pro Comite Newport. T. IX. P. III. 47. Conceſſio Officii Willielmo Comiti Newcaſtle. 49.

Conciaco (*Engelramus* Dominus *de*). T. III. P. I. 205. P. II. 4, 5, 19, 23, 26, 39, 74, 76, 78, 79, 165, 173.

Concilia varia. T. I. P. I. 133, 152. Apud Weſtmonaſterium. T. III. P. I. 186. Concilium Magnum ſuper Motibus Scotiæ & Franciæ. T. III. P. IV. 177. De libertate de non veniendo. T. IV. P. I. 91.

Concilia generalia. Avignon. T. I. P. IV. 190, 191. De Hoſpitiis 192, 193, 194. Pariſiis. T. IV. P. IV. 87. Pro Epiſcopo Wyntonienſi ad Concilium. 91. Pro Abbate Glaſton. 91. Apud Baſilium ſuper Ambaſſiatâ. 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195. Pro Nunciis à Concilio. 200. Super Ambaſſiatâ ad Concilium. T. V. P. I. 3, 15. Ex parte Scotiæ. 3. Pro Epiſcopo Aquenſi. 3. Quæcunque tangunt Concilium Baſilienſe. 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 29. Lateranenſe. T. VI. P. I. 30. Ne indicetur, manente captivitate Papæ. T. VI. P. II. 85. In Partibus Borealibus. T. VI. P. IV. 5. Vide *Conſtantia.*

Concoroto (*Icherius de*). T. II. P. III. 68, 121.

Concretio (*Speronus de*). T. III. P. II. 128, 135.

Concy (*Nickolaus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ravenſden. T. VIII. P. III. 280.

Condato (*Nicholaus de*). T. I. P. I. 30.

Condé (*Henricus de Borbon* Princeps). T. VII. P. I. 15.

—— (Princeps *de*). T. IX. P. III. 185.

Condell (*Henricus*). T. VII. P. II. 71.

Condenburgh (*Willielmus de*). T. III. P. III. 142.

Condeto (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 11.

Condevilla (*Guillielma de*). T. IV. P. III. 160.

Condit (*Johannes*). T. III. P. II. 184.

Condomii Epiſcopus (*Raymundus*). T. II. P. II. 18, 31, 71, 97. Pro Diſcordiâ, de transferendo. T. II. P. II. 98.

Condover (*Henricus de*). Terræ quas tenuit in Fittleton, in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 61.

Conductu (*Reginaldus de*). T. II. P. III. 105, 132.

Conductus per Regem Angliæ. T. I. P. III. 11, 25. De licentiâ concedendi Conductum. T. IV. P. III. 178.

Cone (*Johannes de*). T. II. P. II. 130.

—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 69.

Conelia (*Johannes*). T. III. P. III. 19.

Conenhale (*Willielmus de*). T. III. P. I. 51.

Cones (*Thomas*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.

Coneſtabularius Angliæ. T. I. P. II. 149, 200. P. III. 185. P. IV. 5.

Conewey (*Henricus*). T. III. P. III. 197.

—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 127.

—— (*Hugo*). T. V. P. IV. 49, 217, 263, T. VI. P. I. 20, 24, 85, 96.

—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 29.

—— (*Edwardus*). T. VII. P. IV. 68, 144, 149, 168, 171.

Conewhis (O.) *de Conaght.* T. II. P. VI. 125.

Confeſſio. T. I. P. I. 157.

Confeſſor Regis. T. II. P. II. 79. T. III. P. IV. 67.

Confirmatio Decreti pro pretio Victualium. T. VIII. P. IV. 27.

Confirmationes. Vide *Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum.*

Confirmationis Carta. Vide *Carta Confirmationis*, &c.

Confœderationes generales de tractando. T. II. P. II. 95, 113. P. III. 13, 51, 140, 157, 192. T. II. P. IV. 206.

Confuſiones. Proclamatio pro comprimendo Confuſiones de *les Mariners.* T. VIII. P. II. 230.

Conge (*Thomas*). T. VI. P. III. 190.

Conge de Burgh (*Amayluynus*). T. II. P. IV. 100.

Congedeſlier pro Archiepiſcopo Eboracenſi. T. VIII. P. II. 262.

———— Epiſcopo Londinenſi. 265.

———— Epiſcopo Roffenſi. 266.

Congeſton (*Johannes*). T. III. P. III. 194.

Congham (*Simon de*). T. II. P. II. 178.

Congilton (*Adam de*). T. III. P. I. 150.

———— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113. T. VII. P. I. 61.

Congolton (*Walterus*) & *Mabila* Uxor. T. I. P. III. 164.

Congrave (*Richardus*). T. VI. P. II. 197.

Congresburie (Manerium & Hundredum *de*). T. VIII. P. II. 56.

Conhabinet (*Guambertus de*). T. II. P. II. 111.

Coniers (*Johannes*), Baronettus. T. VIII. P. III. 23.

—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Smeton, ſive Sneton in Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 256.

—— (*Johannes*), Miles, conſtituitur Gubernator Villæ Berwici ſuper Twedam. T. IX. P. III. 38. Vide *Conyers.*

Coningham (*David*), creatur Generalis Receptor omnium Reventionum Regi debitorum. T. VIII. P. III. 82. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 140. Obtinet Officium Chirographi. T. IX. P. I. 76. Vide *Conyngham.*

Coningsby (*Thomas*). T. VII. P. III. 20.

———— (*Fitzwilliamus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.

—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 277.

—— (*Franciſcus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 48. Vide *Conyngesby.*

Conjurationes. De Pardonatione inde. T. VII. P. II. 160. De Pardonatione Thomæ Heathe. T. VI. P. IV. 151.

Connenarum (Cardinalis (*Johannes*). T. II. P. IV. 173.

Conners (*Alexander*). T. I. P. IV. 149, 165. T. II. P. I. 46, 53.

—— (*Radulphus le*). T. II. P. II. 14.

—— (*Hector* & *Johannes le*). T. V. P. IV. 102.

Conni (*Petrus*). T. I. P. II. 187.

Connonby (Prior *de*). T. I. P. III. 66.

Conques (*Petrus de*). T. I. P. III. 37.

Conqueſt (*Johannes*). T. I. P. IV. 111.

—— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*

Conrade (*Matthias de la*). T. IV. P. IV. 11.

Conradinus. T. I. P. II. 110.

Conrado de Wilz (*Martinus de*). T. I. P. I. 54.

Conradus Filius (*Abraham de Ganton*). T. I. P. I. 46.

Conſar (*Andreas*). T. V. P. IV. 97.

Conſeil (*David du*). T. IV. P. II. 47.

Conſent (*Willielmus*). T. IV. P. I. 84.

Conſentinus Archiepiſcopus (*R*). T. I. P. I. 17.

Conſervatia. T. II. P. II. 87, 88.

Conſiliariorum Regis Sacramentum. T. I. P. IV. 69.

Conſiliarius Principalis. T. V. P. II. 65.

Conſlenc (*Michael de*). T. I. P. III. 41.

Conſpiratio. Southampton. T. IV. P. II. 142. Papiſtica. T. VII. P. II. 143, 144, 145, 146.

Conſtable (*Simon le*). T. I. P. II. 199. P. III. 17.

———— (*Robertus*). T. II. P. I. 51, 166. P. II. 26.

———— (*Simon* & *Thomas*). T. II. P. I. 51.

———— (*Marmaducus*). T. III. P. II. 58.

———— (*Johannes*). T. VIII. P. IV. 10.

———— (*Thomas*). T. IV. P. I. 113, 190.

———— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 126, 163.

———— (*Robertus*). T. V. P. II. 119, 123, 131, 142.

———— (*Marmaducus, Robertus* & *Johannes*). T. V. P. III. 105.

———— (*Robertus*). T. V. P. III. 152, 155.

———— (*Marmaducus*). T. V. P. IV. 135.

———— (*Marmaducus*). T. VI. P. I. 6, 8, 11, 182.

———— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 8.

———— (*Robertus*). T. VI. P. I. 181.

———— (*Marmaducus* & *Robertus*). T. VI. P. II. 159.

———— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 86.

———— (*Willielmus*), Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtridinge.* T. VIII. P. II. 7.

Conſtabularia Angliæ. De conceſſione facta Humfrido de Bohun Comiti Herefordiæ & Eſſexiæ. T. I. P. IV. 97. De errore in Chartâ. 141. Commiſſa Willielmo Bohun Comiti Northampton. T. II. P. IV. 23. Vide *Conſtabulariatus* & *Conſtabularius.*

Conſtabulariatus Angliæ. Officium com[illegible]ſum Guidoni de Brien & Ricardo Stafford. T. III. P. III. 20. Pro Thomâ de Wodſtok de Statu. 52. De Officio commiſſo Thomæ de Wooſtock. 60. Super causâ coram. P. IV. 19, 38. Vide *Conſtabularia* & *Conſtabularius.*

Conſtabularius (*Almaricus*). T. I. P. I. 3.

———— Franciæ (*Radulphus*). T. I. P. III. 213.

———— Scotiæ (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 101, 111, 171.

———— (*Gilbertus* Filius). T. IV. P. IV. 109, 111, 112.

Conſtabularius Angliæ. Super Cauſis cognoſcendis. T. III. P. IV. 146. De Officio conceſſo Comiti Northumbriæ. 163. De causâ inique judicatâ. T. IV. P. I. 10, 16. De officio conceſſo. 55. De officio exercendo. 82, 86. Officium conceſſum. P. II. 27. P. IV. 155. De officio pro hac vice Henrico Brounflete conceſſo. T. V. P. I. 56. Electio Conſtabularii. T. V. P. I. 139. De Conſtabulario Angliæ conſtituto Comite Northumbriæ. P. II. 25. Edmundo Duce Somerſet. 27. Ricardo Widevil Comite de Ryvers. 145. Comite Wigorniæ. 174. Commiſſionarii Willielmus Parre, Jacobus Haryngton, Jacobus Tyrell, Johannes Wyllington, Willielmus Lacy, Willielmus Fullert & Georgius Warde. T. V. P. III. 126. De Viceconſtabulario conſtituto Radulpho Aſheton. 138. Officium conceſſum Thomæ Stanley Militi ad vitam. 140. De officio Viceconſtabularii conceſſo Radulfo Aſſheton Militi. 163. De Officio Conſtabularii conceſſo Thomæ Comiti Derbiæ ad vitam. 163. Pro Henrico Marchione Dorſet, Officium Magni Conſtabularii ad Coronationem Regis. T. VI. P. III. 149. De Officio Magni Conſtabularii pro Henrico Comite Arundell. P. IV. 6. Officium ad diem Coronationis pro Carolo Comite Nottingham. T. VII. P. II. 78. Vide *Conſtabularia* & *Conſtabulariatus.*

Conſtabularius Exercitûs. T. I. P. I. 144.

Conſtancienſis (Epiſcopus *de*). T. I. P. I. 9.

—— —— (*Hugo*). T. I. P. I. 28.

—— —— (*Willielmus*). T. I. P. I. 31.

—— —— (*Chiethelmus*). T. I. P. I. 34.

—— —— (*Willielmus*). T. III. P. II. 184, 197, 199.

—— —— (*E.*). T. IV. P. I. 187, 188, 195.

—— —— (*Johannes* & *Nieholaus*). T. IV. P. III. 65.

—— —— (*Pandulphus*). T. IV. P. III. 163, 167, 169, 177.

—— —— (*Pandulphus*). T. IV. P. III. 183. P. IV. 5, 6, 7, 9, 15, 17, 21, 50, 60, 63. T. V. P. I. 36.

—— —— (*Vizianus*). T. IV. P. IV. 77.

Conſtant (*Guyot*). T. V. P. IV. 95.

Conſtantia, Filia *Gaſtonis* Vicecomitis *de Bearn.* T. I. P. II. 110, 111.

Conſtantia. Super Concilio Generali. T. IV. P. II. 89, 91, 92, 94, 95, 150, 158, 168, 181, 194. P. III. 8.

Conſtantiis (*Walterus de*). T. I. P. I. 13.

———— (*Willielmus*), Archidiaconus Oxoniæ. T. I. P. I. 18

———— (*Walterus de*). T. I. P. III. 101.

Conſtantine (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 232.

Conſtantinopolis. Pro Ambaſſiatoribus Imperatoris. T. III. P. IV. 154. De Subſidio contra Turcas. 161. Pro Andreâ Palæologo Hærede Imperii. T. V. P. IV. 40.

Conſtantinopolitanus Imperator. T. I. P. I. 47.

———— (*Andronicus*). T. II. P. I. 50.

———— (*Michael*). T. II. P. II. 50.

———— Patriarcha (*Henricus*). T. II. P. IV. 172.

———— Imperator (*Manuelis*). T. III. P. IV. 161, 195. T. IV. P. I. 43.

Conſtantus Armeniæ Regis Nuncius. T. III. P. I. 4.

Conſtat. Litteræ de Conſtat. T. VI. P. III. 215.

Conſteiller, dictus *Caboche* (*Simon le*). T. IV. P. IV. 4.

Conſtitutio ſpecialis pro electione & meliori gubernatione Scholariorum Collegii Sancti Petri in Univerſitate Cantabrigienſi. T. VIII. P. III. 41. Conſtitutio Officii Receptoris Pecuniarum ſolubilium Regi, loco & vice Aromatorum pro proviſione Hoſpitii Regii. T. VIII. P. III. 44. Thomæ

mæ Comitis Stafford in Præfecturam Hiberniæ. T. IX. P. II. 235.
Contay (Dominus *Guillielmus de*). T. V. P. II. 80.
Conte (*Willielmus le*). T. III. P. I. 24.
—— (*Nicholaus le*). T. III. P. I. 93.
—— (*Guillielmus le*). T. IV. P. III. 9.
—— (*Robertus le*). T. IV. P. III. 65.
—— (*Colinus le*). T. IV. P. IV. 125, 127.
—— (*Petrus le*). T. V. P. IV. 94.
Contes (*Petrus de*). T. IV. P. II. 31.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
Conthorecio (*Johannes de*). T. I. P. III. 215.
Conti (Princeps de). T. IX. P. III. 185, 270. An ejus Uxor ſit filia Cardinalis Mazarin. 287.
Contreſyn (Dominus *de*). T. II. P. IV. 17.
Controne (*Pontius de*). T. II. P. II. 139, 141, 183. P. III. 26, 94.
—— (*Peregrinus*). T. II. P. II. 141.
Contyn (*Adrianus*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Convenaz Comes (*B.*). T. I. P. I. 144.
Convenis (Cardinalis *de*). T. I. P. I. 14.
Conventicula inhibita. T. II. P. I. 9, 13, 16. T. III. P. IV. 86. T. IV. P. II. 72.
Conventria. Vide *Coventria.*
Conventry (*Thomas*). T. VII. P. III. 20, 82, 124, 134, 155, 210, 239, 247. P. IV. 11, 30, 77, 96, 144, 171.
Convocatio Eborum. T. II. P. I. 67. Cleri. T. II. P. III. 39, 43, 101, 114, 116, 143, 183. T. II. P. IV. 31. Cleri Cantuarienſis Provintiæ. 56. Eborum Provintiæ. T. III. P. I. 63. Eborum. T. III. P. III. 14, 133, 146, 180. Cantuarienſium. 70, 133, 180. Eborum & Cantuarienſium contra Francos. P. IV. 28. 92, 104. Eborum & Cantuarienſium. 71. Cantuarienſium & Eborum. T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. Eborum. 65. Cantuarienſis Provinciæ. T. V. P. III. 140.
Conway (*Edwardus*). T. VIII. P. I. 18.
—— (*Edwardus*). Conceſſio Officii Secretarii ei directa. T. VIII. P. I. 64. Altera Conceſſio ei directa de Penſione ducentarum librarum per annum. *ibid.*
—— (*Edwardus* Dominus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. I. 130.
—— (*Willielmus Holland de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
—— (*Edwardus* Dominus). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22. Obtinet Officium unius Primariorum Secretariorum. T. VIII. P. II. 25.
Conwel (Capella de), in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 59.
Conwey. Vide *Conway.*
Conwhor de Offali (O.). T. II. P. III. 125.
Conwyk Prior *de*). T. III. P. IV. 72.
Conwyll Gay. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Cony (*Brianus de*). T. I. P. II. 212.
—— (*Walterus*). T. V. P. II. 122, 130, 133, 137.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 114.
—— (*Ricardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Conyers (*Johannes*). T. IV. P. I. 80, 128.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 20.
—— (*Chriſtoferus*). T. IV. P. IV. 126.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 94, 97, 142. P. III. 18, 29, 33.
—— (*Chiſtoferus*). T. V. P. II. 124. P. III. 48.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 105, 152.
—— (*Radulphus*). T. V. P. IV. 192.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 241. T. VI. P. I. 38.
—— (Dominus *Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 120. P. III. 4.
—— (*Carolus*). T. VI. P. II. 160.
—— Dominus (*Johannes*). T. VI. P. IV. 45.
—— (*Millecentius*). T. VII. P. IV. 83.
—— (*Radulphus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Willielmus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12. Vide *Coniers.*
Conyngesby (*Johannes de*). T. II. P. I. 52.
—— —— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 119.
—— —— (*Humfridus*). T. VI. P. II. 121.
—— —— (*Robertus*). T. VI. P. II. 200. Vide *Coningsby.*
Conyngham (*Jacobus de*). T. II. P. II. 23.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 99.
—— (*Willielmus* & *Robertus*). T. III. P. I. 146, 151.
Conyngham (*Adam*). T. IV. P. IV. 179, 180. Vide *Coningham.*
Conyngſtone (*Johannes de*). T. II. P. I. 15.
Conysburge. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Conysburgh (*Gilbertus* & *Willielmus de*). T. I. P. III. 98.
Coodrington (Manerium de). T. VIII. P. II. 56.
Cook (*Richardus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Adam*). T. III. P. I. 140.
—— (*Walterus*). T. IV. P. I. 40.
—— (*Walterus*). T. IV. P. III. 3.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 42.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 8.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 145.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. III. 170, 197. P. IV. 86, 155.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 170, 195.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 102.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 133, 135.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162, 171.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. II. 20, 209. Vide *Cooke.*
Cooke (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. I. 160. Conceſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6, 33.
—— (*Johannes*), Miles. Conceſſio ei facta Officii unius Secretariorum Regis Caroli Primi. T. VIII. P. II. 25.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Henricus*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hallingbury Magnâ, in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 85.
—— (*Walter*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 117.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa ad ſupervidendum ſtatum Regiæ Claſſis. T. VIII. P. III. 117.
—— (*Thomas*), Aldermannus London. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Cornelius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
—— (*Leonardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Waltham ſuper Thameſin, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter, conſtituitur Rector de Asbury, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. IV. 62.
—— (*Radulphus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Burythorpe, Diœceſis Eborum. T. IX. P. I. 82.
—— (*Nathaniel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wootton Fitzpaine, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 209. Vide *Cook.*
Cookes (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 17.
—— (*Edwardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Eccleſiam Parochialem de Brigham in Comitatu Cumbriæ, Diœceſis & Juriſdictionis Ceſtriæ. T. IX. P. II. 144.
Cooper (*Iſaacus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Ricardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Radulphus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Iſaacus*), Clericus, & Capellanus Mariæ Compton Comitiſſæ de Buckingham. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chellisworth, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 168.
—— (*Petrus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Galvalle, ſive Lanſley. T. VIII. P. III. 224.
—— (*Anth. Aſhly*). T. IX. P. III. 251.
Coorte (*Willielmus*). T. VI. P. II. 208.
Coote (*Nicholaus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stanwell. T. VIII. P. III. 227.
Coste (*Carolus*), Eques, B[illegible] Commiſſio ei directa T. IX. P. [illegible]
Cooun baro, (*Mauritius* [illegible]). T. I. P. I. 10[illegible]
Copcot (*Richardus*). T. V. P. III. 53, 54, [illegible] 114.
Cope (*Johannes*). T. IV. P. I. 88.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 218.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 114, 162.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. II. 166.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. III. 82.
—— (*Willielmus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Portionem Rectoriæ Eccleſiæ Parochialis de Springfield, vocatam *Richard's Portion*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. IX. P. II. 216.
Copenhaven (*Jaſperus*). T. V. P. III. 32.
Copenot (*Johannes*). T. IV. P. II. 152.
Copford. Rectoria. T. VI. P. IV. 151.
Cophous (*Johannes del*). T. VI. P. III. 92.
Copinis (*Franciſcus de*). T. V. P. II. 102.
Copis (*Johannes*). T. V. P. IV. 108.
Copland, Richardi Filia. T. I. P. I. 66.
Copleſton (*Johannes*). T. IV. P. II. 136.
—— (*Philippus*). T. V. P. II. 175.
Copley (*Richardus*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 49.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. II. 80, 83.
Coppe (*Johannes*). T. II. P. IV. 83.
—— (*Margerie*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Coppeforde. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Coppehouſe (*Johannes*). T. II. P. IV. 11.
Coppinger (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Preſton, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 210.
Coppyld (*Johannes*). T. V. P. I. 141.
Copyn (*Willielmus*). T. VI. P. III. 113.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 65, 152.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 82.
Coquinâ (*Robertus* & *Willielmus de*). T. IV. P. II. 133.
Coquine Magiſter. T. II. P. IV. 43.
Coquyn (*Thomas*). T. VI. P. II. 202.
Cor (*Ambertus de*). T. IV. P. III. 183.
Corall (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 116.
Corance (*Johannes*) conſtituitur Generalis Receptor Exituum & Reventionum Ducatûs Cornubiæ. T. IX. P. II. 204.
Corant (*Richardus*). T. II. P. I. 184.
Corbanienſis Epiſcopus (*Petrus*). T. VI. P. III. 9.
Corbaran (*Johannes*). T. II. P. III. 10.
Corbautan (*Johannes de*). T. III. P. I. 141.
Corbeius (*Witichindus* Abbas). T. I. P. I. 34.
Corbet (*Walterus*). T. I. P. I. 13.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 48.
—— (*Thomas*). T. I. P. I. 110, 111, 132. P. II. 57, 72.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. I. 181.
—— (*Petrus*). T. I. P. II. 155, 191, 203, 221. P. III. 17, 21, 129, 149, 161. P. IV. 5, 48.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 156, 203. P. III. 17, 131.
—— (*Walterus*). T. I. P. III. 101.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 163.
—— (*Alexander*). T. I. P. III. 183.
—— (*Petrus*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 59. P. II. 18, 27, 47.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 43.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. II. 108.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 120, 187.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 189.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 21, 185.
—— (*Rogerus*). T. III. P. I. 146.
—— (*Walterus*). T. III. P. II. 83.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 29, 83.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 70.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 56.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 44.
—— (*Andreas*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Benedictus*). T. VII. P. I. 189.
—— (*Vincentius*). T. VII. P. III. 20.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Kencheſter, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 252. Vide *Corbett.*
Corbett (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
—— (*Clemens*), Legum Doctor, & Juſtitiarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Johannes*), Baro. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Andreas*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Thomas*). T. VIII. P. II. 14.

Corbett (Petrus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII P. II. 14.
—— (Clemens), Legum Doctor, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (Andreas), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Johannes) creatur Baronetus. T. VIII. P. II. 242.
—— (Richardus), Decanus Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Oxonienſis. T. VIII. P. III. 28. Promovetur ad Epiſcopatum Oxonienſem. ibid.
—— (Richardus), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Baldwin Brightwell, in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. III. 32. Vide Corbet.
Corbexa (Reginaldus de). T. IV. P. II. 47.
Corbie (Abbas de). T. II. P. III. 27.
—— (Arnaldus). T. III. P. II. 134.
—— (Arnaldus). T. III. P. III. 97, 132, 139, 161, 168, 182, 193. P. IV. 36.
—— (Reginaldus). T. III. P. IV. 33.
—— (Edmundus). T. IV. P. I. 69.
Corbolani Stregi (Gerardus). T. I. P. III. 202.
Corbolayne (Johannes de). T. III. P. I. 143.
Corbon (Colinus). T. V. P. IV. 97.
Corbrigg (Thomas de). T. II. P. I. 37. P. II. 139.
Corcagenſis Epiſcopus (Johannes). T. II. P. I. 98, 109, 119. P. II. 98.
—— —— (Patricius). T. IV. P. II. 99.
—— —— (Jordanus). T. V. P. II. 115.
—— —— (Geraldus). T. V. P. IV. 105. T. VII. P. I. 164.
Corchamont (Johannes). T. II. P. II. 31.
Corcun (Robertus), Legatus. T. I. P. I. 61, 62.
Cordall (Thomas). T. VII. P. II. 15.
Corday (Richardus & Robertus). T. IV. P. III. 101.
—— (Radulphus). T. IV. P. III. 158.
—— (Garſias). T. V. P. II. 164.
Cordelier (Robertus). T. III. P. IV. 11.
Cordell (Willielmus). T. VI. P. IV. 153, 155.
Cordellas (Jacobus). T. VI. P. II. 176.
Corder (Gawanus). T. II. P. III. 171.
Corderii (Petrus). T. IV. P. III. 136.
Cordewainer (Thomas le). T. II. P. III. 20.
Cordewell (Samuel). T. VII. P. III. 154.
Cordiere (Martinus le). T. I. P. IV. 132.
—— (Johannes le). T. III. P. II. 130.
Cordon (Richardus). T. IV. P. II. 31.
Cordova (Dominus Johannes de). T. VII. P. I. 199.
Cordrey (Johannes). T. VI. P. III. 14.
Cordun (Jocelinus & Richardus de). T. I. P. I. 11.
Cordwell (Samuel) conſtituitur Cuſtos Leonum & Leopardorum infra Turrim London. T. IX. P. III. 38.
Core (Adam). T. III. P. I. 149, 155.
Coreace (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Coreſley. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Coreur (Galfridus le), & Odierna Uxor. T. I. P. III. 140.
Corewall (Thomas). T. VII. P. III. 20.
Corewen (Thomas). T. V. P. III. 38.
Corff (Burgus de). T. IX. P. I. 1.
Corgners (Johannes de). T. II. P. I. 51.
Corheria (Barth. de). T. III. P. II. 180.
Coria. Proclamatio ad impediendam Coriorum, Pellium, &c. tranſportationem. T. VIII. P. III. 244.
Corida. T. IV. P. IV. 74.
Coriſopetenſis Epiſcopus (Radulphus). T. V. P. IV. 134.
Coriton (Willielmus). Commiſſio ei directa ad conſervandum Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Corkagenſis Epiſcopus. Reſtitutio Temporalium. T. III. P. IV. 119.
Corlel (Johannes de). T. III. P. IV. 151.
Cormails (Johannes). T. I. P. II. 212.
Cormera (Willielmus de). T. I. P. II. 147.
Cornavilla (Guillielmus de). T. I. P. I. 31.
Cornbr. (Johannes de). T. I. P. III. 103.
Corneburgh (Alueredus de). T. V. P. II. 162. P. III. 54, 56, 76.
Corneyz (Richardus de). T. V. P. II. 164.
Cornelian (Prior de). T. I. P. II. 27.
Cornelii (Reymundus). T. II. P. III. 30, 47, 200. P. IV. 93.
Cornelius (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Helmingham, Diœceſis Norwicenſis, T. IX. P. II. 255.
Cornelli (Simon). T. II. P. II. 145.
Cornelliſon (Hubertus). T. VII. P. I. 39.
Cornello (G. de). T. I. P. II. 44.
Corner (Guillielmus de la). T. I. P. II. 112.
Cornerio (Willielmus de). T. I. P. II. 200.
Cornet (Reginaldus). T. V. P. IV. 96.
Corneu (Robertus de). T. III. P. II. 10. P. III. 79.
Cornewall. Rectoria. T. VI. P. IV. 44.
Cornewall (Humfridus). T. VIII. P. II. 9.
Cornewallis (Carolus), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (Thomas). T. VIII. P. II. 15.
Cornewals (Jacobus). T. IV. P. IV. 148.
Cornewayle (Oſmon le). T. II. P. II. 120.
—— (Willielmus). T. II. P. IV. 25, 157.
—— (Edwardus). T. II. P. IV. 185.
—— (Johannes). T. III. P. II. 41.
—— (Edwardus). T. III. P. II. 100.
—— (Johannes). T. III. P. III. 195. P. IV. 24.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 55, 75.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 149, 155, 196, 198. P. III. 10, 15, 30, 38, 39, 167.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 20, 24, 94, 118, 138, 154, 161, 185.
—— Baro de Faunhope. T. IV. P. IV. 195. T. V. P. I. 12, 99, 100, 101.
—— (Thomas). T. V. P. III. 197. P. IV. 32.
—— (Richardus). T. VI. P. III. 77.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 21.
Cornewood (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. II. 167.
Cornewood (Vicaria de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. III. 28.
Corney (Johannes), Clericus, Capellanus Willielmi Comitis Denbigh. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 167.
—— (Johannes), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 170.
Corneys (Nicholaus). T. IV. P. III. 85.
Cornhill (Reginaldus de). T. I. P. I. 49.
—— (Edmundus). T. IV. P. II. 190.
Cornhill (Eccleſia Parochialis Sancti Petri in), infra Civitatem London. T. VIII. P. II. 165.
Cornhiswait (Goſinus). T. II. P. III. 167.
Cornhull (Johannes de). T. III. P. I. 193.
Corniche (Johannes). T. V. P. I. 128.
Cornill (Raymundus). T. II. P. III. 45.
Cornilliano (R. de). T. I. P. III. 43.
Cornubia & Res Cornubiæ Comitatûs. T. I. P. I. 83, 148. Comitatus cum Caſtris, &c. datus Petro Gaveſton. T. I. P. IV. 88, 89. De Stannariâ conceſsâ. T. II. P. III. 161. Vicecomitatus; Launceneton Caſtrum, Burgum & Honor cum Parco, Tremeton Manerium cum Villâ de Salteſh ac Parco. Tyntagelle Caſtrum, Burgum & Manerium, Roſtermell cum Parco ibidem. Clymeſlonde Manerium cum Parco de Kerybullock. Tybeſte cum Ballivâ de Pondeſhire, Tewyngton, Helleſton, in Kerier, Moresk, Tewarnayl, Penghneth, Penlyn cum Parco, Rellaton cum Bedellariâ de Eſtwyvelſhire, Helleſton in Trigſhire cum Parco de Hellesbury, Lyskyret cum Parco ibidem, Calliſtok cum Piſcariâ ibidem. Talskydi, Loſtwythiel cum Molendino ibidem, Priſas & cuſtumas Vinorum, Proficua Portorum & alia, Stannaria unâ cum cunagio ejuſdem Stannariæ cum proficuis Curiæ Stannariæ & Mineræ in Comitatu Cornubiæ. T. III. P. IV. 164. Cornubiæ & Ceſtriæ Terræ &c. conceſſæ Henrico Primogenito Regis. T. III. P. IV. 185. Calſtoke Manerium. T. V. P. I. 131. Dominium & Manerium de Penole. Tertia pars Stannariæ, tertia pars Cunagii. T. V. P. IV. 163. Penwith & Kerr, conſuetudo vocata le Tribulage. T. VI. P. III. 11.
Cornubiâ (Frater Joceus de). T. I. P. IV. 30.
—— (Richardus de). T. I. P. IV. 195. T. II. P. I. 37, 171.
—— (Thomas de). T. II. P. I. 37.
Cornubia Comes (Reginaldus). T. I. P. I. 3, 5, 36. P. II. 124.
—— (Edmundus). T. I. P. II. 129, 144, 154, 155, 161, 176, 178, 201, 203. P. III. 9, 17, 18, 20, 25, 69, 70, 74, 138, 140, 179, 203, 215. P. IV. 1, 7, 40.
—— (Richardus). T. I. P. II. 155, 164.
—— Comitiſſa. T. I. P. III. 168.
Cornubiæ Comes (Edmundus). T. I. P. IV. 88, 89, 113, 115, 150. T. III. P. I. 176.
—— (Petrus). T. I. P. IV. 144.
—— Comitiſſa (Margareta). T. I. P. IV. 88.
—— Comes (Johannes de Eltham). T. II. P. III. 9, 25, 26, 28, 32, 35, 41, 44, 62, 89, 96, 97, 112, 117, 120, 121, 141, 148, 183.
—— (Edwardus), Primogenitus Regis. T. II. P. III. 161, 166, 183.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 33, 65.
—— Comites (R. & Edmundus). T. IV. P. I. 132.
—— Epiſcopus. T. I. P. I. 47. T. II. P. IV. 157.
Cornwall (Thomas), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Cornwallis (Thomas). T. VI. P. IV. 28.
—— (Edwardus). T. VI. P. IV. 28.
—— (Thomas). T. VII. P. I. 214.
—— (Carolus). T. VII. P. III. 134.
—— (Edwardus, Franciſcus, Thomas & Henricus). T. VII. P. III. 158.
Cornwell (Franciſcus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Horton-Kirkby, in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. II. 249.
Cornuz (Arbertus). T. I. P. I. 11.
Coroiles (Guillielma). T. III. P. II. 45.
Corona, & quæ Coronam concernunt. Jura ſervanda. T. I. P. IV. 159, 168, 185, 193. T. II. P. I. 60, 101, 146, 173, 174, 177, 179, 183, 199. Placita contra Comitem Lancaſtriæ. P. IV. 40. Coronæ Jura. T. II. P. II. 101, 148, 149, 153, 194. P. III. 3, 4, 26, 43. Coronæ Jus non violandum. T. II. P. IV. 94. Coronæ Regis & Reginæ impignoratæ. T. II. P. IV. 74, 129, 135, 148. De recipiendis. 160, 162. De deliberatione. 175. De Gemmis Coronæ Angliæ annexandis. T. VII. P. I. 146. Scedula Jocalium annexorum. 148.
Coronati (Bertrandus). T. I. P. III. 52.
Coronatio Henrici Tertii. T. I. P. I. 72, 81. Coronatio proroganda propter Concilium. T. I. P. II. 136. Proviſio. 136, 140. Memorandum de Coronatione. 141, 144. Super Coronatione Regis. T. I. P. IV. 90, 92, 105. Rex coronandus. 108. Regis & Reginæ. 110. 111. Forma Juramenti. 112. Coronatio Regis Edwardi Tertii, & Juramentum. T. II. P. II. 172. Philippæ Reginæ. P. III. 39. De Coronatione Ricardi Secundi. T. III. P. III. 62. De Coronatione Regis. T. IV. P. II. 27. De Prærogativâ Regis. 31. Super Coronatione Henrici Sancti. T. IV. P. IV. 150, 151, 152. Super nominatione, ratione Coronationis. 155, 156. Super Coronatione Regis Pariſiis. T. V. P. I. 28. Coronatio Reginæ. T. V. P. I. 139. Annulus pro Rege. 139. De Jocalibus Reginæ. 141. Super Coronatione Edwardi Quinti. T. V. P. III. 131. Ricardi Tertii. 132. Henrici Septimi. 166. Elizabethæ Reginæ. 186. Mariæ Reginæ, de Servitiis. T. VI. P. IV. 5. Pro Carolo Comite Nottingham Officium Conſtabularii pro die Coronationis Regis. T. VII. P. II. 78. De Reſtrictione Papali ad Coronationem. 79. Pro Carolo Comite Nottingham Officium Magni Seneſcalli pro die Coronationis. 80. Officium Mareſchalli pro Edwardo Comite Wigorniæ, 80. Pro clameis ad Coronationem Regis Commiſſio. 81. Super Coronatione. 82.
Coronatores. De eligendo. T. V. P. II. 176. T. V. P. III. 129, 133.
Coroner (Robertus le) de Scardeburgh. T. I. P. I. 52.
Corp (Johannes). T. IV. P. I. 54.
Corral (Johannes). T. IV. P. IV. 164, 165.
Corrance (Johannes), Generoſus, conſtituitur Clericus omnium Brevium & Proceſſuum in Curiâ Cameræ Stellatæ. T. IX. P. II. 86.
Corrario (Angelus de). T. IV. P. I. 160.
Corre (Dominus de). T. I. P. III. 52, 53, 55.
Corrion (Lopus de). T. VI. P. III. 202.
Corry (Harbartus de). T. III. P. IV. 152.
—— (Adam). T. IV. P. II. 28, 29.
Corſon (Richardus de). T. II. P. II. 129.
Corſſy (Anthonius). T. V. P. III. 175.
—— (Petrus). T. V. P. III. 142.
Cort (Robertus). T. III. P. I. 18.
Cortada (Reymundus de). T. I. P. II. 214.
Corten (Johannes). T. V. P. I. 52.
Cortenenoy (Johannes de). T. I. P. II. 30.

Carteneto (*Johannes*). T.V. P.IV. 82.
Cortenhale (*Richardus*). T.II. P.III. 199.
Corthardy (*Petrus*). T. V. P. IV. 88, 89, 90.
Cortilliano (*Petrus de*). T.I. P. III. 43.
Cortlogen (*Oliverus*). T.V. P.IV. 30.
Corton (*Thomas*). T.VI. P. III. 34.
Corton. Rectoria. T.VI. P.IV. 49, 162.
Cortoppe (*Jacobus*. T.VI. P.IV. 56.
Cortraco Caſtellanus (*Rogerus de*). T. I. P. I. 9, 30.
Corveil (*Guiot de*). T.IV. P.III. 101.
Corveire (*Willielmus de*). T. I. P. II. 115, 120.
Corun (*Lucas*). T.V. P.IV. 99.
Coruner (*Willielmus de la*). T.I. P.II. 111.
Corunſy (*Johannes de*). T.III. P.II. 130.
Corunti (*Johannes*). T.VI. P.II. 46.
Cory (*Johannes*). T. II. P.IV. 137.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 248.
Coryton (*Willielmus de*). T.III. P.III. 59.
Corzelyn (*Henricus*). T.II. P.IV. 160.
Coscob (*Richardus*). T. VI. P.II. 203.
Coſeley (*Thomas*). T.V. P.III. 197.
Cosgrave. Eccleſia Parochialis ſic dicta, in Dioeceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 251.
Coſham (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Wilteſiæ. T.II. P.II. 56.
Coſhe (*Walterus*). T. VI. P. IV. 100.
Coſin (*Johannes*), Canonicus Cathedralis de Durham. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*). Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Johannes*), Capellanorum Regis Ordinariorum unus, promovetur ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis. T.IX. P.III. 41.
Coſinge (*Radulphus de*). T.I. P.III. 183.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. III. 141. P. IV. 9.
Coſington (*Stephanus de*). T.III. P.I. 46.
—— (*G. de*), Sanctorum Coſmæ & Damiani Cardinalis. T.I. P. I. 128.
—— (*B. de*). T. I. P. III. 195.
—— (*Adriconus de*). T. IV. P. IV. 179.
Coſington (Eccleſia Parochialis *de*), Dioeceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 39.
Coſlany (*Sanctus Michael de*). Eccleſia Parochialis ſic dicta in Dioeceſi Norwicenſi. T. VIII. P.III. 35
Coslanye (Eccleſia Parochialis *Sancti Michaelis de*), Dioeceſis Norwicenſis. T.VIII.P.II. 167.
Coſmi (*Petrus*). T.I. P.IV. 132.
Coſmot (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 85, 94.
Coſour (*Adam*). T. V. P. II. 47.
Coſſa (*Balthazarius de*). T. IV. P. III. 60, 121.
Coſſart (*Richardus*). T.III. P.I. 193.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 85.
Coſſebyn (*Johannes*). T.IV. P.III. 190.
Cosſhill (*Richardus de*). T.II. P.II. 108.
Coſſon (*Jordanus de*). T. I. P.I. 13. P. III. 101.
Coſt (*Willielmus*). T. II. P.II. 61.
Coſterell. De Formâ Retentionis pro Guerrâ. T.V. P. III. 45.
Coſtero (*Reymundus de*). T.II. P.I. 76.
—— (*Petrus de*). T. VII. P.I. 41, 42.
Coſtetin (*Galfridus de*). T.I. P. I. 5, 82.
Coſtilien (Dominus *de*). T.III. P.III. 78.
Coſton (*Radulphus de*). T.II. P. III. 137.
Coſton (Eccleſia Parochialis de), Dioeceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 40.
Coſton. Rectoria. T. VI. P.IV. 8, 46.
Coſternovant (Comes *de*). T.V. P.I. 160.
Coſtres (*Ymbertus* & *Hient. des*). T.V. P.IV. 97.
Coſyn (*Barth.*). T. III. P.II. 59.
—— (*Johanna*). T.III. P.II. 167.
—— (*Daniel*). T V. P.I. 140.
—— (*Robertus*). T. V. P.III. 4.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 8.
Coſyngton (*Willielmus de*). T.II. P.I. 37.
Coteler (*Johannes*). T.V. P. I. 6.
Cotellarii (*Petrus*). T. III. P.III. 89.
Cotenne (*Coppus de*). T.I. P.IV. 35.
Cotere ((*Johannes de la*). T.II. P.II. 171.
Coterel (*Laurentius*). T. II. P. II. 188.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Clemens*). T. VII. P.III. 158.
Cotes (*Willielmus de*). T.II. P.II. 114.
—— (*Johannes*), Armiger, conſtituitur Sollicitator Regis, tam infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ, quam infra Comitatus Salop, Herefordiæ, &c. T.IX. P.II. 136.
Cotesbach (*Euſtachius*). T.I. P.IV. 92, 105.
Cotesbrok (*Willielmus*). T.V. P.I. 66.
Cotesford (*Rogerus de*). T.III. P.I. 121.
Coteſia. Manerium. T.I. P.III. 215.
Cotevil (*Johannes*). T.II. P.I. 51.
Cothar (*Anthonius*). T.V. P.IV, 103.
Cotineau (*A.*). T.V. P.IV. 104.
Cotingham (*Robertus de*). T.I. P.IV. 62.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 180.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 140.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 49.
Coton, aliàs *Chilverſton*. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Cotsbitch, ſive *Cottesbich* (Rectoria de), in Dioeceſi Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 119.
Cottage-Rents. Tenementa ſic dicta, in Comitatu Herefordiæ. T.VIII. P.II. 55.
Cottagia. De eorum conſtructione. T. IX. P.II. 170.
Cottebrune (Dominus *Johannes de*). T.IV. P. III. 126.
Cottenham. Rectoria ſic dicta in Dioeceſi Elienſi. T. VIII. P.III. 27.
Cotterell (*Clemens*), Miles. T.VIII.P.II. 10.
Cottesbich. Vide *Cotsbith*.
Cottesford (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stansfeild, Dioeceſis Norwicenſis. T.IX. P.I. 79.
Cottingham. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 93.
Cottington (*Franciſcus*), Baronettus. T. VIII. P.I. 112. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Miles & Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Parci de Freemantell, & aliorum in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 162.
—— (*Franciſcus*), Miles, creatur Cancellarius Scaccarii. T.VIII. P.III. 82.
—— (*Franciſcus*), Baronettus, obtinet dignitatem Baronis de Hanworth. T.VIII. P.III. 221. Vide *Cottyngton*.
Cottle (*Marcus*) conſtituitur unus Generalium Receptorum in Comitatu Oxoniæ & Berks. T.IX. P.II. 136.
Cotton (*Henricus*). T.III. P.III. 83, 133.
—— (*Walterus*). T.IV. P.II. 26.
—— (*Robertus*). T.IV. P. II. 146.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 135.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 163.
—— (*Thomas*). T.V. P.IV. 31.
—— (*Rogerus*). T.V. P.IV. 44.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 193.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 188.
—— (*Henricus*). T.VII. P.I. 225.
—— (*Johannes*). T. VII. P.I. 225. P. II. 166.
—— (*Rolandus*). T.VII. P.III. 20.
—— (*Robertus*). T.VII. P.IV. 11.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.I. 227. Exoneratio ei directa. *ibid.*
—— (*Edwardus*), Archidiaconus de Totton T.VIII. P. II. 6. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
—— (*Thomas*). T.VIII. P.II. 9.
—— (*Thomas*). T.VIII. P.II. 13.
—— (*Rolandus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 14.
—— (*Clemens*). Licentia ei conceſſa. T. VIII. P.III. 94.
—— (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cottesbich, in Dioeceſi Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 119.
—— *de Cumbermere* (*Georgius*). Vide *Cumbermere* (*Georgius Cotton de*).
Cottyngton (*Johannes de*). T.III. P.I. 89.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P.IV. 110. Vide *Cottington*.
Cotun (*Johannes de*). T. II. P. I. 51.
Cotyford (*Johannes*). T.VI. P.II. 203.
Cotyngworth (*Thomas*). T.IV. P.I. 182.
Cotyſby (*Willielmus*). T.VI. P.II. 162.
Couay (*Reginaldus de*). T.IV. P.IV. 178.
Couchere, aliàs *Taper* (*Petrus*). T. III. P.III. 195.
Couchet (*Willielmus*). T.II. P.I. 51.
Coucy (*Maria*), Regina Scotiæ. T. I. P. II. 27, 43.
—— (*Robertus de*). T II. P.I. 180.
—— (*Willielmus*). T.II. P. III. 117.
—— (*Ægidius*). T.II. P.III. 135.
—— (*Robertus*). T.II. P.III. 179.
—— (*Milo*). T.II. P.IV. 164.
—— (*Ingelramus*). T. III. P. III. 39, 76, 84, 115, 121, 132, 139. P.IV. 41, 44, 114, 118.
Coucy (*Iſabella* Uxor). T.III. P.III. 84.
Coudall (*Henricus*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I. 87.
Coudray (*Petrus*). T.I. P.II. 199.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 140.
—— (*Henricus*). T.III. P.I. 185.
—— (*Robertus*). T.III. P.III. 12.
—— (*Radulphus*). T.IV. P.III. 97.
Cove (*Johannes de*). T.II. P II. 169.
—— (*Guillielmus*). T.III. P.I. 161.
Covel (*Philippus*). T. I. P. I. 174.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 199.
Covele (*Thomas*). T.IV. P.I. 68.
Covenarum Comes. T. VI. P II. 23.
—— (*Odetus de Foix*). T.VI.P.II. 46.
Coveney. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Coventria & *Lichfeld*. Pro Epiſcopo Terra ſervanda. T. I. P. IV. 198, 199, 200, 202. Reſtitutio Temporalium. 203. Ad Partes Transmarinas. T. II. P. I. 4. Excommunicatio. 4. In Curiâ Romanâ. 7, 13, 14. Bona. 17. Petitiones. 19, 28. Protectio. 35. Terræ captæ in manum Regis. T. I. P. IV. 92. Querela prorogata. 112. Executio Judicii contra. 114. Juſtitia Querelanti exhibenda. 115. Pecunia debita per Mercatores Ballardorum. 129. Reſtitutio Temporalium. 129. De tempore Reſponſionis. 134. Carceri mancipatio. 192. Pro liberatione. 198. Baldok. T. II. P.II. 27. Northburgh. 34, 39. Conſecratio. 45, 54. Proviſio. T.III. P.III. 205. De Reſtitutione Temporalium. 190. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.IV. P.II. 121. De bonitate Epiſcopi in Concilio Generali. P.III. 14. Ab Epiſcopo Litera ad Regem Angliæ. 88. Pro Epiſcopo de licentiâ non veniendi ad Parliamentum. T.V. P. I. 67. De cuſtodiâ Temporalium commiſsâ Decano Weſtmonaſteriæ. T. V. P. IV. 29. De reſtitutione Temporalium. 58. De cuſtodiâ Temporalium conceſſâ Johanni Arundell. 104. De reſtitutione Temporalium. 109. Cuſtodia Temporalium Exoniæ commiſſa Epiſcopo. T.V. P.IV. 172. De cuſtodiâ Temporalium commiſsâ Electo. 194. Reſtitutio Temporalium. 206. Pro Epiſcopo pardonatio. 269. De Priore Monaſterii Beatæ Mariæ eligendo. T.VI. P.I. 135. De Regio Aſſenſu inde. 136. De reſtitutione Temporalium inde. 136. T.VI. P.IV. 33. Pro Epiſcopo Significavit. 95. Reſtitutio Temporalium. 106. Pro Thomâ Camswell Priore reſtitutio Temporalium T.VI. P. III. 13. Pro Ricardo Epiſcopo Significavit. 85. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 86. Sanctæ Trinitatis Vicaria. T.VI. P.IV. 162. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T.VII. P.III. 79. Pro Thomâ Morton Epiſcopo Significavit. 94. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 107.
Coventria (*Petrus de*). T.I. P.III. 103.
—— (*Robertus de*). T. III. P. I. 150, 157.
—— (*Margeria de*). T.IV. P.II. 25.
Coventriæ Epiſcopus. T.I. P. I. 66.
—— (*W.*). T. I. P.I. 75.
—— (*A.*) T.I. P.I. 92, 93, 101.
—— & Lichfeld Epiſcopus (*A.*). T. I. P.I. 106, 113, 137, 139.
—— (*R.*) T.I. P.II. 25, 57, 58, 73, 79, 82, 110, 115, 124.
—— (*R.*). T.I. P. II. 156, 202.
—— (*W.*). T.I. P.III. 153, 154, 156, 166, 167, 173, 174, 175, 177, 197, 215. P.IV. 11, 12, 15, 18, 21, 27, 35, 41, 47, 52, 54, 57, 60, 72.
—— (*Walterus Langeton*). T. I. P. IV. 92, 94, 111, 114, 115, 116, 117, 124, 128, 129, 134, 145, 161, 192, 195, 198. 200, 203, 207. T.II. P.I. 4, 6, 7, 13, 14, 17, 19, 28, 35, 64, 180.
—— (*Rogerus Northburg*). T.II.P.II. 46, 52, 53, 54.
—— (*Rogerus*). T.II. P. II. 115, 118, 123, 149, 156, 187, 188, 198. P. III. 48, 87, 117, 120, 183, 187.
—— (*R.*). T. II. P.IV. 50, 78, 150, 180. T. III. P. I. 100.
—— (*R.*). T.III. P.III. 173, 190.
—— (*Walterus Skiriaw*). T.III. P. III. 190, 191, 200, 202, 203. P.IV. 8.
—— (*R.*). T. III. P. IV. 13, 47, 62, 70, 80, 93.
—— (*J.*). T. III. P. IV. 196. T. IV. P. I. 106.

Coventriæ Epiſcopus (*Walterus*). T. IV. P. II. 55, 92.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 121, 130, 139, 168, 169, 183, 184, 185. P. III. 5, 13, 44, 88, 107, 108.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 101.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 15.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 171, 174, 176.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. II. 43, 44.
—— (*Reginaldus*). T. V. P. II. 46, 54, 69, 70, 83.
—— (*Johannes Hals*). T. V. P. II. 90, 111, 184, 185. P. III. 5, 32, 33. 34.
—— (*Walterus*). T. V. P. III. 17.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 29.
—— (*Willielmus Smyth*). T. V. P. IV. 57, 82, 104, 109, 135.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 91, 153, 163.
—— (*Johannes Arundel*). T. V. P. IV. 172, 176.
—— (*Galfridus Blithe*). T. V. P. IV. 194, 206, 268. T. VI. P. I. 127, 136.
—— (*G.*) T. VI. P. II. 120, 210.
—— (*Rolandus Lee*). T. VI. P. II. 191, 193, 210, 218. P. III. 4, 12, 13, 18.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 85.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 32, 33.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 94, 106.
—— (*Johannes Overal*). T. VII. P. III. 94.
—— (*Thomas Morton*). T. VII. P. III. 94, 107, 220. P. IV. 82.
—— Prior. T. I. P. I. 69. P. II. 57, 92.
—— (*Hugo*). T. I. P. I. 31.
—— Prior. T. I. P. II. 156, 203.
—— Prior. T. III. P. III. 83, 183.
—— Prior (*Johannes*). T. V. P. II. 71, 75, 77.
—— Archidiaconus (*Johannes*). T. I. P. II. 200.
Coventry (*Thomas*), Procurator Generalis Regis. T. VIII. P. I. 33, 59. Commiſſio ei directa pro compoſitione Titulorum. *ibid.* 33. Altera Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70. Conceſſio annualis Stipendii ei directa pro exercitio Officii ſui. 157. Warrantum ſpeciale ei directum ad adjournandum Terminum Michaelis. 163. Aliud Warrantum ei directum. *ibid.* & 174. Commiſſio ei directa. *ibid.* Warrantum ei directum pro ſublevandis Pauperibus. 200.
Coverdale (*Milo*). T. VI. P. III. 197.
Coverham (Abbas *de*). T. II. P. III. 37.
Coverham Abbatia. T. II. P. III. 37.
Coverham (Prioratus de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitus, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Coverr (*Willielmus Douglas de*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 58.
Coversham (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 164.
Covert (*Radulphus* & *Alanus de*). T. IV. P. III. 13.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 61.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Walterus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Antonius*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Walterus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
Couſſe (*Johannes*). T. IV. P. I. 78.
Coughton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Coulaſſon (*Simon*). T. V. P. IV. 102.
Couldray (*Natalis de*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 95.
Couley (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 78.
Coullebault (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Coullon (*Robertus*). T. IV. P. III. 89.
Coulombe (*Robertus le*). T. III. P. II. 154.
Coulſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 41.
Coulteler (*Matthæus le*). T. I. P. III. 103.
Coulton (*Johannes*). T. VII. P. I. 225.
Coumbe (*Rogerus*). T. III. P. III. 194.
Coumes (*Alexander le*). T. II. P. I. 155.
Coumond (*Amſand de*). T. I. P. I. 144.
Counce Naned Thue ap). T. IV. P. I. 9.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 45.
Counſedien (*Richardus*). T. II. P. II. 140.
Counſtall (*Henricus le*). T. II. P. I. 161.
Counterville (*Johannes*). T. II. P. II. 179.
Countes (*Johannes*). T. V. P. III. 170.
Couny (*Radulphus de*). T. I. P. II. 206.
Coupegorge (*Johannes*). T. II. P. IV. 8.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 214.
Coupeland (*Johannes*). T. II. P. II. 139. P. IV. 27, 148, 156, 205, 208. T. III. P. I. 3, 43, 74, 85, 86, 103, 104, 105, 132.
Coupeland (*Johannes*). T. III. P. I. 146, 168, 189, 209, 211. P. II. 108.
Couper (*Rogerus*). T. III. P. II. 201.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Laurentius*). T. V. P. I. 28.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 118.
—— (*Robertus* & *Johannes*). T. VII. P. I. 225. Vide *Cowper.*
Coupmanhaven (*Brianus de*). T. II. P. III. 24.
Coupre T. IV. P. I. 84.
—— Abbas (*Johannes de*). T. II. P. III. 141.
Couralt (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 102.
Courandi (*Anthonius*). T. IV. P. IV. 23.
Courant (*Anthonius*). T. IV. P. IV. 48.
Courat (*Clemens*). T. V. P. IV. 94.
Courcell (*Jacobus*). T. I. P. IV. 31.
Courcelles (*Johannes de*). T. IV. P. III. 192.
Courcon (Dominus *Arnoldus de*). T. II. P. IV. 132.
Courcy (*Milo le*). T. II. P. III. 9.
—— (*Johanna*). T. IV. P. IV. 60.
Coure (*Robinus de*). T. I. P. III. 145.
Courrey (*Archiller de*). T. V. P. IV. 95.
Courſy (Dominus *Johannes*). T. V. P. IV. 105.
Courier (Dominus *de*). T. VI. P. III. 121.
Couroy (*Ludovicus*). T. V. P. III. 182.
Courſhill (*Richardus de*). T. IV. P. I. 74.
Court (*Johannes*). T. III. P. I. 142.
—— (*Franciſcus*). T. IV. P. I. 119, 154, 196.
—— (*Johannes* & *Matthæus*). T. V. P. IV. 96.
Courtecuiſe (*Johannes*). T. IV. P. I. 141, 148.
Courten (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. I. 115. Conceſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 8. Conſtituitur Superviſor Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. T. IX. P. II. 205.
Courteneiâ (*Petrus de*), Frater Regis Franciæ. T. I. P. I. 16.
—— (*Robertus de*). T. I. P. I. 16, 17, 22, 118.
Courteney (*Hugo de*). T. I. P. IV. 108, 144, 201. T. II. P. I. 59. P. II. 18, 27, 29, 47.
—— (*Hugo*). T. II. P. II. 107, 108, 121, 123, 130, 140, 179, 187.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 21, 28.
—— (*Edwardus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Edwardus*). T. III. P. II. 47, 133.
—— (*Philippus*). T. III. P. II. 193.
—— (*Philippus*). T. III. P. III. 3, 45, 59, 196. P. IV. 128.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 161. P. IV. 22, 55, 56.
—— (*Hugo*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 83.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 161, 175. T. IV. P. I. 27.
—— (*Philippus*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 90, 119. P. II. 6.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 26.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 135, 150, 181.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 158, 159, 165. P. III. 17, 18.
—— (*Philippus*). T. V. P. I. 139.
—— (*Hugo*). T. V. P. III. 3.
—— (*W.*). T. V. P. III. 5.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 56.
—— (F. Perſ.) T. V. P. III. 65.
—— (*Edwardus*). T. V. P. III. 131.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 197. P. IV. 32, 44.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 81.
—— (*Walterus*). T. V. P. IV. 135.
Courtenhall (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 31.
Courteville (*Johannes*). T. V. P. IV. 110, 113.
—— (*Glodoe*). T. VI. P. III. 118.
Courthardy (*Petrus*). T. V. P. IV. 88, 89, 90.
Courtiron (Dominus *de*). T. IV. P. III. 136, 138, 145.
Courtney (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 33.
Courtoys (*P.*). T. IV. P. I. 3.
Couſchez (*Johannes* & *Aymerus*). T. III. P. II. 191.
Couſclif (*Johannes de*). T. II. P. IV. 45.
Couſimot (*Willielmus*). T. V. P. I. 143, 147, 148, 151, 153, 155, 156, 157, 167, 168, 171, 172, 173, 180, 181, 183. P. II. 7, 9.
Couſin (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 198.
Couſtan (*Stephanus*) T. V. P. IV. 94.
Couſtuerii (*P.*) T. VI. P. II. 155.
Couſturier (*Robinettus*). T. III. P. I. 193.
Couton (*Rogerus de*). T. II. P. IV. 23.
Coutray (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 19.
Couturier (*Touſſains*). T. IV. P. II. 188.
Couvyn (*Johannes*). T. IV. P. II. 103.
Couyardi (*Petrus*). T. I. P. III. 29.
Covyntre (*Patricius*). T. VI. P. I. 111.
Couzers (*Chriſtoferus*). T. IV. P. IV. 19.
Cowayn (*Raym.*). T. III. P. I. 8.
Cowell (*Robertus*). T. V. P. II. 76.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 144.
Cowerly (*Philippus*). T. IV. P. IV. 132.
Cowfold. Vicaria. T. VI. P. IV. 100.
Cowldam (*Johannes*). T. VII. P. I. 189.
Cowley. Vicaria. T. VI. P. IV. 115.
Cowlinge (*Willielmus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stockley Engliſh, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 87.
Cowlon (*Robertus*). T. VI. P. III. 49.
Cowlton (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Helmeley, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 248.
Cowly (*Richardus*). T. VII. P. II. 71.
Cowndeſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Cowpans (*Johannes*). T. V. P. IV. 199.
Cowper (*Richardus*). T. VI. P. II. 183.
—— (*Chriſtabella*). T. VI. P. III. 43.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 49.
—— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 13.
—— (*Edwardus*), Clericus, & Capellanus *Roberti* Briſtolliæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 38.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 60. Vide *Couper.*
Cowthopp (*Georgius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 16.
Cowthgrave (*Hugo*). T. VI. P. IV. 11, 131.
Cowton. Nomen cujuſdam Dominii, ſeu Manerii, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Cowyk (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Cox (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Inſulâ Elienſi. T. VIII. P. II. 144.
—— *Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hedley, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 165.
—— (*Albanus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 85.
—— (*Willielmus*) conſtituitur unus Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. T. IX. P. II. 136.
—— (*Johannes-Jacobus*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Coxe (*Guillielmus*). T. VI. P. II. 195.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 155, 170, 197.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 102, 130.
Coxwel (*Nathaniel*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Coyches (*Hugo de*). T. III. P. II. 51.
Coyle (*Johannes*). T. V. P. I. 2.
Cozmo (*Reymundus de*). T. I. P. II. 177.
Crabbe (*Johannes*). T. II. P. I. 35.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 19, 149.
—— (*Henricus*). T. V. P. I. 28.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 57.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 32.
Crac (*Thomas*). T. IV. P. II. 28.
Crace (*Willielmus*). T. VI. P. II. 205.
Craddok (*David*). T. III. P. I. 119.
—— (*David*). T. III. P. III. 50, 51, 142. P. IV. 52.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 46, 52, 62, 66, 78.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 149. 159.
—— (*Matthæus*). T. V. P. IV. 31.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 38.
—— (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Johannes*), Cancellarius Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
—— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam

riam de Stangrave, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 28.

Cradocke (*Johannes*), Clericus, promovetur ad Vicariam de Warden, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 255.

Cradocke. Vide *Craddok.*

Craforde (Dominus *David de*). T. IV. P. I. 119.

Crafte (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.

Crafton (*Johannes de*). T. II. P. I. 6.

Cragg (*Richardus*), Clericus, Artium Baccalaureus, Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Dimmocke, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. III. 86.

—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fyfield, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. II. 93.

Craggs (*Willielmus de*), & *Agnes* Uxor. T. I. P. III 164.

Cragh (*Griffinus*). T. II. P. IV. 5, 6, 17.

Cragy (*Johannes de*). T. III. P. II. 40, 83, 109, 143.

Crahoun (Dominus *de*). T. III. P. I. 144, 198, 205, 212, 213. P. II. 4, 6, 20, 23, 26, 27.

Craige (*Johannes*). T. VII. P. I. 129. P. II. 75.

—— (*Nicholaus*). T. VII. P. I. 207. 219. P. II. 3, 27, 34.

—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 158.

—— (*Johannes*), Medicus. T. VIII. P. I. 118.

—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pevington, in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 90.

Craignoles (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.

Crainſton (*Willielmus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 100.

—— (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 100.

Crake (*Michael*) conſtituitur Aquæ-Ballivus Rivi de Were, prope Villam de Sunderland, in Comitatu Palatino Dunelmenſi. T. IX. P. II. 136.

Crakehall. Nomen cujuſdam Manerii in Archidiaconatu Richmond, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 52.

Crakenthorp (*Johannes*). T. V. P. III. 157.

—— (*Ambroſius*). T. VI. P. I. 20.

—— (*Chriſtoferus*). T. VII. P. III. 38.

Crame (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſt-Walton, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 30.

Cramerâ (*Thomas de*). T. II. P. I. 37.

Cramp (*Henricus*). T. VII. P. IV. 184.

Cramund (*Willielmus de*). T. I. P. III. 163.

—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 59.

Cranborne Vicecomes (*Robertus*). T. VII. P. II. 121, 128, 146.

—— (*Carolus* Dominus) creatur Cuſtos Capitalis Meſſuagii vocati Tyballs, &c. in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. III. 25.

Crane (*Robertus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.

Crancumbe (*Gerardus de*). T. I. P. I. 90, 93, 41, 123.

—— (*Johannes*). T. I. P III. 142.

—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 202.

Crane (*Richardus de*). T. II. P. III. 26.

—— (*Johannes*). T. II. P. III. 105.

—— (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 152.

—— (*Franciſcus*), Miles. Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 43.

—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.

—— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.

—— (*Franciſcus*). Conceſſio Dimiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 104.

—— (*Franciſcus*, Miles. Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.

—— (*Franciſcus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Cancellarii Ordinis Garterii infra Caſtrum de Windſor, in Comitatu Berks, unà cum Cuſtodiâ Sigillorum ejuſdem Ordinis, durante Vita. T. VIII. P. II. 162.

—— (*Thomas*), Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ de Sahamtoney, Diœceſis Norwicenſis, cum medietate Rectoriæ Eccleſiæ de Walton in Marſhland ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. III. 34.

Crane (*Franciſcus*), Miles, creatur Capitalis Seneſchallus Honoris de Grafton & aliorum in Comitatu Northampton. T. VIII. P. III. 82.

—— (*Franciſcus*), Miles, conſtituitur Cuſtos Parcorum vocatorum *Grafton-Park* & *Pottersbury-Park*, in Comitatu Northampton. T. VIII. P. IV. 60.

—— *de Loughton* (*Johannes*), Armiger, Primus Clericus, &c. De Articulis inter eum & Regem, pro Victualatione Claſſis. T. IX. P. II. 70.

Craneburn (*Henricus*). T. I. P. III. 156.

Craneford. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.

Cranewell (*Willielmus de*). T. III. P. II. 189.

Cranfeild (*Lionellus*). T. VII. P. III. 101, 112, 115, 118, 131, 134, 143, 190, 199, 203, 208, 210, 215, 217.

—— (Dominus). T. VII. P. III. 236, 239, 247, 252. P. IV. 3.

—— (Comes Middleſex). T. VII. P. IV. 17, 18, 20, 30, 46, 48, 55, 69, 74, 77, 96.

Cranidge (*Jacobus*). T. VII. P. II. 140.

Crano (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 167.

Crany (*Johannes de*). T. II. P. III. 125.

Craon (*Petrus* & *Willielmus de*). T. III. P. I. 135, 169.

—— (*Amury*). T. III. P. I. 170. P. II. 26.

—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 41, 118.

—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 149.

—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 129.

—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 182, 184.

—— (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 3.

Craphill (*Radulphus de*). T. III. P. II. 145.

Crapinta (*Paulus de*). T. IV. P. III. 177.

Craquin (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.

Craſſay (*Petrus de*). T. III. P. II. 24.

Craſſis (*Achilles de*), Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.

Craſtok (*Radulphus de*). T. II. P. II. 14, 47.

Crathorn (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.

Craven (*Johannes*), creatur unus Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem. T. VIII. P. III. 82.

Cravendonk (Dominus *Willielmus de*). T. II. P. IV. 19.

Cravene (*Johannes de*). T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 4.

Crauford (*Johannes* & *Hugo de*). T. I. P. II. 2, 5.

—— (*Reginaldus*). T. I. P. III. 98.

—— (*Rogerus* & *Fergus*). T II. P. IV. 208.

—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.

—— Comes (*David*). T. III. P. IV. 150. T. IV. P. I. 81.

—— Filius. T. IV. P. I. 94.

—— Comes (*Alexander*). T. II. .IV. 51, 122, 129, 132, 133, uſque 138, 148, 150, 174, 190. T. III. P. I. 61.

—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 134.

—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 199.

—— Comes (*Alexander*). T. V. P. II. 18, 30, 37, 50,

—— (*David*). T. V. P. II. 132, 142. P. III. 5, 15, 19, 33, 34, 47, 52.

—— (*Johannes*). T. V. P. III. 84.

—— (*David*). T. V. P. III. 125, 139, 152, 156.

—— Comes (*Johannes*). T. V. P. IV. 208.

—— (*David*). T. V. P. IV. 209.

—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 15, 31.

—— Comes T. VII. P. I. 28, 32.

Craule (*Johannes*). T. IV. P. IV 162.

Crauſton (*Thomas de*). T. V. P. II. 3, 12, 14, 15, 16, 18, 25, 28, 31, 37, 50, 62, 74, 89.

—— (*Patricius de*). T. VI. P. I. 102.

—— (*Michael de*). T. VII. P. I. 185.

—— Dominus. T. VII. P. III. 42.

—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 58.

Crauſy (*Johannes*) T. IV. P. IV. 129.

Crawe (*Rogerus*). T. I. P. II. 25.

Crawley. Rectoria & Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 92.

Crawley (*Franciſcus*), Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.* Conſtituitur unus Juſticiariorum de Banco. T. VIII. P. III. 277.

Craydonk Dominus. T. II. P. IV. 17.

Craylbrys (*Willielmus de*). T. V. P. II. 142.

Crayle (*Robertus de*). T. IV. P. III. 85.

Crayſſano (*Petrus de*). T. III. P. II. 125.

Creationes, ſive *Creationum Litteræ.* Hartcla creatur Comes Karliolenſis. T. II. P. II. 43. Creatio Comitis Devoniæ. T. II. P. III. 123. Comitis Pembrochiæ Palatini. T. II. P. IV. 54.

Creationes. Marchionis Juliacenſis. 57, 74. Principis Walliæ in Principem Aquitaniæ electio. T. III. P. II. 66. Philippi Quartogeniti Regis in Ducem Burgundiæ. 80. Thomæ de Woodſtock in Comitem Buckingham. T. III. P. III. 77. Georgii Felbrigge in Militem. 185. In Ducem Glouceſtriæ creatio Thomæ Buckingham, & in Eſſexiæ Comitem. 187. In Ducem Eborum. 187. In Ducem Lancaſtriæ; in Ducem Aquitaniæ. P. IV. 53. Creatio Thomæ Filii Regis in Ducem Clarentiæ. T. IV. P. II. 20. Johannes de Lancaſtre creatur in Comitem Kendale & Ducem Bedfordiæ. T. IV. P. II. 76. Pro Capitali de Borgio in Comitem de Longueville. P. III. 121. Pro Johanne Cornwaille in Baronem de Fanhope creatio. T. IV. P. IV. 185. Pro Alvaro de Almadaa in Comitem Danavians in Ducatu Normanniæ creato. T. V. P. I. 146. Pro Ricardo Fratre Regis in Ducem Glouceſtriæ. P. II. 105. Pro Ludovico de Bruggs de Grutbuſe in Comitem Wyntoniæ. P. III. 25. Pro Carolo Brandon Vicecomite Liſle in Ducem Suffolciæ creato. T. VI. P. I. 55. Pro Henrico Marney in Baronem Parliamenti creato. 209. Pro Willielmo Boruck, aliàs Clanreckard, in Comitem Clanreckard. T. VI. P. III. 97. Pro Mauro O Breen in Comitem Tomon, remanere Conatio O Breen ac eundem Maurum in Baronem Inſykwyne, ſibi & Hæredibus Maſculis de Corpore ſuo. 98. Pro Conacio O Breen in Baronem de Ibrackyn. 98. Pro Conacio O Nele in Comitem Tyrom pro termino vitæ. T. VI. P. III. 101. Pro Edwardo Seymour in Titulum Baronis Seymour Comitis Hertfordiæ & Vicecomitis Beauchamp, cum Remanerio. 148. Pro Thomâ Perc in Baronem Parliamenti. P. IV. 53. Pro eodem in Comitem Northumbriæ. 54. Pro Thomâ Howard in Vicecomitem de Bynden. 66. Pro Willielmo Parre in Marchionem Northamptoniæ. 67. Pro Carolo, Regis Jacobi Secundo-genito, in Ducem Eborum erecto. T. VII. P. II. 128. Pro Franciſco Bacon in Baronem de Verulam creato. T. VII. P. III. 13. Pro eodem in Vicecomitem Sancti Albani creato. 190. Georgii Marchionis Buckingham in Comitem Coventriæ & Ducem Buckingham. P. IV. 67. Pro *Thomâ Howard.* T. VIII. P. II. 22. Pro *Hugone Hare*, Armigero, Barone de Colerane in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Jacobo Ley*, Milite, Comite de Marleburgh, in Comitatu Wiltes. *ibid.* Pro *Henrico Montague*, Milite, Barone Kimbolton, Vicecomite Mandevile, & Comite de Mancheſter. *ibid.* Pro *Roberto Needham*, Vicecomite de Killmary in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Edmundo Sheiffeild*, Milite, Barone de Butterwick, Comite de Mulgrave in Comitatu Eborum. *ibid.* Pro *Edwardo Chicheſter*, Milite, Barone de Belfaſt, &c. *ibid.* Pro *Georgio Carewe*, Barone de Clopton, Comite de Totnes in Comitatu Devoniæ. *ibid.* Pro *Roberto Cary*, Milite, Barone de Lepington, Comite de Monmouth. *ibid.* Pro *Edwardo Cecill*, Milite, Barone de Putney in Comitatu Surriæ. *ibid.* Pro *Henrico* Barone Danvers de Cantſey, Comite de Danby in Comitatu Eborum. *ibid.* Pro *Horatio Vere*, Milite, Barone de Tilbury in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.* Pro *Thomâ Wentworth*, Milite, Barone de Nettleſted Comite de Cleveland. *ibid.* Pro *Johanne Aſhfeild*, Milite, Baronetto. 161. Pro *Willielmo Brereton*, Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Beamont*, Baronetto. *ibid.* Pro *Patricio Curwen*, Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Craven*, Milite, Barone de Hampſted, Marſhall. *ibid.* Pro *Edwardo* Domino *Conway*, Milite, Barone de Ragley, Vicecomite Killallagh. *ibid.* Pro Thomâ Vicecomite Colcheſter & Comite Ryvers. *ibid.* Pro *Thomâ Savage*, Milite. *ibid.* Pro *Edwardo Dearing*, Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo* Barone *Denny*, Comite Norwici. *ibid.* Pro *Egidio Eſtwart*, Milite, Baronetto. *ibid.* Pro *Olivero*, Vicecomite Grandiſon, Barone Tregoze de Highworth. *ibid.* Pro *Henrico Harper*, Baronetto. *ibid.* Pro *Georgio Kempe*, Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Ruſſell*, Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Spencer*, Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Somerſet*, Milite, Vicecomite de Caſſile. *ibid.* Pro *Nicholao Tufton*, Milite, Baronetto, & Barone. *ibid.*

Creationes. Pro *Roberto* Domino *Willoughby*, Comite de Lindſey. T. VIII. P. II. 161. Pro *Willielmo*, Vicecomite *Wallingford*, Comite Banbury. *ibid.* Pro *Thomâ Aylesbury*, Armigero, Baronetto. 242. Pro *Ambroſio Browne*, Armigero, Baronetto. *ibid.* Pro *Simone Bennett*, Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Brudenell*, Milite, Barone de Stouton. *ibid.* Pro *Paulo* Domino *Bayning*, Milite, Baronetto & Barone de Horkeſley. *ibid.* Pro *Thomâ Bowyer*, Baronetto. *ibid.* Pro *Henrico Bagott*, Baronetto. *ibid.* Pro *Egidio Bridges*, Armigero. *ibid.* Pro *Mountjoye Blount*, Barone de Thurveſton. *ibid.* Pro *Butts Bacon*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Paulo Bayning*, Milite, Barone de Horkeſley. *ibid.* Pro *Thomâ Belleſis*, Milite, Barone Fauconberge de Yarom. *ibid.* Pro *Roberto Crane*, Milite, Baronetto. *ibid.* Pro *Frederico Cornewallis*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Cavendiſh*, Barone de Boulſover, Comite de Newcaſtle. *ibid.* Pro *Georgio Chaworth*, Milite, Barone de Tryme, & Vicecomite de Armagh. *ibid.* Pro *Willielmo Colepepier*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Sackvill Crowe*, Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo* Domino *Conwaye*, Barone de Ragley, Vicecomite de Caſtle. *ibid.* Pro *Johanne Corbett*, Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Carleton*, Baronetto. 243. Pro *Baſilio Dixwell*, Baronetto. *ibid.* Pro *Drugone Drury*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Ludovico Deyer*, Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Fiſher*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Henrico* Domino *Gray*, Barone & Comite de Stanford. *ibid.* Pro *Henrico Gryffith*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo* Domino *Harvey*, Barone de Roſſe & de Kydbrooke. *ibid.* Pro *Thomâ Heale*, Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Iskam*, Milite. *ibid.* Pro *Johanne Kyrle*, Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo Littleton*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Lovelace*, Milite & Barone de Hurley. *ibid.* Pro *Nicholao Lyveſey*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo* Domino *Maynard*, Barone de Wicklowe & de Eſtaines, &c. *ibid.* Pro *Johanne Mordant*, Barone de Turvey, & Comite de Peterburgh. *ibid.* Pro *Franciſco Mannock*, Armigero & Barone. *ibid.* Pro *Henrico Moore*, Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Maples*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Ludovico Pollard*, Baronetto. *ibid.* Pro *Roberto Pierrepont*, Armigero, Barone de Holme & Vicecomite Newarke. 243. Pro *Johanne Powlett*, Armigero, Barone de Hinton Sancti Georgii. *ibid.* Pro *Henrico* Vicecomite *Rochford*, & Comite de Dover. *ibid.* Pro *Willielmo Shaffington*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Humfrido Styles*, Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo Stanley*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Bernardo Barnam Swyft*, Vicecomite Carlingford. *ibid.* Pro *Willielm Sherrard*, Milite, Barone de Letrym. *ibid.* Pro *Nichelao* Domino *Sanderſon*, Barone de Bantree, Vicecomite de Caſtleton. *ibid.* Pro *Thomâ Style*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Emanuele* Domino *Scroope*, Comite de Sunderlande. *ibid.* Pro *Hugone Stewkeley*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo Tyrrell*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Dominâ Mariâ Villiers*, Duciſſâ Buckingham. *ibid.* Pro *Antonio Wingfeild*, Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Younge*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Aſton*, Armigero & Baronetto. T. VIII. P. III. 23. Pro *Johanne Anderſon*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Beaumont*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Bolles*, Baronetto. *ibid.* Pro *Mountjoy Blunt*, Barone de Thurveſton, & Comite Newport, in Inſulâ Vectis, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.* Pro *Johanne Boteler*, Milite & Barone de Bramfield. *ibid.* Pro *Willielmo Culpepper*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Coniers*, Generoſo & Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Coventry*, Milite, Barone de Allesborough, in Comitatu Wigornienſi. *ibid.* Pro *Dudleo* Domino *Carleton*, Barone & Vicecomite Dorcheſtriæ, in Comitatu Oxonienſi. *ibid.* Pro *Richardo* Comite *Clanrickard* & de St. Albanes, in Comitatu Hertfordiæ. *ibid.* Pro *Roberto Cholmeley*, Baronetto, Vicecomite de Kelles, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Roberto Dillington*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Roberto* Domino *Dormer*, Vicecomite Aſcott, in Comitatu Buckinghamiæ, & Comite Caernarvan. *ibid.*

Creationes. Pro *Richardo Everard*, Armigero & Baronetto. T. VIII. P. III. 23. Pro *Thomâ Fairfax*, Milite, Vicecomite de Emmeley, in Comitatu Tipperary, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Thomâ Fowler*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Fenwick*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Henrico Ferrers*, Baronetto. *ibid.* Pro *Georgio Goring*, Milite. *ibid.* Pro *Edwardo Howard*, Milite. *ibid.* Pro *Baptiſtâ Hicks*, Milite, Barone de Ilmyngton, in Comitatu Harwici. *ibid.* Pro *Kenelmo Jenoure*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Jaques*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Lewis*, Armigero & Baronetto. 24. Pro *Johanne Lawrence*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Luckyn*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Franciſco Leigh*, Milite & Barone de Dunsmore, in Comitatu Warwici. *ibid.* Pro *Richardo Lumley*, Vicecomite de Waterford, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Richardo Molineux*, Milite, Baronetto & Vicecomite de Marieburgh, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Willielmo Mounſon*, Milite & Barone de Bellinguard, in Comitatu Limrick in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Johanne Mohun*, Barone de Okehampton, in Comitatu Devoniæ. *ibid.* Pro *Elizabethâ* Vicecomitiſſâ Maydſtone, & Comitiſſâ de Winchelſey, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.* Pro *Thomâ Nightingale*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro Vicecomite *Roberto Newarke*, & Comite de Kingſton. *ibid.* Pro *Catherinâ* Baroniſſâ *Ogle*. *ibid.* Pro *Franciſco Pyle*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Price*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne Pole*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Powell*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Pennyman*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Pope*, Milite & Barone de Bealtirbirt. *ibid.* Pro Willielmo Ruſſell, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Riceo Rudd*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Stonehouſe*, Armigeros & Baronetto. *ibid.* Pro *Antonio Slingesby*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Philippo* Domino *Stanhope*, Barone & Comite Cheſterfield. *ibid.* Pro *Johanne Savile*, Milite, Barone de Pomfret, in Comitatu Eboracenſi. *ibid.* Pro *Thomâ Smith*, Milite & Vicecomite Strangford, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Johanne Scudamore*, Baronetto & Barone de Dromore, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Pro *Johanne Trelawnye*, Baronetto. *ibid.* Pro *Nicholao* Domino *Tufton*, Barone & Comite de Tanet Inſulâ in Comitatu Kantiæ. *ibid.* Pro *Petro Vanloore*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Thomâ Vavaſor*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Johanne* Domino *Vaughan*, Barone & Comite Carbury, in Comitatu Corke. *ibid.* Pro *Willielmo Wiſeman*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Willielmo Wraye*, Milite & Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Wiſeman*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Roberto Wolſeley*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Weſton*, Milite, & Barone de Neyland. *ibid.* Pro *Thomâ* Domino *Wentworth*, Vicecomite de Wentworth-Woodhouſe. *ibid.* Pro *Richardo* Domino *Wenman*, Barone & Vicecomite de Tuam, in Regno Hiberniæ. 25. Pro *Thomâ Wentworth*, Milite, Barone de Wentworth-Woodhouſe. *ibid.* Pro *Edwardo Alleyne*, Baronetto. 81. Pro *Willielmo Aſton*. *ibid.* Pro *Roberto Ducy*, Aldermanno Civitatis London, & Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Earle*, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Fitzwilliam*, Milite, Barone de Thornecaſtle in Comitatu Dublyn. *ibid.* Pro *Richardo Graham*, Baronetto. *ibid.* Pro *Edwardo Herbert*, Milite, Barone de Powis in Comitatu Mountgomery. *ibid.* Pro *Johanne Holland*, Baronetto. *ibid.* Pro *Nicholao le Straunge*, Baronetto. 82. Pro *Georgio Twiſtleton*, Baronetto. *ibid.* Pro *Richardo Greenwill*, Milite, Baronetto. 163. Pro *Franciſco Cottington*, Barone Cottington de Hanworth. 221. Pro *Carolo Vavaſor* de Killingthorpe, Armigero & Baronetto. *ibid.* Pro *Jacobo* Domino *Audley*, Barone de Heley. P. IV. 59. Pro *Willielmo Boſwell*, Armigero & Equite. *ibid.*

Crecovitz (Dominus). T. VII. P. I. 147.

Crede (*Gilbertus*). T. IV. P. IV. 131.

—— (*Thomas*). T. V. P. I. 7.

—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.

Credentiarum. Literæ ad Papam & alios, & ab aliis. T. I. P. III. 47, 61, 126, 131, 138, 166, 171, 173, 181. P. IV. 15, 21, 50.

Credington (Dominus *Willielmus de*). T. V. P. I. 31.

Crediton (Parochia de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.

Credition, ſive *Kirton* (Collegium de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.

Credoniâ (*Americus de*). T. I. P. I. 64.

—— (*Mauritius de*). T. I. P. II. 149, 150. P. III. 29, 30, 36, 87.

—— (*Almaricus de*). T. II. P. I. 62, 63, 77, 78, 79, 83, 84, 87, 95. P. II. 9, 19, 31, 33, 38, 44, 45, 59, 60.

Credyngton & Morchard, Pynhoo & Branford Speke. Rectoriæ. T. VI. P. III. 210.

Creeche. Locus ſic dictus, in Comitatu Derbiæ ſitus. T. VIII. P. II. 58.

Creed (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. IV. 121.

Creek. (*Richardus de*). T. II. P. II. 170.

—— *Galfridus*). T. III. P. IV. 91.

Creeke. Rectoria. T. VII. P. IV. 38.

Creſk (*Johannes de*). T. II. P. I. 52.

Creighton (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 79.

—— (Dominus *Willielmus*). T. V. P. II. 3, 18, 37, 50.

—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 18, 37, 50, 83.

—— (*Robertus*). T. V. P. II. 37, 74, 89.

—— (*Edwardus*). T. V. P. III. 152.

—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 199, 200.

—— (*Gawinus*). T. V. P. IV. 199, 200.

—— (*Patricius*). T. V. P. IV. 199, 200.

—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 199, 200.

—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 109, 114, 131, 141.

Creiſſak (*Bernardus de*). T. IV. P. I. 49, 53.

Crek (*Res. de*). T. I. P. I. 89.

—— (*Cadwalader*). T. I. P. I. 151.

—— (*Johannes*). T. II. P. II. 110.

—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 25.

Creketot (*Willielmus de*). T. I. P. II. 199.

Crelly (*Patricius*). T. IX. P. III. 99.

Crema (*Simon de*). T. IV. P. IV. 150.

Creme (*Thomas*). T. IV. P. IV. 189.

Cremer (*Oc L.*) T. VI. P. II. 192.

—— (*Theodorus*). T. IX. P. III. 230.

Cremona (*Armanus de*). T. I. P. IV. 138.

Cremvil (*Richardus de*). T. I. P. II. 212.

Crenker (*Stephanus*). T. II. P. I. 37.

Creona (*Mauritius de*). T. I. P. I. 12, 45. P. II. 186.

Crepere (*Cryſtinus*). T. IV. P. II. 15.

Crephall (*Radulphus de*). T. II. P. II. 129.

Crepinges (*Willielmus de*). T. I. P. I. 114.

—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 14.

—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 146.

—— (*Robertus*). T. II. P. I. 51.

Crepone (*Johannes de*). T. IV. P. III. 196. P. IV. 36.

Crequy (Dominus *Johannes de*). T. V. P. II. 80.

—— (*Franciſcus*). T. V. P. IV. 51, 54, 102, 104.

Creſcent, Purſivandus de Scotiâ. T. V. P. II. 84.

Creſci (*Richardus de*), & *Joannes* filius. T. I. P. I. 71.

Creſe (*Richardus*). T. IV. P. II. 89.

—— (*Johannes*) T. VI. P. III. 15.

Creſeck (*Willielmus de*). T. I. P. I. 37, 38.

Creſet (*Willielmus de*). T. I. P. I. 37, 38.

Creſewy (*Johannes*). T. III. P. I. 121.

Creſſe filius *Moſei*. T. I. P. II. 26, 30.

Creſſegge (*Johannes*). T. VI. P. III. 43.

Creſſemere (*Alexander*). T. V. P. III. 131.

Creſſet (*Robertus*). T. V. P. II. 175.

Creſſewell (*Edmundus*). T. III. P. III. 175. (*Edwardus*). T. VI. P. III. 77.

Creſſewyk (*Willielmus*). T. III. P. IV. 81.

Creſſewyll (*Willielmus de*). T. III. P. II. 92.

Creſſy (Hugo de). T. I. P. II. 55.

—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 129.

—— (*Johannes*). T. III. P. III. 123. P. IV. 19.

—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 159.

—— (*Hugo*). T. IV. P. II. 124.

—— (*Hugo*), Artium Magiſter, promovetur ad Canonicatum in Eccleſiâ Collegiatâ, ſive Liberâ Capellâ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. III. 105.

Creſſy (Victoria de). T. II. P. IV. 205.

Creſſyngham (*Hugo de*). T. I. P. III. 90, 113, 188, 189.

—— (*Johannes*). T. III. P. II. 153.

—— (*Petrus*). T. III. P. III. 178.

—— (*Hugo*). T. IV. P. I. 148.

Creſuels (Bertrandus de). T. I. P. II. 203.

Creſwell (Edwardus). T. VIII. P. II. 15.

Creſweller (Richardus). T. VI. P. IV. 9.

Creſwelt (Edwardus). T. VI. P. I. 48.

Cret (Reſus). T. I. P. I. 110.

Crethour (Lewelinus ap). T. I. P. I. 103.

Cretyng (Adam de). T. I. P. III. 130.

—— *(Nicholaus).* T. I. P. I. 51.

—— *(Johannes).* T. II. P. II. 129.

—— *(Edmundus).* T. II. P. III. 190.

—— *(Edmundus).* T. II. P. IV. 21.

—— *(Johannes).* T. III. P. III. 194.

—— *(Willielmus).* T. VI. P. II. 160.

Crevellet (Johanna). T. IV. P. III. 101.

Crevequer (Willielmus le). T. I. P. I. 9.

—— *(Hamo).* T. I. P. III. 156.

—— *(Robertus).* T. I. P. III. 190.

—— *(Philippus).* T. V. P. III. 19.

—— Dominus *des Querdes.* T. V. P. III. 133.

Creuſe (Jacobus de la). T. III. P. I. 143.

Crew (Randulphus). T. VII. P. III. 134. P. IV. 74.

Crewe (Thomas), Miles, Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 12.

—— *Radulphus*, Miles, Capitalis Juſtitiarius ad Placita, deſignatur a Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5.

—— *(Ranulphus).* Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 86.

—— *(Thomas)*, Miles. Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VIII. P. I. 46.

Creye (Willielmus de). T. I. P. III. 141.

—— *(Willielmus).* T. I. P. IV. 195.

Creyk (Richardus de). T. II. P. IV. 25.

—— *(Walterus).* T. II. P. IV. 121, 144, 149, 156, 208. T. III. P. I. 1.

Creynelt (Johannes). T. V. P. I. 52.

Cria (Mathæus de). T. I. P. II. 111.

Crichton (Robertus), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Decatanum ac Beneficia Liberæ Capellæ & Eccleſiæ Sanctæ Boriane, ſive Buriane, in Comitatu Cornubiæ. T. IX. P. III. 89.

Cricklade. Breve directum Ballivo & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.

Crik (Dominus de). T. II. P. IV. 77.

Crikedane (Galfridus). T. IV. P. II. 109.

Crimes (Thomas), Miles. T. VIII. P. II. 16.

Criolis (Nicholaus de). T. I. P. II. 30. P. III. 195.

—— *(Bertrandus de).* T. I. P. II. 156. 199.

—— *(Nicholaus de).* T. I. P. II. 203, 220. P. III. 130.

Criour (Willielmus). T. III. P. II. 42.

Criſe (Richardus). T. IV. P. I. 67.

Criſkin (Robertus). T. IV. P. IV. 113.

Criſogoni (Petrus Presbiter Cardinalis *Sancti).* T. IV. P. II. 194.

Criſp (Nicholaus). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 38.

Criſpe (Nicholaus) creatur Receptor Reventionum Curiæ Augmentationum. T. VIII. P. III. 25.

—— *(Nicholaus).* Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 205.

Criſpin (Theobaldus). T. I. P. I. 45, 64, 116.

Criſpini & *Criſpiniani* Sanctorum Feſtum ſuper victoriâ apud Agincourt. T. IV. P. II. 187.

Criſpini (Carnorius). T. IV. P. III. 85.

Criſpolirus (B.). T. V. P. III. 191.

Criſteain (Willielmus). T. V. P. II. 169.

—— *(Willielmus).* T. IV. P. I. 179.

Criſteinas (Johannes). T. VI. P. III. 35.

Criſtoferſon (Johannes). T. II. P. IV. 44.

Crivis (Adam de). T. I. P. II. 216.

Crocheman (Willielmus). T. III. P. I. 2.

Croches (Johannes). T. IV. P IV. 3.

—— *(Ornulphus).* T. IV. P. IV. 75.

Crocquet (Petrus). T. V. P. IV. 98.

Croft (Hugo). T. II. P. IV. 22.

— *(Johannes).* T. III. P. III. 176.

— *(Johannes).* T. IV. P. I. 36, 61, 73.

— *(Richardus).* T. V. P. II. 173.

— *(Richardus).* T. V. P. III. 166. P. IV. 32.

— *(Edwardus).* T. V. P. IV. 31.

— *(Jacobus).* T. VI. P. IV. 76, 152, 154.

— *(Herbertus*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Langtree, Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. III. 40.

Crofte (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 34.

—— *(Herbert)*, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Uley, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 208.

Crofte (Johannes), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Punckknoll, cum Bexington annexâ, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 256.

—— *(Franciſcus)* conſtituitur Receptor Exituum & Servitiorum, omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. infra Comitatus Dorſet & Somerſet. T. IX. P. III. 87.

Croftes (Carolus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 16.

—— *(Guillielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Mariæ Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 210.

Crofts (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 15.

—— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Merthire, Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. II. 142.

—— *(Guillielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fowſon, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 210.

—— *(Herbertus)*, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Canonicatum, ſive Præbendam Eccleſiæ Collegiatæ, ſive Liberæ Capellæ Regiæ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. III. 90.

Crogline (Rectoria de), in Diœceſi Carliolenſi. T. VIII. P. IV. 61.

Croi (Willielmus de). Dominus *de Chiern.* T. V. P. IV. 221, 229, 231, 240, 255, 261. T. VI. P. I. 111, 114.

—— *(Carolus)* Princeps *de Chimai.* T. V. P. IV. 221, 229, 231, 240, 261.

—— *(Michael)* Dominus *de Sempi.* T. V. P. IV. 221, 223, 229, 231. T. VI. P. I. 111, 114.

—— *(Fredericus)* Dominus *de Reux.* T. V. P. II. 120, 140, 141.

—— *(Philippus)*, Dominus *de Aſcot.* T. VI. P. I. 128, 134.

Croiland (Robertus de). T. II. P. III. 194.

Croilboys (Johannes). T. III. P. III. 190.

Croil (Bertramus de). T. III. P. IV. 4.

Crois (Johannes de). T. IV. P. II. 47.

Croismare (Johannes de). T. IV. P. III. 82.

Croiſer Willielmus). T. III. P. III. 5.

Croix (Thomas de la). T. IV. P. II. 149.

—— *(Johannes de la).* T. IV. P. II. 197.

—— *(Thomas de la).* T. IV. P. IV. 35.

—— *(Nicholaus* & *Jacobus de la).* T. IV. P. IV. 37.

—— *(A. Hirollus).* T. IV. P. IV. 37.

—— (Cardinalis de *Sanctâ).* T. IV. P. IV. 199.

Croix (Rouge-). Vide *Dugdale (Willielmus).*

Croke (Nicholaus & *Johannes).* T. I. P. IV. 52.

— *(Petrus).* T. II. P. II. 178.

— *(Willielmus).* T. III. P. III. 83.

— *(Johannes).* T. VI. P. II. 238, 276.

— *(Richardus).* T. VI. P. II. 256.

— *(Johannes).* T. VI. P. III. 107, 170, 203. P. IV. 153.

— *(Thomas).* T. IV. P. IV. 9.

— *(Georgius)*, Miles, unus Juſticiariorum de Banco, T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*

—— *(Henricus)*, Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.

—— *(Untonius)*, Magiſter Cancellariæ, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.

—— *(Henricus)*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Combe tertiâ, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. T. VIII. P. III. 30.

—— *(Robertus)*, Armiger, creatur Ingroſſator Magni Rotuli, &c. T. VIII. P. III. 277.

Crokedeak (Adam). T. I. P. III. 98.

Croker (Johannes), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.

Crokesden (Abbas *de).* T. I. P. III. 136. P. IV. 39.

Crokeſſe (Robertus), Abbas de Weſtmon. T. I. P. II. 114.

Crokker (Johannes). T. V. P. III. 197. P. IV. 48.

Crokket (Johannes). T. V. P. II. 174.

—— *(Rogerus).* T. IV. P. IV. 46.

Crolo (Johannes). T. IV. P. I. 171.

Crombwell (Johannes de). T. II. P. II. 105, 121, 123, 153, 161, 178, 184, 186. P. III. 189.

Crome (Simon de). T. I. P. IV. 20.

Cromer. T. VI. P. III. 145.

Cromerſhe Gyfford. Rectoria. T. VI. P. IV. 48.

Cromon. T. IX. P. III. 196.

Cromper (Matthæus). T. III. P. III. 33.

—— *(Nicholaus).* T. VI. P. IV. 163.

Crompton. T. VII. P. II. 177.

—— *(Thomas).* T. VIII. P. II. 15.

—— *(Hugo)*, Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 35.

—— *(Thomas)*, Clericus, Capellanus Thomæ Domini Wentworth, Comitis Clivelandi. T. VIII. P. II. 168. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*

—— *(Guillielmus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Magdalenæ in Lanceſton, Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. II. 135.

Cromwell (Dominus). T. IV. P. II. 149.

—— *(Radulphus).* T. IV. P. III. 38, 39, 176.

—— *(Radulphus).* T. IV. P. IV. 86, 87, 91, 94, 96, 97, 99, 108, 114, 115, 117, 121, 122, 124, 139, 151, 156, 162, 165, 176, 196. T. V. P. I. 2, 16, 35, 50, 53.

—— *(Radulphus).* T. V P. I. 115, 123, 136, 146, 176. P. II. 61.

—— *(Humfridus).* T. V. P. II. 148.

—— *(Radulphus).* T. VI. P. I. 207.

—— *(Thomas).* T. VI. P. II. 171, 173, 174, 176, 180, 185, 188, 210, 215, 218. P. III. 6, 7, 10, 18, 39, 40, 60, 64.

—— *(Gregorius).* T. VI. P. III. 62.

—— *(Richardus).* T. VI. P. III. 107.

—— *(Hambert).* T. VI. P. III. 120.

—— (Dominus *Edwardus).* T. VII. P. II. 64.

—— *(Henricus).* T. VII. P. II. 95.

—— *(Oliverus)*, Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa a Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*

—— *(Thomas)* Dominus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.

—— *(Henricus)*, junior. T. VII. P. II. 9.

—— (Dominus Generalis). Epiſtola Statuum Generalium Hollandiæ ad eum ſcripta. T. IX. P. III. 169. Aliæ Epiſtolæ ad eum ſcriptæ. 251, *& ſeq.* Vide *Crumwell.*

Crouhaſtynge (Johannes de). T. III. P. I. 109.

Croocher (Nathaniel), Legum Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Gatton, in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. II. 252.

Crooke (Johannes). T. VII. P. II 6. 209.

—— *(Johannes).* T. VII. P. III. 20, 82. P. IV. 156.

—— *(Georgius).* T. VII. P. III. 83. P. IV. 171.

—— *(Johannes)*, Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.

Crooked-lane. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.

Croperdye. Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 55.

Crophull (Willielmus de). T. I. P. III. 104.

—— *(Nicholaus).* T. II. P. IV. 21.

—— *(Johannes).* T. III. P. II. 41, 54, 147.

Cropley (Johannes), Sacræ Theologiæ Doctor, Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8.

Croppere (Petrus). T. IV. P. III. 191.

Croprede. Præbenda in Eccleſiâ Cathedrali Lincolniæ. T. IV. P. III. 163.

Cropwell. Vicaria T. VI. P. IV. 49.

Cropwell-Byshoppe. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.

Cros (Garzias de). T. I. P. III. 40.

Crosbie (Rectoria de), in Comitatu Weſtmorlandiæ. T. VIII. P. II. 55.

Crosby (Johannes). T. IV. P. II. 133.

—— *(Johannes).* T. V. P. III. 14, 30.

—— *(Thomas)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Segiſton, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P III. 169.

—— *(Rolandus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Leckhamton, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 168. Aliæ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Turkdeane, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. I. 81.

Croſbye. Vicaria. T. VI P. IV. 49.
Croſdale (*Richardus de*). T. III. P. I. 39.
——— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 229.
Croſhawe (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Croſholm (*Johannes de*). T. II. P. II. 171.
Croſtey (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Byfleete, Diœceſis Wintoniæ, T. IX. P. I. 80.
Croſſe (*Thomas*). T. II P. IV. 73, 100.
——— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 9.
——— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162, 165.
——— (*Robertus*). T. VII. P. I. 163.
Croſſeby (*Johannes*). T. II. P. II. 184.
——— (*Gilbertus*). T. III. P. I. 121.
Croſſeneyth. T. I. P. II. 221.
Croſten. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Crote (*Simon de*). T. I. P. III. 29, 30.
——— (*Petrus*). T. III. P. II. 113.
Crotope. Pro Majore, &c. de Mercaturâ conceſſâ. T. III. P. II. 111.
Crouch (*Thomas*). T. V. P. II. 27.
——— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 197.
Croucy (*Willielmus de*). T. III. P. I. 124.
Croveford (*Radulphus de*). T. I. P. III. 99.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 133.
Croun (*Mauritius de*). T. I. P. I. 164.
——— (*Mauritius*). T. I. P. II. 197, 202.
——— (*Almaricus*). T. II. P. II. 49.
Croupes (*Richardus*). T. I. P. IV. 20.
Crous (*Laurentius de la*). T. II. P. III. 190.
Crowch (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam, ſive Liberam Capellam Sancti Johannis infra Wareham. T. VIII. P. III. 224.
Crowe Sackvill Miles, è Nobilioribus Interioris Cubiculi Regis, creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 242. Officium ei conceſſum. P. III. 277. Commiſſio ei directa ad confirmandam Amicitiam cum Imperatore Turcico, & ad ſtabiliendum Privilegium & alias res tangentes Mercaturam in Oris Muſulmanicis P. IV. 68.
Crowell (*Henricus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 9.
Crowen. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Crowoshow (*Johannes*). T. III. P. III. 83.
Crowle (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wigorniæ. T. VIII. P. II. 39.
Crown (*Willielmus*). T. VI. P. II. 162.
Crowne (*Willielmus*) conſtituitur unus Purſuivandorum Regis ad Arma. T. IX. P. II. 205.
Crowner (*Thomas*). T. I. P. III. 17.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 77, 78.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 118.
Crowſon (*Richardus*), Armiger, conſtituitur Receptor Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, Maneriorum, &c. Regis, in Comitibus Suffolciæ & Cantabrigiæ. T. IX. P. III. 103.
Crowther (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 14.
——— (*Brianus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
——— (*Bryan*). Commiſſio ei directa in Comitatu Radnor. T. VIII. P. II. 146.
——— *Joſephus* conſtituitur Prælector, ſive Informator in Linguâ Græcâ, in Academiâ Oxonienſi. T. IX. P. II. 136.
Crowthorn (*Matthæus de*). T. II. P. II. 46.
Croux (*Adrianus de*), Dominus *de Ru.* T. VI. P. II. 129.
Croxeden (Abbas *de*). T. III. P. III. 83.
Croxton (Abbas *de*). T. II. P. II. 92.
Croxton Abbatia deſolata per Peſtilentiam. T. III. P. I. 75.
Croxton. Monaſterium ſic dictum, in Comimitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 55.
Croy (*Johannes de*.) T. V. P. I. 162.
— (*Willielmus* & *Carolus*). T. V. P. IV. 86.
Croyaco (Dominus *Johannes de*). T. IV. P. II. 48.
Croylande (Abbas *de*). T. I. P. II. 57, 102. T. III. P. III. 183. P. IV. 133. T. IV. P. I. 106.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 32.
Croylon (*Petrus*). T. I. P. II. 25.
Croypole (*Henricus van*). T. III. P. IV. 70.
Croyſier (*Simon de*). T. II. P. II. 140, 170, 190. P. III. 187.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 194. T. V. P. I. 75.
Croyton (*Rogerus*). T. II. P. I. 18.
Croyz (Frater *Petrus de*). T. I. P. IV. 30.
Cruce (Abbas *de la Sancta*). T. I. P. III. 66. 98.
——— (*Adam*). T. I. P. III. 103, 162.
——— (Dominus). T. I. P. IV. 131.
——— (Cardinalis). T. IV. P. IV. 199. T. V. P. I. 17, 45.
——— (Abbas *Archibaldus*). T. V. P. II. 84, 86, 92, 117, 120, 129, 132, 136. P. III. 5, 19, 48, 52.
——— (*Andreas*). T. V. P. II. 96.
——— (*Archibaldus*). T. V. P. III. 75.
——— (*Robertus*). T. V. P. III. 168, 181, 184, 192.
——— (*Georgius*). T. V. P. IV. 197, 198, 199, 208. T. VI. P. I. 102.
——— (*Georgius*). T. VI. P. II. 38, 46, 47, 50.
——— (*Robertus*). T. VI. P. II. 161, 168, 215.
Cruce (*Robertus Mahoun* & *Johannes de*). T. III. P. III. 125.
——— (*Henricus*). T. III. P. III. 126.
Cruce Royſiâ (Prior *de*). T. I. P. II. 92, 201, 204. P. III. 6.
Cruceſignatus Rex. T. II. P. I. 117. Vide *Cruciata* & *Crux.*
Cruciata. Contra Turcas. T. III. P. IV. 195. Contra Bohemos. T. IV. P. IV. 145. Reſpectuata. 147. Vide *Cruceſignatus*, *Crux*, *Cruciferi* & *Crucis bajulatio.*
Cruciferi. Super viſitatione Ordinis. T. V. P. II. 46.
Crucigerus. T. V. P. III. 134.
Crucis Bajulatio. T. II. P. I. 70, 133. P. II. 114, 197. P. III. 27, 82, 114, 125, 198.
Crucis Sanctæ Jeruſalem Presbiter Cardinalis. (*P.*). T. I. P. III. 195.
——— (*J.*). T. II. P. III. 49.
Crucis Sanctæ cum Spaldewick. Præbenda. T. VI. P. IV. 49.
Crucis Sanctæ de Waltham (Abbas). T. I. P. I. 158.
——— Burdegaliæ (*Petrus* Abbas). T. II. P. IV. 195. T. III. P. III. 35.
Crudeliis (*Gilbertus de*). T. I. P. II. 132, 207, 208. P. III. 19, 32, 33, 58, 59.
Crueſuich (*Cornelius*). T. VI. P. IV. 230.
Cruick, Capitaneus. T. IX. P. III. 222.
Crull (*Robertus*). T. III. P. III. 119.
Crumb (*Richardus de*). T. II. P. I. 28.
——— (*Patricius*). T. IV. P. IV. 86, 95.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 113.
Crumbermere (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Crumpe (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Trellicke, cum Capellâ de Penault eidem annexâ, Diœceſis Landavenſis. T. IX. P. II. 212.
Crumwell (*Radulphus de*). T. I. P. II. 156, 199, 203, 221. P. III. 17, 86, 131.
——— (*Johannes*). T. I. P. IV. 119, 121, 142, 144, 154, 161, 162, 167, 170, 174, 175, 176, 192, 203, 207. T. II. P. I. 3, 22, 23, 25, 66, 73, 105, 112, 129. P. II. 27, 47.
——— (*Radulphus*). T. III. P. III. 63, 123, 145.
——— (*Radulphus*). T. IV. P. I. 106. P. II. 18. Vide *Cromwell.*
Crundale. Rectoria ſic dicta in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. IV. 66.
Crupes (*Richardus de*). T. I. P. III. 144.
Cruſe (*Euvaldus*) T. VII. P. II. 191.
Crux & *Cruce Signati.* T. I. P. I. 77, 91, 92, 154, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 170, P. II. 19, 114, 115, 118. Vide *Cruciata* & *Crux.*
Crux & *Crucis Signum.* T. I. P. II. 143, 159, 204, 231. P. III. 5, 7, 81, 82. P. IV. 88.
Crux (*Sancta*). Vide *Sancta Crux.*
Cryche (*Robertus*). T. V. P. II. 101.
Cryel (*Petrus de*). T. I. P. II. 84.
——— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 37.
Cryoyl (*Bertrandus de*). T. I. P. I. 141, 148.
Cryptâ (Rectoria *Beatæ Mariæ de*), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 169.
Cryſopolitanenſis Epiſcopus (*Thomas*). T. III. P. IV. 161, 195.
Crythton (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 102.
Cryton (*Richardus*). T. VI. P. I. 188.
Cu (*Rogerus le*). T. II. P. I. 160.
Cubbil knebil (*Thapinus*). T. III. P. IV. 138.
Cubert. Vicaria. T. VI. P. IV. 103.
Cubicularius (*Thomas*). T. I. P. I. 130.
Cubledyk (*Alanus*). T. II. P. II. 42.
Cudner (*Thomas*). T. VI. P. II. 192.
Cudworth (*Thomas*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
Cuelin, filius *Loweech.* T. I. P. I. 48.
Cuelsburn (*Johannes de*). T. IV. P. III. 151.
Cuffe (*Henricus*). T. VIII. P. I. 156.
——— (*Robertus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. 33.
——— (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Cugame (*Richardus*). T. I. P. IV. 22.
Cuiſac (*Thomas de*). T. V. P. IV. 182.
Cuiſantoner (*Stephanus de*). T. III. P. I. 69, 121.
Cuiſſot (*Jacobus*). T. V. P. IV. 97.
Cuk (Dominus *Odinus de*). T. II. P. III. 33, 70.
Culan (*Guillielmus de*). T. V. P. IV. 96.
Culant (Dominus *de*). T. V. P. I. 107.
——— (*Philippus de*), T. V. P. I. 129.
——— (*Carolus*). T. V. P. II. 7, 8.
——— (*Claudius*). T. V. P. IV. 98.
Cule (*Rogerus*). T. V. P. I. 2.
Culemby (*Willielmus Reymundi*). T. II. P. III. 23.
Culerier (*Johannes*). T. IV. P. IV. 22.
Culeworth (*Richardus de*). T. I. P. IV. 30.
Cullumbell (*Georgius*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 34.
Cullyn (*Abrabam*). T. VIII. P. II. 164.
Culme Dennis, ſive *Culme Sancti Dioniſii.* Rectoria ſic dicta, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 120.
Culmington. Vide *Kilmington.*
Culneham. Manerium ſic vocatum in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 51.
Culpeper (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 78.
——— (*Walterus*). T. V. P. IV. 263. T. VI. P. I. 20, 24. T. VI. P. III. 120.
——— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 122.
——— (*Edwardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
——— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 17.
——— (*Johannes*), Miles, obtinet Officium Cancellarii Scaccarii ad vitam. T. IX. P. III. 87.
Culpho (*Willielmus de*). T. II. P. II. 58.
Culquon (Dominus *de*), Filius Matthæi. T. IV. P. IV. 179, 180.
Culrati (*Guillielmus*). T. I. P. III. 36, 39.
Culros. T. VII. P. I. 14, 15, 32.
Culthorp (*Philippus*). T. V. P. III. 131.
Culver (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
——— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 162.
Culverdon. (*Thomas*). T. IV. P. III. 30.
Culumby (*Johannes*). T. II. P. III. 23.
Cumbe (Abbas *de*). T. I. P. III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
Cumberford (*Willielmus*). T. V. P. IV. 184.
Cumberland (*Franciſcus* Comes *de*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
Cumbermere (*Georgius Cotton de*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
Cumberworth (*Thomas*). T. IV. P. IV. 161.
Cumbriæ Comes (*Henricus*). T. VI. P. II. 121, 160. P. III. 4.
——— (*Georgius*). T. VII. P. I. 120, 154, 162, 224. P. II. 40, 108, 121, 128, 146, 169.
——— (*Henricus*). T. VII. P. II. 74.
——— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 41.
Cumbriæ Comitatus. Caſtrum, Manerium & Honor de Cokermue. T. I. P. IV. 121.
Cumbrorum Rex (*Malcolmus*). T. I. P. II. 5, 123.
——— (*Eugenius*). T. I. P. II. 123.
Cumenge (*Guido de* & *P. Rogeri*). T. II. P. III. 10.
Cumin (*Willielmus*). T. I. P. I. 39.
——— (*Walterus*). T. I. P. I. 81, 150.
——— (*David*). T. I. P. I. 142.
——— (*Richardus*). T. I. P. I. 150.
——— (*Willielmus*), Comes *Buch.* T. I. P. I. 85.
——— (*S.*) T. VI. P. II. 137.
Cumis (*Jacobus de*). T. II. P. I. 115.
Cummelier (*Petrus*). T. IV. P. I. 180.
Cumoneye Comes. T. II. P. III. 10.
Cunano (*Simon*). T. I. P. I. 105.
Cunchillos (*Lupus*). T. V. P. IV. 205.
Cundall (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 48.
Cuneda. Manerium. T. I. P. I. 100.
Cunehanc (*Johannes*). T. IV. P. II. 6.
Cunezo, Nuncius Papæ. T. IV. P. IV. 145, 146.

Cunigaine (Robertus de). T. IV. P. IV. 102.
Cunninghame (Hugo). T. VI. P. III. 106, 108, 110.
——— *(Henricus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Northfleete, Diœceſis Cantuarienſis T. VIII. P. III. 224.
——— *(David)*, Miles & Baronettus, conſtituitur Theſaurarius & Receptor Generalis omnium Reventionum Coronæ Angliæ pertinentium, & Primogenito Regis Carolo Principi aſſignatorum. T. IX. P. III. 87.
——— *Ninianus)*. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 102.
Cunringen (A.) T. I. P. I. 36.
Cunſtef (Pontius & *Wilfredus de)*. T. I. P. I. 11.
Cuny (Ricardus, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Cuolle (E. de la), Decanus. T. I. P. II. 91, 92.
Cupalata (Thomas de). T. III. P. IV. 84.
Cupella (Willielmus de). T. I. P. I. 50.
Cupis (Johannes Dominicus de). Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 100.
Cupper (Johannes). T. VI. P. IV. 156.
Cupre (Abbas *de*). T. I. P. III. 98.
Curali (Johannes de). T. IV. P. IV. 157.
Curceo (Robertus de). T. I. P. I. 3.
Curci (Willielmus de). T. I. P. I. 11, 12, 13, 21.
—— *(Walterus de)*. T. I. P. III. 95.
—— *(Willielmus de)*. T. I. P. III. 101.
—— *(Edmundus de)*. T. I. P. III. 195.
Curdoram (Arius). T. VI. P. III. 132.
Curdworth (Manerium & Rectoria de), in Comitatu Warwici. T. VIII. P. II. 54.
Curez (Nicholaus). T. III. P. I. 188.
Curia. Remotio Curiæ à London ad Eborum. T. III. P. IV. 74. De adjornando propter reſiſtentiam Scotorum. T. V. P. III. 114. Primorum Fructuum & Decimarum Curia erecta. T. VI. P. III. 61. De Confirmatione Curiæ pro Henriettâ Mariâ Reginâ. T. VIII. P. IV. 76.
Curia Militaris. Pardonatio ſuper judicio reddito. T. IV. P. III. 38.
Curia Romana. Vide *Papa*. De licentiâ proſequendi. T. III. P. IV. 69. De licentiâ morandi. 69.
Curiel (Didacus de). T. VI. P. III. 202.
Curre (Arnaldus de). T. I. P. II. 70, 71.
Currey (Walterus). T. VII. P. I. 225.
Curriere (Dominus *Johannes de*). T. VI. P. IV. 20, 26.
Curſon (Simon Raymonis de). T. III. P. II. 59.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 233, 254, 261. T. VI. P. I. 45, 68.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 197.
—— *(Robertus)*. T. V. P. IV. 142.
—— *(Johannes)*, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. II. 6.
—— *(Henricus)*, Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 144.
Curſor. Vide *Poſta*.
Curteen (Willielmus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 6.
Curtenay (Robertus de). T. I. P. I. 75.
——— *(Johannes)*. T. I. P. II. 57.
——— *(Hugo)*. T. I. P. II. 156, 203, 212, 221. P. III. 17, 203. P IV. 22.
Curtenhall. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Curteys (Willielmus). T. III. P. I. 52
—— *(Willielmus* & *Johannes)*. T. II. P. II. 85.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 56
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 83.
—— *(Simon)* T. III. P. III. 88, 133.
—— *(Reginaldus)*. T. IV. P. II. 113.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. IV. 84.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. III. 31.
—— *(Petrus)*. T. V. P. III. 56.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 9.
—— *(Richardus)*. T. VI. P. IV. 444.
Curtina Regis. T. I. P. II. 105.
Curtiſe (Henricus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Warehorne, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 32.
Curtius (Johannes). T. VI. P. II. 152, 176.
—— *(Jacobus)*. T. VII. P. I. 123, 125, 149.
Curton (Gerardus de). T. II. P. I. 22.
—— *(Arnaldus)*. T. II. P. II. 112, 174. P. III. 23, 44, 172.
—— *(Arnaldus)*. T II. P. IV. 8.
—— *(Bidonius)*. T. III. P. I. 112.
—— *(Arnaldus)*. T. III. P. III. 49, 78, 126.
Curton (Semebrondus). T. III. P. III. 63.
—— *le Baſtard*. T. III. P. III. 127.
—— *(Phiton)*. T. III. P. III. 128.
—— (Dominus). T. V. P. IV. 55.
Curtray (Lamul de), filius Raſan. T. I. P. I. 46.
Curtwin (Cuthbert), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Curwen (Chriſtoferus). T. IV. P. IV. 149, 152. T. V. P. I. 47, 111.
—— *(Henricus)*. T. VII. P. III. 38, 42, 96, 174.
—— *(Patricius)*, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 5.
—— *(Robertus)*, Generoſus, Feodarius Comitatûs Weſtmerlandiæ, & Eſcaetor ejuſdem Comitatus. T. VIII. P. II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *(Thomas)* creatur unus Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem. T. VIII. P. III. 82.
Curwin (Patricius). Commiſſio ei directa in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 144.
Curzoun (Rogerus). T. II. P. II. 130.
—— *(Johannes)*. T. II. P. II. 140.
—— *(Jacobus)*. T. VII. P. III. 108.
Cuſac (Americus de). T. I. P. I. 64.
— *(Odo)*. T. I. P. II. 216.
— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 140.
Cuſack (Adam). T. IX. P. III. 99.
—— *(Jacobus)*. T. IX. P. III. 100.
Cuſan (Bernardus de). T. I. P. I. 140.
Cuſano (Franciſcolus Jacobi de). T. III. P. II. 143.
Cuſantiâ (Gerardus, Guillielmus & *Reginaldus de)*. T. II. P. I. 37.
——— *(Jacobus)*. T. II. P. I. 168.
——— *(Willielmus)*. T. II. P. III. 89, 112, 117, 118.
——— *(Willielmus)*. T. II. P. IV. 69, 102, 110, 135, 150. T. III. P. I. 18.
Cuſchâ (Paganus de). T. II. P. IV. 100.
Cuſcy (Thomas de). T. I. P. I. 164.
Cuſentenſis Archiepiſcopus. T. I. P. II. 81.
——— *(Bartholomaus)*. T. V. P. IV. 108.
Cuſocionunt (Guillielmus) & *Johanna* Uxor. T. IV. P. IV. 77.
Cuſſington (Stephanus de). T. III. P. I. 162, 165, 174, 178, 212. P. II. 35, 73.
Cuſſy (Engeramus de). T. I. P. I. 77.
Cuſtuma. Contrarotulator Galfridus Chaucer. T. III. P. III. 17.
Cutart (Johannes). T. IV. P. II. 192.
Cutbert (Guillielmus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Brymton, Diœceſis & Juriſdictionis Bathonienſis & Wellenſis. T. IX. P. II. 215.
Cuthbert (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Cuthberti (Sancti) Dunelmenſis Eccleſiæ Cathedralis ſive Monaſterii Prioris Scriptum. T. VI. P. III. 44.
Cuthberti (Sancti) Bedford. Rectoria. T. VI. P. IV. 151.
Cuthberti (Thomas Prior *Sancti)*. T. V. P. IV. 269.
——— *(Hugo)*. T. VI. P. II. 215.
Cuthbertus (Sanctus). T. I. P. III. 165.
Cutler (Thomas), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 16.
Cutmont)Ainardus de). T. II. P. I. 25.
——— *(Guillielmus Bernardi)*. T. III. P. I. 25.
Cutſeus (Jacobus), utriuſque Juris Doctor, urbis Dordracenæ Syndicus, ac Illuſtrium Ordinum Generalium Unitarum Provintiarum ad Carolum Primum, Regem Angliæ, Deputatus. T. VIII. P. II. 225. Declaratio Dignitatis Ordinis Equeſtris in ejus favorem. *ibid.*
Cutte (Johannes). T. V. P. IV. 9.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. I. 33.
—— *(Franciſcus)* aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Cutton (Præbenda de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 31.
Cutts (Johannes). T. VII. P. II. 166.
— *(Johannes)*, Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.* & 144.
—— *(Johannes)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Arkesden. T. VIII. P. III. 281.
Cuy (Phil. le). T. II. P. IV. 11.
Cuych (Dominus *Oto de*). T. II. P. IV. 44, 59, 60, 61, 112, 174, 190.
Cuych (Gregorius). T. VI. P. II. 215.
Cybo (Julianus de). T. III. P. III. 147.
Cypri (Thomas Rex). T. I. P. I. 167.
Cypri Rex. Super Saracenis. T. II. P. II. 8.
Cyriaci in Thermis (Auguſtinus Presbiter Cardinalis *Sancti)*. T. VI. P. II. 117.
Cytons (Willielmus de). T. I. P. IV. 167.
Czaſtolowits (Bathonis de). T. III. P. III. 112.

D.

DAB. T. IX. P. III. 217, 296.
Dabbes (Godfridus) conſtituitur unus Vibrillatorum infra Turrim London. T. VIII. P. II. 244.
Dabercoun (Joannes de). T. II. P. II. 129.
Dabitoft (Galfridus). T. II. P. II. 179.
Dable (Johannes). T. III. P. I. 63.
Dabnoun (Johannes). T. III. P. I. 133.
Dabonal (Jacobus). T. V. P. IV. 102.
Dabrichecourt (Johannes). T. III. P. IV. 178.
Daccombe (Thomas). T. IV. P. I. 27.
Dachet. Vicaria. T. VI. P. IV. 180.
Dachfeild (Edwardus). T. VII. P. IV. 144.
Dacia. Ad Cuſtodem Daciæ. T. II. P. III. 24. Pro Reginâ. T. IV. P. I. 3. De Matrimonio. 28, 31, 92. Pro Reginâ. 99, 100. Super Alligantiis. 100, 118. Pro Nunciis. T. IV. P. II. 158. De Stapulâ obſervandâ. T. IV. P. IV. 143, 177. T. V. P. I. 6. De tractando. T. IV. P. IV. 167. Super Ambaſſiatâ. 169, 183. De tractando 184. Vide *Iſlandia*. Ad Regem Litteræ à Rege Angliæ. T. V. P. I. 58. De non navigando ad loca per Regem prohibita. T. V. P. I. 132. Littera ad Regem. 170. Appunctuamentorum Confirmatio. P. II. 23. De exemplificatione appunctuamentorum 26. De intercurſu. 28. Litteræ ad Regem pro Milite Aulæ Regalis Regis. 85. De tractando. 122. Pro Ambaſſiatoribus. 128. De Tractando 130. Confirmatio Tractatûs. 134. Confirmatio Ligantiæ. 137. De Ligâ reſolidanda. P. III. 29. Pro Ambaſſiatoribus. 32. De Conductu pro Rege. 33. De Confœderatione redintegrandâ. T. V. P. III. 69. Pro Ambaſſiatoribus. 70. De tractando. 71. Super Amicitiâ. 74. De Conventionibus Literæ. 81. Super Merchandiſis traducendis licentia. 96. De Conventionibus. 98. De Ligâ. 106. De communicando. 107. De Ambaſſiatoribus verſus Regem. 107. De tractando cum Rege. P. IV. 3. De Pace & Confœderatione initis. 3. Concordia. 6. Pro ſervitore Regis Axcello Wolſon. 27. Pro Ambaſſiatoribus. 58. Renovatio Fœderum cum Chriſtierno abdicato & in Angliâ exiſtente. T. VI. P. I. 216. Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum Hamburgi ſuper reſtitutione Ducis. T. VI. P. II. 7.
Dacia Rex. T. I. P. II. 81.
—— *(Ericus)*. T. IV. P. I. 27, 28, 30, 92, 100, 118, 119, 196. P. II. 7, 12.
—— *(Iſabella* Regina). T. IV. P. I. 2, 31, 100.
—— *(Katerina)*, Soror. T. IV. P. I. 27, 30.
—— *(Ericus)*. T. IV. P. II. 63, 65, 128, 151, 155, 178, 180.
—— *(Ericus)*. T. IV. P. IV. 167, 169, 177, 184. T. V. P. I. 45, 58, 104, 132, 151, 152.
—— *(Chriſtiernus)*. T. V. P. I. 170, 184. P. II. 23, 26, 28, 39, 85, 122, 128, 131, 134, 137, 141, 147. P. III. 29, 32.
—— *(Chriſtoferus)*. T. V. P. III. 66, 69, 70, 71, 74, 81, 96, 98, 106, 107, 114.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 16, 27, 41, 50, 52, 58, 106, 121, 141, 168, 181. P. VI. I. 216.
—— *(Chriſtiernus)*. T. VI. P. I. 7, 21. P. III. 36.
—— *(Fridericus)*. T. VI. P. III. 95.
—— *(Chriſtiernus quartus)*. T. VII. P. III. 171, 187, 203, 208.
Dacigne (Dominus). T. V. P. III. 201.
Dacre (Willielmus). T. I. P. III. 190.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. I. 51.
—— *(Randulphus)*. T. II. P. II. 27, 47, 74.
—— *(Randulphus)*. T. II. P. II. 100, 107, 116, 121, 123, 134, 161, 187. P. III. 58, 91, 106, 160.
—— *(Randulphus)*. T. II. P. IV. 14.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 101, 103, 104, 107, 109.
—— *(Hugo)*. T. III. P. I. 109.

Dacre (*Radulphus*). T.III. P.II. 192.
—— (*Randulphus*). T.III. P.III. 6.
—— (*Hugo*). T.III. P.III. 173. P.IV.46.
—— (*Edmundus*). T.IV. P.I. 18.
—— (*Fulconetus*). T.IV. P.II. 4, 8.
—— (Dominus *Thomas*). T.IV.P.IV.109, 112, 170. T.V P.I. 22, 47.
—— (*Thomas*). T.V. P.I. 111. P.II. 18, 36, 50, 74, 89. P.III. 5.
—— (*Humfridus*) T.IV. P.II. 16, 33, 34. T.V. P.III. 6, 12, 18, 29, 33, 34, 59.
—— (*Humfridus*). T.V. P.III. 105, 152, 155, 157.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 185, 190. P.IV. 72, 73, 80, 105, 110, 118, 135.
—— (*Thomas*). T.V.P.IV. 197, 198, 199, 200. T.VI. P.I. 20, 24, 33, 38, 118, 124.
—— Baro *de Grayſtok*. T.VI. P.I. 188, 189, 190, 191, 203.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 120, 160. P.III. 4.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 227.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 67, 76.
—— (Dominus *Thomas* & *Willielmus*). T.VII. P.II. 74.
Dacres (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 9.
Dacy Vicecomes (*Johannes*). T.III. P.IV. 56.
Dademburgh (Dominus *Roialmannus de*). T.IV. P.II. 158.
Dadmore, alias *Harfour* (*Willielmus*). T.III. P.IV. 159.
Daex (*Stephanus*). T.III. P I. 132.
Dagenel (*Johannes*). T.III. P.I. 121.
Daggaſſat (*Galhardus*) T.I. P.III. 133.
Daggers (*P.*). T.III. P.I. 29.
Dagmar (*Stephanus*). T.IV. P.II. 84.
Dagos (*Theobaldus*). T.IV. P.IV. 190.
Dagworth (*Johannes*). T.I. P.IV. 111.
—— (*Thomas*). T.II. P.III. 189.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 2, 36, 50, 54, 63.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.II. 102.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.III. 15, 116, 119, 120, 137, 164, 176, 177, 178. P.IV. 17, 34, 35, 42, 44, 49, 50, 74, 80.
Dahs (*Johannes*). T.IV. P.IV. 102.
Daider (*Johannes*). T.I. P.IV. 153.
Daillan (*Burderus*). T.IV. P.I. 163.
Dailly (*Johannes*). T.IV. P.III. 201.
Daincourt (Lord). Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 144.
Dakes (*Barth.*). T.I. P.III. 134.
Dalam (*Willielmus*). T.VI. P.II. 202.
Dalanare (*Thomas*). T.V. P.III. 167.
Dalatham Epiſcopus. T.I. P.I. 93.
Dalavale (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T.VIII. P.II. 34.
Dalavile (*Robertus* & *Radulphus*). T.VII. P.II. 116.
Dalb (*Radulphus de*) T.IV. P.IV. 77.
Dalby (*Willielmus*). T.II. P.III. 24. T.III. P.II. 72.
—— (*Walterus*). T.III. P.II. 86, 87.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 84, 133.
—— (*Thomas*). T.V. P.IV. 269.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.III. 43.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 49.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Beckingham, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.II. 165.
Dadeburgh (*Richardus*). T.II. P.III. 183.
Dalden (*Jordanus*). T.II. P.I. 51.
Dalderby (*Johannes*). T.II. P.II. 184.
—— (*Robertus*). T.III. P.I. 56.
Dale (*Henricus*). T.II. P.IV. 192.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 20, 31, 36.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 145.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 202.
—— (*Valentinus*). T.VI. P.IV. 172, 176, 177.
—— (*Matthæus*). T.VII. P.I. 117.
—— (*Thomas*). T.VII. P.III. 40.
—— (Abbas *de*). T.I. P.III. 136. P.IV. 39. T.III. P.III. 83.
—— (*Rogerus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Horton-Kirkby, Diœceſis Roffenſis. T.VIII. P.II. 249.
—— (*Chriſtopherus*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendam Eccleſiam de St. Mareburgh, Diœceſis Roffenſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Haſlowe ejuſdem Diœceſis. T.VIII. P.III. 34.
Dales (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 172.
Dalgarnok (*Andreas* Vicarius *de*). T.I. P.III. 163.
Dalham (*Johannes*). T.I. P.III. 134.
—— (*Bernardus* & *Amalinus*. T.II. P.III. 174.
Dalington (*Robertus*). T.VII. P.II. 42.
Dalker (*Richardus*). T.V. P.III. 54.
Dalketh (Dominus *Jacobus de*). T.IV. P.IV. 101, 111, 171.
—— (*Willielmus* filius). T.IV. P.IV. 109, 111, 112.
Dallender (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tangmer, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T.VIII. P.III. 88.
Dalliſon (*Maximilianus*), Miles. T.VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Dalmada (*Antao*). T.IX. P.III. 93.
Dalmahoy. (*Adam de*). T.I. P.IV. 59.
Dalmon (*Johannes de*). T.III. P.IV. 152.
Dalowe (*Andreas*). T IV. P.IV. 113.
Dalphin (*Guichardus*). T.III. P.II. 126, 128, 129.
Dalquiſart (*Montanetus*). T.I. P.III. 88.
Dalrymple (*Gilbertus*). T.IV. P.II. 28. P.IV. 113.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 1.
—— (*David*). T.V. P.II. 115.
Dalſelowe (*Ernoldus*). T.III. P.I. 11.
Dalſton (*Johannes*). T.VI. P.III. 227.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 225. P.II. 116.
—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 38.
—— (*Chriſtoferus* & *Georgius*). T.VII. P.III. 96.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 173.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 80.
—— (*Johannes*). Conceſſio Commiſſionis ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 90.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 90.
—— (*Chriſtoferus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Georgius*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cumberlandiæ. *ibid.*
Dalton (*Rogerus*). T.II. P.I 9.
—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 22. T.III. P.I. 56, 111.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 119, 184.
—— (*Willielmus*). T.III. P.II. 104.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 27.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 48.
—— (*Laurentius*). T.VI.P.IV. 38, 43, 59, 113.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 154.
—— (*Mich.*). T.V. P.I. 36.
—— *Michael*. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T.VIII. P.II. 5, 144.
—— (*Willielmus*), Eques. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 47.
—— (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII P.III. 262.
Dalveton (*Robertus*). T.I. P.III. 105.
Daly (*Nicholaus*). T.VI. P.III. 208.
Dalyngrugge (*Rogerus*). T.III. P.II. 171.
—— (*Edwardus*). T.III. P.III.98. P.IV. 56, 57, 59, 77.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 22.
Dalyngton (*Johannes*). T.III. P.III. 175.
Dalyſon (*Rogerus*). T.VI. P.III. 135.
Dalzare (*Bernardus*). T.IV. P.IV. 34.
Dalzel (*Johannes de*). T.III. P.IV. 81.
Dam (*Epiſcopus de Sancto*). T.II. P.III. 27.
—— (*Johannes*). T.III. P IV. 159.
Damano (*Guillielmus*). T.VI. P.IV. 171.
Damans (*Willielmus*). T.VII. P.I. 117.
Damareys (*Herbertus*). T.I. P.IV. 14.
Damaſce. Pro Operariis Auri & Damaſce. T.V. P.I. 139.
Damaſci Soldano Littera. T.I. P.I. 102.
Damaſci (*Conradinus* Soldanus). T.I.P.I. 101.
—— Archiepiſcopus (*Hugo*). T.III. P.I. 71.
Damaſſon (*Ferandus*). T.III. P.IV. 188.
Damcus (*Gerardus*). T.IV. P.II. 146.
Damerham (Rectoria de), in Comitatu Wilteſiæ. T.VIII. P.II. 55.
Dameſayn (Dominus *de*). T.I. P.III. 134.
Damien (*Johannes*). T.IV. P.IV. 41.
Damilly (*Robertus*). T.IV. P.I. 46.
Damirell (*Johannes*). T.III. P.III. 59.
Damna Petra (*Johannes de*). T.III. P.I. 143.
Damont (*Johannes*). T.V. P.IV. 94.
Damory (*Rogerus de*) T.II. P.I. 124, 128. 183. P.II. 18, 26, 35, 37, 40, 42.
—— (*Richardus*). T.II. P.II. 104, 166, 171, 189, 197.
—— (*Rogerus*). T.II. P.II. 178.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.I. 139.
—— (*Hugo*). T.III. P.II. 204.
Damote (*Thenernus*). T.V. P IV. 97.
Dampetra (*Guido de*). T.I. P.I. 64.
Dampno Martino (Comes *Carolus de*). T.III. P.I. 147, 161, 165, 168, 169, 182, 185, 205. P.II. 4, 26, 95.
—— Comes. T.III. P.III. 193.
Dampore (*Willielmus*). T.I. P.I. 114.
Damport (*Adam*). T.III. P.III. 194.
—— (*Nicholaus*). T.VI. P.III. 62.
Dampricurt (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 175.
Damthe (*Edmundus*). T.VI. P.III. 14.
Damual (*Ame*). T.V. P.IV. 91.
Damyet (*Willielmus*). T.III. P.III. 76.
Danangor (*Blanchia*). T.IV. P.III. 158.
Danby (*Robertus*). T.V. P.II. 177.
—— (*Henricus Danvers* Comes *de*). T.VIII. P.I. 199. Conceſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 35.
—— (*Guillielmus* Comes *de*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 281.
—— (*Henricus* Comes), Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 32. Conſtituitur Cuſtos quatuor Ballivatuum vocatorum *les eight Walks*, & aliorum cum Pertinentiis in Foreſtâ de Wichewood, in Comitatu Oxoniæ. T.IX. P.III. 103.
Danby (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Dancy (*Ricardus*). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Priſonæ Villæ & Portus de Dover, durante Vita. T VIII. P.II. 162.
Dand (*Johannes*), Generoſus, conſtituitur Philazarius in Curiâ de Banco. T.IX. P.II. 86.
Dandeſile (Dominus). T.II. P.III. 10.
Dandon (*Johannes de*). T.I. P.IV. 14.
Dandoyſe (*Arnaldus*). T.I. P.III. 29, 30.
Dandre (*Johannes*). T.IV. P.III. 14.
Dandulo (*Jeronimus* & *Marinus*). T.V. P.I. 110.
Dane (*Johannes*). T.III. P.II. 95.
—— (*Olardus*). T.III. P.II. 145.
Danehall (Dux *de*). T.I. P.I. 106.
Danent (*Rogerus*). T.II. P.II. 99.
Danequin (*Baldwinus*). T.III. P.I. 140.
Danory (*Henricus*). T.V. P.IV. 96.
Danet (*Willielmus*). T.III. P.I. 52.
—— (*Hugo*). T.V. P.III. 31.
—— (*Marandus*). T.V. P.III. 113.
—— (*Thomas*). T.VII. P.I. 189.
Daneys (*Robertus*). T.I. P.II. 212.
—— (*Nicholaus*). T.II P.II. 108, 120.
Dangarvan. Redditus. T.II. P.III. 31.
Dangerville (Dominus). T.V. P.I. 88.
Danglers (*Alexander* & *Jacobus*). T.II. P.I. 184.
Danhurſt (*Robertus de*). T.II. P.IV. 25.
Dania, &c. T.I. P.IV. 34. Pro Rege in Angliâ. T.III. P.II. 85. Super articulo comprehenſionis Regis Angliæ in Tractatu cum Imperatore. T.VI. P.III. 118. Fredericus in Ordinem Garterii ſuſceptus. P.IV. 181. De Rebus Danicis Litteræ diverſæ. T.VII. P.I. 39, 43, 58. Litteræ credentiales pro Ambaſſiatoribus. 97. Ambaſſiatorum Littera ad Reginam 97. Super piſcandi licentiâ infra Inſulam Weſtmonicam. 166. Littera à Rege pro Johanne Nykerke commendatoria ad Elizabetham Reginam Angliæ. 192. Super Maritagio Regis cum Filia Ducis Brandeburgenſis. 199. Regis Littera ad Reginam Angliæ & Commiſſariorum Regis reſponſum ad propoſita per Legatum ejuſdem Reginæ. 203. Copia Decreti Regis Declarationem ſuper Marcandiſis tangentis. 204. Daniæ Senatûs Litteræ ad Senatores Angliæ ſuper controverſiis hinc inde gliſcentibus. 205. Regis ad poſtulata Angliæ Reginæ reſponſum. 206. Regis ad Reginam Angliæ Litteræ de credentiâ pro Nicholao Craigo Legato ſuo. 207. Ejuſdem Legati ad Reginam Angliæ Oratiuncula & ejuſdem Oratio ad eandem. 207.

Dania.

Dania. Commiſſio Reginæ Angliæ ad audiendum Querimonias Subditorum Regis Daniæ. T. VII. P.I. 210. Regis ad Reginam Angliæ Literæ. 219. Reginæ Angliæ Literæ ad Regem ſuper Piſcatione in alto Mari. P. II. 3. Exemplificatio Tractatûs cum Rege. 3. Inſtructiones pro Ambaſſiatoribus Angliæ ad tractandum cum Ambaſſiatoribus Regis. 25. Reginæ Angliæ ad Regem Litera. 33. Super litigationibus inter Reges Daniæ & Suetiæ. 33. Regis Daniæ Litteræ ad Reginam Angliæ. 34, 39. Ejuſdem ad eandem Litera. 44. Per Reginam Reſponſio ad Regem 44. De tractando cum Rege Poteſtates Reginæ Angliæ. 46. Regis Literæ ad Legatos Angliæ. 46. Regis Poteſtates ad tractandum cum Commiſſariis Angliæ. 46. Super Tractatu cum Commiſſariis. 53. Vide *Holſatia.* Tractatûs Pacis inter Reges Daniæ & Suetiæ confirmatio Jacobi Regis Angliæ. 189. Pro Rege per Regem Angliæ Recognitiones. P. III. 172, 187, 208. Fœderis Hæreditarii per Regem Chriſtianum Quartum confirmatio. 203. Per Regem Angliæ confirmatio inde. 215.
Daniat (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9.
Daniel (*Willielmus*). T.IV. P.II. 42.
—— (*Walterus*). T. IV. P.IV. 113.
—— (*Petrus*). T.V. P.II. 76.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 100.
—— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 46.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 95.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 101.
—— (*Willielmus*). T. VII. P.I. 117. P.III. 39.
—— (*Samuel*). T.VII. P. III. 51.
—— (*Jacobus Mac*). T.IX. P.III. 99.
Daniel O Brien, Eques. T.IX. P.III. 100.
—— (*Guillielmus*), Armiger. T. VIII. P.I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. *ibid.*
—— (*Petrus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P.II. 5.
Dannoy (*Johannes*). T. IV. P. IV. 64.
Dano (*Simon de*). T.I. P.I. 54.
Danonville (*Petrus de*). T.V. P.IV. 96.
Danorum Rex (*Reginaldus*). T. I. P. III. 99. T.VII. P.I. 31, 37.
—— (*Chriſtianus*). T. VII. P.I. 39, 43, 58, 97, 165, 192, 203, 206, 207, 219, 230. P.II. 3, 32, 33, 39, 43, 45, 46, 49, 189.
—— (*Fredericus*). T VII. P.I. 43, 97, 204.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 227.
—— (*Chriſtiernus*). T. VII. P. III. 26.
Danoult (*Jacobus*). T. IV. P.III. 198.
Danoys (*Johannes le*). T.V. P.III. 163.
Danquere (Abbas *de*). T.I. P.III. 163.
Danſart (*Lemenus*). T. V. P. IV. 96.
Danſey (*Johannes*). T.III. P.I. 111.
Dansque (*Judocus*). T.V. P.IV. 54.
Danta Ribia (Dominus). T. II. P. III. 10.
Dantas (*Bernardus*). T.I. P.III. 48.
Danthorpe (*Matthaus*). T.III. P.IV. 163.
Danton (*Robertus*). T.VI. P.IV. 8.
Dantre (*Johannes*). T.V. P.IV. 98.
Danvell (*Guillielmus*). T.I. P.III. 45.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 195.
Danvers (*Edmundus*). T. II. P.II. 177, 178.
—— —— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 156.
—— —— (Dominus *Henricus*). T. VII. P. II. 217.
—— —— (*Willielmus*). T.VII. P. III. 4.
—— —— (*Henricus*). T.VIII. P. I. 142.
—— —— (*Johannes*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptouiæ. T. VIII. P. II. 12.
—— —— (*Carolus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— —— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P.II. 21.
—— —— *de Cantſey* (*Henricus* Baro) creatur Comes de Denby in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 22.
—— —— (*Henricus* Dominus). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodiæ Domûs & Manſionis vocatæ St. James, ac Officii Cuſtodiæ Garderobæ ejuſdem Domûs, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
Dany (*Rogerus*). T. III. P. I. 112.
—— (*Richardus*). T.III. P.IV. 159.
Danyel (*Egidius Fiz*). T.I. P.IV. 168.
—— (*Petrus*). Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris omnium Recordorum, Placitorum, &c. coram Juſtitiariis vel Locumtenentibus in Comitatu Ceſtriæ & Flynt, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 25.
Danyelſton (*Robertus*). T.III. P. I. 146, 151. P.II. 150.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 151.
Danyſtons (*Robertus*). T. IV. P.IV. 43.
Dapetot (*Radulphus*). T.II. P.II. 179.
Dapiferus (*Humo*). T.I. P.I. 1.
Daport (*Ludovicus*). T.III. P.IV. 68.
Daraine (*Radulphus*). T. V. P.V. 98.
Darangary (*Petrus*). T. III. P. I. 89.
Darans (*Aſparus*). T.I. P.III. 134.
Darantiers (*Petrus*). T.IV. P.II. 182.
Darbee (Comes *de*). T. II. P.III. 176.
—— (*Willielmus*). T. VII. P.III. 20.
Darby (*Nicholaus*). T.V. P.III. 57.
—— (*Johannes*). T. VI. P.II. 197.
—— (*Guillielmus* Comes *de*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P. I. 90.
Darcy (*Philippus*). T. I. P. III. 126. P. IV. 48.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 41.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 37, 52.
—— (*Philippus*). T. II. P.I. 59.
—— (*Robertus*). T II. P.II. 108.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 121, 165. P. III. 20, 23, 43, 50, 68, 84, 107, 113, 125, 126, 141, 155, 163, 187, 190, 193.
—— (*Philippus*). T.II. P.II. 178, 186.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 23, 26, 33, 37, 40, 41, 46, 48, 49, 57, 69, 87, 115, 116, 150, 177, 184, 207, 208. T. III. P.I. 1, 2, 6, 7, 8, 20.
—— (*Henricus*). T.II. P.IV. 44.
—— (*Georgius*). T.II. P.IV. 104.
—— (*Robertus*). T. II. P.IV. 206.
—— (*Philippus*). T. III. P. III. 63, 123, 153, 184.
—— (Dominus *Johannes*). T.III. P.IV. 176. T.IV. P. I. 106.
—— (*Philippus*). T.IV. P.I. 198.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 126.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 125.
—— (*Richardus*). T. V. P.II. 16.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 131. P.IV. 46, 130, 139.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 184, 188, 189, 191, 192, 241, 265. T. VI. P.I. 18, 19.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 120, 160. P. III. 5.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 107, 119, 127, 145, 184.
—— (*Arthur*). T. VI. P.IV. 45.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 155.
—— (Dominus *T.*). T.VII. P.II. 64.
—— (Dominus (*Johannes*). T. VII. P. II. 169.
—— (*Edmundus*). T. VII. P. II. 140.
—— (*Johannes* Dominus). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P. I. 90.
—— (*Johannes* Dominus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Johannes*), Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
—— (*Thomas*). T.IX. P.III. 100.
—— (*Patricius*). T.IX. P.III. 100.
Dardain (*Jacobus*). T. III. P. IV. 26, 31, 36, 47, 64.
Dardanini (*Dynus*). T.III. P.IV. 21.
Dardern (*Thomas*). T.II. P.IV. 21.
Darding (*Johannes*). T. II. P. III. 8.
Dardier (Dominus *Gerardus*). T.II. P. IV. 100.
—— (*Petrus Raymundi*). T.III. P.I. 89.
Darel (*Willielmus*). T. I. P. II. 156, 203.
—— *Edmundus, Johannes, Richardus, Henricus* & *Willielmus*). T.I. P.III. 55.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.III. 32.
—— (*Richardus*), filius Georgii. T. III. P. III. 153, 202.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 124.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 97.
—— (*Johannes*). T. IV. P.IV. 8, 146, 157.
—— (*Marmaducus*). T.IV. P.IV. 19.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 20.
—— (*Georgius*). T. V. P.II. 175.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Sampſon*). T.VII. P.IV. 34.
—— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
Darellano (*Johannes Rnuriz de*). T. III. P.I. 69.
Daren Epiſcopus (*Willielmus*). T. I. P. IV. 39. T.V. P.III. 187.
Darent. Manerium. T.I. P.I. 29.
Darenton (*Willielmus*). T. II. P. IV. 102.
Daretz (*Sunadon*). T.IV. P.II. 52.
Dargeloſe. Parochia. T I. P.III. 46.
D'argent (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
D'argentis (*Geraldus*). T. I. P.III. 38.
Dargery (*Johannes*) T.V. P.IV. 95.
Dargonges (*Radulphus*). T.IV. P.IV. 69.
—— (*Andreas*). T.V. P.IV. 93.
Darienſis (*Willielmus*). T.VI. P. III. 141.
Darius (*Silveſter*). T.VI. P.I. 133.
Darkoep (*Johannes*). T.V. P.I. 87.
Darleigh Auſtralis. Rectoria ſic dicta, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 85.
Darley (Abbas *de*). T.III. P.IV. 134.
—— (*Johannes*). T.VI. P. II. 194.
—— (*Elizaus*). T.VII. P.III. 160.
Darmot O Brien (Colonellus). T. IX. P. III. 99.
Darnalo (*Johannes de*). T.III. P.IV. 103.
Darnelly (*Daniel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tiverſham, Diœceſis Elienſis. T.VIII. P.IV. 120.
Darniey (Dominus *Johannes de*). T. V. P. III. 15.
Darpaio (Dominus *de*). T.II. P.III. 10.
Darqui (*Johannes*). T. III. P. III. 72.
Darrans (*Bernardus*). T.II. P.II. 170.
Darrell (*Marmadúcus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Johannes*), Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Berk. T.VIII. P.II. 32.
—— (*Philippus*) conſtituitur Auditor omnium Reventionum & Forisfacturarum Papiſtarum Angliæ, ad vitam. T. IX. P. II. 248.
Darrembers (*Vitalis*). T.III. P.I. 28.
Darret (*Martinus Petri*). T.II. P.III. 31.
Darreys (*Robertus*). T. II. P. III. 122.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 156.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 176.
Darriens (*Leonellus de*). T.IV. P.I. 113.
Darry (*Johannes*). T.II. P. II. 129.
Dars (*Ludovicus*). T.VI. P. I. 163.
Darſac (*Petrus*). T.I. P.III. 133.
—— (*Amanenus*). T. II. P.I. 2.
—— (*Dominus Guilardus*). T. II. P.III. 23, 172.
—— (*Guitardus*). T. II. P.III. 177.
—— (*Gaucelinus*). T.III. P.II. 207.
Darſtat (*Armaruus*). T. II. P.I. 2.
Dartgerre (*Guillielmus*). T.I. P.III. 41.
Dartington-Parke, in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P.II. 59.
Darton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P.II. 52.
D'artoſſo (*Janicus*). T.III. P.IV. 17.
Darwin (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shenſton, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T.VIII. P. III. 167.
Darwondvill (Abbas *de*). T.I. P.III. 66.
Daſhfeild (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Litleport, in Diœceſi Elienſi. T.VIII. P. II. 250.
Daſhini (*Thomas*). T.III. P.III. 188.
Dask (*Robertus*). T.I. P.III. 69.
Daſtor (*Arnaldus*). T. I. P. III. 38.
Daſſe (Dominus). T.III. P. II. 24.
Daſſele (*Arnaldus*). T.IV. P.I. 32.
Daſſea. T.V. P.I. 36.
Daſſenede (*Mich.*). T. III. P. II. 194.
Daſſet (*Johannes*). T.VI. P.II. 28.
Daſter (Vicecomes). T.I. P.III. 29, 30.
Daſton (*Robertus*). T. II. P. I. 52. P.II. 50, 51.
—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 21.
Daſy (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Buckland B uer in Comitatu Devoniæ Diœceſis Oxoniæ. T.VIII. P.III. 166.
Dathaes (*Petrus*). T.VII. P. II. 178.
Daton (*Richardus*). T.II. P.III. 126.
Dazangour (*Johannes* & *Guillielmus de*). T. III. P.I. 106.
D'aubeny (*Elys*). T.I. P.III. 203.
—— (*Henricus*). T.VI. P. II. 120.
D'aubigne (*Gilbertus de*). T.II. P. IV. 9.
—— (*Johannes de*). T.IV. P.III. 14.
—— (*Willielmus de*). T.V. P.I. 192.
—— (*Egidius*). T.V. P. III. 57.
Daudele (*Hugo*). T.II. P.II. 26, 35, 37, 39.
Davell (*Henricus*). T.VI. P.III. 18, 47.
Davenant (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei

ei directæ. T. VIII. P. II. 40.
Davenant (*Willielmus*). Licentia ei conceſſa erigendi Theatrum. T. IX. P. II. 247.
Davenham. Vicaria. T. VI. P. IV. 8, 9.
Davenport (*Adam*). T. III. P. III. 197. P. IV. 15.
——— (*Rogerus*). T. IV. P. I. 57.
——— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
——— (*Humfridus*), Miles, Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
——— (*Humfridus*), conſtituitur Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 25.
——— (*Johannes*). Armiger, Eſcaetor Comitatûs Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 34.
——— (*Humfridus*), Miles, creatur unus Juſtitiariorum de Banco. T. I. VIII. P. III. 82.
——— (*Humfridus*), Miles, conſtituitur Capitalis Baro de Scaccario. T. VIII. P. III. 164.
Davent (*Rogerus*). T. I. P. IV. 111.
Daventrienſis Præpoſitus (*Ciberius*). T. I. P. II. 235.
Daventrye (*Robertus de*). T. II. P. II. 18.
——— (*Thomas*). T. II. P. III. 189.
——— (*Thomas*). T. II. P. IV. 21. T. III. P. I. 121.
Davereux (*Georgius*). T. VIII. P. II. 17.
Daves (*Thomas*). T. V. P. III. 107.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 142.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
Davetton (*Andreas*). T. III. P. II. 24.
Daves (*Bandinus*). T. V. P. II. 100.
—— (*Abraham*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 95.
Davenes (*Andreas*). T. V. P. II. 103.
Daves (*Reimundus*). T. II. P. III. 100.
Dauſas (*Johannes*). T. IV. P. III. 165.
Dauſeruez (*Guillielmus*). T. III. P. III. 188.
——— (*Petrus*). T. IV. P. III. 67, 80.
Dauguetel (*Petrus*). T. V. P. IV. 94.
Dauſam (*Thomas*). T. V. P. IV. 92.
David, Frater Regis Scotiæ. T. I. P. I. 13.
—— Comes. T. I. P. I. 28.
—— Filius Lewelini Principis Walliæ. T. I. P. I. 80, 107, 113, 129, 132, 136, 138, 139, 141, 147, 149, 150, 151, 152.
—— Frater Lewelini, Filius Griffini. T. I. P. II. 38, 61, 64, 72, 108.
—— (*Clericus*). T. I. P. I. 109, 113.
—— (*Willielmus*) T. II. P. II. 187.
—— (*Rogerus*). T. III. P. I. 24. 96, 106, 110.
—— (*Rogerus*). T. III. P. III. 11, 30.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 174.
—— (*Mich*). T. V. P. I. 12, 15.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Hugo*) T. VI. P. IV. 9, 46.
—— (*Aphelinus, Eadenet ap*). T. IV. P. I. 9.
—— (*Griffin, Jenkin, Rees ap*). T. IV. P. I. 119.
—— (*Mauritius*). T. IV. P. IV. 46.
—— (*Gwyn, Kenwara ap*). T. I. P. II. 175.
—— (*Grono*) cum filiis *Ariamus, David, Davino & Tegwaret*. T. I. P. II. 221.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Edgar Dergher*). T. II. P. I. 123.
—— (*Griffin*). T. IV. P. I. 119.
—— (*Sanctus*) Epiſcopus. T. I. P. I. 16.
—— (*Henricus*). T. II. P. IV. 191. T. III. P. I. 39.
—— (*Adam*). T. III. P. II. 177.
Davidge (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Charleton Canfeild, ſive Charleton Camville, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 65.
Davies (*Johannes*) Miles, unus Servientium Regis, aſſignatur ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Rees*). T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*). Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanybyther. T. VIII. P. III. 282.
Davis (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 34.
Davison (*Thomas*) T. VI. P. III. 40.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 66.
—— (*Henricus*). conſtituitur unus Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. T. IX. P. II. 248.
Daulin (*Johannes*). T. V. P. IV. 93.
Daulone (*Rogerus*). T. IV. P. III. 86.
Dauiphin (*Antonius*). T. V. P. IV. 93.
Daumartyn (*Johannes*) T. III. P. II. 191.
Daumpere (*Richardus*). T. II. P. IV. 185.
Daunce (*Johannes*). T. VI. P. I. 212.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 157. P. III. 40.
Daundegus (*Willielmus*). T. II. P. I. 2.
Dauney (*Johannes*). T. II. P. IV. 185.
Daunzell (*Guillielmus*). T. VI. P. III. 139.
Daunſeran (*Nicholaus*). T. III. P. I. 164.
Daunt (*Thomas*). T. IV. P. IV. 81.
Daunteſeye (*Johannes*). T. III. P. II. 144.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 28.
Dauntſey (*Johannes*), Miles. Juſtitiarius ad Pacem. T. VIII. P. II. 18.
Daure (*Thomas*). T. III. P. I. 111.
Dauregge (*Bernardus*). T. II. P. I. 2.
Dauricat (*Arnaldus, Raymundus & Willielmus*). T. I. P. III. 176.
Dauriens (*Johannes*). T. IV. P. III. 81.
Dauriſe (Dominus *Aneſlop*). T. II. P. IV. 102.
Daurizoles (*Anthonius de*). T. VI. P. I. 9, 11, 12.
Dauro (*Bertrandus*). T. VI. P. II. 51.
Dauſon (*Oliverus*). T. III. P. IV. 43.
—— (*Carolus*). T. IV. P. IV. 199.
Dauſſex (*Philippus*). T. IV. P. I. 55.
Dauſton (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 8.
Dauteroy (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Dauthaing (Dominus). T. IV. P. III. 126.
Dauthenay (*Hector*). T. V. P. IV. 96.
Dautry (*Thomas*). T. III. P. I. 137.
Dawes (*Thomas*). T. VI. P. IV. 137.
—— (*Lancelotus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Abraham*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Abraham*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 62.
—— (*Lancelotus*), Canonicus Cathedralis de Carliſle. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Abrahamus*). Conceſſio ei facta Officii Superviſoris ad ſupervidendum omnes Cuſtumas & Subſidia in omnibus Angliæ Portubus, Portu London excepto, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 162.
—— (*Abraham*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 25.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 221.
—— (*Abraham*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Thomas*), Miles. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 38.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 38.
—— (*Abraham*), Miles, conſtituitur Collector Subſidiorum Tonnagii & Pondagii in Portu London. T. IX. P. III. 38.
Dauviller (*Ludovicus*). T. IV. P. IV. 23.
Dawkynſon (*Richardus*). T. III. P. IV. 159.
Dawney (*Johannes*). T. V. P. III. 62.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northreiding. T. VIII. P. II. 145.
Dawrea (*Johannes*). T. VI. P. II. 162.
Daws (*Abraham*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 155.
Dawſon (*Guilielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Michaelis Musborne, Diœceſis Norwici. T. IX. P. II. 216.
Dawſon (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 197.
Daux (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
—— Archiepiſcopus de). T. III. P. IV. 171.
Dauxi (Dominus *Johannes*). T. V. P. II. 80.
Davy (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 49.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 138.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 140.
—— (*Guillielmus & Henricus*). T. V. P. IV. 94.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Hopkin*). T. VI. P. IV. 162.
Davys (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
Dax Epiſcopus (*J. G. de*). T. III. P. IV. 61. T. IV. IV. P. IV. 191.
Day (*Johannes*) Privilegium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 92.
— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Ewarby, in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 252.
Daye (*Robertus*). T. VI. P. III. 28.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 81.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 85, 91, 93, 148.
Dayer, (*Willielmus*). T. VI. P. II. 120.
Dayler (*Thomas*). T. VI. P. I. 160.
Dayrell (*Rogerus*). T. IV. P. I. 18.
—— (*Walterus*), unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Eſington, in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P. II. 255.
Dazy (*Petrus*). T. V. P. IV. 99.
Deacon (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 162.
Deaconſon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 162.
Dean (*Johannes*). T. VI. P. III. 39.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 51.
—— (*Nicholaus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Drugo*), Miles, conſtituitur Superviſor Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. T. IX. P. II. 136.
Deane (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Richardus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115.
Deane. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Deane. Commiſſio concernens ejus Foreſtas. T. IX. P. II. 13.
Deaſyt (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.
Deauterre (*Johannes*). T. IV. P. III. 65.
Debatable Ground. T. VI. P. III. 94.
Debdale ſive *Depdale* (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 253.
Debenham (*Gilbertus de*). T. III. P. I. 61.
——— (*Gilbertus*). T. IV. P. IV. 200. T. V. P. II. 91.
Debitores. Vide *Priſonarii*.
Deblanges (*Stephanus*). T. V. P. IV. 91.
Deboymare (*Robertus*). T. IV. P. III. 152.
Debrymecob (Dominus). T. V. P. III. 201.
Debtanſault (*Antonius*), T. IV. P. IV. 85.
Debyteby (*Martinus*). T. IV. P. III. 65.
Decama (*Sixtus*). T. VII. P. II. 160, 162, 163.
Decanatus Kelewen, in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII P. II 169.
Dech (*Barth*. T. VI. P. II. 164.
Dechingham. Rectoria. T. VI. P. IV. 144.
Decima. T. I. P. II. 15, 17, 18, 19, 20, 32, 35, 90, 97, 98, 101, 107, 115. T. I. P. II. 173, 174. P. III. 51, 61, 67, 75, 76, 83, 84, 85, 86, 118. P. IV. 6, 21, 56, 68, & *ſeq.* T. II. P. I. 117. P. II. 85. Quarta pars reſervata Papæ. 158. Medietas pro Papâ. P. III. 42. De colligendo. T. IV. P. III. 156. Pro Rege Angliæ in Normanniâ. T. IV. P. IV. 21, 61. T. VI. P. IV. 4.
Declaratio concernens creationem diverſorum Comitum. T. VIII. P. I. 202. Pro incremento Subſidiorum in Hibernia. T. VIII. P. II. 205. Declaratio Dignitatis Ordinis Equeſtris Jacobo Cutleo. 225. Concernens varia Subſidia ſuper quaſdam Merces quæ in Hiberniam tranſportari & inde deduci debent. T. VIII. P. III. 218.
Decoeruy (*Sanxius*). T. II. P. IV. 100.
Decole (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 177.
Decollatio. Vide *Anglia*.
Decretus (*R*.). T. I. P. III. 39.
Decree (*Stephanus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Decunarii (*Guillielmus*). T. III. P. II. 117.
Deddington (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 28.
Deder (*Simeke*). T. IV. P. I. 39.
Dedicote (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Alderminſter, in Diœceſi Wigorniæ. T. VIII. P. III. 168.
Dedyngton (*Hugo* & *Elena* uxor *de*). T. I. P. III. 164.
Dee (*Franciſcus*), Theologiæ Profeſſor, Decanus Eccleſiæ Cathedralis Ciceſtrenſis, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Caſtor, alias Caſter, in Comitatu Northamptoniæ & Petriburgenſi Diœceſi, una cum Capellis eidem annexis. T. VIII. P. IV. 115.
Deene-Prior. Vicaria ſic dicta in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. III. 36.
Deer (Abbas *de*.) T. I. P. III. 66.
Deereham (*Thomas*). T. VIII. P. II. 12.
Deering (*Antonius*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Defford (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 257.
Degate (*Poelergatus* & *Johannes*). T. III. P. I. 42.
Degerii (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 14.
Degraaatenis Forma. Hartela Comitis Karlio.

liolenſis. T. II. P. II. 64.
Degreiges (Colinus). T. IV. P. III. 89.
Deguieres (Dominus *des*). T. VII. P. I. 50.
Deiceſtre (Johannes). T. II. P. III. 126.
Deincourte (Franciſcus Dominus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Deirons (Stephanus). T. II. P. III. 126.
Deken (Walterus). T. I. P. III. 104.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 81.
Dekyn (Richardus). T. VI. P. IV. 48.
Del (Petrus & *Matthæus)*. T. IV. P. III. 87.
Delabere (Johannes). T. IV. P. IV. 176.
—— *(Richardus)*. T. V. P. IV. 32.
—— *(Richardus)*, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Delaloere. T. V. P. I. 133.
Delamere (Simon). T. V. P. I. 128.
Delaſco Michael). T. VI. P. III. 9.
Delatores. Commiſſio ſuper abuſu. T. VIII. P. III. 144.
Delaval Comes *(Guido)*. T. VI. P. I. 163, 167, 168.
—— *(Radulphus)*, Miles. T. VII. P. III. 38, 42, 96.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. III. 96.
Delavievile (Johannes). T. IV. P. III. 76.
Delaune. T. VIII. P. II. 119.
Delbetenſis (Abbas). T. I. P. I. 9.
Dele. Rectoria. T. VI. P. IV. 10.
Del'-Egle. Honor. T. I. P. II. 109.
Deleſen (Johannes). T. IV. P. IV. 125.
Delf (Godfridus del). T. III. P. II. 91.
Delga (Willielmus). T. II. P. IV. 100.
Delhautry Vicecomes *(Almaricus)*. T. II. P. III. 34.
Delhez (Augerius & *Petrus)*. T. III. P. IV. 198.
Delhures (Johannes). T. III. P. IV. 79.
Delivieres (Dominus). T. III. P. IV. 118.
Deli (Willielmus) conſtituitur Regiſtrarius & Clericus Proceſſuum Spiritualium. T. IX. P. I. 76.
—— *(Guillielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fretinden, Diœceſis Cantuarienſis. T. IX. P. I. 79.
Delphinus de Vienna. De Titulo Regis impendendo. T. II. P. IV. 6. De Alligantiis. 7.
Detter (Dominus). T. V. P. III. 201.
Delve (Thomas). Commiſſio ei directa in Comitatu Ceſtriæ. T. VIII. P. II. 144.
Delves (Johannes). T. V. P. II. 191. P. IV. 3.
—— *(Thomas)*, Miles & Baro. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
Demechan (Jehad). T. V. P. IV. 94.
Dempſy (Barnabas). T. IX. P. III. 100.
Den (Henricus). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
Denarſtan (Petrus de). T. II. P. II. 178.
Denbeigh (Johannes) creatur Hoſtiarius Cambii Monetæ infra Turrim London. T. VIII. P. III. 277.
Denbigh. Commiſſio pro Aldermannis Villæ. T. VII. P. III. 45.
Dendin (Engerranus). T. III. P. III. 22.
Dendye (Edwardus). Conceſſio ei facta Officii unius Servientium ad Arma, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
Dene (Willielmus de). T. I. P. I. 136. P. III. 197.
—— *(Reginaldus)*. T. I. P. IV. 14.
—— *(Thomas)*. T. I. P. IV. 30.
—— *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 100, 159, 165. T. II. P. I. 19, 29. P. II. 29, 30, 31, 34.
—— *(Guillielmus)*. T. II. P. II. 107, 127, 136.
—— *(Johannes)*. T. II. P. II. 129.
—— *(Thomas)* T. II. P. II. 176.
—— *(Thomas* & *Galfridus)*. T. II. P. IV. 25.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 148.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 1.
—— *(Hugo)*. T. V. P. I. 3.
Deneſel (Georgius). T. V. P. I. 20.
Denſus (Julianus). T. II. P. I. 43.
Dengie (Johannes de). T. IV. P. III. 167.
Denham (Stephanus de). T. V. P. II. 14.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. II. 132.
—— (Dominus *Johannes*). T. V. P. III. 9.
—— *(Carolus)*. T. V. P. III. 197.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 227.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. III. 82, 247. P. IV. 65, 96.
—— *(Johannes)*. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32.
—— *(Johannes)*, Miles. Commiſſio ſpecialis ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VII. P. I. 46.
—— *(Johannes)*, Miles, Baro Scaccarii. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
Denhars (Dominus de). T. II. P. IV. 781.
Denia (Comes *de*). T. III. P. I. 208.
—— *(Alfonſus)*. T. III. P. III. 68, 70, 71, 112, 122. P. IV. 55, 90, 91, 92. T. IV. P. I. 9, 16, 58, 61, 91, 161, 182. P. II. 9.
Denin (Bleniz le). T. IV. P. III. 14.
Denis (Johannes). T. IV. P. IV. 23.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 175.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. II. 159.
—— *(Michael de Saint)*. T. V. P. IV. 91, 100.
Deniſi (Johannes). T. I. P. II. 213, 214, 216.
Denizatio. De Licentiâ faciendi Indigenas. T. VII. P. IV. 135, 159.
Denlacres (Haginus Fiz). T. I. P. II. 192.
—— (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Denmarke Houſe. Conceſſio hujus Meſſuagii ad vitam Reginæ Mariæ Uxoris Caroli Primi Regis Angliæ. T. VIII. P. I. 211.
Dennays (Rollandus). T. II. P. IV. 11. T. III. P. I. 121.
Dennebalt & *Hannady* (Dominus *Claudius*). T. VI. P. III. 135.
Denniſe (Henricus). T. VIII. P. II. 8.
Denniſon (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Charleton, in Diœceſi Roffenſi. T. IX. P. II. 91.
Denny (Anthonius). T. VI. P. III. 106, 107, 138, 139, 144.
—— (Dominus *Edwardus*). T. VII. P. II. 169.
—— *(Willielmus)*. T. VIII. P. II. 13, 15.
—— *(Anthonius)*, Equeſtris Ordinis, unus Executorum Teſtamenti Henrici Octavi, Avus Edwardi Denny Baronis de Waltham & Comitis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 105.
—— *(Willielmus)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Conſiliarii Regis ad Legem, quamdiu ſe bene geſſerit. T. VIII. P. II. 162.
—— *(Johannes)*. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 68.
—— *(Edwardus)*. Vide *Waltham (Edwardus* Baro *Denny de)*.
Dennys (Edwardus), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Denonant (Rogerus). T. I. P. I. 1.
Denoſoti (Guillielmus). T. IV. P. II. 47.
Denoven (Nicholaus de). T. I. P. IV. 59.
Densby (Johannes). T. II. P. I. 179.
Dent (Bertrandus a la). T. III. P. II. 55, 144.
—— *(Johannes de)*. T. V. P. II. 33, 34. T. VI. P. I. 182.
Denton (Richardus). T. II. P. II. 108, 119. P. III. 58, 189.
—— *(Johannes)*. T. II. P. III. 133.
—— *(Robertus)*. T. II. P. III. 189.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. II. 146.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. I. 20.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 162.
—— *(Willielmus)*. T. VII. P. III. 97.
—— *(Thomas)*, Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— *(Thomas)*, Miles. Conceſſio ei facta Cuſtodiæ trium Hundredorum. T. VIII. P. II. 25.
Dentur (Simon). T. II. P. I. 109.
Denzil. T. III. P. I. 188.
Denum (Johannes de). T. II. P. II. 41.
—— *(Johannes)*. T. II. P. II. 159, 183, 188. P. III. 83.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. II. 188, 198. P. III. 58, 84, 85.
—— *(Edmundus)*. T. II. P. IV. 52.
Deny (Johannes). T. IV. P. IV. 113.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. I. 102.
Denyngton. Rectoria. T. VI. P. IV. 157.
Denys (Gilbertus). T. III. P. III. 73, 176.
—— *(Nicholaus)*. T. IV. P. I. 33.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 126.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 22.
De... (... de). T. II. P. I. 57.
Deodanda. De inquirendo. T. IV. P. II. 89.
Deon (Willielmus de). T. I. P. III. 215. P. IV. 13.
Depdale. Vide *Debdale*.
Depe (Guillielmus de). T. III. P. III. 181.
Depedene (Johannes). T. III. P. III. 12.
Depforde. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Deppa. T. I. P. I. 41.
Depyng (Robertus). T. II. P. III. 11, 166.
—— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 137. T. IV. P. I. 166.
Dequeane Duciſſa *(Margareta Anna* & *Agnes* Filiæ). T. IV. P. III. 193.
Derbiæ Comes *(Robertus de Ferrariis)*. T. I. P. II. 153.
—— *(Henricus)*. T. II. P. III. 180.
—— *(Henricus)*. T. III. P. III. 134, 160, 162. P. IV. 17, 19, 37, 65, 126.
—— *(Henricus)*. T. III. P. IV. 132, 134, 141, 143, 148.
—— *(Thomas)*. T. V. P. III. 172, 185. P. IV. 24, 31, 86, 135, 163.
—— *(Thomas)*. T. V. P. IV. 241. T. VI. P. I. 16, 48, 212.
—— *(Edwardus* Filius). T. VI. P. I. 212.
—— Comes *(Edwardus)*. T. VI. P. I. 61, 124.
—— *(Edwardus)*. T. VI. P. IV. 6, 67, 75, 140.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. IV. 166.
—— *(Willielmus)*. T. VII. P. II. 64, 169.
—— Archidiaconus *(Elias)*. T. I. P. II. 200.
—— *(Willielmus* Comes). Conceſſio ei facta Officii Camerarii Comitatûs Palatini Ceſtrienſis, durante Vita. T. VIII. P. II. 162.
Derbs. Repyndon Villa, Terra & Reditus. T. I. P. IV. 64. Caſtrum & Honor de Alto Peco. T. I. P. IV. 121. Repyndon Terra & Tenementa. 128.
Derby (Johannes de). T. I. P. II. 190.
—— *(Thomas)*. T. II. P. I. 136.
—— *(Robertus)*. T. III. P. II. 138.
—— *(Richardus)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Walterus)*. T. III. P. III. 196.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 88.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 81, 83.
Dercheſtre (Johannes de). T. II. P. III. 98.
Dereford (Radulphus de). T. II. P. II. 16.
Derewentwater (Willielmus). T. I. P. II. 156, 199, 203.
Derham (Johannes). T. III. P. IV. 83.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. I. 28, 31. P. II. 28.
—— *(Andreas)*. T. IV. P. II. 190.
—— *(Richardus* & *Johannes)*. T. IV. P. IV. 126.
Deriani (Yvo). T. III. P. I. 176. P. II. 46.
—— *(Yvo)*. T. III. P. III. 121, 182, 193. P. IV. 36, 43, 45, 56, 77, 84.
Dering (Willielmus). T. I. P. IV. 101. T. II. P. I. 8.
—— *(Edwardus)*. T. VI. P. IV. 144.
Derlenton (Johannes de). T. I. P. II. 173, 174.
Derleſton (Walterus de). T. II. P. IV. 119.
Derly (Abbas *de*). T. III. P. III. 84.
Derlyng (Thomas). T. IV. P. IV. 4.
Derman (Willielmus). T. VI. P. III. 157.
Dermond (Barth.). T. II. P. IV. 208.
Dermot (Mack). T. II. P. III. 125.
Dermoyete (Johannes). T. VI. P. III. 201.
Dermynt (Roeſius Sanchez). T. II. P. III. 32.
Derneford (Johannes de). T. II. P. I. 37.
—— *(Stephanus)*. T. III. P. III. 196, 204.
Dernement (Johannes). T. IV. P. III. 89.
Derra (Michael). T. I. P. III. 38.
Derryngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Derſchouw (Hermanus). T. V. P. III. 74.
Derthot (Petrus). T. III. P. IV. 125.
Derval (Dominus *de*). T. III. P. I. 141, 161, 205, 211. P. II. 27, 92, 93.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 129.
Derykſon (Henricus) T. V. P. I. 28.
Derynerber. Vicaria. T. VI. P. IV. 157.
Deſatazan (G.). T. V. P. IV. 257.
Desborough. T. IX. P. III. 195, 201.
—— Major-Generalis. T. IX. P. III. 251.
Descales (Robertus). T. I. P. III. 203.
Descaneynes (Egidius). T. III. P. II. 91.
Descaterenſis (Geraldus). T. I. P. III. 38.
Descaule (Guillielmus). T. IV. P. III. 121.
Descayne (Pelegrinus). T. II. P. IV. 163.
Deschamps (Robertus). T. IV. P. III. 82.
—— *(Paulus)*. T. V. P. I. 70.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 129.
Deschennues (Guido). T. IV. P. III. 175.
Descober (Petrus). T. II. P. IV. 100.
Descomulle (Johannes). T. III. P. IV. 48.
Descoraz (Bernardus, Guilardus & *Robertus)*. T. V. P. I. 79.
Descorte (Petrus). T. II. P. II. 173.
Descoſſan (Bernardus & *Guilardus)*. T. I. P. IV. 131.

Descourrey (*Simon*). T.III. P.II. 117.
Descrieux (*Johannes*) T.IV. P.II. 155.
Descrignelles (*Petrus*). T.V. P.I. 9.
Deſelaux (*Reginaldus*). T.III. P.III. 27.
Deſelms (*Simonet*). T.IV. P.III. 51.
Deſert (*Guillielmus de*). T.IV. P.IV. 23.
Desgarabak (*Fortenarius*). T.II. P.III. 172.
Deſionquiers (*Hugo*). T.IV. P.III. 135.
Deſley (*Thomas Mars*). T.VI. P.II. 195.
Desmond (Comes *Mauritius*), Filius Thomæ. T.I. P.III. 38, 132.
—— (*Mauritius*). T.II. P.IV. 163. T.III. P.I. 108.
—— (*Mauritius*). T.III. P.I. 182.
—— (*Geraldus*), Filius ejus. T.III. P.I. 182.
—— (*Mauritius*). T.V. P.IV. 78, 105.
—— *Desmond* (*Ricardus* Comes). Conceſſio Regalis Protectionis ei facta. T.VIII. P. II. 138.
Desmuel (*Bertramus*). T.V. P.I. 80.
Deſon (*Iſelbertus*). T.V. P.I. 28.
Deſorbiers (*Johannes*). T.V. P.IV. 93.
Deſoreaulx (*Anthonius*). T.V. P.IV. 92.
Deſpenſer (*Thurſtanus le*). T.I. P.I. 142.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 21, 30, 88.
—— (*Adam*). T.I. P.II. 57, 88.
—— (*Hugo*) T.I. P.II. 82, 90, 91, 92, 94, 98, 99.
—— (*Adam*). T.I. P.II. 156, 199, 203. P.III. 17.
—— (*Hugo*). T.I. P.II. 221. P.III. 97, 130, 131, 134, 138, 140, 143, 155, 166, 167, 170, 171, 172, 173, 182, 185, 203, 215. P.IV. 2, 16, 41, 48, 55, 72.
—— (*Hugo*). T.I. P.IV. 62, 108, 110, 112, 113, 115, 121, 123, 144, 161, 171. T.II. P.I. 18, 21, 37, 41, 51, 55, 59, 82, 83, 129, 159, 167, 176, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 196, P.II. 3, 13, 18, 23, 29, 46, 47, 62, 72, 73, 76.
—— (*Alianora* Uxor & *Gilbertus* Filius). T.II. P.II. 51.
—— (*Hugo*). T.II. P.II. 81, 86, 89, 118, 121, 123, 129, 136, 147, 152, 153, 161, 161, 172, 173, 175, 177, 179, 183. P.III. 6, 16, 27, 55, 148.
—— (*Alianora*), Uxor. T.II. P.III. 6, 21.
—— (*Hugo*), Filius. T.II. P.III. 180.
—— (*Hugo*). T.II. P.IV. 5, 95, 71, 140, 148, 150, 191. T.III. P.I. 11.
—— (*Edwardus*). T.III. P.I. 62, 120.
—— (*Walterus*). T.III. P.I. 180.
—— (*Edwardus*). T.III. P.I. 185. P.II. 41, 54, 91, 144, 165, 173.
—— (*Anna*). T.III. P.II. 42.
—— (*Gilbertus*). T.III. P.III. 56.
—— (*Elizabetha*). T.III. P.III. 58.
—— (*Edwardus*). T.III. P.III. 58. P. IV. 19.
—— (*Philippus*). T.III. P.III. 78.
—— (*Hugo*). T.III. P.III. 189, 194.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 132, 135, 150, 176. T.IV. P.I. 131.
—— (*Hugo*). T.III. P.IV. 161, 184, 199.
—— (*Conſtantia*). T.IV. P.I. 55, 154.
—— (*Hugo*.) T.IV. P.III. 135.
Deſpinenſez (*Petrus*). T.IV. P.IV. 7, 11, 25.
Desplete (Dominus). T.IV. P.II. 45.
Desprez (*Jacobus*). T.IV. P.IV. 92.
Desquelles (Dominus *Ingelramus*). T.III. P.II. 72.
Deſſa (*Willielmus*). T.I. P.III. 27.
Deſſemond (*Thomas* & *Johannes de*) T.V. P. IV. 97.
D'Eſtamps (*Robertus*). T.IV. P.II. 63.
Deſtan (*Sognius*). T.I. P.III. 134.
Deſter (*Andreas*). T.III. P.II. 79.
D'Eſterlen, alias *Poulain* (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 101.
Deſtinaux (*Stephanus* & *Gilbertus*). T.IV. P. II. 19.
Deſtiney (*Johannes*). T.IV. P.IV. 8.
Deſtiſak (*Ferguus*). T.II. P.I. 2.
—— (*Archambaldus*). T.II. P.II. 111.
—— (*Ferguus*). T.II. P.II. 174.
Deſtivals (*Arnaldus*). T.I. P.III. 134
Deſtirono (*Guillielmus R.*). T.I. P.III. 39.
Deſtrepintot (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 86.
Deſtroys (*Johannes*). T.IV. P.III. 67.
Deſtrumel (*Johannes*). T.VI. P.III. 120.
Dethicke (*Humphreye*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P.I. 212.
Dethik (*Gilbertus*). T.VI. P.III. 159, 172, 189. P.IV. 38.
—— (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 118.
—— *Willielmus*). T.VI. P.IV. 137.
—— (*Henricus*). T.VII. P.I. 224.
Dethik (*Nicholaus*). T.VII. P.IV. 140.
Detrouſs (*Johannes*). T.IV. P.III. 87.
Devan. T.IV. P.I. 140.
Devaniati (*Jacobus*). T.I. P.II. 33.
Devant (*Dominicus*). T.III. P.I. 112.
Deve (*Hugo*). T.IV. P.IV. 136.
Develyn (*Margareta*). T.VI. P.II. 69.
Devenant (*Johannes*). T.VII. P.III. 166.
Devenet (*J.*). Seneſchallus. T.I. P.I. 113.
Deveneys (*Nicholaus*). T.I. P.IV. 14.
Deveniſh (*Johannes*). T.III. P.I. 183.
Deveres (*Johannes*). T.VI. P.IV. 92.
Devereux (*Willielmus*). T.III. P.I. 142.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 64, 88, 101, 105, 120, 132, 153, 155, 160, 162, 190, 191, 192. P.IV. 16, 34, 35, 56, 57, 59, 61, 76.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 83.
—— (*Walterus*). T.V. P.II. 144, 175. P. III. 30, 56.
—— (*Walterus*). T.VI. P.I. 111.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.II. 69.
—— (*Walterus*), Miles. T.VIII. P.II. 17.
—— (*Walterus*), Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 32.
Devernryn (*Johannes de*). T.II. P.II. 178.
Deveroſe (*Berengarius*). T.II. P.IV. 136.
Deverrous (*Johannes*) T.II. P.II. 140, 179.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 143.
Deviſchier (*Samuel*) T.VII. P.III. 243.
Deviſes. Caſtrum commiſſum. T.I. P.IV. 113.
Devoire (*Hugo*). T.IV. P.IV. 83.
Devonia Comitatus. Stoke in Hamme Manerium. T.I. P.IV. 155. Chedlington Burg, Colvigg Hundredum, Okford Manerium, duas Partes. Sterte Manerium & Pyworthy Manerium. 156. Stannaria cum Cunagio & Proficuis Curiæ ſtannariæ. Aquam de Dertemuth. Annuam Firmam Civitatis Exoniæ. Priſas & cuſtumas in Aquâ de Sutton. T.III. P.IV. 165. Tertia Pars Stannariæ. Tertia pars Cunagii. T.V. P. IV. 163. Vide *Cornubia*.
Devonia Comes (*Edwardus*). T.IV. P.II. 29.
—— (*Henricus Courteney*). T.IV. P.IV. 20, 100, 157.
—— (*Thomas*). T.V. P.II. 54, 90.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 3.
—— (*Edmundus*). T.V. P.III. 197. P. IV. 32, 44, 49, 135.
—— (*Edwardus*). T.V. P.IV. 265.
—— (*Carolus*). T.VII. P.II. 65, 114, 117, 121, 128, 129, 135, 146.
—— (*Carolus*). T.VII. P.III. 80, 96.
Devoreux (*Robertus*). T.IX. P.III. 100.
Devout Life (*An Introduction to a*). Titulus cujuſdam Libri. Proclamatio ad ejus ſuppreſſionem. T.IX. P.II. 95.
Deupel (*Rogerus*). T.I. P.III. 9.
Deuremaundo (*Walterus de*). T.I. P.I. 9.
Deurez (*L.* Comes *de*). T.I. P.IV. 52.
Deuscaſſes (*Bernardus* & *Bidonacus*). T.III. P.I. 28.
Dewell (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 60.
Deuvione (*Andreas*). T.V. P.IV. 91.
Dewnhale (Abbas *de*). T.I. P.II. 149.
Dewsbury (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Dexthorpe (Rectoria de), in Diœceſi Lincolniæ. T.IX. P.II. 254.
Dextrarii. T.I. P.II. 55. In Lumbardiâ emendi. T.I P.IV. 135.
Dey (*Valentinus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ ad Rectoriam Sancti Michaelis in Southelman, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 93.
Deyce (*Johannes*). T.V. P.IV. 189, 190, 191.
Deyceſtre (*Willielmus*). T.II. P.IV. 25.
Deye (*Simon*). T.IV. P.IV. 173.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 198.
Deyer (*Ludovicus*), creatur Baronettus. T.VIII. P.II. 243
Deylesham (*Richerius de*). T.I. P.IV. 140.
Deynard (*Johannes*). T.II. P.IV. 50.
Deyncourt (*Edmundus de*). T.I. P.IV. 108, 190. T.II. P.I. 59. P.II. 14, 18, 26, 47.
—— *Willielmus*). T.I. P.IV. 207.
—— (*Oliverus*). T.II. P.II. 14.
—— (*Edmundus*). T.II. P.II. 121, 123, 161.
—— (*Rogerus*). T.II. P.III. 187.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 177, 183, 184, 185, 188, 194.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 184, 200.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 190.
Deyne (*Johannes*). T.I. P.IV. 145.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 8.
—— (*Manſatus*). T.IV. P.II. 5.
Deynil (*Johannes*). T.II. P.I. 166.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 42, 51.
Deyos (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Tolland, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P. II. 30.
Deyſter (*Thomas*). T.III. P.III. 175.
Diacetus (*Flentius*). T.VI. P.III. 128.
Diakinus. T.I. P.I. 134.
Diamont. A Roche Diamont. A Migdalat Diamont. A Balys. A Perle. T.IV. P.IV. 36.
Diacourt (*Dominicus Johannes*). T.V. P.IV. 80.
Dibbin (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.III. 13.
Diceto (*Radulphus de*). T.I. P.III. 100.
Dichfeild (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 160.
Dickenſon (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Leigh, ſive Beſſelſley, Diœceſis Sarum. T.IX. P. I. 81.
Dickins (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 221.
Dicſon (*Willielmus*). T.V. P.I. 151.
—— (*Thomas*). T.V. P.IV. 198.
Dictator Treugarum. T.I. P.I. 128, 129.
Dicy (*Johannes de*). T.IV. P.III. 190.
Didaci (*Lupus*). T.III. P.I. 67.
—— (*Petrus*). T.III. P.III. 10, 11.
Didbroke. Vicaria. T.VI. P.IV. 48.
Diddington. Vide *Doddington*.
Didiciaco (*P. de*). T.II. P.I. 95.
Didoa (*Petrus de*). T.III. P.II. 124.
Didoniâ (*Guiſardus de*). T.V. P.I. 80.
Diemvat (*Willielmus*). T.VI. P.III. 60.
Diepe. Super ſuccurſu. T.VII. P.I. 51, 52. Vide *Normannia*.
Dieſt. Pro Burgenſibus Libertates. T.II. P. III. 34. De Libertatibus. T.II. P.IV. 34.
Dieterich (*Henricus*). T.VII. P.II. 184. uſque 188.
Dieu (*Nicholaus* & *Adrianus le*). T.V. P.IV. 98.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Dieuloy (*Richardus*). T.III. P.II. 95.
Digby (*Franciſcus*). T.VI. P.III. 114.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 209, 217.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 4, 7, 65, 67.
—— Dominus *de Sherbourne*. T.VII. P. III. 94, 111, 115, 117, 134, 141, 150, 161, 190, 199, 200, 208, 217, 229, 230, 236, 247, 252.
—— Comes Briſtolliæ. T.VII. P.IV. 74.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 13.
—— (*Kenelmus*, Miles. Protectio ei conceſſa. T.VIII. P.III. 232.
—— (*Simo*), Armiger, in Ruſſiâ Legatus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 129.
Digge (*Rogerus*). T.III. P.II. 146.
Digges (*Leonardus*). T.VI. P.IV. 18.
—— (*Dudley*) Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
Diggs (*Ricardus*), Serviens ad Legem. T. VIII. P.II. 18.
—— (*Dudleius*), Miles, conſtituitur Cuſtos ſive Magiſter Rotulorum, Librorum, Brevium & Recordorum Cancellariæ. T.VIII. P.III. 164.
Dighton (*Chriſtopherus*) creatur Scrutator apud Graveſend in Portu London. T.VIII. P. III. 277.
Dighton (Manerium de), juxta Northallerton, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 60.
Dignavall. T.VII. P.I. 15, 18.
Digneneton (*Hugo de*). T.I. P.II. 159.
Digny (*Guillielmus de*). T.IV. P.III. 114, 116.
Digoyne (*Hugo de*). T.III. P.II. 126, 127, 128, 155.
Dilapidationes. Commiſſio inquirendi. T.VI. P.IV. 177.
Dilboun (*Henricus*). T.II. P.III. 126.
Dille (*Willielmus*). T.III. P.III. 83, 133.
Dillington (*Robertus*). T.VIII. P.II. 15.
Dillon (*Willielmus*), Clericus, Capellanus Vicecomitis Cambden. Litteræ Diſpenſationum ei conceſſæ ad poſſidendam Vicariam Eccleſiæ de Steventon, Diœceſis Sarum, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Eſſenden Diœceſis Oxonienſis. T.VIII. P.III. 34.
—— (*Lucas*), Eques. T.IX. P.III. 99.
—— (*Johannes*). T.IX. P.III. 100.

Dillon (Georgius), Religioſus. T. IX. P. III. 185.
—— (Jacobus) tradit Fortalitium d'Ormont Duci de Vendôme. T.IX. P. III. 185.
Dilſton Rectoria de) in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Dimmocke (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 86.
Dimond (Triſtanus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Liberam Capellam, ſive Vicariam, de Foleſhell, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P.III. 31.
Din (Franciſcus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 36.
Dingtebry (Thomas de). T.I. P.IV. 30.
Dingterville (Jacobus de). T. V. P. IV. 134.
Dinhul (Robertus de). T.I. P.II. 212.
Dinn (Franciſcus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 25.
Dinnington (Nicolaus Bacon de), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Dioes (Rogerus). T. VI. P.IV. 7.
Dioniſii (Abbas Sancti). T.I. P.II. 85, 86.
—— (Matthæus). T.I. P. II. 174, 227.
—— (Egidius). T. III. P. I. 53.
Dioniſiii (Johannes Fiz). T. II. P. I. 53.
Dioniſio (Johannes de Sancto). T.I. P.II. 39.
Dioſido (Petrus de). T.III. P.II. 114.
Diourne (Johannes). T. IV. P.III. 86.
Dipford (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Jacobſtowe, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 210, 213.
Dipford. Rectoria ſic dicta. T. VIII. P. III. 36.
Diprant. T.IV. P.IV. 63.
Dirayleford (Henricus). T.I. P.IV. 20.
Dirdolf (Johannes). T.IV. P. I. 180.
Dirikſon (Johannes). T. V. P.I. 28.
Diron (Robertus de). T. IV. P.III. 85.
—— (Philippus). T.IV. P. IV. 16.
—— (Johannes). T. V. P.I. 108.
Diſcour (Chriſtianus). T.IV. P.III. 89.
Diſforth. Locus ſic dictus, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitus, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P.II. 53.
Diſh (Thomas de). T.III. P.I. 186.
Diſona (Petrus de). T.I. P.III. 40.
Diſpenſationes. T. I. P. III. 67. Matrimonii Fiff & Monthermer. T. I. P.IV. 91. Pro Liberis Regis. T. II. P.I. 119. Pro Simone de Monteramte. 164. Super Matrimonio. T. II. P. II. 121, 149, 150, 196. Super defectu Natalium. P. III. 32. De Voto. 161. Super Matrimonio. T. II. P. IV. 71, 73, 86, 169, 173, 174, 175, 190. T. III. P. I. 215. P. II. 47, 209. Papalis. T. V. P. II. 168. Georgio Epiſcopo Ciceſtrenſi. T.VI. P.III. 99. Diſpenſationes & Facultates de Anno primo Regis Caroli Primi. T. VIII. P. II. 36. De Anno ſecundo Caroli Primi. T. VIII. P.II. 165. Vide Litteræ Diſpenſationum.
Diſpenſator (Hugo). T.I. P. I. 12, 68, 98. 99, 107. P.II. 25.
Diſpenſer (Galfridus). T.I. P. I. 12.
Diſque Dominus. T.III. P.IV. 32, 36, 39.
Diſquinimine (Thiery Dominus de). T. IV. P. II. 70.
Diſworth (Willielmus de). T.II. P. I. 51.
Dichfeild (Edwardus). Pardonatio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 24.
Dittey (Richardus). T. II. P. III. 126.
Ditton (Manerium de), in Comitatu Cantabrigiæ. T.VIII. P.II. 59.
Divinum Servitium. Pro Divino Servitio, de Libris imprimendis. T VI. P III. 85.
Divite Monte (Comes de). T. IV. P.II. 47.
Divortium Glencarn. Comitis. T. I. P. II. 240.
Dixe (Johannes). T.VI. P.IV. 162.
—— (Willielmus). T.VII. P. I. 6.
Dixey (Wolſtanus), Miles. T.VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ. ibid.
Dixon (Chriſtopherus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 118.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Glenfield, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.III. 167.
Dixſon (Nicholaus). T. IV. P. IV. 80.
—— (Johannes). T.VI. P.IV. 9.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 92.
—— (Robertus). T. VI. P.IV. 162.
—— (Patricius). T.VII. P.I. 61.
—— (Robertus). T.VII. P.I. 225.
Dixwell (Baſilius) creatur Baronettus. T. VIII. P.II. 243.
Dixy (Wolſton). Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 145.
Dizacone (Franciſcus). T. II. P.IV. 135.
Dm-m, Vicecomes (Johannes). T. IV P. II. 59.
Do (Dominus). T. VII. P.I. 71, 75.
Doaco Lupi (Bertrandus de). T. IV. P. I. 152.
Doaſet (Oto de). T.I. P.III. 134.
—— (Augerius). T.II. P.IV. 100.
Doazit (Dominus de). T. II. P. III. 172.
Dobbes (Robertus). T. V. P. II. 12, 15, 16, 25, 30, 32, 34, 38.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 15.
Dobbins (Willielmus), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. ibid.
—— (Henricus), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Liberam Capellam Sancti Egidii de Blaſon, ſive Blaſton, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P.I. 82.
Dobbs (Johannes), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langridge, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.IX. P.II. 213.
Doble (Bartholomæus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aiſhbrittle, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P.II. 247.
Dobſon (Bartholomæus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Welleſburne, in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P.III. 86.
Dobyll (Johannes). T.IV. P.II. 18.
Docaus (Bernardus). T.I. P. III. 41.
Dokwray (Henricus Dominus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.II. 25.
Docuſſer (Johannes de). T.II. P.II. 86.
Docwra (Thomas), Prior Sancti Johannis Jeruſalem. T.V. P.IV. 223, 239, 246, 250, 257, 265. T. VI. P. I. 8, 12, 16, 48, 73, 74, 163, 164, 166, 175. P.II. 79, 159.
—— Dominus (Henricus). T. VII. P.IV. 149.
—— (Henricus). T.VIII. P. I. 18.
Dod (Richardus). T.I. P.III. 103.
Dodd (Thomas), Archidiaconus Richmond. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. ibid.
— (Thomas), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialem de Aſtburie, in Comitatu Ceſtriæ. T. VIII. P.II. 165.
— (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Combe ſecundam, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 32.
— (Thomas), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Ordinariorum Regis. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Collegiatæ de Rippon. T.IX. P.I. 82.
Dodderidge (Johannes). T.VII. P.II. 185.
—— (Johannes). T.VII. P.III. 82, 134. P.IV. 82, 96, 105, 156, 171.
—— (Johannes), Miles, unus Juſtitiariorum ad Placita coram Rege tenenda aſſignatorum. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. ibid.
Doddes (Alexander). T.IV. P.IV. 113.
—— (Johannes). T.V. P.II. 28, 47.
—— (Jacobus). T.V. P.II 47.
—— (Georgius). T. VI. P.IV. 101.
Doddeſcomblegh. Rectoria. T. VI. P. IV. 133.
Doddeſcombſleigh. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P.II. 170.
Doddington (Johannes). Officium ei directum. T.IX. P.III. 103.
Doddington, ſive Doddinton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 40.
Dodenham (Dominus Arnaldus). T. III. P. I. 133, 141, 143, 165, 169, 170, 182, 205, 211, 212, 213. P. II. 4, 26, 27, 28.
Dodford. Vicaria. T. VI. P. IV. 9, 46.
Dodien Nuncius. T.III. P.I. 194.
Dodinfeles (Johannes de). T. II. P.II. 129.
Dodingſele (Hugo de). T.I. P.III. 131.
Dodinggſele (Johannes). T.III. P.III. 194.
Dodington Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P.II. 58.
Dodleſtone (Rectoria de), in Diœceſi Ciceſtriæ. T.IX. P.I. 80.
Dodridge (Johannes), Miles, unus Juſtitiariorum ad Placita, deſignatur a Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P.II. 5.
Dodsworth (Matthæus). T.VII. P.III. 160.
—— (Matthæus). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII P.I. 90.
Dodyng (Willielmus). T.VI. P. II. 206.
Dodyngton (Johannes de). T. III. P. II. 97.
—— (Richardus). T.IV. P.II. 51.
—— (Willielmus). T.VI. P. III. 141.
Doe (G. de). T. I. P.I. 72.
Does (Petrus), Frater Johannis viceſimi ſecundi Papæ. T. II. P.I. 138, 139, 155, 160, 166, 194. P. II. 7, 11, 20, 23, 31, 54, 72, 78.
— (Arnaldus), Filius. T.II. P.II. 139. P. II. 72.
Dogeon (Georgius). T.VI. P.III. 79.
Doget (Johannes). T. III. P.III. 190.
—— (Johannes). T. V. P. III. 101, 106, 107.
Dognet (Johannes), T.IV. P.I. 161.
—— (Johannes). T.V. P.I. 59.
Doica, Vicecomes. T.I. P.III. 134.
Doignes Baldwinus. T. V. P. II. 80.
Doigny (Abbas de). T.III. P.I. 195.
Doilie (Robertus). T. VI. P. IV. 156.
Doiſet (Willielmus de). T.I. P. II. 36.
Doke (Robertus). T.IV. P.IV. 162.
Dokeland (Johannes). T. IV. P. IV. 160.
Dokenhale (Thomas de). T. II. P. I. 51.
Dol (Malcolmus). T.I. P.III. 104.
— (Robertus). T.II. P.II. 108.
Dolben (Richardus). T. VII. P.III. 45.
—— (Guillielmus), Theologiæ Doctor. Commiſſio ei directæ. T. VIII. P. I. 49.
—— (Willielmus), Sacræ Theologiæ Doctor, aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Doleman. T IX. P.III. 207.
Dolenſis Epiſcopus (Thomas). T.I.P.III. 212.
—— (Petrus). T.III. P.III. 139.
Doleſi (Simon & Guillielmus). T.V.P.IV. 96.
Dolfyn (Adam) & Roſa Uxor. T. I. P. III. 164.
—— (Thomas). T.III. P.IV. 47.
Dolgelly. Rectoria, T.VI. P.IV. 9.
Dolhon (Johannes). T.VI. P.II. 40.
Doliis (Odo). T.I. P.I. 29.
Dolikizt (Willielmus). T.I. P. III. 104.
Dolle (Thomas). T. IV. P.IV. 160.
Dollinge (Michael), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P. II. 170.
—— (Michael), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cliſt Sancti Laurentii, ſive Cliſte Laurence, in Diœceſi Exoniæ. T.IX. P.II. 140.
Dollyng (Willielmus). T. V. P.IV. 31.
Doly (Robertus). T IV. P. III. 147.
Doma (Gasbertus de). T. III. P. II. 114.
Dombar (Adam & Robertus de). T. I. P. III. 103.
Dombes (Henricus de Burbon Princeps de). T. VII. P. I. 18, 46, 49, 50, 64, 67, 94.
Dome (Gilbertus de). T III. P. I. 135.
Domenc (Johannes). T.I. P.II. 111.
Domenjon. T. V. P III 118.
Domeſayne (Martinus Sanchii de). T. II. P. III. 44.
Domeſſent (Ludovicus). T.V. P.I. 70. 158, 164, 166.
Domibus (Simon de). T.I. P.I. 80.
Dominici (Johannes). T.I. P.II. 138, 147.
—— (Bernardus). T.I. P.III. 41.
—— (Rodericus). T. II. P.III. 31.
—— (Valeſius). T.III. P.II. 208.
—— (Valeſius). T. III. P. III. 8, 10, 102.
Dominium de Harbottle, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P.II. 51.
—— — Allerton, ſive Alertonsheite, in Comitatu Eborum. ibid. 52.
—— — Eſington, ſive Eſington Ward, in eodem Comitatu. ibid.
—— — Eſington Coronatorum, in eodem Comitatu. ibid.
—— — Sedbargh, in eodem Comitatu. ibid.
—— — Cowton, in eodem Comitatu. ibid.

Dominium de Monvile, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
——— — Midlham, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Gateshed, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Crakehall, in Archidiaconatu Richmond, infra Comitatum Eborum. ibid.
——— — Skaarne, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Wansford, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Segeſton, ſive Segiſton, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Charleton, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Miniott, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Sanhutton, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Balderby, ſive Baldesby, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. ibid. 53.
——— — Edall, ſive Ettall, in Comitatu Northumbriæ ſitum. ibid.
——— — Lampſter, in Comitatu Herefordiæ. ibid.
——— — Fodringhey, in Comitatu Northamptoniæ. ibid. 55.
——— — Luſton, in Comitatu Herefordiæ. ibid.
——— — Spittesburie, in Comitatu Dorſetiæ. 56.
——— — Holdiſhe, ſive Holdiche, in Comitatu Devoniæ. ibid.
——— — Pawton, in Comitatu Cornubiæ. 57.
——— — Shengay, in Comitatu Cantabrigiæ. 59.
——— — Horton, in Comitatu Glouceſtriæ. ibid.
——— — Sleford, ſive Sleforth, in Comitatu Lincolniæ. ibid.
——— — Gisborne, ſive Gisborough, in Comitatu Eborum. ibid.
——— — Whittley, in Comitatu Oxoniæ. ibid.
——— — Hackborne, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Aſton-Upthorpe, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Welles, ſive Welborne, in Comitatu Herefordiæ. 60.
——— — Loughborough, in Comitatu Leiceſtriæ. ibid.
——— — Burleigh, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Louthe, in Comitatu Lincolniæ. ibid.
——— — Shipdam, in Comitatu Norfolciæ. ibid.
——— — Loveſtofte, in Comitatu Suffolciæ. 61.
——— — Eaſtfleete, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Weſtfleete, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Nortfleete, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Gorleſton, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Mutford, in eodem Comitatu. ibid.
Dommenchen (Noel). T.V. P.IV. 97.
Domus de Nonſuch, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P.II. 50.
——— — Nonſuch Little Park, in eodem Comitatu. ibid.
——— — Fratrum in Boſton, in Comitatu Lincolniæ. 58.
Domyne (Willielmus). T. VI. P.I. 208.
Don (Griffinus). T.VI. P.I. 6, 204.
Dona (Chriſtopherus Burgravius de). T. VII. P.III. 108.
Donas (Decanus de Sancto). T.III. P.II. 194.
Donatus (Jeronymus). T.V. P. III. 177.
Donazit (Johannes de). T.IV. P II. 86.
Doncaſter (Vicecomes). T VIII. P.III. 78.
Doncaſtre (Johannes de). T. I. P. IV. 108. T. II. P.I. 66.
——— (Richardus de). T. II. P.I. 69.
——— (Willielmus de). T.IV. P.IV. 111.
——— Vicecomes (Jacobus Hay de). T. VII. P. III. 100, 184, 190, 196, 199, 203, 215, 236, 247.
Doncaſtria. Conventicula. T. II. P. II. 26. De non intereſſendo. 26.
Doncel (Richardus). T. IV. P.I. 60.
Donde (David de). T.I. P.III. 104.
Dondry (Capella de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 28.
Done (Johannes), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Ceſtriæ. T.VIII. P.II. 32.
Donenold, Filius (Anegus). T. I. P. II. 11. 228. P.III. 117.
Donet (Ayme). T.IV. P.I. 26.
Donewyco (Thomas de). T.I. P.III. 104.
——— (Petrus de). T.I. P.IV. 31, 32.
Donewythz (Thomas de), Parvus. T.I. P.III. 104.
Dongeſſilli (Bernardus). T.I. P.III. 150.
Donington (Johannes). T.VI. P.III. 48.
——— (Robertus). T.VI. P.III. 62.
Donington (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P II. 58.
Donmowe (Johannes de). T.IV. P.IV. 160.
——— (Johannes de). T.V. P.III. 144.
Donnan (Johannes). T.IV. P.IV. 164.
Donne (Mattheus). T.III. P.IV. 159.
——— (Johannes) T.IV. P.I. 57.
——— (Johannes). T. IV. P.II. 101.
——— (Johannes). T.IV. P.IV. 73, 163.
——— (Johannes). T. V. P.III. 22.
——— (Johannes). T.V. P. III. 196. P. IV. 25, 32, 33.
——— (Johannes). T.VI. P.III. 102. P. IV. 48.
——— (Thomas). T. VI. P.IV. 8.
——— (Daniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Beſthorpe, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 86.
——— (Daniel), Clericus in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caldecote, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 63.
——— (Johannes) Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Boodinge altâ, Diœceſis London. T.IX. P.II. 212.
——— (Daniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtor Sancti Edmundi, cum Rectoriâ de Caſtor Sanctæ Trinitatis juxta Yarmouth annexâ, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 213.
——— (Johannes), Legum Doctor Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Ufford, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P.II. 216.
——— (Johannes, Clericus, Juris Civilis Doctor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Fulbeck, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 252.
——— (Daniel), Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Caſtor Sanctæ Trinitatis, & de Caſtor Sancti Edmundi juxta Yarmouth. T.IX. P.II. 255.
Donnebant (Adamia). T.IV. P.III. 109.
Donnedale (Thomas). T. III. P. I. 141, 166, 172. P.II. 39, 76, 126.
Donnel (Thomas). T.VI. P.III. 141.
Donnington. Vide Dynton.
Donnurelli (Petrus). T. IV. P.III. 114.
Donnys (Johannes de). T.II. P.II. 19.
Donond (David). T.III. P.I. 98.
Donour (Alexander). T.V. P.I. 180.
Donſtan (Willielmus). T.I. P.III. 104.
Dontes (Richardus). T. II. P.I. 52.
Donſtow (Mauritius & Johannes), T. III. P. III. 176.
Donſyon (Petrus de). T.IV. P.IV. 113.
Donwille Baron. T.II. P.I. 91.
Dony (Robertus). T.III. P.I. 56.
Donydor (Stephanus). T. II. P. I. 131.
Donyngton. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Donyngton. Rectoria. T.VI. P.IV. 49.
Donyon (Radulphus de). T.IV. P.II. 33.
Donze (Jacobus de). T. I. P.III. 172.
Doo (Adam). T.IV. P.II. 148.
Doobleday (Edmundus). T. VII. P. III. 13, 14. P.IV. 54.
Doonſted (Georgius). T.IV. P.II. 152.
Doore (Johannes). T.V. P.III. 131.
Dopha (Petrus de). T.I. P.II. 33.
Dorbul Dominus. T.V. P.II. 55.
Dorchan (R. de). T. I. P. II. 134.
Dorcheſter (Johannes). T.VI. P.II. 198.
Dorcheſtria (Dudleus Dominus Carleton Vicecomes). T.VIII. P.III. 23.
Dordan (Guillielmus). T.III. P.II. 163, 170.
Dordracenſium Privilegia. T. II. P.I. 57.
Dordraco (Nicholaus de). T. II. P. III. 177. P.IV. 96.
Dore (Abbas de). T. I. P.II. 129, 130. T. II. P.III. 119, 130, 131.
Douca (Barth.). T.V. P.I. 53.
Doreau (P. van). T.IX. P.III. 268.
Doree (Martinus). T.IV. P.III. 94.
Dorel (Lucas). T. IV. P.III. 14.
——— (Willielmus). T.VI. P.IV. 22.
Doreward (Johannes). T.III. P.IV. 133, 187. T.IV. P.I. 16, 20, 83.
Dorgeſſin (Petrus). T.V. P.I. 8.
Doria (Coſmus). T.III. P.III. 91, 147.
Dorigny (Andræas). T.VI. P.II. 42.
Dorinans (Guillielmus de). T. III. P. I. 208. P.II. 8, 105, 106, 107, 134, 148.
——— (Reginaldus de). T.III. P.III. 121, 132, 136.
Dorinha (Raymundus). T.IV. P.II. 157.
Doriole (Petrus). T.V. P. III. 84.
Doriſlaus (Doctor) trucidatur. T.IX. P.III. 142.
Dormer (Johannes). T.VI. P.IV. 151.
——— (Mich.). T.VII. P.II. 166.
——— (Fleetwood), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 4.
——— (Johannes), Miles. Conceſſio ei facta Cuſtodiæ ſive Firmæ trium Hundredorum de Aſhenden in Comitatu Buck. T. VIII. P.II. 25.
Dormer (Robertus Dominus), Baro. T.VIII. P.III. 23.
D'Ormond Dominus. T.V. P.III. 131.
Dormyngton. Vicaria. T. VI. P.IV. 102.
Dorney (Ricardus). Conceſſio ei facta Officii Muſici Regii, ad terminum Vitæ. T.VIII. P.II. 162.
Dornley Dominus (Johannes). T. V. P. III. 152.
Dorſet. Gillingan Manerium ad Bertona. T. I. P. II. 156. Solidat. de Purpreſturâ Foreſt. Brydeport Villa cum incremento Firmæ Lym Villæ. P. III. 214. Redlane, Whyteweye & Broneſhull Hundred. P.IV. 22. Porſtoks Manerium. T.I. P.IV. 99. Lodret Philipſton cum Mora, Upwinburn & Winterburn Maneria. T. II. P. III. 65. Maneria de Craneburne, Pymperne & Merſhwoodale cum Feodis Militum & aliis Feodis, Advocationibus, Chaceis, & aliis Juribus pertinentibus. T. IV. P. I. 155. De Firmâ Villæ viginti lib. T.V. P.II. 192. De Firmâ Manerii de Pewreſtoke octodecim lib. ac cum Pare Calcarium deauratorum. ibid. Quod Archidiaconus ſit exoneratus ab authoritate Epiſcopi Lincolnienſis. T. VI. P.III. 80.
Dorſet (Robertus). T.VI. P.IV. 157.
——— (Edwardus Comes de). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 59.
——— (Edwardus Comes) creatur Capitalis Seneſchallus Honoris de Grafton & aliorum, in Comitatu Northampton & Buck. T.VIII. P. III. 82. Creatur Conſtabularius Caſtri de Beaumaris, & Capitaneus Villæ de Beaumaris in Northwalliâ. T. VIII. P.III. 164.
Dorſetiæ Marchio (Johannes). T. III. P. IV. 145, 156.
——— Comes (Thomas). T.IV. P.II. 29, 37, 43, 45, 69, 86, 97, 98, 102, 103, 104, 105, 106, 111, 121, 132, 138, 150, 155, 156, 164, 167, 174.
——— (Edmundus). T.V. P.I. 46.
——— Marchio (Edwardus). T. V. P. I. 145. P.III. 64.
——— (Thomas). T.V. P.III. 138. P.IV. 49, 87, 135.
——— (Thomas). T. VI. P.I. 45, 72, 78, 152, 209.
——— (Henricus). T.VI. P. II. 70, 120, 138.
——— (R.). T.VI. P.II. 160.
——— (Henricus). T.VI. P.III. 4.
——— (Henricus). T.VI. P.III. 125, 149, 180, 184.
——— (Henricus). T.VII. P.II. 74.
——— Comes (Thomas). T. VII. P. II. 114, 117, 121, 124, 128, 135, 143, 146, 149, 169.
——— (Richardus). T.VII. P.II. 216.
——— (Richardus). T. VII. P. III. 82.
——— Archidiaconus (Henricus). T. I. P. II. 200.
Dorſeto (Otto de). T.I. P.III. 29, 30.
Dorſonville (Stephanus). T. V. P.IV. 102.
Dorſteynour (Wynſtowe). T.IV. P.I. 173.
Dorſton. Vicaria. T. VI. P.IV. 9.
Dort (Vicecomes). T.III. P.IV. 94.
Dorue. T. VI. P.II. 94.
Doryngton. Vicaria. T.VI. P.IV. 49.
Doſeville (Walterus). T.I. P.IV. 144.
Doſgy (Ubertus). T.I. P.II. 225.
Doſſon (Guillielmus). T. I. P.II. 191.

Doſteaux

Doſteaux (Dominus). T.III.P.IV. 178.
Doſtrenant (Comes). T.III. P.IV. 62, 67.
Dore (Jacobus). T.II. P.III. 199.
Doletcut (Robertus). T.III. P.I. 44.
Dotewyt (Matthæus). T.IV. P.III. 85.
Dotton (Adam de). T.I. P.II. 25.
Dovaire (Rollinus). T.V. P.IV. 99.
Doulet (Johannes). T.IV. P.III. 175.
Doubyak (Darnnajius). T.II. P.I. 2.
Doucetus (Thomas). T.III P.I. 143.
Douchet (Johannes). T.III. P.I. 162.
Douchty (Johannes). T.II. P.III. 189.
Doudale (Johannes). T.III. P.III. 190.
Doudry (Johannes). T.III. P.I. 195, 196. P.II. 54.
Dove (Johannes). Commiſſio ei directa in Comitatu Cheſtriæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Merwood, ſive Marwood, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis & Juriſdictionis Exoniæ. T.IX. P.II. 144.
Dovebridge. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Doven (Willielmus de). T.II. P.II. 134, 136.
Dovenaldi (Anegus), Filius. T.I. P.II. 228, P.III. 117.
Dovera (Hugo de). T.I. P.I. 9.
—— (Thomas de). T.III. P.I. 121.
Dover-Court. Vicaria ſic dicta, in Diœceſi London. T.IX. P.II. 252.
Dovernia. Commiſſio pro Majore, &c. T.VII. P.IV. 170.
Dover-Piere. Portus ſic dictus. Commiſſio pro reparatione hujus Portûs. T.IX. P.I. 65.
Doughty (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rushock, Diœceſis Wigorniæ. T.VIII. P.III. 169.
—— (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bewdſert, Diœceſis Wigorniæ. T.IX. P.I. 82.
—— (Henricus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stainton, ſive Stretton in Strata, Diœceſis Dunelmenſis. T.IX. P.II. 211.
Douglas (Willielmus). T.I. P.III. 67, 103, 182.
—— (Jacobus). T.II. P.II. 33, 36, 41, 74.
—— (Willielmus). T.II. P.III. 24, 91, 139.
—— (Jacobus). T.II. P.III. 24, 31.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 81, 120, 149, 208. T.III. P.I. 7, 18, 24, 68, 72, 78, 79, 86, 99, 104, 109, 121.
—— (Henricus). T.II. P.IV. 19.
—— (Johannes). T.II. P.IV. 208.
—— (Andræas). T.III. P.I. 34.
—— (Elizabeth) Uxor Willielmi. T.III. P.I. 86, 104, 109.
—— (Willielmus). T.III. P.I. 138, 149, 151, 155, 163, 164, 166. P.II. 70, 83, 161.
—— Comes. T.III. P.II. 36, 83, 123, 137, 139, 154, 161.
—— (Archibaldus). T.III. P.I. 144, 159, 162, 166, 177, 182. P.II. 102, 137, 154, 161, 186.
—— (Jacobus). T.III. P.II. 83, 139, 142, 161, 205.
—— (Johannes.) T.III. P.II. 103.
—— Comitiſſa (Margareta). T.III. P.I. 184. P.II. 70, 154.
—— Comes (Willielmus). T.III. P.III. 3, 20, 69, 108, 109, 182, 188, 204. P.IV. 24, 90, 102, 107.
—— Comitiſſa. T.III. P.III. 33.
—— (Jacobus). T.III. P.III. 15, 25, 41, 132, 168. P.IV. 62, 81.
—— (Henricus). T.III. P.III. 10. P.IV. 45, 81.
—— (Archibaldus). T.III. P.III. 68, 108, 109, 123, 169, 181, 188, 190.
—— (Willielmus). T.III P.IV. 60, 67.
—— Comes (Archibaldus). T.IV. P.I. 27, 33, 89, 104, 107, 112, 128, 134, 135, 170, 191, 197.
—— (Johanna), Mater. T.IV. P.I. 40.
—— (Archibaldus), Filius. T.IV. P.I. 66, 68.
—— (Willielmus & Jacobus). T.III. P.IV. 139. T.IV. P.I. 40, 70, 89, 94, 102, 107, 128, 134, 135, 197. P.II. 9, 11.
—— (Willielmus). T.IV. P.II. 27, 28, 29, 44, 57, 88, 100, 157, 187. P.III. 132.
—— (Jacobus). T.IV. P.II. 28, 29, 157. P.III. 75.
—— Comes (Archibaldus). T.IV. P.II. 29, 45, 153, 187.
Douglas (David). T.IV P.III. 106.
—— (Willielmus). T.IV. P.III. 188. P.IV. 113, 115, 130, 179, 180.
—— Comes (Archibaldus). T.IV. P.IV. 21, 30, 71, 97, 144, 155. T.V. P.I. 50.
—— (Jacobus), Filius. T.IV. P.IV. 31, 97, 101, 111, 112, 113, uſque 118, 144, 171.
—— (Henricus). T.IV. P.IV. 130, 179, 180.
—— (Archibaldus). T.V. P.II. 18, 37, 50.
—— (Jacobus). T.V. P.II. 8, 31, 47, 51.
—— Comes (Jacobus). T.V. P.II. 46, 47, 50, 51, 68, 84, 90, 104, 108, 109, 111, 118, 128, 131.
—— Comitiſſæ (Beatrix & Margareta). T.V. P.II. 41, 56.
—— (Hugo). T.V. P.II. 47.
—— (Johannes). T.V. P.II. 47, 56, 104.
—— Comes (Jacobus). T.V. P.III. 64, 119, 128, 141, 143, 146, 147.
—— Dominus. T.V. P.III. 126.
—— (Gawinus). T.V. P.IV. 41.
—— (Jacobus). T.VI. P.II. 55.
—— (Georgius). T.VI. P.II. 108, 209, 215. P.III. 91, 93, 95, 97.
—— (Archibaldus). T.VI. P.II. 209, 215.
—— (Margareta). T.VI. P.III. 110.
—— (Jacobus). T.VI. P.III. 223, 224.
—— (Jacobus). T.VII. P.I. 32.
—— (Archibaldus). T.VII. P.I. 83, 133.
—— (Alexander). T.VII. P.I. 141.
—— (Willielmus). T.VII. P.III 58.
—— (Guillielmus), Armiger, &c. T.VIII. P.I. 100. Conceſſio ſpecialis ei directa. ibid.
—— (Robertus), Miles. T.VIII. P.I. 126. Commiſſio ſpecialis ei directa. ibid.
—— (Robertus), Miles. Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Capitalis Domûs Manſionalis de Weſt-Shene, alias Richmount, in Comitatu Surriæ, & Garderobæ ejuſdem Domûs, durante Vita. T.VIII. P.II. 25.
—— de Caverſe (Willielmus), Eques. T.IX. P.III. 35. Commiſſio ei directa. ibid.
Doul (Epiſcopus de). T.IV. P.III. 181.
Doule (Johannes). T.IV. P.III. 136, 138.
Doulet (Rogerus). T.IV. P.III. 85.
Doulre (Chriſtiana). T.IV. P.III. 187.
Doumesville (de). T.IV. P.III. 87.
Doun (Epiſcopus de). T.IV. P.I. 89.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 137.
Dountesbourne Abbat' (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 39.
Dovoerton (Johannes). T.IV. P.IV. 85.
Dovor Caſtrum. T.I. P.I. 174. P.II. 88.
Dovorriæ Suffraganeus (Richardus). T.VI. P.IV. 172.
Dourchle. T.V. P.III. 187.
Doutrelyance (Robertus). T.III. P.II. 127.
Douvain (Johannes). T.I. P.III. 104.
Dowart. Fortalitium ſic dictum. T.IX. P.III. 218.
Dowayt (Devotus de). T.II. P.II. 174.
Dowdeswell (Willielmus), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stoke Poyges, Diœceſis Buck. T.IX. P.II. 135.
Dowe (Hugo). T.V. P.II. 128.
—— (Chriſtoferus). T.IV. P.III. 202.
—— (Chriſtopherus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Omnium Sanctorum in Haſtings, Diœceſis Ciceſtrenſis. T.IX. P.II. 87.
Douvedale (Johannes). T.I. P.IV. 60, 62.
Doweill (Matthæus). T.V. P.III. 85.
Doweler (Johannes). T.V. P.I. 51.
Dowell (Franciſcus). T.VI. P.IV. 162.
—— (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.I. 65.
Doweſto (Johannes de). T.IV. P.I. 43.
Dowkra (Johannes de). T.IV. P.I. 14.
Dowlton (Laurentius). T.VI. P.III. 172.
Down (Epiſcopus de). T.IX. P.III. 100.
Downe (Simon). T.VI. P.IV. 132.
Downehall (Willielmus). T.VII. P.II. 42.
—— (Henricus), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Yvonis cum Capellis de Oldhurſt & Woodhurſt annexis. T.VIII P.III. 167.
Downeham (Willielmus). T.VI. P.IV. 91, 103.
Downes (Willielmus). T.V. P.II. 100.
Downes (Galfridus). T.VI. P.III. 53.
—— (Chriſtoforus). T.VI. P.III. 141.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 9.
—— (Galfridus). T.VI. P.IV. 165, 179.
—— (Johannes). T.VIII. P.I. 211.
—— (Samuel), Clericus, Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Manbye, Diœceſis Lincolnienſis, per Reſignationem Johannis Downes, Patris ſui, vacantem. T.VIII. P.II. 253.
Downingh (Joſuah). T.VIII. P.I. 11. T.IX. P.III. 224.
Dowſe (Gabriel), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4.
Douza (Johannes de). T.I. P.III. 104.
—— (Jacobus de). T.I. P.III. 181.
Doxſey Thomas). T.VI. P.IV. 48.
Doyen (Michel le). T.V. P.IV. 97.
Doylie (Johannes). T.VII. P.II. 166.
Doyls (Thomas). T.II. P.II. 129.
Doyly (Barthramus), Clericus, Capellanus Domini Alberti Moreton, Militis, Regis Secretarii Principalis. T.VIII. P.II. 36. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
Doyne (Terentius) T.IX. P.III. 100.
Doynel (Matthæus). T.IV. P.III. 14.
Doyquina (Petrus de). T.III. P.III. 45.
Doyſon (Carolus). T.V. P.IV. 93.
Doza (Petrus de). T.II. P.II. 82. P.III. 10, 61, 62.
—— (Arnaldus de). T.II. P.II. 148, 184, 196. P.III. 5, 10, 61.
Dozenak (Dominus de). T.III. P.I. 135.
Dra (Eu. A.). T.V. P.IV. 257.
Dracot (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 253.
Draghton (Richardus). T.II. P.I. 32, 34.
Dragon (Demonis). T.II. P.III. 32.
Drahm (Reginaldus). T.II. P.I. 34.
Drake (Johannes). T.II. P.I. 37.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 162.
—— (Franciſcus). T.VII. P.I. 8, 39, 46, 163, 165.
—— (Franciſcus), Miles & Baronettus. T.VIII. P.I. 180.
—— (Johannes). T.VIII. P.II. 6.
—— (Franciſcus), Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (Franciſcus). T.VIII. P.II. 16.
Draneſeld (Thomas). T.II. P.I. 52.
Draneſend (Willielmus). T.II. P.I. 37.
Draper (Willielmus). T.III. P.III. 190.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 159.
—— (Chriſtoferus). T.VI. P.IV. 132.
—— (Robertus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 233.
—— (Robertus), Londini Mercator. T.VIII. P.II. 256. Commiſſio ei directa. ibid.
—— (Richardus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Cantuariam de Wyke Perham. T.VIII. P.III. 280.
—— (Thomas), Clericus in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ Willingham, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 117.
Drapier (Petrus), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Terweake, Diœceſis Ciceſtrenſis. T.VIII. P.II. 30.
Draughton. Eccleſia Parochialis ſic dicta, in Diœceſi Petriburgenſi. T.VIII. P.III. 35.
Draweskard (Mauritius). T.II. P.I. 37.
Drawnefeld. Rectoria. T.VI. P.IV. 49.
Drax (Richardus). T.III. P.I. 100, 101.
—— (Richardus). T.III. P.I. 154, 157, 170.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 103, 127.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 66. P.II. 7, 9.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 28.
Draycott (Henricus). T.VI. P.IV. 156.
—— (Walterus Longe de), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 28.
Drayſton, Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Drayton. (Balden de). T.I. P.II. 88.
—— (Richardus de). T.II. P.I. 32, 34.
—— (Simon de). T.II. P.I. 51.
—— (Johannes de). T.II. P.III. 125.
—— (Simon de). T.II. P.III. 187.
—— (Thomas de). T.II. P.IV. 32, 36, 86.
—— (Nicholaus). T.III. P.II. 168.
—— (Johannes) T.III P.III 163, 164.
—— (Willielmus). T.III. P.III. 189.

Drayton (*Thomas*). T.IV. P.II. 73.
—— (*Radulphus*). T.V. P.I. 14.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 48.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Tertugton, cum Capellâ annexâ, Diœceſis & Juriſdictionis Norwicenſis. T.IX. P.II. 216.
Drayton (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 55.
Drayton-Weſt. Eccleſia. T.VI. P.III. 187.
Drenaw. Vide *Minquitzburg*.
Drew (*Galfridus*). T.II. P.I. 33, 179.
—— (*Laurentius*). T.III. P.IV. 103.
—— (*Laurentius*). T.III. P.IV. 147, 150, 151, 156, 157. T.IV. P.I. 88.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 125, 161.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 55.
Drewes Comes (*Johannes*). T.I. P.IV. 110.
—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 172.
Driburgh (Abbas *de*). T.III. P.I. 115, 117, 118, 119.
Driby (*Philippus de*). T.I. P.I. 88.
—— (*Simon de*). T.II. P.I. 136. P.II. 42.
—— (*Johannes de*). T.III. P.III. 180.
—— (*Thomas* & *Willielmus*). T.III. P.III. 194.
Driden (*Eraſmus*), Baro, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Drien (*Johannes*). T.III. P.IV. 169.
Drifeld (*Adam de*). T.III. P.III. 156.
—— (*Thomas de*). T.III. P.III. 73, 176, 190. P.IV. 14.
Driffeld. Manerium. T.I. P.I. 129.
Drilton (Dominus *de*). T.IV. P.I. 94.
—— (*Walterus de*). T.IV. P.IV. 109, 170. T.V. P.I. 50.
Driwes (*Robertus*), Filius Comitis. T.I. P.I. 63.
Drizacone (*Lanfrancius*). T.III. P.I. 83.
Drizactorne (*Franciſcus*). T.II. P.IV. 125, 135.
Drocar Comes (*Robertus*). T.I. P.I. 38.
Drocarum Comes. Conventio. T.I. P.IV. 172.
Drocenſis Comes (*Johannes*). T.I. P.III. 36.
Drodge (*Chriſtopherus*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 13.
Droem (*Gerardus*). T.III. P.III. 18, 57.
Droitwich ſive *de Dichio* (Burgus de). Breve directum Ballivo & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 5.
Drokas (*Arnaldus*). T.I. P.IV. 73.
Dronenfeld (*Johannes*). T.I. P.III. 113, 197.
Drommen (*Johannes*). T.I. P.III. 185.
Dromed (*Matrome de*). T.III. P.III. 188.
Dromond (*Dungallus*). T.IV. P.II. 28. P.IV. 85, 93.
—— Dominus (*Johannes*). T.VI. P.I. 22, 38.
—— (*Mauritius*). Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 22.
Dromore (*Johannes Scudamore* Baro *de*). T.VIII. P.III. 24.
—— (*Robertus*). T.IX. P.III. 113.
Dronaille, dictus *Diſpenboure* (*Guido*). T.IV. P.III. 201.
Dronault (*Johannes*). T.V. P.IV. 93.
Drono (*Vitalis de*). T.I. P.III. 62.
Dronyn (*Philipot*). T.V. P.IV. 97.
Drope (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Norbury, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Grendon, ejuſdem Diœceſis. T.VIII. P.III. 33.
Drovart. T.VI. P.II. 39.
Droun (*Johannes*). T.III. P.IV. 69.
Droyns Fomarius (*Anthonius*). T.III. P.II. 177.
Droys (*Johannes*). T.IV. P.II. 125.
Droyt (*Franciſcus le*). T.V. P.IV. 94.
Drule (*David*). T.II. P.III. 126.
Drulheto (*Randulphus de*). T.II. P.I. 43.
Drull (*Johannes*). T.I. P.IV. 14.
Drumfrees (*Johannes*). T.V. P.II. 33, 34.
Drumond (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 102.
—— (*Johannes de*). T.V. P.III. 139, 148, 149, 150, 153, 155, 156. P.IV. 81.
—— (*Johanna de*). T.VII. P.II. 131.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Biſhop-Wilton, in Diœceſi Eboracenſi. T.VIII. P.III. 32.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Childeſley Corbett, Diœceſis Wigorniæ. T.IX. P.II. 92.
Drumond de Ricarton (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 35.
Drumorenſis Epiſcopus. T.I. P.II. 66.
Drunlangryk Dominus (*Willielmus de*). T.IV. P.I. 90.
Drury (*Rogerus*). T.IV. P.I. 83. P.IV. 120.
—— (*Robertus*). T.VI. P.I. 6, 11, 21, 38, 204.
—— (*Willielmus de*). T.VI. P.IV. 10, 69.
—— (*Drugo*). T.VI. P.IV. 155.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 6.
—— (*Robertus*). T.VII. P.III. 128.
—— (*Drugo*). T.VIII. P.II. 12.
—— (*Anthonius*), Miles, Commiſſarius Regis ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Drugo*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 15.
—— (*Anthonius*). Commiſſio ei directa in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (*Anthonius*). Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 139.
Drux (*Gawanus de*). T.III. P.II. 24.
Dryburgh (Abbas *de*). T.I. P.III. 66, 162.
Dryland (*Richardus*). T.VI. P.I. 48.
Duace (*Bormus*). T.II. P.I. 154.
Duart (*Jacobus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 113.
Duay (Præpoſitus *de*). T.III. P.IV. 5.
Duba (*Henricus* & *Beneſſius de*). T.III. P.III. 148.
Dubg (*Willielmus*). T.II. P.I. 50.
Dubleton (*Johannes de*). T.I. P.III. 10.
Dublinenſis Archiepiſcopus (*Laurentius*). T.I. P.I. 14.
—— (*J.*). T.I. P.I. 21.
—— (*Henricus*). T.I. P.I. 55, 56, 58, 62, 69, 70, 72, 73, 82, 83, 87, 97.
—— (*L.*). T.I. P.I. 124, 161.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 241. P.III. 111, 112, 113, 114, 131, 138, 171.
—— (*W.*). T.I. P.III. 192, 194, 195, 196, 199, 201, 205. P.IV. 37, 39.
—— (*Richardus de Havening*). T.I. P.IV. 104, 170, 182, 193. T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 64, 118, 156.
—— (*A.*). T.II. P.I. 166, 169.
—— Archidiaconus (*J*). T.II. P.I. 3.
—— Decanus (*Johannes*). T.I. P.IV. 157.
—— Archidiaconus (*Alexander*). T.II. P.II. 93, 94, 95, 97, 99, 102, 106, 113, 136, 169, P.III. 59, 198.
—— (*Alexander*). T.II. P.IV. 46.
—— (*J.*). T.III. P.I. 51, 80.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 199.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 98.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 40.
—— (*Robertus*). T.III. P.III. 40, 69. P.IV. 108.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 154. T.IV. P.I. 8.
—— (*R*) T.IV. P.IV. 91.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 21.
—— (*Michel*). T.V. P.II. 21, 47, 70, 79.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 76.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 98.
—— (*Walterus*). T.V. P.III. 187. P.IV. 45, 74, 104.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.I. 29.
—— (*Hugo*). T.VI. P.II. 106.
—— (*Johannes Alleyn*). T.VI. P.II. 106, 107, 169, 173.
—— (*Georgius Brown*). T.VI. P.II. 222. P.III. 3.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 37.
—— (*Hugo*). T.VI. P.IV. 37, 79.
—— (*Adam*). T.VI. P.IV. 148.
—— Archiepiſcopus. T.I. P.I. 73.
Dublinenſis Archiepiſcopatus &c. T.I. P.II. 241. Reſignatio. T.I. P.IV. 182. Leke Archiepiſcopus. 187, 193. T.II. P.I. 53. Byknore electus. 61. Pro Archiepiſcopo electo. 119, 111, 166. Pro Majore Civitatis, &c. 141. De amovendo Archiepiſcopo propter inſanum concilium. T.II. P.II. 136. Pro Archiepiſcopo de Crucis bajulatione. T.III. P.II. 98. De Temporalium Reſtitutione. T.III. P.III. 40. Pro Archiepiſcopo. T.III. P.IV. 154. Pro Archiepiſcopo ſuper Advocatione Eccleſiæ de Boughton Alluph. T.V. P.II. 22. Reſtitutio Temporalium. 43. De Licentiâ eligendi. T.VI. P.IV. 35. De Cuſtodiâ Temporalium. 36.
Dubois (*Felix*). T.IV. P.II. 47.
—— (*Egidius*). T.V. P.III. 182.
—— (*Carolus*). T.V. P.IV. 88.
—— *Auren.* (*Johannes*). T.IV. P.II. 47.
Dubwith. Medietas Vicariæ. T.VI. P.IV. 103.
Ducheman (*Garloſius*). T.III. P.III. 174.
Ducie (*Robertus*), Aldermannus Londini. T.VIII. P.II. 256. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Duck (*Arthurus*). T.VII. P.IV. 83.
Ducke (*Arthurus*) obtinet Officium Advocati & Promotoris in Curiâ Militari coram Comite Mareſcallo Angliæ. T.VIII. P.III. 221.
—— (*Arthurus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 68.
Ducket (*Willielmus*). T.VI. P.II. 218.
—— (*Lionel*). T.VI. P.IV. 155.
—— (*Georgius*). T.VII. P.III. 134.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 96.
Duckett (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 25.
—— (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stanwell, Diœceſis London. T.VIII. P.III. 168.
Duckworth (*Carolus*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dodleſtone, in Diœceſi Ciceſtriæ. T.IX. P.I. 80.
Ducquerque (*Rolandus*). T.VI. P.I. 201.
—— (*Rolandus*). T.IV. P.III. 79.
Ducy (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 60. P.II. 142.
—— (*Robertus*), Aldermannus Civitatis London, creatur Baronettus. T.VIII. P.III. 81. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Duddeley (*Willielmus*). T.III. P.I. 119.
—— (*Georgius*). T.VI. P.VI. 55.
Dudder (*Johannes de*). T.I. P.IV. 144.
Dudleius. T.VII. P.III. 115, 134, 172, 230. P.IV. 11, 89, 170, 171.
Dudley Dominus (*Johannes*). T.V. P.I. 163, 167, 168, 172, 173, 174, 177, 178, 182, 183. P.II. 5, 11, 14, 54, 97, 148, 172. P.III. 5, 44.
—— (*Edmundus*). T.V. P.II. 174.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 58.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 70.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 76, 78, 97, 100.
—— (*Edwardus*). T.V. P.IV. 32, 49, 135.
—— Dominus (*Edwardus Sutton*). T.V. P.IV. 265.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.II. 120.
—— (*Johannes*), Vicecomes *Liſle*. T.VI. P.III. 132, 134, 135, 137, 144.
—— (*Andreas*). T.VI. P.III. 190. P.IV 14, 85.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 228. P.IV. 66, 70.
—— (*Ambroſius*). T.VI. P.IV. 14.
—— (*Guildeford*, *Jana* & *Henricus*). T.VI. P.V. 14.
—— (*Edmundus*). T.VII. P.II. 116.
—— Dominus (*Edwardus*). T.VII. P.II. 169.
—— Dominus. T.VII. P.III. 20.
—— (*Thomas*). T.VII. P.III. 38, 97.
—— (*Ambroſius*). T.VIII. P.II. 7.
—— Dominus *North*, Baro de *Kertlinge*, in Comitatu Cantiæ. T.VIII. P.II. 38.
—— (Parcus de), in Comitatu Staffordiæ. T.VIII. P.II. 61.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Simpſon, Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.IV. 63.
Duellum. T.I. P.II. 149, 176, 188, 197. Aragoniæ & Siciliæ. 213, 215, 218, 219. P.III. 67, 127. Aliud Duellum. T.III. P.I. 54, 58, 85, 93, 105. P.II. 142, 143. Inter Strother & Grant. T.III. P.III. 108. Chattowe & Badbye. 130. Angliæ & Franciæ Reges. 158. Courtenay. 161. Clifford & Boucitald. 205. Johannes de Kyngeſton. P.IV. 42. De habendo. T.IV. P.I. 98. T.II. P.I. 2.
Duffeld (*Richardus*). T.I. P.IV. 148.
—— (*Robertus*). T.II. P.II. 25.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 143.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 26.
Dufferd (*Arnaldus*, *Bernardus* & *Bertrandus*). T.II. P.I. 2.
—— (*Robertus*). T.II. P.III. 96.
Duffull (*Henricus*). T.I. P.III. 170.
Dufglas (*Willielmus*). T.I. P.III. 117.
Dufrato (*Ad. de*). T.I. P.III. 18.
Dufton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Carliolenſis. T.VIII. P.II. 166.

Dugall (*Thomas*). T. IV. P. III. 65.
Dugan (*Jacobus*). T. IV. P. II. 28.
Dugarie (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 14.
Dugdale (*Duncanus Fiz*). T. I. P. III. 92.
——— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Helenæ in Stangate. T. VIII. P. III. 283.
——— (*Willielmus*) conſtituitur unus Purſuivandorum ad Arma, per nomen de *Rouge-Croix*. T. IX. P. II. 248.
Dugmore (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 48.
Dui (*Jeronimus de*) T. VI. P. I. 23.
Duhamel (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 87.
Duke (*Edwardus*), Miles. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
Dukeſon (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Clementis Dacorum, in Comitatu Midleſexiæ, Diœceſis & Juriſdictionis London. T. VIII P. IV. 115.
Duket (*Richardus*). T. IV. P. II. 124.
Dulaicuz (*Adam*). T. I. P. I. 47.
Dulcis (*Robertus*). T. IV. P. III. 150.
Duley (*Richardus*). T. VI. P. III. 227.
Dulforti (*Arnaldus* Dominus *de*). T. II. P. III. 44.
Dulverton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 37.
Dultig (*A.*). T. VI. P. III. 134.
Dulzanus (*Dulzamnus*). T. III. P. III. 18.
Dumbalton, ſive *Dumbleton* (Eccleſia Parochialis de). T. IX. P. III. 40.
Dumblanenſis Epiſcopus (*Clemens*). T. I. P. I. 150. P. II. 5, 60.
——— (*R.*) T. I. P. II. 159, 160, 228.
——— (*W*) T. I. P. III. 66, 98, 103. P. IV. 39.
——— Archidiaconus (*Walterus*). T. I. P. III. 98.
——— Epiſcopus (*Richardus de Pontefracto*). T. II. P. I. 3.
——— Epiſcopus. (*W.*). T. II. P. III. 105.
——— Epiſcopus. T. III. P. I. 68.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 148. 156.
——— (*Walterus*). T. III. P. II. 161.
——— (*Michel*). T. IV. P. IV. 115.
——— (*Robertus*). T. V. P. II. 11, 14, 39.
——— (*Jacobus*). T. VI. P. I. 111.
Dumbleton (*Robertus*). T. II. P. II. 140. P. III. 31.
Dumbleton. Vide *Dumbalton*.
Dumdale (*de*). T. I. P. III. 214.
Dumfravilla (*Odonel*). T. I. P. I. 16.
Dumfremelyn (*Johannes* Abbas de). T. III. P. I. 97, 98, 101, 103, 107.
——— (*Johannes*). T. III. P. II. 74, 83, 102.
Dumkeldyn (*Johannes*). T. IV. P. II. 28.
Dumlanrige (*Jacobus* Dominus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 33.
Dumont (*Petrus*) & *Margareta* Uxor. T. IV. P. III. 137.
Dun (*Griffinus*). T. II. P. III. 189.
— (*Daniel*) T. VII. P. I. 210. P. II. 14, 23, 25, 46, 48, 50, 58, 59, 60, 91, 124, 209.
— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 82, 172.
— (*Daniel*). T. VII. P. IV. 157.
— (*Johannes*), Decanus Sancti Pauli London. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.* Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.* 10.
Dunano (*Remigius de*). T. III. P. II. 177.
Dunbar Comes (*Patricius*). T. I. P. I. 150. P. II. 2, 5, 24, 60.
——— (*Patricius*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 88, 89, 94, 203. P. IV. 4, 84.
——— (*Patricius*). T. I. P. IV. 93. T. II. P. I. 57.
——— (*Georgius*). T. V. P. I. 24.
——— (*Georgius*). T. VII. P. II. 169.
——— (*Adam de*). T. I. P. III. 103.
——— (*Patricius*). T. II. P. IV. 208.
——— (*Johannes*). T. III. P. II. 161.
——— (*Georgius*). T. III. P. III. 132.
——— (*Georgius*). T. III. P. IV. 155. T. IV. P. I. 23, 86.
——— (*Gaweynus*). T. III. P. IV. 188. T. IV. P. I. 23, 52, 113.
——— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 113.
——— (*Patricius*). T. IV. P. II. 11.
——— (*Patricius*). T. IV. P. II. 44.
Dunbar (*Georgius*). T. IV. P. II. 120, 153, 187.
——— (*David*). T. IV. P. IV. 86.
——— (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 102, 109, 111, 112, 113, 118, 128, 130.
——— (*Patricius*). T. IV. P. IV. 93, 95, 97. 98, 99, 101, 109, 111, 112, 113, 115, 118, 123, 124, 144, 149. T. V. P. I. 20.
——— (*Jacobus*). T. V. P. II. 31.
——— (*Gawinus*). T. V. P. IV. 189, 190, 191, 192, 197.
Dunbarton. Caſtellum ſic dictum in Regno Scotiæ. T. IX. P. III. 41.
Duncan, Præpoſitus Sancti Andreæ. T. III. P. III. 168.
——— (*Petrus*). T. VI. P. IV. 179.
Duncanus, Filius. T. I. P. III. 117.
——— (*Johannes*). T. I. P. IV. 59.
——— Comes. T. I. P. I. 13.
Dunchurch. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Lichfeldenſi & Coventrienſi. T. VIII. P. II. 170.
Dunclent (*Thomas*). T. II. P. IV. 171.
——— (*Thomas*). T. III. P. II. 49.
Duncol (*Willielmus*). T. III. P. I. 150.
Duncombe (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
——— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
——— (*Sanders*), Miles. Privilegium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 88.
Duncon (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stutton, ſive Sutton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 135.
Dundas. T. IX. P. III. 68.
Dundaſs (*Archibaldus de*). T. V. P. II. 44, 47.
——— (*Duncanus*). T. V. P. II. 105. P. III. 15, 34, 139, 156.
——— (*Duncanus*). T. V. P. III. 148, 149, 150, 153, 160.
Dundee (*Willielmus de*). T. I. P. III. 163.
——— (*Simon*) & *Iſabella* Uxor. T. I. P. III. 164.
——— (*Radulphus de*). T. I. P. IV. 59.
——— (*Robertus de*). T. VI. P. II. 194.
Dundegnan (Abbas *de*). T. II. P. III. 20.
Dundemor (*Johannes*). T. I. P. II. 37, 95.
Dundernan (Abbas *de*). T. I. P. III. 163.
Dundragnaver (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.
Dune (*Robertus*). T. VI. P. IV. 48.
Duneglaſs (*de*). T. II. P. IV. 3. T. III. P. I. 12.
Dunelle (*Johannes*). T. V. P. II. 115.
Dunelmenſe Monaſterium. T. VIII. P. II. 53.
Dunenſis Epiſcopus (*Thomas*). T. II. P. III. 23, 107.
Dunenſis Epiſcopus. De Exoneratione. T. II. P. III. 107.
Duneſio (*Johannes* Comes *de*). T. V. P. III. 65, 79, 83, 84.
Dunevorde (*Willielmus de*). T. II. P. III. 170.
——— (*Johannes de*). T. VIII. P. I. 201.
Dunfermelyn Abbas (*G.*). T. I. P. I. 13.
——— (*Galfridus*). T. I. P. III. 66, 98, 100, 103, 163.
——— (*Richardus*). T. V. P. II. 11, 14, 31, 39, 47, 50, 96.
——— Dominus (*Henricus*). T. V. P. III. 29.
——— Abbas (*Jacobus*). T. VI. P. I. 102.
——— Comes (*Alexander*). T. VII. P. II. 209.
——— Comes (*Alexander*). T. VII. P. III. 4, 65, 236, 247.
Dunfermling (*Carolus* Comes de). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 67.
Dunfernenſis Abbas. T. I. P. II. 5.
Dunfoul (*Richardus*). T. III. P. III. 190.
Dunfrez (*Willielmus de*). T. I. P. II. 209, 210. P. III. 104.
——— (*Alanus de*) T. I. P. III. 104, 163.
Dunheved, ſive *Lanceſton* (Burgus de). T. IX. P. I. 2.
Dunkanſon (*Johannes*). T. VII. P. I. 130.
Dunkelden. Pro Johanne de Leeke electo Epiſcopo. T. I. P. IV. 151. Ornamenta Capellæ. 162. Pro Electo. 205.
Dunkeldenſis Epiſcopus (*Walterus*). T. I. P. I. 13, 79, 150. P. II. 4.
——— (*Matthæus*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98, 111, 146, 151, 152, 153. P. IV. 26, 39.
——— (*T.*) T. II. P. III. 59.
——— (*W.*). T. II. P. III. 105, 107.
——— (*Malcolmus*). T. II. P. IV. 120. T. III. P. I. 114.
Dunkeldenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. III. P. I. 148, 153, 156. P. II. 161.
——— (*Johannes*). T. III. P. III. 108, 109, 170, 171. P. IV. 41, 49, 61.
——— (*Robertus*). T. IV. P. I. 105.
——— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 31.
——— (*Johannes de Raleſton*). T. V. P. II. 3, 11, 12, 14, 31.
——— (*Thomas*). T. V. P. II. 77.
——— (*Jacobus*). T. V. P. III. 122.
——— (*Alexander*). T. V. P. III. 139, 156, 184.
——— (*Georgius*). T. V. P. III. 190. P. IV. 73.
——— (*Georgius*). T. V. P. IV. 208.
——— (*Robertus*). T. VI. P. II. 13, 14, 16. T. VII. P. I. 32.
——— (*Petrus Rollok*). T. VII. P. II. 82, 83.
Dunkeswell Abbas *de*). T. I. P. III. 136.
Dunkirk. Pro Burgenſibus. T. III. P. I. 23.
Dunkfeldenſis Epiſcopus (*Matthæus*). T. I. P. IV. 162.
Dunlope (*Conſtantinus*) T. V. P. III. 209.
Dunmayne Vicarius (*Willielmus de*). T. I. P. III. 163.
Dunmowe (*Johannes*). T. V. P. III. 144.
——— (Prior *de*). T. III. P. IV. 8.
Dunmowe (Prioratus de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 58.
Dunne (*Gabriel*). T. VI P. III. 33.
——— (*Thomas*). T. VI. P. III. 50.
——— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, Eccleſiæ Cathedralis Sancti Pauli London Decanus, ac Vicarius Eccleſiæ Parochialis Sancti Dunſtani. T. VIII. P. I. 225. Conſtituitur Vicepræſes Collegii de Syon. *ibid.*
Dunninge (*Henricus*). Officium ei directum. T. IX. P. III. 103.
Dunolmenſis Epiſcopus (*Hugo*). T. I. P. I. 16, 21, 28.
——— (*Philippus*). T. I. P. I. 31, 43.
——— (*R.*). T. I. P. I. 81, 89, 95, 125, 170.
——— (*W.*). T. I. P. II. 31.
——— (*Robertus*). T. I. P. II. 92, 104, 110.
——— Prior. T. I. P. II. 51, 92.
——— Epiſcopus (*R.*). T. I. P. II. 156, 160, 176, 177, 202.
——— (*Antonius*). T. I. P. II. 232, 234, P. III. 15, 19, 45, 62, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75, 89, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 103, 104, 105, 111, 112, 113, 114, 125, 128, 131, 138, 139, 140, 150, 154, 156, 161, 162, 170, 171, 172, 180, 182, 183, 192, 194, 195, 196, 201, 216. P. IV. 32, 37, 39, 72, 75.
——— (*Philippus*). T. I P. III 101.
——— (*Antonius*). T. I. P. IV. 89, 90, 91, 92, 94, 95, 97, 106, 108, 119, 120, 144, 145, 148, 156, 157, 158, 159, 171, 179, 182, 184. 187, 189, 195, 197.
——— (*R*). T. II. P. I. 54, 75, 88, 89.
——— (*Ludovicus de Bellomonte*). T. II. P. I. 104, 112, 114, 122, 124, 134, 137, 169, 172, 177, 180. P. II. 16, 26, 46, 51, 62.
——— (*Ludovicus*). T. II. P. II. 107, 114, 121, 123, 149, 156, 166, 187, 192. P. III, 5, 33, 50, 57, 69, 87, 105.
——— (*Richardus*). T. II. P. III. 115, 117, 120, 148, 153, 161, 163, 174, 192.
——— (*Cuthbertus*). T. II. P. III. 57.
——— (*R*). T. II. P. IV. 24, 25, 28, 39, 46, 48, 48, 50, 51, 69, 72, 73, 76, 79, 81, 82, 97, 108, 111, 117, 121, 145, 149, 154, 156, 166.
——— (*Thomas de Hatfeld*). T. II. P. IV. 177, 180. T. III. P. I. 58, 68, 72, 74, 76, 78, 87, 93, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 107, 115, 117, 118, 119.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 144, 147, 150, 153, 159, 163, 213. P. II. 63, 104, 139, 155, 170, 171, 184, 192.
——— (*Thomas*). T. III. P. III. 6, 51, 72, 130, 136, 165, 167, 168, 173, 183, 197, 200, 202, 203. P. IV. 13, 19, 21.
——— (*Walterus*). T. III. P. IV. 21. 34, 35, 44, 46, 47, 49, 51, 56, 57, 64, 67, 70, 78, 80, 83, 100, 101, 102.
——— (*Walterus*). T. III. P. IV. 137, 170, 176, 178, 179, 183, 196, 199, 200. T. IV. P. I. 3, 7, 9, 13, 16, 91, 182.
——— (*Thomas*). T. IV. P. I. 80, 106, 116,

116, 122, 123, 125, 126, 127, 128, 148, 149, 151, 191. P.II. 6, 19, 20, 22.
Dunolmenſis Epiſcopus (*Thomas*). T. IV. P. II. 30, 35, 62, 66, 69, 72, 77, 80, 81, 84, 97, 98, 100, 102, 103, 105, 106, 111, 132, 138, 143, 145, 150, 167, 168, 174, 186, 189, 195. P.III. 8, 66, 83, 135, 153.
——— (*Thomas*). T.IV. P IV. 25, 26, 60, 62, 80, 96, 97, 98, 107, 108, 109, 110, 112, 114, 115, 117, 121, 122. 139, 141, 155, 169. T.V. P.I. 25, 44.
——— (*Robertus*). T.V. P.I. 51.
——— Prior. T.IV. P.IV. 109, 128.
——— Epiſcopus (*Robertus*). T.V. P.I. 111. P.II. 7, 16, 24, 25, 30, 32, 34, 38, 54, 76, 77.
——— (*Laurentius Bothe*). T. V. P. II. 78, 85. 92, 97, 107, 108, 109, 111, 121, 148, 172. P.III. 5, 6, 12, 18, 29, 31, 32, 44, 48. 52, 59.
——— (*Johannes*). T.V. P.III. 17.
——— Prior (*Richardus*). T.V. P.III. 6, 12, 18, 29, 33, 34.
——— Epiſcopus, (*Laurentius*). T.V. P. III. 70.
——— (*Willielmus Dudley*). T.V. P.III. 73, 76, 78, 82, 137, 165.
——— (*Johannes Shirwode*). T.V. P.III. 145, 146, 157, 165.
——— (*Richardus*). T.V. P.IV. 73, 77, 78, 79, 80, 82, 86, 105, 108, 120, 121, 141, 142, 146, 157.
——— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 182, 207.
——— (*Chriſtoferus Baynbrig*). T.V.P.IV. 239, 263.
——— (*Thomas*). T.VI. P.I. 3, 6, 9, 12, 13, 17, 33, 35, 63, 72, 78, 119, 120, 125. 147, 150, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 164. 166, 168, 169, 170, 183.
——— (*Thomas Wolſey*). T.VI. P.I. 212.
——— (*Thomas*). T.VI. P.II. 14.
——— (*Cuthbertus Tunſtall*). T.VI.P.II. 144, 148, 149, 150, 152, 153. P.III. 11, 35.
——— Prior. T.VI. P II. 112.
——— Epiſcopus (*Cuthbertus*). T.VI.P. III 137, 141, 184. P. IV. 3. 17, 54, 55, 76, 84.
——— (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 110, 112, 131.
——— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 175, 176, 178.
——— (*Tobias Mathews*). T. VII. P.I. 161.
——— (*Willielmus*). T.VII. P.II. 169.
——— (*Richardus Neile*). T.VII. P. III. 13, 18, 42, 58, 173.
Dunolmenſis Comitatus, Epiſcopatus *&c.* T. I. P.II. 177. P.III. 72, 73, 128. Priori Conceſſio per Annum. 165. P.IV. 55. Eccleſiæ libertates reſtitutæ. T. I. P. IV. 91. Epiſcopus, Patriarcha Jeroſolymitanus. 97, 120. De Malefactoribus puniendis. 144. Carta Henrici de Percy. 158, 179, 164, 181. Pardonum. 162. Bona. 185. Cuſtodia Epiſcopatûs. 185, 187. Teſtamenti Executio. 189, 195. Ne interſit Concilio Generali. 197. Indempnitas. T.II. P.I. 89. De Bellomonte. 104, 112, 114, 122, 124. Spoliatio. 137. Super Debitis. P. II. 16. Negligentia. 62. Comitatûs Hertfordiæ Manerium. 42. Hertelpol Villa. 42. De providendo Immunitatibus. 51. Caſtri Bernardi Maneria Hert & Herterneſs. T.II. P.II. 192. De libertate Regia. *ibid.* De Lite cum Archiepiſcopo Eborum. P. III. 33. De non inquietando. 70. Super Ambaſſiatoribus. 153. De Libertatibus. 162. P.IV. 72. De indempnitatibus. 117. Super Balænis & Sturionibus. 145. De Fidelitate. 177. De Navibus ad Parliamentum. T. III. P. I. 94. Super Eccleſiâ de Houghton. T. II. P. IV. 154. Contra Epiſcopum Chryſopolitanum. T III. P.I. 163. Super Chevantiâ. P.II. 184 De morando ſuper Marchiis. 192. Advocatio Eccleſiarum de Steyndrop & Braunspath. T. III. P. II. 199, 200. Pro Hominibus de Exoneratione. T.III. P.III. 21. Pro Epiſcopo de Paſſagio de Twede. 51. Contra Archiepiſcopum Eborum. 72. De Reſtitutione Temporalium. 130. De Hoſpitatione ad Parliamentum. 136. De Reſtitutione Temporalium. P.IV. 32. Jocale ad Feretrum Sancti Cuthberti. 51. De Transgreſſione contra Epiſcopum. 51. Pro Epiſcopo de Reſtitutione Temporalium. T. IV. P. I. 101. Super Libertatibus. 148. Pro Epiſcopo profecturo. 151. Pro Epiſcopo ad Partes Transmarinas. T.IV. P.II. 85. Pro Epiſcopo de Herbergagio. 86. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. V. P. I. 45. De Reſtitutione Temporalium. 51. De licentiâ eligendi. T. V. P.II. 77. Super Epiſcopo eligendo. 77. Reſtitutio Temporalium. 78. Pro Epiſcopo Pardonatio. 97. Pro Epiſcopo Manerium de Totynbeke & Advocatio Eccleſiæ de Stretham pro termino vitæ. 109. De licentiâ abſentandi à Parliamento & Conſilio. 121. Pro Epiſcopo de Obolis fabricandis. P. III. 32. De Reſtitutione Temporalium. T. V. P. III. 73. Relaxatio per Epiſcopum facta Archiepiſcopo Eborum. 82. Pro Electo ad Papam Literæ. 142, 143. Ad Cardinales pro eodem. 143. Pro Epiſcopo de Monetâ fabricandâ. 157. De Reſtitutione Temporalium. 165. De Pardonatione. 165. De Reſtitutione Temporalium. P.IV. 78. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P.IV. 182, 239. Pro Epiſcopo pardonatio. 263. Super vacatione Epiſcopatûs. 269. Juramentum Fidelitatis factum per Epiſcopum Julio Papæ. T. VI. P. I. 3. Reſtitutio Temporalium. 4. Pro Epiſcopo ſuper officio Cuſtodis Privati Sigilli. 119. Bulla principalis ſuper Epiſcopatu Cardinali Eborum commiſſo. 211, 212. De Reſtitutione Temporalium pro eodem. 212. Pro Cuthberto Epiſcopo London, cuſtodia Temporalium. T.VI. P.II. 144. Pro eodem abſolutio & tranſlatio ad Epiſcopatum Dunolmenſem. 152. Pro eodem de Proviſione. 152. Ad Clerum Dunolmenſem de intendendo. 152. Ad Vaſſallos Dunolmenſes. 153. De Reſtitutione Temporalium. 153. Comitatus: viginti Marci exeuntes de Manerio de Twiſleton. P. III. 35. Decani & Capituli Eleemoſinæ. T.VI. P. III. 129. Super nullitate Sententiæ contra Epiſcopum Commiſſio Apellationis. P.IV. 3. Licentia eligendi. 109, 173. Regalis Aſſenſus. 110, 175. Reſtitutio Temporalium. 111, 131, 176. Canonicatus, ſive Præbenda vocata Undecimam. T. VI. P. IV. 93. Præbenda. 93. De Officio Vicecomitis conceſſo. T. VI. P. IV. 95. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 161. Pro Tobia Mathew Regius Aſſenſus. 161, 162. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 162. De licentiâ eligendi Epiſcopum, T.VII. P.III. 13. Pro Ricardo Neile Epiſcopo Significavit. 13. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 19.
Dunort (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 17, 24, 179.
Dunoſſiæ Comes (*Franciſcus*). T.V.P.IV. 26, 125.
——— Comitiſſa T. V.P.IV. 95.
Dunoys (Comitiſſa *de*). T.V. P.I. 90.
Dunquerk (*Rollandus de*). T.IV. P.IV. 73.
Dunquerque. T.VIII. P.I. 150.
Dunricke (*Edmundus*), Generoſus, Feodarius Comitatûs Cornubiæ, & Eſcaetator ejuſdem Comitatus. T.VIII. P.II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
Dunſany Dominus (*Patricius*). T. VII. P. I. 52.
Dunſer (*Richardus*). T.I. P.IV. 118.
Dunſionenſis Abbas (*Grentonis*). T.IV. P.IV. 75.
Dunſithe (*Alexander*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 212.
Dunſmore (*Franciſcus Leigh* Baro). T. VIII. P. III. 24.
——— (*Franciſcus* Dominus). T.IX.P.III. 35, 66. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Dunſtable (Prior *de*). T.I. P.II. 92.
——— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 7.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 180.
——— (Prior). T.III. P.III. 83.
——— (*Georgius*). T.VI. P.II. 183, 185.
Dunſtable-Haughton. Nomen cujuſdam Rectoriæ, in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 51.
Dunſtale (*Johannes*). T. V. P. II. 33.
Dunſtanville (*Walterus de*). T.I. P.II. 110.
Dunſtowe (*Johannes*). T. VI. P.II. 196.
Dunſtraville (*Walterus de*). T. I. P. III. 57.
Dunthorn (*Willielmus*). T. V. P. IV. 236.
Dunton. Vicaria T. VI. P.IV. 151.
Dunton (*Edmundus*), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Woodalling, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.I. 70.
Dunwicus. Breve directum Ballivis, probis Hominibus & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P.I. 2.
Dunzenchoyven (*Winandus de*). T. II. P.III. 168
Duodecim Apôſtolorum Presbiter Cardinalis (*J.*). T. II. P.III. 167.
Duodo (*Nicholaus*). T. V. P.IV. 235.
Duplin (*Georgius*), Vicecomes, Cancellarius Scotiæ. T.VIII. P.II. 281. P.III. 259.
Dupny (*Johannes*). T. V. P.IV. 96.
Dupon (*Franciſcus*). T. V. P.IV. 28.
Dupont (*Johannes*). T.IV. P.I. 34.
Dupordo (Dominus *de*). T.V. P.III. 201.
Duppa (*Brianus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Oxoniæ Decanus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 39. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Cancellariatum Eccleſiæ Cathedralis Beatæ Mariæ Virginis Sarum, unà cum Præbenda de Brixworth, in Comitau Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P.IV. 115.
——— (*Brianus*), Theologiæ Profeſſor, & Caroli Principis Tutor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam. Eccleſiæ Parochialis de Petworth, Diœceſis Ciceſtrenſis. T.IX. P.II. 217.
——— (*Jacobus*), Armiger. Officium ei commiſſum. T. IX. P.II. 86.
Dupper (*Brianus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione unius Decanatûs Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Oxonienſis. T.VIII. P.III. 28.
Dupplin (*Willielmus*). T.I. P.IV. 34.
Dupply (*Perſona Adam de*). T.I. P.III. 182.
Dupre (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Duquet (*Gullielmus*). T.V. P.IV. 102.
Duram (*Alexander*). T.VII. P.I. 32.
Durandi (*Raymundus*). T.I. P.III. 27.
——— (*Raymundus*). T.I. P.IV. 153.
——— (*Johannes*). T II. P. I. 52, 55, 121.
——— (*Raymundus*). T. II. P. II. 133, 144, 152, 153, 174. P.III. 8, 10, 55, 59.
——— (*Galhardus*). T.II. P.III. 172.
——— (*Raymundus*). T.III. P.I. 29.
——— (*Rogerus*). T.IV. P.II. 14.
Durandus (Frater). T.I. P.I. 53, 54.
Durant (*Thomas*). T. II. P.IV. 28. T. III. P.I. 119.
——— (*Thomas*). T.III. P.III. 15, 77.
——— (*Michael*). T.IV. P.III. 82.
——— (*Johannes*). T.V. P.I. 128.
——— (*Andreas*). T.V. P.IV. 92.
——— (*Paulus & Johannes*). T.V. P.IV. 96, 99.
——— (*Georgius*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Weſton Subedge, in Comitatu & Diœceſi Glouceſtriæ. T.IX. P. II. 89.
Duras Dux (*Carolus de*). T. II. P. III. 201.
Durefort (*Galardus* Dominus *de*). T.III. P.III. 49, 78, 102, 126, 163, 164, 173. P.IV. 7, 29, 46, 52. 73, 79, 86. 97, 100.
——— (*Galhardus*). T.III. P. IV. 173, 181. T.IV. P.I. 14, 16, 71, 154, 157, 161.
——— (*Almaricus*). T.IV. P.I. 10.
——— (*Galhardus*). T. IV. P. II. 126, 171, 182. P. III. 55.
——— (*Galhardus*). T. IV. P. IV. 94, 157. T.V. P.I. 60.
——— (*Galhardus*). T.V. P.I. 137, 166, 182. P.II. 55, 65, 80, 168. P. III. 5, 23, 35, 64.
——— (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Duraunt de Vile (*Raymundus*). T. II. P. II. 184.
Durbando (*Bernardus de*). T. I. P. III. 55.
Durbano (*Albertus de*). T.I. P.II. 216.
Durchie (*Johannes de*). T.II. P.III. 115.
Durefort (*Guillielmus*). T.I. P.III. 27, 41, 60, 77, 92.
——— (*Ramfredus*). T.I. P.III. 134.
——— (*Arnaldus*). T.I. P.IV. 208. T.II. P.I. 84 P.II. 19.
——— (*Bernardus*). T. II. P. I. 25, 84.
——— (*Arnaldus*). T. II. P.II. 111, 112, 122, 127, 144, 174. P.III. 8, 139, 163.
——— (*Ramfredus*). T. II. P.IV. 37, 69, 100.
——— (*Bertrandus*). T. II. P.IV. 37, 100. T.III. P.I. 89.
——— (*Bernardus*). T. II. P. IV. 37, 48, 135.
——— (*Adomarus*). T.II. P.IV. 48.
——— (*Reymundus*). T.II. P.IV. 135.

Dure-

Durefort (*Bernardus*). T. II. P. IV. 77.
—— (*Bertrandus*). T. II. P. IV. 77.
—— (*Gaillardus*). T. II. P. IV. 130.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. I. 12, 96.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. I. 12, 26, 96.
—— (*Bertedus*). T. III. P. I. 26.
—— (*Emericus*). T. III. P. III. 126.
—— (*Medardus*). T. V. P. I. 137.
Durem (*Johannes*). T. V. P. II. 177.
Duremort (*Egidius*). T. IV. P. III. 99.
Durens (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Saxby, in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 121.
Dureſdere (*Andreas*). T. V. P. II. 39, 53.
Dureſme (*Johannes de*). T. III. P. I. 56.
Dureward (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Dureweſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 100.
Durgio (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 33.
Durgis (*Raymundus*). T. I. P. III. 52.
Durham (*Rogerus*), Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Franciſcus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Preſentatione ad Vicariam de Melborne, Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. IV. 117.
Durham-Place. Situs Domûs. T. VI. P. III. 187.
Durkop (*Johannes*). T. V. P. III. 31.
Durnon (Dominus.) T. II. P. IV. 8.
Duroforti de Duroforti, Dominus *Bajolmont*. T. II. P. III. 8.
Durrea (*Jacobus*). T. I. P. III. 127.
Durſne (*Admetus*). T. IV. P. I. 151.
Dury (Dominus de). T. III. P. II. 24.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northlowe, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 67.
Duſa (*Franciſcus de Montferant* Dominus *de*). T. V. P. II. 56.
Duſages (*Jaquetus*). T. III. P. II. 37.
Duſer (*Hanekinus*). T. III. P. I. 191.
Duſſiaco (*Adam de*). T. I. P. III. 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35.
Duſton Vicarius (*Robertus de*). T. III. P. III. 83, 133.
Duſy (*Robertus*). T. V. P. IV. 96.
Duthier (*Johannes*), Dominus *de Beauregard*. T. VI. P. III. 190.
Dutton (*Adam de*). T. I. P. II. 149.
—— (*Galfridus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 21.
—— (*Thomas*). T. VII. P. IV. 149.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. I. 171. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 8.
Duturtre (*Petrus*). T. II. P. I. 180.
Duviner (*Johannes*). T. IV. P. III. 37.
Duure (*Richardus de*). T. II. P. II. 13.
Duyn (*Johannes*), Capitaneus, Bello captus. T. IX. P. III. 181.
Duyne (*Richardus*). T. II. P. III. 176.
Dya (*Johannes de*). T. I. P. II. 4, 11, 15, 24.
Dycher (*Willielmus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 81.
Dycons (*Richardus*). T. VI. P. I. 180.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 143.
Dye (*Bernardus de la*). T. I. P. I. 176.
—— (*Bertrandus*). T. III. P. I. 141, 169.
Dyencurt (*de*), Filius *Radulphi*. T. I. P. I. 68.
Dyer (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 155.
—— (*Alexander*). T. VIII. P. II. 267.
Dyeſt (Dominus *Ernous de*). T. I. P. II. 166.
Dyet (*Johannes*). T. II. P. III. 175.
Dyett (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 262.
Dyeus (*Johannes*). T. II. P. III. 171. T. III. P. I. 109, 110, 124.
Dygby (*Johannes*). T. V. P. III. 197.
—— (*Everardus*). T. VI. P. I. 95, 134.
Dygges (*Johannes*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 175.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. I. 7.
Dyghton (*Willielmus*). T. III. P. III. 10, 11, 70, 89, 141, 156, 202, 203.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 156.
Dyjoun (*Guillielmus de*). T. III. P. II. 49.
Dyke (*Hugo.*) T. IV. P. IV. 81. T. V. P. I. 39.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 144.
Dymchurche. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Dymington, ſive *Donnington* (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 257.
Dymmok (*Johannes*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 141, 169.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Philippus*). T. IV. P. IV. 160.
Dymmok (*Andreas*). T. V. P. IV. 31.
—— (*Robertus*). T. VI. P. I. 50.
Dymocke (*Humfridus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Dymſy (O.) T. II. P. III. 154.
Dyn (*Johannes*). T. II. P. IV. 77.
Dynant (*Galfridus de*). T. I. P. II. 44.
—— (*Oliverus*). T. I. P. II. 89.
Dynas (*Walranus*). T. V. P. IV. 144.
Dyncherche. Rectoria. T. III. P. IV. 46.
Dynelay (*Johannes de*). T. III. P. I. 56.
Dynerville (*Robertus*). T. IV. P. III. 94.
Dynes (*Richardus*). T. VI. P. I. 183.
Dynham (*Johannes de*). T. II. P. II. 129.
—— (*Galfridus*). T. III. P. I. 106.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 73.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 22.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 168, 172, 174, 194. P. III. 25. 32, 59.
—— (*Karolus*). T. V. P. II. 174.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 59, 76, 78, 97, 100, 132, 134, 169, 181, 192. P. IV. 86. 135.
—— (Dominus *Johannes*). T. VI. P. I. 207.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 147.
Dynne-Regis (Burgus de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 60.
Dynova (Dominus *Johannes de*). T. IV. P. III. 135.
Dynſchen (*Wynandus*). T. III. P. I. 11.
Dynton, ſive *Donnington*. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 65.
Dyoniſius Presbiter. T. I. P. I. 186.
Dyott (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 58
Dyrach (Abbas de). T. II. P. III. 10.
Dyram (*Balduinus*). T. VI. P. IV. 101.
Dyrbton (Dominus *Walterus de*). T. IV. P. IV. 200.
Dyryan (*Willielmus*). T. III. P. I. 68.
Dyshynton (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 126.
Dyſley (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
Dyſny (*Willielmus*). T. II. P. IV. 185.
Dyton (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 113.
Dytton. Rectoria. T. VI. P. VI. 9.
Dyxe (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
Dyxſon (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 92.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 162.

E.

E*Ade* (*Edmundus*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de South Peckenham. T. VIII. P. III. 225.
Eadenet (*Tuderus*), filius. T. I. P. II. 108.
Eales (*Albanus*), Clericus in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectorium de Iſham inferiori, in Diœceſi Petriburgenſi, Provintiæ Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Earle (*Walterus*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Richardus*). Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. III. 81.
Earnel (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Eaſdale (*Guillielmus*), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 90. Commiſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Eaſt. T. VII. P. I. 61.
—— (*Johannes*), obtinet Officium Inferioris Sculptoris Ferrorum Monetæ infra Turrim London. T. VIII. P. IV. 60.
Eaſt-Beachworth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 39.
Eaſtbury. Manerium. T. VII. P. II. 167.
Eaſtcardeleigh. Litteræ directæ Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Eaſtchalden. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Eaſt-Claydon, ſive *Clayton* (Vicaria de). T. VIII. P. III. 277.
Eaſtcourt (*Edmundus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aiſholt Diœceſis Bathoniæ & Wellenſis. T. IX. P. II. 253.
Eaſtfarleighe (Vicaria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 209.
Eaſtflete (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 61.
Eaſtgrinton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 54.
Eaſtham (Vicaria de), in Diœceſi Ceſtrenſi. T. IX. P. II. 142.
Eaſthope (Rectoria de), Diœceſis Herefordienſis. T. IX. P. II. 213.
Eaſtland-Merchants. Proclamatio concernens Mercatores ſic dictos. T. VIII. P. III. 80.
Eaſtlowe. Litteræ directæ Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Eaſtmeane. Vicaria. T. VI. P. IV. 85.
Eaſtmilne. Molendinum ſic dictum, in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Eaſtofte. (*Johannes, Thomas* & *Maria*). T. VII. P. III. 160.
Eaſton. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 93. Vicaria. 103.
Eaſton (*Richardus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Treneglos & Warburſtowe, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. IV. 118.
Eaſtpennard (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 57.
Eaſtputtforde (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Eaſtretford (Villa de). Litteræ directæ Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Eaſtringſeild. Locus ſic dictus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Eaſt-Tilbury. Vicaria ſic dicta in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 86.
Eaſtwicham. Vicaria ſic dicta. T. VIII. P. III. 280.
Eaton Collegii Scriptum. T. VI. P. II. 168.
Eaton (*Gilbertus*). T. VI. P. II. 200.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 164
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Saldford, ſive Saldeford, cum Capella de Bromly, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. I. 80.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Oſtinghanger, ſive Weſtinghanger, Diœceſis Cantuarienſis. T. IX. P. II. 91.
Eaynsford (Rectoria de) in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 88.
Ebcheſter (*Willielmus*). T. V. P. II. 12, 15.
Ebden (*Johannes*). T. VI. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 173, 194.
Ebner (*Eraſmus*). T. VI. P. III. 134.
Eborum Archiepiſcopus (*Galfridus*). T. I. P. I. 43.
—— (*W.*). T. I. P. I. 72, 73, 81, 86, 95, 100, 101, 113, 115, 121, 131, 136, 139, 144, 141, 142, 147, 148, 157, 159, 161, 164, 169, 170, 175. P. II. 92.
—— (*S.*). T. I. P. II. 31, 35.
—— (*G.*). T. I. P. II. 60, 90.
—— (*Walterus*). T. I. P. II. 115, 118, 120, 123, 124.
—— Decanus. T. I. P. II. 92.
—— Præcentor. T. I. P. I. 69.
—— Archiepiſcopus (*W.*). T. I. P. II. 129, 155, 156, 158, 183, 202, 217. P. III. 15, 28, 86, 93, 95, 97, 98, 125, 154, 155.
—— (*W. Grenfeld*). T. I. P. IV. 36, 37, 53, 54, 68.
—— (*H.*). T. I. P. III. 182.
—— (*B.*). T. I. P. IV. 2.
—— Decanus (*Robertus*). T. I. P. II. 216.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 93, 94, 97, 98, 99, 105, 155.
—— Abbas. T. I. P. II. 154.
—— Archidiaconus (*Willielmus Hameltone*). T. I. P. III. 95.
—— Archiepiſcopus (*Willielmus Melton*). T. V. P. III. 62, 65, 66, 79, 117, 125, 129, 130, 139, 142, 162, 164, 167, 168, 183. P. IV. 6, 10, 53, 54, 72, 79, 80, 82, 84, 86, 87, 88, 90, 92, 94, 97, 104, 105, 109, 113, 117, 118, 130, 165.
—— (*Johannes Romaine* & *Henricus de Newerk*). T. V. P. III. 74.
—— (*W. Grenfeld*). T. VI. P. IV. 161.
—— (*W.*). T. II. P. II. 107, 108, 114, 115, 117, 119, 121, 149, 154, 182, 187, 188, 193, 197, 203, 204. P. III. 16, 27, 33, 58, 79, 82, 85, 86, 87, 99, 101, 102, 110, 114, 120, 124, 143, 150, 183, 187, 195.
—— Prior (*Willielmus*). T. II. P. III. 58.

Eborum Archiepiſcopus (*Willielmus*). T. II. P. IV. 10, 31, 50, 52, 56, 134, 156, 166, 177, 180, 202, 204, 205, 208. T. III. P. I. 5, 55, 60, 63, 80.

—— (*Johannes*). T. III. P. I. 81, 84, 100, 129, 137.

—— (*Johannes*). T. III. P. I. 144, 146, 147, 150, 153, 159, 162, 185, 190, 213. P. II. 63, 197.

—— (*S*). T. III. P. II. 104, 161.

—— (*Alexander Nevill*). T. III. P. III. 15, 16, 20, 27, 51, 69, 70, 72, 81, 84, 91, 98, 105, 146, 165, 173, 180.

—— (*Johannes Thoresby*). T. III. P. III. 53, 54, 55.

—— (*Richardus*). T. III. P. III. 205. P. IV. 4, 10, 13, 17, 23, 32.

—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 20, 21, 27, 32, 36, 46, 47, 70, 71, 72, 80, 85, 93, 104, 110, 124.

—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 123, 124, 127.

—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 134, 137, 145, 148, 176, 177, 187, 196. T. IV. P. I. 64, 65, 68, 70, 80, 84, 99, 122.

—— (*Alexander*). T. III. P. IV. 156.

—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 85.

—— (*Henricus*). T. IV. P. I. 122, 147, 157, 165, 187, 189, 200. P. II. 19.

—— (*Henricus*). T. IV. P. II. 30, 54, 80, 82, 111, 124. P. III. 155.

—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 48.

—— (*H.*). T. IV. P. IV. 70, 104.

—— (*J.*). T. IV. P. IV. 121, 122, 124, 132, 139, 142, 151, 156, 157, 176, 184, 185, 189, 190, 193, 196. T. V. P. I. 17, 18, 19, 29, 30, 52, 56, 61, 62, 63, 73.

—— (*Johannes* Cardinalis). T. V. P. I. 120, 145, 146, 147, 160, 177. P. II. 22, 43, 54, 55, 70, 73, 126.

—— (*Georgius*). T. V. P. II. 131, 135, 136, 140, 144, 168, 179, 181, 184, 185. P. III. 3, 5.

—— (*Richardus* Scroper). T. V. P. III. 3.

—— (*Georgius*). T. V. P. III. 70.

—— (*Laurentius*). T. V. P. III. 72, 82, 104, 105.

—— (*Thomas*). T. V. P. III. 112, 137, 153, 165. P. IV. 135, 159, 164.

—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 264, 268.

—— (*Chriſtoferus*). T. V. P. IV. 264. T. VI. P. I. 6, 17.

—— Cardinalis. T. VI. P. I. 50, 53, 54, 61, 64.

—— (*Thomas Wolſey*). T. VI. P. I. 74, 89, 97, 101.

—— Cardinalis. T. VI. P. I. 106, 109, 110, 120, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 137, 139, 140, 141, 142, 146, 147, 159, 174, 175, 178, 179, 180, 183, 184, 185, 186, 187, 191, 193, 194, 197, 198, 201, 204, 205, 207, 210, 211, 212.

—— (*Thomas* Cardinalis). T. VI. P. II. 3, 6, 8. 9, 11, 15, 16, 17, 40, 41, 50, 52, 63, 64, 70, 72, 73, 74, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 92, 93, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 107, 108, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 137, 138, 139, 144, 146, 148, 159, 160, 161, 169, 175.

—— (*Edwardus Lee*). T. VI. P. II. 169, 176, 186, 188, 194, 216. P. III. 4, 11, 18, 38, 49.

—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 122.

—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 122, 123, 124, 157. P. IV. 17, 41.

—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 36, 41, 49, 51, 68.

—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 110.

—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 138, 139, 140, 171.

—— (*Edwinus*). T. VI. P. IV. 173, 174, 178.

—— (*Johannes Piers*). T. VII. P. I. 160.

—— (*Mattheus Hutton*). T. VII. P. I. 161, 162, 167, 190, 224.

—— (*Tobias*). T. VII. P. II. 168.

—— (*Tobias*). T. VII. P. III. 160, 173, 212.

—— Abbas (*Willielmus*). T. V. P. I. 5, 8, 9, 15.

—— Abbas (*Willielmus*). T. V. P. IV. 81, 135. T. VI. P. II. 112.

—— Abbas (*Edmundus*). T. VI. P. II. 160.

—— Abbas (*Willielmus*). T. VI. P. II. 187.

—— Dux (*Edmundus de Langly*). T. III. P. III. 21, 22, 27, 29, 30, 36, 37, 41, 42, 45, 48, 61, 63, 69, 81, 91, 103, 113, 118, 119, 129, 169, 184, 187, 192, 202, 203. P. IV. 20, 37, 59, 61, 65, 80, 82, 90, 93, 99, 103, 104, 106, 123, 129.

Eborum Duciſſa (*Iſabella*), & *Richardus* filius. T. III. P. IV. 84.

—— Dux (*Edmundus*). T. III. P. IV. 132, 135, 161, 191. T. IV. P. I. 6, 12, 21.

—— (*Edwardus*). T. IV. P. I. 45, 63, 64, 77, 80, 90, 104, 106, 116, 119, 154, 188, 196. P. II. 16, 17, 18.

—— Duciſſa (*Philippa*). T. IV. P. I. 78.

—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 37, 56, 82, 95, 101, 104, 111, 114, 118, 121, 142, 145, 155.

—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 148, 149.

—— (*Edmundus*). T. IV. P. III. 120.

—— Duciſſa (*Johanna*). T. IV. P. II. 131, 134.

—— Duciſſa (*Philippa*). T. IV. P. II. 145.

—— Dux. T. IV. P. IV. 94.

—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 120, 121, 155, 156. T. V. P. I. 27, 29, 46.

—— Duciſſa (*Johanna*). T. IV. P. IV. 104.

—— Dux (*Richardus*). T. V. P. I. 114, 119, 137. 141, 152, 159, 160, 163, 167, 173, 184. P. II. 54, 55, 57, 60, 64, 65, 69, 77, 90, 93, 97, 102, 103, 106, 107.

—— (*Edwardus*). T. V. P. II. 101, 103.

—— Duciſſa (*Cecilia*). T. V. P. II. 107.

—— Dux (*Richardus*). T. V. P. I. 120.

—— (*Henricus*). T. V. P. II. 134, 136, 137, 140, 165. P. III. 31.

—— Duciſſa (*Cecilia*). T. V. P. III. 132.

—— Dux (*Carolus*). T. VII. P. II. 127, 131, 168.

—— (*Carolus*). T. VII. P. IV. 23.

—— (*Willielmus*), Præpoſitus Beverlac. T. I. P. I. 148.

—— (*Johannes*). T. II. P. II. 189.

—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 100.

Eborum Comitatus, Archiepiſcopatus, &c. De Alverton. T. I. P. I. 125. Archiepiſcopus. P. II. 90. Theſaurarius conſtitutus. 97, 100. Archiepiſcopus. T. I. P. IV. 36. Diſcordia cum Archiepiſcopo Cantuarienſi. 37. Negotia. 68. Driffeld Manerium duas Marcas Redditûs. T. I. P. IV. 64. Hoſpitatio non trahenda in conſequentiam. T. I. P. IV. 158. De non inſultando ſuper Bajulatione Crucis. T. II. P. I. 5. Electio. 93, 100. Brigæ in Electione. 107, 112, 113, 116. Pro Electo 117, 123, 124, 128, 131, 134. Præfectus. 136. De Comitatu Richmondiæ & de Bowes conceſſo Communitati Richmundiæ. T. I. P. IV. 119, 138, 173. Bruſtwik Manerium, Skipton in Craven, Caſtrum Cuſtodiæ Petro Gaveſton commiſſum. 140. Thorp Tractatus. 158. Boghes Mercatum conceſſum. 170. In Caldeſwell, Otturby & Horneby, Terræ & Tenementa. T. II. P. II. 65. Skipton inCraven Manerium. T. I. P. IV. 121. Dreyfeld Manerium. 128. Hykelton duas Mercatas. 128. Wodhall Manerium, Tresk Vill. T. II. P. II. 42. De Pallio furato. T. II. P. II. 154. De Priſis Vini Hull, Libertates Archiepiſcopo conceſſæ. 183, 193. De Cartâ Regis Athelſtani. 183, 185. Super Bajulatione Crucis. 197. De diſſenſione cum Decano. 204. De Priſis Vini. P. III. 86. De Pardonatione. 110. Civitas munienda. T. I. P. II. 192. Temple-nuſem Manerium. T. II. P. II. 109. Richmont & Bowes. P. III. 103, 113. De Electo. T. II. P. IV. 71. De non moleſtando. 134. Dewesbury & Wakefeld Advocatio Eccleſiarum. T. III. P. I. 37. Cleri convocatio. 63. De Cuneis. 85. Pro Suffraganeo. T. III. P. I. 162. Hundredum, ſive Wapentagium de Stayncliffe. T. III. P. II. 199, 200. De Electione. T. III. P. III. 15. De Cuneis. 21, 70. De ſupervidendo Collegium vocatum Queenhall. 51. Tranſlatio ad Sancti Andreæ Eccleſiam. P. IV. 20. Super captione. 26. De reſtitutione Temporalium. 32. De Temporalibus commiſſis. 126. De reſtitutione Temporalium. 127. De Proviſione. 123. Manerium & Hamléta Brunſwyk, Bondbruſtwyk, Skekkelyng parva, Humbr. Kanyngham, Cleton, Skipſee, Outhorn, Wythoruſee, Lolle, Dyk, Eſtanwyke, Burton, Pydſee, Preſton, Sprotlee, Hedon, Pauleflete, Skeſtelyng, Kilneſey, Eſyngton & Ravenſer. T. III. P. III. 84. Pro Majore ſuper mutuo. T. III. P. IV. 187. Libertates in manus Regis ſeiſitæ. T. IV. P. IV. 82.

Eborum Comitatus, &c. De Archiepiſcopo rebelli. T. IV. P. I. 83. Pro Abbate. 83. De Archiepiſcopo electo. 85. Pro Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. 122. De Regio Aſſenſu. 125. Pro Archiepiſcopo Pardonatio. 200. Wreſil Dominium; Erees, Brighton, Helau Manerium. T. IV. P. I. 86. Cotyngham Manerium cum Crofto vocato Appulgarth; Parcum cum Boſcis eidem adjacentibus, videlicet Northwood, Pratwood & Hartland, decem & ſeptem Bovat. Terræ Dominicalis in Campis de Cotyngham; Paſtura vocata Lorey continens decem Acras. 144. Contra Dominium Oldcaſtle. T. IV. P. II. 50. Pro Archiepiſcopo ſuper Poſſeſſionibus in Aquitaniâ. 54, 70. Pro Archiepiſcopo. 82. De convocatione Cleri Eborum Provinciæ. P. III. 155. Pro Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. T. IV. P. IV. 48. Pro eodem ad Generale Concilium. 186. Scardeburg Villa 27 lib. annuatim ad Firmam. T. V. P. I. 170. Raskell officium Parcarii. P. II. 90. Wreſill Manerium & Dominium. 191. De Riotis contra Archiepiſcopum compeſcendis. T. V. P. I. 120. Ad Papam pro Archiepiſcopo. 120, 121. De reſtitutione Temporalium. 121. Pro Archiepiſcopo quòd Collectores Decimarum deputentur. 160. Pro eodem de mutuo ſolvendo. 177. Pro Archiepiſcopo ſuper Advocatione Eccleſiæ de Boughton Alluph. P. II. 22. Reſtitutio Temporalium. 43. De modo eligendi in Majorem. 125. Pro Archiepiſcopo de Exemptione à Parliamento. 126. De cuſtodiâ Temporalium. 126. De licentiâ eligendi. 127. De Reſtitutione Temporalium. 131. Pro Archiepiſcopo. 140. Conceſſio Manerii de Penley & aliorum. 168. De Majore conſtituto. 192. Pro Archiepiſcopo pardonatio. P. III. 3. Sutton Bodyngton Eccleſiæ Advocatio. T. V. P. III. 75. Pro Majore & Civibus Civitatis Eborum. 159. De cuſtodiâ Temporalium. T. V. P. III. 70. De licentiâ eligendi. 70. De reſtitutione Temporalium. 73. Pro Archiepiſcopo relaxatio per Epiſcopum Dunelmenſem. 82. De cuſtodiâ Temporalium. 105. De licentiâ eligendi. 105. De reſtitutione Temporalium. 112. Pro Archiepiſcopo pardonatio. 113. Reſtitutio Temporalium pro Electo. P. IV. 81. Reſtitutio Temporalium Archiepiſcopo. 159. Foreſtâ de Gualtres, Officium Capitalis Juſticiarii conceſſum Henrico Principi Walliæ. T. V. P. IV. 176. Pro Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P. IV. 264. Pro eodem Procuratore in Curiâ Romanâ conſtituto. T. VI. P. I. 7. Pro Thomâ Wolſey Epiſcopo Lincolnienſi cuſtodia Temporalium. 64. Pro Archiepiſcopo de abſolvendo. 79. De promovendo. 79. De Juramento recipiendo. 80. Forma Juramenti 80. Deſtinatio Pallii. 80. De Pallio tradendo. 81. Forma tradendi Pallii, 81. Litera Regis Franciæ ad Archiepiſcopum & ab Archiepiſcopo ad Regem Franciæ. 81. De cuſtodiâ Maneriorum, &c. Radulphi Bygod Militis Archiepiſcopo commiſſâ. 101. Vide *Cardinales*. Comitatus, Rectoria & Eccleſia appropriandа. T. VI. P. II. 106. Pro Edwardo Lee Archiepiſcopo reſtitutio Temporalium. 169. Archiepiſcopi Juramentum. 169. Prælatorum & Cleri Provinciæ determinatio. 186. Pro Archiepiſcopo confirmatio ſuper Retorno Brevium. 216. Comitatus, Advocationem, Patronatum & Præſentationem Præbendæ de Werwange unius Præbendarum Eccleſiæ Metropoliticæ Eborum. 175. Ejusmodi pro Eccleſiâ ſive Rectoriâ de Rudby in Clevelandiâ cum omnibus Decimis, &c. eidem pertinentibus. 175. Bentham, Burthon, Weſthus, Thorton, Urſcoeke, Kellote & Greſſingham in Comitatibus Eborum & Lancaſtriæ. P. III. 35. Manerium & Rectoria de Halfax. 63. Chapham, Eſingwood & Thornton Rectoriæ, Raſtall Capella. 67. Smeton Manerium; viginti Meſſuagia, trecentas Acras Terræ, centum Acras Prati, ducentas Acras Paſturæ, centum Acras Jampnorum & Bruerorum, & centum ſolidos Reddituum in Parvâ Smeton, Acworthe, Brakenhill & Ragbye. T. VI. P. III. 122. De licentiâ eligendi, de ſignificavit & reſtitutione Temporalium pro Roberto Archiepiſcopo. T. VI. P. III. 122. Pro eodem licentia viſitandi. 123.

Eborum Comitatûs, &c. Pro eodem Pardonatio. T.VI. P.III. 158. Licentia eligendi. P.IV. 35. De Cuſtodiâ Temporalium. 36. Pro Nicholao Heth, Archiepiſcopo, reſtitutio Temporalium. 40. Pro eodem exoneratio. 41. Licentia eligendi. 107, 138. Reſtitutio Temporalium. 110, 139, 173. De Licentiâ eligendi. 171. Significavit. 172, 177. Præbenda. T.VI. P.IV. 26. Archidiaconatus. 92. Præbenda de Henton. 93. Vetwang Præbenda. 85. De Licentiâ eligendi Archiepiſcopum, pro Matthæo Hutton (Dunelmenſi Epiſcopo), Archiepiſcopo Regius Aſſenſus. T.VII. P.I. 160. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 161. Pro Thomâ Domino Burghley Locumtenente. T.VII. P.I. 221.

Ebridunenſis Archiepiſcopus (*H.*). T.I. P.I. 188. P.II. 41, 44, 47, 48, 49, 52. P. III. 7. T.II. P.III. 19. T.IV. P.IV. 197.

Ebroicenſis Comes. De non intereſſendo Parliamento. T.II. P.I. 48. De credentiâ. *ibid.*

Ebroicenſis Epiſcopus. (*Egidius*). T.I. P.I. 16, 19, 21. P.II. 69.

—— (*Galfridus*). T.I. P.II. 199.

—— (*J.*). T.II. P.III. 123.

—— Epiſcopus. T.IV. P.III. 66.

—— (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 138.

—— (*Paulus*). T.IV. P.III. 177.

—— (*Paulus*). T.IV. P.IV. 38, 39, 59, 63, 68.

—— (*Ratrocus*). T.IV. P.IV. 46.

—— (*Warinus*). T.IV. P.IV. 76.

—— (*Lucas*). T.IV. P.IV. 77.

—— Comes (*Simon*). T.I. P.I. 16.

—— (*Ludovicus*). T.I. P.III. 209, 212, 213. P.IV. 25, 26.

—— (*Ludovicus*). T.II. P.I. 98.

Ebroycis (*Willielmus de*). T.I. P.II. 57.

—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 156, 203. P.III. 131, 149.

Ebrulfo (*Abbas* de *Sancto.*) T.III. P.II. 57.

Ebryan (*Thethericus*). T.I. P.IV. 15.

Eburton al. *Aberton*. Rectoria. T.VI. P.IV. 100.

Eburton. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.

Eccius (*Leonardus*). T.VI. P.III. 134.

Eccles (Prioriſſa *de*). T.I. P.III. 162.

Eccles. Vicaria. T.VI. P.IV. 49.

Eccleſall. Vicaria. T.VI. P.IV. 180.

Eccleſhale (*Richardus de*). T.III. P.II. 36.

—— (*Thomas*). T.III. P.II. 52.

Eccleſiâ (*Johannes de*). T.III. P.III. 4.

Eccleſia & *Res Eccleſiaſticæ*. T.I. P.I. 30, 38, 56, 61, 62, 97, 135, 136, 145. Angliæ & Hiberniæ Privilegia. 153, 155. Proventus. 163. T.I. P.II. 136, 137, 141, 142, 148, 149, 150. Gravati Eccleſiaſtici. T.I. P.IV. 116. Quod Rex tueatur. 142. Ne graventur. 160. Collationes Beneficiorum. T.II. P.I. 29. Jus Præfecti ſpectat Regi. T.II. P.II. 101. Pro Defenſione. 156. Eccleſia Beati Petri interdicta. T.II. P.III. 86. Eccleſiaſticum Jus; de reformando gravamina. T.III. P.I. 71. Eccleſiaſtici armandi. T.III. P.II. 161. De non admittendo ad Beneficia. T.IV. P.II. 53. De Licentiâ presbyterandi. 53. Super Præſentationibus ad Beneficia. 74. De Præſentatione. 95 De Epiſcopis per Metropolitanos confirmatis. 156. De non tenendo ſimul Cardinalatum & Epiſcopatum Wynton. T.IV. P.IV. 174. Bulla contra abutentes Immunitatibus Eccleſiarum. T.V. P.IV. 212. Super Renuntiatione verborum in Bullis Papalibus. 214. De Licentiâ impetrandi Bullas. T.VI. P.I. 36. De faciendo Ligas pro defenſione Eccleſiæ. 36. Super Ligâ prædictâ Declaratio Regis Angliæ. 37. Articuli Bullæ conceſſæ contra Ludovicum Franciæ. 37. De tractando cum Imperatore pro defenſione Eccleſiæ. 37. Littera à Rege Aragoniæ ſuper dictâ defenſione. 38. De Admirallo pro defenſione Eccleſiæ. 39. Appunctuata cum Leone Papa pro defenſione Eccleſiæ. 41. Super defenſione Papæ & Eccleſiæ. 43, 45, 46, 47, 60, 120, 121, 125, 135. Super lectione Librorum Martini Lutheri. 194. De Monaſteriis ſuppreſſis, &c. T.VI. P.II. 63. Vide *Papa*, *Cardinalis*, *Monaſteria*. Commiſſio pro Cauſis. T.VI. P.IV. 178. Super ſtatu Religionis Litera à Comite Palatino Rheni ad Elizabetham Reginam. T.VII. P.I. 102. Ab eodem ſuper horrendis Dogmatibus cum Reformatis Eccleſiis diſcrepantibus. 124. Commiſſio ad inquirendum de Rebus Eccleſiaſticis. 173, 194. De Regali Aſſenſu ad Conſtitutiones Eccleſiaſticas. T.VII. P.I. 196.

Eccleſia, &c. Commiſſio de Schiſmate ſupprimendo. *ibid.* 224. Commiſſio ad exercendum Juriſdictionem Eccleſiaſticam. P.II. 5. Commiſſio ad inquirendum ſuper Hæreſim & alias offenſiones. 92. De Reformatione Libri Communium Precum. 105. Pro Authoritate Libri. 112. Commiſſiones de Rebus Eccleſiaſticis. T.VII. P.III. 134, 142, 173. P.IV. 171.

Eccleſia de Lamoran, Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 37.

—— *Sancti Nicolai* in Novo Caſtro ſuper Tinam, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*

—— —— *Thorverton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Huiſhe*. *ibid.*

—— —— *Pitney Lorte*. *ibid.*

—— —— *Trimley*. *ibid.*

—— —— *Llanſilin*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*

—— —— *Oſweſtree*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Whiſton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Aſhley*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

—— —— *Wellowe*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Sherfeild-Engliſh*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Stockley-Engliſh*. *ibid.*

—— —— *Poughill*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Barrow*, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*

—— —— *Northerden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Maſſingham Parva*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

—— —— *Cheſteſton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Shipton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Thorpe-Arnold*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.* 38.

—— —— *Wyverbie*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Offley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Ayott Sancti Laurentii*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Llandevaylog*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

—— —— *Kington*, Diœceſis Hertfordiæ. *ibid.*

—— —— *Arundell*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

—— —— *Nytimber*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Hampton-Lovett*. *ibid.*

—— —— *Brintsmorton*, ſive *Birtchmorton*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*

—— —— *Torington Parva*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Merewinſtowe*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Weſthothleigh*, ſive *Jeſthoadley*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

—— —— *Erthingleigh*, ſive *Ardingley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Addiſham*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*

—— —— *Goodhurſt*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Swinford*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— *Brincklowe*, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*

—— *Wimborne-Alhallowes*, ſive *Wimborne Omnium Sanctorum*, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— *Grateley*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— *Stockton*, Diœceſis Sarum. *ibid.*

—— *Avington*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— *Middle-Chinnocke*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

—— *Stoke-Abbotts*, ſive *Abbot-Stoke*, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— *Odcombe*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

—— *Sutton-Bingham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— *Caſt-Combe*, Diœceſis Sarum. *ibid.*

—— *Cheverell Parva*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— *Yeavell*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

—— —— *Norton-Underhamden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Villey*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

—— —— *Sancti Michael ad Bladum*, Civitatis & Diœceſis London. *ibid.*

—— —— *Harrow*, ſive *Harrow ſuper Montem*, in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*

—— —— *Bliburgh*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Normanton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.* 39.

—— —— *Crowle*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*

—— —— *Naunton-Beauchampe*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Stockland*, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— —— *Feinton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Eaſt-Beachworth*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Yckenham*, Diœceſis London. *ibid.*

Eccleſia de Newchurch, Diœceſis Cantuarienſis. T.VIII. P.II. 39.

—— —— *Otterinden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Weſtham*, Diœceſis Ciceſtrenſis *ibid.*

—— —— *Halſham*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

—— —— *Milton Magna*, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*

—— —— *Edgetott*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Dountesbourne Abbat'*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*

—— —— *Elkſton*, ſive *Elſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Pyreſtone*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

—— —— *Billingford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Coſington*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Rothelye*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Sancti Buttolphi*, Civitatis & Diœceſis London. *ibid.*

—— —— *Finchley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Weſt-Clandon*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Send*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Beatæ Mariæ* in Barton Bendiſh, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Sanctæ Trinitatis*, infra Villam de Wareham, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— —— *Letterſton*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

—— —— *Nevarne*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Wrenningham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Aſhwell-Thorpe*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Holbrooke*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Faltenham*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

—— —— *Barnett*, Diœceſis London. *ibid.*

—— —— *Aldenham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Soningwell*, ſive *Suningwell*, Diœceſis Sarum. *ibid.* 40.

—— —— *Longworth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Ravenſthorpe*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

—— —— *Gilsworough*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Watford*, Diœceſis London. *ibid.*

—— —— *Sancti Magni Martyris*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Andover*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Eſtropp*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Boſcombe*, Diœceſis Sarum. *ibid.*

—— —— *Grymſted*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Yattenden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Milton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Fifehead-Magdalene*, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— —— *Buckhorne-Weſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Killicaryon*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

—— —— *Llanſanfred*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Moreton*, ſive *Maids-Moreton*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Lekehamſteed*, ſive *Lechamſteed*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Coſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Saxby*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Glatton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Folkeſworth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Meapall*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

—— —— *Sutton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Kirkby-Grindalide*, Diœceſis Eborum. *ibid.*

—— —— *Thorpe-Baſett*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Gamlingay*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

—— —— *Doddington*, ſive *Diddington*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Bucknell*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

—— —— *Monington-Super-Wy*, Diœceſis Herefordiæ. *ibid.*

—— —— *Bermondſey*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Hadham Magna*, Diœceſis London. *ibid.*

—— —— *Elwicke*, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*

—— —— *Brandſpeth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

—— —— *Poulſhott*, Diœceſis Sarum. *ibid.*

—— —— *Gillingham*, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*

—— —— *Launton*, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*

—— —— *Iſlip*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

—— —— *Fareham*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*

—— —— *Bottermeare*, ſive *Buttermeare*, Diœceſis Sarum. *ibid.*

—— —— *Radſtocke*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.* 41.

Eccleſia de Coulſton, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 41.
—— —— *Witham*, Diœceſis London. *ibid.*
—— —— *Wenington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— —— *Overworton*, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*
—— —— *Wotton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— —— *Cat-Thorpe*, ſive *Thorpe-Thomas*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
—— —— *Luddington*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— —— *Kirkby-Moreſide*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— —— *Studland*, in Comitatu Dorſetiæ & Diœceſi Briſtolliæ. *ibid.*
—— —— *Lavor Alta*, Diœceſis London. *ibid.*
—— —— *Feinton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— —— *Roydon*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— —— *Cluer*, ſive *Cluworth*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— —— *Kilmington*, ſive *Culmington*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— —— *Chevington*, ejuſdem Diœceſis. 42.
—— —— *Northreppes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— —— *Sancti Johannis Baptiſtæ*, infra Civitatem & Diœceſim Petriburgenſem. *ibid.*
—— —— *Mells*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— —— *Sancti Olavi*, in Ould Jewry London. *ibid.*
—— —— *Arkeſey*, in Comitatu Eborum. *ibid.* 52.
—— —— *Darton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Northeave*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Rudby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Latham*, ſive *Kirkelethome*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *de Hovingham*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— —— *Kilneſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Aldborough*, in eodem Comitatu *ibid.*
—— —— *Northdalton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Marske*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Bourne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Danby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Anderby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Appleton in Rydall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Northallerton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Acaſter Malbuſh*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Gisborne in Craven*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Carverley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Bardſey in Collingham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Wakefield*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Dewsbury*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Peminſton*, in eodem Comitatu. *ibid.* 53.
—— —— *Middleton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Lowthorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Alne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Tollerton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Northfereby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Seamer*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Cantley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bardſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Rothwell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Felton*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.* 54.
—— *Thorner*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Pannall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Strainton*, in Epiſcopatu Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Hart*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Hartlepoole*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Kirk-Chriſt in Sheilding*, in Inſulâ de Man. *ibid.*
—— *Coſham*, in Comitatu Wilteſiæ. 56.
—— *Broadclifte*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
—— *Clowton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Fremington*, in eodem Comitatu. 57.
—— *Wendron*, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— *Stedian*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Liſterd*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Talland*, in eodem Comitatu. *ibid.*

Eccleſia de Hole, in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
—— *Abernaunt*, in Comitatu Carmarthen. 59.
—— *Llanridian*, in Comitatu Glamorgan. *ibid.*
—— *Penrice*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hacborne*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— *Tickhill*, in Comitatu Eborum. 60.
—— *Edenburghe*, in Comitatu Nottinghamiæ. *ibid.*
—— *Tringe*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— *Wiggington*, in Comitatu Oxoniæ *ibid.*
—— *Wolſtonton*, in Comitatu Staffordiæ. 61.
—— *Salkeld*, Diœceſis Carliolenſis. 165.
—— *Sancti Petri in Cornhill*, infra Civitatem London. *ibid.*
—— *Asfordbye*, Diœceſis Lincolniæ. 166.
—— *Trowell*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Brainetwell*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
—— *Aſhby Delalane*, ejuſdem Diœceſis *ibid.*
—— *Aldington*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
—— *Sandhurſt*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Ringmer*, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Haugham*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Ludburgh*, Diœceſis Lincolniæ *ibid.*
—— *Beckingham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Bircholt*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
—— *Orleſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Tribargh*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
—— *Brodsworth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Weldon*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Tilton*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Lindin*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Wymondham*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Aldford*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
—— *Chelsfeild*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Duſton*, Diœceſis Carliolenſis. *ibid.*
—— *Orton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Mivott*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
—— *Kemnes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Llanditty*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
—— *Talyton*, Diœceſis Exonienſis. 167.
—— *Cornewood*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Walton ſuper Montem*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Buckland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Slyndon*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Hedley*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Llanlechid*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
—— *Treſdraith*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Southchurch*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Frinsburye*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
—— *Leiry*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Carleton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Weſtcamell*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Kingdon*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Llanvechell*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
—— *Llantegvan*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Newport*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
—— *Llanerchlloydog*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Quinton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Wotton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Crano*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Shanckton*, ſive *Shanghanton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Ruan-Lanihorne*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Bliſland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Walverton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Helprington*, ſive *Helperton*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Weſt-Bridgford*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Roldſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Sancti Michaelis de Coſtanye*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Sancti Johannis Baptiſtæ de Patteſley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Omnium Sanctorum*, infra Civitatem & Diœceſim Cantuarienſem. 168.
—— *Sanctæ Margaretæ*, infra eandem Civitatem. *ibid.*

Eccleſia de Lambeth, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II 167.
—— *Omnium Sanctorum in Broadſtreet*, infra Civitatem & Diœceſim London. *ibid.*
—— *Althorne*, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Snoreham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Southpeterton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Merriott*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Abenhall*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
—— *Longhope*, ejuſdem Diœceſis *ibid.*
—— *Kingsbury*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Vollavington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Hiſton Sancti Andreæ*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
—— *Hiſton-Etheldred*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Burrowclere*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Highcleere*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Streete*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Sancti Petri* & *Beatæ Mariæ Weſtlont-Lewes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Black-Torrington*, Diœceſis Exonienſis. 168.
—— *Iſlington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Tikenham*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Winfrith*, ſive *Winford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Aldborough*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Sprotley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Willington*, Diœceſis Lincolniæ *ibid.*
—— *Ravensden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Nettleſted*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Blakenham parvâ*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Northlin*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Knetſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Woodford*, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Sancti Petri* infra Villam Sancti Albani, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Llanſannour*, ſive *Thawe*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
—— *Beatæ Mariæ* ſuper Montem, juxta Killigarne, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Towen*, Diœceſis Bangorenſis. 169.
—— *Llan-Glynnen*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Church-Honyborne*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
—— *Halford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Kediſton*, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*
—— *Rodborne*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Keire-Wyard*, Diœceſis Herefordenſis. *ibid.*
—— *Higley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Sancti Michaelis de Mileend*, juxta Civitatem Colceſtriæ, & Diœceſis London. *ibid.*
—— *Beatæ Mariæ ad Muros*, infra Civitatem Colceſtriæ, Diœceſis London. *ibid.*
—— *de Novâ Villâ*, infra Decanatum Kedewen, & Diœceſim Aſſaphanſem. *ibid.*
—— *Bettus*, ejuſdem Decanatûs & Diœceſis. *ibid.*
—— *Sancti Pancratii*, ſive *Kentiſh-Towne*, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Raynham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Nettleton*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
—— *Caſtor*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Burton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
—— *Manſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Weſton ſuper Mare*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Weare*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Armethorpe*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Sandall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *South-Petherwin*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Lawannick*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Carleton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Newton-Flotman*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Sancti Georgii*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
—— *Llandulas*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Alverton*, ſive *Allerton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Wedmore*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Homersfeild*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Speckſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Stoke-Golding*, ſive *Stoke-Goldington*, Diœceſis Lincolniæ. 170.
—— *Broadwas*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
—— *Franckton ſuper Dunſmore*, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. *ibid.*

Eccleſia de Dunchurch, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. T. VIII. P. II. 170.
——— *Knowſton*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Mollande*, ejuſdem Diœceſis *ibid.*
——— *Wymondham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Chelsfeild*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ infra Inſulam de Jerſey*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Shanghauton*, ſive *Shanckton*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Llanyckill*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Kewſthoke*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri* & *Beatæ Mariæ Weſtout-Lewes*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Doddeſcomſleigh*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Kirkheaton*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Horſeheath*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Scrymingham*, ſive *Skirringham*, vel *Scraymingham*, Diœceſis Eborum. 171.
——— *Felmersham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Bulwell*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Heydor*, ſive *Heyther*, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 33.
——— *Millesford*, ſive *Milsford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Rougham*, Diœceſis Norwicenſis. 34.
——— *Sancti Nicholai*, infra Civitatem & Diœceſim Roffenſem. *ibid.*
——— *de Southflecte*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Efenden*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Weſt-Tofts*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Fordington* Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Wheldrake*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Llan-Rooſt*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Llanarmon - Dyffrynkeriog*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Oswaldsſtree*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Neighton*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Newton Valence*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Ertham*, Diœceſis Ciceſtrenſis *ibid.*
——— *Sahamtoney*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Walton in Marſhland* ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Bradfeilde Sancte Clare*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Horningsherth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Swannington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Cromer*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Metton*, ſive *Mitton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kencott*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Kings-Nympton*, ſive *Nymet Regis*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Barnſtaple*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Michaelis de Coſlany*, infra Civitatem & Diœceſim Norwicenſem. 35.
——— *Swaffham-Market*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri* & *Beatæ Mariæ*, in Villa Bedford, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Buſtleham*, ſive *Biſham*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Cookeham*, ejuſdem Diœceſis. *ibld.*
——— *Cropredy*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Padbrooke*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Wookeing*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Sout Warneborough*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Okeham*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Borrough*, ſive *Ardborough*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Poxwell*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Preſton*, Jurisdictionis Decanatûs Sarum. *ibid.*
——— *Newport*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Wendan Parva*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*

Eccleſia de Exford, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. III. 35.
——— *Laxhore*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Spriatnorpe*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Glentham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Welingham Beatæ Mariæ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Stretly*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Blatchington*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Draughton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Marton Sancti Laurentii*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Middle*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Kinerley*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Saltfletby Omnium Sanctorum*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Kelſey Beatæ Mariæ*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Winchfield*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Motsfound*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Bagjor*, Diœceſis Herefordienſis. *ibid.*
——— *Whethill*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Northiam*, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*
——— *Beaksborne*, Diœceſis Cantuarienſis. 36.
——— *Piſford*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Silton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Walpoole*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Briddie Longa*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Aukenbury-Weſton*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Stiſted*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Hardwick*, Diœceſis Lincolnienſis, in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P. IV. 115.
——— *Chriſti* & *Beatæ Mariæ* Virginis Dunelmenſis. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum* Lumbard Streete London. *ibid.*
——— *Sancti Clementis Dacorum* in Comitatu Middleſexiæ. *ibid.*
——— *Caſtor*, ſive *Caſter*, Diœceſis Petriburgenſis, in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*
——— *Sancti Petri* & *Sancti Pauli*, in Civitate Bathonienſi. *ibid.*
——— *Bedall*, Diœceſis Ceſtriæ. 116.
——— *Lanteglos* & *Auren*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Sedgfield*, in Comitatu Palatino Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Gedney*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Thurlſton*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Okeford Fitzpaine*, in Comitatu Dorſetiæ, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Tiverton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Halton*, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Welkern*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Bagdworth*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
——— *Guendron*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Awre*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 87.
——— *Hickford*, in Comitatu Buck, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Henxworth*, in Comitatu Hertfordiæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Bately*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. 88.
——— *Fobbing*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Much-Halingbury*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Dewsbury*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Lanwerne*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Symondburne*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.*
——— *Uploman*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
——— *Sancti Leonardi* prope Exoniam, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Wolverſton*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

Eccleſia de Micklam, ſive *Mickleham*, in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. II. 88.
——— *Baſſtedon*, ſive *Baſſtedeane*, in Diœceſi Sarum. 89.
——— *Broadnempſon*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ *ibid.*
——— *Weſton-Subedge*, in Comitatu & Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Crofton*, in Comitatu Lancaſtriæ & Diœceſi Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Lodowell*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Hamſtworth*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Dizington*, in Diœceſi Norwicenſi. 143.
——— *Hunteſham*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
——— *Llanbedrocke*, in Comitatu Caernarvon. *ibid.*
——— *Tiverton*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
——— *Roche*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Sancti Nicholai Yelford*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Wargrave*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Widford*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Bugbrooke*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Great-Somerford*, in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.*
——— *Woking*, Diœceſis & Jurisdictionis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Langharne*, ſive *Talangharne*, Diœceſis & Jurisdictionis Menevenſis. *ibid.*
——— *Merwood*, ſive *Marwood*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis & Juriſdictionis Exoniæ. 144.
——— *South Brent*, ejuſdem Diœceſis & Juriſdictionis. *ibid.*
——— *Tawſtocke*, ejuſdem Diœceſis & Juriſdictionis. *ibid.*
——— *Theydon-Mount*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis & Juriſdictionis London. *ibid.*
——— *Brigham*, in Comitatu Cumbriæ, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Honniton*, Diœceſis & Juriſdictionis Exoniæ. *ibid.*
——— *Langer*, in Comitatu Nottingham, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Paulſpury*, in Comitatu Northamtoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Ufford*, in eidem Comitatu, & Diœceſi. *ibid.*
——— *Hertmonzeux*, ſive *Hurſtmauntſex*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Bratton-Clavelley*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Somerford-Kaynes*, Diœceſis Sarum. 149.
——— *Synterley*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Middleton-Cheney*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Standiſhe*, Diœceſis Ceſtrenſis. 150.
——— *Weſt-Rudham*, in Comitatu Norfolciæ. *ibid.*
——— *Burſted Magna*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *St. Yves*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Withiel*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Wroxham*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Buckaill*, in Comitatu Salopiæ, Diœceſis Herefordiæ. *ibid.*
——— *Trevegloys*, Diœceſis Bangor. *ibid.*
——— *Selling*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Gaudby-Marwood*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Carleton in Moreland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Lanivet*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Gedney*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Cadley*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Sandy*, Diœceſis Lincolniæ. 250.
——— *North-Huiſhe*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Wemme*, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*
——— *Craneſley*, in Comitatu Northamtoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. 251.

Eccleſia de Beeſton Sancti Andreæ, Diœceſis Norwicenſis. T.IX.P.II. 251.
——— *Perthkewet*, in Comitatu Monmouth, Diœceſis Landaff. *ibid.*
——— *Burnham Weſtgate*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Treveglwys*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
——— *Euſtone*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Cosgrave*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
——— *Cathorpe*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Cleybrooke*, in Comitatu Leiceſtriæ. 252.
——— *Fulbeck*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Sefton*, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Whethamſted*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Hawkechurch*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Eyworth*, in Comitatu Bedfordiæ. P.III. 39.
——— *Stalham*, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Morleigh*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Bathoniæ & Wellenſis. 40.
——— *Bowris-Gifford*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Langtree*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Lincolniæ, & Provinciæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Santi Knew*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Lincolniæ & Provinciæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Buimarſh*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Clifton-Canvil*, in Comitatu Staffordiæ, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*
——— *[illegible]*, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *[illegible]*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *St. Ellias in Abbington*, Diœceſis Sarum, in Comitatu Berks. *ibid.*
——— *Kibworth-Beauchampe*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, in Comitatu Berks & Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Framsden*, in Comitatu Suffolciæ Diœceſis Norwicenſis. 41.
——— *[illegible]*, in Comitatu Buck & Diœceſi Lincolniæ. *ibid.*
——— *Aneſty*, in Comitatu Hertfordiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Holbech*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Braeck*, in Diœceſi Exoniæ & Provinciâ Cantuarienſi. 89.
——— *Sanctæ Borianæ*, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
——— *Petworth*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Uffington*, in Comitatu & Diœceſi Lincolniæ, Provinciæ & Juriſdictionis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Market-Bosworth*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ & Juriſdictionis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Scraningham*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
——— *Allnechurch*, Diœceſis Wigorniæ. 90.
——— *Tadeſton*, in Comitatu Suffolciæ, Provinciæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Southpoole*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ *ibid.*
——— *[illegible]*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Venney-Sutton*, in Comitatu Wilts, Cantuarienſis Provinciæ. *ibid.*
——— *Brecknock*, Diœceſis Sancti Davidis 104.
——— *Early*, in Comitatu Hertfordienſi, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Grens-Norton*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Clabroke*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Dewshbery*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Aberfraw*, in Comitatu Angleſey, Diœceſis & Juriſdictionis Bangor. *ibid.*
——— *Ribsford*, Diœceſis Herefordiæ. *ibid.*
Eccleſton (Henricus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Mariæ in Oxoniâ. T.IX. P.II. 210.
Ecclifton (Johannes & Robertus de). T. III. P. III. 176, 190.
Echyngham (Robertus de). T.I. P.IV. 111.
——— *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 111. T. II. P. II. 47.
——— *(Robertus)*, T. II. P. II. 140.
——— *(Willielmus)*. T.IV. P.I. 78. P. II. 20.
Eckerſall (Jacobus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
Eckington (Rectoria de), Diœceſis Ciceſtrienſis. T. VIII. P. III. 36.
Ecton, aliàs *Acton (Andreas)*. T. IV. P. II. 37.
Edall, ſive *Ettall* (Dominium, ſive Manerium de), in Comitatu Northumbriæ ſitum. T. VIII. P. II. 53.
Eddemounſton (Johannes de). T. III. P. II. 83, 109, 136, 161.
——— *(Johannes)*. T. III. P. III. 3, 131.
——— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 70, 128, 153.
Edderſton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Eddington (Manerium de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 57.
Eden (Thomas), Legum Doctor. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.* A Rege deputatur ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8. Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Eden (Piſcaria de), in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. II. 59.
Edenam (Willielmus de). T. II. P. III. 6.
Edenburgenſe Caſtrum. T. I. P. III. 166.
Edenburghe (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 60.
Edened (Griffin Hoelius ap). T. I. P. II. 175.
Edeneſtow (Henricus de). T. II. P. III. 14, 27, 48, 79.
——— *(Henricus)*. T. II. P. IV. 192.
Edenet (David). T. II. P. I. 51.
Edenevet (Wrepoch ap), Seneſcallus. T. I. P. II. 13.
Ederne, ſive *Llan-Ederne* (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. IX. P. II. 136.
Ederoſæ Eccleſiæ Prior. T. V. P. II. 144.
Ederſton (Petrus). T. I. P. IV. 35.
Edes (Richardus). T. VII. P. I. 173.
Edgart (Edwardus). T. IX. P. III. 68.
——— *(Jacobus)* obtinet Officium Contrarotulatoris Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. T. IX. P. III. 87.
Edgarus, Rex Angliæ. T. I. P. III. 100. P. IV. 9.
Edgcombe (Richardus), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
Edgecombe (Ricardus), Miles. T. VIII. P. I. 185.
Edger (Walterus). T. I. P. III. 163.
——— *(Galfridus)*. T. I. P. IV. 118.
——— *(Elena)*. T. II. P. I. 65.
Edgerton (Thomas). T. VI. P. IV. 146, 163.
Edgetott (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 39.
Edgworth (Edwardus). T. VI. P. IV. 145.
Edial (Henricus). T. V. P. III. 31.
Edinburg (Johannes de). T. III. P. II. 70.
——— *(Johannes)*. T. III. P. III. 6.
Edisbury (Kendrick). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 277.
——— *(Johannes)*, Armiger, obtinet Officium Prothonotarii & Clerici Coronæ Regis in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. T. IX. P. II. 86.
Edlynſon (Willielmus). T. VI. P. IV. 8.
Edmodeſton (Willielmus de). T. V. P. II. 38.
——— *(Willielmus)*. T. V. P. II. 199, 200.
Edmonds (Richardus). T. V. P. IV. 8.
——— *(Thomas)*. T. VII. P. I. 94, 95, 172. P. II. 175, 213.
——— *(Petrus)*. T. VII. P. II. 40.
——— *(Clemens)*. T. VII. P. II. 205.
——— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 4, 65, 67, 69, 82, 115, 199, 201, 203, 208, 215, 247, 252. P. IV. 18, 74, 77, 96, 144, 162, 168, 171.
——— *(Thomas)*. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, *&c.* T. VIII. P. I. 32.
——— *(Thomas)*, Miles, Theſaurarius Hoſpitii, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8. Aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12. Commiſſio ei directa ad tradendum Regi Francorum Articulos Reconciliationis. T. VIII. P. III. 52. Commiſſio ei directa ad ſupervidendum Veſtimenta in Capellâ Regis de Whitehall. T. VIII. P. III. 247.
Edmonds (Hugo). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Edmondham. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Edmundi (Arnaldus). T. II. P. II. 173.
Edmundi (Abbas *Sancti*). T. I. P. II. 57, 92, 156, 203. P. III. 136, 163, 168. P. IV. 2, 39, 40. T. II. P. I. 32, 34.
——— *(Richardus)*. T. II. P. I. 73. P. III. 137. T. III. P. III. 70, 183. P. IV. 133. T. IV. P. I. 106. T. VI. P. I. 61.
Edmundi (Sancti) Northlyme. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Edmundi (Cantaria *Sancti*) in Walpole, in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Edmundo (Rogerus de Sancto). T. I. P. I. 29.
——— *(Idem)*. T. I. P. II. 239.
Edmundus, filius Regis. T. I. P. III. 77, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 91, 94, 95, 96, 97, 98, 104, 105, 107, 110, 112.
——— Rex Angliæ. T. I. P. III. 100, 109.
——— Filius Regis. T. II. P. IV. 138.
——— Filius Regis. T. III. P. II. 7, 199.
Ednam (Johannes). T. V P. IV. 234.
Edner (Tuderus). T. I. P. II. 52.
Edon (Richardus). T. VI. P. III. 125. P. IV. 26.
Edredacres. Manerium ſic vocatum, infra Epiſcopatum Dunolmenſem. T. VIII. P. II. 51.
Edredus, Rex Angliæ. T. I. P. III. 100. P. IV. 9.
Edricus (Dux). T. I. P. III. 100.
Edſale (Willielmus). T. IV. P. III. 56.
Edſcantius, Notarius. T. I. P. IV. 11.
Edven (Ca.) Seneſcallus Aymene. T. I. P. III. 211.
Edvenet, filius Gorone. T. I. P. II. 37.
Eduenſis Epiſcopus *(Guido)*. T. II. P. IV. 183.
——— *(Jacobus)*. T. VI. P. I. 16.
Edward (Willielmus). T. V. P. III. 15.
Edward (Johannes ap.). T. VI. P. IV. 9.
——— *(David)*. T. VI. P. IV. 9.
Edwardes (Thomas). Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Edwardi Secundi Avia *(Alianora)*. T. II. P. I. 176.
——— Mater *(Alianora)*. T. I. P. IV. 155.
——— Soror *(Eliſabetha)*. T. I. P. IV. 95, 97, 141. T. II. P. I. 54.
——— Uxor *(Iſabella)*. T. I. P. IV. 95, 110, 122, 128, 137, 146, 186. T. II. P. I. 18, 21, 33, 43, 95, 99, 122, 181. P. II. 25, 26, 39, 58, 64, 68.
——— Neptis *(Johanna)*. T. II. P. I. 127.
Edwardi Feſtum. T. I. P. I. 102, 147. P. II. 4, 15.
Edwards (Petrus). T. IV. P. I. 22.
——— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 206, 208.
——— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 198.
——— *(Richardus)*. T. VII. P. IV. 144.
——— *(Reginaldus)*. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
——— *(Evanus)*. Conceſſio ei facta Officii Clerici ſive Baronis Scaccarii in Comitatu Palatino Ceſtriæ, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
——— *(Ricardus)*. Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 25.
——— *(Johannes)*, Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T. VIII. P. II. 33.
——— *(Willielmus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Ilſton, Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 30.
——— *(Edwardus)*, Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Gunnen, ſive Llanunnen & Silian, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. II. 249.
——— *(Johannes)* obtinet Officium Prælectoris, ſive Informatoris in Linguâ Græcâ, in Academiâ Oxonienſi. T. VIII. P. III. 164.
——— *(Thomas)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſenta-

ſentatione ad Rectoriam de Landevalogg, D[illegible] [illegible]. T.VIII. P.III.166.
Ed[illegible] ([illegible]). Commiſſio ei directa. T VIII. P.III. 253.
—— ([illegible]), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stratton, Diœceſis [illegible]. T.IX. P. I. 79.
—— (*Thomas*) obtinet Officium Conſtabularii Caſtri de Flint, *&c.* T. IX. P. II. 205.
Edwardſone (*Georgius*). T. V. P.IV. 198.
E[illegible]. Vicaria. T. VI. P.IV. 101.
Edwardus, filius Regis. T.I. P.I. 167. P.II. 123.
—— Senior, Rex Angliæ. T. I. P. II. 2.
—— Martyr, Rex Angliæ. T.I. P.I. 2.
—— Princeps Walliæ. T. I. P. I. 2, 4. P.II. 123.
—— Filius Regis. T. V. P. II. 55, 64, 70, 71, 93, 9[illegible], 1[illegible]9, 192, 194. P.III. 3.
—— Filius Regis. T. VI. P. III. 100, 143.
Edwardys (*Willielmus*). T.VI P.I. 60, 72.
Edwyn (*Johannes*). T. VI. P.IV. 91.
Edwynus, Rex Angliæ. T. I. P.III. 100. P. IV. 9.
Edyndon (*Willielmus de*). T. II. P.IV. 96, 108, 117, 177, 1[illegible]8, 189.
—— Rector. T. IV. P.IV. 162.
Edys (*Willielmus*). T. VI. P. III. 47.
Edythorpe. Rectoria. T. VI. P.IV. 8.
Effomato (*Andronicus* & *Alexius de*). T. IV. P. IV. 12.
Egebaſton (*Richardus de*). T.II. P.II. 108.
Egecombe (*Richardus*). T. V. P.III. 147, 186, 193, 197, 199. P.IV. 11, 38.
—— (*Petrus*). T.VI. P.I. 19.
Egelredus, Rex Angliæ. T.I. P.III. 100. P. IV. 9.
Egerton (*Hugo*). T. V. P.III. 197.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. I. 50, 181, 204.
—— (*Thomas*). T. V. P.II. 203.
—— (*Thomas*). T.VII. P.I 191, 202, 205, 224. P.II. 20. 36, 40, 60, 61, 64.
—— Dominus Elleſmere. T. VII. P. II. 89, 121, 128, 1[illegible]6, 16[illegible], 168, 169, 183, 201, [illegible], 21[illegible].
—— (*Thomas*), Vicecomes Brackley. T. VII. P.III. 198. P.IV. 34.
Egeworth (*Rogerus*). T VI. P. III. 79.
E[illegible] ([illegible]). [illegible]. P II. 177.
E[illegible] ([illegible]), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſton Diœceſis Oxoniæ. T.VIII. P.IV. 117.
E[illegible]feld (*Thomas de*). T.II P.I. 180.
Egleſfeld (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Vicariam de Camington. T.VIII.P.III. 281.
Eggleſfeild (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Vicariæ de Chew, eum Capellâ de Dondry eidem annexâ, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.III. 28.
Egemond (*Willielmus* & *Gerardus de*). T. I. P III. 170.
—— Comes. T.VI. P.IV. 20, 26.
—— (*Jacobus*). T.VII. P.I. 28.
Egerton (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Ceſtriæ. T. VIII. P. II. 144.
Eghan. Vicaria. T.VI. P.IV. 101.
Egidii (*Johannes*). T. IV. P. III. 86.
—— *de Canterero* (*Petrus*). T.I. P.III. 38.
—— (*R.*). T.I. P.III. 64.
—— Frater *Johannis*. T.I. P.III. 122.
Egidii (*Sancti*) Comes. T.I. P.I. 29.
—— Cardinalis (*N.*). T. II. P. I. 139.
—— Hoſpitalis Magiſter. T.II. P.IV. 202.
Egidii (Hoſpitalis *Sancti*), Patroni & Cuſtodis Hoſpitalis Scriptum. T.VI. P.III. 164.
Egidii (Capella *Sancti*), in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P. II. 57.
—— (Vicaria *Sancti*) extra Cripplegate London. T.VIII. P.III. 28.
Egidio (*frater Germanus de Sancto*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 120.
Egidius Cardinalis. T.I. P.I. 94.
Egidius de Blaſon (*Sanctus*). Capella ſic dicta, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.I. 82.
Egingham. Vicaria. T. VI. P. IV. 54.
Egle (*Honor de l'*). T. I. P. II. 105.
Eglefeild (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.I. 25.
Eglesfeild (Rectoria de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Egleſton (Abbas *de*). T.I. P.III. 136.
Eglingham. Vicaria. T.VI. P.IV. 172.
Egliſton. Comitis Richmond, Abbatis Monaſterii, Scriptum. T.VI. P.III. 48.
Eglitoniæ Comes (*Hugo*). T.VI. P.I. 102.
Eglonſall. Rectoria cum Capellâ de Clanverian. T.VI. P.IV. 9.
Egloſehale. Vicaria. T.VI. P.IV. 101.
Eglwyes Errow (Vicaria de), in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P.III. 167.
Egmanton (*Thomas*). T.IV. P.II. 128.
Egmond (*Walterus de*). T.I. P.I. 46.
—— (Dominus (*Johannes*). T. III. P.I. 74.
—— (Dominus). T.V. P.IV. 42.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 86.
—— Comes (*Johannes*). T. V. P. IV. 222, 229, 231, 240, 255.
—— Comes. T. VI. P. IV. 20, 26.
Egmondâ (*Fredericus de*), Comes de Buren. T. V. P.IV. 240, 249, 255.
—— (*Florentinus*). T.V. P. IV. 222, 229, 231, 232, 249, 254.
—— (*Carolus*). T.VI. P.I. 21.
Egmondenſis Abbas. T.I. P.III. 160.
—— (*Johannes*). T. III. P.I. 74.
Egonienſis Epiſcopus. T.VI. P.III. 133.
Egantrye (*de*). T.VI. P.IV. 84.
Egremond (Rectoria de), in Diœceſi Ceſtrienſi. T.VI. P.IV. 162. T.VIII. P III. 29.
Egremund (*Ernaldus-Willielmus de*). T. I. P. I. 141.
—— (*Robertus*). T.III. P.I. 121.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 61.
—— (Dominus). T. V. P.I. 116.
Eian (Capella de), in Comitatu Caernarvon. T. IX. P. II. 143.
Einde (*Joſſe van den*). T. VII. P.I. 41, 42.
Eirby (*Anthonius*). T.VI. P.II. 159.
Ekelly (*Gilbertus*). T.II. P.I. 53.
Eketon (*Petrus*). T. II. P.I. 37.
Ekingham (*Elyas*). T.I. P.I. 114.
Ekyngton (*Johannes*). T. V. P. III. 65.
Ekyns (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 163.
—— (*Johannes*) obtinet Officium Philizarii in Curia de Banco. T. IX. P.II. 205.
Eland (*Hugo de*). T. II. P.I. 37.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 132, 140, 187.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 10.
—— (*Johannes*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. T.VIII. P.II. 10.
—— (*Georgius*), Archidiaconus Bedfordienſis. T.VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Elaut (*Johannes*). T. VI. P.II. 42.
Elbie (*Johannes de*). T. V. P III. 24.
Elbigenſis Civitas. A Conſule Literæ ad Reginam. T. VII. P.I. 76. Super ſede Mercatorum Angliæ. 87, 103.
Elborenſis Epiſcopus. T.III. P.III. 197.
—— (*Johannes*). T. V. P.III. 17.
—— (*Alfonſus*). T. V. P. IV. 6.
Eldrika (*Radulphus*). T. VI. P.III. 119, 120.
Eldham Parvâ (Rectoria de), in Diœceſi London. T. VI. P.IV. 48. T. IX. P. I. 81.
Eldon, ſive *Over-Eldon* (Rectoria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P II. 90.
Elred (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bulkington Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P.IV. 63.
Elebury (*Richardus*). T.II. P.I. 37.
Eleemoſinarius Regis (Frater *G.*). T. I. P. I. 119, 120, 145.
—— —— (*Richardus*). T.I. P.II. 5.
—— —— (*Henricus*). T. I. P. III. 103, 104.
Eleemoſinarius Regis. De deodandis, *&c.* T. IV. P. I. 36. Liberationes pro Pauperibus. T. IV. P. II. 155. Johannes Felton. T. IV. P. IV. 179. Johannes Gunthorp; ſuper Eleemoſinâ. T.V. P.II. 167. Willielmus Towne. 179. De officio conceſſo Waltero Feldo Clerico. T. V. P. III. 130. Pro Johanne Taillour Clerico. 139. Pro Domino Chriſtofero Eleemoſinario. 168. Pro Alexandro Lye Eleemoſinario Regis de conductu. T.V.P.IV. 193. Pro Johanne Ednam Eleemoſinario Regis, de conceſſione ad augmentationem Eleemoſinæ. 234. Pro Thomâ Wolſey Eleemoſinario Regis de conceſſione ad augmentationem Eleemoſinæ. T.VI. P. I. 8. Pro eodem de Præbendâ Wyndeſor conceſſâ. 18. Pro Johanne Golde Eleemoſinario Mariæ Reginæ Franciæ. T. VI. P. II. 82. Pro Edwardo Lee Eleemoſinario Regis Angliæ. 158. Pro Edwardo Fox Eleemoſinario Regis. 169. Pro Nicholao Shaxton Eleemoſinario Annæ Reginæ. 209. Pro Edwardo Epiſcopo Herefordiæ Eleemoſinario Regis. P. III. 11. Pro Nicholao Hethe Magno Eleemoſinario Regis. 38. Pro Ludovico Lloyduno Eleemoſinario Regis. 62. Eleemoſinarius Reginæ Georgius Epiſcopus Ciceſtrenſis. T. VI. P. III. 129. Pro Richardo Coxe, Magno Eleemoſinario Regis. 156. Pro Georgio Epiſcopo Ciceſtrenſi, Magno Eleemoſinario. P. IV. 5. Pro Franciſco Mallett, Magno Eleemoſinario. 47. Pro Willielmo Byll Magno Eleemoſinario. 66. Pro Edmundo Roffenſi Epiſcopo. 115. Pro Thomâ Morley Subeleemoſinario. 115. Pro Edmundo Epiſcopo Sarum, Magno Eleemoſinario. 146. Pro Willielmo Abſoloun. 170. Pro Edmundo Freake Epiſcopo Roffenſi Magno Eleemoſinario. 147. Pro Johanne Pearce Epiſcopo Roffenſi, Magno Eleemoſinario. 167. Pro Ricardo Fletcher Epiſcopo Briſtollenſi, Magno Eleemoſinario Reginæ Elizabethæ. T. VII. P. I. 19. Pro Antonio Watſon Epiſcopo Ciceſtrenſi Magno Eleemoſinario. P.II. 72. Scotiæ Petrus Yong. 100. Pro Lanceloto Andrews Epiſcopo Ciceſtrenſi, Magno Eleemoſinario. 143.
Eleemoſinario (*Willielmus de*). T.I. P.I. 141, 147.
Elesfeld (*Gilbertus*). T.I. P. IV. 118. T. II. P.II. 35.
—— (*Richardus*). T. II. P.I. 37, 56, 182.
Elfinenſis Epiſcopus. T.I. P.II. 44, 45.
—— (*Malachias*). T. II. P.I. 13.
—— (*Laurentius*). T. II. P.I. 15.
Elford (*Johannes de*). T.III. P.I. 176.
Elford (Rectoria de), in Diœceſi Oxonienſi. T.IX. P.II. 93.
Elianora, Filia Mariæ Reginæ Franciæ. T. VI. P.II. 143.
Elidar, ſive *Stackpoole Hildar* (Rectoria de). T.VIII. P.III. 226.
Elienſis Epiſcopus (*Galfridus*). T.I. P.I. 16, 19.
—— (*Willielmus*). T.I. P.I. 26, 28.
—— (*Euſtachius*). T. I. P. I. 31, 36, 39, 49, 53, 54, 55, 56, 58, 61, 62.
—— (*Robertus*). T.I. P.I. 77.
—— (*B.*). T.I. P.I. 99.
—— (*Hugo*). T. I. P. I. 119, 120, 139, 141, 149, 161. P. II. 35, 57, 89, 92.
—— Archidiaconus (*Nicholaus*). T.I. P.II. 82.
—— Prior. T.I. P.II. 92.
—— Epiſcopus (*H.*). T. I. P.II. 154, 155, 156.
—— (*G.*). T.I. P.II. 159, 202.
—— (*J.*). T. I. P.III. 25, 75, 92, 93, 94, 95, 97, 98, 99, 105, 112.
—— (*W.*). T. I. P. III. 125, 144, 154, 155, 179, 182.
—— (*Radulphus*). T.I. P.III. 215.
—— (*J.*). T.I. P.IV. 39, 53.
—— (*R.*). T.I. P.IV. 94, 108, 145.
—— (*Johannes*). T. II. P. I 9, 54, 104, 105, 106, 109, 111, 112, 117, 121, 122, 129, 135, 140, 156, 169, 180, 182, 186, 187, 191. P.II. 46, 59, 60, 61, 62, 65, 68, 71.
—— (*J.*) T. II. P. II. 81, 88, 91, 108, 114, 118, 123, 149, 156, 169, 171, 174, 187, 193. P.III. 26, 87, 140.
—— (*Simon*). T.II. P.III. 160, 183, 187.
—— (*S.*). T.II. P.II. 125. P. III. 55.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 185, 187. T. III. P.I. 100, 111.
—— (*Thomas*). T. III. P.I. 171. P.II. 45.
—— (*Simon*). T. III. P. II. 56, 58, 61, 64, 65, 69, 73, 78, 91, 96, 99, 100, 101, 105, 106, 111, 125.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 126, 134, 141.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 16, 65.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 16, 45, 173, 186. P. IV. 4, 5, 8, 10, 12, 13, 20, 21.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 21, 47, 70.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 171, 177, 196. T.IV. P.I. 20, 106.
—— Prior (*Willielmus*). T.III. P.IV. 133, 134.
—— (*J.*). T.IV. P. II. 56, 111, 124. P. III. 4.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 104.
—— (*P.*). T. IV. P. IV. 120, 121, 122, 132, 140, 156, 157, 159, 176, 196.
—— (*Thomas*). T.V. P.I. 130. P. II. 54, 56, 59.
—— (*W.*). T. V. P.II. 59, 61, 73, 146, 172, 173. P. III. 5, 6, 12, 18, 29.
—— (*W.*). T. V. P.III. 60, 94, 97, 136.

Elienſis Epiſcopus (*Johannes Morton*). T. V. P. III. 66, 97, 100, 138, 159, 175, 181, 182. P. IV. 112, 135, 162.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 160, 162.
—— (*Richardus Redmayn*). T. V. P. IV. 172, 233.
—— (*Jacobus Stanly*). T. V. P. IV. 233, 265.
—— (*Nicholaus Weſt*) T. VI. P. I. 96, 99, 102, 105, 118, 147, 150, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 15, 21, 29, 30, 31, uſque 37, 58, 59, 60, 119, 191.
—— (*Thomas Godrick*). T. VI. P. II. 191, 192. P. III. 4, 9, 27, 61.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 168, 170, 181, 184, 197, 206, 215. P. IV. 31, 49, 70, 73, 83.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 86, 88, 97, 166, 170.
—— (*Martinus Heton*). T. VII. P. I. 130.
—— (*Lancelotus*). T. VII. P. II. 169, 176, 216.
—— (*Lancelotus*). T. VII. P. III. 4, 65.
—— (*Nicholaus Felton*). T. VII. P. III. 98, 106.
Elienſis Epiſcopatus, &c. T. I. P. I. 77. P. II. 75. Epiſcopus moleſtatus per Aulidicum, Cardinalem Sancti Cyriaci in Thermis. T. II. P. II. 88. De tranſlatione. P. III. 160. De Penſione ſuper Creatione. T. II. P. IV. 187. De non transfretando. T. III. P. I. 113. De injuriis illatis. T. III. P. I. 171. De Proviſione. P. II. 126. Reſtitutio Temporalium. T. III. P. III. 16. Inter Epiſcopum & Archidiaconum. T. IV. P. I. 20. Pro Archiepiſcopo Rothomagenſi de adminiſtratione Epiſcopatûs. T. V. P. I. 50, 53, 55, 56, 66, 106. De licentiâ eligendi. T. V. P. I. 127. De reſtitutione Temporalium. 130. P. II. 59, 60. Super vacatione & cuſtodiâ Epiſcopatûs. T. V. P. III. 94. Reſtitutio Temporalium. 97. Pro Epiſcopo de cuſtodiâ Temporalium Cantuarienſium. 175. Reſtitutio Temporalium. 182. P. IV. 161. De Conceſſione pro Epiſcopo. 162. Pro Epiſcopo Jacobo Stanley reſtitutio Temporalium. T. V. P. IV. 234. Pro eodem Epiſcopo de Conceſſione. 234. De Conceſſione Temporalium. T. VI. P. I. 102. De reſtitutione Temporalium. 105. De licentiâ eligendi. T. VI. P. II. 191. De cuſtodiâ Temporalium pro Thomâ Goodricke. 191. Pro eodem. 191, 192. Decano & Capitulo [illegible]. T. VI. P. III. 129. De licentiâ eligendi. P. IV. 31. Regius Aſſenſus pro Thomâ Thirlby Epiſcopo. 31. Reſtitutio Temporalium. 31. Pro Epiſcopo. 49. Significavit. 89. Per Deprivationem vacante, reſtitutio Temporalium. 97. De licentiâ eligendi. T. VI. P. IV. 83. Præbenda. T. VI. P. IV. 22. Archidiaconatus. 93. Pro Martino Hoton Epiſcopo Regius Aſſenſus. T. VII. P. I. 231. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 96. Pro Nicholao Felton Epiſcopo Significavit. 98. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 107.
Elies (*Thomas*). T. VI. P. III. 228.
Eliſend (*Walterus*). Baro. T. I. P. I. 81.
Eliot (*Joſua*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Aſhton, ſive Aſhton-Blank, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 31.
Eliphinſton (*Alexander*). T. V. P. III. 191.
—— (*Jacobus*) T. VII. P. II. 65, 121.
Elis (*Robertus*). T. II. P. I. 61, 130, 159.
—— (*Hugo*) T. II. P. III. 51.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21, 27.
—— (*Galfridus*). T. V. P. IV. 69.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 189, 192.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 192.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 197.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. II. 209.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 81.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*David*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 46. Vide *Ellis*, *Ellys*, & *Elys*.
Eliſabetha. Vide *Elizabetha*.
Eliſworth (*Johannes*). T. IV. P. I. 157.
Elixir vitæ. Vide *Lapis Philoſophicus*.
Elizabetha, Filia Comitis Sarum. T. II. P. IV. 71.
Elizabetha Regina. T. V. P. II. 137, 165.
—— Filia Regis. T. V. P. III. 67, 94, 104.
—— Regina. T. V. P. III. 170, 172, 173, 180, 186, 190. P. IV. 142, 165.
—— Regina. T. V. P. IV. 188, 189, 191, 192, 194. T. VI. P. I. 33.
—— Filia Regis. T. VI. P. III. 143.
—— Filia Regis. T. VII. P. II. 182, 183, uſque 189, 191, 192, 194, 201.
—— Filia Regis. T. VII. P. III. 217.
—— Regina. Proclamatio monſtrans gratioſam Majeſtatis intentionem de Commiſſione conceſſâ ad inquirendum de novis Officiis erectis, & novis Foedis exactis in Curiis Juſtitiæ poſt undecimum annum hujus Reginæ. T. VIII. P. II. 213.
—— (Domina), Filia Reginæ Bohemiæ. T. VIII. P. III. 38. Penſio ei conceſſa ad vitam. *ibid.*
—— Uxor Comitis Suffolciæ. T. VIII. P. III. 58.
Elize (*Johannes*). T. VI. P. IV. 92.
Elkington Auſtralis. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Elkſton, ſive *Elſton* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 39.
Ellary (*Anthonius*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Martini in Civitate Novæ Sarum. T. VIII. P. III. 282.
Ellerker (*Johannes*). T. II. P. I. 52.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 125, 126.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 94, 108, 110.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 105.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 46.
Ellert (*Georgius*). T. VIII. P. I. 211.
Ellerton (*Johannes*). T. III. P. I. 91.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 176. P. II. 163.
Ellesfeld (*Gilbertus de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 143.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 10.
Ellesfend (*Gilbertus*). T. I. P. II. 25.
Elleſmere (*Rogerus*). T. III. P. IV. 118.
Elleſmere (Villa de). T. IX. P. I. 3.
Elleſworth (*Johannes*). T. III. P. IV. 91.
Elletſon (*Georgius*). T. VI. P. IV. 7.
Ellingham Magna. Vicaria ſic dicta. T. VIII. P. III. 226.
Ellington (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 209.
Elliot (*Thomas*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 6. Vide *Elliott* & *Ellyott*.
Elliott (*Johannes*), Miles. T. VII. P. I. 180.
—— (*Johannes*), Miles T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Corubiæ. *ibid.*
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 16. Aſſignatur Commiſſarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. *ibid.*
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta. T. VIII. P. III. 242.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 103. Vide *Elliot* & *Ellyot*.
Ellis, Filius (*Robertus*). T. II. P. II. 108.
—— (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Guillielmus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Georgius*). Conceſſio Specialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. *ibid.*
—— (*Willielmus*), Miles, unus ex Deputatis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Georgius*), Miles. T. VIII. P. II. 7.
—— *de Allrey* (*Rogerus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
—— (*Georgius*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brockhampton, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 140. Vide *Elis*, *Ellys*, & *Elys*.
Ellyott (*Jacobus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22. Vide *Elliot* & *Elliott*.
Ellys (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262. Vide *Elis*, *Ellis* & *Elys*.
Elmely. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Elmely-Caſtell. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Elmenden (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 151.
Elmerugge (*Rogerus de*). T. III. P. II. 162, 163.
Elmes (*Thomas*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Elmeſteed (Vicaria de). T. VIII. P. III 227.
Elmeſthorpe (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 18.
Elmet (*Berwick in*). Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. III. 84.
Elmham (*Edmundus de*). T. III. P. I. 176.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 102.
—— (*W.*). T. III. P. III. 27, 28, 43, 48, 53, 153, 160, 164, 165. P. IV. 17, 68, 86.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 136, 141, 149.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 173.
Elmſteed (Rectoria de), in Diœceſi London. T. III. P. IV. 65
Elneden (*Willielmus*). T. III. P. III. 176.
Elneſtowe (*Johannes*). T. IV. P. I. 36.
Elpergo (*Johannes*). T. VI. P. II. 214.
Elphinſton (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 59.
Elſmere. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Elſteede. Rectoria. T. VI. P. IV. 44, 46, 49.
Elſtone (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Elſtonbed (*Johannes*). T. IV. P. IV. 106.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 106.
Eltham, Filius Regis (*Johannes de*). T. II. P. I. 99, 122.
Elthrington (*Johannes*). Appunctuatio ei directa. T. IX. P. I. 51.
Eltisley. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Eltoft (*Richardus*). T. IV. P. II. 132.
Elton (*Robertus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Ambroſius*). T. VIII. P. II. 9.
Elvas, Epiſcopus Judæorum. T. I. P. II. 30.
Eluenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. III. P. I. 108.
—— (*Karolus* de Martigny). T. V. P. III. 93, 97, 99, 103.
—— (*Bernardus de Meſa*) T. VI. P. I. 120, 125, 126, 183.
Elverſarum. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Elveſton-Bedis Monaſterii Abbatiſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 43.
Elveſtowe (Abbatiſſa de). T. III. P. III. 83.
Elvetham. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Eluredus, Rex Angliæ. T. I. P. IV. 9.
Elwicke (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 40.
Ely (*Johannes*). T. V. P. I. 17.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 203. P. III. 24.
Ely (Eccleſia Cathedralis de). T. IX. P. II. 88.
Elycone (*Johannes de*). T. II. P. II. 107.
Elyngheham (*Johannes*). T. III. P. IV. 75.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 99.
Elyngton (*Rogerus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 164, 177, 178. P. II. 75, 83, 96, 137, 143.
Elyot (*Hugo*). T. V. P. IV. 186.
Elys (*Thomas*). T. III. P. II. 200.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 70. T. IV. P. II. 73.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 6. Vide *Elis*, *Ellis* & *Ellys*.
Emanuel, Frater Regis Caſtellæ. T. I. P. II. 39.
Emanuelis (*Johannes*). T. III. P. I. 26.
Embaudi (*Petrus*). T. IV. P. I. 141.
Embek (*Johannes de*). T. V. P. III. 32.
Emberſonne (*Matthæus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 60.
Embling (Villa de). Litteræ directæ Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 6.
Embota (*H. de*). T. I. P. I. 134.
Embree (*Johannes*) obtinet Officium Servientis Plumbarii in omnibus locis & operibus Regis infra Regnum Angliæ. T. IX. P. II. 205.
Embricenſis Præpoſitus (*Henricus*). T. I. P. II. 44, 45.
Embrom (*Galuanus*). T. III. P. I. 14.
Embryn (*Johannes*). T. III. P. IV. 174.
Emda. Comitiſſam, &c. Literæ ad Reginam Angliæ. T. VII. P. I. 193. Ad eandem ſuper commercio libere exercendo. 206.
Emelden (*Richardus*). T. II. P. I. 164. P. II. 24, 42, 54, 74.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 100, 115.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 87, 160.
Emerici (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 127.
Emesfort (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 161.
Emiliani (*Rogerus*), Burdegalenſis Decanus. T. III. P. III. 104.

Emmeley

Emmeley (*Thomas Fairfax* Vicecomes *de*). T. VIII. P.III. 23.
Emperour (*Guillielmus le*). T. IV. P. II. 141.
—— (*Radulphus*). T. V. P. I. 95.
Empſon (*Richardus*). T. V. P. IV. 32.
—— (*Richardus*) T. VI. P. I. 8.
Empuriarum Comes (*Pontius*). T. I. P. III. 32, 43.
Enachdunenſis Epiſcopus (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 124. T. II. P. II. 24.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 38.
Enachdunenſis Epiſcopatus, &c. De Electione Epiſcopi ſine licentiâ. T. I. P. II. 25.
Enckenvoirez (*Godefridus de*). T. VI. P. II. 137.
Endelionis (Eccleſia *Sancti*), in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 86.
Enderby (*Thomas*). T. IV. P. I. 144.
Enderby. Manerium ſic dictum in Comitatu Leiceſtriæ ſitum. T. VIII. P. II. 55.
Endilſthorp (*Edmundus*). T. III. P. IV. 58.
Enefeld (*Barth*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 153.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 114, 115.
Enevers (Comes). T. I. P. I. 62.
—— (*Ludovicus*). T. II. P. I. 125, 126.
Enfagaro (*Berengarius de*). T. I. P. II. 214.
Engane (*Henricus*). T. I. P. II. 57, 89.
—— (*Vitalis*). T. I. P. I. 142.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 155, 199. P. III. 17, 131, 188, 203. P. IV. 5, 48.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. II. 27, 47.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 185, 207. T. III. P. I. 101.
Engelond (*Johannes*). T. IV. P. III. 30.
Engely (*Egidius de*). T. II. P. II. 129.
Enges (*Willielmus*). T. IV. P. II. 127.
Engetheia (*Dietericus de*). T. IV. P. I. 24.
Englefeld (*Rogerus de*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Philippus de*). T. II. P. IV. 75.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 119.
Engleſchevil (*Theodorus*). T. I. P. I. 114.
Engleys (*Thomas*). T. I. P. IV. 14.
Engliſh (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor. Literæ Patentes ei conceſſæ ad Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Sanctæ Trinitatis Glouceſtriæ. T. VIII. P. IV. 64.
Englos (*Henricus*). T. IV. P. III. 36.
Engoliſmenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 78.
—— Comes. T. I. P. I. 26, 27, 29, 38, 40, 41, 62.
—— Comes (*Carolus*). T. III. P. I. 82.
Engoliſmenſis Comes. Rex dat ei Andream de Monteforti. T. I. P. I. 40. Conventio cum eo. 40, 63, Vide *Marchiæ Comes*.
Engoliſmo (*Iterius de*). T. I. P. II. 173.
—— (*Hugo de*). T. II. P. II. 83, 87, 104, 106, 107, 120.
Engyne (*Arnaldus de*) T. I. P. III. 147.
Enkred (*Gregorius Mac*). T. I. P. III. 188.
Enoder (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Enor, Filius (*Philippus*). T. I. P. I. 133.
Enſem (*Johannes ad*). T. IV. P. IV. 26.
Entragues (Dominus *de*). T. VI. P. II. 89.
Enviagn, Filius (*David*). T. I. P. II. 37.
Enyas (*Rogerus*). T. III. P. II. 168.
Enyon-Duy (*David ap*). T. II. P. I. 47.
Enys (*Johannes*). T. VI. P. III. 14.
Epali (*Petrus de*). T. I. P. II. 207.
Epigrammatum Græcorum Florilegium. Vide *Florilegium*, &c.
Epila (*Nicholaus de*). T. I. P. III. 38.
Epin (*Le*). T. VI. P. III. 95.
Epiſcopatus abdicatus. T. V. P. II. 20. Super erectione Epiſcopatuum & diſtributione Eleemoſinarum. T. VI. P. III. 129.
Epiſcopi rebelles. T. II. P. II. 60. De parando pro defenſione Eccleſiæ. T. II. P. II. 156. Graviter offenſi. 161. Super indictamentis. T. III. P. IV. 176. De commiſſione ad amovendum Epiſcopos. T. VI. P. IV. 17. De procedendo contra Epiſcopos. 17.
Epiſcopus (*Rogerus*). T. IV. P. II. 161.
Eporedienſis Epiſcopus (*Philibertus*). T. VI. P. II. 239.
Eppeworth (*Willielmus de*). T. III. P. II. 176.
—— (*Thomas de*). T. VI. P. II. 198.
Eppyng. Vicaria & Parochia nuper Capella. T. VI. P. III. 187.
Eppyngburg. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Equi. De equitando magnos Equos Regis Annuitas pro Andreâ Zinzan, aliàs Alexander. T. VII. P. IV. 143.
Eran (*Johannes*). T. I. P. I. 37.
Erardi (*Guillielmus*). T. V. P. I. 43.
Erby (*Anthonius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 145.
Ercedekne (*Johannes*, *Silveſter* & *Willielmus le*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Mauritius*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 121, 122, 161.
—— (*Raymundus*). T. II. P. III. 80.
—— (*Willielmus* & *Edmundus*). T. II. P. III. 125.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 99, 185.
Erceveſque (*Guillielmus le*), Dominus de Partenay. T. III. P. II. 134.
Erch (*Willielmus de*). T. I. P. II. 37.
—— (Dominus *Willielmus de*). T. IV. P. IV. 102, 125, 126, 128.
Erchebaude (*Richardus*). T. III. P. II. 144.
Ercom (*Johannes*). T. II. P. IV. 208.
Erdburie in Maxtoke (Prioratus de), in Comitatu Warwici. T. VIII. P. II. 54.
Erdington (*Thomas de*). T. I. P. I. 61, 62.
—— (*Henricus*). T. I. P. II. 155.
—— (*Henricus*) T. II. P. I. 59.
Erdivert (*de*). T. I. P. I. 74.
Eregere (*Auneeſius Mac*), Filius Duncani. T. I. P. III. 117.
Ereghers (*Lawemundus Mac*). T. I. P. III. 117.
Ergadia (*Johannes*). T. I. P. IV. 174, 190.
Ergadienſis Epiſcopus. T. I. P. II. 228.
—— (*Martinus*). T. III. P. I. 148, 153, 156.
—— Comes (*Colinus*). T. VI. P. I. 102.
Ergathail (*Alex. de*), Dominus *de Lorn*. T. I. P. III. 66, 92.
—— Epiſcopus (*Laurentius*). T. I P. III. 66.
Ergialenſis Epiſcopus (*Martinus*). T. II. P. IV. 120.
Ergile Comes (*Colinus de*). T. V. P. II. 118, 120, 133, 136. P. III. 5, 19, 47, 48, 52.
—— (*Archibaldus*). T. V. P. IV. 197, 208. T. VI. P. I. 8.
—— (*Colinus*). T. VI. P. I. 102.
—— (*Colinus*). T. VI. P. II. 47.
—— (*Archibaldus*). T. VI. P. II. 215.
—— Comes. T. VI. P. III. 7.
—— Comes. T. VII. P. III. 183.
Ergrave (*Thomas de*). T. III. P. III. 35.
Erici (*Nicholaus*). T. V. P. I. 23.
Erimaun, Filius (*Madocus*). T. I. P. II. 161.
Erington (*Clemens*). T. VI. P. IV. 45.
Erioyl (*Warinus*). T. I. P. I. 13.
Erle (*Henricus le*). T. I. P. II. 30.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 87.
Erlee (*Johannes*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 41.
Erlegh (*Johannes*). T. II. P. II. 130, 176. P. III. 73.
—— (*Rolandus*). T. II. P. IV. 11.
Erlingham (Manerium de). T. VII. P. II. 56.
Erlingi (*Bernardus Fitz*). T. I P. II. 182.
Erlington (*Johannes*). T. V. P. III. 56, 58.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 121, 196.
Erlyche (*Thomas*). T. V. P. II. 180.
Ermeniæ Rex. T. II. P. III. 76.
Ermey (*Reginaldus*). T. IV. P. IV. 5.
Ermington (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. III. 40.
Ermitage. Super captione Caſtri altercatio. T. III. P. I. 166.
Ermite (*Guillielmus l'*). T. IV. P. III. 167.
Ermoyſes Guellars de). T. I. P. IV. 19.
Ermyn (*Willielmus de*). T. III. P. III. 42.
Ermynack Comes (*B.*). T. I. P. I. 141.
—— (*Gerardus*). T. I. P. II. 177.
Ern de Landa (*J.*). T. I. P. I. 57.
—— —— (*Eudd.* Fitz). T. I. P. I. 12.
Erneis (*Milton*). Vicaria ſic dicta, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 92.
Ernesby (*Thomas*). T III. P. III. 73.
Erneys (*Willielmus*). T. II P. III. 113.
Erniſii, Filius (*Robertus*). T. I. P. I. 12.
Ernus (*Willielmus*). T. I. P. I. 11.
Eroliâ (*Willielmus* Comes *de*). T. IV. P. IV. 29.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 102.
Erpel (*Henricus de*). T. IV. P. II. 158.
Erpingham (*Robertus de*). T. II. P. II. 165.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 195, 197.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 166. T. IV. P. I. 9, 16, 29, 41, 68, 91, 115, 122, 123, 125, 126, 127, 128.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 139, 155. P. III. 113.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 132.
Erpyng. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Erquembart (*Petrus*). T. IV. P. IV. 19.
Errant (*Johannes*). T. IV. P. I. 47.
Errart. T. IV. P. I. 130.
Errault (*Johannes*). T. VI. P. II. 42.
Errault (*Franciſcus*). T. VI. P. II. 164.
Errol Comes (*Franciſcus*). T. VII. P. I. 106, 109, 111, 114, 126, 128, 131, 141, 147, 152, 155, 182.
Errones. Proclamatio pro executione Statuti facti contra Errones & Stigmaticos. T. VIII. P. II. 230.
Erſaco (Dominus *de*). T. II. P. III. 44.
Erskyn (*Robertus de*). T. III. P. I. 137, 138, 139, 144, 148, 151, 153, 154, 157, 159, 178, 213. P. II. 36, 50, 57, 74, 83, 89, 96, 114, 123, 143, 169.
—— (*Thomas*), Filius. T. III. P. I. 146, 151. P. II. 123, 140, 142, 154, 161.
—— (*Alanus*). T. III. P. I. 177. P. II. 96, 123.
—— (*Nicholaus*). T III. P. II. 102, 123.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 3.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 168. P. IV. 62, 102.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 11.
—— (Dominus *Robertus*). T. IV. P. IV. 31, 101, 109, 111, 112, 118, 126, 130, 155.
—— (*Alex.*). T. IV. P. IV. 179, 180.
—— Comes (*Johannes*). T. VI. P. I. 100.
—— (Dominus *Johannes*). T. IV. P. II 215.
—— (*Robertus*), Filius. T. VI. P. III. 97.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 129.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 214.
—— (Dominus). T. VII. P. II. 128.
Erſley (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 46.
Erth (*Hugo de*). T. I. P. III. 183.
Erthingleigh, ſive *Ardingley* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 38.
Erton (*Johannes de*). T. IV. P. II. 124, 134. P. III. 45, 132.
—— (*Georgius*). T. IV. P III. 132.
Ertruri de Cadomo (*Johannes*). T. I P. II. 235. P. III. 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 52. P. III. 75, 115. P. IV. 37, 40.
Erwin. T. VII. P. II. 182.
Eryholme (Manerium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T. III. P. II. 53.
Eryngton (*Johannes*). T. IV. P. I 174.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 194, 197, 198, 199, 200, 201.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 201.
Eryum (*Richardus de*). T. II. P. II. 102, 103.
Eſcaetriæ Conceſſio pro *Williemo Leeke*, Armigero, in Comitatibus Norfolciæ & Suffolciæ. T. VIII. P. II. 36.
—— —— —— *Edwardo Barrowe*, Armigero, in Comitatibus Northumbriæ & Rotelandiæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Perry*. Armigero, in Comitatibus Cantabrigiæ & Huntingdoniæ. *ibid.*
—— —— —— *Petro Bird*, Armigero, in Comitatu Glouceſtriæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Goodhand*, Armigero, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Phillipott*, Armigero, in Comitatibus Kantiæ & Midleſexiæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne White*, Armigero, in Comitatibus Buckinghamiæ & Bedfordiæ. *ibid.*
—— —— —— *Hieronimo Ives*, Armigero, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Carpenter*. Armigero, Eſcaetore in Comitatu Herefordiæ. *ibid.*
—— —— —— *Ambroſio Ferrars*, Armigero, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.*
—— —— —— *Hugone Canworthy*, Armigero, in Comitatibus Devoniæ & Cornubiæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Foyle*, Armigero, in Comitatibus Wilteſiæ & Southamptoniæ. *ibid.*
—— —— —— *Rogero Trevor*, Armigero, in Comitatu Salopiæ. *ibid.*
—— —— —— *Thomâ Metcalfe*, Armigero, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— —— —— *Jacobo Smith*, Armigero, in Comitatibus Weſtmerlandiæ & Cumbriæ. *ibid.*
—— —— —— *Willielmo Swaunton*, Armigero, in Comitatibus Dorſetiæ & Somerſetiæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Birch*, Armigero, in Comitatu Staffordiæ. *ibid.*
—— —— —— *Willielmo Dublins*, Armigero, in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*
—— —— —— *Alexandro Lapworth*, Armigero, in Comitatibus Leiceſtriæ & Warr. *ibid.*

Eſcaetriæ Conceſſio pro *Laurentio Lownes*, in Comitatibus Eſſexiæ & Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 36.
—— —— —— *Roberto Pickering*, Armigero, in Comitatibus Suſſexiæ & Surriæ. *ibid.*
—— —— —— *Roberto Winſtanley*, Armigero, in Comitatu Radnor. *ibid.*
—— —— —— *Willielmo Brownog*, Armigero, in Comitatu Angleſiæ. *ibid.*
—— —— —— *Georgio Powen*, Armigero, in Comitatu Pembrokiæ. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Lloyd Ragat*, Armigero, in Comitatu Merioneth. *ibid.*
—— —— —— *Roberto Owen*, Armigero, in Comitatu Carnarvon. *ibid.*
—— —— —— *Thomâ Peirs*, Armigero, in Comitatu Mountgomeriæ. *ibid.*
—— —— *Edwardo Games*, Armigero, in Comitatu Brecknock. *ibid.*
—— —— —— *Edwardo Wynne*, Armigero, in Comitatu Denbigh. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Gruffith*, Armigero, in Comitatu Carmarthen. *ibid.*
—— —— —— *Thomâ Price*, Armigero, in Comitatu Cardigan. *ibid.*
—— —— —— *Johanne Rogers*, Armigero, in Comitatu Glamorgan. *ibid.*
—— —— —— *Henrico Bowen*, Armigero, in eodem Comitatu. *ibid.*
Eſcalling (*Anthonius*). T. VI. P. III. 151, 154, 230.
Eſcamat (*Willielmus*). T. I. P. III. 117.
Eſcareta (*Martinus de*). T. V. P. II. 181.
Eſchaeti. T. I. P. I. 86.
Eſchampes (*Carduetus des*). T. IV. P. III. 88.
Eſchelles (*Alexander de*). T. IV. P. II. 57.
Eſclaus (*Willielmus*) Filius. T. I. P. I. 168.
Eſcobert (*Johannes*). T. IV. P. II. 47.
Eſcoce (*le Cardinal d'*). T. III. P. III. 188.
Eſcorciaco (*Simon de*). T. III. P. I. 195.
Eſcot (*Michel le*). T. I. P. III. 161.
Eſcoti (*Johannes*). T. I. P. III. 86.
Eſcott (*Richardus*) obtinet Officium Notarii Cancellariæ. T. IX. P. III. 87.
Eſcoville (*Richardus de*). T. IV. P. III. 14.
Eſcourt (*Johannes*). T. IV. P. III. 96, 117, 119, 126.
Eſcrick (*Edwardus*, Dominus *Howard*, Baro *de*). T. VIII. P. III. 23, 33, 35. Ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam. T. IX. P. III. 66.
Eſcudemor (*Gaudefridus*). T. I. P. II. 89.
Eſcuſſani de Longirano (*Bernardus*). T. II. P. III. 44.
Eſdale (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 24.
Eſgaſton (*Johannes*). T. IV. P. II. 130.
Eſhe (*Willielmus de*), Filius Rogeri. T. III. P. I. 186.
Eſhton (*Richardus*). T. I. P. IV. 140.
Eſingdon (Manerium de), in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 59.
Eſington Coronatorum. Nomen cujuſdam Dominii ſeu Manerii, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Eſleburne. T. I. P. II. 182.
Eſlequin (*Johannes*). T. III. P. II. 47.
Eſmond (*Johannes*). T. IV. P. I. 164.
Eſnana (*Petrus Bernardi de*). T. I. P. III 55.
Eſnon (Dominus *de*). T. III. P. I. 190.
Eſoe (*Richardus*). T. V. P. III. 137.
Eſpaigne (*Arnaldus d'*). T. III. P. I. 136.
Eſparre (*Bernardus de l'*), Dominus *de la Bordes*. T. IV. P. IV. 78.
Eſpeleta (*Arnaldus de*). T. III. P. III. 172.
Eſpernon (Dux). T VII. P. I. 49.
Eſpicerii (*Thomas*). T. III. P. I. 182.
Eſpignorel (*Edmundus le*). T. I. P. II. 199. P. III. 17.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 216. P. IV. 37, 38.
Eſpinace (*Philibertus de*). T. III. P. II. 126, 128, 129.
Eſpine (*Galfridus*). T. I. P. I. 47.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Eſpycer (*Euſtachius*, *Rogerus* & *Martinus*). T. I. P. III. 103.
Eſques (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 172.
Eſquier (*Sampſon*). T. IV. P. IV. 142.
Eſſars (*Martin de*). T. I. P. III. 52, 54.
Eſſe. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Eſſenden (Eccleſia Parochialis de) in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. III. 34.
Eſſex (*Henricus de*). T. I. P. I. 9.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 159.
Eſſex & Res hunc Comitatum concernentes. Hadleys Caſtrum & Villa Havering, Manerium, Parcum & Foreſta. Firma Priori de Waltham pro Manerio de Waltham. T. I. P. III. 213. Villa de Colcheſtre, Hundred de Berdeſtaple. 213. Eſſex & Suffolck: Eſtwods, Releye & Noyland Maneria cum Parcis. Hundredum de Rocheford. 213. Caſtrum, Manerium & Villa de Pleſſitz cum Pertinentiis. Manerium de Heieſtre, Manerium de Waltham, Curiæ Honoris de Maundevill, de Heieſtre, Manerium de Wykes, duarum Partium Manerii de Hallingbury ac viſûs de Chiſſell. T. III. P. III. 52. Bradwell conceſſio. T. IV. P. I. 84. Colcheſter Caſtrum & Dominium, de Tendryng Hundredum; de Villa Colcheſtriæ viginti & quinque libras Feodi Firmæ. T. V. P. I. 170. Hudley Manerium. P. II. 46. Colceſtriæ Caſtrum & Turris. T. VI. P. I. 1. Stanesgate Monaſterium, Stanesgate, Tillingham & Totham, magna Maneria. In Stanesgate, Tillingham, Totham magna & parva, Stuple, Woodham, Mortimer, Tiptre, Meſings, Tolleſhunt, Tregor, aliàs Tolleſhunt, Darcy, Tolleſhunt magna & Malden, Meſſuagia, Terras, Prata, Paſturas, Boſcos & Redditus. T. VI. P. II. 73, 78. Prioratus de Thorby & Manerium cum Pertinentiis in Gingemounteney, aliàs Mountneſing. Bluntswalls Manerium, Meſſuagia, Terras, &c. in Thoby, Gingemountney, aliàs Mounteneſing, Bluntswalls, Cupſolde, Wyndall, Warley parva, Marſes, Noſes, aliàs Norſell, Rome, Mayland, Mowland, Wyndhull, Runwell, Bobingworth, Springfeild, Hereford, Stoke, Pachyng, Ingrate, Bawreth, Colcheſter, Borham, Shellowe, Gingemargaret, Cubſant, & Shensfelde. 161. De altæ Onger Eccleſiæ Advocatione. P. III. 20. Rye Manerium, Goſſebekks in Stanwey, Boſcus in Threbbe. 35. Eſthorndon, Byrckhall cum Horſey, Langham, Tollesbury, Hokeley & Brokehall, Maneria. Shalford, Ray in Southminster, Bonesholl, Hyghall, Gorewells & Prentyſe, Firmæ. Langham Parke; Terræ vocatæ Hokes; Mariſcus vocatus Clamflete & Canwendon. 63. Branktree & Southmynſter Maneria. T. VI. P. III. 188. Cogeſhall; Advocatio Eccleſiæ. 188. Clerici Cantariæ in Stanford le Hope Scriptum 165.
Eſſexiæ Comes (*W.*). T. I. P. I. 13.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 4.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 112, 116, 117, 144, 148, 172, 184, 185. P. III. 5, 31.
—— (*Henricus*). T. V. P. III. 76, 78, 97, 100. P. IV. 5, 24, 49, 155.
—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 241, 165. T. VI. P. I. 72, 207.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 120, 160, 217. P. III. 4, 119, 131, 144.
—— (*Walterus*). T. VI. P. IV. 169.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 47, 57, 62, 67, 68, 69, 72, 77, 80, 83, 84, 100, 202, 212. P. III. 12, 20, 21, 40, 41.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 20, 94.
Eſſinge (*Henricus*) obtinet Officium Subclerici Parliamentorum. T. IX. P. II. 248.
Eſſington, ſive *Eſſington-Ward*. Dominium, ſive Manerium ſic vocatum. T. VIII. P. II. 52.
Eſt (*Marſchell* Abbas *de*). T. I. P. II. 238.
Eſt (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 16.
Eſtables (*Johannes d'*). T. VI. P. I. 105.
Eſtacii (*P.*). T. III. P. II. 47, 51, 87.
Eſtaines (Baro de). T. VIII. P. II. 243. Vide *Wicklowe* (*Maynard de*).
Eſtak (*Elias*). T. I. P. IV. 131.
Eſtampes (*Johannes de*). T. III. P. II. 6, 19, 22, 26, 39, 92, 93,
—— (*Johannes de*), Dominus de Burgoyn. T. V. P. I. 64.
—— Comes. T. V. P. I. 99.
—— Comes (*Johannes de*). T. V. P. II. 80.
Eſtancardi (*Guillielmus*). T. I. P. III. 86.
Eſtandardus. T. I. P. II. 179.
Eſtarac (*Comes de*). T. II. P. III. 10.
Eſtaules (*Willielmus*). T. IV. P. I. 168.
Eſtbrydge. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Eſt-Bucklond. Vicaria. T. VI. P. IV. 46, 100.
Eſtcot (*Daniel*). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Beverſton, &c. Diœceſis & Juriſdictionis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 217.
—— (*Daniel*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Avening, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. III. 89.
Eſtcote (*Hugo de*). T. I. P. IV. 20.
Eſtcourt (*Egidius*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Bageworth, &c. Diœceſis Glouceſtrienſis. T. IX. P. II. 217.
Eſtdene (*Willielmus de*). T. I. P. III. 127.
Eſte (*Alfonſus d'*), Dux Ferrariæ. T. VI. P. I. 138.
Eſteaux Dominus (*D.*) T. IV. P. IV. 123.
Eſtehuſe (Dominus *Fœlix de*). T. IV. P. III. 122.
Eſtele (*Andreas*). T. I. P. IV. 144.
Eſteney (*Gilbertus*). T. III. P. III. 194.
Eſtergate (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 61.
Eſterlingos. Contra. T. I. P. IV. 138.
Eſteve (*Johannes*). T. VI. P. II. 51.
Eſtfeld (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 193. T. V. P. I. 54, 108, 141.
Eſtenrythe. Rectoria. T. VI. P. IV. 145.
Eſtienne de Dijon (*Abbas de Seint*). T. III. P. I. 195.
Eſt-Tilbury in Comitatu Eſſexiæ. De Muro Terræ fortificando. T. IV. P. I. 33.
Eſtineto (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 190.
Eſtionio (*P. de*). T III. P. III. 47.
Eſtleys (*Thomas de*). T. I. P. I. 64.
Eſtmere (*Richardus de*). T. III. P. I. 199.
Eſtneſebyt (*Thomas de*), & *Johanna* Uxor. T. I. P. III. 164.
Eſtoft (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 112.
Eſton (*Alanus de*). T. I. P. III. 121.
—— (*Johannes de*). T. II. P. IV. 192.
—— (*Johannes de*). T. III. P. III. 194.
—— (*Thomas de*). T. IV. P. II. 73.
—— (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 84.
Eſtormy (*Johannes*). T. I. P. II. 88.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 185.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 11, 13, 24, 26, 80, 81, 143, 146, 156.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 120.
Eſtouteville (Dominus *de*) T. III. P. II. 34.
—— (*Johannes de*). T. III. P. IV. 45, 118.
—— (Dominus *Johannes*). T. IV. P. II. 65, 129, 189.
—— (*Blanchetus*). T. IV. P. IV. 44, 113, 127, 136, 168, 174.
Eſtower (*Langeport-*). Litteræ directæ Præpoſito & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Eſtradá (*Ferdinandus de*). T. V. P. I. 4, 12, 23.
Eſtradquilles, ſive *Iſtrodgynleys* (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. I. 82.
Eſtraunge (*Rogerus l'*), Dominus *de Eleſmere*. T. I. P. IV. 5.
—— (*Johannes*), *de Knokyn*. *ibid.*
—— (*Fulco*), *de Corſham*. *ibid.*
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 99.
Eſtredford. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Eſtrepoy (*Micheletus de*). T. V. P. I. 95.
Eſtrivlin (Dominus *Johannes de*). T. I. P. III. 66.
Eſtropp (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 40.
Eſtrumel (Dominus *de*). T. VI. P. III. 148.
Eſtrye. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Eſtur (*Geraldus*). T. I. P. II. 214.
Eſtwicke (*Stephanus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
Eſtye (*Richardus*). T. V. P. III. 58.
Eſtylbury. Vicaria. T. VI. P. IV. 103, 162.
Eſyngwold (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 163.
Eſynuliaco (*Guido de*). T. I. P. III. 36.
Etal (*Matthæus*). T. IV. P. IV. 113.
Eten (*Barth. de*). T. V. P. I. 117.
Eter (*Johannes*). T. I. P. III. 103.
Ethelau (*Mac.*). T. II. P. I. 64.
Ethelburge. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Etheleford (Frater *Walterus de*). T. I. P. IV. 30.
Etheridge (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Ethevenes (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 122.
Ethica Ariſtotelis. Conceſſio ad imprimendum & edendum denuo hunc Librum. T. VIII. P. III. 231.
Ethingham (*Willielmus de*). T. II. P. II. 18, 27.
—— (*Robertus de*). T. II. P. II. 120.
Etnyed (*Tuderus ap*). T. I. P. II. 161, 162.
Eton (*Willielmus de*). T. I. P. II. 30.
—— Prior. T. I. P. II. 92.
—— (*Johannes*) T. II. P. I. 69.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 22, 93, 185.
—— (*Thomas*) T. III. P. I. 176.

Eton

Eton (*Thomas*). T.III. P.III. 128. P.IV. 70.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 149.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 174.
—— (*Fulco*). T.V. P.I. 189. P.II. 4.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 62, 146.
—— (*Chriſtoferus*). T.VI. P.IV. 103.
Eton. Decanatus. T.VI. P.IV. 149.
Etrik. Foreſta. T.II. P.III. 137.
Ettall. Vide *Edall*.
Etton. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 93.
Eu Comes. (*Radulphus de*). T.II. P.III. 72, 73, 89, 94, 148.
— (*Johanna*), Filia. T.II. P. III. 89.
— Comes (*Radulphus*). T.III. P.I. 13, 38, 40, 41, 42, 59. T.IV. P.II. 54, 90, 102, 103, 105, 149, 152, 158. P.III. 97.
— (*Carolus*). T.IV. P.IV. 84, 94, 118, 136, 165, 184, 190. T. V. P.I. 10, 14, 16, 38, 44, 50, 59, 73, 107.
— (*Carolus de Arteyo*). T.V. P.II. 7.
Evangeliſta. T.VI. I. 141, 146, 170.
Evans (*Robertus*). T.VI. P.IV. 160.
—— (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 179.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 140.
—— (*Johannes*) T.VII. P.IV. 17.
—— (*Johannes*), Clericus. Commiſſio ei directa. T.VII. P. I. 49.
—— (*Daniel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Salmanby, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 213.
Eubancke (*Henricus*), Artium Magiſter. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Eude (*Vondon*). T.IV. P.III. 89.
Eudon, Filius (*Eimerius*). T.I. P.I. 12.
Eudonenſis Epiſcopus (*Fernandus*). T.I. P.II. 237.
Eudrad de la Ramud (*Willielmus*). T.I. P.I. 141.
Eudworth Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Eve (*Johannes*). T.V. P.II. 31.
Evelin (*Georgius*). T.VIII. P.II. 15.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Ricardus*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Turrant Keinſton, Diœceſis Briſtollienſis. T.IX. P.II. 90.
Ever (*Johannes de*). T.II. P.I. 75, 104, 166.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 179.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 1.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 146.
—— (*Radulphus*). T.III. P.IV. 61.
—— (*Radulphus*). T.IV. P.I. 41, 49, 56, 68, 70, 71, 76, 80, 112, 128, 174.
—— (*Radulphus*). T.IV P.II. 124, 151.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 19. T.V. P.I. 12.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 152.
Ever, ſive *Iver*. Nomen cujuſdam Manerii in Comitatu Bucks. T.VIII. P.II. 51.
Everard (*Thomas*). T.II. P. I. 107.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 50.
—— (*Galfridus*). T.III. P. III. 150.
—— (*Michel*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Matthæus*). T. IV. P.IV. 113.
—— (*Willielmus*). T.V.P.I. 18.
—— (*Henricus*). T.V. P.I. 28.
—— (*Andreas*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirke-Bramwith, in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.III. 33.
—— (*Andræas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirkeby Hunderdale. T.VIII. P.III. 228.
Everbode (Abbas *de*). T.V. P.I. 144.
Everdon (*Robertus de*). T.I. P.I. 47.
—— (*Philippus*). T.I. P.II. 50.
—— (*Johannes*). T.I. P. IV. 188. T.II. P. I. 21.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 196.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 147,
Evere (*Hugo de*). T.I. P.III. 129.
Evered (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 187.
Everens (*Willielmus de*). T.I. P.II. 76.
Everet (*Daniel*). T.VII. P.III. 124.
Everingham (*Adam de*). T.I. P.II. 156.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 203, 221.
—— (*Adam*). T.III. P.I. 113.
—— (*Edmundus*). T.III. P.I. 119.
Everle (*Willielmus de*). T.I. P.II. 114.
—— (*Galfridus*). T.I. P.II. 184, 185, 188. P.IV. 86.
Everſham (*Hugo de*). T.I. P.II. 202,
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 151, 140. P. III. 14.
Everſham (*Thomas*). T.II. P.IV. 21, 28, 87, 93, 109.
—— (*Johannes de*). T.III. P. II. 139, 153.
Everſhem (*Galfridus de*). T.I. P.II. 202.
Everſhort. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Everton (*Jacobus*). T.IV. P.IV. 96.
—— (*Folpreght*). T.V. P.I. 28.
—— (*Thomas*). T.V. P.I. 33.
Everwyk (*Robertus de*). T.I. P.III. 103.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 208.
Every (*Willielmus*). T.VIII. P.II. 14.
Eves (*Robertus de*). T.III. P.III. 65.
Eveſham Abbas de). T.I. P.II. 57, 92, 156, 203. P.III. 161. P.IV. 39. T.III. P.III. 70, 183. P.IV. 134. T.IV. P.I. 145. T. V. P.IV. 135.
—— (*Carolus*). T.VI. P.II. 160.
Eveſham. Pro Milone Abbate de Cuſtodiâ Temporalium Landavenſium. T.V.P.IV. 145.
Eveskyn (*Willielmus de*). T.III. P.I. 34.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 199.
Eugenius Rex Cumbriorum. T.I. P.III. 100.
—— *Quartus*, Papa. T.V. P.I. 19, 15, 16, 17, 21, 23, 29, 37, 45, 50, 52, 53, 55, 56, 64, 73, 75, 76, 87, 103, 110, 111, 115, 117, 120, 127, 128, 130, 132, 151.
Evias (Rectoria de *Teffent-*), in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 212.
Evington (*Willielmus*). T.V. P.III. 129.
Eukenvoirt (*Willielmus*). T.V. P.IV. 257. T. VI. P.I. 29, 207, 210, 213, 215.
Euland (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.
Eules (Prioriſſa *de*): T.II. P.III. 73.
Eurardi (*Petrus*). T.IV. P.IV. 23.
Eure (*Willielmus* Dominus). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 7.
—— (*Sampſonus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 18.
—— (*Sampſon*) conſtituitur unus Servientium ad Legem. T.IX. P. III. 38.
Eures (*Willielmus*). T.VI. P.I. 210.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 178.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 185.
—— (Dominus *Radulphus*). T.VII. P.I. 224. P.II. 25, 46, 48, 50, 51, 60, 169.
—— (*Sampſo*). Conceſſio ei facta Officii Examinatoris in Marchiis Walliæ. T.VIII. P. II. 25.
Evreux (Comes *Ludovicus*). T.II. P.I. 15, 17, 18.
—— (Epiſcopus *d'*). T.VII. P.I. 54.
Euri (*Simon*). T.VI. P.II. 73.
Euringes (*Henricus*). T.V. P.IV. 205.
Euſebii (*N. Sancti*) Presbiter Cardinalis. T.I. P. IV. 103, 103, 105, 137, 184, 206. T.II. P.I. 14, 28, 86, 101, 105, 113, 128, 145, 149, 165, 168, 194. P.II. 7, 22, 53, 78.
—— (*A.*). T. II. P.I. 164.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 141.
Euſtace (*Willielmus* & *Johannes Fiz*). T.II. P.III. 126.
Euſtachii (*Johannes*). T.III. P.I. 192.
—— (*R. Thomas*). T.III. P.I. 212.
Euſtachii (*Willielmus Sancti*), Diaconus Cardinalis. T.I. P.II. 13.
—— (*Urbanus de Crochenote*). T.I. P.II. 69.
—— (*Ubertus*). T.I. P.II. 104.
—— (*Jordanus*). T.I. P.II. 184. P.III. 14.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 47, 62, 137, 143.
—— (*R*). T.I. P.IV. 22, 34, 40, 43.
—— (*R*). T.I. P.IV. 95, 103, 206. T.II. P.I. 1, 14, 26, 28, 46.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.I. 139, 160, 166, 194. P.II. 7, 22, 31, 54, 61.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.II. 121, 144, 148, 184. P.III. 5, 10, 11, 49, 55, 84.
—— (*Petrus*). T.III. P.III. 35.
—— (*Albertus de Albertis*). T.V. P.I. 126.
—— (*Franciſcus*). T.V. P.IV. 64.
Euſtachio (*Otto de Sancto*). T.I. P.I. 163.
Eutagani ((*Johannes*). T II. P.I. 59.
Eutermynel (*Johannes*). T.III. P.III. 130.
Eutropii (*Petrus Sancti*) Prior. T.I. P.III. 37.
Ewar (*Sampſon*). Commiſſio ei directa in Comitatu Angleſiæ. T.VIII. P.II. 145.
Ewaye (St.), aliàs *Ebbye*. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 92.
Ewbanke (*Henricus*). T.VII. P.I. 46.
—— (*Henricus*). T.VII. P.III. 174.
Ewbanke (*Henricus*), in Artibus Magiſter. T. VIII. P.II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
Ewe (Frater *Richardus de*). T. I. P. IV. 30.
Eweline. Rectoria. T.VI. P. IV. 157.
Ewenny (Prior *de*). T.IV. P.I. 96.
Ewens (*Matthæus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P.II. 14.
Ewer (*Robertus de*). T.I. P. IV. 155, 178, 182.
—— (*Richardus de*). T.VI. P.III. 103.
—— (*Franciſcus de*). T.VII. P.III. 20.
—— (*Guillielmus*). Exoneratio ei conceſſa. T. VIII. P.I. 227.
—— (*Willielmus*). Conceſſio ei facta diverſorum Privilegiorum. T.VIII. P.II. 25.
—— (*Sampſon*), Armiger, conſtituitur Attornatus Regis in Comitatibus Denbigh & Mountgomery, durante Vitâ. T.VIII. P. II. 162.
—— (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii unius Ordinariorum Servientium ad Arma, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 162.
—— (*Henricus*), obtinet Officium Rememoratoris priorum Fructuum & Decimarum in Scaccario. T.IX. P.II. 136.
—— (*Henricus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T.IX. P II. 170.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.II. 170.
Ewery (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 19.
—— (Dominus). T.VII. P.I. 183.
Ewyn (*Heire*). T.IV. P.I. 119.
Ewythingron. Herford Præbenda. T.VI. P.IV. 101.
Ex (*Johannes*). T.VI. P.IV. 8.
Excambium de Captivis. T.I. P.I. 63. Monetæ. T.II. P.III. 135. Aliud. T.VII. P. III. 91. Vide *Proclamatio*.
Exceſtria (*Richardus* & *Stephanus*). T. II. P. I. 77.
—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 192, 199.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 190.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 82.
Excomienſis Epiſcopus (*Petrus*). T.III. P.IV. 93.
Excommunicatio. T. I. P. I. 100, 103, 109, 110, 153. P.II. 74, 91, 96, 105, 199. P.III. 187. P.IV. 45, 46, 52, 58. Contra Gaveſton revocanda. T.I. P.IV. 123, 141. Contra inimicos Regis. T.II. P.I. 118. Bruce. 118, 151, 152, 184, 189. Contra Invaſores. 136. Hiberniæ. 189. Perturbatores. P.IV. 40. T.III. P.II. 88. De Licentiâ certificandi Cancellario Angliæ de Nominibus Excommunicatorum. T.V.P. I. 128.
Exeat Regnum (nè quis). T.II. P.II. 40.
Exemptiones. T.III. P.IV. 72.
Exemplificatio. Super querimoniis Mercatorum. T.IV. P.II. 7. Super Diſcordiis Norwegiæ. 12. Conventionum Principum Franciæ. 22. Pro Comite de Fuxo. T.IV. P. II. 32. Articuli in Tractatu Bretigni. 84. Treugarum Caſtellæ. 96. Super falſis Accuſatoribus. 101. Pro Henrico Percy. 120. Controverſiæ Norwegiæ. 151. Super approbatione Pacis Trecis habita per Tres Status Angliæ. T.IV. P.IV. 31. Litterarum Patentium appunctuamentum Daciæ. T.V. P.II. 26. Pro Priore Jeruſalem. 180. Appunctuamentorum Franciæ. T.V. P.III. 70. Litterarum de annuo cenſu per Ludovicum Franciæ. P.IV. 69. Pro Cardinali Eborum. T.VI. P.I. 140. Obligationis Regis Franciæ pro cenſu annuo ſolvendo. T.VI. P.II. 72. Super adnullatione Matrimonii. 184. Tractatûs cum Rege Daciæ. T. VII. P.II. 3.
Exemptio. T. I. P.I. 101.
Exequiæ Comitis Cornubiæ. T.I. P.IV. 2, 8. Johannæ Reginæ Angliæ. 39. Blanchiæ Duciſſæ Auſtriæ. 40. Johannæ Comitiſſæ Glouceſtriæ. 72. Edwardi Primi, Philippi Regis Franciæ. T. II. P.I. 74.
Exercitûs ſummonitio. T.I. P. II. 30, 56, 57, 95. P.II. 155, &c. 203. Proviſio. 233. Summonitio. P.III. 17, 203. Contra Scotos. T.I. P.IV. 144. T.II. P.I. 59, 166, 167. Capitaneus. 155. Contra Scotos. T.II. P.IV. 134, 137. Contra Francos. 139. De Arcubus. 203. De Mareſcallo & Conſtabulario. 204. De recedentibus. 207. De venientibus. 207. Contra Gallos ſuper Paſſagio. T.III. P.II. 169. De Herbergagiis. T.III. P.IV. 9. De Armaturâ. 10.
Exeter (*Guillielmus* Comes *d'*). Conceſſio ſpe-

cialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90. Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. T. VIII. P. III. 147.
Exford (Eccleſia de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 35.
Eximini de Luna (*Rodericus*). T. I. P. II. 207, 213, 214.
—— *de Ayerby* (*Blaſius*). T. I. P. II. 207, 208.
—— (*Fortunus*). T. I. P. III. 40.
—— *de Manuea* (*Petrus*). T. I. P. III. 32, 39.
—— *de Urea* (*Johannes*). T. II. P. I. 199.
Exmewe (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Exminſter (Rectoria de), in Dimceſi Exonienſi. T. VII. P. IV. 143. T. VIII. P. III. 28.
Exning (*Johannes de*). T. I. P. IV. 44.
Exon (*P. de*). T. I. P. II. 82.
—— (*Johannes de*). T. I. P. III. 104.
—— (*Jordanus de*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. IX. 61.
Exoneratio pro Johanne Cotton Milite & aliis Servientibus Regis ad Arma. T. VIII. P. I. 227.
Exoniæ Dux (*Johannes*). T. III. P. IV. 158, 159. T. IV. P. II. 25.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 139, 149, 167. P. III. 30, 53, 87, 88, 89, 90, 117, 119, 146, 154, 156, 162.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 8, 16, 64, 65, 82, 83, 86, 87, 153, 168.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 128, 146, 152, 173.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 62, 90, 95, 110. P. III. 3, 4, 7.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 7.
—— Duciſſa (*Anna*). T. V. P. II. 54, 71.
—— Marchio (*Henricus*). T. VI. P. II. 21, 29, 30, uſque 37, 58, 59, 60, 70, 160, 171, 173. P. III. 4, 40.
—— Marchioniſſa (*Gertruda*). T. V. P. III. 40.
—— Comes (*Thomas*). T. VII. P. II. 172, 209.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 4, 65, 82, 133, 173, 236, 247.
Exonienſis Epiſcopus. (*Barth.*) T. I. P. I. 16.
—— (*S.*). T. I. P. I. 70.
—— (*W.*). T. I. P. I. 77. P. II. 56, 57, 76, 92, 110, 115, 124.
—— Decanus. T. I. P. I. 92.
—— Epiſcopus (*W.*). T. I. P. II. 137, 156, 202.
—— (*P.*). T. I. P. III. 75.
—— (*Thomas*). T. I. P. III. 125, 154, 155, 156. P. IV. 8, 39.
—— Decanus (*Andreas*). T. I. P. III. 93, 95.
—— Archidiaconus (*Petrus*). T. I. P. III. 95.
—— Epiſcopus (*Walterus de Stapleton*). T. I. P. IV. 101, 102, 149, 190. T. II. P. I. 17, 27, 29, 136, 175, 193. P. II. 46, 72.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 101, 104, 107, 108, 114, 123, 140, 147, 148, 149, 156.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 187. P. III. 56, 87, 120, 183, 187.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 89, 93, 148, 180, 191.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 170, 181.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 58, 70, 81, 83, 91, 100, 169, 173, 183. P. IV. 10, 13, 37, 47, 70.
—— (*Edmundus*). T. III. P. IV. 123.
—— (*Edmundus*). T. III. P. IV. 159, 177, 196, 198, 199. T. IV. P. I. 27, 33, 106. P. II. 25.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. II. 31, 124.
—— (*J.*). T. IV. P. III. 150.
—— (*Edmundus Lacy*). T. IV. P. IV. 24, 27, 80. T. V. P. I. 15.
—— (*Edmundus*). T. V. P. II. 66.
—— (*Johannes Hals*). T. V. P. II. 66.
—— (*Georgius*). T. V. P. II. 98, 104, 106, 110, 111, 115, 116, 117, 119, 120, 123.
—— (*Johannes Bothe*). T. V. P. II. 136. P. III. 32.
—— (*Petrus Courtney*. T. V. P. III. 96, 132, 166, 183.
—— (*Richard Fox*). T. V. P. III. 183, 186, 197. P. IV. 5, 24, 25, 27, 32, 33, 42, 43.
—— (*Oliverus*). T. V. P. IV. 82, 155.
—— (*Johannes Arundel*). T. V. P. IV. 194, 206.
—— (*Hugo Oldom*). T. V. P. IV. 215, 238. T. VI. P. I. 178.
Exonienſis Epiſcopus (*Johannes Veſy*). T. VI. P. I. 178.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 119. P. III. 4.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 126, 175, 210. P. IV. 5.
—— (*Milo Coverdale*). T. VI. P. III. 210, 213. P. IV. 87.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 37, 39, 42, 82.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 103, 107, 142, 143.
—— (*Willielmus Cotton*). T. VII. P. I. 205, 209. P. II. 169.
—— (*Valentinus Carey*). T. VII. P. III. 214, 221. P. IV. 143.
Exonienſis Epiſcopatus. Super Appellatione. T. I. P. IV. 101, 102. De inquirendo. T. II. P. I. 139. De Electo Berkley. T. II. P. II. 170. Pro Epiſcopo reſpectuatio Fidelitatis. T. IV. P. III. 191. De Temporalibus Epiſcopatûs commiſſis. P. IV. 25. Pro futuro Epiſcopo de providendo. T. V. P. II. 63. De reſtitutione Temporalium. 66, 131. Pro Epiſcopo pardonatio. 137. De reſtitutione Temporalium. T. V. P. III. 96. Pro Epiſcopo de cuſtodiâ Temporalium Wyntoniæ. 183. De reſtitutione Temporalium. 183. De cuſtodiâ Temporalium commiſsâ Electo. T. V. P. IV. 43. De reſtitutione Temporalium. 82. Cuſtodia Temporalium commiſſa Coventrienſi & Lichenſi Epiſcopo. T. V. P. IV. 172. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 176, 216. Pro Epiſcopo pardonatio. 238. Pro Johanne Veſey Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. VI. P. I. 179. Pro Johanne Epiſcopo conceſſio. T. VI. P. III. 210. Pro Milone Coverdale de Epiſcopatu collato per reſignationem Johannis nuper Epiſcopi. 211. Pro Milone Epiſcopo Significavit. 213. Pro eodem Epiſcopo & Elizabethâ Uxore ejus. 213. Reſtitutio Johannis quondam Epiſcopi ad Epiſcopatum. 218. De licentiâ eligendi. P. IV. 36, 99. De cuſtodiâ Temporalium. 38. Pro Jacobo Turberfild reſtitutio Temporalium. 39. Significavit. 103, 142. Reſtitutio Temporalium. 107, 142. Subdiaconatus. T. VI. P. IV. 93. Præbenda. 101, 102. Canonicatus. 179. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 201. Pro Willielmo Cotton Epiſcopo Regius Aſſenſus. 205. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 209. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 212. Pro Valentino Carey Epiſcopo Regius Aſſenſus. 214. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 221. Pro eodem Præſentatio ad Rectoriam de Exminſter. P. IV. 143.
Exonnete (*Henricus de*), Marchio & Comes Naſſow. T. IV. P. IV. 113.
Exparch (*Guillielmus*). T. IX. P. III. 137.
Exton (*Nicholaus de*). T. III. P. IV. 23, 32, 82, 129.
Extraneus (*Johannes*). T. I. P. I. 48, 62, 114, 133, 150, 152. P. II. 13, 57, 93.
—— (*Hamo*). T. I. P. II. 83, 93.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 156, 220. P. III. 21, 131. P. IV. 64.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 156, 203, 221. P. III. 17, 21, 130.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Fulco*). T. II. P. I. 59, 161.
Eya Honor. T. I. P. I. 118, 122, 148.
Eya (Prior *de*). T. III. P. IV. 175.
Eyam (Rectoria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 167.
Eycle (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 201.
Eydon. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Eye (*Philippus de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 156.
Eye. Vicaria. T. VI. P. IV. 85.
Eyleford (*Willielmus de*). T. I. P. II. 88.
Eymart (*Edmundus de*). T. I. P. IV. 144.
Eymer (*Vincentius*). T. VI. P. II. 3.
Eymere. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Eymeria (*Jacobus*). T. I. P. III. 42.
Eymerici (*Guillielmus*). T. I. P. III. 43.
Eymerik (*Guillielmus*). T. II. P. II. 112.
Eymon (*Arnaldus*). T. II. P. III. 172.
Eynard (*Johannes*). T. II. P. III. 172.
Eyncurt (*Edmundus*). T. I. P. III. 86, 130, 131, 149. P. IV. 5, 37, 48.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 165.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 118.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 186, 205, 208. T. III. P. I. 1, 11, 101, 113.
Eynesbury Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 85.
Eynesbury (Eccleſia de), in Comitatu Huntingdoniæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 217.
Eynill (*Johannes*). T. I. P. II. 155, 203, 221. P. III. 17.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 175.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 177.
Eyno (*Hugo*). T. VI. P. II. 207.
Eynon (*Oliverus*), Filius. T. I. P. IV. 14.
Eynſham (*Willielmus*). T. V. P. I. 29.
—— *Willielmus*). T. V. P. IV. 133.
—— Abbas (*Milo de*). T. V. P. IV. 144, 152.
Eynſham. Monaſterium ſic vocatum in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 51.
Eynſort ((*Johannes*). T. I. P. II. 1.
Eynſworth (*Willielmus*). T. III. P. III. 195.
Eynyanti (*David*). T. I. P. II. 108.
Eyre (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Simon*). T. IV. P. IV. 23.
—— (*Richardus* & *Hugo*). T. V. P. I. 108.
—— (*Egidius*). T. VI. P. III. 170, 197.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Daniel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Wereburgi de Derbiâ, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 86.
Eyredale (*Warinus*). T. III. P. III. 194.
Eyteſii de Janua (*Johannes*). T. I. P. III. 126.
Eyton (*Rogerus*) T. IV. P. IV. 155.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 183.
—— (*Philippus*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Kenrick*) obtinet Officium Prothonotarii & Clerici Coronæ in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. T. IX. P. I. 76.
Eyveſham Abbas (*Galfridus*). T. III. P. III. 83, 133.
Eyvil (*Robertus de*). T. I. P. I. 142.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 88.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 88, 92, 93, 94, 95.
Eyworth (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Bedfordiæ. T. IX. P. III. 39.

F.

Faa (*Radulphus de*). T. I. P. I. 11.
Faaron Comes (*Alfonſus de*). T. V. P. III. 24.
Faatley (*Daniel*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.
Fabean (*Johannes*). T. VI. P. I. 8.
Faber (*Bernardus*). T. I. P. III. 134.
Fabo (*Pelegrinus de*). T. III. P. IV. 79.
Fabre (*Galfridus le*). T. III. P. I. 141, 169.
Fabregnes (*Anthonius*). T. V. P. I. 29.
Fabri (*Bernardus*). T. I. P. III. 5, 87.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 37.
—— (*R.*). T. II. P. I. 11, 26, 48.
—— (*Bernardus*). T. II. P. I. 128.
—— (*Petrus*). T. II. P. I. 160, 161, 164.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. II. 87.
—— (*T.*). T. III. P. III. 137.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Henricus*). T. IV. P. III. 37.
—— (*Robertus*). T. IV. P. III. 95, 101.
—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 49.
—— (*Matthæus*). T. IV. P. IV. 77.
—— (*Benedictus*). T. VI. P. I. 142.
—— (*Petrus*). T. VI. P. I. 145.
Fabricius (*Bertricius*, *Pontius* & *Ungrinus de*). T. I. P. I. 11.
Faceby (*Johannes*). T. V. P. I. 130, 131, 136. P. II. 55, 68, 82.
Facot (*Phelipot*). T. V. P. IV. 97.
Facy (*Willielmus* & *Rogerus*). T. V. P. I. 131.
Fader (*Adam*). T. II. P. I. 37.
Fadric (Don), Comes. T. IV. P. III. 132.
Fae (*Johannes*). T. V. P. IV. 98.
Fagani (Rectoria *Sancti*), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 141.
Fage (*Laurentius de*). T. III. P. II. 48.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 83, 133.
Fagius (*Paulus*). T. VI. P. IV. 174.
Fagoi (*Parrenet*). T. V. P. IV. 97.
Fagot (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Faia (*Radulphus de*). T. V. P. I. 80.
Failee (*de la*). T. VII. P. IV. 58.
Faillew (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 172.
Fainchon (*Hugo de*). T. I. P. II. 183, 192.
Fairan (*Bernardus*). T. IV. P. III. 198.
Fairefax de Walton (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa, *ibid.*

Fairefax

Fairefax de Denton (Thomas), Miles. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. III. 45.
—— *(Guido)*. T. V. P. III. 61.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 159.
—— *(Radulphus*. T. VI. P. II. 206.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. I. 224.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 173.
—— *(Thomas) de Denton*. T. VIII. P. I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Thomas)*, Canonicus Cathedralis de Carliſle. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Henricus)*, Canonicus Cathedralis Eborum. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Willielmus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Petri in Cornhill, infra Civitatem London. T. VIII. P. II. 165.
—— *(Willielmus)*, Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Edwardi Baronis Conway. T. VIII. P. III. 34. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bolton Diœceſis Carliolenſis, unâ cum Vicariâ perpetuâ Eccleſiæ de Sowreby Diœceſis Carliolenſis. 35.
Fairford (Johannes). T. IV. P. I. 56.
Fairfox (Richardus). T IV. P. I. 174.
Fairhaire (Johannes). T. VI. P. IV. 9.
Fairte (Dominus *Gilbertus de*). T. IV. P. II. 149.
Fairy (Robertus). T. VI. P. III. 172.
Faiux (Johannes). T. V. P. IV. 96.
Falaiſeau (Johannes). T. V. P. IV. 93.
Falces (Johannes de). T. IV. P. IV. 63.
—— *(Ludovicus)*. T. V. P. I. 180.
Falcomonte (Dominus *de*). T. II. P. IV. 116.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. IV. 197.
Falconer (Thomas). T. IV. P. II. 130.
—— *(Patricius)*. T. V. P. I. 110.
Falconibus Falconis (de). T. V. P. IV. 49.
Falder (Johannes), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shilbottle, ſive Shevilbottle, in Diœceſi Dunelmenſi. T. IX. P. II. 91.
Faldingworth (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 167.
Faler (Johannes). T. II. P. IV. 131.
Faleye (Nicholaus). T. II. P. IV. 11.
Falgarolis (Armandus). T. II. P. I. 25.
Falke (Willielmus). T. V. P. IV. 230, 232.
Falkenham. Vicaria. T. VI. P. IV. 100.
Falkenham Magna. Rectoria ſic dicta. T. VIII. P. III. 228.
Falkenſtein (Philippus de). T. IV. P. I. 6.
Falkertie (Guillielmus). T. IX. P. III. 181.
Falkland (Henricus Vicecomes). Commiſſio ei directa pro diſpoſitione Terrarum Regis in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. III. 211. Altera Commiſſio eidem directa. 217.
Falkynburg & *Montjoy* (Dominus *Theodoricus de*). T. II. P. IV. 200.
Fallaciis (Comes *de*). T. I. P. II. 216.
Falle (Nicholaus). T. II. P. III. 166.
—— *(Michael de Seint)*. T. V. P. IV. 95.
Falleſſe (Johannes de). T. III. P. III. 182.
Fallowfeild (Thomas), T. VIII. P. II. 17.
Faloiſe (Galfridus). T. IV. P. III. 85.
Faloiſe. Vide *Normannia*. De Officio regendi Scholas. T. IV. P. IV. 33.
Falſter (Petrus). T. IV. P. II. 158.
Falſtolf (Johannes). T. IV. P. II. 130, 153.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 140, 153, 185, 186, 187. T. V. P. I. 30, 53.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 126.
Faltenham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 59.
Famothu (Petrus de). T. I. P. III. 15.
Fan (Petrus del). T. II. P. IV. 100.
Fanacourt (Bartholinus). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 56.
Fanars (Dominus *de*). T. II. P. III. 172.
Fanc (Robertus du). T. IV. P. IV. 59.
Fancellem (Johannes). T. I. P. II. 114.
Fanchevelle (Theodoſius de). T. II. P. IV. 25.
Fanchurch (Rectoria *Sancti Gabrielis*), infra Civitatem London. T. VI. P. IV. 162. T. VIII. P. III. 227.
Fanclore (Richardus). T. I. P. IV. 30.
Fancus (Georgius). T. IV. P. III. 100.
—— *(Georgius)*. T. IV. P. IV. 19.
Fandas (Beraldus & *Aſſionis de)*. T. II. P. I. 25.
Fanden (Thomas). T. VI. P. IV. 85.
Fane (Thomas). T. VI. P. IV. 18.

Fane (Henricus), Miles. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Henricus)*, Eques. T. VIII. P. III. 114. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— *(Henricus)*, Miles. Commiſſio ei directa ad Foedus confirmandum cum Rege Daniæ. T. VIII. P. III. 203. Altera Commiſſio ad tractandum & concludendum de firmiori Pace cum Rege Sueciæ & aliis Principibus Germaniæ. *ibid.*
—— *(Anthonius)*, Armiger, obtinet Officium unius Clericorum Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 205.
—— *(Georgius)*, Armiger. Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 205.
Fanenſis Præpoſitus *(Lucas)*. T. II. P. IV. 148.
Fangfos (Richardus de). T. III. P. I. 63.
—— *(Johannes de)*. T. III. P. III. 49.
Fanhope (Dominus *Johannes de*). T. V. P. I. 136.
Fanqu (Johannes). T. IV. P. III. 40.
Fanſhaw (Thomas). T. VII. P. I. 117.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 134, 210, 239. P. IV. 30, 144, 171.
—— *(Richardus)*, Armiger, conſtituitur Rememorator Scaccarii Angliæ. T. IX. P. III. 88.
Fanſhawe (Thomas). T. VIII. P. II. 9.
—— *(Thomas)*, Miles. Conceſſio ei facta Officii Superviſoris Generalis omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. infra Regnum Angliæ & Walliæ. T. VIII. P. II. 25.
—— *(Thomas)*. obtinet Officium Coronatoris & Attornati in Banco Regis. T. VIII. P. III. 82.
—— *(Thomas)* Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115.
—— *(Simo)*, Miles. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 221.
—— *(Thomas)*, Miles, obtinet Officium Rememoratoris Scaccarii ad vitam. T. VIII. P. III. 221.
Fant (Willielmus). Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Fantier (Gillet & *Thenem.)*. T. V. P. IV. 92.
Fantrart (Petrus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Paulerſpary Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 166.
Faunels (Rolfus). T. II. P. I. 52.
Faquin. T. V. P. IV. 90.
Farby (Leonardus), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Fareham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 40.
Farel (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Fareley (Willielmus). T. V. P. III. 114.
—— *(Richardus)*. T. VI. P. III. 215.
Farenden (Johannes de). T. II. P. III. 155.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. II. 42, 70, 82.
Farenton (Thomas de). T. II. P. I. 37.
Farewell, Monaſterium Ordinis Sancti Benedicti ſuppreſſum. T. VI. P. II. 78.
Farewell (Arthurus), Armiger. T. VIII. P. II. 33.
—— *(Johannes)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Beckington, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II 248.
Farga (Arnaldus de la). T. II. P. IV. 102.
Fargis (Bertrandus). T. I. P. IV. 206.
Fargues (Guillielmus de). T. I. P. I. 144.
—— *(Reymundus de)*. T. II. P. IV. 127.
Faria (Anthonius de). T. V. P. IV. 6.
Faringdon (Villa de). Litteræ directæ Aldermanno & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Farkham (Nicholaus de). T. IV. P. I. 148.
Farlegh (Radulphus de). T. II. P. II. 177, 178.
Farley Monachorum (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 211.
Farmer (Hattonus), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Farmerton (Parochia de), Diœceſis Glouceſtriæ. T IX. P. II. 88.
Farmery (Johannes), Legum Doctor. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Farnaby (Thomas). Conceſſio ei facta. T. VIII. P. III. 230.
Fernandus (Franciſcus). T. V. P. IV. 186.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 187.
Farnborough (Capella de), Diœceſis Roffenſis. T. VIII. P. II. 170.
Farnecumb (Simon). T. V. P. II. 65.

Farneham. Vide *Farnham*.
Farneſius (Alexander de), Epiſcopus Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Farnham (Johannes de). T. III. P. III. 83.
Farnham Roial, ſive *Farnham Regis* (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 86. T. IX. P. II. 92.
Farnham (Villa de). Litteræ directæ Ballivis & liberis hominibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Farnwell (Johannes). T. VI. P. II. 198.
Faro (Didacus de). T. I. P. III. 62.
Faron (Johannes). T. III. P. I. 199.
—— *(Bertrandus)*. T. V. P. IV. 102.
Farran (Jacobus). T. IV. P. III. 198.
Farrar (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 192.
—— *(Nicholaus)*, Armiger. Commiſſio ei directa concernens Coloniam Virginiæ. T. VIII. P. III. 192.
Farrer (Ricardus). T. VIII. P. I. 211.
Farrihere (Thomas). T. VI. P. I. 187.
Farringdon (Anthonius), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Braye in Comitatu Berks & Diœceſi Sarum. T. IX. P. III. 40.
Farrington (Laurentius), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Elmeley, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 31.
—— *(Guillielmus)*. T. VIII. P. III. 257.
Farriol (Stephanus). T. I. P. III. 134.
—— *(Stephanus)*. T. II. P. IV. 77.
Farryngdon. Rectoria. T. VI. P. III. 126.
Farſis (Gerardus). T. I. P. IV. 142.
Farthyngh (Johannes). T. VI. P. IV. 9.
Farum (Volardus). T. I. P. II. 63.
Farwel (Jacobus) Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— *(Johannes)*. T. VIII. P. II. 14.
Faryngdon (Willielmus de). T. III. P. III. 71, 130, 164. P. IV. 15, 60.
—— *(Robertus de)*. T. III. P. III. 101. P. IV. 16, 71, 85.
—— *(Willielmus de)*. T. III. P. IV. 176. T. IV. P. I. 99, 157, 158. P. II. 9.
Faſk (Jacobus). T. II. P. III. 131.
Faſtolf (Nicholaus). T. II. P. II. 191.
—— *(Laurentius)*. T. II. P. III. 182.
—— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 165. T. III. P. I. 34.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 15, 108.
—— *(Hugo)*. T. III. P. III. 101.
—— *(Johannes)* T. IV. P. II. 18.
Faſſy (Johannes). T. V. P. I. 113.
Faſſyngton (Willielmus de). T. III. P. II. 109.
Fau (Pelegrinus de). T. III. P. IV. 28, 61, 65, 86.
—— *(Pelegrinus)*. T. III. P. IV. 165.
—— (Dominus *Johannes*). T. V. P. IV. 93.
Favais (Menaldus de). T. V. P. I. 92.
—— *(Menaldus de)*. T. V. P. I. 180.
Favas (Dominus *de*). T. II. P. III. 44.
Faubiſſon (Robertus de). T. IV. P. IV. 23.
Faucheur (Johannes le). T. IV. P. IV. 175.
Fauchon (Denis). T. V. P. IV. 97.
Faucile (Victor). T. IV. P. I. 184.
Faucoigne (Dominus *Aymes de*). T. I. P. III. 183, 184, 190, 192. T. III. P. I. 21, 44.
Faucomberge (Walterus de). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17, 86, 129, 131, 165. P. IV. 2, 5, 48.
—— *(Walterus)*. T. I. P. IV. 108, 144, 173. T. II. P. I. 52, 59, 76, 165.
—— *(Henricus)*. T. II. P. I. 51.
—— *(Johannes)*. T. II. P. I. 52. P. II. 27.
—— *(Walterus)*. T. III. P. I. 101.
—— *(Johannes)*. T. II. P. IV. 48, 111.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. IV. 208.
—— (Dominus *Willielmus*). T. V. P. I. 22.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. I. 111. P. II. 11, 12, 63, 104.
—— *(Thomas)*. T. V. P. I, 115.
—— *(Baſtardus)*. T. V. P. III. 24, 26, 27.
—— (Comes). T. VI. P. I. 60.
—— *de Yarom* (Baro de). T. VIII. P. II. 242.
Faucombgee (Willielmus de). T. II. P. I. 37, 52.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. II. 120.
Faucomer (Henricus de). T. IV. P. III. 153, 181.
Faucon (Reymundus). T. V. P. I. 9.
Fauconer (Hugo, Guillielmus & *Henricus le)*. T. III. P. I. 194.

Fauconer (*Robertus*). T. III. P. IV. 150.
——— (*Thomas*). T. IV. P. II. 8.
Fave (*Parens*). T. V. P. I. 87.
— (*Parens*). T. V. P. I. 158, 164, 166. P. II. 6.
Favelhales (*Willielmus*). T. II. P. III. 167.
Favelove (*Petrus*). T. II. P. III. 189.
Favencourt (*Petrus de*). T. IV. P. III. 97.
Favencurt (*Gerardus de*). T. I. P. II. 114.
Favepte (*Simon*). T. IV. P. IV. 23.
Faveraliis (*Johannes de*). T. III. P. I. 141.
Faverol (*Robertus de*). T. III. P. I. 141, 168.
Faverſham (*Simon de*). T. I. P. IV. 50.
——— (*Robertus*). T. VI. P. II. 199.
Favillard (*Matthæus*). T. V. P. IV. 97.
Faville (*Johannes de la*). T. III. P. II. 79.
Faukemont (Dominus *de*). T. I. P. III. 187.
——— (*Theodoricus*). T. II. P. IV. 197.
Faukenberge (*Willielmus de*). T. II. P. II. 177. P. III. 24.
Faukes (*Hugo*). T. IV. P. IV. 132.
——— (*Johannes*). T. V. P. III. 192. P. IV. 82.
Faukner (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
——— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
——— (*Mauritius*). T. VI. P. IV. 162.
Faukonoy (*Johannes de*). T. I. P. III. 196.
Faulkland Vicecomes (*Henricus*). T. VII. P. III. 190, 199, 203, 215, 236, 247. P. IV. 23, 77, 89, 171.
Faunes (*Warinus de*). T. I. P. II. 191.
Faunt (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
Fauntleroy (*Johannes*). T. IV. P. I. 83.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 161.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 208.
Favolore (*Petrus de*). T. II. P. IV. 21.
Favonet (Dominus *de*). T. V. P. III. 20.
Favorinus (*Johannes*). T. VI. P. II. 176.
Favour (*Johannes*). T. VII. P. I. 224.
Faurea (*Elias de*). T. IV. P. IV. 192.
Fauſide (*Thomas de*). T. III. P. I. 131.
Fawcet (*Richardus*). T. VI. P. I. 52.
——— (*Samuel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ Stayneings, in Dioceſi London. T. VIII. P. II. 248.
Fauvelli (*Galfridus*). T. IV. P. III. 177.
Fawether (*Joſias*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Fawlay (*Georgius*). T. V. P. II. 16.
Fawſon (Rectoria de), in Dioceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 210.
Fauxerre (*Johannes de*). T. V. P. IV. 94.
Favyans (*Hijarnus de*). T. I. P. III. 126.
Faxflete (*Simon de*). T. III. P. I. 57.
Faya (*Petrus* & *Radulphus de*). T. I. P. II. 188.
Faye (*Johannes*). T. VI. P. II. 40.
— (*Stephanus*). T. VI. P. II. 42.
Fayel (*Johannes de*). T. IV. P. II. 175.
Fayete (Dominus *Gilbertus de*). T. V. P. I. 34, 44, 50, 59.
Fayings. Lincolnienſis Domûs Prioriſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 46.
Fayol (*Grimon de*). T. III. P. I. 135.
Fayrechild (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 144.
Fayth (*Matthæus*). T. VI. P. II. 73, 178.
Fazeul (*Anthonius*). T. II. P. I. 73.
Fe (*Johannes de*). T. V. P. IV. 97.
Fearne (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 34.
Fearnaley (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Richmond, Dioceſis Ceſtriæ. T. IX. P. II. 254.
Fechet (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 114.
Feckenham (Manerium de), in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 61.
Feckenham (Parcus de), in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 61.
Feckenham-Pool. Molendinum ſic dictum, in Comitatu Wigorniæ ſitum. T. VIII. P. II. 61.
Fecourt (*Alicia*). T. IV. P. II. 53.
Fedenhoymer Udabrici. T. VI. P. II. 134.
Fednes (*Willielmus de*). T. I. P. II. 156, 203.
Fee Marton (Dominus *du*). T. III. P. I. 135.
Feel (*Johannes de*). T. IV. P. II. 151.
Feenes (*Egidius de*). T. I. P. II. 114.
Feild (*Thomas*), Epiſcopus Herefordenſis. Licentiæ ei conceſſa. T. IX. P. I. 75.
Feilding (*Baſilius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
——— (*Baſilius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Feilding (*Rogerus*) obtinet Officium Capitalis Prothonotarii. T. IX. P. I. 76.
Feinton (Eccleſia Parochialis de), Dioceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 41.
Fekenham Foreſt. De licentia ſuccidendi Quercus. T. IV. P. I. 134.
Felaw (*Richardus*). T. V. P. I. 140.
——— (*Georgius*). T. V. P. II. 28, 52, 71, 75, 77.
——— (*Henricus*). T. VI. P. III. 172.
Felbrige. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Felbrigg (*Georgius*). T. III. P. III. 185. P. IV. 5, 6, 16.
——— (*Georgius*). T. III. P. IV. 149.
——— (*Simon*). T. IV. P. II. 155. P. III. 113, 139.
Feld (*Richardus*). T. I. P. IV. 10.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
——— (*Thomas*). T. IV. P. I. 58, 197.
——— (*Thomas*). T. IV. P. II. 82, 83, 85, 95. P. III. 54, 97, 111.
——— (*Johannes*). T. V. P. II. 11.
——— (*Richardus*). T. V. P. III. 58.
——— (*Walterus*). T. V. P. III. 130.
——— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 100.
——— (*Mathæus*). T. VI. P. IV. 146.
——— (*Richardus*). T. VII. P. I. 194. P. II. 93.
——— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 91.
——— (*Johannes de la*). T. II. P. II. 13.
——— (*Robertus de la*). T. II. P. II. 114, 115.
——— (*Nicholaus de la*). T. II. P. II. 115.
Feldente (Comes *de*). T. VIII. P. IV. 138.
Feldyng (*Galfridus*). T. V. P. II. 46. P. III. 197.
——— (*Baſilius*). T. VII. P. IV. 11.
Felſham. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Felicianus (*Willielmus*). T. I. P. II. 73.
Felicio (*Simon de Sancto*). T. I. P. III. 40.
Felix (*Petrus*). T. V. P. IV. 97.
Felixſtow. Monaſterium ſuppreſſum. T. VI. P. II. 96.
Fell (*Samuel*), Theologiæ Profeſſor, & Capellanorum Ordinarius unus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sonningwell, Dioceſis Sarum. T. VIII. P. II. 29. Alteræ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad eandem Rectoriam. *ibid.* 30, 39, 192. & ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Oxoniæ. T. IX. P. II. 217.
Feller (*Johannes*). T. III. P. IV. 161.
Felmerſham (*Johannes*). T. III. P. IV. 155.
Felmerſham. Eccleſia ſic dicta in Dioceſi Lincolniæ. T. VIII. P. II. 171.
Felminus, Filius Regis Hyberniæ. T. I. P. I. 150.
Felmyngham (*Johannes*). T. I. P. IV. 140.
Felonia. Proclamatio pro reſtrictione Felonum. T. IX. P. I. 67.
Felonyes (*Walterus*). T. III. P. I. 141, 169.
Felſted (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
Felter (*Willielmus*). T. V. P. I. 25.
Feltham (*Lucas*). T. III. P. IV. 155. T. IV. P. I. 22.
Feltham. Rectoria. T. VI. P. II. 145.
Felton (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 148.
——— (*Robertus de*). T. II. P. I. 59.
——— (*Johannes*). T. II. P. I. 97. P. II. 43, 44.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 171.
——— (*Johannes*). T. II. P. III. 89, 105.
——— (*Johannes*). T. III. P. I. 119.
——— (*Thomas*). T. III. P. II. 47, 73, 115, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 133, 152.
——— (*Guillielmus*). T. III. P. II. 59, 70, 76, 111.
——— (*Thomas*). T. III. P. III. 4, 5, 12, 27, 28, 43, 48, 53, 88, 104, 108.
——— (*Robertus*). T. III. P. III. 127.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 42.
——— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 176, 179.
——— (*Johannes*). T. VII. P. I. 189.
Felton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 54.
Feltwell Sancti Nicholai. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Feltwell Beatæ Mariæ (Rectoria de). T. VIII. P. III. 228.
Felwel (*Richardus*). T. VI. P. II. 194.
Felyng (*Willielmus de*). T. II. P. I. 35.
Fen (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Fen Markemi (Dominus *de*). T. II. P. I. 2.
Fenam (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 43.
Fenandi (*Johannes*). T. IV. P. IV. 5.
——— (*Lodericus*). T. IV. P. IV. 34.
Fencotes (*Thomas de*). T. II. P. II. 75.
——— (*Thomas*). T. II. P. II. 100.
——— (*Thomas*). T. II. P. IV. 99, 145.
Fencotes (*Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
Fendoins (*Bernardus de*). T. V. P. I. 112.
Fener (*Galfridus*). T. IV. P. III. 85.
Fenes (*Ingramus de*). T. I. P. II. 57.
— (*Stephanus*). T. I. P. III. 40.
Feneſtus (*Longarius de*). T. I. P. III. 42.
Fenn (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115.
— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 76.
Fenne (*Henricus atte*). T. III. P. I. 56.
— (*Petrus*). T. III. P. II. 38.
— (*Hugo* & *Robertus*). T. IV. P. I. 54.
Fennel (Doctor). T. IX. P. III. 99.
——— (*Gerardus*). T. IX. P. III. 113.
Fenner (*Edwardus*). T. VII. P. I. 117.
——— (*Edwardus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Fenorl (*Jacobus*). T. VII. P. II. 40.
Fens (*Johannes de*). T. I. P. IV. 144.
Fenton (*Willielmus de*). T. I. P. III. 98, 104.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 7.
——— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 133.
——— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 150, 198, 199.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 199.
——— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 162.
——— Vicecomes (*Thomas*). T. VII. P. II. 183, 184, 188, 209, 216.
——— (*Emanuel*), obinet Officium Scrutatoris in Portu Villæ de Kingſton ſuper Hull. T. IX. P. II. 86.
——— (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 86.
Fenton (Canonicatus de) in Eccleſia Cathedrali Eboracenſi. T. IX. P. III. 90.
Fenwicke (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 80.
——— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 13.
——— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
——— (*Willielmus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.
——— (*Johannes*), Eques & Baronettus. T. VIII. P. III. 47. Commiſſio ei directa. *ibid.*
——— (*Johannes*), Eques & Baronettus. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Fenwyk (*Johannes de*). T. II. P. II. 108, 119, 180.
——— (*Johannes*). T. II. P. IV. 156, 204.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 143.
——— (*Henricus*). T. V. P. I. 46, 47.
——— (*Henricus*). T. V. P. II. 18, 33, 34, 36, 50, 74, 89.
——— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 116.
——— (*Johannes*). T. VII. P. III. 38, 41, 96.
Fenys (*Jacobus*). T. V. P. I. 90.
— (*Jacobus* & *Rogerus*). T. V. P. I. 139, 141. P. III. 5.
— (*Thomas*). T. V. P. IV. 62, 71.
Feoda Cardinalium, *&c.* T. I. P. II. 225, 237.
Feodorum aſſignatio pro *le Herbingers*. T. IX. P. III. 97.
Fer (*Sanch.*) Seneſchallus. T. I. P. I. 157.
Ferar (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 104.
Feraboſco (*Alphonſus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 162.
Feraboſcus (*Alphonſus*). T. VII. P. II. 131.
Ferandi (*Guillielmus*). T. I. P. III. 52, 53, 55.
——— (*Bertrandus*). T. II. P. IV. 107, 185.
——— (*Alfonſus*), Coronel. T. II. P. IV. 194.
——— (*Franciſcus*) T. III. P. II. 62.
Ferando (Don), Comes. T. III. P. III. 3.
Ferarii (*Petrus*). T. I. P. III. 38.
——— (*Franciſcus*). T. III. P. III. 21.
Ferbas (*Robertus*). T. II. P. I. 52.
Ferby (*Johannes*). T. IV. P. II. 133.
Ferdinandi (*Stephanus*). T. I. P. II. 237.
——— (*Johannes*). T. III. P. III. 40.
——— (*Gundiſalvus*). T. V. P. IV. 154.
Ferdinandus, Frater Regis Caſtellæ. T. VI. P. I. 149.
——— Romanorum Imperator. T. VIII. P. III. 169.
Fere (*Drew de*). T. I. P. II. 211.
Fere (*Duranda*). T. IV. P. III. 93.
— (*Matthæus*). T. IV. P. III. 137.
Ferendrauth (*Malcolmus de*). T. I. P. III. 66.
——— (*Duncanus*). T. I. P. IV. 124.
Ferentin (*Johannes de*). T. I. P. I. 110.
——— (*Alexander*). T. I. P. I. 188. P. II. 32.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 121.
Ferentinat (*Bartholdus*). T. I. P. III. 45. P. IV. 8.
Feret (*Johannes*). T. IV. P. III. 64, 163.

Feret (Claude). T.V. P.IV. 100.
Ferges (Gilbertus & *Duncanus)*, Filii Galwenorum. T.I. P. III. 102.
Fergiſton (David). T.VII. P.I. 129.
Ferguſii (Richardus). T.V. P.IV. 190.
Feriæ. Vide *Mercata*.
Feriby (Willielmus de). T. II. P. III. 129.
—— *(Johannes)*. T.II. P.III. 132.
—— *(Johannes)*. T. III. P.II. 200.
—— *(Richardus* & *Thomas)*. T. III. P.III. 12.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 143.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 190.
—— *(Thomas)*. T.IV. P. II. 74.
—— *(Willielmus)*. T. III. P.IV. 147, 150, 151, 159.
—— *(Johannes)*. T.IV. P.IV. 159.
Fericient (Johannes de). T. I. P.III. 38.
Ferier (Hugo) T.IV. P.II. 156.
—— *(Johannes)*, Dominus de Fontenay. T. IV. P. III. 39.
Ferinchurſt (Cockpoole). T.VII. P.III. 42.
Feriol (Willielmus). T.II. P. IV. 100.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 135.
Ferioli (Stephanus). T. II. P. I. 17, 23, 27, 28, 85.
Feriolus (Johannes). T.IV. P.III. 197, 198.
Ferion (Willielmus). T. I. P. I. 142.
Ferkyn (Johannes). T. IV. P. I. 194.
Ferlandini (Rolandus). T. V. P. II. 67.
Fermband (Nicholaus). T. I. P. IV. 37, 38.
—— *(Nicholaus)*. T. I. P.IV. 111, 112, 121.
Fermele (Michel). T.V. P.IV. 100.
Fermenſis Epiſcopus (R.). T. I. P. IV. 39.
—— *(Adam)*. T. II. P. I. 133.
Fermer (Johannes.) T. III. P. I. 56. P. IV. 69.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 179.
—— *(Johannes)*. T.III. P IV. 142.
—— *(Willielmus)*. T.VI. P. II. 159.
—— *(Johannes)*. T.VI. P.IV. 3, 8.
Fermet (Petrus). T II. P.IV. 185.
Fermon (Robertus de). T. III. P.III. 176.
Fernand Galfridi (Johannes). T.V.P.II. 148.
Fernandi (Johannes). T.I. P.II. 237.
—— *(Benedictus)*. T.II. P.IV. 121.
—— *(Egidius)*. T.III. P.II. 62.
—— *(Mathæus)*. T. III. P. II. 91, 114, 115, 116, 119, 120, 122, 123, 131.
—— *(Garſias)*. T. III. P. II 115, 119, 120, 122.
—— *(Johannes)*. T. III. P. II. 208.
—— *(Johannes)*. T.III. P.III. 8, 10, 99, 102, 103.
—— *(Petrus)*. T. III P. III. 78, 112. P. IV. 46, 69.
—— *(Didacus)*. T.III. P. IV. 68.
—— *(Alfonſus* & *Benedictus)*. T. III. P. IV. 69.
—— *(Petrus)*. T.IV. P. I. 45.
—— *(Didacus)*. T.IV. P. I. 146.
—— *(Rodericus* & *Valaſcus)*. T. V. P. I. 23
Fernandia (Johannes). T. IV. P. IV. 171.
Fernandus. T. I. P.III. 111. T.IV. P.I.139.
Fernans (Gotterus). T. I. P.I. 27.
Fernecare (Petrus). T.I. P.I. 64.
Fernenſis Epiſcopus adhærens Scotis. T. II. P. I. 133.
Ferners (Johannes), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T VIII. P.II. 6.
Fernoile (Henricus de). T. II. P. III. 125.
Fernyſide (Jacobus). T. VI. P. IV. 171.
—— *(Simon* & *Guillielmus)*. T.IV. P.III. 14.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. III. 86.
—— *(Robertus)*. T. VI. P.IV. 9.
Ferour (Adam le). T.II. P. I. 51.
Ferperii (Andreas). T. IV. P. IV. 13.
Ferr (Reymundus de la). T.I. P.III. 134.
Ferraboſco (A. de). T.VI. P.IV. 134.
Ferrand (Willielmus). T. VII. P. II. 6.
Ferrandelli (Matthæus). T.I. P.III. 42.
Ferrandri (Petrus. T.I. P.II. 214.
—— *(Lupus)*. T. I. P. II. 214. P. III. 19.
—— *(Bertrandus)*. T. II. P. II. 91. P. III. 174.
—— *(Martinus)*. T.II. P. II. 124.
—— *(Garcias)*. T. II. P. II. 145.
Ferrant (Bernardus). T.I. P.IV. 45.
Ferrar (Robertus). T.VI. P.III 46.
—— *(Edmundus)*. T.VI. P. III. 49.
Ferrariâ (Raymundus de). T. I. P. II. 163, 164, 195. P. III. 132.
—— *(Johannes)*. T. I. P.IV. 93, 94, 125, 161.
Ferraria. Litteræ Ducis ad Regem. T. VI. P. I. 138. Litteræ ab Alfonſo de Eſte Duce ad Regem Angliæ. T.VI P.II.78.
Ferrariæ Dux. T. V. P. IV. 76.
—— *(Alfonſus d'Eſte)*. T.VI. P.I. 138. P. II. 108.
—— *(Alfonſus)*. T.VI. P.II. 78, 140.
Ferrarii (Petrus). T.I. P. III. 38.
Ferrariis (Willielmus de). T.I.P.I.123, 130, 131.
—— *(W.* Comes *de)*. T.I. P.I. 9, 16, 28, 52, 55, 56, 58, 64, 65, 68, 89, 108, 111.
—— *(W.)*, Comes Derbiæ. T.I. P.I. 135, 139. P.II. 92.
—— (Comitiſſa *Margareta)*. T.I. P. II. 156.
—— *(Willielmus)*, Dominus de Groby. T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17, 203.
—— *(Johannes)*. T. I. P. IV. 108, 144, 195, 198, 202, 206. T.II. P.I. 1, 2, 3, 11, 12, 22, 23, 39, 127.
—— *(Hawiſia)*, Uxor. T. II. P. I. 54.
—— *(Willielmus)*. T.I. P. IV. 208. T. II. P. I. 54. P.II. 18, 26.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. II. 121, 123, 161.
—— *(Robertus)*. T. II. P.II. 140.
—— *(Henricus)*. T. II. P. II. 141. P. III. 31, 73, 182.
—— *(Thomas)*. T.II. P.III. 31, 136, 167.
—— *(Lupus)*. T. II. P.III. 79.
—— *(Henricus)*. T. II. P.IV. 23, 25, 26, 33, 37, 40, 42, 48, 49, 55, 57, 62, 63, 69, 78, 115, 116, 136, 139.
—— *(Robertus)*. T.II. P.IV. 89, 133, 141, 153. T. III. P. I. 1.
—— *(Johannes)*. T. III. P.I. 101.
—— *(Willielmus)*. T.III. P.I. 101, 121.
—— *(Radulphus)*. T. III.P.I. 163. P.II. 7, 20, 23, 24, 210, 211.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. II. 41.
—— *(Robertus)*. T. III. P.II. 173.
—— *(Radulphus)*. T.III. P.III. 20, 49, 53, 64, 76, 78.
—— *(Robertus)*. T.III. P.III. 58.
—— *(Martinus)*. T. III. P. III. 59, 119, 179.
—— *(Johannes)*. T.III. P.III. 83, 133.
—— *(Henricus)*. T. III. P. III. 164, 175, 184.
—— *(Willielmus)*. T.III. P.IV. 5.
—— *(Willielmus)*. T.IV. P.I. 106.
—— *(Edmundus)*. T.IV. P.II. 130.
—— *(Edmundus)*. T.IV. P.IV. 36, 80.
—— *(Egidius)*. T.IV. P.IV. 200.
—— *(Walterus)*. T. V. P.II. 172. P.III. 5.
—— *(Thomas)*. T.V. P.II. 273.
—— *(Johannes)*. T.V. P.III. 56, 64.
—— (Dominus). T.VI. P. I. 203.
—— *(Walterus)*, Dominus Devereux. T. VI. P.II. 120. P.III. 4.
—— *(Franciſcus)*. T.VI. P.IV. 102.
—— *(Thomas)*. T.VII. P.I. 215.
Ferrarines (de), Canonicus. T. I. P.II. 31.
Ferrars (Ambroſius), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Northumberlandiæ. T.VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Ferre (Johannes). T.I. P.II. 114.
— *(Johannes)*. T. I. P. II. 29, 30. P. III. 203. P. IV. 84.
— *(Guido)*. T. I. P. III. 99, 104, 127, 188, 205, 206, 207. P. IV. 11, 36.
— *(Reginaldus)*. T.I. P.II. 56, 71, 72.
— *(Guido)*. T. I. P.IV. 107, 113, 140, 177, 178, 180, 183, 189, 207. T.II. P. I. 9, 11, 18, 20, 124, 126.
— *(Johannes)*. T.IV. P.II. 34.
— *(Petrus)*. T.IV. P.III. 14.
— *(Edwardus)*. T.VI. P. I. 181, 204.
— *(Edwardus)*. T.VI. P. II. 194.
Ferrechat (Guillielmus de). T. IV. P. III. 93.
Ferrero (Salvador de). T.III. P.I. 79.
Ferrers (Henricus), Baronettus. T. VIII. P. III. 23.
Ferres (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Ferro (Hieronymus). T.VI P.II. 117.
Ferron (Johannes le). T. III. P. II. 130.
—— *(Richardus)*. T.II. P.III. 26.
—— *(Johannes)*. T. II. P.III. 166.
—— *(Johannes)*. T. II. P. IV. 11, 21. T. III. P.I. 121.
—— *(Stephanus)*. T.IV. P.IV. 80.
Ferrou (P.). T. IV. P.II. 54.
Ferrour, aliàs *Publesburg (Edwardus)*. T. III. P.III. 190.
Ferrundi (Mathæus). T. III. P.II. 121.
Ferry (Petrus). T. V. P.II. 142.
— *(Willielmus Price de Britton)*, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 20.
Ferrys. T.VI. P.III. 145.
—— *(Richardus)*. T.VI. P.IV. 118.
Ferſele (Simon). T.I. P.III. 104.
Ferſenberge (Comes *Guillielmus* . T. VI. P III. 40.
Ferſythe (Robertus). T.IV. P.IV. 113.
—— *(Thomas)*. T.V. P.II. 52.
Ferte (Dominus *de la*). T. III. P. IV. 118.
Ferteviot, Rector *(Thomas de)*. T. III. P. I 173.
Fertiel (Stephanus). T.I. P.II. 151.
Fertys (Johannes). T.III. P.I. 119.
Ferjbo (Thomas de). T. III. P.I. 11.
—— *(Richardus)*. T. III. P.I. 18.
*Feryngla*s *(Willielmus de)*. T.II. P.III. 126.
Feryntin (Alexander). T.IV. P.IV. 131.
Feſcamp. Pro Abbate libertates. T.III. P.IV. 184.
Feſſart (Filiſet). T.IV. P.III. 175.
Feſtnot (Jaquinet). T.IV. P.III. 175.
Fetchet (Richardus). T.VI. P. II. 195.
Fetherich (Magnus de). T.I. P. III. 66.
Fethern (Jacobus), Clericus, Artium Magiſter, Capellanus Johannis Dunelmenſis Epiſcopi. T. VII. P.III. 34. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ de Kencott Diœceſis Oxonienſis, cum Vicariâ perpetuâ ejusdem Eccleſiæ. *ibid.*
Fetherſton (Ralph). Commiſſio ei directa in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P.II. 145.
Fetherſtonhalgh (Thomas de). T. II. P.III. 5, 6.
—— *(Henricus)*. T.VII. P.III. 97.
—— *(Radulphus)*, unus ex juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
Fethy (Willielmus). T. III. P.II. 96.
Fetiplace (Johannes). T.V. P.II. 63.
—— *(Johannes)*. T.V. P.III. 129.
—— *(Anthonius)*. T.V. P.IV. 3.
—— *(Thomas)*. T. V. P. IV. 136. Vide *Fettiplace*.
Fettiplace (Edwardus). T.VIII. P.I. 211.
—— *(Egidius)*, Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T.VIII. P. II. 8.
—— *(Egidius)*, Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
—— *(Henricus)* obtinet Officium Confectoris Ciſtarum Regis. T.IX. P.II. 205. Vide *Fetiplace*.
Feu (Johannes le). T.IV. P.III. 89, 101.
Feverar (Willielmus le). T.I. P. III. 132.
Feverſham (Abbas *de*). T.III. P. IV. 134.
Feversham (Villa de). Litteræ directæ Majori, Burgenſibus, &c. hujus Villæ. T. IX. P.I. 4.
Feune (Adam de la). T.II. P. I. 52.
Feure (Petrus de). T. IV. P. I. 51.
Feurier (Anthonius). T.V. P.IV. 95.
Fewell (Willielmus). T. I. P. IV. 115. T. II. P.I. 37.
Fewſton (Vicaria de). T.VIII. P.III. 283.
Fexano (Stephanus de). T. V. P. IV. 235.
Fexmellis (Simon de). T. IV. P. I. 54.
Feypo (Franciſcus de). T. II. P. III. 125. T. III. P.I. 4.
Feytzma (Jegler de). T.VI.P.IV. 183.
Fezenciarum Comitatus. T.I. P. I. 172.
Fichet (Thomas). T.III.P.I. 121, 141.
Fickeria (Johannes). T. I. P.III. 52, 55.
Ficket-Fields. Locus ſic dictus. Licentia ædificandi in hoc loco. T. IX. P. III. 50.
Fide (Raymundus Bernardi de Sanctâ). T. II. P. II. 122.
— *(Raymundus)*. T. II. P. IV. 8.
Fidelitas. T.I. P. II. 79. T.I.P.II. 196. P. III. 139, 162. P.IV. 3, 4.
Fidis (Prior *Sancta*). T. III.P.IV. 171.
Fidis (Rectoria *Sancta*), infra Civitatem London. T.III. P. III. 28.
Fief (N. du). T.VI. P.I. 136.
Field (Jonathan), Clericus, Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentationæ ad primam Rectoriam, ſive portionem de Bromyard, Diœceſis Herefordienſis. T.IX. P. II. 90.
Fiella (Jacobus de). T.V. P.III. 180, 184.
Fienles (Willielmus). T.I. P.II. 190. P.III. 131.
—— *(Johannes)*. T.II. P.I. 164, 196.
—— *(Johannes* & *Robertus)*. T. II. P.II. 85.
—— *(Johannes)*. T.II. P.IV. 70.
—— *(Robertus)*. T. III. P.I. 136, 190, 205, 212 P.II. 4, 6, 20, 23.
—— *(Jacobus)*. T.IV. II. 18.
Fiennes (Willielmus de). T.I. P. I. 50.
—— *(Johannes)*. T.II. P.I. 19.
—— (Dominus *Jacobus*), de Lucenberg.

T. V. P. IV. 231, 238, 239, 240, 246, 250, 257. 261, 262.
Fiennes (Dominus). T. VI. P. II. 128, 134.
——— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 150.
Fieurement (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 24.
Fife (*Malcolmus*, Comes *de*). T. I. P. I. 150.
— (*H*). T. I. P. II. 5.
— (*Duncanus*), Filius Duncani. T. I. P. III. 115, 117. P. IV. 61, 62, 84.
— (*Malcolmus*). T. I. P. III. 117.
— (*Macduf*), Filius Malcolmi. T. I. P. II. 19.
— (*Duncanus*). T. I. P. IV. 91. T. II. P. I. 75.
— (*Maria* Comitiſſa). T. II. P. I. 191. P. II. 12, 21, 50.
— (*Mordacus*). T. IV. P. II. 27, 75, 120, 122, 134, 151.
— (*Mordik*). T. IV. P. I. 61, 137.
Fifehead-Magdalene (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 40.
Fificen (*Theobaldus*). T. II. P. I. 37.
Figeriis (*Johannes de*). T. I. P. III. 27, 88.
Figuirolis (*Rodericus de*). T. I. P. III. 27, 32.
Figuli (*Guillielmus*). T. IV. P. II. 3.
Fil (*Guido*). T. III. P. II. 194.
Filcarton (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 117.
Filf (Comes de). T. III. P. III. 188.
Filiol (*Richardus*). T. I. P. II. 114.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 162.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 37, 195.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 164.
—— (*Almaricus*). T. III. P. II. 44.
Filip (*Johannes*). T. IV. P. IV. 132.
Filleteau (*G*). T. V. P. IV. 59.
Filleul (*Thomas*). T. IV. P. III. 52.
Fillingham (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 85.
Filmer (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Filoll (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Domini Franciſci Dunſmomore. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Preſton Juriſdictionis Decanatûs Sarum, una cum Rectoriâ Eccleſiæ de Poxwell Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
Filſton (*Henricus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Fimettini de Lentino (*Rogerus*). T. I. P. II. 35.
Fin (*Johannes de la*). T. VII. P. I. 56.
Finatus. T. I. P. II. 7.
Finborough (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 167.
Finborowe Magna (Vicaria de). T. VIII. P. III. 280.
Finch (*Henricus*). T. VII. P. III. 82.
— (*Heneag*). T. VII. P. IV. 11, 96, 171.
— (*Heneage*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
— (*Heneage*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
— (*Heneagius*), Miles, Recordator London, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8, 21.
— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 10.
— (*Heneage*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 114.
— (*Johannes*), Eques, Procurator Generalis Reginæ. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 217.
— (*Johannes*), Miles, promovetur ad gradum Servientis ad Legem. T. VIII. P. IV. 113.
Finchley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T. VIII. P. II. 39.
Findarn (*Willielmus*). T. V. P. IV. 31.
Fines (*Thomas*). T. V. P. IV. 241.
— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 150.
Fineux (*Johannes*). T. V. P. IV. 248.
Fingask (*Thomas de*). T. II. P. III. 141.
Finiſheved (Prior *de*). T. I. P. II. 92.
Finmeare Rectoria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. IV. 64.
Finſham (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Fippian (*Johannes*). T. III. P. I. 185.
Firmier (*Dioniſius*). T. V. P. IV. 96.
Firmin (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, promovetur ad Vicariam de Keelby. T. VIII. P. III. 224.
Firminus (R.). T. III. P. I. 211.
Firmo (*Petrus de*). T. III. P. I. 164.
Fiſcampo (Abbas *de*). T. II. P. IV. 143.
Fiſcanenſis Abbas. T. I. P. I. 9.
——— (*Egidius*). T. V. P. I. 18, 45, 55, 62.
——— (*Anthonius Bochier*). T. VI. P. I. 11.
Fiſcanenſis Abbas. Reſtitutio Temporalium. T. I. P. IV. 167.
Fiſh (*Nicholaus*). T. II. P. I. 88.
— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 69.
Fiſhacre (*Martinus*). T. II. P. I. 37.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 129.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 200.
Fiſhborn (*Henricus*). T. II. P. I. 51.
——— (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
——— (*Willielmus*). T. II. P. III. 187.
——— (*Matilda*). T. IV. P. II. 132.
Fiſher (*Matillis*). T. III. P. II. 167.
— (*Johannes*). T. III. P. III. 79.
— (*Robertus*). T. III. P. III. 127, 194.
— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. I. 11.
— (*Robertus*). T. VI. P. I. 18.
— (*Johannes*). T. VI. P. I. 134.
— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kington, Diœceſis Wigorniæ. T. IX. P. I. 81.
— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 136.
— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Turrim London. T. IX. P. II. 157.
— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 88.
— (*Georgius*). Epiſtolæ ab eo ſcriptæ. T. IX. P. III. 124, 138.
Fiſhgarthe. T. V. P. III. 95.
Fiſſide (*Willielmus*). T. III. P. III. 158.
Fiſours (*Radulphus de*). T. II. P. II. 130.
Fiſſeburne (*Thomas de*). T. I. P. III. 98.
Fitch (*Willielmus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Fitteling (*Thomas*). T. III. P. III. 12.
——— (*Amandus*). T. III. P. III. 70.
Fitz (*de*). T. IV. P. II. 43.
Fitz-Geffrey (*Clemens*). T. VI. P. I. 182.
Fitz-Herbert (*Anthonius*). T. VI. P. II. 119, 121. P. III 4.
——— (*Johannes*). T. VI. P. III. 52.
——— (*Michel*). T. IV. P. III. 141.
Fitz--Hugh (*Richardus*). T. V. P. III. 105.
——— (Dominus *Georgius*). T. V. P. IV. 265.
Fiz-James (*Johannes*). T. VI. P. II. 121, 174. P. III. 4.
——— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 26.
——— (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Fitzpaine (*Wootton*). Rectoria ſic dicta in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 209.
Fitz-Waren (Dominus). T. VI. P. I. 182, 204.
——— (*Johannes Bourgchier*). T. VI. P. II. 120, 160. P. III. 4.
Fitz-Water (Dominus *Robertus Radcliffe*). T. V. P. IV. 265.
——— Vicecomes (*Robertus*). T. VI. P. II. 120.
——— (Dominus). T. VI. P. III. 120.
——— (*Thomas Radcliffe*). T. VI. P. IV. 30, 49, 51.
Fitz-Williams (*Willielmus*). T. VI. P. I. 204.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 52, 70, 88, 138, 144, 149, 150, 159, 161, 171, 174, 176, 188.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 79.
——— (*Brianus*). T. VI. P. IV. 91.
——— (*Thomas*), Miles, creatur Baro de Thornecaſtle in Comitatu Dublinenſi. T. VIII. P. III. 81.
Fivie (Dominus). T. IX. P. III 66.
Fiz (*Thomas*, *Robertus Rans* & *Richardus le*). T. II. P. I. 51.
Fladbury (*Johannes*). T. VI. P. II. 201.
Flambard (*Edmundus*), T. II. P. IV. 25. T. III. P. I. 197.
Flameng (*Colinus de*). T. IV. P. IV. 127.
Flamens (*Johannes le*). T. III. P. II. 153, 154.
Flament (*Johannes*). T. IV. P. IV. 122.
Flampſted (Manerium de), in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 59.
Flamunt (*Radulphus*). T. IV. P. III. 38.
Flamvyl (*Willielmus*). T. III. P. III. 62.
Flandriâ (*Guillielmus de*). T. I. P. II. 170. P. III. 4.
——— (*Henricus de*). T. II. P. I. 165.
——— (*Guido de*). T. II. P. II. 63.
Flandriâ (*Guido de*). T. II. P. IV. 63, 74.
——— (*Henricus de*). T. III. P. I. 21, 44, 45, 46.
——— (*Henricus de*). T. III. P. I. 133, 91.
Flandria & Res Flandriæ. T. I. P. I. 1, 2, 8, 9, 30, 36, 41, 50, 52, 54, 55, 56, 57, 95, 101, 107, 109, 126, 152, 156. P. II. 45, 118. T. I. P. III. 118, 129, 145. Confœderatio. 168, 169, 172. & *ſeq.* 177. Contra Franciam. 177. & *ſeq.* Conductus. P. IV. 39. Comes. T. I. P. IV. 138. De Deprædationibus, Comite Thietiæ & Lorrett. Regente. 142, 143. De Juſtitiâ factâ. 163. T. II. P. I. 2. De Pyratis. T. I. P. IV. 177. Contra Querelas. 188. Super Damnis. T. II. P. I. 19. Concordia. 29. Capiendi. 30. De injuriis illatis. 35. De Navibus arreſtandis. 42. Banniti. 82, 86. Arreſtandi. 89. De Pace. 155. Cum Hollandiâ Tractatus. 165. Ne Scoti recipiantur. 174, 183. De Tractatu. P. II. 4, 8, 45. De Exceſſibus. 45. De Tractatu. 46. De Treugis. 58, 63. Proclamatio. 64, 67. Non moleſtandum. 67, 69. Treugæ. T. II. P. II. 79, 96. Super ſpoliatione. 97. De Tractatu. 98. De Nunciis. 107. Villarum excuſatio. 127. Tractatus mercandizandi & Treugæ. 135, 150. Proclamatio. 154, 157. De Treugis. 185. De Pace. P. III. 11. De Damnis. 15. De Scotis non juvandis. 92, 94. De Novitatibus. 94. De Areſtis deareſtandis. 99. De Dampnis. 101. De Nunciis. 102. Super Diſcordiis. 104, 105. De Intercurſu. 112, 133. De tractando. 127. De Treugis. 137, 145. De areſtando. 152. Litera ad Comitem. 152. Contra. 161. De tractando. 164. Super Sponſalibus. 165, 190. De tractando cum Burgimagiſtris de Bruges, Gandavo, & Ypres de Alligatione. 191. De Concordiâ cum Hominibus. T. II. P. IV. 23. De Confirmatione. 26. Cum Comite & Hominibus de Sponſalibus & Alligantiis. 37, 55. Ne graventur. 42. De Subſidiis. 55. Super Sponſalibus. 62. De Recognitione Superioritatis in Franciâ. 62, 64. Super Conventione de Juramento. 63. De Priſonariis. 74. Pro Burgenſibus diverſarum Villarum. 74. De Rege Angliæ Superiore ſuo. 138. De Tractatu. 108, 187. De Periculo perdendi. 185. De Capitaneo. 200. De querelando. 201. De Matrimonio. T. III. P. I. 8. Litera ad Villas. 29. De Locumtenente. 42. De Tractatu. 42. Concordia. 45, 46, 50, 56. De Sacramento. 47. De Attemptatis contra Vitas Comitis & Comitiſſæ. 65. De Tractatûs Inſtructione. 67. Pro Flandrenſibus. T. III. P. I. 187, 190. Pro Comitiſſâ. P. II. 32. Confirmatio Tractatûs. 172. De Alligantiis. 53. De Matrimonio. 94. De Exceſſibus reformandis. 183. De Tractatu. 184. De Concordiâ factâ. 193. De Alligantiis. 134, 158. Confirmatio. 182. De Concordiâ. 182. De Pace proclamandâ. 193. De Attemptatis reformandis. 201. De Pace proclamandâ. 202. Pro Januenſibus de merendo ſub Rege & de Sacramento eorumdem. 211. De Attemptatis reformandis. T. III. P. III. 5. De Alligantiâ. 57, 70, 75. Pro Commiſſariis. 143. Pro Nunciis. 145. De Tractatu. 153, 154, 159, 160, 166. Pro Locumtenentibus. 158. De Regardo. 174. De Tractatu. P. IV. 23, 35, 49, 57. De Attemptatis reformandis. T. IV. P. I. 49, 54. De Conventionibus. 99. De Tractatu. 115. De Treugis. 136. De Intercurſu Mercatorum. 154, 164, 168, 169. Vide *Burgundia*. Pro Burgenſibus Villarum. 180. De Confirmatione Treugarum. 192. De Securitate Mercatorum. 192. De Conſervatoribus Treugarum. 193. De Treugis. P. II. 17, 23, 24, 25. Querimonia de Treugis fractis. P. I. 34, 35. De Querelis. 38. Super Tractatu. 61. De tractando. 72, 73, 79. Pro Nunciis. T. IV. P. II. 37. De tractando. 40. De attemptatis reformandis. 40. Pro Nunciis Ducis Burgundiæ. 73. De apparendo coram Conſervatoribus Treugarum. 70, 71. Pro Nunciis Ducis Burgundiæ. 73. Vide *Burgundia*. De attemptatis reformandis. 170. De Treugis proclamandis. 173. De attemptatis reformandis. 199. De Treugis prorogandis. 200. P. III. 7. Tractatus Treugarum. 10. Vide *Burgundia*. Super Tractatu Inſtructiones. 119. Super Intercurſu Mercatorum. 122, 123, 127, 128, 136. Tractatus Treugarum. 151. De proclamatione Treugarum. 154.
Flan-

Flandria. De Confirmatione Treugarum. T. IV. P. II. 158. Pro Flandrenſibus Ligeis Regis. T. IV. P. IV. 122. De Intercurſu. 122, 125. Super Tractatu. 134. De tractando. T. V. P. I. 16. De Ordinationibus modificandis. 21. De Flandris ab Obedientiâ Regis per Burgundum reductis. 27, 32. Comitatus conceſſus Duci Glouceſtriæ. 33. De prohibendo Commercium. 34. De Intercurſu ad inſtantiam Regis Portugaliæ. 56, 63. De Intercurſu. 65. De Treugis prorogandis. 71. Super Intercurſu. 75.
Flandriæ Comes (*Baldwinus*). T. I. P. I. 30, 34, 36, 38, 76.
——— (*Ferandus*). T. I. P. I. 50, 51, 56, 68.
——— (Comitiſſa). T. I. P. I. 9.
——— (*Margareta*). T. I. P. I. 50, 152, 153. P. II. 118.
——— (*Johanna*). T. I. P. I. 57, 58.
——— Comes (*Thomas*). T. I. P. II. 149.
——— (*Guido*). T. I. P. II. 140, 142, 143, 170, 206, 235. P. III. 4, 36, 90, 91, 118, 120, 126, 129, 143, 144, 145, 153, 168, 169, 170, 172, 173, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 186, 190, 192, 199, 216. P. IV. 13, 23.
——— (*Robertus*). T. I. P. I. 39, 73.
——— Filii Guidonis (*Robertus*). T. I. P. III. 168, 177, 178, 199. P. IV. 23.
——— (*Johannes*). T. I. P. III. 168, 177, 178, 184, 187, 199. P. IV. 23.
——— (*Guido*). T. I. P. III. 168, 177, 178.
——— Filiæ (*Margareta*). T. I. P. III. 120.
——— (*Philippa*). T. I. P. III. 150, 170, 173.
——— (*Iſabella*). T. I. P. III. 170, 173.
——— Comitiſſa (*Margareta*). T. I. P. II. 137, 140, 142, 143. P. III. 4.
——— (*Iſabella*). T. I. P. III. 143, 183, 186.
——— Comes (*Robertus*). T. I. P. IV. 138, 142, 143, 163, 176, 188. T. II. P. I. 29, 35, 68, 79, 132, 133, 135, 155, 163, 164, 165, 170, 174. P. II. 4, 44, 46, 57.
——— (*Ludovicus*). T. II. P. II. 57, 63, 67, 69.
——— (*Robertus*) Filius Roberti. T. II. P. I. 165.
——— Comes (*Ludovicus*). T. II. P. II. 79, 96, 97, 107, 134. P. III. 27, 51, 92, 94, 100, 102, 104, 105, 111, 112, 127, 133, 136, 145, 152, 164, 165, 190.
——— (*L.*). T. II. P. IV. 37, 55, 62, 63. T. III. P. I. 7, 45, 50, 56, 58, 64, 65, 67.
——— (*Ludovicus*). T. III. P. II. 53, 89, 94, 102, 133, 158, 175, 182, 183, 184, 193, 201.
——— (*Ludovicus*). T. III. P. III. 56, 70, 74, 109, 139, 145, 153, 154, 159, 161, 162, 174, 175. P. IV. 35, 49.
Flandrini (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 177.
Flatersbury (*Simon de*). T. II. P. III. 126.
Flavigny (*Drien de*). T. III. P. II. 87.
Flavinge (*Petrus de*). T. I. P. IV. 13.
Flaxle (Abbas *de*). T. I. P. III. 135.
Flaxmen (*Johannes.*) T. IV. P. III. 19.
Flayvilla (*J. de*). T. I. P. I. 60.
Fleboure (*Robertus*). T. IV. P. IV. 27.
Flecton (*Guillielmus de*). T. III. P. II. 95.
Fleet (*Johannes*). T. VII. P. III. 21.
Fleet (Priſona *de le*). Warrantum directum Cuſtodi hujus Priſonæ. T. VIII. P. IV. 57.
Fleete (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Fleetwood (*Milo*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.
——— (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P. II. 34.
——— (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Stratford Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 166.
——— (*Willielmus*), Miles, obtinet Officium Generalis Receptoris Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 205.
——— (*Willielmus*), Miles, conſtituitur generalis Receptor Regiæ Curiæ Wardorum. T. IX. P. III. 38.
Fleg (*Burg Sanctæ Mariæ in*). T. IX. P. III. 41.
Flegg (*Simon*). T. IV. P. I. 63.
Flemeng (*Guido*). T. I. P. I. 60.
——— (*Mardus*). T. I. P. II. 30.
——— (*Walterus*). T. I. P. IV. 120. Vide *Flemming* & *Flemyng*.
Fleming (*Dionyſius*). T. VIII. P. I. 9.
——— (*Dionyſius*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 76.
Fleming (*Richardus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
——— (*Egidius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Waddingworth, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 86.
——— (*Dionyſius*), Armiger, Commiſſarius Claſſis Regis. T. VIII. P. III. 117. Commiſſio ei directa ad examinandum ſtatum Claſſis. *ibid.*
——— (*Dionyſius*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 205. Vide *Flemeng* & *Flemyng*.
Flemingi. T. II. P. I. 85.
Flemyng (*Robertus*). T. I. P. III. 66.
——— (*Criſtinus*). T. I. P. III. 104.
——— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 59.
——— (*Baldwinus*). T. II. P. I. 70, 77.
——— (*Gilbertus*). T. II. P. I. 52.
——— (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
——— (*Malcolmus*). T. III. P. I. 6.
——— (*Johannes*). T. III. P. I. 142.
——— (*Thomas*). T. III. P. I. 151, 175.
——— (*Jacobus*). T. III. P. II. 88.
——— (*David*). T. III. P. II. 96.
——— (*Duncanus*). T. III. P. II. 102.
——— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
——— (*David*). T. IV. P. I. 66, 68, 70, 71.
——— (*Richardus*). T. IV. P. III. 163.
——— (*Malcolmus*), Dominus *de Bygar*. T. IV. P. IV. 31, 102, 103, 179, 180.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
——— (*Johannes*). T. V. P. I. 159. P. II. 37.
——— (*Robertus*). T. V. P. I. 184. P. II. 62, 77, 84. P. III. 47.
——— (*David*). T. V. P. II. 44, 47.
——— (*Malcolmus*). T. V. P. III. 47.
——— (*Robertus*). T. V. P. III. 156.
——— (*Johannes*). T. V. P. IV. 198.
——— (Dominus). T. VI. P. III. 97.
——— (*Thomas*). T. VII. P. I. 173, 194. P. II. 20, 92.
——— (*Johannes*). T. VII. P. III. 38, 97. Vide *Flemeng* & *Fleming*.
Flency (*Franciſcus*). T. V. P. IV. 99.
Fleſhemonger (*Willielmus*). T. VI. P. II. 72, 73.
Fleſhwar (*Bernardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Suddington, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 29.
Fletcher (*Thomas*). T. III. P. I. 176.
——— (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 162.
——— (*Egidius*). T. III. P. I. 211.
——— (*Laurentius*). T. III. P. II. 112.
——— (*Richardus*). T. III. P. II. 161.
——— (*Richardus*). T. VII. P. III. 96.
——— (*Richardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 5.
——— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 144.
——— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Portionem Diaconatûs in Eccleſiâ de Holgate, in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. III. 281.
——— (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 76.
——— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtro Richardi, ſive *Richards-Caſtle*, Diœceſis Herefordienſis. T. IX. P. II. 91.
——— (*Willielmus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Orleton, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 140.
——— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 205.
Fletchvile (*Henricus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 144.
Flete (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
——— (*Johannes*). T. II. P. IV. 43.
——— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 45, 144. P. II. 26.
——— (*Simon*). T. IV. P. II. 109, 141.
——— (*Thomas* & *Willielmus*). T. IV. P. IV. 163.
Flete. Vicaria. T. IV. P. IV. 49, 103. Rectoria. 114.
Fletewick (*David*). T. I. P. IV. 144.
Fletewood (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 152, 155.
Fletham. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Fletignt (*Petrus*). T. III. P. II. 128.
Fleury (*Girardus*). T. V. P. IV. 96.
Flex (*Alexander*). T. III. P. III. 107.
Flexney (*Thomas*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Flicke (*Nathaniel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hardingham, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 168.
Fliſco (*Ottobonus de*). T. I. P. IV. 78.
——— (*Carolus*). T. II. P. I. 50, 85.
——— (*Nicholinus*), dictus *Cardinalis de Janua*. T. II. P. III. 146, 148, 151, 152.
——— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 39, 40, 41, 61, 63, 66, 76, 97, 106, 117, 121, 140, 164, 165, 167, 189, 197.
——— (*Gabriel*, *Anthonius*, *Guillielmus* & *Johannes*, Filii). T. II. P. IV. 40, 197, 198. T. III. P. I. 23, 57.
——— (*Anthonius*). T. III. P. II. 179.
——— (*Opizo*). T. IV. P. III. 66, 118.
——— (*Nicholaus*), Epiſcopus Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Fliſcobaldis (*Hieronimus* & *Leonardus*). T. VI. P. II. 82.
Fliſhinga. Pro Philippo Sidney, Milite, Gubernatore. T. VI. P. IV. 185.
Floir (*Stephanus de la*). T. IV. P. II. 195.
Florak (*Thomas*). T. III. P. III. 56.
Flore (*Rogerus*). T. IV. P. I. 88.
——— (*Rogerus*). T. IV. P. II. 143, 145.
——— (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 20.
Flore (*Gerardus* Epiſcopus *de Sancto*). T. IV. P. I. 124, 126, 127, 128, 146.
Florenſon (*Pelegrinus*). T. III. P. IV. 165. T. IV. P. II. 11.
——— (*Pelegrinus*). T. IV. P. II. 75.
Florent (*Ramerius* & *Gernerius de*). T. I. P. II. 204.
Florentiâ (*Jacobus de*). T. II. P. I. 105, 111, 112, 187, 188, 190, 191.
——— (*Franciſcus de*). T. II. P. I. 154.
——— (*Andræas de*). T. II. P. II. 185, P. III. 39.
——— (*Johannes de*). T. III. P. I. 212, 25.
——— (*Petrus de*). T. III. P. II. 145.
Florentia. Pro Univerſitate. T. II. P. I. 139. Pro Nunciis. T. III. P. III. 49. De Protectione contra Papam. 55. De tractando cum Communitate. 177. Pro Mercatoribus ſuper Pecuniâ mutuatâ. T. V. P. III. 62. Super Solutione dictæ Pecuniæ. 63. Appunctuamenta Intercurſûs. P. IV. 9. De communicando cum Florentinis. 26. Littera Ducis ad Regem Angliæ. T. VI. P. III. 128. Licentia pro Mercatoribus. 140. Pro Petro Martini Vermigli Florentino Annuitas quadraginta Marcarum. 165. Pro Anthonio Guidotti Mercatore Protectio. 171. Pro Coſmo Medices Duce Acquietantia. P. IV. 128.
Florentiæ Dux. T. VI. P. III. 128.
——— (*Coſmo Medices*). T. VI. P. IV. 128.
Florentii (Rectoria *Sancti*). T. VI. P. IV. 46.
Florentini Mercatores. T. I. P. II. 43.
Florentinus (Cardinalis). T. III. P. IV. 106.
Flori (*Richardus de*). T. IV. P. IV. 77.
Florigus (*Willielmus*). T. VI. P. I. 208.
Florilegium Epigrammatum Græcorum. Conceſſio ad imprimendum & edendum denuo hunc Librum. T. VIII. P. III. 231.
Florimer (*Gerardus*). T. VI. P. II. 42.
Flors (*Johannes*). T. II. P. I. 142.
Flote (*Petrus de*). T. I. P. III. 194, 197, 208. P. IV. 8, 13.
— (*Guillielmus*). T. I. P. IV. 76.
— (*Guillielmus*). T. II. P. I. 39, 45.
— (*Guillielmus*). T. II. P. II. 136, 137.
— (*Johannes*). T. II. P. III. 125.
— (*Stephanus*). T. IV. P. II. 150.
Flougny (*Ytierus* & *Stephanus*. T. III. P. I. 190.
Floure (*Johannes*). T. III. P. III. 83, 133.
Flower (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 38, 115.
——— (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 21.
——— (*Rogerus*), Clericus, Capellanus *Gulielmi Seymoure*, Militis, Domini *Bellocampi* & Comitis *Hertfordiæ*. T. III. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Flowerdewe (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 155.
Floyd (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wedderley Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 87.
Flurino (Dominus *H. de*). T. I. P. III. 41.
Fluvyan (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 126, 127.
Flynd (*Hugo*). T. V. P. I. 189.
Flynt. Caſtrum & Comitatus. T. V. P. IV. 163.
Flyſhing. Pro Willielmo Ruſſell, Milite, Capita-

pitaneo. T.VII. P.I. 1, 2. Pro Roberto Sydne, Capitaneo Oppidi & Caſtelli de Ramakins. P.II. 74.
Foaſſier (Anthonius). T.V. P.IV. 96.
Fobbing (Parochia de), Diœceſis London. T. IX. P.II. 88.
Fobbyng (Jacobus de). T.III. P.IV.85.
Foberti (Johannes). T.IV. P.III. 53.
Fochaldi (Guillielmus & Bernardus). T.I. P. III. 41.
Focibus (Atho de). T.I. P.II.134, 207, 210. P.III. 32.
Foderingey, Seneſchallus *(Johannes)*. T.I. P. III. 129.
——— Clericus *(Johannes de)*. T.I. P.IV. 53.
——— *(Johannes de)*. T.III. P.I. 112.
——— *(Richardus de)*. T.III. P.III. 163.
Foderingham (Johannes de). T.III. P.I. 158.
——— *(Johannes de)*. T.IV. P.IV. 113.
Fodrynghaye. Magiſtri Collegii Scriptum. T. VI. P.III. 135.
Fodringhey (Dominium, ſive Manerium de), in Comitatu Northampton. T.VIII. P.II. 55.
Foell (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 35.
Foeullet (Johannes). T.V. P.IV. 102.
Fogate (Laurentius Johannis). T.III. P.III. 140, 167, 186, 200, 201, 202. P.IV. 11.
——— *(Laurentius)*. T.IV. P.I. 61, 64.
Fogatia (Laurentius). T.IV. P.II. 37.
——— *(Laurentius)*. T.V. P.III. 15.
——— *(Laurentius)*. T.V. P.IV. 5.
Fogg (Thomas). T.III. P.II. 33.
— *(Thomas)*. T.III. P.III. 39, 65, 194.
— *(Johannes)*. T.V. P.II. 106, 112, 115, 121, 143, 175.
— *(Johannes)*. T.VI. P.I. 204.
Foghon Vicarius *(David de)*. T.I. P.III. 163.
Fogieres (Anthonius de). T.V. P.IV. 102.
Fogiis (Johannes de). T.I. P.I. 167.
Foillay (Guillielmus de). T.III. P.I. 193.
Fois (Comes *de*). T.III. P.I. 54. P.II. 3, 12, 16, 49.
— *(Gaſton de)*. T.III. P.II. 133.
— *(Gaſton de)*. T.III. P.III. 16, 53, 79. P.IV. 36, 55, 73.
— *(Gaſton de)*. T.IV. P.II. 157, 195.
— *(Humbertus de)*. T.V. P.I. 80.
— *(Fredericus & Gaſto de)*. T.VI. P.IV. 71.
Foisby (Johannes de). T.IV. P.III. 174.
Foiſons (Elye de). T.V. P.IV. 96.
Foitement (Willielmus de). T.IV. P.II. 174, 175.
Fokeram (Reginaldus de). T.II. P.I. 51.
——— *(Johannes de)*. T.II. P.II. 173.
Folc (Reymerus). T.II. P.II. 152.
Folcanquerio (Sabrianus de). T.I. P.III. 29, 30.
Folchi (Thomaſius). T.V. P.IV. 9, 26.
Folebura (Stephanus de). T.I. P.II. 143.
Folejaumbe (Godefridus). T.III P.I. 84, 121.
——— *(Godefridus)*. T.III. P.II. 173.
——— *(Godefridus)*. T.III. P.III. 5, 26.
——— *(Johannes)*. T.III. P.III. 83, 133.
Folesſhell (Libera Capella, ſive Vicaria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T.VIII. P.III. 31.
Folgairs (Bernardus de). T.II. P.IV. 127.
Foliambe (Franciſcus), Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
Foliot (Richardus). T.I. P.II. 68, 69, 83.
——— *(Jordanus)*. T.I. P.II. 155, 199, 203.
——— *(Richardus)*. T.I. P.IV. 108.
——— *(Andreas & Florentia Uxor)*. T.III. P. I. 56.
——— *(Thomas)*. T.III. P.II. 76.
Folkerdynk (Bertoldus). T.V. P.III. 74.
Folkeſton (Villa de). Litteræ directæ Majori, Burgenſibus, &c. hujus Villæ. T.IX. P. I. 4.
Folkesworth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 40.
Folkyngham (Johannes de). T.III. P.IV. 85.
Folly (Johannes). T.III. P.I. 193.
Folvyl (Robertus de). T.II. P.III. 190.
——— *(Johannes de)*. T.III. P.IV. 11.
——— *(Reginaldus de)*. T.IV. P.I. 51.
Foiyat (Edwardus), Legum Civilium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aſhney, in Diœceſi Petriburgenſi. T.VIII. P.IV. 117.
Folyn (Richardus de). T.II. P.II. 173.
Fome (Johannes). T.V. P.IV. 93.
Fonelletto (Petrus de). T.I. P.III. 52, 53.
Fonqueron (Johannes le). T.IV. P.IV. 43.
Fons (Guillielmus de la). T.III. P.IV. 105, 119.
Fonſeca (Anthonius). T.V. P.IV. 154.
——— *(Anthonius)*. T.V. P.IV. 205.
Fontaines (Johannes de). T.III. P.III. 188.
——— *(Perotus de)*. T.III. P.IV. 78.
——— *(Perota de)*. T.IV. P.III. 101.
Fonte (Laurentius de). T.III. P.I. 29.
Fonte Rubeo (Willielmus de). T.III. P.II. 96.
Fonte-Willielmi (Abbas de). T.I. P.III. 47, 48. P.IV. 18.
Fontelaye (Galfridus de la). T.IV. P.IV. 60.
Fontenaio (Odo de). T.III. P.I. 47.
Fontenaye (Abbas de). T.IV. P.III. 38.
Fontenegio (Johannes de). T.III. P.II. 184.
Fontenella (Anthonius de). T.III. P.II. 180.
Fontenilhas (Dominus *de*). T.II. P.III. 10.
Fonteville (Ludovicus & Robertus de). T.V. P.IV. 95.
Fontibus (de), aliàs *Fountayns*, *Beatæ Mariæ Virginis* Eborum. Abbatis Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 45.
Fontibus (Walterus de). T.I. P.I. 114.
——— *(Walterus de)*. T.I. P.II. 210.
——— *(Johannes de)*. T.I. P.IV. 74.
——— (Abbas de). T.I. P.II. 92. P.III. 135, 161. P.IV. 2, 8, 39.
——— *(Johannes de)*. T.IV. P.II. 149.
——— *(Johannes de)*. T.V. P.I. 58.
Fontis Ebrandi Abbatiſſa. T.I. P.IV. 114.
Fontis Ebroldi Abbatiſſa. T.I. P.III. 89, 90. Arreragia. P.IV. 114. Pro Abbatiſſâ. 124.
Fontis Frigidi Cardinalis *(Arnaldus)*. T.I. P. IV. 159, 193.
For (Himbertus de). T.I. P.I. 34, 36.
Foraje (Guido). T.III. P.I. 182.
——— *(Marcus)*. T.IV. P.IV. 60.
Forbas (Alexander). T.IV. P.IV. 31, 41, 102.
Forbes (Jacobus). Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam de Bovy-Tracy in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.III. 27.
——— *(Abrahamus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Stirley in Comitatu Nottinghamiæ, Diœceſis Eborum. T.IX. P.III. 40.
Forbeſſe (Thomas). T.VII. P.I. 109.
Forc (Gualterus de), Dominus *de Rocha*. T.I. P.III. 7.
Forcalquerium. Portio Regis. T.II. P.II. 63.
Force (Bernardus de la). T.V. P.II. 127, 141, 173.
— *(Bernardus de la)*. T.V. P.III. 117, 118, 133, 135, 136, 137.
Forces (Jordanus de). T.II. P.II. 122.
——— (Dominus *de*). T.II. P.IV. 77.
——— *(Willielmus de)*. T.III. P.I. 172.
Forceſſium in Agenni Seneſcalciâ Coronæ Angliæ annexum. T.II. P.II. 98.
Forcet (Edwardus). T.VII. P.III. 83. P.IV. 135.
Forceti (Dinus). T.II. P.II. 173. P.III. 26, 30, 44, 47, 55.
Forcett (Edwardus). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 11, 21.
Forchorald (David de). T.I. P.III. 98.
Forcin (Johannes). T.III. P.II. 128.
Forcy (Alexander). T.IV. P.III. 14.
Ford. Pro Firmâ Manerii duodecim lib. annuatim. T.V. P.I. 193.
Ford (David). T.IV. P.IV. 108.
— *(Willielmus)*. T.VI. P.IV. 92.
— *(Lucas)*. T.VII. P.III. 128.
— *(Clemens de la)*. T.I. P.IV. 121.
— *(Willielmus)*, Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 16.
— *(Guillielmus)*, Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 86.
— *(Willielmus)*. Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 144.
— *(Philippus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 198.
Forde (Thomas), Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P.II. 6.
Fordham (Johannes). T.III. P.III. 35, 89, 100, 130.
Fordington (Eccleſia Parochialis de) infra Juriſdictionem Decanatûs Sarum in Diœceſi Briſtollienſi. T.VIII. P.III. 34.
Fordwich (Villa de). Litteræ directæ Majori, Burgenſibus, &c. hujus Villæ. T.IX. P. I. 4.
Foreau (Seguinus). T.V. P.I. 95.
Foreby (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam tertiæ partis Eccleſiæ de Attleburgh, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 85.
Forelly (Guillielmus). T.IV. P.III. 14.
Foreman (Thomas). T.VI. P.IV. 162.
Fores (Oliverus de). T.III. P.II. 72.
Foreſio (J. Comes *de)*. T.II. P.IV. 203. T. III. P.II. 4.
Foreſt (la). T.VI. P.II. 22.
——— *(Johannes la)*. T.VI. P.II. 87.
——— *(Gilotus, Suffridus, & Barbon de la)*. T. II. P.IV. 102.
Foreſtâ (Johannes de). T.II. P.I. 37, 146.
——— *(Robertus de)*. T.II. P.III. 192.
——— *(Johannes de)*. T.III. P.II. 143.
——— *(Anthonius de)*. T.IV. P.II. 47.
——— *(Johannes de)*. T.IV. P.III. 89.
——— *(Willielmus de)*. T.IV. P.IV. 174.
——— *(Thomas de)*. T.V. P.II. 47.
——— *(Robertus de)*. T.V. P.II. 115.
Foreſta. Licentia fugandi. T.I. P.IV. 116. Citra Trentam, Gaveſton, Cuſtodes. 171. Juſticiarius. T.II. P.I. 1.
Foreſta de Ridleyes, in Comitatu Northumbriæ. T.VIII. P.II. 51.
——— *Walkewood-Foreſt*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Melkeſham*, ſive *Blakmore*, in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.* 55.
——— *Chippenham*, ſive *Pewsham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Kinfare*, in Comitatu Staffordiæ. 61.
——— *Roche*, in Comitatu Somerſetiæ. 163.
——— *Windſor*, in Comitatu Surriæ. 164.
Foreſtar (Arnaldus de). T.II. P.I. 142.
Foreſtarius (Galfridus). T.I. P.I. 11.
Foreſtarum Comes. T.III. P.I. 205. P.II. 26.
Foreſter (Simon). T.III. P.I. 57.
——— *(Egidius)*. T.III. P.I. 119.
——— *(Thomas)*. T.III. P.IV. 69.
——— *(Adam)*. T.III. P.IV. 102.
——— *(Adam)*. T.III. P.IV. 136, 139, 143, 144, 150, 151, 156, 186, 200. T.IV. P.I. 2, 70, 78.
——— *(Johannes)*. T.VI. P.IV. 119.
——— *(Thomas)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirton, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 257.
Foreſtis (Egmundus de). T.I. P.II. 221.
Foreſto (Robinus de). T.II. P.IV. 32, 81, 206.
Foret (Nicholaus). T.V. P.III. 99.
Foretz (G. de). T.V. P.IV. 9, 12, 35, 36.
Forgert (Jacobus). T.V. P.IV. 96.
Forgiis (Gaillardus de). T.I. P.III. 134.
Forine (Stephanus). T.IV. P.III. 175.
Forinwall (Girardus de). T.I. P.I. 37, 41.
Forman (Adam). T.V. P.III. 191.
——— *(Andreas)*. T.V. P.IV. 120, 139, 140, 159, 162.
——— *(Johannes & Jacobus)*. T.V. P.IV. 192.
——— *(Robertus)*. T.VI. P.I. 8.
——— *(Willielmus)*. T.VI. P.III. 19, 36.
Fornaces. Proclamatio concernens quaſdam Fornaces. T.IX. P.II. 129.
Fornham (Robertus de). T.I. P.III. 130.
Fornicatio. Pardonatio inde. T.VII. P.III. 222.
Forſet (Franciſcus). T.II. P.IV. 87.
Forſith (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Barmſley in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.VIII. P.III. 86.
Forſten (Henricus). T.V. P.III. 74.
Forſter (Johannes). T.IV. P.II. 157, 193. P.III. 157, 168.
——— *(Johannes)*. T.IV. P.IV. 85, 93, 99, 102, 111, 144, 148, 155, 169, 171. T. V. P.I. 43, 72.
——— *(Willielmus)*. T.IV. P.IV. 118.
——— *(Alexander & Gilbertus)*. T.V. P.II. 124, 138.
——— *(Henricus)*. T.V. P.II. 138.
——— *(Richardus)*. T.V. P.III. 25.
——— *(Johannes)*. T.V. P.III. 57.
——— *(Rolandus)*. T.V. P.III. 59.
——— *(Georgius)*. T.VI. P.I. 182, 204.
——— *(Robertus)*. T.VI. P.IV. 17, 114.
——— *(Willielmus)*. T.VII. P.III. 166.
——— *(Guillielmus)*. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P.I. 91.
——— *(Robertus)* promovetur ad gradum Juſtitiarii de Banco. T.IX. P.II. 248.
Fort (Johannes de). T.I. P.III. 204.
——— *(Petrus de)*. T.VI. P.II. 51.
Fort (Robertus le). T.V. P.IV. 96.
Forte (Guillardus de la). T.I. P.III. 134.

Forte (Abbas de la). T. III. P. I. 195.
Forteſcray (Rectoria de), in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. IV. 117.
Forteſcue (Johannes). T. V. P. I. 120.
—— (Johannes). T. V. P. III. 135, 196.
—— (Adrianus). T. VI. P. I. 48, 182.
—— (Johannes). T. VI. P. I. 48.
—— (Johannes). T. VII. P. I. 30, 33, 44, 117, 202. P. II. 14, 20, 23, 61, 64, 65, 121, 146.
—— (Nicholaus). T. VII. P. III. 247. P. IV. 46, 63, 65, 67.
Forth (Robertus). T. VI. P. IV. 172.
—— (Robertus). T. VII. P. I. 117.
Fortial (Guillielmus de). T. III. P. I. 162.
Fortibus (Willielmus de). T. I. P. II. 30.
—— (Iſabella de), Comitiſſa Devoniæ. T. II. P. III. 123.
Fortier (Johannes). T. IV. P. I. 201.
Fortigair (Vannus). T. II. P. II. 34, 35.
Fortini (Johannes-Baptiſta). T. VI. P. IV. 129.
Fortis (Adam). T. IV. P. IV. 39.
—— (P.). T. VI. P. I. 4.
Forton (Johannes de). T. IV. P. III. 199. P. IV. 50, 56, 57, 61, 62, 71.
Fortoune (Agnes). T. VII. P. II. 131.
Forum Eccleſiaſticum. T. I. P. III. 89.
Forum de Blandford in Comitatu Dorſet. T. IX. P. I. 1.
Forumer (Johannes). T. V. P. IV. 93.
Forward (Johannes), Clericus, in Artibus Baccalaureus. T. VIII. P. II. 170.
Forz (Dulerus Willielmus de). T. I. P. I. 21.
Foſes (Simon de). T. II. P. II. 145.
Foſſano (Johannes de). T. VI. P. II. 156.
Foſſard (Richardus). T. I. P. III. 163.
Foſſart (Johannes). T. IV. P. III. 153.
Foſſato (Garſias A. de). T. I. P. I. 144.
—— (Amanenus de). T. I. P. II. 235. P. III. 134.
—— (Gualterus de). T. I. P. III. 134.
—— (Amanenus de). T. II. P. I. 2, 84, 111, 150, 183.
—— (Bonifacius & Arnaldus de). T. II. P. I. 2.
—— (Gualterus de). T. II. P. I. 2, 8, 84.
—— (Amanenus de). T. II. P. II. 112, 122, 123, 137, 151, 159, 160, 186. P. III. 8, 39, 44, 45.
—— (Galardus de). T. II. P. IV. 77.
—— (Amanenus de). T. II. P. IV. 77, 102, T. III. P. I. 96.
—— (Arnaldus Garciæ de). T. III. P. I. 96.
—— (Amanenus de). T. III. P. I. 135. P. II. 33.
Foſſe (Michael de). T. III. P. III. 188.
—— (Guillielmus de). T. IV. P. IV. 65.
—— (Richardus de la). T. IV. P. III. 46.
—— (Johannes de la). T. IV. P. III. 94.
—— (Robertus de la). T. IV. P. III. 100.
—— (Johannes de la). T. V. P. IV. 96.
—— (Petrus du). T. IV. P. III. 89.
—— (Stratton ſuper). Rectoria ſic dicta. T. VIII. P. III. 226.
Foſſibus (Anthonius de). T. II. P. III. 171, 176.
Foſter (Sifridus). T. III. P. III. 112.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 18.
—— (Walterus). T. IV. P. I. 70.
—— (Willielmus). T. VII. P. III. 166.
—— (Willielmus), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. ibid.
—— (Robertus). T. VIII. P. II. 16.
—— (Willielmus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northenden, Diœceſis Ceſtrenſis. T. VIII. P. II. 29.
—— (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad medietatem Rectoriæ de South-Witham, Comitatûs Lincolniæ. T. VIII. P. II. 253.
—— (Rolandus). Commiſſio ei directa ad examinanda Arma Militum. T. VIII. P. III. 197.
—— (Willielmus) præſentatur ad Epiſcopatum de Man. T. VIII. P. IV. 44.
—— (Robertus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 17.
Foſton ſuper le Would (Vicaria de), in Diœceſi Eborum. T. IX. P. I. 79.
Forhate (Johannes) T. III. P. III. 12.
Fotherby (Carolus). T. VII. P. II. 6.
—— (Carolus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Southill, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 145.
—— (Carolus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de St. Ives, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 250.
—— (Thomas). Conceſſio ei facta Officiorum Seneſchalli Curiarum per totam Libertatem Sancti Albani, & aliarum in Comitatu Hertford, durante Vita. T. VIII. P. II. 162.
Fotman (Johannes). T. II. P. I. 37.
Fou (Guido de). T. V. P. II. 129.
Foucant (Petrus). T. II. P. I. 72.
Foucault (Ludovicus. T. V. P. IV. 96.
Fouch (Georgius). Conceſſio ei facta Officii unius Rangeatorum infra Foreſtam de Deane in Comitatu Glouceſtriæ, durante Vita. T. VII. P. II. 26.
Foucher (Robertus). T. II. P. II. 187.
—— (Johannes). T. III. P. III. 16.
Foucqueſeles (Dominus de). T. V. P. IV. 51.
Fovea (Jacobus de). T. IV. P. IV. 16.
Fovet (Stephanus). T. V. P. IV. 95.
Fougal (Johannes). T. V. P. I. 108.
Fougar (Jordanus). T. II. P. I. 2.
Fovilliaco (Cudardus de). T. IV. P. III. 45, 49.
Fouiz (Archimbaldus de). T. IV. P. III. 118, 126.
—— (Matthæus de). T. IV. P. IV. 56.
Foulcandi (G.). T. V. P. IV. 91.
Foulcart (Maiſcotus). T. III. P. II. 59.
Foulerton (Adam de). T. III. P. I. 74.
Foules (Willielmus de). T. IV. P. IV. 71.
Foulet (Dominus de). T. III. P. II. 23.
Foulgam (Thomas). T. III. P. III. 96.
Foulis (Jacobus de). T. VI. P. II. 215.
—— (Jacobus de). T. VI. P. III. 100, 101.
Foulle (Guillielmus). T. V. P. IV. 99.
Foullenfant (Andreas). T. IV. P. III. 53.
Foulmer (Robertus de). T. III. P. III. 164.
Foun (Galfridus). T. II. P. II. 140.
Fountaines (Robertus de). T. V. P. IV. 92.
Fountance (Monaſterium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 54.
Fountarabie (Rodegundus de). T. III. P. I. 31.
Fountenay (Thomas de). T III. P. III. 12.
Fouque (Stephanus). T. III. P. I. 191.
Fouquentin (Arnaldus de) T. IV. P. IV. 193.
Fouquet (Balelwinus). T. V. P. I. 128.
Four (Petrus de). T. I. P. IV. 23.
—— (Marcus de). T. IV. P. IV. 5.
Fourbbes (Nicholaus de). T. II. P. I. 52.
Fourmage (Johannes). T. IV. P. III. 160.
Fourmelles (Simon de). T. IV. P. I. 184.
—— (Simon de). T. IV. P. III. 122, 127, 135, 138, 144.
Fourmy (Simon). T. IV. P. III. 174.
—— (Re.). T. VI. P. II. 52.
—— (Guido). T. III. P. I. 195, 197.
Fourner (Reginaldus). T. III. P. II. 95.
Fournes (Amenenus de). T. II P. II. 185.
Fourneux (Simon de). T. II. P. II. 130.
—— (Burghgravius de). T. IV. P. II. 162.
Fournier (Reginaldus le). T. IV. P. III. 14.
—— (Johannes le). T. IV. P. III. 156.
—— (Johannes le). T. IV. P. IV. 84.
—— (G. le). T. V. P. IV. 93.
Fournival (Thomas de). T. II. P. II. 121, 123, 130.
—— (Thomas de). T. II. P. IV. 35. T. III. P. I. 7, 10, 23.
Fourtenoys (Abbas de). T. III. P. I. 195.
Fouſſe. T. V. P. IV. 104.
Fowel (Elizabeth). T. VI. P. III. 31.
—— (Johannes). T. VIII. P. I. 180.
Fowkes (Willielmus). T. VII. P. II. 42.
Fowle (Antonius). T. VIII. P. II. 16.
—— (Anthonius). Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (Nathaniel), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de St. Ive, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 28.
Fowler (Richardus de). T. V. P. III. 31.
—— (Thomas de) T. V. P. III. 35, 56.
—— (Thomas de). T. V. P. III. 196.
—— (Robertus de). T. VI. P. I. 85, 96, 176. P. III. 118.
—— (Willielmus de). T. VI. P. III. 172.
—— (Humfridus). T. VI. P. IV. 162.
—— (Thomas). T. VII. P. III. 134, 135, 210, 239. P. IV. 30, 96, 134, 171.
—— (Robertus). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 26.
—— (Thomas), Miles. T. VIII. P. III. 23.
Fowlis (David), Baronettus. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (David), Miles & Baronettus. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. ibid.
Fowlis (David), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
—— (David). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
Fowlys (Willielmus). T. IV. P. IV. 49, 61, 85, 97, 144, 155, 169.
Fownes (Willielmus). T. VI. P. IV. 48.
—— (Thomas). T. VIII. P. I. 180.
Fox (Willielmus). T. II. P. III. 112, 126, 127, 145.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 173, 174.
—— (Johannes). T. V. P. II. 56. P. III. 33, 34.
—— (Johannes). T. V. P. III. 106.
—— (Edwardus). T. VI. P. II. 169, 210, 215.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 194, 203.
—— (Edwardus). T. VII. P. III. 20.
—— (Willielmus), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wickerby Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 118. Vide Foxe.
Foxe (Edwardus), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (Carolus), Miles. Juſtiarius ad Placita in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 14.
—— (Ricardus). T. VIII. P. II. 14.
—— (Ricardus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
—— (Carolus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 67.
—— (Carolus), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Turrim London. T. IX. P. II. 157.
—— (Edwardus), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Moreton, Diœceſis Briſtolienſis. T. IX. P. II. 212. Vide Fox.
Foxholes (Johannes). T. IV. P. II. 133.
Foxle (Johannes de). T. I. P IV. 135, 144.
—— (Thomas de). T. II. P. III. 140, 147.
—— (Thomas de). T. II. P. IV. 74. T. III. P. I. 7, 10, 23.
Foxleias, Ædes ſic nominatæ in Comitatu Berk. T. VIII. P. II. 38.
Foy (Burgus de). T. IX. P. I. 2.
Foyle (Johannes de). T. II. P. I. 140, 177, 196.
Foyle (Johannes), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Wiltes & Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 36.
Foylet (Reginaldus). T. I. P. II. 25.
Foys (Comes de). T. I. P. III. 133.
—— Comitiſſa (Margeria de). T. I. P. III. 134.
—— (Comes de). T. II. P. III. 10.
—— (Comes de). T. IV. P. III. 178.
—— (Johannes de). T. V. P. I. 180.
—— (le Burt de). T. II. P. III. 39, 45.
Foyſton (Richardus). T. V. P. I. 180.
Foyz (Gaſto de), Comes de Bearn. T. II. P. I. 2.
Fraco (Gilbertus de). T. IV. P. III. 85.
Fraglacenſis Abbas. T. I. P. III. 14.
Frain (Johannes de). T. III. P. I. 141.
Framlyngham. Manerii conceſſio. T. IV. P. I. 83.
Framfelde. Vicaria. T. VI. P. IV. 3.
Frampton (Johannes). T. IV. P. II. 138, 161.
—— (Robertus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bringwyn, in Diœceſi Landavenſi. T. VIII. P. IV. 64.
Frampton. Vicaria. T. VI. P. IV. 8, 9.
Frampton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VI. P. III. 127. T. VIII. P. II. 57.
Frampton (Burgus de). Litteræ directæ Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Framsden (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. III. 41.
Framura (Branch. de). T. III. P. II. 177.
Framwellgate (Civitas de). Litteræ directæ Majori, Aldermannis & Communitati hujus Civitatis. T. IX. P. I. 5.
Framyngham (Henricus). T. V. P. III. 56.
Franc (Nicholaus le). T. IV. P. III. 65.
—— (Johannes). T. VI. P. I. 80.
Frances (Georgius). T. VI. P. I. 182.
Franceys (Henricus). T. I. P. III. 103.
—— (Johannes). T. I. P. IV, 110, 203, 207. T. II. P. I. 20.
Francfordia. De permutatione Præceptæ factâ. T. VI. P. II. 79.
Franche (Adam). T. III. P. IV. 150.
—— (Alexander). T. IV. P. I. 113.
Francho (Georgius). T. V. P. I. 113.
Franci (Nicholaus). T. IV. P. III. 106.

Franci Juvenis (*Petrus*). T. I. P. IV. 23.
Franciâ (*Petrus de*). T. I. P. IV. 4, 55.
—— (*Guillielmus de*). T. II. P. IV. 102.
—— (*Moniquotus de*). T. III. P. I. 48.
—— (*Johannes de*). T. III. P. I. 141, 168.
—— (*Philippus de*). T. III. P. I. 170, 182. P. II 4.

Francia & Res Franciæ. T. I. P. I. 7, 92, 98, 101, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 115, 121, 124, 140, 141, 142, 146, 157, 159, 167, 197, P. II. 1, 3, 10, 25, 27, 38, 42, 46, 47, 48, 49, 52, 53, 55, 63, 66, 69, 70, 76, 84, 87, 94, 104, 105, 112, 113, 120. Servitium Crucis. T. I. P. I. 20. Conventio facta Meſſanæ. 22. Forma Pacis. 26. Pax inter Philippum Regem Franciæ & Johannem Fratrem Regis. 27. Conventio. 29. De Pace. 33, 56. De Treugis. 35, 37, 42, 45, 60, 62, 63, 66, 67, 69, 73, 74, 78, 79, 80. Superbia Regis Franciæ. 39. Confœderatio inter Regem Franciæ & Regem Romanorum 34. Franciæ Mercatores. 90, 98. Res variæ. P. II. 163, 164. Pax. 179, 180, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 194, 196, 197. P. III. 12, 13, 14. Treuga Aragon. 20. Super Pace. 137. Pax perpetua. P. IV. 24. Ratificatio. 28. Proclamatio. 28. Deceptio ſecretorum Tractatuum. P. III. 123. Treuga. 142, 143, 146. Treuga. 157, 173. De obviando Deceptionibus 150. Treuga 157, 173, 192, 193. Sufferentia 190, & ſeq. Tractatus Pacis. 192. Guerra. 199, 200. Prævaricatio. P. IV. 53. Deceptio. 80. Pax reformanda. 90. Super Guerrâ. 93. Super Negotiis. 97. Pro Rege Angliæ ad Franciam profecturo. 97, 98, 100, 104. De credentiâ Literæ. 106. Rex in Franciam profecturus. 107, 109. Rex redit à Francia. 110. Concordiæ reformatio. 110. Pardonatio Communitati de debitis. 114. Super emendationibus. 115. Regi Franciæ quòd componeret lites de Gaveſton. 122. Interpriſæ. 133. Nuncius. 133, 136. Super mutuâ viſione. 143. Impedita. 145, 170, 171. Contra Treugas Interpriſæ. 178. Ordinatio. 179. De credentiâ. 187. Tractatus. 191. De credentiâ. 192, 196. De viſione. 196, 202, 203. T. II. P. I. 4. De credentiâ. 1, 2, 4, 11. Procuratores in Franciâ. 27. Credentia. 28, 32. Pro Nunciis in Scotiâ. 38. Parliamentum. 63. De reſtitutione Maneriorum. 74. De Pace. 81. Coronatio Regis. 105. Nuncii. 105. Aſtutia. 123. De uſurpatione. 129. Oppreſſiones. 144. Officiariorum exceſſus. 146. De Attemptatis in Aquitaniâ. 148. Exceſſus ibidem. 159. De emendando. 159. De intereſſendo Parliamento. 188. De viſione. 192, 194, 197. Conductus pro Rege Angliæ. 195, 199. Pro auxilio contra Magnates. P. II. 38. De exceſſibus. 45, 49. Areſtum contra Regem Angliæ. 58. Super dilatione in pecuniâ ſolvendâ. 70. Super Cuſtumariorum exactione. 70. Mareſcallus. 77. Ad Parliamentum. 92. Procurator in Curiâ. 92. De injuriis. 94. Super Attemptatis & Pace. 97. De exceſſibus in Aquitaniâ. 99. De Pace. 102. De ſuperviſione. 102. Areſtandâ. 105, 111. Violatio juris Parium. 114. Super invaſione. 115. De Pace. 118, 119, 120. De areſtando. 126. De tractando. 132. De Treugis. 133. De tractando. 134. Iſabella Regina ad Franciam. 135. Agriamentum mediante Rege ac Treugæ. 138. De Homagio. 141. De Edwardo Principe & Iſabellâ Reginâ in Franciâ. 147, 148. Epiſcopus Norwicenſis temere concordat cum Franciâ. 152. Super geſtu Iſabellæ Reginæ. 152. De Gravaminibus Franciæ. 161. De areſtando. 163, 164, 166. De Tractatu. 172, 179, 180, 181. Super concordiâ. 185. Tractatus ſuper Diſſenſionibus in Vaſconiâ. 185. Ratificatio. 187. Obſervanda. 190, 194. De petendo Regnum. P. III. 13. De Areſtatione. 14, 18. De deareſtatione. 20. De Homagio &c. Ambiani concluſo. 27, 29, 32, 35, 36, 61, 63. Super Negotiis. 35. Super proceſſu Muſterollenſi reſumendo. 36. Super Tractatu Petragoricenſi. 37. Reſumendo. 108. Super Requeſtâ Ambianenſi. 42, 46, 48, 50. Super ſponſalibus. 42, 68, 78. De Tractatu. 56. De Acquietantiâ ſuper compotis. 66. De concordiâ. 68. De Alligantiis. 71. De Pace. 77. De viſione. 77. Pro Nunciis. 93, 121.

Francia, &c. Proceſſus apud Monſtrol reſumendus. T. II. P. III. 109, 110. De Tractatu. 111. Super ſponſalibus. 111. De Pace. 114. De Querelis. 119, 130. De viſione. 119. De Conventionis ſuſpenſione. 120. Pro Nunciis. 135, 147, 148, 150, 159. De Tractatu. 149, 150, 157, 164, 165. Contra Claſſem & Regem. 173, &c. 178. De Guerrâ. 173, 187. De Tractatu. 190. De Regno vendicando. 192. De Vicario conſtituto. 192. Super Guerrâ. 196. Invaſio procraſtinata. 198, 199. De injuriâ intolerabili. 200. De Treugis. P. IV. 3, 8. Revocatio ceſſat. 16. De prætenſo Rege. 16. De Pace. 24. Revocatio Poteſtatis tractandi. 28. Pecunia de Camerâ Papæ. 38. De Tractatu. 39, 40. De tractando non ut Rege Franciæ. 39. Cum Philippo de Valeſio. 49, 61, 64. De prævaricatione. 65. Super Titulo. 65, 66, 71. Reſponſio Provocationi Regis Angliæ. 80. Treugarum forma. 83. Publicatio. 84. De Pace. 97. De Tractatu. 100. De Treugis. 104, 106. De Hominibus ad obedientiam admittendis. 110. De Treugis. 112. Super Pace. 121. T. III. P. I. 69. Contra invaſiones. 114. De Tractatu. T. II. P. IV. 125. De Donationibus. 126. De Treugis. 127. De Locumtenente. 131. De Honore Conceſſo. 131. De ſimulatione. 133. De Treugis violatis. 133. De captis. 136. Creſſy victoria. 205. De Treugis. 141, 144, 153, 156, 162. De Pace. 144, 150, 164, 165, 169, 174. De Diffidando 175. De Locumtenente. 175, 177. De injuriis. 179. De obedientiâ. 180. De Treugis. 182, 188. De cauſâ Guerræ. 193. De proficiſcendo contra. 191. De Pacis Mediatoribus. 199. De Tractatu. 206. De Priſonibus. T. III. P. I. 9. Parati ad Prælium. 11. De Conſtabulario capto. 13. De Treugis. 30, 34, 36, 38, 39. De Pace & Treugis. 39, 40, 44, 47, 48, 52, 59, 68, 69, 72, 73, 74, 82, 83, 85, 91, 94, 95, 96, 100, 101. Rex in Tractatu deluſus. 109. De Treugis in partibus Caleſii. 110. De Deluſione. 122. Tractatus. 125. Johannes Rex in Angliâ. 133. De Treugis biennalibus Burdegaliæ. 133, 137, 140. De Reformatione. 147, 160, 162, 164. De Priſonariis. 143, 158. Super captione Regis. 161. Pro Medico. 161. De proclamandis Treugis. 163. Obſervandis. 163. De Pace. 164. Pro Contrarotulatore. 139. Pro Bouſſicaldo Priſonario. 140. Super Negotiis. 141. Pro Carolo de Bloys. 142, 159. De Obſidibus. 160. Super Captione. 164. Super Financiâ Archiepiſcopi Cenemenſis. 169, 180. Pro Domino de Derval ſuper Pace. 170. Rex in Caſtro de Somerton. 176, 185. Super cuſtodiâ Regis. 176, 177. De Treugis expiratis. 177. Pro Domino Daubeny. 178. De Nunciis à Nobilibus Linguæ Occitanæ. 178. Treugæ Burdegalenſes continuandæ. 180. De Nunciis Civitatum. 181. De Nunciis Magnatum. 182. Super Perſonis recedentibus. 183. Super Vino pro Rege. 183. Super cuſtodiâ. 183, 184. Deluſus in Tractatu Bella parat. 185. Pro Secretario. 185. Super Negotiis. 189, 191. Conventio Conſtabularii ſuper Caſtris demoliendis. 190. Super captione Regis. 193. Pro Familiaribus Priſonis. 194. De Rege à Caſtro de Somerton amovendo. 194. De Rege ad Caſtrum de Berkhamſted. 194, 195. Ad London. 197. De invaſione. 198. De Rege ad Turrim. 200. De Eccleſiaſticis non moleſtandis. 200. Pro cuſtodiâ. 200. Treugæ Carnoti captæ. 201. De Conſervatoribus. 201. Tractatus magnæ Pacis Bretigniacæ. 202, 210, 211. De Treugis proclamandis. 209. Litera Regis ad Rupellenſes. 210. De Paſſagio ad Caleſium. 210. Super Ducatu Britanniæ pro Carolo de Bleſis. 210. Pro Comite de Tankervile. 210, 217. Super Treugis. 213. Ad Ruppellenſes Litera Regis. 213. De Treugis reformandis. 214. De Tractatu Bretigniaco. 214. Licentia Carolo de Bloys apparendi coram Rege. 215. De Queſtione inter Bloys & Montfort. 215. Pro Duce Aurelianenſi. 216. Pro Domino de Albigny priſonario. 216. Pro Ducibus Bituricenſibus & Andegavenſibus obſidibus. 217. Pro Epiſcopo de Noion Priſonario. *ibid.* Pro Domino de Tancarville. *ibid.* De Treugis. 218.

Francia, &c. Tractatus Bretigniacus Caleſii ratificatus. T. III. P. II. 3, 6, 7, 8, 9. Tractatus Bretigniacus proclamandus. 10. De Terris liberandis. 10, 15, 23, 24. Renunciatio Regis Angliæ. 12, 17. Atteſtatio Nuncii Papæ de eiſdem. 13. Tractatus Bretigniacus confirmatus per Delphinum. 19. Proteſtationes ſuper Alligantiis. 20. De conductu ad Caleſium. 21. Obligatio Regis de Redemptione. 22. Hoſtagia. 22. Renunciationes. 22, 23. Super liberatione Fortalitiorum. 23, 25. De Rebellibus contra Pacem reprimendis. 25. Obſides Regis. 26, 27, 28, 29. De liberando captos ad Poytiers. 27, 28. De Bannitis. 31. De Studentibus. 31. De Eccleſiis reſtituendis. 31. De nihil procurando contra Pacem. 32. Pro Comite de Salebruche. 32. De Obſidibus. 32. De Fortalitiis liberandis. 33. Nobilitas conceſſa per Primogenitum. 34. A Caleſio Rex decedit. 34. De Obſidibus. 35, 37, 38, 39, 42. De Capitaneo Generali per Regem Angliæ. 36. Super Redemptione Regis. 36, 37. Pro Duce Andegaviæ. 37, 43, 44, 60. Pro Ducibus d'Orleans & Berry. 38. Venditio Jacobi de Burbon. 38, 53. Pro Duce d'Orleans. 38, 52. Pro Duce de Berry. 43. De Obſidibus. 43, 55, 59, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 88, 92, 93, 95, 97, 98, 99, 100, 102, 105, 106, 107, 108, 126, 127, 128, 129, 130, 134, 136, 137, 141, 143, 144, 153, 155, 160, 176, 182, 188. Pictavia, Belleville, Feodum de Thouars & Inſulæ adjacentes tradit Regi Angliæ. 46, 71, 76, 104, 107, 134. Et Bigorre. 47, 71. Super Conceſſione Executorum. 49, 50. De Commiſſariis ad recipiendum. 49. Contra Malefactores ex rapto viventes. 50. De redemptione. 56, 58. Pro Archiepiſcopo Senenſi Priſonario acquietantia. 57, 58. Pro Reginâ. 58. De Redemptione. 68, 69, 70, 72, 75, 84, 85, 106, 107, 108, 109, 134, 142. Tractatus cum Ducibus Aurelianenſi, Andegavenſi, Bituricenſi & Burboniæ. 71, 72, 74, 76. Super venatione in Foreſtâ de Creſſy. 82, 87, 97. Pro Rege in Angliâ. 84. Super Receptione. 84. Caſtra de Chiſec & de Melle, de Chivray & de Ville Neuve conceſſa per Ducem Aurelianenſem Thomæ Filio Regis Angliæ. 94, 95, 113. De Partu Reginæ. 113. Super captione Regis. 113, 114. Pro Ambaſſiatoribus. 136. Contra Guerram faciendam. 140. Confœderatio cum Caſtellâ contra Angliam. 148, 157. Pro Pincernâ de Vinis remittendis. 155. Rex Angliæ reſumit Titulum Franciæ. 157. De Terris conqueſtandis. 159. De Pace diſſolutâ. 159. Super invaſione. 162. Angliam delere minitantes. 165. Confœderatio. 186. De Pace. 191. De Guerrâ proſequendâ. 195. Contra invaſionem. 196. De Tractatu ſuper Pace. 210. Obſides. T. III. P. III. 12. Pro Johanne de Nevyll Priſonario. 13, 17. De loco eligendo pro Concordiâ. 15. Procurator Ducis Andegaviæ ſuper Pace. 16. De Locumtenente. 21. De Pace mediante Nuncio Papæ. 22. Forma Treugarum. 23. Conſervatores. 24. Pro Comite Sancti Pauli Priſonario. 25. De Pace & Treugis. 25. Pro Commiſſariis. 26. De Treugis. 28, 30, 31, 32. De Treugis proclamandis. 33, 34. Memoriale ſuper Treugis Nunciorum Papæ. 33. De Treugis. 33, 34, 37. Pro Ducibus Andegaviæ & Burgundiæ. 37, 41. De Pace. 38, 41. Treugæ. 41, 42. De Reſtitutione Caſtri Sancti Salvatoris. 43, 44, 48, 49. De Treugis. 43. De Bonis areſtandis. 44. De Pace. 45, 47. De Treugis proclamandis. 45. De Conventionibus. 45. De Treugis proclamandis. 49. Pro Priſonario Domino de Poys. 49. De Treugis reformandis. 53, 54. Obſides Filii Caroli de Bloys. 54, 61. De Tractatu. 58. De invaſione Francorum. 59. Super Treugis. 72. De Tractatu. 73, 90. De invaſione. 82. De conductu concedendo. 90. Super Caſtro Sancti Salvatoris Gallicis tradito, proceſſus militaris. 96. De Tractatu. 97. Pro Ambaſſiatoribus. 97. De dolo in tractando. 102. De Tractatu cum Petro de Barre. 105. Confœderatio. 111. De Tractatu. 121, 132. Pro Nuncio. 121. Pro Henrico de Veer de innoteſcimus. 131.

Francia. Pro Mediatore & Ambaſſiatoribus. T. III. P. III. 132. De Pace. 135. Super Treugis. 137. Locumtenente. 158, 159, 160. Pro Ambaſſiatoribus. 161, 162. Forma Treugarum. 162. Proclamanda. 163, 164. Conſervatores. 164. Pro Gallicis in Scotiâ. 164. De Tractatu. 166. Pro Ambaſſiatoribus. 168, 181, 182, 193. Super viagio. P. IV. 13. Treugæ Scoti incluſi. P. III. 168. Confirmatio. 170. Proclamatio. 172. Super cavillatione 173. Treugæ Conſervatores. 173. De Tractatu. 181, 191, 192. Super Defenſione Marchiarum. 196. De Treugis. P.IV. 28. Pro Ambaſſiatoribus. 33, 36. De Treugis. 34. De Pace. 34, 35. Treugæ apud Lenlingham. 39. Pro Nuncio ad Scotos. 42. Treugarum proclamatio. 43. Juvanda. 44, 45. Confirmatio. 44. Conſervatores. 45, 52. De Attemptatis. 50, 60, 61. De Pace. 56, 57. Confœderatio Scotiæ. 64. De conductu. 65. Confœderatio Caſtellæ. 68. Prorogatio Treugarum. 74. Proclamatio. 76. De Sacramento. 76. De Pace. 77. Treugarum Conſervatio. 78, 80. De Attemptatis. 80. Pro Ducibus Bituricenſibus & Burgundicis, de conductu. 83. De tractando cum eiſdem Ducibus. 83, 89. Super Poteſtate tractandi. 89. De conductu ſuper Tractatu. 84. De Attemptatis reformandis. 86. Treugarum Prorogatio. 87. Proclamatio inde. 87. Super Confœderatione Caſtellæ. 93. Pro Nunciis. 94. De Treugis proclamandis. 99. De Sacramento inde. 101. Treugarum Ratificatio. 115. Pro Nunciis. P. III. 192. De Procuratoribus ſuper Matrimonio. P. IV. 108. Inſtructiones inde. 108, 120. Super Articulis Matrimonii. 111, 112. Matrimonii Ratificatio. 112. Pro Nunciis. 119. Contra Facta Armorum. 119. Super Paticiis moderandis. 119. Diſpenſatio ſuper Matrimonio. 121. Confœderatio Caſtellæ. 121. Executio Bullarum Diſpenſationis Matrimonii. 125. Inſtructiones pro Ambaſſiatoribus. 126. Treugarum Proclamatio. 146. Pro Ambaſſiatoribus. 166. Pro Domino de Queſnoy cum Catenâ argenteâ. 167. De Tractatu ſuper Matrimoniis. 170, 178. Super Treugis. 170. De Treugis confirmandis. 176. Super Motibus. 177. De Sacramento Regis recipiendo. 179. De Ambiguitate Treugarum declarandâ. 180. De Treugis obſervandis. 183. De non moleſtando Alligatos, niſi Scotos. 185. De Treugis & Reſtitutione Iſabellæ. 200. Pro Ambaſſiatoribus. T. IV. P. I. 1. Appunctuamentum ſuper liberatione Iſabellæ. 3, 4, 5, 6, 7. De Conſervatoribus Treugarum. 11. Acquietantia Reginæ Iſabellæ ſuper reſtitutione ſuâ. 12. Juramentum Iſabellæ. 12. Super reſtitutione Iſabellæ & Treugarum. 13. De Attemptatis contra Treugas. 14, 17. De redemptione Johannis Regis. 17. Inſtructiones pro Commiſſariis. 17. De Attemptatis emendandis. 30. Super Treugis. 34. Super appunctuamento Lenlyngham. 36, 44. De Conſervatoribus Treugarum. 37. De attemptatis reformandis. 44, 45. Forma Treugarum. 46. De liberatione Priſonariorum. 47. Super provocatione Ducis Aureolenſis. 48. Super redemptione Johannis Regis. 50. Super Priſonariis liberandis. 56. Aquitaniæ invaſio. 58. Super incarceratis. 58. De Literis traditis Ambaſſiatoribus. 62. Contra invaſionem. 72. De Tractatu. 73, 74. De licentiâ proſequendi. 75. De attemptatis reformandis. 79. Galli ſubjugati. 81. De Treugis. 94. De Pace. 96. De Sponſalibus. 96. Pro Ambaſſiatoribus. 97. De Tractatu ſuper Paſſagio Maris. 102. Super Pace. 102. Super Matrimonio. 103. Super attemptatis. 103. De invaſione. 104, 108. De Tractatu. 115. Pro Nunciis. 120. De Tractatu. 122, 123. De Treugis in Aquitaniâ. 123, 124. De Tractatu. 125, 126. De Treugis. 126, 127, 128, 129. Pro Secretario Franciæ 130. De Tractatu. 138. Ratificatio Tractatûs Burgundiæ. 139. De Treugis. 140, 141. De Confœderatione Caſtellæ Regis. 144. De appunctuamento. 148. Pro Conſiliario. 151. De Treugis. 153. De Pace 154. Pro Ambaſſiatoribus. 156. De Tractatu. 158, 159. De attemptatis reformandis. 166, 167. Pro Ambaſſiatoribus. 170.

Francia. De Tractatu. T. IV. P. I. 170, 171. Super Treugis violatis. 172. Super Pace. 173. De Conductu concedendo. 173. De Treugis confirmandis. 174, 177, 178. Pro Nunciis. 178. Pro Conſervatoribus Treugarum. 179. Super attemptatis. 179. De Treugis prorogatis. 180. Pro Ambaſſiatoribus. 181. De Treugis confirmatis. 184, 187. De Tractatu. 189. Pro Ambaſſiatoribus. 190. De attemptatis reformandis. 190. Pro Ambaſſiatoribus. 190. De Tractatu. 194, 195. De attemptatis. 195. De reſtitutione Aquitaniæ. P. II. 4. Pro Ambaſſiatoribus Principum. 5, 8. De Diſſenſionibus. 9. Concordia inter Regem Angliæ & Principes. 12, 13, 14. Pro auxilio Principum. 15. Exemplificatio Concordiæ. 22. Pro Gubernatore de Arras. 29. Super Treugis. 40. De Tractatu. 40. Pro Ambaſſiatoribus. 41. De Treugis innoteſcendis. 41. De Financiis Domini de Heyle & aliorum. 46. Super Tumultibus Pariſiis & Rebellione. 46. De Treugarum concordatione. 48. Pro Ambaſſiatoribus. 50, 53. Commiſſio ad tractandum. 53. De Tractatu. 60. Pro Ambaſſiatoribus. 61. De Treugis & ſuper lite de Linguâ quâ Treugæ concipiantur. 62, 66. De Tractatu ſuper Pace. 66. Super Matrimonio. 66, 67. Treugarum Confirmatio. 69. De Treugis Proclamationes. 69. Treugarum Confirmatio. 72. De Tractatu. 77. Pro Secretario. 80. Super Matrimonio. 81. De Ambaſſiatâ illuc. 81. Super exemplificatione Articuli in Tractatu Bretigni. 84. Super Matrimonio. 84. De licentiâ ad Scholas Pariſiis exercendas. 88. Super Matrimonio. 90. Pro Camerario Ducis Aurelianenſis. 92. Super Matrimonio. 96, 97, 98. De Treugis prorogandis. 97. Super Confœderationibus. 98. Super expenſis Ambaſſiatorum. 99. De Treugis prorogandis. 102, 103. Super expenſis Ambaſſiatorum. 105. Treugarum confirmatio. 105. Super Petitionibus ex parte Franciæ & Angliæ. 106. Pro Ambaſſiatoribus. 110, 111. De Treugis prorogandis. 111. 113, 126, 127. Pro Ambaſſiatoribus. 135. De Harflew Obid. 146. Rex Angliæ provocat Delphinum ad Duellum. 147. Super Motibus & Pugnâ brevi cernendâ. 147. Super Priſonariis apud Agincourt captis. 149. Super expenſis Priſonariorum. 149. Pro Comite Vendoſme. 149. Pro Duce Burboniæ. 150. Pro Duce Aurelianenſi. 150. Super Priſonariis. 151, 152. Frilenſe Manerium conceſſum Johanni Falſtofe. 153. Pro Duce Burboniæ. 153. Pro Priſonariis. 155. Pro Comite Vendoſme. 156. Pro Duce Burboniæ. 156. Pro Domino de Gaucourt. 156. Pro Duce Aurelianenſi. 156. Pro Ambaſſiatoribus. 158. Pro Domino de Lyne. 164. Pro Duce Burboniæ. 164. Pro Ambaſſiatoribus. 166. De Treugis. 166. De Conventione. 167. Super viſione apud Caleſium. 170, 171. De Conventione cum Nunciis Caleſii. 174. Pro Ambaſſiatoribus apud Caleſium. 174. Pro Duce de Burbonio. 168. Pro Duce de Monte. 175. De Tractatu Caleſii. 175, 178. De Treugis notificandis Alligatis Regis. 180. De ſalvis-conductibus, durantibus Treugis, concedendis. 180. Confirmatio Treugarum. 181. De Prorogatione Treugarum. 188. Juramenta Ducum Aurelianenſis & Burboniæ, &c. ſuper Domino de Gaucourt in Franciam redeunte. 188. Eorundem Obligatio. 189. Licentia pro Domino de Gaucourt. 189. Super reditu Ducis de Burbon. 189. De ſecreto ſuper Colloquio cum dicto Duce. 190. Pro dicto Duce. 192. Pro Ambaſſiatoribus. 192. De Treugis prorogandis. 194. De Tractatu cum Ambaſſiatoribus. 194. De Duce Aurelianenſi ad Pontefractum ducendo. 201. Super Financiâ Comitis Vandocinenſis. 195, 197, 199. Pro Ambaſſiatoribus. 197. Pro Duce Aurelianenſi. 197, 200. Pro Mareſcallo Burſegaud. 197. Pro Fratre Ducis Aurelianenſis. 202. P. III. 5. Ad Regem Litera ſuper Pace. 12. Pro Ambaſſiatoribus. 17. De tractando ſuper Pace. 17. Super Treugis. 18. Pro Comite Vandocinenſi. 21. Pro Ambaſſiatoribus. 21. De Treugis prorogandis. 22. Pro Ambaſſiatoribus. 23. De tractando inter Touque & Honflieu. 25. Pro Comite Vandocinenſi. 30. Pro Ambaſſiatoribus. 33.

Francia. Super Nunciis Papæ, de Pace. T. IV. P. III. 41. Pro Duce Aurelianenſi. 46. Papæ Literæ ad Regem Angliæ & Ducem Clarentiæ, ſuper Pace. 48. Pro Cardinali Nuncio. 49. Pro Comite Vandocinenſi. 52. Pro Duce Aurelianenſi. 57, 66. Pro Magiſtro Hoſpitii Delphini. 66. Pro Comite Vandocinenſi. 67. De tractando cum Delphino ſuper Amicitiis. 67. Super Sponſalibus. 68. Inſtructiones inde. 68. Litera ſuper Tractatu Pacis. 69. Pro Ambaſſiatoribus. 69. Acta in Tractatu cum Delphino. 70. De Alligantiis cum Duce Burgundiæ non firmandis. 75. Litera à Delphino ad Regem Angliæ ſuper Pace. 76. De Domino Barynger & Filio Domino de Bracamont Priſonariis recipiendis. 76. De tractando ſuper Pace. 76. Ad Literas Delphini ſuper Pace Reſponſum. 77. De Tractatu. 78. Controverſia ſuper idiomate utendo in tractando. 79, 80. Pro Ambaſſiatoribus Delphini. 81. De tractando cum Delphino. 84, 85. Pro Comite Vandocinenſi. 86. Pro Ambaſſiatoribus Delphini. 86. Tractatus ſuper Colloquio cum Delphino. 91. Pro Ambaſſiatoribus. 92. De Treugis cum Delphino proclamandis. 93. De confirmatione Treugarum cum Delphino. 96. De tractando cum Commiſſariis Delphini. 97. Pro Ambaſſiatoribus Delphini. 97. Pro Comite de Eu. 98. Pro ſerviente Delphini. 99. Pro Ambaſſiatoribus Franciæ. 99. De tractando. 94, 95. Super Conventione perſonali. 102. Confirmatio prædictæ Conventionis. 108, 109. De tractando ſuper Pace. 109. De Matrimonio. 110. Super Treugarum reparatione. 111. De Conventione prorogandâ. 114. Tractatus inde. 114. Super loco Conventionis. 115. Super Matrimonio. 115. Super Pace. 115. De Salvis-conductibus & loco Conventionis. 116. Super Conventione prorogandâ. 116. De Juramentis ſuper Conventione. 117. Pro Ambaſſiatoribus. 118. De appunctuatis in Conventione. 119. De concordando cum Commiſſariis ex parte Franciæ. 119. Pro Commiſſariis Franciæ. 121. De tractando. 125. Super Matrimonio cum Katerinâ. 125. Alligantiæ Delphini cum Duce Burgundiæ. 125. De Fide Francorum & de dictis Alligantiis. 126. De Treugis prorogandis. 128. Extractum Alligantiarum Burgundiæ. 128. Pro Conſiliariis Regis Franciæ. 128. De armatâ Hiſpaniâ in ſuccurſu Delphini. 128. Pro Gentibus Regis. 129. De Treugis. 133. De Pace. 133. De tractando cum Civitate Pariſienſi. 133. Pro Duce Burboniæ. 134. Super cuſtodiâ Ducum Burboniæ & Aurelianenſis. 135. Pro Burgenſibus Pariſiis. 135. Pro Gentibus Regis. 135. Pro Domino de Engouleſme. 138. Pro Pariſianis. 138. Pro Nunciis Regis. 138. Pro Epiſcopo Ebroicenſi. 138. De Treugis pro Civitate Pariſienſi. 138. De tractando ſuper Treugis Franciæ. 139. Confirmatio Treugarum Pariſiis. 140. Pro Archiepiſcopo Rothomagenſi. 141. Pro Secretario Regis. 143. De Treugis generalibus. 141. Treugarum generalium confirmatio. 153. Treugæ per Mare publicandæ. 154. Pro Civitate Pariſienſi. 155. Pro Conſervatoribus Treugarum. 156. De prorogatione Treugarum. 156, 158, 163. Super perſonali Conventione Trecis habendâ. 164. Super captione Mareſcalli de Rieux. 167. Pro Cancellario & de Treugis prorogatis. 168. De juramento ſuper Conventione perſonali. 169. Pro Ambaſſiatoribus. 169. De Conventione perſonali. 170. Tractatus Trecenſis. 171. Forma Juramenti ſuper dicto Tractatu. 174. Literæ teſtimoniales de Juramentis Epiſcopi Trecenſis, &c. 175. Super Tractatu Trecenſi. 175. Litera Burgenſium Pariſiis. 176. Super Matrimonio ſolemnizato & Sens obſeſſâ. 177. Pro Reginâ. 178. De Tractatu Trecenſi renovando. 179. Pro Carolo de Artoys. 180. Super Equitationibus de intendendo pro Comite Sarum. 181. De conducendo Duce Burbon ad Villam de Dieppe. 181. Super viſitatione Carmelitarum. T. V. P. I. 113. Super deliberatione Comitis de Angoleſme. 116. Super Tractatu Pacis. 115, 129. De Ambaſſiatoribus. 130. Super Pace & Treugis. 133, 137. Commiſſio ad Pacem concludendam. 143. Pro Conventione perſonali Commiſſio. 143.

Francia. Tractatus Londini habitus ſuper Pace & Treugis. T. V. P.I. 147. Treugarum confirmatio. 149. Super Pace & Conventione perſonali. 149. Pro Ambaſſiatoribus. 150. De Tractatibus ſuper Pace, Treugis & perſonali Conventione. 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 163, 167, 168, 170, 172, 173, 174, 178. De appunctuando ſuper reſtitutione Fructuum Beneficiorum Eccleſiaſticorum. 178, 181. De perſonali Conventione. 180, 183. De continuatione Treugarum. 184. De Pace. 186. De Treugis. 186, 187. Super deliberatione Caſtelli & Villæ de Mans. 188, 189. De Treugarum confirmatione. 190. De Treugis. P. II. 3. Super deliberatione Civitatis, &c. Cenomaniæ. 4. De Conventione perſonali. 4. De Treugis. 7. Pro Conſiliario Regis. 8. Pro Rectore Eccleſiæ Sancti Medardi de Oye. 11. De exhumando Oſſa nuper Ducis Burbonii, & in Franciam cariando. 28. De ſummis Monetæ per Ducem Aurelianenſem, Comitem de Angulem & Comitem de Dunoys & alios, Duciſſæ Somerſetiæ ſolubilibus. 30. Pro Comite de Tancavillers de aquietantia. 32. De Obligationibus Ducis Aurelianenſis. 32. Pro Archiepiſcopo Ravenatenſi. 60. Pro ſervitio in Guerris. 68. De proclamatione Treugarum. 117. De Treugis. 119. De tractando. 121. Super Conventionibus. 122. De Treugis proclamandis. 123. De tractando. 124, 130. Super Treugis. 139. Treugarum Confirmatio. 140. Pro Ambaſſiatoribus. 144. De tractando. 144. Pro Ambaſſiatoribus. 144 De Amicitiis. 149. De Treugis expiratis. 153. De tractando. 162. De inquirendo ſuper Terris in Picardiâ. 169. Pro Fratre Regis. 170. Pro Ambaſſiatoribus. 172. Super Alligantiâ. 179. De tractando. 184. Tractatus de Treugis & Intercurſu. 185. Pro Carolo Fratre Regis, Duce de Guienne, de comprehenſione. 188. Tranſumptum inde 188. De tractando. P. III. 7. Ratificatio Treugarum. 8. De Treugis. 19. De Pace partium Picardiæ imitandâ. 23. De Regno recuperando per Regem Angliæ. 41. Pro ſervitio in Guerrâ Franciæ. 45. Appunctuamenta pro abſtinentiâ Guerræ, & Exercitu Anglicano retrahendo. 65. De Querelis compromittendis, de Pecuniis ſolvendis, de Armatâ & Exercitu in Angliam retrahendis. 65. De Treugis per ſeptennium duraturis. 66. De Amicitiâ & Matrimonio. 67. De annuo Cenſu ſolvendo Regi Angliæ. 67. Pro Reginâ Margaretâ, Filiâ Regis, deliberandâ. 68. Pro dicta Reginâ recipiendâ. 68. De Financiâ dictæ Reginæ. 79, 95, 103. Exemplificatio appunctuamentorum ſuper Exercitu retrahendo. 70. De annuo Cenſu acquietantiæ. 71, 74, 77, 81, 85, 103, 107, 116, 119, 123. De tractando. 77. Tractatûs ſuper Treugis confirmatio. 77. De Ambaſſiatoribus ad Ludovicum Franciæ miſſis. 79. De termino pro Querelis decidendis prolongando. 79. Prorogationis inde Ratificatio. 83. Procuratorium pro Epiſcopo Elvenſi Legato. 93. De tractando ſuper ſponſalibus. 94. Super elongatione Conventionum. 97. De annuo Cenſu continuando. 99. Conventionum Ambianenſium Appunctuatarum prolongatio. 100. De tractando ſuper Conventionibus. 103. De communicando ſuper pretio Monetarum. 104. Super Sponſalibus inter Karolum Viennæ Delphinum, & Elizabetham Filiam Regis Angliæ. 112. De reformatione Attemptatorum. 133. De tractando. 134. Ad Regem Literæ de credentiâ ab Rege Angliæ. 144. De tractando. 145. Pro Ambaſſiatâ Franciæ. 150. De Treugis proclamandis. 166. De tractando. 167. Articuli Treugarum. 167. De Bello cum Rege Romanorum. 175. De tractando. 189. De Treugis continuandis. 191, 192. De communicando. 193. Pro Oratoribus de conductu. P.IV. 25. De communicando. 25. De conductu pro Ambaſſiatoribus. 26. De tractando. 27. Ad requiſitionem Caroli de conductu. 30. Pro Viagio. 31, 34. De Poteſtate concludendi cum Rege. 32. De tractando. 33. Pro Ambaſſiatoribus. 34. De Bello contra per Reges Angliæ & Romanorum. 37. De Expeditione. 38, 41, 43. Pro Conſiliariis. 40. Pro Mercatoribus. 41.

Francia. De tractando. T.V.P.IV.45. Super oblatis per Ambaſſiatores Franciæ Capitanei Angliæ conſulunt Regi ad componendum cum Conſanguineo Franciæ. 48. Confirmatio Tractatûs ſuper oblatis prædictis, habiti apud Stapulas ſupra Mare per Regem. 51. Juramentum Regis inde. 54. Confirmatio Regis ſuper Obligationes Domini de Querdis de ſolutionibus pecuniæ faciendis Angliæ propter expenſas Guerræ. 54. De Rebellibus non auxiliandis Litera Regis. 55. Super Prorogatione termini trium Statuum congregandorum. 55. Inſtrumentum ſuper Obligatione Regis. 56. Super Tractatu ratificando per tres Status Angliæ. 57. Ratificatio concluſionum ſuper ſolutionibus pro Annâ Britanniæ, nunc Conjuge Caroli. 57. Super ſolutionibus de acquietando. 62, 63, 71. Inſtrumentum Proteſtationis factæ coram Papâ tangens Tractatum Pacis. 64. Literarum de annuo cenſu exemplificatio. 69. Ad Carolum Literæ Regis Angliæ ſuper comprehenſione in Treugis cum Imperatore. 71. De exonerando ſuper ſolutione. 79. *Ratification de Paix par les Trois Etats de Ponthieu (c'eſt a ſçavoir) les gens d'Egliſe, Nobles, Bourgeois & Corps de bonnes Villes.* 80. De acquietando. 81. Confirmatio Pacis per tres Status Patriæ Linguæ Occitanæ. 88. Per tres Status Normanniæ. 89. Per tres Status de Rouergue. 90. Per tres Status de Agenoys. 91. Per tres Status de Poitou. 91. Per tres Status de Perigor. 91. Per Gentes de Monſtreau, ſive Fault-Dyonne. 92. Per tres Status de Amiens. 92. Per tres Status Ducatûs Touraniæ. 93. Per tres Status de Anjou. 93. Per tres Status Villæ & Civitatis d'Orleans, Montargis & diverſarum aliarum Villarum. 94. Per Nobiles & Communitates de Provins & Villarum adjacentium. 96. Per Abbatem & Conventum Monaſterii Sancti Petri Rebaſtenſis. 98. Per Status de Meaulx & aliarum Villarum. 98, 99. Super ſolutionibus acquietantia. 101. Per tres Status de Bury & aliarum Villarum. 101. Per tres Status de Monſtreuille, ſive Baillage de Amiens. 103. De acquietando ſuper ſolutionibus. 103. Per tres Status de Xaintonge. 103. Per tres Status de Bolonnoys. 104. Per Status de Paris. 105 Super Reformatione Attemptatorum. 111. De Solutionibus. 112. Super Attemptatis reformandis. 118. De Conventionibus cum nuper Carolo, cum Ludovico nunc Rege renovandis. 123. De ſolutionibus acquietandis. 124. Pacis Confirmatio per Ludovicum. 125. Inſtrumentum ſuper formâ Juramenti per Ludovicum præſtiti de obſervatione Pacis. 125. Appunctuamenta ſuper ſolutionibus. 126. Inſtrumentum ſubmiſſionis pro ſolutionibus prædictis. 126. Confirmatio Tractatûs cum Carolo per Ludovicum contra ſpolia maritima. 127. Per Regem Angliæ. 129. Articulus de Rebellibus non recipiendis. 129. Confirmatio Articuli prædicti per Regem Angliæ. 129. Pro Ludovico de acquietando. 130, 131. Pacis apud Stapulas Ratificatio per tres Status Franciæ. 134. Per tres Status Regni Angliæ Confirmatio inde. 135. Acquietantia pro annuo Cenſu. 136. Super annuo Cenſu. 144. Pacis apud Stapulas Confirmatio per Alexandrum Papam. 145. De annuo Cenſu recipiendo. 150, 152. De interdicto contra Regem, ſi defecerit in ſolutionibus faciendis. 155. Super annuo Cenſu recipiendo. 158. De Tractatu ſuper Approbatione Pacis. T. IV. P.III. 183. Super Approbatione Pacis Trecenſis per Regem Romanorum. 186. Per Comitem Palatinum Rheni. 187. Per Barones Britanniæ. 187. Pro Reginâ. 189. Pro Duce Burboniæ. 189, 191. P.IV. 7, 10, 21, 25. Pro Hoſpitio Regis Pariſiis. P. III. 191. Approbatio Pacis Trecenſis per tres Status Franciæ. 192. Nicholao Midylton Præſentatio ad Cantariam de Rodcloft Caleſiæ in Eccleſiâ Sancti Nicholai. 193. Pro Petro de Luppe. 193. Pro Collegio de Damville, Pariſiis. P.IV. 10. Pro Theſaurario & Canonicis Sacræ Capellæ Pariſiis. 10. Pro Theſaurario & Canonicis Sacræ Capellæ Palatii Regis Pariſiis. 14. Super Elargitione Ducis Burboniæ. 15. Pro Collegio de Mignon Paris. 20. Præſentationes ad Eccleſias. 37. De Tractatu cum Rege Romanorum pro Ducatu de Luſenburg. 38.

Francia. Cum eodem pro Delphinatu. T. V. P.IV. 38. Pro Comite de Angouleſme. 44. Pro Domino de Eſtouteville. 44, 82. Pro Capellano ad Altare Sancti Ludovici. 59. Pro Collegio Sancti Bernardi Pariſiis. 64. Pro Duce de Burbonio. 64, 84. Super Redditione Mercatûs de Meaux. 64. Super Conductione Priſonariorum de Meaux. 65, 66. Pro Comite de Angouleſme. 69, 83, 84. De Priſonariis de Meaux recipiendis. 70, 83, 86. Pro Duce Aurelianenſi. 84, 85. Pro Comite de Ew. 84. Pro Petro Guirandi, Secretario Franciæ. 87. De Rectore Montis Peſſulani conſtituto. 89. Pro Comite Angouleſme. 94. Super expenſis Ducis Aurelianenſis. 94, 95, 106, 118. Pro Comite Vendoſme. 94, 95, 96, 97, 114. Pro Floriment de Soully Priſonario. 97. De recipiendo Electum Meldenſe in Turrim London. 105. Pro Domino de Gaucourt. 114, 118, 127, 136, 138. Super liberatione diverſis Eccleſiis juxta Teſtamentum Henrici Quinti Regis. 116. Pro Duce Burboniæ. 118. Pro Domino Eſtouteville. 127, 136. Pro Willielmo Botiller. 127. Super cuſtodiâ Ducis Burboniæ. 133. Pro Duce Aurelianenſi. 136. Pro Comite Sarum. 136. Pro Domino de Eu. 136. Pro Johanne Baſtardo Aurelianenſi. 136. Super Juramentis Puellæ. 141, 160, 165. Super Obſidione Villæ Aurelianenſis. 143. Super Financiâ Ducis Burboniæ. 147, 150. Super elargitione Ducis Burboniæ. 152, 168. De Cuſtodiâ Ducis Aurelianenſis. 161, 164. Pro Priſonariis. 165, 184. De tractando cum Adverſario Franciæ. 176, 181, 185, 187. De Licentiâ traducendi Frumentum in Franciam. 189. Pro Relevamine Civitatis Pariſienſis. 189. Civitatis Rothomagenſis. 189. Super appunctuatis cum Duce Aurelianenſi. 195. & de Pace. 197, 199. Pro Potton de St. Trailles Priſonario. 196. De cuſtodiâ Ducis Aurelianenſis. 200. Pro Cancellario. T. V. P. I. 1. Super Financiâ Johannis de Vendoſme, Vidaſme de Chartres. 1, 4, 6. Acquietantia Cancellarii Franciæ. 2. Super Creditoribus & Diſtributione Bonorum Ducis de Burbonio. 3. Pro Cancellario Franciæ. 10. De Obſidibus Ducis Aurelianenſis. 12. Pro Johanne de Vendoſme & Blaunchet d'Eſtouteville. 13. Pro Comite de Ewe. 14. Super expenſis nuper Ducis Burboniæ. 15. Super expenſis Comitis de Ewe. 17. Super Tractatu Attrebatenſi. 18, 19, 20, 21. Pro Johanne de Vendoſme Viſdame de Chartres. 23. Pro Duce Aurelianenſi. 29. De tractando ſuper Pace. 30. Super Sponſalibus. 30. Pro Domino Fayette Mareſcallo. 35. Super cuſtodiâ Ducis Aurelianenſis. 36. Capella Sancti Aychardry. 37. Pro Duce Aurelianenſi ſuper Pace cum Adverſario Franciæ. 38. Pro Carolo de Artois, ſe dicente Comitem de Ewe. 38. Pro Ludovico de Luxenburgh, Epiſcopo Morinenſi, Cancellario Franciæ. 39. Pro eodem Archiepiſcopo Rothomagenſi. 41. Pro Colarto de Comins. *ibid.* Pro Comite Warwic Gubernatore Franciæ. 42. Pro Duce Aurelianenſi. 44. Super Deliberatione Comitis de Eu. 44, 50. De tractando. 45. Pro Reſcuſſu Caſtri de Guynes per Burgenſes obſeſſi. 46. Super Appunctuamentis pro Duce Aurelianenſi. 54. De tractando. 55. De Loco pro Tractatu acceptato. 59. De tractando in Marchiis Caleſii. 59. Inſtructiones pro Ambaſſiatoribus in prædicto Tractatu. 61. Commiſſio pro eodem Tractatu & elargitione Ducis Aurelianenſis. 62. Pro Ambaſſiatoribus. 63. De tractando Commiſſio. 64. Super Tractatu Pacis & elargitione Ducis Aurelianenſis. 73, 75. Contra elargitionem Ducis Aurelianenſis. 76. Super Tractatu Pacis. 77. De tractando ſuper Treugis. 78. Pro Duce Aurelianenſi. 79. Ducis Aurelianenſis Conventio pro redemptione ſuâ. 81, 83. De Locumtenente Generali in Partibus Franciæ & Normanniæ pro Duce Eborum. 85. Obligationes pro liberatione Ducis Aurelianenſis. 88, 89. Ratificatio Tractatûs pro liberatione Ducis Aurelianenſis. 89. Super Tractatu Pacis in Marchiis Caleſiæ. 90, 93. Pro Duce Aurelianenſi. 94, 95. Obligatio Ducis Aurelianenſis. 96. Indentura ſuper appunctuatis pro redemptione Ducis Aurelianenſis. 97, 98, 99, 100. Super liberatione Ducis Aurelianenſis. 100, 101, 102.

Fran-

Francia. Super annuo Cenſu de Poteſtate commiſſâ. T. V. P. IV. 183. Acquietantia inde. 185, 217, 218, 263. Tractatus Pacis cum Ambaſſiatoribus. T. VI. P. I. 9. Juramentum Ambaſſiatorum ſuper obſervatione ejuſdem Tractatûs. 11. Prædicti Tractatûs Confirmatio per Regem Angliæ. 12. Commiſſio Regis Angliæ ad exigendum Juramentum ſuper dicto Tractatu. 12. Ejuſdem Commiſſio ad exigendum Pecunias. 12. Ejuſdem Commiſſio ad petendum Inſtrumentum publicum à Rege Franciæ juxta vim Articuli in prædicto Tractatu ſpecificati. 13. Super annuo Cenſu. 13, 20, 24. Juramentum Regis ſuper obſervatione Pacis. 15. Inſtrumentum ſubmiſſionis Regis publicum per Stephanum Pariſienſem Epiſcopum fieri mandatum ſuper ſolutione 745000 Coronarum Regi Angliæ. 15. Super Conventionibus per Papam confirmandis. 16. Literæ Regis Bononienſibus miſſæ. 22. De Bononiâ recuperandâ. 23, 25. De Ligâ contra Regem pro defenſione Eccleſiæ. 34. De Exercitu parando contra Regem. 35. Articuli Bullæ contra Regem. 37. De Treugis initis. 40. De Confœderatione contra Regem pro defenſione Eccleſiæ. 41. *La Journée d'Eſperons.* 50. Super ſolutionibus Tornacenſium. 50. Super Bello invaſivo contra reſumendo. 51. Super Treugis Aragoniæ ratificatis. 58. Ambaſſiatorum Litteræ ad Epiſcopum Lincolnienſem. 59. Super Motibus. 60. Super Communicatione cum Duce de Longavillâ. 61. Commiſſio Regis ad tractandum de Pace. 61. Super Matrimonio cum Mariâ Sorore Regis Angliæ. 62. Commiſſio Regis pro obligatione fiendâ. 62. Tractatûs Pacis cum Rege Angliæ. 64. Tractatus Matrimonii inter Regem & Mariam Sororem Regis Angliæ. 68. Concluſio ejuſdem Matrimonii pro Procuratoribus. 70. Obligatio per Ambaſſiatores pro ſolutionibus. 70. Commiſſio ad contrahendum prædictum Matrimonium per verba de præſenti. 71. Inſtrumentum Matrimonii prædicti. 72. Ambaſſiatorum Literæ ad Reginam. 73. Super Juramento Regis requirendo de obſervando Tractatu Pacis. 73. De Literis Obligatoriis ejuſdem Regis petendis pro ſolutionibus. 74. Confirmatio Pacis per Regem Angliæ 74. Ejuſdem Confirmatio Matrimonii. 74. Litera Regis ad Thomam Wolſey, Electum Eborum. 74. Obligatio Regis pro ſolutionibus. 75. Pacis Confirmatio per Regem. 75. Juramentum ſuper Obſervatione Pacis. 75. Super dicto Juramento Inſtrumentum publicum. 76. Confirmatio Tractatûs Matrimonii per Regem. 76. Super Matrimonio Inſtrumentum, contracto per verba de Præſenti. 76. Inſtrumentum ſubmiſſionis pro ſolutione decies centum millium Coronarum Auri. 77. Commiſſio pro Traductione Mariæ Francorum Reginæ. 78. Litera à Rege ad Archiepiſcopum Eborum. 77. De dote Mariæ Reginæ. 83. Litteræ Regis acquietantiæ ſuper deliberatione Mariæ Reginæ, una cum Jocalibus, &c. 84. Ad Regem per Regem Angliæ ſuper comprehenſione Principis Caſtellæ in Pace. 84. Commiſſio Regis Angliæ pro ſolutione Monetæ recipiendâ. 85. Acquietantia inde. 85. Commiſſio Franciſci Regis ad tractandum cum Rege Angliæ ſuper Pace nuper initâ cum Ludovico Rege. 88. Commiſſio ad tractandum pro Obligatione faciendâ. 89. Tractatus Pacis. 89. Obligatio ad ſolutionem unius millionis. 93. De receptione Sacramenti Regis ſuper Obſervatione. 95. De receptione Scriptorum obligatoriorum. 95. Acquietantia Regis. 96. Super Solutionibus. 97. Confirmatio Pacis per Francorum Regem. 98. Juramentum ejus ſuper Obſervatione Pacis. 99. Inſtrumentum publicum ſuper præſtitione Juramenti. 99. Regis Obligatio pro Pecuniâ ſolvendâ. 99. Inſtrumentum ſubmiſſionis pro uno millione ſolvendo. 100. Rex Scotorum ad Regem ſuper comprehenſione in Pace cum Rege Angliæ. 102. Dux Albaniæ ad eundem. 102. Intimatio Regis de comprehenſione Scotorum. 103. Commiſſio Regis Angliæ ad comparendum in Feſto Aurei Velleris. 118. De receptione Pecuniæ. 138. De acquietantiâ inde. 140. Commiſſio Regis ad tractandum cum Rege ſuper arctiori Ligâ. 141.

Francia. Penſio per Regem pro Cardinali Eborum. T. VI. P. I. 142. Regis Commiſſio ad tractandum ſuper Ligâ arctiori. 142. Ejuſdem Commiſſiones ad tractandum ſuper Matrimonio inter Filiam Regis Angliæ & Delphinum. 143, 144. Commiſſiones Regis ſuper deliberatione Tornaci, Sancti Amandi & Moretaniæ. 144. De mutuo Congreſſu cum Rege Angliæ. 145. Tractatus Confœderationis contra Turcas cum Rege Angliæ. 146. Articulus de comprehenſione Scotorum. 150. Tractatus Matrimonii inter Mariam Filiam Regis Angliæ & Delphinum. 151. Tractatus pro deliberatione Tornaci. 154. Tractatus ſuper Querelis componendis hinc & inde. 157. Super Matrimonio antedicto Commiſſio Claudiæ Reginæ. 159. Confirmationes per Regem Angliæ Tractatûs Pacis. 160. Tractatus pro Maritagio. 161. Pro deliberatione Tornaci. 161. Confirmatio Pacis per Regem. 162. Inſtrumentum ſuper Juramento Pacis, cum Originali manu Francorum Regis ſignato, eidem annexo. 163. Confirmatio Tractatûs Matrimonii per Regem. 164. Inſtrumentum Sponſalium. 164. Confirmatio Tractatûs pro comprehenſione Regis Scotorum. 166. Inſtrumentum ſuper Juramento Matrimonii per Regem præſtito. 166. Confirmatio Regis ſuper Tractatu de Querelis componendis. 168. Inſtrumentum Regis Angliæ ſuper Juramento Tractatûs de Tornaco deliberando. 168. Ratificatio Regis ſuper Tractatu de mutuo Colloquio. 169. Commiſſio Regis ſuper formâ, tempore & loco Colloquii. 174, 175. Commiſſio Regis ad recuperandum Tornacum. 174. De receptione Solutionum. 176. Commiſſio ad recipiendum Monetam pro Civitate Tornacenſi. 176. Acquietantia inde. 177. Super Deprædationibus reſarciendis. 177. Conventionum pro mutuo Colloquio Confirmatio per Regem. 180. Nomina Appunctuatorum ad intendendum Regi in mutuo Congreſſu. 182, 183. Ratificatio Tractatuum in mutuo Congreſſu factorum, unà cum ſcedulâ Juramenti præſtiti per Regem. 185. Ratificatio eorundem per Regem Angliæ eodem die data in Caſtro de Guyſnes. 186. Tractatuum de Solutionibus altera Confirmatio. 187. Super Treugis innovandis. 190. Super recambio Hoſtium. 190. Literæ Regis de permutatione Obſidum. 192. De Querelis inter Regem & Caſtellæ Regem ad arbitrium Regis Angliæ terminandis. 196. Commisſio pro Cardinali Eborum ad tractandum cum Rege. 197. Tranſumptum Literarum, Tractatuum, cum Imperatore. 198. Requiſitio ad Regem Angliæ, de Bello contra Imperatorem movendo. 203. Contra Invaſionem Francorum. 205. Pro Priſonariis. 208. Regis, ultra Montes cum Exercitu profecturi, Literæ de Regentiâ appunctuatâ. P. II 5. Tractatûs Tornacenſis (dat. quarto die Octobris anni Domini 1518) Collocationes factæ. 15. Rege Franciſco in conflictu ad Paviam captivato, Commiſſio Ludovicæ Regentis ad tractandum cum Rege Angliæ. 17. Ejuſdem Commiſſio pro Solutione Pecuniarum. 25. Tractatus Pacis per Commiſſarios Dominæ Ludovicæ & Commiſſarios Regis Angliæ. 21. Juramentum Oratorum Franciæ ſuper Obſervatione Tractatûs prædicti. 25. Tractatus Obligationis pro Solutione Pecuniarum. 20. Tractatus ſuper Arreragiis Dotalitii Dominæ Mariæ Dougeriæ Franciæ ſolvendis. 29. Tractatus Deprædationum. 30. Tractatus Qualificationis pro comprehenſione Regis Scotorum. 31. Articulus quòd Dux Albaniæ, durante minore ætate Regis, Regnum Scotiæ non intrabit. 32. De Tractatibus perimplendis Obligatio Ludovici de Orleans, Longavillæ Ducis. 32. Confirmationes, per Dominam Ludovicam Franciæ Regentem, Tractatûs Pacis. 32. Obligationes pro Solutionibus faciendis. 33. Obligatio Dominæ Ludovicæ de novis Literis Obligatoriis per Regem inde faciendis. 34. Ejuſdem Dominæ Ludovicæ Obligatio de Tractatibus perimplendis. 34. Ejuſdem Obligatio ſuper Dote & ejuſdem Dotis Arreragiis ſolvendis. 35. Per eandem Dominam Confirmatio Articuli de comprehenſione Scotorum. 36. Confirmatio Articuli de Duce Albaniæ per dictam Dominam. 37.

Francia. Obligatio Ludovici Cardinalis Borboniæ de Tractatu Pacis obſervando. T. VI. P. II. 37. Obligatio inde Guilielmi de Montmorentio primi Baronis Franciæ. 38. Obligationes conſimiles Odeti Comitis Fuxi, Domini Lautreci. 38. Caroli Ducis de Vendoſme. 39. Franciſci Comitis Sancti Pauli. 39. Ludovici Comitis de Maloleporario. 39. Caroli de Luxemburgo Comitis Brienniæ. 40. Obligatio Civitatis Tholoſæ de prædictis Tractatibus & Obligationibus obſervandis. 40. Conſimiles Obligationes Civitatis Lugdunenſis. 41. Civitatis Ambianenſis. 41. De Penſione per Ludovicam Regentem pro Cardinale Eborum. 41. Obligatio de prædictis Tractatibus & Obligationibus perimplendis Civitatis Remenſis. 42. Juramentum Dominæ Ludovicæ Regentis pro Obſervatione Tractatuum. 42. Inſtrumentum publicum ſuper Confeſſione (per dictam Regentem factâ) Obligationis duorum millium de niſi. 43. Literæ Franciſci Regis, Pacis confirmatoriæ, manu ſuâ propriâ ſcriptæ. 47. De Tractatibus perimplendis Obligatio Civitatis Pariſienſis. 50. Conſimiles Obligationes Civitatis Aurelianenſis. 51. Civitatis Burdegaliæ 51. Civitatis Turonenſis. 51. Civitatis Rotomagenſis. 52. Obligatio Franciſci Regis pro ſummâ duorum millionum Auri de Sole, datâ Bayonæ. 53. Ejuſdem Commiſſio pro tradendis & recipiendis Litteris confirmatoriis Pacis & Obligationum. 55. Franciſci Regis, in Regnum reverſi, Confirmatio Tractatuum cum Dominâ Ludovicâ Regente habitorum. 55, 59, 60, 61, 62. Juramentum Franciſci Regis pro Obſervatione Tractatûs Pacis. 71. Inſtrumentum publicum inde. 71. Commiſſio Franciſci Regis de tractando cum Rege Angliæ, ſuper mutuâ & reciprocâ Obligatione circa ea quæ cum Imperatore tractari poſſent. 72. Obligationis pro annuo Cenſu ſolvendo exemplificatio. 72. Tractatus prædictæ reciprocæ Obligationis. 75. Ejuſdem Tractatûs Confirmatio per Franciſcum Regem. 76. Commiſſio Franciſci Regis pro Tractatu arctioris conjunctionis cum Rege Angliæ 78. Commiſſio ejuſdem Regis pro Cardinale Eborum ad incarceratos in quibuſcunque Villis, per quas tranſiret in itinere ſuo, proprio Sigillo deliberandos. 81. Pro Eleemoſinario Mariæ Reginæ 82. Tractatuum cum Cardinali Eborum variè concluſorum Confirmationes per Regem Franciſcum, videlicet, ſuper Matrimonio inter Ducem Aureliæ & Mariam Filiam Regis Angliæ, ſuper Expenſis Belli contra Cæſarem, & arctiore Fœdere. 82. Tractatus pro Mercatoribus. 84. Tractatus quòd neque Rex Angliæ abſque expreſſo conſenſu Regis, neque Rex abſque expreſſo conſenſu Regis Angliæ, aſſentiet indictioni Generalis Concilii, manente Captivitate Papæ. 85. Tractatus de perpetuâ Pace, de annuo Cenſu Regi Angliæ & Succeſſoribus in perpetuum ſolvendo, & de aliis Solutionibus, Aureo Sigillo Regis roborati. 88. Commiſſio Regis ſuper Electione Henrici Regis Angliæ in Ordinem Sancti Michaelis. 91. Electio Regis Angliæ in Ordinem Sancti Michaelis. 91. Juramentum Regis inde. 92. Acquietatio, ad inſtantiam Cardinalis Eborum, Mercatorum de Luca. 92. Commiſſio Regis ad intereſſendum Juramento Regis Angliæ pro Tractatibus obſervandis & Ratificationibus hinc inde tradendis & recipiendis. 93 Commiſſio ad concludendum de Privilegiis Angliæ Mercatoribus concedendis. 93. Literæ Regis ſuper receptione Ordinis Garteriæ, & Juramento inde præſtito. 93. Super Contributione pro Guerrâ Italiæ, Regis acquietantia. 94. Commiſſio pro mutuo Commercio cum Subditis Imperatoris. 94. De tractando cum Rege Angliæ ſuper modo & formâ gerendi Bellum contra Cæſarem. 94 Commiſſio ſuper Libertatibus & Privilegiis, Mercatoribus Angliæ concedendis. 95. Confirmatio Treugarum inter Reges Angliæ & Franciæ & Imperatorem. 103. Commiſſio Regis pro Quietantiâ dandâ Regi Angliæ, de Pecuniâ pro Bello contra inferiores Cæſaris Provincias erogandâ. 106. Confirmatio per Regem Tractatûs Belli adverſus Cæſarem à partibus Flandriæ in Italiam ferendi. 112.

Francia. CommiſſioRegis proQuietantiâ dandâ ſuper ſummâ Pecuniæ per Regem Angliæ, loco Suppetiarum adverſus Imperatorem, ſolvendâ. T. VI. P.II. 113. Commiſſio Regis ad tractandum ſuper Articulis in Tractatibus Madriti & Cameriaci, de Jocalibus recipiendis, & de Regis Filiis deliberandis. 121. Tractatûs Madriti habiti tenor. 122. Tractatûs Cameriaci habiti tenor. 129. Juramenti Regis, Abſolutio Papalis. 139. Commiſſio Regis ad tractandum cum Rege Angliæ ſuper ceſſione Penſionis pro tempore, in partem Redemptionis Liberorum ſuorum convertendæ. 142. Super Salis Penſione Regi Angliæ tradendâ. 142. Pro liberatione Filiorum Obligatio Regis. 142. Super liberatione Filiorum & de Jocali, dudum per Maximilianum Cæſarem impignorato, reſtituendo, 143. Tractatus pro ſolutione annuæ Penſionis Salis. 148. Tractatus de recipiendo Obligationem pro Solutione quinquaginta millium Aureorum de Sole. 149. Super liberatione Filiorum, & Jocalis in ſpeciem Floris Lilii facti traditione. 150. Tractatus arctioris Amicitiæ, contra Imperatorem, Londoniæ concluſus. 171. Tractatus contra Franciſcum Regem cum Turchâ confœderatum, de Guerrâ indicendâ & Franciâ invadendâ. P.III. 86. Rex Angliæ ſtatuit invadere Dominia Regis. 114. Super Guerrâ Franciæ. 115, 116. De Obſidione Boloniæ. 119. Literæ à Rege ad Dominum Ruſſell. 122. Super Expenſis Marchiarum. 131. Super Tractatu. 131. De Exercitu contra Francos. 134. Juramentum Regis ſuper Obſervatione Pacis perpetuæ. 138, Super interpretatione Articulorum Pacis, Ratificatio Regis. 146. Dilucidatio Tractatûs Trajecti. 146. Commiſſio Regis ad tractandum de Metis & Bundis circa Boloniam. 148. Tractatus inde. 152. Tractatus ſuper Conventionibus cum Henrico octavo Rege Angliæ initis, cum Rege nunc confirmandis. 153. Commiſſio Regis Angliæ ad intereſſendum Juramento Regis Franciæ. 157. Commiſſio Regis ad tractandum. 178. Conventiones, de Pace, Intercurſu Mercium, liberatione Boloniæ, ſolutione pecuniæ, & Obſidibus, cum Rege Angliæ initæ. 182. Acquietantia ſuper receptione Munitionum in deliberatione Boloniæ. 184. Commiſſio Regis ad recipiendum Juramentum Regis Angliæ de Pace, dudum initâ, conſervanda. 185. Tractatûs pro deliberatione Boloniæ Ratificatio per Regem. 189. Juramentum Regis inde. 190. Publicum Inſtrumentum ſuper Juramento prædicto. 190. Tractatus Matrimonii inter Regem Angliæ & Elizabetham Filiam Regis. 207. Ratificationes inde. 214. Commiſſio Regis ad tractandum cum Rege Angliæ de Ligâ defenſivâ. 230. Tractatus Pacis. P. IV. 70. Commiſſio Regis & Reginæ ad tractandum. 100. Super Exercitu in auxilium Regis ducendo. 117, 118. Tractatus Trecenſis. 123. Tractatûs Ratificatio. 124. Obligatio Franciſci Ducis Andegavenſis. 181. Henrici Quarti Regis Juramentum. T. VII. P.I. 10. Ejuſdem Adhærentium Juramenta. 10. Regis Litera ad Reginam Angliæ. 10. Litera Regis. 11. Articulorum ſumma per Ambaſſiatorem præſentatorum Concilio Angliæ. 11. Literæ Ambaſſiatorum. 12. Super Motibus Regis. 13. Litera ad Reginam Angliæ Domini d'Aumont. 13. Litera Principis de Condé ad eandem. 15. Literæ Regis ad eandem. 15. Sorboniſtarum Sententia definitiva contra Henricum Regem. 16. Articuli inter Hiſpaniam & Ligam Franciæ. 17. Regis Literæ ad Reginam Angliæ. 18. De Rebus Gallicis Literæ diverſæ. 18, 19, 20, 22, 28, 32, 34, 35, 45, 46, 47, 48, 54, 55, 60, 61, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74. Super ſtatu rerum Enarratio. 46. Debitorum à Rege ratio. 47. Pro Edmundo Yorke Literæ Credentiæ & Inſtructiones ad Regem. 48. Super ſuccurſu. 51, 52. *Articles accordez par Ambaſſadeurs.* 56. Pro Henrico Unton, Milite, Inſtructiones ad Regem. 56. Ejuſdem Henrici Literæ credentiales. 58. *L'opinion du Seigneur Norreis, General des Anglois.* 62. Literæ inde. 62, 63, 64. Henricus de Unton Ducem de Guyſe ad Duellum provocat. 66. Super Auxiliis tranſmittendis Conventiones. 70.

Francia. Litera à Collegio Cardinalium ad Pariſienſes, Regi Henrico contrariantes. T. VII. P.I. 73. De Rebus Gallicis. 81, 82, 88, 93, 94, 95, 98, 116. Inſtructiones pro Thomâ Grove ad defendendum Sejanum Rivum miſſo. 77. De Auxiliis ad Regem mittendis ab Angliâ. 78. De Obſidione Civitatis de Rowen. 78. Super miſerabili ſtatu rerum Gallicarum & Regis. 79, 80. De promiſſis per Regem non obſervatis. 81. Super reditu Comitis Eſſexiæ à Franciâ. 83. Regina Angliæ recuſat Turmas in Normanniam tranſmittere. 85. De ulteriori ſuccurſu Conventiones. 86. Super Auxiliis. 88, 89. De proſperis ſucceſſibus Regis. 90. Super ſuccurſu. 91. De Inimicis profligatis. 91. Super Turmis è Bataviâ in Franciam transvehendis, Inſtructiones. 91, 92. Reſponſum Ambaſſiatori redditum. 96. Inſtructiones pro Johanne Norreis Milite in Britanniâ. 99. Ejuſdem enarratio ſuper ſtatu Franciæ. 100. Conventiones. 103, 104. Inſtructiones pro Thomâ Leighton Milite, ad Comitem Eſſexiæ. 101. De Militibus & Pecuniâ ulteriùs non exhauriendis. 112. Inter Regem & Cardinalem propoſitiones. 122. Commiſſio Reginæ Angliæ ad audiendum Querimonias Subditorum Regis Franciæ. 210. A Rege Angliæ ad Marchionem de Roſney Literæ. P. II. 113. Ad Comitem de Soiſſons Literæ. 114. Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum cum Commiſſariis Franciæ. 139. Tractatus inter Franciam & Angliam. 150. Ejuſdem Ratificatio per Regem. 153. Pro Domino de la Boderie Commiſſio Regis ad tractandum. 165. De tractando cum eodem Commiſſio Jacobi Regis Angliæ. 167. Commiſſio pro Domino de la Boderie ad tractandum. 167, 168. Henrico ſublato Commiſſio Jacobi Regis ad tractandum. 171. De Ligâ cum Rege Angliæ. 171. De recipiendo Sacramentum Regis. 175. Acquietantia pro eodem. 175. Super Matrimonio inter Carolum Principem Magnæ Britanniæ, & Chriſtianam ſecundam Filiam Regis. 203, 213. Commiſſio Regis Angliæ ad recipiendum Juramentum Regis ſuper obſervatione Tractatûs. P. III. 108. De tractando ſuper perpetuâ Pace cum Ludovico Rege. P. IV. 139. De tractando ſuper Matrimonio inter Principem Walliæ & Henriettam Mariam ſororem Regis. 139. Ratificatio contractûs Matrimonii inter Carolum Regem Angliæ & Henriettam Mariam ſororem Regis. 189. Proclamatio pro Pace inter Angliam & Franciam. T. VIII. P. III. 39. Articuli Reconciliationis inter utramque Coronam. 52. Proclamatio concernens Vina Franciæ. 56. Commiſſio ad tractandum & concludendum de Pace cum Rege Francorum. 193. Litteræ continentes promiſſionem Regis Angliæ ad tradendum Caſtrum & habitationem de Kebec in Canada Regi Francorum. *ibid.* Litteræ Repriſaliorum contra Subjectos Franciæ. T.IX. P. II. 79.

Francia Rex (*Ludovicus*). T. I. P.I. 9, 16.

—— (*Philippus*). T. I. P. I. 17, 20, 23, 26, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 43, 45, 50, 56, 60, 62, 63, 66, 67, 69, 78, 79, 80. P. II. 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123.

—— (*Ludovicus*). T. I. P. I. 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 112, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 133, 136, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 152, 155, 157, 159, 163, 167, 196. P.II. 3, 10, 25, 27, 28, 29, 37, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 63, 64, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 81, 82, 83, 84, 85, 90, 91, 95, 104, 105, 110, 111, 112, 113, 119, 120, 123.

—— (*Ludovicus*), Filius. T.I. P.I. 50, 51, 67, 71, 74.

—— Regina. T.I. P.I. 107, 117, 159.

—— (*Margareta*). T.I. P.I. 167, P.II. 52, 56, 63, 65, 97, 69, 73, 75, 76, 84, 106, 119.

—— Rex (*Philippus*). T.I. P.II. 133, 142, 145, 147, 152, 163, 168, 176, 178, 179, 180, 181, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 193, 194, 197, 202, 204, 227, 228, 238. P.III. 4, 6, 8, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 28, 31, 36, 46, 49, 52, 54, 62, 63, 72, 77, 78, 86, 122, 123, 124, 128, 137, 146, 152, 153, 157, 158, 159, 161, 166, 167, 168, 171, 172, 173, 174, 176, 180, 181, 183, 184, 187, 189, 190. P.IV. 16, 17, 18, 19, 20, 24, 23, 28, 29, 31, 32, 35, 48, 51, 53, 60, 75, 80, 85.

—— (*Ludovicus*). T.I. P.II. 145, 147, 168, 179, 193. P.III. 8, 14, 46. P. IV. 80.

—— Regina (*Margareta*). T.I. P. II. 155, 174, 188, 196, 197. P.III. 134, 155.

—— (*Maria*). T.I. P.III. 123, 147. P.IV. 52.

—— (*Johanna*). T.I. P.III. 123, 147, 208, 213. P.IV. 38.

—— Filii Philippi (*Petrus*). T.I. P.II. 219.

—— (*Ludovicus*). T. I. P. II. 209. P. IV. 25.

—— Filia (*Iſabella*). T.I. P.III. 199, 206, 207, 209, 210, 213. P.IV, 26, 32.

—— Frater (*Carolus*). T.I. P.III. 128.

—— Soror (*Margareta*). T. I. P. III. 124, 202, 209, 210, 213. P.IV. 22, 32, 40, 56, 57, 60, 67, 69, 74, 75.

—— (*Blanchia*), Filia Ludovici. T. I. P. III. 128. P.IV. 40.

—— Rex (*Philippus*). T.I. P. IV. 89, 90, 94, 96, 99, 106, 109, 111, 114, 115, 122, 124, 125, 126, 128, 129, 133, 134, 136, 138, 142, 145, 146, 158, 161, 164, 168, 170, 178, 179, 186, 188, 191, 196, 199, 202, 203, 206. T. II. P. I. 1, 2, 3, 7, 11, 14, 27, 28, 32, 37, 39, 43, 45, 48, 53, 60, 63, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 82, 101, 104, 105, 111, 125, 133, 138, 140, 141, 144, 145, 146, 148, 153, 159, 162, 164, 171, 175, 186, 190, 192, 194, 196, 197, 198. P.II. 5, 9, 10, 14, 19, 20, 22, 31, 69.

—— (*Ludovicus*). T. II. P.I. 48, 68, 74, 75, 78, 81, 82, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 95, 96, 104, 126, 128. P. II. 19, 24.

—— (*Carolus*). T. II. P. II. 37, 38, 45, 49, 57, 59, 61, 65, 68, 69, 70, 75.

—— Regina (*Clementia*). T. II. P. I. 96. P.II. 15.

—— Rex (*Carolus*). T. II. P. II. 79, 89, 92, 93, 96, 102, 103, 105, 112, 114, 118, 119, 120, 132, 134, 135, 136, 138, 141, 146, 179, 180, 181, 187, 190, 203. P.III. 4, 39, 45.

—— (*Philippus*). T.II. P.II. 88. P.III. 23, 26, 28, 29, 32, 36, 37, 41, 42, 48, 50, 56, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 77, 79, 86, 92, 93, 94, 104, 108, 109, 111, 114, 118, 120, 121, 123, 124, 127, 129, 130, 135, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 149, 150, 153, 155, 165, 185, 190, 195.

—— (*Ludovicus*). T.II. P. III. 66.

—— (*Johannes*), Filius *Philippi*. T. II. P. III. 35.

—— Rex (*Carolus*). T.II. P. IV. 64, 65, 66, 77, 173, 175, 177, 179, 180, 193.

—— (*Philippus de Valeſio*). T.II. P.IV. 16, 23, 24, 25, 28, 38, 39, 48, 51, 61, 63, 64, 65, 66, 70, 71, 77, 79, 80, 82, 84, 87, 88, 90, 97, 100, 104, 105, 106, 110, 111, 119, 122, 124, 125, 130, 132, 136, 138, 144, 150, 152, 163, 164, 165, 169, 175, 177, 179, 188, 191, 192, 193, 206, 208. T.III. P.I. 4, 20, 40, 47, 52, 56.

—— (*Johannes*). T.III. P.I. 56, 59, 82, 85, 94, 122, 129.

—— (*Sanctus Ludovicus*). T. II. P.III. 180.

—— Rex (*Johannes*). T.III. P.I. 133, 140, 143, 160, 164, 171, 173, 175, 176, 177, 180, 183, 184, 185, 192, 193, 194, 197, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 218. P. II. 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 37, 40, 46, 49, 50, 52, 54, 55, 56, 58, 68, 69, 72, 74, 75, 80, 84, 103, 107, 109, 125, 134, 141, 155, 159, 165, 166.

—— (*Carolus*). T.III. P.II. 91, 103, 104, 107, 108, 134, 140, 148, 149, 157, 165, 166, 188.

—— Regina (*Blanchia*). T. III. P. II. 59, 113.

—— Rex (*Carolus*). T. III. P. III. 8, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 36, 37, 41, 42, 44, 47, 48, 49, 53, 58, 85, 88, 90, 97, 102, 106, 111, 118, 120, 121, 132, 135, 136, 139, 145, 152, 157, 158, 159, 160, 162, 164, 166, 168, 170, 173, 181, 182, 188, 190, 191, 192, 193. P.IV. 5, 6, 9, 11, 28, 33, 36, 39, 42, 43, 44, 45, 49, 56, 59,

59, 61, 64, 65, 67, 68, 72, 74, 76, 77, 78, 80, 83, 84, 87, 88, 89, 91, 93, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 107, 113, 114, 119, 121, 124, 125, 126.

Franciæ Rex (*Carolus*). T. III. P. IV. 135, 141, 146, 147, 149, 150, 157, 166, 170, 176, 178, 184, 185. T. IV. P. I. 1, 2, 4, 5, 10, 12, 14, 16, 17, 30, 31, 36, 37, 44, 50, 51, 62, 65, 68, 69, 73, 74, 75, 95, 97, 99, 102, 105, 109, 112, 113, 114, 117, 122, 123, 124, 125, 129, 132, 136, 138, 139, 140, 141, 142, 146, 151, 154, 156, 158, 166, 167, 170, 171, 172, 173, 174, 177, 178, 179, 181, 190, 191, 192, 195.

—— Rex (*Carolus*). T. IV. P. II. 40, 41, 46, 48, 49, 51, 53, 60, 61, 62, 66, 67, 69, 72, 75, 77, 80, 81, 84, 90, 97, 98, 101, 102, 103, 105, 106, 110, 111, 113, 127, 134, 166, 167, 171, 174, 175, 177, 178, 188, 192, 193, 194. P. III. 12, 13, 15, 16, 17, 18, 21, 26, 41, 45, 69, 76, 78, 83, 91, 94, 102, 104, 108, 109, 110, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 124, 125, 128, 133, 138, 139, 140, 141, 144, 149, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 163, 164, 168, 169, 170, 174, 179.

—— (*Ludovicus*). T. IV. P. II. 34, 148, 149, 169.

—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 107. P. III. 120, 126, 129.

—— (*Philippus*). T. IV. P. III. 83, 148, 149, 177.

—— *Regina* (*Iſabella*). T. IV. P. II. 46. P. III. 103, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 124, 125, 144, 164, 169, 170, 171, 175, 178, 179.

—— (*Katherina* Filia). T. IV. P. II. 66, 67, 77, 80, 81, 84, 90, 96, 97, 98, 106. P. III. 67, 103, 110, 114, 116, 119, 140, 143, 149, 163, 170, 171, 175, 176.

—— Regina (*Blanchia*). T. IV. P. III. 148, 179.

—— Rex (*Carolus*). T. IV. P. III. 182, 183, 186, 188, 189, 191, 192, 193, 199, 200. P. IV. 8, 9, 10, 14, 15, 18, 20, 25, 29, 31, 43, 47, 50, 53, 55, 56, 57, 62, 63, 68, 71, 73, 87, 89, 152, 164. T. V. P. I. 75, 81, 83, 89, 93, 95, 99, 100, 107, 108.

—— Regina (*Iſabella*). T. IV. P. III. 188.

—— (*Katherina*), Filia. T. IV. P. III. 188.

—— Rex (*Philippus*). T. IV. P. III. 189, 195. P. IV. 10, 46, 59, 71, 75.

—— Rex (*Ludovicus*). T. IV. P. III. 189, 195. P. IV. 10, 46, 76.

—— Rex (*Carolus*). T. IV. P. IV. 74.

—— Regina (*Johanna*). T. IV. P. III. 195. IV. 11.

—— (*Maria*). T. IV. P. IV. 13.

—— (*Carolus*). T. V. P. I. 115, 116, 118, 132, 140, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 163, 167, 168, 171, 173, 174, 177, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191. P. II. 3, 4, 7, 8, 39, 53, 57.

—— (*Ludovicus*). T. V. P. II. 117, 119, 121, 122, 123, 124, 130, 139, 140, 143, 144, 153, 162, 172, 185, 188. P. III. 7, 8, 19, 41, 42, 45, 52, 53.

—— (*Carolus*), Frater. T. V. P. II. 170, 188.

—— Rex (*Ludovicus*). T. V. P. III. 65, 66, 67, 71, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 83, 84, 93, 94, 97, 99, 103, 104, 107, 109, 111, 112, 115, 116, 119, 123, 124, 133. P. IV. 48, 55, 69.

—— (*Karolus*). T. V. P. III. 67, 72, 75, 90, 91, 175, 189, 191, 193, 201. P. IV. 12, 13, 14, 15, 16, 18, 21, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 40, 42, 45, 47, 51, 54, 55, 57, 62, 64, 71, 79, 81, 87, 88, 89, 91, 93, 98, 100, 101, 103, 105, 111, 112, 118, 119, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 133, 136, 139, 141, 144, 145, 148, 150, 152, 155, 157, 158, 168.

—— Rex (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 181, 182, 185, 217, 263. T. VI. P. I. 8, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 24, 25, 37, 40, 41, 43, 47, 57, 61, 62, 64, 68, 70, 71, 72, 73, 76, 77, 78, 81, 84, 85.

—— (*Franciſcus*). T. VI. P. I. 88, 89, 93, 96, 97, 99, 100, 101, 102, 103, 125, 139, 141, 142, 143, 144, 147, 150, 154, 157, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 170, 174, 175, 176, 177, 179, 185, 186, 190, 192, 195, 196, 197, 198, 202, 205.

Franciæ Regina (*Anna*). T. VI. P. I. 83.

—— (*Claudia*). T. VI. P. I. 159, 164.

—— (*Maria*). T. VI. P. I. 76, 78, 82, 84.

—— Dalphinus (*Franciſcus*). T. VI. P. I. 141, 143, 150, 154, 159, 161, 164, 166, 185, 186.

—— Rex (*Franciſcus*). T. V. P. II. 15, 17, 20, 25, 29, 31, uſque 39, 40, 41, 42, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 59, 60, 61, 62, 71, 72, 75, 76, 78, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 91, 92, 93, 94, 103, 106, 112, 121, 129, 139, 140, 141, 142, 148, 149, 150, 171. P. III. 86.

—— (*Ludovicus*). T. VI. P. II. 72.

—— Regina (*Maria*). T. VI. P. II. 29, 56, 59, 82.

—— Rex. T. VI. P. III. 119, 131.

—— (*Franciſcus*). T. VI. P. III. 135, 137, 148, 151, 157, 230.

—— (*Henricus*). T. VI. P. III. 178, 181, 185, 188, 189, 190, 199, 202, 203, 205, 206. P. IV. 70, 74, 105, 108.

—— (*Carolus*). T. VI. P. IV. 123, 124, 172.

—— Dalphinus (*Henricus*). T. VI. P. III. 138.

—— (*Elizabetha*), Filia. T. VI. P. III. 206.

—— (*Franciſca* & *Elianora*), Filiæ Mariæ Reginæ. T. VI. P. III. 143.

—— Rex (*Henricus Quartus*). T. VII. P. I. 9, 10, 11, 15, 16, 17, 19, 28, 32, 36, 45, 48, 51, 53, 54, 56, 62, 64, 67, 70, 79, 81, 84, 88, 90, 91, 104, 116, 122. P. II. 23, 152, 166, 167. P. III. 184.

—— (*Ludovicus*). T. VII. P. II. 167, 171, 175.

—— (*Chriſtiana*), Filia Henrici Quarti. T. VII. P. II. 203, 213.

—— (*Maria* Regens). T. VII. P. II. 203.

—— (*Ludovicus Decimus tertius*). T. VII. P. III. 108. P. IV. 139, 189.

—— Regina (*Anna*). T. VII. P. IV. 189.

Francis (*Matthæus*), Armiger, obtinet Officium unius Servientium ad Arma in Curiâ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 136.

Franciſca, Comitiſſa Dotaria Exoniæ. T. VIII. P. II. 166.

Franciſci (*Manentus*). T. I. P. IV. 134.

—— (*Johannes*). T. II. P. II. 193.

—— (*Jacobus*). T. III. P. I. 30.

—— (*B*). T. III. P. II. 209.

—— (*Johannes*). T. III. P. III. 68.

—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 65.

—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 167.

—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 159.

Franciſco (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 39.

Franciſcus (Dominus), Norwicenſis Epiſcopus. T. VIII. P. III. 227.

Francke (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Poghill, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 29.

Francklin (*Willielmus*.) Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 162.

—— (*Hammond*). Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25. Vide *Frankelyn* & *Francklyn*.

Francklyn (*Jacobus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.

—— (*Richardus*), junior, obtinet Officium Philazarii in Curiâ de Banco, tam de Comitatibus Wilts & Southampton, quàm de Villâ de Southampton. T. IX. P. II. 86. Vide *Francklin* & *Frankelyn*.

Franckton ſuper Dunsmore. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Lichfeldenſi & Coventrienſi. T. VIII. P. II. 170.

Franco (*Sebaſtianus de*). T. VI. P. III. 173.

Francoigny (Dominus *de*). T. III. P. I. 133.

Francois (*Dominicus*). T. IV. P. II. 47.

—— (*Johannes*). T. V. P. I. 96.

—— (*Jacobus*). T. V. P. IV. 99, 100.

Francum (*Henricus*). T. VI. P. II. 205.

Francus (*Petrus*). T. I. P. II. 3, 26.

Frandeſton (*Johannes de*). T. II. P. III. 155.

Frank (*Willielmus*). T. III. P. III. 96, 123.

—— (*Petrus*). T. III. P. III. 195.

—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 20.

—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 119, 162, 176, 193, 194, 195. T. V. P. I. 5, 50.

—— (*Arnaldus*). T. V. P. I. 28.

—— (*Thomas*). T. V. P. I. 33.

Frank (*Andreas*). T. VI. P. III. 134.

Franke (*Ricardus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.

—— (*Willielmus*), Clericus, & Capellanus *Henrici* Comitis Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*

—— (*Abrahamus*), Clericus. T. VIII. P. II. 41.

Frankelyn (*Willielmus*). T. VI. P. II. 112, 215.

—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 125, 165. Vide *Francklin* & *Francklyn*.

Frankfordia. De Ambaſſiatâ verſus. T. V. P. I. 110, 114.

Frankland (*Henricus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 39.

—— (*Carolus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 80.

Frankys (*Johannes*). T. III. P. IV. 10.

Franzak (Vicecomes). T. I. P. I. 143, 144, 158.

Fraſer (*Bernardus*). T. I. P. I. 131.

—— (*Simon*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98, 102, 180. P. IV. 4, 58.

—— (*Richardus*). T. I. P. III. 98, 113.

—— (*Andreas*). T. I. P. III. 96, 104, 113.

—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 96.

Fraternitas Minorum, in Inſula de Man, cui nomen *Gray Fryers de Brimaken*, ſive *Brimakin*. T. VIII. P. II. 54.

Fratier (*Petrus*). T. IV. P. III. 126.

Fratrum Minorum Ordo. De Rebellibus areſtandis. T. IV. P. IV. 174.

Fraunces (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 35.

Fraunceys (*Simon* & *Thomas*). T. III. P. I. 56.

—— (*Perotus*). T. III. P. I. 188.

—— (*Adam*). T. III. P. II. 37, 86, 197.

—— (*Thomas*). T. III. P. III. 83, 133.

—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194. P. IV. 80, 82, 129.

—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 134.

—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 15, 20.

—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 49.

—— (*Adam*). T. IV. P. I. 87.

—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 125.

—— (*Adam*). T. V. P. I. 121.

—— (*Johannes*). T. V. P. II. 8.

—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 25, 113, 152.

—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 162.

Fraunk (*Willielmus*). T. II. P. IV. 164.

—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 76, 169, 174.

Frauncis (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. III. 14.

—— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 16.

—— (*Matthæus*). Privilegia ei conceſſa. T. VIII. P. II. 26.

Fraximeto (*Fulco de*). T. II. P. III. 80.

Fray (*Johannes*). T. V. P. I. 145.

Freak (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.

Frear (*Thomas*). T. VI. P. II. 207.

Frechevil (*Radulphus*). T. IV. P. II. 124.

Frechus (*Martinus*). T. VI. P. III. 134.

Fredericus, Juſticiarius Curiæ Regis. T. I. P. I. 17.

—— Burgomagiſter de Nurenburg. T. III. P. IV. 194. T. IV. P. I. 6, 7, 12.

—— Comes Palatinus, Elector de Rheno Frater Caroli I. Regis Angliæ. T. VIII. P. II. 106. Invaſio Territorii hujus Comitis a Philippo II., Hiſpaniæ Rege. *ibid.* Commiſſio Marchioni de Baden, occaſione hujus invaſionis. *ibid.*

Fredin (*Johannes*). T. V. P. IV. 99.

Frediſwida (*Sancta*). Monaſterium Ordinis Sancti Auguſtini, Lincolnienſis Diœceſis. T. I. P. IV. 170. Suppreſſio. T. VI. P. II. 8.

Freek (*Thomas*). T. VI. P. II. 195.

—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 146, 147.

Freeman (*Johannes*). T. VI. P. III. 113.

—— (*Radulphus*). T. VII. P. IV. 11, 20, 144.

—— (*Ralph*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.

—— (*Ralphe*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.

—— (*Ralphe*), Alderman Londinenſis. T. VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. *ibid.*

—— (*Radulphus*), Miles. Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.

Freeman (Thomas), Deputatus Eſcaetoris Comitatûs Herfordiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *(Raph)*, Aldermannus Londini. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
—— *(Willielmus)*. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 82.
—— *(Radulphus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115.
—— *(Radulphus)*, Eques, Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 217.
—— *(Willielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Newton, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 255.
Freemantle (Johannes), Clericus, unus Capellanorum Regis Extraordinarius. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Freers (Edwardus). T. VI. P. IV. 107.
Fregandi (Robertus). T. III. P. II. 115, 119, 120, 121, 122, 123, 131.
Fregoſis (Octavianus). T. VI. P. I. 134.
Freherus (Marquardus). T. VII. P. II. 198.
Freign (Fulco de la). T. II. P. III. 126.
Freion (Matthæus). T. V. P. IV. 96.
Freis (Johannes & Jacobus). T. VII. P. II. 200.
Freiſton, ſive *Monckfreiſton* (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Freivillis (Simon de). T. IV. P. I. 48, 61, 72, 168.
Frekenham (Johannes). T. III. P. III. 83.
Frelons (Guido de) T. III. P. II. 54.
Freman (Willielmus) T. IV. P. IV. 34.
—— *(Roſſi)*. T. VI. P. II. 194.
Frembert (Robertus). T. I. P. I. 13.
Fremfyld (David). T. VI. P. II. 73.
Fremington (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Fremon (Radulphus & Henricus). T. II. P. II. 198.
—— *(Thomas)*. T. III. P. III. 127.
Fremont (Willielmus). T. V. P. IV. 99.
Fremozelles (Jacobus). T. VI. P. III. 120.
French (Edwardus). T. V. P. I. 45.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 201.
—— *(Philippus)*, Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Coniirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 37.
—— *(Guillielmus)*, Mercator Londinenſis. T. VIII. P. II. 114. Commiſſio ei directa ad tractandum cum Regibus, Principibus, Gubernatoribus, &c. in partibus Barbariæ. *ibid.*
Frencham (Barnabas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wallpoole, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 27. Aliæ Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ de Walpoole pro feodo Epiſcopi Elienſis. T. VIII. P. III. 36.
—— *(Henricus)*, reſignat ſuam Rectoriam de Wallpoole, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 27.
Frencheham (Thomas). T. VI. P. IV. 103.
Frend (Thomas). T. VI. P. IV. 7.
Frendrath (Dominus *de*). T. IV. P. IV. 121.
Frenerio Bergario (Petrus de). T. I. P. III. 43.
Frenes (Dominus *de*). T. I. P. III. 235.
Frennay (Willielmus de). T. II. P. II. 6.
Frenyngham (Willielmus de). T. III. P. IV. 92.
Frere (Ambroſius), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Claneburgh, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 29.
Frereſman (Robertus le). T. II. P. II. 120.
Freſale (Hugo). T. IV. P. IV. 102.
—— *(Walterus & Willielmus)*. T. IV. P. IV. 113.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 47.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 68, 70.
Freſchenvil (Radulphus). T. I. P. III. 190.
—— *(Radulphus)*. T. I. P. IV. 144.
Freſchew (Gerardus & Leonardus de). T. III. P. II. 166.
Freſel (Richardus). T. I. P. III. 114.
—— *(Johannes)*. T. I. P. III. 163.
—— *(Simon)*. T. I. P. III. 203.
Freſey (Johannes). T. V. P. II. 56.
Freſton (Salomon). T. IV. P. IV. 20.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 195.
—— *(Richardus)*, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
Freſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Fretchvile (Petrus), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
Fretchvill (Petrus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Frete (Johannes). T. V. P. IV. 94.
Fretel (Anthonius). T. V. P. IV. 96.
Fretinden (Rectoria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. I. 79.
Frewen (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ. T. VIII. P. III. 35.
Frevyl (Baldwinus). T. II. P. II. 139.
—— *(Alexander)*. T. II. P. II. 187.
—— *(Baldwinus)*. T. III. P. I. 57.
—— *(Baldwinus)*. T. III. P. II. 115, 119, 120, 121, 122, 123, 133.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. III. 44.
—— *(Jacobus)*. T. IV. P. IV. 23.
—— *(Georgius)*. T. VII. P. III. 38, 96.
Freylon (Nicholaus). T. IV. P. I. 18.
Freyman (Jo. W.). T. VI. P. I. 180.
Fricamps (Johannes de). T. III. P. I. 180.
Friches (Petrus de). T. V. P. I. 96.
Fricourt (Johannes). T. III. P. II. 43.
Frideſitidæ (Sanctæ) Oxonienſis Prior. T. I. P. II. 92.
Frier (Edwardus), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Friis (Chriſtianus de). T. VII. P. I. 32, 204. P. II. 3, 190, 191.
Friland (Johannes de). T. II. P. II. 179.
—— *(Walterus)*. T. III. P. II. 144.
Fringford (Rectoria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. IX. P. I. 81.
Frinsburye (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Roffenſis. T. VIII. P. II. 167.
Friſby (Vicaria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 121.
Friſco (Fredericus de), Comes Lovaniæ. T. I. P. II. 105.
Friſcobaldi (Stoldus). T. I. P. IV. 35.
—— *(Emericus)*. T. I. P. IV. 72.
—— *(Americus)*. T. I. P. IV. 115, 181, 197. T. II. P. I. 20.
—— *(Johannes & Philippus)*. T. I. P. IV. 181.
—— *(Bettinus)*. T. II. P. I. 20.
—— *(Popus)*. T. II. P. I. 39.
—— *(Jeronymus)*. T. V. P. IV. 240.
Friſcomaldi (Evericus). T. I. P. IV. 119.
Friſel (Alexander). T. II. P. II. 74.
—— *(Alexander)*. T. III. P. II. 124.
Friſevel (Petrus). T. III. P. III. 167. P. IV. 36, 39, 42.
Friſia. Litera ab Eſterginis & Weſterginis. T. IV. P. I. 3. De Confœderationibus cum Gentibus partium de Hoſtergo de Weſtergo renovandis. T. V. P. III. 79. Comitis Friſiæ Orientalis Literæ ad Reginam Angliæ. T. VII. P. I. 4.
Friſiæ Comes *(Edwardus)*. T. VII. P. I. 4.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. I. 82, 83, 206.
Friskenade (Simon de). T. I. P. I. 153, 159, 167. P. II. 15.
Friſones. T. I. P. II. 212.
Frivil (Baudewinus de). T. I. P. I. 115.
—— *(Johannes de)*. T. I. P. IV. 145.
—— *(Alexander de)*. T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 59.
Frizell (Willielmus). Officium ei conceſſum. T. VII. P. III. 222.
Fro (Robertus). T. V. P. IV. 164.
Frobuſher (Martinus). T. VII. P. I. 11.
Frodeſham (Willielmus). T. III. P. III. 197.
Frodyngham. Vicaria. T. VI. P. IV. 45.
Frogenhale (Guillielmus de). T. II. P. II. 171.
Frognall (Alexander). T. VI. P. I. 182.
Froiſent (Guillielmus). T. IV. P. III. 86.
Frome (Johannes). T. III. P. IV. 72.
—— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 199. T. IV. P. I. 9, 16, 43, 91.
Frome. Sancti Cuintini Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Froment (Johannes & Nicholaus). T. V. P. IV. 98.
Frommin (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Fronay (Gerardus de). T. I. P. IV. 14.
Fronciaci concordia. T. II. P. I. 80.
Fronciaco Vicecomes *(Reymundus de)*. T. I. P. II. 147, 152.
—— *(Reymundus de)*. T. II. P. II. 199. P. III. 77, 172.
—— *(Reymundus de)*. T. II. P. IV. 126, 127. T. III. P. I. 12, 206.
—— *(Eſtmardus de)*. T. IV. P. I. 157.
Fronloes (Guido de). T. III. P. I. 195. P. II. 166.
Fronſe (Bertrandus de). T. IV. P. III. 51.
Froome-Billett (Rectoria de), in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 136.
Froſh (Johannes). T. III. P. IV. 82, 129.
Froſt (Walterus). T. III. P. II. 190.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. IV. 187.
—— *(Nicholaus)*. T. IV. P. II. 112.
—— *(Adam)*. T. IV. P. II. 133.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. II. 206.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Falkenham Magnâ. T. VIII. P. III. 228.
—— (Dominus). Epiſtola ad eum miſſa à Domino Strickland. T. IX. P. III. 119.
Frotre (Bertrandus). T. III. P. III. 40.
Frowyk (Henricus de). T. II. P. III. 187.
—— *(Henricus de)*. T. V. P. I. 35, 39, 72, 108.
—— *(Henricus de)*. T. V. P. I. 118.
—— *(Henricus de)*. T. V. P. III. 196.
—— *(Thomas de)*. T. V. P. IV. 213.
Froyſel (Richardus). T. III. P. I. 40.
Frucher (Colinus). T. V. P. IV. 97.
Fructus primi. T. I. P. IV. 72. T. I. P. IV. 94.
Frumentum. Proclamatio ad impediendam Frumenti exportationem. T. VIII. P. III. 37, 106.
Frunciaci Caſtrum. T. I. P. II. 153. Compoſitio cum Vicecomite. P. III. 4.
Frunzak Vicecomes. T. I. P. I. 122, 141, 143, 144, 158, 176.
Fruzinon (Johannes de). T. I. P. I. 183.
Frye (Robertus). T. III. P. III. 73.
—— *(Nicholaus)*, Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— *(Nicholaus)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 32.
Fryer (Johannes). T. VI. P. IV. 46.
Fryes (Jacobus). T. V. P. III. 165.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 185.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. III. 190.
Fryl (Eckard). T. V. P. II. 23, 26, 134.
Frymarays (Thomas de). T. II. P. I. 52.
Fryon (Stephanus). T. V. P. III. 193.
Fryſe (Jacobus). T. V. P. III. 58.
Fryſquetour (Simon). T. VI. P. IV. 84.
Fryſton (Richardus). T. V. P. II. 54, 104, 116, 120, 144, 173.
Fryth (Johannes & Edmundus). T. IV. P. II. 76.
Fryvil (Richardus de). T. I. P. II. 156, 199, 203. P. III. 17, 131.
Fucaps (Johannes de). T. III. P. I. 69.
Fuer (Ludovicus de). T. III. P. II. 155.
Fugeri (Achard). T. I. P. I. 145.
—— *(Anthonius)*. T. VI. P. III. 139.
Fuggerus (Philippus, Edwardus & O.). T. VII. P. I. 120.
Fuini (Johannes), Filius. T. I. P. IV. 84.
Fukeram (Richardus). T. I. P. III. 130.
Ful. T. II. P. IV. 164. T. III. P. I. 4.
Fulbert (Cambinus). T. II. P. II. 140.
Fulborne. Sancti Vigoris Rectoria, *&c.* T. VI. P. IV. 93.
Fulburn (Stephanus de). T. I. P. II. 113.
—— *(Johannes)*. T. I. P. III. 130.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 130.
Fulceſt (Georgius). T. VI. P. IV. 87.
Fuldenſis (Adam). T. VI. P. III. 134.
Fulford (Henricus). T. IV. P. I. 27.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 93.
—— *(Baldwinus)*. T. V. P. II. 95.
—— *(Thomas)*. T. V. P. II. 114. P. III. 3.
—— *(Franciſcus)*, Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— *(Franciſcus)*. Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 144.
Fulford (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Fulgeriis (Radulphus de). T. I. P. I. 12.
Fulginatous, Canonicus *(Finatus)*. T. I. P. II. 35.
Fulginer (Petrus). T. VI. P. II. 176.
Fuligino (Finatus de). T. I. P. II. 24.
Fuliorones (Willielmus). T. IV. P. IV. 192.
Fulk (Willielmus). T. VI. P. IV. 157.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. IV. 179.
—— *(Willielmus)*. T. VII. P. III. 56.
Fullarton (Adam de). T. II. P. IV. 208.
Fuller (Stephanus). T. II. P. I. 159.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. III. 125.
—— *(Nicholaus)*. T. VII. P. I. 117.
—— *(Guillielmus)*, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei facta. *ibid.*
—— *(Boſtocke)*, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.

Fuller (Willielmus), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Egidii extra Cripplegate London. T. VIII. P. III. 28.
—— (Willielmus), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis de Ely. T. IX. P. II. 88.
—— (Willielmus), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Onlipe, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 256.
Fullerton (Jacobus). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
—— (Jacobus), Miles. T. VIII. P. II. 9.
Fullwood (Humfridus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 149.
Fulmerſton (Robertus). T. VI. P. III. 125.
Fulnethy (Thomas). T. III. P. I. 139. P. II. 94.
Fulonis (Reym.). T. I. P. II. 188.
Fulsham (Benedictus de). T. II. P. II. 181, 193.
Fulthorp (Rogerus de). T. III. P. III. 3. P. IV. 27.
—— (Willielmus). T. III. P. IV. 15.
—— (Willielmus de). T III. P. IV. 189, 193, 199. T. IV. P. I. 53, 174.
—— (Rogerus de). T. IV. P. I. 174.
—— (Willielmus de). T. IV. P. II. 124.
—— (Johannes de). T. V. P. II. 33, 34.
Fumee (Jacobus). T. IV. III. 163.
—— (Adam). T. V. P. IV. 54, 56.
Fumel (Bertrandus de). T. II. P. I. 2, 84.
—— (Peynz de). T. II. P. I. 2.
—— (Johannes de). T. III. P. IV. 178.
—— (Johannes de). T. IV. P. IV. 123.
Fumello (Eſquinus de). T. I. P. I. 144.
Fundanus (Comes R.). T. I. P. I. 17.
Fundatio Collegii per Thomam White pro Miniſtris London. T. VIII. P. I. 224. Lecturæ perpetuæ in Univerſitate Oxonienſi. T. VIII. P. II. 191.
Funel (Bertrandus de). T. II. P. II. 112, 122.
Funes (Robertus de). T. II. P. I. 197.
Funnearum (Arnaldus). T. I. P. III. 43.
Funtaynes (Johannes). T. I. P. IV. 131. T. II. P. II. 19.
Furcadi (Johannes). T. II. P. IV. 102, 186, 196.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 68.
—— (Didacus). T. III. P. IV. 93.
Furcy (Guillielmus de). T. II. P. III. 111.
Furcy de Orngy (Guilbertus). T. I. P. II. 191.
Furde (Jacobus). T. IV. P. IV. 115.
Furenſis Vicecomes. T. I. P. III. 134.
Furmellis (Simon de). T. IV P. I. 168.
Furmentin (Fucardus). T. I. P. I. 141.
Furnaviis (Baptiſta de). T. IV. P. I. 66, 76.
Furnes (Willielmus de). T. I. P. II. 199, 203.
Furneux (Abbas de). T. I. P. II. 92. P. III. 135, 161. P. IV. 2.
—— (Decanus de). T. II. P. III. 39.
—— (Abbas de). T. II. P. III. 187.
—— (Gerardus de). T. I. P. I. 30, 34. P. II. 55.
—— (Thomas de). T. I. P. I. 131.
—— (Willielmus). T. I. P. II. 88, 103.
—— (Thomas de), Dominus de Sheffeild. T. I. P. II. 155, 199, 203, 221. P. III. 86, 130, 188, 190, 203. P. IV. 5, 48.
—— (Gerardus de). T. I. P. II. 155, 200, 203.
—— (Thomas de). T. I. P. IV. 108, 144, 192. T. II. P. I. 59, 166. P. II. 13, 18, 26, 27.
—— (Thomas de). T. III. P. I. 186. P. II. 41, 53.
—— (Willielmus de). T. III. P. III. 63.
—— (Thomas de). T. III. P. IV. 17.
—— (Thomas de). T. IV. P. I. 61, 106.
—— (Johannes de). T. IV. P. I. 119.
Furno (Burdinus de). T. II. P. III. 8.
Furnyhirſt (Andreas de). T. VI. P. I. 102.
Furrariis (Ciprianus de). T. V. P. IV. 36.
Furſenburgh. Pro Willielmo Comite Penſio. T. VI. P. III. 40.
Furt (Rymerus). T. I. P. I. 141.
Furtado (Johannes & Diego de). T. III. P. IV. 41.
—— (Didacus de). T. V. P. II. 148.
Furt-Dornon (Guillielmus). T. I. P. III. 133.
Furti (Guillielmus). T. II. P. III. 133. P. III. 82.
Fuſciano (Johannes de Sancto). T. II. P. III. 20.
Fuſelier (Johannes). T. IV. P. IV. 199. T. V. P. I. 96.
—— (Stephanus). T. V. P. I. 95.
Fuſſak (Gailardus de). T. III. P. IV. 178.
—— (Guillardus de). T. IV. P. IV. 123.
Futchin (Antonius). Commiſſio ei directa ad examinandum ſtatum Claſſis Regis. T. VIII. P. III. 117.
Fuwer (Thomas). T. IV. P. I. 113.
Fux (Perez Renaudus le). T. I. P. II. 13.
—— (Blanchia de). T. III. P. I. 96.
Fuxenſis Comes. T. I. P. III. 12, 20.
—— (Rogerus Bernardi). T. I. P. III. 134.
—— Comitiſſa (Margareta). T. I. P. IV. 33.
—— Comes (Garſias). T. I. P. IV. 110, 130.
—— Comitiſſa (Margareta). T. I. P. IV. 114, 151, 158. T. II. P. I. 22, 23, 38, 42, 45, 75, 144, 150.
—— Comes (Gaſto). T. II. P. III. 18, 34.
—— (Gaſto). T. II. P. IV. 88, 130. T. III. P. I. 202. P. II. 103.
—— (Archibaldus de Greily). T. IV. P. I. 99.
—— (Johannes). T. IV. P. III. 199. P. IV. 9, 50, 53, 55, 57, 61, 62, 72, 87, 88, 89, 90, 192, 197, 199. T. V. P. I. 76.
—— (Odetus). T. VI. P. II. 38.
Fuxi Comes. De Excommunicatione relaxandâ. T. I. P. IV. 110. De Diſcordiâ cum Amaneno de Lebreto. 130. Cum Communitate Armaniaci. 158. Injuriata per Franciam. T. II. P. I. 23. Pro Comitiſſâ. 23, 38. Concordia in Comitem & Matrem. 42. Pro cuſtodiâ Baſtidæ de Florentiâ. 45. Pro Margaretâ Comitiſſâ. 45, 75, 150.
Fuxo (Gaſto de). T. IV. P. II. 32.
—— (Cardinalis de). T. IV. P. IV. 51.
—— (Odetus de). T. VI. P. I. 40.
—— (Thomas de), Dominus Leſcun. T. VI. P. I. 163.
Fycas (Willielmus). T. II. P. IV. 25.
Fychet (Thomas). T. III. P. III. 194, 196.
—— (Willielmus). T. III. P. III. 194.
Fyennes (Johannes de). T. I. P. IV. 31.
—— (Alfonſus de). T. IV. P. IV. 134.
Fyf Comes (Duncanus de). T. II. P. III. 59, 136.
—— Comitiſſa (Maria de). T. II. P. III. 143, 151.
—— Comes (Duncanus de). T. II. P. IV. 72, 208. T. III. P. I. 6, 52.
Comitiſſa (Maria de). T. II. P. IV. 73, 88, 177.
—— Comes. T. III. P. IV. 107.
—— (Robertus de). T. III. P. IV. 143, 146.
—— Vicecomes (Andreas de). T. V. P. II. 18, 41, 50.
—— Dominus (Alexander de). T. VII. P. II. 128.
Fyfield (Rectoria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. II. 93.
Fygiacy Abbas (Galgiardus). T. I. P. II. 133.
Fyke (Johannes). T. V. P. I. 140.
Fylio (Pontius de). T. I. P. III. 41.
Fylpot (Walterus). T. V. P. I. 140.
Fylunley (Henricus). T. V. P. II. 63.
Fynbarowe. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Fynch (Johannes), Miles, conſtituitur Conſiliarius ad Legem. T. III. P. II. 25.
—— (Johannes), Miles, Conceſſio ei facta Attornati Generalis Dominæ Reginæ. T. VIII. P. II. 162.
—— (Johannes), obtinet Officium Capitalis Juſtitiarii de Communi Banco. T. IX. P. I. 76.
Fyncham (Johannes de). T. III. P. I. 57.
Fynche (Johannes). T. III. P. III. 60.
—— (Edwardus). T. VI. P. I. 107.
—— (Willielmus). T. VI. P. III. 13.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 162.
Fyncheden (Guillielmus). T. III. P. III. 199.
Fyndern (Johannes). T. IV. P. I. 88.
—— (Willielmus). T. V. P. IV. 135.
Fyndona (Thomas de). T. I. P. II. 220.
Fynes (Thomas). T. V. P. III. 182.
Fynett (Johannes). T. VIII. P. III. 165.
Fyneueax (Johannes). T. V. P. IV. 151.
—— (Johannes). T. V. P. IV. 213. T. VI. P. I. 33.
Fynnonis (Oghmundus). T. III. P. III. 173.
Fynwood (Johannes). T. VII. P. II. 146.
Fyre ((Johannes). T. IV. P. II. 37.
Fyſh (Thomas). T. IV. P. IV. 136.
Fyſher (Margerie). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Fyſhere (Johannes). T. IV. P. II. 146, 147.
—— (Richardus). T. V. P. III. 55.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 201.
Fyſhere (Thomas). T. VI. P. IV. 8.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 9, 22, 144.
Fyta (Stephanus de). T. I. P. III. 134.

G.

G—den Gotz (Raymundus). T. IV. P. I. 164.
G—tz (Otto-Henricus). T. VII. P. II. 200.
Gabellum delendum. T. IV. P. III. 51.
Gabenna Comes. T. I. P. I. 11.
—— (Amadeus). T. II P. IV. 9.
Gaboziz (Vitalis de). T. I. P. III 38.
Gabrielis (Paulus). T. III. P. II. 115, 116, 119, 120, 122, 123, 133.
Gacelyn (Edmundus). T. I. P. III. 190.
—— (Edmundus). T. II. P. I. 37, 52.
—— (Johannes). T. II. P. I. 52.
—— (Walterus). T. IV. P. II. 57.
Gabrielis Sancti Fanchurch) Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Gadenton (Richardus de). T. II. P. III. 158.
Gadicenſis Epiſcopus (S.). T. I. P. II. 202, 235. P. III. 4.
Gafyngton Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Gage (Johannes). T. VI. P. II. 161. P. III. 63, 93, 98, 97.
—— (Johannes). T. VI. P. III. 144. P. IV. 14.
Gaguin (Robertus). T. V. P. IV. 25, 51.
Gaia (Rogerus de). T. I. P. III. 38.
Gailard (Petrus de). T. II. P. III. 46, 68.
—— (Laurentius de). T. II P. III. 174.
—— (Johannes). T. III. P. I. 135, 171, 173, 206. P. II. 30.
—— (Johannes). T. IV. P. III. 175.
—— (Michael). T. V. P. IV. 55.
Gaile (Dominus de). T. I. P. III. 187.
Gailer (Chriſtoferus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Gaillon (Gervaſius de), & Gliſcenda Uxor. T. IV. P. IV. 78.
Gaillonville (Johannes). T. IV. P. III. 101.
Gainsburgh (Villa de). Litteræ directæ Aldermanno & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Gairgrave (Thomas de). T. II. P. I. 180.
Gairoſſa (Dominus Amatus de). T. II. P IV. 154.
Gait (Robertus le). T. II. P. I. 51.
Gaiton (Franciſcus), Filius Petri. T. I. P. IV. 63.
Galand (Johannes). T. V. P. I. 189.
—— (Philippus). T. VI. P. II. 204.
Galard (Johannes). T. I. P. IV. 94.
—— (Aſſonius). T. II. P. I. 2, 68.
—— (Monteſinus). T. II. P. I. 2.
—— (Bertrandus). T. II. P. I. 25.
—— Aſſienſis. T. II. P. II. 122.
—— (Willielmus). T. II. P. IV. 77.
Galardi (Ranaldus). T. I. P. II. 216.
Galardo (Bertrandus de). T. II. P. II. 174.
—— (Petrus de). T. II. P. IV. 77.
Galay (Rogerus. T III. P. III. 73.
Galborne (Joſhua), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Cowley, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. IX. P. II. 209.
Galbi (Robertus). T. I. P. III. 157.
Galderiis (Berengarius de). T. I. P. III. 157.
Gale (Johannes). T. I. P. IV. 73.
—— (Robertus), Clericus, Capellanus Guillielmi Domini Ogle, Baronis de Bottle & Vicecomitis de Maunsfeild. T. VIII. P. II. 166. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
Galeoz (Johannes). T. IV. P. IV. 37.
Gales (You Ge). T. III. P. III. 128.
Galet (Ludovicus). T. V. P. II. 80, 111, 115.
Galetanus Epiſcopus (Petrus). T. I. P. I. 17.
Galettus (D.). T. V. P. III. 187.
Galeys (Henricus). T. II. P. IV. 138.
Galfridi (Johannes). T. I. P. I. 131, 137, 138, 139, 141, 145, 147, 148, 177, 178, 186, 188. P. II. 40.
—— (Petrus). T. I. P. II. 136.
Galfridus, Filius Regis. T. I. P. I. 13, 16.
Galgaugh. Locus ſic dictus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Galhampton (Oliverus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Olavi in Civitate Exoniæ. T. IX. P. I. 79.
—— (Oliverus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Leonardi, juxta Portam auſtralem Exoniæ. T. IX P. II. 91.

Galicia (*Jacobus*). T.IV. P.IV. 91.
Galicien (*Petrus*). T.II. P.I. 100. P.II.17.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 94, 95, 124, 125, 126, 127, 144, 145, 146, 147, 149, 159, 175. P.III.4, 32, 49.
Galier (*Johannes*). T.V. P.IV. 95.
Galiner (*Geraldus*). T.II. P.I. 52, 121.
Gallamore (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Swindon, Diœceſis Sarum. T.VIII.P.IV.119.
Gallard (*Rogerus*), Clericus, Capellanus *Roberti* Comitis Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Joſhua*). Conceſſio ei facta Officii unius Generalium Receptorum Scaccarii, durante Vita. T.VIII. P.II. 162.
—— (*Rogerus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wrenningham cum Nailand, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P.II.247.
—— (*Samuel*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Eccleſiam Parochialem de Beeſton Sancti Andreæ, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II 251.
Gallaway (*Jacobus*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Turrim London. T.IX. P.II. 157.
Galle (*Robertus*). T.V. P.I. 184.
Galleaziis (*Guido de*). T.IV. P.IV. 37.
Galleway (*Adam de*). T.II. P.I. 52.
—— (*Patricius de*). T.VII.P.I.129, 130, 180.
Galli (*Robertus*). T.III. P.I. 53.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 148, 195.
Gallia. Inſtructiones ad tractandum cum Galliâ. T.VIII. P.I. 148. Vide *Francia*.
Gallica Bona. Conceſſio Declarationis concernentis Bona Gallica T.VIII. P.II.134.
Gallocheau (*Johannes*). T.V. P.IV.93.
Gallois (*Johannes le*). T.IV. P.IV. 59.
Gallon (*Hugo*). T.II. P.IV. 156.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 177.
Gaillonis Caſtellanis (*Cadulcus*). T.IV. P.III. 190.
Gallope (*Gibbeſtus*), Clericus. T.VIII. P.II. 38.
Gallope (*Willielmus*), Clericus, & Capellanus *Roberti* Briſtolliæ Epiſcopi. T.VIII. P.II. 38.
Gallur (*Johannes de*). T.I. P.III, 38.
Galopin (*Reginaldus*). T.V.P.IV. 92.
Galovidiæ Epiſcopus (*Henricus*). T.I. P.III. 66, 105.
—— (*Adam Lanark*). T.III. P.II.85.
—— (*Oſwaldus*). T.III. P.III. 133.
—— (*Alexander*). T.IV. P.IV. 148.
—— (*David*). T.VI. P.I. 111.
—— (*Gawinus Hamilton*). T.VII. P.II. 176.
Galoys (*Gilles de*). T.III. P.III. 121.
—— (*Colinus* & *Philippus*). T.V. P.IV.97.
Galpinge (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Huiſhe Comfloer, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.II. 142.
Galteri (*Oſbertus*). T.I.P.I. 193.
—— (*Petrus*). T.IV. P.III. 190.
Galtries Foreſtæ Seneſcallus Comes Weſtmorland. T.VI. P.IV.45.
Galwedia (*Rolandus de*). T.I. P.III. 102.
Galweya (*Alanus de*), Conſtabularius. T.I.P.I. 81.
Galythly (*Patricius*). T.I. P.III. 104, 106, 111.
Galyn (*Guido*). T.I. P.II. 25.
Gamaches (Dominus *de*). T.IV. P.III. 126.
—— (*Philippus*). T.IV.P.IV. 64.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Gamages (*Matthias de*). T.I. P.II. 93.
—— (*Willielmus de*). T.II. P.II. 37.
Gamart (*Rot.*) T.II. P.III. 126.
Gambara (*Ubertus de*). T.VI. P.II. 76.
Gambart (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 85.
Gambelin (*Oliverus*). T.IV. P.III. 78.
Gamboun (*Willielmus*). T.III. P.II. 198.
Gamel (*Degorius*). T.IV. P.IV. 69.
Gamerii (*Sofredus*). T.I. P.I. 17.
Games (*Edwardus*). T.VIII. P.II. 18.
—— *de Aberbraine* (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Gameſches (*Egidius de*). T.I. P.III. 110.
Gamil (*Guillielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
Gamlingay (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Elienſis. T.VIII. P.II. 40.
Gammes (*David*). T.V. P.III. 57.
Gamon. T.VI. P.II. 52.
Gamull (*Willielmus*), Armiger. T.VIII. P.III. 48.
Ganac (*Johannes de*). T.IV. P.III. 137.
Ganaldani (*P.*) T.III. P.III. 13, 33.
Ganaldeyn (Dominus *Omuſtanus de*). T.II. P.I. 84.
Ganandune (Dominus *de*). T.II. P.IV. 77.
Ganaretto (*Petrus de*). T.I. P.I. 144, 145.
—— (*Augerus de*). T.I. P.II. 66.
—— (*Augerus de*). T.I. P.III. 39.
—— (*Petrus de*) T.II. P.I. 84.
—— (*Petrus de*). T.II. P.II.111, 133, 152, 174. P.III.44.
—— (*Rogerus de*). T.II. P.III. 44.
Gand (*Sigerus* Caſtellanus *de*). T.I. P.I.30.
Gandaun. De Amicitiis. T.II. P.IV. 17. Quietantia de Olnagio. 32. Pro Hominibus. 70. De Protectione. T.III. P.I.66. De Treugis. T.II. P.II. 136. De Alligatione. P.III. 190. Super Paſſagio. T. III. P.III. 189.
Gandavo (*Henricus de*). T.I. P.II. 65.
—— (*Henricus de*). T.I. P.II. 203.
—— (*Johannes de*), Filius Regis. T.II. P. IV.95, 136, 180. T.III. P.I. 101, 115, 117, 118, 119.
—— (*Henricus de*). T.IV. P.II. 33.
—— (*Gilbertus de*). T.IV. P.IV.46.
Ganeret de Boezil (*Bernardus*). T.I. P.I.141.
Ganeretti. Terra ſic dicta. T.I. P.IV.114.
Ganio (*Edwardus de*). T.I. P.IV. 207.
Ganry (*Johannes*), ſive *de la Champagnalle*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Nangulo, ſive Angulo, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.II. 208.
Ganthorp (*Alanus*). T.IV. P.II. 17.
Ganvil (Dominus *de*). T.IV. P.II. 77.
Ganway (*Walterus de*). T.II. P.I. 189.
Gaoler (*Willielmus*). T.I. P.I. 38.
Garanciers (*You*). T.III. P.II. 26, 39.
Garbeldſham. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Garbier (*Balthazar*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.III. 88.
Garbouel (*Johannes*). T.IV. P.II. 125.
Garcias, Secretarius Regis Navarræ. T.IV. P.II. 166.
Garciæ (*Arnaldus* & *Bernardus*). T.II.P.IV. 78.
—— (*Didacus*). T.III. P.II. 91.
Garda (Cardinalis *de*). T.II. P.IV. 150.
Gardagir (*Johannes*). T.III.P.I. 91.
Gardahalt (*Bertrandus de*).T.II. P.II. 111.
Garddzagny (*Hugo Lloyde de*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII.P.II. 21.
Garde (*Jacobus de la*). T.V. P.I. 129.
—— (*Baro de la*). T.VI. P.III. 148.
Gardener (*Rogerus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 142.
Garderoba Reginæ. T.III. P.III.181. Declaratio tangens Magnam Garderobam. T. VII. P.III. 100. De Commiſſione concernente Proviſionem Magnæ Garderobæ. P.IV.162.
Garderobe (*Simon de la*). T.II. P.II. 140.
Gardia (*Arnaldus de*). T II. P.II. 96.
Gardiadi (*Elias*). T.II. P.I. 143.
Gardin (*Johannes*). T.IV. P.III. 86.
—— (*Colradus du*). T.IV. P.IV. 96.
Gardiner (*Willielmus*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Ricardus*). T.VIII. P.II. 16.
—— (*Georgius*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brianſtone, Diœceſis Briſtolliæ. T.VIII. P.II.30.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 118.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum.T. VIII. P.III. 164.
Gardinier (*Richardus*). T.IV. P.II.89.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 133.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III.55.
—— (*Stephanus*). T.VI. P.II. 138.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 101, 155, 156.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 117.
—— (*Robertus*). T.VII. P.I. 164.
Gardinis (*Euſtachius de*). T.I. P.III. 143.
—— (*Thomas de*). T.I. P.IV. 20.
—— (*Arnulphus de*) T.I.P.IV. 23.
—— (*Johannes de*). T.IV.P.III. 85.
—— (*Willielmus de*). T.IV. P.III. 157, 167.
—— (*Willielmus de*). T.V. P.I. 150.
Gardner (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Albury, in Diœceſi Oxoniæ. T.VIII. P.III. 31.
—— (*Thomas*), Patronus Eccleſiæ de Thorpe. T.VIII. P.IV. 120.
Gardonis (*Simon*). T.II. P.IV. 100.
Gare (*Petrus*). T.IV. P.III. 89.
—— (*Willielmus de la*). T.II. P.I. 177.
Garennes (*Colinus de*). T.IV. P.III. 13.
Garenſeres (Dominus *de*). T.III. P.I. 69, 205.
Garet (*Andreas*). T.IV. P.III. 85.
—— (*Robertus*). T.VI. P.II. 194.
Garetſon (*Egidius*). T.V. P.I. 28.
Garewy (*Richardus*). T.II. P.I. 8.
Gargrave (*Thomas*). T.VI. P.IV.112, 119.
Garibaldo (*Felixius de*).T.III.P.II.177, 185.
—— (*Felix de*). T.III. P.III. 19.
Garin (*Johannes*). T.IV. P.IV. 48.
Gariner (*Petrus*). T.V. P.IV. 103.
Garini (*Alanus*) & *Fulco*, Filius. T.I. P.I. 114.
Garland (*Guillielmus de*). T.II. P.I. 150.
—— (*Richardus de*). T.II. P.IV. 21.
Garlee (*Johannes de*). T.III. P.III 147.
—— (*Johannes de*). T.IV. P.III. 19.
Garlethorpe (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII.P.II. 58.
Garleux (*Menanton de*). T.V. P.I. 180.
Garlick (*Johannes*). T.IV. P.IV. 48.
Garlon (*Anthonius*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 164.
Garmagh (*Andreas de*). T.I. P.III. 163.
Garnard, Nuncius Portugaliæ. T.III. P.IV. 140.
Garner. T.I.P.I. 31.
Garnerii (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 14.
—— (*S.*). T.IV. P.III. 181.
Garneſey & Jerſeye. De Piſcatoribus ibidem. T.III.P.IV.135. *Vide Jerſey* & *Guernſey*.
Garnet (*Richardus*). T.V. P.III. 45, 58.
—— (*Henricus*). T.VII. P.II. 145.
—— (*Willielmus*) T.VII. P.III. 38, 42, 58, 97.
Garneys (*Petrus*). T.IV. P.III. 35.
Garnier (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Michael*). T.V. P.IV. 102.
Garniſh (*Nicolaus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P II. 15.
Garniſon (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 50.
Garnok (*Laurentius de*). T.III. P.I. 149, 155.
Garnot (*Johannes*). T.V. P.IV. 98, 100.
Garo (Dominus *de*). T.II. P.III. 44. P.IV. 77.
—— (*Petrus Arnaldi de*) T.III. P.IV.90, 91, 93.
Garos (*Bernardus de*). T.IV. P.IV. 193.
Garoſy (*Guido de la*). T.III.P.I. 191.
Garrald (*Garraldus Fitz*). T.IX. P.III. 100.
—— (*Morris Fitz*). T.IX. P.III. 100.
Garrant (*Willielmus*). T.V. P III. 131.
Garrard (*Johannes*), Miles & Baro. T.VIII. P.II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
Garraway (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 60.
Garrenak (*Fortenarius de*). T.II. P.III. 8, 11.
—— (*Robertus de*). T.VI. P.IV. 172.
—— (*Johannes de*). T.VII. P.I. 210.
Garret (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Totnes, Diœceſis Exoniæ. T.IX. P.I. 80.
Garrett (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Herefordiæ. T.III. P.II. 144.
Garrodon. Monaſterium ſic dictum, in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 54.
Garru (*Nicholaus de*). T.II. P.III. 73.
Garſak (*Gailardus*). T.II. P.I. 2. P.IV.127.
Garſiæ Comes. T.I. P.I. 15.
—— (*Ferandus*). T.I. P.II. 159.
—— (*Petrus*). T.I. P.II. 214.
—— (*Reymundus*). T.I. P.III. 134.
—— (*Arnaldus de Foſſat*). T.I. P.III. 134.
—— (*Arnaldus de Foſſat*). T.II. P.II. 111. P.III. 8, 23.
—— (*de Toartz*). T.II. P.II. 112, 144.
—— (*de Sancto Johanne*). T.II. P.III. 72, 74.
—— (*Roeſius*). T.II. P.III. 32.
—— (*Gometius*). T.III.P.II.115, 119, 120, 122, 123.
—— (*Gundiſalvus*).T.IV.P.I.198.P.II.24.
Garſias (*Robertus*). T.II. P.I. 68.
—— (*Gundiſalvus*). T.II. P.II. 145.
Garſic de Naval (*Reymundus*). T.I. P.I.112, 174.
Garſtange (Rectoria de), in Comitatu Lancaſtriæ. T.VIII. P.II. 55.

Gar-

Garſtone (*Johannes de*). T.IV. P.II. 125.
——— (*Petrus de*). T.IV. P.II. 132.
——— (*Johannes de*). T.VI. P.IV. 162.
Garſy de God (*Arnaldus*). T.I. P.III. 133.
Gart (*Johannes du*). T.III P. II. 75.
Garter, Rex Armorum. T.V. P.I. 29, 65, 130.
—— (*Johannes Smert*). T.V. P.II. 22, 41, 172. P.III. 123, 124, 125,
—— (*Johannes Writhe* vel *Wriothcſley*).T.V. P.III. 140, 142. P.IV.28.
—— (*Johannes Writhe* & *Thomas* Filius).T. VI. P.II. 54, 106. P.III. 86.
Garterii Ordo. Renunciatio per Dominum de Coucy. T.III. P. III. 68. Portitor Virgæ. T.IV. P.I. 180. Pro Alvaro de Almaduâ in Socium Ordinis creato. T. V.P. I. 146. Pro Rege Portugalliæ. P.II. 64. Vide *Heraldica*.
Garterium. Vide *Garterii Ordo* & *Heraldica*.
Garteſy (*Petrus*). T.I. P.III. 27.
Gartgurth (*J.*). T.IX. P.III. 68.
Garth (*Thomas*). T.V. P.IV. 31.
Garthorp (*Johannes*). T.IV. P.II. 101.
Garthwaithe (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirby ſuper Bayne, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 253.
Gartia (*Gomericus*). T.I. P.II. 237.
Garton (*Thomas de*). T.II. P.II. 114, 115.
Garvalt (*Dionyſius*).T.V. P.IV. 97.
Garviagh (*Johannes de*). T.I. P.III. 161.
Garway (*Willielmus*). T.VII. P.III. 100.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 119.
—— (*Henricus*), Londini Aldermannus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II.256.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 115.
Garwen (*Philippus*).T.III. P.IV. 9.
Garwynton (*Thomas de*). T.III. P.II. 157.
——— (*Thomas*). T.III. P.III. 49.
Garzmani (*Alvarus Petri de*). T.III. P.IV. 93.
Gaſaco (*Gailardus de*). T.I. P.IV. 138.
—— (*Gailardus de*). T.II. P.III. 23.
—— (Dominus). T.II. P.III. 44.
Gaſalis (Dominus *de*). T.II P.IV. 77.
Gaſcellyn (*Oſmon*). T.II. P.II. 120.
Gaſch (*Segeronus*). T.I. P.III 29, 30.
Gaſcoigny (*Adomarus de*). T.III. P.I. 193.
——— (*Richardus de*). T.III. P.IV. 146, 173.
——— (*Willielmus de*). T.III. P.IV.148. T.IV. P.I. 51, 80, 128.
——— (*Nicholaus*). T.IV.P.I.144.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 124.
——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 177.
——— (*Willielmus*) T.V. P.III. 105, 155. P.IV. 135.
——— (*Georgius de*). T.V. P.IV. 40.
——— (*Willielmus de*). T.VI. P.I. 204.
——— (*Willielmus de*). T.VI. P.II.159.
Gaſeley (*Johannes*). T.V. P.III. 3.
Gaſnall (*Robertus*). T.VI.P.II. 42.
Gaſnap (*Petrus*). T.I.P.I. 42.
Gaſſal (*Jacobus*). T.V. P.I. 128.
Gaſſeller (*Henricus*). T.II. P.III. 193.
Gaſteau (*Mace*). T.V. P.IV. 93.
Gaſtell (*Fortinus de*). T.I. P.II. 63.
—— (*Thomas de*). T.V. P.I. 128.
George (*Willielmus*). T. V. P.II. 67.
—— (*Damp*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Didier*). T.V. P.IV. 99.
—— (*Henricus*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stackpoole Hildare. T.VIII. P.III. 226.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lanſafred, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.I. 78.
George (*Baldewinus Seint*). T.III. P.III. 194.
—— (*Richardus*). T.VII. P.II. 59.
—— (*Richardus* & *Henricus*). T. VII. P. III. 6.
—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 82.P.IV. 85, 140.
—— (*Ricardus St*). Miles. T. VIII. P. I. 187.
—— (*Ricardus*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Henricus*), Eques. Commiſſio ei directa ad viſitandum Partes Boreales Regni. T.IX. P.I. 46. Conſtituitur Rex Armorum & Principalis Herauldus Pratium Borealium Regni Angliæ. 77.

Georgii (*Victor* Abbas *Sancti*). T.I. P.I. 31.
—— *de Armeniâ* (Abbas *Nerſis*) & *Jacobus* Commonachus ſuus. T.III. P.II. 84.
—— *ad Velum Aureum* Diaconus Cardinalis. (*P.*). T.I. P.II. 47, 78.
— (*Godfridus de Alatro*).T.I. P.II.69, 104.
— (*Godfridus*). T.I. P.III. 14.
— (*J.*). T.I. P.III. 194, 201. P.IV.22, 34, 36, 43.
— (*J.*). T.I. P.IV.103, 137, 206.T.II. P.I. 14, 26, 28, 66, 86, 105, 110, 113, 139, 168, 194. P.II. 7, 22, 30, 53, 61, 78.
— (*Jacobus*). T.II. P.II. 184. P.III. 9, 11, 49, 167.
— (*Perinus*). T.III. P.III. 98, 147, 166. P.IV. 19, 34. T.V. P.III. 144. T.VI. P.I. 134.
Georges (*Simon*). T.V. P.IV. 95.
Georgii (*Sancti*). Pro Feſto Liberationis. T. IV. P.II. 155.
Georgii (*Sancti*) *Eborum* Vicaria. T. VI. P. IV. 46. Southwerke. 49.
Georgii (*Sancti*) Capella Regia. T.IX. P.I. 82.
Georgio (*Stephanus de Sancto*). T.I. P.II.236. P.III.31.
Georgius Canonicus. T.I.P.II. 31.
—— Filius Regis. T.V. P.III. 94.
—— Archiepiſcopus Cantuarienſis. T.VIII. P.I. 48. Commiſſio ei directa ſuper inventione Metallorum, &c. *ibid.*
Georgius (*Sanctus*).Nomen Eccleſiæ in Diœceſi Aſſaphenſi. T.VIII. P.II. 169.
Georgius (*Sanctus*) in Eaſtcheape, Diœceſis London. Rectoria ſic vocata. T.VIII. P. III. 166.
Gerald (*Luc Fitz*), Eques. T.IX. P.III.100.
Geraldi (*Guarinus Fiz*). T.I. P.I. 21, 36, 50, 51.
—— (*Henricus*). T.I. P.I. 9.
—— (*Mauritius*), Juſtitiarius Hiberniæ. T. I. P.I. 113, 117, 118, 124, 129, 151.
—— (*B.*). T I. P.III.38.
—— (*Johannes*). T.I. P.III. 43.
—— (*Guillielmus*). T.I. P.IV. 60.
—— (*Hugo*). T.I. P.IV. 208. T.II. P.I. 26, 48.
—— (*Mauritius*). T.II. P.III. 125.
Geraldinis (*Geraldus de*). T.V. P.II. 115.
Gerandi (*Willielmus*). T.II.P.I. 37.
Gerard (*Johannes*).T.IV. P.I. 170.
—— (*Johannes*). T.IV.P.II. 110.
—— (*Thomas*) T.V. P.I. 3.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 4.
—— (*Reginaldus*). T.V. P.I. 73.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 140.
—— (*Milo*). T.VI. P.I. 47.
—— (*Johannes*).T.VI. P.I. 192.
—— (*Bartholomaus*). T.VI. P.II. 141.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 86.
—— (*Gilbertus*). T.VI. P.IV. 130, 152, 153, 155.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 156.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 145.
—— (*Thomas*). T.VII. P. III. 20.
—— (*Philippus*). T.VII. P.III. 83.
—— (*Katherina*). T.VII. P.III. 108.
—— (*Geraldus* & *Thomas Fitz*).T.V.P.IV. 105.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 222.
Gerardi (*Abractinus*). T.I. P.II. 225.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 163.
—— (*Hugolinus*). T.III. P.IV. 16.
Gerardoth (*Percevallus*). T.I. P.I. 193.
Gerardſon (*Johannes*). T.V. P.I. 28.
Gerault (*Petrus*). T.IV. P.IV. 71.
—— (*Mauritius*). T.V. P.IV. 105.
Gerbaldus. T.IV. P.IV. 74.
Gerberge (*Thomas*). T.III. P.III. 150.
Gerbode (*Theodoricus*).T.IV. P.III. 122, 127, 151.
Gerbrand (*Henricus*). T.VI. P.III. 166.
Gereberd (*Johannes*). T.I. P.III. 16.
Gerenne (*Petrus* & *Guillielmus*). T.III. P.II. 50.
Gereſme (*Cordelier de*). T.IV. P.I.141, 148.
Gergozle (*Johannes de*). T.III. P.I. 165.
Gerland (*Richardus*). T.II. P.III. 189.
Germain en Laye. Tractatus Pacis ibi concluſus inter Reges Angliæ & Franciæ.T.VIII. P.III. 229.
German (*Robertus St.*). T.I. P.I. 67.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 40.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 175.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 144.
Germani. De Fundatione Templi in Civitate London. .VI. P.III. 194.

Germani (*Bartholomæus* Magiſter Domus *Sancti*). T.I. P.III. 163.
Germani (*Richardus*), Filius. T.II. P.II.177.
Germani de Pratis (Abbas *Sancti*). T.III. P. II. 59.
Germania. Littera ad Magnates. T.I. P.I.49. Imperator. 23, 44, 49, 50, 51, 57, 100, 102, 103, 130, 131, 137, 140, 142, 143. *Principes*. Vide *Romanorum Rex*. T.IV. P. III. 186. Pro Martino Bucero Germano Annuitas. 100.l. T.VI. P.III. 174. Pro Paulo Phagio Germano Annuitas. 100. l. 175. De Ambaſſiatore ad Principes.T.VII. P.I. 20. Super Competitoribus Hæreditatis Ducatuum Clivenſis, Juliacenſis, &c. P.II. 166. Alligantia inter Jacobum Regem Angliæ & Electores. 179. Commiſſio ad tractandum cum Principibus Germaniæ. T.VIII. P.II. 203.
Germans (*St*). Burgus ſic dictus. T.IX. P. I. 2.
Germi (*Radulphus*). T.I. P.I. 115.
Germin (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Norfolciæ. T.VII. P.II. 144.
Germano (*Guido de Sancto*). T.II. P.III. 193.
—— (*Simon de*). T.III. P.II. 59.
Germyn (*Thomas*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Ambroſius*). T.VI. P.IV. 156.
—— (*Thomas*), Armiger, creatur Superviſor Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. T.VIII. P.III. 277.
—— (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 277.
Gernak (*Johannes de*). T.II. P.III. 94.
—— (*Johannes de*). T.II. P.IV. 112.
Gernaſir (*Johannes*). T.IV. P.III. 196.
Gerne (Abbas *de*). T.III. P.IV. 9.
Gernemne (*Willielmus de*). T.I. P.I. 131.
Gernemuth (*Johannes de*). T.I. P.III. 4.
Gernerii (*Arnaldus*). T.III. P.III. 68.
Gernet (*Henricus de*). T.II. P.II. 177.
Gernier (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 14.
Gernun (*Willielmus*). T.I. P.II. 156, 203.
—— (*Rogerus* & *Johannes*). T.II. P.I 126.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.II. 41.
Gernyngham (*Johannes*). T.V. P.I. 189.
Geroldi (*H*), Filius. T.I. P.I. 50.
—— (*W.*). T.I. P.I. 65.
Geronde (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 29, 30.
Gerote (*Thomas Fitz*). T.V. P.I. 127.
Geround (*Thomas le Fiz*). T.II. P.III. 126.
Gerrard (*Elianora*), Baroniſſa de *Gerrards Bromley*, in Comitatu Staffordiæ. T.VIII. P. II. 37.
——— (*Elizabetha* Domina).T.VII.P.III. 35.
——— (*Edwardus*) obtinet Officium Philizarii in Curiâ de Banco. T.IX. P.II.136.
Gerricheti. T.V. P.IV. 90.
Gerſerete (*R. Arnaldi* Dominus *de*). T.II. P. I. 42.
Gerſey & *Guernſey*. De Bullâ Papali pro Incolis obtentâ in præjudicium Regis. T.V. P.III. 164. De dictis Inſulis Epiſcopo Wintoniæ ſubjectis. P.IV. 147. De Cuſtodiâ Prioratus de Lyhon commiſsâ. 150.
Gerſyngdon (*Robertus de*). T.III. P.I. 84.
Gervaſii (*Johannes*). T.IV. P.IV. 23.
Gervaſius. T.V. P.III. 69.
Gervays (*Robertus*). T III. P.I. 56.
—— (*Michael*). T.IV.P.III. 101.
—— (*Petrus*). T.IV. P.IV. 85, 95, 96, 108, 112.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 8.
Gerudon (Abbas *de*). T.I. P.III. 135, 159. P.IV. 2, 39.
Gerves (*Johannes*). T.VI. P.II. 198.
Gervin (*Johannes de Sancto*). T.III. P.III. 15.
Gerun (*Willielmus*). T.I. P.I. 178, 184. P. II. 1.
Gerund (*Arnaldus de*). T.I. P.I. 141, 144.
Gerwold (*Thomas*). T.III. P.III. 79.
Gery (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.
Geryngham (*Johannes de*). T.II. P.IV. 21.
Geſemuth (*Adrinus*). T.I. P.II. 83.
Geſonne (*Adam de*). T.I. P.II. 114.
Geſt (*Edmundus*). T.VI. P.IV. 85.
Gething (*Johannes*). Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Novâ Motâ, Diœceſis Menevenſis. T.VIII. P.IV.63.
Gethyn (*Howelus*). T.II. P.I. 103.
——— (*Wylmus*). T.II. P.I. 103.
Gevoliis (*Taliranus de*). T.II. P.II. 174.
Gewen (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Auditoris totius Ducatûs Cornubiæ. T. VIII. P.II. 244. P. III. 164. Obtinet

Offi-

Officium Havenatoris Ducatûs Cornubiæ. T. VIII. P.IV. 60.
Geynvil (Galfridus). T. II. P. III. 16.
—— (Galfridus). T.IV. P.II. 55.
Geyregrave (Johannes de). T.I. P.IV. 148.
Geytan (Johannes), Cardinalis. T.I.P.II. 47, 52.
Geyton (Petrus de). T. II. P. II. 164.
Gezu (Petrus de). T.IV. P. III. 89.
Ghemen (Henricus Dominus de). T.III. P.IV. 58.
Ghevara (Ladron de). T. V. P. IV. 10, 12, 13, 14.
Ghiſtele (Johannes de). T.IV. P.III. 122.
Ghore (Renardus de). T.II.P.III. 192.
—— (Chriſtianus de). T.V. P.III. 39.
Gi (Gilbertus de). T. I. P. II. 203.
Giac (Dominus de). T.III P.IV. 114.
Giaſcho (Raphael de). T. III. P. II. 177.
Gibaco (Johannes de). T. III. P. I. 187.
Gibb (Henricus). T. VII. P.III. 110.
—— (Henricus), Juſtitiarius Pacis in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Coloniam Virginiæ. T.VII. P.III. 192.
—— (Henricus), Eques & Baronettus. Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
Gibbes (Thomas). T.VII. P.IV. 144.
Gibbesworth (Johannes de). T. II. P.III. 189.
Gibbon (Johannes). Commiſſio ei directa pro proviſionibus Regis Exercitûs. T. IX. P. II. 198.
Gibbons (Johannes). T.VI. P. IV. 174.
—— (Lancaſter). Exoneratio ei conceſſa. T. VIII. I. 227.
Gibbs (Henricus). Conſtituitur Conſtabularius Stapulæ in Civitate Briſtoll. T. VIII. P.II. 25, 26.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chipſtable, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 31.
—— (Stephanus). Conceſſio ei facta. T. VIII. P.III. 162.
Gibbys (Johannes). T.VI. P.III. 22.
Gibbellini. T.II. P.II. 35. De debellatis. T. II. P.IV. 84.
Gibert (Petrus). T.V. P.IV. 99.
—— (Matthaus). T.VI. P.II. 10, 12.
Gibon (Willielmus). T III. P.III. 73.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 8.
Gibonſon (Robertus). T VI. P.III. 49.
—— (Henricus). T.VI. P.III. 49.
—— (Johannes). T.VI. P. III. 100, 101.
—— (Willielmus). T.VI. P.III. 152.
Gibordel (Guillielmus). T.V. P. IV. 97.
Gibſon (Johannes). T.IV. P.IV. 113.
—— (Robertus). T.VI. P.IV. 48.
—— (Johannes). T.VI. P. IV. 178.
—— (Jacobus). T.III. P.II. 37.
—— (Johannes) T.III. P.II. 67.
—— (Johannes), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. ibid. P. II. 262.
—— (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Literæ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ de Bagginton, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 36.
—— (Jacobus), Clericus, reſignat Eccleſiam Parochialem de Bagginton Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. III. 36.
—— (Johannes), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
—— (Johannes), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
—— (Petrus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sunning in Comitatu Berks. T. VIII. P. IV. 67.
—— (Johannes), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 25.
—— (Edwardus), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T. IX. P.II. 162.
Gibthorp (Willielmus). T. IV. P. II. 124.
Gidions (Johannes). T.IX. P.III. 181.
Giele (Johannes). T. IV. P.II. 167.
Giemo (Philippus de). T.I. P.I. 27.
Giencourt (Petrus) & Margareta Uxor. T. IV. P. III. 101.
Gifford (Willielmus). T.I. P. I. 38, 150.
—— (Hugo). T. I. P. I. 13. P.II. 2, 5.
—— (Osbertus). T. I. P. I. 81.
—— (Johannes), T. I. P. II. 30, 56, 81, 94, 117.
—— (Johannes). T.I. P.II. 155, 203, 221. P.III. 16, 18, 130, 203.
Giffard (Osbertus). T. I. P. II. 156, 202. P. III. 131.
—— (Robertus). T. I. P. III. 130. P.IV. 20.
—— (Willielmus). T.I. P. IV. 35.
—— (Johannes), Dominus de Clifford. T. I. P.III. 6, 21.
—— (Willielmus). T.I. P. IV. 102, 168.
—— (Johannes). T.I. P.IV. 145. T. II. P.I. 25. 37, 48, 59, 102, 103, 176. P. II. 18, 26, 35. 37, 39.
—— (Willielmus). T. II. P.II. 120. P. III. 26, 189.
—— (Johannes). T.II. P.II. 168, 178. P. III. 79.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 21.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 208.
—— (Robertus). T. III. P. I. 175.
—— (Willielmus. T.III. P.III. 194.
—— (Johannes). T.III. P.III. 194.
—— le Beof (Johannes). T.III. P.I. 197.
Gifferdus, Camerarius Papæ. T.I. P.I. 195, 228.
Gifferus Camerarius (O) Sancti Adriani Cardinalis. T. I. P.II. 108.
Gifford. T.V. P. III. 131.
—— (Willielmus). T.VI. P. I. 45.
—— (Rogerus). T.VI. P.II. 159.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 159.
—— (Emanuel). Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VII. P.I. 46.
—— (Hopus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Byfleete, in Diœceſi Wintonienſi. T.IX. P II. 136.
—— (Bowris). Vide Goldman (Franciſcus).
Gifford (Rectoria de Broughton). T. VIII. P. III. 280.
Gift (Johannes). T.V. P.I. 136.
Gigles (Johannes). T.V. P.IV. 119.
Gignet (Gervaſius). T. IV. P.III. 53. T. V. P. IV. 105.
Gilbert (Willielmus & Richardus). T. III. P. IV. 94. T.IV. P.III. 87.
—— (Robertus), T.IV. P.IV. 116, 176.
—— (Otes). T.V. P.III. 105.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 176.
—— (Jacobus). T.VI. P. II. 195.
—— (Johannes). T.VII. P.III. 71.
—— (Eliazer), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Newporte, Diœceſis London. T.VIII.P.II. 28. Aliæ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Cutberti Bedford Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 67.
—— (Johannes). Privilegium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 194.
Gilbertez (Guillielmus de). T. III. P. II. 43.
Gilberti (Thomas). T.II. P. III. 125.
—— (Thomas). T.II. P.IV. 163.
—— (Bernardus). T.III. P.I. 188, 191.
Gilbertſon (Gilbertus). T. V. P.I. 28.
Gilbertus, Comes Scotiæ. T.I. P.I. 13.
Gilby (Thomas). Deputatus Regis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
Gilborne (Edwardus), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (Nicolaus), Miles. T. VIII. P.II. 10.
Gilburne (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Gilby (Thomas), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (Thomas). T.VIII. P.II. 17.
Gildable (Haugton). Rectoria ſic dicta in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 92.
Gildan (Henricus). T. II. P.II. 130.
Gildas (Abbas de Ste.). T. I. P.I. 145.
Gildeburgh (Rogerus de). T. II. P. II. 115, 117.
—— (Petrus). T.III.P.I. 141. P.II.94.
—— (Johannes). T.III. P.III. 98, 100.
Gildeford (Johannes de). T. II. P. I. 52.
Gildehall Teutonicorum. T. I. P.II. 189.
Gildesdale (Thomas). T.III. P.II. 40.
Gildon (Thomas). T. VI. P. II. 159.
Gile (Rolandus de). T. III. P.I. 182.
Gilemuri (Mac). T.I. P.I. 147.
Giles (Johannes). T. IV. P.III. 93.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 201.
—— (Willielmus). T.VI. P.III. 141.
—— (Edwardus), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (Richardus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 222.
Giles (Richardus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Giley (Abbas de). T.I. P.IV. 39.
Gilius, Ordinis Minorum Caſtellæ Magiſter. T.I. P. II. 159.
Gilli (Johannes). T.III. P.I. 149, 155.
—— (Ricardus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.I. 31.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
—— (Robertus), Armiger. Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 113.
Gillam (Radulphus). T. IV. P.III. 14.
Gille (Richardus). T. I. P.III. 103.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 130.
—— (Thomas). T.V. P.I. 140.
—— (Ytes). T.V. P.IV. 99.
—— (Richardus). T. VI. P.III. 33.
Gillecon (Gilet & Deniſon). T. V. P. IV. 97.
Gillephatrick (Mac). T. II. P.I. 64.
Gilleſland (Johannes). T.IV. P.II. 133.
Gillet (Simon). T.V. P.IV. 98.
Gillibrand (Laurentius). T.II. P.IV. 208.
Gilliis (Urſus & Bertrandus de). T. I. P. III. 201.
Gilling. Manerium ſic vocatum in Comitatu Eborum ſitum. T. VIII. P.II. 54.
Gillingham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T.VIII. P.II. 40.
Gillingham (Georgius), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Llantegloſs & Adven in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. III. 223.
—— (Georgius), Theologiæ Profeſſor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Commiſſionales ei directæ ad Præbendam in Eccleſiâ Regiâ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. II. 250, 257.
Gillis (Johannes de). T.V.P.III. 101. P.IV. 64.
Gillyngham Wapentach. T.II. P.I. 162.
Gilmon (Johannes). T.VI. P.I. 179.
Gilmori (D. Mac), Dux de Anderken. T. I. P. IV. 76.
Gilpin (Georgius). T.VII. P.I. 181.
Gilsborough (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 40.
Ginche (Gilbertus de la). T.V. P.IV. 94.
Ginewell (Johannes de). T.II. P.III. 31.
Giosle de Boys (Abbas de St.) T.I. P.III. 2.
Gioſſe de Boys (Abbatia de St.). T.I.P.II.205.
Gipiwica Suffraganeus Epiſcopus (Thomas). T. VI. P.III. 16, 77.
Gippes (Richardus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Gippewico (Prior de). T.III. P.IV. 133.
Gippewicum. Reſtitutio Temporalium Priori Sancti Petri. T.IV. P.III. 159.
Gippewyz (Galfridus de). T.II. P. I. 51.
—— (Johannes de). T. IV. P.III. 159.
Gippi. Litteræ directæ Ballivis, Burgenſibus & Communitati hujus Villæ. T.IX. P. I. 2.
Gipwic (Villa de), in Comitatu Sulffolciæ. T. VIII. P.II. 60.
Gipwicum. Super Erectione Collegii per Cardinalem Eborum. T. VI. P. II. 97. De Suppreſſione Monaſterii Sancti Petri. 96, 97. Bulla diſmembrandi Monaſteria de Snape, Dodneſh, Wilk, Horklaie & Tiptre, in uſum Collegii Cardinalis. 98, 99. Pro Thomâ Mannynge Epiſcopo Suffraganeo. 222.
Giquel (Georgius). T.III. P.I. 142.
Girandeau. T. V. P. I. 150.
Girard (Reginaldus). T. V. P. I. 58.
—— (Martinus). T. V. P. IV. 92.
—— (Guillielmus). T.V. P.IV. 95.
—— (Johannes), T.V. P. IV. 97.
Girardi (Johannes). T.I. P.III. 62, 64.
—— (Aymericus). T.II. P.I. 151, 184.
Girardus (Petrus). T.I. P.I. 47.
Girault (Guillielmus). T.IV. P.III. 65.
—— (Petrus). T.IV. P.IV. 57, 89, 90.
Gireſme (Karolus de). T. IV. P.IV. 81.
—— (Robertus de). T.IV. P.IV. 105.
—— (Cordelier de). T.V. P.IV. 96.
—— (Johannes de). T.V. P.IV. 98.
Girlington (Nicolaus), Deputatus Regis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T.VIII. P.II. 71, 144.
Giroliis (Robertus de). T.I. P.II. 73.
Giroſme (Sincider de). T.IV. P.IV. 65.
Giſſing (Thomas de). T.III. P.I. 121.
Girton (Rectoria de) in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P.III. 166.
Gisborne in Craven (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P.II. 52.
Gisborne, ſive Gisborough (Dominium & Manerium

nerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 59.
Gisborough (Dominium, &c.) Vide *Gisborne.*
Gisborough. Litteræ directæ Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Gisbourn (*Johannes*). T. III. P. IV. 190.
Gisburgh (Prior *de*). T. IV. P. IV. 75.
Gisburne (Vicaria de), in Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 92.
Giſeburn (Abbas *de*). T. I. P. II. 92.
Gislebertus (Comes). T. IV. P. IV. 75.
Giſnes (*Baldwinus* Comes). T. I. P. I. 82, 107.
—— (*Ernaldus*) T. I. P. II. 8,
Giſors (*Odo de*). T. IV. P. IV. 77.
—— (*Guillielmus de*). T. IV. P. IV. 77.
Giſortium (Victoria apud). T. I. P. I. 31.
Giſted (*Johannes de*). T. II. P. II. 165.
— (*Johannes de*). T. II. P. IV. 156.
Giſtell (*Johannes de*). T. I. P. III. 4.
—— (*Rogerus de*). T. I. P. III. 111.
—— (*Wulfrandus de*). T. II. P. IV. 190, 206.
—— (Dominus *de*). T. III. P. IV. 41, 118.
Giſtene (*Johannes*). T. III. P. I. 36.
Giſulco (*Biſcarallus de*). T. I. P. III. 49.
Given (*Johannes*). T. VI. P. II. 208.
Glaceſtre (*Mordacus de*). T. III. P. II. 154.
Gladeſtanes (*Willielmus de*). T. III. P. II. 83.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 130.
Gladiatoria. De Arte reformandi. T. VII. P. II. 140.
Gladon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 145.
Glamis (Magiſter *Thomas*). T. VII. P. I. 14, 15, 18, 84.
Glamville (*Robertus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 26.
Glandaublin (*Mace*). T. III. P. II. 188.
Glandefeld (*Robertus*). T. VI. P. IV. 54.
Glandeſtry, ſive *Glanſtry*, vel *Glaſtry* (Rectoria de), in Diœceſi Meneveſi. T. IX. P. II. 91.
Glandeteule Epiſcopus (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 198.
Glandicenſis Epiſcopus (*Guillielmus*). T. I. P. III. 202.
—— (Cardinalis). T. III. P. III. 111.
Glanſtry. Vide *Glandeſtry.*
Glantier (*Petrus le*). T. VI. P. IV. 96.
Glanville (*de*) Juſticiarius Angliæ. T. I. P. I. 18, 19.
—— (*Mounton de*). T. I. P. IV. 31.
Glanvill (*Johannes*), Armiger, promovetur ad gradum Servientis ad Legem. T. IX. P. II. 136. P. III. 38.
Glapion (*Warinus de*). T. I. P. I. 30, 37, 38, 42.
Glaſcuenſis Epiſcopus (*Walterus*). T. I. P. I. 76, 81, 85.
—— (*W.*). T. I. P. II. 4, 6.
—— (*Johannes de Cheam*). T. I. P. II. 48, 53, 55, 81.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 209, 228.
—— (*Robertus Wychard*). T. I. P. III. 50, 56, 57, 66, 71, 72, 87, 89, 92, 93, 94, 97, 98, 99, 104, 105, 111, uſque 115, 116, 121, 161, 162, 182, 210. P. IV. 3, 17, 22, 39, 41, 51, 54, 59, 63.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 97, 116, 117, 125, 129, 133, 143, 182, 183. T. II. P. I. 20, 54. P, II. 23.
—— (*J.*). T. II. P. I. 180.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 59, 105, 107.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 114.
—— (*W.*). T. III. P. I. 148, 153, 156. P. II. 137, 140, 143, 154, 158, 161.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 108, 109, 152, 170. P. IV. 41, 49.
—— (*Matthæus*). T. IV. P. I. 70, 191, 197.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 187.
—— *W.*). T. IV. P. IV. 31, 93, 97, 98, 99, 106, 108, 111, 115.
—— (*J.*). T. IV. P. IV. 144, 155, 169, 190, 199. T. V. P. I. 43.
—— Archidiaconus (*Georgius*). T. IV. P. IV. 111, 115, 148.
—— Archiepiſcopus (*Robertus*). T. V. P. IV. 183, 184, 189, 190, 191, 193, 197. 208. T. VI. P. I. 4.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. I. 8, 102.
—— (*Gawinus*). T. VI. P. II. 38, 54, 215.
—— Archiepiſcopus (*Johannes Sportiswood*). T. VII. P. II. 132, 176.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 58.
Glaſcuenſis Epiſcopus. T. I. P. II. 48, 53, 55. Fidelitas. T. I. P. IV. 3, 22. Suſcitator Diſcordiæ. 17, 63. Liberatio. 129. Papæ præſentandus. 133. Scelera. 134. Contra Epiſcopum & pro Stephani Scagrave Promotione. 135. Johannes Whithand Priſonarius. 167. Ne redeat ad Scotiam. 182. T. II. P. I. 20, Cuſtodiendus. 54. Electus. 131. De Officio exercendo. T. III. P. II. 158. Vide *Hybernia.*
Glasgew (*Johannes de*). T. IV. P. I. 99.
Glaſguenſis Epiſcopus. Vide *Glaſcuenſis*, &c.
Glasham (*Johannes*). T. IV. P. I. 22.
Glaſon, ſive *Glaſton* (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 93.
Glaſton (Abbas *de*). T. I. P. I. 143. P. II. 92. 154, 156, 203.
—— (Frater *Willielmus*). T. I. P. IV. 30.
—— (Abbas *de*). T. II. P. IV. 44.
—— (*Statinus de*). T. III. P. II. 130.
—— (Abbas *de*). T. III. P. III. 70, 84, 183. P. IV. 8.
—— (Abbas *de*). T. III. P. IV. 134. T. IV. P. IV. 87, 91.
—— (*Nicholaus de*). T. IV. P. IV. 194, 195, T. V. P. I. 5, 9, 110.
—— (*Richardus de*). T. VI. P. II. 161.
Glaſton. Vide *Glaſon.*
Glaſtonia. Pro Abbate. T. II. P. III. 69.
Glaſtonienſis Epiſcopus (*S.*). T. I. P. I. 72.
Glaſtry. Vide *Glandeſtry.*
Glaſyer (*Johannes*). T. VI. P. III. 197.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 9.
Glatigny (*Johannes de*). T. V. P. IV. 92.
Glatton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 40.
Glaumys (*Patricius* Dominus *de*). T. V. P. II. 31.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 31.
Glaunton (*Johannes de*). T. II. P. IV. 19.
Glauvile (*Franciſcus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Glay (*Alexander*), Filius. T. I. P. III. 179.
Glebe. Significatio hujus termini. T. VIII. P. I. 153.
Glebis (*Thorpe in*). Rectoria ſic dicta in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 208.
Glemham (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Carolus*). T. VII. P. IV. 8.
—— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Carolus*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 144.
Glencarne Comes (*Willielmus*). T. VI. P. III. 91, 93, 95, 97.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 106, 107, 110, 111.
—— (*Alexander*), Filius. T. VI. P. III. 117.
Glendonewyn (*Adam de*). T. III. P. IV. 45.
Glendonwale (*Matthæus de*). T. III. P. II. 107.
Glendourdy (*Owenus de*). T. IV. P. II. 135, 153.
Glendowyne (*Johannes* & *Simon de*). T. III. P. IV. 152. T. IV. P. I. 89, 94, 104, 134.
—— (*Simon de*). T. V. P. II. 18, 37, 50, 74, 89.
Glenlace (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.
Glennesk (*Johannes* Dominus *de*). T. I. P. III. 66, 161.
Glentham (Eccleſia Parochialis de) in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 35.
Glenton (*Johannes de*). T. II. P. II. 100.
Gienurhard (*Johannes de*). T. I. P. III. 183.
Glerquun (*Bertrandus du*). T. III. P. II. 37.
Glevenant (*Johannes*). T. III. P. IV. 23.
Glid (*Michael*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut unà cum Vicariâ Eccleſiæ Parochialis de Newton Valence Diœceſis Wintonienſis Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Ertham Diœceſis Ciceſtrenſis poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 34.
Glinton. T. IX. P. II. 93.
Gliſon (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
Gliſſon (*Franciſcus*), Medicinæ Doctor, obtinet locum Lectoris Regis in Medicinâ, in uſum Juventutis, in Academiâ Cantabrigienſi. T. IX. P. II. 86.
Gloaquii (*Bertrandus*). T. III. P. I. 106.
Glommorgan (*Robertus de*). T. I. P. IV. 20.
Glorelrey (*Johannes*). T. VI. P. II. 196.
Glorie (*Adam atte*). T. II. P. IV. 75.
Glorieux (*Nicholaus le*). T. IV. P. III. 88.
Gloſſe (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sexilbye, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 210.
Glouceſtria & Res hunc Comitatum concernentes. Exercitus. T. I. P. I. 89. Caſtrum. 132. Caſtrum & Burgum cum Bertonâ. 147. Caſtrum Glouceſtriæ cum Bertons & Tyna Glouc. Villa Glouc. ad 52 ſolidos & 5 Denarios de Purpeſturâ 30 l. pro villa de Cyrenceſter per Abbatem ibidem ſolubiles. 16 l. 16 ſ. 10 d. Obolum pro Pynnokeſhire per Abbatem de Hales ſolubiles. T. I. P. III. 214. Curiæ Honoris Glouceſtriæ cum Pertinentiis. T. III. P. III. 84. Berton Manerium. T. IV. P. II. 19. Glouceſtre officium Cuſtodis Caſtri. T. V. P. I. 170. Eccleſia Beati Petri Ordinis Sancti Benedicti. P. II. 29. Pro Abbate Monaſterii Sancti Petri Ordinis Benedicti. T. V. P. IV. 133. De Erectione Epiſcopatûs. T. VI. P. III. 69. Pro Johanne Waken Epiſcopo deconſecrando. 64, 65. Monaſterium Beati Petri. 69, 70. Newent, Pawnley, Dymnock, Advocatio, Vicaria. T. VI. P. III. 135. Dominium, Manerium & Hundredum de Poculchurch, Dominium & Manerium de Werterleigh. 166. Pro Johanne Hooper Collatio Epiſcopatûs. T. VI. P. III. 193. Pro eodem Significavit. 216. Conceſſio Epiſcopatûs per eundum facta Regi. 216. Similis conceſſio facta per Decanum & Capitulum. 216. Vide *Wigorn.* Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. De licentiâ eligendi. 19. Reſtitutio Temporalium. 25. P. IV. 117. Pro Johanne Bowſher cuſtodia Temporalium. 64. Licentia eligendi. 116. Significavit. 116. Archidiaconatus. 85. In Eccleſia Cathedrali Quinta Præbenda. 43. Præbenda. 145, 157. Beatæ Mariæ Rectoria. 145. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 201. Pro Godfrido Goldesborough Epiſcopo Regius Aſſenſus. 206. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. P. IV. 162. Pro Godfrido Goodmam Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 185. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 189.
Glouceſtria (*Willielmus de*). T. I. P. I. 118.
—— (*Walterus de*). T. I. P. IV. 26, 30, 55, 72.
—— (*Walterus de*). T. I. P. IV. 108, 118, 166, 184.
—— (*Richardus de*). T. II. P. II. 102, 103, 140.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Adam de*) T. III. P. I. 56.
—— (*Thomas de*). T. IV. P. II. 31.
Glouceſtria Comes (*Willielmus*). T. I. P. I. 16.
—— (*R. de Clare*). T. I. P. I. 176, 177, 197. P. II. 2, 3, 5, 7, 14, 15, 37, 46, 47, 48,
—— (*Gilbertus*). T. I. P. II. 95, 96, 97, 100, 101, 106, 107, 109, 115, 124.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. II. 129, 154, 155, 176, 203, 220, 221, 240. P. III. 17, 18, 57, 74. 75, 98, 99.
—— (*Radulphus de Mahermer*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5. 34.
—— (*Gilbertus de Clare*). T. I. P. IV. 90, 108, 121, 127, 135, 141, 144, 148, 155, 156, 158, 162, 164, 170, 173, 185, 190. T. II. P. I. 15, 17, 21, 25, 36, 43, 45, 48, 49, 63, 66, 91, 102, 173, 174, 183.
—— (*Hugo de Audele*). T. II. P. III. 181.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 48, 97, 115, 140, 198. T. III. P. I. 11.
—— (*Gilbertus de Clare*). T. III. P. IV. 4.
—— Dux (*Thomas de Wodeſtok*). T. III. P. III. 69, 76, 77, 78, 81, 91, 96, 100, 101, 102, 135, 159, 166, 167, 171, 184, 186, 187, 192. P. IV. 10, 17, 19, 49, 59, 61, 63, 65, 70, 75, 80, 82, 83, 86, 88, 90, 93, 129.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 132, 134, 137, 139, 140, 145, 157. T. IV. P. I. 4.
—— Duciſſa (*Alianora*). T. III. P. IV. 137, 138, 140. T. IV. P. I. 12.
—— Comes (*Thomas le Deſpenſer*). T. III. P. IV. 159.
—— Dux (*Humfridus*) T. IV. P. II. 95, 111, 139, 155, 171, 176, 177. P. III. 8, 16, 17, 24, 36, 39, 40, 44, 51, 64, 83, 102, 104, 112, 114, 119, 129, 145, 154, 159, 161, 175, 178, 179, 181.
—— Duciſſa (*Alianora*). T. IV. P. II 74, 132.
—— Dux (*Thomas*). T. IV. P. II. 132. P. III. 120.
—— Dux (*Humfridus*). T. IV. P. III. 191,

191, 193. P.IV. 24, 27, 34, 67, 68, 70, 80, 82, 83, 84, 86, 87, 90, 91, 94, 102, 105, 110, 114, 119, 121, 122, 124, 128, 132, 137, 139, 150, 151, 156, 157, 158, 159, 160, 172. T.V. P.I. 23, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 42, 43, 47, 76, 84.

Glouceſtriæ Duciſſa (*Jacoba*). T.IV. P.IV. 128, 137.

—— (*Alianora*). T.V. P.I. 109.

—— Dux (*Humfridus*). T.V. P.I. 146, 152, 153, 166, 167, 171, 173, 178.

—— (*Richardus*). T.V. P.II. 106, 112, 172, 174, 175. P.III. 5, 59.

—— Duciſſa (*Alianora*). T.V. P.I. 178.

—— Dux (*Richardus*). T.V. P.III. 64, 66, 84, 104, 105, 118, 121, 122, 127, 130, 131.

—— (*Johannes Baſtardus*). T.V. P.III. 162.

—— Dux (*Richardus*). T.VI. P.II. 217.

—— (*Richardus Champney*), Rex Armorum. T.V. P.III. 140, 142.

Glouceſtrienſis Abbas. T.V. P.I. 110.

—— (*Reginaldus*). T.V. P.I. 110, 186, 189. P.II. 7.

—— Epiſcopus (*Richardus Beauchamp*). T.V. P.III. 95.

—— Abbas (*Willielmus*). T.VI. P.II. 160.

—— Epiſcopus (*Johannes Wakeman*). T.VI. P.III. 69, 71.

—— Epiſcopus (*Johannes*). T.VI. P.III. 193, 216.

—— (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 25, 62, 64.

—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 116, 179.

—— (*Godfridus Goldeskiergh*). T.VII. P.I. 205.

—— (*Henricus*). T.VII. P.II. 169.

—— (*Godfridus Goodman*). T.VII. P.IV. 185, 189.

—— Abbas. T.I. P.III. 135. P.IV. 8.

—— Abbas. T.III. P.IV. 133.

Glover (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Weſtkirkeby, Diœceſis Ceſtriæ. T.VIII. P.III. 165.

—— (*Chriſtopherus*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Saxby. T.VIII. P.III. 281.

Glovere (*Simon*). T.I. P.III. 104.

—— (*Richardus*). T.III. P.III. 73.

—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 76.

—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 135, 141.

Glyn (*Johannes*). T.VI. P.I. 182.

—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 141.

—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Carnarvon. T.VIII. P.II. 145.

—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa concernens Rivum Thameſis. T.IX. P.II. 34.

—— (*Richardus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ederne, ſive Llan Ederne, in Diœceſi Bangor. T.IX. P.II. 136.

Glynn Johannes), Armiger, obtinet Officium Cuſtodis omnium Brevium & Rotulorum de & in Communi Banco. T.IX. P.II. 205.

Glynne (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.

Glyndordy (*Owinus*). T.III. P.IV. 181, 198. T.IV. P.I. 15, 33, 36, 45, 55, 65, 69, 75, 78, 163, 200. P.II. 18.

—— (*Giffinus*), Filius. T.IV. P.I. 114.

Glynton (*Ivo de*). T.II. P.III. 166. T.III. P.I. 33, 50.

Glywicz (*N. de*). T.III. P.IV. 43.

Gnaros (*Bernardus de*). T.V. P.I. 148.

Go (*Johannes*). T.I. P.III. 99.

Goad (*Thomas*). T.VII. P.III. 134. P.IV. 172.

—— (*Thomas*), Theologiæ Doctor. T.VIII. P.I. 205.

—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, & Capellanus Archiepiſcopi Cantuarienſis. T.VIII. P.II. 36. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*

—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 36.

—— (*Thomas*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Barrowe, Diœceſis Ciceſtrienſis. T.VIII. P.IV. 120.

—— (*Thomas*) obtinet Officium Lectoris Juris Civilis infra Academiam Cantabrigienſem. T.IX. P.I. 76.

Gobbe (*Johannes*). T.V. P.I. 4.

Gobellin, dictus *Phiſicen* (*Johannes*). T.IV. P.III. 47.

Gobet (*Johannes*). T.III. P.I. 108.

Gobillon (*Laurentius*). T.V. P.IV. 98.

Gobun (*Johannes*). T.IV. P.II. 83.

Gobyon (*Hugo*). T.I. P.III. 129.

—— (*Thomas*). T.II. P.II. 99.

—— (*Robertus*). T.II. P.III. 26.

Goeh (*Johannes de*). T.VII. P.III. 115, 117.

—— (*Barnabas de*). T.VII. P.IV. 172.

Godalming (Villa de). Litteræ directæ Ballivis & Liberis hominibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 4.

Godard (*Johannes*). T.III. P.IV. 32.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 39.

—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 61.

Godardville (*Walterus de*). T.I. P.I. 114.

Godbold (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 17.

Gode (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.

Godeau (*Johannes*). T.V. P.IV. 93.

Godefelaw, aliàs dictus *Garloſe Ducheman* (*Garland*). T.III. P.III. 174.

Godeford (*Philippus de*). T.III. P.II. 73.

Godefray (*Stephanus*). T.IV. P.III. 85.

Godefridus. Vide *Godfridus*.

Godeile (*P.*). T.III. P.II. 117.

Godeke (*Johannes*). T.IV. P.I. 57.

Godeknape (*Simon*). T.IV. P.IV. 136.

Godelee (*Johannes de*). T.II. P.III. 53.

Godelyn (*Reginaldus*). T.V. P.IV. 81.

Goderich (*Richardus*). T.VI. P.III. 197. P.IV. 386.

Goderinis (*Julianus de*), Epiſcopus Xainction. T.VI. P.II. 71.

Goderitz (*Gonſalvus de*). T.II. P.III. 33.

Godeſhalne (*Johannes*). T.II. P.I. 37.

Godeworthie (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.

Godeyer (*Willielmus*). T.V. P.II. 110.

Godfridus, (Frater Caſtell. *de Los*). T.I. P.I. 46.

—— Filius Ducis Brabantiæ. T.I. P.II. 166.

—— Glouceſtriæ Epiſcopus. T.VIII. P.II. 38. P.III. 35.

Godingh (*Macquardus*). T.IV. P.I. 43.

Godinier (*Johannes*). T.III. P.IV. 169.

Godiſtowe. Oxonienſis Abbatiſſæ Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 43.

Goddlynton (*Johannes de*). T.II. P.III. 26.

Godman (*Thomas*). T.II. P.I. 22.

Godmancheſter. Vide *Grunceſter*.

Godmanſton (Rectoria de), in Diœceſi Briſtollienſi. T.VIII. P.III. 31.

Godolphin (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 49.

—— (*Franciſcus*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*

—— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T.VIII. P.II. 144.

—— (*Franciſcus*) conſtituitur generalis Receptor Comitatuum Devoniæ & Cornubiæ. T.IX. P.III. 38.

Godeſalve (*Johannes*). T.VI. P.II. 189. P.III. 89.

—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 130, 153, 184.

—— (*Edwardus*). T.VI. P.III. 145.

Godſchalk, aliàs *Godſchall* (*Jodocus*). T.VII. P.III. 243.

Godſone (*Brianus*). T.VI. P.III. 7.

Godwin. Vide *Godwyn*.

Godwyn (*Johannes*). T.II. P.I. 133.

—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 19.

—— (*Paulus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 6. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*

—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Trellecke, cum Capellâ de Penault eidem annexâ, in Diœceſi Landavenſi. T.VIII. P.II. 247.

—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Regis Ordinariorum unus, promovetur ad Rectoriam de Whitborne. T.VIII. P.III. 281.

—— (*Thomas*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Trinitatis in Villâ Cantabrigiæ. T.VIII. P.III. 281.

—— (*Morganus*), Legum Doctor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Engliſh-Bicknor, Diœceſis Glouceſtrienſis. T.IX. P.II. 255.

Godwyne. Vide *Godwyn*.

Godymeſton (*Walterus*). T.I. P.IV. 98.

Godyn (*Durettus*). T.II. P.I. 30, 46.

Godyng (*Johannes*). T.V. P.I. 3.

—— (*Johannes*). T.V. P.I. 139.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 92.

Goes (*Guillielmus le*). T.IV. P.III. 99.

Goete (*Arnulfus*). T.I. P.III. 170.

Goferii (*Johannes*). T.IV. P.II. 34.

Goffe (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam de Ripe, ſive Eckington, Diœceſis Ciceſtrienſis. T.VIII. P.III. 36.

Goffet (*Gerardus*). T.IV. P.III. 14.

Gofton (*Franciſcus*), Miles. T.VIII. P.II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Middleſexiæ. *ibid.*

—— (*Franciſcus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 18.

—— (*Franciſcus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 21.

Goger Perſona (*Andreas de*). T.I. P.III. 163.

—— (*Nicholaus*). T.V. P.IV. 92.

Gogh (*Audoenus*). T.II. P.I. 49.

—— (*Morganus*). T.III. P.IV. 134. T.IV. P.I. 83.

—— (*Mattheus*). T.V. P.I. 189. P.II. 4.

—— (*Rixius*). T.V. P.I. 189.

—— (*David*). T.V. P.III. 57.

—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 79.

Goilans (*Reginaldus de*). T.III. P.I. 140, 201, 208.

Goinz (*Brianus de*). T.I. P.II. 97.

—— (*Brianus de*). T.II. P.II. 130.

Goix (*Nicaſius de*). T.IV. P.III. 200.

Golafre (*Johannes*). T.IV. P.IV. 20.

Golard (*Walterus*). T.I. P.II. 167.

Golardo (*Montezinus*). T.II. P.I. 84.

Golbeter (*Henricus*). T.II. P.IV. 110.

Golde (*Johannes*). T.IV. P.II. 104.

Goldesburgh (*Richardus*). T.IV. P.I. 174.

Goldewell (*Jacobus*). T.V. P.II. 119, 126, 130, 134, 137, 167. P.III. 7, 8.

—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 141. P.IV. 18.

Golding (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Andreæ de Tey ad Ulmos, ſive Markeſley, Diœceſis London. T.VIII. P.IV. 64. T.IX. P.I. 81.

Goldingham (*Alanus*). T.I. P.IV. 20.

—— (*Alanus*). T.I. P.IV. 156.

—— (*Alexander*). T.II. P.III. 70.

Goldman (*Georgius*), Theologiæ Doctor, Archidiaconus Eſſexiæ. T.VIII. P.I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*

—— (*Franciſcus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Southhockenden, in Diœceſi London. T.VIII. P.IV. 66.

—— (*Franciſcus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bowris Giſford, Diœceſis London. T.IX. P.III. 40.

Goldſmith (*Johannes*). T.III. P.I. 149, 155.

—— (*Robertus*). T.IV. P.I. 57.

—— (*Thomas*). T.IV. P.II. 76.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 10.

—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 46.

—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Canonicatum de Hanfeld, in Eccleſia Cathedrali Sanctæ Trinitatis Ciceſtrienſis. T.VIII. P.II. 250.

Goldſmythes. T.VI. P.IV. 168.

Goldſon (*Robertus*). T.VI. P.III. 80.

Goldtotne (*Johanna*). T.I. P.III. 117.

Goldusburgh (*Richardus de*). T.II. P.I. 166.

—— (*Milo de*). T.IV. P.IV. 20.

Goldyng (*Johannes*). T.VI. P.III. 31.

Goldyngton (*Johannes de*). T.II. P.II. 177.

—— (*Johannes de*). T.III. P.IV. 37.

Goleux (*Galabrimus de*). T.II. P.I. 9.

Golman (*Georgius*). T.VII. P.III. 134. P.IV. 172.

Golofre (*Johannes*). T.III. P.III. 76, 77. P.IV. 17, 87, 91.

Golombers (*Mattheus*). T.I. P.II. 182.

Golrado (*Aſinus de*). T.II. P.I. 84.

Gomay (*Johannes*). T.I. P.II. 142.

Gombaldi de Tyrano (*Auda* Filia). T.II. P.I. 24.

Gombaud (*Petrus*). T.I. P.IV. 131.

Gombledon (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanylid, ſive St. Julien, &c. Diœceſis Landavenſis. T.IX. P.II. 253.

Gomeniz (Dominus *Johannes de*). T. III. P. I. 39.
Gomeny (*Winmerus de*). T. II. P. III. 186.
Gomes de Fuenſalidâ (*Guterius*). T. VI. P. I. 1, 2, 3.
Gometii (*Valaſcus* & *Alfonſus*). T. I. P. III. 25.
—— (*Gonſalvus*). T. III. P. III. 197.
—— (*Lupus*). T. III. P. IV. 69.
—— (*Johannes de Silvâ*). T. IV. P. I. 55.
—— (*Guiterius*). T. IV. P. I. 154.
Gonalſton (*Willielmus de*). T. II. P. III. 78.
Gondebault (*Jacobus de*). T. V. P. IV. 10, 12, 13, 14, 28, 29.
Gonden (*Adam de*). T. II. P. II. 7.
Gondiſalvi (*Johannes*). T. III. P. II. 208.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 68.
Gondomar (*Comes*). T. VII. P. IV. 110.
Gonelle (*Simon de*). T. IV. P. III. 15.
Gonewarton (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 21.
Goneys (*Willielmus*). T. II. P. IV. 22.
Gonju (*Petrus*). T. III. P. II. 126.
—— (*Rollandus*). T. V. P. III. 199. P. IV. 11, 38.
Gonnerton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Gonnevillâ (*Sampſon de*). T. IV. P. III. 14.
Gonninge (*Johannes*) conſtituitur Conſtabularius Stapulæ Civitatis Briſtol. T. IX. P. II. 248.
Gonors-Maſtre. T. V. P. IV. 97.
Gonſalvi (*Fernandus*). T. I. P. IV. 138.
Gonſhull (*Willielmus*). T. II. P. I. 179.
Gontaldo (*Petrus* & *Gaſto de*). T. I. P. II. 197. P. III. 134.
Gontaut (*Petrus de*). T. II. P. I. 2.
Gonwal (Comitatus de), in Eccleſiâ Cathedrali Herefordienſi. T. IX. P. II. 91.
Gonyz (*Brianus de*). T. II. P. II. 130.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 101.
Gonzelles (*Petrus*). T. IV. P. IV. 83, 106.
Gonzowe (*Petrus*). T. IV. P. IV. 70.
Goo (*Johannes*). T. IV. P. IV. 130.
—— *ap Batha* (*Gr.*) T. IV. P. I. 9.
Gooch (*Barnabas*). T. VII. P. III. 134.
—— (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Goodacre (*Johannes*). T. VI. P. III. 129.
Gooday (*Arthurus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Gooddolphin. T. VI. P. III. 120.
Goode (*Willielmus*) obtinet Officium Capitalis Stragulatoris Regis vulgariter vocati *Arrasmaker*, & Emendatoris omnium Pannorum Regis de *Arras* & *Tapiſtry*. T. IX. P. II. 248.
Goodeaſter. Eccleſia & Parochia. T. VI. P. III. 187.
Goodeknape (*Willielmus*). P. VI. P. IV. 49.
Goodhals (*Henricus*). T. IV. P. II. 166, 201. P. III. 9, 10, 122, 128.
Goodhand (*Johannes*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Goodhurſt (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 38.
Gooding (*Johannes*). T. VI. P. II. 203.
Goodmadham, ſive *Goodmanham* (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. II. 121.
Goodman (*Johannes*). T. VI. P. III. 177, 229.
—— (*Gabriel*). T. VI. P. IV. 103, 155, 161.
—— (*Gabriel*). T. VII. P. II. 5.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Cranelley, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 251.
Goodmanham. Vide *Goodmadham*.
Goodric (*Thomas*). T. VI. P. II. 141.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 185.
Goodrick (*Henricus*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 118. P. II. 262. P. III. 262.
Goodwin (*Paulus*), Sacræ Theologiæ Doctor, Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, Pater Johannis Goodwin, Baccalaurei. T. VIII. P. III. 36. Ejus mors. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Laurentii Lideard, ſive Lidiard, Diœceſis Bathonienſis & Lichenſis. T. VIII. P. III. 36. Vide *Goodwyn*.
Goodwyn (*Thomas*), T. IV. P. II. 149.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 23.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 116.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 134, 149.
Goodwyn (*Radulphus*). Conceſſio ei facta Officii Examinatoris omnium Teſtium in quibuſcumque Cauſis, Sectis, &c. coram Domino Præſidente in Marchiis Walliæ provenientibus, &c. durante Vitâ. T. VIII. P. II. 26.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 82. Vide *Goodwin*.
Goodyeare (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
Goodyere (*Willielmus*). T. VI. P. III. 190.
Goodyere (*Henricus*), Miles. Protectio Regalis ei conceſſa. T. VIII. P. II. 49.
Googh (*Johannes*). T. VI. P. III. 79.
Goolle (*Johannes*. T. VI. P. II. 202.
—— (*Gaillardus de*). T. IV. P. IV. 123.
Gopfarler (*Laurentius*). T. VI. P. II. 206.
Gor (*Hemingus*). T. VII. P. I. 32.
Gorando (*Gaſton de*). T. I. P. I. 144.
Gordan (*Aymericus de*). T. I. P. I. 144.
Gordes (*Radulphus de*). T. I. P. II. 82.
Gording (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 179, 180.
Gordon (*Fortunatus de*). T. I. P. I. 29.
—— (*Pontius de*). T. I. P. II. 77.
—— (*Adam*). T. I. P. IV. 119, 203. T. II. P. I. 33, 57.
—— (*Johannes* & *Thomas*). T. II. P. I. 33.
—— (*Pontius*). T. III. P. I. 164.
—— (*Adam*). T. III. P. IV. 150.
—— (*Rogerus*). T. III. P. IV. 151.
—— (*Alexander*). T. IV. P. IV. 189, 190.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 109, 115, 141, 155.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 109.
—— (*Patric*). T. VII. P. I. 115, 130, 141, 147, 152.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northove, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 255.
Gordono (*W. de*). T. V. P. I. 80.
Gore (*Thomas*). T. V. P. I. 36.
—— (*Willielmus* & *Johannes*). T. VII. P. IV. 135.
Gorea (*Lupus de*). T. I. P. III. 27.
Goret (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 94.
Gorgeet (*Michael*). T. V. P. IV. 99.
Gorges (*Radulphus de*). T. I. P. II. 82.
—— (*Radulphus*). T. I. P. II. 156, 203.
—— (*Radulphus*). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 59. P. II. 14, 18, 26, 47.
—— (*Theobaldus*). T. III. P. II. 173.
—— (*Theobaldus* & *Radulphus*). T. III. P. III. 56.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. II. 56.
—— (*Ferdinandus*). T. VII. P. II. 40.
—— (*Ferdinandus*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Ferdinandus*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Ferdinandus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Thomas*) obtinet Officium Cuſtodis & Capitanei Caſtri vocati *le Hurſt* in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. III. 164.
Gorgi Baptizatus (Dominus), Nuncius Tartarorum Regis. T. I. P. III. 76.
Gorgoile (*Gerardus*). T. II. P. I. 37.
Goring (*Henricus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Georgius*), Miles. T. VIII. P. II. 21. P. III. 23.
—— (*Georgius* Dominus) obtinet Officium Clericorum Signetti. T. VIII. P. III. 82. Et Officium Secretarii infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ, & in Comitatibus Monmouth, Wigorniæ, &c. T. VIII. P. III. 164. Aliud Officium ei conceſſum. *ibid.* Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
—— (*Georgius* Dominus), Baro de *Hurſt-Perpoint*. Commiſſio ei directa concernens venditionem Tabaci abſque Licentiâ Regiâ. T. IX. P. II. 80. Obtinet Officium Seneſcalli Honoris de Peverell in Comitatu Nottingham. T. IX. P. II. 205.
Gorleſton (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 61.
Gornay (*Robertus de*). T. I. P. II. 30.
Gornayo (*Hugo de*). T. IV. P. III. 195. P. IV. 73.
—— (*Galterus de*), Decanus. T. IV. P. IV. 76.
Gorne (*Donaldus*). T. V. P. III. 114.
Goron (*Stephanus*). T. III. P. III. 79, 92.
Goronule (*Stephanus*). T. I. P. II. 120.
Goronum Seneſcallus (*Grocion*). T. I. P. II. 108.
Goronwe (*Jenam ap*). T. II. P. I. 52.
Gorrenode (Dominus *Laurentius de*). T. IV. P. IV. 239, 246, 250, 257, 261, 262, 265.
—— (Comes de *Paudeband*). T. VI. P. II. 134.
Gorri (*Petrus*). T. III. P. I. 161.
Gorron (*Johannes*). T. IV. P. IV. 17.
Gors (*Johannes de*). T. IV. P. III. 169.
Gorſtelowe (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Mackſtocke, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. II. 256.
Gorſuch (*Johannes*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ de Welkern in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 116.
Gortenay (*Johannes*). T. IV. P. IV. 36.
Gortze (*Menardus* Comes *de*). T. I. P. I. 22.
Gorverſe (*Petrus*). T. IV. P. IV. 122.
Goſcott (Wapentagium de), in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 60.
Goſeford (*Willielmus de*). T. I. P. III. 98.
Goſelede (*Walterus*). T. I. P. III. 103.
Goſhale (*Henricus de*). T. II. P. II. 107.
Goſholm (*Robertus*). T. IV. P. I. 33.
Goſnell (*Thomas*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
Goſnold (*Johannes*). T. IV. P. III. 170, 197. P. IV. 3.
Goſſart (*Stephanus*). T. V. P. IV. 98.
Goſſayn (*Radulphus*). T. IV. P. III. 82.
—— (*Michael*). T. V. P. II. 43.
Goſſe (*Johannes*). T. V. P. I. 128.
Goſſelyn (*Radulphus*). T. II. P. II. 140.
Goſſet (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Colin*). T. V. P. IV. 97.
Goſſewyk (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 158.
Goſſuch (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
Goſtlyne (*Johannes*). T. VII. P. III. 166.
Goſton (*Franciſcus*). T. VII. P. IV. 20, 46, 63, 65, 144.
—— (*Franciſcus*), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Franciſcus*), Miles. Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VIII. P. I. 46.
—— (*Franciſcus*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 76. P. II. 256.
Got (*Bertrandus del*). T. I. P. III. 143.
—— (*Beraldus*). T. I. P. IV. 82. Vide *Gout*.
Goteley (*Richardus*). T. V. P. IV. 4.
Goterando (*Vitalis de*). T. I. P. I. 144.
Gotere (*Johannes de la*. T. I. P. IV. 29.
—— (*Johannes de la*). T. II. P. II. 162.
Goterii (*Johannes*). T. III. P. III. 10, 11, 18, 149, 150.
Gothfridus (*Frater Ducis Lovan*). T. I. P. I. 52.
Gouch (*Simon*). T. II. P. I. 99.
—— (*Barnaby*), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 75.
Gouda (*Willielmus de*). T. V. P. II. 25.
Goveire (*Robertus*). T. III. P. I. 187.
Gover (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
Gouffier (*Guillielmus*), Dominus *de Boniveto*. T. VI. P. I. 142, 143, 144, 145, 147, 150, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170.
—— (*Arthurus*), Comes *Stampen*. T. VI. P. I. 163, 164, 166, 168.
—— (*Guillielmus*). T. VI. P. II. 14.
Gough (*Richardus*). T. V. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 50.
—— (*Griffinus*). T. VI. P. IV. 114.
Gouland (*Ricardus*), in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Portionem de Overhall in Eccleſia Parochiali de Ledbury, Diœceſis Herefordenſis. T. VIII. P. II. 29.
Gould (*Robertus*). T. VI. P. IV. 162.
Gouldman (*Georgius*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Middleſexiæ. *ibid.*
Gouldwell (*Johannes*). T. VIII. P. I. 113.
Goulſton (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 136.
Gounter (*Robertus le*). T. II. P. I. 52.
Gounthorp (*Johannes*). T. V. P. III. 57.
Goupebeke. T. V. P. III. 95.
Gourdon (*Alexander Seton* Dominus *de*). T. IV. P. IV. 101, 109, 111, 112, 113. T. V. P. I. 43, 47, 50, 52, 60.
Gouret (*Johannes*). T. III. P. I. 167.
Gourgion (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.
Gournay (*Thomas de*). T. II. P. III. 65, 66, 67, 73, 100.

Gournay (*Hugo de*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Mattheus de*). T. III. P.I. 160, 165. P.II. 7, 20, 24.
—— (*Matthaus de*). T. III. P. III. 65, 91. P.IV. 19, 58.
—— (*Matthaus de*). T. IV. P.I. 16. T. VI, P. I. 182.
Gons (*Galfridus de*) & *Giota* Uxor. T. IV. P. III. 101.
Gouſhil (*Adam de*). T.II. P.I. 52.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 56.
—— (*Robertus*). T III. P.IV. 149.
Gouſhull (*Alanus*). T.III. P. I. 57.
Gouſle (*Petrus de*). T. I. P. II. 155, 199, 203, 221.
—— (*Petrus*). T.I. P.IV. 140.
Gouſſet (*Johannes*) T.V. P.IV. 102.
Gouſſin (*Egidius*). T.V. P.IV. 96.
Gout (*Bertrandus del*). T.I. P.IV. 123, 129, 181, 206. T.II. P.I. 2, 18, 23, 26, 28, 52, 62, 66, 67, 69, 71, 73, 74, 84, 95, 100, 106, 119, 138. P.II. 63.
— (*Guillielmus Raymundi*). T.II. P.II. 112.
— (*Bertrandus*). T.II. P.II. 143.
— (*Gaillardus*) T.II. P.II. 174. P.III. 23.
— (*Baſtle*). T.II. P.III. 46.
Goutier (*Johannes*). T. III. P. III. 165.
Gowe (*Robertus*). T.IV. P.I. 36.
Gower (*Laurentius*). T.II. P.I. 52.
—— (*Nicholaus*). T.II. P.IV. 208. T. III. P. I. 56, 71.
—— (*Thomas*). T.IV. P. I. 174.
—— (*Richardus*). T.IV. P. II. 89.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 19.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 91.
Gowera (*Henricus de*). T.II. P.III. 15.
Gowge (*Richardus*). T.VI. P.IV. 162.
Gowiz (*Brianus de*). T.I. P.II. 89.
Gowre (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northriding. T. VIII. P.II. 145.
Gowsworth (Rectoria de), in Diœceſi Ceſtriæ. T.IX. P.II. 208.
Goux (Dominus *Petrus de*). T.V. P.II. 80.
— (*R. de*). T.V. P.III. 21.
Goxhill (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P II. 92.
Goyon (*Stephanus de*). T.III. P.I. 141.
— (*Stephanus*). T.III. P.IV. 41, 118.
— (*Stephanus*). T.IV. P.II. 129.
Goys (*Thomas de*). T.III. P.III. 73.
— (*Lambertus*). T.III. P.IV. 16, 18.
— (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Goz ap Morgan (*Jevan*. T.IV. P.I. 160.
Gr- (*Thomas de*). T.III. P.I. 146.
Gr- (*David ap*). T.IV. P.I. 9.
Gr- Madok ap Jevan Baugh). T. IV. P. I. 9.
Gr- Griff-Gruffin. T.IV. P.I. 9, 119.
Graa (*Thomas*). T.III. P.III. 98. P.IV. 25, 30, 31, 48, 85.
— (*Thomas*). T.III. P.IV. 187.
Grace (*Willielmus*). T.II. P.III. 126.
— (*Walterus*). T.IV. P.I. 178.
— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 160.
— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 173.
— (*Robertus*). T.VII. P.I. 225.
— (*Monego* Epiſcopus *de*). T.VI. P.II. 129.
— (*Benedictus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brill, ſive Brehall, cum Little London, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 65.
— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shenſton, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T.IX. P. I. 78.
— (*Benedictus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ampney Sanctæ Crucis, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.IX. P. II. 141.
Græca Lingua. Vide *Secretarius*.
Græci. De Paſſagio. T.IV. P.I. 43.
Græcia. Pro Paulo Comite de Valachiâ. T.V. P.I. 7.
Grafton (*Johannes de*). T.I. P.IV. 202.
—— (*Thomas de*). T.V. P.III. 35.
—— (*Thomas de*). T.V. P.III. 182. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 26.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 12. P. 3. 85.
Grafton. Rectoria. T.VI. P.IV. 5.
Grafton-Park. Parcus ſic dictus. T. VIII. P. III. 27.
Gragnana (*Philippus de*). T.II. P.I. 57.
Graham (*David de*). T. I. P. I. 150. P. II. 5.
—— (*Patricius*). T.I. P.II. 228. P.III. 66, 72, 95, 97, 98, 103, 104, 105, 113, 114, 132. P.IV. 58.
—— (*Henricus*). T.I. P.II. 228.
—— (*Nicholaus*). T.I. P.III. 67, 98.
Graham (*David*). T.I. P.III. 98, 104, 183. P.IV. 41.
—— (*Johannes*) & *Margeria* Uxor. T.I. P.III. 164.
—— (*David*). T. I. P. IV. 119. T. II. P. II. 74.
—— (*David*). T.II. P. IV. 208. T. III. P.I. 99.
—— (*David*). T.III. P.I. 146, 149, 155, 157.
—— (*Patricius*). T.III. P.I. 146, 151.
—— (*Patricius*). T.III. P. IV. 102.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 78, 94, 99, 105, 191. P.II. 11.
—— (*Patricius* & *Alexander*). T. IV. P.II. 11.
—— (*David*). T.IV. P.II. 18.
—— Dominus (*Willielmus*). T. IV. P. II. 28, 45, 120, 186.
—— (*Patricius*). T.IV. P.IV. 179, 180.
—— (*Thomas*). T.V. P.II. 31.
—— (*Alexander*). T.V. P.II. 53.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 144.
—— (*Patricius*) T.V. P.II. 71, 75, 77, 84.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 96.
—— (*Richardus*). T.VII. P.I. 106.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 112.
—— (*David*). T.VII. P.I. 109, 141.
—— (*Richardus*) obtinet Cuſtodiam Parci vocati *Middle-Parke*, &c. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Richardus*) creatur Baronettus. T. VIII. P. III. 81. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
Graies (*Henricus Mildmay de*), junior, Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P. II. 8.
Graiſchaf (*Henricus de*). T.II. P.III. 168.
Gralley (*Johannes de*). T.I. P.II. 111.
Grame (*Abrahamus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Hardwick in Comitatu Buckinghamiæ. T.VIII. P.III. 115.
Gramell (*Talirandus de*). T.II. P.III. 44.
Gramont (Dominus *Johannes de*). T. IV. P. I. 147.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 183, 191.
Gramory (*Edmundus*). T.III. P.III. 96.
Gramville (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 8.
Grancey (Mareſcallus de). T.IX. P.III. 226.
Grande (*Gancaleo*). T.III. P.II. 188.
—— (*Jacobus le*). T.IV. P.II. 5, 8.
Grandeboys (*Willielmus*). T. IV. P.II. 30.
Grandey (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Machinge, Diœceſis Ciceſtrenſis. T. IX. P. II. 210.
Grandimont (*Galfridus*). T. I. P. I. 157.
Grandin (*Johannes*). T.IV. P.III. 86.
Grandiſon (*Oliv.*), Vicecomes. T.VIII. P. I. 18.
—— (Vicecomes *Oliverus*). Conceſſio Officii ei directa. T.VIII. P.I. 128. Obtinet Officium Magni Theſaurarii in Regno Hiberniæ. T.VIII. P.II. 26. Altera Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. T. VIII. P.III. 148.
Grandiſono (*Oto de*). T. I. P. II. 133, 146, 150, 166, 169, 182, 187, 190, 240. P. III. 9, 19, 21, 26, 29, 30, 33, 46, 51, 54, 75, 149, 155, 157, 158, 159, 162, 166, 167, 173, 174, 175, 176, 184, 192, 194, 195, 196, 199, 201, 205, 206, 207, 208. P.IV. 2, 11, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 33, 41, 42, 51, 72, 75.
—— (*Gerardus*). T.I. P.II. 146, 148.
—— (*Willielmus*). T.I. P. IV. 37.
—— (*Oto*). T. I. P. IV. 95, 106, 109, 123, 136, 137, 161, 179, 184, 191, 196. T.II. P.I. 26, 32, 104, 105.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 108, 144. T.II. P.I. 74. P.II. 18, 27, 47.
—— (*Petrus*). T. II. P.I. 37.
—— (*Petrus*). T. II. P.II. 120.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 121, 123. P.III. 56, 73.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 170.
—— (*Oto*). T. II. P.II. 190. P.III. 5.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 116, 185. T.III. P I. 101.
—— (*Oto*). T. II. P. IV. 176.
—— (*Oto*). T.III. P. IV. 4, 92.
—— (Vicecomes *Oliverus*). T. VII. P. III. 230. P.IV. 17, 48, 55, 57, 69, 89, 149, 168, 171.
Grandon (*Hugo de*). T.I. P.I. 114.
Grandpont. Litteræ directæ Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P.I. 2. P. II. 41.
Grane (*Walterus de la*). T.I. P.II. 25.
Granger (*Richardus*). T.IV. P.IV. 60.
Grangiâ (*Bernardus de*). T.I. P.IV. 172.
Grangia de Warhcotte, in Comitatu Eborum ſita. T.VIII. P.II. 54.
—— *de Langmoores*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *de Muſton*, in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P. II. 57.
Granhols (*Talirandus de*). T.II. P.III. 172.
Granhos (*Franciſcus de*). T. IV. P. II 84.
Graniâ (*Johannes de*). T.III. P.I. 147.
Grannada (*Jacobus*). T.VI. P. III. 181.
Grannope (*Willielmus* Fiz Willielmi *de*). T. II. P.III. 189.
Grano (*Thomas de*). T. II. P.I. 77.
Granon (*Ap Madok David ap*). T.I. P.II. 176.
Grans (*Noel le*). T.V. P.IV. 96.
Grant (*Robertus*). T. III. P. III. 108, 188.
—— (*Raoul Paulus*). T.VI. P.II. 42.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.II. 6.
—— (*Petrus la*). T. IV. P.III. 14.
—— (*Simon le*). T. IV. P.III. 85.
—— (*Guillielmus le*). T.IV. P.III. 160.
—— (*Johannes le*). T.IV. P.III. 149.
—— (*Johannes le*). T.V. P.IV. 96.
—— (*Gabriel*), Theologiæ Profeſſor, Canonicus Eccleſiæ Collegiatæ Sancti Petri Weſtmonaſterii. T.IX. P.II. 214
Grantham (*Robertus de*). T.III. P.III 176.
—— (*Vincentius*). T.VI. P.III. 164.
—— alias *Taverner Sondeour* (*Willielmus*). T.IV. P.II. 122.
Grantham (Villa *de*). Litteræ directæ Aldermanno & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 5.
Granthomme (*Felix*). T.V. P.IV. 96.
Grantpree (Comes *de*). T.III. P.II. 26, 34, 39, 71, 74, 92, 98.
Granys juxta Turrim. Situs Monaſterii. T.VI. P.III. 187.
Grapenhall. Vide *Gropenhall*.
Gras (*Johannes de*). T.I. P.I. 147.
—— (*Anſelm*, *David* & *Edwardus*). T. I. P.IV. 14.
—— (*Hamon*). T.I. P.IV. 15.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 51.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 4.
—— (*Jacobus*). T.IV. P.III. 93.
Graſſart (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 95.
Graſſay (Dominus *Petrus de*). T.IV. P.II. 65, 129.
Graſſe. T.IV. P.IV. 64.
Graſſet (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 97.
Graſtoke (Baro *Willielmus de*). T.I. P II. 104.
Grateley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.II. 38.
Gratia Dei (*A.*). T.VI. P.II. 137.
Gratianus. T.IV. P.III. 199.
Gratiæ expectativæ. T.IV. P. I. 85, 93. P. II. 19, 32.
Gratz (*E.*). T.VI. P.II. 176.
Grave (*Johannes de*). T. I. P.II. 114.
—— (*Thomas de*). T.I. P.IV. 163.
—— (*Johannes de*). T.III. P.III. 194.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 25.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Gravel (*Franciſcus de*). T.IV. P.III. 175.
Graveling conqueſtata. T. III. P. III. 155.
Graveney. Vicaria. T.VI. P.IV. 8, 46.
Gravenhurſt. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Graveſend. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Gravett (*Johannes*). T.VI. P.IV. 163.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 142.
Graville (Dominus *de*). T.IV. P.II. 65, 129.
—— (*Johannes de*). T.IV. P.III. 58.
—— (*Petrus de*). T.IV. P.III. 64.
—— (Dominus). T.VI. P.I. 9.
—— (*Ludovicus*). T.VI. P.I. 76, 77.
Graundyn (*Willielmus*). T.I. P.II. 114.
Graung (Manerium de), in Comitatu Wilteſiæ. T.VIII. P.II. 57.
Graunge (*Arnaldus de la*). T.I. P. III. 87.
Graunger (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 164.
Graunsden (Manerium de), in Comitatu Cantabrigiæ. T.VIII. P.II. 59.
Graunſet (*Johannes*). T.II. P.III. 125.
Graunſted (*Simon*). T. III. P.IV. 110, 122.
Graunt (*Willielmus de*). T.I. P.II. 114.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 32.
—— (*Radulphus* & *Johannes*). T. I. P. III. 183.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 14.
—— (*Willielmus* & *David*). T. II. P. III. 126.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 180. P.II. 83, 123.
—— (*Gabriel*), Sacræ Theologiæ Doctor,

Juſti-

Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Graunt (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Calverley, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. II. 250.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellam de Stowe, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 119.
Grauntſon (*Otes de*). T. I. P. II. 123.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 203. P. IV. 3.
—— (*Otho*). T. III. P. I. 195, 196, 211. P. II. 4, 24, 51.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. I. 209. P. II. 7, 20, 23, 32, 34.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 175.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 39.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 78.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 83.
Gravyſend (*Willielmus*). T. VI. P. II. 73.
Gray (*W. de*), Cancellarius Regis. T. I. P. I. 46, 47, 48, 55, 56, 58.
— (*Richardus*) T. I. P. I. 114, 130, 131, 142, 177, 184, 187. P. II. 3, 57, 83, 88.
— (*Johannes*). T. I. P. I. 114, 140, 187. P. II. 13, 83, 88.
— (*Willielmus*). T. I. P. I. 177, 184. P. II. 1.
— (*Richardus*). T. I. P. II. 154, 155, 199, 203, 221. P. III. 86, 131.
— (*Robertus*). T. I. P. II. 154, 162, 199, 203. P. III. 17.
— (*Reginaldus*). T. I. P. II. 154, 193, 199, 221. P. III. 17, 21, 75, 131, 136, 141, 144, 188, 191, 193, 195, 197, 203.
— (Dominus *de Ruthin*). T. I. P. IV. 5, 48.
— (*Henry*), Dominus *de Lodenoure*. T. I. P. III. 21, 130, 149. P. IV. 5.
— (*Lucas*). T. I. P. II. 156, 199.
— (*Walterus*). T. I. P. III. 182.
— (*Johannes*). T. I. P. III. 203.
— (*Henricus*). T. I. P IV. 111.
— (*Johannes*). T. I. P. IV. 144, 148, 190, 193, 199. T. II. P. I. 54, 59, 92, 156, 165. P. II. 14, 18, 26, 47.
— (*Thomas*). T. II. P. I. 35, 54. P. II. 73.
— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 137.
— (*Ricardus*). T. II. P. II. 94, 103, 123, 186.
— (*Rogerus*). T. II. P. II. 123, 129, 186. P. III. 187.
— (*Henricus*). T. II. P. II. 123.
— (*Johannes*). T. II. P. II. 140, 186. P. III. 43.
— (*Willielmus*). T. II. P. II. 111, 163.
— (*Thomas*). T. II. P. II. 165.
— (*Rogerus*) T. II. P. IV. 5, 48, 116, 136, 139.
— (*Johannes de Retherfeld*). T. II. P. IV. 116, 139. T. III. P. I. 99, 101, 115, 117, 118, 119.
— (Dominus *de Ruffin*). T. II. P. IV. 151. T. III. P. I. 11.
— (Dominus *de Codnore*). T. III. P. I. 11.
— (*Henricus*). T. II. P. IV. 136, 139.
— (*Thomas*). T. II. P. IV. 139, 205, 208. T. III. P. I. 131.
— (*Reginaldus*). T. II. P. IV. 183, 197, 207. T. III. P. I. 101.
— (*Richardus*). T. III. P. I. 113.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 146, 151. P. II. 58, 107, 140, 154.
— (*Thomas*). T. III. P. I. 166. P. II. 137, 139.
— (*Reginaldus*), Dominus *de Ruthin*). T. III. P. II. 165, 173.
— (*Reginaldus*). T. III. P. III. 63, 184.
— (*Henricus*). T. III. P. III. 63, 184.
— (*Robertus*). T. III. P. III. 184.
— (*Johannes*). T. III. P. III. 67, 155.
— (*Willielmus*) T. III. P. III. 127, 128.
— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 195.
— (*Thomas*). T. III. P. IV. 61, 65, 104.
— (*Thomas*). T. III. P. IV. 143, 149, 150, 172.
—— (*Reginaldus*). T. III. P. IV. 159, 187. T. IV. P. I. 21, 36, 106, 154, 163.
— (*Richardus*). T. IV. P. I. 10, 16, 31, 33, 36, 68, 86, 106, 114, 116, 154. P. II. 6, 10, 20.
— (*Johannes*). T. IV. P. I. 68, 100.
— (*Thomas*). T. IV. P. II. 101, 126, 142.
— (*Johannes*). T. IV. P. II. 139. P. III. 67, 68, 69, 75, 94, 95, 102, 109, 110, 138, 139, 143.
— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 155.
Gray (*Gilbertus*). T. IV. P. IV. 113.
— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 120.
— (*Andreas*). T. IV. P. IV. 102, 109, 111, 112, 113, 115, 118, 128, 130.
— (*Andreas*). T. V. P. II. 11, 14, 15, 16, 18, 25, 28, 31, 32, 34, 37, 38, 50, 74, 89. P. III. 5.
— (*Patricius*). T. V. P. II. 16.
— (*Thomas*). T. V. P. II. 16, 90. P. III. 46.
— (*Radulphus*). T. V. P. II. 33, 34, 51, 67, 89, 104, 107, 124.
— (*Edmundus*). T. V. P. II. 54, 80, 98.
— (*Henricus*). T. V. P. III. 32.
— (*Regin. Johan.* & *Amon*). T. V. P. III. 56.
— (*Henricus*). T. V. P. III. 94, 197. P. IV. 44.
— (*Willielmus*). T. V. P. III. 94.
— (*Andreas*). T. V. P. IV. 197, 208.
— (*Jana*). T. VI. P. IV. 12.
— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 114.
— (*Arthur*). T. VII. P. II. 40, 64.
— (*Radulphus*). T. VII. P. II. 116.
— (*Edwardus*). T. VII. P. II. 129.
— (*Robertus*). T. VII. P. III. 38, 41, 58, 96.
— *de Warke* (*Willielmus* Dominus). T. VIII. P. II. 7.
— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
— (*Thomas*). T. VIII. P. II. 16.
— *Fryers de Brimaken*, ſive *Brimakin* (*le*). Nomen cujuſdam Fraternitatis Minorum in Inſula de Man. T. VIII. P. II. 54.
— (*Jeremias*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſt-Tilbury, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 248.
— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Grayes (*Rotherfeild-*). Rectoria ſic dicta in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 121.
Grayle (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Salperton, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. IX. P. II. 212.
Grayme (*Alexander de*). T. IV. P. I. 157.
Graynald (*Tolerandus*). T. II. P. I. 2.
—— (*Tolerandus*). T. II. P. IV. 8.
Graynoles (*Thalaranus de*). T. II. P. IV. 8.
Graynsford (*Johannes*). T. VI. P. I. 204.
Grayſtok (*Johannes de*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Johannes*) Baro. T. IV. P. IV. 19, 112, 156, 169. T. V. P. I. 22.
—— (*Radulphus*). T. V. P. II. 12, 18, 36, 41, 50, 54, 74, 89, 114, 119, 123, 124, 127, 142. P. III. 6, 12, 18, 33, 34, 45, 47, 59.
—— (*Radulphus*). T. V. P. III. 105, 152, 155. P. IV. 45, 62, 65.
— (*Johannes*). T. V. P. IV. 38, 49, 121, 141.
Greames. Vide *Marchia*. Super Apprehenſione. T. VII. P. II. 203.
Greathead (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sturton Magnâ, Comitatûs Lincolniæ. T. IX. P. II. 254.
Great-Salem (Vicaria de), in Diœceſi London. T. IX. P. II. 140.
Great-Somerford, ſive *Somerford Magna* (Eccleſia de), in Comitatu Wiltesiæ, Diœceſis Sarum. T. IX. P. II. 143.
Grean (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.
Greaves (*Ricardus*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Samuel*), Clericus, Capellanus Edwardi Comitis Dorſet. T. VIII. P. II. 25. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Berrington Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis, cum portione Rectoriæ de Ponteſhbury in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
Grebby (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Marſham Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 166.
Green (*Willielmus*). T. VII. P. I. 225. P. II. 166.
—— (*Edwardus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 22.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, & Capellanus *Lanceloti* Wintoniæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 38.
—— *de Weymouth* (*Giles*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
—— (*Edwardus*) obtinet Officium Capitalis Sculptoris Ferrorum Monetæ infra Turrim London. T. VIII. P. III. 164.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Green (*Thomas*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Burythorpe, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 140.
—— (*Willielmus*) conſtituitur generalis Receptor Exituum & Reventionum Regis, in Comitatibus Warwici & Leiceſtriæ, &c. T. IX. P. III. 38, 103.
—— (*Richardus*) conſtituitur Serviens Canum Regis pro Cervis capiendis. T. IX. P. III. 88.
Greene. Vide *Green*.
Greeneborowe (Vicaria de), in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 29.
Greenefeild (*Bevill*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Greenes-Norton (Rectoria de). T. IX. P. II. 89.
Greenlaw (*Willielmus de*). T. III. P. II. 40.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 28.
Greenowell (*Guillielmus*). T. VII. P. I. 210. P. II. 15.
Greenwood (*Carolus*), Clericus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 35.
Gregg (*Edmundus*). Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thoresby, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 63.
Gregge (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 103.
Gregges (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 48.
Greghton (*Robertus de*). T. V. P. II. 18.
Gregoirt (*Jacobus*). T. V. P. IV. 97.
Gregorie (*Rogerus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 34.
Gregorius Nonus, Papa. T. I. P. I. 102, 103, 104, 105, 108, 109, 111, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 123, 124, 125, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137.
—— *Decimus*. T. I. P. I. 9, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 25, 74, 168, 177. P. II. 121, 122, 123, 124, 125.
—— *Nonus*. T. I. P. II. 4, 111.
—— (*Undecimus*). T. III. P. II. 167, 175, 188, 189, 197, 210. P. III. 13, 15, 16, 18, 24, 26, 28, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 46, 47, 54, 55, 59, 64, 116, 117, 125, 149. P. IV. 155.
—— (*Duodecimus*). T. IV. P. I. 112, 114, 121, 122, 125, 131, 136, 137, 146. T. V. P. IV. 70.
Gregory (*Robertus*). T. V. P. I. 5.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 41, 43.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 199.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 22.
—— (*Chriſtoferus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Franciſcus*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Samuel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Highbray, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 65.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sutton Nicholas, in Diœceſi Herefordienſi & Provintiæ Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 66.
Greyſon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 179.
Gregy (*Guillielmus*). T. III. P. I. 193.
Greinand (*Philippus de*). T. IV. P. III. 15.
Greindore (*Henricus*). T. IV. P. IV. 162.
Greindre (*Johannes*). T. IV. P. I. 78, 119.
Greir (*Willielmus*). T. VII. P. III. 58.
Greiſly (*Georgius*), Baro. T. VIII. P. II. 6. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Derbiæ. *ibid.*
Grely (*Robertus de*). T. I. P. II. 156.
— (*Thomas*). T. I. P. IV. 145. T. II. P. I. 59.
— (*Petrus*). T. II. P. II. 133, 151, 174, 184. P. III. 8, 13, 23.
— (*Johannes*). T. II. P. III. 44, 172.
— (*Johannes*). T. II. P. IV. 77, 92, 100, 153, 182. T. III. P. I. 109.
— (*Petrus*). T. II. P. IV. 153.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 132, 133, 147.
— (*Gaſton*). T. III. P. II. 7, 20, 23.
— (*Reginaldus*). T. III. P. III. 195.
— (*J.*). T. III. P. III. 20, 37.
— (*Archibaldus*). T. IV. P. I. 14.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 32.
— (*Petrus*). T. IV. P. II. 34.
— (*Archibaldus*). T. IV. P. II. 36.
Gren (Epiſcopus de). T. I. P. II. 56.
Grendon (*Willielmus de*). T. I. P. III. 102.

Grendon (*Radulphus de*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5.
—— (*Radulphus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Robertus*). T. II. P. I. 59, 102.
—— (*Walterus*). T. III. P. IV. 141, 198. T. IV. P. I. 18, 78, 106, 163.
Grendon (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 33.
Grene (*Henricus*). T. III. P. I. 137.
—— (*Henricus*). T. III. P. II. 93, 129.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 106.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 110, 122.
—— (*Henricus*). T. III. P. IV. 147, 150, 151, 156, 157, 159, 161.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 101.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 16.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 169.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 180.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 179.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 14, 25.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 99.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 8, 101.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 111.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9, 103.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 44, 46.
—— (*Oliverus*). T. VI. P. IV. 109.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 171.
—— (*Robertus ap*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Johannes* & *Robertus atte*). T. III. P. I. 119.
Greneburgh (*Willielmus de*). T. III. P. I. 119.
Grenefeld (*Willielmus*). T. I. P. III. 62, 75, 77, 78, 79, 97, 98, 104, 105, 155. P. IV. 16, 17, 19, 20.
—— (*Henricus*). T. V. P. III. 41.
Grenehall (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 46.
Grenehurſt (*Robertus*). T. IV. P. I. 201. P. II. 9.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. II. 31, 39, 40, 42, 48.
Grenelaw (*Willielmus*). T. III. P. II. 107.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 10.
Greneſon (*Henricus*). T. III. P. II. 140.
Greneway (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 114.
Grenewode (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
Grenfels (*Henricus*). T. IV. P. III. 196.
Grenguas (*Johanna de*). T. IV. P. III. 101.
Grenn (*Paulus de*). T. VII. P. III. 197.
Grenoills (*Tolerandus*). T. II. P. II. 112.
Grenon (*Renus ap*). T. II. P. I. 100.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 4.
Grent (*Johannes*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Thomas*), in Medicinis Doctor. Privilegium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 233.
Grenville (*Adam de*). T. I. P. II. 110.
—— (*Fulco*). T. VII. P. II. 209, 217.
—— (*Fulco*). T. VII. P. III. 4, 20, 62, 63, 65, 69, 82, 94, 111, 115, 118, 131, 134, 142, 150, 161, 185, 193.
—— (*Galfridus*). T. I. P. II. 166, 218, 219.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 18, 29, 30.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 27.
Grenull (*Adam de*). T. IV. P. II. 33.
Grenyng (*Thomas*). T. VI. P. I. 180.
Greon (*Hugo de*). T. I. P. I. 40.
Grerſon (*Willielmus*). T. V. P. II. 31.
Gresby (*Willielmus de*). T. III. P. III. 126, 127.
Greſham (*Richardus*). T. VI. P. III. 13.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 17, 63.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Ricardus*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 16.
Greſle (*Thomas*) T. I. P. I. 158. P. II. 56.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 56.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 83.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 175.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 197. P. IV. 31.
Greſſe (*Arnaldus de*). T. II. P. II. 61.
Gretford (*Rogerus de*). T. II. P. I. 37.
Gretford (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. I. 80.
Gretford (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 92.
Grethened (*Petrus*). T. II. P. IV. 151, 152.
Grettingham (Vicaria de) Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. IV. 117.
Gretton (*Alexander*), Generoſus, obtinet Officium Nuncii ſive Purſuivandi Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 86.
Gretton (Vicaria de), in Comitatu Northamptoniæ. T. IX. P. II. 256.
Grevacre (*Robertus*). T. III. P. IV. 178.
Greuch (Comes *Theodoricus de*). T. I. P. I. 34.
Grevel (*Willielmus*). T. III. P. IV. 133.
Grevel (*Johannes*). T. IV. P. II. 124.
Grevile (*Edwardus*). T. VI. P. I. 182, 204.
Grevius (*Abraham*). T. VII. P. III. 199.
Grevys (*Georgius*). T. VI. P. II. 162.
Grey (*Roulandus*). T. IV. P. III. 95.
—— (*Richardus* & *Johannes*). T. V. P. II. 184.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 201.
—— (Dominus *Richardus de*). T. IV. P. II. 77, 81, 84, 97, 98, 102, 103, 105, 106, 111, 135, 143, 151, 155.
—— (*Reginaldus*). T. IV. P. IV. 20. T. V. P. III. 64, 131. P. IV. 135.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 126, 157, 158.
—— (*Johannes*), Dominus *de Powys*. T. V. P. III. 147, 150. P. IV. 32.
—— (*Georgius*). T. V. P. III. 196.
—— (Domina *Margareta*). T. VI. P. II. 190.
—— (Dominus *Willielmus*). T. VI. P. III. 115, 134. P. IV. 4.
—— (*Patricius*), Dominus *de Angus*. T. VI. P. III. 154.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 177.
—— (*Andreas le*). T. V. P. III. 126, 127.
—— (*Thomas*), *le Fitz*. T. II. P. IV. 27.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Salmonby, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Job*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sacombe, ſive Safecombe, in Comitatu Hertfordiæ. T. IX. P. II. 253.
Greyes (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 151.
Greylaco (*Johannes de*). T. I. P. II. 164, 178, 180, 184, 185, 186, 188, 189, 191, 193, 196, 205, 219, 221, 235. P. IV. 82, 84, 85.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Petrus*). T. II. P. I. 2, 84. P. II. 1.
—— (*Archibaldus*). T. III. P. III. 64, 74, 126, 163, 173. P. IV. 28, 46, 52, 73, 78, 79, 97, 100.
—— (*Archibaldus*). T. IV. P. I. 14.
Greynfeld (*Johannes*). T. VI. P. III. 11.
Greynvile (*Thomas*). T. V. P. III. 197.
Greyſtok (*Willielmus Fitz Thomæ de*). T. I. P. II. 155, 203, 221.
—— (*Johannes*), Dominus *de Morpeth*. T. I. P. III. 83, 129, 203. P. IV. 5.
—— (*Radulphus*). T. II. P. III. 26.
—— (*Henricus*). T. II. P. III. 10.
—— (*Willielmus*). T. II. P. III. 170, 180, 182, 184, 185, 186, 187, 190.
—— (*Rudolphus*). T. III. P. III. 63, 96, 173, 184. P. IV. 46, 78.
—— (*Rudolphus*). T. IV. P. I. 36, 106.
Greyvill (*Johannes*). T. V. P. II. 172.
Grice (*Robertus*) obtinet Officium Capitanei Caſtri de Saint Mawes in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. IV. 60.
Grierſon de Lagg (*Robertus*). T. IX. P. I. 33.
Griffin (*Edevenet Vachan*). T. I. P. I. 110.
—— (Pater Malgonis). T. I. P. IV. 118.
—— (*Yerewardus*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 149.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 176.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 72.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 125.
—— (*Edwardus*), Miles, creatur Theſaurarius Cameræ. T. IX. P. II. 248.
Griffini (*Madoc*), Filius Coſwal. T. I. P. I. 76.
—— (*Hoel*). T. I. P. I. 80.
—— (*Madoc*). T. I. P. I. 89.
—— (*Owenus* & *Lewelinus*). T. I. P. I. 151.
—— (*David*). T. I. P. I. 174.
—— (Frater Oen.). T. I. P. I. 110.
Griffinus (Filius Tyneon, Filii Kenelmi. T. I. P. I. 48.
—— (*Mereduc*) Filius Philippi & Eynton. Filii *Sulien*. T. I. P. I. 48.
—— (Frater David). T. I. P. I. 137, 139.
Griffith (*Reſus ap*). T. II. P. I. 91. P. II. 29.
—— (*Reſus*). T. II. P. II. 81, 169, 170. P. III. 49, 80.
—— (*Reſus*). T. II. P. IV. 198.
—— (*Johannes*) T. III. P. III. 59.
—— (*Rheſus*). T. III. P. III. 65.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 94.
—— (*Walterus*). T. V. P. III. 105. P. IV. 32.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 195.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. II. 196.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 138.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 54, 101.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 69, 174.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 100.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 162.
Griffith (*Thomas*. T. VII. P. III. 128.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 17.
—— (*Rolandus*). T. VIII. P. II. 18.
—— (*Mauritius*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Vicariam de Eaſt-Claydon. T. VIII. P. III. 277.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanvaytly, cum Capellâ de Llanvorer, in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 66.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llandemallyn, Diœceſis Bangor. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Herbertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Burnill, in Comitatu Salopiæ, Diœceſis Herefordiæ. T. IX. P. II. 87.
Grifrotus (*Ralfus*). T. III. P. III. 19, 25.
Grifuenac (*Bernardus*). T. IV. P. I. 197.
Grigge (*Jacobus*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Ricardus*). T. VIII. P. I. 113.
—— (*Michel*). Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T. IX. P. III. 9.
Griginalx (*Franciſcus de*). T. IV. P. IV. 85, 94.
Grignol (*Bondinus de*). T. I. P. I. 146.
Grimaldis (*Raffus de*). T. V. P. I. 114.
Grimani (*Johannes*). T. III. P. IV. 16.
Grimant (*Clemens*). T. III. P. II. 75.
Grimby Magnâ (Burgus de). Litteræ directæ Majori & Ballivis hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Grimerus, Advocatus Curiæ Romanæ. T. I. P. IV. 151.
Grimeſton. T. VII. P. I. 55, 64.
Grimley (Vicaria de), in Diœceſi Wigorniæ. T. IX. P. II. 140.
Grimsby (Villa de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 60.
Grimſton (*Harbolettus*), Miles & Baro, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— (*Martinus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Willielmus*), Armiger, Patronus Eccleſiæ de Goodmadham. T. VIII. P. IV. 121.
Grimſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 37.
Grindon (Manerium de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P. II. 53.
Grinel (*Simon*). T. IV. P. III. 175.
Grineus (*Simon*). T. VI. P. III. 134.
Griney (*Reginaldus*). T. IV. P. IV. 3.
Grinez (*Reginaldus de*). T. IV. P. III. 107.
Gringelay. Manerium in Comitatu Nottingham. T. I. P. II. 103.
Grinſted (Rectoria de), in Diœceſi London. T. VIII. P. IV. 120.
Grinton (Vicaria de), in Diœceſi Ceſtrenſi. T. VIII. P. IV. 117.
Grithmen. T. II. P. IV. 130.
Griver (*Herpinus le*). T. III. P. I. 147.
Groby (*Henricus* Baro *Graye de Groby*) creatur Comes de Stanford. T. VIII. P. II. 243.
—— (Lord). Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Groffe (*Stephanus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Herſtmonceaux, Diœceſis & Juriſdictionis Ciceſtriæ. T. IX. P. II. 251.
Grometti. Conceſſio Gromettis Cameræ Regis in Ordinario diverſorum Feodorum ſolubilium per illos qui ad gradus Honoris promoventur. T. VIII. P. III. 66.
Groningen. Conſulum, &c. Litteræ ad Reginam, quòd parati ſunt Mercatores Anglicanos excipere. T. VII. P. I. 195.
Gronon (*Griffinus ap*). T. II. P. I. 103.
Grooby (*Henricus* Dominus *Gray de*). T. VIII. P. II. 39.
Gromme (*Johannes*). T. VII. P. III. 200.
Grommeporter. Officium pro Thomâ Cornwallis. T. VII. P. II. 3. Pro Clemente Cotterell. T. VII. P. III. 158.
Groos (*Carolus le*), Miles, Commiſſarius Regis ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Gropenhall, ſive *Grapenhall*, vel *Gropnall* (Rectoria de), in Diœceſi Ceſtrenſi. T. IX. P. II. 93.
Gropnall. Vide *Gropenhall*.

Gros (Johannes). T. II. P. II. 110.
— *(Oliverus)*. T. IV. P. IV. 162. T. V. P. I. 85.
— *(Hamo le)*. T. I. P. II. 25.
— *(Stephanus le)*. T. IV. P. III. 101.
Groſfield (Robertus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtmerlandiæ. T. VIII. P. II. 34.
Groſieurs (Girardus). T. V. P. IV. 97.
Groſſe (Ezechiel), Generoſus. T. VIII. P. I. 122. Pardonatio ſpecialis ei directa. *ibid.* P. II. 24.
Groſſetanenſis Epiſcopus *(R.)* T. I. P. III. 75.
——— *(B.)*. T. I. P. III. 89.
——— *(Angelus)*. T. III. P. I. 22.
Groſſeteſte (Adam & *Willielmus de)*. T. I. P. III. 103.
——— *(Robertus)*. T. I. P. IV. 73.
Groſſin (Hugo). T. I. P. I. 44.
Groſveneur (Robertus). T. III. P. IV. 38.
——— *(Elizæus)*. T. VI. P. III. 44.
Groſvenor (Ricardus), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
Grove (Willielmus.) T. IV. P. IV. 93.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 39.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. I. 137.
—— *(Willielmus)*, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Groulee (Johannes de). T. III. P. I. 208.
Groumesvil (Petrus de). T. IV. P. III. 101.
Groun (Guido de). T. I. P. I. 21.
Grous (Thomas), Clericus. Ejus mors. T. VIII. P. IV. 116.
Grow (Willielmus Comes *de)*. T. IV. P. II. 181.
Growby (Manerium de), in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 60.
Grouzze, dictus *Dipoldus*. T. II. P. IV. 50.
Grubbe (Johannes). T. II. P. II. 156.
Gructuſe (Dominus *de le)*. T. VI. P. I. 9.
Grue (Nicholaus). T. VI. P. IV. 151.
Gruer (Petrus de). T. II. P. III. 176.
Gruffier (Anthonius), Dominus *de Boiſy*. T. VI. P. I. 99, 101, 166, 168.
Gruffith (Johannes), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 36.
Gruffud Filius Oeni & *Ucinus* Filius *(Madoc de)*. T. I. P. II. 37.
Gruffyth, aliàs *Vaghan (Johannes)*. T. V. P. I. 120.
Grugman (Yornith). T. I. P. II. 37.
Grumdeſon (Gabriel). T. VII. P. I. 109.
Grun (Johannes-Chriſtopherus de). T. VII. P. II. 195.
Grunceſter, ſive *Godmancheſter* (Burgus de). Litteræ directæ Balivo, Attinentibus & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. I. 3. P. II. 41.
Grundamull (Michael). T. V. P. I. 9.
Grundesburgh (Henricus de). T. II. P. I. 37.
Gruſcet (Richardus). T. I. P. II. 110.
Gruſement (Soherus de) T. IV. P. I. 158.
Grusford (Jornerth ap) T. II. P. I. 52.
Grutehuſe (Dominus *Ludovicus de)*. T. V. P. II. 107.
Grutere (V.). T. VI. P. IV. 183.
Grygges (Johannes). T. V. P. I. 140.
Grym (Thomas). T. IV. P. II. 152.
Grymalds (Johannes-Baptiſta). T. IV. P. I. 152.
Grymani (Benedictus). T. V. P. IV. 235.
Grymbald de Coſynac (Elias). T. I. P. III. 96.
Grymbaud (Reynerus). T. III. P. III. 33.
Grymes. T. VII. P. I. 71.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 210, 239. P. IV. 30, 135, 171.
—— *(Thomas)*. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— *Robertus)* obtinet Officium Generalis Receptoris Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum, &c. in Comitatu Eborum, ac Officium Seneſcalli Curiæ lete & viſus Franci plegi. T. VIII. P. III. 82.
—— *(Thomas)*, Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115, 217.
Grymesbye. Sanctæ Mariæ Rectoria. T. VI. P. IV. 44.
Grymeſton (Johannes). T. II. P. I. 51.
——— *(Rogerus)*. T. II. P. I. 51.
——— *(Johannes)*. T. II. P. II. 129.
——— *(Edwardus)*. T. V. P. I. 163. P. II. 9.
Grymley. Rectoria. T. VI. P. III. 136.
Grymmesby (Gilbertus). T. I. P. III. 166.
——— *(Helias)*. T. II. P. II. 139, 140.
——— *(Simon)*. T. II. P. II. 188, P. III. 6.
Grymmesby (Edmundus). T. II. P. IV. 137. T. III. P. I. 49, 100.
——— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 167.
Grymmeſdale (Alanus de). T. II. P. II. 134.
Grymſted (Andreas). T. I. P. IV. 144.
Grymſted (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 40.
Grymthorp (Willielmus de). T. II. P. I. 51.
Gryn (Righwinus). T. II. P. IV. 169.
— *(Johannes)*. T. III. P. III. 126.
Grynault (Dominus *de)*. T. V. P. IV. 55.
Grys (Johannes le). T. III. P. I. 139.
— *(Johannes)*. T. III. P. III. 127.
Gryvell (Willielmus). T. III. P. IV. 134.
Guabara (Raymundus). T. II. P. II. 19.
Gualart (Bertramus de). T. IV. P. III. 110.
Gualo (Legatus). T. I. P. I. 71, 72, 73, 74, 75, 83.
Gualter (Willielmus). T. VIII. P. III. 200.
Gualteri (Stephanus Fitz). T. I. P. III. 29, 30.
Gualtier (Julianus) & *Agnes* Uxor. T. IV. P. III. 160.
——— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 94.
Guanadon (Hugo de). T. II. P. IV. 8.
Guarcho (Nicholaus de). T. III. P. II. 184.
——— *(Iſnardus)*. T. III. P. II. 185.
Guardia (R de). T. I. P. II. 205.
Guardis (Pontius de). T. I. P. II. 207, 208.
Guarini (Johannes). T. IV. P. III. 196. P. IV. 59.
Guarleux (de), de Bourd. T. III. P. III. 52. P. IV. 75.
Guarnery (Arnaldus). T. III. P. II. 185.
Guarre (Ludovicus). T. V. P. IV. 97.
Guarrets (Petrus de). T. I. P. III. 134.
Guaſch (Raymundus). T. I. P. III. 40.
Guaſcho (Henricus de). T. III. P. I. 13.
—— *(Raphael)*. T. III. P. II. 185.
—— *(Raphael)*. T. III. P. III. 19.
Guavera. T. IV. P. IV. 75.
Guband (Johannes). T. I. P. I. 12.
Gubbins (Edwardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Mariæ in Lanceſton. T. VIII. P. III. 281.
Gubins (Willielmus). T. V. P. IV. 143.
Gubion (Thomas). T. II. P. III. 187.
Gulinſterne (Hanibal & *Henricus)*. T. VII. P. I. 32.
Gudman (Jacobus). T. VII. P. I. 109.
Guegnen. T. V. P. III. 116, 158.
—— *(Guillielmus)*. T. V. P. III. 161, 172. P. IV. 35.
Guehery (Matthæus). T. III. P. I. 141, 169.
Gueldria Dux. T. VI. P. I. 9.
——— *(Karolus)*. T. VI. P. I. 40.
——— *(Karolus)*. T. VI. P. II. 22, 103, 125, 134.
Guelle (Dux de). T. III. P. I. 133.
Guemenceryo (Nicholaus de). T. II. P. IV. 26.
Guendron (Eccleſia de). T. VIII. P. IV. 116.
Guent (Richardus). T. VI. P. II. 215.
Guer (Johannes de). T. I. P. II. 114.
Guerard (Theobaldus). T. V. P. IV. 97.
Guerble Lat. (Petrus le). T. IV. P. III. 175.
Guerdon (Fortenarius de). T. II. P. II. 112.
Guerin (Johannes). T. IV. P. II. 47. P. III. 138, 169.
—— *(Oliverus)*. T. V. P. III. 76, 78.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 96.
—— *(Martinus)*. T. V. P. IV. 97.
Guermot (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Guernſey Inſula. De Cuſtodiâ. T. III. P. III. 136. Vide *Garneſey.*
Gueroult (Petrus.). T. IV. P. III. 14.
—— *(Matthæus)*. T. IV. P. IV. 46.
Guerra. Indentura Guerræ Thomæ Comiti Sarum. T. IV. P. IV. 134.
Guerrero. (Martinus). T. V. P. IV. 154.
Guerſan (Stephanus). T. IV. P. III. 85.
Guerſey. Pro Priore Sancti Helerii. T. V. P. II. 96.
Guerville (Dominus *de)*. T. III. P. II. 26.
Gueſclyn (Bertramus de). T. III. P. II. 132.
Gueſham (Jacobus). VI. P. III. 141.
Gueſme (Robertus). T. IV. P. IV. 64.
Guevara (Don Fernando de). T. IX. P. III. 137.
Guevera (Bertrandus de). T. III. P. IV. 41.
Guharſt (Johannes). T. VI. P. II. 208.
Guiana. Commiſſio pro Waltero Rawley, Milite, ſuper Viagio. T. VII. P. II. 214. P. III. 64.
Guiard (Johannes). T. IV. P. III. 177.
Guibert (Colinus). T. V. P. IV. 97.
Guibon (Johannes). T. IV. P. II. 164.
Guichard (Johannes). T. II. P. II. 62.
——— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 124.
Guiche (Petrus de la). T. VI. P. I. 88, 89, 93, 97, 99, 101.
Guideford. Norbrigge & Kingeſton Chaunteria in Eccleſiâ Parochiali Sanctæ Trinitatis fundata. T. V. P. III. 169.
Guidi (Bartholomæus). T. I. P. II. 5.
—— *(Tacus)*. T. II. P. I. 186, 190, 196. P. II. 10.
Guidiconis (Richardus). T. I. P. II. 184. P. III. 155.
—— *(Thomaſius)*. T. I. P. III. 155.
Guido, Nepotulus Regis. T. I. P. II. 69.
—— Frater Vicecomitis Turennæ. T. I. P. II. 69.
Guidonis (Imbertus). T. I. P. II. 134.
Guidot (Kelleway). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Guidree (Perotus de). T. III. P. I. 191.
Guiencent (Dominus *Philippus de)*. T. III. P. II. 24.
Guignis (Johannes). T. IV. P. III. 135.
Guignon (Johannes), & *Simona* Uxor. T. IV. P. III. 101.
Guihzteguius (Johannes Anthonii). T. V. P. III. 118.
Guilbert. T. IV. P. III. 87.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. III. 101.
Guilford (Villa de). Litteræ directæ Majori & probis hominibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Guilhot (Paſquaſius). T. V. P. I. 123. P. II. 153.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 24.
Guillam (Arnaldus), Comes de Aundoing. T. I. P. III. 134.
Guillart (Andreas), Dominus *Mortier*. T. VI. P. III. 178, 182, 184, 185, 189.
Guillaume (Johannes). T. V. P. IV. 95, 97.
——— (Dominus). T. V. P. IV. 97.
Guilleberti (Guillielmus). T. IV. P. III. 167.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 76.
uillem (Jacobus). T. IV. P. II. 90.
Guillemet (Johannes). T. IV. P. IV. 3.
—— *(Ludovicus)*. T. IV. P. IV. 16.
Guillermi de Caſhame (Bernardus). T. I. P. III. 38.
——— *(Raymundus) de Caupena*. T. II. P. IV. 77.
Guillerym de Mota Planâ (Petrus). T. II. P. IV. 77.
Guilliam (ap.), *ap Guillan (Morganus)*. T. VI. P. II. 77.
——— *(Johannes)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Downhatherley, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 248.
Guilliams (Johannes). T. VII. P. III. 50, 100.
Guillielmi ac Saublato (Raymundus). T. I. P. II. 159. P. III. 41.
——— *de Lados* T. I. P. III. 48.
——— *de Budas*, Diaconus Cardinalis. T. I. P. IV. 45, 48.
——— *(Arnaldus)*. T. I. P. II. 130.
——— *de Savanak*. T. I. P. III. 29, 30.
——— *de Balenbiſſe*. T. I. P. III. 29, 30.
——— *Marque*. T. I. P. III. 38.
——— *de Lach*. T. I. P. III. 38.
——— *de Tholoſa*. T. I. P. III. 134.
——— *de Punihalt*. T. I. P. III. 134.
——— *(Bernardus de Pinellis)*. T. I. P. III. 67.
——— *(Randulphus) de Salviaco*. T. I. P. III. 154.
——— *(Arnulphus de Malo Leone)*. T. I. P. III. 134.
——— *(Aukonis)*. T. II. P. I. 2.
——— *(Ayquelinus)*. T. II. P. I. 84.
——— *(Petrus) de Mala Plana*. T. II. P. I. 84.
——— *(Arnaldus) de Marſano*. T. I. P. IV. 114.
——— *de Conches*. T. II. P. I. 21.
——— *de Antigus*. T. II. P. I. 25.
——— *de Bearnio*. T. II. P. I. 28, 42.
——— *(de Saltu)*. T. II. P. I. 84.
——— *(Raymundi* Nepos Papæ. T. I. P. IV. 139, 147. T. II. P. I. 26, 52, 63, 73.
——— *de Budos*. T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 48, 66, 67, 100, 105, 119.
——— *(Raymundus) de Gexerſt*. T. II. P. II. 95.
——— *de Salviaco*. T. II. P. II. 174.
——— *de Marſano*. T. II. P. II. 104.
——— *(Arnaldus de Malforan*. T. II. P. II. 111.
——— *de Leſcu*. T. II. P. II. 112, 122, 133, 159, 174. P. III. 44.
——— *de Malovicino*. T. I. P. II. 174.
——— *de Egremond* & *de Giamont*. T. II. P. III. 10.
——— *de Dolebik* & *de Dudans*. T. II. P. III. 44.

Guillielmi (*Aikelmus de Sparre* & *Petrus de Mulmuſſon*). T. II. P. II. 174.
——— (*Alquenius*) *de Calazeto*. T. II. P. III. 174.
——— (*Arnaldus*) *de Arminak*. T. II. P. IV. 8.
——— *de Donaclie & de la Barta*. T. II. P. IV. 100.
——— (*Raymundus*) *de Madelham*, *de Seler & de Salles*. T. II. P. IV. 100.
——— *de Cavâ Pennâ*. T. III. P. I. 33.
——— (*Elias*). T. III. P. I. 164. P. II. 114.
——— (*Raymundus*). T. III. P. II. 133.
——— (*Alvarus*). T. III. P. IV. 15.
——— (*Guillielmus*). T. III. P. IV. 16.
——— (*Arnaldus*). T. V. P. I. 80. P. III. 138.
Guillielmus Archiepiſcopus. T. I. P. II. 1.
——— Frater Comitis Boloniæ. T. I. P. I. 50.
——— Capellanus. T. I. P. II. 79.
——— Frater Ordinis Ciceſtrenſis. T. I. P. III. 35.
——— Nuncius Regis ad Papam. T. I. P. II. 173, 174.
Guillim (*Llewellin*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
——— (Dominus *Johannes*). T. IX. P. III. 137.
Guillims (*Ludovicus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llandevachle, ſive Llandevalle, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. III. 31.
Guillo (*Johannes de*). T. III. P. I. 34.
Guillor (*Symon*) & *Matthæa* Uxor. T. IV. P. IV. 58.
——— (*Symonet*). T. V. P. I. 15.
Guilmote, Pucella Reginæ. T. IV. P. IV. 61.
Guineham (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 100.
Guiot (*Johannes*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Stephanus van*). T. V. P. IV. 99.
Guipuſcoa. Pro Mercatoribus. T. V. P. III. 55. De ligâ cum Incolis. T. V. P. III. 116. Capitulatio inde. 117.
Guirundonis (*Reginaldus*). T. II. P. III. 8.
Guirardi (*Raymundus*), Filius. T. I. P. III. 29, 30.
Guircha (*W. de*). T. I. P. I. 45.
Guirerius (*J.*). T. VI. P. II. 12.
Guiſardi (*Hugo*). T. V. P. I. 112.
Guiſchard (*Aymarus de*). T. I. P. I. 145.
Guiſe (Dux de). T. IX. P. III. 184.
Guiſii Dux (*Claudius*). T. VI. P. III. 138. P. IV. 76.
——— Dux. T. VII. P. I. 64, 66.
Guiſlinge. Rectoria. T. VI. P. IV. 114.
Guiſſurfo (*Buſcarellus de*). T. I. P. IV. 22.
Guiſtele (Dominus *de*). T. IV. P. II. 65, 106.
Guiſulcis (*Criſtanus de*). T. II. P. III. 171.
Guitardi (*Johannes*). T. I. P. IV. 140. T. II. P. I. 20, 99, 129.
——— (*Johannes*). T. II. P. III. 8.
Guitardus. T. IV. P. III. 72.
Guithre (*David*). T. V. P. II. 142. P. III. 15, 22.
Guitry (Dominus *Guillielmus Chaumont de*). T. IV. P. III. 183.
Gulballe, aliàs *Loneſley*. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Guldeford (*Johannes de*). T. IV. P. I. 148.
——— (*Richardus*) & *Johanna* Uxor. T. VI. P. I. 87.
——— (*Georgius*). T. VI. P. I. 204.
——— (*Henricus*) T. VI. P. I. 204, 211.
——— (*Henricus*), T. VI. P. II. 70, 185.
Gulden (*Henricus de*). T. II. P. II. 115, 120.
——— (*Rogerus*). T. II. P. II. 179.
Guldenſtern (*Axull*). T. VII. P. I. 205.
Guliery (*Matthæus*). T. III. P. I. 147, 208.
Gulſon (*Humfridus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Gulſtan (*Nathaniel*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 170.
Gulſton (*Johannes*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
——— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 86.
Gulvalle, ſive *Laneſſeley* (Vicaria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 91.
Gumbaud (*Raymundus de Varres*). T. I. P. I. 140.
——— (*Willielmus*). T. I. P. I. 142.
Gumbre (*Humbertus*). T. VI. P. II. 40.
Gu[illegible]ſis Comes (*Richardus*). T. I. P. III. 36.
Gumery (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Gumes Comes. T. I. P. I. 15.
Gumes. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Gumet (*Matthæus*). T. V. P. IV. 100.
Gumpeis (*Eima de*). T. I. P. I. 145.
Gunbaud de Pabentis (*W.*). T. I. P. I. 143.
Gundiſalvus (*Rodericus*). T. V. P. IV. 237.
Gune (*Johannes*). T. IV. P. IV. 46.
Gunevil (*Nicholaus*). T. II. P. II. 140.
——— (*Edmundus*). T. II. P. IV. 192.
Gungeland (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.
Gunmoreſſionis (*Ericus*). T. I. P. IV. 170, 188.
Gunna. De eskippando. T. IV. P. I. 194. Pro Operationibus. T. IV. P. II. 88. De lapidibus pro Gunnis. P. III. 35.
Gunpoudre. De non tranſmittendo. T. IV. P. II. 88.
Gunſales (*Petrus*). T. IV. P. II. 25.
Gunſalvi (*Alvarus*). T. III. P. IV. 15.
——— (*Johannes*). T. IV. P. I. 146.
Gunſalus (*Johannes*). T. V. P. IV. 186.
Gunſiſſolin (*Ferandus*). T. III. P. I. 126.
Gunſtan (*Thomas*). T. IV. P. I. 119.
Guntald (*Guaſto de*). T. II. P. II. 112.
Guntaud (*Gaſto de*). T. I. P. III. 134.
Gunthillos (*Lupus*). T. VI. P. II. 177.
Gunthorp (*Johannes*). T. V. P. II. 141, 167, 173.
——— (*Johannes*). T. V. P. III. 61, 76, 78, 97, 100, 132, 134, 135, 137, 150, 160, 182, 183, 188. P. IV. 25, 33.
Gunwarton (*Willielmus de*). T. II. P. III. 189.
Guotz (*Bertruquetus de*). T. III. P. IV. 3.
Gupil (*Alexander*). T. I. P. I. 17.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 195.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 48.
Gur (*Paſcaſius de la*). T. III. P. IV. 199.
Gurdeler (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
Gurdo (*Robertus*). T. VI. P. IV. 156.
Gurdon (*Bromptonus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Gurdun (*Adam*). T. I. P. II. 97.
——— (*Adam*). T. I. P. III. 17, 207. P. IV. 40.
Guret (*Guillielmus*). T. V. P. I. 90.
Gurienſis Epiſcopus (*Raymundus*). T. V. P. IV. 125.
Gurle (*Hugo*). T. I. P. II. 5.
—— (*Patricius*). T. I. P. III. 163.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 42.
Gurling (*Nathaniel*) obtinet Officium Notarii Cancellariæ. T. IX. P. I. 76.
Gurnay (*Hugo de*). T. I. P. I. 26, 29, 30, 38, 52, 64.
——— (*Radulphus*). T. I. P. II. 57.
——— (*Anſelmus*). T. I. P. II. 156, 203
——— (*Thomas*). T. II. P. II. 176, 177.
Gurney (*Edwardus*), Armiger, Patronus tertiæ partis Eccleſiæ de Attleburgh, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 85.
Gury (*Simon de*). T. IV. P. IV. 82.
Guſman Alianora de). T. II. P. IV. 181, 187, 194. T. III. P. I. 60.
——— (*Petrus Mumes*) *de Claneno*. T. V. P. IV. 205.
Guſtavus, Sueciæ Rex. Commiſſio ad tractandum de Pace cum hoc Principe. T. VIII. P. III. 203.
Guſton (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wymondham, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 29.
Guſtun (*Henricus*). T. VI. P. IV. 162.
Guthrye (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Methersdale, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 31.
Guto (*Johannes de*). T. IV. P. III. 198.
Gutterii (*Garſias*). T. I. P. II. 159.
——— (*Martinus*). T. I. P. III. 119.
——— (*Johannes*). T. III. P. II. 115, 119, 120, 122, 123.
——— (Dominus). T. VII. P. I. 67.
Gwen (*Rolandus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Gwenonuch. T. I. P. II. 225.
Gwent (*Richardus*). T. III. P. I. 21.
Gwye (*Radar-*). Litteræ directæ Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 6.
Gwyes (*Willielmus*), Miles, Regis Deputatus, ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Gwynne (*Owinus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
——— (*Riceus*). Serviens ad Legem, aſſignatur Juſtitiarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
——— (*Howellus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18, 19.
——— (*Evanus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Gwynne (*Mauricius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
——— (*Morganus*). T. VIII. P. II. 19.
——— (*David*). T. VIII. P. II. 19.
——— (*Rolandus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Guy (*Johannes*). T. IV. P. II. 56.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Petrus*). T. VII. P. I. 8.
—— (*Georgius*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Stangrave Diœceſis Eboracenſis. T. VIII. P. III. 84.
Guydetty (*Thomas*). T. V. P. III. 62.
Guydoti (*Anthonius*). T. VI. P. III. 171, 188.
——— (*Johannes*). T. VI. P. III. 188.
Guyebart (*Andreas*). T. VI. P. II. 52.
Guyen (*Richardus*). T. VI. P. III. 18.
Guyes (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Guyinir (*Johannes*). T. V. P. I. 128.
Guyllym (*Georgius*). T. VI. P. IV. 8.
Guyn (*Mauritius*). T. III. P. IV. 103.
——— (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 168.
——— (*Thomas*). T. IV. P. III. 137.
——— (*Gruffin ap Jennar*). T. VI. P. IV. 89.
——— (*Richardus*). T. VII. P. III. 20.
——— (*Matthæus*). T. VII. P. III. 126.
——— (*Owinus*). T. VII. P. III. 166.
Guynes (Abbatiſſa *de*). T. III. P. IV. 94.
Guyon (*Stephanus de*). T. III. P. I. 35, 126.
Guyonnell (Dominus *ap*). T. VII. P. I. 116.
Guyſia Comes (*Ludovicus de Armeniaco*). T. V. P. IV. 125, 134.
——— (*Carolus de Lorain*). T. VI. P. III. 186.
Guyſnes. Pro Johanne Anſty in Comitiva Ducis Glouceſtriæ Capitaneo Caſtri. T. IV. P. IV. 187. Super Defenſione Caſtri. T. V. P. III. 149. Pro Capitaneo. P. IV. 119, 144.
Guyſy (*Vincelotus de*). T. III. P. III. 77.
Guytanus (*Benedictus*). T. I. P. III. 200, 201, 205, 206, 207, 211, 216.
Guytlaw (*Archibaldus*). T. V. P. II. 76.
Gy (*Bartholomæus de*). T. I. P. III. 198.
Gyae (*Petrus de*). T. III. P. III. 193.
—— Dominus (*Petrus*). T. IV. P. III. 126.
Gybb (*Henricus*). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Parci vocati *le Eaſt-Parke* in Brancepeth, in Epiſcopatu Dunelmenſi, durante Vita. T. VIII. P. II. 162.
Gyes (Dominus *de*). T. I. P. IV. 131.
—— (Dominus). T. V. P. IV. 125.
Gyffard (*Johannes* & *Willielmus*). T. IV. P. I. 63.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 27.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. I. 8.
—— (*Hugo de*). T. I. P. III. 101.
Gyft (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 26.
Gyges (*Radulphus de*). T. I. P. III. 17.
Gyglys (*Johannes*). T. V. P. IV. 114.
——— (*Silveſter*). T. V. P. IV. 132.
Gylbye (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
Gyldenſtiern (*Prabiornus*). T. VII. P. II. 191.
Gylder (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 23.
Gyle (*Johannes*). T. III. P. III. 190.
Gyles (*Johannes*). T. V. P. III. 189.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 145.
—— (*Walterus*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 144.
Gylis (*Willielmus*). T. VI. P. III. 30.
—— (*Otewellus*). T. VI. P. IV. 9.
Gyll (*Thomas*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Ricardus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
—— (*Thomas*) creatur unus Vibrillatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 25.
Gyllame (*Thomas*). T. V. P. IV. 209.
Gyllingham. Præbenda. T. VI. P. IV. 85.
Gylmyn (*Johannes*). T. VI. P. II. 115.
Gylot (*Johannes*). T. IV. P. III. 175.
Gylpyn (*Godfridus*). T. VI. P. III. 141.
Gylyot (*Alexander*). T. III. P. I. 149, 155. P. II. 40.
Gymera (*Bernardus de*). T. I. P. III. 40.
Gymesby (*Elias de*). T. II. P. I. 180.
Gyndree (*Petrus de*). T. III. P. I. 194.
Gynenich (*Winemars de*). T. I. P. IV. 77.
Gynes (*Baldewinus de*). T. I. P. I. 113.
—— (*Ingelramus de*). T. I. P. III. 66, 190.
—— (*Ingelramus de*). T. I. P. IV. 145, 193. T. II. P. II. 18, 47.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 120.
—— (*Baldwinus de*). T. II. P. II. 129.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 152.
Gynesburgh (Frater *Willielmus de*). T. I. P. III. 97.
Gynewell (*Willielmus de*). T. III. P. I. 56.
Gyney (*Willielmus de*). T. I. P. II. 199. P. III. 17.

Gynis

Gynis (*Ingelramus de*). T.I. P.II. 228. P.III. 86.
Gynon. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.
Gyon (*Stephanus de*). T.IV. P.II. 65.
Gyppes (*Richardus*). T.V P.I. 151.
Gyrard (*Johannes*). T. III. P.II. 191.
Gyron (*Fernand* Dominus *de*). T. VII. P. IV. 123.
Gyronel (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 134.
Gyrot (*Johannes*). T.III. P.II. 59.
Gysburne in Clyveland in Comitatu Eborum, Prioris Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 43.
Gyſe (*Richardus*) *de*). T.I. P.III. 17.
Gyſelham. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Gytarye (*Martinus de la*). T.III. P.I. 110.
Gyſted (*Johannes de*). T.II. P.II. 61.
Gythorp Johannes). T.III. P.III. 194.
Gytton (*Henricus*). T.V. P.II. 63.
Gyves (*de*). T.IV. P.I. 4.
Gyzill (*Garſias de*). T.III. P.I. 31.

H.

H*Abard* (*Geraldus de*). T.III. P.I. 177.
Habardi (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 65.
Habbſtin (*Guillielmus*). T.V. P.I. 189.
Habel (*Johannes*). T.IV. P.III. 85.
Haberconum Abbas. T.I. P.II. 149.
Habert (*Alexander*). T.IV. P.III. 85.
Hacborne (Eccleſia & Rectoria de), in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P.II. 39.
Hacche (*Euſtachius de*). T.I. P.III. 146, 203. P.IV. 5, 10.
Hacclyf (*Nicholaus de*). T.III. P.III. 79.
—— (*W.*). T.V. P.II. 59.
Hacke, dictus *Theod.* T.II. P.IV. 43.
Hacker (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9.
Hacket (*Johannes*). T.VII. P.IV. 172.
—— (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P.I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Trellecke, cum Capella de Penalt, eidem annexata, Diœceſis Landavenſis. T.VIII. P.II. 29.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.IV. 36.
Hackhouſe (*Harmon*). T.VI. P.IV. 149.
Hackwell (*Guillielmus*), Armiger. T.VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. *ibid.*
—— (*Guillielmus*), Armiger. T. VIII. P. III. 173. Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. *ibid.*
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa tangens Rivum Thameſis. T.IX. P.II. 34.
Hacombe (*Stephanus de*). T.II. P.II. 108.
Hacon (*Johannes*). T.IV. P.IV. 162.
Hadcock (*Richardus*). T.VI. P.IV. 8.
Hadd (*Edwardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 10.
Haddele (*Johannes*). T.III. P. IV. 82, 129.
Haddeſſorce (*Johannes de*). T.II. P.III. 126.
Haddleſay (*Thomas*), Clericus, Capellanus Edwardi Domini Dudley. T.VIII. P.II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Haddleſton (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Biſcharthrope, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 166.
Haddon (*Johannes de*). T.III. P.I. 93.
—— (*Richardus de*). T.V.P.IV. 233.
—— (*Jacobus de*). T.VI. P.III. 141.
—— (*Walterus de*). T.VI. P.IV. 84, 86.
Haddyngton (*Adam de*). T.III. P.I. 150.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 113.
Hadeleg Firma. T.I. P.II. 109, 114.
Hadenham. Eccleſia appropriata Archidiaconatui Elienſi. T.IV. P.I. 20.
Hadeſore. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Hadeſtok (*Willielmus*). T.II. P.IV. 21.
Hadfeld (*Edmundus*). T.VI. P.IV. 46.
Hadſelder (*Jacobus*). T.VI. P.III. 133.
Hadham Parva (Capella de) Diœceſis London. T.VIII. P II. 40.
Hadham Magna (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T.VIII. P.II. 40.
Hadleigh. Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P.I. 2.
Hadrianus, Apoſtolicæ Sedis Prothonotarius, T.V. P.IV. 149.
—— Cardinalis. T.VI. P.I. 164.
Hadryngrove Prioriſſa (*Alicia de*). T.I. P.III. 87.
Hadſor (*Ricardus*). Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VIII P.I. 46.
Hadyngton (Prioriſſa de). T.I. P.III. 163.
Hadzor (*Richardus*). T.VII. P.III. 231.
Hackwell (*Willielmus*). T.VII. P.III. 83.
Hæreſis. De Hæreticis incarcerandis. T. III. P. II. 168. Super Hæretica Pravitate de inquirendo. T.VI. P. III. 170, 197. De Commiſſione ad Hæreticum comburendum. P.IV. 41. De Hæreticis comburendis Commiſſio. 161. De recuperando à perverſa Hæreſi. T. VII. P. I. 171. De inquirendo circa, Commiſſio. P.II. 92. Vide *Hæretica Pravitas* & *Hæretici*.
Hæretica Pravitas. T.II. P.I. 37.
Hæretici extirpandi. T. I. P. I. 64. Contra Papæ Supremitatem. T.II. P.II. 199. Ligæ nullæ. T.III. P. III. 137, 152. Super pravitate in Oxoniâ. 141. Debellandi. P. IV. 18. De comburendo Willielmum Sautre. T.III. P. IV. 197. De comburendo Johannem de Badby. T. IV. P. II. 169. Vide *Hæreſis* & *Hæretica Pravitas*.
Hagenus Frater *Creſſe*. T.I. P.II. 26.
Hagerſton (*Johannes*). T.V. P.III. 105.
Hagett. Rectoria. T.VI. P.IV. 151.
Hagham (*Willielmus*). T.III. P.II. 146.
Hagheman (Abbas de). T.I. P.I. 150. P. II. 137. T.II. P.III. 187.
Hagmond. Sallop Abbatis Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 46.
Haginus. T.I. P.II. 30.
Hagnenonville (*Johannes de*). T. VI. P. IV. 68.
Hagshawe (*Thomas de*). T.III. P.I. 176.
Hagton (*Johannes de*). T.I. P.III. 163.
Hagun (*Simon*). T.V. P.II. 29.
Hahenne (*C.*). T.III. P.III. 16.
Hahwell (*Robertus de*). T.II. P.I. 46.
Haidon (*Thomas*). T.IV. P.II. 48.
Haies (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 248.
Hake (*Andreas*). T.III P.IV. 159.
Hakeford (*Walterus de*). T.II. P.IV. 208.
Hakelut (*Walterus*). T.I. P.IV. 148.
—— (*Edmundus*). T.I. P.IV. 199. T. II. P.I. 54.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 119. P. III. 166.
Hakeneſſe (*Galfridus de*). T.II. P.II. 139.
Hakenſawe (*Rogerus de*). T.III. P.II. 144.
Hakenthorp (*Richardus de*). T.II. P.II. 141.
Haker (*Radulphus* & *Willielmus*). T. I. P. I. 114.
Hakes (*Johannes*). T.VI. P.III. 107.
—— (*Jacobus*). T.VI. P.III. 203.
Hakeſalt (*Johannes*), T.III. P.IV. 159.
Haket (*Robertus*). T.I. P.IV. 14.
—— (*Johannes*), T.I.P.IV. 15.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 125.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 56.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 195.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 161.
Hakewell (*Willielmus*), unus Juſticiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 5.
Hakington (Vicaria de). T.VIII. P. III. 282.
Hakyn (*Willielmus*). T.I. P.IV. 145.
Halam Thomas). T.III. P.II. 204.
Halcut (*Johannes*). T.II. P.III. 26.
Halden (*Robertus*). T.VI. P.II. 208.
Haldenby (*Robertus*). T.I. P.IV. 14.
Haldingby (*Thomas*). T.V. P.III. 48.
Hale (*Robertus Atte*). T.II.P.I. 52.
—— (*Henricus de*). T.II. P.II. 114, 115.
—— (*Simon de*). T.II. P.IV. 41.
—— (*Frankonis de*). T.III. P.I. 67, 110.
—— (*Franciſcus de*). T. III. P. I. 200, 209. P. II. 7, 20, 23.
—— (*Franciſcus de*). T.III. P.III. 25.
—— (*Ricardus*). Exoneratio ei conceſſa. T. VIII. P.I. 227.
—— (*Ricardus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P.II. 8.
—— (*Ricardus*). Privilegia ei conceſſa. T.VIII. P.II. 26.
Hale, ſive *Holme-Hale* (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 256.
Halobex (*Johannes*). T.V. P.II. 182.
Halecum (ſuper captione. T.III. P. IV. 102. T.IV. P.I. 58.
Haler (*Willielmus*). T.IV. P.I. 20.
Halerton. Manerium & Hundredum. T. II. P.II. 197.
Hales (*Willielmus*). T.V. P.I. 55.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 212.
Hales (*Chriſtoferus*). T.VI. P. II. 121, 138, 144, 159, 168. P.III. 4, 15, 20.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Jacobus*). T.VI. P.III. 170, 197.
—— (*Carolus*). T.VI. P.I. 224.
—— (*Bartholomeus*). T.VII. P.III. 21.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III 235.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 170.
—— (Abbas de). T. I. P. III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
—— (*Robertus de*). T.III.P.III. 51, 67, 105, 123.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.I. 156.
—— (*Bartholomeus*), Miles. T.VIII P.II. 17.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 277.
—— (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Eccleſiâ Collegiatâ, ſive Capellâ Regiâ Sancti Georgii. T. IX. P.II. 252.
Haleſowen (Abbas *de*). T.V. P.II. 193.
Haleſowen. 10 l. 6 ſ. 8 d. annuatim. T.V.P.II. 193.
Halewyn (*Thomas*). T.IV. P.I. 20.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.II 70.
—— (*Jodocus*). T.V. P.II. 80. 142.
—— (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 51, 54, 88.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 116.
Haley (*Johannes*), Armiger. T.IX. P. III. 101.
Halfepenny (*Andreas*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 76.
Halford (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 14.
Halford (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wigorniæ. T.VIII. P.II. 169.
Halgheton (*Thomas*). T.II. P.II. 120, 129.
Halhake (*Adam de*). T.II. P.II. 177.
Haliburton (*Richardus de*), & *Alicia* Uxor. T.I. P.III. 164.
—— (*Radulphus de*). T.I. P.IV. 35.
—— (*Henricus de*). T.I. P.IV. 119.
—— (*Walterus*). T. II. P. IV. 208. T. III. P.I. 3, 7, 19, 23, 98, 131.
—— (*Alexander* & *Johannes*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Walterus de*). T.III. P.I. 159, 164. P.II. 114, 161.
—— (*Willielmus de*). T.III. P.IV. 86.
—— (*Walterus de*). T.IV. P.I. 97.
—— (*Alexander*). T.IV. P.II. 11.
—— (*Walterus de*). T. IV. P. IV. 101, 113.
—— (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 118.
—— (*Georgius de*). T.V. P. II. 28, 31.
—— (*Johannes de*). T.V. P.II. 28.
—— (*Marcus de*). T. V. P. II. 31, 47, 51.
Haliday (*Johannes*). T.III. P.I. 43.
—— (*Walterus*, *Thomas* & *Willielmus*). T.IV. P.II. 113.
—— (*Thomas* & *Walterus*). T.IV. P.IV. 93, 94.
—— (*Walterus*). T. V. P. II. 66, 118, 169.
—— (*Walterus*). T. VI. P.I. 179.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 221.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Adam*). T.VI. P.IV. 92.
Halifax (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi & Jurisdictione Eboracenſi. T. IX. P. II. 217.
Halingbury Magna, ſive *Much Halingbury* (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi London. T. IX. P. II. 88.
Halis (*Johannes de*). T.IV. P.II. 157.
—— (Dominus *de*). T.IV. P.IV. 118.
—— (*Adam de*). T.V. P.I. 50.
—— Dominus (*Patricius de*). T.V. P.II. 74, 90.
—— (*Patricius de*). T.V. P.III. 152, 190.
Haliſele Wapentachium. T.II. P.I. 162.
Haliwel (*Robertus*). T.I.P.IV. 148, 169. T. II. P.I. 52, 180.
Hall (*Henricus del*). T. III. P.IV. 167.
—— (*Johannes del*). T. IV. P.II. 124.
—— (*Robertus del*). T. V. P.II. 80.
—— (*Thomas del*). T. VI. P. II. 138.
—— (*Nicholaus del*). T. VI. P. II. 153.
—— (*Elizabetha del*). T.VI. P.III. 45.
—— (*Franciſcus del*). T. VI. P. III. 50.
—— (*Johannes del*). T.VI. P.IV. 46.
—— (*Laurentius del*). T.VI. P.IV. 92.
—— (*Johannes del*). T. VII. P.IV. 135.
—— (*Joſephus*), Theologiæ Profeſſor, creatur Epiſcopus. T.VIII. P.II. 222.
—— (*Philippus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Willand, Diœceſis Oxo-

Oxonienſis. T. VIII. P. III. 85.
Hall (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sancto Bartholomæo Parvo in Smithfield, Diœceſis London. T. IX. P. II. 90.
—— (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wiken, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. II. 91. Aliud Officium ei conceſſum. ibid. 140.
—— (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Capellam de Stoke, in Comitatu Coventriæ. T. IX. P. II. 143.
—— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Warham Omnium Sanctorum, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 254.
—— (Willielmus), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Avening, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. III. 90.
Hallandiæ & Daciæ (Dux Kanutus). T. II. P. III. 24.
Halle (Radulphus & Johannes). T. III. P. III. 101. P. IV. 79.
—— (Thomas). T. IV. P. II. 18.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 86.
—— (Simon Atte). T. II. P. III. 116.
—— (Henricus de). T. III. P. II. 136.
—— (Johannes de). T. III. P. II. 198.
—— Halleur (Johannes le). T. IV. P. III. 86.
Hallifax (Vicaria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. III. 28.
Halliſton (Prioratus de), in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Hallowe. Rectoria. T. VI. P. III. 136.
Halls (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Glaiſton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 255.
Hally (Johannes), Legum Doctor. T. VIII. P. II. 13.
Halman (Thomas). T. V. P. I. 71.
Halnaker (Manerium & Parcus de). T. VIII. P. II. 61.
Hals (Richardus). T. IV. P. II. 81, 82, 89, 101.
—— (Johannes). T. V. P. II. 90.
Halſale (Gilbertus de). T. III. P. III. 176.
Halſall (Rectoria de), in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſi Ceſtriæ. T. VII. P. IV. 67.
Halſey (Johannes). T. VI. P. II. 193.
—— (Johannes). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 71.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. T. VIII. P. III. 115.
Halſham (Johannes). T. IV. P. I. 83, 87.
—— (Hugo). T. IV. P. II. 18.
Halſham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VI. P. IV. 9. T. VIII. P. II. 39.
Haltebe (Johannes), Filius Ricardi. T. II. P. IV. 160.
Halton (Henricus de). T. II. P. II. 6, 32.
—— (Dominus de). T. III. P. III. 73.
—— (Johannes de). T. III. P. IV. 159.
Halughton (Nicholaus de). T. II. P. IV. 27. T. III. P. I. 57.
—— (Nicholaus de). T. III. P. III. 138.
Halum (Robertus). T. III. P. IV. 159.
Halyfax. Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 93.
Halywell. Situs Monaſterii & Parochiæ. T. VI. P. III. 187.
Hambue (Dominus de). T. III. P. II. 24.
—— (Dominus de). T. IV. P. II. 65, 129.
Hamburg. Pro Proconſulibus. T. IV. P. I. 160. Litera ad Regem Angliæ. T. V. P. I. 22. Senatores ad Reginam Angliæ ſuper juſtitiâ negatâ. T. VII. P. I. 98.
Hambury (Robertus de). T. II. P. III. 155, 186.
—— (Robertus de). T. II. P. III. 6, 17.
Hamden (Thomas). T. V. P. III. 131.
—— (Edmundus). T. V. P. III. 191.
—— (Johannes). T. VI. P. I. 182.
Hamel (Guillielmus le). T. IV. P. IV. 43, 51.
Hamelden Vicarius (Willielmus). T. III. P. III. 84, 133.
Hamelton (Willielmus de). T. I. P. II. 144. P. III. 20, 129, 157, 188. P. IV. 36, 61, 67.
—— (Johannes de). T. III. P. IV. 151, 156.
Hamelton Dominus (Thomas de). T. IV. P. II. 28.
—— (Jacobus & David de). T. IV. P. II. 45.
—— (Jacobus de). T. IV. P. IV. 31, 113, 115, uſque 118.
—— (Thomas de). T. IV. P. IV. 113, 118.
—— (Jacobus de). T. V. P. II. 11, 12, 14, 28, 31, 44, 52, 105, 118. P. III. 5, 15, 33, 34.
—— (Robertus, Johannes & Gawinus de). T. V. P. II. 44, 47.
—— (Robertus de). T. VI. P. III. 152.
—— (Jacobus de). T. V. P. IV. 189, 190.
—— (Patricius de). T. V. P. IV. 199.
—— (Willielmus de). T. VI. P. III. 91, 93, 95, 97.
—— (Bernardus & Georgius de). T. VI. P. IV. 119.
—— (Dominus de). T. VII. P. I. 13, 14, 15, 18, 32, 128, 140, 155, 185.
—— (Claudius & Johannes). T. VII. P. I. 84.
—— Marchio (Jacobus de). T. VII. P. III. 13, 42, 58, 64, 113, 184, 190, 196, 199, 203, 215, 236, 247. P. IV. 48, 55, 57, 62, 69, 77, 168, 171. Vide Hamilton.
Hamelyn (Johannes de). T. II. P. I. 51.
—— (Johannes de). T. II. P. II. 108.
—— (Galfridus de). T. III. P. I. 121, 129.
Hamelyngton (Galfridus de). T. II. P. III. 137.
Hamenkale (Radulphus de). T. I. P. IV. 111.
Hamerſley (Hugo), Eques. Aldermannus Urbis London. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. T. VIII. P. III. 115. Altera Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. 173.
Hamerſton (Henricus de). T. I. P. II. 211.
Hamerton (Henricus de). T. III. P. IV. 142.
—— (Laurentius de). T. IV. P. III. 45.
—— (Nicolaus), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 34.
Hamfeld (Willielmus de). T. I. P. IV. 111.
Hamilden. Manerium ſic vocatum, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Hamilton (Maria), Vidua. Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione. T. VIII. P. II. 23.
—— (Jacobus), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 119.
—— (Jacobus Marquio de). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 119.
—— (Johannes), Armiger, obtinet Officium Philizarii in Curia de Banco, tam de London, quam de Comitatibus Middleſexiæ, Cantabrigiæ & Huntingtoniæ. T. IX. P. II. 205. Vide Hamelton.
Haminyng (Willielmus de). T. IV. P. IV. 173.
Hamlen (Robertus). T. VI. P. III. 32.
Hamlettus de Busby. T. VIII. P. II. 52.
—— —— Carleton. ibid.
Hamme (Johannes de). T. I. P. IV. 111.
Hammeden (Edmundus de). T. IV. P. I. 88.
Hamo Frater. T. III. P. I. 182.
Hamolinus (Jacobus). T. VI. P. II. 71.
Hamond (Rogerus). T. II. P. II. 159.
—— (Guillielmus). T. IV. P. III. 64.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 5.
—— (Petrus). T. V. P. I. 128.
—— (Johannes). T. V. P. III. 113.
—— (Thomas). T. VI. P. III. 22.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 155, 171. 176.
—— (Johannes). T. VII. P. II. 111.
Hamor (Radulphus). T. VII. P. IV. 151.
Hampden (Johannes), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.
—— (Edwardus), Miles aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Hampnes. De Caſtro recipiendo. T. V. P. IV. 142.
Hampoll. Eborum Monaſterii Prioriſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 47.
Hampſon (Thomas). T. VII. P. III. 127.
—— (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (Nicolaus), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Herefordiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (Henricus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de South-Morton, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 256.
Hampſted (Johannes de). T. II. P. III. 32.
Hampton (Willielmus de). T. I. P. IV. 200.
—— (Johannes) & Alicia Uxor. T. II. P. II. 88.
—— (Rogerus de). T. III. P. I. 176.
—— (Rogerus de). T. III. P. III. 138.
—— (Willielmus & Robertus de). T. III. P. IV. 32.
—— (Henricus de). T. IV. P. II. 17.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 132. T. V. P. I. 90.
—— (Goda), Filia. T. IV. P. IV. 156.
—— (Chriſtoferus). T. VII. P. I. 173, 196.
Hampton. Vicaria. T. VI. P. IV. 103.
Hampton in Arden (Vicaria de), in Diœceſi Coventriæ & Lichenſi. T. IX. P. II. 90.
Hampton-Lovett (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 38.
Hamſard (Gilbertus). T. I. P. II. 93.
—— (Johannes), & Alicia Uxor. T. II. P. II. 88.
Hamſey. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Hamuldon. Vicaria. T. VI. P. IV. 92.
Hamwell (Johannes). T. V. P. I. 136.
Hamwode (Henricus). T. III. P. IV. 83.
Hamyldon (Rectoria de), in Comitatu Buckingham, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 223.
Hamylton (Jacobus Marchio de) obtinet Officium Receptoris omnium Reddituum, Exituum, Honorum, &c. in Comitatu Palatino Ceſtriæ. T. VIII. P. III. 164.
Hanam (Johannes), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Hanas Dominus (Furtinus de). T. II. P. I. 85.
Hanau Comes (Philippus-Ludowicus de). T. VII. P. II. 183.
Hanborough. Vide Hanburgh (Rectoria de).
Hanbourgh (Jacobus van). T. V. P. III. 74.
Hanburgh, ſive Hanborough (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. IV. 118.
Hanburie (Manerium de), in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 55.
Hancepie (Johannes). T. III. P. II. 37.
Hanchmen. Adoleſcentuli ſic vocati. T. VI. P. III. 194.
Hancock (Nicholaus). T. VI. P. II. 162.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 171.
Hancocke (Nathaniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Porſlade, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 208.
Hancourt (Arlatus de). T. III. P. III. 89.
Handay (Andreas). T. III. P. III. 126, 128.
Handford (Humfridus). T. VII. P. III. 115. P. IV. 144.
Handlo (Johannes de). T. II. P. I. 37.
Handſon (Raph). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Haneberge Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Haneby (Johannes de). T. II. P. I. 35.
Haneford (Radulphus de). T. II. P. IV. 137.
Hanelrinuscot (Willielmus). T. I. P. II. 142.
Hanemere (David). T. III. P. III. 185.
Hanet (Jacobus). T. III. P. I. 154.
Haneton (Philippus). T. V. P. IV. 239, 240, 246, 250, 255, 257, 261, 262. T. VI. P. I. 183.
—— (N.). T. VI. P. I. 74, 114, 116, 133, 135.
Hanford (Franciſcus). Commiſſio ei directa concernens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
Hangeboc (Johannes). T. III. P. II. 44.
Hanger (Johannes), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Polebrouke, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 84.
Hangeſt (Aubertus de). T. I. P. IV. 13.
—— (Dominus de). T. III. P. I. 190, 205, P. II. 4, 26, 34, 71, 72, 74, 79, 93.
—— (Johannes de). T. III. P. II. 37.
—— Dominus (Johannes). T. III. P. IV. 166. T. IV. P. I. 3, 13, 34, 46, 47, 48, 50, 55, 58, 70, 85, 97, 134.
—— (Petrus de). T. IV. P. IV. 79.
Hanglaghby (Accriſius de). T. II. P. IV. 208.
Hangmer (Johannes). T. IV. P. I. 65, 69, 75.
Hanham (Johannes). T. IV. P. IV. 130.
Hankyn (Johannes). T. III. P. III. 196.
Hanlay (Johannes). T. III. P. III. 195.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 45, 54, 71.
Hanmart. T. VI. P. I. 184.
Hanmer (Robertus). T. VI. P. IV. 55.
—— (Thomas). T. VII. P. III. 20.
—— (Johannes). T. VII. P. III. 174.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa ad amovendum Henricum Hawley, Gubernatorem de Barbadoes. T. IX. P. II. 233.

Hannam (Johannes), Eques. T. VII. P. II. 267.
Hannawaye (Euſtacius). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 164.
Hannay (Patricius) creatur Clericus Privati Conſilii in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. III. 26.
Hanneſon (Richardus & *Johannes)*. T. III. P. III. 83, 133.
Hanonia (Johannes de). De Annuitate conceſſâ. T. II. P. II. 173, 189. De Providentiis. 190. De conflictu in Comitatu Lincolnienſi. 190. De Vadiis. 191, 194. De Reditu. 195. De Vadiis. P. III. 26. De Attornato. 30. T. II. P. II. 171, 173, 180, 181, 185, 189, 190, 194, 195. P. III. 14, 26, 30, 51.
—— *(Johannes de)*, Comes *de Bellomonte*. T. II. P. IV. 17, 83, 84, 100, 106, 122, 125, 187. T. III. P. I. 21, 44, 65.
Hanonia. T. I. P. I. 41. Pro Comite. T. II. P. IV. 102. Pro Gubernatore. T. III. P. IV. 62. Pro Comitiſsâ de Johanne Blounddeil liberando. T. IV. P. IV. 32. De Penſione. 34.
Hanoniæ Comes (Willielmus). T. II. P. IV. 17, 34, 50, 96, 100, 102, 106, 122, 125, 187, 190, 198, 199, 200.
—— Comitiſſa. T. III. P. I. 83.
—— Comitiſſa *(Matill.)*. T. III. P. II. 48.
Hans (Synkill). T. IV. P. II. 7.
Hanſa. De tractando cum Societate. T. IV. P. I. 81, 108. Vide *Mercatores*, *Hanſeaticæ* & *Hanza*.
Hanſard (Gilbertus). T. I. P. II. 156, 203.
Hanſart (Richardus), & *Johanna* Uxor. T. V. P. I. 14.
Hanſeaticæ. Super Controverſiis inter Reginam Angliæ & Villas. T. VII. P. II. 42, 43. Vide *Hanſa*, *Hanza* & *Teutonici*.
Hanſlope (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. I. 79.
Hanſted (Petrus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Gretton, in Comitatu Northamptoniæ. T. IX. P. II. 256.
Hanſtope (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 212.
Hant (Nicholaus). T. IV. P. I. 83.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. II. 175.
Hanvilla (Helias). T. I. P. II. 230, 239. P. III. 99, 103, 130.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 121.
Hanwell (Florentius). T. V. P. IV. 82.
Hanworth. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Hanybal (R. Cardinalis). T. I. P. II. 47, 52.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 6.
Hanyngton (Chriſtoferus). T. V. P. III. 31, 164.
Hanza. De non attemptando contra Mercatores. T. V. P. II. 66. Vide *Hanſa*, *Hanſeaticæ* & *Teutonici*.
Happham (Thomas de). T. II. P. I. 51.
Harald (Johannes). T. I. P. IV. 14.
—— *(Galfridus)*. T. I. P. IV. 15.
—— *(Petrus)*. T. II. P. III. 128.
Haraldus, Filius *Godwini*. T. I. P. III. 100.
—— Rex Angliæ. T. I. P. III. 100, 209.
Haraulcourt (Johannes). T. IV. P. III. 176.
Harberd Dominus. T. VI. P. III. 119.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. III. 144.
Harbert Dominus *(Johannes)*. T. II. P. I. 34.
—— T. IV. P. IV. 101.
—— *(Robertus)*. T. V. P. II. 31.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. II. 47.
—— *(Johannes)*. T VII. P. III. 4.
—— *(Arnoldus)*. Commiſſio ei directa in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 144.
—— *(Johannes)*. Conceſſio ei facta Cuſtodiæ & Gubernationis Hoſpitalis ſive Domûs Eleemoſinariæ de Holloway in Parochia de Iſlington, in Comitatu Midleſexiæ, vocati *the Hoſpitall of Highgate*, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
Harbord (Carolus), Armiger, obtinet Officium Superviſoris Generalis omnium Honorum, Dominiorum, Foreſtarum, &c. infra Regnum Angliæ & Principalitatem Walliæ. T. VIII. P. III. 222.
—— *(Carolus)*, Armiger, Inſpector Generalis. T. VIII. P. IV. 98. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— *(Carolus)*, Miles, obtinet Officium Auditoris Generalis Caroli Principis Walliæ. T. IX. P. II. 86.
—— *(Carolus)*, Superviſor Generalis Regis. T. IX. P. II. 157. Commiſſio ei directa concernens Turrim London. *ibid.* Altera Commiſſio tangens Curias Reginæ. 187.
Harborow. Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 2.
Harbottle. Dominium & Manerium ſic vocatum, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
Harbottle-Caſtle. Caſtrum vulgariter ſic vocatum, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
Harby (Clemens). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
—— *(Job)*, Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233, 256.
—— *(Clemens)*, Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
—— *(Job)*. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
—— *(Job)*, Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 48.
Harbyn (Ricardus). T. VIII. P. I. 187.
Harcock (Edmundus). T. VI. P. IV. 7.
Harcourt (Vere), Clericus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Clifton Canvil, in Comitatu Staffordiæ, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. III. 40.
Hardeby (Johannes). T. III. P. III. 83.
Hardegrove (Willielmus). T. IV. P. III. 65.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 130.
Hardeknutus Rex Angliæ. T. I. P. III. 100, 209.
Hardell (Willielmus). T. I. P. I. 110, 132, 135.
Harden (Georgius). T. VI. P. IV. 144, 151.
Hardene (Ramondus de la). T. VI. P. II. 51.
Hardes Parva. Rectoria. T. VI. P. IV. 7. Magna Rectoria cum Capellâ de Selling. 180.
Hardeshuil (Johannes de). T. II. P. IV. 159.
Hardwyk (Willielmus). T. IV. P. III. 19.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 17.
Hardgyll (Edwardus). T. V. P. III. 130.
Hardhened (Johannes). T. II. P. IV. 146.
Hardiberd (Thomas). T. IV. P. II. 124.
Hardicot (Willielmus). T. IV. P. III. 83.
Hardicourt (Euſtachius). T. I. P. II. 214, 216.
Harding (Johannes). T. VII. P. I. 200. P. II. 114.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. III. 184.
—— *(Johannes)*. T. VIII. P. II. 64.
—— *(Samuel)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ellingham Magnâ. T. VIII. P. III. 226. Vide *Harpen*.
Hardinge (Johannes). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3.
—— *(Richardus)*, Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Norton Canon, ſive Midſommer Norton. T. IX. P. II. 208.
Hardingham (Rectoria de), in Diœceſi Norwici. T. VIII. P. III. 168.
Hardon (Johannes). T. V. P. III. 45, 47.
Hardret (Jacobus). T. VII. P. IV. 66.
Hardricus. T. IV. P. IV. 74.
Hards Parva, ſive *Netherhards* (Rectoria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. I. 80.
Hardvordſtok (Rectoria de), in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 31.
Hardwike (Humphridus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Sanctæ Mariæ Witton, in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. III. 32.
Hardy (Thomas le). T. IV. P. III. 64.
—— *(Matthæus le)*. T. IV. P. III. 117.
—— *(Philippus le)*. T. V. P. IV. 100.
—— *(Richardus)*, Clericus, Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Vicariam de Deane, Diœceſis Ceſtrenſis. T. IX. P. II. 93.
—— *(Johannes le)* conſtituitur Advocatus Generalis infra Inſulam Jerſey. T. VIII. P. IV. 113.
Hardyman (Johannes). T. VI. P. IV. 103.
Hardyng (Rolandus). T. VI. P. III. 25.
Hare (Nicholaus). T. VI. P. IV. 39.
—— *(Hugo)*, Miles, Armiger, filius Margaretæ Vicecomitiſſæ Maundevile. T. VIII. P. I. 129. Creatur Baro. *ibid.*
—— *(Johannes)*, Miles. T. VIII. P. II. 8.
—— *(Johannes)*, Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— *(Hugo)*, Armiger, obtinet gradum & dignitatem Baronis Colerane de Colerane in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 22.
—— *(Johannes)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Hareby (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Maunby, cum Capellâ Sancti Leonardi, in Comitatu Lincolniæ. T. IX. P. II. 256.
Hareby (Rectoria de), Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 207.
Harecourt (W. de). T. I. P. I. 50, 60. P. II. 56.
—— *(Robertus de)*. T. I. P. I. 30, 31, 38.
—— *(Richardus de)*. T. I. P. II. 199. P. III. 17, 190.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. II. 120.
—— *(Godfridus de)*. T. II. P. IV. 179. T. III. P. I. 7, 129.
—— (Comes de). T. III. P. I. 42.
—— *(Godfridus de)*. T. III. P. I. 174, 178, 206. P. II. 30.
—— Comes *(Johannes de)*. T. III. P. I. 205. P. II. 4, 5, 19, 22, 26, 39, 76, 78, 100, 141, 142.
—— *(Ludovicus de)*. T. III. P. I. 205. P. II. 4, 24, 142, 194.
—— *(Thomas de)*. T. III. P. II. 144.
—— *(Godfridus de)*. T. III. P. III. 14.
—— *(Johannes de)*. T. III. P. III. 190.
—— *(Robertus de)*. T. III. P. IV. 5.
—— (Comes *de*). T. III. P. IV. 118.
—— *(Willielmus de)*. T. IV. P. III. 148.
—— *(Robertus* & *Johannes de)*. T. IV. P. IV. 73, 104.
—— *(Robertus de)*. T. V. P. II. 144.
—— *(Ludovicus de)*. T. V. P. II. 179, 184, 185.
—— *(Johannes de)*. T. V. P. III. 138.
—— *(Simon de)*. T. VI. P. I. 182.
—— Comes *(Claude de)*. T. VI. P. II. 91.
Haregrave (Johannes). T. IV. P. II. 163.
Harelle (Raymundus). T. IV. P. III. 100.
Hareman (Johannes). T. V. P. III. 58.
Harengod (Stephanus). T. I. P. I. 67.
Harangratus, Baliſtarius. T. I. P. I. 141.
Hareno (Mich. de). T. IV. P. IV. 19.
Harenton (Guillielmus de). T. IV. P. III. 65.
Harepath (Johannes). T. IV. P. I. 78.
Harewell (Willielmus de). T. II. P. II. 140.
—— *(Walterus de)*. T. III. P. I. 99.
—— *(Johannes de)*. T. III. P. II. 73, 117.
—— *(Rogerus de)*. T. III. P. II. 144.
—— *(Richardus)*. T. VI. P. II. 206. P. III 33.
—— *(Georgius)*. T. VI. P. III. 141. P. IV 165.
—— *(Hugo)*. T. VI. P. IV. 46.
—— *(Richardus)*. T. VI. P. IV. 165.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. II. 140.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. III. 235.
—— *(Arthurus)*. T. VII. P. IV. 11.
Harewiche (Johannes). T. VI. P. III. 25.
Harewyn (Radulphus). T. III. P. I. 112.
Harflew. De mutuo ad obſidium. T. IV. P. II. 146. Pro Vitellatione. 147. De reparatione. 152.
Harford (Georgius), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive liberam Capellam de Shittesbury, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. I. 80.
Harges (Petrus del). T. III. P. IV. 199.
Hargrave (Rectoria de). T. VIII. P. III. 227.
Hargues (Raymundus de). T. II. P. I. 85.
Haricuria (Jacobus de). T. IV. P. III. 143.
Haricuriæ Comes. T. IV. P. II. 65, 129.
Harington (Edwardus), Miles. T. VIII. P. II. 13.
Hariſon (Johannes). T. VI. P. I. 182.
Harlaxton. Rectoria. T. VI. P. IV. 157.
Harlebek (Johannes de). T. II. P. III. 104.
Harlee (Richardus de). T. I. P. IV. 202.
—— *(Robertus de)*. T. II. P. II. 108.
—— *(Robertus de)*. T II. P. IV. 5, 6, 17.
—— *(Thomas de)* T. VII. P. III. 21.
Harlegh (Malculm de). T. I. P. II. 214, 216.
Harlek (Baldwinus). T. I. P. I. 65
Harleſton (Willielmus de). T. II. P. III. 14, 20, 26, 27.
—— *(Willielmus de)*. T. III. P. IV. 189. T. IV. P. I. 53.
Harley (Robertus), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— *(Robertus)*, Miles. Conceſſio ei facta Officii Magiſtri & Operatoris Monetarum infra Turrim London, durante vitâ. T. VIII. P. II. 163.
—— *(Robertus)*. Eques. Commiſſio ei directa pro operatione Monetæ. T. VIII. P. III. 183.
—— *(Robertus)*. Commiſſio ei directa. T.

T. VIII. P.IV. 8.
Harling. Rectoria ſic dicta in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. VIII. P. III. 166.
Harlingdon. Nomen cujuſdam Rectoriæ, in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 51.
Harlines (*Arnoulet de*). T. V. P.IV. 99.
Harlowe (*Thomas*). T. V. P. I. 45.
Harlwond. T. VII. P. I. 61.
Harl;ng (*Gilbertus*). T. VI. P. II. 209.
Harlyngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Harman. T. VI. P. III. 119.
——— (*E.*). T. VI. P. III. 145.
Harmansworth. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Harmer (*Johannes*). T. VII. P. I. 194.
——— (*Johannes*). T. VII. P. III. 235.
——— (*Johannes*). T. VIII. P. I. 156.
Harmeſthorp (*Johannes*). T. IV. P. II. 74.
Harmeſton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Harmondeworth (Manerium de), in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 69.
Harnham (*Oliverus de*). T. III. P. III. 28, 39.
Haro (*Dandiacus* & *Ferandus de*). T. II. P. II. 113.
Haroli (*Strozius*). T. III. P. II. 195.
Harpeden (*Thomas de*). T. II. P. II. 177.
——— (*Johannes de*). T. III. P. III. 182.
——— (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 22.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 18.
Harpelay (*Johannes*). T. IV. P. IV. 65.
Harpele (*Johannes de*). T. III. P. I. 57.
Harpen, ſive *Harding* (Rectoria de), in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. IV. 120.
Harper (*Henricus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 32.
——— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
——— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 144.
——— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 207.
——— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Norbury, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. II. 246.
——— (*Thomas*). Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 250.
Harpere (*Robertus*). T. III. P. II. 73.
——— (*Willielmus*). T. V. P. III. 55.
——— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 32. T. VI. P. III. 120.
——— (*Hugo le*). T. II. P. I. 161.
Harpesfed (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 24.
——— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 62.
Harpeworth (*Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 198.
Harpour (*Johannes de*). T. II. P. I. 52.
Harpur (*Richardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Harquevilla (*Thomas de*). T. V. P. II. 181.
Harrave (*Petrus*). T. III. P. I. 193.
Harres (*Richardus*). T. VI. P. IV. 114.
Harries (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
Harrington (*Thomas*). T. VIII. P. II. 10.
——— (*Carolus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Cathorpe, in Diœceſi Lincolnienſi, Provinciæ Cantuarienſis. T. IX. P. II. 251.
Harris (*Arthur*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
——— (*Johannes*). T. VIII. P. I. 156.
——— (*Thomas*), Baronettus. T. VIII. P. I. 171. Commiſſio Appellationis ei directa. *ibid.*
——— (*Arthurus*, unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
——— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 16.
——— (*Arthurus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 32.
——— (*Arthur*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
——— (*Paulus*), Miles, conſtituitur Magiſter Superviſor omnium Ordinationum, Munitionum, &c. infra Turrim London, & alibi infra Regnum Angliæ. T. VIII. P. II. 245.
——— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hunſtanton. T. VIII. P. III. 228.
——— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Paſſeham. T. VIII. P. III. 280.
——— (*Georgius*) reſignat Vicariam Sanctæ Trinitatis in Villâ Cantabrigiæ. T. VIII. P. III. 281.
——— (*Walterus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wolves Newton. T. VIII. P. IV. 62.
——— (Dominus *Johannes*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 33.
——— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mellis, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 90. Vide *Harrys*.
Harriſon (*Ricardus*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
——— (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clowne Diœceſis Coventriæ. T. VIII. P. II. 30.
——— (*Lancelottus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 166.
——— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mighelſtow, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 87.
——— (*Gilbertus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Manufacturam Fili aurei & argentei, &c. T. IX. P. I. 55.
——— (*Thomas*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Huiſh, in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. I. 78.
Harrow, ſive *Harrow ſuper Montem* (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 38.
Harrow on the Hill Middleſex. Thomæ Archiepiſcopo Cantuarienſi Scriptum. T. VI. P. III. 124.
Harrys (*Johannes*). T. V. P. II. 184.
——— (*Thomas*). T. V. P. IV. 129.
——— (*Dioniſius*). T. VI. P. II. 154. Vide *Harris*.
Harsmanden (*Daniel*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Goudhurſt Diœceſis Cantuarienſis, cum Rectoria Eccleſiæ de Ulcombe ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 251.
Harſyk (*Johannes de*). T. II. P. II. 139, 169.
Harſyld (*Johannes*). T. VI. P. II. 205.
Hart (*Percivallus*), Miles. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
——— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hargrave. T. VIII. P. III. 227.
——— (*Edwardus*) obtinet Officium Rangeatoris in Foreſtis de *Shotover*, *Stowood* & *Barnwood*, in Comitatibus Oxoniæ & Berks. T. IX. P. III. Vide *Harte*.
Hart (Rectoria & Eccleſia de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Hartburne. Vicaria. T. VI. P. IV. 171.
Hartclay (*Andreas de*). T. II. P. I. 74, 87, 133, 171, 191. P. II. 12, 27, 29, 36, 42, 43, 47, 49, 50, 54, 56, 60, 62, 64.
——— (*Andr. de*). T. II. P. II. 79. P. III. 16.
Harte (*Johannes*). T. VI. P. II. 199.
——— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 134.
——— (*Walterus*). T. VI. P. IV. 144, 171.
——— (*Simon*). T. VI. P. IV. 166.
——— (*Johannes*). T. VII. P. I. 44, 117.
——— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 109.
——— (*Percival*). T. VII. P. IV. 170.
——— (*Percivall*. Commiſſio ei directa in Comitatu Kantiæ T. VIII. P. II. 144.
——— (*Percivall*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
——— (*Henricus*), Aldermannus London. T. VIII. P. III. 259. Commiſſio ei directa. *ibid.* Vide *Hart*.
Hartford (*Georgius*), Clericus, promovetur ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Banbury, in Comitatu Oxoniæ, Diœceſis & Juriſdictionis Lincolniæ. T. IX. P. III. 89.
Hartfourth (Manerium de), in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Hartgill (*Willielmus*). T. VI. P. III. 166.
Hartington (Rectoria de), in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 68.
Hartlepoole (Villa de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Hartlepoole (Rectoria & Eccleſia de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Hartley (*Radulphus*). T. VI. P. III. 22.
Hartman (*Marcus*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Hartopp (*Thomas*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 32.
Hartpury (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 120.
Hartyke (*Georgius*). T. V. P. II. 43.
Harve (*Henricus de la*). T. II. P. III. 125.
Harverdyng (*Robertus*). T. VI. P. II. 73.
Harvey (*Guidielmus*). T. VIII. P. I. 18.
——— (*Franciſcus*), unus Juſtitiariorum de Banco. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
——— (*Franciſcus*), unus Juſtitiariorum de Banco. T. VIII. P. II. 12. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*
——— (*Simo*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Triationis Stanni in Comitatu Cornubiæ & Devoniæ, durante Vita. T. VIII. P. I. 134. P. II. 26.
——— (*Johannes*). Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Eldham Parvâ, Diœceſis London. T. IX. P. I. 81. Vide *Harvy* & *Harvye*.
Harvy (*Tolbertus*). T. VI. P. II. 207.
——— (*Georgius*). T. VI. P. III. 141.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 172, 179, 181. P. IV. 38, 60.
——— (*Henricus*). T. VI. P. III. 129.
——— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 82.
——— (*Sebaſtianus*). T. VII. P. III. 107.
——— (*Simon*). T. VII. P. III. 126. P. IV. 20.
——— (*Gabriel* & *Clemens*). T. VII. P. IV. 11.
——— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 151.
——— (*Gabriel*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
——— (*Clemens*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
——— (*Franciſcus*, Miles, unus Juſtitiariorum de Banco. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
——— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ellingham, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 168. Vide *Harvey* & *Harvye*.
Harvye (*Willielmus*) Commiſſio ei directa in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 144. Vide *Harvey* & *Harvy*.
Harwar (*Mich.* T. VI. P. IV. 46.
——— ((*Robertus*). T. II. P. II. 15.
——— (*Willielmus*) T. VI. P. IV. 85, 100.
——— (*Thomas*), obtinet Officium Capellani in Eccleſiâ de Claynes, in Comitatu Wigorniæ. T. IX. P. II. 86.
Harwedon (*Robertus*). T. I. P. IV. 36.
——— (*Robertus*). T. I. P. IV. 121, 199.
——— (*Richardus*). T. IV. P. II. 56.
Harwood (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. I. 130.
Harwood (Vicaria de), in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. I. 78.
Haryot (*Nicholaus* & *Willielmus*). T. V. P. IV. 9.
Haryngton (*Johannes de*). T. II. P. IV. 132, 208.
——— (*Robertus de*). T. III. P. III. 63, 173, 184.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 46, 75.
——— (*Robertus de*). T. IV. P. I. 27.
——— (*Johannes de*). T. IV. P. I. 106.
——— (*Willielmus de*). T. IV. P. I. 119, 174.
——— (*Jacobus de*). T. IV. P. II. 118.
——— (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 121, 155. P. III. 31, 36.
——— (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 19, 117.
——— (*Richardus de*). T. V. P. I. 45, 55.
——— (*Richardus de*). T. V. P. I. 115.
——— (*Thomas de*). T. V. P. II. 18, 36, 50, 74, 89, 94, 97.
——— (*Jacobus de*). T. V. P. II. 131.
——— (*Jacobus de*). T. V. P. III. 105, 125.

Harygton (Johannes de). T.V. P.III. 147.
——— (Robertus de). T.V. P.III. 196. P. IV. 32.
——— (Johannes de). T.VI. P.II. 159.
——— (Jacobus de). T.VII. P.II. 166.
——— (Johannes de). T.VII. P.II. 191, 192, 194, 198.
Haryſon (Willielmus). T.VI. P.IV. 8.
——— (Martinus). T.VI. P.IV. 132.
——— (Willielmus). T.VII. P.III. 119.
——— (Edwardus). T.VII. P.IV. 150.
——— aliàs Rawlynſon (Johannes). T.VI. P. IV. 49.
Haſcetts (Ruttegeren van). T.VI. P.IV. 183.
Haſelay (Thomas). T.IV. P.III. 8.
——— (Thomas). T.V. P.I. 5.
Haſelbeare-Plucknett (Præbenda de), in Eccleſia Cathedrali Wellenſi. T.VIII. P.III. 32.
Haſelbery (Johannes). T.IV. P.III. 86.
Haſelbich (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 255.
Haſelingfeld (Stephanus). T.II. P.I. 33.
Haſilden (Hugo). T.IV. P.IV. 20.
Haſelrig (Robertus). T.VI. P.I. 182.
Haſindere (Jacobus). T.V. P.II. 16.
Haſket (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Maperton, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 30.
Haſlee (Johannes). T.III. P.IV. 159.
Haſpynal (Thomas). T.VI. P.IV. 48.
Haſſak (Rogerus), Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Haſſel (Johannes), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Norwicenſis. T.VIII. P.III. 28.
Haſſeur (Jacotin). T.IV. P.III. 58.
Haſſia. Landgravii Litera ad Reginam Angliæ. T.VII. P.I. 33.
Haſſia Lantgravius (Willielmus). T.VII. P. I. 33, 34.
——— (Mauritius). T.VII. P.II. 178, 179.
Haſſonville (Johannes). T.IV. P.III. 176.
Haſtang (Robertus). T.I. P.IV. 5.
——— (Johannes). T.I. P.IV. 60.
——— (Philippus). T.II. P.I. 37, 52.
——— (Robertus). T.II. P.I. 104, 166.
——— (Thomas). T.II. P.II. 108, 120, 129.
——— (Thomas). T.II. P.IV. 136.
——— (Humphridus). T.II. P.IV. 192.
Haſtier (Simon). T.III. P.I. 165.
Haſtinges Barones. T.I. P.I. 142.
Haſtings. Honor & Rapa. T.I. P.II. 142. Caſtrum & Villa & Advocatio Eccleſiæ. P. III. 214. Baſtid. de Portu. T.II. P.IV. 107.
Haſtings (Henricus), Armiger. T.VII. P.II. 6.
——— (Henricus), Miles. T.VIII. P.II. 10.
——— (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mauſton, in Diœceſi Briſtollienſi. T.VIII. P.II. 248.
——— (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Woodford. T. VIII. P.III. 225.
——— (Georgius), Eques. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P. II. 182. Vide Haſtyngs.
Haſtings (Villa & Portus de). Commiſſio directa Majori, Juratis & Communitati hujus Villæ. T.IX. P.I. 5.
Haſtler (Edwardus, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bignor. T. VIII. P.III. 227.
Haſtorp (Johannes de). T.II. P.I. 52.
Haſtyngs (Henricus de). T.I. P.I. 131. P.II. 56, 90, 92, 93, 94.
——— (Henricus de). T.I. P.II. 149.
——— (Johannes de). T.I. P.II. 149. P.III. 21, 74, 131, 161, 162, 170, 182, 203, 215. P.IV. 5, 20, 23, 48, 58, 62.
——— Competitor Regni Scotiæ. T.I. P. III. 88, 89, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 105, 106, 107, 111, 112, 113, 114, 115. P.IV. 62.
——— (Edmundus de). T.I. P.III. 185, 203. P.IV. 5.
——— (Iſabella de), Uxor. T.I. P.IV. 59.
——— (Auda de). T.I. P.II. 225.
——— (Johannes de). T.I. P.IV. 93, 108, 128, 145, 158, 163, 164. T.II. P.I. 37, 66, 109, 156, 176, 181, 196. P. II. 18, 27, 47, 64.
——— (Iſabella de), Uxor. T.II. P.I. 181.
——— (Edmundus). T.I. P.IV. 124.
——— Edwardus de). T.II. P.I. 161.
Haſtyngs (Johannes de). T.II. P.II. 86, 121, 161.
——— (Radulphus de), T.II. P.IV. 29, 208.
——— (Laurentius de). T.II. P.IV. 53, 140, 189, 198.
——— (Hugo de). T.II. P.IV. 200, 201, 202. T.III. P.I. 11, 119.
——— (Edmundus de). T.II. P.IV. 208.
——— (Radulphus de). T.III. P.I. 132, P. II. 15.
——— (Hugo de). T.III. P.I. 208. P.II. 13, 100.
——— (Edmundus de). T.IV. P.I. 174.
——— (Arnaldus de). T.IV. P.II. 3.
——— (Edmundus de). T.IV. P.II. 124. P. III. 45.
——— (Richardus de). T.IV. P.IV. 116.
——— (Edmundus de). T.IV. P.IV. 126.
——— (Johannes de). T.V. P.I. 140.
——— (Willielmus de). T.V. P.II. 106, 112, 123, 129, 130, 138, 139, 143, 144, 148, 171, 172, 175. P.III. 5, 14, 22, 30, 32, 57.
——— (Radulphus de). T.V. P.III. 56.
——— (Willielmus de). T.V. P.III. 61, 94.
——— (Dominus de). T.V. P.III. 64. P. IV. 135.
——— (Edmundus de). T.V. P.III. 105, 152, 197. P.IV 49.
——— (Hugo de). T.V. P.III. 152.
——— (Rogerus de). T.V. P.IV. 189, 192.
——— Dominus (Georgius de). T.VI. P.II. 120.
——— (Willielmus de). T.VI. P.II. 217. Vide Haſtings.
Haswell (Nicolaus), Miles, Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 14.
Haſyng (Willielmus de). T.I. P.IV. 111.
Hatcher (Johannes), Miles. T.VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolniæ. ibid.
——— (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 145.
Hatch-Reacham. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Hatclyffe (Willielmus). T.V. P.I. 123. P.II. 126, 148, 149, 152, 153, 154, 157, 159, 166, 172. P.III. 6, 7, 12, 14, 25, 30, 31, 36, 52, 53, 57.
——— (Willielmus). T.V. P.III. 71, 72. P. IV. 129.
Hategout (Willielmus). T.I. P.II. 142.
Hateley Willielmus). T.V. P.II. 60.
——— (Johannes). T.VI. P.IV. 8.
Hatfeild (Johannes). T.VIII. P.I. 211.
Hatfeld (Thomas de). T.II. P.IV. 130, 160, 175.
——— (Nicholaus de). T.III. P.III. 194.
Hatfeld Epiſcopi. Rectoria. T.VI. P.IV. 93.
Hathenberger (Welricus). T.III. P.IV. 26, 48.
Hatherly (Johannes). T.V. P.I. 121, 122.
Hrtheway (Willielmus de). T.I. P.III. 17.
——— (Willielmus de). T.I. P.IV. 97, 98.
Hathlou (Nicholaus de). T.I. P.I. 132.
Hathway (Franciſcus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Churcham, cum Capellâ de Bulley ei annexâ, Diœceſis Glouceſtrienſis. T.VIII. P.IV. 67.
Hatley (Chriſtoferus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Moringthorpe, ſive Morningthorpe, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.III. 138.
Hatley-Porte. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Hatoun (Johannes de). T.II. P.I. 89.
Hattecomb (Robertus de). T.II. P.II. 8.
Hatterſley (Willielmus). T.VI. P.IV. 144.
Hatton (Dauquinius de). T.III. P.I. 190.
——— (Chriſtoferus de). T.VII. P.I. 5, 30, 40, 52, 168.
——— (Robertus). T.VIII. P.II. 16.
——— (Richardus), Miles, conſtituitur Cuſtos Magni Sigilli Epiſcopatûs Dunelmenſis. T. VIII. P.II. 245.
——— (Thomas), Miles, Superviſor Generalis Terrarum Reginæ, T.VIII. P.IV. 74.
——— (Thomas), Eques. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 76.
——— (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Cutberti, infra Laythorpe poſteriorem in Civitate Eborum, & Diœceſis Sarum. T.IX. P. I. 80.
——— (Thomas). T.IX. P.II. 226. Commiſſio ei directa. ibid.
Havant (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P. I. 4.
Havard (Thomas). T.VI. P.IV. 9.
——— (Johannes). T.V. P.I. 149, 150, 151, 153, 155, 156, 157, 167, 168, 170, 172, 173, 180, 181, 183.
Haubergecurt (Walterus). T.I P.I. 51.
Hauberk (Nicholaus). T.IV. P.I. 22.
Haubordin (Dominus de). T.V. P.II. 6.
Haubuge (Dominus de). T.III. P.I. 136.
Haudene (Radulphus de). T.I. P.III. 99, 163.
Haudle (Johannes de). T.II. P.II. 187.
Haudry (Dionis). T.III. P.I. 143.
Havenare (Henricus). T.I. P.II. 142.
Havener (Thomas de). T.III. P.I. 25.
——— (Johannes). T.III P.I. 121.
Haverbergh (Hugo de). T.II. P.III. 71.
Haverfordweſt (Villa & Comitatus de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ & Comitatûs. T.IX. P. I. 5, 6.
Haverhull (Walterus). T.I. P.I. 141.
Havering (Johannes), Dominus de Grafton. T.I. P.III. 17, 188, 191, 195. P.IV. 5.
——— Seneſcallus Aquitaniæ. T.I. P.III. 91, 123. P.IV. 37, 38, 55, 68, 72.
——— (Thomas de). T.I. P.III. 130.
——— (Richardus de). T.I. P.III. 155, 165, 171, 172. P.IV. 4, 38, 55.
——— (Johannes de). T.I. P.IV. 93, 157, 158. T.II. P.I. 163.
——— (Richardus de). T.III. P.I. 119.
Haverington (Robertus de). T.I. P.III. 17.
——— (Johannes de). T.II. P.I. 50. P.II. 27, 74.
——— (Michael de). T.II. P.II. 27.
——— (Johannes de). T.II. P.II. 108, 123, 186.
——— (Johannes de). T.II. P.IV. 208. T. III. P.I. 1.
Havernon (Anthonius). T.V. P.II. 80.
Havers (Gilbertus) conſtituitur Receptor Reventionum, Honorum, Caſtrorum, &c. in Comitatibus Norfolciæ, Huntingtoniæ & Norwici, ad Vitam. T.IX. P.II 249.
Haugham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T.VIII. P.II. 166.
Haughton (Tobias). T.VIII. P.II. 14.
——— (Jacobus). Officium ei conceſſum. T. IX. P.I. 76.
——— (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bigmore, ſive Bignor, in Diœceſi Cantuarienſi. T.IX. P. II. 142.
Haughton in le Spring (Rectoria de), Diœceſis Dunelmenſis. T.VIII. P.IV. 67.
Havinfeld (Willielmus de). T. II. P.I. 59, 62.
Haukeford (Richardus de). T.IV. P.IV. 162.
Haukeſton (Thomas de). T.II. P.IV. 203.
Haukewode (Johannes de). T.III. P.III. 83, 116, 120, 134, 177, 178. P.IV. 18.
——— (Johannes de). T.IV. P.I. 104.
——— (Thomas de). T.IV. P.II. 18.
Haukewyn (Henricus). T.V. P.I. 2, 6.
Haukford (Willielmus). T.IV. P.II. 22.
Haulan (E.) Rex Orgelliæ. T.I. P.IV. 76.
Haule (Walterus). T.III. P.II. 90, 193.
——— (Walterus). T.III. P.III. 5, 6.
——— (Robertus) T.III. P.III. 68.
——— (Willielmus). T.III. P.III. 73, 195.
——— (Johannes). T.III. P.III. 197.
——— (Robertus & Marillis). T.IV. P.I. 9, 10, 16, 58, 61, 94, 182. P.II. 10.
——— (Thomas & Richardus). T.IV. P.I. 29.
Haulo (Johannes de). T.I. P.IV. 109.
——— (Johannes de). T.II. P.IV. 185.
Haulon (O). T.II. P.III. 125.
Hault (Richardus). T.V. P.IV. 44.
——— (Philippus). T.V. P.IV. 99.
Haultot. T.VI. P.II. 22.
Haululee (Willielmus). T.I. P.IV. 98.
Haumgny Dominus (Guido). T.V. P.I. 73.
Haunſard (Johannes). T.II. P.IV. 185. T. III. P.I. 56.
Hauſted (Robertus de). T.I. P.IV. 60.
——— (Johannes de). T.II. P.I. 191.
——— (Johannes de). T.II. P.III. 9, 18, 32, 50, 65, 66.
Hautboys (Karolus de). T.V. P.IV. 103.
Hauteryne (Johannes de). T.II. P.I. 52.
Hauteyn (Hamon). T.I. P.II. 221.
Hautfort (Dominus de). T.III P.I. 135.
Hautret (Vicecomes de). T.II. P.III. 10.
Haward (Johannes). T.II. P.II 29.
——— (Johannes). T.II. P.III. 166.
——— (Johannes). T.VI. P.II. 162, 194. P. III. 4.
——— (Johannes). T.VIII. P.II. 16.
Hawarden (Eccleſia Parochialis de), in Diœ-

ceſi Ceſtrienſi. T. VIII. P. III. 278.
Hauvay (*Willielmus*). T. III. P. III. 62.
Hawe (*Willielmus*). T. III. P. II. 76.
Hawell (*Ludovicus*). T. V. P. III. 155.
—— (*Flourentius*). T. V. P. IV. 81, 82.
Hawes (*Johannes*). T. V. P. III. 185.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 132.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 153.
—— (*Michael*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Humber, in Diœceſi Herefordienſi. T. VIII. P. III. 247.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Helmely. T. VIII. P. III. 280.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kenchurch, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 213.
Hawford (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 170.
Hawic (*Willielmus*). T. VI. P. I. 204.
Hawkechurch (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 252.
Hawkesworth (*Joſias*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Heynor, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. IV. 64.
Hawkins (*Johannes*). T. II. P. IV. 8, 109, 110.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 170.
—— (*Petrus*). T. VII. P. III. 219, 220.
—— (*Johanna*). T. VII. P. III. 221.
—— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 277.
—— (*Adrianus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Merthire, Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. IV. 121.
—— (*Adamus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Iſmaelis, Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. I. 79.
Hawkshurſt (*Sampſon*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Nun-Eaton, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. T. VIII. P. II. 165.
Hawkwode (*Thomas*). T. IV. P. II. 119.
Hawkys (*Richardus*). T VI. P. II. 159.
Hawles (*Henricus*). T. IV. P. II 161.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 159.
Hawlesworth. Rectoria. T. VI. P. IV. 92.
Hawley (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 125.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 172. P. IV. 35, 38.
—— (*Henricus*), Gubernator Barbadoes. T. IX. P. II. 233. Commiſſio contra eum. *ibid.*
Hawmond (*Adam*). T. VI. P. II. 195.
Hawnes (Vicaria de), in Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. II. 140.
Haworth (*Johannes*). T. V. P. IV. 8.
Hawte (*Henricus*). T. VI. P. II. 194.
Hawthorn (*Johannes*). T. VI. P. IV. 92.
Hawton (*Richardus*). T. IV. P. I. 78.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 45.
Hautree (*Radulphus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
Hawyk (*Johannes de*). T. III. P. II. 109.
Hawyl (*Andræas*). T. IV. P. II. 134.
Haxey (*Thomas*). T. III. P. IV. 124.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 134.
Hay (*Jacobus*), Armiger. T. VIII. P. I. 141. Conceſſio ad ejus vitam. *ibid.*
—— (*Harbartus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Petrus*), Armiger. Commiſſio ei directa ad amovendum Henricum Hawley, Gubernatorem de Barbadoes. T. IX. P. II. 233.
Haya (*Matildis de*). T. I. P. I. 52.
—— (*Gilbertus de*). T. I. P. I. 105. P. II. 5. 43.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 68, 69.
—— (*Willielmus de*). T. I. P. I. 13.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 199. P. III. 104.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98.
—— (*Ardoynus de*). T. I. P. III. 36.
—— (*Willielmus de*). T. I. P. III. 66, 98, 101, 104, 188.
—— (*Hugo de*). T. I. P. III. 104.
—— (*Walterus de*). T. I. P. III. 127, 190.
—— (*Glibertus de*). T. I. P. IV. 58.
—— (*Johannes de*). T. I. P. IV. 199, 200. T. II. P. I. 54.
—— (*Gilbertus de*). T. II. P. I. 71. P. II. 74.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 108.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. II. 178.
—— (*Johannes de*). T. III. P. I. 57.
—— (*David de*). T. III. P. I. 99.
—— (*Willielmus de*). T. III. P. I. 146. P. II. 24.
—— (*Thomas de*). T. III. P. I. 146, 151. P. II. 58, 80, 156.
—— (*Johannes de*). T. III. P. III. 78, 119.
—— (*Thomas de*). T. III. P. III. 188.
—— (*Willielmus de*). T III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 153, 191, 197, 198.
—— (*Petrus de*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 44.
—— (*Petrus de*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 102.
—— (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 102, 108, 112, 115, 143, 165, 174, 179, 180, 184.
—— (*Gilbertus de*). T. IV. P. IV. 113, 115, uſque 118, 124, 126, 127, 128.
—— (*Johannes de*). T. V. P. I. 95.
—— (*Johannes de*). T. V. P. I. 128. P. II. 62.
—— (*Andræas de*). T. V. P. IV. 102.
—— (*Jacobus de*). T. VI. P. I. 192.
—— (*I. de*). T. VII. P. I. 14, 15, 18, 40.
—— (*Edmundus de*). T. VII. P. I. 110.
—— (*Walterus de*). T. VII. P. I. 185.
—— (*Jacobus de*). T. VII. P II. 113.
—— (Dominus *de*). T. VII. P. II. 213.
—— (Dominus *Jacobus de*). T. VII. P. III. 13, 65.
Hayden (*Henricus*). T. V. P. III. 121.
Haydok (*Henricus de*). T. III. P. III. 190.
Haydon. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Haydon (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Locumtenentis Generalis Ordinationum & Munitionum, &c. bellicarum, infra Regnum Angliæ, durante Vita. T. VIII. P. II. 26.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa pro operatione Monetæ. T. VIII. P. III. 183.
Haye (Manerium de la). T. I. P. III. 172.
Haye (*Jacobus*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
Hayeford (*Simon de*). T. I. P. IV. 202.
—— (*Edmundus de*). T. IV. P. IV. 162.
Hayer (*Petrus*). T. IV. P. IV. 23.
Hayernes (*Odwynus de*). T. I. P. III. 69.
Hayes (*Johannes de*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Rogerus de*). T. IV. P. IV. 3.
—— (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 50.
—— (*Johannes de*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Philippus de*) T. V. P. IV. 99.
—— (*Matthæus*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
Hayly (*Johannes*). T. III. P. III. 197.
Haymer (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 7.
Haymond (*Petrus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 115.
Haynault (*Maria de*). T. IV. P. IV. 13.
Hayne (*Johannes*). T. IV. P. III. 94.
Haynes (*Simon*). T. VI. P. III. 170, 197.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 112.
—— (*Willielmus*) creatur Contrarotulator tam magnarum & parvarum Cuſtumarum, quam Subſidiorum in Portu Villæ de Sandwich. T. VIII. P. III. 277.
Haynesworth (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 162.
Haynona Comes (*Johannes*). T. I. P. III. 173, 174, 176, 190, 192. P. IV. 25, 28.
Hayreby. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Hayle (*Walterus*). T. VI. P. IV. 163.
Haytfeld (*Johannes*). T. III. P. III. 152.
Hayton (*Willielmus*). T. IV. P. III. 88.
Hayward)*Johannes*). T. I. P. IV. 72.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 162.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Rowlandus*). T. VI. P IV. 141, 154.
—— (*Thomas*), Generoſus, & Eſcaetor Comitatus Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— (*Johannes*) obtinet Officium unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 82.
Haywode (*Walterus de*). T. III. P. II. 163.
—— (*Nicholaus de*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Johannes de*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Anthonius de*). T. VI. P. IV. 176, 179.
Heaber (*Thomas*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
Head (*Petrus*). T. VI. P. IV. 46, 48.
Headon (Villa de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Heale (*Ellis*), Armiger. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Sampſon*), Armiger. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Warwicke*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
Heardman (*Bartholomæus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bramham, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. III. 32.
Hearick (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Deane Prior, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 85.
Heatfeild. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Heath (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 83, 134, 210, 239, 247. P. IV. 11, 30, 96, 144, 171.
—— (*Robertus*), Sollicitator Generalis. T. VIII. P. I. 33. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. *ibid.*
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Robertus*), Miles, Sollicitator Generalis. T. VIII. P. I. 156.
—— (*Robertus*), conſtituitur Attornatus Generalis Regis Caroli Primi, quamdiu ſe bene geſſerit. T. VIII. P. II. 26.
—— (*Robertus*), Eques, Procurator Generalis. T. VIII. P. III. 114. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. *ibid.*
—— (*Robertus*) Miles, conſtituitur Capitalis Juſtitiarius de Communi Banco. T. VIII. P. III. 222.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shelford parvâ. T. VIII. P. III. 227.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clanfeild, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Robertus*), Miles, obtinet Officium unius Servientium Regis ad Legem. T. IX. P. II. 136.
—— (*Franciſcus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tangmere, in Comitatu Suſſexiæ. T. IX. P. II. 140.
—— (*Robertus*), Miles, obtinet Officium unius Juſtitiariorum ad Placita. T. IX. P. III. 38.
—— (*Robertus*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Placita, obtinet Officium Magiſtri Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. III. 88. Aliud Officium ei conceſſum. 103.
Heathe. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Heatley (*Jacobus*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
Heaton in *Craven*. Vide *Hetton*.
Hebborn (*Patricius de*). T. III. P. III. 131.
—— (*Adam de*). T. IV. P. IV. 100, 130.
—— (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 114.
—— (*Petrus* & *Willielmus de*). T. IV. P. IV. 118.
—— (*Patricius de*). T. V. P. II. 18, 37, 50.
—— (*Patricius de*). T. VI. P. III. 97.
Hebdon (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Northumbriæ ſita. T. VIII. P. II. 54.
Heben (*Clemens*). T. IV. P. III. 85.
Heblethwayte (*Thomas*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Northrydinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 184.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Melinge, Diœceſis Ceſtriæ. T. VIII. P. IV. 63.
Hecham (*Robertus de*). T. II. P. I. 179.
Hecke-Henſal-Gouldhall (Villa de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Heckerton. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Heckington (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Heddon (*Johannes*). T. V. P. I. 1, 6.
Hede (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
Hederſet (*Johannes de*). T. II. P. III. 187.
Hedgeſſert. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Hedin (*Johannes*). T. VI. P. I. 120, 125, 199. P. II. 6.
Hedingdon. Firma. T. I. P. II. 109, 114.

Hedlay (*Adam*). T.III. P.I. 56.
Hedley (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Wintonienſis. T.VI. P.IV. 85. T.VIII. P.II. 165, 167.
Hedman (*Johannes*). T.VII. P.III. 160.
Hedoyn. T.VI. P.I. 143, 144.
Hedwini (*Flam. Eyneon* Filius.) T.I. P.I. 48.
Hedyngnoel (*Johannes de*). T.III. P.I. 191.
Hedyngton (*Willielmus de*). T.III. P.III. 81.
Heemskerke (*Gerardus de*). T.III. P.I. 95.
Heemſtede (*Adrianus Pauw*, Dominus de), Legatus Extraordinarius Provintiarum Confœderatarum Belgiæ, verſus Carolum Primum Angliæ Regem. T.VIII. P.II. 235.
Heermale. T.VII. P.I. 31.
Heeth (Villa & Portus de). Commiſſio directa Majori, Juratis & Communitati hujus Villæ. T.IX. P.I. 4.
Heetveld (*Walterus de*). T.V. P.IV. 232.
—— (*Theodoricus de*). T.V. P.IV. 263.
Hegges (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 48.
Hegham (*Rogerus de*). T.I. P.IV. 30, 37.
—— (*Rogerus de*). T.I. P.IV. 108, 111.
—— (*Willielmus de*). T.III. P.III. 194.
Heginbotham (*Thomas*). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Goxhil, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 92.
Hegyn (*Alanus*). T.III. P.II. 38.
Hehern (*Georgius*). T.VII. P.II. 11.
Heigham (*Richardus*), Eques. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 123.
Heiles (*Philippus*). T.VII. P.II. 199.
Heind (*Johannes*). T.III. P.I. 57.
Hek (*Laurentius de*). T.II. P.II. 177.
Hekken (*Arnaldus de*). T.IV. P.I. 117.
Helay (*Johannes*). T.IV. P.I. 113.
Helborne (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 113.
Helbouſt (*Michael*). T.V. P.IV. 99.
Heldus (*Conradus*). T.VI. P.III. 134.
Hele (*Elizeus*), unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Sampſonus*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Warwicus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
Helenæ Sanctæ infra Biſhoppesgate ſitus Domûs. T.VI. P.III. 187.
Helene in *Stangate* (*Sancta*). Vicaria ſic dicta. T.VIII. P.III. 283.
Heleville (*Gobertus*). T.I. P.IV. 11.
Heley (*Jacobus* Dominus *de*). T.IV. P.I. 53, 80.
Helgoti (*Hugo*). T.IV. P.IV. 75.
Helice (*Johannes*). T.VI. P.II. 195.
Helii (*Theodoricus*). T.VI. P.II. 141.
Helin. T.I. P.I. 88.
—— (*Omalan*). T.II. P.I. 64.
Helleville (*Petrus de*). T.IV. P.III. 101.
Hellewelle (*Robertus de*). T.II. P.III. 187.
—— (*Johannes de*). T.IV. P.I. 88.
Hellidon (Vicaria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 141.
Helly (Dominus *de*). T.VI. P.III. 146.
Helme (*Thomas*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Chriſtoferus*), Legum Doctor. T.VIII. P.II. 17.
Helmedon (Rectoria de), Diœceſis Petriburgenſis. T.VIII. P.IV. 64.
Helmely (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 280. T.IX. P.I. 82.
Helmeſly (*Robertus de*). T.III. P.I. 11.
Helmeswell (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Helmingham. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Helmſtadt (*Fleicardus de*). T.VII. P.II. 184, uſque 188, 199.
Helperbye (*Thomas*). T.VI. P.III. 141.
Helperton. Vide *Helprington*.
Helpingus. T.IV. P.IV. 75.
Helpringham (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 57.
Helprington, ſive *Helperton* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 167.
Helreber. Villa & Molendinum. T.I. P.I. 124.
Helveryngham, in Marchiis Caleſii, Eccleſia. T.V. P.III. 184.
Helveti. De tractando cum Communitate Commiſſio Regis Angliæ. T.VI. P.I. 117. Explanatio cujuſdam Articuli ex parte Cæſareæ Majeſtatis. 126. Ex parte Caroli Regis Catholici. 126, 133. De Confœderatione cum Rege Angliæ. 126. A Populo Helvetico Litera ad Regem Angliæ de Gratiis. 131.

Helyan (*Walterus*). T.III. P.III. 175.
Helye (*Thiericus*). T.II. P.I. 68.
Helyn (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Edenanet ap Davit ap*). T.IV. P.I. 9.
Hemard (*Johannes* & *Ludovicus*). T.V. P.IV. 92.
Hembrig (*Richardus*). T.III. P.III. 150, 204.
Hemegne (*Edmundus de*). T.II. P.II. 114.
Hemenhale (*Radulphus de*). T.III. P.II. 39.
Hemesby (*Thomas de*). T.IV. P.II. 132.
—— (*Thomas de*). T.VI. P.II. 196.
Hemeskyrke (*Arnaldus de*). T.I. P.II. 234.
Hemeſted (*Willielmus de*). T.II. P.II. 136.
Hemgrave (*Thomas de*). T.I. P.I. 124.
—— (*Edmundus de*), T.I. P.III. 129.
—— (*Edmundus de*). T.II. P.II. 51.
—— (*Edmundus de*). T.II. P.II. 115, 169.
Hemhale (*Thomas de*). T.II. P.III. 159, 160.
Hemingford-Abbot (Rectoria de), in Comitatu Huntingtoniæ, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.III. 223.
Hemings (*Johannes*). Conceſſio ei directa. T.VIII. P.I. 87.
Hemingſton, ſive *Hempſton* (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.I. 82.
Hemmyngburgh (*Robertus de*). T.II. P.II. 51.
Hemniquiford (*Johannes de*). T.I. P.II. 65.
Hemonet (*Johannes*). T.IV. P.II. 150.
Hempſted. Rectoria. T.VI. P.IV. 8, 46, 102.
Hempſteed (Capella de), in Diœceſi London. T.VIII. P.IV. 120.
Hempſton (Rectoria de). T.VIII. P.III. 228.
Hemsworth (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu & Diœceſi Eborum. T.IX. P.II. 89.
Hemyngford (*Jodocus de*). T.I. P.II. 65.
—— (*Edwardus de*). T.VI. P.II. 209.
Hemyngway (*Johannes*). T.VI. P.III. 213.
Henage (*Thomas*). T.VI. P.III. 111.
Henaute (*Guillielmus* Comes *de*). T.II. P.IV. 4.
—— (Comitiſſa *de*). T.II. P.IV. 4.
Henbrye (*Johannes*). T.VI. P.II. 205.
Hencho (*Henricus*). T.VI. P.IV. 46.
Henchyld (*Richardus*). T.III. P.I. 149.
Hende (*Johannes*). T.III. P.IV. 77, 82, 129.
Hendeberge (*Philippus*). T.II. P.III. 126.
Hendem (*Petrus*). T.V. P.IV. 99.
Henderſham (Colonellus), Capitaneus & Gubernator Caſtelli de Dunbarton in Regno Scotiæ. T.IX. P.III. 41. Inſtructiones ei directæ. *ibid.*
Henderſon (*Alexander*). Commiſſio ei directa ad tractandum cum Commiſſionariis Scoticis. T.IX. P.III. 35.
Hindineul, dictus *Rimiere* (*Johannes de*). T.IV. P.I. 51.
Hendon (*Ingelramus de*). T.III. P.II. 191.
—— (*Stephanus de*). T.IV. P.II. 105.
—— (*Edwardus*), Serviens ad Legem. T.VIII. P.II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— (*Edwardus*), Serviens ad Legem, obtinet Officium unius Baronum de Scaccario. T.IX. P.II. 205.
Hendrevilla (*Guillielmus de*). T.IV. P.IV. 64.
Henege (*Johannes*). T.IV. P.II. 130.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 95.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 135, 154, 174.
—— (*Georgius*). T.VI. P.II. 195, 200.
Heneretta (*Maria*), Soror Regis Franciæ. T.VII. P.IV. 139, 189.
Hengham (*Radulphus de*). T.I. P.II. 176.
Hengſtrigg. Præbenda ſic dicta in Eccleſia Cathedrali Wellenſi. T.VIII. P.III. 282.
Heninges (*Johannes*). T.VII. P.II. 71.
Henle (*Simon de*). T.I. P.IV. 30.
Henley (*Robertus*), Armiger, obtinet Officium Capitalium Clericorum ad Placita coram Rege in Curiâ tenenda. T.VIII. P.III. 82.
Henlowe (*Johannes*). T.IV. P.IV. 192.
Henn (*Hugo*). Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
Hennage (*Thomas*). T.VI. P.III. 106, 107.
Hennegun (*Oudart*, *Oudmont* & *Johannes*). T.IV. P.III. 175.
Hennequin. T.IV. P.II. 111.
Hennot (*Thomas*). T.V. P.III. 184.
Hennydy (Dominus *Johannes*). T.V. P.III. 190.
Henre (*Thomas de*). T.II. P.II. 129.
Henreſon (*Jacobus*). T.VI. P.I. 22.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 38.
Henri (*Copinus de la*). T.IV. P.IV. 64.
Henrici (*Hugo*), Filius. T.I. P.II. 136, 199, 203. P.III. 17, 86, 130. P.IV. 5.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 15.
Henrici (*Arthurus*). T.I. P.IV. 145.
—— (*Aucherus*). T.II. P.I. 59. P.II. 18, 27, 47.
—— (*Aucherus*). T.II. P.II. 121, 123, 161.
—— (*Matthæus*). T.II. P.III. 125.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 190.
—— (*Jacobus*). T.III. P.II. 96.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 114, 159.
—— (*Patricius*) T.IV. P.IV. 171.
Henricus. T.VII. P.I. 17.
—— Filius Regis. T.I. P.I. 12, 13.
—— Filius Regis Alemaniæ. T.I. P.II. 60, 80, 81, 82, 87, 95, 103, 110, 111, 113, 117, 125.
—— Filius Frederici Imperatoris. T.I. P.I. 130, 139, 182.
—— Frater Comitis Flandriæ. T.I. P.I. 30.
—— Filius. T.I. P.I. 56.
—— Comes Waldemontis & Aniani. T.I. P.II. 118.
—— Frater Reginæ. T.I. P.I. 114.
—— Clericus. T.I. P.I. 100.
—— Canonicus. T.I. P.I. 117.
—— Nuncius Regis ad Papam. T.I. P.II. 173, 174.
—— Rex Angliæ Secundus. T.IV. P.III. 147, 189, 195.
—— (*Richardus*, *Galfridus* & *Johannes* Filii). T.IV. P.III. 189.
—— Princeps Auriaci, Comes Naſſoviæ, Conſanguineus Caroli Primi Regis Angliæ. T.VIII. P.II. 173.
Henrietta-Maria, Angliæ Regina, Caroli Primi Uxor. T.VIII. P.II. 50. Commiſſio directa Thomæ Domino Coventriæ & aliis, ad Sacramenta miniſtranda Officiariis hujus Reginæ. T.VIII. P.IV. 75. Confirmatio Cunerriæ pro eâ. 76.
Henriquiz (*Martinus*). T.III. P.I. 69.
—— (*Martinus*). T.III. P.II. 117, 118.
Henry (*Willielmus*). T.II. P.IV. 21. T.III. P.I. 109.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 134. T.IV. P.I. 56.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 194.
—— *Le Scot* (*Johannes le Fiz*). T.II. P.I. 52.
Henſe (*Petrus*). T.IV. P.III. 100.
Henſelm. T.IV. P.II. 156.
Henshawe (*Joſephus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Buſtophurſt, in Eccleſia Cathedrali Ciceſtrenſi. T.VIII. P.III. 32.
—— (*Joſephus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Haiſhott, cum Capellâ de Stedham ei annexâ. T.VIII. P.IV. 118. T.IX. P.I. 82.
—— (*Thomas*). T.IX. P.II. 217.
Henton. Pro Priore, de Licentiâ appropriandi Prioratum de Longlete. T.VI. P.II. 118.
Henton Martine. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Hentonenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 87.
Henxworth (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Herefordiæ, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 88.
Henyngham (*Johannes de*). T.IV. P.I. 83.
—— (*Johannes de*). T.VI. P.I. 182, 204.
Henyngton (*Johannes de*). T.III. P.III. 18.
Henzken (*Bartholdus*). T.VII. P.I. 24.
Hepborne (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Boynton, Diœceſis Eborum. T.VIII. P.II. 31.
Hepburne (*David*). T.V. P.III. 155.
—— (*Georgius*). T.V. P.IV. 192.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 198.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Usburne. T.VIII. P.II. 247.
Heppa, aliàs *Shapp*. Weſtmorland Abbatis Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 44.
Heppe (Abbas *de*). T.IV. P.III. 135.
Heraldica. Pro Rege Faucon. T.III. P.II. 79. Pro Norroy Rege Armorum. T.III. P.IV. 10, 38. Super Sententia in Cauſa Armorum. 59, 63. Conceſſio de Armis portandis. 90. Super Creſtâ portandâ. 93. Mowbray Heraldum. T.III. P.IV. 119. Super Proceſſu. 167. Pro Lancaſtre Norrey. 167. Pro Nazers Heraldum. T.IV. P.I. 19. Pro Lancaſtre Rege, 37. Pro Dorſet le Herauld. P.II. 30. Portandi nigram virgam Officium. P.III. 65. Pro Agincourt Rege Armorum. 96. Pro Willielmo Brugges Garter Rege. P.IV. 86. Pro Vexillifero Sancti Georgii. 106.

Heraldica. De Militari Ordine cum Rege una ſuſcipiendo. T.IV. P.IV. 121. Pro Duce Eborum facto Milite. *ibid.* Pro Regibus Armorum & Heraldis. 137. De inſtallatione Ducis de Conynbriâ Filii Regis Portugaliæ. 140. Pro Gartiere Rege Armorum. 143. De Conſtabulario Angliæ conſtituto. 155. Pro Lobre Purſuivando. 159. Pro convivio Sancti Georgii pro Rege Armorum & Heraldis. 178. De Heraldis ad nova reportanda. 178. Pro Lancaſtre Rege & Libard Heraldo. 178. Officium Conſtabularii. T.V. P.I. 56. De Coloribus Liberaturæ Ordinis Garterii. 5. Pro Clarencieux Rege. 27. De liberatura Garterii Regi Portugaliæ per Garter Regem. 29. Pro Comite Mortayne per Wyndeſore Heraldum. 29. Pro Marchione Mantuæ. 35. De Nobilitatione & Armorum inſigniis conferendis. 58. Pro Lancaſtre Rege. 60. Pro Gartier Rege. 66, 100. Pro Jacobo Gaſtal Purſuivando. T.V. P.I. 128. Quod Dux Exoniæ & Hæredes habeant Sedem in Parliamento proximam Duci Eborum. 129. Pro Garter Rege. 130. De Nobilitate. 132, 141, 148. De Subconſtabulario conſtituto. 139. Pro Alvaro de Almadaa in Socium de Gartera electo. 146. De Gartero Rege Armorum creato. P.II. 23. Guienne Heraldus 22. Garter Rex. 41. Pro Regibus Armorum ſuper largitatibus ſuis. 102. Pro Rege Armorum Regis Aragoniæ. 68. Lyon Heraldus & Armorum Rex. 69. De Ordine Militari ſuſcipiendo. 71, 79. De Licentiâ pro Clarencieux. 107. Pro Johanne Smert Garter Rege Armorum. 109 De Seneſcallo conſtituto Comite Warwic. 110. De Conſtabulario conſtituto Comite de Ryvers. 145. Recognitio Ducis Burgundiæ de receptione Garterii. 173. De Conſtabulario conſtituto Johanne Comite Wygorniæ. 174. Super Clameo Johannis Domini Scrope, & Thomæ Domini Stanley de gerendo Arma Comitis Inſulæ de Man. P. III. 60. De Officio Cancellarii Garterii erecto & conceſſo Epiſcopo Sarum ſibi & Succeſſoribus ſuis Sarum Epiſcopis. 95. Pro Clarentio Rege Armorum, uno pauperum Militum de Wyndeſore. 119. Gartier *King of Arms.* 124. Northumberland Herault. 124. Gartier *Kyng of Armys.* 124. De Militari Ordine ſuſcipiendo. 129. De Officio Virgæ Bajuli conceſſo Willielmo Evington & Willielmo Hardgyll. 130. De Ordine Militari ad Coronationem Regis Edwardi Quinti. 131. Mareſcalli Angliæ Officium conceſſum Johanni Duci Norfolciæ. 132 Seneſcalli Officium ad Coronationem conceſſum eidem. 133. De Honore militari conceſſo Gaudfrido de Saſiola Ambaſſiatori Hiſpaniæ. 136. De Viceconſtabulario Angliæ Radulfo Aſsheton Milite. 138, 163. Conſtabularius Angliæ Thomas Stanley, Miles. 140. Pro Nicholao de Popplair, de Militiâ acquirendâ. 140. De Incorporatione Heraldorum. 142. Thomas Mongomery, Miles pro Corpore Regis, de Ordine Garterii. 149. Officium Seneſcalli ad Coronationem Regis conceſſum Epiſcopo Exonienſi Comiti Pembroch & aliis. 166. De Officio Conſtabulario conceſſo Thomæ Comiti Derbiæ. 173. De Officio Seneſcalli ad Coronationem Elizabethæ Reginæ conceſſo Duci Bedford & aliis. 186. Super inſtallatione Regis Portugaliæ in Ordinem Garterii. P.IV. 32. Pro Alphonſo Duce Calabriæ Primogenito Regis Neapolis in Ordinem Garterii admiſſo. 59. Yorke Heraldum. 59. Litera præfati Alphonſi ſuper receptione Garterii. 63. Rogerus Mathado, aliàs dictus Richemont Rex Armorum de Clarenceaux. 78. *Le Ordre de la Toiſon d'or de l'Archeduk d'Auſtriche.* 151. De Ordine Militari recipiendo. 159. De Rege Romanorum in Ordinem Garteiæ admittendo. 185. Diſpenſatio pro eodem Rege ſuper obſervantiâ quorundam Statutorum Ordinis prædicti. 186. Heraldus Snaudone Scotiæ. 193. De Seneſcallo Angliæ conſtituto Thomâ Comite Surriæ ad triandum Edwardum Sutton de Dudley, Militem. 206. Pro Rege Armorum Garter, Thoma Wrythe, aliàs dicto Walyngford. 216. Super Feſto Sancti Georgii de expenſis. 237. De Heraldo Armorum Principali, Thomâ Wriothſley, aliàs Writhe, nuper dicto Wallingford conſtituto. T.VI. P.I. 7. Rogerus Mayado, alias Clarencewe. 7, 8.

Heraldica. Commiſſio Regis Angliæ ad comparendum in Feſto Aurei Velleris. T.VI. P.I. 118. De Ordine Sancti Michaelis per Regem Angliæ recepto. P.II. 91, 92. De Ordine Garteræ per Regem Franciæ recepto. 93. De Officio Virgæ Bajuli ad Feſtum Sancti Georgii infra Caſtrum de Wyndeſore. P.III. 102. De Rege Armorum Norrey Gilberto Dethick, aliàs Richmond conſtituto. 159. Pro Regibus Armorum, Heraldis & Purſivandis, de Exemptione. 172. Pro Nicholao Tubman, aliàs Hampnes in Purſivandum Rougecroſs erecto. 178. Pro Willielmo Harvey, aliàs Somerſet in Norrey erecto. 179. Pro Laurentio Dawlton, aliàs Richemond in Norrey Regem creato. P.IV. 60. Pro Willielmo Harvey, aliàs Norvey in Clarencieulx Regem creato. 60. Pro Johanne Cocke, Portcullis Purſivando. Pro Willielmo Collbarne Roudge Dragon. 13. Pro Edmundo Atkynſon, alias Blewmantell, in Somerſet Heraldum erecto. P.III. 181. Pro Gilberto Dethilk Norrey, in principalem Regem Armorum erecto. 189. Pro Fulke Apowell Lancaſtre Heraldo. 192. Litteræ de Conſtat pro eodem. 215. Pro Bartholomæo Butler, aliàs Yorke in Ulneſter, Regem Armorum erecto in Hybernia. 219. Pro Philippo Butler, in Athloon Purſivando in Hybernia erecto. 223. De Officio Cancellarii Ordinis Garterii, conceſſo Willielmo Cecyll, Militi. 229. Commiſſio per Dominam Mariam Reginam ad faciendum Milites. P.IV. 10. Pro Hugone Cowthgrave Rougecroſs Purſivando. 11. Pro Nicholao Tubman Rougecroſs in Lancaſtre Heraldum creato. 11. Pro Martino Marruff, aliàs Rouge Dragon in York Heraldum creato. *ibid.* Pro Johanne Hollyngworth Ruſhebank Purſivando. 23. Pro Johanne Norres & Willielmo Norres Officium Virgæ Bajuli ad Feſtum Sancti Georgii. 24. De Officio Clarencieux pro Thomâ Hawleye. 36. De Officio Regiſtrarii Ordinis Garterii pro Owen Oglethorp. 37. Pro Regibus Armorum, Heraldis & Purſivandis Literæ Incorporationis. 38. Pro Rychemond Heraldo Pardonatio. 43. Pro Nicholao Narbon, aliàs Blewmantel in Richmond Heraldum erecto. 83. Pro Johanne Hollingworthe, aliàs Rouſhebank in Blewmantel Purſivandum erecto. 85. Pro Ricardo Turpyn in Officium Purſivandi erecto. 94. De Officio Regiſtrarii Ordinis Garterii pro Georgio Carewe. 111. Commiſſio pro Laurentio Dalton Norrey, ad ſupervidendum Arma. 113. Pro Roberto Cooke, aliàs Roſs in Cheſter Heraldum erecto. 115. Pro Willielmo Flower, aliàs Cheſter in Norrey erecto. 116. Pro Willielmo Colberne, aliàs Rouge-Dragon, in Yorke Heraldum erecto. 126. Pro Ricardo Turpy, aliàs Blewmantel in Wyndeſore Heraldum erecto. 126. Pro Nicholao Dethicke in Blewmantel Purſivandum erecto. 126. Pro Hugone Cowthgrave, aliàs Rougecroſs, in Richemond Heraldum creato. 131. Pro Roberto Cooke, aliàs Cheſter in Clarencieux creato. 134. Pro Johanne Hart, aliàs Newharen in Cheſter Heraldum creato. 134. Pro Radulpho Langman, aliàs Portcullis in York Heraldum creato. 135. Pro Roberto Glover in Portcullis Purſivandum creato. 135. Pro Clarencieulx Commiſſio. 135. Pro Willielmo Dethicke, aliàs Rouge-Croſs in Yorke Heraldum erecto. 137. Pro Thoma Dawſe in Rougecroſs Purſivandum erecto. 138. Pro Roberto Glover, aliàs Portcullis in Somerſet Heraldum erecto. 141. Pro Ricardo Lee in Portcullis Purſivandum erecto. 143. Pro Johanne Smythe Officium Cancellarii Ordinis Garterii. 148. Rex Daniæ conſtituit Dominum Willoughby, Procuratorem ſuum. 181. Officium Virgæ Bajuli ad Feſtum Sancti Georgii, pro Antonio Wingfilde. T.VII. P.I. 54. Pro Simone Bowyer, idem Officium. 122. Pro Ricardo Lee, aliàs Richmond in Clarencieulx erecto. 145. Pro Willielmo Camden, aliàs Richmond in Clarencieulx erecto. 219. Pro Samuel Thompſon, in Portcullis Purſivandum erecto. P. II. 33. Pro Willielmo Segar, aliàs Somerſet, in Norrey electo. 39. Pro Franciſco Thyon, in Lancaſtre Heraldum erecto. 49. Pro Ricardo St. George in Wyndeſore Heraldum erecto. 59. Pro Willielmo Camden, Commiſſio ad viſitandum. 87.

Heraldica. De Comite Mareſcallo conſtituendo, & Officio Heraldorum reformando T.VII. P.II. 128. Vide *Conſtabularius* & *Mareſcallus.* De Ordine Equeſtri conceſſo. 164, 167, 176, 188, 206, 207, 208. De Officio Comitis Mareſcalli. 208. De Commiſſione concernente Officium. P. III. 5. Pro Willielmo Segar, aliàs Garter, Milite. 6. Pro Willielmo Cambden, Clarencieux. 6. Pro Ricardo S. George, aliàs Richmond, Milite. 6. Pro Samuel Thompſon, aliàs Windſore. *ibid.* Pro Roberto Treſwell, aliàs Somerſet. 7. Pro Thomâ Knight, aliàs Cheſter. 7, 47. Pro Sampſone Leonard, aliàs Blewmantle. 9. Officium Virgæ Bajuli conceſſum Ricardo Cognisby, & Georgio Pollard. 11. Pro Edwardo Brook, aliàs Yorke Heraldo. 14. Pro Willielmo Penſion in Lancaſtre Heraldum erecto. 18. Pro eodem Penſio ad vitam. 18. De Commiſſionariis ad exequendum Officium Comitis Mareſcalli Angliæ conſtitutis. 46. Pro Philippo Holland, aliàs Portcullis. 50. Pro Johanne Gwilliams in Rougecroſſe Purſivandum creato. 50, 51. Pro Willielmo Smith, aliàs Rouge-Dragon. 52. Pro Henrico Chillins, in Cheſter Heraldum erecto. 74. De præcedentiâ conceſſâ in Parliamento. 94. De Equeſtri Ordine conceſſo. 117. De Equeſtri Ordine. 196, 197, 238, 239, 243. P.IV. 42. Pro Auguſtino Vincent in Rougecroſs Purſivando creato. P.III. 200. Vide *Mareſcallus.* Pro Dominâ Annâ Chandos, Conceſſio Præcedentiæ. 251. De Equeſtri Ordine conceſſo P IV 48. Proclamatio pro Regiſtratione Militum. 62. Pro Ricardo S. George, aliàs Norrey, in Clarencieulx erecto. 85. Pro Johanne Borough, in Norrey erecto. *ibid.* Pro Auguſtino Vincent, aliàs Rougecroix, in Windſor Heraldum erecto. 140. Pro Johanne Bradſhaw in Rougecroix Purſivandum erecto. *ibid.* Pro Thomâ Thompſon, in Roge-Dragon Purſivandum erecto. 141.

Herand (Thomas del). T.III. P.I. 143.

Herant (Johannes). T.IV. P.III. 175.

Heraychill. Vicaria. T.VI. P.IV. 49.

Herba Nicotiana. Proclamatio de hac Herbâ. T.VIII. P.I. 13.

Herbard (Johannes). T.III. P.III. 81.

—— *(Thomas).* T.V. P.I. 178.

Herbelin (Johannes). T.IV. P. III. 14.

Herbelot (Ludovicus) T. V. P. IV. 98.

Herbereau (Johannes). T.V. P.IV. 94.

Herbert (Willielmus). T.V. P.I. 189. P. II. 104, 144. P.III. 9.

—— *(Johannes).* T.V. P.II. 7.

—— *(Walterus).* T.V. P.IV. 44.

—— *(Carolus)* Dominus *Somerſet.* T.V. P. IV. 265.

—— *(W.).* T.VI. P.III. 180.

—— *(Walterus).* T. VI. P. IV. 144.

—— *(Johannes).* T.VII. P.I. 143, 210. P. II. 14, 20, 23, 25, 34, 36, 39, 46, 48, 50, 58, 60, 61, 84, 92, 121, 146, 169, 209.

—— *(Henricus).* T.VII. P.II. 216.

—— (Dominus). T.VII. P.III. 20.

—— *(Edmundus).* T.VII. P.IV. 11.

—— *(Willielmus* & *Edwardus).* T. VII. P. III. 20, 108.

—— *de Caſtle-Iſland (Edwardus).* T. VIII. P. I. 8.

—— *(Franciſcus).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.

—— *(Edwardus).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.

—— *(Percy)*, Miles & Baro. T.VIII. P.II. 11.

—— *(Carolus)*, Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Mountgomery. T.VIII. P. II. 33.

—— *(Edwardus)*, Miles, promovetur ad Dignitatem Baronis de *Cherbury*, in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P.III. 81.

—— *(Willielmus)*, Miles, promovetur ad Dignitatem Baronis *Powis* de *Powis*, in Comitatu Mountgomery. T. VIII. P. III. 81.

—— *(Henricus)*, Miles, obtinet Officium Jocorum, Revellorum & Maſcarum. T. VIII. P. III. 82.

—— *(Georgius)*, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei conceſſæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fulſton Sancti Petri & Bemerton, Diœceſis Sarum. T. VIII. P.III. 166.

—— *de Cherbury (Edwardus* Dominus*).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.IV. 7.

Her-

Herbert (Edwardus), Armiger, conſtituitur Attornatus Generalis Henriettæ-Mariæ Reginæ Angliæ. T. VIII. P. IV. 113.
—— *(Henricus)*, Eques. T. VIII. P. IV. 123. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— *(Carolus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriom de Eſtradquilles, ſive Iſtrodgynleys, Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. I. 82.
—— *(Edwardus)*, Armiger, Procurator Reginæ. T. IX. P. II. 157. Commiſſio ei directa concernens Turrim London. *ibid.*
—— *(Edwardus)*, Armiger, obtinet Officium Attornati Generalis. T. IX. P. III. 39.
Herberti Filius *(Petrus)*. T. I. P. I. 50, 54, 55, 56, 58, 89.
—— *(Matthæus)*. T. I. P. I. 50, 58.
—— *(Reginaldus)*. T. II. P. IV. 11.
Herbertus, Filius Caſtellani *de Monteny*. T. I. P. I. 46.
Herbiu (Johannes). T. VIII. P. II. 14.
Herbipolenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 49.
—— Comes *(Johannes)*. T. IV. P. II. 93.
Herbouville (Johannes de). T. IV. P. III. 87.
Herbotel. Caſtrum diruendum. T. II. P. II. 24.
Herbrandſtone (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. I. 79. P. II. 89.
Herbrot (Jacobus). T. VI. P. III. 134.
Herburgh (Henricus). T. IV. P. IV. 150.
Herbury (Johannes de). T. I. P. IV. 144.
—— *(Henricus)*. T. III. P. III. 187.
Herby (Johannes). T. IV. P. I. 88.
Herconius (Theodorus). T. VII. P. I. 17.
Hercy (Hugo de). T. I. P. III. 190.
—— *(Thomas de)*. T. III. P. III. 190.
Hercyfeld (Henricus de). T. I. P. IV. 95.
Herd (Edmundus). T. III. P. III. 175.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 189.
Herdeote. Manerium in Comitatu Minvers. T. I. P. IV. 99.
Herdeburgh (Willielmus). T. III. P. III. 195.
Herebout (Johannes). T. IV. P. III. 85.
Herebrok (Marchio). T. I. P. II. 11, 12.
Herecurt (Johannes). T. I. P. IV. 144.
Herfeld Abbas. T. I. P. I. 49.
Hereford (Willielmus de). T. I. P. III. 103.
—— *(Robertus de)*. T. I. P. III. 113, 128.
—— *(Johannes de)*. T. I. P. IV. 148.
—— *(Adam de)*. T. I. P. IV. 192.
—— *(Thomas de)*. T. III. P. I. 119.
—— *(Richardus de)*. T. III. P. III. 141.
—— *(Willielmus de)*. T. IV. P. III. 190.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 72. Vide *Herford.*
Herefordia, & Res Comitatum & Epiſcopatum concernentes. Motam Caſtelli. Tertium Denarium Redditûs Villæ Mawerdin, Luggewordiam & Wiltona Manerium, Haias de Herefordia, & Foreſtam de Trincla. T. I. P. I. 3. Civitas de Herefordiâ. P. III. 214. Caſtrum & Villa. *ibid.* Berkhamſtede Caſtrum & Villa cum Honore. P. IV. 22. Epiſcopus. T. II. P. I. 117, 119, 124, 125. Reus læſæ Majeſtatis Adam de Orleton. P. II. 95. De amovendo quòd adhæſit Rebellibus. 136, 137. Proceſſus contra eum adnullatus. 177. Miſſus ad Papam. 184. Derogatâ Regiâ Dignitate. P. III. 4. Hertfordiæ & Haverfordiæ Caſtrum & Villa. T. II. P. II. 184. De Coadjutore. T. III. P. I. 193. De Temporalibus reſtituendis. P. III. 40. P. IV. 48. Pro Prædicatore de offibus Ducis Pembrochiæ. 73. De Temporalium reſtitutione. T. IV. P. I. 72. Weſton Manerium conceſſum. 84. Berkhamſtede Caſtrum. Manerium & Villa cum Parco, unà cum Honore ibidem & in Comitatu Buks & Northamptoniæ. T. III. P. IV. 164. Vide *Buks* & *Northampton.* Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. II. 198. Pro Epiſcopo reſpectuatio Fidelitatis. P. III. 191. De Reſtitutione Temporalium. P. IV. 66. De Temporalibus conceſſis & reſtitutis. T. V. P. II. 6. De Pardonatione pro Epiſcopo ſuper Abdicatione Epiſcopatûs. 20. Reſtitutio Temporalium. 46. Pro Epiſcopo Pardonatio. P. III. 10. De licentia eligengendi. 35. De Reſtitutione Temporalium. 45. Fownehop, Officium Receptoris Balliviæ & Cuſtodia Parci & Boſcorum. T. V. P. II. 90. Manerium & Dominium de Chuſthunt. 193. Ce cuſtodiâ Temporalium commiſſâ Epiſcopo Roffenſi. P. IV. 41. De licentiâ eligendi. 54. Reſtitutio Temporalium. 56. Pro Ricardo Mayen Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P. IV. 215. Pro Carolo Bothe Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. VI. P. I. 131. Cheſthunte Officium Ballivi Honoris. 178. Pro Edwardo Fox Epiſcopo, poſt Mortem Caroli Bothe, Regius Aſſenſus & reſtitutio Temporalium. P. II. 219. De licentiâ eligendi. P. III. 18. Pro Edwardo Bonner Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 18, 19. Poſt Tranſlationem Edwardi Bonner licentia eligendi & Regius Aſſenſus pro Johanne Skypp. 38. Significavit pro eodem. 38. Pro Epiſcopo de licentiâ. *ibid.* Pro Johanne Skypp Epiſcopo reſtitutio temporalium. 39. Idelſtrete, Buſhey, Barnet, ac Sancti Andreæ infra Villam Sancti Albani, Rectoriæ Eccleſiæ & Parochiæ Sancti Stephani, ac Sancti Petri infra Villam prædictam Vicariæ & Parochiæ, Porthall Capella & Parochia Watford, Rickmanſworth, Norton juxta Baldock, Newenham, Rudge, Hexton, Walden Abbatis, Sarret, Langley Abbatis, Cottycote, Shephale, Saudridge & Redbourne, Vicariæ & Parochiæ. 187. In Villa Hertford Sancti Nicholai Rectoria. P. IV. 49. De licentiâ eligendi. 17. Reſtitutio Temporalium. 23. De cuſtodiâ Temporalium pro Thoma Reynol. 65. De licentiâ eligendi. 81. Significavit. 88. Decanatus & Præcentoria. T. VI. P. IV. 166. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. II. 61. Pro Roberto Bennet Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 61. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 70. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 20. Pro Franciſco Goodwine Epiſcopo Significavit. 33. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 34. Pro eodem de intendendo. 34.
Herefordiæ Comes *(Edwardus)*. T. VI. P. III. 114, 116, 117, 120, 127, 131, 144, 145, 147, 148.
—— Dux Somerſet. T. VI. P. III. 150, 151. Vide *Somerſet.*
—— *(Edwardus)*. T. VII. P. II. 131, 169, 216.
—— Epiſcopus *(Egidius)*. T. I. P. I. 16, 53, 54, 55, 56, 58, 65.
—— *(H)*. T. I. P. I. 75. 89.
—— T. I. P. I. 119, 120, 128, 129, 139.
—— *(P.)*. T. I. P. I. 139, 147, 148, 157, 161, 164, 169, 170, 176, 177, 178, 179, 180, 184, 185, 187, 188. P. II. 3, 5, 6, 7, 10, 11, 13, 16, 19, 21, 22, 25, 48, 57, 63, 64.
—— *(N.)*. T. I. P. II. 74, 76.
—— *(P.)*. T. I. P. II. 74, 76.
—— *(Thomas)*. T. I. P. II. 146, 154, 155, 156, 176, 178, 202. P. III. 6, 11, 154, 156, 179. P. IV. 39.
—— *(R)*. T. I. P. IV. 94, 108, 145.
—— *(Thomas de Cantilupo)*. T. I. P. IV. 102, 103, 117. T. II. P. I. 151, 168, 179. P. II. 5, 15, 20.
—— *(Adam de Orleton)*. T. II. P. I. 153, 157, 159, 167, 168, 169, 175, 177, 178, 179, 180, 184, 191, 193, 194. P. II. 9, 12, 15, 37, 46.
—— *(Adam)*. T. II. P. II. 96, 137, 169, 171, 177, 184, 187, 194. P. III. 3, 4.
—— *(Thomas Cherlton)*. T. II. P. III. 16, 18, 19, 23, 26, 87, 120, 130, 183, 187.
—— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 19, 28, 49, 50, 69, 147.
—— *(J.)*. T. II. P. IV. 180, 191. T. II. P. I. 100. 193. P. II. 86.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 39.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 39, 45, 48, 49, 56, 58, 60, 81, 98, 110, 112, 114, 130, 160, 162, 173, 181, 183. P. IV. 4, 8, 13, 37, 43, 47, 48, 63, 70, 88, 134, 177.
—— *(J.)*. T. III. P. IV. 196, 197, 199. T. IV. P. I. 9, 11, 16, 91, 182.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. I. 106.
—— *(A)*. T. IV. P. II. 56.
—— *(Petrus)*. T. IV. P. II. 96.
—— *(R.)*. T. IV. P. II. 124, 130, 188.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. III. 191. P. IV. 66, 150.
—— *(Thomas)*. T. V. P. II. 6, 20.
—— *(Richardus Beauchamp)*. T. V. P. II. 6, 20, 27.
—— *(Reginaldus)*. T. V. P. II. 28, 44, 48.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 54, 70, 98, 111. P. III. 10.
Herefordiæ Epiſcopus *Thomas Milling)*. T. V. P. III. 45.
—— *(Thomas)*. T. V. P. IV. 31, 41, 54, 56, 135.
—— *(Edmundus)*. T. V. P. IV. 172.
—— *(Hadrianus)*. T. V. P. IV. 193.
—— *(Richardus Mayen)*. T. V. P. IV. 215.
—— *(Carolus Bothe)*. T. VI. P. I. 131.
—— *(Carolus)*. T. VI. P. II. 120.
—— *(Edwardus Fox)*. T. VI. P. II. 219. P. III. 10.
—— *(Edmundus Boner)*. T. VI. P. III. 18, 19.
—— *(Johannes Skyp)*. T. VI. P. III. 37, 38, 39.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 17.
—— *(Robertus)*. T. VI. P. IV. 23, 81.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 65.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 87, 88, 97, 166.
—— *(Robertus Benet)*. T. VII. P. II. 61, 70.
—— *(Franciſcus)*. T. VII. P. III. 33, 34.
—— Comes *(Milo)*. T. I. P. I. 123, 125, 131.
—— *(Humphridus de Bohun)*. T. I. P. II. 146, 149, 154, 155, 200, 221. P. III. 18, 74, 104, 111, 168, 170, 180, 185, 203. P. IV. 5, 16, 37, 48. T. II. P. I. 11, 15, 17, 21, 30, 36, 45, 49, 51, 57, 59, 70, 71, 156, 164, 165, 175. P. II. 3, 14, 18, 23, 26, 35, 39, 40.
—— *(Humfridus)*. T. I. P. IV. 89, 92, 97, 108, 112, 128, 135, 141, 144, 148.
—— Comitiſſa *(Elizabetha)*. T. I. P. IV. 109. T. II. P. I. 82.
—— Comes *(Johannes)*. T. II. P. II. 171, 186.
—— *(Humphridus)*. T. II. P. III. 16, 181.
—— *(Johannes)*, Filius Humphridi. T. II. P. II. 121.
—— Comes *(Humphridus)*. T. II. P. IV. 22, 122, 139, 140, 198. T. III. P. I. 11, 101.
—— *(Humphridus)*. T. III. P. II. 73, 78, 86, 91, 105, 106, 108, 113, 148, 165, 173, 181, 199, 205.
—— *(Humfridus)*. T. III. P. III. 5, 20, 52, 58, 60. P. IV. 4.
—— *(Alianora & Maria)*, Filiæ. T. III. P. III. 52, 133.
—— Dux *(Henricus)*. T. III. P. IV. 141.
—— Comitiſſa. T. IV. P. I. 91.
—— Comes *(Humphridus)*. T. IV. P. II. 55.
—— Comitiſſa *(Johanna)*. T. IV. P. II. 138.
Heremita Henricus Lofte. T. VI. P. I 22.
Herenden (Anthonius) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Herenimii Herenimius. T. I. P. II. 11, 36.
Hereſante (Willielmus). T. VI. P. IV. 149.
Herewic (Burgus de), in Comitatu Eſſexiæ. T. IX. P. I. 4. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. *ibid.*
Herford (Robertus de). T. I. P. I. 38.
—— *(Petrus de)*. T. II. P. I. 37.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 57.
—— *(Thomas)*. T. III. P. I. 119.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 141.
—— *(Robertus)*. T. III. P. III. 190.
—— *(Leſſardus)*. T. IV. P. I. 182. Vide *Hereford.*
Hericon (Rogerus). T. IV. P. IV. 19.
Hering. T. VI. P. III. 102.
Heris (Guillielmus). T. IV. P. IV. 3.
—— *(Hero)*. Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 69.
Herland (Guillielmus de). T. II. P. I. 34.
Herle (Willielmus). T. II. P. I. 129. P. III. 65, 71, 73. 74, 76.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. II. 118, 131, 183, 188, 203. P. III. 70, 73, 75, 79.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. I. 20.
—— *(Robertus)*. T. III. P. I. 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 66, 68, 69, 72, 73, 77, 83, 84, 101, 115, 117, 118, 119.
—— *(Robertus)*. T. III. P. I. 192. P. II. 39, 42.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 27.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 56.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 126.
—— *(Carolus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Creede, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 28.
Herleſſon (Willielmus). T. II. P. I. 37, 180. P. II. 68.

Herleſton (Rogerus de). T.III. P.I. 57.
—— (Johannes). T.III. P.III. 22, 23, 24, 25, 42, 48, 49, 53, 96, 130.
Herlyng (Robertus). T.IV. P.IV. 138.
Herman Bander. T.V. P.III. 4.
Hermanni (Ernulfus) Filius. T.I. P.I. 46.
Hermerii de Monte (Radulphus). T.I. P.IV. 90, 94, 126, 144, 155, 181, 182. T. II. P.I. 13, 60, 70, 75, 91, 181. P.II. 18, 27, 47.
—— (Johanna), Uxor. T.I. P.IV. 90.
—— (Edwardus), Filius. T.I. P.IV. 155, 181.
—— (Thomas), Filius. T.I. P.IV. 155, 181.
—— (Maria), Filia. T.I. P.IV. 91.
Hermeſthorp (Johannes de). T.III. P.III. 100. P.IV. 5, 6.
Hermete Sancto (Willielmus de). T.I. P.II. 65.
Hermiſton. T.VII. P.I. 61.
Hermondsworth (Johannes). T.IV. P.IV. 187.
Hernan (Thomas). T.VI. P.IV. 132.
Hernant (Garſias). T.II. P.IV. 151.
Herne (Willielmus). T.VI. P.IV. 54, 92, 103, 150.
—— (Reginaldus). T.VII. P.II. 116.
—— (Cuthbertus), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Northumbriæ. T.VIII. P.II. 32.
Herne. Vicaria. T.VI. P.III. 163.
Hernenſis Abbas. T.V. P.I. 37.
Herneus, Magiſter Ordinis Prædicatorum. T. II. P.II. 62.
Herneys (Thomas). T.III. P.IV. 159.
Hernoſt (Hugo). T.III. P.IV. 130, 131.
Herok (Walterus). T.I. P.III. 163.
Heron (Johannes). T.II. P.IV. 22.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 208. T.III. P.I. 105.
—— (Willielmus). T.III. P.I. 153, 166.
—— (Johannes). T.III. P.III. 160.
—— (Gerardus). T.III. P.IV. 42, 49, 50, 59, 61, 62, 65, 68, 72, 76, 87, 89, 91, 93, 101, 104, 107.
—— (Gerardus). T.III. P.IV. 143, 184, 189, 193, 199. T.IV. P.I. 52.
—— (Willielmus), Dominus de Say. T.III. P.IV. 178, 179, 183, 200. T.IV. P.I. 1, 3, 6, 12, 13, 16, 17, 21, 31, 34, 44, 46, 48, 50, 55.
—— (Johannes). T.IV. P.III. 39.
—— (Robertus). T.IV. P.III. 47.
—— (Richardus). T.IV. P.IV. 77.
—— (Willielmus). T.IV. P.IV. 111.
—— (Symeguinus). T.V. P.I. 189.
—— (Johannes). T.V. P.II. 16, 18, 36, 50, 74, 85, 89.
—— (Rogerus). T.V. P.III. 105.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 99.
—— (Johannes). T.VI. P.I. 47.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 208.
—— (Cuthbertus), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northumberlandiæ. T.VIII. P.II. 13.
—— (Edwardus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 40.
—— (Arthurus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Barwell. T. VIII. P.III. 225.
—— (Edwardus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Byrton. T. VIII. P.III. 280.
—— (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T.IX. P.II. 182.
Herpache (Thomas). T.II. P.II. 176.
Herrick (Willielmus). T.VII. P.II. 69, 104.
Herriot (Georgius). T.VII. P.II. 104.
—— (Alexander). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 113.
Herris (Arthurus). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (Arthurus), Miles. T.VIII. P.II. 8.
Herrof (Johannes). T.VII. P.I. 33.
Herry (Willielmus Fith). T.IV. P.IV. 138.
Herryott (Jacobus). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.II. 245.
Herskyn Dominus (Robertus). T.III. P.I. 32.
Herſſolt (Rutgerus de). T.VI. P.IV. 183.
Herſt (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Long-Leddenham, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.II. 165.
Herſted-Caynes. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Herſtmonzeux (Richardus Dominus Dacre de). T.VIII. P.III. 33.
Herſtmonzeux (Baro Dacres de), Patronus Eccleſiæ ejuſdem nominis. T.VIII. P.III. 226.
Herſtmonzeux (Rectoria de). T.VIII. P.III. 226.
Hert (Johannes). T.II. P.III. 26.
—— (Willielmus. T.III. P.IV. 157, 178.
—— (Idonia), Uxor. T.III. P.IV. 178.
—— (Willielmus). T.IV. P.III. 19.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 156. T.V. P. I. 46.
—— Johannes). T.V. P.III. 124.
Hertandus, Frater Ordinis Sancti Johannis Jeruſalem. T.I. P.III. 49.
Hertecombe (Richardus). T.IV. P.II. 86.
Hertepol (Henricus de). T.I. P.IV. 18.
—— (Galfridus). T.I. P.IV. 108, 120, 162.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 136.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 114.
Hertford, Hertfordia. Vide Hereford, Herford, Herefordia.
Herth (Richardus de). T.I. P.IV. 59.
Hertlond (Willielmus). T.IV. P.III. 137.
Hertlyngton (Henricus). T.IV. P.III. 45.
Hertoghe (Guillielmus de). T.VII. P.II. 207.
Hertyndon (Adam de). T.III. P.III. 5.
Hertze (Johannes). T.V. P.I. 28.
Hertzeberghes (Egidius de). T.II. P.I. 19.
Hervey (Walterus). T.II. P.III. 20.
—— (Robertus). T.III. P.I. 56.
—— (Willielmus). T.III. P.III. 52.
—— (Oliverus). T.IV. P.III. 177.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 86.
Herum (Robertus de). T.I. P.IV. 72.
Herward (Robertus de). T.II. P.II. 114, 115.
—— (Robertus). T.II. P.IV. 147, 150, 192.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 25.
Herwardſtok (Johannes). T.II. P.I. 15.
Herwin (Jacobus). T.VII. P.III. 245.
Herwode (Willielmus). T.IV. P.I. 84.
Herwynton (Adam de). T.II. P.I. 14, 15, 51.
—— (Adam). T.II. P.II. 94. P.III. 187.
Heruyer (Johannes). T.V. P.IV. 92.
Heryng (Patricius). T.II. P.IV. 80.
—— (Patonus). T.II. P.IV. 208.
—— (Johannes). T.III. P.II. 58.
—— (Gilbertus). T.III. P.II. 83.
—— (Nicholaus). T.III. P.III. 49.
—— (Thomas). T.III. P.III. 196.
—— (Robertus & Andreas). T.IV. P.I. 113, 114.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 137, 179, 183, 185.
Heryngswell. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Herys (Johannes). T.III P.I. 154, 155, 156. P.II. 40, 83, 154.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 89.
—— (Mich.) T.IV. P.III. 86.
Heryſon (Petrus de). T.IV. P.III. 188, 191.
—— (Johannes). T.V. P.I. 28.
—— (Richardus). T.VI. P.III. 50.
Heryot (Willielmus). T.V. P.III. 119, 123.
Heſdyn (Johannes de). T.VI. P.I. 175.
Heſelarton (Johannes de). T.II. P.I. 15, 31, 34, 166.
—— (Rogerus). T.I. P.IV. 186.
—— (Thomas). T.II. P.II. 165.
—— (Johannes). T.II. P.II. 190.
—— (Euſamia), Uxor Walteri. T.III. P.III. 13.
Heſelden (Thomas de). T.III. P.II. 200.
—— (Johannes). T.III. P.III. 86.
Heſelrigge (Thomas), Miles & Baro. T.VIII. P.II. 10.
Heſham (Thomas de). T.III. P.IV. 167.
Hesketh (Thomas). T.VII. P.I. 224.
Heskyn (Robertus de). T.III. P.III. 27.
Heſlington (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Heſmes. T.V. P.IV. 94.
Heſſel. T.VI. P.IV. 183.
Heſſelin. T.VI. P.II. 50.
Heſſelz (Andreas). T.VII. P.I. 201.
Heſſen (Landgravius). T.V. P.IV. 220.
—— (Diedericus van). T.III. P.II. 181.
Heſſia. Commiſſio Mauritii Langravii ad tractandum. T.VII. P.II. 179.
Heſſy (Walterus). T.I. P.IV. 145.
Heſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 101.
Heſtroy (Nicholaus de). T.IV. P.IV. 82.
Hetehawe (Nicholaus de). T.IV. P.III. 65.
Heth (Richardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Greyſmount, in Diœceſi Landavenſi. T.VIII. P.II. 249.
Hethe (Nicholaus de). T.III. P.II. 88.
—— (Nicholaus). T.III. P.III. 126.
Hethe (Johannes). T.VI. P.II. 194.
—— (Thomas). T.VI. P.II. 219.
—— (Nicholaus). T.VI. P.III. 38.
—— (Nicholaus). T.VI. P.III. 111.
Hethe. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Hetley (Thomas), Miles, Serviens ad Legem; Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T.VIII. P. II. 9.
Hetona (Willielmus de). T.III. P.II. 102, 124.
—— (Guido). T.VI. P.IV. 85.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 153.
—— (Martinus). T.VII. P.I. 173, 194.
Hets (Sanchius Dominus de le). T.II. P. III. 44.
Hetſelt (Henricus). T.III. P.III. 204.
Hetton, ſive Heaton in Craven. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 51.
Heveinglaund. Pro Monaſterio. T.V. P.III. 18.
Heveningham (Johannes), Miles. T.VIII. P. II. 12.
—— (Arthurus), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12, 15.
Heveringlard. Eccleſia Norwicenſis Diœceſis. T.I. P.II. 103.
Heverolus (B.). T.VI. P.II. 152.
Hevingham. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Heun (Henricus) conſtituitur Ballivus Scaccarii Ceſtriæ, in Comitatu Palatino Ceſtriæ. T.VIII. P.II. 245.
Heune (Hugo). Conceſſio ei facta. T.VIII. P.II. 239.
Heuſe (le Baudra de la). T.III. P.I. 136.
Heuſtas (Willielmus). T.V. P.I. 3.
Hewart (Petrus). T.VII. P.I. 185.
Hewent (Madocus). T.I. P.I. 48.
Hewes (Rogerus). T.VI. P.II. 139.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 157.
—— (Rogerus). T.VI. P.IV. 179.
Heweſter (Johannes). T.VI. P.I. 186.
Hewet (Walterus). T.III. P.II. 184.
—— (Jacobus). T.VI. P.II. 199.
—— (Edmundus). T.VI. P.IV. 48.
—— (Johannes), Miles & Baro, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Hewitſon (Nathaniel, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pentloe, in Diœceſi London. T.IX. P.II. 142.
Hewyk (Nicholaus). T.II. P.I. 52.
—— (Nicholaus). T.II. P.II. 177.
Hewys (Johannes). T.VI. P.IV. 9.
Hewys. Rectoria. T.VI. P.IV. 166.
Hewyſſi (Richardus de). T.II. P.II. 130.
—— (Richardus). T.III. P.I. 121.
Hewyth (Thomas). T.IV. P.I. 78.
Heuxham (Johannes). T.IV. P.II. 133.
Heuxman (Thomas). T.IV. P.II. 133.
Heuxteworth (Johannes de). T.III. P.I. 121.
Hexa, ſive Eye. Commiſſio directa Ballivis, Burgenſibus & Communitati hujus Villæ. T.IX. P.I. 2.
Hexburne (Alex.). T.V. P.III. 47.
Hexham (Johannes). T.IV. P.II. 133.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 81, 138, 146. T.V. P.I. 46.
—— (Johannes). T.V. P.I. 118.
—— Prior (Johannes de). T.IV. P.I. 138.
Hexham (Monaſterium de), in Comitatu Northumbriæ. T.VIII. P.II. 54.
Hexham. Pro Priore Pardonatio. T.IV. P. I. 138.
Hexham, aliàs Hextildeſham & Hextildeſhamſhire. T.V. P.II. 140.
Hext (Edwardus), Eques. T.VIII. P.II. 267.
Hextal (Willielmus). T.V. P.II. 62.
Hey (Robertus). T.VI. P.II. 194.
Heydon (Johannes). T.V. P.II. 91.
—— (Edwardus). T.VI. P.IV. 85.
—— (Chriſtoferus & Johannes). T.VII. P. II. 39.
—— (Willielmus). T.VII. P.IV. 8.
—— (Johannes). Officium ei conceſſum Locumtenentis Generalis omnium Ordinationum, Munitionum, & aliarum rerum bellicarum infra Regnum Angliæ. T.VIII, P.II. 245.
—— (Johannes), Eques. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P.II. 182.
Heydon (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.III. 169.
Heyford (Simon de). T.I. P.IV. 195.
Heyle (Dominus de). T.IV. P.II. 46.

Heylin (*Gronoun ap*). T. I. P. II. 161, 162, 164.
—— (*Rolandus*), Aldermannus Urbis Londinenſis. T. VIII. P. III. 173. Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. *ibid.*
—— (*Petrus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Heningford, in Comitatu Huntingtoniæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Thomas*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Burmerſh, in Comitatu Kantiæ, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. III. 224.
Heyling (*Johannes de*). T. II. P. IV. 185.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 194.
Heylyun (*Walterus*). T. I. P. II. 176, 182.
Heyman (*Jacobus*). T. V. P. III. 155.
Heynes (*Winmerus*). T. VI. P. III. 81.
Heynesbergh (*Everhardus* & *Lambertus de*). T. II. P. III. 188.
—— Dominus. T. III. P. IV. 131.
Heyney (*Thomas*), Clericus, & Capellanus *Thomæ* Comitis Arundell & Surriæ. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Heynor (Vicaria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. IV. 64.
Heynſon (*Richardus*). T. VI. P. II. 196.
Heyres (*Herbertus*), Baro *de Carlanerok*. T. IV. P. I. 59.
Heyrick (*Ricardus*). Conceſſio ei facta Officii Gardiani Collegii Chriſti in Mancheſter, ſive *Mancheſter-College*, in Comitatu Lancaſtrienſi, durante Vita in reverſione. T. VIII. P. II. 162, 163.
Heyron (*Willielmus*). T. I. P. III. 86.
—— (*Rogerus*). T. I. P. IV. 93. T. II. P. II. 74.
—— (*Edwardus*) T. I. P. IV. 119.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 100, 108, 133, 139, 176. P. III. 5, 58.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 144, 156.
Heyham (Rectoria de), in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 210.
Heyſhot (Capella *de*), in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. IX. P. I. 82.
Heyton (*Rogerus de*). T. III. P. III. 79.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 79.
Heyton. Vicaria. T. VI. P. IV. 133.
Heyvil (*Hugo de*). T. I. P. II. 25.
Heyward (*Petrus*). T. II. P. III. 182.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Roulandus*). T. VI. P. IV. 146, 155, 162.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 134. P. IV. 96, 171.
—— (*Johannes*), Legum Doctor. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— (*Johannes*). T. VIII. P. I. 171.
—— (*Johannes*), Miles, unus Magiſtrorum Cancellariæ. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Johannes*), Miles, unus Magiſtrorum Cancellariæ. T. VIII. P. II. 16. Aſſignatur Commiſſarius ad conſervandum Pacem in Comitatu Surriæ. *ibid.*
Heywode (*Nicholaus*). T. III. P. III. 190, 194.
Heywood (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Egidii in Campis, Diœceſis London. T. IX. P. I. 81.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor, & unus Cappellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ ad Canonicatum in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Petri Weſtmonaſterii. T. IX. P. II. 214.
Hezius (*T.*). T. VI. P. I. 207, 212, 214.
Hezquam (*Petrus de*). T. I. P. III. 49.
Hibburn (*Patricius*). T. III. P. II. 83.
Hiberniâ (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 136.
Hibernia. Conceſſio pro Cancellario Hiberniæ ad utendum Magno Sigillo. T. VIII. P. I. 8. Commiſſio ſpecialis directa Johanni Denham, Militi, & aliis, ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VIII. P. I. 46. Commiſſio ſpecialis Domino Deputato Hiberniæ & aliis. T. VIII. P. I. 135. Declaratio pro incremento Subſidiorum in Hiberniâ. T. VIII. P. II. 205. Commiſſio pro diſpoſitione Terrarum Regis in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. III. 211. Commiſſio Domino Deputato. T. VIII. P. IV. 80. 107. Vide *Ibernia*.
Hicham (*Galfridus de*). T. I. P. III. 64.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 225.
Hiche (*Richardus*). T. III. P. III. 194.
Hickes (*Baptiſta*), Baronettus. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Jaſperus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Beatæ Mariæ in Lanceſton, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. III. 167.
Hickford (Eccleſia Parochialis *de*), in Comitatu Buck, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 87.
Hicks (*Baptiſta*). T. VII. P. IV. 96, 135, 144.
—— (*Johannes*), Canonicus Cathedralis Eborum. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Baptiſta*), Miles & Baro, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8, 11.
—— (*Baptiſta*), Baronettus. Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ T. VIII. P. II. 144.
—— (*Willielmus*), Clericus, Capellanus Franciſcæ Comitiſſæ Dotariæ Exoniæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 166.
—— (*Baptiſta*), Miles, creatur Baro de Ilmington. T. VIII. P. III. 23.
Hida (Abbas *de*). T. I. P. II. 57, 92, 156, 203.
— (*Thomas*). T. III. P. III. 70, 83, 183. P. IV. 123.
— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 191. T. V. P. IV. 135.
Hide (*Thomas de la*). T. I. P. IV. 38.
— (*Thomas*). T. I. P. IV. 113.
— (*Walterus*, *Hugo* & *Nicholaus*). T. II. P. III. 126.
— (*Nicolaus*). T. VIII. P. II. 18.
— (*Laurentius*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
— (*Nicholaus*), Miles. Conceſſio Officii ei facta. T. VIII. P. II. 141. Altera Conceſſio pro eodem Comite. *ibid.*
— (*Nicholaus*), Miles. Conceſſio ei facta unius Servientium ad Legem, durante beneplacito. T. VIII. P. II. 162. Conſtituitur Capitalis Juſtitiarius ad Placita coram Rege tenenda. *ibid.*
— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Abbots Ann, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. IV. 115.
— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 136.
— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rawſton, ſive Tarrante Rawſton, aliàs Antiocheſton, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 254.
Hierne (*Robertus*). T. IV. P. II. 101.
Hieron (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sherſton Magnâ, Diœceſis Sarum. T. IX. P. II. 209.
Higdon (*Robertus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Brianus*). T. VI. P. II. 48, 50, 187.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II 161.
Higford (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 17.
Higgeſon (*Humfridus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Higgins (*Anthonius*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Richardus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cheſilborne. T. VIII. P. III. 279.
Higgs (*Griffinus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Highcleere (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 168.
Higham (*Thomas*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Higham Ferrers. Comitatus Northamptoniæ, de Scripto Magiſtri Collegii. T. VI. P. III. 80.
Higham Ferrers (Burgus & Parochia de). T. VII. P. IV. 163. Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 4.
Highington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 37.
Higlord (*Johannes*). T. VII. P. I. 210.
Highworth (*Tregoze de*) creatur Baro. T. VIII. P. II. 62.
Highworth. Vicaria. T. VI. P. IV. 22.
Hikeling (*Thomas*). T. III. P. III. 89.
Hikesvell (*Aymera*). T. I. P. II. 5.
Hikham. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Hilar (*St.*). T. I. P. I. 114.
Hilburgh. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Hildebrond (*Walterus*), Filius. T. I. P. II. 114.
Hildeſle (*Johannes de*). T. II. P. I. 125. P. II. 13, 38, 44, 51.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 117, 128, 140, 159, 161. P. III. 17, 26, 51, 73, 94, 102, 104.
Hildetton (*Thomas*). T. III. P. III. 161.
Hildiard (*Chriſtoferus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262. Vide *Hildyard*.
Hildonole (*Semannus de*). T. II. P. I. 34.
Hildyard (*Chriſtoferus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Chriſtoferus*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.* Vide *Hildiard*.
Hilier (*Nicholaus de Sancto*). T. IV. P. II. 47.
Hill (*Thomas del*). T. III. P. I. 156. P. II. 40, 96.
— (*Johannes del*). T. III. P. III. 144.
— (*Richardus*). T. IV. P. II. 78.
— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 130.
— (*Willielmus*). T. V. P. II. 54.
— (*Oliverus*). T. VI. P. II. 137.
— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 204.
— (*Roulandus*). T. VI. P. IV. 86.
— (*Willielmus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
— (*Thomas*), in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bradfeild, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 30.
— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 32.
— (*Adam*). Commiſſio ei directa in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 144.
— (*Franciſcus*), Clericus, Capellanus Edwardi Noell, Militis, Domini Noell de Ridlington. T. VIII. P. II. 166. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Aſhbocking, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 166.
— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 98.
— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Holdenby, in Comitatu Northamptoniæ. T. IX. P. I. 78.
— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa, tangens Rivum Thameſis. T. IX. P. II. 34.
— (*Joſephus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Loddington, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 93.
— (*Willielmus*), junior, obtinet Officium unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii ad vitam. T. IX. P. II. 136.
Hillam (*Robertus de*). T. II. P. III. 24.
Hillary (*Rogerus*). T. II. P. IV. 192.
Hillaſton (*Johannes*). T. II. P. II. 140.
Hillerſden (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stanley Regis, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. IX. P. II. 93.
Hilles (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 166.
Hillierd (*Robertus*). T. IV. P. IV. 126.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 105.
Hillum (*Willielmus de*). T. II. P. I. 30.
Hillyard (*Nicholaus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Hilford (*Johannes de*). T. II. P. III. 167.
Hilton (*Robertus*). T. I. P. II. 199. P. III. 203.
—— (*Perſona David*). T. I. P. III. 163.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 144, 181. T. II. P. I. 76.
—— (*Richardus*). T. II. P. I. 52.

Hilton (*Robertus*). T. II. P. II. 187.
—— (*Adam*). T. III. P. I. 122.
—— (*Adam*). T. III. P. I. 152, 154, 155, 158, 209. P. II. 8.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 10.
—— (Baro *Willielmus*). T. III. P. IV. 64, 88.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 108, 127.
—— (*Robertus* & *Ellis*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Henricus*), Armiger, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Burgh Sanctæ Mariæ in Fleg, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. III. 41.
Hilyard (*Nicholaus*). T. VII. P. III. 11.
Himſteberche (*Chriſtoferus*). T. V. P. III. 36.
Hinckley (*Henricus*), Generoſus. Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 45.
Hincle (*Johannes de*). T. II. P. II. 108, 139, 198.
Hind (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
Hinde (*Gilbertus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Willielmi Landavenſis Epiſcopi. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ, ut cum Rectoriâ Eccleſiæ de Willingham Beatæ Mariæ, Diœceſis Norwicenſis, Vicariam Eccleſiæ de Stretly, Diœceſis Sarum, poſſidere poſſit. *ibid.*
Hindle (*Jacobus*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 26.
Hinton Sancti Georgii (Baro *Powlett de*). T. VIII. P. II. 243.
Hinton Waldruſh (Eccleſia de), in Comitatu Berks, Diœceſis Sarum. T. IX. P. I. 78.
Hinxworth (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 216
Hipburne (*Marianus*). T. VII. P. II. 131.
Hippeſley (*Johannes*). T. VII. P. IV. 170.
Hippeſley (*Richardus*) obtinet Officium Capitanei Caſtri de Sandgate in Comitatu Kantiæ. T. VII. P. III 26.
Hipre (*Randulphus*). T. III. P. IV. 15.
Hipſley (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 184.
Hirdmanton (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
Hirelli (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Hirondel (*Simon*). T. V. P. IV. 97.
Hirſman (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. I. 211.
Hirſt (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hakington. T. VIII. P. III. 282.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brandſton, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 211.
Hirzborn (*Johannes de*). T. III. P. IV. 128.
Hitgham (*Johannes*). T. VI. P. IV. 156.
Hiskendy (*Simon de*). T. I. P. III. 188.
Hiſpalenſis Archiepiſcopus (*Raymundus*). T. I. P. II. 159.
Hiſpania & *Res Hiſpanicæ*. T. I. P. I. 15, 173, 179. P. II. 6, 31. T. I. P. III. 126. Naves arreſtatæ. T. II. P. I. 89. Tutores Regis. T. II. P. II. 144, 145, 146. Privilegia Hominibus conceſſa. 123. Matrimonium. 125. De Confœderatione. 126. De Credentia. *ibid.* De copulis conjugalibus. 147, 149. De Tractatu. P. III. 143, 200. De Alligantiis. T. II. P. IV. 132. De Ambaſſiat. 184. De invaſione Dominium Maris jactans. T. III. P. I. 55, 56, 59, 60. Super Ligis. 60. Treugis. 70, 71. Contra Henricum Baſtardum. T. III. P. III. 4. Super Viagio. 190, 192, 194, 195, 196, 197. Baſtardi Confœderatio Franc. P. IV. 11. De tractando. 83. Vide *Caſtella*. De Conditionibus Treugarum. T. III. P. I. 144. Vide *Caſtella*. Pro Nunciis Reginæ. T. III. P. IV. 188. De Treugis non violandis. T. IV. P. I. 61. Obſervandis. 65. Pro Hiſpaniâ. 131. De Treugis. 168. De armatâ Regnum Angliæ invaſurâ. T. IV. P. III. 97. In ſuccurſu Delphini. 128. Arraiatio contra armata. 132. Super Invaſione Hiſpanorum. 132. Super vadiatione Gladii. T. IV. P. IV. 177. De Treugis proclamandis. T. V. P. II. 5. Querimonia Mercatorum. 180. Proceſſus inde habitus. 181 Pro Mercatoribus. P. III. 26. Pro Ambaſſiatoribus. T. V. P. III. 96. De attemptatis emendandis. 106. Tractatus de Intercurſu cum Carolo Principe Hiſpaniarum. T. V. P. IV. 137. Tractatûs matrimonialis pro Mariâ Filiâ Regis Angliæ Angliæ cum Principe Hiſpaniarum Confirmatio per Imperatorem. 239, 246. Tractatûs Amicitiæ Confirmatio per Imperatorem & Principem. 250. Super Matrimonio & Tractatu prædictis Obligatio Dominiorum & Oppidorum pro pœnalitate. 255. Tractatûs Matrimonii ex parte Duciſſæ de Auſtriâ & Burgundiâ Confirmatio. 257. Ejuſdem Duciſſæ Obligatio pro pœnalitate. 258. Obligatio Imperatoris pro pœnalitate. 259. Pro Obligatione Imperatoris & Principis conjunctim Literæ pœnales. 260. Commiſſio generalis ad tradendum & recipiendum Tractatus memoratos. 261. Domini de Arſchot Obligatio de pœnalitate. 262. Super ſolemnizatione Sponſalium Commiſſio ſpecialis. 262. Commiſſio ad impignorandum Jocale vocatum *le Rich Fleur de Lys*. 264. Inſtrumentum publicum Contractûs Matrimonii antedicti. 265. Litera ſuper impignoratione Jocalis prædicti. 266. Super renunciatione Sponſalium cum Carolo Principe. T. VI. P. I. 63. Confirmatio Tractatûs Amicitiæ cum Carolo Principe per Regem Angliæ. 112. Confirmatio Tractatûs de Intercurſu. 114. De Proviſione ſuper Tractatibus de Intercurſu 183. Vide *Caſtella*. Obligationes & Conditiones ſuper Moderatione Tractatûs Madrid initi. T. VI. P. II. 80. Vide *Imperator*. Tranſumptum Tractatûs de Matrimonio Regis Angliæ cum Catherinâ Filiâ Ferdinandi & Elizabethæ. 177. Acquietantia Mercatorum. T. VI. P. III. 202. Confirmatio Mariæ Reginæ Angliæ Tractatûs Matrimonii cum Philippo Principe. P. IV. 20. Ejuſdem Ratificatio per Principem Hiſpaniæ. 27. Commiſſio ad terminandum cauſas inter Subditos Hiſpaniæ & Angliæ. 122. Super Inſtrumentis authenticandis. 123. Commiſſio ad inquirendum ſuper Bonis. 153. Super Deſtructione Armatæ. T. VII. P. I. 9, 17. Articuli ſuper Ambaſſiatores & Ligam Franciæ. 17. De Rebus Hiſpanicis Literæ diverſæ. 34, 35, 36. Commiſſio ad inquirendum de Bonis. 44. Super Negotio Hiſpanico Depoſitiones quorundam Scotorum 110, 111. Super Mercibus ademptis ſub prætextu adjuvandi Hiſpanos. 119. Super injuriis per Regem illatis. 120. Super Guerrâ. 120. De Guerrâ contra per Angliam geſtâ. 162. Pro Thomâ Baskerville Milite Colonello Generali in Guerrâ prædictâ. 165. Contra Machinationes Regis Proclamatio Regis Scotiæ. 169. Super præparatu Hiſpanico. 199. Pro Thoma Domino Howard, Admirallo contra Hiſpanos conſtituto. 219. Proclamatio Regis Angliæ pro Commercio. P. II. 76. Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum cum Philippo Tertio. 114. Confirmatio Tractatuum per Regem Angliæ 117. De Sacramentis ſuper obſervatione Tractatuum ab Archiducibus Auſtriæ præſtandis. 132. Confirmatio Tractatuum per Regem Hiſpaniæ. 134. De Pace proclamandâ. 141. De deliberatione Scriptorum concernentium Pacem prædictam. 143. Super Matrimonio inter Carolum Principem Walliæ & Dominam Mariam Infantem. T. VII. P. III. 8. Proclamatio concernens Legatum. 78. De tractando ſuper Matrimonio antedicto. 200. De tractando cum Philippo Quarto. 229, 230. De requirendo conſenſum Dominæ Mariæ. 230. Super Querimoniis. P. IV. 18. Vide *Auſtria*. Princeps Walliæ in Hiſpaniâ. 61. De Rebus Hiſpanicis in Parliamento Angliæ agitatis. 106. Juramentum Regis Angliæ de obſervatione Tractatûs Pacis inter ipſum & Regem Hiſpaniarum. T. VIII. P. III. 134. Tractatûs firmæ Amicitiæ & Pacis perpetuæ, ac Commercii, inter Sereniſſimos Reges, Carolum Primum Angliæ & Philippum Quartum Hiſpaniarum Regem. 141. Juramentum Regis Hiſpaniarum de obſervatione Articulorum Pacis. 144. Vide *Iſpania*.
Hiſpaniâ (*Alfonſus de*). T. II. P. II. 31.
Hiſpaniæ Rex. T. I. P. II. 202.
—— (*Alfonſus*). T. II. P. I. 140.
—— (*Alfonſus*). T. II. P. II. 95, 144.
—— (*Alianora*), Soror. T. II. P. II. 145.
—— (*Philippus*, *Johannes* & *Emanuel* Infantes). T. II. P. II. 99.
—— (*Johannes*), Filius *Johannis* Infantis. T. II. P. II. 124, 126.
—— (*Johannes*), Filius *Emanuelis* Infantis. T. II. P. II. 126.
Hiſpaniæ Rex (*Alphonſus*). T. II. P. IV. 132.
—— Rex. T. V. P. II. 5.
—— Infans (*Fernandus*). T. VI. P. II. 129.
—— Rex (*Philippus*). T. VI. P. IV. 122, 123, 128, —— 181, 182, 183.
—— (*Philippus Secundus*). T. VII. P. I. 22, 34, 44, 48, 51, 86, 162, 163, 165, 169, 210. P. II. 76, 114, 117, 131, 134.
—— (*Philippus Tertius*). T. VII. P. II. 143.
—— Rex (*Philippus*). T. VIII. P. III. 200, 230. P. IV. 107.
—— Infanta (*Maria*). T. VII. P. III. 200, 230. P. IV. 60, 107. Vide *Iſpania*, &c.
Hiſton-Etheldred (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. II. 168.
Hiſton Sancti Andreæ (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. II. 168.
Hitch (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Athill, five Addle, in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. II. 250
Hitcham (*Robertus*), Miles, unus Servientium Regis & Juſtitiarius in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Hitchecock (*Robertus*). T. VI. P. IV. 148.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 83.
Hite (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shermanbury, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T. VIII. P. III. 29
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Goldſtracon, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 118.
Hiwiſh (*Richardus de*). T. II. P. II. 108, 120.
Hix (*Johannes*). T. VII. P. III. 174.
Ho (*Johannes de*). T. I. P. IV. 195, 202.
Hoake (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tarrant Rawſton, five Antioche, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 209.
Hoardſon (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Batford, Diœceſis Eborum. T. VIII P. III. 169.
Hoare (*Jacobus*) obtinet Officium Clerici Cambii & Monetæ, vocatum *the Clerkſhip of the Irons*, infra Turrim London, ac Officium vocatum *Surveyorſhip of the Meltinghouſe* Cambii Monetæ & Cunagii infra Turrim London. T. IX. P. III. 103.
Hoaton (*Johannes de*). T. II. P. IV. 185.
Hobard (*Henricus*), Miles, Baronettus, & capitalis Juſtitiarius de Banco. T. VIII. P. I. 171.
Hobart (*Henricus*). T. VII. P. II. 209.
—— (*Henricus*), Baronettus. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Henricus*), Baronettus, &c. Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
—— (*Henricus*), Miles & Baro, Capitalis Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 6. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Derbiæ. *ibid.*
—— (*Antonius*). T. VIII. P. II. 12.
—— (*Henricus*), Miles & Baro, Capitalis Juſtitiarius de Communi Banco. T. VIII. P. II. 12. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*
—— (*Johannes*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Milo*). T. VIII. P. II. 12.
—— (*Milo*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
Hobby (*Philippus*). T. VI. P. III. 102, 107, 145, 207, 213. P. IV. 23.
—— (*Thomas*), Poſthumus. T. VII. P. I. 224.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III 128.
—— (*Thomas*), Poſthumus. T. VII. P. III. 173.
—— (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Thomas Poſthumus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
Hobe (*Thomas*). T. IV. P. IV. 15.
Hobert (*Henricus*). T. VII. P. III. 82, 134. P. IV. 96, 105, 156, 171.

Hoberthorn (Henricus). T. VI. P. III. 158, 159.
Hobildod (Johannes). T. III. P. III. 195. P. IV. 22.
Hobilitas. Pro Henrico Percy. T. IV. P. II. 119.
Hoblethwaite (Robertus de). T. VI. P. IV. 92.
Hobregge (Guillielmus de). T. I. P. III. 29, 30.
Hobſon (Willielmus). T. VI. P. II. 199.
—— *(Hugo)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Stephani, in Civitate Briſtollienſi. T. VIII. P. III. 29.
—— *(Lanceliott)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
—— *(Willielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Georgii in Southwark, in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. II. 254.
Hobwall (Nicholaus). T. V. P. I. 4.
Hochſtetur (Daniel). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
Hockele (Henricus de). T. II. P. II. 179.
—— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 178.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 194.
Hocqueberg (Philippus). T. V. P. IV. 134.
Hode (Johannes). T. II. P. IV. 21.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 57.
Hodelſton (Johannes). T. V. P. II. 124.
Hodenak. Manerium. T. II. P. II. 184.
Hodenhall. Vide *Hodnell* (Rectoria de).
Hodene (Johanna de). T. IV. P. III. 109.
—— *(Willielmus de)*. T. I. P. IV. 20.
—— Dominus *(Johannes)*. T. IV. P. III. 158.
Hodges (Thomas), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— *(Johannes)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— *(Willielmus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— *(Johannes)*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Layham, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 80.
Hodgſon (Phinee), Sacræ Theologiæ Profeſſor. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. P. II. 262.
Hodicy (Johannes). T. V. P. IV. 99, 102.
Hodkyn (Johannes). T. VI. P. III. 12.
Hodleſton (Johannes). T. I. P. II. 155, 199, 203. P. III. 17, 129, 189, 203. P. IV. 5.
—— *(Adam)*. T. I. P. III. 129. P. IV. 33.
—— *(Richardus)*. T. II. P. I. 51.
—— *(Richardus)*. T. II. P. II. 130.
—— *(Robertus)*. T. III. P. III. 176.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 9.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 46.
—— *(Richardus)*. T. VII. P. I. 3.
Hodnell, ſive *Hodenhall* (Rectoria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 142.
Hodſham (Gawinus). T. VI. P. IV. 26, 42.
Hodſon (Richardus). T. VI. P. II. 207.
Hody (Johannes). T. IV. P. IV. 20, 195.
Hodyngton (Willielmus). T. III. P. II. 196.
Hoel (Seys Enean), Filius. T. I. P. I. 16.
—— *(Traem)*. T. I. P. II. 100.
—— *ap Mardok Meridith*. T. IV. P. I. 9.
Hoelre (Baldwinus). T. I. P. II. 142.
Hoep (Wernerus). T. IV. P. I. 39.
Hoet (Abel). T. IV P. III. 177.
Hoettur (Willielmus de). T. IV. P IV. 76.
Hoffſtat (Craye de). T. II. P. III. 178.
Hog (Rogerus). T III. P. I. 191.
—— *(Alexander & Johannes)*. T. IV. P. II. 42.
Hogas (Walterus). T. II. P III. 26.
Hogensnay Comes *(Arnaldus de)*. T. I. P. I. 104.
Hogeſton (Reginaldus). T. IV. P. IV. 113.
Hoggard (Martinus). T. VI. P. IV. 7.
Hogham Ferers. Manerium. T. II. P. II. 184.
Hoghton. Advocatio Eccleſiæ. T. II. P. II. 53.
Hoghton (Richardus de). T. II. P. II. 107, 112, 179.
—— *(Johannes)*, Filius *Jacobi*. T. III. P. III. 190.
—— *(Henricus)*. T. IV. P. II. 124.
Hogue (Robertus de la). T III. P. II. 41.
Hohemburch Marchione *(Bertholdus, Odo & Lodoycus)*. T. I. P I. 189, 190, 192, 193, 194.
Hohenloh (Philippus Comes *de)*. T. VII. P. I. 17.
Hoiton (Stephanus de). T. I. P. I. 116.
Hoke (Simon). T III. P IV. 159.
Hoker (Johannes). T. III P. IV. 159.
Hol (Raymundus). T. I. P. III. 150.
Holand (Robertus de). T. I. P. IV. 105, 137, 142, 148. T. II. P. I. 49, 51, 72, 161. P. II. 18, 26.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. I. 51.
—— *(Richardus)*. T. II. P. II. 177.
—— *(Laffinus)*. T. II. P. III. 167.
—— *(Thomas)*. T. III. P. I. 11, 13, 96, 107, 110, 111.
—— *(Robertus)*. T. III. P. I. 101.
—— *(Thomas)* T. III. P. I. 172, 174, 188. P. II. 33, 47, 52.
—— *(Thurſtanus & Richardus)*. T. III. P. III. 176.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 176.
—— *(Thomas)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Nicholaus)*. T. IV. P. I. 78.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 25.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 104. P. III. 95.
—— *(Edwardus)*. T. IV. P. II. 138, 139.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 133.
—— *(Rogerus)*. T. V. P. IV. 129.
—— *(Owenus & Oliverus)*. T. VI. P. I. 182.
—— *(Richardus)*. T. VI. P. IV. 92.
—— *(Richardus)*. T. VII. P. I. 225.
—— *(Henricus)*. T. VII. P. II. 201.
—— *(Philippus)*. T. VII. P. III. 50.
Holand, Holandia. Vide *Holland, Hollandia*.
Holandiæ Comes. T. I. P. I. 53, 54.
—— Comitiſſa *(Adelheidis)*. T. I. P. I. 46.
—— —— Comes *(Florentius)*. T. I. P. II. 151, 194, 195, 212, 234, 235, 238. P. III. 3, 88, 89, 94, 95, 96, 97, 98, 105, 106, 111, 118, 121, 131, 137, 138, 139, 140, 145, 155, 160, 165, 169.
—— *(Johannes)*, Filius. T. I. P. II. 234. P. III. 3, 6, 155.
—— modò Comes. T. I. P. III. 160, 165, 167, 170, 171, 173, 175, 184, 190, 192.
—— Comitiſſa *(Elizabeth)*. T. I. P. III. 3, 6, 155, 165, 167, 171, 172, 216. P. IV. 14, 16.
—— *(Margareta)*. T. I. P. II. 194, 234.
—— Comes *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 95, 113, 119, 140, 145, 146, 150, 164, 167, 176 T. II. P. I. 71, 82, 125, 126, 129, 130, 164, 165, 182. P. II. 6, 11, 17, 37.
—— *(Margareta)*, Filia. T. II. P. I. 165. P. II. 11.
—— *(Sibila)*, Filia. T. II. P. I. 182.
—— Comes *(Willielmus)*. T. II. P. II. 147, 150, 194, 195, 196, 198, 203. P. III. 12, 70 100, 101, 138, 153, 156, 167, 168, 169.
—— Comitiſſa. T. II. P. III. 69.
—— *(Philippa)*, Filia. T. II. P. II. 195, 198, 203. P. III. 12, 38, 41, 69, 193. P. IV. 5.
—— Duciſſa. T. III. P. II. 156.
—— Dux *(Albertus)*. T. III. P. III. 145. P. IV. 5.
—— *(Albertus)*. T. IV. P. I. 2.
—— Dux *(Willielmus)*. T. IV. P. II. 62, 65, 75, 128, 155, 165, 194.
—— Duciſſa *(Jacoba)*. T. IV. P. IV. 34, 102, 134.
—— Comes T. V. P. I. 92.
—— Comes *(Henricus Riche)*. T. VII. P. IV. 189
Holbeche (Henricus). T. VI. P. III. 110.
—— *(Franciſcus)*. T. VII. P. III. 160.
Holbek (Willielmus). T. IV. P. III. 96.
—— *(Henricus)*. T. VI P. III 13.
Holbeton. Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 55.
Holbode (Thomas). T. II. P. II. 140.
Holborne (Johannes). T. II. P. IV. 202.
Holbourn. De altâ viâ Regiâ paviandâ. T. VI. P. II. 197.
Holbron (Thomas). Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro Filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25.
Holbrooke (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Holcombe. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Holcroft (Henricus). T. VII. P. IV. 63.
—— *(Henricus)*, Miles. Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T. VIII. P. I. 46.
Holden (Hugo), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Noke, Diœceſis Oxoniæ. T. IX. P. II. 90.
Holdenby (Rectoria & Eccleſia *de*), in Comitatu Northamptoniæ. T. IX. P. I. 78.
Holdene (Robertus de). T. II. P. I. 52.
Holder (Clemens). T. VII. P. III. 160.
—— *(Clemens)*, Canonicus de Southwel. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Holder (Clemens). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 198.
Holdernes (Alanus). T. VI. P. IV. 162.
—— —— Comes *(Johannes de)*. T. VII. P. III. 190. P. IV. 68.
Holdiche. Vide *Holdiſhe*.
Holdiſhe, ſive *Holdiche* (Dominium & Manerium de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 56.
Holdsworth (Andreas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
Hole (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Holebeek (Laurentius de). T. I. P. IV. 144.
Holebroke (Richardus). T. I. P. II. 176, 221.
—— *(Johannes)*. T. I. P. III. 168.
Holenſis Epiſcopus *(Johannes)*. T. V. P. I. 56.
Holeton. Rectoria ſic dicta in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 86.
Holewell (Stephanus). T. III. P. III. 175.
Holey (Thomas), Aldermannus York. T. IX P. I 58.
Holeys (Andreas). T. V. P. I. 21.
Holford (Ricardus). T. VIII. P. I. 211.
—— *(Benjaminus)* obtinet Officium Collectoris & Receptoris Regis, omnium Finium & Forisfacturarum in Cauſis Eccleſiaſticis, Civilibus, Maritimis, &c. T. IX. P. II. 86.
—— *(Thomas)*. Commiſſio ei directa concernens Logwood, &c, T. IX. P. II. 149. Altera Commiſſio tangens Cottagia. 170.
Holfort (Johannes) T. III. P. III. 190.
—— *(Thomas)*. T. IV. P. I. 57.
Holgate (Robertus). T. VI. P. III. 10.
Holgrene (Willielmus). T. VI. P. IV. 45.
Holhed (Nathaniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hodnell, ſive Hadenhall, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T. IX. P. II. 142.
Holin (R.) T. IV. P. I. 4.
Holiscum. T. I. P. II. 195.
Holizheim (Wymundus de). T. III. P. IV. 131.
Holl (Andreas). T. V. P. II. 142.
—— *(Thomas)*, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
—— *(Thomas)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 32.
Holle. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Holland (Henricus Comes *de)*. T. VIII. P. I. 150. Inſtructiones ei directæ. 151. Obtinet Officium Conſtabularii Caſtri de Windſor, ac Cuſtodis omnium Foreſtarum, Parcorum, & Warennarum. T. VIII. P. III. 82. Aliud Officium ei conceſſum. 222.
—— *(Thomas)*, Miles. T. VIII. P. II. 12.
—— *(Johannes)* promovetur ad Dignitatem Baronetti. T. VIII. P. III. 81.
—— *(Jacobus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ. T. VIII. P. III. 85.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Finsby, in Comitatu Leiceſtriæ T. IX. P. II. 141.
—— *(Philippus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de W ey, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II 254.
Hollandia & *Res Hollandiæ*. Literæ Comitiſſæ. T. I. P. I. 46. Res variæ. T. I. P II. 152, 195, 234, 235, 239. P. III. 3, 138, 140, 141, 171. *& ſeq.* Nuncii. P. IV. 140. De Diſcordiis. 145, 146. De juſtitiâ faciendâ. 146. De non moleſtando. 150. De conventionum obſervatione. 164. De Tractatibus. T. II. P. I. 130. Cum Flandrenſibus. 165. De juſtitiâ habendâ. P. IV. 6. De conductu. T. II. P. II. 147, 203. De Querelis. 150. De emendo. 196. De Conductu. 198. De providendis Navibus. P. III 153. De Alligantiis. 157. De Conventionibus. 179. De Jure Regis Angliæ in partibus renunciando. T. III. P. II. 197. Pro Mercatoribus. T. IV. P. II. 52. De Repriſaliâ contra. 75. De Ambaſſiatâ illuc. 81. De Marquâ non exequendâ contra. 87. De tractando pro Navibus. 109. Vide *Rheni Palatinatus & Bavariæ*. Super Amicitiis & intercurſu. T. V. P. I. 57. De Tractatu. 64, 66. Pro Commiſſariis. 78. 92. De Tractatu. 108. De attemptatâ contra Amicitiam. T. V. P. I. 111.

Hollandia & *Res Hollandiæ*. De Amicitiâ fovendâ. T.V. P.I. 117, 136. Ad Hollandos Literæ. 159. Pro Locumtenente Domino de Egmond. P.IV. 49. Epiſtolæ Domini Strickland Angliæ Legati ad Status Generales. T.IX. P.III. 118, 120, 121, 123. Guillielmi Boſwell ad eoſdem. 124, 141. Repræſentatio Legatorum Reipublicæ Angliæ Reſidentibus Hollandiæ de adventu Claſſis Admiralli Tromp prope Silley. 144. Memorandum Legatorum Angliæ ad Status Generales. 145. Aliud ad eoſdem. *ibid.* Propoſitiones factæ Statibus Generalibus per Legatos Angliæ. 146. Memorandum eorumdem Legatorum ad eoſdem. 147. Epiſtola Reginæ Bohemiæ ad Status Generales. 148. Extractum Decretorum eorumdem Statuum. 149. Epiſtola Legatorum Angliæ ad eoſdem. *ibid.* Memorandum eorumdem Legatorum Statibus Generalibus oblatum. 150. Declaratio Statuum Generalium de quibuſdam articulis Tractatûs. 152. Reſponſio Legatorum Angliæ Statibus Generalibus, de Penſione Regis Bohemiæ. *ibid.* Memorandum Legatorum Angliæ ad Status Generales. 153. Aliud. *ibid.* Reſponſio ad Legatos. 154. Recapitulatio Legatorum Angliæ ad Status Generales de Tractatu. 155. Epiſtola Admiralli Tromp ad Status Generales. 175. Decreta ſive Reſolutiones Statuum. 180. Epiſtola de Rebus Hollandiæ. 183. Epiſtola ex Hagâ Comitum intercepta, & ad Dominum Wentworth directa. 183. Monitum ex Hollandiâ ad Dominum Thurloe. 186. Epiſtola Admiralli Tromp ad Status Generales. 187. Epiſtola Legatorum Hollandiæ, in Angliâ reſidentium, ad Status Generales. 189. Altera eorundem ad eoſdem. *ibid.* Monitum ex Hollandiâ. 190. Aliud Monitum. *ibid.* Epiſtola unius Legatorum Hollandiæ intercepta. 193. Monitum de Rebus Hollandiæ. *ibid.* Epiſtola Legatorum Hollandiæ ad Status Generales. 195. Monitum concernens quaſdam Reſolutiones Statuum. 196. Epiſtola Domini de Beverningh Magno Penſionario de Wit. 197. Memorandum Legatorum Hollandiæ directum Dominis Directoribus Reipublicæ Anglicanæ. *ibid.* Epiſtola Domini de Beverningh ad Dominum de Whit. 199. Memorandum de quibuſdam articulis magni momenti de quibus tractatum eſt a Deputatis Statuum Generalium. 200. Memorandum Legatorum Hollandiæ de rerum ſtatu in Angliâ. 201. Epiſtola Admiralitatis Amſtelædamenſis ad Status Generales. 202. Epiſtola Domini de Beverningh ad eoſdem. 203. Epiſtola cum Diario Vice-Admiralli de Whitte. *ibid.* Monitum de Rebus Hollandiæ. 204. Epiſtola Domini Boreel ad Legatos Hollandiæ, Londini reſidentes. 207. Monitum eorumdem Legatorum ad Dominum Adrianum van Hooghe. 208. Epiſtola Dominorum Beverningh & vander Perre ad Status Zelandiæ. 209. Epiſtola Domini de Beverningh ad Magnum Penſionarium de Whitte. 211. Monitum de rebus Hollandiæ. *ibid.* Epiſtola Magni Penſionarii de Whitte ad Dominum de Beverningh. 212. Epiſtola Domini Boreel, Pariſiis reſidentis, ad Status Generales. 213. Litteræ Fœderatorum Dominorum Belgici Statûs Luſitaniæ Regi. *ibid.* Extractum Reſolutionum Statuum Hollandiæ. 214. Monitum ex Hollandiâ. *ibid.* Epiſtola intercepta de rebus Hollandiæ. 217. Epiſtola Regis Portugaliæ ad Status Generales. 219. Epiſtola ad Dominum vander Perre de Reſolutione Gueldriæ. *ibid.* Monitum ex Hollandiâ. 220. Aliud. 221. Epiſtola Domini vander Perre ad Dominum de Brune Penſionarium Zelandiæ. 224. Epiſtola ex Sueciâ ad Status Generales. 225. Epiſtola Domini Vrybergen ad Dominum vander Perre. 227. Domini Penſionarii de Whitte ad Dominum de Beverningh. *ibid.* Domini Biſdommer de variis rebus Hollandiæ. 228. Extractum Reſolutionum Statuum Generalium. *ibid.* Alterum Extractum. *ibid.* Monitum ex Hollandiâ. 229. Reſolutiones Conventûs Zutphenenſis. *ibid.* Extractum Reſolutionum Statuum Generalium. 230. Monitum ex Urbe Roterodamenſi. 231. Articuli oblati Concilio Angliæ à Mercatoribus Britannicis, concernentes Tractatum cum Hollandis. 232. Monitum ex Hagâ Comitum. 236.

Hollandia & *Res Hollandiæ*. Epiſtola ex Hollandiâ ad Dominum Jongſtall unum Legatorum Statuum Generalium in Angliâ. T.IX. P.III. 237. Epiſtola Domini Jongſtall Frederico Guillielmo, Comiti Naſſoviæ, de Tractatu. 239. Monitum ex Hollandiâ. 240, 241. Epiſtola intercepta concernens Res Hollandiæ. 242, 243. Epiſtola Domini Nieuport ad Dominum Hans van Loon unum Directorum Societatis Indiarum Orientalium Amſtelædamenſis. 245. Epiſtola intercepta, ubi de Rebus Hollandiæ agitur. 246, *& ſuiv.* Epiſtola Generalis Monck, concernens ſtatum Claſſis. 248. Legatorum Hollandiæ ad Dominum Ruyſch. 249. Domini Jongſtall ad Principem Fredericum Guillielmum Naſſoviæ. *ibid.* Domini F. Rhyngrave ad Status Generales. 250. Extractum Reſolutionum Statuum Generalium. 252. Monitum ex Hollandiâ. 256, 258. Relatio Deputatorum Hollandiæ ad Status Generales miſſa, concernens admiſſionem Regis Daniæ in Tractatu. 260. Extractum Reſolutionum Statuum Generalium, de admiſſione Regis Daniæ in Tractatu. *ibid.* Alia Extracta Reſolutionum eorumdem Statuum. *ibid. & ſeq.* Monitum ex Hagâ Comitum. 262. Ex Hollandiâ. 265. Extractum Epiſtolæ Domini Boreel. 268. Extractum Diarii Statuum Friſiæ. 269. Epiſtola Domini de Beverningh ad Dominum Nieuport. *ibid.* Conſenſus Provintiæ Ultrajectinæ concernens ArticulosTractatûs exhibiti decimo tertio Februarii 1654. 270. Monitum ex Urbe Amſteiædamenſi. 271. Epiſtola Domini Biſdommer ad Dominium de Beverningh. 272. Domini de Beverningh ad Status Generales. *ibid.* Altera Epiſtola ejuſdem ad Dominum Ruyſch. 273. Expoſitio rationum quare Status Friſiæ nolunt Tractatui accedere, niſi Reges Franciæ & Daniæ in eo comprehendantur. 273. De Deputatis conſtitutis nomine Hollandiæ, Zelandiæ, Friſiæ. 274. Commiſſio directa Legatis Provintiarum Unitarum ad concludendum Tractatum cum Domino Protectore Angliæ. 275. Extractum Reſolutionum Statuum Generalium. *ibid.* Monitum ex Hollandiâ. 278. Subſtantia eorum quæ prolata ſunt a Legato Franciæ in Conventu Statuum Generalium. 281. Monitum ex Hollandiâ. 285. Extractum Reſolutionum Statuum Friſiæ. 286. Monitum ex Hollandiâ. 292. Epiſtola Legatorum Hollandiæ in Angliâ ad Status Generales. 296. Commiſſio Regis Hiſpaniæ ad tractandum cumProvintiis Unitis. 299. Res concernentes Claſſem Hollandiæ. 301. Epiſtola Syndicorum & Concilii Genevenſis ad Status Generales. 302.

Hollebaut (*Robertus*). T.IV. P.II. 133.
——— (*Edmundus*). T.V. P.III. 57.
Holliday (*Willielmus*). T.VII. P.III. 115.
Hollington (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Allnechurch, Diœceſis Wigorniæ. T.IX. P.III. 90.
Hollingworth (*Radulphus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fillingham, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.III. 85.
Hollins (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rotherfeild Grayes, Diœceſis Exoniæ. T.VII. P.IV. 121.
Hollow (Vicaria de), in Diœceſi Wigorniæ. T.IX. P.II. 140.
Hollyngworth (*Johannes*). T.VI. P.IV. 23, 84.
Hollys (*Willielmus*). T.VI. P.III. 39.
Holman (*Michael*) obtinet Officium Generalis Receptoris in Comitatibus Oxon & Berks ad vitam. T.IX. P.II. 136.
Holmcoſtram (Abbas *de*). T.I. P.III. 136, 161. P.IV. 2, 39.
——— (*Robertus*). T.II. P.I. 157.
Holme (*Rogerus*). T.III. P.III. 10, 11.
——— (*Richardus*). T.III. P.III. 155. P.IV. 69.
——— (*Richardus*). T.III. P.IV. 178, 179.
——— (*Richardus*). T.IV. P.II. 39, 40, 42, 48, 52, 98, 106, 143, 158. P.III. 8, 84.
——— (*Johannes*). T.IV. P.II. 70.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 132.
——— (*Robertus*). T.IV. P.III. 67.
——— (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 46.
——— (*Chriſtoferus*). T.VI. P.IV. 150.
Holme (Abbas *de*). T.III. P.IV. 134.
——— (Baro *Pierrepont de*), creatur Vicecomes Newarke. T.VIII. P.II. 243.
——— (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wipſnade. T.VIII. P.III. 225.
——— (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirke Sandall. T.VIII. P.III. 283.
——— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clowne, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T.IX. P.II. 138.
Holme (Vicaria de), juxta Mare. T.VIII. P.IV. 61.
Holme in Spaldingmore (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Holme in Spaldingmore (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.I. 53.
Holme-Hale (Rectoria de). Vide *Hale*.
Holmechurch in Beverley (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T.IX. P.II. 256.
Holmes. Vide *Holme*.
Holmeſte (*Richardus de*). T.III. P.I. 25.
Holmeton. Vide *Holmpton*.
Holmeton (*Rogerus de*). T.III. P.IV. 28.
Holmpton ſive *Holmeton* (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.IV. 66.
Holneſſe (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 9.
Holock (*Chriſtianus*). T.VII. P.II. 191.
Holſart Comes (*Gerardus de*). T.II. P.III. 24.
Holſatia. Pro Ulrico Duce. T.VII. P.II. 133.
Holſatiæ Dux. T.V. P.IV. 141. T.VI. P.II. 7.
——— (*Ulrichus*). T.VII. P.II. 128, 132.
Holſtein Dux (*Johannes-Adolfus*). T.VII. P.II. 42, 48, 49.
Holſteins. Vide *Imperator*.
Holſton (Vicaria de), in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Oxonienſis. T.VIII. P.IV. 67.
Holt (*Petrus*). T.III. P.IV. 135. T.IV. P.I. 19, 130.
— (*Robertus*). T.IV. P.II. 133.
— (*Edmundus*). T.V. P.III. 57.
— (*Alanus*). T.VI. P.IV. 8.
— (*Edwardus*). T.VI. P.IV. 150.
— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Omnium Sanctorum in Stamford, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.II. 247.
— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Trapſtone. T.VIII. P.III. 226.
— (*Willielmus*), Generoſus, Patronus Eccleſiæ de Alford, in Diœceſi Wintoniæ. T.IX. P.I. 78.
Holte (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 17.
Holthale (*Willielmus de*). T.I. P.III. 103.
Holtman (*Johannes*). T.IV. P.IV. 162.
Holton. Rectoria. T.VI. P.IV. 92.
Holway (*Gervaſius de*). T.II. P.II. 178.
——— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 33.
Holwall. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Holworthie. Locus ſic dictus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T.VIII. P.II. 56.
Holyborton (*Patricius*). T.V. P.III. 114.
Holym (*Johannes*). T.IV. P.II. 130.
Holyngburne (*Lancelotus*). T.VI. P.II. 203.
Holyns (*Willielmus*). T.II. P.II. 139.
——— (*Rogerus*). T.III. P.I. 119.
Holynſhed (*Otwellus*). T.VI. P.III. 141.
Holyocke (*Franciſcus*). Privilegium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 131.
Holywell (*Robertus*). T.VI. P.IV. 67.
Holywode (*Robertus*). T.III. P.III. 13.
Holywood (*Nicholaus*). T.IX. P.III. 100.
Homagia. T.I. P.I. 147, 174, 186. P.II. 119, 122, 124, 169, 177, 183, 188, 189, 190, 193. P.III. 67, 87, 116, 117, 140. P.IV. 35. Regi Franciæ factum. P.III. 8. Redditio Regis Scotiæ. 156. Franciæ facta. 135. Scotiæ. P.IV. 59. Comiti Lancaſtriæ. 70. Archiepiſcopus Rothomagenſis. 72. Præſtitum Boloniæ. 110. De Rege Franciæ. T.II. P.I. 111. De reſpectuando. 129. Pro Ducatu Aquitaniæ. 149. Dilatum. 153, 157, 171, 175, 192. Per Aquitaniam. P.II. 93, 102, 116, 138, 141. Edwardi Principis. 143. Edwardo Tertio factum. 171. De Rege Franciæ. P.III. 23, 27. Comitis Richmundiæ. 48.

Homa-

Homagium. De Homagio Naſſaviæ Comitis. T. II. P. IV. 99. Domini de Lebreto. 113. Berardi de la Bret. *ibid.* Ducis Britanniæ. 177. Godfridi de Harecourt. 179. T. III. P. I. 124. Gilberti de Pelagrua. 98. Domini de Aymeto reſpectuato. 168. Comitis de Mar. 179. Berardi de Lebreto. 183. Ducis Juliacenſis. P. II. 136. Abbatis Sancti Germani. 59. Ducis de Lucemberg. 102. Comitis Fuxi. 103. Ducis Juliaciacenſis. 113. Galeoti de Spinolis. P. III. 14. Roberti Nameur. 42. Capitalis de Bogio. 64. Renunciato Domini Coucy. 68, 84. Factum per Reymundum Pelagru. 84. Flandrenſium. 153. Ducis Gelriæ. P. IV. 13, 17. Ottonis de Graunſon 92. Ducis Bavariæ. 128, 129, 130. Archidiaconi Colonienſis. 130. Wynandi de Hoŋtzheim. 131. Archiepiſcopi Colonienſis. 130. Comitis Murſenſis. 131. Nicholai Burgman. 138. Thapini Cubhill. 138. Johannis de Hurzboren. 138. Johannis Kamerci. 138. Frederici de Mitra. 139. Ducis Bavariæ. 143. Domini de Ferte. 149. Reginaldi de Julers & Geldre. 155. Ducis Montlas. 160. Johannis de Brederode. 184. Comitis Marchiæ. 187. Bathon. T. IV. P. I. 16. Ducis Burgundiæ. P. II. 118. Arthuri Makburgh. 137. Epiſcopi Bajocenſis. P. III. 45. Johannis de Armynak, Bernardi Fratris ejus & Caroli de la Bryt 56. De poteſtate recipiendi in Normannia. 80. Archiepiſcopi Montis & Trever. 102. De recipiendo. 199. P. IV. 9, 32, 48. Epiſcopi Monaſterienſis. T. V. P. I. 51. Comitis de Markâ. 52. Archiepiſcopi Colonienſis. 78. Domini Inſularum. P. II. 108, 114.
Home (*Johannes*). T. IV. P. II. 28.
—— (*David*). T. IV. P. IV. 149.
—— (*Alexander* & *David*). T. V. P. II. 18.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 145.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 185.
—— Comes (*Alexander*). T. VII. P. III. 42, 58.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 42.
—— (*Johannes* & *Georgius*). T. VII. P. III. 58.
Homel (*E. de*). T. V. P. IV. 143.
Homerosfold (*Hugo*). T. I. P. III. 43.
Homersfeild. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 169.
Hemmefray (*Willielmus*). T. VI. P. III. 28.
Hommyl (*Johannes*). T. VI. P. II. 47.
Homodeis (*Sigmarinus de*). T. IV. P. IV. 37.
Homyſton (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 100.
Hona (*Johannes*). T. III. P. IV. 199.
Honand (*Johannes de*). T. II. P. I. 125, 126.
Honardrye (*Franciſcus*). T. VI. P. I. 145.
Honbert (*Willielmus*). T. III. P. I. 173.
Hondaro (*Stephanus de*). T. III. P. IV. 199.
Honden (*Stephanus*). T. IV. P. I. 61, 92.
Hondetot (Dominus *de*). T. II. P. I. 135.
Hondray (*Gilet*). T. V. P. IV. 45, 97.
Hondys (*Robertus*). T. VI. P. IV. 48.
Hone (*Viko de*). T. V. P. I. 35, 39, 72.
Honent (*Thomas de*). T. I. P. IV. 145.
Honeſti (*Vantus*). T. I. P. III. 55.
Honnywood (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Honofrii (Johannes de Lotharingiâ Diaconus Cardinalis Sancti). T. VI. P. II. 52.
Honorius (Papa). T. I. P. I. 73, 76, 78, 79, 80, 81, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 100, 101.
—— *Tertius*. T. I. P. II. 209. P. III. 103.
—— *Quartus*. T. I. P. II. 239, 240. P. III. 5, 6, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 25, 45, 61, 85. T. II. P. III. 54.
Honyng. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Honyngham (*Thomas*). T. III. P. I. 71.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 43.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 57, 59, 67, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 91, 95, 108, 141, 158, 159, 166.
Honyngton. Rectoria. T. VI. P. IV. 85.
Hoo (*Richardus*). T. III. P. III. 73, 190, 194, 197.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 16.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 79, 99, 102, 113, 109.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 115, 133.
Hoobroke (*Gavetus van*). T. VII. P. III. 108.
Hood (*Timotheus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bentworth, Diœceſis Wintoniæ. T. IX. P. II. 138.
Hoode (*Paulus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Eydon. T. VIII. P. III. 224.
Hooke (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northmardon. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Durweſton, Diœceſis Briſtol. T. IX. P. II. 91.
Hookell (*Philippus*). T. VI. P. III. 141.
Hooker (*Georgius*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Hooks (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brayfeild. T. VIII. P. III. 282.
Hoole (*Radulphus*). T. VI. P. II. 201.
Hoom (*Thomas de*). T. III. P. IV. 27.
Hoord (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Hooſey (*Georgius*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Hooſt (*Johannes*). T. II. P. IV. 74.
—— (*Thomas*). T. VIII. P. I. 113.
Hooſtman (*Egidius*). T. VII. P. I. 106.
—— (*Cornelius*). T. VII. P. II. 177.
Hoot (*Johannes*). T. IV. P. I. 78.
Hopcorn (*Johannes*). T. IV. P. I. 91.
Hope (*Johannes*). T. IV. P. I. 82.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 7.
—— (*Georgius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Hope. Manerium ſic dictum, in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Hoper (*Johannes*). T. IV. P. II. 73.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 194.
Hoperton (*Adam de*). T. VI. P. IV. 200. T. II. P. II. 51.
Hopkyns (*Jaſperus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 132.
Hopman (*Richardus*). T. II. P. I. 32.
Hopper (*Dudlæus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hale, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 256.
Hopperingil (*Thomas* & *David*). T. III. P. II. 83.
—— (*Georgius*, *Alexander* & *David*. T. V. P. II. 31.
—— (*David* & *Willielmus*). T. V. P. IV. 200.
Hopſon (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Hopton (*Rogerus de*). T. I. P. II. 109.
—— (*Walterus*). T. I. P. II. 176. P. IV. 20.
—— (*Hugo*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 91.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 31, 47.
—— (*Arthurus*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Audoenus*). T. VII. P. I. 117.
—— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Ricardus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 14.
Hopton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Hopton (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 253.
Hopwell (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 205.
Hopwood (*Edmundus*). T. VII. P. I. 225.
Hoquin (*Johannes*). T. III. P. I. 173.
Horbote (*Robertus*). T. IV. P. I. 173.
Hord (*Thomas de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. III. 24.
Horden (*Johannes de*). T. II. P. III. 98.
Hore (*Walterus le*). T. II. P. III. 189.
—— (*Philippus*). T. IX. P. III. 99.
Horisby (*Thomas de*). T. II. P. III. 189.
Horkeſley (Baro de). T. VIII. P. II. 242.
Horkeſtowen (*Johannes*). T. II. P. II. 115, 117.
Horley. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Horlyſton (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 194.
Hermannus (*Willielmus*). T. VI. P. II. 200.
Hormingſey (Manerium de), in Comitatu Cantabrigiæ. T. VIII. P. II. 59.
Hornclyf (*Robertus de*). T. II. P. III. 5, 58.
Horne (*Andreas de*). T. II. P. II. 52.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 49.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 48.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Lucas*). T. V. P. I. 28.
Horne (*Robertus*). T. V. P. II. 11.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 159.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 157, 179.
—— (*Henricus*). T. VII. P. II. 190.
—— (*Joſias*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Joſias*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Farneham Riall, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 86.
—— (*Joſias*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Norton. T. VIII. P. III. 280.
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Finmeare, Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. IV. 64.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hedendon, in Diœceſi Oxoniæ. T. IX. P. II. 90, 93, 138.
Horneby (*Robertus*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 102.
Horne-Caſtle (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VI. P. IV. 46, 180. T. VIII. P. IV. 117.
Horncaſtre Eccleſia. Conceſſa Epiſcopo Karliolenſi. T. II. P. I. 164.
Hornel (*Thomas*). T. VI. P. II. 200.
Horner. T. III. P. II. 157.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 86.
—— (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), Clericus. T. VIII. P. II. 41.
—— (*Robertus*), Clericus. T. VIII. P. II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Roydon, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Horneſay (Vicaria de), in Diœceſi Eborum. T. VI. P. IV. 102. T. VIII. P. III. 228.
Horney (*Weſt-*). Rectoria. T. IX. P. II. 141.
Hornyſtoft (*Adam de*). T. V. P. I. 102.
Horologium. Ars exercenda. T. III. P. II. 145.
Horot (*Robertus de*). T. I. P. III. 104.
Hors (*Thomas*). T. III. P. III. 150.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 71.
Horſefall (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
Horſlee (*Robertus de*). T. I. P. III. 6.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 148. T. II. P. I. 93.
—— (*Rogerus*). T. II. P. I. 191. P. II. 12, 13, 24, 42, 54, 65, 71, 74.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 107, 108, 133, 139, 169.
—— (*Richardus*). T. III. P. II. 80, 143.
—— (*Vicarius*). T. III. P. III. 83.
Horſeley. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Horſeman (*Leonardus*). T. VI. P. II. 187.
Horſemanden (*Daniel*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Ulcombe, Diœceſis Cantuarienſis, per Reſignationem Richardi Horſemanden Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
Horſey (*Petrus*). T. VI. P. IV. 101.
Horſey (*Georgius*), Eques. T. VIII. P. II. 267.
Horſham (*Hugo de*). T. I. P. III. 37.
Horſham. Vicaria. T. VI. P. IV. 85.
Horſham. Nomen cujuſdam Rectoriæ in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 51.
Horſham. Commiſſio directa Majori & Civibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Horſington (Rectoria de). T. VIII. P. III. 279.
Horte (*Galigus de la*). T. III. P. I. 198.
Horteley. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Horteſii Villa. T. I. P. II. 133.
Horth (*Thomas*), Mercator. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 232.
Horthefio (*Reymundus de*). T. I. P. III. 2.
Horton (*Robertus*). T. III. P. III. 144.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. I. 153.
—— (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 6.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 93.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. IV. 96.
Horton (Dominium & Manerium de), in Comitatu

mitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 59.
Hortone (*Thomas de*). T. III. P. II. 133.
Horwode (*Johannes*). T. III. P. III. 197. T. V. P. III. 94.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 15.
Hoſatus (*Hubertus*). T. I. P. I. 114, 130.
Hoſee (*Henricus*). T. I. P. II. 155, 173, 199, 203, 221. P. III. 17, 129, 203.
Hoskins (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
—— (*Johannes*), Juſtitiarius magnæ Seſſionis. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Willielmus*), Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Edmundus*) obtinet Officium Secretarii ac Cuſtodis Signeti in Partibus Borealibus. T. VIII. P. III. 278.
Hosman (*Arnaldus*). T. IV. P. IV. 65.
Hoſpinache (*Johannes*). T. IV. P. IV. 65.
Hoſpital (*Guillielmus del*). T. I. P. III. 40.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 17.
—— (*Petrus*). T. IV. P. II. 59, 73, 74.
Hoſpitale Thomæ Becket in Southwerk in Comitatu Surriæ. T. VI. P. III. 40.
—— *Sancti Marti de Billeswicke*, ſive *Gaunter*, juxta Civitatem Briſtollienſem. T. VIII. P. II. 56.
—— —— *Sancti Johannis Wellenſis*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— —— Domûs Eleemoſinariæ de Holloway, vocatum *the Hoſpital of Highgate*, in Parochiâ de Iſlington, in Comitatu Midleſexiæ. 163.
Hoſpitales Fratres. T. I. P. I. 20.
Hoſpitalitas. Super Decaſu Hoſpitalitatis Magnatum. T. VII. P. III. 7. Vide *Proclamatio.*
Hoſpitalium Templi & *Theutonum* Magiſtri T. I. P. I. 167.
Hoſpitatio Eborum Archiepiſcopi. T. II. P. I. 54, 67.
Hoſpitium Regis. T. I. P. IV. 116, 173, 196. Expenſa. T. II. P. I. 41. De Expenſis. T. II. P. II. 188. De Feloniis audiendis infra virgam. T. II. P. IV. 57. De Mariſcale. 204. Seneſcalli & Mareſcalli Officium. T. III. P. IV. 104, 123. Hoſpitium Regis: De Expenſis. T. IV. P. I. 98, 124, 162. Regis Pariſiis: De providendo. T. IV. P. III. 191. De Seneſcallo conſtituto. T. IV. P. IV. 177. De Camerario exonerato. 177. Proviſores. T. V. P. III. 132. Pro Theſaurario Thomâ Cheyney libertas. T. VI. P. III. 41. De Officio Magni Magiſtri Hoſpitii Regis conceſſo Johannis Comiti Warwic. T. VI. P. III. 180. Officium Domini Seneſchalli Hoſpitii Regis per Henricum Octavum in nomen Magni Magiſtri Hoſpitii ſeu nomen *le Grand Maiſtre d'Hoſtel du Roy* tranſmutatum. 180. Commiſſio infra Virgam. T. VI. P. IV. 130. Pro Negotio Hoſpitii Regis Commiſſio. T. VII. P. IV. 19, 20, 21.
Hoſte (*Theodorus*). T. VII. P. III. 243.
Hoſtes (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 23.
Hoſtiarius (*Thomas*). T. I. P. I. 81.
—— (*Baldwinus*). T. I. P. I. 126.
—— (*Alanus*). T. I. P. I. 150. P. II. 2, 5, 6, 60.
Hoſtienſis Epiſcopus. T. I. P. I. 24.
—— & Velletrenſis Epiſcopus Cardinalis Latinus. T. I. P. II. 205, 239. P. III. 14, 46, 62, 76.
—— (*N.*). T. I. P. IV. 22, 28, 34, 36, 43, 65.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 89, 103, 105, 137, 183, 188, 204, 206. T. II. P. I. 14, 28, 46, 66, 71, 74, 86, 87, 101, 105, 112, 128, 139, 145, 149, 165, 168, 181, 184, 193, 194.
—— (*R.*). T. II. P. II. 22, 53, 78.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 107.
—— Dominus. T. I. P. I. 92.
Hotchkin (*Willielmus*), Clericus L. L. B. Litteræ Diſpenſationum ei directæ. T. VIII. P. III. 34.
Hotham (*Johannes*), Miles & Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Johannes*), Eques & Baronettus. T. IX. P. I. 57. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. *ibid.* P. II. 157.
Hothiel (*Richardus de*). T. I. P. IV. 20.
Hothmo (*Johannes de*). T. I. P. II. 127.
Hothum (*Galfridus ap*). T. I. P. IV. 148.
—— (*Willielmus de*). T. I. P. III. 43, 46, 51, 55, 75, 186.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 164, 168, 198, 207. T. II. P. I. 36, 37, 70, 73, 85, 86.
Hothun (*Johannes*). T. II. P. III. 126.
—— (*Alanus*). T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 18.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 174.
Hotie (*Theobaldus*). T. III. P. IV. 11, 68, 118.
Hotoft (*Johannes*). T. IV. P. I. 11, 15.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20, 157.
Hoton (*Johannes* & *Nicholaus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Radulphus*). T. II. P. III. 187.
—— (*Alanus*). T. II. P. III. 84.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 10, 91, 182. P. II. 10.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 147.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 205.
Hoton-Pannell. Vicaria. T. VI. P. IV. 133.
Hottinger (*Johannes de*). T. VII. P. I. 201.
Houctyz Mokedy (*Thomas de*). T. I. P. IV. 198.
Hove (*Johannes de*). T. I. P. III. 103.
Hovedene (*Rogerus de*). T. I. P. III. 99, 100, 101.
Hovedon (*Richardus*). T. VII. P. II. 166.
Hovel (*Robertus*). T. I. P. IV. 44.
—— (*Chriſtoforus Otto ab*). T. I. P. III. 178.
Hoveman (*Henricus*). T. V. P. III. 74.
Hough (*Georgius*). T. VI. P. IV. 8.
Houghkirke ad Eccleſiam Præſentatio. T. VI. P. I. 134.
Houghton (*Johannes de*). T. I. P. II. 81.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Richardus de*). T. II. P. III. 187.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 159, 173, 185.
—— (*Adam*). T. III. P. I. 216. P. II. 32.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Robertus*). T. VII. P. II. 209.
—— Dominus (*Johannes*). T. VII. P. III. 173.
—— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 157.
—— (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hanſlope, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 207.
—— (*Jacobus*) obtinet Officium Janitoris ſive Cuſtodis Caſtri de Ludlow in Comitatu Salopiæ, & Locum Gardiani & Pheriſterii vocati *the Tennis Play* infra prædictum Caſtrum. T. IX. P. III. 103.
Houghton. Vicaria. T. VI. P. IV. 163. Rectoria. 171.
Hovin (*Johannes*). T. IV. P. III. 122.
Hovingham (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Hovingſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Houles (*Henricus*). T. IV. P. II. 125.
Houlford (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Hound (*Rumbaldus*). T. V. P. I. 28.
Houper (*Willielmus*). T. IV. P IV. 133.
Hourdel (*Porrus*). T. V. P. IV. 102.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 102.
Houronde (*T.*). T. VI. P. II. 155.
Houſe (*Petrus*). T. V. P. III. 35.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 94.
Houſt (*Laurentius le*). T. IV. P. III. 86.
Houſton (*Patricius de*). T. IV. P. IV. 71, 99, 102, 115.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 103.
How (*Johannes*). T. VI. P. II. 206. P. III. 31.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 8.
Howard (*Willielmus*). T. I. P. IV. 37.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 83.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 149, 172. P. III. 5, 22, 30.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 56.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. I. 1, 30, 31, 39.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 45, 46.
—— (*Willielmus*), Dominus *de Effingham.* T. VI. P. III. 121. P. IV. 22, 67, 70, 73, 75, 76.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Thomas*), Dominus *de Byndon.* T. VI. P. IV. 66.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 152.
—— Dominus (*Carolus*). T. VII. P. I. 16, 40, 44, 83, 86, 178, 191, 194, 202.
—— modo Comes Nottingham (*Thomas*), Dominus *de Walden.* T. VII. P. I. 219. P. II. 64.
Howard Comes *Suffolciæ.* T. VII. P. II. 65.
—— (*Theophilus*), Dominus *de Walden.* T. VII. P. II. 146, 216.
—— (*Henricus*). T. VII. P. II. 80.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 169.
—— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. III. 38, 96.
—— (*Theophilus*), Dominus *de Walden.* T. VII. P. III. 41, 58.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 80.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 96.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 110.
—— (*Theophilus*), *de Walden.* T. VII. P. I. 80. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Carolus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Thomas*), Ordinis Garterii Miles, Baro de Charleton, Vicecomes Andever, creatur Comes Berks. T. VIII. P. II. 22.
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 7.
—— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
—— (*Robertus*), Balnei Miles, obtinet Officium Magiſtri, ſive Theſaurarii Jocalium Regis. T. IX. P. III. 103.
Howard d'Eſcrick (*Edwardus* Dominus). Commiſſio ei directa ad tractandum cum Commiſſionariis Scoticis. T. IX. P. III. 35.
Howard de Walden (*Theophilus*). Commiſſio ei directa à Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5, 7.
Howcaple (Rectoria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. I. 78.
Howe (*Guido van*). T. V. P. I. 28.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 60.
Howebrake (*Willielmus van*). T. V. P. I. 28.
Howel (*Robertus*). T. II. P. IV. 29, 33, 203.
—— (*David*) T. IV. P. II. 194, 142.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 14.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 23.
—— (*Philippus ap*). T. I. P. IV. 148.
—— (*Griffinus Gragh*). T. II. P. I. 103.
—— (*Reſus*). T. II. P. II. 26.
—— (*Howelius*). T. II. P. II. 177, 179. P. III. 189.
—— (*Reſus*). T. II. P. II. 177.
—— (*Ap Guyll ap Jer. Gowee*). T. IV. P. I. 9.
—— (*Ap Ignon Janckyn*). T. IV. P. I. 9.
—— (*Ap M. Kenryk.* T. IV. P. I. 9.
—— (*Ap Madok Madok*). T. IV. P. I. 9.
—— (*Luellin*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Fulco*). T. VI. P. III. 215.
—— (*Ludovicus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llyfwrane, in Diœceſi Meneveníi. T. VIII. P. II. 249.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam, ſive Liberam Capellam Regiam Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. II. 89. Promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Fulham, Diœceſis & Juriſdictionis London. T. IX. P. III. 89.
Howelinus, Filius *Geneclin* Fil. *Riced.* T. I. P. I. 48.
Hawes (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Richardi Domini Lovelace. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Vicariâ Eccleſiæ de Buſtleham, Diœceſis Sarum, Vicariam Eccleſiæ de Cookeham poſſidere poſſit. *ibid.*
Howet (*Robertus*). T. VI. P. IV. 150.
Howghton (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Howgyll (*Robertus*), Clericus, Regis Capellanus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.
Howland (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 16.
Howlett (*Nicholaus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad alteram medietatem Eccleſiæ Parochialis de Reefham Beatæ Mariæ, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 85.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Limber Magnâ,

nâ, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 210.
Howorth (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Trinitatis, in Villa Cantabrigienſi & Diœceſi Elienſi. T.IX. P.II. 90,
Howſeby, ſive *Ulſceby* (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P.IV. 118.
Howſeman (Johannes). T.VI. P.IV. 9.
Howſon (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Somerby, juxta Rigby. T.III. P.III. 279.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bridgham, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII P.IV. 120.
—— *(Willielmus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bigby, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P.I. 80.
—— *(Johannes)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thorneton le Moore, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 208.
Howſton (Johannes) obtinet Officium Janitoris, Salvæ Cuſtodiæ & impriſonamenti omnium Perſonarum, &c. in Comitatu Glouceſtriæ. T.VIII. P.III. 164.
—— *(Johannes)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Notarii Cancellariæ. T.VIII. P. IV. 113.
—— *(Johannes)*, Armiger, obtinet Officium Prothonotarii Cancellariæ ad vitam. T.IX. P.II. 136.
Howting (Willielmus). T.VI. P.I. 131.
Houxime (Johannes). T.IV. P.IV. 106, 113.
Hoxne. Vicaria. T.VI. P.IV. 151.
Hoy (Willielmus del). T.III. P.I. 99.
Hoyle (Thomas), Aldermannus London. T.IX. P.II. 157. Commiſſio ei directa, tangens Recuſantes. *ibid.*
Hoyville (Philippus de). T.I. P.IV. 143.
Hualt (Johannes). T.V. P.IV. 102.
Huart (Johannes). T.VI. P.I. 16.
Hubaille (Johannes). T.V. P.IV. 93.
Hubbard (Richardus). T.V. P.III. 113.
Hubbert (Richardus). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 222.
Hubblum (Johannes ap). T.VII. P.I. 17.
Hubbock (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Nelſton, in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.III. 28.
Huberdyn. T.VI. P.III. 119.
Huch (Thomas). T.V. P.I. 189.
Huchenay (Meaſans). T.VI. P.I. 135.
Huchin (Johannes). T.V. P.I. 140.
Huchier (Theobaldus le). T.IV. P.II. 94.
Huchinſon (Thomas), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 13.
Huddersfeld. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Huddeswell (Edwardus). T.VI. P.I. 182.
Huddleſton (Willielmus). T.IV. P.II. 99.
—— *(Richardus)*. T.V. P.II. 105.
—— *(Johannes)*. T.V. P.III. 105, 152. P.IV. 32, 135.
—— *(Thomas)*. T.VI. P.IV. 9.
—— *(Willielmus)*. T.VI. P.IV. 46.
—— *(Richardus)*. T.VII. P.I. 3.
—— *(Henricus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtle Carleton, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.I. 80.
—— *(Henricus)*, Armiger, Patronus Eccleſiæ de Bartlowe, ſive Barclowe, in Diœceſi Elienſi. T.IX. P.II. 256.
Hudſon (Willielmus). T.V. P.II. 76.
—— *(Robertus)*. T.VI. P.II. 194.
—— *(Gawinus)*. T.VI. P.IV. 48.
—— *(Jacobus)*. T.VII. P.I. 84.
—— *(Willielmus)*. T.VII. P.IV. 96.
—— *(Willielmus)*. T.VIII. P.II. 11.
—— *(Jacobus)*. Officium ei conceſſum Cuſtodis Domorum Superiorum Ballivæ infra Caſtrum de Windſor, &c. T.VIII. P.III. 26.
—— *(Michael)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtdeeping. T.VIII. P.III. 279.
—— *(Samuel)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Capell. T.VIII. P.III. 280.
—— *(Edwardus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Silkeſton. T.VIII. P.III. 283.
Hudſon (Michael), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Witchlinge, Diœceſis Cantuarienſis. T.VIII. P.IV. 66.
—— *(Edwardus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thorpe Parvâ. T.IX. P.II. 139.
—— *(Michael)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Uffington, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 216. Aliud Officium ei conceſſum. 252.
—— *(Michael)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Boſworth, aliàs Market-Boſworth, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ & Juriſdictionis Lincolnienſis. T.IX. P.III. 89.
Hue (Johannes). T.IV. P.I. 120, 123, 124, 125, 126, 127, 128.
— *(Johannes & Jervaſius)*. T.IV. P.III. 14.
— *(Johannes)*. T.IV. P.IV. 49.
— *(Reginaldus)*. T.IV. P.IV. 89, 106.
— *(Thomas)*. T.V. P.IV. 95.
— *(Petrus le)*. Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 136.
Huellis (Hugo de). T.I. P.I. 43.
Huet (Petrus). T.IV. P.III. 191.
— *(Johannes)*. T.VI. P.II. 13.
— *(Thomas)*. T.VI. P.IV. 101.
Huffle (Levinus de). T.IV. P.III. 127.
Hugate (Willielmus de). T.II. P.IV. 23. T. III. P.I. 11.
Huge (Johannes). T.IV. P.IV. 62.
Hugeford (Walterus de). T.II. P.I. 37.
Hugelini (Hugelinus). T.II. P.II. 19.
Hugenhon (Egidius de). T.II. P.II. 129.
Huggeſſen (Jacobus), junior, Mercator. T. VIII. P.II. 159. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Hugh (Fitz Henricus). T.IV. P.I. 36, 41, 51, 56, 76, 100, 106, 160, 170, 174.
—— *(Henricus)*. T.IV. P.II. 27, 31, 91, 94, 132, 138, 149, 155, 174, 189. P.III. 8, 15, 19, 20, 31, 35, 64, 67, 68, 75, 78, 82, 115, 124.
—— *(Willielmus)*. T.IV. P.IV. 55.
—— (Dominus *H.*). T.IV. P.IV. 26, 81, 94, 116.
—— *(Robertus)*. T.IV. P.IV. 150.
—— *(Willielmus)*. T.V. P.I. 111.
—— *(Thomas)*. T.V. P.II. 18, 36, 50, 74, 89.
—— *(Henricus)*. T.V. P.II. 124, 127, 142.
—— (Dominus *(Richarduss)*. T.V. P.III. 150, 152, 155.
Hughes (Griffinus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 18.
—— *(Thomas)*, Armiger, obtinet Officium Receptoris omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. in Comitatu Somerſet, cum Annuitate quinquaginta Librarum per annum. T.VIII. P.III. 222.
—— *(Thomas)*, Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanvannocke. T.VIII. P.III. 228.
—— *(Thomas)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— *(Thomas)*, Generoſus, obtinet Officium Prothonotari & Clerici Coronæ Comitatuum Glamorgan, Monmouth, &c. T.VIII. P.IV. 113.
—— *(Thomas)*. Commiſſio ei directa tangens Rivum Thameſis. T.IX. P.II. 34.
—— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Thormerton, ſive Farmerton, Diœceſis Glouceſtriæ. T.IX. P.II. 88.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lanaber, in Diœceſi Bangor. T.IX. P.II. 208.
—— *(Edmundus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Cleder, ſive Clether, in Diœceſi Exoniæ. T.IX. P.II. 210.
—— *(Thomas)*, Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Aberfraw, in Comitatu Angleſey, Diœceſis & Juriſdictionis Bangor. T.IX. P.III. 104.
Hugleya (Audoenus Fitz). T.I. P.II. 181.
Hugnet (Johannes de). T.IV. P.III. 85.
—— *(Willielmus)*, Dominus *de Sailant*. T. V. P.III. 19.
Hugneur (Gilet). T.V. P.IV. 97.
Hugo (Cardinalis). T.I. P.II. 29.
—— *(Monchon)*. T.III. P.III. 127.
—— *(Johannes)*. T.V. P.I. 140.
Hugolins (Jacobus). T.IV. P.I. 93.
Hugonielli (Gualterus). T.I. P.I. 193.
Hugonis Filius. T.I. P.I. 49, 50, 56.
—— *(Richardus)*. T.I. P.II. 9.
—— *(Lupus)*. T.I. P.III. 5.
—— *(Guillielmus)*. T.I. P.III. 42.
—— *(Johannes)*. T.I. P.IV. 14.
—— *(Henricus)* T.I. P.IV. 144. T.II. P. I. 62, 51. P.II. 14, 27, 47, 60, 73.
—— *(Henricus)*. T.II. P.II. 108, 121, 161, 186.
—— *(Gaufridus)*. T.IV. P.IV. 11, 75.
—— *(Hugo)*. T.V. P.I. 111.
Hugonis (Caput *Sancti*). T.III. P.II. 85.
Hugot (Johannes). T.V. P.IV. 100.
Huguitius, dictus *Matze*. T.I. P.II. 22.
Huiſh (Alexander), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Beckington, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 31. Alteræ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Clopton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.III. 118.
Huiſh (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 37.
Huiſh (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P.I. 76.
Huiſh-Champflower, ſive *Comfloer* (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.II. 92. P.III. 142.
Huiſter (Thomas le). T.I. P.III. 103, 104.
Hulaſton (Willielmus le). T.II. P.II. 139.
Hulbert (Henricus), Clericus, Capellanus Chriſtopheri Comitis Angleſey. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 167.
Hulcock (Thomas). T.VI. P.IV. 48.
Huling (Abbas *de*). T.I. P.II. 92.
Hull (Gilbertus de). T.I. P.IV. 136.
— *(Chriſtiana)*, Uxor *Sampſonis*. T.I. P.IV. 201.
— *(Johannes)*. T.III. P.III. 194.
— *(Robertus)*. T.IV. P.I. 153.
— *(Johannes)*. T.IV. P.I. 164, 168.
— *(Johannes)*. T.IV. P.II. 31, 122, 187, 191.
— *(Robertus)*. T.IV. P.II. 124.
— *(Edwardus)*. T.V. P.I. 112.
— *(Chriſtoferus)*. T.VI. P.II. 198.
Hull. Pro Roberto Silveſter Suffraganeo. T. VI. P.III. 19.
Hull. Vicaria. T.VI. P.IV. 49.
Hull (*Kingſton* ſuper). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P. I. 3.
Hullenſis Epiſcopus, Suffraganeus Roberti Silveſtre. T.VI. P.III. 18, 42.
Hulles (Willielmus). T.IV. P.II. 200. P.III. 176.
—— *(Andreas)*. T.IV. P.IV. 150.
Hulleſt. T.IV. P.II. 7.
Hulmo Abbas *(Willielmus de)*. T.VI. P.II. 170.
Huls (Hugo). T.IV. P.I. 36.
Hulſeman (Cort.). T.IV. P.I. 190.
Hulſon (Robertus). T.VIII. P.I. 211.
Hulyn (Willielmus). T.V. P.II. 100.
Humalius (Chriſtoferus), Presbiter Cardinalis. T.VI. P.I. 200.
Humberſton (Vicaria de). T.VIII. P.III. 281.
Humble (Georgius). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 42.
Humbleton (Johannes de). T.III. P.II. 203.
Humbleton. Vicaria. T.VI. P.IV. 163.
Hume (Dominus *Alexander*). T.V. P.II. 28, 31, 32, 34, 50, 74, 89.
—— *(David)*. T.V. P.II. 31, 37, 50, 74, 89.
—— *(Alexander)*. T.V. P.III. 75, 154, 163, 190. P.IV. 70.
—— *(Georgius)*. T.V. P.III. 154. P.IV. 66, 70.
—— *(Johannes)*. T.V. P.IV. 38, 48, 70.
—— *(Patricius)*. T.V. P.IV. 38, 48, 49, 70, 73, 120.
—— *(Gerardus)*. T.V. P.IV. 70.
—— *(Johannes)*. T.V. P.IV. 176, 192.
—— *(Alexander)*. T.V. P.IV. 189, 190, 191, 192, 194, 197, 208. T.VI. P.I. 102.
—— *(Georgius)*, Dominus *de Hayton*. T.VI. P.III. 97.
—— *(Johannes)*. T.VI. P.III. 158.
—— *(Alexander)*. T.VI. P.IV. 75.

Hume Dominus (*Alexander*). T. VII. P. I. 58, 59, 60, 61, 84, 130, 145, 155, 194. P. II. 80, 216.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 121, 146.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 129.
—— *de Manderſton* (*Georgius*). T. VIII. P. I. 80. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— *de Blicader* (*Johannes*). T. VIII. P. I. 87. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Omnium Sanctorum, Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. III. 85.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Charleton, Diœceſis Roffenſis. T. IX. P. II. 92.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Eccleſiam Parochialem de Tinmouth, Diœceſis & Juriſdictionis Dunelmenſis. T. IX. P. II. 144.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Milton juxta Graveſend, in Diœceſi Roffenſi. T. IX. P. II. 254.
Humere (*Johannes*). T. II. P. III. 33.
Humes (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Fulborne Omnium Sanctorum, in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. II. 250.
Humet (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 78.
Humez (*Richardus de*). T. I. P. I. 9, 12, 13.
—— (*Willielmus*). T. I P. I. 11, 12, 16, 30, 31, 37, 38, 42.
—— (*Jordanus*). T. I. P. I. 21.
Humezt (*Richardus*), Comes *de Meleno*. T. I. P. III. 101.
Humfract (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
Humfreis (*Laurentius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Panfeild, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 248.
Humfrey (*Willielmus*). T. III. P. II. 160.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 19.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Laurentius*). T. VI. P. IV. 174.
—— (*Jacobus*). T VI. P. IV. 180.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Rodericus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llangihanghell Penbeddo. T. VIII. P. III. 226.
Humfridus (*Clericus*). T. I. P. I. 80.
—— Filius Regis. T. IV. P. I. 42, 76, 106. P. II. 14.
Humiers (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 39.
—— (Dominus *de*). T. VI. P. II. 92, 93.
Humphrey (*Laurentius*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoria Eccleſiæ Parochialis de Saltfletby Omnium Sanctorum, Diœceſis Lincolnienſis, Rectoriam Eccleſiæ de Kelſey Beatæ Mariæ, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 35.
Humpſton (*Robertus*). T. VI. P. IV. 179.
Hunckes (*Henricus*), Gubernator Inſulæ de Barbade in America. T. IX. P. II. 233.
Hundebit (*Willielmus*). T. III. P. II. 96.
Hundegate (*Edwardus*, *Johannes* & *Willielmus*). T. V. P. III. 58.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 69.
Hundelsdale (Rectoria de). T. VIII. P. III. 282.
Hundely. T. VII. P. I. 61.
Hunden (*Johannes*). T. V. P. II. 83.
Hundescote (*Willielmus de*). T. I. P. I. 30.
Hundesdich (*Galfridus de*). T. I. P. III. 140.
Hundredum de Bradford, in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 56.
—— *Congresburie*. *ibid.*
—— *Bolington*, extra Portam borealem Oxoniæ. 60.
Hundrepre (*Petrus*). T. II. P. III. 167.
Hunesdon. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Hungaria. T. I. P. III. 5. De tractando. T. II. P. IV. 176. De Ambaſſiatâ. T. III. P. IV. 93. De tractando cum Rege. T. IV. P. I. 187. Pro Vergilio Bornado Familiari Regis. T. IV. P. II. 64. De tractando cum Rege contra Ludovicum Franciæ. P. III. 93. De Ligâ inter Regem Angliæ & Ladislaum Hungariæ & Bohemiæ Regem contra Mahumetanos. T. V. P. IV. 173. Pro Rege memorato de Subſidio per Regem Angliæ concedendo, ad nepharios Turchorum impetus reprimendos. 173. De conceſſione pro Reginâ. T. VI. P. III. 118.
Hungariæ Rex (*Andreas*). T. I. P. III. 91.
—— (*Ludovicus*). T. II. P. IV. 196.
—— (*Sigiſmundus*). T. IV. P. I. 187. T. V. P. II. 64. P. III. 53. 66.
—— (*Ladiſlaus*). T. VI. P. I. 9.
—— (*Ferdinandus*). T. VI. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 212.
—— Regina. T. VI. P. III. 118.
Hungate (*Willielmus*.) T. V. P. IV. 69.
Hungerford (*Robertus de*). T. II. P. II. 42, 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 120.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. II. 188.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 57.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 26. P. IV. 16.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 134.
—— (*Walterus*). T. III. P. IV. 192.
—— (*Walterus*). T. IV. P. II. 86, 91, 139, 143, 158, 159, 166. P. III. 8, 15, 17, 18, 25, 36, 39, 64, 67, 68, 69, 75, 78, 82, 84, 85, 90, 96, 97, 114, 115, 136, 138, 139, 146, 152, 154, 162.
—— (*Walterus*). T. IV. P. III. 192. P. IV. 20, 64, 82, 87, 99, 115, 116, 123, 165, 172, 174, 182, 192, 196. T. V. P. I. 1, 17, 18, 30, 61, 62.
—— (*Walterus*). T. V. P. I. 145. P. II. 178. P. III. 56.
—— (*Edmundus*). T. V. P. II. 13.
—— (*Walterus*). T. V. P. III. 138, 197, P. IV. 48.
—— (*Walterus*). T. VI. P. I. 45.
—— (Dominus). T. VI. P. III. 4.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Anthonius*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Haſulbury, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. II. 248.
—— (*Edwardus*), Miles. Commiſſio ei directa ad Officium Seneſcalli Angliæ exercendum ſuper indictamentum verſus Marvinum Dominum Audley redditum. T. VIII. P. III. 177.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 8.
—— (*Walterus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Veny Sutton, in Comitatu Wilteſiæ, Diœceſis Sarum. T. IX. P. I. 78.
Hungerton & *Wyvill*. Rectoria. T. VI. P. IV. 48.
Hunigen (Comes *Euncho*). T. IV. P. I. 7.
Hunindon (*Radulphus de*). T. I. P. IV. 30.
Hunmanby. Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 92.
Hunningfeld (*Willielmus de*). T. I. P. II. 199.
Hunſden (*Henricus* Dominus *Carey*). T. VII. P. I. 6, 16, 40, 44, 83, 86, 153, 202. P. II. 74.
—— (*Georgius*). T. VII. P. I. 224. P. II. 20, 36, 61.
Hunſingrovere (*Rogerus*). T. I. P. IV. 200. T. II. P. I. 27.
Hunſtane (*Thomas de*). T. II. P. IV. 75.
Hunſtanton (Vicaria de). T. VIII. P. III. 228.
Hunſton (*Thomas*). T. V. P. III. 159.
Hunt (*Robertus*). T. II. P. II. 187.
—— (*Alanus*). T. III. P. II. 38.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 73.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 164, 168.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 121.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 138, 144, 156, 172. T. V. P. I. 28, 46.
—— (*Rogerus*). T. V. P. I. 108.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 118. T. VI. P. III. 120.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 132.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 181.
—— (*Ricardus*), Sacræ Theologiæ Profeſſor & Decanus Dunelmenſis. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei conceſſa. *ibid.*
—— (*Richardus*), Decanus Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa. P. III. 262.
—— (*Georgius le*), Miles, Juſtitiarius Regis in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15, 144.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Roberti Comitis Caernarvon. T. VIII. P. III. 35. Literæ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoriâ Eccleſiæ de Exford, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis, Rectoriam Eccleſiæ de Laxhore, Diœceſis Exonienſis, poſſidere poſſit. *ibid.*
—— (*Nicholaus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentione ad Vicariam de Wenhaſton. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 76.
—— (*Adamus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aſton ſuper Edge, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 92.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rushocke, Diœceſis Wigorniæ. T. IX. P. II. 140.
—— (*Edmundus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Uplome, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 215.
—— (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Kibworth, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. III. 40.
—— (*Ranulphus*) obtinet Officium Conſtabularii Caſtri Ceſtriæ. T. IX. P. III. 103.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 103.
Huntedenſis Archidiaconus. T. I. P. I. 49, 50.
Hunteley (*Thomas de*). T. II. P. II. 178.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 129.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 70.
Hunter (*Andreas*), Abbas de Menros. T. V. P. II. 60.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Andreas*). T. VII. P. I. 145.
—— (*Ricardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Foſton ſuper le Would, in Diœceſi Eborum. T. IX. P. I. 79.
Huntercomb (*Walterus de*). T. I. P. II. 156, 199, 203. P. III. 17, 74, 86, 94, 95, 104, 116, 131, 149, 165, 180, 203. P. IV. 5.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 129.
Huntercomble (*Willielmus*). T. I. P. II. 57.
Huntingdon (Prior *de*). T. I. P. II. 92.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 100.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 176.
—— (Prior *de*). T. III. P. IV. 9.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 3.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 21.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 102.
Huntingdon, & Res hunc Comitatum concernentes. In magnâ Styncelye Redditus. 95. In Baldewynho Reddit. 65. In Brampton duas Marcas. In Paxton magnâ. 85. In Paxton parvâ. 45. De viſu Fr. Pleg. 572. 2 d. Reddit. in Huntington. T. I. P. IV. 64, 65. De Biſebroke Villæ Sect. ad Curiam de Huntington. 65. Stins de reddit. 95. Baldewynho. 65. 9 d. $\frac{1}{2}$. Paxton magna. 85. Paxton parva. 45. T. I. P. IV. 128. Huntingdon Villæ. 575. 2 d. Sect. Cur. ejuſdem Villæ. 128. Brampton duas Mercatas. 128. Manerium de Glatton & Holme. T. III. P. II. 199, 200. Offord Clughuy Manerium. T. V. P. I. 144. Manerium de Spaldwike. T. VI. P. III. 204. Stoughton magna Manerium. T. VII. P. IV. 103.
Huntingdon (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Huntingdoniæ Comes. T. I. P. I. 108.
—— (*Willielmus de Clynton*). T. II. P. IV. 8, 16, 25, 33, 48, 51, 58, 72, 75, 78, 81, 82, 104, 106, 115, 139, 147, 155, 188. T. III. P. I. 39, 42, 48, 50, 68, 69, 71, 72, 73, 94.
—— (*Johannes de Holland*). T. III. P. III. 138, 160, 162, 180, 194. P. IV. 14, 39, 43, 52, 55, 56, 59, 76, 80, 83, 87, 88, 93, 101, 127.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 132, 135, 175, 176. T. IV. P. I. 4, 12, 131.
—— Comitiſſa (*Eliſabeta*). T. IV. P. I. 84.
—— Comes (*Johannes*). T. IV. P. II. 111, 112, 122, 155, 157, 158, 159. P. III. 13, 39, 40, 156, 162.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113, 114, 124, 132, 140, 143, 151, 157, 176, 181, 183, 184. T. V. P. I. 14, 16, 18, 19, 21, 29, 30, 31, 46, 87, 92.
—— Comitiſſa (*Eliſabeta*). T. IV. P. IV. 185.

Huntingdoniæ Comes (*Johannes*). T.V. P.I. 113, 123.
—— —— Comes (*W.*). T.V. P.III. 137.
—— —— Comes (*G.*). T.VI. P.II. 160. P.III. 4.
—— —— Comes (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 67.
—— —— (*Henricus*). T.VI. P.IV. 178.
—— —— Comes (*Henricus*). T. VII. P. II. 169, 216.
Huntingfeld (*W. de*). T.I. P.I. 65.
—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 156, 203, 221. P.III. 17.
—— (*Rogerus*). T. I. P. III. 129. P. IV. 5.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 101, 119.
Huntle Comes. (*Alex. de*) T. V. P. II. 31, 74, 77, 89.
—— (*Georgius*). T.V. P.III. 152, 155.
—— (*Alex.*). T.V. P.IV. 197. T. VI. P. I. 8.
—— (*Georgius*). T.V. P.IV. 208.
—— (*Georgius*). T.VI. P.II. 215.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 22.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 140.
—— Comes. T. VII. P.I. 84, 106, 111, 115, 126, 128, 132, 139, 141, 147, 152, 155, 171, 182, 185. P.II. 65.
—— Comitiſſa (*Henrietta*). T. VII. P.I. 171.
Huntley (*Georgius*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8.
Huntman (*Johannes*). T.IV. P.II. 151.
Hunton (*Johannes de*). T.I. P.IV. 44.
—— (*Johannes*). Pardonatio ei conceſſa pro Affirmatione & Declaratione Authoritatis Papæ in Angliâ. T.VIII. P. III. 107.
Huntpatch (*Humfridus*). T.VI. P.IV. 9.
Huoc (*Johannes*). T V. P.IV. 97.
Huoms (*Johannes*). T.VI. P.I. 146.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 48.
Hurd (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Waſhfeild, Dioeceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 28.
—— (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Porthskewet, in Comitatu Montmouth & Dioeceſi Landaff. T.IX. P.II. 251.
Hurdeleſton (*Hugo*). T.V. P.II. 100.
Hure (*Claude de la*). T.V. P.IV. 94.
Hure. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Hurel Johannes). T.IV. P.III. 131.
Hurle (*Willielmus*). T.II. P.IV. 138.
—— (*David*). T.IV. P.IV. 113.
—— Prior (*Richardus de*). T.I. P.I. 119.
—— Frater Richardi. T.I. P.IV. 30.
Hurley (Baro Lovelace de). T. VIII. P. II. 243.
Hurnard (Prior *de*). T.I. P.III. 66.
Hurne (*Rogerus de la*). T.II. P.III. 18.
Hurneman (*Richardus*). T.III. P.IV. 101.
Hurry (*Thomas Fitz*). T.V. P.II. 160.
Hurſeley Southampton. Thomæ Wriotheſley Cancellarii Angliæ Scriptum. T.VI. P.III. 125.
Hurſt (*Dioniſius*). T.VI. P.IV. 151.
—— (*Thomas*), Clericus. T. VIII. P. II. 165.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Mikilton, Dioeceſis Glouceſtrienſis. T.VIII. P. III. 29.
Hurt. T.VII. P.I. 94.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Methinge, Dioeceſis Ciceſtrenſis. T.VIII. P.III. 168.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chelsworth, in Dioeceſi Norwicenſi. T.IX. P. II. 210.
Hurtbucking in Clifton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Hurteley (*Hugo*). T.VI. P.III. 23.
Hurtyn (*Alexander*). T.II. P.III. 147.
Hus (*Cornelius*). T.II. P.III. 167.
Husband (*Nicholaus*). T.II. P.IV. 192.
Husborne Prior. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Huſe (*Johannes de la*). T.II. P.II. 107, 108, 169.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 114, 115.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.II. 121.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 121, 123.

Huſe (*Henricus*). T.II. P.IV. 136.
Huſee (*Henricus*). T.IV. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 31.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 61, 153, 196. P.IV. 31, 33, 45.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 48, 186, 204.
—— (*Barth.*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 160. P. III. 4, 14.
—— (*Laurentius*). T.VI. P.IV. 177.
—— (*Jacobus*). T.VII. P.III. 134. P.IV. 171.
Huſen (*Fridericus de*). T.V. P.I. 52.
Husfeld (*Livonis de*). T.IV. P.I. 184.
Hushe (*Adam*). T.III. P.IV. 178.
Huſſee (*Henricus*). T.II. P.I. 59. P. II. 18, 26, 47.
—— (*Rogerus*). T.III. P.I. 101.
Huſſey (*Jacobus*), Miles in Suprema Curia Cancellariæ Angliæ. T.VIII. P.I. 171.
—— (*Jacobus*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Ricardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 14.
—— (*Ricardus*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 33.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 145.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lavar Parvâ, in Dioeceſi London. T.VIII. P.II. 248.
—— (*Bartholomeus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canteriam de Wykeperham, Dioeceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.IV. 62.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Okeford Fitzpaine, in Comitatu Dorſet, Dioeceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. IV. 116.
Huſſingtree (Eccleſia Parochialis de), Dioeceſis Wigorniæ. T.VIII. P. II. 37.
Huſſon (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Huſtewayte (*Thomas*). T.V. P.III. 190.
Huſto (*G. de*). T.II. P.I. 81.
Hutchins (*Guillielmus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Gowsworth, Dioeceſis Ceſtriæ. T.IX. P.II. 208.
Hutchinſon (*Willielmus*). T.VII. P.II. 6.
—— (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 34.
—— (*Willielmus*). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Archidiaconatum de Lewis, in Eccleſiâ Cathedrali Ciceſtrenſi. T. VIII. P.III. 27.
—— (*Carolus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Aſhford, Dioeceſis Exonienſis. T.VIII. P.III. 85.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Profesſor. Litteræ Patentes ei directæ ad medietatem Rectoriæ, ſive Eccleſiæ Parochialis de Armington, Dioeceſis Exoniæ. T. IX. P.III. 40.
Huterel (*Johannes*). T.IV. P.II. 118.
Hutkerke (*Rolandus de*). T.IV. P.II. 73.
Huttenhall. T.VII. P.I. 61.
Hutton (*Thomas*). T. V. P. III. 134, 160, 163.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 5, 6.
—— (*Hugo* & *Johannes*). T.VI. P.I. 20.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 8.
—— (*Matthæus*). T.VI. P.IV. 178.
—— (*Robertus*). T.VII. P.I. 224.
—— (*Richardus*). T.VII. P.I. 225.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 225.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.II. 116.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 38, 42, 58, 96.
—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 41, 134, 173. P.IV. 82.
—— (*Timotheus*). T.VII. P.III. 173.
—— (*Robertus*). T.VII. P.III. 174.
—— (*Ricardus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P.I. 90.
—— (*Timotheus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P.I. 90.
—— (*Ricardus*), Miles, unus Juſticiariorum de Communi Banco. T. VIII. P.I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.* 156, 171. Deputatur ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.* P.II. 5.
Hutton (*Antonius*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Timotheus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Philippus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langton, Dioeceſis Ceſtrienſis. T.VIII. P.III. 87.
—— (*Richardus*), Miles, obtinet Officium Cuſtodis Magni Sigilli Epiſcopatûs Dunelmenſis. T.VIII. P.III. 222.
—— (*Richardus*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
—— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.IV. 27.
—— (*Timotheus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chelesworth, Dioeceſis Norwicenſis. T.VIII. P.IV. 63.
—— (*Anthonius*), Armiger, Commiſſio ei directa. T.IX. P.I. 33.
—— (*Richardus*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.I. 57.
—— (*Philippus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Showldby, ſive Sywouldby, Dioeceſis Lincolniæ. T. IX. P.II. 92.
—— (*Richardus*), Eques, unus Juſtitiariorum ad Placita. T.IX. P.II. 162. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. *ibid.*
—— (*Thomas*), Eques, Superviſor Generalis Terrarum Reginæ. T.IX. P.II. 187.
Hutton (Rectoria de), in Dioeceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.II. 213.
Hutton-Bushell. Vicaria. T. VI. P. IV. 145, 151.
Hutzoren (*Johannes de*). T.III. P.IV. 138.
Huxley (*Johannes*). T.VI. P.IV. 102.
Huyard (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 175.
Huyck (*Guillielmus*). T.VI. P.II. 195.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 145, 193. P.IV. 18.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 99.
Huyde. Præbenda. T.VI. P.IV. 101.
Huygens (*Conſtantinus*). T.VII. P.III. 238.
Huys (*Richardus*). T.VI. P.II. 195.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 5.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 209.
Huytt (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 97.
Hyat (*Jacobus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Hyatt (*Jacobus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 199.
Hybernia & Res Hyberniæ. Ingreſſum inde Regis Angliæ Papa gratum habet, ſolutâ annuâ Penſione. T.I. P.I. 5. Concordia inter Henricum Regem & Rodericum Regem Conactenſem. 13. De ſubſidio à Clero ibidem. 43. Litera Regibus & Magnatibus. 48. De fidelitate. 58, 82, 110, 118, 136, 137, 149, 150. Angliæ Leges. 155. Statuta de canonicâ revocatione. 161. Clerici. P. II. 66. Conactiæ Rex. 102. De Epiſcopo eligendo. 102. Decimæ. 115. Pax. 129. Capitalis Juſticiarius. 143. Pacificatio. 149. Mutuum contra Wallenſes. 211. Epiſcopi. P. III. 93, 94, 95. Status. 127. Super Guerra Scotiæ. P. IV. 14, & ſeq. Rebellio. 76. Gaveſton Locumtenens. 123. Ductor. 170. Statûs reformatio. 196. Duces contra Scotos. T. II. P. I. 64, 65. Magnatum convocatio. 70, 77. Invaſio per Scotos. 85. Litera Magnatum. 91. Cuſtodia. 103, 106. Scoti reprimendi. 109. Adhærentia Bruce. 175. De Statu. P. II. 87, 98. Super Reformatione Eccleſiæ. 100. P. III. 38. De Regimine per Edwardum Filium ſuſcepto. P. II. 176. Pro Jacobo le Botiller. 182. Pro cuſtodia Caſtri. 191. Super Rebellione. 191, 193. Prohibitio contra Arma. P.III. 13. Locumtenens. 60. Articuli obſervandi. 37. Paſſagium Regis. 71. De Reformatione Statûs. 73. De Auxilio a Clero. 125. A Populo. 125. Paſſagium prorogatum. 79. Pro Paſſagio. 80. De Pace. 80. De Servitio contra. 155. Cuſtodia. T. II. P.IV. 19. Ne armaturæ in Scotiam deſcendant. 116. Ad Hybernicos. 123. De Auxilio. 132. De veniendo. 164. T. III. P.I. 4. De Literis. 2. De Bajulatione Crucis. 51, 62. De Terris defendendis. 52. De non recedendo. 82. De Cunagio. T. II. P. IV. 43. Nigra Moneta currat. 47. Super Repulſione. 49. Super Minis

Auri & Argenti. T. III. P. I. 199. De tractando ſuper Statu. P. II. 41. Super Promotione Hybernicorum. 42. Proclamatio pro Terrâ. 45. Debellanda. 53. De Rebus ibidem. 79. De Debitis. 88. De Statu. 147. De Parliamento convocato. 151. Super ſtatu & cuſtodiâ. P. III. 13. De Sigillo mutato. 69 De Auro Reginæ. 154. De Parliamento ſummonendo. 137. Super Exceſſibus. 196. Pro Viagio. 197. De ſigillando cum Sigillo Regis. P. IV. 21. Galrotheſton Villa conceſſa Epiſcopo Leghlinenſi. 47. Pro Viagio Ducis Glouceſtriæ. 77. Super Paſſagio Regis. 100. Super Negotiis. 100. De Navibus pro Paſſagio. 103. De Sigillis Regis. 173. De Ordinatione tenendâ. 173. Super Primatia. T. IV. P. I. 9. Pro Archiepiſcopo Dublinenſi. 8. Pro Archiepiſcopo Armachanenſi. 9. De Locumtenente. 41. De Locumtenentia. 94. Pro Epiſcopo Midenſi Reſtitutio Temporalium. P. II. 28. Pro Comite Marchiæ & Ultone, de licentia abſentandi. P. IV. 34. Pro eodem Locumtenente conſtituto. 92. De Navibus pro dicto Comite. 137. Maneria de Esher, Novi Caſtri de Lyons, Cromelyn & Taſtagard conceſſa Baſtardo Clarentiæ. 140, 148. Pro Epiſcopo Glaſcuenſi ad Curiam Romanam tranſituro. 200. De Licentiâ Hybernicis morandi in Angliâ. 163. Pro Archiepiſcopo Dubliniæ. T. V. P. II. 47. Pro Epiſcopo Corcagenſi. 115. Pro Epiſcopo Midenſi. 116. Pro Comitiva Deputati Locumtenentis. 169, 184. Pro Duce Clarentiæ Locumtenente conſtituto. 189. Pro Archiepiſcopo Dublinenſi in Protectionem Regis ſuſcepto. P. III. 76. Pro Archiepiſcopo Armachanenſi de Diſcordiis ſopiendis poteſtas. 76. Pro eodem de Cuſtodiâ Temporalium Archiepiſcopatûs. 76, 82. De Protectione pro Archiepiſcopo Dublinenſi Comite de Kildare, Priore Sancti Johannis Jeruſalem, Priore omnium Sanctorum juxta Dublinenſem & Alexandro Plunkette. 98. Pro Locumtenente Ricardo Filio ſecundo Regis, de Poteſtate Deputatos conſtituendi. 102. De Cancellario conſtituto Roberto de Sancto Laurentio. 130. De cuſtodiâ Temporalium Epiſcopatûs Midenſis. 133. Bulla contra Prælatos qui Lambertum Symnell coronarunt. 187. Pro Waltero Archiepiſcopo Dublinenſi de Officio Locumtenentis. P. IV. 45. Pro eodem Pardonatio. 74. Pro Henrico Secundo-genito Regis Locumtenente. 75. Pro Edwardo Ponynges Milite Deputato. 75. De tractando cum Comite Deſmondiæ. 72. Pro eodem Comite de Pardonatione. 78. Pro Cancellario Angliæ Waltero Archiepiſcopo Dublinenſi. 104. De Pardonatione pro Hybernicis. 105. Pro Prælatis convocandis. 109. De Tranſlatione Midenſis Epiſcopi ad Archiepiſcopatum Dubliniæ. T. VI. P. I. 29. Pro Archiepiſcopo Armachanenſi. 120. Pro Petro Butteler Comite Ormondiæ Deputato. 203. Pro Archiepiſcopo Armachanenſi. 215. Pro Johanne Aleyn Archiepiſcopo Dublinenſi Electo. T. VI. P. II. 106. Pro eodem Cancellario Hyberniæ conſtituto. 107. Pro Johanne Archiepiſcopo Dublinenſi Pardonatio. 170. Pro Johanne Aleyn Archiepiſcopo Armachanenſi Cancellario conſtituto. 173. Commiſſio ad ſupprimendum Monaſteria. 219. Pro Georgio Brocene Archiepiſcopo Dublienſi Regius Aſſenſus. 222. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. P. III. 3. De Parliamento tenendo. 65. De Creatione in Comitem Clanrenkard. 97. De Creatione in Comitem Tomon. 98. Shenon Rivulus. De Clarre Monaſterium. De Gleannagnaht aliàs Inſula Canonicorum. 99. De Creatione Conatii O-Nele in Comitem Tyrone. T. VI. P. III. 101. De ſurſum redditione Eccleſiæ Sancti Patricii in Civitate Dublinenſi. 140. De Poteſtatibus exequendis. 156. Super Exercitu de Querelis audiendis. 157, 195. Super motibus & cauſa Religionis. 200. De conſtituendo Regem Armorum. 219. Pro Philippo Butler Athloon Purſivando Armorum. 223. De Licentiâ eligendi pro Dublinenſi Archiepiſco. P. IV. 35. De cuſtodiâ Archiepiſcopatûs Dublinenſis. 37. Super Actibus Parliamenti inactitatis. 51. De ſurſum redditione Hoſpitalis Sancti Johannis Jeruſalem. 79. Pro Hugone Archiepiſcopo Dublin. *ibid.* De Pardonatione univerſali. 80.

Hybernia. Pro Thoma Comite Suſſexiæ Deputato. 81. De Parliamento. 86. Pro Archiepiſcopo. 136. De Actibus in Parliamento. *ibid.* Pro Deputato. 93. Pro Archiepiſcopo Dublinenſi Commenda. 148. Pro Hugone Odonell, Capitaneo Patriæ de Terconell. 159. Pro Henrico Sydney Generali Deputato. 163. Officium Mareſcalli pro vitâ conceſſum Waltero Comiti Eſſexiæ. 169. Pro Patricio Domino Dunſcanye. T. VII. P. I. 52. De Stirpe Anglicanâ infra Ultoniæ Provinciam propagandâ, & de compoſitione ſuper Terris ibidem. 164. Super ſervitio Hybernico. 199. Pro Roberto Comite Eſſexiæ Locumtenente. 212. Super Pecuniâ novâ cudendâ. P. II. 15. Proclamatio tangens Comitem de Tyrone. 68. Super fuga Comitum Tyronne & Tyrconnell. 158. Commiſſio tangens Curiam Wardorum. P. III. 14. Commiſſio ad ſtabiliendum Regimen. 231. De erectione Curiæ Wardorum & Libertatuum. P. IV. 25. Commiſſio de Statu. 49, 50. Pro executione diverſorum Articulorum Commiſſio. 89. De ſecurando. 148, 149. Vide *Hibernia.*
Hychyn. Vicaria. T. VI. P. IV. 44.
Hydâ (Abbas *de*). T. IV. P. I. 106.
— *Johannes*). T. IV. P. I. 138.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 160.
Hyda. Pro Abbate Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 136.
Hyde (*Rogerus de la*). T. I. P. II. 88.
— (*Galfridus*). T. I. P. II. 114.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 56.
— (*Baldwinus*). T. V. P. II. 181.
— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162.
— (*Bernardus*). T. VII. P. IV. 56.
— (*Robertus*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
— (*Nicolaus*), Miles & Baronettus. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 33.
— (*Laurentius*), Miles. Commiſſio ei directa ad Officium Seneſcalli Angliæ exercendum ſuper indictamentum verſus Marvinum Dominum Audley redditum. T. VIII. P. III. 177.
— (*Edwardus*), Armiger, obtinet Officium Cuſtodis omnium Brevium & Rotulorum de Communi Banco. T. VIII. P. IV. 113.
— (*Edwardus*), Miles, obtinet Officium Subtheſaurarii Scaccarii Regis. T. IX. P. III. 103.
Hydon (*Richardus*). T. III. P. IV. 159.
Hydoreus Arnemius (*Balthaſar*). T. VII. P. I. 17.
Hyet (*Willielmus*). T. VI. P. III. 196.
Hygford (*Thomas* & *Johannes*). T. V. P. II. 173.
Hygges (*Thomas*). T. V. P. I. 140.
Hygnam (*Willielmus de*). T. III. P. III. 194.
Hygons (*Edwardus*). T. VI. P. II. 119.
— (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 101.
Hyham-Gobyon. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Hyhoo Willielmus de). T. III. P. III. 194.
Hyll (*Richardus*). T. VI. P. II. 162, 194.
— (*Hugo*). T. VI. P. II. 195.
— (*Thomas*). T. VI. P. II. 201.
— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 9.
— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 51.
Hyllyard (*Chriſtopherus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum Eaſtrideing. T. VIII. P. II. 144.
Hylton (*Johannes*). T. VI. P. IV. 114.
Hynchersfeld (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 132.
Hynd (*Edmundus*), Clericus, Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pickworth, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. I. 82.
Hynde (*Johannes*). T. VI. P. II. 119. P. III. 4.
Hyndemeres (*Richardus de*). T. III. P. III. 107.
Hyndringham (*Thomas de*). T. II. P. II. 173.
Hyne (*Henricus*). T. V. P. II. 100.
Heynkeleye Johannes de). T. II. P. II. 139, 198.
Hynton (*Johannes de*). T. II. P. II. 108.
Hynton. Rectoria. T. VI. P. IV. 102.
Hyrnhyll. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Hyrsberg (*Matthæus*). T. V. P. III. 70.
Hysham (*Nicholaus*). T. V. P. I. 64, 66.
Hyter (*Robertus*). T. VI. P. IV. 46.

I.

JAait (*Johannes*). T. V. P. I. 128.
Jacaobſon, Sir de Brehil Clays. T. I. P. IV. 145.
Jaccha (*Salvator* & *Garſias de*). T. I. P. III. 38.
Jaces (Dominus *de*). T. I. P. III. 134.
Jackſon (*Carolus*). T. VI. P. III. 122.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. III. 164. P. IV. 48.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 102.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 103.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 149, 173.
—— (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Eccleſia Cathedrali Wintonienſi. T. VIII. P. IV. 115.
—— (*Richardus*), Clericus. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Halton, Diœceſis Ceſtriæ. T. VIII. P. IV. 116.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Strafeild, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. I. 81.
Jaclemille (*Elion de*). T. IV. P. II. 47.
Jacob (*Martinus*). T. V. P. I. 5.
—— (*Abraham*). T. VII. P. IV. 51.
—— (*Abraham*), Armiger. T. VIII. P. II. 42.
—— (*Abraham*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 139.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 139.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio eidi-recta. T. VIII. P. IV. 78.
Jacobatius (*Dominicus*), Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 152.
Jacobi (*Petrus*). T. II. P. II. 109.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 3.
Jacobi (*Sancti*). Northampton Abbas. T. I. P. I. 31.
—— Oleronis Prior. T. I. P. II. 134.
—— Ordinis Militaris Magiſter (*Fernandus*). T. III. P. III. 169, 174, 176, 179, 182, 186, 200, 201, 202. T. IV. P. I. 61, 64.
—— (*Fernandus*). T. V. P. III. 15. P. IV. 5.
Jacobi (*Sancti*) Hoſpitium juxta Weſtmonaſterium. T. VI. P. II. 168.
Jacobi (*Sancti*) prope Muros juxta Crepelgate Capella. T. VI. P. III. 187.
Jacobi (*Sancti*) Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Jacobſon (*Didericus*). T. III. P. IV. 165.
—— (*Jacobus*). T. I. P. II. 116.
Jacobſtore. Vicaria. T. VI. P. IV. 101.
Jacobus, Comes Carlioleniſis. T. VIII. P. II. 168.
Jacquetis. T. V. P. II. 162.
Jafeo (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 77.
Jahennenſis Epiſcopus. T. I. P. II. 31, 36.
Jaille (*Triſtanus de la*). T. IV. P. III. 81, 86, 92.
Jakis (*Willielmus*). T. V. P. II. 8.
Jales (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 192.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 137.
Jaligny (*Dalphinus Guichard de*). T. IV. P. I. 156, 170.
Jallia (Seneſcallus *de*). T. I. P. I. 50.
Jalmenſis Epiſcopus (*Jacobus de Mantuâ*). T. IV. P. I. 26.
Jalveryn (*Walterus*). T. VII. P. II. 90.
Jambous (*Ludovicus*). T. III. P. III. 147.
James (*Stephanus*). T. III. P. I. 199.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 36.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 49.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 136.
—— (*Bartholomeus*). T. V. P. III. 113.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 81.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 171. T. VII. P. I. 18.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 168.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. II. 6.
—— (*Guillielmus*), Canonicus Cathedralis de Durham. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Gerentius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tiffeilde, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 29.
—— (*Gerentius*), Clericus, A. M. Capellanus

nus Richardi Domini Dacre de Herſtmonſeux. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ, ut unà cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Paulersperry, Diœceſis Petriburgenſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Tiffeild, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 33.
James (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. T. VIII. P. III. 278.
—— (*Andreas*). Conceſſio ei facta Cuſtodiæ Caſtri in loco vocato *Calſhot-Point*. T. VIII. P. IV. 60.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam ſive Eccleſiam Parochialem de Awre, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 87.
Jamet (*Thomas*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Jaſperus*). T. V. P. IV. 97.
Jamvilla (*Johannes de*). T. I. P. III. 33.
Jamys (*Petrus*). T. V. P. I. 28.
—— (*Martinus*). T. VI. P. IV. 9.
Jana (Regina). T. VI. P. III. 165.
Janduno (*Johannes de*). T. II. P. III. 76.
Jane (*Thomas*). T. V. P. IV. 142.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (Domina), Uxor Jacobi Ley Comitis de Marleburgh. T. VIII. P. I. 201.
Janua. Vide *Januenſes*.
Januâ (*Malolmus de*). T. II. P. III. 104.
—— (*Philippus de*). T. II. P. I. 154.
—— (*Caſtellus de*). T. II. P. I. 157.
Januarii (*Nicholaus* & *Guillardus*). T. I. P. III. 41.
Januenſes auxiliantur Scotis. T. II. P. I. 98. Galeæ. 112. De Privilegiis. P. III. 148. De Galeis contra Regem combuſtis. 151. De Galeis conductis. 151, 158. Acquietantia. 152. De Galeis. 201. Super antiqua Amicitia. 201. De Fœdere cum primo Duce. P. IV. 97. De non adhærendo inimicis Regis. 125, 135. De credentia. 167. De tractando. 189. T. III. P. I. 9. Conventiones. 13, 59, 65. De non præſtando Auxilium. 78. Pro Nuncio. P. II. 171, 177. De tractando. 176. De Reſtitutione ſuper civibus captis. 177. Conventionum confirmatio. 179. Pro Hominibus Proclamatio. 180. Procurator. 184. De Pace perpetua. 189, 190. Pro Fratre Ducis Capitaneo. 208. De tractando cum Duce. 209. Inſtrumentum Ducis & Civium ſuper emendis. P. III. 19. Pro Ambaſſiatoribus. 26. P. IV. 11, 14. Pro Ambaſſiatoribus. T. IV. P. I. 90. P. II. 73. De tractando. 185. Pro Ambaſſiatoribus. 73, 88, 96. P. III. 77. Pro Caſan de Aurea Priſonar. 80. Pro Secretario. P. II. 158. De tractando cum Ambaſſiatoribus. P. III. 96. Pro Ambaſſiatoribus. 118, 157, 187. P. IV. 8, 18. Confœderatio cum Januenſibus. 28. Pro Ambaſſiatoribus. 32. Confœderationis confirmatio. 42. Pro Radulpho de Grimaldis. T. V. P. I. 115. Pro Johanne de Sarrà. P. II. 83. De Treugis cum Januenſibus. 92. Pro Mercatoribus, de Licentiâ adducendi Jocalia in Angliam. P. IV. 36. Pro Præpoſito Mercatorum. T. VI. P. I. 178. Ad Genuenſes Litera Regis Angliæ pro Mercatoribus. 96. Vide *Chio*.
Januenſium Dux (*Johannes de Murta*). T. III. P. I. 23, 65, 78.
—— (*Dominicus de Campofregoſo*). T. III. P. II. 176, 177, 184, 190, 209.
—— (Dominus *de Campo*). T. III. P. IV. 130, 131, 145, 146, 152. T. IV. P. I. 142, 168, 180. P. II. 4, 7, 24, 63, 65, 73, 87, 96, 128, 179, 185. P. III. 96, 118, 121, 157.
—— (*Thomas de Campofregoſo*). T. IV. P. IV. 27, 32, 42.
—— Archiepiſcopus (*Andreas*). T. III. P. II. 185.
—— (*Andreas*). T. III. P. III. 19.
—— (Abbas). T. III. P. I. 78.
Jaques (*Johannes*). T. III. P. I. 141.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirkton, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 30.
—— (*Johannes*), Armiger & Baronettus. T. VIII. P. III. 23, 24.
Jaquet (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Jardyn (*Willielmus du*). T. II. P. IV. 208.
Jargnam (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
Jarnegun (Dominus *de*). T. VI. P. I. 50.
Jarvoyſe (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 32.
Jarpenvil (*Rogerus*). T. II. P. II. 129.
Jarrett (*Thomas*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Jarry (*Den.*). T. V. P. IV. 97.
Jarthyn (*Willielmus*). T. V. P. I. 10.
Jarvis (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Grinſted, Diœceſis London. T. VIII. P. IV. 120.
Jaſcelyn (*Rogus*). T. II. P. I. 51.
Jaſſon (*Ludovicus à*). T. V. P. IV. 95.
Jaundereil (*Thomas*). T. V. P. I. 2.
Jaurrigni (*Ynitis de*). T. V. P. II. 180.
Jay (*Johannes Le*). T. IV. P. II. 67. T. V. P. IV. 95.
—— (*Georgius*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bugbrooke Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 143.
Jaye (*Thomas*), Miles, obtinet Cuſtodiam Armaturarum & Habiliamentorum Guerræ infra Galerias jacentes in le *Tyltyard* infra Manerium de Greenwich. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiger. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Colwich, in Eccleſia Cathedrali Lichenſi. T. VIII. P. III. 227.
Jazas (*Bernardus de*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. III. 29.
Ibelm (*Johannes de*), Comes *Jopen*. T. I. P. I. 167.
Ibotſon (*Chriſtophorus*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
Ibſon (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa ad inquirendum de Supellectilibus, ac de Finibus & Amerciamentis Curiæ in partibus Borealibus. T. IX. P. III. 65.
Ibſtocke, aliàs, *Ipſtocke*. Rectoria. T. VII. P. III. 215, 235.
Icham (*Johannes de*). T. II. P. II. 139.
Ichnigton (*Johannes*). T. IV. P. II. 70.
Ickenham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T. VIII. P. II. 39.
Ickxborne. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.
Icolyn (*Girard de*). T. III. P. I. 135.
Idange (*Walterus*). T. III. P. I. 119.
Iden (*Alexander*). T. V. P. II. 27.
Iden (Manerium de). T. VIII. P. II. 61.
Idergne (*G. de*). T. I. P. II. 55.
Idesworth (*Henricus de*). T. II. P. III. 26. P. IV. 28, 192.
Idiacqs (Dominus *Martinus de*). T. VII. P. I. 34.
Idrotyn Archiepiſcopus. T. I. P. III. 198.
Iduenech (*Tuderus*), Filius. T. I. P. I. 108.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Cardington, Diœceſis Herefordienſis. T. VIII. P. IV. 66.
Jeames (*Rogerus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Jeane (*Johannes*), Generoſus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Helmeley, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 82.
Jedbourg, Abbas (*Johannes de*). T. VI. P. I. 102. T. VII. P. I. 61.
Jedde (Abbas *de*). T. I. P. II. 95.
Jeddeworth (*Robertus*). T. III. P. I. 164.
—— (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.
—— Domûs Dei Magiſter. T. I. P. III. 163.
—— Abbas. T. III. P. I. 115, 117, 118, 119.
—— Seneſcallus (*Willielmus*). T. III. P. IV. 102.
—— Abbas (*Robertus*). T. V. P. III. 33, 34.
Jeen (*Johannes*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 51.
Jefferey (*Johannes*). T. IV. P. II. 76.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 180.
Jeffereyes (*Thomas*). T. VI. P. IV. 176.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 21.
Jefferies (*Leonardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Robertus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VII. P. II. 256.
Jefferſon (*Johannes*), Senior, obtinet Officium Architectoris & Cuſtodis Arcuum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 222.
Jefferſon (*Johannes*), Filius. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 222.
Jeffes (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 151.
Jeffreys (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Nether Stoway. T. VIII. P. III. 225.
Jegon (*Thomas*). T. VII. P. II. 166.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Sible Hedingham, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. VIII. P. IV. 114.
Jehan (*Petit*). T. IV. P. II. 150.
—— (*Johannes de Sancto*). T. V. P. IV. 99.
Jehannin. T. IV. P. III. 112.
Jehannart (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Jehannay (*Parrinus*). T. V. P. IV. 97.
Jekinel. T. IV. P. IV. 53, 54, 55, 56, 57.
Jekys (*Simon*). T. VI. P. III. 10, 16.
Jelſe (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 83.
Jelham (*Thomas*), Baronettus. T. VIII. P. II. 33.
Jelyngham. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Jemmat (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Omnium Sanctorum in Sudbury, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII P. III. 86.
Jeman ap Jankin (*Adam*). T. V. P. III. 166.
Jenkenſon (*Thomas*). T. VI. P. IV. 100.
Jenkin (*David Gwynn*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
Jenkingſon (*Thomas*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— —— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II 15.
Jenkins (*David*), Armiger, obtinet Officium unius Juſtitiariorum Regis in variis Comitatibus, &c. T. IX. P. III. 103.
Jenne Malloun (*Inſelmus de*). T. I. P. I. 101.
—— (*Robertus*). T. V. P. I. 18, 94.
Jennens (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 278.
Jenner (*Robertus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Jenney (*Willielmus*). T. V. P. II. 91.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 119, 138. P. III. 4.
Jenning de Plymouth (*Abraham*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
Jennings (*Marmaducus*). T. VIII. P. II. 14.
Jenour (*Franciſcus*) obtinet Officium unius Clericorum Curiæ Wardorum & Liberationum. T. VIII. P. III. 83.
Jenoure (*Kenelmus*), Armiger & Baronettus. T VIII. P. III. 23.
Jenſue (*Johannes le*). T. IV. P. III. 175.
Jenville (*Johannes*). T. I. P. III. 29.
Jenyngs (*Willielmus*). T. VI. P. III. 70.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 26, 179.
Jephcot (*Jonathan*, Clericus) in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Suaffham-Prior beatæ Mariæ, Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. IV. 62.
Jephſon (*Johannes*). T. VII. P. III. 230. P. IV. 89.
Jermayne (*Philippus*). T. VII. P. IV. 144.
Jermeny (*Reginaldus de*). T. I. P. III. 165.
Jermingham (*Henricus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 144.
Jermy (*Johannes*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
Jermyn (*Henricus*). T. VIII. P. III. 27.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Gubernatoris & Capitanei Inſulæ de Jerſey & Caſtri de Guerrey. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Henricus*) obtinet Officium Coronatoris & Attornati Regis in Banco. T. IX. P. II. 205.
—— (*Thomas*), Miles, Vicecamerarius Hoſpitii Regis. T. VIII. P. IV. 75. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Henricus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici Warrantorum, Irrotulamentorum & Extractuum Curiæ de Banco. T. IX. P. I. 76.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 76.
—— (*Thomas*), Eques, Viceciambellanus Re-

Regis. T. IX. P. II. 187. Commiſſio ei directa concernens Curias Reginæ. *ibid.*

Jermyn (*Henricus*), Armiger, obtinet Officium Gubernatoris & Capitanei Inſulæ de Jerſey & Caſtrorum de Gurrey, ſive Mountergill, & aliorum ibidem. T. IX. P. III. 39.

Jernemouth (*Johannes de*). T. I. P. IV. 34.

Jerneth (*Eliſia*), Filia. T. I. P. I. 151.

Jernoun (*Johannes*). T. I. P. IV. 73.

Jernyngham (*Richardus*). T. VI. P. I. 166.

Jerſey Inſula. De Præſentatione. T. III. P. II. 184. P. III. 92. De cuſtodia. 136. Ad Eccleſiam Sancti Branvaladri Præſentatio. T. IV. P. I. 188. Ad Eccleſiam Sanctæ Trinitatis. 196. Ad Eccleſiam Sancti Martini Præſentatio. P. II. 95. Super Gubernatione Inſularum de Jerſey & Guernſey. T. VI. P. III. 202. Pro Waltero Raleigh Milite Capitaneo Inſulæ. T. VII. P. II. 4.

Jervice (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northſambridge, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 168.

Jervis (*Ricardus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanſilen. T. VIII. P. III. 179.

Jervois (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 186. P. II. 120.

Jeruſalem Rex (*Johannes*). T. I. P. I. 91, 93.

——— (*Karolus*). T. I. P. II. 176, 213, 214, 219.

——— Reges. T. II. P. IV. 176.

——— Rex (*Carolus*). T. III. P. III. 177. P. IV. 18.

——— Patriarcha. T. I. P. I. 167.

——— (*Thomas*). T. I. P. II. 144, 188.

——— (*Radulphus*). T. I. P. III. 204.

——— (*Anthonius Bek*), Epiſcopus Dunolmenſis. T. I. P. IV. 89.

——— Hoſpitalis Prior (*R.*). T. I. P. I. 49, 92, 141.

——— Magiſtri Hoſpitales (*Robertus* & *Raymundus*). T. III. P. III. 24.

——— Prior. T. III. P. III. 69, 83.

——— (*Sancti Johannis*) in Anglia Prior (*Joſephus*). T. I. P. II. 154, 164.

——— (*Petrus de Hocham*). T. I. P. III. 142.

——— (*Alexander*). T. I. P. III. 104. T. III. P. I. 114.

——— in Scotia. T. III. P. I. 186.

——— & *Siciliæ* Regina (*Yoland*) & Ludovicus filius. T. IV. P. III. 24, 38, 52, 74, 76, 80, 81, 86, 92, 93, 95, 107, 111, 124.

Jeruſalem Templum. T. I. P. I. 10. Rex. T. I. P. II. 176. Hoſpitalis. P. III. 142. Jeroſolymitanus Patriarcha. P. IV. 96, 97, 120. Rex. T. II. P. I. 124. Hoſpitio Sancti Johannis Bona & Poſſeſſiones Templariorum conceſſa. 5, 6. P. II. 48. Ne habeant. 10. Proteſtatio Regis. 54. Reſtitutio Terrarum Templariorum. 55. Petitio. 57. Ultramarini. *ibid.* Magiſtri captio. 190. P. II. 13. Hoſpitium Sancti Johannis: De Bonis Templariorum concedendis. 95. Pro Priore. P. III. 22. Ad Hoſpitalarios. P. IV. 136. Hoſpitium Sancti Johannis. 142. Pro Hoſpitalariis. T. III. P. III. 24. Rex de tractando pro Fratribus Hoſpitalariis confirmatio. P. IV. 3. Pro Priore Sancti Johannis. 141. De veniendo ad Regem. 198. De Protectione. T. IV. P. I. 19. De Nunciis Magiſtri. 46. Pro Priore. 78, 164, 169, 179. Pro Priore in Angliam. P. II. 200. Vide *Sicilia.* Pro Domo Sancti Johannis, de Libertatibus. P. IV. 103. Pro Priore. T. V. P. I. 14, 56. Ad Magiſtrum Ambaſſiata. 14. De Fidelitate Prioris Sancti Johannis. P. II. 172, 178. P. III. 46. Pro Priore Exemplificatio. P. II. 180. Pro eodem Cuſtode Cambii & Monetæ. 191.

Jerwardesbrother (*Kenorokews*). T. II. P. II. 177.

Jerweth (*Eymon Vap.*). T. II. P. IV. 154.

Jeſop (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 48.

Jeſthoadley, ſive *Weſthothleigh* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 38.

Jeſuitæ. De Commiſſione tangente Jeſuitas. T. VII. P. I. 117. Proclamatio contra. P. II. 50, 110. Commiſſio concernens Jeſuitas & Seminarios. 61. Commiſſio ad exterminandum 122, 169. Commiſſiones ſuper exulandis. P. III. 65, 236. Proclamatio contra. P. IV. 138. Commiſſio contra. 168. Proclamatio contra. T. VIII. P. I. 128.

Jevan ap Cwyll ap Batha Wantlagh. T. IV. P. I. 9.

——— (*ap David*). T. IV. P. I. 9.

——— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 67.

——— (*ap David*), *Griffinus*, *Madok*, *Wylcok*, *Griffinus*, T. IV. P. I. 9.

——— (*ap Howel Ho. Vethan*, *Walterus ap Rys*, *Rys*). T. IV. P. I. 160.

——— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 46.

——— ap Hugh (*Ludovicus*). T. VII. P. IV. 17.

Jeubart (*Jacobus*). T. V. P. IV. 97.

——— (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.

Jeucourt (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 109.

Jewellarius. Officium pro Willielmo Hervicke. T. VII. P. II. 69.

Jewes (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.

Ifeld (*Johannes de*). T. II. P. II. 99, 108. P. III. 29, 187.

Ignes Præmonitorii. T. II. P. IV. 193.

Ignis & *Aqua* Judicium. T. I. P. I. 76.

Ikelyngton (*Johannes*). T. IV. P. II. 134, 170.

Ikham. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 22.

Ile (*Thomas del*). T. I. P. IV. 14.

——— *de Burle* (*Henricus del*). T. III. P. I. 185.

Ilcombe (*Henricus* & *Willielmus*). T. III. P. III. 177.

Ildebrandi (*Aldebrandus*). T. I. P. I. 186. P. II. 2.

Ilderton (*Thomas*). T. III. P. III. 77.

——— (*Edwardus*). T. III. P. IV. 189.

Ildesham. Epiſcopus. T. I. P. I. 49.

Ilfercombe, aliàs dicta Ilfracombe. Advocatio. T. VI. P. III. 126.

Ilks (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.

Ilkyngton (*Johannes*). T. III. P. IV. 159, 191. T. IV. P. I. 37, 198.

Illardia (*Paſchalis de*). T. III. P. III. 99.

Illes (*Johannes de*). T. IV. P. III. 146.

Illesley Occidentalis Rectoria. T. VI. P. IV. 171.

Illeſton (*Thomas de*). T. III. P. III. 16, 20, 28, 39, 51.

Illingburg (*Otto de*). T. II. P. IV. 202.

Illionibus (*Paulus de*). T. V. P. IV. 36.

Illionis (*Thomas de*). T. III. P. II. 185.

Illyngworth (*Richardus de*). T. V. P. II. 177.

Ilmington (*Baptiſta Hick*, Baro *de*). T. VIII. P. III. 23.

Imalacenſis Epiſcopus (*W.*). T. I. P. IV. 39.

——— (*Carolus*). T. V. P. III. 191.

Imbercourte (*Carleton de*) creatur Baro. T. VIII. P. II. 62.

Imbercourte (Baro de), Vicecamerarius Hoſpitii Regis. T. VIII. P. II. 173. Commiſſio ei directa. *ibid.*

Imbrigg (*Richardus*). T. III. P. III. 77.

Imeler Epiſcopus. T. I. P. I. 60.

Imperator. De Matrimonio & Alligantiâ. T. III. P. III. 101, 110, 111, 113, 115, 116, 118, 119, 129, 131. Pro Imperatrice. 134. Pro Lantegraviſſa de Lucemburg. 134. De aſſiſtendo. *ibid.* Super Ligis. 142, 148. Filia maritata. T. IV. P. I. 131. De tractando ſuper Ligis. P. II. 91. De adventu in Angliam 157. De Jocalibus reportandis. 166. De Precibus pro eo faciendis. 169. Alligantia. 171, 172. Pro Johanne Tiptoft in Comitiva. 174. Cedula exhibita. 175. Alligantiarum confirmatio in Parliamento Angliæ. 181. Pro Nunciis. P. III. 16. In Pace Franciæ includenda. 45. De ſecreto Ducis Burboniæ communicando. P. II. 190. Super ingreſſu in Conſtantiam. 192. Ad Palatinum Rheni Litera. P. III. 59. Ad Electores ſuper Facto Caſtri de Sels. 59. De Gravaminibus Comiti Palatino illatis. 59, 62. Concedit Privilegia in Alſatiâ. 81. Super Matrimonio. 100. De Liberatura pro Roba. P. IV. 200. De Coloribus Ordinis Garterii. T. V. P. I. 5. De Ambaſſiata ad Imperatorem. 12. De Fœdere renovando. 78. Pro Nuncio. 103. Litera ad Imperatorem. 109. Pro Leone Domino de Rozuntall Fratre. P. II. 137. De tractando cum Imperatore contra Ludovicum Franciæ. P. III. 52. De tractando. 76. De Requeſtu ex parte. 140. Tractatûs Amicitiæ confirmatio per Maximilianum Imperatorem Electum. P. IV. 246. Per Imperatorem & Carolum Principem Hiſpaniarum. 250. Super Matrimonio & Tractatu prædicto Obligatio Dominiorum & Oppidorum pro pœnalitate. 255. Tractatûs Matrimonii ex parte Duciſſæ de Auſtria & Burgundia confirmatio. 257. Obligatio Duciſſæ prædictæ pro pœnalitate. 258. Obligatio Imperatoris pro pœnalitate. 259. Pro Imperatore & Principe conjunctim Literæ pœnales. 260. Commiſſio generalis ad tradendum & recipiendum Tractatus memoratos. 261. Domini de Arſchott Obligatio de pœnalitate. 262. Super ſolemnizatione Sponſalium Commiſſio ſpecialis. 262. Commiſſio ad impignorandum Jocale vocatum *le Rich Fleur de lys* 264. Inſtrumentum publicum ſuper Matrimonio præfato. 265. Litera de impignoratione Jocalis prædicti. 266. Confirmatio Tractatuum per Regem Angliæ. T. VI. P. I. 5. Super Pace cum Venetis. 50. Super Matrimonio inter Carolum Principem & Mariam ſororem Regis Angliæ. 51. Declaratio Maximiliani ſuper comprehenſione Principis Caſtellæ in Pace inter Reges Angliæ & Franciæ. 37. Explanatio Articuli pro Helvetiis. 126. Super juramento de Tractatu Pacis obſervando. 127. Penſio Cardinali Eborum per Imperatorem ſoluta. 183. De Proviſione ſuper Tractatibus de Intercurſu. 183. Tranſumptum Literarum Tractatûs cum Rege Franciæ habiti. 198. De Bello contra. 203. De Adventu in Angliam. 204. De Penſione Cardinali Eborum ſolvendâ. 204, 205. Litera ad Cardinalem Eborum. 207. De communicando cum Imperatore. 214. De mutuo Commercio cum Subditis Franciæ. P. II. 94. De modo gerendi Bellum contra Cæſarem. 94. Confirmatio Treugarum cum Regibus Angliæ & Franciæ. 103. Tractatus Madriti habitus. 122. Tractatus Cameriaci habitus. 129. De arctiore Amicitiâ cum Rege Angliæ. P. III. 89. De Copiis Auxiliariorum pro Carolo, ducente Johanne Wallop Milite. 99. Super Articulo comprehenſionis Regis Angliæ in Tractatu cum Rege Daniæ. 118. Litera ad Rodolphum à Regina Angliæ. T. VII. P. I. 120. Reſponſio Imperatoris ad Reginam. 123. De Turcis ab Imperii Finibus abigendis. 124. Litera alia à Rodolpho ad Reginam. 125. Super Comitiis Imperii Ratisbonæ indictis. 146. Propoſitio Imperatoris in prædictis Comitiis facta. 147. Negotiationes apud Imperatorem per Chriſtopherum Parkins Anglum tranſactæ. 149. Rodolphi Literæ quibus inſignivit Thomam Arundellum Titulo Comitis Imperii. 169. Litera ad Imperatorem à Regina Angliæ, quâ invehitur contra dictum Thomam, ipsâ inſciâ, provectum. 172. Ab Imperatore ad Reginam Litera inde. 180. Super Edicto Imperatoris contra Mercatores Anglicanos. 196. Litera Imperatoris ad Baronem de Munckwitz. P. II. 42. Ejuſdem Litera ad Ducem Brunswic. 43. Ejuſdem ad Ducem Holſtein. 43. Regis Angliæ Litera ad Imperatorem ſuper Edicti executione contra Mercatores. 78. Vide *Germania*, & *Imperium.*

Imperialis Notarius non admittendus. T. II. P. I. 196.

Imperium. Principes. T. I. P. I. 100, 101. De Alligantiâ cum Electoribus innovandâ. T. VII. P. III. 108. De tractando cum Ferdinando Imperatore. 199, 229. Vide *Imperator* & *Germania.*

Impetitiones. T. III. P. IV. 135.

Impyngham (*Johannes*). T. VI. P. I. 135.

Imworth (*Gilbertus* & *Robertus*). T. II. P. IV. 25.

——— (*Richardus*). T. III. P. II. 49.

Ince (*Jacobus*). T. VI. P. II. 189.

Incent (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.

Inch (*Johannes de*). T. IV. P. I. 190, 201.

——— (*Henricus*). T. IV. P. II. 57, 59, 73, 74. P. III. 137, 163.

——— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 27.

Inchefran (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.

Inchemartyn (*Johannes de*). T. I. P. III. 66, 98, 183, 185, 188.

——— (*Henricus*). T. I. P. III. 188.

Inchethor (*Robertus de*). T. I. P. III. 188.

Incontinentia. Pardonatio inde. T. VII. P. III. 76, 123. Pro Michaele Vaſco. P. IV. 17.

Incourt (*Pierrettus de*). T. IV. P. III. 95.

Indentura. Pro Guerra Franciæ. T. V. P. IV. 43.

India Orientales. De Controverſiis ſuper Commercio Orientali cum Batavis componendis. T. VII. P. II. 205. De tractando cum Monarcha ſuper Amicitiâ & Commercio. 206. De Viagio in Indias Orientales Capitaneus Thomas Dale Miles. T. VII. P. III. 40. Vide *Belgium.* Pro Societate Mercatorum. P. IV. 41. Conceſſio Licentiæ

tiæ ſpecialis facta Communitati harum Indiarum. T. VIII. P II. 146. Commiſſio directa Johanni Hall, & aliis, concernens Servitium hujus Communitatis. 154. Privilegium eidem Societati conceſſum ad Aurum illuc tranſportandum. T. IX. P. II. 201.
Indictamentum coram Rege miſſum. T. V. P. IV. 206.
Indigenæ facti. T. IV. P. IV. 195. T. V. P. I. 138. Pro Johanne-Andreâ Cyny Italico. P. III. 157. Pro Polidoro Vergilio, aliàs dicto Polidoro Caſtellenſi. T. VI. P. I. 11. Pro Andrea Amonio. 59. Pro Auguſtino de Auguſtinis Venetiis oriundo. P. II. 154. Commiſſio ad faciendum indigenas. P. III. 178. De indigenatione. 193. De Commiſſione ad faciendum indigenas. P. IV. 16. Pro Cæſare Adelmario Veneto. 63. Pro Ricardo Bertye. 83. Indigena. 149. T. VII. P. I. 106. Pro Iſaaco Caſaubon. P. II. 176. P. III. 107, 117, 124. Vide *Anglia*.
Indigenationes. Vide *Indigenæ* & *Anglia*.
Indulgentia. T. I. P. IV. 8, 141. De publicando. T. V. P. I. 76.
Inermeth Dominus (*Johannes*). T. IV. P. II. 120.
Infeild (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Petri in Irtlingborowe, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 212.
Infeild (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T. VIII. P. II. 55.
Infideles. Pro Roberto Curſon Milite de licentiâ debellandi. T. V. P. IV. 142.
Ingalthorp (*Thomas de*). T. I. P. IV. 145.
Inge (*Willielmus*). T. I. P. III. 197. P. IV. 37, 38.
— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 92, 108, 109, 110, 111, 121, 138, 159, 172, 177, 178, 180, 182. T. II. P. I. 9, 11, 18, 20, 63, 72.
— (*Willielmus*). T. II. P. III. 166, 167.
Ingeham (*Thomas*). T. IV. P. IV. 162.
Ingelbright (*Reginaldus*). T. V. P. I. 45.
Ingelby (*Henricus de*). T. II. P. IV. 177, 202. T. III. P. I. 56. P. II. 58.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 199. T. V. P. IV. 32.
Ingelheim (*P. de*). T. V. P. IV. 16.
Ingelradus, Cuſtos Garderobæ. T. I. P. IV. 195.
Ingerole (*Willielmus*). T. II. P. II. 152.
Inghale (*Robertus de*). T. II. P. IV. 43.
Ingham (*Oliverus de*). T. I. P. II. 155, 156, 199, 203, 212, 221.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 130, 203. P. IV. 48.
—— (*Walterus*). T. I. P. III. 184.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Oliverus*). T. II. P. II. 29, 42.
—— (*Oliverus*). T. II. P. II. 86, 159, 160, 184, 186. P. III. 20, 39, 51, 90, 93, 112, 118, 127, 131, 155, 163, 171, 172, 173, 176, 199.
—— (*Oliverus*). T. II. P. IV. 8, 9, 15, 20, 26, 28, 45, 54, 71, 87, 88, 92, 105, 107, 114, 116, 117, 124, 127, 128, 130.
Inglefeild. Cantred & Terræ. T. V. P. IV. 163.
Inglefeld (*Thomas*). T. VI. P. II. 121.
Inglerii (*Quincum*). T. IV. P. IV. 49.
Ingleſthorne. Locus ſic dictus, in Comitatu Suffolciæ ſitus. T. VIII. P. II. 60.
Ingleſtorp (*Johannes*). T. IV. P. I. 125.
Inglis (*Johannes*). T. III. P. II. 109.
—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 44. 47, 48.
—— (*Alexander*). T. V. P. III. 33, 34.
—— (*Alexander*). T. V. P. III. 122, 126. P. IV. 38, 41, 48, 49.
Ingloſe (*Henricus*). T. V. P. II. 91.
Ingeldesby (*Radulphus*). T. V. P. I. 118.
Ingoldsby (*Antonius*), Filius Anthonii Ingoldsby. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Tofte, ſive Fiſhtofte, Diœceſis Lincolnienſis, per mortem Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
Ingolsby (*Ricardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
Ingoldthorp (*Johannes*). T. I. P. II. 199.
Ingoliſmenſis Comes. T. IV. P. III. 159.
Ingram, Confeſſor Reginæ. T. I. P. IV. 3.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 175.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 173.
—— (*Arthurus*). T. VII. P. III. 143.
Ingram (*Arthurus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Arthurus*), Miles, conſtituitur Seneſchallus & Cuſtos Curiæ letæ viſus Franci Plegii totius Dominii de Sherifhutton, & aliorum, in Comitatu Eborum. T. VIII. P II. 245.
—— (*Arthurus*), Senior, Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 262.
—— *Arthurus*), Junior, Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 262.
—— (*Arthurus*), Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
—— (*Jacobus*, Clericus, Artium Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Whittington, Diœceſis Glouceſtrienſis. T VIII. P. III. 85.
—— (*Arthurus*), Senior, Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
—— (*Arthurus*), Junior, Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
—— (*Petrus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Marham Church, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 141. Alteræ Litteræ ei directæ. *ibid.* 213.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cooley, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 254.
Ingulby (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 132.
Inians (*Jacobus*), Clericus, Capellanus Henrici Gray Comitis Kantiæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VII. P. II. 168.
Inkebaron (*Walterus*). T. IV. P III. 95.
Inkebarove. Præbenda. T. VI. P. IV. 22.
Inkepenne (*Rogerus*). T. II. P. I. 37, 52.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 192.
Inkerfeld (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.
Inkerſall (*Robertus*). Conceſſio ei facta. T. VIII. P. IV. 90.
Inne (*Johannes L'*). T. VII. P. III. 108.
Innerwick. T. VII. P. I. 61.
Innocentius Tertius (Papa). T. I. P. I. 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 69, 70. T. VI. P. I. 203.
—— — *Quartus*. T. I. P. I. 145, 146, 147, 148, 149, 150, 152, uſque 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, uſque 168, uſque 172, 174, 175, 176, 179, 180, 181, uſque 184, 187, 189. T. VI. P. II. 101, 103.
—— — *Quintus*. T. I. P. II. 152, 209, 224.
—— — *Sextus*. T. III. P. I. 84, 89, 100, 105, 152, 154, 155, 158, 160, 167, 171, 173, 189, 195, 199, 211, 212, 215. P. II. 8, 35, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 56. T. III. P. IV. 155.
—— — *Septimus*. T. IV. P. IV. 80, 96, 97, 103, 108, 114, 129, 133, 199. T. V. P. I. 3.
—— — *Octavus*. T. IV. P. I. 75, 79, 85, 100, 102.
Innoteſcimus. T. III. P. III. 117, 131. Pro Thomâ Scomford Filio Duciſſæ Lancaſtriæ. T. IV. P. I. 198. Bullæ. T. V. P I. 23.
Innys (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 136.
Inquirendi Commiſſiones. T. VI. P. IV. 155.
Inſpeximus. Pro Nicholao Merbury. T. IV. P. II. 36. Pro Hortonk van Clux. 43. Super Manumiſſione. P. IV. 126.
Inſteſtatorum Bona. T. I. P. II. 18.
Inſtructiones ad tractandum cum Rege Galliæ. T. VIII. P. I. 148. Pro Pace Germaniæ, &c. 149. Pro Georgio Duce Buckingham & Henrico Comite de Holland. 151. Ad tractandum cum Sueciâ. 152. Pro Henrico Comite de Holland. 182. Pro Thomâ Vicecomite de Wentworth, Præſidente Concilii in Partibus Borealibus. P. III. 8.
Inſulâ (*Brianus de*). T. I. P. I. 50, 74, 75, 90.
—— (*Berardus de*). T. I. P. II. 31, 33.
—— (*Jordanus de*). T. I. P. II. 183, 213, 214, 216.
—— (*Robertus de*). T. I. P. II. 199.
—— (*Gerardus de*). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 199. P. III. 129, 131, 149, 203. P. IV. 5, 34, 38, 48.
—— (*Warinus de*). T. I. P. III. 17.
Inſulâ (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 134, 151.
—— (*Johannes de*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 37, 39, 46, 59, 147. P. II. 68.
—— (*Richardus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Robertus de*). T II. P. I. 37, 59. P. II. 26, 47.
—— (*Gerardus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Jordan Bertrandi de*). T. II. P. I. 84, 137, 165, 194. P. II. 7, 20, 24, 31, 47, 78.
—— (*Warinus*). T. I. P. IV. 118, 204. T. II. P. II. 41.
—— (*Johannes d.*). T. II. P. II. 107, 108, 139, 169, 178, 195. P. III. 26, 32, 121, 152, 197.
—— (*Robertus de*). T. II. P. II. 121, 123, 139, 161, 170, 186.
—— (*Baldwinus*). T. II P. II. 139.
—— (*Jordanus*). T. II. P. II. 151.
—— (*Bernardus de*). T. II. P. II. 80, 86, 151, 152.
—— (*Warinus*), & *Alicia* Uxor. T. II. P. II. 177.
—— (*Gaſto de*). T. II. P. IV. 54, 77, 84.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 71, 118.
—— (*Johannes de*). T. II. P. IV. 206. T. III. P. I. 11, 99, 101, 121.
—— (*Geraldus de*). T. III. P. I. 107.
—— (*Robertus de*). T. I. P. II. 150.
—— (*Warinus de*). T. III. P. II. 163.
—— (*Antonius de*). T. IV. P. III. 101.
—— (Dominus *de*). T. V. P. III. 168.
Inſula Vecta. De Ductore Hominum. T. II. P. III. 178.
Inſularum Rex. T. I. P. I. 44, 51, 75, 104, 177.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. I. 44, 51, 75.
—— (*Markus*). T. I. P. III. 100. P. IV. 8.
—— Dominus (*Donaldus*) T. IV. P. II. 62, 63, 65, 128, 179, 180. T. V. P. III. 114, 120.
Inſulæ. De tractando cum Donaldo. T. IV. P. I. 90, 131. De tractando cum Johanne de Ile Comite Roſſiæ & Domino Inſularum. T. V. P. II. 107. Super Homagio Domini & Vadiis Guerræ appunctuamenta cum eodem. 108. De Juramento & Homagio recipiendo ab eodem Domino. 114. De tractando cum Domino Comite Roſſenſi. P. III. 114. De Ligâ cum Folkero Reyner Domino Inſularum Scelingiæ. 120.
Inſulis (*Donenaldus de*), & *Alexander* Filius. T. T. I. P. III. 92.
—— (*Johannes de*). T. III. P. IV. 130, 131, 185. T. IV. P. I. 89, 93.
—— (*Henricus de*). T. IV. P. I. 148.
—— (*Reginaldus de*). T. V. P. II. 108.
—— (Archidiaconus *Duncanus*). T. V. P. II. 108.
Inteburgh (*Walterus*). T. IV. P. II. 18.
Interamnenſis Epiſcopus (*Franciſcus de Copinis*). T. V. P. II. 83, 102, 106.
Interdictio Eccleſiæ Eborum. T. II. P. III. 86.
Interdictum non proferendum. T. I. P. I. 100.
Intewode (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Inventiones de Anno ſecundo Caroli Primi. T. VIII. P. II. 164.
Inventore (*Gometius*). T. I. P. I. 41.
Joachin (*Johannes*). T. VI. P. II. 17, 20, 21, 24, 25, 29, 30, 31, uſque 37, 53, 54, 55, 59, 62, 70, 75, 76, 78, 88, 142, 143, 148, 149, 150.
Joackimy (*Albertus*). T. VII. P. II. 167.
Jobe (*Johannes*). T. VI. P. II. 294.
Jobert (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 16,
Johſon (*Matthæus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Northrydinge*. T. VIII. P. II. 7.
Jocalia Regis Pariſiis depoſita. T. I. P. II. 65, 84, 120. Impignorata Abbati Weſtmonaſterii. 106. Jocalia Petri Gaveſton. T. II. P. I. 29, 30. De licentiâ vendendi. T. IV. P. I. 147. T. VII. P. III. 69, 94, 112, 117, 129, 131, 208, 217, 252. P. IV. 74. Commiſſio Franciſco Cottington & aliis ad diverſa Jocalia vendenda. T. VIII. P. III. 53. Commiſſio Relaxationis pro eodem ſuper venditione Jocalium. *ibid.* 88. Proclamatio contra uſum & venditionem falſorum Jocalium. T. IX. P. II. 10.
Joce (*Johannes*). T. I. P. IV. 111.
—— (*Johannes*), & *Elizabeta* Uxor. T. II. P. II. 178.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 195. P IV. 27.
Joceux (*Petrus*). T. II. P. III. 21.
Jocorum Officium. Vide *Officia*.

Joeles. T.I P.III. 15.

Joffre, Notarius Regis Caſtellæ. T.I. P.IV. 79.

Johan (*Lodovicus*). T.IV. P.II. 76.

—— (*Ludovicus*). T.IV. P.IV. 20.

—— (*Girardus*). T.IV. P.IV. 77.

—— (*Bowen*). T. V. P.I. 28.

Johanini (*Franciſcus*). T.III. P.II. 88, 89.

Johanna, Filia Regis. T.I. P.I. 17, 48, 62, 64.

—— Soror Regis. T.I. P.I. 100, 107.

—— Comitiſſa Pictaviæ. T.I. P.II. 118, 119, 120.

—— Filia Regis. T.I. P.II. 154, 161, 164, 170, 171, 177, 220. P. III. 57, 75, 175. P.IV. 72, 74, 78.

—— Filia Regis. T.II. P.II. 128. P. III. 13.

—— Filia Regis Franciæ. T.II. P. III. 77.

—— Filia Edwardi Tertii. T.III. P.III. 131, 140, 165, 181, 189, 193.

—— Filia Edwardi Tertii. T.II. P.IV. 99, 103, 138, 165, 167, 168, 180, 181, 185, 186, 193, 195, 196. T.III. P.I. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 39, 42.

—— Soror Regis. T.III. P.I. 42, 43, 86.

—— Uxor David de Bruys. T.III. P.I. 161, 164, 178. P.II. 48, 56.

—— Soror Ducis Britanniæ. T.III. P. II. 40.

—— Regina Angliæ. T.IV. P.I. 58, 74, 75, 85, 160.

—— Regina. T.IV. P.II. 135. P. III. 58.

—— Regina. T.V. P.I. 12, 52.

—— Filia Comitis Somerſet. T.IV. P. IV. 107.

—— Regina. T.VI. P.III. 11.

Johanne (*Robertus de Sancto*). T. I. P.II. 56.

—— *Rogerus*). T.I. P.II. 57, 92, 93, 95, 96, 97.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 124.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 154, 156, 203, 221, 240. P.III. 26, 29, 30, 41, 74, 75, 76, 77, 78, 98, 99, 103, 104, 105, 113, 114, 120, 123, 126, 128, 130, 132, 133, 134, 148, 149, 176, 203. P. IV. 4.

—— Filius Rogeri. T.I. P.II. 156, 203.

—— Filius Galfridi. T.I. P.II. 220.

—— (*Martinus*). T.I. P.III. 18, 30.

—— (*Petrus*). T.I. P.III. 79.

—— (*Jacobus*). T.I. P.III. 41.

—— Nepos Regi. T.I. P.III. 123, 132, 133.

—— Dominus Hannak. T.I. P.IV. 5, 8, 9.

—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 93, 121, 124, 144, 149, 150. T.II. P.I. 37, 59. P. II. 18, 27, 47.

—— (*Rogerus*). T.I. P.IV. 111.

—— (*Petrus*). T.II. P.I. 57.

—— (*Johannes*). T.II. P.II. 107, 108, 121, 123, 130, 161, 187. P.III. 126.

—— (*Edwardus*). T.II. P.II. 129.

—— (Dominus). T.II. P.IV. 156.

—— (*Paſcaſius*). T.II. P.IV. 163. T. III. P.I. 29.

—— (*Richardus*). T.III. P.I. 121.

—— (*Petrus*). T.III. P.I. 135.

—— (*Oliverus*). T.III. P.I. 185.

—— (*Richardus*). T.III. P.I. 186.

—— (*Johannes*). T.III. P.I. 149. P.II. 144.

—— (*Johannes*). T.III. P.III. 194. P. IV. 4.

—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 149, 159, 177.

—— (*Bidawe*). T.III. P.IV. 171.

—— (*Vitalis*). T.IV. P.I. 127, 150, 152.

—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 85, 152, 187, 191. P.III. 56, 96.

—— (*Alianora*). T.IV. P.II. 133.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 197, 198.

—— (*Willielmus Raymundi*). T.IV. P.IV. 87.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 48, 99.

—— (*F.*). T.VI. P.I. 213.

—— (Dominus *Willielmus*). T.VI. P.III. 127, 144, 145.

—— (*Oliverus*). T.VII. P.II. 169.

Johannequin (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.

Johannes, Filius Regis. T.I. P.I. 12, 21, 26, 27, 30, 31.

—— Frater Ducis Britanniæ. T.I. P.I 97.

—— Capellanus. T.I. P.I. 186.

Johannes Archidiaconus. T.I. P.II. 78.

—— Epiſcopus, Nuncius Regis Caſtellæ. T.I. P.II. 27.

—— Rex Angliæ. T.I. P.III. 101, 102. P. IV. 10.

—— Capellanus Ducis Brabantiæ. T.I. P.II. 164, 166.

—— Judex Caſtellæ. T.I. P.III. 81.

—— Filius Regis. T.IV. P.I. 29, 32, 42, 55, 71, 83, 85, 88, 98, 106, 126, 134, 188. P.12, 14.

—— Rex Angliæ. T.IV. P.III. 148. P. IV. 72. T.V. P.I. 121.

—— Papa. T.I. P.II. 153, 155, 156, 159, 165, 182, 195, 198, 199.

—— *Vigeſimus ſecundus*. T.II. P.I. 100, 102, 104, 105, 108, 112, 115, 117, 118, 119, 122, 123, 155, 129, 130, 131, 135, 136, 140, 143, 147, 150, 152, 153, 154, 160, 170, 172, 180, 184, 189, 195, 196, 197. P.II. 6, 15, 23, 48, 54, 63, 66, 68, 75, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 93, 96, 101, 102, 107, 109, 120, 181, 194, 195, 199. P.III. 27, 34, 82, 95, 111, 121, 122, 124. P.IV. 37, 53. T.III. P.IV. 155. T.IV. P.II. 5.

—— *Vigeſimus Quartus*. T.IV. P. II. 32, 45, 46, 52, 72, 76, 78, 87, 91, 104, 106, 129, 130. P.III. 27, 32, 33, 34, 60, 121.

—— Dominus Epiſcopus Lincolniæ, Cuſtos Magni Sigilli Angliæ. T. VIII. P. I. 32. Commiſſio ſpecialis ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. *ibid.*

—— Epiſcopus Lincolniæ. Conceſſio ei directa, de Deputatis Locumtenentibus aſſignandis. T.VIII. P.I. 42.

—— Epiſcopus Lincolniæ. T.VIII. P.I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

—— Epiſcopus de Man. T.VIII. P.I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

Johannis Filius (*Johannes*). T.I. P. II. 56, 83, 89, 90, 92, 124.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 137, 156.

—— (*Holandus*). T. I.P.II. 137.

—— (*Bernardus*). T.I. P.II. 156, 203, 221. P.III. 17, 74, 149. P.IV. 14, 15.

—— (*Rogerus*). T.I. P.III. 190.

—— (*Galfridus*). T.I. P.IV. 88.

—— (*Johannes*). T.I. P. IV. 144. T.II. P I. 51.

—— (*Thomas*). T.II. P.I. 70, 91.

—— (*Galfridus*). T.II. P.I. 13, 65, 106, 111, 119.

—— *Reyng* (*Willielmus*). T.II. P.I. 52.

—— *de Garioun* (*Petrus*). T.II. P.II. 145.

—— (*Loterus*). T.II. P.III. 55.

—— (*Gauſelmus*). T.II. P.III. 82.

—— (*Gauſelmus*). T.II. P.IV. 19, 192.

—— *Johannes* & *Nicholaus*). T.III. P.I. 150

—— (*Bom. Barth.*) T.III. P.II. 88, 89.

—— (*Martinus*). T.III. P.II 91.

—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 4.

—— (*Martinus*). T.III. P.IV. 11.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 14.

—— (*Egidius*). T. IV. P.IV. 34.

—— (*Domyngus*). T.IV. P.IV. 120.

—— (*Berardus*). T.IV. P.IV. 133.

—— (*Hugo*). T.V. P.II. 4.

—— (*Chriſtoferus*). T.V. P. IV. 9, 26.

—— (*Alphonſus*). T.V. P.IV. 154.

Johannis (*Sancti*), Abbas. T.I. P.I. 63, 78.

—— Ambianenſis Præpoſitus. T.I. P.I. 66.

—— (*Anaguinus* Magiſter Silveſter). T.I. P.II. 33.

—— *Coleceſtriæ* Abbas (*Johannes Sprowton*). T.VI. P.I. 136.

—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 160.

—— *Jeruſalem* Prior. T.I. P.II. 92, 124. T.IV. P.IV. 162.

—— (*Robertus*). T.V. P.II. 54, 57, 61.

—— (*Willielmus Tornuy.*) T.V. P. III. 5, 46.

—— (*Robertus Multon*). T.V. P. III. 46.

—— in Hiberniâ (*Jacobus Ketyng*). T.V. P.III. 98.

—— in Scotiâ (*Willielmus Knollys*). T.V. P.IV. 26, 31, 73.

—— in Angliâ (*Johannes*). T.V. P.IV. 86, 135.

—— (*Thomas*). T.VI. P.I. 45. Vide *Dovora*.

—— (*Willielmus Weſton*). T. VI. P.II. 162.

Johannis Regis Reſignatio. T.I. P.I. 57. Literæ Papæ ſuper Reſignatione. 58. De Fidelitate præſtandâ. *ibid.*

Johannis Jeruſalem (*Sancti*) ſitus Hoſpitalis extra Barras in Weſtſmithfield London. T. VI. P.III. 187. *Baptiſta* Hoſpitalis Civitatis Coventriæ Cuſtodis Scriptum. 125.

Johannis (*Sancti*) *Bathonienſis* Hoſpitalis. T. VI. P.IV. 117.

Johannis (Hoſpitale *Sancti*) *Wellenſis*, in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 56.

Johannis & *Pauli* (*Loterbaldus* Presbiter Cardinalis *Sanctorum*). T.I. P. I. 77.

—— (*B*). T.I. P.IV. 183, 184, 186, 192, 193, 194. T. II. P.I. 7.

—— (*M.*). T.II. P.III. 29, 36, 54, 59, 62, 84, 103, 167.

—— (*Stephanus*). T.II. P.IV. 189, 203. T.III. P.I. 20, 24, 36, 38, 57.

—— (*Andronicus*). T. III. P.II. 45, 52.

John (*Alexander St*), Miles. Commiſſio Pacis ei directa. T.VIII. P.II. 3.

—— (*Rolandus St*), Miles. T.VIII. P. II. 12.

—— (*Johannes Browne*), Generoſus, Feodarius Comitatûs Southampton, & Eſcaetor ejuſdem Comitatûs. T. VIII. P.II. 33. Commiſſio ei directa. *ibid.*

Johnes (*Philippus*). T. VI. P.IV. 48.

Johns (*Henricus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ad ſuccedendum ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis Sancti Iſſy, ſive Eglescrooke, Diœceſis Exoniæ, per mortem Barnardi Patris ſui. T. VIII. P. II. 253.

Johnſon (*Abrahamus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.

—— (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Andreæ, cum Eccleſiâ Sancti Olavi Civitatis Ciceſtrenſis, Diœceſis Ciceſtrenſis. T.VIII. P.II. 30.

—— (*Jacobus*). Conceſſio ei facta Officii Muſici. T.VIII. P.II. 163.

—— (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cavenham Mariâ, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.II 247.

—— (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 256.

—— (*Robertus*) obtinet Officium unius Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. T. VIII. P.III. 83.

—— (*Ezechiel*), Clericus, Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Paulers Perie Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P.III. 223.

—— Piſtor & Anabaptiſtarum Dux. T. VIII. P.IV. 101.

—— (*Guilielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 252.

—— (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Manufacturam Fili aurei & argentei. T.IX. P.I. 54.

—— (*Sampſon*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Fobbing, Diœceſis Londonienſis. T. IX. P.II. 88.

—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hareby, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P.II. 207.

—— (*Arthurus*) obtinet Officium unius Medicorum Ordinariorum pro Hoſpitio. T. IX. P.III. 39. Vide *Johnſon*.

Johnſone (*Johannes*). T.III. P.II. 70.

—— (*David*). T.IV. P.IV. 113.

—— (*Rogerus*). T.IV. P.IV. 172.

—— (*Simon* & *Gerardus*). T.V. P. I. 28.

—— (*Theodoricus* & *Paulus*). T.V. P.I. 28.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 10.

—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182.

—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 194.

—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 46, 109, 143.

—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 7.

—— (*Hugo*). T.VI. P.IV. 8.

—— (*Walterus*). T.VI. P.IV. 92.

—— (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 171.

—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 162.

—— (*Hugo*). T.VI. P.IV. 161, 179.

—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 116.

—— (*Nicholaus*). T.VII. P.III. 4.

—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 174.

—— (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 144. Vide *Johnſon*.

Johnſton (*Johannes*). T.III. P.III. 188.

—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 151.

Johnſton (Adam). T.IV. P.II. 123, 142, 155.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 178, 192.
—— (Gilbertus). T.V. P.III. 152, 154, 163.
—— (Johannes). T.VI. P.III. 227.
—— (Jacobus). T.VII. P.I. 32.
—— (Robertus). T.VII. P.III. 81. P.IV. 144.
Johnſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 8. Rectoria. 162.
Johnſton de Perth. Cuſtodia. T.II. P.IV. 30. Redditus. 54.
Joiny (Petrus de). T.I. P.I. 60.
Joiſel (Johannes de). T.V. P.IV. 96, 100.
Jolio (Petrus de Sancto). T.II. P.IV. 127.
Jolis (Robertus). T.IV. P.III. 22, 31.
Jollinet (Petrus). T.V. P.IV. 99.
Joly (Jak). T.III. P.III. 127.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 98.
Jolyf (Thomas). T.II. P.IV. 25.
—— (Thomas). T.III. P.III. 11.
—— (Philippus). T.III. P.IV. 106.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 101.
Jomguil (Petrus de), Dominus de Mornay. T.I. P.III. 197.
Jone (Robertus de). T.IV. P.IV. 91.
Joneh (Johannes). T.IV. P.IV. 49.
Jones (Robertus). T.VI. P.I. 182.
—— (Hugo). T.VI. P.IV. 9.
—— (Robertus). T.VI. P.IV. 45, 48, 161.
—— (Henricus). T.VI. P.IV. 48, 174.
—— (Walterus). T.VI. P.IV. 101, 102, 112.
—— (Margan). T.VI. P.IV. 132.
—— (Fulco). T.VI. P.IV. 144.
—— (Richardus). T.VI. P.IV. 145.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 150.
—— (Elizeus). T.VII. P.II. 40.
—— (Willielmus). T.VII. P.III. 14, 173. P.IV. 63, 65, 89, 105.
—— (Inago). T.VII. P.III. 83. P.IV. 96.
—— (Franciſcus). T.VII. P.III. 212.
—— (Guillielmus). Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. T.VIII. P.I. 46.
—— (Thomas). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 49.
—— (Inigo), Armiger. T.VIII. P.I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. ibid.
—— (Willielmus), Miles, unus Juſticiariorum ad Placita coram Rege tenenda aſſignatorum. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. ibid.
—— (Herbertus), Sacræ Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.II. 12.
—— (Willielmus). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T.VIII. P.II. 12.
—— (Jacob), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cluer, Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 30.
—— (Humfridus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T.VIII. P.II. 33.
—— (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pontvaine, in Diœceſi Menevenſi. T.VIII. P.II. 249.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Warpsgrave, Diœceſis Oxoniæ. T.VIII. P.III. 29.
—— (Carolus), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T.VIII. P.III. 115.
—— (Humfridus). Conceſſio ei facta Officii Receptoris omnium Reddituum, Exituum, Firmarum, Caſtrorum, &c. in Comitatu Palatino Ceſtriæ. T.VIII. P.III. 164.
—— (Evanus), Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 164.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hordeley, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T.VIII. P.III. 166.
—— (Thomas) obtinet Officium Magiſtri Pavilionum, Halarum & Tentorum infra Regnum Angliæ. T.VIII. P.III. 222.
—— (Johannes), Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 222.
—— (Guillielmus), Decretum ab eo ſignatum. T.VIII. P.IV. 27.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wood-Eaton, ſive Wood-Eyton, Diœceſis Oxoniæ. T.VIII. P.IV. 121.
Jones (Ricardus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llandringan, Diœceſis Bangorenſis. T.IX. P.I. 82.
—— (Richardus), Armiger, obtinet Officium Cuſtodis Sigilli Originalis Regis, pro ſigillatione omnium Brevium, Proceſſuum, &c. in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. T.IX. P.II. 86.
—— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llantirocke, ſive Llandoorog, Diœceſis Bangor. T.IX. P.II. 139.
—— (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad portionem Rectoriæ de Tidcombe in Eccleſiâ de Tiverton, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. T.IX. P.II. 143.
—— (Robertus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Hawkechurch, Diœceſis Briſtollienſis. T.IX. P.II. 252.
—— (Willielmus) obtinet Officium Ballivi itinerantis Comitatûs Palatini Ceſtriæ. T.IX. P.III. 39.
—— (Cadwallader) obtinet Officium Collectoris Cuſtumæ Subſidii Lanarum, Coriorum, Pellium, &c. in Portu Villæ de Sandwich. T.IX. P.III. 103.
Joneſton (Elias). T.I. P.IV. 180. T.II. P.I. 63.
Joneuzano (Aymo de). T.II. P.I. 60.
Jong (Richardus). T.III. P.IV. 183.
Jongſtall (Dominus). Epiſtola quam ſcribit Frederico Guillielmo Naſſoviæ Principi. T.IX. P.III. 249.
Jonhama (Laes de). T.VI. P.IV. 183.
Jonnemel (Johannes). T.V. P.I. 107.
—— (Jacobus). T.V. P.I. 129.
Jonys (Johannes). T.IV. P.IV. 163.
Jorba (Berengarius de). T.I. P.III. 42.
Jorce (Robertus). T.II. P.II. 129.
Jordan (Nicolaus). T.VIII. P.II. 16.
Jordani (Auſtencius). T.II. P.I. 76, 78, 80, 169. P.II. 19, 61.
—— (Auſt.). T.II. P.III. 8, 32, 120, 174.
Jordanus, Notarius. T.I. P.II. 11, 13. P.III. 31, 32, 33.
Jorevallo (Abbas de). T.I. P.III. 136.
—— (Richardus). T.IV. P.II. 94.
Jornith (Eliſſ. & Grufud. Filius). T.I. P.II. 37.
Joru (Dominus Johannes de). T.I. P.III. 190, 192, 196.
Jorze (Thomas de). T.I. P.IV. 33, 42.
Joſcelinus (Johannes). T.I. P.I. 35, 36.
Joſeph (Michael). T.V. P.IV. 129, 157.
—— (Johannes). T.VI. P.III. 192.
Joſephad. T.VII. P.I. 32.
Joſephus Arimathia. T.II. P.IV. 179.
Joſey (Carolus) conſtituitur Superviſor Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. T.VIII. P.II. 245.
Joſkyn (Johannes). T.V. P.II. 90.
Joſlyn (Radulphus). T.V. P.IV. 19.
Joſſe (Johannes). T.V. P.IV. 97.
Joton (Johannes). T.V. P.IV. 97.
Jou (Dominus Johannes de). T.I. P.III. 183, 184.
—— (Guichardus). T.II. P.III. 58.
Jouderell (Rogerus). T.III. P.IV. 159.
Joveaux (Oliverus). T.IV. P.IV. 127.
Joveurano (Aymo de). T.II. P.I. 14. P.II. 63, 77.
Jougelar (Arnaldus). T.II. P.II. 165.
Jouglet (Johannes). T.V. P.III. 78.
Joun (Johannes). T.II. P.II. 114, 115.
Jouquet (Johannes). T.V. P.I. 172, 180, 181.
Jourdemayn (Margeria). T.IV. P.IV. 177.
Jouxe (Johannes). T.VI. P.IV. 46.
Joy (Simon de). T.III. P.I. 141.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 76.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 80.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 162.
Joyce (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Upclatford in Comitatu Southamptoniæ Diœceſis Wintonienſis. T.VIII. P.III. 165. Aliæ Litteræ ad eum directæ. T.IX. P.II. 140.
Joyner (Willielmus). T.VII. P.II. 140.
Joyſes. Iſney Parke. T.VI. P.II. 168.
Joyt (Thenenus). T.V. P.IV. 97.
Joyvill (Hayardus). T.II. P.IV. 15.
Joze (Petrus de Sancto). T.II. P.IV. 107.
Ippegrave (Thomas de). T.I. P.II. 111, 182.
Ippeſwich (Prior de). T.III. P.III. 70.
Ipre (Johannes). T.III. P.II. 44, 55.
—— (Johannes). T.III. P.III. 5, 46, 48.
Ipſley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wigorniæ. T.VIII. P.II. 37.
Ipſtones (Johannes de). T.III. P.III. 194.
Irby (Anthonius). T.VII. P.III. 83.
Irſurthe. Lincolnienſis Domûs Prioriſſæ Scriptum. T.VI. P.III. 46.
Iriby (Villa de). Commiſſio directa Aldermannis & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.II. 41.
Irland (Johannes de). T.I. P.III. 188.
—— (Adam), Fix Adæ. T.II. P.II. 178.
—— (Willielmus). T.II. P.II. 191.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 21.
—— (Andreas). T.V. P.II. 23, 33, 34.
—— (Johannes). T.V. P.III. 139, 156, 163, 185.
Ireland (Thomas), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 14.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Slading, Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 31.
Irle (Johannes). T.III. P.III. 144.
Irlowenan (Nicholaus de). T.I. P.III. 188.
Ironſide (Radulphus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Briddie Longâ, Diœceſis Briſtollienſis. T.VIII. P.III. 36.
Ironmonger-Lane. Sancti Martini Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Irtlingborowe. T.IX. P.II. 212.
Irwing (Willielmus), Miles. Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
Iryſh (Willielmus). T.III. P.III. 144.
—— (Nicholaus). T.V. P.II. 66.
—— (Johannes). T.VI. P.IV. 162.
Iſaac (Gerardus). T.II. P.III. 167.
—— (Thomas). T.V. P.I. 102, 108.
—— (Thomas). T.V. P.II. 115.
Iſaackſon (Willielmus), Clericus, Capellanus Lionelli Comitis Midleſexiæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 168.
—— (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Andreæ, juxta Caſtrum de Baynards, infra Civitatem London. T.VIII. P.III. 32.
Iſabella, Uxor David Filii Lewelini. T.I. P.I. 113.
—— Soror Regis. T.I. P.I. 120, 121, 123, 124, 125, 126.
—— Imperatrix. T.I. P.I. 127, 130, 139, 145.
—— Uxor Mauritii de Croun. T.I. P.I. 164, 171. P.II. 71.
—— Regina. T.I. P.IV. 95, 96, 110, 118, 128, 137, 146, 182, 186. T.II. P.I. 18, 21, 33, 43, 51, 95, 99, 122, 181. P.II. 25, 26, 39, 58, 64, 68.
—— Regina. T.II. P.II. 110, 131, 135, 137, 138, 146, 147, 152, 169, 170, 171, 173, 175, 179, 182, 183, 191, 192, 197. P.III. 13, 14, 20, 26, 29, 30, 34, 35, 69, 118, 181.
—— Filia Regis Edwardi Tertii. T.II. P.III. 128.
—— Regina. T.II. P.IV. 179. T.III. P.I. 39, 40.
—— Filia Regis. T.II. P.IV. 37, 55, 62, 99, 169. T.III. P.I. 7, 46, 64, 65, 69, 74.
—— Filia Hugonis le Deſpenſer. T.II. P.IV. 173.
—— Regina. T.III. P.I. 132, 137, 175, 187.
—— Filia Regis. T.III. P.II. 48.
—— Filia Karoli Regis Franciæ. T.III. P.IV. 108, 111, 113, 117, 119, 120, 124, 125.
—— Regina. T.III. P.IV. 139, 150, 159, 161, 183, 185, 187, 191, 200. T.IV. P.I. 3, 7, 12, 13, 14, 16, 42, 50.
—— Regina. T.IV. P.III. 120.
Iſbrand Harlem (Simon & Johannes de). T.I. P.I. 46.
Iſbury (Johannes). T.V. P.III. 167, 197.
Iſembardi (Jacobus). T.IV. P.III. 186.
Iſenburg (Johannes Baro ab). T.VI. P.III. 133.
Iſham (Euſebius), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (Johannes), Miles. T.VIII. P.II. 12.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa in Comi-

mitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 145.
Iſlandia. Pro Epiſcopo Olenſi. T. V. P. I. 31, 45, 56. Pro Epiſcopo Schalholtenſi. 36, 45. Pro Epiſcopo Iſlandico. 75. Pro Epiſcopo Scaloteníi. T. V. P. I. 151.
Iſle (Barth. dei). T. II. P. IV. 11.
— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 172.
— *(Warinus)*. T. III. P. I. 119.
— *(Jordanus)*. T. III. P. I. 135.
— *(Johannes)*. T. III. P. III. 12. P. IV. 27, 40, 45, 52, 75, 98, 99, 116.
— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 56.
— *(Gerardus)*. T. III. P. III. 91.
— *(Godfridus* & *Donaldus)*. T. III. P. IV. 27.
Iſlep (Walterus). T. II. P. I. 77. P. II. 48, 75.
— *(Simon)*. T. II. P. IV. 202. T. III. P. I. 18, 21, 23, 39, 42.
— *(Johannes)*. T. VI. P. II. 181.
Iſleworth-Syon (Manerium de) in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 59.
Iſley (Johannes). T. V. P. II. 175.
Iſlington (Vicaria de), Diœceſis Exonienſis. T. VI. P. IV. 151. T. VIII. P. II. 168.
Iſlipp (Adam). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Iſlip (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 40.
Iſolæ Comes *Gildonis de viginti Millis*. T. I. P. II. 214.
Iſondon (Dominus). T. I. P. I. 22.
Iſore (Johannes). T. IV. P. III. 194.
Iſpanes (Johannes de). T. II. P. II. 129.
Iſpaniâ (Arnaldus de). T. I. P. III 133.
— *(Maria)*, Uxor Rotherici. T. II. P. I. 2.
— *(Alfonſus)*. T. II. P. II. 136, 137.
— *(Jacobus)* T. II. P. II. 178.
— *(Egidius)*. T. II. P. III. 66, 67, 79, 81, 86.
— *(Ferdinandus)* & *Maria* Filia. T. II. P. III. 118. Vide *Hiſpania*.
Iſpaniæ Rex *(Petrus)*. T. III. P. III. 3.
— *(Alfonſus)*. T. III. P. IV. 61.
— Regina *(Catherina)*. T. III. P. IV. 188. Vide *Hiſpaniæ*.
Iſpannii (Gaucelinus). T. III. P. I. 15.
Iſpanus (Petrus), Cardinalis. T. I. P. IV. 67.
Iſtleworth. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Italia. De tractando cum Ducibus & aliis. T. III. P. III. 120. Cum Communitate. 177. Pro Mercatoribus. T. V. P. III. 158. Pro Conſule, Laurentio Strozzi, ad Civitatem Piſanam. 164. Pro Chriſtofero Speye, Conſule. 180. Pro Mercatoribus. 188. Super Liga Italica de approbando & ratificando. P. IV. 107. Pro Mercatoribus. T. V. P. IV. 234. Pro Sebaſtiano de Franco Italo Annuitas. 100l. T. VI. P. III 173. Pro Cuſtode Mercatorum. P. IV. 47. Pro Horatio Pallavicino indigenatio. T. VII. P. I. 1.
Iterius, Notarius Papæ. T. I. P. II. 111.
Ithel (Thomas). T. VI. P. IV. 170.
Itinerarium. De licentiâ imprimendi. T. VII. P. III. 8.
Ivatt (Thomas). Conceſſio ei facta Officii Scrutatoris in Portu Civitatis London. T. VIII. P. III. 83.
Ivaynes (Ferandus). T. II. P. III. 67.
Jubeat (Johannes de). T. III. P. I. 210.
Jubileum. De concedendo pro Ordine Johannitarum Rhod. T. V. P. II. 57, 58.
Juby (Antonius), unus Magiſtrorum Cancellariæ. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Juckes (Thomas), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Judæi. T. I. P. I. 193. P. II. 26, 31. Tallagium. 143. Vaſconiæ. 146. Super geſtu. 159. Presbyteratus. 192. Vaſconiæ. 196. Judicatura. P. IV. 142. Judæi converſi. T. IV. P. I. 44.
Judaiſmus Angliæ. T. I. P. II. 118.
Judde (Johannes). T. VI. P. II. 138, 176.
Judex (Raymundus). T. I. P. III. 43.
— *(Johannes)*. T. I. P. III. 201.
Judicis (Raymundus de). T. II. P. II. 99, 100.
Judſon (Richardus). T. VI. P. IV. 49.
Ive (Willielmus). T. II. P. IV. 108.
— *(Thomas)*. T. V. P. III. 31.
— (Rectoria de St.), in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 28.
Ivelcheſtre (Burgus de). Commiſſio directa Ballivis & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. II. 43.
Juele (Johannes de). T. III. P. I. 57.
Iver, ſive *Ever*. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 51.
Ivere (Willielmus). T. V. P. I. 111.
— *(Willielmus)*. T. V. P. III. 105.
— *(Gilbertus)*. T. III. P. IV. 22.
Iveſon (Anthonius) T. VI. P. IV. 48.
Juette (Matilda). T. IV. P. II. 132.
Jugerth (Richardus). T. VI. P. II. 193.
Jugh (Rolandus), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Montgomery. T. VIII. P. II. 32.
Ivian. T. VI. P. II. 39.
Ivington. Manerium ſic dictum, in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Ivitt (Zachæus). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 26.
Juleriis (Robertus). T. IV. P. II. 192.
Julers Comes *(Gerardus de)*. T. II. P. I. 125, 126.
— *(Willielmus)*. T. II. P. III. 23, 31, 47, 52, 68, 70, 71, 116, 127, 128, 129, 135, 138, 139, 147, 155, 168, 170, 175, 179, 181, 192.
— Comitiſſa *(Iſabella)*. T. II. P. III. 170.
— Marchio *(Guillielmus)*. T. II. P. IV. 17, 24, 56, 57, 58, 72, 74, 83, 100, 106, 111, 122, 125, 190, 206. T. III. P. I. 9, 10, 21, 33, 44, 88, 89, 91.
— *(Geraldus* & *Willielmus)*, Filii. T. III. P. I. 66.
— Dux *(Guillielmus)*. T. III. P. I. 133. P. II. 40, 112, 113, 136, 147, 148.
— Dux *(Guillielmus)*. T. III. P. III. 89. P. IV. 4.
— Dux. T. III. P. IV. 130, 131.
Julguineo (Ja. de). T. III. P. IV. 21.
Juliacenſis & Gelriæ Dux *(Reginaldus)*. T. IV. P. II. 93, 160. T. VI. P. I. 9, 84, 171. P. II. 22.
Juliacenſes Res. De Partu Comitiſſæ. T. II. P. III 47. Pro Comite Feod. 48. De conductu pro Mareſcallo. 128. Pro Comite 129, 135. Pro Hominibus. 135. De Expenſis. 138, 139, 140, 147. De credentia. 155, 157. Conventiones. 168, 170. Pro Marchione & Matre ejus. 170. De Retinentia. 180, 181. Super Expenſis. P. IV. 57. Super tranſigendo cum Imperatore. 57. Super Titulo Comitis Angliæ. 57. Pro Marchione. 58. Creatur in Comitem Cantebrig. 60, 111. Literæ Acquietantiarum. T. III. P. I. 88, 89, 91. De Protectione pro Filiis. 66. Pro Duce acquietantia. P. II 147. De Conductu. 148. Pro Marchione de Debitis. 40. Pro Duce. 112. De Homagio. 113, 136. De Conventionibus cum nuper Marchione. 113.
Juliaco (Robertus de). T. III. P. III. 38.
Julian (Walterus de). T. I. P. III. 187.
Julienne (Maur). T IV. P. IV. 73.
Julius Secundus (Papa). T. V. P. IV. 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 220, 232, 233, 239, 257. T. VI. P. I. 3, 5, 8, 9, 12, 22, 25, 29, 30, 34, 36, 37, 39, 45, 49, 53, 102. P. II. 117.
Julius (Henricus), Filius Ducis Brunvicenſis. T. VII. P. I. 34.
Juliz (Johannes de). T. III. P. I. 182.
July (Petrus). T. IV. P. IV. 177. T. V. P. I. 6.
Jumelier (Renatus de la). T. V. P. IV. 134.
Juncourt (Johannes de). T. V. P. III. 188.
Junedo (Petrus de). T. I. P. III. 40.
Juncnell (Guillielmus). T. V. P. I. 129.
Junenſam (Johannes). T. II. P. III. 182.
Junge (Henricus). T. IV. P. III. 22.
Junginen (Conradus de), Magiſter Ordinis Theutonici. T. IV. P. I. 46, 57, 80, 104, 108, 117.
— *(Ulricus)*. T. IV. P. I. 159, 163, 182.
Junqueriis (Guillardus de). T. IV. P. IV. 192.
Juny Comes *(Johannes de Nevers)*. T. III. P. I. 143, 163, 165, 170, 181, 183, 198, 205. P. II. 4, 6, 19, 23, 26, 27, 28.
Judd (Nicholaus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 129.
Ivonis (Villa *Sancti*). Commiſſio directa Communitati hujus Villæ. T. IX. P. II. 41.
Ivor (Philippus), Filius. T. I. P. I. 137.
Juramentum. T. I. P. I. 149. P. II. 68, 70, 71, 86. Non obſtans. 128. Non ſervatum. 129, 132. P. III. 75. Gaveſton abſolutus. P. IV. 132. Contra les Deſpenſers Abſolutio. T. II. P. II. 46. Proclamatio ad ſupprimenda profana Juramenta & Imprecationes. T. VIII. P. IV. 135.
Juratus. T. I. P. II. 116, 119, 120.
Jurdani (Galfridus). T. III. P. II. 124.
Jurdani de Lile (Bern.). T. II. P. I. 2.
Jure (Jacobus de). T. V. P. I. 128.
Jurgianorum Rex. T. I. P. I. 1. P. IV. 1.
— *(David)*. T. II. P. I. 40.
Jurgianorum Rex. Pro Epiſcopis ad prædicandum. T. II. P. I. 40.
Jurs (Petrus de). T. V. P. IV. 99.
Jus Regaliæ. De Præbenda data. T. IV. P. III. 59, 64, 65.
Jus Regis non violandum. T. II. P. III. 26, 184.
Juſe (Edmundus). T. VI. P. IV. 46.
Juſſa (Reginaldus de). T. III. P. I. 135.
Juſt (Johannes de). T. III. P. I. 106.
Juſt (St.). Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Juſter (Richardus). T. III. P. III. 194.
Juſtice (Richardus). T. VI. P. I. 182.
— *(Hugo)*. Conceſſio ei facta Officii Servientis Plumbarii. T. VIII. P. III. 164. Aliud Officium ei conceſſum. *ibid.* 222.
Juſticiarii. Ne coram iis accedant armati. T. II. P. I. 199. P. III. 14. Conſtituti. T. IV. P. I. 153. Pro Thomâ Littleton uno Juſticiariorum de Banco Regis. T. V. P. II. 139.
Juſtiniano (Baptiſta de). T. VI. P. I. 2.
— *(Sebaſtianus)*. T. VI. P. I. 176.
Juſtinianus (Paulus). T. III. P. II. 184.
— *(Benedictus)*. T. VI. P. II. 167.
— *(Fabianus)*. T. VI. P. III. 61.
Juvenalis (Jacobus). T. V. P. I. 90.
Juvenel (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Juvenis (Thomas). T. III. P. II. 59, 176.
— *(Thomas)*. T. III. P. III. 6, 8, 10.
Juventis (Ja. de). T. VI. P. I. 80.
Juvygny (Nicholaus de). T. V. P. IV. 95.
Juxe (Thomas), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Mountgomery. T. VIII. P. II. 33.
Juxon (Willielmus), Juris Civilis Doctor, & Capellanorum Regis unus. T. VIII. P. II. 250. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Decanatum in Eccleſia Cathedrali Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Wigornienſis. T. VIII. P. II. 250.
Ivye (Georgius), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Juyil (Johannes de). T. I. P. III. 197.
— *(Rogerus)*. T. III. P. III. 84.

K.

KAas *(Nicholaus)*. T. VII. P. I. 43, 44, 58.
Kadyock (Richardus de). T. III. P. I. 149.
Kaer (Willielmus). T. I. P. I. 66.
— *(Henricus)*. T. III. P. I. 214. P. II. 83.
Kaerderian (Eudo). T. I. P. II. 67.
Kaerdiff (Willielmus de). T. II. P. II. 177.
Kaernerven. Quieti à Theoloniis. T. I. P. II. 238.
Kaerſilly. Caſtrum obſeſſum. T. II. P. III. 21.
Kaiame (Gilbertus). T. IV. P. II. 38.
Kairemoiſon (Johannes). T. III. P. I. 126.
Kakesbeke (Johannes). T. IV. P. II. 58.
Kalaforenſis Epiſcopus. T. I. P. III. 6.
Kalendarium. De emendando. T. VI. P. I. 119.
Kalentir, Baro Scotiæ. T. I. P. III. 66, 98.
Kalixtus Tertius, Papa. T. V. P. II. 63.
Kallac (Venables de). T. III. P. I. 114.
Kallebras (Willielmus). T. I. P. II. 2.
Kalo, Frater Magnati. T. I. P. I. 37.
Kamerer de Dalbugh (Johannes). T. III. P. IV. 138, 197. T. IV. P. I. 11.
Kammeys (Radulphus de). T. I. P. II. 56.
Kanc (Johannes). T. I. P. II. 137.
Kanley (Johanna). T. III. P. II. 167.
Kantia, & Res hunc Comitatum concernentes. Ledes Caſtrum & Manerium. Oſpring Manerium. Middleton Manerium. Weſtkyve Manerium. T. I. P. III. 214. Strode Manerium. T. II. P. II. 109. P. IV. 14. Middleton & Merden Manerium & Hundred. T. V. P. I. 170. Collegium Sanctorum Gregorii & Martini in Parochiâ de Wye. P. II. 22. Huntyngfeld Manerium. P. III. 140. Lewisham & Eaſtgrenewich Maneria. Tria Tenementa in Eaſtgrenewich. Meſſuagia & & Terræ vocata Ingolf. Quatuor clauſa vocata Crokſted & Eſtden in Leweſham. T. VI. P. II. 161. Vide *Kent*.
Kantiâ. (Galfridus de). T. I. P. IV. 30.
Kantiæ Comes *(Johannes)*. T. II. P. IV. 205.
— Comitiſſa *(Margareta)*. T. II. P. IV. 205.
— *(Margareta)*, filia. T. II. P. IV. 71.

Kantia

Kantiæ Comes (Thomas). T. III. P. I. 215. P. II. 10.
—— (Joſh.). T. III. P. II. 52.
—— Comes (Edmundus). T. III. P. III. 52.
—— Comes (Johannes). T. III. P. III. 79.
—— (Thomas Holand). T. III. P. III. 110, 135, 174, 184. P. IV. 13, 38, 59, 61.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 132, 135, 146, 173, 175, 176, 178, 186. T. IV. P. I. 4, 112, 113, 144.
—— (Edmundus). T. IV. P. I. 28, 29, 96, 101, 106, 144.
—— Comitiſſa (Lucia). T. IV. P. I. 130, 144.
—— (Edmundus), & Lucia Comitiſſa. T. IV. P. II. 73. P. IV. 34, 35, 104.
—— (Aleſia). T. IV. P. IV. 104.
—— Comes (Willielmus). T. V. P. II. 110, 112.
—— (Edmundus). T. V. P. II. 144, 151, 172, 175. P. III. 5, 32.
—— (Edmundus). T. V. P. III. 196. P. IV. 32.
—— (Georgius). T. V. P. IV. 43, 49.
—— (Richardus Grey). T. V. P. IV. 265. T. VI. P. I. 204.
—— (Willielmus). T. VI. P. II. 217. Vide Kent.
Kar (Willielmus de). T. I. P. I. 37.
Karaduk Enmaun, Filius. T. I. P. II. 37.
Karembert (Willielmus de). T. V. P. II. 18, 50, 74.
Karendon (Dominus de). T. II. P. III. 133.
Kareny (Hubertus de). T. I. P. I. 30.
Kareſce (Monaldus de). T. III. P. I. 91, 93.
Karic (Duncanus de). T. I. P. I. 52.
—— Comes (Nigellus). T. I. P. II. 2.
Karlan (D. Mac), Rex de Onelich. T. I. P. IV. 76.
Karleton (Willielmus). T. IV. P. II. 51.
Karliolenſis Epiſcopatus, & Res hunc Epiſcopatum concernentes. De Vadiis pro Defenſione Marchiarum. T. II. P. IV. 112. Cuſtodia. T. II. P. I. 87. Epiſcopo Horncaſtre conceſſa. 164. Thomas Merk Priſonarius. T. III. P. IV. 186. Pro Epiſcopo licentia eligendi. P. III. 135. Reſtitutio Temporalium. 159. De Temporalibus ad Firmam dimiſſis. P. IV. 95. De Reſtitutione Temporalium. 95. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. V. P. II. 22. De Cuſtodiâ Epiſcopatûs Litchfeldenſis, &c. commiſſâ. 43. Reſtitutio Temporalium. 44, 111, 124, 159. De reſtitutione Temporalium. 164. T. V. P. III. 81. De cuſtodiâ Temporalium Rogero Epiſcopo conceſſâ. T. IV. P. IV. 207. De Reſtitutione Temporalium. 215. Pro Johanne Epiſcopo Reſtitutio. T. VI. P. I. 201. Obligatio pro Archiepiſcopo Thebarum, Karliolenſis Eccleſiæ Commendatario. T. VI. P. II. 183. Poſt Mortem Kytte Regius Aſſenſus pro Roberto Aldridge. P. III. 12. Reſtitutio Temporalium pro eodem Roberto. 12.
Karliolenſis Epiſcopus (J.). T. II. P. IV. 10, 50, 112, 145, 149, 166, 180, 203. T. III. P. I. 28, 43.
—— (Gilbertus). T. III. P. I. 87, 97, 102, 103, 104, 107, 120.
—— (Gilbertus). T. III. P. I. 144, 147, 150, 153, 159, 213. P. II. 63, 86.
—— (Thomas). T. III. P. II. 171, 192.
—— (Thomas). T. III. P. III. 6, 20, 42, 165, 167, 173, 183. P. IV. 13, 46, 47, 70, 78, 89, 100.
—— (Robertus). T. III. P. IV. 118.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 129.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 149, 159, 186.
—— (W.). T. III. P. IV. 196. T. IV. P. I. 27, 106.
—— (W.). T. IV. P. II. 162. P. III. 159.
—— (Rogerus). T. IV. P. III. 159.
—— (Rogerus). T. IV. P. IV. 76.
—— (Willielmus). T. IV. P. IV. 141, 148, 174.
—— (Marmaducus). T. IV. P. IV. 194. T. V. P. I. 12, 21, 22, 25.
—— (Marmaducus.) T. V. P. I. 176.
—— (Nicholaus). T. V. P. II. 22, 30, 32, 34, 38, 43.
—— (Willielmus Percy). T. IV. P. II. 43, 54.
—— (Johannes). T. V. P. II. 111, 118.
—— (Richardus Scrope). T. V. P. II. 124, 159.
—— (Edwardus Story). T. V. P. II. 164. P. III. 5, 6, 12, 18, 44, 59.
Karliolo (Simon de). T. I. P. II. 183.
Karoly (Raymundus). T. IV. P. IV. 192.
Karre (Andreas). T. V. P. II. 28, 31.
— (Robertus). T. VII. P. III. 110.
— (Thomas). T. VII. P. IV. 158.
Karrew (Thomas Baro de). T. IV. P. I. 119.
Kartan (Mac). T. I. P. I. 150.
Karter (Johannes), Commiſſio ei directa in Comitatu Herefordiæ. T. VIII. P. II. 145.
Karthop (Gilbertus & Johannes). T. II. P. I. 51.
Kaſſel Archiepiſcopus (David de). T. V. P. 105.
Kaſt (Johannes-Leonardus). T. VII. P. III. 200.
Katelyn (Thomas). T. VI. P. III. 27.
Katenenſis Epiſcopus (Alanus). T. I. P. III. 71, 72, 89.
— — (Thomas). T. I. P. III. 125, 128, 133.
Katerina, Filia Johannis de Lancaſtriâ. T. II. P. IV. 61.
— — Filia Regis Franciæ. T. IV. P. I. 148.
— — Regina. T. IV. P. IV. 40, 48, 60, 61, 82, 115, 132. T. V. P. I. 37, 100.
— — (Edmundus & Jaſper Filii). T. V. P. I. 100.
— — Filia Regis. T. V. P. III. 102, 117.
— — Filia Regis Caſtellæ. T. V. P. III. 195. P. IV. 17, 18, 19, 36, 59, 61. T. V. P. IV. 207, 216.
— — modo Regina Angliæ. T. VI. P. I. 13, 24, 33, 47, 49, 72, 87, 106, 144, 164, 193.
— — Regina. T. VI. P. II. 117, 119, 137, 154, 155, 179, 182, 184, 187, 188, 190.
— — Regina. T. VI. P. III. 114, 116, 143.
— — Filius (Johannes). T. I. P. IV. 168. Vide Katherina.
Katerington (Johannes de). T. III. P. III. 178.
Kathcart (Alanus). T. V. P. I. 155. P. II. 31.
Katherinæ (Sanctæ), juxta Turrim London. T. VI. P. III. 187. Vide Katerina.
Katherine (the) Wheele in Ruddesworth. Nomen Manerii in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 59.
Katherins (Guillielmus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Kathran Commoy (O), Rex de Kenach. T. I. P. IV. 76.
Kato (Willielmus). T. I. P. I. 30.
Kanton (Robertus de), Filius Matthæi. T. II. P. III. 125.
Katzenelenbogen Comes (Eberhardus de). T. IV. P. I. 6, 7, 12. Vide Katzynlugbogin.
Kay (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 49.
Kaye (Jacobus). T. VI. P. IV. 144.
— (Georgius). T. VI. P. IV. 151.
Kayne (St.). Rectoria. T. VII. P. IV. 162.
Kaynſham (Abbas de). T. III. P. IV. 134.
Kayo. T. I. P. II. 225.
Kayr (Johannes). T. I. P. III. 198.
Kays (Thomas). T. III. P. III. 84.
— (Richardus). T. IV. P. I. 58, 114, 140.
— (Henricus). T. IV. P. II. 174.
— (Henricus). T. IV. P. IV. 84.
Kazynlugbogin (Eberhardus Comes de). T. I. P. III. 139, 140. Vide Katzenelenbogen.
— — (Johannes). T. IV. P. II. 93.
Keale (Radulphus). T. VII. P. I. 194.
—— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Auſtralem partem Rectoriæ de Belchford, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 207.
Kebec. Litteræ continentes promiſſionem Regis ad tradendum Caſtrum & habitationem de Kebec in Canada Regi Franciæ. T. VIII. P. III. 193.
Keche (Thomas). T. VI. P. IV. 162.
Kecke (Gervaſius), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Evenlod, ſive Emlod, Diœceſis Wigorniæ. T. IX. P. II. 94.
Keddekon (Frankon). T. V. P. I. 35, 39, 92.
Kedewen. Decanatus ſic dictus. T. VIII. P. II. 169.
Kedilſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. II. 169.
Keer (Henricus de). T. III. P. I. 112.
— (Willielmus). T. V. P. II. 16.
Kee (Georgius). T. VIII. P. I. 107.
Kegworth. Eccleſia. T. VI. P. IV. 4, 12.
Keith (Willielmus). T. VI. P. I. 111.
Keith (Willielmus). T. VII. P. I. 114.
Kekynwich (Thomas de). T. II. P. I. 51.
Kelchon (Abbas de). T. III. P. I. 115, 117, 118, 119.
Keldſton (Abbas de). T. I. P. III. 163.
Kele (Thomas de). T. III. P. I. 56.
— (Willielmus). T. III. P. III. 149, 152.
Keleby (Robertus). T. III. P. I. 56.
Keleſhal (Gilbertus de). T. II. P. IV. 65.
—— (Richardus de). T. II. P. IV. 116. T. III. P. I. 2.
Kelin (Willielmus de). T. II. P. III. 159.
Keling (Johannes). T. VIII. P. I. 226.
Kelke (Rogerus). T. VI. P. IV. 160.
—— (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hantlope, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. I. 79.
—— (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Scopwicke, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 207.
Kelkenny (W. de). T. III. P. IV. 4.
Kell (Andreas). T. VI. P. III. 28.
Kelle (Johannes de). T. III. P. III. 59.
—- (Rogerus). T. VI. P. IV. 156.
Kelles (Robertus Cholmeley Vicecomes de). T. VIII. P. III. 29.
Kelleſeye (Willielmus de). T. II. P. I. 31.
—— (Robertus). T. II. P. II. 114, 115. P. III. 94, 105.
—— (Willielmus). T. II. P. IV. 112, 116. T. III. P. I. 27, 37.
—— (Philippus). T. III. P. III. 195.
Kelleſhaw (Abbas de). T. III. P. II. 147.
Kelleſhaw. Pro Abbate. T. III. P. II. 147.
Kellet (Willielmus). T. V. P. III. 137.
—— (Edwardus). T. VI. P. II. 187.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 46.
Kelley (Alexander), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Charleton, Diœceſis Roffenſis. T. IX. P. II. 92. Vide Kelly.
Kelliæ Comes (Thomas). T. VII. P. III. 184, 190, 199, 236, 247. P. IV. 77, 168, 171.
Kellington. Vide Kullington.
Kellowe (Eccleſia de). T. VIII. P. III. 33.
Kelly (Simon de). T. I. P. III. 104.
—- (Thomas), Comes. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 281. Altera Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. T. VIII. P. III. 147. Nova Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 259. Vide Kelley.
Keloun. T. I. P. I. 48.
Kelquon (Abbas de). T. I. P. III. 66, 98, 163.
Kelſay (Rectoria de) Beatæ Mariæ, Diœceſis Lincolniæ. T. VII. P. III. 30.
Kelſhill (Gilbertus de). T. II. P. IV. 58.
Kelſowe (Abbas de). T. II. P. III. 20, 98.
Kelſtern (Walterus de). T. I. P. IV. 163.
Kelſtrum. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Kelthow (Abbas de). T. I. P. II. 4.
Kelwaye (Johannes). T. VI. P. IV. 46.
Kelyngale (Robertus). T. V. P. II. 124.
Kemayon (Ivo de). T. IV. P. III. 135.
Kember (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Symondburne in Comitatu Northumbriæ, Diœceſis Dunelmenſis. T. IX. P. II. 88.
Kemble. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Keme (Samuel), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Newarke Super Trentam, in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. III. 28.
Kemer (Gilbertus). T. V. P. II. 63.
—— (Abbas de). T. I. P. II. 152.
Kemiſh (Willielmus). Commiſſio ei directa in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 145.
Kemnes (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Aſſaphenſis. T. VIII. P. II. 166.
Kemol (Dominus Johannes Alfonſus de). T. III. P. I. 150.
Kemp (Richardus). T. II. P. I. 53.
—— (Johannes). T. II. P. III. 68.
—— (Thomas). T. III. P. III. 194. P. IV. 32, 49, 51.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 51, 140. P. III. 17, 18, 25, 35, 50, 67, 68, 75, 78, 84, 85, 90, 94, 95, 96, 102, 109, 110, 117, 125, 127, 133, 136, 139.
—— (Thomas). T. V. P. II. 21.
—— Johannes). T. V. P. II. 59.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 9.
—— (Nicholaus). T. VII. P. III. 134. P. IV. 96.

Kemp (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 64.
Kempe (*Robertus*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 13.
—— (*Georgius*) evehitur ad gradum & dignitatem Baronetti. T. VIII. P. II. 161
—— (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Poundſtocke, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 213.
Kempercorentyn (Epiſcopus *de*). T. II. P. IV. 157.
Kemperele (Abbas *de*). T. II. P. IV. 157.
Kempſall (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 9.
Kempſton (*Thomas*). T. IV. P. I. 10. Vide *Rempſton*.
—— (*Simon*). T. IV. P. IV. 133.
Kemys (*Nicholaus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 12.
—— (*Nicolaus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 34.
Ken (*Thomas le*). T. I. P. II. 137.
— (*Henricus*). T. I. P. IV. 30.
— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 88, 145.
— (*Walterus*). T. I. P. IV. 119. T. II. P. I. 61, 130.
— (*Richardus*). T. II. P. I. 51.
— (*Euſtachius* & *Philippus*). T. II. P. I. 52.
— (*Robertus*). T. II. P. I. 52.
— (*Richardus*). T. II. P. II. 177, 179.
— (*Willielmus*). T. II. P. II. 194.
— (*Johannes*). T. II. P. III. 32.
Kenard (*Alanus*). T. IV. P. IV. 179, 180.
Kendale (*Robertus*). T. I. P. IV. 97, 98, 114, 115, 144, 150, 194, 199. T. II. P. I. 36, 41, 129, 159, 169. P. II. 21, 24.
—— (*Edmundus*). T. II. P. II. 99, 108, 139, 169.
—— (*Robertus*) T. II. P. II. 105, 107, 108, 118, 120, 140, 166, 168, 178.
—— (*Adam*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Edwardus*), & *Eliſabeta* Uxor. T. III. P. I. 56.
—— (*Edwardus*) T. III. P. I. 176.
—— Frater (*Johannes*). T. V. P. III. 46.
—— (*Johannes Turcopolerius*). T. V. P. III. 103, 157, 165. P. IV. 45, 47, 82.
—— (Domina *de*). T. I. P. III. 86.
—— (Comes (*Johannes de Foix*). T. V. P. I. 163, 166, 167, 171, 182. P. II. 95, 101.
Kendall (Parcus de), vocatus *Kendall-Parke*, in Comitatu Weſtmerlandiæ. T. VIII. P. II. 55.
Kene (*Anthonius*). T. V. P. III. 165.
Kenebrok (*Richardus*). T. II. P. II. 140.
Kenedy (*Johannes de*). T. III. P. I. 99.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 146.
—— (*Alexander* & *Ferguſius*). T. IV. P. IV. 31.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 108, 110, 179, 192.
—— (*Hugo*). T. V. P. II. 37.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. II. 115.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 152, 155, 163, 169, 181, 192.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 32.
—— (*Hugo*) T. IX. P. III. 35.
Kenekyn (*Yvo de*). T. III. P. I. 143.
Kenelworth (Prior *de*). T. I. P. II. 92.
—— — (Prior). T. III. P. III. 83.
—— — (Abbas). T. VI. P. I. 24.
Kenelworth. Caſtrum. T. V. P. I. 127.
Kenelworth. Pro Abbate Reſtitutio Temporalium. T. VI. P. III. 10.
Kenenagh (*Mac Murgh Mauritius de*). T. II. P. I. 64.
Kenerton Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Keneſeye (*Walterus* & *Aubertus de*). T. I. P. IV. 15.
Kenewrik (*Lewelinus ap*). T. II. P. III. 29.
Kengiard (*Paulus*). T. IV. P. I. 33, 35.
Keni (Abbas *de*). T. I. P. I. 149.
Kenilworth (*Willielmus de*). T. II. P. I. 52.
Kenington (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
Kenington. Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Kenithorp (*Thomas*). T. VII. P. III. 56.
Kennall (*Johannes*). T. VI. P. IV. 85.
Kenne (*Richardus*). T. V. P. I. 7.
Kennesmure (Manerium de), in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Kennesbury. Vicaria. T. VI. P. IV. 6.
Kenniſon (*Radulphus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Barnabæ Carlioleuſis Epiſcopi. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendam Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Kinerley Diœceſis Aſſaphenſis cum Rectoriâ Eccleſiæ de Middle Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
Kennon (*Madoc*), Filius. T. I. P. I. 48.
Kennynges (*Petrus*). T. IV. P. III. 191.
Kenreth (*Johannes*). T. IV. P. IV. 163.
Kenricke (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Staunton Omnium Sanctorum, in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. II. 249.
Kenſtocke. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Kenſyngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Kent (*Thomas de*). T. II. P. II. 178.
— (*Walterus*). T. III. P. I. 121.
— (*Richardus*). T. III. P. III. 73.
— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 162.
— (*Thomas*). T. V. P. I. 135, 163, 182, 183. P. II. 9, 11, 14, 25, 26, 27, 38, 58, 59, 81, 85, 115, 119, 123, 129, 130, 138, 139, 143, 144, 148.
— (*Thomas*). T. VI. P. III. 27.
— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 92.
— (*Henricus* Comes *de*). T. VIII. P. I. 23. Conceſſio Locumtenentiæ ei directa pro Comitatu Bedfordiæ. *ibid.* Vide *Kantia*.
Kentebury (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 25.
Kenteney (*Philippus de*). T. II. P. III. 178.
Kentewell (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
Kentiſh (*Adam de*). T. III. P. I. 121.
Kentiſh Towne. Vide *Pancratius* (*Sanctus*).
Kenton (*Ivo de*). T. III. P. I. 121.
— (*Robertus*). T. III. P. III. 195.
Kentwode (*Johannes*). T. III. P. III. 119.
—— (*Reginaldus*). T. IV. P. IV. 193.
Kenwrik ap Lewelin (*David ap*). T. I. P. II. 175.
Kenwyn & *Key*. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Kenylworth Ballivus (*David de*). T. I. P. III. 103.
Kepire. Dunolmenſis Magiſtri Hoſpitalis Scriptum. T. VI. P. III. 125.
Kepkyn (*Daniel*). T. V. P. II. 128.
Ker (*Johannes del*). T. II. P. II. 51.
— (*Thomas* & *Jacobus*). T. V. P. II. 31.
— (*Andreas*). T. V. P. II. 50, 74, 89.
— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 200.
— (*Andreas*). T. VI. P. I. 191, 193, 195.
— (*Georgius*). T. VI. P. II. 52.
— (*Andreas*). T. VI. P. II. 109, 110, 113, 114.
— (*Georgius*). T. VII. P. I. 141.
— (*Robertus*). T. VII. P. I. 218.
Kerby (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 132.
Kercher (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 15. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
Kerchuton (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 30.
Kerdeſton (*Willielmus de*). T. I. P. II. 199. P. III. 27. P. IV. 38.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 108.
—— *Willielmus*). T. II. P. IV. 116. T. III. P. I. 101.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 186.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 84.
Kerck (*Gerardus de*). T. I. P. III. 143, 144.
Kerembars (*Ivo de*). T. III. P. I. 143.
Kereſtre (*Simon de*). T. V. P. II. 80.
Keret (*Adam*). T. I. P. I. 50.
— (*Thomas*). T. I. P. I. 50.
Kerevan (*Patricius*) T. VI. P. III. 201.
Kerfoote (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Oxenhall, Diœceſis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 91.
Kerik (*Robertus*). T. V. P. III. 19.
Kerington (*Walterus de*). T. I. P. III. 163.
Kerketon (*Martinus de*). T. I. P. III. 198.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 138.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 184, 194, 200.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 65.
Kerkyll (*Philippus de*). T. I. P. III. 104.
Kerle (*Johannes*). T. III. P. III. 73.
Kermalkeyn (*Gyganus de*). T. III. P. I. 112.
Kerman (*Willielmus*). T. II. P. IV. 49.
Kermannum (*Tanguidus de*). T. V. P. II. 142.
Kermedin. Caſtrum. T. I. P. II. 182.
Kerneau (*Johannes*). T. IV. P. II. 9.
Kerner (*Johannes*). T. IV. P. IV. 16.
Kerraoul (*Radulphus de*). T. III. P. I. 167.
Kerrey (*Richardus*). T. VI. P. IV. 9.
Kerry (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14, 20.
Kers (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 113.
Kersbroke (*Thomas de*). T. II. P. III. 26.
Kerſte (*Johannes*). T. III. P. III. 73.
Kerwell (*Abbots-*). Vicaria Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 91.
Kertabricht (*Adamus de*). T. I. P. II. 205.
Kertleſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Kertlinge (Baro *de*). T. VIII. P. II. 38.
Kervent (*Henricus de*). T. II. P. IV. 104.
Kerver (*Thomas*). T. VI. P. II. 200.
Kerwarton (*Madok de*). T. II. P. I. 51.
Kery (*Nicholaus*), Filius Mauritii. T. II. P. I. 77.
Keſme (*Gilkris de la*). T. I. P. IV. 101.
Keſteven (*Willielmus de*). T. II. P. III. 33.
Keſtul (*Thomas*). T. V. P. I. 140.
Ketelyngton (*Robertus de*). T. III. P. I. 121.
Keteneys (*Simon de*). T. III. P. II. 107.
Keterych (*Rogerus de*). T. III. P. III. 16, 28, 83, 133.
Keteryng (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 10.
Keth (*Philippus de*). T. I. P. III. 164.
— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 35.
— (*Robertus*). T. I. P. IV. 42.
— (*Robertus*). T. I. P. IV. 93, 119, 149. T. II. P. I. 71, 189. P. II. 74.
— (*Willielmus*). T. II. P. III. 97, 107, 124, 139.
— (*Willielmus*). T. III. P. I. 114.
— (*Willielmus*). T. III. P. I. 149, 155, 164, 175. P. II. 161.
— (*Daniel*). T. III. P. II. 161.
— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 31, 102, 113. T. V. P. I. 26.
— (*Andreas*). T. IV. P. IV. 143, 165, 174, 179, 180.
— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 111.
Kethin (*Willielmus de*). T. IV. P. I. 131.
Keting (*Jacobus*). T. I. P. III. 180. P. IV. 15.
—— (*Jacobus*). T. II. P. I. 77.
Kettering. Rectoria. T. VI. P. IV. 93.
Kettre (*Euſtachius de*). T. III. P. I. 159.
Ketwich (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 198.
Ketyll (*Willielmus*). T. III. P. IV. 106.
Kevenhiller. T. VII. P. I. 34.
Kevermont (*Johannes de*). T. IV. P. III. 85.
Kewe, ſive *Lanowe* (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Kewſtocke. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Kewſtocke. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 170.
Key (*Thomas*), Artium Magiſter. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
— (*Matthæus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 33.
Keyche (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Keye (*Laurentius*). T. IV. P. II. 76.
— (*Arthur*). T. VII. P. I. 225.
— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 96.
Keymer (*Johannes*). T. VII. P. IV. 23.
Keynes (*Willielmus de*). T. II. P. II. 177.
Keynſham (Abbas *de*). T. III. P. III. 70.
Keyr (*Thomas*). T. I. P. III. 104.
Keyradanc (*Egnyant*), Filius. T. I. P. II. 108.
Keyt (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 6.
Keznot (*B. de*). T. VI. P. I. 104.
Kicheley (*Willielmus*). T. IV. P. I. 45.
Kidby (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kirkeby, Diœceſis London. T. IX. P. II. 255.
Kiddlegrounds (Mariſcæ de). T. VIII. P. II. 60.
Kidwelly (*Morganus*). T. V. P. III. 147.
Kierby (*Guillielmus de*). T. III. P. III. 188.
Kiffin (*Willielmus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T. VIII. P. II. 33.
— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Thomæ Comitis Suffolciæ. T. VIII. P. III. 34. Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendam Rectoriam Eccleſiæ de Llanarmon Dyffryn cum Vicariâ Eccleſiæ de Oswaldſtree Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
Kiſte (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ, in Civitate Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 246.
Kighlee (*Johannes*). T. III. P. IV. 193, 196. T. IV. P. I. 45.
Kilburne (*Willielmus*). T. V. P. II. 11.
Kilby (*Richardus*). T. VII. P. III. 238.
Kilbye (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 64.
Kildale (*Willielmus*). T. VI. P. III. 138.
Kildare (*Ga.*). T. VII. P. I I. 64.
—— Comes (*Johannes de*). T. II. P. I. 173. P. II. 75.
—— (*Thomas*), Filius. T. II. P. I. 173, 175.

Kil-

Kildare Comes (*Thomas*). T. II. P. II. 175, 176.
—— Comes (*Mauritius*). T. II. P. IV. 164. T. III. P. I. 4.
—— Comes (*Girardus*). T. V. P. III. 98.
—— (*Giraldus*). T. VI. P. I. 182, 204.
Kildesby (*Willielmus*). T. II. P. IV. 28, 46, 63, 69, 71, 78, 82, 84, 87, 93, 98, 129, 141, 142, 143. T. III. P. I. 36.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 85.
Kildeſly (*Willielmus de*). T. II. P. III. 184.
Kildwicke (*Johannes*). T. VI. P. III. 27.
Kilhum (*Alanus de*). T. II. P. II. 22.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 47.
Kilkerade, Comes, dictus *Luf de Cleve* (*Theoricus*). T. I. P. III. 171.
Killegrew (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa ad ſupervidendum Armaturam in Turri Londini & alibi. T. VIII. P. III. 64. Vide *Killegrewe* & *Killigrewe*.
Killegrewe (*Henricus*). T. VI. P. IV. 176.
—— (*Henricus*). T. VII. P. I. 41, 66, 67, 77, 117.
—— (*Simon*). T. VII. P. III. 123.
—— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 144. Vide *Killegrew*, & *Killigrewe*.
Killicaryon (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 40.
Killigarne. T. VIII. P. II. 168.
Killigrewe (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— (*Robertus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Petrus*). Annualis Penſio ei conceſſa, & Mariæ uxori ejus. T. VIII. P. II. 23. 23. Vide *Killegrew* & *Killegrewe*.
Killium. Manerium in Comitatu Eborum. T. II. P. II. 22.
Killmington (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Kilmary (Vicecomes de). Vide *Needham* (*Robertus*).
Kilmeſſau (*Radulphus de*). T. II. P. III. 23.
Kilmington, ſive *Culmington* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 41.
Kilmory (Vicecomes). Vide *Needham* (*Robertus*).
Kilmorrey (*Robertus* Vicecomes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 7.
Kilneſey (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Kilpatrik (*Thomas de*). T. V. P. I. 50.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 101.
Kilpec (*de*). T. I. P. I. 110.
Kilvert (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T. IX. P. III. 9.
Kilvyngton (*Johannes de*). T. II. P. I. 186. P. II. 42, 51.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 48.
Kilwynum (Abbas *de*). T. I. P. III. 66, 163.
Kimber (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chawton, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. IV. 118.
Kimbolton. Commiſſio directa Communitati hujus Villæ. T. IX. P. II. 41.
Kimbolton (Dominus *Edwardus*). Commiſſio ei directa ad tractandum cum Commiſſionariis Scoticis. T. IX. P. III. 35.
—— (Baro). Vide *Montague* (*Henricus*).
Kin (*Thomas*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de *Lavor Alta*, Diœceſis London. T. VIII. P. II. 41.
Kinaſton (*Radulphus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kinnerley, in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. III. 32.
Kinchlebach (*Stephanus*). T. VII. P. II. 217.
Kindeeloch (*Johannes*). T. V. P. III. 3.
Kinderſley (*Robertus*). Conceſſio ei facta ad Vitam, pro ſervitiis Carolo I. impenſis, in Arte Muſicâ. T. VIII. P. II. 120.
Kinfare (Foreſta de), in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 61.
Kinfare (Manerium de), in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 61.
Kinfig. (Burgus de), in Comitatu Glamorgan. Commiſſio directa Ballivis & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. II. 44.
King (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Raymundus*). T. VII. P. I. 165.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 224. P. II. 166.
King (*Johannes*). T. VII. P. III. 14.
—— (*Galfridus* & *Robertus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Henricus*). T. VII. P. IV. 172.
—— (*Godofredus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Robertus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Guillielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 184.
—— (*Henricus*), Theologiæ Profeſſor, & Capellanorum Regis Ordinariorum unus. T. IX. P. II. 215. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis. *ibid.* Vide *Kinge* & *Kyng*.
Kinge (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wirlingham, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 30.
—— (*Robertus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendam Vicariam Eccleſiæ de Swaffham Market cum Rectoria Eccleſiæ Sancti Michaelis de Coſlany. T. VIII. P. III. 35.
—— (*Franciſcus*), Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253. Vide *King* & *Kyng*.
Kingeſmill (*Richardus*). T. VII. P. I. 173, 194.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 200. P. II. 114.
Kingeſthorpe. Hoſpitalis Sancti David Cuſtos Hugo Zulley. T. VI. P. IV. 56.
Kingeſton cum Extent. T. I. P. II. 109, 114.
Kingeſton (Dominus *Johannes de*). T. I. P. IV. 5, 11, 42, 58.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 119. T. II. P. I. 35, 37.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 22, 31, 34.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 53.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 161, 171.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.
—— Baro (*Henricus*). T. VII. P. IV. 139.
Kingeſwode (Abbas *de*). T. I. P. III. 66, 163.
Kingham. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Kingorn (*Willielmus* & *Stephanus de*). T. I. P. III. 163.
Kingſbury (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 168.
Kingſdon (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 167.
Kingſley (*Willielmus*). T. VII. P. III. 134. P. IV. 172.
Kingſton ſuper Hull. Prioratus Carmelitarum. T. I. P. IV. 68. De mutuo. T. III. P. IV. 187.
Kingſton (Comes *de*). T. VIII. P. III. 24. Vide *Kingeſton* & *Kyngeſton*.
Kington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Herefordiæ. T. VIII. P. II. 38.
Kinlos (Abbas *de*). T. I. P. III. 66, 104.
—— (Abbas *Robertus*). T. VI. P. II. 215.
Kinnaſton (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Somerford Magnâ. T. IX. P. II. 91.
Kinnerſley (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 103.
Kinnerton (Manerium de), in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 55.
Kinſton (*Gilbertus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 33.
Kirbye (*Godfridus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
Kirby-Grens. Vicaria. T. VI. P. IV. 145.
Kirby-Lonſdale (Villa de). Commiſſio directa Aldermannis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. II. 41.
Kirby-Stephen (Villa de). Commiſſio directa probis hominibus hujus Villæ. T. IX. P. II. 41.
Kircawedy (*Johannes*). T. V. P. II. 37.
Kirk (*Willielmus Atte*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 131.
Kirkby-Grindalide (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 40.
Kirkby Hundelſdale (Rectoria de). T. VIII. P. III. 282.
Kirkby-Kendall. Burgus in Comitatu Weſtmorlandiæ. T. IX. P. II. 41. Commiſſio directa Aldermannis & Burgenſibus hujus Burgi. *ibid.*
Kirkby-Moreſide (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 41.
Kirk-Chriſt in Sheilding (Rectoria & Eccleſia de), in Inſula de Man. T. VIII. P. II. 54.
Kirkdale (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Kirkdyton (Rectoria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 93.
Kirke (*Georgius*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
Kirke (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 164.
Kirkebi-Malholmedale (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 54.
Kirkeby (*Rogerus de*). T. I. P. I. 68.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 146. P. IV. 40.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 129.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108. T. II. P. I. 51.
—— (*Richardus*). T. II. P. I. 186.
—— (*Johannes*) T. II. P. II. 171.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 192, 208.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 202, 203.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 123. P. II. 10, 19, 68.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 54.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 179.
—— (*Willielmus* & *Johannes*). T. VI. P. II. 205.
Kirkeby (Vicaria de), in Diœceſi London. T. IX. P. II. 255.
Kirkebryde (*Richardus de*). T. II. P. II. 134.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 150.
Kirkecote (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 145.
Kirkeham (*Johannes de*). T. I. P. I. 84. P. II. 124.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 20. T. V. P. II. 7.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 54, 90, 116, 120, 144.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 28.
—— (Prior). T. IV. P. IV. 163.
Kirkelethome, ſive *Latham* (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Kirkelonde (*Robertus*). T. VII. P. IV. 163.
Kirkeſtall (Abbrs *de*). T. IV. P. IV. 163.
Kirkeſted (Abbas de). T. I. P. II. 92. P. III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
Kirketon in Lyndeſey duas partes Manerii. T. III. P. I. 131.
Kirketon (*Manus de*). T. IV. P. IV. 3.
Kirkeubright (Dominus *Robertus*). Commiſſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Kirkgyll (*Willielmus de*). T. III. P. II. 96.
Kirkham (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 86.
Kirkheaton. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 54.
Kirkintolach (*Johannes* & *Nicholaus de*). T. II. P. III. 5.
—— (*Adamus*). T. III. P. I. 149.
Kirkpatrik (*Rogerus de*). T. II. P. I. 189.
—— (*Rogerus de*). T. IV. P. IV. 208. T. III. P. I. 99.
—— (*Rogerus*). T. III. P. I. 146, 149, 157.
—— (*Humfridus*). T. III. P. I. 146, 151.
—— (*Thomas*) T. IV. P. IV. 144.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 58.
Kirle (*Richardus*). T. VI. P. IV. 163.
—— (*Johannes*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
Kirton (*Thomas*). T. VII. P. III. 160.
Kirton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Kittowe (*Nicholaus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sancto Antonio, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. IV. 120.
Knapp (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 28.
Knapton (*Johannes de*). T. I. P. III. 103.
Knareſburgh (*Robertus de*). T. II. P. II. 178.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 22.
Knareſburgh Caſtrum. Summonitum. T. I. P. IV. 203. Occupat. T. II. P. I. 138. Caſtrum, Manerium & Honorem & Advocationem Domûs Sancti Roberti. T. III. P. II. 199, 200.
Knareſdale. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Knatchbull (*Nortonus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Knayton (*Thomas de*). T. III. P. IV. 150.
Knebel (*Kuckel Thomouis*). T. III. P. IV. 194, 197. T. IV. P. I. 11.
Knebone (*Johannes*). T. VI. P. II. 207.
Knechebull (*Robertus*). T. III. P. IV. 133.

Kneen (Johannes). T.IV. P.I. 184, 187.
Kneeſton (Willielmus). Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 144.
Knelhulle (Thomas de). T.I. P.IV. 35.
Knemetorf (Henricus). T.V. P.III. 36.
Kneton (Henricus). T.II. P.IV. 23.
Knetſhall (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 168.
Knevel (Thomas). T.III. P.IV. 128.
Knibbins (Paulus). T.VII. P.I. 96.
Knight (Rogerus). T.IV. P.III. 59.
—— (Henricus). T.VI. P.I. 87.
—— (Willielmus). T.VI. P.I. 97, 111, 114, 186.
—— (Thomas). T.VI. P.II. 160.
—— (Willielmus). T.VI. P.III. 65, 67.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 136.
—— (Simon). T.VI. P.IV. 153.
—— (Thomas). T.VII. P.III. 7, 47, 73, 200.
—— (Henricus). T.VII. P.III. 112.
—— (Jervaſius). Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 76.
—— (Johannes), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Claverton in Comitatu Buck & Diœceſi Lincolniæ. T.IX. P.III. 41.
Knightly (Richardus). T.VI. P.IV. 156.
— (Ricardus) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
— (Ricardus), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 32.
Kniveton (Gilbertus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 48.
Kniveton (Willielmus), Baro, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
Knivett (Philippus). T.VIII. P.II. 12.
Knok (Guillielmus). T.III. P.III. 76.
— (Johannes). T.IV. P.IV. 114.
Knokin (Johannes de). T.I. P.IV. 207. T.II. P.I. 37.
Knoklav (Dominus Rogerus de). T.I. P.II. 74.
Knoll. Manerium ſic dictum, in Comitatu Warwici ſitum. T.VIII. P.II. 54.
Knolles (Robertus). T.III. P.I. 112.
— (Robertus). T.III. P.I. 199, 200. P.II. 59. 133, 175.
— (Conſtantia), Uxor. T.III. P.I. 199, 220.
— (Robertus). T.III. P.III. 75, 76, 79, 90. P.IV. 47.
— (Robertus). T.III. P.IV. 133.
— (Thomas). T.III. P.IV. 164.
— (Robertus). T.V. P.I. 102.
— (Johannes). T.V. P.II. 33, 34, 115.
— (Willielmus). T.V. P.II. 115.
— (Willielmus). T.V. P.III. 139, 143, 155, 156, 160, 161. P.IV. 79.
— (Robertus). T.VI. P.I. 33.
— (Franciſcus). T.VI. P.IV. 76, 86, 130, 157, 154.
— (Franciſcus). T.VII. P.I. 16.
— (Willielmus). T.VII. P.I. 202. P.II. 20. 36, 40, 60, 61, 64.
— (Dominus). T.VII. P.II. 121, 128, 146, 165, 169, 183, 184, uſque 188, 209.
— Dominus (Willielmus). T.VII. P.III. 47, 134.
Knolles (Franciſcus), Miles, aſſignatur ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4.
— (Robertus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P II. 4
Knollis (Franciſcus), Miles. T.VIII. P.II. 13.
— (Henricus) obtinet Officium Receptoris omnium Primitiarum, &c. T.VIII. P.III. 26.
— (Henricus). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 83.
Knottyngle (Johannes). T.III. P.II. 40.
Knovil (Bogus de). T.I. P.II. 148, 203. P.III. 17, 21, 75, 183, 188, 203. P.IV. 5, 48.
— (Willielmus). T.I. P.IV. 38.
Knounelin, Filius Eyneon, Fil. Yeperverd. T.I. P.II. 110.
Knout (Richardus de). T.I. P.III. 86.
Knowles (Henricus). Miles, conſtituitur Armiger & Receptor omnium Primitiarum infra Regnum Angliæ. T.VIII. P.IV. 60.
Knowſton. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Exoniæ. T.VIII. P.II. 170.
Knox (Andræas). T.VII. P.III. 146.
Knuſton (Maddok). T.II. P.I. 51.
Knutus, Rex Angliæ. T.I. P.III. 100.
Knyghtley (Johannes). T.IV. P.I. 88.
Knyghton. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Knyths (Johannes). T.IV. P.II. 82.
Knype (Edwardus). T.VI. P.IV. 48.
Knypes (Johanna). T.VI. P.III. 47.
Knyſton (Nicolaus). T.V. P.IV. 38.
Knyvet (Johannes). T.III. P.II. 157, 190, 199, 201, 203, 205.
—— (Johannes). T.III. P.III. 10, 11, 14, 26, 49, 64.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 87.
—— (Thomas). T.IV. P.IV. 34.
—— (Willielmus). T.V. P.III. 138.
—— (Thomas). T.VI. P.I. 4, 15.
—— (Henricus). T.VI. P.II. 173.
—— (Anthonius). T.VI. P.III. 102. P.IV. 23.
—— (Dominus Thomas). T.VII. P.III. 13.
—— (Anthonius). T.VII. P.III. 13.
Koberer (Johannes-Jacobus). T.VII. P.II. 200.
Kokerill (Giotus). T.I. P.IV. 15.
Kollowe (Abbas de). T.III. P.III. 62.
Koven (H.). T.V. P.III. 180.
Kowolt (Willielmus de). T.II. P.IV. 169.
Krapſtrup (Georgius de). T.VII. P.II. 191.
Kreis (Marcus de). T.VII. P.II. 200.
Kreyger (Conradus). T.III. P.III. 110, 111, 112, 113, 115, 116, 118, 119, 129.
—— (Lupoldus), Filius. T.III. P.III. 112.
Krix (Egidius). T.VII. P.I. 169.
Kuguiliam (Johannes). T.V. P.I. 173.
Kuke Comes (Henricus de). T.I. P.I. 34.
—— Dominus (Johannes). T.I. P.III. 69, 168, 170, 172, 174, 184, 187, 191.
—— Dominus (Oto). T.II. P.III. 75, 76, 119, 130, 170, 180.
Kukeham (Adam de). T.III. P.III. 190.
Kulilas (Johannes de). T.I. P.IV. 35.
Kullington, ſive Kellington. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.II. 41.
Kunerſtorp (Henricus). T.V. P.III. 39.
Kupre (Abbas de). T.I. P.I. 166.
Kurclyngeſtoke (Ralfus). T.II. P.I. 52.
Kuret (Lewelinus). T.I. P.I. 64.
Kuſſuyk (Hermant de). T.III. P.III. 110, 115.
Kuton (Johannes). T.III. P.III. 155.
Kuyf (Johannes). T.V. P.I. 137.
Kybroſo (Comes Radulphus). T.III. P.III. 204.
Kyd (Robertus). T.III. P.I. 149, 155.
— (Rogerus). T.IV. P.II. 90.
— (Richardus). T.VI. P.IV. 9.
Kydbrooke (Baro de). T.VIII. P.II. 243. Vide Roſſe (Harvey de).
Kyddall (Goddardus). T.VI. P.IV. 93.
Kydelham (Johannes). T.IV. P.IV. 162.
Kydermiſter (Johannes), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 4.
Kydeſton (Johannes). T.V. P.I. 3.
Kydwelly (Morganus). T.V. P.IV. 31.
Kyeſted. Rectoria. T.VI. P.IV. 114.
Kyffyn (Howel). T.IV. P.II. 51.
—— (Richardus). T.VI. P.IV. 85.
Kyffin (Johannes), Clericus, Capellanus Thomæ Comitis Suffolciæ Ordinis Garterii Militis. T.VIII. P.II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
Kyghley (Johannes). T.IV. P.IV. 95.
Kyldare (G). T.VI. P.II. 160.
—— Epiſcopus (Walterus). T.VI. P.II. 219.
—— Comes (Geraldus). T.VI. P.IV. 86.
Kyle (Walterus de). T.IV. P.IV. 113.
Kylemaynlloyde. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Kylkenny (Willielmus). T.I. P.I. 133, 173.
—— (Willielmus). T.I. P.III. 97, 105, 139. P.IV. 37.
Kyllum (Johannes de). T.IV. P.IV. 19.
Kyllyngall (Hugo). T.V. P.IV. 189.
Kyllyngworth (Thomas). T.VI. P.II. 198.
Kylton. Vicaria. T.VI. P.IV. 102.
Kylvyngton (Johannes de). T.II P.II. 187.
Kylwarby, Archiepiſcopus Cantuarienſis. T.IV. P.IV. 174.
Kylyngmerſh. T.IV. P.III. 68.
Kyma (Simon de). T.I. P.I. 30, 71.
—— (Robertus). T.I. P.I. 114.
Kymbergham (David). T.II. P.III. 98.
Kymberle (Willielmus). T.III. P.IV. 71.
Kymberyg (Richardus). T.VI. P.II. 202.
Kyme (Dominus Philippus de). T.I. P.II. 199, 221. P.III. 17, 131, 149, 203. P.IV. 5, 48.
—— (Nicholaus). T.I. P.III. 86.
—— (Willielmus). T.II. P.II. 26, 29.
—— (Willielmus). T.II. P.II. 107, 108, 121, 123, 161, 169, 186.
Kyme. Lincolnienſis Prioris Domûs Scriptum. T.VI. P.III. 44.
Kymerich (Edwardus). T.IV. P.III. 86.
Kynald (Martinus). T.III. P.II. 96.
Kynardeſeye (Johannes). T.II. P.II. 188.
Kynaſton (Samuel), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Great Somerford, in Comitatu Wilts, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 143.
Kyne (Philippus). T.I. P.IV. 108, 144, 193. T.II. P.I. 59. P.II. 14, 26.
Kynebelle (Richardus de). T.II. P.III. 71.
Kynef Perſona (Robertus de). T.I. P.III. 163.
Kynet (Reginaldus de). T.I. P.IV. 14.
Kyng (Radulphus). T.III. P.II. 38.
—— (Robynus). T.III. P.III. 127, 128.
—— (Oliverus). T.V. P.III. 69, 167. P.IV. 5, 43.
—— (Alanus). T.VI. P.II. 3.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 194.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 8.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 92.
—— (Robertus). T.VI. P.IV. 115.
—— (Johannes). T.VI. P.IV. 163. Vide King & Kinge.
Kyngeſcote (Johannes). T.V. P.I. 104.
Kyngeſland. Rectoria. T.VI. P.IV. 93.
Kyngesmyll (Willielmus). T.VI. P.III. 165.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 137.
Kyngeſſon (Richardus de). T.II. P.III. 190.
Kyngeſton (Willielmus de). T.II. P.II. 140.
—— (Johannes). T.II. P.II. 178. P.III. 106, 115.
—— (Thomas). T.III. P.I. 176.
—— (Johannes). T.III. P.III. 190, 194. P.IV. 42.
—— (Richardus). T.IV. P.I. 41, 83.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 117.
—— (Thomas). T.V. P.III. 131, 169.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 8. Vide Kingſton & Kingeſton.
Kyngman (Johannes). T.V. P.II. 131.
Kyngorne (Thomas de). T.III. P.I. 159.
Kyngton (Johannes). T.IV. P.I. 2, 5, 11, 13, 24, 26, 61, 80, 81, 92, 104, 108, 117, 118, 163, 182, 183.
Kynlouch (Henricus). T.IV. P.IV. 179, 180.
Kynmuc (Alexander). T.I. P.II. 210.
Kynnemond (Jacobus de). T.IV. P.IV. 125, 126, 128.
Kynmerſley (Franciſcus), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 14.
Kynordeſey (Johannes). T.II. P.I. 161.
Kynros (Azo). T.I. P.III. 104. P.IV. 59.
Kynſey (Robertus). T.VI. P.III. 141. P.IV. 7.
Kynsman (Ricardus). Conceſſio ei facta Officii unus ſeptem Auditorum Scaccarii. T.VIII. P.II. 26.
Kynswere. Rectoria de Shorham, Capella de Oxford, Rectoria de Cleve. T.VI. P.III. 106. Kyngesnorth, Lymmyng, aliàs Lymmege, Advocationes Rectoriarum. 135. Capella. T.VI. P.IV. 3.
Kynton. De Firmâ 12. l. annuatim. T.V. P.II. 193.
Kynver (Robertus). T.VI. P.III. 30.
Kynwolmarſh (W.). T.IV. P.IV. 26, 34, 60.
Kypping (Thomas). T.II. P.IV. 25.
Kyqueley (Johannes). T.IV. P.III. 36.
Kyrel (Nicholaus). T.II. P.II. 148, 150, 157, 162.
—— (Johannes). T.II. P.IV. 136, 139.
—— (Thomas). T.V. P.I. 75, 77, 78, 86, 100, 101, 108.
—— (Thomas). T.V. P.II. 32, 81.
Kyrke (Willielmus). T.VI. P.III. 50.
—— (Georgius) creatur Regiſtrarius & Cuſtos Regiſtrorum in Cancellaria factorum, &c. T.VIII. P.III. 26.
Kyrkedy Lownesdale. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 26.
Kyrkel (Conradus). T.III. P.I. 24.
Kyrkeley-Green. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Kyrkeleys. Eborum Monaſterii Prioriſſæ Scriptum. T.VI. P.III. 47.
Kyrkenar (Eraſmus). T.VI. P.III. 11.
Kyrketon (Johannes). T.II. P.IV. 207. T.III. P.I. 113, 119.
Kyrkham (Walterus de). T.IV. P.I. 148.
Kyrkſtall. Eborum Abbatis Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 44.
Kyrnbarn (Dionyſius). T.IV. P.IV. 164.
Kyrſted. Rectoria cum Capella de Langhall. T.VI. P.IV. 9.
Kyrton (Gilbertus). T.IV. P.II. 122.
Kytchin (Georgius). T.VI. P.IV. 15.
Kyte (Johannes). T.VI. P.III. 11.
Kytſon (Thomas). T.VI. P.II. 183, 194.

Kytſon (Johannes). T.VI. P.II. 198.
Kyx (Willielmus). T.III. P.III. 194.

L.

L . . . . *(An.)* T.V. P.IV. 257.
Labaſco (Johannes de). T.I. P.III. 39.
Labay (Johannes). T.IV. P.IV. 11.
Labethir (Willielmus). T.V. P.II. 18.
Labordonia (Guido de). T.III. P.III. 64.
Labra (Ordinarus). T.I. P.I. 11.
Lac (Johannes du). T.V. P.IV. 95.
—— *(Lancelotus du).* T.V. P.IV. 95.
Lacarra (Martinus). T.III. P.IV. 90.
Lacheford (Johannes). T.III. P.III. 32.
Lacienden (Abbas de). T.I. P.III. 136. P. IV. 39.
Lacinia (Pontius). T.I. P.I. 41.
Lacon (Franciſcus). T.VII. P.III. 20.
—— *(Franciſcus)*, Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Salopiæ. T.VIII. P.II. 14.
—— *(Franciſcus)*, Eques. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 8.
Lacton (Guillielmus), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T.IX. P.II.170.
Lacuſſano (Raymundus de). T.I. P.III. 123.
Lacy (Walterus de). T.I. P.I. 52, 71, 72, 75, 82, 110.
—— *(Hugo de).* T.I. P.I. 52.
—— *(Johannes).* T.I. P.III. 123.
—— *(Walterus).* T.I. P.IV. 14.
—— *(Hugo & Edmundus).* T.I. P.IV. 15.
—— *(Deſiderata)*, Uxor Galfridi. T.I. P. IV. 110.
—— *(Berengarius).* T.III. P.I. 182.
—— *(Johannes).* T.III. P.I. 192.
—— *(Petrus).* T.III. P.II. 157, 179.
—— *(Edmundus).* T.IV. P.II. 188, 198.
—— *(Johannes).* T.IV. P.IV. 130.
—— *(Willielmus).* T.V. P.III. 106, 107, 125.
—— *(Robertus).* T.VI. P.IV. 92.
—— *(Rolandus)*, Miles. T.VIII. P.II. 13.
—— *(Jacobus).* T.IX. P.III. 101.
Ladbaum (Johannes). T.IV. P.IV. 19, 31.
Ladberom (Johannes). T.IV. P.II. 170.
Ladd (Nathaniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Cranſley, in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 142.
Laden (Bertrandus). T.III. P.III. 43.
Ladiliet (Bertrandus de). T.I. P.II. 64.
Ladils (Bernardus de). T.I. P.II. 177.
—— *(Petrus).* T.I. P.III. 30.
Ladley (Thomas). T.V. P.IV. 9.
Lados (Otto de). T.II. P.I. 23.
Laetaro (Henricus de Santo). T.II. P.IV. 13.
Lafauria (Petrus). T.I. P.II. 139.
Lafferte (Dominus *de*). T.III. P.IV. 41.
Lafrankinus, Nepos Antonii Peſſaigne. T.II. P.I. 42.
Laganeſſa (Johannes de). T.II. P.I.70.
Lagg (Robertus Grierſon de), Eques. Commisſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T.IX. P.I. 33.
Laghleſe (Hugo de). T.II. P.I. 70.
Lagnes (Vincentius de). T.I. P.IV. 70.
Lagneto (Dominicus de). T.III. P.III. 19.
Lagneuelle (Jedewyn). T.III. P.II. 44.
Lagriſſoul (Sicardus de). T.III. P.I. 188, 191.
Laherne (Thomas). T.VI. P.IV. 101.
Lahet (Johannes de). T.V. P.I. 171.
Laighton-Buſſard (Villa de) Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 3.
Lailler (Yvonetus). T.IV. P.II. 47.
—— *(Michael).* T.IV. P.III. 69, 76.
—— *(Michael).* T.V. P.I. 73.
—— *(Guillielmus).* T.V. P.I. 95, 96.
Laire (Michael). T.IV. P.III. 95.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.IV. 85.
Laiſne (Girardus). T.V. P.IV. 99.
Laiſtre (Euſtachius de). T.IV. P.II. 47. P. III.168.
Laithorp. T.IX. P.I. 81.
Lak (Petrus du). T.I. P.IV. 60.
—— *(Thomas).* T.VI. P.II. 209.
—— *(Thomas).* T.VII. P.II. 209.
—— *(Thomas).* T.VII. P.III. 4, 65, 89.
Lake (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Almeſtree, Diœceſis Herefordiæ. T.VIII. P.IV. 66.
Laken (Willielmus). T.V. P.II. 177. P.III. 54.
Lakes (Stephanus). T.VII. P.II. 6.
Lakyn (Thomas). T.VI. P.IV. 92.
Lakyngbeth (Johannes). T.III. P.III. 76.
Lailing Baro *(Carolus de).* T.V. P.IV. 240, 255.
—— Comes *(Carolus).* T.VI. P.IV. 20, 26.
Lalaing (Simon). T.V. P.I. 170.
—— *(Joſſe).* T.V. P.III. 20.
Lalam (Johannes de). T.I. P.IV. 30.
Lalanda (Johannes de). T.II. P.IV. 77.
Lalement (Johannes). T.IV. P.III. 15.
Laliſſe (Guillielmus). T.IV. P.III. 177.
Lallemont (Guillielmus). T.V. P.IV. 93.
Lallier (Petrus de). T.V. P.IV. 99.
Lamacenſis Epiſcopus. (G.) T.V. P.IV. 6.
Lamandano (Petrus de). T.I. P.III. 34, 35.
Lamandre (L. de). T.V. P.I. 160.
Lamare (Petrus de). T.IV. P.IV. 68.
Lamb (Adam). T.I. P.III. 163.
—— *(Johannes).* T.III. P.III. 127.
—— *(Johannes)*, Eques, Cancellarius Reginæ. T.IX. P.III. 9. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. *ibid.*
Lamban (Jacobus). T.IV. P.II. 47.
Lambard (Johannes). T.III. P.II. 43, 54.
—— *(Hermolaus).* T.III. P.III. 138.
—— *(Edmundus).* T.V. P.III. 25.
—— *(Dioniſius).* T.V. P.IV. 92.
—— *(Willielmus).* T.VI. P.III. 172.
Lambe (Johannes), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— *(Willielmus)*, Generoſus, Deputatus Eſcaetoris Comitatus Eſſexiæ. T.VIII. P. II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *(Guillielmus).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— *(Johannes)*, Eques, Juris Doctor. Commiſſio ei directa pro Cauſis Eccleſiaſticis. T.VIII. P.IV. 36.
—— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Capellam de Twyford. T.IX. P.I. 79.
Lambert (Petrus). T.I. P.III. 132.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.I. 16.
—— *(Petrus).* T.IV. P.IV. 7.
—— *(Franciſcus, Johannes & Guillielmus).* T. V. P.IV. 96.
—— *(Johannes).* T.VI. P.II. 221.
—— *(Hugo).* T.VI. P.IV. 48.
—— *(Willielmus).* T.VII. P.I. 117.
—— *(Carolus* Dominus). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ, T.VIII. P.II. 5.
—— *(Thomas).* T.VIII. P.II. 9.
—— *(Edwardus)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Weſton, Diœceſis Lincolniæ. T.IX. P.II. 252.
—— *(Alexander).* Officium ei conceſſum. T.IX. P.III. 39.
—— Generalis-Major. T.IX. P.III.251.
Lamberſied (Girardus). T.I. P.I. 114.
Lamberti (Arnaldus). T.II. P.I. 76.
—— *(Petrus Arnaldi).* T.II. P.III. 23, 44, 174.
—— *(Robertus).* T.III. P.IV. 19.
Lambertus, Capellanus. T.I. P.I. 164.
—— *(P.).* T.VI. P.I. 29.
Lambeſpine (Claudius de). T.VI. P.III. 120.
Lambeter (Rectoria de). T.VIII. P.III.227.
Lambeth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.II. 168.
Lambourne (Johannes). T.III. P.III. 195.
Lambrockens (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Merthire, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.II. 210.
Lambrok (Walterus de). T.II. P.IV. 11.
Lambroun (Willielmus). T.III. P.III. 188.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.I. 27.
Lamehith (Willielmus de). T.III. P.I. 7.
Lamelay (Johannes de). T.I. P.IV. 121.
Lamelin (Janotus). T.IV. P.II. 87.
—— *(Stephanus).* T.IV. P.III. 157.
Lamenayne (Petrus de). T.II. P.II. 120.
Lamenon (Bertrandus). T.I. P.III. 29.
—— *(Riccamis).* T.I. P.III. 35.
Lameſeley (Alexander). T.III. P.I. 43.
Lameſſey (Laurentius). T.IV. P.IV. 179, 180, 181.
Lamiral (Johannes). T.V. P.IV. 96.
Lamoran (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 37.
Lamore (Richardus). T.I. P.II. 204.
Lamot ad Letreve (Geraldus). T.I. P.III.133.
Lampit (Thomas). T.III. P.IV. 133.
Lampley (Thomas). Commiſſio ei directa in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 144.
Lamplugh (Johannes). T.VI. P.III. 227.
—— *(Thomas).* T.VII. P.III. 38, 42, 58, 96.
—— *(Thomas)*, Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— *(Georgius)*, Clericus, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 6.
Lampredæ. Pro Regina. T.IV. P.I. 94.
Lamprier (Clemens & Nicholaus). T.VI. P. III. 201.
Lamſans (Bernardus de). T.V. P.I. 155.
Lamy (Hugo). Confirmatio Conceſſionis ei factæ Officii Receptoris Generalis Proventuum, Reddituum, *&c.* in Provinciâ Carleolâ. T.VIII. P.III. 78.
Lamyk (Johannes). T.II. P.IV. 185.
Lana. Operarii alienigenæ. T.II. P.III. 167. De Licentiâ emendi. 169. Ne Arietes vivi ultra Mare ducantur. T.II. P.IV. 17. De eskippando pro expeditione Regis. 29, 31, 34. In Pannos operandos. 56. Pro liberatione. 99, 110. Pro veſtura Cardinalium. 127, 142. De Pretio. 145. Commiſſio inde. T.VII. P.IV. 11.
Lanaber (Rectoria de), in Diœceſi Bangorienſi. T.IX. P.II. 208.
Lanaelhayn. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Lanardaco (Domina *Johanna de*). T.II. P.I. 89.
Lanark (Richardus de). T.I. P.II. 209.
Lanbeſco (Gaillardus de). T.II. P.III. 44.
Lancaſtell (Johannes de). T.II. P.IV. 21.
Lancaſtre (Gilbertus de). T.I. P.I. 68.
—— *(Willielmus).* T.I. P.I. 72, 81, 131, 142.
—— *(Rogerus).* T.I. P.II. 155, 199, 203, 221.
—— *(Johannes).* T.I. P.III. 131, 188, 190, 203.
—— *(Henricus).* T.I. P.IV. 108, 109, 111, 112, 145, 148. T.II. P.I. 51, 59, 82, 128, 176, 183.
—— *(Johannes).* T.I. P.IV. 144, 192. T.II. P.I. 59, 82, 128, 176. P.II.47.
—— *(Johannes).* T.I. P.IV. 144. T.II. P.I. 174.
—— *(Henricus).* T.II. P.II. 86.
—— *(Johannes).* T.II. P.II. 108, 115, 119, 191.
—— *(Johannes)*, Filius Hugonis. T.II. P.IV. 21.
—— *(Matilda).* T.III. P.II. 154.
—— *(Richardus).* T.III. P.II. 198.
—— *(Johannes).* T.III. P.IV. 149. T. IV. P.I. 22.
—— *(Thomas).* T.IV. P.I. 16.
—— Rex Armorum *(Richardus).* T.III. P.IV. 186. T.IV. P.I. 37.
—— *(Johannes).* T.IV. P.II. 125.
—— *(Johannes).* T.VI. P.II. 199.
—— *(Lancelotus).* T.VI. P.III. 227.
—— *(Thomas).* T.VI. P.IV. 85.
—— *(Ambroſius.)* T.VI. P.IV. 132.
—— *(Juſtinianus).* T.VI. P.IV. 159.
—— *(Edwardus).* T.VIII. P.II. 14.
Lancaſtriæ. Honor, Comitatus, Caſtrum & Villa. T.I. P.IV. 70. Duci Adhærentium Petitiones. T.II. P.II. 172. Relaxationes. 176. Pro Epiſcopo Herefordenſi. 177. De Terris rehabendis. 177, 178, 179. De Pœnis relaxandis. 179. De non moleſtando. 182. De Pardonatione. P.III. 49. Quòd Rex Caſtellæ habeat Cancellarium, Brevia, Sigillum, &c. T.III. P.III. 56.
Lancaſtriæ Comes *(Edmundus).* T.I. P.II. 135, 141, 153, 155, 180, 182, 203, 213, 221, 238. P.III. 17, 72, 74, 75, 86, 87, 90, 97, 98, 99, 103, 118, 119, 123, 132, 136, 140, 151, 154, 157, 158, 161. P. IV. 86.
—— *(Thomas).* T.I. P.III. 72, 203, 209, 210, 215. P.IV. 5, 10, 69, 70.
—— *(Henricus)*, Frater. T.I. P.III. 203, 209, 210, 215. P.IV. 5, 10.
—— *(Thomas).* T.I. P.IV. 89, 92, 108, 110, 112, 118, 141, 144, 164. T.II. P. I. 7, 11, 13, 17, 21, 29, 30, 36, 45, 49, 51, 53, 59, 85, 93, 99, 129, 135, 136, 137, 146, 152, 153, 160, 161, 166, 176, 179. P.II. 26, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 53, 77.
—— *(Thomas).* T.II. P.II. 177, 179, 182, 189, 190. P.III. 3, 39, 61, 96.
—— *(Henricus.* T.II. P.IV. 23, 27, 28, 32, 33, 37, 40, 46, 48, 49, 57, 61, 69, 78, 86, 87, 99, 110, 113, 121, 124, 135,

139, 140, 147, 150, 151, 155, 160, 161, 162, 168, 173, 175, 179, 183, 189, 198. T. III. P. I. 4, 10, 11, 12, 21, 22, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 55, 60, 64, 67, 71, 79, 81, 82, 85, 86, 91, 93, 96, 99, 100, 101, 102, 110, 112, 115, 117, 118, 119, 126, 130, 132.
—— (*Alianora* & *Matilda*), Filiæ. T. II. P. IV. 189, 190.
—— Dux (*Henricus*). T. III. P. I. 134, 137, 141, 142, 143, 160, 163, 167, 172, 192, 208, 216. P. II. 7, 20.
—— (*Johannes de Gandavo*). T. III. P. II. 91, 100, 101, 106, 111, 115, 119, 120, 122, 123, 132, 137, 148, 164, 173, 198, 199, 200, 201, 205.
—— (*Henricus*), Dux & *Blanchia* Filia. T. III. P. III. 21.
—— Comites (*Thomas* & *Henricus*). T. III. P. IV. 4
—— Dux (*Johannes*). T. III. P. IV. 134, 135, 136, 141, 143, 146, 147, 148, 150, 156, 191.
—— (*Henricus*). T. III. P. IV. 161, 162, 163, 174, 185. T. IV. P. I. 12, 56, 68, 71.
—— Comes (*Henricus*). T. IV. P. II. 56.
—— Dux (*Johannes*). T. IV. P. III. 83, 120.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 34.
—— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 104.
Lance (*Willielmus*), Clericus, Verbi Divini Concionator, & Capellanus Domeſticus Dudlei Domini *North* Baronis de *Kertlinge* in Comitatu Cantiæ. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Lancelot. T. IV. P. I. 56.
Lancelotus, Wintoniæ Epiſcopus. T. VIII. P. II. 38.
Lanceſton. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Lanceſton (*Sancta Maria in*). Vicaria ſic dicta. T. VIII. P. III. 281.
Lanchon (*Johannes*). T. IV. P. IV. 59.
Landa (*Galhardus de la*). T. I. P. III. 133.
—— (*Petrus* & *Johannes*) T. III. P. I. 193.
—— (*Berardus*). T. III. P. III. 127.
—— (*Triſtanus*). T. IV. P. I. 114.
—— (Dominus). T. IV. P. II. 171.
—— *Longa* (*Robertus de*). T. I. P. I. 69.
—— (Prior). T. I. P. II. 92.
Landaff. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 166. Pro Willielmo Morgan Epiſcopo Regius Aſſenſus. 166. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 167.
Landaff (*Willielmus Mathew de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Landale (*Albanus*). T. VI. P. IV. 22.
Landarum Seneſcallus. T. II. P. II. 154.
Landas (*Amandus de*). T. III. P. II. 95.
Landavenſis Epiſcopatus, &c. pro Epiſcopo Cuſtode Epiſcopatûs Ciceſtrenſis. T. III. P. III. 189, De Reſtitutione Temporalium. P. IV. 49, 120. De acceptationis Proviſionis licentiâ. 106, 107. Pro Epiſcopo de reſtitutione Temporalium. T. IV. P. I. 132. Pro Epiſcopo ad Papam. P. IV. 93. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. V. P. I. 103. De Reſtitutione Temporalium. P. II. 83. Pro Epiſcopo Pardonatio. P. III. 13. De Reſtitutione Temporalium. 71, 95. P. IV. 105. Cuſtodia Temporalium commiſſa Miloni Abbati de Eveſham. 145, 152. Pro Georgio de Atticâ Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. VI. P. IV. 33. Poſt Reſignationem Georgii Epiſcopi licentia eligendi. P. III. 10. Pro Roberto Holgate Epiſcopo Significavit. 10. De Reſtitutione Temporalium pro eodem. 10. De licentiâ eligendi. P. III. 123. Pro Anthonio Kytchyn Epiſcopo Significavit. 124. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 128. De licentiâ eligendi. P. IV. 128. Reſtitutio Temporalium. 130. Licentia eligendi. 160. Regius Aſſenſus. *ibid.* Reſtitutio Temporalium. 161. De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. III. 34. Pro Georgio Carleton Epiſcopo Significavit. 51. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 76. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 119. Pro Theophilo Feild Epiſcopo Regius Aſſenſus. 119. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 123. Pro Theophilo Epiſcopo Præſentatio ad Vicariam de Treleg & Capellam de Penhault. P. IV. 135.
Landavenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 128, 129. P. II. 57.
Landavenſis Epiſcopus (*W*). T. I. P. II. 131, 156, 202. P. III. 126.
—— (*J.*). T. I. P. III. 154, 156. P. IV. 39.
—— (*J.*). T. II. P. I. 180.
—— (*J.*). T. II. P. II. 123, 149, 171, 187. P. III. 87, 120.
—— (*J.*). T. II. P. IV. 50, 180.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 47, 53.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 146, 173, 183, 185, 189.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 8, 47.
—— (*Edmundus*). T. III. P. IV. 49, 70.
—— (*Tidemannus*). T. III. P. IV. 106.
—— (*Andreas*). T. III. P. IV. 107.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 153.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 153, 177, 196. T. IV. P. I. 122, 132.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 132. T. IV. P. II. 111.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 102.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. II. 83.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 111. P. III. 12.
—— (*Johannes Hundon*). T. V. P. III. 71, 95.
—— (*Johannes Marſhall*). T. V. P. III. 91.
—— (*Johannes Ingleby*). T. V. P. IV. 105, 145.
—— (*Milo*). T. V. P. IV. 152.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 133.
—— (*R.*). T. VI. P. II. 120.
—— (*G.*). T. VI. P. III. 4.
—— (*Robertus Holgate*). T. VI. P. III. 10, 42.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 122.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. III. 124, 128. P. IV. 17, 84, 87.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 129, 130.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 160, 161.
—— (*Willielmus Morgan*). T. VII. P. I. 166.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. II. 169.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 33, 50.
—— (*Georgius Catleton*). T. VII. P. III. 76, 119.
—— (*Theophilus Field*). T. VII. P. III. 119, 123. P. IV. 134.
Landegam (Sancti) Parochia, Terra & Tenementa. T. I. P. II. 193.
Landellis (*Ludovicus de*). T. IV. P. IV. 3.
Landenſis Epiſcopus (*Jacobus*). T. IV. P. II. 87.
Landeres (Dominus *de*). T. III. P. IV. 97, 100.
Landes (*Vincentius de la*). T. V. P. IV. 97.
Landesdale (*Johannes de*). T. III. P. I. 199.
Landewath (*Johannes*). T. III. P. III. 84, 133.
Landi (*Hieronimus*). T. VII. P. III. 243.
Landi (Abbas *Sancti*). T. IV. P. IV. 12.
Landimento (*Simon de*). T. I. P. II. 138.
Landirano (Dominus *Gaillardus de*). T. II. P. III. 8, 44, 172.
—— (*Elias*). T. II. P. III. 174.
—— (*Elias*). T. II. P. IV. 77. T. III. P. I. 96.
Landiras (*Elias de*). T. III. P. I. 135. P. II. 152.
Landois (*Mich.*). T. VI. P. I. 208.
Landoma Archidiaconus (*Guillielmus*). T. I. P. III. 182.
Landors. T. VII. P. I. 32.
Landſchadt (*Pleichardus*). T. VII. P. II. 184, uſque 188.
Landuno (*Petrus de*). T. I. P. II. 65.
—— (*Guido de*). T. IV. P. IV. 11.
Lane (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
— (*Thomas*). T. IV. P. II. 125, 130.
— (*Robertus*). T. IV. P. II. 133.
— (*Amenus*). T. IV. P. III. 198.
— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 49.
— (*Johannes atte*). T. III. P. II. 52.
— (*Thomas*), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.
— (*Willielmus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Inwardley, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. III. 167.
— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Northſhobury, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 169.
— (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Avetongifford, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 224.
Lane (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sparſholt, in Diœceſi Wintoniæ. T. IX. P. I. 21.
Lanerak (*Willielmus*). T. V. P. IV. 62, 71.
Lanercoſt (Prioratus de), in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. II. 55.
Lanevario (*Arnaldus de*). T. III. P. IV. 51.
Lang (*Donaldus*). T. IV. P. IV. 114.
— (*Philippus*). T. VI. P. III. 134.
Langacre (*Johannes*). T. IV. P. II. 100.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
Langan (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 216.
Langat (Dominus *Poncat de*). T. IV. P. II. 129.
Langbrok (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 82.
Langdon (*Johannes*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Robertus*), Conceſſio ei facta Havenatoris Ducatûs Cornubiæ, ſive Cuſtodis Portuum, & Butleragii & Priſagii, infra Comitatus Cornubiæ, Devon, & alios Comitatus, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
Lange (*Edwardus*). T. III. P. I. 143.
—— (*Thomas*) T. III. P. I. 150.
—— (*Walterus*). T. IV. P. I. 54.
—— (*Jacobus*). T. V. P. I. 111.
—— (*Michael*). T. V. P. IV. 97.
Langebergh (*Johannes de*). T. III. P. I. 18.
Langedon (*R.* & *S. de*). T. I. P. I. 118.
—— (*Henricus*). T. I. P. II. 114.
—— (Abbas *W.*). T. II. P II. 79, 86.
Langeford (*Nicholaus de*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 98. P. III. 177.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 140.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 198. P. III. 83, 132.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 11.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 56.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 84.
—— (*Radulphus*). T. V. P. III. 131, 197.
Langeham (*Thomas de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Simon*). T. IV. P. IV. 174.
Langelay (*Galfridus*). T. I. P. III. 130.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 187.
—— (*Edmundus*). T. III. P. II. 7, 20, 23, 48, 53, 69, 73, 89, 93, 94, 95, 100, 101, 102, 113, 114, 155, 199.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 16, 116.
—— (*Walterus*). T. IV. P. II. 33.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 128.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. I. 48.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 47.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 85, 92.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 175.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 174.
Langemore (*Alanus*), & *Eliz.* Uxor. T. I. P. III. 183.
Langeport-Eſtover (Burgus de). Commiſſio directa Præpoſito & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Langeridge (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 85.
Langermannus (*Jacobus*). T. VII. P. I. 98.
Langeton (*Simon de*). T. I. P. I. 115.
—— (*Walterus*). T. I. P. III. 67, 103, 113, 129, 141, 155, 157, 158, 159.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 113, 138, 140, 157, 188.
—— (*Alanus*). T. I. P. III. 103.
—— Vicarius (*Johannes*). T. I. P. III. 163.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 129. P. III. 189.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. II. 190.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 23.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 23.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 176.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 123.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 36.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 170.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 94.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 125, 128, 144.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 123.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 12.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 149.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 73, 75, 78, 79, 80, 83, 94, 103, 122.
Langetoſt (*Johannes de*). T. II. P. III. 187.
Langford. Rectoria & Præbenda. T. VI. P. IV. 49.
Langford (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Salford,

ford, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 252.
Langham. Rectoria. T. VI. P. IV. 49, 102, 163.
Langharne (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis & Juriſdictionis Menevenſis. T. IX. P. II. 143.
Langius (*Rienerus*). T. VII. P. II. 11, 59.
Langley. Villa. T. I. P. II. 109. Manerium. T. I. P. IV. 181. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Langley. Nomen cujuſdam Præbendæ, infra Epiſcopatum Dunelmenſem. T. VIII. P. II. 51.
Langley (*Johannes*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shadoxhurſt, Diœceſis Cantuarienſis. T. IX. P. II. 91.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Harrowdon Magnâ, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 207.
—— (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Vicariam de Kirby ſuper Moram. T. IX. P. II. 256.
Lanley-Regis. Vicaria. T. VI. P. IV. 47.
Langlois (*Petrus*). T. III. P. I. 141.
Langman (*Johannes*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 135.
Langmantel (*Matthias*). T. VI. P. III. 134.
Langmores (Grangia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 54.
Langonoyd (Vicaria de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 216.
Langor (Rectoria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 140.
Langport. T. V. P. II. 40.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 76, 143. P. III. 53.
Laugret (*Georgius*). T. VI. P. II. 194.
Langridge (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. II. 213.
Langrige (*Richardus*). T. VI. P. III. 18.
Langryſche (*Johannes*). T. VI. P. III. 58.
Langſhawe (*Laurentius*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. I. 31.
Langſton (*Antonius*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Johannes*), Armiger, conſtituitur Janitor Superior infra Turrim London. T. VIII. P. IV. 113.
—— (*Franciſcus*), Armiger, conſtituitur unus Ordinariorum Servientium Regis ad Arma. T. IX. P. II. 137.
—— (*Anthonius*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 140.
Langſtrother (*Johannes*), Prior Sancti Joſeph Jeruſalem. T. V. P. II. 52, 57, 58, 59, 105, 172, 175, 177, 178, 180, 181, 184, 185, 189, 191.
Langtofte (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Langton. Rectoria. T. VI. P. IV. 45.
Langton (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Langton of the Olde. Rectoria). T. VI. P. IV. 8, 163.
Langton ſuper Swaile (Rectoria de, in Diœceſi Ceſtrenſi. T. IX. P. II. 253.
Langton (*Thomas*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 71.
—— (*Johannes*) obtinet Officium Majoris Stapulæ Briſtoll. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Johannes*) conſtituitur Conſtabularius Stapulæ infra Civitatem Briſtoll. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 115.
Langtree (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. III. 40.
Langues (*Vincentius de*). T. I. P. IV. 118.
Lanham. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Lanier (*Clemens*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 113.
Laniere (*Nicholaus*). Conceſſio ei facta ad Vitam. T. VIII. P. II. 70.
Lanig (*Johannes*). T. III. P. III. 176.
Laniſta. Vide *Gladiatoria.*
Lanivet (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. II. 250.
Lankinghorne. Vicaria. T. VI. P. IV. 101.
Lanmaes Gardianus (*Robertus*). T. I. P. II. 233, 236, 237, 238.
Lannon (*Johannes le*). T. IV. P. II. 59.
Lannoy (*Gilbertus de*). T. IV. P. III. 134, 138, 141, 144.
—— (*Hugo*). T. IV. P. III. 167, 169.
—— (*Gilbertus*). T. IV. P. III. 189.
—— (*Martinus*). T. IV. P. III. 199.
—— (Dominus (*Johannes*). T. IV. P. IV. 164, 180, 182, 183, 184.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 113.
—— (*Radulphus*). T. V. P. IV. 51, 54, 88.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. I. 9, 11, 12, 16.
Lanowe, ſive *Kewe* (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Lanrack (Parochia de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Lanreſtoſt. Prioratus. T. I. P. IV. 71.
Lanſanfred (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. I. 78.
Lanſſac (*Grimondus de*). T. VI. P. II. 51.
Lanſton (*Antonius*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 17.
Lantar (Dominus *de*). T. II. P. III. 10.
Lante (*Auguſtin de*). T. IV. P. II. 78. P. III. 161.
—— (*Thomas*). T. VII. P. IV. 140.
Lantigloſs (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. IV. 116.
Lanthendy (*David de*). T. I. P. IV. 201.
Lanthony (Prior *de*). T. III. P. IV. 9, 133.
Lanthony. Pro Priore de cuſtodiâ Temporalium Bangorienſium. T. V. P. IV. 73.
Lantof (*P.*). T. V. P. IV. 257.
Lantwitt juxta Neath (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. I. 81.
Lanvapley (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. VIII. P. III. 167.
Lanude (*Galfridus de*). T. I. P. I. 141.
Lanuge (*Johannes*). T. II. P. I. 53.
Lanum (*Johannes de*). T. II. P. II. 178.
Lanwart (*Euſtachius*). T. II. P. II. 8.
Lanwerin (*Jeronymus*). T. V. P. IV. 222, 229, 231, 240, 255.
Lanvorde (*Johannes Lloyde de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Lany (*Robertus de*). T. IV. P. I. 197.
— (*Robertus*). T. IV. P. III. 183, 199. P. IV. 10, 26, 31, 38.
— (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
Lanyan (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Lanybyther (Vicaria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. II. 208.
Lanye (*Benjaminus*), Theologiæ Profeſſor, obtinet decimam Præbendam infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri in Weſtmonaſterio. T. IX. P. II. 252.
Lanyer (*Alfonſus*). T. VII. P. I. 117.
—— (*Jeremias*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— *Willielmus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (*Jeronimus*), Privilegium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 74.
Lanyngton (*Radulphus de*). T. II. P. III. 31.
Laon Epiſcopus (*R. de*). T. II. P. II. 31. P. III. 27.
— (*Hugo*). T. III. P. I. 39, 40, 44, 48.
— (*Robertus*). T. III. P. I. 82, 85, 94. P. II. 191.
— (*Petrus*). T. III. P. III. 161, 162. P. IV. 47.
Lapapone (*Thomas de*). T. V. P. III. 182.
Lapford (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 142.
Lapide (*Oto de*). T. IV. P. IV. 129, 131.
Lapides; a Roche Diamont; a Migdalat Diamont; a Balys; a Perle. T. V. P. IV. 36.
Lapis Philoſophorum. De licentiâ conficiendi, ac etiam Elixir Vitæ. T. V. P. II. 68. Pretioſus vocatus à Rubie. 81. Lapides de Cadomo. 96.
Laporta (*G. de*). T. IV. P. III. 181.
Lapp (*Gabriel*). Officium ei conceſſum in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 163.
Lappe (*Johannes*). T. V. P. IV. 46.
Lapworth (*Alexander*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Leiceſtriæ & Warriæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Larc (*Petrus de*). T. II. P. II. 138.
Larcewesk (*Hugo de*). T. I. P. I. 72.
Larcham (*Gervaſius*). T. IV. P. IV. 61.
Larchant Dominus. T. VII. P. I. 93.
Larcher (*Nicholaus* & *Willielmus*). T. II. P. I. 41.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 22.
Larcher (*Johannes*). T. II. P. IV. 122.
—— (*Rogerus*). T. III. P. I. 59.
Larconture (*Robertus*). T. III. P. III. 179.
Lardener (*Simon*). T. II. P. I. 37.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. II. 146.
Laree (*Augerius de*). T. I. P. IV. 113.
Large (*Robertus*). T. V. P. I. 121.
Larke (*J.*). T. IV. P. III. 126, 177.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 145.
Larmerer (*Simon de*). T. I. P. IV. 35.
Lary (*Nicholaus de*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Nicholaus*), & *Alicia* Uxor. T. IV. P. IV. 130.
Las (*Petrus de*). T. II. P. III. 196.
Laſceles (*Rogerus de*). T. I. P. II. 155, 199, 203. P. III. 17, 130.
—— (*Radulphus*). T. I. P. III. 98.
—— (*Alanus*). T. I. P. III. 183.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 174.
Laſcells (*Georgius*), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
Laſcen (*Fortenarius de*). T. I. P. IV. 191, 192. T. II. P. I. 2.
Laſco (*Johannes de*). T. I. P. IV. 34.
Laſcune (Dominus *de*). T. III. P. III. 173. P. IV. 30, 46, 52.
Laſcurenſis Epiſcopus (*Raymundus*). T. I. P. III. 133, 139. P. IV. 40.
Laſcy (*W. de*). T. I. P. I. 43.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 26, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 59, 62, 75, 77, 78, 95, 97, 98, 99. P. IV. 87.
—— (*Walterus* & *Hugo*). T. II. P. I. 70, 77.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 14.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 112.
—— (*Petrus*). T. III. P. II. 148, 163, 176.
Laſham (Rectoria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. II. 139.
Laſpare (Dominus). T. II. P. IV. 92.
Laſſe (*Radulphus*). T. II. P. IV. 43.
Laſſell (Dominus *David de*). T. IV. P. IV. 126.
Laſſellys (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 19.
Laſtale (Epiſcopus *de*). T. II. P. IV. 117.
Laſtalla (*Cavall. de*). T. I. P. II. 33.
Laſtico (*Johannes de*). T. V. P. I. 127. P. II. 52.
Laſtingham (Vicaria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 139.
Laſus (*Garcias*). T. II. P. III. 201.
Latch (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 78.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens venditionem de Tabacco abſque licentiâ Regiâ. T. IX. P. II. 80. Officium ei conceſſum. 137.
Latford (*Willielmus de*). T. II. P. I. 34.
Latham (*Radulphus*). T. V. P. IV. 131, 151, 158.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. II. 203.
Latham, ſive *Kirkelethome* (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Lathbury (*Alveredus de*). T. III. P. III. 190.
Lathiniaco (Abbas *de*). T. I. P. IV. 152, 156, 157, 171, 176.
Lathum (*Robertus de*). T. I. P. II. 155, 199, 203. P. III. 17, 86.
—— (*Richardus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 1.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 9.
Latimer (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, conſtituitur Vicarius Sancti Pauli in Malmesbury, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 62.
Latilliaco (*Petrus de*). T. I. P. IV. 196.
Latina Lingua. Vide *Secretarius.*
Latiniaco (*Ivo de*). T. II. P. I. 18.
Latone (*Thomas de*). T. IV. P. III. 132.
Latonne (*Rogerus de*). T. V. P. III. 48.
Latranius. T. IV. P. IV. 74.
Latre (*Guillielmus de*). T. IV. P. II. 63.
Latremoille (Dominus *de*). T. IV. P. I. 36.
Latry (*Jacobus*). T. V. P. IV. 102.
Latymer (*Willielmus de*). T. I. P. II. 31, 59, 65, 83, 120.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 155, 203. P. III. 29, 30, 74, 75, 86, 100, 130, 149, 203. P. IV. 5.
—— (*Thomas*). T. I. P. III. 203. P. IV. 48.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 59.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 108, 112, 162. T. II. P. I. 25, 161. P. II. 7, 18, 27, 47, 74.

Latymer (Johannes). T. I. P. IV. 112, 145.
—— *(Willielmus).* T. II. P. II. 107, 108, 118, 121, 123, 130, 146, 169, 186.
—— *(Johannes).* T. II. P. II. 130.
—— *(Thomas).* T. II. P. II. 164.
—— *(Warinus).* T. II. P. IV. 185.
—— *(Willielmus).* T. III. P. I. 115, 117, 118, 119.
—— *(Willielmus).* T. III. P. II. 35, 60, 89, 93, 94, 126, 141, 148, 163, 169, 171, 173, 183, 184.
—— *(Willielmus).* T. III. P. III. 6, 8, 10, 13, 14, 17, 25, 26, 33, 34, 36, 37, 41, 63, 64, 70, 83, 92, 98, 100, 120, 133.
—— *(Johannes).* T. IV. P. I. 106.
—— (Dominus *Richardus).* T. V. P. IV. 44, 49, 135.
—— *(Richardus).* T. VI. P. II. 120, 160. P. III. 4.
—— *(Hugo).* T. VI. P. II. 219.
—— *(Willielmus).* T. VI. P. II. 222.
—— *(Hugo).* T. VI. P. III. 170, 197.
—— *(Willielmus).* T. VI. P. IV. 103.
Latz (Anthonius de). T. V. P. IV. 96.
Lavader (Alexander de). T. IV. P. IV. 190.
Lavaigne Comes *(Ugolinus de Fliſco)* & *Brumiſan* Uxor. T. I. P. IV. 78.
—— Comes. T. II. P. I. 51.
Laval (Guido de). T. I. P. III. 36.
—— *(Fulco)* T. III. P. I. 134, 135.
—— *(Guido).* T. IV. P. III. 184.
—— *(Andreas).* T. V. P. I. 88.
—— Comes *(Guido).* T. V. P. I. 143, 147, 148, 155.
Lavardan Dominus *de).* T. VII. P. I. 75, 77.
Lavatorie (Macerotus). T. III. P. I. 193.
Laucere (Berardus de la). T. III. P. III. 126.
Lauchan (Johannes de). T. IV. P. IV. 26.
Lauco (Anthonius de). T. IV. P. IV. 75.
Laud (Willielmus). T. VII. P. III. 149, 214.
—— Menevenſis Epiſcopus. T. VII. P. III. 230.
Lauder (Robertus). T. V. P. II. 179.
—— *(Robertus).* T. VI. P. I. 22, 38.
Laudham (Johannes de). T. III. P. III. 195, 197.
Laudoniæ Archidiaconatus. T. I. P. IV. 43.
Lave (Anthonius), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Thedilthorpe Omnium Sanctorum, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. IV. 63.
Lavender (Johannes de). T. II. P. III. 26.
Lavener (Robertus). T. IV. P. IV. 18.
Lavenham (Thomas de). T. II. P. III. 47.
Laver (Richardus de). T. V. P. IV. 135.
Laverdaco (Bernardus de). T. II. P. II. 174.
Laverne (Elyas de). T. I. P. II. 1.
Lauketon (Anna). T. VI. P. III. 47.
Laumbertone (Robertus). T. I. P. III. 103, 163.
—— *(Alexander).* T. I. P. III. 161.
—— *(Willielmus).* T. I. P. III. 162.
—— *(Robertus).* T. II. P. III. 98.
—— *(Willielmus).* T. IV. P. IV. 149, 151.
Laumyon (Johannes). T. IV. P. II. 89.
Launalay (Willielmus). T. I. P. I. 66.
Launart (Johannes). T. IV. P. II. 80.
Launce (Galfridus). T. VI. P. IV. 48.
Launcelewee (Thomas). T. V. P. I. 9.
Launcells (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Launceſton (Johannes). T. II. P. II. 9.
—— *(Johannes).* T. II. P. III. 26.
—— (Prior *Johannes).* T. IV. P. II. 136.
Laund (Galfridus de la). T. I. P. I. 141.
—— *(Gaillardus).* T. II. P. I. 2.
—— *(Arnaldus).* T. II. P. II. 133, 174. P. III. 8, 44, 172.
—— *(Guillielmus).* T. III. P. I. 144.
—— *(Thomas).* T. III. P. III. 123.
—— *(Johannes).* T. V. P. II. 131.
Laundesdale (Willielmus). T. III. P. IV. 44.
Launey (Gilbertus & *Matthæus de).* T. IV. P. II. 151.
Launsman (Nicholaus). T. IV. P. IV. 113.
Launt Windſor (Thomas). T. VIII. P. I. 187.
Launton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. II. 40.
Launy (Radulphus de). T. V. P. IV. 134.
—— *(Carolus).* T. VI. P. II. 71, 122.
Lavona (Philippus de). T. I. P. III. 52, 53, 55.
Lavor Alta (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T. VIII. P. II. 41.
Laurack. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Laurbeden (Adam de). T. I. P. III. 198.
Laurenc (Brito). T. IV. P. IV. 77.
Laurence (Edmundus). T. III. P. II. 41.
—— *(Willielmus).* T. IV. P. II. 89.
Laurence (Johannes). T. IV. P. II. 125, 143, 145.
—— *(Richardus).* T. V. P. I. 168.
—— *(Thomas).* T. V. P. IV. 152, 155.
—— *(Johannes).* T. VI. P. I. 182.
—— *(Vincentius).* T. VI. P. I. 208.
—— *(Jacobus).* T. VI. P. IV. 163.
—— *(Nicholaus).* T. VII. P. III. 107.
—— *(Egidius).* T. VII. P. III. 135.
—— *(Egidius).* T. VIII. P. I. 156.
—— *(Edwardus)*, Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Laurenſon (Georgius). T. V. P. III. 32.
Laurent (Claude & *Florentius).* T. V. P. IV. 99.
Laurentii Willielmus). T. II. P. I. 34.
—— *(Gomericus).* T. III. P. II. 208.
—— *(Gunſalvus).* T. IV. P. II. 37.
—— *(Petrus).* T. IV, P. III. 14.
Laurentii (Sancti). Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Laurentii Sancti in Lucinâ Presbiter Cardinalis. T. IV. P. II. 168.
—— *(J.).* T. IV. P. III. 49.
—— *(Hugo).* T. I. P. II. 211, 236, 238. P. III. 14.
—— *(Anibaldus).* T. II. P. III. 39, 41, 52, 53, 59, 62, 78, 84, 103. T. IV. P. IV. 152.
Laurentii Sancti in Damaſo Presbiter Cardinalis *(Matth.).* T. I. P. III. 47.
—— *(Nicholaus).* T. I. P. III. 195, 201.
—— *(Angelus).* T. IV. P. I. 31.
—— *(Julius).* T. VI. P. II. 6.
Laurentii Lideard, ſive *Lidiard* (Eccleſia Parochialis *Sancti*), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. III. 36.
Laurentio (Girardus de Sancto). T. I. P. II. 133.
—— *(Jacobus).* T. IV. P. II. 47.
—— *(Robertus).* T. V. P. III. 129.
Laurentius, Epiſcopus Roffenſis. T. I. P. II. 77.
—— *(Johannes).* T. V. P. III. 174.
—— *(Conradus).* T. V. P. IV. 46.
Laurentius (Sanctus). Monaſterium Ordinis Sancti Auguſtini. T. IV. P. III. 180, 181.
Laureto (Dominus *Otho de).* T. II. P. III. 58.
Lauria (Rogerus & *Simon de).* T. I. P. II. 214, P. III. 54.
Lauriage (Vicaria de), in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 253.
Lauris (M.) T. VI. P. II. 137.
Lauſanenſis Epiſcopus. T. I. P. II. 170. P. III. 140.
Lauſanna (Jacobus de). T. VI. P. II. 154.
Lauthona juxta Glouceſtriam (Prior de). T. III. P. II. 42.
Lautrico (Dominus de). T. VI. P. I. 92. P. II. 199.
Lawanninck. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. II. 169.
Lawe (Georgius). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 259.
Lawedals (Thomas de). T. III. P. II. 202.
Lawedere (Robertus de). T. II. P. I. 189. P. III. 73, 74, 76.
—— *(Robertus).* T. III. P. IV. 150.
—— *(Willielmus).* T. IV. P. I. 87, 99.
—— *(Robertus).* T. IV. P. IV. 93, 97, 98, 99, 102.
—— *(Jacobus).* T. IV. P. IV. 102.
—— *(Edwardus).* T. IV. P. IV. 115.
—— *(Robertus).* T. V. P. II. 50.
—— *(Johannes).* T. V. P. II. 124.
—— *(Alex.).* T. V. P. II. 138.
—— *(Robertus).* T. V. P. III. 75.
—— *(Robertus).* T. VI. P. I. 22, 38.
Laweles (Robertus). T. II. P. III. 125.
Laweman (Malmory Mac). T. I P. IV. 59.
Lawern (Johannes). T. VI. P. II. 196.
Lawes (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Laurence Waltham. T. VIII. P. III. 225.
—— *(Henricus).* Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 278.
Laweſon (Maxellus). T. V. P. III. 32.
—— *(Richardus).* T. V. P. III. 125. P. IV. 40, 65, 68, 73, 79, 120, 139, 141.
—— *(Georgius).* T. VI. P. II. 159.
—— *(Johanna).* T. VI. P. III. 42.
—— *(Agnes).* T. VI. P. III. 44.
—— *(Wilfridus).* T. VII. P. I. 225. P. II. 129.
—— *(Wilfridus).* T. VII. P. III. 38, 42, 58, 96.
Laweſton (Matth.). T. V. P. II. 43.
Lawford (Daniel), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Breiſleigh, Diœceſis Glouceſtriæ. T. VIII. P. IV. 119.
Lawkoke (Jodocus). T. V. P. II. 41.
Lawnde (Parcus de), in Comitatu Leiceſtriæ ſitus. T. VIII. P. II. 55.
Lawnder (Robertus). T. V. P. III. 125.
Lawne (Nathaniel de), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Broad Hempſton, ſive Hempſton Magnâ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 85.
Lauvoy (Gilbertus de). T. IV. P. III. 135.
Lawrence (Elizeus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Sembly Diœceſis Sarum, per mortem Thomæ Lawrence Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
—— *(Carolus)* obtinet Officium Collectoris Cuſtumarum in Portu Villæ de Poole. T. VIII. P. III. 221.
—— *(Thomas)*, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hambleden, in Comitatu Buckingham, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 223.
Lawſon (Wilfridus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 5.
—— *(Jacobus)*, unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Radulphus)*, Miles. T. VIII. P. II. 34.
—— *(Edwardus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Creeton. T. VIII. P. III. 225.
Lax (Johannes). T. V. P. II. 69.
Lay (Jacobus). T. III. P. I. 191.
—— *(Gabriel).* T. V. P. IV. 88.
Laybourne (Robertus). T. IV. P. II. 124.
Layer (Willielmus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 122.
Layham (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. I. 80.
Laying (Archibaldus). T. V. P. IV. 189.
Layken (Thomas). T. VI. P. IV. 112.
Layſed (Nicholaus). T. VI. P. I. 208.
Layton (Richardus). T. VI. P. II. 221. P. III. 14, 20, 49.
—— (Dominus). T. VI. P. III. 132.
—— *(Robertus)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Lazari (Sancti) Magiſter. T. I. P. I. 32.
Lea (Henricus). Commiſſio ei directa in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 144.
Lea, ſive *Lee* (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 211.
Leadbetter (Henricus), Clericus, Capellanus Tobiæ Eboracenſis Archiepiſcopi. T. VIII. P. II. 166. Litteræ Diſpenſationum ei directæ. *ibid.*
Leake (Simo), Armiger. T. VIII. P. I. 171.
—— *(Franciſcus)*, Miles. T. VIII. P. II. 13.
Leanwode (Willielmus). T. VI. P. III. 25.
Leasmahagn (Prior). T. I. P. III. 66.
Leate (Nicholaus). T. VII. P. IV. 144.
—— *(Nicholaus)*, Armiger. T. VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens nova Erectiones apud London. *ibid.* Commiſſio eidem directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 115.
Leaumes (Alandus). T. II. P. I. 51.
Leaute (Robertus). T. III. P. III. 91.
—— *(Willielmus).* T. III. P. III. 184.
Lebard. T. IV. P. IV. 63.
Lebas (Guillielmus). T. IV. P. III. 14.
Leber (Johannes). T. IV. P. IV. 3.
Leble (Ruquin). T. V. P. IV. 102.
Lebolonger (Laurentius). T. IV. P. III. 14.
Lebraſſeur (Criſpinus). T. IV. P. III. 87.
Lebret (Amanenus). Diſcordia cum Comite Fuxi. T. I. P. IV. 130. Ad Parliamentum. T. II. P. I. 94.
Lebreto (Amanenus de). T. I. P. I. 144.
—— *(Amanenus).* T. I. P. III. 1, 29, 30, 46, 151, 158, 205, 206, 207. P. IV. 2, 16, 17, 19, 20, 41, 42, 47, 48, 50, 52, 60, 66, 67, 72.
—— *(Amanenus).* T. I. P. IV. 95, 96, 106, 120, 123, 130, 136, 137, 140, 161, 196. T. II. P. I. 1, 2, 3, 11, 12, 44, 62, 63, 68, 76, 83, 84, 94, 95, 138, 149, 176. P. II. 47, 55.
—— *(Bernardus).* T. II. P. II. 133, 145, 174. P. III. 18, 22.
—— *(Amanenus).* T. II. P. II. 159.
—— *(Guitardus).* T. II. P. III. 143, 174.
—— *(Berardus).* T. II. P. II. 160, 171, 186. P. III. 23, 34.

Lebreto (*Mata*). T. II. P. II. 145.
—— (*Bernardus Ezii*). T. III. P. I. 133, 135, 147.
—— (*Berardus*). T. III. P. I. 135, 183. P. II. 110, 194.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. I. 135. P. II. 117.
—— (*Amanenus*). T. III. P. I. 214.
—— (*Bertucatus*). T. III. P. III. 146, 154. P. IV. 66, 114.
—— (Dominus). T. IV. P. I. 3. P. II. 12.
—— (Dominus). T. IV. P. II. 47.
Lebrum (*Eliotus*). T. IV. P. III. 14.
Lebrumen (*Martinus*). T. IV. P. III. 37.
Leby (*Willielmus*). T. VI. P. III. 124.
Lecanchier (*Johannes*). T. IV. P. III. 86.
Leceſtre (*Willielmus*). T. VI. P. II. 198.
Leche (*Johannes*). T. II. P. IV. 192.
—— (*Hector*). T. III. P. I. 81.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 122.
—— (*Thomas* & *Robertus*). T. III. P. II. 70.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 83.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 184.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. I. 68, 70, 71, 81, 119.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. II. 98, 108, 125, 163.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 102, 113.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 100.
Leckhampton (Rectoria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 168.
Leckhamſteed (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 29.
Lecois (*Berengarius*). T. II. P. II. 84, 110.
Leconter (*Copinus*). T. III. P. I. 177.
Lectone (*Willielmus de*). T. I. P. III. 104.
Lectoria. T. I. P. II. 198.
Lectura. Fundatio Lecturæ perpetuæ in Univerſitate Oxonienſi. T. VIII. P. II. 191.
Lecturenſis Epiſcopus. T. I. P. IV. 39.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 140.
—— (*Bernardus*). T. V. P. I. 80.
—— (*Petrus de la Doute*). T. V. P. IV. 54.
Leda (*Wallpertus* & *Florentinus de*). T. I. P. I. 46.
Ledale (*Johannes*). T. IV. P. IV. 133.
Ledell (*Alexander*). T. V. P. III. 58.
Ledes (*Willielmus de*). T. III. P. III. 190.
Ledeſham (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 164.
Ledeſpris (*Galfridus*). T. I. P. I. 144.
Ledeun (*Blaſius*). T. IV. P. III. 14.
Ledger (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 48.
Ledos (*Ivo*). T. II. P. II. 120.
Ledred (*Gilbertus de*). T. II. P. III. 32, 113, 116.
Ledy (*Alex.*). T. IV. P. II. 18.
Lee. Vide *Lea*.
Lee (*Willielmus*). T. IV. P. I. 33.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 36.
—— *Willielmus*). T. V. P. III. 104.
—— (*Alex.*). T. V. P. III. 154.
—— (*Petrus*). T. V. P. IV. 135.
—— (*Rolandus*). T. VI. P. II. 162, 187, 190.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. II. 140, 158, 161. P. III. 78.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Georgius*). T. VI. P. II. 218.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 65.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 109.
—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 142.
—— (*Richardus*). T. VII. P. I. 145.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 210. P. II. 15.
—— (*Gervaſius*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Humfridus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Johannes atte*). T. III. P. II. 111.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Franciſcus*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Humfrey*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Henricus*), Miles & Baro, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Thomas*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxonienſi. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Robertus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Humfridus*), Baronettus. Commiſſio ei directa in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 34.
Lee (*Henricus*), conſtituitur Generalis Receptor Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum & Tenementorum in Comitatibus Oxoniæ & Berks. T. VIII. P. II. 245.
—— (*Henricus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
—— (*Willielmus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
—— (*Joſephus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Egginton. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Arthur*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
Lee (*Galfridus de la*). T. I. P. IV. 202. T. II. P. I. 27, 38.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 177.
Lee (*Henricus du*). T. II. P. I. 51.
—— (*Griffinus*). T. II. P. I. 51.
Leech (*Edwardus*), Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 212.
—— (*Edwardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Leedes (Burgus de). Commiſſio directa Aldermanno & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Leeds (Abbas *de*). T. I. P. II. 92.
—— (Prior). T. III. P. IV. 134.
Leeds. Caſtrum tentum contra Reginam. T. II. P. II. 26. Obſidium. 26. Caſtrum ſic dictum in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 60.
Leedye, aliàs *Alanbrig* (*Johannes*). T. VI. P. II. 131.
Leeke (*Johannes de*). T. I. P. IV. 52.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 95, 120, 150, 151, 162, 187, 193. T. II. P. I. 30.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 115.
—— (*Robertus*). T. III. 123. P. IV. 10.
—— (*Simon* & *Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 133.
—— (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Eſcaetoris in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 25.
—— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 36.
Lees (*Mauritius* & *Hugo*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 125.
—— (*Richardus*). T. III. P. II. 202.
Leeſure (*Stephanus*). T. VII. P. II. 25, 34, 35, 46, 47, 48, 49, 58, 78.
Lefeur (*Johannes*). T. V. P. I. 128.
Leffinghe (*Victor de*). T. IV. P. I. 35.
Leg (*Johannes*). T. III. P. II. 171.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 12.
Legar (*Antonius Saint*). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Cambii & Monetæ infra Turrim London. T. VIII. P. III. 26.
Legard (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Coldam, ſive Coldon, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 251.
Legat (*Willielmus*). T. III. P. I. 63.
—— (*Helmingus*). T. III. P. II. 145, 181.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 119.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 78, 84.
—— (*Andreas*). T. IV. P. III. 169.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 42, 43.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 120.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 191.
Legatus Romanus. T. I. P. I. 57, 62, 80, 83, 101.
Legatus de Latere. Thomas Sanctæ Ceciliæ & Laurentius Sancti Thomæ de Parione Cardinales. T. VI. P. I. 141.
Legay (*P.*). T. V. P. IV. 93.
Legduna (*Guillielmus de*). T. II. P. II. 15.
Legeander (*Petrus*). T. V. P. III. 124.
Legenays (*Thomas*, *Johannes* & *Guillielmus*). T. IV. P. II. 47.
Leger (*Laurentius*). T. V. P. IV. 99.
—— (*Guillielmus St.*), Miles. T. VIII. P. I. 130.
—— (*Georgius St.*) T. IX. P. III. 100.
Legg (*Willielmus*). Commiſſio ei facta Officii Cuſtodis Garderobæ Palatii Weſtmonaſterienſis. T. VIII. P. II. 163.
—— (*Willielmus*), Armiger, obtinet Officium Cuſtodis Armaturæ & aliorum habilimentorum Guerræ, &c. T. IX. P. II. 86.
Leggy (*Malis de*). T. I. P. III. 188.
Legh (*Johannes de*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes* & *Willielmus*). T. IV. P. I. 57.
—— (*Rogerus*). T. V. P. I. 27.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 185, 221. P. III. 15, 29.
Leghelyn (*Normannus de*). T. I. P. III. 161.
Leghlinenſis Epiſcopus (*N.*). T. I. P. IV. 39.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 47.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 153.
Leghlinenſis Epiſcopus. De Conceſſione. T. III. P. IV. 47.
Legier (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 85.
Legion Rex (*Alfonſus*). T. I. P. I. 45.
Legionis Regem inter & Angliæ. T. I. P. I. 45.
Legitimatio. Forma. T. III. P. IV. 110, 126. Baſtardus legitimatus. T. IV. P. I. 124, 190.
Legliſe (*Henricus*). T. III. P. II. 144.
Legons (*R.*). T. V. P. II. 164.
Legra Comitis Filius (*Robertus de*). T. I. P. I. 9.
Legrave (*Alicia*). T. II. P. I. 37.
Legris (*Stephanus* & *Johannes*). T. IV. P. III. 200.
Leguiant (*P.*). T. IV. P. II. 106.
Leguillart (*Aubertus*). T. IV. P. III. 14.
Legworth (*Simon*). T. III. P. II. 157.
Legys Epiſcopus. De Credentiâ. T. II. P. III. 155.
Lehury (*Petrus*). T. IV. P. III. 86.
Leiburnia. Villa. T. I. P. III. 93.
Leiceſter Comitatus. Boudon & Haverberge Maneria. T. I. P. III. 214. Foxton, Scalforde, Denton, Baſſet & Rakedale, licentia impropriandi Eccleſias data. T. VI. P. II. 71. Manerium de Foxton cum pertinentiis. 175. Portio Decimarum in Parochiâ de Levenham. 175. Advocationes & Patronatus Eccleſiarum ſive Rectoriarum de Foxton & Scalforde. 175 Manerium & Rectoria de Melton. P. III. 64. Meſſuagia, Terras, &c. in Foxton & Scalforde. P. II. 175. Dominia & Maneria de Leiceſter, Thurmaſton &c. Sewerſton, Knyghton & Aſtordby ac Ballivatus de Leiceſtre. T. VI. P. III. 204. Vide *Leiceſtria*.
Leiceſter (*Robertus* Comes *de*). Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 114.
Leiceſtriâ (*Radulphus de*). T. I. P. III. 90.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 54, 152. P. IV. 38.
—— (*Hugo*). T. III. P. IV. 106.
Leiceſtriæ Comes (*R.*). T. I. P. I. 12, 16, 21, 29, 30, 36, 37, 43.
—— Comitiſſa. T. I. P. II. 47.
—— Abbas. T. I. P. II. 92.
—— (*S. de Monteforti*). T. I. P. I. 131, 157, 158, 162, 165, 167, 186. P. II. 7, 10, 27, 28, 29, 37, 40, 41, 46, 47, 49, 57, 60, 63, 64, 69, 70, 82, 83, 84, 86, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, uſque 101, 105.
—— Comites (*Henricus*, *Petrus* & *Robertus*), Filii. T. I. P. II. 88, 89, 94.
—— (*Simon*). T. I. P. III. 4, 209.
—— (*Simon*). T. I. P. IV. 118.
—— Comes (*Robertus*). T. VI. P. IV. 73.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 130, 152, 174, 184.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 3, 4, 5, 22, 41, 42.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 133, 190. P. IV. 171. Vide *Leiceſtria*.
Leiceſtre Comitatus. Vide *Leiceſter* & *Leyceſtria*.
Leiger (*Edmundus de St.*) T. II. P. III. 26.
Leigh (*Petrus*). T. VII. P. III. 173.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Petrus*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Henricus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 35.
Leigh (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. III. 282. P. IV. 63. T. IX. P. I. 81.
Leigh (Parochia de). Vide *Lyye*.
Leighton (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 66, 67, 68, 69, 71, 77, 100.
—— (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 20.
—— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 20.

Leighton (Robertus), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Hercourt), Armiger, Patronus Eccleſiæ de Cardington, in Diœceſi Herefordienſi. T. VIII. P. IV. 118.
Lein (Nicholaus & Johannes). T. III. P. II. 177.
Leinfroy de la Croix (Prior de St.). T. IV. P. III. 80.
Leirmouth (Jacobus). T. VI. P. III. 91, 93, 95, 97.
Leiry (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 167.
Leiſſon (Griffinus). T. VI. P. III. 197.
Leitam (Doctor Franciſcus de Andrada) à Conſiliis Regis. T. IX. P. III. 90.
Leiza (B. de). T. I. P. III. 38.
Lek (Nicholaus de). T. II. P. II. 185. P. III. 3, 10.
Leke (Johannes). T. V. P. III. 114.
Lekeburne (Petrus de). T. II. P. II. 129.
Lekehamſteed, ſive Lachamſteed (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 40.
Lekes (Petrus de). T. IV. P. III. 85.
Lekins (Georgius). T. VII. P. II. 98.
Lel (Willielmus). T. III. P. II. 83.
Lelicur (Jacobus). T. IV. P. III. 82.
Lematherton (Henricus). T. I. P. III. 98.
Lembeth (Godinus de). T. I. P. IV. 30.
Lemborhe (Tetrik). T. IV. P. I. 177.
Lemburg Dux. T. I. P. I. 51.
Lemene (Johannes de). T. III. P. II. 63, 64, 65.
Lemetayer (Georgius), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Leminſtre (Johannes de). T. I. P. I. 132.
Lemnan (Johannes). T. IV. P. IV. 164.
Lemenia (Otho de). T. I. P. III. 38.
Lemos (Petrus de). T. I. P. II. 33.
Lemoton (Henricus de). T. I. P. III. 163.
Lemovicenſe Caſtrum. T. I. P. II. 119, 134.
Lemovicenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 81, 87, 88.
—— Vicecomes. T. I. P. I. 38.
—— (Hugo de Luſignen.). T. I. P. I. 45, 72. P. II. 54, 75, 111.
—— (A.). Filius Vicecomitis. T. I. P. I. 83.
—— Vicecomitiſſa. T. I. P. II. 111, 119.
—— Clericus (Petrus). T. I. P. II. 144.
—— Abbas. T. I. P. II. 137.
—— Comitiſſa. T. I. P. II. 147.
—— Vicecomes. T. III. P. I. 202.
Lempelles (Johannes de). T. V. P. I. 128.
Lempſter. Dominium & Manerium in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Lemyngſton Willielmus) de. T. II. P. IV. 80, 81, 83, 208. T. III. P. I. 5.
Len (Ingelramus). T. II. P. I. 33.
Lench (Thomas de) T. II. P. I. 51.
Lencluden (Prioriſſa de). T. I. P. III. 163.
Lendas (Johannes de). T. III. P. I. 53.
Lenebret (Emericus de). T. I. P. I. 122.
Lenecham (Johannes de). T. IV. P. I. 84.
Lenelond (Willielmus). T. III. P. III. 195.
Lener (Dominus de). T. II. P. III. 10.
Leneshully (Lucas). T. II. P. II. 19.
Le Neve (Willielmus), Armiger, conſtituitur Rex Armorum & principalis Heraldus Partium Borealium Regni Angliæ. T. VIII. P. IV. 60.
Lenfant (Johannes). T. II. P. I. 15, 87.
—— (Walterus). T. II. P. III. 94, 125.
—— (Johannes). T. II. P. III. 125.
Lengac (Pouchet de). T. III. P. IV. 118.
Lengas (Epiſcopus de). T. I. P. II. 171.
Lenge. Vicaria. T. VI. P. IV. 180.
Lengloys (Symonetus). T. IV. P. II. 47.
—— (Petrus). T. IV. P. III. 101.
Lengres (Simon de). T. III. P. II. 13, 15, 17.
Lenham (Johannes de). T. I. P. II. 199. P. III. 131.
—— (Johannes). T. I. P. IV. 92, 184, 193.
—— (Thomas). T. II. P. IV. 11.
Lenham (Vicaria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 92.
Leninama (Vizianus de). T. II. P. I. 25.
—— (Arnaldus & Augerius). T. II. P. II. 144.
Lenne (A. de). T. I. P. I. 76, 77.
—— (Johannes). T. I. P. III. 104.
—— (Willielmus). T. III. P. I. 102.
Lenne. De lite cum Epiſcopo Norwicenſi. T. III. P. III. 62.
Lenox Dux (Ludovicus). T. VII. P. I. 14, 15, 18, 32, 83, 111, 116, 118, 181. P. II. 64, 84, 121, 128, 146, 169, 183, 184. uſque 188, 191, 194, 208, 209, 216.
Lenox (Ludovicus). T. VII. P. III. 1, 4, 9, 13, 45, 64, 143, 184, 196, 198, 203, 215, 236, 247, 254. P. IV. 18, 20, 23, 48, 57, 77.
—— (Jacobus), Dux. Conceſſio Penſionis. T. VIII. P. I. 19.
—— (Catharina), Duciſſa & Dowageria. Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 20.
—— (Eſme Dux de). T. VIII. P. I. 21.
—— (Franciſca Duciſſa). Conceſſio Dimiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 104.
—— (Catherina), Duciſſa. Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (Jacobus), Dux. Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (Jacobus) Dux, obtinet Cuſtodiam Capitalis Domûs Regis Manſionalis de Weſt-Shene, Garderobæ ibidem, ac Parci vocati le New Park de Weſt-Shene, &c. T. IX. P. II. 205.
—— (Jacobus), Dux, creatur Conſtabularius Caſtri de Dover & Cuſtos Quinque Portuum. T. IX. P. III. 39.
Lens (Carolus). T. IV. P. II. 47. P. III. 126.
Lenſat (Guillielmus de). T. IV. P. IV. 135.
Lenthall (Robertus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Miſſendem Diœceſis Lincolnienſis, per Reſignationem Roberti Lenthall Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
—— (Guillielmus), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 115.
Lentino (Alanus de). T. I. P. II. 214.
Lenton (Prior de). T. I. P. I. 92. P. II. 92.
—— (Galfridus). T. II. P. II. 189.
—— (Prior). T. V. P. IV. 31.
Lenton. Prioratus. T. I. P. III. 97.
Lenton. Vicaria. T. VI. P. IV. 49, 144.
Lenure (Johannes de). T. III. P. II. 88.
Lenys (Johannes de). T. II. P. III. 34.
Leo Decimus (Papa). T. VI. P. I. 39, 41, 49, 53, 55, 56, 59, 60, 61, 66, 72, 75, 76, 77, 79, 80, 86, 96, 99, 100, 102, 103, 104, 111, 117, 120, 125, 126, 129, 130, 131, 133, 135, 137, 141, 142, 146, 147, 164, 166, 168, 170, 180, 187, 191, 193, 194, 197, 200, 203, 204, 211, 214. P. II. 7, 8, 9, 63, 64, 70.
—— Nuncius de Armeniâ. T. I. P. IV. 113.
—— Rex Armorum Scotiæ. T. V. P. III. 149.
Leodegarii (Willielmus Sancti). T. I. P. I. 114.
—— (Thomas). T. I. P. III. 10.
—— (Willielmus). T. I. P. IV. 14.
—— (Thomas). T. III. P. I. 49.
Leodienſis Epiſcopus. T. I. P. I. 49.
—— Archidiaconus (Theobaldus). T. I. P. II. 52.
—— Epiſcopus (Hugo). T. I. P. III. 173, 174.
—— (Theobaldus). T. I. P. IV. 52.
—— (Adolfus). T. II. P. III. 155.
—— (Arnulphus). T. II. P. IV. 82, 84. T. III. P. I. 33. T. V. P. I. 24.
—— (Johannes de Horne). T. V. P. IV. 164.
—— (Johannes). T. V. P. IV. 220. T. VI. P. I. 9, 77, 84.
Leodienſis Epiſcopus. De tractando. T. III. P. I. 33. De appunctuamento cum Johanne de Horne Epiſcopo Leodienſi, Duce Bulloneſi, Comiti Loſſenſi, &c. T. V. P. IV. 165.
Leofardo (Gilbertus de Sancto). T. I. P. II. 200.
Leoman (Vicecomes). T. I. P. I. 172.
Leomannia Vicecomes. T. I. P. I. 172.
Leomany (Veyſian de). T. I. P. I. 28.
—— (Vaſcus). T. I. P. I. 85.
Leominſter (Vicaria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. VI. P. IV. 44. T. VIII. P. III. 167. Vide Leompſter.
Leompſter, ſive Leominſter (Villa de). T. VIII. P. II. 55. Commiſſio directa Ballivis, Burgenſibus & Inhabitantibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Leon Epiſcopus (Alanus de). T. IV. P. III. 125, 194.
—— (Vincentius). T. V. P. III. 19, 21.
—— (Anthonius). T. V. P. III. 160, 161.
Leon (Patricius). T. V. P. II. 56.
Leonardi (Radulphus). T. V. P. IV. 149.
—— (Sampſon). T. VII. P. III. 9.
Leonardi Sancti, Civitatis Eborum Magiſtri Hoſpitalis, ſive Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 46.
Leonardi (Sancti) Exonienſis Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Leonardi de Culmis (Abbas Sancti). T. I. P. I. 87.
—— (Prioriſſa). T. V. P. III. 162, 163.
Leonardus, Bathonienſis & Wellenſis Epiſcopus. T. VIII. P. III. 31. Litteræ Patentes ei directæ. ibid. & 35.
Leoncelli (Galfridus), Præpoſitus Aptenſis. T. I. P. III. 18, 29, 31, 32, 34, 35, 36, 52.
Leonellus, Filius Regis. T. II. P. IV. 59, 98, 99, 138, 184, 201, 203. T. III. P. I. 1, 4, 101, 115, 117, 118, 119. P. II. 7, 20, 23, 44, 53, 79, 86, 87, 113, 128, 135, 139, 144, 145, 168.
Leonii (Leonius Fiz). T. I. P. II. 164.
Leonis (Walterus). T. I. P. IV. 23.
Lep (Dominus de Sancto). T. II. P. III. 10.
Lepington (Johannes). T. VI. P. III. 28.
—— (Robertus Cary, Baro de). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
—— (Henricus Dominus Carye de). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Caſtri de Killingworth. T. VIII. P. II. 25.
Lepington (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Lepra. Morbi certificatio, & quòd ſunt quatuor ſpecies, ſcilicet Alopicia, Tiria, Leonina & Elefantia. T. V. P. II. 166.
Leproſorum Domus in Lincolnienſi Diœceſi. T. I. P. II. 18, 23.
Lercedekne (Thomas). T. II. P. I. 23. P. II. 27, 44, 47.
Lerebous (Petrus). T. IV. P. III. 14.
Lerida (Raymundus Epiſcopus de). T. II. P. II. 152.
Lerkario (Frankus de). T. III. P. II. 206.
Lerma (Dux de). T. VII. P. IV. 124.
Lermo (Pontius de). T. I. P. IV. 197, 200.
Lermon (Andreas), Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Clebroke, in Comitatu Leiceſtriæ & Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. III. 104.
Lermouth (Johannes). T. V. P. IV. 198.
Lernes (Pontius de). T. V. P. IV. 98.
Lernovicenſis Epiſcopus (R.). T. III. P. IV. 5.
—— (R.). T. IV. P. IV. 104.
Lert Comes (Joſcelinus). T. I. P. I. 17.
Lesbay (Jacobus de). T. II. P. III. 174.
—— (Jacobus). T. II. P. IV. 102.
Leſcar Epiſcopus. T. I. P. I. 122.
Leſcar (Bernardus de). T. II. P. III. 194.
Leſcathies (Petrus de). T. IV. P. I. 151, 152.
Leſcheker (Willielmus). T. II. P. IV. 67.
Leſcheuchier (Dominus). T. VIII. P. III. 14.
Leſcopon (Johannes de). T. II. P. II. 88, 98.
Leſcot, Filius Michaelis. T. I. P. III. 164.
—— (Copinus). T. II. P. II. 188.
Leſcriven (Herbertus). T. III. P. II. 43.
Leſculo (Fortenarius). T. II. P. IV. 77, 102, 117.
Leſcune (Dominus Fortenarius). T. I. P. III. 29, 30, 134.
—— (Fortenarius). T. II. P. III. 174.
—— (Dominus). T. III. P. I. 135.
—— (Dominus). T. IV. P. II. 171.
—— (Domina). T. IV. P. IV. 70.
Leſcunho (Arnaldus de). T. II. P. IV. 127.
Leſcuſer (Petrus). T. II. P. I. 198.
Leſeignour (Nicholaus). T. IV. P. I. 196.
Leſenes. T. I. P. II. 201.
Leſge (Amanenſis). T. I. P. IV. 131.
Leſgerio (Petrus de). T. IV. P. III. 198.
Lesgoz (Amanenus de). T. I. P. II. 191.
Lesgrave (Johannes). T. IV. P. IV. 19.
Leſquieſye (Huet). T. IV. P. III. 176.
Leſhean (Radulphus de). T. I. P. IV. 114, 146.
Leſheure (Robertus). T. IV. P. III. 14.
Leſiat. T. VIII. P. IV. 62.
Leſigan (Ademarus). T. I. P. I. 157.
—— (Guido). T. I. P. I. 184. P. II. 33, 34, 37, 40, 42.
Leſlahay (Petrus). T. V. P. I. 96.
Leſly (Normannus). T. III. P. I. 122, 128.
—— (Walterus). T. III. P. I. 128.
—— (Normannus). T. III. P. I. 164, 180. P. II. 57, 174.
—— (Walterus). T. III. P. I. 175. P. II. 82, 109, 137, 140, 161.
—— Hamelinus). T. III. P. II. 70.
—— (Walterus). T. III. P. III. 1, 20, 22.
—— (Comes de Ros). T. III. P. III. 84.
—— (David & Normannus). T. IV. P. IV. 102, 128.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 113.
—— (David). T. IV. P. IV. 179, 180.
—— (Normannus). T. VI. P. III. 150, 155.

Leſly (Johannes & Jacobus). T. VI. P. III. 150.
— (Willielmus). T. VI. P. IV. 100.
— (Alexander). T. VII. P. I. 141.
Leſne (Abbas de). T. I. P. II. 103.
Leſnoille (Johannes). T. IV. P. II. 152.
— (Johannes). T. IV. P. IV. 166.
— (Robertus), Armiger. Conceſſio Officii ei facta pro termino annorum. T. VIII. P. IV. 132.
Leſpar (Dominus Senebrinus de). T. I. P. I. 122.
— (Senebrinus). T. II. P. III. 23, 172.
— (Senebrinus). T. II. P. IV. 127.
— (Galfridus). T. IV. P. I. 156.
— (Dominus Bernardus). T. IV. P. III. 56.
— (Bernardus). T. IV. P. IV. 190.
— (Axguelinus Wilmi). T. V. P. I. 80.
Leſparnoir (Johannes). T. V. P. IV. 94.
Leſpringiner (Thomas). T. IV. P. IV. 5.
Leſquarre (Martinus de). T. III. P. II. 120.
Leſſe (Richardus). T. V. P. III. 138.
— (Robertus). T. IV. P. IV. 162.
Leſſeller (Thomas). T. IV. P. III. 14.
Leſſewade, Vicarius (Nicholaus de). T. I. P. III. 163.
Leſtalryk (Johannes). T. III. P. II. 109.
Leſtandart (Guillielmus). T. IV. P. IV. 22.
Leſtes (Johannes de). T. I. P. I. 50.
Leſtewych (Willielmus). T. IV. P. I. 57.
Leſtrange (Johannes). T. I. P. I. 128. P. II. 72.
— (Hamo). T. I. P. II. 81.
— (Rogerus). T. I. P. III. 76.
— (Johannes). T. I. P. III. 203.
— (Rogerus). T. II. P. IV. 139. T. III. P. I. 81.
— (Johannes). T. II. P. IV. 139, 185.
— (Rogerus). T. III. P. II. 165.
— (Rogerus). T. III. P. III. 58.
— (Johannes). T. III. P. III. 184.
— Dominus (Johannes). T. III. P. IV. 198. T. IV. P. I. 83.
— (Richardus). T. IV. P. I. 106.
Leſtre (Johannes de). T. V. P. IV. 92.
— (Johannes). T. VI. P. I. 114.
Leſtro (Guerin de). T. IV. P. III. 14.
Leſveille (Johannes). T. IV. P. III. 52.
Leteley (Abbas de). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Letelier (Willielmus). T. IV. P. III. 21.
Letenelier (Mace). T. IV. P. III. 31.
Leth (Willielmus de). T. III. P. I. 137, 149, 155, 164.
— (Johannes). T. IV. P. II. 12, 23.
— (Johannes). T. IV. P. II. 154.
— (Johannes). T. IV. P. IV. 85.
Letham (Adam de). T. I. P. III. 104.
— (Edmundus). T. I. P. III. 163.
— (Edwardus). T. II. P. III. 96.
— (Edwardus). T. II. P. IV. 3.
Lethegroyns (Johannes de). T. I. P. III. 98.
Letheley. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Lethen (Benedictus). T. VI. P. IV. 46.
Letheringham (Prior de). T. I. P. II. 216.
Lethnalier (Nicholaus). T. IV. P. III. 14.
Lethum (de). Cella Eboracenſis Diœceſis dependet à Prioratu Dunolmenſi. T. V. P. I. 128.
Letniſuner (Petrus). T. IV. P. III. 89.
Letranges (Radulphus de). T. III. P. I. 80.
Letrym (Baro Sherrard de). T. VIII. P. II. 243.
Letſome (Thomas). T. VIII. P. II. 164.
Letters (Nicholaus). T. IV. P. I. 114.
Letterſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 39.
Lettorenſis Epiſcopus (Giraldus). T. I. P. II. 133, 134, 177. P. III. 133.
Letture (Nicholaus de). T. I. P. I. 115.
— (Guillielmus). T. V. P. I. 90.
Levaniæ Dux. T. I. P. I. 52.
Levaſher (Martinus). T. VI. P. IV. 102.
Leucearch (Robertus de). T. I. P. III. 38, 39, 40, 41, 43.
Lench (Johannes de). T. III. P. I. 119.
Leveille (Johannes). T. IV. P. IV. 60.
Leven. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Levenaunt (Walterus). T. III. P. III. 194.
Levenax (Mather de). T. I. P. III. 99.
— Comes (Malcolmus). T. I. P. III. 25, 98, 121, 132.
— (Gilbertus). T. III. P. I. 49.
— Comes (Donenaldus). T. III. P. I. 149, 155.
— Comes. T. IV. P. IV. 101.
— (Johannes). T. VI. P. II. 47.
— Comes (Matthæus). T. VI. P. III. 106, 107, 110, 113.
Leuenthorp (Johannes de). T. III. P. IV. 65.
— (Johannes). T. III. P. IV. 148, 168. T. IV. P. I. 16.
— (Johannes). T. IV. P. II. 30, 80, 125, 139. P. III. 18.
— (Johannes). T. IV. P. IV. 20, 163, 178.
— (Nicholaus). T. V. P. II. 97.
Lever (Thomas), Clericus, Regis Capellanus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationem ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſia Parochialis de Lemingſton Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis, cum Rectoria Eccleſiæ de Bramſton Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 251.
Leverington (Johannes de). T. III. P. IV. 10.
Leverton (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 119.
Leveſon (Nicholaus). T. IV. P. III. 3.
— (Richardus), Balnei Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 7.
— (Domina Margareta). T. VIII. P. IV. 63.
Leveſque (Robertus). T. IV. P. III. 101.
— (Michael). T. IV. P. IV. 87.
Levett (Mathæus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam ſeptimam Eccleſiæ Cathedralis Dunelmenſis. T. VIII. P. IV. 116. Et ad Subdecanatum in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Wilfridi de Rippon, Diœceſis Eborum. 121.
Leuhare (Johannes de). T. V. P. IV. 96.
Levinge (Thomas), Armiger, & Eſcaetor Comitatûs Derbiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. ibid.
Levington (Jacobus). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
— (Jacobus), Armiger, conſtituitur unus Auditorum Regis Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 86.
— (Alexander), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wells, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 87.
— (Thomas), Armiger, conſtituitur unus Conſiliariorum Regis ad Legem. T. IX. P. III. 88. Vide Levyngſton.
Leuknor (Thomas de). T. I. P. IV. 111.
— (Rogerus). T. V. P. II. 62.
— (Johannes). T. V. P. III. 3.
— (Thomas). T. V. P. III. 131.
— (Ludovicus). T. VII. P. II. 143.
— (Ludovicus). T. VII. P. III. 82. P. IV. 96.
Leumax (Willielmus). T. V. P. III. 47.
Levy (Hugo). T. II. P. III. 166.
Levyngſton (Willielmus de). T. III. P. I. 24, 35, 37, 68, 77, 97, 99, 107, 115.
— (Willielmus), T. III. P. I. 137, 138, 139, 148, 149, 151, 153, 154, 157, 159, 164.
— (Patricius), Filius. T. III. P. I. 146, 151.
— (Robertus). T. IV. P. IV. 102, 109, 112, 113, 115.
— (Alexander). T. IV. P. IV. 102.
— (Jacobus). T. V. P. II. 44, 47, 56, 62, 77, 96, 105, 118, 129, 156.
— (Robertus). T. V. P. II. 86, 92, 115.
— (Alexander). T. V. P. II. 11, 12.
— (David). T. V. P. III. 139, 156.
— (Dominus). T. VII. P. I. 182. Vide Levington.
Lewal (Wylmus ap). T. II. P. I. 103.
Lewe (Johannes). T. III. P. I. 108.
— (Johannes). T. VI. P. II. 73.
Lewedale (Johannes). T. III. P. I. 108.
Leweliner Mared, Dominus de Methem, Filius. T. I. P. II. 37.
Lewelini (Lewelinus), Filius. T. I. P. I. 151.
— (Menrok, & Alaynus). T. II. P. I. 103.
Lewelinus, Filius Craern Filii Hedevenit. T. I. P. I. 48.
Lewen (Johannes Prior de). T. II. P. II. 161. T. II. P. IV. 176.
Lewencamp (Wylgem). T. IV. P. I. 190.
Lewere (Robertus de). T. II. P. I. 37. P. II. 29.
Lewes (Richardus). T. V. P. III. 196.
— (Philippus). T. V. P. IV. 45.
— (Johannes). T. VI. P. II. 196.
— (David). T. VI. P. IV. 100, 122, 153, 154, 155, 172, 174, 176, 177. T. VII. P I. 117.
— alias Vaghan (Johannes). T. VI. P. III. 118.
— (Prior de). T. III. P. IV. 133.
Lewes (Edwardus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
— (Hugo) obtinet Officium unius Scrutatorum in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. T. IX. P. II. 137.
Lewes. Archidiaconatus. T VI. P. IV. 85.
Lewger (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 65.
Lewis (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Præbendam ſive Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wintonienſi. T. VIII. P. II. 165.
— (Guillielmus), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 8.
— (Hugo), Generoſus, obtinet Officium Scrutatoris in Portu Civitatis Briſtoll. T. VIII. IV. 60.
— (Richardus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Northſtock, Diœceſis Bathoniæ & Wellenſis. T. IX. P. II. 93. Vide Lewys.
Lewis. Sancti Johannis Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Lewis (Archidiaconatus de), in Eccleſia Cathedrali Ciceſtrenſi. T. VIII. P. III. 27.
Lewkar (Antonius), Armiger. T. VIII. P. II. 33.
Lewknor (Robertus), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. ibid.
— (Ricardus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
— (Ludovicus), Miles, Magiſter Ceremoniarum & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Lewther (Johannes). Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum Weſtrideing. T. VIII. P. II. 145.
Lewtrenched (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 141, 207.
Lewyn (Galfridus). T. III. P. I. 52.
— (Thomas). Licentia ei conceſſa ad Equos, Equas & Spadones emendos & importandos. T. VIII. P. III. 131.
Lewys (Simon). T. IV. P. II. 96, 127.
— (Johannes). T. VI. P. II. 196.
— (Johannes). T. VI. P. IV. 9, 45.
— (David). T. VI. P. IV. 146. Vide Lawis.
Lex. Pro Jacobo Dyer Milite ſerviente ad Legem. T. VI. P. IV. 10. Pro Thomâ Huſſe de Exhibitione in ſtudio Legum. 16. Pro Franciſco Bacon Officium unius Conſiliariorum Regis ad Legem. T. VII. P. II. 121. Pro eodem Penſio 60 l. 121. Ordinatio quâ conſtituuntur des Reporters de Lege. P. III. 19.
Lexegne (Guiſiarius de). T. V. P. I. 87.
Lexham (Johannes). T. IV. P. IV. 156.
Lexinton (Johannes). T. I. P. I. 131, 140. P. II. 1.
— (Robertus). T. I. P. I. 141.
Lexovienſis Epiſcopus. T. I. P. I. 9.
— (Willielmus). T. I. P. I. 31. T. IV. P. IV. 22, 63, 68, 80.
— (Philippus). T. V. P. I. 12, 15, 18.
— (Petrus). T. V. P. I. 62.
— Archidiaconus (Johannes). T. V. P. I. 80.
— Epiſcopus. T. V. P. I. 115.
Lexton (Johannes de). T. III. P. III. 190.
Ley (Johannes). T. VI. P. III. 32.
— (Jacobus). T. VII. P. II. 209.
— (Jacobus). T. VII. P. III. 82. P. IV. 65, 96, 105, 157, 171.
— (Willielmus de la). T. II. P. II. 51.
— (Jacobus), Magnus Theſaurarius Angliæ. T. VIII. P. I. 32. Commiſſio ſpecialis ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. ibid. Altera Commiſſio ei directa. 153.
— (Guillielmus), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
— (Johannes), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
— (Jacobus), Miles, Baronettus & Baro de Ley, erigitur ad Dignitatem Comitis de Marleburgh in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 22.
Leyburne (Rogerus de). T. I. P. II. 83, 87, 97, 103, 110, 113.
— (Willielmus). T. I. P. II. 155, 200. P. III. 104, 113, 130, 136, 176, 188, 203, 205, 206, 207. P. IV. 5, 48.
— (Johannes). T. I. P. II. 155.

Leyburne (*Rogerus*). T.I. P.II. 199, 221. P. III. 130.
—— (*Idonea*). T.I. P.III. 86, 131.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 111.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 51, 71. P.II. 42, 47.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 108, 110, 144.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 157, 179. P. III. 80.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 178.
—— (*Robertus* & *Sara Uxor*). T.II. P.II. 179.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 185.
—— (*Willielmus*). T III.P.IV. 4.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 187.
—— (*Gilbertus*). T.VI. P IV. 93.
Leyceſtria. Comitatus & Honor. T.I. P.II. 102. Melton, Moubray Manerium. T.II. P.II. 51. De Feodo Firmæ Hundred de Fraumlond. 12. l. 185. 5 d. annuatim. T. V. P.II. 193. Vide *Leiceſter* & *Leiceſtria*.
Leyceſtriæ Archidiaconus (*Rogerus*). T.I. P.II. 200.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 26.
—— (Abbas). T.III. P.IV. 134, 191. T.IV. P.I. 68.
Leyceſtriæ Comes (*Henricus*). T.II. P.II. 121, 123, 129, 139, 140, 161, 169, 171, 186, 187. P.III. 31, 33, 35, 36, 37, 48, 53, 145, 146, 147, 155, 181.
—— (*Edmundus*, *Thomas*, *Henricus* & *Johannes*), Filii. T.II. P.III. Vide *Leiceſter* & *Leiceſtria*. 128.
Leycet (*Robertus de*). T.II. P.I. 20.
Leyden (*Geraldus de*). T.I. P.II. 234. P.III. 6.
Leydenham Manerium. T.I. P.III. 114.
Leyk (*Johannes de*). T.II. P.IV. 25.
Leyland (*Richardus de*). T.II. P.I. 51.
—— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 200.
Leyle (*Johannes*). Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
Leyncton (*Johannes*). T.III. P.IV. 4.
Leynham (*Johannes Martini de*). T.II. P.III. 66.
Leyns (*Walterus de*). T.II. P.III. 126.
Leynthale (*Rolandus*). T.IV. P.II. 140. P.III. 24, 38, 52, 67, 68, 69, 75, 92, 93, 95, 111.
—— (*Rolandus*). T.IV. P.III. 192.
Leyot (*Richardus*). T.IV. P.III. 100.
—— (*Richardus*). T.V. P.I. 25.
—— (*Richardus*). T.V. P I. 182.
Leyre (*Johannes*). T.III. P.III. 83, 133.
Leyſonet (*Johannes*). T.IV. P.IV. 111.
Lezay (*Jaſcelyn de*) T.I. P.I. 37.
Lezigniaco (*Galfridus de*). T.I. P.I. 31, 37, 62, 72, 108.
—— (*Emericus de*). T.I. P.I. 107, 108.
Lhuillier (*Daniel*), Litteratus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Algarbye, in Eccleſia Cathedrali Beatæ Mariæ Lincolniæ, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.II. 31.
Libb (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P. II. 13.
Libberton (*Henricus*). T.V. P.II. 125, 138.
Libelli famoſi. Contra Proclamatio. T.V. P. II. 24.
Libello (*Galfridus de*). T.II. P.I. 135.
Libellorum Supplicum Officium Magiſtri pro Johanne Suckling, Milite. T.VII. P.III. 93.
Liberæ Capellæ. Exemptiones. T.II. P.I. 119.
Liberata. De Cervo. T.III. P.IV. 135. Pro Thomâ Filio Regis. 174. Ordinatio ſuper. 182. Vocata *Colere*. 192. De Sacramento omnium Militum & aliorum qui dant Liberatas & Retentiones. T.V. P.III. 136. De Licentiâ. T. VI. P.III. 84. De Poteſtate concedendi. T.VI. P.III. 191.
Libertas. Omnes Homines naturâ liberos creavit Deus. T.VI. P.I. 87.
Libertini (*Petrus*). T. I. P.I. 34.
Libornia. De Privilegiis. T.II. P.IV. 153.
Libourne (Præpoſitus *Guirand de*). T.IV. P.I. 181.
Libra (*Simon* Abbas *de*). T.IV. P.III. 90.
x *Libri*. Proclamatio pro inhibitione Librorum Latinorum ultra Mare impreſſorum, jamque Cantabrigiæ & Oxfordiæ editorum. T. VIII. P.I. 6.
Licentia non reſidendi. T.VI. P.IV. 107. Exportandi. 108. Retinendi. 119, 150. Pro Johanne Smith. T.VIII. P.I. 202. Eligendi pro Epiſcopo Menevenſi. T.VIII. P.II. 191. Pro Epiſcopo Exonienſi. 214. Pro Epiſcopo Wintonienſi. 218. Pro Epiſcopo Dunelmenſi. 231. Pro eodem. 265. Pro Epiſcopo Ciceſtrenſi. *ibid.* Pro Epiſcopo Bathonienſi & Wellenſi. 266. Pro Epiſcopo Oxonienſi. 280. Pro Epiſcopo Norwicenſi. T.VIII. P.III. 20. Pro Epiſcopo Carliolenſi. 22.
Lichart (*Petrus*). T.IV. P.III. 101.
Lichebarowe (*Thomas*). T.IV. P.IV. 163.
Lichepole (*Philippus*). T.III. P.III. 190.
Lichernelt (*Jacobus*). T.IV. P.III. 122.
Licherols (Dominus *de*). T.IV. P.III. 122.
Lichfeld (Miniſter *A. de*). T.I. P.I. 92.
—— (Frater *Thomas*). T.I. P.IV. 30.
—— (*Adomarus*). T.III. P.III. 190.
Lichfeld & *Coventria*. De Licentiâ eligendi. T.V. P.I. 175. Reſtitutio Temporalium. 176. P.II. 43. De Licentiâ eligendi. 44. De cuſtodiâ Epiſcopatûs. 43, 45. Reſtitutio Temporalium. 46. De Licentiâ eligendi. 84. Reſtitutio Temporalium. 90. Pro Epiſcopo Pardonatio. P.III. 5. Pro Decano & Capitulo. T.VI. P.II. 78. Cuſtodia Temporalium conceſſa Rolando Lee. 190. Pro eodem Epiſcopo de Regio Aſſenſu. 191. Reſtitutio Temporalium. 210. De Commenda pro eodem de Licentiâ retinendi. P.III. 12. De Licentiâ eligendi. P.IV. 32. Pro Radulpho Bayne, Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 32. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 33. Pro eodem Exoneratio. 33. Licentia eligendi. 89. Vide *Coventria*.
Lichfeldenſis Decanus (*Johannes Derby*). T.I. P.III. 93, 94, 97.
—— Archidiaconus (*Robertus de Ceſtria*). T.I. P.III. 95.
—— Epiſcopus. T.III. P.II. 86.
Lickbarrowe (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Egremond, in Diœceſi Ceſtrienſi. T.VIII. P.II. 248.
Liddale (*Robertus*). T.V. P.II. 47, 51.
—— (*Georgius*). T.V. P.I. 105.
—— (*Jacobus*). T.V. P.I. 176.
—— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 198.
Liddenſis Epiſcopus (*Willielmus*) ad Armeniam profecturus. T.I. P.IV. 100.
Liddington (Præbenda de), in Eccleſia Cathedrali Lincolnienſi. T. IX. P.III. 41.
Lideard (*Laurentius*). Vide *Laurentii Lideard*, &c.
Lidford. Rectoria. T.VI. P.IV. 180.
Lidford (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P. I. 4.
Lidgeard (*Johannes*), Deputatus Regis pro Pace conſervanda in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T.VIII. P.II. 7.
Liege (Epiſcopus *de*). T.III. P.I. 21, 44.
—— (Epiſcopus). T.III. P.I. 133.
—— (*Martin de*). T.III. P.I. 147.
—— (Epiſcopus). T.IV. P.IV. 73.
—— (Epiſcopus). T.V. P.I. 175.
Liendorff (*Reſconcantz*). T.VII. P.I. 44.
Liermont (*Johannes de*). T.V. P.I. 128.
Lieſum (*Rogerus de*). T.IV. P.IV. 19.
Lietugt (*Johannes*). T.III. P.II. 145.
Lif (*Dioniſius de*). T.V. P.IV. 100.
Lig (*Johannes de Sancto*). T.I. P.IV. 111.
Ligatoris (*Johannes*). T.IV. P.IV. 23.
Light (*Richardus*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P.II. 13.
Lightfoot (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 184.
Lignage (*Johannes*). T.III. P.II. 109.
Ligney (*Johannes*). T.III. P.II. 4, 26, 39.
—— (*Comes de*). T.V. P.IV. 54, 125.
—— (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 134.
Lignon (*Nicholaus de*). T.IV. P.III. 160.
Lijot (*Johannes*). T.V. P.IV. 98.
Lilalam (Dominus *Johannes de*). T.V. P.I. 18.
Lile (*Jordanus de*). T.II. P.I. 2.
—— (*Theobaldus*). T.II. P.III. 176.
—— (*Willielmus*). T. III. P.IV. 155.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 101, 109, 111, 112, 113, 115, 118.
—— (*Robertus*). T.V. P. III. 19.
—— (*Robertus*). T.V. P.III. 139.
—— (*Johannes*). Conceſſio Regardi ipſi directa. T.VIII. P.I. 160.
Lilham (*Adam de*). T.I. P.IV. 30.
Lilhano (*Eubulus de*). T.II. P.I. 84.
Lillay (*Thomas de*). T.I. P.IV. 34.
Lille (Dominus *Bouchartus de*). T.III. P.II. 24, 130.
Lilleburn (*Johannes de*). T.II. P. I. 51.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 165.
Lilleburn (*Johannes*). T.II. P.IV. 18.
—— (*Stephanus*). T.IV. P.IV. 144.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 105, 157.
Lilleford (*Johannes de*). T.II. P.I. 51.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 85, 86, 92. P. III. 6, 12, 18, 33.
Lilleſclif (*Walterus de*). T.I. P.III. 162.
Lilleſhull (Abbas *de*. T.I. P.II. 92.
—— (Abbas). T.III. P.IV. 130.
Lillie (*Henricus*) conſtituitur unus Purſuivandorum Regis ad Arma. T.IX. P.II. 137.
Lillington. Manerium ſic dictum, in Comitatu Warwici ſitum. T.VIII. P.II. 54.
Limage (*Heliotus le*). T.IV. P.IV. 118, 127.
Limber Magna (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 210.
Limbergh (*Adam de*). T.II. P.II. 56, 71, 75.
Limburgh (Dux *de*). T.I. P.I. 51, 112.
Limington (Manerium de), in Comitatu Warwici ſitum. T.VIII. P.II. 54.
Limogiis (*Raynaldus de*). T.I. P.II. 213, 214.
—— (Vicecomes *de*). T.III. P.II. 3, 12, 15.
Limurcenſis Epiſcopus. T.V. P.II. 115.
Linacre (*Thomas*). T.VI, P.I. 137, 159.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 12.
Lincoln (*Thomas de*). T.I. P.II. 137.
—— (*Aluredus*). T.I. P I. 30. P.II. 57.
—— (*Simon*). T.II. P.I. 179.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 180.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 78. P.IV. 17, 65, 68.
—— (*Willielmus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
Lincolnes-Inn-Feilds. Commiſſio pro ſupervisione Camporum. T.VII. P.III. 82.
Lincolniæ Comes (*Johannes*). T.I. P.I. 12, 108, 109, 113, 131, 135.
—— (*Edmundus*). T.I. P.I. 155. P.II. 3, 5.
—— (*Henricus Lacy*). T.I. P.II. 155, 158, 166, 178, 199, 203, 221. P.III. 17, 19, 26, 29, 30, 33, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 77, 78, 86, 93, 95, 97, 98, 99, 103, 104, 105, 111, 112, 113, 114, 126, 132, 154, 158, 167, 176, 178, 188, 203, 206, 207, 208, 215. P.IV. 2, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 33, 34, 37, 41, 42, 55, 58, 72.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 89, 92, 95, 106, 108, 109, 112, 122, 132, 141, 144, 148, 156, 158, 161, 164, 170, 174, 175, 179. T.II. P.II. 53.
—— (*Aleſia*), Filia & Hæres. T.II. P.II. 53.
—— Comes (*Henricus*). T.II. P.III. 10.
—— Comitiſſa (*Alicia*). T.II. P.II. 86.
—— Comes (*Henricus*). T.III. P.IV. 23.
—— Comes (*Henricus Lacy*). T.IV. P.II. 55.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 152, 165.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.IV. 154.
—— (*J.*). T.VII. P.II. 64.
—— (*Henricus*). T.VII. P.II. 169.
—— (*Thomas*). T.VII. P.II. 216.
Lincolnienſis Comitatus. Tokeleye Villa. T. I. P.IV. 127. Alkebarne. 28. s. Reddit Belteford. 67. s. Reddit Wadington. 100. s. Staunford duas Carucatas Terræ. 128. Cathorp Manerium. T.II. P.II. 42. Kyme & Croftes Maneria cuſtodita. T. IV. P.I. 53. Manerium & Dominium de Kirton in Lyndeſay. T.V. P.IV. 163. Caſtrum, Honor & Manerium de Folkyngham, Caſtrum & Manerium de Calthorp; Maneria de Weſtbury, Stupton, Dodyngton, Dygby, Hekyngton, Askakby, Welborn, Saperton, Wynterton, Burthorpe, Ryskyngton, Lynwood, Beaumont & Bayons; Maneria & Tenementa de Hungate & Beaumont, ac Redditus vocati *Beaumont Rents*. T.VI. P.II. 19. Rectoria de Sutton. P.III. 64. Epworth, Bolton, Haxhey, Ouſton & Corotte Maneria, infra Inſulam de Axeholme. T.VI. P.IV. 212.
Lincolnienſis Epiſcopatus. Epiſcopus Sanctis adſcriptus. T.I. P.I. 85. Wiſtanea & Frodingham Eccleſiæ. T.I. P. II. 157. Comitatus Badyngton, Ginelingham, Thoresby & Halton ſuper Trentam Advocationes Eccleſiarum. P.IV. 55. Longebenyngton Manerium, Grymesbey Manerium. 50. l. de Firmâ per Homines de Soca de Caſtro ſolubiles. 40. Tokeſeye Villa. Alkebarwe Reddit. 25. s. Belteford Villa. 67. s. In Stanford duas Carucatas. Wadington Villa. 5. l. 64. Burghersh. T.II.

Lincol-

De Lib. imprimendis T VI P3 85.

Lincolnienſis Epiſcopatus. T. II. P.I. 190, 191, 193, 198. Contra. P.II. 30, 66, 69. Super Amotione. T. II. P. II. 85. Super Tranſlatione. 88. De exonerando. 183. Pro Epiſcopo Fratre Regis. T.IV. P.I. 53. De Reſtitutione Temporalium. 79, 121. Pro Epiſcopo Licentia eligendi. T. IV. P.III. 176. Pro Epiſcopo de Reſtitutione Temporalium. T.IV. P. IV. 174. Pro Epiſcopo Significavit. T. V. P.II. 29. De Reſtitutione Temporalium. 41. Comitatus, Caſtrum, Dominium & Manerium de Somerton. P.II. 193. Maneria de Bouly & Helwell, & duas partes Dominii & Manerii de Burwell. *ibid.* De Licentiâ eligendi Epiſcopum. P. III. 11. Pro Thoma Epiſcopo, de Cuſtodiâ Temporalium. 105. De Reſtitutione Temporalium. 112, 113. Pro Epiſcopo Cancellario Angliæ. 132. Reſtitutio Temporalium. P.IV.82. De Thomâ Wolſey in Epiſcopum promovendo. T. VI. P. I. 55, 56. De Reſtitutione Temporalium. 57. Pro Epiſcopo Donatio proxima Monaſterii de Bermondſey. 61. Pro Epiſcopo Cuſtode Archiepiſcopatûs Eborum. 64. Pro Epiſcopo de abſolvendo. 79. Pro eodem de promovendo. 79. De Juramento recipiendo. 8c. Forma Juramenti. *ibid.* Pro Epiſcopo Willielmo Atwater, Reſtitutio Temporalium. 86. Pro Johanne Longland, Epiſcopo, de Reſtitutione Temporalium. 196. Pro Decano & Capitulo conceſſio Rectoriæ de Stubby. T. VI. P. III. 112. Pro Johanne Taylour Epiſcopo Electo Pardonatio. 221. Pro eodem Collatio Epiſcopatûs. 222. Pro eodem Significavit. 223. Advocatio Rectoriæ de Strubbye, Monaſterio de Markbye ſpectans. 112. Haghton & Lawth. 164. De Licentiâ eligendi. 159. Pro Henrico Holbeche Epiſcopo Significavit. 159. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. *ibid.* Licentia eligendi. P.IV. 50. De Cuſtodiâ Temporalium. 51. Pro Johanne White, Epiſcopo, Reſtitutio Temporalium. 61. De Licentiâ eligendi. 19, 87. De Reſtitutione Temporalium. 24, 55, 61, 99. Regius Aſſenſus. 92. Commenda pro Epiſcopo 93. Licentia eligendi. 141. Significavit. 142. Reſtitutio Temporalium. 142. Canonicatus & Præbenda Sanctæ Margaretæ Leiceſtrienſis. T. VI. P.IV. 93. Pro Georgio Montaigue, Epiſcopo, Significavit. T. VII. P. III. 34. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 37. Pro Johanne Williams in Epiſcopum deſignato. 198, 205, 206, 211. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. 213. Pro Johanne Williams Epiſcopo Regius Aſſenſus. 214. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 219.

Lincolnienſis Epiſcopus (G.). T.I. P.I. 12.

—— (*Hugo*). T.I. P.I. 21, 28.

—— (*Hubertus*). T.I. P.I. 53, 54, 55, 56, 58.

—— (*Hugo*). T.I. P.I. 61, 65, 85, 98, 99.

—— (*R*). T I. P.I. 135, 139, 145, 156.

—— (*H*). T.I. P.II. 30, 79.

—— (*R*). T.I. P.II. 89, 92.

—— (Decanus). T.I. P.II. 92.

—— Epiſcopus (*R*). T.I. P.II. 156.

—— (O). T.I. P.II. 202. P.III. 85, 86, 118, 126. P.IV. 21, 39, 55, 56.

—— Canonicus (*Neapolius*). T.I. P.III. 25.

—— Epiſcopus. (*J*). T.I. P.IV. 94, 108, 145, 152, 156, 157, 158, 171. T.II. P. I. 170, 180, 190, 191.

—— (*Henricus Bergherſh*). T.II. P.I. 173. P.II. 21, 30, 37, 46, 52, 53, 57, 65.

—— (*Henricus*). T.II. P.II. 82, 85, 88, 107, 112, 114, 115, 123, 149, 156, 169, 171, 172, 176, 183, 187, 193, 203. P. III. 12, 14, 16, 20, 26, 27, 28, 51, 52, 87, 120, 137, 148, 164, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 179, 185, 187, 188, 190, 193.

—— (*H.*). T.II. P.IV. 8, 11, 12, 15, 18, 22, 26, 32, 33, 37, 39, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 59, 61, 63, 69, 76, 82.

—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 180, 191.

—— (*J.*). T.III. P.I. 74, 101.

—— Archidiaconus. T.III. P.I. 49.

—— Epiſcopus. T.III. P.I. 144, 216.

—— (*J.*). T.III. P.II. 89, 92, 100, 121, 122, 127, 131, 166, 189.

—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 145.

—— (*Henricus Beauford*). T.III. P.IV. 145, 177, 196. T.IV. P.I. 28, 29, 53, 57, 68, 74, 79.

—— (*Philippus*). T.IV. P.I. 79, 86, 93, 106, 166, 173. P.II. 21.

Lincolnienſis Epiſcopus. (*H.*). T.IV. P.II. 56, 111.

—— (*P.*). T.IV. P.II. 124, 130. P.III. 4.

—— (*R.*) T.IV. P.III. 159. P.IV. 45.

—— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 47, 48, 80.

—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 174, 176, 196. T.V. P.I. 31, 37, 39, 72.

—— (*Willielmus*). T.V. P.I. 123.

—— (*Marmaducus*). T.V. P.II. 28.

—— (*Johannes Chedeworth*). T.V. P.II. 40, 54, 56, 69, 98, 111, 148. P.III. 11.

—— (*Thomas*). T.V. P. III. 31.

—— (*Thomas*). T.V. P. III. 61, 84, 104.

—— (*Johannes*). T.V. P.III. 112, 120, 121, 131, 132, 150, 153, 155, 160, 164, 169, 176, 180, 181, 192. P.IV. 3.

—— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 82, 153, 163.

—— (*Willielmus*). T.VI. P.I. 28, 33, 55, 56.

—— (*Thomas*). T.VI. P.I. 57, 60, 61, 63, 64, 65, 68, 74, 75, 76, 79, 80, 81.

—— (*Willielmus Atwater*). T.VI. P.II. 6, 196.

—— (*J.*). T.VI. P.I. 211.

—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 119, 138, 140, 160, 165, 174. P.III. 4.

—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 159.

—— (*Henricus*). T.VI. P.III. 159, 164, 170, 197.

—— (*Johannes Taylour*). T.VI. P.III. 221, 222. P.IV. 12, 17, 24, 51.

—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 51, 64.

—— (*Nicholaus*). T.VI. P. IV. 92, 93, 99, 109, 141.

—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 142, 172.

—— (*Willielmus*) T.VII. P.I. 160.

—— (*J.*). T.VII. P.II. 64.

—— (*W.*). T.VII. P.II. 169.

—— (*Richardus*). T.VII. P.II. 216.

—— (*Georgius Montague*). T.VI. P.III. 34, 37.

—— (*Johannes Williams*). T.VII. P.III. 214, 218, 220, 236, 239, 247. P.IV. 27, 30, 77, 96, 104, 159, 168, 171.

Lincorenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 122.

Linde (*Johannes de la*). T.I. P.II. 103, 105.

—— (*Walterus*). T.I. P.II. 212.

Lindes (*Walterus de*). T.I. P.I. 67. P.II. 95.

Lindeſie (*David de*). T.I. P.I. 150. P.II. 5.

—— (*Willielmus*). T.I. P.I. 67.

—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 155, 199, 203. P.III. 101.

—— (*Alicia*), Uxor. T.I. P.III. 184.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 228. P.III. 98.

—— (*Walterus*). T.I. P.III. 98.

—— (*Alexander*). T.I. P.III. 182.

—— (*David*). T.III. P.I. 47, 68.

—— (*Thomas*). T.III. P.I. 149.

—— (*Jacobus*). T.III. P.I. 151, 155, 157.

—— (*Alexander*). T.III. P.II. 158, 164, 175, 102, 143, 161.

—— (*Willielmus*). T.III. P.II. 123.

—— (*Alexander*). T.III. P.III. 21, 131. P. IV. 70.

—— (*Jacobus*). T.III. P.III. 21, 132, 146, 188. P.IV. 33, 102.

—— (*Guillielmus*). T.III. P.III. 188.

—— (*David*). T.III. P.III. 188. P.IV. 57, 102.

—— (*Walterus*). T.VII. P.I. 114, 141.

—— (*David*). T.VII. P.I. 129, 185.

Lindin (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Petriburgenſis. T.VIII. P.II. 166.

Lindſay ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam. T.IX. P.III. 68.

Lindſel (*Auguſtinus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P.I. 91.

—— (*Auguſtinus*), Herefordienſis Epiſcopus. Regius Aſſenſus pro eo. T.VIII. P. IV. 58.

Lindſey (*Edwardus*). T.VIII. P.II 16.

—— (*Robertus* Comes *de*), Magnus Cambellanus Angliæ. Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. T.VIII. P.III. 147. Altera Commiſſio ei directa. 205. Revocatio Officii Conſtabularii Angliæ ei conceſſi. 233.

—— (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.I. 76.

Lineath (Comes *de*). T.I. P.I. 131.

Liney & *St. Pol* Comes (*Walranus*). T.III.P. III. 181. P.IV. 39, 43, 45.

Linfinkit (*Bekis*). T.VII. P.I. 32.

Lingonenſis Epiſcopus (*Bernardus*). T.IV.P.I. 196.

—— Epiſcopus & Dux (*Michael*). T.VI.P. I. 163.

Lingor (*Thomas de*). T.I. P.IV. 164.

Linham (*Oliverus* & *Eubulus de*). T.I. P.III. 133.

Liniers (Dominus *de*). T.VI. P.II. 89.

Linley (*Arthur*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum Weſtrideing. T.VIII. P.II. 145.

Linton Perſona (*Richardus de*). T.I. P.III. 163.

—— (*Bernardus*). T.I. P.III. 163.

—— (Frater *Johannes*). T.I. P.IV. 30.

Linton in Craven (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 54.

Linvilla (Dominus *de*). T.VI. P.III. 190.

Linyngen Comites (*Fridericus* & *Emathonis*). T. III. P.IV. 138. T.IV. P.I. 6, 7, 12.

—— (*Joffridus*). T.IV. P.I. 5, 11.

Lionell, Comes Middleſex. Conceſſio Pardonationis & Relaxationis ei conceſſa, T. VIII. P.I. 44.

Lionellus, Comes Middleſexiæ. T.VIII. P.II. 168.

Lippes (*Thomas de*). T.II. P.IV. 208.

Lippi (*Mattheus*). T.II. P.IV. 46.

—— (*Franciſcus*). T.III. P.II. 88.

Lirignem (*G. de*). T.I. P.I. 45.

Lirling (*Robertus de*). T.I. P.IV. 140.

Lirois (*Johannes*). T.IV. P.II. 45.

Liſardi (*Stephanus de*). T.III. P.I. 89.

Liſco (*Reymundus de*). T.III. P.I. 36.

Liſern (*Guillielmus de*). T.IV. P.II. 95.

Liſeux (Abbatiſſa *de*). T.IV. P.III. 50.

Liſmorenſis & *Waterford* Epiſcopus. (*Thomas*). T.V. P.III. 191.

—— (*David*) T.V. P.IV. 208. T.VI.P.I. 102.

Liskeard, ſive *Liskerret*. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 2.

Liskedre, ſive *Liskeard* (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.II. 41.

Liskerret. Vide *Liskeard*.

Liſle (*Robertus de*). T.II. P.III. 187.

—— (*Gerardus*). T.III. P.I. 57.

—— (*Henricus*). T.III. P.I. 185.

—— (Comes). T.III. P.II. 3.

—— (*Johannes*). T.III. P.II. 55, 83.

—— (*Bochartus*). T.III. P.II. 130.

—— (*Laurentius*). T.III. P.II. 196.

—— (*Warinus* & *Gerardus*. T.III. P.III. 63.

—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 194.

—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 126.

—— (*Lancelotus*). T.IV. P.III. 95.

—— (*Michael*). T.V. P.III. 132.

—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182.

—— (Vicecomes *Thomas de*). T.V. P.II. 174.

—— (Dominus *Edwardus*). T.V. P.I. 166.

—— (Dominus). T.V. P.III. 64.

—— (Vicecomes *Edwardus*). T.V. P.III. 197.

—— (Vicecomes *Arthurus Plantagenet*. T. VI. P.II. 93, 120. P.III. 4.

—— (Vicecomes *Robertus*). T.VII. P.II. 169, 191, 194, 210, 216.

—— (Vicecomes (*Johannes Dudley*). T.VI. P.III. 133, 134, 148.

—— (*Robertus*). T.VII. P.III. 20.

—— (*Laurentius*). Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro Filis aureis & argenteis. T.IX. P.II. 25.

—— (Dominus Vicecomes). T.IX. P.III. 251.

—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 45.

Liſly (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum Inſularum in Regno Scotiæ. T.VIII. P.III. 28.

—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Harling, Diœceſis Ciceſtrenſis. T.VIII. P.III. 166.

Liſques (*Griffinus de*). T.III. P.IV. 37.

Liſtenoys (*Ludovicus de*). T.IV. P.III. 188, 191.

Liſter (*Simon*). T.V. P.III. 24.

—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 119, 121, 159. P.III. 4, 74.

—— (*Mattheus*). T.VII. P.IV. 68.

—— (*Ricardus*). T.VIII. P.II. 14.

—— (*Guilielmus*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.I. 58.

Liſterd (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 57.

Liſton (*Thomas de*). T.III. P.I. 112.

Liſtowe (*Johannes de*). T.II. P.III. 174.

—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 162.

Litcott (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.II. 16.

Liternolde (*Jacobus de*). T.IV. P.II. 166.

Litherer (*Salomon*) T II. P.IV. 146.

Litterſtern (Conradus). T. IV. P. I. 117.
Litil (Nicholaus). T. III. P. IV. 152.
Litil (Nicholaus). T. III. P. IV. 152.
Litleburn (Johannes de). T. I. P. IV. 20.
Littelyngham (Hugo). T. III. P. III. 83.
Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Johanne Etheridge*, Theologiæ Baccalaureo. T. VIII. P. II. 36.
—— *Barthramo Doyly*, Clerico, Capellano Domini Alberti Moreton Militis. *ibid.*
—— *Thomâ Goad*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, Capellano Archiepiſcopi Cantuarienſis. *ibid.*
—— *Willielmo Drury*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. 37.
—— *Cunannel Barnard*, Clerico, Capellano Franciſcæ Comitiſſæ Dotariæ Warwici. *ibid.*
—— *Briano Whitaffe*, Clerico, Capellano Caroli Domini Howard Baronis de Effingham & Comitis Nottingham. *ibid.*
—— *Georgio Phippen*, Clerico, Capellano Richardi Robarts Baronis de Truroe. *ibid.*
—— *Thomâ Jackſon*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Samuele Travers*, Clerico, *ibid.*
—— *Johanne Warmſtry*, Clerico, Capellano Johannis Wigorniæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Ferdinando Moorecrofte*, Clerico, Capellano Edwardi Comitis Dorceſtriæ. *ibid.*
—— *Johanne Byam*, Clerico, Capellano Roberti Briſtollienſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Johanne Kyffin*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Suffolciæ. *ibid.*
—— *Thomâ Baker*, Clerico, Capellano Georgii Domini Berkley, &c. *ibid.*
—— *Edwardo Shipton*, Clerico, Capellano Elianoræ Dominæ Gerrard, Baroniſſæ de Gerrards-Bromley. *ibid.*
—— *Samuele Sanky*, Clerico, Capellano Johannis Sarum Epiſcopi. *ibid.*
—— *Willielmo Francke*, Clerico, Capellano Henrici Comitis Northumberlandiæ. *ibid.*
—— *Willielmo Foſter*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Thomâ Thorowgood*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Philippo French*, Clerico. *ibid.* 37.
—— *Iſaaco Cooper*, Clerico, Capellano Mariæ Compton, Comitiſſæ de Buckingham. 38.
—— *Thomâ Read*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Thomâ Edwards*, Clerico, Capellano Johannis Epiſcopi Lincolniæ, Magni Sigilli Angliæ Cuſtodis. *ibid.*
—— *Thomâ Heyney*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Arundelliæ & Surriæ. *ibid.*
—— *Edwardo Cowper*, Clerico, Capellano Roberti Briſtolliæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Johanne Philips*, Clerico, Capellano Valentini Exoniæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Richardo Teynton*, Clerico, *ibid.*
—— *Waltero Balcanquall*, Theologiæ Profeſſore, Decano Eccleſiæ Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis, & Regis Capellanus. *ibid.*
—— *Willielmo Clerke*, Clerico. *ibid.*
—— *Johanne Langley*, Clerico, *ibid.*
—— *Chriſtophero Greene*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, & Capellano Lanceloti Wintoniæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Willielmo Gallope*, Clerico, Capellano Roberti Briſtollienſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Gibberto Gallope*, Clerico, *ibid.*
—— *Rogero Flower*, Clerico, Capellano Guillielmi Seymoure Militis, Domini Bellocampi & Comitis Hertfordiæ. *ibid.*
—— *Samuele Seaward*, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Jacobo Povey*, Capellano Thomæ Coventrienſis & Lichenſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Willielmo Lance*, Clerico, Verbi Divini Concionatore, &c. *ibid.*
—— *Johanne Peachell*, Clerico, Capellano Godfridi Glouceſtriæ Epiſcopi. 38.
—— *Egidio Thorneburgh*, Clerico Capellano Henrici Graye Comitis Kantiæ. 39.
—— *Alexandro Skinner*, Clerico, Capellano Valentini Exoniæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Lanceloto Harriſon*, Clerico, Capellano Annæ Dominæ Dotiſſæ Howard de Effingham. *ibid.*
—— *Willielmo Slayter*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Briano Duppa*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Richardo Atwood*, Clerico, Capellano Johannis Oxoniæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 39.
—— *Willielmo Poole*, Clerico, Capellano Thomæ Domini Howard, Vicecomitis Andever & Baronis de Charleton. *ibid.*
—— *Willielmo Owles*, Clerico, Capellano Elizabethæ Dominæ Dotiſſæ Lincolniæ. *ibid.*
—— *Willielmo Staveley*, Clerico, Capellano Henrici Domini Gray de Grooby. *ibid.*
—— *Thomâ Worral*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, Capellano Georgii London Epiſcopi. *ibid.*
—— *Edwardo Davies*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Arundelliæ & Surriæ, Comitis Mareſcalli Angliæ, Ordinis Garterii Militis. *ibid.*
—— *Roberto Wilſon*, Clerico, Capellano Roberti Riche Militis, Baronis de Leighes, & Comitis Warwici. *ibid.*
—— *Willielmo Wake*, Clerico. *ibid.*
—— *Thoma Prichard*, Clerico, Capellano Edwardi Comitis Wigorniæ. *ibid.*
—— *Rogero Gallard*, Clerico, Capellano Roberti Comitis Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Edmundo Mapletoft*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Mathiâ Milward*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Samuele Fell*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, Regis Capellano. *ibid.*
—— *Willielmo Lutt*, Clerico, Capellano Franciſci Comitis Weſtmorland. 40.
—— *Cornelio Burges*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
—— *Franciſco Matkin*, Clerico, *ibid.*
—— *Franciſco Sayer*, Clerico, Capellano Godfridi Glouceſtriæ Epiſcopi. *ibid.*
—— *Edwardo Hyde*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Johanne Baker*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Johanne Prichard*, Clerico. *ibid.*
—— *Georgio Bate*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Edwardo Heron*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Roberto Caſtel*, Clerico, Capellano Henrici Montagu, Comitis Manceſtriæ, &c. *ibid.*
—— *Richardo Wigmore*, Clerico, Capellano Samuelis Norwicenſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Thomâ Haddleſay*, Clerico, Capellano Edwardi Domini Dudley. *ibid.*
—— *Griffino Higgs*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Johanne Freemantle*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
—— *Thomâ Paske*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Johanne Coſin*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Edwardo Davenant*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Theodoro Price*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Thomâ Woods*, Clerico, Capellano Elizabethæ Comitiſſæ Dotariæ de Southamptonia. *ibid.*
—— *Johanne Willis*, Clerico, Capellano Arthuri, Bathonienſis & Wellenſis Epiſcopi. 41.
—— *Franciſco Wright*, Clerico. *ibid.*
—— *Annibale Potter*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. 41.
—— *Eliâ Edwards*, Clerico. *ibid.*
—— *Timtoheo Thurſcroſſe*, Clerico. *ibid.*
—— *Nathaniele Bull*, Clerico. *ibid.*
—— *Willielmo Franke*, Clerico. *ibid.*
—— *Thoma Thorowgood*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Willielmo Staveley*, Clerico. *ibid.*
—— *Samuele Seward*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Hugone Atkins*, Clerico. *ibid.*
—— *Thomâ Kin*, Clerico. *ibid.*
—— *Warnero Marſhall*, Clerico. *ibid.*
—— *Alexandro Skinner*, Clerico. *ibid.*
—— *Roberto Horner*, Clerico. *ibid.*
—— *Jacobo Jones*, Clerico. *ibid.*
—— *Franciſco Potter*, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Roberto Underwood*, Clerico. *ibid.*
—— *Willielmo Crane*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. 42.
Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Franciſco Hill*, Clerico, & Capellano Edwardi Noell de Ridlingſton. T. VIII. P. II. 166.
—— *Roberto Gale*, Clerico, & Capellano Domini Ogle Baronis de Battle, &c. *ibid.*
—— *Johanne Simpſon*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Simone Aldriche*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Willielmo Hicks*, Clerico & Capellano Franciſcæ Comitiſſæ Dotariæ Exoniæ. *ibid.*
—— *Edwardo Hilles*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Lanucetto Harriſon*, Clerico. *ibid.*
—— *Henrico Leadbetter*, Clerico. *ibid.*
—— *Thomâ Maynwaring*, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Nathaniele Gulſtan*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
—— *Georgio Smith*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Richardo Burton*, Clerico, Capellano Henrici Rochford Domini Hunſdon. *ibid.*
—— *Jenkin Vaughan*, Clerico, Capellano Willielmo Comitis Pembrokiæ. *ibid.*
—— *Ambroſio Phillips*, Clerico, Capellano Henrici Comitis Northumbriæ. *ibid.*
—— *Ludovico Morgan*, Clerico, *ibid.*
—— *Hugone Lloyd*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Samuele Buggs*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. 167.
—— *Johanne Pinſon*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
—— *Edwardo Tyler*, Clerico, Capellano Georgii Domini Carrew. *ibid.*
—— *Willielmo Coxe*, Clerico, Capellano Willielmi Comitis Devoniæ. 167.
—— *Waltero Holes*, Clerico, Capellano Johannis Roffenſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Reginaldo Burdin*, Clerico, Capellano Henrici Comitis Kantiæ. *ibid.*
—— *Anthonio Richardſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Rowlando Chedle*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
—— *Jeremiâ Stephens*, Clerico, Capellano Edwardi Domini Conway, Baronis de Ragley. *ibid.*
—— *Evano Owen*, Clerico, Capellano Willielmi Comitis Pembrochiæ. *ibid.*
—— *Gilberto Dighton*, Clerico, Capellano Margaretæ Comitiſſæ de Nottingham. *ibid.*
—— *Johanne Corney*, Clerico, Capellano Willielmi Comitis Denbigh. *ibid.*
—— *Henrico Lockett*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
—— *Henrico Hulbert*, Clerico, Capellano Chriſtopheri Comitis Angleſey. *ibid.*
—— *Franciſco Whitington*, Clerico, Capellano Mariæ Comitiſſæ Dotariæ Salopiæ. *ibid.*
—— *Roberto King*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
—— *Philomeno Pownell*, Clerico. 168.
—— *Daniele Featley*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Samuele Gifford*, Clerico, Capellano Roberti Riche, Baronis de Leighes & Comitis Warwici. *ibid.*
—— *Roberto Marks*, Clerico, Capellano Roberti Briſtollienſis Epiſcopi. *ibid.*
—— *Edwardo Potter*, Clerico, Capellano Jacobi Comitis Carliolenſis. *ibid.*
—— *Ricardo Prigg*, Clerico, Capellano Theophili Comitis Suffolciæ. *ibid.*
—— *Johanne Slegge*, Clerico. *ibid.*
—— *Willielmo Lucy*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Jacobo Inians*, Clerico, Capellano Henrici Gray, Comitis Kantiæ. *ibid.*
—— *Thomâ Clifford*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
—— *Joſhua Slatyr*, Clerico, Capellano Roberti Vere, Baronis Bulbecke & Comitis Oxonienſis. *ibid.*
—— *Willielmo Burneſell*, Clerico, Capellano Emanuelis Domini Scroope Baronis de Boulton. *ibid.*
—— *Roberto Howgyll*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
—— *Thomâ Crompton*, Clerico, Capellano Thomæ Domini Wentworth, Comitis Clivelandi. *ibid.*

Litteræ

Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Willielmo Scott*, Clerico, Capellano Edwardi Mountague, Vicecomitis Mandeville. T. VIII. P. II. 168.
——— *Willielmo Iſaackſon*, Clerico, Capellano Lionelli, Comitis Midleſexiæ. *ibid.*
——— *Johanne Powell*, Clerico, Capellano Roberti Comitis Leiceſtriæ. *ibid.*
——— *Willielmo Fairfax*, Clerico, Capellano Willielmi, Comitis Denbigh. *ibid.*
——— *Iſaaco Burgrave*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. 169.
——— *Ricardo Nanny*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
——— *Johanne Williams*, Clerico, Capellano Domini Thomæ Windſor Militis, Baronis Windſor. *ibid.*
——— *Willielmo Fowler*, Clerico, Capellano Henrici Domini Stafford. *ibid.*
——— *Roberto Ovington*, Clerico, Capellano Elizabethæ Dominæ Eure. *ibid.*
——— *Thoma Tulcot*, Clerico, Capellano Samuelis Norwicenſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Simone Lloyd*, Clerico, Capellano Johannis Aſſaphenſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Johanne Elborowe*, Clerico, Capellano Saræ, Comitiſſæ Leiceſtræ. *ibid.*
——— *Henrico Hooke*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Willielmo Haſtings*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
——— *Thomâ Biſſe*, Clerico, Capellano Franciſcæ Duciſſæ Dotariæ. *ibid.*
——— *Georgio Holmes*, Clerico, Capellano Aliciæ, Vicecomitiſſæ Sancti Albani. *ibid.*
——— *Jacobo Rowſe*, Clerici, Capellano Roberti Comitis Oxoniæ. *ibid.*
——— *Thomâ Stokes*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
——— *Johanne Holland*, Clerico, Capellano Johannis Aſſaphenſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Matthæo Lawe*, Clerico, Capellano Roberti Comitis Lindſey. *ibid.*
——— *Valentino Deye*, Clerico, Capellano Margaretæ Comitiſſæ de Nottingham. *ibid.*
——— *Thomâ Talcot*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Arundell & Surrey, Comitis Mareſcalli Angliæ. 170.
——— *Thomâ Blechenden*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Carro Stockwell*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Thomâ Archbold*, Clerico, Capellano Edwardi Domini Gonway, Baronis de Ragley. *ibid.*
——— *Johanne Baker*, Clerico, Capellano Thomæ Coventrienſis & Lichfeldenſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Daniele Berrie*, Clerico. *ibid.*
——— *Nathaniele Gulſtan*, Clerico. *ibid.*
——— *Georgio Smith*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Jacobo Baudmell*, Clerico. *ibid.*
——— *Johanne Corney*, Clerico. *ibid.*
——— *Thomâ Piers*, Clerico.
——— *Johanne Methwin*, Clerico, *ibid.*
——— *Jacobo Inians*, Clerico. *ibid.*
——— *Michaele Dollinge*, Clerico. *ibid.*
——— *Joſepho Stocke*, Clerico. *ibid.*
——— *Thomâ Wakefeild*, Clerico. *ibid.*
——— *Willielmo Bankes*, Clerico. 171.
——— *Iſaaco Craven*, Clerico. *ibid.*
——— *Roberto Aynsworth*, Clerico. *ibid.*
——— *Antonio Major*, Clerico, Rectore de Rampton in Comitatu Nottinghamiæ. *ibid.*
——— *Guillielmo Clarvetto*, Parochiæ Sanctæ Margaretæ in Comitatu Middleſexiæ. Generoſo. *ibid.*
——— *Roberto Blackden de Wittam*. *ibid.*
——— *Johanne Pitt*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. 250.
——— *Roberto Marſh*, Clerico, in Artibus Magiſtro, Capellano Willielmi Baronis Craven de Hampſted Marſhall. *ibid.*
——— *Samuele Greaves*, Clerico, Capellano Edwardi Comitis Dorſet. 251.
——— *Edmundo Porter*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Johanne Wilton*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Thomâ Godwyn*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, & Regis Capellano. *ibid.*
——— *Johanne Bayes*, Clerico, Capellano Franciſci Baronis Deincourt de Sutton. *ibid.*
——— *Thomâ Campion*, Clerico, Capellano Marthæ Comitiſſæ Dotariæ Holdernes. *ibid.*
——— *Willielmo Palmer*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Berks. *ibid.*

Litteræ Diſpenſationem & Confirmationum pro *Rogero Gallard*, Clerico, Capellano Edwardi Vicecomitis Mandevile. T. VIII. P. II. 251.
——— *Thoma Lever*, Clerico, Regis Capellano. *ibid.*
——— *Franciſco Potter*, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Timothæo Revet*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Griffith Pritchard*, Clerico, Capellano Willielmi Comitis Banbury. *ibid.*
——— *Johanne Prichard*, Clerico, Capellano Edwardi Comitis Wigornienſis, ac Privati Sigilli Regis Cuſtodis. *ibid.*
——— *Roberto Browne*, Clerico, Capellano Willielmi Comitis Derbiæ. *ibid.*
——— *Georgio Parker*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Franciſco Webb*, Clerico, Capellano Theophili Comitis Suffolciæ. *ibid.*
——— *Daniele Harſmanden*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Hugone Robinſon*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Johanne Sout*, Clerico, Capellano Johannis Domini St. John de Baſing, & Marchionis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Thomâ Nuſſey*, Clerico, Capellano Thomæ Comitis Rivers. 252.
——— *Roberto Aynsworth*, Clerico, Capellano Roberti Vicecomitis Newarke. *ibid.*
——— *Johanne White Osgoode*, Clerico, Capellano Godfridi Glouceſtrienſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Richardo Poole*, Clerico, *ibid.*
——— *Benjamino Storre*, Clerico, Capellano Regis. *ibid.*
——— *Roberto Foulkes*, Clerico, Capellano Johannis Aſſaphenſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Willielmo Bartlett*, Clerico, Capellano Dominæ Elizabethæ Comitiſſæ Dotariæ Devoniæ. *ibid.*
——— *Marmaduco Thompſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo. *ibid.*
——— *Gamaliele Chaſe*, Clerico, Theologiæ Baccalauro. *ibid.*
——— *Richardo Wright*, Clerico, Capellano Caroli Comitis Nottinghamiæ. *ibid.*
——— *Elizeo Lawrence*, Clerico, Capellano Guillielmi Comitis Northamptoniæ. *ibid.*
——— *Thomâ Twittie*, Clerico, Capellano Elizabethæ Comitiſſæ & Dotariæ Devoniæ. *ibid.*
——— *Johanne Lorkin*, Clerico, Capellano Henrici Comitis Holland. *ibid.*
——— *Willielmo Catelin*, Clerico, Capellano Willielmi Spencer Baronis de Wormeleighton. *ibid.*
——— *Franciſco Reymer*, Clerico, Capellano Johannis Domini Mordant. *ibid.*
——— *Edwardo Boughen*, Clerico, Capellano Johannis Oxonienſis Epiſcopi. *ibid.*
——— *Thomâ Allen*, Clerico, Capellano Nicholai Domini Tufton. *ibid.*
——— *Patricio Maxtowne*, Clerico, Capellano Edwardi Comitis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Chriſtophero Bacheler*, Clerico, Capellano Roberti Comitis Oxonienſis. 253.
——— *Emanuele Hodges*, Clerico, Capellano Roberti Comitis Leiceſtriæ. *ibid.*
——— *Samuele Baldock*, Clerico, Capellano Pauli Vicecomitis Bayning. *ibid.*
——— *Henrico Johns*, Clerico. *ibid.*
——— *Anthonio Ingoldsby*. *ibid.*
——— *Timothæo Thurſcroſſe*, Clerico. *ibid.*
——— *Johanne Nicholſon*, Clerico. *ibid.*
——— *Johanne Stanton*, Clerico. *ibid.*
——— *Willielmo Williams*, Clerico. *ibid.*
——— *Daniele Horſemanden*, Clerico, Theologiæ Profeſſore. *ibid.*
——— *Samuele Downes*, Clerico, *ibid.*
——— *Willielmo Maſter*, Clerico. *ibid.*
——— *Joſepho Wood*, Clerico. *ibid.*
——— *Roberto Lenthal*, Clerico. *ibid.*
——— *Elizeo Lawrence*, Clerico. *ibid.*
——— *Thomâ Lawrence*, Clerico. *ibid.*
——— *Tobiâ Marlar*, Clerico. *ibid.*
——— *Benjamino Tomkins*, Clerico. *ibid.*
——— *Thomâ Spratt*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, Capellano Jacobi Lei Militis, *&c.* P. III. 33.
——— *Johanne Drope*, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ Parochialis de Grendon, &c. *ibid.*
——— *Gabriele Parry*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Llanhychan, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*

Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Adamo Airay*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Okely, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. III. 33.
——— *Garentio James*, Capellano Richardi Domini Dacre de Herſtmonſeux, & Rectore Eccleſiæ de Paulersperry, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Franciſco Strode*, Clerico, A. M. Capellano Edwardi Domini Howard Baronis de Eſcrick, & Rectore Eccleſiæ de Ideford. *ibid.*
——— *Edmundo Fountaine*, ſive *Wood*, A. M. Capellano Edwardi Comitis Bathonienſis, Rectore Eccleſiæ de Paracombe, Diœceſis Exonienſis, *&c. ibid.*
Johanne Lively, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Vicario Eccleſiæ de Kellowe, Diœceſis Dunolmenſis. *ibid.*
——— *Franciſco Quiningborowe*, Clerico, A. M. Capellano Comitis Stamford, Vicario Eccleſiæ de Heydor, in Diœceſi Lincolnienſi, *&c. ibid.*
——— *Johanne Wood*, Clerico, A. M. Capellano Henrici Comitis Dover, Vicario Eccleſiæ de Rougham, Diœceſis Norwicenſis, *&c.* 34.
——— *Elizeo Burges*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Vicario Eccleſiæ Sancti Nicholai infra Civitatem Roffenſem, & Rectore Eccleſiæ de Southfleete ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Willielmo Dillon*, Clerico, L. L. B. Capellano Vicecomitis Cambden, Vicario Eccleſiæ de Steventon Diœceſis Sarum, & Rectore Eccleſiæ de Eſſenden, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Benjamino Barwicke*, Clerico, A. M. Capellano Johannis Domini Wohun, Vicario Eccleſiæ de Dillington cum Colveſton, Diœceſis Norwicenſis, & Rectore Eccleſiæ de Weſt-Tofts, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Edwardo Pele*, Clerico, A. M. Capellano Annæ Dominæ Delaware, Vicario Eccleſiæ de Fordington, infra Juriſdictionem Decanatûs de Sarum & Diœceſim Briſtolliæ, Rectore Eccleſiæ de Compton Valence, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Georgio Stanhope*, Theologiæ Profeſſore, Regis Capellanorum Ordinariorium unus, Vicario Eccleſiæ de Burton Agnes, Diœceſis Eborum, & Rectore Eccleſiæ de Wheldrake ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Roberto Lloyd*, Clerico, A. M. Capellano Johannis Aſſaphenſis Epiſcopi, Vicario Eccleſiæ de Llan-Rooſt. *ibid.*
——— *Johanne Kiffin*, Clerico, A. M. Capellano Thomæ Comitis Suffolciæ, Vicario Eccleſiæ de Oswaldſtree, Diœceſis Aſſaphenſis, & Rectore Eccleſiæ de Llanarmon-Dyffryn-Keriog, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Chriſtophero Dale*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Vicario Eccleſiæ Parochialis de Saint Mareburgh, Diœceſis Roffenſis, & Rectore Eccleſiæ de Halſlowe, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Georgio Vernon*, Clerico, A. M. Capellano Franciſcæ Duciſſæ Richmond & Lenox, Vicario Eccleſiæ de Weſt-Withering, Diœceſis Ciceſtrenſis, & Rectore Eccleſiæ de Neighton, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Edwardo Wilſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Stonesfeild, Diœceſis Oxonienſis, & Vicario Eccleſiæ de Bampton, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Michaele Glid*, Theologiæ Baccalaureo, Vicario Eccleſiæ de Newton Valence, Diœceſis Wintonienſis, *&c. ibid.*
——— *Thomâ Crane*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Sahamtoney, Diœceſis Norwicenſis, *&c. ibid.*
——— *Johanne Seller*, Clerico, A. M. Capellano Regis, Rectore Eccleſiæ de Bradfeilde Sanctæ Claræ, Diœceſis Norwicenſis, *&c. ibid.*
——— *Willielmo Hotchkin*, Clerico, L. L. B. Rectore Eccleſiæ de Swaunington, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Richardo Talbott*, Clerico, A. M. Capellano Catherinæ Comitiſſæ Dotariæ Suffolciæ, Vicario Eccleſiæ de Cromer, Diœceſis Norwicenſis, & Rectore Eccleſiæ de Metton. *ibid.*
——— *Jacobo Fethern*, Clerico, A. M. Capellano Johannis Dunelmenſis Epiſcopi, Vicario Eccleſiæ de Bradewell, Diœceſis

Oxonienſis, & Rectore Eccleſiæ de Kencott, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum pro *Martino Blake*, Theologiæ Baccalaureo Rectore Eccleſiæ de Kings-Nympton, Diœceſis Exonienſis, & Vicario Eccleſiæ de Barnſtaple, ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. III. 34.
—— *Willielmo Fairfaxe*, Clerico, A. M. Capellano Edwardi Baronis Conway, Vicario Eccleſiæ de Sowreby, Diœceſis Carliolenſis, & Rectore Eccleſiæ de Bolton, ejuſdem Diœceſis. *ibid.* & 35.
—— *Roberto Kinge*, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiâ Sancti Michaelis de Coſlany, infra Civitatem & Diœceſim Norwicenſem, & Vicario Eccleſiæ de Swafham Market, ejuſdem Diœceſis. 35.
—— *Edwardo Lloyd*, Clerico, A. M. Capellano Oliveri Comitis Bullingbrooke, Rectore Eccleſiæ Sancti Cuthberti, in Villa Bedford, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Richardo Hawes*, Clerico, A. M. Capellano Richardi Domini Lovelace Vicario Eccleſiæ de Buſtleham, Diœceſis Sarum, &c. *ibid.*
—— *Edwardo Brounker*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, Vicario Eccleſiæ de Cropredy, Diœceſis Oxonienſis, & Rectore Eccleſiæ de Padbrooke, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
—— *Georgio Woodward*, Clerico, A. M. Capellano Edwardi Domini Conway, Vicario Eccleſiæ de Wokeing, & Rectore Eccleſiæ de Warneborough, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Willielmo Peachie*, Theologiæ Baccalaureo, Vicario Eccleſiæ de Okeham, Diœceſis Petriburgenſis, & Rectore Eccleſiæ de Borrough, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Richardo Filoll*, Clerico, A. M. Capellano Franciſci Domini Dunsmore, Rectore Eccleſiæ de Poxwell, Diœceſis Briſtollienſis, & Vicario Eccleſiæ de Preſton. *ibid.*
—— *Roberto Starke*, Clerico, A. M. Capellano Edwardi Domini Howard de Eſcrick, Vicario Eccleſiæ de Newport, Diœceſis London, & Rectore Eccleſiæ de Wendan parvâ, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Johanne Hunt*, Clerico, A. M. Capellano Roberti Comitis Caernarvon, Rectore Eccleſiæ de Exford, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis, &c. *ibid.*
—— *Thomâ Wye*, Clerico, A. M. Capellano Godfridi Glouceſtrienſis Epiſcopi, Rectore Eccleſiæ de Springthorpe, Diœceſis Lincolnienſis, & Vicario Eccleſiæ de Glentham ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Gilberto Hinde*, Clerico, A. M. Capellano Willielmi Landavenſis Epiſcopi, Rectore Eccleſiæ de Willingham Beatæ Mariæ, Diœceſis Norwicenſis, &c. *ibid.*
—— *Nicholao Pope*, Clerico, A. M. Capellano Leonardi Bathonienſis & Wellenſis Epiſcopi, Rectore Eccleſiæ de Blatchington, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Daniele Baxter*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Draughton, Diœceſis Petriburgenſis, Vicario Eccleſiæ de Marſton Sancti Laurentii, ejuſdem Diœceſis, &c. *ibid.*
—— *Radulpho Kenniſton*, Clerico, A. M. Capellano Barnabæ Carliolenſis Epiſcopi, Rectore Eccleſiæ de Middle, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis, Vicario Eccleſiæ de Kinerley, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
—— *Laurentio Humphrey*, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Saltfletby Omnium Sanctorum, Diœceſis Lincolnienſis, Rectore Eccleſiæ de Kelſey Beatæ Mariæ, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Johanne Rudyerd*, Clerico, A. M. Capellano Regis, Rectore Eccleſiæ de Winchfield, Diœceſis Wintonienſis, &c. *ibid.*
—— *Johanne London*, Clerico, A. M. Capellano Elizabethæ Dominæ Gerrard, Rectore Eccleſiæ de Bagſor, Diœceſis Herefordienſis, &c. *ibid.*
—— *Carole White*, Clerico, A. M. Vicario Eccleſiæ de Beaksborne, Diœceſis Cantuarienſis. 36.
—— *Roberto Skinner*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Piſford, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Matthæo Perry*, Clerico, Rectore Eccleſiæ de Silton, Diœceſis Briſtolliæ. *ibid.*
—— *Barnabâ Frencham*, Clerico, A. M. Rectore Eccleſiæ de Walpoole, &c. *ibid.*
—— *Radulpho Ironſide*, Clerico, A. M. Rectore de Briddie longâ, Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. III. 36.
—— *Johanne Goffe*, Clerico, A. M. Rectore de Ripe, ſive Eckington, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*
—— *Joſepho Walter*, Clerico, A. M. Vicario Eccleſiæ de Aukenbury-Weſton, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Thomâ Gibſon*, Clerico, A. M. Rectore Eccleſiæ de Baggington, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
—— *Leonardo Clarke*, Clerico, A. M. Rectore Eccleſiæ de Kinwarton, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
—— *Johanne Goodwin*, Clerico, A. B. Rectore Eccleſiæ Parochialis Sancti Laurentii Lideard, ſive Lidiard, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Richardo Middleton*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, Rectore Eccleſiæ de Stiſted, Diœceſis London, &c. *ibid.*
Litteræ variæ. Domini *Strickland*, Legati Angliæ apud Hagam Comitum. T. IX. P. III. 118.
—— Ejuſdem, Statibus Hollandiæ & Weſtfriſiæ. 119.
—— Ejuſdem, Domino Froſt. *ibid.*
—— Ejuſdem, Concilio Statuum Hollandiæ. 120.
—— *Alb. Joachimi*, Honorando Conventui Parliamenti Angliæ. 121.
—— Domini *Strickland*, Concilio Angliæ. *ibid.*
—— Ejuſdem, Concilio Statuum Hollandiæ. 123.
—— *Pero Viera de Silva*, Principi Ruperto. 124.
—— Colonellis Popham & Blake. 127.
—— Concilio Angliæ. *ibid.*
—— Domini Gualteri *Strickland*, Principi Ruperto. 128.
—— *Oratoris* Parliamenti Angliæ, Colonello Blake. 129.
—— Ejuſdem, Legato apud Lisbonam. 133.
—— Domini *Fiſher*, Concilio Angliæ. 134.
—— Ejuſdem, eidem Concilio. 138.
—— Ejuſdem, eidem Concilio. *ibid.*
—— *Oratoris* Parliamenti Ducibus Claſſis. *ibid.*
—— *Concilii* Angliæ Colonellis Blake & Popham. 139.
—— Ejuſdem, Concilii eiſdem Colonellis. 140.
—— Ejuſdem, Colonello Blake. *ibid.*
—— Ejuſdem, eidem Colonello. 141.
—— Ejuſdem, Legato Hiſpaniæ. 142.
—— *Reginæ Bohemiæ*, Statibus Generalibus Hollandiæ. 148.
—— Domini *Thurloe*. 149.
—— *Legatorum* Angliæ in Hollandiâ, Concilio Angliæ. 150.
—— *Legatorum* Angliæ, Statibus Generalibus Hollandiæ, de Penſione Reginæ Bohemiæ. 152.
—— Eorumdem Legatorum, Statibus Generalibus Hollandiæ. 153.
—— *Statuum Generalium Hollandiæ* Reſponſio Legatis Angliæ. 154.
—— Viennâ. 167.
—— Ex Hollandiâ, de Rebus Angliæ. 168.
—— *Gilles Collins*, de variis Germaniæ Negotiis. 169.
—— Ratiſbonâ. 170.
—— Viennâ. 171.
—— Ex Germaniâ. 172.
—— Bruxellis. *ibid.*
—— Ratiſbonâ. 173.
—— Hagâ Comitis. 174.
—— Ex Flandriâ. 175.
—— Admiralli *Tromp*, Statibus Generalibus. *ibid.*
—— Domini *Iſter*, ex Coloniâ. 176.
—— De Rebus Angliæ & Hollandiæ, 178.
—— Hagâ Comitis. 181.
—— Ex Hollandiâ. 182.
—— Hagâ Comitis, Domino Wentworth Hafniæ Reſidenti. *ibid.*
—— Ex Galliâ. 184.
—— Domini de *Beverning*, Penſionario de Wit. 186.
—— Ex Hollandiâ, Domino Thurloe. *ibid.*
—— Admiralli *Tromp*, Statibus Generalibus. 187.
—— Domino Thurloe. 188.
—— *Johannis Benſon*. *ibid.*
—— *Legatorum* Hollandiæ in Angliâ, Statibus Zelandiæ. 189.
—— Eorumdem, Statibus Generalibus Hollandiæ. *ibid.*
—— Ex Hollandiâ. 190.
Litteræ variæ. Pariſiis. T. IX. P. III. 191, 192.
—— Domini *Vander Perre*. 193.
—— Hagâ Comitis, de Rebus Hollandiæ. *ibid.*
—— *Legatorum* Hollandiæ in Angliâ, Statibus Generalibus. 195.
—— Domini *Vander Perre*, Domino Vogelaer. 196.
—— Domini de Beverning, Penſionario de Wit. 197.
—— Domini *de Barriere*. 198.
—— Domini Penſionarii *de Wit*, Dominis de Beverning & Nieuport. *ibid.*
—— Domino Stoneham. 199.
—— *Admiralitatis* Amſtelredamenſis, Statibus Generalibus. 202.
—— Domini *de Beverning*, Statibus Hollandiæ & Friſiæ. 203.
—— *Anthonii Rogers*, de rebus Regis Angliæ. *ibid.*
—— *Sacerdotis Papiſtæ*, Doctori Theologiæ. 204.
—— *Cornelii de Wit*, Viceadmiralli Hollandiæ. *ibid.*
—— De Rebus Hollandiæ. 205.
—— Colonello Killigrew. 207.
—— Domini *Boreel*, Legatis Hollandiæ Londini reſidentibus. *ibid.*
—— Salvæ Gardiæ conceſſæ pro Frederico Hærede Norwegiæ per Parliamentum Reipublicæ Angliæ. 208.
—— *Legatorum* Hollandiæ in Angliâ, Domino Adriano van Hooghe Middelburgi. *ibid.*
—— Dominorum *de Beverning* & *Vander Perre*, Statibus Zeelandiæ. 209.
—— Ratiſbonâ. 210.
—— Domini *de Beverning*, Domino Penſionario *de Wit*. 211.
—— Domini *Caroli Longland*, Johanni Thurloe, Armigero. 211.
—— Domini *de Wit*, Domino de Beverning. 212.
—— *Domini Boreel*, Pariſiis reſidentis, Statibus Generalibus. 213.
—— *Fœderatorum Dominorum Belgici Statûs*, Luſitaniæ Regi. *ibid.*
—— De rebus variis. 214.
—— *Guillielmi Cromwell*, Domino Bradſhaw, Directori Societatis Anglicæ Hamburgi. 217.
—— De rebus variis. *ibid.*
—— Ex Scotiâ. 218.
—— *Regis Portugaliæ*, Statibus Generalibus Hollandiæ. 219.
—— Domini *Vander Perre*, de Reſolutione Gueldriæ. *ibid.*
—— Ex Hollandiâ. 220.
—— Domini Penſionarii *de Wit*, Domino de Beverning. 222.
—— Ex Hollandiâ. *ibid.*
—— Hagâ Comitis. 223.
—— Domini *Vander Perre*, Domino de Brune, Penſionario Zeelandiæ Midddelburgi. 224.
—— Holmiâ, Statibus Generalibus. 225.
—— Pariſiis. 226.
—— Altera, ex eadem Urbe. *ibid.*
—— Domini *Vrybergen*, Domino *Vander P.* 227.
—— Domini Penſionarii *de Wit*, Domino de Beverning. *ibid.*
—— Domini *Biſdommer*, Dominis B. & P. 228.
—— Ex Hollandiâ. 229.
—— Roterodamo. 231.
—— Londino, Cardinali Mazarin. 231.
—— Pariſiis. 232.
—— Hagâ Comitis. 236.
—— Ex Hollandiâ, Domino Jongſtall uni Legatorum Hollandiæ in Angliâ. 237.
—— Domino Generali Cromwell. 238.
—— Domini Jongſtall, Frederico Guillielmo, Comiti Naſſoviæ, de Tractatu. 239.
—— Ex Hollandiâ. 240, 241.
—— Domini *de Whitlock*, Domino Generali Cromwell. 242.
—— De rebus variis. *ibid.*
—— Ratiſbonâ. 243.
—— Pariſiis. *ibid.*
—— Domini *Nieuport*, Domino Hans van Loon, uni Directorum Societatis Indiarum Orientalium Amſtelædami. 245.
—— Pariſiis. *ibid.*
—— Hagâ Comitis, Equiti Waltero Vane. *ibid.*
—— Domini *Chanut*, Domino Bordeaux, Londini Reſidentis. 246.
—— De rebus Angliæ. *ibid.*
—— Mercatori Pariſino. *ibid.*
—— *Georgii Monck*, de ſtatu Claſſis. 248.

Litteræ Legatorum Hollandiæ, Domino Ruyſch. T. IX. P. III. 249.
—— Domini *Jongſtall*, Principi Frederico-Willielmo Naſſoviæ. *ibid.*
—— Domini *F. Rhyngrave*, Statibus Generalibus. 250.
—— De rebus Angliæ. *ibid.*
—— Domini *Stapilton*, Domino Generali Cromwell. 251.
—— Pariſiis. 255.
—— Ex Hollandiâ. 256.
—— Domini *Whitlock*, Legati Angliæ in Sueciâ, Domino Protectori. 257.
—— Ejuſdem Domino Thurloe. 258.
—— Ex Hollandiâ. *ibid.* & 262, 265.
—— Domini *Whitlock*, Legati in Sueciâ, Domino Secretario Thurloe. 266.
—— Domini *Boreel*, Legati. 268.
—— Ex Galliâ, Domino Angliæ Protectori. 270.
—— Domini *de Beverning*, Domino Nieuport. *ibid.*
—— Amſtelodamo. 271.
—— Domini *Biſdommer*, Domino de Beverning. 272.
—— Domini *de Beverning*, Statibus Generalibus. *ibid.*
—— Ejuſdem, Domino Ruyſch. 273.
—— Pariſiis. *ibid.*
—— *Ordinum Generalium Fœderatorum Belgii*, Domino Protectori Angliæ. 274.
—— Ex Hollandiâ, de ſtatu Claſſis. 276, *& ſeq.*
—— Ex Hollandiâ, de rebus variis. 278.
—— Domini *B. Whitelock*, Legati in Sueciâ. 279, *& ſeq.*
—— Ex Galliâ. 282.
—— Domini *R. Lilburne*, Domino Protectori. 283.
—— *Danielis Whiſtler*, de Abdicatione Reginæ Sueciæ. 284.
—— Ex Hollandiâ. 285.
—— Domini *H. Beverning*, Legato in Sueciâ. 286.
—— Pariſiis. 287.
—— Domini *B. Whitelocke*, Domino Secretario Thurloe. 288, *& ſeq.*
—— *Belgicorum Legatorum.* 289.
—— Domini *Augiers*, Secretarii Pariſiis. *ibid.*
—— Ex Hollandiâ. 290.
—— De rebus variis. 291.
—— Ex Hollandiâ. 292.
—— Domini *E. Whitelock*, *ibid.* & *ſeq.*
—— *H. Cromwell*, Gubernatoris Hiberniæ. 294.
—— *Legatorum Hollandiæ*, Domino Protectori. 295.
—— Pariſiis. 296.
—— *Legatorum Hollandiæ*, Statibus Generalibus. *ibid.*
—— Pariſiis. 300.
—— Domini *Johannis Adam*, Domino Petro Hacker, de ſtatu Claſſis Hollandiæ. 301.
—— Syndicorum & Conſilii *Genevenſis*, Statibus Generalibus. 302.
Litteræ Creationum. Vide *Creationes, ſive Creationum Litteræ.*
Litteræ de Marque. T. VIII. P. II. 172.
Litteræ Repriſales. T. VIII. P. I. 158.
Litterell (Johannes). T. IV. P. III. 89.
Litterworth. Sancti Johannis Hoſpitalis. T. VI. P. IV. 176.
Littlebury (Humfridus de). T. II. P. I. 86.
—— *(Robertus).* T. II. P. IV. 27.
—— *(Johannes).* T. IV. P. I. 120.
Littleport (Manerium de), in Comitatu Cantabrigiæ. T. VIII. P. II. 59.
Littleton (Thomas). T. V. P. II. 139, 177.
—— *(Richardus).* T. V. P. IV, 206.
—— *(Edwardus).* T. VI. P. II. 159.
—— *(Johannes).* T. VII. P. II. 40.
—— *(Jacobus).* T. VII. P. II. 42.
—— *(Edwardus).* Commiſſio ei directa, T. VIII. P. I. 48.
—— *(Edwardus).* T. VIII. P. II. 14.
—— *(Thomas)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rogate, Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 28.
—— *(Edwardus)*, Armiger. Commiſſio ei directa pro Cauſis Eccleſiaſticis. T. VIII. P. IV. 36.
—— *(Edwardus)*, Eques, Sollicitator Generalis. Commiſſio ei directa ad componendum pro condonationibus Uſurpationum & Offenſionum commiſſarum in Foreſtis Deane & Eſſex. T. IX. P. P. I. 10.
Littleton (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtro Richards, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. I. 81.
—— *(Johannes)*, Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Nicholai Acon, Diœceſis London. T. IX. P. II. 90. Alteræ Litteræ Patentes eidem directæ. 93.
—— *(Adamus)*, Armiger, obtinet Officium Juſtitiarii Regis in Comitatibus Carnarvon, Merioneth & Angleſey, infra Principalitatem Walliæ. T. IX. P. II. 137. Aliud Officium eidem conceſſum. *ibid.*
—— *(Johannes)*, Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentione ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Tilehurſt, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 140.
—— *(Edwardus)*, Miles, conſtituitur Serviens ad Legem T. IX. P. II. 249.
—— *(Edwardus* Dominus). Commiſſio ei directa tangens Officium Theſaurarii Scaccarii, &c. T. IX. P. III. 47.
Litton (Robertus). T. IV. P. I. 83.
—— *(Willielmus)*, Miles. T. VIII. P. II. 9.
—— *(Willielmus)*, Miles. Conceſſio ei facta Vicecomitis in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 32.
Lively, (Johannes), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Samuel).* Commiſſio ei directa ad ſupervidendum Pannificos, &c. T. VIII. P. III. 137.
Liverpoole (Villa de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Livet (Georgetus de). T. IV. P. III. 65.
Living (Jacobus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 36.
Livingſton (Henricus). T. VII. P. I. 129, 157.
Livius (Titus). T. V. P. I. 37.
Livonia. De tractando ſuper Concordiâ cum Civitate Rigæ. T. V. P. IV. 131. Appunctuamentum inde cum Civitate prædictâ. 132.
Liciniaco (Galfridus de). T. I. P. III. 29.
Llamayſi. Pro Fratribus Ordinis Minorum. T. IV. P. II. 83.
Llambiſter. Præbenda. T. VII. P. III. 235.
Llanbadricke (Vicaria de), in Diœceſi Bangorienſi. T. VIII. P. III. 30.
Llanbedenvon (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llanbeder (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 66.
Llanbederpent Steephen (Villa de), in Comitatu Cardigan. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llanbedrocke (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Caernarvon, Provintiæ Cantuarienſis. T. IX. P. II. 143.
Llanblethian (Vicaria de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 141.
Llandebor-Welfrey (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. II. 90.
Llandemallyn (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 119.
Llandenyallin. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Llandetti (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 166.
Llandetti (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. IV. 61.
Llandevaylock. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Llandevaylog (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 38.
Llandevailog (Rectoria de), in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 59.
Llandeway Wilfrey Portionem Curatiæ ſive Vicariæ. T. VI. P. IV. 180.
Llandewibrerie. Eccleſia. T. VI. P. IV. 91.
Llandilever (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llandingate. Vicaria. T. VI. P. IV. 101.
Llandoorog. Vide *Llantirocke.*
Llandringau (Rectoria de), in Diœceſi Bangorienſi. T. IX. P. I. 82.
Llandulas. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. II. 169.
Llan-Ederne (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. IX. P. III. 139.
Llanelle (Rectoria de), in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 59.
Llanerchlloydog (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 167.
Llanfrothen (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 65.
Llangarne (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llangatlocke Genelygge. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Llangatock Viben avel cum Capella de Lanvache. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Llangattolk (Villa de), in Comitatu Carmarthen. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llan-Glynnen (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bangorenſis. T. VIII. P. II. 169.
Llangmarch (Præbenda de), in Eccleſiâ Collegiatâ de Brecknock, Diœceſis Sancti Davidis. T. IX. P. III. 104.
Llan-Gowyn (Capella de), Diœceſis Bangorenſis. T. VIII. P. II. 167.
Llanharran (Capella de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 253.
Llanidlas (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llani-Traſſant. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 26.
Llanlechid (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bangorenſis. T. VIII. P. II. 167.
Llanmarſhe (Rectoria de), in Diœceſi London. T. IX. P. II. 139.
Llanredeon. Vicaria. T. VI P. IV 180.
Llanrethull. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Llanridian (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Glamorgan. T. VIII. P. II. 59.
Llan-Rooſt (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. III. 34.
Llanſanfraied. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Llanſanfred (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 40.
Llanſannour, ſive *Thawe* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Landavenſis. T. VIII. P. II. 168.
Llanſilin (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Aſſaphenſis. T. VIII. P. II. 37.
Llanſtadwell. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Llanteglos (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. IV. 67.
Llantegvan (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bangorenſis. VIII. P. II. 167.
Llanthoney Prima (Prioratus de), in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 59.
Llantirocke, ſive *Llandoorog* (Rectoria de), in Diœceſi Bangor. T. IX. P. II. 139.
Llantriſſent (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llanvadocke. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Llanvaire (Rectoria de) juxta Harleigh, in Diœceſi Bangorienſi. T. IX. P. II. 140.
Llanvaytly (Rectoria de), in Diœceſi Bangor T. VIII. P. IV. 66.
Llanvechell (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bangorenſis. T. VIII. P. II. 167.
Llanvehangell Penbedowe. Rectoria. T. VI. P. IV. 8, 102.
Llanvihangell-Kylcarnell. Vicaria. T. VI. P. IV. 9, 45.
Llanvilling (Villa de), in Comitatu Mountgomery. Commiſſio directæ Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llanvin (Villa de). Commiſſio directa Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Llanvorer (Capella de), in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 66.
Llanwrenach (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T. IX. P. I. 79. P. II. 139, 141.
Llanwnogge (Vicaria de). T. VIII. P. III. 279.
Llanwyth in Eccleſia Aſſaphenſi. Canonicatus ſive Præbenda. T. VI. P. IV. 93.
Llanybyther (Vicaria de). T. VIII. P. III. 282.
Llanyckill. Eccleſia ſi dicta, in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. II. 170.
Llanygen. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Llanyild, ſive *St. Juliet* (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 253.
Llawannocke. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Lleu (Walterus). T. VI. P. IV. 179.
Lloyd (Thomas). T. VI. P. II. 196.
—— *(Ludovicus)* T. VI. P. III 62.
—— *(Griffinus).* T. VI. P. IV. 9.
—— *(Richardus).* T. VI. P. IV. 16.
—— *(Thomas).* T. VI. P. IV. 103.
—— *(Willielmus).* T. VI. P. IV. 133, 162.
—— *(Johannes).* T. VII. P. III. 174. P. IV. 89.
—— *(Oliverus).* T. VII. P. IV. 172.
—— *(Marmaduc).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.

Lloyd (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
—— (*Marmaducus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Hugo*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P.II. 12.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Cutberti Bedfordiæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P.II. 31.
—— (*Thomas*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Cutberti-Bedford, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P.III. 31.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Johannis Aſſaphenſi Epiſcopi. T. VIII. P. III. 34. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Vicaria Eccleſiæ de Llan-Rooſt Diœceſis Aſſaphenſis Vicariam Eccleſiæ de Betus poſſidere poſſit. *ibid.*
—— (*Robertus*), Artium Magiſter, & Capellanus Domini Butler. Litteræ Diſpenſationum ei directæ. T. VIII. P.III. 34.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Oliveri Comitis Bullingbrooke. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoriâ Eccleſiæ Sancti Cuthberti in Villa Bedford Diœceſis Lincolnienſis Rectoriam Eccleſiæ Sancti Petri & Beatæ Matiæ in Villa & Diœceſi prædictis poſſidere poſſit. *ibid.*
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Manerdebey. T. VIII. P.III. 220.
—— (*David*), Clericus, in Legibus Doctor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Treffdryer. T. VIII. P.III. 226.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanwnogge. T. VIII. P.III. 279.
—— (*Robertus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wedderley. T. VIII. P. III. 281.
—— (*Marmaducus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 7.
—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shottesbrooke, Diœceſis Sarum. T. VIII. P.IV. 62.
—— (*Hugo*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sacti Andreæ, Diœceſis Landavenſis. T. VIII. P.IV. 117.
—— (*Marmaducus*), Miles, conſtituitur Juſtitiarius Comitatuum Glamorgan, Brecknock & Radnor. T.IX. P.I. 76.
—— (*Riceus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Glandeſtry, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.II. 91.
—— (*Humfridus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanv..ire juxta Harleigh, in Diœceſi Bangorienſi. T. IX. P.II. 140.
—— (*Oliverus*). Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T.IX. P.II. 170.
—— (*Richardus*), Armiger, creatur Attornatus Regis in Comitatibus Denbigh & Montgomery. T.IX. P.II. 205.
—— (*Johannes*), Clericus, promovetur ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Tregloys, Diœceſis Bangorienſis. T.IX. P. II. 250.
—— (*Carolus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.III. 39.
—— (*Richardus*) obtinet Officium Attornati infra Southwalliam & Northwalliam ac varios Comitatus. T.IX. P.III. 39. Vide *Lloyde*.
Lloyde de Bettus (Johannes). T.VIII. P.II. 14.
—— (*Pierceus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II 18.
—— (*Jenkinus*). T. VIII. P. II. 20. Vide *Lloyd*.
Llu (David ap) T.VI. P.II. 206.
Lo Mich. de). T. I. P.IV. 23.
Loaiſel (Johannes). T.V. P.I. 59.
Loake (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 118.
Loba (Petrus de). T.I. P.III. 41.
Lobard (Johannes de). T.III. P.IV. 171.
Lobart (Bidonacus de). T.II. P.IV. 163. T. III. P.I. 28, 29.
—— (*Petrus Reymundi*). T.III. P.I. 29.
Lobatoni (Bonatus). T.I. P.III. 42.
Lobatus (Petrus). T.IV. P.III. 5.
Lobdezt. T.I. P.I. 15.
Lobenham (Willielmus). T.III. P.III. 83.
Lobera (Emericus & Rogerus de). T.I. P.III. 41.
Loberie (Arnaldus de le). T.IV. P.III. 198.
Lobie (Raymundus Arnaldi de). T. IV. P. IV. 87.
Lobre, Pulſervent. T.IV. P.IV. 158.
Loc (Berengarius). T.III. P.I. 180.
Locard (Stephanus), & *Margareta* Uxor. T. I. P.III. 164.
Locke (Nicholaus). T.VI. P.IV. 156.
Lockey (Jacobus). T.VI. P.IV. 123.
Lockſmith (Richardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lodington. T.VIII. P.III. 279.
Lockwood (Ricardus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P.II. 34.
Locrinus, Filius Bruti. T. III. P. IV. 186.
Locumtenens Generalis Franciæ & Normanniæ. T. V. P.I. 85. Dux Glouceſtriæ. P. III. 121. T.VI. P. I.46.
Loddington (Rectoria de), Diœceſis Petriburgenſis. T.IV. P.II. 93.
Lodenſtein (Arnold-Jacobus). T. VII. P. III. 115.
Lodewyck (Willielmus de). T.II. P.II. 129.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 83.
—— (*Henricus*). T. VI. P.IV. 149.
Lodge (Jacobus). T. VI. P. IV. 48.
Lodington (Manerium de), in Comitatu Leiceſtriæ ſitum. T.VIII. P.II. 55.
Lodolowe (Willielmus de). T. II. P. I. 51.
Lodovicus, Bangor Epiſcopus. T.VIII. P.III. 227.
Lodourco (Comes *de*). T.I. P.I. 26, 27, 28.
Lodowell (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Devoniæ, & Diœceſi Exoniæ. T. IX. P.II. 89.
Lodowici (Bernardus). T.I. P.III. 108.
Lodowys (Thomas). T.III. P.III. 126.
Lodunum Caſtrum. T.I. P.I. 99.
Lodyngton (Johannes). T. VI. P. II. 199.
Loe (Jacobus de la). T.V. P.IV. 101.
Loeben (Henricus). T. V. P.I. 28.
Loegerio (Arnaldus de). T.I. P.III. 42.
Loen (Johannes de). T.III. P.IV. 58.
Lofewyk (Johannes). T.III. P.IV. 159.
Lofrous (Adam). T.VI. P.IV. 54.
—— (*Adam*). T. VII. P. III. 230. P. IV. 89.
Logan (Radulphus). T. II. P. III 126.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 109, 110.
—— (*Robertus*). T.IV. P.I. 101.
—— (*Jacobus*), Clericus, promovetur ad Vicariam Sanctæ Crucis, juxta Monaſterium de Salop, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P.II. 256.
Logendorf (Theodoricus de). T.IV. P.I. 171.
Logerel (Hugo). T. III. P.II. 164.
Loggius. T.IV. P.III. 181.
Loghryneton Vicarius (*Henricus*). T. I. P. III. 163.
Logiran (Dominus *de*). T. II. P.III. 172. T. III. P.I. 135.
Logore (Thomas de). T.I. P.III. 204. P.IV. 63.
Logran (Petrus de). T.I. P.III. 29, 31, 32.
Logy (Johannes). T.III. P.II. 140.
Logyn (Petrus) obtinet Officium unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P.III. 83.
Loharene (Perinus). T. IV. P. I. 73, 79, 99, 142, 115, 117, 125, 132, 134, 136, 181.
Loheat (Dominus *de*). T. V. P. I. 81, 83, 88.
—— (*Andreas*). T.V. P.I. 98.
Lohereyn (Nigellus de). T. III. P. I. 121.
Lohier (Thomas de). T.IV. P.III. 85.
Loigne (Guillielmus de). T. III. P. II. 74.
Loiſal (Johannes). T. V. P.II. 129, 142.
Loiſe (Alexander de). T.I. P.II. 187.
Loiſelet, alias *Netelet (Johannes)*. T. IV. P. IV. 17.
Lok (Johannes). T.II. P.I. 52.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 7.
Lokart (Johannes). T. V. P.IV. 209.
Lokton (Thomas de). T.III. P.I. 56.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 20.
Lokwode (Robertus). T.V. P.I. 137.
Lokwode (Richardus). T.V. P.III. 114.
—— (*Henricus*). T.VI. P.II. 168.
Lokyer (Nicholaus). T.V. P.IV. 37.
Lokyngton (Johannes de). T.V. P.III. 61.
Lollardi amovendi ab Oxoniâ. T.III. P.IV. 109. Liber vocatus *Trialogus*. 109. Proclamatio contra. T.IV. P.II. 44. Archiepiſcopus Cantuarienſis contra Dominum Oldcaſtle. 50. De Proclamatione contra Johannem Oldcaſtle. 61. De Pardonatione Lollardorum. 72, 76, 100. Pardonatio pro Johanne Wykham. 92.
Loller (Nicholaus). T.V. P.I. 140.
Lomanha (Veſianus de). T. II. P.IV. 77.
—— (*Odo*). T.VI. P.I. 112.
Lomayne (Oto de). T.I. P.III. 134.
—— (Vicecomes *Arnaldus Garſy de God*). T. II. P.I. 2.
—— (*Boſianus*). T. II P.I. 2.
Lombard (Euſtachius). T.V. P.I. 132.
Lombart (Stephanus). T.IV. P.II. 47.
—— (*Guillielmus*. T.IV. P. III. 14.
—— (*Johannes*). T. V. P.IV. 97.
Lombardi (Petrus). T.IV. P.II. 44.
—— (*Richardus*). T.IV. P. III. 198.
Lombos (Cardinalis *de*). T. V. P.IV. 94.
Lomergne (Viſianus de). T.III. P.II. 127, 128, 129.
Lomelinus (Neapolonius). T.III. P.II. 206.
—— (*Baptiſta*). T.III. P.III. 91.
—— (*Gerardus*). T.III. P. III. 195.
—— (*Janotus*). T.IV. P.II. 96.
—— (*Stephanus*). T.IV. P. III. 187. P. IV. 8, 18, 28, 32, 42.
Lomere (Nicholaus). T.III. P.I. 121.
—— (*Johannes*). T. VI. P.III. 13.
Lomly (Radulphus). T.IV. P.I. 131.
Lomley (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P.II. 54.
Lomley (Richardus), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
Lomone (Richardus). T.I. P.II. 212.
Londa (Richardus de). T.IV. P.III. 85.
Londe (Robertus). T.IV. P.IV. 164.
—— (*Johannes*). T. VI. P.III. 4.
London (Thomas). T.IV. P.III. 19.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 88.
—— (*Arthurus*). T.VI. P.II. 178.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 197, 202. P.III. 24, 27, 81.
—— (*Oliverus*). T.VI. P.II. 98.
—— (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 199.
—— (*Oliverus*). T.VI. P.II. 203.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 103.
—— alias *Leighton (Robertus)*. T.VI. P.IV. 46.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Elizabethæ Dominæ Gerard. T.VIII P.III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ, ut cum Rectoriâ Eccleſiæ de Bagſor Diœceſis Herefordienſis Rectoriam Eccleſiæ de Whethill ejuſdem Diœceſis poſſidere poſſit. *ibid.*
London. Sanctæ Trinitatis Monaſterium. T. I. P.II. 137, 201, 204. De Wilkes Monaſterium. 216. Saxia de Urbe Hoſpitale. 236. In Parochia Sancti Botolphi. P.III. 119. Minoriſſæ extra Algate. 140. Epiſcopus. P.IV. 46. Ne Rogi accendantur circa Turrim. 75. T.I. P.I. 3. Eccleſia Chriſti juxta Muros. 4. Prioratus Sanctæ Trinitatis. 7, 39, 100, 108, 136, 162, 169, 181, 191. P.II. 48, 87. Barones. P.I. 148. Sanctæ Katerinæ Hoſpitalis juxta Turrim. P. II. 87. Epiſcopus ad Generale Concilium. T.I. P.IV. 193, 194. Decanus. T.II. P. I. 62, 63. De bene gerendo. T.I. P. IV. 205. Catenæ. T.II. P.I. 22. Subſidium. 164. Gladii non portandi. 182. Confœderationes. P.II. 14. Officium Majoratûs replegiati. 9, 36. Suſpect. 28. Portæ Novi Templi aperiendæ. T. II. P. III. 33. De Ponte reparato. 56. Capella per Johannem Pultney conſtituta juxta Eccleſiam Sancti Laurentii de Candelwyk-ſtreet. 80. De Pace ſervandâ, abſente Rege. P. IV. 19. Munienda contra invaſiones. 36. Pro Aurifabris. 98. Pro Civitate. 101. De Ponte Novi Templi. T. III. P.I. 94. De Sacramento Electi. P.II. 49. De Temporalibus reſtituendis. P.III. 39. Pro Viduis. 71. Pro Priore Sanctæ Trinitatis. P. IV. 43. De cuſtodiâ. 80, 81. De Pardonatione. 82. De Acquietantia. 82. De Majore conſtituto. 129. Pro Majore, &c. 129. Reſidentiæ forma in Eccleſia Sancti Pauli. P. IV. 158. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 85.

London. Super Cuſtodiâ Epiſcopatûs. T. IV. P. I. 99. De Reſtitutione Temporalium. 102. Super Conſtabulariâ Turris. 104. Coldherbergh conceſſio. 169. Pro Epiſcopo de Temporalibus liberandis. P. IV. 67. De licentiâ conſtruendi Gaolam de Newgate. 93. Pro Majore & Civibus. 142. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. 174. Pro Electo. T. V. P. I. 27. Super Aquæductibus confirmatio. 121. Super conſtructione Conductuum. 123. Super Electione Majoris. 126. Ripæ Reginæ de Firmâ decem horas annuatim recipiendi. 170. De Fraternitate Sanctæ Trinitatis fundatâ ad ſupplicationem Elizabethæ Reginæ. P. II. 137. De licentiâ eligendi. 5. De Epiſcopatu ſuper Proviſione. 21. Reſtitutio Temporalium. 21. Pro Epiſcopo Pardonatio. P. III. 5. Pro Conſtabulario Turris, Roberto Brakenbury. 144. Pro Comite Oxoniæ Conſtabulario. 166. Cuſtodia Leonum eidem conceſſa. 166. Pro Epiſcopo de licentiâ eligendi. P. IV. 3. De Reſtitutione Temporalium. 5. Pro Priore Sanctæ Trinitatis. 70. Pro Epiſcopo de reſtitutione Temporalium. 110. Cuſtodia Temporalium commiſſa Willielmo Warham Cuſtodi Rotulorum. 164. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 182. Reſtitutio Temporalium. 215, 233. Pro Epiſcopo Pardonatio. 267. Meſſuagium vocatum le Perſonage cum Gardinis ſituatum in Parochiâ Sanctæ Brigidæ in Fleetſtreet, ac alia in prædictâ Parochiâ. T. VI. P. I. 9. De cuſtodiâ Leonum infra Turrim London Jacobo Worſley conceſſa. 41. Unam placeam Terram in Shoelane. 214. De Collegio Medicorum fundando. 159. Pro Cuthberto Tunſtall Electo Epiſcopo. 202. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 205, 206. Pro Alienigenis. P. II. 156. De Abuſibus in Eccleſiâ Sancti Pauli. 179. De Scripto Prioris Sanctæ Trinitatis facto Domino Regi. 162. Tenementum vocatum Withe Bere ſituatum in Weſtchepe & Bredſtreet. 168. Meſſuagia, Tenementa, &c. in Cornehill Sancti Michaelis, S. Nicholas prope Newgate, S. Michael in le Querne & S. Laurence Pounteney. 183, 184. Pro Epiſcopo Cuſtode Privati Sigilli. 3. Pro Epiſcopo Pardonatio. 6. Pro Electo Johanne Stokeſley conceſſio. 153. Reſtituto Temporalium. 158. Pro Johanne Stokeſley Epiſcopo Pardonatio. P. III. 17. Poſt mortem Johannis Stokeſley Regius Aſſenſus pro Edmundo Bonner. 38. Significavit pro eodem. 38. Reſtitutio Temporalium pro eodem. 39. Bathe Place, quondam vocatum le Myneryes, in Parochiâ Sancti Botulphi extra Algate. P. III. 166. Towerſtreet, old Fiſhſtreet, Paternoſter Rowe. 166. Pro Majore & Civitate, de indempnitate. 158. Ædificium vocatum Jeſus Steeple, infra Parochiam Sanctæ Fidis. 127. Stillyard pro Mercatoribus. P. IV. 15. De Fundatione Templi pro Germanis. P. III. 194. Commiſſio ad examinandum materiam verſus Edmundum Epiſcopum. 174. De Tranſlatione Nicholai Epiſcopi Roffenſis ad Sedem London, per deprivationem Edmundi Bonner dudum Epiſcopi vacantem. 186. Præbenda conceſſa in Eccleſiâ Sancti Pauli. P. IV. 61. De licentiâ eligendi. 81. Epiſcopatu vacante, reſtitutio Temporalium. 97. Licentia eligendi. 138. Regalis Aſſenſus. 139. Reſtitutio Temporalium. 139. Licentia eligendi. 172. Significavit. 173. Reſtitutio Temporalium. 175. Archidiaconatus. P. IV. Sanctæ Katherinæ Chriſtechurch Rectoria. 160. De Nundinis Bartholomæi propter Peſtem non tenendis. T. VII. P. I. 123. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 159. Pro Willielmo Epiſcopo Regius Aſſenſus. 159. Pro eodem Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 159. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 181. Pro Ricardo Bancroft Regius Aſſenſus. 188. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 188. Turris. Vide *Moneta*. De Commiſſione ſuper Jocalibus infra Turrim. P. III. 69. Contra Ædificia Proclamatio. 75. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 203. Pro Georgio Montaigue Epiſcopo Regius Aſſenſus. 203. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 212. Goldwyer Drawers Societas. P. IV. 141. Proclamatio pro ordinandâ conſtructione Domorum Civitatis Londinenſis. T. VIII. P. I. 24. Commiſſio directa Comiti Arundell & Surrey & aliis, concernens novas Erectiones apud London. 79.

Londoniâ (*Willielmus de*). T. I. P. I. 46.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 85.
—— (*Gervaſius*). T. I. P. II. 5.
—— (*Joceus*). T. I. P. II. 140.
—— (*Simon*). T. I. P. II. 200. P. III. 17.
—— (*Edmundus*). T. I. P. II. 230.
—— (*Richardus* & *Mauritius*. T. I. P. IV. 14.
—— (*Edwardus*). T. II. P. I. 180.
—— (*Edmundus*). T. I. P. IV. 196.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 140.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 173.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 25. T. III. P. I. 56.
—— (*Walterus*). T. II. P. IV. 137, 192. T. III. P. I. 18.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 115, 117, 120, 121, 122, 123.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 176, 194.
Londonienſis Epiſcopus.
———— (*Gilbertus*). T. I. P. I. 16.
———— (*R*). T. I. P. I. 28, 44, 87, 139, 171, 172, 177.
———— (*Willielmus*). T. I. P. I. 53, 54, 55.
———— (*E*). T. I. P. I. 90, 98, 99.
———— (*H*). T. I. P. II. 57.
———— (*H. de Sandwico*). T. I. P. II. 76, 79, 83, 90, 92, 94, 96.
———— Archidiaconus (*Gaufridus*). T. I. P. II. 43.
———— Epiſcopus. (*J.*). T. I. P. II. 154, 155, 156, 148.
———— (*Radulphus de Baa*). T. I. P. II. 199, 200, 202, 208. P. III. 75, 126, 154, 155, 179, 215. P. IV. 39, 46, 55, 56, 69, 72, 74.
———— Archidiaconus (*Richardus*). T. I. P. II. 200.
———— Epiſcopus (*R.*). T. I. P. IV. 94, 139, 145, 152, 170, 193, 196, 197.
———— (*Stephanus*). T. II. P. I. 180, 196. P. II. 3, 46, 77.
———— Epiſcopus. T. II. P. II. 107, 108, 114, 123, 149, 156, 187. P. III. 79, 120, 132, 155, 183.
———— (*Richardus*). T. II. P. IV. 28, 50, 51, 58.
———— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 76, 90, 95, 96, 125, 180, 188, 202.
———— (*Mich.*). T. III. P. I. 100, 105, 110, 111, 130.
———— (*M.*). T. III. P. I. 186, 211. P. II. 47.
———— (*Simon*). T. III. P. II. 49, 73, 86, 89, 91, 99, 105, 106, 133, 168, 178, 180, 199, 210.
———— (*Simon*). T. III. P. III. 5, 25, 28, 39, 45, 63, 64, 74, 76, 84, 114, 121, 130, 132.
———— (*Robertus Bragbrok*). T. III. P. III. 132, 141, 144, 148, 166, 173, 183. P. IV. 8, 47, 60, 70, 71, 80.
———— (*Robertus*). T. III. P. IV. 157, 177, 196. T. IV. P. I. 85.
———— (*Rogerus*). T. IV. P. I. 85.
———— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 102, 106, 116, 119.
———— (*Richardus*). T. IV. P. II. 50, 86, 111, 124, 149, 168, 169, 187, 193. P. III. 5, 42, 176.
———— (*R.*). T. IV. P. IV. 34, 48.
———— (*J*). T. IV. P. IV. 70, 71, 73.
———— (*W.*). T. IV. P. IV. 139, 140, 156, 157.
———— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 174, 183, 189, 192, 193. T. V. P. I. 5, 7, 9, 12, 15, 17.
———— (*Gilbertus*). T. V. P. I. 27.
———— (*Robertus*). T. V. P. II. 5, 21.
———— (*Thomas*). T. V. P. II. 21, 69, 98, 100, 111, 180. P. III. 5.
———— (*Thomas Kempe*). T. V. P. IV. 3.
———— (*Richardus Hyll*). T. V. P. IV. 5, 110.
———— (*Thomas*). T. V. P. IV. 106, 108, 113, 114, 131, 134, 135, 146, 147, 151, 153.
———— (*Thomas*). T. V. P. IV. 182.
———— (*Willielmus Warham*). T. V. P. IV. 182, 195, 202, 207.
———— (*Willielmus Barons*). T. V. P. IV. 215.
———— (*Richardus*). T. V. P. IV. 233, 265. T. VI. P. I. 33, 202.
———— (*Cuthbertus Tunſtall*). T. VI. P. I. 205, 206, 211.
———— (*Cuthbertus*). T. VI. P. II. 3, 6, 30, 69, 77, 103, 110, 138.
Londonienſis Epiſcopus (*Johannes Hokeſſy*). T. VI. P. II. 153, 158, 166. P. III. 4, 12, 17.
———— (*Edm. Bonet*). T. VI. P. III. 37, 38, 64, 90.
———— (*Edmundus*). T. VI. P. III. 127, 133, 134. P. IV. 17, 61, 81, 86.
———— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 186, 187, 197.
———— (*Edmundus Grindall*). T. VI. P. IV. 97, 115, 116.
———— (*Edwinus*). T. VI. P. IV. 139, 155, 161, 166, 172, 174.
———— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 175, 177.
———— (*Johannes*). T. VII. P. I. 177.
———— (*Richardus*). T. VII. P. I. 159. P. II. 64, 104.
———— (*Georgius*). T. VII. P. II. 169, 176.
———— (*Johannes*). T. VII. P. II. 216.
———— (*Johannes King*). T. VII. P. III. 203.
———— (*Georgius Montaigu*). T. VII. P. III. 203. 212, 220.
Londors (*Johannes*). T. I. P. II. 72.
———— Abbas (*Johannes*). T. I. P. III. 66, 104.
Lone (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 137.
Lonegres (*Petrus de*). T. III. P. I. 91, 93.
Loneſham (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Long (*Georgius*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. II. P. II. 11.
Long (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 136.
Long (*Robertus*). Officium ei conceſſum Generalis Receptoris Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum & Tenementorum in Comitatibus Midleſexiæ, Hertfordiæ, & Eſſexiæ, durante Vitâ in Reverſione. T. VIII. P. II. 163.
— (*Walterus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii unius quatuor Numeratorum Recepti Scaccarii, in Reverſione. T. VIII. P. II. 163.
— (*Gualterus*). T. VIII. P. II. 267.
— (*Georgius*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 115.
— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 67.
— (*Robertus*). Commiſſio ei directa pro Proviſionibus Regii Exercitûs. T. IX. P. II. 198. Vide *Longe*.
Long-Leddenham (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 165.
Longbenington (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Longcaſter (*Johannes*). T. VI. P. IV. 103.
Longe (*Henricus*). T. IV. P. II. 42.
——— (*Henricus*). T. V. P. II. 115.
——— (*Thomas*). T. V. P. III. 61.
——— (*Henricus*). T. VI. P. II. 159.
——— (*Richardus*). T. VI. P. III. 120, 127. P. IV. 154.
——— (*Owen*). T. VII. P. I. 32.
——— (*Edmundus*). T. VIII. P. II. 18.
——— (*Gifford*). T. VIII. P. II. 18.
——— (*Georgius*). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
——— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
——— (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens venditionem de Tabacco abſque licentiâ Regiâ. T. IX. P. II. 80. Vide *Long*.
Longebredie. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Longedon (*Robertus de*). T. III. P. II. 52.
Longeford (*Nicholaus de*). T. III. P. I. 119.
———— (*Johannes*). T. IV. P. I. 36.
———— (*Nicholaus*). T. V. P. III. 56.
Longeleye (*Willielmus de*). T. II. P. II. 140.
———— (*Thomas*). T. IV. P. I. 39, 99, 107.
Longes Baroniſſa (*Matillis de*). T. I. P. II. 117.
Longeſpe (*Stephanus de*). T. I. P. II. 63, 64.
——— (Domina *Matilda*). T. I. P. II. 212.
Longeſtre (*Gilbertus*). T. III. P. III. 176.
Longevil (*Johannes de*). T. II. P. II. 108.
Longevylers (*Thomas de*). T. II. P. IV. 68, 208. T. III. P. I. 1.
———— (*Johannes*). T. III. P. III. 53.
———— (*Lancelotus*). T. III. P. IV. 33, 36, 39, 43, 45.
———— (*Ancellus*). T. IV. P. I. 46, 47, 48, 50, 55, 58.
Longford (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Henlowe. T. VIII. P. III. 224.
Longharne (*Johannes*), Armiger. Commiſſio

ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P.II. 33.
Longhope (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 168.
Longhurre. Rectoria. T.VI. P.IV.102.
Longlete. De Prioratu Sanctæ Radegundis, Prioratui de Hendon, appropriato. T.VI. P.II. 118.
Longley (Abbas *de*). T.IV. P.II.149.
Longley-Burrell, (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 141.
Longlond (*Johannes*). T.VI. P.I. 196.
—— (*Johannes*). T.VI.P.IV. 68.
Longocampo (*Hugo de*). T.I. P.I. 9.
—— (*Stephanus*). T.I. P.I. 21, 29.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 77.
Longolio (*Matthæus de*). T.IV. P.III. 201.
Longomore (*Rogerus de*). T.II. P.I. 52.
Longop-Co (*Nicholaus de*). T.I. P.III.128.
Longridge (*Thomas*), Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Vicariam de Lauringe. T.IX. P.II. 253.
Longuevalle (*Carolus de*). T.IV. P.III. 95.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 20.
—— (*Anthonius*). T.V. P.IV. 92.
Longueville Comitatus conceſſus Comiti de Longueville. T.IV. P.III. 124.
Longworth (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 40.
Longvyl (*Johannes de*). T.IV. P II. 108.
—— Comes (*Gaſto de Foix*). T.IV. P.III. 121, 124, 125, 127, 178.
—— (*Gaſto*). T.IV. P.IV. 51, 55, 57, 69, 88, 90, 120, 133, 190, 196. T.V. P.I. 92.
—— (*Gaſte*). T.V. P.I. 116, 123, 137, 138, 141, 143.
—— Dux (*Ludovicus d'Orleans*). T.VI. P. I. 60, 61, 62, 64, 68, 70, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78.
—— Dux. T.VI. P.II. 23.
—— Dux. T.VII. P.I. 28, 85.
Lonnesdale (Wapentagium de), in Comitatu Lancaſtriæ. T.VIII. P.II. 55.
Loo (*A.de la*). T.VII. P.II. 120, 138.
Loojen (*Sebaſtianus*). T.VII. P.II.23.
Loonſere (*Petrus de*). T.III. P.I. 190.
Loos (Comes *de*). T.III. P.I. 33.
Loperone (*Johannes*). T.IV. P.I. 16.
Lopez (*Petrus* & *Johannes*). T.V. P.III. 25.
—— (*Martinus*). T.V.P.III. 118.
—— (*Didacus*). T. VII. P.I. 156.
—— (*Firminus*). T.VII. P.II. 120, 138.
—— *de Gara* (*Diego*). T.I. P.III. 127.
Lopham (*Dioniſius de*). T.III. P.III. 179.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 69.
—— (*Dioniſius*). T.III. P.IV. 178. T.IV. P.I. 28, 29, 91.
—— (*Dioniſius*). T.IV. P.IV. 36.
Lopiaco (*Johannes de*). T.IV. P.II. 14, 22.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 39.
Lopiz Duriz (*Sanceius de*). T.III. P.II. 117.
Loppin (*Stephanus* & *Johannes*). T.V. P.IV. 93.
—— (*Yvon*). T.V. P.IV. 93.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 99.
Loppington. Vicaria. T.VI. P.IV. 180.
Lopus (*Rogerus*). T.VII. P.I. 168.
Lopy (Dominus *Radulphus de*). T.II. P.I. 126.
Loquela. De procedendo. T.V. P.III. 160.
Lor (*Gorcherus de*). T.III. P.I. 201.
—— (*Petrus van*). T.VII. P.II. 201.
Loras (*Laurentius*). T.II. P.IV. 130.
Lord (*Willielmus*), Generoſus. T.VIII. P.II. 33.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Abingdon Parvâ. T.VIII. P.III. 280.
Lorecte (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 7.
Lorenniæ Dux (*Fericus*). T.II. P.I. 69, 126.
—— Duciſſa. T.III. P.I. 133.
—— Dux. T.IV. P.II. 147. P.III. 100, 176. T.V. P.I. 147. P.III. 168.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 91, 99.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 91. T.VI. P.I. 9. P.II. 22.
—— (Cardinalis). T.VI. P.II. 87.
—— Dux. T.VII. P.I. 20, 36. Vide *Lotharingiâ* (Dux *de*).
Loreygne (*Euſtachius de*). T.II. P.IV.208.
—— (*Nigelius*). T.III. P.I. 133, 200, 209, 214. P.II. 70, 115, 119, 120, 121, 122, 123.
—— (*Ludovicus*). T.VII. P.IV. 190.
Lorſeur (*Franciſcus*). T.IV. P.II. 47.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 80.
Lorgan (*Richardus*). T.VI. P.II. 195.
Lorgerio (*Guillielmus de*). T.I. P.III. 42.
Lorgne (*Tertius de*). T.II. P.I. 54.
Lorillat, dictus *Merly* (*Johannes*). T.IV. P. II. 47.
Lorin (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Jacqueminus*). T.V. P.IV. 99.
Lorkin. T.VIII. P.I. 149.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Stallatione ad Præbendam primam infra Eccleſiam Cathedralem Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis. T.VIII. P.II.32. Vide *Lorkyn*.
Lorkyn (*Simon*). T.III. P.III. 83, 133.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 122. Vide *Lorkin*.
Lorn Dominus (*Johannes Stewart*). T.IV. P. I. 87.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 51.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 76.
Lorne. Dominium. T.VI. P.III. 94.
Loron (*Petrus*). T.IV. P.III. 164.
Lorriaco (*Robertus de*). T.III. P.I. 147, 151.
Lorris (*Robertus de*). T.III. P.I. 21, 82, 85, 94.
—— (*Robertus*). T.III. P.I. 133.
Lort (*Guillielmus Reymundi*). T.II. P.I. 25.
—— (*Guillielmus Reymundi*). T.II. P.II.112.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 49.
—— (*Henricus*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 21.
Lortye (*Johannes*). T.II. P.II. 42.
—— (*Johannes* & *Henricus*). T.II. P.II.130.
Lorymer (*Edmundus*). T.II. P.II. 178.
—— (*Saierus*). T.II. P.IV. 150.
Loryng (*Nigellus de*). T.II. P.IV. 178. T. III. P.I. 62, 121.
—— (*Rogerus*). T.III. P.I. 121.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 81.
Los (Maritagium Comitis *de*). T.I. P.I. 46. Ejuſdem Servitium. *ibid.*
Los, Comes (*Ludovicus de*). T.I. P.I. 46, 71.
—— (*Ernulfus*), Frater. T.I. P.I. 46.
—— (*Godfridus*), Filius Caſtellani. T.I. P.I. 46.
—— Comes. T.I. P.III. 17, 51.
—— (*Theodoricus*). T.II. P.III. 185.
Loſenel (*Thomas*). T.IV. P.IV. 68, 75.
Loſt (*Johannes*). T.IV. P.IV. 85.
Loſtant (*Elias*). T.II. P.I. 76.
Loſtwithiell. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Loſtwithiell (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 2.
Loſuſham (*Raymundus de*). T.I. P.II. 191.
Lote (*Stephanus*). T.III. P.IV. 105.
Loteret, aliàs *Solomon* (*Robertus*). T.IV. P.IV. 19.
Lotharingiâ (Dux *de*). T.I. P.I. 37, 107, 116, 122, 125.
—— (*Radulphus*). T.III. P.IV. 82, 84.
—— (Duciſſa). T.III. P.I. 21, 44.
—— (Dux). T.VI. P.I. 9.
—— (*Franciſcus*), Dux *Guiſiæ* & *Renatus* Frater. T.VI. P.IV. 190. Vide *Lorenniæ Dux.*
Lotharingia. Super Matrimonio. T.IV.P.III. 100. Litera Ducis de Credentiâ. 176.
Lothbury. Sanctæ Margaretæ Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Lother (*David de*). T.I. P.II. 37.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 208.
Lothian ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam. T.IX. P.III. 68.
Lotringe (*Reginaldus de*). T.II. P.I. 123.
Lotton (*Johannes*). T.VI. P.II.159.
Lovaine (Dux *de*). T.I. P.I. 51.
—— (*Henricus*), Dominus *de Harſtall*. T.I. P.II. 166, 167.
—— (*Ernous*), Dominus *de Breda*. T.I.P.II. 166.
—— (*Matthæus*). T.I.P.II. 155, 199, 203, 221. P.III. 17, 130.
—— (*Franciſcus*). T.I. P.II. 164, 166.
—— (*Purcevallus*). T.I. P.II. 236.
—— (*Purcevallus*). T.III. P.I. 190.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.II. 27, 89, 94, 126, 141, 183, 184. Vide *Lovaniæ Comes.*
Lovania Comes. T.I. P.II. 105. Vide *Lovaine.*
Lovara (*Rogerus de*). T.III. P.II. 117.
Lovaton (Dominus *Nicholaus*). T.III. P.III. 18.
Loube (*Petrus*). T.V. P.IV. 102.
Louches (*Johannes de*). T.II. P.III. 187.
—— (*Adam*). T.III. P.I. 121.
Loudddington (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T.VIII. P.II. 55.
Love (*Nicholaus*). T.VII. P.III. 200.
—— (*Thomas*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Capitanei, ſive Cuſtodis Caſtri vocati *Sandowne-Caſtle*, in Comitatu Kantiæ, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 163.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Eckington, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P.III. 84.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hilderſham, Diœceſis Elienſis. T.VIII. P.III. 86.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stanbridge Parvâ, Diœceſis London. T.VIII. P.III. 87.
—— (*Richardus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Stokesby, cum Rectoriâ de Heringby unitâ, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.III. 87.
—— (*Richardus*) promovetur ad Rectoriam de Barleborough, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. T.IX. P.II. 252.
Lovecock (*Richardus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Richardus*), Filius Philippi. T.II. P. III. 182.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 106.
Lovedas (*Richardus*). T.II. P.II. 50.
Lovein (*Richardus*). T.II. P.II. 50.
Loveing (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Janitoris Superioris infra Turrim London. T.VIII. P.III. 164.
Lovel (*Philippus*). T.I. P.II. 7.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 30.
—— (*Fulco*). T.I. P.II.143.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 155, 200, 203. P.III. 17, 26, 35, 36, 127, 130, 170, 188, 203, 204. P.IV. 34, 48, 58.
—— (Dominus *de Berekyng*). T.I. P.IV. 5.
—— (*Hugo*). T.I. P.II. 156, 199, 203. P. III. 86, 181. P.IV. 58.
—— (*Robertus*), & *Eva* Uxor. T.I. P.III. 164.
—— (*Richardus*), Filius & *Willielmus* Frater *Hugonis*. T.I. P.III. 181. P.IV. 58.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 108, 144.
—— (*Richardus*). T.I. P.IV. 144, 195, 202. T.II. P.I. 37, 192. P.II. 35, 43.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Gilbertus*). T.II. P.II. 14.
—— (*Richardus*). T.II. P.II. 140.
—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 75.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 57.
—— (*Radulphus*). T.III. P.I. 119.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 190.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 61, 96, 192. P.IV. 59, 61, 88.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 148, 177, 178.
—— (*Egidius*). T.III. P.IV. 169.
—— (*Elizæus*). T.IV. P.II. 132.
—— (*Gervaſius*). T.IV. P.III. 85.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 85.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 80.
—— (*Franciſcus*). T.V. P.III. 105, 137, 147.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 169, 181, 192. P.IV. 5, 12, 13, 14, 32, 33, 135, 152, 155, 164.
—— (*Thomas*). T.V. P.IV. 213. T.VI. P. I. 33, 49.
—— (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 159, 180.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 152.
—— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stoke Poyges, Diœceſis Buck. T.IX. P.II. 139.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Petri in Sandwico, Diœceſis Cantuarienſis. T.IX. P.II. 213.
Lovelace (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Ricardus*), Miles, aſſignatur Juſticiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4.
—— (*Lancelotus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 10.
Lovelake (*Johannes*). T.VI. P.IV. 179.
Loveland (*Joſephus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fleet, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 141.
Lovelas (*Richardus*). T.V. P.IV. 136.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 152.
—— (*Richardus*). T.VII. P.IV. 11.

Loveg

Lovenans Comes (*Malcolmus de*). T.I. P.III. 66.
Loveney (*Willielmus de*). T.III. P.IV. 65.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 16, 100.
Lovente (*Johannes de*). T.I. P. III. 190.
Lovering (*Joſephus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Saint Ives, Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.III. 166.
Loverſhall (*Laurentius de*). T.I. P.II. 114.
Loveſtofte (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 61.
Lovet (*Morelus* & *Peotus*). T.III. P.I. 188.
—— (Dominus *Hugo*). T.IV. P.IV. 111, 112.
—— (*Jacobus*). T.V. P.III. 94.
—— (*Robertus*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 4.
Lovetot (*Johannes de*). T.I.P.II. 144, 176, 182, 195, 221, 232, 234. P.IV. 3, 15, 18, 27.
Loveye (*Johannes*). T.III. P.IV. 80, 82, 129.
Loughborough (Dominium & Manerium de), in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II.60.
Loughe (*Robertus*). T.VI. P.IV. 232.
Lougher (*Robertus*). T.VI. P.IV. 178.
Loughor (*Johannes*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Pembrokiæ. T.VIII. P.II. 52.
Loughtebergh (*Robertus de*). T.I. P.IV. 200.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 100, 101.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 209, 216.
Loughtebergh (*Robertus*). T.III. P.III. 131.
Louham (*Johannes de*). T.I. P.IV. 20.
Lovier (Abbas *de Sancto*). T.IV. P.IV. 199.
Loving (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Auditoris totius Ducatûs Cornubiæ. T. IX. P.III. 88.
—— (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur Receptor Regis, omnium Primitiarum & Decimarum Spiritualium infra Regnum Angliæ. T.IX. P.III. 103.
Lound (*Willielmus del*). T.II. P.III. 176.
— (*Gerardus*). T.III. P.III. 73.
— (*Alexander*). T.IV. P.I. 174.
— (*Alexander*). T.IV. P.II. 120, 121.
— (*Henricus*). T.IV. P.II. 121.
— (*Thomas*). T.IV. P.II. 133.
— (*Petrus*). T.IV. P.IV. 39.
— (*Johannes*). T.V. P.II. 12, 16, 127.
Loundres (*Adam de*). T.II. P.III. 125.
Loundros (*Willielmus de*). T.II. P.III. 126.
Loune (*Guillarmus de*). T.III. P.I. 133.
Loup (*Johannes*) obtinet Officium Clerici Armorum, tam infra Turrim London, quam infra Manerium de Greenwich. T.IX. P. II. 249.
Loupes (*Johannes*). T.III. P.I. 70.
Loupnot (*Petrus*). T.V. P.IV. 99.
Loupy (Dominus *de*). T.III. P.I. 182.
Lourchamp (*Henricus de*). T.IV. P.III. 65.
Lourence (*Thomas*). T.II. P.I. 37.
Louſſeau (*Johannes*). T.V. P.IV. 94.
Louterel (*Johannes Ricardi*). T.IV. P.IV. 189.
Louth (*Nicholaus*). T.III. P.II. 82, 87, 97.
— (*Johannes*). T.IV. P.II. 45, 87. P. III. 35.
— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 117.
— (*Johannes* de *Bermingham*, Comes de). T.II. P.II. 175.
Louthe (Dominium, ſive Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 60.
Louther (*Johannes*). T.I. P.II. 5.
— (*Conſtantinus*). T.I. P.III. 104.
— (*Hugo*). T.I. P.IV. 181. T.II. P.I. 51.
— (*Hugo*). T.II. P.II. 108, 119.
— (*Hugo* & *Johannes*). T.III. P.I. 178.
— (*Hector*). T.III. P.II. 96, 109.
— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 70.
— (*Robertus*). T.IV. P.I. 105.
— (*Galfridus*). T.IV. P.IV. 8, 146, 157.
— (*Alexander*). T.V. P.I. 27.
— (*Willielmus*). T.V. P.II. 28, 31, 37.
— (*Alanus*). T.V. P.II. 28, 31.
— (*Robertus*). T.V. P.II. 50.
— (*Richardus*). T.VII. P.II. 116.
— (*Chriſtoferus*). T.VII. P.II. 38.
— (*Johannes*). T.VII. P.II. 38, 97.
— (*Richardus*). T.VII. P.IV. 96. Vide *Lowther*.
Louthmaban (*Nicholaus de*). T.I. P.III. 163.
Louvan (*G. de*). T.I. P.I. 51.
Lowayne in Brabantia. Confirmatio Cartæ. T. II. P.IV. 33. De Libertatibus. 34.
Lowder (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Lowdon (Comes). Commiſſio ei data per Conventionem Scoticam, ad tractandum cum Anglis. T.IX. P.III. 106.
Lowe (*Thomas*). T.IV. P.I. 84.
—— (*Richardus*). T.V. P.III. 56.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 80.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Thomas*). T.VII. P.I. 210. P.II. 15.
—— (*Nicholaus*), Theologiæ Doctor, & Rector Collegii Sanctæ Mariæ prope Wincheſter. T.VIII. P.I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*). T.VIII. P.II. 18.
Loweden (*Robertus de*). T.II. P.III. 84.
Lowedre (*Robertus de*). T.II. P.III. 115, 139.
Lowen (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I. 87.
Lower (*Nicolaus*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
Louvet (*Johannes*). T.IV. P.II. 196. P.III. 83, 126.
—— (*Gilbertus*) & *Maria* Uxor. T.IV. P. III. 160,
—— (*Thierry*). T.V. P.IV. 99.
Louvety (*Johannes*). T.IV. P.II. 4, 14, 22.
Lownes (*Joliffe*). Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P.I. 82.
—— (*Joliff*) obtinet Officium Superviſoris Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London, in Reverſione. T.VIII. P.II. 26.
—— (*Laurentius*). Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London, durante Vita. T.VIII. P.II. 26.
—— (*Laurentius*) conſtituitur Contrarotulator Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. T.VIII. P.II. 245.
Lowſon (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 171.
Lowther (*Johannes*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Willielmus*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T.VIII. P.II. 7.
—— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 136.
—— (*Johannes*), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 262.
—— (*Gerardus*), Eques. Commiſſio ei directa pro Terris Hibernicis concedendis. T. IX. P.II. 175.
—— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T.IX. P. III. 9. Vide *Louther*.
Lowth (Villâ de). Commiſſio directa Aldermanno & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 5.
Lowthorpe (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Lowtis (*Johannes*). T.VI. P.II. 204.
Louvy (*Nicholaus*). T.III. P.I. 25.
Louvyn (*Mattheus*). T.I. P.II. 57.
Lovyſon (*Johannes*). T.VI. P.IV. 147.
Loxhore (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T.VIII. P.III. 32.
Loxley. Vicaria. T.VI. P.IV. 151.
Loyd. Vide *Lloyd* & *Lloyde*.
Loyſe (*Gualterus*). T.V. P.IV. 96.
—— (*Johannes* & *Reginaldus*). T.V. P.IV. 97.
Luband (*Petrus de*). T.I. P.IV. 124.
Lubard (*Johannes de*). T.I. P.III. 29, 30.
Lubberdes (*Eytardus de*). T.V. P.III. 39.
Lubeck. De conflictu ſuper Mare. T.V. P.II. 82. Procuratorium ſub Sigillo Imperialis Civitatis. T.V. P.III. 74. De tractando cum Oratoribus ſuper Injuriis Regi Angliæ illatis per Papam. T.VI. P.II. 214.
Lubek (*Marcus de*). T.III. P.I. 194.
Luberenſis (*Johannes*). T.VI. P.III. 133.
Lubicenſis Epiſcopus (*Conradus*). T.III. P.III. 110.
—— (*Albertus*). T.V. P.III. 32.
Lubuham (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 46.
Luc (*Petrus* & *Bernardus de*). T.II. P.IV. 100.
Luca. Acquietatio Mercatorum. T.VI. P.II. 92. Vide *Luk*.
Lucar (St.). T.VIII. P.II. 43.
Lucas (*Adam*). T.II. P.II. 114, 115.
—— (*Rene*). T.V. P.IV. 93.
—— (*Franciſcus*). T.V. P.IV. 95.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 155.
Luce (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lewtrencher, Diœceſis Exoniæ. T.IX. P.II. 141, 207.
Luceau (*Johannes*). T.V. P.IV. 95.
Lucemburgh (*Johannes de*). T.III. P.II. 55.
—— Comes (*Henricus de*). T.I. P.III. 150, 190, 192.
—— (*Baldwinus*), Frater. T.I. P.IV. 51.
—— Dux (*Wenceſlaus*). T.III. P.II. 101.
—— Lantegraviſſa. T.III. P.III. 133.
—— (*Johannes*), Comes *de Liney*. T.V. P.I. 16, 17, 18.
—— (*Johannes*), Dominus *de Vile*. T. IV. P.IV. 32, 39, 41, 50, 65.
—— (*Jacobus*), Dominus *de Fiennes*. T. IV. P.IV. 32, 39, 41. Vide *Luxemburgh*.
Lucena (*Johannes de*). T.V. P.II. 181, 182.
—— (*Alfonſus*). T.V. P.II. 182.
—— Prothonotarius. T.V. P.III. 95.
Lucenburgh. Vide *Lucemburgh* & *Luxemburgh*.
Lucia (*Sancta*), in Silice Diaconus Cardinalis. (F.). T.I. P.IV. 22, 34, 36, 43.
—— (*Franciſcus*). T.I. P.IV. 103, 137, 165, 167.
—— (*P.*). T.II. P.I. 28.
—— (*Galardus*). T.II. P.I. 194. P.II. 7, 22, 27, 31, 33, 34, 39, 51, 52, 53, 57, 61, 63, 72, 78.
—— (*Galardus* de *Mota*). T.II. P.II. 79, 82, 91, 100, 109, 116, 143, 145, 148, 150, 151, 167, 184. P.III. 10, 11, 21, 25, 29, 35, 49, 167.
—— (*G.*). T.II. P.IV. 19, 71, 116, 123, 133, 141, 173.
Luciani (*Yvanus*). T.II. P.III. 148, 152, 201.
Lucionenſis Epiſcopus (*Petrus*). T.V. P.IV. 134.
Lucius Papa. T.I. P.I. 17. P.II. 209.
Lucker. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T.VIII. P.II. 54.
Luckom. Rectoria. T.VI. P.IV. 163.
Luckyn (*Willielmus*), Armiger & Baronettus. T.VIII. P.III. 24.
Luco (*Arnaldus Sanchii de*). T.I. P.III. 44.
— (*Petrus Reymundi*). T.II. P.III. 176.
Lucombe (*Thomas*). T.V. P.II. 162.
Lucy (*Richardus de*). T.I. P.I. 14, 16.
— (*Godefridus*). T.I. P.I. 18.
— (*Galfridus*). T.I. P.II. 83, 92, 94.
— (*Stephanus*), T.I. P.I. 90, 93, 94.
— (*Galfridus*). T.I. P.II. 156, 199, 203, 221.
— (*Thomas*). T.I. P.II. 199.
— (*Ducus*). T.II. P.II. 47.
— (*Anthonius*). T.II. P.II. 65.
— (*Anthonius*). T.II. P.II. 79, 107, 108, 121, 123, 154, 161, 169, 186. P.III 16, 60, 71, 79, 107, 117, 139, 140, 144.
— (*Anthonius*). T.II. P.IV. 14, 18, 19, 72, 73, 145.
— (*Thomas*). T.II. P.IV. 145, 149, 203, 205, 208. T.III. P.I. 1, 43, 87, 101, 103, 104, 107.
— (*Thomas*). T.II. P.IV. 8, 9, 48, 83, 126, 148. T.III. P.I. 13.
— (*Anthonius*). T.III. P.I. 23.
— (*Johannes*). T.III. P.III. 83.
— (*Willielmus*). T.III. P.III. 190.
— (*Matillis*). T.III. P.III. 179.
— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 168.
— (*Walterus*). T.IV. P.II. 136.
— (*Willielmus*). T.V. P.II. 30, 32, 34, 38.
— (*Thomas*). T.VI. P.I. 181, 204.
— (*Richardus*). T.VI. P.II. 73.
— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 48.
— (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 17.
— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Herefordiæ. T.VIII. P.II. 144.
— (*Thomas*), Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 6.
Luda (*Willielmus de*). T.I. P.II. 233. P.III. 9, 29, 31, 32, 35, 36.
— (*Richardus*). T.II. P.I. 69.
Ludburgh (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 166.
Ludchurch (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T.IX. P.I. 79.
Luddenham (Rectoria de). T. VIII. P. III. 282.
Luddington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 41.
Luddington-Paſture. Nomen Paſturæ in Comitatu Leiceſtriæ ſitæ. T.VIII. P.II. 55.
Ludeford (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 194, 195, 196.
Ludham (*Johannes*). T.II. P.I. 37.
Ludi inutiles. Pila Manualis, Pediva & Bacularis, Canibuca & Gallorum Pugna. T. III. P.II. 79, 98. Officium Cuſtodis Ludorum in partibus Caleſiæ conceſſum Gilberto Clero & Nicholao Damporte. T.VI. P.III. 62.
Ludlowe, Cuſtodi Gildæ, ſive Fraternitati

Palmariorum Beatæ Mariæ. T. VI. P. III. 221.
Ludlowe (*Willielmus*). T. V. P. I. 75, 108.
—— (*Henricus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Ludlowe (Burgus de). Commiſſio directa Ballivis, Burgenſibus & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Ludlowe (Rectoria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 141.
Ludnan, *Ludſnan*, vel *Ludſnanles* (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Exoniæ. T. IX. P. II. 89.
Ludovicus (Cardinalis). T. VII. P. IV. 108.
Ludovicus XIII, Franciæ Rex. Tractatus inter eum & Carolum Primum Angliæ Regem, pro reſtitutione Novæ Franciæ, Navium, Mercaturarum, &c. hinc inde captarum. T. VIII. P. III. 228.
Ludſnan. Vide *Ludnan*.
Ludſnanles. Vide *Ludnan*.
Lue (*Willielmus de*). T. I. P. III. 75.
Lues (Dominus *S*.). T. VII. P. I. 113.
Luffeld. De Prioratu ſupprimendo & Collegio de Wyndeſour annexando. T. V. P. IV. 77, 146. De Prioratu annexando Capellæ Regis Weſtmonaſterii. 210.
Luffenham ((*Robertus de*). T. II. P. I. 160, 171.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 78.
Luſman (*Thomas*). T. VI. P. II. 198.
Lugontent (*Gawardus de*) & *Agnes* Uxor. T. I. P. II. 191.
Lugdunenſis Epiſcopus (*Philippus*). T. I. P. I. 159, 178. P. II. 73.
—— Archidiaconus (*G*.). T. I. P. I. 164.
—— Archiepiſcopus. (*Carolus*). T. V. P. III. 65, 79, 83.
—— (*Franciſcus de Rohan*). T. VI. P. II. 42.
Lugdunum. Generale Concilium. T. I. P. I. 152. P. II. 132, 136, 137.
Luggore (*Thomas de*). T. I. P. III. 62. P. IV. 63.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 164.
Lugir (*Nicholaus de*) Baro Scotiæ. T. III. P. III. 183.
Lugmond (*Reymundus*). T. II. P. I. 2.
Lugon (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 7.
Lugurano (Dominus *de*). T. II. P. I. 12.
Lugwardin Perſona (*Stephanus de*). T. I. P. II. 114.
Luillier (*Johannes*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Jordanus*). T. V. P. I. 128.
Luinga (*Hermannus*). T. VII. P. I. 17.
Luitelles (*Willielmus*). T. IV. P. III. 174.
Luk Mercatores. T. I. P. I. 194. Vide *Luca*.
Luk (*Lucas de*). T. I. P. II. 147.
— (*Bourunonius* & *St. Merc*). T. I. P. II. 195.
— (*Baroncius Raucicius*, & *Henricus*). T. I. P. II. 233.
— (*Baruncivus Gualteri*). T. I. P. II. 237.
— (*Richardus Guidiconis*) T. I. P. III. 9.
— (*Arnaldus*). T. II. P. I. 68.
— (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 25.
— (*Petrus*). T. IV. P. I. 2.
— (*Arnaldus de St*.). T. II. P. II. 165.
— (*Walterus*). T. VI. P. II. 119. P. III. 74.
— *de Chele* (*Arnaldus*). T. I. P. III. 134.
— (*Oliverus*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid*.
— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 9.
— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Herefordiæ. T. VIII. P. II. 144.
— (*Oliverus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Lukes (*Johannes de*). T. II. P. III. 117, 118.
Lull (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Lumb (*Bonatius de*). T. I. P. I. 193.
Lumbard (*Willielmus*). T. III. P. I. 56.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 11.
—— (*Barth*.). T. III. P. IV. 68.
—— (*Raphael*). T. V. P. II. 182.
Lumbarai. T. I. P. I. 127, 128.
Lumilh (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Lumley (*Patricius* & *Radulphus*). T. III. P. IV. 191.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 194.
—— (*Thomas*) T. V. P. II. 18, 36, 50, 74, 89, 131, 142.
—— (*Marmaducus*). T. V. P. II. 22.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 135.
—— (Dominus *Johannes*). T. VI. P. II. 120, 160. P. III. 4.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 128.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 80, 85.
Lumley (*Martinus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Civitatis London. T. VIII. P. III. 115.
Luna (*Artaldus* & *Lugus Ferench de*). T. I. P. III. 32, 40.
— (*Petrus Martini*). T. I. P. III. 117.
— (*Petrus*). T. IV. P. I. 160.
— (*Petrus*). T. IV. P. II. 195, 197.
Lunatz (*Aſtourgh de*). T. II. P. II. 112.
Lund (*Johannes de*). T. II. P. I. 178.
Lunde (*Willielmus de*). T. II. P. I. 51.
Lunden (*Johannes*). T. IV. P. I. 136.
Lundey. Inſula. T. VI. P. III. 94.
Lundonenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. V. P. III. 191. Vide *Londonienſis*, &c.
Lundore (*Johannes de*). T. I. P. II. 43.
Lundy (*Petrus*), & *Margareta* Uxor. T. I. P. III. 164.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 152. P. IV. 79.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 70.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 139.
Lune. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Luneburgh (*Johannes*). T. IV. P. I. 39.
—— Conſul (*Johannes*). T. V. P. III. 39.
Luneday (*Rogerus*). T. I. P. II. 221.
Lunel (*Mauritius*) T. I. P. III. 163.
—— (*Galfridus* & *Maria*). T. III. P. II. 191.
Lunerſal (*Laurentius de*). T. I. P. II. 114.
Lunova (*Sygynus de*). T. I. P. II. 62.
Luneyn (*Mattheus de*). T. I. P. I. 142.
Lung (*Willielmus de*). T. I. P. III. 130.
Lungley (Dominus *de*). T. IV. P. III. 32.
Lunnac (Dominus *de*). T. II. P. III. 10.
Luntelev (*Johannes*). T. VI. P. II. 196.
Lupelli (*Bonaventura*). T. I. P. I. 165.
Lupellus (*Robertus*). T. I. P. IV. 54.
Lupi de Guera (*Eximenus*). T. I. P. II. 214. P. III. 32.
— *de Salzedo* (*Didacus*) T. I. P. II. 237.
— *de Gaſtandeco* (*Sancius*). T. I. P. III. 134.
— *de Biſcay* (*Vidacus*). T. I. P. III. 134.
— *de Till* (*Arnaldus*). T. I. P. III. 145.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 89, 97.
— (*Martinus*). T. III. P. II. 115, 116, 120, 122, 123, 131, 133.
— (*Sancius*). T. III. P. II. 118, 163, 176, 178.
— *de Aſtinega* (*Diotus*). T. III. P. III. 112. P. IV. 93.
— *de Agala* (*Petrus*). T. III. P. III. 111, 170. P. IV. 11, 36, 39, 41, 68, 93.
— (*Mandidatus*). T. III. P. IV. 68.
— (*Johannes*). T. IV. P. I. 125, 190. P. II. 4, 8, 14, 22.
— (*Petrus*). T. IV. P. IV. 34.
Lupi capiendi. T. I. P. II. 192. De Officio venandi in Normanniâ. T. IV. P. III. 117, 158. De officio capiendi conceſſo. T. IV. P. IV. 4, 69.
Luppi de Jaffa (*Emericus* & *Almandus*). T. I. P. III. 38.
Luppo (*Perinus de*). T. IV. P. II. 149.
—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 193.
—— (*Peron*). T. IV. P. IV. 64, 66.
Lupton (*Rogerus*). T. VI. P. II. 119, 168, 199.
Lupus (*Martinus*). T. V. P. III. 24.
Luquin (*Guillot*). T. V. P. IV. 97.
Lurcheti (*Gincus* & *Villanus*). T. I. P. III. 146.
Lurgeſhall (Burgus de). Commiſſio directa Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Luriaco (Dominus *de*). T. IV. P. III. 135.
Lus (*Sanctus Johannes de*). T. I. P. III. 119.
— Comes (*Johannes de*). T. V. P. III. 47.
— (Dominus *de*). T. VI. P. II. 129.
Luſcy (*Richardus de*). T. I. P. I. 9. T. IV. P. II. 142.
Luſenburg. Vide *Luxemburgh* & *Francia*.
Luſfeild (Prioratus de), in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 51.
Luthington (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Bemiſter, in Eccleſiâ Cathedrali Sarum. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, obtinet meditatem Eccleſiæ Parochialis de Burnham Weſtgate, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 251.
Luſſeley (*Cuthbertus*). T. III. P. III. 190.
Luſſemburg (*Petrus de*). T. III. P. III. 88.
Luſton (Dominium, ſive Manerium de), in Comitatu Herefordiæ. T. VIII. P. II. 55.
Luſyn (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 141.
Lutcher (*Willielmus*). T. III. P. II. 138.
Lute (*Willielmus*), Clericus, Capellanus *Franciſci* Comitis *Weſtmorland*. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid*.
Lutehamo (*Gilbertus de*). T. I. P. III. 75.
Luterel Andreas de). T. I. P. I. 15.
—— (*G*.). T. I. P. I. 69.
—— (*Alexander*). T. I. P. II. 114.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 199. P. III. 17, 86, 130.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 145.
—— (*Beatrix*). T. III. P. I. 56.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 113.
—— (*Hugo*). T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 44, 53, 55, 58, 61, 83, 92. P. II. 9.
—— (*Hugo*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 20, 130.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 219.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 140, 156.
Luthenbergh (*Bartholdus de*). T. III. P. IV. 26.
Lutherus (*Martinus*). T. VI. P. I. 194, 199, 200. P. II. 7, 9.
Luther (*Antonius*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Luthirdale (*David*). T. V. P. III. 75.
Luthringiæ Dux (*Karolus*). T. III. P. IV. 194. Vide *Lotharingiæ Dux*.
Lutmont (*Raymundus de*). T. II. P. I. 25.
—— (*Bozonis*). T. II. P. I. 25.
Luton (*Walterus de*). T. I. P. I. 147.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 90.
Luton. Vicaria. T. VI. P. IV. 157.
Luton (Villa de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Lutryngton (*Richardus de*). T. III. P. I. 56.
Lutterell (*Nicholaus*), Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Georgius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Lutteman (*Sifridus de*). T. VI. P. I. 20.
Luvel (*Philippus*). T. I. P. II. 30.
— (*Rogerus*). T. I. P. II. 55, 67, 68.
— (*Johannes*). T. I. P. II. 114.
Luxe (Dominus *de*). T. II. P. III. 44.
Luxemburgh. Pro Johanne de Luxemburgh, de Retinentiâ Regis Angliæ. T. IV. P. IV. 161, 169. Acquietantia Johannis. T. V. P. I. 16. Vide *Francia*.
Luxemburgh (*Johannes de*). T. IV. P. III. 126.
—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 182.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 188.
—— (*Claude*), Comes *de Brienne*. T. VI. P. II. 91.
—— Comitiſſa (*Maria*). T. II. P. I. 126.
—— Cardinalis (*Ladovicus*). T. V. P. I. 115, 126, 128. P. III. 43.
—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 129.
—— (Dominus *Franciſcus*). T. V. P. II. 88.
—— Dux (*Carolus*). T. V. P. IV. 174, 176, 177, 180. T. VI. P. I. 5. Vide *Lucemburgh*.
Lya (*Burgundus de*). T. III. P. I. 29.
Lycet (*Thomas*). T. VI. P. II. 205.
Lychelade. Vicaria. T. VI. P. IV. 151.
Lychfeld (*Johannes*). T. VI. P. II. 162.
Lychlade (*Robertus*). T. III. P. IV. 109.
Lyda (*Adam de*). T. I. P. II. 204.
Lydd (Villa de). Commiſſio directa Majori; Juratis, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Lyddale (*Johannes*). T. V. P. IV. 70.
Lyde (*Henricus*). T. VIII. P. II. 21.
Lydel (*Willielmus de*). T. III. P. I. 178.
Lydford. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Lydyngton (*Robertus*). T. VI. P. II. 199.
Lye (*Johannes*) T. III. P. III. 194.
— (*Johannes*). T. V. P. I. 2.
— (*Alexander*). T. V. P. III. 58.
— (*Alexander*). T. V. P. III. 41.
— (*Thomas*). T. V. P. III. 147.
Lyel (*Richardus*). T. VI. P. III. 170, 197. P. IV. 3.
Lyer (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
Lyford (*Guillielmus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sherborne. T. IX. P. II. 144.
Lyghtfoot (*Johannes*). T. IV. P. I. 212.
Lyghton (*Johannes*). T. III. P. IV. 102.
Lygon (*Thomas*). T. V. P. II. 173.
— (*Thomas*). T. V. P. III. 197.
Lyhort (*Walterus*). T. V. P. I. 154.
Lyle (Dominus (*Robertus de*). T. V. P. III. 139, 148, 149, 150, 153, 155, 156, 163, 190. P. IV. 73.
— (*Johannes*). T. VII. P. II. 131.

Lylford (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
Lylle (*Johannes*). T. III. P. II. 123.
—— (*Georgius*). T. IV. P. IV. 128, 130.
Lillighton (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 162.
Lylly (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 165.
Lymam ſubter. Caſtrum & Villa. T. I. P. II. 94.
Lymbiry (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Philippus*). T. III. P. I. 141, 167, 172.
Lymburg (*Tidemannus*). T. III. P. II. 76.
—— Dux. T. IV. P. I. 58, 104.
Lymbourn (*Johannes*). T. IV. P. I. 54.
Lyme (*Marmaducus*), Legum Doctor, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
Lymercenſis Epiſcopus (*R. de*). T. I. P. IV. 39.
—— Epiſcopus (*Johannes*). T. VII. P. II. 83.
Lyming (Vicaria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. IV. 121.
Lymington (*Ould*), ſive *Lymington vetera* (Manerium de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
Lymſey (*Petrus* & *Richardus de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 178.
Lynage (*Johannes*). T. III. P. II. 4.
Lynan (*Oliverus*). T. II. P. I. 2.
Lynbyry (*Johannes de*). T. III. P. I. 119.
Lynceſtria (*Hugo de*). T. II. P. I. 37.
Lynche (*Gervaſius*). T. VI. P. III. 81.
Lyncoln (*Johannes* & *Richardus*). T. III. P. IV. 159.
Lynde (*Johannes de la*). T. I. P. II. 58, 59, 108, 111, 112, 115, 118. 119, 120, 122.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 197.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 182.
Lyndes (*Ad. de*). T. I. P. IV. 42.
Lyndeſere (*Philippus de*). T. II. P. I. 51.
Lyndeſeye (*Alexander de*). T. I. P. III. 66.
—— (*Walterus*). T. I. P. III. 98, 103.
—— (*Philippus*). T. I. P. IV. 59.
—— (*Alexander* & *Reginaldus*). T. II. P. I. 74.
—— (*David*). T. II. P. II. 74.
—— (*Jacobus*). T. III. P. I. 73.
—— (*David*). T. III. P. IV. 143, 146. T. IV. P. I. 75, 105.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 143.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 150.
—— (*Alexander*). T. IV. P. II. 187.
—— (*Percivallus*). T. IV. P. III. 38.
—— (*Alexander*). T. IV. P. IV, 102, 109, 113, 118.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 102, 109, 111, 112. 115.
—— (*Ingramus*). T. IV. P. IV. 113, 194.
—— (*Richardus*). T. V. P. I. 3.
—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 11, 52, 104, 115, 118, 120, 129, 132, 136, 142.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 31, 32.
—— (*Patricius*). T. V. P. IV. 197.
—— (*David*). T. II. P. I. 111.
Lyndewode (*Willielmus*). T. IV. P. III. 7, 11, 29.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 139, 165, 193, 196. T. V. P. I. 18, 19, 35, 45, 47, 50, 58, 67, 68, 70, 72, 107.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 115, 123.
Lyndouble (*Johannes*). T. V. P. III. 38.
Lyndow (*Johannes de*). T. III. P. II. 156.
Lyndrych (*Walterus de*). T. II. P. IV. 192.
Lyndſell (*Auguſtinus*), Epiſcopus Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 277.
Lyne (Dominus (*Johannes de*). T. IV. P. II. 164.
Lynedon (*Thomas de*). T. II. P. II. 140.
Lyn Egweſtel (Abbas *de*). T. I. P. II. 238.
Lynel (*Robertus*). T. II. P. III. 79, 81, 86.
Lynengenſis Comes (*Emich de*). T. IV. P. II. 93.
Lynet (*Robertus de*). T. IV. P. III. 83.
Lynford (*Samuel de*). T. II. P. I. 65.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 162.
Lyngfeld. Suſſex, Edwardi Colepepper Eccleſiæ Collegiatæ Præpoſiti Scriptum. T. VI. P. III. 124, 125.
Lyngonis (*Drocus de*). T. III. P. I. 143.
Linley (*Chriſtoferus*). T. VII. P. I. 225.
Lynne (*Walterus de*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 200, 206.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*David*) T. VI. P. IV. 8.
—— (*Johannes Griffith de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Lynne (Canonicatus de), in Eccleſia Cathedrali Sarum. T. VIII. P. III. 166.
Lynn-Regis (Burgus de), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 60.
Lynpas (*Gouricius de*). T. III. P. I. 79.
—— (*Gomeſius*). T. III. P. I. 79.
Lynſecum (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 102.
Lynſon (*Derick*). T. VI. P. IV. 149.
Lynth (*Robertus de*). T. I. P. III. 104.
Lynton (*Johannes Ingelrande*), & *Robertus* Filius Matildis. T. II. P. I. 161.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 67.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 39.
Lynyen (*Agatha*). T. III. P. II. 167.
Lynygen (Comes *Fredericus de*). T. III. P. IV. 138.
Lynx (*Thilmannus de*). T. V. P. I. 103.
Lyo (*Bergundus de*). T. II. P. IV. 127.
Lyon (*Johannes*). T. III. P. IV. 133.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 28.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 101, 108, 109, 112.
—— (*Patricius*). T. IV. P. IV. 109, 111, 112, uſque 118, 125, 126, 128.
—— (*Simon*). T. IV. P. IV. 118.
—— Rex Armorum Scotiæ. T. V. P. II. 69. P. III. 44, 53.
—— Rex Armorum. T. V. P. III. 75, 126. 149.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 32.
Lyons (*Johannes de*). T. III. P. I. 56.
—— (*Jacobus*). T. III. P. II. 190.
—— (*Jacobus*). T. III. P. III. 21.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 38.
Lyotier (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
Lys (*Andreas de Sancto*). T. II. P. II. 119.
Lyſa Abbas (*Richardus de*). T. I. P. II. 182.
Lyſard (*Johannes*). T. V. P. I. 3.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 42.
Lyſeney (*Corrardus*). T. II. P. III. 186.
Luſignan (*Hugo de*). T. I. P. I. 64, 77, 80, 81.
—— Comes Marchiæ. T. I. P. I. 81.
Lyſle (*Willielmus*). T. IV. P. II. 95, 103, 126, 127.
Lysmorenſis Epiſcopus. De Pardonatione. T. II. P. III. 113.
Lyſter (*Michael*). T. VI. P. III. 122.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 122, 215.
Lyſtney (*Johannes*) obtinet Officium unius Vibrillatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 26.
Lyte (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Lytegrome (*Johannes*). T. VI. P. IV. 103.
Lyther (*Johannes de*). T. IV. P. I. 82.
Lyttleton. Rectoria. T. VI. P. IV. 7, 9.
Lyttlington. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Lytton (*Robertus*). T. V. P. III. 196.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 32.
Lytton. In Eccleſiâ Wellenſi Præbenda. T. VI. P. IV. 101.
Lyvere (*Johannes de la*). T. II. P. I. 37.
Lyverpole (*Johannes de*). T. III. P. IV. 159.
Lyvet (*Johannes de*). T. I. P. IV. 15.
Lywarth (*Jorunerth ap*). T. II. P. I. 52.
Lyye, ſive *Leigh* (Parochia de), in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56.
Lzatrambarz (*Yvo*). T. III. P. II. 157.

M.

Mabank (*Eberhardus* & *Johannes*). T. III. P. III. 89.
Mabbe (*Johannes*). T. VI. P. IV. 167.
Mabile (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 104.
Mabina (*Sancta*). Rectoria. T. VI. P. IV. 85.
Mably (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
—— (*Thomas Morgan de Kevyn*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
Mabot (*Richardus*). T. VI. P. III. 25, 40.
Mac Ardy de Deſſemon. T. I. P. I. 150.
—— *Brin de Matherlac Murched.* T. I. P. I. 150.
—— *Daniel* (*Donaldus*). T. I. P. I. 150.
—— *Machanin.* T. I. P. I. 150.
—— *Aneagus Adimley.* T. II. P. I. 77.
—— *Murwith Maur. Kenenuth.* T. II. P. I. 77.
—— *Duff.* T. I. P. III. 117.
—— *Colan* (*Thomas de*). T. I. P. IV. 59.
—— *Gille*, Patricius Donethouth. T. II. P. I. 77.
—— *Donel* (*Duncanus*). T. III. P. I. 17, 19.
—— *Manus O Donel* (*Hugo*). T. VI. P. IV. 169.
Macarneſſe (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Georgii in Southwarke, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. II. 249.
Macarneſſe (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Chriſtoferi juxta le Stockes, in Civitate London. T. VIII. P. III. 165. Alteræ Litteræ ei directæ. 227.
Macart (*Moto*). T. III. P. III. 81.
Maccuſwell (*Johannes de*). T. I. P. I. 45, 85.
Mace (*Oliverus*). T. V. P. IV. 97.
Maceau (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Maceoun (*Richardus de*). T. II. P. III. 166.
Mach (*J.*). T. III. P. II. 9, 12, 17.
Machabre (*Laurentius*). T. IV. P. III. 85.
Machado (*Rogerus*). T. V. P. IV. 77.
Machambleth (Villa de), in Comitatu Mountgomery. Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 6.
Machanollur. (*F.*). T. VI. P. I. 29.
Macharii (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Machario (*Garſyas Ayguelun de Sancto*). T. I. P. II. 134.
Machefer (*Stephanus*). T. V. P. IV. 92.
Machen, ſive *Maughen* (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. VIII. P. IV. 119.
Machermekan de Deſſia (*Richardus*). T. I. P. I. 150.
Macheroul (*Johannes*). T. III. P. I. 106.
Machi Filius (*Herbertus*). T. I. P. I. 30.
Machinæ. Vide *Aqua* & *Terra.*
Machis (*Aſtelinus de*). T. III. P. II. 128.
Machlinenſis. De Obligatione Sanctâ Oppidanis. T. II. P. IV. 49.
Machon (*Guillielmus le*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Officium Magiſtri, ſive Cuſtodis Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ extra Barras Civitatis Lichenſis. T. VIII. P. III. 226.
Machreone (*Bernardus de*). T. I. P. III. 43.
Machworth (*Johannes*). T. IV. P. II. 124. P. III. 4.
Macioti (*Petrus*). T. IV. P. IV. 64.
Mackander (*Thomas*). T. VI. P. IV. 47.
Mackay (*Donaldus*). T. VIII. P. III. 205.
Mackelly (*Johannes*). T. III. P. II. 140.
Mackmurgh (*Arthurus*). T. IV. P. II. 137.
Mackſtocke (Vicaria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 256.
Mackworth (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Macleane. T. VII. P. I. 184.
Maclins (*Euſtachius de*). T. I. P. I. 27.
Maclonenſis Epiſcopus (*R.*). T. II. P. I. 81, 95.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 142.
Macon (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 97.
Macoter (*Haverus*). T. II. P. III. 93.
Macoughlagh (*Patricius*). T. III. P. I. 63.
—— (*Patricius*). T. III. P. I. 34.
Macq (*Walterus*). T. VI. P. IV. 209.
Macquart (*Petrus*). T. V. P. IV. 99.
Macquen (*Patricius*). T. VII. P. I. 129.
Macrinta (*Hor.*). T. VI. P. II. 152.
Macuto (*Radulphus de Sancto*). T. IV. P. IV. 77.
Mad Tudar, Filius. T. I. P. II. 37.
Madalhano (*Amanenus de*). T. I. P. II. 35.
—— (*Pontius Amaneni de*). T. II. P. II. 152, 154, 174.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 128.
Maddiſon (*Radulphus*), Miles. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
—— (*Radulphus*) creatur Circuitor & Ballivus Circuitûs vocati *Battells-Walke* infra Foreſtam de Wyndſor in Comitatu Berk. T. VIII. P. III. 26.
Maddocks (*Coſmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ichenſtoke, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. IV. 65.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Merthite Devon, in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 255.
Madent (*Rolandus*). T. V. P. II. 101.
Madeſlard (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Oldbury, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 254.
Madiſon (*Radulphus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Iſaac*). T. VII. P. IV. 151.
Madock, Filius Abbatis de Aberconwey. T. I. P. II. 39.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.

Madock (Edenes ap). T. II. P. I. 52, 103.
—— (Owynus). T. II. P. I. 103, 137.
—— (Yevanus). T. II. P. I. 103.
—— (Owinus). T. II. P. II. 169.
—— (Howelus), & ap Thedur, ap Jevan, Moyl, ap Grhulkyn. T. IV. P. I. 9.
—— Filius Milon, Filius Tyel. T. I. P. I. 48.
—— (Eliſſe & Robertus). T. I. P. I. 89.
—— (Griffinus), T. I. P. I. 138, 141. P. II. 108.
—— de Brumfend. T. I. P. I. 151.
—— (Howellus). T. I. P. II. 53, 108.
—— (Jerneyt & Mereduk). T. I. P. I. 151.
—— (Coſmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ichenſtoke cum Abberſton eidem unitâ, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. II. 249.
Madrigal (Johannes). T. VI. P. I. 40, 79, 80, 81, 137, 140.
Maduana (Joel de). T. III. P. I. 170.
Maduc (Warinus de). T. I. P. IV. 14, 112.
Maducus ap Edenened, ap Mereduci. T. I. P. II. 175.
Madyſon (Johannes). T. VI. P. I. 182.
Maecht (Philippus). Conceſſio Denizationis ei directa. T. VIII. P. I. 69.
Maenſani (Petrus). T. II. P. III. 23.
Maere (Willielmus de). T. I. P. I. 37.
Maffey (Johannes). T. II. P. I. 99, 166.
—— (Barnabas). T. III. P. I. 30, 34.
Magado (Rogerus), Rex Armorum. T. VI. P. I. 7.
Magalorum Princeps (Abaya Chaan). T. I. P. II. 144.
Magdalena (Sancta) in Lanceſton. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 139.
Magdeburgenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 33.
Magdewaill (Duncanus). T. III. P. I. 86.
Maghefeld (Gilbertus). T. III. P. IV. 80, 82.
Magici. De capiendo. T. IV. P. I. 93.
Magielers (Triſtanus de). T. III. P. I. 141.
Magiſtri (Petrus). T. I. P. III. 36.
—— (Radulphus). T. IV. P. III. 83.
Maglayne, Epiſcopus (Robertus de). T. IV. P. IV. 199.
Magna Charta confirmata. T. I. P. III. 189. P. IV. 45.
Magnates. T. I. P. I. 114. P. II. 2.
Magnerri (Johannes de). T. III. P. II. 177.
Magni (Jacobus). T. IV. P. II. 4.
—— (Jacobus). T. IV. P. III. 83.
Magnum Sigillum. Liberatio. T. I. P. IV. 194. T. II. P. I. 7, 41, 67, 182. P. II. 3, 169, 171. P. III. 14, 20, 27, 52, 62, 79. P. IV. 27. De Novo Sigillo. 27, 28. De Veteri Sigillo. 28. De liberatione 58, 67. De mutatione. 70. De liberatione. 71, 72, 78, 87, 93, 108, 115, 124, 135, 141, 150, 153, 160, 184, 187. T. III. P. I. 43. De Morte Cancellarii. 49. De liberando. 131, 188, 209. P. II. 72, 181, 201, 205. De Sigillis. 157. De diverſis Sigillis. 181. De liberatione. P. III. 60, 81, 91, 121, 131, 141, 148, 192, 198. P. IV. 10, 37, 71, 83, 110, 122. P. IV. 198. T. IV. P. I. 107, 165, 194. De liberatione. P. II. 174. De Magno Sigilo aureo. P. III. 8. T. V. P. II. 54, 69, 98, 116.
Magnus Quartus, Rex Norwegiæ. T. I. P. II. 112.
—— Comes Aclin. T. I. P. II. 228.
—— Magore Indiarum Orientalium. T. VII. P. II. 206.
—— (Thomas). T. VI. P. I. 118, 124, 212.
—— (Thomas). T. VI. P. II. 47, 48, 50, 110, 113, 114, 189, 215. P. III. 46.
—— (Thomas). T. VI. P. III. 127.
—— (Jacobus). T. VII. P. II. 207.
Magohane (O.). T. II. P. III. 125.
Magontenenſis. De tractando cum Archiepiſcopo. T. IV. P. IV. 48.
Magota, Filia Marg. T. I. P. I. 113.
Maguntinus Archiepiſcopus (P.). T. II. P. I. 135.
—— Decanus (Johannes). T. II. P. IV. 50.
—— Archiepiſcopus (Gerlacus). T. IV. P. II. 93. P. III. 62, 101.
Mahewe (Richardus). T. V. P. IV. 24.
Mahlynery (Halnatus). T. IV. P. I. 174.
Mahun (Mac Bien). T. II. P. I. 64.
Maj (Caſanus de). T. III. P. I. 14.
Majancham (Manuel). T. II. P. I. 98.
Maideil (de), Amanenſis. T. II. P. II. 122.
Maidenſtan (Willielmus de). T. I. P. IV. 186.
Maids-Moreton. Vide Moreton, ſive Maids-Moreton.
Maienſani (Petrus). T. III. P. III. 44.
Maignen (Jehinet le). T. IV. P. III. 65.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 68.
Maignoun (Berum). T. III. P. I. 135.
Mailache (Galfridus). T. I. P. I. 40.
Mailgun & Mereon, Filii Mailun. T. I. P. I. 151.
Maillardy (Johannes). T. IV. P. III. 52.
Maillart (Johannes). T. III. P. I. 208. P. II. 24, 85.
—— (Radulphus). T. III. P. II. 85, 106, 107, 134, 141.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 47.
—— (Oliverus). T. IV. P. IV. 23.
Maillefitz Epiſcopus (Petrus de). T. II. P. III. 161, 162.
Mailly (Robinetus & Johannes). T. III. P. III. 23.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 73.
—— (Nicholaus). T. V. P. I. 18.
—— (Dominus). T. V. P. I. 81, 83.
—— (Hardoynus). T. V. P. I. 88, 98.
Maine (Comes du). T. V. P. I. 147.
Maine (Jaſperus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Coſſington, in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P. II. 210.
Mainewaring (Thomas). T. VI. P. III. 127.
—— (Henricus). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
—— (Henricus), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (Georgius), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Badeley, in Diœceſi Ceſtrienſi. T. IX. P. II. 211. Vide Manwaring.
Maingod (Willielmus). T. I. P. I. 64.
Maintaint (Thomas). T. IV. P. III. 160.
Major (Radulphus). T. IV. P. II. 37, 48, 70, 79.
— (Willielmus). T. V. P. II. 114.
Maior (Antonius), Clericus, Rector de Rempſton in Comitatu Nottinghamiæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 171.
— (Thomas). Conceſſio ei facta Officii Clerici Conſilii Caroli Principis. T. IX. P. III. 88.
Majoris Monaſterii (Abbas). T. I. P. I. 63.
—— (Raymundus). T. I. P. III. 61.
Majoricarum Rex. T. I. P. III. 15, 61.
—— (Jacobus). T. I. P. III. 12, 15, 18, 20, 22, 23, 52, 54, 55, 59, 62, 63, 77, 86.
—— (Sanchius). T. II. P. II. 75.
—— (Sanchius). T. II. P. II. 109. P. III. 45, 68.
—— (Jacobus). T. II. P. IV. 93, 118.
Majoricarum Res. Nuncius Regis. T. II. P. II. 75. Super Deprædationibus. 75. Ad Regem ſuper captione. 109. De Tractatu. P. IV. 93. Pro Hominibus. 114. De Matrimonio & Ligâ 118.
Mairalli, aliàs Serpilli (Guillielmus). T. IV. P. I. 137, 157.
Mairat (Johannes). T. V. P. IV. 95.
Maire (Radulphus le). T. IV. P. I. 201.
Mairealdt (Ludovicus Fredericus). T. VII. P. II. 200.
Maiſain (Johannes de). T. I. P. IV. 132, 133.
Maiſeres (Abbas de). T. III. P. I. 199.
Maiſſy (Dominus Andreas de), Heraldus. T. VII. P. II. 150, 153.
Maiſter (Thomas). T. VI. P. IV. 102.
Maiſters (Nicholaus de). T. III. P. I. 143.
—— (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Coates, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 253.
—— (Thomas), Clericus, Artium Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſtwickham, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 93.
Maiſtrat (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Maiſtre (Guillielmus le). T. IV. P. III. 175.
Maisvilio (Euſtachius de). T. IV. P. III. 190.
Maitland (Richardus). T. VI. P. IV. 74.
Makell (Thomas). T. III. P. III. 150.
Makenade (Willielmus). T. IV. P. I. 83, 87.
Makepeth. T. II. P. IV. 208.
Makerell (Nicholaus). T. II. P. II. 114, 115.
—— (Radulphus). T. IV. P. IV. 70.
Makeſay, Vicarius (Robertus de). T. III. P. I. 57.
Makeswell (Aimeris de). T. I. P. II. 37.
—— (Euſtachius). T. II. P. III. 145.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 208.
Makgill (Jacobus). T. VI. P. IV. 75, 76.
Makilgoigny (Johannes), T. I. P. IV. 42.
Makke (Johannes). T. IV. P. IV. 113.
Makkiſon (Nicholaus). T. IV. P. IV. 113, 115.
Maklatin (Johannes). T. IV. P. IV. 114.
Makſteplian (Gilbertus). T. II. P. III. 93.
Malabiſſi (Richardus). T. I. P. I. 39.
Malagabye (Aldebrandin). T. I. P. I. 193.
Malane (Willielmus). T. VI. P. II. 204.
Malapaia (Geraldus). T. III. P. I. 141, 173.
Malapart (Johannes). T. III. P. I. 141, 147, 161, 165, 168.
Malapel, alias de Urſinis Cardinalis (Thomas). T. III. P. III. 149. P. IV. 106.
Malary (Willielmus). T. VI. P. III. 100. P. IV. 178.
—— (Willielmus). T. VII. P. I. 225.
—— (Simon). T. VII. P. II. 42.
Malataſtis (Pandulphus). T. III. P. I. 139.
—— (Pandulphus). T. IV. P. III. 88.
Malatolta. T. I. P. I. 98.
Malbernardus (Reginaldus). T. III. P. I. 22.
Malber-Thorp (Robertus de). T. II. P. II. 182.
Malbon (Willielmus). T. IV. P. I. 138.
Malbone (Johannes), Generoſus. T. VIII. P. I. 134. Conceſſio ad ejus vitam. ibid.
Malcanke (Bernardus de). T. IV. P. III. 141.
Malcoly (Duncanus de). T. I. P. III. 116.
Malcom (Comes). T. I. P. I. 131.
Malcome (Henricus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 114.
Malcouvenauz (Robertus). T. I. P. I. 17.
Maldechem (Goratus de). T. IV. P. III. 122.
Maldeilen (Aymanenus de). T. II. P. I. 2.
Malden. Eccleſia & Parochia Beatæ Mariæ. T. VI. P. III. 187.
Maldere (Jacobus de). T. VII. P. II. 160, 161, 162, 163.
Maldon (Willielmus de). T. I. P. IV. 42.
—— (Willielmus). T. II. P. I. 17, 20, 39, 40, 124.
—— (Galfridus). T. II. P. II. 6, 7, 9, 15, 18.
Maldonado (Rodericus). T. V. P. IV. 21.
Maleburg. Caſtrum commiſſum. T. I. P. IV. 113.
Malebys (Richardus de). T. I. P. I. 62, 66, 119, 186.
—— (Johannes). T. II. P. I. 51.
Malechat (Guillielmus). T. II. P. II. 120.
Malederre (Robertus). T. IV. P. IV. 70.
Malegys de Durdraght (Johannes). T. I. P. III. 170.
Malelaſſe (Richardus). T. I. P. II. 155.
Malemeyns (Nicholaus de). T. I. P. IV. 111.
Malemle (Ricardus), & Iſabella Uxor. T. I. P. III. 164.
Malepeſtre (Johannes). T. IV. P. III. 85.
Malepewe (Geraldus). T. III. P. I. 158.
Malerbe (Johannes). T. IV. P. III. 85.
Malereſpectu (Stephanus de). T. IV. P. II. 111.
Maleſor (Thomas). T. III. P. I. 57.
Malefours Herici (Richardus). T. I. P. II. 114.
Maleſtroit (Galfridus de). T. IV. P. III. 182, 184.
—— (Philippus). T. V. P. II. 129.
Malet (Robertus). T. I. P. I. 37. T. V. P. III. 104.
— (Gilbertus). T. V. P. III. 75.
— (Willielmus). T. V. P. III. 96, 141.
— (Gilbertus). T. I. P. III. 101.
— (Robertus). T. I. P. III. 103, 104, 113, 114.
— (Walterus). T. III. P. III. 35.
— (Guido). T. IV. P. II. 153.
— (Thomas). T. IV. P. III. 65.
— (Philippus). T. IV. P. IV. 65.
— (Anthonius). T. V. P. IV. 95. T. VI. P. I. 182.
— (Baldewinus). T. VI. P. II. 119.
— (Jacobus). T. VI. P. II. 195.
— (Franciſcus). T. VI. P. III. 83.
— (Franciſcus). T. VI. P. III. 135. P. IV. 22, 47, 64.
— (Henricus). T. VI. P. IV. 92. Vide Mallet.
Maleverer (Johannes & Halnath). T. V. P. III. 56.
Malevery (Radulphus). T. VI. P. III. 44.
Maleville (Johannes de). T. I. P. III. 66.
—— (Willielmus). T. I. P. IV. 59.
—— (Guillielmus). T. IV. P. III. 87.
Malevriers (Dominus Reginaldus de). T. III. P. II. 24, 42, 76, 78, 81, 92.
Malfen. Vide Matfen.
Malhere (Robertus). T. IV. P. IV. 79.
Maliere (Robertus). T. V. P. I. 58, 73.
Malion (Willielmus de). T. I. P. I. 30.
Mallard (Nicholaus). T. V. P. IV. 92.
Mallet (Gravinus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14.
—— (Johannes), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.

Mallet

Mallet (*Johannes*). T.VIII. P.II. 267.
—— (*Thomas*), Armiger, conſtituitur Serviens ad Legem. T.IX. P.I. 76. Vide *Malet.*
Malliaco (*Ardonius de*). T.I. P.III. 36.
Malling (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.
Mallom (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Markeſhal, in Dioeceſi Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 63.
Mallory (*Thomas*), Decanus Ceſtrienſis. T. VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northerden, in Dioeceſi Ceſtrienſi. T.IX. P.I. 79. Vide *Malory.*
Mallynges (*Johannes*). T.III. P.III. 175.
Malmesbury (*Richardus de*). T.II. P.IV. 25.
—— (Abbas). T.I. P.I. 13. P.II. 57, 92.
—— (Abbas *Robertus*). T.I. P.II. 137, 156, 203. P.III. 101.
—— (*Willielmus*). T.I. P.III. 99, 100.
—— (Abbas). T.III. P.III. 70, 83, 183. T.IV. P.I. 106.
—— (Abbas). T.V. P.II. 193.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 160.
Malmesbury. 20. l. quas Abbas, &c. reddunt annuatim. T.V. P.II. 193.
Malmesbury (Villa de). Commiſſio directa Ballivo & Burgenſibus hujus Villæ, T.IX. P.I. 3.
Malmuſſon (*Guillielmus de*). T.II. P.III. 172.
Malo (*Johannes*). T.IV. P.I. 187.
Malo (Cardinalis *de Sancto*). T.V. P.IV. 88, 90.
Malo Extracto (*Paganus de*). T.I. P.I. 47.
Malo Lacu (*Petrus de*). T.I. P.I. 12, 58, 72, 78, 81. P.II. 57.
—— (*Petrus*). T.I. P.II. 155, 199, 203, 221. P.III. 17, 86, 131, 149. P.IV. 5, 38.
—— (*Petrus*). T.I. P.IV. 108.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 121.
—— (*Petrus*). T.II. P.IV. 194.
—— (*Petrus*). T.IV. P.I. 106.
Malo Leone (*Radulphus de*). T.I. P.I. 36, 37.
—— (*Willielmus*). T.I. P.I. 37, 42, 45.
—— (*Secericus*). T.I. P.I. 45, 57, 59, 64, 91, 101, 104, 107, 108, 116, 141.
—— (*Augerius*). T.I. P.III. 134.
—— (*Augerius*). T.I. P.IV. 89, 90, 93.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.II. 19.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 174. P.III. 8, 44.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 77, 127. T. III. P.I. 12, 28.
—— (Caſtrum *de*). T.I. P.IV. 75. Recipiendum pro Rege. 90, 93.
Malo Leporario (*Reginaldus de*). T.I. P.I. 72.
—— (Comes *Ludovicus de Breze*). T.VI. P. II. 39, 91.
Malore (*Anketellus*). T.I. P.I. 115.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 185. P.IV. 37.
—— (*Radulphus*). T.II. P.II. 129.
—— (*Robertus*). T.V. P.I. 8, 14, 56.
Malory (*Hugo*). T.II. P.III. 166.
—— (*Anketellus*). T.III. P.III. 123. P.IV. 19.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 46. Vide *Mallory.*
Maloſſan (*Petrus Guillielmi de*). T.II. P.II. 112.
Malovicino (*Hugo de*). T.II. P.I. 84.
—— (*Guido*). T.IV. P.III. 196.
Maloyſel (*Colradus*). T.II. P.III. 47.
Malorz (*Petrus*). T.II. P.IV. 3.
Malpartuys (Dominus). T.V. P.IV. 30.
Malpas (*David*). T.V. P.IV. 32.
Malregard (*Johannes*). T.I. P.II. 187.
Malſon (*Franciſcus*). T.VI. P.IV. 183.
Maltby (*Willielmus*). T.VI. P.II. 197.
Malton (*Henricus de*). T.II. P.II. 42, 51.
—— (*Radulphus*). T.II. P.III. 198.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 194.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 182.
—— (*Chriſtoferus*). T.VI. P.IV. 48.
Malton Domus, ſive Prioratus. Prioris Scriptum. T.VI. P.III. 47.
Maltravers (*Henricus* Dominus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70. P.III. 114. Altera Commiſſio ei directa. T.VIII. P. III. 262.
Malverne (*Johannes*). T.V. P.IV. 133.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 200.
Malure (*Petrus*). T.III. P.I.I. 41.
Malus Vicinus (*Willielmus*). T.I. P.I. 12.

Malyconyngham (*Johannes de*). T.II. P.II. 196.
Malyns (*Reginaldus*). T.III. P.I. 121.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 182.
Mambuiſſon (*Odardus de*). T.II. P.II. 7.
Mames (*Bertrandus de*). T.I. P.III. 134.
Mamelbury. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Maminot. (*Walkenius*). T.I. P.I. 9.
Mamſo (Prior *de*). T.I. P.II. 69.
Man (*Willielmus*). T.II. P.II. 173.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 9.
—— (Rex *Magnus* & *Auſtrica* Conſanguinea Hæres *de*). T.I. P.II. 211. P.III. 118.
— Regina ((*Maria*). T.I. P.III. 104.
— Epiſcopus (*Marcus*). T.I. P.III. 66.
— Epiſcopus. T.II. P.IV. 86, 87.
— Dominus (*Johannes Stanle*). T.IV. P.II. 62, 63, 65, 128, 179, 180.
— Epiſcopus (*Henricus*). T.VI. P.III. 132, 133.
— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 140.
— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 140, 165, 166.
— Epiſcopus (*Johannes*), T.VII. P.III. 200, 173.
— (*Chriſtophorus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 10.
— (*Willielmus*). T.VIII. P.II. 21.
— (*Elizabetha*), Vidua. Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23. Vide *Manniæ Rex*, &c.
Man. Inſula. T.I. P.III. 74, 116. P.IV. 75. Epiſcopus captus. T.II. P.IV. 86. Protectio. 87. Pro Hominibus. 135. Super Titulo Comitis Lis. T.V. P.III. 60. Vide *Mannia.*
Mana (*Anthonius*). T.III. P.I. 15.
Manaſter Epiſcopus. T.I. P.I. 49.
Manavon. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Manby (*Johannes*). T.VI. P.IV. 87.
Manceſtre (*Guido*). T.II. P.II. 129.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 5.
Mancheſter (*Henricus*), Comes. Commiſſio ei directa pro ſupervidendo Recorda, Scripta, &c. in poſſeſſione Roberti Cotton, Militis. T.VIII. P.III. 127. Conſtituitur Locumtenens pro Comitatu Huntingtoniæ. T.IX. P.II. 186.
Mancheſter-College, in Comitatu Lancaſtrienſi. T.VIII. P.II. 163.
Manchlir (*Johannes*). T.V. P.III. 19.
Manchon (*Petrus*). T.IV. P.III. 85.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 187.
Manciaco (*Petrus de*). T.III. P.I. 147.
Mancipius de Podio (*Bonus*). T.II. P.III. 174.
Mancreif (*Andreas*). T.VII. P.I. 129.
Mande. (*Henricus de*). T.III. P.II. 44.
Mandelo (*Petrus de*). T.III. P.IV. 128, 135.
—— (*Oto*), Filius *Petri.* T.IV. P.IV. 37.
Manderdropius (*Chriſtianus*). T.VII. P.I. 205.
Mandeſley (*Carolus*). T.VI. P.IV. 162.
Mandevile (Vicecomes). Vide *Montague* (*Henricus*).
—— (*Edwardus*), Vicecomes. Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 77.
Mandevilla (*Willielmus de*), Comes Eſſexiæ. T.I. P.I. 11, 16, 89.
—— (*G*). T.I. P.I. 50, 65, 69, 71.
—— (*Walterus*). T.III. P.I. 19.
Mandoſa (*Inigo de*), Epiſcopus de Burgos. T. VI. P.II. 103.
Mandre (*Gualterus de la*). T.V. P.I. 144.
Manduc (*Willielmus*). T.I. P.II. 37, 56.
Mandul (*Willielmus*). T.I. P.I. 142.
Mandut (*Richardus de*). T.I. P.I. 142.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 37, 152.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 97. P.II. 37, 41.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 179. P.III. 26.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 164.
—— (*Nicholaus*). T.IV. P.II. 110.
Mandy (*Willielmus*). T.III. P.II. 143.
Mane (*Petrus de*). T.I. P.I. 142.
Manegot (*Willielmus*). T.I. P.I. 30.
Manerium de Saltwood, in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 50.
—— *Wrooteham*, ſive *Wrotham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Weſtwell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Camberwell* & *Packham*, in Comitatu Surriæ. 51.
—— *Tadworth*, in Parochia de Bauſteede, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Stockwall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *River*, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*
Manerium de Ever, ſive *Iver*, in Comitatu Bucks. *ibid.*
—— *Wooborne*, in Comitatu Bedfordiæ. *ibid.*
—— *Whitchurche*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— *Eynſham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Culneham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Saundervile*, in Comitatu Berks. *ibid.*
—— *Bray*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Brimpton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Coleſhill*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Kennesburie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wooleſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Harbottle*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.*
—— *Sutton* ſuper *Darwent*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Hetton*, ſive *Heaton* in *Crawen*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Edradacres*, infra Epiſcopatum Dunelmenſem. *ibid.*
—— *Allerton*, ſive *Allertonſhire*, in Comitatu Eborum. 52.
—— *Eſington*, ſive *Eſington-Ward*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eſington Coronatorum*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sedbargh*, in eodem Comitatu *ibid.*
—— *Cowton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Monvile*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Midleham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Gateshed*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Crakehall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Mickleton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Lune*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Skearne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wansford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tripcots*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Myton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sutton in Holdernes*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Barnaby ſuper Donne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Skydby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Helmeswell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Selby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Freiſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Monckfreiſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Monckfreiſton*, in eodem Comitatu *ibid.*
—— *Segeſton*, ſive *Sigeſton*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Charleton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Miniott*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sanhutton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Thormanby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tibthorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Romanby*, in eodem Comitatu. *ibid.* 53.
—— *Holme in Spaldingmore*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Butterwicke in Rydall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bulmer*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Langton*, in eodem Comitatu *ibid.*
—— *Bolton-Percye*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Lepington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Fulford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Heſlington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Allerthorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Threſhfeild*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Balderby*, ſive *Baldesby*, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitum, infra Comitatum Eborum. *ibid.*
—— *Anderby*, in eodem Archidiaconatu. *ibid.*
—— *Barwick* ſuper *Teaſe*, in eodem Archidiaconatu. *ibid.*
—— *Eryholme*, in eodem Archidiaconatu. *ibid.*

Manerium de Hartſourth, in eodem Archidiaconatu. T. VIII. P. II. 53.
—— *Chopwell*, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. *ibid.*
—— *Grindon*, in Epiſcopatu Dunelmenſi ſitum. *ibid.*
—— *Edall*, ſive *Ettall*, in Comitatu Northumbriæ ſitum. *ibid.*
—— *Linton in Craven*, in Comitatu Eborum. *ibid.* 54.
—— *Gilling*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Moulton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Barnes*, in Epiſcopatu Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Hamilden*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Clowcrofte*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Knoll*, in Comitatu Warwici. *ibid.*
—— *Lempſter*, in Comitatu Herefordiæ. *ibid.*
—— *Weſtbarnes*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ivington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hope*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Stoke*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Stokton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Woodbenington*, in Comitatu Warwici. *ibid.*
—— *Lillington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Limington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Salbridge*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Curdworth*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Lodington*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.* 55.
—— *Enderby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Beawmannor*, in eodem Comitatu.
—— *Fodringhey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Pickworth*, in Comitatu Rutlandiæ. *ibid.*
—— *Hanbaria*, in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*
—— *Breedon*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Infeild*, in Comitatu Rutlandiæ. *ibid.*
—— *Outfeild*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Louddington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Barrodon*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Kinnerton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Trentham*, in Comitatu Staffordiæ. *ibid.*
—— *Aſhton*, in Comitatu Lancaſtriæ. *ibid.*
—— *Scotford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Michelcrech*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Lufton*, in Comitatu Herefordiæ. *ibid.*
—— *Ould Lymington*, ſive *Lymington vetera*, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Drayton*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Bulborne Breamore*, ſive *Bulbarne*, in eodem Comitatu. 56.
—— *Weſtover*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Whorie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bromptonburie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Morebath*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Breamore-Courtney*, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Bradford*, in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.*
—— *Upton Sancti Leonardi*, in Comitatu Glouceſtriæ. *ibid.*
—— *Rewarden-Newland*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Erlingham. ibid.*
—— *Bradley. ibid.*
—— *Wapley. ibid.*
—— *Coodrington, ibid.*
—— *Southerney. ibid.*
—— *Blackworthie. ibid.*
—— *Marſton-Bigott*, ſive *Bigood*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Congresburie. ibid.*
—— *Killmington*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Spittesburie*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
—— *Stalbridge*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sedghull*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Holdiſhe*, ſive *Holdiche*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
—— *Pawton*, in Comitatu Cornubiæ. 57.
Manerium de Eddington, in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 57.
—— *Romeſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Twynehed*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Graung*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Barton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eaſtpennard*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *de Weſtmunckton*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Stockland*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
—— *Goddesfeild*, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Rottingham-Barnes*, in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— *Buckenhall*, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *Berdney*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Langtofte*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Thorneton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Aſwick*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Moulton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Dodington*, in eodem Comitatu. 58.
—— *Randbie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tupholme*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Stamford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Branceton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ownebye*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Fleete*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Calcolſton*, in Comitatu Nottinghamiæ. *ibid.*
—— *Scriveton*, in Comitatu Derbiæ. *ibid.*
—— *Weſtwickhall*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Sout-Pickenham*, in Comitatu Norfolciæ. *ibid.*
—— *Swanton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Risbye-Saxtons*, in Comitatu Suffolciæ. *ibid.*
—— *Saxham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Parcham*, in eodem Comitatu 59.
—— *Littleport*, in Comitatu Cantabrigiæ. *ibid.*
—— *Ditton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hormingſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Graunſden*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ramſey*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Wrabnaſh*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eſingdon*, in Comitatu Hertfordiæ. *ibid.*
—— *Aſpeden*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Northawe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Flampſted*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *the Katherine Wheele in Ruddesworth*, in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— *Iſleworth-Syon*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Weſt-drayton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hermondeworth*, in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— *Baſſallack*, in Comitatu Monmouth. *ibid.*
—— *Horton*, in Comitatu Glouceſtriæ. *ibid.*
—— *Sleforth*, ſive *Sleford*, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *Giſborne*, ſive *Giſborough*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Southfeild*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
—— *Cholſey*, ſive *Cholcey*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— *Windhurſt*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Whittley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hackborne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Aſton-Upthorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Rotherfeild-Gray*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Alveſton*, in Comitatu Cumbriæ. *ibid.*
—— *Dighton*, juxta Northallerton, in Comitatu Eborum. 60.
—— *Welles*, ſive *Welborne*, in Comitatu Herefordiæ. *ibid.*
—— *Loughborough*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
—— *Burleigh*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Growby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Shelby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Louthe*, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *Ragenhull*, in Comitatu Nottinghamiæ. 60.
—— *Arnall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Shipdam*, in Comitatu Norfolciæ. *ibid.*
—— *Loveſtofte*, in Comitatu Suffolciæ. 61.
—— *Eaſtfleete*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Weſtfleet*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Northfleete*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Gorleſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Mutford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eſtergate*, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Iden. ibid.*
—— *Bury. ibid.*
—— *Halnaker. ibid.*
—— *Kinfare*, in Comitatu Staffordiæ. *ibid.*
—— *Stourton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Rudferne*, in Comitatu Warwici. *ibid.*
—— *Feckenham*, in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*
Maners (*Baldwinus de*). T. I. P. III. 145.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 5, 115.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 121, 144, 156, 208. T. III. P. I. 57.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 59.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 18, 34, 50, 74, 89.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 66.
—— (*Georgius*). T. V. P. IV. 135.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 45.
—— (*Jaſperus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. II. 41.
—— (*Georgius*). T. VII. P. II. 42.
Manesbrug (*Johannes de*). T. I. P. I. 142.
Maneſſyn (*Oliverus*). T. IV. P. IV. 65.
Maneton (*Richardus de*). T. I. P. II. 94.
Manewill (Prioriſſa *de*). T. I. P. III. 162.
Manfeld (*Robertus*). T. V. P. I. 110.
Manfredus, Princeps Tarentini. T. I. P. I. 195.
—— Regni Siciliæ Occupator. T. I. P. II. 26, 69, 81.
—— Filia ſua. T. I. P. II. 29.
Mangat (*Willielmus*). T. I. P. I. 11.
Manginer (*Jacobus le*). T. V. P. IV. 102.
Mangot (*Willielmus*). Baro. T. I. P. I. 16, 17.
Mangre, dictus *Bourciquaud* (*Johannes de*). T. III. P. I. 133, 140, 200, 201, 208. P. II. 59, 107.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 188.
Manhac. T. III. P. III. 110.
Maniere (*Philippus*). T. IV. P. III. 126.
Maniles (*Triſtanus*). T. III. P. I. 184.
Manimet (*Mauritius*). T. III. P. II. 95.
Manington (*Ambroſius*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Manioun (*Ferandus*). T. II. P. II. 140.
Mankorre (*Jacobus de*). T. IV. P. IV. 113.
Manley (*Petrus*). T. I. P. III. 203.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 4.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 129.
Mannage (*Nicholaus de*). T. I. P. IV. 96.
Manneby (*Thomas de*). T. II. P. I. 51.
Manner (*Johannes Le*). T. III. P. II. 182.
Mannering (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 162.
Manners (*Rogerus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.
Manneſyn (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 206.
Manueyſui (*Richardus*). T. I. P. IV. 15.
Mannia Rex. T. I. P. I. 44, 78, 117, 126, 155, 159. P. II. 12.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. II 44, 78.
—— (*Olavus*). T. I. P. I. 104, 117, 118, 126, 129.
—— (*Haraldus*). T. I. P. I. 155.
—— (*Artaldus*). T. I. P. I. 159.
—— (*Magnus* Hæres). T. I. P. I. 173.
—— Rex. T. I. P. I. 159.
—— Rex (*Magnus*). T. I. P. II. 210.
Mannia Inſula. In Manus Regis ſeiſita. T. II. P. III. 93. Cuſtodia. 94. Super clameo. 99.

Man-

Mannia Inſula conceſſa Comiti Northumbriæ. T. III. P. IV. 165. In manus Regis. T. IV. P. I. 82. Conceſſio. 90. Epiſcopatus conceſſus Henrico Man. T. VI. P. III. 132. Significavit pro eodem, 133. Pro eodem Conceſſiones. 133. Significavit. P. IV. 141. Regius Aſſenſus. 165, 166. Vide *Man Inſula*.
Manning (Edwardus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 184.
Mannington (Anthonius). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Mannock (Franciſcus), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 243.
Mannoria (Frater *Guillielmus*). T. I. P. III. 36.
Mannors (Georgius). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 39.
—— (*Rogerus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 144.
Manns (Robertus). T. III. P. III. 195.
Manny (Walterus de). T. II. P. III. 182.
—— (*Walterus de*). T. II. P. IV. 4, 5, 11, 15, 22, 63, 74, 87, 116, 119, 120, 131, 150, 190. T. III. P. I. 10, 11, 21, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 59, 66, 83, 95, 101, 115, 117, 118, 119, 131.
—— (*Tetricus*). T. II. P. IV. 96.
—— (*Gualterus*). T. III. P. I. 133, 146, 177, 208, 216. P. II. 7, 20, 23, 41, 54, 63, 147, 165, 166.
—— (*Oliverus*). T. III. P. II. 52.
—— (*Oliverus*). T. IV. P. III. 34.
—— (*Carolus*). T. IV. P. IV. 113.
Mannyng (Thomas). T. VI. P. II. 122.
Manos (Lubatus de). T. I. P. IV. 131.
Manponder. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Manſel (Walterus). T. I. P. I. 161.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 20.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 165, 170.
Manſell (Ludovicus), Miles & Baronettus, obtinet Officium Camerarii & Cancellarii Southwalliæ. T. IX. P. I. 77.
—— (*Franciſcus*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Canonicatum Llangmarch, infra Eccleſiam Collegiatam de Brecknock, Diœceſis Sti. Davidis. T. IX. P. III. 104.
Manſfeld (Willielmus). T. IV. P. III. 191.
—— (Comes). T. VII. P. I. 100.
—— (*Robertus*), Miles. T. VII. P. IV. 149.
—— (Comes *de*). T. VIII. P. I. 150.
Manſo (*Willielmus* Prior *de*). T. I. P. I. 107, 176.
—— (*Vitalis*). T. I. P. III. 41.
—— (Prior *de*). T. II. P. I. 63.
Manſton. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Briſtolienſi. T. VIII. P. II. 169.
Manſton (Rectoria de), in Diœceſi Briſtolienſi. T. IX. P. I. 80.
Manſuetus, Pœnitentiarius Papæ. T. I. P. II. 42.
Mantaland (Richardus de). T. I. P. II. 210.
Mantant (Thomas). T. IV. P. III. 190, 196. P. IV. 26, 49.
Mantill (Johannes). T. IV. P. II. 82.
Mantua. Pro Domino. T. IV. P. IV. 150. Pro Marchione ſuper liberaturâ Regis. T. V. P. I. 35. Literæ Marchionis ad Regem Angliæ. T. VI. P. I. 59, 138.
Mantua Domina. T. IV. P. III. 88.
—— Dominus. T. IV. P. IV. 150. T. V. P. I. 34.
—— Marchio. T. VI. P. I. 59, 84.
—— (*Fr.*). T. VI. P. I. 138.
Mantuers (Johannes de). T. II. P. I. 37.
Manuele (Radulphus de). T. I. P. II. 211, 214.
Manuele Prioriſſa (*Chriſtiana*). T. I. P. III. 104.
Manuelis (Johannes). T. II. P. II. 145. P. III. 32.
—— *de Lando (Fernandus)*. T. IV. P. IV. 157, 158.
Manumiſſio. Confirmatio. T. IV. P. IV. 126. Pro Willielmo Facy. T. V. P. I. 131. Omnes Homines naturâ liberos creavit Deus. T. VI. P. I. 87. P. IV. 152, 158.
Manwaring (Georgius). T. VII. P. III. 20.
—— (*Randal*). T. VII. P. III. 173.
—— (*Randolphus*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Rogerus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stanford Rivers, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 27.
—— (*Rogerus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. III. 27.
—— (*Thomas*) conſtituitur Magiſter, ſive Cuſtos Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ in Civitate Ceſtriæ. T. VIII. P. III. 164.
—— (*Edmundus*), in Legibus Doctor. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 267.
Manwaring (Georgius), Conceſſio ei facta Officii unius Heraldorum ad Arma. T. IX. P. I. 76. Vide *Mainewaring*.
Manwood (Rogerus). T. VI. P. IV. 152, 161, 180.
—— (*Jaſper*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 131.
Manyel (Robertus). T. III. P. I. 57.
Manyngford (Rogerus). T. III. P. IV. 32.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 27.
Manypeny Dominus (*Willielmus*). T. V. P. II. 172, 179, 184, 185.
Manyſtre (Johannes). T. VI. P. II. 208.
Mapel (Willielmus). T. III. P. IV. 133.
—— (*Thomas*). T. VII. P. IV. 103.
Mapeldurham (Siward de). T. I. P. II. 114.
Maperton (Rectoria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 30.
Mapes (Franciſcus), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
Mapesbury, Eccleſiæ Sancti Pauli Lond. Præbenda. T. VI. P. IV. 101.
Mapilsden (Johannes). T. VI. P. IV. 162. 165.
Mapilton (Johannes). T. V. P. II. 25, 70.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 114.
Maples (Thomas), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 243.
Mapleſden (Hugo), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Netherſtoway. T. VIII. P. III. 226.
Maplet (Edwardus). T. VII. P. III. 174.
Mapletofte (Edmundus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ffaltenham, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 30.
—— (*Edmundus*), Clericus, Capellanus *Thomæ* Comitis *Southamptoniæ*. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Bartlowe, ſive Barclowe, in Diœceſi Elienſi. T. IX. P. I. 256.
Mar Epiſcopus (*Juſtus*). T. I. P. I. 17.
— (*Adam*). T. I. P. III. 103.
— (*Rogerus*). T. I. P. III. 156.
— (*Berengarius*). T. II. P. III. 38.
— (*Donenaldus*). T. II. P. III. 66, 68.
— (*David*). T. III. P. I. 173. P. II. 83, 102.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 159.
— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 103.
— (*H*). Comes *de*). T. I. P. II. 66, 72.
— (*Donenaldus*). T. I. P. II. 228. P. III. 92, 95, 97, 98, 99, 104, 105, 121, 132. P. IV. 84.
— (*Donenaldus*). T. II. P. III. 59.
— Comitiſſa (*Iſabella*). T. II. P. III. 117, 122.
— (*Iſabella*). T. II. P. IV. 6. T. III. P. I. 26.
— (*Thomas*), Filius. T. III. P. I. 26.
— Comes. T. III. P. I. 68.
— Comes (*Thomas*). T. III. P. I. 141, 151, 159, 177, 178, 179, 180. P. II. 70, 73, 85, 96, 139, 145, 148, 161, 210.
— (*Thomas*). T. III. P. III. 14.
— (*Alexander*). T. IV. P. I. 96, 101, 121.
— (*Alexander*). T. IV. P. IV. 111, 171.
— Comes. T. VII. P. I. 14, 18, 32, 51, 135, 181. P. II. 24, 76, 78.
— (*Johannes*). T. VII. P. II. 97, 121, 128, 146, 169, 209.
— (*Johannes*). T. VII. P. III. 4, 65, 236, 247.
Mara (Johannes de). T. IV. P. III. 85.
Maradis (Franciſcus). T. II. P. II. 128.
Marahaco. Parochia. Terra & Tenementa. T. I. P. IV. 193.
Maramaur (Charlotus & *Willielmus)*. T. III. P. III. 79.
Marbam (Jacobus). T. III. P. II. 38.
Marbays (Gerardus de). T. I. P. II. 166, 167.
Marbeck (Rogerus). T. VII. P. II. 102.
Marbona (Dominus *de*). T. II. P. III. 10.
Marc (Raymundus). T. IV. P. III. 135, 136, 138.
Marca (Conradus de). T. II. P. IV. 31.
Marca. De concedendâ. T. III. P. I. 182.
Marcari (Anthonius). T. III. P. I. 13.
Marcarum conceſſio. T. II. P. II. 183. P. III. 94.
Marcella (Marcus de). T. III. P. IV. 16.
Marcelli (Arnaldus Sancti). T. I. P. IV. 68.
—— (*Willielmus de Gantilupo*). T. I. P. IV. 99.
Marcelli (Arnaldus). T. I. P. IV. 91, 157, 180, 183, 199, 206, 207. T. II. P. I. 9, 11, 14, 26, 28, 66. 119.
—— (*W.*). T. I. P. IV. 105, 109, 137, 139, 193.
—— (*B.*). T. II. P. I. 128, 139, 141, 145. 160, 165, 168, 184, 193, 194, 196. P. II. 7, 22, 31, 52, 53, 78.
—— (*B.*). T. II. P. II. 82.
—— (*Addruinus*). T. III. P. II. 94.
—— (*Stephanus*). T. III. P. IV. 37.
Marcellini & *Petri (Sanctorum)*, Presbiter Cardinalis Comes. T. I. P. III. 10, 14.
—— (*J.*). T. I. P. III. 195, 197. 201. P. IV. 18, 22, 34, 36, 43, 68.
—— (*J.*). T. I. P. IV. 99, 103, 105, 135, 206. T. II. P. I. 14, 26, 28.
—— (*Gancelinus*). T. II. P. I. 115, 116, 123, 128, 129, 131, 132, 134, 135. 137, 139, 140, 141, 143, 147, 150, 153, 158, 160, 161, 164, 165, 167, 168, 184, 189, 191, 194, 196. P. II. 7, 3, 10, 11, 16, 20, 22, 31, 32, 34, 39, 40, 45, 52, 53, 71, 72, 78.
—— (*Gaucelinus*). T. II. P. II. 82, 84, 85, 98, 99, 116, 118, 121, 127, 132, 143, 146, 170, 184.
—— (*B.*). T. II. P. II. 189.
—— (*G.*). T. II. P. II. 195, 196. P. III. 3, 7, 8, 10, 11, 13, 36.
Marcellinis (L. de). T. V. P. III. 174, 180. P. IV. 22.
Marcello (Willielmus de Sancto). T. I. P. I. 31.
—— (*Petrus de*). T. II. P. IV. 132, 134, 142.
Marcerius (Martiaus). T. I. P. III. 122.
March (Johannes de la). T. II. P. I. 37.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 179.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 73.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 67.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 125, 134.
—— (*Robertus*), Dominus de *Sedan*. T. VI. P. III. 206.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 68, 112.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 10, 76.
—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 113.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 183, 185.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 199.
—— (*Richardus*) conſtituitur Cuſtos Staurî Ordinationum, Munitionum, & cæterarum emptionum & proviſionum infra Turrim London, *&c.* T. VIII. P. II. 245. T. IX. P. III. 103.
Marchale (Willielmus). T. III. P. II. 102.
—— (*Rogerus*). T. V. P. II. 166. T. VI. P. I. 102.
Marcham (Johannes de). T. II. P. III. 26.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 11.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 153.
Marchand (Paulus le), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kirby ſuper Bane, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
Marchaunt (Johannes). T. V. P. II. 47.
—— (*Johannes* & *David*). T. V. P. II. 70.
Marche magna. Vicaria. T. VI. P. IV. 9, 163.
Marcheſii (Petrus). T. I. P. II. 107, 118, 222.
Marchia Seneſcallus (*H. de*). T. I. P. I. 69.
—— Archidiaconus (*B.*). T. I. P. I. 85.
—— Domina (*Thaleſia*). T. I. P. II. 6.
—— (*Garſias*). T. I. P. II. 153. P. III. 61, 62.
—— (*Hugo*). T. I. P. III. 57.
—— (*Garſias*). T. II. P. I. 84.
Marchia Comes devenit ligius Regi Angliæ. T. I. P. I. 37, 87, 88, 99. Pro Henrico Carey Barone de Hunsden Gardiano. T. VII. P. I. 6. Articuli propoſiti à Domino Gardiano. 104. Proclamatio tangens Marchias. P. II. 71. De Tranſportatione Perſonarum dictarum *The Greanes*. 101. Vide *Scotia*. Quæ olim dictæ Marchiæ, nunc Mediæ Satrapiæ ſuper Unione Regnorum Angliæ & Scotiæ. P. III. 34. Commiſſio ad inquirendum de Malefactoribus. 38. Super apprehenſione Malefactorum. 42. Commiſſio in Partibus Borealibus. 58, 96. Marchiarum Barones. T. I. P. II. 13, 14.
Marchia Franciæ Comes (*Hugo Leſignan*). T. IV. P. IV. 77, 92, 95, 96, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 106, 114, 115, 116, 121, 122, 125, 129, 133, 134, 135, 136, 160, 162, 163.
—— (*Galfridus*), Filius. T. II. P. IV. 77, 78, 113, 135, 195, 202. T. III. P. I. 7, 10, 11, 15, 46, 49, 74, 81.
—— Comes. T. V. P. I. 81, 83, 88.
—— *Scotiæ* Comes (*Brunus*). T. I. P. I. 35, 61, 64.

Marchiæ Scotiæ Comes (*H.*). T. I. P. I. 66, 72.
—— *Patricius de Dunbar*). T. I. P. III. 94, 95, 96, 97, 98, 99, 105, 106, 111, 112, 113, 114, 115, 132.
—— (*Patricius*). T. I. P. IV. 119, 132.
—— (*Patricius*). T. II. P. III. 57, 59, 95, 105, 115.
—— Comitiſſa. T. II P. III. 170.
—— (*Patricius*). T. II. P. IV. 79, 80, 81. T. III. P. I. 38, 68, 72, 97, 98, 99, 103, 107, 114.
—— Comitiſſa (*Johanna*). T. II. P. IV. 198.
—— (*Johannes*), Filius. T. III. P. I. 73.
—— Comes (*Patricius*) T. III. P. I. 138, 145, 146, 148, 149, 151, 153, 154, 157, 159, 161, 164, 167, 175, 184, 186, 213, 214. P. II. 36, 70, 109, 137.
—— (*Georgius*). T. III. P. II. 161.
—— Comitiſſa (*Philippa*). T. III. P. II. 42, 86, 168.
—— Comes (*Georgius*). T. III. P. III. 41, 108, 109, 132, 139, 188, 204. P. IV. 17, 40, 45, 67, 69, 75, 78, 83, 89, 95, 98, 99, 102, 116.
—— Comitiſſa (*Philippa*). T. III. P. III. 58, 71.
—— (*Georgius*). T. III. P. IV. 150, 179, 180, 184, 187. T. IV. P. I. 7, 10, 55, 53, 82, 191, 199.
—— Comitiſſa (*Chriſtiana*). T. III. P. IV. 188.
—— (*G. de Dunbar*). T. IV. P. II. 62, 65, 128, 154, 179, 180.
—— (*G.*). T. IV. P. IV. 93, 97, 101, 102, 111, 144, 155, 171.
—— Comes (*Eſme*). T. VII. P. III. 190. P. IV. 68.
—— *Angliæ* Comes (*Rogerus de Mortuomari*). T. III. P. I. 177.
—— (*Edmundus*). T. III. P. II. 147, 163, 165, 173, 210.
—— (*Edmundus*). T. III. P. III. 6, 13, 20, 28, 58, 60, 63, 64, 67, 71, 72, 92, 137. P. IV. 59, 90, 127.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. I. 161, 174.
—— Comitiſſa (*Alianora*). T. IV. P. I. 144.
—— Comes (*Edmundus*). T. IV. P. II. 73, 97, 100, 142, 143, 163, 165. P. III. 5, 16, 54, 64, 80, 121, 154, 162.
—— (*Edmundus*). T. V. P. II. 93, 94, 97, 98, 99.
Marchio (*Johanna*). T. IV. P. III. 17.
Marchti (*Radulphus*). T. I. P. III. 42.
Marchumley (*Robertus de*). T. I. P. IV. 148.
Marchynton (*Thomas de*). T. III. P. III. 194.
Marci (*Guillielmus* Cardinalis *Sancti*). T. I. P. II. 184.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 47, 62.
—— (*F.*). T. I. P. III. 195.
—— (*B.*). T. III. P. I. 24.
—— (*Guilliermus*). T. IV. P. III. 41, 48, 49, 57.
Marcial (*Petrus*). T. I. P. III. 41.
Marciani Vicecomitiſſa (*Conſtantia*). T. I. P. III. 67. T. II. P. I. 38.
Marciano (*Arnaldus*). T. I. P. II. 134.
Marcil (*Gilet*) T. V. P. IV. 97.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 98.
Marcique (*Gomeſius*). T. III. P. IV. 41.
Marcle Magna. Vide *Much-Marcle*.
Marco (*Nicholaus de Sancto*). T. II. P. II. 171.
Marcombe (*Alexander de*). T. V. P. III. 180.
Marcon Maſe, Dominus *Denffyn*. T. II. P. IV. 77.
Marconville (*Johannes de*). T. IV. P. III. 51.
Marcott (Villa de). Commiſſio directa probis hominibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Marcreille (*Ytier de*). T. III. P. IV. 36, 39.
Marcy (*Willielmus*). T. II. P. II. 26.
Mardyck. T. VIII. P. I. 150.
Mare. De conducendo armatam Potentiam ſupra Mare. T. V. P. III. 59. De Marinariis arreſtandis. 61. Contra Scotos. 114. De Capitaneo ſupra. 122. Super Officio Admiralitatis. P. IV. 46. Super bono Regimine Flotæ. 46. De Mareſcallo Armatæ. 47. Admiralli. T. VI. P. I. 18, 30. Armata. 31. Super Vitellatione Navium Aragoniæ. 117. Pro Franciſco Drake Milite Commiſſio. T. VII. P. I. 8. Pro Martino Frobuſher Commiſſio. 11. Proclamatio pro Societate Mercatorum negotiantium in Mare Baltico. T. VIII. P. III. 80. Vide *Marina* & *Maritima*.
Mare (*Henricus de la*). T. I. P. II. 7.
— (*Johannes*). T. I. P. II. 155, 203, 221. P. III. 19, 130.
— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 111.
— (*W*[illegible]). T. II. P. III. 54, 70, 85, 86.
Mare (*Herbertus*). T. II. P. III. 126.
— (*Edmundus*). T. II. P. IV. 160.
— (*Chriſtoi*). T. V. P. IV. 92.
— (*Hugo de Sancto*). T. IV. P. IV. 136.
— (*Thomas*). T. II. P. IV. 168.
— (*Willielmus*). T. III. P. I. 17.
— (*Robertus*). T. III. P. I. 119.
— (*Thomas*). T. III. P. III. 63.
— (*Daniel*). T. III. P. III. 147.
— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 82.
Mareau (*Henricus* & *Johannes de*). T. V. P. IV. 95.
Maredud (*Owen*, *Howel*, & *Jornith*), Filii. T. I. P II. 37.
Marele (*Petrus*). T. I. P. III. 41.
Marelio (*Henricus de*). T. I. P. I. 42.
Maremand (*Arnaldus de*). T. I. P. I. 140, 144.
Maremine (Vicecomes *de*). T. I. P. I. 141.
Mareny (*Johannes*). T. V. P. II. 5, 9.
Mareſcal (*Johannes le*). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 103.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 112. T. II. P. I. 59.
—— (*Anſelmus*). T. II. P. II. 120, 140.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 179.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 141, 169. P. II. 190.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 141, 143, 173.
—— (*Egidius*). T. III. P. I. 193.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 190.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 86.
—— (*Jacobus*). T. V. P. I. 128.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 77.
—— (*Godfridus*). T. VI. P. III. 202.
Mareſcalcia Angliæ pro Roberto de Cliford. T. I. P. IV. 91. Mareſcalli officium Nicholao de Segrave. 113. Mareſcallus. T. II. P. II. 26, 47. Conceſſa Willielmo de Monteacuto Comiti Sarum. T. II. P. IV. 35, 70. Super Mareſcalcia, de inquirendo. 159. De Officio commiſſo. 160. De Feodis in Hyberniâ. T. III. P. I. 84. Infra virgam Hoſpitii exercenda. P. IV. 65, 104, 123. Commiſſio ad Goalam deliberandum. T. VI. P. IV. 153. Vide *Mareſcallus*.
Mareſcalli (*Droynus*). T. IV. P. IV. 49.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 78, 96.
—— (*Rogerus*). T. V. P. I. 80.
Mareſcallus Angliæ. T. I. P. I. 59, 86, 91, 98. Regis. P. II. 47. P. III. 185, 203. P. IV. 48, 49. T. II. P. IV. 51. Edmundus de Mortuo mari. T. III. P. III. 28. Super causâ coram. P. IV. 19, 38. De Officio conceſſo Duci Surrey. 146. Comiti Weſtmorlandiæ. 115. De Officio & Baculo. 173. De Officio exercendo. T. IV. P. I. 82, 86. Officium Comitis Mareſcalli Angliæ conceſſum Johanni Howard Baroni de Howard, ſibi & Hæredibus Maſculis. T. V. P. III. 132. De Mareſcallo Armatæ in viagio Regis Roberto Willughby de Broke Milite. P. IV. 47. De Poteſtate conceſsâ Arthuro Principi Walliæ ad Mareſcallum conſtituendum. 47. Pro Edwardo Duce Somerſet, Officium Comitis Mareſcalli Angliæ. T. VI. P. III. 150. Pro Georgio Comite Salopiæ Officium Comitis Mareſcalli Angliæ pro termino vitæ. P. IV. 152. Portugaliæ inter & Angliæ Mercatores Commiſſio. 154. Officium pro Edwardo Comite Wigorniæ die Coronationis. T. VII. P. II. 80, 113, 132, 208. Officium pro termino vitæ, Thomæ Comiti Arundellæ conceſſum. P. III. 211. De procedendo in cauſis eodem modo ac Conſtabularius. 255. Vide *Heraldica* & *Mareſcalcia Angliæ*.
Mareſcallus Regis. T. II. P. III. 7.
Mareſcallus Hoſpitii. T. III. P. II. 206.
Mareſcallus (*Wllielmus*). T. I. P. I. 12, 28, 30, 66, 70, 72, 74. P. II. 30, 36, 83, 89.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 50, 69.
—— (*J.*). T. I. P. I. 70, 71, 82, 123.
—— (*Henricus*). T. I. P. I. 81.
—— (*David*). T. I. P. I. 131.
—— (*Walterus*). T. I. P. I. 136.
—— (*Uthredus*). T. I. P. III. 104.
—— (*Richardus*) & *Agnes* Uxor. T. I. P. III. 185.
—— (*Willielmus*. T. I. P. III. 183. P. IV. 5.
—— (*David*). T. I. P. III. 66.
—— (*Philippus*). T. I. P. IV. 14.
—— Comes (*Johannes*). T. IV. P. III. 38, 121, 146, 154, 162.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 101, 109, 111, 112.
Mareſcallus (*Willielmus*). T. V. P. IV. 208.
—— Comes (*Willielmus*). T. VI. P. III. 100, 101.
—— *Angliæ* (*Gilbertus*). T. I. P. II. 209.
Mareſcand (Dominus). T. I. P. III. 133.
Mareſcaub (*Fortinarius de*). T. II. P. I. 25.
Mareſchaut (*Johannes*). T II. P. IV. 25.
Mareſcot (*Johannes*). T. III. P. I. 143, 147.
Mareſey (*Guichardus*). T. III. P. III. 164.
Mareſtan (*Forteneius*). T. II. P. I. 2.
Maret (*Gilet*). T. IV. P. III. 175.
Marevill (*Johannes de*). T. I. P. II. 89.
Mareux (*Johannes de*). T III. P. III. 85.
Mareys (*Johannes*). T. III. P. I. 56.
—— (*Stephanus*). T. III. P. II. 41.
Marez (*Johannes dez*). T. III. P. I. 208.
Marfuntaynes (*Thomas*). T. II. P. II. 79.
Margareta, Soror Regis Scotiæ. T. I. P. I. 113, 131.
—— Filia Comitis Marchiæ. T. I. P. I. 142.
—— Soror Principis Walliæ, T. I. P. II. 37.
—— Filia Henrici Tertii. T. I. P. III. 102.
—— Regina. T. I. P. IV. 113.
—— Filia Regis. T. II. P. III. 23.
—— Uxor David de Brus. T. III. P. III. 23.
—— Regina. T. V. P. I. 137, 138, 141, 143, 169, 171. P. II. 70, 77, 117, 189, 192. P. III. 3, 4.
—— Soror Regis. T. V. P. II. 129, 134 138, 153, 157.
—— Regina. T. V. P. III. 67, 68, 79, 95, 103.
—— Filia Regis. T. V. P. IV. 80, 125, 142, 161, 165, 168.
—— Filia Regis. T. V. P. IV. 184, 188, 189, 191, 192, 194.
—— Regina Scotiæ. T. V. P. IV. 196.
—— Filia Reginæ Scotiæ. T. VI. P. III. 110.
—— Filia Henrici Septimi. T. VII. P. II. 64.
—— Comitiſſa de Nottingham. T. VIII. P. II. 169.
Margaritæ (*Guillielmus*). T. III. P. II. 89.
Margeis (*Gaillardus de*). T. II. P. I. 37.
Margeurai (*Girondus de*). T. I. P. I. 11.
Marguerie (*Andreas*). T. IV. P. IV. 26,
Marham Church (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 254.
Marhan Vicecomitiſſa (*Conſtantia de*). T. I. P. III. 134, 151.
Mari (*Caſſanus de*). T. II. P. IV. 97. T. III. P. I. 98.
— (*Lambardinus*). T. III. P. I. 14.
— (*Johannes*). T. III. P. I. 85.
Maria, Uxor A. de Muesbury. T. I. P. II. 5.
—— Monialis de Muesbury. T. I. P. III. 90, 127. P. IV. 16.
—— Soror Regis. T. I. P. IV. 99.
—— Monialis de Comesbury. T. II. P. II. 181.
—— Filia Henrici Septimi. T. IV. P. II. 92, 110, 111, 117, 122, 169, 182, 183, 188, 191, 192, 193, 194, 196.
—— modo Regina Franciæ. T. VI. P. II 196, 198. P. III, 4.
—— Filia Henrici Octavi. T. IV. P. III. 60, 62, 63, 69, 73, 78, 79, 83, 85, 103.
—— Eadem. T. VI. P. II. 15, 82, 84.
—— Filia Regis. T. VI. P. II. 143.
—— Infanta Hiſpaniæ. T. VII. P. III. 7.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 100.
—— (*Egidius*). T. IV. P. III. 174.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 11.
—— (*Petrus*). T VI. P. IV. 47.
—— *Sforcia* (*Ludovicus*). T. V. P. III. 141.
—— *de Ruere* (*Franciſcus*). T. VI. P. I. 136.
—— (*Mich. de Sancta*). T. IV. P. III. 101.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 160.
—— Angliæ Regina, Uxor Caroli Primi. T. VIII. P. I. 211. Conceſſio ad ejus vitam. *ibid.*
—— Comitiſſa Dotaria Salopiæ. T. VIII. P. II. 167.
Maria Virgo in Civitate Ceſtriæ. Monaſterii Prioriſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 44. Juxta Eborum Monaſterii Abbatis Scriptum. 45. De Abbâ Laudâ Northumbriæ Abbatis Monaſterii Scriptum. 45.
—— *Magdalen* (*Beata*), Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
—— Ad Montem (*Sancta*) Rectoria. T. VI. P. IV. 157.
—— Ad Muros (*Beata*). Nomen Eccleſiæ infra Civitatem Colceſtriæ, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 169, 170.

Maria infra Inſulam de Jerſey (*Beata*), Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. II. 170.
—— *de Crypta* (*Beata*). Nomen Rectoriæ in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 169.
—— *Virgo Ceſtriæ* (*Beata*). Eccleſia Cathedralis ſic dicta. T. IX. P. I. 80.
—— *in Wiggenhall* (*Beata*). Vicaria ſic dicta in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. I 80.
—— *in Oxonia* (*Sancta*). Vicaria. T. IX. P. II. 210.
—— *in Villa Warwicenſi* (*Beata*). Vicaria ſic dicta in Diœceſi Wigorniæ. T. IX. P. II. 253.
—— *Virgo in Villa Stafford.* Vicaria ſic dicta. T. IX. P. II. 254.
—— *in Caſtlegate* (*Beata*). Rectoria ſic dicta infra Civitatem Eborum. T. IX. P. II. 256.
Mariæ Sanctæ in Aquiro Diaconus Cardinalis (*Bernardus*). T. II. P. I. 139, 141, 145, 160, 165, 168, 176, 181, 194. P. II. 6, 7, 9, 20, 27, 31, 34, 39, 40, 45, 52, 54, 61, 71, 72, 78.
—— (*Bertrandus*). T. II. P. II. 82, 91, 116, 121, 143, 145, 148, 151, 184, 196. P. III. 5, 10, 11, 25, 29, 49, 59, 84, 103, 167, 193, 194, 195, 197, 198, 199.
—— (*Bertrandus*). T. II. P. IV. 3, 8, 16, 24, 39, 40, 48, 51, 59, 60, 61, 63, 76.
—— *de Ara Cœli* Presbiter Cardinalis (*Chriſtoferus*). T. VI. P. I. 162.
—— *in Coſmedyn* Diaconus Cardinalis (*Jacintus*). T. I. P. I. 128.
—— (*Raynerus*). T. I. P. I. 75.
—— (*Jacobus de Sabell*). T. I. P. II. 69, 104.
—— (*Franciſcus*). T. I. P. IV. 99, 102, 103, 104, 165, 186, 187, 193.
—— (*Reymundus*). T. II. P. II. 19, 22, 30, 34, 39, 53, 61, 78.
—— (*Reymundus*). T. II. P. II. 82, 84, 85, 116, 120.
—— (*Reginaldus Pole*). T. VI. P. IV. 51.
—— *Inviolatæ* Cardinalis (*Petrus*). T. III. P. III. 111.
—— (*P.*). T. I. P. III. 195, 201.
—— (*R. del Gott*). T. I. P. IV. 51, 53, 61, 63, 64, 65.
—— (*Reymundus*). T. I. P. IV. 91, 102, 103, 105, 109, 110, 125, 135, 137, 138, 150, 159, 180, 181, 184, 193, 206, 208. T. II. P. I. 4, 7, 11, 14, 66, 69, 73, 86, 100, 101, 102, 105, 113, 119, 177, 193, 194, 196, 197. P. II. 7, 22, 30, 52, 53, 61, 72.
—— (*A*). T. II. P. I. 125, 194.
—— (*Reymundus de Farges*). T. II. P. II. 82, 100, 145, 148, 182, 183. P. III. 5, 10, 11, 29, 34, 36, 41, 49.
—— (*Reymundus*). T. II. P. IV. 32, 122, 123, 124, 127, 141, 143, 157, 172, 174, 187, 206.
—— (*Amadeus*). T. IV. P. III. 98.
—— *in Porticu* (*Matthæus*). T. I. P. II. 211. 225, 236, 237. P. III. 14, 25, 47, 62, 74, 87, 104, 195, 201. P. IV. 22, 34, 36.
—— (*A. de Pelagrue*). T. I. P. IV. 99, 103, 105, 135, 137, 181, 183, 184, 193, 206, 207, 208. T. II. P. I. 1, 3, 7, 8, 11, 14, 26, 27, 28, 39, 46, 52, 55, 62, 63, 66, 69, 73, 86, 98, 100, 105, 107, 108, 110, 112, 113, 116, 119, 128, 141, 145, 165, 184, 193, 194. P. II. 7, 22, 30, 31, 45, 53, 61, 71, 72.
—— (*B.*). T. II. P. II. 78.
—— (*A*). T. II. P. II. 82, 99, 100, 148, 184. P. III. 5, 10, 11, 29, 49, 84.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 33.
—— (*Bernardus*). T. VI. P. I. 162.
—— *in viâ latâ* Diaconus Cardinalis. T. I. P. I. 32. P. II. 11, 31.
—— (*Ottamanus*). T. I. P. II. 104.
—— (*Jacobus*). T. I. P. III. 14, 47, 62, 143. P. IV. 22, 34, 36, 43, 65.
—— (*Lucas de Fliſco*). T. I. P. IV. 103, 105, 109, 137, 151, 159, 183, 184, 204, 206, 207. T. II. P. I. 9, 14, 26, 28, 46, 86, 105, 113, 115, 123, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 137, 139, 140, 141, 143, 147, 150, 153, 154, 157, 158, 159, 160, 161, 164, 165, 167, 168, 181, 184, 188, 189, 194, 197. P. II. 7, 10, 11, 12, 16, 20, 22, 30, 34, 39, 40, 45, 52, 53, 61, 77.
—— (*Lucas*). T. II. P. II. 79, 82, 84, 85, 100, 115, 121, 127, 132, 143, 146, 148, 170, 184, 196. P. III. 5, 10, 11, 17, 29, 31, 36, 41, 49, 62, 103.
—— *Winton* (Abbatiſſa). T. I. P. II. 57.
—— (Abbatiſſa). T. I. P. II. 156, 203.
—— *Eborum* (Abbas). T. II. P. IV. 107, 177. T. III. P. I. 86.
—— *de Bolonia* (Abbas). T. III. P. II. 85.
—— *Eborum* (Abbas). T. III. P. III. 133.
—— *Eborum* (Abbas). T. III. P. IV. 130. T. IV. P. I. 106.
—— *de Trym*. T. IV. P. I. 8.
—— *de Rouceſtre* (Abbas *Henricus*). T. IV. P. I. 136.
—— *Eborum* (Abbas). T. V. P. II. 20.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 131, 135. P. III. 18, 27.
—— *Majoris de Ferintin* Canonicus (*Alexander*). T. I. P. II. 33.
Mariana (*Alfonſus de la*). T. V. P. II. 181.
Marianis (*Angelus de*). T. VI. P. III. 123, 197. P. IV. 45.
—— (*Palmarius*), Filius. T. VI. P. IV. 45.
Marie (*Robertus*). T. II. P. IV. 75.
Marieburgh (Vicecomes *de*). Vide *Molineux* (*Richardus*).
Marigny (*Petrus de*). T. IV. P. III. 167.
—— (Dominus *Walrandus*). T. V. P. IV. 25.
Marina. De Capitaneo Thomâ Carewe. T. IV. P. II. 104. De Cuſtodiâ. 157. De Locumtenente Comite Huntington, &c. ſuper Mare. 158. Inſtructiones inde. 159. De Locumtenente Duce Bedford. 168. De Hoſtibus ſuper Mare. 173. Pro Comite Marchiæ Locumtenente. P. III. 9. Proclamatio ne Nautæ ſe ſubducant. T. VII. P. III. 256. Indenturæ Conventionum ſuper Marinis. P. IV. 34. Pro Navigatione Angliæ. 45. Vide *Mare* & *Maritima*.
Marimanda (*Arnaldus de*). T. I. P. II. 134.
Marinarii. T. I. P. I. 21.
Marinx. T. V. P. IV. 244, 259, 261, 262.
Mariolo (Dominus *de*). T. III. P. I. 21.
Marjoria, Soror Regis Scotiæ. T. I. P. I. 131.
Mariot (*Johannes*). T. IV. P. II. 25.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 54.
Maris (*Alanus de*). T. IV. P. III. 85.
Mariſcæ de Waſpitt. T. VIII. P. II. 60.
—— — *Stoneridge. ibid.*
—— — *Kiddlegrounds. ibid.*
Mariſco (*Richardus de*). T. I. P. I. 50, 58, 63, 65, 66, 69, 70.
—— (G). T. I. P. I. 72, 75, 82, 83.
—— (*Willielmus*). T. I. P. I. 83.
—— (*Adam*). T I. P. II. 27, 28.
Mariſco (Burgus de *Bello*). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 6.
Mariſhall (*Robertus*). T. VI. P. I. 179.
Maritagium. T. I. P. I. 95, 130. De Auxilio pro Primogenito Regis. T. IV. P. I. 18, 22.
Maritaun (*Galfridus* & *Benedictus de*). T. I. P. I. 146. P. II. 1.
Maritima. Proclamatio pro Cauſis maritimis. T. VII. P. I. 211. Super Piſcatione in alto Mari. P. II. 3. Piratæ. 14, 20. Contra Deprædationes ſuper Mare. P. II. 90.
Mark (*Robertus de la*). T. VI. P. I. 190.
Marka (Comes *de*). T. II. P. III. 159.
—— Comites (*Adulphus* & *Ingelbertus*). T. III. P. I. 80.
—— (*Ingelbertus*). T. III. P. II. 99.
—— Comes. T. III. P. IV. 130, 131.
—— Comes (*Gerardus*). T. V. P. I. 52, 68, 103.
Marka (Comes de). Super Homagio. T. V. P. I. 52. Conventiones cum Comite. 69.
Markam (*Johannes* & *Walterus*). T. IV. P. II. 82.
—— (*Gervaſius*. T. VI. P. II. 202.
Marke. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 26.
Markele (*Robertus*). T. III. P. III. 176.
Markenfeild. Nomen Parci & Capitalis Meſſuagii, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 59.
Markenfeld (*Thomas*). T. IV. P. III. 195.
Markeſhall, ſive *Markettiſhall* (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. IV. 63.
Markeſia (Domina) *de Solerio*. T. II. P. III. 44.
Market-Bosworth (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. III. 89.
Markettiſhall. Vide *Markeſhaal*.
Markham (*Walterus*). T. IV. P. I. 157.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 92.
—— (*Griffinus*). T. VII. P. II. 83, 177.
Markham (*Gervaſius*), Armiger. Commiſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 32,
Markland (*Gabriel*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Marks (*Robertus*). Clericus, Capellanus Roberti Briſtoilienſis Epiſcopi. T. VIII. P. II. 168. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Markyngfeld (*Thomas*). T. IV. P. I. 174.
Marlar (*Anthonius*). T. VI. P. III. 77.
—— (*Tobias*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Michel Creech Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis, per mortem Davidis Marlar Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
Marlawe (*Richardus de*). T. IV. P. I. 163, 166.
Marle (*Ferri de*). T. V. P. IV. 102.
Marleberge. Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Marleberg (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Marlebourgh (*Jacobus* Comes de), Magnus Theſaurarius Angliæ. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 219.
Marleburgh (Comes *de*). Vide *Ley* (*Jacobus*).
Marlen (*Gislebertus de*). T. IV. P. IV. 77.
Marlia (*Adolphus* Comes *de*). T. II. P. III. 168.
Marlowe Magna. Commiſſio directa Ballivo, Aldermannis, &c. hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Marlyne (*Willielmus*). T. I. P. III. 177.
Marmadier (*Johannes*). T. II. P. IV. 127.
Marmaduci (*Johannes*). T. I. P. III. 210.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 93, 124, 131, 165. T. II. P. I. 51.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 181, 192. T. I. P. I. 49.
Marmaduk (*Richardus*). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 72.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 148.
Marmanda (*A. de*). T. I. P. I. 144.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. III. 41, 134, 151.
Marmanda. Villa ſubdole reddita Franciæ. T. II. P. II. 166.
Marmel (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 198.
Marmier. T. V. P. IV. 173, 177, 178, 182.
Marmion (*Robertus*). T. I. P. I. 30.
—— (*Philippus*). T. I. P. II 83,
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 92.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 212.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 86, 91.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 193. T. II. P. I. 37, 52. P. II. 26, 47.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 48.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 130, 186.
—— (*Willielmus*) T. II. P. II. 141.
—— (*Manſerus*). T. II. P. III. 48.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 160, 162, 194, 197, 198, 204.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 123.
Marmix. T. VI. P. II. 105.
Marmont (*Thomas* & *Petrus*). T. V. P. IV. 96.
Marnehall. Rectoria. T. VI. P. IV. 171.
Marney (*Henricus*). T. VI. P. I. 45, 182, 204, 211.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 181, 204.
Marnilla (*Gaverius Petri de*). T. II. P. I. 143.
Marny (*Willielmus de*). T. II. P. II. 99.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 189.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 21. T. III. P. I. 119.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 78. P. II. 18.
Marochitanenſis Epiſcopus (*Lupus*). T. I. P. I. 178, 179, 180, 185.
Maroff (*Martinus*). T. VI. P. III. 172. P. IV. 11, 38.
Marrowe (*Willielmus*). T. V. P. II. 81. P. III. 194.
—— (*Deniſot*). T. V. P. IV. 97.
Marqua. De Proceſſu ſuper Literis. T. IV. P. II. 11.
Marquardi (*Johannes*). T. V. P. III. 36.
Marque (Litteræ de). T. VIII. P. II. 172.
Marqueſi (*Raymundus*). T. I. P. II. 177. P. III. 1.
—— (*Raymundus*). T. II. P. I. 99. P. II. 19.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. III. 132.
Marra (G. (*Willielmus Arnaldi de*). T. I. P. II. 189.
Marraſe (*Carolus de*). T. V. P. II. 31.
Marraue (Comes *de*). T. IV. P. IV. 102.
Marre (*Agnes*). T. VI. P. III. 44.
—— (*Johannes* Comes *de*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 222. P. II. 281.

Marreclut. Epiſcopus. T. I. P. II. 6.
Marregny (*Ingelramus*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 27, 48, 74.
Mariel (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 46.
Marrinhiaco (Dominus *Engelradus de*). T. II. P. I. 55.
Marroles (*De*). T. III. P. I. 218.
Marryke. Eborum Prioriſſæ Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 43.
Marſano (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 134.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 132, 133, 142. T. II. P. I. 17, 19.
—— (*Petrus*). T. I. P. IV. 132.
—— (*Arnaldus Guillielmi*). T. II. P. II. 111, 174. P. III. 44, 172.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 77.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. IV. 100.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. IV. 55.
Marſar (*Thomas*). T. VI. P. III. 56.
Marſehom. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Marſel (*Petrus*). T. III. P. I. 217.
Marſelly (*Guillimot*). T. III. P. II. 51.
Marſey (Dominus *de*). T. III P. I. 136.
Marsfeld. Advocatio Eccleſiæ & liberæ Capellæ ibidem. T. III. P. II. 199, 200.
Marſh (*Robertus*). T. VI. P. IV. 22.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 44.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Thomas*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Ma-Magiſter, Capellanus Baronis Craven de Hampſted. T. VIII. P. II. 251. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ, ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Llandeniydog & Capellam eidem annexatam, in Diœceſi Bangorenſi, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Eglywiſel & Capellis eidem annexatis, in eadem Diœceſi. *ibid*.
—— (*Gabriel* obtinet Officium unius Ballivorum Villæ de Sandwico. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Uſthwaite, infra Eccleſiam Cathedralem Beati Petri Eborum. T. VIII. P. IV. 115.
—— (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Patney, Diœceſis Sarum. T. IX. P II. 91.
—— (*Richardus*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Archidiaconatum Eboracenſem, in Eccleſiâ Cathedrali. T. IX. P. III. 90.
Marſhall (*Johannes*). T. IV. P. II. 134.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 12.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 55, 64.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 65, 109.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 26.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Warnerus*), Clericus. T. VIII. P. II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad Præbendam tertiam Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis. *ibid*.
——(*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wallesborie, Diœceſis Wigornienſis. T. VIII. P. III. 30.
—— (*Nicholaus*). Commiſſio ei directa ad examinanda Arma Militiarum, &c. T. VIII. P. III. 197.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Colly-Weſton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. I. 79.
—— (*Rogerus*), Clericus, promovetur ad Eccleſiam Parochialem de Carleton in More land, Diœceſis Lincolniæ. T. IX. P. II. 250.
Marſham (*Willielmus*). T. II. P. IV. 6, 114.
—— —— (*Ferdinandus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
—— —— (*Thomas*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Parcorum vocatorum Grafton-Park & Potterſpury-Park. T. IX. P. III. 39.
Marſhe (*Richardus*), Clericus, Præbendarius de Southwell. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 198.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Courtenhall, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. II. 246.
Marske (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Marſton (*Richardus*). Conceſſio ei facta Officii Coronatoris & Attornati in Banco Regis. T. IX. P. III. 88.
Marſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 6. Rectoria. 100. T. IX. P. II. 93.
Marſton-Bigott, ſive *Bigood* (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 50.
Marſton-Laurence. Rectoria. T. VI. P. IV. 102.
Marſton-ſicca. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.
Martean. T. VIII. P. II. 119.
Martefellon (Dominus *Barth. de*). T. I. P. III. 36.
Martel (*Willielmus*). T. I. P. I. 64.
—— (*G*.). T. I. P. I. 45. P. II. 15.
—— (*Alanus*). T. I. P. I. 53, 58, 63, 70, 92.
—— (*Philippus*). T. I. P. IV. 18, 31, 41, 42, 54.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 140.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. II. 43, 55.
—— (*Willielmus*), & *Albreda*, Uxor. T. III. P. IV. 175.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 99. P. III. 160.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 101, 102, 103, 105, 113, 131.
—— (*Galfridus*). T. IV. P. III. 82.
—— (*Johanna*, *Iſabella*, & *Margareta*). T. IV. P. III. 109.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 108.
Marteloti (*Thomas*). T. IV. P. IV. 7.
Marten (*Edmundus*). T. VI. P. III. 107.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 55.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 148.
—— (*Richardus*). T. VII. P. I. 117.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 174.
Marten (Monaſterium *de*), in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 51.
Marthaus (*Radulphus*). T. I. P. I. 45.
Marthiniz (*Mich*.). T. III. P. III. 40.
Martialis (Abbas *Sancti*). T. I. P. II. 138.
—— Cardinalis (*Hugo*). T. III. P. III. 18, 27, 57.
Martii Presbiter Cardinalis (*Petrus Sancti*). T. I. P. III. 143.
Martin (*Colinus*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Johannes*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Henricus*), Eques. Commiſſio ei directa de ſcrutinio faciendo pro Mercandiſis, Bonis, &c. captis per Capitaneum Kirke, à Gallis apud Fortalitium Kebeck. T. VIII. P. III. 79.
Martin Sancti Petri. Rectoria. T. VI. P. IV. 132, 151.
Martin Worthye. Rectoria. T. VI. P. IV. 115.
Martindale (*Willielmus*), Generoſus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 35.
Martineaux (*Johannes*). T. V. P. IV. 93.
Martini (*Garſias*). T. I. P. I. 178, 179, 180, 185. P. II. 1, 2, 13.
—— (*P*[illegible]), T. I. P. II. 36, 38.
—— (*Petrus de Artalona*). T. I. P. II. 207, 208. P. III. 7, 11, 12, 13, 19, 20.
—— (*Petrus de Luna*). T. I. P. III. 27, 32, 33.
—— (*Petrus de Leſcara*). T. I. P. III. 38, 141.
—— (*Bernardus*). T. I. P. III. 41.
—— (*Radulphus*). T. I. P. III. 41, 42.
—— (*Gundeſalvus*). T. I. P. IV. 153. T. II. P. I. 96.
—— (*Gundeſalvus*). T. II. P. III. 98, 161, 201.
—— (*Reymundus*). T. II. P. III. 44.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 21.
—— (*Anthonius*). T. IV. P. II. 37.
—— (*Martinus*). T. IV. P. IV. 120.
—— (*Numus*). T. V. P. I. 23.
—— (*Ynago*). T. V. P. II. 180, 181.
—— (*Petrus*). T. V. P. II. 181.
—— (*Nicholaus*), Filius. T. I. P. II. 155, 158.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 212, 221. P. III. 17, 21, 149.
Martini (Alur Dapifer *Sancti*). T. I. P. I. 12.
—— Cardinalis (*G*.). T. I. P. I. 92.
—— (*L*.). T. I. P. I. 149.
—— Subdiaconus (*G*.). T. I. P. I. 185.
—— Decanus Turonenſis. (*G*.). T. I. P. II. 48.
—— Presbiter Cardinalis. (*S*.). T. I. P. II. 156.
—— (*Gervaſius*). T. I. P. III. 14.
—— (*B*.) T. I. P. III. 102.
—— (*B*.). T. I. P IV. 18.
—— Cardinalis. (*G*.). T. I. P. IV. 103, 206. T. II. P. I. 14, 66.
—— (*Vitalis*). T. II. P. I. 86, 105, 113, 139, 145, 165, 168, 174, 184, 193, 194. P. II. 7.
—— Cardinalis (*P*.). T. II. P. III. 29.
—— Dominus (*Bartholomæus*). T. III. P. I. 29, 32.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 79.
Martini Sancti le Grande. Situs Collegii. T. VI. P. III. 187.
Martini Magni (Eccleſia Sancti) annexanda Capellæ Regis Weſtmonaſterienſi. T. V. P. IV. 210.
Martini (Vicaria *Sancti*). T. VI. P. IV. 46.
Martini Ironmongerlane (Rectoria *Sancti*). T. VI. P. IV. 102.
Martinidz (*Johannes*). T. II. P. III. 10.
Martino (*Vivianus de Sancto*). T. I. P. II. 191.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 200.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 70.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 118. T. II. P. I. 25, 49, 96, 127.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Laurentius*). T. II. P. I. 52.
—— (*Gadiferus*). T. III. P. I. 143.
—— (*Petrus*). T. III. P. II. 43.
—— (*Laurentius*). T. III. P. III. 56.
—— (*Galfridus*). T. III. P. III. 92.
—— *de Oſtun* (Abbas *de Sancto*). T. III. P. I. 195.
—— *de Eduen* (*Guillielmus* Abbas). T. VI. P. III. 174.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 49.
Martinus Quartus, Papa. T. I. P. II. 191, 195, 197, 198, 200, 201, 203, 204, 216, 217, 222, 225, 227, 228, 229, 230, 231, 236, 237, 240, 241. P. III. 10, 16, 45, 51.
—— *Quintus*. T. IV. P. III. 27, 32, 33, 41, 42, 45, 48, 54, 57, 63, 64, 84, 88, 98, 107, 112, 113, 166, 191. P. IV. 49, 62, 67, 93, 104, 125, 131, 139, 140, 143, 145, 150, 157, 172, 173, 174, 199.
Marton (*Robertus* & *Nicholaus*). T. I. P. II. 114.
—— *Perſona* (*Walterus*). T. I. P. II. 63.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 132.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 197.
Martinus Orgars (*Sanctus*). Rectoria ſic dicta in Diœceſi London. T. IX. P. I. 80.
Marlival. (*Rogerus du*). T. I. P. III. 130.
Marton. Locus ſic dictus, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitus, infra Comitatum Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Martre (*Willielmus de*). T. I. P. III. 39.
Martyn (*Willielmus*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 38, 48.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 108, 110, 144, 148, 162. T. II. P. I. 59, 91. P. II. 18, 29, 47.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. II 61.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 108, 78, 123, 130.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21, 108, 166, 167, 181. T. III. P. I. 27, 29.
—— (*Alfonſus*), dictus *Albo*. T. III. P. I. 88.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 192.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 83.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. III. 176.
—— (*Alvarus*). T. III. P. IV. 36, 39.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 72.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 70.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Philippus*). T. IV. P. III. 14.
—— (*Petrus*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Guillielmus*), dictus *Brunet*. T. IV. P. IV. 59.
—— (*Colinus*). T. V. P. I. 95.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 5.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 6, 14, 25.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 55.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 70.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 75.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 197. P. IV. 57.
—— (*Edmundus*). T. V. P. IV. 29.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 46.
—— (*Johannes*) T. VI. P. II. 73.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 197.
—— (*Richardus*). T. VII. P. I. 148.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. I. 158.
—— (*Henricus*). T. VII. P. II. 192, 198, 204.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 13.
—— (*Gregorius*). T. VII. P. III. 56.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 115, 134. P. IV. 11, 171.

Mar-

Martyn (Johannes). T.VII.P.IV. 151.
Martynſeld (Thomas). T.V. P.III. 105.
Martyr (Petrus). T.VI. P.III. 165, 196.
Martyrium Ricardus Scrope Archiepiſcopus Eborum paſſus eſt. T.V. P.III. 3.
Marucham (Johannes). T.IV. P.IV. 36.
Maruſſui (Leonellus). T.III. P.I. 13, 14.
Marvin (Dominus *Audley*). Crimina de quibus accuſatur.T.VIII. P.III.181.Warrantum ad liberandum ejus Corpus Vicecomitibus London & Middleſexiæ. 182.
Marum (Henricus de la). T.I. P.I. 155.
Marum. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Marurci Comes *(Johannes).* T.VII.P.II.65.
Marwell (Richardus) ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam.T.IX. P.III.68.
Marwood (Willielmus). T.VI. P.IV. 102.
Marwood-Hagge. Nomen cujuſdam Fundi ſic dicti, infra Dominium de Barnard-Caſtle, in Epiſcopatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 246.
Maryn (Aaron). T. III. P. III. 195. T.IV. P.II. 133.
—— *(Robertus).* T.IV. P.II. 133.
Maryner (Willielmus). T. III. P. IV. 159.
Mary-Ottery (St.). Rectoria. T.IV.P.IV.7.
Marzan (Arnaldus de). T. I. P.III. 38.
—— *(Petrus).* T.II. P.III. 46.
Marzen (Franciſcus). T.V. P.IV. 131, 151, 158.
Maſagio (Guillielmus de). T.IV. P.IV. 11.
Maſcal (Robertus). T.III. P.IV. 196. T.IV. P.I. 17, 28, 71.
Maſco (Petrus de). T.II. P.IV. 100.
Maſcorum Officium. Vide *Officia.*
Maſcy (Robertus). T.III. P.III.195.
—— *(Hugo* & *Richardus).* T.IV. P.I. 88.
Maſey (Richardus). T.III. P.III. 176.
Maſham (Willielmus), Baro, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
Maſham. Præbenda. T.VI. P.III. 126.
Maſharte (Michel). T.VI. P.IV. 157.
Maſilienſis Abbas. T.I. P.III. 7, 18.
Maſkal (Johannes). T.III. P.III. 150.
Maſkerell (Raſus). T.II. P.IV. 202.
—— *(Banducius).* T.III. P.I. 80.
Maſlyn (Johannes). T.III.P.IV. 169.
Maſmer (David). T.I. P.IV. 14.
Maſmines (Philippus). T.III. P.II. 194.
Maſon (Johannes). T.I. P.III. 117.
—— *(Alanus).* T.II. P.IV. 19.
—— *(Willielmus).* T.II. P.IV. 72.
—— *(Galfridus).* T.III. P.II. 195.
—— *(Johannes).* T.III. P.IV. 159.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.II. 125.
—— *(Johannes).* T.IV. P.III. 83.
—— *(Robertus).* T.V. P.I. 84.
—— *(Richardus).* T.VI. P.II. 61.
—— *(Edwardus).* T.VI. P.II. 194.
—— *(Georgius).* T.VI. P.II. 201.
—— *(Nicholaus).* T.VI. P.II. 174.
—— *(Thomas).* T.VI. P.II. 176.
—— *(Georgius).* T.VI. P.III. 3.
—— *(Johannes).* T.VI. P.III. 213.
—— *(Thomas* & *Helena).*T.VII. P.III.197.
—— *(Johannes).* T.VII. P.III. 202.
—— *(Edmundus)*, Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.I.91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Thomas).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 136.
—— *(Willielmus)*, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P. I. 15.
—— *(Edmundus).* Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cottenham, Diœceſis Elienſis. T.VIII. P. III. 27.
—— *(Edmundus)*, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Promotione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Sarum. T.VIII. P.III. 84.
—— *(Anthonius)*, Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Benedicti infra Villam Huntingdon, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 87.
—— *(Gabriel)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Apleby, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 169.
—— *(Jacobus).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— *(Ambroſius).* Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 278.
—— *(Johannes).* Officium ei conceſſum. T. VIII. P.IV. 114.
Maſon (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Binbrooke Sanctæ Mariæ, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P.IV. 119.
—— *(Amos)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Juſtiniani, in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 141.
—— *(Edmundus).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 198.
—— *(Robertus)* obtinet Officium Magiſtri Supplicum & Libellorum. T. IX. P. III. 39.
—— *Colonellus).* T.IX. P.III. 283.
Maſſa de Galabur (Blaſius). T. I. P.II. 214.
—— *de Ciliis (Petrus).* T.I. P.III. 27.
Maſſer (Thomas). T.VI. P.IV. 46.
Maſſingham (Ivo de). T.II. P.I. 179.
Maſſingham parva (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 37.
Maſſone (Richardus). T.II. P.IV. 11.
—— *(Tidericus* & *Johannes).* T.III. P.III. 175.
—— *(Johannes).*T.VI.P.III. 182, 189, 207. P.IV. 76, 171.
Maſſy (Johannes). T.III.P.III. 190.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.II. 169.
—— *(Willielmus).* T.IV. P.IV. 20.
—— *(Thomas).* T.VI. P.II. 196.
—— *(Johannes).* T.VI. P.III. 25.
Maſſynbert (Oſwaldus). T. VI. P. IV. 79, 86.
Maſtac (Fulco de), Dominus *de Mornac* & *Mortan.* T.I. P. I. 146. P.II. 1, 15.
Maſtad (Robertus de). T.II.P.I. 2.
Maſtak (de), Comes *Bygorriæ.* T.I.P.I. 122. P.II. 1.
—— *(Robertus).* T.I. P.III. 134.
Maſtas (Fulco de). T III. P I. 53.
—— *(Fulco).* T.III. P.I. 134.
Maſtatone (Willielmus de). T.I. P.II. 119.
Maſter (Willielmus), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8.
Maſter (Willielmus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ de Buckinge, Diœceſis Cantuarienſis, per Reſignationem Willielmi Maſter Patris ſui vacantem. T.VIII. P.II. 253.
Maſters (Richardus). T.VI. P.IV.81.
—— *(Willielmus).* T.VI. P.IV. 143.
—— *(Rogerus).* T.VII. P. I. 8.
—— *(Henricus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellam de Miſterton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.IV. 63.
—— *(Thomas)*, Clericus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Haydon, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.III. 41.
Maſtrik (Henricus van). T.V. P.I. 28.
Maſtz (Prior *de*). T.I. P.III. 133.
*Mataplan (Hugo de).*T.I. P.III. 29, 31, 32, 33, 52, 55.
—— *(P.Guillielmi).* T.I. P.III.151.
—— *(Petrus).* T.II. P.I. 2.
Mateland (Johannes Creighton Dominus). T. VII. P.I. 32, 106, 136, 184.
Matereland (Robertus & *Johannes).* T. IV. P. IV. 94.
—— *(Willielmus).* T.VI. P.II. 196.
Matfen, ſive *Malfen.* Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T.VIII. P. II. 54.
Matthæus, Vicecancellarius Regis. T.I. P.I. 17.
Mathecrier (Guillielmus). T.IV. P.IV. 16.
Mathematica. Lecturæ. Vide *Oxon.*
Matheſſolanis (Franciſcus & *Alexander).*T.VI. P.II. 256.
Matthewe (Thomas). T IV. P.II. 127.
—— *(Johannes).* T.IV. P.II. 137.
—— *(Willielmus).* T.VI.P.II. 157.
—— *(Thomas).* T.VI. P.IV. 8.
—— *(Rogerus).* T.VI. P.IV. 144.
—— *(Evanns).* T.VI. P.IV. 162.
—— *(Johannes).* T.VII. P.I. 52. P.II. 140.
—— *(Thobias).* T.VII. P.II. 159.
—— *(Anthonius).* T.VII.P.III. 45.
—— *(Samuel).* T.VII. P.IV. 151.
Mathewes (Chriſtoferus). Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 76.
Mathews (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
—— *(Samuel).* Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Mathias, Prothonotarius Palatini Rheni. T. III. P.IV. 128.
Matien (Boudart). T.IV. P.II. 156.
Matilda Imperatrix, Filia Henrici Primi. T. I. P.III. 100, 215.
—— (Imperatrix). T.IV. P.III. 147, 161.
Matildæ Filii *(Galfridus* & *Willielmus).*T.IV. P.III. 147.
Matiſcon (Hugo de) T.I. P.III. 49.
Matiſel (Johannes). T.I. P.II. 6.
Matiſewell. T.I. P.II. 228.
Matkin (Franciſcus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 40.
Matland (Dominus). T.VI. P.III. 97.
Matlin (Richardus). T.IX. P.III. 99.
Matnevyn de Levenax (Gilcriſt). T.I. P.II. 210.
Matravers (Dominus). T.IV. P.II. 111. P. III. 8.
—— *(Johannes).* T.IV. P.IV. 120.
—— *(Henricus).* T.VI. P.III. 5, 62.
—— *(Johannes).* T.VI.P.IV. 92.
—— (Dominus *Henricus*), Commiſſio ei directa concernens Quadrantes, ſive *Farthings.* T.IX. P.I. 72.
Matreſden (Philippus de) T.I. P.III. 130.
Matrimonia. Regis Matrimonii Diſpenſatio.T. I. P.I. 92, 97. T.I. P.I. 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 129, 130, 143, 158, 164, 169, 173, 174, 184, 185. P.II. 13, 14, 37, 45, 47, 52, 73, 74, 111. Arragoniæ. T.I. P.II. 134. Navarræ. 135. Valenciæ & Haſtings. 149. Romanorum Regis. 154, 164. Brabantiæ. 165, 166, 167, 169. Roman. 170, 171, 172, 178. Aragoniæ. 193. Hollandiæ. 194. Aragoniæ. 202, 206, 207, 208, 209. Flandriæ. 237. Glouceſtriæ Comitis. 220. Haſtings. 225. Norwegiæ. 228. Hollandiæ. 234, 239. P.III. 3, 6. Clifford. 6. Brabantiæ. 14, 69, 73. Aragoniæ. 19. Norwegiæ. 57, 66. Burgundiæ. 73. Franciæ. 124. Scotiæ. 146. Hollandiæ. 168. Flandriæ. 169, 170. Sabaudiæ & Glouceſtriæ. 176. Flandriæ adnullatio. 199. Franciæ Diſpenſatio. 202. Jurandum. 206. Caſtellæ. P.IV. 16. Scotiæ & Franciæ. 152, 153. Norwegiæ & Scotiæ. P.IV.83. Comitis Herefordiæ cum Hollandiæ Comitiſsâ Diſpenſatio. 17. Franciæ. 26. Burgundiæ. 52. Fiff. cum Monthermer Diſpenſatio. 61, 62. Alianoræ Filiæ Regis. 63. Pontii & Caſtellæ Diſpenſatio. 73. Roman. 78 Caſtellæ. 80. Franciæ. T.I. P. IV. 95. Bononiæ celebrandum. 106. Britanniæ Diſpenſatio. 170. Moubray & Abernith Diſpenſatio. 192. T.II. P.I. 4. Diſpenſatio. 119. Egremont. 127. Diſpenſatio Filii Regis. 165, 182, 183. P.II. 11, 17. Warwici Comitis. 11. Pembroch Diſpenſatio. 17. Valentiæ. 76. Aragoniæ. T.II. P.II. 95, 113. Super Diſpenſatione Arundell. 121. Caſtellæ. 124. Hiſpaniæ. 125. De Duroforti. 151. Edwardi Principis. 153. Portugaliæ. 155. Hollandiæ. 196, 198. Johannis de Eltham. P. III. 9, 32, 35. Franciæ. 28. Gelriæ. 70, 73, 75. Subſidium pro Maritagio Alianoræ Sororis Regis. 79, 87, 88, 89, 91, 93. Inter Comitem Cornubiæ & Filiam Comitis de Eu. 89. De Bloys. 112. De Coucy. 117. Hiſpaniæ. 118. Auſtriæ. 131, 141, 148, 157. Norwegiæ & Namur. 133. Flandriæ. 165. Auſtriæ. 141. Britanniæ. 141. Leteham & Clifford. T.II. P.IV. 3. Brabantiæ. 18. Flandriæ. 37. Deſpenſer & Sarum. 71. Le Bret & Kent. 71. Cornubiæ & Brabantiæ. 73. Brabantiæ. 86. Montehermer. 89. Ultoniæ. 99. Walliæ Principis & Brabantiæ. 174. Portugaliæ. 188. Flandriæ. T.III. P.I. 8. Auſtriæ. 19. Lebret. 64, 65. Deſmond & Ormond. T.III. P.I. 183. De Licentiâ maritandi Buffet. T.III. P.II. 45. Principis Walliæ & Cantiæ Comitiſſæ. 47. Burgundiæ. 53, 89. Flandriæ. 94. Mediolani. 114. Mediolanenſis. T.III. P. III. 84. Courtenay & St. Paul. 88. Imperatoris. 101. Franciæ. T.III. P. IV. 170, 178. Romanorum. 194. Daciæ. T.IV. P.I.28, 92. Franciæ. 103. Burgundiæ. 196. Franciæ. T.IV. P.II. 66. Burgundiæ. 79. Aragoniæ. 140. Neurenburienſis. P.III. 100. Lotharingiæ. 100. Imperatoris. 100. De Pardonatione ſine Licentia Regis.146. Scotiæ. T.IV. P.IV. 98. Cum Filia Comitis Armagniaci. T.V. P.I. 112. Regis. 138. Franciæ. T.V. P.III. 67. Auſtriæ. 102. Caſtellæ. 102. Burgundiæ. 109.

Matrimonia Franciæ. T. V. P. III. 112. Britanniæ. 115. Caſtellæ. 117. Scotiæ. 126, 149, 153. Diſpenſatio ſuper Matrimonio. 117. Hiſpaniæ. P. IV. 37. Scotiæ. 80. Caſtellæ. 106. Sabaudiæ. 221. Hiſpaniæ. 239. Franciæ. 62, 143. Pardonatio ſuper illicito. T.VII. P. III. 160. P. IV. 17. Commiſſio Appellationis inde. 83.
Matſon (*Thomas*). T.VI. P.II. 119.
Mattefellon (Dominus *Theobaldus de*). T.I. P. III. 36.
—— (Dominus). T.III. P.IV. 41, 118.
Mattenſon (*Willielmus*). T.III. P.III. 146.
Matthæi (*Herbertus*) Filius. T.I. P.I. 114, 115, 137, 141.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 30, 57.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 156, 203.
—— (*Guido*). T.II. P.I. 34.
Matthæus (*Johannes*) Epiſcopus Veronenſis. T.VI. P.II. 76.
Matton (*Johannes de*). T.II. P.IV. 79.
—— (*Chriſtoferus*). T.VI. P.IV. 7.
Maubek (Dominus *de*). T.II. P.III. 172.
Mau'eguet (*Segunnus de*). T.I. P.III. 29, 30.
Maubert (*Simeon*). T.III. P.I. 210.
Maublane (*Petrus*). T.V. P.IV. 102.
Mauby (*Richardus*). T.IV. P.IV. 173.
Mauclere (*Willielmus*). T.I. P.I. 60, 62.
Maucoulx (*Guillielmus*). T.V. P.III. 92.
Maudelen (*Richardus*). T.III. P.IV. 62.
—— (*Richardus*). T.III. P.IV. 137, 138, 159.
Maudeſley (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 184.
Maugeſyr (*Normannus* & *Armandus de*). T.I. P.I. 141.
Maugien. Vide *Machen*.
Maugier (*Johannes*). T.IV. P.IV. 23.
Maugonel (*Galfridus*). T.III. P.I. 158.
Maugre (*Galfridus le*). T.III. P.I. 141, 169.
Maul (*Willielmus de*). T.I. P.III. 104.
Mau. (*Patricius*). Officium ei conceſſum Magni Parci de Eltham in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.III. 26.
Mauleon. T.III. P.IV. 159.
Maulevrier (*B.*). T.I. P.I. 45.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 121. T.II. P.I. 52.
—— (*Chriſtoferus*). T.II. P.IV. 208. T.III. P.I. 5.
—— (*Robertus* & *Halnath*. T.IV. P.II. 124, 133.
—— (*Maria*). T.IV. P.II.. 133.
—— (*Richardus*). T.VII. P.I. 224.
Mauley (*Petrus de*). T.II. P.II. 14.
—— (*Petrus*). T.III. P.II. 137, 139, 152, 163.
—— (*Petrus*). T.III. P.III. 7.
Maulone (*Anthonius*). T.II. P.IV. 6. T.III. P.I. 86.
Maultus (*Zerobabel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tarrant Rawſton, ſive Antioch. T.VIII. P.III. 280.
Maulun (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 23.
Maunsefeld (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 45.
Mauncel (*Robertus*), Eques, Vice-Admirallus Angliæ. T.VIII. P.I. 18.
Maundel (*Petrus* & *Otto de*). T.III. P.IV. 90.
Maundevilla (*Willielmus* Comes *de*). T.I. P. I. 89.
—— (*Galfridus*). T.I. P.I. 30, 57.
—— (*Galfridus*). T.I. P.II. 156, 199, 203. P.III. 17.
—— (*Johannes*). T.I. P.III. 131.
—— (*Rogerus*). T.I. P.III. 106.
—— (*Thomas*). T.I. P.IV. 14, 76.
—— (*Robertus*, *Henricus* & *Martinus*). T.I. P.IV. 76.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 144. T. II. P.I. 56, 189.
—— (*Jordanus*). T.II. P.I. 37, 52.
—— (*Walterus* & *Simon*.) T.II. P.I. 52.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 70, 77.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 130.
—— (*Richardus*). T.II. P.II. 139, 176.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 176. P.III. 125.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 126.
—— (*Henricus*) Vicecomes. T.VII. P. III. 190, 196, 198, 210, 236, 239, 247. P.IV. 11, 30, 62, 77, 144, 162, 168.
Maundeville (*Henricus*), Vicecomes, Dominus-Cuſtos Parvi Sigilli, & Præſidens Conſilii Privati Regis. T.VIII. P.I. 32. Commiſſio ſpecialis ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. *ibid.* Altera Commiſſio ei data. 59, 171.
Maune (*Oliverus*). T.IV. P.IV. 104.
Maunſel (*Johannes*). T.I. P.I. 143, 147, 148, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 184, 185. P.II. 2, 3, 5, 6, 7, 10, 13, 15, 19, 28, 31, 37, 42, 46, 47, 52, 56, 59, 60, 62, 64, 68, 69, 70, 73, 77, 84, 97.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 159.
—— (*Thomas*). T.I. P.IV. 14.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 125.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 4.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 28, 83, 96.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 20.
—— (*Robertus*), Miles, Commiſſarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Thomas*), Miles & Baronettus. T. VIII. P.III. 46.
—— (*Jana*), Uxor Thomæ Maunſell Baronetti. T.VIII. P.III. 46.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stoneley. T. VIII. P.III. 282.
Maunsfeild (Vicecomes de), Dominus Ogle, Baro de Bottle. T.VIII. P.II. 166.
Maunſwel (*W.* Comes *de*). T. I. P.I. 89.
Mauntel (*Thomas*). T. V. P. III. 58.
Maupaſſe (Dominus *Johannes de*). T.V. P.I. 187, 188, 189, 191. P.II. 3.
Maupour (*Michael*). T. IV. P. IV. 23.
Maurdyn (*Richardus*). T.II. P.IV. 22.
Maure (*Johannes de*). T.I. P.II. 211.
Mauregnault (*H.*). T.IX. P.III. 275.
Mauri (*Gunſalvus*). T.IV. P.II. 95.
Mauri (*N. Sancti*). T.I. P. II. 2.
—— (*N.*). T.II. P.IV. 159.
Mauri. Super expeditione contra. T.VI. P. I. 18, 19.
Mauriana Comes (*Humbertus*). T.I. P.I. 11, 14.
Maurianenſis Epiſcopus (*Willielmus*). T.I. P. I. 11.
Maurice (*Oliverus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanaber, in Diœceſi Bangorienſi. T.VIII. P.II. 249.
Maurini (*Petrus*). T.III. P.III. 91.
Maurino (Abbas *de Sancto*). T.I. P.III. 133.
Mauritaniâ (*Galfridus de*). T.I. P.I. 140.
Mauritii (*Nicholaus Sancti*). T.I. P.I. 177.
Mauritii (*Mauritius* Filius). T. I. P.II. 129.
—— (*Thomas*). T.I. P.III. 132.
—— (*Gerardus*). T.I. P.IV. 15.
—— (*Petrus*). T.IV. P.IV. 19. T.V. P.I. 12, 15.
Maurmate (*Arnaldus de*). T.III. P.I. 36.
Mauro (*Andreas de Sancto*). T.IV. P.III. 167.
—— (*Laurentius* & *Radulphus*). T.I. P.III. 130.
—— (*Edmundus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 27, 47.
—— (*Nicholaus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Oſmon*). T.II. P.II. 130.
—— (*Thomas* & *Johannes*). T.II. P.II. 139.
—— (*Guillielmus*). T.II. P.III. 45, 46.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.I. 101.
—— (*Ludovicus*). T.VI. P.IV. 70.
Mauroy (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Maurre (Dominus *de*). T.V. P.III. 200.
Maurus (*Gundiſalvus*). T.IV. P.I. 61, 165.
Mauſegney (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 78.
Mauſeio (*W. de*). T.I. P.I. 45.
Mauſeſtat (*Petrus de*). T.II. P.III. 174.
Mauſey (*Proteclinus de*). T.I. P.I. 59.
Mauſurier (Comes *de*). T. VII. P.II. 23.
Mautalent (*Johannes*). T.III. P.II. 83.
—— (*Patricius*). T.III. P.II. 102.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 109, 111, 112.
Mautravers (*Johannes de*). T.I. P.I. 142.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 14.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 35.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 130, 177, 186, 191. P.III. 26, 27, 65.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 25, 34, 121.
—— (*Johannes*). T.III. P.II. 41.
—— (Dominus). T.IV. P.IV. 120.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 133.
—— (*Henricus*). T.VI. P.III. 4, 62.
Mauvan (*Petrus de*). T.IV. P.II. 143, 145.
Mawardyn (*Richardus*). T.II. P.IV. 160.
Mawde (*Edwardus*). T.VI. P.III. 141.
—— (*Johannes*). Pardonatio ei conceſſa pro verbis ſeditioſis. T.VIII. P.III. 104.
Mawe (*Leonardus*), Sacræ Theologæ Doctor. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Leonardus*). Conceſſio ei facta Officii & Loci Magiſtri, ſive Præſidis Collegii Sanctæ Trinitatis in Univerſitate Cantabrigiæ. T.VIII. P.II. 26.
—— (*Leonardus*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum Bathonienſem & Wellenſem. T.VIII. P.III. 27.
Mawes (*St.*). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 2.
Mawliverer (*Thomas*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge* T.VIII. P.II. 7.
Maxencii (Abbas). T.III. P.II. 152, 153.
Maximis (*P. de*). T.VI. P.I. 55.
Maxtowne (*Patricius*), Clericus, Capellanus Edwardi Comitis Norwicenſis. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Canfeild Magnâ, Diœceſis London, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Rothing Altâ ejuſdem Diœceſis. T.VIII. P. II. 252.
Maxwell (*Herbertus de*). T.I. P.III. 66, 98.
—— (*Euſtachius*). T.II. P.IV. 72.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 149. P.II. 96.
—— (*Robertus*). T.III. P.II. 83, 88, 102.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 54, 70, 75, 82, 112.
—— (Dominus *Herbertus*). T.IV. P.IV. 101, 171.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 102.
—— (*Herbertus*). T. V. P.II. 18, 37, 50.
—— (*Robertus*). T.V. P.II. 74, 89.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 56.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 155. P.IV. 73. T.VI. P.I. 88. P.III. 97.
—— (Dominus *Robertus*). T.VI. P.III. 202, 203, 206, 227.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 227. P. IV. 106, 119.
—— (*Edwardus*). T.VI. P.III. 227.
—— (*Jacobus*). T.VII. P.III. 11.
—— (*Robertus*). T.VII. P.III. 58.
—— (*Robertus*). Privilegia ei conceſſa. T.VIII. P.II. 26.
—— (*Jacobus*). T.VIII. P.III. 93.
—— (*Jacobus*), Armiger, unus Generoſorum Regis Hoſtiariorum. Conceſſio ei facta Officii Virgæ Bajuli. T.IX. P.III. 103.
May (*Willielmus de*). T.I. P.III. 103.
—— (Prior *de*). T.I. P.III. 66.
—— (*Reymundus*). T.II. P.II. 170.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 108.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 175.
—— (*Adam*). T.IV. P.II. 169.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 2, 31.
—— (*Henricus*). T.V. P.I. 140.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 168, 170, 174, 197. P.IV. 86.
—— (*Humfridus*). T.VII. P.III. 247. P.IV. 11, 65, 77, 144.
—— (*Humfridus*), Cancellarius Ducatûs Lancaſtriæ. T.VIII. P.I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. *ibid.*
—— (*Guillielmus*), Canonicus Cathedralis de Carliſle. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 14.
—— (*Humfridus*), Miles, Vicecamerarius Hoſpitii Regis. Commiſſio ei directa ad componendum de Finibus pro contemptibus in non ſuſcipiendo Ordinem Militarem ſecundum ſtatum. T.VIII. P.III. 73. Conſtituitur Cuſtos, ſive Magiſter Rotulorum. 83.
—— (*Adrianus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 137.
—— (*Adrianus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.III. 88.
Mayal (*Dioniſius*). T.VI. P.II. 73.
Mayan (*Arnaldus*). T.III. P.IV. 174.
Mayden (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Mildred in Pultrea. T.IX. P.II. 209.
Maydeſtone (*Thomas*). T.VI. P.II. 73.
—— (*Elizabetha* Vicecomitiſſa *de*) creatur Comitiſſa de Winchelſey in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.III. 24.

Ma-

Mayel (Rogerus). T. II. P. II. 178.
Mayerne (Theodorus), Armiger, Conſiliarius & Medicus Henrici IV. Regis Galliæ. T. VIII. P. I. 192. Conceſſio ei directa ad ejus vitam. *ibid.*
Mayll (Hardoynus de). T. I. P. I. 121.
Maylord (Johannes). T. III. P. III. 194.
Maylot (Radulphus). T. III. P. IV. 168.
Maymont (Bernardus). T. III. P. I. 96.
Mayn (Johannes de). T. III. P. I. 129.
—— (Comes). T. V. P. I. 187.
—— *(Cuthbertus)*. T. VI. P. IV. 180.
—— Dux *(Carolus)*. T. VII. P. I. 20, 78, 90, 100, 116.
Maynabours (Georgius). T. III. P. II. 44, 55.
Maynac (Johier de). T. I. P. I. 99.
Maynade (Petrus). T. II. P. IV. 84.
Maynard (Johannes). T. III. P. I. 79, 112.
—— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. III. 166.
—— *(Alexander)*, Armiger. T. VIII. P. I. 180.
—— *(Alexander)*, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VII. P. II. 6.
—— *(Carolus)*. Conceſſio ei facta Officii unius Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum, durante Vita in Reverſione. T. VIII. P. II. 26.
Mayne (Jacobus). Armiger. T. VII. P. II. 33.
Mayner (Thomas). T. II. P. IV. 23.
Mayns (Aiton). T. VII. P. I. 6.
Maynwaring (Thomas). T. V. P. II. 191.
Mayo (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lambeter cum Patricio. T. VIII. P. III. 227.
Mayoli (Berengarius). T. I. P. III. 42.
Mayon (Johannes), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Warriæ. T. VIII. P. II. 32.
Mayott (Rogerus). T. VI. P. IV. 9.
Mayow (Philippus). T. V. P. I. 6.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. I. 179.
Mayraco (Gausbert de), Dominus *de Tenbone*. T. II. P. IV. 127, 128.
Mayres (Daniel), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Whittington, Diœceſis Ceſtriæ. T. VIII. P. III. 167.
Mayſon (Raymundus de). T. V. P. I. 180.
Maza (Petrus). T. I. P. III. 32.
Mazarin (Cardinalis). Epiſtola ad eum ſcripta. T. IX. P. III. 231. Vide *Conti* (Princeps de).
Mazet (Thomas). T. VI. P. II. 51.
Mazoun (Johannes le). T. I. P. III. 129.
Mazurri (Aubertus). T. III. P. II. 179.
Meade (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Litlington, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
Meana (Arnaldus de). T. IV. P. II. 152.
Meare (Petrus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Woodbroughghe, in Eccleſiâ Collegiatâ de Southwall. T. VIII. P. III. 228.
Meaulſton (Purcevallus de). T. IV. P. III. 18.
Meautis (Johannes), T. V. P. IV. 77, 110, 113.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 146.
—— *(Johannes)*. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 163.
—— *(Thomas)*. Conceſſio ei facta Officii Clerici & Clericorum omnium & ſingulorum Brevium & Proceſſuum in Curiâ Cameræ Stellatæ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
—— *(Thomas)*, Armiger, unus Clericorum Privati Conſilii. T. IX. P. II. 68. Commiſſio ei directa pro meliori regimine Ceveviſiariorum. *ibid.* Aliud Officium ei conceſſum. 86.
Meaux (Thomas de). T. III. P. I. 197.
—— (P. Epiſcopus *de*). T. III. P. IV. 166.
Meb Weneo. T. I. P. II. 225.
Mechlaew. T. I. P. II. 225.
Mechren (Nigellus). T. II. P. I. 77.
Mecleſtrant (Johannes). T. V. P. II. 142.
Medalia (Petrus de). T. I. P. III. 43.
Medcalfe (Brianus), Clericus. Conceſſio Pardonationis pro eo. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
Mede (Richardus del). T. III. P. II. 143.
Medefeld (Johannes de). T. I. P. IV. 156, 200.
Medelano (Guillielmus Emaneni de). T. II. P. III. 8.
Medelby Perſona (Simon de). T. I. P. III. 163.
Medem (Martinus à). T. VII. P. II. 11.
Medenſis Epiſcopus *(Edwardus)*. T. VI. P. II. 219.
Medgley (Robertus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Dexthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 254.
Medham (Johannes de). T. II. P. II. 129.
Medialano (A. de). T. III. P. II. 80.
Mediana Dominus *(Henricus de)*. T. I. P. III. 36.
—— Comes *(Johannes Taxius)*. T. VII. P. II. 117, 135, 143.
Medices (Franciſcus Armetinus Presbiter Cardinalis). T. VI. P. I. 200.
Medici (Albertus). T. I. P. IV. 168. T. II. P. I. 21, 80.
—— *(Albertus)*. T. II. P. III. 8, 174.
—— *(Proſper Camilius de)*. T. V. P. III. 61.
—— *(Laurentius* & *Johannes de)*. T. V. P. III. 90.
—— Cardinalis *(Julianus)*. T. V. P. I. 50, 61, 79, 86, 105, 139, 141.
—— *(Laurentius)*, Dux *Urbini*. T. VI. P. I. 127.
Medicus & Res Medicinam ſpectantes. Kertadobricht. T. I. P. II. 206. Regis. P. IV. 61, 64, 67, 74. De Annuitate. T. II. P. II. 116. Regis. T. III. P. II. 79, 145. Pro Elia Sabot Hebrewe Doctore. T. IV. P. I. 184. Regis ſuper Viagio. P. II. 116, 117. Pro Medico Regis de Præbendâ. P. IV. 84. Pro Baccalario in Phyſicâ Eccleſia de Bradfeild. 84. Petitio Magiſtri. T. V. P. I. 33. Supplicatio Medici. 60. Johannes Facby Medicus Regis Angliæ. 131, 136. P. II. 55, 60, 82. Franciſcus Panzonus Magiſter in Medicinis. P. I. 158. Johannes Arundell, Willielmus Hatclyff. P. II. 55. Gilbertus Kemer. 63. Pro Valerio de Pojanis Medicinæ Doctore, de licentiâ exercendi Artem. T. VI. P. I. 87. De Collegio Medicorum infra Urbem London fundando. 159. Pro Edwardo Fynche Doctore. 207. Pro Johanne Chamber M. D. P. III. 9. Pro Michaele Delaſco. 10. Pro Thoma Wendi Medico Regis. 155. Pro Thomâ Bille Medico Regis. 157. Pro Roberto Huyke Extraordinario Medico. 194. Pro Thomâ Huys Medico Reginæ. P. IV. 6. Pro Ricardo Maſter Medico Reginæ. 81. Pro Roberto Huyke Medico Reginæ. 108. Pro Thomâ Fraunces Medico Reginæ. 152. Pro Julio Burgantio. 155. Pro Rogero Gifford Officium Medici Reginæ. VII. T. VII. P. I. 8. Pro Johanne James Officium Medici Hoſpitii Reginæ. 168. Pro Johanne Craigio Primario Regis. P. II. 75. Pro Martino Schovero Medico Annæ Reginæ. 87. Pro Rogero Marbeck Medico. 102. Pro Johanne Hamond. 112. Pro Henrico Atkins Armigero in Medicinis Doctore. 124. Pro Jacobo Chambers Doctore. P. III. 158. Pro Matthæo Liſter Medico Regis. P. IV. 68.
Mediolanenſis Archiepiſcopus *(Opizonis)*. T. I. P. III. 215.
—— Archiepiſcopus *(Johannes)*. T. II. P. IV. 165.
—— Vicecomes *(Luchinus)*. T. II. P. IV. 165.
—— Dominus *(Galeacius)*. T. III. P. II. 113, 128, 135, 140.
—— *(Violanta)*, Filia. T. III. P. II. 113, 128.
—— *(Galeacius)*. T. III. P. III. 65.
—— *(Barnabo)*. T. III. P. III. 91.
—— Dux. T. III. P. IV. 120.
—— (Cardinalis). T. III. P. III. 82.
—— Dux *(Barnabas)* & *Johannes* & *Lucia* Filia Barnabonis. T. IV. P. II. 73.
—— Comes *(Johannes-Maria-Angelus)*. T. IV. P. II. 78, 79.
—— Dux *(Phil. Maria)*. T. IV. P. II. 78. P. III. 41.
—— *(Barnabo)*. T. IV. P. II. 79.
—— Dux. T. V. P. III. 66.
—— *Johannes-Maria Sforcia)*. T. V. P. III. 140. P. IV. 24, 28, 41, 50.
—— *(Ludovicus)*. T. V. P. IV. 107.
—— Dux. T. VI. P. I. 117.
—— Dux *(Franciſcus)*. T. VI. P. II. 16, 17, 50, 52, 75, 84, 94, 140.
Mediolanum. De Tractatu Matrimonii. T. III. P. II. 114, 128, 135. De Paſſagio Ducis Clarentiæ. 144, 145. De Florenis recipiendis. 145. De Matrimonio. P. III. 84. Pro Filiis Viſcontis. P. IV. 31. Pro Duce. 120. De litibus ſuper Dote Comitiſſæ Cantiæ per Commune ſolvendâ. T. IV. P. IV. 34. Ad Ducem Literæ. T. V. P. III. 140. Ad Ludovicum-Mariam Sforciam Literæ. 141. De Fœdere cum Duce. P. IV. 25. Pro Subditis Ducis. 28. Liga Italica. 107. Pro Cardinali Eborum per Ducem Penſio. T. VI. P. I. 109. Promiſſio Secretarii Ducis de 10000 Ducatis ſolvendis annuatim Cardinali Eborum 109. Litera ad Regem Angliæ à Franciſco Sfortia Duce ſuper victoriâ Paviæ. P. II. 16. Litera ad eundem ab eodem, de Obſervantiâ & Fidepollicitis. 17. Ad eundem ab eodem. 50. Ad Regem Angliæ de credentiâ. 53. Ad Cardinalem Eborum. 53. Commiſſio Ducis ad tractandum de Pace. 94.
Meduan (Johellus de). T. I. P. I. 40, 64.
Meducta (Johannes de). T. III. P. II. 43.
Medullier (Johannes). T. V. P. IV. 100.
Medullo (Reymundus de). T. I. P. III. 61.
Medullon (Guillielmus de). T. I. P. III. 29, 30.
Medulſenſis Archidiaconus *(Johannes)*. T. IV. P. II. 95.
Medunta (Petrus de). T. IV. P. III. 177.
Medwall (Henricus). T. V. P. IV. 5.
Meeke (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de ..... in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 30.
Meer (Clemens de). T. II. P. II. 177.
—— *(Wylkok)*. T. IV. P. I. 32.
Meetkerk (Edwardus). T. VII. P. III. 184.
—— *(Edwardus)*, Theologiæ Baccalaureus. Conceſſio ei facta Prælectoris in Linguâ Hebraicâ in Academiâ Oxonienſi. T. VIII. P. II. 64. Reddit ſuas Patentes Litteras, & quâ intentione. *ibid.*
Meez (Peter le). Epiſtola ad eum ſcripta. T. IX. P. III. 242.
Meſgrigny (Johannes). T. IV. P. III. 175.
Mefont (O). T. V. P. IV. 54.
Mege (Albertus Me-). T. II. P. II. 61.
Megeant (Johannes). T. IV. P. III. 40.
Megerdos (Gerardus de). T. III. P. I. 141.
—— *(Arnaldus)*. T. III. P. I. 194.
Megh (Comes *de*). T. V. P. III. 19.
Megny Burſegand (Johannes de). T. IV. P. II. 195.
Megre (Robertus de). T. I. P. IV. 98.
Meguin (Johannes). T. IV. P. IV. 19.
Meherer (Guillielmus de). T. IV. P. III. 160.
Meignac (Georgius). T. V. P. IV. 182.
Meignes (David). T. IV. P. IV. 109, 111, 112, 115, 118.
Meignil (Stephanus de). T. I. P. II. 93.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 119.
Meiller (David ap), & *Wladoſa* Uxor. T. II. P. I. 92.
—— *(Radulphus)*. T. II. P. III. 126.
Meilleraye (Mareſcallus de la). T. IX. P. III. 296.
Meileri Filius *(Petrus)*. T. I. P. IV. 14.
Meiners (Alexander de). T. I. P. III. 66.
—— *(Agnes)*, Uxor. T. I. P. III. 164.
Meingor (W. de). T. I. P. I. 45, 72, 77.
Meke (Johannes). T. VI. P. II. 207.
Meklow (Johannes). T. V. P. I. 177.
Mekren Udonis (Hermanus). T. III. P. IV. 85.
Melan (Paulus de). T. IV. P. II. 130.
Melanchton (Philippus). T. VI. P. III. 134.
Melborne (Georgius). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
Melborne (Vicaria de), in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. IV. 117.
Melbourn (Walterus). T. II. P. III. 31.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 36.
—— *(Thomas)*. T. III. P. II. 192, 196.
—— *(Thomas)* T. III. P. IV. 144.
—— *(Petrus)*. T. III. P. IV. 159.
—— *(Petrus)*. T. IV. P. II. 125.
Melchebourn (Willielmus de). T. II. P. IV. 11, 160, 162, 175.
—— *(Thomas)*. T. II. P. IV. 160, 169, 187.
Melchini (Willielmus). T. II. P. I. 26.
Melcombe Regis (Villa de), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Meldenſis Epiſcopus *(Petrus)*. T. IV. P. I. 69. P. II. 47.
Melden (Michael de). T. II. P. I. 15, 22, 31, 52, 161.
Meldrom (Willielmus de). T. III. P. I. 173.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. IV. 179, 180.
—— *(Andreas)*. T. IV. P. IV. 190, 200. T. V. P. I. 8, 56.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. II. 31.
Meleduno (Simon de). T. I. P. III. 213.
Melerme (Vicecomes *de*). T. III. P. III. 110.
Meleun (Adam de). T. III. P. II. 111.

Meleun (*Johannes*). T. III. P. II. 24.
Meleun. Super obſidione. T. IV. P. III. 182. Super Redditione. 192.
Melford (*Johannes de*). T. II. P. II. 139, 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 207.
Melidram (*Willielmus de*). T. III. P. I. 32, 34, 37, 42, 47.
Melgedrom (*de*). T. I. P. III. 98.
Meliduni Vicecomes (*Adam*). T. I. P. III. 36.
Melier (*Petrus*). T. IV. P. IV. 16.
Melione (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 42.
Melkeſham (Foreſta de), ſive *Blackmore*, in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 55.
Mell (*Robertus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 133.
Mellemont (*Johannes de*). T. IV. P. III. 109.
Mellen (*Franci*), Comes *Deſtinay*. T. VI. P. II. 129.
Mellent Comes (*Robertus de*). T. I. P. II. 30.
—— Comes (*G.*) & *A.* Uxor. T. IV. P. III. 195.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 75.
Melleti (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Melligny (Dominus *de*). T. III. P. I. 190.
Mellinge (*Johannes*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. I. 31. P. II. 24.
Mello (*Garſias de*). T. V. P. IV. 6.
Melloa (*Martinus de*). T. III. P. I. 169.
Melion (*Gibaut de*). T. III. P. I. 195, 196. P. II. 54.
Mello (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 42.
Mellynges (*Remey de*). T. II. P. II. 129.
Melman (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Meloun Vicecomes (*Gullielmus de*). T. III P. IV. 56, 77, 84, 99, 118, 119, 120.
Melros (Abbas *de*). T. I. P. II. 209, P. III. 98. T. II. P. III. 98. T. III. P. I. 115, 117, 118, 119. P. III. 69. P. IV. 48. 151.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 158. P. III. 33.
—— (*Andreas*). T. V. P. II. 3, 11, 12, 14, 16, 25, 32, 34, 38, 60, 62, 71, 75, 77, 84, 86, 92.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 96.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 29. T. VII. P. I. 32.
Melros. Pro Conventu. T. III. P. IV. 48.
Melroſſe (*Thomas* Comes de). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 259.
Meſla Abbas *de*). T. I. P. II. 92. P. III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 156, 199, 226.
Melſing (*Menekinus*). T. IV. P. I. 39, 43.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 43.
Melton (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 92, 109, 110, 123, 207. T. II. P. I. 18, 37, 47, 66, 70, 71.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 92, 109, 110, 123, 207. T. II. P. I. 18, 37, 47, 66, 70, 71.
—— (*Simon*). T. III. P. II. 210, 211.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 77, 96, 190.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 91.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 36.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 105.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 203.
—— aliàs *Cuppere* (*Walterus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
—— (*Johannes*), Armiger, obtinet Officium Secretarii ac Cuſtodis Signetti in Partibus Borealibus. T. VII. P. III. 278. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 58.
Melton (Rectoria de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 51.
Melver (*Johannes*). T. VI. P. II. 12.
Melun (*Johannes de*). T. III. P. III. 104.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 81, 82.
—— (*Franciſcus*). T. V. P. IV. 233.
—— (*Hugo*). T. V. P. IV. 238.
Melvyle (*Robertus*). T. VII. P. I. 14, 18, 126, 131, 145, 214.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 32, 129, 130.
Memill (*Stephanus de*) T. I. P. II. 93.
—— (*Hugo*). T. II. P. I. 52.
Memont (*Johannes de*). T. V. P. IV. 99.
Memorontiarum Magiſter (*Thomas*). T. V. P. I. 121.
Memur (*Willielmus*). T. II. P. IV. 23.
Mena (*Gregorius de*). T. VI. P. III. 202.
Menardus. T. VI. P. II. 155
Menars (*R.*). T. IV. P. III. 142, 145, 150.
—— (*Q.*) T. IV. P. IV. 94.
Menchach (*Franciſcus de*). T. VI. P. IV. 29.
Menebam (Prioratus de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Mendicantes Fratres. T. III. P. IV. 163. Pro Ordine. T. IV. P. I. 57. Vide *Mendicantium Ordo*.
Mendicantium Ordo. Rebellionem in Hiberniâ Prædicantium. T. II. P. I. 122. Pro quatuor Ordinibus. Vide *Mendicantes Fratres*.
Mendoſa (*Petrus de*). T. V. P. II. 148.
Mene (*Joſua*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wymondham, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 86.
Menea (*Nicholaus*). T. III. P. II. 189.
Meneboult (Ste), Urbs Galliæ. T. IX. P. III. 248.
Menendi (*Gundiſalvus*). T. III. P. III. 202. P. IV. 15.
—— (*Gundiſalvus*). T. V. P. III. 7.
Menerdeney. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.
Meneſiis (*Petrus de*). T. V. P. IV. 6.
Meneſter (*Sauxonettus le*). T. III. P. I. 191.
Meneteth (Comes *de*). T. I. P. I. 131.
—— Comes (*Walterus*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98, 99, 112, 132. P. IV. 84.
—— (*Alanus*). T. I. P. IV. 58.
—— (*Alexander*), Filius *Walteri*. T. I. P. III. 66, 102.
—— (*Johannes*), Frater *Walteri*. T. I. P. III. 185.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 104. P. II. 73, 74, 76.
—— Comitiſſa (*Alicia*). T. II. P. III. 136, 142.
—— Comes (*Johannes*). T. III. P. I. 6.
—— (*Alexander*). T. III. P. I. 141.
—— Comes. T. IV. P. IV. 130.
—— (*Malcotius*), & *Alexander* Filius. T. V. P. II. 52.
Meneto (*Nicholaus de*). T. I. P. II. 48.
Menevenſis Epiſcopatus. T. I. P. I. 168. T. II. P. III. 15, 17. De cuſtodiâ. T. III. P. III. 58. Pro Epiſcopo. 81, 140. Ne utatur Privilegiis. 166. De reſtitutione Temporalium. P. IV. 43. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 125. Relaxatio. 171. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. II. 79. De cuſtodiâ Epiſcopatûs Coventriæ & Lichenſis. 88. Pro Epiſcopo ad partes Transmarinas. 89. De Cuſtodiâ conceſſâ. 110. De reſtitutione Temporalium. 130. P. III. 54. Pro Epiſcopo Confirmatio. T. IV. P. IV. 33. Pro Epiſcopo de reſtitutione Temporalium. T. V. P. I. 115. P. II. 100. De licentiâ eligendi. P. I. 170. Pro Epiſcopo, de Pardonatione. P. II. 103. Reſtitutio Temporalium. P. III. 121. Pro Epiſcopo Electo, de cuſtodiâ Temporalium Epiſcopatûs & de proviſione in Commendam. 130, 135. Pro Epiſcopo Literæ credentiæ ad Papam. 144. Ad Cardinales. 144. Ad Regem Franciæ. 145. Cuſtodia Temporalium. 145. De reſtitutione Temporalium. 165. Cuſtodia Temporalium commiſſa Johanni Morgan. P. IV. 109. De reſtitutione Temporalium. 110. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 217. Pro Epiſcopo de intendendo. T. VI. P. I. 5. Ricardo Rawlins Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 212. Collatio Epiſcopatûs pro Roberto Ferrar. P. III. 167. Pro eodem Significavit. 167. De licentiâ eligendi. P. IV. 19. Reſtitutio Temporalium. 23. Conceſſio in Commendam. 89. Significavit. 92. Per Deprivationem vacante reſtitutio Temporalium. 98. Licentia eligendi. 110. Reſtitutio Temporalium. 113. Licentia eligendi. T. VII. P. I. 135. Pro Anthonio Rudd Epiſcopo Regius Aſſenſus. 146. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 148. Pro Willielmo Laud, Decano Glouceſtriæ, in Epiſcopum deſignato. P. III. 214. Ad Rectoriam de Rudbackſton Præſentatio. 230. Licentia pro eodem. 235. Ad Rectoriam de Creeke Præſentatio. P. IV. 38.
Menevenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 159, 168. P. II. 57.
—— (*R.*). T. I. P. II. 156, 158.
—— (*Thomas*). T. I. P. II. 193, 202, 225. P. III. 17.
—— (*D.*). T. I. P. III. 154, 156. P. IV. 39, 40.
—— (*David*). T. II. P. I. 180. P. II. 46.
—— (*David*). T. II. P. II. 123, 149, 156.
—— (*H.*). T. II. P. III. 17, 26, 108, 110, 119.
—— (*H.*). T. II. P. IV. 50, 180.
—— (*Reginaldus*). T. III. P. I. 81.
Menevenſis Epiſcopus (*Thomas*). T. III. P. I. 100. P. II. 86, 135.
—— (*Adam de Hoghton*). T. III. P. III. 45, 58, 60, 63, 80, 81, 118, 166, 173, 183, 192. P. IV. 13.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 37, 43, 49, 60, 61, 65, 67, 70, 77, 89, 93, 108, 124.
—— (*Guido*). T. IV. P. I. 55, 106, 125.
—— (*Henricus*). T. IV. P. I. 125, 171, 172, 173, 174, 184, 188, 194, 195. P. II. 25.
—— (*Henricus*). T. IV. P. II. 31, 39, 40, 41, 48, 52.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 78, 88, 89, 91, 109, 121, 124.
—— (*Stephanus*). T. IV. P. II. 130, 138, 173, 174. P. III. 22.
—— (*Benedictus*). T. IV. P. III. 54.
—— (*A.*). T. IV. P. IV. 33.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 18, 19, 58, 61, 62, 63.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 115.
—— (*Willielmus Lyndewode*). T. V. P. I. 115, 170.
—— (*Johannes Delabere*). T. V. P. I. 184. P. II. 70, 102.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 100, 111, 184, 185. P. III. 121.
—— (*Richardus Martyn*). T. V. P. III. 121, 130, 133.
—— (*Thomas Langton*). T. V. P. III. 130, 133, 137, 141, 144, 145, 157, 163.
—— (*Hugo*). T. V. P. III. 165. P. IV. 31, 109.
—— (*Johannes Morgan*). T. V. P. I. 110.
—— (*R.*). T. VI. P. II. 120, 160, 198. P. III. 4.
—— (*T.*). T. VI. P. III. 166.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 166.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 166, 167. P. IV. 17.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 23.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 89, 92, 97.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 113, 166.
—— (*Anthonius Rudd*). T. VII. P. I. 146, 8.
—— (*Richardus Milburn*). T. VII. P. III. 212.
—— (*Willielmus Laud*). T. VII. P. III. 230, 235. P. IV. 38.
Mengant (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Mengingen (*Everhardus de*). T. IV. P. III. 59.
Mengo (*Willielmus*). T. I. P. I. 42.
Menil (*Richardus*). T. I. P. I. 119. P. II. 50.
Menin (*Joſſe de*). T. VI. P. IV. 180.
Menius. T. VI. P. III. 134.
—— (*Euſebius*). T. VII. P. II. 199.
Menles (*Nicholaus de*). T. I. P. IV. 193.
Mennes (*Johannes*) obtinet Officium Capitanei, ſive Cuſtodis Caſtri vocati Walmore-Caſtle prope Villam de Sandwich, in Comitatu Kantiæ. T. IX. P. II. 137.
Menen (*Johannes de*). T. VI. P. II. 51.
Menric (*Owenus*), Filius. T. I. P. II. 53.
Menros (Abbas *de*). T. I. P. III. 66, 163.
Menſalau (Dominus *de*). T. III. P. II. 24.
Menſellius (*Wolfangus*). T. VI. P. III. 134.
Menſen (*Willielmus*), Filius. T. I. P. III. 170.
Menſeus (*Cadet de*). T. II. P. I. 2.
Menſton (*Johannes*). T. IV. P. II. 133.
Menta (*Pontius de*). T. I. P. II. 189.
Menterol (*Petrus de*). T. I. P. I. 64.
Menthon (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 151.
Mentiliis (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 52, 53, 55.
Menvile (*Ninianus*). T. VI. P. IV. 85.
Menup, dictus *Deluſert* (*Johannes*). T. V. P. IV. 95.
Menypenny (*Guillielmus de*). T. V. P. I. 179.
Menzes (*Johannes*). T. IV. P. I. 90.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 31.
Meperteshale (*Johannes*). T. III. P. I. 197.
Meppell (*Johannes*). T. VII. P. I. 17.
Mer (*Martinus le*). T. V. P. I. 128.
Mera (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 181.
Meraumont (*Johannes de*) T. V. P. IV. 99.
Merbury (*Mich.*). T. IV. P. II. 36, 87, 139. P. III. 35.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Robertus*). T. VI. P. I. 182.
Mercadis (*Franciſcus*). T. II. P. II. 142.
Mercado (*Rodericus de*). T. V. P. IV. 24.
Mercata. Commiſſio inde. T. VII. P. III. 125.
Mercato (*Gumbaldus de*), T. I. P. III. 1.
—— (*Bernardus*). T. I. P. IV. 31.
—— (*Bernardus*). T. I. P. IV. 112, 121.
Mercatores & Res Mercatoria. T. I. P. II. 150, 176, 187. P. III. 5, 119, 147, 150, 155, 169,

169, 176. T.I. P.IV. 12, 29, 31, 32, 33, 70, 73, 78. Angliæ & Hollandiæ. 95, 114, 120. Franciæ. 115, 188, 192. Brabantiæ. 115. T. II. P. I. 128. Ballardorum. T. I. P. IV. 129. Portugaliæ. 129. Florentiæ. 142. Friſcobaldorum. 181, 197. T. II. P.I. 20, 40. Alemanniæ. T.I. P.IV. 191. De Lenn. T.II. P.I. 33. Ypern. 69. De Hanzâ. 88. Britanniæ. 132. Flandriæ. 132. Biſcay. 140. Bardorum. 141. P, II. 13. Venetiarum. 131. Intercurſu Franciæ excepto. 162. Bardorum. 174. P.III. 40, 63. Extraneorum Carta. 15, 76. Pro Alienigenis. 99. Brabantiæ. 169. Brabantiæ. P. IV. 15, 22. Hiſpaniæ, Cataloniæ & Majoricarum. 72. Hiſpaniæ. 81. Venetiæ. T. III. P. I. 9. Portugaliæ & Algarbiæ. 85. Cataloniæ. 87. Januenſium. 98. De Marinâ Caſtellæ & de Lupuscoâ. P. II. 40. Florentiæ. 88, 173. Januæ 178, 185, 206. Portugaliæ. 188. Florentini. P.III. 18. Januenſium. 92, 147. De Hanzâ, de Tractatu. P.IV. 31. Pruſſiæ. T.IV. P.I. 7. Januæ. 66, 76. Florentiæ. 67, 76. Angliæ. 67. Portugalliæ. 62, 64. Quod Mercatores Angliæ habeant cuſtodiam Maris. 97, De Admirallo per Mercatores nominato. 97. De cuſtodiâ Maris. 101. Scotiæ. 101. Super defectu in cuſtodiâ Maris. 103. Hollandiæ. 107. De Hanſâ. 118. De Gubernatore pro Mercatoribus. 125. Flandriæ. 133, 139. Venetiarum. 157, 179. P.II. 3, De Hanſâ. P.I. 191. Angliæ & Flandriæ. 192. Super injuriis illatis. 197. Contra abuſus Januenſium. P.II. 5. De exemplificatione. 7. Venetiæ. P.II. 37, 92, 136. Florentiæ. 146. Venetiæ. 195. Hollandiæ, &c. 52. De Confirmatione pro Mercatoribus diverſorum Regnorum. 54. De Hanſâ, de Aldermanno aſſignato. P.IV. 119. Pruciæ, Daciæ, Norwegiæ, Hanſæ, Swechiæ. 137. Hollandiæ & Zelandiæ. 139. Flandriæ. 139. De Januâ. T. V. P. I. 8. De Juſtitiario conſtituto pro Mercatoribus Alemanniæ. 116. Pro Mercatore Coloniæ. 117. In Pruciâ. P.II. 8. Super Mercatoribus ſpoliatis. 12. Alemanniæ. 113. Querimonia Hiſpaniæ. 180. Proceſſus inde. 181. Coloniæ. 183. De Januâ. 190. Hiſpaniæ. P.III. 26. De Guipuſcoâ. 55. Italiæ. 158, 164, 188. Florentiæ. 175. Januæ. P.IV. 36. Italiæ. 73. Tractatus de intercurſu Merchandiſarum. P.IV. 174, 223, 237. Italiæ. 234. Venetiæ. 235. De intercurſu Mercium. T.VI. P.I. 97. Pro Præpoſito Mercatorum Januæ. 178. Licentia pro Mercatore London. P.II. 3, 4. Tractatus pro Mercatoribus cum Rege Franciæ. 84. De Lucâ. 92. Angliæ. 93, 95. Pro Conſule Mercatorum in Candiâ. 154. Pro Mercatoribus de Januâ Pardonatio. 161. Florentiæ. P. III. 140. Hiſpaniæ. 202. Italiæ. P. IV. 47. Stapulæ Caleſiæ. 34. Commiſſio ad examinandum ſuper interceptionibus. 146. Anglicani Civitate Groningenſi excepti. T.VII. P.I. 195. Super Edicto Imperatoris contra Mercatores Angliæ. 196. P.II. 78. Vide *Mercatura*.

Mercatura. De incremento propoſito per Johannem Keymer. T.VII. P.IV. 23. Vide *Mercatores*.

Mercer (*Johannes*). T.III. P.I. 149, 155, 191. P.II. 115, 191.

—— (*Guillielmus*). T.III. P.II. 143.

—— (*Laurentius*). T.V. P.II. 115.

—— (*Johannes*). T.V. P.II. 120.

—— (*Bonus homo de*). T.II. P.IV. 100.

—— (*Vitalis du*). T.II. P. III. 174.

—— (*Stephanus le*). T.I. P.III. 103.

—— (*Johannes*). T. III. P.III. 97, 161, 162, 168.

—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 34, 91, 94, 199. T.V. P.I. 95.

—— (*Franciſcus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Godmanſton, in Diœceſi Briſtollienſi. T.VIII. P.III. 31.

—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Depford, in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. III. 167. Alteræ Litteræ ei directæ. 168.

Mercerat (*Petrus le*). T.IV. P. III. 175.

Mercerii (*Johannes*). T.IV. P. III. 45, 57, 66.

Merceur (Dux). T.VII. P.I. 67, 89, 95.

Merchandiſa. Vide *Dania*.

Merchaunt (*Johannes*). T.V. P.IV. 41.

Mercherii (*Johannes*). T.IV. P. IV. 23.

Merchun. (*Rogerus de*). T.I. P.I. 46.

Mercock (*Johannes*). T.II. P.III. 32.

Merden (*Willielmus de*). T.II. P.I. 160.

Mere (*Robertus de*). T.II. P.I. 161.

Mere. Vicaria. T.VI. P.IV. 49.

Merecrofte (*Ferdinandus*), in Artibus Magiſter. T.VIII. P.II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*

Meredith (*Johannes*). T.VI. P.IV. 162.

—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 187. P. II. 69.

—— (*Griffinus ap*). T.II. P.I. 52.

—— (*Kenriket Tudor*). T.IV. P.I. 9.

—— (*Rys*). T.IV. P.I. 160.

—— (*Humfridus*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.

—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Hanburgh, ſive Hanborough, in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P.II. 141.

Mereduci (*Lewelinus*), Filius. T.I. P.I. 151.

—— *ap Owayn* (*Griffinus*). T.I. P.II. 158.

—— (*Rheſus*), Filius. T.I. P.II. 158, 225. P.III. 17, 20, 21, 70.

Mereducus, Filius Kadugan, Filii Griffini. T. I. P.I. 48.

Merembergh Dominus (*Herſtadus de*). T.I. P. III. 139.

Meres (*Rogerus*). T.II. P. IV. 9.

—— (*Rogerus*). T.III. P.II. 199.

—— (*Thomas*). T.V. P.III. 196.

Merewether (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Officii Collectoris & Receptoris Generalis omnium Reddituum compoſitarum, Anglice *Compoſition Rents*, infra Provinciam Momoniæ in Regno Hiberniæ, durante vitâ. T.VIII. P.II. 26.

Merewinſtowe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 38.

Mereworth (*Rogerus*). T.I. P. III. 29, 30.

—— (*Johannes*). T.II. P.II. 130.

—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 23.

—— (*Laurentius*). T.VI. P.II. 196.

Mericke (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 18.

Meriduk (*Reſus ap*). T.I. P.IV. 118.

—— (*Morgan*). T.I. P.IV. 148.

Meriet (*Johannes*). T.I. P.IV. 144. T.II. P. II. 28, 29.

—— (*Johannes*). T.II. P.II. 108.

Marifeild (*Elizabetha*). T.VIII. P.I. 122.

Meriton (*Georgius*), Decanus Eborum. T.VIII. P.II. 7. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. *ibid.*

—— (*Georgius*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 15.

—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hadſtocke, in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 248

—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stilton, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P. II. 209.

Merival (Abbas *de*). T.I. P. II. 92.

Merke (*Johannes de*). T.IV. P. III. 161.

—— aliàs *Meridge* (*Boulandus*). T.VI. P.III. 196.

Merkingfeld (*Johannes de*). T.II. P.I. 66, 186.

—— (*Andreas*). T.II. P.I. 186.

Merkingſton. T.VII. P.I. 129, 130.

Merlaw (*Radulphus de*). T.I. P.II. 137.

—— (*Margareta*), Filia Drogonis. T.II. P. III. 148.

Merlay (*Rogerus de*). T.I. P.I. 105, 142.

—— (*Robertus*). T.I. P.I. 197.

—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 199.

Merle (*Johannes de*). T.III. P.I. 164.

Merlin (*Johannes*). T.II. P.I. 37, 52.

—— (*Andreas*). T.V. P.IV. 96.

Merlowe (*Martinus de*). T.III. P.III. 202.

—— (*Richardus*). T.IV. P.I. 54, 163, 166, 183.

—— (*Richardus*). T.IV. P.III. 34, 52, 54.

—— (*Merlinus*). T.V. P.I. 69.

Merlyn (*Franciſcus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Milton, juxta Graveſend. T.VIII. P.III. 226.

Mermand (*Arnaldus de*). T.II. P.II. 122.

Merpiis (Caſtrum de). T.I. P.I. 78.

Merricke (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii Collectoris Cuſtumarum de Milford. T.VIII. P.IV. 60.

Merriott (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Lenham, in Diœceſi Cantuarienſi. T.IX. P.II. 92.

Merriott (Vicaria de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.II. 168.

Merrik (*Johannes*). T.VI. P.II. 36.

—— (*Johannes*) T.VII. P.III. 172.

Merry (*Thomas*), Miles. T.VIII. P.II. 10.

—— (*Thomas*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T.IX. P.III. 9.

Merſan (*Arnaldus de*). T.I. P.I. 141.

Merſeld (*Richardus*). T.IV. P.III. 30.

Merſh (*Johannes*). T.II. P.III. 73.

—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 127.

Merſintone (*Willielmus de*). T.I. P. III. 103.

Merſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 9, 46.

Merthire (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T.VIII. P.IV. 121. T.IX. P.II. 142.

Merthire-Devon (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T.IX. P.II. 255.

Mertin (*Andreas*). T.V. P.IV. 97.

—— (*Henricus*), Almæ Curiæ Cantuariæ de Arcubus London Officialis principalis. T. VIII. P.I. 171.

Merton (*Walterus*). T.I. P.II. 6, 37, 68, 73, 76.

—— (*Walterus*). T.I. P.II. 129, 130, 136, 137, 79.

—— (*Thomas*). T.I. P.II. 212.

—— (*Nicholaus*). T.I. P.III. 163.

—— (*Johannes*). T.II. P.I. 49, 52, 180.

—— (*Richardus*). T. III. P.I. 121.

—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 186. T. IV. P.I. 70, 87, 165.

—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 45.

—— (Prior *de*). T.I. P.II. 92. T.III. P.IV. 134.

Merue (Dominus). T.V. P.IV. 41, 81.

Mervin (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Throwleigh, in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 254.

Mervyn (*Edwardus*). T.VI. P.III. 74.

—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sherborne. T.IX. P.II. 144.

Merwyck (*Yſbrandus de*). T.V. P.I. 51, 67, 68.

Merwyth. T.I. P.I. 64.

Mery (*Anthonius*). T.V. P.IV. 102.

Meryage (*Willielmus*). T.V. P.III. 56.

Merycar (*Nicholaus*). T.VI. P.IV. 149.

Meryng (*Thomas*). T.V. P.II. 94.

—— (*Willielmus*). T.VI. P.I. 20.

Mes (*Johannes de*). T.II. P.III. 20.

Meſa (*Bernardus de*). T.VI. P.I. 183.

Meſcy (*Willielmus*). T.I. P.II. 156.

Meſdan (*Q.*). T.VI. P.II. 164.

Meſeville (*Robertus de*). T.II. P.III. 27.

Meſhall (*Petrus*). T.IV. P.III. 14.

Meſmes (*Johannes Jacobus de*). T.VI. P.II. 164.

Meſnart (*M.*). T.VI. P.I. 64, 77, 78.

Meſony (Dominus *de la*). T. III. P.I. 91.

Meſs. Archiepiſcopus (*Nicholaus Primus*). T.I. P.I. 17.

Meſſager (*Willielmus*). T.II. P.IV. 21.

—— (*Laurentius*). T.III. P.III. 132.

Meſſagier (*Ynetus de*). T.III P.I. 177.

—— (*Copinus*). T.III. P.I. 185.

Meſſana (Archiepiſcopus *de*). T.I. P.I. 21.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 22, 24, 25, 29.

Meſſenden (Abbas *de*). T.I. P.II. 92.

Meſſenger (*Rowlandus*). T.VIII. P.II. 35.

Meſſervy (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Clerici Communis Sigilli in Inſulâ de Jerſey. T VIII. P.III. 222.

Meſſey, aliàs *Mewex*. Eborum Abbatis Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 44.

Meſſo (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 46.

Meſue (*Aleumus de*). T.I. P.I. 150.

Meſuel (*Nicholaus de*). T.I. P. II. 203.

Meſueres (*Robertus de*). T.I. P.II. 2.

Meſvil (*Simon*), Dominus *de Maupaſſe*. T.V. P.I. 187. Vide *Maupaſſe*.

—— dictus *le Galoize* (*Johannes*). T.V. P.III. 12, 14.

Metallum. De Transſubſtantiatione. T.V. P. I. 136, 159. P.II. 13, 40, 100.

Metburne. (*Thomas*). T.VI. P.II. 199.

Metcalf (*Thomas*). T.V. P.III. 162.

—— (*Chriſtoferus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 164.

—— (*Chriſtophorus*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.I. 25.

Metenſis Comes (*B.*). T.I. P.I. 34.

—— Epiſcopus. T.I. P.I. 49.

Meth (*Johannes*). T.III. P.III. 195.

Metham (Thomas de). T.II. P.IV. 145, 208. T.III. P.I. 1.
——— (Sampſon). T.III. P.III. 73.
——— (Thomas). T.III. P.III. 79.
——— (Alexander). T.IV. P.I. 174.
——— (Thomas), Miles. T.VIII. P.I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa ibid.
——— (Thomas), Miles. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T.VIII. P.II. 7.
——— (Thomas), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II 262.
——— (Thomas), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
Methersdale (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.III. P III. 31.
Methinge (Rectoria de), in Diœceſi Ciceſtrenſi. T.VIII. P.III. 168
Methley. Eccleſia Parochialis. T.VI P.IV.92.
Methuen (Johannes). T.V. P.I. 43, 47, 50.
——— (Johannes). T.V. P.II. 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 25, 31, 32, 34, 38.
——— Dominus (Henricus). T.VI. P.III. 100, 101.
Methwin (Johannes), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 170.
Meſhwold (Willielmus). T.VII. P.III. 14.
Metillon (Petrus). T.V. P.IV. 97.
Metingham in Comitatu Suffolciæ, de Scripto Magiſtri Cantuariæ, ſive Collegii. T.VI. P.III. 77.
Metrer (Johannes le). T.V. P.I. 128.
Mettam (Thomas), Eques. Commiſſio ei directa ad inquirendum de Supellectilibus ac de Finibus & Amerciamentis Curiæ in Partibus Borealibus. T.IX. P.III. 65.
Metteneye (Jacobus). T.III. P.I. 45, 46.
Metton, ſive Metton (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 34.
Metulo (Magnatus de). T.I. P.I. 37.
Metzaumer (Leolinus de). T.I. P.I. 157.
Meverell (Anthonius). T.VI. P.III. 25.
Meverenſis Comes (Robertus). T.I. P.III. 36. T.V. P.I. 24.
Meville (Bernardus de). T.IV. P.IV. 64.
Meunto (Amauricus de). T.IV. P.IV. 76.
Meules (Johannes de). T.I. P.III. 203.
Meulhon (Guillielmus de). T.IV. P.III. 21, 23, 26, 31.
Meulunare (Hanelrinus). T.I. P.II. 142.
Meunello (Johannes de). T.III. P.I. 141.
Meuneſſe (Willielmus). T.III. P.IV. 178.
Meurik (David ap.). T.II. P.III. 44.
Meurs (Comes de). T.V. P.I. T.VII. P.I. 15.
Meutas (Geraldus de). T.III. P.III. 71, 79, 128, 142, 150.
——— (Petrus). T.VI. P.III. 105.
Mewe. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Mewes (Thomas). T.III. P.III. 79, 190.
Mewey (Johannes de). T.III. P III. 59.
Mewroſe (Abbas de). T.II. P.III. 20.
Mewtes (Henricus), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
——— (Henricus). Commiſſio ei directa in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 144.
Mexbrught (Thomas). T.VI. P.II. 198.
Meyden (J.V.). T.IX. P.III. 228.
Meye (Willielmus). T.VI. P.III. 26.
——— (Thomas). T.VI. P.IV. 7.
Meygners (Robertus de). T.I. P.II. 5.
Meyler (Maddok de). T.II. P.I. 51.
Meynard (Carolus), Armiger. Conceſſio ei facta Officii unius Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. T.VIII. P.IV. 113.
Meyngre (Johannes de). T.III. P.I. 93.
Meynil (Nicholaus). T.I. P.II. 155, 199, 221. P.III. 86, 129, 133, 190, 203. P. IV. 5.
— (Nicholaus). T.I. P.IV. 144, 192. T. II. P.I. 76, 179. P.II. 18, 27, 47.
— (Hugo). T.II. P.II. 108, 129, 148, 149.
— (Hugo). T.III. P.I. 56, 101, 112.
— (Radulphus). T.IV. P.I. 120.
— (Willielmus). T.III. P.IV. 155.
Meyntrik (Johannes de). T.I. P.IV. 70.
Meyntwarin (Thomas de). T.I. P.II. 149.
Meyry (W. de). T.I. P.I. 64.
Meyſes. Sanctæ Margaretæ Rectoria. T.VI. P.IV. 9, 46.
Mezeis (Thomas). T.VI. P.III. 100, 101.
Micault (Johannes). T.VI. P.I. 134.
Micell (Johannes). T.VI. P.III. 32.
Mich T.VI. P.I. 109.
Michael (Fergos). T.I. P.III. 104.
——— (Kanutus). T.V. P.II. 23.
Michael ad Bladam (Sanctus). Eccleſia Parochialis ſic nominata infra Civitatem & Diœceſim London. T.VIII. P.II. 38.
Michael in Southelman (Sanctus). Nomen Rectoriæ in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P. II. 93.
Michaele (Patricius de Sancto). T.I. P.IV. 59.
—— (Geraldus). T.I. P.III. 87, 132.
Michaelis (Abbas Sancti). T.I. P.I. 11.
——— de Heremo. T.I. P.I. 88.
——— de Caſſano (Berengarius). T.I. P.III. 52, 63.
——— de Periculo Maris (Robertus). T.IV. P.IV. 17, 41.
Michaelis (Monaſterium Montis Sancti). T.I. P. II. 137.
Michaelis Archangeli juxta Kingeſton ſuper Hull, Domûs Prioris Scriptum. T.VI. P. III. 45.
Michau (Johannes). T.V. P.IV. 102.
Michault (Simon & Johannes). T.V. P.IV. 97.
Michel (Hugo). T.I. P.II. 9.
—— (Thomas). T.III. P.I. 154, 170.
—— (Willielmus). T.III. P.II. 143.
—— (Richardus). T.III. P.IV. 159.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 124, 153, 170, 199, 200. P.III. 16.
—— (Johannes). T.V. P.I. 16.
—— (Jacobus). T.V. P.I. 28.
—— (Mich). T.V. P.I. 39, 44, 45.
—— (Andreas). T.V. P.IV. 97.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 159.
—— (Sampſon). T.VI. P.III. 45, 76.
Michelborne (Ricardus), Miles. T.VIII. P.II. 16.
Michelcrech (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 55.
Michelburne (Edwardus). T.VII. P.II. 42, 115.
Michelet (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Michelham (Johannes Prior de). T.IV. P.II. 124.
Michell (Johannes), Miles. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. ibid.
—— (Edwardus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
—— (Johannes), Miles, unus Magiſtrorum Cancellariæ, & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 21.
Michell (Burgus de). Commiſſio directa Majori ac probis hominibus hujus Burgi. T. IX. P.I. 2.
Michelnei (Abbas de). T.I. P.II. 92, 158, 203. T.IV. P.IV. 162.
Michelſon (Robertus). T.V. P.III. 113.
Michi (H.). T.I. P.I. 64.
Michibrey (Abbas de). T.I. P.II. 84.
Michiel (Martinus). T.III. P.II. 117, 118.
Micho (Johannes), T.V. P.IV. 102.
Michon (Colinus). T.V. P.IV. 97.
Micklam, ſive Mickleham. (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Wintonienſi. T.IX. P. II. 88.
Mickleham. Vide Micklam.
Micklethwaitt (Paulus), Theologiæ Profeſſor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Hertmonzeux, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T.IX. P.II. 144. Reſignat hanc Rectoriam. 251. Promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Sandye, in Diœceſi Lincolnienſi. ibid.
Mickleton. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Middelſtrete (Johannes). T.V. P.I. 38.
Middenſis Epiſcopus (Hugo). T.I. P.II. 129, 149.
——— (Thomas). T.I. P.III. 84, 93. P. IV. 39.
——— (Johannes). T.II. P.II. 194.
——— (S.). T.III. P.III. 13, 40.
——— (Alexander). T.III. P.III. 196. P. IV. 21.
——— (Willielmus). T.V. P.II. 116.
——— (Willielmus) T.V. P.III. 131.
——— (Johannes). T.V. P.III. 187.
——— (Edwardus). T.VI. P.III. 140, 156.
Middenſis Eccleſia. T.I. P.III. 10.
Middesburg (Johannes de). T.III. P.I. 46.
Middelburgh. Pro Oppido, de Privilegiis. T. V. P.III. 11.
Middle-Chinnocke (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.II. 38.
Midleham. Nomen cujuſdam Manerii ſeu Dominii, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Middle-Littleton (Parochia de), in Comitatu Wigorniæ. T.X. P.II. 143.
Middle-Parke, ſive le North-Park. Nomen Parci cujuſdam. T.VIII. P.III. 26.
Middleſexiæ Archidiaconus. T.I. P.II. 2.
——— (Radulphus). T.I. P.II. 200.
Middleſex Comitatus. Totenham de Firmâ Manerii. 20. l. T.I. P.IV. 65. Manerium de Hermondesworth. T.III. P.IV. 68. Meſſuagium cum Gardino in Chancery-Lane. T.VI. P.II. 162. Hendon, Waltham magna. 221. Le Siſters of St. James in The Fyld Hoſpital. P.III. 4. Hoſpitalis Sancti Jacobi juxta Weſtmonaſterium Chalcots & Wilds, Hendon, Fyncheley, Hampſted, Meſſuagia, in Weſtmonaſterio. P.II. 168. Annuitas ſive annualis Redditus. 20. l. exeuntes de Manerio de Canbury. P.III. 64. Stebunheth & Hackney Maneria, Mariſcum de Stebunheth. T.VI. P.III. 186. Clerici Hoſpitalis de le Savoye Scriptum. 164. Eccleſia Sancti Clementis Danorum Patroni Scriptum. 165.
Middleton. Pro Abbate Regius Aſſenſus. T. IV. P.III. 86.
——— Junior (Thomas). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 48.
——— (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 48.
——— (Rogerus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
——— (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 119.
——— (Ricardus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ut cum Rectoria Eccleſiæ Parochialis de Stiſted, Diœceſis London, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Ecton, Diœceſis Petriburgenſis, poſſidere poſſit. T.VIII. P. III. 36.
——— (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Gutton, Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.IV. 62.
——— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Steniton, in Diœceſi Menevenſi. T.VIII. P.IV. 119. Vide Midleton.
Middleton (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.
Middleton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Middletowne, alias Milton. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Midds Comitatus. Totenham Manerium. T. I. P.IV. 128.
Midelwey (Radulphus de). T.III. P.I. 56.
Midford (Richardus). T.III. P.IV. 17.
Midgelei. Eccleſiam Beatæ Mariæ infra Parochiam de Halliſon, licentia conſecrandi. T.VII. P.IV. 141.
Midhurſt (Johannes). T.II. P.IV. 11.
Midlemore (Maria). T.VII. P.III. 9.
Midleſwey. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Midleton (Richardus de). T.I. P.II. 68, 69, 121.
—— (Abbas). T.I. P.II. 92.
—— (Willielmus). T.I. P.II. 143.
—— (Robertus). T.I. P.IV. 30.
—— (Adam). T.I. P.IV. 38.
—— (Humphridus). T.I. P.IV. 59.
—— (Gilbertus). T.I. P.IV. 190. T.II. P. I. 3, 20, 196.
—— (Gilbertus). T.II. P.III. 55.
—— (Petrus). T.II. P.III. 106, 133.
—— (Thomas). T.III. P.II. 156.
—— (Paulus). T.III. P.IV. 71.
—— (Thomas). T.III. P.IV. 85, 110.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 159.
—— (Nicholaus). T.IV. P.I. 174.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 130.
—— (Willielmus). T.V. P.I. 102.
—— (Hugo). T.V. P.I. 127.
—— (Richardus). T.V. P.I. 179.
—— (Johannes). T.V. P.II. 33, 34, 51.
—— (Thomas). T.V. P.III. 105.
—— (Johannes). T.V. P.III. 113.
—— (Robertus). T.V. P.IV. 111, 119, 133.
—— (Chriſtopherus). T.VI. P.I. 177.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 166.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 203.
—— (Robertus). T.VI. P.II. 205.
—— (Robertus). T.VII. P.II. 205.
—— (Thomas). T.VII. P.III. 77.
—— (Thomas). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P.I. 70. Vide Middleton.

Mdylmore (Humfridus). T. VI. P. II. 194.
Milenham (Johannes). T. IV. P. II. 159.
Miſſaut (David). T. IV. P. III. 89.
Migecii, aliàs *Gloneſſus (Petrus)*. T. IV. P. IV. 44.
Mighelſtow (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. III. 87.
Migie (Johannes de). T. III. P. I. 190.
Migniers (Johannes de). T. II. P. I. 161.
Mignon (Stephanus). T. V. P. IV. 97.
Mikelgate (Willielmus de). T. II. P. I. 180.
Mikilton (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 29.
Milan (Johannes). T. II. P. III. 62, 63, 64.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 193.
—— (Dux *de*). T. IV. P. II. 72.
Milan. Super Negotiis ex parte Ducis. T. IV. P. II. 72. Pro Filiâ Ducis. 73.
Milburn (Matthæus de). T. I. P. IV. 14. T. V. P. III. 131.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. I. 201.
—— *(Leonard)*, Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Mildenall. Vicaria. T. VI. P. IV. 101.
Mildenhale Galfridus & *(Johannes de)*. T. II. P. I. 37.
—— *(Johannes* & *Thomas)*. T. II. P. II. 140. P. IV. 25.
—— *(Robertus)*. T. II. P. IV. 203. T. III. P. I. 7.
Mildenhall (Rectoria de) in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. III. 87.
Mildenhall (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VI. P. IV. 157. T. VIII. P. III. 28.
Mildmay (Walterus). T. VI. P. IV. 70, 115, 121, 158.
—— *(Henricus)*. T. VII. P. III. 96, 129, 252. P. IV. 74, 144.
—— *(Johannes)*. T. VII. P. IV. 144.
—— *(Henricus)*, Miles, Magiſter Jocalium, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— *de Graies (Henricus)*, junior, Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— *(Henricus)*, Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
Mildrede (Sancta). Rectoria ſic dicta in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 139.
Mile-end (Eccleſia Parochialis *Sancti Michaelis de*), juxta Civitatem Colceſtriæ & Diœceſis London. T. VIII. P. II. 169.
Mileſon (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Parentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Beccles, ſive Beancliffe, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 216.
Milet (Johannes). T. IV. P. III. 136, 138, 145, 167, 169, 194.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 73.
—— *(Petrus)*. T. V. P. II. 80, 154, 162.
Mileville (Johannes de). T. III. P. II. 43, 68.
Milford (Johannes). T. III. P. I. 121.
Milham. Caſtrum. T. I. P. IV. 47, 50, 60.
Militare Servitium. T. I. P. III. 86, 131, *& ſeq.* 179. De Paſſagio. 180. Fines. P. IV. 24.
Militaria Arma ſuſcipienda per Angliam. T. II. P. I. 9, 94. per Primogenitum Regis Franciæ. 32. Suſcipienda. T. II. P. II. 97. De Reſpectu. 108. Suſcipienda. 149. P. III. 90. De Finibus pro non ſuſcipiendo. 102.
Militaris Curia. De Proceſſu. T. III. P. III. 96, 189. P. IV. 38, 59, 63, 88. Super Appello. 110. Super Proceſſu. P. IV. 167, 193. Burdegalenſis de Appellatione. 178. De Pardonatione ſuper Appello. 196. De Appellatione audiendâ. T. IV. P. I. 43. De Proceſſu. 135, 182.
Militaris Ordo. De ſuſcipiendo. T. II. P. III. 69. P. IV. 98. T. III. P. I. 125. Super Honore. T. III. P. I. 139. De ſuſcipiendo. P. II. 108. P. III. 71. T. IV. P. I. 180, 191. Unà cum Rege. P. IV. 121, 156. T. V. P. II. 71, 79. P. III. 129. Ad Coronationem Regis. 131. Militaria inſignia conceſſa Ambaſſiatoribus Hiſpaniæ. 156. De ſuſcipiendo. P. IV. 159. T. VI. P. III. 147. P. IV. 66. Commiſſio ad conſtituendum Milites. 67, 70. De exoneratione inde. T. VII. P. II. 84.
Milites. De faciendo. T. II. P. IV. 163, 202. T. III. P. I. 10, 34. Vide *Militaris Ordo*.
Militiæ Cingulum. T. I. P. II. 53. Pro Filio Primogenito Regis auxilium. T. I. P. IV. 48. Promiſſum Capitaneo in Lombardiâ. 77.
Militiæ Templi Fratres. T. I. P. I. 102, 103. P. II. 122.
Militis (Guillielmus & *Petrus)*. T. IV. P. III. 87.
Militum Apparatus capiendus. T. I. P. IV. 73.
Milkſop (Willielmus). T. II. P. I. 37, 148.
Mill (Willielmus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
—— *(Thomas)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Polesworth, Diœceſis Coventriæ. T. VIII. P. II. 29.
Millart (Martinus). T. IV. P. IV. 19.
Mille (Thomas). T. III. P. III. 197.
Millecent (Johannes). T. V. P. IV. 102.
Millenc (Comes *de*). T. I. P. I. 13.
Millont (Bertrandus). T. IV. P. III. 103.
Miller (Johannes). T. III. P. III. 174.
—— *(Simon)*. T. V. P. III. 114.
Millers (Gilbertus de). T. I. P. II. 3, 27.
Milles (Richardus). T. VII. P. I. 194.
—— *(Ricardus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Capellam de Davington, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 31.
Milesford, ſive *Milsford* (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 33.
Millet (Paulus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Foxton, in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. III. 31.
Milli (Galfridus de). T. I. P. II. 216.
Milliar (Humfridus de). T. I. P. I. 101.
Millicent. Vide *Milliſent*.
Millinus (M.). T. V. P. III. 81.
Milliſent (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa. 144.
Mills (Michael), Clericus, promovetur ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Weſt-Rudham, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſi Norwicenſis. T. IX. P. II. 250.
Milly (Gilbertus), Filius Walteri. T. I. P. I. 46.
Millyngton (Willielmus). T. V. P. I. 123.
Millys (Johannes). T. VI. P. IV. 22.
Milo, Eleemoſinarius *Richardi* Regis. T. V. P. I. 80.
Milogate Johannes). T. VI. P. II. 202.
Milon (Franciſcus). T. IV. P. III. 175.
Milpes (Radulphus). T. I. P. I. 30.
Milroſſe (Thomas de). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 222.
Mils (Thomas). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 37.
Milsford. Vide *Millesford*.
Milton (Willielmus de). T. II. P. IV. 25.
—— (Abbas). T. III. P. III. 83, 133.
—— (Abbas). T. III. P. III. 6.
Milton, aliàs *Middleton*, Monaſterium Sancti Sampſonis Sarum Diœceſis. De Reſtitutione Temporalium pro Johanne Bradley. T. VI. P. II. 17. Monaſterium in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Milton (Portio de). T. II. P. II. 109.
Milton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 40.
Milton-Erneis (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 92.
Milton-Magna (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 39.
Milval Eccleſia. T. VI. P. IV. 43.
Milverton (Vicaria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 85.
Milward (Henricus). T. VI. P. IV. 8.
—— *(Matthias)*, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— *(Thomas)*, Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 17.
—— *(Thomas)*, Serviens ad Legem, conſtituitur Juſtitiarius in Comitatibus Denbigh & Montgomery in Walliâ. T. IX. P. II. 137. Aliud Officium ei conceſſum. *ibid.*
Minatenſis Epiſcopus (G.). T. I. P. IV. 102, 103.
Minæ. Vide *Mineræ*.
Minduis Epiſcopus *(Thielmarus)*. T. I. P. I. 34.
Mineræ Auri & Argenti in Devoniâ. T. II. P. IV. 30. In Hyberniâ. T. III. P. I. 199. Mineræ Auri & Argenti operandæ Indentura. T. III. P. III. 11. T. IV. P. IV. 126. Pro Operatoribus. T. V. P. II. 44. De Mineris Regis effodiendis. T. VII. P. III. 169. Proclamatio inde. P. IV. 142. Salis Petræ. Proclamatio pro ſuſtinendo & augendo Mineras del Saltpeeter, & recte faciendo, & operando le Salpeeter & Sulphureum, & reformando omnes abuſus de eiſdem. T. VIII. P. II. 192. Commiſſio concernens eaſdem Mineras. *ibid.* Mineræ Plumbi infra Socam & Wapentagium de Wirkesworth, in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 244.
Miners (Johannes de). T. I. P. III. 55.
Minfrith (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Mingay (Franciſcus), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Minge (Valentinus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de St. Peere, ſive Sancti Petri, in Comitatu Monmouth. T. IX. P. II. 256.
Minhead (Burgus de). Commiſſio directa Præpoſito & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Miniatis (Nicholaus de). T. VI. P. II. 152.
Minier (Johannes). T. IV. P. IV. 96.
Miniſy (Georgius). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Miniott (Dominium & Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Miniſtralli. Pro Rege. T. III. P. IV. 13. In Viagio Regis. T. IV. P. II. 123, 126. Coram Imperatore. 156. Pro Miniſtrallis Regis. T. IV. P. IV. 93. Pro Mareſcallo Miniſtrallorum. T. V. P. II. 119. Pro Fraternitate Miniſtrallorum. 169. De Confirmatione pro Miniſtrallis Regis. T. VI. P. I. 179. Pro Hugone Woodhouſe Mareſcallo Miniſtrallorum. T. VI. P. II. 115.
Minningsby (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 253.
Minoriſa (Petrus). T. I. P. III. 41.
Minors (Henricus), Armiger. T. VIII. P. I. 99. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Minorum Ordinis Miniſter. T. I. P. I. 161.
—— *in Oleron* Gardianus *(Germanus)*. T. I. P. II. 137.
—— Frater *(Philippus)*. T. I. P. II. 137.
—— *juxta Aldgate* Abbatiſſa. T. I. P. III. 140.
—— Generalis (*R.*). T. I. P. III. 141, 165, 203. P. IV. 39.
—— *apud Januam* Magiſter. T. I. P. IV. 13.
—— *de Norvegia* Frater (*Maur.*). T. I. P. IV. 83.
Minorum Fratrum Ordo in Hyberniâ corrigendus. T. II. P. I. 99. De Sancto Machario. Prandium in qualibet ſeptimanâ. T. II. P. IV. 3. Apud Berwic. 10. De Exitibus Villæ. 44. Super Prandio. T. III. P. I. 35. De Habitu relicto. T. II. P. III. 73. T. III. P. III. 178. T. IV. P. I. 1. Pro Miniſtro Ordinis. 116, 119.
Minquitzburg. Ad Reginam Angliæ Literæ à Barone. T. VII. P. II. 53.
Minſterworth (Vicaria de). T. VIII. P. III. 282.
Minto. T. VII. P. I. 61.
Mirabella (Leo de). T. II. P. IV. 63.
Miracula Comiti Lancaſtriæ attributa. T. II. P. II. 77. Contra fingentes. T. II. P. II. 86, 94. De vitam ſuſtinente ſine potu. T. III. P. I. 137.
Mirafoyntas (Don Pero Sanchidz). T. II. P. III. 10.
Miraliis (Guillielmus de). T. I. P. III. 41.
Mirallo (Sanctius de). T. I. P. I. 168.
—— *(Reymundus)*. T. I. P. III. 5, 29, 30, 151.
—— *(Sanctius)*. T. I. P. III. 29, 30, 151.
—— *(Reymundus)*. T. IV. P. II. 35.
Mirambello (Petrus de). T. I. P. III. 42.
—— *(Arthandus)*. T. I. P. III. 87.
Miramonte (Bertrandus de). T. V. P. II. 142.
Miranda (F. de). T. V. P. I. 120.
—— *(B.)*. T. V. P. II. 70.
Mirapice (Guido de). T. I. P. III. 36.
Miravalle (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Mire (Ludovicus le) obtinet Officium Apothecarii Ordinarii Caroli Principis Walliæ. T. VIII. P. III. 22.
Mirabel (Pontius de). T. I. P. I. 140, 146, 161.
—— Dominus *(Walterus de)*. T. II. P. IV. 15.
Mirfold (W.). T. III. P. III. 26.
Mirimuth (Adam de). T. II. P. I. 63, 106, 133.
Miriwedre (Richardus). T. II. P. III. 120.

Mirk (Comes *del*). T.I. P.III. 184, 187.
Mirmande (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 29, 30.
Mirolio (Dominus *Bernardus de*). T. III. P. III. 42.
Mirton (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 46, 85, 155.
—— (*Thomas*). T. V. P.III. 191.
Miſa (Marchio *de*). T. I. P.I. 49.
Miſperton, alias *Kilby Overcar*. Eccleſia. T.VII. P.II. 83.
Miſſa. T. I. P.III. 37. Miſſæ pro Comitiſsâ Glouceſtriæ. T. I. P. IV. 74.
Miſtelden (*Johannes*). T.V. P.II. 40.
Mitchel (*Johannes*). T.III. P.IV. 122.
Mitford (*Johannes de*). T. III. P. III. 126, 161. P. IV. 49, 50, 58, 59, 62, 65, 68, 72, 76, 87, 89, 91, 93, 101, 104, 107.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 139, 184, 186, 189, 193, 199. T.IV. P.I. 52, 53, 56, 70, 76, 94, 112, 167.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 174.
Mithe (*Philippus, Johannes* & *Bernardus de*). T.I. P.IV. 15.
Mitra Validi (*Fridericus de*). T. IV. P. IV. 129, 131.
Mitten (*Daniel*). Conceſſio Officii ei directa. T.VIII. P.I. 81.
Mitton (*Hugo de*). T.II. P.I. 186.
—— (*Reginaldus*). T.III. P.IV. 134.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 161.
—— (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 14. Vide *Metton*.
Mivot (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Aſſaphenſis. T.VIII. P.II. 166.
Mixtun de Fawy (*Marcus*). T.IV. P.I. 32, 45.
Moac (*Walterus*). T.I. P. I. 17.
Moat (*Guillielmus*). T.VI. P.II. 42.
Mobbat (*Johannes*). T.V. P.IV. 209.
Mobray (*Willielmus de*). T.I. P.I. 71.
Mobreen (*Neel*). T.II. P.I. 64.
Mochelney (Abbas *de*). T.III. P.IV. 134. T. V. P. III. 131.
Mochelney. Vicaria. T.VI. P.IV. 48.
Mochidiana (Dominus *de*). T.III. P.I. 76.
Mocquet (*Robertus*). T.V. P.IV. 95.
Modeno (*Nicholaus de*). T.VI. P.IV. 104.
Modrowe (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 113.
Moduanenſis Carta. T.I. P.I. 40.
Mody (*Richardus*). T.VI. P.III. 61.
Moeles (*Johannes de*). T.I. P.IV. 5.
Moenue (*Jacobus le*). T.III. P.I. 142.
Moer (*Georgius*). T. VII. P. II. 200.
Moeum (*Jacobus de*). T.III. P.III. 143.
Moffet (*Gualterus*). T.II. P. III. 150, 161, 180, 182, 185, 186, 190.
Mogull (*Magnus*). T. VII. P.IV. 8.
Moguntinus Archiepiſcopus. T. I. P. I. 25, 49. P.II. 78, 79.
—— (*Henricus*). T.III. P I. 133.
—— Archiepiſcopus. T.IV. P.IV. 45.
Moguntinus Archiepiſcopus. De crendentiâ. T.II. P.I. 135.
Mobane (*Bernardus de*). T.I. P.II. 37.
Mohaut (Dominus *Guillielmus de*). T. I. P. III. 66.
—— (*Robertus*). T.I. P.III. 203.
—— (*Robertus*). T.II. P.I 156.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 128.
Mohun (*Rogerus de*). T.I. P.II. 37.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 155, 199, 203.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 156, 158, 203. P.III. 130, 203. P.IV. 22.
—— (Dominus *de Dunſtere*). T.I. P.IV. 5. 22, 48.
—— (*Johannes*). T.I. P. II. 148, 184. P. III. 55. P.IV. 3, 15, 35.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 101.
—— (*Renaldus*), Miles & Baronettus. T. VIII. P.I. 180.
—— (*Reginaldus*, Miles & Baro. T. VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— (*Warwick*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 119.
Moigne (*Adam le*). T.I. P.III. 103.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 144.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 108, 178. P. III. 187.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 140.
—— (*Walterus*). T.II. P.IV. 208. T. III. P. I. 128.
—— (*Jacobus*). T.III. P.I. 142, 159, 167.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 133.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 161.
—— (*Richardus*). T.IV. P.III. 101.
Micke (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Roche, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. T.IX. P.II. 143.
Moiliere (*Johannes de la*). T.II. P.I. 115.
Moir (*Guillielmus*) ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam. T.IX. P.III. 68.
Moizeles (*Petrus de*). T.II. P.II. 120.
Moke (*Richardus*). T.VI. P.IV. 9.
Mokking (*Nicholaus*). T. IV. P.II. 136.
Molac (Dominus *Guido de*). T.IV. P.III. 182, 184.
Molaghetyn (O.), T.II. P.III. 125.
Molan (*Guilardus de*). T.II. P.II. 112. P.III. 44.
Molaſh (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 105.
Molavii Redonenſis (*Nicholaus* Abbas *Sancti*). T. II. P. IV. 104.
Molde (*Richardus*). T. III. P.III. 83, 133.
—— (*Robertus*). T.III. P. III. 83.
Mole (*Georgius*). T. VII. P.IV. 144.
Molendinum vocatum *Caſtle Watermill*, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
—— —— *Eaſtmilne*, in Comitatu Lincolniæ. 57.
—— —— *Weſtmilne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Feckenham-Pool*, in Comitatu Wigorniæ. 61.
Moler (*Arnaldus de la*). T.II. P.III. 174.
Moleria (*Arnaldus de*). T.II. P.II. 144.
Moleton (*Thomas de*). T. I. P.II. 199, 221. P.III. 17, 86, 203.
—— (*Matilda*). T. I. P.III. 87.
Molewyk (*Simon de*). T.II. P.IV. 11.
Moleyneux Dominus (*Thomas*). T.V. P.III. 5.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 94.
Moleyns (*Adam*). T.V. P.I. 17, 21, 23, 90, 100, 103.
—— (*Adam*). T. V. P. I. 110, 111, 130, 133, 137, 139, 140, 145, 146, 149, 155, 157.
Molina (*Reymundus de*). T.I. P.II. 214.
Moliner (*Johannes*). T.IV. P.IV. 71.
Molineux (*Richardus*). T.III. P.I. 50.
—— (*Henricus*). T.III. P.I. 176.
—— (*Richardus*), Miles & Baronettus, creatur Vicecomes de Marieburgh in Regno Hiberniæ. T. VIII. P.II. 24.
Molini (*Hieronimus*). T. VI. P.I. 188.
Molinos (*Johannes*). T.VI. P.II. 137.
Molinouſe (*Robertus de*). T. I. P. II. 25.
Molins (*Nicholaus de*). T.I. P.I. 94, 103, 106, 110, 147, 149, 150.
—— (*Willielmus*). T. I. P.IV. 5.
—— ((*Johannes*). T.II. P. II. 146. P. III. 82, 176, 177.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 19, 78. T. III. P.I. 11.
—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 27.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 141, 169.
—— (*Johannes*). T. IV. P.III. 85.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 20.
Molis (*Rogerus de*). T.I. P.II. 158.
Mollande. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Exoniæ. T.VIII. P.II. 170.
Mollefey (*Johannes*). T.III. P.III. 190.
Molliſone (*Thomas*). T. VII. P.I. 171.
Molon (*Gualhardus de*). T.II. P.I. 84.
Mols (*Jacobus de*). T.I. P.IV. 23.
Molu ((*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Molyngton (*Robertus*). T. IV. P.I. 22.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 78.
—— (*Thomas*). T. IV. P.II. 89.
Mombors (*Arnaldus*). T. VI. P.II. 140.
Mome (*Euſtachius de*). T.I. P.I. 50.
—— *Simon le*). T.V. P.IV. 99.
Mommier (*Nicholaus le*). T. IV. P.III. 14.
Mommone (*Selebrinus de*). T. I. P.IV. 197, 200.
Mompelgardus. T.VII. P.I. 125.
Mompeſier Dux. T.VII. P. I. 85, 86.
Mompeſſon (*Egidius*). T.VII. P.III. 161, 195.
—— (*Ricardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Mon (*Hikardus de*). T.I. P.III. 126.
Monachi (*Thomas*). T.IV. P III. 187.
Monachi. De ducendo in Angliam. T.IV. P. II. 6. Normania. 15.
Monachus (*Johannes*). T. I. P.III. 103.
—— (*Cyprianus*). T. V. P.IV. 88.
Monader (*Johannes*). T.II. P.II. 174.
Monaldi (*Guido*). T.III. P.II. 88, 89.
Monas (*Reymundus de*). T.II. P.I. 25.
Monaſteria. De viſitandis & reformandis. T. IV. P. IV. 176. Suppreſſio Sanctæ Friswidæ, Ordinis Sancti Auguſtini, Lincolnienſis Diœceſis. T. VI. P.II. 8. De auctoritate ſupprimendi Monaſteria ad annuum Redditum trium millium Ducatorum. 11. Pro ſuppreſſione Monaſteriorum licentia Regis Angliæ. 15. De Monaſteriis ſuppreſſis & Collegio Cardinalis Eborum conceſſis. 63. Bulla de ſuppreſſione Monaſteriorum. T. VI. P.II. 96, 97, 99, 107, 108, 116. Fidelitates & juramenta per Monachos diverſorum Ordinum Regi Henrico Octavo præſtita. 192, 193. Reſignationes Monaſteriorum per diverſos Abbates & Priores, *&c.* 220, 221. P. III. 14, 19, 20. Jocalia & Veſtimenta quarundam Domuum Religioſarum. T. VI. P. III. 112. Vide *Monaſterium*.
Monaſterienſis Epiſcopus. T. III. P. IV. 13, 131.
—— (*Henricus*). T. V. P. I. 51, 52, 67, 104.
Monaſterio (*Petrus de*). T. IV. P. III. 14.
Monaſterium de *Marten*, in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 51.
—— —— *Pontefracte*, in Comitatu Eborum. *ibid.* 52.
—— —— *Hexham*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.* 54.
—— —— *Fountance*, in Archidiaconatu Richmondiæ. *ibid.*
—— —— *Ruſhing*. *ibid.*
—— —— *Noneaton*, in Comitatu Warwici. *ibid.*
—— —— *Garrodon*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
—— —— *Croxton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Tewkesbury*. 56.
—— —— *Sancti Auguſtini*, juxta Briſtolliam. *ibid.*
—— —— *Milton*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.* 56.
—— —— *Shaſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Walden*, in Comitatu Eſſexiæ. 58.
—— —— *Wymondham*, in Comitatu Norfolciæ. *ibid.* Vide *Monaſteria*.
Monbiſſa (Vicecomes *de*). T. II. P.III. 10.
Monbouch (*Johannes*). T.III. P.I. 142, 167.
Moncada (*Guillielmus de*). T.II. P.II. 145.
—— (*Hugo*). T.VI. P.II. 122.
Moncap (*Petrus de*). T.II. P.IV. 77.
Monceaux (*Hanotinus de*). T.IV. P.II. 47.
Moncella (*P. de*). T.IV. P.I. 20.
Monceux (*Thomas de*). T.III. P.II. 32.
—— (*Reymerus*). T.III. P.II. 148.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 113.
—— (*Arnandus*). T.III. P.IV. 32.
Moncey (*Walterus de*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 48.
—— (*Petrus*). T.I. P.IV. 3, 4.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 43, 84, 94, 106. T.V. P.I. 96.
Monchaquy (*Thomas*). T.III. P.III. 195.
Monchety (*Johannes*. T.IV. P.IV. 9.
Monchey (*Johannes* & *Petrus de*). T. V. P. IV. 102.
Moncke (*Georgius*), Dux Claſſis Hollandicæ. Epiſtola hujus Ducis. T.IX. P.III. 248.
—— (*Nicholaus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Torrington Parvâ, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P.II. 251. Vide *Monke*.
Monckfreiſton (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Monckton (*Philippus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum Eaſtriding. T.VIII. P. II. 145.
Moncluder (*Berardus de*). T.I. P.II. 1.
Moncreif (*Johannes*). Officium ei conceſſum, T.VIII. P.III. 83.
Monde (*Johannes*). T.V. P.III. 61.
Mondesburgh (Abbas *Radulphus de*). T. I. P. I. 13.
—— (*Radulphus*). T.I. P.III. 101.
Mondewe (*Thomas*). T.VI. P.II. 183.
Mone (*Simon*). T. III. P.IV. 69.
—— (*Ludovicus*). T.IV. P.I. 119.
Moneder (*Arnaldus*). T.I. P.III. 46.
Monekerreed (*Zone*) T.IV. P.I. 35.
Moneke (*Henricus*). T.IV. P.I. 57.
Monem (*Johannes*). T.I. P.I. 77, 89, 107, 110, 132, 136, 139.
Monemat (*L. de*). T.I. P.I. 72.
Monemouth (*Johannes de*). T. II. P.II. 178.
—— (*Richardus*). T.II. P.III. 32, 72.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 132.
Monemouth. Manerium. T.II. P.II. 183.
Moneſſe (*Richardus*). T.IV. P.IV. 162.
Monet (*Rogerus*). T.II. P.I. 51.
Moneta. T.I. P.I. 99, 105. P.II. 235. De Excambio. T.II. P.III. 135. De Obolis & Sterlingis. 146. Denarii, Sterlingi, Oboli & Ferdingi. T.II. P.IV. 43. Nigra Moneta

neta vocata Turneys. 47. Scuſſelli. 55. De cudendâ in Britanniâ. 120. Vocata l'Engliſh. 125. De cuſſis Groſſis & ſuper exportatione. T.VI. P.I. 167. In Scotiâ nova Moneta. 107. Leoperts Haumes. T. II. P.IV. 158. De curſu. 163, 166. Moneta *la Noble*. 197. De Falſariis. T.III. P. II. 163. Scotiæ. T.III. P.III. 18. Licentia cudendi conceſſa Regi Caſtellæ. 60. Burgundiæ ne currat. 176. Ordinationes in Normanniâ. T.IV. P.III. 134, 157, 168. De Marcis recipiendis & melioratione in Normanniâ. T.IV. P.IV. 5, 15. Cudenda Baionæ. 103, 175. Burdegalæ. 192. Cuſtodita infra Turrim London. T. V. P.II. 191. De Obolis fabricandis pro Epiſcopo Dunelmenſi. P.III. 32. Super æqualitate de tractando. T.V.P.III. 97. Super Pretio. 104. Aurei Nobiles Anglici, vocati *Angelles Nobles*. T. V. P.IV. 218. Pro Johanne Lovyſon, Officium Magiſtri Operatoris. T.VI. P.IV. 148. Pro Ricardo Martyn Officium Cuſtodis. 148. Super novâ Monetâ in Hiberniâ cudendâ. T.VII. P.II. 15. De reformatione. 127. De cudendo infra Turrim. T.VII. P.III. 13. Proclamatio ſuper pecuniâ. 91. Contra exportationem Billionis. 242.
Monetarii (*Arnaldus* & *Johannes*). T.II. P.IV. 77.
——— (*Arnaldus*). T.III. P.II. 125.
Monetarius (*Arnaldus*). T.I. P.III. 46.
Moneuz (*Georgius*). T.VI. P.I. 86.
Monewedene (*Johannes de*). T.III. P.III. 125.
Money (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 199.
Monfrey (*Nicholaus*). T.III. P.IV. 168.
Monge (*Georgius*). T.VI. P.I. 182.
Mongenton (Rectoria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T.VIII. P.III. 87.
Mongomerie (*Alexander de*). T.III. P.I. 164, 175.
——— (*Nicholaus*). T.IV. P.I. 55.
——— (*Johannes*). T.IV. P.I. 89, 104, 128. P.II. 11.
——— (*Nicholaus*). T.IV. P.II. 124.
——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 52.
——— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 93, 99, 101, 102, 156, 169.
——— (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 133, 162.
——— (*Alexander*). T.V. P.I. 43, 47, 50.
——— (*Johannes*). T.V. P.I. 115.
——— (*Alexander*). T.V. P.II. 9, 11, 14, 18, 30, 37, 54, 70, 89, 96.
——— (*Thomas*). T.V. P.II. 138, 139. P.III. 52, 53, 57.
——— (*Thomas*). T.V. P.III. 51, 65, 67, 68, 76, 78, 97, 113, 148, 155, 160, 196.
——— (*Nicholaus*). T.V. P.III. 131. P.IV. 32.
——— (*Hugo*). T.V. P.IV. 208.
Mongomery. Caſtrum & Manerium. T.I. P.III. 214. P.IV. 22.
Mongyn (*Petrus*). T.V. P.IV. 97.
Monington-ſuper-Wy (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Herefordiæ. T.VIII. P.II. 40.
Monjon (*Johannes de*). T.V. P.IV. 97, 99.
Monjoy (*Guillielmus de*). T.V. P.I. 107.
Monis (*Thomaſius*). T.III. P.II. 197.
Monke (*Johannes*). T.IV. P.IV. 136.
— (*Clemens*). T.VI. P.IV. 179.
— (*Petrus*). T.VII. P.I. 32, 43, 44, 58.
— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Langtree, in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.III. 40. Vide *Moncke*.
Monkereth (Dominus). T.VI. P.III. 97.
Monketon (*Philippus*), Miles, unus ex Deputatis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T.VIII. P.II. 7.
Monlu (*Drouet*). T.V. P.IV. 99.
Monmonckton. Prioratus ſic vocatus in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Monmouth (*Robertus Cary* Comes de). T.VIII. P.I. 197. Conceſſio ei directa. *ibid.* Vide *Cary* (*Robertus*). Altera Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Caſtri de Killingworth, ac Parci & Chaſeæ ejuſdem Caſtri, &c. T. VIII. P.II. 26. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
Monmouth. Vicaria. T.VI. P.IV. 45.
Monmouth (Burgus de). Commiſſio directa Ballivo & Communitati hujus Burgi. T. IX. P.I. 3.
Monway (*Johannes de*). T.IV. P.III. 101, 137.
Mone (*Thomas*). T.VII. P.IV. 11.
Monneil (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 96.
Monner (*Petrus le*). T.I. P.IV. 30.
——— (*Jacobus*). T.II. P.III. 20.
Mounſon (*Thomas*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Clerici ad omnes Litteras & Proceſſus, communiter vocatas *the King's Letters*, cum Billis & Declarationibus ſuper hujuſmodi Litteris & Proceſſibus, faciendas & ſcribendas, in Partibus Borealibus, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 163.
Monnypenny (*David*). T.VI. P.III. 150.
Monpeſand (*Arnaldus de*). T.II. P.I. 2.
——— (*Johannes*). T.V. P.III. 197.
Monpeſſat (*Arnaldus de*). T.II. P.IV. 77.
Monpoy (*Fatquerus de*). T.II. P.IV. 54, 77.
Monrevel (*Petrus de*). T.II. P.I. 2.
Mons (Dux *de*). T.IV. P.I. 9.
——— (*Johannes Fix*). T.I. P.II. 142.
Monſaro (*Johannes Petri de*). T.III. P.I. 93.
Monſaye (*Alardinus*). T.IV. P.IV. 199.
Monſiquet (*Matthæus de*). T.IV. P.IV. 19.
Monſognichardo (*Jacobus de*). T.IV. P.IV. 15.
Monſrag (*Petrus*). T.I. P.IV. 3.
Monſtarde (*Richardus de*). T.I. P.II. 191.
Monſtardier (*Johannes*). T.V. P.I. 17.
Monſterulio (*Johannes de*). T.III. P.IV. 100.
Monſtiers (*Gilbertus de*). T.IV. P.III. 16, 18, 21, 23, 26, 31.
Monſtrationis Clerici Officium. T.VI. P.III. 123.
Monſtrum Hominum ad Arma. T.III. P.III. 179. De Monſtro capiendo. T.V. P.II. 182, 194. T.V. P.III. 94, 105, 148, 197. T.VI. P.I. 7, 19, 21, 45, 49.
Mont (*Arnaldus de*). T.I. P.II. 191.
——— (*Nicholaus*). T.V. P.I. 21.
Monta (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 19.
Montacher (*Guerricus de*). T.III. P.I. 139.
Montague (*Simon de*). T.I. P.III. 203. P. IV. 3.
——— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 58.
——— (*Arnaldus*). T.II. P.I. 2.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 121.
——— (*Johannes*). T.III. P.IV. 148, 159.
——— (Dominus *Johannes*). T.V. P.II. 119.
——— (Marchio). T.V. P.II. 178, 182, 191. P.III. 3.
——— (*Richardus*). T.V. P.II. 193.
——— (*Johannes*). T.V. P.III. 131.
——— (*Edwardus*). T.VI. P.II. 159, 160.
——— (*Johannes*). T.VI. P.II. 203.
——— (*Henricus*). T.VI. P.III. 4.
——— (Dominus *de*). T.III. P.I. 135.
——— (*Adam*). T.III. P.I. 180.
——— (*Guillielmus*). T.III. P.I. 196. P.II. 54.
——— (*Edwardus*). T.III. P.II. 41.
——— (*Hugo*). T.III. P.II. 51, 54.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 59, 63, 76, 148.
——— (*Edwardus*). T.VI. P.III. 144, 184. P.IV. 155.
——— (*Henricus*). T.VII. P.III. 82, 134, 185.
——— (*Carolus*). T.VII. P.IV. 144.
——— (*Henricus*), Miles, Baro Kimbolton, & Vicecomes Mandevile, creatur Comes de Mancheſter in Comitatu Lancaſtriæ. T.VIII. P.II. 22.
——— (*Edwardus*) obtinet Officium unius Clericorum Privati Sigilli. T.IX. P.II. 137. Aliud Officium ei conceſſum. *ibid.*
——— (*Edwardus*), Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 182.
——— (*Sidney*), Eques. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P.II. 182.
Montagut (*Arnaldus de*). T.II. P.II. 111.
——— (*Ormannus*). T.II. P.II. 122.
——— (*Peyro Sanchidiz*). T.II. P.III. 10.
Montaigne (*Georgius*), Londonienſis Epiſcopus. Conceſſio Officii ei directa. T.VIII. P.I. 58.
Montalio (*Arnaldus de*). T.I. P.I. 144.
Montaltas (*Jacobus*). T.V. P.IV. 64.
Montamer (*Petrus*, *Bernardus*, *Arnaldus*, & *Perotus de*). T.I. P.II. 191.
Montand (*Remundus de*). T.I. P.I. 146.
Montanerii (*Maccus de*). T.III. P.I. 178.
Montant (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.
——— (*Maria*). T.IV. P.I. 147.
——— (*Maria*). T.IV. P.II. 183, 191.
Montaſie (*Anna de*). T.VII. P.IV. 190.
Montauban (Dominus *Oliverus*). T.III. P.III. 91.
——— (Dominus). T.IV. P.III. 163, 181.
——— (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 182, 184.
——— (*Petrus*). T.V. P.I. 95.
——— (*Philippus*). T.V. P.III. 199. P. IV. 8, 11, 26, 35.
Montay (*Johannes de*). T.V. P.IV. 108.
Montbaſſon (Dominus *de*). T.IV. P.II. 65, 129.
——— (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 93.
Montbodiac (*Franciſca*), Nutrix & Matrona Cameræ Reginæ. Conceſſio Regardi ei directa. T.VIII. P.III. 61.
Monte (*Oliverus* & *Petrus de*). T.II. P.I. 2.
——— (*Augerius*). T.II. P.I. 84.
——— Comes (*Adolphus*). T.II. P.III. 167.
——— Dux (*Willielmus*). T.IV. P.II. 175.
——— (*Petrus*). T.IV. P.III. 14.
——— (*Jacobus*). T.IV. P.III. 120.
——— (*Petrus*). T.V. P.I. 76.
——— (*Anthonius*). T.V. P.IV. 108.
Monte Acuto (*W. de*). T.I. P.I. 71, 144. P. II. 30.
——— (*Armandus*). T.I. P.II. 133. P.III. 67.
——— (*Petrus Sancii*). T.I. P.II. 135.
——— (*Simon*). T.I. P.II. 212, 221. P.III. 130. P.IV. 5, 48.
——— (*Beraldus*). T.I. P.III. 67.
——— (*Simon*). T.I. P.IV. 108, 144, 174. T.II. P.I. 59, 164.
——— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37, 46, 55, 91, 94, 103, 124. 137, 148, 162, 163, 164, 182, 183.
——— (*Robertus*). T.II. P.II. 18.
——— (*Simon*). T.II. P.III. 22, 43, 164.
——— (*Edwardus*). T.II. P.IV. 116. T.III. P.I. 101.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 11, 119.
——— (*Johannes*). T.III. P.I. 185.
——— (*Johannes*). T.III. P.III. 98, 131, 135, 141, 148, 169, 184, 189.
——— (*Thomas*). T.III. P.III. 150. P.IV. 106.
——— (*Gerardus*). T.III. P.IV. 11.
——— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 56.
——— (*Sibilla*). T.IV. P.III. 188.
——— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 34.
Monte Acuto (Prioratus *de*), Ordinis Cluniacenſis, Bathonienſis & Wellenſis Diœceſis. T.II. P.IV. 51. Advocatio conceſſa. *ibid.* T.V. P.III. 131.
Monte Alto (*Remundus de*). T.I. P.III. 39.
——— (*Rogerus*). T.I. P.III. 102, 147.
——— (*Mileſent*). T.I. P.II. 203. P.III. 131.
——— (*Rogerus*). T.I. P.III. 74. 131.
——— (*Robertus*) Dominus *de Haywardyn*. T. I. P.IV. 5.
——— (*Robertus*). T.I. P.IV. 108, 109, 110, 144, 148, 192. T.II. P.I. 26, 47.
——— (*Iſarmus*). T.II. P.I. 150.
——— (*Robertus*). T.II. P.II. 107, 108, 114, 121, 123, 139, 161. P.III. 10.
——— (*Henricus*). T.II. P.II. 186.
——— (*Berengarius*). T.III. P.I. 2, 3.
——— (*Augerius*). T.IV. P.II. 182, 191.
Monte Auſyer (*Drogo de*). T.I. P.I. 146. P. II. 1.
Monte Begon (*Rogerus de*). T.I. P.I. 66, 68.
Monte Beliard (*Egmons* & *Johannes de*). T.I. P.III. 183, 184, 190, 192, 196, 197.
Monte Bellegardo Comes (*Henricus de*). T.II. P.III. 134.
Montebourt (Abbas *de*). T.IV. P.IV. 11.
Monte Bruno (*Geraldus de*). T.I. P.III. 42.
Monte Calvo (*Petrus de*). T.II. P.II. 111, 144. P.III. 44, 68.
Monte Campi de Malaleiſa (*Petrus de*). T.II. P.IV. 77.
Monte Caniſo (*Johannes de*). T.I. P.II. 89.
——— (*Willielmus*). T.I. P.II. 156, 199, 203, 221.
——— (*Dioniſius*). T.I. P.II. 156, 203.
——— (*Radulphus*). T.I. P.IV. 20.
——— (*Radulphus*). T.I. P.IV. 111, 138, 144.
——— (*Richardus*). T.II. P.I. 37.
——— (*Richardus*). T.II. P.II. 184. P.III. 26.
Monte Carmeli, Prior Generalis (*Petrus de*). T. I. P.II. 211.
——— Prior Provincialis. T.II. P.I. 114.
Monte Carmeli (Ordo *de*). T.I. P.IV. 194. T.II. P.I. 114.
Monte Claro (*Rudel de*). T.II. P.II. 111.
——— (Marchio *de*). T.VII. P.IV. 110.
Monte Coſino (*Bernardus de*). T.I. P.II. 207.
Monte Falcone (*Berlio de*). T.I. P.I. 11.
Monte Faventino (*Bertrandus de*). T.II. P.III. 82.
——— (Cardinalis *de*). T.II. P.IV. 19.
Monte Felici (*Henricus de*). T.II. P.III. 126.
Monte Ferando (*Stephanus de*). T.I. P.II. 221.

Monte Frando (*Oto de*). T.I. P.III. 183, 184, 196, 197.
—— (Dominus *de*). T.II. P.III. 83.
—— (*Bertrandus de*). T.II. P.III. 172.
—— (Dominus *de*). T.II. P.IV. 8.
—— (*Amaldinus*). T.II. P.IV. 77.
—— (Dominus *Bertrandus*). T.V. P.I. 20.
—— (*Petrus*) *Soldan de Trau.* T.V. P. II. 27, 53.
—— (*Maria*), Uxor. T.V. P.II. 84.
—— (*Thomas*). T.V. P.II. 100, 101. P. III. 52, 53, 57. Vide *Montſeraut.*
Monte Ferrato (Marchio *de*). T.I. P.I. 11, 23.
—— (Marchionis Soror). T.I. P.II. 73, 74.
—— (*Aliſia de*). T.I. P.II. 105.
—— (Matchio *de*). T.I. P.III. 54.
Monte Florum (*Paulus de*). T.II P.III. 127, 139, 142, 157, 188, 190, 193.
—— (*Paulus de*). T.II. P.IV. 8, 39, 42, 46, 118.
Monte Forti (*Bamal de*). T.I. P.I. 17.
—— (*Andreas*). T.I. P.I. 40.
—— (*Guido*) T.I. P.I. 93.
—— (*Petrus*). T.I. P.I. 179. P.II. 6, 9, 13, 14, 38, 40, 43, 48, 49, 83, 88, 90, 91, 94, 95, 96, 97.
—— (*H.*). T.I. P.II. 83.
—— (*S.*), Juvenis. T.I. P.II. 83, 94, 95.
—— (*Almaricus*). T.I. P.II. 97, 100.
—— (*Guido*). T.I. P.II. 117, 125.
—— (*Simon*). T.I. P.II. 117, 125.
—— (*Guido*). T.I. P.II. 130, 134, 139, 182, 183. P.IV. 79, 82.
—— (*Almaricus*). T.I. P.II. 130, 139, 182, 183, 195, 197, 199, 200, 201, 202, 238.
—— (*A.*) Soror. T.I. P.II. 195.
—— (*Simon*) T.I. P.II. 130, 164, 230. P.IV. 79.
—— (*Alianora*), Filia. T.I. P.II. 164.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 139, 216. P.III. 36, 80.
—— (*Petrus*). T.I. P.II. 154, 199.
—— (*Nicholaus*). T.I. P.II. 212, 221.
—— (*Willielmus*). T.I. P.III. 47, 79, 83.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 29.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 85, 86, 94, 108, 129.
—— (*Reginaldus*). T.II. P.II. 85, 120, 130.
—— (*Alexander*). T.II. P.II. 108.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 130, 186.
—— (*Johannes*), Comes & Dux Britanniæ. T.II. P.IV. 111, 119, 120, 131, 144, 177. T.III. P.I. 44, 57, 95.
—— (Comitiſſa *Johanna*). T.II. P.IV. 131. T.III. P.I. 142.
—— (*Hugo, Robertus* & *Valeranus*), Filii & *Haelina* Uxor. T.IV. P.IV. 46.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 75.
—— *Duiſo Torron* (*Philippus de*). T.I. P.I. 167. Vide *Montfort.*
Montegomerii (*Philippus de*). T.II. P.IV. 159.
—— (*Walterus*). T.II. P.IV. 173.
—— (*Johannes* & *Owenus*). T.II. P.IV. 173.
—— (*Philippus*). T.II. P.II. 178.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 19, 121, 156, 157, 165, 190, 193.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 69, 202. T.III. P.I. 11, 22.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 11.
—— Comes (*Philippus*). T.VII. P.II. 169, 216.
—— Comes (*Philippus*). T.VII. P.III. 13, 20, 190. P.IV. 68, 168, 171.
—— (*Philippus* Comes *de*). T.VIII. P.I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. *ibid.* T.VIII. P.I. 48. Altera Commiſſio ei directa. *ibid.*
Monte Guidonis (*Sicardus de*). T.I. P.I. 143.
Monte Hermerii (*Maria de*). T.I. P.IV. 61, 62.
—— (*Radulphus*). T.II. P.II. 121, 123.
—— (*Thomas*). T.II. P.III. 48.
—— (*Edwardus*). T.II. P.IV. 27.
—— (*Thomas*), & *Margareta* Filia. T.II. P. IV. 89.
Monte Lato (*Guillielmus de*). T.II. P.II. 174.
Monte Lauro (*Bertrandus de*). T.II. P.III. 172.
Monte Leonis (*Willielmus de*). T.I. P.I. 140, 141, 142.
—— (*Bertrandus*). T.I. P.III. 134.
Monte Luel (*Imbertus de*) T.I. P.II. 133.
Monte Lum (*Arnaldus de*). T.I. P.I. 140.
Monte Lupello (*Henricus de*). T.II. P.IV. 15.
Monte Magno (*Gabriel de*). T.II. P.IV. 64.
Monte Martini (Marchio *de*). T.I. P.IV. 35.
—— (*Johannes* Dominus). T.III.. P.I. 195, 197.
Monte Mauriciato (*Matthaus de*). T.I. P.III. 36.
Monte Meliano (*Petrus de*). T.I. P.III. 10.
Monte Morelli (Dominus *Alanus de*). T.I. P. I. 84.
Monte Mores (*Richardus de*). T.I. P.I. 78.
Monte Morenciaco (*Guillielmus de*). T.VI. P.I. 78, 101.
—— (Dominus *de*). T.V. P.III. 80.
—— (*Guillielmus*). T VI. P.III. 95.
—— (*Nuna*), Magnus Magiſter Franciæ. T. V. P.III. 128.
—— (Comes *de Beaumont ſuper Oyſe*). T.V. P.III. 147, 148, 149.
—— (Dominus *Anna*). T.VI. P.III. 190.
—— (Dux). T.VI. P.III. 206. P.IV. 70, 73, 76.
—— (Mareſcallus). T.VII. P.I. 50.
Montenart (*Hector de*). T.V. P.IV. 134.
Montenay (*Willielmus* Dominus *de*). T.IV. P. II. 191, 192. P.III. 16, 126.
Montenſis Dux (*Willielmus*). T.III. P.IV. 138, 160.
—— Dux. T.IV. P.II. 100, 129.
—— Comes. T.V. P.I. 103.
Montenſis. De tractando cum Duce ſuper Ligâ. T.IV. P.III. 129. Pro Duce de Homagio recipiendo. T.III. P.IV. 160. De Annuitate. 161.
Monte Olivo (*Romanus de*). T.I. P.III. 42.
—— (Dominus). T.I. P.III. 134.
—— (Dominus). T.II. P.III. 44.
Monte Oſerii (*Taliſerus de*) T.I. P.II. 184.
Monte Paſſac (*Normannus de*). T.I. P.I. 140.
Monte Pavona (*Bernardus de*). T.I. P.II. 134, 214.
Monte Peſſat (*de*). T.I. P.I. 141.
—— (*A.*). T.I. P.I. 144.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 134.
—— (*Arnaldus*). T.II. P.II. 112, 174. P. III. 8, 9, 10, 44, 68.
—— (*Reymundus Bernardi*). T.II. P.II. 112. P.III. 9.
—— (*Ramfredus*). T.II. P.II. 144. P.III. 9, 68, 172.
—— (*Rauffre*). T.III. P.II. 111.
Montepeſſato (Caſtrum de). T.II. P.II. 96, 102, 103.
Monte Piſato (*Ramfredus de*). T.I. P.II. 217, 227.
Monte Plano (*Petrus Guillielmi*). T.II. P.III. 23.
Monte Regali (Archiepiſcopus *de*). T.I P.I. 21.
Monte Revelli (*Willielmus de*). T.I. P.III. 29, 95, 97, 99.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 134.
Mont Robel (*Petrus* Baro *de*). T.I. P.I. 16, 17.
Monte Rotundo (*Henricus de*). T.IV. P.I. 108.
Montes (*Simon*). T.IV. P.I. 194.
Monte Sancti Michaelis in Periculo Maris (*Radulphus* Prior *de*). T.I. P.II. 137.
Monte Sancti Sabini, Epiſcopus Cardinalis (*Antonius de*). T.VI. P.I. 200.
Montespine (*Oliverus*), Comes *Saresburgh*. T. I. P.III. 9, 11.
Monteſquin (Dominus *de*). T.II. P.III. 10.
Monteſtruc (*Damadenus de*). T.II. P.II. 122.
Monteſu (*Sancheus de*). T.V. P.III. 25.
Monte Vetere (*de*). T.I. P.I. 23.
Montfaucon (*Gaulterus de*). T.I. P.III. 183, 184, 190, 192, 197, 199.
Montferant (*Imbertus de*). T.I. P.III. 154. 155, 169, 172.
—— (*Bertrandus*). T.III. P.I. 21, 53, 96, 105.
—— (*Bertrandus*). T.III. P.I. 133, 135, 147, 179. P.II. 7, 20, 23.
—— (*Bertrandus*). T.III. P.III. 77, 78, 126, 173. P.IV. 29, 46, 52, 79, 97, 100.
—— (Dominus). T.III. P.IV. 174. T. IV. P.I. 14.
—— (*Bertrandus*). T.IV. P.I. 137, 156, 165, 178.
—— (Dominus *de*). T.IV. P.II. 171. Vide *Monte Ferando.*
Montformier (*Euſtachius*). T.IV. P.IV. 84.
Montfort (*Amaurus de*). T.I. P.I. 21.
—— (*Richardus*). T.III. P.I. 56.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 174.
Montfort (*Johannes*), Theologiæ Doctor, Præbendarius Cathedralis Sti. Pauli. T.VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.* Vide *Monte Forti.*
Montfort Comitatus. De recipiendo. T.III. P.II. 43.
Montholomeus (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 165.
Montibus (*Remerus de*). T.I. P.I. 30.
—— (*Eubulo de*). T.I. P.II. 6.
—— (*Eubulo de*). T.I. P.IV. 124.
—— (*Eubulo*). T.IV. P.II. 33.
Monticulo (*Johannes de*). T.III. P.III. 138.
Montieu (*Petrus de*). T.V. P.IV. 123.
Montigny (Dominus *de*). T.III. P.I. 190.
—— (*Simon de*). T.V. P.IV. 97.
Montileon (Dominus *de*). T.III. P.I. 134.
Montiniaco (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 130.
Montjoy (*Waleranus de*). T.I. P.III. 145, 184.
Montjoye. Monaſterium ſuppreſſum. T.VI. P.II. 96.
Montis Ferrati Marchio (*Guillielmus*). T.I. P. III. 78, 81, 100. P.IV. 77. T.VI. P. II. 183.
Montisfonte. Prioratus Ordinis Sancti Auguſtini Wintonienſis Diœceſis, de ſupprimendo. T.V. P.IV. 76, 146.
Montis Frigidi Abbas (*Montaſinus*). T.I. P.III. 52.
Montis de Sinaque Abbas (*Bernardus*). T.I. P. III. 52.
Montis Penſerii Dux (*Carolus de Burbon*). T. VI. P.III. 138.
Montis Rati Marchio (*Guillielmus*). T.I. P. III. 47.
Montis Regalis Archiepiſcopus (*Petrus*). T.I. P.III. 15, 16, 22, 26, 34, 35, 36, 47, 48, 143.
Mont Martin (*Jacobus de*). T.V. P.III. 20.
Montmor (*Moreletus*). T.III. P.IV. 68.
Montmorency (*Carolus* Dominus *de*). T.III. P. I. 200, 205, 208. P.II. 4, 6, 20, 23, 26, 41, 64, 108, 137.
Montonay (*Stephanus* Dominus *de*). T.I. P. III. 197.
Montonforth (*Johannes de*). T.II. P.I. 141.
Montoni (*Galynus de*). T.II. P.I. 2.
Montour (*Robertus de*). T.I. P.III. 188.
Montoas (*Thomas de*). T.II. P.III. 176.
Montoy (*Gobinus de*). T.III. P.I. 143.
Moutpellier. Vide *Francia.*
Montravers (*Johannes de*). T.III. P.I. 57.
Mentron (*Stephanus de*), Dominus *de Villa Nova*. T.I. P.III. 198.
Montroſe (Dominus) ratificat Pacem inter Angliam & Scotiam. T.IX. P.III. 68.
Montroſs (Comes *de*). T.VII. P.I. 32, 83.
Montruel (*Guillielmus de*). T.IV. P.I. 120, 124, 125, 126, 127, 128, 146.
Montvents (*Pontius de*). T.II. P.II. 111.
Montyme (*Arnaldus* Dominus *de*). T.I. P.IV. 132.
Moutgoie (*Theodoricus de*), Dominus *de Vaskembergh*. T.II. P.III. 185.
Monuh (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 134.
Monville. Nomen cujuſdam Manerii in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Monymel (*Johannes*). T.IV. P.I. 113.
Monyngton (*Thomas*). T.V. P.III. 197. P. IV. 31.
Monypenny (*Johannes de*). T.II. P.III. 127.
—— (*Willielmus*). T.V. P.I. 138.
Monzat (*Hugo de*). T.II. P.I. 142.
Moone (*Richardus*). T.VI. P.III. 28.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 42.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (*Reginaldus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T.VIII. P.II. 144.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Aſhford, Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.III. 87.
Moore (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
—— (*Ricardus*), Miles, unus Magiſtrorum Curiæ Cancellariæ, deſignatur à Rege ad Pacem conſervandam in Comitatu Bucks. T.VIII. P.II. 4, 5.
—— (*Edwardus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P.II. 34.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 142.

Moore (Edwardus), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 48.
—— (Poynings). Commiſſio ei directa. T. IX. P.I. 19.
—— (Thomas). Officium ei conceſſum. T. IX. P.I. 77.
—— (Nicholaus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bradwell juxta Mare, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T.IX. P.II. 251.
Moorecrofte (Ferdinandus), Clericus, & Capellanus Edwardi Comitis Dorceſtriæ. T. VIII. P.II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
—— (Ricardus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 24.
Mopham Archidiaconus (Richardus de). T.I. P.II. 90.
Moratt Han (Sultan), Turcici Regni Dominator, Imperii Orientis Monarcha. T.VIII. P.II. 160. Confirmatio Amicitiæ inter eum & Regem Angliæ. ibid.
Moravia (Walterus de). T.I. P.I. 150.
—— (Freſekinus de). T.I. P.II. 37.
—— (Willielmus). T.I. P.II. 210, 228. P.III. 95, 98, 99, 104.
—— (Walterus de). T.I. P.II. 228.
—— (Andreas de). T.I. P.III. 98, 104, 113.
—— (Johannes de). T.I. P.III. 104.
—— (Manus de). T.I. P.IV. 59.
—— (Thomas de). T.III. P.I. 154.
—— (Alexander de). T.V. P.II. 16.
Moravia Marchio (Procopius). T.III. P.II. 27.
—— (Jodocus). T.IV. P.III. 59.
—— Comes (Thomas). T.IV. P.IV. 31, 101, 109, 111, 112, 118.
—— Comes (Archibaldus). T.V. P.II. 18, 36, 50.
Moravienſis Epiſcopus. T.I. P.III. 228. P. IV. 39, 70.
—— —— (Johannes). T.III. P.I. 32, 34, 50.
—— —— (Johannes). T.III. P.I. 141, 147, 148, 153, 156.
—— —— (Henricus). T.IV. P.IV. 31.
—— —— (Andreas). T.IV. P.IV. 128.
—— —— (Columbus). T.IV. P.IV. 200. T.V. P.I. 8.
—— —— Johannes). T.V. P.II. 11.
—— —— (Andreas). T.V. P.IV. 79, 161, 162, 165, 168, 170, 176.
—— —— (Andreas). T.V. P.IV. 183, 184, 189, 190, 191, 197, 208. T.VI. P.I. 4, 5, 8.
—— —— (Robertus). T.VI. P.II. 54.
Morbeck (Johannes de). T.III. P.I. 121.
—— (Dioniſius). T.III. P.I. 141, 161, 192.
—— (Rogerus). T.VI. P.IV. 100.
Morbicenſis Epiſcopus. T.I. P.III. 55.
Morbien. T.VII. P.I. 49.
Mordant (Johannes). T.V. P.III. 196.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 213. T.VI. P.I. 182, 204. P.II. 159. P.III. 4.
—— (Dominus). T.VI. P.IV. 155.
—— (Dominus Johannes). T.VII. P.II. 216.
—— (Johannes), Commiſſio Pacis ei directa. T.VIII. P.II. 3.
—— (Johannes Dominus) aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (Leſtrange), Baro, Commiſſarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (Lord). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T.VIII. P.II. 144.
Mordoalier (Johannes). T.V. P.IV. 100.
Mordon (Richardus). T.III. P.IV. 159.
More (Thomas de la). T.I. P.III. 140.
—— (Willielmus). T.I. P.IV. 119. T.II. P.I. 27, 63.
—— (Stephanus). T.I. P.IV. 148.
—— (Robertus). T.II. P.I. 51.
—— (Reginaldus). T.II. P.I. 196.
—— (Bertrandus). T.II. P.II. 58.
—— (Richardus). T.II. P.IV. 23.
—— (Thomas). T.III. P.II. 163.
—— (Willielmus). T.III. P.III. 190. P.IV. 80, 82, 129.
—— Johannes). T.IV. P.I. 101.
—— (Thomas). T.V. P.II. 18, 36, 50, 74, 89.
—— (Mich). T.VI. P.I. 49.
—— (Manerium de la). T.VI. P.II. 167.
—— (Ranulphus). T.II. P.III. 84.
—— (Reginaldus). T.II. P.IV. 80, 81.
Moore (Willielmus). T.II. P.IV. 204. T.III. P.I. 99.
Mora (Pontius de). T.I. P.II. 144.
—— (Walterus). T.II. P.IV. 196.
Moracius, Tartarorum Regis Nuncius. T.I. P.III. 70.
Moradin (Jacobus de). T.I. P.III. 53, 55, 63.
Morandi (Jordanus). T.I. P.IV. 140, 158, 168, 203. T.II. P.I. 2, 3, 41, 98.
Morant (Thomas). T.III. P.I. 121.
—— (Thomas). T.III. P.I. 121.
—— (Guillielmus). T.IV. P.III. 65.
Morare (Armatus). T.I. P.III. 29.
More (Willielmus). T.III. P.I. 146, 149, 155, 188.
—— (Reginaldus). T.III. P.I. 146, 147.
—— (Randekynus). T.III. P.I. 175.
—— (Thomas). T.III. P.III. 20, 180, 181.
—— (Philippus). T.III. P.IV. 72.
—— (Thomas). T.III. P.IV. 159. T.IV. P.I. 7.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 163.
—— (Johannes). T.IV. P.III. 152.
—— (Adam). T.IV. P.IV. 113.
—— (Thomas). T.VI. P.I. 97, 183, 186, 204.
—— (Thomas). T.VI. P.II. 21, 29, 30, 31, uſque, 37, 58, 59, 60, 70, 75, 76, 77, 87, 88, 138, 144, 171.
—— (Edwardus). T.VI. P.II. 73.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 120, 198, 202.
—— (Chriſtoferus). T.VI. P.II. 159, 194.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 196. P. III. 9, 16.
—— (Robertus). T.VI. P.III. 50.
—— (Johannes). T.VI. P.IV. 9.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 152.
—— (Georgius). T.VII. P.III. 134. P.IV. 11, 20, 171.
—— (Ricardus), Miles. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. ibid.
—— (Nicolaus). T.VIII. P.II. 12.
—— (Ricardus). T.VIII. P.II. 14.
—— (Thomas). T.VIII. P.II. 14.
More. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Moreau (Johannes, Petrus & Dioniſius). T.V. P.IV. 92.
Morebath (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 55.
Morebet (Franciſcus). T.V. P.I. 71.
Morecroft (Edwardus). T.VI. P.IV. 54.
—— (Ferdinandus). T.VII. P.III. 174.
—— (Ferdinandus), Canonicus Cathedralis de Durham. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
Moredon (Simon de). T.III. P.II. 153.
Moref (Guillielmus & Andreas de). T.I. P.III. 66.
—— Epiſcopus (Archibaldus). T.I. P.III. 66.
—— (Guillielmus & Johannes). T.I. P.III. 66.
—— (Thomas). T.III. P.I. 145, 146, 149, 151, 157, 158.
Morehay (Johannes). T.I. P.I. 36.
Morel (Martinus). T.I. P.IV. 30.
—— (Egidius). T.I. P.IV. 146.
—— (Johannes). T.II. P.I. 171.
—— (Guillielmus). T.II. P.II. 120.
—— (Herbertus). T.IV. P.III. 65.
—— (Ludovicus). T.IV. P.IV. 58.
Moreles (Taupinus de). T.III. P.II. 24.
Morelet (Robertus). T.IV. P.IV. 23.
Morelli (Aubert). T.IV. P.III. 89.
Morellus. T.I. P.III. 100.
Morelynch. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Moremonckton. Rectoria. T.VI. P.IV. 133.
Morers (Willielmus). T.III. P.III. 156.
—— (Richardus). T.VII. P.IV. 144, 160.
Moresby (Hugo). T.II. P.III. 189.
—— (Hugo). T.II. P.IV. 21, 145.
—— (Chriſtoferus). T.IV. P.IV. 151. T.V. P.III. 105, 152.
Moreſtello (Jocelinus de). T.I. P.I. 11.
Moreſun (Ludovicus). T.V. P.I. 71.
Moret (Johannes le). T.III. P.I. 143.
—— (Carolus). T.VI. P.II. 94.
Moretain (Galfridus de). T.I. P.I. 147.
Moretania. Super deliberatione. T.VI. P.I. 144. Commiſſio ad deliberandnm. 175. Commiſſio ad recipiendum. 175.
Moreti (Johannes). T.IV. P.IV. 9.
Moreton (Gabriel). T.VI. P.III. 68.
—— Salomonis (Fulco de). T.I. P.I. 141.
—— (Albertus). Ejus fidelitas, induſtria, prudentia, experientia & aliæ virtutes. T.VIII. P.I. 14. Conſtituitur unus primariorum Secretariorum Caroli Primi, Regis Angliæ. ibid. Datur ei annualis Redditus centum Librarum, durante vita. ibid.
Moreton (Albertus), unus primariorum Secretariorum. T.VIII. P.I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. ibid.
—— (Albertus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
—— (Albertus), Miles. Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
—— (Edwardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Grinton, in Diœceſi Ceſtrienſi. T.VIII. P.IV. 117.
Moreton. Rectoria. T.VI. P.IV. 8, 9.
Moreton, ſive Maids-Moreton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 40.
Moreton-Henmarch (Capella de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.IX. P.II. 90.
Moreton-Merrill, ſive Daubney, vel Dawkin aut Daudley (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Wigornienſi. T.IX. P.II. 93.
Morevia (Walterus de). T.I. P.I. 5.
Moreville (Richardus). T.I. P.III. 101.
—— (Guillielmus), dictus le Hermit. T. IV. P.I. 124.
Morewic (Hugo de). T.I. P.I. 15.
Morgan (Philippus de). T.IV. P.II. 9.
—— (Philippus). T.IV. P.II. 51, 79, 80, 81, 98, 103, 126, 127, 143, 153, 166, 167, 170, 173, 174, 175, 178, 181, 183, 184, 185, 191, 193. P.III. 25, 46, 67, 68, 69, 75, 78, 122, 124, 125, 136.
—— (Maur.). T.IV. P.II. 99.
—— (Johannes). T.V. P.IV. 109.
—— (David). T.VI. P.I. 182.
—— (Henricus). T.VI. P.II. 196. P.III. 79.
—— (Richardus). T.VI. P.IV. 3, 5, 7.
—— (David). T.VI. P.IV. 8. T.VII. P. I. 91.
—— (Thomas). T.VII. P.I. 92.
—— (Willielmus). T.VII. P.I. 194.
—— (Simon). T.VII. P.III. 70.
—— (Thomas). T.VII. P.III. 113.
—— (Gan.) Filius. T.I. P.I. 151.
—— (Meredith). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
—— (Edwardus). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T.VIII. P.II. 12.
—— (Carolus), Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 106. Altera Commiſſio. 116.
—— (Henricus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 118.
—— (Jenkin). Conceſſio ei facta Officii unius Ordinariorum Servientium ad Arma, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 163.
—— (Thomas), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Bagdworth, cum Capellâ de Sherdingdon, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P.IV. 116.
—— (Willielmus), Armiger, conſtituitur Attornatus Generalis Regis. T.IX. P.II. 86.
—— (Anthonius), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Haſelbich, in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 255.
—— (Johannes). Officium ei conceſſum. T. IX. P.III. 103.
—— (Colonellus). T.IX. P.III. 283.
Morham (Ad. de). T.I. P.II. 24.
—— (Thomas). T.I. P.III. 132.
—— (Herbertus). T.I. P.III. 183.
Morhier (Simon). T.V. P.I. 55.
Moriano (Nicholaus de). T.IV. P.II. 148.
Moriata (Garſias de). T.I. P.I. 41.
Morice (Jacq.). T.V. P.IV. 99.
—— (Robertus). T.II. P.III. 126.
—— (Ryce). T.V. P.III. 58.
Morien (Taſſinus). T.V. P.I. 1.
Morimundi (Abbas). T.V. P.I. 145.
Morin (Johannes). T.IV. P.III. 58.
—— (Guillielmus & Richardus). T.IV. P.II. 51.
—— (Jordanus). T.IV. P.IV. 23.
—— (Gilet). T.V. P.IV. 97.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 49.
Morinenſis Epiſcopus (R). T.II. P.III. 135, 139.
—— (Reymundus). T.II. P.IV. 174. T. III. P.I. 158, 168, 173, 211. P.II. 8.

Morinenſis Epiſcopus (Ludovicus). T.IV.P.IV. 37. T.V.P.I. 10, 17, 18, 29, 30, 39.
Moringthorpe, ſive Morningthorp (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 138.
Morini (Willielmus). T.IV. P.III. 89.
—— (Johannes). T.IV. P.III. 150.
Moriſon (Ricardus). Commiſſio ei conceſſa; concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
—— (Carolus), Miles & Baro. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T.VIII. P.II. 33.
Moriz (Johannes). T.II. P.I. 52.
—— (Willielmus). T.II. P.II. 56.
Morlana (Raymundus de). T.I. P.III. 134.
Morell (H.). T.IX. P.III. 270.
Morland (Melandus de). T.II. P.II. 111.
—— (Willielmus). T.V. P.II. 116, 120.
—— (Willielmus). T.V. P.I. 183.
—— (Martinus). T.VI. P.IV. 3.
—— (Chriſtoferus). Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
—— (Johannes), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Newbiggin. T.VIII. P.III. 227, 279.
Morlet (Johannes). T.IV. P.IV. 23.
Morley (Willielmus). T.I. P.III. 149, 203.
—— (Robertus). T.II. P.II. 121, 123, 161, 169, 186.
—— (Robertus). T.II. P.IV. 97, 104, 115, 116. T.III. P.I. 11, 101.
—— (Willielmus). T.III. P.I. 119.
—— (Willielmus). T.III. P.II. 41.
—— (Robertus). T.III. P.III. 197.
—— (Thomas). T.III. P.IV. 71.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 174.
—— (Robertus). T.IV. P.II. 50.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 125, 155.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 197.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 206.
—— (Chriſtoferus). T.VI. P.III. 209.
—— (Thomas). T.VI. P.III. 141.
—— (Dominus Thomas de). T.III. P.IV. 159. T.IV. P.I. 83, 106.
—— (Dominus). T.IV. P.II. 111.
—— (Dominus Henricus Parker). T.VI. P.II. 120, 160. P.III. 4.
—— & Mounteagle (Henricus Dominus), Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 14.
—— (Robertus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
—— (Caleb), in Artibus Magiſter. T.VIII. P.II. 157. Privilegium ei conceſſum. ibid.
—— (Willielmus). Conceſſio ei facta Officii Clerici Conſilii ad vitam. T.VIII. P.III. 222.
—— (Georgius), Artium Magiſter, promovetur ad Canonicatum, ſive Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Chriſti Oxoniæ. T.IX. P.III. 89.
Morliaco (Borchardus de). T.I. P.I. 64.
Mormovienſis Epiſcopus (Johannes). T.V. P.I. 18.
Morney (Petrus de). T.IV. P.IV. 94.
—— (Andreas). T.VI. P.I. 142.
Mornigcon (Petrus de). T.I. P.III. 103.
Morningthorp. Vide Moringthorp.
Moro (Gundiſalvus). T.IV. P.I. 165.
Moroac (Gundiſalvus). T.IV. P.II. 78.
Morocco. Literæ ab Imperatore ad Reginam Angliæ. T.VII. P.I. 88.
Moroccorum Rex (Miramolinus. T.I. P.I. 40.
—— Imperator (Muluy Tamed Xeriff). T.VII. P.I. 88.
Morogard (Nicholaus). T.V. P.I. 28.
Moroun (Johannes). T.IV. P.IV. 37.
Morou (Bernardus de). T.I. P.IV. 147.
Morpeth (Villa de). Commiſſio directa Ballivo & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 5.
Morrayne (Thomas de). T.II. P.I. 74.
Morrell (Jeremias), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shilton, in Comitatu Warwicenſi. T.IX. P.II. 215.
Morrewe (Willielmus). T.I. P.III. 188. P.IV. 58.
—— (Walterus). T.I. P.IV. 58.
—— (Willielmus). T.I. P.IV. 168.
—— (Thomas & Joaannes). T.III. P.I. 73, 99.
Morris (Thomas), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T.VIII. P.II. 33.
—— (Johannes). Conceſſio ei facta Officii Prælectoris in Linguâ Hebraicâ, in Academia Oxonienſi, durante beneplacito. T.VIII. P.II. 64, 163.
Morris (Johannes). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 60.
Morriſon (Fines). T.VII. P.III. 8.
—— (Richardus). T.VII. P.IV. 96.
—— (Thomas), Legum Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T.VIII. P.II. 9.
—— (Joſias), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtelbury, in Diœceſi London. T.VIII. P.III. 169.
Mors (Hugo de). T.III. P.I. 165.
—— (Willielmus). T.V. P.IV. 195.
—— (Amicia). T.VI. P.II. 209.
Morſelles (Oliverus de). T.III. P.I. 81, 82, 126.
Morſen (Comes). T.V. P.I. 103.
Morſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Mortayne (Radulphus de). T.I. P.II. 104.
—— (Galfridus). T.I. P.III. 134.
—— (Johannes). T.I. P.IV. 111, 131.
—— (Robertus). T.II. P.I. 2.
—— (Johannes). T.II. P.II. 108.
—— (Edwardus & Johannes). T.III. P.I. 56.
—— Comes. T.IV. P.I. 129.
—— Comes (Edwardus). T.IV. P.I. 166.
—— Duncanus. T.IV. P.I. 127.
—— Comes (Edmundus). T.IV. P.IV. 173. T.V. P.I. 2, 4, 9, 10, 12, 14. 29, 38.
Mortelet (Johannes). T.IV. P.III. 94.
Mortemer (Willielmus de). T.I. P.I. 13.
—— (Rogerus). T.I. P.I. 52.
Morth de Leice (O.). T.II. P.III. 125.
Morthyng (Agnes de). T.II. P.III. 98.
Mortmaine. Vide Alienatio.
Morton (Johannes de). T.I. P.I. 40.
—— (Radulphus). T.I. P.IV. 30.
—— (Robertus). T.III. P.II. 155, 198, 200.
—— (Robertus). T.III. P.III. 12, 70.
—— (Rogerus). T.II. P.III. 68.
—— (Johannes). T.III. P.III. 83.
—— (Hugo). T.IV. P.II. 15.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 94. P.III. 132.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 174.
—— (Willielmus). T.V. P.II. 22.
—— (Johannes). T.V. P.III. 25, 31, 52, 53.
—— (Johannes). T.V. P.III. 70, 76, 78, 86.
—— (Robertus). T.V. P.III. 77, 78, 166.
—— Nicholaus). T.V. P.IV. 37.
—— Comes. T.V. P.IV. 73.
—— Comes (Johannes). T.V. P.IV. 208.
—— (Jacobus). T.VI. P.I. 102, 111.
—— (Johannes). T.VI. P.II. 77.
—— (Nicholaus). T.VI. P.III. 141.
—— Comes (Jacobus). T.VI. P.IV. 75, 76.
—— Comes (J.). T.VII. P.I. 14, 18, 53.
—— (Albertus). T.VII. P.II. 215.
—— (Albertus), Miles. Conceſſio ei facta Officii unius Secretariorum Primariorum Caroli Primi, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 26.
—— (Guillielmus Comes de). Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. T.VIII. P.III. 147.
—— (Richardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſthalom. T.VIII. P.III. 227.
—— (Edwardus), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Sefton, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtriæ. T.IX. P.II. 252.
—— (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Anderby, in Diœceſi Ceſtrienſi. T.IX. P.II. 255.
Morton. Vicaria. T.IV. P.IV. 103. T.VI. P.IV. 7. Rectoria. 9.
Morton Vallaunce. Præbenda. T.VI. P.IV. 101.
Mortuomari (Hugo de). T.I. P.I. 71, 72, 75, 89. P.II. 69, 107.
—— (Willielmus). T.I. P.I. 30, 43.
—— (Rogerus). T.I. P.I. 55, 56, 58. P.II. 13, 48, 52, 56, 57, 58, 72, 74, 82, 88, 93, 97, 103, 108, 115, 124.
—— (Radulphus). T.I. P.I. 78, 132, 137, 138, 142.
—— (Edmundus). T.I. P.II. 100.
—— (Rogerus). T.I. P.II. 154, 155, 161, 164, 203, 212. P.III. 17, 21, 130, 203, 216. P.IV. 5, 48.
—— (Robertus). T.I. P.II. 156, 203. P.III. 17.
—— (Edmundus). T.I. P.II. 212, 221. P.III. 18, 21. 129. P.IV. 5, 22.
Mortuomari (Matillis). T.I. P.III. 17, 18, 21.
—— (Willielmus). T.I. P.III. 130, 131, 180.
—— (Johannes). T.I. P.III. 131.
—— (Hugo). T.I. P.III. 182.
—— (Conſtantius). T.I. P.IV. 107.
—— (Rogerus de Wygmore). T.I. P.IV. 108, 112, 145, 147, 148. T.II. P.I. 54, 66, 92, 103, 104, 106, 109, 123, 133, 141, 156, 169. P.II. 26, 35.
—— (Rogerus de Chirk). T.I. P.IV. 145. T.II. P.I. 59, 93, 161. P.II. 18, 26, 35.
—— (Willielmus). T.I. P.IV. 108.
—— (Henricus). T.I. P.IV. 145.
—— (Rogerus). T.II. P.II. 80, 81, 85, 86, 150, 158, 159, 163, 165, 168, 169, 171, 177, 186, 192. P.III. 16, 20, 26, 49, 59, 65, 72.
—— (Conſtantinus). T.II. P.II. 108, 169. P.III. 187.
—— (Hugo). T.II. P.II. 179. P.III. 72.
—— (Margareta), Uxor Edmundi). T.II. P.II. 178.
—— (Galfridus). T.II. P.III. 181.
—— (Rogerus). T.II. P.IV. 139, 198. T.III. P.I. 101, 115, 117, 118, 119.
—— (Conſtantinus). T.III. P.I. 56.
—— (Rogerus). T.III. P.II. 122.
—— (Thomas). T.III. P.IV. 135, 161.
—— (Rogerus). T.III. P.IV. 135, 137.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 150.
—— (Hugo). T.IV. P.I. 102, 115, 122, 123, 124, 125, 127, 128, 138, 141, 148, 153, 158, 159, 196. P.II. 6.
—— (Edmundus). T.IV. P.I. 155.
—— (Hugo). T.IV. P.II. 66, 67, 79, 80, 81, 108, 111, 113.
—— (Johannes). T.IV. P.III. 158.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 118.
—— (Johannes). T.V. P.III. 197.
—— (Robertus). T.VI. P.II. 206.
—— (Agath. de). T.I. P.II. 156.
—— (Rogerus). Super Arreſtatione Pardonationis. T.II. P.III. 59, 65, 73.
Morviller (Johannes de). T.II. P.I. 98, 143.
—— (Philippus). T.IV. P.III. 69, 141, 144, 145, 174.
Morwell (Johannes). T.III. P.III. 150.
—— (Thomas). T.III. P.III. 180, 184.
Moryn (Johannes). T.II. P.I. 51.
—— (Petrus). T.II. P.IV. 59.
Morys (Chriſtoferus). T.VI. P.III. 120.
Moryſon (Richardus). T.VI. P.III. 170.
Moryſne (Richardus). T.VI. P.III. 47.
Moryz (Edmundus Fiz). T.V. P.IV. 105.
Mos (Nicaſe le). T.III. P.II. 194.
Moſdale (Johannes de). T.III. P.IV. 103.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 121. P.III. 29, 30.
Moſei (Haginus Filius). T.I. P.II. 200.
Moſeley (Edwardus). T.VI. P.IV. 157.
—— (Nicholaus). T.VII. P.II. 39.
—— (Edwardus). T.VII. P.II. 209.
—— (Edwardus). T.VII. P.III. 82, 124, 247. P.IV. 157.
—— (Edwardus), Procurator Ducatûs Lancaſtriæ. T.VIII. P.I. 33. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. ibid. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. P.II. 11.
—— (Willielmus). T.VIII. P.II. 13.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Teynton, in Diœceſi Oxonienſi. T.VIII. P.II. 247.
—— (Johannes), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Newarke ſuper Trentham. T.VIII. P.III. 84.
Moſewell (Guillielmus de). T.II. P.I. 37.
Moſieto (Petrus de). T.II. P.IV. 117.
Moſſe (Petrus le). T.V. P.IV. 96.
—— (Thener). T.V. P.IV. 97.
Moſoglen (Hugo Wynne de), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Moſſe. T.IV. P.IV. 12.
Moſſet (Nicholaus). T.IV. P.IV. 5.
Moſted (Thomas). T.IV. P.II. 117, 123, 165.
Moſteriolum. Tractatus. T.I. P.III. 204, 208. Ratificatio. 210, 212.
Moſteyn (Georgius). T.V. P.II. 81.
Moſthelme (Emericus de). T.III. P.IV. 194.
Moſtin (Rogerus), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.
—— (Thomas). T.III. P.II. 19.
Moſton (Ambroſius), Clericus, Artium Baccalau-

laureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Lanwerne, in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 88.
Moſtyn (*Thomas*). T. VII. P. III. 20.
Mota (*Sewardus de*). T. I. P. II. 191.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 221. P. III. 29.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. III. 38.
—— (*Galhardus* & *Amanenus*. T. I. P. III. 134.
—— (*Amanenus*, *Bertrandus*, & *Galhardus*). T. II. P. I. 85.
—— (Domina *Iſabella*). T. II. P. III. 181.
—— (*Galhardus*). T. IV. P. II. 34.
—— (*Amanenus*). T. IV. P. II. 35.
—— (*B.*). T. VI. P. III. 192, 193, 196, 197, 207, 213. P. IV. 10, 23.
Motbury (Prior *de*). T. III. P. III. 59.
Motam (*Gailardus de*). T. I. P. I. 141.
—— (*Gailardus de la*). T. I. P. I. 144.
—— (*Egidius*). T. I. P. IV. 138.
—— (*Gerardus*). T. II. P. I. 2.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Bertrandus*). T. II. P. II. 111.
—— (*Almaſius*). T. II. P. II. 174. P. III. 44.
—— (*Willielmus*) & *Iſabella* Uxor. T. II. P. IV. 24.
—— (*Raymundus*). T. II. P. IV. 100.
—— (*Amanenus*). T. III. P. I. 96.
—— (*Bertramus*). T. III. P. I. 135.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 148, 173. P. IV. 29, 46, 52, 75.
—— (*J.*). T. IV. P. IV. 53, 64.
—— (*Petrus*). T. V. P. I. 80.
—— (Dominus). T. V. P. III. 201.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Moterſhed (*Thomas*). T. VII. P. III. 142.
Motet (*Deniſet*). T. V. P. IV. 97.
Motheleye (*Johannes de*). T. II. P. I. 51.
Motina (*Reymundus de*). T. I. P. III. 32.
Motisfont, ſive *Mottisfont* (Rectoria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. VI. P. IV. 8. T. VIII. P. IV. 168.
Motmulon (*Donaldus*). T. V. P. I. 138.
Moton (*Henricus*). T. III. P. III. 143. P. IV. 119.
Motondray (*Johannes de*), Dominus *de Flagy*. T. I. P. III. 44.
Mott (*Johannes*). T. III. P. III. 83.
Motte (*Philippus de la*), Clericus, in Legibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Beisby, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 30.
—— (*Philippus de la*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bileby. T. VIII. P. III. 280.
Motterſhed (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 164.
—— (*Thomas*) conſtituitur Collector & Receptor omnium Mulctarum, Finium, &c. in quaſcunque perſonas impoſitarum, vel imponendarum. T. VIII. P. III. 164.
Mottisfont. Vide *Motisfont*.
Motyn (*Julianus*). T. IV. P. III. 85.
Moubray (*Willielmus de*). T. I. P. I. 52, 66.
—— (*Philippus*). T. I. P. I. 67, 81, 86.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17, 86.
—— (*Galfridus*), Baro Scotiæ. T. I. P. III. 17, 66, 95, 97, 98, 103, 164, 105, 113, 114, 115, 132.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 34, 58.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 119, 124, 144, 149, 150, 193. T. II. P. I. 13, 59, 166. P. II. 14, 18, 26, 36, 39, 42, 51.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 166.
—— (*Rogerus*). T. I. P. IV. 192. T. II. P. I. 3.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 177, 178, 187. P. III. 96, 181.
—— (*Alexander*). T. II. P. III. 85, 89, 96, 105, 107, 115.
—— (*Galfridus*). T. II. P. III. 115, 117, 122, 164.
—— (*Alnia*), Uxor *Johannis*. T. II. P. II. 177.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 5, 48, 111, 136, 139, 166, 198, 205, 208. T. III. P. I. 101, 115, 117, 118, 119.
—— (*Alexander*). T. II. P. IV. 72, 80.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 5.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 186. P. II. 7.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 155.
—— (*Reginaldus*). T. III. P. IV. 149.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 29, 83.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 73.
Moubray (*Johannes*). T. IV. P. IV. 104.
—— (Dominus *Johannes*). T. VII. P. III. 94.
Moucap (*Berniſoun de*). T. II. P. I. 2.
Moucedane (Dominus *de*). T. IV. P. IV. 123.
Mouflet (*Quencinus*). T. III. P. I. 191.
Mougull. *Artificers and others ſent by King James to the great Mougull*. T. VII. P. IV. 9.
Moulas (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shalfleete, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 212.
Moulaſſon (*Johannes de*). T. III. P. II. 24.
Mould (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Tottington, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 256.
Moulde (*Thomas*). T. VI. P. IV. 103.
Moule (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Broughton-Hackett, in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. III. 31.
Moulen (*Willielmus de*). T. II. P. I. 2.
—— (*Rolandus*) T. V. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 100.
—— (*Waleranus*). T. V. P. IV. 102.
Moulin (*Petrus*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wheldrake, in Diœceſi Eborum. T. IX. P. III. 90.
Moulſon (*Thomas*), Aldermannus Londinenſis. T. VIII. P. II. 119.
Moulton. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Moulton (Manerium, ſive Parochia de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Moulyns (*Johannes de*). T. II. P. IV. 48, 57.
—— (*Edwardus*). T. III. P. IV. 114.
Moume (Dominus *Arnaldus de*). T. II. P. I. 2.
Moun (*Johannes de*). T. II. P. II. 123. P. III. 63.
—— (*Johanna*), Domina *de Dunſter*. T. III. P. III. 91.
Mounbonchers (*Johannes de*). T. III. P. I. 35.
Mounbreton (*Simon*). T. II. P. III. 81.
Mouncant (*Petrus*). T. III. P. I. 164.
Mounchy (*Johannes de*). T. IV. P. II. 202.
Moundeford (*Franciſcus*). T. VI. P. II. 159.
Moune (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
Moungeham. Rectoria. T. VI. P. IV. 10.
Mounſo (Dux *de*). T. V. P. I. 175.
Mounſon (*Robertus*). T. VI. P. IV. 161.
Mountague (*Henricus*), Miles, Baro Kimbolton & Vicecomes Mandevile, erigitur ad Dignitatem Comitis de Mancheſter in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. I. 201. Conceſſio ei directa de hac Dignitate. *ibid.*
—— (*Sidneus*), Miles, unus Deputatorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Huntingtoniæ. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Edwardus* Dominus). T. VIII. P. II. 12.
—— (*Sidneius*), Miles. Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (*Edwardus* Dominus). Conceſſio ei facta Officii Magiſtri Foreſtarii & Cuſtodis Ballivatûs vocati *Rockingham-Baylywick*, & diverſorum aliorum in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Richardus*), Epiſcopus Ciceſtrenſis. Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. III. 27.
Montaigne (*Petrus de*). T. III. P. I. 158.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 195, 196.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 28.
Mountant (*Raymundus de*). T. III. P. II. 111.
Mountboucher (*Bertrandus*). T. II. P. II. 120.
Mountcaup (*Petrus de*). T. II. P. III. 44.
Mountchenſy (*Richardus de*). T. II. P. I. 52.
Mountcor (*Alexander de*). T. I. P. III. 79.
Mounteagle. Vide *Morley* & *Mounteagle* (*Henricus* Dominus).
Mountegle (Dominus *Thomas Stanley de*). T. VI. P. II. 120.
—— (*F.*). T. VI. P. II. 160.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 4.
—— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. II. 128, 168.
Meuntendre (*Willielmus*). T. III. P. III. 179.
Mounteneye (*Johannes de*). T. II. P. II. 108, 120, 130. P. III. 187.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 120.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. III. 194.
Mounteth (*Willielmus*), Dominus *de Carſſy*. T. VI. P. III. 97.
Mountferrant (Dominus *Edmundus de*). T. II. P. III. 176.
Mountferrant (*Imbertus*). T. IV. P. II. 33.
—— (*Bernardus*). T. V. P. I. 41, 42.
Mountfichet (*Willielmus de*). T. II. P. I. 189. P. II. 66.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 77.
Mountford (*Simon*). T. V. P. II. 173.
—— (*Simon*). T. V. P. III. 197.
—— (*Simon*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Franciſcus*). T. VI. P. II. 119.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 6, 92.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 134.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 172.
—— (*Thomas*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Aneſty, in Comitatu Hertfordienſi, Diœceſis London. T. IX. P. III. 41.
Mountfort (*Johannes de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Baldwinus*). T. III. P. III. 190.
Mountganoun (*Willielmus*). T. II. P. II. 120.
Mountgomery (*Philippus*), Comes, obtinet Officium Capitalis Seneſchalli & Cuſtodis Curiæ Letæ & viſus Franci plegi omnium Maneriorum in Civitate Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 83.
Mountgrall. Monaſterii Prioris Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Mounthant (*Raymundus de*). T. III. P. III. 49.
Mountier (*Johannes*). T. III. P. II. 189.
Mountjoi, Comes *de Newport*. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 23.
Mountjoy (*de*). T. V. P. III. 148.
—— Rex Armorum. T. V. P. IV. 40.
—— Dominus (*Willielmus Blount*) T. VI. P. I. 47, 54, 87, 106. P. II. 120, 160. P. III. 4.
—— Dominus (*Carolus*). T. VII. P. I. 173, 194, 222. P. II. 64, 68, 84.
—— modo Comes Devoniæ. T. VII. P. II. 117.
Mountleſun (Comes *de*). T. III. P. I. 135.
Mountmorel (*Oliverus*). T. III. P. I. 179.
Mountmorſy (*Carolus* & *Mattheus de*). T. II. P. IV. 100.
Mountney (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ilam, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 211.
Mounton. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 157.
Mountoria (*Katerina*). T. VI. P. I. 182.
Mountouſe (*Fronk de*). T. II. P. I. 79.
Mountroſſe (*Robertus de*). T. II. P. II. 10.
Mounty (*Petrus de*). T. III. P. I. 161.
Mounz (*Johannes de*). T. I. P. IV. 78.
—— (*Jacobus de*). T. II. P. IV. 25.
Moupipeant (Dominus *de*). T. III. P. II. 24.
Mourene (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 132.
Mouriz (*Nicholaus le Fiz*). T. I. P. III. 74.
Mouſaile (*Galfridus de la*). T. III. P. I. 142.
Mouſe (*Arthure*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 142.
Mouſſaut (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 39.
Mouſſier (*Anthonius*). T. V. P. IV. 97.
Mouſtier (*Johannes de*). T. V. P. IV. 101.
Mouſy (*Thomas de*). T. I. P. III. 103.
Mower (*Johannes*). T. V. P. I. 5.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
Moyard (*Johannes de*). T. II. P. III. 69.
Moyche (*Leſſagh O*) T. II. P. III. 154.
Moyer (*Johannes*). T. VI. P. IV. 132.
—— (Dominus). T. IX. P. III. 201.
Moyle (*Johannes*). T. V. P. I. 136.
—— (*Walterus*). T. V. P. II. 178.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 197.
Moyllard (*Johannes de*). T. II. P. III. 192.
Moyn (*Thomas le*). T. I. P. I. 114.
Moyn (*Gilbertus*). T. I. P. II. 43.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 56.
—— (*Berengarius*). T. I. P. II. 114.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 47.
—— (*Walterus*). T. III. P. II. 108.
—— (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 95.
Moynat (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Moyſac (*Rolandus de*). T. I. P. II. 191.
Moyſe (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 221.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 146, 147. P. IV. 3.
Moyſes (*Rabbi*), & *Elizabetha* Filia. T. IV. P. I. 44.
Moytel (*Miens*). T. I. P. II. 142.
Mozell (*Oliverus de*). T. III P. I. 142.
Mucegros (*Robertus de*). T. I. P. I. 119, 120, 123, 147.

Muchedenere (*Richardus*). T.III. P.IV. 134.
Much-Hallingbury (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. IX. P.I. 77.
Much-Marcle, ſive *Marcle Magna* (Vicaria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P.II. 92.
Mucidan (Dominus *de*). T.III. P.III. 163, 164.
Muddepenyng (*Henricus*). T.II. P.IV. 81.
Mudy (*Willielmus*). T.V. P.I. 159.
Muer (*Willielmus de*). T.I. P.II. 137.
Muerſe (Marchio *de*). T.III. P.IV. 130.
—— (Comes *Fredericus*). T.III. P.IV. 131.
Mugge (*Walterus*). T. VI. P.II. 201.
Muggleſton (*Robertus*). T.III. P.II. 153, 157.
Muha concedenda. T.I. P.IV. 197.
Muhaut (*Rogerus de*). T.I. P.I. 137, 138.
Muklowe (*Johannes*). T.V. P.III. 114.
Mukton (*Thomas de*). T. III. P.I. 57.
Mulceaſter (*Walterus de*). T.I. P.III. 17.
—— (*Robertus*). T. III. P.I. 50.
Mulceone (*Stephanus de*). T.II. P.IV. 153.
Mulenarken (*Erneſtus de*). T. II. P.III. 168.
Muleton (*Thomas de*). T.I. P.I. 89. P.II. 89.
Mulgrave (*Edmundus Sheffeild* Comes *de*). T. VIII. P.I. 198. Conceſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Edmundus*), Comes, Ordinis Garterii Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 262.
Mulle (*Hugo*). T.V. P.III. 7.
Mulleſworth (*Walterus de*). T.I. P.IV. 110.
Mullineux (*Anna*). Protectio Regalis ei directa. T.VIII. P.I. 164.
Mullyns (*Johannes*). T.VI. P.IV. 92.
Mulſo (*Thomas*). T.IV. P.III. 139.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 5.
Multon (*Thomas de*), Dominus *de Egremond* T.I. P.IV. 5, 49.
—— (*Thomas*). T.I. P.IV. 108, 144, 192. T.II. P.I. 59.
—— (*Henricus*). T.II. P.I. 41.
—— (*Simon*). T.III. P.III. 10, 11, 18, 25, 27.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 26, 53.
—— (*Robertus*). T.V. P.III. 46.
Multreve (*Adam de*). T.I. P.III. 103.
Muly (*Girardus*). T.V. P.IV. 99.
Mulyn (*Nicholaus de*). T.IV. P.II. 136.
Mumath (*A.*). *de*). T.V. P.IV. 161, 164.
Mumbray (*Rogerus de*). T.I. P.I. 16, 150. P.II. 5, 57.
Mumford (*Thomas*). T.VII. P.II. 92.
Mumgwyn (*Sicardus de*). T.I. P.I. 141.
Munatenſis Epiſcopus (*Willielmus*). T. II. P I. 189. P.II. 66.
Muncade (*Oto de*). T.II. P.II. 152.
Muncaſſon (*Petrus de*). T.I. P.I. 11.
Munceny (*Robertus* & *Ernulfus de*). T.I. P.II. 114.
Munchanes (*Warinus de*). T.I. P.I. 152.
Munchenſy (*Willielmus de*). T.I. P.II. 92.
Muncktyliyth. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Mundeford (*Oſvern de*). T.V. P.I. 189.
Munden (*Johannes de*). T.I. P.IV. 75.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 8.
Mundenard (*Colradus de*). T.II. P.III. 199.
Mundigoun (*Sicardus de*). T. I. P.I. 146.
Mundleu (*Berardus de*). T.I. P.I. 145.
Mundlider (*Berardus de*). T.I. P.I. 146.
Mundy (*Adam*). T.II. P.III. 120.
—— (*Johannes*). T. VI. P.I. 210.
Muneder (*Willielmus*). T.I. P.I. 177.
Muner (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 94.
Munethenſi (*Willielmus de*). T.I. P.II. 25, 56.
Munford (*Petrus de*). T.I. P.I. 142.
Mungomery (*Fulco de*). T.I P.I. 114.
—— Dominus (*Andreas*). T. V. P. II. 62.
Municulus (*Marinus*). T. IV. P. II. 78.
Munke (*Levinus*). T. VII. P. II. 192, 198, 204.
Munketon (*Henricus* & *Johannes*). T.II. P. I. 51.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 148.
Munkwitz Baro (*Erenfreidus*). T. II. P. IV. 279, 180, 183, 184, 186.
Munluſum (*Willielmus de*). T.I. P.I. 11.
Munpeſſato (*Guillielmus* & *Ranfredus de*). T.I. P.III. 151.
Munſon (*Robertus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 33.
Munſidein (Dominus *de*). T.III. P. I. 135.
Munſter. Commiſſio Epiſcopi ad tractandum ſuper Homagio. T.V. P.I. 51. Conventiones cum Epiſcopo. 67.
Muntant (*Reymundus de*). T.I. P.II. 1.
Munteny (*Arnaldus du*). T.I. P.I. 142.
—— (*Robertus du*). T.I. P.II. 94.
Munteny (*Johannes* & *Thomas*). T. II. P.I. 51.
Muntfichet (*Robertus de*). T. I. P. I. 124. P. II. 54.
—— (*Johannes*). T.I. P.I. 142.
Muntremblant (*Geraldus de*). T. I. P. II. 63.
Muntrial (*Imbertus de*). T.I. P. II. 144.
Muolano (*Nautelinus de*). T.I. P.I. 11.
Murcarthy (*Deremot*). T.II. P.I. 77.
Murchall (*Johannes*). T.III. P.III. 194.
Murdac (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 102.
Murdake (*Johannes*). T.II. P.IV. 27.
—— (*Thomas*). T.III. P. I. 20.
Mure (*Jacobus*). T.V. P. I. 56.
Murehed (*Willielmus de*). T.IV. P.I. 67, 68, 70, 71.
—— (*Richardus*). T.V. P.IV. 31.
—— (*Richardus*). T. V. P.IV. 190, 197, 200.
Murello (*Dominicus de*). T.I. P.III. 41.
Mures (Comes *de*). T.V. P.I. 175.
Murgoth (*Mak O*). T.II. P.III. 126.
Muriel (*Johannes*). T.IV. P.III. 14.
Muris (*Johannes de*). T.III. P.I. 140.
Murley (*Jacobus*). T.V. P.IV. 200.
Murlinch (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.III. 40.
Murmahan (*Wren*). T.II. P.I. 77.
Murmeſter (*Henricus*). T.V. P.III. 36.
Muro (*Nicholaus de*). T.I. P.III. 178.
Murray (*Karolus*). T.V. P.II. 28, 74, 89.
—— (*Willielmus*) *de Tulibardyn*. T.V. P.II. 85.
—— (*Alex.*). T.V. P.III. 75.
—— (*Johannes*). T. V. P.III. 160, 163, 184.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 184. P.IV. 79.
—— (*Willielmus*). T.V. P. IV. 199, 200, 208, 209.
—— (*Carolus*). T. VI. P. III. 227.
—— Comes (*Jacobus*). T.VI. P. IV. 136.
—— (*Gideon*). T. VII. P.I. 183. P.II. 129.
—— (*Thomas*). T. VII. P.II. 140.
—— Comes (*Jacobus*). T. VII. P. I. 32, 115.
—— (*Gideon*). T. VII. P.III. 42, 58.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 42, 58.
—— (*Thomas*). T. VII. P.III. 173.
—— (*Georgius*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Jacobus*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 23.
—— (*Patricius*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 23.
—— (*Willielmus*). Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione pro Catharina ejus Uxore. T. VIII. P. II. 23.
Murree (*Andreas*). T.II. P.I. 74.
Murref (*Thomas Randolph* Comes *de*). T. II. P.II. 88, 104, 111, 117. P.III. 23, 57, 59, 77.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 132, 133, 136, 140, 147, 150, 158, 161, 170, 196.
—— (*Andreas*). T. II. P. III. 138, 139, 147.
—— (*Willielmus* & *David*). T. II. P. III. 83.
—— (*Andreas*). T.III. P.I. 177.
—— (*Georgius*), Comes *de Dunbar*. T. III. P.III. 130.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 168, 188. P.IV. 56, 62, 70.
Murrenya (*Walterus de*). T.I. P.II. 2.
Murreux, aliàs *Morrieux* (*Thomas de*). T.III. P. III. 195.
Murey (*Ricardus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Willielmus*), Armiger. Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 137.
Murtings (*Nicholaus de*). T.I. P.III. 178.
Murton (*Willielmus*). T.VII. P.I. 225.
Murwerk (*Lanorchak*). T. II. P.I. 77.
Murymoth (*Richardus*). T.II. P.IV. 23.
Murzen (*Franciſcus*). T.V. P.IV. 183.
Muſard (*Radulphus*). T.I. P.I. 73. P.II. 30, 56.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 123.
Muſc (*Willielmus Alford de*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P.II. 7.
Muſca (*Fredericus*), Comes Major. T.I. P.II. 214.
—— (*Barth.*). T.IV. P. IV. 115.
Muſchamp (*Willielmus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7, 13.
Muſchampe (*Willielmus*). T. VII. P.III. 97.
—— (*Guillielmus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 100.
Muſchegros (*Johannes de*). T. I. P.II. 30, 57, 83.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 156.
Muſcovia. Commiſſio Jacobi Regis Angliæ ad tractandum cum Imperatore. T. VII. P.II. 193.
Muſelly (*Richardus de*). T.II. P. II. 51.
Muſgrave (*Robertus*). T.II. P. III. 24.
—— (*Thomas*). T.III. P. I. 1, 43, 101, 103, 104.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 145, 147, 151, 153, 159, 166, 213. P. II. 63, 153.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 6, 17, 45.
—— (*Richardus*). T.IV. P. III. 125.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 19, 36, 50, 74, 89, 114, 124.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 105.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 152, 154, 157.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 185. P. IV. 60.
—— (*Richardus*). T.VI. P. III. 227.
—— (*Cuthbertus*). T.VI. P.IV. 17.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 38.
—— (*Edwardus*. T.VII. P.III. 38, 97, 174.
—— (*Edwardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P.II. 5.
—— (*Willielmus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P.II. 5.
Muſgrave. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Muſgray (*Johannes*). T.VI. P.I. 8, 20.
Muſhe (*Thomas*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T. VIII. P.I. 31. P.II. 24.
Muſica. Pro Doctore. T. V. P.II. 118. Pro Mareſcallo Miniſtrallorum. 119. Pro Fratribus in Arte conceſſio. T.VI. P.III. 42. Pro Willielmo Diemvat Ludatore ſuper inſtrumenta Muſica. 60. Pro Willielmo Troches ut ſupra. 61. Pro Johanne de Paduâ de inventis Feodum. 112, 173. Pro Edwardo Beſſano. P. IV. 167. Pro Willielmo Damano. 172. Pro Petro Guy, uno Muſicorum de la Flute. T. VII. P. I. 8. Pro Alphonſo Lanyer. 117. Pro Alfonſo Feraboſco, Inſtructore Principis ſuper Arte Muſicâ. P. II. 131. Pro Thoma Mell Muſico. 133.
Muſiner (*Johannes*). T.V. P.IV. 95, 99.
—— (*Colinus*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Guido*). T. V. P.IV. 98.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 99.
Musket (*Simon*). T.VII. P.II. 88.
—— (*Simon*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 136.
Muſſa (*Veter. de*). T.I. P.I. 133.
Muſſelburgh (*Rogerus de*). T. III. P.II. 108.
Muſſi (*Petrus*). T.IV. P.III. 102.
Muſſinden (*Amanen de*). T. III. P. III. 126, 173. P.IV. 10, 29, 46, 52, 78, 100.
Muſſon (*Jacobus*). T.V. P.IV. 96.
Muſſot (*Mangin*). T.V. P.IV. 97.
Muſtard (*Godfridus*). T. V. P.I. 28.
—— (*Thomas*), Londini Mercator. T.VIII. P.II. 256. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Muſtchampe (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P.II. 145.
Muſtedano (*Guillielmus Amaneni de*). T. II. P. III. 44.
Muſtell (*Rogerus*). T.IV. P.III. 82, 133.
Muſters (*Thomas*). T.II. P.IV. 208.
Muſton (*Johannes*). T.IV. P.II. 145.
Muſton (Grangia de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Muſulmanici. Vide *Turca*.
Muta (*Arnaldus de*). T. I. P. IV. 153.
Mutel (*Johannes*). T.III. P.II. 44.
Muterel (*Radulphus*). T.IV. P.III. 20.
Mutford (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 196.
—— (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 61.
Mutienſibus (*Dominicus de*). T. VI. P.II. 157.
Mutienſis Epiſcopus (*Johannes Baptiſta*). T. V. P.IV. 146, 157.
Mutina (*Jacomius de*). T. II. P. I. 154.
Muttlebury (*Thomas*). T.VIII. P.II. 267.
Mutton (*Petrus*). T. VII. P.III. 21.
—— (*Petrus*). Commiſſio ei directa. T. VII. P. I. 48.

Mutton

Mutton (*Petrus*), Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— (*Petrus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Mutum (*Johannes*). T. III. P. III. 134.
Mutuum faciendum ad Religioſos. T. II. P. I. 47. A Clero. 181. Pro Paſſagio Regis. P. IV. 21, 22, 26, 35, 39, 46, 51, 63, 64, 71, 76, 132, 137, 191. T. III. P. I. 16, 17. De Mutuo. P. III. 70, 83, 133. P. IV. 9. Super facto Regi. 133, 187. T. IV. P. I. 31. De faciendo. 87. De ſolutione. 116. Pro Expenſis Guerræ Principum Franciæ. P. II. 16. Super mutuo. 21, 22, 23. De Mutuo ſive Chevancia. P. III. 19. De faciendo Regi. 139. De mutuo faciendo. P. IV. 19. De mutuis reſtituendis. 105, 161. De Mutuo. T. V. P. I. 136, 177.
Muxica (*Melchior de*). T. VI. P. III. 202.
Muy (*Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Mychell (*Richardus*). T. VI. P. IV. 9.
Mychyng. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Mydylton (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 193.
Myerlaer (*Jacobus de*). T. II. P. III. 73, 75, 76.
Mylbroke. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Myles (*Thomas*). T. V. P. IV. 213.
— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 182.
Myll (*Thomas*). T. VI. P. IV. 115.
Mylles (*Richardus*). T. VI. P. IV. 162.
Mylly (*Jacobus de*). T. V. P. II. 105.
Mylton Bryan. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Mymer (*L.*). T. VI. P. II. 164.
Mynars (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 114.
Myndo (*Rothmagus*). T. IV. P. IV. 87.
Myndryn (*Johannes*). T. V. P. II. 159.
Myneau (*Thenerimus*). T. V. P. IV. 97.
Myners (*Thomas*). T. VI. P. I. 183.
Myng (*Valentinus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Knolle, ſive Churchknell, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. I. 82.
Myniot (*Michael*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 71.
Mynn (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Mynne (*Hermannus*). T. IV. P. I. 191.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 169.
Mynor (*Michael*). T. II P. IV. 36.
Mynores (*le*). Situs Domûs. T. VI. P. III. 187.
Mynterne (*Willielmus*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Mynteth Comitiſſa (*Alicia de*). T. II. P. IV. 68.
Myolans (Dominus *de*). T. V. P. IV. 55.
Myrablo (*Reymundus de*). T. I. P. III. 134.
Myranicis (Dominus *de*). T. I. P. III. 53, 55.
Myre (*Johannes*). T. III. P. IV. 33.
— (*Franciſcus*). T. III. P. IV. 71, 94.
Myreton (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 116.
Myrreſon (*Willielmus*). T. III. P. IV. 148.
Myrſton (*Richardus de*). T. I. P. III. 103.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Henricus*). T. IV. P. II. 22.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 127.
—— (*Henricus*). T. IV. P. III. 4.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 131, 151, 157, 158. T. V. P. I. 5, 29, 37.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 139, 141, 185.
—— (*Roſa*). T. V. P. I. 139.
Myrymouth (*Adam de*). T. II. P. II. 82, 83, 140.
Myſes (*Johannes*). T. IV. P. I. 81.
Mytchel (*Jacobus*). T. VI. P. II. 195.
Mytes (*Richardus*). T. IV. P. III. 82.
Myton (Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Mytton. Rectoria. T. VI. P. IV. 151.

N.

NAelle (*Guido*). T. III. P. II. 53.
Nafferton (*Guillielmus Laurentii de*). T. I. P. II. 114.
Nafford (*Johannes de*). T. II. P. I. 51.
Nage (*Johannes la*). T. III. P. II. 95.
Naget (*Johannes*). T. VI. P. III. 174.
Nailler (*Albertus*). T. IV. P. I. 84.
Nailton (Rectoria de), in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 223.
Nailynghirſt (*Richardus*). T. III. P. I. 176.
Naire (*David*). T. VII. P. I. 129.
Naiſe (*Hugo de*). T. I. P. I. 64.
Nament (*Johannes*). T. IV. P. II. 198.
Namour. Pro Comite veniente contra Scotos. T. II. P. III. 130. Pro Fratre. 131. Pro Militibus. 133. De Retinentiâ. 134. Pro Comitiſſâ. 136.
Namtes (*Radulphus*). T. IV. P. II. 156.
Namur Comes (*Philippus Theodor. Fil.* & *Henricus* Frater *de*). T. I. P. I. 30.
—— Comes (*Johannes*). T. I. P. IV. 24.
—— Marchio (*G.*). T. I. P. III. 126.
—— Comes (*J.*). T. I. P. IV. 138. T. II. P. I. 165.
—— Comes (*Guido*). T. II. P. III. 130, 131, 133, 134, 136.
—— (*Philippus*), Frater. T. II. P. III. 131.
—— (*Blanchia*), Soror. T. II. P. III. 133.
—— Comes. T. III. P. I. 21, 44.
—— (*Ludovicus*). T. III P. I. 21, 65.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 21, 44.
—— (*Robertus*). T. III. P I. 133.
—— (*Ludovicus*). T. III. P. I. 161. P. II. 91.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 42.
Namurcenſis Comes. T. I. P. IV. 138.
Nance (*Henricus*), Generoſus. T. VIII. P. II. 33.
Nancy (*Hugo de*). T. III. P. I. 194.
Nanetenſis Epiſcopus (*R.*). T. I. P. I. 12, 16, 17, 48.
—— (*Petrus*). T. III. P. IV. 179, 182. T. IV. P. III. 163, 182.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 182, 184. P. IV. 27, 181, 182.
Nanfan (*Richardus*). T. V. P. III. 194. P. IV. 19, 46, 62, 71, 131, 134, 136, 151, 158.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 183, 216, 217.
Nangeou (*Willielmus* & *Amadeus de*). T. I. P. I. 11.
Nangle (*Johannes*). T. IV. P. IV. 140.
Nannatenſis Epiſcopus. T. III. P. IV. 179.
Nannet Epiſcopus (*R.*). T. I. P. I. 13.
Nanny (*Hugo*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Nanſog (*Martinus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bliſland, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 29.
Nanſon (*Willielmus*). T. V. P. III. 137, 164.
Nantgulle Eccleſia Præbendalis. T. VI. P. IV. 101.
Nantholet (Dominus *de*). T. VI. P. IV. 71.
Nanton (*Robertus*). T. VII. P. III. 13, 65, 67, 82, 111, 117, 131, 134, 142, 150, 161, 185, 208, 217, 252. P. IV. 74, 168, 171.
Nantwell. Vicaria. T. VI. P. IV. 101.
Nanvilla (*Garſias*). T. I. P. III. 37.
Napar (*Robertus*), Miles & Baronettus. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
Naper (*Johannes le*). T. I. P. IV. 35, 42.
—— (*Nathaniel*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (Dominus). T. IX. P. III. 58.
Napier (*Alexander*). T. V. P. II. 32.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 164.
Naples (Cardinalis *de*). T. II. P. IV. 50. T. III. P. I. 20, 22.
Narantone (Comes *de*). T. II. P. IV. 153.
Narbona (*Aymericus de*). T. I. P. II. 189.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 134.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 83.
Narbonenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 32. P. II. 69.
—— (*Egidius*). T. I. P. III. 193, 208, 211.
—— (*G.*). T. I. P. IV. 206.
—— (*Bernardus*). T. II. P. I. 19, 26, 49.
—— (*Johannes Haricuria*). T. V. P. I. 73, 81, 83, 88, 90, 93, 98. P. IV. 87.
Nardinus (*R.*). T. VI. P. I. 55, 56.
Nargon (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 41.
Narne (*Alexander*). T. V. P. II. 30.
Narvienſis Epiſcopus (*Jacobus*). T. IV. P. III. 177.
Nas (*Alexander de*). T. I. P. I. 118.
Naſatanenſis Epiſcopus (*Guaillardus*). T. V. P. I. 80.
Naſche (*Henricus de la*). T. II. P. III. 126.
Naſh (*Gawinus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Matthæi in Gipwico, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 221.
Naſſovia. De Comite. T. II. P. IV. 99. Obligatio Comitis ſuper obſervatione Pacis inter Henricum Septimum Angliæ & Philippum Archiducem Auſtræ. T. V. P. IV. 91. Vide *Naſſoviæ Comes.*
Naſſoviæ Comes (*Gerlacus*). T. II. P. IV. 60.
—— Comes (*Philippus*). T. III. P. IV. 138, 195. T. IV. P. I. 6, 7, 12.
—— Comes (*Adolfus*). T. IV. P. III. 59.
—— Comes (*Johannes*). T. V. P. I. 162.
—— Comes (*Willielmus*). T. VII. P. I. 25, 34.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 195.
Naſſau (*Henricus*), Dominus *de Breda.* T. V. P. IV. 222, 229, 231, 238, 240, 249, 254, 256.
—— (*Fredericus-Guillielmus* Comes *de*). Epiſtola ei directa à D. Jonſtall, concernens Tractatum. T. IX. P. III. 239. Altera Epiſtola ab eodem pro Comite. 249. Vide *Naſſovia.*
Naſſyngton (*Philippus de*). T. II. P. II. 203.
Naſyng. Vicaria. T. VI. P. IV. 9, 46.
Natalis Domini Feſtum. T. I. P. II. 124.
Natalis (*Petrus*). T. I. P. IV. 132.
Natchbul (*Norton*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 115.
Natesby (*Richardus*). T. II. P. IV. 23.
Nativi. Manumiſſio. T. II. P. IV. 20.
Nativo (*Osbertus de*). T. III. P. II. 177.
Navales (*Garſias Arnaldi de*). T. I. P. II. 217.
Navales (*Affinus*). T. I. P. II. 236. P. III. 134.
Navar (*Jacobus de*). T. I. P. III. 40.
—— (*Philippus*). T. III. P. I. 122, 123, 128, 130.
—— (*Theobaldus*). T. III. P. I. 70.
—— (*Martinus*). T. III. P. I. 123.
—— (*Philippus*). T. III. P. I. 133, 137, 161, 165, 166, 188, 206. P. II. 4, 7, 20, 23, 30, 59, 181.
—— (*Carolus*). T. IV. P. I. 51.
—— (*Carolus*). T. IV. P. II. 182.
—— (*Stephanus*). T. V. P. I. 17.
Navarra & *Res Navarricæ.* T. I. P. I. 14, 15, 16, 40, 41, 113, 115, 147, 157. P. II. 41, 104, 105. P. III. 153. De Rege ſuper ſuſceptione Armorum. T. II. P. I. 36. Ad Regem & Reginam de Conductu. P. III. 76. De captione Roberti Lynel. 79. Conventiones. T. III. P. I. 70. Treugæ. 31, 70. De Ligis. 93. De Nunciis Philippi. 122. De Famâ Regis ſuper Conſpiratione. 123. Pro Hominibus Martini. 123. De conductu, &c. pro Philippo. 123, 128. Conventiones cum Philippo. 128. Pro Paſſagio Philippi. 137. Pro Philippo. 166. De Regis cum Duce Normanniæ Diſcordiis. 173. Pro Nunciis. 180. De reddendo juxta Tractatum Bretigni. P. II. 30. De Filiâ natâ. 47. De Obligatione Pecuniæ. 115. De Conventionibus. 116. Pro Nunciis. 163, 176. Pro Secretario. 170. Super Paſſagio. 172. De Abſtinentiâ Guerræ. 173, 174. De Conventionibus. 175. De Congreſſu. 175. De Tractatu. 178. De Treugis. 182. De Auxilio contra Baſtardum. P. III. 79. De Proditoribus arreſtandis. 83. Pro Secretario. 100. De Alligantiis. 123. De tractando. 142. De Regis Teſtamento. P. IV. 66. Pro Mareſcallo. 90. De Acquietantiâ pro Rege 93. De Conductu pro Rege. 98. Pro Rege & Filio. P. III. 17. De Alligantiis. 27. Pro Rege. 47. De tractando. 53. De conductu. 54, 57, 77, 145. De tractando. 151. Ad Regem Litera. T. IV. P. I. 200. Pro Secretario Regis. P. II. 166.
Navarræ Rex (*Garcias*). T. I. P. I. 14.
—— (*Sanctius*). T. I. P. I. 15, 32, 40, 41, 91, 113, 115. P. II. 104, 105.
—— (*Theobaldus*). T. I. P. I. 118, 147, 149, 157, 165, 181. P. II. 41, 110, 111.
—— Regina. T. I. P. II. 65, 66, 73.
—— Rex (*Henricus*). T. I. P. II. 135.
—— (*Johanna*), Filia. T. I. P. II. 135.
—— Regina (*Blanchia*). T. I. P. II. 153. P. III. 73, 119, 153.
—— Rex (*Philippus*). T. II. P. III. 66, 68, 76, 86.
—— Regina (*Blanchia*). T. II. P. III. 57, 76.
—— Rex (*Carolus*). T. II P. IV. 36, 43, 50, 199, 200. T. III. P. I. 39, 46, 48, 49, 51, 54.
—— Regina *Johanna*). T. II. P. IV. 132.
—— (*Karolus*). T. III. P. III. 17, 27, 47, 54,

54, 57, 77, 79, 83, 90, 100, 123, 142, 145, 146, 172. P.IV. 40, 45, 52, 66, 75, 78. 90, 93, 98, 99, 116.
Navarre (*Karolus*). T.VI. P.I. 200.
—— Rex. T.IV. P.II. 62, 65, 128, 179, 180.
—— (*Karolus*). T.IV. P. III. 102.
—— (*Philippus*). T.IV. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 165, 167, 175.
—— Regina (*Blanchia*). T.IV. P.IV. 117, 175.
—— Rex. T. VI. P. I. 52, 210.
—— Rex. T.VI. P.II. 22.
—— (*Henricus*). T.VI. P.II. 88, 91.
—— Cardinalis (*Hardeſinus*). T. IV. P. IV. 173.
Navayles (*Ernaldus Barſita de*). T.I. P.I. 168.
Naucolio (Abbas *de*). T.I. P.I. 115.
Naves congregandæ. T.I. P.III. 136.
Navet (*Faron*). T.V. P. IV. 99.
Naufragorum Privilegia. T.I. P.I. 12.
Navi (*Johannes de*). T.II. P.III. 163.
Navigatio. Vide *Marina.*
Navigium. T. I. P. IV. 31, 32, 169, 173. Gubernator. 174, 180. Admirallus. 190. T. II. P. I. 63. Marinarii areſtandi. 46. Servitium. 65. Contra Flandrenſes. 86. P.II. 46. Capitaneus. 48. Pro Aquitaniâ. 93. In Vaſconiam Admirallus. 105. De Navibus parandis. 105, 107. Contra Franciam. 162, 164, 165. Pro Paſſagio Regis. P.III. 24. In Portu de Caleys. 129. Apud Baionam. 131, 134, 150. Apud Porteſmuth. 154. Apud Orewell. 154. De Navibus retinendis. 155. De Galeis faciendis. 159. De Navibus ordinandis. 196. P.IV. 4, 5, 7. De defectu. 11. De congregando. 35. Ad expugnandos Francos. 59, 81. De Peſſonſeris & Creyeris. 97. Victoria navalis. 78. Magiſtri Navium ad Conſilium. 93. Super Armatâ. 108. De Navibus areſtandis. 112. Pro Paſſagio. 119, 121, 192. Super ſtatu. 159. Diſſipat. 192. Super ſtatu. T. III. P. I. 5. De Capitaneo. 32. De Navibus parandis contra Franciam. 198, 200. Ad conſulendum pro ſalvatione Navium. P.II. 164. De Eskipamento. 171. De areſtando. 190, 193. De Capitaneo. 208. De Subcapitaneo. 208. Pro Comite Sarum Capitaneo. P. III. 3. Robertus Hales Admirallus. 52, 68. Pro Viagio Hyberniæ. 197. Contra Francos. 197. Pco Rege Caſtellæ. 198, 204. De ſalvatione. P. IV. 16. Proclamatio pro ſecuritate. T. IV. P. II. 45. De Mare cuſtodiendo. 157. Contra Scotos. P. III. 131. Super ſalvâ cuſtodiâ Maris. T. V. P. II. 116.
Naunton (*Henricus*). T.VII. P.I. 225.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. T. VIII. P.I. 32.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 30.
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. T. VIII. P. III. 114. Altera Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. 148. Tertia Commiſſio eidem directa pro reparatione Templi Sancti Pauli London. 172. Nova Commiſſio pro eo. 177.
Naunton. Rectoria. T. VI. P.IV. 9.
Naunton-Beauchampe (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Wigorniæ. T.III. P.II. 39. T. IX. P.II. 256.
Nautel (*Radulphus*). T.IV. P.III. 138.
Nayler (*Johannes*). T.V. P.II. 22.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
—— (*Joſephus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Sedgfield in Comitatu Palatino Dunelmenſi. T.VIII. P. IV. 116.
Naylor (*Willielmus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.I. 31. P.II. 24.
Nayon (Epiſcopus *de*). T. V. P.IV. 51.
Nazara pugna. T.III. P. II. 132. Bertramus de Gueſclyn captus. 133. Comes de Daniâ captus. 133.
Nazaro Sancto (*Bartholomeus de*). T.III. P.I. 178.
Nazero (*Heraldus*). T. VI. P.I. 19.
Nead (*Willielmus*). Officium ei conceſſum, T.VIII. P.IV. 61.
Neal (*Henricus* O). T.IX. P.III. 113.
Neale (*Franciſcus*). Conceſſio ei facta Officii unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii, in Reverſione, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
Neant (*Henricus*) Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Borealem partem Rectoriæ de Belchford, &c. in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 208.
Neapoli (*Berardus de*). T.I. P.II. 148, 184. P.III. 47, 154.
—— (*Matthæus de*). T.I. P.III. 143.
Neapolis. Penſio pro Cardinali. T.I. P.IV. 92. De tractando. T.III. P.III. 138. Pro Galeſia Regis. T.V. P.III. 82. Pro Domino Chriſtofero Eleemoſinario Regis Angliæ ad Regem Neapolis. 168. Pro Alphonſo Primogenito Regis in Ordinem Garterii admiſſo. P.IV. 59. Litera præfati Alphonſi ſuper receptione Garterii. 63. Pro Juliano Ambaſſiatore Regis. 74.
Neapolitanus Rex (Carolus). T.III. P. III. 138.
—— Rex. T. V. P.IV. 82, 88, 97.
—— Ambaſſiator (*Julianus*). T. V. P.IV. 74.
Neaſham. Dunolmenſis Prioriſſæ Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 42.
Neaton (*Robertus le*). T. IV. P. III. 126.
Neave (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Neaville. T.IV. P.I. 129, 146.
Neble (Comes *de*). T. IV.P.IV. 197.
Neckham (*Rogerus*). T.VI. P.II. 196.
Nectail (*Gerardus*). T.V. P.IV. 99.
Necton (*Jacobus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P. II. 34.
Nedeham (*Richardus*). T.V. P.I. 179.
—— (*Johannes*). T. V. P.II. 178.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Robertus*). T. VII. P.III. 20.
Needes (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 253.
Needham (*Robertus*) *de Shenton*, Miles in Comitatu Salop in Regno Angliæ, ex antiquâ & præclarâ Familiâ prognatus. T.VIII. P. I. 13. Servitia quæ præſtitit Reginæ Elizabethæ, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Ejus inſignis in rebus bellicis virtus. *ibid.* Ordinem & Dignitatem Equeſtrem in aperto Bello obtinet. *ibid.* Locum acquirit inter primarios Cohortium Equeſtrium Præfectos. *ibid.* Exercet Officium Vicepræſidis Concilii infra Principalitatem & Marchias Walliæ, per quamplures vices, magnâ cum gravitate, prudentiâ, dexteritate & integritate. *ibid.* Præbet ſe fidelem, conſtantem, & diligentem in omnibus Patriæ negotiis publicis. *ibid.* Adſcribitur numero Procerum Regni Hiberniæ. *ibid.* Creatur Vicecomes Killmory in Comitatu vocato *the Queenes County*, in Regno Hiberniæ. *ibid.* Conceditur ei & Hæredibus Maſculis annualis Redditus tredecim Librarum, Monetæ Hiberniæ, per annum. *ibid.*
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 48.
—— (*Robertus*), creatur Vicecomes de Killmory in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 22.
Needler (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 136, 142.
Neel (*Johannes*). T. IV. P.III. 191.
—— (*Nicholaus*). T.V. P. II. 22, 177.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. I. 85, 97.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 195.
—— (*Thomas*). T. VI. P.IV. 137.
—— (Dominus *de*). T.I. P.II. 90.
—— Dominus *de Offremont.* T. III. P.I. 21, 39, 41, 45, 47, 48.
Neelſon (*Mauritius*). T.IV. P.IV. 114.
Neeſham (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stanbridge Parvâ, in Diœceſi London. T.VIII. P. II. 248.
Neeth (*David*). T.IV. P.IV. 131.
—— (Abbas *de*). T.II. P.II. 170.
Negella (*Guido de*). T.IV. P. II. 111.
Negetibus (*Johannes-Baptiſta de*). T.VI. P.II. 157.
Negromantini. Vide *Sortilegia.*
Negrone (*Barnabonis de*). T.III. P.I. 14.
Neilhac (*Guillielmus de*). T.III. P.IV. 84.
—— (*Philibertus*). T.IV. P.I. 169.
Neilla (*Amanenus de*). T.I. P.I. 140.
Nele (*Donenaldus* O). T.I. P.IV. 15.
—— (*N.* Rex *de Tnchenni*). T.I. P. IV. 76.
—— Rex *de Kenelyon.* T.I. P.IV. 76.
—— (*Irewere* & *Henricus*). T.II. P.I. 127.
Neleland (*Johannes*). T.VI. P. II. 206.
Nellam (*Daniel*). T.VI. P.IV. 157.
Nelſon (*Robertus*). T.VI. P.IV. 49.
—— (*Willielmus*), Armiger, Feodarius de le North' Comitatus Eborum, & Eſcaetor ejuſdem Comitatus. T. VIII. P. II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Thornton, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.IV. 118.
—— (*Willielmus*), Generoſus & Eſcaetor Comitatûs Eborum. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clercus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Micklam, in Diœceſi Wintonienſi. T.IX. P.II. 88.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Yaxley, Diœceſis Lincolnienſis. T.IX. P. II. 208.
—— (*Jeremias*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Ingoldsby, Diœceſis Lincolnienſis. T.IX. P.II. 216.
—— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Littleton, Diœceſis Btiſtollienſis. T.IX. P.II. 253.
Nelſon. Eccleſia Parochialis. T. VI. P.IV. 22.
Nelſton (Rectoria de), in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.III. 28.
Nemonenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. IV. P. I. 69.
Nemour (*Dungallus* Abbas *de Sacro*). T.I. P. III. 163.
Nemours (Dominus *de*). T.V. P.IV. 125.
—— Dux. T.VII. P.I. 85.
Nemur (Comus *de*), & *Ludovicus.* T.III. P. I. 133.
Nenwener (*Gumpertus de*). T.V. P.I. 103.
Neoti (Prior Sancti). T. I. P. II. 92. P. IV. 54.
Neoun (*Johannes de*). T.III. P.I. 91.
Nepe (*A. de*). T.V. P.II. 25.
Nepos (*Anthoniolus*). T.III. P.III. 19.
Nepotes Papæ. Bertrandus del Gout. T.I. P. IV. 123, 129. T. II. P.I. 28. Guillielmus de Budos. T. I. P. IV. 140, 147. Bertramus Comes Campaniæ. 205. T.II. P.I. 21. Donatio. 44. Gaucelinus. 111. Petrus de Viâ & Arnaldus de Trian. P.II. 12, 54, 80. P.III. 22, 89.
Neralmenſis Comes (*Bernardus*). T. V. P. I. 80.
Nercy (*Robertus*). T.II. P.I. 126.
Nereford Conſtabularius (*Robertus*). T. I. P. I. 84.
Nerei & *Achillei Sanctorum* Cardinalis (*Berengarius*). T.I. P.II. 143, 166. P.III, 32, 38, 69, 90, 109, 118.
—— (*T*). T.I. P.II. 117. P. III. 18, 30.
—— (*R*). T. I. P. III. 205.
—— (*Petrus* Dominus *de*). T. II. P.I. 126.
Nerford (*Henricus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam majoris partis Eccleſiæ Parochialis de Attleburghe, in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 207.
Nermond Dux (*Reymundus*). T. I. P. I. 57, 96.
Nernoſt (*Dioniſius*). T. V. P.IV. 96.
Nerval (*Johannes de*). T.IV. P.III. 86.
Nesbit (*Robertus de*). T. II. P. III. 102.
—— (*Thomas*). T.II. P. IV. 49.
Neſchaſtel (*Simonettus de*). T. IV. P.III. 175.
Neſfeld (*Willielmus*). T.III. P.III. 192.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 174.
—— (*Henricus*). T. IV. P. II. 124. P.III. 132.
Neſtelhoo. Eborum Prioris Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 47.
Netherſcoway (Vicaria de). T.VIII. P.III. 227, 279.
Netil (*Hermanus*). T.IV. P. II. 7.
Netmaker (*Nathaniel*) Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Penmaine Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.II. 143. Alteræ Litteræ Præſentationum ei directæ. 212.
Nettervil (*Lucas*). T.II. P.III. 126.
Nettleſted (Baro *de*). Vide *Wentworth* (*Thomas*).

Nottleſted (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 168.
Nevarne (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Meneveſis. T. VIII. P. II. 39.
Neubolt (*Robertus*). T. I. P. IV. 201.
Neubotel (*Hugo de*) & *Emma* Uxor. T. I. P. III. 164. T. VII. P. I. 18.
Neubotik (Abbas *de*). T. I. P. III. 66, 104.
Neubourg (*Edwardus* Lord), Cancellarius Ducatûs Lancaſtriæ. Commiſſio ei directa concernens Indictamentum verſus Marvinum Dominum Audley redditum. T. VIII. P. III. 177.
Neuburgh (*Robertus de*). T. II. P. II. 178.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 56, 62, 124.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 161.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 175.
Neve (*Edmundus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Guillielmus*). T. III. P. II. 4.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 18.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 185.
Neve (*Willielmus le*). Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 163.
—— (*Willielmus le*), Armiger, conſtituitur Rex Armorum & principalis Heraldus Partium Borealium Regni Angliæ. T. VIII. P. IV. 60.
Neven (*Richardus*). T. V. P. I. 59.
Nevent (*Rogerus*). T. III. P. III. 194.
Neverienſis Comes. T. I. P. I. 73.
—— Epiſcopus (*Petrus*). T. III. P. II. 105, 106, 107, 126, 127, 128, 134.
—— Comes (*Karolus*). T. V. P. I. 64. P. IV. 125.
—— Dux (*Ludovicus*). T. VI. P. II. 134.
—— Dominus. T. VII. P. I. 75.
Nevers (*Johannes de*). T. III. P. I. 165.
Neveuſs (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 170.
Neufchaſtel Comes (*Johannes de Chalons*). T. III. P. I. 21, 44.
—— Dominus (*Theobaldus*). T. IV. P. III. 126. 138, 141, 144, 145.
—— (*Johannes*), Dominus *de Montagu*. T. IV. P. III. 126.
Neufinz (*Dionyſius* & *Guillielmus de*). T. V. P. IV. 96.
Neufville (*N. de*), Dominus *de Villeroy*. T. VI. P. I. 99, 100, 101, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 150, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 169, 170, 174, 175.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 15. T. VII. P. II. 39, 168.
Nevil (*G. de*), Camerarius. T. I. P. I. 19, 56, 62, 68, 75, 81, 83, 84, 90.
—— (*Hugo*). T. I. P. I. 43, 51, 53, 66. P. II. 30, 57.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 142.
—— (*Herebertus*). T. I. P. II. 25.
—— (*Petrus*). T. I. P. II. 30.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 57, 81, 83, 93.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. II. 119, 120.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 137, 199.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 154, 155, 156, 199, 203.
—— (*Galfridus*). T. I. P. II. 155, 199, 203, 221. P. III. 101.
—— (*Hugo*). T. I. P. II. 156.
—— (*Egidius*). T. I. P. II. 176.
—— (*Radulphus*). T. I. P. III. 17, 86, 129, 130, 131.
—— Dominus *de Raby*. T. I. P. III. 5.
—— (*Richardus*). T. I. P. III. 104.
—— (*Jacobus*). T. I. P. III. 129.
—— (*Geffrey*) dictus *les Romiſtes*. T. I. P. IV. 19.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 111, 144. T. II. P. I. 167, 168, 170, 171, 173, 177, 178, 179, 191, 194.
—— (*Radulphus*). T. I. P. IV. 193. T. II. P. I. 166. P. II. 14, 27, 36, 47, 55, 71, 73, 74.
—— (*Hugo*). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 37, 59. P. II. 18, 27, 36.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 202.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 19, 52.
—— (*Elena*), Uxor *Roberti*. T. I. P. IV. 201.
—— (*Hugo*). T. II. P. II. 108, 122, 123, 161. P. III. 190.
—— (*Radulphus*). T. II. P. II. 108, 117, 119, 122, 123, 139, 161, 165, 176, 187. P. III. 13, 28, 50, 96, 100, 105, 106, 115, 117, 137, 138, 145, 175, 192.
—— (*Emſon*). T. II. P. II. 119.
—— (*Philippus*). T. II. P. II. 119.
—— (*Edmundus*). T. II. P. II. 176. P. III. 83, 187.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 176. P. III. 20, 59.
Nevil (*Reginaldus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Perotus*). T. II. P. III. 147.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 21, 164, 165, 169. T. III. P. I. 24, 33. 68, 72.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 27.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 33, 48, 51, 54, 72, 73, 75, 79, 81, 82, 86, 109, 111, 121, 145, 147, 150, 156, 167, 203, 204, 206, 208. T. III. P. I. 2, 4, 20, 38, 43, 58, 64, 68, 72, 73, 74, 76, 78, 79, 86, 87, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 115, 118, 119, 120.
—— (*Alexander*). T. II. P. IV. 145.
—— (*Philippus*). T. II. P IV. 185.
—— Domina (*Ida*). T. III. P. I. 56.
—— (*Radulphus*). T. III. P. I. 139, 144, 145, 147, 151, 153, 159, 162, 166, 167, 168, 178, 186, 189, 210, 214. P. II. 63, 91, 97, 106.
—— *Thomas*). T. III. P. II. 42.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 106, 171, 176, 179, 191, 195, 196, 199, 203.
—— (*Alexander*). T. III. P. II. 143.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 186, 188.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 17, 20, 26, 34, 63, 70, 73, 78, 79, 102, 120, 125, 126, 129, 141, 156, 161, 167, 168, 173, 184, 190, 204, 205. P. IV. 3, 6, 13, 20, 24, 68, 78, 89.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 160. P. IV. 18.
—— (*Radulphus*). T. III. P. III. 130, 161. P. IV. 46, 59, 61, 68, 70, 94, 100, 102.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 89.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 181, 184. T. IV. P. I. 40, 126, 144, 163.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. I. 40, 149. P. II. 18.
—— (*Henricus*). T. IV. P. I. 44.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 55, 101.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 88.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Petrus*). T. IV. P. II. 33.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 66, 73, 75, 100, 151, 181. P. III. 19, 20, 23, 39, 50.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. III. 39, 91.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 45.
—— (*Richardus*). T. IV. P. III. 177.
—— (*Aloxander*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 86, 96, 97, 105, 109, 112, 126, 127, 128.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 105.
—— (*Willielmus* & *Georgius*). T. IV. P. IV. 121.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 19, 36, 41, 50, 74, 80, 89, 94, 97, 112, 114.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 54, 98.
—— (*Edwardus*). T. V. P. II. 54, 175.
—— (*Georgius*). T. V. P. II. 63.
—— (*Humfridus*). T. V. P. II. 124.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 142.
—— *Johannes*). T. V. P. III. 105, 131.
—— (*Radulphus*). T. V. P. III. 153. P. IV. 50, 80, 105.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 5, 24, 122.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 104.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Edwardus* & *Thomas*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 212.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 198.
—— (*Henricus*). T. VI. P. III. 145.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 170.
—— (*Johannes*), Dominus *Latymer*. T. VI. P. IV. 46.
—— (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 176.
—— (*Henricus*). T. VII. P. II. 68.
—— (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 61.
Neuman (*Thomas*). T. VI. P. II. 119, 173.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 183, 185.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 134.
Neumarch (*Johannes*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 5.
Neuport (*Willielmus*). T. III. P. III. 151, 193.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 162.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 20.
Neupuen (*Johannes*). T. V. P. I. 95.
Neurenburg. Super Matrimonio. T. IV. P. III. 100.
Neusmolins (*Anthonius de*). T. V. P. IV. 102.
Neuſom (*Thomas de*). T. II. P. I. 91.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 53.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 53.
Neuton (*Robertus de*). T. I. P. II. 114.
—— (*Hugo*). T. I. P. IV. 59.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Adam*). T. II. P. I. 142.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 62.
—— (*Hugo*). T. II. P. III. 189.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Simon*). T. III. P. I. 50, 113.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 56.
—— (*Simon*). T. III. P. I. 174.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 12. P. IV. 17.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 35.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 23, 80, 82.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 41.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 133.
—— (*Richardus*). T. V. P. I. 145.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 90, 115.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 132.
—— (*Georgius*). T. V. P. IV. 192.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 31.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 68.
—— (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 93.
—— aliàs *Glatton* (*Johannes*). T. III. P. III. 194. Vide *Newton*.
Newarke (Vicecomes). Vide *Holme* (Baro *Pierrepont de*).
Newarke ſuper Trentham (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. III. 84.
Newbery. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 92.
Newberry (*Humfridus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lawrence-Waltham. T. VIII. P. III. 226.
Newbiggen (Rectoria de). T. VIII. P. III. 227.
Newbolde ſuper Avon. Vicaria. T. VI. P. IV. 48, 145, 162.
Newbolt (Abbas *de*). T. I. P. II. 5.
Newborne. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Newborne. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Newbourn (*Johannes de*). T. II. P. IV. 25.
Newbout Prior (*Johannes de*). T. I. P. I. 173.
Newbright (*Johannes*) T. IV. P. I. 78.
Newburgh (Prior *de*). T. IV. P. IV. 163.
—— (*Edwardus* Dominus). Conceſſio ei facta Officii Subtheſaurarii Scaccarii. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Edwardus* Dominus), Cancellarius Ducatûs Lancaſtriæ. T. IX. P. III. 82. Commiſſio ei directa ad inquirendum de Proventibus & Sumptibus Regis. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa. 84.
Newcaſtle Comes (*Guillielmus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 49. Commiſſio ei directa. 61. Obtinet Officium Seneſcalli, Cuſtodis, &c. Foreſtæ de Sherewood & Parci de Folewood, in Comitatu Nottingham. 88.
Newchurch (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 39.
Newcome (*Johannes*). T. VI. P. IV. 171.
Newcomen (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis in Colceſtriâ, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 30.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wivenhoe, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. IX. P. II. 89.
Neweler (*Johannes*). T. IV. P. II. 18.
Newell (*Robertus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Robertus*). Commiſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
Newenham (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 137.
Newenham (*Johannes*). T. III. P. II. 153, 157.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 60, 192. P. IV. 85.
Newenton (*Johannes*). T. III. P. III. 130.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 72.
Newenton. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Newerk (*Henricus de*). T. I. P. II. 155, 159, 195, 216. P. III. 69, 70, 71, 72.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 23, 49, 57.
—— (*Alanus*). T. III. P. IV. 15, 50, 68, 70, 93, 100, 102, 124.
—— (*Alanus*). T. III. P. IV. 172, 184, 186, 199. T. IV. P. I. 41, 56, 76, 77 191.
Neuverve (*Huiſtaſſe de la*). T. III. P. I. 190.

Newewerk Archiepiſcopus (*H. de*). T. I. P. IV. 102.
Newgate (*Walterus de*). T. II. P. I. 54.
Newgate (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Newgate Gaola. (Vide *London*).
Newhone (*Leſinus de*). T. II. P. III. 167.
Newick. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Newman (*Georgius*). Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Uphaven, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 66.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam, ſive Eccleſiam Parochialem de Broadhempſon, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 89.
Newmarch (*Thomas*). T. II. P. I. 52.
Newport (*Baldwinus de*). T. I. P. I. 56.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 125, 136.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 175. P. IV. 46.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 189.
—— (*Ricardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Mountjoye de Thurveſton* (Comes de). T. VIII. P. III. 23.
—— (Comes de). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Parci de Hide, &c. in Comitatu Middleſexiæ. T. VIII P. III. 164.
Newport (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Meneveniſis. T. VIII. P. II. 167.
Newport-Pagnell (Vicaria de). T. VIII. P. III. 224
Newporte. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Newſam (*Bartholomeus*). T. VIII. P. II. 211.
Newſted (*Chriſtopherus*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem Sanctæ Helenæ in Abington, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. III. 84.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Halingbury Magnâ, in Diœceſi Londinenſi. T. IX. P. II. 88.
Newſtede. Comitatus Nottingham Prioris Scriptum. T. VI. P. III. 43.
Newton (*Adam*), Baronettus. T. VIII. P. I. 112. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Adamus*), Baro. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Petrus*). Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione. T. VIII. P. II. 23.
—— (*Nicholaus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Melling, Diœceſis Ceſtrienſis. T. VIII. P. II. 28.
—— (*Samuel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Samford Magnâ, cum Capellâ de Hempſteed, in Diœceſi Londinenſi. T. VIII. P. IV. 120. Vide *Neuton*.
Newton (Burgus de). Commiſſio directa Seneſchallo & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 6.
Newton-Flotman. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 169.
Newton-Nottage. (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 142.
Newton S. Sirice. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Newton-Tracye. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Newton-Valence (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 34.
Newtongarth. Nomen Capitalis Meſſuagii. T. VIII. P. II. 52.
Newtowne (*Edwardus Price de*), Armiger & Juſtitiarius ad Placita. Commiſſio ei directa in Comitatu Mountgomery. T. VIII. P. II. 20, 33.
Nevynſon (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 197.
Newyngton. Canonicatus & Præbenda. T. VI. P. IV. 61.
Neyland (*Johannes*). T. IV. P. I. 58.
—— (*Simon*). T. IV. P. I. 62, 92.
—— (*Adam*). T. IV. P. II. 133.
Neyreford (*Willielmus de*). T. I. P. III. 130.
Nicolſon (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Ufford, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 144.
Nices (Dominus *de*). T. II. P. IV. 78.
Nichol (*Willielmus de*). T. III. P. I. 119.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 81.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 84.
Nichol (*Richardus*). T. IV. P. II. 103.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 1, 4.
Nicholai (*Radulphus Fiz*). T. I. P. I. 98, 99, 101, 104, 105, 106, 108, 109, 110, 113, 114, 122, 123, 140, 141, 146, 147, 148, 184, 187, 188. P. II. 7.
—— (*Robertus*) T. I. P. II. 57.
—— (*Nicholaus* & *Johannes*). T. I. P. III. 170.
—— (*Mauritius*). T. II. P. III. 80, 141.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 203.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 180.
—— (*Radulphus*). T. III. P. IV. 4.
—— (*Johannes*) T. III. P. IV. 144 T. IV. P. I. 54.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 17.
—— (*Georgius*). T. VII. P. I. 126, 181.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 129.
—— (*Edmundus*). T VII. P III. 113.
—— *Sancti in Carcere Tulliano* Diaconus Cardinalis (*Oxtavianus*). T. I. P. I. 4
—— (*Otto*). T. I. P. I. 131, 132, 135, 136, 174, 176.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 104.
—— (*J.*). T. I. P. II. 135.
—— (*Benedictus*). T. I. P. III. 14, 47, 62, 78, 86.
—— (*G*). T. I. P. III. 195, 201. P. IV. 22, 30.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. IV. 103, 106, 135, 137, 193, 199, 206. T. II. P. I. 14, 26, 47, 66, 86, 114, 139, 145, 166.
Nicholai (*Sancti*). Super Erectione Collegii Sancti Nicholai in Cantabrigiâ. T. V. P. I. 123.
Nicholai (*Sancti*) Hoſpitalis. T. VI. P. IV. 9. Alwade Vicaria. 9. Abyngdon Rectoria. 46.
Nicholai (Collegium & Proveſtria *Sancti*) *Stoke ſubtus Hamden*, in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Nicolai (Eccleſia Parochialis *Sancti*), in Novo Caſtro ſuper Tinam, Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. II. 37.
Nicholai (Eccleſia Parochialis *Sancti*), infra Civitatem & Diœceſim Roffenſem. T. VIII. P. III. 34.
Nicholais (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 102.
Nicholao Sancto (*Willielmus de*). T. I. P. III. 104.
—— —— (*Thomas de*). T. II. P. III. 182.
—— —— (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 40.
Nicholas (*Jacobus*). T. II. P. II. 193. P. III. 74.
—— (*Hugo*). T. III. P. II. 59.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 32.
—— (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 95.
—— (*Morgan*). T. VI. P. II. 209.
—— (*Ambroſius*). T. VI. P. IV. 167.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
—— (*Edwardus*) obtinet Officium unius Clericorum Concilii privati. T. IX. P. I. 77. Commiſſio ei directa pro meliori Regimine Cereviſiariorum. P. II. 68.
—— (*Matthaus*), Legum Doctor, & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Briſtollienſis. T. IX. P. II. 252. Alteræ Litteræ ei directæ. 257. Obtinet Canonicatum Eccleſiæ Collegiatæ Sancti Petri Weſtmonaſterii. P. III. 104.
—— (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici & Cuſtodis Hanaperii & Clerici Coronæ Cancellariæ in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Oliverus*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25.
Nicholaſſon (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
—— (*Olavus*). T. V. P. I. 170.
—— (*Strang.*). T. V. P. III. 32.
Nicholaus Tertius, Papa. T. I. P. II. 165, 168, 173, 174, 177, 182, 183, 191, 195, 201, 204.
—— *Quartus*. T. I. P. III. 21, 22, 25, 26, 30, 32, 33, 34, 43, 44, 45, 46, 49, 51, 52, 55, 57, 58, 61, 62, 67, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 93, 136. P. IV. 2, 80. T. II. P. I. 177. P. II. 27.
—— *Quintus*. T. V. P. I. 176, 184, 189. P. II. 6, 8, 12, 20, 21, 22, 25, 27, 43, 46, 51. T. VI. P. I. 22, 209.
—— Frater. T. I. P. II. 65.
Nicholaus Capellanus Regis. T. V. P. I. 80.
—— (*Edwardus*), Eques Auratus, unus Primariorum Secratariorum, Commiſſariorum, &c. Regis. T. IX. P. III. 90.
Nicholls (*Franciſcus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Edwardus*), Armiger, obtinet Officium Receptoris omnium Reddituum, Reventionum, &c. in Comitatibus Bedd & Buks. T. IX. P. I. 77.
—— (*Michael*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dexthorpe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 252.
Nicholſon (*Johannes*), Filius Johannis Nicholſon. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Juſti in Roſeland Diœceſis Exonienſis, per Reſignationem Johannis Nicholſon Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
—— (*Thomas*), Clericus, reſignat Eccleſiam Parochialem de Ufford, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 216.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brandſtone, in Comitatu Leiceſtriæ. T. IX. P. II. 142.
Nicolles (*Georgius*). T. VI. P. IV. 155.
—— (*Degorius*). T. VI. P. IV. 179.
Nicotiana Herba. Commiſſio concernens le Garbling ejuſdem. T. VII. P. III. 127. Super abuſu Proclamatio. 156. Proclamatio inde. P. IV. 153. De inquirendo circa. 160. Vide *Herba Nicotiana*.
Nidde. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Nidez (Comes *de*). T. II. P. III. 176.
Nidroſenſis Archiepiſcopus (*G.*). T. I. P. III. 69.
—— (*Elanus*). T. II. P. I. 93.
—— (*Elanus*). T. II. P. II. 128.
Nidroſenſis Archiepiſcopus. De Mercaturæ Exercitio. T. II. P. I. 93.
Nieuport (*W.*). T. IX. P. III. 189, 197, 198, 202, 289.
Nieutrobe (*Richardus de*). T. I. P. IV. 58.
Nigarellis (*David de*). T. IV. P. II. 8.
Nigella (Dominus *Simon de*). T. I. P. II. 229.
—— (*Radulphus de*). T. I. P. III. 36.
—— (*Guido de*). T. I. P. III. 213.
Nigelli (*Osbertus Fiz*). T. I. P. I. 75.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 89.
Niger (*Johannes*). T. III. P. III. 92.
Nightyngale (*Johannes*). T. V. P. II. 166.
—— (*Thomas*), Armiger & Baronettus. T. VIII. P. III. 24.
Nigri (*Petrus*). T. III. P. I. 194.
—— (*Philippus*). T. VI. P. IV. 20, 27.
Nigro (*Damianus de*). T. IV. P. I. 66, 76.
Nigro Caſtro (*Albertus de*). T. II. P. I. 54, 56, 57.
Niklare (*Hanelrinus*). T. I. P. II. 142.
Nigri (*Gerardus de*). T. I. P. II. 216.
Nisbit. T. VII. P. I. 61.
Niſſon (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
Nithesdale (*Robertus* Comes *de*). Commiſſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Nivernenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 16, 17.
Nivernia Comes. T. I. P. II. 41.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 150.
—— Comitiſſa (*Yolanda*). T. I. P. II. 151.
—— Comes (*Carolus*). T II. P. I. 48.
—— (*Ludovicus*). T. II. P. I. 165.
—— Comes. T. V. P. I. 99.
Nivona (*Hugo de*). T. I. P. I. 90.
Noailles (Dominus *de*). T. VI. P. IV. 84.
Noalhano (*Amanenus de*). T. II. P. I. 85.
—— (*Arnaldus de*). T. II. P. I. 85.
—— (*Ludovicus de*). T. IV. P. III. 198.
Nobil (*Thomas*). T. III. P. II. 96.
Nobiliacenſis Abbas (*Elias Guidonis*). T. I. P. IV. 65.
Nobilis (*Petrus*). T. IV. P. III. 89.
Nobilitatio conceſſa. T. III. P. II. 50. Pro Petro de Boſquato & Helia Fratre ejus. T. V. P. I. 58. Pro Arnaldo & Grimondo de Borden. 132. Pro Bernardo Angevin. 141. Pro Bernardo de Gnaron. 149.
Noblaus (*Richardus de*). T. I. P. III. 23.
Noble (*Stephanus*). T. IV. P. III. 66.
—— (*Richardus*). T. V. P. I. 2.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Quinsborough, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 91.
Noblet (*Johannes*). T. IV. P. III. 64.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 95.

Nocie (Dominus *Beauvoyre de*). T. VII. P. I. 11, 13, 15, 18, 20, 50, 56, 64, 67, 69, 86, 90, 112, 116. P.II. 175.
Noclerus. T.I. P.II. 33.
Nodar (*Adomarus de*). T.I. P.IV. 144.
Noe (*Baſlienus* & *Petrus de la*). T. V. P. IV. 96.
Noel (*Jankynus*). T.III. P.III. 126.
—— (*Edwardus*), Miles, Dominus Noel de Ridlington. T.VIII. P.II. 14, 166.
Nogeriis (*Reymundus de*). T. I. P.II. 148.
Noi (*Jacobus*). T.III. P.II. 44, 75.
Noielle (*Johannes de*). T.V. P.IV. 103.
Noiers (*Robertus de*). T.III. P.IV. 69.
Noire (*Alardinus le*). T.IV. P. II. 149, 168.
—— (*Johannes le*). T.IV. P.IV. 199. T.V. P.I. 38.
Noirpell (*Johannes*). T.IV. P.III. 158.
Noirunt (*Johannes*). T.III. P. I. 186.
Noiſet (*Jacobus*). T.III. P.II. 44. 75.
Noke (*Richardus*). T.VI. P.IV. 160.
Noke (Rectoria de), in Diœceſi Oxonienſi. T.IX. P.II. 90.
Nomancenſis Epiſcopus (*Bertrandus*). T. I. P. III. 51.
Nomant Dominus (*Johannes*). T. III. P.IV. 56.
Nonapleton. Eborum Civitatis Monaſterii Prioris Scriptum. T. VI. P.III. 47, 48.
Nonaton. Monaſterium ſic dictum in Comitatu Warwici. T.VIII. P. II. 54.
Nonlay (*David de*). T.IV. P. I. 57.
Nonne (*Edmundus*). T. VI. P.IV. 100.
Non-obſtante Lege. T.I. P. II. 45, 149. T. V. P.I. 131. P.III. 129, 137. T. VI. P.I. 34. P.IV. 168.
Non-reſidentia. De non moleſtando inde. T. VI. P. III. 3. De licentiâ. T.VI. P.IV. 103.
Nonſuch. Domus ſic vocata, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P.II. 50.
Nonſuch little Park. Parcus Regius ſic nominatus, in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 50.
Nony (*Guillielmus* & *Laurentius de*). T. V. P. IV. 92.
Noon (*Edmundus*). T.III. P.IV. 159.
—— (*Henricus*), & *Katherina* Uxor. T. IV. P. IV. 61.
Noquet (*Guillielmus*). T.IV. P. III. 14.
Norbonenſis Archiepiſcopus. T.V. P.II. 144.
Norbor (*Johannes*). T. III. P. III. 128.
Norborne. Vicaria. T.VI. P. IV. 9.
Norborne (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Pebmarſh, Diœceſis London. T.VIII. P. IV. 119.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langley Burrell, Diœceſis Sarum. T.IX. P. II. 141.
Norbrigge (*Henricus*). T. V. P.III. 169.
Norbury (*Johannes*). T. III. P. III. 163. P. IV. 72.
—— (*Johannes*). T. IV. P.I. 17, 27, 31, 68, 95, 116.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 196. P. IV. 125.
Norcot (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad examinanda Arma Militum. T. VIII. P. III 197.
Noreye (*Gibon*). T.III. P.III. 127.
Noreys (*Walterus le*). T. II. P.II. 68.
—— (*Johannes*). T.II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 73.
—— (*Henricus*). T.IV. P.I. 101.
—— (*Thomas*). T.IV. P II. 124.
—— (*Johannes*). T.V . P.I. 142. P.II.193.
—— (*Willielmus* & *Johannes*). T.V. P.III. 138.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 167. P. IV. 3.
—— (*Henricus*). T.VI. P.II. 138, 174.
—— (*Johannes*). T.VI. P. II. 159.
Norfolciâ (*Adam de*). T. I. P. II. 147, 163, 175.
Norfolciæ Comes (*Hugo*). T.I. P.I. 9.
—— (*Rogerus Bigod*). T.I. P.II. 154, 155, 199, 203, 221. P.III. 20, 95, 97, 98, 101, 104, 138, 140, 168, 179, 203, 215. P.IV. 5, 48, 60.
—— Comitiſſa. T.I. P.III. 168.
—— (*Rogerus*). T.I.P.IV. 171. T.II. P. I. 88.
—— (*Alicia*), Uxor. T.I. P.IV. 108. T. II. P.I. 82, 88.
—— (*Thomas de Brotherton*). T.I. P.IV.171, 174. T. II. P.I. 59, 64, 93, 129, 146. P.II. 18, 26, 27, 47.
—— (*Thomas de Brotherton*). T. II. P. II. 121, 122, 129, 161, 169, 171, 186. P. III. 73, 79, 96, 181.
Norfolciæ Comes (*Thomas*). T. II. P. IV. 33, 35, 159.
—— Comitiſſa (*Maria*). T.II. P.IV. 140, 198.
—— Comitiſſa (*Margareta Marſhall*). T.III. P.III. 58, 71.
—— Comes (*Thomas*). T.III. P.IV. 4.
—— Dux (*Thomas*). T. III. P.IV. 137, 141, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 173.
—— Comes (*Thomas*). T.IV. P.II. 56.
—— (*Rogerus Bigod*). T.IV. P.III. 171.
—— Dux (*Johannes*). T. IV. P. IV. 121, 140, 151, 156, 176. T.V. P.I. 41, 47, 61, 62, 101, 173, 184. P.II. 18.
—— Dux (*Johannes*). T.V. P. II. 18, 36, 50, 54, 74, 78, 89, 93, 112, 172, 173. P.III. 5, 57.
—— (*Johannes*). T. V. P.III. 64, 132. 133, 137, 150, 154.
—— Duciſſa (*Katherina*). T.V. P.III. 61.
—— Dux (*Thomas*). T. VI. P. I. 63, 65, 68, 72, 74, 75, 76, 78, 89, 97, 120, 121, 147, 150, 151, 152, 154, 157, 160, 161, 162, 166, 168, 169, 170, 207, 211.
—— (*Thomas*). T.VI. P. II. 10, 11, 13, 14, 15, 16, 19, 27, 30, 31, uſque 37, 58, 59, 70, 88, 138, 144, 160, 171, 172, 218. P.III. 4, 62, 93, 95, 97.
—— (*Thomas*). T. VI. P.III. 102, 106, 114, 120, 128, 145, 147, 150. P.IV. 4, 67, 95.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 152.
—— (*Thomas*). T.VII. P.II. 81.
—— (*Thomas*). T.VIII. P.III. 211.
Norfolciæ & *Suffolciæ* Comitatus. Fulmodeſton Manerium; Ketleſton Advocatio Eccleſiæ. T. II. P. IV. 23. Maneria de Wigeton, Aileſham, Fokenham & Suetesкam; Hundreda de Northgrenchowe, Northerpynham, Sutherpyngham & Smethedon. T.III. P. II. 199, 200. Pro Villâ de Couteskale libertas. T.IV. P.I. 121. Rusheworth, Bettenham & Larlingforth Maneria, Ruſheworth Rectoria. T. VI. P.III. 76. Periſhall, Howe, Holmehall & Lynge Maneria, Ravenyngham & Norton Rectoriæ. 77.
Norgate (*Robertus*). T. VI. P.IV. 162.
—— (*Edwardus*), Armiger, conſtituitur unus Heraldorum ad Arma. T.VIII. P.IV. 61.
—— (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa pro meliori regimine Cerevisiariorum. T.IX. P.II. 69. Officium ei conceſſum. P.III. 103.
Norgear (*Johannes*). T.IV. P.III. 177.
Normand (*Johannes*). T.II. P.III. 98.
—— (*Rogerus*). T. II. P. III. 199.
—— (*Rogerus*). T.II. P.IV. 7, 32, 202.
—— (*Johannes*). T.III. P.II. 205.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 130.
—— (*Radulphus*). T.IV. P.IV. 12.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 59.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 220. P. III. 31.
Normannia. Barones. T. I. P. I. 88. Treugæ cum Baionenſibus. T. II. P. I. 145, 146, 148, 162. De Homagio. P.III. 18. Ad Ducem. 129. De Angliâ conqueſtandâ. P.IV. 196. De Judice conſtituto. T. III. P. I. 124. De Locumtenente. 130. De Treugis. 132. De Locumtenente. 161. Inter Ducem & Regem Navarræ Diſcordiæ. 173. De Cuſtode Terrarum Godfridi Harcourt. 174. De Locumtenente. 188. De Titulo Ducis. P.II. 21. Baroniæ Sancti Salvatoris, Vicecomitis de Damviers & Dongevill, & Terræ & Tenementa Sanctæ Mariæ de Monte, de Farſellis & de Romylly relaxatio pro Elizæo Chandos facta Regi Angliæ. P.III. 14. De Caſtro Sancti Salvatoris capto. 183. Tonque Caſtrum ſurſum reddit. T. IV. P. III. 11. Auxillers Caſtrum ſurſum reddit. 11. De recipiendo ad Pacem. 13. Pro Eccleſiaſticis Protectiones. 14. Villiers Caſtrum ſurſum reddit. 13. Caen Caſtrum ſurſum reddit. 15, 16. Pro Monachis Sancti Stephani de Cadomo. 16. Pro Monialibus Sanctæ Trinitatis. *ibid.* Bayeux ſurſum reddit. 16. De Bilnetis pro inhabitantibus. 20. Pro Abbatiſſâ Sancti Laurentii de Cordillon. 17. Dauvillers de recipiendo ad Pacem. 17. De recipiendo Normannos ad gratiam. 19. De Protectione pro Religioſis. 19. Eſgle ſurſum reddit. 19. Ruglees ſurſum reddit. 20. Pro Epiſcopo Sagienſi. 20.
Normannia. De Præſentatione. T. IV. P.III. 21. De Theſaurario Normanniæ conſtituto. 22. Pro Abbate de Sees. 22. De Præſentatione. 22. Pro Abbate de Trappâ. 22. De recipiendo ad gratiam. 23. De Hoſpitio de Boiſhalbouſt conceſſio. 25. Pro Collegio & Villa Sancti Remigii & Sancti Stephani. 25. Pro Decano & Capitulo de Mortaigne. 25. Pro Religioſis. 28. Pro Canonicis de Bayeux. 30, 51. De Præſentatione. 31. Faloize ſurſum reddit. 31, 35. De Præbendâ, &c. datâ in Bajocenſi Eccleſiâ. 35. De veniendo ad Pacem Regis. 35. De recipiendo ad Pacem Regis. 36. Vire ſurſum reddit. 36. Pro Abbatiſsâ de Cordillon. 37. Pro Hoſpitali de Cadomo. 37. Pro Capellâ Sancti Stephani. *ibid.* Reſtitutio Temporalium Monaſterii de Cadomo. *ibid.* Pro Abbatiâ de Fontenay. 38. Pro Domo Dei in Bayeux. 38. Courtoune ſurſum reddit. 38. Pro Domo Sancti Gabrielis juxta Baieux. 38. Pro Abbate de Sees. 39. Camboys ſurſum reddit. 39. Hambye ſurſum reddit. 39. De Caſtris & Hominibus ad Manus Regis recipiendis. 39. De la Riviere de Tibonville ſurſum reddit. 39. St. Lo ſurſum reddit. 40. Pro Abbatiâ de Barbori. 40. Conſtances ſurſſ. 40. Carenten ſurſſ. 41. Pro Duce de Burbon. 42. Pro Epiſcopo Bajocenſi Bulla Papæ. 42. Pro Priore de Villers Lequnet Reſtitutio Temporalium. 44. Pro Muris Faleſiæ reparandis. 44. S. Sauveur le Viſconte ſurſſ. 44. Pont Doun ſurſſ. 44. De Homagio Epiſcopi Bajocenſis. 45. Pro Eccleſiâ Sancti Sepulchri de Cadomo. 46. De Cancellario conſtituto. 46. Pro Priore Sancti Gervaſii de Sees. 42. Pro Abbatiâ Sancti Ebrulphi. 46. Pro Priore de Tailleville. 46. Pro Hominibus venientibus ad obedientiam Regis Angliæ. 47. Pro Priore de Breouſo. 47. Pro Decano de Baieux. 47. Pro Abbatiâ Sanctæ Mariæ de la Trappe. 47. Pro Abbatiâ Beatæ Mariæ de Montmorel. 48. Pro Priore Beatæ Mariæ de la Came. 48. Pro Epiſcopo Sagienſi. 49, 52. Pro Abbatia de S. Lo reſtitutio Temporalium. 49. Abbatiæ Sanctæ Trinitatis de Leſſay de cuſtodiâ Temporalium. 49. Pro Abbatiâ de Mounteboure reſtitutio Temporalium. 50. Pro Canonicis de Avranches. 50. Pro Abbatiſsâ Sanctæ Trinitatis de Cadomo. 51. Juiry ſurſſ. 52. Pro Abbate de Sees. 52. Pro Burgenſibus Faleſiæ. 53. Evreux ſurſſ. 53. Ad Eccleſiam de Bouge Præſentatio. 53. De Præbendâ in Eccleſiâ de Mortaigne datâ. 53. De Locumtenente Comite Marchiæ. 54. Bouhon Cuſtodia Temporalium. 55. De Monſtratione capiendâ. 55. Evreux cuſtodia Temporalium Sancti Taurini. 56. Becheloum cuſtodia Temporalium. 57. Harfleu de Præſentatione ad Eccleſiam. 56. Leproſarium juxta Baieux Reſtitutio Temporalium. 57. Dauffront ſurſſ. 58. De Ponte de l'Arche ſurſſ. 58. De Cæſaris Burgo ſurſſ. 64. De S. Katerine ſurſs. 64. Louley Abbatia, Reſtitutio Temporalium. 64. Ad Præbendam de Vautiere & ad Eccleſiam de Littehaire Præſentatio. 65. Caudebec ſurſs. 65. Pro Epiſcopo Conſtant. Regius Aſſenſus. 65. De Præbendâ in Eccleſiâ Eboracenſi datâ. 65. De Pœnitentiariâ in Eccleſiâ Ebroicenſi datâ. 65. Pro Eccleſiâ Ebroicenſi licentia eligendi Epiſcopum. 66. Cuſtodia Temporalium Abbatiæ de Lonques & de Cereſie. 66. Evreux licentia eligendi Abbatiſſam. 66. Pro Abbatiâ de Vou reſtitutio Temporalium. 78. Ad Eccleſias de Boulont & de Maligny Præſentatio. 79. Pro Abbatiâ de S. Lienffroy de la Croix de licentiâ eligendi. 85. Pro Domo Sancti Johannis Jeruſalem de Valquamville. 81. Rothomagum ſurſs. 82. De non intromittendo in ſpiritualibus. 83. De Capellanis cum totis Parochiis jurantibus Fidelitatem Regi Angliæ. 85. Monſtreville ſurſs. 86. Ad Eccleſias de Hendriville, de Suſey, de Buy, de Rouſville, Præſentationes. 87. Lilebonne & Feſchamp ſurſs. 87. Strepenguy & Thibontot ſurſs. 87. Gausville & Vernon ſur Sayne ſurſs. 88. Pro Abbate Sancti Stephani de Cadomo. 88. Holot & Dieppe ſurſs. 89. Gournay ſurſs. 89. Ad Eccleſiam de Ciſſelle Præſentatio. 89. Pontranquart ſurſs. 90. Diverſæ Reſtitutiones & Cuſtodia Temporalium. 90. Pro Abbate de Bonport. 90, 91. Super Pondéribus & Menſuris. 92.

Normannia. De Fidelitate Religioſorum. T. IV. P. III. 93. Eu ſurſs. 94. De Neauſle. 94. De Honeſleu. 95. De Grant & Petit Goulet. 95. De Sacramento Abbatis de Beaubet. 99. Præſentationes ad Eccleſias de Basqueville, de Guenevilla, de Harquenvilla, de Beurans, de Lindebeuf, de Quidebeuf, de Monte Martini in Graniâ, de Tribus Montibus, de Ourvilla, de Dernevilla & de Beauvilla. 100. Præſentationes ad diverſas Eccleſias. 100, 177. Ad Capellam Sancti Sepulchri prope Feſcamp de admittendo. 101. De Permutatione Capellanarum in Eccleſiâ Cathedrali Rothomagenſi & in Caſtro de Longueville. 101. De Inſula Dei, reſtitutio Temporalium Abbatiſ. 101. De Hæreditatibus datis. 101. De Canonicatu in Eccleſiâ de Sanqueville. 102. De Capellâ in Civitate Ebroicenſi datâ. 107. Proclamatio ne Soldarii quicquid capiant ſine ſolutione. 107. De Dotibus conceſis. 109. De procedendo contra non reſidentes. 110. De non intromittendo in Bonis ſpiritualibus & Rebus Eccleſiaſticis. 110. Perche Comitatus conceſſus Comiti Sarum. 111. Normanniæ Locumtenens Comes Sarum. 111. Admiralius Comes Suffolciæ. 116. De juramentis recipiendis. 117. De Officio capiendi Lupos. 117, 158. Du Val Monaſterii reſtitutio Temporalium. 118. De recipiendo ad gratiam. 124. Pro Epiſcopo Baiocenſi de licentiâ eligendi. 129. Ordinationes ſuper Monetâ. 134 157, 168. De reſpectuatione ſuper Reſidentiis. 134, 137. Pro Domo Lazarorum in Gournay reſtitutio Temporalium. 135. Pro Villâ de Giſors, tres Feriæ conceſſæ. 137. Pro Burgenſibus Villæ de Dieppe 147. Pro Abbatia de Noâ & Eccleſiâ de Vernon confirmatio. 147. Pro Leproſis de Monte Infirmorum & Abbatiâ Sancti Vigoris confirmatio. 147. De confirmationibus pro Leproſis de Kevilli & Sancti Martini de Corveille, pro Prioriſsâ Sancti Matthei, pro Abbatiâ de Sancto Amando, pro Leproſis de Dieppe, pro Abbatiâ de Voto, pro Bello Loco, pro Domo Dei de Vernon, pro Abbatiâ Sancti Wandrigeſili de Rouen, pro Capellaniâ Eccleſiæ Ebroicenſis & pro Abbate de Fonteneio. 148, 149. Pro Eccleſiâ Sancti Melloni de Pontiſarâ reſtitutio Temporalium. 149. Præbenda in Gournay conceſſa. 150. Ad Eccleſiam de Saqueivilla Ebroicenſis Diœceſis & Sanctæ Honoriæ Guillſagienſis Diœceſis. 151. Pro Monetâ Rothomagenſi. 152. Pro Fraternitate Beatæ Mariæ Rothomagi. 153. Pro Abbate de Sees. 153. Pro Domo de S. Evanboure Ordinis Sancti Johannis Jeruſalem. 153. Pro univerſali Eccleſiâ Rothomagenſi. 153. Pro Abbatiâ de Poiſſy. 155. De novo opere apud Rouen. 156. Pro Monaſterio de Pratellis. 156. De impoſitione forinſecâ delendâ. 157. In Bayon Cancellariatus datus. 151. De impoſitione ſuper Sale. 159. De Hereditatibus conceſſis. 160. Confirmationes pro Monaſterio Berenſi, pro Eccleſiâ de Bono Portu, pro Fratribus de Gouſter, pro Monaſterio Sancti Nicholai Baiocenſi, pro Abbatiâ de Loulay, pro Domo Dei Beatæ Magdalenæ de Rothomago & pro Abbatiâ Geurmeticenſi. 161, 162. Pro Capellano infra Caſtrum Rothomagi ob conqueſtum Normanniæ conceſſio. 162. Pro Abbate de Mortemer Diœceſis Rothomagenſis. 163. Pro Abbate Sancti Petri de Pratellis. 163. De Priſonariis liberandis Rothomagi. 166. Pro Priore Sancti Taurini de licentiâ eligendi. 166. Pro Abbatiâ de Fontaynes Guerat reſtitutio Temporalium & de Præbendâ in Eccleſiâ Ebroicenſi & Eccleſiâ Beatæ Mariæ conceſsâ. 167, 168. Pro Epiſcopo Conſtantienſi Reſtitutio Temporalium. 169. Pro Abbate de Mortuo Mari & Hoſpitali Beati Nicholai Pontiſaræ. 169. Ad Eccleſias & Capellas Sancti Martini de Cally, de Oinvillâ, Beatæ Mariæ de Conſture & Beatæ Mariæ de Mante Præſentationes. 170. Pro Epiſcopo Ebroicenſi. 177. Præſentationes ad diverſas Eccleſias. 177. Permutationes diverſæ Beneficiorum. 183, 194. P.IV. 3, 7, 8, 27. Pro Domo Sancti Johannis Jeruſalem de Baugie, Sancti Johannis Jeruſalem de Franciâ & aliis conceſſio Temporalium P.III. 183, 184. Pro Branda Cardinali Epiſcopo Lexovienſi reſtitutio Temporalium. 187. Ad Decanatum de Medeunta Præſentatio. 187.

Normannia. De Præbendis Johanni Manchon in Eccleſiâ Baionenſi, & aliis ibidem Johanni Stokes conceſſis. T.IV. P.III. 187, 188. Pro Monaſterio Sancti Petri de Pratellis licentia eligendi. 187. Confirmationes pro Monaſterio de Exaquio, pro Abbatiâ de Wlen, pro Priore Grandimontis, pro Abbatiâ de Bechellone, pro Abbatiâ de Voto, pro Capellâ apud Gallienem. 189, 190. De Hereditatibus datis. 190. Collatio Vicariæ Beatæ Mariæ & Capellanæ ad Altare Sancti Ludovici ibidem. 190. Diverſæ Præbendæ datæ. 191. Pro Epiſcopo Ebroicenſi. 191. Alencon Capitaneus Comes Sarum. 192. Locumtenens Comes Sarum. 192. Pro Capitulo Eccleſiæ Rothomagenſis. 193. Pro Abbatiâ de Cadomo. 194. Confirmationes pro Eccleſiâ de Belbec, pro Leproſis Faleſiæ, pro Conventu juxta Gornaiam. 195. Pro Theſauro Beatæ Mariæ juxta Baudemontem, pro Eccleſiâ Beatæ Mâriæ de Gornaio, pro Eccleſiâ apud Goiſlam Fontanam, pro Eccleſiâ Sanctæ Trinitatis de Monte Rothomagenſi. 195. Pro Domo Dei de Vernon, pro Abbatiâ Regalis Montis, pro Eccleſiâ de Meduntâ, pro Noſtre Dame du Val Guion. 195, 196. Pro Monachis de Valle verſus Ponteſiam. 196. De Archidiaconatu Oxonienſi dato. 196. Pro Abbate Sancti Martini de Seez. 196. De Præbendâ datâ in Eccleſiâ Baiocenſi. 196. In Eccleſiis Beatæ Mariæ Rotundæ Rothomagi de Meduntâ, Sancti Sepulchri Rothomagi de Mortaigne, Beatæ Mariæ de Pishaco. 197. De Fructibus Beneficiorum reſtitutis illis qui Sacramentum de conſervando Pacem fecerint. 200, 201. P. IV. 7, 8, 9, 15, 16, 17, 39. De Auxilio pro Villa de Faloiſe. P. III. 201. Pro Burgenſibus de Dieppe. 201. De Gaille-Fountaine, de Monſtrevillier, de Carenton & S. Illaire, de Neufchaſtell, de Lincourt & de Vire. 201. De Archidiaconatu de Novoburgo conceſſo. P. IV. 3. De Adminiſtratione Domûs Dei de Villiers conceſſâ. 3. De Capellaniâ in Caſtro de Caen conceſsâ. 3. Præſentationes diverſæ. 3, 5, 19. Super Francheſiis. 4. Super Francheſiis & Auxilio pro Burgenſibus Pontiſaræ. 4. De Ordinationibus appunctuatis pro meliori ſtatu Normanniæ. 4. Super Marcis pro melioratione Monetæ colligendis. 5, 15. De Fidelitate recipiendâ. 5. De Fidelitate factâ. 5. De reſtitutionibus Temporalium, videlicet, Prioribus Sancti Audoeni de Giſortio, Sancti Laurentii de Leons, Beatæ Mariæ de Lagenray, Beatæ Mariæ de Valguion & Abbati Sancti Petri de Pratellis. 5. De Hoſpitali Dei de Pontearche conceſſo. 5. De Ratificationibus Præbendarum. 6. Pro Monialibus de Cadomo. 6. Pro Eccleſiâ Beatæ Mariæ Rothomagi. 7. De Præbendâ in Eccleſia Baiocenſi. 8. Pro Abbatis Vallis Beatæ Mariæ. 9. Pro Abbate Sancti Petri de Pratellis. 9. Contra non reſidentes. 15. De Domo Dei Sancti Johannis de Alencon conceſſâ. 16. Pro Capellaniâ de Corneville. 17. De Hareflore. 17. De feſtinando ad Comitem Sarum Locumtenentem. 21. De Decimâ colligendâ. 21. De Archidiaconatu Augi collato. 22. De Regimine Leproſariæ prope Meuleum conceſſo. 22. Pro Abbate Beatæ Mariæ prope Pontoiſe. 22. De audiendo computum Receptoris Abbatiæ de Feſchamp. 22. Collationes diverſæ. 23. Reſtitutiones Temporalium diverſæ. 23. Super Regimine & Juriſdictione Capitaneorum Villarum, *&c.* 24. De Domo Dei de Harflieu conceſsâ. 25. Ratificationes pro Religioſis. 25. Super Regimine Capitaneorum. 26. Declaratio Regaliæ in Eccleſia Rothomagenſi. 38. Pro Epiſcopo de Evreux Reſpectuatio Fidelitatis. 38, 39, 59, 68. De procedendo contra Non reſidentes. 39, Pro Collegio Baliſtariorum Rothomagi. 40. Pro Epiſco Baiocenſi. 40. Pro Decano & Capitulo Rothomagi. 41. Reſtitutiones Fructuum. 41, 43, 44, 46, 50. Pro Abbate de Beccheloum, de amovendo Manus Regis. 42. Pro Arthuro Comite de Yvery de ducendo Homines ad Arma. 43. De veniendo ad ligeantiam. 44. De Ordinationibus pro Normanniâ. 44. Pro Eccleſiâ Cathedrali de Chartres. 45. De Adminiſtratione Hoſpitii de Meulenc. 46, 64. De Fidelitatibus faciendis. 46. Pro Priore de Bernay. 46.

Normannia. De Confirmationibus pro Eccleſiâ Sanctæ Mariæ Becci. T.IV. P.IV. 46. Pro Abbatiſsâ Beatæ Mariæ Regalis juxta Pontiſaram. *ibid.* Pro Epiſcopo Baiocenſi. 49. Caſtrum de Conflans Sainte Honorine conceſſum. 50. Pro Burgenſibus de Hareflieu. 50. Super Amortiſationibus. 58, 66. De Hæreditatibus conceſſis. 58. De collationibus Beneficiorum. 59. De Præſentationibus. 59. Pro Capitulo Rothomagenſi. 60. De feſtinando ad Comitem Sarum. 60. Pro Curato Eccleſiæ Sancti Vigoris de Amayo. 61. De Decimâ levandâ. 61. Pro Priore de Bernay. 63. Contra Eccleſiaſticos vagantes. 63. De Reſtitutionibus Fructuum. 64, 67, 68, 71, 73. De Reſtitutionibus Temporalium. 65. De Vicariatu in Eccleſiâ Beatæ Mariæ de Medunte. 66. Pro Abbatiâ de Chaaliz. 67. Pro Canonicis de Poiſſy. 67. De Præſentationibus. 68. Pro Canonicis Rothomagenſibus reſpectuatio. 69. Pro Curato de Magneville la Pippart. 69. Pro Vicariis Archiepiſcopatûs Rothomagenſis. 70. Pro Adminiſtratione Epiſcopatûs Lexovienſis ſuper cuſtodiâ de Curton Deliberatio. 71. Pro Johanne Sutton Exoneratio inde. 71. Pro Prioratu de la Fountaine Noſtre-Dame. 71. Pro Epiſcopo Lexovienſi confirmatio. 73. De recipiendo juramenta ſuper Pace. 74. De Adminiſtratione Hoſpitalis Sancti Eligii pro Hareflieu. 74. Pro Eccleſiâ Cathedrali Rothomagenſi confirmatio. 74. De Monetâ cudendâ Baionæ. 103.

Normannia Dux (*Johannes*). T.II. P.III. 129.

——— (*Johannes*). T.II. P.IV. 196.

——— (*Carolus*). T. III. P. I. 173, 195, 200, 201, 202, 212, 218. P. II. 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 34, 77.

——— Comes (*Robertus*). T. IV. P. III. 147.

——— Dux (*Galfridus*). T. IV. P. IV. 46.

——— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 75.

Normant (*Robertus*). T.IV. P.II. 15.

——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 137.

——— (*Thomas*). T. V. P.IV. 92.

Normanton (*Thomas*). T. V. P. I. 115.

——— (*Willielmus*). T. V. P.II. 54.

Normanton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 39.

Normanvill (*Radulphus*). T. I. P. I. 50. P. II. 5.

——— (*Thomas*). T. I. P.II. 177, 217. P. III. 49, 121.

Normill (*A.*). T. VI. P.I. 79, 80.

Normle (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 113.

Norragh (*Galfridus de*). T.I. P.IV. 14.

Norris (*Johannes*). T. VI. P.IV. 22.

——— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 24, 156.

——— (*Johannes*). T. VII. P.I. 50, 56, 60, 63, 71, 74, 90, 92, 98, 99, 100.

——— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 53, 71, 91, 122. P.II. 42.

——— (*Henricus*). T.VII. P.I. 94.

——— (*Thomas*). T. VII. P. I. 164. P. II. 140.

——— (*Franciſcus* Dominus). T. VII. P. II. 128, 169, 217.

——— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 11.

——— (*Thomas*). T. VIII. P. I. 11.

——— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Parentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brampford Speake, Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. II. 91.

——— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Wainfleete Omnium Sanctorum, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 255.

Norroy, Rex Armorum (*Johannes Moore*). T. V. P. III. 142.

——— (*Heraldus*). T. VI. P. I. 204.

——— (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 188, 190.

Norſhange. Rectoria. T. VI. P. IV. 100.

North (*Johanna*). T. IV. P. II. 52.

——— (*Georgius*). T. V. P.II. 195.

——— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 107, 129, 144, 184. P.IV. 17.

——— (*Rogerus*). T. VI. P. III. 46.

——— Dominus (*R.*). T. VII. P.I. 203.

——— (*Dudleius*). T. VII. P. II. 169.

——— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.

——— (*Dudley* Dominus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.

North (Johannes). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
—— (Rogerus), Miles. T.VIII. P.II. 15.
—— (Johannes), Miles. Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
—— (Dominus), Baro de Kertlinge. T.VIII. P.II. 38.
Northallerton juxta Eborum Comitatum. Cuſtodis Hoſpitalis Sancti Jacobi Scriptum. T.VI. P.III. 48. T.VIII. P.II. 52.
Northam (Robertus). T.VI. P.IV. 22.
Northampton (Mich. de). T.I. P.II. 25.
—— (Alexander). T.II. P.III. 27.
—— (Willielmus). T.II. P.III. 114.
—— (Heraldus). T.III. P.III. 161, 205.
Northamptoniæ Comes (Willielmus). T. III. P.I. 209.
—— Comes (Humphridus). T.III. P. II. 41.
—— Comes (Willielmus de Bohun). T.III. P. III. 15, 18, 20, 22, 23, 25, 31, 32, 39, 45, 47, 48, 56, 57, 67, 76, 80, 85, 113, 119, 122, 129, 130, 153, 174, 175, 176, 178, 188, 197. P.IV. 3, 13, 17, 28, 44, 53, 68, 77, 88, 92, 102, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 119, 120, 122, 123, 125.
—— Comes (Willielmus de Bohun). T. IV. P. IV. 104.
—— Marchio (Willielmus). T.VI. P. III. 178, 184, 207. P.IV. 13, 67, 76, 131.
—— Comes (Henricus). T.VII. P.II. 115, 117, 128, 129, 135, 147, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 184, uſque 188.
—— Comes (Willielmus). T.VII. P. III. 82. P.IV. 11, 35.
—— Comes (Guillielmus), Dominus Præſidens Conſilii Regis in Principatu Walliæ. T. VIII. P. I. 59. Commiſſio ei directa. ibid.
Northamptoniæ Comitatus, &c. Pugna. T.I. P.II. 88. Buckeby, Advocatio Eccleſiæ. P. IV. 55. Kingeſtorp Villa; Eſton Manerium; Kingeſclive Manerium; Briggeſtoke Manerium. 25 l. de Firma pro Manerio de Gretton. Falwele Hundred. 40. Caſtrum de Fodrynghaye cum Naſſington & Yarewell. 64. Torpel & Upton Maneria. 121. Fodringhey Caſtrum. 127. Gryntinton Manerium. T.II. P.I. 19. Advocatio Eccleſiæ Sancti Petri. P. III. 195. Caſtrum, Manerium & Villa de Berkhamſtede cum Parco ibidem, una cum Honore de Berkhamſtede, ac in Comitatu Hertfordiæ & Buks. T. III. P.IV. 164. Vide Hertford & Buks. 10 l. de Villâ percipiendæ. T. V. P. I. 170. Preſton Magna & Parva, Wellon, Weſthaddon, Starton, Norton, Colde, Aſhebye, Daventre, & Thorpe Monwell, licentia impropriandi Rectorias & Eccleſias. T. VI. P. II. 71. Multon. 175. Annualem Redditum ſive Penſionem tredecim ſolidorum & quatuor Denariorum annuatim ſolvendorum per manus Prioris Monaſterii de Canon Saſheby pro tempore exiſtentis. 175. Fundum, Terras, ſitum, circuitum & præcinctum nuper Monaſterii ſive Prioratûs Sanctæ Mariæ de Charitate & Sancti Auguſtini de Daventre. 175. Maneria de Daventre, Weſthaddon, Welton, Starton aliàs Staferton, Norton, Eeverdon Parva & Thorpe juxta Daventre. 175. Advocationes & Patronatus Eccleſiarum ſive Rectoriarum de Falwitheſley, Preſton Magna & Parva, Welton, Weſthaddon, Starton aliàs Stafferton, Norton, Coldeashby, Daventre & Thorpemonwell. 175. Meſſuagia, Terras, Tenementa, Redditus, Servitia, & Heredimenta, in Daventre; Weſthaddon, Thorpe, Drayton, Norton, Preſton Magna & Parva, Saunforde, Dedforde, Walgreve, Northampton & Watforde. 175. Manerium de Edgecote. P. III. 64. Le Derby Varde, Redgates, le Hevin Gates, le Buldrike, le Watergates aliàs le Bulgates, le Great Courtvarde, le Great Gallery Courte. 72. Quòd Archidiaconus ſit exoneratus ab autoritate Epiſcopi Lincolnienſis. 73. Dominium & Manerium de Keldesbye. 164.
Northan (Jacobus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wragby, Diœceſis Lincolnienſis. T.IX. P.II. 255.
North-Aſton (Vicaria de), in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P.II. 207.
Northawe (Manerium de), in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P.II. 59.
Northberewyk Prioriſſa. T.I. P. III. 162.
Northburgh (Rogerus de). T.II. P.I. 20, 37, 91, 143, 147, 157, 160, 171, 176, 196. P. II. 6, 7, 12, 21, 34, 39, 45.
—— (Mich.). T. II. P.IV. 173, 205. T. III. P. I. 42, 50, 56, 72, 77, 81, 82, 85, 91, 92, 95.
—— (Rogerus). T. III. P.I. 57.
Nort-Burton. Rectoria. T. IV. P.IV. 93.
Northcot (Johannes), Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6, 144.
Northcove & Wallingham Mariæ, Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 9.
Northdalton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P. II. 52.
Northeave (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Northem (Beroldus de). T.IV. P.I. 39.
Northemuſtham. Præbenda. T.VI. P.IV. 92.
Northerden (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ceſtrenſis. T.VIII. P.II. 37.
Northereke. Rectoria. T.VI. P.IV. 93.
Northerne (Robertus). T.III. P.I. 57.
Northfeld (Thomas). T.IV. P.IV. 177.
Northfereby (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Northfleete (Rectoria de). T.VIII. P.II. 50.
—— (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 61.
—— (Vicaria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T.VIII. P.III. 224.
Northfrothing, ſive Northfrothingham (Manerium de). T.VIII. P.II. 246.
Northiam (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Ciceſtrienſi. T.VIII. P.III. 35.
Northinſhe. Rectoria. T.VI. P.IV. 166.
Northlin (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VII. P.II. 168.
Northlond (Richardus). T.III. P. III. 70.
Northlowe (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 67.
Northmardon (Rectoria de). T.VIII. P.III. 227.
Northmeales (Rectoria de), in Diœceſi Ceſtrienſi. T.IX. P.II. 256.
Northo (Willielmus de). T.II. P.III. 117.
Northope (Rectoria de), in Diœceſi Aſſaphenſi. T.VIII. P.III. 84.
North-Park. Nomen cujuſdam Parci. T.VIII. P.III. 26.
Northperott (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.II. 41.
Northpetherton. Eccleſia Parochialis. T.VI. P. IV. 26.
Northreppes (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 42.
Northſcarle Perſona (Willielmus de). T.III. P. I. 57.
Northſomercotes (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.
Northubald. Canonicatus & Præbenda. T.VI. P.IV. 93.
Northumberland (Heraldus). T.V. P.IV. 237, 238.
Northumbriæ Comes (Henricus Percy. T.III. P.III. 69, 72, 81, 83, 84, 100, 108, 125, 161, 163, 165, 166, 167, 169, 172, 180, 184, 193, 202, 203. P.IV. 19, 33, 37, 38, 46, 55, 56, 57, 59, 61, 63, 64, 67, 78, 89, 94, 100, 102.
—— (Henricus). T.III. P.IV. 148, 161, 162, 163, 164, 165, 177, 191, 192, 193, 196, 197, 200. T.IV. P.I. 6, 10, 21, 27, 35, 40, 41, 51, 52, 59, 69, 80, 82, 83, 84, 98, 131, 132, 138, 182. P.II. 10.
—— Comes. T.IV. P.II. 36.
—— (Henricus). T. IV. P.II. 119, 145, 163, 168, 181, 186, 189, 202. P.III. 132.
—— (Henricus). T.IV. P.IV. 19, 20, 31, 34, 87, 96, 97, 98, 99, 109, 110, 111, 112, 115, 116, 120, 121, 127, 131, 141, 148, 156, 169, 170, 179, 181, 184. T.V. P.I. 17, 21, 22, 29, 46, 47.
—— (Henricus). T.V. P.II. 19, 25, 37, 41, 50, 74, 89.
—— (Johannes). T.V. P.II. 123, 124, 127, 131, 135, 136.
—— (Henricus). T.V. P.III. 6, 12, 17, 18, 29, 33, 34, 57.
—— (Henricus). T.V. P.III. 62, 64, 105, 122, 127, 137, 147, 150, 153, 155, 188. P.IV. 5, 24, 163.
—— (Henricus). T.V. P.IV. 241, 265. T. VI. P.I. 48.
—— (Henricus). T.VI. P.II. 120, 138, 160, 171. P.III. 4.
Northumbriæ Dux (Johannes Dudley). T.VI. P.III. 228. P.IV. 3, 11, 14, 87.
—— Comes (Thomas Percy). T.VI. P.IV. 54, 56, 58, 59, 76.
—— (Henricus). T.VII. P.I. 224. P.II. 64, 65, 121, 128, 146.
—— Dux (Johannes). T.VII. P.II. 74.
—— Comes (Algernon) conſtituitur Locum-tenens infra Comitatum Suſſexiæ. T.IX. P.II. 86.
Northumbriæ Comitatus, &c. Bridwell Manerium; Wodborne Manerium. T.I. P. IV. 64. Biwell & Wodekorn Manerium. 128. Grendon Manerium. T. II. P. II. 79. Pro Hominibus tempore Guerræ. P. III. 90. Archidiaconatus. T.VI. P. IV. 93.
Northwallia. Conſuetudines. T. II. P I. 92. Contra Comitem de Arundell, de Caſtris, &c. P. III. 155. Robertus de Hambury Camerarius. 155. De Lanceis & Sagittariis. T.II. P. IV. 5. Dominium de Newen & Pulghely. T.V. P.IV. 163.
Northwell (Henricus de). T.II. P.IV. 23.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 39, 50, 64, 69, 138. T.III. P.I. 121.
—— (Johannes). T.III. P.II. 153.
Northwico (Walterus de). T.II. P.II. 101, 184.
Northwode (Johannes de). T.I. P.III. 130.
—— (Johannes). T.I. P.IV. 111, 144. T. II. P.I. 129.
—— (Johannes). T.II. P.II. 84.
—— (Simon). T.II. P.IV. 25.
—— (Rogerus & Humfridus). T.II. P.IV. 36.
—— (Willielmus). T.II. P.IV. 142.
—— (Johannes). T.III. P.I. 56.
—— (Johannes). T.III. P.I. 185.
—— (Rogerus). T.III. P.I. 186.
—— (Rogerus). T.III. P.III. 190.
—— (Robertus). T.VI. P.IV. 49.
Northwro (Johannes de). T.III. P.I. 120.
Northy (Edwardus), Armiger. Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T.IX. P.I. 25.
Nortoft (Adam de) T.I. P.II. 137.
Norton (Rogerus de). T.I. P.II. 82.
—— (Johannes). T.I. P.IV. 170. T.II. P. I. 106.
—— (Richardus). T.II. P.I. 198.
—— (Thomas). T.III. P.I. 176.
—— (Johannes). T.III. P.III. 198.
—— (Willielmus). T.III. P.IV. 69.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 146.
—— (Richardus). T. IV. P.II. 133.
—— (Thomas). T. IV. P.II. 174.
—— (Robertus). T.IV. P.IV. 20.
—— (Willielmus), & Egidia Uxor. T.V. P.I. 71.
—— (Sampſon). T.V. P.IV. 136, 142.
—— (Sampſon). T.V. P.IV. 183, 217.
—— (Johannes). T.VI. P.I. 204.
—— (Robertus). T.VI P.IV. 149.
—— (Richardus). T.VII. P.I. 173, 194. P.II. 93.
—— (Dudleius). T.VII. P.III. 14, 231. P. IV. 90.
—— (Baſilius). T.VII. P.IV. 167.
—— aliàs Spycer (Richardus). T.IV. P.II. 77.
—— (Ricardus), Miles & Baronettus. T. VIII. P.I. 186. Commiſſio ei directa. ibid.
—— (Lucas), unus Magiſtrorum Cancellariæ. T.VIII. P.II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. ibid.
—— (Bonham), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 14.
—— (Daniel), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 32.
—— (Roberton). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 163.
—— (Major). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.IV. 61.
—— (Hugo). Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T.IX. P.I. 25.
Norton. Vicaria. T.VI. P.IV. 161. Rectoria. 180.
Norton-Canon, ſive Midſommer-Norton (Vicaria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.IX. P.II. 208.
Norton-Davye (Rectoria de), in Diœceſi Peterburgenſi. T.IX. P.II. 89.
Norton-Regis. Capella. T.VI. P.III. 113.
Norton-Underhamden (Eccleſia Parochialis de),

Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 38.
Norwegia. Fœdus cum Haquino Rege. T. I. P. I. 74, 112. P. II. 74. Confœderatio magni. 112. Barones. T. I. P. II. 182. Filia. 228. Confœderationes. 230, 234. P. III. 9, 11, 15, 45, 56, 67, 71. Regis Magni mors. P. III. 116, 117, 121, 130. P. IV. 81. Conventiones obſervandæ. P. IV. 87. Compoſitio. T. I. P. IV. 147. Super Mercatoribus. 171. Emendatio facienda. 189. De Bonis arreſtatis. T. II. P. I. 33, 34, 35. Pro Mercatoribus. 54. De Concordiâ. 94. Litera Haquini Regis 98, 102. Ad Haquinum. 179. De Pace. T. II. P. II. 128. De Navibus providendis. P. III. 153. De Mercatoribus ſpoliatis. T. III. P. II. 39. Pro Oghmundo Barone. T. III. P. III. 174. Pro Reginâ. P. IV. 85. Super controverſiis. T. VI. P. II. 151. Super ſtatuto. T. V. P. III. 129.
Norwegiæ Dux (*S.*). T. I. P. I. 112, 118.
—— (*Rex*). T. I. P. I. 133, 195. P. II. 70.
—— (*Haquinus*). T. I. P. II. 74, 81.
—— (*Magnus Quartus*). T. I. P. II. 112.
—— Cancellarius (*Asketunus*). T. I. P. II. 112.
—— Reges (*Johannes Swerus Magnus*, & *H.* Frater *Johannis*. T. I. P. II. 210.
—— Rex (*Magnus Quartus*). T. I. P. II. 236. P. IV. 80, 81.
—— (*Ericus*). T. I. P. II. 228, 230, 234. P. III. 9, 10, 11, 15, 45, 56, 57, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 108, 111, 115, 116, 117, 123. P. IV. 81, 82, 83, 86, 87.
—— (*Margareta* Regina). T. I. P. IV. 83.
—— (*Margareta* Filia). T. I. P. II. 228.
—— Dux (*Haquinus*). T. II. P. III. 123. P. IV. 70, 83, 87.
—— Seneſcallus (*Auguſtinus*). T. I. P. II. 182.
—— Rex (*Haquinus*). T. I. P. IV. 147, 171, 188. T. II. P. I. 33, 34, 35, 53, 93, 94, 98, 99, 102, 104.
—— (*Haquinus*). T. II. P. II. 128. P. III. 133, 153.
—— (*Magnus*). T. III. P. II. 39.
—— Regina. T. III. P. IV. 85.
—— Rex (*Ericus*). T. IV. P. II. 151.
—— Rex (*Ulricus*). T. VII. P. II. 133.
Norwell (*Willielmus de*). T. II. P. III. 26.
Norwicenſis Epiſcopatus, &c. De temere concordando cum Rege Franciæ. T. II. P. II. 152. De reſtitutione Temporalium. 173. Contra Electum. P. III. 153. De Proviſione. 160. De Temporalibus. T. III. P. I. 10. De intronizatione. 129. De Reſtitutione Temporalium. T. III. P. III. 125, 186. Pro Epiſcopo ad Antipapam debellandum. 145, 149, 150, 152, 153, 155, 164. Inter Epiſcopum & Baronem de Hilton. P. IV. 64. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 122. Pro Epiſcopo ad partes Tranſmarinas. T. IV. P. II. 85. De Reſtitutione Temporalium. 162. Super Temporalibus. 167. Pro Epiſcopo ad Epiſcopatum Lincolnienſem transferendum. T. V. P. I. 31. De cuſtodiâ Temporalium. T. V. P. I. 154. De Reſtitutione Temporalium. 157. Pro Epiſcopo de abſentatione. P. II. 103. De Licentiâ eligendi. P. III. 23. Reſtitutio Temporalium. 26. Pro Epiſcopo Reſtitutio Temporalium. T. V. P. IV. 142, 159. Facultas redimendi ſolutionem Primorum Fructuum Diœceſis. T. VI. P. II. 98. Pro Ricardo Epiſcopo Protectio. 191. Licentia eligendi poſt mortem Ricardi Nyx. P. III. 6. Pro Willielmo Reps Epiſcopo, Reſtitutio Temporalium. 8. Pro Thoma Epiſcopo Weſtmonaſterienſi in Epiſcopum tranſlato. T. VI. P. III 185, De Licentiâ eligendi. P. IV. 31. Pro Johanne Holyman Epiſcopo Regius Aſſenſus. 32. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 31, 32. Conceſſio ſex Præbendarum. 52. Pro Johanne Harpsfeld, Decano. 63. De Licentiâ eligendi. 79, 98, 163. Significavit. 107. Reſtitutio Temporalium. 109. Conceſſio Decanatûs. 156. Regius Aſſenſus. 165. Reſtitutio Temporalium. 165. Præbenda. T. VI. P. IV. 46, 161. Sex Præbendæ. 52. Decanatus. 63. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. II. 61. Pro Johanne Gegon, Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 61. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 70. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII.. P. III. 62. Pro Johanne Overall, Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 63. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 79. De Licentiâ eligendi Epiſcopum. 116. Pro Samuele Harsnet, Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 117. Pro eodem Reſtitutio Temporalium. 119.
Norwicenſis Epiſcopus (*Willielmus*). T. I. P. I. 5.
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 16, 18, 19, 44, 55, 56, 58, 59, 61, 62.
—— (*Thomas*). T. I. P. I. 99, 101, 103.
—— (*W.*). T. I. P. I. 136, 137, 141, 173.
—— (*S.*). T. I. P. II. 57, 62, 64, 73, 89.
—— Archidiaconus. (*J.*). T. I. P. I. 29. P. II. 33.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 86.
—— Officialis (*Robertus*). T. I. P. I. 70.
—— Clericus (*Radulphus*). T. I. P. I. 72.
—— Prior. T. I. P. II. 92.
—— Epiſcopus (*R.*). T. I. P. II. 156, 176.
—— (*W.*). T. I. P. II. 177, 178, 193, 203. P. III. 19.
—— (*J.*). T. I. P. III. 125, 154, 156, 179. P. IV. 39.
—— (*R.*). T. I. P. III. 168.
—— Archidiaconus *Suffolciæ* (*Thomas*). T. I. P. III. 95.
—— Epiſcopus (*Johannes*). T. I. P. IV. 94, 95, 97, 108, 136, 137, 140, 145, 152, 172, 178, 179, 181, 182, 183, 207. T. II. P. I. 13, 18, 20, 39, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 117, 121, 123, 129, 140, 169, 180, 182, 196. P. II. 3, 47.
—— Epiſcopus (*Johannes*). T. I. P. I. 102, 103, 107, 108, 114, 116, 118, 119, 126, 132, 134, 135, 137.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 169, 172, 173, 179, 180, 181, 185, 187. P. III. 29, 34, 35, 36, 37, 39, 41, 42, 45, 48, 50, 56, 70, 73, 75, 76, 88, 94, 108, 110, 117, 120, 130, 160.
—— (*Antonius*). T. I. P. III. 160, 183, 187.
—— Epiſcopus (*W.*). T. II. P. IV. 33.
—— (*Antonius*). T. II. P. IV. 36, 50.
—— (*D*). T. II. P. IV. 90.
—— (*W.*). T. II. P. IV. 165, 171, 174, 180, 188. T. III. P. I. 39, 40, 42, 44, 45, 46, 48, 52, 53, 55, 68, 69, 72, 73, 81, 82, 85, 91, 94, 95, 99, 110, 101, 105.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 129.
—— Epiſcopus (*Thomas*). T. III. P. II. 73.
—— Cardinalis (*Adam*). T. III. P. III. 143.
—— Epiſcopus (*H.*). T. III. P. III. 62, 125, 145, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 157, 164, 165, 173, 183, 186. P. IV. 4, 13, 47, 64, 70, 88.
—— Epiſcopus (*Henricus*). T. III. P. IV. 196. T. IV. P. I. 33, 121.
—— (*Alexander*). T. IV. P. II. 23.
—— Prior. T. III. P. IV. 134.
—— Epiſcopus. T. IV. P. II. 27.
—— (*Alexander*). T. IV. P. II. 46.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 46, 56, 77, 81, 84, 85, 97, 98, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 111, 124, 126, 136, 139, 142, 163, 168, 181. P. III. 6.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 166, 176. T. V. P. I. 18, 30, 35, 51, 61, 62, 63.
—— Prior (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 187, 188. T. V. P. I. 1, 9, 12.
—— Epiſcopus (*Thomas*). T. V. P. I. 154.
—— (*Walterus*). T. V. P. I. 157, 177, 183. P. II. 54, 56, 61, 98, 103, 104, 112, 148. P. III. 22, 26.
—— (*Jacobus Goldwell*). T. V. P. III. 26.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 132. P. IV. 135, 142.
—— (*Thomas Jane*). T. V. P. IV. 142, 146, 159.
—— (*Richardus Nikke*). T. V. P. IV. 159.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 265.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 120, 192, 222. P. III. 6.
—— (*Willielmus Reps*). T. VI. P. III. 8.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 125, 164.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 185, 197, 203, 206. P. IV. 31.
—— (*Johannes Hopton*). T. VI. P. IV. 32, 43, 52, 79.
—— (*Johannes Parkhurſt*). T. VI. P. IV. 107, 108, 149, 156.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 165, 172, 177.
Norwicenſis Epiſcopus (*Johannes Jegon*). T. VII. P. II. 61, 70, 102, 118.
—— (*Johannes Overal*). T. VII. P. III. 63, 79.
—— (*Samuel Harsnet*). T. VII. P. III. 117, 119, 220.
Norwich (*Nicholaus*), Filius Simonis. T. V. P. IV. 231.
Norwici (Comes). Vide *Waltham* (*Edwardus* Baro *Denny* de).
Norwico (*Richardus de*). T. I. P. I. 86.
—— (*Willermus de*). T. I. P. IV. 54.
—— (*Walterus de*). T. I. P. IV. 208. T. II. P. I. 129, 140, 156, 196. P. II. 4.
—— (*Johannes de*). T. II. P. III. 152.
—— (*Rogerus de*). T. II. P. IV. 9.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 71, 95, 127, 144, 147, 150, 155.
—— (*Johannes de*). T. III. P. I. 11.
—— (*Johannes de*). T. III. P. I. 186.
—— (*Willielmus de*). T. III. P. II. 39.
—— (*Richardus de*). T. III. P. III. 12.
—— (*Robertus de*). T. VI. P. II. 121, 144, 159, 175.
—— (*Willielmus de*). T. VI. P. II. 204.
Norwood (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glocestrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Noſeriis (*de*), Miles. T. II. P. I. 95.
Noſieux (*Johannes*). T. IV. P. IV. 133.
Noſſe (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam de Miſterton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 65.
Noſte (*Guyot*). T. V. P. IV. 97.
Notarius (*Humfridus*). T. III. P. III. 12.
Notebeme (*Willielmus*). T. IV. P. II. 125.
Notereau. T. V. P. IV. 129.
Notherell (*David*). T. VI. P. IV. 100.
Nottele (*Johannes de*). T. I. P. IV. 30.
—— (Abbas). T. I. P. IV. 40.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 85.
—— Abbas (*Thomas*). T. III. P. IV. 133.
Nottingham (*Willielmus de*). T. I. P. II. 50.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 241.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 108.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 51.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 11.
—— (*Radulphus*). T. III. P. III. 176.
—— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 139.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 207.
Nottingham Comitatus, &c. Gaveſton Cuſtodia, Mannefeld Manerium. T. II. P. I. 19. Manerium de Gryneley & Whetelay. T. III. P. II. 199, 200. Manerium de Kneſhale. T. III. P. III. 84. Dominia & Maneria de Fraundon, Balderton, Codyngton, Wynthorpe, Moreland & Newarke, ac Ballivatus, Hundredum, Wapentagium, Burgus & Tolnetum de Newake ac Molendina & Piſcariæ ejuſdem. T. VI. P. III. 164. Archidiaconatus. T. VI. P. IV. 93. Sanctæ Mariæ Vicaria. 144. Beati Petri Rectoria. 163.
Nottinghamiæ Comes (*Johannes de Moubray*). T. III. P. III. 64, 184.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 184. P. IV. 17, 18, 19, 46, 55, 56, 59, 60, 61, 73, 74, 76, 83, 87, 93, 108, 111, 112, 124, 125, 126, 127, 129.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 132, 135, 143, 150. T. IV. P. I. 4, 12.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 154, 186, 197.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 166.
—— Epiſcopus Suffraganeus (*Richardus*). T. VI. P. IV. 133.
—— Comes (*Carolus*). T. VII. P. I. 203, 222. P. II. 14, 20, 21, 23, 36, 40, 61, 64, 65, 78, 85, 93, 113, 115, 117, 122, 128, 129, 135, 146, 165, 167, 169, 171, 172, 189, 192, 208, 210, 216.
—— Comes (*Carolus*). T. VII. P. III. 4, 5, 46, 65, 69, 94, 133, 134, 236, 249, P. IV. 35.
—— Comes (*Carolus*) conſtituitur Locumtenens infra Comitatum Surriæ. T. IX. P. II. 86.
Notton (*Willielmus de*). T. III. P. I. 2.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 194, 198.
Novâ Villâ (*Galfridus de*). T. I. P. I. 74.
Nova-Villa. Parochia ſic dicta, Diœceſis Asſaphenſis. T. VIII. P. II. 169.
Novaylo (*Garſias Arnaldi de*). T. II. P. I. 2.
—— (*Garſias de*). T. II. P. II. 112.
Noubin (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
Nouel (*Guillielmus*). T. III. P. III. 106.
—— *de Vik* (*Nicholaus*). T. I. P. III. 198, 201.

Novelliano (Hugnels de). T. I. P. II. 191.
—— *(Amanenus de)*. T. II. P. I. 2.
—— *(Montaſinus de)*. T. II. P. I. 84.
—— *(Amanenus de)*. T. II. P. II. 112, 122.
Nonbus (Abbas *de*). T. I. P. III. 136, 161, 215. P. IV. 39.
Novi Burgi Prior. T. I. P. I. 178.
—— *(Thomas Baker)*. T. VI. P. I. 53.
Novi Loci. Pro Priore de Temporalibus reſtituendis. T. IV. P. IV. 70.
Novilla (Margareta de). T. I. P. III. 6, 131.
Noviomagus (Gerardus). T. VI. P. III. 134.
Noviomenſis Epiſcopus. T. IV. P. II. 48.
—— *(Petrus)*. T. IV. P. II. 102, 103, 105, 113.
Noun (de), Epiſcopus. T. I. P. I. 93.
Novo Burgo (Robertus de). T. I. P. I. 21.
—— *(Henricus de)*. T. I. P. II. 30, 57.
—— *(Henricus de)*. T. I. P. II. 156, 203.
Novum Burgum. Pro Priore de Bullis impetrandis. T. VI. P. I. 52.
Novo Caſtro (Tumbe de). T. I. P. II. 171.
—— Dominus *(Petrus de)*. T. II. P. II. 5.
—— *(Ludovicus)*, Comitis Filius. T. II. P. III. 176.
—— *(Johannes de)*. T. III. P. II. 132.
—— Dominus *(Theobaldus de)*. T. V. P. I. 162.
Novum Caſtrum. De Scotorum repulſione. T. II. P. I. 90. Pro Burgenſibus. 90.
Novo Caſtello Dominus *(Theobaldus de)*. T. I. P. III. 184, 185.
—— Frater *(Walterus de)*. T. I. P. III. 190.
—— (Dominus *de*). T. III. P. I. 133, 135.
—— (Comes *de*). T. III. P. I. 134.
—— *(Johannes de)*. T. III. P. II. 52.
Novo Mercato (Adam de). T. I. P. II. 57, 83, 88, 92, 93.
—— *(Adam de)*. T. I. P. II. 155, 199, 203.
—— Frater *(Robertus de)*. T. I. P. III. 79, 83.
—— *(Rogerus de)*. T. II. P. I. 59.
—— *(Thomas de)*. T. II. P. II. 108, 119, 129.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. II. 165.
Novo Monaſterio (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Nowell (Alexander). T. VI. P. IV. 104, 155, 161.
—— *(Robertus)*. T. VI. P. IV. 130.
—— *(Samuel)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Maifeild, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 32.
Nowers (Rogerus de). T. II. P. II. 120.
—— *(Robertus)*. T. II. P. II. 130.
—— *(Richardus)*, Filius Nicholai. T. II. P. IV. 25.
Noya (Guillielmus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— *(Willielmus)*. Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— *(Guillielmus)*, Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis Londinenſis. T. VIII. P. III. 114. Altera Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. 172. Conſtituitur Attornatus Generalis. 222.
Noyen (Vincentius & Mate de). T. V. P. IV. 96
Noyon Epiſcopus *(Egidius de)*. T. III. P. I. 217. P. IV. 115.
—— *(Petrus)*. T. IV. P. I. 170, 174, 178, 181, 184, 189.
Noyers (Milo de). T. II. P. I. 98, 102.
—— *(Milo)*. T. II. P. II. 79, 148. P. III. 10, 39, 45, 46.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 96.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 220.
Nubilaria (Anthonius de). T. IV. P. IV. 50.
Nuboten (Bertholdus). T. VII. P. II. 200.
Nuce (Ogerius de). T. I. P. III. 32.
—— *(Anthonius de)*. T. III. P. III. 19.
Nuncii (Stephanus). T. I. P. II. 214.
Nuncii Papales non moleſtandi. T. I. P. IV. 60. Curialiter recipiendi. 69. Forma Papæ pro recipiendis Nunciis Regis. 76.
Nudigate (Sebaſtianus). T. VI. P. II. 194.
—— *(Sibilla)*. T. VI. P. III. 16.
Nudry (Thomas). T. VI. P. III. 71.
Nudygate. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Nugeon (Johannes). T. III. P. I. 157.
Nugnes (Guillielmus). T. IV. P. IV. 49.
Nugum (Johannes). T. III. P. I. 154.
Nuiz (Johannes le). T. III. P. I. 7.
Nulluy (Jacobus de). T. V. P. I. 90.
Numan. T. V. P. IV. 110.
Nuncotton. Lincolnienſis Domûs Prioris Scriptum. T. VI. P. III. 45. Warwick Domûs Prioriſſæ Scriptum. *ibid.*
Nun-Eaton (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. T. VIII. P. II. 165.
Nunii (Remigius). T. III. P. IV. 69.
Nunkelyng. Comitatûs Eborum Prioriſſæ Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 42.
Nurandi. T. V. P. IV. 91.
Nuremburgenſis Burgravius *(Fredericus)*. T. IV. P. II. 93. P. III. 100.
Nuſantia. Commiſſio inde. T. VII. P. IV. 96.
Nuſſey (Thomas), Clericus, Capellanus Thomæ Comitis Rivers. T. VIII. P. II. 252. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Beamont Diœceſis London, cum quocunque Curato vel non Curato, ſeu incompatibili Beneficio Eccleſiaſtico. *ibid.*
Nuſſhling. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Nuthurſt (Capella de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 90.
Nuttele (Abbas *de*). T. I. P. IV. 40.
Nutun (Willielmus de). T. I. P. II. 210.
Nycholſon (Johannes). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
Nyem (T. de). T. III. P. III. 85.
Nyk (Willielmus). T. V. P. IV. 9.
—— *(Richardus)*. T. V. P. IV. 152, 153.
Nykerk (Johannes). T. VII. P. I. 192.
Nykſon (Willielmus). T. III. P. IV. 152.
Nyland (Richardus Baro *Weſton de)*. T. VIII. P. III. 25.
Nymniſfeld. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Nympha (Bernandus de). T. I. P. I. 163, 186. P. II. 33.
Nyms (Paryn). T. V. P. IV. 97.
Nynehead (Vicaria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. II. 208.
Nynerua (Comes *de*). T. I. P. III. 72.
Nynethank (Henricus). T. V. P. I. 6.
Nynoſe (Deniſot). T. V. P. IV. 97.
Nytimber (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 38.
Nyville (Willielmus). T. III. P. III. 13, 46, 68.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 17, 54.
—— *(Robertus)*. T. III. P. IV. 4.
Nywbolthe (Simon). T. VI. P. III. 172.
Nyxon (Robertus). T. VI. P. IV. 144.

O.

OAkly (Jeremias), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Minton in Diœceſi Herefordienſi. T. VIII. P. IV. 118.
Oately (Thomas), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Oaſleronis (Nicholaus). T. II. P. I. 52.
Obatine Abbas *(G.)*. T. I. P. II. 55.
Obbriet (Willielmus). T. IV. P. IV. 127.
Obelin (Johannes). T. IV P. III. 18.
Oberti (Nicholaus). T. III. P. II. 177.
Obery (Willielmus). T. V. P. II. 17, 19, 48.
Obien (Doethuth). T. I. P. IV. 106.
Obino Sancto (Thomas de). T. II. P. III. 20.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. III. 126.
Oblitis (Jacobus de). T. I. P. II. 214.
Oblier (Radulphus le). T. III. P. I. 194.
Obligationis Forma. T. III. P. III. 178.
Oblun (Johannes de). T. I. P. IV. 35.
Obraugn (Johannes). T. VI. P. III. 201.
Obreen Maurus, Comes *(Tomon)*. T. VI. P. III. 98.
—— *(Conatius)*, Baro *de Ibrakayn*. T. VI. P. III. 99.
Obren (Donaldus & Marewyth). T. II. P. I. 77.
Obrin (Conehor), Filius Duncani. T. I. P. I. 150.
—— *(Murhugh)*. T. II. P. I. 64.
Obſtante non. T. I. P. II. 149.
Ocalmery (Mac). T. I. P. I. 150.
Ochachan (Decemed). T. II. P. I. 77.
Ochatan. T. I. P. I. 150.
Ocle (Simon). T. III. P. IV. 167.
Ocman (Simon de). T. I. P. I. 37.
Ocra (Walterus de). T. I. P. I. 126, 137.
Oconeluiz (Frenyll), T. II. P. I. 77.
Odcombe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 38.
Oddo, dictus *Vicecomes*. T. I. P. II. 31, 32, 33.
Ode (Nicholaus). T. III. P. II. 58, 59.
Odert (Nicholaus). T. VII. P. I. 10.
Odidacis (Johannes). T. II. P. I. 127.
Odiham (Willielmus de). T. I. P. II. 212.
Odine (Lanfrancus de). T. III. P. I. 13.
Odingie (Willielmus de). T. I. P. I. 176.
Odingiel (Willielmus de). T. I. P. II. 56.
Odingſſells (Carolus). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
Odomult (Eth). T. II. P. I. 64, 77.
Odone (Willielmus de). T. I. P. III. 117.
Odonis (Radulphus Filius). T. I. P. I. 5.
—— *(Petrus* Filius). T. I. P. II. 138, 139.
—— *(Clemens* Filius). T. II. P. II. 19.
Odria (Willielmus de). T. I. P. I. 50.
Odſtocke (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 139.
Ody (Bartholomæus). T. VI. P. II. 195.
Odyart (Johannes). T. IV. P. III. 89.
Odymſy (Fyn.). T. II. P. I. 64, 77.
Odyngſeles (Johannes de). T. I. P. IV. 145. T. II. P. I. 51.
Offalaner de Deſſia (Rogerus). T. I. P. I. 150.
Offegato (P. de). T. I. P. II. 134.
Offelyn (Eth de). T. II. P. I. 77.
Offergy (Galfridus). T. II. P. I. 64.
Offeryl (Galfridus). T. II. P. I. 77.
Offham. Rectoria. T. VI. P. IV. 9, 151.
Officia conceſſa *Willielmo Malary*, Capitali Magiſtro Solutori Penſionum. T. VI. P. III. 100.
—— *Anthonio Knyvet*, Virgæ Bajulo infra Caſtrum Wyndeſore. 102.
—— *Nicholao de Nicholais*, Conſuli in Candiâ. *ibid.*
—— *Stephano Vaghan*, pro Litteris diſpenſativis. 109.
—— *Johanni Gruſythe. ibid.*
—— *Thomæ Cawarden*, Militi, Magiſtro Officiorum Revelorum & Maſeorum. 123.
—— *Nicholao Tophoren*, Clerico Monſtrationis Almannorum. *ibid.*
—— *Franciſco Aſhley*, Servienti ad Legem. T. VIII. P. II. 24.
—— *Henrico Atkins*, Medico Regis Ordinario. *ibid.*
—— *Franciſco Anneſley. ibid.*
—— *Michaeli Andrewes*, uni Chirurgorum Regis. *ibid.*
—— *Georgio Berry. ibid.*
—— *Georgio Wilmer. ibid.*
—— *Willielmo Bateman*, uni Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem. *ibid.*
—— *Johanni Bridgman*, Militi, Juſtitiario in Comitatu Eborum, Denbigh & Mountgomery in Wallia. 25.
—— *Davidi Baton*, Ordinario Regis Medico. *ibid.*
—— *Alexandro Brett*, Militi, Superviſori Ordinationum & Munitionum tam infra Turrim London quam alibi infra Regnum Angliæ & Hiberniæ. *ibid.*
—— *Willielmo Blake*, Seniori. *ibid.*
—— *Willielmo Blake*, Juniori. *ibid.*
—— *Roberto Blake*, Chirographo de Communi Banco. *ibid.*
—— *Edwardo Baſhe*, Militi. *ibid.*
—— *Richardo Browne. ibid.*
—— *Henrico Browne. ibid.*
—— *Thomæ Barret*, Clerico Garderobæ Regis, &c. *ibid.*
—— *Johanni Bridgman*, Militi, Juſtitiario in Comitatu Ceſtriæ & Flint. *ibid.*
—— *Johanni Bradſhawe*, uni Heraldorum ad Arma. *ibid.*
—— *Johanni Barker*, Majori Stapulæ Civitatis Briſtolliæ. *ibid.*
—— *Johanni Whitſon. ibid.*
—— *Henrico Gibbs*, Conſtabulario Stapulæ. *ibid.*
—— *Franciſco Crane*, Militi. *ibid.*
—— Duciſſæ *Richmond. ibid.*
—— *Edwardo* Domino *Conwaye*, uni Primariorum Secretariorum. *ibid.*
—— *Franciſco de Champs. ibid.*
—— *Henrico* Domino *Carye* de Lepington. *ibid.*
—— *Thomæ Carye. ibid.*
—— *Jacobo Chambers*, Ordinario Regis Medico. *ibid.*
—— *Johanni Cooke*, Militi. *ibid.*
—— *Henrico* Domino *Danvers*. 25.
—— *Johanni Danvers*, Militi. *ibid.*
—— *Humphrido Davenport*, Servienti ad Legem. *ibid.*
—— *Petro Danyell*, Contrarotulatori Recordorum, Placitorum, &c. coram Juſtitiariis in Comitatu Ceſtriæ & Flynt. *ibid.*
—— *Edwardo Dendye*, uni Servientium Ordinariorum ad Arma. *ibid.*
—— *Henrico* Domino *Dockwray. ibid.*

Officia conceſſa *Johanni Dormer*, Militi. T. VIII. P.II. 25.
—— *Roberto Douglas*, Militi, Cuſtodi Capitali Domûs Manſionalis de Weſt-Schene, ſive Richemond, in Comitatu Surriæ, & Garderobæ hujus Domûs. *ibid.*
—— *Thomæ Denton*, Militi. *ibid.*
—— *Richardo Edwards*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Willielmo Ewer*, Servienti ad Arma. *ibid.*
—— *Sampſoni Eures*, Examinatori in Marchiis Walliæ. *ibid.*
—— *Edwardo Ellis*, *ibid.*
—— *Evano Edwards*, Clerico Scaccarii in Comitatu Palatino Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Willielmo Leeke*, Eſcaetori in Comitatu Norfolciæ & Suffolciæ. *ibid.*
—— *Johanni Darrell*, Vicecomiti. *ibid.*
—— *Thomæ Fanshawe*, Militi, Superviſori Generalis omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum & Maneriorum infra Regnum Angliæ & Walliæ. *ibid.*
—— *Roberto Foard*. *ibid.*
—— *Johanni Finch*, Militi, Conſiliario ad Legem. *ibid.*
—— *Mattheo Fraunceis*, Servienti ad Legem. 26.
—— *Georgio Fouch*, uni Rangeatorum infra Foreſtam de Deanes in Comitatu Glouceſtriæ. *ibid.*
—— *Jacobo Fullerton*, Militi, Seneſcallo Manerii & Hundredi de Meere in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.*
—— *Roberto Fowler*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Willielmo Gryffith*, Servienti ad Arma. *ibid.*
—— *Olivero* Vicecomiti *Grandiſon*, Magno Theſaurario in Regno Hiberniæ. *ibid.*
—— *Radulpho Goodwyn*, Examinatori Teſtium in quibuſcunque Cauſis, Sectis, &c. coram Præſidente in Marchiis Walliæ provenientibus, &c. *ibid.*
—— *Henrico Gibbs*, Conſtabulario Stapulæ in Civitate Briſtolliæ. *ibid.*
—— *Henrico Garwaye*. *ibid.*
—— *Johanni Hemings*. *ibid.*
—— *Simeoni Harvey*, Militi, Triatori Stanni in Comitatu Devoniæ & Cornubiæ. *ibid.*
—— *Johanni Hooker*, Cuſtodi omnium lez *Hanguns* & Vi[illegible]orum *Carriers*, *Harquebutts* & *Daggs* infra Turrim London. *ibid.*
—— *Richardo Hale*, Servienti ad Arma. *ibid.*
—— *Willielmo Haydon*, Militi, Locumtenenti Generali omnium Ordinationum & Munitionum Belgicarum infra Regnum Angliæ. *ibid.*
—— *Jacobo Hindle*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Roberto Heath*, Attornato Generali. *ibid.*
—— *Ovino Jones*. *ibid.*
—— *Zacheo Tutt*, uni Vibrillatornm infra Turrim London. *ibid.*
—— *Abrahamo Jacob*. *ibid.*
—— *Richardo Kynsman*, uni ſeptem Auditorum Scaccarii. *ibid.*
—— *Laurentio Lownes*, Contrarotulatori parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. *ibid.*
—— *Joliff Lownes*, Apothecario Ordinario Regis. *ibid.*
—— *Leonardo Mawe*, Magiſtro, ſive Præſidi Collegii Sanctæ Trinitatis in Univerſitate Cantabrigiæ. *ibid.*
—— *Carolo Maynard*, uni Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Alberto Morton*, Militi, uni Secretariorum primariorum. *ibid.*
—— *Roberto Maxwell*, Servienti ad Arma. *ibid.*
—— Comiti *Monmouth*. *ibid.*
—— *Richardo Morriſon*, Militi, Collectori & Receptori Generali omnium Redituum compoſitionum, Anglice *Compoſition--Rents* in Regno Hiberniæ. *ibid.*
—— *Theodoro Mayerne*, Militi. *ibid.*
—— *Danieli Mittens*. *ibid.*
—— *Henrico de Neve*, ſive *Mowbraye*, Heraldo ad Arma. *ibid.*
—— *Evano Owen*, Servienti ad Arma.
—— *Georgio Owen*, uni Purſivandorum ad Arma. *ibid.*
—— *Willielmo* Comiti *Pembroke*, Seneſcallo Ducatûs Cornubiæ. 27.
—— *Waltero Payton*, Contrarotulatori Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. *ibid.*
Officia conceſſa *Richardo Pitt*, Fuſori Baliſtarum. T. VIII. P.II. 27.
—— *Johanni Parkynſon*. *ibid.*
—— *Richardo Pulley*, juniori. *ibid.*
—— *Theobaldo Pears*. *ibid.*
—— *Thomæ Preſton*, Purſivando ad Arma. *ibid.*
—— *Willielmo* Comiti Pembrock, Capitaneo & Cuſtodi Villæ & Inſulæ de Portsmouth, &c. *ibid.*
—— *Willielmo Raſcarock*, Avenatori Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*
—— *Benjamino Rudierd*, Militi, Superviſori Liberationum, &c. *ibid.*
—— *Willielmo Ruſſell*, Militi. *ibid.*
—— *Kiluphot Ruſſell*. *ibid.*
—— *Gilberto Rawleigh*, Locumtenenti infra Inſulam de Portland, ac Capitaneo Caſtri de Portland. *ibid.*
—— *Johanni Richardſon*, Rememoratori in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Emanueli* Domino *Scroope*, Seneſcallo & Magiſtro Foreſtarum de Richmond, &c. *ibid.*
—— *Richardo Skelton*, uni Vibrillatorum infra Civitatem Carliolenſem. *ibid.*
—— *Thomæ Smisby*, Armigero Sellarii, Anglice *Eſquier-Sadler*. *ibid.*
—— *Richardo Smith*, Militi, Generali Receptori Exituum & Reventionum Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*
—— *Thomæ Smith*. *ibid.*
—— *Thomæ Stockdale*, Scriptori Talliorum & Contratalliorum de Billis quibuſcunque ad Receptam Scaccarii. *ibid.*
—— *Henrico Stringer*, Prælectori in Linguâ Græcâ in Academiâ Oxonienſi. *ibid.*
—— *Richardo Shilton*, Generali Sollicitatori.
—— *Thomæ Trevor*, Militi, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*
—— *Antonio Tutchin*, *ibid*
—— *Thomæ Taylor*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Danieli Thelwall*, Clerico Scaccarii in Comitatu Palatino Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Abrahamo Vanderdoort*. *ibid.*
—— *Annibali Vyvian*, Contrarotulatori Cunagii Stanni infra Comitatus Cornubiæ & Devoniæ, ac Cuſtodi Gaolæ de Loſtwithiell in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— *Edmundo Verney*, Mareſcallo Mareſcalciæ Hoſpitii Regis. *ibid.*
—— *Chriſtofero Vernon*. *ibid.*
—— *Johanni Parkynſon*. *ibid.*
—— *Waltero Vaughan*. *ibid.*
—— *Johanni Wyngate*, Vicecomiti Comitatûs Bedfordiæ. *ibid.*
—— *Georgio Wilmer*. *ibid.*
—— *Johanni Walter*, Militi Servienti ad Legem. *ibid.*
—— *Thomæ Walner*. *ibid.*
—— *Ovino Wynn*, Clerico Litterarum Patentium in Cancellariâ ſcribendarum. *ibid.*
—— *Waltero Walter*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Johanni Whitſon*, Conſtabulario Stapulæ in Civitate Briſtollienſi. *ibid.*
—— *Henrico Yelverton*, Militi, Servienti ad Legem. *ibid.*
—— *Johanni Wingate*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Bedfordiæ. 32.
—— *Edwardo Coke*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Buckinghamiæ. *ibid.*
—— *Henrico Blincow*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Cumberlandiæ.
—— *Martino Peirce*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Huntingdoniæ. *ibid.*
—— *Johanni Done*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Thome Wyvell*, Armigero. *ibid.*
—— *Nicholao Frye*, Armigero. *ibid.*
—— *Franciſco Chaldicott*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
—— *Henrico Harper*, Armigero. *ibid.*
—— *Thomæ Wentworth*, Militi & Baronetto. *ibid.*
—— *Arthuro Harris*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Willielmo Sandis*, Militi. *ibid.*
—— *Willielmo Litton*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Hertfordiæ. *ibid.*
—— *Egidio Bridges*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
—— *Iſaaco Sidley*, Militi & Baronetto, Vicecomiti in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Thomæ Hartopp*, Militi. *ibid.*
Officia conceſſa *Johanni Wray*, Militi & Baronetto, Vicecomiti in Comitatu Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 28
—— *Carolo Somerſett*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Monmouth. *ibid.*
—— *Cutberto Herne*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Northumberlandiæ. 32.
—— *Richardo Knightley*, Armigero. *ibid.*
—— *Thomæ Holl*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Norfolciæ. *ibid.*
—— *Edwardo Oſborne*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Nottinghamiæ. *ibid.*
—— *Georgio Symons*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
—— *Thomæ Parkes*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Staffordiæ. *ibid.*
—— *Roberto Phelips*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Franciſco Charleton*, Armigeto, Vicecomiti in Comitatu Salopiæ. *ibid.*
—— *Guidoni Palmes*, Militi. *ibid.*
—— *Evano Vaughan*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Radnor. *ibid.*
—— *Willielmo Bawdrich*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Glamorgan. *ibid.*
—— *Watkin Vaughan*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Brecknock.
—— *Thomæ Price*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Cardigan. *ibid.*
—— *Johanni Leughor*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Pembrokiæ. *ibid.*
—— *Waltero Vaughan*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Carmarthen. *ibid.*
—— *Rolando Jugh*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Montgomeriæ. *ibid.*
—— *Georgio Boſteck*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Denbigh. *ibid.*
—— *Thomæ Brereton*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Flint. *ibid.*
—— *Willielmo Vaughan*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Merioneth. *ibid.*
—— *Thomæ Williams*, Baronetto, Vicecomiti in Comitatu Carnarvon, *ibid.*
—— *Willielmo Griffith de Trevarthyn*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Angleſiæ. *ibid.*
—— *Franciſco Seymor*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Wilts. *ibid.*
—— *Waltero Devereux*, Baronetto, Vicecomiti in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*
—— *Johanni Mayou*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Warriæ. *ibid.*
—— *Edwardo Alford*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Surriæ & Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Danieli Norton*, Militi, Vicecomiti in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Samueli Aylemore*, Armigero, Vicecomiti in Comitatu Suffolciæ. *ibid.*
—— *Willielmo Aubrey*. 161.
—— *Johanni Acron*. *ibid.*
—— *Roberto Aldworth*. *ibid.*
—— *Waltero Bagnall*. *ibid.*
—— *Thomæ Birkbeck*, Capitali Vibrillatori Propugnaculi vocati *le Cittedale* infra Civitatem Carliolenſem. 162.
—— *Franciſco Brooke*, Cuſtodi omnium Domorum & Ædificiorum vocatorum *le Storehouſes*, &c. *ibid.*
—— *Jacobo Brugg*, Militi, Cuſtodi Caſtri juxta Villam de Plymouth. *ibid.*
—— *Chriſtophero Bell*. *ibid.*
—— *Nicholao Battyn*, Collectori Decimarum & Subſidiorum Epiſcopi Exonienſis. *ibid.*
—— *Georgio Bury*. *ibid.*
—— *Roberto Seyliard*. *ibid.*
—— *Abrahamo Biggs*. *ibid.*
—— *Chriſtophero Blackall*. *ibid.*
—— *Georgio Lacy*. *ibid.*
—— *Henrico Bowman*. *ibid.*
—— *Johanni Barker*, Conſtabulario Civitatis Briſtolliæ. *ibid.*
—— *Franciſco Crane*, Militi, Cancellario Ordinis Garterii, & Cuſtodi Sigillorum ejuſdem Ordinis. *ibid.*
—— *Franciſco Cottington*, Militi, Baronetto, Cuſtodi Parci de Freemantel, &c. in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Willielmo Coke*. *ibid.*
—— *Spencer* Domino *Compton*.
—— *Johanni Collins*, Medicinæ Doctori, Lectori in Arte Medicâ, in Academiâ Cantabrigienſi. *ibid.*
—— *Philippo Carteret*, Militi, &c.
—— *Abrahamo Dawes*, Superviſori omnium Snbſidiorum, in omnibus Angliæ Portubus. *ibid.*
—— *Thomæ Dawes*. *ibid.*

Offi-

Officia conceſſa *Richardo Dorney*. T. VIII. P. II. 162.
——— *Maximiliano Dancy*, Cuſtodi Priſonæ Villæ & Portûs de Dover. *ibid.*
——— *Richardo Dancy*, Cuſtodi ejuſdem Priſonæ. *ibid.*
——— *Willielmo* Comiti *Derbiæ*, Camerario Comitatûs Palatini Ceſtrienſis. *ibid.*
——— *Jacobo* Domino *Strange*. *ibid.*
——— *Willielmo Denny*, Armigero, Conſiliario Regis ad Legem. *ibid.*
——— *Willielmo Ewer*, uni Ordinariorum Servientium ad Arma. *ibid.*
——— *Sampſono Ewer*, Armigero, Attornato Regis in Comitatus Denbigh & Mountgomery. *ibid.*
——— *Thomæ Fotherley*, Seneſcallo Curiarum per totam Libertatem Sancti Albani & aliarum in Comitatu Hertford. *ibid.*
——— *Willielmo Francklin*, uni Vibrellatorum intra Turrim London. *ibid.*
——— *Alphonſo Feraboſco*. *ibid.*
——— *Johanni Finch*, Militi, Attornato Generali Reginæ. *ibid.*
——— *Joſhuæ Gallard*, uni Generalium Receptorum Scaccarii. *ibid.*
——— *Henrico Gibb*, Cuſtodi Parci *le Eaſt Parke* in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Nicholao Hide*, Militi, uni Servientium ad Legem. *ibid.*
——— *Richardo Heyrick*, Gardiano Collegii Chriſti in Mancheſter. *ibid.*
——— *Johanni Harbert*, Cuſtodi & Gubernatori Hoſpitalis de Halloway in Parochiâ de Iſlington, in Comitatu Midleſexiæ. 163.
——— *Thomæ Heath*. *ibid.*
——— *Richardo Harris*. *ibid.*
——— *Henrico* Comiti *de Holland*. *ibid.*
——— *Thomæ Hobbes*. *ibid.*
——— *Matthæo Hayes*, uni Vibrellatorum infra Turrim. *ibid.*
——— *Roberto Harley*, Militi, Magiſtro & Operatori Monetarum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Arthuro Hooker*. *ibid.*
——— *Henrico Holcroft*, Militi. *ibid.*
——— *Roberto Harley*, Militi. *ibid.*
——— *Jacobo Johnſon*. *ibid.*
——— *Roberto Killegrewe*, Militi. *ibid.*
——— *Roberto Langdon*, Cuſtodi Portuum, Butleragii & Priſagii, infra Comitatus Cornubiæ, Devoniæ, *&c.* *ibid.*
——— *Waltero Long*, Militi. *ibid.*
——— *Thomæ Love*, Militi, Cuſtodi Caſtri vocati *Sandowne-Caſtle*, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
——— *Roberto Long*, Generali Receptori Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum, *&c.* in diverſis Comitatibus. *ibid.*
——— *Gabrieli Luppi*. *ibid.*
——— *Willielmo Legg*. *ibid.*
——— *Thomæ Meawtis*. *ibid.*
——— *Johannis Meawtis*. *ibid.*
——— *Thomæ Mounſon*, Militi, Clerico ad omnes Litteras & proceſſus communiter vocatas *The King's Letters*, &c. *ibid.*
——— *Johanni Morris*, Prælectori in Linguâ Hebraicâ in Academiâ Oxonienſi. *ibid.*
——— *Jenkin Morgan*, uni Ordinariorum Servientium ad Arma. *ibid.*
——— *Franciſco Neale*, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. *ibid.*
——— *Roberto Norton*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Johanni Oldfeild*. *ibid.*
——— *Andreæ Pitcarne*. *ibid.*
——— *Johanni Pawlett*, Armigero, Capitali Cuſtodi Foreſtæ *de Roche*, in Comitatu Somerſet. *ibid.*
——— *Thomæ Ravenscroft*. *ibid.*
——— *Roberto Rayne*. *ibid.*
——— *Willielmo Ruſſell*, Militi. *ibid.*
——— *Jacobo Roſs*. *ibid.*
——— *Johanni-Wolſango Rumler*, Apothecario Hoſpitii Reginæ 164.
——— *Thomæ Richardſon*, Militi, Capitali Juſtitiario de Communi Banco. *ibid.*
——— *Thomæ Savile*, Seneſchallo Foreſtæ *de Galtries*, &c. *ibid.*
——— *Edmundo Savile*. *ibid.*
——— *Nicholao Stone*. *ibid.*
——— *Humfrido Stanfeild*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Thomæ Skinner*. *ibid.*
——— *Georgio Sheires*. *ibid.*
——— *Georgio Storye*. *ibid.*
——— *Thomæ Seabrooke*, Cuſtodi Parci *de Bagſhott* infra Foreſtam de Windſor in Comitatu Surriæ. *ibid.*

Officia conceſſa *Thomæ Trafford*, juniori, uni Receptorum Curiæ Scaccarii, &c. T. VIII. P. II. 164.
——— *Johanni Tucker*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Carolo Trevor*, Cuſtodi Capitali Meſſuagii *de Oatlands*, &c. *ibid.*
——— *Johanni Temple*, Supervisori Generali omnium Boſcorum in Partibus Borealibus Angliæ. *ibid.*
——— *Johanni Wells*. *ibid.*
——— *Benjamino Wallinger*. *ibid.*
——— *Rowleio Ward*, Armigero, Servienti ad Legem. *ibid.*
——— *Johanni Wornell*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Joſhuæ Willard*, *ibid.*
——— *Willielmo Ayloffe*, uni Servientium Regis ad Legem. 244.
——— *Mauricio Abbott*, Militi. *ibid.*
——— *Thomæ Aylesbury*, Baronetto, Cuſtodi Perambulationum in Chaſea de Cranborne. *ibid.*
——— *Radulpho Bayley*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Richardo Bogan*. *ibid.*
——— *Willielmo Bold*, Armigero, Janitori Superiori infra Turrim London. *ibid.*
——— *Roberto Berkeley*, Servienti ad Legem. *ibid.*
——— *Thomæ Bludder*, Militi, Superviſori omnium Ordinationum & Munitionum Regis infra Turrim London. *ibid.*
——— *Henrico Berkhened*, Prothonotario in Comitatibus Ceſtriæ & Flynt. *ibid.*
——— *Matthæo Browne*, Contrarotulatori Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. *ibid.*
——— *Georgio Budford*. *ibid.*
——— *Roberto Bryerley*, Tronatori & Peiſatori in Portu London. *ibid.*
——— *Richardo Brigges*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Nicholao Byrd*. *ibid.*
——— *Richardo Berwick*. *ibid.*
——— *Georgio Bury*. *ibid.*
——— *Georgio Wylmer*. *ibid.*
——— *Sackville Crowe*. *ibid.*
——— *Joſepho Craddock*, Clerico, Cuſtodi Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ in Villâ de Barnard Caſtle, in Comitatu Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Briano Caſe*. *ibid.*
——— *Richardo Carryer*, Clerico. *ibid.*
——— *Henrico Cogan*, Contrarotulatori Cunagii & Mineti infra Turrim London, &c. *ibid.*
——— *Abrahamo Dawes*, Collectori Tonnagii & Pondagii in Portu Civitatis London. *ibid.*
——— *Thomæ Dawes*. *ibid.*
——— *Godfrido Dabbes*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Abrahamo Dawes*. *ibid.*
——— *Johanni Elliott*. *ibid.*
——— *Georgio Feilding*. *ibid.*
——— *Roberto Long*. *ibid.*
——— *Jaſpero Fowler*, Militi. *ibid.*
——— *Johanni Fowles*. *ibid.*
——— *Thomæ Gyll*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Thomæ Gewen*, Auditori Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*
——— *Petro Ball*. *ibid.*
——— *Georgio Goring*, Militi, & aliis. *ibid.*
——— *Richardo Graham*, & aliis. *ibid.*
——— *Paulo Harris*, Militi, Superviſori omnium Munitionum, &c. infra Turrim London. 245.
——— *Richardo Hatton*, Militi, Cuſtodi Magni Sigilli Epiſcopatûs Dunelmenſis. *ibid.*
——— *Henrico Henn*, Ballivo itineranti Scaccarii Caſtriæ. *ibid.*
——— *Jacobo Herryott*. *ibid.*
——— *Henrico* Comiti *Holland*. *ibid.*
——— *Johanni Heydon*, Locumtenenti Generali omnium Ordinationum & Munitionum, &c. infra Regnum Angliæ. *ibid.*
——— *Zacheo Yvet*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*
——— *Carolo Joſey*, Superviſori parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. *ibid.*
——— *Arthuro Ingram*, Militi, Seneſchallo & Cuſtodi Curiæ letæ, viſus Franci Plegii Dominii de Sherifhutton, *&c.* in Comitatu Eborum. *ibid.*
——— *Roberto Killigrew*, Capitaneo Caſtri juxta Portum de Falmouth. *ibid.*

Officia conceſſa *Willielmo Killigrew*, Militi. T.VIII. P.II. 245.
——— *Johanni King*, Militi, Cuſtodi Hanaperii in Regno Hiberniæ. *ibid.*
——— *Johanni King*, filio præcedentis, *ibid.*
——— *Ludovico Latham*. *ibid.*
——— *Henrico Lee*, Generali Receptori Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum, &c. in Comitatibus Oxoniæ & Berks. *ibid.*
——— *Laurentio Lownes*, Contrarotulatori Cuſtumæ in Portu Civitatis London. *ibid.*
——— *Matthæo Browne*. *ibid.*
——— *Roberto Long*. *ibid.*
——— *Henrico Norman*. *ibid.*
——— *Jacobo Levingſton*, Superviſori parvæ Cuſtumæ & Subſidiorum in Portu London. *ibid.*
——— *Arthuro Manwaring*, Militi. *ibid.*
——— *Edwardo* Vicecomiti *Mandevile*. *ibid.*
——— *Waltero Mountague*. *ibid.*
——— *Andreæ Pitcarne*. *ibid.*
——— *Johanni Pennington*, Cuſtodi Caſtri vocati Sandowne Caſtle, prope Sandwich, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
——— *Thomæ Powell*, Cuſtodi Stauri Ordinationum, Munitionum, &c. infra Turrim London. *ibid.*
——— *Richardo Marche*. *ibid.*
——— *Willielmo Parker*, Hoſtiario de Recepto Scaccarii, &c. *ibid.*
——— *Roberto Parker*, Cuſtodi Cameræ Conſilii Regis *de la Starchamber*, &c. *ibid.*
——— *Franciſco Paule*, Principali Regiſtrario & Clerico Proceſſuum, Negotiorum, *&c.* Scribæ Regis, *&c.* *ibid.*
——— *Johanni Oldbury*, *ibid.*
——— *Antonio Poore*, Capitali Vibrillatori infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*
——— *Johanni Wolfgang Rumler*, Apothecario Regis. *ibid.*
——— *Thomæ Ryplingham*, Clerico Magnæ Garderobæ Regis.
——— *Thomæ Rudd*. *ibid.*
——— *Henrico Rayne*, Cuſtodi Soli, Fundi & Loci vocati *Marwood-Hagge* infra Dominium de Barnard Caſtle in Epiſcopatu Dunelmenſi. 246.
——— *Edwardo Stanhope*, Militi, Seneſchallo & Cuſtodi Curiæ Letæ & Viſus Franci Plegii omnium Dominiorum & Maneriorum de Northfrothing in Comitatu Eborum. *ibid.*
——— *Willielmo Trumbull*, Seniori, Cuſtodi Parci de Eaſthamſteed, *&c.* in Comitatu Berks. *ibid.*
——— *Georgio Thorpe*. *ibid.*
——— *Johanni Thorpe*. *ibid.*
——— *Timotheo Turner*, Sollicitatori Regis in omnibus Cauſis coram Præſidente in Conſilio Regis infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ. *ibid.*
——— *Georgio Vernon*, Armigero, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*
——— *Thomæ Wharton*, Receptori Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, *&c.* in Comitatibus Northumbriæ, *&c.* *ibid.*
——— *Johanni Wytherings*, Magiſtro Deductûs omnium Cignorum infra Rivolum Thamiſiæ, ac Ballivo ſive Cuſtodi Aquæ vocatæ Whittlesmere, *&c.* *ibid.*
——— *Fulconi Willis*, Prothonotario & Clerico Coronæ in Comitatibus Carmarthen, Pembroch, *&c.* *ibid.*
——— *Richardo Willis*. *ibid.*
——— *Petro Wynne*, Seneſchallo Villæ & Dominii de Cayrwys, & aliorum, in Comitatu Flynt. *ibid.*
——— *Antonio Younge*, uni Vibrillatorum infre Turrim London. *ibid.*
——— *Chriſtophero* Comiti *Angleſey*. P. III. 25.
——— *Waltero* Domino *Aſton*. *ibid.*
——— *Thomæ Auſtyn*. *ibid.*
——— *Jacobo Bayley*. *ibid.*
——— *Thomæ Beale*. *ibid.*
——— *Johanni Brooke*. *ibid.*
——— *Richardo Batten* *ibid.*
——— *Samueli Brook*. *ibid.*
——— *Franciſco* Epiſcopo Carliolenſi. *ibid.*
——— *Franciſco Cottington*, Militi. *ibid.*
——— *Increaſed Collyns* *ibid.*
——— *Nicholao Criſpe*, Receptori Reventionum Curiæ Augmentationum. *ibid.*
——— *Roberto Collins*, Vibrillatori infra Civitatem Carliolenſem. *ibid.*

Officia conceſſa *Willielmo Cowper*, Foreſtario, *&c.* T. VIII. P. III. 25.

—— *Georgio Crooke*, Militi, Servienti ad Legem, uni Juſtitiariorum ad Placita. *ibid.*

—— *Carolo* Domino *Cranborne*, filio Willielmi Comitis Salisbury. *ibid.*

—— *Johanni Cheſham*, Clerico Jocalium. *ibid.*

—— *Johanni Cowper*, Superviſori Armorum infra Turrim London, *&c. ibid.*

—— *Johanni Clarke. ibid.*

—— *Johanni Danvers*, Militi, Rememoratori Theſaurarii in Scaccario, *&c. ibid.*

—— *Abrahamo Dawes. ibid.*

—— *Thomæ Duckett. ibid.*

—— *Dudleo*, Vicecomiti *Dorcheſter*, uni Secretariorum Primariorum. *ibid.*

—— *Roberto Dowglas*, Militi. *ibid.*

—— *Thomæ Fiſher*, Militi. *ibid.*

—— *Georgio Fielding. ibid.*

—— *Thomæ Gill*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Richardo Graham*, Cuſtodi Parci vocati *Middle-Parke*, &c. 26.

—— *Johanni Hippeſley*, Militi, Cuſtodi Parci vocati *Buſhie Parke*, &c. *ibid.*

—— *Henrico* Comiti *Holland*, Cuſtodi & Capitaneo Villæ & Caſtri de Harwich in Comitatu Eſſexiæ, *&c. ibid.*

—— *Patricio Hannay*, Clerico Privato Concilii in Regno Hiberniæ. *ibid.*

—— *Richardo Hippeſley*, Capitaneo Caſtri de Sandgate in Comitatu Kantiæ. *ibid.*

—— *Jacobo* Marchioni *Hamilton*, Magiſtro Equorum. *ibid.*

—— *Jacobo Hudſon*, Cuſtodi Domorum Superiorum Ballivæ infra Caſtrum de Windſon in Comitatu Berk. *ibid.*

—— *Thomæ Jaye*, Militi, Cuſtodi Armaturarum & aliorum Habiliamentorum Guerræ jacentium infra Gallerias in le Tyltyard, in Manerio de Greenwich. *ibid.*

—— *Georgio Kyrke*, Regiſtratio & Cuſtodi Regiſtrorum in Cancellariâ factorum, *&c. ibid.*

—— *Henrico Knollis*, Receptori omnium Primitiarum, *&c. ibid.*

—— *Edwardo Reade. ibid.*

—— *Thomæ Levett. ibid.*

—— *Johanni Lyſtney*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Johanni Langton*, Majori Stapulæ Briſtol. *ibid.*

—— *Edwardo* Domino *Mountague. ibid.*

—— *Philippo Manwaring*, & aliis. *ibid.*

—— *Patricio Maule*, Cuſtodi magni Parci de Eltham in Comitatu Kantiæ. *ibid.*

—— *Henrico* Comiti *Mancheſter*, Cuſtodi Privati Sigilli Regis. *ibid.*

—— *Arthuro Manwaring*, Militi, Locumtenenti Caſtri & Foreſtæ de Windſore. *ibid.*

—— *Rudolpho Maddiſon*, Ballivo Circuitûs vocati *Battells-Walke*, infra Foreſtam de Windſon. *ibid.*

—— *Edwardo* Domino *Newburgh*, Cancellario Scaccarii. *ibid.*

—— *Edwardo Nicholas*, Clerico & Cuſtodi Hanaperii, & Clerico Coronæ Cancellariæ in Regno Hiberniæ. *ibid.*

—— *Richardo Oliver*, uni Receptorum Reventionum Curiæ, Augmentationum & Reventionum Coronæ. *ibid.*

—— *Endimioni Porter. ibid.*

—— *Johanni Paperill. ibid.*

—— *Willielmo Parkhurſt*, Cuſtodi Cambii & Monetæ infra Turrim London, ac Cuſtodi Cunagii Auri & Argenti. *ibid.*

—— *Rowlando Roberts. ibid.*

—— *Edwardo Sydenham. ibid.*

—— *Willielmo Smisby. ibid.*

—— *Antonio Saint Legar*, Cuſtodi Cambii & Monetæ infra Turrim London. *ibid.*

—— *Theophilo* Comiti *Suffolciæ*, Conſtabulario Caſtri de Dover, ac Cuſtodi Quinque Portuum. *ibid.*

—— *Timotheo Tyrrall*, Militi, Seneſcallo & Cuſtodi Foreſtarum de Shottover & Stowood, *&c. ibid.*

—— *Abrahamo Vanderdoort. ibid.*

—— *Thomæ Walmiſley*, Militi, Rememoratori Theſaurarii de Scaccario. 27.

—— *Petro White. ibid.*

—— *Richardo Ward*, juniori, Servienti ad Arma. *ibid.*

—— *Arthuro Winwood. ibid.*

—— *Richardo* Domino *Weſton*, Theſaurario Scaccarii. *ibid.*

Officia conceſſa *Johanni Wytherings*, Magiſtro Deductûs omnium Cignorum infra aquam Rivoli Thamiſiæ, *&c.* T. VIII. P. III. 27.

—— *Thomæ Wilkes. ibid.*

—— *Thomæ Wyſeman*, Triatori Stanni. *ibid.*

—— *Matthæo Wrenn. ibid.*

—— *Mathæo Wrenn. ibid.*

—— *Willielmo Watkins*, uni Clericorum Privati Sigilli. *ibid.*

—— *Johanni Whitton*, & aliis. *ibid.*

—— *Roberto Wright*, Clerico Jocalium. *ibid.*

—— *Richardo Willis*, Subſeneſchallo & Clerico Coquinæ, in Domo Cameræ Stellatæ. *ibid.*

—— *Willielmo Waſhington*, Militi, Cuſtodi Parcorum vocatorum *Grafton-Park* & *Potterſpury-Park. ibid.*

—— *Hugoni Lamy*, Receptori Generali Proventuum, Redituum, *&c.* in Provintiâ Carleoleâ. 78.

—— *Comiti Arundell* & *Surrey*, Magiſtro Foreſtarum & Cuſtodi Ballivatûs vocati *Clyff Baylywick* infra Foreſtam de Rockingham. 82.

—— *Franciſco* Comiti *Rutland. ibid.*

—— *Thomæ Alderrey*, Eſcaetori Comitatûs Ceſtriæ. *ibid.*

—— *Roberto Bembowe*, Examinatori omnium Litterarum Patentium, Alienationum & Conceſſionum. *ibid.*

—— *Johanni Bedingfeild. ibid.*

—— *Edwardo Browne. ibid.*

—— *Willielmo Burrowe*, Collectori Cuſtumarum Tonnagii & Pondagii in Portu Villæ Novi Caſtri ſuper Tynam. *ibid.*

—— *Jacobo Bagge*, Militi, Capitaneo & Cuſtodi Caſtri juxta Villam & Portum de Plymouth. *ibid.*

—— *Arthuro Chicheſter. ibid.*

—— *Richardo Beringer*, Clerico Coronæ Cancellariæ Angliæ. *ibid.*

—— *Nathanieli Buſher*, Vibrellatori infra Turrim London. *ibid.*

—— *Chriſtophero Babham*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Franciſco Crane*, Militi, Capitali Seneſcallo Honoris de Grafton, in Comitatu Northampton. *ibid.*

—— *Thomæ Carey*, Janitori Superiori infra Turrim London. *ibid.*

—— *Patricio Caffrye. ibid.*

—— *Davidi Connyngham*, Generali Receptori omnium Reventionum Regi debitorum. *ibid.*

—— *Johanni Chambers. ibid.*

—— *Franciſco Cottington*, Militi, Cancellario Scaccarii. *ibid.*

—— *Johanni Crawen*, uni Vibrillatorum infra Civitatem Carliolenſem. *ibid.*

—— *Thomæ Curwen*, uni Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem. *ibid.*

—— *Edwardo* Comiti *Dorſet*, Capitali Seneſchallo Honoris de Grafton. *ibid.*

—— *Humfrido Davenport*, Militi, uni Juſtitiariorum de Banco. *ibid.*

—— *Thomæ Fanſhawe*, Coronatori & Attornato in Banco Regis. *ibid.*

—— *Willielmo Freeman. ibid.*

—— *Johanni Goodwyn. ibid.*

—— *Roberto Grymes*, Generali Receptori Exituum & Reventionum omnium Maneriorum, Terrarum & Tenementorum in Comitatu Eborum, *&c. ibid.*

—— *Georgio* Domino *Goring*, Clerico, Signetti. *ibid.*

—— *Johanni Verney. ibid.*

—— *Richardo Gent*, uni Vibrellatorum infra Civitatem Carlioleſem in Comitatu Cumbriæ. *ibid.*

—— *Henrico Gent. ibid.*

—— *Roberto Henley*, Armigero, Capitali Clerico ad Placita coram Rege in Curia. *ibid.*

—— *Samueli Wightwik. ibid.*

—— *Henrico Herbert*, Militi, Magiſteo Jocorum, Revellorum, & Maſcarum. *ibid.*

—— *Henrico* Comiti *Holland*, Conſtabulario Caſtri de Windſor, ac Cuſtodi Foreſtarum, Parcorum & Warennarum. *ibid.*

—— *Johanni Hayward*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Franciſco Jenour*, uni Clericorum Curiæ Wardorum & Liberationum. 83.

—— *Johanni Jacob*, Collectori Cuſtumarum & Subſidiorum in Portu Civitatis London, de omnibus Mercandiſis exeuntibus de eodem Portu. *ibid.*

Officia conceſſa *Roberto Johnſon*, uni Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. T. VIII. P. III. 83.

—— *Thomæ Ivat*, Scrutatori in Portu Civitatis London, *ibid.*

—— *Johanni Jalfe*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Thomæ Jermyn*, Gubernatori & Capitaneo Inſulæ de Jerſey & Caſtri de Guernſey. *ibid.*

—— *Henrico Knollis. ibid.*

—— *Willielmo Lanford. ibid.*

—— *Petro Logyn*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Johanni Langton*, Conſtabulario Stapulæ infra Civitatem Briſtollienſem. *ibid.*

—— *Humfrido May*, Militi, Cuſtodi Rotulorum. *ibid.*

—— *Gabrieli Marſh*, Ballivo Villæ de Sandwico. *ibid.*

—— *Philippo* Comiti *Mountgomery*, Capitali Seneſcallo & Cuſtodi Curiæ Letæ & viſus Franci plegii omnium Maneriorum in Civitate Cantuarienſi. *ibid.*

—— *Johanni Montcreif. ibid.*

—— *Richardo Oliver*, Parcario. *ibid.*

—— *Richardo Powney*, Cuſtodi Riparum Thameſis, & omnium aliarum Riparum infra Maneria de Cookham & Bray, in Comitatu Berks. *ibid.*

—— *Petro Pett*, Magiſtro Factorum Navium & Cimbarum. *ibid.*

—— *Thomæ Parker*, Juniori, Clerico Ordinationum infra Caſtrum de Carliſle, *&c. ibid.*

—— *Willielmo Robinſon*, Regiſtratori Juramentorum in Curiâ Cancellariæ. *ibid.*

—— *Johanni Robinſon. ibid.*

—— *Willielmo Ruſſel. ibid.*

—— *Hugoni Richardſon*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Franciſco Roach*, uni Vibrillatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Alexandro Stafford. ibid.*

—— *Johanni Short. ibid.*

—— *Alexandro Staples*, Janitori Domus vocatæ *the Mynorits*, juxta Muros Civitatis London. *ibid*

—— *Thomæ Scafe*, uni Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem, in Comitatu Cumbriæ. 83.

—— *Henrico Starkey*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Roberto Tyrwhit*, Locumtenenti Foreſtæ de Aylisholt & Wolmer, *&c.* in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*

—— *Thomæ Trafford*, Conſtabulario Caſtri de Harleigh, in Comitatu Merioneth. *ibid.*

—— *Thomæ Triggs*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Edwardo Underwood*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Thomæ* Vicecomiti *Wentworth ibid.*

—— *Chriſtophero Waſſe.* 84.

—— *Mildmay*, Comiti Weſtmorland, Capitali Juſtitiario, & Juſtitiario Itineranti Foreſtæ de Rockingham, in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*

—— *Willielmo Walker. ibid.*

—— *Philippo Warwick*, uni Clericorum Ordinariorum Signeti. *ibid.*

—— *Thomæ Willis*, Clerico Coronæ Cancellariæ Angliæ. *ibid.*

—— *Willielmo Alſton*, Cuſtodi omnium Brevium & Rotulorum in Communi Banco. 163.

—— *Miloni Bull*, Servienti ad Arma. *ibid.*

—— *Edwardo Boate*, Naupegio, ſive Magiſtro Factorum Navium & Cimbarum. *ibid.*

—— *Edwardo Barnard*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. 164.

—— *Georgio Burroughes*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*

—— *Johanni Bancks*, Armigero & Attornato Generali Caroli Principis Ducis Cornubiæ. *ibid.*

—— *Patricio Craford. ibid.*

—— *Matthæo Birkenhead. ibid.*

—— *Georgio Dabridgcourt*, Cuſtodi Parci de Bagſhott infra Foreſtam de Windſor, in Comitatu Surriæ. *ibid.*

—— *Edwardo* Comiti *Dorſett*, Conſtabulario Caſtri de Beaumaris, ac Capitaneo Villæ de Beaumaris in Northwalliâ. *ibid.*

—— *Humfrido Davenport*, Militi, Capitali Baroni de Scaccario. *ibid.*

—— *Dudleio Diggs*, Militi, Cuſtodi Rotu-

Rotulorum, Brevium, &c. Cancellariæ. 164.
Officia conceſſa. *Johanni Edwards*, Prælectori in Linguâ Græcâ, in Academiâ Oxonienſi. T. VIII. P.III. 164.
—— *Thomæ Gorges*, Capitaneo Caſtri vocati *le Hurſt*, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*
—— *Gregorio Graunger. ibid.*
—— *Franciſco Gardiner. ibid.*
—— *Edwardo Greene*, Capitali Sculptori Ferrorum Monetæ infra Turrim London. *ibid.*
—— *Thomæ Gewen*, Auditori Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*
—— *Carolo Harbord. ibid.*
—— *Georgio* Domino *Goring*, Secretario infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ, *&c. ibid.*
—— *Johanni Howſton. ibid.*
—— *Euſtachio Hannawaye. ibid.*
—— *Jacobo* Marchioni, *Hamilton*, Cuſtodi Parci vocati *Buſhie-Parke*, *&c. ibid.*
—— *Humfrido Jones*, Receptori omnium Redituum, Firmarum, Reventionum, *&c.* in Comitatu Palatino Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Evano Jones*, *ibid.*
—— *Hugoni Juſtice*, Servienti Plumbario. *ibid.*
—— *Georgio Kirke. ibid.*
—— *Richardo Ledeſham*, *ibid.*
—— *Willielmo Loveing*, Janitori Superiori infra Turrim London. *ibid.*
—— *Chriſtophero Metcalfe*, *ibid.*
—— *Thomæ Manwaring*, Cuſtodi Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ in Civitate Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Thomæ Motterſhed*, Collectori & Receptori omnium Mulctarum, Finium, & Forisfacturarum in quaſcunque perſonas impoſitarum. *ibid.*
—— *Mountjoye*, Comiti *de Neuport*, Cuſtodi Parci de Hide, *&c.* in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— *Jacobo Ougtherlonye*, Militi, Armigero, & Capitaneo duorum Fortium Inſularum de Holy-Iſland & Fern-Iſland. *ibid.*
—— *Johanni Powell*, Servienti ad Arma. *ibid.*
—— *Phineæ Pett. ibid.*
—— *Philippo* Comiti *Pembroke* & *Mountgomery*, Seneſcallo Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*
—— *Franciſco Shelden. ibid.*
—— *Radulpho Sydenham*, Militi, Superviſori omnium Ordinationum infra Turrim London. 165.
—— *Edwardo Sydenham*, Ballivo Manerii de Havering att Bover, & Seneſcallo ejuſdem Manerii in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Stephano Smith*, Havenatori Ducatûs Cornubiæ, *&c. ibid.*
—— *Martino Turner*, Contrarotulatori magnæ & parvæ Cuſtumæ in Villâ Kingſton ſuper Hull. *ibid.*
—— *Petro Whight. ibid.*
—— *Edwardo Thorowgood. ibid.*
—— *Comiti Weſtmorlandiæ*, Capitali Juſtitiario Foreſtæ de Rockingham. *ibid.*
—— *Richardo* Domino *Weſton*, Capitaneo Inſulæ Victis in Comitatu Southamptoniæ, ac Capitaneo Caſtri de Carisbrooke, *&c. ibid.*
—— *Richardo Wyn*, Collectori Cuſtumarum & Subſidii Tonnagii & Pondagii, & aliorum Subſidiorum in Portu Villæ Novi Caſtri ſuper Tinam. *ibid.*
—— *Rowlando Woodward. ibid.*
—— *Edwardo* Vicecomiti *Wimbledon*, Cuſtodi & Capitaneo Villæ & Inſulæ de Portsmouth in Comitatu Southamptoniæ, & Novi Caſtri ibidem. *ibid.*
—— *Thomæ* Vicecomiti *Wentworth*, Ballivo Francheſiæ & Libertatis Feodi de Richemond, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Henrico Weſt. ibid.*
—— *Henrico Wynn*, Secretario infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ. *&c. ibid.*
—— *Jacobo Weſton*, Servienti ad Legem. *ibid.*
—— *Henrico Browne*, Præfectori Gallorum pugnantium. 221.
—— *Georgio Bramfield*, Cuſtodi Caſtri de Sandisfoote, in Comitatu Dorſet. *ibid.*
—— *Thomæ Ball*, juniori, Contrarotulatori magnæ & parvæ Cuſtumæ in Portu de Newcaſtle ſuper Tyne. T. VIII. P.III. 221.
Officia conceſſa. *Johanni Bird*, Clerico ad Aſſiſas infra Inſulam Elienſem, & Clerico Pacis. *ibid.*
—— *Johanni Betinſon. ibid.*
—— *Georgio Bingley*, uni duorum Auditorum de *lez Preſts*, & Compotorum forinſecorum Regis. *ibid.*
—— *Willielmo Cholmeley. ibid.*
—— *Georgio Bennyon*, Receptori Generali Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, *&c*, in Comitatibus Northamptoniæ & Rutland. *ibid.*
—— *Willielmo Beacham*, uni Vibrellatorum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Edwardo Churchill*, Curſori apud Ludlowe. *ibid.*
—— *Johanni Collins*, Cuſtodi Domûs, ſive Gaolæ de Maidſtone, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Thomæ Comber*, Præſidi Collegii Sanctæ Trinitatis in Cantabrigiâ. *ibid.*
—— *Roberto Ceſar. ibid.*
—— *Andreæ Cater*, Scrutatori in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Arthuro Ducke*, Advocato & Promotori in Curia Militari coram Comite Mareſcallo Angliæ. *ibid.*
—— *Thomæ Dawes. ibid.*
—— *Willielmo Dickins. ibid.*
—— *Thomæ Fanshawe*, Militi, Rememoratori Scaccarii. *ibid.*
—— *Simoni Fanſhawe. ibid.*
—— *Georgio Sands*, Militi. *ibid.*
—— *Willielmo Frizell.* 222.
—— *Franciſco Gerard. ibid.*
—— *Richardo Giles. ibid.*
—— *Roberto Heath*, Militi, Capitali Juſtitiario de Communi Banco. *ibid.*
—— *Carolo Harbord*, Armigero, Superviſori Generali omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, *&c.* infra Regnum Angliæ, & Principalitatem Walliæ. *ibid.*
—— *Richardo Hutton*, Militi, Cuſtodi Magni Sigilli Epiſcopatûs Dunelmenſis. *ibid.*
—— *Richardo Hubber. ibid.*
—— *Henrico* Comiti *Holland*, Capitali Juſtitiario omnium Foreſtarum, Chacearum, *&c.* citra Trentam. *ibid.*
—— *Thomæ Hughes*, Armigero, Receptori omnium Honorum, Caſtrorum, *&c.* in Comitatu Somerſet. *ibid.*
—— *Willielmo Harvey*, Ordinario Medico Regis. *ibid.*
—— *Thomæ Jones*, Magiſtro Pavilionum, Halarum, *&c.* infra Regnum Angliæ. *ibid.*
—— *Hugoni Juſtice. ibid.*
—— *Johanni Jefferſon* ſeniori, & *Johanni Jefferſon* filio ſuo, Architectoribus & Cuſtodibus Arcuum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Willielmo Layer. ibid.*
—— *Carolo Lawrence*, Collectori Cuſtumarum in Portu Poole. *ibid.*
—— *Willielmo Morley*, Clerico Conſilii. *ibid.*
—— *Edwardo Maſſervy*, Clerico Communis Sigilli in Inſulâ de Jerſey. *ibid.*
—— *Ludovico le Mire*, Apothecario Ordinario Caroli Principis Walliæ. *ibid.*
—— *Willielmo Noye*, Armigero, Attornato Generali. *ibid.*
—— *Simoni Osbaldeſton. ibid.*
—— *Jacobo Pagitt*, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*
—— *Agnondeſh Packaes*, Generali Receptori Reventionum, Honorum, *&c.* in Comitatibus Norfolciæ, Huntington, ac in Comitatu Civitatis Norwici. *ibid.*
—— *Willielmo* Domino *Powys*, Conſtabulario & Janitori Caſtri de Radnor, ac Seneſcallo Domini & Manerii de Badnor, Melleneth, *&c. ibid.*
—— *Philippo* Comiti *Pembrooke* & *Mountgomery*, Ballivo de Beverley, in Novâ Foreſtâ in Comitatu Southampton, ac Seneſcallo Dominii & Manerii de Deviſes, in Comitatu Wilts, *&c. ibid.*
—— *Thomæ Richardſon*, Militi, Capitali Juſtitiario ad Placita coram Rege. *ibid.*
—— *Waltero Ramſey*, uni Juſtitiariorum in Comitatibus Glamorgan, Brecnock, *&c. ibid.*
—— *Thomæ Rookes*, Scrutatori in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Thomæ* Vicecomiti *Savage*, *Johanni Savage* Militi, & *Thomæ Savage*, filio ſuo, Rangeatoribus Foreſtæ de Delamere, in Comitatu Ceſtriæ. T. VIII. P. III. 222.
—— *Johanne Sibley*, Clerico omnium Brevium & Proceſſuum in Curiâ Cameræ Stellatæ. *ibid.*
—— *Roberto Sleddall*, Collectori & Receptori Cuſtumarum Lanarum, Coriorum, *&c.* in Civitate Carliolenſi, *&c. ibid.*
—— *Chriſtophero Vernon.* 223.
—— *Georgio Vernon*, Militi, uni Juſtitiariorum de Banco. *ibid.*
—— *Willielmo Uvedale*, Militi, Conſtabulario Caſtri de Worcheſter, & Locumtenenti Foreſtæ de Southbere in Comitatu Southampton. *ibid.*
—— *Johanni Norfield*, uni duorum Auditorum de les Preſts, *&c. ibid.*
—— *Jacobo Neſton*, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*
—— *Thomæ Ayleway*, Scrutatori in Portu Civitatis London. 277.
—— *Edwardo Natkins. ibid.*
—— *Roborto Barkley*, Mititi, Juſtitiario ad Placita. *ibid.*
—— *Willielmo Burges*, Cuſtodi & Superviſori Armorum. *ibid.*
—— *Johani Clarke. ibid.*
—— *Roberto Bugdall. ibid.*
—— *Henrico Bennington*, Coronatori Hoſpitii Regis & Virgæ eidem pertinentis, infra Regnum Angliæ. *ibid.*
—— *Willielmo Babington. ibid.*
—— *Willielmo Boſwell. ibid.*
—— *Petro de Licques. ibid.*
—— *Franciſco Crawley*, Servienti ad Legem, uni Juſtitiariorum de Banco. *ibid.*
—— *Roberto Croke*, Armigero, Iugroſſatori Magni Rotuli. *ibid.*
—— *Andreæ Cater*, Scrutatori in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Sackvill Crowe. ibid.*
—— *Willielmo Calley*, Militi, & Willielmo Calley filio ejus, Receptoribus pro Comitatibus Owen, Berks, *&c. ibid.*
—— *Franciſco Coningby. ibid.*
—— *Johanni Dalton*, Regiſtrario in Curiâ Cancellariæ. *ibid.*
—— *Chriſtophero Dighton*, Scrutatori apud Graveſend. *ibid.*
—— *Thomæ Ward. ibid.*
—— *Johanni Denbeigh*, Hoſtiario Cambii Monetæ infra Turrim London. *ibid.*
—— *Thomæ Knevett. ibid.*
—— *Abrahamo Dawes. ibid.*
—— *Thomæ*, Epiſcopo Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Henrico Edisbury. ibid.*
—— *Henrico Germyn*, Armigero, Superviſori Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. *ibid.*
—— *Thomæ Germyn. ibid.*
—— *Edwardo Hawkins. ibid.*
—— *Johanni Hales. ibid.*
—— *Willielmo Haynes*, Contrarotulatori magnarum & parvarum Cuſtumarum, Subſidiorumque in Portu Villæ de Sandwich. *ibid.*
—— *Edmundo Hoskins*, Secretario & Cuſtodi Signetti in Partibus Borealibus. 278.
—— *Willielmo Moreton. ibid.*
—— *Thomæ Jennen. ibid.*
—— *Johanni Latche. ibid.*
—— *Henrico Lawes. ibid.*
—— *Ambroſio Maſon. ibid.*
—— *Johanni Melton*, Secretario & Cuſtodi Signetti in Partibus Borealibus. *ibid.*
—— *Henrico Parker. ibid.*
—— *Johanni Pinſent*, Scriptori Brevium *ſuperſedeas* infra Curiam de Communi Banco. *ibid.*
—— *Georgio Radcliffe*, Armigero, Conſiliario ad Legem. *ibid.*
—— *Thomæ Rives*, Legum Doctori, Aſſiſtenti Gardiano Quinque Portuum & Caſtri de Dover. *ibid.*
—— *Nicholao Stone. ibid.*
—— *Beal Saperton*, Armigero, uni Servientium ad Arma. *ibid,*
—— *Willielmo Trumball. ibid.*
—— *Willielmo Thornbury*, Collectori Cuſtumarum & Subſidiorum in Portu Civitatis London. *ibid.*
—— *Yſaaco Thornbury. ibid.*
—— *Franciſco Torale*, Clerico Irrotulamenti omnium Indenturarum ac Scriptorum inter Recorda Cancellariæ. *ibid.*
—— *Edmundo Wyndham*, Clerico ad Placita ſuper Brevia de errore corrigenda, coram

coram Juſtitiariis de Communi Banco, *&c.* T. VIII. P. III. 277.

Officia conceſſa. *Franciſco Wyndham. ibid.*

——— *Thomæ Warro. ibid.*

——— *Franciſco Windebanke*, uni Secretariorum primariorum. *ibid.*

——— *Richardo Weſton*, uni Juſtitiariorum Comitatuum Carnarvon, Merioneth & Angleſey, infra Principalitem Walliæ. 278.

——— *Thomæ* Comiti *Arundell* & *Surrey*, Gardiano & Capitali Juſtitiario Foreſtarum, Parcorum, Chacearum, *&c.* ultra Trentam. P. IV. 60.

——— *Nicholao Briott*, Capitali Sculptori ferrorum Monetæ infra Turrim London. *ibid.*

——— *Edwardo Baſeley*, Clerico Irrotulamentorum omnium Indenturarum & aliorum Scriptorum inter Recorda Cancellariæ, *&c. ibid.*

——— *Lionello Batty. ibid.*

——— *Thomæ Bull*, Generoſo, Contrarotulatori magnæ & parvæ Cuſtumæ Lanarum, Coriorum, *&c.* infra Portum & Villam de Newcaſtle ſuper Tynam. *ibid.*

——— *Edwardo Bull. ibid.*

——— *Johanni Borough*, Militi. *ibid.*

——— *Roberto Browne*, uni Purſuivandorum, ſub nomine *Rouge-Croix. ibid.*

——— *Johanni Booker. ibid.*

——— *Johanni Clayton. ibid.*

——— *Edmundo Potts. ibid.*

——— *Johanni Beauchamp*, uni Purſuivandorum ad Arma. *ibid.*

——— *Willielmo Cowper. ibid.*

——— *Franciſco Crane*, Militi, Cuſtodi Parcorum vocatorum *Grafton-Park*, & *Pottersbury-Park*, in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*

——— *Henrico Dewell. ibid.*

——— *Johanni Eaſt*, Inferiori Sculptori ferrorum Monetæ infra Turrim London. *ibid.*

——— *Mattheo Emberſonne. ibid.*

——— *Roberto Grice*, Capitaneo Caſtri de Saint Mawes, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*

——— *Thomæ Gewen*, Havenatori Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*

——— *Johanni Harriſon. ibid.*

——— *Johanni Howe. ibid.*

——— *Henrico* Comiti *Holland. ibid.*

——— *Andreæ James*, Cuſtodi Caſtri in loco vocato Caliſhot-Point. *ibid.*

——— *Henrico Knowles*, Militi, Receptori omnium Primitiarum infra Regnum Angliæ. *ibid.*

——— *Edwardo Read*, Armigero. *ibid.*

——— *Hugoni Lewis*, Generoſo, Scrutatori in Portu Civitatis Briſtolliæ. *ibid.*

——— *Johanni Merricke*, Collectori Cuſtumarum de Milford. *ibid.*

——— *Rolando Merricke. ibid.*

——— *Johanni Morris. ibid.*

——— *Willielmo le Neve. ibid.*

——— *Edwardo Norgate*, Armigero, uni Heraldorum ad Arma. 61.

——— *Willielmo Nead. ibid.*

——— *Majori Norton. ibid.*

——— *Richardo Nevill. ibid.*

——— *Georgio Owen*, uni Heraldorum ad Arma. *ibid.*

——— *Thomæ Porter*, Armigero, Cuſtodi & Capitaneo de Camber, prope Winchelſey, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*

——— *Philippo* Comiti *Pembrooke* & *Mountgomery*, Seneſcallo Dominii & Manerii de Malleneth. *ibid.*

——— *Humfrido Rogers*, Rememoratori primorum fructuum & Decimarum in Scaccario. *ibid.*

——— *Jacobo Rogers. ibid.*

——— *Johanni Robinſon*, Armigero, uni duorum Scrutatorum apud Graveſend. *ibid.*

——— *Roberto Robinſon. ibid.*

——— *Willielmo Ryley*, Generoſo, uni Purſuivandorum ad Arma. *ibid.*

——— *Thomæ Tiringham*, Militi, uni Generoſorum Penſionariorum, *&c. ibid.*

——— *Johanni Talbott. ibid.*

——— *Jeronimo* Domino *Weſton* Capitaneo Inſulæ Vectis, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*

——— *Richardo Weſton*, Armigero, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Thomæ Windebanke*, uni Clericorum Ordinariorum Signetti. *ibid.*

Officia conceſſa. *Chriſtophero Wandesford*, Cuſtodi & Magiſtro Rotulorum Cancellariæ in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. IV. 61.

——— *Thomæ Watkins*, uni Clericorum Privati Sigilli. *ibid.*

——— *Henrico Aſhworth*, Armigero Ducatûs Cornubiæ. 113.

——— *Johanni Downes*, Armigero. *ibid.*

——— *Willielmo Alſton*, Armigero, Cuſtodi omnium Brevium & Rotulorum in Communi Banco. *ibid.*

——— *Roberto Alexander. ibid.*

——— *Richardo Alexander*, Armigero. *ibid.*

——— *Johanni Brampſton*, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Johanni Bagley*, Capitali Vitriario infra omnia Dominia & Maneria Regis in Regno Angliæ. *ibid.*

——— *Richardo Beale. ibid.*

——— *Johanni Banks*, Militi, Generali Attornato Regis. *ibid.*

——— *Franciſco* Domino *Cottington*, Cuſtodi Hundredi de Downeworth, in Comitatu Wilts. *ibid.*

——— *Willielmo Carne. ibid.*

——— *Edwardo Carne. ibid.*

——— *Roberto Chetwood*, uni Ordinariorum Servientium ad Arma. *ibid.*

——— *Percy Church. ibid.*

——— *Henrico Dotting*, Collectori Cuſtumarum & Subſidiorum in Portu Civitatis Exoniæ & in Dartmouth. *ibid.*

——— *Anthonio Roope. ibid.*

——— *Edwardo Dendy*, Scrutatori in Portu Civitatis Briſtollienſis. *ibid.*

——— *Hugoni Lewis. ibid.*

——— *Jacobo Duart. ibid.*

——— *Johanni Finch*, Militi, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Roberto Gill*, Armigero. *ibid.*

——— *Job Harby. ibid.*

——— *Thomæ Hughes*, Generoſo, Prothonotario & Clerico Coronæ Comitatuum Glamorgan, Monmouth, *&c. ibid.*

——— *Willielmo Helborne. ibid.*

——— *Johanni le Hardy*, Advocato Generali infra Inſulam Jerſey. *ibid.*

——— *Edwardo Hyde*, Armigero, Cuſtodi omnium Brevium & Rotulorum in Communi Banco. *ibid.*

——— *Edwardo Herbert*, Armigero, Attornato Generali Henriettæ-Mariæ Reginæ. *ibid.*

——— *Johanni Howſton*, Armigero, Prothonotario Cancellariæ. *ibid.*

——— *Alexandro Herriott. ibid.*

——— *Richardo Kemp. ibid.*

——— *Johanni Langſton*, Janitori Superiori infra Turrim London. *ibid.*

——— *Clementi Lanier. ibid.*

——— *Carolo Meynard*, uni Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Johanni Maſon.* 114.

——— *Edwardo Motterſhed*, Legum Doctori, Advocato Regis in Partibus Borealibus Angliæ. *ibid.*

——— *Richardo Mynors. ibid.*

——— *Henrico Malcome. ibid.*

——— *Comiti Newport. ibid.*

——— *Thomæ Osbaldſton*, uni Servientium ad Arma. *ibid.*

——— *Anthonio Percivall. ibid.*

——— *Johanni Read. ibid.*

——— *Comiti Rutland*, Seneſcallo, Cuſtodi Foreſtæ de Sherewood & Parci de Folewood, in Comitatu Nottingham. *ibid.*

——— *Davidi Ramſey*, Armigero, Philizario in Curiâ de Banco, *&c. ibid.*

——— *Barnabæ Smyth*, Bedello Foreſtæ de Deane in Comitatu Glouceſtriæ, & Janitori Caſtri Sancti Briavelli. *ibid.*

——— *Richardo Shilton*, Militi, uni Conſiliariorum Regis ad Legem. *ibid.*

——— *Evano Seyes*, Armigero, Attornato Generali in Glamorgan. *ibid.*

——— *Timotheo Turneur*, uni Juſtitiariorum Comitatuum Carnaervon, Merioneth, *&c.* infra Principalitatem Walliæ. *ibid.*

——— *Jacobo Tooke*, Armigero, uni Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Henrico de Vic. ibid.*

——— *Richardo Weſton*, uni Baronum de le Coife in Scaccario. *ibid.*

——— *Radulpho Whitfelld*, Armigero, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Radulpho Winterton*, in Medicinis Doctori, Lectori in Arte Medicâ in Academiâ Cantabrigienſi. *ibid.*

Officia conceſſa. *Johanni Willis.* T. VIII. P. IV. 114.

——— *Johanni Whynyard*, Cuſtodi Hoſpitii Regalis Weſtmonaſterienſis. *ibid.*

——— *Wentworth Woodford. ibid.*

——— *Richardo Young*, Militi & Baronetto, Cuſtodi Hanaperii Cancellariæ. *ibid.*

——— *Richardo Amys*, uni Nunciorum Ordinariorum ad Receptam Scaccarii. T. IX. P. I. 75.

——— *Jeremiæ Bret*, Cuſtodi Caſtri prope Portsmouth in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*

——— *Bruto Bucke*, Capitaneo Caſtri de Sandon. 76.

——— *Danieli Bedingfeild*, Clerico Parliamentorum. *ibid.*

——— *Willielmo Browell*, Grometto Halarum & Pavilionum. *ibid.*

——— *Johanni Bramſton*, Militi, Capitali Juſtitiario ad Placita. *ibid.*

——— *Johanni Browne*, uni Fabricatorum Tormentorum. *ibid.*

——— *Matthæo Barker*, uni Servientium ad Arma in Civitate London. *ibid.*

——— *Carolo Barker*, Impreſſori Statutorum, Librorum, Libellorum, *&c.* pro Rege. *ibid.*

——— *Davidi Coningham*, Militi, Chirographo. *ibid.*

——— *Thomæ Caldvall. ibid.*

——— *Franciſco Coningsby. ibid.*

——— *Henrico Colthorpe*, Attornatori Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Johanni Crane*, Armigero, Superviſori Generali omnium Victualium pro Navibus Regis. *ibid.*

——— *Johanni Cokshutt*, Exigendario in Curiâ de Banco. *ibid.*

——— *Willielmo Dell*, Regiſtrario & Clerico Proceſſuum Spiritualium. *ibid.*

——— *Thomæ Davies*, Armigero. *ibid.*

——— *Henrico Eyton*, Prothonotario & Clerico Coronæ in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. *ibid.*

——— *Johanni Fynch*, Capitali Juſtitiario de Communi Banco. *ibid.*

——— *Edwardo Fenn. ibid.*

——— *Johanni Lloyd. ibid.*

——— *Rogero Feilding*, Capitali Prothonotario. *ibid.*

——— *Georgio Fletcher. ibid.*

——— *Nathanieli Gurling*, Prothonotario Cancellariæ. *ibid.*

——— *Thomæ Huſey. ibid.*

——— *Thomæ Goade*, Lectori Juris Civilis, infra Academiam Cantabrigienſem. *ibid.*

——— *Richardo Graham*, Militi & Baronetto, Collectori Cuſtumarum in Civitate Carliolenſi. *ibid.*

——— *Henrico Hunt. ibid.*

——— *Jacobo Haughton. ibid.*

——— *Andreæ Halfepenny. ibid.*

——— *Henrico Jermyn*, Clerico Warrantorum, Irrotulamentorum & Extractuum Curiæ de Banco. *ibid.*

——— *Jervaſio Knight. ibid.*

——— *Willielmo*, Epiſcopo London, Theſaurario Scaccarii. *ibid.*

——— *Marmaduco Lloyd*, Militi, Juſtitiario Comitatuum Glamorgan, Brecknock & Radnor. *ibid.*

——— *Roberto Lindſey. ibid.*

——— *Thomæ Mallet*, Armigero, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Georgio Manwaring*, uni Heraldorum ad Arma. *ibid.*

——— *Chriſtofero Mathewes. ibid.*

——— *Thomæ Moore.* 77.

——— *Ludovico Manſell*, Militi & Baronetto, Camerario & Cancellario Southwalliæ. *ibid.*

——— *Edwardo*, Vicecomiti *Mandevile. ibid.*

——— *Edwardo Nicholls*, Armigero, Receptori omnium Reddituum, Reventionum & Proficuorum, *&c.* in Comitatibus Bedd & Bucks. *ibid.*

——— *Edwardo Nicholas*, Clerico Conſilii Privati. *ibid.*

——— *Willielmo le Neve. ibid.*

——— *Egidio Overbury*, Militi. *ibid.*

——— *Richardo Prytherche*, uni Juſtitiariorum in Comitatibus Ceſtriæ & Flint. *ibid.*

——— *Waltero Parkhurſt. ibid.*

——— *Georgio Pitt. ibid.*

——— *Simoni Rolleſton*, Regiſtrario Principali

cipali Materiarum Spiritualium. T. IX. P. I. 77.
Officia conceſſa. *Thomæ Rowe. ibid.*
—— *Johanni Sanderſon. ibid.*
—— *Stephano Smyth*, Collectori Cuſtumarum in Portubus Civitatis Ceſtriæ, Belli Mariſci & Liverpoole. *ibid.*
—— *Laurentio Swetnam*, uni quatuor Numeratorum Recepti Scaccarii. *ibid.*
—— *Laurentio Squibb. ibid*
—— *Nicholao Slaning*, Militi, Cuſtodi Caſtri juxta Portum de Falmouth, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— *Henrico Saint George*, Militi, Regi Armorum & Principali Heraldo Partium Borealium Regni Angliæ. *ibid.*
—— *Willielmo Savile*, Baronetto, uni quatuor Foreſtariorum Foreſtæ de Sherewood. *ibid.*
—— *Willielmo Trumball*, uni Clericorum Ordinariorum Signeti. *ibid.*
—— *Willielmo Uvedale*, Militi. *ibid.*
—— *Thomæ Hatton. ibid.*
—— *Henrico Vane*, Militi, Magiſtro Foreſtarum, *&c. ibid.*
—— *Richardo Winwood. ibid.*
—— *Mauritio Wynn*, Receptori Curiæ Scaccarii. *ibid.*
—— *Radulpho Whitfeild*, Servienti ad Legem. *ibid.*
—— *Chriſtofero Wrenn. ibid.*
—— *Thomæ* Comiti *Arundell & Surriæ*, Cuſtodi Caſtri de Saint Moſſe, in Comitatu Cornubiæ. P. II. 85.
—— *Avis Andros. ibid.*
—— *Willielmo Burgh*, uni Philizariorum Regis in Curiâ de Banco. *ibid.*
—— *Richardo Brownlowe*, Armigero. *ibid.*
—— *Franſciſco Bacon. ibid.*
—— *Johanni Barton*, Armigero, uni Servientium Regis ad Arma. *ibid.*
—— *Wiellielmo Burwell*, Clerico Warrantorum, Irrotulamentorum & Extractuum Curiæ Regis de Banco. *ibid.*
—— *Albano Cox. ibid.*
—— *Dudleio Carleton*, Militi, uni Clericorum Conſilii Privati Regis. *ibid.*
—— *Johanni Cupper. ibid.*
—— *Johanni Corrance*, Generoſo, Clerico omnium Brevium & Proceſſuum in Curiâ Regis Cameræ Stellatæ. 86.
—— *Radulpho Crewe. ibid.*
—— *Johanni Dand*, Generoſo, Philizario in Curiâ Regis de Banco. *ibid.*
—— *Jacobo Duppa*, Armigero. *ibid.*
—— *Edwardo* Comiti *Dorſet*, Cuſtodi Parcorum Regis, vocatorum Grafton-Parke & Patterſpurie-Parke, in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*
—— *Willielmo Drake*, Armigero, Chirographo de Communi Banco Regis. *ibid.*
—— *Johanni Edisbury*, Armigero, Prothonotario & Clerico Coronæ Regis in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. *ibid.*
—— *Richardo Francklen*, Philizario in Curia Regis de Banco. *ibid.*
—— *Emanueli Fenton*, Scrutatori Regis in Portu Villæ de Kingſton ſuper Hull. *ibid.*
—— *Richardo Fenton. ibid.*
—— *Franciſco Gliſſon*, Medicinæ Doctori, Lectori Regis in Arte Medica ad uſum Juventutis in Academiâ Contrabrigienſi. *ibid.*
—— *Johanni Gulſton. ibid.*
—— *Alexandro Gretton*, Generoſo, Purſuivando Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Thomæ Harward*, Capellano. *ibid.*
—— *Benjamino Halford*, Collectori & Receptori Regis, omnium Finium & Forisfacturarum in Cauſis Eccleſiaſticis. *ibid.*
—— *Carolo Harbord*, Militi, Auditori Generali Caroli Principis Walliæ. *ibid.*
—— *Richardo Jones*, Armigero, Cuſtodi Sigilli Originalis Regis, pro Sigillatione omnium Brevium, Proceſſuum, *&c.* in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. *ibid.*
—— *Roberto Kirkham. ibid.*
—— *Jacobo Levington*, uni Auditorum Regis, Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Willielmo Legg*, Armigero, Cuſtodi Armaturæ, &c. Galeriarum, infra Manerium Greenwich. *ibid.*
—— *Henrico* Comiti *Mancheſter*, Locumtenenti pro Comitatu Huntington. *ibid.*
—— *Willielmo Morgan*, Armigero, Attornato Generali Regis in Comitatibus Carmarthen, Cardigan, &c. T. IX. P. II. 86.
Officia conceſſa. *Thomæ Meautys. ibid.*
—— *Thomæ Mahewe. ibid.*
—— *Thomæ Morton. ibid.*
—— *Arthuro Manwaring. ibid.*
—— *Carolo* Comiti *Nottingham. ibid.*
—— Comiti *Northumbriæ*, Locumtenenti in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Roberto Parkhurſt*, Armigero, Cuſtodi Hanaperii Cancellariæ Regis. *ibid.*
—— *Willielmo Pitkin. ibid.*
—— *Iſaaco Powell.* 87.
—— *Johanni Read. ibid.*
—— *Jacobo Rogers. ibid.*
—— *Thomæ Rogers*, Generoſo, Clerico ad conficiendum Brevia de *diem clauſit extremum*, *Commiſſiones ad inquirendum poſt mortem* & *ſuperſedeat* eorundem, &c. *ibid.*
—— *Thomæ Rowe*, Militi, Cancellario Ordinis Garterii infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*
—— *Henrico Seymour*, Armigero, Contrarotulatori Regis, tam magnæ & parvæ Cuſtumæ, quàm Subſidii, in Portu London, &c. *ibid.*
—— *Johanni* Vicecomiti *Savage*, Gubernatori & Conductori omnium Tenentium & Servientium infra Foreſtam de Macclesfield, in Comitatu Palatino Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Timotheo Tourneur*, Armigero, Juſtitiario Comitatuum Carnarvon, Merioneth, *&c.* infra Principalitatem Walliæ. *ibid.*
—— *Johanni Wells. ibid.*
—— *Richardo Ward*, Receptori Exituum.
—— *Thomæ Wynne*, Superviſori Reventionum Coronæ Regiæ, in Comitatibus Flint, Denbigh, *&c.* in Northwalliâ. *ibid.*
—— *Richardo Watſon*, uni Chirurgorum Regis. *ibid.*
—— *Edwardo Wardour*, Militi, Receptori omnium Finium, Redituum, &c. pro nocumentis, incrochiamentis, &c. ſuper Rivum Thameſis. *ibid.*
—— *Richardo Younge*, Militi & Baronetto, Cuſtodi Hanaperii Cancellariæ. *ibid.*
—— *Franciſco Younge*, Cuſtodi Domorum Superiorum infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*
—— *Edwardo Abbots.* 135.
—— *Richardo Abbot*, Receptori Generali Reventionum & Exituum Regis, in Comitatibus Midleſexiæ, Hertford, *&c.* ac in Civitate London. *ibid.*
—— *Thomæ Aylesbury. ibid.*
—— *Johanni Browne*, Armigero, Clerico Parliamentorum. *ibid.*
—— *Edwardo Birkehead*, Armigero, uni Ordinariorum Servientium Regis ad Arma. *ibid.*
—— *Roberto Brerewood*, Armigero, uni Juſtitiariorum Regis in Comitatibus Carnarvon, Merioneth & Angleſey, infra Principalitatem Walliæ. *ibid.*
—— *Egidio Bird. ibid.*
—— *Johanni Bold*, Philizario in Curiâ de Banco Regis. *ibid.*
—— *Georgio Coxe. ibid.*
—— *Niniano Cunningham. ibid.*
—— *Franciſco Coningsby. ibid.*
—— *Joſepho Crowther*, Prælectori in Linguâ Græcâ, in Academiâ Oxonienſi. *ibid.*
—— *Thomæ Carter. ibid.*
—— *Michaeli Crake*, Aquæballivo Rivi de Ware, prope Villam de Sunderland, in Comitatu Palatino Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Johanni Cotes*, Armigero, Sollicitatori Regis, tam infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ, quàm infra Comitatus Salop, Hereford, &c. *ibid.*
—— *Willielmo Cox*, uni Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. *ibid.*
—— *Johanni Cooke*, Militi, uni Magiſtrorum Nunciorum. *ibid.*
—— *Marco Cottle*, uni Generalium Receptorum in Comitatu Oxon & Berks. *ibid.*
—— *Drugoni Dean*, Superviſori parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. *ibid.*
—— *Henrico Ewer*, Rememoratori priorum fructuum & Decimarum in Scaccario. *ibid.*
—— *Matthæo Francis*, Armigero, uni Servientium ad Arma, in Curiâ Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Johanni Fiſher. ibid.*
—— *Johanni Glanvill*, Armigero, Servienti ad Legem. 136.
—— *Edwardo Gerrard*, Philizario in Curiâ de Banco. *ibid.*
Officia conceſſa. *Thomæ Hide.* T. IX. P. II. 136.
—— *Johanni Howſton*, Armigero, Prothonotario Cancellariæ. *ibid.*
—— *Willielmo Hill*, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. *ibid.*
—— *Roberto Heath*, Militi, uni Servientium Regis ad Legem. *ibid.*
—— *Petro le Hue. ibid.*
—— *Michaeli Holman*, Generali Receptori in Comitatibus Oxon & Berks. *ibid.*
—— *Johanni Innys. ibid.*
—— *Richardo Lone. ibid.*
—— *Johanni Latch. ibid.*
—— *Franciſco Langſton*, Armigero, uni Ordinariorum Servientium Regis ad Arma. *ibid.*
—— *Henrico Lillie*, uni Purſuivandorum Regis ad Arma *ibid.*
—— *Hugoni Lewes*, Scrutatori in Portu Sandwici. *ibid.*
—— *Adamo Littleton*, Armigero, Juſtitiario Regis in Comitatibus Carnarvon, Merioneth, *&c. ibid.*
—— *Thomæ Mildward*, Servienti ad Legem, Juſtitiario in Comitatibus Denbigh & Montgomery in Walliâ. *ibid.*
—— *Willielmo Murrey*, Armigero. *ibid.*
—— *Adriano May*, Clerico omnium Recognitionum, coram Capitali Juſtitiario de Banco, *&c. ibid.*
—— *Richardo May. ibid.*
—— *Johanni Mennes*, Cuſtodi Caſtri vocati Walmore Caſtle prope Villam de Sandwich, in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
—— *Edwardo Montague*, uni Clericorum Privati Sigilli Regis, & Clerico Concilii Curiæ Requiſitionum. *ibid.*
—— *Algernon*, Comiti *Northumbriæ. ibid.*
—— *Willielmo Owen*, Armigero, Conſtabulario Caſtri de Harleigh in Comitatu Merioneth in Northwalliâ. *ibid.*
—— *Jacobo Proger. ibid.*
—— *Roberto Packer*, Clerico Parliamentorum. *ibid.*
—— *Johanni Phillips*, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. *ibid.*
—— *Johanni Powell*, Cuſtodi Sagittarum infra Turrim London. *ibid.*
—— *Davidi Powell. ibid.*
—— *Philippo*, Comiti *Pembroke. ibid.*
—— *Waltero Prichard*, uni Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Hieronimo*, Comiti *Portland*, Cuſtodi Novi Parci juxta Richmond, in Comitatu Surriæ. *ibid.*
—— *Arthuro Ruddle. ibid.*
—— *Roberto Read*, uni Numeratorum Recepti Scaccarii. *ibid.*
—— *Edwardo Rolt*, Scrutatori in Portu Ciceſtriæ. *ibid.*
—— *Jacobo Rogers*, Rememoratori primorum Fructuum & Decimarum in Scaccario. *ibid.*
—— *Nathanieli Smith*, Oſtiario & Proclamatori in Curiâ de Banco Regis. *ibid.*
—— *Edwardo Sherburne*, Clerico Ordinationum infra Regnum Angliæ. *ibid.*
—— *Johanni Say*, uni Ordinariorum Servientium ad Arma. *ibid.*
—— *Johanni Stevens*, Philizario in Curiâ de Banco Regis. *ibid.*
—— *Franciſco Saunders*, Philizario in Curiâ de Banco Regis. *ibid.*
—— *Roberto Terwith*, Armigero. *ibid.*
—— *Georgio Turner*, Magiſtro Aſſaiarum Auri & Argenti cunati, & Bullionis ſuper Monetam, infra Turrim London. *ibid.*
—— *Johanni Tooke*, uni Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Timotheo Turneur.* 138.
—— *Thomæ Thompſon*, Herauldo ad Arma. *ibid.*
—— *Thomæ Witherings. ibid.*
—— *Edwardo Walker*, uni Heraldorum Regis ad Arma. *ibid.*
—— *Rowlando Wandesford*, Armigero, Attornato Curiæ Regis Wardorum & Liberationum. *ibid.*
—— *Henrico Wynne*, Armigero, Seneſchallo Curiæ Palatii Regis Weſtmonaſterii. *ibid.*
—— *Jacobo Aſtley*, Militi, Gubernatori Propugnaculi Regis juxta Villam de Plymouth, &c. 204.
—— *Bernardo Aſtley*, Capitaneo Inſulæ vocatæ St. Nichlas Iſle. *ibid.*
—— *Mauritio Abbott. ibid.*
—— *Willielmo Batten. ibid.*
—— *Johanni Berkley*, Armigero, The-

ſaurario Curiæ de Communi Banco apud Weſtmonaſterium. T. IX. P. II. 204.

Officia conceſſa. *Johanni Bowyer*, & aliis. *ibid.*

——— *Johanni Barlow. ibid.*

——— *Thomæ Barlow. ibid.*

——— *Ezechieli Wallis*, Majori Stapulæ. *ibid.*

——— *Johanni Gorning. ibid.*

——— *Willielmo Jones ibid.*

——— *Johanni Bolles*, & aliis. *ibid.*

——— *Willielmo Baker. ibid.*

——— *Thomæ Beale*, & aliis. *ibid.*

——— *Philippo de Carteret*, Militi, Ballivo Inſulæ de Jerſey. *ibid.*

——— *Eliæ de Carteret. ibid.*

——— *Willielmo Cooke*, Armigero, Clerico Liberationum in Curiâ Wardorum. *ibid.*

——— *Johanni Corance*, Generali Receptori Exituum & Reventionum Ducatûs Cornubiæ. *ibid.*

——— *Willielmo Crowne*, uni Purſuivandorum Regis ad Arma. 205.

——— *Johanni Cobb*, Magiſtro Puerorum Capellæ Regis. *ibid.*

——— *Thomæ Carleton*, & aliis. *ibid.*

——— *Thomæ Cromwell*, & aliis. *ibid.*

——— *Nicholao Criſpe. ibid.*

——— *Rogero Charnock*, Armigero. *ibid.*

——— *Willielmo Courten*, Armigero, Supervifori Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. *ibid.*

——— *Stephano Chaſe*, juniori, Calefactori Ceræ in Cancellariâ. *ibid.*

——— *Halerio Carteret*, Procuratori Regis, infra Inſulam de Jerſey. *ibid.*

——— *Hugoni Daſhfield*, Armigero, Clerico ad ſcribendum & irrotulandum omnes Commiſſiones Appellationum in Curiâ Cancellariæ. *ibid.*

——— *Richardo Dalamain. ibid.*

——— *Abrahamo Dawes. ibid.*

——— *Thomæ Dawes*, Armigero. *ibid.*

——— *Georgio Digby*, Armigero, Aquæballivo Villæ de Dover in Comitatu Kantiæ. *ibid.*

——— *Johanni Ekyns*, Philizario in Curiâ de Banco. *ibid.*

——— *Johanni Embree*, Servienti Plumbario in omnibus operibus Regis infra Regnum Angliæ. *ibid.*

——— *Thomæ Edwards*, Conſtabulario Caſtri de Flint, cum pertinentiis in Comitatu Flint. *ibid.*

——— *Roberto Evelyn*, Superviſori Generali omnium Caſtrorum, Dominiorum, &c. infra Coloniam & Dominium Virginiæ. *ibid.*

——— *Johanni Fletcher. ibid.*

——— *Henrico Fettiplace*, Confectori Ciſtarum Regis. *ibid.*

——— *Dionyſio Fleming. ibid.*

——— *Anthonio Fane*, Armigero, uni Clericorum Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Georgio Fane. ibid.*

——— *Willielmo Fleetwood*, Militi, Generali Receptori Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Georgio* Domino *Goring*, Seneſcallo Honoris de Peverell, in Comitatu Nottingham. *ibid.*

——— *Johanni Glynn*, Armigero, Cuſtodi omnium Brevium & Rotulorum de Communi Banco. *ibid.*

——— *Willielmo Geers*, Generali Receptori omnium Exituum & Reventionum Regis, in Comitatibus Wigorniæ, Salopiæ, &c. *ibid.*

——— *Johanni Hamilton*, Armigero, Philizario in Curiâ de Banco, tam de London, quàm de Comitatibus Middleſexiæ, Cantabrigiæ & Huntingtoniæ. *ibid.*

——— *Edwardo Hendon*, Servienti ad Legem, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*

——— *Henrico Jermyn*, Armigero, Coronatori & Attornato Regis in Banco. *ibid.*

——— *Thomæ Jermyn. ibid.*

——— *Richardo Lloid*, Armigero, Attornato Regis in Comitatibus Denbigh & Mountgomery. *ibid.*

——— *Jacobo* Duci *Lenox*, Cuſtodi Capitali Domûs Regis Manſionalis de Weſt-Shene, five Richmond, Garderobæ ibidem, &c. *ibid.*

——— *Willielmo Midleton*, Baronetto. 206.

——— *Richardo Moriſon*, Armigero, Cuſtodi Propugnaculi de Point-Comfort, infra Dominium Virginiæ. *ibid.*

——— *Henrico Midleton*, Armigero, uni Ordinariorum Servientium Regis ad Arma. *ibid.*

Officia conceſſa. *Adriano Metcalf*, Apothecario Regis Ordinario. T. IX. P. II. 206.

——— Comiti *Northumbriæ. ibid.*

——— *Willielmo Page*, Armigero, uni Baronum de Scaccario. *ibid.*

——— *Endimioni Porter*, Armigero, Superviſori parvæ Cuſtumæ, & Subſidii in Portu London. *ibid.*

——— *Johanni Platt*, Armigero, uni Juſtitiariorum Regis, Comitatuum Carmarthen, Pembroke & Cardigan, &c. *ibid.*

——— *Edmundo Proby*, Theologiæ Profeſſori, Magiſtro Hoſpitalis Beatæ Mariæ Magdalenæ in Holloway, juxta Bathoniam in Comitatu Somerſet. *ibid.*

——— *Willielmo Pennyman*, Baronetto, Clerico Concilii Regis. *ibid.*

——— *Jacobo Pennyman*, juniori, Clerico Concilii Regis. *ibid.*

——— *Jacobo Roſſe*, Conſtabulario Caſtri de Launceſton, five Dunhewed, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*

——— *Roberto Read*, Armigero, uni Clericorum Ordinariorum Signeti Regis Angliæ. *ibid.*

——— *Roberto Rich*, Militi. *ibid.*

——— *Willielmo Ryley. ibid.*

——— *Willielmo Ruſſel*, Baronetto. *ibid.*

——— *Roberto Ramſey*, Sciſſori Regis. *ibid.*

——— *Davidi Ramſey. ibid.*

——— *Roberto Scawen*, Armigero, Receptori Reventionum Regis in Comitatibus Wilts, Southampton, &c. *ibid.*

——— *Laurentio Spaght. ibid.*

——— *Willielmo Savile*, Baronetto, Clerico Concilii Regis. *ibid.*

——— *Roberto Steward*, Cuſtodi Propugnaculi de Culmore, in Comitatu Londonderry, infra Regnum Hiberniæ. *ibid.*

——— *Willielmo Toomes*, & aliis. *ibid.*

——— *Jacobo Wemmes*, Magiſtro Vibrellatorum, tam infra Turrim London, quam infra Regnum Angliæ. *ibid.*

——— *Roberto Worrall*, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. *ibid.*

——— *Henrico Wroughton*, Armigero. *ibid.*

——— *Willielmo Watkins*, Armigero, Receptori Generali Regis in Comitatibus Glamorgan, Monmouth, Radnor, &c. *ibid.*

——— *Carolo* Vicecomiti *Andover*, Seneſcallo Honoris de Ampthill, in Comitatibus Bedfordiæ & Bucks. 248.

——— *Amis Andros. ibid.*

——— *Jacobo Beck*, Conſtabulario Caſtri Glouceſtriæ. *ibid.*

——— *Galfrido Beck. ibid.*

——— *Timotheo Butts*, & aliis. *ibid.*

——— *Roberto Bowle*, Valefactori Pavilionum & Tentoriorum Regis infra Regnum Angliæ. *ibid.*

——— *Willielmo Batten. ibid.*

——— *Franciſco* Comiti *Cumbriæ. ibid.*

——— *Henrico Clifford. ibid.*

——— *Henrico Cogan*, Contrarotulatori Cunagii & Monetæ infra Turrim London. *ibid.*

——— *Willielmo Wheeler. ibid.*

——— *Thomæ Cory. ibid.*

——— *Carolo Caſari*, Militi, Cuſtodi Rotulorum, Librorum, Brevium, &c. Curiæ Cancellariæ. *ibid.*

——— *Georgio Carteret*, & aliis. *ibid.*

——— *Henrico Daviſon*, uni Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. *ibid.*

——— *Willielmo Dugdale*, uni Purſuivandorum ad Arma. *ibid.*

——— *Philippo Darrell*, & aliis. *ibid.*

——— *Henrico Effinge*, Armigero, Subclerico Parliamentorum ad attendendum ſuper Communes Regni Angliæ ad Parliamentum convocatos & convocandos. *ibid.*

——— *Roberto Forſter*, uni Juſtitiariorum de Banco. *ibid.*

——— *Edwardo Griffin*, Militi, Theſaurario Cameræ. *ibid.*

——— *Thomæ Greenfield*, Scrutatori in Portu Villæ Ciceſtriæ. *ibid.*

——— *Johanni Gonninge*, Conſtabulario Stapulæ Civitatis Briſtol. *ibid.*

——— *Willielmo Goode*, Capitali Stragulatori Regis, vulgariter vocati *Arrasmaker*, & Reparatori omnium Pannorum Regis de *Arras* & *Tapiſtry. ibid.*

——— *Edwardo Herbert*, Militi, Sollicitatori Generali. *ibid.*

——— *Johanni Haies. ibid.*

——— *Thomæ Knevett. ibid.*

Officia conceſſa. *Gilberto Havers*, Generali Receptori Reventionum omnium Honorum, Dominiorum, Maneriorum, &c. Regis, in Comitatibus Norfolciæ, Huntingtoniæ & Norwici. T. IX. P. II. 248.

——— *Thomæ Jermyn*, Clerico Liberationum, tam ſpiritualium quàm generalium. 249.

——— *Edwardo Littleton*, Militi. *ibid.*

——— *Johanni Loup*, Clerico Armorum, tam infra Turrim London, quàm infra Manerium de Greenwich. *ibid.*

——— *Carolo Lloyd. ibid.*

——— *Roberto* Comiti *Lindſey*, Gubernatori Villæ Berwici ſuper Twedam. *ibid.*

——— *Adriano Metcalfe. ibid.*

——— *Franciſco Metcalfe. ibid.*

——— *Thomæ Marſhall*, Scrutatori in Portu Ciceſtriæ. *ibid.*

——— *Henrico* Domino *Maltravers*, Comiti Mareſcallo Angliæ. *ibid.*

——— *Willielmo Morgan*, Armigero, Sollicitatori Regis, infra Principalitatem Southwalliæ, Northwalliæ, &c. *ibid.*

——— *Thomæ Oſborne*, Cuſtodi Caſtri juxta Chatam. *ibid.*

——— *Johanni Oſborne*, Rememoratori Theſaurarii Scaccarii. *ibid.*

——— *Georgio Packer*, Clerico Concilii Curiæ Requiſitionum. *ibid.*

——— *Samueli Pynder*, Clerico Garderobæ, Robarum & Lectorum. *ibid.*

——— *Henrico Palmer*, & aliis. *ibid.*

——— *Edwardo Reve*, uni Juſtitiariorum Regis de Banco. *ibid.*

——— *Franciſco Rymes. ibid.*

——— *Johanni Speed*, Prælectori Regis in Scientiâ & Facultate Medicinali, in Academiâ Oxonienſi. *ibid.*

——— *Joſepho Taylor. ibid.*

——— *Henrico Vane*, Militi, uni Secretariorum Primariorum. *ibid.*

——— *Willielmo Wheeler*, & aliis. *ibid.*

——— *Rogero Wingate*, Armigero, Theſaurario Regis infra Dominium Virginiæ. *ibid.*

——— *Edwardo de Atkins*, Servienti ad Legem, uni Baronum de Scaccario. P. III. 38.

——— *Thomæ Bland*, Receptori Reventionum Comitatûs Eborum. *ibid.*

——— *Johanni Bland. ibid.*

——— *Orlando Bridgman*, Sollicitatori Generali Caroli Principis Walliæ. *ibid.*

——— *Edwardo Baſs*, Receptori Generali Comitatuum Derbiæ & Nottingham. *ibid.*

——— *Johanni Banks*, Militi, Servienti ad Legem, Capitali Juſticiario de Communi Banco. *ibid.*

——— *Richardo Brown*, Armigero, uni Clericorum Privati Concilii Regis. *ibid.*

——— *Johanni Chamberlain*, Cuſtodi Parci vocati New-Park, infra Foreſtam de New-Foreſt, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*

——— *Nicholao Criſp. ibid.*

——— *Samueli Criſp. ibid.*

——— *Georgio Clark*, & aliis. *ibid.*

——— *Samueli Cordwell*, Cuſtodi Leonum & Leopardorum, infra Turrim London. *ibid.*

——— *Roberto Chambers*, Auditori Reventionum in Comitatu Londonderry, infra Regnum Hiberniæ. *ibid.*

——— *Johanni Coniers*, Militi, Gubernatori Villæ Berwici ſuper Twedam. *ibid.*

——— *Henrico Chaloner*, Capitaneo Caſtri vocati South-Caſtle de Portſmouth. *ibid.*

——— *Willielmo* Comiti *Derbiæ*, Magno Foreſtario Foreſtæ de Macclesfield, in Comitatu Ceſtriæ. *ibid.*

——— *Abrahamo Dawes*, Militi, Collectori Subſidiorum Tonnagii & Pondagii in Portu London. *ibid.*

——— *Sampſoni Eure*, Servienti ad Legem. *ibid.*

——— *Thomæ Dawes. ibid.*

——— *Willielmo Fleetwood*, Militi, Generali Receptori Regis Curiæ Wardorum & Liberationum. *ibid.*

——— *Franciſco Godolphin*, Generali Receptori Comitatuum Devoniæ & Cornubiæ. *ibid.*

——— *Johanni Glanvill*, uni Servientium Regis ad Legem. *ibid.*

——— *Willielmo Green*, Generali Receptori Exituum & Reventionum Regis, Comitatuum Warwici & Leiceſtriæ, &c. *ibid.*

Officia conceſſa. Roberto Heath, Militi, uni Juſtitiariorum ad Placita. T. IX. P. III. 38.
—— Edwardo Herbert, Armigero, Attornato Generali. ibid.
—— Edwardo Hart, Rangeatori in Foreſtis de Shotover, Stowood, & Barnwood, in Comitatibus Oxoniæ & Berks. 39.
—— Willielmo Jones, uni Ballivorum Itinerantium Comitatûs Palatini Ceſtriæ. ibid.
—— Roberto Warden. ibid.
—— Arthuro Johnſon, uni Medicorum Ordinariorum pro Hoſpitio. ibid.
—— Henrico Jermyn, Armigero, Gubernatori & Capitaneo Inſulæ de Jerſey, & Caſtrorum de Guernſey, &c. ibid.
—— Carolo Lloyd. ibid.
—— Johanni Lanyan. ibid.
—— Jacobo Duci Lenox, Conſtabulario Caſtri de Dover, & Cuſtodi Quinque Portuum. ibid.
—— Richardo Lloyd, Attornato infra Southwalliam & Northwalliam, &c. ibid.
—— Alexandro Lambert. ibid.
—— Roberto Maſon, Magiſtro Supplicum Libellorum. ibid.
—— Thomæ Marſham, Armigero, Cuſtodi Parcorum vocatorum Grafton-Park & Pottersbury-Park, in Comitatu Northamptoniæ. ibid.
—— Georgio Paylor. ibid.
—— Thomæ Potts, Magiſtro Canum vocatorum Harriers. ibid.
—— Henrico Percy, Capitaneo, Cuſtodi & Gubernatori Inſulæ de Guernſey & Caſtri de Cornet. ibid.
—— Thomæ Raymond. 39.
—— Carolo Read. ibid.
—— Nathanieli Specott, Cuſtodi Caſtri de Sandisfort in Comitatu Dorſet. ibid.
—— Olivero Saint-John, Solicitatori Generali. ibid.
—— Henrico Tillier. ibid.
—— Heyrick van Peer. ibid.
—— Johanni Wood, uni duorum Auditorum de lez Preſts & Compotorum Forinſecorum. ibid.
—— Roberto Whitfield. ibid.
—— Anthonio Williams, Cuſtodi Parci de Bayſhot, in Comitatu Surriæ. ibid.
—— Thomæ Willis, Seniori, Clerico Coronæ Cancellariæ Angliæ. ibid.
—— Thomæ Willis, juniori. ibid.
—— Valentino Willis. ibid.
—— Richardo Wandesford, Militi. ibid.
—— Willielmo Ayloffe, Armigero, Rememoratori Scaccarii Angliæ. 87.
—— Sidney Bere, uni Clericorum Ordinariorum Signeti. ibid.
—— Willielmo Baſſet, Armigero, Clerico communium Placitorum. ibid.
—— Roberto Browne, uni Purſuivandorum ad Arma. ibid.
—— Bartholomæo Beale, juniori, uni duorum Auditorum de lez Preſts & Compotorum Forinſecorum. ibid.
—— Rogero Braden. ibid.
—— Georgio Barker. ibid.
—— Haines Barley, Ballivo Hundredorum de Freſhwell & Valeford, in Comitatu Eſſexiæ. ibid.
—— Johanni Byron. ibid.
—— Thomæ Bacon, Rangeatori nuncupato the Riding Forreſterſhip, in Novâ Foreſtâ Comitatûs Southamptoniæ. ibid.
—— Lionel Domino Cary, Cuſtodi Caſtri de Killingworth, ac Parci & Chaceæ ibidem in Comitatu Warwici. ibid.
—— Henrico Cary. ibid.
—— Henrico Comiti Cumbriæ, Ballivo Feodi de Richmond, in Comitatu Eborum. ibid.
—— Davidi Cunningham, Militi & Baronetto, Theſaurario & Receptori Generali omnium Reventionum Coronæ Angliæ pertinentium, &c. ibid.
—— Henrico Cavendiſh, Armigero Cuſtodi de le Walk de Roomewood & Ousland, infra Foreſtam de Sherwood, in Comitatu Nottingham. ibid.
—— Johanni Chaſe, Apothecario. ibid.
—— Franciſco Crofte, Receptori Exituum & Servitiorum, omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. infra Comitatus Dorſet & Somerſet. ibid.
—— Johanni Culpepper, Militi, Cancellario Scaccarii. ibid.
—— Richardo Eſcott, Prothonotario Cancellariæ. ibid.
—— Jacobo Edgar, Contrarotulatori parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London. T. IX. P. III. 87.
Officia conceſſa. Richardo Fanſhaw, Armigero, Rememoratori Scaccarii Angliæ. 88.
—— Thomæ Fiſher. ibid.
—— Balthazar Gardier. ibid.
—— Richardo Green, Servienti Canum Regis pro Cervis capiendis. ibid.
—— Roberto Heath, Militi, uni Juſtitiariorum Regis ad Placita, Magiſtro Curiæ Wardorum & Liberationum. ibid.
—— Thomæ Levingſton, Armigero, uni Conſiliariorum Regis ad Legem.
—— Willielmo Loving, Auditori totius Ducatûs Cornubiæ. ibid.
—— Richardo Marſton, Coronatori & Attornato in Banco Regis. ibid.
—— Adriano May. ibid.
—— Henrico Domino Mowbray & Maltravers. ibid.
—— Thomæ Mallet, Servienti ad Legem, uni Juſtitiariorum ad Placita. ibid.
—— Willielmo Normcott, uni Ordinariorum Servientium ad Arma. ibid.
—— Nicholao Opie, Cuſtumario in Portubus de Plymouth & Foy. ibid.
—— Willielmo Ryley, Armigero, uni Heraldorum Regis ad Arma. ibid.
—— Humfrido Rogers, Cuſtodi Logeæ de Harleton, &c. ibid.
—— Jacobo Rogers. ibid.
—— Roberto Squibb. ibid.
—— Joſepho Seymour, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. ibid.
—— Thomæ Smythesby. ibid.
—— Edwardo Smith, Cuſtodi Caſtri de Lincoln & Gaolæ ibidem. ibid.
—— Thomæ Vicecomiti Savile. ibid.
—— Georgio Vaux. ibid.
—— Franciſco Wethered, Contrarotulatori Operationum Regis infra Regnum Angliæ. ibid.
—— Henrico Wood. ibid.
—— Georgio Wentworth, Militi. ibid.
—— Richardo Aldworth, Armigero, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii Regis. 102.
—— Franciſco Bacon, Servienti ad Legem, uni Juſticiariorum ad Placita. ibid.
—— Roberto Benbowe, juniori, uni Ordinariorum Nunciorum ad Receptam Scaccarii. ibid.
—— Orlando Bridgman, Armigero, Cuſtodi omnium Brevium & Rotulorum Regis, &c. ibid.
—— Richardo Crowſon, Armigero, Receptori Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. in Comitatibus Suffolciæ & Cantabrigiæ. 103.
—— Johanni Eggleſton. ibid.
—— Thomæ Clarke. ibid.
—— Willielmo Claiborne, Armigero, Theſaurario Regis infra Dominium de Virginiâ. ibid.
—— Henrico Dunninge. 103.
—— Johanni Doddington. ibid.
—— Henrico Comiti Danby, Cuſtodi quatuor Ballivatuum, ſive lez eight Walks, &c. ibid.
—— Thomæ Elliott. ibid.
—— Willielmo Greene, Receptori Exituum & Reventionum, omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. in Comitatibus Warwici & Leiceſtriæ, &c. ibid.
—— Edwardo Gregge. ibid.
—— Jacobo Houghton, Cuſtodi Caſtri de Ludlow in Comitatu Salopiæ, &c. ibid.
—— Edwardo Hyde, Militi, Subtheſaurario Scaccarii Regis. ibid.
—— Roberto Howard, Balnei Militi, Theſaurario Jocalium Regis. ibid.
—— Johanni Houſton. ibid.
—— Roberto Heath, Militi, Capitali Juſtitiario ad Placita coram Rege tenenda. ibid.
—— Jacobo Hoare, Clerico Cambii & Monetæ infra Turrim London, &c. ibid.
—— Ranulpho Hunt, Conſtabulario Caſtri Ceſtriæ, in Comitatu Ceſtriæ. ibid.
—— Thomæ Hunt. ibid.
—— Davidi Jenkins, Armigero, uni Juſtitiariorum Regis in Comitatibus Carmarthen, Pembroke, & Cardigan, &c. ibid.
—— Cadwallader Jones, Collectori Cuſtumæ & Subſidii Lanarum, Coriorum, &c. in Portu Villæ de Sandwich. ibid.
—— Johanni Kinnerſley, & aliis. ibid.
Officia conceſſa. Willielmo Lovinge, Armigero, Receptori Regis, omnium Primitiarum & Decimarum ſpiritualium, infra Regnum Angliæ. T. IX. P. III. 103.
—— Richardo March, Armigero, Cuſtodi Staurorum, Ordinationum, &c. infra Turrim London, &c. ibid.
—— Thomæ Williams, Armigero. ibid.
—— Jacobo Maxwell, Armigero, uni Generoſorum Regis Hoſtiariorum Cameræ, &c. ibid.
—— Johanni Morgan. ibid.
—— Edwardo Norgate. ibid.
—— Arthuro Norgate. ibid.
—— Majori Norton, Receptori Exituum & Reventionum omnium Honorum, Dominiorum, &c. in Comitatibus Northumbriæ & Dunelmenſis. ibid.
—— Johanni Philpott, Seniori, & Johanni Philpott juniori, ejus filio, Ballivis Villæ Sandwici, &c. ibid.
—— Anthonio Parſons, uni ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii Regis. ibid.
—— Johanni Pennington. ibid.
—— Franciſco Rogers. ibid.
—— Edwardo Sidnam, Mareſcallo Hoſpitii Regis. ibid.
—— Edwardo Stockdale. ibid.
—— Edwardo Terringham. ibid.
—— Johanni Thrupp, Cuſtumario Regis in Portu Briſtollienſi. ibid.
—— Edwardo Wingfield, Regiſtratori Sacramentorum in Curia Cancellariæ. ibid.
—— Willielmo Wentworth. ibid.
Officiales Regis. De Reformatione. T. I. P. IV. 117.
Offlartye (Edmundus). T. VI. P. III. 201.
Offlen, Rex Turer. T. I. P. I. 150.
Offley (Thomas & Robertus). T. VI. P. IV. 153, 155.
—— (Johannes). Miles, Juſtitiarius in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 15.
Offley. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Offley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 38.
Offord (Johannes de). T. II. P. IV. 24, 39, 71, 106, 121, 125, 127, 130, 135, 144, 147, 150, 155, 164, 165, 166, 172, 173, 183, 185, 188, 201, 202. T. III. P. I. 23, 41, 43, 49, 52.
—— (Andreas). T. II. P. IV. 150, 155, 165, 186, 187, 188, 190, 194, 195, 196, 199, 201, 206. T. III. P. I. 25, 27, 29, 30, 42, 43, 49, 58, 59, 60, 64, 110.
—— (Johannes). T. III. P. I. 187.
Ofort (Johannes). T. IV. P. III. 177.
Ogart (Andræas). T. V. P. I. 45, 53, 55.
—— (Andræas). T. V. P. I. 115, 192.
Ogden (Heſter). T. VII. P. III. 56.
Ogeio (Robertus). T. IV. P. III. 15.
Oger (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Ogeri (Willielmus Filius). T. IV. P. IV. 76.
Ogerin (Petrus). T. I. P. I. 146. P. II. 1.
Ogerius (Launus). T. I. P. I. 35, 36.
Oggill (Gilbertus de). T. II. P. I. 52.
Ogier (Nicholaus). T. IV. P. IV. 43.
Ogilby (Alexander de). T. IV. P. II. 11.
—— (Alexander de). T. IV. P. II. 28.
—— (Walterus). T. IV. P. II. 157.
—— (Walterus). T. IV. P. IV. 85, 102, 155, 169, 190. T. V. P. I. 43.
—— (David). T. IV. P. IV. 109, 111, 112, 113, 115, uſque 118.
—— (Alexander). T. IV. P. IV. 179, 180, 181.
—— (Johannes). T. V. P. II. 28.
—— (Jacobus). T. V. P. III. 152. P. IV. 73.
—— (Jacobus). T. VI. P. I. 44, 111.
Ogill (Robertus). T. V. P. II. 19, 34, 37, 50, 74, 89, 119, 132, 135, 142.
—— (Rogerus). T. V. P. II. 33, 34.
—— (Willielmus). T. VI. P. III. 100, 101.
Oglander (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 15.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 145.
Ogle (Robertus de). T. II. P. IV. 205, 208.
—— (Robertus). T. III. P. IV. 107.
—— (Robertus). T. IV. P. I. 114.
—— (Robertus). T. IV. P. II. 42, 143.
—— (Robertus). T. IV. P. IV. 111, 151. T. V. P. I. 47, 50.
—— (Robertus). T. V. P. II. 19, 34, 36, 50, 74, 89, 119, 131, 135, 142.
—— (Rogerus). T. V. P. II. 33, 34.
—— (Thomas). T. VI. P. IV. 103.
—— (David). T. VII. P. I. 185, 186.

Ogle (Carolus). T.VII. P.II. 40.
—— (Johannes). T.VII. P.IV. 149.
—— (Johannes), Eques. T.VIII. P.I. 18.
—— (Johannes). T.VIII. P.I. 130.
—— (Cuthbertus) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (Dominus), Baro de Bottle & Vicecomes de Maunsfeild. T.VIII. P.II. 166.
—— (Catherina), filia Cuthberti Baronis Ogle. T.VIII. P.III. 24.
Ogle. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T.VIII. P.II. 56.
Oglethorp (Owenus). T.VI. P.IV. 37.
Ogwell (Ricardus Reynell de), unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
Ohaulan (Neel). T.II. P.I. 64.
Ohedian (Johannes). T.V. P.II. 115.
Ohoyſſhine (Derby). T.VI. P.III. 201.
Ohynery. T.I. P.I. 150.
Oiſeleur (Willielmus). T.I. P.I. 60.
Okeburn (Prior de). T.II. P.IV. 136. T.III. P.IV. 72.
Okeford. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 171.
Okeford-Fytzpayne. Eccleſia. T.VI. P.IV. 42.
Okeham (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.VIII. P.III. 35.
Okehampton (Johannes Mohun de) creatur Baro. T.VII. P.III. 24.
Okehampton (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 4.
Okele (Willielmus). T.II. P.II. 178.
Okeley (Thomas). Conceſſio ei facta. T.VIII. P.IV. 90.
Okeley parva. Locus ſic dictus, in Comitatu Eſſexiæ ſitus. T.VIII. P.II. 59.
Okellic (Mackthanalar). T.II. P.IV. 167.
Okenore (Rogerus de). T.II. P.II. 129.
Oker (Philippus). T.V. P.II. 175.
Okes (Rogerus of the). T.II. P.I. 51.
Oketon (Johannes de). T.III. P.III. 64.
Okham (Johannes de). T.I. P.IV. 184.
Okonor (Eth). T.II. P.I. 77.
Okore (Philippus). T.III. P.III. 194.
Olabaſſieta (Petrus-Johannes de). T.III. P.II. 62.
Olacabal (Sebaſtianus de). T.V. P.III. 116, 117.
Olaffercy de Corrac (Shovethor). T.I. P.I. 150.
Olardſon (Johannes). T.IV. P.II. 19.
Olavi (Parochia Sancti), in Ould Jewry London. T.VIII. P.II. 42.
Olavi Sancti in Exoniâ (Rectoria). T.IX. P.II. 93.
Oldcaſtell (Thomas). T.III. P.IV. 48.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 19.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 42, 50, 61, 73.
Oldehalle (Edmundus). T.IV. P.I. 83, 87.
—— (Edmundus). T.IV. P.II. 125, 167.
—— (Willielmus). T.V. P.II. 94, 97.
Oldenbarnevelt (Johannes van). T.VI. P.IV. 183.
—— (Johannes). T.VII. P.I. 201. P.II. 160, 161, 162, 163.
—— (Helias). T.VII. P.II. 168.
Olderneſſe (Robertus). T.V. P.IV. 213.
Oldfeild (Johannes). Officium ei conceſſum Ballivatûs Manerii de Spelding, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 163.
Oldom (Richardus). T.V. P.II. 63.
Oldradus. T.III. P.III. 137.
Old-Romney. Rectoria. T.VI. P.IV. 101.
Old-Stratford (Vicaria de), in Diœceſi Wigornienſi. T.IX. P.II. 212.
Oldyngton (Richardus). T.IV. P.I. 73, 79, 99, 102, 113, 115, 118, 125, 133, 134, 138, 169.
Olenſis Epiſcopus (Johannes). T.V. P.I. 31.
Olerii (Reymundus). T.II. P.II. 156.
Oleron Inſula. De Privilegiis & conſuetudinibus antiquis. T.I. P.I. 34, 35, 36. Libertates de Tallagiis. 44, 80, 108, 119. P.II. 15, 33, 41. Conceſſa Edwardo Filio Regis. 50. Non ſeparanda à Coronâ Angliæ. 61, 93. T.I. P.II. 134. T.II. P.I. 163. De Novitatibus. P.II. 50. Cuſtodia. T.II. P.II. 81.
Olerone (Arnaldus de). T.I. P.III. 174.
—— Epiſcopus (Petrus Aſſalit). T.V. P.II. 38.
Oleum. Vide Sulphur.
Olf (Philippus). T.I. P.IV. 14.
Olifard (Walterus). T.I. P.I. 13, 85.
—— (Walterus). T.I. P.III. 101. P.IV. 35.
—— (Willielmus). T.I. P.III. 188. P.IV. 16, 35.
Olifard (Hugo). T.I. P.IV. 35.
—— (Walterus). T.I. P.IV. 102, 119, 143.
—— (Stephanus). T.I. P.IV. 140.
Olivares Comes. T.VII. P.IV. 107.
Olive (Emangandus). T.I. P.III. 66.
Oliver (Robertus). T.I. P.III. 103.
—— (Richardus). T.II. P.I. 37.
—— (Radulphus). T.V. P.III. 69.
—— (Rogerus). T.V. P.IV. 150.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 32.
—— (Willielmus). T.III. P.IV. 80, 82, 129.
—— (Matthæus). T.IV. P.IV. 193.
—— (Robertus). T.V. P.III. 152.
—— (Johannes), Abbas de Chertſey. T.VI. P.II. 120, 162, 165, 166, 176, 186. P.III. 59.
—— (Hugo). T.VI. P.III. 22.
—— (Johannes). T.VI. P.III. 121, 196, 197.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 48.
—— (Richardus). Conceſſio ei facta Officii unius Receptorum Reventionum Curiæ Augmentationum & Reventionum Coronæ. T.VIII. P.III. 26.
—— Comes Bullingbrooke. T.VIII. P.III. 35.
—— (Richardus), Cuſtos Parci de Hartwell, in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.III. 83.
—— (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Broughton Ponges. T.VIII. P.III. 281.
Oliveris (Petrus de). T.III. P.II. 184.
Olivo (Dominus de). T.I. P.IV. 97.
Olley (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wekin cum Leſiat, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 62.
Olney (Johannes de). T.III. P.II. 139.
—— (Johannes). T.III. P.III. 83.
—— (Johannes de). T.IV. P.I. 88.
Olomacenſis Canonicus (Martinus). T.III. P.III. 110, 115.
Oloro (Arnaldus de). T.II. P.I. 76.
Oloronenſis Epiſcopus (C.). T.I. P.II. 177. P.IV. 39.
Oloronis Archipresbiter. T.I. P.II. 134.
Olredby (Adam de). T.II. P.I. 37.
Olton (Agnes). T.VI. P.III. 45.
Oluver (Narondel & Jacobus). T.V. P.IV. 97.
Olyfant (Willielmus). T.IV. P.IV. 102, 109, 111, 112, 113, 115, 118.
—— (Laurentius). T.V. P.III. 148, 149, 150, 153, 155. P.IV. 31.
—— Dominus. T.VI. P.III. 97.
Olynton (Thomas). T.II. P.I. 51.
Omaco (Alerinus de). T.IV. P.IV. 47.
Omberſley (Rectoria de), in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 55.
Omeri (Haquinus Filius). T.I. P.III. 130.
Omero Sancto (Thomas & Willielmus de). T.I. P.II. 137.
—— (Willielmus de). T.II. P.III. 133.
—— (Bertrandus & Willielmus de). T.III. P.I. 121.
Omero (pro Burgenſibus de Sancto). T.II. P.II. 22.
Omey (Jacobus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Buriſthorpe, in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.IV. 66.
—— (Jacobus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stratton, in Diœceſi Exonienſi. T.VIII. P.IV. 119.
Omly (Hugo de). T.II. P.I. 52.
Omnium Sanctorum juxta Dublin Prior (Willielmus). T.V. P.III. 98.
Omont (Petrus de). T.III. P.I. 209.
—— (Dominus de). T.IV. P.I. 129.
Omerth (Leyſſagh). T.II. P.I. 64, 77.
Ondon Dominus de). T.V. P.IV. 4.
Oneby (Alexander de). T.II. P.IV. 61.
Oneel (Duvenal). T.II. P.I. 64, 77.
—— (Connacius & Matthæus, aliàs Feadorgh). T.VI. P.III. 101.
—— (Shane). T.VI. P.IV. 136.
Onel (Baren), Rex de Kinelun. T.I. P.I. 150.
Oneſtenbergh (Tylmannus). T.V. P.I. 36.
Onger alta, aliàs Highonger. T.VI. P.IV. 22.
Onley (Edwardus). T.VI. P.IV. 156.
—— (Edwardus), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Ono (Willielmus). T.IV. P.III. 180.
Onofrii Sancti Diaconus Cardinalis (Johannes). T.VI. P.II. 56.
Onowan (Derby). T.VI. P.III. 201.
Onſlow (Richardus). T.VI. P.IV. 130.
Onſlowe (Edwardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Uley, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.IX. P.II. 212.
Oo (Johannes de). T.II. P.III. 108, 109, 110.
Oore (Willielmus), Aldermannus Civitatis London. T.VIII. P.II. 33.
Ooſten (Georgius de). T.IV. P.II. 162, 166, 199, 201. P.III. 9, 10, 92, 104, 134, 135, 136, 138, 144.
Opie (Nicholaus de), Cuſtumarius Portuum Plymouth & Foy. T.IX. P.III. 88.
Opiezis (Johannes). T.IV. P.IV. 143.
Orahan (Demod). T.II. P.I. 64.
Orak (Johannes de). T.II. P.III. 127.
Oraly. T.I. P.I. 150.
—— (Gillis). T.II. P.I. 64, 77.
Oram (Dominus de). T.III. P.I. 42.
Orangiæ Princeps (Johannes de Chaalon). T.IV. P.IV. 150.
—— (Philibertus). T.VI. P.II. 127, 134.
Orationes pro Rege & Regno. T.I. P.IV. 94. T.II. P.I. 65, 95, 100, 122, 168, 180, 195. P.II. 8, 16, 39, 64, 68, 132, 163. P.III. 91, 120, 129. P.IV. 10, 50, 79, 180, 192, 199, 203. Pro Expeditione Guerræ contra Franciam. T.III. P.III. 8. Pro Rege. 20. Pro Expeditione Comitis Cantebrigiæ & Ducis Britanniæ. 27. Pro Rege. 61, 69. Pro Rege & Regno. 173. Pro Animâ Ducis Glouceſtriæ. P.IV. 137. Pro Rege. T.IV. P.I. 189.
Orby (Fulco de). T.I. P.II. 61, 62.
Orcades. Epiſcopus. Vide Scotia.
Orchadenſis Epiſcopus (Petrus). T.I. P.IV. 83.
—— (Thomas). T.V. P.I. 110.
—— (Willielmus). T.V. P.III. 5, 19, 48, 52.
—— (Andreas). T.V. P.IV. 74.
—— (Robertus). T.VI. P.III. 202, 203, 206. T.VII. P.I. 32.
Orchadiæ Comes (Henricus S. Cler). T.III. P.IV. 35.
—— (Henricus). T.IV. P.I. 88, 94.
—— (Willielmus). T.IV. P.IV. 31, 102.
—— (Jacobus). T.IV. P.IV. 148.
—— (Willielmus). T.V. P.II. 56, 84, 105.
Orchard (Johannes). T.III. P.III. 194.
—— (Johannes). T.V. P.II. 175.
—— (Laurentius). T.VI. P.IV. 103.
Orchiaco (Salina de). T.I. P.I. 188.
Orchier Frater (Walterus de). T.I. P.II. 202.
Orde (Jacobus). T.VII. P.I. 182.
—— (Ricardus), Armiger, Feodarius Comitatûs Northumberlandiæ, & Eſcaetor ejuſdem Comitatûs. T.VIII. P.II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. ibid.
Ordelo (Johannes de). T.III. P.I. 79.
Ordgod (Robertus de). T.I. P.II. 25.
Ordinatio pro Pace Regni. T.I. P.II. 89.
Orefreyſter (Richardus le). T.II. P.II. 156.
Oreſure Frater (Rogerus le). T.I. P.IV. 44.
—— (Guillielmus). T.IV. P.IV. 94.
Orell (Nicholaus de). T.III. P.III. 190.
—— (Johannes). T.III. P.III. 194.
—— (Elias). T.IV. P.IV. 69.
Orewell (Walterus de). T.I. P.IV. 44.
—— (Johannes). T.III. P.III. 77, 172, 195, 197, 198. P.IV. 71.
Orfeure (Cutbertus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtmorlandiæ. T.VIII. P.II. 33.
Orford (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Communitati hujus Burgi. T.IX. P.I. 2.
Orgadiâ (Alexander de). T.I. P.II. 64.
Organ (Johannes). T.III. P.III. 43, 48. P.IV. 81.
Organa (Thomas). T.III. P.II. 209.
Organiſta. Pro Willielmo Betum principali Organiſta Regis. T.VI. P.III. 12.
Orgemont (Almaury de). T.III. P.III. 193.
Orger (Rogerus). T.IV. P.II. 8.
Orgerus (Willielmus de). T.II. P.IV. 3.
Orghun le Pere (Willielmus de). T.II. P.I. 51.
Orgrave (Thomas). T.III. P.III. 10, 11, 100.
Orientis Imperii Monarcha. Vide Turci.
Orientis Patriarcha. T.I. P.IV. 19.
Oringhawe (Johannes), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 256.

Oringſhawe (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
Orkeney. Pro Andreâ Epiſcopo Subdito Jacobi Scotorum Regis. T. V. P. IV. 74.
Orkeſte (Richardus). T. III. P. III. 195.
Orlandyn (Nicholaus). T. IV. P. II. 18.
Orleſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 166.
Orleton (Adam de). T. I. P. IV. 103, 117, 192, 196, 202, 208. T. II. P. I. 106, 125.
Orleton (Vicaria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 140.
Orliens Dux (Philippus de). T. III. P. II. 4, 6, 19, 20, 26, 27, 28, 38, 71, 74, 76, 77, 78, 94, 95, 98, 99, 113.
—— Dux (Ludovicus). T. III. P. IV. 108, 112, 114, 124.
—— (Ludovicus). T. III. P. IV. 150. T. IV. P. I. 5, 48, 58, 62, 104, 108.
—— (Karolus). T. IV. P. II. 4, 5, 12, 17, 22.
—— Dux. T. IV. P. II. 101.
—— (Ludovicus), Dux de Longivilla. T. VI. P. I. 59.
Orlienſis Epiſcopus. T. I. P. III. 123. T. V. P. IV. 95.
—— (Guillielmus). T. V. P. IV. 102.
Ormaldus, Mag. Mill. Templ. T. I. P. I. 15.
Ormesby (Willielmus de). T. I. P. III. 148, 149. P. II. 38.
—— (Willielmus). T. I. P. IV. 108, 146.
Ormeſton (Alanus de), & Alicia Uxor. T. I. P. III. 164.
—— (Andreas). T. III. P. I. 180. P. II. 40, 92, 102.
—— (Andreas). T. V. P. III. 155. T. VII. P. I. 16.
Ormond Comes (Jacobus le Botillier). T. II. P. III. 126.
—— Comitiſſa (Alianora). T. III. P. I. 63.
—— Comes (Jacobus). T. III. P. I. 183, 199.
—— Comitiſſa (Alianora). T. III. P. II. 42.
—— (Philippus). T. IV. P. IV. 80.
—— (Jacobus), Filius. T. IV. P. IV. 81.
—— Comes (Jacobus). T. V. P. I. 127.
—— (Johannes). T. V. P. II. 20.
—— (Thomas). T. V. P. III. 176, 181, 187, 188, 189, 193, 195. P. IV. 113, 136.
—— Marchio (Jacobus). T. V. P. III. 186.
—— Comes (Thomas). T. V. P. IV. 265.
—— (Petrus). T. VI. P. I. 203.
—— Comes (Thomas). T. VIII. P. I. 128.
Ormundia Comes (Hugo de Douglas). T. V. P. II. 31.
Ormyſton (Alanus de). T. IV. P. II. 28.
—— (Georgius). T. V. P. II. 74, 89.
Ornone (Galhardus de). T. II. P. III. 82.
—— (Dominus de Sancto). T. II. P. IV. 78.
Orphinſtronge (Johannes). T. VI. P. III. 141.
Orreby (Johannes de). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 59.
Orrell. T. VII. P. II. 40.
Orret. Piſcaria ſic vocata, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
Orte (Vicecomes de). T. I. P. I. 141.
—— (Stephanus), Vicecomitis Frater. T. I. P. III. 29, 30.
—— Vicecomes. T. II. P. III. 44.
—— Vicecomes. T. II. P. IV. 78.
Orton (Rogerus). T. VIII. P. I. 211.
Orton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Carliolenſis. T. VIII. P. II. 166.
Orum (Gerardus de). T. II. P. II. 96.
Oruze (Dominus de). T. VIII. P. II. 24.
Orye (Conradus & Bernardus de). T. II. P. I. 50.
Oſavilla (Robertus de). T. V. P. I. 80.
Osbaldeſton (Simo). Officium ei conceſſum. T. VIII P. III. 222.
Osbaldiſton (Elene). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Osbaldſton (Thomas), Serviens ad Arma. T. VIII. P. IV. 114.
Osberti (Simon Filius). T. I. P. I. 5.
—— (Rogerus Filius). T. I. P. II. 200. P. III. 17, 130.
Osberto Sancto (Hugo de). T. I. P. I. 30.
—— (Johannes de). T. I. P. I. 60.
Osbertus, Clericus Cameræ Regis. T. I. P. III. 101.
—— Presbyter. T. IV. P. IV. 75.
Osborne (Johannes), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (Johannes). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 76.
—— (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 3. Conceſſio Pacis ei directa. ibid.
—— (Robertus), Miles. T. VIII. P. II. 9.
Osborne (Edwardus), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (Edwardus), Eques-Baronettus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de South-Peckenham. T. VIII. P. III. 225.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Minſterworth. T. VIII. P. III. 282.
—— (Johannes), Rememorator Theſaurarii Scaccarii. T. IX. P. II. 249.
—— (Thomas), Capitaneus & Cuſtos Caſtri juxta Chatam. T. IX. P. II. 249.
—— (Gilbertus), Clericus, Thelogiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam, ſive Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Sanctæ Trinitatis Glouceſtriæ. T. IX. P. II. 257.
Osbourne (Edwardus), Eques & Baronettus, Vicepræſidens Conſilii Regis in Partibus Borealibus. T. IX. P. I. 57. Commiſſio ei directa tangens recuſantes. ibid.
Osburn (Johannes). T. VI. P. III. 145.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 103.
—— (Petrus). T. VI. P. IV. 146, 154.
—— (Edwardus). T. VI. P. IV. 153.
—— (Johannes). T. VII. P. IV. 46.
—— (Robertus). T. VII. P. IV. 103.
Oſcæ Epiſcopus (Jacobus). T. I. P. II. 207, 208.
Oſchebil (Johannes). T. I. P. IV. 112.
Oſeneye (Abbas de). T. I. P. II. 92. T. II. P. III. 48. P. IV. 174. T. III. P. II. 42.
—— (Johannes). T. III. P. III. 46, 133. P. IV. 133.
—— (Willielmus). T. VI. P. I. 36, 84.
Osgodby (Nicholaus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Beatæ Mariæ in Beverley, Diœceſi Eboracenſis. T. IX. P. II. 139. Promovetur ad Rectoriam Sancti Nicholai, ſive Holmechurch in Beverley, Diœceſis Eborum. 256.
Oſgoode (Johannes White), Clericus, Capellanus Godfridi Glouceſtrienſis Epiſcopi. T. VIII. P. II. 252. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Weſtbury Diœceſis Glouceſtrienſis, cum Vicaria Eccleſiæ de Pype Diœceſis Hereford. ibid.
Oſgoteby (Adam de). T. I. P. IV. 36.
—— (Adam). T. I. P. IV. 93, 109, 110, 123, 194. T. II. P. I. 7, 21, 41, 91.
Oſhin (Eth). T. II. P. I. 64.
Oſiander. T. VI. P. III. 134.
Oſithâ Sanctâ (Abbas de). T. III. P. III. 84, 126. P. IV. 133.
Oſleya (Guthorinus de). T. I. P. III. 45.
Oſman Turcarum Sultanus. T. VII. P. III. 118.
Oſmondorlowe (Willielmus). T. IV. P. I. 105.
Oſmore (Johannes). T. V. P. I. 189.
Oſmund (Richardus). T. I. P. IV. 201.
Oſnemul (Galfridus de). T. I. P. II. 203.
Oſney. Monaſterii Commendatarii Scriptum. T. VI. P. III. 44.
Oſolveſtone (Abbas de). T. I. P. II. 93.
Oſpital (Petrus de l'). T. IV. P. III. 182.
—— (Franciſcus de l'). T. IV. P. IV. 85, 95.
—— (Adrianus de l'). T. V. P. IV. 94.
—— (Johannes de l'). T. V. P. IV. 102.
Oſquenſis Epiſcopus (Gaſto). T. II. P. II. 152.
Oſſorienſis Eccleſia de Proviſione. T. III. P. IV. 190.
Oſſorienſis Epiſcopus. Super malo geſtu. T. II. P. III. 28, 30, 38, 59. De reſtitutione Temporalium. 65. De Hæreticâ Pravitate. T. II. P. IV. 47.
Oſſorienſis Epiſcopus. T. I. P. I. 161.
—— (Willielmus). T. I. P. III. 94. P. IV. 39.
—— (Richardus). T. II. P. III. 28, 30, 38, 60, 65.
—— (Richardus). T. II. P. IV. 47.
—— (Richardus). T. III. P. IV. 16.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 190. T. V. P. III. 187.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 87.
Oſt (Adrianus). T. VII. P. I. 215.
Oſtelier (Bertrandus le). T. III. P. III. 63.
—— (Henricus le). T. III. P. III. 195.
Oſtende. Pro Edwardo Norreis Milite Toparchâ. T. VII. P. I. 44. T. VIII. P. I. 150.
Oſthuſen (Johannes). T. V. P. III. 36.
Oſtienſis Marchio. T. I. P. I. 134.
Oſtienſis Epiſcopus (Henricus). T. I. P. II. 104.
—— (E). T. II. P. III. 166.
Oſtinghanger, ſive Weſtinghanger (Rectoria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P. II. 91.
Oſtlowenſis Epiſcopus (M.). T. I. P. III. 69, 90.
Oſtricius Clericus. T. I. P. I. 88.
Oſtrigge. T. V. P. I. 103.
Oſtun (Epiſcopus de). T. III. P. II. 19.
Oswaldi (Sancti) Prior. T. I. P. II. 92.
Oswaldſtree (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Aſſaphenſi. T. VIII. P. III. 34.
Oſwell (Archibaldus). T. VII. P. I. 130.
Oſweſtree (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Aſſaphenſis. T. VIII. P. II. 37.
Oſweſtry (Burgus de). Commiſſio directa Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Oſwelde-Kirke. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Oſythe. Abbatis Monaſterii Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Otbonis (Guillielmus). T. II. P. I. 42.
Oter (Johannes). T. III. P. III. 91.
Oterhampton (Willielmus de). T. II. P. II. 128.
Otery Beatæ Mariæ. Advocatio Eccleſiæ. T. II. P. III. 57.
Otford (Parcus de), in Comitatu Cantiæ. T. VIII. P. II. 50.
O' the Chamber (Thomas). T. IV. P. I. 113.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 114.
—— Wode (Huſſo). T. IV. P. I. 114.
Othenuer de Fermuy Cort. T. I. P. II. 150.
Otho, Nepos Regis. T. I. P. I. 34.
Othohul (David). T. II. P. I. 64, 77.
Otonoghur (Dermod). T. II. P. I. 64, 77.
Ottenbourne (Thomas). T. III. P. III. 127.
—— (Nicholaus). T. V. P. II. 3, 56, 77, 85, 86, 96.
—— (Johannes). T. V. P. III. 19.
—— (Adam). T. VI. P. I. 191, 192, 193, 195.
—— (Adam). T. VI. P. II. 11, 13, 38, 47, 50, 109, 110, 113, 114, 189, 190, 210, 215.
Otterinden (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 39.
Otteſton (Parochia de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Ottewell (Johannes de). T. III. P. I. 121.
—— (Johannes). T. VI. P. II. 203.
Otto & Ottobon, Legati Papæ. T. V. P. IV. 143, 146, 211, 212. T. VI. P. I. 55. T. VI. P. II. 11, 97, 99, 102.
Ottobon (Cardinalis de). T. I. P. II. 29, 47, 52.
Ottomanus (Cardinalis). T. I. P. II. 47, 52.
Ottonis (Hugo Fiz). T. I. P. II. 114.
—— (Hugo Fiz). T. I. P. II. 176, 181, 112.
—— (Hugo Fiz). T. III. P. III. 203.
—— (Ericus Fiz). T. V. P. II. 128, 134. P. III. 32.
Ottington. Protectio Papæ. T. I. P. I. 124.
Ottrington (Willielmus de). T. III. P. III. 89.
Otway (Rogerus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtmorlandiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (Georgius), in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Charters, in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. IV. 119.
Ouchtreloun (Alexander). T. V. P. II. 16.
Oudekyrke (Burgravius de). T. III. P. I. 11.
Oudot (Johannes). T. IV. P. III. 175.
Ovedale (Johannes de). T. I. P. IV. 111.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 60.
—— (Willielmus). T. V. P. III. 131.
Ovenet (Maredud Filius). T. I. P. II. 37.
Overbury (Nicholaus). T. VII. P. I. 20.
—— (Thomas). T. VII. P. IV. 157.
—— (Nicolaus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
—— (Nicolaus), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VII. P. II. 8.
—— (Nicolaus), Miles, Juſtitiarius magnæ Seſſionis. T. VIII. P. II. 19.
—— (Egidius), Miles. T. IX. P. I. 77.
—— (Walterus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 6.
Overheye. In Burgo Southwerke, Monaſterii Prioris Scriptum. T. VI. P. III. 45.
Overk Baro (Milo de). T. I. P. IV. 14.
Overlander (Volcardus). T. VII. P. III. 128.
Overmill (Johannes). T. II. P. III. 167.
Overta (Nicholaus de). T. IV. P. I. 54.
Overton (Willielmus de). T. II. P. II. 114, 115.
—— (Johannes). T. II. P. III. 189.

Overton (*Hugo*). T.II. P.IV. 25.
—— (*Thomas*). T.III. P.II. 144.
—— (*Anthonius*). T.VI. P. II. 208.
—— (*Willielmus*). T. VI. P.IV. 100.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fringford, Diœceſis Oxonienſis. T.IX. P.I. 81.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Glaſon, ſive Glaſton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 93.
Overton ſubtus Arderne. Vicaria. T.VI. P.IV. 144, 151.
Overwerton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P.II. 41.
Overyngham (*Adam de*). T. I. P. IV. 145.
Oveton, Epiſcopus. T.I. P.II. 168.
Oughterlonye (*Jacobus*), Miles & Armiger. T. VIII. P.III. 164.
Ougier (*Johannes*). T.IV. P.III. 85.
Ouhalilam (*Nigellus*). T.II. P.I. 77.
Ovinge. Rectoria. T. VI. P.IV. 162.
Ould Lymington, ſive *Lymington vetera* (Manerium de), in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P. II. 55.
Oundell (Rectoria de), in Comitatu Northampton. T. VIII. P.II. 55.
Ourd (*Thomas*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northumberlandiæ. T.VIII. P.II. 13.
Ourork (*Brianus*). T.VII. P. I. 137.
Ourſelli (*Johannes*). T. IV. P.III. 86.
Ouſney (Dominus *de*). T.II. P.III. 44.
Ouſthorp (*Johannes*). T. III. P.I. 119.
Outcamp (*Willielmus*). T.V. P.I. 138.
Outfeild (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T.VIII. P.II. 55.
Outheby (*Thomas de*). T.II. P.III. 78.
Outlawe (*Rogerus*). T.II. P. III. 80.
—— (*Willielmus*). T. II. P.III. 126.
Owein (*Vechan*). T.I. P.I. 151.
—— (*Thomas*, *Gilbertus*, *Henricus* & *Johannes*). T. II. P.I. 161.
—— (*Johannes*). T. II. P.III. 32.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 7.
—— (*David*). T. VI. P. I. 45, 204.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 194. P.III. 14.
—— (*David*). T. VI. P. II. 195, 196. P. III. 145.
—— (*David*). T. VI. P.III. 228.
—— (*Thomas*). T. VII. P.I. 117.
—— (*Griffinus ap*). T.I. P.I. 151.
—— *Mereduc ap*). T. I. P. I. 151. P. II. 13.
—— (*Lewelinus*). T. I. P.II. 225.
—— (*Griffinus ap David*). T.II. P.I. 47.
—— (*Thomas*). T.II. P.III. 126.
Owen (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
—— (*Lyſon*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
—— (*Robertus*). T. VIII. P.II. 14.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Athelſtanus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 20.
—— (*Albanus*). T.VIII. P. II. 21.
—— *Georgius*) conſtituitur unus Purſivandorum ad Arma, imponiturque ei nomen vulgariter nuncupatum *Rouge-Croix*. T. VIII. P. II. 26.
—— (*Thomas*), Armiger, Feodarius Comitatûs Mountgomery. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Strotton, in Diœceſi Herefordienſi. T.VIII. P.II. 247.
—— (*Georgius*), unus Heraldorum ad Arma. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Roſemarker, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P. I. 79.
—— (*Willielmus*), Armiger, Conſtabularius Caſtri de Harleigh in Comitatu Merioneth. T.IX. P.II. 137.
—— (*Evanus*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtro Walwani, Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. II. 207.
——(*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Steple Aſhton in Diœceſi Sarum. T.VIII. P.IV. 120.
Oweyen (*Robertus de Sancto*). T.II. P.I. 51.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 23.
Oweyl (*Maulgun* Filius). T.I. P.I. 151.
Owles (*Willielmus*), Clericus, Capellanus Elizabethæ Comitiſſæ Dotariæ Lincolniæ. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Owleſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Ownebye (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.
Owsley (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ulſceby, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.IV. 118.
Owthorne. Rectoria. T.VI. P.IV. 151.
Ouyn (*Robertus*). T.IV. P.III. 85.
Oxburgh. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Oxe (*Johannes*). T.V. P.III. 32.
Oxenbregge (*Robertus*), Miles. T.VIII. P. II. 15.
Oxenbrigge (*Robertus*). T.IV. P. II. 91.
—— (*Godardus*). T. VI. P.I. 204.
Oxencoumbe (*Rogerus de*). T. III. P.I. 121.
Oxeneye (*Willielmus*). T. IV. P. I. 54.
Oxenforde Molendinum & Pratum. T.I. P.II. 109, 114.
Oxenhall (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtriæ. T. IX. P.II. 91.
Oxenſtiern (*Axelius*). T.VII. P.II. 190.
Oxindon (*Johannes de*). T.II. P.II. 178.
Oxoniâ (*Johannes de*). T.I. P.IV. 30.
—— (*Richardus de*). T.II. P.I. 70.
—— *Nicholaus de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Petrus de*). T.II. P.IV. 25.
Oxoniæ Comes (*A. de Veer*). T. I. P. I. 43, 44.
—— (*R.*). T. I. P. I. 66. P. II. 89, 92, 93.
—— (*H.*). T. I. P. I. 135. P.II. 60.
—— (*Robertus*). T. I. P.II. 154, 155, 196, 203, 221. P.III. 168, 203, 215. P.IV. 48.
—— Comitiſſa. T. I. P. III. 168.
—— Comes (*Robertus*). T. I. P. IV. 108, 144. T.II. P.I. 59. P.II. 18, 47.
—— Comitiſſa. T.I. P.IV. 111.
—— (*Robertus*). T. II. P.II. 121, 123, 129, 161, 186. P.III. 41.
—— (*Johannes*). T. II. P.III. 96, 128.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 115, 130. T. III. P. I. 11, 12, 111, 121.
—— (*Johannes*) T. III. P.I. 186.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 41, 54, 73, 91.
—— Comitiſſa (*Matilda*). T. III. P.II. 41.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 184, 195, 197.
—— (*Richardus*). T. IV. P.I. 106.
—— Comitiſſa (*Matilda*). T.IV. P.I. 74.
—— Comes. T.IV. P.II. 111, 155.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 164.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 120. T.V. P.I. 14, 61, 62.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 140. P.II. 18, 36, 50, 54, 61, 74, 89, 183. P.III. 3.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 165, 166, 185, 196. P.IV. 24, 86, 135, 163.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 241, 265. T. VI. P.I. 1, 40.
—— (*Johannes*). T. VI. P.II. 70, 120, 138, 160. P.III. 4.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 127. P. IV. 67, 68.
—— (*Henricus*). T.VII. P.III. 221.
—— Cancellarius. T.I. P.I. 153.
Oxoniæ Comitatus, Epiſcopatus, Parliamentum, Univerſitas, *&c.* T. I. P.II. 38. Proviſiones. 84, 86. Pro Cancellario, *&c.* 144. Capellania Beatæ Virginis. 144. Irritatio Ordinationum. P.IV. 42. Pro Univerſitate. 44. Collegium Ballioli. 43. Torneatores. 46. Villa de Oxon, Molendinum, Haveberg Manerium, Hedingdon Manerium, Blixham Manerium, Whitechurch Manerium, Hundred extra Portam Borealem Oxon. P. III. 214. Cuſtodia. P. IV. 118. De Jurgiis ſuper Privilegiis cum Rege. T. II. P.I. 26. Concordia cum Prædicatoribus. 106. Pro Univerſitate contra Gaillardum Cardinalem. P.II. 151. P.III. 21, 25, 35. De Archidiaconatu. P. II. 151. De conceſſione. P.III. 52. Eccleſiæ Beatæ Virginis. 52. Pro Collegio Merton. 53. Scolares ad Staumford divertunt. 117, 124. Super Diſcordiis. 118. De Scolaribus Juris Canonici & Civilis. T. III. P. III. 46. De Collegio vocato Queenshall. 51. De Villâ fortificandâ contra Francos. 73. De Univerſitate ad reſpondendum ſuper exceſſibus perpetratis. 74. Super Pravitate Hæreticâ. 141. De Debatis Boreali & Auſtrali. 188. Walyngford Caſtrum, *&c.* annuam Firmam Villæ de Walyngford & de Sancto Walerico. T.IV. P.III. 164. Pro Univerſitate. T.IV. P.I. 59. Pro Comitiſsâ Pardonatio. 74. Super Collegio vocato Queenshall. 187. De Oſney Abbatia Penſio decem librarum. T. V. P. I. 170. Wodeſtoke. P. II. 179. Hundburgh. 179. Wotton. 179. Stenesfeld. 179. Bodynton, 10 Marcas de Firma duarum partium Manerii, 5 Marcas de Firma tertiæ partis annuatim. 192. De Manerio de Hedyngton cum Hundredo de Bolyndon extra Portam Borealem Oxoniæ 40 l. 192. Pro Firma Villæ 35 l. annuatim. 193. Pro Lecturis in Arte Medicinali, vocatis *Linacres Lectures*. T. VI. P. II. 12. De Fundatione Collegii Cardinalis Eborum. 17. Pro dicto Collegio. 63, 64, 70, 71, 72, 73, 74, 79. Bullæ ad diſmembranda Monaſteria à dicto Collegio. 98, 99. Pro Collegio Cardinalis Bullæ alienandæ. 99. Uniendæ retinendæ. 100. De exemptione. 101. Indulgentiarum. 101. Confirmationis. 102. Pro dicto Collegio. 106. Carta Decani & Canonicorum Cardinalis Collegii facta Regi. 162. Pro Collegio Domini Regis vulgariter dicto, *Henry The Eights Colledge in Oxford*. 175. Glouceſtre, Lincoln, Oryall, Braſen-Noſe, and Baylyoll Collegia ſubjecta Juriſdictioni Epiſcopi Oxonienſis. P.III. 81. Sampforde Dominium, capitale Meſſuagium, diverſæ Acræ Terræ, *&c.* ibidem, Horſepath Manerium, tam in Comitatu Oxon quàm in Comitatu Berks, Capitale Meſſuagium & diverſa Meſſuagia Terræ, *&c.* ibidem; Littlemore Manerium, Capitale Meſſuagium, & diverſa alia ibidem; Temple Cowley Manerium, Capitale Meſſuagium, & diverſa alia ibidem. T.VI. P. II. 167. Monaſterium Sanctæ Fridiswidæ Virginis, Bolles, Shipton, Cuddeſlowe, Bynſey & Heydington Maneria, Advocationes Eccleſiarum de Bynſey, Heydington, Marſton, Churchhill, Frytwell & Ellesfeid. 175. Advocationes Sancti Clementis in Suburbiis Villæ Oxoniæ, Sancti Petri in Ballivâ, in Oxon, & Sancti Albani & Sancti Michaelis ad auſtralem Portam in Villâ Oxon; Baynton & Bekeley. 175. Maneria & Meſſuagia, Terræ, Tenementa, Redditus *&c.* in Villâ Oxoniæ, & Suburbiis ejuſdem, ac in Villis, Campis, Hamletis & Parochiis de Heydington, Marſton, Pedyngton, Ellesfeld, Churche Cowley, Steple Barton, Tackley, Bekeley, Rolyerth, Churchhill, Aſoote, Wodeton, Cowley & Colde-Norton. 175. Fundum Terræ ſitum, *&c.* nuper Monaſterii ſive Prioratûs Sancti Nicholai de Littlemore. 175. Advocatio & Patronatus Eccleſiæ ſive Rectoriæ de Saintforde & annualem Redditum duorum ſolidorum exeuntem de Molendino aquatico in Sainforde quadraginta ſolidos Redditûs annuatim pro portione Decimarum exeunte de Rectoriâ de Wodepery. 175. Meſſuagia, Terræ, Tenementa, *&c.* in Lytlemore, Forſtall, Sydenham, Saundeford, Oxford, Clyfton, Benſton, Whateley, Bryghtewell, Cuddysden-Laurence, Baldon, Churche, Cowley, Wodeton, Tackeley, Godſtowe, & Garſyngton. 175. Annualem Redditum ſex Librarum, tredecim Solidorum & quatuor Denariorum ex Oxon & Berks. 175. Maneria de Stanlak, Broughton & Fylking. P.III. 64. De executione Epiſcopatûs. 80. Monaſterium Beatæ Mariæ de Oſneia. 80. Fullingham. 82. Archidiaconus exoneratus ab auctoritate Epiſcopi Lincolnienſis. 82. Pro Ricardo Cox ad Decanatum Præſentatio. 103. Pro Collegio Beatæ Mariæ & Omnium Sanctorum Lincoln. 122. Pro Roberto Epiſcopo de ratificatione libertatum. 128. De Canonicatu in Eccleſiâ Cathedrali pro Petro Martyre. 196. Comitatus, Dominia & Maneria de Dorcheſter. Cropredrye, Wardington, Cotes, Newthrop, Cothrop & Barton. 164. De Commiſſariis ad viſitandum & reformandum Collegia. 171. Præbenda in Eccleſiâ Chriſti. P. IV. 56. Pro Thomá Fraunces, Lectore in Arte Medicinali. 25. Pro Thomâ Goldwell cuſtodia Temporalium. 65. Pro Johanne Griffith Lectore Juris Civilis. 69. De Officio Prælectoris in Medicinis pro Waltero Baille. 114. De Re Literariâ. 118. Pro Willielmo Clarke Prælectore in Jure Civili. 118. Pro Thomâ Kyngsmyll Prælectore in Linguâ Hebraicâ. 137. Licentia eligendi. 134.

Oxoniæ Regius Aſſenſus. T.VII. P. I. 135. Reſtitutio Temporaiium. 135. De Commiſſione ſpeciali pro Academiâ. 174. Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Præbenda. T. VI. P. IV. 56. Cuſtodia Collegii Lincolnienſis in Commenda. T.VII. P.I. 15. Pro Bartholomæo Warnet Officium Prælectoris in Medicinis. 190. Pro Willielmo Thorne Officium Prælectoris in Linguâ Hebraicâ. 200. De licentiâ eligendi Epiſcopum. P. II. 102. Pro Johanne Bridges Epiſcopo Regius Aſſenſus. 104. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 114. Pro Johanne Harding Prælectore in Linguâ Hebraicâ. 114. Pro Univerſitate, & Auxilio Primogenito Regis præſtando. 166. De licentiâ eligendi Epiſcopum. P. III. 76. Pro Johanne Howſon Epiſcopo Regius Aſſenſus. 79. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 110. De duabus Lecturis in Mathematicis fundatis per Henricum Savile Militem. 147. Pro Ricardo Zouch Officium legendi Jus Civile. 168. Pro Edwardo Meetkerke Prælectore in Linguâ Hebraicâ. 184. Pro Johanne Smith Prælectore in Linguâ Græcâ. 235. Fundatio Lecturæ perpetuæ pro Univerſitate. T.VIII. P. II. 191.

Oxonienſis Epiſcopus (*W.*). T. II. P. I. 97, 164, 165, 180. P.II. 3.

——— (*Robertus Kynge*). T.VI. P.III. 81.

——— (*Robertus*). T. VI. P.III. 103, 108. P.IV. 134.

——— (*Thomas*). T. VI. P.IV. 65.

——— (*Hugo Curwen*). T.VI. P. IV. 135.

——— (*Johannes Underhill*). T. VII. P. I. 15.

——— (*Johannes Bridges*). T. VII. P. II. 101, 114, 169.

——— (*Johannes Howſon*). T. VII. P. III. 79, 110.

——— Epiſcopus (*Johannes*). T. VIII. P. III. 34.

Oxwick (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.IV. 78.

Oye. Juxta Caleſium Eccleſia. T. V. P. III. 190.

Oyles (*Jacobus*). T.VIII. P.I. 119.

Oyſel (*Richardus de*). T.I. P.IV. 58, 72, 73.

Oyſelier (*Stephanus* & *Johannes*, Domini *de Flagy*). T.I. P. III. 183, 184, 190, 192, 196.

P.

P . . . Cardinalis. T.IV. P.I. 11.

P . . . (*Thomas*). T. VI. P. I. 56.

Pabenham (*Johannes de*). T. I. P. III. 190.

——— (*Johannes*). T.I. P.IV. 111. T. II. P.I. 37.

Pacæus (*Otho-Adam*). T. VI. P.II. 214.

Pace (*A.*). T.V. P.IV. 168.

— (*Richardus*). T.VI. P.I. 117, 126, 131, 183.

— (*Richardus*). T.VI. P.III. 6.

Pacenſis Epiſcopus (*Petrus*). T. VI. P. I. 187.

Pacent (*Johannes*). T.V. P.IV. 94.

Pacis Cuſtodes. T. I. P. II. 88. Pax reformanda. 90.

Packenham (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.I. 34.

Packer (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Queene-Camell, ſive Eaſt-Camell, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 247.

—— (*Thomas*), junior. Conceſſio ei facta Officii Clerici Ordinationum infra Caſtrum de Carliſle, *&c.* in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. III. 83.

—— (*Robertus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici Parliamentorum ad vitam. T. IX. P. II. 137.

Packington (*Johannes*), Miles. T.VIII. P.II. 17.

Pacye (*Chriſtophorus*). T.VI. P.IV. 92.

Padburne. Nomen cujusdam Rectoriæ in Comitatu Bucks. T. VIII. P.II. 51.

Padbury (*Johannes de*). T.III. P.I. 176.

Paddeſley (*Johannes*). T.V. P.I. 185.

Padding (*Johannes*). T.IV. P.I. 54, 184.

Paddy (*Michael*). T.VII. P.I. 214.

—— (*Willielmus*). T.VII. P.III. 126.

—— (*Willielmus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.

Pade (*David*). T.VI. P.IV. 101.

Paderborn (*Bernardus-Gaufridus*). T. I. P. I. 34.

Paderbornenſis Epiſcopus. T. I. P.II. 78. T. III. P.IV. 130, 131.

Padfield (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hunteſham. T.IX. P.II. 143.

Padington. Eccleſia. T.VI. P.III. 187.

Padſtowe (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 57.

Padſtowe (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P. I. 2.

Paduâ (*Marſilius de*). T. II. P. II. 199.

—— (*Johannes de*). T.VI. P.III. 112, 173.

Podyngton (*Johannes de*). T. II. P.II. 140.

Paff (*Kaval*). T.III. P.II. 142.

Pagana (*Fredericus de*). T. III. P.II. 177.

Paganellus (*Radulphus*). T. I. P. I. 4.

——— (*Gervaſius*). T.I. P.I. 5.

Pagani (*Robertus* Filius). T.I. P.II. 30, 57.

—— (*Robertus*), Dominus *de Languor*. T.I. P.II. 156, 203. P.III. 131, 203. P. IV. 5, 49, 58.

—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 108, 121, 128, 136, 137, 140, 145, 156, 170, 190. T. II. P.I. 37, 59.

—— (*Gauſelinus*). T. II. P.I. 37.

—— (*Robertus*). T. II. P. II. 141, 187.

—— (*Arnaldus*). T.II. P.III. 114.

—— (*Thomas*). T.III. P.II. 59.

Page (*Rogerus*). T. II. P.I. 161.

— (*Rogerus*), & *Matilda* Uxor. T.II. P. I. 198.

— (*Richardus*). T. V. P.III. 62.

— (*Willielmus*). T.V. P.IV. 135.

— (*Robertus*). T. VI. P. II. 3.

— (*Richardus*). T.VI. P.II. 161, 173.

— (*Richardus*). T.VI. P.III. 228.

— (*Rogerus*). T. VI. P.IV. 8.

— (*Roulet le*). T.VI. P.I. 208.

— (*Johannes*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.

— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.

— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 136.

— (*Willielmus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii unius Baronum de Scaccario. T. IX. P.II. 206.

— (*Nicholaus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam de Wemme, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. IX. P.II. 251.

Pageham (*Willielmus*). T.III. P.I. 126.

—— (*Edmundus*). T.I. P. IV. 145.

Pageles (*Nucus de*). T.II. P.II. 122.

Pageſa (*Bertrandus*). T.I. P.III. 30.

Paget (*Willielmus*). T.VI. P.III. 110, 120, 130, 131, 135, 144, 152, 153, 168, 170, 182, 189. P.IV. 5, 20, 26.

— Dominus (*Willielmus*). T.VII. P.II. 169.

— Dominus (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 144.

— Dominus (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 11, 15.

Pagham. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.

Paginton (*Thomas*). T.VII. P.I. 8.

Pagnus (*R.*). T.VI. P.I. 80.

Pagyt (*Euſebius*). T.VI. P.IV. 162.

Paignel (*Robertus*). T.I. P.II. 104.

—— (*Johannes*). T.II. P.I. 37, 52.

Paihers (*Petrus de*). T.I. P.III. 37.

Pailhers (*Johannes*). T.V. P.IV. 94.

Paill (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 95.

Paillart (*Phil.*). T.III. P.I. 195, 197. P. II. 54.

Pailley (*Guillielmus de*). T. III. P. I. 195, 197. P.II. 54.

—— (*Didier*). T.V. P. IV. 97.

Paillo (Dominus *de*). T.VII. P.I. 89.

Pain (*Simon*). T.IV. P.III. 85.

— (*Egidius*). T. V. P. IV. 102.

— (*Robertus* Fiz). T. I. P.III. 188.

— (*Henricus* Fiz). T.I. P.IV. 30.

— (*Robertus* Fiz). T. II. P. II. 107, 108, 169.

— (*Elis* Fiz). T.II. P.IV. 129.

— (*Robertus* Fiz). T. II. P. IV. 139, 185. T.III. P.I. 101.

Paintan. T. VI. P. I. 102.

Painter (*Patricius*). T.VI. P.I. 8.

Paiot (*Johannes*). T.IV. P.III. 100, 167.

Paiſh (*Johannes*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

Paiſible (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.

Paislay. T.VII. P.I. 32.

Paiſſant (*Johannes*). T.IV. P.III. 14.

Pake (*Robertus*). T.VI. P.III. 164.

— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Petri in Dunwich, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P. III. 168.

Pakeman (*Simon*). T. III. P.III. 26.

Pakenham (*Henricus*). T.IV. P. IV. 162.

Pala (*G. de*). T. III. P.IV. 155.

Paladyn (*Johannes*). T. III. P. I. 193. P. II. 79.

Palant (*Carſelis*). T.VII. P.I. 41, 42.

Palard (*Johannes*). T. III. P.II. 43.

Palas (*Stephanus de*). T.I. P.III. 37.

Palatin (Comes). T. I. P. I. 53, 54. P. II. 78.

Palatina (*Louiſa* Electrix). T.VII. P.II. 188, 191, 194, 195.

—— (*Elizabetha* Electrix). T.VII. P.II. 198, 199, *&c.*

Palatinatus. Inſtructiones de negotiis Palatinatûs. T.VIII. P.I. 56.

Palatinenſis Epiſcopus (*Stephanus Poncher*). T. VI. P. I. 15, 75, 77, 142, 143, 144, 145, 147, 150, 254, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170.

Palatini (*Guillielmus*). T. I. P. III. 38.

Palatinus Rheni (*Rupertus*). T.II. P.IV. 48. T.III. P.I. 33.

——— (*Albertus*). T.IV. P.II. 10.

——— (*Johannes Caſimirus*). T. VII. P. I. 58, 124. P.II. 178, 179, 183, 185, 188, 191, 192, 194, 196, 199.

——— (*Philippus* (*Ludovicus*). T.VII. P.I. 102, 124. P. II. 181.

——— (*Wolfangus Willielmus*). T. VII. P. II. 23, 166.

——— (*Fredericus*). T. VII. P.I. 125, 146, 180, 181. P. II. 182, 184, uſque 188, 191, 192, 193, 194, 196, 198, 201, 203, 204, 206.

Palatinus Rheni. De Pace Trecenſi approbatâ per Comitem. T.IV. P.III. 186. Procuratorium Comitis. P. IV. 19. 129. Acquietantia Comitis. 31. De Annuitate Comiti ſolvendâ. 102. Acquietantia Procuratoris Comitis. 131.

Palatinus Comes. De Penſione T.V. P.I. 137.

Palatinus Elector. Commiſſio directa Roberto Anſtruthero Militi ad tractandum cum Imperatore Romano de reſtitutione hujus Electoris. T.VIII. P.III. 169.

Palatio (*Petrus de*). T.II. P.II. 142.

—— (*Johannes de*). T.III. P.IV. 160.

Palatio Sancto (Dominus *de*). T.III. P.II. 24.

Palefroy (*Guido*). T.IV. P.III. 85.

Paleucula (*Ferandus de*). T.IV. P. III. 53.

—— (*Ferandus de*). T.V. P.III. 60.

Palenſis Epiſcopus. T.III. P.I. 26.

Palentinus Epiſcopus. T. I. P. I. 15.

Paleologus (*Andreas*). T.V. P.IV. 40.

Palerienſis Comes (*Bernardus Rogeri*). T.I. P. II. 134.

—— (*R.*). T.I. P.III. 85.

Paley (*Johannes le*). T.IV. P.III. 14.

Paleſdache (*Patricius de*). T.I. P.IV. 118.

Palgrane. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.

Palgrave (*Auguſtinus*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12.

Palicia (*Hugo de*). T.II. P.II. 14.

Paliſſe (*Petrus*). T.I. P.III. 38.

Pallavicinus (*Johannes-Baptiſta*), Presbiter Cardinalis. T.VI. P.I. 200.

—— (*Johannes-Baptiſta*). T.VI. P. II. 155.

Palleyn (*Johannes*). T.VI. P.IV. 101.

—— (*Horatius*). T.VII. P.I. 1, 4, 18, 20, 33, 36, 106.

—— (*Anna*), Uxor. T.VII. P.I. 106.

—— (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 144.

Pallium Cantuarienſe. T.II. P.I. 55.

Palmer (*Henricus le*). T.II. P.II. 196.

—— (*Robertus le*). T.II. P.II. 196.

—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 194.

—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 62.

—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 88.

—— (*Thomas*). T.IV. P.II. 51.

—— (*Richardus*). T.V. P. III. 163.

—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 221.

—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 50, 120.

—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 224. P.IV. 14.

—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.

—— (*Bartholomæus*). T. VI. P.IV. 163.

—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 163.

—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 224.

Palmer (*Andreas*). T. VII. P. III. 13.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 145.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Thomas*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Palmer (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 236.
—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Georgii in Southwarke, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. III. 167. Conceſſio ei facta Præbendæ in Eccleſiâ Cathedrali Sanctæ Trinitatis Glouceſtrienſis. 280.
—— (*Jacobus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 127.
—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Steeple Aſhton cum Sonnington, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. I. 80.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Thorneton, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 211, 254.
Palmes (*Franciſcus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Guido*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Guido*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Rotel'. T. VIII. P. II. 32.
Palon Dragonis (*Lopiz*). T. II. P. III. 33.
Paloun (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 43.
Palteſmore (*Willielmus*). T. V. P. I. 7.
Palton (*Johannes* & *Willielmus*). T. IV. P. II. 130.
Palud (*Galfridus de*). T. I. P. I. 40.
Palyngton (*Johannes de*). T. III. P. I. 121.
Pamflot (*Henricus*). T. III. P. III. 195.
Pampedon (*Johannes de*). T. II. P. I. 52.
Pampelunenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 15.
—— (G). T. I. P. I. 41. T. II. P. III. 10.
—— (*Burgenſis Aſnarotus*). T. II. P. III. 55.
—— Epiſcopus. T. III. P. III. 16.
—— (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 94, 96.
Pampesworth (*Nicholaus de*). T. I. P. III. 103.
Pamſars (*Bernardus*). T. I. P. III. 179.
Pamtheur (Comes *de*). T. IV. P. III. 152.
Pane (*Berengarius de*). T. III. P. III. 68.
Panaya (*Buchardus de*). T. I. P. I. 40.
Pancarreke. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Pancras (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Pancraſii de Lewes (Prior *Sancti*). T. I. P. I. 30.
Pancratii Sancti Lewenſis Ordinis Cluniacenſis Diœceſis Ciceſtrenſis. T. V. P. II. 101.
Pancratii Sancti Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Pancratius (*Sanctus*), ſive *Kentiſh-Towne*. Parochia ſic dicta in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 169.
Pandecta. De imprimendo. T. VI. P. III. 199.
Pandulphus Subdiaconus. T. I. P. I. 53, 54, 61, 62, 66.
—— Norwicenſis Electus. T. I. P. I. 67, 70, 71, 76, 79, 80, 81.
Panebrok (*Baldwinus*). T. III. P. II. 43.
Panel (*Fulco*). T. I. P. I. 11.
Panelli (*Robertus de*). T. I. P. I. 114.
Panely (*Thomas de*). T. I. P. I. 142.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 23.
—— (*Reginaldus*). T. I. P. II. 57.
—— (*Reginaldus*). T. II. P. II. 81.
Panes (*Robertus de*). T. I. P. II. 216.
Panetrie (*Richardus de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 11.
—— (*Adam*). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 5.
Panett (*Robertus de*). T. III. P. II. 154.
Panmer (*Richardus*). T. VI. P. II. 163.
Pannall (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſitâ. T. VIII. P. II. 54.
Pannel (*Johannes*). T. IV. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 31.
Panni. Proclamatio ad impediendas fraudes in Pannorum fabricâ. T. VIII. P. IV. 3.
Pannomus (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 134.
Pannorum Operarii. T. II. P. IV. 168.
Pannorum Textores de Flandriâ. T. II. P. III. 68.
Panorum Epiſcopus (*Walterus*). T. I. P. I. 17.
Pantener (Domina *de*). T. III. P. III. 93.
Panter (*Johannes*). T. IV. P. III. 31.
Panting (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Michaelis, in Civitate Coventrienſi. T. VIII. P. IV. 67.
Pantolf (*Hugo*). T. I. P. I. 48.
Pantreour (*Guillottus le*). T. I. P. IV. 110.
Panuſia (*Johannes de*). T. V. P. I. 112.
Pany (*Ludovicus de*). T. V. P. IV. 95.
Panyſadre (*Willielmus*). T. II. P. I. 159.
Panzouus (*Franciſcus*). T. V. P. I. 158.
Papa. Literæ Papæ ad Regem Angliæ. T. I. P. I. 32, 45, 46. Ad Regem Franciæ. 32. Ad Ducem Auſtriæ. 33. Ad Epiſcopum Rothomagenſem. 33. Ad Barones. 47. Fallacia. 133. Iniqua ſententia. 134, 135. Dat Privilegia. 152, 154. Papæ Alexandri Quarti Creatio. 190. Gregorii creatio. P. II. 121. Campſores & Mercatores. 6. Papæ Innocentii Quinti Promotio. 152. Notificatio. 153. Nicholai Tertii Promotio. 165. Martini. 191. Honorii. 240. Nicholai. P. III. 21. Cœleſtini. 136. Abdicatio Cœleſtini. 141, 142. Bonifacii Electio. 141. Revocatio. 154. Benedicti Electio. P. IV. 30. Clementis Quinti. 44. De Exeniis Papæ miſſis. P. III. 85. Juriſdictio in Temporalibus negata. P. IV. 5. Papæ Nepos. 45, 48. Nuncii. 99. Credentia. 99. Contra Bullas jus Regis manutenendum. 102, 105. Nuncii non admittendi. 106. Rex queritur de geſtu. 108. Contra invaſiones. 109. Pro Nepote. 123. Ad Papam Nuncium. 137. Contra Bullas. 143. Pro Nepote. 147. Nunciorum Protectio. 168. De credentiâ. 196. Sine Prælatis & Proceribus non reſpondendum Papæ. 202. Credentia. 208. T. II. P. I. 11, 12, 23. De mutuo. 25, 32. Eligendus. 67, 86, 87. Creatio. 100. De Nunciis. 105. Pro Curſoribus. 125. Nuncii. 136. Male tractati in Vaſconiâ. 150. Literæ laceratæ. 151, 152. Credentia. 167. Jus Regis violatum. 171, 173. Credentia. 194. Contra Uſurpationes. P. II. 9, 18. Credentia. 30. Nuncii. 32. De Rebellione Magnatum. 38, 40. Credentia. 65. Pro Nuncio Commendatoria 83. Non moleſtando. 87. Pro Nuncio. 107, 120, 133. De Credentiâ. 152. Pro Nuncio. 156, 157, 158, 170. De credentiâ. 184. P. III. 10. De injuriis Nunciis illatis. 97. De creatione Benedicti. P. III. 122. Pro Nunciis. 124, 136, 140, 186, 202. De Credentiâ. 159. Pro Nunciis. P. IV. 16. Super Electione maturandâ. 123. Super Electo. 123. Super creatione. 124, 127. Contra Uſurpationes. 143. Objurgationes. 37, 38, 53. Hortatur. 60, 139. Dehortatur ſuper Titulo Franciæ. 70. De credentiâ. 72, 85. Reſpondet. 79. De Diſpenſatione. 85. Commendatoria. 148. Contra Uſurpationes. 152. De non gravando. 157. Rogat. 169. Deprecatur. 174. Literæ de Treugis Franciæ. 182. De Nuncio. 187. De tractando, 188. De Credentiâ. T. III. P. I. 20, 24. De Creatione. 84. De ſubmittendo Papæ concordanda cum Francia. 100, 105. Pro Nunciis. 108. Litera ſuper Tractatu Burdegaliæ. 140. Ad Pacem Exhortatoria. 160, 189. Super Pace Bretignienſi. 211. Licentia abſolvendi à juramento. 211. Super Pace prædictâ. 212. Pro Nunciis. 213. De jocunditate propter Pacem Bretignienſem. 215. De victoriâ & ſubſidio. P. II. 45. De credentiâ. 80. De Provinciâ invadendâ. 137. De Proviſione. 148, 181. Pro Financiâ Germani ſui. 185. Pro Nunciis. 186. De Cardinalibus pro Pace. 188, 189. Sacramentum Procuratoris. 191. De concordiâ cum Rege. P. III. 15, 16. Pro Nunciis. 17. De Tractatu. 18. De Nunciis mediantibus Pacem & Treugas inter Franciam & Angliam. 22, 23. Pro Nunciis. 26, 46. De compoſitione cum Rege. 34, 55. De adeundo Romam. 47. De Cardinalibus rebellibus. 87. De Statuto in Aquitaniâ. 99. De Rebellione contra. 104. De Ligâ. 117. De concordiâ. 117, 126. Pro Miniſtris. 138. Pro Collectore. 138. De Imaginibus exportandis. 139. Pro Subcollectore in Hyberniâ. 143. De Electione contra concordiam. 149. Pro ſuſtentatione. 195. Super correctione Capellanorum. P. IV. 107. De Sacramento Collectorum. 31, 88. Contra impoſitiones. 47. Super horrendis Exceſſibus Curiæ. 58. Contra Proviſores Papales. 104. De Capellanis corrigendis. 111. De Capellano conſtituto. 155. Pro Nuncio. 155. De compellendo inobedientes obedire. 156.
Papa. Collectoris ſacramentum. T. III. P. IV. 162. De correctione Capellanorum. 172. Pro Nuncio. T. IV. P. I. 93, 94. De Procuratoribus ad 100. de Pecuniâ per Collectorem non transmittendâ. 136. De Collectore conſtituto. 137. De Nuncio. 148. Contra Papas Hæreticos. 160. De Nuncio venturo. P. II. 4. Ad Principem Walliæ. 5, 8. Super creatione ſuâ. 75. Ambaſſiatores ad eum. 113. Pro Nuncio. 114. Ad Papam Litera ſuper Archiepiſcopatu Cantuarienſi. T. IV. P. II. 72. Super Pecuniis ad Papam mittendis. 77. Pro Ambaſſiatoribus. 78. Pro Nunciis. 87. De Proviſione per Petrum de Luna. 198. Martini Electionis Notificatio. P. III. 28. Coronatio. 32. De Johanne XXIII. Papâ. 33. Nuper Papæ cuſtodia Epiſcopo Wintonienſi commiſſa. 34. Pro Secretario. 37. Pro Nunciis ſuper Pace Franciæ. 41. Litera ad Ducem Clarentiæ ſuper Pace. 48. Pro Secretario. 48. Super ſubmiſſione Johannis. 121. Pro Nuncio Papæ. 124. Super Statuto in Angliâ Eccleſiæ Romanæ præjudicativo. 136. De Regio Aſſenſu pro Epiſcopo Landavenſi ad Papam. P. IV. 93. Pro Epiſcopo Wygornienſi. 105. Pro Nepote Proſpero de Columpna. 119. Ad Papam pro Abbate Sancti Auguſtini juxta Cantuariam. 125. De Ambaſſiatâ ad Papam. 140. Pro Ambaſſiatore. 141. Pro Collectore. 143. De Cruciatâ. 145. Ad Papam pro Epiſcopo Ciceſtrenſi. 150. Pro Abbate Eccleſiæ Sancti Auguſtini extra Muros Cantuariæ. 157, 173. Super Pace Attrebatenſi. T. V. P. II. 8. De Machinationibus Papæ. T. IV. P. IV. 165. De ſummâ ſolvendâ Papæ. 172. Pro Nuncio. T. V. P. I. 36. Pro Ambaſſiatoribus. T. IV. P. IV. 181. Pro Nunciis. 194. Pro Acolyto. T. V. P. I. 75. De Indulgentiis publicandis. 76. Bulla quod Papa non abſolverit Ducem Burgundiæ a juramentis. 21. Pro Nepote Paulo Barbo Italico. 25. Ad Papam pro Thomâ Bouchier. 29. Pro Epiſcopo Norwicenſi ad Epiſcopum Lincolnienſem. 31. Confœderatio cum Eugenio. 111. Ad Papam pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 121. De licentiâ ad Officium Prothonotarii Papæ aſſumendum. 117. Proviſio de Epiſcopatu London. P. II. 21. Ad Papam Significavit pro Epiſcopo Lincolnienſi. 29. Ad Papam pro Jubileo pro Ordine Johannitarum. 57. Pro Collectore Vincentio Clement de licentiâ. 67. Pro Secretario Johanne Lax de recipiendo. 69. De obedientiâ Regis Papæ præſtandâ. 77. Ad Regem ſuper Epiſcopo Dunolmenſi eligendo. 77. Ad Regem de credentiâ pro Epiſcopo Interamnenſi Referendario. 83. De præſtandâ obedientiâ. 84. Pro Legato de licentiâ acceptandi Epiſcopatum. 102. Ad Regem Edwardum Quartum ſuper erectione ad Regnum. 110. Super Proviſione de licentiâ acceptandi. 167. Diſpenſatio Papalis. 168. De Diſpenſatione ad incompatibilia Bulla. P. III. Pro Cubiculario Ricardo Leſey. 138. Ad Papam Literæ Regis de aſſumptione Regni & pro Epiſcopo Dunolmenſi Electo. 142, 143. Ad Papam Literæ de credentiâ. 144, 145. Ad eundem pro Epiſcopo Lincolnienſi Electo. 146. De Obedientiâ Regis ei præſtandâ. 157. Super Bullâ de inquirendo. 164. Diſpenſatio ſuper Matrimonio Henrici Septimi & Elizabethæ. 172, 180. Super ſucceſſione in Regno Angliæ approbatoria. 173. Pro abſolutione tumultuantium. 184. Contra Prælatos Hybernicos. 187. Contra Epiſcopum Aſſavenſem. 187. Contra tumultus excitantes ſuper jure ſuccedendi. 191. Bulla de moderatione Immunitatum. P. IV. 68. Bulla pro Epiſcopo Wyntonienſi commendatoria. 161. Bulla de confirmatione pro Priore Sanctæ Trinitatis London. 70. Bulla de Prioratu de Montisfonte ſupprimendo. 76. Bulla de Prioratu de Lusfeld ſupprimendo. 77. Bulla de Indulgentiâ conceſsâ. 77. Bulla de licentiâ abſolvendi. 80. Pro Prælatis Hybernicis convocandis. 109. De indulgentiâ. 109, 120. Super Unione Eccleſiarum Diſpenſatio. 143. De Prioratibus ſupprimendis & annexandis. 146. De tractando in Curiâ Romanâ ſuper auxilio contra Turcas. 150. De interdicto contra Regem Franciæ, ſi defecerit in ſolutionibus faciendis. 155. Pro Margaretâ primogenitâ Regis Angliæ Diſpenſatio Matrimonii cum Rege Scotorum. 157. Diſpenſatio ad incompatibilia. 164.

Papa. Tranſcriptum Bullæ Alexandri pro Capellâ de Wyndiſore. T. V. P. IV. 195. Bulla Julii notificans ſuam Electionem. 206. Super Matrimonio Henrici Principis Walliæ Diſpenſatio. 207. Bulla unionis Prioratûs Luffeldiæ & Capellarum Sancti Martini Magni & Tykhill Capellæ Regis Weſtmonaſterii. 210. Bulla confirmationis pro Capellâ Regis Weſtmonaſterii. 211. Bulla indulgentiæ de Scalâ Cœli. 212. Bulla de transferendo Corpore Henrici Sexti. 212. Bulla contra abutentes immunitatibus Eccleſiarum. 212. Bulla pro Thomâ Wolſey ad tertium incompatibile. 257. Juramentum Fidelitatis factum Papæ per Epiſcopum Dunolmenſem. T. VI. P. I. 3. De Procuratore conſtituto in Curiâ Romanâ Archiepiſcopo Eborum. 7. De Aureâ Roſâ Regi Angliæ pro munere miſsâ. 11. De Ligâ pro Bononiâ recuperandâ & ſummo Pontifice defendendo. 23, 25, 29, 30. Bulla de tranſlatione. 29. Ligæ pro reſcuſſu Papæ confirmatio Regis. 29. De Conſilio Generali Lateranenſi. 30. De Admirallo pro ſuccurſu Papæ. 30. De Licentiâ impetrandi & deferendi Bullas. 36. De faciendo Ligas pro defenſione Eccleſiæ. 36, 37. Articuli Bullæ conceſſæ Regi Angliæ & proficiſcentibus contra Ludovicum Franciæ. 37. De tractando cum Imperatore pro defenſione prædictâ. 37. Super dictâ defenſione. 38, 39. Bulla notificans Electionem Leonis Papæ Decimi. 39. Appunctuata cum Leone Papâ pro defenſione Eccleſiæ. 41. Super defenſione Papæ & Eccleſiæ. 43, 45, 46. Literæ ad Regem Angliæ à Cardinalibus ſuper Electione Leonis Decimi Papæ. 49. Litera à Cardinali Eborum ſuper Victoriâ contra Gallos. 50. De Brevi pro Rege Angliæ per Julium Papam conceſſo in manibus Cardinalis Sinigalenſis depoſito. 50. De prædicto depoſito Cardinali Eborum reddito. 51. Litera Papæ ad Pacem hortatoria. 53. Bullæ ſuper promotione Thomæ Wolſey in Epiſcopum Lincolnienſem. 55, 56. De Pileo & Gladio conſecratis ad Regem Angliæ miſſis. 57. Literæ ad Regem ſuper Eleemoſinis & Indulgentiis. 59. Pro Thoma Wolſey de abſolvendo. 79. De promovendo. 79. De juramento recipiendo. 80. Deſtinatio Pallii. 80. De Pallio tradendo. 81. Litera ad Regem Angliæ pro Hadriano Tituli Sancti Chryſogoni Cardinale. 86. De licentiâ impetrandi Bullas. 86. Litera ad Regem Angliæ ſuper Archiepiſcopo Sancti Andreæ Legato à latere. 96. Litera Regis Scotiæ ad Papam de Prælatiis providendis. 104. Regis Angliæ Litera ad Papam pro Ricardo Newyl. 104. Bulla de Proviſione. 104. Papa ad Regem Angliæ pro Polidoro Vergilio in carcere conjecto. 105. Bulla ſuper Exceſſibus Clericorum. 111. Ad Regem Angliæ Litera ſuper anticipatione æquinoctiorum & emendatione Kalendarii. 119. De Confœderatione pro defenſione Eccleſiæ. 120, 121, 125. De poteſtatibus ſuper lite in Romanâ Curiâ pendente conceſſis. 127. Bulla pro Expeditione contra Turcas. 129. Sacramentum Collectoris. 133. De conſpiratione contra Papam. 134. Ad Regem Angliæ pro ſubſidio contra Hoſtes Eccleſiæ. 135. Pro ſubventione Eccleſiæ. 137. Bulla Decimarum. 137. Bulla de Pace & induciis inter Principes Chriſtianos. 140. Bulla plenariæ remiſſionis pro Legato de latere. 141. Bulla pro Cardinali Eborum ſuper privatione Hadriani Cardinalis. 142. Bulla de Pace inter Chriſtianos Principes & Exercitu parando contra Turcas. 146. Bulla de acceſſu ſuo in Ligam inter Principes initam. 170. Bulla de Penſione pro Cardinali Eborum. 187. Bullæ prorogationis Officii Legationis à latere. 191, 193. Bulla pro Cardinali Eborum ſuper Electione Librorum Martini Lutheri. 194. Bulla pro Titulo Defenſoris Fidei conceſſo Regi Angliæ. 199. De Libro per Regem Angliæ contra Lutherum ſcripto 200. Bulla ſuper Epiſcopatu Dunelmenſi commiſſo. 210. Bulla de Treugis inter Principes Chriſtianos. 212. Bulla pro Cardinali Eborum ſuper Legatione. 215. Notificatio Electionis Papæ Clementis ad Cardinalem Eborum. T. VI. P. II. 6. Pro Rege Angliæ, de Titulo *Defenſoris Fidei*, Confirmatio 7. De ſuppreſſione Monaſterii Sanctæ Fredeswidæ. 8. Pro Cardinali Eborum ad viſitandum Loca religioſa. 9. Eidem Cardinali auctoritas per Papam conceſſa ad ſupprimendum Monaſteria. T. VI. P. II. 11. De Proviſione. 12. Bulla pro Cardinali Campegio Epiſcopo Sarum. 14. Pro Rege Angliæ Protectore Fœderis Italici. 76. De Papâ captivato & Urbe Româ direptâ per Cæſarianos. 80. Bulla ad cognoſcendum in Cauſâ matrimoniali inter Regem & Catherinam Reginam Angliæ. 95. Bulla ad degradandum delinquentes Clericos. 96. Bullæ de ſuppreſſione Monaſteriorum. 96, 97, 99. Pro Redemptione primorum Fructuum Norwicenſis Diœceſis. 98. Bullæ diſmembrandi Monaſteria. 98, 99. Facultas alienandi. 99. Bullæ pro Collegio Cardinalis Oxonienſis. 100, 101, 102. Pro Collegio Cardinalis Ipswich. 102. Bulla de Facultate ſupprimendi Monaſteria. 107. Bulla pro Collegiis Regalibus Wyndeſoriæ & Cantebrigiæ. 107. Bulla pro Cardinali Eborum ſuper curâ Eccleſiæ Wyntonienſis. 114. Ad Clerum Wyntonienſem de Obedientiâ. 115. Ad Vaſallos Wyntonienſes pro eodem. 115. Ad Populum Wyntonienſem de intendendo eidem. 115. Super computatione Anni Domini in Brevibus Paparum inſtrumentum. 117. Papa Regem Franciæ à Juramenti violatione abſolvit. 139. Super computatione Anni Domini in Brevibus ſub Annulo Piſcatoris. 140. Litteræ Procerum Anglicanorum ad Papam ſuper Cauſâ Regis. 160. Bullæ de abſolvendo, ac ſuper Diſpenſationibus & Proviſionibus ad incompatibilia ratificatio Regis Angliæ. 173. Bulla pro Johanne Scot, qui ſine cibo vel potu per centum & ſex dies vixerat. 176. Appellatio Regis à Papa. 188. Pro Collectore Papæ. 189. Super uſurpatione Papali & de nullitate & renuntiatione Authoritatis. 194, 195, 196, *& ſeq.* 218, 220. P. III. 14. Super injuriis Regi illatis. P. II. 214.

Papa (Guillielmus) de. T. III. P. I. 191.

—— *(Jacobus de)*. T. III. P. IV. 18.

Papalis Civitatis Epiſcopus Cardinalis (*T.*). T. I. P. IV. 22, 34, 36, 43.

—— (*T.*). T. I. P. IV. 103, 137, 159, 181. T. II. P. I. 28.

Pape (Johannes). T. IV. P. II. 8.

Papedii (Stephanus), & *Elena* Uxor. T. I. P. III. 164.

Papenham (Johannes). T. V. P. I. 4.

Paper (Franciſcus). T. VI. P. IV. 149.

Paperill (Johannes). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 26.

Papeworth (Richardus). T. VI. P. IV. 46.

Paphurſt (Chriſtianus de). T. I. P. IV. 164.

Papienſis Epiſcopus. T. I. P. II. 31.

—— *(Willielmus)*. T. I. P. II. 32, 33.

Papillon (Mace). T. V. P. IV. 93.

Papiloun (Rogerus). T. II. P. I. 37.

Papilus. T. VI. P. II. 52.

Papin (Johannes). T. V. P. IV. 93.

Papiſmi Synopſis. Titulus Libri. Licentia Paulo Willet Clerico pro impreſſione hujus Libri. T. VIII. P. III. 100.

Papiſta. Conſpiratores. T. VII. P. II. 143, 145, 146.

Papoire (Thomas de la). T. V. P. III. 182.

Papworth (Willielmus de). T. I. P. IV. 20.

Papyngthorp (Henricus). T. IV. P. I. 191.

Par (Willielmus de). T. III. P. IV. 85.

—— *(Edwardus)*. T. V. P. IV. 199, 200.

—— *(Willielmus)*. T. VI. P. II. 159.

—— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 202.

Paracombe (Eccleſia de). T. VIII. P. III. 33.

Parada (Johannes de). T. III. P. II. 208.

Paramore (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 25.

Paramour (Thomas). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 37.

Parant (Johannes). T. III. P. IV. 120, 128.

Paras (Bernardus de). T. II. P. IV. 139.

Paratmen (Petrus). T. V. P. III. 60.

Parator (Bertrandus). T. II. P. II. 19.

Parc (Henricus du). T. IV. P. II. 59, 89, 90, 101.

—— *(Henricus)*. T. IV. P. III. 182.

Parchemyner (Willielmus). T. IV. P. II. 73.

Parco Lude (Abbas *de*). T. I. P. II. 93.

Parcus infra Parochiam de Ewell Nonſuch, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 50.

—— *de Orford*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Lawnde*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.* 55.

—— *Weſtwoode*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Kendall*, ſive *Kendall-Parke*, in Comitatu Weſtmorlandiæ. *ibid.*

Parcus Sharpeham, ſive *Sharpeham-Parke*, in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.

—— *Markenfeild*, in Comitatu Eborum. 59.

—— *Rothelhaie*, ſive *Rowndhay*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Shipdam*, in Comitatu Norfolciæ. 60.

—— *Banbury*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*

—— *Dudley*, in Comitatu Staffordiæ. 61.

—— *Feckenham*, in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*

—— *Freemantell*. in Comitatu Southamptoniæ. 162.

—— *Faſt-Parke* in Brancepeth, in Comitatu Epiſcopatûs Dunelmenſis. *ibid.*

—— *Baghott*, infra Foreſtam de Windſor, in Comitatu Surriæ. 164.

Pardiſhowe (Thomas de). T. II. P. IV. 93.

Pardo (Alvarus & Jeronymus). T. VI. P. III. 202.

Pardonationes. T. I. P. II. 104. Pardonationes irritæ. 101. Generalis ad Requiſitionem Annæ Reginæ. T. III. P. III. 131, 134. De non moleſtando contra formam. 144. Super adhæſione Duci Glouceſtriæ. P. IV. 139, 145. Pro Duce Herefordiæ. 141. Renovata. 142. Archiepiſcopi Cantuarienſis. 153. Proclamatio ſuper. 155. Epiſcopi Carliolenſis. 192. Pro Comitibus Cumbriæ & Northumbriæ. T. IV. P. I. 37. Pardonatio generalis. 64, 201. Generalis. P. II. 28. Pro Willielmo Cole. 101. Pro Edmundo Comite Marchiæ. 143. Super Matrimonio ſine licentiâ Regis. P. III. 146. Pro Officiariis Hoſpitii Regis. P. IV. 130. Pro Cardinali Angliæ. T. V. P. I. 40. Proditionum. T. V. P. I. 178, 179. P. II. 31. Super abdicatione Epiſcopatûs. 20. Pro Cardinali & Archiepiſcopo Cantuarienſi. 45. Pro Epiſcopo Dunolmenſi. 97. Pro Epiſcopo London. 100. Pro Priore Sancti Pancratii. 101. Pro Epiſcopo Wynton. 168. Pro Præceptore de Baddesley. 175. Pro Epiſcopo Menevenſi. 103. Pro Epiſcopo Exonienſi. 137. Pro Archiepiſcopo Eborum. P. III. 3. Pro Epiſcopo Wynton 4. Pro Epiſcopo London. 5. Pro Epiſcopo Coventrienſi. 5. Pro Epiſcopo Herefordenſi. 10. Pro Epiſcopo Aſſavenſi. 11. Pro Epiſcopo Landavenſi. 13. Pro Epiſcopo Wellenſi. 13. Pro Epiſcopo Bathonienſi & Wellenſi. P. III. 85. Pro Archiepiſcopo Eborum. 113. Pro Archiepiſcopo Cantuarienſi. 139, 165, 184. Pro Epiſcopo Dunolmenſi. 165. Pro Archiepiſcopo Dublinenſi. P. IV. 74. Pro Comite Deſmondiæ. 78. Pro Hybernicis. 105. Pro Epiſcopo Wygornienſi. 111. Pro Mercatoribus Italicis. P. IV. 234, 235. Pro Epiſcopo Exonienſi. 238. Pro Epiſcopo Sarum. 257. Pro Epiſcopo Bangorienſi. 257. Pro Epiſcopo Dunolmenſi. 263. Pro Epiſcopo Londonienſi. 267. Pro Epiſcopo Coventrienſi. 269. Pro Epiſcopo London. T. VI. P. II. 6. Pro Cardinali Eborum. 145. Pro Mercatoribus de Janua. 161. Super Proviſionibus. 168. Pro Archiepiſcopo Dubliniæ. 170. Pro Epiſcopo London. P. III. 17. Pro Gertrudâ Marchioniſsâ Exoniæ. 40. Pro Ricardo Sharpe ſuper Literis Diſpenſationis falſificatis. 66. Pro Arthuro Epiſcopo Bangorenſi & Johanne Lewes Clerico. P. III. 118. Pro Roberto Warde. 124. Pro Willielmo Paget Milite, Willielmo Petro Milite, Johanne Godſalve Armigero, & Johanne Antwerpe Aurifabro. 130. Pro Archiepiſcopo Eborum. 158. Ducis Norfolciæ. P. IV. 4. Rebellium contra Reginam. 13. Pro Duce Somerſet Gubernatore Perſonæ Regis. P. III. 179. Pro Johanne Epiſcopo Ciceſtrenſi. 219. Pro Epiſcopo Wigornienſi. 220. Pro Epiſcopo Lincolnienſi. 221. Pro Epiſcopo Bathonienſi & Wellenſi, & Johanne Smythe. 196. Pro Johanne Capſtocke. P. IV. 61. Pro Chriſtofero Valaſco. 26. Communis Gratiæ. 68. Hyberniæ univerſalis. 80. Super Rebellione Ducis Northumbriæ. 85. Pro Jenuar Guyn ap Lewe Tuder. 90. Pro Briano Fitz William. 103. Pro Epiſcopo Lincolnienſi ſuper Eſcapio. 109. Pro Jacobo Humfrey. 180. Pro Chriſtianâ Churche, de recuſantiâ Browniſticâ. T. VII. P. I. 189. Super Pardonatione de rebellione Comitis Eſſexiæ concedendâ. P. II. 20, 21, 22, 39, 41. De Conjurationibus. 160. Generalis per Dominum Regem. 85. Pro Thomâ Trafford ſuper incontinentiâ. P. III. 76.

Pardonationes. Pro Johanna Powell inde. T. VII. P. III. 123. Pro Matrimonio illicito. 160. De Adulterio. 191. Læſæ Majeſtatis. 193. Pro Georgio Archiepiſcopo Cantuarienſi de caſuali occiſione. 219. Super Fornicatione. 222. De Adulterio. 237. Homicidarum. 243. Læſæ Majeſtatis. 245. Incontinentiæ pro Michaele Vaſco. P. IV. 17. Super illicito Matrimonio. 17. Pro diverſis. 184. Super Adulterio. 150. Pro Roberto Kar nuper Comite Somerſet. 157. Pro Urſule Tankard. 167. Pro Willielmo Andrewes. T. VIII. P. II. 24. Pro Jacobo Aleſtre. ibid. Pro Bartholomæo Bakehouſe. ibid. Pro Henrico Bynding, & Richardo filio ejus. ibid. Pro Ezechiele Groſs. ibid. Pro Roberto Jenner. ibid. Pro Willielmo Pickering. ibid. Pro Johanne Percy. ibid. Pro Henrico Hopkins. ibid. Pro Richardo Babthorpe. ibid. Pro Briano Medcalfe. ibid. Pro Thomâ Muſhe. ibid. Pro Thoma Cudworthe. ibid. Pro Chriſtofero Ibotſon. ibid. Pro Willielmo Brookesby. ibid. Pro Chriſtofero Clough. ibid. Pro Tobiâ Claye. ibid. Pro Richardo Robinſon. ibid. Pro Edwardo Ditchfeild. ibid. Pro Johanne Malling. ibid. Pro Willielmo Naylor. ibid. Pro Jacobo Eckerſall. ibid. Pro Richardo Whaley. ibid. Pro Laurentio Lanshave. ibid. Pro Richardo Sharrock. ibid. Pro Richardo Gyll. ibid. Pro Willielmo Berye. ibid. Pro Alexandro Baker. ibid. Pro Nicholao Hylliard. ibid. Pro Willielmo Barton. ibid. Pro Richardo Mooſe. ibid. Pro Gabriele Markland. ibid. Pro Roberto Tarleton. ibid. Pro Elene Osbaldiſton. ibid. Pro Liſter Woods. ibid. Pro Margareta Ruimer. ibid. Pro Margerie Cope. ibid. Pro Margerie Fysher. ibid. Pro Edwardo Sharborne. ibid. Pro Thomâ Savile, Milite. ibid. Pro Edwardo Domino Vaux. ibid. Pro Lionell, Comite Midleſexiæ. 81. Pro Roberto Sibthorb. P. III. 27. Pro Rogero Manwaring. ibid. Pro Richardo Mountague. 27.

Parcham (Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 59.

Parent (Johannes. T. IV. P. II. 99.

—— (Johannes). T. V. P. I. 95.

Parepons (Dominus de). T. III. P. II. 24.

Parham (Guillielmus). Privilegium ei conceſſum. T. VII. P. IV. 85.

Parienſis Epiſcopus. T. I. P. I. 114.

Parillon (Johannes). T. IV. P. III. 175.

Parin (Guillotus). T. III. P. I. 194.

Paris (Willielmus de). T. II. P. I. 52.

—— (Stephanus). T. III. P. I. 53.

—— (Guillielmus). T. II. P. I. 142.

—— (Stephanus). T. III. P. I. 147, 201, 209.

—— (Mich.). T. III. P. II. 96.

—— (Martinus). T. IV. P. IV. 59.

—— (Philippus). T. V. P. I. 96.

—— (Johannes). T. V. P. IV. 99. T. VI. P. I. 182.

—— (Philippus) T. VI. P. II. 179. P. III. 20.

Pariſienſis Archiepiſcopus (Petrus). T. III. P. I. 72, 73, 211.

—— Decanus. T. III. P. II. 191.

—— Epiſcopus (Gulermus). T. V. P. II. 7.

—— (Johannes). T. V. P. IV. 126.

—— (Stephanus Ponchier). T. VI. P. I. 15, 16, 76, 77, 142, 143, 144, 145, 147, 150, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 170. P. III. 121.

—— Archidiaconus. T. II. P. IV. 207. T. III. P. I. 20.

Pariſius. Vide Francia.

Parke (Willielmus). T. IV. P. IV. 111.

—— Johannes). T. VI. P. II. 201.

—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtorfeildt, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 248.

Parker (Johannes). T. III. P. III. 52.

—— (Richardus). T. III. P. III. 74.

—— (Willielmus). T. IV. P. IV. 48.

—— (Johannes). T. IV. P. IV. 136.

—— (Johannes). T. V. P. III. 124.

—— (Willielmus). T. V. P. IV. 32.

—— Thomas). T. VI. P. III. 141. P. IV. 43.

—— (Matthæus). T. VI. P. III. 197.

—— (Robertus). T. VI. P. IV. 12.

—— (Johannes). T. VI. P. IV. 79.

—— (Rogerus). T. VI. P. IV. 128, 129.

—— (Nicholaus). T. VII. P. I. 91.

—— (Willielmus). T. VII P. III. 40.

—— (Willielmus). T. II. P. III. 33.

—— (Stephanus le). T. II. P. III. 160.

—— (Thomas). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.

Parker (Willielmus), unus Magiſtrorum Cancellariæ. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. ibid.

—— (Rogerus), Decanus Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. ibid.

—— (Thomas), Miles. T. VIII. P. II. 16.

—— (Michael), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Desford, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 246.

—— (Willielmus). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stoake Clemeſland, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 28.

—— (Michael). Licentia ei conceſſa pro ſortilegio erigendo in ordine pro pecuniis levandis ad Aquæductum verſus Londinum & Weſtmonaſterium conducendum. T. VIII. P. III. 155.

—— (Guilielmus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.

—— (Henricus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 278.

—— (Willielmus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mediâ Raſon, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. I. 79. Obtinet Rectoriam de Lea, in eâdem Diœceſi. P. II. 211.

Parkhore (Villa de). Commiſſio directa Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.

—— (Johannes). T. VI. P. IV. 177.

Parkhurſt (Robertus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.

—— (Willielmus), Miles. T. VIII. P. II. 11.

—— (Willielmus). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Cambii & Monetæ infra Turrim London, ac Cuſtodis Cunagii Auri & Argenti. T. VIII. P. III. 26.

—— (Willielmus), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 123.

—— (Robertus), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.

—— (Walterus). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 77.

Parkinſon (Edmundus & Robertus). T. VII. P. I. 225.

Parkley (Jacobus). T. IV. P. IV. 113.

—— (Jacobus). T. V. P. II. 31.

Parkyn (Johannes). T. VI. P. III. 141.

Parles (Walterus). T. III. P. I. 36.

Parlett (Franciſcus), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.

Parliamentum. Regis Franciæ. T. I. P. II. 82. Monfortianum. 92. Franciæ. T. I. P. II. 142, 147. Cum Principe Walliæ. 148, 150. Receptores Petitionum. P. IV. 40. Tractatus. P. II. 221. P. III. 17. Summonitum, T. II. P. IV. 56. Inchoandum abſente Rege. 63. Excuſatoria de non veniendo. 77, 99, 123. De Statuto revocando. 112. De Denariis conceſſis ſalvo Cuſtodi. 168. De Exoniâ. 178. De expenſis. 205. Summonitio. 208. Habendum. T. III. P. I. 28. Pro Rege Scotiæ. 29. Prorogatio. 46, 47. Excuſatoria. 80. De non veniendo. 84. De veniendo ſine Armis. T. I. P. IV. 129. Apud Stanford. 146. Inchoatum abſente Rege. 165. T. II. P. I. 43. Comes Eboraci, &c. intereſſent. 48. Ordinatio Gaveſton. 51, 53. Abſentiæ Excuſatio. 75, 76. Colloquium. 129. Revocatio. 153. Confirmario in Parliamento factorum apud Eborum. P. II. 47. Magnum Concilium apud Rippon. 55. Apud Eborum. 56. Apud Wintoniam ſuper paſſagio Regis. T. II. P. II. 123. Prorogatum apud Weſtmonaſterium. 129, 171. Petitiones. 172. Relaxationes. 176. Super Defenſione Regni. 194. De liberatione. 199. Apud Sarum. P. III. 20. Summonitio. 52. Ad inchoandum Commiſſio. 85. De tractando. 132. De Amerciamentis. 141. Ad inchoandum Commiſſio. 148. Apud Nottingham. 150. De intereſſendo Tractatui. 155. De Parliamento convocando. 197. De exonerando. T. III. P. II. 111, 146. De non veniendo. 150. De expenſis Militum. P. III. 49, 54. De Poteſtate ad inchoandum. 54. De Hoſpitatione. 136. De non mittendo ad Parliamentum. 145. De non veniendo. 175. Clauſula contra formam Electionis. P. IV. 17. Super Appello. 17, 18. Super Sacramentis inde. 19, 20. De impetitis. 27. Forisfacturæ vendendæ. 36. De non veniendo. 47. Pro Duce Aquitaniæ, Lancaſtriæ & aliis, de eſſendo cum armatis. T. III. P. IV. 134, 135. De Duce Glouceſtriæ ad Parliamentum ſuper Appello. 135. De Licentiâ abſentandi. 137. De veniendo. 137. Appellationes & impetitiones. 135. De Judiciis. 156. Judicium revocatum. 166. Pro Epiſcopo Elienſi de non veniendo. 171. De Pardonatione in Parliamento. 191. Pro Thomâ Domino de la Warre de non veniendo pro tribus annis. T. IV. P. I. 20. De inchoando. P. IV. 82. De conceſſione in Parliamento. 83. Per Ducem Glouceſtriæ tenendo. 102. De exonerando Epiſcopum Wygorniæ à Parliamento. T. V. P. I. 16. De Licentiâ non veniendi ad Parliamentum. 29. Pro Epiſcopo Sarum de Licentia non veniendi ad Parliamentum. 126. De Sede in Parliamento conceſſâ. 139. De indulgentiâ Regis non veniendi ad Parliamentum pro Epiſcopo Ciceſtrenſi. P. II. 20. Pro Epiſcopo Bathonienſi. 41. De Poteſtate tenendi pro Duce Eborum. 54. De Poteſtate ad tenendum. 64. De Epiſcopo Menevenſi quod non venerit ad Parliamentum graviter amerciato. 70. De Licentia abſentandi à Parliamento. 121. Pro Archiepiſcopo Eborum & Epiſcopo Ciceſtrenſi. 126, 127. Pro Henrico Marney in Baronem Parliamenti creato. T. VI. P. I. 211. De Herbergagio tempore moræ in Parliamento. P. II. 31. De ſummonitione. 120. P. III. 4, 74. Commiſſio ad præbendum Regium aſſenſum in Parliamento. 145. Pro Duce Somerſet de Præeminentiis & Prærogativis in Parliamento. 163. De Creatione in Baronem Parliamenti. P. IV. 53. De Proclamatione inde. T. VIII. P. II. 102. De Præcedentiâ pro Carolo Comite Nottinghamiæ conceſſâ. P. III. 94. Breve ad eligendum. 184. De prorogando. 187. De fugâ Ægidii Mompeſſon Militis coram Parliamento conventi. 192, 194. De Adjournatione. 213, 214. De Diſſolutione. 222. Rotulus. P. IV. 104. Prorogatio. 156, 171.

Parlibien (Johannes). T. IV. P. II. 77.

Parm (Godfridus). T. IV. P. III. 14.

Parma (Albertinus de). T. II. P. I. 154.

—— (F. de). T. V. P. III. 180. P. IV. 108.

—— (Dux de). T. VII. P. I. 20, 21, 40, 45, 62, 67, 72, 74, 75, 78, 83, 84, 90, 93, 94, 100.

Parma. Super Motibus Ducis. T. VII. P. I. 93.

Parmenſis Epiſcopus. T. I. P. IV. 34.

Parmontier (Johannes). T. IV. P. IV. 163.

Parobain (Jacobus). T. II. P. IV. 74.

Parochia de Lyye, ſive Leigh, in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56

—— Compden, in eodem Comitatu. ibid.

—— Aconbruye, in Comitatu Cantabrigiæ. 59.

—— Long-Leddenham, Diœceſis Lincolniæ. 165.

—— Beckingham, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Hedley, Diœceſis Wintoniæ. ibid.

—— Aſtburie, in Comitatu Ceſtriæ. ibid.

—— Nun-Eaton, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. ibid.

—— Barrowby, ſive Barroughby. ibid.

—— Asfordbye, Diœceſis Lincolniæ. 166.

—— Crowell, Diœceſis Eborum. ibid.

—— Braineswell, Diœceſis Lincolniæ. ibid.

—— Aſhby Delalane, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Aldington, Diœceſis Cantuarienſis. ibid.

—— Sandhurſt, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Ringmer, in Comitatu Suſſexiæ. ibid.

—— Haugham, Diœceſis Ciceſtrenſis. ibid.

—— Ludburgh, Diœceſis Lincolniæ. ibid.

—— Beckingham, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Bircholt, Diœceſis Cantuarienſis. ibid.

—— Orleſton, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Thribargh, Diœceſis Eboracenſis. ibid.

—— Brodsworth, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Weldon, Diœceſis Petriburgenſis. ibid.

—— Tilton, ejuſdem Diœceſis. ibid.

—— Lindin, Diœceſis Petriburgenſis. 166.

Parochia de Wymondham, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 166.
——— *Alford*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Chelsfeild*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Dufton*, Diœceſis Carliolenſis. *ibid.*
——— *Orton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Mivott*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Kemnes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Llandetty*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Talyton*, Diœceſis Exonienſis. 167.
——— *Cornewood*, ejuſdem Diœceſis. *ibld.*
——— *Walton ſuper Montem*, Diœceſis Wintonienſis. *ibld.*
——— *Buckland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Slyndon*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Hedley*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Llanlechid*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
——— *Trefdraid*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Southchurch*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
——— *Frinsburye*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Leiry*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Carleton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Weſtcamell*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Kingdon*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Llanvechell*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
——— *Llantegvan*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Quinton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Wotton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Newport*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Llanerchlloydog*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Crano*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Shanckton*, ſive *Shanghanton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Ruan-Lanihorne*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Bliſland*, ejuſdem Diœceſis, *ibid.*
——— *Wolverton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Helprington*, ſive *Helperton*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Weſt-Bridgford*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Roldſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Michaelis de Coſlanye*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sancti Johannis Baptiſtæ de Patteſley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum*, infra Civitatem & Diœceſim Cantuarienſem. 168.
——— *Sanctæ Margaretæ*, infra eandem Civitatem. *ibid.*
——— *Lambeth*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum in Broadſtreet*, infra Civitatem & Diœceſim London. *ibid.*
——— *Althorne*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Snoreham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Southpeterton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Merriott*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Abenhall*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
——— *Langhope*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kingsbury*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Vollavington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Hiſton Sancti Andreæ*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Hiſton-Etheldred*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Burrowclere*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Highcleere*, Diœceſis Wintonienſis. 168.
——— *Streete*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri & Beatæ Mariæ Weſlont-Lewes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Black-Torrington*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Tikenham*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Winfrith*, ſive *Winford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sprotley*, Diœceſis Eborum. *ibid.*

Parochia de Aldbrough, ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 168.
——— *Willington*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Ravensden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Nettleſted*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Blakenham parvâ*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Northlin*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Knetſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Woodford*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Sancti Petri* infra Villam Sancti Albani, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Llanſannour*, ſive *Thawe*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ* ſuper Montem, juxta Killigarne, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Towen*, Diœceſis Bangorenſis. 169.
——— *Llan-Glynnen*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Church-Honyborne*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
——— *Halford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kedilſton*, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*
——— *Rodborne*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Keyre-Wyard*, Diœceſis Herefordenſis. *ibid.*
——— *Higley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Michaelis de Mile-end*, juxta Civitatem Colceſtriæ, & Diœceſis London. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ ad Muros*, infra Civitatem Colceſtriæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *de Novâ Villâ*, infra Decanatum Kedewen & Diœceſim Aſſaphenſem. 169.
——— *Bettus*, infra eoſdem Decanatum & Diœceſim. *ibid.*
——— *Sancti Pancratii*, ſive *Kentiſh-Towne*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Raynham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Nettleton*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Caſtor*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Burton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Manſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Weſton ſuper Mare*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Weare*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Armethorpe*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Sandall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *South-Peterwin*, Diœceſis Exoniæ.
——— *Lawannick*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Carleton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Newton-Flotman*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Georgii*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Llandalas*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Alverton*, ſive *Allerton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Wedmore*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Homersfeild*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Spockſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Stoke-Golding*, ſive *Stoke-Goldington*, Diœceſis Lincolniæ. 170.
——— *Broadwas*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
——— *Franckton ſuper Dunſmore*, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. *ibid.*
——— *Dunchurch*, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. *ibid.*
——— *Knowſton*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Mollande*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Wymondham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Chelsfeild*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ infra Inſulam de Jerſey*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Shanghanton*, ſive *Shanckton*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Llanyckill*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Kewſtocke*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri & Beatæ Mariæ Weſlont-Lewes*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

Parochia de Doddeſcomſleigh, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. II. 170.
——— *Kirkheaton*, Diœceſis Eborum, *ibid.*
——— *Horſeheath*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Scryningham*, ſive *Skirringham*, vel *Scraymingham*, Diœceſis Eborum. 171.
——— *Felmerſham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Bulwell*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Norbury*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. P. III. 33.
——— *Abergeley*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Okeley*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Paulerſperry*, Diœceſis Petribnrgenſis. *ibid.*
——— *Teington*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Paracombe*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kellove*, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*
——— *Heydor*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Rougham*, Diœceſis Norwicenſis. 34.
——— *Sancti Nicholai*, infra Civitatem & Diœceſim Roffenſem. *ibid.*
——— *Steventon*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Didlington*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Fordington*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Burton Agnes*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Llan-Rooſt*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Oſwaldſtree*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Saint Mareburgh*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Weſt-Withering*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Stonesfeild*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Newton-Valence*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Sahamtoney*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Bradfeilde Sanctæ Claræ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Swannington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Cromer*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Bradewel*, Diœceſis Oxonienſis.
——— *Kings Nympton*, ſive *Nymet Rogis*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Sowreby*, Diœceſis Carliolenſis. 35.
——— *Sancti Michaelis de Coſlany*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sancti Cuthberti*, in Villâ Bedford, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Buſtleham*, Diœceſis Sarum. 35.
——— *Cropredy*, Diœceſis Oxonienſis, *ibid.*
——— *Wokeing*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Okeham*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Borrough*, ſive *Ardborrough*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Poxwell*, Diœceſis Briſtollienſis, *ibid.*
——— *Wendan Parvâ*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Exford*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Laxhore*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Springthorpe*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Glentham*, ejuſdem Diœceſis *ibid.*
——— *Willingham Beatæ Mariæ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Stretley*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Blatchington*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Draughton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Marſton Sancti Laurentii*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Midle*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis.
——— *Kinerley*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Saltfletby Omnium Sanctorum*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

Parochia de Kelſey Beatæ Mariæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 35.
—— *Winchfield*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Motsfount*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Bagſor*, Diœceſis Herefordienſis. *ibid.*
—— *Whethill*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Beaksborne*, Diœceſis Cantuarienſis. 36.
—— *Piſford*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Silton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
—— *Walpoole*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Aukenbury-Weſton*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Baggington*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
—— *Kinwarton*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
—— *Sancti Laurenti Lideard*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Stiſted*, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Sanctæ Helenæ* in Abington, Diœceſis Sarum. 84.
—— *Tredington*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
—— *Tormarton*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Berwick* in Elmet, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
—— *Stangrave*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Reefham Beatæ Mariæ*, ſive Kerdeſton, Diœceſis Norwicenſis. 85.
—— *Attleburgh*, ejuſdem Diœceſis. *biid.*
—— *Upclatford*, in Comitatu Southamptoniæ, Diœceſis Wintonienſis. 165.
—— *Weſtkirkeby*, ſive *Weſt-Kirby*, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
—— *Sancti Petri Exoniæ.* 166.
—— *Tiverton*, Diœceſis Exceſtrienſis. 223.
—— *Beati Petri Eborum.* 224.
—— Cathedralis Briſtollienſis. P. IV. 67.
—— *Beatæ Mariæ Virginis* Wigornienſis. *ibid.*
—— Cathedralis Cantuarienſis. *ibid.*
—— Cathedralis Aſſaphenſis. *ibid.*
—— *Lymmyng*, ſive *Lymmedge*, in Comitatu Kantiæ. 114.
—— *Sible Heningham*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Bradworthy*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Biſhops-Morchard*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. 115.
—— *Hardwick*, in Comitatu Buckinghamiæ, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Omnium Sanctorum Lumbard Streete*, London. *ibid.*
—— *Sancti Clementis Dacorum*, in Comitatu Midleſexiæ, Diœceſis & Juriſdictionis Londinenſis. *ibid.*
—— *Caſtor*, ſive *Caſter*, in Comitatu Northamptoniæ & Petriburgenſi Diœceſi. *ibid.*
—— *Bingham*, in Comitatu Nottingham, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Sanctorum Petri & Pauli*, in Civitate Bathonienſi, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *South-Hill*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Bedall*, Diœceſis Ceſtrienſis. 116.
—— *Lanteglos* & *Andren*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Sedgfield*, in Comitatu Palatino Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Gedney*, Lincolnienſis Diœceſis. *ibid.*
—— *Thurlſton*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Okeford Fitzpaine*, in Comitatu Dorſetiæ, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
—— *Tiverton*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Halton*, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*
—— *Welkern*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Badgworth*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Guendron*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

Parochia de Farnham, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. VIII. P. IV. 116.
—— *Sancti Wilfridi de Rippon*, Diœceſis Eborum. 121.
—— *Watton apud Stone*, in Comitatu Herefordienſi, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. I. 77.
—— *Veny-Sutton*, in Comitatu Wilteſiæ, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Fulbecke*, in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Burynerbert*, ſive *Berinaber*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Whitchurch*, Diœceſis Wigornienſis. 78.
—— *Skirkbeck*, in Comitatu & Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Hinton-Waldruſh*, in Comitatu Berks, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Much-Hallingbury*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Holdenby*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Aſhprington*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Compton*, Diœceſis Wintonienſis. P. II. 87.
—— *Omnium Sanctorum in Haſting*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Awre*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Hickford*, in Comitatu Bucks, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Henxworth*, in Comitatu Herefordiæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
—— *Wels*, Diœceſis Norwicenſis. 87.
—— *Hemingſton*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. 88.
—— *Abbots-Moreton*, in Comitatu & Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
—— *Bateley*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Fobbing*, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Dewsbury*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Farmerton*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Lanwerne*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
—— *Symondburne*, in Comitatu Northumbriæ, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*
—— *Ely. ibid.*
—— *Uploman*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Sancti Leonardi* prope Exoniam, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Wolverſton*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Micklam*, ſive *Mickleham*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Sancti Georgii* infra Caſtrum de Windſor. 89.
—— *Ludnan*, ſive *Ludsnan*, vel *Ludsnanles*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Tiverton*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Basſledon*, ſive *Basſledeane*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Broadhampton*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid*
—— *Wivenhoe*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Weſton-Subedge*, in Comitatu & Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
—— *Crafton*, in Comitatu Lancaſtriæ & Diœceſi Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Lodowell*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Hamsworth*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. *ibid.*
—— *Herbrandſton*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
—— *Tilehurſt*, Diœceſis Sarum. 140.
—— *Southlittleton*, & *Middle-Littleton*, in Comitatu Wigorniæ. 143.
—— *Divington*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Hunteſham*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Sanctæ Borianæ* ſive *Burianæ*, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— *Llanbedrocke*, in Comitatu Caernarvon, Provintiæ Cantuarienſis. *ibid.*
—— *Roche*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
—— *Sancti Nicholai Yelford*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
—— *Wargrave*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Widford*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

Parochia de Bugbrooke, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 143.
—— *Great-Somerford*, ſive *Somerford Magnâ*, in Comitatu Wilts, Diœceſis Sarum. *ibid.*
—— *Woking*, Diœceſis & Juriſdictionis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Langharne*, ſive *Talangharne*, Diœceſis & Juriſdictionis Menevenſis. *ibid.*
—— *Cathorpe*, Diœceſis Lincolnienſis. 144.
—— *Merwood*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis & Juriſdictionis Exoniæ. *ibid.*
—— *South-Brent*, Diœceſis & Juriſdictionis Exonienſis. 144.
—— *Taviſtocke*, ſive *Tawſtocke*, Diœceſis & Juriſdictionis Exonienſis. *ibid.*
—— *Hallingborne*, Diœceſis Cantuatienſis. *ibid.*
—— *Theydon-Mount*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis & Juriſdictionis London. *ibid.*
—— *Brigham*, in Comitatu Cumbriæ, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*
—— *Sutterton*, in Comitatu Lincolniæ, Cantuarienſis Provintiæ. *ibid.*
—— *Humiton*, Diœceſis & Juriſdictionis Exonienſis. *ibid.*
—— *Langer*, in Comitatu Nottingham, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Paulſpury*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Ufford*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.* & 216.
—— *Bratton-Claveliey*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Southill*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. 145.
—— *Attleburgh*, Diœceſis Norwicenſis. 207.
—— *Sancta Margareta*, Diœceſis Cantuarienſis. 208.
—— *Ingoldsby*, Diœceſis Lincolnienſis. 216.
Uffington, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
—— *Caſtor*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Langer*, in Comitatu Nottinghamiæ, Diœceſis Eborum. *ibid.*
—— *Terington*, Diœceſis & Juriſdictionis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Langun*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
—— *Netherbury*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
—— *Springfield*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Beccles*, ſive *Beancliffe*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Collingtree*, ſive *Collingtrough*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Polbrocke*, in Diœceſi Petriburgenſi & Provintiâ Cantuarienſi. *ibid.*
—— *Sancti Michaelis Musborne*, in Civitate Norwici. *ibid.*
—— *Knatoft*, Diœceſis Lincolnienſis. 217.
—— *Comton Martyn*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Wiſtham*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Halifax*, Diœceſis & Juriſdictionis Eboracenſis. *ibid.*
—— *Eynesbury*, in Comitatu Huntingdoniæ & Diœceſi Lincolniæ. *ibid.*
—— *Withyan*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Raverſton*, Diœceſis & Juriſdictionis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Buxton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Bageworth*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Twirton*, ſive *Twiverton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. 218.
—— *Synterley*, ſive *Blackney*, Diœceſis Norwicenſis. 249.
—— *Midleton-Cheney*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Wemme*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. 250.
—— *Craneſley*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. 251.
—— *Beeſton Sancti Andreæ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Aiſhdon*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*

Paro-

Parochia de Porthſkewet, in Comitatu Monmouth, Diœceſis Landaff. T. IX. P. II. 251.
——— *Burnham Weſtgate*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Bradwell juxta Mare*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Euſtone*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Sandye*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Coſgrave*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
Coldam, ſive *Coldon*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
——— *Weſtheſterton*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Cathorpe*, in Diœceſi Lincolnienſi, Provintiæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Cleybrooke*, in Comitatu Leiceſtriæ, Provintiæ Cantuarienſis. 252.
——— *Fulbeck*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Walton*, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Sefton*, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtræ. *ibid.*
——— *Whetmanſted*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Bickleswade*. *ibid.*
——— *Hawkechurch*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Iſham Inferior*, Diœceſis Petriburgenſis. 253.
——— *Pattiſhall*, Diœceſis Petriburgenſis. 255.
——— *Eyworth*, in Comitatu Bed fordiæ, Diœceſis Lincolniæ. P. III. 39.
——— *Stalham*, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Moreleigh*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Murlinch*, Diœceſis Bathoniæ & Wellenſis. 40.
——— *Bowris Gifford*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Langtree*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Algarby*, Diœceſis Lincolniæ & Provintiæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Armington*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Dumbalton*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
——— *Sancti Knew*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Hobye*, ſive *Howbye*, Diœceſis Lincolnienſis, Provintiæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Burmarſh*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Clifton Canvil*, in Comitatu Staffordiæ, Diœceſis Coventriæ & Lichenſis. *ibid.*
——— *Hingham*, in Comitatu Norfolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Stirley*, ſive *Strelly*, in Comitatu Nottinghamiæ, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Bangor Monachorum*, Diœceſis Ceſtrenſis. *ibid.*
——— *Orſett*, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *St. Ellins in Abbingdon*, in Comitatu Berks & Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Kibworth Beauchampe*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Braye*, in Comitatu Berks & Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Framsden*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. 41.
——— *Claverton*, in Comitatu Buck, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Aneſty*, in Comitatu Hertfordiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Holbech*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Burgh Sanctæ Mariæ in Fleg*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sti. Dioniſii Blackchurch*, Juriſdictionis Cantuarienſis. 89.
——— *Breock*, in Diœceſi Exoniæ, & Provintiâ Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Petworth*, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*
——— *Uffington*, Comitatûs & Diœceſis Lincolniæ, Provintiæ & Juriſdictionis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Market-Boſworth*, in Comitatu Leiceſtriæ & Diœceſi Lincolniæ, Juriſdictionis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Banbury*, in Comitatu Oxoniæ, Diœceſis & Juriſdictionis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Scraningham*, ſive *Skarningham*, vel *Skermingham*, Diœceſis Eboracenſis. T. IX. P. III. 89.
Parochia de Avening, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
——— *Allnechurch*, Diœceſis Wigorniæ. 90.
——— *Tadeſton*, in Comitatu Suffolciæ, Provintiæ Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Southpoole*, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Stafford* in Villâ de Whitchouſe, in Diœceſi Sarum, Cantuarienſis Provintiæ. *ibid.*
——— *Wheldrake*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Venney-Sutton*, in Comitatu Wilts, Cantuarienſis Provintiæ. *ibid.*
——— *Stiſted*, in Comitatu Eſſexiæ. 104.
——— *Brecknock*, Diœceſis Sancti Davidis. *ibid.*
——— *Barly*, in Comitatu Hertfordiæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Grens-Norton*, ſive *Norton-Davie*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Clebrooke*, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Aberfraw*, in Comitatu Angleſey, Diœceſis & Juriſdictionis Bangor. *ibid.*
——— *Ribsford*, Diœceſis Herefordiæ. *ibid.*
——— *Sudborne*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. 105.
Parolz (*Reymundus de*). T. I. P. IV. 197, 200.
Paromore (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 140.
Parontis (*Stephanus*). T. IV. P. III. 86.
Parore, aliàs *Tournour*, (*Johannes*). T. IV. P. II. 122.
Parpount (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
Parquelenee (*Thomas*). T. IV. P. IV. 61.
Parre (*Gilbertus*). T. IV. P. IV. 133.
——— (*Thomas*). T. V. P. II. 94, 97.
——— (*Willielmus*). T. V. P. II. 114, 124. P. III. 5, 6, 7, 12, 18, 29, 33.
——— (*Johannes*). T. V. P. III. 35.
——— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 177, 218, 238, 239.
——— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 199.
——— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 159.
——— (*Thomas*). T. VI. P. II. 202.
——— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 107.
——— (*Richardus*), Epiſcopus de Man. Regalis Aſſenſus ei conceſſus. T. VIII. P. IV. 129.
Parroyes (*Ferry de*). T. IV. P. III. 176.
Parry (*Thomas*). T. VI. P. IV. 66, 67, 70, 76.
——— (*Thomas*). T. VII. P. II. 23, 67, 139, 150, 169, 171, 172, 216.
——— (*Johannes-Willielmus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Monumethenſi. T. VIII. P. II. 12.
——— (*Blanch*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
——— (*Willielmus*), Generoſus. T. VIII. P. II. 34.
Parsbors (*Manderoplus*). T. VII. P. I. 204, 205, 224. P. II. 47, 48, 190, 191.
Parſon (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 151.
——— (*Willielmus*). T. VIII. P. I. 211.
Parſons (*Willielmus*). T. VII. P. III. 231. P. IV. 25, 89.
——— (*Guillielmus*), Miles. T. VIII. P. I. 171. Commiſſio ei directa. *ibid.*
——— (*Guillielmus*), Baronettus, Magiſter Curiæ Garderobæ Regni. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 238.
——— (*Philippus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Finborowe Magnâ. T. VIII. P. III. 280.
——— (*Edwardus*), in Artibus Magiſter Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Wykin, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. IV. 120.
——— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Martini in Civitate Exoniæ. T. IX. P. I. 79.
——— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 184.
——— (*Anthonius*). Commiſſio ei facta Officii unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii Regis. T. IX. P. III. 104.
Partenay (Dominus *de*). T. III. P. I. 212, 213. P. II. 124. P. IV. 41, 118.
——— (Dominus). T. V. P. I. 59, 60.
Partenay (*Michael*). T. V. P. II. 130.
Partento (*Guilielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Steeppingleigh, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 207.
Partiaco (*Stephanus de*). T. I. P. I. 40.
Partica (Comes). T. I. P. I. 22, 27.
——— (*G.*). T. I. P. I. 38.
Particon (*Guido de*). T. II. P. I. 82.
Partineri (*Petrus*). T. V. P. II. 135.
Partriche (*Petrus*). T. IV. P. IV. 140, 188.
Paruci (*Baudinus*). T. I. P. II. 233.
Parve (*Petrus*). T. III. P. III. 101.
Parving (*Robertus*). T. II. P. IV. 70, 115, 124, 135, 141, 150.
——— (*Adam*). T. II. P. IV. 150.
——— (*Robertus*). T. III. P. II. 144.
Parvſchus (*Ju.*). T. VI. P. I. 55, 56.
Parvus (*Fannus*). T. I. P. I. 137.
——— (*Madaut*). T. I. P. II. 37.
Parys (*Alicia*). T. IV. P. I. 23.
——— (*Johannes*). T. V. P. II. 143.
Pas (*Johannes*). T. III. P. III. 79.
——— (*Johannes du*). T. V. P. IV. 97, 100.
——— *Paſa* (*Johannes*). T. I. P. III. 36.
——— *Paſcal* (*Thomas*). T. V. P. IV. 95.
Paſcaris (*Gabriel*). T. IV. P. III. 15.
Paſcha celebrandum. T. III. P. I. 7.
Paſcoch (*Laurentius*). T. IV. P. II. 9.
Paske (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Præbendæ vocatæ Ulleskelf, infra Eccleſiam Cathedralem Eboracenſem. T. VIII. P. III. 28.
Paskendale (*Henricus*). T. I. P. I. 30.
Paſteto (Abbas *de*). T. IV. P. IV. 32.
——— (*Robertus de*). T. V. P. IV. 189, 190. T. VI. P. I. 102.
——— (*Robertus de*). T. VI. P. II. 38.
Paſty (*Chriſtopherus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ Staynings, Diœceſis London. T. VIII. P. II 29.
Paſqualigo (*Laurentius*). T. V. P. IV. 235.
Paſqualli (*Bertramus*). T. IV. P. IV. 37.
Paſquier (*Zelin*). T. V. P. IV. 95.
——— (*Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Paſs (*S.*). T. I. P. II. 110.
Paſſac (*Gaucherus de*). T. III. P. IV. 118.
Paſſagium. Super. T. II. P. II. 123, 129.
Paſſelay (Abbas *de*) T. I. P. III. 66.
Paſſele (*Edmundus de*). T. II. P. II. 110.
Paſſelegue Comes. T. II. P. I. 154.
Paſſelewe (*Robertus*). T. I. P. I. 148, 153.
——— (*Simon*). T. I. P. II. 55, 56, 57, 58, 61, 62.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 8.
Paſſemer (*Richardus*). T. II. P. III. 35.
——— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 126, 177. T. V. P. I. 46.
Paſſingham (*Radulphus*). T. IV. P. II. 172.
Paſſy (*Richardus de*). T. IV. P. III. 177.
Paſtano Sancto (*Robertus de*). T. II. P. IV. 104.
Paſteley Abbas (*Thomas de*). T. V. P. II. 39, 52.
Paſteure (*Guillielmus* & *Robertus de la*). T. V. P. IV. 103.
Paſtheteau (*Robertus*). T. V. P. I. 189.
Paſtilli (*J.*). T. VI. P. I. 99, 101, 163, 166, 168, 169.
Paſton (*Willielmus de*). T. II. P. I. 51.
——— (*Willielmus*). T. III. P. III. 175.
——— (*Johannes*). T. V. P. II. 56.
——— (*Willielmus*) T. V. P. III. 62.
——— (*Johannes*). T. V. P. III. 196.
——— (*Thomas*). T. VI. P. III. 145.
Paſtoris (*Guido*), Preſbiter Cardinalis. T. I. P. I. 4.
——— (*Guillielmus*). T. II. P. II. 142.
Paſtyn (*Johannes*). T. II. P. I. 159.
Pat (*Simon de*). T. I. P. I. 51.
Patavienſis Epiſcopus (*Georgius*). T. VI. P. I. 94. P. III. 186, 187.
Patavii (*Ambroſius*, *Euſebius*, &c.). T. VI. P. II. 158.
Patay (*Petrus de*). T. III. P. II. 24.
Patching (*Henricus*). T. VI. P. IV. 49.
Pate (*Simon*). T. IV. P. III. 89.
Patemere (*Johannes de*), & Sara Uxor. T. II. P. II. 178.
Paten (*Johannes*). T. V. P. II. 29.
Pater noſter (*Robyn*). T. III. P. III. 127.
Paterſon (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Salkeld, Diœceſis Carliolenſis. T. VIII. P. II. 165.

Pateſhull (*Hugo*). T. I. P. I. 130.
—— (*Simon*). T. I. P. II. 30.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 108.
—— (*H.*). T. V. P. I. 121.
Patney (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 91.
Patonſon (*Thomas*). T. IV. P. IV. 171.
Patouflau (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 102.
Patriarcha Orientis. T. I. P. IV. 22.
Patric Comes. T. I. P. I. 85, 131. T. III. P. II. 83.
Patriche (*Milo*). T. VI. P. III. 216.
Patricii (Purgatorium Sancti). T. III. P. I. 174. P. IV. 135.
Patricii (*Jacobus*). T. IV. P. II. 28.
Patricius (*Franciſcus*). T. IX. P. III. 113.
Patrik (*Thomas*). T. IV. P. I. 45.
Patry (*Johannes*). T. IV. P. III. 64.
Patrykſon (*Willielmus*). T. IV. P. II. 28.
Patryngton (*Willielmus de*). T. III. P. II. 195.
—— (*Stephanus*). T. IV. P. II. 54, 110.
Patteſley (*Johannes*). T. V. P. I. 139.
Patteſley (Capella *Sancti Johannis Baptiſtæ de*), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 167.
Pattiſſen. T. V. P. III. 188.
Patynham (*Thomas*). T. V. P. III. 57.
Pau (*Regnerus*). T. VII. P. IV. 42.
Paveillon (*Petrus*). T. IV. P. III. 175.
Pavely (*Thomas de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Reginaldus*) T. I. P. II. 156, 199, 200. P. III. 17, 131.
—— (*Walterus*). T. I. P. III. 131.
—— (*Walterus*). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 51.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 120, 176.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 93.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 199.
Pavenham (Capella de), in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. II. 171.
Pavia (*Amerighus de*). T. III. P. I. 32.
Pavia. Super Victoriâ. T. VI. P. II. 16.
Pavilionum Serviens. T. V. P. III. 46.
Paul (*Georgius*), Miles, Regiſtrarius ad Cauſas Eccleſiaſticas. T. VIII. P. I. 171.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Baldwyn Brightwel. T. VIII. P. III. 279.
Paule (*Georgius*). T. VII. P. III. 210, 239. P. IV. 11, 30, 135.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Franciſcus*) conſtituitur Principalis Regiſtrarius Proceſſuum, Negotiorum, Inſtrumentorum & Actorum quorumcunque Scribæ Regis, &c. T. VIII. P. II. 245.
—— (*Georgius*), Miles. Exemptio ei conceſſa ab Officio Vicecomitis alicujus Comitatûs infra Regnum Angliæ. T. VIII. P. III. 179. Commiſſio ei directa. 217.
Pawle (*Georgius*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
—— (*Georgius St.*). T. VIII. P. II. 11.
—— (*Georgius*), Miles, Juſtitiarius Pacis in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Paulersperry (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. VII. P. III. 33.
Paulet (*Amiſius*). T. V. P. IV. 135, 157.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 159, 175, 176.
—— Dominus (*S. Joh*). T. VI. P. III. 63.
—— (*Hugo*). T. VI. P. III. 120, 202.
—— (*Amicitius* & *Anthonius*). T. VII. P. II. 5.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 131.
—— (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
—— (*Johannes* Dominus). T. IX. P. III. 35.
—— (*Thomas*), Armiger, Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Pauli Sancti London Decanus (*Thomas*). T. I. P. II. 201.
—— Cancellarius (*Radulphus*). T. I. P. II. 201.
Pauli Sancti Decanatus renunciandus per Archiepiſcopum Burdegaliæ. T. I. P. IV. 139.
Pauli (Comes *Sancti*). De attemptatis. T. IV. P. I. 60.
Paulinge (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ Majoris in Wallingford, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 62.
Paulo Sancto (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 64.
—— (*Johannes de*). T. II. P. IV. 27, 28, 58, 67, 69, 78, 87, 150, 153, 177. T. III. P. I. 49, 50.
—— (*Galhardus de*). T. III. P. I. 28, 62.
Paulo Sancto (*Nicholaus de*). T. III. P. I. 163.
—— (*Willielmus de*). T. IV. P. IV. 77.
—— Comes (*Gualtherus*). T. I. P. I. 64, 115.
—— (Abbas *de*). T. I. P. I. 145.
—— Comitiſſa (*Maria de*). T. I. P. IV. 52.
—— (*Galhardus de*), Dominus de *Seros*. T. I. P. IV. 152, 156, 157. T. II. P. I. 28, 97.
—— (*W. de*). T. I. P. IV. 118.
—— (*Maria de*), Filia Comitiſſæ. T. II. P. II. 17.
—— (Dominus *de*). T. II. P. III. 44.
—— Comes (*Guido de*). T. III. P. I. 136, 205. P. II. 6, 8, 20, 22, 26, 39, 77, 78, 80, 108, 130.
—— Comes (*Walerandus de*). T. III. P. III. 25, 26, 77, 88, 89, 105. P. IV. 37, 56, 72, 77, 80, 120.
—— Comitiſſa (*Matilda de*). T. III. P. IV. 59.
—— Comes (*Walerandus de*). T. IV. P. I. 58, 60, 61, 62, 81, 113. P. III. 118.
—— (*Ludovicus de*). T. I. P. I. 18.
—— (*Ludovicus de*). T. V. P. III. 43.
—— (*Petrus de Luxenburg*). T. V. P. II. 114. T. VI. P. II. 23.
—— (*Franciſcus de*). T. VI. P. II. 39, 91.
—— (*Carolus de Burbon*). T. VI. P. II. 44.
Paulus Quartus, Papa. T. V. P. II. 168.
Pauly (*Richardus*). T. III. P. III. 194.
Paumer (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 201.
Pauncefot (*Johannes de*). T. IV. P. I. 55.
Paunſet (*Emania*). T. VI. P. III. 191.
Paunton (*Baldwinus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 163.
Pawlett (*Johannes*). T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Gardiani, ſive Capitalis Cuſtodis Foreſtæ de Roche, in Comitatu Somerſetiæ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 163.
Pawne (*Willielmus*). T. V. P. IV. 142.
Pawton (Dominium & Manerium de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Pauw (*Adrianus*), Dominus de *Heemſtede*. Vide *Heemſtede*.
Pax proclamanda. T. I. P. II. 129. Pacis Conſervatores. 201. Contra Jus commune concordata de reſpondendo. T. II. P. II. 152. De Pace Regis proclamandâ. 171. Caroli Primi, Regis Angliæ proclamatio pro Pace. T. VIII. P. I. 2. Commiſſio Thomæ Edmondes Militi ad tradendum Regi Francorum articulos Pacis & Reconciliationis inter hunc Principem & Carolum Primum Angliæ Regem. T. VIII. P. III. 52. Ratificatio eorumdem articulorum. *ibid.* Tractatus firmæ amicitiæ, & Pacis perpetuæ, ac Commercii, inter Reges Carolum Primum Angliæ & Philippum Quartum Hiſpaniarum, &c. 141. Inſtrumentum Regis Hiſpaniarum de obſervatione prædictorum articulorum Pacis. 144.
Paxman (*Simon*). T. V. P. III. 57.
Paxſall (*Radulphus*). T. VI. P. II. 138.
Paxton (*Benedictus de*). T. II. P. III. 10.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 115.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Pay (*Johannes*). Generoſus, Feodarius Comitatûs Salopiæ & Eſcaetator ejuſdem Comitatus. T. VIII. P. II. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Laurentius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Marden in Eccleſiâ Cathedrali Ciceſtrenſi, Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. IV. 64.
Paycock (*Johannes*). T. VI. P. IV. 163.
Paye (*Simon* & *Henricus*). T. IV. P. I. 45.
Payeben (*Thomas*). T. III. P. I. 56.
Payn (*Johannes*). T. III. P. III. 91.
—— (*Petrus*). T. III. P. III. 136.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 36.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 66, 84.
—— (*Simon*). T. IV. P. I. 78.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 42.
—— (*Stephanus*). T. IV. P. II. 89, 139, 155. P. III. 35.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 161.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 135. T. VI. P. I. 182.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. II. 208.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 69.
—— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 103.
Payne (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentarione ad Capellam de Iſtemanſted Latimers, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 248.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Mariæ Willingham, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. IV. 117.
—— (*Guillielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 116.
—— (*Robertus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum, ſive Præbendam quamcumque, intra Eccleſiam Cathedralem Chriſti Oxoniæ. T. IX. P. II. 215.
Paynek (*Willielmus*). T. III. P. IV. 4.
Paynel (*Hugo*). T. I. P. I. 115, 131.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 203. P. IV. 49.
—— (*Willielmus*), Dominus *de Tracyngton*. T. I. P. IV. 6.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 38.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 98.
—— (*Radulphus*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 107, 111, 144. T. II. P. I. 59.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Radulphus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 40.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 62.
Payntour (*Andreas*). T. III. P. II. 195.
Pays (*Johannes du*). T. IV. P. II. 200.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. II. 42.
Payſh (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 199.
Payte (*Johannes*). T. IV. P. IV. 94.
Payton (*Robertus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 6.
—— (*Walterus*). Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris Parvæ Cuſtumæ in Portu Civitatis London, durante Vita. T. VIII. P. II. 27.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Inſulâ Elienſi. T. VIII. P. II. 144.
Payttan (*Willielmus*). T. III. P. IV. 169.
Peache (*Willielmus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad poſſidendam Vicariam de Okeham, Diœceſis Petriburgenſis, cum Rectoriâ de Borrough Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 35.
Peachell (*Johannes*), Clericus, & Capellanus *Godfridi* Glouceſtriæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Peachy (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Tickemount, ſive Tickingcote, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 252.
Peake (*Humfridus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ancriſe, ſive Ankridge, in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. II. 250.
Pearce (*Vincentius*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Withersfeild, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. IV. 65.
Pears (*Theobald*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 27.
Pearſe (*Johannes*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 35.
Pearſon (*Samuel*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Dewſhbery, Diœceſis Eborum. T. IX. P. III. 104.
Peatell (*Patricius de*). T. I. P. I. 41.
Pebles (*Warinus de*). T. I. P. III. 103.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 154.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 69.
Peblits, Colonellus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 236.
Peblys (*Thomas de*). T. III. P. II. 124.
Pebree (*Alexander de la*). T. I. P. III. 134.
Peccard (*Colinus*). T. V. P. IV. 92.
Pecham (*Jacobus*). T. III. P. III. 12.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. III. 144. P. IV. 18.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 125.
Peche (*Bartholomæus*). T. I. P. I. 12, 107, 127, 132, 142, 143.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 114.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. II 156, 203, 221. P. III. 29, 30, 130, 204. P. IV. 6,
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 199.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 44.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 124, 191, 192.

T. II. P. I. 59, 74, 75, 126, 129. P. II. 27, 47.
Peche (Johannes). T. II. P. II. 26, 27, 47, 64, 65.
—— *(Johannes).* T. II. P. II. 122, 123, 161, 165.
—— *(Thomas).* T. II. P. IV. 27.
—— *(Johannes).* T. III. P. III. 190.
—— *(Johannes).* T. VI. P. I. 176, 181.
—— *(Johannes).* T. VI. P. II. 178.
Pechel (Johannes). T. III. P. IV. 133.
Pechill (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Normanton, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
Peck (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Uplomen, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exoniæ. T. IX. P. II. 89.
Pecke (Richardus). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Columpton, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 28.
Peckham (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Warmington, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. II. 249.
Peckham (Manerium *de*), in Comitatu Surriæ. T. VII. P. II. 51.
Pecock (Robertus). T. II. P. I. 52.
—— *(Stephanus).* T. VI. P. II. 180.
—— *(Heliſeus).* T. VI. P. II. 197.
—— *(Robertus).* T. VI. P. IV. 112.
Pecra (Bonatus de). T. I. P. III. 43.
Pecus (Johannes). T. I. P. I. 37.
Pedder (Johannes). T. VI. P. IV. 93.
—— *(Richardus).* T. VI. P. IV. 102.
Pede (Gaylinus de la). T. II. P. I. 85.
Pederton (Walterus). T. I. P. IV. 105, 148.
Pedewerdyn (Walterus de). T. I. P. III. 17.
Peen ((Rogerus & Guillielmus). T. IV. P. III. 160.
Peers (Willielmus). T. VII. P. III. 134. P. IV. 172.
Peerſe (Johannes). T. VI. P. IV. 101, 166, 167.
—— *(Robertus).* T. VI. P. IV. 109.
—— *(Richardus).* T. VI. P. IV. 180.
Peerſon (Martinus), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Saxby, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 117.
Peeters (Johannes). T. VI. P. IV. 162.
Peigny (Karolus de). T. V. P. IV. 102.
Peikerke (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 93.
Peirce (Guillielmus), Theologiæ Doctor. T. VIII. P. I. 205.
—— *(Martinus)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Huntingdoniæ. T. VIII. P. II. 32.
—— *(Georgius)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad portionem de Pitt in Eccleſiâ Parochiali de Tiverton, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 116.
Peirſon (Thomas), Deputatus Regis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum Eaſtridinge. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Martinus)*, Clericus, in Muſicâ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Creed, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Pek (Willielmus). T. IV. P. IV. 130.
Pekham (Jacobus). T. V. P. II. 175.
Pekyns (Johannes). T. VI. P. III. 16.
Pelagrua (Armandus de). T. I. P. III. 63, 64.
—— *(B. de)*, Diaconus Cardinalis. T. II. P. I. 14, 26.
—— *(Gunbertus de).* T. II. P. II. 174.
—— *(Gilbertus de).* T. II. P. III. 172.
—— *(Gilbertus de).* T. III. P. I. 98.
—— *(Gilbertus de).* T. III. P. I. 169.
—— *(Reymundus de).* T. III. P. III. 84.
Pelargus. T. VI. P. III. 134.
Pele (Ludovicus de). T. IV. P. III. 191.
—— *(Edwardus)*, Clericus, Artium Magiſter & Capellanus Dominæ Annæ Delaware. T. VIII. P. III. 34. Litteræ Patentes ei directæ ut cum Vicariâ Eccleſiæ Parochialis de Fordington, in Diœceſi Briſtollienſi, Rectoriam Eccleſiæ de Compton Valence poſſidere poſſit. *ibid.*
Peleg (Johannes de). T. VI. P. I. 80.
Pelegrini (Raymundus). T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 18, 56.
—— *(Hugo).* T. III. P. I. 81.
Pelegrini (Hugo). T. III. P. I. 215.
—— *(Bernardus).* T. III. P. II. 114.
Pelegryn (Bernardus). T. II. P. III. 66.
Pelequeti (Johannes). T. IV. P. III. 183.
Peleryn (Johannes). T. II. P. II. 139.
—— *(Reymundus).* T. III. P. II. 42.
Pelet (Petrus). T. II. P. II. 112.
—— *(Ludovicus).* T. II. P. IV. 63.
—— *(Willielmus).* T. II. P. IV. 101.
Peleter (Johannes). T. IV. P. III. 14.
—— *(Jacobus & Richardus).* T. V. P. IV. 41.
—— *(Adam).* T. V. P. IV. 99, 101.
—— *(Alexander le).* T. I. P. III. 103.
Peleti (Reymundus). T. II. P. II. 112, 174.
Peletot (Philippus de). T. II. P. I. 37, 52.
Pelewethin (Johannes de). T. I. P. I. 40.
Peley (Guillielmus le). T. IV. P. III. 85.
Pelham (Johannes de). T. II. P. I. 37.
—— *(Willielmus).* T. III. P. III. 176.
—— *(Johannes).* T. IV. P. I. 60, 84, 88, 162, 173. P. II. 19, 20, 22.
—— *(Johannes).* T. IV. P. II. 30, 77, 80, 81, 84, 85, 104, 106, 119, 125, 161. P. III. 4, 8.
—— *(Johannes).* T. IV. P. IV. 20, 99, 115.
—— *(Guillielmus)*, junior, Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47. Altera Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Pellart (Stephanus). T. V. P. IV. 92.
Pellatt (Benjaminus), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 16.
Pell (Antonius), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *(Thomas)*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brettenham, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 142.
Pelle (Thomas). T. IV. P. II. 101.
—— *(Robertus).* T. V. P. I. 128.
Pelliparii (Bergarius). T. I. P. III. 42.
—— *(Michael).* T. I. P. III. 104.
Pellis (Thomas). T. VI. P. II. 168.
Pelliturnus (Bernardus). T. I. P. III. 123.
Pelourd (Franciſcus). T. V. P. IV. 102.
Pelſant (Johannes), Presbiter, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Liddington in Eccleſia Cathedrali Lincolniæ. T. IX. P. III. 41.
Pelton (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Pember (Robertus). T. VI. P. III. 141.
Pemberton (Richardus de). T. III. P. III. 190.
—— *(Johannes).* T. V. P. II. 116, 144.
—— *(Ricardus)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Stallatione ad Vicariam de Shilton in Diœceſi Coventrienſi. T. VIII. P. II. 32.
Pembrey (Rectoria de), in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 59.
Pembrigge. Eccleſia Eborum Comitatûs. T. V. P. III. 130, 134.
Pembrochia (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Pembrochiæ Comes *(Willielmus)*, Mareſchallus. T. I. P. I. 36, 37, 38, 40, 47, 50, 52, 55, 56, 58, 59, 61, 62, 66, 72, 73, 74, 75, 76, 82, 84, 86, 88, 89, 91, 95, 98, 101, 107, 108, 109, 128, 129.
—— *(R.).* T. I. P. I. 113.
—— *(Gilbertus).* T. I. P. I. 123, 131, 132.
—— Comitiſſa *(Alianora).* T. I. P. I. 115.
—— Comes *(Willielmus de Valentiâ).* T. I. P. II. 142, 146, 154, 155, 176, 180, 181, 184, 185, 199, 203, 221. P. III. 17, 19, 56, 74, 75, 76, 89, 90, 95, 97, 98, 99, 154, 155. P. IV. 80, 86.
—— *(Iſabella)*, Filia. T. I. P. II. 149.
—— *(Adomarus).* T. I. P. II. 241.
—— Comes *(Adomarus).* T. I. P. IV. 88, 89, 90, 96, 107, 108, 136, 137, 138, 139, 141, 144, 147, 152, 161, 165, 180. T. II. P. I. 7, 11, 21, 25, 27, 28, 29, 37, 41, 55, 56, 59, 64, 65, 69, 82, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 117, 121, 122, 125, 129, 136, 140, 146, 148, 157, 186, 187, 191, 196, 198. P. II. 3, 14, 17, 18, 25, 34, 35, 41, 42, 47, 70, 72, 73, 76.
—— *(Adomarus).* T. II. P. II. 184. P. III. 45.
—— Comitiſſa *(Maria de Sancto Paulo).* T. II. P. II. 184, 188. P. III. 16, 103, 104, 182.
Pembrochiæ Comes *(Adomarus).* T. II. P. IV. 52.
—— *(Laurentius Haſting).* T. II. P. IV. 115, 132. T. III. P. I. 11.
—— Comitiſſa *(Maria).* T. II. P. IV. 16.
—— Comes *(Johannes).* T. III. P. II. 147, 174.
—— Comitiſſa *(Maria & Agnes).* T. III. P. II. 42.
—— Comes *(Johannes de Haſting).* T. III. P. III. 58, 63. P. IV. 73.
—— *(Jaſperus).* T. V. P. II. 54, 61, 71, 93, 184, 194. P. III. 7.
—— *(Willielmus Herbert).* T. V. P. II. 183.
—— *(Willielmus).* T. V. P. III. 65, 166.
—— *(Willielmus).* T. IV. P. IV. 67, 75, 130.
—— *(Willielmus).* T. VII. P. I. 168. P. II. 65, 128, 169, 183, 184, uſque 188, 208, 210, 216.
—— *(Willielmus).* T. VII. P. III. 4, 13, 20, 45, 64, 67, 69, 82, 94, 111, 117, 133, 142, 149, 150, 161, 185, 190, 196, 198, 203, 208, 215, 217, 236, 247, 252. P. IV. 23, 48, 55, 57, 74, 77, 162, 168, 171.
—— Comes *(Guillielmus).* T. VIII. P. I. 18.
—— Comes *(Guillielmus)*, Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32.
—— Comes *(Willielmus).* Conceſſio ei facta Officii Seneſcalli Ducatûs Cornubiæ & aliorum in Comitatu Cornubiæ & Devoniæ. T. VIII. P. II. 27.
—— Comes *(Willielmus)*, Seneſchallus Hoſpitii Regis. Commiſſio ei directa ad Naves bene inſtructas contra Piratas mittendas. T. VIII. P. III. 62. Altera Commiſſio eidem directa ad componendum de finibus pro contemptibus in non ſuſcipiendo Ordinem Militarem ſecundum Statutum. 73.
—— Comes *(Philippus).* Officium ei conceſſum Seneſcalli Ducatûs Cornubiæ, *&c.* in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 164. Commiſſio ei directa pro Juriſdictione Curiarum. 177. Obtinet Officium Ballivi de Beverley in novâ Foreſtâ in Comitatu Southamptoniæ, cum Officio Seneſcalli & Manerii de Deviſes, &c. 222.
Pembrok (Rogerus de). T. II. P. III. 126.
—— *(Johannes).* T. III. P. I. 84.
Pembrugge (Fulco de). T. II. P. I. 51.
—— *(Fulco).* T. II. P. I. 108, 120, 129.
—— *(Walterus).* T. II. P. II. 160.
—— *(Robertus).* T. II. P. II. 110.
—— *(Fulco).* T. III. P. III. 54.
Pemiſton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Pemkok (Nigellus de) & *Margareta* Uxor. T. I. P. III. 164.
Pen Johannes). T. VI. P. III. 145.
Penal Statutes. Super abuſu Delatorum Commiſſio. T. VII. P. III. 144.
Penallus (Goleſtanus). T. IV. P. I. 90.
Penault. Capella. T. VII. P. IV. 135.
Penbey. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Penbregge (Henricus). T. I. P. II. 88.
—— *(Gilbertus).* T. I. P. IV. 201.
—— *(Willielmus).* T. II. P. III. 190.
—— *(Richardus).* T. III. P. II. 80, 171, 181.
Penceſtria (Stephanus de). T. I. P. II. 150, 168, 203, 222. P. III. 193. P. IV. 78.
—— *(Petrus).* T. I. P. III. 136.
—— *(Petrus).* T. II. P. I. 96.
Penchyn. T. I. P. II. 161.
Pendarvis (Samuel), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Penduroc (Thomas), Eques. Commiſſio ei directa concernens Ædificia urbis Londinenſis. T. VIII. P. III. 114.
Pendylton (Henricus). T. VI. P. IV. 7.
—— *(Edwardus).* T. VI. P. IV. 49.
Penelle (Alfonſus Comes *de).* T. V. P. III. 24.
Penere (Alexander de la). T. IV. P. II. 33.
Penerith (Nicholaus de). T. III. P. IV. 159.
Peneſtrenſis Epiſcopus, Cardinalis *(Stephanus).* T. I. P. II. 31, 32, 33.
—— *(Jeronymus).* T. I. P. III. 14.
—— *(Bernardus).* T. I. P. III. 47, 62.
—— *(S.).* T. I. P. III. 145, 146, 148, 149.

149, 153, 154, 157, 158, 159, 162, 166, 167, 174, 175, 189.
——— (*Petrus*). T.I. P.IV. 48.
——— (*P.*). T.I. P.IV. 205.
——— (*Guillielmus*). T II. P. I. 34, 66, 86, 101, 106, 110, 114, 139, 166, 168, 184, 193, 194. P. II. 8, 22, 31, 54, 61, 78.
——— (*G.*). T.II. P.II. 82.
——— (*Petrus*). T. II. P. II. 145, 184, 197. P.III. 9, 11, 12, 17, 25, 28, 29, 36, 37, 40, 41, 49, 52, 54, 62, 69, 95, 103, 137, 167, 195.
——— (*P.*). T. II. P. IV. 71, 139, 141, 143, 144, 152, 153, 165, 177, 178, 164. T.III. P.I. 51.
Penet (*Stephanus de*). T.I. P.III. 90.
Penhovet (*Johannes de*). T.III. P. IV. 69.
——— Dominus (*Johannes*). T.IV. P. II. 59.
——— (*Johannes*). T.IV. P.III. 182, 184.
Penhyn (*Thomas*). T.V. P.I. 110.
Penketh (*Johannes*). T.VI. P.II. 204.
Penkewel (*Richardus*). T.VII. P. II. 156.
Penlovaſarth (*Henricus Morgan de*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Monmouth. T.VIII. P. III. 34.
Penmayne. Rectoria. T.VI. P.IV. 7.
Penna (*Bernardus de*). T.I. P. III. 42.
Pennacava (*Arnaldus de*). T. I. P. IV. 152, 156, 157.
Pennarth (Vicaria de), in Diœceſi Landavenſi. T.IX. P.II. 93.
Pennas Dominus (*Johannes Garcia de*). T. I. P.III. 127.
Penne (*Robertus atte*). T.II. P.IV. 11.
——— (*Galfridus de la*). T.II. P.I. 128.
——— (*Johannes de la*). T. II. P. II. 108, 129.
——— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Buckinghamiæ. T. VIII. P.II. 34.
Pennel (*Collas*). T.V. P.IV. 92.
Pennenſis Epiſcopus (*Felinus*). T. V. P. IV. 108.
Pennington (*Joſephus*). T.VII. P.II. 129.
——— (*Joſephus*). T.VII. P. III. 38, 96.
——— (*Joſephus*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P.II. 5.
——— (*Johannes*), Officium ei conceſſum. T.IX. P. III. 104.
Pennyman (*Willielmus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Northrydinge*. T.VIII. P.II. 7.
——— (*Willielmus*), Armiger, creatur Baronettus. T.VIII. P.III. 24.
——— (*Willielmus*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P.III. 262.
——— (*Guillielmus*), Eques & Baronettus. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
———. (*Jacobus*), junior. Conceſſio ei facta Officii Clerici Concilii Regis. T. IX. P. II. 206.
Penny (*Antonius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II 15.
Penquadyk (*Jacobus*). T.III. P.I. 184.
Penres (*Robertus de*). T.II. P.II. 170.
Penreth (*Johannes*). T. II. P. I. 192. P.II. 12, 13, 24, 50.
——— Epiſcopus Suffraganeus (*Johannes Bird de*). T.VI. P.III. 12.
Penreth. Pro Johanne Bird Suffraganeo. T. VI. P.III. 11.
Penrice (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Glamorgan. T.VIII. P.II. 59.
Penrudock (*Thomas*). T.VII. P.III. 82, 231. P.IV. 78.
——— (*Thomas*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P.I. 70.
Penry (*Alanus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.II. 36.
Penryn Forum, Penryn Burgus, Nymet Epiſcopi, Peterhaye. T.VI. P.III. 210.
Penryn (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P. I. 2.
Penſance (Villa de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 2.
Penſaurienſis Epiſcopus (*Barth.*). T.IV. P.II. 78.
Penſhurſt. Eccleſia Parochialis. T.VI. P. IV. 22.
Penſiones. Pro Cardinali Sanctæ Sabinæ. T.I. P.IV. 157. Officium Solutoris Penſionum. T.VI. P.III. 100. Pro Comite Glencarne & Filio ejus. 117.
Penſiones. Reſtrictio Regis inde. T. VII. P. III. 62. Pro Carolo Principe Walliæ. 120. Pro Petro Anthony Bourdin Domino Sancti Anthonii in Franciâ. 121. Pro Juliano Bourdin. 121. Pro Johanne Bracken Armigero *one of the Sewers to the late Queen Anne*. 123. Pro Simone Killegrew uno Gromettorum Cameræ Annæ nuper Reginæ. 124. Pro Andreâ Knox, Epiſcopo Inſularum, Scoto. 147. Pro Ludovico Duce Lenox. 254. Pro Willielmo S. Ravy. P.IV. 85. Pro Dorotheâ Stewart. 140. Pro *Waltero Alexander*. T.VIII. P. II. 22. Pro *Antonio de Verona*. *ibid.* Pro *Michaele Andrewes*, & Uxore ejus. *ibid.* Pro *Thomâ Aliſbury*. *ibid.* Pro *Chriſtophero* Comite *Angleſiæ*. *ibid.* Pro *Thoma Baggott*, Milite. *ibid.* Pro *Franciſco Biondy* Milite, & Uxore ejus. *ibid.* Pro *Davide Beton*. *ibid.* Pro *Edwardo* Domino *Conway*. *ibid.* Pro *Franciſco Crane*, Milite. *ibid.* Pro *Thomâ Cyrey*. *ibid.* Pro *Franciſco Cheyne*. *ibid.* Pro *Thomâ Caldwell*. *ibid.* Pro *Mauricio Dromond*, Milite. *ibid.* Pro *Maria Antonio de Verona*. *ibid.* Pro *Jacobo Ellyott*. *ibid.* Pro *Radulpho Freeman*, Milite. *ibid.* Pro *Willielmo Fenwicke*. *ibid.* Pro *Milone Fleetwood*. *ibid.* Pro *Edwardo Greene*. *ibid.* Pro *Thoma Goſnell*. 23. Pro *Jacobo Heatley*. *ibid.* Pro *Mariâ Hamilton*, Viduâ. *ibid.* Pro *Jacobo Haye*. *ibid.* Pro *Hugone Henn*. *ibid.* Pro *Willielmo Irwing*, Milite. *ibid.* Pro *Petro Killigrewe*, & Uxore ejus. *ibid.* Pro *Georgio Kirke*. *ibid.* Pro *Jacobo* Duce Lenox. *ibid.* Pro Dominâ *Catharinâ* Duciſſâ *Lenox*. *ibid.* Pro *Roberto Levingſton*. *ibid.* Pro *Johanne Leyle*. *ibid.* Pro *Jeremiâ* & *Willielmo Lanyer*. *ibid.* Pro *Jacobo Levingſton*. *ibid.* Pro *Sidneto Mountague*. *ibid.* Pro *Jacobo Murray*, *ibid.* Pro *Patricio Murray*. *ibid.* Pro *Chriſtofero Morland*. *ibid.* Pro *Willielmo Murray*, & *Catharinâ* Uxore ejus. *ibid* Pro *Elizabethâ Man*, Viduâ. *ibid.* Pro *Alberto Moreton*, Milite. *ibid.* Pro *Johanne North*, Milite. *ibid.* Pro *Petro Newton*. *ibid.* Pro *Andreâ Pitcairne*. *ibid.* Pro *Thomâ Ponnett*. *ibid.* Pro *Jacobo Pringle*. *ibid.* Pro *Roberto Pytcarne*. *ibid.* Pro *Philippo Proger*. *ibid.* Pro *Thomâ Potts*. *ibid.* Pro *Edwardo Powell*, Milite. *ibid.* Pro *Andreâ Pitkerne*. *ibid.* Pro *Endimione Porter*. *ibid.* Pro *Davide Ramſey*. *ibid.* Pro *Edwardo Salter*, Milite. 24. Pro *Johanne Sandilands*. *ibid.* Pro *Johanne Stuart*. *ibid.* Pro *Willielmo Todrigg*. *ibid.* Pro *Roberto Tirwhitt*. *ibid.* Pro *Timotheo Tirrel*, Milite. *ibid.* Pro *Edwardo Verney*. *ibid.* Pro *Mariâ Antonio de Veronâ*. *ibid.* Pro *Willielmo* Vicecomite *Wallingforde*. *ibid.* Pro *Johanne Waterhouſe*. *ibid.* Pro *Johanne Webb*. *ibid.* Pro *Jacobo Younge*, Milite. *ibid.* Pro *Petro Younge*. *ibid.* Pro Dominâ *Elizabethâ* filiâ Reginæ Bohemiæ. P.III. 38.
Penſon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 132.
——— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 18, 19.
Penthelyn (*Thomas*). T.III. P.III. 73.
Pentievre (Comes *de*). T.IV. P.III. 79.
——— (*Oliverus*). T. IV. P. IV. 119, 120.
Pentlawe (*Henricus de*). T. II. P. II. 108, 117.
Penuchi (*Bertus*). T. I. P. IV. 35.
Peny (*Willielmus*). T.V. P.I. 106.
Penycock (*Hugo de*). T. I. P.IV. 59.
Penynges (*Michael de*). T. II. P. IV. 130.
Penyr (*Thomas*). T.IV. P.I. 88.
Peoches (*Geraldus de*). T. VIII. P. I. 36.
Pepelsham (*Richardus de*). T. II. P. III. 26.
Pepham (*Robertus de*). T.II. P.II. 129.
Pepin (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Pepis (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dawſey, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.IV. 64.
Pepper (*Cuthbertus*). T. VII. P.I. 224.
——— (*Chriſtoferus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P.II. 34.
——— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 35.
Per (Dominus *de Sancto*). T.IV. P.III. 112.
——— (*Johannes* & *Augeretus de*). T.IV. P.IV. 191.
Peraruanton (Dominus *de*). T. III. P. III. 173.
Perator (*Johannes*). T.III. P.IV. 129.
Peraut (*Willielmus de*). T. I. P.I. 142.
Perbroun (*Johannes*). T.II. P.III. 127.
Percaſtegin (*Martinus Petri*). T.V. P.III. 116, 117.
Percebrig (*Johannes de*). T.II. P.IV. 29.
Percevall (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam ſive Capellam de Brooke, Diœceſis Wintonienſis. T.IX. P.II. 213.
Percey (*Johannes*). Conceſſio Pardonationis pro eo. T.VIII. P.I. 31.
Perch Comitatus conceſſus Comiti Sarum. T.IV. P.III. 111.
Percivall (*Gregorius*). T.V. P.I. 32.
——— (*Chriſtoferus*). T.VII. P.I. 34.
——— (*Anthonius*. Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 114.
Percon (*Willielmus de*). T.II. P.I. 37.
Percy (*Willielmus de*). T.I. P.I. 40.
——— (*R.*). T.I. P.I. 71, 89.
——— (*Henricus*). T.II. P.II. 30, 57, 81, 83.
——— (*Galfridus*). T.I. P.II. 82, 103.
——— (*Henricus*). T.I. P. II. 156. P. III. 17, 131, 166, 182, 203. P.IV. 5, 36.
——— (*Alianora* Uxor). T.I. P.II. 203.
——— (*Henricus*). T.I. P. IV. 108, 123, 144, 154, 158, 159, 164, 170, 181, 187, 190, 191, 199, 202. T.II. P.I. 1, 7, 9, 17, 22, 30, 36, 45, 49, 51, 52, 53, 59, 82. P.II. 27, 47, 54, 73.
——— (*Alianora* Uxor). T.II. P.I. 186.
——— (*Georgius*). T.I. P.IV. 207.
——— (*Henricus*). T.II. P.II. 107, 108, 122, 123, 139, 154, 162, 169, 175, 176, 186, 188, 198, 203. P.III. 5, 17, 20, 26, 27, 55, 56, 58, 77, 81, 82, 96, 100, 105, 106, 115, 137, 145, 175.
——— (*Rogerus*). T. II. P.II. 177.
——— (*Willielmus*). T.II. P.II. 140.
——— (*Henricus*). T. II. P. IV. 48, 51, 54, 72, 73, 75, 79, 80, 81, 82, 86, 109, 145, 149, 156, 167, 203, 204, 205, 206, 208. T.III. P. I. 4, 20, 43, 58, 64, 68, 72, 73, 74, 76, 78, 86, 87, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 107, 115, 118, 119, 120.
——— (*Henricus*). T.III. P.I. 139, 144, 145, 146, 147, 151, 153, 159, 162, 167, 168, 169, 178, 210, 214. P.II. 7, 20, 23, 63, 91, 137, 138, 139, 143, 163, 171, 192, 199.
——— (*Rogerus*). T. III. P. I. 154, 155, 156.
——— (*Henricus*). T. III. P. III. 3, 20, 63, 130, 161. P.IV. 46, 59, 61, 86, 100, 102, 119.
——— (*Thomas*). T. III. P. III. 81, 86, 88, 100, 129, 143, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 173, 175, 180, 192, 195, 198. P. IV. 24, 60, 61, 63, 71, 77, 84, 102.
——— (*Radulphus*). T.III. P.IV. 68, 102.
——— (*Thomas*). T.III. P.IV. 142.
——— (*Henricus*). T.III. P.IV. 150, 191. T. IV. P. I. 36, 41, 43, 49, 50, 52, 53, 57, 58, 59.
——— (*Galfridus*). T.IV. P.II. 33.
——— (*Henricus*). T.IV. P.II. 151.
——— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 127.
——— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 163.
——— (*Henricus*), Dominus *de Ponyngs*. T. V. P. II. 32, 34, 38, 41, 47, 49, 114, 172.
——— (*Alanus*). T. VI. P.III. 126.
——— (*Thomas*). T.VI. P.III. 190. P.IV. 53, 54.
——— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 53, 54, 112.
——— (*Carolus* & *Joſcelinus*). T. VII. P. II. 40.
——— (*Thomas*). T.VII. P.II. 143.
——— (*Richardus* & *Katerina*). T. VII. P. III. 160.
——— (*Willielmus le*). T. I. P. II. 156, 199, 200, 203, 206.
——— (*Johannes*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 24.
——— (*Henricus*). Conceſſio ei facta Officii Capitanei, Cuſtodis & Gubernatoris Inſulæ de Guernſey & Caſtri de Cornet. T. IX. P.III. 39.
Perdelhano (*Bernardus de*). T.II. P.IV. 77.
Perdriachi Comes. T.IV. P.IV. 197, 199.
Perdriour (*Johannes le*). T.II. P.II. 120.
Pere (*Petrus de*). T.III. P.II. 124.
——— (*Henricus*). T.V. P.I. 28.
——— (*Robertus de Sancto*). T.III. P.I. 142.
Peregerz (*Johannes de*). T.II. P.IV. 170, 171.
Peregoitz (Cardinalis *de*). T. II. P.IV. 107.
Peregore Comes (*Archibaldus de*). T. II. P. III. 34.
——— (*Johanna de*). T.I. P.IV. 73.
Peregrinationes. T. I. P.I. 157. P.II. 8, 27, 41, 74. P.II. 157. T.II. P.I. 9. Reginæ. P.II. 60. T.III. P.I. 56. P. III. 131, 157, 165. Ad Thomam Cantuarienſem. T.IV. P.I. 67. De licentiâ traducendi Peregrinos. T.IV. P.II. 78, 80, 83,

83, 103.
Peregrinationes. Verſus Sanctum Jacobum Galliciæ. T. IV. P. II. 29, 32. De licentiâ ducendi Peregrinos. P. IV. 91. Pro Willielmo Bowes licentia peregrinandi. 120. Pro Epiſcopo Wynton. 121. De licentiâ traducendi Peregrinos. 132, 136, 138, 140, 173, 177. T. V. P. I. 1, 2, 3, 4, 6. Ad Terram Sanctam pro Comite Oxoniæ. 14. De licentiâ traducendi ad Sanctum Jacobum. T. V. P. I. 139, 140. Verſus Sanctam Terram. 167, 175, 186. Verſus Sanctum Jacobum. P. II. 29, 63, 65, 66, 67. Pro Antonio Widevill Domino de Ripariis. P. III. 10. Verſus Sanctum Jacobum. P. II. 68. Pro Duce Norfolciæ pro Sanitate Perſonæ Regis votum. 78. Pro Humfredo Talbot Milite uſque Jeruſalem. T. V. P. IV. 54.
Peregrine (Bernardus). T. II. P. II. 126, 128.
——— *(Reymundus).* T. III. P. I. 91.
——— *(Hugo).* T. III. P. IV. 128.
Peremor (Henricus de). T. I. P. II. 114.
Perenotus (Nicholaus), Dominus *Granvellæ*. T. VI. P. III. 146.
Perepont (Simon de). T. I. P. III. 130.
Perera (Martinus de). T. I. P. III. 39.
Perers (Richardus de). T. II. P. I. 51.
——— *(Richardus).* T. II. P. II. 120, 171.
——— *(Vitalis).* T. III. P. I. 158.
——— *(Alicia).* T. III. P. III. 13.
——— *(Richardus).* T. III. P. III. 194.
Peresby (Hugo), & *Margareta* Uxor. T. I. P. III. 117.
Peret (Radulphus). T. I. P. II. 173. P. III. 131.
—— *(Anthonius).* T. IV. P. I. 116, 119. P. II. 4.
Perez d'Almacan (Mich.). T. V. P. IV. 31, 36.
Periam (Samuel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rownington, ſive Runton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 120.
——— *(Samuel)*, Clericus. Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Nynehead, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. IX. P. II. 208.
Pericho (Angellus de). T. V. P. III. 82.
Perier (Bernardus, Petrus & Arnaldus de). T. I. P. IV. 4.
——— *(Stephanus).* T. III. P. I. 141.
——— *Colinus).* T. V. P. IV. 98.
——— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Beatæ Mariæ in Caſtlegate, infra Civitatem Eborum. T. IX. P. II. 256.
Perioliby (Franciſcus de). T. III. P. II. 148, 151.
Peritz (Hurtinus de). T. I. P. IV. 132.
——— *(Andreas).* T. II. P. III. 72.
Periz Zubata (Johannes). T. I. P. III. 41.
——— *(Johannes).* T. V. P. II. 180, 181.
Perk (Willielmus de la). T. IV. P. III. 39.
Perkes (Thomas), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 32.
Perkham (Robertus). T. III. P. III. 176.
Perkins (Georgius), Miles. T. VIII. P. II. 13.
——— *Iſaacus)*, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Catesby, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 167.
Perkyn (Jevanus). T. III. P. III. 176.
——— *(Richardus).* T. VI. P. II. 195.
——— *(Humfridus).* T. VI. P. IV. 64.
——— *(Chriſtopherus).* T. VIII. P. I. 43, 58, 76, 87, 103, 123, 124, 149, 204, 210. P. II. 14.
——— *(Chriſtoferus).* T. VII. P. IV. 160.
Perkynſon (Laurentius). T. VI. P. II. 209.
——— *(Thomas).* T. VI. P. III. 141.
——— *(Henricus).* T. VII. P. III. 128.
Perlent (Thomas). T. VI. P. II. 159.
Permutationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum. T. IV. P. III. 131, 163, 167, 183, 194. P. IV. 4, 7, 8, 9, 27, 43, 60, 69, 80.
Perna (Hugo de). T. I. P. II. 217.
Perne (Andreas). T. VI. P. IV. 170.
—— *(Andreas)*, Artium Magiſter. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— *(Andreas).* Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 199.
—— *(Andreas)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wilby, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. II. 246.
Perpiniano (Johannes de). T. I. P. III. 65.
Perpoynt (Willielmus). T. VI. P. I. 204.
——— *(Willielmus).* T. VI. P. II. 159.
——— (Baro *Goring de Huſt*). T. VIII. P. III. 23.
Perrant (Georgius). T. III. P. IV. 159.
——— *(Johannes).* T. IV. P. I. 28, 31, 77.
Perre (van der). T. IX. P. III. 189, 197. Epiſtola ad eum directa. 219.
Perres (Fernandus). T. III. P. IV. 42.
Perrey Guillielmus). T. IV. P. III. 86.
——— *(Abraham).* T. VII. P. IV. 151.
Perrichon. T. IV. P. II. 48.
Perrie (Andreas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Overhelmeſley, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
Perriez (Hugo). T. IV. P. II. 150.
Perrin (Johannes). T. V. P. IV. 99.
——— *(Bertram).* T. V. P. IV. 100.
——— *(Johannes).* T. VI. P. III. 31.
Perrot (Jacobus). T. VII. P. III. 231.
——— *(Ricardus)*, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
——— *(Jacobus)*, Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
——— *(Richardus)*, Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 198.
Perry (Matthæus), Clericus. Litteræ ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ de Silton, Diœceſis Briſtollienſis. T. VIII. P. III. 36.
Perſarum & Medorum Imperator *(Carpente).* T. II. P. I. 40.
Perſe (Auguſtinus). T. VII. P. I. 189.
Perſeval (Robertus de). T. I. P. IV. 14.
——— *(Robertus).* T. VI. P. IV. 46.
Perſhore (Abbas *de*). T. I. P. II. 57, 93, 158, 203. P. III. 136. P. IV. 8.
——— Frater *(Alex.).* T. I. P. IV. 30.
——— *(Elizabetha).* T. III. P. I. I. 167.
——— (Abbas). T. III. P. IV. 130.
Perſhute (Johannes). T. IV. P. II. 161.
Perſone (Willielmus). T. I. P. IV. 65.
——— *(Johannes).* T. I. P. IV. 201.
——— *(Johannes).* T. VI. P. IV. 102.
Perſyn (Nicholaus). T. I. P. III. 170.
Pert (Johannes). T. I. P. III. 104.
Pertenhall (Richardus de). T. II. P. II. 178.
Perth Comes *(Thomas de)*, T. IV. P. IV. 172, 173.
Perticenſis Comes *(Galfridus).* T. I. P. I. 13, 14, 26, 34.
Pertiche (Petrus). T. IV. P. II. 198.
Perucia (Gualterus de). T. V. P. IV. 91.
Peruſienſis Cardinalis. T. III. P. III. 111.
Peryam (Willielmus). T. VII. P. II. 22, 39.
Perye (Johannes). T. IV. P. I. 60.
Peryn (Mero). T. II. P. III. 95,
——— *(Guyſardus).* T. IV. P. IV. 65.
——— *(Johannes).* T. VI. P. III. 31.
——— *(Thomas).* T. VII. P. III. 134. P. IV. 171.
——— *(Johannes)* T. VII. P. III. 235.
——— *(Johannes).* T. VIII. P. I. 156.
Perys (Martinus). T. III. P. I. 70.
Peryton (Adam de). T. I. P. II. 57.
Peſant (Johannes). T. IV. P. III. 15.
Peſchour (Robertus le). T. I. P. III. 104.
——— *(Ludovicus).* T. V. P. IV. 99.
Peſchyn (Ymbaut de). T. III. P. II. 121, 128.
Peſhun (Johannes). T. I. P. II. 114.
Peſlou (Johannes & Denis). T. V. P. IV. 97.
Peſmerch (Petrus). T. IV. P. I. 78.
Peſſaigne (Anthonius). T. I. P. IV. 207. T. II. P. I. 21, 34, 38, 42, 65, 74, 75, 97, 102, 104, 105, 115, 128, 137, 138, 139, 141, 148, 154, 181, 182, 194, 195, 198. P. II. 4, 10.
——— *(Leonardus).* T. I. P. IV. 111.
——— *(Manuel & Carolus)*, Filius. T. II. P. II. 155. P. III. 79.
——— *(Anthonius).* T. II. P. III. 62, 71, 79, 80.
Peſtilentia invaleſcit. T. III. P. I. 46. Mortifera. 61.
Peſtiliaco (Amaluinus de). T. I. P. I. 144.
Peſtis. Proclamatio pro celebrando die Jejunii occaſione Peſtis. T. VIII. P. I. 103.
Peſtour (Nicholaus). T. II. P. I. 37.
Peſyndune (Willielmus de). T. III. P. I. 121.
Petanha (Lancarote de). T. III. P. II. 208.
Petenwyn. T. VII. P. I. 15.
——— *(Willielmus).* T. VII. P. I. 36.
Peter (Willielmus). T. VI. P. III. 15, 20, 77.
——— *(Willielmus).* T. VI. P. III. 114, 117, 130, 145, 170, 171, 174, 182, 189, 197, 200. P. IV. 20, 27, 76, 128, 148.
Peterburgh Abbas. T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. 6.
——— *(Johannes).* T. VI. P. II. 160.
Peterburgh Epiſcopus *(Johannes Chamber).* T. VI. P. III. 72, 73, 74.
——— *(Johannes).* T. VI. P. IV. 50.
——— *(David Pool).* T. VI. P. IV. 50, 62, 84.
——— *(Edmundus Scamblet).* T. VI. P. IV. 110.
——— *(Thomas).* T. VII. P. II. 169.
——— *(Thomas).* T. VII. P. IV. 38.
Peterdire (Here). T. I. P. IV. 171, 189.
Peterſon (Johannes). T. IV. P. II. 28.
——— *(Johannes & Laurentius).* T. V. P. I. 28.
——— *(Robertus).* T. VI. P. III. 124. P. IV. 9.
——— *(Johannes).* T. VII. P. I. 98.
——— *(Willielmus)*, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Donatione & Collatione ad Decanatum in Eccleſiâ Cathedrali Carliolenſi. T. VIII. P. II. 165.
——— *(Willielmus)*, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dipford, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 84.
——— *(Willielmus)*, Theologiæ Profeſſor, Exoniæ Decanus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Breock, in Diœceſi Exonienſi & Provintiâ Cantuarienſi. T. IX. P. III. 89.
Petili (Johannes). T. VI. P. III. 177.
Petipas (Reginaldus), T. II. P. II. 14.
Petir (Richardus). T. III. P. III. 138.
Petit (Petrus le). T. I. P. IV. 14.
—— *(Jacobus).* T. III. P. I. 184.
—— *(Dunquam).* T. III. P. III. 188.
—— *(Robertus).* T. IV. P. II. 150. P. III. 86.
—— *(Johannes).* T. IV. P. IV. 118.
—— *(Johannes).* T. V. P. IV. 93.
—— *(Simon).* T. V. P. IV. 99.
—— dictus *Pouley (Johannes).* T. V. P. IV. 99.
Petitio Recti conceſſa a Carolo I, Rege Britanniæ, Subditis ſuis. T. VIII. P. II. 254.
Petitiones. De expediendo coram Rege. T. IV. P. I. 37.
Petman (Rogerus). T. VI. P. IV. 9.
Petrâ Percuſſâ (Arnandus de). T. I. P. III. 53, 55.
—— *Ciſſâ (Bernardus de).* T. I. P. III. 126.
—— *Altâ (Raymundus de).* T. II. P. II. 145.
Petragoricenſis Comes. T. I. P. I. 30. P. II. 169.
——— Comes *(Archambaldus).* T. II. P. II. 54, 78.
——— *(Archambaldus).* T. II. P. II. 81.
——— Comes. T. III. P. I. 27.
——— *(Archambaldus).* T. III. P. I. 200. P. II. 54, 55.
——— Epiſcopus *(Petrus).* T. I. P. I. 16, 17.
——— *(S.).* T. I. P. I. 62. P. IV. 39.
——— *(R.).* T. II. P. I. 95.
——— Cardinalis. T. III. P. I. 130.
——— Cardinalis *(Talirandus).* T. III. P. I. 163, 165.
——— Epiſcopus *(Elias).* T. III. P. III. 5.
——— *(Ademarus).* T. V. P. I. 80. P. III. 168.
Petragoricum. De Proceſſu ibidem. T. II. P. I. 20.
Petragorio (Johanna de). T. III. P. I. 179.
Petragoris (Archambaldus de), Archidiaconus Drocenenſis. T. II. P. III. 34.
Petre (Dongallus). T. III. P. II. 100.
—— Dominus *(Johannes).* T. VIII. P. II. 169.
—— *(Willielmus).* T. VII. P. II. 217.
Petreſham (Willielmus), Filius *Terrici*. T. I. P. I. 46.
Petri (Petrus). T. I. P. I. 15.
—— *(Galfridus).* T. I. P. I. 28.
—— *(Herbertus)*, T. I. P. I. 142.
—— *(Reginaldus).* T. I. P. II. 14, 72, 83.
—— *(Ferrandus).* T. I. P. II. 160.
—— *(Fernandus de).* T. I. P. II. 208, 209.
—— *(Fernandus de).* T. I. P. II. 237.
—— *de Arbor (Blaſius).* T. I. P. II. 208, 209.
—— *de Petrâ Percuſsâ (Johannes).* T. I. P. III. 26.
—— *de Franciâ (Willielmus).* T. I. P. IV. 4.
—— *(Geraldus).* T. I. P. III. 42.
—— *(Arnaldus).* T. I. P. III. 43.
—— *(Andreas).* T. I. P. IV. 84.
—— *(Egidius).* T. I. P. IV. 86.
—— *de Arala (Fernandus).* T. IV. P. II. 78, 96.
—— *(Martinus).* T. V. P. III. 118.
—— *(Galfridus* Filius), Comes Eſſexiæ. T. I. P.

P.I. 39, 40, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 58.
Petit (G.). T.I. P.II. 56.
— (R.) T.I. P.II. 154. P.IV. 15.
— (Reginaldus). T.I. P.II. 136, 155.
— (Robertus). T.II. P.I. 52.
— (Gervasius). T.I. P.IV. 146.
— (Martinus). T.II. P.I. 57.
— (Guillelmus), Cardinalis. T.II. P.I. 27.
— (Andreas). T.II. P.II. 144.
— (Johannes). T.II. P.IV. 39.
Petri Sancti de Burgo (Abbas). T.I. P.II. 18, 19.
——— Glouceſtrienſis (Abbas). T. I. P. II. 57, 93.
——— Glouceſtrienſis (Abbas). T. I. P. II. 157, 203.
——— (Arnaldus), Presbiter Cardinalis, T.II. P.III. 167.
——— Presbiter Cardinalis (Taillerandus). T.II. P.IV. 171, 173, 178.
——— de Chalon (Abbas). T.III. P.I. 195.
——— Glouceſtrienſis (Abbas). T. III. P.III. 180.
——— (Abbas). T.V. P.II. 63.
Petri Sancti infra Turrim Eccleſia & Parochia. T.VI. P.III. 187. Ciceſtrenſis Rectoria. P.IV. 103.
Petri Denarii. T.VI. P.II. 189.
Petri & Pauli Salop Monaſterii Abbatis Scriptum. T.VI. P.III. 43.
Petriburgus. Pro Abbate Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 166. De Erectione Epiſcopatûs. T VI. P. III. 71. Pro Johanne Chamber Epiſcopo Significavit. 73. Decani & Capituli Eleemoſinæ 129. Licentia eligendi. P. IV. 50. De cuſtodiâ Temporalium. 50. Pro David Poole Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 62. Regius Aſſenſus pro Epiſcopo. 110. Eccleſiæ Cathedralis Decanatus. 55.
Petri Griffi (Petrus de). T.I.P.II. 237.
Petro Sancto (Alanus de). T.II. P.I. 37.
——— (Theophania de). T. II. P. I. 98, 143.
——— (Reymundus Martini de). T.II. P. III. 8.
——— (Robertus de). T. III. P. I. 106, 108, 126.
——— (Sanchot Augerii de). T.III. P.IV. 199.
——— (Thomas de). T. IV. P. III. 157.
——— (Hieronymus de). T. VI. P. I. 22.
Petro (Caſtrum & Honor de). T. I. P. II. 94.
Petrocochinus (Georgius). T. VI. P. III. 60, 61.
Petrus, Regens Portugaliæ. T. V. P.III. 97.
——— (Johannes). T.VI. P.I. 138.
Petrus (Sanctus) in Wigenhall. Vicaria ſic dicta in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 91,
Petruſia (Guillielmus du). T.II. P.II. 128.
Petryk (Willielmus). T.V. P.I. 128.
Petſey (Richardus). T.IV. P.IV. 19.
Pett (Petrus). Conceſſio ei facta Officii unius Magiſtrorum Factorum Navium & Cimbarum. T.VIII. P.III. 83.
— (Phineas), Armiger. T.VIII. P.III. 117.
Pette (Richardus). T.V. P.I. 2.
— (Henricus). T.VI. P.II. 202.
Petty (Willielmus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wemme, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T.IX. P.II. 250.
Petwardyn (Walterus). T.II. P.III. 124.
Petworth (Richardus). T.IV. P.IV. 35.
Petworth (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Civibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Petwoſe (Willielmus). T.VI. P.IV. 26.
Petwyn (Edmundus). T.VI. P.II. 195.
Pety (Henricus). T.VI. P.II. 202.
— (Johannes). T.IV. P.I. 60.
Petyr (Johannes). T.V. P.III. 70.
Peveneſe. De Caſtro muniendo. T. III. P. I. 199. Advocatio liberæ Capellæ infra Caſtrum. P. II. 199.
Peveneſy (Villa de). Commiſſio directa Ballivo, Juratis & Communitati hujus Villæ. T.IX. P. I. 5.
Peverea (Alex. de). T.I. P.III. 29, 30.
Peverel (Willielmus). T.I. P.I. 5.
——— (Guido). T.I. P.I. 86.
——— (Andreas). T.I. P.I. 142. P.II. 57.
——— (Hugo). T.I. P.II 57, 97.
——— (Andreas) T.I. P.II. 156, 199, 203.
——— (Hugo). T.I. P.II. 156, 203.
——— (Hugo). T.II. P.II. 126.
Peverel (Edwardus). T.II. P.II. 139.
——— (Henricus). T.II. P.IV. 27.
——— (Thomas). T.IV. P.I. 27.
——— (Radulphus). T.IV. P. II. 158.
——— (Thomas). T.IV. P.III. 137.
——— (Robertus). T. VI. P.IV. 151.
Peverel (Balliva Honoris de). in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 60.
Peuford (Thomas). T.VI. P.IV. 9.
Peur (Paulinus de), T.I. P.I. 147.
Peurys (Johannes). T.III. P.IV. 23.
Pewham (Foreſta de), in Comitatu Wilteſiæ. T.VIII. P II. 55.
Peyne (Reymundus de). T.I. P.III. 188.
Peynill (Richardus). T.II. P.IV 75.
Peynre (Johannes). T.I. P.IV. 110, 111.
Peyntour (Andræas). T. III P. III. 6.
——— (Johannes). T.IV. P.IV. 37.
Peynure (Johannes). T.I. P.II. 130, 182.
Peynyns (Willielmus). T. I. P.IV. 24.
Peys (Sanſanerus de). T.II. P.I. 2.
Peytene (Johannes de). T.II. P.I. 145.
Peytevyn (Sampſonius de). T.II. P.I. 52.
——— (Guido). T.II. P.III. 150.
——— (Thomas). T. III. P. I. 121.
Peyteyr (Amadeus de). T.II. P.III. 172.
Peyto (Willielmus). T. III. P.III. 191.
——— (Edwardus), Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 6.
Peyton (Johannes de). T.I. P.IV. 170.
——— (Edwardus). Miles & Baro. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T.VIII. P.II. 5.
——— (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa a Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. ibid.
——— (Edwardus), Miles & Baro, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T.VIII. P.II. 8.
——— (Johannes), Miles, Gubernator de Jerſey, & Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T. VIII. P. II. 8.
——— de Dodington (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 8. Commiſſio ei directa ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. ibid.
——— (Johannes), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 12.
——— (Edwardus), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Peytoner (H.). T.I. P. III. 41.
Peytuyn (Rogerus de). T.I. P.II. 237.
Peywer (Paulus de). T.I. P.I. 144.
Pharmacopola. Pro Johanne Soda Pharmacopolâ Regis. T.VI. P.III. 10.
Pharmacopola. Vide Proclamatio.
Phelipps (Robertus), Miles, Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P. II. 32.
Phelyp (Radulphus & Rogerus). T. I. P. III. 103.
——— (Johannes). T.IV. P.III. 75.
——— (Willielmus). T.IV. P.III. 117.
——— (Willielmus). T.IV. P.IV. 160, 177, 184, 189, 194. T. V. P. I. 32.
——— (Matthæus). T.V. P.I. 139, 185.
——— (Robertus). T.V. P.I. 140.
——— (Thomas). T.VII. P.III. 231. P. IV. 89. 90.
Phi-(Johannes). T.III. P.I. 141, 169.
Phikenet (Alanus). T.II. P.I. 59.
Philebert (Girardus). T.V. P.IV. 97.
Philiberto Sancto (Hugo de). T.I. P.IV. 38.
——— (Johannes de). T. III. P. I, 101, 121.
Philip (David). T.V. P.III. 61.
——— (Franciſcus). T. VI. P. I. 182.
Philippa Regina. T. II. P. IV. 8, 10, 25, 35, 40, 46, 48, 115, 129, 138, 156, 164, 169, 184, 186, 187, 190, 198, 199, 200, 201, 202. T. III. P. I. 18, 20, 132, 199. P. II. 48, 71, 110, 140.
——— Filia Regis. T. IV. P. I. 28, 29, 31, 32, 42, 99, 100, 101.
Philippi (Johannes Filius). T. I. P. I. 110, 119, 120. P.II. 57.
——— (Adam). T.I. P.II. 92.
——— (Johannes). T. I. P. II. 156, 199, 203.
——— (Thomas & Baldwinus). T. I. P. IV. 15.
——— (Willielmus de la Roche). T. I. P. IV. 15.
——— (Thomas). T.II. P.I. 51.
——— (Moritius). T.II. P. III. 126.
Philippus, Filius Comitis Flandriæ. T. I. P. I. 8.
——— (Johannes). T.VI. P.II. 195.
——— II, Rex Hiſpaniæ, armis invadit Territoria Principis Frederici Comitis Palatini, Electoris de Rhene. T. VIII. P. II. 106.
——— IV, Hiſpaniarum Rex. Tractatus Amicitiæ, &c. inter eum & Carolum Primum Angliæ Regem. T.VIII. P.III. 141.
Phillips (Rouland). T.VI. P. II. 169, 195.
——— (Thomas). T.VI. P.III. 15.
——— (Johannes). T.VI. P.IV. 9.
——— (Willielmus). T.VI. P.IV. 46.
——— (Radulphus). T.VI. P.IV. 114.
——— (Robertus). T.VI. P. IV. 177.
——— (Auguſtinus). T.VII. P.II. 71.
——— (Edmundus). T.VII. P.III. 127.
——— (Johannes). T.VII. P.IV. 184.
——— (Hieronimus), Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
——— (Thomas), Miles. T.VIII. P.I.171. Commiſſio ei directa. ibid.
——— (Thomas), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 14.
——— (Robertus), Miles. T. VIII. P. II. 14.
——— (Georgius), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 19.
——— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Marum, ſive Mareham. T.VIII. P.III. 280.
——— (Franciſcus), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Rivum Thameſis. T. IX. P.II. 32.
——— (Fabianus). Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 44.
——— (Johannes), obtinet Officium unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. T.IX. P.II. 137.
——— (Thomas), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Smeton, ſive Sneton, Diœceſis Eborum. T. IX. P.II. 256.
Phillipſon (Chriſtoferus). T. VII. P. III. 38, 42, 59, 97.
Philoſophia. De licentiâ exercendi. T. V. P. III. 70.
Philpot. T. II. P.I. 143.
——— (Johannes), T. III.P.III. 74, 78, 79, 98, 100, 133, 139, 152, 153, 154, 160, 161, 163.
——— (Willielmus). T. V. P. III. 60.
——— (Johannes). T.VII. P.IV. 141.
——— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Turveſton, ſive Thurſton. T. VIII. P. III. 281.
Phipil (Rogerus). T.III. P.I. 150.
Phipp (Johannes), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Teſſent Evias, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II.212.
Phippon (Georgius), Clericus, & Capellanus Ricardi Robarts Baronis de Truroe. T.VIII. P.II. 37. Literæ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
Phiton (J.). T. IV. P. III. 98.
Phrear (Philippus). T.VI. P.IV. 22.
Phyſicus. T.I. P.II. 144. Pro Phyſico Regis. T.IV. P.II. 8.
Piboules (Johannes). T.IV. P.III. 138.
Picard (Rogerus). T.II. P.III. 26.
——— (Henricus). T.II. P. IV, 23. T. III. P.I. 60.
——— (Milo). T. II. P. IV. 122.
——— (Johannes). T.V. P.IV. 97.
——— (Guillielmus). T.V. P.IV. 98.
Picardia. De Locumtenente. T. III. P. III. 168. Pro Capitaneis. P.IV. 33. De Locumtenente. 73, 83, 94. De Præſentatione ad Eccleſiam de Calkewell. T. IV. P. I. 196. De Palâ partium limitandâ. T.V. P.III. 23.
Pichart (Stephanus le). T.V. P.IV. 92.
Pichon (Pienne). T.V. P.I. 129.
Pickaes (Agnondeſh) obtinet Officium Generalis Receptoris Reventionum omnium & ſingulorum Honorum, Dominiorum, &c. in Comitatibus Norfolciæ, &c. T. VIII. P. III. 222.
Pickering (Johannes), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
——— (Willielmus). Pardonatio ei conceſſa pro Feloniâ. T.VIII. P.II. 24.
——— (Robertus), Generoſus, & Deputatus Eſcaetoris Comitatûs Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. ibid.

Pickworth (Thomas). T. III. P. IV. 189. T. IV. P. I. 73, 74, 79, 164, 169, 171, 181, 185, 189, 190.
Picworth (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T. VIII. P. II. 55.
Picoteau (Petrus). T. V. P. IV. 95.
Picquet (Guillielmus). T. V. P. IV. 99.
Pictavia. Conventio de Pictaviâ inter Regem Johannem & Alianoram Matrem ejus. T. I. P. I. 36. Progreſſus ibidem. 59, 62, 72, 74, 83, 84, 85. Pictavienſis Decanus. 88, 100. De Locumtenente. T. III. P. I. 50.
Pictavienſis Comes (*Rogerus*). T. I. P. I. 5.
—— (*Richardus*), Filius Regis. T. I. P. I. 13.
—— (*Willielmus*). T. I. P. I. 28.
—— (O.). T. I. P. I. 30, 31.
—— Frater Regis. T. I. P. II. 64, 119, 120.
—— Comes *Alfonſus*. T. I. P. II. 179, 193. P. III. 14, 15.
—— (*Richardus*). T. I. P. III. 101.
—— Comitiſſa (*Johanna*). T. I. P. II. 168, 179, 194.
—— Comes (*Philippus*). T. II. P. I. 95, 98, 102.
—— Dux (*Johannes*). T. III. P. I. 204.
—— Theſaurarius (*P.*). T. I. P. I. 42.
—— (*G.*). T. I. P. I. 107.
—— Seneſcallus. T. I. P. I. 146. P. II. 1.
—— Archidiaconus. T. I. P. I. 70.
—— Decanus. T. I. P. I. 83.
—— Archiepiſcopus. T. I. P. I. 88.
—— Epiſcopus (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 126, 129, 133, 134, 135, 166, 182, 183, 206, 208. T. II. P. I. 4, 11, 15, 17, 18.
—— Epiſcopus. T. III. P. I. 179.
—— Epiſcopus. T. V. P. I. 9.
Picte (Willielmus de la). T. III. P. III. 146.
Pictor. Pro Anthonio Toto Pictore Regis. T. VI. P. III. 16. De Officio Servientis Pictoris, pro Nicholao Lyſarde. T. VI. P. IV. 42. Pro Willielmo Herne Serviente. 150.
Pictura. De licentiâ imprimendi Picturam Regis Angliæ pro Nicholao Hillyard. T. VII. P. III. 11.
Pidone (Reymundus & Willielmus). T. IV. P. IV. 84, 94.
Piedor (Johannes). T. IV. P. IV. 23.
Piennes (Dominus *de*). T. VI. P. I. 67, 92.
Pierce. T. VI. P. IV. 156.
—— (*Willielmus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— (*Guillielmus*). T. IX. P. III. 63. Commiſſio ei directa. *ibid.* & 104.
Piere (Robertus de). T. III. P. I. 81, 82.
—— (Dominus *de S.*). T. V. P. I. 88.
Pierepont (Lorinus). T. III. P. II. 127, 128.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. I. 16.
Pieres (Richardus). T. II. P. II. 108.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 102.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 69.
—— (*Alvarus*). T. III. P. IV. 42.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 118.
Pierre (Johannes). T. IV. P. II. 132.
Pierrepont (Robertus). T. VIII. P. II. 13.
Piers (Thomas), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 70.
Pierhoffer (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Pierſon (Walterus). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 72.
Pieters Epiſcopus (*Ernaldus de*). T. II. P. I. 21.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 244, 249, 254.
Pietricon (Simon). T. V. P. IV. 99.
Pig (Thomas). T. VI. P. I. 179.
Pigg (Henricus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Minningsby, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 253.
Pigge (Henricus), Clericus, Artium Magiſter, obtinet Præbendam Sanctæ Mariæ Crackpole, in Eccleſia Cathedrali Lincolnienſi. T. IX. P. II. 256.
Pighuntius de Petra (Thomas). T. VI. P. II. 140.
Pigion (Johannes). T. V. P. IV. 92.
Pignart (Petrus). T. IV. P. III. 89.
Pignata (Aloyſius). T. VI. P. II. 158.
Pigne (Petrus de). T. V. P. IV. 99.
Pigner (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Pigornel (Radulphus). T. II. P. IV. 183.
Pigott (Willielmus). T. IV. P. II. 89.
—— (*Richardus*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. T. VII. P. II. 256.
Pigore (Thomas). T. IV. P. II. 26.
Pijon (Philippus). T. V. P. IV. 99.
Pike (Richardus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Omnium Sanctorum in Villâ Huntingdon. T. IX. P. II. 254.
Pikerd (Griffinus ap). T. II. P. I. 103.
Pikeryng (Willielmus). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 33, 94, 97.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 14.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 207, 227.
—— (*Chriſtoferus*). T. VII. P. III. 38, 97.
Piket (Johannes). T. II. P. III. 20.
Pikkeworth (Thomas de). T. III. P. I. 57.
Pilatoris (Johannes). T. IV. P. III. 65.
Pileto (Bernardus de). T. I. P. IV. 94, 136, 164, 168, 189. T. II. P. I. 3, 63.
Pilig (Johannes de). T. V. P. IV. 164.
Pilkington (Rogerus de). T. II. P. I. 51.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 73, 190. P. IV. 83.
—— (*J.*). T. V. P. III. 5.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 101.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Swilland, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 87.
Pill (Robertus). T. II. P. II. 115.
Pillaunde (Willielmus de). T. II. P. II. 101.
Pille (Johannes & Richardus de la). T. I. P. IV. 15.
Piler (Johannes le). T. I. P. I. 21.
Pilleſworth (Willielmus). T. VI. P. III. 194.
Pilleth (Jacobus Price de), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Pillichone (Maturnus). T. IV. P. III. 48.
Pilly (Johannes). T. VI. P. II. 92.
Pilmor (Johannes de). T. II. P. II. 13.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
Pilton (Willielmus de). T. IV. P. I. 44.
Pimlius (Guillielmus Reymundi de). T. I. P. I. 144.
Pimoring (Johannes). T. IV. P. II. 48.
Pina (Rodericus de). T. V. P. IV. 6.
Pinard (Martinus & Simon). T. V. P. IV. 16.
Pinario (Didacus de). T. V. P. IV. 6.
Pince (Hugo), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Pincebek (Olericus de). T. II. P. II. 20.
Pincerna (Richardus). T. I. P. I. 5.
Pinchbecke. Locus ſic dictus in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Pinchon (Johannes. T. IV. P. IV. 39.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 81.
Pinder (Robertus & Anna). T. VII. P. III. 160.
—— (*Paulus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Paulus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59. P. II. 119.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Harvordſtock, in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 31.
Pinel (Mich.). T. IV. P. IV. 79.
Pinellis (Bernardus Guillielmi de). T. I. P. III. 77, 78.
Pinguigny (Johannes & Robertus de). T. III. P. I. 70.
Pinis (Amſancius de). T. II. P. IV. 77.
Pinkegin Dominus (*Reginaldus de*). T. I. P. IV. 147.
Pinkeny (Ferarius de). T. II. P. III. 93.
Pinnibus (Guillielmus & Donatus de). T. I. P. II. 134. P. III. 29, 30, 134.
—— (*Seguinus de*). T. II. P. I. 25, 51.
—— (*Sanſanerius de*). T. II. P. I. 84. P. II. 48.
—— (*Bernardus de*). T. II. P. I. 85.
—— (*Vitalis de*). T. II. P. I. 85.
—— (*Sanceverius de*). T. II. P. II. 152, 174.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 182. P. III. 34.
—— (*Amsdauxus de*). T. II. P. III. 34.
Pinoliis (Hugo de). T. I. P. III. 134.
—— (*Gerardus de*). T. II. P. III. 172.
Pinſent (Johannes). Conceſſio ei facta Officii Confectoris, Scriptoris, &c. omnium Brevium de *Superſedeas*, infra Curiam de Communi Banco. T. VIII. P. III. 278.
Pinto (Gundiſalvus). T. VI. P. I. 59.
Pintz (Petrus de). T. II. P. IV. 163.
Pinugeris (Edwardus). T. VI. P. I. 6.
Piolo (Bernardus de). T. I. P. IV. 131.
Pipard (Radulphus). T. I. P. II. 199. P. III. 17.
Pipe (Thomas de). T. II. P. I. 52.
—— (*Thomas de*). T. II. P. II. 108, 120, 187.
Piperarius (Andreas). T. VI. P. I. 139.
Pippe (Rolandus). T. V. P. I. 175.
Pipwell (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Piquet (Johannes). T. IV. P. II. 192. P. III. 64.
Pirard (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Pirario (Geraldus de). T. I. P. III. 38.
Pirata. Contra Piratas. T. V. P. III. 147. Commiſſio contra Piratas. T. VI. P. IV. 172, 173, 176. Commiſſio ſuper facto Piratarum. T. VII. P. II. 14, 22, 23.
Piri (Robertus). T. IV. P. IV. 6.
Pirient (Johannes). T. IV. P. III. 183, 187.
Piriton (Richardus de). T. III. P. I. 111.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 209.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 108.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 80.
Pirn (Johannes de). T. IV. P. III. 89.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 3.
Pirpount (Robertus de). T. II. P. II. 27.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 108, 187.
Piſa. De Ordinationibus Concilii. T. IV. P. I. 146.
Piſan Canonicus (*Hugo*). T. I. P. I. 118.
Piſanis (Franciſcus Diaconus Cardinalis de). T. VI. P. I. 200.
Piſano (Johannes de). T. III. P. I. 13.
Piſanus Archiepiſcopus (*Cæſar*). T. VI. P. I. 134.
Piſcare (Marchio *de*). T. VI. P. I. 214.
Piſcaria. Super litigatione. T. V. P. III. 53. De Tractatu ſuper. 59.
Piſcaria vocata *le Fiſhgarth*. T. V. P. III. 185.
—— —— *Broard*, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
—— —— *Orret*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— —— *Eden*, in Comitatu Cumbriæ. 59.
Piſcatio. T. I. P. III. 149. Super piſcando in partibus Daciæ. T. IV. P. II. 150. Vide *Dania* & *Haleces*.
Piſcatores. T. II. P. III. 70. De Securitate. T. IV. P. I. 102. Sub Dominio Ducis Burgundiæ. 105.
Piſchair (Euſtachius). T. II. P. III. 189.
Piſchia (Leonardus de). T. IV. P. IV. 172.
—— (*F. de*). T. VI. P. II. 152.
Piſis (Jacobus de). T. I. P. III. 201.
—— (*Auguſtinus de*). T. IV. P. III. 98.
Piſquet (Reginaldus). T. V. P. I. 96.
Piſſiaco (Stephanus de). T. III. P. I. 194.
Piſſon (Martinus). T. V. P. IV. 99.
Piſter (Alexander), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Bayton, ſive Bayton-Bull, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 256.
Piſthorne (Willielmus). T. IV. P. I. 13.
Piſtons, Parochia. T. I. P. III. 46.
Piſtor (Lapus de). T. I. P. III. 75.
—— (*Rogerus*). T. I. P. III. 104.
Piſtorio (B. de). T. III. P. IV. 105.
Piſtorius (Johannes). T. VI. P. III. 134.
Piſtres (Johannes de). T. IV. P. III. 153.
Piſtrinenſis Epiſcopus, Cardinalis. (*R.*). T. II. P. I. 47.
Pitcairne (Andreas), Armiger. Conceſſio Allocationis ei directa. T. VIII. P. I. 46.
—— (*Andreas*), Armiger. T. VIII. P. I. 117. Conceſſio ad vitam ei facta. *ibid.*
—— (*Archibaldus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 212.
—— (*Andreas*). Conceſſio ei facta. T. VIII. P. II. 23.
—— (*Andreas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 163.
Piteli (Johannes). T. IV. P. III. 21.
Pitemen (Nicholaus). T. IV. P. III. 197.
Pitkin (Willielmus). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 86.
Pitman (Haukinus). T. IV. P. II. 117.
Pitney Lorte (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 37.
Pitt (Willielmus). T. VII. P. IV. 46, 63, 136.
—— (*Willielmus*), Miles. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Willielmus*), Miles, Juſtitiarius in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Jacobus*), Miles, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum ei dire-

ctæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Chardſtocke, in Diœceſi Briſtolienſi, una cum Rectoriâ Eccleſiæ de South-Braydon, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 250.
Pitt (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 123.
—— (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 77.
Pitworth (*Thomas*). T. IV. P. IV. 134.
Pius Secundus, Papa. T. V. P. II. 83, 84, 100, 102, 107, 110, 115, 125.
—— *Tertius*. T. V. P. IV. 206.
Pizol paſſis (*P. de*). T. V. P. IV. 70.
Place (*Johannes de la*). T. V. P. IV. 99.
Place (*Johannes*), Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Herbrandſtone, Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. I. 79.
Placentia (Cardinalis *Brande de*). T. IV. P. IV. 71, 91.
Placita. De Juſtitiariis ad Placita conſtitutis. T. V. P. II. 177.
Plaiet (*Jacobus le*). T. III. P. II. 44, 96.
Plaiſe (*Guillielmus du*). T. III. P. I. 190, 211.
Plaiez (*Richardus de*). T. II. P. II. 27, 47.
Plaiez (*Richardus*). T. II. P. II. 108, 140.
Plana (*Thomas de*). T. V. P. III. 85, 89, 95, 183.
Planche (*Jakeminus de la*). T. I. P. III. 30, 130.
Planches (*Guillielmus des*). T. IV. P. III. 175.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 103.
Planchis (*Philippus de*). T. I. P. I. 70.
Planeto (*Petrus de*). T. II. P. II. 75.
Planhea (*Bernardus de*). T. IV. P. IV. 86.
Planie (*Thomas de*). T. V. P. IV. 222, 229, 231.
—— (*Gerardus*). T. VI. P. I. 43, 183.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 190, 191.
Plantagenet (*Arthur*), Vicecomes Lyſle. T. VI. P. I. 204.
—— (*Arthur*). T. VI. P. II. 178.
Plantart (*Petrus*). T. III. P. I. 182.
Plaiſſ (*Moret*). T. III. P. III. 128, 129.
Plaſter (*Johannes le*). T. IV. P. III. 85.
Plaſtraz (*Odo*). T. IV. P. IV. 71.
Platiere (*Paulus de la*). T. V. P. IV. 94.
Platt (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei facta Officii unius Juſtitiariorum Regis, Comitatuum Carmarthen, &c. T. IX. P. II. 206.
Plawe (*Henricus de*). T. IV. P. I. 183.
Plaxton (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, promovetur ad Vicariam de Sandall, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. III. 88.
Playce (*Petrus*). T. VI. P. IV. 102.
Playters (*Willielmus*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
Playz (*Egidius de*). T. I. P. III. 130.
—— (*Ricardus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 83, 95.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 195.
Pleiſted (*Thomas*). T. IV. P. II. 145.
Plenes (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
Pleſſeio (*Johannes de*). T. IV. P. III. 186.
Pleſſen (*Volradus à*). T. VII. P. II. 183, uſque 189.
Pleſſetis (*Johannes de*). T. I. P. II. 89.
—— (*Hugo de*). T. I. P. II. 156, 199, 203.
Pleſſeto (*Johannes de*). T. I. P. I. 132, 144.
Pleſſiaco (*Petrus de*). T. I. P. III. 29, 30.
Pleſſis (*Reginaldus du*), & *Johanna* Uxor. T. IV. P. III. 102.
Pleſſis (Dominus *du*). T. VII. P. I. 79, 85, 86.
Pleſyngton (*Robertus de*). T. III. P. III. 156.
—— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 20.
Plimpton Archidiaconus (*Nicholaus de*). T. I. P. II. 28.
Plokenet (*Alanus de*). T. I. P. II. 156, 159, 203, 221. P. III. 17, 131, 188, 189, 204.
—— (*Alanus*). T. II. P. II. 130.
—— (*Oliverus*). T. II. P. II. 140.
Plorebant (*Johannes*). T. III. P. I. 81.
Plouche (*Thomas*). T. IV. P. II. 103.
Plouer (*Johannes de*). T. V. P. IV. 8.
Plough (*Sigiſmundus*). T. V. P. IV. 265.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 101.
Plumner (*Richardus de*). T. IV. P. III. 65, 177.
Plour (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 175.
Ployer (*Cornelius*). T. VI. P. III. 118.
Plozac (*Gaufridus de*), & *Nerilus* Filius. T. I. P. I. 11.
P-lug (*Julius*). T. VI. P. III. 134.
Plugenot (*Hugo*). T. I. P. II. 114.
—— (*Humfridus*). T. I. P. IV. 145.
Plukele (*Henricus de*). T. II. P. I. 17, 20, 39, 40.
Plumbi Mineræ infra Socam & Wapentagium de Wirkesworth, in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 244.
Plumley (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Woodford, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 139.
Plumme (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Eldham Parvâ, Diœceſis Londonienſis. T. IX. P. I. 81.
Plummer (*Willielmus*). T. I. P. IV. 176.
—— (*Timotheus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Carleton Sancti Petri, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 29.
Plumpton (Prior *de*). T. III. P. III. 59.
—— Vicarius (*Johannes*). T. III. P. III. 59.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 102.
Plumſter (*Willielmus*). T. VI. P. II. 73.
Plumſtock (*Richardus*). T. II. P. I. 106.
Plumtree (*Johannes de*). T. III. P. III. 83, 133.
Plumaſana (*Radulphus* & *Bernardus de*). T. I. P. III. 134.
Plunket (*Alanus*). T. I. P. IV. 193.
—— (*Alexander*). T. V. P. III. 98.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 79.
Pluralitas Beneficiorum. T. I. P. I. 154. T. II. P. I. 144. De licentiâ. T. VI. P. III. 40.
Pluſcardin (Prior *de*). T. I. P. III. 66.
Plymouth (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. I. 4.
Plympton Prior (*Johannes de*). T. IV. P. II. 136.
Plympton. Capella ſic vocata in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Pocarie (*Richardus*). T. V. P. I. 108.
Pochele Monaſterium, Sarum Diœceſis. T. I. P. II. 20, 21.
Pochon (*Johannes*). T. IV. P. IV. 16.
Pocklington (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Canonicatum Eccleſiæ Collegiatæ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. T. IX. P. II. 249, 257.
Pocock (*Johannes*). T. IV. P. II. 134. T. V. P. IV. 97.
Podenes (Dominus *de*). T. I. P. III. 134.
—— (*Guillielmus Arnaldi*). T. I. P. IV. 153, 157.
Podenhale (*Richardus de*). T. II. P. IV. 25.
Podenſak (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Vimanus*). T. II. P. II. 111, 174.
—— (*Petrus*). T. II. P. II. 111.
Podere (*Euſtachius* & *Robertus de*). T. I. P. II. 233.
Podeux (*Sanſaverinus de*). T. I. P. III. 134.
—— (*Sanſaverinus de*). T. II. P. I. 85.
—— Dominus. T. II. P. III. 173.
—— Dominus (*Vitalis*). T. II. P. IV. 78, 100, 118.
Podygnes (Dominus *de*). T. II. P. II. 111.
Podil Dominus (*Richardus*). T. I. P. III. 53, 55.
Podio (*G. de*). T. I. P. I. 51.
—— (*R. de*). T. I. P. I. 72.
—— (*Eubulus* & *Bertramus de*). T. I. P. I. 141.
—— (*Petrus de*). T. I. P. II. 55.
—— (*Orlandinus de*). T. I. P. II. 175. P. III. 156.
—— (*Stephanus de*). T. I. P. III. 43.
—— (*Jordanus de*). T. I. P. II. 193.
—— (*R.* & *G. de*). T. I. P. III. 63.
—— (*Brunus de*). T. I. P. III. 202.
—— (*Pagenellus de*). T. I. P. IV. 112.
—— (*Arnaldus de*). T. I. P. IV. 131.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. I. 189.
—— (*Baſellus de*). T. II. P. III. 44.
—— (*Petrus de*). T. II. P. IV. 78.
—— (*Geraldus de*). T. II. P. IV. 88, 89, 170, 180, 181, 186, 194, 195, 196. T. III. P. I. 7, 25, 27, 29, 106.
—— (*Reymundus de*). T. II. P. IV. 89.
—— (*Johannes de*). T. II. P. IV. 117.
—— (*Amanenus de*). T. III. P. I. 28, 29.
—— (*Geraldus de*). T. III. P. I. 160.
Podio (*Reginaldus Guillielmi de*). T. III. P. III. 5, 27, 53, 78, 142, 150, 151. P. IV. 46, 56, 57, 73, 79, 86.
—— (*Bernardus de*). T. IV. P. II. 164.
—— (*Amanenus*, *Galhardus*, *Augerus* & *Ivo de*). T. IV. P. III. 198.
—— *Alto* (*Arnaldus* & *Petrus de*). T. II. P. III. 173.
—— (*Arnaldus* & *Petrus de*). T. II. P. IV. 78.
—— (*Artini de*). T. III. P. I. 89.
—— *Berſaco* (*Johannes de*). T. II. P. II. 32, 52, 53.
—— (*Johannes de*). T. II. P. II. 91.
—— *Bordaco* (*Augerius de*). T. I. P. III. 134.
—— *Oliverii* (*Burgundus de*). T. I. P. III. 53, 55.
—— *Pardino* (Dominus *de*). T. IV. P. III. 198.
—— *Petro* (*Bernardus de*). T. IV. P. I. 150, 151.
—— *Songuer* (*Berengarius de*). T. I. P. III. 53, 55.
—— *Vividi* (*Berengarius de*). T. I. P. III. 27, 33, 78, 86.
—— (*Petrus de*). T. I. P. III. 32.
—— (*Hugo de*). T. I. P. III. 77.
—— *Willielmi* (*Eubulus* & *Bertramus*). T. I. P. I. 141.
Podio (Caſtrum *de*) conceſſum. T. II. P. IV. 89.
Podocatharus (*L.*). T. V. P. IV. 68, 76, 77, 87, 109, 120, 147.
Podrecis (*Bartholomæus de*). T. VI. P. II. 158.
Poele (*Baldwinus de la*). T. IV. P. III. 122, 127.
Poelle (*Michael*). T. V. P. IV. 102.
Poenam (*Rodericus de la*). T. V. P. II. 182.
Poer (*Euſtachius le*). T. I. P. IV. 14, 34.
—— (*Johannes*, *Stephanus* & *Walterus*). T. I. P. IV. 14, 15.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. II. 176. P. III. 14.
—— (*Johannes*), Baro *Doynol*. T. II. P. II. 176. P. III. 80.
—— (*Johannes*), Filius *Roberti*. T. II. P. III. 14.
—— (*Euſtachius*). T. II. P. III. 80, 126.
Poerter (*Molchunus*). T. V. P. I. 22.
Poëta, Titus Livius Italicus, Ducis Glouceſtriæ. T. V. P. I. 37.
Poëta laureatus. Pro Bernardo Andreæ Poëta laureato Feod. 10 Marc. T. V. P. III. 181. Pro eodem Bernardo Poëta cæco. P. IV. 109.
Pogonet (*Alanus*). T. I. P. III. 21.
Poiana Dominus (*Arnaldus de*). T. II. P. III. 44.
Poianis (*Valerius de*). T. VI. P. II. 186.
Poietiers (*Johannes de*). T. VI. P. III. 45.
Poignant (*Thomas*). T. IV. P. III. 91.
—— (*Petrus*). T. V. P. II. 144.
Poilani (*Petrus*). T. III. P. I. 147.
Poileant (*Theobaldus de*). T. III. P. III. 142.
Poilhou (*Bernardus de*). T. I. P. III. 39.
Poins Dominus (*Hugo de*). T. I. P. III. 151.
—— (*Nicholaus*) T. I. P. IV. 145.
—— (*Hugo*). T. II. P. II. 123, 130, 187.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 187.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 120.
Pointer (*Johannes*), Clericus, promovetur ad Rectoriam Sancti Benedicti, in Villâ de Huntingdon, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 212.
Points (*Georgius*). Commiſſio ei directa in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 144.
Pointz de Acton (*Robertus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Pois (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 147.
Poiſſon (*Willielmus de*). T. II. P. I. 19.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 65.
—— (*Nicholaus de*). T. V. P. IV. 93.
Poit (*Adam de*). T. I. P. I. 53.
Poitein (*Petrus*). T. V. P. IV. 97.
Poitevin (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 15.
Poitiers Comitiſſa (*Johanna de*). T. I. P. II. 44, 53.
—— Comes (*Johannes de*). T. III. P. II. 4, 26, 27, 28.
—— (Epiſcopus *de*). T. V. P. I. 74, 93.
Poivillam (*Walterus de*). T. IV. P. III. 85.
Pokers (*Michael le*). T. II. P. III. 20.
Pol Sancto (*Guido* Comes *de*). T. I. P. IV. 111.
—— (Comes *de*). T. IV. P. III. 118, 126, 133.
—— (Dominus *de*). T. IV. P. III. 182.
—— (*Baſtardus Johannes de*). T. V. P. I. 144, 154, 162, 163, 175. P. II. 6.

Pol Sancto de Leon Epiſcopus (*Anthonius*). T. V. P. III. 160, 161.
Pol (*Albon*). T. VI. P. II. 79.
Polaymill (*Johannes de*). T. III. P. I. 210.
Polayn (*Haukinus*). T. III. P. I. 200.
Pole (*Petrus*). T. IV. P. I. 88.
—— (*Henricus* & *Richardus*). T. V. P. III. 114. P. IV. 32, 135, 154.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 195.
—— (*Guillielmus*). T. VII. P. I. 103.
—— Cardinalis. T. VII. P. III. 181.
—— (*Hawiſia de la*). T. I. P. III. 17.
—— (*Owenus*). T. I. P. III. 21.
—— (*Griffinus*). T. II. P. I. 7, 22, 53.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 193.
—— (*Willielmus*). T. II. P. III. 94, 102, 104, 127.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 39, 42, 51, 68.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 121.
—— (*Michael*). T. III. P. II. 133.
—— (*Michael*). T. III. P. III. 52, 63, 64, 68, 74, 76, 84, 91, 136, 148, 155, 169, 184. P. IV. 71.
—— (*Edmundus*). T. III. P. III. 74, 163, 164, 181. P. IV. 23.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 190.
—— (*Michael*). T. III. P. IV. 157.
—— (*Michael*). T. IV. P. II. 140.
—— (*Johannes* & *Petrus*). T. IV. P. II. 125. P. III. 156, 157.
—— (*Michael*). T. IV. P. IV. 34.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 38, 47, 48, 105, 193.
—— (*Johannes*), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. III. 24.
Pole (*de la*). Caſtrum obſidendum. T. II. P. I. 7.
Poleford (*Petrus de*). T. II. P. II. 140.
Polengy (*Milet de*). T. V. P. IV. 97.
Poletenſis (*Johannes*). T. VI. P. II. 203.
Poleter (*Willielmus*). T. I. P. IV. 98.
Poleti (*Willielmus*). T. VI. P. I. 45.
Poleto (*Petrus de*). T. I. P. IV. 133.
Poley (*Johannes*). T. VII. P. I. 92.
Poleyn (*Thomas de*). T. III. P. I. 26.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 73.
—— (*Martinus*). T. V. P. III. 109, 111.
Polham (Dominus *de*). T. V. P. IV. 30.
Polidod (*Robertus*). T. II. P. IV. 23.
Polinico (*Johannes de*). T. V. P. IV. 134.
Pollard (*Petrus*). T. III. P. I. 126.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 167.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 132.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 40, 41.
—— (*Hugo*). T. VI. P. III. 126. P. IV. 171.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 7.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 55.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 171. T. VII. P. I. 184.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 11.
—— (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
—— (*Ludovicus*), junior, unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Ludovicus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Ludovicus*) creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 243.
Polle (*Willielmus de*). T. I. P. III. 104.
Pollesworth (*Patricius*). T. I. P. IV. 102.
—— (*Patricius*). T. II. P. IV. 208.
—— Abbatiſſæ (*Katerina de Worley*, & *Benedicta Prede*). T. IV. P. II. 87.
Pollesworth. Pro Abbatiſsâ. T. IV. P. II. 87.
Pollewar (*Patricius de*). T. I. P. IV. 35.
Pollington. Locus ſic vocatus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Polloant (Dominus *de*). T. II. P. II. 129.
Polmorra (*Johannes*). T. IV. P. II. 22.
Polonia. Pro Jacobo de Balalanez. T. IV. P. IV. 131. Pro Georgio Mozſteyn, Mercatore Cracoviæ, de Lapide pretioſo vocato *a Rubie*, vendendo. T. V. P. II. 81. De Tractatu cum Rege. 131. Literæ à Sigiſmundo Rege ad Cardinalem Eborum de auxilio contra Infideles habendo. T. VI. P. II. 79. Super Sede Mercatorum Angliæ, Elbingæ confirmandâ. T. VII. P. I. 87. Commiſſio Thomæ Rowe, Militi, de intercedendo inter Reges Poloniæ & Sueciæ. T. VIII. P. III. 52.
Poloniæ Rex (*Cazimirus*). T. V. P. II. 131. T. VI. P. I. 82.
—— (*Sigiſmundus*). T. VI. P. II. 79.
—— (*Sigiſmundus Tertius*). T. VII. P. I. 87, 120.
Polonis (*Petrus*). T. III. P. IV. 69.
Polton (*Thomas*). T. IV. P. I. 22, 26.
Polui (*Ligerius*). T. IV. P. II. 48.
Polymond (*Johannes*). T. III. P. III. 5, 150.
Polyne (*Arnaldus*). T. I. P. II. 192.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 197.
Pomer (*Andreas*). T. VI. P. IV. 26.
Pomeray (*Egidius de la*). T. VI. P. II. 171.
Pomeraye (*Mignon de la*). T. III. P. III. 16.
Pomeriis (*Pontius de*). T. I. P. II. 64.
—— (*Amanenus de*). T. I. P. II. 150.
—— Dominus (*Guillielmus Sanchii de*). T. II. P. III. 8, 43, 44, 172.
—— (*Elias de*). T. II. P. III. 8.
—— (*Sagremors de*). T. III. P. I. 139.
—— (*Amanenus de*). T. III. P. I. 214. P. II. 60.
—— (*Johannes de*). T. III. P. II. 62, 73.
—— (*Kelya de*). T. III. P. II. 133.
Pomerio (*Gerlacus de*). T. I. P. III. 139.
—— (*Euſtachius de*). T. I. P. III. 139, 140.
Pomers (Dominus *de*). T. III. P. I. 133. P. II. 33.
—— (*Elys*). T. III. P. I. 135, 147, 164. P. II. 33.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 80, 81.
Pomery (*Henricus de*). T. I. P. II. 57.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 59.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 84.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 22.
Pomfret (*Johannes Savile de*), Miles, creatur Baro. T. VIII. P. III. 24.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de North Somercote, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
Pompadour (*Galfridus de*). T. IV. P. I. 51.
Pompery (*Richardus*). T. V. P. III. 56.
Pomphrett (*Anthonius*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Pedmarſhe, Diœceſis London. T. IX. P. II. 255.
Ponault (*Petrus*). T. V. P. IV. 95.
Ponaya (*B.* & *Odo de*). T. I. P. I. 40.
Poncaſtell (*Guillielmus de*). T. VI. P. III. 118.
Poncher (*Stephanus de*), Epiſcopus Pariſienſis. T. VI. P. II. 15.
Poncills (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 41.
Ponfret (*Andreas de*). T. III. P. I. 150.
Ponget (*Johannes*). T. III. P. III. 140.
Pongoiſe (*Johannes*). T. IV. P. III. 175.
Ponibus (*Bartholomæus de*). T. I. P. III. 134.
Poninſek (*Bertramus de*). T. I. P. I. 145.
Ponkes (*Rolandus*). T. III. P. II. 91.
Ponnet (*Thomas*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
Pons (*Reginaldus de*). T. II. P. IV. 130.
—— Dominus (*Nicholaus*). T. III. P. I. 101.
—— Dominus. T. III. P. IV. 41, 118.
—— Dominus. T. IV. P. II. 19.
—— Dominus. T. IV. P. II. 65, 129.
—— (*Mich. du*). T. V. P. IV. 95.
Ponta (*Jacobus de*). T. IV. P. III.
Pontac (*de*). T. VI. P. II. 32, 34.
Pontaulx (*Karolus de*). T. V. P. III. 168.
Pontbriant (*Hector de*). T. III. P. IV. 182. T. IV. P. II. 3, 5, 8, 14, 15.
—— (*Hector*). T. IV. P. III. 84.
Ponte (*Eudo de*). T. I. P. I. 48.
—— (*Reginaldus de*). T. I. P. I. 78, 115, 121, 146.
—— (*Stephanus*). T. I. P. II. 33.
—— (Prior *de*). T. I. P. II. 66.
—— (*Jacobus de*). T. I. P. IV. 24.
—— (*Willielmus* & *Elias de*). T. I. P. IV. 132.
—— (*Robertus de*). T. I. P. IV. 157.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 67, 157.
—— (*Galfridus* & *Rainaldus*). T. III. P. I. 92.
—— (*Vaſtus de*). T. V. P. II. 181.
Ponteaitus (*Philippus de*). T. V. P. IV. 87.
Ponteaudomari (*Henricus de*). T. IV. P. IV. 12.
Pontefract. Capella Sancti Clementis. T. I. P. II. 144.
Pontefract. Eborum Monaſterii, ſive Prioratûs Scriptum. T. VI. P. III. 47.
Pontefract (Monaſterium de) in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Pontefract (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Pontefracto (*Richardus de*). T. II. P. II. 3.
Pontenos (*Ynardos de*). T. I. P. III. 53.
Pontepocri (*Stephanus de*). T. I. P. III. 153.
Ponteſe (*Johannes*). T. I. P. II. 147.
Pontevale (*Reginaldus de*). T. I. P. I. 113.
Pontibus (*Reginaldus de*). T. I. P. I. 45, 62, 63, 64, 65, 72. P. II. 1, 107.
—— (*Galfridus de*). T. I. P. I. 1, 84.
—— (*Renandus de*). T. I. P. II. 70.
Pontiff Comes (*Johannes Albemarle*). T. I. P. IV. 110, 114. T. II. P. II. 38.
Pontii (*Arnaldus*). T. I. P. III. 64.
—— *Sancti* Epiſcopus. T. III. P. IV. 69.
Pontiſara. Super Franchiſiis. T. IV. P. IV. 4; pro Burgenſibus. 4.
Pontivi Comes. T. I. P. I. 22, 38.
—— (*S.*). T. I. P. I. 117, 129.
—— (*Johanna* Filia). T. I. P. I. 117, 129.
—— (*Johannes de Nigello*). T. I. P. II. 181.
—— Comes. T. III. P. I. 166, 205. P. P. II. 4.
Pontivi Comitatus. De recipiendo. T. III. P. II. 41. Caſtrum & Villa de Helicuriâ per Regem Scotiæ conceſſa Regi Angliæ. 78. Dounpier *ſur vouton*. 124.
Pontivi Terra. T. I. P. III. 87.
Pontivum. Cuſtodia Ricardo de Rokesle. T. I. P. IV. 95. De Negotio. 114. Seneſcalcia Ricardo de Rokesle. 114. Reginæ aſſignatum. 118. Procuratores. 121, 128, 134, 147. Contentiones. 172. Seneſcallus conſtitutus. T. II. P. I. 15. Aveynes. P. II. 77. Pontivum datum Edwardo Principi. P. II. 141. Super ſtatu. P. III. 111. Conceſſum Iſabellæ Matri Regis. 118.
Pontking (*Petrus*). T. I. P. IV. 59.
Ponton (*Willielmus de*). T. I. P. II. 212.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 148.
Pontons (Prioratus *de*). T. I. P. IV. 51.
Pontoys (*Ricardus*). T. V. P. I. 189.
Pontreave (*Petrus de*). T. III. P. II. 44.
Pontrewart (*Petrus de*). T. III. P. II. 96.
Pontville (*Johannes de*). T. V. P. IV. 134.
Pontyf (*Galfridus de*). T. II. P. II. 90.
Ponyng (*Michael de*). T. I. P. III. 130.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 40, 48.
—— (*Michael*). T. I. P. IV. 111.
—— (*Michael*). T. II. P. IV. 115, 130, 135. T. III. P. I. 108.
—— (*Lucas*). T. III. P. I. 56.
—— (*Michael*). T. III. P. II. 62.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 64, 184. P. IV. 11, 14.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 107.
—— Dominus. T. IV. P. II. 112.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 125. P. III. 181.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 97.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 157.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 69, 74, 75.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. I. 21, 37, 41, 45, 47, 54, 97, 117, 181.
Ponzettus (*Ferd.*), Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Poole (*David*). T. VI. P. IV. 3.
—— (Cardinalis). T. VIII. P. I. 97.
—— (*Henricus*). T. VIII. P. I. 11.
—— (*Willielmus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Henricus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Gloceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Henricus*). T. VIII. P. II. 13.
—— (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Willielmus*), Clericus, Capellanus *Thomæ* Domini Howard Vicecomitis *Andever*, & Baronis de *Charleton*. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
—— (*Richardus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Mylbrace Diœceſis Herefordenſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Hanwood ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 252.
—— (*Everard*), Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Mongenton, Diœceſis Coventrienſis & Lichenfis. T. VIII. P. III. 87.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Vicariam de Horwell. T. VIII. P. III. 282.
Pooley (*Thomas*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Poore (*Antonius*) conſtituitur Capitalis Vibrillator infra Caſtrum de Wyndſor. T. VIII. P. II. 245.

Poorey (Guillielmus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 253.
Poorte (Franciſcus van). T. V. P. III. 156.
Pope (Philippus). T. IV. P. I. 22.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 134.
—— (Willielmus). T. IV. P. IV. 93.
—— (Thomas). T. VI. P. III. 33.
—— (Thomas). T. VI. P. III. 107. P. IV. 18, 148.
—— (Edmundus). T. VII. P. IV. 172.
—— (Edmundus), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. ibid.
—— (Willielmus), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (Rogerus). T. VIII. P. II. 14.
—— (Nicholaus), Clericus, Artium Magiſter & Capellanus Leonardi Bathonienſis & Wellenſis Epiſcopi. T. VIII. P. III. 35. Litteræ Diſpenſationum ei directæ. ibid.
—— (Alexander), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Præbendam de Abbats Itchen, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. II. 209.
Popelton (Walterus de). T. II. P. II. 115.
Popham (Nicholaus de). T. III. P. II. 62.
—— (Philippus). T. III. P. II. 144.
—— (Henricus). T. III. P. IV. 133. T. IV. P. I. 88.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 20.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 145.
—— (Johannes). T. V. P. I. 18, 45, 55, 62, 63, 110.
—— (Johannes). T. VII. P. II. 14, 20, 23, 36, 39, 40, 81, 84, 122, 140.
—— (Franciſcus), Miles. T. VIII. P. II. 14, 18.
—— (Edwardus). T. VIII. P. II. 14.
—— (Edwardus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Poppehowe (Thomas). T. IV. P. I. 86.
Popplaire (Nicholaus de). T. V. P. III. 140.
Porcella (Jacobus & Petrus de). T. I. P. III. 41.
Porcelleto (Reginaldus de). T. I. P. III. 53, 55.
Porchery (Philippus). T. IV. P. IV. 23.
Porcheſter (Rectoria de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 56.
Porchus de Pelio (Johannes). T. III. P. I. 15.
Porcienſis Comes (Gaucherus de Caſtelione). T. II. P. I. 94, 95, 98.
—— (Johannes). T. II. P. II. 149, 163, 185. P. III. 35, 36.
Poregia (Georgius). T. II. P. I. 128.
Porey (Johannes). T. VII. P. IV. 145.
Porhoet Comes (Alanus de). T. IV. P. III. 182, 184.
Porkintun (Bledh. de), Filius Oeni. T. I. P. I. 76.
Porklee (Willielmus de). T. II. P. IV. 160.
Porrel (Martinus). T. V. P. I. 128.
Porres (Johannes de). T. VI. P. III. 202.
Porret (Jacobus). T. IV. P. IV. 199.
—— (Johannes). T. V. P. IV. 96.
Porrut (Petrus de). T. II. P. III. 174.
Porta (Willielmus de). T. I. P. I. 11, 131.
—— (Guitardus de). T. I. P. III. 91.
—— (Johannes de). T. I. P. IV. 172.
—— (Robertus de). T. III. P. I. 180.
—— (Jacobus & Guillielmus de). T. IV. P. III. 14.
—— (Mich. de). T. V. P. IV. 98.
Port-Byham (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Porte (Petrus de la). T. III. P. II. 88.
—— (Johannes de la). T. VI. P. II. 121.
Portefaiz (Richardus). T. IV. P. IV. 25.
Porteman (Willielmus). T. VI. P. II. 159. P. III. 74.
Porter (Adam le). T. I. P. I. 52.
—— (Robertus). T. I. P. IV. 30.
—— (Petrus). T. I. P. IV. 132.
—— (Willielmus). T. II. P. I. 51.
—— (Johannes). T. II. P. II. 51.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 45, 75, 139. P. III. 11, 36, 93, 95, 102, 103, 109, 110, 124, 125, 128, 139, 169.
—— (Willielmus). T. IV. P. IV. 116, 185, 193.
—— (Robertus). T. V. P. I. 4, 6.
—— (Willielmus). T. V. P. I. 144. P. IV. 254. T. VI. P. I. 45, 123, 165, 168, 169.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 93.
—— (Willielmus). T. VII. P. I. 202. P. IV. 105.
—— (Endimion). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (Edmundus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Rapton, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 31.
Porter (Edmundus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Heveningham, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 247.
—— (Edmundus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Norwicenſi. T. VIII. P. II. 250.
—— (Thomas), Armiger, obtinet Officium Cuſtodis & Capitanei de Camber, prope Winchelſey, in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. IV. 61.
—— (Endimion), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Superviſoris Parvæ Cuſtumæ & Subſidii in Portu London. T. IX. P. II. 206.
Portes (Rogerus de). T. I. P. II. 110.
—— (Johannes & Walterus). T. I. P. II. 114.
Porteſham (Gilbertus de). T. I. P. IV. 142.
Porteſmuth combuſta par Gallicos. T. III. P. II. 164.
Porticenſis Epiſcopus (Peter). T. III. P. III. 35.
Portingtone (Johannes). T. V. P. III. 48.
Portislade (Vicaria de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. IX. P. II. 92.
Portivarus (Andreas). T. II. P. III. 132.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 129.
Portland (Richardus), Comes. Commiſſio ei directa pro meliori regimine Magnæ Garderobæ, unà cum quibuſdam Ordinationibus ei annexis. T. VIII. P. IV. 29.
Portman (Walterus). T. V. P. I. 5.
—— (Willielmus). T. VI. P. III. 196.
Portocarerius (Diego Sanchitz). T. IV. P. II. 6.
Portu (Adam de). T. I. P. I. 49.
Portuenſis & Sanctæ Rufinæ Epiſcopus Cardidinalis. T. I. P. I. 93. P. II. 69, 104.
—— (Bernardus). T. I. P. III. 14, 47.
—— (Matthæus). T. I. P. III. 143, 195, 197, 198, 201. P. IV. 22.
—— (J.). T. I. P. IV. 34, 37, 43, 51.
—— (J.). T. I. P. IV. 103, 115, 137, 159, 181, 183, 206. T. II. P. I. 14, 26, 28, 47, 66, 105, 114.
—— (B.). T. II. P. I. 168, 194. P. II. 8, 22, 31, 54, 61, 78.
—— (B). T. II. P. II. 82.
—— (P.). T. II. P. II. 109, 184. P. III. 5, 9, 11, 12, 29.
—— (J.). T. II. P. III. 84, 103, 167.
—— (J.). T. II. P. IV. 140, 141.
—— (E). T. III. P. I. 24.
—— (Guido). T. III. P. I. 82, 86, 95, 100, 105.
Portugalia. T. I. P. III. 126, 141. T. I. P. IV. 129. De Providendiis pro Vaſconiâ. T. II. P. II. 134. De Contractu conjugali. 138. De conductu. 155. Fœdus conjugale. 155. Litera. P. IV. 146, 196. Pro Subditis. 158. De Credentiâ & Matrimonio. 188. T. III. P. I. 15. Pro Hominibus. 79. De Annuitate. 79. Conventiones cum Hominibus de Marinâ. 88. Super Bonis. 138. De Pace. P. II. 208. De Tractatu cum Rege & Reginâ. P. III. 6. De Alligantiis. 8. De Tractatu. 99. De Alligantiis. 103. Pro Viagio. 119. Alligantiæ. 120. Pro Cancellario. 140. De Nuncio. 154. De ducendo Homines. 169. Super Viagio. 175, 176, 179. De Navibus areſtandis. 177, 183. Pro Ambaſſiatoribus. 186, 198. Pro Fratre Regis de areſtando. P. IV. 28. Super Viagio. P. III. 204. Ligæ confirmandæ. P. IV. 15. De Haſtis pro Rege. 141. De Servitio. 145. Super Rebellione. 145. Litera ad Regem & Reginam. 167. Pro Ambaſſiatore. 197. T. IV. P. I. 55. De Mercatoribus. 62. Tractatuum confirmatio. 62. Pro Mercatoribus. 64. Pro Rege. 80. Ad Regem Litera. 92. Pro Filio Regis. 93, 94. Ad Regem. P. II. 8. Super Fœderis Confirmatione. 37. Pro Infante. P. III. 5. Pro Ambaſſiatoribus. P. IV. 34. De tractando cum Rege. 47. Pro Rothomago Myndoe Milite. 87. Pro Rege. 134. De inſtallatione Filii Regis. 140. Pro Filiâ Regis. 151. Literæ ad Infantem. T. V. P. I. 13. Ad Regem. 13. Innovatio Tractatuum. 23. Confirmatio Tractatuum. 25. Delibeſatura Garterii Regii. 29. Pro Rege & Hominibus. 35. De Alligantiis obſervandis. 37. Mandatum Edwardi Regis. 42. Pro Rege. 46. De Intercurſu Flandriæ ad inſtantiam Regis. 56. Ad inſtantiam Filiæ Regis. 63. Confirmatio Tractatuum. 65, 71. Ad Regem Literæ à Rege Angliæ. 71. Ad Infantem. 71. Pro Alvaro de Almadaa Conciliario Regis. T. V. P. I. 147. Pro Jacobo Filio Infantis Domini Petri nuper Ducis de Conimbre, quod ſit habilis ad tenendum Eccleſiaſtica Beneficia in Angliâ. P. II. 39. Pro Johanne de Conimbre de Penſione. 39. Pro Rege in Ordinem Garterii electo. 64. De licentiâ traducendi pro Rege 71. Renovatio Fœderum antiquorum. P. III. 15, 24. Super Navibus derobatis. 24. Contra Piratas. 26. Super Navibus ſpoliatis Relaxatio. 26. Conventionum renovatio. 116. Ligarum Confirmatio. 123. Conventionum approbatio. 147. De tractando. 194. Pacis perpetuæ ratificatio per Regem Angliæ. P. IV. 5. Per Regem Portugaliæ. 5. Super inſtallatione Regis in Ordinem Garterii. 32. Pro Rege contra Piratas. T. VI. P. IV. 172. De Rebus Portugallicis Litteræ. T. VII. P. I. 39.
Portugaliæ Rex. T. I. P. I. 36.
—— (Dioniſius). T. I. P. III. 119, 141.
—— (Dioniſius). T. I. P. IV. 92, 101, 129.
—— (Alfonſus). T. II. P. II. 134, 138, 155. P. III. 45, 68, 79.
—— (Iſabella). T. II. P. II. 135.
—— (Beatrix). T. II. P. II. 155.
—— Rex (Alfonſus). T. II. P. IV. 146, 158, 161, 188. T. III. P. I. 15, 79, 85.
—— (Leanora Filia). T. III. P. I. 15.
—— Rex. T. III. P. I. 133, 138.
—— (Fernandus). T. III. P. II. 208.
—— Regina (Eleanora). T. III. P. I. 208.
—— Rex (Ferandus). T. III. P. III. 4, 6, 8, 10, 11, 99, 103, 120, 140, 154.
—— (Johannes). T. III. P. III. 170, 171, 186, 198, 200, 201, 203. P. IV. 15, 40, 46, 47, 52, 53, 75, 78, 95, 98, 100, 116.
—— (Dioniſius Frater). T. III. P. IV. 28.
—— Regina (Eleanora). T. III. P. III. 6, 8, 10, 11, 99, 103, 120.
—— (Philippa). T. III. P. IV. 15.
—— Rex (Johannes). T. III. P. IV. 131, 167, 197. T. IV. P. I. 55, 62, 64, 65.
—— Regina (Philippa). T. III. P. IV. 167.
—— Rex (Johannes). T. IV. P. II. 37, 63, 66, 91, 101, 128, 155, 179, 180, 187.
—— Infans (Henricus). T. IV. P. III. 5.
—— Rex. T. IV. P. IV. 29, 47, 134.
—— (Edwardus). T. V. P. I. 13, 23, 25, 28, 29, 35, 37, 42, 46, 56, 63, 65, 71.
—— (Alfonſus). T. V. P. I. 65, 51, 77, 104.
—— Infantes (Fernandus). T. V. P. I. 13.
—— (Petrus). T. V. P. I. 65, 71.
—— (Filia Johannis, Duciſſa Burgundiæ). T. IV. P. IV. 151. T. V. P. I. 56, 63.
—— Rex. T. V. P. I. 152. P. II. 64, 71, 144, 147, 163, 165.
—— (Alfonſus). T. V. P. III. 24, 26, 27.
—— (Johannes). T. V. P. III. 15, 24.
—— (Johannes). T. V. P. III. 116, 123, 147, 152, —— 194. P. IV. 5, 6, 32, 41, 50.
—— (Manuelis). T. V. P. IV. 106 —— 181, 186, 200. T. VI. P. I. 43, 170. P. II. 22.
—— (Emanuel). T. VI. P. II. 124.
—— (Elianora Dowageria). T. VI. P. II. 84, 124, 133.
—— Infans (Maria). T. IV. P. II. 125.
—— Rex (Johannes). T. VI. P. III. 132. P. IV. 172.
—— (Antonius). T. VII. P. I. 88.
Portugaliam inter & Angliam. T. I. P. I. 36.
Portugruario (A. de). T. III. P. IV. 155. T. IV. P. I. 18.
Portumary (Thomas). T. V. P. III. 182, 183. P. IV. 82.
Portûs (Hugo Canonicus Belli). T. III. P. I. 182.
Portynariis (Thomas, Falco & Alex. de). T. V. P. III. 62, 63.
Porye (Johannes). T. VI. P. IV. 92.
Peſant (Thomas). T. IV. P. III. 85.
Poſenſato (Bertrandus de). T. I. P. III. 134.
Poſſardi (Benedictus). T. II. P. I. 142.
Poſſe Comitatuum. De conducendo. T. V. P. II. 76.
Poſſelyn (Hermes). T. IV. P. I. 98.

Poſſot (*Johannes de*). T.V. P.IV. 100.
Poſta. Officium unius Poſtarum Regis conceſſum Franciſco Pyſher. T.VI. P.II. 171.
Poſtell (*Richardus*). T.IV. P.III. 101.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 19.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 5, 6.
Pot (*Reynerus*). T.IV. P.III. 92, 99, 105, 118, 126, 128.
— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 102. T.V. P.I. 36.
— (*Petrus*). T.VI. P.IV. 163.
Potager (*Rogerus*). T.VI. P.IV. 11.
Pote (*Robertus*). T.VI. P.II. 195.
Poteah (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Potel (*Richardus*). T.III. P.III. 199.
Poten (*Rogerus*). T.VI. P.II. 197.
Potentianæ Sanctæ Presbiter Cardinalis (*R.*). T.I. P.III. 196, 197, 201. P.IV. 18, 22, 34, 37.
———— (*W.*), T.I. P.IV. 99, 103, 109, 137, 151, 159, 181, 183. T.II. P.I. 28.
———— (*R.*). T.II. P.I. 66, 82, 114.
———— (*P.*). T.II. P.II. 22, 31, 54, 78.
———— (*P.*). T.II. P.I. 66, 82, 114.
———— (*P.*). T.II. P.II. 22, 31. 54, 78.
———— (*P.*). T.II. P.II. 82.
———— (*Ranulphus*), T.III. P.III. 104.
———— (*Matthæus*). T.VI. P.I. 121, 125, 126.
Potentinus Epiſcopus (*Johannes*). T.I. P.I. 17.
Potesgrave (*Richardus*). T.II. P.II. 48.
Pothey (*Willielmus*). T.II. P.II. 51.
Potiere (*Johannes*). T.IV. P.III. 170.
Potin (*Johannes* & *Jacobus*). T.V. P.IV. 95.
Potkyn (*Willielmus*). T.VI. P.II. 164, 179, 185, 188.
Potman (*Willielmus*). T.V. P.III. 18, 29, 59.
Pott (*Johannes*), Medicinæ Doctor. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 240.
Potter (*Simon*). T.III. P.I. 150.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 178.
—— (*Hannibal*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.II. 41.
—— (*Edwardus*), Clericus, Capellanus Jacobi Comitis Carliolenſis. T.VIII. P.II. 168. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Tobias*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Binfeild, in Diœceſi Sarum. T.VIII. P.II. 249.
—— (*Barnabas*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum Carliolenſem. T.VIII. P.III. 84.
—— (*Chriſtopherus*). Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Binfeild, Diœceſis Sarum. T.VIII. P.III. 168.
—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Goodmadham, Diœceſis Eborum. T.VIII. P.IV. 121.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Odſtocke, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 139.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Blechingdon, Diœceſis Oxoniæ. T.IX. P.II. 207.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Dinfield, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 210.
Potterspury-Park. Parcus ſic dictus. T.VIII. P.III. 27.
Pottesgrave. Rectoria. T.VI. P.IV. 115.
Potton (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 87.
Potts (*Johannes*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 13.
— (*Thomas*). Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione. T.VIII. P.II. 23.
— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 144.
— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Magiſtri Canum vocatorum *Harriers*. T.IX. P.III. 39.
Pou (*Franciſcus du*). T.V. P.III. 176, 181.
Pove (*Johannes du*). T.V. P.IV. 99.
Pouer)*Arn. le*). T.II. P.I. 70, 77, 91, 175.
— *Johannes*). T.II. P.I. 70, 77, 91. P.II. 75.
— (*Petrus*). T.II. P.I. 77.
— (*Walterus*). T.III. P.III. 26.
Povey (*Jacobus*), Clericus, & Capellanus *Thomæ* Coventrienſis & Lichenſis Epiſcopi. T.VIII. P.II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
— (*Juſtinianus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 256.
Poughill. Rectoria. T.VI. P.IV. 132, 133.
Poughill (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 37, 41.
Poul (*Stephanus*). T.II. P.III. 166.
— (*Stephanus*). T.II. P.IV. 11.
Poulart (*Petrus*). T.III. P.I. 142.
Poulein (*Robertus*). T.V. P.I. 95.
Poulet (*Willielmus*). T.IV. P.II. 86.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 162.
—— (*Willielmus*), Dominus *St. John*. T.VI. P.III. 102.
—— (*Georgius*). T.VII. P.II. 93.
Pouley (*Petrus*). T.V. P.IV. 99.
Poulglon (*Godfridus*). T.III. P.III. 157.
Poullerocchon (Rectoria de), in Diœceſi Menevenſi. T.VIII. P.III. 29.
Poulſhott (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 40.
Poulter (*Simon*). T.VI. P.IV. 155.
Pounkellen (*Petrus*). T.III P.I. 132.
Pounſtrait (*Richardus de*). T.II. P.I. 52.
Pount (*Reinandus de*). T.II. P.II. 145.
—— Dominus. T.II. P.IV. 127.
Pountenep cum Eccleſiâ Omnium Sanctorum, *&c.* Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Poupaincourt (*J. de*). T.IV. P.I. 3, 13, 34, 44.
Pourry (*Johannes le*). T.IV. P.IV. 59.
Poutqueller (Dominus *de*). T.V. P.III. 201.
Poutroll (*Johanna*). T.IV. P.III. 102.
Powell (*Thomas*). T.VI. P.III. 105.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 45.
—— (*Andræas*). T.VII. P.III. 21.
—— (*Johanna*). T.VII. P.III. 123.
—— (*Andræas*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 48.
—— (*Edwardus*), Baro. T.VIII. P.II. 9.
—— (*Edwardus*), Miles. Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
—— (*Meredith*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Breconiæ. T.VIII. P.II. 34.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lodsworth, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T.VIII. P.II. 247.
—— (*Johannes*) obtinet Officium unius Servientium ad Arma. T.VIII. P.III. 164.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Llanurenach, Diœceſis Menevenſis. T.IX. P.I. 79.
—— (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii faciendi & cuſtodiendi Sagittas infra Turrim London. T.IX. P.II. 137.
Powen (*Georgius*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Pembrokiæ. T.VIII. P.II. 36.
Power (*Stephanus*). T.II. P.II. 115.
—— (*Johannes* & *Georgius*). T.II. P.III. 125.
—— (*Rogerus*). T.II. P.IV. 70, 119.
—— (*Euſtachius*). T.II. P.IV. 164.
—— (*Barth.*). T.IV. P.II. 132.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 56.
Powerscourt (*Richardus* Vicecomes). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 236.
Powerum (*Thomas*). T.VI. P.II. 195.
Poweſe (*Bernardus de*). T.V. P.III. 36.
Powle (*Richardus*). T.VI. P.IV. 44.
— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Thorpe, ſive Thorpe-Morieux, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 210, 253.
Powlet (*Hempden*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 186.
—— (*Johannes* Dominus). Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 67.
Powlewheele (*Jonathan*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Windleſham, Diœceſis Wintonienſis. T.IX. P.I. 79.
Pownell (*Philomenus*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 168.
Powney (*Richardus*). Conceſſio ei facta Officii Ballivi, ſive Cuſtodis Riparum Tameſis, & omnium aliarum Riparum infrâ Maneria de Cookham & Braye in Comitatu Berks. T.VIII. P.III. 83.
Powys (*Thomas*). T.II. P.III. 125, 194, 197.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 46.
—— Dominus. T.III. P.IV. 177.
—— (*Hulkyn*). T.IV. P.I. 9.
—— Dominus. T.IV. P.II. 112. T.V. P.V. 32.
Powys (*Johannes*). T.V. P.IV. 44, 50.
—— Dominus (*Edwardus Gray*). T.VI. P.II. 120. P.III. 4.
—— (Dominus *Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Conſtabularii & Janitoris Caſtri de Radnor, ac Seneſcalli Dominii & Manerii de Malleneth, *&c.* T.VIII. P.III. 222.
Poyaler (Dominus *de*). T.II. P.IV. 78.
Poyana (Dominus *de*). T.II. P.IV. 78.
—— (*Amanenus de*). T.III. P.II. 60.
Poydras (*Johannes*). T.III. P.IV. 71.
Poyetus (*Guillielmus*). T.VI. P.II. 165.
Poylene (*Thomas*). T.IV. P.III. 160.
Poylle (*Marie de*). T.III. P.II. 191.
Poyniak (*Bertramus de*). T.I. P.I. 140.
Poinings (*Johannes de*). T.VI. P.III. 120.
—— (*Adrianus*). T.VI. P.IV. 117.
Poynre (*Johannes de*). T.I. P.II. 110.
Poynz (*Nicholaus*). T.I. P.II. 57.
—— (*Hugo*). T.I. P.II. 156, 203, 212, 221. P.III. 17, 203. P.IV. 6, 49.
—— (*Galfridus*). T.II. P.I. 2.
—— (*Hugo*). T.II. P.II. 27, 47.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.I. 165, 186.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 120.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 125.
—— (*Robertus*). T.V. P.III. 197. P.IV. 46, 154.
—— (*Anthonius*, *Robertus* & *Johannes*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 20.
—— (*Johannes*), Filius. T.I. P.IV. 14.
Poys Dominus (*Johannes de*). T.III. P.III. 42, 49.
Poyteyn (*Ivo le*) & *Johannes* Filius. T.VI. P.I. 208.
Poytiers (*Guillielmus de*). T.V. P.IV. 134.
Prada (*Andræas de*). T.VII. P.II. 120, 138, 143.
Præbenda de Auckland in Binceſter, in Epiſcopatu Dunelmenſi. T.VIII. P.II. 51.
———— *Langley*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
———— *Cockerſton-Blackwell*. *ibid.*
———— *Rawe*. *ibid.*
———— *Lomley*, in Epiſcopatu Dunelmenſi. *ibid.* 54.
———— *Pelton*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
———— *Cheſter*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
———— *Tanfeild*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
———— *Birtley*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
———— *Urpeth*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
Præbendarii Eccleſiæ Cathedralis Norwicenſis. T.VIII. P.III. 40. Carta confirmationis eis conceſſa. *ibid.*
Prædicandi. Monaſterium. T.VI. P.III. 78. Licentia conceſſa. 73. P.IV. 4.
Prædicatores. Licentia equitandi. T.I. P.I. 161.
Prædicatorum Ordinis Prior. T.I. P.I. 159, 161.
———— Prior. T.I. P.II. 176. P.IV. 28, 39.
———— Magiſter (*Johannes*). T.I. P.II. 184, 185. P.III. 188, 203. P.IV. 55.
———— Provincialis (*Diurnus*). T.I. P.II. 237. P.IV. 39.
———— Frater (*Johannes*). T.I. P.III. 49.
———— Magiſter (*Barnabas*). T.II. P.II. 132.
———— Provincialis. T.II. P.IV. 159.
———— Prior. T.III. P.IV. 73.
Prædicatorum Ordo. Ad Armeniam profecturi. T.I. P.IV. 100. Oxon. T.II. P.I. 13, 26, 27, 106. Fundatio Domûs Sororum. 149. Pro Sororibus apud Guildeford. 161. Pro Sororibus de Langele. 168. Pro Fratribus. T.III. P.IV. 133.
Prælati Angliæ. De indiſcreto Regimine. T.II. P.III. 4.
Præmonſtratenſis Ordinis exemptio. T.VI. P.I. 35.
Præmunire. De proſecutione pardonationis. T.VI. P.III. 196.
Præpoſiti Liborn. (*Geraldus*). T.II. P.I. 76.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 170.
—— (*Guillielmus* Filius). T.I. P.III. 104.
Præpoſiturâ (*Durantus de*). T.II. P.I. 57.
Prærogativa Regis. T.II. P.I. 53. T.IV. P.IV. 152.
———— De Protectione ex Regis Prærogativâ. T.VI. P.IV. 127, 149.
Præſentationes ad Eccleſias in Normanniâ. T.IV. P.III. 100, 177. Aliæ Præſentatio-

nes. P. IV. 3, 5, 19, 37, 80.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Briano Whattaſſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Trymley Sanctæ Mariæ in Norwicenſi Diœceſi. T. VIII. P. II. 28.

——— *Johanne Prideaux*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam & Eccleſiam de Bladon, cum Capellâ de Woodſtocke in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*

——— *Samuele Woodley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Shangham Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Edwardo Backer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Tolland, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*

——— *Carolo Herle*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Creede, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Littleton*, Clerico, ad Vicariam de Rogate, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*

——— *Amya Rodding*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eaſt-Tilburi, in Diœceſi London. *ibid.*

——— *Eliazer Gilbert*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Newporte, in Diœceſi London. *ibid.*

——— *Johanne Birde*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Holton, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Johanne Sedgewicke*, Clerico, ad Vicariam de Biſleigh, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Churton*, Clerico, ad Rectoriam de Sanctâ Mariâ Weeke, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*

——— *Nicholao Newton*, Clerico, ad Vicariam de Melling, in Diœceſi Ceſtrenſi. *ibid.*

——— *Edwardo Hurd*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Waſhfeild, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Woodroffe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Michaelis Civitatis Glouceſtriæ, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Broune*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſtofte, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Willielmo Francke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Poghill, in Diœceſi Exonienſi. 29.

——— *Willielmo Foſter*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Northenden, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Slatier*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Mottisfount, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*

——— *Johanne Turland*, Clerico, ad Rectoriam de Maydwell Sancti Petri, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*

——— *Willielmo Webber*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Nicholai in Villâ de Abingdon, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Johanne Prichard*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Steynton, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*

——— *Thomâ Colbatch*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Ludlowe, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*

——— *Daniele Price*, Decano Eccleſiæ Cathedralis Herefordienſis, ad Præbendam, ſeu Canonicatum de Hinton, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Mill*, Clerico, ad Vicariam de Polesworth, in Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*

——— *Johanne Aſtell*, Clerico, ad Rectoriam Sancti Leonardi in Wallingford cum Capella de Stotwell eidem annexatâ, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Willielmo Clarke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Brincklowe, in Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*

——— *Richardo Goutand*, in Artibus Magiſtro, ad portionem de Overhall, in Eccleſiâ Parochiali de Ledbury, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*

——— *Roberto Reyner*, Clerico, ad Rectoriam de Northcove, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Marmaduco Thompſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wimple, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*

——— *Carolo Stockwall*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Hardington, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*

——— *Ambroſio Frere*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Claneburgh, ſive Clanaborough, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. II. 29.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Thomâ Weſtley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Marcham, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Thomâ Anyan*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Checkendon, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*

——— *Samuele Fell*, Theologiæ Profeſſore, Capellanorum Regis Ordinariorum uno, ad Rectoriam de Sonningwell, ſive Sunningwell, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Edwardo Alporte*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Lâvernocke, ſive Larnocke, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*

——— *Chriſtophoro Paſly*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Beatæ Mariæ Staynings, in Diœceſi London. *ibid.*

——— *Henrico Hackett*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Trellecke cum Capellâ de Penalt eidem annexatâ, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*

——— *Johanne Waterman*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Sopworth, in Diœceſi Sarum. *ibid.* 30.

——— *Roberto Johnſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Andreæ cum Eccleſiâ Sancti Olavi Civitatis Ciceſtrenſis, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*

——— *Thomâ Wilſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Wimbick, in Diœceſi London. *ibid.*

——— *Jacobo Kinge*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Witlingham, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Thomâ Raworth*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Barton Sancti Andreæ, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Hieronymo Younge*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Lye, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Petro Drapier*, Clerico, ad Rectoriam de Terweeke, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*

——— *Jacobo Jones*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Cluer, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Edwardo Jaques*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Kirkton, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Roberto Harriſon*, Clerico, ad Rectoriam de Clowne, in Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*

——— *Johanne Sedgwicke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Besleighe, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Edmundo Mapletofte*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Faltenham, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Johanne Deyos*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Tolland, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*

——— *Samuele Fell*, Clerico, Theologiæ Profeſſore & Capellanorum Regis Ordinariorum uno, ad Rectoriam de Sonningwell, in Diœceſi Sarum. *ibid.*

——— *Thomâ Hill*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Bradfeild, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Georgio Gardiner*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Sudbarrowe, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*

——— *Chriſtophero Rogers*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Petri in Balliolo, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Edwards*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Ilſton, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*

——— *Johanne Weſt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Laughton, in Diœceſi Lincolniæ. *ibid.*

——— *Roberto Lloyd*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Cutberti, in Diœceſi Lincolnienſi. 31.

——— *Johanne Meade*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Litlington, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Johanne Wetherall*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eaſt-Rayſon, ſive Market Rayſon, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Ireland*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Slading, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Richardo Thornton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Hicam, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 31.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Roberto Pomfrete*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de North-Somercott in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Johanne Pechill*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Normanton, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Paulo le Marchand*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Kirby ſuper Bane, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Daniele Lhuillier*, Litterato, ad Præbendam de Algarbye, in Eccleſiâ Cathedrali Beatæ Mariæ Lincolnienſis, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Edmundo Porter*, Clerico, ad Rectoriam de Ripton-Regis, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Richardo Baily*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Ibſtocke, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*

——— *Johanne Hepborne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Boynton, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*

——— *Joſepho Stocke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Sandal Magnâ, in Diœceſi Eborum. *ibid.*

——— *Timotheo Thurſeros*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Kirby Mooſide, in Diœceſi Eborum. *ibid.*

——— *Willielmo Simpſon*, Clerico, ad Vicariam de Kirkborne, in Diœceſi Eborum. *ibid.*

——— *Roberto Ainsworth*, Clerico, in Artibus Baccalaureo. *ibid.*

——— *Edwardo Rilſton*, Clerico Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Hotham, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*

——— *Laurentio Farrington*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Elmeley, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*

——— *Richardo Milles*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam, ſive Capellam de Davington, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*

——— *Samuele Wilkinſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Luddenham, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Slatier*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Otterindon, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*

——— *Richardo Burton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Dunchurch, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*

——— *Henrico Curtiſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Warehorne, in Diœceſi Cantuarienſi. 32.

——— *Iſaaco Burgrave*, Theologiæ Profeſſore, ac Capellanorum Regis uno, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis & Metropoliticæ Chriſti Cantuarienſis. *ibid.*

——— *Johanne Wood*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam, ſive Canonicatum tertium in Eccleſia Cathedrali Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Wilſon*, Theologiæ Doctore, ad Præbendam, ſeu Canonicatum in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Petri Weſtmonaſterienſi. *ibid.*

——— *Johanne Lorkin*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Canonicatum, ſive Præbendam primam Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis. *ibid.*

——— *Richardo Pemberton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Shilton, in Comitatu Warriæ & Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*

——— *Thomâ Goodwyn*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam Eccleſiæ de Brightwel in Comitatu Berks, Diœceſis Sarum. 165.

——— *Johanne Paterſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Salkeld, in Diœceſi Carliolenſi. *ibid.*

——— *Willielmo Fairfax*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Petri in Cornhill infra Civitatem London. *ibid.*

——— *Thomâ Herſt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Long Leddenham, in Diœceſi Lincolniæ. *ibid.*

——— *Willielmo Lewis*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam ſive Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wintonienſi. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Willielmo Peterſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Carlioleníis. T. VIII. P. II. 165.
——— *Jacobo Wedderburne*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Compton, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Willielmo Dalby*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Beckingham, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Willielmo Cox*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hedley, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Dodd*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Aſtburie, in Comitatu Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Stephano Berrier*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam de Yatton, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
——— *Sampſon Hawkshurſt*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Nun-Eaton, in Diœceſi Coventrienſi & Lichfeldenſi. *ibid.*
——— *Thomâ Harper*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Norbury, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. 246.
——— *Johanne Wilton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Cornewell, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Andreâ Perne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wilby, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Roberto Marſhe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Eglywſael, ſive Llan-Cadwallader, cum Capella eidem annexâ, in Diœceſi Bangorienſi. *ibid.*
——— *Willielmo Caſtell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Courtenhak, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Edwardo Bentley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Belleſwell, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Michaeli Parker*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Desford, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Sincklere*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Broke, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Edwardo Kifte*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Edmundo Porter*. Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Haveningham, in Diœceſi Norwicenſi. 247.
——— *Johanne Bayes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Tibshelfte, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Johanne Hepburne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Uſburne Magnâ, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Godwyn*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Vicariam de Trellecke, cum Capellâ de Penault eidem annexâ, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Samuele Brookes*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Ripton Regis, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Cole*, Clerico, ad Vicariam da Eaſt-Tilbury, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Johanne Randell*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Bibury, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Johanne Packer*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Queene Camell, ſive Eaſt-Camell, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Humfrido Tabor*, Clerico, in Artibus Magiſtro. ad Rectoriam Sanctæ Margaretæ Lothbury, in Civitate London. *ibid.*
——— *Richardo Wright*, Clerico, ad Rectoriam de Atherſtone ſuper Stowre, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Johanne Bullyvante*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Abbindon, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Roberto Johnſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Cavenham Mariâ, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Rogero Gallard*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wreningham cum Nailand, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 247.
Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Theophilo Ailmer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wykane Bonhaunte, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Johanne Moſeley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Teynton, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Johanne Burrowe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Houghton, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Holt*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam Omnium Sanctorum in Stamford, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Bartholomæo Doble*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Aiſhbrittle, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Thomâ Powell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Atherſton ſuper Stowre, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Stevens*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Lodsworth, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Richardo Hawes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Humber, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Roberto Spencer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Kirkley Greene, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Richardo Owen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Stretton, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Edmundo Wilſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Stoneſfeild, in Diœceſi Oxonienſi. 248.
——— *Johanne Parke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſtorfeild, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Jeremia Gray*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſt-Tilbury, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Willielmo Haſtings*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Mauſton, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Henrico Meriton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Hadſtocke, in Diœceſi Londonienſi. *ibid.*
——— *Johanne Hungerford*, Clerico, ad Rectoriam de Haſulbury, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Roberto Payne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Capellam de Iſtemanſted Latimers, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Johanne Guilliam*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Downhatherley, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Neeſham*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Stanbridge parvâ; in Diœceſi Londonienſi. *ibid.*
——— *Carolo Rigges*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Heckingham, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Johanne Huſſey*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Lavas parvâ, in Diœceſi Londonienſi. *ibid.*
——— *Morgano Williams*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Johnſtone, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Humfrido Sidenham*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Aiſhbritle, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Johanne Southen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Klinglangley, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Willielmo Clewer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Alderton, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Georgio Cowlton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Halmeley, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Samuele Fawcett*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Beatæ Mariæ Stayneings, in Diœceſi Londonienſi. *ibid.*
——— *Roberto Pritchard*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Neverne, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Johanne Farewell*, Clerico, ad Rectoriam de Beckington, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Willielmo Lickbarrowe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Egremond, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Laurentio Humfreis*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Panfeild, in Diœceſi Londonienſi. T. VIII. P. II. 248.
——— *Daniele Stayne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Cowley, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Gabriele Teyntor*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Barlavington, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*
——— *Alexandro Roſſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Omnium Sanctorum in Villâ Southampton, Diœceſis Wintonienſis. 249.
——— *Chriſtoforo Dale*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Horton Kirkby, in Diœceſi Roffenſi. *ibid.*
——— *Franciſco Cornwell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad eandem Vicariam. *ibid.*
——— *Johanne Peckham*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Warmington. *ibid.*
——— *Edwardo Boughen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Stoke Talmage, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Tobiâ Potter*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Binfeild, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Johanne Satterthwaite*, Clerico, ad Rectoriam de Staple Fitzpaine, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Olivero Maurice*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Llanaber, in Diœceſi Bangorienſi. *ibid.*
——— *Johanne Price*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Fiſhingard, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Johanne Kenricke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Staunton Omnium Sanctorum, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Johanne Slegge*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Hilton Sancti Andreæ, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Thoma Jones*, Clerico, ad Rectoriam Pontvaine, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Edwardo Edwards*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Gunnen, ſive Llaunnen & Silian, in Diœceſi Meneventi. *ibid.*
——— *Chriſtofero White*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Fyfeild, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Coſmo Madocke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Ichenſtoke cum Abberſton eidem unitâ, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Prichard*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Langton, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Ludovico Howell*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Llyfwrane, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Richardo Heth*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Greyſmount, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Johanne Robinſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Horſell, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Johanne Macarneſſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sancti Georgii in Southwarke, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Johanne Humes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Fulborne Omnium Sanctorum, in Diœceſi Elienſi. 250.
——— *Johanne Daſhfeild*, Clerico, in Artibus Magiſtro ad Vicariam Litleport, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Humfrido Peake*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Ancriſe, ſive Ancridge, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Thomâ Allen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Kingiſnothe, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Roberto Whittle*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eaſtmalling, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Johanne Graunt*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Calverley, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Willielmo Tranter*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Biſhopp-Wilton, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Roberto Hitch*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Athill, ſive Adale, in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. II. 50.

——— *Stephano Boughton*, Clerico, Subdecano Capellæ Regiæ, ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. *ibid.*

——— *Johanne Goldſmith*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam de Hanfeld, ſive Henfeld, in Eccleſia Cathedrali Sanctæ Trinitatis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Edmundo Porter*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum in Eccleſia Cathedrali Norwicenſi. *ibid.*

——— *Willielmo Juxon*, Juris Civilis Doctore & Regis Capellano, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Jacobo Forbes*, Clerico, ad Vicariam de Bovy-Tracy, in Comitatu Devoniæ. P. III. 27.

——— *Edmundo Maſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Cottenham, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

——— *Rogero Manwaring*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Stanford Rivers, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Barnaba Frencham*, ad Rectoriam de Wallpoole, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Willielmo Hutchinſon*, ad Archidiaconatum de Lewis in Eccleſia Cathedrali Ciceſtrenſi. *ibid.*

——— *Georgio Stanhope*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Wheldrake, Diœceſis Eborum. 28.

——— *Willielmo Craddocke*, Clerico, ad Rectoriam de Stangrave, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Willielmo Parker*, ad Rectoriam de Stoake Clemeſland, in Diœceſi Exoniæ. *ibid.*

——— *Nathaniele Fowle*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de St. Ive, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Caſtell*, Clerico, ad Vicariam de Dunnington, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Willielmo Fuller*, Theologiæ Profeſſore, ad Vicariam Sancti Egidii extra Cripplegate London. *ibid.*

——— *Richardo Pecke*, ad Vicariam de Columpton, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Henrico Smith*, Clerico, ad Vicariam de Cornewood, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*

——— *Samuele Keme*, Clerico, ad Vicariam de Newarke ſuper Trentam, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Hubbock*, Clerico, ad Rectoriam de Nelſton, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Hugone Ramſden*, Clerico, ad Vicariam de Hallifax, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Alden*, Clerico, ad Rectoriam de Exminſter, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Jacobo Wedderbourne*, Theologiæ Profeſſore, ad Vicariam de Mildenhall, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Jonathano Browne*, Juris Civilis Baccalaureo, ad Rectoriam Sanctæ Fidis, infra Civitatem London. *ibid.*

——— *Willielmo Sutcliffe*, Clerico, ad Rectoriam de Woodham Ferrars, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Thomâ Weſtley*, Clerico, ad Canonicatum infra Eccleſiam Cathedralem Chriſti Cantuarienſem. *ibid.*

——— *Daniele Collins*, Theologiæ Profeſſore, ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam, ſive liberam Capellam Regiam Sancti Georgii infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*

——— *Davide Stokes*, ad Præbendam in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Georgii, infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*

——— *Griffino William*, Theologiæ Profeſſore, ad Præbendam in Eccleſia Collegiata Divi Petri Weſtmonaſterii. *ibid.*

——— *Thomâ Paske*, Theologiæ Profeſſore, ad Præbendam vocatam Ulleskelf, infra Eccleſiam Cathedralem Eboracenſem. *ibid.*

——— *Johanne Haſſel*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Matthæo Wrenn*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Collegiatæ, ſive Capellæ Regiæ Sancti Georgii infra Caſtrum de Windſor. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Briano Dupper*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Chriſti Oxonienſis. T. VIII. P. III. 28.

——— *Johanne Egglesfeild*, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Chew, cum Capellâ de Dondry eidem annexâ, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Adamo Array*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Sparsholt, Diœceſis Wintonienſis. 29.

——— *Edwardo Bullwere*, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſton, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Chalkehill*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Beisby, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Willielmo Roberts*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Barcombe, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Gerentio James*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Tiffeilde, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Jones*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Warpsgrave, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*

——— *Humphrido Tovey*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Banham, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Shelton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Stanford, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Henrico Hurſt*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Mikilton, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Bernardo Fleſhwar*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Saddington, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Anthonio Smith*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sancti Petri in Villa Sancti Albani, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Martino Nanſog*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Bliſland, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Martino Carre*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Camroſe, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

——— *Timotheo Plummer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Carleton Sancti Petri, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Tireman*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Greeneborowe, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Henrico Smith*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Alwington, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Hugone Hobſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Stephani, in Civitate Briſtollienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Claibrooke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Poullerocchon, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

——— *Johanne Hite*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Shermanbury, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Chriſtophero Stronge*, Clerico, ad Rectoriam de Trehanocke, ſive Trehaverocke, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Georgio Bate*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Leckhamſteed, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Nathaniele Guſton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wymondham, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Iſaaco Antrobo*, Clerico, ad Rectoriam de Egremond, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*

——— *Jacobo Rutherford*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Cavenham Maria, Diœceſis Lincolniæ. 30.

——— *Benjamino Barwicke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſtafts, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Roberto Carr*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Middleton-Tyars, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*

——— *Michaele Roberts*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Llandabricke, Diœceſis Bangorienſis. *ibid.*

——— *Georgio Harris*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sanctæ Trinitatis, in Villâ Cantabrigiæ, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

——— *Philippo de la Motte*, Clerico, in Legibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Beisby, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Bruen Rives*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Martini, in le Vintry London, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 30.

——— *Willielmo Hasket*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Maperton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Chriſtophero Tysdale*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam. & Rectoriam de Buckland Denham, in Cathedrali Eccleſiâ Wellenſi, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Henrico Croke*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Præbendam de Combe tertiâ, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Crame*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Weſt-Walton, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Toms*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sancti Michaelis, in Villa Southampton, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

——— *Johanne Jefferie*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Ramſey, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Johanne Simpſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Steukley, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Johanne Forby*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Steukley Eccleſiæ de Attleburgh, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Ricardo Snygg*, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Worle, ſive Warle, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Newcomen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis in Colceſtriâ, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Willielmo Roberts*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Barcombe, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Gerardo Prior*, Clerico, ad Vicariam de Sandhurſt, Diœceſis Glouceſtrienſi. *ibid.*

——— *Laurentio Humfrey*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Kelſay Beatæ Mariæ, Diœceſis Lincolniæ.

——— *Johanne Stone*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Nicholai, Diœceſis Sarum. *ibid.*

——— *Johanne Marſhall*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Wellesburie, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Johanne Meeke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de. . . . Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Ludovico Guillim*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Llaudevachle, ſive Llaudevache, Diœceſis Menevenſis. 31.

——— *Henrico Right*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Beatæ Mariæ in Stamford, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Franciſco Mercer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Godmanſton, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*

——— *Alexandro Huiſh*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Beckington, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Richardo Guthrye*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Methersdale, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Edwardo Burton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Salscombe, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Moule*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Broughton Hackett, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Pinder*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Harvordſtock, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Joſuâ Eliot*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Aſhton, ſive Aſhton Blank, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Paulo Millet*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Foxton, Diœceſis Elienſis. 31.

——— *Johanne Hunt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Exford, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Henrico Willis*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Trapſtone, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Johanne Gardner*, Clerico, in Artibus

tibus Magiſtro, ad Rectoriam de Albury, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Radulpho Skinner*, Clerico, ad Vicariam de Aſton-Rowant, Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. III. 32.

——— *Edwardo Lloid*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Gutberti Bedford, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Triſtano Dimond*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Liberam Capellam, ſive Vicariam de Foleſhell, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Banbury*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam cum Rectoriâ Beatæ Mariæ de Reading, Diœceſis Sarum. *ibid.*

——— *Thomâ Alden*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Brandford-Speake, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Johanne White*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Carleton-Curlew, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Timotheo Shute*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Johanne Gibbs*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Chipſtable, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibld.*

——— *Johanne Harris*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Courtenhall, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Humphrido Saunders*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam de Cutton, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Humphrido Hardwike*, Clerico, ad Rectoriam Sanctæ Mariæ Witton, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Samuele Nowel*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Maifeild, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Radulpho Kinaſton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Kinnerley, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*

——— *Willielmo Iſaackſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Andreæ juxta Caſtrum de Baynards infra Civitatem London, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Michaele Wigmore*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Thoresway, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*

——— *Johanne Hunt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Loxhore, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*

——— *Carolo Hutchinſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Gillingham. *ibid.*

——— *Thomâ Stephans*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Newington, in Comitatu Surriæ & Diœceſi Wintoniæ. *ibid.*

——— *Willielmo Marſhall*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Netherharde, ſive Harde Parvâ, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*

——— *Johanne Boughton*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Bocton-Aluph, ſive Boughton-Aluph, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*

——— *Roberto Johnſon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Weſt-Hichenor, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Joſepho Henſhaw*, Clerico, ad Præbendam de Biſhophurſt, in Eccleſiâ Cathedrali Ciceſtrenſi. *ibid.*

——— *Johanne Dodd*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Præbendam de Combe ſecundam, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Carolo Bray*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Præbendam de Haſelbeare-Plucknett in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi, & ad Rectoriam Præbendalem de Haſelbeare-Plucknett in Comitatu Somerſet, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Richardo Corbett*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Baldwin-Brighwell, Diœceſis Oxoniæ. *ibid.*

——— *Johanne Drummond*, Clerico, ad Vicariam de Biſhop-Wilton, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Roberto Johnſon*, Clerico, ad Rectoriam de Riſſe, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Roberto Remington*, Clerico, ad Rectoriam de Smeton, ſive Sueton, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Bartholomæ Heardman*, Clerico, ad Vicariam de Bramham, in Comitatu Eborum. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Henrico Bacon*, Clerico, ad Vicariam de Elkeſley, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Willielmo Compleſham*. Clerico, ad Vicariam de Bointon, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Henrico Bate*, Clerico, ad Rectoriam de Rawmarſh, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Andreâ Everard*, Clerico, ad Rectoriam de Kirke-Bromwith, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Patricio Chapman*, Clerico, ad Rectoriam de Winthorpe, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Johanne Barton*, Clerico, ad Rectoriam de Ryme, ſive Ryme intrinſecâ. 33.

——— *Johanne Balcanquall*, Theologiæ Profeſſore, ad Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Roffenſi. *ibid.*

——— *Edwardo Younge*, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum tertium in Eccleſiâ Cathedrali Norwicenſi. *ibid.*

——— *Radulpho Purefoye*, Clerico, ad Stipendium de Auſtriâ, infra Libertatem Civitatis Coventriæ. *ibid.*

——— *Nathaniele Tomkins*, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. 84.

——— *Chriſtophero Newſted*, Artium Magiſtro, ad Vicariam & Eccleſiam Sanctæ Helenæ in Abington, Diœceſis Sarum. *ibid.*

——— *Guillielmo Smith*, Theologiæ Profeſſore, ad Eccleſiam de Tredington, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Edwardo Boughton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam & Eccleſiam de Tormarton, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Johanne Scot*, Theologiæ Profeſſore, Decano Eborum, ad Rectoriam de Berwick in Elmet, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Georgio Guy*, Clerico, ad Rectoriam de Northope, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*

——— *Nathaniele Jackſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Stangrave, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*

——— *Richardo Love*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Eckington, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Johanne Moſeley*, Theologiæ Profeſſore, ad Vicariam Eccleſiæ de Newarke ſuper Trentham. *ibid.*

——— *Richardo Steward*, Clerico, Legum Doctore, ad Canonicatum infra Eccleſiam Cathedralem Wigornienſem. 84.

——— *Edmundo Maſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Sarum, ac Dignitatem Decanalem ibidem. *ibid.*

——— *Thomâ Comber*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum in Eccleſiâ Cathedrali Carliolenſi. *ibid.*

——— *Egidio Thornbury*, uno Capellanorum Regis, ad Canonicatum in Eccleſia Cathedrali Wigornienſi. *ibid.*

——— *Willielmo Peterſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Dipford, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Johanne Hanger*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Polebrooke, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Roberto Hearick*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Deane Prior, in Diœceſi Exonienſi. 85.

——— *Willielmo Roberts*, Theologiæ Profeſſore, ad Subdecanatum Eccleſiæ Cathedralis Wellenſis. *ibid.*

——— *Roberto Sibthorp*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Burton Latimer, Diœceſis Petriburgenſis, *ibid.*

——— *Henrico Cooke*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Hallingbury Magnâ, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Henrico Ramſden*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Hallifax, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Roberto Babb*, Clerico, ad Vicariam de Milverton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Nathaniele de Lawne*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Broad Hampton, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Anthonio Topham*, Theologiæ Profeſſore, Decano Lincolnienſi, ad Rectoriam de Kettlethorpe, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 85.

——— *Radulpho Hollingworth*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Fillingham. *ibid.*

——— *Thomâ Barton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Eyneſbury, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Thomâ Robinſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Eaſtwell, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Nicholao Bray*, Clerico, ad Vicariam Sancti Michaelis ſuper Wyram, Diœceſis Ceſtrenſis. *ibid.*

——— *Philippo Hall*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Willand, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*

——— *Carolo Hutchinſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Aſhford, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Nicholao Howlett*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad medietatem Eccleſiæ de Reeſham Beatæ Mariæ, ſive Kerdeſton, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*

——— *Johanne Foreby*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam tertiæ partis de Attleburgh, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Hume*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam Omnium Sanctorum, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

——— *Johanne Whiting*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Whipſnade, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Jacobo Ingram*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Whitington, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Bartholomæo Dobſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Wellesburne, Diœceſis Wigornienſis. 86.

——— *Samuele Jemmat*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam Omnium Sanctorum in Sudbury, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Chriſtophero Stronge*, Clerico, ad Præbendam Priorem de Bodmyn, in Eccleſia Sancti Endelionis, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Daniele Eyre*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam Sancti Wereburgi de Derbia, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Richardo Cragg*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Vicariam de Dimmocke, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Samuele Wollaſton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Seginton, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Nathaniele Reynes*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Battlesdon, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Egidio Fleming*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Waddingworth, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Joſuâ Mene*, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Wymondham, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Strode*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Hempton Parvâ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Barrett*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Eaſt-Tilbury, Diœceſis London.. *ibid.*

——— *Thomâ Archbold*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Bradwas, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Thomâ Horne*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Farneham Rial, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Richardo Love*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Hilderſham, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Clemſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Wollingworth, cum Capellâ de *Southwold*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Willielmo Chidley*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Clementis, ſive Bridgiett, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*

——— *Johanne Smith*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Whitfeild, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Francisco Strode*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Ideford, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Johanne Bird*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Holeton, Diœceſis Norwicenſis. T. VIIII. P. III. 86.

——— *Roberto Prichard*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Rectoriam de Llangynog, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*

——— *Johanne Forſith*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Barmſley, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Johanne Smalman*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Kinnerley, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*

——— *Daniele Donne*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Beſthorpe, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Eraſmo Shirton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de *Blaby*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Cowlinge*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Rectoriam de Stockley-Engliſhe, Diœceſis Exonienſis. 87.

——— *Richardo Moone*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Aſhford, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Philippo Hutton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Langton, Diœceſis Ceſtrenſis. *ibid.*

——— *Richardo Steward*, Clerico, Legum Doctore, ad Rectoriam de Mildenhall, Diœceſis Sarum. *ibid.*

——— *Iſaaco Turner*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Potten, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Chaundler*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Stopham, Diœceſis Ciceſteenſis. 87.

——— *Everardo Poole*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Rectoriam de Mogenton, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Georgio Shieres*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Potton, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Thomâ Pilkington*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Swilland, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Roberto Floyd*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Wedderley, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Johanne Buckbury*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Drayton Baſſet, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Petro Bancks*, Clerico, ad Rectoriam de Zeale Monachorum, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Eliazar Gilbert*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Cutberti Bedford, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Henrico Tauner*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Wiſton, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Anthonio Maſon*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Benedicti infra Villam Huntington, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Samuele Randall*, Clerico, ad Rectoriam Sancti Endelion, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Thomâ Sandford*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Newington juxta Hieth, Diœceſis Cantuarienſis. 88.

——— *Henrico Dallender*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Taugmer, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Johanne Gifford*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Eaynsford, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid,*

——— *Johanne Plaxton*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Biſhop Wilton, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Willielmo Good*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Sandall, Diœceſis Eborum. *ibid.*

——— *Thoma Joye*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Eccleſiam de Upclatford, in Comitatu Southamptoniæ, Diœceſis Wintonienſis. 165.

——— *Waltero Aſhton*, Clerico, ad Vicariam de Sutterton, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Ludovico Wemys*, Theologiæ Profeſſore, ad Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri in Weſtmonaſterio. *ibid.*

——— *Thomâ Glover*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wiſtkirkeby, Diœceſis Ceſtriæ. *ibid.*

——— *Andreâ Sandilands*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam Eccleſiæ de Waldingfeild Magnâ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Johanne Towers*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 165.

——— *Gabriele Waavers*, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Weſtham, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Henrico Glemham*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Baddingham, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Anthonio Topham*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Northwingfeild, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Roberto Daſy*, ad Vicariam de Buckland Bruer, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Oxonienſis. 166.

——— *Petro Fantrart*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Paulerspery, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Franciſco Dee*, Theologiæ Profesſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Georgio Herbert*, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Fulſton Sancti Petri de Bemerton, Diœceſis Sarum. *ibid.*

——— *Joſepho Lovering*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Rectoriam de Saint Ives, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Henock Stephens*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Bliſworth, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Johanne Liſly*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Harling, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*

——— *Richardo Fleetwood*, Clerico; ad Rectoriam de Straſford, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Jones*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Hordeley, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Willielmo Grabby*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Marham, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Edwardo Kellet*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad unam de 24 Præbendis, in Eccleſiâ Cathedrali Sancti Petri Exoniæ. *ibid.*

——— *Jacobo Hadleſton*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Biſcharthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Thomâ Hill*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Aſhbocking, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Johanne Anderſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Girton, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

——— *Matthiâ Styles*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Georgii in Eaſtcheape, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Jacobo Rawſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Capellam de Witherſton, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*

——— *Johanne Hodgetts*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Shakerston, Diœceſis Lincolnienſis. 167.

——— *Johanne Randall*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Hampnett, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Iſaaco Perkins*, Artium Baccalaureo, ad Vicariam de Catesby, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Humfrido Smart*, ad Rectoriam de Cronowere, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Darwin*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Shenſton, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Davide Burrell*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Stratton, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Daniele Mayres*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Whittington, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*

——— *Henrico Downehall*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam Sancti Yvonis, &c. Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Philippo Bowen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eglwyes Errow, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*

——— *Roberto Mercer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Depford, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*

——— *Nathaniele Stringe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Tirley, Diœceſis Giouceſtriæ. *ibid.*

——— *Willielmo Lane*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Inwardley, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Johanne Dixon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Glenfied, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 167.

——— *Alexandro Reaſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ Southover in Lewes, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*

——— *Shorlando Adams*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Eyam, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*

——— *Jaſpero Hickes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Beatæ Mariæ in Lanceſton, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

——— *Johanne Barford*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Finborough, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Henrico Wilſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Faldingworth, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

——— *Matthæo Williams*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Lanvapley, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*

——— *Johanne Tombes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Leominster, Diœceſis Herefordienſis. *ibid.*

——— *Roberto Thompſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Canonicatum de Wildeland, in Eccleſiâ Cathedrali Sancti Pauli London. *ibid.*

——— *Georgio Palmer*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Georgii in Southwarke, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

——— *Nathaniele Ducket*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Stanwell, Diœceſis London. 168.

——— *Franciſco Cooper*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Chellisworth, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Thomâ Hurt*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Methinge, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*

——— *Hant-Wyat*, Clerico, ad Capellam de Merſton, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*

——— *Nathaniele Flicke*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Hardingham, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Jacobo Starky*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Preſton, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*

——— *Georgio Willcockſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam tertiæ partis de Clipſton, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Rolando Crosby*. Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Leckhampton, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

——— *Roberto Boſtock*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Motisfont, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

——— *Georgio Seaton*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Bushey, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Roberto Mercer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Shalfleete, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

——— *Henrico Valentine*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Depford, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*

——— *Stephano Boughton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Broadwas, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Chriſtophero Potter*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Binfeild, Diœceſis Sarum, *ibid.*

——— *Willielmo Harvy*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Ellingham, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Gabriele Bridges*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Nottlecombe, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*

——— *Johanne Weſton*, in Artibus Magiſtro, ad Canonicatum Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis. *ibid.*

——— *Johanne Jervice*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Northſambridge, Diœceſis London. *ibid.*

——— *Willielmo Dadicote*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Alderminſter, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

——— *Willielmo Stone*, Clerico, ad Rectoriam de Chelmondeſton, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Roberto Pake*, Clerico, in Artibns Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Petri in Dunwich, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

——— *Joſiâ Merriſon*, Clerico, in Artibus

bus Baccalaureo, ad Rectoriam de Weſtelbury, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 169.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Nicholao Rothwell*, Clerico, ad Vicariam de Felton, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*

———— *Gabriele Maſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Apleby, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

———— *Davide Stokes*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Binfeild, Diœceſis Sarum. *ibid.*

———— *Thomá Ridout*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Buckland Newton, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*

———— *Johanne Doughty*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Ruſhock, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*

———— *Jonathan Bullock*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Beatæ Mariæ de Cryptâ, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*

———— *Edwardo Lane*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Northbobury, Diœceſis London.

———— *Gualtero Bridges*, Clerico, ad Vicariam de Wickham Markett, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*

———— *Nathaniele Arundell*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Wiſeley, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

———— *Willielmo Watts*, Clerico, ad Rectoriam Omnium Sanctorum, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*

———— *Willielmo Hoardſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Batford Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Johanne Bramhall*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Heydon, Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Hugone Armſtrong*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Garecoleſton, Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Willielmo Whippe*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Kirkeborne, Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Samuele Pulleine*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Ergoine, Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Thomá Croſby*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Segiſton, Diœceſis Eborum. *ibid.*

———— *Thomá Loſhington*, ad Præbendam de Bemiſter. 223.

———— *Auguſtino Wildbore*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Lancaſter, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*

———— *Thomá Raymond*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam Sancti Olavi infra Burgum de Southwark, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

———— *Johanne Weſton*, Clerico, ad portionem de Pitt, in Eccleſiâ de Tiverton, Diœceſis Exceſtrienſis. *ibid.*

———— *Georgio Warburton*, Artium Magiſtro, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Glouceſtrienſis. *ibid.*

———— *Georgio Gillingham*, Clerico, in Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Lanteglos & Adven, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*

———— *Ezechiele Johnſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Paulers Perie, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

———— *Roberto Williamſon*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Titemerſh, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

———— *Thomá Lawrence*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Hambleden, in Comitatu Buckingham, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

———— *Thoma Blechyndon*, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum Eccleſiæ Cathedralis Cantuarienſis. *ibid.*

———— *Willielmo Chancey*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Nailſton, in Comitatu Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

———— *Petro Heylin*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Hemingford, in Comitatu Huntingdoniæ, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*

———— *Willielmo Tod*, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Chalton, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

———— *Georgio Stanhope*, Theologiæ Profeſſore, ad dignitatem Præcentoris, in Eccleſiâ Cathedrali Eboracenſi. 224.

———— *Willielmo Lane*, Clerico, ad Rectoriam de Avetongifford, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 224.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Henrico Cunningham*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de North-Fleete, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*

———— *Radulpho Cleyton*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam Sancti Petri infra Turrim London. *ibid.*

———— *Anthonio Terringham*, Clerico, ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. *ibid.*

———— *Henrico Willis*, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum de Northmuskam, in Eccleſiâ Collegiatâ de Southwell, in Comitatu Nottinghamiæ, Provintiæ Eboracenſis. *ibid.*

———— *Rogero Bates*, Theologiæ Profeſſore, ad Præbendam in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Petri Weſtmonaſterii. *ibid.*

———— *Johanne Richardſon*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Herefordienſis. *ibid.*

———— *Georgio Warburton*, Artium Magiſtro, ad Decanatum in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. *ibid.*

———— *Accepted Frewen*, Theologiæ Profeſſore, ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Glouceſtrienſis. *ibid.*

———— *Petro Cooper*, Clerico, in Artibns Magiſtro, ad Vicariam de Gulvalle, ſive Lanſley. *ibid.*

———— *Jacobo Sibbold*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Withersdale. *ibid.*

———— *Morgagno Thomas*, Clerico, ad Vicariam de Rupe, ſive Roche. *ibid.*

———— *Johanne Firmin*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Danbury. *ibid*

———— *Rodolpho Barber*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Keelby. *ibid.*

———— *Georgio Longford*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Henlowe. *ibid.*

———— *Paulo Hoode*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Eydon. *ibid.*

———— *Thomá Wiborough*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Scampton. *ibid.*

———— *Jacobo Crowch*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad liberam Capellam Sancti Johannis infra Wareham. *ibid.*

———— *Johanne Vaughan*, Clerico, ad Rectoriam, de Wiſely. 225.

———— *Arthuro Heron*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Barwell. *ibid.*

———— *Henrico Williamſon*, Clerico, ad Rectoriam de Allerſton, ſive Alwalton. *ibid.*

———— *Eſſexio Clarke*, Clerico, in Legibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Tilſton. *ibid.*

———— *Thomá Jeffreys*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Nether Stoway. *ibid.*

———— *Edmundo Eade*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de South Peckenham. *ibid.*

———— *Johanne Oſborne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Annington. *ibid.*

———— *Jervaſio Scarborough*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Geldeſton. *ibid.*

———— *Joſepho Lee*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Egginton. *ibid.*

———— *Martino Bennet*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Scampton. *ibid.*

———— *Willielmo Lawes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Lawrence Waltham. *ibid.*

———— *Rogero Sparkes*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Parcheſter. *ibid.*

———— *Henrico Batch*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sanctæ Andreæ in Pikenham. *ibid.*

———— *Edwardo Lawſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Creeton. *ibid.*

———— *Edwardo Wyrley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Ebbe. *ibid.*

———— *Auguſtino Payne*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Eaſtergate. T. VIII. P. III. 225.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Nicholao Hunt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Wenhaſton. *ibid.*

———— *Hugone Mapleſden*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Winceby. 226.

———— *Georgio Sindercombe*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Netherſtoway. *ibid.*

———— *Jacobo Hudleſton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eaſt Tilbury. *ibid.*

———— *Samuele Harding*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Ellingham Magnâ. *ibid.*

———— *Willielmo Roberts*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Herſtmonzeux. *ibid.*

———— *Edwardo Young*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Ripton Regis. *ibid.*

———— *Gualtero Norman*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Sancto Laurentio & Sancto Johanne in Southampton. *ibid.*

———— *Willielmo George*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Stackpoole Hildar. *ibid.*

———— *Philippo Quicke*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Morthoe. *ibid.*

———— *Franciſco Preſſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Weſtwinch. *ibid.*

———— *Franciſco Merlyn*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Milton, juxta Graveſend. *ibid.*

———— *Willielmo Wale*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Weſton in Gordano. *ibid.*

———— *Johanne Bourchier*, Clerico, ad Rectoriam de Biſcarthorpe. *ibid.*

———— *Humfrido Newberry*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Lawrence Waltham. *ibid.*

———— *Edmundo Baker*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Carry Rivall. *ibid.*

———— *Jacobo Tomkins*, Clerico, ad Vicariam de Kilton. *ibid.*

———— *Willielmo Ree*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Stratton ſuper Foſſe. *ibid.*

———— *Johanni Machon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Officium Cuſtodis Hoſpitalis Sancti Johannis Baptiſtæ extra Barras Civitatis Lichenſis. *ibid.*

———— *Davide Lloyd*, Clerico, in Legibus Doctore, ad Rectoriam de Treffdiyer. *ibid.*

———— *Henrico Willis*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Stanwicke. *ibid.*

———— *Thomá Holt*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Trapſtone. *ibid.*

———— *Roderico Humfrey*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Llangihanghell Penbeddo. *ibid.*

———— *Richardo Lloyd*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Manerdebey. *ibid.*

———— *Owino Price*, Clerico, in Artibubus Magiſtro, ad Vicariam de Llanvihangell Killkarvell. *ibid.*

———— *Willielmo Coote*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Mountgomery. 225.

———— *Johanne Macarneſſe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Stanvell. *ibid.*

———— *Richardo Morton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſthalom. *ibid.*

———— *Henrico Waite*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Elmeſteed. *ibid.*

———— *Johanne Mayo*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Lambeter cum Patricio. *ibid.*

———— *Richardo Hart*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Hargrave. *ibid.*

———— *Georgio Caſtle*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam Sancti Petri in Soka. *ibid.*

———— *Thomá Ward*, Clerico, ad Vi-

cariam Omnium Sanctorum Leiceſtriæ. T. VIII. P. III. 225.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Thomâ Whincope*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Ellesworth. 227.

——— *Johanne Heath*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Shelford Parvâ. *ibid.*

——— *Johanne Morland*, Clerico, ad Rectoriam de Newbiggen. *ibid.*

——— *Rodulpho Roberts*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Throwleighe. *ibid.*

——— *Ludovico Weymd*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Finmore. *ibid.*

——— *Edwardo Haſtler*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Bignor. *ibid.*

——— *Georgio Jaye*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Præbendam de Colwich, in Eccleſiâ Cathedrali Lichenſi. *ibid.*

——— *Carolo Hutchenſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Shadoxhurſt. *ibid.*

——— *Daniele Bollen*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Osgariſwicke. *ibid.*

——— *Henrico Wild*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Abingdon. *ibid.*

——— *Michaele Roberts*, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Llanygraide, cum Capellâ eidem annexâ. *ibid.*

——— *Willielmo Smith*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Feltwell Beatæ Mariæ. 228.

——— *Willielmo Price*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Dollgelle. *ibid.*

——— *Johanne Froſt*, Clerico Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Falkenham Magnâ. *ibid.*

——— *Willielmo Clemſon*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Hemingeſton. *ibid.*

——— *Thomâ Hughes*, Clerico, Artium Baccalaureo, ad Vicariam de Llanvanocke. *ibid.*

——— *Johanne Satterthwaite*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Vicariam de Horneſay. *ibid.*

——— *Andreâ Everard*, Clerico, Artium Magiſtro, ad Rectoriam de Kirkeby Hunderdale. *ibid.*

——— *Petro Meaſe*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum de Woodbroughe in Eccleſiâ Collegiatâ de Southwell. *ibid.*

——— *Johanne Whittacre*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Salvatoris in Mariſco Civitatis Eborum. *ibid.*

——— *Henrico Aſcough*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Omnium Sanctorum ſuper Paviamentum in Civitate Eborum. *ibid.*

——— *Johanne Carſe*, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Sutton in Galtrey. *ibid.*

——— *Roberto Chapman*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Bungey Sanctæ Trinitatis. *ibid.*

——— *Willielmo Harris*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Hunſtanton. *ibid.*

——— *Joſepho Symonds*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Martini in Ironmonger Lane London. 279.

——— *Richardo Bayly*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Northall. *ibid.*

——— *Johanne Watts*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vioariam de Sibſey. *ibid.*

——— *Gilberto Sheldon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam de Hackney. *ibid.*

——— *Simone Smethe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Horſington. *ibid.*

——— *Hugone Chalmeley*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Bundley. *ibid.*

——— *Johanne Morland*, Clerico, ad Rectoriam de Newbiggin. *ibid.*

——— *Johanne Ward*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Shuſtock. *ibid.*

——— *Willielmo Howſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Somerby juxta Rigby. T. VIII. P. III. 279.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Richardo Jervis*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Llanſilen. *ibid.*

——— *Roberto Lloyd*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Llanwnogge. *ibid.*

——— *Willielmo Bray*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Præbendam de Mapesbury. *ibid.*

——— *Willielmo Paul*, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Baldwyn Brightwell. *ibid.*

——— *Henrico Cooke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Omnium Sanctorum in Villâ Huntington. *ibid.*

——— *Thomâ Davies*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Llanvairchley. *ibid.*

——— *Michaele Hudſon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſtdeeping. *ibid.*

——— *Richardo Lockſmith*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Lodington. *ibid.*

——— *Willielmo Higging*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Cheſilborne. *ibid.*

——— *Gregorio Syndercombe*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Netherſcoway. *ibid.*

——— *Georgio Sandys*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Willarſey. *ibid.*

——— *Mauritio Griffith*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Eaſt Claydon. *ibid.*

——— *Edwardo Boughton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Plumſteed. 280.

——— *Edwardo Heron*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Byrton. *ibid.*

——— *Matthæo Chapman*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Vicariam de Styrtin. *ibid.*

——— *Henrico Lord*, Clerico, in Artibns Magiſtro, ad Vicariam de Abingdon Parvâ. *ibid.*

——— *Johanne Harris*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Paſſenham. *ibid.*

——— *Thomâ Draper*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Canteriam de Wyke Perham. *ibid.*

——— *Willielmo Hawes*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Helmely. *ibid.*

——— *Milone Thiſtlewaite*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wraſtlingworth. *ibid.*

——— *Willielmo Wells*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Burne. *ibid.*

——— *Johanne Watkins*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Whitborne. *ibid.*

——— *Roberto Brownwell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Offham. *ibid.*

——— *Nicholao Coucy*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Ravenden. *ibid.*

——— *Thomâ Philipps*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Marum. *ibid.*

——— *Edwardo Knevet*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Caſton. *ibid.*

——— *Philippo Parſons*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Finborowe Magnâ. *ibid.*

——— *Philippo de la Motte*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Bileby. *ibid.*

——— *Zerobabel Maultius*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Tarrant Rawſton. *ibid.*

——— *Philippo Sprye*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Kingbridge. *ibid.*

——— *Johanne Oliver*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Broughton Pouges. 281.

——— *Zacheo Breedon*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Rectoriam de Crowton. *ibid.*

——— *Richardo Benſkyn*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Humberſton. T. VIII. P. III. 281.

Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Thomâ Godwyn*, Theologiæ Profeſſore, & uno Capellanorum Regis, ad Rectoriam de Whitborne. *ibid.*

——— *Henrico Scudder*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Collingborne Ducis. *ibid.*

——— *Chriſtophero Glover*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Saxby. *ibid.*

——— *Richardo Fletcher*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Portionem Diaconalem in Eccleſiâ de Holgate, in Comitatu Salopiæ. *ibid.*

——— *Johanne Carſe*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Brixton Deverell. *ibid.*

——— *Johanne Bradford*, , Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Willingham Sanctæ Mariæ. *ibid.*

——— *Thomâ Godwyn*, Theologiæ Baccalaureo, ad Vicariam Sanctæ Trinitatis in Villâ Cantabrigiæ. *ibid.*

——— *Gualtero Broomſgrave*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Welham. *ibid.*

——— *Roberto Ball*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Georgii Civitatis Exoniæ. *ibid.*

——— *Gilberto Sheldon*, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum de Heng-ſtrigg, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. *ibid.*

——— *Johanne Cutts*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Arkeſden. *ibid.*

——— *Hugone Cholmeley*, Clerico, Theologiæ Baccalaureo, ad Canonicatum Reſidentiarii in Eccleſiâ Cathedrali Exoniæ. *ibid.*

——— *Edwardo Gubbins*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sanctæ Mariæ in Lanceſton. *ibid.*

——— *Thomâ Philpot*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Turveſton. *ibid.*

——— *Johanne Taylor*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Dorſton. *ibid.*

——— *Anthonio Ellary*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sancti Martini, in Civitate Novæ Sarum. 282.

——— *Nicholao Proffits*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Water Newton. *ibid.*

——— *Richardo Hooks*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Brayfeld. *ibid.*

——— *Abrahamo Sherman*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Leigh. *ibid.*

——— *Johanne Poole*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Horwell. *ibid.*

——— *Jacobo Hirſt*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Hakington, ſive Sancti Stephani. *ibid.*

——— *Edwardo Burton*, Clerico, Theologiæ Profeſſore, ad Rectoriam de Luddenham. *ibid.*

——— *Georgio Aylionby*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Carſington, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*

——— *Edwardo Maunſell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Stoneley. *ibid.*

——— *Thomâ Tard*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Sutton Waldron. *ibid.*

——— *Chriſtofero Sadbury*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Weſton ſuper Mare. *ibid.*

——— *Roberto Crichton*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Canonicatum de Taunton, in Eccleſiâ Divi Andreæ Wellenſis, *ibid.*

——— *Roberto Sumner*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad ſextam Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Petriburgenſi. *ibid.*

——— *Willielmo Barker*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Fewſton. 283.

——— *Johanne Dugdale*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sanctæ Helenæ in Stangate. *ibid.*

——— *Willielmo Vatch*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Burythorpe. *ibid.*

——— *Griffino Spencer*, Clerico, in Artibus

bus Baccalaureo, ad Rectoriam de Shelton. T. VIII. P. III. 282.
Præſentationes Beneficiorum Eccleſiaſticorum pro *Edwardo Hudſon*, Clerico, ad Vicariam de Silkeſton. *ibid.*
—— *Willielmo Caſtell*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Courton Hall, Diœceſis Petriburgenſis. P. IV. 61.
—— *Johanne Parviſh*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Holme juxta Mare. *ibid.*
—— *Richardo Richards*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Bittaden, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
—— *Tobiâ Shawe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Blendworth, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Johanne Heath*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Clanfeild, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Leonardo Cooke*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Waltham ſuper Thameſin, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
—— *Thomâ Bowyer*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Crogline, Diœceſis Carliolenſis. *ibid.*
—— *Henrico Carpenter*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam Sanctæ Trinitatis, in Civitate Coventriæ. 62.
—— *Richardo Walmeſley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ in Walbrooke, Diœceſis London. *ibid.*
—— *Johanne Vyner*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Vicariam de Bibury, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Willielmo Olley*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Wekin cum Leſiat, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Roberto Weldon*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Iſham Superiori, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Richardo Paulinge*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Beatæ Mariæ Majoris in Wallingford. *ibid.*
—— *Johanne Belgrave*, Clerico, in Artibus Baccalaureo, ad Rectoriam de Buslingthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
—— *Edmundo Proby*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam de Broughton Gifford, Diœceſis Sarum, *ibid.*
—— *Edmundo Wythe*, Clerico, in Artibus Magiſtro, ad Rectoriam Sancti Edmundi in Civitate Norwicenſi. *ibid.*
Vide plures alias *Præſentationes*, &c. *ibid.* pag. 63, 64, 65, 66, 67, 68, 114, *& ſequent.* & T. IX. P. I. 77, *& ſeq.* P. II. 87, *& ſeq.* 138, *& ſeq.* 206, *& ſeq.* 249, *& ſeq.* P. III. 39, *& ſeq.* 89, *& ſeq.* 104, *& ſeq.*
Praet (Daniel de). T. V. P. IV. 82.
Pragenſis Archiepiſcopus (*Johannes*). T. III. P. III. 110.
Pranacius (Chriſtoferus & *Gabriel)*. T. III. P. II. 206.
Pranderguest. T. VII. P. I. 61.
Prange (Johannes de). T. V. P. IV. 132, 134, 135.
Prant (Judocus). T. V. P. IV. 173, 174, 176, 177, 180. T. VI. P. I. 5.
Prat (Arnaldus de). T. II. P. IV. 102.
— *(Anthonius)*. T. VI. P. IV. 71.
Pratal (Johannes). T. II. P. III. 31.
Pratellis (Johannes de). T. I. P. I. 26, 37, 38, 42.
—— *(Petrus de)*. T. I. P. I. 29, 42, 43.
—— Abbas (*Osbertus de*). T. I. P. I. 31.
—— *(Willielmus de)*. T. I. P. I. 37.
—— *(Petrus de)*. T. IV. P. III. 149.
—— *(Johannes* & *Petrus de)*. T. IV. P. IV. 73.
—— *(Johannes de)*. T. I. P. IV. 111.
Prateres (Thomas). T. II. P. I. 37.
—— *(Robertus)*. T. II. P. I. 52.
Pratis (Abbatiſſa *de*). T. II. P. III. 20.
—— *(Johannes de)*. T. II. P. III. 148.
—— (Dominus *de*). T. III. P. I. 205.
—— *(Germanus de)*. T. IV. P. II. 33.
Prato (Guillielmus de). T. I. P. III. 2. P. IV. 68, 72.
—— *(Guillielmus de)*. T. I. P. IV. 160.
—— *(Bernardus de)*. T. II. P. I. 76.
—— *(Petrus de)*. T. IV. P. III. 14.
—— *(Johannes de)*. T. V. P. IV. 217. T. VI. P. I. 25.
—— *(Anthonius de)*. T. VI. P. I. 161, 164, 167, 168.
—— *(Anthonius de)*, Archiepiſcopus Senonenſis. T. VI. P. II. 44.
—— (*Ludovicus* Dominus *de*). T. VI. P. III. 149.
Prato Cano (Arnaldus de). T. II. P. I. 76.
Prato (Monaſterium *de*). Ejus ſuppreſſio. T. VI. P. II. 99.
Pratman (Johannes), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
Pratum Regium in Waybridge, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 50.
Praty (Richardus). T. IV. P. IV. 177.
Praxedis Sanctæ Presbiter Cardinalis (*Soffredus*). T. I. P. I. 32, 33, 35. P. II. 4, 36.
—— *(J.)*. T. I. P. I. 92, 128.
—— *(Aucherus)*. T. I. P. II. 104.
—— *(Aucherus)*. T. I. P. III. 14.
—— *(Petrus)*. T. II. P. II. 95. P. III. 167, 193, 194, 195, 197, 198, 199.
—— *(Petrus)*. T. II. P. IV. 3, 8, 16, 24, 39, 40, 49, 51, 59, 60, 61, 63, 76, 81, 82.
—— *(Pileus)*. T. III. P. III. 114.
Prayers (Abbas *de*). T. II. P. IV. 84.
Pre (Guillielmus de la). T. III. P. II. 127.
— *(Guillielmus)*. T. IV. P. III. 85.
— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 92.
Preaunce (Robertus de). T. IV. P. IV. 125.
Preaux Dominus (*Petrus du*). T. III. P. II. 4, 26, 35.
—— *(Johannes)*. T. III. P. II. 39.
Preboides (Gerardus). T. V. P. I. 80.
Precy (Johannes de). T. III. P. II. 151.
Predeans (Richardus). T. IV. P. I. 78.
—— *(Egidius)*. T. IV. P. I. 78.
Predis (Nicholaus de). T. III. P. III. 19.
Preen (Johannes). T. IV. P. I. 10, 16, 91.
Preeſtley (Johannes). T. VII. P. I. 225.
Preiſſak (Hugo de). T. II. P. III. 116, 136.
—— *(Gaillardus)*. T. III. P. IV. 177.
—— *(Gaillardus)*. T. IV. P. IV. 123.
Preitte (Rolandus). T. VI. P. IV. 101.
Preland (Petrus). T. VI. P. IV. 9.
Pren (Griffinus, Lewelinus & *Yenanus)*. T. II. P I. 129.
Prendergaſt. Rectoria. T. VI. P. IV. 9, 114.
Prendonnut (Johannes). T. V. P. IV. 97.
Prendregeſt (Geraldus de). T. I. P. I. 176.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. I. 52, 189.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. III. 126.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 180.
Preneſtini Epiſcopus (*Stephanus*). T. I. P. I. 138. P. II. 137.
Prenoult (Laurentius). T. V. P. IV. 97.
Prentout (Simon). T. IV. P. II. 32.
—— *(Simon)*. T. IV. P. IV. 39, 81.
Prentis (Thomas). T. II. P. I. 159.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. I. 42.
Presby (Guyotus de). T. IV. P. III. 66, 80.
Presbyterandi Licentia. T. IV. P. II. 53.
Preschato (Gualdus de). T. I. P. III. 38.
Preſcy (Petrus). T. III. P. I. 158.
Preſh (Willielmus de). T. I. P. III. 2.
Preſſe (Franciſcus), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Vicariam de Weſtwinch. T. VIII. P. III. 226.
—— *(Franciſcus)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Caſtle-Aſhby, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 213.
Preſſen (Willielmus). T. II. P. III. 116, 136.
Preſſerer (Georgius). T. VI. P. III. 134.
Preſſigny Dominus (*Bertrandus de*). T. V. P. I. 143, 147, 149, 155.
Preſſover (Johannes). T. V. P. IV. 99.
Preſt (Thomas). T. II. P. IV. 25.
— *(Godfridus)*. T. III. P. IV. 106.
— *(Johannes le)*. T. IV. P. III. 86.
Preſtbrig (Robertus). T. II. P. I. 52.
—— *(Robertus)*. T. II. P. II. 178.
Preſtecore (Walterus de). T. V. P. I. 121.
Preſthope Frater (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 30.
Preſtion (Duicus). T. VI. P. IV. 129.
Preſtland (Randulphus). T. VI. P. I. 182.
Preſton (Gilbertus de). T. I. P. II. 31.
—— *(Laurentius)*. T. I. P. II. 199. P. III. 17, 131. P. IV. 40.
—— *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 36.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. I. 65. P. II. 48.
—— *(Richardus)*. T. II. P. II. 48.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. III. 127.
—— *(Laurentius)*. T. II. P. III. 194.
—— *(Johannes)*. T. II. P. IV. 208.
—— *(Thomas)*. T. III. P. I. 57.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 179, 213. P. II. 36, 51.
—— *(Henricus)*. T. III. P. III. 188. P. IV. 81.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 52, 88, 114.
—— *(Chriſtoferus)*. T. IV. P. I. 131.
—— *(G.)*. T. IV. P. I. 149.
—— *(Alexander)*. T. V. P. II. 125, 179.
Preſton (Willielmus). T. V. P. IV. 198.
—— *(Rogerus)*. T. VI. P. IV. 44.
—— *(Thomas)*. Conceſſio Officii ei directa. T. VIII. P. I. 175.
—— *(Thomas)*. Conceſſio ei facta Officii unius Purſivandorum ad Arma. T. VIII. P. II. 27.
—— *(Samuel)*, Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Vicariam de Road, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. IV. 117.
Preſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Preſton Baggote. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Preſtre (Maliſius). T. III. P. I. 159.
Preſtwold (Willielmus de). T. III. P. IV. 27.
Preswyk (Willielmus). T. IV. P. IV. 176.
Preters (Johannes). T. V. P. IV. 110, 111.
Prethergh (Ricardus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Pretty (Richardus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Aldritch, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. IX. P. II. 93.
Prevoſt (Robertus le). T. IV. P. IV. 6.
—— *(Petrus le)*. T. IV. P. IV. 34.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 94.
—— *(Anthonius)*. T. V. P. IV. 99.
—— *(Guido)*. T. V. P. IV. 103.
Priar (Jacobus de). T. II. P. I. 66.
Price (David). T. IV. P. III. 21, 136, 137, 151, 158.
— *(Mauritius)*. T. VI. P. IV. 101.
— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 144.
— *(Richardus)*. T. VII. P. III. 20, 45.
— *(Henricus)*. T. VII. P. III. 129.
— *(Theodorus)*. T. VII. P. III. 231. P. IV. 173.
— *(Jacobus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
— *(Edwardus)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
— *(Theodorus)*, Theologiæ Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
— *(Daniel)*. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
— *(Daniel)*, Decanus Herefordiæ, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
— *(Daniel)*, Sacræ Theologiæ Doctor, & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
— *(Ricardus)*. T. VIII. P. II. 14.
— *(Jaſperus)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
— *(Johannes)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
— *(Thomas)*. T. VIII. P. II. 18.
— *(Daniel)*, Decanus Eccleſiæ Cathedralis Herefordienſis. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Canonicatum de Hinton, Diœceſis Herefordienſis. T. VIII. P. II. 29.
— *(Thomas)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Cardigan. T. VIII. P. II. 32.
— *(Owinus)*, Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Vicariam de Llanvihangell Killkarvell. T. VIII. P. III. 227.
— *(Willielmus)*, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Dollgelle. T. VIII. P. III. 228.
— *(Godfridus)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Llanteglos & Advens in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 67.
— *(Elizeus)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Ruddlan, ſive Ruthland, Diœceſis Aſſaphenſis. T. IX. P. I. 82.
Prichard (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Steynton, Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. II. 29.
—— *(Thomas)*, Clericus, Capellanus Edwardi Comitis Wigorniæ. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— *(Johannes)*, Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 40.
—— *(Thomas)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langton, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. II. 249.
—— *(Robertus)*, Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Llangynog, Diœceſis Aſſaphenſis. T. VIII. P. III. 86.
—— *(Walterus)* obtinet Officium unius Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum.

num. T. IX. P. II. 137.

Prichard (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, obtinet portionem in Eccleſiâ de Cryghowel, Comitatûs Brecon & Diœceſis Meneveníis. T. IX. P. II. 140.

—— (*Wilhelmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Hubberſton, Diœceſis Meneveníis. T. IX. P. II. 255.

Pricket (*Robertus*). T. III. P. IV. 44.

—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Bratoft, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 118.

Prideaux (*Rogerus*). T. II. P. II. 130.

—— (*Nicolaus*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*

—— (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 6.

—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 6.

—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor. Literæ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam de Bladon, cum Capellâ de Woodſtocke in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13, 28. P. III. 85.

—— (*Denys*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ de Hunniton, Diœceſis & Juriſdictionis Exoniæ. T. IX. P. II. 144.

Priede (*Noelus*). T. IV. P. IV. 23.

Prieſt (*Henricus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Sleeping Parvâ, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 257.

Prieur (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.

Prigg (*Mauritius*). T. III. P. I. 200.

—— (*Ricardus*), Clericus, Capellanus Theophili Comitis Suffolciæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.

Prignon (*Bernardus*). T. III. P. I. 33.

Prilly (*Petrus*). T. I. P. IV. 145.

Primogenitus Regis. T. I. P. I. 177, 178, 184, 187. P. II. 3.

Primorum Fructuum & Decimarum Curia. T. VI. P. III. 61. Vide *Curia.*

Primroſe (*Gilbertus*). T. VII. P. II. 75, 84.

Prince (*Willielmus*). T. IV. P. I. 38, 45.

Principis (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 14.

Princi.-Harwell (Rectoria *de*), in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.

Pringle (*Jacobus*). T. VI. P. III. 97.

—— (*Jacobus*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.

—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 159.

Prinſiac (*Gervaſius de*). T. I. P. I. 70.

Prinſigni (*Willielmus*). T. I. P. I. 40.

Prior (*Johannes*). T. IV. P. II. 95.

—— (*Gerardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sandhurſt, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 30.

Prioratus de Waverley, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 51.

—— *Lusfeild*, in Comitatu Bucks. *ibid.*

—— *Buſhmeade*, in Comitatu Bedtordiæ. *ibid.*

—— *Monmonckton*, in Comitatu Eborum. *ibid.* 52.

—— *Warter*, in eodem Comitatu. *ibid.* 53.

—— *Salley*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Trinities*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Coverham*, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitus, infra Comitatum Eborum. *ibid.*

—— *Halliſton*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.* 54.

—— *Erdburie in Maxtoke*, in Comitatu Warwici. *ibid.*

—— *Lanercoſt*, in Comitatu Cumbriæ. *ibid.* 55.

—— *Wherwell*, in Comitatu Southamptoniæ. *ibid.*

—— *Byndon*, in Comitatu Dorſetiæ. 56.

—— *Reavesby*, in Comitatu Lincolniæ. 57.

—— *Rufford*, in Comitatu Nottinghamiæ. 58.

—— *Colne*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*

—— *Dunmowe*, in eodem Comitatu. *ibid.*

—— *Mendeham*, in Comitatu Suffolciæ. *ibid.*

—— *Llanthoney prima*, in Comitatu Monmouth. 59.

Prioratuum Nomina. T. II. P. III. 87, 88, 89. P. IV. 192. T. III. P. I. 17, 18, 19.

Priour (*Thomas*). T. II. P. I. 52.

—— (*Johannes*). T. II. P. I. 88.

—— (*Thomas*). T. II. P. III. 69.

—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 25.

—— (*Thomas*). T. III. P. III. 162.

Priſac (*Arnaldus de*). T. I. P. I. 37.

Priſa Vinorum. Pro Archiepiſcopo Eborum. T. II. P. II. 183, 193. P. III. 86.

Priſca Sancta Presbiter Cardinalis (*P.*). T. I. P. IV. 55, 60, 63.

—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 1, 11, 15, 16, 17, 18, 21, 36, 47, 54, 62, 66, 86, 101, 102, 103, 105, 107, 110, 114.

—— (*Stephanus*). T. II. P. II. 17, 22, 31, 35, 45, 54, 61, 78.

—— (*S.*). T. II. P. II. 82.

—— (*Agapitus de Columpna*). T. III. P. III. 108.

Priſon (*Radulphus*). T. IV. P. III. 15.

Priſonarii. Commiſſio ad liberandum Priſonarios ad inſtantiam Ducis Sabaudiæ. T. VII. P. III. 4. Pro relevatione debitorum Commiſſio. 80. Commiſſio ad componendum. P. IV. 135.

Pritcherd (*David*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.

—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Neverne, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. II. 248.

—— (*Chriſtophorus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Brockampton. T. VIII. P. III. 225.

Prithwell Prioratus. T. II. P. I. 169.

Privatum Sigillum amiſſum. T. II. P. II. 56. Repertum. 56. Super fabricatione. P. IV. 14. De mutatione. 70. Vocatum *Griffoun.* 44, 94. Cuſtos Roffenſis Epiſcopus. T. IV. P. III. 147, 154. Cuſtos Epiſcopus Bathoniæ & Wellenſis. T. V. P. I. 132.

Privilegium. pro Paulo Willer, Eccleſiaſtico. T. VIII. P. III. 100. Pro Edwardo Ball, & aliis. 120. Pro Davide Rampſey, Armigero, ad Aurum & Argentum ab aliis Metallis ſeparandum. 128. Pro Davide Ramſey, & aliis. 151, 153. Pro Johanne Gilbert, & aliis. 194. Pro Richardo Norwood. 230. Pro Thomâ Grent Medicinæ Doctore. 233.

Probarte (*Thomas*). T. VIII. P. II. 34.

Problain (*Bernardus*). T. I. P. IV. 197.

Probo (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 128.

Proby (*Edmundus*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Broughton Gifford, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 62.

—— *Edmundus*), Theologiæ Profeſſor. Conceſſio ei facta Officii Magiſtri Hoſpitalis Beatæ Mariæ Magdalanæ in Halloway, juxta Bathoniam, in Comitatu Somerſet. T. IX. P. II. 206.

Probye (*Petrus*). T. VII. P. IV. 136.

Procedendo (Breve de). T. V. P. III. 160.

Prochida (*Johannes de*). T. I. P. II. 207.

Proclamationes Pacis ſuper morte Henrici Quinti. T. IV. P. IV. 80. Contra portantes Arma. T. V. P. II. 22. Contra Libellos famoſos. 24. De Jure & Titulo Edwardi Quarti ad Regna Angliæ & Franciæ. P. III. 3. Super attemptatis contra Treugas Scotiæ. 6. Treugarum Scotiæ. 22, 52. Super viagio Regis. 58. Pro reformatione Morum. 138. Treugarum Franciæ. 166. *To keep watch and Warde.* 175. Super ſuccurſu Britanniæ. P. IV. 4. Conventionis cum Rege Romanorum. 16, 17. Super arraiatione pro Viagio Franciæ. 45. Pro Rege, ad exonerationem Conſcientiæ. 213. Contra invaſionem Francorum. T. VI. P. I. 205. Pro Victualatione Armatæ ibidem. 206. Contra invaſionem Scotorum. 206. Pro remiſſione Decimarum. P. IV. 4. Super Servitiis in die Coronationis Reginæ. 5. Super Stylo Regis & Reginæ. 31. Pro cauſis maritimis. T. VII. P. I. 211. Contra Comitem Eſſexiæ. P. II. 12. Contra Deprædationes ſuper Mare. 31. Pro ſtructuris. 37. Contra Jeſuitas. 50. Tangens Comitem de Tyrone. 68. Tangens Marchias Boreales. 71. Super unione Regnorum Angliæ & Scotiæ. 72. Pro Commercio cum Hiſpaniâ. 76. Super Hoſpitalitate conſervanda. 77. Pro reſtrictione Populi ad Coronationem Regis. 79. Contra Anthonium Copley conſpiratorem. 80. Pro Concordiâ Anglorum & Scotorum. 81. Contra Conſpirationes. 83. Contra Deprædatores. 90. Contra Vagabundos. 98. Pro Adjornamento Termini. 98.

Proclamationes. Super le Greames. T. VII. P. II. 101. De Parliamento. 102. Contra Jeſuitas. 110. Pacis Hiſpaniæ. 141. Contra Conſpiratores Papiſticos. 143, 145, 146. Pro ſatisfactione Subditorum tumultuantium. 149. Super Inſignibus Navium diſtinguendis. 150. Tangens Dominam Arabellam & Willielmum Seymour. 178. Pro apprehenſione Domini Sanquir. 182. Super apprehenſione de Greames. 203. Super progreſſu Regis. P. III. 7. De Pharmacopolis. 61, 167. Concernens Walterum Rawleigh. 64. Concernens Ædificia. 75, 98. Concernens Legatum Hiſpaniæ. 78. Ad reſtringendum occiſionem Carnium. 89. Ad prohibendum Excambium Pecuniæ. 91. De Carne non edendâ. 92. Super Titulis defectivis. 93. Pro apprehenſione Rogeri Nort. 146. Super abuſu Herbæ Nicotianæ. 156. Contra tenentes ſeditioſos. 167. Contra Contumelias. 187. Ad capiendum Ægidium Mompeſſon Militem. 192. De eodem exterminando. 194. Pro abolitione Billarum de Conformitate. 195. Contra profuſionem verborum concernentium ſtatum Reipublicæ. 207. De adjournatione Parliamenti. 213, 214. Contra abuſus ad ſignaturam Regis. 213. Pro diſſolutione Parliamenti. 222. De Combuſtione Recordorum in Cancellariâ. 225. Contra Carnes edendas tempore Quadrageſimali. 226. Contra exportationem Bullionis. 242. Ne Nautæ ſe ſubducant. 256. De Reſidentiâ Magnatum, *&c.* apud Domus ſuas manſionales in Rure. P. IV. 16. Pro relevamine Pauperum & de caritate Farris amovendâ. 24. Contra Carnes edendas. 39. Contra gravamina publica. 43. De reſidentiâ Magnatum in Rure. 50. Contra Arma exportanda ad opus Pyratarum in Algeers & Tunis. 59. Pro Regiſtratione Militum. 62. Pro captione Henrici Feild. 70. Contra abuſus imprimendi Libros, Libellos, *&c.* 89. De Farre colligendo. 86. Pro Ambaſſiatoribus forinſecis. 134. De Jeſuitis exulandis. 138. *For the reſtraint of ſerving Feedeere* 138. *Againſt Conſumption of Coyne and Bullion.* 141. Tangens Mineras Regales. 142. Tangens ædificia. 143. Contra Libros & Libellos Papiſticos & Puritanicos. 150. Tangens Tabaccum. 153. De Prorogatione Parliamenti. 156. Quod Magnates, *&c.* in Rus recedant. 159. Pro captione Edwardi Ekyns ſuper deſtructione Damarum. 163. De Prorogatione Parliamenti. 171. Contra Carnes edendas. 182. Super Tobacco. 186. Caroli Primi, Regis Angliæ, pro Pace & Legibus Regni obſervandis. T. VIII. P. I. 2. Ejuſdem Regis Proclamatio pro continuatione Miniſtrorum in ſuis Officiis. 3. Pro Claſſe & Navibus armandis. 4. Pro inhibitione Librorum Latinorum ultra Mare impreſſorum, jam prius in Univerſitatibus Cantabrigiæ & Oxfordiæ editorum. 6. De Herba Nicotiana. 13. Pro Revocatione Subjectorum Caroli Primi, Regis Angliæ, detentorum in ſervitio Imperatoris, Regis Hiſpaniæ vel Archiducis. 14. Pro inhibitione introitûs Aluminis alieni in Regnum Angliæ. 15. Pro augendis Fodinis Salispetræ. 16. Pro ordinandis ædificiis Civitatis Londinenſis & Locorum circumjacentium. 24. Pro Coloniâ Virginiæ. 52. Pro determinatione pretii Victualium in ſervitium Regis. 54. Pro impediendo inutili concurſu ad Curiam. 57. De Proclamatione concernente Hoſpitium Regis. 68. Pro differendo termino Trinitatis. 84. Pro celebrando die Jejunii, occaſione Peſtis. 103. Contra Hiſpaniam & Archiduciſſam. 178. Pro armandis Navibus Angliæ. *ibid.* Pro impediendâ Armorum & Victuum diſſipatione. 179. Proclamatio concernens Nundinas. 181. Contra Recuſantes. 189. Contra eſum Carnium tempore Quadrageſimali aut diebus Jejunii. 190. Proclamatio concernens diem Coronationis Caroli Primi, Regis Angliæ, & Uxoris ejus. 194. Pro gratiarum actione propter diſſipatam Peſtem. 195. Pro habitantibus Coſteras Maris. P. II. 71. Pro executione Legum contra Recuſantes. 147. De Tabaco. 150. Pro apprehendendo & ſeiſiendo Johanne Holland & Roberto Blowe Domeſticis Comitis Lincolniæ. 160. Pro Signatione Tabaci. 171. Pro explanatione alterius Proclamationis intitulatæ: *Proclamatio prohibens importationem aliquorum Bonorum & Marchandizarum quarumcunque in aliquibus Navibus aut*

les Bottomes *Franciæ*. T.VIII. P. II. 175.

Proclamationes. Pro meliori Officii Argentarii executione Regis Majeſtatis, & Reformatione diverſorum abuſuum & fraudum exercitatorum ſuper nummos Majeſtatis. 178. Contra injuſtos prætextus obtendendi Gallica Bona capta virtute Repriſalium. 190. Ad monſtrandam intentionem Majeſtatis de Foriſfacturis Recuſantium in Aquiloniis Partibus Angliæ. 191. Pro ſuſtinendo & augendo Minerias del Salpeeter, & recte faciendo, & operando le Salpeeter & Sulphureum, & reformando omnes abuſus de eiſdem. 192. Concernens Tabacum. 196. Pro tranſlatione Frumenti, Grani, aut Victualium cujuſcunque generis, pro ſupplemento Claſſis aut Procinctûs in partibus Franciæ. 207. Proclamatio monſtrans gratioſam Majeſtatis intentionem de Commiſſione conceſsâ ad inquirendum de novis Officiis erectis, & novis Feodis exactis in Curiis Juſtitiæ poſt undecimum annum Elizabethæ Reginæ. 213. Proclamatio prohibens uſum de *lez Snaffles*, & mandans uſum de *lez Bittz* in equitando. 216. Proclamatio imperans Herves & generoſos Status redire ad manſionales Domos, ibidem attendere ſervitium, & ſervare Hoſpitalitatem. 218. De Proclamatione quod omnes Capitanei, Primarii, aliique Officiarii redibunt ad Exercitus, & quod omnes Milites redibunt ad *ſez Collours*. *ibid*. Pro præveniendo *le Purloyning* & Latrocinia Armorum, Sulphurei, aliæque Munitionis & habiliamentorum Belli. 223. Pro revocandis Militibus ad Exercitus. 224. Pro refrænatione necandi, diſponendi aut edendi carnem *en le Lent*, aut in piſcoſis diebus appunctuatis per Legem, quibuſcunque perſonis ſtricte obſervanda. 225. Pro meliori citamento & profectu Mercatorum Indiarum Orientalium. 228. Ad monſtrandam intentionem Regis congregare Parliamentum. 229. Pro executione Statuti facti contra Errones & Stigmaticos. 230. Pro comprimendo Contuſiones de *les Marriners*. *ibid*. Ad prohibendam emptionem & venditionem Regis Armorum & Munitionis, & reformandum abuſus commiſſos apud Cenſus & *le Trayning* per mutationem Armorum. 238. Pro modo quo tractari debent Priſonarii. 270. Ad prohibendum ne Extranei, vel Regis Domeſtici habitent in Palatio de Whitehall, in abſentiâ Regis vel Reginæ. 270. Pro executione Legum contra Jeſuitas, Presbiteros, ſive Recuſantes Papiſtas. 271. Ad prohibendum ne tranſportentur Grana, Victualia, Belli Munitiones, &c. in Galliam. P.III. 3. Ad jubendum Militibus, qui ſuper Mare ſervierunt, ut apud ſe redeant. 4. Ad declarandam Regis benevolentiam, confirmando ſuis Subditis Titulos imperfectos, &c. 5, 6. Ad ſeiſiendum Richardum Smith, Presbiterum Papiſtam, qui ſe nominat Epiſcopum Calcedoniæ. 6. Ad ſuppreſſionem Libri, cui Titulus: *Appello Cæſarem*. 20. Pro diſſolutione Parliamenti. 22. Ad ſupprimendos falſos rumores de Parliamento. 36. Ad apprehendendum Gualterum Long, & Guillielmum Strode. 37. Ad impediendam exportationem frumenti, &c. *ibid*. Pro pace inter Angliam & Franciam. 39. Pro executione Legum concernentium Pauperes. 41. Contra vagabundos. 42. Altera Proclamatio. 55. Pro importatione Vinorum Franciæ. 56. Ad prohibendam venditionem Navium. 57. Ad ſeiſiendos Autores Tumultûs Londini commiſſi, cum homicidio. *ibid*. Pro Societate Mercatorum negotiantium in Mare Baltico. 80. Ad impediendam exportationem Lanarum. 96. Ad ſublevandos Pauperes. 99. Ad confirmandos Titulos defectuoſos, &c. 105. Ad impediendam exportationem Granorum. 106. Ad puniendos Fellones, &c. 108. Ad detegenda latrocinia, fraudes reprimendas, &c. 109. Ad directionem Ædificiorum in Urbe London. 111. Contra fraudulentum modum tingendi Serica. 118. Ad prolongandam partem Termini Sancti Michaelis. 122. Ad ſupprimendos Vagabundos, & ſuccurrendum Pauperibus juxta Leges. 124. De Tabaco. 150. Contra exportationem Granorum. 161. De Opificibus. T.IX. P.II. 115. De Sapone. 121. De Vinis. 127. De Pannis laneis. 145. De Pane. 195.

Proctour (*Thomas le*). T.III. P.I. 119.
—— (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 8.

Procurationes. T.I. P.IV. 73.

Procuratores. Vide *Romanam Curiam*. Procuratores in Curiâ Franciæ. T.I. P.II. 110, 111, 116. Ad Concilium Generale. T.I. P.II. 137. Ad Parliamentum Regis Franciæ. 147. Ad Curiam Franciæ. P.III. 5, 46.

Prodhome (*Henricus*). T.II. P.IV. 23.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 105.
—— (*Richardus*). T.III. P.I. 179. P.II. 144.
—— (*Colyn*). T.III. P.II. 38.

Proffitt (*Nicholaus*), Clericus, in Artibus Magiſter, promovetur ad Vicariam de Minsterworth. T.VIII. P.III. 282.

Profundo Rivo (*Richardus de*). T.IV. P.IV. 12.

Proger (*Philippus*). Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione. T.VIII. P.II. 23.

Prohibitio contra Legem. T.II. P.III. 14.

Proiſy (*Ludovicus de*). T.VI. P.I. 175.

Pronan (*Jacobus de*). T.III. P.II. 208, 209.

Pront (*Johannes*). T.V. P.III. 23.

Prophet (*J.*). T.III. P.III. 192.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 169, 192, 199. T.IV. P.I. 1. P.II. 20.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 91, 96.

Propincourt (*Johannes de*). T.V. P.II. 183.

Propugnaculum vocatum le *Cittedale* infra Civitatem Carliolenſem. T.VIII. P.II. 162.
—— Juxta Villam & Portum de Plymouth in Comitatu Devoniæ. *ibid*.

Proſerpini (*Bernardinus*). T.I. P.II. 86. P. II. 6.

Proſſer (*Johanna*). T.VII. P.III. 239.

Protectio. T.VI. P.IV. 149.

Protector Angliæ, Comes Bedford. T.IV. P. IV. 83. De expenſis. 86. Protector & Defenſor Regni & Eccleſiæ Dux Eborum. T.V. P.II. 55, 64.

Protland prope. Victoria. T.IV. P.I. 66.

Provencal (*Willielmus le*). T.I. P.II. 144.

Provinciæ. Comitatus. T.I. P.I. 158. P.II. 23. T.I. P.II. 196, 197, 206. Negotium. P.IV. 86. Portio conceſſa Comiti Lancaſtriæ. T.II. P.I. 176. Portio Regis. P. II. 63. De portione Regis. P.II. 82, 84. Donationis Confirmatio. P.III. 128. Super jure Regis. T.III. P.IV. 18.

Provinciâ (*Simon de*). T.I. P.IV. 24.

Provinciæ Comes (*Raymundus*). T.I. P.I. 118, 119, 120, 134, 146, 148, 173.
—— Comitiſſa (*Beatrix*). T.I. P.I. 119, 120. P.II. 23, 24.
—— (*Alianora* Filia). T.I. P.I. 118, 119, 120, 122.
—— (*Sanchia* Filia). T.I. P.I. 148.
—— Comes Frater Regis Franciæ. T.I. P. II. 23.
—— (*Berengarius*), T.II. P.II. 63.
—— (*Alianora*, & *Beatrix* Filia). T.II.ſ P. II. 63.
—— Comes. T.V. P.I. 110, 156.

Provinciæ Unitæ. Vide *Belgium*.

Proviſiones. T.I. P.I. 149, 154, 155, 158, 166, 175. P.II. 33, 34, 48. T.I. P.II. 146, 148. P.III. 45, 75. P.IV. 45, 47, 50, 65. Contra Jus Regis ſervandum. T. I. P.IV. 152. T.II. P.I. 15, 16, 50. T. II. P.III. 58. Contra. T.II. P.IV. 149, 153, 154, 155, 189, 200. T.III. P.I. 80, 81. T.III. P.II. 86, 126, 148. T.III. P. III. 126, 146, 185, 205. P.IV. 8, 16, 20, 21, 37, 53, 63, 92, 106, 107, 123. Pardonatio. T.IV. P.I. 23. De attemptando. 26. De Proviſione. 40. Papæ de Epiſcopatu London. T.V. P.II. 21. Pro Epiſcopo Oleronenſi. 38.

Proune (*Willielmus*). T.III. P.II. 71.

Provoſt (*Walterus*). T.II. P.II. 111.
—— (*Gerardus*). T.III. P.IV. 174.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 188.
—— (*Reginaldus*). T.IV. P.III. 86.

Prouve (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.

Prowet (*Alexander*). T.V. P.II. 29.

Prowhu (*Johannes*). T.III. P.III. 35.

Prowſe (*Anthonius*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Waxton, ſive Waxham, Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 254.

Prucia. Vide *Pruſſia*.

Pruddimore-Milton (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T.VIII. P.III. 33.

Prudentiæ Sanctæ Cardinalis (*A.*). T.II. P.I. 14, 26.

Pruilli (*Eſchiwardus de*). T.I. P.I. 40, 72.

Prulette (*Johannes de*). T.V. P.IV. 97.

Prunely (*Philippus de*). T.IV. P.III. 166.

Prunoy (*Johannes de*). T.V. P.IV. 99.
—— (*Guilliemus*). T.V. P.IV. 99.

Pruſſia. De Nunciis. T.III. P.II. 193, 194. Pro Ambaſſiatoribus. T.III. P.III. 204. P. IV. 23. De compoſitione. 30, 31, 48. De Gubernatore. 66. Pro Duce Glouceſtriæ in Pruſſiâ. 71. De tractando cum Magiſtro. 71. De appunctuamento obſervando. T.IV. P.I. 57. Pro Ambaſſiatoribus. T.V. P.I. 35. De Tractatu. 35. Confirmatio Appunctuamentorum. 39. Pro Mercatoribus in Pruſſiâ. T.V. P.II. 8. De attemptatis contra Treugas. 14. De tractando cum Magiſtro. 26. Pro Ambaſſiatoribus ad Pruſſiam profecturis, ſuper Conventionibus. 29, 30. Litera ad Magiſtrum. 39, 41. Commiſſiones Joachimi Erneſti Ducis, & Johannis Sigiſmundi Ducis, ad tractandum. T.VII. P.II. 178.
—— (*Joachim*, *Erneſtus* & *Chriſtianus* Duces *de*). T.VII. P.II. 178.

Pruſſiâ (Magiſter Generalis *de*). T.III. P.III. 204. P.IV. 67, 71.
—— (Magiſter *de*). T.V. P.II. 29.

Pruſt (*Johannes*). T.VI. P.II. 202.

Pryde (*Rogerus*). T.II. P.II. 139.

Pryme (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Sturmer, Diœceſis London. T.IX. P.II. 141.

Prymheyn (*Heylmannus de*). T.III. P.I. 24.

Pryſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.

Pryterche (*Richardus*) obtinet Officium unius Juſtitiariorum in Comitatibus Ceſtriæ & Flint. T.IX. P.I. 77.

Puccius (*Laurentius*), Presbiter *Cardinalis*. T. VI. P.I. 200.

Pucella Franciæ. Super incantamentis diabolicis. T.IV. P.IV. 141. Contra Capitaneos ſoldarios terrificatos incantationibus. 160, 165.

Puch (*Geraldus del*). T.II. P.III. 8.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 127.
—— (*Amanenus*). T.IV. P.III. 9.

Puchenerre (*Johannes*). T.IV. P.III. 86.

Puckering, Cuſtos Sigilli. T.VII. P.I. 168.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 199.

Pudſay (*Radulphus*). T.IV. P.II. 124, 134.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 45.

Pue (*Mang. de*). T.IV. P.II. 5.

Puebla (*Gundiſalvus de*). T.V. P.IV. 147, 151, 153.

Puff (*Adam*) T.II. P.I 159.

Pugache (*Nicholaus de*). T.IV. P.III. 14.

Pugele (Dominus *de*). T.II. P.III. 44

Pugeto (*B.* Dominus *de*). T.II. P I. 128.

Pugeys (*Imbertus*). T.I. P.II. 39.
—— (*Elys*). T.I. P.IV. 169.

Pugh (*Rolandus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
—— (*Rolandus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 20.

Pugil (*Arnaldus de*). T.II. P.III. 44.

Pugols (*Nucus de*). T.II. P.I. 2, 84.

Puiot (*Franciſcus*). T.V. P.IV. 99.

Puis (*Anthonius de*). T.V. P.IV. 99.

Puiſſont (*Betrus*). T.V. P.III. 146, 182, 183.

Puland (*Petrus de*). T.III. P.I. 36.

Pulcer Patris (*Johannes*). T.V. P.I. 17.

Pulchro (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 119.
—— *Manerio* (*Johannes de*). T.III. P.I. 106.

Puleſton (*Georgius*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.I. 19.

Pulford (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Netherhards, ſive Hards Parvâ, Diœceſis Cantuarienſis. T.IX. P.I. 80.

Pulham (*Edwardus*). T.III. P.IV. 26.

Pull (*Franciſcus*). T.II. P.II. 136.

Pulle (*Thomas de la*). T.I. P.II. 25.

Pullen (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9, 101.

Pulleſton (*Rogerus*). T.VII. P.III. 21.

Pulley (*Ricardus*), junior. Conceſſio ei facta Cuſtodiæ, ſive Firmæ Officii Ballivi Hundredorum de Hinckford & Barſtable in Comitatu Eſſex, durante Vita. T.VIII. P.II. 27.

Pullicorum de Florentiâ. T.I. P.III. 118.

Pulteney (*Johannes*). T.II. P.III. 56, 80, 105, 132, 134.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 33.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 197.

Pulter (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Richardus*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 11.
—— (*Edwardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.

Punbo (*Petrus de*). T.III. P.I. 62.

Punch (*Johannes*). T.V. P.III. 57.

Punchardo (*Oliverus de*). T.I. P.II. 114.
—— (*Oliverus*). T.I. P.IV. 144.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.

Puntyn (*Willielmus*). T.II. P.I. 52.

Pundelarche (*Robertus de*). T. I. P. I. 142.
Punende. T. I. P. I. 22.
Pu.. (*Richardus*). T. I. P. III. 16.
Puney (*Almamotus de*). T. III. P. I. 56.
Pu.. (*Johannes de*). T. I. P. I. 9.
Pu.. (*Alexander de*). T. I. P. III. 163.
Purbecke (*Johannes*), Vicecomes. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
Purcaz (*Johannes*). T. II. P. I. 52.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 22.
Purcel (*Hugo*, *Philippus*, *Mauritius*, & *Adam*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Philippus*). T. II. P. III. 125.
Purejai (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 15.
Purefoy (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 33.
Purefoye (*Radulphus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Stipendium de Auſtie, infra Libertatem Civitatis Coventriæ. T. VIII. P. III. 33.
Purfrey (*Willielmus*). T. IV. P. I. 88.
Purfrey (*Georgius*) Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ T. VIII. P. II. 10.
Purjent, alias *Purement* (*Johannes*). T. III. P. IV. 155.
Purle (*Robertus de*). T. I. P. II. 109.
Purley Rectoria. T. VI. P. IV. 132.
Puramt (*Petrus de*). T. II. P. IV. 163.
Purols (*Bernardus de*). T. I. P. III. 40.
Purſceau (*Willielmus*). T. V. P. II. 172.
Purſley. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Purſlowe (*Robertus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Purſtrella (*Valzarinus* & *Franciſcus*). T. IV. P. IV. 37.
Purtin (*Nicholaus*). T. I. P. II. 203.
Purvoche (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Purye (*Radulphus atte*). T. III. P. IV. 159.
Puryent (*Johannes*). T. II. P. IV. 152.
Puſey (*Timotheus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 32.
Puſy (*Timotheus*), Commiſſionarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
Putat (*Willielmus de*). T. I. P. I. 115.
Puteo (*Seguinus de*). T. I. P. III. 30, 134.
—— (*G...*). T. I. P. III. 134.
—— (*Gerardus*). T. II. P. III. 127, 174.
—— (*Gerardus*). T. II. P. IV. 132.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 89.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 43.
Puteis (*G. de*). T. VI. P. II. 152.
Putney (*Baro de*). Vide *Cecil* (*Edwardus*).
Putot (*Robertus*). T. I. P. IV. 166.
Puttenham (*Georgius*). T. VI. P. I. 45.
Putſton Minor in Eccleſiâ Herefordiæ Præbenda. T. VI. P. IV. 101.
Putz (*P. de*). T. III. P. I. 28.
Puveleſdon (*Thomas de*). T. I. P. II. 95.
Puyr (*Bertrus de*). T. II. P. II. 111.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. I. 132.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 51.
—— (*Gerardus*), Epiſcopus de Sancto Flore. T. IV. P. I. 120, 123.
Puy (*Guillielmus de*) Dominus *Baſtle del Gout*. T. II. P. III. 46.
—— (*Arnaldus Guillielmi*). T. III. P. I. 132.
Puyalez (Dominus *de*). T. II. P. III. 172.
Puyanâ (*Petrus de*). T. II. P. III. 174.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 20, 109.
—— (*Michael* & *Amandus*), Filii. T. II. P. IV. 20.
Puymaton (*Arnaldus de*). T. II. P. III. 23.
Puyol (*Arnaldus de*). T. II. P. IV. 100.
Puys (*Johannes de*). T. III. P. II. 43.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 92, 134.
—— (*Savaricus*). T. V. P. IV. 102.
Puz (*Gerardus de*). T. I. P. I. 30.
Puzola (*Raphael de*). T. III. P. III. 18.
Pyarengier. T. VI. P. II. 155.
Pychard (*Willielmus*). T. I. P. I. 132.
—— (*Adam*). T. I. P. IV. 168.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 9.
Pycheford (*Galfridus de*). T. I. P. II. 164.
Pycheram (*Willielmus de*). T. I. P. I. 64.
Pycot (*Johannes*). T. III. P. I. 197.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 19.
Pydmei (*Johannes*). T. IV. P. IV. 130.
Pye (*Walterus*). T. VII. P. III. 21.
—— (*Robertus*), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Gualterus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 48.
—— (*Walterus*), Miles, Attornatus Wardorum, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 21.
Pyel (*Johannes*). T. III. P. II. 184.
Pyerſon (*Johannes*). T. VI. P. III. 125.
Pygeols (*Johannes de*) T. III. P. IV. 86.
Pygot (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Barth.*). T. III. P. II. 168.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 131.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 19.
Pyk (*Richardus*). T. II. P. II. 130.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 32.
Pyke (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Bumwell, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 81.
Pykeman (*Robertus*). T. III. P. I. 119.
Pykering (*Walterus*). T. I. P. III. 129.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 17, 19, 20, 37, 41.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 95, 97, 108, 203, 207. T. II. P. I. 72, 146.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 118.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 175.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 153, 170, 188, 199, 200. P. III. 16, 117, 119, 127, 135, 150, 157.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 105.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 182.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. I. 20.
Pykneil (*Johannes*). T. IV. P. IV. 163.
Pylard (*Adam*). T. I. P. IV. 102.
Pyle (*Franciſcus*), Armiger & Baronettus. T. VIII. P. III. 24.
Pylkington (*Johannes*). T. IV. P. I. 22.
—— (*Carolus*). T. V. P. III. 105.
Pylerton. Vicaria. T. VI. P. IV. 6.
Pylton (*Richardus*). T. VI. P. II. 204.
Pym (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Rivum Thameſis. T. IX. P. II. 32.
Pympe (*Philippus de*) T. II. P. IV. 37.
—— (*Reginaldus*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Reginaldus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 102.
Pyn (*Thomas de*). T. I. P. II. 114.
—— (*Paſcaſius*). T. I. P. II. 159.
—— (*Doatus*). T. I. P. III. 134.
—— (*Petrus*). T. II. P. III. 174.
—— (*Guillielmus Bernardi*) T. III. P. I. 28.
—— (*Oliverus*). T. III. P. I. 182.
Pynchebek (*Richardus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 194, 202.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 208.
Pynchoun (*Johannes*). T. III. P. IV. 82.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 85.
Pynchyn (*Thomas*). T. VI. P. II. 195.
Pynder (*Samuel*), obtinet Officium Clerici Garderobæ, &c. T. IX. P. II. 249.
Pyne (*Thomas*). T. VI. P. II. 202.
—— (*Hugo*). T. VII. P. III. 83.
—— (*Hugo*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Hugo*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Pynell (*Humfridus*). T. III. P. III. 147.
—— (*Amfreonus*). T. III. P. III. 195.
Pynellus (*Golſtavus*). T. III. P. III. 91.
Pynguiaco (*Fericus de*). T. II. P. III. 150.
Pynkeny (*Henricus de*). T. I. P. II. 56.
—— (*Robertus*). T. I. P. III. 94. 95, 96, 97, 106, 111.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 99, 203. P. III. 5.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 120.
—— (*Reginaldus*). T. II. P. I. 75.
Pynlatinball (*Willielmus de*) T. III. P. III. 84.
Pynibus (*Remundus de*) T. I. P. IV. 149.
Pynnok (*Johannes*). T. II. P. II. 139.
—— (*Willielmus*) T. III. P. I. 56.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Pyns (*Sancxeus de*). T. II. P. II. 111, 122.
—— (*Hugo*) T. II. P. II. 112.
Pynſele (*Arnaldus de*). T. II. P. II. 186.
Pynſon (*Robertus*). T. III. P. I. 57.
Pynington (*Hugo de*). T. III. P. III. 176.
Pynz (*Nux de*). T. II. P. I. 2.
Pyon (*Guyot*). T. IV. P. III. 175.
Pype (*Jacobus de*). T. III. P. I. 119.
Pypers (*Richardus Meyſham* & *Bome*). T. IV. P. II. 124.
Pypshull (*de*). T. II. P. II. 133.
Pyrata. Commiſſio ad reprimendum. T. VII. P. III. 165. de ſupprimendis. 170. P. IV. 46.
Pyres (*Guillielmus*). T. VI. P. II. 206.
Pyreſtone (Eccleſia Parochialis de), ſive *Billingford*, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Pyrient (*Johannes*). T. IV. P. III. 19.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20.
Pyrry (*Thomas*) T. VI. P. IV. 145.
Pyrton (*Willielmus*). T. V. P. I. 135, 141. P. II. 5, 6, 9, 80.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 196.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 45.
Pyſe. Villa. De Ligis. T. III. P. I. 76, 80.
—— (*Franciſcus* Cardinalis *de*). T. III. P. III. 181.
Pysher (*Franciſcus*). T. VI. P. II. 171.
Pytan (*Theodoricus*). T. II. P. III. 192.
Pytard Fiz (*Willielmus Theodoricus*). T. I. P. IV. 201.
Pytcarne (*Robertus*). Summa ei conceſſa, cum annuali Penſione. T. VIII. P. II. 23.
Pytham. Eccleſia Beatæ Mariæ Virginis infra Marchias Caleſii. T. VI. P. II. 153.
Pytt (*Ricardus*). Conceſſio ei facta Officii Fuſoris Baliſtarum, durante Vitâ in Reverſione. T. VIII. P. II. 27.
Pytte (*Richardus*). T. V. P. I. 6.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.
Pytleſaen (*Vincentius*). T. V. P. II. 65.
Pywe (*Thomas*). T. VI. P. II. 202.

Q.

QUADEBEK (*Hermannus*). T. V. P. II. 95, 104.
Quadrageſima. De Proclamatione ad reſtringendum occiſionem Carnium in tempore Quadrageſimali. T. VII. P. III. 89. De Carne non edendâ. 92, 226. P. IV. 39. Contra Carnes edendas. 182.
Qualeis (*Bartholomeus de*). T. IV. P. III. 187.
Quare (*Petrus*). T. V. P. IV. 97.
Quariti (*Richardus*). T. IV. P. IV. 49.
Quarles (*Robertus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Quarroria. Monaſterium. T. I. P. I. 102.
Quarrera (Abbas *de*). T. I. P. III. 136.
Quartier (*Robertus le*). T. IV. P. IV. 19.
Quarze (*Stephanus*). T. V. P. IV. 93.
Quatre (*Johannes le*). T. V. P. IV. 94.
Quatrelnewe (*Alanus*). T. IV. P. I. 98.
Quatremars (*Johannes*). T. II. P. III. 180.
Quatuor Sanctorum Coronatorum Presbiter Cardinalis (*Johannes*). T. III. P. II. 188, 189.
—— (*Franciſcus*). T. IV. P. I. 179.
Quaykin (*Johannes*). T. III. P. I. 164.
Quayteyanus (*Andarus*). T. III. P. I. 13.
Queensberry (*Guillielmus* Comes de). Commiſſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Quency (*Saherus de*), Comes Wintoniæ. T. I. P. I. 50, 51, 52, 54, 56, 58, 61, 65, 66, 71, 75.
—— Comes (*R.*). T. I. P. I. 131, 135. P. II. 31, 57, 60.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 142.
Quenel (*Johannes*). T. IV. P. III. 146.
Quenrel (*Robertus*). T. IV. P. III. 14.
Quent (*Saherus de*). T. I. P. I. 36.
Queralt (*Balagerius de*). T. I. P. III. 40.
Querca (*J.*). T. IV. P. I. 54.
Quercubus (*Rogerus de*). T. II. P. I. 51.
Querdes (*Philippus* Dominus *de*) *Creveceur*. T. V. P. IV. 34, 48, 51, 88, 89, 91, 93, 95, 99, 105.
Querele (*Willielmus de*). T. III. P. I. 97.
Quermonſan (*Johannes de*). T. III. P. I. 142.
Quernardi (*Guillielmus*). T. I. P. II. 191.
Queron (*Johannes*). T. IV. P. III. 177.
Querſay (*Americus de*). T. I. P. I. 37.
Querſted. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Queſnell (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 85.
Queſnon (*Richardus*). T. IV. P. III. 14.
Queſnoy (Dominus *Ludovicus*). T. III. P. IV. 166.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 47.
Quetemen, Vicecomes (*Rolandus de*). T. III. P. I. 165.
Quicke (*Philippus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Morthoe. T. VIII. P. III. 226.
Quiebriat (Dominus *de*). T. V. P. IV. 4.
Quieteleau (*Archibaldus*). T. V. P. III. 5, 15, 48, 52.
—— (*Archibaldus*). T. V. P. III. 148, 149, 150, 153, 169, 181, 192.
—— (*Alex.*) T. VI. P. III. 155.
Quillicus (*Embronus*). T. III. P. II. 186.
Quincy (*Saherus* de). T. I. P. I. 12, 39.
Quiniborough (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 91.

Quiningborowe (*Franciſcus*), Clericus, Artium Magiſter, Capellanus Henrici Comitis Stamford. Licentia ei conceſſa ut cum Vicariâ Eccleſiæ de Heyder, Diœceſis Lincolnienſis, Rectoriam Eccleſiæ de Millesford ejuſdem Diœceſis poſſidere poſſit. T. VIII. P.III. 33.
Quinque Portus Barones. T.I. P.II. 159, 240. Servitium. P.IV. 19.
—— —— Diſcordia cum Flandrenſibus. T.II. P.I. 135. Summonitio Servitii. P. II. 69.
—— —— Barones. T.II. P.II. 187.
—— —— De confœderatione Bayonenſium. T.II. P.IV. 92.
—— —— Servitium Baronum. T.III. P.IV. 101, 120.
—— —— De ſervitio in viagio Regis. T.IV. P.IV. 24.
Quinquempoix (*Ludovicus de*). T.V. P.IV. 94.
Quintana (*Petrus de*). T.VI. P.I. 57.
Quintin (*Theophilus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Swindon, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.IX. P.II. 142.
Quintino Sancto (*Guillielmus de*). T.I. P.I. 146. P.II. 1.
—— —— (*Benettus*). T.I. P.II. 145, 151, 193.
—— —— (*Herbertus*). T.I. P.II. 199. P.III. 17, 86, 129, 131.
—— —— (*Robertus*). T.I. P.IV. 193.
—— —— (*Galfridus*). T.II. P.I. 51.
—— —— (*Herbertus*). T.III. P.II. 11.
Quinton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P.II. 167.
Quiple (*Galfridus*). T.III. P.I. 141, 168.
Quirani (*Willielmus Sancti*). P.I. P.I. 141.
Quirardi (*Aymericus*). T.I. P.IV. 117.
Quiſme (*Gilcriſt de la*). T.I. P.IV. 155.
Quodquen (*Jacobus de*). T.V. P.II. 16.
Quoythels (*Rolandus*). T.III. P.II. 40.
—— (*Rolandus*). T.III. P.III. 176.
Quuſſington Perſona (*Johannes de*). T.III. P. III. 83.
Quynton (*Johannes*). T.III. P.IV. 159.

R.

R. *in Verdume* Archidiaconus (*Theobaldus de la*). T.I. P.III. 42.
Ra, aliàs *Roo* (*Johannes*). T.IV. P.I. 128.
Rabateau (*Johannes*). T.V. P.I. 59.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 129.
Rabayne (*Elias de*). T.I. P.II. 5, 82, 120.
—— (*Elias*). T.I. P.II. 155, 199, 203.
—— (*Petrus*). T.II. P.I. 52.
Rabble (*Johannes de la*). T.V. P.IV. 95.
Rabecque (*Willielmus de*). T.IV. P.II. 29, 37. P.III. 122.
Rabeli (*Johannes*). T.VI. P.III. 132.
Rabeto (*Hermannus de*). T.V. P.I. 137.
Raboceau (*de*). T.V. P.III. 68.
Rabotin (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Rabſtang (*Raymundus de*). T.II. P.III. 114.
Raby (*Robertus*). T.VI. P.II. 194.
—— (*Milo*). T.VI. P.IV. 102.
—— (*Richardus*), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Much-Hallingbury, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T.IX. P.I. 78.
Racault (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 94.
Rach (*Anſelmus de*). T.I. P.I. 37.
Racues (*Claude de*). T.V. P.IV. 99.
Rad. Filius, Seneſcalus Normanniæ (*W.*). T. I. P.I. 29.
Rada (*Bartholomæus de*). T.I. P.III. 38.
Radar Gwye (Villa de), in Comitatu Radnor. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 6.
Radecliffe (*Adam, Rogerus* & *Johannes*). T.II. P.I. 161.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 188.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 68.
—— (*Richardus*). T.IX. P.III. 194.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 46, 30. P. III. 93.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 26, 55, 57, 71, 88, 90, 135, 138. T.V. P.I. 18, 19, 41.
—— (*Robertus*). T.V. P.II. 76. P.III. 4, 56.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 20.
—— (*Robertus*). T.VI. P.I. 48.
—— (*Georgius*), Armiger, conſtituitur Conſiliarius ad Legem. T.VIII. P.III. 278.
—— (Savile), Armiger, Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
Radeford (*Willielmus*). T.IV. P.II. 130.
—— (*Nicholaus*). T.IV. P.IV. 191.
—— (*Henricus*). T.V. P.II. 31.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 68.
Radegundâ (Abbas *de Sanctâ*). T.I. P.I. 115, 117.
—— —— (Abbas). T.I. P.III. 136, 161. P.IV. 39.
Radegundis (*Sanctæ*) Prioratus juxta Cantebrigiam; de licentia ſupprimendi. T.V. P.IV. 112.
Radenur (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 87, 88, 127.
Radeſcroft (*Matillis de*). T.III. P.I. 43.
Radeſpie (*Radulphus de*). T.II. P.I. 37.
Radicibus (*Johannes de*). T.VI. P.I. 29.
Radicis (*Guillielmus de*). T.III. P.I. 161.
Radii (*Petrus*). T.IV. P.IV. 3.
Radimundi (*Petrus*). T.I. P.III. 62.
Rading (Abbas *de*). T.I. P.I. 46, 71, 141. P.II. 92.
—— (Abbas). T.I. P.III. 121.
—— (*N.*), Camerarius. T.I. P.II. 206.
Radingham (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 99, 100.
Radipole. Rectoria. T.VI. P.IV. 163.
Radleigh (*Johannes*). T.VI. P.III. 70.
Radmell. Rectoria. T.VI. P.IV. 100.
Radmylde (*Willielmus*). T.V. P.III. 57.
Radnor Nova. Nomen Burgi & Villæ. T. VIII. P.II. 59.
Radnor Nova. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Radſhawe (*Anthonius*). T.VI. P.IV. 48.
Radſtocke (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.II. 41.
Radulphi (*Robertus* Filius). T.I. P.III. 163.
—— (*Silveſter*). T.III. P.I. 167.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 73, 76.
Radulfus, Canonicus. T.I. P.II. 31.
—— (Frater). T.I. P.II. 104.
—— Cancellarius Normanniæ. T.IV. P.IV. 75.
Radway. Vicaria. T.VI. P.III. 9. P.IV. 163.
Radyngton (*Johannes de*). T.III. P.III. 192. P.IV. 101, 109.
—— (*Baldwinus*). T.III. P.IV. 80, 81, 88, 100.
Raephorſt (*Chriſtianus de*). T.I. P.IV. 95, 119, 145, 146. T.II. P.I. 130.
Raes (*Gerardus de*). T.IV. P.I. 22.
Raff (*Rogerus*). T.V. P.I. 7.
Ragat (*Johannes Lloyd*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Merioneth. T.VIII. P.II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Ragavel (*Mate*). T.III. P.III. 91, 92.
Ragenhill (*Johannes de*). T.II. P.III. 157, 166.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 152, 154, 155, 156, 158.
Ragenhull (Manerium de), in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 60.
Ragge (*Thomas de*). T.I. P.III. 17.
Raggemans, ſive *Blank Chatres.* De comburendo. T.III. P.IV. 171.
Raghele (O.). T.II. P.III. 125.
Ragius (*Franciſcus*). T.III. P.III. 18.
Ragland (*Johannes*). T.VI. P.I. 204.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 227.
Ragley (Baro *Conway de*) evehitur ad gradum & dignitatem Vicecomitis. *Killallagh* in Comitatu Antrim, in Regno Hiberniæ. T. VIII. P.II. 161.
Ragneuel (*Mate de*). T.III. P.II. 153.
Ragueneau (*Stephanus*). T.V. P.IV. 93.
—— (*Germanus*). T.VI. P.II. 51.
Ragunne (*Radulphus*). T.V. P.IV. 99.
Raguſienſis Archiepiſcopus. T.I. P.I. 43.
Rahondegnes (Dominus *Albertus*). T.V. P.II. 142.
Raignon (*Petrus*). T.IV. P.III. 101.
Raimenenal (*Galfridus de*). T.I. P.III. 137.
Raimiri (*Petrus*). T.I. P.I. 15.
Rainaldus. T.I. P.II. 5.
Raince (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 139.
Raine (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.II. 69.
Rainfredus, Epiſcopus. T.IV. P.IV. 74.
Rainsford (*Henricus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8, 145.
—— (*Robertus*) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Rainton (*Nicolaus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 11.
Rakeſtra (*Johannes*). T.I. P.III. 104.
Ralegh (*Henricus* & *Hugo de*). T.I. P.I. 212.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 178. P.III. 187.
—— (*Simon*). T.II. P.II. 179.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 53.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 133.
—— (*Walterus*). T.VII. P.II. 4, 108, 213.
—— (*Walterus*). T.VII. P.III. 64, 79. Vide *Raleigh.*
—— Manerium. T.I. P.I. 100.
Raleigh (*Gualterus*), Artium Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Street, cum Capellâ de Walton ei annexâ. T.IX. P.I. 78.
—— (*Walterus*), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Regis, promovetur ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Wellenſis. T.IX. P.III. 89. Vide *Ralegh.*
Ralt (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
Rama (*Gonnot de la*). T.V. P.IV. 96, 99.
Ramad (*Neodrat de la*). T.I. P.I. 115, 121.
Ramakins. Caſtellum. Vide *Fliſſinga.*
Ramanany (*Jacobus*). T.III. P.I. 30, 54.
Rambertini (*Magnettus, Jacobus* & *Franciſcus*). T.I. P.II. 43.
Ramburs (Dominus *de*). T.III. P.IV. 33, 36, 39.
—— (Dominus *Andreas*). T.V. P.I. 107.
Rame (*Gilbertus de la*). T.I. P.II. 119.
Ramel (*Henricus*). T.VII. P.II. 3.
Ramelins (*Henricus*). T.VII. P.I. 204.
Rames (Abbas *de*). T.III. P.IV. 156.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.IV. 80.
Rameſey (Abbas *de*). T.I. P.II. 57, 92.
—— (*S.*). T.II. P.II. 79. T.III. P.III. 70, 183. T.IV. P.I. 106.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II 160.
—— (*Robertus de*). T.I. P.III. 163.
—— (*Magilinus*). T.I. P.III. 163.
—— (*Malcolmus*), & *Margareta* Uxor. T. I. P.III. 164, 188.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 35, 59.
—— (*Hugo*). T.I. P.IV. 35.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 178.
—— (*Henricus*). T.II. P.III. 145.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 3, 7, 10, 23.
—— (*Henricus* & *Neſus*). T.II. P.IV. 208.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 141, 151, 154, 155, 157. P.II. 83, 143.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III 59.
—— (*Alex.*). T.V. P.II. 18, 37, 50. P. III. 31.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 199, 200. T. VI. P.I. 12, 38.
—— (*Johannes*). T.VII. P.I. 129.
—— (*Georgius*). T.VII. P.I. 185.
—— (*David*). T.VII. P.III. 14. Vide *Ramſey.*
Ramis (*Bernardus de*). T.I. P.III. 8.
Rammes (*Willielmus de*). T.I. P.II. 5.
Rammeſhull (*Willielmus de*). T.II. P.II. 110.
Ramowe (*Nicholaus*). T.V. P.III. 32.
Ramrigge (*Johannes*). T.VI. P.IV. 3, 46.
Ramſar (*Johannes*). T.VI. P.II. 200.
Ramſden (*Hugo*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hallifax, in Diœceſi Eboraccuſi. T.VIII. P.III. 28.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
Ramſey (*Henricus le*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*David*). Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 23.
—— (*David*). T.VIII. P.III. 205.
—— (*Walterus*). Conceſſio ei facta Officii unius Juſtitiariorum in Comitatibus Glamorgan, Brecknock, &c. T.VIII. P.III. 212.
—— (*David*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Philizarii in Curiâ de Banco, &c. T.VIII. P.IV. 114.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ de Compton, Diœceſis Wintonienſis. T.IX. P.II. 87.
—— (*David*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 206.
—— (*Robertus*) obtinet Officium Sciſſoris Regis. T.IX. P.II. 206. Vide *Rameſey.*
—— Monaſterium Ordinis Sancti Benedicti. T.V. P.IV. 3.
—— (Manerium de), in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 59.
Ramundi (*Arnaldus*). T.V. P.I. 80.

Ramundi (*W.*). T. V. P. I. 80.
Ramundus, dictus Vicecomes *de Fronſiaco*. T. I. P. II. 111.
Ramyn (*Willielmus*). T. II. P. IV. 27.
Ramys (*Thomas*). T. IV. P. I. 87.
Ramyſham. Rectoria. T. VI. P. IV. 145.
Ran (*Walterus*). T. I. P. III. 41.
Ranandus, Monachus. T. I. P. III. 58.
Ranby (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Rance (*Nicholaus de*). T. III. P. IV. 119.
Rancon (*G. de*). T. I. P. I. 45.
—— (*Petrus*). T. I. P. II. 24.
Rancume (*Radulphus de*). T. I. P. I. 21.
Randal (*Richardus*). T. IV. P. II. 208.
—— (*Ambroſius*), Armiger. Conceſſio ei facta ad vitam. T. VIII. P. III. 67.
—— (*Samuel*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Endelionis, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 87.
—— (*Johannes*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hampnett, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. III. 167.
—— (*Richardus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northſeale, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 138.
Randbie (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Randegg Marqua (Præpoſitus *de*). T. VI. P. III. 88.
Randell (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bibury, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 247.
Randill (*Edwardus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Randolf (*Thomas*). T. I. P. III. 94, 95, 99, 113, 114, 115, 132. P. IV. 58.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 38.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 79.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 160.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 90.
Randolph (*Edwardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
Randolphi (*Arnaldi*). T. I. P. III. 30.
—— (*[illegible]elmus*). T. I. P. III. 134.
Randos. Vicaria. T. VI. P. IV. 8, 48.
Rands. Terræ ſic vocatæ, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Randwick (*Arnaldus de*), Legatus Extraordinarius Provinciarum Confœderatarum Belgii verſus Regem Angliæ. T. VIII. P. II. 235.
Randys. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Ranfra (*Robertus*). T. I. P. IV. 35.
Rangonibus, Comes (*Hercules de*), Diaconus Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Rangonis (*Palavicinus*). T. VI. P. III. 198.
Rankyn (*Petrus*). T. V. P. IV. 209.
—— (*Archibaldus*). T. VII. P. III. 117.
Ranſden (*Robertus*). T. VI. P. IV. 178.
Ranti (*Ojart de*). T. III. P. I. 136.
Ranolf, Frater Guidonis de Caſtellan. T. I. P. I. 40.
Ranulfus, Clericus Scotiæ. T. I. P. II. 42.
Ranulphi (*Thomas* Filius). T. I. P. I. 131. P. II. 5.
—— (*Radulphus*). T. I. P. II. 93, 104.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 14.
Ranzon (*Brede*). T. VII. P. I. 32. P. II. 191.
Raoul (*Silveſter*). T. III. P. I. 142.
—— (*Guyrt* & (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Raoulin (*Robertus*). T. IV. P. III. 82.
Raoulini (*P.*). T. VI. P. I. 163, 166, 167, 169.
Rapyns (*Johannes de*). T. I. P. II. 203.
Raperch (*Milites de*). T. I. P. II. 225.
Raphorſt (*Chriſtianus de*). T. I. P. III. 165.
Rapion (*Hugo*). T. IV. P. III. 136, 138.
Rapiot (*Johannes*). T. IV. P. II. 47.
Rary (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 113.
Raſcarock (*Willielmus*). Officium ei conceſſum Cuſtodiæ Portuum, &c. infra Comitatus Cornubiæ & Devoniæ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 27.
Raſe (*Willielmus*). T. VI. P. II. 206.
Raſh (*Johannes*). T. IV. P. II. 122.
Raſſe (*Franciſcus de*). T. VI. P. I. 145.
Raſtel (*Johannes*). T. V. P. IV. 84. non invent.
Raſynghem (*Gerardus de*). T. III. P. II. 91.
Ratclyff (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 121, 122.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 105, 138, 150, 153, 155, 159, 162.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 185, 196.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 38, 62, 65, 79.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 235.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 180.
Ratford (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 176, 191.
Rathburne (*Aaron*). T. VII. P. III. 52.
Rathlurienſis Epiſcopus (*Thomas Ingelby*). T. IV. P. III. 75.
Rationis (*Robertus*). T. IV. P. II. 28, 38, 42.
Ratis (*Guido de*). T. I. P. II. 75.
Ratliffe (*Edwardus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Ratry (*Silveſter*). T. V. P. II. 115.
Ratynden (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
Ravaſtaine (Dominus *de*). T. VI. P. II. 103.
Ravault (*Petrus*). T. IV. P. III. 86.
Ravelin (*Richardus de*). T. II. P. I. 57.
Raven (*Hamo*). T. II. P. II. 141.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 121.
Ravenal (Dominus *Radulphus de*). T. III. P. III. 121, 161, 162, 182, 192. P. IV. 36, 39, 56, 77.
Ravenatenſis Archiepiſcopus (*Bonifacius*). T. I. P. III. 15, 16, 18, 22, 25, 34, 47, 52, 81.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 99.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 172, 187, 188.
—— (*Pileus*). T. III. P. III. 17, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 37, 41, 42, 44, 47, 48, 58, 73, 100, 114, 116.
—— (*Bartholomeus*). T. V. P. II. 60.
Ravenſcote (*Willielmus*). T. IV. P. I. 54.
Ravenſcrofte (*Willielmus*). T. VII. P. III. 83. P. IV. 135.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 11.
—— (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
—— (*Robertus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Ravenſden. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
—— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 168.
Ravenſere (*Richardus de*). T. III. P. I. 200. P. II. 78, 190, 201, 203.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 35, 60, 131, 192.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 156. P. IV. 11, 85.
Ravenſerepourne. De Eremitagio conſtruendo. T. III. P. IV. 163.
Ravenſtang (Comes *de*). T. V. P. I. 46.
Ravenſthorpe (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 40.
Raventhorp (*Thomas*). T. IV. P. I. 174.
Rauf Fitz (*Robertus*). T. III. P. III. 164, 190.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 60.
Ravie (*Willielmus St.*). T. VII. P. IV. 84.
Ravinham (*Bernardus de*). T. II. P. II. 111.
Rauland (*Franciſcus*). T. II. P. III. 90.
Raumaerd (*Johannes*). T. IV. P. I. 45.
Raunehano (*Bernardus de*). T. I. P. III. 122.
Rauncheor (*Galfridus de*), Dominus *de Tayleburg*. T. I. P. I. 112.
Rauncon (*Galfridus de*). T. I. P. I. 146. P. II. 1.
Raundes (*Johannes*). T. II. P. II. 99.
—— (*Willielmus de*). T. II. P. II. 120.
Raundys (*Johannes*). T. VI. P. II. 199.
Raunſebie (*Stephanus de*). T. I. P. III. 64.
Raunville (*Galfridus de*). T. II. P. IV. 202.
Rauſt (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 118.
Rawden (*Marmaduc*). T. VII. P. IV. 51.
Rawe (Præbenda de). T. VIII. P. II. 51.
Rawleigh (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor, obtinet Decanatum ac Beneficium Liberæ Capellæ & Eccleſiæ Sanctæ Borianæ, in Comitatu Cornubiæ. T. IX. P. II. 143.
Rawley (*Edwardus*). T. V. P. III. 197.
Rawlins (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 42.
—— (*Noadiah*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Rawlinſon (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Rawlyng (*Johannes*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 48.
Rawmarſh (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 92. P. III. 32.
Raworth (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Barton Sancti, Andreæ, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 30.
Rawſon (*Richardus*). T. VI. P. II. 168.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellam de Whiterſton, Diœceſis Briſtollienſis. T. VIII. P. III. 166.
Ray (*Bartholomeus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 197.
Rayer (*Petrus*). T. V. P. IV. 96.
Ray-ke (*Gilbertus*). T. V. P. III. 139.
Rayley (*Edwardus* Dominus *Conway de*) unus Primariorum Secretariorum. T. VIII. P. I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. *ibid.*
Rayment (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam & Eccleſiam de Burſted Magnâ, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis London. T. IX. P. II. 250.
Raymon de Curſon (*Simon*). T. III. P. II. 59.
Raymond (*Johannes*). T. III. P. I. 58.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 100.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Raymundiis (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 37.
Raymundi de Solariis (*Arnaldus*). T. I. P. III. 29, 30, 151.
—— *de Ardy*. T. I. P. III. 30.
—— *de Pinnibus*. T. I. P. IV. 4. Vide *Remundi*.
—— *de Lacart* (*Guillielmus*). T. I. P. III. 55, 151.
—— (*P.*). T. II. P. I. 106.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 16, 45, 100, 102.
Raynaldi (*Silveſter Uberti*). T. I. P. II. 43.
Rayne (*Thomas*). T. VI. P. II. 140.
—— (*Henricus*), conſtituitur Cuſtos totius Fundi, Soli & Loci vocati Marwood-Hagge, infra Dominium de Barnard-Caſtle, in Epiſcopatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 246.
Raynerius. T. I. P. II. 16.
—— (Capellanus). T. I. P. II. 125.
Raynet (*Leo de*). T. V. P. IV. 102.
Rayney (*Johannes*). T. V. P. II. 68.
Raynham. Nomen Parochiæ in Diœceſi London. T. VIII. P. II. 169.
Raynold (*Walterus*). T. II. P. I. 49.
—— (*Patricius*). T. VI. P. III. 213.
Raynſforth (*Edwardus*). T. V. P. IV. 189.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 35.
Raynton (*Johannes de*). T. II. P. III. 98.
—— (*Nicholaus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 173.
Rays (Domina *Johanna de*). T. III. P. IV. 119.
Rayſebek (*Robertus*). T. III. P. III. 195.
Re Inſula. T. I. P. I. 143.
Read (*Henricus*). T. VI. P. III. 135.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 156, 195. P. IV. 3.
—— (*Simon*). T. VII. P. II. 159.
—— (*Thomas* & *Stephanus*). T. VII. P. III. 89.
—— (*Thomas*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Henricus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 17.
—— (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 18.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Edwardus*), obtinet Officium Receptoris omnium primiciarum, decimarum, &c. T. VIII. P. III. 26.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ratcliffe. T. VIII. P. IV. 65.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 114.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 87.
—— (*Robertus*) obtinet Officium unius quatuor Numeratorum Recepti Scaccarii. T. IX. P. II. 137.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
—— (*Robertus*), Armiger, obtinet Officium unius Clericorum Ordinariorum Signeti

Regis Angliæ. T. IX. P. II. 205.
Read (Andreas), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Aſhbockinge, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 211.
—— *(Michael)*, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ de Polbrocke, Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 216.
—— *(Andreas)*, Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Aſford, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 255.
—— *(Carolus)*. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Reade. Vide *Read.*
Reader (Thomas). T. VI. P. IV. 92.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Brayfeild, Diœceſis Petriburgenſis & Provintiæ Cantuarienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Reading. Pro Leonardo Coxe Ludimagiſtro Scholæ. T. VI. P. III. 65.
—— (Burgus de), in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 59. Commiſſio directa Majori & Capitalibus Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 4.
—— *(Johannes)*, Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 32.
Readpithie (Johannes). T. VII. P. I. 61.
Reario (Galeacius Vicecomes *de)*. T. VI. P. I. 134.
Reaſon (Alexander), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ Southover in Lewes, Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. III. 167.
Reau (Martinus de). T. V. P. III. 5, 19.
Reavesby (Prioratus de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Rebas (Johannes de). T. V. P. III. 60.
Rebaſco (Petrus de). T. IV. P. IV. 9.
Rebaſten, Sancti Petri Abbas *(Johannes)*. T. V. P. IV. 97.
Rebatta (Forcius de). T. V. P. I. 98.
Rebelles. Vide *Rebellio.*
Rebellio. Profligatorum Terræ datæ & commiſſæ. T. II. P. II. 42, 43. Extinctio. 43, 51. Servitium Cornubiæ contra Rebelles. 44. Terræ ad Fermam dimiſſæ. 50. Magnatum. T. II. P. II. 38. Epiſcopi rebelles. 60, 61. De juſtificando. T. IV. P. I. 45. Pro ſervitio contra Rebelles. T. VI. P. IV. 10, 11, 15. Pardonatio Rebellium. 4, 13. Comitis Eſſexiæ Rebellio. T. VII. P. II. 12, 20, 21, 22, 39, 41. Commiſſio Rebellionis. T. VIII. P. I. 140.
Rebeyna (Elias). T. I. P. II. 136.
Rebineti (Claudius). T. V. P. IV. 102.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 102.
Rebuytz (Nicholaus). T. III. P. IV. 109.
Recataliata (Anthos de). T. III. P. II. 184.
Reche (Johannes). T. III. P. IV. 119.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 45.
Reco (Jacobus de). T. II. P. II. 24.
Rector Scholæ de Duppe *(Nicholaus)*. T. III. P. I. 149.
Rectoria de Northfleete, in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 50.
—— *Yalding*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Weſtgreenwich*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Horſham*, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.* 51.
—— *Weſt-Wiccombe*, in Comitatu Bucks. *ibid.*
—— *Padburne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wingrave*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Dunſtable-Haughton*, in Comitatu Bedfordiæ. *ibid.*
—— *Harlingdon*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Shernebrook*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Birchmore*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Princis-Harwell*, in Comitatu Berks. *ibid.*
—— *Cholſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Melton*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Arkeſey*, in eodem Comitatu. *ibid.* 52.
—— *Darſon*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Rectoria de Northeave, in eodem Comitatu. T. VIII. P. II. 52.
—— *Rudby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Latham*, ſive *Kirkelethome*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hovingham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Kirckdale*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Kilneſey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Aldbrough*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Northdalton*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Marske*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bourne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Danby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Anderby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Appleton in Rydall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Northallerton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Acaſter Malbuſch*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Giſborne in Craven*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Carverley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bardſey in Collingham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wakefield*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Dewsbury*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Peminſton*, in eodem Comitatu. *ibid.* 53.
—— *Middleton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Louthorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Dilſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Alne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tollerton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Northfereby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Seamer*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Cantley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bardſey*, in Comitatu Eborum. *ibid.*
—— *Rothwell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sheiffeld*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eglesfeild*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bradfeild*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tickhill*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Kirkebi-Malholmedale*, in eodem Comitatu. *ibid.* 54.
—— *Felton*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.*
—— *Allanton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hebden*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Thorner*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Pannall*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Eaſtgrinton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Strainton*, in Epiſcopatu Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Hart*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Hartlepoole*, in eodem Epiſcopatu. *ibid.*
—— *Kirk-Chriſt in Sheilding*, in Inſulâ de Man. *ibid.*
—— *Salford-Priors*, in Comitatu Warwici. *ibid.*
—— *Curdworth*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wiggeſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Watford*, in Comitatu Northampton. *ibid.*
—— *Oundell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Rectoria de Welton, in Comitatu Northampton. T. VIII. P. II. 54.
—— *Ruſhenden*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ombersley*, in Comitatu Wigorniæ. *ibid.*
—— *Garſtange*, in Comitatu Lancaſtriæ. *ibid.* 55.
—— *Crosbie*, in Comitatu Weſtmerlandiæ. *ibid.*
—— *Torpenhoe*, in Comitatu Cumbriæ. *ibid.*
—— *Brigham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Damerham*, in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.*
—— *Canford*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
—— *Porcheſter*, in Comitatu Southamptoniæ. 56.
—— *Coſham*, in Comitatu Wilteſiæ. *ibid.*
—— *Aveburie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Biſleigh*, in Comitatu Glouceſtriæ. *ibid.*
—— *Tewkesbury*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Weekwan*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Brompton*, in Comitatu Somerſetiæ. *ibid.*
—— *Winsford*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Chewton ſubtus Mendippe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Clive*, ſive *Cleve*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Broadclifte*, in Comitatu Devoniæ. *ibid.*
—— *Clowton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Tormoham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Buckland* in Comitatu Devoniæ. 57.
—— *Brodhampſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Fremington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bovitracie*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Buripomerye*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wolrington*, in Comitatu Cornubiæ. *ibid.*
—— *Enoder*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Lanowe*, ſive *Keve*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bodmin*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Minfrith*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Padſtowe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Cutberth*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Launcells*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Liſterd*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Talland*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Barton ſuper Humber*, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *Halpringham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bourne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Frampton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Winterton*, in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
—— *Harmeſton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Spalding*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Timberland*, in eodem Comitatu. 58.
—— *Hole*, in eodem Comitatn. *ibid.*
—— *Heckington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ripham*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Swaton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Garlethorpe*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Wotton*, ſive *Witton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Ranby*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Stainton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Sturt.n*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Longbenington*, in eoJem Comitatu. *ibid.*

Rectoria de Northſomercotes, in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
——— *Kirton*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Donington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Wrangle*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Rolſoner*, in Comitatu Derbiæ. *ibid.*
——— *Hartington*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
——— *Snetteſham*, in Comitatu Norfolciæ. *ibid.*
——— *Stanwell*, in Comitatu Midleſexiæ. 59.
——— *Llanelle*, in Comitatu Carmarthen. *ibid.*
——— *Llandevailogg*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Pembrey*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Abernaunt*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Llanridian*, in Comitatu Glamorgan. *ibid.*
——— *Penrice*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Hacborne*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
——— *Tickhill*, in Comitatu Eborum. 60.
——— *Bridgett in Fleetſtreet*, in Civitate London. *ibid.*
——— *Edenburghe*, in Comitatu Notinghamiæ. *ibid.*
——— *Tringe*, in Comitatu Oxoniæ. *ibid.*
——— *Wiggington*, in eodem Comitatu. *ibid.*
——— *Wolſtanton*, in Comitatu Staffordiæ. 61.
——— *Brighwell*, in Comitatu Berks, Diœceſis Sarum, 165.
——— *Sulkeld*, Diœceſis Carliolenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri in Cornhill*, infra Civitatem London. *ibid.*
——— *Long-Leddenham*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Beckingham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Hedley*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Aſtburie*, in Comitatu Ceſtriæ. *ibid.*
——— *Barrowby*, ſive *Barroughby*. *ibid.*
——— *Aſfordbye*, in Diœceſi Lincolnienſi. 166.
——— *Braineswell*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Sandhurſt*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Aldington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Haugham*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Ludburgh*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Beckingham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Bircholt*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Orleſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Thribargh*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
——— *Brodsworth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Weldon*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Lindin*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Wymondham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Chelsfeild*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Dufton*, Diœceſis Carliolenſis. *ibid.*
——— *Orton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kemmes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Llandetty*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Tilyton*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Walton ſuper Montem*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Buckland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Slyndon*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Hedley*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Llanlechid*, Diœceſis Bangorienſis. *ibid.*
——— *Trefrdaith*, Diœceſis Bangorienſis. 167.
——— *Southchurch*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
——— *Frinsbarye*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Leiry*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Carleton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Weſtcamell*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
Rectoria de Kingdon, ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 167.
——— *Llanvechell*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
——— *Llantegvan*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Quinton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Wotton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Newport*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Llanerchlloydog*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Crano*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Sanckton*, ſive *Shanghanton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Ruan-Lanihorne*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Bliſland*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Wolverton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Helpington*, ſive *Helperton*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Weſt-Bridford*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Rolſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Michaelis de Coſtanye*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sancti Johannis Baptiſtæ de Patterley*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum*, infra Civitatem & Diœceſim Cantuarienſem. 168.
——— *Lanibath*, Diœceſis Wintoniæ. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum in Broadſtreet*, infra Civitatem & Diœceſim London. *ibid.*
——— *Snoreham*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Southpeterton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Abenhall*, Diœceſis Glouceſtriæ. *ibid.*
——— *Langhope*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Hiſton Sancti Andreæ*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Hiſton-Etheldred*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Burrowclere*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Highcleere*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Streete*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri & Beatæ Mariæ Weslont-Lewes*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Black-Torrington*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Tikenham*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Winfrith*, ſive *Winford*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sprotley*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Aldborough*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Nettleſted*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Blackenham parvâ*, ejusdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Northlin*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Knetſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Woodford*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Llanſannour*, ſive *Thawe*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri in Cornehill*, infra Civitatem & Diœceſim London. 169.
——— *Althorne*, Diœceſis Centuarienſis. *ibid.*
——— *Llan-glynnen*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
——— *Halforde*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
——— *Kedilſton*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Rodborne*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Keire-Wyar*, Diœceſis Herefordienſis. *ibid.*
——— *Sancti Michaelis de Mile-end*, juxta Civitatem Colceſtriæ, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ ad Muros*, infra eandem Civitatem & ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *de Novâ Villâ*, infra Decanatum Kedewen, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Nettleran*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
——— *Burton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Manſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Weſton ſuper Mare*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
Rectoria de Armethorpe, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 169.
——— *Sandall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Carleton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Newton-Flotman*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Sancti Georgii*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Llandulas*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Alverton*, ſive *Allerton*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Homersfeild*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Speckſhall*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Broadwas*, Diœceſis Wigorniæ. 170.
——— *Franckſon ſuper Duntmore*, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. *ibid.*
——— *Wymondham*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Chelsfeild*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ infra Inſulam de Jerſey*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Shanghanton*, ſive *Shanckton*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Llanyekill*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri & Beatæ Mariæ Weslout-Lawes*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Doddescombſleigh*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Kirkheaton*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Horſeheath*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Scraymingham*, ſive *Skirringham*, vel *Scryningham*, Diœceſis Eborum. 171.
——— *Bulwell*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Norbury*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. P. III. 33.
——— *Okely*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Paulersperry*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Southfleete*, Diœceſis Roffenſis. 34.
——— *Eſſenden*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Wheldrake*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Llanarmon Dyffryn Kerlog*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Halslowe*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Stonesfeilde*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Sahamtoney*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Bradfeilde Sanctæ Claræ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Swannington*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Mitton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Kencott*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Bolton*, Diœceſis Carliolenſis. 35.
——— *Sancti Michaelis de Coſtany*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sancti Cuthberti* in Villâ Bedford, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Warneborough*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Ardborough*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Poxwell*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Wendan Parvâ*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Exford*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Springthorpe*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Willingham Beatæ Mariæ*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Blatchington*, Diœceſis Wellenſis. *ibid.*
——— *Draghton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Midle*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Saltfletby Omnium Sanctorum*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Bagſor*, Diœceſis Herefordienſis. *ibid.*
——— *Piſford*, Diœceſis Petriburgenſis. 36.
——— *Silton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*

Rectoria de Walpoole, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 36.
——— *Bridaie Longâ*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Ripe*, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*
——— *Bagginton*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Ecton*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid..*
——— *Berwic in Elmet*, Diœceſis Eboracenſis. 84.
——— *Northope*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
——— *Stangrave*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
——— *Eckingtoa*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Polebrouke*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid*
——— *Burton Latimer*, ejdſdem Diœceſis. 85.
——— *Hallinugbury Magnâ*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Kettlethorpe*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Fillingham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Eaſtwell*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Bladen*, Diœceſis Oxonienſis. *ibid.*
——— *Willand*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Whipſnade*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Whittington*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
——— *Seginton*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. 86.
——— *Battleſdon*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Waddingworth*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Hempſton Parvâ*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Brodwas*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
——— *Farneham Riall*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Wildersham*, Diœceſis Elienſis. *ibid*
——— *Worlingworth*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Bridgſett*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Ideford*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Holeton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Barmſley*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
——— *Blaby*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Stockley Engliſhe*, Diœceſis Exonieſis. 87.
——— *Mildenhall*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Walton Devile*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
——— *Stanbridge Parvâ*, Diœceſis Londinenſis. *ibid.*
——— *Stopham*, Diœceſis Ciceſtrienſis. *ibid.*
——— *Mongenton*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Mighelſtow*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Wedderley*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Zeale Monachorum*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Sancti Cuthberti Bedford*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Stokesby*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Heringby*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Tangmer*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Tainford*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
——— *Sandall*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Upclatford*, in Comitatu Southamptoniæ, Diœceſis Wintonienſis. 165.
——— *Weſtkirkeby*, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*
——— *Baddingham*, in Comitatu Suffolciæ, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Paulerſpery*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Fulſton Sancti Petri*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Bemerton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Caſtleford*, Diœceſis Eborum.
——— *Bliſworth*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*

Rectoria de Harling, Diœceſis Ciceſtrienſis. T. VIII. P. III. 165.
——— *Chiſlehurſt*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
——— *Hordeley*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Marham*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Landevalogg*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Biſcharthrope*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Girton*, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Witherſton*, Diœceſis Briſtollienſis. *ibid.*
——— *Hampnett*, Diœceſis Glouceſtrienſis. 167.
——— *Gonowere*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Poullechrochon*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Whittington*, Diœceſis Ceſtrienſis. *ibid.*
——— *Invardley*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Glenfield*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Sancti Johannis Baptiſtæ Southover in Lewes*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Eyam*, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Faldingworth*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Lanvalpey*, Diœceſis Lindavenſis. *ibid.*
——— *Sancti Chriſtophori* juxta *le Stockes*, in Civitate London. *ibid.*
——— *Sancti Georgii in Souhtwark*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Chelliſworth*, Diœceſis Norwicenſis. 168.
——— *Methinge*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
——— *Hardingham*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Leckhampton*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
——— *Mettisfont*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Bamſhey*, Diœceſis Londinenſis.
——— *Broadwas*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
——— *Binfeild*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
——— *Nettlecombe*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
——— *Ewhurſt*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Nordſambridge*, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Chelmondeſton*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri in Dunwich*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Weſtelbury*, Diœceſis Londinenſis. 169.
——— *Beatæ Mariæ de Cryptâ*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
——— *Wiſeley*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Heydon*, Diœceſis Eborum. *ibid.*
——— *Ergoine*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Segiſton*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
——— *Hardwich*, in Comitatu Bucks, Diœceſis Lincolnienſis. 223.
——— *Adven*, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
——— *Tichmerſh*, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
——— *Hamyldon*, in Comitatu Buckingham, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Nailſton*, in Comitatu Leiceſtrienſi, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Henningford Abbot*, in Comitatu Huntingtoniæ, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
——— *Chalton*, ſive *Chawton*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*
——— *Burmerſh*, in Comitatu Kantiæ, Diœceſis Cantuarienſis. 224.
——— *Avetongifford*, ſive *Autongifford*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Sancti Petri* infra Turrim London. *ibid.*
——— *Witherſdale. ibid.*
——— *Danbury. ibid.*
——— *Eydon. ibid.*
——— *Seampton. ibid.*
——— *Wiſely.* 225.
——— *Norshmardon. ibid.*
——— *Robeſton-Weſt. ibid.*

Rectoria de Allerton, ſive *Alvalton*. T. VIII. P. III. 225.
——— *Tilſton. ibid.*
——— *South Peckenham. ibid*
——— *Annington. ibid.*
——— *Geldeſton. ibid.*
——— *Egginton. ibid.*
——— *Brockampton. ibid.*
——— *Wypſnade. ibid.*
——— *Scampton. ibid.*
——— *Sancti Andreæ* in Pikenham. *ibid.*
——— *Creeton. ibid.*
——— *Sancti Ebbe. ibid.*
——— *Eaſtergate. ibid.*
——— *Winceby.* 226.
——— *Sancti Laurentii* & *Sancti Johannis* in Southampton. *ibid.*
——— *Stackpoole Hildar*, ſive *Elidar. ibid.*
——— *Milton. ibid.*
——— *Weſton* in Gordano. *ibid.*
——— *Riſcarthorpe. ibid.*
——— *Treffdryer. ibid.*
——— *Stanville. ibid.*
——— *Trapſtone. ibid.*
——— *Llangihanghell Penbeddo. ibid.*
——— *Manerdeby. ibid.*
——— *Mountgomery.* 227.
——— *Weſthalom. ibid.*
——— *Lambeter. ibid.*
——— *Hargrave. ibid.*
——— *Sancti Petri in Soka. ibid.*
——— *Ellesworth. ibid.*
——— *Shelford* Parvâ. *ibid.*
——— *Newbiggen. ibid.*
——— *Tilſton. ibid.*
——— *Chrowleighe. ibid.*
——— *Finmore. ibid.*
——— *Sancti Gabrielis Fanchurch*, infra Civitatem London. *ibid.*
——— *Bignor. idib.*
——— *Shadoxhurſt. ibid.*
——— *Oſgariſwicke. ibid.*
——— *Llanygraide. ibid.*
——— *Llanvaire Vachen.* 228.
——— *Feltwell Beatæ Mariæ. ibid.*
——— *Dollyelle. ibid.*
——— *Hempſton. ibid.*
——— *Llanvannocke. ibid.*
——— *Sancti Salvatoris* in Mariſco, Civitatis Eborum. *ibid.*
——— *Omnium Sanctorum* ſuper Paviamentum, in Civitate Eborum. *ibid.*
——— *Sancti Martini* in Ironmonger Lane London. 279.
——— *Horſington. ibid.*
——— *Bundley*, ſive *Bondley*, vel *Bonleigh. ibid.*
——— *Somerby* juxta Rigby. *ibid.*
——— *Baldwyn Brightwell. ibid.*
——— *Omnium Sanctorum* in Villâ Huntington. *ibid.*
——— *Llanvairchley. ibid.*
——— *Weſtdeeping. ibid.*
——— *Cheſilborne*, ſive *Long Cheſilborne. ibid.*
——— *Willarſey*, ſive *Willerſly. ibid.*
——— *Byrton.* 280.
——— *Paſſenham. ibid.*
——— *Helmely. ibid.*
——— *Wraſtlingworth. ibid.*
——— *Whitborne. ibid.*
——— *Brouhgton Gifford. ibid.*
——— *Marum*, ſive *Mareham. ibid.*
——— *Culſton. ibid.*
——— *Bowbrikall. ibid.*
——— *Capell. ibid.*
——— *Cooley. ibid.*
——— *Tarrant Rawſton. ibid.*
——— *Broughton Ponges.* 281.
——— *Crowlton. ibid.*
——— *Collingborne Ducis. ibid.*
——— *Brixton Deverell. ibid.*
——— *Wedderley. ibid.*
——— *Sancti Georgii*, Civitatis Exoniæ. *ibid.*
——— *Thurſton. ibid.*
——— *Water-Newton.* 282.
——— *Verwyke. ibid.*
——— *Leigh. ibid.*
——— *Crundale. ibid.*
——— *Sutton Waldron. ibid.*
——— *Burythorpe.* 283.
——— *Shelton. ibid.*
——— *Courton-Hall.* P. IV. 61.
——— *Llandelly*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
——— *Bittaden*, ſive *Bittadon*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
——— *Blendworth*, Diœceſis Wintonienſis. *ibid.*

Rectoria de Clanfeild, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. IV. 61.
——— Crogline, Diœceſis Carliolenſis. ibid.
——— Sancti Johannis Baptiſtæ in Walbrooke, Diœceſis London. 62
——— Wekin, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— de Iſham Superiori, Diœceſis Petriburgenſis. ibid.
——— Wolves-Newton, ſive Villâ Novâ Lupi, Diœceſis Landavenſis. ibid
——— Beatæ Mariæ Majoris in Wallingford Diœceſis Sarum. ibid.
——— Buſlingthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Broughton Gifford ibid.
——— Sancti Edmundi, in Civitate Norwicenſi. ibid.
——— Rutherfeild-Grace, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Nowſley, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Foteſcray, Diœceſis Roffenſis. ibid.
——— Gatton, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Chilton, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Thurſtanton, Diœceſis Ceſtrienſis. 63.
——— Leighe, ſive Beſelsleighe, Diœceſis Sarum. ibid.
——— Rolſton, Diœceſis Sarum. ibid.
——— Markeshall, ſive Merkettiſhall, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Creſwall, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. ibid.
——— Sanctæ Trinitatis, in Villâ Guildeford, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Caldecote, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Simpſon, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Somerton, Diœceſis Oxonienſis. 64.
——— Penrith, Diœceſis Menevenſis. ibid.
——— Salcot Virley, Diœceſis London. ibid.
——— Dunsfeild, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Creed, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Finmeare, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Markſley, ſive Tey-Mandeville, Diœceſis Londinenſis. ibid.
——— Hoiſington, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Panton, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Rersby, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Dingley, Diœceſis Petriburgenſis. ibid.
——— Bringwyn, ſive Bringroyn, Diœceſis Landavenſis. ibid.
——— Helmingham, Diœceſis Norwicenſis ibid.
——— Dawſey, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Wadingham Sancti Petri, Diœceſis Lincolnienſis. 65.
——— Highbray, ſive Bray, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Ickenham, Diœceſis Londonienſis. ibid.
——— Oxhill, ſive Oxhalfe, Diœceſis Wigornienſis. ibid.
——— Emſteed, Diœceſis Londonienſis. ibid.
——— Bawerich, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Cooley, Diœceſis Glouceſtrienſis. ibid.
——— Fordham, Diœceſis Londinenſis. ibid.
——— Llanfrothen, Diœceſis Bangorenſis. ibid.
——— Stoke Cherity, ſive Old-Stoke, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Withersfeild, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Radborne, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. ibid.
——— Witchlinge, Diœceſis Cantuarienſis. 66.
——— Crundale, Diœceſis Cantuarienſis. ibid.
——— Overhelmesley, Diœceſis Eborum. ibid.

Rectoria de Dymington, ſive Donington, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
——— Holmeton, ſive Holmpton, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Leathley, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Burithorpe, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Sutton Nicholas, Diœceſis Herefordienſis, & Provinciæ Cantuarienſis. ibid.
——— Elanbeder, Diœceſis Bangorenſis. ibid.
——— Llanvaytly, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Bromyard, Diœceſis Herefordienſis. ibid.
——— Southhockenden, Diœceſis Londinenſis. ibid.
——— Sancti Petri ad Vincula, infra Turrim London. ibid.
——— Northlowe, Diœceſis Exonienſis. 67.
——— Curry-Mallett, in Comitatu Somerſet, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Halſall, in Comitatu Lancaſtriæ, Diœceſis Ceſtrienſis. ibid.
——— Llanionis, ſive Curâ, Diœceſis Bangor. ibid.
——— Waddinghom Saint-Mary, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Haughton in le Spring, Diœceſis Dunelmenſis. ibid.
——— Woodchurch, in Comitatu Kantiæ, Diœceſis Cantuarienſis. 68.
——— Sible Hadingham, in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis Londinenſis. 114.
——— Biſhops Morchard, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. 115.
——— Abbots-Ann, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Thurliſton, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. 116.
——— Okeford Fitzpaine, in Comitatu Dorſetiæ, Diœceſis Briſtollienſis.
——— Halton, Diœceſis Ceſtrienſis. ibid.
——— Welkern, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— de Ayneo, ſive Aynho, Diœceſis Petriburgenſis. ibid.
——— Kelſton, Diœceſis Bathonienſis. 117.
——— South-Weſton, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Sancti Andreæ, Diœceſis Landavenſis. ibid.
——— Sancti Petroci, in Civitate Exoniæ. ibid.
——— Saxby, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Wainfleete Omnium Sanctorum, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Filkarton, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Fotteſcray, Diœceſis Roffenſis. ibid.
——— Llanuhangell Ytraith & Llandeckwin, Diœceſis Bangor. ibid.
——— Sanctæ Mariæ Willingham, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Elmeſthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. 118.
——— Goſebradon, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Swarford, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Omnium Sanctorum ſuper muros, in Civitate & Diœceſi Exonienſi. ibid.
——— Wickerby, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Chawton, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Sancti Petri in Baliolo, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Hayſhott, Diœceſis Ciceſtrienſis. ibid.
——— Bratoft, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Hanburgh, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Minton, ſive Mindetown, vel Muneda, Diœceſis Herefordienſis. ibid.
——— Binbrooke Sanctæ Mariæ, Diœceſis Lincolnienſis. 119.
——— Clopton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Llandamallyn, Diœceſis Bangorienſis. ibid.
——— Cotsbitch, ſive Cottesbich, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Machen, ſive Maughen, Diœceſis Landavenſis. ibid.
——— Llandenyolyn, Diœceſis Bangorienſis. ibid.
——— Pebmarſh, Diœceſis London. ibid.

Rectoria de Leverton, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 119.
——— Salmonby, ejuſdem Diœceſis. ibid.
——— Sancti Kiriani, in Civitate & Diœceſi Exonienſi. 120.
——— Grinſted, Diœceſis London. ibid.
——— Harpen, ſive Harding, Diœceſis Oxonienſis. ibid.
——— Culme Dennis, ſive Culme Sancti Dioniſii, Diœceſis Glouceſtrienſis. ibid.
——— Butterleigh, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Rownington, ſive Runton, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Cread, Diœceſis Exonienſis. 121.
——— Merrhire, Diœceſis Menevenſis. ibid.
——— Rotherfeild Grayes, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Goodmadham, Diœceſis Eborum. ibid.
——— Fulbecke, in Comitatu & Diœceſi Lincolniæ. T. IX. P. I. 77.
——— Burynerbert, ſive Berinaber, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Holdenby, in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. 78.
——— Aſhprinton, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Tubney, Diœceſis Sarum. ibid.
——— Alford, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Lauſanfred, Diœceſis Menevenſis. ibid.
——— Huiſh, Diœceſis Exonienſis. ibid.
——— Howcaple, Diœceſis Herefordienſis. ibid.
——— Fiddington, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Barneſley, Diœceſis Glouceſtrienſis. 79.
——— Windleſham, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Ludchurch, Diœceſis Menevenſis. ibid.
——— Twyford. ibid.
——— Carleton Carlewe, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Northerden, vel Norden, Diœceſis Ceſtrienſis. ibid.
——— de Mediâ Raſon, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Hanslope, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Colly-Weſton, Diœceſis Petriburgenſis. ibid.
——— Wellington, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. ibid.
——— Llanuranach, Diœceſis Menevenſis. ibid.
——— Shittesbury, Diœceſis Petriburgenſis. 80.
——— Corley, Diœceſis Herefordienſis. ibid.
——— Layham, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Dodleſtone, Diœceſis Ceſtrienſis. ibid.
——— Brondon, ſive Brundon, Diœceſis London. ibid.
——— Manſton, Diœceſis Briſtollienſis. ibid.
——— Bigby, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.
——— Sancti Martini Orgars, Diœceſis Londinenſis. ibid.
——— Byfleete, Diœceſis Wintonienſis. ibid.
——— Blacolneſley, ſive Blakeſley, Diœceſis Petriburgenſis. 81.
——— Leigh, vel Beſſelsley, Diœceſis Sarum. ibid.
——— Kirkanders juxta ripam ſuper le Borders, Diœceſis Carliolenſis. ibid.
——— Lantwitt juxta Neath, Diœceſis Landavenſis. ibid.
——— Bumwell, Diœceſis Norwicenſis. ibid.
——— Sancti Egidii in Campis, Diœceſis London. ibid.
——— de Caſtro Richards, Diœceſis Herefordienſis. ibid.
——— Pittleworth, ſive Pottleworth. ibid.
——— Fringford, Diœceſis Oxonienſis ibid.
——— South-Hanningfeild, Diœceſis Londinenſis. ibid.
——— Burythorpe, Diœceſis Eborum. 82.
——— Llandringan, Diœceſis Bangorienſis. ibid.
——— Sancti Egidii de Blaſon, ſive Blaſton, Diœceſis Lincolnienſis. ibid.

Rectoria de Knolle, ſive *Churchknell*, Diœceſis Briſtollienſis. T. IX. P. I. 82.
—— *Bawdſert*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
—— *Eſtradquilles*, vel *Eſtrodgynleys*, Diœceſis Menevenſis. *ibid.*
—— *Pickworth*, Diœceſis Petriburgenſis. *ibid.*
—— *Steedham*, Diœceſis Ciceſtrenſis. *ibid.*
—— *Hanxworth*, in Comitatu Herefordienſi & Diœceſi Lincolnienſi. P. II. 87.
—— *Wels*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Fobbing*, Diœceſis Londinenſis. 88.
—— *Farmerton*, Diœceſis Glouceſtrienſis. *ibid.*
—— *Lanwerne*, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
—— *de Sydmondburne*, in Comitatu Northumbriæ. *ibid.*
—— *Uploman*, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exoniæ. *ibid.*
—— *Sancti Leonardi*, prope Exoniam, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exoniæ. *ibid.*
—— *Wolverſton*, in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Mickiam*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Greenes-Norton*, Diœceſis Petriburgenſis. 89.
—— *Stirley*, in Comitatu Nottinghamiæ & Diœceſi Eborum. *ibid.*
—— *Wivenhoe*, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi London. *ibid.*
—— *Hemsworth*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. *ibid.*
—— *Herbrandſton*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Noke*, in Diœceſi Oxonienſi. 90.
—— *Over-Eldon*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Cambſlory*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
—— *Burton ſuper Montem*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
—— *Sancti Nicholai Acon*, in Diœceſi Londinenſi. *ibid.*
—— *Llanbador Welfrey*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Bucknill*, vel *Buckenhill*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
—— *Oddington ſuper Otemore*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
—— *Tierrant Keinſton*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
—— *Mellis*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Pevington*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
—— *Sancti Stephani*, in Exoniâ. 91.
—— *Oſtinghanger*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
—— *Durweſton*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
—— *Patney*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
—— *Bargrave*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Notgrave*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
—— *Glandeſtry*, *Glanſtry*, vel *Glaſtry*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Sancti Leonardi*, juxta Portam Auſtralem Exoniæ. *ibid.*
—— *Shadoxhurſt*, in Diœceſi Cantuarienſi. 92.
—— *Gretford*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Showldby*, vel *Sywouldby*, in Diœceſi Lincolnienſi, *ibid.*
—— *Spewioll*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
—— *Ditchridge*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
—— *Haughton Gildable*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Houghton-Conqueſt*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
—— *Sancti Michaelis in Southelman*, in Diœceſi Norwicenſi. 93.
—— *Peikerke cum Glinton*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Fyfield*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Kirkdyton*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
—— *Hedendon*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
—— *Yelford*, vel *Elford*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*

Rectoria de Engliſh-Bicknor, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 93.
—— *Gropenhall*, *Grapenhall*, vel *Gropnal*, in Diœceſi Ceſtrenſi. *ibid.*
—— *Evenlod*, vel *Emlod*, in Diœceſi Wigornienſi. 94.
—— *Bentworth*, in Diœceſi Wintonienſi. 138.
—— *Cautriſſe*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Moringthorpe*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Grendon*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
—— *Kelſay Beatæ Mariæ*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Byfleete*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
—— *Ederne*, vel *Llan-Ederne*, Diœceſis Bangorienſis. *ibid.*
—— *Clowne*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
—— *Wollaton*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
—— *Odſtocke*, in Diœceſi Sarum. 139.
—— *Llantirocke*, vel *Llandoorocke*, in Diœceſi Bangorienſi. *ibid.*
—— *Laſham*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Sanctæ Mariæ de Caſtro Cantuarienſis*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
—— *Llanvrenach*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Ruſhden*, in Diœceſi Petriburgenſi, 140.
—— *Peyſmere*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
—— *Cobham*, in Diœceſi Roffenſi. *ibid.*
—— *Burſtow*, in Comitatu Surrey & Decanatu de Croydon. *ibid.*
—— *Tangmere*, in Comitatu Suſſexiæ. *ibid.*
—— *Tunworth*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
—— *Brockhampton*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
—— *Sturmer*, in Diœceſi Londinenſi. 141.
—— *Lewtrencher*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Sancti Fagani*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
—— *Marham Church*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Weſt-Thornay*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
—— *Sancti Georgii Fanchurch London.* 142.
—— *Hodnell*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
—— *Wooton*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
—— *Trocking*, vel *Thorlinge*, in Comitatu Herefordienſi. 142.
—— *Lapford*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Bignor*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
—— *Longe Whatton*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
—— *Darcombe*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
—— *Pentloe*, in Diœceſi Londinenſi. *ibid.*
—— *Penmaine*, in Diœceſi Menevenſi. 143.
—— *Divington*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Tidcombe*, in Comitatu Devoniæ, & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Sancti Nicholai Yelford*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
—— *Widford*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
—— *Bugbrooke*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Talangharne*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Tawſtocke*, in Diœceſi & Juriſdictione Exoniæ. 144.
—— *Theydon Mount*, in Comitatu Eſſexiæ. *ibid.*
—— *Hunniton*, in Diœceſi & Juriſdictione Exoniæ. *ibid.*
—— *Langer*, in Comitatu Nottinghamiæ, & Diœceſi Eborum. *ibid.*
—— *Ufford*, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Southill*, in Comitatu Cornubiæ, & Diœceſi Exoniæ. 145.

Rectoria de Steppingleigh, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 207.
—— *Hareby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Sharnford*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
—— *Milton Leenes*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
—— *Lanaber*, in Diœceſi Bangorienſi. *ibid.*
—— *Thorpe in Glebis*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
—— *Thorneton le Moore*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Uley*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. 208.
—— *Withrall*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Birmingham*, in Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*
—— *Gowsworth*, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*
—— *Migell Stowe*, in Diœceſi Exonienſi. 209.
—— *Sanctæ Mildred in Pultreâ* London. *ibid.*
—— *Aisholt*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
—— *Boxford*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
—— *Salewarpe*, Diœceſis Wigornienſis. *ibid.*
—— *Sancti Petri de Mancrofte*, in Civitate Norwicenſi. *ibid.*
—— *Dexthorpe*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Hilperton*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
—— *Dinfield*, in Diœceſi Sarum. 210.
—— *Fawſen*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Machinge*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
—— *Jacobſtowe*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Copford*, in Diœceſi Londinenſi. *ibid.*
—— *Warham Omnium Sanctorum*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Coates*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. 211.
—— *Stretton*, in Diœceſi Dunelmenſi. *ibid.*
—— *Rockland Sancti Petri*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Sancti Johannis Southover in Lewes*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
—— *Pypulton*, ſive *Peopleton*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
—— *Teffent-Evias*, in Diœceſi Sarum. 212.
—— *Salperton*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
—— *Nolton*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
—— *Ponmayne*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
—— *Dracott*, in Diœceſi Sarum. 213.
—— *Salmanby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Caſtor Sancti Edmundi*. *ibid.*
—— *Brymton*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. 215.
—— *Ribsford*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
—— *Uplome*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *Hinxworth*, in Diœceſi Lincolnienſi. 216.
—— *Langan*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
—— *Baccles*, ſive *Beancliffe*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
—— *Collingtree*, vel *Collingtrough*, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Polbrocke*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
—— *Sancti Michaelis Muſborne*, in Civitate Norwici. *ibid.*
—— *Knaptoft*, in Diœceſi Lincolnienſi. 217.
—— *Withyam*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
—— *Synterley*, in Diœceſi Norwicenſi. 249.
—— *Standiſhe*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. 250.
—— *Gaudby Marwood*, in Comitatu Leiceſtrienſi & Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
—— *Lanivet*, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
—— *North-Huiſhe*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*

Rectoria de Beeſton Sancti Andreæ, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 251.
——— *Portſkewet*, in Comitatu Monmouth & Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Cosgrave*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Coulon*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
——— *Weſtheslerton*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Fulbeck*, in Diœceſi Lincolnienſi. 252.
——— *Tickencourt*, vel *Tickingcote*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Sefton*, in Comitatu Lancaſtriæ & Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
——— *Hawkeſchurch*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Humber*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Dexthorpe*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Yardley Haſtings*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Northmeales*, in Diœceſi Ceſtrienſi *ibid.*
——— *Kencheſter*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Gatton*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Hopton*, in Diœceſi Norwicenſi. 253.
——— *Thorpe Moreux*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
——— *Kirby ſuper Bayne*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Llandilo*, ſive *St. Juliet*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Gretford*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Sacombe*, ſive *Safecombe*, in Comitatu Herefordienſi. *ibid.*
——— *Miningsby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Debdale*, vel *Depdale*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Lauringe*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Almer*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Weſtwinch*, in Diœceſi Norwicenſi. 254.
——— *Willey*, in Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*
——— *Shaſton Sancti Petri*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Staunton Quinton*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Sancti Petri Swythin* London. *ibid.*
——— *Glaſton*, in Diœceſi Petriburgenſi. 255.
——— *Holme Hale*, in Diœceſi Norwicenſi. 256.
——— *Punknoll*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Naunton Beauchampe*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Bayton Ball*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Holmechurch in Beverley*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Onlipe*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Shadoxhurſt*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Edworth*, in Diœceſi Lincolnienſi. 257.
——— *Sleeping Parvâ*, in eâdem Diœceſi. *ibid.*
——— *Finkeney*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Moreleigh*, in Diœceſi Exonienſi. P. III. 39.
——— *Bowris Gifford*, in Diœceſi London. 40.
——— *Algarby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Cliſton Canvil*, in Comitatu Staffordiæ & Diœceſi Coventrienſi. *ibid.*
——— *Ocſett*, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi London. *ibid.*
——— *Anſty*, in Comitatu Herefordienſi & Diœceſi London. 41.
——— *Burgh Sanctæ Mariæ in Fleg*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *St. Denis Blackchurch*, in Juriſdictione Cantuarienſi. 89.
——— *Breock*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Sent Somercoates*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
Rectoria de Market Bosworth, in Comitatu Leiceſtriæ & Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. III. 89.
——— *Scraningham*, ſive *Skermingham*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
——— *Avening*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Allnechurch*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Southpoole*, in Comitattu Devoniæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Stiſted*, in Comitatu Eſſexiæ. 104.
——— *Barly*, in Comitatu Herefordienſi, & Diœceſi London. *ibid.*
——— *Greens Norton*, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. T. 104.
——— *Ribsford*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Sudborne*, in Comitatu Suffolciæ. 105.
Recuſantia. Pardonatio de Recuſantiâ Brownilticâ. T. VII. P. I. 189. Exoneratio inde. P. III. 128. Super abuſu Delatorum. 144.
Reda (*Johannes de*). T. I. P. III. 46.
Reddeford (*Henricus*). T. III. P. III. 197.
Reddel (*Thomas*). T. VI. P. II. 205.
Redding (Frater *Robertus de*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Simon*). T. II. P. II. 164.
—— (Abbas). T. III. P. III. 83.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 8.
—— (Abbas). T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. 106.
—— (Abbas). T. V. P. IV. 135.
—— (Abbas *Hugo*). T. VI. P. II. 160.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Reddon (*Rogerus*). T. VI. P. III. 32.
Rede (*Petrus*). T. III. P. II. 145.
— (*Johannes*). T. IV. P. III. 191.
— (*Adam*). T. IV. P. IV. 164.
— (*Ludovicus*). T. V. P. I. 10.
— (*Griffinus*). T. V. P. I. 31.
— (*Robertus*). T. VI. P. I. 33.
— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 182.
— (*Simon*). T. VI. P. III. 33.
Redel (*Galfridus*). T. II. P. I. 2.
Redenaſh (*Johannes*). T. III. P. II. 185.
Reder (*Patricius*). T. III. P. I. 150.
Rederagh (*Merideth ap*). T. IV. P. I. 119.
Rederuch (*Thomas Cadogan ap*). T. IV. P. I. 119.
Redfern (*Anthonius de*). T. VI. P. IV. 102.
Redford (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Rediſdale (Dominus *de*). T. III. P. II. 137.
Redman (*Matthæus*). T. I. P. III. 190.
—— (*Matthæus*). T. I. P. IV. 148. T. II. P. I. 51.
—— (*Matthæus*). T. II. P. III. 189.
—— (*Matthæus*). T. III. P. III. 10, 11, 82, 96.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 127.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 86.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 155. T. IV. P. I. 80, 128, 162, 170, 174.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 124, 137.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 105.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 135.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 35.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 135, 141, 170, 197.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 109. non inv.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 166, 179.
Redman (*Robertus*), Legum Doctor, & Juſtitiarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Rednes. Locus ſic vocatus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Redolphe (*Robertus*). T. VI. P. IV. 129.
Redonenſis Epiſcopus (*Stephanus*). T. I. P. I. 9, 12.
——— Archidiaconus (*Rayfredus*). T. III. P. I. 82.
——— Epiſcopus (*Jacobus*). T. V. P. IV. 80.
Redonian (*Henricus*), Filius Radulphi. T. I. P. I. 68.
Redwell (*Alexander de*). T. III. P. II. 83, 120.
Redys (*Johannes*). T. IV. P. IV. 81.
Redyng (*Thomas*). T. VI. P. II. 194. P. III. 14.
Redynges (*Robertus de*). T. III. P. I. 5.
—— (*Hugo*). T. III. P. II. 85.
Ree (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stratton ſuper Foſſe. T. VIII. P. III. 226.
Reekes (*Richardus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Burnham Overy, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 78.
Rees (*Johannes*). T. II. P. IV. 43.
— (*Philippus*). T. II. P. IV. 122.
— (*Griffinus ap*). T. I. P. IV. 147, 163.
— (*Lewelinus*). T. II. P. I. 91.
— (*Johannes*). T. III. P. III. 16.
— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 71.
Reets, ſive *Beere* (*Johannes*). T. VIII. P. I. 211.
Reeves (*Thomas*), Doctor Juris Civilis. T. VIII. P. II. 117.
Reſham (*Rogerus de*). T. I. P. II. 1.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 26, 92.
Reformatio Morum. De Proclamatione. T. V. P. III. 138.
Refrignagno (*Gabriel de*). T. III. P. II. 177.
Refuge (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 199.
Reg (*Johannes*). T. V. P. II. 182.
Regali Loco (Abbas *de*). T. I. P. IV. 8.
— (Abbas *de*). T. II. P. III. 52.
Regalia. Jus Regis in Eccleſiâ Rothomagenſi. T. IV. P. IV. 38, 43, 49. In Eccleſiâ Lexovienſi. 64.
Regalis Montis Abbas (*Egidius*). T. IV. P. IV. 5.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 82.
Regan (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 164.
Regardi (*Bernardus*). T. I. P. I. 182.
Regatt (*Johannes*). T. VI. P. IV. 232.
Rege (*Johannes*). T. V. P. I. 6.
Regenſis Sacriſta (*Guillielmus*). T. I. P. III. 52, 53, 55.
——— Epiſcopus (*Anthonius de Tenda*. T. VI. P. I. 112.
Regia Jura. T. I. P. I. 149.
Regiæ Viæ, Purtepole & aliæ in & juxta Londoniam reparandæ.
Reginenſis Viſenſis Dux (*Emmanuel*). T. V. P. IV. 6.
Reginaldi Filius (*Johannes*). T. I. P. III. 13, 18, 21, 129, 203. P. IV. 5.
——— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108.
——— (*Reginaldus*). T. II. P. II. 139. P. III. 99.
Reginæ Præpoſitus. T. I. P. I. 42.
Regio (*Petrus de*). T. I. P. IV. 108.
Regis Capella. T. I. P. I. 153.
Regner (*Johannes*). T. II. P. III. 174.
—— (*Arnaldus*). T. III. P. II. 44.
Regneye (*Johannes de*). T. II. P. II. 130.
Regrovilli (*Johannes*). T. V. P. IV. 232.
Regulis (*Johannes de*). T. III. P. III. 202.
Reim Columb. (*Willielmus*). T. I. P. I. 105. P. II. 3.
Reimfridi Filius (*Rogerus*). T. I. P. I. 18.
Reinerii (*Umbertus*). T. II. P. I. 11.
Reinerus Cardinalis. T. I. P. I. 93.
Reirici (*Reiricus* Filius). T. II. P. III. 125.
Religio. De tractando ſuper ſtatu Orthodoxæ Fidei. T. V. P. III. 103. De reformatâ Religione in Provinciis Unitis. T. VII. P. I. 19.
Reliquiæ. T. I. P. IV. 53.
Reſſy (*D. D.*). T. VI. P. II. 206.
Rembertinorum de Florentiâ Mercatores. T. I. P. III. 118.
Remeford (*Bernardus Amaneni de*). T. II. P. I. 2.
Remenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 26.
Remerus, Filius *Othonis de Burne*. T. I. P. I. 46.
Remigii Archidiaconus (*Didacus*). T. II. P. IV. 102.
Remington (*Robertus*), Clericus, A. M. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Smeton, ſive Sneton, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 32.
Remmyngton (*Richardus*). T. VII. P. I. 224.
Remon (*Petrus*). T. VI. P. III. 120, 135.
Remorgeney (*Johannes*). T. III. P. IV. 109, 110.
Remonnd (*Willielmus*). T. II. P. I. 21.
Rempſton (*Thomas*). T. IV. P. I. 10, 16, 17, 31, 38, 44, 46, 48, 50, 55, 61, 104.
Rempſton (Rectoria de), in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 208.
Remund, *le Fort* & *le Ore* (*Willielmus*). T. I. P. I. 141.
Remundeby (*Johannes*). T. I. P. II. 114.
Remundi de Pennibus (*Guillielmus*). T. I. P. I. 144. Vide *Raymundi*.
—— (*Petrus*). T. I. P. I. 146. P. II. 1.
—— *de Genſaco* (*Guillielmus*). T. I. P. III. 134.

Renaud

Renand (Dant). T. I. P. II. 190.
——— *(Walter)*. T. I. P. IV. 36.
Renulli (Raymundus). T. I. P. III. 43.
Renard (Simon). T. VI. P. IV. 20, 26.
Renault (Claudius). T. VI. P. II. 40.
Rencer (Johannes). T. I. P. III. 38.
Reneſſe (Johannes). T. I. P. III. 55, 171.
Renfredi Filius *(Gilbertus)*. T. I. P. I. 31.
Renger (Richardus). T. I. P. I. 132.
Reni Comes Palatinus. De Alligantiis. T. II. P. III. 175, 178.
Reni Palatinus (Albertus). T. III. P. IV. 165.
—— *(Stephanus)*. T. III. P. IV. 194.
—— *(Philippus)*. T. VI. P. III. 133, 139, 140.
—— *(Fredericus)*. T. VII. P. III. 108, 228. Vide *Rheni Palatinus*.
Renibandi (Johannes). T. II. P. IV. 103.
Riemelow (Hemingius). T. VII. P. I. 32.
Renner. T. V. P. IV. 245, 250, 259, 261, 264.
Rennyger (Nicholaus). T. VII. P. I. 173.
Renel. T. VII. P. I. 104.
Renton. T. VII. P. I. 61.
Renygnan (Bern. & *Emerius de)*. T. II. P. II. 122.
Reol (Stephanus, Filius). T. II. P. I. 2.
Reovenſis Epiſcopus *(Robertus Kynge)*. T. VI. P. II. 43.
Repington (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 17.
Reppes (Johannes de). T. II. P. IV. 175, 178, 183. T. III. P. I. 24, 34.
——— *(Henricus)*, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Reppesford (Thomas de). T. III. P. I. 92.
Repriſalia. T. III. P. IV. 166. Literæ. T. IV. P. I. 161. P. II. 19, 26. Contra Ducem Bavariæ. T. IV. P. II. 75, 99. De conceſſione Literarum. T. VII. P. IV. 185.
Repſe (Willielmus). T. VI. P. II. 207.
Repton (Willielmus). T. VI. P. II. 198.
Repyndon (Prior *de*). T. III. P. II. 7.
——— *(Philippus)*. T. III. P. III. 141.
Requeſtus. De Requeſtu Literæ pro Epiſcopo Wintonienſi. T. IV. P. III. 7.
Reſceby (Willielmus de). T. III. P. I. 176.
Reſches ab Vachan (Mereduk). T. I. P. II. 13.
Reſi Filius *(Malgon)*. T. I. P. I. 89, 95.
—— *(Maraduc)*, T. I. P. II. 108, 115.
—— *(Griffinus)*. T. I. P. I. 38.
—— *Screk*, Filius Mereduc. T. I. P. I. 151.
—— *Wachan*. T. I. P. I. 151.
Reſidentia-non. T. I. P. I. 156, 170. P. II. 17, 124.
Reſingdon Magna. Rectoria ſive Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 179.
Reſkymere (Johannes). T. III. P. III. 194.
Reſtitutio Temporalium pro Epiſcopo Menevenſi. T. VIII. P. II. 211. Pro Epiſcopo Exonienſi. 224. Pro Willielmo Murray Epiſcopo Landavenſi. T. VIII. P. II. 227. Pro Epiſcopo Wintonienſi. 231. Pro Archiepiſcopo Eboracenſi. 265. Pro Epiſcopo London. 266. Pro Epiſcopo Elienſi. *ibid.* Pro Archiepiſcopo Eboracenſi. P. III. 20. Pro Franciſco White, Epiſcopo Norwicenſi. 22. Pro Epiſcopo Carliolenſi. 23.
Reſton (Johannes). T. VI. P. II. 194.
Reſtwold (Thomas). T. III. P. III. 74.
Reſumptio Conceſſionum. T. II. P. III. 61.
Reſus Frater *(Malgon)*. T. I. P. IV. 102, 118.
Rectorii (Johannes). T. III. P. I. 182, 185, 188, 191, 193.
Retentiones. Vide *Liberata*.
Retford (Robertus de). T. I. P. IV. 108.
Retford (Villa de), in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 60.
Retham (Raduinnus de). T. III. P. IV. 5.
Retheford (Johannes & *Walterus)*. T. II. P. III. 126.
Rether (D. ap). T. VI. P. II. 209.
Retherhothe. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Retheric (Frater). T. I. P. I. 110.
Retinentia in Servitio Regis. Comitis de Namers. T. II. P. III. 135. Comitis Montis Belli Regardi. 135. Comitis Juliacenſis. 135. Nicolini de Fliſco. 146. Comitis Montenſis. 167. De Retinentia. 167, 168, 169, 170, 172, 175, 176, 177, 178, 185, 186, 199. Conventiones ſuper Retinentiis, confirmatæ per Regem. 186, 188, 189. P. IV. 15, 32, 40, 41, 74, 138, 161, 179, 202. T. III. P. I. 4, 5, 11, 75, Galeoti de Spinolis. P. III. 14. Charloti Marmar Nuncii Papæ. 79. Ducis Teſchinenſis & aliorum Alemannorum. 112. Otonis de Graunſon. P. IV. 92. Walteri Styward. 160. Vide *Homagium*. Simonis Brahem Ducis de Mons. T. IV. P. I. 9. Retinentia Guerræ. T. VI. P. I. 35. De licentiâ. P. III. 84. De poteſtate retinendi. 191. Vide *Licentia*.
Retre (Willielmus). T. III. P. I. 148.
Retref (Adam de). T. I. P. III. 104.
Reve (Edwardus) conſtituitur unus Juſtitiariorum Regis de Banco. T. IX. P. II. 249.
Revel (Hugo Frater). T. II. P. II. 54, 123.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. III. 14.
Revele (Godekyn de). T. II. P. IV. 81.
Revellorum Officium. Vide *Officia*.
Revenal (Radulphus de). T. III. P. I. 200, 201.
Revenhano (Hugo de). T. II. P. IV. 77.
Reves (Thomas), Advocatus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
Revesby (Abbas *de*). T. I. P. III. 136, 161, P. IV. 2, 39.
Renma (Hugo de). T. I. P. I. 144.
Reumgar (Mich.). T. VI. P. IV. 92.
Reunfry (Gilbertus Filius). T. I. P. I. 55, 56, 57, 68.
Revocatio Commiſſionis factæ Epiſcopo London & aliis. T. VIII. P. II. 264.
Rewalles (Abbas). T. I. P. I. 9.
Rewarden Newland (Manerium de), in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56.
Rewdogge (Johannes Lloyde de), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Reux, Mareſcallus *(Petrus de)*. T. IV. P. IV. 125, 127.
——— *(Johannes* & *Coleron)*. T. V. P. IV. 96.
——— (Dominus *Amoret*). T. VII. P. I. 54. 62.
Rexaco (Arnaldus de). T. I. P. IV. 86.
Rexburgh (Archibaldus Vicecomes *de)*. T. V. P. II. 67, 89.
Rexmundi (Guillielmus). T. II. P. I. 153, 158.
Rey (Johannes le). T. III. P. I. 141. P. II. 43.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. III. 172.
Reyeri (Nicholaus Filius). T. I. P. II. 30
Reygate (Richardus de). T. I. P. II. 221.
——— *(Willielmus)*. T. VIII. P. I. 56.
Reygate (Villa de). Commiſſio directa Ballivis & liberis hominibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Reymes (Rogerus de). T. I. P. II. 77.
——— *(Robertus)*. T. II. P. IV. 156.
——— *(Nicholaus)*. T. III. P. III. 47.
——— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 10.
——— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 159. T. IV. P. I. 101.
Reymos (Robertus de). T. I. P. IV. 144.
Reymundi (Thomas). T. III. P. IV. 46.
——— *de Solier (Arnaldus)*. T. I. P. III. 134.
——— *(Arnaldus)*. T. I. P. IV. 132.
——— *(Guillelmus)*. T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 1, 2, 26, 28, 189. P. II. 19.
——— *(Guillielmus) de Peſſato Bouinhiaco* & *Genſiaco*. T. III. P. I. 84.
——— *Molmerii (Petrus)*. T. II. P. I. 43, 95.
——— *(Guillielmus) de Farges*. T. II. P. II. 112.
——— *(Arnaldus)*. T. II. P. IV. 116, 117, 126. T. III. P. I. 36.
Reymunhano (Bernardus de). T. II. P. IV. 77.
Reynald (Johannes). T. III. P. I. 176.
Reynberd (Willielmus). T. VI. P. II. 198.
Reyndon (Willielmus de). T. I. P. IV. 201.
Reyne (Marquadus de). T. V. P. III. 74.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 149.
Reynel (Ricardus). Conceſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
——— *de Ogwell (Ricardus)*. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
——— *(Thomas)*, Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 115.
Reyner (Falkerius). T. V. P. III. 120.
——— *(Robertus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northcove, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 29.
Reynerii (Jacobus). T. I. P. IV. 142.
—— *(Petrus)*. T. II. P. II. 193.
Reynes (Thomas). T. V. P. I. 102.
——— *(Nathaniel)*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Battlesdon, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 86.
Reynevelle (Johannes). T. IV. P. II. 26.
Reyney (Willielmus de). T. I. P. II. 30.
—— *(Johannes)*. T. V. P. II. 175.
Reynold (Johannes). T. IV. P. IV. 162.
——— *(Simon)*. T. V. P. III. 24, 31.
Reynold (Richardus). T. V. P. III. 114.
——— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 9.
——— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 92.
Reynolds (Johannes), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Mountgomery. T. VIII. P. II. 33.
——— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sampford Magnâ, cum Capellâ de Hempſted eidem annexâ. T. IX. P. I. 79.
Reyno (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione, ad Vicariam de Grandborough, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 253.
——— *(Thomas)*. T. III. P. III. 83.
Rheders (Johannes). T. VII. P. I. 98.
Rhedonenſis Epiſcopus *(Stephanus)*. T. I. P. I. 12.
Rheni Palatinatus. Pro Comite Palatino. T. IV. P. II. 93, 94. Pro Comite acquietantia. 170. Super inveſtiturâ Comitatuum Hollandiæ, Zelandiæ, & Hanoniæ. P. III. 44. Litera ab Imperatore ſuper Alligantiis Anglicis. 59. Palatinus queritur de gravaminibus per Imperatorem illatis apud Regem Angliæ. 59, 62. Literæ ad Comitem. T. V. P. I. 26. Pro Comite. 27, 36. Acquietantia Comitis. 36. Vide *Palatinus Rheni*. Literæ Regis Angliæ ad Ducem Philippum Comitem Palatinum. T. VI. P. III. 133. Pro eodem Annuitas. 140. Pro Philippo Franciſco Silveſtri Rheni ac Salinarum Comite Annuitas. 140. Litera à Palatino ad Reginam. T. VII. P. I. 58. Ad eodem ſuper ſtatu Religionis. 102. Ab eodem ſuper horrendis Dogmatibus. 124. Super partu Conjugis Palatini. 146. Ad Comitem Reginæ Angliæ Litera ſuper mutuis Officiis colendis. 180. Literæ à Comite ad Reginam inde reſponſoriæ. 180. Comitis Litera ad Reginam Angliæ. P. II. 23. Commiſſio Johannis Comitis Palatini ad tractandum. 179. Super Maritagio inter Fredericum Principem & Elizabetham Filiam Jacobi Regis Angliæ, Acta prima. 183. Ratificatio Actorum per Johannem Adminiſtratorem Palatinatûs. 183. Super auxilio pro Maritagio. 183. Conventiones ſuper Maritagio. 184. Confirmatio inde per Jacobum Regem Angliæ. 186. Ratificatio inde per Johannem Adminiſtratorem Palatinatûs & Fredericum Principem. 188. Commiſſio pro Karolo Comite Nottingham ad transvehendum Dominam Elizabetham. 189. Super Expenſis prædictæ transvectionis. 191. Commiſſio ad eandem conducendum ad Oppidum Bacharach. 191. De Dote Principiſſæ prædictæ. 192. De receptione Principiſſæ notificatio. 194. Confirmatio Conventionum Matrimonialium per Fredericum Comitem. 194. De aſſignatione pro Principiſſâ. 196. Executio acta ſub Notariis publicis. 198. Acquietantia pro Dote Principiſſæ. 201, 203, 207. Pro eadem conceſſio per Jacobum Regem pro vitâ. 201. De Scriptis concernentibus Matrimonium prædictum in Theſaurariam reponendis. 204. Pro Secretario Principiſſæ. 216. Pro Horatio Vere Equite Capitaneo Generali in Palatinatu. P. III. 228.
Rheni Palatinus *(Rupertus)*. T. II. P. III. 175, 178.
——— *Radulphus* & *Rupertus)*. T. III. P. I. 33. Vide *Reni Palatinus*.
Rhodes Magiſter *(Johannes de Laſcito)*. T. V. P. II. 57, 59. P. III. 103.
——— Archiepiſcopus *(Henricus de le Lofte)*. T. VI. P. I. 22.
Rhodes. Pro Turcopolerio. T. IV. P. I. 130. Contra Saracenos. 161. Pro Turcopolerio verſus Generale Concilium. T. V. P. I. 9. De licentiâ traducendi verſus Rhodes. 108. Pro Turcupolerio & de Johanne de Laſcy & Magiſtro Sancti Johannis Jeruſalem. T. VI. P. I. 127. Pro Magno Magiſtro, de impoſitionibus in Angliâ, P. II. 53. Pro Ordine Johannitarum contra Turcos. 57. Super Jubileo pro Ordine Johannitarum. 57, 58, 59. Pro Magiſtro & Conventu. 105.
Rhodes (Johannes), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ de Hobye, in Diœceſi Lincolnienſi.
Rhodi. Pro Johanne Kendall Milite Turcuplerio. T. V. P. III. 103.
Rhuylis (Johannes Price de), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Riall. Vicaria. T. VI. P. IV. 145.

Riaria (*Berengarius de*). T. I. P. III. 42.
Ribadeo (*Stephanus de*). T. V. P. II. 180, 181.
Ribas (*Johannes de*). T. V. P. II. 148.
Ribellis (*Pontius de*). T. I. P. II. 214.
—— (Frater *Raymundus*). T. I. P. III. 60, 77, 78.
—— (*Reymundus*). T. II. P. II. 145.
Riberia (*Petrus de*). T. III. P. II. 197.
Ribley (*Christoferus de*). T. III. P. III. 194.
—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 119.
Ribole (*Fulco*). T. III. P. I. 136.
Ribot (*Johannes*). T. V. P. IV. 93.
Ribulle (Frater *Reginaldus de*). T. I. P. III. 98.
Ricard, Sacri Regii Palatii Logoteta. T. I. P. I. 17.
Ricardi (*Gislebertus* Filius). T. I. P. I. 1. 2
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 104.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 104.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Radulphus* & *Richardus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 46.
—— (*Radulphus*). T. II. P. II. 108.
—— (*Simon*). T. II. P. III. 125.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Simon*) T. II. P. IV. 132.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 132.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 190.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 20.
Ricardi Sancti Ciceſtrenſis Feretrum. T. I. P. II. 183.
Ricardus, Epiſcopus Durham. T. VIII. P. I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Ricars (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 15.
Ricart (*Johannes*). T. IV. P. III. 93.
Rice (*Thomas*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 32.
—— (*Ludovicus ap*). T. V. P. IV. 44.
—— (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
Rich (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— (*Robertus*), Miles, Magiſter Cancellariæ. T. VIII. P. II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. *ibid.*
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
—— (*Robertus*), Miles. Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 206.
—— (*Robertus*), Clericus, obtinet Vicariam Eccleſiæ de Gedney, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 250.
—— (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Saunton, Diœceſis Wigornienſis. T. IX. P. II. 254.
Richaerſe (*Andreas*). T. V. P. III. 126.
Richard (*Rogerus*). T. I. P. II. 13.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 195.
—— (*Griffith*). T. VI. P. I. 182.
—— (*David ap*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Elizeus*). T. VI. P. IV. 9.
Richardi (*Johannes* Fiz). T. II. P. I. 52.
Richardoſus (*Johannes*). T. VII. P. II. 117, 135.
Richards (*Franciſcus*), Generoſus, & Eſcaetor Comitatûs Herefordiæ. T. VIII. P. II. 35. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bittaden, ſive Bittadon, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 61.
Richards-Caſtle (Rectoria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 91.
Richardſon (*Johannes*). T. II. P. IV. 146.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 113.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*David*). T. IV. P. IV. 113.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 125.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 162.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 3.
—— (*Adam*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 100.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 151.
—— (*Thomas*) T. VII P. III. 83.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 166.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Rodolphus*), Artium Magiſter. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Richardſon (*Johannes*), Armiger. T. VIII. P. I. 193. Officium Memoratoris infra Epiſcopatum Dunolmenſem ei conceſſum. *ibid.* & P. II. 27.
—— (*Thomas*), Miles, Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Hugo*) obtinet Officium unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Thomas*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 173.
—— (*Thomas*), Miles, conſtituitur Juſtitiarius ad Placita coram Rege. T. VIII. P. III. 222.
—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Herefordienſis. T. VIII. P. III. 224.
Richardus, Filius Regis. T. I. P. I. 74.
—— Comes Pictaviæ. T. I. P. I. 96, 97, 100.
—— Comes Cornubiæ. T. I. P. I. 108, 109, 110, 111, 116, 123, 125, 127, 131, 132, 135, 136, 137, 142, 145, 148, 151, 158, 159, 168, 174, 176, 197. P. II. 6, 13, 23.
—— Frater Regis. T. I. P. I. 81, 94, 95.
—— dictus *Biſcop*. T. I. P. I. 163.
—— Rex Angliæ. T. I. P. II. 4. T. V. P. IV. 257.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
Richars (*Johannes*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Richart (*Gilet*). T. V. P. IV. 97.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Riche (*Willielmus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Jacobus*). T. III. P. II. 59, 74, 105, 106, 134, 148.
—— (*Clemens* & *Petrus*). T. V. P. IV. 99, 100.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 119, 131, 139, 144, 147, 178, 195. P. IV. 5.
—— (*Robertus*). T. VII. P. II. 64, 116.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 13, 82.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 82, 83. P. IV. 105.
—— (*Nathaniel*). T. VII. P. III. 230. P. IV. 65, 89, 144.
—— (*Nathanael*), Miles. T. VIII. P. I. 46. Commiſſio ei directa ad examinandum ſuper ſtatum Hiberniæ. *ibid.*
—— (*Nathanael*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Robertus*), Miles, unus Magiſtrorum Cancellariæ, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Robertus*), Miles, Baro de *Leighes* & Comes *Warwici*. T. VIII. P. II. 39.
Richebourn (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Richecave (*R.*). T. VI. P. III. 184.
Richemberk (*Melchior*). T. V. P. II. 41.
Richemond (*Johannes*). T. III. P. III. 175.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 184.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 42.
Richemundiâ (*Thomas de*). T. I. P. IV. 119, 193.
—— (*Loaldus*). T. II. P. II. 42.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 177.
—— (*Petrus*). T. II. P. III. 113.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 9, 99. T. III. P. I. 71.
Richemundiæ Comes (*Johannes de Britanniâ*). T. I. P. II. 155.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 89, 91, 92, 93, 105, 107, 118. 119, 121, 123, 127, 128, 136, 137, 138, 139, 141, 144, 147, 151, 156, 161, 163, 168, 170, 172, 173, 178, 179, 180, 181, 183, 189, 191, 208. T. II. P. I. 13, 15, 17, 18, 20, 21, 36, 37, 41, 43, 45, 46, 156, 166. P. II. 18, 25, 28, 40, 42, 47, 55, 56, 75.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 84, 96, 100, 111, 118, 119, 120, 126, 132, 134, 137, 146, 152, 153, 158, 162, 170, 171, 172, 180. P. III. 6, 48, 58, 64, 103, 104, 110, 113, 116.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 48.
—— Comitiſſa (*Blanchia*). T. II. P. II. 130.
—— Comes. T. IV. P. II. 47, 195.
—— Comes (*Edmundus de Hadham*). T. V. P. II. 45.
—— (*Edmundus*). T. V. P. IV. 112.
—— Comitiſſa (*Margareta*). T. V. P. III. 169. P. IV. 112.
Richemundiæ Comitiſſa (*Margareta*). T. VI. P. I. 12.
—— Dux (*Henricus*). T. VI. P. II. 18, 70, 120. P. III. 4. Vide *Richmundiæ Comes.*
Richer (*Arthur*). T. II. P. I. 196.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 9.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 17.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 98.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. I. 16.
Richeri (*Radulphus* & *Reginaldus*). T. I. P. I. 107.
—— (*Simon*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 126.
Richethenard (Dominus *de*). T. II. P. I. 2.
Richier. T. V. P. I. 189.
Richmond (*Franciſca* Duciſſa). Conceſſio Dimiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 104.
Richmond (Burgus de). Commiſſio directa Aldermanno & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Richmont, Rex Armorum. T. V. P. IV. 77.
Richmundiæ Comes. T. I. P. IV. 91, 92, 107, 119, 127, 128, 138, 139. De acquietando. 163. Donatio. 168, 173. Terræ Regi Scotiæ conceſſæ. 208. Captus per Scotos. T. II. P. II. 56. Liberatus. 63, 75. Captivus. 84. Pro redemptione. 84. In Scotiâ. 96, 100. Ultra Mare profecturus. 120. Attachiandus. 152. Terræ in manu Regis. 162. Caſtra & Terræ reſtituta. 164, 171. P. III. 6. De Homagio. 48, 58. Pro Comite. 103, 104. Fidelitas. 113, 116. Vide *Richemundiæ Comes.*
—— Comitatus, Honor, &c. T. I. P. I. 145. P. II. 52, 63, 67, 104, 109. P. II. 218. Diaconatus: Collatio Papæ. T. II. P. II. 54. Comitatus conceſſus. P. IV. 112, 119, 137. De Comitatu. T. III. P. II. 198, 201, 204. Infra Honorem, de Retornatione Brevium. P. III. 61. Honor & Dominium in Comitatibus Eborum, Weſtmerlandiæ, Glouceſtriæ, & alibi. T. V. P. II. 193. Archidiaconatus. T. VI. P. III. 67.
Richre (*Willielmus*). T. I. P. III. 203.
Richyn (*Ludovicus*). T. V. P. I. 189.
Ricii (*Percevallus*). T. II. P. III. 171, 201.
Ricobaldi (*Gerardus*). T. I. P. II. 43.
Ricſon, Filii Henrici (*Johannes*, *Richardus*). T. III. P. IV. 159.
Ridarch (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 48.
Ridburgh (*Conradus*). T. III. P. III. 112.
Riddale (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 100.
Riddall (*Thomas*). Commiſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 101.
—— (*Thomas*). Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Thomas*), Eques. Commiſſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Ridding (*Amyas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſt Tilbury, Diœceſis London. T. VIII. P. II. 28.
Ridel (*Stephanus*). T. I. P. I. 37.
—— (*Elias*). T. I P. I. 144, 145.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 107.
—— (*Petrus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 34.
Rideleford (*Johannes*). T. II. P. III. 126.
Ridelli (*Helias*), Juvenis. T. I. P. I. 146. P. II. 1.
Ridere (*Willielmus le*). T. II. P. IV. 55.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 173.
Ridge (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 49.
Ridgely (*Nicholaus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
Ridgway (*Thomas* Dominus), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Ridley (*Nicholaus*). T. V. P. III. 154, 159, 162.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 199, 200.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 38, 96, 134. P. IV. 82, 171.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 58.
—— (*Cutberd*), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.* & P. II. 13.
—— (*Thomas*), Legum Doctor. T. VIII. P. I. 171.
Ridleyes (Foreſta de), in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 51.
Ridlington. Vide *Noell* (*Edwardus*).
Ridlington. Vicaria. T. VI. P. IV. 6.
Ridmore. Vide *Rigmore*. (Rectoria de).
Ridout (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter.

ſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Buckland-Newton, Diœceſis Briſtollienſis.T.VIII. P.III. 169.

Rie (*Johannes de*). T.III. P.II. 157.

Rieux (Dominus *de*). T.IV. P.II. 65.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 182, 184.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 30, 134.

Rigaud de Mauritaniâ (*Richardus*). T.I. P.I. 140, 141.

Rigdon (*Robertus*). T.IV. P.I. 87.

Rigge (*Robertus*). T.III. P.III. 188.

—— (*Richardus*). T.VII. P.III. 38, 97.

—— (*Richardus*), Armiger.Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtmerlandiæ.T.VIII. P.II. 33.

Rigges (*Carolus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Heckingham, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.II. 248.

Right (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Beatæ Mariæ in Stamford, in Diœceſi Lincolniæ. T.VIII. P.III. 31.

Rigmandon (*Johannes*). T.III. P.III. 188.

Rigmayden (*Willielmus*). T.IV. P.II. 124.

—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 163.

Rigmore, vel *Ridmore*, aliàs *Ringmore* (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 140.

Rikard (*Jervaſius*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T.VIII. P.II. 7.

Rikhall (*Johannes*), Fiz Willielmi. T.III. P. III. 194.

Rikhill (*Willielmus*). T.III. P.IV. 134.

—— aliàs dictus *van Rikhil* (*Johannes*). T. III. P.IV. 159.

Rillebreſme. T.V. P.IV. 144.

Rillington (Vicaria de), in Diœceſi Eboracenſi. T.IX. P.II. 139.

Rillyngton (*Henricus de*). T.II. P.I. 178.

Rilſton (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hotham, Diœceſis Eborum. T.VIII. P.II. 31.

Rinel (*Johannes*). T.IV. P.III. 91, 99, 104, 108, 118, 141, 143, 145, 167, 169, 174.

—— (*J.*). T.IV. P.IV. 91.

Rinenſe Vinum, in Angliam tranſmiſſum. T. II. P.III. 138.

Ringmer (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 166.

Ringmore. Vide *Rigmore* (Rectoria de).

Rinley (*Edmundus*). T.VI. P.III. 62.

Rinolicadoro. (*L.*). T.VI. P.I. 80.

Rinoſo (*Gauter Petri de*). T.I. P.I. 14, 15.

Rinynhay (*Bernardus de*). T.II. P.I. 84.

Rions (Dominus *de*). T.II. P.III. 30.

Rios (*Franciſcus de*). T.VI. P.III. 203.

Riparia (*de*), Filius Anſelmi. T.I. P.I. 50.

—— (*Bernardus* & *Geraldus*). T.V. P.I. 112.

Ripariis (*Richardus de*). T.I. P.I. 86, 89.

—— (*Willielmus*). T.I. P.I. 114.

—— (*Johannes*). T.I. P.II. 155, 199. P. III. 130.

—— Dominus *de Angre*. T.I. P.IV. 5, 48.

—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 108, 144. T. II. P.I. 38.

Riperie (*Petrus*). T.IV. P.I. 157.

Ripham (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.

Ripis Altis (*Bernardus de*). T.I. P.III. 53, 55.

Ripley (*Richardus*). T.V. P.III. 62.

Ripper, aliàs *Cok Hoſpoleman* (*Johannes*). T. IV. P.IV. 164.

Rippon (*Richardus de*). T.II. P.I. 52.

—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 89.

Rippon (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Burgenſibus & Communitati hujus Burgi. T.IX. P.I. 3.

Ripton-Regis (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 206.

Rircaſe (*Petrus*). T.III. P.II. 79.

Rired (*Goh.*). Filius Meuric. T.I. P.I. 48.

Ririth (*Henricus* Filius). T.I. P.IV. 14.

—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 15.

Ris (*Meredud* Filius). T.I. P.II. 37.

—— (*Thomas*).T.I. P.IV. 14.

Riſa, Archiepiſcopus (*Willielmus de*).T.I. P. I. 21.

Risbye-Saxtons (Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 58.

Riſdon (*Thomas*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P.II. 6.

Riſdon (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis *les Minores London*. T.VIII. P.IV. 118.

Risheby (*Richardus*). T.III. P.IV. 133.

Risheton (*Nicholaus*). T.III. P.IV. 69.

Riſſodonis (*Geraldus*). T.II. P.II. 19.

Riſtan (*Johannes Cockburn de*), Armiger.Commiſſio ei directa ad arbitrandum inter Comitem Suffolciæ & Elizabetham Uxorem ejus, ex unâ parte, & Davidem Hume ex alterâ, de Piſcatione in flumine de Tweed. T.VIII. P.III. 58.

Riſton (*Gilbertus de*). T.I. P.IV. 200. T.II. P.II. 51.

Riſwic (*Arnaldus* & *Henricus de*). T.I. P.I. 46.

Rither (*Robertus de*). T.II. P.I. 166.

Rival (*Petrus de*). T.I. P.II. 34.

Rivatii (*Arnaldus*). T.II. P.III. 82.

River. Manerium ſic vocatum in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 51.

Rivere (*Thomas de la*). T.III. P.I. 111, 119.

Riveriis (*Johannes de*. T.I. P.III. 29, 30, 203.

—— (*Richardus*). T.II. P.I. 52.

—— (*Thomas*). T.II. P.I 152, 160, 183.

Rivers (*Georgius*), Miles. Protectio Regalis ei conceſſa. T.VIII. P.II. 66.

Rives (*Georgius*). T.VII. P.I. 194.

—— (*Thomas*), Legum Doctor. Conceſſio ei facta Officii Aſſiſtentis Gardiano Quinque Portuum & Caſtri de Dover. T. VIII. P.III. 278.

—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hanburgh, Diœceſis Exonienſis. T.VIII. P.IV. 118.

—— (*Brianus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, obtinet Vicariam de Stanwel, Diœceſis Londinenſis. T.IX. P.II. 90.

Rivet (*Jacobus*). T.VI. P.IV. 156.

Rivett (*Nicolaus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 15.

Riviere (*Pieretta de le*). T.IV. P.III. 124.

Riviers Comes. T.V. P.III. 64.

—— (*Anthonius*). T.V. P.III. 84, 96, 97, 100, 122, 126.

—— (*Richardus*). T.V. P.III. 158.

Riuncio (*Bernardus de*). T.I. P.IV. 131.

Rivo (*Vincentius de*). T.IV. P.IV. 192.

Rius, ſive *Rous* (*Thomas*). T.VIII. P.II. 164.

Rixman (*Johannes*). T.VI. P.IV. 3, 9.

Rixton (*Johannes*, *Mattheus* & *Richardus*).T. III. P.III. 190.

—— (*Nicholaus*). T.IV. P.I. 134.

Roach (*Franciſcus*) obtinet Officium unius Vibrellatorum infra Turrim London. T.VIII. P.III. 83.

Roald (*Rogerus*). T.II. P.II. 139.

Roan (Vicecomes *de*). T.III. P.III. 93.

Roaſano (Dominus *de*), Avus. T.II. P.III. 44.

—— (Dominus *de*). T.III. P.III. 78, 126, 173. P.IV. 29, 46, 52, 97, 100.

Robais (Dominus *Johannes de*). T.IV. P.II. 70, 79.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 192.

Robarts (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 194.

—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 195.

Robelin (*Gilotus*). T.III. P.I. 165.

Roberd (*Johannes*). T.II. P.I. 178.

Roberſart (*Canon*). T.III. P.III. 89.

—— (*Ludovicus de*). T.IV. P.II. 139.

—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 36, 39, 40, 44, 64, 82.

—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 103.

—— (*Ludovicus*).T.IV. P.IV. 114, 119, 160.

Robert (*Hugo*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentation ad Rectoriam Sancti Petri de Moncrofte, in Civitate Norwicenſi. T.IX. P. II. 209.

Robertet. T.V. P.IV. 55, 90, 98, 103, 118.

—— (*Florimundus*). T.VI. P.I. 16, 58, 61, 62, 63, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 81, 84, 88, 89, 93, 162, 164, 170, 174, 190, 192. P.II. 15, 17, 24, 32, 36, 42, 54, 63, 72, 84, 93, 105, 122, 142. P.IV. 124, 126.

Roberti (*Raymundus*). T.I. P.III. 29, 30.

—— (*Ogerus*). T.I. P.III. 29, 30.

—— (*Petrus*). T.I. P.III. 62.

—— (*Thomas* & *Willielmus*). T.II. P.III. 26.

—— (*Adomarus*), Cardinalis. T.II. P.IV. 173.

—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 79.

—— (*Ranulphus* Filius). T.I. P.I. 71.

Roberti (*Mereduk*). T.I. P.I. 89.

—— (*Joceus*). T.I. P.II. 25.

—— *Knight* (*Petrus*). T.I. P.III. 104.

—— *Le Poer*, (*Johannes* de *Obathan*). T.I. P.IV. 14, 15.

—— (*Augerius*). T.I. P.IV. 131.

—— (*Walterus*). T.I. P.IV. 145.

—— (*Reymundus*). T.II. P.I. 2.

—— (*Johannes*, *Thomas* & *Robertus le Mouner*). T.II. P.I. 51, 52.

—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 133. T.V. P.I. 28, 96.

—— (*Willielmus* Filius Comitis). T.IV. P.IV. 75.

Robert (*David*). T.VI. P.IV. 9.

—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 92, 163.

—— (*Alexander*). Commiſſio ei dire[illegible] VIII. P.I. 49.

—— (*Thomas*), Miles & Baro. T.VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*

—— (*Willielmus*), Miles. T.VIII. P.II. 10.

—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 144.

—— (*Michael*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanbadricke, in Diœceſi Bangorienſi. T.VIII. P.III. 30.

—— (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Barcombe, in Diœceſi Ciceſtrenſi. T.VIII. P.III. 30.

—— (*Willielmus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Subdecanatum Eccleſiæ Cathedralis Wellenſis. T.VIII. P.III. 85. Promovetur ad Rectoriam de Herſtmonzeux. 226.

—— (*Michael*),Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanygraide, cum Capellâ ei annexâ. T.VIII. P.III. 225.

—— (*Radulphus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Throwleighe. T.VIII. P.III. 225.

—— (*Radulphus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Cooley, Diœceſis Glouceſtrienſis. T.VIII. P.IV. 65.

—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellas, Stipendia, & Curas Villarum de Southlittleton, *&c.* in Comitatu Wigornienſi. T.IX. P.II. 143.

—— (*Michael*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, obtinet Vicariam de Langonoyd, cum Capellâ eidem annexâ, in Diœceſi Landavenſi. T.IX. P.II. 216.

—— (*Rodolphus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Burnham Sancti Alberti, *&c.* in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 253.

—— (*Elizæus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Liberam Capellam Sancti Johannis Baptiſtæ in Skerſton Parvâ, Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 257.

Robertſon (*Mattheus*). T.VI. P.IV. 133.

—— (*Walterus*). T.VII. P.I. 171.

Robertus, Diaconus Cardinalis. T.I. P.I. 83.

—— Filius Ricardi. T.I. P.I. 173.

—— Cuſtos Pavilionum Regis. T.I. P. II. 105.

—— Filius Conqueſtoris. T.I. P.III. 100.

—— Eleemoſinarius Principis Walliæ.T. V. P.IV. 154.

—— Briſtollienſis Epiſcopus. T.VIII. P.II. 38, 168. Litteræ Patentes ei directæ. T.VIII. P.III. 31.

—— Comes Lindſey, Magnus Camerarius Angliæ. T.VIII. P.II. 169.

—— Comes Oxoniæ. T.VII. P.II. 169.

—— Comes Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 168.

—— (Princeps). T.IX. P.III. 124, 128.

Robey (*Walterus de*). T.I. P.III. 98.

Robida (*Alexander*). T.VII. P.II. 121.

Robin (*Nicholaus*). T V. P.I. 94.

—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.

Robinſon (*Ricardus*), Clericus. Pardonatio ei conceſſa. T.VIII. P.I. 31.

—— (*Ricardus*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I. 87.

—— (*Bernardus*), Canonicus Cathedralis de Carliſle. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

Robinſon (*Willielmus*), Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 10.
——— (*Ricardus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
——— (*Johannes*), Clericus in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Horſell, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. II. 249.
——— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 83.
——— (*Willielmus*), Conceſſio ei facta Officii Regiſtratoris Juramentorum, Anglice *Affidavits*, in Curiâ Cancellariæ. T. VIII. P. III. 83.
——— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Eaſtwel, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 85.
——— (*Rogerus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
——— (*Johannes*), Armiger. Officium ei conceſſum unius Scrutatorum apud Graveſend. T. VIII. P. IV. 61.
——— (*Robertus*), Generoſus. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 61.
——— (*Joſias*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Kirkdyton, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. II. 92.
——— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Longe Whatton, in Comitatu Leiceſtriæ. T. IX. P. II. 142. Vide *Robynſon*.
Robotham (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 11.
Robſon (*Johannes*). T. VII. P. III. 174.
——— (*Johannes*), Canonicus Cathedralis de Durham. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
——— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 198.
Robur (*Gilbertus de*). T. I. P. IV. 40.
Robuſti (*Raymundus*). T. I. P. II. 133.
Robyns (*Robertus*). T. V. P. IV. 233.
Robynſon (*Willielmus*). T. IV. P. II. 118.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 31.
—— (*Egidius*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 115.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 133.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Bernardus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 149.
—— (*Bernardus*). T. VII. P. III. 174. Vide *Robinſon*.
Robyre (*Gilbertus de*). T. I. P. III. 103, 113.
Roch (*Robertus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Queen Camell, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. IX. P. I. 82.
Rocha (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 43.
—— *Rochant* (*Henricus*). T. III. P. I. 184.
Roche (*Johannes*). T. III. P. II. 192.
—— (*Willielmus* & *David*). T. V. P. II. 115.
—— Dominus (*Mauritius*). T. V. P. IV. 105.
—— (*Gaillardus de la*). T. I. P. I. 141.
—— (*David*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Simon*). T. II. P. I. 52.
—— (*Georgius* & *David*). T. II. P. I. 70, 77, 91.
—— (*Thomas*). T. II. P. I. 59.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 39.
—— (*Milo*). T. II. P. I. 91.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 163. P. III. 18, 126.
—— (*David*). T. II. P. II. 176. P. III. 126.
—— (*Georgius*) T. III. P. II. 176.
—— (*Guido*). T. III. P. II. 26, 78.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 32.
—— (*Adomarus*). T. III. P. III. 85.
—— *Sur Yon* (Princeps *de la*). T. VI. P. II. 10.
Roche. Rectoria. T. VI. P. IV. 9, 101.
Rochebaron (*Johannes*). T. V. P. IV. 103.
Rochechoart, Vicecomes (*Ludovicus de*). T. III. P. III. 119.
—— (*Jocundus* Filius). T. III. P. III. 141.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 199.
—— (*Guido*). T. V. P. I. 107.
—— (*Jacobus*). T. V. P. IV. 93.
—— *Rochefocaut* Dominus (*Carolus de la*). T. VI. P. IV. 100, 104, 105.
Rocheford (*Guido de*). T. I. P. II. 37.
—— (*David* & *Mauritius*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 37.
—— (*Radulphus*). T. II. P. I. 51.
Rocheford (*Mauritius*). T. II. P. I. 74, 77, 91. P. II. 75.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 164.
—— (*Saerus*). T. II. P. II. 178.
—— (*Mauritius*). T. II. P. II. 192.
—— (*Willielmus* & *Gerardus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Gerardus*). T. II. P. IV. 164.
—— Dominus. T. III. P. I. 35.
—— Dominus. T. III. P. I. 134, 135.
—— (*Guyotus*). T. III. P. I. 141.
—— (*Saierus*). T. III. P. I. 184, 194, 201.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 9, 10.
—— (*Radulphus*). T. III. P. IV. 10.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 87.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. II. 91, 166, 167, 174, 175, 176, 181, 194, 198, 199, 200.
Rochfort (*Chalo de*). T. I. P. I. 35, 36.
—— (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 65.
—— (*Benedictus*). T. VI. P. II. 40.
—— Vicecomes (*Thomas Bolein*). T. VI. P. II. 88, 120.
—— Dominus (*Georgius*). T. VI. P. II. 160.
Rochefoucal Dominus *de la*). T. III. P. I. 134.
—— Comes. T. VI. P. II. 90.
Rochei (*Thomas de la*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 48.
Rochel (*Michael*). T. IV. P. I. 45.
Rochemadour (*Bernardus* & *Willielmus de*). T. I. P. III. 41.
Rechepot (Dominus *de la*). T. VI. P. II. 90.
—— Dominus. T. VI. P. III. 178.
—— (*Franciſcus de Montmorency*). T. VI. P. III. 182, 184, 188, 189.
Rocher (*Reymundus de*). T. I. P. I. 141.
Rocherii de Podio (*Johannes*). T. III. P. I. 178.
Roches (*Oliverus de*). T. I. P. IV. 136.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 71, 79, 127, 139, 145.
—— Dominus. T. V. P. IV. 55.
—— (*Miletus*). T. V. P. IV. 102.
Rocheſter (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 196.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 17, 20, 26.
Rocheſter. Pro Abbate reſtitutio Temporalium. T. IV. P. I. 136. Præbenda. T. VI. P. IV. 22.
Rochechouart (*Americus de*). T. III. P. IV. 41.
Rochette (*Robertus de la*). T. III. P. II. 37.
Rockingham, Foreſta in Comitatu Northamptoniæ: de Venatione ſervandâ. T. VI. P. IV. 33. T. VIII. P. III. 25.
Rockingham-Baylywick. Ballivatus ſic dictus. T. VIII. P. III. 26.
Rockland Sancti Petri (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 211.
Rockley (*Robertus*). Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 35. T. IX. P. II. 162.
Rocombe (*Willielmus*). T. IV. P. I. 61, 92, 182.
Rocourt (*Johannes*). T. III. P. I. 141, 168.
Roda (*Gerardus de*). T. I. P. I. 30.
Rodborne (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. II. 169.
Rodburne (*Thomas*). T. IV. P. II. 139. P. III. 88.
Rodegys (*Johannes*). T. IV. P. II. 25.
Rodemeratur (*Tylmannus de*). T. II. P. IV. 43.
Roden (*Honricus de*). T. III. P. II. 79.
Rodeneye (*Richardus de*). T. II. P. II. 4, 43, 51.
—— (*Walterus*). T. II. P. III. 187. T. VII. P. II. 177.
Roder (*Theodoricus*). T. III. P. IV. 22, 49.
Roderford (*Jacobus de*). T. V. P. III. 154.
Roderham (*Johannes de*). T. III. P. IV. 110.
Roderici (*Fernandus*). T. I. P. II. 72.
—— (*Egidius*). T. I. P. II. 214.
—— (*Menendus*). T. III. P. IV. 15.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 93.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 146, 166.
—— dictus *Trigeyro* (*Johannes*). T. V. P. I. 13.
—— Doctor. T. V. P. III. 118.
Roderigues (*Alfonſus*). T. IV. P. I. 131.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 198.
—— (*Nicholaus, Simon* & *Didacus*). T. VII. P. I. 5. Vide *Rodriges*.
Rodes (*Gerardus de*). T. I. P. I. 46, 53, 54.
—— (*Gerardus*). T. I. P. II. 156, 170, 199, 203.
—— Epiſcopus (*Bidan de Leon*). T. IV. P. III. 110.
—— (*Godfridus*), Miles. T. VIII. P. II. 7. Commiſſio ei directa in Comitatu Weſtrideing. T. VIII. P. II. 145.
Rodeford (*Johannes de*). T. III. P. IV. 169.
Rodier (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 94.
Rodigno. T. IV. P. IV. 11.
Rodington. Rectoria. T. VI. P. IV. 48.
Rodney (*Edwardus*)), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Edwardus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Rodolan. Prædicatores. T. I. P. II. 238.
Rodolphi (*Willielmus*). T. I. P. I. 31.
—— (*Philippus*). T. I. P. II. 43.
—— (*Robertus*). T. I. P. IV. 144.
Rodon (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194.
Rodriges (*Ferandus*). T. II. P. III. 161, 200.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 96. Vide *Rodrigues*.
Rodriket (*Ferandus*). T. II. P. III. 161.
Rods. Terræ quædam ſic vocatæ, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Rodulphus (*Nicholaus*), Diaconus Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Rodur (*Johannes*). T. II. P. I. 52.
Rodymburgh (*Silmanus*). T. II. P. IV. 202.
Roe (*Sigerius van*). T. IV. P. IV. 79.
Roeſt (*Katerina*). T. IV. P. I. 198.
Roffardi (*Arnaldus*). T. I. P. III. 43.
Roffenſis Epiſcopus (*Walterus*). T. I. P. I. 16.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. I. 28, 44, 141, 175. P. II. 28, 32.
—— (*Laurentius*). T. I. P. II. 35, 36, 38, 44, 57, 77, 79, 124.
—— Monachus T. I. P. I. 28.
—— Archidiaconus (*Willielmus*). T. I. P. II. 44, 77.
—— Epiſcopus (*Willielmus*). T. I. P. II. 146, 154, 155, 156, 202.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 208. P. III. 125, 154, 155. P. IV. 39.
—— (*T.*). T. I. P. IV. 94, 108.
—— (*H.*). T. II. P. II. 46.
—— (*H.*) T. II. P. II. 79, 123, 149, 156, 187. P. III. 120.
—— (*H.*). T. II. P. IV. 36, 50, 180, 191. T. III. P. I. 100, 131.
—— Prior (*Johannes*). T. II. P. IV. 170, 171, 180, 181. T. III. P. I. 48.
—— Epiſcopus (*Johannes*). T. III. P. I. 138, 139, 159.
—— (*W.*). T. III. P. II. 49.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 86.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 20, 63, 83, 97, 98, 173. P. IV. 13.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 55, 70.
—— Prior. T. III. P. III. 83.
—— Epiſcopus (*J.*). T. III. P. IV. 196. T. VI. P. I. 11, 16, 17, 27, 34, 44, 58, 61, 92.
—— (*R.*). T. IV. P. I. 113, 169.
—— (*R.*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 139, 141, 146, 152, 154, 161, 169. 200. P. IV. 166, 176.
—— (*W*). T. IV. P. IV. 176, 181, 183, 186, 187. T. V. P. I. 2, 3, 9, 12.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 17.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 77, 78, 100, 101, 105.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 132, 145, 155. P. II. 98, 111.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 129.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 162, 170, 172. P. III. 5, 14, 15.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 24, 25.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 71, 72, 73, 126.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 41.
—— (*Edmundus*). T. V. P. IV. 56.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 129, 135, 136.
—— (*Richardus*). T. V. P. IV. 207.
—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 6, 93.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 119, 219, 222. P. III. 4, 22.
—— (*Nicholaus Heath*). T. VI. P. III. 41, 90.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 103.
—— (*Henricus*). T. VI. P. III. 110, 111, 113, 162.
—— (*Nicholaus Ridley*). T. VI. P. III. 162, 163, 168, 170, 174, 186.
—— (*Johannes Ponet*). T. VI. P. III. 192, 193, 197.
—— (*Johannes Story*). T. VI. P. III. 200.
—— (*Mauritius*). T. VI. P. IV. 19, 23.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 96, 99, 115, 138, 145, 146, 147, 161.
—— (*Johannes Peerſe*). T. VI. P. IV. 166, 170, 171, 172, 174.
—— (*Richardus*), T. VII. P. II. 169, 176.

—— (*Johannes*). T.VII. P.IV. 38, 82.
—— Vicecomes (*Robertus*). T. VII. P.II. 183, 184, ad 188.
Roffenſis Epiſcopatus. Eccleſia, *&c.*T.I. P.I. 28, 29. Caſtrum Eccleſiæ Cantuariæ ſpectans. P.II. 53. De Proviſione. T.III. P. II. 86. De Temporalium reſtitutione. T.III. P. III. 20. P.IV.52. Pro Epiſcopo in Ambaſſiatâ. T.V. P.I. 105. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.V.P. III. 15. De Cuſtodiâ Temporalium. T.V. P.III.71. De Fidelitate Epiſcopi recipiendâ. 71. Pro Epiſcopo de cuſtodiâ Temporalium Herefordiæ. 71. Pro Johanne Hilſey Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.VI. P.II. 220. De licentiâ eligendi Epiſcopum, de Aſſenſu Regis pro Nicholao Hethe Epiſcopo. P.III. 41. Pro eodem de reſtitutione Temporalium. 41. Pro Epiſcopo Pardonatio & cuſtodia. 90. De licentiâ eligendi. T.VI. P.III. 108. Pro Henrico Holbeche Epiſcopo Regius Aſſenſus & Significavit. 110. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 111. Pro eodem Conceſſio Cuſtodiæ Temporalium. 111. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. De licentiâ eligendi. 163. Pro Nicholao Rydley Epiſcopo Regius Aſſenſus. 163. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 163. Pro eodem Conceſſio. 163. De Collatione Epiſcopatûs pro Johanne. 192. Significavit pro eodem. 192. Pro Johanne Epiſcopo Commenda. 193. Pro Johanne Store, collatio Epiſcopatûs. 200. Pro eodem Significavit. 200. De licentiâ eligendi. P.IV. 19. Significavit. 19. Reſtitutio Temporalium. 23. Licentia eligendi. 94. Significavit. 96. Reſtitutio Temporalium. 99. Licentia eligendi. 146. Significavit. 147. Reſtitutio Temporalium. 147. Licentia eligendi. 166. Significavit. 166. Reſtitutio Temporalium. 170. Decanatus Sarum conceſſus Epiſcopo Roffenſi. 171. Præbenda. T.VI. P.IV. 22. Archidiaconatus. 92. Præbenda. 166, 171.
Rogate. Rectoria. T.VI. P.IV. 9, 102.
Roge (*Galfridus de la*). T. III. P.II. 93.
Roger, Frater Eleemoſinarius. T. I. P.I. 60.
—— Filius H. Comitis de Bigod. T. I. P. I. 95.
—— Capellanus Regis. T. I. P. III. 101.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 194.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 179.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 131, 147. P. IV. 94.
—— (*Guillielmus* & *Petrus*). T.V. P.IV. 102.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 165.
—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 46.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 49.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 66, 70, 76.
—— (*Daniel*). T.VII. P.I. 177, 203.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 13.
Rogeri (*Robertus* Filius). T.I. P. I. 30.
—— (*R.*). T.I. P.II. 154, 155, 199, 203, 221. P.III. 17, 86, 98, 130, 168, 186, 188, 203.
—— (Dominus *de Clavering*). T.I.P.IV.5.
—— (*Radulphus de Tauny*). T. I. P.II. 155. P.III. 17.
—— *de Cluny*. T.I. P.II. 203.
—— *Simon*). T.I. P.II. 199.
—— (*Raymundus*). T.I. P.III. 10, 12.
—— (*Johannes*). T.I. P.III. 85.
—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 108, 128, 138, 144.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 201.
Rogerii de Benit (*Bernardus*). T. I. P. II. 214.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 168.
Rogerio (*Eudo* & *Guill. de*). T.II. P.IV. 105.
Rogers (*Franciſcus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T.VIII. P.II. 10.
—— (*Edwardus*). T.VIII. P.II. 14.
—— (*Edwardus*) deputatur ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Chriſtopherus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam Sancti Petri in Balliolo, Diœceſis Oxoniæ. T.VII. P.II. 30.
—— (*Johannes*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Glamorgan. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
—— (*Humphridus*). Conceſſio ei facta Officii Rememoratoris primorum Fructuum & Decimarum in Scaccario. T.VIII. P.IV. 61.
—— (*Jacobus*), Filius Humphridi. Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 61.
Rogers (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Blackmeare, Diœceſis Herefordienſis. T. VIII. P. IV. 121.
—— (*Brianus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P.II. 36.
—— (*Jacobus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.II. 87.
—— (*Thomas*), Generoſus, obtinet Officium Clerici ad ſcribendum & conficiendum omnia Brevia de *diem clauſit extremum*, &c. T.IX. P.II. 87.
—— (*Jacobus*). Conceſſio ei facta Officii Rememoratoris primorum Fructuum & Decimarum in Scaccario. T. IX. P. II. 137.
—— (*Humphridus*) conſtituitur Cuſtos Logeæ de Harleton, cum Ambulatione eidem Logeæ pertinente, infra magnum Parcum de Richmond. T.IX. P.III. 88.
—— (*Jacobus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P.III. 88.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.III. 104.
Rogerſone (*Willielmus*). T. III. P.I. 121.
Rohan Vicecomes (*Alanus de*). T. III. P. I. 94.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 106.
—— Vicecomitiſſa (*Johanna*). T. IV. P. I. 39.
—— (*Carolus*). T.IV. P.III. 182, 184.
—— Vicecomes (*Alanus*). T. IV. P. III. 182, 183, 184.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 125, 134.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 134.
Rohi (*Lucas*). T.VII. P. II. 200.
Roia (*Burchardus de*). T.I. P.I. 38.
Roicheforth (*Guido de*). T.III. P.I. 165.
Roiffyn (*Robertus*). T. III. P. II. 146.
Roil (*Hel.*). T.V. P.I. 80.
Roillart (*Robertus*). T.IV. P.III. 14.
Roillet (*Galfridus*). T.I. P.I. 37.
Roilloy (*Johannes*). T.I. P.I. 35.
Roincundebi Terra. T.I. P.I. 124.
Roiſo (*Conradus*). T.V. P.I. 36.
Roiſſen (*Pagani* Filius). T.I. P.I. 40.
Roke (*Gaillardus de*). T.I. P.I. 141.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 141.
Rokeburgh. T.I. P.III. 151, 159.
Rokeby (*Thomas*). T.IV. P.II. 163.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 112, 120.
Rokeford. Caſtrum. T.I. P.II. 178.
Rokel (*Johannes*). T.III. P.III. 112.
Rokele (*Richardus de la*). T.I. P.II. 114.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 2.
—— (*Gilbertus*). T.III. P.III. 94.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 124.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 125.
Rokerio (*Roſtandus de*). T.I. P.IV. 131.
Rokesby (*Thomas de*). T.II. P.II. 198.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 18, 146, 206, 208. T.III. P.I. 1, 2, 115, 117, 118, 119.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 10.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 131, 174.
Rokeſeley (*Gregorius de*). T.I. P.II. 240.
—— (*Richardus*). T.I.P.IV.95, 111, 114, 118. T.II. P.I. 37.
Rokewode (*Johannes*). T.III. P.III. 39, 195.
Rokyng. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Rokyngham (*Johannes de*). T. III. P. I. 187, 192.
Roys (*Thomas*). T.IV. P. III. 36.
Roland (*Johannes*). T.IV. P.II. 130.
Rolandi (*Johannes* Filius). T.I. P.IV. 82.
Rolandyn (*Johannes*). T.IV. P.I. 66, 76.
Rolbays (*Alardus*). T.I. P.IV. 23.
Roldſton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T.VIII. P.II. 167.
Rolet (*Matthæus*). T.V. P.IV. 97.
Rolf (*Thomas*). T.IV. P. IV. 176.
—— (*Robertus*). T.VI. P.II. 73.
Rolfes (*Henricus*). T.III. P.III. 194.
Rolin (*Johannes*). T.IV. P.IV. 49.
—— (*Anthonius*). T.V. P.IV. 86.
Roll, (*Henricus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Samuel*), Miles. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Henricus*), Miles. T.VIII. P.II. 34.
Rolland (*Fredericus*). T.I. P.I. 165.
Rollant (*Johannes*). T.II. P.III. 63, 64.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Rolle (*Robertus*). T.VI. P.IV. 157, 158.
—— (*Samuel*), Miles. T.VIII. P.I. 180.
Rolleſton (*Thomas de*). T.II. P.II. 188.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 44, 105, 151, 157. T.V. P.I. 37.
—— (*Robertus*). T. V. P. I. 131, 135, 137.
—— (*Henricus*). T.V. P.III. 56.
—— (*Simon*). Conceſſio ei facta Officii Regiſtrarii Principalis Materiarum ſpiritualium. T.IX.P.I. 77.
Rollo. T.VII. P.I. 208.
Rollock (*Robertus*). T.VII. P.I. 129.
Rollocke (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Scopwicke, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 255.
Rolſon (*Johannes*). T.IV. P.IV. 113.
Rolſton. Rectoria. T.VI. P. IV. 9. Vicaria. 49.
Rolt (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Officii Scrutatoris in Portu Ceſtriæ. T.IX. P.II. 137.
Rolteman (*Hildebrandus*). T.VII. P.I. 195.
Roly (Dominus *de*). T.III. P.I. 136.
Roma. Mercatores Romani. T. I. P. II. 16. De Urbe captâ per Regem Neapolitanum. T.IV. P. II. 45. Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum ſuper quocunque Fœdere, Urbe direptâ per Cæſarianos & Papa captivato, pro reſarciendâ Romanæ Sedis Dignitate. T.VI. P.II. 80. Pro Mercatoribus. 84. De cuſtodiâ Hoſpitali Sancti Thomæ Martyris in Urbe Johanni Borobryge per Regem Angliæ conceſſi. 173. Vide *Romana Curia*.
Romaigniâ (*Gregorius de*). T.I. P.I. 104.
—— (*Henricus de*), T.III. P.II. 101.
Romana Curia vel *Eccleſia*. Appellationes. T.I.P. I. 6. Ad Papam reſcriptum minatorium. 9. Annuus cenſus pro Angliâ & Hiberniâ. 117, 130, 151, 158. P.II. 67. Procuratores. P.I. 70. Oppreſſiones. 166. P.II. 7, 25, 65. Annuus Cenſus. P.IV. 160. T. II. P. I. 123. Petri Denarii. 146. Annuus Cenſus. 178. P.II. 54. Romanæ Sanctæ Eccleſiæ Vicecancellarius Michael de Tholosâ. T. I. P. II. 104. Annuus Cenſus. 157, 169, 174, 195, 228, 236. P. III. 25, 56. P.IV. 2. Oppreſſiones. T.II. P. I. 140. Exactiones. 156. Abuſus. 158. Contra Abuſus. 172. Penſiones. 179, 181. Pœnitentiarii. 197. Uſurpationes. P. II. 9, 18. Gravamina. 51, 53, 54 Vide *Bullæ* cenſura. 158. P. III. 42, 44, 69, 95. Scandalum. P. II. 195. De litibus. P.III. 7. De vexationibus. 19, 21, 28. De Novitatibus. 54. De non proſequendo ibidem. T.III. P.IV. 188. Pro Procuratore Regis. T.IV. P. II. 31. De non divertendo ad. 56. De Procuratore. 80. De recipiendo ad gratiam. P.III. 107. De Sacramentis recipiendis. 159. De Procuratore conſtituto. P.IV. 85. De Procuratore conſtituto, Willielmo Babyngton. T. V. P.II. 8. Vincentio Clement. 60. Roberto Flemyng. 62. Franciſco de Copinis. 106. De Poteſtate uſurpatâ. T. VI. P. IV. 180. Super Periculis à Romano Pontifice. T.VII. P.I. 35. Super injuriis per Papam illatis. 120. Vide *Roma*.
Romanacii (*Johannes*). T. I. P. II. 31.
Romanby (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Romandiolâ (*Albertus de*). T. I. P. I. 134.
Romani Sancti Parochia, Terra & Tenementa. T.I. P.II. 193.
Romanino (*Petrus de*). T.I. P.III. 42.
Romanis (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 38.
Romano Sancto (*Arnaldus de*). T.I. P. I. 148.
—— (*Artaldus*). T. I. P.I. 193. P.II. 29, 30.
Romanorum Rex, vel Imperator. Otho. T. I. P.I. 37, 41, 42, 43. Ricardus. P. II. 24, 25, 26, 38, 44. Cum Franciâ Confœderatio. P.I. 34. P.II. 145, 146, 161, 169, 170, 171, 178, 190, 225. P.III. 131, 133. Confœderatio. 138, 139, 140. Tractatus. 166. Treuga. 167. Coronatio. P. IV. 204. Imperator. T.II. P.I. 35. De Pace cum Rege Siciliæ. 46. De Confœderatione. T.II. P.III. 184. De Papam adeundo. 185. De veniendo in auxilium. 185. De Tractatu. 191. Super Alligantiis. 195. De Tractatu. P.IV. 26. Contra Papa obſtrepit. 37. De conventionibus. 50. De Matrimonio negat & de ligando ſe cum Franciâ. 103. De Tractatu. 174, 178, 190. T. III. P. I. 46. Cum Imperatrice. 59, 62, 64, 87. In Angliâ. 77. De Coronatione. 109. Ad Imperatorem. 123. Super Negotiis Franciæ & Brabantiæ. 131. De Tractatu ſuper Matrimonio. T.III. P. IV. 194, 196.

Romanorum Rex. Tractatus inter Primogenitum Filium Imperatoris & primogenitam Filiam Regis. T. III. P. IV. 197. Conventiones ſuper Sponſalibus. T. IV. P. I. 5. Obligationes ſuper Dotalitio. 8. Confirmatio Tractatûs Matrimonii. 11. De Matrimonio prædicto. 11. De ſecuritatibus. 12. De ſolutione & receptione Dotis. 13, 20, 21. De viagio Blanchiæ ad Alemanniam. 22, 23. De Doralitio Blanchiæ. 24. Matrimonii inſtrumentorum deſcriptio. 24. De Tractatu. 20. Ratificatio Confœderationum & de Pace Treceníi per eundem approbatâ. P. III. 186. De Tractatu. P. IV. 140. De Ambaſſiatâ verſus. 169. De Tractatu pro Ducatu de Luſenburg. 38. Cum eodem pro Delphinatu. 38. Inſtructiones in Ambaſſiatam ad Regem Romanorum & Principes Germanos. 45. De Tractatu cum Rege. 48. Super Ambaſſiatâ. 63. Pro Cardinali Angliæ verſus Regem. 190, 191. De Bello cum Rege Franciæ. T. V. P. III. 175. Pro Ambaſſiatoribus de conductu. 182. De Tractando. 182. Tractatus cum Duce Auſtriæ ſuper intercurſu. 182. Ratificatio inde. 183. Pro Ambaſſiatoribus. 188, 189. De tractando. 195. Tractatus Amicitiarum. 198. Commiſſio Regis ad tractandum. P. IV. 10. Liga Italica. 107. Conventiones cum Rege ſuper Bello inferendo contra Carolum Franciæ. 12. Super Bello prætacto. 13. De Rege in Ordinem Garterii eligendo. 14. Conventio de Bello inferendo ut ſupra. 15. Super Conventionibus de Articulis modificandis. 14. Tractatuum ſuperiorum confirmatio 16. Confirmatio modificationum. 16. Proclamatio inde. 17. Pro Magnatibus. 26. Pro defenſione Regis, nunc Ducis Britanniæ. 27, 28, 30. Pro Domino de Egmond Locumtenente Regis in partibus Hollandiæ. 42. Pro Bernardo Athelman Doctore, Regi Angliæ à Rege transmiſſo. 47. De tractando cum Maximiliano & Philippo Duce Auſtriæ. 69. De tractando cum Maximiliano. 133. Appunctuamentum cum dicto Rege de non receptando Rebelles. 133. Commiſſio Maximiliani Regis ad tractandum. T. V. P. IV. 173. Tractatus ſuper intercurſu Mercatorum. 174. De ſubſidio per Regem Angliæ conceſſo contra Turcas. 175. Tractatûs de intercurſu ratificatio per Regem. 180. Tractatûs de Transfugis non recipiendis ratificatio per Regem. 177. Acquietantia Regis pro 10000 l. receptis à Rege Angliæ pro Guerris contra Turcas. 179. De intercurſu Mercium confirmatio Regis Angliæ. 180. De Pace & Amicitiâ ratificatio Regis Angliæ. 180. Poteſtates per Regem Angliæ, ad exigendum juramentum à Rege, de Tractatu Amicitiæ perimplendo, & de admittendo dictum Regem in Ordinem Garteriæ. 185. De diſpenſando cum dicto Rege ſuper obſervantiâ quorundam ſtatutorum Ordinis prætacti. 186. Tractatus de intercurſu. 237. Tractatûs Matrimonialis pro Filiâ Regis Angliæ cum Principe Hiſpaniarum confirmatio per Regem. 239. Confirmatio Tractatûs Amicitiæ per Regem. 246. Vide *Imperator*.
—— Rex (*Philippus*). T. I. P. I. 34.
—— (*Otho*). T. I. P. I. 37, 38, 41, 42.
—— (*Fredericus*). T. I. P. I. 64.
—— (*Conradus*). T. I. P. I. 182.
—— (*Richardus*). T. I. P. II. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 38, 39, 43, 44, 50, 92, 98, 99, 101, 103, 109, 114, 115, 117, 118.
—— (*Alfonſus*). T. I. P. II. 72.
—— (*M.*). Soror Conradi. T. I. P. I. 182.
—— Rex (*Richardus*). T. I. P. II. 189.
—— (*Adolphus*). T. I. P. III. 131, 138, 139, 140, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 166, 167, 170, 171, 174, 180, 181, 186, 189, 190, 192, 199. P. IV. 78, 79.
—— (*Aubertus*). T. I. P. IV. 25, 29.
—— Imperator (*Fredericus*). T. I. P. IV. 207.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 35, 46.
—— Rex (*Richardus*). T. I. P. IV. 191. T. II. P. II. 63.
—— Imperator (*Ludovicus de Bavariâ*). T. II. P. IV. 6, 26, 37, 50, 53, 104, 105, 174, 190.
Romanorum Imperator (*Carolus Quartus*). T. III. P. I 46, 109, 123.
—— Imperatrix (*Margareta*). T. III. P. I. 59, 62, 64, 66, 75, 77, 86, 95, 130.
—— Imperator (*Ludovicus*). T. III. P. III. 101.
—— (*Carolus*). T. III. P. III. 111, 152.
—— (*Anna* Filia Caroli). T. III. P. III. 147, 148, 149, 151, 154, 155, 156, 157, 167, 168, 169, 175. P. IV. 90.
—— (*Eliz.* Mater Annæ). T. III. P. III. 110, 114.
—— (*Katerina* Filia Ludovici). T. III. P. III. 101.
—— Rex (*Wenſeſlaus*). T. III. P. III. 101, 110, 111, 113, 115, 116, 118, 119, 129, 131, 134, 137, 141, 148, 152, 200. P. IV. 40, 45, 52, 75, 78, 95, 98, 99, 116.
—— Imperator (*Wenceſlaus*). T. III. P. IV. 130, 143.
—— Rex (*Rupertus*). T. III. P. IV. 194, 196, 197. T. IV. P. I. 5, 7, 11.
—— (*Ludovicus* Filius). T. III. P. IV. 194. T. IV. P. I. 11, 13, 20, 21, 23, 24, 26, 131.
—— Rex. T. IV. P. II. 62, 65, 86.
—— (*Sigiſmundus*). T. IV. P. II. 91, 93, 128, 154, 156, 157, 158, 160, 165, 166, 169, 171, 174, 177, 179, 180, 189, 192, 195. P. III. 16, 28, 32, 33, 34, 44, 45, 59, 81, 100, 120.
—— Imperator (*Carolus Quartus*). T. IV. P. II. 93.
—— Rex (*Sigiſmundus*). T. IV. P. III. 186. P. IV. 29, 38, 45, 48, 140, 187. T. V. P. I. 11, 18, 78.
—— (*Fredericus*). T. V. P. I. 103, 109.
—— Imperator. T. IV. P. IV. 63.
—— Rex. T. V. P. I. 147.
—— (*Wenceſlaus*). T. V. P. III. 15.
—— Imperator (*Fredericus*). T. V. P. II. 58.
—— Imperator. T. V. P. III. 66.
—— (*Fredericus*). T. V. P. III. 75, 140.
—— Rex. T. V. P. III. 175.
—— (*Maximilianus*). T. V. P. III. 182, 183, 188, 189, 195, 198, 201. P. IV. 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 27, 29, 30, 47, 48, 69, 106, 133, 148.
—— Rex (*Maximilianus*). T. V. P. IV. 172, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 185, 237.
—— modo Imperator. T. V. P. IV. 239, 246, 250, 257, 258, 259, 261, 263, 265. T. VI. P. I. 1, 4, 37, 40, 43, 51, 81, 117, 120, 125, 126, 127, 133, 140, 146, 147.
—— Imperator (*Carolus Quintus*). T. VI. P. I. 183, 197, 198, 203, 204, 205, 207.
—— (*Carolus Quintus*). T. VI. P. II. 7, 22, 56, 75, 76, 78, 80, 83, 85, 94, 103, 112, 121, 122, 129, 139, 140, 143, 150, 172. P. III. 86, 89.
—— (*Ferdinandus* Frater). T. VI. P. II. 22, 56.
—— Imperator (*Maximilianus*). T. VI. P. II. 150.
—— Imperator (*Carolus*). T. VI. P. III. 99, 118, 122, 137, 145, 153. P. IV. 20, 26.
—— (*Ferdinandus*). T. VI. P. IV. 123.
—— Rex (*Maximilianus*). T. VI. P. IV. 123.
—— Imperator. T. VII. P. I. 34.
—— (*Carolus*). T. VII. P. I. 40, 102.
—— (*Radulphus*). T. VII. P. I. 120, 123, 125, 147, 149, 168, 171, 180. P. II. 42, 78, 137.
—— (*Matthias*). T. VII. P. II. 198.
—— Imperator (*Ferdinandus*). T. VII. P. III. 199, 229, 252. P. IV. 49.
—— Pontifex (*Gregorius*). T. VII. P. I. 73.
—— (*Clemens Septimus*). T. VII. P. II. 67.
Romans (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 53.
Romayn (*Robertus*). T. II. P. II. 27.
—— (*Bernardus*). T. II. P. II. 47.
—— (*Petrus*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Robertus*). T. V. P. I. 38.
Rombor. Monaſterii ſuppreſſio. T. VI. P. II. 96.
Rome (*Johannes*). T. III. P. IV. 149, 160.
Romegniera (Dominus *de*). T. II. P. III. 9.
Romei (*Jacobus*). T. I. P. II. 36, 38.
Romei (*Bartholomæus*). T. I. P. III. 42.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 90.
Romeſcy (Manerium de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 57.
Romeyn (*Johannes de*). T. I. P. II. 119.
Romford (*Gaudon de*). T. I. P. I. 40.
Romgnan (*Beruart*). T. III. P. I. 135.
Romin (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Romiton. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Romney-Marſh. Commiſſio directa Ballivo, Juratis & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Romo (*Thomas*). T. I. P. III. 41.
Romorgny (*Johannes*). T. III. P. IV. 136, 143, 144, 150, 151, 200. T. IV. P. I. 2.
Rompir (Dominus). T. VII. P. I. 149.
Rompſe Comes (*Engelradus*). T. IV. P. I. 7.
Romſay (*Alexander de*). T. IV. P. IV. 101.
Romſey. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Romwort (*Henricus*). T. IV. P. II. 139.
Romylo (*Stephanus*). T. III. P. I. 19.
Rondelſham. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 150.
Rondon (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
Rondeun (*Willielmus de*). T. III. P. II. 70.
Roney Comes (*Robertus de*). T. III. P. I. 72, 73, 94.
Ronowe (*Nicholaus*). T. V. P. II. 26.
Ronymano Dominus (*Bernardus de*). T. II. P. II. 174.
Ronyngham (*Petrus de*). T. II. P. IV. 105.
Rood (*Edwardus*), Clericus, obtinet Vicariam Eccleſiæ de St. Ellins in Abbingdon, cum Capellis de Radley & Droyton annexis, in Comitatu Berks & Diœceſi Sarum. T. IX. P. III. 40.
Rooding Alta (Rectoria de), in Diœceſi Londondienſi. T. IX. P. II. 212.
Rooke (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 159.
Rookes (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 92.
—— (*Georgius*), Mercator Londinenſis. T. VIII. P. II. 114. Commiſſio ei directa ad tractandum cum Regibus, Principibus, Gubernatoribus, &c. in partibus Barbariæ. T. VIII. P. II. 114.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Scrutatoris in Portu Sandwici, in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. III. 222.
Rooſelin (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Roper (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, primus Lector in Univerſitate Oxonienſi. T. VIII. P. II. 191.
Ropere (*Johannes*). T. III. P. III. 70.
—— (*Henricus*). T. III. P. III. 83, 133.
Roqua Forta (*de la*). T. I. P. III. 134.
Roquegny (*Richardus de*). T. IV. P. III. 85.
Roreby (*Johannes de*). T. I. P. I. 47.
Rorthiven (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 101, 109, 111, 113, 112, 115, 118, 128, 130.
Ros vel *Roos* (*Robertus*). T. I. P. I. 50, 55, 56, 58, 71, 75, 81, 89, 94. P. II. 5, 57, 83, 92.
— (*W.*). T. I. P. I. 131. P. II. 83.
— Comes. T. I. P. I. 131. P. II. 37.
— (*Willielmus*). T. I. P. II. 155, 199, 203, 221. P. III. 86, 88, 89, 94.
— (*Petrus*). T. I. P. II. 156, 203.
— (*Robertus*). T. I. P. II. 209. P. III. 102.
— (*Godfridus*). T. I. P. III. 183.
— (*Iſabella*). T. I. P. III. 131.
— (*Willielmus de Belvere*). T. I. P. III. 17.
— *de Elmelyn*. T. I. P. III. 86.
— *de Ingmanthorp*. T. I. P. III. 130, 131.
— *de Hamlak*. T. I. P. IV. 5, 48.
— (*Robertus de Werk* & *Margareta* Uxor). T. I. P. II. 156, 203. P. III. 86, 128.
— Comes (*Willielmus*). T. I. P. II. 226. P. III. 94, 95, 96, 97, 98, 104, 105, 106, 111, 112, 113, 129, 132, 149, 183.
— Comitiſſa. T. I. P. III. 164.
— (*Willielmus de Hemlake*). T. I. P. IV. 108, 118, 124, 144, 149, 150. T. II. P. I. 59, 147, 166. P. II. 14, 18, 26, 47, 72.
— Comes. T. I. P. IV. 119.
— (*Hugo* Filius). T. I. P. IV. 119. T. II. P. II. 74.
— (*Johannes*). T. II. P. I. 106, 133.
— (*Gilbertus*). T. II. P. II. 10.
— (*Willielmus de Hamelak*). T. II. P. II. 107, 108, 121, 123, 130, 169, 175, 186, 203. P. III. 36, 37, 96, 187.
— *de Ingmanthorp*. T. II. P. II. 178, 179.
— (*Johannes*). T. II. P. II. 187. P. III. 158, 171.
— (*Godfridus*). T. II. P. III. 124.
— (*Robertus*). T. II. P. IV. 23.
— (*Johannes*). T. II. P. IV. 35.

Ros (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 48, 68, 136, 139.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 101.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 73.
—— Comes. T. III. P. I. 99.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 41, 88.
—— (*Margeria*), T. III. P. II. 42.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 70, 75.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 96.
—— Dominus (*Thomas*). T. III. P. III. 20, 60, 165.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 70, 184. P. IV. 4, 46, 60, 61, 68, 70.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 123, 150, 151.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 101, 124.
—— Dominus (*Willielmus*). T. III. P. IV. 196. T. IV. P. I. 36, 57, 63, 68, 106, 116. P. II. 18.
—— (*Beatrix*). T. III. P. IV. 189.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 56. P. III. 169.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 100. P. III. 139.
—— (*Robertus*). T. IV. P. III. 51.
—— Dominus (*Johannes*). T. IV. P. IV. 19, 86.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 120, 162.
—— (*Robertus*). T. V. P. I. 100, 101, 108.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 102.
—— (*Robertus*). T. V. P. I. 112, 130, 140, 186, 189, 191. P. II. 3, 4, 7.
—— Comes (*Johannes de Liſle*). T. V. P. II. 18, 37, 50, 74, 89, 104, 107, 108, 113.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 61.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 71, 72, 182. P. IV. 25, 29, 33, 37.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 152, 169, 192. P. IV. 65, 68.
—— Dux. T. V. P. IV. 29.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 198.
—— (*Ninianus*). T. VI. P. I. 102.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 204. P. III 97.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 207.
—— (*Ninianus*). T. VI. P. II. 215.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 144, 184.
Roſat (*Petrus de*). T. I. P. II. 24.
Roſcarrocke (*Carolus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
—— (*Willielmus*), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Roſcelli (*Thomas*). T. I. P. I. 120.
Roſcelynt (*Petrus*). T. I. P. III. 130, 131.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 177. P. III. 53.
Roſe (*Johannes*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 84, 113.
Roſecrother. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Roſel (*Willielmus de*). T. II. P. II. 119, 178.
Roſclay (*Emericus* & *Andreas*). T. IV. P. II. 18.
Roſerii (*Stephanus*). T. III. P. I. 178.
Roſeles (*Galfridus de*). T. II. P. I. 51.
Roſelli (*Johannes de*). T. I. P. IV. 140. T. II. P. I. 84.
Roſenerarus (*Johannes*). T. V. P. I. 117.
Roſensparr (*Olaus*). T. VII. P. II. 191.
Reſes (*Bernardus*). T. V. P. IV. 205.
Roſeyo (*Girardus de*). T. IV. P. IV. 76.
Roſio (*Leonardus de*). T. III. P. II. 176.
—— (*P.*). T. III. P. IV. 105.
Roſlare (*Rumbaldus*). T. V. P. I. 28.
Roſſale (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
Roſſay (*Johannes de*) T. IV. P. II. 111.
Roſſe (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 40, 43, 45, 48.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 52, 74.
—— (*Godefridus*). T. IV. P. II. 68. P. III. 4, 66.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 45, 55.
—— Comes. T. IV. P. II. 40, 45, 60.
—— (*Noffre*). T. III. P. III. 49.
—— (*Harvey de*), Baro de Kydbrooke, T. VIII. P. II. 243.
—— (*Alexander*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Omnium Sanctorum in Villâ Southampton, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. II. 249.
—— (*Jacobus*). Conceſſio ei facta Officii Conſtabularii Caſtri de Launceſton, ſive Dunheved, in Comitatu Cornubiæ, T. IX. P. II. 206.
Roſſenach (*Warenus de*). T. I. P. I 34.
Roſſenet (*Philippus de*), & *Elizabetha* Uxor. T. I. P. III. 164.
Roſſenſis Epiſcopus (*R.*). T. I. P. II. 210. P. III. 66, 98, 104, 111. P. IV. 39.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 105.
—— (*Alexander*). T. V. P. I. 125, 130, 133.
—— (*J.*). T. V. P. I. 163, 188.
—— (*Henricus*). T. V. P. III. 29.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 208.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. II. 215.
Roſſignato (*Guirandus de*). T. II. P. I. 145.
Roſſignol (*Noel*). T. V. P. IV. 97.
Roſſilion Archidiaconus (*G. de*). T. I. P. I. 183.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 43.
Roſſin (*Willielmus*). T. IV. P. II. 133.
Roſtaing (*Petrus*). T. VI. P. II. 42.
Roſtandi (*Guillielmus*). T. II. P. III. 44.
Roſtandus. T. I. P. I. 168.
—— Capellanus. T. I. P. I. 194, 195, 196. P. II. 9, 11, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 26, 29, 30, 33, 35, 36, 37, 41, 44, 48, 49.
Roſteleye (*Willielmus*) T. II. P. III. 113, 117.
Roſterven (*Johanna*). T. III. P. I. 94.
Roſty (*Semerus*). T. III. P. I. 91, 93.
Roſwell (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 130.
Roſyngborbe (*Hans*). T. IV. P. I. 190.
Roſyth Cours. T. IV. P. II. 17.
Rotberti (*Augerius*). T. I. P. III. 35.
Rotchford (*Henricus*), Vicecomes. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Rote (*Johannes*). T. VI. P. IV. 8.
Rotel Seneſchallus (*Ern. de*). T. I. P. I. 51.
Roteland Comitatus. Wyſſenden reddit 4l. de Firma 50. acr. Terræ 16 s. T. I. P. IV. 128.
Rotelandiæ Comes (*Edwardus*). T. III. P. IV. 48, 71, 80, 99, 108, 111, 112, 124, 126, 129.
—— (*Edwardus*). T. III. P. IV. 132, 135, 150, 182. T. IV. P. I. 4, 6, 12, 14, 21.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. II. 120.
—— (*Edwardus*). T. V. P. II. 93, 94, 97, 99.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 120, 166. P. III. 4.
—— (*Henricus*). T. VI. P. III. 138. P. IV. 67, 112.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 185.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. II. 12, 40, 169.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 190. P. IV. 23, 61.
Rotenay (Dominus *de*). T. II. P. III. 164.
Roth Marati (*Donenaldus*). T. I. P. IV. 15.
Rothe (*Chriſtoferus*). T. V. P. II. 34.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 71.
Rothel (*Johannes*). T. II. P. III. 26.
Rothelanenſes Burgenſes quieti à Theoloniis. T. I. P. II. 238.
Rothelanus Prior. T. I. P. II. 165, 175.
—— (*S*). T. I. P. II. 233, 236, 237, 238.
Rothalace, ſive *Rowndhay* (Parcus de). in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II 59.
Rothelier Dominus (*Gerard de*). T. I. P. III. 70.
Rothelye (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 39.
Rothenale (*Johannes*). T. IV. P. II. 125, 139, 150, 167.
Rotheram Eborum Comitatûs pro Simone Clarkſon, de licentiâ prædicandi. T. VI. P. III. 73.
Rotheram (*Thomas Atwood*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ickleford cum Pyrton, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 93.
Rothereſton (*Willielmus de*). T. III. P. III. 107.
Rotherfeild-Gray (Manerium de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Rotherfield Poppord (Rectoria de), in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P. II. 213.
Rotherford (*Richardus de*). T. III. P. IV. 150, 191.
Rotherici (*Griffinus* Filius). T. I. P. I. 136.
—— (*Alang*). T. I. P. II. 228.
Rothers Comitis Filius (*Johannes Liſle*). T. VI. P. III. 97.
Rothes (*Brandum de*). T. III. P. II. 24.
Rotheſay Dux (*David de*). T. III. P. IV. 147, 148, 150, 151, 152, 156, 161. T. IV. P. I. 56, 68, 71, 77. P. II. 12.
—— Duciſſa (*Elizabetha*). T. IV. P. I. 194.
Rotheſi (*Ludovicus de*). T. I. P. II. 216.
Rhotevan (*Willielmus de*). T. I. P. III. 103.
Rothewell (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 130.
Rothewell. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Rothiers. T. VII. P. I. 103.
Rothing (*Richardus de*). T. II. P. I. 128.
Rothirferth (*Jacobus* & *Nicholaus*). T. V. P. II. 19, 37.
Rothomagenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 31, 155. P. II. 174, 175. P. IV. 72, 73. Fidelitas. P. IV. 118. T. II. P. I. 20. P. II. 4, 22. De Terris liberandis. P. II. 175. P. III. 4. Pro Archiepiſcopo ſuper adminiſtratione Epiſcopatûs Elienſis. T. V. P. I. 53, 55, 56, 66, 67.
Rothomagenſis Archiepiſcopus (*R.*). T. I. P. I. 9, 13.
—— (*Walterus*). T. I. P. I. 21, 29, 33.
—— (*Odo*). T. I. P. I. 155.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. II. 174, 175.
—— (*B.*). T. I. P. IV. 72, 73, 74.
—— (*Bernardus*). T. I. P. IV. 118.
—— (*Egidius*). T. II. P. I. 20, 28. P. II. 4, 22, 175. P. III. 4. T. III. P. I. 39, 41, 47.
—— (*Petrus*). T. III. P. I. 81, 85, 94, 110.
—— (*G.*). T. III. P. III. 41, 43, 44, 47, 48, 58, 73, 132, 137.
—— (*L.*). T. IV. P. III. 89, 101, 110, 131, 134, 137, 141, 170.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 46.
—— (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 74.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 75.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 76.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 76.
—— (*Odo*). T. IV. P. IV. 77.
—— (*Ludovicus*). T. V. P. I. 41, 50, 53, 55, 56, 66, 104.
—— (*Radulphus*). T. V. P. II. 9. P. IV. 125.
—— (*Georgius de Mubaſia*). T. V. P. IV. 134.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 76, 77.
Rothomagum. Pro Hominibus Audoeni. T. IV. P. II. 161. Surſum reddit. P. III. 82.
Rothoriges (*Gundiſalvus*). T. II. P. III. 201.
Rothwen (*Willielmus*). T. V. P. III. 148.
Rothuff. T. VII. P. I. 32.
Rothum (*Willielmus*). T. III. P. II. 75.
Rothwell (*Nicholaus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Felton, Diœceſis Dunelmenſis. T. VIII. P. III. 169.
Rothwell (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Rotidiket (*Laurentius*). T. V. P. III. 39.
Rotlandi (*Mich.*). T. I. P. III. 63.
Rotoumalle (*Johannes*). T. IV. P. II. 89.
Rotour (*Richardus*). T. III. P. III. 27, 28.
Rotſipen (*Arnaldus*. Conceſſio Privilegii ei facta. T. VIII. P. II. 75.
Rottingham-Barnes (Manerium de), in Comitatu Middleſexiæ. T. VIII. P. II. 57.
Rotulorum Scriptores, Walterus & Johannes. T. V. P. I. 121. Pro Cuſtode Thoma Barowe duas Pipas Vini Vaſconiæ. P. III. 163. Pro Thomâ Hanyball Magiſtro, de Vadiis. T. VI. P. II. 6. Commiſſio ſpecialis pro Roberto Southwell Magiſtro. P. III. 121.
Rovan (Vicecomes *de*). T. III. P. I. 136.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 165.
Roubery (*Johannes de*). T. I. P. III. 103.
Roubery (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 108.
Rouceau (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Roucellet (*Petrus*). T. V. P. IV. 92.
Rouche (*Herant la*). T. III. P. III. 106.
Roucheberg (*Richardus de*). T. II. P. I. 52.
Rouchyſ (*Guido de*). T. III. P. III. 181.
Rouclyſſe (*Brianus*). T. V. P. II. 177. P. III. 56, 61.
Roucy (*Johannes de*). T. III. P II. 43.
—— (*Odart*). T. III. P. III. 24.
Roudemare (*Stephanus de*). T. IV. P. III. 82.
—— (*Stephanus*). T. IV. P. III. 194.
Rouden (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 110.
Roudes (*Richardus de*). T. II. P. IV. 25.
Rouen. De Palatio ædificando infra. T. IV. P. III. 113. Vide *Normannia*.
Roven (*Johannes* & *Jacobus*). T. IV. P. IV. 4.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 172.
Rover (*Clemens*). T. IV. P. III. 85.
Rouge (*Bonables de*), Dominus *de Derval*. T. III. P. I. 35, 106, 170, 183, 191, 198. P. II. 26.
—— (*Johannes*). T. IV. P II. 165.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 208.
Rougeault (*J.*). T. V. P. IV. 125.
Rouge-Groix. Vide *Bradshawe* (*Johannes*).
Rouhale (*Richardus*). T. III. P. III. 142, 190,

191, 198, 199, 200, 201. P.IV.20, 23, 32, 34, 35, 45, 49, 50, 51, 56, 57, 63, 68, 74, 77, 80, 84, 88, 124.
Rouhale (Richardus). T.V. P.III. 15, 24.
——— (Richardus). T.V. P.IV. 5.
Rovidius (Alexander). T.VII.P.II.117, 121, 135, 142.
Rouland (Johannes). T.IV. P.IV. 114.
——— (Johannes). T.VI. P.III. 145.
Roulaſio (Johannes de). T.I. P.III. 53.
Roule Perſona (Alanus de). T.I. P.III. 163.
—— (Thomas). T.IV. P.IV. 149.
Roumes Treemayne (Johannes de). T.V. P.I. 192.
Rouner (Richardus le). T.III. P.III. 126.
—— (Richardus). T.IV. P.I. 54.
Rounhede (Richardus). T.V. P.II. 169.
Roure (Jacobus de). T.III. P.II. 144, 145.
Rous (Adam de). T.II. P.I. 52.
—— (Johannes). T.II. P.II. 178, 187.
—— (Robertus). T.III. P.III. 4, 70, 88, 89, 96.
—— (Reginaldus). T.V. P.II. 91.
—— (Willielmus). T.V. P.II. 137, 144.
—— (Oliverus). T.V. P.III. 77, 78.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa in Comitatu Worceſtriæ. T.VIII. P.II. 145.
—— (Johannes), Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 6.
—— (Thomas). Vide Rius.
Rouſart (Thomas). T.V. P.IV. 102.
Rouſſeau (Edwardus). T.IV.P.III. 69, 76.
—— (Gillet). T.V. P.IV. 97.
Rouſſel (Willielmus). T.IV. P.III. 14.
Rouſſelli (Radulphus). T.IV. P.IV. 26. T.V. P.I. 45, 55.
Rouſtank (Nandyn de), & Trequa Soror. T. IV. P.I. 147.
Rouſtelle (Willielmus). T.V. P.II. 172.
Routhall (Thomas). T.V. P.IV. 111, 112, 118, 125, 152.
Routhe (Walterus de). T.I. P.IV. 154.
—— (Petrus). T.III P.II. 195.
—— (Thomas). T.III. P.III. 195, 198.
—— (Johannes). T.III. P.IV. 145.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 124.
Routiere (Johannes le) T.IV. P.III. 14.
Rowe (Richardus). T.IV. P.I. 54.
—— (Thomas). Officium ei conceſſum. T. IX. P.I. 77.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, obtinet Canonicatum de Whitchurch, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. T. IX. P.II. 87.
—— (Thomas), Miles, obtinet Officium Cancellarii Ordinis Garterii infra Caſtrum de Windſor. T.IX. P.II.87.
—— (Cheyneus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Houghton-Conqueſt, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 92.
Rowell. Vicaria. T.VI. P.IV. 151.
Rowille (Petrus de). T.IV. P.III. 58.
—— (Johannes). T.V. P.II. 130, 143, 163.
Rowington (Vicaria de), in Diœceſi Wigornienſi. T.IX. P.II. 93.
Rowlands (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Forteſcray, Diœceſis Roffenſis. T.VIII P.IV. 117.
Rowlandſon (Jacobus), Theologiæ Profeſſor, unus Capellanorum Regis. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Capellâ Regiâ Sancti Georgii. T.IX. P.II. 214.
Rowley (Guillielmus). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T.VIII. P.I.87.
Rowlſton (Lancelotus, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
Rowlſton (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 142.
Rowndhay (Parcus de). Vide Rothelhaie.
Rowner. Rectoria. T.VI. P.IV. 132.
Rouvres (Robertus). T.IV. P.IV. 199.
Rowſe (Willielmus), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 5.
—— (Johannes), Miles, Juſtitiarius Regis in Comitatu Suffolciæ. T.VIII. P.II. 15.
—— (Johannes), Miles. T.VIII. P.II. 17.
—— (Antonius). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 136.
Roux (Nicholaus le). T.VI. P.III. 94.
—— (Petrus). T.V. P.IV. 95.
Roux (Johannes). T.V. P.IV. 97.
Rowyn (Willielmus). T.III. P.III. 158.
Rowynian (Bernardus). T.II. P.I. 2.
Rovynian (Petrus). T.II. P.II. 111, 144. P. III. 44, 68.
Roxborough Comes (Robertus). T.VII. P.III. 42, 58.
Roxbrugh (Comes Robertus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 80.
Roy Dominus (Matthæus de). T.III. P.II. 24, 39, 76, 78, 102, 127, 128, 137, 188.
—— (Reginaldus de). T.III. P.IV. 55.
—— (Theodoricus le). T.IV. P.II. 153. P. III. 69, 76, 122.
—— (Guillielmus le). T.IV. P.III. 94, 156.
—— (Julianus le). T.IV. P.IV. 3.
—— (Natalis le). T.IV. P.IV. 16.
—— (Guillielmus le). T.IV.P.IV. 46.
—— (Petrus le). T.V. P.III. 103, 107, 119, 123.
—— (Stephanus le). T.V. P.IV. 92.
—— (Willielmus le). T.VII. P.III. 83.
Royden (Johannes) T.VI. P.IV. 44.
Roydon. Manerium in Eſſexiâ. T.VI. P.II. 168.
Roydon (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.II. 41.
Roydon (Marmaducus). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 78.
Royer (Johannes le). T.III. P.I. 171. P.II.8.
—— (A.). T.III.P.II. 46.
Royndz (Arounroperidz de). T.III. P.III. 10.
Roys (Ferandus & Gunſalus). T.II. P.II. 95.
Royſton (Robertus), Generoſus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 34.
Roysyn (Dominus de). T.III.P.I. 91.
Roythe (Thomas). T.IV.P.II. 124.
Royville (Willielmus de). T.I. P.III. 105.
Royzand (N.). T.V. P.IV. 91.
Rozaio (Silveſter de). T.III. P.I. 106.
Rozan (Dominus de). T.II. P.III. 172.
Roze (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Rozio (Radulphus de Sancto). T.I. P.III. 2.
Rozuntall (Dominus Leo de). T. V. P. II. 137.
Ru (Johannes de). T.IV. P.III. 82.
—— (Ver. de). T.VI. P.II. 74, 80, 84.
Ruan-Lanihorne (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exonienſis. T.VIII. P.II. 167.
Rualz (Stephanus de). T.V. P.IV. 102.
Rubens Piſtor (Richardus). T.I. P.III. 104.
Rubeo (Galfridus de). T.I. P.III. 39.
Ruberti (Johannes Filius). T.I. P.I. 67, 105.
Rubini (Durandus). T.I. P.III. 2.
Ruby (Petrus). T.II. P.II. 142.
Rudbackſton. Rectoria. T.VII. P.III. 230.
Rudbudel (Henricus). T.II. P.I. 130.
Rud (Johannes de). T.I. P.II. 83.
—— (Thomas). Officium ei conceſſum. T.
Rudd (Riceus), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 19.
—— (H. de). T.VI. P.II. 117.
Rudby (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
VIII. P.II. 245.
Rubes (B. de). T.VI. P.II. 14.
Rucorne (Thomas). T. VII. P. III. 105.
—— (Riceus), Armiger, creatur Baronettus. T.VIII. P.III. 24.
—— (Jacobus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Elmeſthorpe, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.IV. 118.
—— (Robertus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thorneton, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 211.
Rudde (Willielmus). T.VI. P.III. 141.
Ruddle (Arthurus). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 137.
Ruddyard (Benjamin). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P.I. 70.
Rude (Johannes de). T.I. P.IV. 132.
Rudel (Elias). T.II. P.I. 2.
Rudelli (Margareta Filia Elyæ). T.I. P.II. 106.
—— (Galfridus, Dominus de Blaniâ). T.I. P.IV. 111. T.II. P.I. 84.
—— (Galfridus). T.II. P.III. 82.
Rudeſton (Willielmus). T.II. P.I. 51.
Rudewell (Robertus). T.I. P.III. 97.
Rudfenne (Manerium de), in Comitatu Warwici. T.VIII. P.II. 61.
Rudhall (Willielmus) T.VI.P.II. 121.
—— (Johannes), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.
—— (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 8.
Rudierd (Benjaminus). Officium ei conceſſum Superviſoris Liberationum, & Curiæ Wardorum, &c. T.VIII. P.II. 27.
Rudſtahe (Robertus). T.IV. P.II. 124.
—— (Willielmus). T.IV. P.II. 174.
Rudſtowe (Robertus). T.VI. P.IV. 18.
Rudy (Guillielmus). T.II. P.IV. 78.
Rudyard (Benjaminus, Eques. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 114.
Rue. T.I. P.II. 181.
Rue (Johannes de la). T.V. P.IV. 99.
Ruel (Dominus de). T.III. P.I. 39, 40. P. II. 4.
Rues (Petrus de). T.IV. P.IV. 127.
Ruet (Hugo & Euſac de). T.I. P.I. 30.
—— (Petrus). T.III.P.II. 145.
Rufeez (Johannes). T.III. P.I. 35.
Ruffault (Johannes). T.VI. P.I. 135.
Rufford (Abbas de). T.I. P.II. 92. P.III. 136, 161. P.IV. 2, 39.
Rufford (Prioratus de), in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P.II. 58.
Rufforth (Jacobus). T.VI. P.III. 145.
Ruffy (Gilbertus). T.III. P.II. 109.
—— (Simon & Johannes). T.IV. P.III. 86.
—— (Johannes). T.IV. P.IV. 27.
Rufus (Willielmus). T.I. P.I. 18.
—— (Johannes). T.I. P.III. 198.
—— (Willielmus). T.I. P.IV. 10.
—— (Vincelmus), Judæus. T.II. P.IV. 42.
Rugayne (Johannes). T.I. P.II. 203.
Rugely (Rolandus), Miles. T.VIII. P.I. 17.
Rugge (Oliverus de). T.I. P.I. 47.
—— (Adam). T.II. P.IV. 25.
—— (Thomas). T.VI. P.IV. 166.
Rugghumet Henricus). T.III. P.II. 194.
Rugio (Johannes de). T.III. P.I. 106.
Ruimer (Margareta). Pardonatio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 24.
Rugis (N. de). T.III. P.IV. 175.
Ruilly (Guillielmus). T.IV. P.III. 190.
Rule Dominus (Johannes de). T.V. P. III. 19.
Rull (Henricus). T.VI. P.II. 208.
Rumbes (Guicardus de). T.II. P.III. 174.
Rumford. Eccleſia ſive Capella. T.VI. P.III. 187.
Rumille (Uboldus de). T.I. P.I. 11.
Rumilli (Johannes). T.V. P.IV. 103.
—— Rumler (Johannes Wolfgang). Conceſſio ei facta Officii Apothecarii Ordinarii Hoſpitii Reginæ, durante Vitâ. T. VIII. P.II. 164, 245.
Rumlerus (Johannes Wolfangus). T.VII.P.II. 115.
Rumley (Henricus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P.II. 18.
Rumney (Urbs de). T.VIII. P.II. 115.
Rumnlowe (Stephanus). T.III. P.I. 62.
Rumnon (Hugo de). T.I. P.I. 140.
Rumores falſi. T.I. P.II. 62. T.II. P.II. 18, 25, 27. T.II. P.II. 155, 165. P. III. 124.
Rumworth. T.IV. P.III. 91.
Runcini (Bonus). T.I. P.I. 193.
Runcorne (Thomas). T.VI. P.IV. 22.
Runddiard (Benjaminus). T.VII. P.III. 82.
Runeby (Nicholaus). T.III. P.III. 33.
Rupe (Eimericus de). T.I. P.I. 72.
—— (Willielmus de). T.I. P.I. 141.
—— (Dominus Roens). T.I. P.I. 146. P. II. 1.
—— (Emericus), Dominus de Blangac. T.I. P.II. 1.
—— (Abbas de). T.I. P.II. 92.
—— (Abbas de). T.I. P.III. 136, 161, 186. P.IV. 39.
—— (Georgius). T.I. P.IV. 14.
—— (Adam). T.I. P.IV. 15.
—— (David), Filius Alexandri. T.II.P.III. 80.
—— (Guillielmus). T.II. P.IV. 199.
—— (Guido & Johannes.). T.III. P.III. 59, 64.
—— (Guillielmus). T.III. P.IV. 16.
—— (Guido). T.III. P.IV. 169.
—— (Fulco). T.IV. P.IV. 64.
—— Cavardi (Aymericus). T.I.P.II.134, 137, 149, 155, 203.
—— (Guillielmus). T.I.P.II. 139, 149.
—— (Franciſcus), Dominus de Campodenario. T.VI. P.I. 142, 143, 144, 145, 147, 150, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 169, 170.
—— (Franciſcus). T.VI. P.II. 14.
—— Chimardi (Emericus). T.I. P.II. 1.
—— Chiwaydi (Henricus). T.I. P.I. 146.
—— Eſchiward (A.). T.I. P.I. 64.

Ru-

Rupe Forti (*Hugo*). T.I. P.I. 15.
—— *Ebolo*. T. I. P. I. 42, 121, 146. P. II. 1.
—— (*Peganus de*). T.I. P.I. 61.
—— (*Eymericus*). T.I. P.I. 63, 72.
—— (*A.*). T.I. P.I. 64.
—— *Kalo*. T.I. P.I. 64.
—— (*Gaufridus*). T.I. P.I. 146. P II. 1.
—— (*Carolus*). T.I. P.I. 146. P.II. 1.
—— (*Milo*, *Laurentius* & *Henricus*, Filii Simonis. T. I. P.IV. 14.
—— (*Bertrandus*). T.II. P.II. 112.
—— (*Willielmus* & *Mauritius*).T.II.P.III. 80.
—— Dominus (*Theobaldus*). T.III. P.I. 106.
—— (*Guido*). T.III.P.I. 143.
—— (*Guidonis Guido*). T.V.P.I. 18.
—— *Suerionis* Princeps (*Ludovicus*). T.VI. P.I. 152.
—— *Talliatâ* (Dominus). T.I.P.I. 144.
Rupe. Vicaria. T.VI. P. IV. 163.
Rupella (Abbas *de*). T.I. P.I. 87.
—— (*Richardus*). T.I. P I. 136.
Rupella Regi Franciæ tradita. T.I. P.I. 107. Rupellæ Major. T.I. P.I. 136. Pro Burgenſibus de libertatibus. T.III. P.I. 217. Tradenda Regi Angliæ. P.II. 28. Recepta 37. Super poſſeſſione Villæ. T.III. P.III. 129.
Rupetra (*Willielmus de*). T.IV. P.IV. 72.
Ruphi (*Arnandus Berardi*). T.III. P.I. 178.
Rupho (*Arnaldus* & *Heliona de*). T.III. P.IV. 51.
Rupibus (*Willielmus de*). T.I. P.I. 26, 31, 40, 45.
Ruppes (*Gaucherus de*). T.IV. P.III. 126.
Ruremond (*Theodoricus de*). T.I.P.III. 143, 144.
Rus (*Petrus le*). T.I. P.III. 170.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 25.
Ruſhworth Norfolciæ: de ſcripto Georgii Wyndham Magiſtri Collegii. T.VI. P.II. 76.
Ruſh (*Johannes*). T.V. P.III. 138.
Ruſhocke (Vicaria de), in Diœceſi Wigornienſi. T.IX. P.II. 140.
Ruſhi (*Walterus de*). T.I. P. IV. 58.
Ruſhenden (Rectoria de), in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.
—— *Thomas*). T.VI. P.II. 160.
Ruſhing. Monaſterium ſic dictum. T.VIII. P. II. 54.
Ruſhden (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 140.
Rusdorf (*Paulus*). T.V.P.I. 34.
Ruſcheſman (*Gerardus*). T.V. P.I. 36.
Ruſchok (*Thomas*). T.III. P.III. 146.
Ruſp (*Johannes*). T.III. P.III. 186.
Ruſſebroke (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 151.
Ruſſel (*Johannes*). T.I. P.I. 81.
—— (*Radulphus*).T.I. P.II. 30, 81.
—— (*Robertus*). T.I. P.III. 103.
—— (*Galfridus*). T.I. P.IV. 2.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 14.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 122, 144. T. II. P.I. 2, 37.
—— (*Theobaldus*). T.II. P.II. 130. P.III. 178.
—— (*Willielmus*). T.II. P.III. 20.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 26.
—— (*Theobaldus*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Robertus*). T.III. P.I. 57.
—— (*Johannes*). T.III. P.II. 96.
—— (*Radulphus*). T.III. P.II. 161.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 49, 50, 124.
—— (*Mauritius*). T.III. P.IV. 133. T.IV. P.I. 88.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 88.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 25.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 83, 143, 145. P.III. 156.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 89.
—— (*Thomas*). T.IV. P.II. 148. P.III. 4.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 174.
—— (*Richardus*). T.V. P.I. 4.
—— (*Radulphus*). T.V. P.I. 18.
—— (*Henricus*). T.V. P.I. 140.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 148, 149, 152, 153, 154, 157, 170, 172, 184, 185. P.III. 14, 25, 30, 35, 36, 44, 48, 52.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 71. P.IV. 46.
—— Dominus (*Johannes*). T.VI. P.II. 173, 174, 201, 204. P.III. 84, 85.
—— Dominus (*Johannes*). T.VI. P.III. 102, 115, 122, 144, 145, 150, 151, 153, 159.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 1.
Ruſſel Dominus. T.VII. P.II. 169, 193, 194.
—— (*Franciſcus*). T.VII. P.II. 217.
—— (*Guillielmus*), Eques & Theſaurarius Claſſis Caroli Primi Regis Angliæ. T.VIII. P.I. 9.
—— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Georgius*). Commiſſio Pacis ei directa. T.VIII. P.II. 3.
—— (*Killiphot*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.II. 27.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 83.
—— (*Henricus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 115.
—— (*Willielmus*), Miles. Conceſſio Privilegii ei facta. T.VIII. P.III. 206.
—— (*Guillielmus*), Baronettus. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 6.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter, obtinet Vicariam de Bambar, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 93.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Froome Billett, in Diœceſi Briſtollienſi. T.IX. P.II. 138.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 206.
Ruſſelli (*Johannes*), & *Clarimunda* Uxor. T. IV. P.II. 35.
Ruſſellus (*Jacobus*). T.I. P.IV. 23.
Ruſſia. Commiſſio Jacobi Regis Angliæ ad tractandum cum Imperatore. T.VII. P.II. 193. De Commiſſionariis Jacobi Regis Angliæ ad tractandum cum Duce. T.VII. P.III. 172. Tractatus de intercurſu Mercandiſarum cum Imperatore Michaele Pheodorowith. P.IV. 71. Commiſſio pro Simone Digby, Armigero, Legato in Ruſſiâ. T.VIII. P.IV. 129. Vide *Moſcovia*.
Ruſſiæ vel *Moſcoviæ Imperator* (*Michael Feoderwitz*. T.VII. P.II. 193, 202.
—— (*Michael*). T.VII. P.III. 172. P.IV. 71.
Ruſſilione (*Girardus de*). T.I. P.II. 129, 134, 135.
—— (Comes *de*). T.V.P.III. 163, 168.
Ruſſilum (*Guido de*). T.I. P.I. 150.
Ruſſy (Abbas *de*). T.I. P.II. 210.
Ruſt (*Thomas* & *Robertus*). T.III. P.III. 86.
Ruſtat (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 176.
Ruſticat (*Johannes de*). T.V. P.IV. 103.
Ruſtico (*Nicolaus*). T.VIII. P.I. 211.
Ruſtinotkz (Prior *de*). T.I. P.III. 66.
Rutelandia. In Wyſſingdon 4 l. Reddit in Sendirfeken 16 s. de Firmâ 50 Acrarum Terræ. T.I. P.IV. 65.
Rutherford (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cavenham Maria, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 50.
—— (Dominus). T.IX. P.III. 68.
Ruthland (*Georgius* Comes) obtinet Officia Seneſchalli, Cuſtodis & Gardiani Foreſtæ de Sherewood, *&c.* T.VIII. P.IV. 114.
Ruthland (Villa de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P.I. 6.
Ruthwen Magiſter (*Willielmus de*). T.V. P. IV. 198.
Ruthyn (*Galfridus*). T.VI. P.II. 196.
—— Dominus (*Patricius*). T.VI. P.IV. 95.
Ruthyn (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 6.
Rutland Comitatus. Biſhbrok licentiâ impropriandi Eccleſiarum conceſſa. T.VI. P.II. 71. Advocatio & Patronatus Eccleſiæ de Dysbroke cum Decimis eidem pertinentibus. 175. Manerium de Lydington ac Parcus de Lydington. T. VI. P. III. 204.
Rutter (*Matthias*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Orleton, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 140.
Ruyding (*Thomas*). T.III. P.III. 176.
Ruys (*Alfonſus*). T.III. P.III. 143.
Ruyton (*Robertus de*). T.II. P.II. 178.
Ruytord (*Jacobus*). T.V. P.II. 74, 91.
Ruyton. Locus ſic dictus, in Comitatu Warwici. T.VIII. P.II. 54.
Ryal (*Johannes de*). T.III. P.II. 148.
—— (*Henricus*). T.IV. P.IV. 11.
—— (*Richardus*). T.III. P.III. 39.
Rybenuzo (*Nicholaus de*). T.III. P.IV. 128.
Rybere (*Barthelomæus de*). T.V. P.III. 45.
Ryberos (Dominus *de*). T.II. P.IV. 77.
Ryby (*Thomas*). T.III. P.III. 92.
Rydale (*Hugo*). T.I. P.I. 13.
—— (*Philippus*). T.I. P.III. 103.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 203.
Rydel (*Elias*). T.I. P.I. 122, 140.
—— (*Galfridus*). T.I. P.I. 141.
—— (*G.*). Dominus *de Blavia*. T.I. P.I. 152, 163. P.II. 1.
—— (*Hugo*). T.I. P.III. 101.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 164, 191. P. II. 12, 13, 29, 73.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 133, 176.
Rydeowte (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 100.
Ryder (*Robertus*). T.II. P.IV. 7, 49.
Rydge (*Richardus*). T.VI. P.II. 208.
Rydley (*Thomas*). T.VII. P.I. 173.
Rydon (*Robertus*). T.IV. P.I. 14.
—— (*Robertus*). T.V.P.III. 163. P.IV. 24, 140.
—— (*Robertus*). T.V. P.IV. 213, 237.
Rye (*Nicholaus de*). T.I. P.II. 199.
—— (*Willielmus*). T.I. P.III. 17, 86, 127.
—— (*Oſmon*). T.II. P.II. 129.
—— (*Nicholaus*). T.III. P.I. 23.
Rye (Villa de). Commiſſio directa Majori, Juratis & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Ryevalle (Abbas *de*). T.I. P.II. 92. T.II. P. II. 182. T.III. P.III. 203.
Ryeux Dominus (*Johannes de*). T. II. P.IV. 77.
Ryffawe (*Johannes*). T.V. P.I. 3.
Rygdon (*Robertus*). T.IV. P.II. 125.
Rygewaye (*Johannes de*), & *Cecilia* Uxor. T. III. P.I. 137.
Ryghton (*Johannes*). T.VI. P.II. 205.
Rykynghale (*Chriſtoferus*). T.VI. P.II. 204.
Ryland (*Willielmus*). T.VI.P.IV. 9.
Ryley (*Willielmus*, Generoſus. Officium ei conceſſum unius Purſuivandorum ad Arma. T.VIII. P.IV. 61.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T.IX P.II. 206.
—— (*Willielmus*), Armiger, conſtituitur unus Heraldorum ad Arma. T.IX. P.III. 88.
Ryllingſon. Vicaria. T.VI. P. IV. 133, 162.
Rymer (*Franciſcus*), Clericus, Capellanus Johannis Domini Mordant. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Willerby Diœceſis Eborum, cum Vicariâ Eccleſiæ de Seomer ejuſdem Diœceſis. T.VIII. P.II. 252.
Rymes (*Nicholaus*). T.III. P.III. 130.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.IX. P.II. 249.
Rymhiaco (*Martinus de*). T.I. P.IV. 135, 182, 183.
Rynant (*Johannes*). T.III. P.II. 191.
Rynck (*Rogerus* & *Johannes*). T.V. P.I. 36.
Rynde (*Willielmus de*). T.V. P.III. 125.
Ryne (*Richardus*). T.VI. P. IV. 103.
Ryneck Comes (*Thomas de*). T.IV. P.II. 95.
Rynel (*Willielmus*). T.III. P.I. 57.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 195, 200. T.V. P.I. 2, 18, 43, 45, 55, 56, 57, 62.
—— (*Johannes*). T.V.P.I. 115.
Rynenys (*Nicholaus*). T.III. P.IV. 101.
Ryngebourn (*Willielmus de*). T.III. P.II. 196.
Ryngwode (*Thomas*). T.IV. P.III. 97.
Ryni (*Guillielmus*). T.V. P.III. 155.
Rynthre (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 37, 48, 59.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 56.
Ryntur (*Richardus*). T.VI. P.II. 202.
Rypartzitie (*Raymundus*). T.I. P.III. 29, 31, 32.
Rypley (*Roulandus*). T.VI.P.II. 194.
—— (*Johannes*). T.VI.P.III. 44.
Ryplingham (*Thomas*) conſtituitur Clericus Magnæ Garderobæ Regis. T.VIII. P.II. 245.
Rypon Villa. Ne Scoti concremarent redempta. T.II. P.II. 11.
Rypon (*Robertus de*). T.III. P.IV. 26.
Ryppes (*Perynus de*). T.III. P.I. 165.
Rys (*David ap*). T.IV. P.III. 54.
—— (*Galfridus*). T.V. P.I. 20.
Ryſchach (*Symon*). T.VI. P.I. 8, 20.
Ryſe (*Thomas de*). T.III. P.III. 12.
Ryſebargh. Decimæ. T.I. P.IV. 40.
Ryſeley (*Johannes*). T.V. P.III. 56.
—— (*Johannes*). T.V. P III. 158. P.IV. 32, 54, 56, 82, 129, 135.
Ryſhton (*Willielmus de*). T.II. P.II. 139.

Ryſhton (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 134.
—— (*Alex.*). T. VI. P. II. 195.
Ryſley. Vicaria. T. IV. P. IV. 9.
Ryiom (*Walterus de*). T II. P. II. 115.
Ryſſeton (*Nicholaus de*). T. IV. P. I. 44, 45, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 55, 61, 70, 73, 74, 79, 115, 117, 125, 134.
Ryton, in Eccleſia Cathedrali Lychfeld Præbenda. T. VI. P. IV. 101. Rectoria. 171.
Ryve (*Bobertus*). T. VI. P. IV. 8.
Ryzel (*Johannes de*). T. I. P. IV. 207.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 8.
Ryzere (*Richardus de la*). T. II. P. I. 37.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 108, 139, 104, 179.
—— (*Johanne.*). T. II. P. II. 177, 178.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 173.
—— Dominus (*Burrianus.*) T. III. P. II. 53.
Ryvers (*Petrus*). T. IV. P. II. 172.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 148.
—— (*Barth.*). T. V. P. III. 106, 107.
—— Comes (*Richardus Wydvil de*). T. V. P. II. 143, 145, 148.
—— (*Anthonius*). T. V. P. II. 172, 173. P. III. 5, 10, 23.
Ryves (*Bruen*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Martini in le Vintry London. T. VIII. P. III. 30.
—— (*Brunus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Waltham Stowe, Diœceſis London. T. IX. P. I. 80.
—— (*Johannes*), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Manſton, Diœceſis Briſtolllienſis. T. IX. P. I. 80.
Ryuncio (Dominus *de*). T. I. P. III. 133, 151.
Ryxman (*Johannes*). T. VI. P. II. 195.

S.

SAbart (*Johannes*). T. IV. P. IV. 84.
Sabat (*Bernardus*). T. I. P. III. 41.
Sabaterii (*Thomas*). T. II. P. III. 44.
Sabaterius (*Vatalis*). T. II. P. I. 43.
Sabaudia & Res Sabaudiæ. T. I. P. I. 111, 155, 156, 157, 173, 174. P. II. 3, 24, 73, 83, 93, 97, 108, 116. Homagium T. I. P. II. 133, 149, 151, 190. Succeſſor ad Comitatum. 237. P. III. 5. P. IV. 31, 86. Debita Comiti. T. I. P. IV. 112. Terræ in Franciâ per Hugonem Deſpenſer datæ. 115. 1000 Marcæ ſolvendæ. 121. Dona & Feoda. 136. De Credentiâ. T. II. P. I. 104. Licentia. P. II. 4. De Homagio Comitis. T. II. P. III. 117. Pro Ludovico de Retinentiâ. 176. Litera Ducis. T. IV. P III. 169. De Matrimonio inter Regem Angliæ & Margaretam Duciſſam Romanorum Regis Primogenitam & Filiam unicam & Regis Caſtelliæ Sororem. T. V. P. IV. 221. De ſecuritate pro Dote dictæ Margaretæ. 222, 223. De Tractatu ſuper Intercurſu. 237. Priſonarii liberati ad inſtantiam Ducis. T. VII. P. III. 4.
Sabaudiâ (*Thomas de*), Comes Flandriæ. T. I. P. I. 135, 155, 156, 174, 178, 183, 187. P. II. 11, 73.
—— (Filia). T. I. P. II. 108.
—— (*Petrus*). T. I. P. I. 138, 139, 145, 159, 162, 172, 173, 174, 177, 178, 183, 184, 188. P. II. 2, 3, 10, 24, 27, 28, 29, 30, 37, 40, 42, 46, 47, 52, 60, 73, 82, 84, 92, 93, 97, 104, 109, 116.
—— (*Thomas*, *Amadeus* & *Ludovicus* Fratres). T. I. P. II. 116.
—— Procurator (*Philippus*). T. I. P. I. 147.
—— (*Ludovicus*). T. I. P. II. 151.
—— (*Thomas*). T. I. P. II. 190.
—— (*Petrus*). T. I. P. IV. 108, 109. T. II. P. I. 176. P. II. 77.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 77.
—— (*Aymo*). T. II. P. II. 124.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 124. P. III. 20.
—— (*Lud.*). T. II. P. III. 74, 176.
—— (*Petrus*). T. IV. P. I. 91.
Sabaudiæ Comes. T. I. P. I. 111, 118, 119.
—— (*Amadeus*). T. I. P. I. 156. P. II. 73.
Sabaudiæ Comes (*Philippus*). T. I. P. II. 133, 143, 149, 150, 155, 171, 190, 237. P. III 5, 10. P. IV. 86.
—— (*Amadeus*). T. I. P. II. 133, 143. P. III. 10, 135, 140, 149, 153, 155, 157, 159, 166, 167, 173, 174, 175, 176, 184, 190, 192, 194, 195, 196, 199, 201, 203, 205, 206, 207, 208, 212, 213. P. IV. 2, 11, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 31, 33, 87.
—— Comitiſſa (*Alicia*). T. I. P. II. 133.
—— (*Beatrix*, Filia *Petri*). T. I. P. III. 2.
—— Comes (*Amadeus*). T I. P. IV. 109, 112, 115, 121, 135. T. II. P. I. 101, 102, 104, 105, 126, 153. P. II. 4.
—— Comes. T. II. P. III. 118.
—— Comitiſſa (*Blanchia*). T. II. P. III. 118.
—— Comes (*Edmundus*). T. II. P. IV. 9, 12, 13.
—— Dux. T. IV. P. III. 169.
—— Dux. T. IV. P. IV. 29, 151, 197.
—— Dux. T. V. P. III. 66. P. IV. 41, 50, 168.
—— Duciſſa (*Margareta*), Archiduciſſa Auſtriæ. T. V. P. IV. 221, 222, 229, 231, 237, 239, 249, 254, 257, 258, 259. T. VI. P. I. 37, 41, 51, 53, 60, 82, 86, 91, 171, 177.
—— Baſtardus (*Renatus*). T. VI. P. I. 99, 101, 163, 164, 166, 168.
—— Dux. T. VI. P. II. 22.
—— Dux (*Philibertus*). T. VI. P. IV. 123.
—— Dux. T. VII. P. I. 20, 36, 50.
—— Dux. T. VII. P. III. 4.
—— Dux. T. VIII. P. III. 144.
Sabb (*Mattheus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Tunſtall, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 141.
—— (*Mattheus*), Clericus, Artium Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Debdale, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 253.
Sabell (*Pandulphus de*). T. II. P. I. 28, 73, 128.
Sabina (*A. de*). T. I. P. III. 53.
Sabinæ Sanctæ Presbiter Cardinalis. T. I. P. I. 128.
—— (*Hugo*). T. I. P. II. 11, 13.
—— (*Hugo*). T. I. P. III. 47, 48.
—— (*Thomas Jorz*). T. I. P. IV. 62, 63, 65, 75.
—— (*Thomas*). T. I. P. IV. 99, 103, 105, 108, 109, 117, 125, 135, 137, 157, 162, 168, 181, 184, 193.
—— (*A.*). T. I. P. IV. 183, 184, 186.
—— (*Renatus de Prye*). T. VI. P. I. 76.
—— (*Adrianus*). T. VI. P. I. 148, 164.
Sabinenſis Epiſcopus Cardinalis. T. I. P. I. 131.
—— (*J.*) T. I. P. I. 131.
—— (*G.*). T. I. P. II. 90, 91.
—— (*Gerardus*). T. I. P. III. 47, 78, 86, 140, 143, 195, 197, 198, 201, 202.
—— (*P.*). T. I. P. IV. 21, 34, 36, 43, 47, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 73, 75.
—— (*Petrus*). T. I. P. IV. 97, 98, 102, 103, 105, 109, 116, 125, 129, 130, 135, 137, 159, 161, 166.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 183, 184, 204, 206. T. II. P. I. 14, 26, 28, 46, 48, 66, 86, 100, 105, 110, 112, 119, 139, 165, 184. P. II. 7.
—— (*W.*). T. II. P. I. 149, 168, 169, 174, 193. P. II. 22, 30, 52, 53, 78.
—— (*Guillielmus Petri*). T. II. P. II. 82, 100, 145, 148, 184, 195, 196. P. III. 5, 8, 10, 11, 29, 41, 59, 184, 103.
—— (*P.*). T. II. P. IV. 71, 86, 95, 127, 141, 142, 157.
Sabinenſis Epiſcopus. Conductus. T. I. P. IV. 98.
Sablus (*Robertus de*). T. I. P. I. 21.
Sabot (*Elias*). T. IV. P. I. 184.
Sabrano (*Alanus de*). T. I. P. III. 52, 53, 55.
Sabureto (*Dioniſius le*). T. IV. P. IV. 49.
Sabynaco (*Naſaucus de*). T. II. P. III. 44.
Sac (*Johannes*). T. IV. P. III. 138, 141, 145.
Saccavilla (*Richardus*). T. VI. P. IV. 76.
Sacci (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 5.
Sacerdotium inter & Regem. T. I. P. I. 55.
Sacheverel (*Henricus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 159.
Sacheverel (*Henricus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Carus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rersby Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. III. 64.
Sachier (*Johannes*). T. V. P. I. 95.
Sackeford (*Thomas*). T. VI. P. IV. 86, 177.
Sackvile (*Robertus*). T. VII. P. II. 5.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. IV. 11, 96.
Salewarpe (Rectoria de), in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 209.
Sacombe, ſive *Safecombe* (Rectoria de), in Comitatu Herefordienſi. T. IX. P. II. 253.
Sacorne. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.
Sacortada (*Albertus*). T. II. P. II. 75.
Sacramentum Suprematûs de recipiendo. T. VI. P. IV. 76, 86, 112.
Sacroceſare (Comes *de*). T. III. P. I. 165.
Sacville (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Ædificia in Urbe Londinenſi. T. VIII. P. III. 115.
Sacy (*Emericus de*). T. I. P. I. 146.
Sadbergh. Advocatio Eccleſiæ contra Abbatem de Cowesham. T. II. P. III. 38.
Sadbury Fratres (*Richardus* & *Johannes de*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſton ſuper Mare. T. VIII. P. III. 282.
Sadler (*Radulphus*). T. VI. P. II. 168.
—— (*Humfridus*). T. VI. P. II. 205.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. III. 100, 102, 107, 131, 139, 144, 180. P. IV. 66, 153, 155.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 70.
Sadlington (*Richardus*). T. VI. P. IV. 162.
Sadoletus (*Jacobus*). T. VI. P. I. 53, 57, 59, 86, 131, 135, 141, 200.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. II. 8.
Sadyngton (*Robertus de*). T. II. P. III. 71.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 69, 87, 153, 160, 169, 177, 185.
Sadyngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 8. Rectoria. 9, 46.
Sadyrak (*Noyt de*). T. I. P. III. 134.
Saenel (*Fulch.*) T. I. P. I. 9.
Safecombe. Vide *Sacombe*.
Saga (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 52.
Sagarda (*Pontius*). T. I. P. III. 63.
Sage (*Nicholaus de*). T. II. P. II. 46.
— (*Nicholaus*). T. II. P. II. 136.
— (*Johannes*). T. IV. P. III. 101.
— (*Radulphus*). T. IV. P. III. 163.
— (*Radulphus*). T. IV. P. III. 181, 182, 184. T. V. P. I. 29.
— (*Petrus*). T. V. P. IV. 94.
Sageon (*Gilet*). T. V. P. IV. 97.
Sageſton, ſive *Sagiſton* (Dominium & Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Saginenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 9, 16, 19, 31.
—— Epiſcopus (*Johannes*). T. IV. P. III. 20, 21, 22, 49, 52, 110. P. IV. 22, 33, 43.
—— (*Silveſter*). T. IV. P. IV. 92.
Sagio Comes (*R. de*). T. I. P. I. 40.
Sagittandi Ars. De utendâ. T. III. P. II. 79, 98. De exercendâ. T. III. P. IV. 77.
Sagundinus (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 3.
Saham (*Willielmus de*). T. I. P. I. 40.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 188, 194, 195, 196.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 199.
Saie (*Jacobus le*). T. V. P. IV. 96.
Sailly (*Johannes de*). T. III. P. I. 188.
Sainctekew. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Sainctis (*J. de*). T. III. P. IV. 122.
—— (*J.*). T. IV. P. I. 4, 5, 34, 46, 47, 48, 50, 56, 70.
Sains (*Joſſe de*). T. V. P. IV. 102.
— (*Valerius*). T. V. P. IV. 134.
Saintclere (*Johannes de*). T. III. P. III. 190. P. IV. 81.
—— (*Andreas*). T. VII. P. III. 203. 215.
Sainter (*Johannes*). T. V. P. IV. 93.
Sainterailes (*Peton de*). T. IV. P. IV. 178, 189, 196, 199.
Sainthill (*Petrus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 34.
Sainton (*Anna*). T. VI. P. III. 21.
Saintre (*Johannes de*). T. III. P. II. 37, 95.
Saintviſte (*Thomas*). T. V. P. II. 118.
Saintzaide (*Radulfus*). T. I. P. I. 111.

Sakerell

Sakerell (*Altare*). T.I. P.I. 30.
Sakeville (*Jordanus de*). T.I. P.II. 29.
—— (*Richardus*). T.II. P.I. 52.
—— (*Andreas*). T.II. P.III. 121.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 76.
Sakfeld (*Richardus*). T.V. P.IV. 135.
Sal. Impoſitio in Franciâ & Normanniâ. T.IV. P.III. 159. Super modo conficiendi. T.V. P.I. 75.
Sal Petra. Proclamatio pro conſervandis & augendis Fodinis Salis-petræ. T.VIII. P.I. 16. Proclamatio pro commodiori fabricatione hujus Salis. T.VIII. P.II. 126. Proclamatio pro ſuſtinendo & augendo Minerias del Saltpeeter, & recte faciendo, & operando le Saltpeeter & Sulphureum, & reformando omnes abuſus de eiſdem. T. VIII. P.II. 192. Commiſſio concernens eaſdem Minerias. 194. T.IX. P.II. 66.
Salâ Novâ (*Eximinus Petri de*). T.I. P.III. 77, 78.
Saladin (*Manuellus*). T.I. P.II. 159.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 159.
Salamancha Decanus (*Rodericus*). T.II. P.III. 161.
Salamanet (*Didacus de*). T.V. P.II. 182.
Salamarys (*Johannes*). T.II. P.II. 130.
Salamon (*Johannes*). T.IV. P.IV. 132. T. VI. P.II. 115.
Salamonis (*Anthonius*). T.V. P.IV. 49.
Salariis (*Baillard de*). T.I. P.I. 158.
Salat (*Johannes*). T.V. P.IV. 101.
Salazar (*Triſtandus de*). T.VI. P.I. 16.
Salbolio (*Galfridus de*). T.I. P.II. 15.
Salbridge. Manerium ſic dictum, in Comitatu Warwici ſitum. T.VIII. P.II. 54.
Salburi (Abbas *de*). T.II. P.III. 111.
Salchele (*Richardus de*). T.III. P.IV. 152.
Salcote, aliàs *Capon* (*Johannes*). T.VI. P.II. 209.
Sale (*Henricus de la*). T.I. P.IV. 140.
—— (*Jacobus*). T.III. P.II. 95.
—— (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 14.
Salebrugge Comes (*Johannes de*). T.III. P. I. 143, 158, 165, 170, 174, 183, 188. P.II. 4, 6, 19, 23, 26, 27, 28, 32, 148.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 37.
Saleby (Abbas *de*). T.I. P.III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
Salehuſe. T.IX. P.II. 250.
Salernes-Chauntry in Haſtings. Nomen cujuſdam Cantariæ, in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P.II. 51.
Salerni Princeps (*Carolus*). T.I. P.II. 185, 186, 187, 188, 189, 197, 218. P.III. 7, 9, 13, 14, 18, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, uſque. 42, 44, 45, 47, 48, 49, 52, 58, 59. P.IV. 79, 82.
—— Principiſſa (*Maria*). T.I. P.III. 5, 28.
—— (*Ludovicus*, *Raymundus*, *Berengarius* & *Robertus* Filii). T.I. P.III. 7, 11, 27, 31, 33, 35, 44, 52.
Salernitani Cardinalis (*Willielmus*). T. III. P.III. 169.
Salernitanus Princeps & Principiſſa. T.I. P. III. 5, 7, 10, 11, 17, 21, 23, 24, 25, 26, 27, &c.
Salesbury (*Johannes*). T.III. P.IV. 17.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 156.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 188.
—— (*Franciſcus*). T.VI. P.II. 196.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 156. Vide *Salisbury*.
Salfletbye. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Salford. Vicaria. T.VI. P.IV. 180.
Salford-Priors (Rectoria de), in Comitatu Warwici. T.VIII. P.II. 54.
Salghall (*Johannes*). T.IV. P.IV. 70.
Saliciis (*Georgius de*). T.II. P.II. 121.
Salin (*Willielmus de*). T.IV. P.II. 33.
Salignac (Dominus). T.VII. P.I. 103.
Saligny (Dominus *Lourdinus de*). T.IV. P.III. 167, 169.
Salisbury (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.I. 49.
—— (Comes *Willielmus*). Commiſſio ei directa tangens Piſcationem in Mari Dominiis Regis circumjacente. T.VIII. P. III. 136. Altera Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. 147.
—— (*Ambroſius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Newton Regis, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P.II. 138. Vide *Salesbury*.
Salizard (*Johannes*), aliàs *Pety*. T.V. P.III. 196.
Salkeld (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Carliolenſis. T.VIII. P.II. 165.
Salkilde (*Hugo*). T.IV. P.II. 124.
—— (*Richardus*). T.V. P.III. 105, 150, 152, 154, 157, 185, 190.
—— (*Lancelotus*). T.VI. P.III. 46.
—— (*Lancelotus* & *Thomas*). T.VII. P.II. 116.
Sallay (Abbas *de*). T.I. P.III. 136. P.IV. 39.
Salley (Abbatia, ſive Prioratus de), in Comitatu Eborum ſitus. T.VIII. P.II. 53.
Salmak (*Bertrandus de*). T.II. P.II. 111.
Salman (*Johannes*). T.III. P.II. 202.
Salmanby (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 213.
Salmeres (*Jordanus de*). T.I. P.I. 114.
Salmon (*G.*). T.V. P.IV. 30.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa ad ſupervidendum ſtatum Claſſis Regiæ. T. VIII. P.III. 117.
Salmones ſalſi. Ad Duciſſam Clarentiæ à Reginâ Scotiæ miſſi. T.IV. P.IV. 196.
Salon (*Lorant de*). P.IV. P.III. 175.
Salop (Abbas *de*). T.I. P.II. 32, 36, 92.
—— Archidiaconus (*A.*). T.I. P.I. 103, 110.
—— Prior. T.I. P.II. 15.
—— Frater (*Johannes*). T.I. P.IV. 30.
—— (*Nicholaus*). T.II. P.II. 187.
Salopia. Pugna juxta. T.IV. P.I. 52.
Salopia Comes (*Johannes*). T.V. P.I. 115, 145. P.II. 7, 42, 45, 53, 56, 59, 69, 70, 76, 89. P.III. 6, 12, 18, 29, 31.
—— (*Gregorius*). T.V. P.III. 147, 197. P.IV. 5, 24, 31, 49, 86, 135.
—— (*Georgius*). T.V. P.IV. 241, 265. T. VI. P.I. 25, 29, 30, 35, 36, 46, 72, 205, 211.
—— (*Georgius*). T.VI. P.II. 70, 138, 160. P.III. 4.
—— (*Franciſcus*). T.IV. P.III. 116. P.IV. 4, 57, 67, 75.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 152.
—— (*Gilbertus*). T.VII. P.I. 224. P.II. 36, 60, 61, 64, 80, 121, 146, 169, 183, 208, 216.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.III. 20, 41.
—— (*Gilbertus*). T.VII. P.III. 80.
Salpetra. Vide ſupra *Sal-Petra*.
Salſis (*Guillielmus de*). T.I. P.II. 209, 214, 216.
Salteots. T.VII. P.I. 61.
Salte (*Robertus*). T.VI. P.II. 194.
Saltenſtall (*Richardus*). T.VII. P.II. 15.
Salter (*Thomas*). T.III. P.III. 83.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 194.
—— (*Blaſius*). T.VI. P.III. 141.
—— (*Willielmus ap Rich.*). T.VI. P.IV. 89.
—— (*Nicholaus*). T.VII. P.III. 100.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 105.
—— (*Edwardus*), Miles. T.VIII. P.I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— (*Edwardus*), Miles, unus Magiſtrorum Cancellariæ, deſignatur a Rege ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T.VIII. P.II. 5, 11.
—— (*Edwardus*), Miles, Annualis Penſio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 24.
Saltford (*Willielmus de*). T.II. P.I. 37.
Saltmarſh (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Weſthefleton, in Comitatu & Diœceſi Eborum. T.IX. P.II. 251.
Saltmerſh (*Petrus de*). T.II. P.II. 140.
Salton (*Willielmus de*). T.II. P.IV. 192.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 150.
Saltonſtall (*Richardus*), Miles, Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T.VIII. P.II. 7.
Saltwood (Manerium *de*), in Comitatu Kantiæ. T.VIII. P.II. 50.
Salvagio (*Anthonius de*). T.V. P.IV. 117.
Salvanaco (*Arnatus de*). T.I. P.III. 39.
Saluart (*Iſhanſan*). T.IV. P.III. 113.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 156.
Salvaticis (*Agomelonus de*). T.III. P.II. 185.
Salvaticus (*Rogerus*). T.I. P.IV. 70.
Salvatoris de Nemanſo (*Stephanus*). T.III. P. I. 178.
—— *Sancti Trajectenſis* Præpoſitus (*H.*). T.III. P.IV. 85.
Salvayn (*Gerardus*). T.I. P.IV. 35.
—— (*Gerardus*). T.I. P.IV. 122, 140, 186, 196, 203. T.II. P.I. 166.
—— (*Mukelmus*). T.II. P.I. 52.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 119.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 70.
Salvayn (*Gerardus*). T.IV. P.I. 53.
—— (*Rogerus*). T.IV. P.II. 139.
Saluciis (*Bonifacius de*). T.I. P.IV. 136, 137, 140. T.II. P.I. 41.
Salue (*Johannes de*). T.VI. P.I. 183.
Saluen (*Robertus*). T.VI. P.III. 49.
Salvetis (*M. de*). T.V. P.III. 191.
Salviatis (Cardinalis *de*). T.VI. P.II. 157.
Salviatus (*Johannes*), Diaconus Cardinalis. T.VI. P.I. 200.
Salvis (*Aucean de*). T.III. P.III. 161, 162, 168, 182.
Salvo Loco (*Herpinus de*). T.III. P.I. 141.
Salut (*Johannes*). T.V. P.IV. 102.
Salway (*Humfridus*). T.VIII. P.II. 17.
Saluz (*Thomas* Marchio *de*). T.I. P.II. 133.
—— (Marchio). T.VI. P.I. 84.
—— (Marchio). T.VI. P.II. 22.
—— (*Michael*). T.VI. P.II. 129. T.VII. P.I. 10.
Salzburgenſis Archiepiſcopus. T.I. P.I. 32.
Samborne (*Henricus*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P.II. 13.
Samdrey (*Johannes*). T.IV. P.III. 52.
Samford (*Johanna*). T.VI. P.III. 46.
Samner (*Johannes le*). T.IV. P.III. 101.
Samon (*Johannes*). T.III. P.III. 83, 133.
—— (*Robertus*), Mercator. T.VIII. P.II. 233.
Samora (*Johannes de*). T.IV. P.I. 197, 198.
Sampſon (*Willielmus*). T.I. P.III. 162, 203.
—— (*Hugo*). T.I. P.III. 190.
—— (*Thomas*). T.II P.III. 48, 56.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 195.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 199.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 18.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 122.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 35.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 164.
—— (*Richardus*). T.VI. P.I. 97, 106, 130. P.II. 93.
—— (*Robertus*). T.VI. P.II. 161, 188, 191. P.III. 6.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 171.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 194.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 98.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Butterleigh, Diœceſis Exonienſis. T.VIII. P.IV. 120.
Sams (*Johannes de*). T.VI. P.I. 192.
Samwell (*Willielmus*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Sanale (*Reginaldus*). T.IV. P.III. 85.
Sanarduno (*Petrus de*). T.I. P.III. 41.
Sanbache. Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Sanbanhacoco (*Guillielmus de*). T.I. P.III. 134.
Sancaralia (*Potton de*). T.V. P.II. 69.
Sanccia (*Stephanus*). T.III. P.I. 89.
—— (*Martinus*). T.III. P.I. 93.
Sancciene (*Michael de la*). T.III. P.I. 89.
Sanceurre Comes (*Johannes de*). T.III. P.I. 170, 183, 205. P.II. 4, 6, 19, 23, 26, 27, 28.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 161, 162, 168, 186. P.IV. 114, 119.
—— (*Ludovicus*). T.III. P.IV. 19, 41, 118.
Sanch (*Johannes de la*). T.VI. P.II. 103.
Sanchare (*Johannes*). T.V. P.IV. 192. T. VI. P.I. 6, 8.
Sancheverel (*Iſabella*). T.III. P.III. 194.
Sanchez (*Johannes* & *Martinus*). T.II. P.III. 32.
—— (*Sanchius*). T.II. P.III. 161.
—— (*Ferrandus*). T.II. P.III. 201.
—— (*Diago*). T.III. P.I. 70.
—— (*Darze Garti*). T.III. P.IV. 41.
Sanchii (*Johannes*). T.I. P.II. 190.
—— (*Rodericus*). T.I. P.III. 32.
—— (*Petrus*). T.I. P.III. 39.
—— (*Guillielmus*). T.I. P.III. 134.
—— (*Guillielmus*). T.II. P.I. 84.
—— (*Guillielmus*). T.III. P.I. 147.
—— (*Didacus*). T.III. P.II. 60, 73, 91.
—— (*Alvarus*). T.III. P.II. 60, 74, 91, 116, 133.
—— (*Egidius*). T.III. P.III. 16, 46.
—— (*Fernandus*). T.III. P.III. 111.
—— (*Amoricus*). T.V. P.I. 80.
Sancred, ſive *Sancreet* (Vicaria de), in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 138.
Sancreet. Vide *Sancred*.
Sancta Crux. Nomen Eccleſiæ Parochialis in Villâ Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 166.

Sancta Crux de Monte in Vaſconiâ. De Conſuetudinibus. T. II. P. III. 8.

Sanctum Sepulchrum, London. Vicaria. T. VI. P. IV. 46. Rectoria. 103.

Sanctificandi licentia. T. VI. P. III. 85.

Sancumb (*Godefridus de*). T. I. P. I. 12.

Sandale (*Johannes de*). T. I. P. IV. 11, 42, 62.

—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 131, 132, 143, 159, 180, 181, 183, 186, 207. T. II. P. I. 16, 18, 23, 25, 30, 31, 39, 51, 55, 56, 62, 63, 65, 159, 103, 184.

Sandall (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 169.

Sandbrooke (*Willielmus*), Clericus, in Legibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Martini in Villâ Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 118.

Sanders (*Blaſius*). T. VI. P. IV. 154.

—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 162.

—— (*Valentinus*). T. VII. P. III. 83.

Sanderſon (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis Londinenſis. T. VIII. P. III. 115.

—— (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Muſton. T. VIII. P. III. 282.

—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 77.

Sandes (*Walterus*). T. IV. P. IV. 60.

—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 45, 176, 182.

—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 70, 138, 160. P. III. 4.

—— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. I. 133, 194. P. II. 40.

—— (*Milo*). T. VII. P. II. 166.

—— (*Gualterus*). T. VII. P. II. 201.

—— (*Samuel*). T. VII. P. IV. 11.

Sandford (*Richardus*). T. III. P. III. 22, 25, 34, 57.

—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Newington juxta Hieth, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. III. 88.

Sandgate. Rectoria. T. VI. P. IV. 51.

—— Caſtrum ſic dictum in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. III. 26.

Sandhurſt (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 166.

—— (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 30.

Sandiland (*Jacobus*), Dominus *de Calder*. T. IV. P. IV. 31, 102, 113, 115, 118.

—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 112.

Sandilands (*Johannes*). Annualis Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.

—— (*Andreas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Waldingfeild Magnâ, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 165.

—— (*Andreas*), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Scraningham, in Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. III. 89.

Sandis (*Milo*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa a Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T. VIII. P. II. 5.

—— (*Edwinus*), Miles. T. VIII. P. II. 10.

—— (*Ricardus*), Miles. T. VIII. P. II. 10.

—— (*Willielmus*), Miles. Conceſſio ei facta Vicecomitis in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 32.

—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Kent, T. VIII. P. II. 144.

—— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Kent. T. VIII. P. II. 144.

—— (*Guillielmus*), Eques. T. VIII. P. IV. 8. Vide *Sandys*.

Sandowne-Caſtle. Caſtrum ſic vocatum in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 163.

Sandros Dominus (*Johannes*). T. III. P. II. 194.

Sands (*Thomas of the*). T. III. P. VI. 152.

—— (*Edwyn*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.

—— (*Willielmus*), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 17.

—— (*Georgius*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 192.

—— (*Georgius*), Balnei Eques. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P. II. 182.

Sands (Domina *Catharina*), Vidua, lunatica. T. IX. P. II. 250.

—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa ad inquirendum de Contributionibus. T. IX. P. III. 108.

Sandwico (*Johannes de*). T. I. P. II. 155, 200, 203.

—— (*Thomas de*). T. I. P. II. 167, 177, 181.

—— (*Radulphus*). T. I. P. II. 176, 221. P. IV. 26, 30, 37.

—— (*Radulphus*). T. I. P. IV. 111.

—— (*Thomas*). T. II. P. I. 128.

—— (*Thomas*). T. III. P. I. 121.

—— (*Willielmus*). T. II. P. III. 47.

Sandwicus. Portus & Villa. Commiſſio directa Majori, Juratis & Communitati hujus Portûs. T. IX. P. I. 4.

Sandylandys (*Jacobus de*). T. III. P. I. 122.

Sandys (*Richardus*). T. III. P. III. 186.

—— (*Edwinus*). T. VII. P. IV. 89.

—— (*Georgius*). T. VII. P. IV. 151.

—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 170.

—— (*Georgius*), Armiger. Conceſſio Privilegii ei facta. T. VIII. P. II. 44. T. IX. P. I. 35.

—— (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Willarſey. T. VIII. P. III. 279. Vide *Sandis*.

Sane (*Johannes de*). T. V. P. I. 128.

Saneigney (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 8.

Sanemel (*Galfridus*). T. I. P. I. 60.

Sanenſe (*Johannes de*). T. V. P. I. 107.

Sanhutton (Dominium & Manerium de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.

Sani (*Clemens de*). T. I. P. III. 204.

Sanimaco (*Aſſaltus de*). T. II. P. II. 174.

Sanjorn (*Stephanus*). T. I. P. II. 216.

Sanks (*Guillielmus*). T. II. P. I. 2.

Sanky (*Samuel*), Clericus, & Capellanus *Johannis* Epiſcopi Sarum. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & confirmationum ei directæ. *ibid.*

Sannaipe (*Petrus*). T. V. P. IV. 98.

Sanney (*Ludovicus de*). T. II. P. III. 171.

Sanqhere (Dominus *de*). T. VII. P. I. 28. P. II. 182.

—— (Dominus *Willielmus*). T. VII. P. III. 42, 58.

Sanqhuar (*Willielmus* Dominus), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.

Sanquinhiaco (*Bertrandus de*). T. I. P. IV. 206.

—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 105.

Sans de Pomeriis (*Guillielmus*). T. II. P. IV. 77, 102, 127.

Santbretona (*Galfridus de*). T. II. P. I. 77.

Sante (*Jacobus de*). T. V. P. IV. 31.

Santefoy (*Raymundus Berardi de*). T. II. P. II. 112.

Santeriffe (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 50, 56, 57.

Santſever (Abbas *Guillielmus de*). T. II. P. II. 112.

Sanuzaver (*Randolphus*). T. II. P. I. 59.

Sanxii (*Fernandus*). T. II. P. IV. 187, 194, 195, 196.

Sanzuy (Dominus de). T. VII. P. I. 11, 86.

Sap (*Galfridus de*). T. I. P. I. 89.

Sapcots (*Johannes*). T. V. P. III. 23, 56.

—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 159.

—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 199.

Saperton (*Robertus*). T. IV. P. II. 67. P. III. 29.

—— (*Beal*), Armiger, obtinet Officium unius Servientium ad Arma. T. VIII. P. III. 278.

Saphir (*Simon*). T. I. P. I. 50.

Sapiti (*Andreas*). T. I. P. IV. T. II. P. I. 17, 26, 65, 98, 104, 106, 137, 164, 172, 184. P. II. 15, 23, 31, 61.

—— (*Andreas*). T. II. P. II. 136, 141, 196. P. III. 84, 153, 167.

Sappata (*Johannes de*). T. I. P. III. 7, 8, 11, 12, 13, 29, 31, 32.

Saptentis (*Matthæus*). T. IV. P. III. 150.

Sapy (*Robertus de*). T. II. P. I. 37.

—— (*Robertus*). T. II. P. II. 120. P. III. 54, 55.

—— (*Johannes*). T. III. P. I. 119.

Saquenville (*Petrus de*). T. III. P. I. 69.

Saquinvill (*de*). T. I. P. IV. 31.

Sara, Comitiſſa Dotaria Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 169.

Saracen (Dominus *Petrus*). T. I. P. I. 95.

Saraceni in Africâ. T. I. P. I. 194, 195. Guerra. T. I. P. II. 145, 151. Super prædicando Saracenis. T. II. P. II. 8.

Saracenum. T. I. P. I. 133.

Saracenus. T. I. P. I. 132.

Saragoſa (Archiepiſcopus *de*). T. II. P. II. 152.

Sarath (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.

Sarazin (*Thomas*). T. III. P. III. 84, 133.

Sarceller (*Robertus*). T. IV. P. I. 113.

Sarde (*Guillielmus*). T. V. P. IV. 102.

Sareant (*Thomas*). T. VI. P. II. 198.

Sarebruche (Comes *Johannes de*). T. III. P. I. 143, 158. Vide *Salebrugge*.

Saresbury (*Thomas*). T. V. P. IV. 32.

—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.

Saret. Vicaria. T. VI. P. IV. 144, 163.

Sargin (*Goffridus de*). T. I. P. II. 54.

Sarisburienſis. De morte Epiſcopi. T. IV. P. III. 14. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 34.

Sarland (*Willielmus de*). T. III. P. I. 97.

Sarlatenſis Epiſcopus (*Petrus Iterii*). T. III. P. I. 173. P. II. 73.

Sarra (*Johannes de*). T. V. P. II. 83, 92.

Sarrebourrce (*Petrus*). T. V. P. IV. 95.

Sarrois (*Matthæus* & *Petrus*). T. I. P. III. 41.

Sarropesbir (Abbas). T. I. P. II. 39.

Sarſefeld (*Thomas* & *Stephanus*). T. I. P. IV. 15.

—— (*Johannes*). T. II. P. III. 126.

Sarvin (*Johannes*). T. VII. P. III. 191.

Sarum Comes (*Willielmus*). T. I. P. I. 41, 44, 48, 49, 51, 52, 55, 56, 58, 63, 72, 74, 75, 89, 94, 96.

—— (*Willielmus de Monte Acuto*). T. II. P. II. 81, 92, 101, 102, 106, 107, 109, 111, 113, 114, 116, 120, 122, 123, 125, 129, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 145, 163, 167, 170, 198. P. III. 12, 14, 24, 184, 193, 194.

—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 186, 208. P. II. 7, 20, 23, 47, 73, 89, 99, 100, 101, 153, 163, 199.

—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 3, 25, 36, 37, 41, 58, 62, 63, 82, 90, 114, 184, 189, 202, 203. P. IV. 38, 40, 44, 45, 52, 59, 61, 63, 74, 75, 77, 78, 90, 93.

—— (*Johannes*). T. III. P. I. 132, 135, 149, 156, 157, 159.

—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 168.

—— (*Thomas* & *Alianora* Uxor). T. IV. P. I. 144.

—— Comes (*Thomas*). T. IV. P. II. 73, 81, 84, 86, 104, 106, 111, 114, 125, 126, 155, 161, 163. P. III. 6, 11, 17, 31, 36, 64, 67, 68, 69, 75, 82, 95, 111, 181.

—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 77.

—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 192. P. IV. 21, 33, 60, 132, 134, 135, 136, 138, 242.

—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 148, 155, 169, 170, 180, 184, 186. T. V. P. I. 11, 21, 22, 29.

—— (*Richardus*). T. V. P. I. 145. P. II. 18, 32, 34, 38, 41, 47, 50, 51, 52, 54, 56, 57, 74, 89, 90, 93, 94, 97, 98, 99, 100.

—— (*Willielmus de Monte Acuto*). T. V. P. II. 134. P. III. 17.

—— Comitiſſa (*Alicia*). T. V. P. II. 97, 99.

—— Comes (*Robertus*). T. VII. P. II. 143, 165, 167, 168, 169, 171.

—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 216.

—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 82.

—— (*Hubertus*). T. I. P. I. 21, 26, 28, 43, 87, 90, 91, 92, 94, 104, 126. P. II. 92.

—— (*R.*). T. I. P. I. 98, 99.

—— (*Egidius*). T. I. P. II. 21, 22, 32, 57.

—— Decanus. T. I. P. I. 12, 13, 29. P. II. 92.

—— Archidiaconus (*Richardus*). T. I. P. I. 9.

—— (*Reginaldus*). T. I. P. I. 11.

—— Epiſcopus (*R.*). T. I. P. II. 146, 156, 202.

—— (*W.*). T. I. P. III. 59, 62, 64.

—— (*N.*) T. I. P. III. 126, 154, 156, 179, 206, 207.

—— (*S.*). T. I. P. III. 208. P. IV. 39.

—— Decanus (*Johannes*). T. I. P. III. 101.

—— Epiſcopus (*S.*). T. I. P. IV. 108, 145.

—— (*R.*). T. II. P. I. 169, 180. P. II. 46.

—— Epiſcopus (*R.*). T. II. P. II. 108, 115, 123, 149, 156, 187. P. III. 87, 120, 187.

—— Epiſcopus (*R.*). T. II. P. IV. 50, 115, 180,

180, 191. T.III. P.I. 100.
Sarum Epiſcopus (*R.*). T.III. P.I. 186. P. II. 33, 48, 73, 201.
—— (*R.*). T.III. P.III. 45, 64, 83, 84, 133, 134, 183. P.IV. 13, 21.
—— (*J.*). T.III. P.IV. 32, 37, 47, 69, 70, 71, 80.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 148, 159, 177, 196. T. IV. P.I. 27, 92, 106, 119.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 122.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 122. P.II. 23.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 91, 109, 124, 139, 168, 183, 184, 185, 187, 192, 193. P.III. 5, 13.
—— (*Johannes Chundler*). T.IV. P.III. 33, 86.
—— (*Richardus Metford*). T.IV. P.IV. 85.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 190. T. V. P.I. 51, 53.
—— (*Willielmus*). T.V. P.I. 90.
—— Decanus (G.). T.IV. P.IV. 76.
—— Epiſcopus (*W.*). T.V. P.I. 123, 125. P.II. 21, 27.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 28, 80, 104, 111, 133, 148, 149, 152, 153, 154, 157, 158, 159. P.III. 5, 9, 119, 138.
—— (*Leonellus*). T. V. P. III. 145, 163.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 163. P. IV. 57, 58, 67.
—— (*Johannes Blithe*). T. V. P. IV. 72, 132, 145.
—— (*Henricus*). T. V. P.IV. 150.
—— (*Edmundus*). T.V. P.IV. 172, 254.
—— (*Johannes*). T.V. P. IV. 268.
—— (*Edmundus*). T.VI. P.II. 13.
—— (*Laurentius Campegius* Cardinalis). T. VI. P.II. 15, 17, 108, 115, 117, 118.
—— (*Nicholaus Shaxton*). T.VI. P.II. 218, 222. P.III. 4, 6.
—— (*Johannes Capon*). T.VI. P.III. 86.
—— (*Johannes Capon*). T.VI. P.IV. 64.
—— (*Johannes Jewell*). T. VI. P. IV. 89, 98, 115.
—— (*Edmundus*). T. VI. P.IV. 146, 166.
—— (*Johannes Pierſe*). T. VI. P.IV. 177.
—— (*Johannes Coldwell*). T.VII. P. I. 84, 87.
—— (*Henricus Cotton*). T. VII. P. I. 205. P.II. 169.
—— (*Martinus Fotherby*). T.VII. P.III. 58, 61.
—— (*Robertus Townſon*). T. VII. P. III. 127, 164.
—— (*Johannes Davenant*). T. VII. P. III. 210, 220.
Sarum Epiſcopatus, *&c.* De reſtitutione Temporalium. T.III. P.IV. 32. Pro Epiſcopo. 69. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.IV. P. I. 119, 122. Pro reparatione Eccleſiæ & Campanilis, de licentiâ perquirendi. P.IV. 86. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.V. P.I. 54. Pro Epiſcopo de non veniendo ad Parliamentum. 126. Pro Epiſcopo ſuper jocalibus invadiatis. P. II. 21. Reſtitutio Temporalium. 28. Pro Epiſcopo. 133. Pro Epiſcopo de officio Cancellarii Garterii conceſſo. P. III. 95. De reſtitutione Temporalium. 119, 163. P. IV. 72. Cuſtodia Temporalium commiſſa Epiſcopo Bangorienſi. 145. De reſtitutione Temporalium. 150. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. P.IV. 182, 215, 233. Pro Epiſcopo pardonatio. 267. Pro Cardinale Campegio Epiſcopo. T.VI. P.II. 14. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 14. Pro Nicholao Shaxton Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 218. De Coadjutore Ricardi Pacy Decani. P.III. 6. Poſt reſignationem Nicholai Shaxton Significavit pro Johanne Capon. 36. Reſtitutio Temporalium. 36. Præbenda conceſſa Antonio Carisdony, Generoſo Florentino. 60. Cuſtodia Temporalium pro Franciſco Mallet. P.IV. 64. Regius Aſſenſus. 90. Reſtitutio Temporalium. 99. Licentia eligendi. 143. Significavit. 145. Reſtitutio Temporalium. 145. Licentia eligendi. 175. Regius Aſſenſus. 177. Reſtitutio Temporalium. 178. Theſaurarius. 85. Præbenda de Grantham. 93. De licentiâ eligendi. T.VII. P. I. 77. Pro Johanne Codwell Epiſcopo de intronizando. 82. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 87. De licentiâ eligendi. 201. Pro Henrico Cotton Epiſcopo Regius Aſſenſus. 205. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 209. De licentiâ eligendi Epiſcopum. 54. Pro Martino Fother Epiſcopo *Significavit*. 58.

Sarum Epiſcopatus. Pro eodem reſtitutio Temporalium. T.VII. P. III. 61. Pro Roberto Towſon Epiſcopo Regius Aſſenſus. 128. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 164. Licentia eligendi Epiſcopum. 200. Pro Johanne Davenant Epiſcopo Regius Aſſenſus. 211. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 220.
Sarzana (*Jacobinus de*). T.II. P.IV. 91.
Saſettis (*Thomaſius*). T.VI. P.IV. 158.
Saſiola (*Galfridus de*). T.V. P.III. 136.
Satamville (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 14.
Sathenat (*Robertus*). T.V. P.IV. 102.
Satterthwaite (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Horneſay, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. III. 228.
Saturnini Sancti Abbas (*P.*). T. II. P. I. 94. P.II. 7.
Saturny (*Robertus de Sancto*). T.V. P.IV. 96.
Saturo (*Johannes de Sancto*). T.III. P.I. 194.
Savage (*Radulphus de*). T. II. P. II. 107, 120.
—— (*Robertus*). T.II. P.III. 125.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 126.
—— (*Radulphus*). T.II. P.IV. 36.
—— (*Richardus*). T.III. P.IV. 159.
—— (*Arnaldus*). T.IV. P.I. 62, 83, 153, 1581, 59.
—— (*Galfridus*). T.IV. P.II. 133.
—— (*Petrus*). T.IV. P. IV. 43, 85, 95, 106.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 199.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 138.
—— (*Johannes*). T. V. P.III. 56.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 188, 194, 195. P.IV. 19.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 197. P.IV. 32, 136.
—— (*Johannes*) Dominus *Deschambeke*. T. V. P.IV. 222, 223, 229. 231, 238, 240, 246, 250, 257, 261, 262. 265.
—— (*Georgius*). T. VI. P.III. 93.
—— (*Thomas*). T.VII. P.III. 173.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Willielmus*). T.VIII. P.II. 15.
—— (*Egidius*). T.VIII. P.II. 17.
—— (*Thomas*), Vicecomes Colcheſter, creatur Comes Rives. T.VIII. P.II. 107.
—— (*Johannes*), Miles. Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 222.
—— Vicecomes (*Thomas*) obtinet Officium Rangeatoris Foreſtæ de Delamere, in Comitatu Ceſtriæ. T.VIII. P.III. 222
—— (*Johannes* Vicecomes) obtinet Officium Gubernatoris & Conductoris omnium tenentium & ſervientium infra Foreſtam de Macclesfield, in Comitatu Palatino Ceſtriæ. T. IX. P.II. 87.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P. II. 183.
Savanak (*Amutus de*). T.I. P.III. 29, 30.
Savanello (*Petrus de*). T.I. P.III. 4.
Savarici (*Jordanus*), Frater *Gaſtinel*. T. I. P. I. 40.
Savaricus (*Petrus*). T.I. P.I. 63.
Savary (*Valentinus* & *Georgius de*). T. V. P. IV. 95.
Savay (*Ludovicus de*). T. III. P. I. 39.
Saubador (Abbas *de Sancto*). T. II. P. III. 10.
Saubas (*De*), *le Conteour*. T.III. P.II. 24.
Saube (*Thomas de*). T.V. P.IV. 97.
Saubyn (*Goſettus de*). T. III. P.I. 141.
Sauchon (*Reginaldus*). T. VI. P. II. 42.
Saucier ((*Robertus le*). T.III. P.I. 191.
Saudon (*Ricardus de*). T.I. P.II. 114.
Savenſes (*Johannes*). T.IV. P. IV. 200. T. V. P.I. 38.
Saveytat (Dominus *de*) en *Roſeing*. T. II. P. III. 10.
Sauford (*Gilbertus de*). T. V. P. I. 121.
Savigny (*Guillielmus de*). T.V. P.IV. 98.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 99.
Savile (*Johannes*). T.VII. P.I. 224.
—— (*Henricus*). T. VII. P.III. 134, 147, 173.
—— (*Johannes*). T. VII. P.III. 173.
—— (*Henricus*), Baronettus. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P. I. 90.
—— (*Thomas*), Miles. Pardonatio ei conceſſa, quod Franciſcum Wortley Militem & Baronettum vulneravit. T. VIII. P. II. 24.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Seneſchalli Foreſtæ de Galtries & aliorum, in Comitatu Eborum, ac Officii Foreſtarii & Cuſtodis ejuſdem Foreſtæ, durante Vitâ. T.VIII. P.II. 164.
Savile (*Willielmus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici Concilii Regis. T. IX. P. II. 206.
Savinhak (*Aſſaultus de*). T.II. P. II. 111.
Saviolus (*Alexander*). T.VI. P. II. 157, 158.
Saule (*Arthur*). T.VI. P.IV. 87, 131, 132, 161.
Saulte (*Johannes de*). T.IV. P.I. 43.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 118, 135, 136, 138.
Saumes (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 82.
Saumbaco (*Bertrandus de*). T.II. P. I. 119.
Sauncii (*Raymundus*). T.I. P.II. 207, 208.
Saundeby (*Thomas de*). T. II. P.II. 179.
Saunder (*Thomas*) deputatur ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Saunders (*Thomas*). T.III. P.IV. 44.
—— (*Thomas*). T. IV. P.I. 53.
—— (*Thomas*). T.VI. P. II. 204.
—— (*Gilbertus*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Valentinus*). T. VIII. P.II. 11.
—— (*Valentinus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Humphridus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione, ad Præbendam de Cutton, in Diœceſi Exoniæ. T.VIII. P. III. 31.
—— (*Franciſcus*). Conceſſio ei facta Officii Philizarii in Curiâ de Banco Regis. T. IX. P.II. 137.
Saunderſon (*Willielmus*). T.IV. P.II. 148.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 107.
—— (*Thomas*). T.VII. P.III. 83.
—— (*Nicholaus*). T.VII. P.IV. 11.
—— (*Nicolaus*), Miles & Baronettus. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Willielmus*), Generoſus, Eſcaetor Comitatûs Eborum. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. T. VIII. P. II. 34.
Saundervile. Nomen cujusdam Manerii, in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 51.
Saunes (*Johannes de*). T.V. P.IV. 96.
Saundford (*Gilbertus de*). T.I. P. I. 142.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 211.
Saunhaco (*Johannes de*). T. V. P. I. 112.
Sauntresden (*Willielmus*). T.III. P.I. 119.
Saunzaver (*Radulphus*). T.I. P.II. 57.
—— (*Hugo*). T. I. P.II. 156.
Savoiſy (*Carolus*). T.III. P.IV. 182, 186.
—— (*Carolus*). T.IV. P.II. 151.
Savoy Manſum. T.I. P.III. 119. Super Hoſpitali fundando. T.VI. P.I. 33. Hoſpitalis. P.III. 187. Archiepiſcopus Spalatenſis Magiſter. T.VII. P.III. 56, 62.
Savoye (Comes *de*). T.III. P.I. 133.
Sauſer (*Hugo le*). T.I. P.II. 25.
—— (*Robertus*). T.I. P.II. 161.
—— (*Reginaldus*). T.I. P.III. 55.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 148.
Sauſſeux (*Gorriſomus de*). T.III. P.I. 147.
Sauſſoy (*Robertus*). T.V. P.I. 38.
Sautblemont (Dominus *de*). T.VI. P.III. 121.
Sautre (*Willielmus*). T.III. P.IV. 197.
Sautrede. Abbatia Ordinis Ciſtercienſis. T.V. P.I. 131.
Sautreour (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
Sauvage (*Richardus* & *Hugo*). T.I. P. II. 114.
—— (*Rogerus*). T.I. P.IV. 31, 32, 50, 54, 64.
—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 108.
—— (*Radulphus*). T.I. P. IV. 111.
—— (*Rogerus*). T. I. P. IV. 111, 118, 138, 142.
—— (*Arnaldus*). T.III. P. II. 73, 159.
—— (*Arnaldus*). T.III. P. III. 25, 190.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 195.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 71.
—— (*Thomas*), Baronettus. T.VIII. P.I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Sawer (*Chriſtoferus*). T.VI. P. III. 50.
—— (*Thomas*). T.VI. P. IV. 7.
Sauvier (*Radulphus*). T.IV. P.III. 82.
Sawyer (*Edmundus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T.VIII. P.II. 4.
Saux (*Willielmus*). T.II. P.II. 112.
Sauzay (*Andreas* & *Urſinus de*). T.V. P.IV. 102.
Saxby (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 40.
Sayey (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 26.
Saxham (*Hugo de*). T.II. P.III. 187.
Saxham (Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 58.

Saxiiby (*Agnes de*). T. III. P. II. 181.
Saxlingham Nethergate. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Saxonia. Pro Servitore Ducis de conductu. T. V. P. IV. 81. De tractando cum Georgio Duce. 216. Commiſſio Ducis ad tractandum de Amicitiâ. 218. Conventio cum eodem facta. 219. Commiſſio Georgii Ducis ad renovanda Fœdera. T. VI. P. I. 19. Tractatûs confirmatio per dictum Ducem. 20. Literæ Chriſtiani Ducis ad Reginam Angliæ. T. VII. P. I. 17, 35. Super Morte Electoris. 78. Ducis Litera ad Reginam. 123.
Saxoniæ Dux. T. I. P. I. 42, 49. P. II. 78, 128.
—— (*Rudolphus*). T. IV. P. II. 93.
—— (*Henricus*), Filius Ducis. T. V. P. I. 80.
—— Dux. T. V. P. IV. 81.
—— (*Georgius*). T. V. P. IV. 216, 218. T. VI. P. I. 18, 20, 42.
—— (*Chriſtianus*). T. VII. P. I. 17, 36, 61, 73, 75, 78.
—— (*Fredericus - Willielmus*). T. VII. P. I. 102, 123.
Saxton (*Nicholaus*). T. IV. P. II. 99.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 70.
Saxy (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194.
Say (*Gaufridus de*). T. I. P. I. 98, 50, 131. P. II. 57.
— (*Willielmus*). T. I. P. II. 199, 203, 221. P. III. 17, 129.
— (*Johannes*). T. II. P. I. 51, 91. P. II. 43.
— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 59. P. II. 18, 26.
— (*Robertus*). T. II. P. I. 51.
— (*Galfridus*). T. II. P. II. 165. P. III. 152
— (*Johannes*). T. II. P. III. 32.
— (*Galfridus*). T. III. P. I. 101, 115, 117, 118, 119.
— Dominus. T. III. P. II. 39.
— (*Johannes*) *Baro de Wemme*. T. III. P. IV. 17, 23, 49.
— Dominus. T. III. P. IV. 176.
— Dominus (*Jacobus Fenys*). T. V. P. I. 171, 176.
— (*Johannes*). T. V. P. II. 115.
— (*Willielmus*). T. V. P. III. 131, 196.
— (*Thomas*). T. V. P. III. 167.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 200.
— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 14.
— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 173, 194.
— & *Seal* Dominus (*Richardus*). T. VII. P. II. 169.
— & *Seale* (*Willielmus* Vicecomes), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
— (*Johannes*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii unius ordinariorum Servientium ad Arma. T. IX. P. II. 137.
— (*Guilielmus* Vicecomes). Commiſſio ei directa, durante abſentiâ Regis. T. IX. P. III. 61.
Saya (*Brunus de*). T. I. P. II. 111, 119.
Sayer (*Franciſcus*), Clericus, Capellanus *Godfridi* Glouceſtriæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directa. *ibid*.
— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Grettingham, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. IV. 117.
Sayer (*Willielmus*). T. II. P. IV. 21.
— (*Willielmus*). T. V. P. III. 4.
— (*Emma*). T. VI. P. III. 35.
Sayne (*Arnaldus de*). T. III. P. I. 91.
Sayneclere (*Henricus de*). T. I. P. IV. 132.
Sayntebarbe (*Willielmus*). T. VI. P. III. 145.
Sayvill (*Johannes*). T. III. P. I. 119.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 28.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 149. P. IV. 46.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 45.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 105.
Saywell (*Henricus*). T. IV. P. IV. 163.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.
Scaccario (*Regon de*). T. I. P. I. 41.
Scaccarius. De Baronibus eligendis. T. V. P. II. 177. De Officio Cancellarii pro Thoma Cromwell Armigero. T. VI. P. II. 180. Pro Johanne Baker Cancellario. P. III. 60. Commiſſio ſuper Finibus ibidem ſolvendis. T. VII. P. III. 150, 161. Commiſſio inquirendi ſuper Debitis, *&c* Regis. P. IV. 98.
Scalá (*Bernardus de*). T. I. P. III. 43.
Scala Cœli. Bulla indulgentiæ pro Capellâ. T. V. P. IV. 212.
Scalariis (*Thomas de*). T. I. P. IV. 144.
Scalarius (*Petrus*). T. I. P. II. 171.
Scalburg (*J.*). T. IV. P. I. 168.
Scalby (*Johannes de*). T. III. P. IV. 10.
Scales Robertus de). T. I. P. II. 199. P. III. 131.
—— (Dominus *de Neuſeles*). T. I. P. IV. 5.
—— ((*Robertus*). T. I. P. IV. 108. T. II. P. II. 18, 27, 47. P. IV. 139. T. III. P. I. 11, 98, 119.
—— (*Rogerus*). T. III. P. III. 63, 184, 195, 197.
—— (Dominus). T. III. P. IV. 177.
—— (Dominus *Thomas*). T. IV. P. III. 89.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 115.
—— (*Anthonius*). T. V. P. II. 142, 145, 148, 153.
Scafe (*Thomas*) conſtituitur unus Vibrellatorum infra Civitatem Carliolenſem in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. III. 83.
Scamler (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 92, 103.
—— (*Adamus*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Jacobus*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
Scantylon (*Willielmus*). T. III. P. III. 196.
Scapeie Inſula. Commiſſio ei directa habitantibus hujus Inſulæ. T. IX. P. I. 4.
Scarborough (*Jervaſius*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Geldeſton. T. VIII. P. III. 225.
Scarcliffe. Locus ſic dictus, in Comitatu Derbiæ ſitus. T. VIII. P. II. 58.
Scardeburgh (*Robertus de*). T. I. P. II. 176, 177. P. III. 104.
———— (*Robertus*). T. II. P. III. 187.
———— (*Johannes*). T. III. P. III. 86, 200.
———— (*Johannes*). T. IV. P. I. 78, 144.
Scardeburgh Caſtrum obſidendum. T. II. P. I. 7. De defenſione Caſtri. T. III. P. III. 86.
Scarden (*Matthaus*). T. V. P. III. 58.
Scarella (*Andreas*). T. VI. P. I. 53.
Scaresbech (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 181.
Scarghill (*Johannes de*). T. II. P. II. 170
—— (*Warinus*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 130.
Scarle (*Johannes de*). T. III. P. IV 24, 85, 110, 122.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 133, 198, 199.
Scarlet (*Thomas*). T. IV. P. IV. 130.
Scarnifer Comes. T. VII. P. III. 4.
Scarpinellus (*Auguſtinus*). T. VI. P. II. 94.
Scawen (*Robertus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Receptoris Reventionum Regis in Comitatibus Wilts, Southampton, *&c*. T. IX. P. II. 206.
Scepperus (*Cornelius*). T. VI. P. III. 146.
Scether (*Galfridus*). T. VI. P. II. 201.
Schalholſtein Epiſcopus (*J.*). T. V. P. I. 36, 45.
———— (*Goduinus*). T. V. P. I. 151.
Schat (*Gaſpardus*). T. VI. P. III. 134.
Schatelocks. T. IV. P. III. 176.
———— (*Richardus*). T. V. P. II. 164.
Schaw (*Richardus*). T. V. P. IV. 199, 200.
Schawartesbergh Comes (*Georgius-Ludovicus*). T. VII. P. III. 252.
Schele (*Nickolaus*). T. V. P. III. 74.
Schelggam. T. I. P. I. 4.
Schellinger (*Petrus*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Schemes (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 144.
Schenyen (*Johannes de*). T. V. P. I. 158.
Scherer (*Willielmus le*). T. I. P. IV. 35.
Scheſtre (*Heraldus*). T. V. P. I. 137.
Schether (*Galfridus*). T. VI. P. II. 201.
Scheves (*Willielmus*). T. V. P. III. 48.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 75.
Schinman (*Theodoricus*). T. II. P. III. 128.
Schiſma. T. III. P. IV. 63, 72. De Reſponſo ſuper. 153. Vide *Eccleſiaſtica* & *Schiſmatici*.
Schiſmatici. De Proceſſu contra. T. III. P. III. 116. Ligæ nullæ. 137, 152. Vide *Schiſma*.
Schloar (*Fredericus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ruſhden, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 140.
Schoenhove. T. IV. P. III. 77.
Schonberg (*Nicholaus de*). T. VI. P. I. 129.
———— (*Meinhardus*). T. VII. P. II. 178, 179, 181, 184. uſque 188, 193.
Schonberg (*Henricus Theodoru*). T. VII. P. II. 184, 193.
Schonis (*Ludovicus à*). T. VI. P. III. 146.
Schordick (*Jacobus*). T. VII. P. II. 206.
Schorerus (*Bartholomeus*). T. VII. P. I. 120.
Schotte (*Michael*). T. V. P. I. 22.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 196.
Schoverus (*Martinus*). T. VII. P. II. 86.
Schubleus (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 134.
Schurgun (*Chriſtianus*). T. IV. P. II. 159.
Schylt (*Heyno*). T. IV. P. I. 43.
Seinkell (*Johannes de*). T. II. P. III. 15.
Scipboetre (*Michael*). T. I. P. IV. 23.
Scipwith (*Henricus*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid*.
Scipwith (Vicaria de), in Diœceſi Eborum. T. IX. P. II. 92.
Scivi (*Raymundus*). T. III. P. II. 115.
Sclater (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Whitſtone, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 141.
Scleford (*Johannes*). T. III. P. III. 35.
Scleſviga. Litera Johannis Adolphi Ducis ad Reginam. T. VII. P. I. 196.
Scleſwige Dux (*Johannes - Adolphus*). T. VII. P. I. 196.
Scobell (*Johannes*). T. VIII. P. I. 180.
Scoby (*Henricus*). T. III. P. I. 122.
Scoenhexe (*Henricus*). T. IV. P. IV. 16.
Scoſeti (*Romanus*). T. I. P. III. 42.
Scoffin (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Scoſtlaw (*Ailmerus de*). T. I. P. III. 163.
Scogan (*Henricus*). T. III. P. IV. 159.
Scopiſco (*Johannes de*). T. III. P. IV. 43.
Scone (Abbas *de*). T. I. P. III. 98, 163. P. IV. 59.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 8.
Scone Abbatia. Reliquiæ. T. I. P. IV. 53. Tranſlatio. 65, 69.
Sconore (*Johannes de*). T. II. P. I. 196.
Scoorlinch (*R.*). T. IV. P. I. 55.
Scopeſle (*Alexander*). T. III. P. I. 197.
Scoppam (*Willielmus de*). T. I. P. III. 29, 31.
Scopwicke (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 207, 255.
Scorbryn (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 184.
Scorburgh (*Robertus de*). T. II. P. III. 104.
———— (*Ricardus*). T. III. P. III. 194.
———— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
Scorkyn (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 48, 54, 61, 72.
Scorth (*Andreas*). T. I. P. III. 104.
Scory (*Johannes*). T. VI. P. IV. 84.
Scoſſano (*Bernardus de*). T. I. P. II. 35.
—— (*Bernardus*). T. II. P. I. 84.
—— (*Bernardus*). T. II. P. IV. 77, 127.
—— (*Bernardus*). T. IV. P. II. 35.
Scot (*Michael*). T. I. P. II. 142. P. III. 89, 98.
— (*Willielmus*). T. I. P. IV. 111.
— (*Petrus*). T. I. P. IV. 132.
— (*Robertus*). T. II. P. I. 9.
— (*Nicholaus*). T. II. P. I. 52.
— (*Thomas*). T. II. P. I. 131.
— (*Gilbertus*). T. II. P. I. 161.
— (*Johannes*). T. II. P. II. 140.
— (*Willielmus*). T. II. P. III. 187.
— *Johannes*). T. II. P. IV. 41. T. III. P. I. 56.
— (*Walterus*). T. III. P. IV. 150.
— (*Richardus*). T. IV. P. II. 18.
— (*Gilbertus*). T. IV. P. II. 28.
— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 97.
— (*Michael*). T. IV. P. IV. 179, 180. T. V. P. I. 22.
— (*Thomas*). T. V. P. I. 8.
— (*Walterus*). T. V. P. I. 5.
— (*Walterus*). T. V. P. II. 18, 38, 50, 74, 89.
— (*Thomas*). T. V. P. II. 83.
— (*Johannes*). T. V. P. II. 121, 148, 149, 149, 152, 153, 154, 157, 159, 170, 175. P. III. 14, 22, 30, 31, 38, 55.
— (*Johannes*). T. V. P. III. 71, 72, 133.
— (*David*). T. V. P. III. 155, 163.
— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 135.
— (*Walterus*). T. V. P. IV. 198, 199, 200.
— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 7, 22, 38, 111, 204.
— (*Johannes*). T. VI. P. I. 204.
— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 10, 11, 13, 38, 54, 109, 110, 113, 114.
— (*Johannes*). T. VI. P. II. 119, 159, 176. P. III. 49.
— (*Jacobus*). T. VI. P. III. 100, 101.
— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 9.
— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 44.
— *Georgius*). T. VI. P. IV. 102.

Scot (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162, 166, 179.

— (*Walterus* & *Jacobus*). T. VII. P. I. 32.

— (*Robertus*). T. VII. P. III. 166.

— (*Leonardus*). T. VII. P. III. 174.

— (*Walterus*), Dominus *de Buckleigh*. T. VIII. P. I. 80. Commiſſio ei directa. *ibid.*

— (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Profeſſor & Decanus Eborum. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.* P. III. 262.

— (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 10.

— (*Johannes*). Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Berwick in Elmet, Diœceſis Eboracenſis. T. VIII. P. III. 84.

— (*Jacobus*). T. IX. P. III. 68.

Scotelare (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 74.

Scotford (Manerium de), in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII P. II. 55.

Scotia & *Res Scoticæ*. T. I. P. I. 13, 21, 28, 39, 50, 57, 60, 67, 75, 76, 79, 140, 150, 151, 164, 165, 183. P. II. 2, 3, 4, 11, 19, 24, 31, 37, 42, 59, 70, 74, 95, 110. Sancti Patricii de Dumo Prioratus. P. I. 85. Maritagia. 81, 82, 85, 87, 105, 116, 121, 130, 150. Coronatio Regis ſine licentiâ Regis Angliæ. 163. Epiſcopi & Prælati. T. I. P. I. 154. P. II. 20, 21. Magnates. 2. Barones. 5, 31. Regigimen. 43. T. I. P. II. 144, 157, 160. Homagium. 169, 172, 175, 176. Contentio Epiſcopo Dunolmenſi. 177. Attornatus factus. 192. In Theſaurarium Regis Bullæ. 209, 228. P. III. 79. Locumtenens. 72. Communitas. 45, 50, 72. Cuſtodia. 56, 69. Litteræ à Communitate ad Regem Angliæ. 66, 88, &c. 92, &c. Super Proceſſu Scotiæ. 93, &c. 116. Placita Parliamenti. 117, 120. Rex in Curiâ Angliæ reſpondet. 117, 118, 121. Petitiones Regis. 129. Servitium. 131. Alligantia cum Franciâ. 152. Reddita Regi Angliæ. 160. Renuntiatio Confœderationum Franciæ. 161, 162. Fidelitas Eccleſiaſticorum. 162. *& ſeq.* Cuſtodia. 164, 165, 166, 180. Submiſſio Magnatum. 182 &c. Bulla contra Guerram. 203, 209. Treugæ. P. IV. 3, 4. Non Feodum Romanæ Eccleſiæ. 5. Treugæ & Pacis Tractatus. 4, 5, &c. 12, 14. Treuga. 20. Excluſa in Pace Franciæ. 26. Recognitio Regis Angliæ. 34. Pardonatio. 41. Cuſtodia. 42, 54. Priſonarii. 58, 59. *& ſeq.* Scotiæ & Angliæ Regna conjuncta. P. III. 90. Fidelitas Jacobi Regis. P. IV. 62. Recipiendi ad Pacem. T. I. P. IV. 90. Cuſtodia Adomari de Valentiâ. 90. Comiti Richmundiæ. 91, 92, 107. Officium Camerarii Euſtachio de Cotesbache. 92. Rebellio refrænanda. 93. Armatura providenda contra Scotos. 94. Priſones. 97, 102. Priſonum vadia. 112. Cuſtodia Comiti de Anegos. 124. Rebelles reprimendi. 124. Contra Exercitum. 144. De Tractatu cum Bruce. 145. Fraus Nunciorum. 145. Cuſtodia. 150, 103. Capitaneus. 150. De Tractatu. 150. Capitaneus Exercitûs. 155, 162. Treugæ. 162, 165. Cuſtodia. 166, 167, 169. Treugæ violatæ. 169. Navigium. 180. Adhærentes. 180. Protervia reprimenda. 192. De Treugis. 204. Invadentes. T. II. P. I. 1. Treugæ. 39. Cuſtodia. 64. Scotiæ Duces. 69. Contra Capitaneum. 70. Nuncii. 71. Treugæ. 72. De Pace. 72, 73. Camerarius. 81. Repellendi. 82. De Treugis. 95, 104. Treugæ per biennium. 108. De Pace. 115. De Treugis. 124. Recipiendi ad Pacem. 127, 133. De Tractatu. 134, 141. De Treugis. 147. Violatis. 152, 153. Litteræ interceptæ. 168, 171, Contra Scotos. 166. De Tractatu. 170, 172. Contra. 177. Beneficia conceſſa. 180. Super Pace. 182. Excommunicatio. 184. Villæ combuſtæ per Scotos. 186. Treugæ. 187. De Pace. 187. Nuncii. 187, 189. Treugæ 191, 192. Hortator ad Pacem. P. II. 6. Proceſſus cum Nuncio Papæ. 7. De Tractatu. 8, 9, 11. Conductus. 12. Ad Pacem recipiendi. 12. Pardonatio. 13. De Pace. 14. De Curſore Franciæ. 14. De Exceſſibus. 15. De arreſtatione. 18. Tractatus. 20. De Proceſſu contra. 23. Treugæ. 36. Recipiendi ad Pacem. 48. Reſiſtendum ingreſſui in Regnum. 49. Sententiæ contra. 52, 54. Super Cuſtodiâ Marchiarum. 54. Super invaſione. 55. Tractatus inconſulto Rege. 58, 60. In Marchiis Locumtenens. 62. Confœderatio cum Scotis. 62.

Scotia & *Res Scoticæ*. Sufferentia. T. II. P. II. 65. Littera Regis Bruce ſuper Tractatu. 66. Super Pace. 66. Pro Nunciis. 66. Super finali concordiâ. 66. Treugæ prorogatæ. 67, 71. Conditiones pro Pace. 71. Treugæ pro tredecim annis. 73. Publicandæ. 74. Sacramentum Roberti Bruce recipiendum. 74. Cuſtodiendum. 74. De non veniendo in Expeditione. 75. Treugæ Forma. 76. Pro Nunciis. 83. Super Titulo Roberti Bruce. 89, 95. Priſonarii. 100. Adhærentes. 100. Super Pace. 104, 110, 117, 118, 132. De Treugis. 133, 134. De Tractatu. 135. De Treugis. 139. De Cenſuris. 143, 146. De Conductu. 154. De Treugis. 159, 164. Marchiarum Cuſtodia. 176. De Tractatu. 182. De Treugis pro Expeditione. 186. De tractando. 188. Angliæ ingroſſ. 192. De Pace. 198, 203, 204. P. III. 5. De Treugis. 5, 6. Relaxatio ſuperioritatis. 6. De Proceſſu revocando. 11. De Pace. 20. De 1000 Marcis ſolvendis Regi Scotiæ. 25. De Corde Roberti Bruce. 31. De Pace. 55. Super Reſtitutione. 55, 57, 59, 77. De Pace. 58, 75, 82. De attemptando. 81. De turbatione. 83. De Tractatu. 84. Conceſſiones per Edwardum Regem Scotiæ factæ Regi Edwardo Angliæ. 84, 85. De Conductu. 85. De Tractatu. 85. De Motibus. 86. Super Conventione de Juramento Regis Scotiæ. 89. De Pace fractâ. 91, 93. De Victoriâ contra. 97, 98. De Parliamento. 104, 105. De Caſtris & Villis conceſſis per Edwardum Scotiæ Edwardo Angliæ. 115, 116. De Mareſcallo & Conſtabulario. 123. Pro Nunciis Franciæ ad tractandum cum Scotis. 123. De quatuor Articulis ad Coronam Scotiæ pertinentibus. 137. Pro Mutuo. 138. De Tractatu. 138. Treugæ. 138. *& ſeq.* Prorogatæ. 140, 141, 142, 144. De Nunciis Papæ & Franciæ. 141. Pro Rege. 138, 142, 145, 151, 198. Capitaneum contra. 145. De recipiendo ad Pacem. 146. De Treugis finitis. 147. De Treugis. 147. De Tractatu cum D. Bruce. 149. Pro Nunciis. 150. De Seneſcallo Comiti Arundellæ, jure Hæreditario ſpectante. 155. De Adhærentibus. 160. Pro repulſione. 163. De Terris habendis. 164. De Tractatu. 175, 193, 194. De recipiendo ad Fidem. 195. De Galeis contra. 199. De Inſulâ de Yſle, Terre de Kentyre & Knappedoll, Inſulâ de Githe, dimidio Inſulæ de Dure, Inſulæ de Golwouche, de Mulle, de Skyde, Lewethy; & Terræ de Kenalbadon & de Ardinton; Ward de Loghaler conceſſa Johanni de Inſula per Edwardum Regem Scotiæ. 152. De Armis illuc delatis. T. II. P. IV. 12. De Capitaneo, contra. 13, 14. De Treugis. 14. De Pace. 14. De recipiendo ad Pacem. 14, 18. Pro Rege. 27. Pro Caſtris & Villis. 29. De Juſticiariis conſtitutis. 30. Pro Rege Capitaneo. 52. Boukkill Manerium. 72. De Treugis. 73. De Pace. 73. De recipiendo ad fidem. 73. Pro Rege. 75, 97, 108, 110, 115, 120, 133, 149, 166, 191. T. III. P. I. 37, 50. Forma Treugæ. T. II. P. IV. 83, 84. Pro Rege Locumtenente in Partibus Borealibus. 108. De Tractatu. 114. De Expugnatione. 115. De Nunciis Davidis Bruce. 120. De Treugis. 144, 145, 149, 156. Invadentes. 204, 206. De Tractatu. 206. Expugnat. 206. De Priſonibus. T. II. P. IV. 207, 208. T. III. P. I. 1, 2, 6, 7, 8, 10, 19, 22. De Tractatu. 6, 24. De Rege Summonitio ad Parliamentum. 29. De Nunciis. 32, 35. De Treugis. 43, 46, 58. De Proteſtatione Regis. 63. De Tractatu. 68. De Juramento. 72. De Obſidibus. 73. De Legibus conſervandis. 76. Pro Edwardo de Balliolo. 33. Botilkenmore & Kirkandres juriſdictiones. 33. Pro Rege in Angliam venturo. 76. De Davide de Bruce. 77, 79. De Douglas liberando. 78. De Bruce liberando Conventiones. 98, 102. *& ſeq.* Pro Rege. 80, 82, 86, 87, 97, 98, 108. De Treugis. 104. Contra Scotos. 113. De Regno Regi Angliæ per Edwardum Regem Scotiæ conceſſo. 114, 115. De inveſtiturâ. 115. Conventiones ſuper Conceſſione prædictâ. 116. Pro Rege de Annuitate. 117, 122, 123, 125. Ad Regnum Juris relaxatio. 117, 118, 120. De Legibus antiquis utendis. 120. De Tractatu. 120. De Priſonariis. 131. Pro nuper Rege. T. III. P. I. 132, 137.

Scotia & *Res Scoticæ*. Pro Nunciis. T. III. P. I. 137. De Treugis. 138. De Cuſtodia Treugarum. 139. De exemplificatione. 139. Pro Scotis varii conductus. 144, 145, 146. Obſides pro David Bruce. 146, *&c.* 175. Procurator & conventiones ſuper liberatione Davidis Bruce. 148, *&c.* De Priſonariis. 158, 159. De Scolaribus. 159. Pro Seneſcallo. 167. Super redemptione Davidis Bruce. 167, 168, 174. De Seneſcalli Filio, poſtea Rege deliberando. 168, 172. David Bruce ad Regem Angliæ. 171. De conductu. 175. Super Mercandiſis. 177. Homagium Comitis Mare. 179, 181. Redemptionis ſolutio prorogata. 178. Pro Edwardo de Balliolo. 181, 186. De Obſidibus Regis. 184, 185. De liberatione Davidis Bruce. 188, 191, 210. De Treugis. 189. Pro Filio Seneſcalli. 210. Pro Davide Bruce Acquietantia. 211. De Ligâ. 214. Pro Studentibus. P. II. 53. Pro Epiſcopo Sancti Andreæ & Davide Bruce in Angliam venturis. 57. De Treugis. 58. Pro Comite Sutherland. 58, De Obſidibus. 59. De Tractatu. 63. Pro Epiſcopo Sancti Andreæ & aliis. 70, 74. Pro Scotis in Pruſſiâ. 73. In Angliam ob devotionem. 75. De Helicuriâ conceſſâ per Regem Regi Angliæ. 78. De Obſidibus. 80, 81. Super Unione cum Angliâ. 82. Pro Scotis in Angliam. 83. Pro Clericis Studentibus & Scholaribus. 83, 87. Pro Comite de Marre. 85. Pro Davide de Bruys. 86. Pro diverſis Scotis. 96, 123, 124. Super redemptione D. B. 96, 97. De Treugis. 98. De Pecuniâ ſolvendâ. 106, 107. De conductu pro Davide Bruys & aliis Scotis. 109. De Coronatore. 113. Pro Nunciis Davidis Bruys. 114. De Financiâ. D. B. 130. De Obſidibus pro D. B. 131. Super cuſtodiâ Marchiarum. 137. De Treugis. 139. Pro Nunciis. 140, 143. Pro Rege & Uxore. 142. De Concordiâ. 143. Pro Davide Bruys de Acquietantiâ. 143, 153, 167. De redemptione Davidis Bruys. 152, 167. Pro D. B. de conductu. 154. De Treugis proclamandis. 158. Forma Treugarum. 161, 162. Exemplificatio. 171, 182. De Conductu. 168. Pro Ambaſſiatoribus. 169. Pro D. B. 170. De Treugis reformandis. 171. Pro Cancellario D. B. 174. De Financiâ D. B. 183. Pro Funeralibus D. B. 184. Confœderationes cum Franciâ. 186. Super Marchiis. 192. De Tumbâ Davidis Bruys. 195. De redemptione Davidis de Bruys. 197. Super obligatione Margaretæ Reginæ. 198. Pro Roberto Rege. 209. Pro Filio ſuo. 209. De Conductu. P. III. 3. De debatis inter Percy & Douglas. 3, 20, 69. De Treugis corrigendis. 6. Super Tumulo D. B. 6. De Financiâ D. B. 7, 12, 17, 18, 28, 44, 45, 46, 61, 78, 82, 100, 106, 123, 161, 162. Pro Reginâ Doageriâ. 16. De Monetâ. 18. Pro Camerario. 27. De Præceptoriâ. 38. Pro Scolaribus Antipapæ adhærentibus. 144. De Tractatu. 167. De Attemptatis ſuper Marchiis. 72. De tractando. 81. De cuſtodiâ Marchiarum. 96. De Attemptatis reformandis. 105, 113. Inſtructiones pro Commiſſariis. 107. Treugæ. 108, 109, 122, 134. De juramento Regis Franciæ. 152. Treugæ. 156. De ſubſidio Franciæ. 157. Super regimine Marchiarum. 165, 166. Treugæ. 182. De proficiſcendo contra. 183, 184. De invaſione. 185. De Pecuniâ ſolvendâ. 188. Pro Ambaſſiatoribus. 190. De tractando. 193. Treugæ. 205. P. IV. 7. De tractando. 20. De Treugis conſervandis. 24. Super invaſione. 28. De Sacramento Regis. 42. De Sacramento. 59. Confirmatio Treugarum. 62. Confœderatio Franciæ. 64. De Conductu. 65. De tractando. 72. De Treugis. 78, 80. Pro Nunciis. 81. De Sacramento Regis. 87, 91, 104. De tractando. 89. Cum Comitibus Marchiæ & Douglas. 89. De Treugis obſervandis. 94. De tractando. 102. Pro Nunciis. 102. De Sponſalibus. 102. Super Sacramentis. 107. Pro Fratre Regis. 110. De tractando. 136. Pro Nunciis. 139. De attemptatis reformandis. 142, 147. Treugæ. 143. Pro Nunciis. 144. De Treugarum confirmatione. 147. Inſtructiones pro Negotio. 148. Super Treugis conventiones, Angliæ. 150, 151. De Appunctuamentis ſuper Treugis Angliæ. 152. De Sacramento Regis. 154, 156. De Amicitiâ. 156. De Treugis. 156. Inſtructiones. 157.

Scotia & *Res Scotica*. De attemptatis reformandis T. III. P. IV. 157. De Tractatu. 170, 172. De Colloquio cum Comite Marchiæ. 186. Pro Nunciis. 186. De Homagio Regis. 188, 189. De Homagio Procerum. 189. De Scotis cuſtodiendis. 191. De Treugis tenendis. 192. De tractando. 193. De Treugis & Sacramentis. 200. T. IV. P. I. 2. De Tractatu. 25. De Marchiis defendendis. 28. De feſtinando contra. 33. De Victoriâ contra. 35, 40, 41. De Rege in Treugis Franciæ comprehendendo. 51. De tractando. 52, 56, 61. Super redemptione Priſonariorum. 68. Super Treugis. 68. De Sacramento Regis ſuper Treugis. 70, 71. De Treugis continuandis. 71. De Fiſcaſtell liberando. 71. Pro Nunciis. 71. Inſtructiones pro Tractatu. 76. Commisſarii pro Tractatu, 77, 84. De invaſione Scotorum. 88. De Tractatu. 90. De Scotis ſuper Mare captis. 90. De tractando ſuper Treugis. 94. Pro Nunciis. 110. De Tractatu cum Duce Albaniæ. 112. De Filio Ducis Albaniæ replegiando. 67. Pro Comite Atholiæ. 67. De Filio Regis cuſtodiendo. 115. De Colloquio habendo. 121. De Treugis. 126. Pro Commiſſariis. 153. De Treugis. 162. De Tractatu. 170. De Treugis. 172, 174. De invaſione Scotorum. 174. Super Treugis. 188, 191. Pro Ambaſſiatoribus. 191. De tractando. 198. Pro Murdaco Seneſcallo. 199. De Rebus Regis communicandis. P. II. 9. De Obſidibus pro Murdaco Steward. 11. De Treugis. 12. Pro Ambasſiatoribus Ducis Albaniæ. 26. De Rege in Turrim London recipiendo. 27. De Scotis extra Turrim liberandis. 28. De Tratatu ſuper liberatione Regis. 28, 29, 42. Super Financiâ Comitis de Douglas. 29. Super deviƈtione apud Holmedon. 36. Pro Nunciis. 38. De Tractatu cum Duce Albaniæ. 42. De Rege Conſtabulario de Wyndſore liberando. 43. Commiſſio ad tractandum. 44. Pro Comite de Douglas, pro Comite de Boghan & ſuper deliberatione Magiſtri de Fiſe. 45. Pro Jacobo Hamilton & aliis. 45. De Treugis proclamandis. 49. Super arduis materiis. 54. De Tractatu pro Rege. 51. Pro Nunciis. 70. Pro quibusdam de Scotiâ & pro Mordaco de Fyſe. 75. De cuſtodiâ de Weſtmarches pro Johanne Neryl. 75. De conductu. 82, 83. Super expenſis Regis. 99. De Treugis. 101. Super cuſtodiâ Regis. 104. De reſiſtentiâ. 110. De Treugis prorogatis. 119. Super liberatione Murdaci Filii Ducis Albaniæ. 151. Super liberatione Murdaci de Fyſe. 120, 122. De receptione dicti Comitis. 134. De Tractatu cum Ducis Albaniæ Commiſſariis. 143. Super motibus. 145, 146. Pro Comite Douglas. 153. Pro Filio Comitis Dunbarre. 153. Pro Comite Marchiæ. 154. Pro Johanne de Lethe. 154. Pro Comite Orchadiæ. 157. Super liberatione Regis. 157. Pro Financiâ Comitis de Fyſe. 182. De Obſidibus pro Rege. 186. De Perſonis ad Regem Scotiæ venturis. 186. De Treugis. 202. De Tractando. P. III. 39. De Treugis. 46. Pro Cariagio Regis. 54. De Financiâ Jacobi Douglas. 75. De Alligantiis cum Duce Burgundiæ non firmandis. 75. Pro Davide Douglas. 106. De Scotis in ſuccurſu Delphini impediendis. 131. De Willielmo in Turrim London recipiendo. 132. De Scotis per Armatam Hiſpaniæ in ſuccurſum Delphini traducendis. 132. De Treugis capiendis. 178. Pro Willielmo Douglas. P. III. 188. Pro Rege. 188. Pro Comitibus de Douglas & Atholiæ. P. IV. 21. Comitis Douglas indentura de Guerrâ Regis Angliæ. 30. Super tranſitu Regis Scotorum in Regnum Scotiæ. 31. Pro Comite Northumbriæ Gardiano Marchiarum & Berewici. 31. Pro Alexandro Seton, pro Alexandro & Ferguſio Kenedy, pro Alexandro Forbas, pro Johanne St. Clare & pro Abbate de Paſleto, ſalvi conductus. 31, 32. Pro Alexandro Forbas, pro Alexandro Seton, pro Willielmo Blaire, pro Johanne Wenton & Waltero Legato, ſalvi conductus. 42. Pro Jacobo Rege. 44, 47, 50, 70. Pro Alexandro de Seton, & Willielmo de Foules. 62. Pro Willielmo de Foules, Secretario Comitis de Douglas. 72. Pro David Dunbarre, priſonario. 87.

Scotia & *Res Scotica*. Pro Expenſis Regis. T. IV. P. IV. 87. Pro Jacobo Rege. 93, 94. Pro David Dunbarre. 95. Pro Rege. 96. Super Tractatu Inſtructiones. 96. De expenſis Regis. 97. De Tractatu. 96. Super liberatione Regis. 98, 99, 101. De Conductu pro Ambaſſiatoribus. 99. De tractando. 99. Super Nuptiis Regis & Negotiis ejus. 107. De Redemptione Regis. 108, 109. De Treugis. 109. De liberatione Regis & Obſidibus. 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 124, 125, 126, 127, 128. Pro Servitoribus Regis & Reginæ. 115. De acquietantiâ Regis. 115. De Conductibus pro Obſidibus Regis. 115. Pro Ambaſſiatoribus ad Curiam Romanam. 116. De Debitis Regis recipiendis. 116. De attemptatis contra treugas. 117, 121. Pro Gilberto Hay de Scotiâ. 127. Super perſonali Colloquio & Pace perpetuâ. 128. De Obſidibus. 130. Litteræ ad Regem Scotiæ. 131. Pro Johanne Ledale ad Terram Sanctam profecturo. 133. Pro Rege acquietantia. 140, 141. De perſonali Conventu & de tractando. 141. De quærendo Jacobum Stuard in Hyberniâ. 143. De Obſidibus. 144. Pro Ambaſſiatoribus. 144. Super gubernatione Marchiarum. 148. De conveniendo cum Commiſſariis. 151. Pro Ambaſſiatoribus. 155. Super appunctuamentis. 156. Pro Rege. 164. Treuga. 169. Super attemptatis. 171. De expenſis Ambaſſiatorum. 172. Pro Comite de Perthe. 172. Pro Ambaſſiatoribus. 174. De Obſidibus. 179, 180, 181, 184, 190. Pro dampnificatis contra Treugas. 200. Pro Andreâ Meldrum à Magiſtro de Rodes redeunte. 200. Pro Epiſcopo Moravienſi. 200. Super Ambaſſiatoribus ad Generale Concilium. T. V. P. I. 3, 8. Pro Rege. 12. De Treugis prorogandis. 13. Pro Rege. 19. Pro Patricio de Dunbarre. 21, 24. De Obſidibus & Treugis. 22. De attemptatis. 22. De Treugis. 25. Literæ ad Regem Scotiæ. 27. Pro Andreâ Styward & Morthewe Styward. 41. Pro Ambaſſiatoribus. 43. De tractando. 44, 46. De Treugis conſervandis. 47. De Treugis per novem annos concluſis. 47. Super Bundis limitandis in Marchiis. 50. Pro Domino de Gordon. 52. Pro Barone Carlanerock. 59. Pro Domino de Gordon. 60. Pro Epiſcopo Arcadienſi. 110. De Sacramento Gardianorum Marchiarum. 111. De Treugis proclamandis. 132. Pro Jacobo Stewert nuper Marito Reginæ Scotiæ, Johanne Stewert Filio ejus & Willielmo Dicſon. 151. Pro Alano Kathkart, Obſide Jacobi nuper Regis. 155. Pro Epiſcopo Sancti Andreæ, Johanne Legat, Willielmo Mudy, & Johanne Flemyng. 159. Pro Alianorâ Filiâ nuper Regis. 179. De Salvo conductu pro Cancellario Scotiæ & aliis. P. II. 3. Commiſſio Jacobi Regis. 9. De Treugis. 10. De Salvo conductu. 10, 11. Proteſtatio ſuper Treugis. 12. Indentura ſuper Treugis. 13. Pro Ambaſſiatoribus. 14. Commiſſio Regis. *ibid*. Super Treugis in Marchiis. 15. Tractatus Treugarum. 16. Confirmatio Treugarum. 25, 26. Pro Comite de Douglas & aliis. 28. Pro Epiſcopo Dunkeldenſi Johanne David de Navarra Milite, Vicario Eccleſiæ de Edinburgh, & aliis. 30. De Conſervatoribus Treugarum puniendis & reformandis. 31. Pro Comite de Douglas & aliis. *ibid*. Pro Epiſcopo de Glaſcowe, & Vicario de Edyngburgh, & aliis. 31. Commiſſio Regis ad tractandum. 32. De Treugis. *ibid*. Super Homagio Regis & Dominio Regni. 33. Indentura Treugarum. 34. Pro Jacobo Stiward Marito nuper Reginæ & Johanne & Jacobo Stiward Filiis. 37. Treugarum ratificatio. 38. Pro Abbate de Melros. *ibid*. Pro Epiſcopo de Geway. *ibid*. Pro Epiſcopo Morarienſi, & aliis. 39. Literæ ad Regem. *ibid*. Pro Comitiſſâ de Douglas. 41, 56. De admittendo ad Homagium pro Epiſcopo Glasguenſi. 44. Pro Domino de Hamylton, & aliis. 44, 47. Commiſſio ad tractandum. 47. Pro Comite de Douglas. *ibid*. Indentura Treugarum. *ibid*. De Gubernatione Terrarum vocatarum Battable Landes. 51. De Scotis Limina Apoſtolorum viſitaturis. 52, 54. Super Financiâ nuper Regis. 52. Treugarum ratificatio. *ibid*. Pro Epiſcopo Brighenſi, & aliis. 56. Literæ ad Regem. *ibid*. Pro Comite Douglas. 69.

Scotia & *Res Scotica*. Literæ ad Jacobum ſe Regem dicentem. T. V. P. II. 69. Pro Abbate de Melros. 61. De Salvâ Gardiâ ad inſtantiam Regis. 62. Pro Epiſcopo Sancti Andreæ, & aliis. *ibid*. Pro Comite de Douglas de Annuitate. 63. Treugæ apud Coventre initæ. 71. Treugarum confirmatio & inſtrumentum inde. 75. Confirmatio Treugarum. 77. Prorogatio Treugarum. 78. Pro Jacobo Stewart, Fratre Regis. 83. Pro Comite Douglas de Annuitate. 84, 90. Pro Abbate de Melros, & aliis de Scotiâ, de conductu. 84. De tractando & de attemptatis reformandis. 85. Appunctuamenta Treugarum. 86. Confirmatio inde. 92. Pro Epiſcopo Glasguenſi. 96. De Reſcuſſu Caſtri & Villæ de Rokesburgh per Scotos obſeſſæ. 99. De appunctuando cum Comite de Roſſe. 104. De Treugis. *ibid*. Pro Ambaſſiatoribus. 105. De Treugis concludendis. *ibid*. Pro Comite Douglas. 109. Pro eodem Comite, & ſibi aſſociantibus. 111. De Guerræ abſtinentiis. 114. Pro Johanne Steward Comite Atholiæ, &c. 115. Pro Epiſcopo Aberdunenſi, & aliis. *ibid*. Pro Epiſcopo Sancti Andreæ, & aliis. 118. Pro Comite Douglas. *ibid*. De Treugis. *ibid*. De tractando. 119, 120. Pro Alexandro Principe Scotorum. 121. De appunctuando. 123. De Confirmatione Treugarum. 124. De attemptatis reformandis. *ibid*. De Salvo conductu. 125. De tractando ſuper Pace. 127. Super Treugis. *ibid*. De conductu. 128. Pro Ambaſſiatoribus. 129. De tractando ſuper Sponſalibus. 131. Super Pace perpetuâ. 132. Pro Ambaſſiatoribus. 133. Commiſſio Regis. *ibid*. De communicando ſuper Treugis. 136. Prorogatio Treugarum. *ibid*. Confirmatio inde. *ibid*. De attemptatis contra Treugas. 142. De conductu pro Scotis. 143. Pro Duce Glouceſtriæ Cuſtode Weſt-Merchiæ. 176. Pro Johanne Marchione de Montague, Cuſtode Eſt-Merchiæ. 178. De conductu. 179. Pro Ambaſſiatoribus. P. III. 6. Super Ligis & Matrimonio. 7. De appunctuando. 12. Pro Ambaſſiatoribus. 15. De tractando. 18. Pro Ambaſſiatoribus. 19. De Proclamatione Treugarum. 22. De Treugis. 28. Pro Ambaſſiatoribus. 29. De attemptatis. *ibid*. De tractando. 33. Tractatus. 34. Super Sponſalibus. 44, 45. Relaxatio pro Nave vocatâ *le Salvator*, & inſtrumentum inde. 46, 47. Confirmatio Alligantiæ Treugarum per Regem Scotorum. 48. Per Regem Angliæ. 52. De Treugis proclamandis. *ibid*. Super conductione Dotis Ceciliæ Filiæ Regis Angliæ. 53. De Tractatu pro le Fiſhgarth. 59. Pro Rege Salvus conductus. 60. Acquietantia Regis ſuper Dote Ceciliæ. 68, 75. De Conductu pro Jacobo Rege cum mille Perſonis in Comitivâ. 80. Contra invaſionem Commiſſio pro Duce Glouceſtriæ. 104. Super invaſione, de Monſtris capiendis. 105. De armatâ Potentiâ contra. 114. Super invaſione de providendo. 114. De Curiâ adjornandâ. 114. De Duce Albaniæ in Angliam conducto. 120. Conventiones cum Duce Albaniæ. 120. Pro Duce Glouceſtriæ Locumtenente Generali contra. 121. Pro viagio contra Scotos. *ibid*. Obligatio pro ſecuritate Ducis Albaniæ. 122. Super Facto Matrimonii Ceciliæ Obligatio. 122. Pro Margareta Sorore Regis, de conductu. 123. Obligationis ſuper Facto Matrimonii Exemplificatio. 124. Notificatio Voluntatis Regis Angliæ ſuper Obligatione prædictâ. *ibid*. Inſtrumentum ſuper Notificatione præfatâ. 125. Pro Rege de conductu cum mille Perſonis in Comitivâ ſuâ. 126. De Matrimonio inter Margaretam Sororem Regis & Antonium Comitem de Ryvers. *ibid*. De Ambaſſiatoribus Ducis Albaniæ. 127. De tractando cum præfatis Ambaſſiatoribus. *ibid*. Conventiones cum Duce Albaniæ. *ibid*. Pro Jacobo Comite Douglaſs ad Partes Scotiæ pro defenſione Regni Angliæ. 128. Pro Ambaſſiatoribus de Conductu. 139. Pro Comite Douglaſs Penſio annualis. 141, 143, 146. Pro Ambaſſiatoribus de conductu. 143. Pro Ambaſſiatoribus. 148. De Matrimonio inter Jacobum Hæredem Scotiæ, & Annam Neptem Regis Ricardi. 149. De Treugis & Pace. *ibid*. Indentura Treugarum. 150.

Sco-

Scotia & *Res Scotiæ*. Indentura de Matrimonio Jacobi & Annæ prædictorum. T. V. P. III. 153. Super Treugis prædictis appunctuationes. 155. Ratificatio Treugarum. 156. Pro Roberto Domino de Flemyng. *ibid.* De conductu pro Ambaſſiatoribus. *ibid.* De tractando. 157, 159. Pro Alexandro Steward Conſanguineo Regis & aliis, de conductu. 160. Pro Commiſſariis Regis conductus. 162. Pro Commiſſariis Angliæ, conductus Regis. *ibid.* De communicando. 163. Pro Archiepiſcopo Sancti Andreæ. 164 Appunctuamenta cum Rege. 169. Conventionum confirmatio. 181. Pro Epiſcopo Dunkeldenſi & aliis de conductu. 185. Pro Epiſcopo de St. Andros & aliis, de conductu. *ibid.* De tractando ſuper le Fiſhgarth. *ibid.* Super Treugis & Matrimonio. *ibid.* Pro Alexandro Brus, de conductu. 186. Conventionum de Treugis & Matrimoniis confirmatio. *ibid.* De tractando. 188. Pro Ambaſſiatoribus. *ibid.* Super attemptatis contra Treugas. 190. Pro Ambaſſiatoribus. *ibid.* De tractando. *ibid.* De conductu ad rogatum Regis. 191. Treugarum Ratificatio. 192. Obligatio ad tradendum Regem in manus Regis Angliæ. P. IV. 29. Pro Ambaſſiatâ ad Franciam & Hiſpaniam. 31. Conventionum ratificatio. 41. De tractando ſuper Treugis extendendis & Pace perpetuâ. 45. Commiſſio Regis ad tractandum. 48. Articuli Treugarum. 50. De Treugis prorogandis. 62. De tractando ſuper Pace & Sponſalibus inter Regem & Katherinam Filiam Alianoræ Comitiſſæ Wilteſiæ. 63. De tractando. 65. Conventiones Edinburgh concluſæ. *ibid.* Per Regem Angliæ earundem confirmatio. 68. Super Treugis. 69. Conventionum Edinburgh. per Regem Ratificatio. 70. Commiſſio Regis ad recipiendum ſummam mille Marcarum pro recompenſâ attemptatorum. *ibid.* Acquietantia pro dictâ ſummâ. 71. Pro Domino de Houme & aliis. *ibid.* Super Bundis Terræ Batabilis in Marchiis. 72. De tractando. 73. De conductu pro Archiepiſcopo Glaſcow, Epiſcopo Dunkeldenſi, & aliis. 74. Super Cuſtodiâ Marchiarum commiſſâ Henrico ſecundo-genito Regis Angliæ. 79. Pro Epiſcopo Mouraguenſi & aliis. 80. De tractando ſuper Matrimonio inter Jacobum Regem Scotorum & Margaretam Filiam Regis Angliæ. 80, 106. Contra invaſionem. 110. De Appunctuando cum Rege. 119. De attemptatis arbitrio Regis & Reginæ Hiſpaniæ commiſſis. 120. Tractatûs apud Ayton per Regem confirmatio. *ibid.* De conductu pro Ambaſſiatoribus. 139. De tractando. *ibid.* Ratificatio Tractatûs facti apud Stryveling. 140. De appunctuando cum Rege. 143. Diſpenſatio Papæ ſuper Matrimonio Margaretæ Angliæ cum Rege. 157. Commiſſio Regis ſuper Matrimonio. 161. Commiſſio Regis ſuper Pace. 162. Pro Ambaſſiatoribus de conductu. 163. Indentura Tractatûs de Matrimonio Regis cum Margaretâ Primogenitâ Regis Angliæ. 165. Indentura pro Pace & Amicitiâ. 168. Indentura pro reformatione attemptatorum. 170. Juramentum Regis de Pace & Amicitiâ obſervandis. 172. De antiquâ Ligâ cum Franciâ. T. V. P. IV. 176. De confirmatione Amicitiarum per Regem Angliæ. 183. De reformatione Attemptatorum confirmatio per Regem Angliæ. 184. De confirmatione pro Matrimonio per Regem Angliæ. *ibid.* Super Juramentis Regis præſtandis, de poteſtatibus. *ibid.* De Pacis Fœdere obſervando, Juramentum Regis. 188. De quâdam inadvertantiâ in dictis Juramentis reformandâ. 190. Tractatuum de reformatione Attemptatorum & de Pace, per Regem confirmatio. 190. Confirmatio Tractatûs Matrimonii per eundem. 191. Confirmatio capitulorum Pacis per Regem. 191. Commiſſio, ad tradendum & recipiendum Literas confirmationis ſuper capitulis Pacis & Matrimonii. 192. De dictis Literis hinc inde mutuo traditis. *ibid.* Litera Regis pro conductu. 193. De conductu pro Eleemoſinario Regis Angliæ, Alemando Lye. *ibid.* Ambaſſiatorum Litera ad Regem Angliæ. *ibid.* De Literis Papæ confirmatoriis ſuper Matrimonio impetrandis. *ibid.* De tractando ſuper Donatione propter Nuptias. 194. Pro Margaretâ Reginâ aſſignatio Dotis. 196. Commiſſio Regis ad ponendum prædictam Reginam in pacificam poſſeſſionem Dotis prædictæ. 197.

Scotia & *Res Scotiæ*. De Attornatis dictæ Reginæ in omnibus ſuis Negotiis ſuſceptis. T. V. P. IV. 197. De Saſinâ Comitatûs de Dunbar & Dominii de Cowburnſpecht Attornato Reginæ ratione Dotis traditâ. *ibid.* De conſimili Saſinâ Comitatûs de Menteith. 198. De Saſinâ conſimili Dominii de Methven. 199. De Saſinâ Dominii de Strivelinſture per ipſum Regem collatâ. *ibid.* De Saſinâ Dominii de Lithgowshire. 200. De Saſinâ Dominii Foreſtæ de Etrick. *ibid.* De antedictis Donationibus auctoritate Parliamenti ratificandis. 201. De Dote Reginæ in Parliamento confirmatio. 208. De Commiſſariis Regis Angliæ ad exigendum Literas confirmationis ſupradictæ exemplificatorias. *ibid.* De Saſinâ Dominii de Kilmarnok Reginæ tradendâ. 209. De Commiſſariis, pro ſolutione ultimâ Dotis Margaretæ Reginæ, conſtitutis. 218. Super attemptatis reformandis. 237. Tractatuum confirmatio. T. VI. P. I. 4. Forma Juramenti de Pace obſervandâ per Andream Epiſcopum Murray, nomine Jacobi Regis. 5. Super dicto Juramento & Juramento Regis Angliæ Inſtrumentum publicum. *ibid.* Commiſſio Regis Angliæ ad recipiendum Sacramentum Jacobi Regis. 6. Pro attemptatis reformandis Commiſſio Regis Angliæ. *ibid.* Juramentum Regis ſuper obſervantiâ Pacis. 8. De Juramento prædicto Inſtrumentum publicum. *ibid.* Super attemptatis hinc inde reformandis. 11, 21. Pro Ambaſſiatoribus. 22. De communicando ſuper relaxatione querelarum. 24. De Juramento Regis requirendo ſuper Pace obſervandâ. 33. De Querelis hinc inde relaxandis. 33. De arraiando contra. 36. De conductu ad inſtantiam Regis. 38. De conventionibus ſupra attemptatis. *ibid.* Commiſſio ad tractandum cum Rege. 39. De Treugis. 40. Commiſſio ad capiendum Monſtrum ad debellandum Scotos. 49. Pro Regimine Armatæ in reſiſtentiâ Scotorum. 50. Ad Literas Regis diffidantiæ, Regis Angliæ Reſponſio. 52. De Corpore nuper Regis, in Prælio de Floddenfield interfecti, ſepeliendo. 53. Pro Gavino Douglas, Poſtulato de Arbrough. 88. Super Archiepiſcopo Sancti Andreæ Legato à Latere. 96. Litera Regis ad Franciſcum Regem Franciæ ſuper comprehenſione in Pace cum Rege Angliæ. 102. Dux Albaniæ ad eundem. *ibid.* Regis Litera ad Papam quod Rex Angliæ ſuis Titulis addidit Gubernatorem Scotiæ. 104. Pro Epiſcopis de Gallowey, Dumblane & Cathanes. 111. Pro Comite de Aren. *ibid.* Commiſſio Regis Angliæ ad tractandum cum Rege. 118. Repræſentatio Scotorum ad Regem Angliæ pro Duce Albaniæ. *ibid.* De communicando cum Rege Commiſſio Regis Angliæ. 125. Inſtrumentum ſuper appunctuamentis cum Rege Angliæ. 128. Articuli inter Regem Angliæ & Ducem Albaniæ. 130. De Treugis per Ducem Albaniæ captis approbatio Scotorum. 130, 138. Ratificatio per Regem Scotorum. 139. De comprehenſione Scotorum in Tractatu inter Regem Angliæ & Franciæ. 150. Confirmatio Regis Franciæ inde. 166. Literæ Regis ad Dominum Dacre ſuper Treugis. 188. Ad Literas de Treugis capiendis Reſponſio ejuſdem Domini Cuſtodis Marchiarum. *ibid.* Commiſſio Regis ad tractandum cum Thomâ Domino Dacre. 189. Schedula Commiſſioni connexa. *ibid.* Super dictis Treugis Literæ ad Dominum Dacre. 189, 190. Ad Theſaurarium Scotiæ Literæ. *ibid.* Ambaſſiatoris Franciæ Litera ad Dominum Dacre ſuper prorogatione Treugarum. *ibid.* Super dictâ prorogatione. 191. Commiſſio Jacobi Regis ad tractandum ſuper Pace & Induciis. 193. Indentura Treugarum. 195. Super prorogatione Treugarum. *ibid.* De cuſtodiâ Regni, durante Minoritate Regis. 201. De Georgio Comite Salopiæ Locumtenente contra Scotos. 206. Contra invaſionem. *ibid.* Pro Thoma Comite Surriæ Locumtenente contra. 209. Pro Thoma Marchione Dorſet, Locumtenente Eſtmarchiæ & Weſtmarchiæ. *ibid.* Pro Willielmo Bulmer Locumtenente Eſtmarchiarum. 210. Commiſſio Regis ad tractandum de Pace. P. II. 10. Indentura Treugarum cum Rege Angliæ. 11. Commiſſariorum, ſuper honorabili Ambaſſiatâ ad Regem Angliæ mittendâ, Obligatio. *ibid.*

Scotia & *Res Scotiæ*. Commiſſio Jacobi Regis ad tractandum de Matrimonio cum Filiâ Regis Angliæ. T. VI. P. II. 13. Treugæ bimeſtres inter dictos Reges. *ibid.* Declaratio dictis Treugis annexa, ſuper Ducis Norfolciæ Poteſtatibus datis Epiſcopo Karlioienſi & Thomæ Domino Dacres. 14. Indentura Treugarum. 14, 16. De comprehenſione Regis in Tractatu Angliæ & Franciæ. 31, 36, 62. Quod Dux Albaniæ Scotiam non intrabit durante Minore ætate Regis. 32, 37, 63. Commiſſio Jacobi Regis pro confirmatione Pacis. 38. Ejuſdem Commiſſio ad tractandum ſuper Pace & Induciis. 47. Obligatio Comitis Anguſiæ ſuper ratificatione Pacis. *ibid.* Super dictâ ratificatione Inſtrumentum publicum. *ibid.* Tractatus Pacis cum Rege Angliæ. 48. Ratificatio Pacis per Jacobum Regem. 50. Commiſſio Jacobi Regis ad tradendum Literas Pacis Ratificatorias Henrico Regi Angliæ. 52. Commiſſio Jacobi Regis ad conveniendum ſuper Pace & Induciis cum Rege Angliæ. 109. Indentura Treugarum. 110. Tractatus Pacis per quinquennium duraturæ, Berewici factus. 110. Indenturæ Treugarum per Regem confirmatio. 113. Per eundem confirmatio Pacis per quinquennium duraturæ. 114. Commiſſio Regis ad tradendum & recipiendum Litteras confirmatorias. 114. Indentura Treugarum. 189. Commiſſio Regis Jacobi inde. *ibid.* Pro Ambaſſiatoribus Poteſtates. 190. Indentura Pacis. 210. Indentura de redeliberando Caſtro de Edryngton vocato Cawmyllis in manus Regis, & de retinendis & alendis in Regno Angliæ Domino Archibaldo olim Comite Anguſiæ, Georgio Douglas ejus Fratre & Archibaldo Douglas eorundem Avunculo. 213. Confirmatio Paci per Regem. 214. Confirmatio per eundem ſuper Caſtro de Edryngton redeliberando, &c. 215. Super Tractatibus prædictis Commiſſio Regis. *ibid.* Commiſſio Mariæ Reginæ ad tractandum de Pace. 91. Ejuſdem Commiſſio ad tractandum de Matrimonio cum Edwardo Principe Walliæ. 92. Tractatus Pacis inter Regna Angliæ & Scotiæ. 93. Tractatus Matrimonii inter Edwardum Principem & Mariam Reginam Scotiæ. 95. Confirmatio Tractatûs Matrimonii per Reginam. P. III. 100. Confirmatio Tractatûs Pacis per eandem. 101. Commiſſio ad tractandum per Comites Levenax & Glencarne. 106. Tractatus eorundem Comitum. 108. De tractando cum Comite Levenax Commiſſio Regis Angliæ. 110. Super deliberatione Caſtelli & Territorii de Dumbrytayn & Inſulæ de Bute cum aliis Terris infra Regnum Scotiæ. Indentura per dictum Comitem. *ibid.* Pro Comite Lynox, de indigenatione. 114. Pro Thoma Byſhop Secretario ejuſdem Comitis de indigenatione. *ibid.* Super Guerrâ Scotiæ. 116. Pro Comite Glencarne & Filio ejus, Penſiones pro vitâ. 117. Super Expenſis Marchiarum. 131. Pro Epiſcopo Roſſe conductus. 150. Super Matrimonio & aliis Conventionibus. 150, 155. Pro Johanne Hume Domino de Coldancknolles Conductus. 158. Pro Patricio Comite Bothewell (qui Regem Angliæ eſſe ſuperiorem Dominum Scotiæ recognovit), Annuitas 3000 Coronatorum. 173. Acceptatio per Mariam Reginam comprehenſionis in Pace inter Angliæ & Franciæ Reges. 199. Commiſſio Reginæ ad tractandum cum Rege Angliæ. 203. Pro Reginâ licentia per Regem Angliæ conceſſa. 203. Conventiones inter Reginam & Regem Angliæ. 203. Confirmatio inde per Regem Angliæ. 205, 206. Commiſſio Reginæ ad ratificandum dictas Conventiones. 206. Ratificatio per Reginam. 210. De Conductu pro Mariâ Reginâ Doageriâ. 213. Commiſſio Mariæ Reginæ ad tractandum ſuper Terrâ contentioſâ. 223. Tractatus inde. 223. Ratificatio Mariæ Reginæ inde. 225. De ratificationibus tradendis. 227. De Pace confirmanda & limitibus ponendis inter Regna Angliæ & Scotiæ. 227. De Salvo Conductu pro Ambaſſiatoribus. P. IV. 52. Commiſſio ad tractandum. 55. Pro Comite Northumbriæ Gardiano Marchiarum. 56, 58, 59. Commiſſio ad debellandum pro Edwardo Fynes Domino Clynton & Say. 62. Regis & Reginæ Commiſſio ad tractandum. 70.

Scotia & *Res Scotiæ*. Tractatus. T. VI. P. IV. 73. Ratificatio Scotiæ inde. 75. Commiſſio ſuper deliberatione Articulorum inde. 75, 76. Juramentum Regis & Reginæ ad obſervandos Articulos Tractatûs. 76. Inſtrumentum publicum inde. *ibid.* Confirmatio Pacis. 83. Commiſſio ad deliberandum Confirmationem Tractaûts inde. 84. Conventiones. 95. Commiſſio Regis & Reginæ ad tractandum. 100. Super demolitione Villæ de Leythe. 104. Conventiones. 104, 105. Ratificatio inde. 108. De Conductu. 119. Conventiones. 120. Obligatio Comitis de Murray Regentis. 137. De præſtando Auxilium Mariæ Reginæ. 141. Pro Willielmo Herle in Scotiam profecturo. 175. Pro terminatione cauſarum Piraticarum. 176. Tractatus Pacis cum Angliâ. 185. Pro Henrico Carey Barone de Hunſden Gardiano Marchiarum. T. VII. P. I. 6. Litera Jacobi Regis ſuper Viagio in Norwegiam. 13. Dominorum de Concilio Litera ad Reginam Angliæ. 14, 15, 18. Litera Jacobi Regis ad Dominos de Concilio ſuo. 20. Super facto Matrimonii Litera à Rege. 28. De Salvis Conductibus. 28. Regis Proclamatio ſuper adventu cum Annâ Reginâ. 31. De Rebus Scoticis Literæ diverſæ. 36, 43. Proclamatio contra Comitem de Bothwell. 55, 59. Proclamatio contra Alexandrum Dominum de Hume. 59. Confœderatio Nobilium ad amovendum ignobiles à Perſona Regis. 60. De ſerviendo Regi contra Comitem de Bothwell. 61. Ab Annâ Reginâ Litera ad Elizabetham Reginam. 77. Enarratio Jacobi Hudſon. 84. Articuli propoſiti à Domino Gardiano Marchiarum Angliæ. 104. Declaratio Comitis Bothwell ſuper calumniis ſibi objectis. 106. Depoſitiones ſuper Negotio Hiſpanico. 109, 110, 111. Super rebus Scoticis. 114. Obligatio facta Regi per Nobiles Regni. 115. Littera ab Annâ Reginâ ad Elizabetham Reginam. 122. Inſtructiones ſuper Negotiis Scoticanis. 126. Petitiones Regi per Commiſſarios Eccleſiæ exhibitæ. 129. Reſponſio Regis ad eaſdem Petitiones. 130. Inſtructiones pro Domino Zouche ad Regem. 131, 134. Colloquium inter Regem & dictum Dominum. 135. Proclamatio contra Comites de Angwiſh, Huntley & Arroli & Patricium Gordon. 141. Pro Roberto Bowes Inſtructiones apud Regem. 144. Inſtructiones pro Roberto Melvil & Alexandro Humes ad Generalem Conventionem Edinburghe. 145. Propoſitio Regis Synodo de Edenburghe. 146. Ejuſdem Synodi Reſponſio Propoſitioni prædictæ. 147. Super Scoticis Dominis Papali Religioni addictis. 152. Quædam Comiti Bothwell per Henricum Lock exponenda. 153. Inſtructiones pro Comite Suſſexiæ Perſonam Reginæ Angliæ ad Baptismum Filii Regis ſuſtinente. 154. Ad eundem Comitem Litera. 157. Super Formâ baptiſandi Principem infra Caſtrum de Sterling. 157. Pardonatio Johanni Colvil. 160. Proclamatio Regis contra Machinationes Regis Hiſpaniæ. 169. De Comite Huntley a perversâ Hæreſi recuperando. 171. Super calumniis contra Reginam & Eccleſiam Angliæ per Davidem Blach eructatis. 178. Enarratio Rerum Scoticarum. 181. Articuli Synodalibus apud Leith conventuris proponendi. 185. Reſponſio Synodalium inde. 185. Super injuriis per Scotos illatis. 187, 190. A Rege ad Reginam Angliæ Litera ſuper probitate intentionis ſuæ. 193. Regis ad Reginam Angliæ Litera. 199. Ejuſdem ad eandem Litera ſuper injuſtis calumniis contra eum dictis. 200. Literæ ad Reginam Angliæ per Ambaſſiatorem apud Regem Scotiæ. 215. Ad Regem Litera ab Elizabethâ Regina. P. II. 24. Regis ad Reginam Elizabeth Literæ de credentiâ pro Comite Marr. 24. De indigenatione pro Petro Rolioco Epiſcopo Dunkeldenſi. 82. Pro eodem Præſentatio ad Eccleſiam de Misperton. 83. De indigenatione pro Lodovico Stewart Duce Lenox. 84. Pro Alexandro Domino Home indigenatio. 97. Pro Johanne Comite Marr indigenatio. 97. Pro Petro Young Eleemoſinario. 100. Indigenationes pro Jacobo Spottiswood. 101. Pro Thomâ Kilpatrick Domino de Glausbrom. 111. De commiſſione ad ſupervidendum *les Debatable Lands*. 116. De Unione Regnorum. 124, 125, 127.

Scotia. De Delinquentibus ſuper Marchiis, puniendis. T. VII. P. II. 129. Pro Johanne Spottiswood Archiepiſcopo Glaſcuenſi. 132. Pro eodem Archiepiſcopo & Epiſcopo Galvidiæ & Brechenſi Conſecrationes juxta Ritus Eccleſiæ Anglicanæ. 176. Pro apprehenſione Domini Sanquir. 182. Pro Johanne Elphingſton Domino de Balmerinoch indigenatio. 205. Pro Andreâ Knox Epiſcopo Inſularum. P. III. 147.

Scotia (*Robertus de*). T. I. P. II. 30.

— (*Thomas*). T. II. P. III. 113.

Scotiæ Rex (*David*). T. I. P. I. 12.

— (*Willielmus*). T. I. P. I. 13, 20, 28, 39, 58, 60.

— (*Alexander*). T. I. P. I. 67, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 85, 87, 105, 113, 115, 116, 121, 124, 129, 130, 131, 142, 149, 150, 151, 163, 164. P. II. 2, 3, 4, 5, 11, 19, 23, 24, 31, 36, 37, 42, 44, 48, 53, 55, 59, 60, 70, 74, 95, 110.

— Regina (*Johanna*). T. I. P. I. 81, 84, 85, 121, 124, 129, 132.

— (*Margareta*). T. I. P. I. 165. P. II. 2, 3, 4, 11, 53, 55, 59, 60, 110.

— (*Iſabella*), Soror Regis. T. I. P. I. 81, 95, 132.

— Rex (*Alexander*) T. I. P. II. 159, 169, 172, 175, 176, 177, 191, 205, 233. P. III. 93, 100, 102, 111, 117, 120, 121, 209. P. IV. 10, 77, 83, 84.

— Regina (*Margareta*). T. I. P. II. 157.

— (*Alexander* Filius). T. I. P. II. 205, 206.

— Regina (*Margareta* Filia Erici Regis Norwegiæ). T. I. P. II. 228. P. III. 45, 55, 56, 57, 66, 67, 69, 70, 71, 72, 94, 95, 96, 111, 121, 209. P. IV. 10, 87.

— Rex (*Johannes de Balliolo*). T. I. P. III. 115, 116, 117, 118, 120, 121, 128, 129, 131, 146, 149, 150, 152, 153, 156, 159, 160, 176. P. IV. 10, 13.

— (*Edwardus* Filius). T. I. P. III. 129, 150, 153.

— Rex (*Robertus de Brus*). T. II. P. III. 6, 13, 20, 24, 25, 30, 31, 55, 57, 58.

— (*David* Filius Roberti). T. II. P. III. 13, 30, 33, 35, 48, 55, 57, 62, 69, 85, 103, 149, 150, 155, 159, 190, 193.

— (*Edwardus de Balliolo*). T. II. P. III. 84, 85, 89, 100, 104, 105, 108, 114, 115, 116, 117, 120, 123, 131, 137, 140, 141, 142, 145, 151, 152, 153, 155, 198.

— (*Alexander*). T. II. P. III. 6, 96.

— (*Edwardus de Balliolo*). T. II. P. IV. 27, 30, 36, 43, 45, 52, 54, 65, 96. 71, 75, 98, 108, 110, 112, 115, 120, 130, 133, 149, 166, 191. T. III. P. I. 5, 6, 29, 33, 37, 50, 63, 76, 79, 82, 86, 97, 98, 108, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 129.

— (*David de Brus*). T. II. P. IV. 65, 120, 121, 130, 134. T. III. P. I. 3, 6, 10, 24, 32, 34, 37, 38, 42, 43, 47, 63, 68, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 81, 85, 86, 87, 97, 98, 101, 102, uſque 105, 107, 114, 120, 122, 131.

— (*Alexander*). T. III. P. I. 76.

— (*David*). T. III. P. I. 137, 144, uſque 148, 149, 151, 153, 154, 155, 156, 159, 161, 164, 166, 167, 168, 171, 173, 175, 177, 178, 180, 188, 191, 198, 209, 210, 211, 213. P. II. 12, 19, 74, 80, 81, 82, 83, 86, 89, 93, 96, 106, 107, 109, 110, 114, 130, 140, 142, 143, 152, 153, 154, 156, 158, 161, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 182, 183, 195, 200, 209.

— (*Robertus*). T. III. P. II. 182, 185, 200, 209.

— (*Margareta* Uxor David). T. III. P. II. 86, 104, 109, 142, 197.

— (*David* Filius Roberti). T. III. P. II. 209.

— Rex (*Edwardus de Balliolo*). T. III. P. II. 78.

— (*Alexander*). T. III. P. II. 156.

— Rex (*Robertus*). T. III. P. III. 3, 6, 7, 12, 17, 18, 28, 44, 46, 60, 72, 77, 81, 82, 96, 100, 105, 106, 107, 108, 109, 113, 123, 130, 134, 142, 152, 156, 157, 161, 162, 167, 168, 170, 171, 188, 190, 193. P. IV. 20, 40, 42, 45, 49, 50, 52, 59, 61, 62, 64, 65, 72, 75, 76, 78, 80, 81, 87, 89, 91, 93, 95, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 110, 116.

Scotiæ Rex (*David*). T. III. P. III. 3, 6, 69, 72, 112. P. IV. 50, 68.

— (*Robertus*). T. III. P. IV. 136, 141, 143, 144, 147, 149, 151, 156, 157, 172, 186, 192, 193, 200. T. IV. P. I. 2, 29, 52, 56, 61, 66, 68, 70, 71, 76.

— (*Johannes*). T. IV. P. I. 148.

— (*David*, Filius Roberti). T. III. P. IV. 143.

— Rex (*Jacobus*). T. IV. P. II. 27, 28, 42, 43, 62, 65, 75, 104, 128, 179, 180, 186. P. III. 27, 39, 54, 178.

— (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 30, 40, 41, 44, 50, 70, 71, 87, 94, 96, 97, 98, 99, 101, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114, 115, uſque 118, 121, 125, 127, 128, 131, 141, 143, 144, 148, 164, 165, 169, 171, 172, 179, 180, 184, 200. T. V. P. I. 12, 13, 19, 22, 25, 43, 45, 47, 50, 56.

— (*Jacobus*). T. V. P. I. 125, 132, 147, 155. P. II. 3, 9, 10, 12, 13, 30, 32, 36, 77, 78, 85, 86, 92, 99, 104, 114, 115, 118, 119, 120, 123, 129, 131, 132, 136, 176, 178. P. III. 5, 7, 12, 15, 19, 22, 27, 28, 33, 44, 47, 48, 58.

— Princeps (*Alexander*). T. V. P. II. 121.

— (*Jacobus* Primogenitus). T. V. P. III. 44, 48, 58.

— Regina. T. V. P. I. 151.

— (*Alianora* Filia). T. V. P. I. 179.

— Rex (*Jacobus*). T. V. P. III. 60, 66, 68, 69, 75, 80, 104, 105, 113, 120, 121, 122, 124, 125, 126, 139, 143, 148, 149, 150, 153, 155, 156, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 169, 181, 185, 188, 190, 192. P. IV, 29, 31, 38, 41, 45, 48, 49, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 79, 105, 110, 118, 119, 120, 139, 140, 142, 152, 161, 161, 162, 165, 168.

— (*Jacobus* Filius). T. V. P. III. 68, 75, 125, 143, 156, 159, 166.

— (*Margareta*), Soror Regis. T. V. P. III. 122, 126.

— Rex (*Jacobus*). T. V. P. IV. 176, 183, 184, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 208, 209, 218, 237. T. VI. P. I. 4, 5, 6, 8, 11, 21, 22, 24, 33, 38, 40, 53, 57, 84, 91, 101, 103, 103, 111, 116, 124, 128, 129, 137, 150, 166, 188, 189, 190, 191, 193, 195.

— Regina (*Margareta*). T. V. P. IV. 196, 197, 198, 199, 200, 201, 208, 209, 218. T. VI. P. I. 128, 195.

— Rex (*Jacobus Quintus*). T. VI. P. II. 8, 10, 11, 13, 14, 16, 19, 22, 36, 37, 38, 44, 47, 50, 61, 109, 110, 113, 114, 189, 190, 210, 214, 215.

— Regina (*Maria*). T. VI. P. III. 91, 93, 95, 97.

— Regina (*Margareta*). T. VI. P. II. 8, 13.

— Regina (*Maria*). T. VI. P. III. 100, 151, 155, 199, 202, 203, 206, 209, 213, 223, 224, 227.

— (*Franciſcus* & *Maria*). T. VI. P. IV. 69, 73, 74, 75, 76, 83, 84, 100, 105, 108, 119, 123, 140.

— Rex (*Jacobus Sextus*). T. VII. P. I. 9, 13, 20, 28, 36, 43, 58, 59, 60, 146, 160, 169, 171, 181, 193, 199, 200. P. II. 24, 63, 64.

— Regina (*Anna*). T. VII. P. I. 77, 121. P. II. 86.

— Filius Henrici (*Fredericus*). T. VII. P. I. 157. P. II. 84, 111, 165, 188. Vide *Scotorum Reges*.

Scotiſſa (*Lambardus de*). T. I. P. II. 191.

Scotorum Reges antiquiores (*Conſtantinus*). T. I. P. III. 100, 108. P. IV. 9.

— (*Donenaldus*). T. I. P. III. 100, 108. P. IV. 10.

— (*Duncanus*). T. I. P. III. 100. P. IV. 10.

— (*Kynadius*). T. I. P. III. 100. P. IV. 9.

— (*Edgarus*). T. I. P. III. 102. P. IV. 10.

— (*David*). T. I. P. III. 102, 121. P. IV. 10.

— (*Willielmus*). T. I. P. III. 100, 101. P. IV. 10.

— (*Edh.*). T. I. P. III. 108.

— (*Yricius*). T. I. P. IV. 9. Vide *Scotiæ Rex*.

Scott. Vide *Scot*.

Scottot (*Meiler*). T. II. P. III. 126.

Scottus (*Dominicus*). T. I. P. II. 5.
—— (*Petrus*). T. II. P. I. 36, 38.
—— *Johannes*). T. I. P. III. 54.
Scotus (*Marianus*). T. I. P. III. 99, 100.
—— (*Duncanus* & *Henricus*). T. I. P. IV. 59.
Scrayngham. Rectoria. T. VI. P. IV. 92.
Scrayningham. Vide *Scryningham*.
Screne Tilman Friſe (*Johannes de*). T. I. P. III. 170.
Scriptor Gerundæ (*Ad.*). T. I. P. III. 43.
Scriven (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 140.
Scrivenor (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Scriveton (Manerium de), in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 58.
Scroope (*Adrianus*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Emanuel*), Præſidens Conſilii Caroli Primi Regis Angliæ, in Borealibus Partibus. T. VIII. P. I. 59, 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Scrop (*Henricus le*). T. I. P. IV. 207. T. II. P. I. 20, 129, 140.
—— (*Galfridus*). T. II. P. I. 129. P. II. 8, 10, 12, 73, 76.
—— (*Galfridus*). T. II. P. II. 89, 101, 118, 188, 193, 203. P. III. 26, 27, 28, 37, 70, 73, 75, 76, 79, 85, 104, 105, 110, 111, 138, 163, 175, 187, 192, 196.
—— (*Henricus*). T. II. P. II. 118, 183, 179.
—— (*Galfridus*). T. II. P. IV. 24, 26, 32, 39, 48, 55, 57, 62, 63, 72, 73, 82.
—— (*Henricus*). T. III. P. I. 63, 87, 97, 98, 101, 103, 107, 120.
—— (*Henricus*). T. III. P. I. 144, 147, 150, 153, 159, 213. P. II. 42, 53, 89, 94, 101, 108, 126, 130, 164, 171, 181, 194.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 168.
—— (*Richardus*). T. III. P. II. 171, 181, 184, 190, 199, 201, 205.
—— (*Henricus*). T. III. P. III. 3, 6, 14, 20, 45, 49, 173.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 26, 34, 72, 81, 83, 89, 91, 92, 100, 131, 141, 192. P. IV. 16, 36, 38, 46, 59, 61, 63, 64, 68, 89, 93.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 43, 51, 61, 65, 73, 95, 99, 108, 111, 112, 120, 124, 126.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 132, 135, 141, 148, 165. T. IV. P. I. 161.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 140. T. IV. P. I. 98.
—— (*Stephanus*). T. III. P. IV. 193, 196. T. IV. P. I. 41.
—— (*Henricus*). T. IV. P. I. 41, 55, 100, 106, 153.
—— (*Henricus*). T. IV. P. II. 31, 39, 40, 48, 66, 67, 73, 79, 80, 81, 114, 131, 142.
—— (*Stephanus*). T. IV. P. II. 87.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 132, 133. P. III. 53.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 133.
—— (*Margeria*, Mater Henrici). T. IV. P. II. 132.
—— (*Philippa* Uxor). T. IV. P. II. 132.
—— (*Matilda*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Eliz.*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 108, 117, 119, 121, 139, 140, 151, 156, 169, 176. T. V. P. I. 14, 34, 51, 58, 67, 68.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 177. P. II. 98, 114, 127, 135, 142, 182. P. III. 5, 33, 44, 47, 48, 52, 56.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 80.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 90.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 60, 64, 105, 127, 152.
—— (*Thomas de Maſham*). T. V. P. III. 105, 152.
—— *de Upſhall*. T. V. P. III. 165. P. IV. 44.
—— *de Bolton*. T. V. P. IV. 135.
—— (Dominus *Henricus*). T. VI. P. II. 160.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 119.
—— (Dominus *Thomas*). T. VII. P. I. 224. P. II. 74.
—— (*Henricus*). T. VII. P. II. 74.
—— (Dominus *Emanuel*). T. VII. P. III. 38, 96. P. IV. 11.
Scryningham, *Scrayningham*, ſive *Skirringham*. Eccleſia ſic dicta in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. II. 171.
Scryven (*Thomas*). T. VI. P. II. 194.
Scubury. Rectoria. T. VI. P. IV. 102.
Scudder (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Collingborne Ducis. T. VIII. P. III. 281.
Scudamore (*Johannes*), Vicecomes. T. VIII. P. IV. 7.
Scudemore (*Walterus de*). T. I. P. IV. 168, 184. T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes* & *Jacobus*). T. VII. P. III. 20.
Sculle (*Walterus*). T. V. P. II. 173.
Scurcemble (*Richardus de*). T. II. P. I. 51.
Scures (*Johannes de*). T. II. P. II. 107, 108, 140.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 7.
Scuſan (*Bernardus de*). T. I. P. I. 144.
Scuſe (*Johannes*). T. VI. P. II. 238.
Scuſtal (*S.*). T. V. P. IV. 164.
Scutagium. T. I. P. I. 66.
Scutelare (*Jaquemes de*). T. III. P. III. 146.
Seabright (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 145.
Seabrooke (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Parci de Bagſhott infra Foreſtam de Windſor, in Comitatu Surriæ, durante Vita. T. VIII. P. II. 164.
Seagar (*Willielmus*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 173.
Seagrave (*Stephanus de*). T. I. P. I. 76, 77, 79, 82, 105, 107, 131.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. I. 115.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 83, 92, 93, 94, 103.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 155, 199, 203, 221. P. III. 17, 75, 99, 105, 113, 114, 131, 149, 203.
—— (Dominus *de Stow*). T. I. P. IV. 5, 48.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 185, 186, 188, 203. P. IV. 5, 58.
—— (*Amabilia*). T. I. P. II. 155, 203.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 35.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 144, 166, 167, 174, 175, 192. T. II. P. I. 1, 59, 73, 156. P. II. 14, 18, 26, 29, 47.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 108, 113, 144. T. II. P. I. 21, 37, 59, 161. P. II. 14, 18, 26.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 129, 134.
—— (*Stephanus*). T. I. P. IV. 134. T. II. P. I. 74, 161. P. II. 14, 26.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 104, 105, 121, 161. P. III. 145, 147.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 115, 136, 139. T. III. P. I. 11.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 58, 64, 72, 73, 75, 84, 90, 100, 110, 113, 118, 121, 129, 141, 148, 155, 169, 190, 191.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 34.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. II. 193.
Seamer (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Seaton (*Guillielmus*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P I. 100.
—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bushey, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 168.
Seaward (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 38. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Sebol (*Johannes*). T. V. P. III. 25.
Seburgh (*Willielmus*). T. III. P. II. 38.
Seburtham (*Walterus*). T. I. P. II. 209.
Secheford (*Robertus*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 75.
Sechevil (*Radulphus de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Radulphus*). T. II. P. II. 129.
—— (*Radulphus*). T. III. P. I. 57.
Secretæ Expenſæ. Pro Domino de Touteville. T. IV. P. IV. 87.
Secretarius pro Linguâ Gallicâ Oliverus Kyng. T. V. P. III. 69. Johannes Meautis. P. IV. 78. Pro Johanne Meautis Secretario pro Linguâ Gallicâ. 78. In eadem Linguâ Johannes Meautis. T. VI. P. I. 146. Pro Petro Vannes Secretario Regis à Latinis. P. III. 177. Pro Rogero Askam Secretario Regis à Latinis. P. IV. 25. Pro Thoma Edmonds Secretario pro Linguâ Græcâ. T. VII. P. I. 172. Pro Thoma Smith Secretario pro Linguâ Latinâ. P. II. 75. Conceſſio Officii in Linguâ Latinâ pro Thoma Read Generoſo. P. III. 89.
Secretarius pro Linguâ Gallicâ Jacobus Beaulieu. T. VII. P. III. 202.
Secretum Sigillum, vocatum *Griffoun*. T. II. P. IV. 44, 94.
Secus (*Henricus de*). T. I. P. I. 148, 150.
Sedbargh. Nomen cujuſdam Dominii ſeu Manerii, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Seddon (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſtham, in Diœceſi Ceſtrienſi. T. IX. P. II. 142.
Sedeles (*Bernardus van*). T. III. P. III. 101, 119, 141.
Sedghall (Manerium de), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Sedmoore du Roi. Stagnum ſic dictum in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 267.
Sedgwicke (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Beſleighe, Diœceſis Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 28, 30.
Sediraco (*Odo de*). T. II. P. I. 43.
Sedley (*Johannes*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 10.
Sedunenſis Presbiter Cardinalis (*Matthæus*). T. VI. P. I. 120, 125, 126.
See (*Radulphus de*). T. III. P. IV. 159.
Seeler (*Simon le*). T. I. P. III. 81.
—— (*Degorius de*). T. III. P. III. 65.
—— (Abbas). T. IV. P. III. 22, 38.
Seex (*Thomas*). T. VII. P. I. 158.
Seferiaco (*Gerardus de*). T. I. P. IV. 115.
Seger (*Henricus*). T. III. P. III. 144.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 15.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 38.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 6, 82.
Segewyke (*Jacobus*). T. VI. P. III. 141.
Seggefelt (*Gualterus de*). T. I. P. II. 239. P. III. 5.
Seggeſton (*Willielmus de*). T. III. P. I. 25.
Segimini (*Johannes*). T. IV. P. III. 134.
Segiſton. Vide *Seggeſton*.
Segne (*Guiſarnus de la*). T. V. P. I. 109.
Segnet (*Johannes*). T. IV. P. III. 83, 133.
Segobienſis Epiſcopus (*Johannes*). T. IV. P. I. 146.
Segotinus Electus (*Fernandus Petri*). T. I. P. II. 237.
Segre (*Johannes de*). T. II P. I. 37.
Segreſham, *Syreſham*, vel *Syſham* (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 207.
Segryn (*Willielmus*). T. V. P. I. 80.
Seguen (*Colinus*). T. V. P. IV. 97.
Seguntinus Epiſcopus (*Johannes*). T. III. P. II. 91.
Segur (*Willielmus*). T. I. P. I. 141.
Segyn (*Guillielmus*). T. I. P. I. 144.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (*Guillielmus*). T. I. P. IV. 131. T. II. P. I. 2.
—— (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 131.
—— (*Guillielmus*). T. II. P. II. 112.
—— (*Reymundus* & *Guillielmus*), Filius *Stephani*. T. II. P. IV. 100.
Sebier (*Michael*). T. IV. P. IV. 46.
Sei (*Galfridus de*). T. III. P. IV. 5.
—— (*Galfridus*). T. IV. P. IV. 104.
Seignaus (*Johannes de*). T. I. P. IV. 118.
Seignelay (Dominus *de*). T. III. P. I. 190.
Seigneurs (*Guillielmus le*). T. IV. P. IV. 43.
Seilandiâ (Comes de). T. I. P. II. 187.
Seiliard (*Robertus de*). T. VII. P. III. 210, 239. P. IV. 30.
Seinchier (*H*). Cardinalis. T. I. P. II. 47, 52.
Seinclere (*Guillielmus de*). T. I. P. I. 167, 173.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 208.
Seint George (*Balduinus*). T. IV. P. I. 22.
Seint Joh. (Dominus *Willielmus*). T. VI. P. III. 93, 95, 97.
Seintiler (*Guido de*). T. III. P. I. 129.
Seintleger (*Thomas*). T. V. P. III. 57.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 65, 70, 94.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Arthur*). T. VI. P. II. 203. P. III. 65.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. I. 164.
Seintpor (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 233.
Seintſeigney Flavygny (Abbas *de*). T. III. P. I. 191.
Seintzyk (*Johannes de*). T. I. P. IV. 118.
Seis (*Lewelinus Maredud de*). T. I. P. II. 37.
Sciſſas (*Rudellus de*). T. II. P. II. 122.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 77.
Seiſſello (*Claudius de*). T. VI. P. I. 16.
Seiſus (*Radulphus*). T. II. P. I. 2.
Seiward (*Richardus de*), & *Maria* Uxor. T. I. P.

P. III. 164, 182.
Sekford (Thomas). T.VI. P.IV. 180, 152.
Seland (Odo de). T.III. P.II. 49.
Selby (Nicholaus). T.IV. P.II. 101.
— (Johannes). T.IV. P.II. 121.
— (Robertus). T.V. P.I. 5. T.VII. P.II. 42.
— (Willielmus). T.VII. P.II. 129.
— (Georgius & Johannes). T.VII. P.III. 36, 42, 58, 46.
— (Willielmus), Senior & Junior. T.VII. P.III. 36, 41, 58, 96.
— (Abbas de). T.I. P.I. 50. P.II. 57, 92.
— (Adam). T.I. P.III. 103.
— (Walterus). T.II. P.III. 189.
— (Johannes). T.III. P.I. 56.
— (Willielmus). T.III. P.III. 175, 194.
— (Radulphus). T.IV. P.I. 16, 17. P.II. 18.
— (Abbas). T.III. P.IV. 134. T.IV. P.I. 106.
— (Abbas). T.IV. P.IV. 163.
— (Abbas). T.V. P.IV. 135.
— Abbas (Robertus). T.VI. P.III. 9.
— de Shortflatts (Guillielmus). Commiſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 100.
— (Willielmus), Miles. T.VIII. P.II. 10.
— (Georgius), Miles. T.VIII. P.II. 13.
— (Willielmus), Miles. T.VIII. P.II. 13.
— (Willielmus), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T.VIII. P.II. 35.
— (Willielmus), Eques. Commiſſio ei directa ad arbitrandum inter Comitem Suffolciæ & Elizabetham Uxorem ejus ex unâ parte, & Davidem Hume, Militem, ex alterâ, de Piſcatione in Flumine de Tweed. T.VIII. P.III. 58.
Selby. Monaſterium. Pro Abbate, de reſtitutione temporalium. T.IV. P.I. 131, 132. T.V. P.I. 115. T.VI. P.III, 47.
Selby (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Sele (Stephanus de la). T.I. P.II. 114.
— (Willielmus). T.IV. P.III. 82,
Seleci (Galfridus). T.I. P.II. 136.
Selekirke (Thomas de). T.I. P.III. 103.
— (Adam). T.I. P.III. 163.
Selemane. T.VI. P.II. 40.
Seles (Richardus). T.II. P.II. 68.
— (Richardus). T.IV. P.IV. 19.
Selinger (Georgius). T.VI. P.I. 182.
Selkirk. Foreſta, Villa & Vicecomitatus. T.II. P.III. 137.
Sellak (Dominus de). T.II. P.I. 2.
Seller (Johannes), Clericus, Capellanus Regis. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Bradfeilde Sanctæ Claræ, Diœceſis Norwicenſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Horningſheith, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T.VIII. P.III. 34.
Selling (Eccleſia de), in Diœceſi Cantuarienſi. T.IX. P.II. 250.
Sellinge (Vicaria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T.VI. P.IV. 100. T.IX. P.II. 207.
Selly (David). T.V. P.I. 140.
— (Simon). T.VI. P.II. 197.
Sellyng (Richardus). T.V. P.I. 15, 16, 17, 24.
— (Johannes). T.V. P.II. 175.
Selong (Edmundus). T.V. P.II. 191.
Selowe (Johannes). T.IV. P.IV. 156, 163, 169.
Sels. Super facto Caſtri. T.IV. P.III. 59.
Selscombe. Rectoria. T.VI. P.IV. 103.
Selua (Johannes de). T.VI. P.I. 61, 62, 64, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 78, 88, 89, 93, 97, 99, 101.
— (Johannes). T.VI. P.II. 122.
— (Odet). T.VI. P.III. 148, 151, 154, 230.
Selveſton. (J. de). T.I. P.III. 155.
Selwyn (Jaſperus), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T.VIII. P.II. 8.
Sely (Johannes). T.III. P.I. 200.
— (Benedictus). T.III. P.IV. 155, 192.
Selyman (Robertus). T.II. P.III. 113, 187.
— (Robertus). T.II. P.IV. 146.
— (Willielmus). T.III. P.I. 176.
Seme (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Semer (Petrus de). T.III. P.I. 163.
Semercot (Johannes). T.I. P.II. 19.
Semers (Johannes). T.VI. P.II. 160.
Seminarii. Vide Jeſuitæ.
Semper (Willielmus). T.IV. P.II. 76.
Sempil (Dominus). T.VII. P.I. 157.
Sempringham (Prior de). T.I. P.II. 92.
— (Magiſter). T.I. P.IV. 2.
— (Prior). T.II. P.IV. 99.
— (Magiſter Willielmus). T.III. P.III. 13.
Sempringham. Pro Magiſtro Ordinis. T.III. P.III. 14.
Sempy Dominus (Johannes de). T.III. P.III. 53, 121, 132, 139. P.IV. 55.
Sempyngham (Willielmus de). T.III. P.IV. 101.
Semtylace (Johannes de). T.II. P.III. 167.
Semynx (Bernardus de). T.II. P.II. 173. P.III. 172.
Sena (Bertrandus de). T.I. P.III. 43.
— (Blaſius). T.II. P.II. 140.
Senack (Willielmus). T.VI. P.IV. 151.
Senariæ (Marquiſius). T.IV. P.IV. 197.
Senatoria Dignitas. T.I. P.II. 65. Urbis Senator. 116.
Send (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T.VIII. P.II. 39.
Sende (Robertus). T.V. P.II. 95.
Sendebald (Guido). T.I. P.I. 40, 64.
Sene (Johannes le), & Belota Uxor. T.IV. P.III. 160.
Seneca (Annæus). Conceſſio ad imprimendum & edendum ejus Tragœdias. T.VIII. P.III. 231.
Senece (Dominus Johannes de). T.III. P.I. 195, 196.
Seneneres (Reginaldus de). T.I. P.I. 40.
Senenſes Mercatores. T.I. P.I. 165, 186. P.II. 68.
Senenſis Canonicus (Bernardus). T.I. P.II. 5.
— Cardinalis. T.III. P.I. 21.
Seneſcalcia Angliæ. T.I. P.II. 102, 141. Pro Comite Lancaſtriæ. T.I. P.IV. 118. Vide Seneſcallus.
Seneſcallus Hoſpitii. T.III. P.II. 206. Angliæ, Thomas de Lancaſtre, Filius Regis. T.IV. P.I. 41. Officium conceſſum. T.IV. P.II. 27. Hoſpitii Regis Walterus Hungerford. P.III. 147, 154. Ad Coronationem Regis. T.IV. P.IV. 150. De Seneſcallo Angliæ conſtituto Ricardo Comite Warwici. T.V. P.II. 106. Officium Seneſcalli Angliæ ad Coronationem Regis conceſſum Johanni Duci Norffolciæ. T.V. P.III. 133. Conceſſum Epiſcopo Exonienſi, Comiti Pembroch & aliis. 166. Ad Coronationem Reginæ, Duci Bedford & aliis. 186. De Seneſcallo Angliæ conſtituto, Thomâ; Comite Surriæ, ad triandum Edwardum Sutton de Dudley Militem. T.V. P.IV. 206. Officium Magni Seneſcalli ad Coronationem Regis pro Carolo Comite Nottingham. T.VI. P.II. 80. Pro Johanne Domino Ruſſell, Officium Magni Seneſcalli ad Coronationem Regis. T.VI. P.III. 150. Pro Edwardo Comite Derbiæ Officium Magni Seneſcalli. P.IV. 6. Henricus Comes Arundell Magnus Seneſcallus 66. Vide Seneſcalcia.
Seneſchal de Scotia (Jacobus le). T.I. P.II. 228. P.III. 66, 71, 72, 92, 98, 99, 105, 112, 113, 116, 132, 159, 182. P.IV. 26, 61.
— (Johannes Frater). T.I. P.III. 72, 112, 132, 159, 182.
— (Thomas). T.I. P.III. 204.
— (Robertus). T.I. P.III. 204, 212.
— (Johannes Filius). T.I. P.III. 163.
— (Walterus). T.I. P.III. 189, 193.
— (Guido). T.III. P.I. 135.
— (Johannes). T.III. P.I. 138, 145, 146, 151, 166, 168, 210. P.II. 161.
— (Jacobus). T.III. P.II. 109.
— (Robertus). T.III. P.I. 148, 149, 151, 166, 168, 172.
— (Thomas). T.III. P.IV. 110.
— (Willielmus). T.III. P.IV. 136.
— (Murdacus). T.IV. P.I. 66, 68, 199.
— (Johannes). T.IV. P.I. 70.
— (Walterus). T.IV. P.I. 99.
— (Alexander). T.IV. P.I. 105.
— (Andreas). T.IV. P.III. 85.
— (Theobaldus). T.IV. P.III. 100.
— (Egidius). T.V. P.IV. 233.
Senherii (Geraldus). T.I. P.III. 134.
Senherii Caſtrum annexum Coronæ Angliæ. T.II. P.I. 126.
Senhouſe (Petrus). T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
— (Petrus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T.VIII. P.II. 6.
Seningeham (Johannes de). T.I. P.I. 50.
Senior (Jacobus). T.I. P.III. 121.
Senlis (Epiſcopus de). T.II. P.III. 27.
— (Ballivus). T.V. P.IV. 34.
Sennens (Petrus) & Margareta Uxor. T.V. P.IV. 231.
Sennihanno (Arnaldus & Remundus de). T.II. P.I. 143.
Sennir (Petrus de). T.III. P.III. 158.
Senocke. Rectoria. T.VI. P.IV. 10.
Senon (Willielmus de). T.I. P.I. 158, 159.
Senonenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 92.
— Archiepiſcopus. (W.). T.I. P.I. 104, 114.
— Archiepiſcopus (Johannes). T.IV. P.II. 47, 54. P.III. 69, 81, 86, 91, 96. T.V. P.IV. 15.
— (Triſtandus de Salazar). T.VI. P.I. 101.
— (Anthonius de Prato). T.VI. P.II. 69, 87.
Senooz (Nicholaus de). T.I. P.II. 71.
Sens (Ogier de). T.IV. P.III. 174.
— (Petrus). T.IV. P.IV. 79.
— Epiſcopus (Guido). T.V. P.I. 107.
Senſu (Egidius de). T.III. P.III. 202. P.IV. 15.
— (Matthæus). T.III. P.IV. 197.
— (Martinus). T.IV. P.I. 63, 92.
Senteraille (Bertrandus de). T.II. P.I. 85.
Sentleger (Arthur). T.VI. P.II. 203. P.III. 65.
Sentut (Vitalis). T.II. P.IV. 100.
Senz Archiepiſcopus. (Petrus de). T.II. P.III. 45.
— (Guillielmus) T.III P.I. 133, 171, 180, 182. P.II. 57, 58, 59, 75.
— (Johannes). T.IV. P.I. 156.
Sepheard (Richardus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Corley, Diœceſis Herefordienſis. T.IX. P.I. 80.
Sepperello (Michael de). T.V. P.III. 175.
Septemvallibus (Robertus de). T.I. P.II. 199.
— (Johannes). T.II. P.IV. 11.
Sepulchri Sancti Hoſpitalis (Prior). T.III. P.I. 62.
Sepulveda (Johannes de) T.V. P.III. 105.
Sequart (Egidius). T.III. P.II. 75.
Sequet (Johannes). T.IV. P.IV. 16.
Ser (Pelegrinus de). T.III. P.III. 59.
Serayne (Petrus de). T.II. P.IV. 166.
Serche (Johannes). T.VI. P.IV. 93,
Serecold (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Creed, Diœceſis Exonienſis. T.VIII. P.IV. 64.
Soregnio (Masficius & Guidetus de). T.IV. P.IV. 37.
Serego (Dominicus de). T.V. P.II. 166.
Seres (Burto de). T.II. P.II. 122.
Sereus. T.VI. P.II. 22.
Serffe (Johannes). T.VI. P.I. 49.
Sergeant (Johannes). T.III. P.III. 83.
— (Thomas). T.III. P.III. 194.
— (Robertus). T.IV. P.III. 85.
Sergeaux (Michael). T.IV. P.I. 64.
Seriano (Bernardus de). T.II. P.II. 145.
— (D.). T.V. P.III. 191.
Serle (Willielmus). T.IV. P.I. 64.
Sermonetæ Dux. T.VIII. P.III. 144.
Serne (Edwardus). T.III. P.I. 176.
Sernef (Thomas). T.IV. P.II. 73.
Serney (Willielmus). T.VI. P.II. 206.
Serpe (Johannes). T.V. P.IV. 99.
Serra (Guillielmus de). T.I. P.III. 42.
— (Bernardus). T.II. P.II. 122. P.III. 174.
— (Dominus Aimonis de). T.II. P.IV. 15.
— (Bernardus). T.II. P.IV. 77.
— (Johannes). T.V. P.II. 92.
Serreys (Michael de). T.III. P.I. 93.
— (Salvarius). T.III. P.IV. 198.
Serrieto (Petrus de). T.II. P.IV. 194.
Sersfeild (Dominicus). T.VII. P.III. 14.
Sertus (Ludovicus de). T.VI. P.I. 192.
Servanton, dictus le Riviere (Petrus). T.VI. P.II. 51.
Servat (Johannes de). T.VI. P.II. 42.
Serviens ad Legem, Rogerus Towneſhend. T.V. P.III. 132.
Serve (Abbas de). T.III. P.III. 83, 133.
Servington (Richardus de). T.III. P.III. 194.
Servitium Baronum Borealium. T.I. P.II. 104. Summonitio pro Vaſconiâ. T.II. P.II. 121. Contra Iſabellam Reginam. 150, 161, 170. Contra Scotos. 186.
Serullat Comes (Amphuſus de). T.I. P.I. 17.
Servole (Arnaldus de). T.III P.I. 135.

Seſys (*Willielmus*). T. III. P. II. 76, 113.
Seſcars (*Berrananus de*). T. I. P. III. 204.
Seſſey (*Hamon de*). T. II. P. IV. 140.
Seſſions (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shawton, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. IV. 118.
Seſſons Epiſcopus (*Guido de*). T. I. P. IV. 133, 161.
Seſſue (*Guillielmus le*). T. IV. P. IV. 48.
Seſtairne (*Raymundus le*). T. IV. P. IV. 192.
Sete (*Pontius*). T. IV. P. I. 182.
Seton (*Alexander de*). T. I. P. IV. 58.
—— (*Chriſtoferus*). T. I. P. IV. 58.
—— (*Alexander*). T. II. P. I. 189. P. II. 66.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 203. P. III. 26.
—— (*Alexander*). T. II. P. III. 107, 194.
—— (*Alexander*). T. II. P. IV. 80, 81. T. III. P. I. 38.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 173, 178, 189.
—— (*Alexander*). T. IV. P. II. 75, 86, 93, 104, 129, 145, 158. P. III. 87.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 129, 145, 154.
—— (*Georgius*). T. V. P. II. 42. P. III. 5.
—— (*David*). T. V. P. III. 191.
—— (*Georgius*). T. V. P. IV. 121, 141.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 97.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 26.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 140.
—— (Dominus). T. VII. P. I. 14, 126, 157.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 129.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 58.
Settengen (*Warnherus de*). T. IV. P. I. 117.
Setterthwaite (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Staple Fitzpaine, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 249.
Settle (*Thomas*). T. VI. P. IV. 179.
Seve (*Adam*). T. V. P. IV. 99.
Sevenak (*Johannes de*). T. I. P. II. 171.
Sevenoke (*Willielmus de*). T. IV. P. I. 54.
—— (*Jacobus*). T. V. P. II. 39.
Sever (*Henricus*). T. V. P. I. 148.
Severac (Dominus *de*). T. IV. P. III. 72.
Severi Sancti Abbas. T. I. P. II. 134.
—— (*R*). T. II. P. I. 43. T. III. P. III. 78. T. IV. P. I. 14.
Severini Sancti Decanus. T. IV. P. IV. 175.
Severino (*Galeaceus de Sancto*). T. VI. P. I. 163.
Severolus (*B.*). T. VI. P. II. 152.
Sevin (*R.*). T. VI. P. II. 51.
Sezogalienſis Epiſcopus (*Petrus*). T. III. P. III. 16, 139.
Seurrat (*Johannes*). T. V. P. IV. 97.
Seuthorpe. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Sewall (*Johannes*). T. IV. P. IV. 7.
Sewalle (*Thomas*). T. III. P. III. 28.
Seward (*Johannes*), Clericus. T. VIII. P. II. 41.
—— (*Samuel*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Sewe (Abbas *de*). T. II. P. IV. 196.
Sewell (*Johannes*). T. IV. P. I. 178, 187. P. II. 10, 24.
—— (*David*). T. V. P. II. 56.
—— (*Hugo*). T. VI. P. III. 146.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 174.
Seuxon (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.
Sevynie (*Guillielmus*). T. II. P. II. 174.
Sexey (*Willielmus*). T. VII. P. II. 164.
Sexiibye (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 210.
Sextayne (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Sey (Vicecomes). T. VIII. P. I. 145.
Seycches (*Rudolphus*). T. I. P. III. 134.
Seyde (*Johannes*). T. VII. P. I. 32.
Seyes (*Evanus*), Armiger, conſtituitur Attornatus Generalis in Glamorgan, in Southwalliâ. T. VIII. P. IV. 114.
Seygnaus (*Johannes de*). T. I. P. IV. 70.
Seyliard (*Thomas*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
Seymor (*Franciſcus*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Wilts. T. VIII. P. II. 32.
Seymour (*Willielmus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 20.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 63, 184.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 195. T. IV. P. I. 106. T. V. P. IV. 32.
Seymour (*Johannes*). T. VI. P. I. 48, 204.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Thomas*), Dominus *de Sudley*. T. VI. P. III. 99, 144, 148, 151, 153, 160.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 159, 181.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 177.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Guilielmus*), Miles, Dominus *Bellocampi* & Comes *Hertfordiæ*. T. VIII. P. II. 38.
—— (*Henricus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris Regis, Magnæ & Parvæ Cuſtumæ, in Portu Londinenſi. T. IX. P. II. 87.
—— (*Joſephus*) obtinet Officium unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. T. IX. P. III. 88.
Seyn (*Johannes*). T. IV. P. I. 117.
Seynt Owen (*Patricius*). T. III. P. III. 195.
Seynt Quintin (*Thomas*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.
Seynt Poll (*Georgius*). T. VI. P. III. 164.
Seyntclere (*Willielmus*). T. III. P. I. 164, 175.
—— (*Johannes* & *Willielmus*). T. IV. P. I. 86, 88, 94, 104.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 28, 42.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Alexander*). T. IV. P. IV. 118.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 15.
—— (*Oliverus*, *Jacobus*, & *Alexander*). T. VI. P. III. 97.
Seyntclowe (*Egidius*). T. V. P. I. 102.
Seyntleger (*Anthonius*). T. VI. P. III. 112, 140, 156.
Seyntlobh (*Oliverus*). T. V. P. IV. 31.
Seyntlowe (*Johannes*). T. I. P. II. 190.
Seys (*Degarvis*). T. IV. P. I. 74.
—— (*Ricardus*), Attornatus Regis in Comitatu Glamorgan. T. VIII. P. II. 20.
Seyton (*Reginaldus*). T. I. P. II. 161.
—— (*Chriſtoferus*), & *Chriſtiana* Uxor. T. I. P. IV. 131.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 119.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 79.
—— Dominus (*Georgius*). T. V. P. IV. 197.
—— (*Alexander*). T. V. P. IV. 199.
—— (*David*). T. VI. P. I. 111.
—— Dominus (*Johannes*). T. VI. P. III. 100.
Sfortia (*Maximilianus*), Dux Mediolani. T. VI. P. I. 57, 166, 168.
—— (*Franciſcus*), Comes *de Reario*. T. VI. P. I. 134.
—— (*Maximilianus*). T. VI. P. II. 124.
Sgranenzando (*Arnaldus de*). T. V. P. I. 111.
Shaddeworth (*Johannes*). T. III. P. IV. 77, 82.
Shadoxhurſt (Rectoria de), in Diœceſi Cantuarienſi. T. IV. P. IV. 48. T. IX. P. II. 91, 256.
Shafham (*Richardus de*). T. I. P. II. 114.
Shafte (*Jacobus*). T. IV. P. I. 113, 169.
Shaftebyr (Abbatiſſa *de*). T. I. P. II. 57, 156, 203. T. II. P. IV. 185. T. IV. P. II. 30. P. IV. 151.
—— Suffraganeus (*Johannes Bradley*). T. VI. P. III. 19.
Shaftesbury. 12. l. quas Abbatiſſa, *&c.* reddunt annuatim. T. V. P. II. 193. Pro Johanne Bradley Suffraganeo. T. VI. P. III. 19. Vide *Shafton* (Burgus de).
Shaftoe (*Henricus*), Armiger. T. VIII. P. I. 200. Conceſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Shafton ſive *Shaftesbury*, Comitatûs Dorſetiæ. Burgus. Placita & Perquiſitiones Curiæ. T. I. P. IV. 22. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 1.
Shak (*Willielmus*). T. I. P. IV. 131.
Shakell (*Johannes*). T. III. P. III. 133.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 108, 122.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 10, 91, 161, 182. P. II. 9.
Shakespear (*Willielmus*). T. VII. P. II. 71.
Shakilton (*Robertus*). T. V. P. IV. 42.
Shaldeford (*Johannes de*). T. II. P. IV. 23.
Shaleroſſe (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 162.
Shalfeld. Vicaria. T. VI. P. IV. 145.
Sham (*Edwardus*). T. VI. P. II. 200.
Shanck (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
Shanckton, ſive *Shanghanton* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 167.
Shanghanton. Vide *Shanckton*.
Shank (*Willielmus*). T. III. P. I. 121.
Shanowe (*Reginaldus*). T. II. P. IV. 17.
Shapley (*Johannes*). T. IX. P. III. 39.
Shapp (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Shardelowe (*Johannes de*). T. II. P. III. 187.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 56.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 194.
Shardelowe (*Johannes*). T. III. P. IV. 25.
Shareshul (*Willielmus*). T. II. P. III. 100, 184, 187, 196.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 50, 71.
—— (*Adam*). T. II. P. IV. 198.
Sharnebourne (*Andraas de*). T. III. P. I. 119.
Sharnefeld. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Sharnford (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 207.
Sharp (*Johannes*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 83.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 82, 84, 115, 122, 130, 134, 148, 149, 152, 153, 154, 157, 159, 170, 181, 184, 185. P. III. 12, 14, 18, 27, 30.
—— (*Henricus*). T. V. P. III. 60.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 65.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 44.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 100.
Sharpe (*Ricardus*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
Sharpeham (Parcus de), ſive *Sharpeham-Parke*, in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Sharrock (*Ricardus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Shaſton (Monaſterium *de*), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Shawe (*Richardus*). T. IV. P. II. 122.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 47, 50.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 44, 47.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Thurſtan*). T. VI. P. IV. 157, 171.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 101.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T. IX. P. I. 25.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 36.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Alnham, in Diœceſi Dunelmenſi. T. IX. P. II. 90.
Shawell. Rectoria. T. VI. P. IV. 48.
Shawes (*Willielmus de*). T. VII. P. I. 27.
—— (*Petrus*). T. VII. P. I. 225.
Shauvin (*Willielmus*). T. V. P. II. 142.
Shawton (Rectoria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. IV. 118.
Shaxton (*Nicholaus de*). T. VI. P. II. 209.
Shayſtowe (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 46.
Shea (*Robertus*). T. IX. P. III. 100.
Sheafe (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, Canonicus Capellæ Regiæ Sancti Georgii. T. IX. P. II. 257.
Sheaphard (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Buxton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 217.
Shebbare (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Shedde (*Robertus*). T. V. P. I. 3.
Sheffeld (*Thomas de*). T. I. P. IV. 72.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 119.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 174.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 180.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 62. P. IV. 135.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 45.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 103.
—— (Dominus *Edmundus*). T. VII. P. II. 169.
—— (*Edmundus*). T. VII. P. III. 13, 42, 58. P. IV. 23.
Sheffeild (*Edmundus*), Ordinis Garterii Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
Sheffield (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 47.
Sheffend (*Thomas de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
Shefford (*Johannes*). T. III. P. IV. 47.
Sheiffeild (*Edmundus*), Miles, Baro Sheiffeild de Butterwick, creatur Comes de Mulgrave in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 22.
Sheiffeld (Rectoria de), in Comitatu Eborum ſita. T. VIII. P. II. 53.
Shelbery (*Johannes*). T. VII. P. II. 108.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 83.
Shelbury (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 254.
Shelby (Manerium *de*), in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 60.

Shelden (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 164.
—— (*Gilbertus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hanborough, Diœceſis Oxonienſis. T.IX. P.I. 79.
Sheldon (*Thomas*). T.VIII. P.II. 10.
—— (*Gilbertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hackney. T. VIII. P. III. 279. Alteræ Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Henſtrigg in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. T.VIII. P.III. 281. Alteræ Litteræ eidem directæ. 282.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 6.
—— (*Gilbertus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hickford, in Comitatu Buck & Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 87. Alteræ Litteræ eidem directæ. 90.
Sheldon-Moungeham. Capella & parva Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Sheldone (*Thomas*). T.III. P.III. 200.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 9.
Shelford (*Henricus*). T.IV. P.I. 66.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 95.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 92.
Shell (*Alexander* & *Georgius*). T. IV. P. II. 28.
—— (*Thomas*). T. VI. P.IV. 9.
Shelley (*Willielmus*). T.VI. P.II. 73, 74, 121. P.III. 4.
—— (*Elizaus*). T.VI. P.III. 8.
—— (*Ricardus*). T.VI. P.III. 190.
Shelton (*Radulphus*). T.III. P.I. 10, 121.
—— (*Radulphus*). T.III. P.I. 141, 168.
—— (*Radulphus*). T.III. P.III. 194, 197.
—— (*Radulphus*). T.IV. P.I. 83, 87.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182, 204.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 197. P.III. 35.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 155.
—— (*Johannes*). T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stanford, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P.III. 29.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Recde, Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.IV. 117.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Kirkby Underdale. T.IX. P.II. 254.
Shelton (Rectoria de). T.VIII. P.III. 283.
Sheluyng (*Johannes de*). T.II. P.II. 148, 163.
Shemyng (*Thomas*). T.V. P.IV. 135.
Shene (*Robertus*). T.IV. P. II. 73.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 120.
—— Prior (*Johannes Jobaurne de*). T.VI. P.II. 161.
Shene. Prioris Scriptum. T.VI. P.II. 161.
Shengay (Dominium, ſive Præceptoria de), in Comitatu Cantabrigiæ. T.VIII. P.II. 59.
Sheperton. Rectoria. T.VI. P.IV. 115.
Shepey (*Jordanus*). T III. P.I. 57.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 34, 60, 70.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 21, 22, 23, 24, 25, 45, 49, 56, 58, 84, 92, 120, 132, 153, 160, 162.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 136, 141.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 25.
Shepeye Inſula, de moranda. T. III. P. II. 205. Munienda. T.II. P.IV. 36.
Shepheard (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shipton, Diœceſis Herefordienſis. T. IX. P. II. 207.
Sheppard (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P. II. 136.
Shepperd (*Adam*). T.VI. P.IV. 93.
—— (*Nicholaus*). T.VI. P. IV. 156.
—— (*Owinus*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P.II. 13.
Sherborne (*Edwardus*). Pardonatio ei conceſſa. T.VIII. P.II. 24.
Sherburne (Villa de). Commiſſio directa Ballivo & Burgenſibus hujus Villæ. T.IX. P. I. 1.
Sherburne (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Caſtle Froome, in Diœceſi Herefordienſi. T.IX. P.II. 90.
Sherburne (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Officii Clerici Ordinationum infra Regnum Angliæ. T.IX. P.II. 137.
—— (*Edwardus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T.IX. P.II. 183.
Shere (*Johannes*). T. VI. P.II. 206. P. III. 33.
Sherer (*Johannes*). T. III. P. II. 83, 102.
Sherfeild (*Henricus*). T.VIII. P. II. 15.
Sherfeild-Engliſh (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII P.II. 37.
Sherifhutton (Dominium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 245.
Sherley (*Henricus*), Baronettus. Commiſſio ei directa in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P. II. 144.
—— (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Huiſh Combflower, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P.II. 92.
Sherly (*Georgius*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 16.
Sherman (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 15.
—— (*Abrahamus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Leigh. T.VIII. P.III. 282.
—— (*Stephanus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Friſby, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P. IV. 121.
Shernebrooke. Nomen cujuſdam Rectoriæ, in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 51.
Shernesfeld (*Nicholaus*). T. III. P. III. 135, 185. P.IV. 51.
Sherſton Parva, in Diœceſi Sarum. T.IX. P. II. 257.
Shervile (*Willielmus*), Miles, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
Shether (*Henricus*). T.III. P.I. 36.
—— (*Robertus*). T.VI. P. II. 221.
Shetland (*Thorwald de*). T. I. P.III. 45.
Shevilbotle. Vide *Shilbotle*.
Shevoiſe (*Vitalis de*). T.I. P.IV. 132.
Shiedame (*Johannes de*). T. V. P. I. 75.
Shieres (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Potton, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.III. 87.
Shilbotle, ſive *Shevilbotle* (Vicaria de), in Diœceſi Dunelmenſi. T. IX. P. II. 91.
Shilling, in Eccleſia Cathedrali Eborum Præbenda. T.VI. P.IV. 93.
Shilton (*Ricardus*) conſtituitur Generalis Sollicitator Regis. T. VIII. P.I. 156. P.II. 27. Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. T. VIII. P. III. 173.
—— (*Richardus*), Miles, conſtituitur unus Conſiliariorum Regis ad Legem. T.VIII. P.IV. 114.
Shipdam (Dominium, ſive Manerium de), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 60.
—— (Parcus de), in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 60.
Shipley (*Johannes de*). T.IV. P.III. 132.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 140.
Shipman (*Thomas*). T.VI. P. IV. 9.
Shipper (*Olif*). T.IV. P.I. 198.
—— aliàs *Sheppard* (*Richardus*). T.VI. P. IV. 157.
Shipſea (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Rectoriæ Sancti Petri ad Vincula, infra Turrim London. T. VIII. P. IV. 66.
Shipſey (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dunsfeild, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. IV. 64.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Alford, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P.I. 77.
Shipton (*Edwardus*), Clericus, Capellanus Elianoræ Dominæ Gerrard, Baroniſſæ de Gerrards Bromley in Comitatu Staffordiæ. T.VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (Eccleſia Parochialis de) ſuper Charwell, Diœceſis Oxoniæ. T. VIII. P. II. 37.
Shipton (Rectoria de), in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 207.
Shipwaſhe (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P.II. 57.
Shirburn (*Thomas*). T.I. P.I. 161.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 52.
—— (*Robertus*). T.II. P.III. 83.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 107, 157.
—— (*Robertus*). T.V. P.IV. 194, 197, 201, 214.
—— (*Robertus*). T.VI. P. III. 34.
—— (Abbas *de*). T.I. P.II. 57. T.III. P. IV. 134. T.IV. P.IV. 163.
—— Pro Abbate reſtitutio Temporalium. T.IV. P.II. 109. Cuſtodia Hoſpitalis conceſſa Roderico Gondiſalvo Oratori Hiſpaniæ. T. V. P.IV. 237.
Shire (*Richardus*). T.IV. P.II. 42.
Shires (*Thomas atte*). T. II. P.IV. 25.
Shirewood Foreſta. Redditus 10 L. de Solo Haiæ de Willye. T. III. P. II. 79.
Shirford (Capella de), in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 143.
Shirland (*Robertus de*). T.II. P.I. 128.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 96, 103.
Shirley (*Walterus*). T.IV. P. II. 170.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 132.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 100, 162.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.III. 148.
Shirton (*Eraſmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Blaby, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P.III. 87.
Shirwood (*Robertus de*). T.III. P.I. 5.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 135.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 101, 142, 143, 144, 145.
Shiringham (*Willielmus*). T. III. P.IV. 80, 82, 129.
Shive (*Henricus*). T.V. P.I. 28.
Shobyndon (*Walterus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Walterus*). T.II. P.III. 24.
Shokyngton (*Nicholaus*). T.IV. P.II. 140.
Sholes (*Johannes* & *Robertus*). T.VII. P.II. 201.
Sholey (*Simon*). T.IV. P.II. 99.
Shoram Nova. Vicaria. T.VI. P.IV. 180.
Shordich (*Johannes de*). T.II. P.II. 102, 103, 140. P.III. 32, 33, 35, 36, 37, 41, 42, 45, 48, 56, 77, 89, 108, 109, 110, 111, 120, 130, 139, 140, 187, 196.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 69, 153, 156, 163.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 87.
Shore (*Willielmus*). T.IV. P.II. 119.
— (*Jana*). T. V. P.III. 138.
Shoren (*Richardus de*). T.III. P.III. 17.
Shorie (*Johannes*). T.III. P.I. 56.
Short (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 83.
— (*Nicholaus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Blacolneſley, Diœceſis Petriburgenſis. T.IX. P.I. 81.
Shortale (*Gilbertus*). T.II. P.III. 126.
Shortflatts (*Guillielmus Selby de*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P.I. 100.
Shotesbroke (*Robertus*). T.IV. P.IV. 159, 183, 184. T.V. P.I. 16, 18, 19, 20.
—— (*Robertus*). T.V. P.II. 4.
Shoteſham (*Willielmus*). T. II. P. I. 174, 183.
Shoto (*Willielmus de*). T.II. P.I. 15.
Shoubury (*Thomas* & *Rogerus*). T. III. P. I. 57.
Showldby, ſive *Sywouldby* (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 92.
Shoulden (*Perſona Adam de*). T.I. P.III. 163.
Shoynton (*Johannes*). T.II. P.III. 26.
Shrewsbury (*Rogerus*), T.VI. P.II. 198.
Shribbe (*Rogerus de*). T.II. P.IV. 160.
Shriggeley (*Galfridus*). T.V. P.I. 66.
Shrovesbury. De Feodo Firma Villæ, 30 L. annuatim. T.V. P.II. 193.
Shupton (*Henricus*). T.III. P.I. 193.
Shurley (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Johannes*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P.II. 33.
—— (*Ricardus*), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P. II. 33.
Shurlok (*Johannes*). T.VI. P.IV. 145.
Shute (*Chriſtoferus*). T.VII. P.I. 225.
— (*Timotheus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſen-

ſentatione ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 31.
Shuter (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Shutt (Johannes). T. VI. P. IV. 149.
Shuttleworth (Edmundus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Ricardus). Commiſſio ei directa in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
Shynah (O.). T. II. P. III. 125.
Shytborne Domus, ſive Hoſpitale. T. VI. P. IV. 85.
Sibbes (Richardus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sanctæ Trinitatis in Villâ Cantabrigiæ, Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. IV. 64.
Sibbold (Jacobus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Withersdale. T. VIII. P. III. 224. Alteræ Litteræ eidem directæ. 225.
Sibdale (Henricus). T. VII. P. III. 56.
Sibencenſis Epiſcopus (Lucas). T. V. P. III. 157.
Sibeſey (Richardus). T. III. P. III. 84.
Sibilham (Guillielmus de). T. II. P. II. 160.
Sibillis (Walterus). T. III. P. IV. 22, 23, 25, 30, 31, 48, 85.
Sibinenſis. Pro Epiſcopo. T. V. P. III. 158.
Sibley (Johannes) obtinet Officium Clerici omnium Brevium & Proceſſuum in Curiâ Cameræ Stellatæ. T. VIII. P. III. 222.
Sibrandi (Albertus). T. VII. P. I. 17.
Sibrando (Willielmus de). T. V. P. I. 28.
Sibſon (Richardus). T. VII. P. I. 225.
Sibthorb ((Robertus). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. III. 27.
Sibthorp (Thomas). T. II. P. III. 187.
—— (Robertus). T. III. P. IV. 55.
—— (Robertus), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Praeſentatione ad Rectoriam de Burton Latimer, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 85.
Sibthorpe. Cuſtodis Collegii Scriptum. T. VI. P. III. 127.
Sibyl (Johannes). T. V. P. II. 175.
Sicate (Bernardus). T. II. P. III. 23.
Sicilia & Res Siculæ. T. I. P. I. 14, 168, 178, 181, 182, &c. 188, 189, 192, 194, 195, 196, 197. P. II. 4, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 20, 21, 25, 28, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 62, 65, 80. Dos. P. I. 17, 21, 22. Renunciationes. P. II. 97, 116, 117. Conditiones conceſſæ Edmundo factæ. 126. T. I. P. II. 196. Occiſio. 204, 219, 227, 229. P. III. 22, 26, 52, & ſeq. 77, 86. De Pace cum Imperatore. T. II. P. I. 46. De Provinciâ. P. II. 82. De Dextrariis. P. III. 132. De Galeis. 151. De credentiâ. P. IV. 165. De Tractatu. 176. Super Morte. 196. Pro Reginâ. T. III. P. II. 137. Pro Secretario Regis. T. IV. P. II. 180. Pro reformatione Treugarum. P. III. 53. Pro Secretario Reginæ. 66. De Tractatu cum Reginâ. 77. Pro Secretario Reginæ. 80. Pro Ambaſſiatore. 81. Pro Conſiliario. 86. De Treugis cum Reginâ & Jeruſalem. 24. Pro Gentibus Reginæ. 25. De conventione cum Nunciis. 38. Pro Conſiliariis Reginæ. 92. De Treugis proclamandis. 93. De tractando cum Reginâ. 96. Super Matrimonio Reginæ cum Duce Glouceſtriæ. 102, 112. Pro Ambaſſiatoribus. 107. De tractando cum Reginâ. 111. Pro Reginâ. 124. Litera de credentiâ à Reginâ. 159. Pro Servitoribus Regis. T. V. P. I. 9. De tractando cum Rege ſuper recuperatione Franciæ. P. III. 45. Vide Aragonia. Pacis inter Franciam & Angliam ratificatio per Fredericum Siciliæ Regem. P. IV. 139. Vide Siciliæ Rex, & Jeruſalem.
Sicilia (Julianus de). T. V. P. I. 182.
Siciliæ Rex (Willielmus). T. I. P. I. 14, 17.
—— (Tancredus). T. I. P. I. 21, 22, 31.
—— (Edmundus). T. I. P. II. 21, 22, 25, 28, 29, 34, 36, 38, 41, 47, 49, 61, 62, 65, 70, 80, 97, 99, 102, 103, 114.
—— (Carolus). T. I. P. II. 114, 116, 117.
—— Regina (J.). T. I. P. I. 31.
—— Jeruſalem Rex (Carolus). T. I. P. II. 134, 196, 197, 223, 227, 228, 239. P. III. 6, 15, 26, 47, 49, 50, 52, 54, 71, 77, 78, 86, 198.
Siciliæ Rex (Jacobus). T. I. P. III. 61.
—— (Carolus Filius). T. I. P. III. 21, 22, 25.
—— Regina (Margareta). T. I. P. III. 36.
—— Rex (Carolus). T. I. P. IV. 101.
—— (Manfredus). T. I. P. IV. 124, 125.
—— (Fredericus). T. II. P. I. 50.
—— (Robertus). T. II. P. I. 46, 142, 156, 172, 178, 183, 194. P. II. 16, 17, 26, 31, 34, 39, 63.
—— (Robertus). T. II. P. II. 81, 84. P. III. 117, 131, 151, 201.
—— (Andreas). T. II. P. III. 39, 71, 142.
—— Regina (Johanna). T. III. P. II. 147.
—— Rex. T. IV. P. II. 47, 54.
—— (Ludovicus). T. IV. P. II. 180.
—— Regina (Blanchea). T. IV. P. II. 185.
—— (Johanna). T. IV. P. III. 159.
—— Rex (Ludovicus). T. IV. P. IV. 28.
—— (Jacobus). T. V. P. I. 9.
—— Rex. T. V. P. I. 138, 147, 190.
—— (Ferdinandus). T. V. P. II. 92, 141, 147, 165. P. III. 20, 25, 45.
—— Rex (Ferdinandus), & Johanna Regina. T. V. P. IV. 63, 72.
—— Rex (Fredericus). T. V. P. IV. 135.
Siday (Johannes), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanmarſhe, in Diœceſi Londinenſi. T. IX. P. II. 139.
Sidenham (Johannes). T. VI. P. III. 15.
—— (Elianora). T. VI. P. III. 30.
—— (Humfridus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aiſhbritle, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 248.
Siderak (Dominus Devotus de). T. II. P. III. 44.
Sidley (Willielmus). T. VII. P. III. 82.
—— (Iſaacus), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 10.
Sidnam (Edwardus) obtinet Officium Mareſcalli Hoſpitii Regis, &c. T. IX. P. III. 104.
Sidney (Henricus). T. VI. P. IV. 136.
—— (Philippus). T. VI. P. IV. 184.
Sidnio (Willielmus de). T. I. P. I. 115.
Siefred. T. IV. P. IV. 74.
Siello (Ulf. de). T. VII. P. II. 191.
Sigillum Angliæ. T. I. P. I. 174. P. II. 82. Magnum. T. I. P. III. 189, 197. P. IV. 75. Pro quolibet Wapentachio. T. III. P. IV. 67. Liberatum Epiſcopo Dunolmenſi. T. IV. P. IV. 80. Simon Gaunſted nuper Cuſtos. 84. Liberatum Epiſcopo Wyntonienſi. 114. Epiſcopo Londonienſi. 119. Epiſcopo Bathonienſi. 176. Johanni Frank, Cuſtodi Rotulorum. 194. T. V. P. II. 104, 120, 144, 173. P. III. 25, 31. Privatum pro Johanne Gunthorpe Cuſtode. T. V. P. III. 134, 135. Magnum. Cuſtodia conceſſa Epiſcopo Lincolnienſi. T. V. P. III. 132, 137. Thomas Barrowe recipit ab eodem Epiſcopo & Cuſtos devenit. 164, 165. De Magno Sigillo Cardinali Eborum liberato. T. VI. P. I. 110. Super Cuſtodiâ Privati Sigilli commiſſa Epiſcopo Dunolmenſi. 119. Pro Epiſcopo London Cuſtode Privati Sigilli, de Vadiis. T. VI. P. II. 3. Pro Thomâ More Milite Cancellario. 138. Pro Thomâ Audeley, Cuſtode Magni Sigilli. 160. Super liberatione & de ſcriptione Novi Magni Sigilli. 173. Pro Thomâ Cromwell Cuſtode Privati Sigilli. P. III. 7. Pro Johanne Domino Ruſſell Officium Cuſtodis Privati Sigilli. 85. Super deliberatione Magni Sigilli Thomæ Domino Wriotheſly, per reſignationem Thomæ Audeley, Domini Audeley de Walden, & Sacramentum inde. T. VI. P. III. 106. Pro Johanne Domino Ruſſell Cuſtode Privati Sigilli. 160. Magnum deliberatum Thomæ Egerton Domino Elleſmere. T. VII. P. II. 65. Pro Franciſco Bacon Milite Domino Cuſtode Magni Sigilli. T. VII. P. III. 3. De Magno Sigillo Johanni Williams, S. T. P. Decano Weſtmonaſterii liberato. 198. Pro eodem. 205. Pro eodem Commenda. 206, 211. Commiſſio ſpecialis pro continuatione Sigilli Caroli Primi Regis Angliæ. T. VIII. P. I. 1. Conceſſio Commiſſionis pro continuatiâ Magni Sigilli Angliæ, directa Cuſtodi Magni Sigilli. 3. Conceſſio ejuſdem Regis pro Cancellario Hiberniæ ad utendum Magno Sigillo. 7.
Sigiſmundo (Petrus de Sancto). T. II. P. I. 84.
Sigiſmundus. T. V. P. IV. 207, 210, 211, 212, 213.
Siglike (Georgius). T. II. P. III. 139.
Signatura Domini Regis. T. VII. P. III. 213.
Signet (Guillielmus). T. IV. P. II. 197. P. III. 81, 86, 91, 96.
Signetum. Super Contrafactione. T. VI. P. III. 130.
Signi de Ryno (Willielmus). T. I. P. I. 140.
Signinat (Johannes). T. IV. P. III. 126.
Sileſia. Ad Balteſarum Ducem Literæ de nobili Viro Melchiore Richenberk. T. V. P. II. 42.
Sileſiæ Dux (Balthaſarus). T. V. P. II. 41.
Silke (Thomas). T. VI. P. IV. 101.
Silkesworth (Robertus & Willielmus). T. II. P. I. 51.
Silva (Abbas de). T. I. P. I. 77, 78.
Silvæ Majoris Monaſterium. T. I. P. II. 71.
—— Abbas (G.). T. V. P. I. 79.
Silvanectenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 92.
Silvanenſis (Robertus). T. I. P. III. 212.
Silvenſis Epiſcopus. T. I. P. II. 78.
Silvertop (Willielmus). T. III. P. I. 3.
Silveſtre (Robertus). T. VI. P. III. 18.
Silveſtri (Rogerus). T. I. P. III. 63, 64.
—— (Antoninus Jacobus). T. V. P. IV. 234.
—— Sancti Abbas (Nicholaus). T. III. P. IV. 112.
Simeon (Galfridus). T. V. P. III. 137.
—— (Galfridus). T. V. P. IV. 216, 237.
Simeonis (Percevallus). T. II. P. I. 52.
—— (Percey). T. II. P. II. 139. P. III. 26.
—— (Johannes). T. II. P. II. 145, 176. P. III. 126.
—— (Michael). T. II. P. II. 145.
Siminelli (Hugo). T. IV. P. III. 89.
Simivili (Johannes de). T. III. P. IV. 152.
Simon, Clericus Comitis Hollandiæ. T. I. P. II. 238.
—— (Lancelotus). T. IV. P. III. 24.
Simond (Thomas). T. III. P. III. 190.
Simondſon (Johannes). T. II. P. IV. 19.
Simoniacus (Simon). T. VII. P. II. 44.
Simonii (Petrus). T. VII. P. I. 98.
Simonis (Johannes). T. IV. P. III. 85.
—— (Henricus Filius) de Rupeforti. T. I. P. IV. 14.
Simonſon (Johannes). T. I. P. II. 150.
—— (Reginaldus). T. I. P. III. 55, 61.
Simphorino (Iſabella de Sancto). T. IV. P. I. 157.
Simple (Dominus Johannes de). T. VI. P. I. 102.
Simpſon (Johannes). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.
—— (Willielmus), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Kirkborne, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 31.
—— (Johannes), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 166.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Steukley, ſive Stutely, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 30.
Simſon (Johannes), Rector Eccleſiæ Parochialis Sancti Olavi in Harſtreete London. T. VIII. P. I. 225. Creatur unus ex primis Aſſiſtentibus Collegii de Syon. ibid.
Sinagalenſis Cardinalis (M.). T. VI. P. I. 50, 51, 54.
Sinaque (B. Abbas de). T. I. P. III. 50, 55, 58, 59.
Sinardo (Bertrandus de Sancto). T. I. P. IV. 131.
Sincklere (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Broke, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 246.
Sinclere (Alexander). T. IV. P. IV. 118.
—— (Johannes). T. V. P. IV. 199.
—— Dominus (Henricus). T. VI. P. IV. 75, 76.
Sindercombe (Georgius), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Netherstoway. T. VIII. P. III. 226.
Sine-Terrâ (Guillielmus). T. II. P. II. 145.
Singleton (Gilbertus de). T. II. P. I. 52.
—— (Robertus). T. III. P. III. 190.
—— Johannes), Clericus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Baſledon,

cum Capellâ de Aſhampſted ei annexâ, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 89.
Singuini de Stan (Arnaldus). T. I. P. II. 133, 134.
Sinnatis (Bernardus de). T. IV. P. IV. 37.
Sintyaco (Guillielmus de). T. IV. P. IV. 12.
Sir (Emericus de Sancto). T. II. P. II. 62.
Siracus Archiepiſcopus (*Ricardus*). T. I. P. I. 17.
Sireburn. T. I. P. I. 115.
Siremvilla (Caſinus de). T. IV. P. I. 120, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 131, 156.
Sires (Johannes). T. I. P. IV. 142.
Sireſton (Willielmus de). T. II. P. III. 104, 107.
Sis (Amanenus de). T. I. P. IV. 170.
Siſſenio (Gosbertus de). T. I. P. I. 12.
Siſtre (Bernardus). T. II. P. III. 140, 159.
Sittington Mariæ. Rectoria. T. VI. P. IV. 48.
Siviriaco (Petrus de). T. I. P. III. 58.
Siward (Richardus). T. I. P. I. 129.
Siwardeby (Robertus). T. II. P. II. 180.
Sixti Sancti Presbyter Cardinalis (*Simon*). T. III. P. II. 188, 189, 191, 194.
——— (*Lucas*). T. III. P. III. 166.
——— (*Georgius de Ambaſia*). T. V. P. IV. 134. T. VI. P. I. 9.
Sixtus Quartus, Papa. T. V. P. III. 15, 18, 19, 26, 31, 47, 71, 80, 95, 96, 101, 103, 112, 114, 141, 142, 144, 145, 147.
Skalford. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Skall (Richardus). T. IV. P. II. 194.
Skamskynel (Abbas *de*). T. I. P. III. 163.
Skarningham. Vide *Scraningham*.
Skayff (Aino) T. V. P. II. 177. 180.
Skearne. Dominium & Manerium ſic vocatum in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Skeffe (Robertus). T. VI. P. III. 169.
Skeffington (Willielmus), Armiger, creatur Baronettus T. VIII. P. II. 243.
Skelesham (Robertus de). T. II. P. II. 13.
Skelton (Johannes de). T. I. P. IV. 201.
——— (*Adam*). T. II. P. I. 51. P. II. 74.
——— (*Adam*). T. II. P. II. 100, 115, 134, 139.
——— (*Johannes*). T. II. P. II. 135.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 178.
——— (*Clemens*). T. II. P. III. 160.
——— (*Clemens*). T. II. P. IV. 145.
——— (*Dikker*). T. III. P. IV. 15[illegible].
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 152. T. IV. P. I. 131.
——— (*Johannes*). T. V. P. II. 18, 36, 50, 74.
——— (*Edmundus*). T. V. P. II. 76.
——— (*Johannes*), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cumberlandiæ. T. VIII. P. II. 6.
——— (*Ricardus*). Officium ei conceſſum unius Vibrillatorum infra Civitatem Carliolenſem, durante Vitâ in Reverſione. T. VIII. P. II. 27.
Skenefrith (Philippus de). T. II. P. I. 51.
Skermingham. Vide *Scraningham*.
Skervington (Thomas). T. VI. P. II. 209.
Skewſe (Johannes). T. VI. P. II. 15, 119.
Skeyne (Adam). T. I. P. IV. 144.
——— (*Johannes*). T. VII. P. I. 36.
Skidmore (Walterus). T. III. P. I. 119.
——— (*Johannes*). T. III. P. IV. 49.
——— (*Matilda*). T. IV. P. II. 133.
——— (*Richardus*). T. VI. P. II. 204.
Skilhare (Hugo). T. II. P. I. 52.
Skilman (Richardus). T. V. P. II. 29.
Skinner (Adam). T. I. P. IV. 30.
——— (*Mauritius*). T. III. P. II. 70.
——— (*Richardus*). T. III. P. III. 194.
——— (*Willielmus*). T. V. P. I. 140.
——— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 232.
——— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 85.
——— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 130.
——— (*Vincentius*). T. VII. P. II. 65, 171.
——— (*Ricardus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 17.
——— (*Alexander*), Clericus, & Capellanus *Valentini* Exoniæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
——— (*Thomas*). Conceſſo ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
——— (*Rudulphus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Aſton-Rowant, in Diœceſi Oxoniæ. T. VIII. P. III. 31.
——— (*Robertus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Piſford, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 36.
Skinner (Jonathan), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wolverſton, in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 88.
——— (*Robertus*), Theologiæ Profeſſor, Briſtolliæ Epiſcopus Electus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Greenes Norton, cum Capellis annexis, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 89.
Skip (Johannes de). T. IV. P. I. 87.
Skippon (Lucas), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Tawiſtocke in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 144.
——— (*Lucas*), Clericus, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Hingham, in Comitatu Norfolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. III. 40.
——— Generalis-Major. T. IX. P. III. 251.
Skipton (Johannes de). T. III. P. III. 194.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 121.
——— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 140.
——— (*Richardus*). T. V. P. III. 67, 132, 167.
Skipwith (Willielmus de). T. III. P. I. 61.
——— (*Edwardus*), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
——— (*Henricus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 34.
——— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Brevia finabilia. T. IX. P. III. 9.
Skirlawe (Walterus). T. III. P. III. 16, 58, 72, 73, 75, 87, 90, 97, 116, 119, 120, 137, 138, 141, 148, 152, 156, 160, 162, 178, 190.
——— (*Walterus*). T. IV P. I. 101.
Skirnith (Johannes). T. II. P. IV. 208.
Skirow (Henricus). T. III. P. III. 127.
Skirringham. Vide *Scryningham*.
Skothowe (Thomas). T. VI. P. II. 207.
Skotte (Thomas). T. VI. P. IV. 157.
Skrimſhere (Thomas), Miles, Juſtiarius ad Placita in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 15.
Skroger (Ricardus). T. III. P. I. 149.
Skrymchur (Alexander). T. III. P. II. 109.
Skrym Seor (Jacobus). T. VII P. I. 32.
Skydby. Nomen Manerii in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Skymezour (Johannes). T. IV. P. II. 28.
Skynkell (Nicholaus). T. V. P. II. 62.
Skynner (Edmundus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad ſecundam portionem Præbendæ de Bromyard, Diœceſis Herefordienſis. T. VIII. P. IV. 66.
Skypwith (Willielmus). T. V. P. III. 61.
Skyſſington (Johannes). T. II P. IV. 23.
Slabard (Copinus). T I. P. II. 142.
Slade (Georgius). T. III. P. III. 194.
——— (*Rogerus*) T. VI. P. IV. 9.
Slake (Nicholaus). T. III. P. IV. 17.
Slane (Philippus de). T. II. P. II. 98.
——— (*Stephanus*). P. VII. P. I. 180.
Slany (Johannes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Slapton. Rectoris Collegii Scriptum. T. VI. P. III. 127.
Slater (Johannes). T. II. P. II. 6.
——— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 144.
——— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Corry Mallett, cum Capellâ de Curland, in Comitatu Somerſetiâ, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. IV. 67.
——— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Stephani in Exoniâ. T. IX. P. II. 91.
Slatier (Willielmus), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mottisfount, Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 29.
——— (*Willielmus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Otterindon, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 31.
Slatyr (Joſhua), Clericus, Capellanus Roberti Vere Baronis Bulbecke & Comitis Oxonienſis. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.
Slaughter (Egidius). T. VI. P. III. 191.
Slawſton (Johannes). T. VI. P. II. 203.
Slayter (Willielmus), Clericus, Theologiæ Profeſſor. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Sleape, aliàs *Slape*, in Eccleſiæ Cathedrali Sarum Prabenda. T. VI. P. IV. 100.
Sleddal (Robertus), Junior, obtinet Officium Collectoris & Receptoris Cuſtumarum, Lanarum, Coriorum, &c. in Civitate Carliolenſi, & in ſingulis locis & Crecis in Comitatibus Cumbriæ & Weſtmerlandiæ. T. VIII. P. III. 222.
Slefeld (Ricardus de). T. II. P. III. 112.
——— (*Willielmus*). T. V. P. III. 23.
——— (*Willielmus*). T. V. P. III. 113.
Sleford (Johannes). T. III. P. III. 6.
Sleforth (Richardus). T. VI. P. II. 208.
Sleforth, ſive *Sleford* (Dominium & Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 59.
Slegge (Johannes), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 168.
——— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hiſton Sancti Andreæ, in Diœceſi Elienſi. T. VIII. P. II. 249.
Slegby (Johannes). T. III. P. IV. 13.
Sleighe (Jervaſius), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Radborne, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. IV. 65.
Slengesby (Willielmus). T. I. P. IV. 203.
Sleſia Dux (*Henricus*). T. III. P. III. 110.
Slice (Abbas *de la*). T. I. P. I. 122.
Sliſyldis Guillielmus). T. V. P. III. 113.
Slim (O.) M. Rex Curcuriæ. T. I. P. IV. 76.
Slindon (Duduenus de). T. I. P. IV. 84.
Slingesby (Willielmus). T. VII. P. III. 82. P. IV. 96, 135.
——— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
——— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. III. 262.
Slingsby (Carolus), Theologiæ Baccalaureus. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
——— (*Guilford*), Miles, Commiſſarius Pacis in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
——— (*Guillielmus*), Eques. Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T. IX. P. I. 25.
Sloeth (Johannes). T. VII. P. II. 160, 162, 163.
Sloleys (Simon). T. IV. P. II. 27.
Slug (Johannes). T. V. P. I. 2.
Sluiter (Johannes Franſſen). T. IX. P. III. 181.
Slyargate. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Slye (Willielmus). T. VII. P. II. 71.
Slyndon (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 167.
Slynton. T. III. P. III. 127.
Slythurſt (Thomas). T. VI. P. IV. 21.
Smal (Johannes). T. VI. P. II. 202.
Smalchar (Stephanus de). T. III. P. III 190.
Smale (Johannes le). T. II. P. III. 41.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 25, 106.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 174.
——— (*Walterus*). T. III. P. IV. 14.
Smalenburgh (Tylmannus). T. III. P. IV. 194, 197. T. IV. P. I. 5, 11, 13.
Smalham ((Robertus de). T. III. P. II. 102, 124.
Smalles (Johannes), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 35.
Smalman (Franciſcus), Regis Deputatus pro Pace conſervandâ in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
——— (*Stephanus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Salopiæ. T. VIII. P. II. 14.
——— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kinnerley, Diœceſis Aſſaphenſis. T. VIII. P. II. 86.
Smalzachius. (Henricus). T. II. P. III. 171.
Smart (Richardus). T. I. P. IV. 30.
——— (*Petrus*), Canonicus Cathedralis de Durham. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*

Smart

Smart (*Petrus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P II. 198.
—— (*Humfridus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Poullechrochon, Diœceſis Meneveníis. T. VIII. P. III. 167.
—— (*Daniel*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Oxhill, Diœceſis Wigornienſis. T. VIII. P. IV. 65.
Smeches (*Johannes*). T. IV. P. III. 51.
Smeeth (Capella *de*), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 166.
Smemuto (*Rolinus*). T. VI. P. II. 52.
Smert (*Johannes*). T. V. P. II. 101, 109.
—— (*Jacobus*). T. V. P. IV. 97.
Smethe (*Simon*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Horſington. T. VIII. P. III. 279.
Smethon (*Andræas de*). T. I. P. IV. 144.
Smeton, ſive *Sneton* (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 32.
Smingham (*Stephanus*). T. I. P. III. 49.
Smisby (*Thomas*), Armiger Sellarius. T. VIII. P. I. 229. Conceſſio ad ejus vitam. *ibid.*
Smith (*Thomas*). T. III. P. I. 57.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 83, 133.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 176.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 42.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 76.
—— *Johannes*). T. IV. P. II. 89.
—— (*Talboth*). T. IV. P. III. 88.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 48.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 58.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 71.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 169. P. IV. 28, 32.
—— (*Willielmus*). T. VI. P I. 48.
—— (*Johannes, Edmundus* & *Richardus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 195, 209, 210.
—— (*Matthæus*). T. VI. P. II. 198.
—— (*Oliverus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 205.
—— (*Benedictus*). T. VI. P. II. 207.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. III. 68.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 104, 211. P. IV. 9, 66, 100, 149.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 168, 170, 174, 197, 207. P. IV. 48, 86, 100, 102, 123, 124, 148, 152, 154, 155.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 46, 144, 162, 174.
—— (*Andræas*). T. VI. P. IV. 100.
—— (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Otowel*). T. VII. P. I. 45, 77, 93.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 64, 65. P. II. 75.
—— (*Robertus*). T. VII. P. II. 108.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. III. 51, 82. P. IV. 141.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 115. P. IV. 55, 144, 170.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. IV. 151.
—— (*Ludekyn*). T. IV. P. I. 39.
—— (*Thomas*), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Johannes*), Clericus in Artibus Magiſter, & Rector Eccleſiæ Parochialis de Badgeworth Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. I. 202. Licencia ei conceſſa. *ibid.*
—— (*Henricus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 7.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Rogerus*). T. VIII. P. II. 10.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 13.
—— (*Hugo*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 14.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Generalis Receptoris Exituum & Reventionum Ducatûs Cornubiæ, durante Vita. T. VIII. P. II. 27.
—— (*Antonius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter, obtinet Vicariam de Toleshunt Majori, in Diœceſi Londinienſi. T. IX. P. II. 256.
—— (*Guillielmus*), Theologiæ Profeſſor. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Tredington, Diœceſis Wigornienſis. T. VIII. P. III. 84.
—— (*Henricus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Cornewood, in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. III. 28.
Smith (*Guillielmus*). Privilegium ei conceſſum ad Equos emendos. T. VIII. P. III. 131.
—— (*Stephanus*) obtinet Officium Havenatoris Ducatûs Cornubiæ, ſive Cuſtodis Portuum & Buterlagii & Priſagii, infra Comitatum Cornubiæ. T. VIII. P. III. 165.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Feltwell Beatæ Mariæ. T. VIII. P. III. 228.
—— (*Anthonius*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Petri in Villâ Sancti Albani, Diœceſis London. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wadingham Sancti Petri, Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 65.
—— (*Barnabas*) obtinet Officium Bedelli Foreſtæ de Deane in Comitatu Glouceſtrienſi, & Officium Janitoris Caſtri Sancti Briavelli in eodem Comitatu. T. VIII. P. IV. 114.
—— (*Jacobus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wainfleete Omnium Sanctorum, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. IV. 117.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Fulbecke, in Comitatu & Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. I. 77.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wrockwarden, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. IX. P. I. 77.
—— (*Stephanus*) conſtituitur Collector Cuſtumarum in Portubus Civitatis Ceſtriæ, Belli Mariſci & Liverpoole. T. IX. P. I. 77.
—— (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Brondon, Diœceſis Londinenſis. T. IX. P. I. 80.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Doctor. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 6.
—— (*Jacobus*). T. VIII. P. II. 5.
—— (*Edmundus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Alwington, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 29.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kirkeby ſuper Moram, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 92.
—— (*Franciſcus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 131.
—— (*Nathaniel*) obtinet Officium Oſtiarii & Proclamatoris in Curiâ de Banco Regis. T. IX. P. II. 137.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sancrett, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 138.
—— (*Sebaſtianus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Compton, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. II. 139.
—— (*Jacobus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Peyſmere, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 140.
—— (*Brianus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Nicholai Yelford, in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P. II. 143.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 149.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 149.
—— (*Anthonius*, Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Abbinghworth, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. II. 207.
—— (*Radulphus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Milton Leenes, Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 207, 208.
Smith. (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Weſtbury in Comitatu Gloceſtrienſi. T. IX. P. II. 212.
—— (*Willielmus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. T. IX. P. II. 217.
—— (*Richardus*), Presbiter Papiſta, qui ſe Epiſcopum Calcedoniæ nominat. T. VIII. P. III. 6. Proclamatio ad eum comprehendendum. *ibid.* & *ſeq.*
—— (*Edwardus*) conſtituitur Cuſtos Caſtri de Lincoln & Goalæ ibidem, pro 31 annis. T. IX. P. III. 88.
—— (*Samuel*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de South-Somercoates, in Diœceſi Lincolnienſi, Provintiæ Cantuarienſis. T. IX. P. III. 89.
—— (*Fabianus*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Commercium in Ruſſiâ. T. VIII. P. III. 105.
Smitius (Magiſter). T. I. P. II. 36.
Smiton. T. VII. P. I. 61.
Smithyman (*Henricus*), Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lillington, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 139.
Smothecore (*Philippus*). T. II. P. I. 51.
Smyth. Vide *Smith.*
Smythesby (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 88.
Smythis (*Richardus*). T. V. P. III. 58.
Smythus (*Tydemannus*). T. III. P. I. 119.
Snaffles (*lez*). Proclamatio prohibens uſum de *lez Snaffles*, & mandans uſum de *lez Bitts*, in equitando. T. VIII. P. II. 116.
Snag (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
— (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
Snates (*Petrus*). T. III. P. IV. 41.
Snape (*Johannes*). T. IV. P. I. 58.
Snapes (Prior *de*). T. I. P. IV. 53. T. V. P. II. 194.
Snapes. De Reformatione Prioratûs. T. III. P. IV. 175. Pro Priore & Conventu. T. V. P. III. 19.
Snawdon, Officiarius Armorum Scotiæ. T. V. P. I. 13. P. III. 185.
Snawdonia. T. I. P. II. 160.
Snayth (*Counce*). T. IV. P. IV. 93.
Sneating, in Eccleſia Cathedrali Divi Pauli London, Præbenda. T. VI. P. IV. 101.
Snel (*Richardus de*). T. II. P. IV. 208.
— (*Richardus*). T. III. P. I. 146.
— (*Thomas*). T. III. P. IV. 170.
— (*Johannes*). T. IV. P. II. 197.
— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 84.
— (*Laurentius*). T. VI. P. II. 198.
Snell (*Georgius*), Sacræ Theologiæ Doctor, Archidiaconus Ceſtrienſis. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Thurlſton, in Comitatu Devoniæ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 116.
Snelgrave (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 10.
Sneptius (*Johannes*). T. VI. P. III. 134.
Snerment (*Willielmus*). T. V. P. I. 28.
Snetetham. Locus ſic dictus, in Comitatu Suffolciæ ſitus. T. VIII. P. II. 60.
Sneton. Vide *Smeton.*
Snettesham (Rectoria de), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Sneyth (*Henricus*). T. III. P. II. 47, 190.
Sniapes. Prioratus. T. I. P. I. 9.
Snigg (*Georgius*). T. VII. P. III. 20.
Snodell. Officium Conſtabularii Caſtri & Cuſtodis Parci. T. V. P. II. 90.
Snoreham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T. VIII. P. II. 168.
Snotchill (*Robertus de*). T. II. P. I. 37.
Snowdon. (*Robertus*). T. VIII. P. I. 224.
Snowe (*Thomas*). T. V. P. III. 164.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 32.
Snoy alias *Sonoy*. T. VII. P. I. 41.
Snygg (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Worle, ſive Warle, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 30.
Snypſon (*Galfridus*). T. III. P. III. 194.
Snyth (*Feyler*). T. IV. P. II. 124.
Soa (*Guillielmus*). T. I. P. III. 134. P. IV. 60.
— (*Guillielmus*). T. II. P. I. 78.

Soame (*Stephanus*). T. VII. P. I. 209.
—— (*Johannes*, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Soane (*Johannes de*). T. V. P. I. 128.
Sobbury (*Richardus de*). T. II. P. II. 138, 143.
Sobuley. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Sobolis (*Nicholaus*). T. I. P. III. 86.
Soca. Rectoria & Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Societas Indiarum Orientalium. Proclamatio pro meliori citamento & profectu Mercatorum Indiarum Orientalium. T. VIII. P. II. 228.
Seda (*Johannes*). T. VI. P. III. 9.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 52.
Soderenſis, Epiſcopus (*Marcus*). T. I. P. III. 94, 98, 99, 111, 210.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 27.
Soen (*Guillielmus Bernardi*). T. II. P. II. 75.
Sogio (*Georgius de*). T. II. P. IV. 148.
Soham. Vicaria. T. VI. P. III. 163.
Sohier (R.). T. V. P. IV. 125.
Soiſſons Comes. T. VII. P. II. 113.
Soitingham (Dominus *Gerardus de*). T. I. P. IV. 23.
Sol (*Vicecomes*). T. I. P. I. 144.
Sola (*Michael de*). T. I. P. III. 26.
Solariis (*Gilardus de*). T. I. P. II. 19.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 52.
Solario (*Guido de*). T. IV. P. IV. 78.
—— (*Johannes*), & *Margareta* Uxor. T. IV. P IV. 78.
Solats (*Odo de*). T. I. P. II. 216.
Soldanus de la Trau. T. V. P. II. 27.
Soldayne (Dominus *de*). T. VII. P. I. 70, 71, 113.
Solegnac (*Berault de*). T. II. P. III. 46.
Soleir (*Roſtandus de*). T. I. P. III. 151.
Soler (*Petrus du*). T. II. P. III. 174.
Solerio (*Gualthardus de*). T. I. P. II. 134, 206, 221.
—— (*Alanus*, *Petrus*, *Roſtandus* & *Bonetus*). T. I. P. II. 206.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. I. 57.
—— (*Reymundus*). T. II. P. I. 76.
—— (*Bonetus*). T. II. P. III. 8.
—— (*Petrus*). T. II. P. III. 8, 23.
Solers (*Willielmus*). T. III. P. III. 194.
Solertio (*Johannes de*). T. I. P. IV. 158.
Solineto (*Johannes de*). T. I. P. I. 12.
Solio (*Roſtanus de*). T. I. P. I. 115, 143.
—— (*Gailardus*). T. I. P. I. 168, 185. P. II. 64.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. III. 42.
—— (*Guiardus*), & *Emelina* Uxor. T. IV. P. IV. 77.
Solle (*Evecot de*). T. III. P. III. 125.
Sollers (*Thomas*). T. III. P. I. 56.
Sollezille (*Reginaldus*). T. IV. P. III. 69.
—— (Dominus). T. IV. P. II. 120.
Solmenſis Comes (*Johannes-Albertus*). T. VII. P. II. 184, 195.
—— Comes (*Philippus*). T. VII. P. III. 184.
Solmy (*Huscoil de*). T. I. P. I. 30.
Soluy (*Alredus de*). T. II. P. II. 108, 119, 129.
Solo (*Ferdinandus de*). T. VIII. P. I. 211.
Solommuers (*Martinus de*). T. IV. P. II. 47.
Solitges (*Johannes de*). T. V. P. I. 112.
Soltanus Ægyptiacus. T. VI. P. I. 146, 170,
Soltre Hoſpitalis Magiſter (*Radulphus de*). T. I. P. III. 104.
Solynyac (*Heryus de*). T. IV. P. II. 5.
Somana (*Gerandus de*). T. I. P. III. 53.
Somater (*Walterus de*). T. IV. P. III. 85.
Somer (*Henricus*). T. IV. P. I. 100.
Somercot (*Johannes de*). T. I. P. II. 32.
Somercotes (*Johannes de*). T. III. P. I. 61.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 124.
Somerford Magna (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 91.
Somers (*Simon de*). T. V. P. I. 9.
Somerſet (*Johannes*). T. V. P. I. 90.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 123, 171.
—— (*Carolus*). T. V. P. IV. 4, 14, 44, 125, 154.
—— (*Carolus*). T. V. P. IV. 174, 175, 176, 177, 180, 241. T. VI. P. I. 5, 33, 48.
—— Comes Wigornienſis. T. VI. P. I. 63.
—— (*Carolus*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Thomas*), Miles, creatur Vicecomes de Caſhle in Comitatu Tipperary, in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 124. Vide *Somerſetia*, &c.
Somerſet Comitatus, *&c.* Canuel Manerium cum Parco. Sumerton Villa & Manerium cum Hundredo, Warennâ & Paſturâ de Kydgeſmore. T. I. P. III. 214. 54. l. de Firmâ pro Maneriis de Cungresbury Axebrugge & Ceddre. 214. Merton Manerium. T. II. P. IV. 70. De ſanctificando Capellam Beatæ Mariæ de Sevyngton infra Parochiam de South-Pederton. T. VI. P. III. 85. Dominia & Maneria de Claverton, Hampton, Lydeyard, Compton Magna & Parva; Dominium & Burgum de Chard & Manerium de Chedder & Hewyſhe; ſitus Hoſpitalis Sancti Johannis Wellenſis; Rectoria & Advocatio Vicariæ de Evercreche; Firmæ & Hæreditamenta de Weſtdowne & Pynkeſmore in Weſtdowne & Pynkesmore. T. VI. P. III. 166. Axbridge, Stoke, Gifford, Saſtwalles juxta Well. Sowthdever. 166. Banwell Manerium & Parcus. P. IV. 60. Taunton Burgum & Caſtrum, Taunton, Holwaye, Hull, Naylisburne, Staplegrave, Pendesforde, Rimpton & Ottersforde Maneria. 163.
Somerſethouſe. Conceſſio hujus Meſſuagii Mariæ Reginæ, Uxoni Caroli Primi Regis Angliæ. T. VIII. P. I. 211.
Somerſetia Comes (*Johannes*). T. III. P. IV. 132, 135, 163, 191. T. IV. P. I. 6, 16, 17, 21, 26, 31, 37, 38, 44, 50, 52, 53, 55, 63, 73, 74, 75, 106, 107, 111, 118, 127, 128, 136, 144.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 110.
—— (*Henricus*). T. IV. P. III. 4.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 107, 134, 168, 184. T. V. P. I. 34, 38, 44, 50, 85.
—— (*Johannes* & *Thomas* Filii). T. IV. P. IV. 153, 168.
—— Comes. T. V. P. I. 116.
—— Dux. T. V. P. II. 4.
—— (*Edmundus*). T. V. P. II. 7, 27, 57, 61, 69, 90. P. III. 3.
—— (*Henricus*). T. V. P. II. 90, 91, 98.
—— Duciſſa (*Margareta*). T. V. P. II. 32.
—— (*Alianora*). T. V. P. II. 90.
—— Dux (*Edmundus*). T. V. P. IV. 63.
—— Dux (*Edwardus Seymour*). T. VI. P. III. 150, 154, 155, 156, 157, 159; 162, 163, 165, 167, 168, 170, 173, 174, 179, 180, 191, 201, 215, 230. P. IV. 152.
—— Comes (*Robertus*), & *Franciſca* Comitiſſa. T. VII. P. II. 209.
—— Comes (*Robertus*). T. VII. P. III. 63, 69, 110, 221. P. IV. 156. Vide *Somerſet*.
Somerton (*Rogerus de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 172.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 51.
Somervile Baro Scotiæ (*Thomas*). T. I. P. III. 66.
—— (*Rogerus*). T. II. P. I. 51, 166. P. II. 73.
—— (*Edmundus*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 185, 187.
—— (*Philippus*). T. II. P. II. 187.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 99.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 146. P. II. 70, 75, 88, 109.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 146, 151.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 149, 155.
—— (*Henricus*). T. III. P. III. 175.
—— Dominus (*Thomas*). T. IV. P. IV. 102, 111, 171. T. V. P. I. 50.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 14, 18, 30, 37.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 74, 89.
—— Dominus). T. VI. P. II. 97.
—— alias *Harriſon* (*Gracia*). T. VII. P. IV. 150.
Somery (*Rogerus de*). T. I. P. II. 30, 56, 83.
—— (*Rogerus*). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17.
Somiller (*Johannes*). T. IV. P. IV. 66.
Sommeil (*Johannes*). T. IV. P. III. 177.
Sommes (*Guillielmus*), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Sona (*Guillielmus de*). T. II. P. I. 49, 51.
Sonaſii Dominus. T. I. P. I. 153.
Sonbernon (Dominus (*Johannes de*). T. III. P. I. 195, 196. P. II. 51, 54.
Sond (*Willielmus*). T. III. P. II. 42.
Sonder (*Burren Ziniens*), Capitaneus. T. IX. P. III. 181.
Sondford (*Willielmus de*). T. II. P. III. 48.
Sone (*Paulus*). Commiſſio ei directa concernens Brevia finabilia. T. IX. P. III. 9.
Soneigeke (*Stephanus de*). T. I. P. I. 9.
Soningwell, ſive Suningwell (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 40.
Sonnet (*Guillielmus*). T. IV. P. IV. 5.
Soone (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 112.
Soothby. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Soper (*Willielmus*). T. IV. P. III. 161.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 65, 81.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 118.
Sophia (Domina), Vicecomitiſſa Wimbleton. T. IX. P. II. 226.
Sophie (*Thomas*). T. IV. P. I. 147.
Sorage (Dominus *de la*). T. V. P. III. 201.
Sordeval (*Johannes de*). T. II. P. II. 192.
Sordeur (Dominus *de*). T. VII. P. I. 90.
Sordua (*Reymundus de*). T. II. P. I. 131.
—— (Dominus). T. III. P. I. 89.
—— Abbas (*Guillielmus*). T. V. P. I. 113.
Sorell (*Rogerus*). T. IV. P. III. 163.
Sorene (*Robertus*). T. IV. P. III. 101.
Soret (*Johannes*). T. IV. P. II. 5.
Sorgeot (*Jacobus*). T. V. P. IV. 97.
Sorle (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
Sorm (*Guillermus*). T. I. P. IV 197, 200.
Soronicus (*Ogerus*). T. I. P. I. 34.
Sorre (*Georgius* & *Johannes*. T. V. P. IV. 96.
Sors (*Hugo de*). T. I. P. III. 64.
Sort Dominus (*Petrus de*). T. II. P. IV. 77, 100.
—— (*Removet*). T. III. P. III. 173. P. IV. 29, 52, 75.
Sorthales (*Robertus de*). T. I. P. IV. 14.
Sortilegia. De capiendis Sortilegis. T. IV. P. I. 93. De Thoma Northfeld Sortilego & Libris Sortilegiæ areſtandis. P. IV. 177, 178. De Johanne Virley, Johanne Ashwell & Margeria Jourdemayn, pro Sorcely commiſſis. 178. Secta ſuperſtitioſa Negromanticorum. T. V. P. I. 110.
Sorton (*Ranulphus*). T. VII. P. IV. 17.
Sos (Dominus *de*). T. I. P. III. 38.
Soſco (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 39.
Sotavilla (*Robertus de*). T. IV. P. III. 93.
—— Comes (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 75.
Sotherum (*Robertus le*). T. II. P. III. 98.
Sotherland Comes (*Willielmus de*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 105.
—— Comes (*Willielmus*). T. III. P. I. 68, 72, 97.
—— (*Johannes* Filius). T. III. P. I. 73, 99.
—— Comes (*Willielmus*). T. III. P. I. 145, 146, 149, 154, 157, 158, 175, 209. P. II. 53, 58, 81, 83, 93, 110, 131.
—— (*Johannes* Filius). T. III. P. I. 145, 146, 209.
—— (*Willielmus* Filius). T. III. P. II. 131.
—— Comitiſſa (*Johanna*). T. III. P. II. 83, 93, 131.
—— (*Mauritius*). T. III. P. II. 92.
—— Comes. T. VIII. P. I. 111.
Sotherton (*Johannes*), Baro. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 33. P. II. 21.
Sotho (*Gonſalvus de*). T. III. P. III. 106.
Sothorton (*Johannes*). T. VII. P. IV. 77, 96.
Soto (*Didacus de*). T. V. P. II. 180.
Sotwell (*Robertus de*). T. II. P. II. 115.
Soubize (Dux de). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 97.
Soucald (*Petrus de*). T. III. P. I. 96.
Souche (*Johannes*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 4.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 70.
—— (*Elizæus*). T. VI. P. III. 33.
—— (*Barnabas*). T. VII. P. IV. 82.
Souches (*N. de*). T. V. P. IV. 95.
Soverera (*Reymundus*). T. III. P. III. 91.
Soules (*Nicholaus de*). Baro Scotiæ. T. I. P. III. 88, 89, 94, 95, 96, 97, 105, 106, 111, 132.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 66, 98, 99.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 66, 72, 98, 99, 107, 117, 121, 132, 146, 152, 153.
—— (*Thomas* & *Alicia* Uxor). T. I. P. IV. 59.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 189.
Soulle (*Johannes de*). T. IV. P. III. 39.
—— (*Florimont*). T. IV. P. IV. 97.
Soulys (*Willielmus de*). T. I. P. II. 228.
Sounch (*Albertus*). T. VII. P. III. 115, 196.
Soupplainville (*Guillielmus de*). T. V. P. IV. 93.
Sourt (*Petrus* & *Oudinus de*). T. V. P. IV. 99.
South (*Alanus*). T. I. P. III. 29.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 209.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 235.

South (Johannes). T. VIII. P. I. 156.
— *(Franciſcus)*, Miles. T. VIII. P. II. 11.
— *(Thomas)*. T. VIII. P. II. 15.
— *(Johannes)*, Clericus, Capellanus Johannis Domini St. John de Baſing & Marchionis Wintonienſis. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Vuy-Leylant Diœceſi Exonienſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Ludsvan ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 252.
— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Blackney, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 249.
— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Uffington, Comitatûs & Diœceſis Lincolnienſis, Provintiæ & Juriſdictionis Cantuarienſis. T. IX. P. III. 89.
South - Fambridge. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
South-Mymes. Rectoria. T. VI. P. III. 126.
South-Ormesby (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 213.
Sout-Somercoates, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. III. 89.
Southaby (Rogerus), Deputatus Regis pro Pace conſervandâ in Comitatu Eborum *Eiſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
Southam (Thomas). T. III. P. III. 138. P. IV. 21.
Southam. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 3.
Southampton (Willielmus de). T. I. P. II. 161, 162.
——— *(Elizabetha* Comitiſſa *de)*. T. VIII. P. I. 142. Vide *Southamptoniæ Comes*, &c.
Southampton Comitatus, *&c.* Manerium de Sovenhampton, cum Burgis de Creeklade & Hauteworth & Manerium de Shatton & Stepellangeford 12 l. per annum pro Manerio de Fritelton & Villa de Southampton. T. I. P. III. 213. Caſtrum & Villa de Odyham cum Parco & Hundredo de Odyham. 213. Manerium & Villa de Dulton cum Hundredo & minutis Redditibus in eâdem Villâ. 214. Caſtrum & Villa de Proceſtre, cum Foreſtâ & Purpreſturis. 213. Manerium & Villa de Andovere cum Hundredo. 213. Manerium & Villa de Baſingſtoke cum Hundredo, *&c.* 6 l. 13 ſ. 4 d. annuos Redditus de Baſingſtoke. 213. Manerium de Brymmore. 213. P. IV. 22. Caſtrum de Southampton & Manerium de Lyndhurſt cum Parco & Foreſtâ & Ballivatu & Hundredo de Rudbrugg xl ſolidat. reddit. per Abbatem de Reddyng ſolubiles P. III. 213. Caſtrum de Chriſtechurche de Twynham, Weſtoure Burgum & Manerium, & Hundredum de Chriſtechurche. 213. Manerium de Ryngwode. 214. Manerium de Lyminſton cum Burgo. 214. P. IV. 22. Villa de Portesmuth cum pertinentiis. P. III. 214. Civitas Wintoniæ cum Draperiâ & minutis Firmis. 214. Comitatus. Freſhwatre & Whitfeild in Inſulâ Vectâ, Manerium; & Swayneſton Manerium ibidem. P. IV. 99. Caresbroke Caſtrum. 121. Hunton Manerium. 155. Combe & Moneſton Maneria conceſſa. T. V. P. I. 43. Lynkynholte, Lyttleton & Wallep. T. VI. P. III. 127. Oratio nomine Majoris, *&c.* habita Regi. T. VII. P. II. 89.
Southampton (Villa de). Commiſſio directa Majori, Ballivis & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Southamptoniæ Comes *(Willielmus)*. T. VI. P. III. 62, 85.
——— *(Henricus)*. T. VII. P. II. 12, 40, 65, 128, 169, 216.
——— *(Henricus)*. T. VII. P. III. 82, 133, 236, 247. P. IV. 77.
Southchurch (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 167.
Southcot (Johannes). T. VI. P. IV. 86, 130, 152, 155.
Southen (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kingſlangley, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 248.
Southeram (Johannes). T. I. P. III. 104.
Southerton (Johannes). T. VII. P. III. 247.
Southfeild (Manerium de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Southgate (Wady & Keſſy de). T. I. P. III. 104.
South-Hickham (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 253.
Southill. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 49.
Southhouſe (Richardus). T. III. P. III. 194, 195.
South-Mallyng. Suſſex, Decani Scriptum. T. VI. P. III. 124. T. VIII. P. II. 166.
Southmolton (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 4.
South-Morton (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 256.
Southmuſham in Collegio de Southwell Præbenda. T. VI. P. IV. 100.
Southover in Lewes (Rectoria *Sancti Johannis*), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. IX. P. II. 211.
Southpetherton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 168.
South-Petherwin. Nomen Eccleſiæ, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. II. 169.
South-Pickenham (Manerium de), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Southpoole. Eccleſia Comitatûs Devoniæ & Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. III. 90.
Southreſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Southerney (Manerium de). T. VIII. P. II. 56.
Southwallia. De Caſtris ſupervidendis. T. II. P. III. 178. Ductores Hominum. 180.
Southwardike. Locus ſic dictus, in Comitatu Suffolciæ ſitus. T. VIII. P. II. 60.
Southwarke (Villa de). T. VIII. P. II. 60.
Southwell (Richardus). T. VI. P. IV. 91.
——— *(Robertus)*. T. VI. P. IV. 79, 160.
——— *(Robertus)*. T. VI. P. III. 107, 121, 195.
——— *(Richardus)*. T. VI. P. III. 144, 147, 151. P. IV. 11, 17.
Southwell. Nottingham Comitatus, Archiepiſcopi Eborum Eccleſiæ Collegiatæ Beatæ Mariæ Virginis Scriptum. T. VI. P. III. 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60. Alterius partis Præbenda de Exton in Collegio de Southwell. P. IV. 93. Præbenda. 102.
Southwerk (Thomas de). T. I. P. IV. 61, 63.
Souhtwood (Johannes). T. VI. P. III. 15.
Southworth (Thomas de). T. II. P. III. 71, 178, 190, 197.
——— *(Thomas)*. T. VIII. P. II. 14.
Sowetho (Johannes de). T. IV. P. I. 22.
Souzay (Eſcolle & Johannes de). T. V. P. IV. 93.
Souzipradâ (Elias). T. II. P. I. 148.
Soycourt (Egidius de). T. III. P. I. 161.
Soydon (Henricus de). T. III. P. I. 25.
Spaigne (Arnaldus de). T. II. P. II. 122.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 84.
—— *(Bertram)*. T. III. P. I. 135.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. II. 201.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 123.
—— *(Edmundus)*. T. IV. P. IV. 48, 130.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. IV. 114.
Spalatenſis Archiepiſcopus *(Marcus-Antonius de Dominis)*. T. VII. P. III. 56, 62, 66, 67. Pro Marco Antonio de Dominis Archiepiſcopo, Magiſtro Hoſpitalis de Savoy. T. VII. P. III. 56, 62. Decano Wyndeſore. 62. Licentia ſpecialis pro eodem. 67. De Diſpenſatione pro eodem. *ibid.*
Spalding (David de). T. IV. P. II. 152.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. III. 150.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. II. 202.
—— (Prior *de*). T. I. P. II. 92. T. III. P. IV. 133.
Spalding (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Spanham Comes *(Simon de)*. T. III. P. IV. 128. P. III. 16.
Spanneby (Willielmus de). T. I. P. IV. 199, 200, 202. T. II. P. I. 8, 36, 54.
Sparke (Thomas). T. IV. P. I. 57.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 11.
—— *(Johannes)*. T. VIII. P. I. 180.
—— *(Robertus)*, Clericus, Artium Magiſter, Capellanus Edwardi Domini Howard de Eſcrick. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Vicariâ perpetuâ Eccleſiæ Parochialis de Newport, Diœceſis London, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wendan Parvâ ejuſdem Diœceſis poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 35.
—— *(Robertus)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Olavi, in Civitate & Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. IV. 65. Alteræ Litteræ eidem directæ. 120.
—— *(Robertus)*, Clericus, promovetur ad Vicariam de Churſtowe, *&c.* T. IX. P. I. 82.
Sparke (Edwardus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Sancti Martini in Ironmonger-Lane, London. T. IX. P. II. 254.
Sparkeford (Thomas). T. III. P. IV. 137.
Sparkes (Rogerus), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Porcheſter. T. VIII. P. III. 225.
—— *(Henricus)*. Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25.
Sparowe (Willielmus). T. IV. P. II. 132.
—— *(Alexander)*. T. IV. P. IV. 188.
Sparre (Selebrinus de la). T. I. P. I. 140.
—— *(Kenguillus)*. T. I. P. I. 144.
—— *(Willielmus)*. T. I. P. I. 144.
—— *(Akenwillus)*. T. I. P. I. 149.
—— *(Bernardus)*. T. II. P. I. 2.
—— *(Bernardus)*. T. II. P. III. 8, 44.
—— *(Senebrunus)*. T. II. P. II. 133.
—— *(Senebrunus)*. T. II. P. IV. 77, 170. T. III. P. I. 12.
—— *(Aquem Guillem)*. T. III. P. I. 143.
—— (Dominus *Florimundus*). T. III. P. II. 170, 194.
—— *(Florimundus)*. T. III. P. III. 27, 53. 78, 150, 155, 163, 164, 178. P. IV. 28, 55, 94.
—— *(Bertrandus)*. T. III. P. III. 49.
—— Dominus. T. IV. P. I. 14.
—— *(Guillielmus)*. T. IV. P. I. 98.
—— *(Florimundus & Bernardus)*. T. IV. P. II. 172.
—— (Domina *Maria*). T. V. P. II. 100, 113.
Sparsſholt (Vicaria de), in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 29.
Sparſhott (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 33.
Sarve (Alexander). T. IV. P. IV. 188.
Sparus (Johannes). T. III. P. III. 127.
Spaxton. Rectoria. T. VI. P. IV. 166.
Speccot (Nathaniel) obtinet Officium Cuſtodis Caſtri de Sandisfort, in Comitatu Dorſetiæ. T. IX. P. III. 39.
Specie (Petrus de). T. III. P. I. 14.
Speckſhall. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. II. 169.
Specott (Johannes), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Spedelius (Sebaſtianus). T. VII. P. I. 120.
Speed (Johannes). T. VII. P. IV. 59.
Speede (Johannes). Conceſſio ei facta Officii Prælectoris Regis, in Facultate Medicinali, in Academiâ Oxonienſi. T. IX. P. II. 240.
Spegel (Johannes). T. II. P. IV. 169.
Speght (Laurentius). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 206.
Speke (Radulphus). T. II. P. II. 140.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 131.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 15.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 145, 196.
Spellowe (Robertus). T. IV. P. I. 78. 196.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. II. 82, 110.
Spelman (Johannes). T. VI. P. III. 4.
—— *(Hieronimus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſt-Newton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 91.
—— *(Clemens)*. Commiſſio ei directa. T. IX P. II. 148.
Spene (Benedictus). T. IV. P. I. 198.
— *(Chriſtoferus)*. T. V. P. III. 180.
Spence (Thomas). T. VI. P. I. 179.
—— *(Jacobus)*. T. VI. P. III. 57.
—— *(Petrus)*. T. VII. P. III. 160.
Spencer (Phil.). T. III. P. III. 123.
—— *(Hugo)*. T. III. P. III. 158.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Thomas)* T. IV. P. II. 76.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 130, 167.
—— *(Hugo)*. T. IV. P. IV. 39.
—— *(Johannes & Robertus)*. T. IV. P. IV. 113.
—— *(Mauritius)*. T. IV. P. IV. 130.
—— *(Richardus)*. T. V. P. IV. 265.
—— *(Milo)*. T. VI. P. II. 195.
—— *(David)*. T. VI. P. IV. 8.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. IV. 155.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. IV. 156.
—— *(Richardus)*. T. VII. P. II. 160, 161, 162, 163.
—— *(Willielmus)*. T. VII. P. II. 209.
—— *(Jacobus)*. T. VII. P. II. 189.
—— *(Thomas)*. T. VII. P. III. 21, 83.
—— *(Edwardus)*. T. VII. P. III. 82.

Spencer (*Johannes*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Nicholaus*). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3.
—— (*Robertus* Dominus) aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Willielmus*) aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Thomas*). T. VIII. P. II. 17.
—— (*Edwardus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kirkby-Greene, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. II. 247.
—— (*Griffinus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Shelton. T. VIII. P. III. 283.
Spenſe (*Nicholaus de la*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Hugo*). T. IV. P. I. 114.
Sperantius. T. VI. P. I. 123.
Spereshólt (*Willielmus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 161.
Sperling (*Nicholaus*). T. II. P. II. 124.
Sperſhote. Vicaria. T. VI. P. IV. 100.
Sperſton (*Johannes*). T. IV. P. I. 38.
Spert (*Thomas*). T. VI. P. III. 195.
Speryng (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
Spetchesley (Rectoria de), in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 92.
Spice (*Clemens*). T. III. P. IV. 140.
Spicer (*Edmundus le*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 140. P. III. 26.
—— (*Simon*). T. II. P. IV. 11.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 70.
—— (*Johannes* & *Richardus*). T. IV. P. I. 45.
—— (*Warinus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 131.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 80.
Spigo Prior (*Johannes de*). T. III. P. III. 18.
Spigurnel (*Henricus*). T. I. P. IV. 108, 141, 159, 164, 190, 207. T. II. P. I. 20.
—— (*Henricus*). T. II. P. II. 94.
—— (*Radulphus*). T. II. P. III. 156.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 63, 64, 65, 92, 105, 120, 132, 175, 181.
Spike (*Nathaniel*). T. VII. P. IV. 183.
Spilinatus. T. I. P. II. 16.
Spiller (*Henricus*). T. VII. P. III. 83, 161, 200, 210, 239. P. IV. 20, 30, 63, 96.
—— (*Henricus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VII. P. II. 21.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Henricus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Ædificia in Urbe Londinenſi. T. VIII. P. III. 115.
—— (*Henricus*), Eques. Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. T. VIII. P. III. 173.
—— (*Henricus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 252.
—— (*Robertus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
Spilman (*Thomas*). T. III. P. I. 176.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 104.
—— (*Henricus*), Miles, Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
Spina (*Mamectus*). T. I. P. II. 33.
Spinaſia (*Bernardus de*). T. II. P. I. 76, 80, 89, 131.
Spinolis (*Raphael de*). T. IV. P. III. 77, 118, 157.
—— (*Raphael*). T. IV. P. IV. 8, 18, 28, 29, 42.
Spinis (*Anthonius de*). T. V. P. IV. 9.
Spinoliis (*Galeatus de*). T. III. P. III. 14.
Spinula (*Gerardus de*). T. II. P. III. 171, 201.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. III. 171, 201.
—— (*Fredericus* & *Lucanus*). T. II. P. III. 201.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 53.
—— (*Marchio*, *Uranus* & *Osbertus*). T. III. P. I. 83.
—— (*Jacobus* & *Opecinus*). T. IV. P. I. 66, 76.
Spinula (*Lucas*). T. VI. P. I. 177.
—— (*Paulus-Baptiſta*). T. VI. P. III. 195.
—— (*Benedictus*). T. VI. P. IV. 160. Vide *Spynula*.
Spirenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 49.
—— Præpoſitus (*Conradus*). T. I. P. I. 100, 101.
—— Epiſcopus. T. III. P. IV. 128.
—— Epiſcopus (*Rabanus*). T. III. P. IV. 143, 194.
—— Epiſcopus. T. IV. P. II. 93.
Spirok (*Johannes*). T. II. P. IV. 26.
Spitalerii (*Johannes*). T. VI. P. I. 99, 101.
Spitterburie (Dominium & Manerium de), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Splete (*Arnaldus de*). T. II. P. I. 85.
Spofford Manerium conceſſum cum pertinentiis Lynton & Lethely. T. IV. P. I. 132.
Sponar (*Johannes*). T. IV. P. III. 42.
Sponſalia. Forma Sponſalium Mariæ Filiæ Regis Angliæ & Delphini Franciæ. T. VI. P. I. 164, 165.
Sposford (*Thomas*). T. IV. P. II. 89, 91.
Spottiswood (*Johannes*). T. VII. P. I. 129.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 101.
Spragen (*Guillielmus*). T. VI. P. III. 45.
Spratt (*Thomas*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, Capellanus Jacobi Ley Militis, *&c.* Litteræ Confirmationum & Diſpenſationum ei directæ, ut unà cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Stratton ſuper Foſſe, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Middleton, ſive Pruddimore Milton, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 33.
Sprever (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 167, 169, 184. T. V. P. I. 18, 35, 39, 56, 57, 62, 63, 64, 72, 77, 78, 100, 101, 108.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 81, 83.
Sprey (*Philippus*). T. IX. P. III. 40.
Sprigg (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20.
Spring (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
Springe (*Willielmus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 144.
Springhall (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Beatæ Mariæ in Wiggenhall, Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 80.
Sprong (*Johannes*). T. IV. P. II. 45.
Spronſſen (*J.*). T. IX. P. III. 275.
Sproiford (*Richardus*). T. IV. P. II. 101.
Sprotley (*Simon*). T. IV. P. II. 70.
Sprotley (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 168.
Sprye (*Philippus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kingsbridge. T. VIII. P. III. 280.
Sprygthorp (*Johannes*). T. III. P. IV. 122.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 135.
Sprynge (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 136.
Sprynges (*Johannes*). T. I. P. IV. 145.
Sprynget (*Thomas*). T. II. P. II. 140.
Spryngwell (*Johannes*). T. V. P. I. 158.
—— (*Egidius*). T. VI. P. II. 202.
Spurret (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 162.
Spycer (*Richardus*). T. IV. P. III. 96.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 131.
Spylman (*Johannes*). T. VI. P. II. 121, 159.
Spynan (*Petrus de*). T. III. P. III. 91.
Spynele (*Epiſcis*). T. II. P. I. 51.
—— (*Benedictus*). T. V. P. III. 157.
—— (*Balthazarus*, *Paſqualius* & *Jeronimus*). T. VI. P. II. 161.
Spynelley (*Thomas*). T. VI. P. I. 43, 97, 112.
Spynesfort (*Oliverus de*). T. II. P. IV. 157.
Spynula (*Aufreonus*). T. V. P. I. 9.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 187.
—— (*Lucas*). T. VI. P. I. 177. Vide *Spinula*.
Spyte (*Johannes*). T. I. P. IV. 107.
Spythoneum (*Johannes*). T. VI. P. IV. 85.
Squarzaficus (*Anthomatus*). T. III. P. III. 19.
Squazafili (*Henricus*). T. II. P. III. 201.
Squazificus (*Obertus*). T. III. P. II. 177, 180.
Squerii (*Guillielmus*). T. II. P. I. 43.
Squibb (*Laurentius*) conſtituitur unus Numeratorum Recepti Scaccarii. T. IX. P. I. 77.
—— (*Arthurus*). Conceſſio ei facta Officii unius quatuor Numeratorum Scaccarii. T. IX. P. II. 249.
—— (*Robertus*). Officium ei conceſſum, T. IX. P. III. 88.
Squire (*Gilcriſt*). T. IV. P. IV. 113.
Squirel (*Martinus*). T. II. P. II. 140.
S—roiſe (*Hanſe*). T. IV. P. IV. 63.
Stable (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
Stacy (*Michael* & *Johannes*. T. II. P. IV. 21.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 9.
Stada (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 40.
Stadenſis Reſpublica ſuper Mercaturæ Commercio cum Senatoribus redintegrando. T. VII. P. II. 11. Litera Reginæ Angliæ ad Proconſules. 45.
Stael (*Willielmus*). T. III. P. IV. 160.
Stafford (*Johannes de*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Hermitus*). T. I. P. I. 128.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 199, 221. P. III. 17.
—— (*Edmundus*). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 48.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 193.
—— (*Hamundus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 110, 119, 121.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. I. 119, 121.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 133, 214. P. II. 7, 19, 23, 41, 49, 61, 70, 114, 210, 211.
—— (*Henricus*). T. III. P. I. 176.
—— (*Jacobus*). T. III. P. II. 41.
—— (*Thomas*). T. III. P. II. 55, 190.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 6, 20, 64, 70.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 142. P. II. 70, 71.
—— (*Edmundus*). T. III. P. IV. 65.
—— (*Humfridus*). T. III. P. IV. 133. T. IV. P. I. 27, 83, 88, 119. P. II. 25.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 25.
—— (*Humfridus*). T. IV. P. II. 124, 161.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 54, 94, 102, 109, 110, 114, 116, 124, 125, 127.
—— (*J.*). T. IV. P. IV. 26, 27, 42, 60, 62, 80, 99, 111, 114, 115.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 34, 151.
—— (*Humfridus*). T. V. P. I. 135. P. II. 5, 6, 62, 70, 144, 162.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 9.
—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 241, 265.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 24.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 45.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 15.
—— (*Alexander*). T. VII. P. II. 12.
—— (*Alexander*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Alexander*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 83.
Stafford Comitatus. De Cuſtodia Maneriorum de Kenefare & Storton, 9. l. annuatim. T. V. P. II. 193. Licentia impropriandi Eccleſiam conceſſa. T. VI. P. II. 71. Præbenda de Bolton in Eccleſiâ Cathedrali Lichfeldenſi. T. VI. P. III. 67.
Stafford (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Staffordiæ Baro (*Robertus*). T. I. P. II. 155, 203. P. III. 17.
—— (*Edmundus*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Radulphus*). T. II. P. II. 187. P. III. 106.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 108, 129, 144, 146, 174. T. III. P. I. 20, 24, 58, 76.
—— modò Comes. T. III. P. I. 96, 98, 101, 115, 117, 118, 119.
—— Comes (*Radulphus*). T. III. P. I. 208, 215, 216. P. II. 7, 20, 23, 41, 86, 111, 165, 173.
—— Comes (*Hugo*). T. III. P. III. 20, 58, 61, 71, 75, 98, 112, 114, 166, 169.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 184. P. IV. 93.
90 (*Edmundus*). T. III. P. IV. 177. T. IV. P. I. 49.
—— Domina (*Anna*). T. IV. P. I. 52.
—— Comes (*Edmundus*). T. IV. P. IV. 83.
—— (*Humfridus*). T. IV. P. IV. 119, 120, 132, 196. T. V. P. I. 61.
—— (*L.*). T. V. P. I. 61.
—— Dominus. T. VII. P. I. 29, 58.
—— Comes. T. VII. P. I. 28, 32, 58.
—— Dominus (*Edwardus*). T. VII. P. II. 169.
Staffordienſis Archidiaconus. T. I. P. I. 40, 41.
—— (*H.*). T. I. P. I. 49, 154.
Stag. (*Johannes*). T. I. P. III. 104.
Stagno (*Willielmus de*). T. I. P. I. 29, 30, 37.
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 34.
—— (Dominus). T. I. P. IV. 97.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 76.

Stagno (*Bagonis*). T.V. P.I. 112.
Stailhou (*Gerardus*). T.I. P.I. 30.
Stainton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.
Stakenberk (*Johannes*). T.VI. P.III. 202.
Stakes (*Radulphus de*). T.II. P.I. 73.
Stakpoll. Præſentatio ad Eccleſiam. T.VI. P. II. 222.
Stalbridge (Manerium de), in Comitatu Dorſetiæ. T.VIII. P. II. 56.
Staleforte (*Swenonus*). T.III. P.IV. 85.
Stalham. Vicaria. T.IX. P.III. 39.
Stallar (*Thomas*). T.VI. P.IV. 157.
Stalmannus (*Thomas*). T.VII. P.I. 17.
Stalsfeld. Vicaria. T.VI. P.IV. 145.
Stalworth (*Willielmus*). T.IV. P.IV. 76.
Stamelmere (*Thomas*). T.I. P.IV. 164.
Stamford (*Johannes de*). T.I. P.II. 129.
—— (*Henricus*) T.II. P.I. 104.
Stamford Sancti Michaelis. Rectoria. T.VI. P.IV.46.
Stamford (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T.VIII. P.II. 58.
Stamford (Burgus de). Commiſſio directa Aldermannis & Burgenſibus hujus Burgi. T.IX. P.I. 5.
Stamnon (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
Stamper (*Richardus*). T.VI. P. IV. 48.
Stanagtenſis Epiſcopus. T.I. P.III. 69.
Stanbridge Parva. Rectoria. T.VI. P.IV. 48.
Stanbury (*Johannes*). T.IV. P.IV. 138.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 185. P.III.35, 45.
Stanclyffe (*Richardus*). T.VI. P.IV. 171.
Stanconus (*Parcivalis*). T.IV. P.I. 66.
Standard (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P.II. 13.
Standardi. Officium Portitoris conceſſum Thomæ Knyvet, Militi. T.VI. P.I. 4.
Standerſon. Vide *Standforham*.
Standford (*Robertus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. —— T.VIII. P.II. 8.
Standforham, ſive *Standerſon* (Vicaria de), in Dioeceſi Dunelmenſi. T.IX. P.I.80.
Standiſh (*Johannes*). T.II. P.IV.208.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 177.
—— (*Robertus*). T.III. P.III. 73, 190, 197.
—— (*Iſonde*). T.IV. P.I. 42.
Standiſhe (Eccleſia de), in Dioeceſi Ciceſtrienſi. T.IX. P.II.250.
Standley (*Edmundus*). T.VI. P.II. 205.
Stanegrave (*Rogerus de*). T.II. P.I. 190.
Stanerton (*Johannes*). T.IV. P.I. 87.
Stanes (Prior *de*). T.I. P.II. 137.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 203.
—— (*Simon*). T.II. P.III. 104, 105, 111.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 159.
Stanes. Pons ſic dictus. T.VIII. P.II. 217.
Staneway (*Nicholaus*). T.III. P.I. 2.
Stanford (*Radulphus de*). T.I. P.III. 104, 112.
—— (*Hugo*). T.I. P.III. 121.
—— (*Rogerus*). T.II. P.I. 190.
—— (*Robertus*). T.II. P.III. 26.
—— (*Jordanus*). T.II. P.III. 136.
—— (*Henricus*). T.III. P.I. 5.
—— (*Gilbertus*). T.III. P.I. 121.
—— (Comes *de*). T.VIII. P.II.243. Vide *Groby*.
Stanford. De non exercendo Studio. T.II. P.III. 112, 124. Ad Mareſcallum dicti Regis. 171. De credentiâ. 201.
Stanford-Rivers. Rectoria ſic dicta, in Dioeceſi London. T.VIII. P.III. 27.
Stangrave (Rectoria de), in Dioeceſi Eborum. T.VIII. P.III. 28.
Stanhope (*Johannes de*). T.III. P.I. 57.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 56.
—— (*Michael*). T.VI. P.III. 215.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.I. 117. P.II. 14.
—— (*Johannes*). T.VII. P.II. 36, 60, 61, 64, 65, 146.
—— (Dominus). T.VII. P.II. 165, 169, 209.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 4, 65, 134.
—— (*Georgius*). T.VII. P.III. 231.
—— (*Georgius*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T.VIII. P.I. 91.
—— (*Johannes*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Philippus* Dominus), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T.VIII. P.II. 6.
—— (*Philippus*) Dominus), Baro, creatur Comes Cheſterfield. T.VIII. P.III. 24.
Stanhope (*Georgius*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wheldrale, Dioeceſis Eborum. T.VIII. P.III. 28.
—— (*Georgius*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Dignitatem Præcentoris in Eccleſia Cathedrali Eboracenſi. T.VIII. P.III. 223.
—— (*Edwardus*), Ordinis Balnei Miles. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 262.
—— (*Georgius*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Bolton Percy, in Dioeceſi Eboracenſi. T.IX. P.III. 90.
Stanhope (Eccleſia Parochialis de), Dioeceſis Dunelmenſis. T.VI. P.IV. 93. T.VIII. P.II. 37.
Stanlaco (*Johannes*). T.V. P.I. 55.
Stanlegh (Abbas *de*). T.I.P.II. 92, 110.
Stanley (*Johannes*). T.III. P.III. 197.P.IV. 34, 100.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 57, 85, 89, 101, 102.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 148, 198. T.IV. P.I. 16, 18.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 81, 90, 116. P.II. 20.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 81, 90.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 116.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 162, 166.
—— (*Thomas*). T.V. P.I. 134, 152, 171, 173. P.II. 10, 12, 16, 18, 24, 33, 34, 36, 47, 50, 51, 52, 70, 74, 97. P.III. 31, 56.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 56, 94, 97, 173.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 104, 175. P.III. 56, 58.
—— (*Jacobus*). T.V. P.II. 132.
—— (*Georgius*). T.V. P.II. 175.
—— (*Thomas*). T.V. P.III. 60, 64, 122, 131, 137, 140, 147, 150, 166.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 94. P.IV. 31, 44, 49.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 131.
—— (*Georgius*). T.V. P.III. 150.P.IV. 5, 31.
—— (*Humfridus*). T.V. P.III. 197. P.IV. 32, 135.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 49.
—— (*Edmundus*). T.VI. P.II. 205.
—— (*Johannes*). T.IX. P.III. 100.
Stanlowe (*Richardus de*). T.I. P.IV. 181.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 197.
Stanmer. Rectoria. T.VI. P.IV. 45.
Stanmard (*Johannes*). T.IV. P.IV. 174.
Stannaria conceſſa. T.II. P.III. 161. De Stanno pro onere Belli. T.II. P.IV. 18. Vide *Stannum*.
Stanneſfeld. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Stannum. Creatio Triatorum Stanni infra Comitatus Cornubiæ & Devoniæ. T.VIII. P.I. 134. Vide *Stannaria*.
Stanſted Abbot. Manerium. T.VI. P.II. 164.
Stanton (*Willielmus*). T.VI. P.II. 183.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Knapwell, Dioeceſis Elienſis, per Reſignationem Willielmi Stanton, Patris ſui, vacantem. T.VIII. P.II. 253.
Stantor (*Johannes*). T.III. P.III. 194.
—— (*Petrus*). T.VI. P.II. 118.
Stanwell (Rectoria de), in Comitatu Midleſexiæ. T.VIII. P.II. 59.
Stanwell (Vicaria de), in Dioeceſi London. T.IX. P.II. 90.
Stanwix (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam de Carleton Sancti Petri, in Dioeceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 255. Obtinet Rectoriam de Cranford, in Dioeceſi Petriburgenſi. 256.
Stanwyke. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Stanycat (*Bertramus de*). T.II. P.II. 159.
Stanyval (*Bertramus de*). T.II. P.II. 122.
Stapers (*Richardus*). T.VII. P.II. 15.
Stapherton (*Deodatus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 32.
Stapilton (Dominus). Epiſtola ab eo ſcripta Domino Generali Cromwell. T.IX. P.III. 251.
Staple (*Johannes*). T.III. P.III. 198.
Staple, Capella Eccleſiæ Parochiali de Addiſham annexa. T.VIII. P.II. 38.
Stapledon (*Walterus*). T.I. P.IV.102.
Stapleford (*Thomas de*). T.II. P.III. 159.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 9.
Stapleford (*Nicholaus de*). T.I. P.II. 176, 211, 221.
—— (*Milo*). T.I. P.IV. 121, 193. T.II. P.I. 51.
—— (*Gilbertus*). T.II. P.I. 51, 54. P.II. 4, 22.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Johannes* & *Nicholaus*). T.II. P.I. 51.
—— (*Willielmus* & *Eliſabeth* Fiz *Hugh*). T.II. P.I. 52.
—— (*Walterus*). T.II. P.II. 171.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 27.
—— (*Milo*). T.III. P.I. 101.
—— (*Milo*). T.III. P.I. 200, 209, 214.
—— (*Brianus*). T.III. P.II. 165.
—— (*Brianus*). T.III. P.III. 97, 120, 132, 153, 197. P.IV. 19, 60.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 152. T.IV. P.I. 105.
—— (*Brianus*). T.IV. P.II. 163.
—— (*Milo*). T.V. P.II. 91.
—— (*Brianus*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Robertus*). T.VI. P.IV. 178.
—— (*Edwardus*). T.VII. P.IV. 135.
Stapleford. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Stapleford Abbatis. Rectoria. T.VI. P.IV. 180.
Staples (*Alexander*) obtinet Officium Janitoris Domûs vocatæ *the Mynorits*, juxta Muros Civitatis London. T.VIII. P.III. 83.
Stapleton (*Edwardus*). T.VIII. P.II. 17.
—— (*Philippus*), Eques. Commiſſio ei directa ad inquirendum de Supellectilibus, ac de Finibus & Amerciamentis Curiæ, in partibus Borealibus. T.IX. P.III. 65.
Stappihill (*Johannes*). T.V. P.I. 140.
Stapula Lanarum. T.II. P.I. 66, 69, 90, 163. De concedendo. T.II. P.III. 155, 165. Apud Bruges. T.II. P.IV. 109. De Officio Majoratûs. 109. Ad Caletum. T.III. P.I. 32. Caleſiæ. T.V. P.III. 91.
Staralha (*Potonis de*). T.V. P.I. 92.
Starkey (*Humfridus*). T.V. P.III. 166, 167.
—— (*Henricus*). Officium ei conceſſum unius Vibrellatorum infra Turrim London. T.VIII. P.III. 83.
—— (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Northmeales, in Dioeceſi Ciceſtrienſi. T.IX. P.II. 252, 256.
Starky (*Jacobus*), Clericus, in Artibus Magiſter, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Preſton, Dioeceſis Ceſtrienſis. T.VIII. P.III. 168.
Starley (*Simon*). T.VI. P.II. 198.
Starr (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rillington, in Dioeceſi Eboracenſi. T.IX. P.II. 139.
Starre (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
Startwayt (*Willielmus*). T.VI. P.II. 201.
State (*Galfridus*). T.II. P.IV. 160.
Status Generales. Vide *Belgium*.
Statuta. Pro Johanne Cawood Impreſſore Statutorum. T.VI. P.IV. 12. Contra Errones & Stigmaticos. T.VIII. P.II. 230.
Statuto non-obſtante. T.V. P.III. 129. Contra formam non capias. 132.
Statyn (*Johannes*). T.I. P.IV. 23.
Staundon (*Robertus*). T.I. P.III. 136.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 81.
Staundrop (*Johannes*). T.IV. P.II. 134.
Staveley. Vide *Stavell*.
Stavell, ſive *Staveley*. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T.VIII. P.II. 54.
Staveley. Rectoria. T.VI. P.IV. 49.
Staverton (*Deodatus*). T.VIII. P.II. 15.
Staunford (*Johannes*). T.VI. P.II. 204.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 126. P.IV. 3.
Staunsfeld. Vicaria. T.VI. P.IV. 46.
Staunton (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 15.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 108.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 37.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 180. P.II. 32.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 89, 129.
—— (*Simon*). T.II. P.III. 78.
—— (*Galfridus*). T.III. P.I. 1.
—— (*Franciſcus*), Miles. T.VIII. P.II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
Staunton-Quinton, in Dioeceſi Sarum. T.IX. P.II. 254.
Stauren (*Walterus de*). T.III. P.I. 18.
Stawagren (*Hugo*). T.I. P.IV. 146.
Stawel (*Johannes*), Eques. T.VIII. P.II. 267.

Stawell (*Thomas*). T. V. P. I. 5
Stawkesfyld. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Stayne (*Willielmus*). T. III. P. I. 61.
Stayning Beatæ Mariæ. Rectoria. T. VI. P. IV. 133.
Stavno (*Daniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Cowley, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 248.
Steade (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Hopton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 253.
Stedian (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Stedman (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 19.
Stedyans. Vicaria. T. VI. P. IV. 145.
Steel (*Robertus*). T. VI. P. II. 206.
Steenberch (*H.*). T. V. P. I. 176.
Steenbergen (*Henricus de*). T. III. P. IV. 5, 6.
Steple Aſhton (Vicaria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 91.
Steermale (*V.*). T. VI. P. IV. 183.
Steford (*Willielmus de*). T. III. P. III. 67.
Stelant (*Rogerus*). T. III. P. II. 194.
Stell (*Adam*). T. I. P. IV. 115.
Steiling. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Stembuck (*Guſtavus*). T. VII. P. II. 190.
Stemford (*Guido de*). T. I. P. I. 9.
Stemgenius (*Adolphus*). T. VII. P. III. 184.
Stempe (*Thomas*). T. VI. P. IV. 46.
Stenebergh (*Arnaldus* & *Petrus de*). T. II. P. I. 132.
Stenes (*Johannes*). T. IV. P. IV. 135.
Stenfeild (*Humfridus*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
Stenhove (*Henricus*). T. V. P. I. 111.
Stenhuis (*Helmodus*). T. IV. P. II. 198.
Stennet (*Nicholaus*). T. VI. P. IV. 100.
Stemminge. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Stephani (*Radulphus* Filius). T. I. P. I. 18.
—— (*Guillielmus*) T. I. P. II. 207, 208.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 41.
—— (*Bernardus*). T. II. P. II. 121, 184. P. III. 19, 62, 89.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 166, 167, 170, 181, 187, 195.
—— (*Martinus*). T. III. P. I. 89.
—— (*Michael*). T. II. P. I. 66, 86, 105, 113, 139, 165. P. II. 31, 34, 55, 61, 77, 78.
—— (*Petrus*). T. II. P. II. 79, 82, 121. P. III. 22, 25, 28, 29, 30, 36, 39, 41, 54, 58, 62, 69, 70, 71, 86, 97, 103.
—— *de Cadomo* Abbas. T. IV. P. III. 50.
—— & *Clementis* Cardinalis (*P.*). T. II. P. II. 22.
Stephani Sancti in Cælio Monte Presbiter Cardinalis (*Robertus*). T. I. P. II. 11, 13.
Stephani (Rectoria Sancti), in Civitate Briſtollienſi. T. VIII. P. III. 29.
Stephano (*Gervaſius de Sancto*). T. III. P. I. 193.
Stephanus, Clericus Papæ. T. I. P. I. 102, 104.
—— Rex Angliæ. T. I. P. III. 100. P. IV. 9.
Stephens (*Johannes*). T. VI. P. IV. 22.
—— (*Hancock*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bliſworth, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 166.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa ad examinanda Arma Militum, *&c.* T. VIII. P. III. 197.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de South-Haningfeild, Diœceſis Londinenſis. T. IX. P. I. 81.
—— (*Jeremias*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Bickleſwade, in Eccleſiâ Cathedrali Lincolnienſi. T. IX. P. II. 252.
Stephenſon (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 179.
Steple Cleydon. Vicaria. T. VI. P. IV. 163.
Stepleaſton (Capitale Meſſuagium de), in Comitatu Wilteſiæ. T. VIII. P. II. 57.
Stepney (*Johannes*), Miles & Baronettus. T. VIII. P. II. 34.
Steppingleigh (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 207.
Stepyng (*Willielmus de*). T. II. P. II. 88.
Stepynleygh. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Sterline (Dominus *Guillielmus*), Secretarius Regni Scotiæ. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 259.
Sterlyng (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 179, 180, 190.
Sterne (*Edmundus*). T. VI. P. II. 194. P. III. 13.
Sternhold. T. VI. P. III. 145.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 190.
Sterthanyhyn (*Galfridus*). T. IV. P. IV. 113.
Stetenſis Dux. T. IV. P. I. 65.
Steven (*Simon*). T. III. P. I. 108.
Stevenage (*Richardus*). T. VI. P. III. 13.
Stevens (*Johannes*). T. IV. P. II. 51, 125.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 188.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 20.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 113. P. IV. 32.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 170.
—— (*Nathaniel*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lodsworth, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. VIII. P. II. 247.
—— (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii Philizarii in Curiâ de Banco Regis. T. IX. P. II. 137.
Stevenſon (*Matthæus*). T. III. P. III. 187.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Standfordham, in Diœceſi Dunelmenſi. T. IX. P. I. 80.
Stevington. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Steukley, ſive *Stutely* (Vicaria de), in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. III. 30.
Steuſter (*Thomas*). T. IV. P. II. 169.
Steward (*Johannes*) T. III. P. I. 99.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 146, 151, 175.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 151.
—— (*Alexander*). T. III. P. III. 20.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 188.
—— (*Murchurch*). T. III P. IV. 62.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 150, 152.
—— (*Mordacus*). T. IV. P. II. 37, 187.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 120.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 139.
—— (*Walterus*). T. IV. P. II. 186.
—— (*Alexander*). T. IV. P. II. 187.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 101.
—— (*Alexander*). T. IV. P. IV. 102.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 102, 143, 165, 179, 180.
—— (*Walterus*). T. IV. P. IV. 108, 112.
—— (*David*). T. IV. P. IV. 113, 143, 175. T. V. P. I. 9.
—— (*Jacobus*). T. IV. P. IV. 143.
—— (*Walterus*). T. V. P. II. 52.
—— (*Alexander*). T. V. P. II. 129.
—— (*Alexander*). T. V. P. III. 156, 163.
—— (*Matthæus*). T. V. P. III. 190.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. II. 166.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 95.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 101.
—— (*Laurentius* & *Michael*). T. VI. P. IV. 174.
—— (*Collonellus*). T. VII. P. I. 27, 139.
—— (*Alexander*). T. VII. P. I. 32.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 141.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 184. P. II. 66.
—— (*Zacharias*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 42.
—— (*Robertus*). T. VII. P. III. 58.
—— (*Dorothea*). T. VII. P. IV. 140.
—— (*David*). T. VII. P. IV. 159.
—— (*Michael*). T. VII. P. IV. 172.
—— (*Richardus*), Clericus, Legum Doctor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Mildenhall, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. III. 87.
—— (*Nicolaus*), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Simeo*), Miles. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa à Rege ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Richardus*). Clericus, Legum Doctor. Litteræ Patentes ei directæ de donatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Cathedralem Wigornienſem. T. VIII. P. III. 84.
—— (*Richardus*), Legum Civilium Doctor & unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Ciceſtrienſis. T. VIII. P. IV. 115.
Steward (*Robertus*) conſtituitur Capitaneus Propugnaculi de Culmore, in Comitatu Londonderry, infra Regnum Hiberniæ. T. IX. P. II. 206.
—— (*Richardus*), Legum Doctor. T. IX. P. II. 213.
—— (*Richardus*), Legum Doctor, Regis à Conclave. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri Weſtmonaſterii. T. IX. P. II. 217.
—— (*Richardus*), Legum Doctor, obtinet Præbendam Sancti Pancratii, cum Officio Pœnitentiarii in Eccleſiâ Cathedrali Sancti Pauli London. T. IX. P. III. 89.
Stewardus (*Balthazar*). T. VI. P. I. 102.
Stewert (*Jacobus* & *Johannes* Filius). T. V. P. I. 151, 184. P. II. 37, 83.
Stewkeley. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Stexier (*Peleſt*). T. VI. P. II. 164.
Steyland (*Simon de*). T. I. P. I. 12.
Steyn (*Johannes van*). T. V. P. I. 28.
Steyne (*Walranus de*). T. II. P. III. 178.
Steyngrive (*Johannes de*). T. I. P. II. 155, 199, 203, 221. P. III. 17, 86, 129, 131.
Sthoyl (*Henricus*). T. III. P. I. 119.
Stichehill (*Robertus de*). T. IV. P. I. 150.
Stidalfe (*Thomas*). T. VI. P. II. 159.
Stidolph (*Franciſcus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Franciſcus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
Stigmatici. Proclamatio pro executione Statuti facti contra Errones & Stigmaticos. T. VIII. P. II. 230.
Stile (*Thomas*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 71.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis Londinenſis. T. VIII. P. III. 115.
Still (*Nathanael*), Juſtitiarius in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), Clericus, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Stink (*Nelis*). T. VII. P. I. 32.
Stirkland (*Thomas*). T. III. P. II. 137.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 116, 124.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
Stirmechon (*Alexander de*). T. III. P. I. 173.
Stirono (*Geraldus* & *R. de*). T. I. P. III. 39.
Stiward (*Johannes*), Fiz Alani. T. II. P. IV. 83.
—— (*Alexander* & *Johannes le Baſtard*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Nicholaus*), Legum Doctor, unus Magiſtrorum Cancellariæ. T. VIII. P. II. 15.
Stoake-Clemeſland (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 28.
Stobbe (*Johannes*). T. V. P. I. 140.
Stock (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 103.
—— (*Alexander*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Burithorpe, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
Stockdale (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii ſcribendi Tallia & Contratallia de Billis quibuſcunque ad Receptam Scaccarii, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 27.
—— (*Edwardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 104.
Stocke (*Joſephus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Sandal Magnâ, Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 31.
Stokede (*Johannes*). T. V. P. I. 36.
Stocheim (*Johannes-Fredericus*). T. VII. P. II. 201.
Stocker (*Antonius*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14.
Stockheth (*Henricus*). T. VI. P. II. 185.
Stockland (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 39.
Stockland (Manerium de), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 57.
Stockley (*Rogerus*). T. VI. P. II. 204. P. III. 40.
Stockley-Engliſh (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 37.
Stockman (*Rogerus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Stockton (Villa de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 5.
Stockwell (*Carrus*), Clericus, in Artibus Magiſter.

giſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Hardington, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 29.
—— (*Carrous*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 170.
Stockwell. Manerium ſic vocatum in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 51.
Stocton (*Hugo de*). T. I. P. I. 107, 132.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 11.
Stodehawe (*Thomas*). T. IV. P. I. 101.
Stodelegh (Prior *de*). T. I. P. I. 104.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 187.
Stodeye (*Johannes de*). T. III. P. II. 99.
Stodington Eccleſia. T. I. P. II. 16.
Stoke (*R. de*). T. I. P. I. 44.
— (*Willielmus*). T. II. P. II. 108, 184.
— (*Odo*). T. II. P. IV. 11.
— (*Willielmus*). T. III. P. II. 163.
Stoke (Capella de), in Civitate Coventrienſi. T. IX. P. II. 143.
Stoke. Manerium ſic dictum, in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Stoke-Abbotts, ſive *Abbot-Stoke* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 36.
Stoke-Aſhe. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Stokecherite. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Stoke-Clymſland. Rectoria. T. VI. P. IV. 157, 158,
Stoke-Damerale. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Stoke-Golding, ſive *Stoke Goldington*. Eccleſia ſic dicta, in Diœceſi Lincolniæ. T. VIII. P. II. 170.
Stokes (*Robertus de*). T. I. P. III. 190.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 59.
—— (*Alanus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 10, 91, 182. P. II 9.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 187, 191, 198. P. III. 67, 68, 69, 75, 78, 102, 129.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 6, 27, 38, 63, 99, 115, 139, 148, 156, 169, 193. T. V. P. I. 11, 15, 16, 26, 28, 39, 66, 72, 108.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 115.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 137.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 141. P. IV. 96, 100, 112.
—— (*Robertus*). T. VII. P. IV. 159.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 27.
—— (*David*). Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Canonicatûs in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Georgii infra Caſtrum de Windſor. T. VIII. P. III. 28.
—— (*David*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Binfeild, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. III. 169.
Stokesby (*Willielmus de*). T. III. P. II. 38.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 140.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 107.
Stokeſtemyng. Rectoria. T. VI. P. IV. 26.
Stoket (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 25, 30, 38, 48, 85.
Stokk (*Robertus de*). T. II. P. II. 42, 51.
—— (*Adam*). T. II. P II. 139.
—— (*Alexander*). T. II. P. II. 140.
—— (*Odo*). T. II. P. II. 188.
—— (*Rogerus*). T. II. P. III. 31.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 12.
Stokker (*Richardus*). T. III. P. III. 176.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 26, 27.
Stoklond (*Johannes*). T. II. P. II. 178.
Stokton (*Willielmus*) T. V. P. II. 11.
—— (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 38.
—— (Manerium *de*), in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Stokys (*Willielmus*). T. VI. P. II. 207.
Stolcen (*Johannes*). T. III. P. IV. 22.
Stolle (*Johannes*). T. III. P. IV. 48.
Stonard (*Richardus*). T. IV. P. II. 32.
Stondel (*Stenne*). T. IV. P. III. 51.
Stondon (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
Stone (*Johannes*). T. IV. P. II. 139.
—— (*Johannes atte*). T. III. P. I. 5.
—— (*Robertus de*). T. I. P. IV. 157.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 66.
—— (*Warinus de la*). T. I. P. II. 212.
—— (*Nicholaus*): T. VIII. P. II. 43.
—— (*Nicholaus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 164.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Nicholai, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. III. 30.
Stone (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chelmondeſton, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 168.
—— (*Nicholaus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 278.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Leighe, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. IV. 63.
Stonecrofte, ſive *Cole* (*Elianore*). T. VIII. P. I. 211.
Stoneham (Dominus). Epiſtola ad eum ſcripta. T. IX. P. III. 199.
Stonehouſe (*Georgius*). T. VI. P. IV. 152.
—— Vicaria perpetua. T. VI. P. IV. 63.
Stonehul (*Johannes*). T. III. P. III. 83.
Stoner (*Walterus*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Franciſcus*), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Stoneridge (Mariſcæ de). T. VIII. P. II. 60.
Stonesby (*Nicholaus de*). T. I. P. IV. 201.
Stonham (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sempringham, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 211.
Stonhou (*Richardus de*). T. II. P. I. 20.
Stonley (Abbas *de*). T. IV. P. IV. 163.
Stonlow (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Stonore (*Johannes de*). T. II. P. I. 129.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 85, 102, 103, 110, 124, 125, 126. P. III. 43, 166, 187, 196.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 192. T. III. P. I. 71.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 4.
Stonſan (*Bernardus de*). T. II. P. I. 2.
Stonyng (*Stephanus*). T. III. P. I. 108.
Stookes (*Johannes*). T. VIII. P. II. 33.
Stopes (*Richardus*). T. VI. P. III. 44.
Stopham (*Willielmus de*). T. I. P. III. 129.
Stoppyngdon (*Johannes*). T. IV. P. IV. 23, 176, 183, 184, 194. T. V. P. I. 22, 24, 26, 70, 103.
Storent (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Storeton (*Willielmus*). T. IV. P. I. 88.
Storke (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Dracott, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 213, 253, 257.
Stormey (*Robertus*). T. V. P. I. 140.
Storre (*Benjaminus*), Clericus, Capellanus Regis. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Sancſtropp Diœceſis Lincolnienſis, cum Rectoriâ Eccleſiæ de Langton juxta Partney ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 252.
Story (*Johannes*). T. III. P. III. 84.
— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 6.
— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 69.
Storye (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 164.
Stormeſworth (*Johannes*). T. III. P. III. 83, 133.
Stortford (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 3.
Storthwayte (*Johannes*). T. V. P. I. 51, 58, 67, 68, 103.
Storthyn (*Cornelius*). T. II. P. III. 167.
Stoſſan (*Reymundus de*). T. II. P. II. 112.
Stote (*Edmundus*). T. VI. P. II. 215.
Stotenghem (*Walterus*). T. I. P. I. 30.
Stoteville (*Johannes* & *Willielmus de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Robertus de Acton*). T. I. P. II. 93.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 155, 199, 203. P. III. 17, 86.
—— (*Willielmus* & *Rogerus*). T. I. P. III. 101.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 26.
Stoughton (*Nicholaus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Nicholaus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
Stovile (*Richardus*). T. IV. P. IV. 162.
Stovius (*Hermannus*). T. VII. P. I. 98.
Stoule (Abbas *de*). T. I. P. III. 136.
Stourmy (*Johannes*). T. II. P. IV. 23.
Stourton (*Willielmus*). T. IV. P. I. 27. P. II. 9.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 62.
—— (Dominus *Johannes*). T. V. P. II. 10, 54, 56.
—— (Dominus). T. V. P. III. 131.
—— (Dominus *Edwardus*). T. VI. P. II. 120, 160.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 4.
Stourton (Manerium de), in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 61.
Stout (*Richardus* & *Willielmus*). T. IV. P. I. 78.
Stouton (*Brudenel* Baro de). T. VIII. P. II. 242.
Stow (*Johannes de*). T. I. P. III. 163.
— (*Baldwinus*). T. II. P. II. 129.
— (*Willielmus*). T. II. P. III. 137.
— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 192.
— (*Thomas*). T. IV. P. I. 41, 43, 58, 92.
Stowel (*Robertus*). T. V P. II. 53.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 14.
Stowford (*Willielmus de*). T. II. P. I. 181.
Stowye (*Durand de*). T. I. P. III. 95, 97.
Strabolgy (*David de*). T. II. P. I. 127.
—— (*David*). T. II. P. III. 152.
Strabonis (*Johannes*). T. II. P. IV. 104.
Strabrok (*Willielmus de*). T. II. P. I. 129.
Strada (*Octavius*). T. VIII. P. II. 164.
Stradely (*Robertus de*). T. I. P. II. 89.
Stradling (*Willielmus*). T. VI. P. II. 196.
—— (*Edwardus*), Miles, Indentura ei facta concernens Aquæductum verſus Londinum conducendum. T. VIII. P. III. 157.
Strafford (*Thomas* Comes). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 36.
Stragnyll Orien. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Strainton (Rectoria & Eccleſia de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Strange (*Homondus le*), Miles, Commiſſarius Regis ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Jacobus* Dominus). Conceſſio ei facta Officii Camerarii Comitatûs Palatini Ceſtrienſis, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 162.
Strangford (*Thomas Smith*, Miles, Vicecomes). T. VIII. P. III. 24.
Strangman (*Imbertus de*). T. I. P. IV. 157.
Strangways (*Jacobus*). T. V. P. II. 12, 15, 16, 18, 25, 30, 32, 36, 38, 41, 50, 74, 85, 89, 93, 97, 98, 104. P. III. 6, 12, 18, 29, 33, 59.
—— (*Johannes*). T. V P. III. 56.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 105.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 187.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Johannes*), Eques. T. VIII. P. II. 267.
Strangwiſh (*Egidius*). T. VI. P. I. 204.
Strataflorid (*Johannes Price de*), Juſtitiarius ad Placita T. VIII. P. II. 19.
Strataflorida (Abbas *de*). T. I. P. II. 238.
—— Abbatia. T. I. P. II. 238.
Strateling (*Johannes de*). T. I. P. III. 130.
Strades (*Riguard de*). T. III. P. II. 194.
Stratfeldſey. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 93.
Stratford (*Johannes de*). T. II. P. I. 129. P. II. 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 52, 53, 54, 60, 61, 65, 68, 77, 78.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 62, 85, 182.
—— (*Henricus*). T. II. P. IV. 69.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 42.
—— Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
—— *Langthorn*. Situs Monaſterii. T. VI. P. III. 187.
—— *ſuper Avonam*, ſive *Old Strafford* (Vicaria de), in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 212.
Stratham (*Johannes de*). T. III. P. III. 176.
Strathern (*Maliſius* Comes *de*). T. I. P. I. 131, 150. P. II. 2, 5, 60.
—— (*Maleſius*). T. I. P. II. 228. P. III. 66, 98, 103, 104, 111, 132. P. IV. 58.
—— Comitiſſa (*Maria*). T. I. P. III. 104, 164.
—— Comes (*Maliſius*). T. I. P. IV. 132.
—— (*Maliſius*). T. II. P. III. 59, 107, 108.
—— Comes (*Robertus*). T. III. P. II. 161.
—— (*David*). T. III. P. III. 134.
—— (*Patricius*). T. IV. P. I. 137.
—— (*Maletius*). T. IV. P. IV. 101, 102.
Strathy (*Simon de*). T. I. P. III. 104.

Stratis (*Rignardus de*). T. I. P. I. 109.
Stratton (*Adam de*). T. I. P. II. 143.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 15.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 115.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 128, 129, 142.
—— (*Auguſtinus*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Alexander*). T. IV. P. IV. 179, 180.
—— (*Barth.*). T. V. P. I. 66.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 80.
—— (*Michael*). T. V. P. III. 191.
—— *ſuper Foſſe* (Eccleſia Parochialis de) in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 33.
Stratum (*Richardus de*). T. I. P. II. 159, 160.
Straunge (*Johannes le*). T. I. P. IV. 144, 148.
—— (*Fulco*). T. I. P. IV. 144. T. II. P. I. 21, 51. P. II. 14, 18. 27.
—— (*Robertus*, *Eubulus* & *Hamon*). T. II. P. I. 51.
—— (*Eubulus*). T. II. P. III. 96.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 176.
—— (*Rogerus*). T. III. P. III. 63.
—— (*Petrus*). T. III P. III. 79.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
—— (*Richardus*). T. IV. P. I. 163.
—— (*Baldwinus*). T. IV. P. II. 94.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 137.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 70.
—— (Dominus *Johannes*). T. V. P. III. 5.
—— (Dominus *Georgius*). T. V. P. III. 165. P. IV. 44, 135.
Streacoke (*Thomas*). T. VI. P. IV. 162.
Street (*Willielmus*). T. V. P. II. 8.
—— (*Richardus*). T. VI. P. III. 146.
Streete (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
—— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 168.
Streight (*Johannes*). Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Turneworth, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 142.
Streket (*Willielmus*). T. VI. P. II. 194.
Streller (*Robertus de*). T. II. P. I. 52.
Strelley, ſive *Sturley* (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Withrall, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 208.
Strelly (*Georgius*). T. IX. P. III. 40.
Strenæ. De Strenis datis. T. IV. P. IV. 132.
Strenley (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 81.
Streſted. Rectoria. T. VI. P. IV. 22.
Stretch (*Johannes*). T. IV. P. I. 88.
Strete. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Stretele (*Johannes de*). T. II. P. IV. 47.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 132, 181, 182. P. II. 47, 53, 60, 73.
Streteford (*Johannes de*). T. III. P. I. 57.
Stretfeld (*Johannes de*). T. II. P. II. 177.
Stretfort Tony. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Stretham (*Edmundus de*). T. VI. P. II. 192.
Strethere (*Robertus de*). T. II. P. I. 52.
Stretheryn (*Walterus de*). T. III. P. IV. 109, 110.
Stretton (*Willielmus de*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 177.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 123.
Streweylin (*David de*). T. III. P. II. 198.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 10.
Strichele (*Johannes de*). T. II. P. II. 129.
Strickford (Vicaria de), in Comitatu Lincolnienſi. T. IX. P. II. 253.
Strickland (*Robertus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Amerciamenta Curiæ, *&c.* T. IX. P. III. 65.
—— (Dominus), Legatus Angliæ apud Status Generales. Variæ Epiſtolæ ab eo & ad eum ſcriptæ. T. IX. P. III. 118, 119, 120, 121, 123.
Strigoil (*Willielmus de*), Comes Mareſcallus. T. I. P. I. 31.
Strigonio (*Johannes de*). T. IV. P. III. 16.
Strikeland (*Willielmus de*). T. I. P. I. 68.
—— (*Walterus*). T. II. P. II. 108, 119.
Stringe (*Nathaniel*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Tirley, ſive Trinley, Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. III. 167.
Stringer (*Henricus*), in Artibus Magiſter. T. VIII. P. I. 155. Creatur Prælector ſive Informator in Linguâ Græcâ, in Almâ Academiâ Oxonienſi. *ibid.* P. II. 27.
Strivelyn (*Willielmus de*). T. I. P. III. 98, 132.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 98, 103, 113, 132.
—— (*Adam*). T. I. P. III. 103.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 163.
—— (*Robertus*). T. I. P. III. 163.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 144, 149. T. III. P. I. 6, 115, 117, 118, 119.
—— (*Georgius*). T. VI. P. III. 111.
Stro (*Henricus*). T. III. P. I. 146.
Strobolii (Domini *Laurentius* & *Johannes*). T. I. P. III. 188.
Strobroke Perſona (*Ferquardus de*). T. I. P. III. 163.
Strode (*Albright*). T. IV. P. I. 190. P. II. 12.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 9.
—— (*Georgius*). T. VII. P. IV. 11.
—— (*Richardus*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Willielmus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Georgius*), Londini Mercator. T. VIII. P. II. 256. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Clericus, A. M. Capellanus Edwardi Domini Howard Baronis de Eſcrick. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut unà cum Vicaria Eccleſiæ Parochialis de Teington, in Diœceſi Exonienſi, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Ideford, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 33.
—— (*Franciſcus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ideford, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 86.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hempſton Parvâ, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 86.
Strodeland. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Strodge (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Strogoil. Caſtrum. T. I. P. IV. 171.
Stroice (*Thomas*). T. V. P. III. 196.
Strond (*Franciſcus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Cadley, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 250.
Strondhouſe, Domus Regia ſic vocata. T. VIII. P. I. 211.
Stronge (*Chriſtopherus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Trehaverocke, in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 29.
—— (*Chriſtopherus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam Priorem de Bodmyn in Eccleſiâ Sancti Endelionis, Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. III. 86.
Stroohae (*Dirrick*). T. IX. P. III. 181.
Strroother (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam de Kirkby Moreſide, Diœceſis Sarum. T. IX. P. II. 209.
Strother (*Alanus del*). T. III. P. I. 146, 175. P. II. 106, 130, 182, 196.
—— (*Henricus*). T. III. P. II. 58, 130.
—— (*Alanus*). T. III. P. III. 7, 17, 44, 77.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 108.
Strow (*Johannes*). T. VI. P. II. 204.
Strowbridge (*Willielmus*). T. VI. P. III. 210.
Strowde (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 144.
Strowdyll (*Robertus*). T. VI. P. II. 192.
Stroziis (*Carolus de*). T. III. P. II. 88, 89.
—— (*Marcellus*). T. IV. P. I. 75.
Struddell (*Robertus*). T. VI. P. III. 12.
Strykland (*Thomas de*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. III. 135.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 20, 105.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 102.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
Stryvelin. Caſtrum. T. I. P. IV. 34. Obſeſſum. T. II. P. I. 66.
Stuard (*Johannes*). T. IV. P. IV. 159.
Stuard (*Hector*). T. V. P. III. 97.
Stuart (*Henricus*). T. VIII. P. I. 21.
—— (*Henricus*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 23.
—— (*Johannes*). Summa ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Stubbe (*Johannes*). T. VI. P. III. 223.
Studcigay (*Johannes de*). T. III. P. I. 69.
Studeley. Oxonienſis Prioriſſæ Domûs Scriptum. T. VI. P. III. 44.
Studland (Eccleſia Parochialis de) infra Inſulam de Purbecke, in Comitatu Dorſetiæ & Diœceſi Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 41.
Studle (*Walterus*). T. III. P. I. 176.
Stukeleye (*Johannes*). T. IV. P. I. 87.
Stulle (*Johannes*). T. V. P. II. 56.
Stumble (*Matthæus*). T. VI. P. III. 50.
Stupra (*Araonus de*). T. III. P. III. 18.
Sturbridge (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Sturdy (*Robertus*). T. IV. P. I. 113.
Sturel (*Johannes*). T. I. P. IV. 199.
Stures (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 147, 187.
Sturgeon. T. IV. P. III. 67, 141. T. V. P. I. 47. P. II. 175. P. III. 35.
Sturgg (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.
Sturley. Vide *Strelley* (*Henricus*).
Sturmer (Rectoria de), in Diœceſi Londinenſi. T. IX. P. II. 141.
Sturmius (*Jacobus* & *Joſ.*). T. VI. P. III. 134.
Sturmy (*Henricus*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Simon*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 63, 86.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 150.
—— (*Hugo*). T. III. P. IV. 199.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 5. P. II. 9.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
Sturmyn (*Johannes*). T. VI. P. III. 135.
Sturmynſter (*Johannes*). T. IV. P. I. 180, 190.
Sturmyſton Newton. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Sturton (Dominus). T. V. P. III. 131.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 208.
—— (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Stury (*Richardus*). T. II. P. I. 19, 29.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 166, 167, 168, 178, 179, 187, 190. T. III. P. I. 59, 62, 75, 111.
—— (*Richardus*). T. III. P. II. 172.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 14, 120, 132, 184. P. IV. 56, 57, 59, 101, 102.
Stutely. Vide *Steukley*.
Stuteville (*Robertus de*). T. I. P. I. 16.
—— (*Willielmus*). T. I. P. I. 28, 89, 132. P. II. 23.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 169.
—— (*Martinus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15, 144.
Styfford (*Robertus de*). T. I. P. IV. 200.
Stykerape (*Johannes*). T. II. P. IV. 74.
Style (*Chriſtoferus*). T. VI. P. IV. 145.
—— (*Thomas*). T. VII. P. IV. 144.
Styles (*Humfridus*) creatur Baronettus. T. VIII. P. II. 243.
—— (*Matthias*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Georgii in Eaſtcheape, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 166.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Eccleſiam Parochialem de Stalham, in Comitatu Norfolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. III. 39.
—— (*Matthias*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Orſett, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi Londinenſi. T. IX. P. III. 40.
Styllington (*Robertus*). T. V. P. II. 5, 107, 108, 136.
Stynecle (*Nicholaus de*). T. III. P. II. 153.
Stynle (Vicecomes *de*). T. I. P. I. 144.
Stynyngton (*Johannes de*). T. II. P. II. 139.
Stypper (*Guillielmus*). T. V. P. I. 189.
Styrkland (*Willielmus de*). T. III. T. IV. 169.
Styrop (*Johannes*). T. III. P. IV. 44.
Styvans (Dominus *Arnaldus de*). T. II. P. I. 85.
Styward (*Johannes*). T. III. P. I. 164.
—— (*David*). T. III. P. III. 1.

Syward (*Walterus*) & *Iſabella* Uxor. T.III. P. IV. 160. T. IV. P.II. 11, 26.
—— (*Johannes Conſour*). T.IV. P.I. 3.
—— (Dominus *de Lorn*). T.IV. P.I. 78, 121, 137, 197. P.II. 11, 26.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 165, 174, 184.
—— (*David*). T.IV. P.IV. 174, 184.
—— (*Andreas* & *Morthene*). T. V. P. I. 41.
—— (*Nicholaus*). T. VII. P. IV. 83.
Suarii (*Galterius*). T. I. P.II. 159.
Suat (*Willielmus*). T. I. P.IV. 87.
Suaynton (*Alanus de*). T.II. P. I. 8.
Subſidia. T. V. P.IV. 31. Declaratio pro incremento Subſidiorum in Hiberniâ. T. VIII. P.II. 205.
Succeſſio Coronæ Angliæ. T.I. P.III. 75.
Suckling (*Johannes*). T. VII. P.III. 93, 134, 210, 239, 247. P.IV. 11, 18, 20, 30, 77, 96, 144, 162, 168, 171.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, *&c.* T. VIII. P.I. 32.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 59.
—— (*Johannes*), Miles, Contrarotulator Hoſpitii. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Edwardus*), Decanus Norwicenſiis, & Juſtitiarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Johannes*), Eques. T.IX. P. III. 47.
Sudborne. Eccleſia in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. III. 105.
Sudbury Abbas (*Richardus de*). T. I. P. IV. 116.
—— (*Simon*). T.III. P.I. 122.
—— (*Simon*). T.III. P.I. 139, 154, 157, 170.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 196.
—— Suffolciæ Cuſtodis Collegii Sancti Georgii Scriptum. T. VI. P.III. 125.
Suddington (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 29.
Sudelye (*Bartholomaus de*). T. I. P. II. 176.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 108, 144. T. II P.II. 25, 26, 47.
—— (Dominus *Robertus*). T. V. P.I. 115, 146, 150, 151, 155. P. II. 10, 76.
Sueciâ. A Carolo Principe & Gubernatore ad Reginam Angliæ Litera, ſuper variis Mendaciis contra eum divulgatis. T. VII. P. I. 192. Ad Reginam Litera ejuſdem Caroli ſuper Ambaſſiatâ Georgii Carew. 204. Super litigationibus inter Reges Daniæ & Sueciæ. P. II. 33. Vide *Dania*. De Pace. 202. Inſtructiones ad tractandum cum Sueciâ. T. VIII. P.I. 152.
Suecia Dux. T.I. P.I. 32, 33, 42.
—— (*B.*). T. I. P. II. 1.
—— Rex. T. IV. P.IV. 29.
—— (*Carolus*). T.V. P.II. 62.
—— Rex. T.VI. P.IV. 123.
—— Princeps (*Carolus*). T.VII. P. I. 192, 204. P.II. 33, 53.
—— Rex (*Guſtavus-Adolphus*). T. VII. P. II. 189.
—— Rex. T. VIII. P.III. 144.
Sueille (*Johannes le*). T.IV. P. II. 197.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 96.
Sueleham (*Richardus*). T.IV. P.IV. 171.
Suell (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de South-Hill, in Comitatu Cornubiæ, Diœceſis Exonienſis. T VIII. P.IV. 115.
Suerde (*Johannes*). T.III. P.II. 194.
Sueteſham (*Thomas de*). T.II. P.IV. 32.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 70.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 87.
Suevia Rex. De Pecuniâ ablatâ à Rege Angliæ. T. I. P.I. 35. Dux. P.II. 1.
Suffolcia Comes (*Robertus de Ufford*). T. II. P.II. 164. P.III. 26, 27, 52, 137, 158, 187, 190, 192, 193.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 15, 23, 24, 26, 32, 33, 37, 40, 46, 48, 49, 55, 57, 58, 93, 107, 129, 141, 147, 150, 155. T.III. P.I. 12, 39, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 52, 53, 101, 108, 111, 121.
—— (*Robertus*). T.III. P.I. 133. P. II. 53, 61, 73, 86, 91, 99, 100, 101, 178.
—— (*Willielmus*). T.III. P.III. 63, 75, 79, 105, 108, 114.
—— (*Michael de la Pole*). T. III. P. III. 190, 191, 192, 198. P.IV. 10, 17.
Suffolcia Comes. T.III. P.IV. 177.
—— (*Michael*). T.IV. P.I. 106.
—— Comitiſſa (*Iſabella*). T. III. P.IV. 175.
—— Comes (*Willielmus*). T.IV. P.II. 111. P.III. 116, 146, 156.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 6, 17, 18, 41, 176, 196, 200. T.V. P.I. 18, 19, 29, 30, 36, 68, 70, 90.
—— (*Willielmus de la Pole*). T. V. P.I. 130, 133, 138, 140, 146, 147, 150, 151, 153, 155, 157, 176, 177, 178, 184. P. II. 26, 76.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 111.
—— Dux. T.V. P.II. 148, 172, 173. P. III. 5, 57.
—— Comes. T.V. P. III. 64.
—— Dux (*Johannes*). T. V. P.III. 149, 153, 196.
—— Comes (*Edmundus*). T.V. P.IV. 86, 135, 151.
—— (*Anna* Filia *Johannis*). T. V. P. III. 149, 153.
—— Dux (*Carolus Brandon*). T. VI. P.I. 55, 72, 110, 152, 211.
—— (*Carolus*). T. VI. P. II. 70, 126, 138, 160. P.III. 4, 62.
—— Dux (*Carolus*). T.VI. P.III. 102, 110, 115, 119.
—— Duciſſa (*Katerina*). T. VI. P. IV. 83.
—— Comes (*Thomas*). T.VII. P.II. 65, 85, 128, 146, 168, 169, 183, uſque 188, 194, 209, 216.
—— (*Thomas*). T. VII. P.III. 4, 9, 20, 62, 63, 69, 80, 133, 193. P.IV. 34, 171.
—— Comes (Dominus *Theophilus*), Gubernator Quinque Portuum. Commiſſio ei directa tangens Piſcationem in Mari Dominia Regis circumjacente. T. VIII. P.III. 136. Altera Commiſſio ei directa pro relevamine Pauperum. 147.
Suffolcia Comitatus, *&c.* Dalham & Bradefeld Manerium. T.I. P.IV. 22. Ludynglond dimidium Hundredi. 65. De Hitthe Manerium. 65. Ludynglond dimidium Hundredi. 128. De Magna Wratting Maner. T. V. P.II. 192. De Superpluſagio Manerii de Lowetoſt & Hundredi de Ludyngland 9 l. 16 1. 9 d. 192. Manerium de Stratford juxta Higham. T. VI. P.III. 63. Elvendon Manerium. 76. Maneria de Metyngham, Bromefelde & Molyns. 77. Maneria, Meſſuagia, Terræ, *&c.* in Wyngfeild, Chekeryng, Saxmondham, Selyham, Eſham, Walpole, & Benhall, Myddleton, Raydon, Wyngfelde & Stradibroke Rectoriæ. 78. Trimley Sanctæ Mariæ, Trimley Sancti Martini & Harkeſted Eccleſiæ. P. IV. 156. Vide *Norfolcia*.
Suffraganeus Sedis Gypwici. T. VI. P. II. 222. Sedis Colceſtriæ. P. III. 9. Sedis Berwici. 11. Sedis Penreth. 11. Sedis Bedford. 12. Sedis Briſtollenſis. 13. Sedis Tauntoniæ. 13. Sedis Hullenſis. 19. Sedis Shattesbury. 19. Sedis Thetforde. 37.
Suffyn (*Richardus*). T. III. P. IV. 159.
Suger (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aſhby cum Fenby, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 209.
Suggerii (*Johannes*). T. I. P. III. 141.
—— (*Laurentius*). T.III. P.IV. 93.
Sugthorp. T.IX. P.III. 89.
Suhart (*Rogerus*). T.IV. P.III. 64.
Suillot (*Johannes*). T.IV. P.IV. 17.
Suington (*Thomas de*). T. I. P. II. 232, 234. P.III. 3, 6.
Suis (*Amioctus de*). T. I. P. II. 216.
Suklyng (*Georgius*). T.IV. P.IV. 173.
Suleby (Abbas *de*). T.I. P.II. 92.
Sules (*Nicholaus de*). T.I. P. II. 5.
Suleye (*Johannes de*). T. I. P. II. 202, 221. P.III. 17, 29, 130, 203. P.IV. 5, 48, 60.
—— (*Willielmus*). T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 37, 59.
—— (*Henricus*). T.II. P.I. 101, 102. P.II. 58, 66, 67, 77.
—— (*Henricus*). T.II. P.II. 88, 102, 103.
Sulforde. Vicaria. T. VI. P.IV. 180.
Sullein (*Amaurus*). T.V. P. IV. 103.
Sully (*Nicholaus de*). T.I. P.I. 150.
— (*Walterus*). T.I. P.II. 155, 199, 203.
— (*Johannes*). T.II. P.IV. 27. T.III. P.I. 121.
— (Dominus). T.III. P.I. 135.
Sully. Rectoria. T.VI. P.IV. 49.
Sulny (*Alverenus de*). T.III. P.I. 119.
Sulphur. De conceſſione ad faciendum Sulphur & Oleum. T.VI. P.IV. 127.
Sulyard (*Johannes*). T.V. P.III. 185.
Sulys (*Willielmus de*). T.I. P.IV. 84.
Sumana (*Gerundus de*). T.I. P.III. 53, 55.
Sumery (*Rogerus de*). T.I. P. II. 107, 115.
—— (*Johannes*). T.I. P.IV. 98, 144. T. III. P. I. 37, 52, 156, 161. P. II. 18, 26, 29, 47.
—— (*Agnes*). T.I. P.IV. 111.
Summer Iſlande. Vide *Virginia*.
Sumner (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Sextam Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Petriburgenſi. T.VIII. P.III. 282.
Sumo (*F. de*). T.V. P.III. 180.
Sunalis (*de*). T. I. P.I. 64.
Sunderland (*Abraham*). T. VII. P.IV. 83.
—— (*Richardus*), Deputatus Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Weſtridinge*. T. VIII. P.II. 7.
Sunderland (Villa de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Communitati hujus Villæ. T.IX. P.I. 5.
Sunevill (*Johannes de*). T.I. P.I. 141.
Suningwell. Vide *Soningwell*.
Superſedeas. Forma in Vaſconiâ. T. III. P. III. 28.
Supino (*Adenulphus de*). T.I. P.III. 201.
Suppeley. Vicaria. T.VI. P.IV. 163.
Vuprematus. T.II. P.III. 199.
Surum Archiepiſcopus (*Johannes de*). T. I. P.II. 123.
Surayne (*Thomas de*). T.IV. P.III. 13.
Surgeretz (Domina *Johanna de*). T. III. P. II. 124.
—— (*Muta*). T.III. P. II. 124.
Surianus (*Anthonius*). T. VI. P.I. 176.
Surlond (*Richardus*). T.V. P.III. 58.
Surr (Archidiaconus). T.I. P.I. 70.
— (*Petrus*). T.I. P. II. 200.
Surreau (*Laurentius*). T. V. P. I. 128. T. VI. P.II. 33.
Surria Comes (*Johannes de Warrena*). T.I. P. II. 154, 155, 176, 199, 207, 221. P. III. 8, 17, 56, 67, 69, 70, 71, 72, 74, 86, 113, 163, 165, 166, 187, 190, 203, 215. P.IV. 5, 8, 9, 48.
—— (*Johannes de Warrena*). T.I. P.IV. 131, 132, 138, 139, 141, 142, 144, 156, 182, 197. T. II. P. I. 5, 20, 24, 25, 32, 93, 98, 100, 109, 116, 137, 156, 162, 166, 187.
—— (*Johannes*). T. II. P.IV. 5, 48, 136, 139.
—— Comitiſſa (*Johanna de Bar*). T.III. P. I. 52.
—— Comes (*Johannes*). T.III. P.IV. 4.
—— Dux (*Thomas*). T. III. P. IV. 146, 158, 159.
—— Comes (*Johannes de Warrena*). T. IV. P.III. 161.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 38, 44, 78, 80, 105, 135, 155, 163, 165, 168, 170.
—— (*Thomas*). T.V. P.IV. 183, 184, 190, 191, 206, 239, 241, 246, 250. T. VI. P.I. 4, 6, 8, 12, 25, 29, 30, 33, 35, 36, 43, 99, 111, 118, 177, 204, 208, 209, 211.
—— (Comes). T.VI. P. III. 121.
—— (*Henricus*). T.VI. P.III. 130, 145.
Surria Comitatus. Lambec Manerium. T.I. P.I. 28, 29. Molendinum extra Sawer. 28. Caſtrum & Villa de Guldeford cum Parco. P.III. 214. Manerium de Banſtede cum Parco. 214. Villa de Kingeſton cum Firmâ Terræ, Purpreſturis & Serjeantiis. 214. Manerium de Byflet cum Parco ibidem. T.III. P.IV. 165. Toryngbeke Manerium, Stretham Advocatio Eccleſiæ. T. V. P.II. 109. Aſher Manerium. T.VI. P. III. 19. Firma de Gallon & annuales Redditus exeuntes de Eccleſiâ Sancti Olavi in Southwark. 63. Manerium de Blechinglie, duo Parci vocati *Great Parke* & *Little Parke*, ac omnes Terræ vocatæ *Hextalls*. 64.
Surrey (*Thomas* Comes *de*), Mareſcallus Angliæ. T. VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa pro reparatione Templi Divi Pauli London. P.III. 172.
Sus (*Siglanus*). T.II. P.I. 94.
Suſa (*Philippus de*). T.I. P. I. 69.
Suſanna Sancta Presbiter Cardinalis (*Giffardus*). T.I. P.III. 14.

Suſanna Sancta Preſbiter Cardinalis (*P.*). T. II. P. I. 121, 194. P. II. 7, 22, 31, 32, 34, 39, 40, 45, 53, 78.
—— (*P.*). T. II. P. II. 82, 148, 184, 189, 196. P. III. 5, 8.
—— (*Philippus*). T. III. P. III. 166.
—— (*Franciſcus*). T. III. P. IV. 12.
Suſato (*Conradus de*). T. IV. P. III. 61.
Suſſexiæ Comes (*Robertus*). T. VI. P. II. 160, 171. P. III. 4, 60, 62.
—— (*Robertus*). T. VI. P. III. 102.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 67, 79, 81, 86, 93, 152, 154.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 154, 156. P. II. 64, 169, 193.
—— (*Robertus* Comes). Commiſſio ſpecialis ei directa. T. VII. P. I. 132.
Suſſexiæ Comitatus, *&c.* Petworth Manerium. T. IV. P. I. 86. Caſtrum & Leucatam de Pevenſe ac Manerium de Wylyndon & Marsfeld, & Ballivam de Eudelenewyk. T. III. P. II. 199, 200. De Calceto Monaſterium de Calceto, Sulham, Bourne & Lymſter Maneria, in Calceto, Sulham, Bourne Lymſter, Arundell, Polyng, Warmmyngham, Hampton, Hawghton, Tangmer, Brugham Grene, Southſtok, Bynderton, Ortyngton. Petworth, Byllinghurſt, Pachyng & Midhurſt, Meſſuagia, Terras, Tenementa, Paſturas, Prata, Boſcos & Redditus. T. VI. P. II. 72, 73. Rectoriæ de Kingeſton juxta Lewes, Brihthelmeſton, Pecham, Falmer, Rotyngden, Iford, Pedyngham, Dychenyng, Cokefeld, Eſtgrenſted & Weſtholte.ep cum Capellâ de Wyaclisfeld, Portiones Decimarum de Pygons Lands, Redditus Aſſiſæ dictæ Rectoriæ de Fletching, Altryſton & Lawton, ac tota Rectoria de Haverell. P. III. 64. Decimæ & Portiones Decimarum Eccleſiarum & Rectoriarum de Portislade, Hengiſton, Southover, Cleyton, Pycombe, Mechyng, Cokefeld, Torryng, Arlyngworth, Bedyngham, Wyllingdon, Berecombe, Eſtborne, Tallascombe, Weſtmynſton, Wallond, Twyham, Berwyche, Hursle, Perpounde, Ovynden, Brevenhewyer in Chalay, Gadberton, Newtymber in Saddlecombe, Plympton, Rotynglen, Dychenyng, Mulescombe, Ballysden, Radmell & Norths Allyngton, Pownyngs, Gterham, Heryngham, Herdham, Peddyndhoo, Kyngeſton, Hamſey, de Hyde in Lewes, Howndon, Smithwick & Aſhcombe, Portiones Decimarum Cuniculorum de Mechyng; Portiones Decimarum Bladorum Lanæ & Agnorum de la Wyke in Peckham; Portiones Decimarum Fabarum in Surton Monaſterio de Lewes pertinentes: ac etiam Advocationes, Liberæ Diſpoſitiones & jus Patronatûs Eccleſiarum de Langham, Staniake, Broghton, & Edgecote, Kyngeſton juxta Lewes, Brighthelmeſton, Pecham, Falmer, Rotyngden, Isford, Pedynghowe, Dychenyng Cokefelk, Eſtgrenſted, Weſthothely, Fletchyng, Altryſton, Lawton, Hawevel & Sutton. 64. Manerium de Wyghtdeane, Belneth, Falmer, Otham, Langney, Nytymber, Dychenyng, Southoven, Brighthelmeſton; ac Firmæ vocatæ Ovynden, Wantley, Broughton & Maresfeld, ac Tenementa vocata Frythlond, Knollom, Oldelond, Southlonde, Herſemans, Pygdens & Hotoerſtove: Terræ vocatæ Wyke, ac annualis Redditus exeuns de Baroniâ de Lewes. 64.
Suſſeyo (*Henricus de*). T. V. P. IV. 182.
Suſtoun (*Johannes de*). T. III. P. I. 50.
Sutcbirch (*Petrus de*). T. I. P. IV. 111.
Sutcliffe (*Matthæus*). T. VII. P. II. 5.
—— (*Matthæus*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Woodham Ferrars, Diœceſis London. T. VIII. P. III. 28.
Suthampton (*Richardus de*). T. I. P. IV. 199.
Suthamptoniæ Comes (*Willielmus*). T. VI. P. III. 102, 159.
—— (*T.*). T. VI. P. III. 184.
Suthcotes (*Rogerus de*). T. I. P. IV. 26.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 56.
Sutherton. Eccleſia. T. VI. P. IV. 166.
Suthezill (*Johannes de*). T. I. P. II. 49.
Suthlegh (*Willielmus de*). T. I. P. II. 154.
—— (*Stephanus*). T. II. P. I. 37.
Suthorp (*Richardus de*). T. II. P. IV. 17.
—— (*Gavinus*). T. II. P. IV. 23.
Suthwalliæ. Dominium & Caſtrum de Haverford cum priſis Vinorum ibidem, Caſtrum & Dominium de Newcaſtell in Emelyn. T. V. P. IV. 163.
Sutley. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Sutoris (*Johannes*). T. IV. P. III. 85.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 85.
Suttell (*Johannes*). T. V. P. IV. 32.
—— (*Gervaſius*). T. VI. P. I. 182.
Sutterby (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 209.
Sutton (*Salerius*). T. I. P. I. 98.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 88.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Philippus*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Henricus*). T. I. P. IV. 108.
—— (*Walterus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Hamo*). T. II. P. I. 37, 59.
—— (*Herbertus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 51, 53.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 53.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 119, 121, 123, 130, 161, 177, 186. P. III. 187.
—— (*Herbertus*). T. II. P. III. 125.
—— (*Simon*). T. II. P. III. 126.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 85, 140, 184, 196.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 186.
—— (*Johannes* & *Richardus*). T. III. P. III. 83, 133.
—— (*Hamo*). T. III. P. IV. 27.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 87.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 26.
—— (*Edwardus*). T. IV. P. III. 86.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 71, 163. T. V. P. I. 62, 77, 78, 108.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 5.
—— (*Hamo*). T. V. P. I. 16.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 38.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 22.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 70, 175. P. III. 32.
—— (*Thomas*), Prior de Pogley. T. V. P. II. 168.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 153.
—— (*Edwardus*). T. V. P. III. 197.
—— (*Edwardus*). T. V. P. IV. 206.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 28, 182.
—— (*Georgius*). T. VI. P. I. 182.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 199.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 143.
—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 11, 20, 40, 63.
—— (*Franciſcus*), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Richardus*). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 76.
—— (*Willielmus*), Clericus, Cancellarius Glouceſtriæ, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Glouceſtrienſi. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Robertus*). T. VIII. P. II. 13.
—— ((*Richardus*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
Sutton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Sutton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. II. 40.
Sutton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Sutten-Bingham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 38.
Sutton in Holdernes. Manerium ſic vocatum in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Sutton ſuper *Darwent*. Manerium ſic vocatum in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 51.
Sutton Coldfeild (Villa Regia de). Commiſſio directa Gardiano & Societati hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Swaddon (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam, ſive Eccleſiam Parochialem de Veny Sutton. T. IX. P. I. 77.
Swadell (*Johannes*), Clericus, obtinet Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Murlinch, cum Capellis annexis, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. III. 40.
Swafham (*Richardus de*). T. II. P. II. 75.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 107.
Swaile. T. IX. P. II. 253.
Swaine (*Richardus*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
Swale (*Richardus*). T. VII. P. II. 14.
—— (*Chriſtoferus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 16.
Swalefeld. T. I. P. II. 21.
Swallowe (*Paulus*). T. VII. P. III. 13.
Swalman (*Jeffery*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Swalve (*Johannes*). T. III. P. IV. 105.
Swamborne. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Swan (*Alanus*). T. III. P. I. 164.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 73.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 190.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 169. T. V. P. I. 78.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 182.
Swanaugre (*Willielmus*). T. III. P. III. 175.
Swanecote (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
Swaneshed. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Swanlond (*Simon de*). T. II. P. I. 88.
—— (*Simon*). T. II. P. III. 43.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 163.
Swanſey (*Willielmus Herbert de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Swanſton (*Elliart*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
Swanton Morley. Rectoria. T. VI. P. IV. 144.
Swanton (Manerium de), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Swanwyche (*Johannes*). T. IV. P. IV. 187, 188, 189.
Swarden (Comes *de*). T. III. P. IV. 131.
Swart (*Henricus*). T. II. P. III. 24.
Swartyn (*Simon*). T. III. P. III. 37.
Swartz (*Ertmarus*). T. IV. P. IV. 102.
Swarzeburg (Comes *Guntherius*). T. IV. P. I. 6, 7, 12.
Swaſham (*Richardus de*). T. II. P. II. 75.
Swathyng (*Thomas de*). T. II. P. III. 189.
Swaton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Swatton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Swaunton (*Willielmus*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Dorſetiæ & Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Swayne (*Richardus*). T. VII. P. IV. 135.
Swaynſon (*Johannes*). T. III. P. III. 176.
Swerd (*Johannes* & *Rogerus*). T. II. P. IV. 160.
Swertz (*Rollandus*). T. VII. P. II. 203.
Swetenham (*Johannes*). T. IV. P. II. 146.
—— (*Ranulphus*). T. VI. P. IV. 162.
Swetnam (*Laurentius*) conſtituitur unus Numeratorum Recepti Scaccarii. T. IX. P. I. 77.
Sweyneſton. Manerium. T. V. P. III. 96.
Swifte (*Robertus*). T. VII. P. I. 225.
—— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Robertus*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
Swillington (*Johannes de*). T. IV. P. II. 132.
Swinborne (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 176.
—— (*Guillielmus*). T. V. P. I. 47.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 173.
—— *Swinderby* (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 139.
Swinecombe. Rectoria. T. VI. P. IV. 132.
Swinford (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 38.
Swinowe (*Thomas*). T. VII. P. II. 116.
Swinton. T. VII. P. I. 61.
Swithini Sancti Wintonienſis (Prior). T. I. P. I. 141. P. II. 92.
—— (Monachus *Adam*). T. II. P. III. 21.
—— (Prior (*Robertus*). T. III. P. III. 83, 133. P. IV. 8.
Sword (*Jacobus*). T. IX. P. III. 68.
Swerk (*Johannes*). T. I. P. II. 1.
Swyft (*Thomas*). T. III. P. III. 81.
—— (*Bernardus Barnam*) creatur Vicecomes Carlingford. T. VIII. P. II. 243.
Swylington (*Adam de*). T. II. P. I. 166.
—— (*Adam*). T. II. P. II. 187.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 5, 26, 78, 197, 200. P. IV. 16.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 197.
Swyllonde. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Swyn (*Thomas de*). T. II. P. I. 35.
— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 49, 57.
Swynburn (*Willielmus de*). T. I. P. II. 43.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 210. P. IV. 72.
—— (*Adam*). T. I. P. IV. 160.
—— (*Adam*). T. II. P. III. 189.
—— (*Adam*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Robertus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 152. T. IV. P. I. 159.
—— (*Thomas*). T. IV. P. I. 53, 55, 61, 154, 156, 165, 178, 180.
Swyne. Eborum Prioriſſæ Scriptum. T. VI. P. III. 42.
Swyner (*Borzeway*). T. III. P. III. 112.

Swynerton (*Johannes de*). T. II. P. I. 37, 52.
—— (*Rogerus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Rogerus*). T. II. P. III. 96, 187.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 23.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 57.
—— (*Hugo*). T. III. P. I. 176.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 190.
—— (*Humfridus*. T. V. P. III. 197.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 106.
Swyneshened (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Swyneton (*Willielmus*). T. II. P. III. 117.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 81, 83.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 188.
Swynford (*Normannus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Catherina*). T. III. P. III. 56.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 169. T. IV. P. I. 70, 79, 99, 102, 113, 169, 198.
Swynmer (*Robertus*). T. VI. P. II. 206. P. III. 33.
Swynorton (*Thomas*). T. II. P. IV. 41, 46.
Swynowe (*Robertus*). T. IV. P. I. 56, 69.
Swynshend (*Thomas*). T. VI. P. II. 202.
Swythin (Rectoria *Sancti*). T. IX. P. II. 254.
Swynterton (*Johannes de*). T. I. P. III. 170.
Sybery (*Georgius*). T. V. P. I. 189.
Sybthorp (*Thomas de*). T. II. P. IV. 137.
Syby, alias *Sebeley* (*Johannes*). T. IV. P. II. 76.
Sybyragh (*Reymundus*). T. II. P. I. 22, 51, 58, 60, 63, 65, 68, 104, 106, 121, 155.
Syches (*Rydel de*). T. II. P. II. 111.
Syda (*Johannes*). T. IV. P. IV. 163.
Sydal (*Henricus*). T. VI. P. III. 197.
Sydele (Dominus). T. V. P. I. 139.
Sydenham (*Simon*). T. IV. P. I. 16, 17.
—— (*Simon*). T. IV. P. II. 86.
—— (*Walterus*). T. IV. P. III. 38.
—— (*Simon*). T. IV. P. IV. 20.
—— (*Rodolphus*), Eques. Commiſſio ei directa ad inquirendum de valore Terrarum, *&c.* à Coronâ alienatarum, & ad componendum cum Poſſeſſoribus, *&c.* T. VIII. P. III. 75. Obtinet Officium Magiſtri Superviſoris omnium Ordinationum, *&c.* infra Turrim London. 165.
Sydeſerf (*Willielmus* & *Margaria* Uxor). T. I. P. III. 164.
Sydnam, Colonellus. T. IX. P. III. 251.
Sydney (*Philippus*). T. VII. P. I. 1.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 91. P. II. 69.
—— Dominus. T. VII. P. II. 128.
Sydrak (*Willielmus*). T. II. P. III. 196.
—— *Willielmus*). T. II. P. IV. 21.
Syſe (*Johannes*). T. IV. P. II. 8.
Sylby (*Radulphus*). T. IV. P. II. 18.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 151.
Syleby (Vicaria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 253.
Syley (Dominus *Radulphus de*). T. V. P. I. 176.
Sylneſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Sylva Rui (Comes *de*). T. VI. P. IV. 29.
Symard (*Thomas*). T. V. P. IV. 92.
Symbarbe. T. VI. P. III. 145.
Symeon (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Simon*). T. II. P. III. 32.
—— (*Simon*). T. III. P. I. 111, 119.
—— (*Simon*). T. III. P. III. 83, 123.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 194.
Symes (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
Symillac (*Reginaldus Willielmi de*). T. I. P. I. 140.
Symnel (*Lambertus*). T. V. P. III. 187.
Symon (*Johannes*). T. VI. P. II. 207.
Symond (*Thomas*). T. II. P. III. 92.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 84, 95.
Symondes (*Richardus*). T. V. P. III. 113.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 144.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 210. P. II. 15.
Symondesborowe (*Johannes*). T. IV. P. IV. 187, 188, 189.
Symonds (*Thomas*), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 17.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Wigorniæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Joſephus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Martini in Yronmonger Lane London. T. VIII. P. III. 279.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 139.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aſhley, Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. I. 82.
Symondſon (*Nicholaus*). T. V. P. I, 28.
Symons (*Georgius*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 32.
Sympheriano de Landiran (*Gaillardus de Sancto*). T. II. P. IV. 77.
Sympill (Dominus *Willielmus*). T. VI. P. III. 100, 101.
Sympſon (*Robertus*). T. IV. P. IV. 27, 71.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. I. 145.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 73.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Nicholaus*). T. VII. P. II. 177.
Sympyl (*Johannes*). T. IV. P. IV. 101.
Syms (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 14, 33.
Symsborowe Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 55.
Synclare (*Willielmus*). T. VI. P. III. 227.
Syndale (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
Syndercaſe, Marchia Caleſii. De Præſentatione ad Eccleſiam. T. VI. P. III. 66.
Syndercombe (*Gregorius*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Netherscoway. T. VIII. P. III. 279.
Syngelton (*Thomas*). T. IV. P. IV. 162.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 190.
Synger(*Richardus*). T. VI. P. II. 203.
Syngulton (*Adam de*). T. III. P. III. 73.
Synopſis Papiſmi. Licentia imprimendi hunc Librum. T. VIII. P. III. 100.
Synterley (Eccleſia de), in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 249.
Synton (*Alexander de*), & *Maria* Uxor. T. I. P. III. 164.
—— (*Andreas de*), & *Iſabella* Uxor. T. I. P. III. 164.
Synythwayt (*Willielmus de*). T. II. P. II. 171.
Syo. De Conſule infra Inſulam conſtituto. T. VI. P. I. 41. De Officio Conſulis conceſſo Fabiano Juſtiniano. T. VI. P. III. 61.
Syon. Approbatio Fundationis Domûs. T. IV. P. III. 64. Quando & à quo fundatum illud Collegium. T. VIII. P. I. 224.
Syper (*Henricus*). T. IV. P. III. 19.
Syrach (*Johannes*). T. IV. P. II. 148.
Syreſham. Vide *Segresham*. 90.
Syſero (*Alfonſus*). T. IV. P. II. 8.
Syſham. Vide *Segresham*.
Syward (*Richardus*). T. I. P. II. 228. P. III. 56, 59, 64, 74, 75, 132, 164, 203.
—— (*Ricardus*). T. I. P. IV. 124, 149, 150.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 50. P. IV. 67.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 134.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 17.
—— *Sywouldby*. Vide *Showoldby*.

T.

T . . . Imporiarum Comes (*Raymundus*). T. I. P. III. 126.
Taaf(*Nicholaus*). T. IV. P. I. 8.
Tabacum. Proclamatio concernens Tabacum. T. VIII. P. II. 196. Vide *Herba Nicotiana*.
Tabalducci (*Theobaldus*). T. I. P. I. 165,
Tabary (*Johannes*). T. III. P. III. 23, 97, 132, 139, 161, 162.
Tabletre (*Guillielmus le*). T. IV. P. III. 101.
Tabor (*Humfridus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Margaretæ, in Civitate London. T. VIII. P. II. 247.
Tabula (*Egidius*). T. I. P. II. 176.
Tabula Rotunda. T. I. P. I. 112.
Tabulæ. De Licentiâ deſcribendi. T. VIII. P. III. 52.
Taden (*Willielmus*), Filius Henrici. T. I. P. III. 170.
Tadworth (Manerium *de*), in Parochiâ de Banſteede, in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 51.
Taff (*Reginaldus*). T. I. P. IV. 124.
—— (*Richardus* & *Nicholaus*). T. II. P. III. 126.
Taideur (*Johannes le*). T. V. P. IV. 100.
Tailboys (*Walterus*). T. IV. P. II. 125, 130.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 130.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 123.
—— (*Petrus*). T. V. P. I. 96.
Tailboys (*Robertus*). T. V. P. III. 196. P. IV. 31.
Taillandies (*Johannes le*). T. III. P. I. 142.
Taillefer (*Willielmus*). T. III. P. I. 164. P. IV. 136.
Tailli (*Johannes de*). T. II. P. II. 120.
Taillour (*Alexander le*). T. I. P. III. 103.
—— (*Adam*). T. I. P. III. 104.
—— (*Bricius*). T. I. P. III. 183.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 106.
—— (*Robertus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Willielmus*). T. II. P. III. 93.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 120.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 139.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 213. T. VI. P. II. 105.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 32.
Tainte (*Edwardus*). T. VIII. P. II. 14.
Taiſſonal (*de*), Eſpaignolenſis. T. I. P. I. 15.
Taiſſoun (*Johannes*). T. IV. P. III. 93.
Taket (*Radulphus*). T. I. P. III. 103.
Talan (*Godfridus de*). T. V. P. IV. 99, 100.
Talangharne, ſive *Langharne* (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi & Jurisdictione Menevenſi. T. IX. P. II. 143.
Talant. Vicaria. T. VI. P. IV. 144.
Talarandis (*Elias*). T. I. P. III. 162.
Talarn (*Philippus de*). T. III. P. I. 53.
Talbot (*Gerardus de*). T. I. P. I. 18. P. II. 14.
—— (*Willielmus*). T. I. P. I. 132. P. II. 25.
—— (*Johannes*). T. I. P. I. 114.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. II. 110.
—— (*Richardus*), Dominus *de Eckleswell*. T. I. P. IV. 5.
—— (*Gilbertus*). T. II. P. I. 51. P. II. 35.
—— (*Richardus*). T. II P. II. 35.
—— Dominus *de Mar*. T. II. P. III. 26, 73, 97, 105, 115, 124.
—— (*Gilbertus*). T. II. P. III. 6, 180.
—— (*Georgius*). T. II. P. III 27.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 13, 28, 54, 72, 196, 206. T. III. P. I. 12, 46, 101,
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 186, 144.
—— (*Gilbertus*). T. III. P. II. 165, 173.
—— (*Gilbertus*). T. III. P. III. 58, 63, 184.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 63, 176, 184.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 180.
—— (*Willielmus* & *Hugo*) T. III. P. IV. 90.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 27, 83, 88,
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 78.
—— (*Gilbertus*). T. IV. P. I. 78, 106.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 73.
—— (*Gilbertus*). T. IV. P. II. 104, 117, 135, 138, 153, 155, 174. P. III. 13, 65.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 80, 120, 144, 178, 181, 189.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 119.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 104.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 45.
—— (*Humfridus*). T. V. P. III. 56.
—— (*Gilbertus*). T. V. P. III. 57.
—— (*Humfridus*). T. V. P. III. 135, 182. P. IV. 60, 63.
—— (*Gilbertus*). T. V. P. III. 197. P. IV. 135.
—— (*Gilbertus*). T. V. P. IV. 239, 246, 250, 257, 263. T. VI. P. I. 7, 20, 24.
—— (Dominus). T. VI. P. I. 204.
—— (Dominus *Franciſcus*). T. VI. P. III. 4.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. I. 224.
—— (*Thomas*). T. VII P. IV. 62.
—— (*Thomas*), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Catherinæ Comitiſſæ Dotariæ Suffolciæ. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Vicariâ Eccleſiæ Parochialis de Cromer, Diœceſis Norwicenſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Metſis, ſive Mitton, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 34.
—— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25.
—— (*Johannes*), Clericus, obtinet Vicariam de Milton, in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 256.
Talby (*Willielmus*). T. IV. P. I. 32.
Talcot (*Thomas*), Clericus, Capellanus Thomæ Comitis Arundell & Surrey, Comitis Mareſcalli Angliæ. T. VIII. P. II. 170.
Talebart (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 150.
Talemund (*Elias de*). T. I. P. I. 141, 146.

Talemundenſis Abbas. T. I. P. I. 88.
Taleron (*Menaldus de*). T. I. P. III. 30.
Talhacanat (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.
Talifer (*Galfridus*). T. I. P. IV. 201.
Talire (*Richardus*). T. I. P. IV. 14.
Tallagium. T. I. P. III. 156.
Talland (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 57.
Tallerio (*Petrus Arnaldi de*). T. II. P. III. 8.
Talleworth (*Petronilla*). T. III. P. II. 40.
Talliare. T. I. P. II. 52.
Tailly (*Petrus*). T. I. P. III. 2.
Talmach (*Willielmus*). T. II. P. III. 166, 189.
—— (*Johannes de*). T. III. P. III. 195.
—— (*Lionel*), Commiſſarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12, 144.
—— (*Lionel*), Miles, Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Talman (*Johannes de*). T. VI. P. III. 204.
Taln (*Wawen de*). T. I. P. I. 146.
Talneo (*Galfridus de*). T. I. P. I. 146.
Talum (*Johannes*). T. I. P. IV. 14.
Talworth (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Petronilla*). T. III. P. II. 40.
Taiyton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. II. 167.
Tamayo (*Johannes de*). T. V. P. IV. 154.
Tame (*Elizabetha*). T. IV. P. IV. 130.
—— (*Albus de*). T. I. P. II. 92.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 84, 133.
Tamerton. Vicaria. T. VI. P. IV. 132.
Tamery (*Rogerus*). T. I. P. IV. 44.
Tames (*Petrus de*). T. IV. P. IV. 3.
Tamworth (*Nicholaus de*). T. III. P. II. 7, 20, 23, 32, 34, 76, 101, 113, 126, 141, 182, 184.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. III. 10, 11.
Tamworth. In Eccleſiâ Collegiatâ Præbenda data Johanni Golde. T. VI. P. II. 82.
Tamworth (Burgus de), in Comitatu Warwici. T. VIII. P. II. 61. Commiſſio directa Majori & Communitati hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Tanagly (*Aldobrandus*). T. V. P. III. 175.
Tanbourne. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Tancarvilla (*Johannes de Melun* Comes de). T. III. P. I. 133, 141, 143, 161, 168, 170, 181, 182, 205, 206, 217. P. II. 4, 6, 19, 23, 25, 27, 28, 87, 92, 95, 110, 113, 148.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 26, 37.
—— (Comes *de*). T. IV. P. II. 42.
—— (*Guilielmus de*). T. IV. P. II. 111.
—— (*Guillielmus de Harecuria*. T. V. P. II. 31.
Tamcarville Camerarius (*Willielmus*). T. I. P. I. 18, 31.
Tandenard (*Guillielmus de*). T. III. P. IV. 78.
Taneaw (*Johannes*). T. V. P. IV. 96.
Tanet (*Nicholaus* Comes *de*). T. VIII. P. III. 24.
Tanetum Inſula Muris & Foſſis includenda. T. III. P. II. 158. De Cuſtode. 205.
Tanfeild (*Laurentius*). T. VII. P. II. 209.
—— (*Laurentius*). T. VII. P. III. 82, 134, 247. P. IV. 77, 96, 156, 171.
—— (*Laurentius*), Baro. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32.
Tanfeild (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T. VIII. P. II. 54.
Tang (*Andraas de*). T. I. P. III. 161.
Tangemere (*Richardus*). T. III. P. III. 18.
Tankard (*Urſula* & *Jana*). T. VII. P. IV. 167.
Tankerd (*Henricus*), Miles T. VIII. P. I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Henricus*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 262.
Tannay (*Galfridus de*). T. I. P. I. 64, 66, 141.
—— (*Gilbertus*). T. I. P. II. 77.
Tannel (*J.*). T. VI. P. II. 155.
Tanner (*Johannes* & *Walterus le*). T. II. P. III. 20.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Wilton, Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 87.
Tannesfeld (*Johannes*). T. III. P. III. 151.
Tant (*Egidius*). T. III. P. III. 143.
Tantalon (*Guillielmus A. de*). T. I. P. I. 144.
—— (*Guillielmus Arnaldi*). T. II. P. II. 111.
Tanton (*Robertus de*). T. II. P. III. 26, 97.
—— Archidiaconus (*Thomas*). T. III. P. III. 16.
—— (Prior). T. III. P. IV. 134.
Tanton Suffraganeus (*Willielmus Finche*). T. VI. P. III. 13.
Tantonia. Pro Willielmo Fynche Suffraganeo. T. VI. P. III. 13.
Tany (*Rogerus de*). T. I. P. I. 42.
—— (*Lucas*). T. I. P. II. 123.
—— (*Richardus*). T. I. P. II. 83, 88.
—— (*Lucas*). T. I. P. II. 134, 138, 163, 187, 194, 197, 199.
—— (*Richardus*). T. I. P. II. 156, 199, 203.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 13.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 57.
Taphorn. T. VI. P. III. 120.
—— (*Nichoiaus*). T. VI. P. III. 123.
Tapin (*Stephanus*). T. V. P. IV. 96.
—— (*Johannes* & *Paſcuierus*). T. V. P. IV. 97.
Tappeleye (*Thomas de*). T. III. P. III. 80.
Tarachonenſis Archiepiſcopus (*Bernardus*). T. I. P. II. 207, 208.
Taragonâ (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 40.
Tarbuenſis Epiſcopus (*Gabriel*). T. VI. P. II. 78, 88.
Tardyffe (*Petrus*). T. III. P. I. 193.
Tarent (*Johannes de*). T. II. P. II. 115, 157. P. III. 34.
Tarentaſienſis Archiepiſcopus (*Petrus*). T. I. P. I. 11.
—— (*R.*). T. I. P. II. 20, 21, 22, 28, 33, 36, 38, 41, 44, 49, 97.
Tarigni (*Johannes*). T. III. P. I. 14.
Tarigum. T. II. P. IV. 97.
Tarleton (*Robertus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Tarniſto (*Jomr. de*). T. VI. P. II. 157.
Tarrante Rawſton. Rectoria Diœceſis Briſtollienſis. T. IX. P. II. 254.
Tarride (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Tartarinis (*Johannes de*). T. V. P. IV. 139.
Tartari. T. I. P. II. 54, 60. Tartarorum Rex. T. I. P. III. 76. Dominus. P. IV. 1. Imperator. 22. Vide *Tartarorum Rex*, &c.
Tartarorum Rex (*Argonus*). T. I. P. III. 49, 76.
—— Imperator (*Caſſan*). T. I. P. IV. 22.
—— Rex (*Dolyetius*). T. I. P. IV. 93.
—— Imperator. T. I. P. IV. 101. Vide *Tartari*.
Tartas (Vicecomes *de*). T. I. P. I. 141.
—— (*Guitardus*). T. II. P. II. 174.
—— (Vicecomes). T. II. P. III. 172, 173.
—— (*Giraldus de Puyania*). T. III. P. II. 61.
—— (*Giraldus*). T. III. P. III. 49.
Tartetorn (Vicecomes). T. I. P. I. 144.
Tartre (*Guillielmus du*). T. V. P. IV. 97.
Tarzati (*Petrus*). T. II. P. I. 143.
Tasborough (*Johannes*), Miles, Commiſſarius Regis ad Securitatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Taſter (*Petrus*). T. V. P. II. 105, 115, 116, 129, 130, 138, 139, 143.
Taſtes Dominus (*Gerardus de*). T. II. P. I. 85.
—— (*Gaillardus*). T. II. P. II. 112, 174. P. III. 39.
—— (*Gerardus*). T. II. P. II. 112, 133, 174. P. III. 7.
—— (*Geraldus*). T. II. P. IV. 100, 127.
Tate (*Johannes*). T. V. P. III. 45.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 109.
Tatenhall. Vide *Tatnall*.
Tateshull (*Robertus de*). T. I. P. II. 57.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 155, 203, 221. P. III. 168, 188, 203.
Tath, Nuncius Vetoris de Muſſa. T. I. P. I. 133.
Tatham (*Willielmus de*). T. II. P. II. 115.
Tatnall, ſive *Tatenhall* (Vicaria de), in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. I. 80.
Tatterſall (Collegium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
Tattersdale (*Rogerus de*). T. III. P. I. 56.
Tatterſhall Sanctæ Trinitatis Lincolniæ. Georgii Heneage Cuſtodis Collegii Domûs Scriptum. T. VI. P. III. 125.
Tavener (*Galfridus le*). T. I. P. IV. 188.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 83, 133.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 21.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Edmundus*). T. VII. P. I. 166.
Taveſtocke. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 171.
Taviſtok (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. T. III. P. III. 59.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 82.
—— (*Johannes Denyngton*). T. V. P. II. 79.
Taviſtok. Pro Abbate Domûs Beatæ Mariæ Sanctique Rumoni de licentiâ utendi Pontificalibus. T. V. P. II. 79.
Taun (*G. de*). T. I. P. I. 45.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 80.
Taupmart (*Johannes*). T. V. P. IV. 99.
Taurino (*Petrus de*). T. I. P. I. 11.
Tawſtocke (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi & Juriſdictione Exonienſi. T. IX. P. II. 144.
Taxa Nova. T. III. P. II. 102.
Tay (*Petrus de la*). T. II. P. IV. 17.
Taydel (*Berengarius de*). T. I. P. III. 41.
Tayit (*Adam*). T. IV. P. IV. 113.
Tayleu (*Walterus de*). T. I. P. IV. 35.
Tayller (*Johannes*). T. VI. P. II. 52, 71, 93, 119, 138.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 195. P. III. 21.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 44.
—— (*Petrus*). T. VI. P. IV. 46.
Taylor (*Joſephus*). Conceſſio ſpecialis Licentiæ ei directa. T. VIII. P. I. 87.
—— (*Richardus*). Commiſſio Pacis ei directa. T. VIII. P. II. 3.
—— (*Nicolaus*). T. VIII. P. II. 21.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 27.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Dorſton. T. VIII. P. III. 281.
—— (*Henricus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Carleton, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. IV. 63.
—— (*Richardus*). Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rainſey, Diœceſis London. T. IX. P. II. 212.
—— (*Joſephus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 249.
Taylour (*David*), & *Iſabella* Uxor. T. I. P. III. 164.
—— (*Radulphus*). T. III. P. I. 56.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 141.
—— (*Rolandus*). T. VI. P. III. 170, 199.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 170, 199. P. IV. 162.
—— (*Ricardus*). T. VI. P. IV. 9, 162.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 92.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 145.
Tayme. Oxonienſis Monaſterii Abbatis Scriptum. T. VI. P. III. 44.
Tayſer (*Thomas*). T. V. P. I. 28.
Tebaud (*Petrus*). T. III. P. III. 194.
Teclæ Sanctæ Præpoſitus (*Lancelinus*). T. I. P. III. 211.
Tederyngton. Vicaria. T. VI. P. IV. 44.
Teeſdale (*Johannes*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Teeſſon (*R. de*). T. I. P. I. 30.
—— (*Radulphus*). T. I. P. I. 31.
Teis (*Guido de*). T. I. P. I. 11.
Teller (*Johannes le*). T. IV. P. III. 89.
Telly (*Johannes de*). T. III. P. II. 176, 178.
Tellyng (*Johannes de*). T. I. P. III. 170.
—— (*Willielmus*). T. II. P. III. 126.
Temendelawe (*Willielmus de*). T. III. P. IV. 152.
Temeyns (Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Temmes (*Johanna*). T. VI. P. III. 32.
Tempeſt (*Johannes*). T. II. P. I. 51.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 31. T. III. P. I. 128, 132.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 145, 146, 154, 155, 156, 189. P. II. 137, 139.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 13.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 138.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Richardus*). T. IV. P. III. 45.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 19.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 48.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 110, 113, 114, 159.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 95.
Templarii. T. I. P. I. 10, 18, 20, 56, 88. P. III. 147. De Hæreſi. T. I. P. IV. 94. Bulla pro captione. 99. Super ſtatu in Vaſconia. 100. Ordinatio pro captione. 101. De non credendo ſuggeſtionibus contra eos. *ibid.* Ad Papam pro eiſdem. 102. Capiendi. 104, 105. De Negotio. 106. Magiſter liberandus. 120.

Tem-

Templarii. Inquiſitores ſuper Negotio. T. I. P. IV. 126. Bona. 129, 134. De Terris extendendis. 138. De Maneriis. 139. Excommunicatio. 152, 154. Cuſtodiendi. 155. Inquiſitores. 156. In Hyberniâ. 157, 171. In Scotiâ. 158. Ad London mittendi. 162. Vagantes capiendi. 163, 166. Cuſtodiendi. 163. Separatio. 165, 166, 174, 175, 176, 177.
Temple (Robertus). T. VII. P. I. 225.
—— *(Willielmus).* T. VII. P. II. 39.
—— (Frater *Henricus del*). T. I. P. IV. 30.
—— *(Thomas)*, Miles & Baro, unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 4.
—— *(Alexander)*, Miles. T. VIII. P. II. 16.
—— *(Johannes)*. T. VIII. P. II. 17.
—— *(Petrus)*. Commiſſio ei directa in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 144.
—— *(Johannes)*. Conceſſio ei facta Superviſoris Generalis omnium Boſcorum in Partibus borealibus Angliæ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
—— *(Thomas)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Batterſey, in Diœceſi Wintonienſi. T. IX. P. I. 82.
Templi Domus. T. I. P. II. 8, 9, 10, 11, 141.
—— Magiſter *(Emericus)*. T. I. P. I. 43, 53, 56, 94, 118, 119, 120, 141, 167. P. II. 92.
—— Præceptor. T. I. P. I. 91.
—— Præceptor *(Brianus)*. T. I. P. III. 104, 163.
Templier (Willielmus le). T. IV. P. III. 137, 159.
Temporalium reſtitutiones pro Epiſcopo Liſmorenſi & Waterford. T. III. P. IV. 137, 170. Cantuariæ 131, 165, 166. Eborum. 145. Lincolniæ. *ibid.* Landavenſis. 153. Oſſorienſis. 156. Bangorenſis. 184. Fernenſis. T. IV. P. I. 1.
Tempyll (Willielmus). T. V. P. III. 114.
Temyſe (Johannes de). T. II. P. III. 146.
Tenant Right. Proclamatio inde. T. VII. P. III. 167.
Tendale (Willielmus). T. V. P. II. 101.
Tendeman (Radulphus). T. I. P. III. 104.
Tenebeyra. Eccleſiæ unio. T. VI. P. II. 97.
Tenementum dictum *Burbon Fee in Gednie.* T. VIII. P. II. 58.
—— —— *Adams in Stanwell*, in Comitatu Midleſexiæ. 59.
—— —— *Trotmans in Stanwell*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Tenet (Robertus). T. VI. P. II. 204.
Tennand (Stephanus). T. VI. P. II. 220.
Tennis Courte (le), Domus ſic vocata. T. VIII. P. I. 212.
Tenter (Robertus). T. VI. P. IV. 26.
Tenterden (Vicaria Eccleſiæ de), Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 169.
Tenton (Dominus), *de Sancta Cruce.* T. I. P. III. 134.
Teramo (A. de). T. III. P. IV. 63.
—— *(Simon)*. T. IV. P. IV. 34.
Teraſcon (Petrus de). T. I. P. III. 29, 36.
Terchurnal Rex (*Donaldus de*). T. I. P. I. 163.
Teriaco (Gasbertus de). T. I. P. III. 151.
Teriaza Dominus (*Bernardus*). T. I. P. III. 126.
Terland (Dominus *Carolus Baſtard de*). T. V. P. IV. 30.
Terminus. De Adjournamento Termini Sancti Michaelis propter Peſtem ad Wintoniam. T. VII. P. II. 98.
Ternak (Boicius de). T. II. P. III. 172.
Terra. Machina inventa de Melioratione inde. T. VII. P. III. 83, 84, 85.
Terra Sancta. T. I. P. I. 50, 91, 137, 148, 155, 159, 166, 167, 170, 171. uſque 173, 175, 183, 187, 196, 197. P. II. 16, 18, 21, 22, 27. Status miſerabilis. 54. Occupata per Tartaros. 54. Super profectione illuc. 113, 114, 121, 123, 124, 132, 144, 155, 174, 181, 188, 203, 216, 222, 231, 239. P. III. 9, 16, 25, 49, 50, 77, 79, 80, 85, 117. P. IV. 1, 6, 41, 44, 56, 66, 67. Subſidium. 141. Paſſagium. T. II. P. I. 109, 111. P. III. 77, 111, 119, 130, 149. T. III. P. I. 93. De Peregrinatione. P. III. 131, 165. Pro [illegible] mo de Botreaux de licentiâ eundi. T [illegible] P. II. 50.
Terra Sancta. Pro Epiſcopo Wintonienſi. T. IV. P. III. 7. Pro Reginaldo Weſt Milite de licentiâ viſitandi. T. V. P. I. 167. Pro Reginaldo Domino de la Warre Milite. 175. Pro Domino de Scales. 186. Pro Scotis diverſis. P. II. 52, 54.
Terræ incognitæ. De inveſtigandis. T. V. P. IV. 89. De poteſtate ad inveſtigandum conceſſa Hugoni Elyot & Thomæ Aſhurſte Mercatoribus villæ Briſtolliæ, & Johanni Gunſalus & Francisco Ferdinandus Armigeris in Inſulis de Surrys ſub obedientiâ Regis Porugaliæ oriundis. T. V. P. IV. 186.
Terral (Brian). T. IX. P. III. 100.
Terrald (Farees). T. IX. P. III. 100.
Terrannon (Electus *Johannes*). T. V. P. IV. 143.
Terria (Johannes de). T. I. P. I. 22.
Terringham (Thomas). Commiſſio ei directa in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— *(Anthonius)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Cathedralem Wigorniæ. T. VIII. P. III. 224.
—— *(Edwardus)*. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 104.
Terwhitt (Robertus), Armiger. Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 137.
Teſchinenſis Dux (*Pizmiſlaus*). T. III. P. III. 110, 111, 112, 113, 115, 116, 118, 119, 129, 141.
Teſdale (Robertus). T. VI. P. IV. 8.
Teſhe (Triſtanus). T. VI. P. II. 186.
Teſpyn (Willielmus). T. VI. P. III. 164.
Teſſon (Johannes). T. IV. P. III. 39.
Teſta (Willielmus de). T. I. P. IV. 40, 60, 68, 69, 72.
— *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 167, 188. T. II. P. I. 40.
— Cardinalis (*Willielmus*). T. II. P. II. 121.
Teſtamentum Edwardi Filii Regis. T. I. P. II. 123. Thomæ de Vyedale. T. III. P. II. 146. Executoris Ducis Clarentiæ. 168. Domini Leſcrop. T. IV. P. II. 131. Domini Regis. 138. Ducis Eborum. 145. Ducis Clarentiæ. P. III. 4.
Teſtard (Johannes). T. III. P. I. 54.
Tete (Johannes). T. V. P. I. 58.
Tetre (Petrus de). T. III. P. II. 163, 170.
Tettebury (Thomas de). T. III. P. I. 155.
Tevery (Jervaſius), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
Teukesbury (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. T. III. P. IV. 134.
—— (Abbas *Henricus*). T. VI. P. II. 161.
Teutonica Hanza. De tractando. T. IV. P. II. 185, 194.
Teutonicorum Ordo. Litera Magiſtri. T. III. P. IV. 22. De tractando. 26. Pro Heraldo Magiſtro. *ibid.* De tractando cum Ordine. T. IV. P. I. 80, 104, 108, 118, 163. Pro Magiſtro. 159. Tractatûs ratificatio. 183. Litera Magiſtri Generalis. P. III. 22. De tractando. T. V. P. I. 16, 24. Litera ad Magiſtrum Ordinis. 72. De gravaminibus. *ibid.* Super Alligantiis cum Hanzâ Teutonicâ. P. II. 4. De tractando cum Magiſtro Ordinis & cum Deputatis Hanzæ. 131. Cum Societate Hanzæ. 170. De tractando cum Gubernatoribus Patriarum Hanzæ. P. III. 14. De tractando. 25. De appunctuando. 30. Tranſumptum Appunctuamentorum. 31. Super Litibus. 36. Procuratorium ſub Sigillo Civitatis Imperialis Lubicenſis. 74. Certificatio quod Civitas & Cives Colburgenſes ſeparaverunt ſe ab aliis Civitatibus Hanſiaticis. 83. De appunctuando cum Hanzâ. P. IV. 29. De communicando cum Rectoribus. 112. De tractando cum Ambaſſiatoribus Hanzæ Teutonicæ. T. VI. P. I. 186.
Teutonicorum Ordinis Magiſter Generalis. T. III. P. IV. 22, 25, 85.
—— *(Conradus)*. T. IV. P. I. 7.
—— *(Michael Cuckmeiſter)*. T. IV. P. III. 22. T. V. P. I. 16, 24, 35.
—— *(Paulus Rusdorf)*. T. V. P. I. 39, 72.
—— *(Ludovicus de Erlichſhuſen)*. T. V. P. II. 4, 8, 14, 26, 39.
Teutonicus (Walrandus). T. I. P. I. 123.
Tewkesbury (Monaſterium de). T. VIII. P. II. 56.
—— (Rectoria de), in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56.
Tewkesbury (Burgus de), in Comitatu Glouceſtrienſi. Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 5.
Tewksberi (Willielmus). T. VI. P. II. 191.
Tevydale. Pro Hominibus de libertatibus. T. III. P. I. 123.
Texier (Franciſcus). T. V. P. III. 76, 78.
Texue (Guillielmus de). T. III. P. I. 142.
Tey (Petronilla de). T. I. P. II. 191.
— *(Walterus)*, Dominus *de Stangrave.* T. I. P. III. 203. P. IV. 5.
— *(Walterus)*. T. I. P. IV. 108. T. II. P. I. 59, 76, 166, 181.
— *(Walterus)*. T. III. P. I. 176.
— *(Robertus)*. T. III. P. II. 203.
— *(Robertus)*. T. IV. P. IV. 20.
Tey ad Ulmos (Sanctus Andreas de). Vicaria ſic dicta in Diœceſi London. T. IX. P. I. 81.
Teyling (Willielmus de). T. I. P. I. 46.
Teylor (Franciſcus). T. VII. P. II. 93.
Tey-Mandevill. Rectoria ſic dicta in Diœceſi London. T. VIII. P. IV. 64.
Teynham (Dominus *Johannes*). T. VII. P. II. 217.
Teynton (Ricardus), Clericus, Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T. VIII. P. II. 38.
Teyntor (Gabriel), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Barlavington, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. VIII. P. II. 248.
Teynturer (Richardus le). T. II. P. III. 20.
Thaenye (Radulphus de). T. I. P. I. 131, 132.
Thaldeye (Reginaldus de). T. I. P. II. 1.
Thame (Philippus de). T. II. P. III. 181.
—— *(Philippus)*. T. II. P. IV. 41, 97, 136.
—— *(Johannes)*. T. III. P. IV. 32.
—— (Abbas). T. III. P. IV. 134.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. II. 208.
—— (Villa de). Commiſſio directa Majori & Communitati hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Thameſis. Commiſſio pro Georgio Thorpe, Johanne Thorpe ejus filio, & Ballivis per totam Aquam Thameſis, in ſingulis Fluminibus, Rivolis & Amnibus ad dictam Aquam currentibus, à magno Ponte de Stanes uſque ad Villam de Cirenceſter. T. VIII. P. II. 217.
Thamſia (Georgius de). T. VI. P. I. 116.
Thatcher (Thomas). T. VI. P. II. 159.
Thaxſted. Vicaria. T. VI. P. IV. 133.
Thay (Thomas). T. VI. P. I. 204.
Theaker (Johannes). T. VII. P. I. 227, 229.
Thebæ. Pro Johanne Archiepiſcopo Thebarum. T. VI. P. II. 183.
Thebarum Archiepiſcopus (*Johannes*). T. VI. P. II. 183.
Theche (Comitiſſa *Matilda de*). T. I. P. III. 4.
Thedelthorpe. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Thefelicenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. I. P. IV. 44.
Thegwatet. T. I. P. I. 64.
Thelwal (Thomas de). T. III. P. I. 178.
—— *(Bevis)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
—— *(Euball)*. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 49.
—— *(Eubulus)*, Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.*
—— *(Simon)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 20.
Thenbron Guillielmus de). T. V. P. I. 141.
Themelby (Richardus & Johannes de). T. IV. P. II. 124.
Themericourt (Guillielmus de). T. IV. P. II. 178.
Thencoy, Rex. T. I. P. II. 38.
Theobalds. De Muro circa Parcum ædificando. T. VII. P. III. 201.
Theobaldus Comes, Frater Regis Franciæ. T. I. P. I. 16, 17, 26.
—— Epiſcopus Albæ Regalis. T. I. P. I. 16.
Theoder (Richardus Owen), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Theodori Sancti Diaconus Cardinalis (*Johannes*). T. II. P. I. 139, 165. P. II. 61, 78.
—— *(J.)*. T. II. P. II. 82, 121, 148, 184. P. III. 5, 10, 11.

Theodorus, Filius Comitis (*Philippus*). T.I. P. I. 30.
Theodoſius Cæſar. T.I. P.III. 24.
Theoloco (*Johannes* Abbas *de*). T. IV. P.IV. 179.
Theophilus (*Nicholaus*). T.VII. P.I. 32.
——— Meneveniis Epiſcopus. Litteræ Patentes ei directæ. T.VIII. P.III. 31, 282.
Theotonicorum Domûs Magiſter. T.I. P.I. 91.
Thereſa, Nutrix Regis Hiſpaniæ. T. II. P. II. 145.
Therigny (Dominus *de*). T. V. P. II. 185.
Thermari Domini Filius (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 78.
Thermeton (*Richardus de*). T. II. P.IV. 192.
Theroenne (*Ladrone de*). T.III. P. II. 26.
Therond (*Johannes*). T.IV. P.III. 100.
Therouenne, Epiſcopus (*Ludovicus de*). T.IV. P.IV. 200.
Theſart (*Philippa*). T.IV. P. III. 37.
Theſauraria Regis fracta. T.I P.IV. 27, 30, 31. Scedula de Tractatibus ibidem reponendis. T.VII. P.II. 66. De Fraudibus in diſtributione Theſauri. T.VII. P.III. 68.
Theſaurarius Henrici Tertii. T.I. P.II. 64. Johannes Langſtrother. T.V. P.II. 178. Thomas Dux Norfolciæ Theſaurarius Scaccarii. T. VI. P. I. 208. Pro Willielmo Marchione Winton Officium. T. VI. P. IV. 6.
Theſaurus. De Theſauro Regis invento & aſportato. T. II. P. III. 147.
Theſne (*Johannes de*). T. IV. P.III. 174.
Thetford (*Johannes*). T.III. P. IV. 168.
—— (*Thomas*). T.IV. P.II. 32.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 204.
—— (Prior *de*). T.III. P.IV. 63.
—— Suffraganeus (*Johannes*). T.VI. P.III. 37.
Thetford. Pro Johanne Suffraganeo. T.VI. P. III. 37. Domûs Prioris Scriptum. 45.
—— (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Burgenſibus & Communitati hujus Burgi. T.IX. P. I. 3.
Theuderius, Seneſcallus Davidis Principis Walliæ. T.I. P.I. 109.
Thevidale, Archidiaconus (*Johannes de*). T.I. P. II. 48, 53.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 168.
Thexton (*Lancelotus*). T. VI. P. IV. 145.
Theydon-Mount (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Eſſexiæ, Diœceſis & Juriſdictionis London. T. IX. P.II. 144.
Thias (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 95.
Thibault (*Thibaldus*). T.V. P.IV. 92.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 96.
—— (*Petrus*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Michael*). T. V. P.IV. 99.
Thiboville (Dominus *de*). T. III. P. II. 24.
Thibout (*Henricus*). T. IV. P.IV. 5.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 6.
Thibouteti (*Colinus de*). T. IV. P. III. 87.
Thiebillon (*Deniſot*). T.V. P.IV. 97.
Thieuville (*Henricus*). T.III. P.II. 24.
Thierry (*Cadier*). T.IV. P.II. 153.
—— (*Jacobus*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Guillielmus*). T.V. P.IV. 97.
Thietiæ & *Lorettæ* Comes (*Philippus*). T. I. P.IV. 142, 143.
Thieu, Baſtardus (*Johannes de*). T.IV. P.III. 83.
Thieur (*Guillielmus de*). T.V. P.IV. 102.
Thighe. Rectoria. T.VI. P.IV. 180.
Thin (*Thomas*), Eques. T.VIII. P.II. 267.
Thinnum (Prior *de*). T. I. P.I. 150.
Thinne (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 17.
Thirkingham (*Lambertus de*). T. I. P. IV. 108.
Thirland (*Thomas de*). T. V. P. II. 11.
Thirskeld (*Lancelotus de*). T.V. P.II. 114.
Thirſton (*Richardus de*). T.II. P.IV. 192.
Thiſtlewaite (*Milo*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Writtingworth. T.VIII. P.III. 280.
Thittlington. Rectoria. T.VI. P.III. 126.
Thluyt (*Johannes*), Filius Hugonis. T. III. P.III. 195.
Thoart (*Hugo de*). T.I. P.I. 64, 72.
—— (Vicecomitiſſa *Margareta*). T.I. P.II. 69, 84.
Thoarz Vicecomes (*Aymericus de*). T. III P.IV. 5.
—— (*Aymericus*). T. IV. P.IV. 104.
Thodmcud (*Carbrach de*). T.I. P.I. 150.
Thoen (*Rogerus de*). T.I. P.I. 48.
Thoiſon d'Or, Rex Armorum Burgund. (*Thomas Iſaak*). T. V. P. IV. 223, 224, 226.
Thole (Rex *de*). T.II. P.I. 42.
Tholetani Archiepiſcopus (*Petrus*). T.III. P. IV. 93.
Tholomeus Campſor Sienenſis. T.I. P.II. 5.
Tholoſá (*Guillielmus de*). T.II. P.I. 32, 80. P.II. 19.
—— (*Bartholomaeus*). T.II. P.III. 174.
Tholoſani Comes (*R.*). T. I. P. I. 92, 93, 105, 112, 113, 142, 144, 145, 146, 185. P.II. 1, 3.
—— (*Raymundus*). T. I. P. II. 119, 120.
—— (*Raymundus*). T.I. P.II. 179. P.IV. 85.
—— (*Radulphus* & *Alfonſus*). T.I. P.IV. 85.
—— Epiſcopus (*Arnaldus*). T. I. P. IV. 34.
—— Epiſcopus (*G.*). T. I. P. IV. 206. T. II. P. I. 26, 95.
—— Archiepiſcopus (*Guillielmus*). T. II. P.III. 39, 45.
Tholous Comes & *Res Tholoſana*. T. I. P. I. 57, 96, 144, 145, 185.
Thomæ Sancti in *Parione* Presbiter Cardinalis (*Laurentius*). T. VI. P. I. 140, 141, 146, 191.
Thomas (*Stephanus*). T. IV. P.II. 118.
—— (*Nicholaus*). T.IV. P.III. 14.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 158.
—— (*Richardus*). T. V. P I. 110.
—— (*David*). T. V. P. III. 149.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 97.
—— (*Johannes*) T.V. P.IV. 187.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 209.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 101.
—— (*Valentinus*). T.VII. P.I. 215.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 191.
—— (*Richardus ap*). T. V. P. IV. 31.
—— (*Anthonius*), Juſtitiarius Pacis in Comitatu Suriæ. T. VIII. P. II. 16.
—— (*Morganus*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P II. 19.
—— (*Morganus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Rupe. T.VIII. P.III. 224.
—— (*Stephanus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Crundale. T. VIII. P.III. 282. P.IV. 66.
—— (*Georgius*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Thornebury, in Comitatu & Diœceſi Herefordienſi. T.IX. P.III. 40.
Thomaſii (*Guillielmus*). T.I. P.III. 40.
Thomaſin (*Nicholaus*). T. V. P.IV. 96.
Thomkyn (*Madokus ap*). T.IV. P.I. 9.
Thompſon (*Johannes*). T. V. P. IV. 230, 232.
—— (*Henricus*). T.VI. P.I. 6.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 201. P.III. 64.
—— (*Johannes*). T.VI. P. III. 14.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 187. P.IV. 151.
—— (*Robertus*). T.VI. P IV. 8, 9.
—— (*Samuel*). T.VII. P.II. 33.
—— (*Samuel*). T.VII. P. III. 6. P.IV. 140.
—— (*Thomas*). T.VII. P.IV. 141.
—— *Windſor* (*Samuel*). T. VIII. P. I. 187.
—— (*Marmaducus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Wimple Diœceſis Elienſis, cum quocumque Curato vel non Curato, ſeu incompatibili Beneficio Eccleſiaſtico. T. VIII. P.II. 252.
—— (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Wildeland, in Eccleſiâ Cathedrali Sancti Pauli London. T.VIII. P.III. 167.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Powlett. T. VIII. P.III. 279.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Holme juxta Mare. T.VIII. P.III. 281.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Langton, in Diœceſi Eborum. T.VIII. P. IV. 121.
—— (*Thomas*) obtinet Officium unius Heraldorum ad Arma. T. IX. P. II. 138.
Thompſon (*Henricus*), Aldermannus Civitatis York. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
Thomworth (*Johannes*). T.VI. P.IV. 136.
Thon (*Hubertus de*). T.I. P.III. 2.
Thonur. Vicaria. T.VI. P. IV. 44.
Thony (*Radulphus de*). T.I. P.III. 18.
Thoralby (*Johannes*). T.IV. P.II. 94, 130. P.III. 8.
Thorel (*Hugo*). T.I. P.III. 104.
Thorely (*Ivo*). T.IV. P.III. 86.
Thoresbury (*Stephanus de*). T. II. P. III. 121.
Thoresby (*Johannes de*). T.II. P.II. 181. P. III. 49.
—— (*Johannes*). T.II. P. IV. 69, 71, 93, 109, 135, 143, 150, 153, 160, 171, 174, 183, 185, 189, 202, 205, 206.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 15.
—— (*Hugo*). T.III. P.III. 195, 197.
Thoreſham (*Richardus de*). T.III. P. II. 95.
Thoreſway (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 32.
Thorgny (*Andreas*). T.IV. P. III. 14.
Thorigny (Dominus *de*). T. III. P.IV. 41, 109.
Thorlay (*Willielmus de*). T.II. P.III. 26.
—— (*Robertus*). T.IV. P.I. 16, 22.
Thorleythorp (*Johannes*). T.IV. P. IV. 81.
Thorlinge. Vide *Throcking*.
Thormanby (Manerium de). T. VIII. P. II. 52.
Thormerton, ſive *Farmerton* (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T.IX. P.II. 88.
Thorn (*Robertus*). T.IV. P.III. 19.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 200. P.II. 114.
Thornbrough (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P II. 35.
Thornbury (*Johannes de*). T.III. P.IV. 88
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 58, 61, 92.
—— (*Alanus*). T.IV. P.II. 132.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 105.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 171.
—— (*Egidius*), unus Capellanorum Regis Ordinarius. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Canonicatûs in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. T.VIII. P.III. 84.
—— (*Iſaacus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 278.
—— (*Willielmus*) aſſignatur Collector Cuſtumarum & Subſidiorum in Portu Civitatis London. T.VIII. P.III. 278.
Thorndike (*Herbert*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam & Eccleſiam Parochialem de Cleybrooke, in Comitatu Leiceſtriæ & Provintiâ Cantuarienſi. T.IX. P.II. 252.
Thorne (*Willielmus*), Decanus Ciceſtrenſis & Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suſſexiæ. T.VIII. P. II. 16.
Thorneburgh (*Egidius*), Clericus, & Capellanus *Henrici Graye* Comitis Kantiæ. T.VIII. P.II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Radulphus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hollow & Grimley, in Diœceſi Wigornienſi. T.IX. P.II. 140.
Thorneby. Vicaria. T.VI. P.IV. 163.
Thornedike (*Herbertus*), Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Barly, in Comitatu Herefordienſi & Diœceſi London. T.IX. P.III. 104.
Thornehaugh (*Willielmus de*). T. III. P. I. 57.
—— (*Johannes*), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 13.
Thorneholme (*Walterus de*). T. III. P. III. 190.
Thornek (*Bondonus*). T.II. P.III. 167.
Thornell (*Elizabetha*). T. VII. P. II. 149.
Thorner (Rectoria de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 54.
Thorneton. Decani & Capituli Eleemoſinæ. T.VI. P.III. 129. Decani Collegii Scriptum. 135.
—— (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P.II. 57.
—— (*Thomas*), Præbendarius Eccleſiæ Cathedralis Wigornienſis. T.VIII. P.III. 84.
Thornetryffin. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.

Thor-

Thorney. Manerium. T.V. P III. 96.
Thornhill (Richardus). T.II. P.I. 51.
Thornhull (Johannes de). T.II. P.I. 166.
Thornton (Gilbertus de). T.I. P.III. 113, 114. P.IV. 81.
—— (Rogerus). T.I. P.III. 130.
—— (Gregorius). T.II. P.II. 42.
—— (Robertus). T.III. P.I. 57.
—— (Thomas). T.III P.III. 100.
—— (Robertus). T.IV. P.II. 132.
—— (Egidius). T.V. P.I. 17.
—— (Rogerus). T.V. P.II. 119, 135, 136, 142.
—— (Robertus). T.VI. P.II. 203.
—— (Alexander). T.VI. P.IV. 162.
—— (Robertus). T.VII. P.III. 158.
—— (Rogerus), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. ibid.
—— (Richardus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hicam, Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 31.
Thorocke parva. Vicaria. T.VI. P.IV. 130.
Thorold (Marchamus). T.VII. P.IV. 183.
—— (Antonius). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. T.VIII. P.II. 10.
—— (Johannes), Miles. T.VIII. P.II. 11. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolnienſi. ibid.
—— (Johannes), Miles, Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 13.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 145.
—— (Edmundus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Algarby, in Diœceſi Lincolnienſi & Provintia Cantuarienſi. T.IX. P.III. 40.
Thorond (Jaſques de). T.III. P.II. 194.
Thorowgood (Johannes). T.VI. P.III. 77.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, & Capellanus Johannis Sarum Epiſcopi. T.VIII. P.II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
—— (Edwardus), Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 165.
Thorp (Johannes de). T.I. P.III. 129.
—— (Thomas). T.I. P.IV. 111, 115, 142, 170, 190, 207.
—— (Walterus). T.II. P.I. 2, 20, 129.
—— (Johannes). T.II. P.I. 59.
—— (Adam). T.II. P.I. 60.
—— (Georgius). T.II. P.II. 120, 140.
—— (Robertus). T.II. P.II. 127, 128, 159.
—— (Willielmus). T.III. P.I. 6, 10, 12.
—— (Walterus). T.III. P.I. 119, 121.
—— (Willielmus). T.III. P.I. 165. P.II. 37.
—— (Johannes). T.III. P.I. 176. P.II. 106, 130, 144, 153, 167, 196, 197.
—— (Robertus). T.III. P.II. 157, 190, 199, 201.
—— (Johannes). T.III. P.III. 150.
—— (Edmundus). T.III. P.III. 186.
—— (Thomas). T.III. P.III. 194.
—— (Edmundus). T.III. P.IV. 159.
—— (Johannes). T.IV. P.I. 132, 189. P.II. 22.
—— (Johannes). T.IV. P.II. 171.
—— (Edmundus). T.IV. P.III. 50.
—— (Willielmus). T.VI. P.IV. 8.
Thorpe (Lancelotus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 35.
—— (Gervaſius), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Officium Magiſtri, ſive Cuſtodis Hoſpitii Sancti Johannis Baptiſtæ prope Eccleſiam Collegiatam de Rippon, in Comitatu Eborum. T.VIII. P.IV. 121.
—— Rectoria. T.VI. P.IV. 9, 144.
—— ſive Thrup, vel Thorpe Mandevile (Vicaria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.II. 92.
—— Arnold (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 38.
Thorpe-Baſſett (Rectoria & Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T.VI. P.IV. 144. T.VIII. P.II. 40.
—— in Glebis. Rectoria Diœceſis Eboracenſis. T.IX. P.II. 208.
—— Morieux (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 210.
—— Parva. Rectoria ſic dicta. T.IX. P.II. 139.
—— Thomas. Rectoria. T.VI. P.IV. 48.
—— Thomas, ſive Cat-Thorpe (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 41.
Thorpſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 45.
Thorverton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T.VIII. P.II. 37.
Thory (Dominus). T.I. P.III. 53.
—— (Gerardus). T.III. P.I. 195, 197. P.II. 54.
Thoſeyo (Regnandus de). T.IV. P.IV. 49.
Thot (Andres). T.VII. P.I. 32.
Thouart (Dominus Milo de). T.III. P.I. 135. P.II. 124.
Thoulonjon (Anthonius de). T.IV. P.III. 5, 91, 99, 104, 114, 116, 126, 128.
—— (Johannes). T.IV. P.III. 126, 139, 144.
Thouloun (Petrus de). T.IV. P.II. 149.
—— (Chriſtianus). T.V. P.III. 20.
—— (Thomas), Filius Regis. T.III. P.I. 187, 188, 189, 194. P.II. 75, 95, 113, 148. T.IV. P.I. 41, 42, 78, 94, 106, 143, 168. P.II. 14, 15, 17, 19.
—— Dux Clarentiæ. T.IV. P.II. 20, 25, 26.
—— (Willielmus). T.I. P.II. 196.
—— (Johannes). T.I. P.III. 127. P.IV. 14.
—— (Mauritius). T.I. P.IV. 14.
—— (Milo). T.I. P.IV. 15.
—— (Johannes). T.I. P.IV. 196. T.II. P.I. 77, 91.
—— (Willielmus). T.II. P.I. 51.
—— (Johannes de Pikering). T.II. P.I. 51, 70.
—— (Maurus). T.II. P.I. 70, 77, 91.
—— (Maurus). T.II. P.I. 70, 77.
—— (Johannes). T.III. P.III. 108, 123.
—— (Michael). T.V. P.III. 70.
Thoumerton (Richardus de). T.III. P.I. 170.
Thouny (Robertus de). T.I. P.IV. 132.
Thour (Gondefroit de la). T.III. P.II. 101.
Thouronde (Guillielmus). T.IV. P.III. 65.
Thoury (Johannes). T.V. P.IV. 97.
Thozozous (B.). T.VI. P.I. 80.
Thrale (Franciſcus) obtinet Officium Clerici Irrotulamenti omnium Indenturarum & Scriptorum inter Recorda Cancellariæ. T.VIII. P.III. 278.
Thrapſton (Henricus de). T.II. P.II. 58.
Thrandeſton (Johannes de). T.II. P.III. 159.
—— (Johannes de). T.II. P.IV. 19.
Thravenſis Electus (Franciſcus de Bogia). T.V. P.IV. 108.
Threok (Radulphus de). T.III. P.III. 16.
Threkingham. Vicaria. T.VI. P.IV. 49, 114.
Thresheir (Willielmus). T.IV. P.I. 29.
Threſhfeild, Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Thribargh (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eboracenſis. T.VIII. P.II. 166.
Thrington (Willielmus de). T.III. P.II. 148.
Thriske (Johannes). T.V. P.II. 11, 80, 168. P.III. 22.
Throapſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 49.
Throcking, ſive Thorlinge (Rectoria de), in Comitatu Herefordienſi. T.IX. P.II. 142.
Throcmarton (R.). T.VI. P.I. 68, 70, 77, 165.
—— (Willielmus). T.VI. P.I. 110.
—— (Willielmus). T.VI. P.II. 15, 119.
—— (Georgius). T.VI. P.II. 159.
Trogmorton (Thomas). T.V. P.II. 173.
—— (Nicholaus). T.VI. P.IV. 76, 123, 124.
—— (Nicholaus). T.VII. P.II. 66.
—— aliàs Carew (Nicholaus). T.VII. P.III. 247. P.IV 77.
—— (Arthurus, Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
Throwleigh (Rectoria de), in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 254.
Thrup. Vide Thorpe.
Thrupp (Johannes) conſtituitur Cuſtumarius Regis in Portu Briſtollienſi. T.IX. P.III. 104.
Thudur (Thlouyt, David, Willym & Gorve Griffinus ap). T.IV. P.I. 5.
Thudur (David). T.IV. P.I. 160.
Thulace (Bernardus). T.VI. P.III. 141.
Thumaisvil (Realdus & Johannes de). T.I. P. IV. 23.
Thunder (Johannes). T.IV. P.IV. 164.
Thurbarn (Radulphus). T.III. P.II. 171.
Thurebart (Willielmus). T.I. P.II. 114.
Thurene (Vicecomes). T.VI. P.II. 78.
—— (Franciſcus). T.VI. P.II. 88.
Thurgarton (Prior de). T.I. P.II. 96.
—— (Robertus). T.II. P.I. 8.
—— (Prior). T.III. P.III. 83, 133.
Thurkelby (Rogerus de). T.I. P.II. 7.
—— (R). T.IV. P.I. 148.
Thurland (Thomas). T.VI. P.IV. 26.
Thurlebere (Rogerus). T.III. P.III. 101.
Thurleby (Thomas). T.VI. P.III. 40.
Thurloe. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Thurloe (J.). Epiſtolæ ab eo & ad eum ſcriptæ. T.IX. P.III. 149, 187, 188, 211, 218, 266, 288.
Thurman (Robertus). T.VI. P.IV. 48.
Thurmerſton (Richardus de). T.II. P.III. 117.
—— (Richardus). T.VI. P.II. 199.
Thurnacenſis Epiſcopus (Willielmus). T.V. P.II. 171.
Thurſcros (Timotheus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kirby Mooſide, Diœceſis Ebornm. T.VIII. P.II. 31.
—— (Timotheus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. T.VIII. P.II. 41.
—— (Timotheus), Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Archidiaconatum de Cleveland in Eccleſiâ Cathedrali & Metropoliticâ Sancti Petri Eborum, per Reſignationem Henrici Thurſcroſſe Patris ſui. T.VIII. P.II. 253.
Thurſton. Capella. T.VI. P.IV. 3.
Thurſton (Johannes). T.VIII. P.II. 16.
—— (Joſephus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sampford Magnâ, cum Capellâ de Hempſteed, Diœceſis London. T.IX. P.II. 90.
Thurtaſton. Eccleſia Parochialis. T.VI. P.IV. 92.
Thurveſton (Baro de). T.VIII. P.II. 242.
—— (Baro Mountjoye de) creatur Comes Newport. T.VIII. P.III. 23.
Thurwall (Richardus de). T.II. P.II. 37.
Thwaytes (Thomas). T.V. P.I. 29, 74.
—— (Thomas). T.V. P.I. 118, 122, 186. P.II. 44, 45.
—— (Jacobus). T.VI. P.III. 47.
Thwayte (Robertus Reve de), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 15.
Thwyns (Marmaducus de). T.IV. P.IV. 20.
Thyknes (Willielmus de). T.III. P.II. 156.
Thymbleby. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Thynden (Johannes de). T.II. P.II. 140.
—— (Johannes). T.II. P.IV. 112.
Thynmowe (Johannes). T.VI. P.II. 207.
Thynne (Franciſcus). T.VII. P.II. 49.
—— (Egremont), Miles, Serviens ad Legem. T.VIII. P.II. 9. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. ibid.
—— (Thomas). Commiſſio ei directa in Comitatu Glouceſtriæ. T.VIII. P.II. 145.
Thynody. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Tibault (Adrianus). T.VII. P.II 201, 203.
Tibercenſis Cardinalis. T.III. P.III. 132.
Tibercis (Leonardus de). T.II. P.I. 54, 55, 57, 102.
—— (Leonardus de). T.II. P.III. 22.
Tiberiadenſis Epiſcopus (Franciſcus). T.III. P.I. 22.
Tiberti (Jacobus & Carlinus). T.I. P.II. 33.
Tibetot (Robertus de). T.I. P.II. 154, 155, 161, 162, 176, 203. P.III. 17, 21, 70, 86, 113, 114, 129, 130, 132, 133, 168, 191, 193, 195.
—— (Johannes). T.II. P.II. 190, 192.
—— (Johannes). T.III. P.II. 41.
—— (Robertus). T.III. P.II. 147.
—— (Robertus). T.III. P.IV. 4.
Tibthorpe (Manerium de), in Comitatu Eborum. T.VIII. P.II. 52.
Tichborne (Ricardus), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.II. 35.
Tichebourne (Johannes de). T.II. P.II. 51.
—— (Johannes). T.II. P.II. 99, 108, 169.
Tickencourt, ſive Tickingcote (Eccleſia Paro-

chia's de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 252.
Tickhill (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53, 60.
Tickingcote. Vide *Tickencourt*.
Tidcombe. T. IX. P. II. 89.
Tiddeswall (Burgus de). Commiſſio directa Majori, Aldermannis & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 3.
Tidyngdon (*Johannes de*). T. I. P. II. 41.
Tieplo (*Petrus*). T. V. P. IV. 235.
Tiercelin (*Petrus*). T. V. P. IV. 102.
Tierroux (*Thomas de*). T. IV. P. III. 160.
Tierſon (*Petrus de*). T. II. P. III. 123, 127, 129.
Tieys (*Henricus de*). T. I. P. III. 130, 188, 203.
—— (Dominus *de Chilton*). T. I. P. IV. 5.
Tiffeilde (Rectoria de), in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 29.
Tifford (*Robertus de*). T. II. P. IV. 23.
Tigmoxiis (*Franciſcus de*). T. IV. P. IV. 30.
Tignomville Dominus (*Guillelmus de*). T. IV. P. I. 156, 170, 174, 178, 181, 184, 190.
Tikehill (*Nicholaus de*. T. II. P. I. 25.
Tikenham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 168.
Tikleworthin (*Reginaldus de*). T. II. P. I. 52.
Tilbury (*Richardus*). T. III. P. III. 127.
—— (Baro *de*). Vide *Vere* (*Horatius*).
Tilbury. Vide *Eſt-Tilbury*.
Tilby (Dominus *de*). T. II. P. III. 44, 172.
Tildeslegh (*Matthæus de*). T. III. P. III. 176.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 82.
Tildeſly (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 90.
—— (*Thomas*, Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Eaſtridinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 262.
—— (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
Tiler (*Willielmus*). T. VI. P. I. 204.
Tiletot (*Robertus*). T. I. P. II. 123.
Tiletoye (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Tilghman. T. V. P. III. 35.
Tilh (*Galhardus de*). T. I. P. III. 134.
Tilio (*Lebatus de*). T. I. P. III. 29, 30.
—— (Dominus *de*). T. II. P. IV. 77.
Till (*Amph.*). T. I. P. I. 46.
Till-Adam (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam Sancti Warburgh, in Civitate Briſtollienſi. T. VIII. P. IV. 119.
Tillamaſton (*Rogerus de*). T. I. P. III. 66, 73, 74, 88. P. III. 170.
Tillar (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 163.
Tillari (*Petrus*). T. IV. P. II. 47.
Tillet (*F. du*). T. VI. P. II. 6, 33.
Tillibarne (*Willielmus Murray*, Comes de). Protectio Regalis ei conceſſa. T. VIII. P. II. 96.
Tillier (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Tilliol (*Petrus*). T. II. P. II. 119, 134. P. III. 115, 160.
—— (*Petrus*). T. II. P. IV. 145, 208.
—— (*Galfridus*). T. III. P. IV. 152.
Tillow (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
Tilly (*Henricus*). T. II. P. II. 129.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 81, 86.
Tilman (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
Tilney (*Philippus*). T. III. P. III. 9, 10.
—— (*Philippus*). T. VI. P. IV. 232.
—— (*Richardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 33, 34.
Tilshop (*Margeria de*). T. II. P. IV. 25.
Tilson (*Henricus*). T. VII. P. III. 174.
Tilſton (*Henricus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 199.
Tiltey Coxal & Byley. Situs Monaſteriorum. T. VI. P. III. 187.
Tilthay (Abbas *de*). T. III. P. IV. 133.
Tilton Vicarius (*Willielmus de*). T. III. P. III. 84, 95.
Tilton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 166.
Tilworth (Vicaria de). T. VIII. P. III. 225.
Tilzol (*Periz*). T. III. P. IV. 152.
Timberland (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Timor Frater (*Gallerandus de*). T. I. P. III. 54, 58, 59.
Timotheus. T. V. P. III. 191.
Tinbury (*Willielmus*). T. VI. P. III. 196.
Tindall (*Johannes*). T. VIII. P. II. 16.
—— (*Deanus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 34.
Tinmouth (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi & Juriſdictione Dunelmenſi. T. IX. P. II. 144.
Tinshome (*Cirſyſeſt*). T. VII. P. I. 32.
Tintagell (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Tintallon (*Guillielmus Ernaldi de*). T. I. P. I. 146.
Tintem (Abbas *de*). T. I. P. II. 110.
Tiphania (*Johannes*). T. IV. P. IV. 3.
Tipperary. Nomen Comitatûs in Regno Hiberniæ. T. VIII. P. II. 124.
Tippinge (*Bartholomæus*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Tiptoft (*Johannes*). T. IV. P. II. 118, 119, 130, 149, 152, 158, 159, 166, 172, 173, 174, 183, 184, 185, 190, 202. P. III. 21, 35, 52, 58, 115, 117, 139, 141, 152, 178.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 197. P. IV. 32, 62, 86, 87, 91, 94, 114, 119, 121, 124, 132, 140, 158, 159, 173, 176. T. V. P. I. 35, 39, 45, 47, 51, 58, 72, 103.
Tiraſonenſis Epiſcopus (*Johannes*). T. I. P. I. 14, 15.
Tirel (*Johannes*). T. IV. P. IV. 3, 163, 176. T. V. P. I. 17.
—— (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 19.
Tirelot (*Petrus*). T. V. P. I. 94, 95, 96.
Tireman (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Greeneborowe, in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 29.
Tireonenſis Abbas. T. I. P. I. 9.
Tiringham (*Thomas*), Miles, unus Generoſorum Penſionariorum, obtinet Officium Magiſtri privatorum Canum vocatorum Buck-Hounds. T. VIII. P. IV. 61.
Tirley ſive *Trinley* (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 254.
Tirling (*Robertus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Kiriani, in Civitate Exonienſi. T. VIII. P. IV. 120.
Tirlyngton (*Richardus*). T. III. P. III. 190.
Tiroli Comes. T. VIII. P. III. 141.
Tirrel (*Edwardus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Timotheus*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.
—— (*Timotheus*), Miles. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Timotheus*). Annualis Penſio ei conceſſa, durante vita. T. VIII. P. II. 24.
Tirriel (*Jacobus*). T. VII. P. I. 141.
Tirringham (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. I. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Miles, deputatur à Rege ad Pacem conſervandam in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Antonius*), Miles, unus Juſticiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.
Tirwan (Epiſcopus *de*). T. IV. P. IV. 200. T. V. P. I. 26.
Tirwet (*Willielmus*). T. V. P. III. 196. P. IV. 32.
Tirwhitt (*Robertus*). Annualis Penſio ei conceſſa, durante vita. T. VIII. P. II. 24.
Tirwhyt (*Radulphus*). T. III. P. I. 63.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 146.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 148. T. IV. P. I. 153. P. II. 19, 22.
Tiryngham (*Johannes*). T. IV. P. I. 22.
Tiryngton (*Willielmus de*). T. III. P. I. 89.
—— (*Willielmus de*). T. III. P. II. 52, 62, 176, 179, 191.
Tisdale (*Chriſtoferus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rolſton, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. IV. 63.
Tiſmund Terra. T. I. P. I. 87.
Tiſſiaco (*Adam de*). T. I. P. III. 36.
Titchborne (*Robertus*). T. VII. P. III. 210, 239. P. IV. 31.
—— (*Benjaminus*), Miles & Baronettus. T. VIII. P. I. 186. Commiſſio ei directa. *ibid.*
—— (*Walterus*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
—— (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 16.
Titchmerſh, (Rectoria de), in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. III. 223.
Titionis (*Johannes Bartholinus*), Comes Decianæ. T. VI. P. I. 120, 121.
Titneleye (*Thomas de*). T. I. P. IV. 148.
Tituli defectivi. Proclamatio inde. T. VII. P. III. 93. Commiſſio inde. 247. P. IV. 77. Commiſſio ſpecialis directa Domino Cuſtodi Magni Sigilli Angliæ & aliis pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32. T. IX. P. I. 12.
Tiverton (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 116. T. IX. P. II. 89.
Toarcenſis Vicecomes (*Aymericus*). T. I. P. I. 37, 39, 41, 42, 45, 50, 51, 52, 64, 72.
—— (*Hugo*). T. I. P. I. 99, 100.
—— (*Henricus*). T. I. P. I. 121.
—— Comitiſſa (*Margareta*). T. I. P. II. 1.
—— Vicecomes. T. I. P. I. 99. Devenit Ligius Regi Angliæ. 37. De ſervitio dicti Vicecomitis. 39. Treuga. 42, 53. Comitiſſa. 197. P. II. 69.
Toars (Dominus *de*). T. II. P. III. 172.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 10.
Tobacco. De abuſu inde. T. VII. P. II. 124. Vide *Tabacum* & *Nicotiana*.
Tobbemor (*Willielmus* & *Simon de*). T. I. P. III. 104.
Tobias, Archiepiſcopus Eborum, & Metropolitanus Angliæ, &c. T. VIII. P. I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Toch (*G. de*). T. I. P. I. 45.
Tochet (*Robertus* & *Thomas*). T. I. P. IV. 177.
Tocotes (*Rogerus*). T. V. P. III. 197.
Tod (*Thomas*). T. I. P. III. 103.
—— (*Clemens*). T. II. P. III. 6.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. III. 166.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. II. 109.
—— (*Thomas*). T. V. P. IV. 29.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 93.
—— (*Willielmus*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chalton, ſive Chawton, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Willielmus*). Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Lanteglоſs & Adren, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 116.
Toddington (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
Todenham (*Nicholaus de*). T. II. P. III. 166.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 11.
Toderly (*Willielmus de*). T. III. P. I. 154.
Todolini (*Dynus*). T. I. P. III. 55.
Todrigg (*Willielmus*). Summa ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
Toeles (*Hamo de*). T. I. P. III. 14.
Toen (*Rogerus de*). T. I. P. I. 38, 44.
Toffe (*Johannes*). T. III. P. III. 172.
Toftam (*Dioniſius*). T. IV. P. IV. 19.
Togode, aliàs *Baroun*, aliàs *Scryvener* (*Johannes*). T. IV. P. II. 76.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Portionem de Tidcombe, in Eccleſiâ de Tiverton, Comitatûs Devoniæ & Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. II. 89.
Toill (*Guillielmus de*). T. III. P. IV. 174.
Toillano (*Reymundus de*). T. I. P. II. 207, 208.
Toiſel (*Theobaldus*). T. V. P. IV. 96.
Tok (*Robertus*). T. II. P. II. 51.
Tokken (*Johannes de*). T. II. P. I. 180.
Toletanenſis Electus. T. I. P. II. 1, 3, 13.
—— Archiepiſcopus (*Johannes*). T. II. P. II. 95.
—— Decanus (*Skergonius*). T. II. P. III. 161, 201.
—— Archiepiſcopus (*Egidius*). T. III. P. I. 26.
—— Archiepiſcopus (*Petrus de Mendoza*). T. V. P. III. 136.
—— Cardinalis. T. VII. P. IV. 127.
Toleto Dominus (*Anthonius* à). T. VI. P. IV. 29.
Tolland. Rectoria. T. VI. P. IV. 133.
Tollere (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 170, 188.
Tollerton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 53.
Tolleshunt Militis. Rectoria. T. VI. P. IV. 44, 103.
Tollington. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.

Tolly (Johannes), Clericus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Tatingſton, ſive Tadeſton, in Comitatu Suffolciæ & Provinciâ Cantuarienſi. T. IX. P. III. 90.
Tolſon (Robertus). T. VII. P. III. 134.
Tolſon Knights. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Toltham (Thomas de). T. II. P. III. 115.
Toman Broune (Johannes). T. IV. P. I. 114.
Tomaſe (Guido de. T. III. P. I. 191.
Tombes (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Leominſter, Diœceſis Herefordienſis. T. VIII. P. III. 167.
Tomgo (Oto de). T. I. P. II. 210.
Tomkins (Jacobus), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— *(Benjaminus)*, Clericus. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Harpoole Diœceſis Petriburgenſis, cum vacaverit per mortem vel reſignationem Thomæ Tomkins Patris ſui. T. VIII. P. II. 253.
—— *(Nathaniel)*, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de donatione Canonicatûs in Eccleſiâ Cathedrali Wigornienſi. T. VIII. P. III. 84.
—— *(Jacob)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kilton. T. VIII. P. III. 226.
Tomlinſon (Colonellus). T. IX. P. III. 195, 201.
Tomlyns (Radulphus). T. VI. P. IV. 162.
Tomlynſon (Helena). T. VII. P. III. 160.
Tomon Comites (*Maurus* & *Conatius Obreen*). T. VI. P. III. 98.
Tomoſon (Johannes). T. IV. P. I. 100.
—— *(Johanna)*. T. VI. P. III. 45.
Tompkins (Nathaniel). Commiſſio ei directâ. T. VIII. P. II. 233.
—— *(Nathaniel)*, Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 256.
—— *(Johannes)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Salewarpe, Diœceſis Wigornienſis. T. IX. P. II. 209.
Tompſon (Marmaducus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wimple, Diœceſis Elienſis. T. VIII. P. II. 29.
Toms (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Michaelis in Villa Southampton, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. III. 30.
Tomundiæ Rex (*Duvenaldus*). T. I. P. I. 86, 87.
Tonay (Dominus *de*). T. II. P. I. 2.
Tonder (Petrus le). T. V. P. IV. 100.
Tondray (Thomas). T. II. P. II. 108.
Tone (Berengarius de la). T. II. P. III. 100.
Toneher (Matthæus. T. IV. P. III. 22.
Tonether (Odo de). T. I. P. IV. 15.
Toneux Dominus (*Johannes Feriol de*). T. IV. P. III. 198.
Toney (Robertus de). T. I. P. IV. 108, 121, 144.
—— *(Robertus)*. T. III. P. IV. 4.
—— *(Robertus)*. T. VI. P. I. 63.
Tong (Robertus de). T. II. P. II. 140. P. III, 76, 141, 142, 151.
—— *(Semannus)*. T. III. P. IV. 133. T. VI. P. III. 170.
Tonge (Georgius), Miles. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Georgius)*, Miles. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 35.
Tonk (Walterus). T. I. P. III. 159.
Tonks (Johannes de). T. II. P. I. 51.
Tonnekyns (Johannes de). T. I. P. IV. 23.
Tonnergayth (Johannes de). T. III. P. II. 109, 124.
Tonnok (Willielmus). T. II. P. III. 136.
Tonolier (Nicholaus). T. IV. P. III. 85.
Tonors (de). T. III. P. I. 12.
Tonſet (Rogerus). T. IV. P. III. 14.
Tonſor (Henricus). T. I. P. III. 103.
Tonſtall (Johannes), Miles. T. VIII. P. II. 16.
Tonſun (Obertus). T. IV. P. II. 88.
Tonton (Waleranus). T. I. P. I. 114.
Tood (Richardus). T. V. P. III. 61.
Tooke (Jacobus), Generoſus, & Eſcaetor Comitatûs Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Tooke (Jacobus), Armiger. Conceſſio ei facta Officii unius Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. T. VIII. P. IV. 114.
—— *(Johannes)*. Officium ei conceſſum unius Auditorum Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 138.
Toomes (Willielmus). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 206.
Toony (Rogerus de). T. I. P. I. 30.
Topcliff (Richardus de). T. II. P. II. 29.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 37, 84, 168.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 122.
—— *(Johannes)*. T. V. P. III. 62.
—— *(Richardus)*. T. VII P. I. 117.
Topeleyne (Johannes de). T. II. P. I. 52.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. III. 18.
Topham (Henricus). T. VII. P. I. 225.
—— *(Anthonius)*, Theologiæ Profeſſor, Decanus Lincolnienſis. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kettlethorpe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 85. Alteræ Litteræ eidem directæ. 165, 166.
Toppan (Johannes de). T. I. P. IV. 65.
Toque (Guillielmus). T. IV. P. II. 89.
Torbet (Alanus). T. V. P. IV. 95.
Torbok (Richardus de). T. III. P. III. 190.
Torcas (Geraldus de). T. III. P. II. 120.
Torcones (Roeſius Petri de). T. II. P. III. 32.
Torcy (Dominus *de*). T. III. P. IV. 41.
Tore (Adam de). T. III. P. I. 135. P. II. 107.
Torel (Amaurus). T. I. P. I. 21.
Torington (Robertus). T. VI. P. II. 207.
Torington Parva (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 38.
Torino (Auguſtinus de). T. III. P. IV. 120.
Torkeſay (Johannes de). T. III. P. I. 56.
Tormarton (Eccleſia de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. III. 84.
Tormoham (Rectoria de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Tornacenſis Epiſcopus. T. I. P. III. 123.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 48. T. V. P. I. 93.
—— *(Willielmus)*. T. V. P. II. 171.
—— *(Carolus* & *Ludovicus)*. T. VI. P. I. 131.
Tornacum obſeſſum. T. VI. P. I. 52. Super ſolutionibus Tornacenſium. 50. Pro Domino de Mountjoy Locumtenente. 54, 87. Pro Civitate de Pardonatione pro ſecretis attentationibus. 105. De tractando ſuper Cuſtodiâ Civitatis. 106. Pro ſtabilimento Legis ibidem. 106. De Procuratore conſtituto. 130. De adminiſtratione Epiſcopatûs. 132. De formâ Proceſſuum in Appellationibus. 135. Super deliberatione. 144. De Terris in Tournaceſio conceſſis Willielmo Sympſon. 146. Tractatus pro deliberatione. 154. Commiſſio Regis Franciæ ad recipiendum. 174. De redditione. 175. De Monetâ recipiendâ pro Civitate. 176.
Tornay (Conradus de). T. I. P. II. 216.
—— *(Jaquelinus)*. T. III. P. I. 191, 193.
Torneamenta inhibenda à Papa. T. I. P. I. 83, 103, 197. P. II. 94. 139. P. IV. 44, 46. Prohibita. 90, 111, 112, 117, 129, 130, 135, 139, 142, 143, 164, 166, 182, 187, 190, 200. T. II. P. I. 15, 16, 17, 18, 25, 26, 32, 45, 47, 48, 49, 60, 63, 110, 136, 143, 148, 169, 182, 189, 193, 198. P. II. 58. Proclamata. P. IV. 90. Inhibita. T. II. P. III. 25.
Tornebon (Stephanus). T. IV. P. II. 146.
Tornebull (Thomas). T. III. P. IV. 150.
—— *(Johannes Outwythswerd)*. T. III. P. IV. 191.
Torneham (Robertus de). T. I. P. I. 31.
Torneham Magna. Rectoria Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 210.
Torneio (Rogerus de). T. IV. P. IV. 73.
Tornemyne (Egidius de). T. V. P. II. 142.
Torenghen (Willielmus de). T. I. P. III. 108.
Tornhill (Stephanus de). T. I. P. I. 43.
Tornon Dominus (*Willielmus de*). T. I. P. II. 132.
Tornun (Amadeus de). T. I. P. I. 11.
Tornuz (Abbas *de*). T. III. P. I. 195.
Torpenhoe (Rectoria de), in Comitatu Cumbriæ. T. VIII. P. II. 55.
Torpred (Stephanus). T. V. P. IV. 97.
Torquapell (Richardus). T. IV. P. III. 14.
Torre (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
—— *(Alvarus de la)*. T. VI. P. III. 202.
Torrela (Ar. te). T. I. P. I. 14.
Torrengo (Otto de). T. I. P. I. 138.
Torrenne (Vicecomes *de*). T. III. P. I. 135.
Torrentius (Laurentius). T. VI. P. III. 199.
Torres (T. de). T. VI. P. II. 176.
—— *(L.)*. T. VI. P. II. 176.
Torrington. De Exoneratione à Parliamento, T. III. P. II. 146.
Tort (Hugo). T. IV. P. I. 78.
—— *(Matthæus)*. T. VI. P. III. 49.
Torthorald (Jacobus de). T. II. P. I. 51.
Torthorand (David de). T. I. P. III. 104.
Torunton. Protectio Papæ. T. I. P. I. 124.
Tory (Gouſſant de). T. III. P. II. 24.
Toryne (Thomas). T. IV. P. IV. 113.
Toryton Parva. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Toſquerii (Petrus). T. II. P. IV. 146.
Toſtanan (Johannes). T. II. P. III. 174.
Toteſham (Richardus de). T. II. P. III. 189.
—— *(Richardus)*. T. II. P. IV. 21. T. III. P. I. 50.
—— *(Richardus)*. T. III. P. I. 154, 155, 156, 162. P. II. 49, 70, 73.
Tothill (Willielmus), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 5.
Totnam (Willielmus). T. VI. P. III. 83.
Totnes (Georgius Comes de), Dominus Carew, Baro de Clopton. T. VIII. P. I 197. P. II. 167, 281. Vide *Carewe (Georgius)*.
Totnes (Vicaria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. I. 80.
Totnes Magna. Vicaria. T. VI. P. IV. 8, 114, 162.
Toto (Anthonius). T. VI. P. III. 16.
Totryke (Archibaldus de). T. V. P. III. 125.
Tottebury (Richardus de). T. II. P. III. 166.
Toty (Johannes), T. IV. P. II. 110.
Touars (*Benal* Dominus *de*). T. III. P. I. 135.
Touborough (Robertus de). T. II. P. III. 177.
Touchet (Willielmus). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 48.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. I. 106.
Touey (Humphridus), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Banham, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 29.
Touk (Robertus). T. II. P. II. 115.
Touky (Willielmus). T. IV. P. IV. 130.
Touloun. T. V. P. III. 41, 42.
Toulounenſis Epiſcopus. T. V. P. II. 80.
Touneſday (Thomas). T. VI. P. IV. 9.
Touney (Robertus). T. I. P. III. 203. P. IV. 5, 48.
—— *(Galfridus)*. T. II. P. I. 52.
Tour (*Petrus* Dominus *de la*). T. III. P. I. 135. P. II. 24.
—— *(Eymart de la)*. T. III. P. I. 200, 208.
—— *(Euſtachius de la)*. T. III. P. II. 153.
—— (Dominus *de la*). T. VII. P. I. 18.
Touraigne (Dux *de*). T. III. P. II. 6, 19, 22.
Tourneben (Richardus & *Robertus)*. T. IV. P. II. 95, 96.
Tournebull (Stephanus). T. VI. P. II. 205.
Tourner (Johannes). T. IV. P. III. 82.
—— *(Jacobus)*. T. V. P. IV. 134.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. IV. 16.
Tourneur (Timotheus), Armiger, obtinet Officium Gubernatoris & Conductoris omnium Tenentium & Servientium infra Foreſtam de Macclesfield in Comitatu Palatino Ceſtriæ. T. IX. P. II. 87. Aliud Officium ei conceſſum. 138.
Tourney (Johannes), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sanctæ Trinitatis in Villâ Cantabrigiæ. T. IX. P. I. 81.
Tours (Johannes). T. II. P. I. 51.
—— *(Johannes)*. T. III. P. I. 144, 159, 186. P. II. 140, 161.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 144, 159, 192.
—— *(Johannes)*. T. III. P. III. 123.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 179, 180.
—— *(Robertus)*. T. VI. P. IV. 178.
—— (Archiepiſcopus *de*). T. V. P. I. 72. P. II. 154.
Touſe (Guillielmus le). T. IV. P. III. 100.
Touteville (Dominus *de*). T. IV. P. II. 152.
Toutquedec Dominus. T. V. P. IV. 30.
Towekar (Johannes). T. V. P. II. 64.
Towell (Petrus). T. V. P. IV. 95.
Towen. Rectoria. T. VI. P. III. 193.
Towen (Vicaria Eccleſiæ Parochialis de), Diœceſis Bangorienſis. T. VIII. P. II. 169.
Towers (Johannes), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 165.
—— *(Johannes)*, Theologiæ Profeſſor, Decanus Eccleſiæ Cathedralis Petriburgenſis &

& unus Capellanorum Regis Ordinariorum. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri in Weſtmonaſterio. T. VIII. P. IV. 115.
Towerſon (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 153.
Town (*Willielmus*). T. V. P. II. 179.
Towneley (*Franciſcus*). T. VIII. P. II. 11.
Towneshend (*Rogerus*). T. V. P. III. 131.
——— (*Stephanus*). T. VI. P. IV. 171.
——— (*Henricus*). T. VII. P. I. 117.
——— (*Johannes* & *Henricus*). T. VII. P. III. 20.
——— (*Georgius*). T. VIII. P. II. 14.
——— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
——— (*Johannes*), Miles. Conceſſio Regalis Protectionis ei facta. T. VIII. P. II. 127.
Towres (*Johannes*). Theologiæ Profeſſor, Præbendarius Eccleſiæ Collegiatæ Sancti Petri Weſtmonaſterii, promovetur ad Epiſcopatum Petriburgenſem. T. IX. P. II. 215.
Tows (*Gauceranuus de*). T. I. P. III. 42, 53.
Towſe (*Willielmus*), Serviens ad Legem, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Towthby (*Richardus*). Commiſſio ei directa T. VIII. P. II. 184.
Touxceſtre (*Johannes le*). T. V. P. I. 128.
Tovy (*Rogerus*). T. I. P. II. 14.
Toyceter (*Berengarius*). T. I. P. III. 41.
Toye (*Griffinus*). T. VI. P. IV. 168.
Toylano (*Raymundus de*). T. I. P. III. 43, 64.
Toyſoth (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
Tractatus inter Ludovicum XIII, Franciæ Regem, & Carolum I, pro reſtitutione Novæ Franciæ, &c. T. VIII. P. III. 228. Inter eoſdem Reges alter Tractatus concernens Commercium. 229. Horum Tractatuum confirmatio. 231. Confirmatio Ratificationis Tractatûs Pacis & Amicitiæ inter Regem Angliæ & Regem Portugalliæ. T. IX. P. III. 90.
Tracy (*Willielmus de*). T. I. P. I. 9. P. II. 69.
— (*Rogerus*). T. I. P. I. 82.
— (*Henricus*). T. I P. II. 30, 56.
— (*Henricus*). T. I. P. II. 212.
— (*Willielmus*). T. II. P. II. 120. P. III. 187.
— (*Johannes*). T. II. P. III. 26.
— (*Johannes*). T. V. P. III. 58.
— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 11.
— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
— (*Johannes*) Commiſſio ei directa in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 145.
— (*Alexander*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 224.
— (*Edmundus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Venney Sutton, in Comitatu Wilts & Provintiâ Cantuarienſi. T. IX. P. III. 90.
Trafford (*Edmundus*). T. V. P. I. 159.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 14, 15.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 76.
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Conſtabularii Caſtri de Harleigh & aliorum in Comitatu Merioneth. T. VIII. P. III. 83.
—— (*Thomas*), Junior. Conceſſio ei facta Officii unius Receptorum Curiæ Scaccarii, & omnium Redituum & Exituum Honorum, Caſtrorum & Maneriorum infra Comitatus Angleſey, Carnarvon, Merioneth, Denbigh, Flint & Mountgomery in Northwalliâ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
Tragnel Dominus (*Johannes de*). T. III. P. II. 39.
Tragœdia. Vide *Comœdia*.
Traharn (*Willielmus*). T. I. P. IV. 14.
Trahern (*Griffinus Loye Ap*). T. II. P. I. 103.
Traheron (*Bartholomæus*). T. VI. P. IV. 10.
Trajectenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 46, 49.
——— Decanus (*Stephanus*). T. I. P. II. 238.
——— Canonicus (*Laurentius*). T. I. P. III. 137.
——— Epiſcopus. T. I. P. III. 174.
——— Præpoſitus (*Raycoldus*). T. II. P. III. 70, 73, 75, 76.
——— Epiſcopus. T. II. P. IV. 199.
——— Epiſcopus. T. V. P. II. 22.
——— Epiſcopus. T. VI. P. I. 42.
Trajectum. Ad Epiſcopum Literæ Regis Angliæ. T. V. P. II. 12.
Trailbaſton. T. I. P. IV. 38.
Trambley Vicecomes (*Johannes de*). T. I. P. II. 213, 214. 216.
Tramevel (*Johannes de*). T. II. P. I. 37.
Trancalion (*Bernardus de*). T. II. P. II. 112, 122.
——— (*Willielmus*). T. II. P. II. 112.
——— (*Girandus*). T. II. P. II. 122.
Tranchemontaigne (*Johannes de*). T. II. P. IV 13.
Tranſlatio Archiepiſcopi Cantuarienſis in Eccleſiam Sancti Andreæ. T. III. P. IV. 141.
Tranſſubſtantiatio. Vide *Metallum*.
Tranſumptum. De tranſumptis factum. T. II. P. III. 153.
Tranter (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Biſhopp-Wilton, in Diœceſi Eboracenſi. T. VIII. P. II. 250.
Trapezundarum Imperator. T. I. P. III. 44.
Trappa (Abbas *Johannes de*). T. IV. P. III. 22.
Trappe (*Johannes*). T. VI. P. III. 49.
Traquair (*Johannes* Comes *de*). Commiſſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Traquaite Dominus. T. VII. P. I. 157.
Traſtamara Comes (*Henricus de*). T. III. P. II. 115, 131, 132, 157.
——— (*Petrus*). T. III. P. IV. 68.
——— (*Fredericus*). T. IV. P. I. 146.
Trau (*Soldanus de la*). T. III. P. I. 134. P. II. 153, 180. P. III. 78, 127, 169, 178. P. IV. 29, 46, 52, 75, 78, 97, 100.
——— (*Fauquetus*). T. IV. P. II. 126.
Travail (*Jakke*). T. IV. P. IV. 132.
Travers (*Johannes*). T. II. P. II. 42, 51.
—— (*Johannes*). T. II. P. III. 18, 73, 108, 109, 114, 118, 127.
—— (*Petrus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Halſall, in Comitatu Lancaſtriæ & Diœceſi Ceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 67.
—— (*Walterus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Steple Aſhton, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. IV. 120.
Traverſonus (*Paulus*). T. I. P. I. 134.
Traves (*Adam*). T. VI. P. II. 169.
Trangſam Dominus. T. VII. P. I. 149.
Traiby (*Willielmus*). T. II. P. II. 140.
Traylay (*Johannes*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 144.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 194. P. IV. 24, 52, 61, 97.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 146, 183, 184. T. IV. P. I. 161.
Treaſure Trove. De licentiâ inquirendi infra Monaſteria. T. VII. P. III. 9, 70.
Trecenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 17.
—— Cantor (*H.*). T. I. P. I. 102.
—— Epiſcopus. T. V. P. IV. 126.
Tredington (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. III. 84.
Trefdraith (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bangorenſis. T. VIII. P. II. 167.
Treffeigloyſe. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Trefnant (*Johannes*). T. III. P. IV. 48.
Trefry (*Willielmus*). T. V. P. IV. 32.
Trefuſis (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5, 33.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Tregayr. T. VI. P. III. 210. Burwayr. *ibid.* Cuttombeke. *ibid.* Garmyn. *ibid.* Lawytton. *ibid.* Cargoll. *ibid.*
Tregony (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Tregorze (*Michael*). T. V. P. II. 21.
Tregoys (*Petrus*). T. V. P. IV. 3.
Tregoz (*Abdenel de*). T. I. P. I. 5.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 29, 30, 37, 43, 50, 51, 142. P. II. 56.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 155, 203. P. III. 17, 18, 21, 130, 183, 185, 188.
—— (*Henricus*). T. I. P. III. 130, 188. P. IV. 5.
—— (*Henricus*). T. I. P. IV. 108, 111, 144. T. II. P. I. 59. P. II. 18, 47.
—— (*Thomas*). T. II. P. II. 130.
Tregunan (*Hugo*). T. II. P. IV. 21.
Tregunwell (*Johannes*). T. VI. P. II. 179, 210, 215. P. III. 16, 30.
Treguwell (*Johannes*). T. VI. P. III. 121, 195.
Tregyn (*Thomas*). T. V. P. II. 66.
Trehampton (*Petrus de*). T. I. P. II. 89.
Trehanocke, ſive *Trehaverocke* (Rectoria de), in Diœceſi Exoniæ. T. VIII. P. III. 29.
Trehaverocke. Vide *Trehanocke*.
Treignac (*Jacobus de*). T. V. P. IV. 102.
Treiſdeners (*Michael*). T. V. P. II. 141.
Trelawne (*Johannes*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Trelawney (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
——— *de Bate* (*Edwardus*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Treleg. Vicaria. T. VII. P. IV. 135.
Trelly (*Nicholaus de*). T. I. P. I. 114.
Treloboys (*Radulphus*). T. VI. P. II. 207.
Tremayne (*Johannes*). T. III. P. IV. 146, 183, 184. T. VI. P. I. 161.
——— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 177.
——— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 85.
Trembort (*Robertus*). T. I. P. III. 101.
Tremerrent (*Alanus de*). T. III. P. I. 141.
Tremoille (*Guido de la*). T. III. P. III. 168. P. IV. 87.
——— (*Guillielmus*). T. III. P. IV. 84.
——— (*Johannes*). T. IV. P. II. 171.
——— (*Georgius*). T. IV. P. IV. 49.
——— (*Johannes*). T. V. P. IV. 94.
——— (*Ludovicus*). T. V. P. IV. 95, 134.
——— Dominus. T. VI. P. I. 9, 16, 67, 92.
——— (*Johannes*). T. VI. P. I. 163, 166.
——— (*Charlotte* Duciſſa de). Conceſſio Indigenationis ei facta. T. VIII. P. II. 88. Vide *Trimoille*.
Tremrille (*Amie de la*). T. V. P. IV. 93.
Trena (*Capitaneus de la*). T. II. P. III. 172.
Trenchard (*Henricus*). T. I. P. II. 137.
——— (*Michael*). T. I. P. II. 212.
——— (*Thomas*). T. VI. P. I. 182.
——— (*Georgius*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
——— (*Thomas*), Miles, Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſatiæ. T. VIII. P. II. 6.
Trenchefoill (*Willielmus*). T. I. P. IV. 200.
Trenchelyoun (*Bernardus* & *Gerardus*). T. II. P. I. 2.
——— (*Andreas*). T. V. P. I. 128.
Trenchem (*Johannes de*). T. II. P. II. 6.
Trenches (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 85.
Trenchiator. Pro Roberto Dudley Milite Officium. T. VI. P. III. 228.
Trenegles (Vicaria de), in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. I. 80.
Treneth (*Jacobus*). T. VI. P. II. 207.
Trenewghe. Locus ſic dictus, in Comitatu Cornubiæ ſitus. T. VIII. P. II. 57.
Trentham (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 46.
——— (Manerium de), in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 55.
Trenthemer (*Johannes*). T. I. P. IV. 164.
Trenthweth (*Radulphus*). T. IV. P. II. 22.
Trenville (*Henricus de*). T. III. P. I. 135.
Treredonock. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Treredroyer. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Treſale (*Johannes*). T. V. P. IV. 65.
Treſcott (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Inwardley, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 212.
Treſham (*Ludovicus*), Miles. Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 27.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
Treſhame ((*Willielmus*). T. IV. P. IV. 176, 195. T. V. P. I. 91.
——— (*Thomas*). T. V. P. III. 3.
——— (*Thomas*). T. VI. P. II. 159.
Treſilian (*Robertus*). T. III. P. III. 185.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 156.
Treſnaunt (*Johannes*). T. III. P. III. 155.
Treſwell (*Robertus*). T. VII. P. III. 6.
Tretes (*Pontius de*). T. III. P. I. 141.
Treton (*Richardus de*). T. III. P. II. 201.
Trevaignon (*Johannes* & *Robertus*). T. III. P. I. 119.
——— (*Robertus*) T. III. P. III. 194.
Trevanaunt (*Johannes*). T. IV. P. I. 71.
Trevanion (*Carolus*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
——— (*Richardus*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cor-

Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
Trevarthyn (*Willielmus Griffith de*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Angleſiæ. T. VIII. P. II. 32.
Trevaur (*Mattheus de*). T. II. P. IV. 154.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 154, 158.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 106.
Treucorum Epiſcopus (*Chriſtoferus*). T. V. P. II. 142.
Trevegloys (Eccleſia Parochialis de), in Diœceſi Bangorenſi. T. IX. P. II. 250, 251.
Trevena (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Trevenour (*Johannes*). T. III. P. IV. 10.
Treverenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 16.
———— Archiepiſcopus. T. I. P. IV. 25, 26, 78, 79.
———— Archiepiſcopus (*Baldwinus*). T. II. P. IV. 42, 44, 74.
———— (*Bemundus*). T. IV. P. II. 93.
———— (*Wernherus*). T. IV. P. II. 93. P. III. 59, 101. P. IV. 45, 48.
Treverenſis Archiepiſcopatus, *&c.* De Conventione. T. II. P. IV. 42. Confirmatio. 45. De tractando cum Archiepiſcopo. T. IV. P. IV. 48.
Treves (Elector *de*). T. VII. P. I. 34.
Trevet (*Willielmus*). T. I. P. II. 212.
Treuffronean. T. V. P. IV. 94.
Treviano (*A.*). T. V. P. III. 184.
Trevillian (*Edmundus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Hommingsby, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 255.
Trevinian (*Carolus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Treulore (*Johannes Guillielmus* & *Petrus*). T. III. P. IV. 109.
Treuman (*Rogerus*). T. V. P. III. 58.
Trevode (*Richardus*). T. V. P. I. 7.
Trevor (*Richardus*). T. VII. P. III. 20.
—— (*Thomas*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
—— (*Sackvillus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Thomas*), Miles. Officium ei conceſſum unius Baronum de Scaccario. T. VIII. P. II. 27.
—— (*Carolus*). Conceſſio ei facta Officii Cuſtodis Capitalis Meſuagii de Oatlands & aliorum, in Comitatu Surriæ, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
—— (*Thomas*), Eques, unus Baronum Scaccarii. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. T. VIII. P. III. 114.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 27.
Trew (*Andreas*). T. I. P. IV. 98.
— (*Andreas*). T. VII. P. I. 225.
Trewedoſa (*Simon de*). T. II. P. III. 187.
Treuville (*Durandus le*). T. IV. P. III. 95.
Trewman (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter, obtinet Eccleſiam Parochialem de Newarke ſuper Trente, in Comitatu Nottinghamiæ & Diœceſi Eboracenſi. T. IX. P. III. 104.
Trewyn (*Johannes*). T. V. P. I. 128.
Trewythenek (*Rogerus*). T. IV. P. I. 27.
Trewythiſa (*Philippus de*). T. III. P. III. 194.
Trevys (*Richardus*). T. V. P. II. 100.
Treynenoun (*Johannes*). T. III. P. I. 25.
Trezagn (*Johannes*). T. II. P. II. 51.
Trezyguidy (*Ivo de*). T. II. P. IV. 157.
Tribulagium. Conſuetudo vocata *Tribulage.* T. VI. P. III. 11.
Tribus Aquis (*Bertrandus de*). T. I. P. III. 38.
Tribus Montibus (*Guilliermus de*). T. II. P. II. 176.
———— (*Radulphus de*). T. IV. P. III. 100.
Tricarienſis Epiſcopus (*Robertus*). T. I. P. I. 144.
Tricarius (*Willielmus de Berwick*). T. I. P. III. 163.
—— *de Aberden* Miniſter (*Hugo*). T. I. P. III. 163.
—— *de Soltre* Domûs Magiſter (*Thomas*). T. I. P. III. 163.
Tricaſtrenſis Epiſcopus (*Hugo*). T. II. P. III. 136.
Tricopolerius (*Richardus*). T. III. P. III. 40.
Tricquot (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 99, 100.
Tridentinus (*Jacobus Antony*). T. VI. P. IV. 94.
Trie (*Mattheus de*). T. I. P. IV. 106. T. II. P. II. 77.
Trieman (*Johannes*). T. IV. P. I. 45.
Tries (*Petrus de*). T. I. P. III. 40.
Triew (*Almaricus de*). T. II. P. I. 172. P. II. 16.
Triſſiaco (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 182.
Triſtrem (*Henricus*). T. II. P. III. 99.
Trigall (*Sampſon*). T. III. P. IV. 168.
Trigelius (*Johannes Juſtus*). T. VII. P. II. 201.
Triggs (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. III. 83.
Trillia (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 42.
Trillowe (*Johannes de*). T. III. P. II. 144.
Trimenell (*Nicholaus de*). T. II. P. II. 129.
Trimoille (Dominus *de la*). T. V. P. IV. 51. Vide *Tremoille.*
Trimper (*Panal*). T. IV. P. II. 124.
Trimuc (Dominus *de*). T. I. P. I. 144.
Tringe (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 60.
Triniſano (*Geminianus de*), & *Andreas* Filius. T. V. P. II. 85.
Trinitatis Sanctæ Dublinenſis Prior. T. I. P. I. 141. P. II. 92.
———— Eborum Prior. T. I. P. II. 92.
———— London Prior. T. I. P. I. 161, 163. P. II. 31, 32, 34, 87.
———— de Monte Rothomagi Abbas. T. I P. I. 31.
———— London Prior. T. I. P. II. 137, 201, 204.
———— de Hongeſton Hoſpitalis Magiſter. T. I. P. III. 163.
———— Priores. T. III. P. III. 70. IV. 42.
———— (Eccleſia Parochialis), infra Villam de Wareham Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 39.
Trinities. Prioratus ſic vocatus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Trinley. Vide *Tirley.*
Trinopolitanus Epiſcopus (*Bernardus de Meſa*). T. VI. P. I. 96, 106, 109.
Trip (*Nicholaus*). T. II. P. IV. 21.
Tripcots. Manerium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Trippelaw (*Henricus de*). T. II. P. II. 88.
———— (*Robertus*). T. IV. P. I. 78.
Tripplet (*Thomas*), Clericus, obtinet Canonicatum de Fenton, in Eccleſiâ Cathedrali Eboracenſi. T. IX. P. III. 90.
Tris (*Remerus de*). T. I. P. I. 30.
Trivers (*Galfridus*). T. II. P. III. 125.
Trivet (*Thomas*). T. III. P. III. 128, 153, 164. P. IV. 17.
Trivicinus (*Paulus*). T. VI. P. II. 157.
Triviſias (*P.*). T. VI. P. I. 4.
Trivultius (*Johannes Anthonius*). T. VI. P. I. 127.
———— *Scarramuccia*, Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Troactis Abbas. T. I. P. I. 9.
Trockmorton (*Nicolaus*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum. T. VIII. P. I. 33.
———— (*Raphael*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de South Ormesby cum Kettesby annexâ, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 213.
Trohaites (*Richardus*). T. IV. P. III. 137.
Trojanus Epiſcopus (*Elias*). T. I. P. I. 11.
Troies (*Theobaldus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Bernardus*). T. III. P. I. 192. P. II. 113, 114.
—— (*Petrus*). T. III. P. II. 113, 114.
Troiſſu (*Johannes*). T. V. P. IV. 92.
Trommuel (*Ivo*). T. III. P. I. 112.
Trompe (*Martinus*), Admirallus Unitarum Provintiarum, creatur à Rege Angliæ Eques Auratus. T. IX. P. III. 90. Additamentum ejus Armorum. *Ibid.* Ejus Epiſtola ad Status Generales. 175.
Tromper (*Pent*). T. IV. P. II. 124.
Trompeton (*Egidius de*). T. I. P. III. 129.
———— (*Rogerus*). T. IV. P. I. 22.
———— (*Thomas*). T. IV. P. I. 200. P. II. 18.
Trompour (*Adam*). T. I. P. III. 104.
———— (*Adam* & *Willielmus*). T. II. P. I. 161.
Tromyn (*Adam*). T. III. P. I. 176.
Troncaleone (*Bernardus*). T. II. P. I. 84. P. II. 47, 66.
———— (*Geraldus*). T. II. P. I. 84.
Tropynel Johannes). T. IV. P. I. 182.
Troſelyn (*Walterus*). T. III. P. II. 194.
Troshes (*Willielmus*). T. VI. P. III. 61.
Trot (*Richardus*). T. II. P. I. 196.
Trot (*Walterus*). T. VI. P. III. 113.
Trotman (*Edwardus*), Senior, Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 131.
Trotmans in Stanwell. Tenementum ſic dictum, in Comitatu Midleſexiæ ſitum. T. VIII. P. II. 59.
Trott (*James*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Trotter (*Thomas*), Mercator Londinenſis. T. VIII. P. II. 114. Commiſſio ei directa ad tractandum cum Regibus, Principibus, Gubernatoribus, *&c.* in partibus Barbariæ. *ibid.*
Trou (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 113.
Troufelli (*Petrus*). T. IV. P. I. 146.
Troullier (*Philippus de la*). T. V. P. IV. 102.
Troup (*Ham. de*). T. I. P. IV. 59.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 16.
Trouppean (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 94.
Trouſſeboys (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
Trouſſier (*Johannes*). T. V. P. III. 176, 180.
Troutebek (*Johannes*). T. IV. P. IV. 61.
———— (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 70, 143.
———— (*Willielmus*). T. V. P. III. 131.
Trowbridge. Rectoria. T. VI. P. IV. 69.
Trowell. Medietas Rectoriæ. T. VI. P. IV. 8.
—— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 166.
Troyes (*Johannes* & *Henricus de*). T. IV. P. II. 47.
—— Epiſcopus (*Stephanus de*). T. IV. P. III. 174.
Trubevill (*Henricus de*). T. I. P. I. 12, 98, 103, 104, 105, 108, 114, 115, 116.
—— (*Robertus*). T. I. P. I. 81. P. II. 93.
—— (*Johannes* & *Hugo*). T. I. P. II. 93.
—— (*Radulphus*). T. I. P. I. 91, 107.
Trugard (*Jacobus*). T. VII. P. I. 32.
Trugſes (*Willielmus*). T. V. P. IV. 218, 219. T. VI. P. I. 20.
Trumball (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 278.
———— (*Willielmus*) obtinet Officium unius Clericorum Ordinariorum Signeti. T. IX. P. I. 77.
———— (*Guillielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa pro meliori regimine Cereviſiariorum. T. IX. P. II. 69.
Trumpington (*Rogerus*). T. IV. P. II. 122.
Trumwyne (*Rogerus*). T. I. P. II. 169, 173.
———— (*Willielmus*). T. I. P. III. 96.
Trunk (*R. de*). T. I. P. I. 41.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 164.
Truroe (*Ricardus Robarts* Baro *de*). T. VIII. P. II. 37.
—— (Burgus de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Burgi. T. IX. P. I. 2.
Truſardus, Camerarius Regis. T. I. P. I. 54.
Truſſeau (*Guillielmus*). T. III. P. II. 24, 26.
Trouſſebous (*Willielmus*). T. II. P. III. 189.
Truſſebut (*Hugo*). T. II. P. II. 130.
———— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 21.
Truſſell (*Willielmus*). T. I. P. III. 129.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Edmundus*), Filius Edmundi. T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 178, 181, 188. P. III. 45, 47, 48, 71, 77, 89, 108, 109, 111, 118, 120, 121, 123, 130, 131, 139, 141, 164, 165, 187.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 36, 52, 55, 87, 97, 135, 138, 144, 147, 166, 167, 168, 170. 171, 180, 181, 184. T. III. P. I. 6, 10.
—— (*Theobaldus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 146.
—— (*Theobaldus*). T. III. P. II. 39.
—— (*Willielmus de*). T. III. P. III. 194.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 190.
—— (*Aluredus*). T. IV. P. I. 49.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 57.
—— (*Arnaldus*). T. V. P. III. 118.
Truwe (*Willielmus*). T. V. P. I. 2.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 200.
Truyt (*Nicholaus*). T. III. P. I. 25.
Trya (*Reginaldus de*). T. IV. P. I. 34, 44.
Tryal (*Bertrandus de*). T. IV. P. I. 182.
Tryan (*Arnaldus de*). T. II. P. I. 139, 155, 166, 197. P. II. 7, 12, 20, 24, 31, 54.
—— (*Arnaldus*). T. II. P. II. 82, 184. P. III. 22, 61, 62.
—— (*B.*) T. II. P. III. 89.
Trydelton (*Simon de*). T. I. P. III. 105.
Trye (*Jacobus de*). T. IV. P. II. 151.

Trykert (*Henricus*). T. VI. P. III. 195.
Tryme (Baro de). T. VIII. P. II. 242.
Trymley (Eccleſia Parochialis de). T. VIII. P. II. 37.
—— (Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 141.
Tryayers (*Gaifridus*). T. III. P. I. 4.
Tryſt (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 142.
Tuam (*Richardus Wenman de*), Vicecomes. T. VIII. P. III. 25.
Tuamenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 13. P. II. 35, 44.
—— (*W.*). T. I. P. IV. 39.
—— (*W.*). T. II. P. I. 13.
—— (*Malachias*). T. II. P. II. 24.
—— (*Malachias*). T. II. P. III. 38. T. V. P. III. 187.
—— Archiepiſcopatus, *&c.* Pro Electo. T. II. P. I. 13. De Eccleſiâ Enachdunenſi. P. II. 15.
Tuarcy Vicecomes (*Guido de*). T. I. P. III. 36.
Tuartio (*Emericus de*). T. I. P. I. 107, 108.
Tuba (*P.*). T. V. P. IV. 109, 120, 143, 147, 157, 164.
—— (*P.*). T. V. P. IV. 257.
Tubman, aliàs *Hampnes* (*Nicholaus*). T. VI. P. III. 177. P. IV. 11, 42.
Tubney (Rectoria de), in Diœceſi Sarum. T. IX. P. I. 78.
Tuchet (*Willielmus*). T. I. P. IV. 144, 193. T. II. P. I. 59, 161. P. II. 27, 41.
—— (*Thomas*), Filius Roberti. T. III. P. I. 119.
Tucker (*Johannes*). Conceſſio ei facta Officii unius Vi[illegible]torum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
—— (*Franciſcus*), Generoſus. Licentia ei conceſſa. T. VIII. P. III. 97.
—— (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 197.
—— (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochiali de Ludam, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 89.
Tuddenham. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 199. P. III. 17, 131.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 144.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 91.
Tudenſis Abbas (*Conradus*). T. I. P. I. 34.
Tuder, Filius Mener. T. I. P. I. 48,
—— (*Radulphus*). T. IV. P. I. 75.
—— (*Owenus*). T. V. P. I. 46, 55.
—— (*Edmundus* & *Jaſpir* Filii). T. V. P. I. 100.
—— (*Owenus*). T. V P. II. 91.
Tudero (*Lucas de*). T. I. P. III. 150.
Tuderti (*Johannes*). T. IV. P. III. 16, 18, 21, 15, 70, 81, 86, 91, 96.
Tudeur (*Rees* & *Willielmus ap*). T. III. P. IV. 198.
Tufton (*Nicholaus*). T. VII. P. IV. 170.
—— (*Nicholaus*), Baro. T. VIII. P. II. 10.
—— Nomen generoſæ Familiæ quæ ſine intermiſſione floruit in Comitatibus Kantiæ & Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 105.
—— (*Nicholaus*), Miles & Baronettus, creatur Baro de Tufton in Comitatu Suſſexiæ. T. VIII. P. II. 105. Commiſſio ei directa. 115.
Tughale (*Robertus*). T. II. P. III. 13. P. IV. 208. T. III. P. I 132.
Tuholf (*Robertus*). T. II. P. I. 179.
Tuilleries (*Robertus de*). T. IV. P. II. 176, 197, 200. P. III. 16, 18, 21, 22, 25, 33.
Tuke (*Brianus*). T. VI. P. II. 103, 161, 171.
—— (*Si.*). T. VII. P. I. 173.
—— (*Brianus*). T. VII. P. III. 202.
—— (*Georgius*). Privilegium ei conceſſum. T. IX. T. III. 23.
Tuker (*Johannes*). T. VI. P. III. 32.
—— (*Laurentius*). T. VI. P. IV. 9.
Tulia (*Geraldus de*). T. I. P. III. 42.
Tullenſis Electus (*Johannes*). T. V. P. IV. 108.
Tullio (*Theobaldus de*). T. II. P. I. 137.
Tulley (*Guillielmus de*). T. IV. P. II. 186.
Tullington. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Tullyo (*Willielmus*). T. V. P. II. 11.
Tumbabums (*Gambertus de*). T. II. P. II. 174.
Tumbeben (*Buſantius de*). T. II. P. III. 44.
Tune (*Oliverus de*). T. II. P. IV. 103.
Tunclore (*Thomas de*). T. II. P. I. 52.
Tungeland (Abbas *de*). T. I. P. III. 98.
Tunicella Frater (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 52, 53.
Tunis. Vide *Algeeres*.
Tunſtall (*Thomas*). T. IV. P. II. 115, 124.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 124.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 126.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 132, 149. P. III. 45, 56.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 65, 76, 78, 79, 80, 83, 94, 134, 189. P. IV. 38.
—— (*Arnaldus*). T. V. P. III. 117.
—— (*Cuthbertus*). T. VI. P. I. 97, 111, 114, 117, 126, 177, 183, 202, 205.
Tupholme (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Tupholme (Manerium de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Turania Vicecomes. T. I. P. I. 76.
Tur (*Guillielmus*). T. V. P. I. 73.
Turberville (*Johannes de*). T. I. P. II. 25.
—— (*Robertus*). T. III. P. II. 14.
—— (*Hugo*). T. I P. II. 123.
—— (*Hugo*). T. I. P. II. 199. P. III. 21.
—— (*Thomas*). T. I. P. III. 130.
—— (*Gilbertus*). T. III. P. I. 185.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 46.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 197. P. IV. 25, 62, 71, 111, 131, 134, 135, 136, 151, 158.
Turcarum Princeps (*Bayſetus*). T. III. P. IV. 195.
—— Rex. T. VI. P. I. 146, 170.
—— Imperator (*Sultan Achamat*). T. VI. P. I. 161.
Turcæ. De Novis. T. II. P. IV. 172. De ſubſidio contra. T. III. P. III. 38. De Bello contra. 40. De tractando in Curiâ Romanâ ſuper auxiliis contra. T. V. P. IV. 150. De expeditione contra. T. VI. P. I. 129, 139, 146, 212. Confœderatio contra. 147. De tractando inter Principes Chriſtianos ad reſiſtendum. P. II. 140. A Generali Litera ad Elizabetham Reginam. T. VII. P. I. 40. Super Imperatore. 147. De Amicitiâ confirmandâ cum Sultan Achmet & ſuper commercio cum Muſulmanicis. P. II. 155. De Amicitiâ cum Turcici Regni Dominatore. P. III. 118.
Turen (*Margareta de*). T. I. P. II. 84.
Turrenna Vicecomes. Conventio. T. I. P. II. 76, 84.
Turenne Vicecomes (*Henricus de*). T. VII. P. I. 18, 46, 48, 76, 103, 181.
Turingham (*Willielmus de*). T. III. P. I. 209.
Turgis (*Gerardus*). T. IV. P. IV. 59.
—— (*N.*). T. V. P. II. 6.
Turk (*Robertus*). T. I. P. IV. 200, 202. T. II. P. I. 37.
—— (*Willielmus*). T. III. P. I. 31.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 133.
Turkdeane Vicaria de), in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. I. 81.
Turland (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Maydwell Sancti Petri, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 29.
Turme (*Bernardus de Comyage* Vicecomes *de*). T. II. P. I. 2.
Turmeau (*Petrus*). T. V. P. IV. 93.
Turnacenſis Epiſcopus (*Andreas*). T. II. P. III. 121.
Turnay (*H. de*). T. II. P. I. 50.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 61.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 204.
Turnebole (*Johannes*). T. III. P. III. 107.
Turneboni (*Franciſcus*). T. IV. P. I. 66, 76.
Turnebull (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 194.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 22.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
Turnemine (*Johannes*). T. IV. P. III. 182, 184.
Turnenſe Monaſterium. T. I. P. II. 145.
Turner (*Gregorius*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Arthur*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Timotheus*) conſtituitur Sollicitator Regis in omnibus Cauſis coram Domino Præſidente in Conſilio Regis infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ. T. VIII. P. II. 246.
—— (*Iſaacus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Potten, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 87.
—— (*Iſaacus*), Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Henlowe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 87. Alteræ Litteræ eidem directæ ad Rectoriam de Ewhurſt, Diœceſis Wintonienſis. 168.
Turner (*Martinus*). Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris Magnæ & Parvæ Cuſtumæ in Villa de Kingſton ſuper Hull. T. VIII. P. III. 165.
—— (*Thomas*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Olavi infra Burgum de Southwarke, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Tilworth. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Thomas*), Theologiæ Doctor. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. T. VIII. P. IV. 36.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Eaton Haſtings, in Diœceſi Sarum. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Trenegles & Warbuſtowe, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. I. 80.
—— (*Arthurus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 17.
—— (*Georgius*). Conceſſio ei facta Officii unius Magiſtrorum Aſſaiarum Auri & Argenti Cunati & Bullionis Monetæ infra Turrim London. T. IX. P. II. 137.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Laurentii, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 212.
—— (*Johannes*), Clericus, obtinet Vicariam de Read, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 254.
—— (*Richardus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Marham Church, in Diœceſi Oxonienſi. T. IX. P. II. 254.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, & Capellanorum Regis Ordinariorum unus, promovetur ad Decanatum Eccleſiæ Cathedralis Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Roffenſis. T. IX. P. III. 89,
Turneur (*Timotheus*). Conceſſio ei facta Officii unius Juſtitiariorum Comitatuum Carnaervon, Merioneth, *&c.* infra Principalitatem Walliæ. T. VIII. P. IV. 114.
Turneworth (Vicaria de), in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 142.
Turnham (*Stephanus de*). T. I. P. I. 43.
Turno (*Johannes de*). T. I. P. II. 141.
Turnoais (*Petrus de*). T. I. P. III. 198.
Turnor (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
Turnour (*Willielmus*). T. III. P. III. 175.
—— (*Philippus*). T. IV. P. II. 76.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 194.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 198.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*Radulphus*). T. VI. P. IV. 162, 163.
—— (*Johannes*). T. VII. P. II. 140, 182.
—— (*Georgius*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. IV. 11.
Turonenſis Archidiaconus (*Galfridus*. T. I. P. I. 63.
—— Archiepiſcopus. T. I. P. I. 119.
—— Decanus (*G.*). T. I. P. II. 33.
—— Theſaurarius (*Berardus*). T. II. P. III. 45.
—— Decanus (*A.*). T. IV. P. IV. 76.
—— Archiepiſcopus (*Robertus*). T. V. P. IV. 55, 147.
Turquin (*Guillielmus*). T. III. P. II. 26.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 63.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 102.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 94, 126.
—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 140.
Turpin Windſor (*Ricardus*). T. VIII. P. I. 187.
Turpington (*Hugo de*). T. II. P. III. 26, 59, 72.
Turpinus (*Guido*). T. II. P. I. 151.
Turquie (*Anthonius*). T. V. P. IV. 102.
Turr (*Jacobus*), Yeoman. T. VIII. P. II. 34.
Turrant Keinſton (Rectoria de), in Diœceſi Briſtollienſi. T. IX. P. II. 90.
Turre (*Martinus de la*). T. V. P. IV. 102.
Turri (*Petrus de*). T. I. P. I. 147.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 7.
—— (*Giraldus*). T. II. P. III. 8.

Turri

Turri (Dominus *Perodus de*). T. II. P. IV. 15.
—— (*Franciſcus*). T. V. P. IV. 102.
Turribus (*Bertrandus de*). T. II. P. III. 172.
Turten (*Henricus*). T. VI. P. III. 227.
Turwart (*Henricus*). T. VI. P. IV. 161.
Turvey (Baro Mordant de). T. VIII. P. II. 243.
Turvill (*Nicholaus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 140.
—— (*Nicholaus*). T. II. P. II. 177.
—— (*Hugo*). T. II. P. III. 187.
—— (*Ezechiel*). Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
Tuſciaco (*Oto de*). T. I. P. III. 29, 30, 35, 36.
Tuſculanenſis Epiſcopus (*Ymarus*). T. I. P. I. 4.
—— (*Nicholaus*). T. I. P. I. 56, 59, 63, 105.
—— (*Odo*). T. I. P. II. 104.
—— Epiſcopus Cardinalis (*Cordeonius*). T. I. P. II. 183, 184.
—— (*F.*). T. I. P. II. 211.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 14, 47, 62, 195. P. IV. 22, 34, 36, 43.
—— (*Anibaldus*). T. I. P. IV. 48, 53.
—— (*Berengarius*). T. I. P. IV. 199, 200, 206, 208. T. II. P. I. 14, 26, 46, 65, 67, 86, 113, 139, 165, 168, 184, 193, 194. P. II. 7, 20, 22, 23, 30, 53, 61, 78.
—— (*G.*). T. II. P. I. 105.
—— (*B.*). T. II. P. II. 82, 184. P. III. 9, 11.
—— (*Anibaldus*). T. II. P. III. 119, 167.
—— (*A.*). T. II. P. IV. 71, 123, 124, 127, 138, 141, 143, 144, 147, 152, 153, 157, 165, 177, 178, 189, 199, 203. T. III. P. I. 20, 24, 30, 34, 36, 38, 50, 54, 57, 96.
Tuſculanus Epiſcopus. T. I. P. II. 183.
Tuſcico (*H. de*). T. I. P. I. 69.
Tut (*Richardus*). T. II. P. I. 70, 77.
—— (*Johannes* & *Robertus*). T. II. P. III. 127.
Tutchin (*Antonius*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 27.
Tuttebury (*Henricus de*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 175.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 202.
Tuttervylle Dominus. T. IV. P. II. 195.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 87.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 86.
Twadat (*Johannes*). T. VI. P. I. 182.
Twede. Paſſagium Aquæ. T. I. P. IV. 72.
Tweng (*Marmaducus de*). T. I. P. IV. 144, 192. T. II. P. I. 51, 51, 59, 76, 166. P. II. 18, 27, 47.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 108, 121, 123, 161. P. III. 100.
Twichett (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Stratford ſuper Avonam, in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 212.
Twiſden (*Willielmus*), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Twitty (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Euſton, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 251.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, obtinet Capellam Sancti Laurentii in Eveſham, in Comitatu Wigornienſi. T. IX. P. II. 257.
Twwe (*Thomas*). T. III. P. I. 121.
Twya (*Johannes de*). T. I. P. I. 111.
Twyford (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Radulphus*). T. II. P. III. 190.
—— (*Radulphus*). T. II. P. IV. 21.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. II. 153.
—— (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 43, 48.
Tuyſser (*Salomon le*), & *Elycia* Uxor. T. I. P. III. 140.
Tuynehed (Manerium de), in Comitatu Wiltiſiæ. T. VIII. P. II. 57.
Twyſelton (*Johannes*). T. VI. P. IV. 115.
Twyſſe (*Johannes*). T. V. P. II. 76.
Tuyll (Dominus *Philebertus à*). T. VII. P. IV. 47.
Tuyoſa (Dominus *Guillielmus de*). T. II. P. III. 44.
Tuyt (*Johannes*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 176. P. III. 125.
Tuyt (*Richardus*). T. II. P. IV. 164. T. III. P. I. 4.
Tyband (*Domyago de*). T. III. P. I. 91.
Tybercis (*Leonardus de*). T. V. P. II. 177, 180.
Tybetot (*Henricus de*). T. I. P. I. 114.
—— (*Johannes*). T. I. P. II. 114.
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 114.
—— (*Paganus*). T. I. P. IV. 109, 144, 192. T. II. P. I. 25, 48.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 201, 203. T. II. P. I. 45.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 59.
Tychebourne (*Thomas de*). T. III. P. III. 56.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 83.
—— (*Nicholaus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Benjaminus*). T. VII. P. II. 93.
Tybonvill (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 39.
Tychefeld (Abbas *de*). T. I. P. III. 136.
Tychfeld Southampton. Thomæ Wriotheſley Militis Domini Cancellarii Angliæ Scriptum. T. VI. P. III. 124, 125.
Tydecombe (*Willielmus*). T. III. P. III. 18.
Tydelſide (*Willielmus*). T. II. P. III. 146.
Tyderici (*Johannes*). T. V. P. II. 134.
Tydrington. Vicaria. T. VI. P. IV. 48.
Tydulſy. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Tye (*Robertus*). T. II. P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 139.
Tyedra (*Johannes de*). T. V. P. IV. 21.
Tyels (*Henricus de*). T. II. P. I. 59.
Tyesdale (*Robertus*). T. VI. P. IV. 46.
Tyffard (*Richardus de*). T. VI. P. II. 163.
Tykhill Caſtrum, Manerium & Honor; Advocationes Capellæ. T. III. P. II. 199, 200. Eccleſia annexanda Capellæ Regis Weſtmonaſterii. T. V. P. IV. 210.
Tykhull. Caſtrum obſeſſum. T. II. P. II. 37.
Tyl (*Arnaldus*). T. II. P. III. 26, 51.
Tylbrocke. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Tylcot (*Paganus*). T. I. P. IV. 167.
Tyler (*Willielmus*) T. V. P. IV. 50, 63, 65, 68, 73, 79, 80, 105.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. II. 193.
—— (*Edwardus*), Clericus, Capellanus Georgii Domini Carew, Baronis de Clopton & Comitis de Totnes. T. VIII. P. II. 167.
Tylmanſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 9.
Tylmyngton (*Johannes de*). T. II. P. IV. 192.
Tylney (*Philippus*). T. VI. P. II. 159.
Tymbealande. Vicaria. T. VI. P. IV. 7.
Tymperly (*Willielmus*). T. V. P. III. 57.
Tyn (*Richardus*). T. VI. P. II. 206.
Tynn (*Johannes de*). T. I. P. I. 114.
Tyndale (*Andreas*). T. III. P. III. 13.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 149. T. VII. P. II. 153, 155, 162.
—— (*Humfridus*). T. VIII. P. II. 166.
Tyndyne (*Thomas*). T. V. P. IV. 199, 200.
Tyngat (*Chriſtoferus*). T. VI. P. II. 194.
Tyngewik (*Nicholaus*). T. I. P. IV. 61, 63, 64, 66.
Tyngingley. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Tynmouth (*Johannes* Prior *de*). T. V. P. IV. 218.
Tyntenhul. Vicaria. T. VI. P. IV. 133.
Tyntern (Abbas *de*). T. I. P. III. 136. P. IV. 39.
Tynton (*Thomas de*). T. I. P. IV. 169.
Tynyngham (*Adam de*). T. III. P. I. 159. P. II. 83, 109, 154.
Typet (*Simon*). T. III. P. III. 190.
Typographia. De conceſſione ad imprimendum Hiſtoriam Cornelii Taciti. T. VII. P. I. 53. De licentiâ imprimendi Itinerarium *Fynes Moryſon*. P. III. 8. De licentiâ imprimendi *Daniells Hiſtory of England*. 51. De licentiâ imprimendi Pharmacopœiam Londonienſem. 55. De licentiâ imprimendi Librum Willielmi Fulke, viz. *A Defence of the true Tranſlation and Confutation of the Romiſh Tranſlation of the Holy Scriptures*. 56. De licentiâ imprimendi Librum Thomæ Middleton, vocatum *The Peace-maker, or Britain's Bleſſing*. 77. Pro Georgio Wythers de licentiâ imprimendi Librum intitulatum, *Hymnes and Songs of the Church*. P. IV. 43. Licentia pro Johanne Legate imprimendi Dictionarium vocatum *Thom Thomas Dictionarye*. P. III. 191. De licentiâ imprimendi Librum Martyrum in Compendium per Thomam Maſon Clericum redactum. 197. Pro Johanne Speede licentia imprimendi Libros vocatos, *The Genealogies of the Holy Scriptures: The Maps or Chart of the Land of Canaan*. P. IV. 59. Proclamatio contra abuſus. 84. De Officio in Latino, Græco & Hebraico conceſſo Reginaldo Wolfe. T. VI. P. III. 157. Officium Impreſſoris Statutorum pro Johanne Cawode. P. IV. 12.
grant to R Grafton & ano: for Divine service — P. III. 85.
Typtoft (*Johannes de*). T. II. P. IV. 48.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 106, 190. P. II. 9, 18.
—— (*Johannes*), Comes Wigorniæ. T. VI. P. I. 207.
Tyrack (*Henricus*). T. VI. P. IV. 50.
Tyrconel Comes. T. VIII. P. II. 158.
Tyre (*Johannes*). T. V. P. IV. 42.
Tyrel (*Geraldus*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 15.
—— (*Hugo*). T. II. P. III. 24, 125.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 125.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 5.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 22, 59.
—— (*Walterus*). T. III. P. III. 51.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 84.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 91.
—— (*Johannes* & *Hugo*). T. V. P. II. 193.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 32.
—— (*Jacobus*). T. V. P. III. 125, 182. P. IV. 45, 51, 119, 133, 144.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 196. P. IV. 135.
—— (*Willielmus* & *Thomas*). T. VI. P. I. 182.
Tyrenſis Archiepiſcopus. T. I. P. I. 167.
Tyrewit (*Adam*). T. I. P. IV. 163.
Tyringham (*Rogerus de*). T. II. P. II. 51.
Tyrone Comes (*Conacius O Neel*). T. VI. P. III. 101.
—— (*Hugo*). T. VII. P. I. 213. P. II. 12, 68, 158.
Tyrrell (*Thomas*). T. IX. P. III. 100.
Tyrwhit (*Robertus*). Conceſſio ei facta Officii Locumtenentis ſive Cuſtodis Foreſtæ de Ayliſholtt & ſextâ Wolmer, *&c.* in Comitatû Southamptoniæ. T. VIII. P. III. 83.
Tyſano (*Grimbaldus de*). T. I. P. III. 199.
—— (*Johannes de*). T. VI. P. II. 167.
Tysdale (*Chriſtophorus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam & Rectoriam de Buckland Denham in Cathedrali Eccleſiâ Wellenſi, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. III. 30.
Tyſon (*Elys*). T. III. P. II. 124.
Tytherlye (*Johannes*). T. VI. P. IV. 7.
Tyverton (Villa de). Commiſſio directa Majori & Burgenſibus hujus Villæ. T. IX. P. I. 4.
Tywarderth. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Tywe (*Adam*). T. II. P. I. 161.

V.

VAce (*Richardus de la*). T. III. P. I. 11.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 31.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 200, 209. P. II. 78.
—— (*Philippus*). T. III. P. III. 42, 74. P. IV. 33, 57.
—— (*Philippus*). T. III. P. IV. 161.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. IV. 183.
Vace (*Algor.*). T. IV. P. II. 101.
Vachell (*Thomas*), Miles; unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
—— (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 34.
Vacher (*Bernardus*). T. I. P. III. 41.
Vacrye (*Johannes de la*). T. V. P. IV. 51.
Vadimonte Comes (*Erigus de*). T. I. P. II. 216.
Vado (*Johannes de*). T. IV. P. IV. 26.
Vadquil (*Robertus de*). T. IV. P. III. 35. 86.
Vagabundi. Proclamatio contra. T. VII. P. II. 98.
Vaghan (*Immam*). T. I. P. I. 76.
—— (*Edenet*). T. I. P. I. 133, 136, 138.
—— (*Eynan*). T. I. P. I. 133, 136.
—— (*O.*). T. I. P. I. 138.
—— (*Rheſus ap Rheſi ap Maelgun*). T. I. P. II. 161.
—— (*ap Grifri David*). T. I. P. II. 176.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 11.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 31.
—— (*David*). T. III. P. I. 185.
—— (*Thomas*). T. V. P. II 80, 94, 97, 110, 111, 148, 153, 170, 172. P. III. 7, 59.
—— (*David*). T. VI. P. II. 201.
—— (*Jacobus*). T. VI. P. III. 70.
—— (*Stephanus*). T. VI. P. III. 109, 139.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 112.
—— (*David*). T. VI. P. IV. 232.
—— (*Cuthbertus*). T. VI. P. IV. 154.

Vaghan (*Johannes*). T. VII. P. III. 20.
Vailet (*Quetin*). T. V. P. IV. 99.
Vaitch (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Leathley, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. IV. 66.
Vaiton. Locus ſic dictus, in Comitatu Suffolciæ ſitus. T. VIII. P. II. 60.
Vaker (*Willielmus*). T. II. P. IV. 102.
Vaketi (*Nicholaus*). T. I. P. II. 52.
Val (Abbas *de*). T. IV. P. IV. 22.
—— (*Iſambardus du*). T. IV. P. III. 200.
—— (*Hugo de la*). T. I. P. III. 131.
—— (*Richardus* & *Walterus de la*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Guido de la*). T. I. P. IV. 186. T. II. P. I. 33. P. II. 3.
—— (*Walterus* & *Nicholaus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Perinus*). T. III. P. I. 153.
—— (*Johannes*). T. III P. I. 182.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 16.
—— Comitiſſa (*Franciſca de Dinan*). T. V. P. IV. 30.
—— (*Petrus* Dominus *de Love* & *Franciſcus* Dominus *de Chaſteaubriant*). T. V. P. IV. 134.
—— (*Claudius*). T. VI P. III. 214.
Valachiâ (*Paulus* Comes *de*). T. IV. P. IV. 127. T. V. P. I 3.
Valaſco (*Johannes de*). T. IV. P. I. 120.
—— (*Chriſtoferus de*). T VI. P. IV. 26.
Valaſcus. T. III. P. II. 88. P. III. 18, 40, 45.
Valche (*Jacobus de*). T. VII. P. I. 29.
Valdis (*H. de*). T. V. P. IV. 164.
Valee (*E-mis*). T. IV. P. II. 47.
Valein (*Matthaus*). T. IV. P. III. 91.
Valeins (*Alexander de*). T. I. P. II. 29, 30.
—— (*Warres*). T. II. P. I. 125.
Valence (*Johannes de*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 182.
—— (*Andreas*). T. III. P. I. 146. P. II. 83.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 146, 151, 175. P. II. 153.
—— (*Stephanus*). T. III. P III. 45, 61.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 76, 91, 131.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 48.
—— (*Henricus de*), Vicecomes. T. VIII. P. I 18.
Valenciæ Vicecomes, & Rei Tormentariæ Præfectus. T. VIII. P. IV. 20. Vide *Windebanke* (*Franciſcus*).
Valenſis Electus. T. I. P. I. 12. 118, 119, 131.
—— Comes (*Karolus*). T. I. P. III. 152, 209, 212.
—— (*J.*), Filia. T. I. P. III. 152.
—— Comes (*Karolus*). T. II. P. II. 79, 117.
—— (*Ludovicus*). T. III. P. III. 141.
Valentia. T. I. P. II. 226.
Valentia (*W. de*). T. I. P. I. 157, 177, 184. P. II. 3, 5, 6. 7, 12, 37, 40, 57, 82, 83, 93, 95, 96, 97, 115, 123.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 69, 84, 86,
—— (*Adomarus de*). T. I. P. III. 183, 192, 195, 203, 206, 207, 208, 215.
—— (Dominus *de Montinaco*). T. I. P. IV. 5, 8, 9, 16, 17, 19, 20, 35, 36, 37, 48, 58, 62.
—— (*Agnes*), Uxor Hugonis de Balliolo. T. I. P. IV. 127, 168.
—— (*Anthonius*). T. III. P. II. 63.
—— (*Agnes*). T. IV. P. I. 148.
—— (*Adomarus*). T. IV. P. II. 54.
—— (*P.*). T. V. P. IV. 143.
—— (Vicecomes). T. VIII. P. I. 130.
—— (*Henricus* Vicecomes). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 236.
Valentiæ Epiſcopus (*Guido*). T. I. P. II. 133.
—— (*Jaſbericus*). T. I. P. II. 207, 208, 209.
—— (*Johannes de Moncul*). T. VI. P. IV. 100, 104, 105.
Valentine (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 152.
—— (*Thomas*). T. VII. P. II. 140.
Valentine (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Deptford, in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. III. 168.
Valentini (*Raymundus*). T. I. P. III. 63.
Valentinois (Comes *de*). T. II. P. IV. 75, 89.
Valentinus, Exoniæ Epiſcopus. T. VIII. P. II. 38.
Valentyn, dictus *Norman* (*Henricus*). T. IV. P. II. 76.
Valerianus (*Peregrinus*). T. VI. P. II. 195.
Valerio (*Reginaldus de Sancto*). T. I. P. I. 9.
Valery (*Erarus de*). T. I. P. II. 123.
Valery (Dominus). T. I. P. II. 176.
Valeſii Comes. De Credentiâ. T. II. P. I. 28.
—— Princeps (*Franciſcus*). T. VI. P. I. 16, 57, 67.
Valetariis (*Ludovicus de*). T. IV. P. I. 66.
Valeys (*Robertus*). T. II. P. IV. 208.
Valiaunt (*Thomas*). T. II. P. IV. 68.
Valieres (*Johannes de*). T. IV. P. III. 175.
Valine (*Andreas*). T. IV. P. III. 82, 136.
Valla de Whitehorſe, in Provinciâ Cantuarienſi. T. IX. P. III. 90.
Valle (*Robertus de*). T. I. P. I. 16, 108.
—— (*Johannes de*). T. II. P. I. 18.
—— (*Guido de*). T. II. P. II. 3.
—— (Epiſcopus *de*). T. II. P. III. 18.
—— (*R. de*). T. III. P. II. 87.
—— (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 93.
—— (*Petrus de*). T. IV. P. III. 131.
—— (*Andraas de*). T. V. P. I. 88.
—— (*Andraas de*), Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
—— *Carceris* (*Agarfilaſtus de*). T. II. P. II. 95.
—— *Dei* (Abbas *de*). T. I. P. II. 92. P. III. 136, 161. P. IV. 2, 39.
—— (*Foran. Nicholaus de*). T. I. P. III. 32, 33.
—— *Leti* (*Sancius de*). T. II. P. III. 143.
—— *Oleris* (Dominus *W.*). T. I. P. I. 80.
—— *Regalis* (Abbas *de*). T. I. P. III. 138.
—— *Sorana* (*Nicholaus de*). T. I. P. III. 34, 36.
—— (*Ralph de la*). Commiſſio ei directa in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 145.
—— *Beatæ Mariæ* (*Prior de*). T. I. P. III. 7.
Vallengelliæ (*Petrus du*). T. V. P. IV. 99.
Vallibus (*Robertus de*). T. I. P. I. 81.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 5, 57, 79, 88.
—— (*Johannes de*). T. I. P. II. 137, 156, 203, 221.
—— (*P. de*). T. I. P. III. 63, 64.
—— (*J. de*). T. IV. P. I. 148.
Vallons (*Johannes de*). T. V. P. IV. 99.
Valo Cocta (Baro *de*). T. I. P. II. 23.
Valoignes (*Philippus de*). T. I. P. I. 13, 50,
—— (*Robertus*). T. I. P. II. 199.
—— (*Philippus*). T. I. P. III. 101.
—— (*Wareſius*). T. II. P. II. 187.
Valord (*Petrus*). T. III. P. III. 194.
Valors (*Nicholaus de*). T. II. P. I. 37.
Valoys (*Carolus de*). T. I. P. IV. 111. T. II. P. I. 27, 48, 95, 98, 125, 140, 141, 182. P. II. 37, 45, 75, 76.
—— (*Philippus*). T. II. P. II. 184. P. III. 39.
—— (*Johannes*). T. IV. P. III. 85.
Valpoyſte (*Alſonſus Garſiæ de*). T. II. P. III. 32.
Valtravers (*Jacobus de*). T. IV. P. III. 82.
Valz (*Johannes de*). T. I. P. I. 13.
—— (*Johannes*). T. I. P. III. 101, 102. P. IV. 58.
Vampage (*Willielmus*). T. V. P. IV. 32.
Vanacker (*Franciſcus*). T. VII. P. III. 245.
Vanatenſis Epiſcopus (*Walterus*). T. III. P. I. 81, 82, 126.
Vanbulkyn (*Johannes*). T. V. P. I. 28.
Vanbuſſet (*Nicholaus*). T. IV. P. III. 136, 138.
Vanclux (*Hartonk*). T. IV. P. II. 163.
Vandendamme (*Egidius*). T. V. P. IV. 265.
Vandeneynden (*Jacobus*). T. VIII. P. II. 176.
Vandercruſſen, aliàs *Croſſe* (*Willielmus*). T. VII. P. III. 193.
Vanderdelft (*Franciſcus*). T. VI. P. III. 122.
Vanderdoort (*Abrahamus*). Conceſſio Officii ei directa. T. VIII. P. I. 53. Conceſſio ad ejus vitam. 72. Officium ei conceſſum. P. II. 27.
Vanderduſſen (*Ewoldus*). T. VII. P. III. 115, 117.
Vandergraef (*Guillielmus*). T. VII. P. IV. 42.
Vanderpore (*Hermannus*). T. V. P. I. 28.
Vanderryt (*Guillielmus*). T. VII. P. II. 188.
Vanderwarch (*Johannes*). T. VII. P. I. 201.
Vandewalhe (*Baldwinus*). T. II. P. IV. 74.
Vandike (*Anthonius*), Eques. Penſio ei conceſſa. T. VIII. P. IV. 26.
Vandoſme Comes (*Johannes de*). T. III. P. I. 165, 174, 205. P. II. 4, 26, 27, 28, 43, 55.
—— (*Petrus* & *Johannes*). T. III. P. III. 125.
Vandreyo (*Philibertus de*). T. V. P. I. 162.
Vane (*Radulphus*). T. VI. P. III. 215.
—— (*Henricus*), Eques Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 21, 127.
—— (*Henricus*), Miles, obtinet Officium Magiſtri Foreſtarum ac Capitalis Cuſtodis omnium Foreſtarum & Chacearum infra Dominium Caſtri Barnardi, vocati *Barnards-Caſtle*, in Epiſcopatu Dunelmenſi. T. IX. P. I. 77. Commiſſio ei directa. P. II. 8.
—— (*Henricus*) obtinet Officium unius Secretariorum primariorum. T. IX. P. II. 249.
Vane (*Gualterus*), Eques. Epiſtola ab eo ſcripta. T. IX. P. III. 245.
Vanek (*Petrus*). T. V. P. IV. 46.
Vaneys (*Amanenus de*). T. I. P. II. 25.
Vangonlay (*Willielmus de*). T. IV. P. III. 175.
Vanheſſe (*Johannes*). T. VII. P. III. 239.
Vanhorne (*Jacobus*). T. VII. P. I. 134.
Vanhove (*Johannes*). T. VII. P. IV. 149.
Vanloore (*Petrus*), Eques. T. VIII. P. II. 267.
—— (*Petrus*), Armiger, creatur Baronettus. T. VII. P. III. 24.
Vanlore (*Petrus*). T. VII. P. II. 104.
Vanne (*Johannes de*). T. I. P. IV. 112.
Vannee (*Petrus*). T. VII. P. III. 108.
Vanner (*Henricus*). T. III. P. IV. 23, 77, 82, 129.
Vannes (*Gualterus de*). T. III. P. I. 173.
—— (*Petrus* & *Philippus*). T. III. P. II. 37.
—— (*Michael*). T. III. P. II. 89.
—— (*Petrus*), T. VI. P. II. 189. P. III. 6.
—— (*Petrus*). T. VI. P. III. 177.
Vanorſy (*Henricus*). T. V. P. I. 28.
Vanos. T. IV. P. IV. 72.
Vanpuichart (*Johannes*). T. IV. P. III. 14.
Vanſeld (*Gerardus*). T. V. P. I. 28.
Vapicenſis Epiſcopus (*Raymundus*). T. I. P. III. 5, 18, 34, 35, 36.
Vaquelin (*Simon*). T. IV. P. III. 177.
Vaqueriis (*Petrus de*). T. II. P. I. 145.
Varde (Dominus *de la*). T. III. P. III. 127.
Vareis (*Amaunius de*). T. I. P. I. 158, 163.
—— (*Almanynus de*). T. II. P. IV. 100.
Varenne (Dominus *P. de Breſſe de la*). T. V. P. I. 167.
Varennes (*Matth. de*). T. I. P. IV. 138, 145.
—— (*Philippus*). T. IV. P. III. 93.
—— (*Jacobus*). T. V. P. IV. 102.
Varetto (*Amalvinus de*). T. I. P. I. 158, 163.
Varey (*Thomas de*). T. III. P. II. 155.
Variens (Dominus *Johannes de*). T. II. P. II. 9.
Varneberg (*Robertus* Comes *de*). T. II. P. IV. 59.
Varney (*Edmundus*), Eques. Commiſſio ei directa tangens Brevia finabilia. T. IX. P. III. 9.
Vàrnu (*Michael*). T. IV. P. III. 177.
Varoneau (*Petrus*). T. V. P. IV. 93.
Varreſſe (*Amalvinus de*). T. II. P. II. 100.
Varru (*Dioniſius* & *le Baſtard de*). T. IV. P. IV. 64.
Varundos (*Memonius de*). T. IV. P. II. 6.
Varys de Molina (*Johannes*). T. VI. P. IV. 29.
Vaſatenenſis Epiſcopus. T. I. P. I. 108, 122, 157, 166. P. II. 58, 59.
—— (*Hugo*). T. I. P. II. 177. P. III. 133.
—— (*W.*). T. I. P. III. 151.
—— (*G.*). T. I. P. IV. 97. T. II. P. I. 95. T. III. P. I. 211. P. II. 152.
Vaſco (*Michael*). T. VII. P. IV. 16.
Vaſconia. Hæretici extirpandi. T. I. P. I. 64, 72. Cuſtodia. 83, 85, 94. P. II. 123. Invadenda. P. I. 176, 188. P. II. 41. P. I. 98, 140, 148, 149, 168, 176. Res variæ. P. II. 136, 138, 139, 142, 150, 151, 153, 169, 177, 188, 191, 221. P. III. 1, 8, 130. Summonitio pro Paſſagio Regis. 130, 131, 133. *&c.* 150, 179, 188, 205, 212. P. IV. 22. Guerrâ capta. 131, 132. Procuratorium. 164. Literæ. 182. De Seneſcallo. 206. T. II. P. I. 17. Revocatio. 27. Lites componendæ cum Lebreto. 11, 12, 13. Super exceſſibus. 18. Juramentum. 23. Donatio Nepoti Papæ. 44. Diſſentiones componendæ. 79. Conceſſio. 90, 95. Subſidium. 99. Caſtrum annexum Angliæ. 147, 150. Contra exceſſus Seneſcalli. 154. Paragia. 170. Regimen. 184, 192. Ordinatio pro cuſtodia Caſtrorum. P. II. 5. De Brigis. 55. De Statûs reformatione. 59. De Subſidio. 60. Ordinationes ſuper Statu. 61. Super attemptatis injuſte Franciæ. 67, 69. Super Statu. 71. De credentiâ. 92. De Capitaneo. 105. Super attemptatis. 106. Arraiatio pro expeditione. 119, 121, 131. De Rebellibus areſtandis. 121. Admiſſio ad pacem. 122, 133. Super Paſſagio Regis illac. 123, 129.

Vaſconia. Laudabilis geſtus. T. II. P. II. 127, 133. Agreamentum ſuper Facto cum Franciâ. 137, 138. De bono geſtu erga Edwardum Principem. 144. Super Negotiis. 146. De Terris occupatis. 154. De irruptione Francorum. 160. De Gubernatore. 160. Caſtra de Vayras & Bertull munienda. 161. Balæna capta. 184. De geſtu. P. III. 8. De recuperatione Jurium Regis. 9. De demolitione Caſtrorum. 65. De occupatione per Franciam. 146. De bono geſtu. 173. Ad Magnates. 202. De Juribus Regis defendendis. P. IV. 9. De Bragerac Caſtello, de Montynac Caſtro, & Villâ de Genſac, Mountanir, Mauron, Montent, Montandre, de Bleynes, de Condak, de Bor Memyſan, Harbefarre, Braſſe. 15. Conventiones cum Bernardo de la Brette. 20. Poteſtatis Locumtenentes. 26. Pro Popularibus 75. Ad Communitatem ſuper Jure Regis. 77. Super fidelitate. 77. De Conventionibus cum Domino de Inſulâ. 54. De non alienando. 119. Pro Civitate Vaſatanenſi. 119. Pro Hominibus Villæ de Medimo. 125, 126. De Juratis Villæ Sancti Makarii. 126. Villa de Damaſano. 126. De Ligâ. 152. De Caſtro Landerak. 171. De Compoſitione cum Vicecomite de Fronceaco. 126. Pro Magnatibus. 127. Conventiones cum Domino de Tenbone. 128. De Fidelitate. 130. De Donis exceſſivis. T. III. P. I. 50. De Treugis cum Comite Petragoricenſi. 27. De remuneratione. 33. Conceſſiones in Benangio, Hazet, &c. 110. De Treugis. T. II. P. IV. 88. De inſurrectione Comitis Fuxi. 88. Pro Seneſcallo. 88. De non alienando. 89, 115. De Vadiis. 100, 102, 117. De Laudibus. T. III. P. I. 12. Johannes de Galhardo ad Obedientiam Regis. 171. Dominus de Cymbolis ad obedientiam Regis. 173. Pro Cardinali Petragoricenſi. P. II. 55. Bigorre Comitatus conceſſus. 159. Pro Civibus Burdegaliæ. P. III 4. Villa de Puy Norman, & la Baſtie de Villâ Francquâ pro Berardo de la Bret. 4. In Burdeux, Burdelois & Medok Terræ &c. conceſſæ Nicholao Bonde. 15. De Alligantiis cum Comite de Foix. 27, 53. Pro Fratribus Sancti Macarii. 50. Pro Capitali de Bogio ſuper Burgeſio Burdegaliæ. 74. Poſſeſſiones Berardi de le Bret conceſſæ Domino de Montferant. 78. Pro Domino de Duras. 102. De Regiſtris Burdegaliæ. 136. De tractando cum Comite Armeniaci. 151. De Judice Appellationum. P. IV. 12. Pro Clero Burdegaliæ. 14, 15. De Conventionibus cum Comite Fuxi contra Comitem Arminiacum. 36. De Tractatu cum Comite Arminiaco & Domino de Lebret. 66. Hominum inter duo Maria Revocatio libertatis P. IV. 145. T. IV. P. I. 16. Burdegalenſis Conſtabularius. T. III. P. IV. 146, 173, 177. Duæ Præpoſituræ conceſſæ. 155. Super Tumultibus Baionæ. 171, 172. De Officio Seneſcalli Aquitaniæ. 174. De Judice Appellationum. 174. Pro Hominibus de Labort. 180. Pro Domino de Duras de annuitate. 181. Pro eodem de conceſſione Præpoſituræ Baionæ. 181. Super Regimine Aquitaniæ. 183. Super turbationibus Baionæ. 199. Pro Almarico de Durafort. T. IV. P. I. 10. De Sacramento præſtando pro Rege. 14. De Caſtro de Bertull reſtituendo. 100. Donatio ibidem pro Duce Clarentiæ. P. II. 26. Exemplificatio conceſſionis pro Comite de Fuxo. P. II. 32. De Judice Appellationum. 36. Vide *Aquitania*.
Vaſerelle (Johannes de). T. I. P. II. 216.
Vaſin (Jeremias), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Skirkbeck, in Comitatu & Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. I. 78.
Vaſquez (Johannes de). T. IV. P. II. 88. P. III. 82.
—— *(Petrus de)*. T. V. P. I. 100.
—— *(Petrus de)*. T. V. P. II. 171.
—— *(Didacus de)*. T. V. P. III. 118.
Vaſſagne (Thomas). T. IV. P. IV. 68.
Vaſſallos Rex ne ſcandalizet. T. I. P. I. 94.
Vaſſelin (Johannes de). T. IV. P. III. 132.
Vaſſent (Radulphus le). T. IV. P. III. 85.
Vaſſeur (Simon le). T. V. P. IV. 94.
Vaſſy (Johannes de). T. IV. P. III. 101.
—— *(Oliverus de)*. T. IV. P. IV. 46.
Vaſſyr (Robertus). T. IV. P. III. 125.
Vaſtalla (Martinus de). T. VI. P. II. 158.
Vaſur (Richardus). T. IV. P. II. 133.
Vatch (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Burythorpe. T. VIII. P. III. 283.
Vate (Robertus). T. IV. P. III. 196.
Vathque (Johannes). T. III. P. I. 199.
Vathy (Thomas). T. V. P. I. 140.
Vavaſor (Thomas), Armiger, creatur Baronettus. T. VIII. P. III. 24.
Vavaſour (Willielmus le). T. I. P. III. 124, 203. P. IV. 38, 48.
—— *(Willielmus)*. T. I. P. IV. 108.
—— *(Walterus)*. T. II. P. I. 76.
—— *(Maugerius)*. T. II. P. I. 166.
—— *(Gilbertus)*. T. III. P. III. 194.
—— *(Henricus)*. T. IV. P. I. 174.
—— *(Richardus)*. T. IV. P. IV. 79.
—— *(Henricus)*. T. V. P. III. 105.
—— *(Willielmus)*. T. VI. P. III. 28.
Vauclere (Oliverus). T. III. P. I. 106.
Vaudemont (Comes *de*). T. III. P. I. 205. P. II. 34.
—— *(Ludovicus de Lotharingiâ* Comes *de)*. T. VI. P. II. 52.
Vaudenarde (Johannes). T. IV. P. I. 184.
Vaudin (Johannes). T. IV. P. II. 197.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. IV. 3.
Vaudmerſk (Philippus). T. VI. P. I. 117.
Vaudrey (Edwardus). T. VI. P. IV. 46.
Vaughan (Howellus). T. I. P. II. 53.
—— *(Walterus)*. T. V. P. IV. 31.
—— *(Madoks ap)*. T. II. P. I. 51, 103, 136.
—— *(Richardus)*, Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
—— *(Henricus)*. T. VIII. P. II. 9.
—— *(Rogerus)*. T. VIII. P. II. 9.
—— *(Carolus)*, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— *(Walterus)*, Miles. T. VIII. P. II. 18.
—— *(Evanus)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Radnor. T. VIII. P. II. 32.
—— *(Walterus)*. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Carmarthen. T. VIII. P. II. 32.
—— *(Watkin)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Brecknock. T. VIII. P. II. 32.
—— *(Willielmus)*, Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Merioneth. T. VIII. P. II. 32.
—— *(Fulke)*, Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Denbigh. T. VIII. P. II. 33.
—— *(Johannes)*, Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Wyſely. T. VIII. P. III. 225.
—— *(Willielmus)*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanvaire Vachen. T. VIII. P. III. 228.
—— *(Mauricius)*, Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Penrith, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. IV. 64.
Vaugre (Philippus). T. IV. P. II. 89.
Vaultier (Johannes). T. V. P. IV. 102.
Vaulx (Benedictus de). T. IV. P. IV. 199.
Vaurelli (Petrus). T. II. P. III. 37, 38.
Vauricher (Johannes de). T. III. P. II. 43.
Vauro (Richardus de). T. I. P. IV. 116, 117, 124, 127, 129, 152, 157, 158, 161, 171, 176, 202.
Vaus (Johannes le). T. I. P. II. 81.
—— *(Johannes)*. T. I. P. III. 66. P. IV. 86.
—— *(Johannes)*. T. I. P. IV. 93.
—— *(Willielmus)*. T. II. P. IV. 208. T. III. P. I. 19, 24.
—— *(Willielmus)*. T. III. P. I. 151, 154, 155, 156, 157.
—— *(Willielmus)*. T. IV. P. I. 36.
—— *(Johannes)*. T. V. P. I. 43, 47, 50.
—— *(Thomas)*. T. V. P. II. 71, 75, 77.
—— *(Laurentius)*. T. VI. P. IV. 48.
Vauſſemain (Erart de). T. III. P. I. 190.
Vaux (Johannes de). T. II. P. II. 130.
—— *(Rolandus)*. T. III. P. IV. 152. T. IV. P. I. 76.
—— *(Nicholaus)*. T. V. P. III. 196.
—— *(Nicholaus)* T. VI. P. I. 163, 164, 166, 168, 175, 181.
—— *(Thomas)*. T. VI. P. III. 4.
—— *(Henricus)*. T. VI. P. IV. 179.
—— *(Edwardus* Dominus). Pardonatio ei conceſſa, quod ad Eccleſiam ſuam Parochialem non acceſſerit. T. VIII. P. I. 27, 31. P. II. 24.
Vaux (Georgius). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 88.
Vauzelles (Matthæus de). T. VI. P. II. 40.
Vaylly (Johannes de). T. IV. P. II. 175, 178. P. III. 16, 18, 21, 25, 70, 81, 86, 91, 96.
Vaynol. Præbenda Eccleſiæ Cathedralis Aſſaphenſis. T. VIII. P. IV. 67.
Ubaldinus, Clericus. T. I. P. I. 44, 45, 46.
Ubbalant (Philippus). T. VI. P. I. 116.
Ubendy (Johannes). T. V. P. III. 155.
Ubere (Maine de). T. I. P. II. 216.
Ublacenſis Cardinalis. T. III. P. III. 171.
Uburgo. T. III. P. III. 128.
Udalle (Nicholaus). T. VI. P. III. 229.
Ve (Ravulinus de). T. III. P. I. 141.
Veaultre (Johannes le). T. IV. P. III. 89.
Vecano (Giffredus de). T. I. P. II. 157.
Veccia (M.). T. V. P. IV. 160.
Vechan (Eumay de). T. I. P. II. 37.
Vectis Inſula. De Capitaneo contra Francos. T. II. P. IV. 11. Super Defenſione contra Francos. 12. Pro defenſione. T. III. P. III. 56, 59. Calborne Eccleſiæ præſentatio. T. VI. P. III. 229. T. VIII. P. II. 215.
Vedaſti Sancti Abbas. T. I. P. II. 202.
Vedaſto Sancto (Willielmus de). T. III. P. IV. 168.
—— *(Germanus de)*. T. III. P. IV. 169.
Vede (Augerus de la). T. II. P. IV. 100.
Vedon (Radulphus de). T. I. P. IV. 110.
Vee (Guillielmus du). T. IV. P. III. 175.
Veel (Petrus de). T. II. P. III. 26.
—— *(Petrus)*. T. II. P. IV. 11.
Veen (Tidemannus de). T. V. P. III. 36.
Veer (Hugo de). T. I. P. I. 50.
—— *(Robertus)*. T. I. P. I. 65, 93, 157.
—— *(Hugo)*. T. I. P. III. 123, 130, 132, 155, 195, 196, 199, 201, 203, 205. P. IV. 3.
—— Dominus *de Swanes Campis*. T. I. P. IV. 5, 8, 9, 37, 48.
—— *(Robertus)*. T. I. P. III. 149.
—— *(Hugo)*. T. I. P. IV. 108, 111, 144. T. II. P. I. 59.
—— *(Thomas)*. T. I. P. IV. 112. T. II. P. II. 26.
—— *(Thomas)*. T. II. P. II. 107, 108, 169.
—— *(Robertus)*. T. II. P. II. 119, 178.
—— *(Aubrey)*. T. III. P. III. 54, 113, 118, 129, 160.
—— *(Henricus)*. T. III. P. III. 130.
—— *(Robertus)*. Dux Hiberniæ. T. III. P. III. 196. P. IV. 15, 17, 21.
—— *(Philippa* Uxor). T. III. P. IV. 44.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. I. 88.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. II. 161.
—— *(Baldwinus)*. T. IV. P. II. 201.
—— *(Robertus)*. T. IV. P. IV. 120.
—— Dominus *(Henricus de Borſalia)*. T. V. P. III. 11.
—— *(Johannes)*. T. VI. P. I. 204.
—— *(Franciſcus)*. T. VII. P. I. 16, 45, 92. P. II. 65.
—— *(Horatius)*. T. VII. P. II. 212.
—— *(Horatius)*. T. VII. P. III. 228. P. IV. 149.
—— Pro Villa conceſſio Francheſiarum. T. V. P. III. 11.
Vega (Garſias Laſius de la). T. IV. P. IV. 205.
Veiligne (Dominus *de*). T. IV. P. IV. 4.
Veir (Reynfridus de). T. III. P. I. 108, 126.
Veire dictus *le Mouch (Philibertus de)*. T. V. P. IV. 222, 229, 231, 240, 255.
Velaſchius (Johannes), Conſtabularius Caſtile & Leon. T. VII. P. II. 117, 135, 143.
Velaſci (Velaſcus). T. I. P. II. 145, 146.
—— *(Johannes)*. T. IV. P. II. 78.
Velaſco (Johannes de). T. III. P. IV. 41, 68.
Velaſques (Johannes). T. V. P. IV. 149.
—— *(Johannes)*. T. V. P. IV. 205.
Velay (Stephanus & Petrus). T. III. P. IV. 199.
Velaz de Guevara (Petrus). T. IV. P. I. 165.
Veldeinz (Henricus de). T. IV. P. I. 9.
Veldenz (Fridricus de). T. IV. P. II. 93.
Veldon (Robertus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Iſham Superiori, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. IV. 62.
Velingre (Godefridus Comes *de)*. T. I. P. I. 34.
Vellerat (Guillielmus). T. III. P. II. 190.
Velletro (P. de). T. III. P. II. 41.
Velſtede (Radulphus). T. V. P. III. 39.
Veltrenſis Epiſcopus Cardinalis *(R.)*. T. II. P. II. 82.

Velues (*Iſabella*), Uxor Johannis. T.III. P. II. 173.
Velum aureum (J. Diaconus Cardinalis ad). T. II. P.II. 82.
Velser (*Petrus*). T.IV. P.II. 197.
Ven (*Guilielmus*). T.IV. P.III. 86.
Vena (*Petrus de*). T.IV. P.II. 86.
Venables (*Rogerus de*). T.IV. P.I. 57.
Venables (*Syon*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thurtaſton, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T.VIII. P.IV. 63.
Venant Sancto (Dominus *Robertus de*). T.III. P.I. 205. P.II. 4, 6, 20, 23, 26, 39, 72, 76, 78.
Venchata (*Ochus de*). T.V. P.II. 181.
Venderez (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 22, 25.
Vendoſme (*Willielmus de*). T.I. P.I. 40.
—— (*Simon*). T.III. P.II. 43, 55.
—— Comes (*Ludovicus*). T.IV. P.II. 54, 111, 135, 149, 152, 155, 195, 197, 198, 201. P. III. 20, 30, 52, 67, 72, 86.
—— (*Ludovicus*). T.IV. P.IV. 70, 83, 85, 86, 94, 95, 96, 97, 113. T.V. P.I. 1, 4, 12, 59, 73, 81, 83, 88, 98, 107.
—— (*Reginaldus*). T.V. P.I. 1, 4, 6.
—— (*Johannes*). T. V. P.I. 1, 4, 6, 23.
—— Comes (*Ludovicus*). T.V.P.I.129, 133, 140, 143, 147, 148, 155. P. IV. 49.
—— Duciſſa. T.VI. P.II. 103. P.III. 119.
Venenſis Epiſcopus. T.I. P.I. 47.
Venent (*Rogerus*). T.III. P. III 79.
Vener (*Johannes*). T.III. P.IV. 194.
Veneriis (*A. de*). T. V. P.II. 70.
Venerius (*Marcus Anthonius*). T. VI. P.II. 72, 75.
Venes (*N. de*). T. III. P.II. 20, 21.
Venetenſis Epiſcopus (*Johannes*). T.III. P.II. 57.
Venetia. Pro Communitate relaxatio. T.II. P.II. 68. Pardonatio. 69. Pardonatio ſuper Galeis. 93. Ad Ducem. P. III. 40. Pro quinque Galeis. T.III. P.I. 137. De Protectione. 169. Pro Duce. P. II. 169. Ducis Literæ. P.III. 23, 138. P.IV. 16. Pro Nicholao de Moriano. T.IV. P.II. 148. Pro Georgio Francho Veneto. T.V. P.I. 113. De Pardonatione pro Mercatoribus. P.IV. 235. Literæ a Duce ſuper gratiis Regi Angliæ actis, de officiis ſibi præſtitis. 18. De Liga cum Papa pro Bononiâ recuperandâ & Summo Pontifice defendendo. 23. Super Pace per Imperatorem Venetis concedendâ. 50. Literæ Ducis gratulatoriæ ad Cardinalem Eborum. 102. Approbatio Ducis ſuper comprehenſione in Tractatu inter Reges Angliæ & Franciæ. 170. Litera Leonardi Lauredani Ducis ad Cardinalem Eborum ſuper congreſſu inter Reges Angliæ & Franciæ 185. Ejuſdem Ducis ad eundem Cardinalem Litera gratulatoria. 187. Litera ab eodem ad eundem, quâ commendat cauſam dictæ Civitatis eidem Cardinali. 188. Litera a Duce ad Cardinalem Eborum. 211. Pro Johanne Cabatto ſive Veneto ac Ludovico Sebaſtiano & Sanctio Filiis ſuis de Terrâ incognitâ inveſtigandâ. 89. Liga Italica. 107. Litera ab Andreâ Gritti Duce ad Cardinalem Eborum gratulatoria ſuper Pace concluſâ. T.VI. P.II. 3. Ad eundem ab eodem de credentiâ. 16. Ad eundem pro Ricardo Paceo laudatoria. 40. Ad Regem Angliæ de credentiâ pro Laurentio Aurio. 55. Ad Cardinalem Eborum de credentiâ pro Marco Antonio Venerio. 72. Ad Katherinam Reginam Angliæ de credentiâ pro eodem Marco. 75.
Venetiarum Dux. T.I. P.I. 134, 135. T. II. P.III. 40. P.IV. 174.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 176, 179. P.II. 169.
—— (*Andreas Contarenus*). T.III. P. III. 22.
—— (*Anthonius Venerius*). T.III. P.III. 138. P.IV. 16.
—— (*Michael Steno*). T.IV. P.I. 157, 179. P. II. 3.
—— (*Auguſtinus Barbadico*). T.V. P. IV. 107.
—— (*Leonardus Lauredanus*). T.VI. P. I. 18, 23, 34, 66, 109, 175, 185, 187, 188.
—— (*Anthonius Grimani*). T.VI. P.I. 211.
—— (*Andreas Gritti*). T.VI. P.II. 3, 16, 40, 55, 72, 75, 157.
Venetiarum Cardinalis (*Franciſcus*). T.V. P.I. 146.
Venire facias directum Vicecomiti London, ſuper comminatione factâ. T.IV. P.I. 60.
Venlo Johannes de. T.III. P.IV. 85.
Venne (*Ricardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.II. 119.
Venoul (*Ramon de*). T.V. P.IV. 97.
Venour (*Thomas* & *Reginaldus le*). T. I. P. III. 103.
—— (*Walterus*). T.III. P.I. 174, 200.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 80, 82, 129.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.I. 161.
Ventedoro (*Ebolus* Vicecomes *de*), & Daſina Mater. T. I. P. II. 55.
—— (*Ebolus de*). T.I. P. II. 159.
—— Comes (*Bernardus de*). T.III. P.I. 133, 158, 161, 205. P.II. 4, 26, 27, 28.
—— (*Ludovicus* Filius). T.III. P.I. 147, 183, 187, 210.
Ventris (*Franciſcus*), Miles. T.VIII. P.II. 3. Commiſſio Pacis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Hoſpitale Pauperum Sacerdotum in Civitate Cantuarienſi, cum Eccleſiâ Sanctæ Margaretæ eidem annexâ, in Diœceſi Cantuarienſi. T. IX. P.II. 208.
Venturæ (*Fredericus*). T I. P.III. 155.
Venturis (*M. de*). T.VI. P.I. 29.
Veorne (*Johannes de*). T.IV. P.III. 85.
Ver (*B. de*). T.I. P. I. 53.
Vera (*Petrus*). T.I. P.III. 32.
Verano Sancto (*Giffredus de*). T.I. P.II. 228, 233.
Veranvilin (*Willielmus*). T.I. P.III. 2.
Verbois (*Gerardus de*). T. I. P.III. 179.
Vercelles Dominus (*Johannes de*). T.I. P.III. 198.
Verdelye (*Hugo* Abbas *de*). T.III. P.I. 141, 169.
Verdenſis Epiſcopus (*Edwardus*). T.I. P.II. 170, 171.
—— Præpoſitus (*Andreas*). T.I. P.II. 161, 164, 171.
Verdun (*Normannus* & (*Willielmus de*). T. I. P.I. 5.
—— (*Johannes de*). T.I. P.II. 199. P.III. 131.
—— (*Theobaldus de*). T.I. P.II. 199, 221. P.III. 47, 95, 97, 129, 203.
—— (Dominus) *de Webles*. T.I. P.IV. 5, 15.
—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 110.
—— (*Theobaldus*). T.I. P.IV. 144, 192. T.II. P.I. 37, 59, 64, 138.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 75.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 129. P.III. 189.
—— (*Milo*). T.II. P. III. 125, 126.
—— (*Johannes*). T. II. P.IV. 21, 185. T. III. P.I. 4, 11.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 158.
—— (*Hugonetus*). T.IV. P.II. 47.
Verdunenſis Epiſcopus (G.). T.I. P. IV. 78. T. V. P. I. 143.
Vere (*Albertus de*). T. VII. P.II. 167.
—— (*Horatius*), Eques. T. VIII. P.I. 18.
—— (*Horatius*), Miles, creatur Baro de Tilbury in Comitatu Eſſex. T.VIII. P. II. 22.
—— (*Robertus*). Baro *Bulbecke* & Comes Oxonienſis. T.VIII. P.II. 168.
Veret (*Radulphus*). T.IV. P.IV. 23, 59.
Veretot (*Hugo*). T. III. P.IV. 183.
Verey (*Johannes*). T.IV. P.III. 91.
Verg (*Johannes*). T.IV. P.III. 118.
Verger (*Arnaldus du*). T. I. P.IV. 131.
—— (*Johannes du*). T.V. P.IV. 30.
—— (*Nicholaus du*). T.VI. P.II. 42.
Vergii (*Johannes*). T.IV. P.III. 99, 104.
Vergilius (*Polidorus*). T.VI. P.I. 17, 104, 105. P. III. 191.
Vergora (*Ocoa de*). T.V. P.III. 118.
Vergua (*Sancius de*). T.I. P.III. 38.
Verhua (*Johannes de*). T.V. P.I. 20, 42.
Verier (*Gerardus*). T.VII. P.III. 108.
Verign (*Elias de*). T.I. P.I. 80.
Veris (Dominus *de*). T.V. P.I. 159.
Verjus (*Deniſot*). T.V. P.IV. 97.
Verlecht (*Abraham*), Capitaneus. T.IX. P.III. 181.
Verley (*Thomas de*). T.I. P.IV. 98.
—— (*Philippus de*). T. II. P.II. 164.
Verlet (*Parrin*). T.V. P.IV. 97.
Vernade (*Petrus de la*). T.VI. P.I. 99, 101.
Vernay (*Philippus de*). T.I. P.IV. 60.
Vernay (*Johannes*). T.II. P.I. 161.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 187.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 84.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 196.
—— (*Radulphus*). T.V. P.IV. 208, 209. T.VI. P.I. 63, 182.
—— (*Henricus*). T.VI. P.I. 6.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182.
Verne (*Helias de la*). T. I. P.I. 80.
Vernemberg (*Johannes de*). T. II. P.IV. 50.
Verney (*Grevill*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII P. I. 70.
—— (*Edwardus*). Annualis Penſio ei conceſſa, durante vitâ. T.VIII. P.II. 24.
—— (*Edmundus*). Conceſſio ei facta Officii Mareſcalciæ Hoſpitii Regis, durante Vitâ. T. VIII. P.II. 27.
—— (*Edmundus*), Miles. Conceſſio ei factu ad Vitam. T.VIII. P.II. 62.
Vernis (*Smon*). T. IV. P. III. 99.
Vernobio (Frater *de Sancto*). T.I. P. I. 36.
Vernoil (*Richardus de*). T.I. P.I. 29. P. II. 89.
—— (Frater *de S.*). T.I. P.I. 38.
—— (*Forrerius de*). T.I. P.III. 29, 30.
—— (*Henricus de*). T.I. P. IV. 14.
—— (*Theobaldus de*). T.II. P.III. 125.
Vernon (*Petrus* & *Gouchardus de*). T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes de*). T.III. P.I. 119.
—— (*Johannes de*). T.III. P. II. 74.
—— (*Richardus de*). T.III. P.II. 147.
—— (*Richardus*). T.III. P.IV. 159.
—— (*Richardus* & *Willielmus*). T.IV. P III. 147.
—— (*Willielmus, Johannes* & *Iſabella*). T.IV. P.IV. 67.
—— (*Henricus*). T.V. P.III. 131, 197. P. IV. 31, 154.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Georgius*). T.VI. P. II. 222.
—— (*Robertus*). T.VII. P.III. 20.
—— (*Chriſtoferus*). T.VII. P.III. 161.
—— (*Robertus*), Miles. T.VIII. P.I. 142.
—— (*Georgius*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Henricus*). Commiſſio ei directa ad conſervandem Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. T.VIII. P.II. 5.
—— (*Robertus*), Miles. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cantabrigienſi. *ibid.*
—— (*Henricus*). T. VIII. P.II. 8.
—— (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Franciſcæ Duciſſæ Richmond & Lenox. Litteræ Diſpenſationum ei conceſſæ ut cum Vicariâ Eccleſiæ Parochialis de Weſt-Withering, Diœceſis Ciceſtrenſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Neighton, Diœceſis Wintonienſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P.III. 34.
—— (*Georgius*), Eques, Scaccarii Baro. Commiſſio ei directa concernens Ædificia Urbis London. T.VIII. P.III. 114.
—— (*Chriſtopherus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 223.
—— (*Georgius*), Miles, conſtituitur unus Juſtitiariorum de Banco. T.VIII. P.III. 223.
—— (*Robertus*), Eques. Inſtructiones ei directæ. T.VIII. P. IV. 8.
—— (*Chriſtopherus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 140.
Vernynden (*Bernardus*). T.IV. P.I. 43.
Verona (*S.*). T.VI. P.I. 4.
—— (*Antonius de*). Penſio ei conceſſa. T. VIII. P.II. 22.
Verreiken (*Johannes*). T.VII. P.II. 117.
Verres (*Nicholaus de*). T.III. P.I. 209.
Verroul (*Colinus de*). T.V. P.IV. 97.
Verſaliis (*Petrus de*). T.IV. P.II. 4, 5, 8, 14, 22.
—— (*Petrus de*). T.IV. P.III. 83.
Verſenare (*Johannes le*). T.IV. P.III. 122.
Vert (*Ame*). T.IV. P.III. 191.
Verulam Epiſcopus (*Ennius*) T.VI. P.I. 131.
Verulis (*Johannes de*). T. II. P.I. 194. P. II. 7.
Vervon (*Fredericus de*). T.VII. P.III. 196.
Verwyke. Rectoria. T.VIII. P.III. 282.
Veſano (*Giffredus de*). T. I. P.III. 45.
Veſci (*Willielmus de*). T.I. P.I. 16.
—— (*Euſtachius*). T.I. P.I. 28, 53, 55, 58, 60, 66, 71.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 83, 92, 93.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 133, 154, 155, 166, 177, 179, 193, 199, 202, 207, 208, 209, 232, 234. P. III. 3, 19, 29, 30,

30, 33, 34, 35, 36, 69, 70, 71, 88, 89, 105.
Veſci (*Willielmus*). T.I. P.II. 199, 221. P. III. 86, 87, 89, 94, 95, 96, 97, 105, 106, 111, 127, 130.
—— (*Euſtachius*). T.I. P.II. 209.
—— (*Agn.*). T.I. P.II. 156, 203.
—— (*Willielmus*), & *Iſabella* Uxor Johannis. T.I. P.IV. 158.
—— (*Johannes*). T III. P.III. 176. P.IV. 4.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 101.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 163.
—— (*Johannes*), Electus Exoniæ. T.VI. P.I. 178.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 210.
Veſpaile (*Johannes*). T.IV. P.IV. 19.
Veſſey (*Hugo le*). T.II. P.III. 189.
Veſſington (*Willielmus de*). T.II. P.I. 51.
Veteri Ponte (*Stephanus de*). T.I. P.I. 43.
———— (*Robertus de*). T.I. P.I. 43, 45, 50, 56, 74. P.II. 57, 83
———— (*Willielmus de*). T.I. P.I. 56, 150, 151.
———— (*Willielmus de*), *Petronilla* & *Lina* Uxores. T.I. P.III. 174.
Veteris Villæ Dominus (*Petrus*). T.IV. P.II. 79.
Vetule (*Petrus*). T.III. P.II. 76.
Vetwang. Canonicatus & Præbenda in Eccleſia Cathedrali Eboracenſi. T.VI. P.IV. 85.
Veverley (*Richardus de*). T.III. P.III. 35.
Veures (*Jaſperus de*). T.IV. P.III. 89.
Vexillifer (*Nicholaus Sarnesfeld*). T.III. P.III. 185.
Vexilliferi. De Officio conceſſo Edwardo Howard Militi. T.VI. P.I. 2.
Vexſey (*Walterus*). T.VI. P.IV. 46.
Veyer (*Rayfridus de*). T.III. P.I. 182.
Veyeux (*Galfridus le*). T.IV. P.III. 175.
Veyl (*Laurentius de*). T.II. P.II. 144.
Veymd (*Ludovicus*), Theologiæ Profeſſor. Literæ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Finmore. T.VIII. P.III. 227.
Veyraco (*Bertrandus de*). T.III. P.II. 189.
Veys (*Laurentius de*). T.II. P.IV. 100.
Uffington. Eccleſia Parochialis Diœceſis Lincolnienſis & Provinciæ Cantuarienſis. T.IX. P.III. 89.
Uffiet (*Thomas* & *Nicholaus*). T.II. P.II. 139.
—— (*Willielmus*). T.II. P.II. 140.
—— (*Gerardus*). T.IV. P.III. 64, 81.
Ufford (*Robertus de*). T.I. P.II. 157.
—— (*Robertus*). T.I. P.IV. 144. T.II. P.I. 51.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 77.
—— (*Johannes*). T.II. P.III. 108, 109, 120, 190, 193.
—— (*Robertus*). T.II. P.IV. 139.
—— (*Edmundus*). T.III. P.I. 119.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 186.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 33.
Uggly. Vicaria. T.VI. P.IV. 102.
Ughtred (*Thomas*). T.II. P.II. 51, 73.
—— (*Thomas*). T.II. P.II. 108, 119, 139. P.III. 137.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 30, 46, 54, 68, 72. T.III. P.I. 11, 101.
—— (*Petrus*). T.II. P.II. 144.
—— Monachus Dunolmenſis. T.III. P.III. 43.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.II. 110, 113, 114.
Ugo, Presbyter Cardinalis. T.I. P.II. 211.
Uhauler. T.I. P.I. 150.
Viâ (*Petrus de*). T.II. P.I. 138, 139, 155, 160, 166, 181, 184, 194. P.II. 7, 12, 20, 24, 31, 35, 54, 72, 78.
—— (*Arnaldus de*). T.II. P.I. 145, 165.
—— (*Petrus de*). T.II. P.II. 80, 121, 148, 184, 196. P.III. 5, 10, 22, 61, 62, 89.
Viagium Filii Regis Thomæ de Lancaſtre. T.IV. P.I. 78. Regis. P.II. 9, 10. Contra Franciam quæcunque tangant. 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120 122, 123, 124, 125, 126, 127, 129, 130, 131, 135, 136, 137, 138, 141, 143, 144, 147, 148, 149, 166, 168. De viagio ad Caleſium Regis proclamando. 168. De viagio proclamando contra Franciam. 192. Quæ tangunt viagium Regis. 194. P.III. 3, 6, 78. Regis Henrici Quinti. P.IV. 24, 27. Henrici Sexti. 156, 157, 160. Super viagio Regis Angliæ. T.V. P.III. 53. Super Exercitu Regis. 54. De non litigando durante viagio Regis. 60. De Marinariis areſtandis. 61.
Viagium. De Privilegiis conceſſis. T.V. P.III. 61. Contra Scotos. 121. Contra Franciam. P.IV. 31, 34, 37, 38, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 104.
Viall (*Jacobus*). T VI. P.I. 13.
Viana Principiſſa (*Agnes de*). T.V. P.I. 64.
Viane (*Johannes de*). T.III. P.I. 91.
Vibeti (*Johannes*). T.IV. P.IV. 64.
Viburgenſis Epiſcopus (*Kanutus*). T.V. P.II. 128.
Vic (*Henricus de*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.IV. 114.
—— (*Henricus de*). Commiſſio ei directa tangens Pacem publicam, & reſtitutionem Principum, Nepotum Regis, &c. T.IX. P.II. 114.
Vicaria Eccleſiæ de *Aſhby Delalane*, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.II. 166.
———— *Sanctæ Crucis*, in Villa Southampton. *ibid.*
———— *Brodsworth*, Diœceſis Eboracenſis. *ibid.*
———— *Tilton*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
———— *Alford*, Diœceſis Roffenſis. *ibid.*
———— *Mivott*, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
———— *Cornewood*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
———— *Althorne*, Diœceſis London. 168.
———— *Merriott*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
———— *Vollavington*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Kingsbury*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Iſlington*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
———— *Willington*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
———— *Ravenſden*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Sancti Petri*, intra Villam Sancti Albani, Diœceſis London. *ibid.*
———— *Beatæ Mariæ* ſuper Montem, juxta Killigarne, Diœceſis Landavenſis. *ibid.*
———— *Eaſtham*, Diœceſis London. 169.
———— *Tenterden*, Diœceſis Cantuarienſis. *ibid.*
———— *Towen*, Diœceſis Bangorenſis. *ibid.*
———— *Church-Honyborne*, Diœceſis Wigorniæ. *ibid.*
———— *Highley*, Diœceſis Herefordiæ. *ibid.*
———— *Bettus*, infra Decanatum Kedewen, Diœceſis Aſſaphenſis. *ibid.*
———— *Sancti Pancratii*, ſive *Kentiſh-Towne*, Diœceſis London. *ibid.*
———— *Raynham*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Caſtor*, Diœceſis Lincolniæ. *ibid.*
———— *Weare*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
———— *South-Peterwin*, Diœceſis Exoniæ. *ibid.*
———— *Lawannick*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Wedmore*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
———— *Dunchurch*, Diœceſis Coventrienſis & Lichfeldenſis. 170.
———— *Knouſton*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
———— *Mollande*, ejuſdem Diœceſis. *ibid.*
———— *Kewſtocke*, Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. *ibid.*
———— *Felmerſham*, Diœceſis Lincolnienſis. 171.
———— *Sparſhott*, Diœceſis Wintonienſis. P.III. 33.
———— *Teington*, Diœceſis Exonienſis. *ibid.*
———— *Kellowe*, Diœceſis Dunelmenſis. *ibid.*
———— *Rougham*, Diœceſis Norwicenſis. 34.
———— *Steventon*, Diœceſis Sarum. *ibid.*
———— *Fordington*, infra Juriſdictionem Decanatûs Sarum & Diœceſim Briſtollienſem. *ibid.*
———— *Burton Agnes*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
———— *Bettus*, in Diœceſi Aſſaphenſi. *ibid.*
———— *Oſwalſtree*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
———— *St. Mareburgh*, in Diœceſi Roffenſi. *ibid.*
———— *Weſt-Withering*, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*
———— *Bampton*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
———— *Newton Valence*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
———— *Llan-rooſt*, in Diœceſi Aſſaphenſi. *ibid.*
———— *Bradewell*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
———— *Sowreby*, in Diœceſi Carliolenſi. 34, 35.
———— *Buſtleham*, in Diœceſi Sarum. 35.
Vicaria Eccleſiæ de *Cropredy*, in Diœceſi Oxonienſi. T.VIII. P.III. 35.
———— *Wokeing*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
———— *Preſton*. *ibid.*
———— *Newport*, in Diœceſi London. *ibid.*
———— *Glentham*, Diœceſis Lincolnienſis. *ibid.*
———— *Marſton Sancti Laurentii*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid*
———— *Kinerley*, in Diœceſi Aſſaphenſi. *ibid.*
———— *Beaxborne*, in Diœceſi Cantuarienſi. 36.
———— *Sanctæ Helenæ in Abington*, in Diœceſi Sarum. 84.
———— *Tredington*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
———— *Neuwarke*, *ſuper Trentham*. *ibid.*
———— *Hallifax*, in Diœceſi Eboracenſi. 85.
———— *Milverton*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
———— *Broad Hampton*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
———— *Sancti Michaelis ſuper Wyram*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
———— *Aſhford*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
———— *Omnium Sanctorum*, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
———— *Wallesburne*, in Diœceſi Wigornienſi. 86.
———— *Omnium Sanctorum in Sudbury*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
———— *Sancti Wereburgi de Derbiâ*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
———— *Dimmocke*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
———— *Wymondham*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid*
———— *Eaſt-Tibury*, in Diœceſi London. *ibid.*
———— *Kinnerley*, in Diœceſi Aſſaphenſi. *ibid.*
———— *Beſtorpe*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
———— *Newington* juxta Hieth, in Diœceſi Cantuarienſi. 88.
———— *Biſhop Wilton*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
———— *Sutterton*, in Diœceſi Lincolnienſi. 165.
———— *Weſtham*, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi London. *ibid.*
———— *Buckland Buer*, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Oxonienſi. 166.
———— *Cowley*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
———— *Aſhbocking*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
———— *Catesby*, in Diœceſi Petriburgenſi. 167.
———— *Shenſton*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
———— *Sancti Yvonis*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
———— *Eylwyes Errow*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
———— *Depford*, in Diœceſi Roffenſi. *ibid.*
———— *Tirley*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
———— *Beatæ Mariæ in Lanceſton*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
———— *Finborough*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
———— *Leominſter*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
———— *Stanwell*, in Diœceſi London. 168.
———— *Preſton*, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
———— *Shalfleete*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
———— *Depford*, in Diœceſi Roffenſi. *ibid.*
———— *Ellingham*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
———— *Alderminſter*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
———— *Felton*, in Diœceſi Dunelmenſi. 169.
———— *Apleby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
———— *Buckland-Newton*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
———— *Northſhobury*, in Diœceſi London. *ibid.*
———— *Batford*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*

Vicaria de Carecolſton, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P III. 169.
——— *Kirkeborne*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Lancaſter*, in Diœceſi Ceſtrienſi. 223.
——— *Nortfleete*, in Diœceſi Cantuarienſi. 224.
——— *Newport Pagnell*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Gulvalle. ibid.*
——— *Rupe. ibid.*
——— *Keelby. ibid.*
——— *Henlowe. ibid.*
——— *Woodford.* 225.
——— *Nether Stonway. ibid.*
——— *Sancti Jacobi in Clerkenwell. ibid.*
——— *Tilworth. ibid.*
——— *Lawrence Waltham. ibid.*
——— *Porcheſter. ibid.*
——— *Wenhaſton. ibid.*
——— *Wetherſtonway.* 226.
——— *Eaſt-Tilbury. ibid.*
——— *Ellingham Magna. ibid.*
——— *Morthoe*, ſive *Morthew. ibid.*
——— *Weſtwich ibid.*
——— *Curry-Rivel. ibid.*
——— *Kilton. ibid.*
——— *Stanwell.* 227.
——— *Elmeſteed.*
——— *Stockbury. ibid.*
——— *Llanvannoke* 228.
——— *Hornesay*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Sutton in Galtrey. ibid.*
——— *Bungey Sanctæ Trinitatis. ibid.*
——— *Hunſtanton. ibid.*
——— *Northall.* 279.
——— *Sibſey. ibid.*
——— *Hackney. ibid.*
——— *Shuſtocke. ibid.*
——— *Powlett. ibid.*
——— *[illegible]. ibid.*
——— *Llanwnogge. ibid.*
——— *Lodington. ibid.*
——— *[illegible]. ibid.*
——— *Eaſt-Claydon. ibid.*
——— *Plumſted.* 280.
——— *Styrtia ibid.*
——— *Nocton. ibid.*
——— *Burne. ibid.*
——— *Razendon. ibid.*
——— *Fiſborowe Magna. ibid.*
——— *Lilly. ibid.*
——— *Kingsbridge. ibid*
——— *Humberſton.* 281.
——— *Cannington. ibid.*
——— *Arkeſden. ibid.*
——— *Sanctæ Mariæ in Lanceſton. ibid.*
——— *Dorſton. ibid.*
——— *Holme juxta Mare. ibid.*
——— *Sancti Martini* in Civitate Novæ Sarum. 282.
——— *Muſterworth. ibid.*
——— *Brayfeild. ibid.*
——— *Muſton ibid.*
——— *Harwell. ibid.*
——— *Hakington. ibid.*
——— *Carſington*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Stoneley. ibid.*
——— *Fenſton.* 283.
——— *Sanctæ Helenæ in Stavgate. ibid.*
——— *Sitkerton. ibid.*
——— *Helme.* P. IV. 61.
——— *Waltham* ſuper Thameſim, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Sancti Petri* in Villâ Sancti Albani, Diœceſis London. *ibid.*
——— *Bibury*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. 62.
——— *Butleighe*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Swaftham Prior Beatæ Mariæ*, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Sancti Pauli in Malmesbury*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Shotteſbrooke*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Cannington*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. 63.
——— *Thedilthorpe omnium Sanctorum*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Bulkington*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Swayneſey*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Nova Mota*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Sancti Clementis*, in Villâ Cantabrigiæ, Diœceſis Elienſis. *ibid.*

Vicaria de Bampton, in Diœceſi Carliolenſi. T.VIII, P IV. 63.
——— *Melinge*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Sancti Warburgh*, in Villâ Derbiæ, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. *ibid.*
——— *Ambleſton*, in Diœceſi Menevenſi. 64.
——— *Lanbadrick*, in Diœceſi Bangor. *ibid.*
——— *Nova Windſor*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Sanctæ Trinitatis* in Villâ Cantabrigiæ, Diœceſis Elienſis. *ibid.*
——— *Badew*, ſive *Budow Parva*, in Diœceſi London. 65.
——— *Heynor*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Charleton Canfeild*, ſive *Charleton Clanilde*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Domington*, ſive *Dynton*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Ratcliffe ſuper Wreake*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Ichenſtoke*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid*
——— *Uphaven*, in Diœceſi Sarum. 66.
——— *Atwicke*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Cleobury*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Cardington*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Ameſtree*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Churchum*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. 67.
——— *Wendron* & *Holſton*, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Wirkesworth*, ſive *Workesworth*, in Comitatu Derbiæ, & Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Sunning*, in Comitatu Berks. *ibid.*
——— *Saint Michaels*, in Civitate Coventrienſi. *ibid.*
——— *Bradworthy*, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exonienſi. 114.
——— *Plymouth*, in Diœceſi Exonienſi. 116.
——— *Gedney*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Badgwort*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Gwendron*, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. 116.
——— *Horne Caſtle*, in Diœceſi Lincolnienſi. 117.
——— *Lowsby*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Reede*, Diœceſis Norwicenſis. *ibid.*
——— *Grettingham*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Grinton*, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*
——— *Chaulding Herring*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Trellecke*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Melborne*, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Road*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Abbots Berrie*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Ulſeby*, in Diœceſi Lincolnienſi. 118.
——— *Thornton Curtis*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Swindon*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Cardington*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Treneglos* & *Warbuſtowe*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Barham*, ſive *Barholme*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Kympton*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Warmiſter*, ſive *Warminſter*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Stowe*, in Diœceſi Lincolnienſi. 119.
——— *Steniton*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Warmiſter*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Swindon*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Charters*, ſive *Charteris*, in Diœceſi Elienſi. *ibid.*
——— *Beiſleigh*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Stratton*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Wykin*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. 120.
——— *Samford Magna*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Hartpury*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*

Vicaria de Elmeſtone, in eadem Diœceſi. T. VIII. P.IV. 119.
——— *Kinges Langley*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Berwick*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Steple Aſhon*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Friſby*, in Diœceſi Lincolnienſi. 121.
——— *Brayfeild*, in Diœceſi Petriburgenſi & Provinciâ Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Bobing*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Lyming*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Blackmeare*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Harwood*, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P.I. 78.
——— *Shenſton*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Wrocwarden*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Burnham Overy*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Woodalling*, in Diœceſi Norwicenſi. 79.
——— *Roſemarket*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Sancti Iſmaelis*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Sancti Nicholai*, in Villâ Leiceſtriæ. *ibid.*
——— *Foſton ſuper le Would*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Trenegles* & *Warburtowe*, in Diœceſi Exonienſi. 80.
——— *Totnes*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ in Wiggenhall*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Tutnal*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *idid.*
——— *Waltham Stowe*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Steeple Aſhton*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Saldford*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Gretford*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Acton*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Standforham*, ſive *Standerton*, in Diœceſi Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Sparſholt*, in Diœceſi Wintonienſi. 81.
——— *Cannon Norton. ibid.*
——— *North Shobury*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Sancti Andreæ de Tey ad Ulmos*, ſive *Markeſley*, in Diœceſi Londinenſi. *ibid.*
——— *Queen Camel*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. 82.
——— *Batterſey*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Churſtowe*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Sanctæ Trinitatis in Coventrey. ibid.*
——— *Rudlan*, ſive *Ruthland*, in Diœceſi Aſſaphenſi. *ibid.*
——— *Awre*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. P. II. 87.
——— *Bucnik*, ſive *Buckenhill*, in Comitatu Salop & Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Battely*, in Comitatu & Diœceſi Eborum. 88.
——— *Dewsbury*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Aſhamſted*, in Diœceſi Sarum. 89.
——— *Lodowell*, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Seighford*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Bury*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Hampton in Ardon*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. 90.
——— *Hadendon*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Alnham*, in Diœceſi Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Middleham*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. 91.
——— *Wicken*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Abbots Kerswell*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Brampford Speake*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Shilbottle*, ſive *Shevilbottle*, in Diœceſi Dunelmenſi. *ibid.*

Vicaria de Childeſley Corbett, in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. II. 92.
——— *Kirkeby ſuper Moram*, in Diœceſi Ciceſtrenſi. *ibid.*
——— *Torup*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Merſton*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Coxhill*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Giſburne*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Skipwith*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Milton Erneys*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Eatwickham*, in eadem Diœceſi. 93.
——— *Northſtock*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Bambar*, vel *Bamburgh*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Rownton*, ſive *Rovington*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Ickleford*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Stifford*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Carnaby*, ſive *Carneighby*, in Diœceſi Eboracenſi. 94.
——— *Sanctæ Marthæ*, in Diœceſi Wintonienſi. 138.
——— *Sancrett*, ſive *Sancred*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Hedendon*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Lyſtringham*, in Diœceſi Eboracenſi. 139.
——— *Swinderby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Rillington*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
——— *Lillington*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ in Beverley*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
——— *Sanctæ Magdalenæ in Lanceſton*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Woodford*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Combeſtocke*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Trinley*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Stoke Poyges*, in Diœceſi Buck. *ibid.*
——— *Ruſhocke*, in Diœceſi Wigornienſi. 140.
——— *Somrebye*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Orleton*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Hawnes*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Northſhobery*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Tilehurſt*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Hollow* & *Grimley*, in Diœceſi Wigornienſi. 140.
——— *Salinge*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Croxall*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. 141.
——— *Greynten*, in Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
——— *Finsby*, in Comitatu Leiceſtriæ. *ibid.*
——— *Llanblethian*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Lingfield*, in Diœceſi Wintonienſi. *ibid.*
——— *Sancti Juſti*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Ampny Sanctæ Crucis*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Dimnock*, in Diœceſi Menevenſi. 142.
——— *Cranſley*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Hellidon*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Eaſtham*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Hodnell*, ſive *Hodenhall*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Turneworth*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Moreton Merril*, ſive *Dawbney*, in Diœceſi Wigornienſi. *ibid.*
——— *Whiſſondine*, in Diœceſi Petriburgenſi. 143.
——— *Stoke*, in Civitate Coventrienſi. *ibid.*
——— *Stokenham*, in Comitatu Devoniæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Wargrave*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
Vicaria de Woking, in Diœceſi & Juriſdictione Wintonienſi. T. IX. P. II. 143.
——— *South-Brent*, in Diœceſi Exonienſi. 144.
——— *Brigham*, in Comitatu Cumbriæ & Diœceſi Ceſtrienſi. *ibid.*
——— *Sutterton*, in Comitatu Lincolnienſi, & Provinciâ Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Sherborne*. *ibid.*
——— *Tinmouth*, in Diœceſi & Juriſdictione Dunelmenſi. *ibid.*
——— *Burrington*, in Diœceſi Herefordienſi. 207.
——— *Selling*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Barrowe*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Specowicke*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Hanſlope*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *North-Aſton*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Painswicke*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Norton Canon*, ſive *Miſ.lommer Norton*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. 208.
——— *Brathwell*, in Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
——— *Lanybyther*, in Diœceſi Menevenſi. *ibid.*
——— *Nynehead*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. *ibid.*
——— *Yaxley*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Portslade*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Eaſtfarleighe*, in Diœceſi Cantuarienſi. 209.
——— *Cowley*, in Diœceſi Glouceſtrienſi. *ibid.*
——— *Kirkby Moreſide*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Sherſton Magna*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Orby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Sancti Cleder*, ſive *Clether*, in Diœceſi Exonienſi. 210.
——— *Sanctæ Mariæ in Oxoniâ*. *ibid.*
——— *Preſton*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Caſſingyon*, in Diœceſi Oxonienſi. *ibid.*
——— *Norton Bavent*, in Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Sexilbye*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Sanctæ Mariæ Leiceſtriæ*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Baſton*, in eadem Diœceſi. 211.
——— *Chilverſcoton*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Aſhbockinge*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Thorneton*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Ilam*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Sempringham*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Steowbeden*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Kirdford*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. 212.
——— *Rainſey*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Sancti Petri in Irlingborowe*, ſive *Artilborough*, in Diœceſi Petriburgenſi. *ibid.*
——— *Anſley*, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Shalfleete*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Hanſlope*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Weſtbury*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Trellicke*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Wardley*, in Diœceſi Petriburgenſi. 213.
——— *Orleton*, in Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Poundſtocke*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Langonoyd*, in Diœceſi Landavenſi. 216.
——— *Netherbury*, in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
——— *Halifax*, in Diœceſi & Juriſdictione Eboracenſi. 217.
——— *de Buxton*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
Vicaria de Bageworth, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 217.
——— *Weſt-Rudham*, in Comitatu Norfolciæ & Diœceſi Norwicenſi. 250.
——— *Burſted Magna*, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi London. *ibid.*
——— *Wroxham*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Bucknill*, ſive *Buckenhill*, in Comitatu Salopiæ & Diœceſi Herefordienſi. *ibid.*
——— *Selling*, in Diœceſi Cantuarienſi. *ibid.*
——— *Carleton in Moreland*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Gedney*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Cranesley*, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. 251.
——— *Euſtone*, in Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *Cleybrooke*, in Comitatu Leiceſtrienſi & Provinciâ Cantuarienſi. 252.
——— *Dover-Court*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Salford*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Ewarby*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Sileby*, in eadem Diœceſi. 253.
——— *Granborough*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Strickford*, in Comitatu Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Winthorpe*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Lauringe*, in Diœceſi Ciceſtrienſi *ibid.*
——— *Beatæ Mariæ*, in Villâ Warwicenſi. *ibid.*
——— *Wenhaſton*, in Diœceſi Norwicenſi. 254.
——— *Beatæ Mariæ Virginis*, in Villâ Stafford. *ibid.*
——— *Asboekinge*, in Diœceſi Norwicenſi. *ibid.*
——— *Read*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Pattiſhall*, in Diœceſi Petriburgenſi. 255.
——— *Wragby*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Kirkeby*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Warden*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Marfield*, in Diœceſi Landavenſi. *ibid.*
——— *Anderby*, in Diœceſi Ciceſtrienſi. *ibid.*
——— *Maunby*, in Comitatu Lincolnienſi. 256.
——— *Sanctæ Crucis*, infra Monaſterium de Salop, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. *ibid.*
——— *Mackſtoke*, in eadem Diœceſi. *ibid.*
——— *Gretton*, in Comitatu Northamptoniæ. *ibid.*
——— *Toleſhunt Major*, in Diœceſi London. *ibid.*
——— *Milton*, in Diœceſi Briſtollienſi. *ibid.*
——— *Stalham*, in Comitatu Norfolciæ & Diœceſi Norwicenſi. P. III. 39.
——— *Murlinch*, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. 40.
——— *Sancti Knew*, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. *ibid.*
——— *St. Eilins in Abbingdon*, in Comitatu Berk & Diœceſi Sarum. *ibid.*
——— *Braye*, in eiſdem Comitatu & Diœceſi. *ibid.*
——— *Framsden*, in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. 41.
——— *Holbech*, in Diœceſi Lincolnienſi. *ibid.*
——— *Stanford in Villâ de Whitehorſe*, in Diœceſi Sarum & Provinciâ Cantuarienſi. 90.
——— *Clebroke*, in Comitatu Leiceſtriæ & Diœceſi Lincolnienſi. 104.
——— *Dewſhbery*, in Diœceſi Eborum. *ibid.*
——— *Newark ſuper Trent*, in Comitatu Nottingham & Diœceſi Eboracenſi. *ibid.*
Vicecomercato (Tadiollus de). T. IV. P. IV. 37.
Vicecomite (Gabriel de). T. IV. P. IV. 37.
Vicecomitibus (Barnabo de). T. III. P. I. 139, 215. P. II. 45.
——— *(Calzinus de)*, Filius Johannis. T. IV. P. IV. 37.
Vicentinus Epiſcopus. T. I. P. III. 206, 207.
Viceburg Monaſterium. De Lite inter Abbatem & Johannem Anthonium Trivultium. T.

T VI. P. I. 127.
Vicetius (Johannes). T. VI. P. II. 117.
Vichio (Guido de). T. I. P. IV. 127, 152.
Vicho (Dominicus de). T. III. P. I. 29, 62.
Vico Sancto (Bernardus de). T. I. P. II. 232.
—— (Johannes de). T. I. P. IV. 102.
Vicoigne (Poulettus de la). T. III. P. I. 58.
Vicecomonte (Arnaldus de). T II. P. I. 25.
Vicopiſano (Pagenellus de). T. I P. III. 91.
Vicopi (Thomas de). T. I. P. III. 211.
Vicos (Guillielmus Raymundus de), Presbiter Cardinalis. T. VI. P. I. 200.
Victere (Petrus). T. V. P. IV. 99.
Victor (J.). T. IV. P. II. 52.
Victoria navalis contra Francos. T. II. P. IV. 79.
Victoria (Fernandus de). T. VI. P. I. 159.
Victoris (Nero & Johannes). T. IV. P. I. 66, 76.
Victuri (Johannes). T. VI. P. II. 158.
Vicunna (Petrus de). T. V. P. III. 118.
Vidall (Guillielmus) T. III. P. I. 173.
Vie (Johannes de). T. V. P. IV. 98.
Viel (Radulphus de). T. IV. P. III. 14.
—— (Bidot de). T. V. P. I. 171.
Vielchaſtell (Guillielmus de). T. II. P. IV. 157.
Vielſton (Johannes de). T. II. P. III. 190.
Vielz Maiſons (Johannes de). T. V. P. IV. 96.
Vienne (Lucas de). T. II. P. II. 128.
—— Dominus (Philippus). T. II. P. III. 176.
—— (Hugo). T. III. P. I. 194, 195, 196. P. II. 51, 54.
—— (Jacobus & Henricus). T. III. P. I. 195, 196. P. II 51, 54.
—— (Johannes). T. III. P. III. 188. P. IV. 41.
—— (Guillielmus). T. IV. P. III. 126.
—— (le Dauphin de). T I. P. III. 190, 192.
—— (Imbertus de). T. II. P. IV. 6, 7, 182. T. III. P. I. 214. P III. 29, 30.
—— (Carolus de). T. IV. P. II. 147, 177. P. III. 15, 34, 66, 67, 70, 75, 77, 81, 84, 85, 86. 91, 93, 96, 97, 125, 126, 128, 130, 131, 132, 138, 144, 150, 154, 172, 179.
—— (Carolus de). T. IV. P. III. 181, 185. P. IV. 29, 45, 47, 48, 52, 53, 54, 57, 90, 176, 185, 187, 197, 199. T. V. P. I. 9. 15, 18, 19, 20, 30, 54, 55, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 73, 77, 78, 81, 83, 85.
—— (Ludovicus de). T. V. P. I. 88, 98.
—— (Franciſcus de). T. VI P. II. 125, 130, 143.
Viennenſis Archiepiſcopus (Galido). T. I. P. II. 132.
—— (Willielmus). T. II. P. II. 20.
—— (Willielmus). T. II. P. II. 109, 118, 120, 135, 137, 138, 144, 146, 148, 155, 156, 157, 158, 161, 170. T. V. P. I. 129.
—— (Guido). T. V. P. III. 76, 77.
—— (Euſtachius). T. V. P. IV. 94.
Vienure (Bertrandus, Stephanus & Johannes le). T. V. P. IV. 94.
Vierna (Willielmus de). T. I. P. I. 138.
Viervilla (Dominus de la). T. IV. P. IV. 153.
Vieſoille (Dominus Petrus de la). T. IV. P. I. 201.
Vieſpont (Robertus de). T. III. P. I. 218. P. II. 24.
Vieſton (Petrus & Johannes de). T. II. P. IV. 21.
Vieuville (Johannes de la). T. V. P. IV. 134.
Viger (Ranulphus, Petrus & Galfridus). T. I. P. I. 141.
Vigerii (Galfridus & Guillielmus). T. I. P. II. 136.
—— (Gerardus). T. I. P. IV. 131.
Vigeroſus. T. II. P. III. 23.
Vigerous (Robertus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 16.
Vigia (Guillielmus de). T. I. P. III. 29, 30.
Vigier (Guido). T. IV. P. IV. 5.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 84.
Vigil (Nicholaus). T. I. P. I. 60.
Viglinario (Ubertus de). T. IV. P. IV. 37.
Vigne (Baldwinus la). T. IV. P. III. 188.
Vigore Sancto (Thomas de). T. I. P. II. 173, 212, 214.
Vigoris Sancti Abbas (Thomas). T. IV. P. IV. 46.
Vikers (Willielmus de). T. III. P. II. 113.
Vil (Arnaldus de). T. I. P. II. 205.
—— Frater (Robertus). T. I. P. IV. 30.
Vilagra (Johannes de). T. V. P. IV. 102.
Vilain (Jacobus). T. IV. P. III. 175.
—— (Martinus). T. V. P. IV. 97.
Vilandro (Rodigues de). T V. P. I. 92.
Vilaretto (Guillielmus de). T. I. P. III. 52, 54, 55, 60, 86.
Vilario (Johannes & Salvatus de). T. III. P. I. 28.
Vilars (Vitalis de). T. II. P. II. 166.
Vile (Petrus de). T. II. P. IV. 163. T. III. P. I. 28.
—— (Petrus). T. III. P. IV. 171.
Vileb Filius (Reinfridus). T. I. P. I. 44.
Viler (Jacobus la). T. I. P. II. 137.
Vilerent (Bertram). T. I. P. I. 37.
Vilers (Polius de). T. I. P. I. 30.
Vileta (Theobaldus de). T. I. P. I. 11.
Villa de Busby. T. VIII. P. II. 52.
—— Carleton. ibid.
—— Balne, in Comitatu Eborum. ibid. 53.
—— Hecke-Henſal-Gouldhall, in eodem Comitatu. ibid.
—— Weymouth, in Comitatu Somerſetiæ. 56.
—— Melcombe Regis, in Comitatu Dorſetiæ. ibid.
—— Sancti Albani, in Comitatu Herfordiæ. 59.
—— Nova Radnor. ibid.
—— Birdporte, in Comitatu Dorſetiæ. 60.
—— Grimſlei, in Comitatu Lincolniæ. ibid.
—— Southwarke. ibid.
—— Retford, in Comitatu Nottinghamiæ. ibid.
—— Magna Yarmouth, in Comitatu Norfolciæ. ibid.
—— Novi Caſtri. ibid.
—— Gipwic, in Comitatu Suffolciæ. ibid.
—— Alerwas, in Comitatu Staffordiæ. 61.
—— Wiche, in Comitatu Wigorniæ. ibid.
—— Kingſton ſuper Hull. P. III. 165.
—— Portſmouth, in Comitatu Southamptoniæ. ibid.
—— Poole, in Comitatu Dorſetiæ. T. IX. P. I. 1.
—— Portland, in eodem Comitatu. ibid.
—— Burton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Sherborne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cramborne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Stoborough, in Comitatu Dorſetiæ. ibid.
—— Dorcheſter, in eodem Comitatu. ibid.
—— Wareham, in eodem Comitatu. ibid.
—— Waymouth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Bridport, in eodem Comitatu. ibid.
—— Corff, in eodem Comitatu. ibid.
—— Shafton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Blanaford Forum, in eodem Comitatu. ibid.
—— Woodbridge, in Comitatu Suffolciæ. 3.
—— Decles, in eodem Comitatu. ibid.
—— Clare, in eodem Comitatu. ibid.
—— Agmondiſham, in Comitatu Buks. ibid.
—— Wendover, in eodem Comitatu. ibid.
—— Marlowe Magna, in eodem Comitatu. ibid.
—— Bedford, in Comitatu Bedfordiæ. ibid.
—— Dunſtable, in eodem Comitatu. ibid.
—— Laighton-Buſſard, in eodem Comitatu. ibid.
—— Luton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Aſhborne, in Comitatu Derbiæ. ibid.
—— Bakewell, in eodem Comitatu. ibid.
—— Tiddeswall, in eodem Comitatu. ibid.
—— Wirkesworth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Barkway, in Comitatu Herefordienſi. ibid.
—— Ware, in eodem Comitatu. ibid.
—— Harfeild Epiſcopi, in eodem Comitatu. ibid.
—— Stortford, in eodem Comitatu. ibid.
—— Winterton, in Comitatu Norfolciæ. ibid.
—— Cromer, in eodem Comitatu. ibid.
—— Blackney, in eodem Comitatu. ibid.
—— Clay, in Comitatu Norfolciæ. ibid.
—— Burneham, in eodem Comitatu. ibid.
—— Pontrefact, in Comitatu Eborum. ibid.
—— Headon, in eodem Comitatu. ibid.
—— Beverley, in eodem Comitatu. ibid.
—— Eaſtcardeleigh, in eodem Comitatu. ibid.
—— Bridlington, in eodem Comitatu. ibid.
—— Blyth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Whitby, in eodem Comitatu. ibid.
—— Giſborough, in eodem Comitatu. ibid.
—— Weſtbury, in Comitatu Wilteſiæ. ibid.
—— Malmesbury, in eodem Comitatu. ibid.
—— Downton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Wilton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Lurgeſhall, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cricklade, in eodem Comitatu. ibid.
—— Hindon, in eodem Comitatu. ibid.
—— Veteri Sarum, in eodem Comitatu. ibid.
Villa de Heitesbury, in Comitatu Sarum. T. IX. P. I. 3.
—— Calne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Newport, in Comitatu Salop. ibid.
—— Willington, in eodem Comitatu. ibid.
—— Clonne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Ellesmere, in eodem Comitatu. ibid.
—— Whittechurche, in eodem Comitatu. 4.
—— Riſton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Gatton, in Comitatu Surriæ. 4.
—— Croydon, in eodem Comitatu. ibid.
—— Reygate, in eodem Comitatu. ibid.
—— Farneham, in eodem Comitatu. ibid.
—— Bletchingly, in eodem Comitatu. ibid.
—— Godalming, in eodem Comitatu. ibid.
—— Alceſter, in Comitatu Warwici. ibid.
—— Colleshull, in eodem Comitatu. ibid.
—— Lidford, in Comitatu Devoniæ. ibid.
—— Axminſter, in eodem Comitatu. ibid.
—— Taviſtocke, in eodem Comitatu. ibid.
—— Dertford, in Comitatu Kantiæ. ibid.
—— Wye, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cranebrocke, in eodem Comitatu. ibid.
—— Folkeſton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Lydd, in eodem Comitatu. ibid.
—— Fordwich, in eodem Comitatu. ibid.
—— Tenderden, in eodem Comitatu. ibid.
—— Owndle, in Comitatu Northamptoniæ. ibid.
—— Wellingborowe, in eodem Comitatu. ibid.
—— Wokingham, in Comitatu Berks. ibid.
—— Wantage, in eodem Comitatu. ibid.
—— Burford. ibid.
—— Witney, in Comitatu Oxoniæ. ibid.
—— Thame, in eodem Comitatu. ibid.
—— Newnham, in Comitatu Glouceſtrienſi. 5.
—— Frampton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cirenceſter, in eodem Comitatu. ibid.
—— Thornebury, in eodem Comitatu. ibid.
—— Spalding, in Comitatu Lincolnienſi.
—— Wainfleet, in eodem Comitatu. ibid.
—— Gainsburgh, in eodem Comitatu. ibid.
—— Lowth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Yeuell, in Comitatu Somerſet. ibid.
—— Charde, in eodem Comitatu. ibid.
—— Chewton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Crewkerne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Morpeth, in Comitatu Northumbriæ. ibid.
—— Rye, in Comitatu Suſſexiæ. ibid.
—— Haſtings, in eodem Comitatu. ibid.
—— Leucat, in eodem Comitatu. ibid.
—— Lewes, in eodem Comitatu. ibid.
—— Brightelmeſton, in eodem Comitatu. ibid.
—— Seaford, in eodem Comitatu. ibid.
—— Mydhurſt, in eodem Comitatu. ibid.
—— Horſham, in eodem Comitatu. ibid.
—— Battell, in eodem Comitatu. ibid.
—— Petworth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Stockton, in Comitatu Dunelmenſi. ibid.
—— Sunderland, in eodem Comitatu. ibid.
—— Preſten in Ammoundernes, in Comitatu Lancaſtriæ. ibid.
—— Wiggan, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cliderowe, in eodem Comitatu. ibid.
—— Cardiff, in Comitatu Glamorgan. ibid.
—— Swanſey, in eodem Comitatu. 6.
—— Cowbridge, in eodem Comitatu. ibid.
—— Neath, in eodem Comitatu.. ibid.
—— Llantriſſent, in eodem Comitatu. ibid.
—— Avan, in eodem Comitatu. ibid.
—— Kynfig, in eodem Comitatu. ibid.
—— le Hay, ſive Dolgithes, in Comitatu Brecon. ibid.
—— Tretowre, in eodem Comitatu. ibid.
—— Bealth, in eodem Comitatu. ibid.
—— Preſtaigne, in Comitatu Radnor. ibid.
—— Embling, in Comitatu Carmarthen. ibid.
—— Llanvin, in eodem Comitatu. ibid.
—— Diveria, in eodem Comitatu. ibid.
—— Llandilever, in eodem Comitatu. ibid.
—— Llangarne, in eodem Comitatu. ibid.
—— Llangattolk, in eodem Comitatu. ibid.
—— Temby, in Comitatu Pembrochiæ. ibid.
—— Newport, in eodem Comitatu. ibid.
—— Kill Gaeron, in eodem Comitatu. ibid.
—— Aberuſtwith, in Comitatu Cardigan. ibid.
—— Tregirone, in eodem Comitatu. ibid.
—— Llanbedenvon, in eodem Comitatu ibid.
—— Llanbederpent Steephen in eodem Comitatu. ibid.

Villa de Waſhpoole, in Comitatu Mountgomery. T.IX. P. I.
—— *Newtowne*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Llanvilling*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Llanidlas*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Machambleth*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Cayrwith*, in Comitatu Flint. *ibid.*
—— *Ruthland*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *St. Aſaph*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hawarden*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Conway*, in Comitatu Carnarvon. *ibid.*
—— *Pullyeley*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Holliead*, in Comitatu Angleſey. *ibid.*
—— *Newburgh*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Hardleigh*, in Comitatu Merioneth. *ibid.*
—— *Dolgelly*, in eodem Comitatu. *ibid.*
—— *Bala*, in eodem Comitatu. *ibid.*
Villâ (*Johannes de*). T.I. P.III. 29, 30, 147, 198. P.IV. 4.
—— (*Paſcaſius de*). T.I. P.III. 29. P.IV. 4, 11.
—— (*Pelegrinus de*). T.I. P.IV. 7.
—— (*Johannes de*). T.II. P.I. 76.
—— (*Laurentius de*). T.II. P.II. 152. P. III. 8.
—— (*Petrus de*). T.II. P.III. 174.
—— (*Arnaldus, Pelegrinus*, & *Petrus de*). T. II. P.IV. 102.
—— (*Raymundus Durandi de*). T.III. P.I. 89, 93.
—— (Dominus *de*). T.III. P.II. 91.
—— *Craſsâ* (*Vincentius de*). T. I. P. III. 41.
—— *Franchâ* (*Gauterius de*). T. I. P. II. 214.
—— *Franchâ* (*Barth. de*). T.I. P.III. 38, 40, 41, 42, 43.
—— *Franchâ* (*Ferarius de*). T.I. P.III. 42.
—— *Franchâ* (*Bernardus* & *Damaltius de*). T.I. P.III. 42.
—— *Franchâ Luporum* (*Petrus de*). T.I.P. II. 207.
—— *Franchâ Majori* (Domina *Garcia de*). T II P.II. 95, 110.
—— *Franchâ Mauri* (*Arnaldus de*). T. I. P. III. 40.
—— *Mur* (*Guido de*). T.I. P.I. 40.
—— *Novâ* (*Petrus de*). T.I. P.IV. 16.
—— (*Guillielmus de*). T.II. P.I.40.
—— *Novâ* (*Vitalis de*). T.II. P.II. 145.
—— *Novâ* (*Reymundus de*). T. II. P. II. 174.
—— *Novâ* (*Elionis de*). T.II. P. III. 22.
—— *Novâ* (*la Comptal de*). T. II. P. III. 10.
—— *Novâ* (*Elionis de*). T.II. P.IV.41.
—— *Novâ* (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 49.
—— *Ponte* (*Petrus de*). T.I. P.II. 204.
—— *Realis Comes* (*Petrus de*). T.V. P.III. 8.
Villamon (*Guillielmus*). T.II. P.II. 145.
Villanie (Marchio *de*). T.IV. P.I. 161.
Villanus (*Johannes*). T.I. P.II. 216.
Villar (*Arnaldus de*). T.II. P.IV. 102.
Villareto (*Fulco de*). T.I. P.IV. 141. T. II. P.I. 57, 190.
Villari (*Arnaldus de*). T.I. P.III. 119.
—— (*Johannes de*). T.VI. P.II. 165.
Villaria (*Petrus de*). T.III. P.I. 143.
Villaribus (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 14.
Villario (*Arnaldus de*). T.I. P.IV. 153. T.II. P.I. 96.
—— (*Guillielmus-Arnaldi de*). T.III. P.I. 89.
Villariis (*Arnaldus de*). T.II. P.III. 98.
Villars (*Gerardus*). T.I. P.IV. 132.
Villata (*Galfridus de*). T.I. P.II. 111, 119, 120.
Ville (*Egidius de*). T.V. P.IV. 92.
—— (*Johannes de*). T.V. P.IV. 96.
—— (Dominus *de*). T.V. P.IV. 244, 249.
Ville-aux Clercs, Secretarius. T.VIII. P.I. 149.
Villebreſme (*Johannes de*). T.IV. P.II. 111, 70, 81, 86.
—— (*Matthæus de*). T.VI. P.I. 101.
Villejou (*Artandus de*). T.V. P.IV. 101.
Villem (*N. de*). T.III. P.I. 7.
Villemaiſon (*Johannes de la*). T.V. P.IV. 96.
Villemannus (*Johannes*). T.VI. P.II. 165.
Villemor (*Reginaldus de*). T.IV. P.III. 175.
Villenagium. Non obſtante. T.V. P. I. 131.
Villenau (*Petrus de*). T.II. P.IV. 127.
Villeneufue (*Andreas de*). T.V. P.IV. 102.
Villeon (*Rolandus de la*). T.V. P.III. 176.
Villequin (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 100.
Villerez (*Johannes de*). T.IV. P.III. 175

Villers (*Johannes de*). T.IV. P.III. 40.
—— (*Petrus*). T.IV. P.III. 106.
—— (*Petrus*). T.IV. P.III. 190. T.V. P. IV. 32.
—— (*Johannes*). T.V. P.IV. 96, 101.
—— (*Ludovicus*). T.V. P.IV. 96, 99.
—— (*Stephanus*). T.V. P.IV. 99, 100, 103.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 159.
—— Vicecomes (*Georgius*). T.VII. P. II. 216.
—— (*Johannes*). T.VII. P.III. 13.
Villeſayſe (Dominus *de*). T.II. P.III. 176.
Villette (*Gaſſotus de*). T.IV. P.IV. 7, 18, 25.
Villey (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. II. 38.
Villeyn (*Johannes de*). T.IV. P.I. 72.
Villeynes (*Petrus de*). T.III. P.IV. 69.
Villiers (*Edwardus*), Miles. Commiſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 5.
Villoa (*Rodericus de*). T.V. P.IV. 21.
Viluno (*A. de*). T.V. P.II. 105.
Vimarenſi (*Fern.*). T.V. P.III. 24.
Vimen (*Johannes*). T.IV. P.III. 190.
Vin (*Arnandus de*). T.I. P.III. 40.
Vinum. Antiqua Priſa. T.I. P.IV. 161. De pretio proclamando. T.III. P.III. 147. Contra abuſus in groſſando. T.IV. P.III. 132. De licentiâ importandi. T.V. P.III. 137. Proclamatio concernens importationem Vinorum Franciæ in Angliam. T. VIII. P.II. 56. Proclamatio pro æſtimatione Vinorum. T.VIII. P.IV. 46.
Vinaco (*Reymundus de*). T.I. P.III. 53.
Vinage (*Jacobus de*). T.V. P.II. 81.
Vinanart (*Jacobus de*). T.VI. P. I. 29.
Vincelo (*Robertus*). T.V. P.IV. 99.
Vincen (*H. de*). T.I. P.I. 89.
Vincent (*Nicholaus de*). T.V. P.IV. 92.
—— (*Simon de*). T.VI. P.II. 40.
—— (*Thomas de*). T.VI. P.II. 200.
—— (*David de*). T.VI. P.III. 145.
—— *Auguſtinus de*). T.VII. P.III. 200. P. 140.
—— dictus *Puotin* (*Johannes*). T.V. P.IV. 96.
—— (*Robertus St.*). T.V. P.IV. 135.
—— (*Euſtachius* & *Guyon*). T. V. P. IV. 96.
—— (*Auguſtinus*). T.VIII. P.I. 187.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Helmingham, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. IV. 64.
Vinceatii (Parochia *Sancti*). Terra & Tenementa. T.I. P.II. 193.
Vincentinus (*Bartholomeus*). T.VI. P.II. 158.
Vincentio Sancto (*Willielmus de*). T. I. P. III. 2.
—— (*Rogerus de*). T.II. P.II. 145.
Vincentius- Notarius Portugaliæ. T. V. P. I. 23.
Vinceſtre (Comes *de*). T.V, P.III. 130.
Vindocinenſis Dux (*Ludovicus*). T. VI. P. I. 152.
—— (*Carolus*). T.VI. P.I. 163. P.II. 23.
—— (*Carolus*). T.VI. P.II. 39, 44, 88, 91.
—— (*Anthonius*), & *Ludovicus* Frater. T.VI. P.III. 190.
—— Comes. T.III. P.I. 161, 188, 191, 210.
—— Comes. T.V. P. I. 81, 83.
Vine (*Johannes Atte*). T.II. P.I. 159.
Vineâ (*Petrus de*). T.I. P.I. 120, 121, 123, 124, 125, 126, 145.
Vineis (*Bernardus de*). T.III. P.I. 178.
Vinemen (*Robertus*). T.IV. P. III. 85.
Viner (*Alexander*). T.I. P.III. 102.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 64.
Vines (*A.*). T.V. P.IV. 257.
Vinitis (*Jacobus de*). T.III. P.II. 59.
Vinon (*Johannes de*). T.V. P.IV. 102.
Vinover (*Hugo de*). T.I. P.I. 145.
Vio (*Thomas*, Presbiter Cardinalis *de*). T.VI. P.I. 200.
Violet (*Johannes*). Commiſſio ei directa concernens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T.IX. P.II. 25.
Viquio (*Ugolinus de*). T. V. P.III. 150, 151, 154, 159, 162.
—— (*Scotus*). T.V. P.III. 162.
Virgarius. Infra Caſtrum de Wyndeſore Officium. T.V. P.III. 130.
Virga-Bajulus. Officium ad Feſtum Sancti Georgii conceſſum Ricardo Coningsby & Georgio Pollard. T.VII. P.III. 11.
Virginia. Super Coloniis Commiſſio. T.VII. P.IV. 63, 144, 151, 160. Proclamatio ſuper Tobacco. 186. Conceſſio Commisſionis ſpecialis pro Concilio in Virginiâ. T.VIII. P.II. 239.
Viridarii. De eligendo. T.V. P.II. 177. P.III. 133.
Viridariis (*Johannes de*). T.III. P. IV. 51.
Viridario (*Americus de*). T.I. P.II. 189, 192.
Viridi Campo (*Guillielmus de*). T.I. P.III 52, 53, 54, 55.
Virilis (*Laurentius*). T.VI. P.II. 152.
Virla (*Johannes de*). T.III. P.II. 59.
Virly (*Johannes*). T. IV. P. IV. 164, 177.
Viron (*Johannes*). T.VI. P.IV. 103.
Virtutum Comes. T.III. P.IV. 71.
Viſanes (*Bernardus de*). T. I. P. III. 29.
Viſcay (Comes *de*). T.III. P. I. 70.
Viſcontes (*Johannes*). T.III. P.I. 54, 58.
Viſconti (*Barnabo* & *Maſſinus* Filius). T. III. P.IV. 30.
—— (*Lucia*), Comitiſſa *Kantiæ*. T.IV. P. I. 144.
Viſcounte (*Normannus le*). T.III. P.I. 85.
Viſcu (Vicecomes *de*). T.III. P.I. 21, 44.
Viſe (*Johannes Atle*). T.III. P.II. 144.
Viſheink (*Gerardus de*). T.III. P.III. 204.
Viſte (*Anthonius de*). T.VI. P.II. 88.
Viſul (Vicecomes *de*). T.III. P.I. 133.
Vitale (*Johannes*). T.I. P.I. 35, 36.
—— (*Bernardus*). T.I. P.III. 29.
Vitalis (*Reymundus*). T.II. P. III. 8.
—— (*Guillielmus*). T.III. P.I. 28.
—— (*Petrus*). T.III. P.I. 91, 93.
—— *Sancti* Presbiter Cardinalis (*Johannes*). T.I. P.III. 143.
—— *Sancti* (*B.*). T.II. P.I. 27, 46. P.II. 19, 31, 53, 61, 78.
—— *Sancti* (*B*). T.II. P.II. 82.
—— *Sancti* (*Nicholaus*). T.III. P. I. 128.
—— *Sancti* (*Nicholaus*). T.III. P.I. 133. 140, 159, 163, 173, 175.
Vitarii (*Guillielmus*). T.IV. P. III. 14.
Vite (*Silveſter*). T.IV. P.IV. 50.
Viterbenſis Epiſcopus (*Octavianus*). T.VI. P. I. 134.
—— (*Egidius*), Presbiter Cardinalis. T.VI. P.I. 200.
Viterberio (*Raynerus de*). T.I. P.II. 32.
—— (*Raynerus de*). T.I. P.III. 22.
Vitoul (*Jaquemartus*). T.III. P.II. 144.
Viturcenſis Duciſſa. T.IV. P.III. 74.
Vivarienſis Epiſcopus (*P.*). T.II. P. II. 97, 98.
Viven (*H. de*). T.I. P.I. 122, 123, 130, 131.
Viventis (*Bernardus* & *Johannes*). T.II. P.III. 79.
—— (*Bernardus*). T.II. P.IV. 206.
Vives (*A.*). T.V. P.IV. 143.
Vivon (*Hugo*). T.I. P.I. 143, 147, 148. P. II. 30.
Uldale (*Thomas*). T.IV. P. IV. 149. T.V. P. I. 25.
Uletot (*Philippus de*). T.I. P.I. 75, 76, 79, 83, 84.
Uley (*Egidius de*). T. III. P.II. 37.
Uley. Rectoria Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VI. P.IV. 9. T.IX. P.II. 208, 212.
Ulfe (*Nicholaus*). T.II. P.III. 126.
Ulfeld (*Jacobus*). T.VII. P.II. 191.
Uliber (*Johannes*). T.VI. P.III. 207.
Ulimis (*Berengarius de*). T.I. P.III. 53.
Ulixibonenſis Archiepiſcopus (*Georgius*). T.V. P. III. 24.
Ulleskelf. Nomen cujuſdam Præbendæ, infra Eccleſiam Cathedralem Eboracenſem. T. VIII. P.III. 28.
Ulmatis (*R.* Prior *de*). T.I. P.III. 53, 55.
Ulmyngton (*Thomas de*). T.II. P.IV. 208.
Ulneſtrode, Leiceſtriæ Comitatûs, Prioris Scriptum. T.VI. P. III. 43.
Ulpizo Sancto (*Delphinus Bertaldus de*). T.IV. P.II. 65, 129.
Ulſeby (*Hugo de*). T.II. P.IV. 109. 110, 125, 135, 148.
Ulſeby, ſive *Howſeby*. Vicaria Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.IV. 118.
Ulterioris Portûs Abbas (*Artur*). T. I. P. I. 30.
Ultings (*Thomas de*). T.I. P.IV. 169.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 140.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 23, 49, 57.
Ultoniæ Comes (*Richardus de Burgo*). T.I. P. III. 132. P.IV. 14, 15, 34.
—— (*Richardus*). T.I. P.IV. 145, 150, 169, 170, 174, 196. T.II. P. I. 61, 64, 70, 73, 77, 123, 156, 169. P.II. 75.

Ultoniæ Comes (*Willielmus*). T.II. P.III. 60, 71.
—— (*Willielmus*). T.II. P.IV. 6, 98. T. III. P. I. 1.
—— Comitiſſa (*Matilda*). T.II. P.IV. 6.
—— (*Elizabetha* Filia). T.II. P.IV. 98. T. III. P.I. 1.
—— Comitiſſa (*Elizabetha*). T. III. P. II. 154.
Ulynt (*Lambertus*). T.II. P.III. 149.
Umbertus Junior. T. I. P.I. 11
Umehall (*Aquelun de*). T.V. P.I. 33.
Umford (*Bernardus*). T. II. P.II. 47.
Umframvil (*Gilbertus*). T.I. P.I. 105, 131.
—— (*Gilbertus*). T. I. P.III. 131.
—— (*Ingelramus*). T.I. P.III. 99, 113, 146, 152, 153. P. IV. 26, 42.
—— (*Ingelramus*). T.I. P. IV. 123, 149, 150. T. II. P.I. 51.
—— (*Thomas*). T.II. P.I. 52.
—— (*Johannes*). T.II. P. IV. 208.
—— (*Ingelred*). T III. P. I. 72.
—— (*Ingelred*). T.III. P. I. 145.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 49, 50.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 104.
—— (*Robertus*). T.III. P.IV. 150, 152. T.IV. P I. 52, 56, 61, 68, 76, 94, 112, 173, 191, 198.
—— (*Thomas*). T. IV. P.I. 93.
—— (*Gilbertus*). T.IV. P.I. 53, 149.
—— (*Robertus*). T.IV. P. II. 42, 118, 145, 155.
—— (*Gilbertus*). T. IV. P.II. 116, 139, 142. P.III. 13, 27, 82, 95, 102, 109, 110, 114, 115, 116, 117, 124, 125, 127, 133, 139, 169.
—— (*Gilbertus*). T.IV. P.IV. 19.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 109, 111, 112, 117, 121, 141, 148, 156, 169, 170. T.V. P.I. 22, 25.
—— (*Robertus*), Comes *de Anegos*. T. I. P.IV. 108.
Umfrey (*Simon*). T.IV. P.II. 18.
Umq. T.VII. P.I. 141.
Underchappell (*Nicholaus*). T.II. P.III. 167.
Underhill (*Edwardus*), Eques. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 6.
Undern (*Willielmus*). T. VI. P.IV. 144.
Underwood (*Willielmus*). T.VI. P. IV. 151.
—— (*Auguſtinus*), Clericus. T.VIII. P. II. 42.
—— (*Edwardus*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London. T.VIII. P.III. 83.
Unedale (*Willielmus*), Miles. Officium ei conceſſum. T.IX. P.I. 77.
Unekerk (*Rolandus de*). T.IV. P.III. 122.
Unenam (*Johannes* & *Willielmus*). T.VII. P. II. 118.
Unet (*Willielmus*). T.IV. P.II. 88.
Ungariæ Rex. T.II. P.IV. 176. T.III. P. IV. 93.
Unherhill (*Thomas*). T.VI. P.IV. 174.
Unio. De Unione Regnorum Angliæ & Scotiæ. T.VII. P.II. 124, 125, 126, 127. Super Unione Regnorum Angliæ & Scotiæ Ordinationes pro Gubernatione Mediarum Satrapiarum. T.VII. P.III. 34. Vide *Anglia*.
Unitæ Provinciæ. Vide *Belgium*.
Unnont (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 14.
Unton (*Henricus*). T.VII. P.I. 54, 55, 58, 60, 62, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 76, 78, 80, 88, 89, 92, 93, 94, 96.
Unwine (*Johannes*). T. II. P.I. 37.
—— (*Henricus*). T.VI. P.IV. 7.
Vobrecht (*Daniel*). T.II. P.I. 79.
Voede (*Gerardus*). T.I. P.III. 170.
Voerone (*Hugo de*). T.I. P.III. 2.
Vogelius (*Jacobus*). T. VII. P. II. 199.
Voiers (*Galfridus de*). T.III. P.I. 35.
Voir (*Guillielmus le*). T.III. P.I. 142.
Voiron (*Odo de*). T.I. P.I. 11.
Volda (Abbas *de*). T.I. P.I. 49.
Voldentz Comes (*Fredericus de*). T.IV. P.I. 6, 12.
Vollavington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P. II. 168.
Volléſues (*Aubertinus*). T.IV. P.II. 201. P. III. 5, 57.
Volmenerie (*P.*). T.III. P.III. 143, 151.
Volons (*Guyot de*). T.I. P. III. 168.
Volva (*Ludovicus de*). T.V. P.IV. 102.
Volurio (*Hugo de*). T.I. P.I. 107.
—— (*Herneus de*). T. I. P.I. 108.
Vondengier (*Robertus de*). T.IV. P.III. 85.
Voorde (*Roiſe de le*). T.III. P.III. 142.
Vorda (*Jodocus de*). T.VI. P.II. 44.
Vorne Dominus (*Albertus de*). T. I. P.III. 6.
Vorrac (*Henricus*). T.V. P.I. 35, 39.
Vorſcher Dominus (*Albertus de*). T.I. P.III. 6.
Vorſt (*Johannes de*). T. V. P.IV. 245.
Voſſe (*Martinus*). T.VI. P.III. 118.
Vota commutanda. T.I. P.I. 194, 195, 196, 197. P II. 2.
Votyn. T.IV. P. II. 7.
Voucherat (*Johannes le*). T. IV. P.III. 175.
Vouland (*Johannes de*). T. III. P.III. 89.
Vouoleman (*Richardus*). T.VI. P.II. 195.
Vourſperg Dominus (*Engelbertus de*). T.IV. P. I. 12.
Vouſanton (*Petrus de*). T.IV. P.III. 175.
Vouſy (*Willielmus de*). T.V. P.IV. 102.
Vouter (*Ricardus*). T.III. P.III. 35.
Vowell (*Richardus*). T.VI. P.II. 206.
Voyers (*Hugo de*). T.IV. P. III. 126.
—— (*Hugo*). T. IV. P. IV. 86, 95, 96, 106
Voys (*Johannes de*). T.I. P. IV. 59.
Uphaven. Vicaria. T.VI. P.IV. 133.
Upinegrave (*Johannes*). T.V. P.I. 51, 52, 58.
Upperhouſe (*le*). Tenementum ſic dictum. T. VIII. P.I. 212.
Uprichards. T.VI. P.III. 131.
Upſale (*Galfridus*). T.II. P. I. 51.
Upton (*Simon de*). T.II. P.IV. 25.
—— Vicaria. T.VI. P. IV. 46.
—— *Parva*. Rectoria Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T.VIII. P.III. 278.
—— *Sancti Leonardi* (Manerium de), in Comitatu Gloceſtriæ. T.VIII. P.II. 56.
Uracha, Regina Caſtellæ. T.I. P.I. 15.
Urban (*Johannes*). T.IV. P.II. 199.
—— *Sancto* (*Harthault de*). T.V. P. IV. 95.
Urbanus Quartus Papa. T. I. P.II. 65, 66, 67, 69, 70, 73, 75, 77, 80, 82, 84, 85, 86, 87. T.IV. P.I. 7. T.V. P.III. 16, 17.
—— *Quintus Papa*. T. III. P.II. 80, 81, 87, 88, 89, 94, 114, 115, 117, 120, 122, 123, 125, 126, 128, 129, 137, 147, 150, 173. P. III. 35, 38. P.IV. 155.
—— *Sextus Papa*. T.III. P.III. 81, 82, 84, 87, 89, 91, 98, 106, 111, 112, 113, 114, 116, 117, 118, 125, 126, 130, 132, 135, 137, 139, 140, 143, 144, 146, 147, 149, 152, 155, 166, 169, 185, 190, 195, 197, 200, 203, 205. P.IV. 8, 14, 16, 18, 20, 21, 31, 32, 34, 37, 42, 49, 55, 62, 09, 106, 155.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 34, 44, 45, 48, 49, 53, 54, 61, 73, 79, 99, 102, 125, 133, 134, 136.
Urbe (*Deodatus de*). T.I. P.III. 201.
—— (*Guido de*). T.II. P.III. 20.
Urbevetanus Epiſcopus. T.I. P.III. 78.
Urbini Dux (*Laurentius de Medicis*). T. VI. P.I. 127, 171. P.II. 22.
Urchard (Prior *de*). T.I. P.II. 210.
Urdham (*Johannes*). T.III. P.III. 59.
Uregin (*Petrus*). T.III. P.I. 176.
Urgellenſis Comes. T.I. P.III. 126.
—— Comes (*Ermangardus*). T.I. P. II. 214. P.III. 20, 32, 41.
—— (*Alvarus*). T.I. P.III. 126.
Urgio (*Reymundus de*). T. I. P.III. 27.
Urglum Comes. T. II. P.IV. 93.
Uribari (*Sancius*). T.V. P.II. 180, 181.
Uridge (*Richardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Farley Monachorum, ſive Mouncton Farley, in Diœceſi Sarum. T.IX. P.II. 211.
Urley (*Willielmus de*). T.II. P.III. 186.
Urot (*Guillielmus*). T.IV. P.IV. 49.
Urpeth (Præbenda de), in Epiſcopatu Dunelmenſi ſita. T.VIII. P.II. 54.
Urreau (*Eximinis de*). T. I. P.III. 32, 39, 126.
Urringe (*Edmundus*), Clericus, Artium Baccalaureus, obtinet Vicariam de Strickford, in Comitatu Lincolnienſi. T. IX. P.II. 253.
Urſewick (*Thomas de*). T.II. P.III. 189.
—— (*Thomas*). T.II. P. IV. 21, 119.
—— (*Walterus*). T.III. P.II. 132, 133, 198.
—— (*Walterus*). T. III. P.III. 194.
—— (*Thomas*). T.V. P.II. 80.
—— (*Chriſtoferus*), vocatus *Bisbik*. T.V. P. III. 168, 188, 189, 193. P.IV. 51, 54, 56, 62, 63, 64, 65, 82.
Urſinis (Cardinalis *de*). T.IV. P.III. 13, 52, 78, 79, 80, 130.
—— (*Cincius de*). T. V. P.II. 105.
—— (*Rance de*). T.VI. P.II. 91.
Urſinus (*Franciottus*), Presbyter Cardinalis. T. VI. P.I. 200.
Urte (*Vitalis de la*). T.II. P.IV. 102.
Urtea (*Johannes Eximinis de*). T. II. P. II. 142.
Urtiaco (*Henricus de*). T.I. P.II. 212, 221. P.III. 130, 131.
—— (*Henricus*). T.I. P.IV. 144.
Urville (*Anthonius de*). T.IV. P.IV. 46.
Uſana (*Bertramus*). T. IV. P.I. 98. P.II. 13.
Usber (*Edmundus le*). T.II. P.I. 52.
Usborne Magna. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Uſia (*Arnaldus de*). T.II. P.II. 184. P.III. 89.
Uſſer (*Thomas de*). T.I. P.III. 161.
Uſt (Dominus *de*). T.V. P.III. 201.
Uſuſmaris (*Robertus*). T. II. P.I. 154.
—— (*Nicholaus*). T.II. P.III. 121, 127, 158, 171, 173, 201.
—— (*Obertus*). T.II. P.III. 158.
—— (*Anthonius*). T. II. P. III. 158.
—— (*Anthonius*). T.II. P.IV. 71, 117, 124, 126, 127, 189.
—— (*Nicholaus*). T.II. P.IV. 97, 117, 126, 127.
—— (*Paſcaſius*). T.III. P.I. 65.
—— (*Paſchalotus Nicholini*). T.III. P. I. 98.
—— (*Paſchalotus*). T. III. P.II. 171, 176, 178, 179.
—— (*Anthonius*). T.III. P.II. 179.
—— (*Gregorius*). T.III. P.II. 211.
Utenhome (*Simon*). T.IV. P.III. 122.
Utenhove (*Henricus*). T.V. P.I. 87.
—— (*Henricus*). T.V. P.I. 144, 158, 164. P.II. 5, 6.
Utenware (*Theodoricus*). T.V. P.I. 117.
Uthiltre Dominus (*Andraas*). T.VI. P. III. 100, 101.
Uthred (*Johannes*). T.V. P.II. 47.
Utlagha (*Johannes*). T.II. P.II. 191.
Vudy (*Johannes*). T.IV. P.II. 133.
Uvedale (*Thomas de*). T.III. P.I. 31.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 163. P.II. 49, 69, 145.
—— (*Benedicta* Uxor). T.III. P.II. 145.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 133.
—— (*Johannes*). T.IV. P.III. 97.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 149.
—— (*Thomas*). T.V. P. II. 56.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III. 196. P.IV. 135.
—— (*Johannes*). T.VI. P.III. 42.
—— (*Thomas*). T.VII. P.II. 42.
—— *Willielmus*). T.VII. P.II. 92.
—— (*Guillielmus*), Miles. T.VIII. P. I. 186. Commiſſio ei directa. *ibid*.
—— (*Willielmus*), Miles, conſtituitur Conſtabularius Caſtri de Worcheſter & Locumtenens Foreſtæ de Southbere, in Comitatu Southamptoniæ. T.VIII. P.III. 223.
Vuella. Capella. T.I. P.I. 19.
Vulpelli Labrus. T.I. P. II. 168. P. III. 55, 69, 85, 155.
Vulte (*Gervaſius*). T. V. P.I. 115.
Vultellis (*Anthonius Franciſci de*). T.IV. P.IV. 34.
—— (*R. de*). T.V. P.III. 184. P.IV. 76, 77.
Vulteranenſis Epiſcopatus. De Jocalibus traducendis. T.III. P.IV. 173.
Vulteranenſis Epiſcopus (*Ludovicus*). T.III. P. IV. 162, 173. T.IV. P.I. 35, 93', 94.
Vunan (*Thomas*). T.IV. P. IV. 5.
Vuret (*Galfridus*). T.IV. P.III. 85.
Vuul (*Guillielmus*). T.I. P.II. 139.
Vyall (*Johannes*). T.VI. P.II. 21.
Vyapre (*Theobaldus*). T.III. P.I. 141, 169.
Vyenne (*Johannes de*). T.I. P.III. 197, 207, 209, 210, 211, 212, 213.
Vyle (*Laurentius de*). T.II. P.II. 165.
—— (*Bernardus*). T. II. P.II. 165. P.III. 8.
—— (*Petrus Arnaldi*). T.II. P.III. 10.
Vylour (*Warmus le*). T. I. P. III. 103.
Vynado (*Franciſcus* & *Philippus de*). T.III. P. II. 206.
Vynaldis (*Babilanus de*). T.IV. P.I. 66.
Vynar (*Henricus*), Miles, Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T.VIII. P.II. 18.
Vyncenſis Epiſcopus (*Reginaldus*). T.I. P.III. 205, 206.
Vyne Dominus (*Willielmus Sandysdy*). T.VI; P.II. 120.
Vyneau (*Richardus*). T.V. P.II. 169.
Vynemant (*Guillielmus*). T.IV. P.III. 85.
Vynent (*Thomas*). T.III. P.IV. 80, 82, 129.
Vyner (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Bibury, in Diœceſi

ceſi Glouceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 62.
Vynon (Arnaldus de). T. I. P. III. 4.
Vyntner (Willielmus). T. III. P. IV. 133.
Vypons (Gerardus de). T. I. P. III. 205, 206, 207, 211, 212, 213. P. IV. 2, 11, 12, 15.
Vyſce Dominus (Ermont de). T. I. P. III. 69.
Vytour (Jacobus). T. III. P. II. 90.
Vyvyan (Hanibal). Conceſſio ei facta Officii Contrarotulatoris Cunagii Stanni infra Comitatus Cornubiæ & Devoniæ, ac Cuſtodiæ Gaolæ de Loſtwithiell in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 27.

W.

WAc (Rogerus). T. I. P. I. 5.
Wace (Gilbertus). T. III. P. IV. 134.
Wachan (Edenenet de). T. I. P. I. 136.
—— (O.). T. I. P. I. 138.
Wackron (Hermannus). T. II. P. II. 186, 187.
Waddarſt. T. VI. P. II. 200.
Wadden (Johannes de). T. II. P. I. 15.
Waddeſmere (Egidius). T. II. P. III. 187.
Waddeworth (Johannes de). T. II. P. III. 26.
—— (Willielmus). T. II. P. III. 166.
Waddingham. Rectoria. T. VI. P. IV. 47.
Wade (Benedictus). T. II. P. IV. 21.
—— (Johannes). T. III. P. I. 56.
—— (Armigillus). T. VI. P. IV. 126.
—— (Willielmus). T. VII. P. II. 6.
Wadenho (Rogerus de). T. I. P. IV. 180. T. II. P. I. 63.
Wadeshef (Alanus de). T. I. P. III. 130.
—— (Walterus). T. II. P. IV. 22.
Wadham (Nicholaus). T. VI. P. I. 45.
—— (Nicholaus). T. VI. P. II. 159.
Wadingham Sancti Petri. Rectoria Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. IV. 65.
Waes (Johannes de). T. III. P. III. 146.
Waghen (Johannes de). T. III. P. IV. 165. T. IV. P. II. 10.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 75, 86, 98.
Waghorn (Petrus). T. III. P. I. 150.
Wagſtaffe (Timotheus), Commiſſarius Regis ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 17.
Wahan (Willielmus). T. II. P. II. 129.
Wahul (Walterus de). T. I. P. II. 56.
—— (Johannes). T. I. P. II. 156, 199, 203, 221. P. III. 131.
Waibridge. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
Waineman (Ricardus), Miles, Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 13.
Wainfleet (Villa de), in Comitatu Lincolnienſi. T. IX. P. I. 5.
Wainflet (Johannes de). T. I. P. III. 103.
Waite (Henricus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Elmeſteed. T. VIII. P. III. 227.
Wake (Hugo & Johanna). T. I. P. I. 174.
—— (Baldwinus). T. I. P. I. 83.
—— (Baldwinus). T. I. P. II. 154, 155.
—— (Andraas). T. I. P. II. 212.
—— (Johannes). T. I. P. III. 113, 114, 161, 162.
—— (Richardus). T. I. P. IV. 120, 145. T. II. P. I. 61, 130.
—— (Thomas). T. I. P. IV. 207. T. II. P. I. 101, 166. P. II. 27, 47.
—— (Johannes). T. I. P. IV. 207. T. II. P. I. 166.
—— (Johanna Uxor). T. I. P. IV. 207.
—— (Thomas). T. II. P. II. 108, 119, 121, 123, 161, 169, 186, 203. P. III. 53, 55, 58, 77, 96, 115, 130.
—— (Johannes). T. II. P. II. 130.
—— (Thomas). T. II. P. IV. 48, 75, 78, 82, 108, 136, 139, 166. T. III. P. I. 57.
—— (Johannes). T. III. P. III. 73.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 4.
—— (Willielmus). T. IV. P. I. 113.
—— (Thomas). T. IV. P. II. 55. P. III. 139.
—— (Thomas). T. IV. P. IV. 20, 104.
—— (Willielmus). T. V. P. I. 137.
—— (Baldwinus), Baro, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12, 14.
—— (Iſaacus), Miles. Commiſſio ei directa ad tractandum & concludendum de Pace, &c. cum Rege Francorum. T. VIII. P. III. 193.
Wakefeld (Willielmus). T. III. P. I. 182.
Wakefeld (Henricus). T. III. P. II. 190.
—— (Henricus). T. III. P. III. 35.
—— (Thomas). T. VI. P. II. 31.
Wakefield (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Wakehurſt (Richardus). T. IV. P. I. 196.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 124.
Wakelyn (Willielmus). T. V. P. I. 140.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 87.
Waker. T. IV. P. I. 151.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 94.
Wakering (Johannes). T. III. P. IV. 110.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 148. T. IV. P. I. 77, 107, 165, 194. P. II. 22.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 86, 136, 137, 156, 162, 167.
Walagre (Richardus). T. IV. P. II. 132, 133.
Walamus, Filius Ducis de Lemburgh. T. I. P. I. 51.
Walays (Duncanus). T. III. P. I. 158. P. II. 75, 96, 140, 174.
—— (Johannes). T. III. P. II. 62, 171.
Walbroke. Sancti Johannis Vicaria. T. VI. P. IV. 45.
Walche (Johannes). T. V. P. II. 37.
Walcot (Radulphus de). T. II. P. I. 159.
—— (Galfridus). T. II. P. II. 178. P. III. 32.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 80, 81, 90.
—— (Johannes). T. IV. P. I. 54.
—— (Carolus). T. VII. P. IV. 96.
—— (Carolus). T. VIII. P. II. 18.
—— (Humphridus), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Waldeboef (Willielmus). T. II. P. III. 189.
Waldeby (Robertus). T. III. P. III. 150, 151.
Waldegrave (Johannes & Ricardus). T. II. P. III. 26, 166.
—— (Johannes & Richardus). T. II. P. IV. 11, 75.
—— (Radulphus). T. II. P. IV. 192.
—— (Richardus). T. III. P. III. 155.
—— (Willielmus). T. VI. P. I. 182, 204.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 156.
Walden (Rogerus). T. III. P. II. 184.
—— (Galfridus). T. III. P. III. 12.
—— (Rogerus). T. III. P. III. 136. P. IV. 17, 23, 33, 49, 74.
—— (Thomas). T. IV. P. II. 51.
—— (Johannes) T. IV. P. IV. 157.
—— (Simon). T. VI. P. II. 199.
—— Dominus (Theophilus de). T. VII. P. III. 173.
—— (Theophilus Howard de). T. VIII. P. I. 90. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. ibid.
—— (Monaſterium de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 58.
Waldeni Comes. T. I. P. III. 101.
Waldenſtein (Solenkius de). T. III. P. III. 110, 115.
Waldern (Willielmus). T. IV. P. I. 58, 61, 92, 188.
—— (Willielmus). T. IV. P. IV. 30.
Waldeſhef (Walterus de). T. I. P. IV. 195. T. II. P. I. 37. P. II. 51.
—— (Walterus). T. II. P. II. 183, 188, 193.
—— (Johannes). T. II. P. IV. 25.
Waldingworth (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 86.
Waldogge (Adulfus de). T. I. P. III. 137.
Waldon (Watkyn). T. III. P. IV. 105.
Waldorp (Chriſtianus de). T. IV. P. II. 159.
Waldron (Johannes). T. VI. P. IV. 153.
Waldy (Thomas). T. IV. P. I. 39.
Wale (Thomas). T. II. P. IV. 27.
—— (Reſſee). T. III. P. II. 194.
—— (Johannes). T. V. P. III. 155.
—— (Willielmus), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſton in Gordano. T. VIII. P. III. 226.
Walecourt (Theodoricus de). T. II. P. III. 133.
Waleden (Humphridus de). T. I. P. IV. 188. T. II. P. II. 51.
—— (Robertus). T. II. P. I. 161.
—— (Humphridus). T. II. P. II. 110.
Waleham Dominus (Ernous de). T. I. P. II. 166. P. III. 69.
Walen (Nicholaus & Guido). T. I. P. II. 57.
Walerand (Robertus). T. I. P. I. 177, 179, 187. P. II. 2, 5, 13, 15, 37, 46, 47, 56, 60, 63, 68, 69, 103, 106, 108, 113, 115.
—— (Adam). T. II. P. II. 51.
—— (Robertus). T. III. P. IV. 4.
—— (Robertus). T. IV. P. II. 33.
Waleric. Honor de Sancto Walerico. Vide Walingford.
Walerico Sancto (Reginaldus de). T. I. P. I. 9.
—— Sancto (Bernardus de). T. I. P. I. 9, 22.
—— Sancto (Johannes de). T. I. P. I. 25, 89.
—— Sancto (Richardus de). T. I. P. III. 129.
Wales (Hugo de). T. II. P. III. 5.
—— (Willielmus de). T. IV. P. IV. 130.
Walewayne (Johannes de). T. II. P. I. 22, 95, 136, 161, 164, 165.
—— (Johannes). T. II. P. II. 140. P. III. 26, 32, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 42, 48.
—— (Johannes). T. III. P. I. 188, 191, 211. P. II. 36, 37.
—— (Johannes). T. III. P. III. 56.
—— (Thomas). T. IV. P. II. 19.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 136.
Waleys (Adam le). T. I. P. II. 25, 114.
—— (Stephanus). T. I. P. II. 199.
—— (Willielmus). T. I. P. IV. 14.
—— (Gilbertus). T. I. P. IV. 15.
—— (Richardus). T. II. P. I. 51, 76, 166. P. II. 27, 75.
—— (Howellus). T. II. P. I. 51.
—— (David). T. II. P. II. 151.
—— (Auguſtinus). T. II. P. II. 198. P. III. 27.
—— (Willielmus). T. II. P. IV. 27.
—— (Auguſtinus). T. II. P. IV. 207.
—— (Stephanus). T. III. P. I. 56.
—— (Johannes). T. III. P. I. 105.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 124.
—— (Johannes). T. IV. P. IV. 163, 179, 180.
Walford (Johannes de). T. II. P. IV. 25.
—— (Thomas), Miles. T. VIII. P. II. 10.
Walghton (Robertus de). T. I. P. III. 177.
Walgrave. Rectoria. T. VII. P. III. 206.
Walingford. Caſtrum & Honor Gaveſton. T. I. P. IV. 205. Caſtrum & Dominium de Newen & Pulghely. T. V. P. IV. 163.
Walke (Hugo). T. II. P. I. 51.
Walkeford (Robertus). T. II. P. II. 178.
Walkelyn (Johannes). T. IV. P. II. 76.
Walkenton (Hector). T. VI. P. IV. 132.
Walker (Thomas). T. VI. P. II. 183, 208.
—— (Chriſtopherus & Nicholaus). T. VI. P. III. 49.
—— (Edmundus). T. VI. P. IV. 8.
—— (Petrus). T. VI. P. IV. 48.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 101.
—— (Henricus). T. VI. P. IV. 122.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 155.
—— (Walterus) conſtitur unus Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vita. T. VIII. P. II. 28.
—— (Willielmus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 84.
—— (Georgius). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Somerton, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. IV. 64.
—— (Edwardus) obtinet Officium unius Heraldorum Regis ad Arma. T. IX. P. II. 138.
Walkeſare (Robertus). T. II. P. I. 51.
—— (Richardus). T. III. P. I. 119.
—— (Thomas). T. III. P. I. 141.
Walkewood Foreſt. Nomen cujuſdam Foreſtæ, ſive Chaceæ, in Comitatu Northumbriæ, T. VIII. P. II. 51.
Walkingham (Alcuynus). T. I. P. II. 221.
Walkington. Rectoria. T. VI. P. IV. 171.
Walklate (Willielmus). T. III. P. I. 176.
Walkwood (Tobias). T. VI. P. IV. 162.
—— (Anthonius). T. VII. P. I. 225.
Walkynton (Thomas de). T. I. P. IV. 202. T. II. P. I. 6.
—— (Willielmus). T. II. P. I. 51.
—— (Robertus). T. II. P. II. 139.
—— (Willielmus). T. II. P. III. 31.
—— (Thomas). T. III. P. IV. 69.
Wall (Willielmus). T. VI. P. III. 125.
—— (Chriſtoferus). T. VI. P. IV. 46.
—— (Robertus). T. VI. P. IV. 179.
—— (Willielmus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 136.
—— (Guillielmus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Thomas), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellam de Merſton, in Diœceſi Roffenſi. T. IX. P. II. 209.
Walla (Johannes). T. I. P. IV. 157.

Wallace (*Henricus*). T. V. P. III. 86.

—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 100, 101.

Walle (*Katerina de*). T. I. P. II. 221.

—— (*Willielmus de*) T. VI. P. III. 68.

—— aliàs *Guiſnes* (*Thomas*). T. V. P. IV. 232.

—— *Ouſoul* (*Thomas de*). T. III. P. IV. 168.

Waller (*Richardus*). T. V. P. II. 81.

—— (*Johannes*). T. VI. P. I. 22.

—— (*Willielmus*), unus Juſtitiariorum Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Buks. T. VIII. P. II. 5.

—— (*Willielmus*), Miles, unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.

—— (*Georgius*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 10.

—— (*Nathaniel*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bokenham Parvâ, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 208.

Wallerici Sancti Honor. Super Honore prohibito Majori Oxoniæ. T. II. P. II. 191.

Wallet (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 99.

Walleworth (*Willielmus*). T. III. P. III. 28, 78, 83, 98, 133, 144.

Walley (*Carolus*). T. VI. P. IV. 9.

Wallia & Res Walliæ. Pro Griffino Filio Reſi ſalvus conductus. T. I. P. I. 39. Pax cum Lewelino Principe. 39. Walenſium ſummonitio. 151. Apparatus contra Wallenſes. 151, 152. Treugæ. 152, 155. Conventio. 156. Walliæ cuſtodia. 48, 65, 75, 76, 80, 81, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 95, 96, 98, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 128, 132, 137, 138, &c. 174. P. II. 10, 13, 14, 37, 39, 48, 53, 57, &c. 61, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 82, 93, 97, 100, 104, 106, 107, 108, 110, 112, 115. Fidelitas. 129, 130, 150. Pax. 137. Princeps non citandus. 141. Parliamentum non habendum. 148. Litera ad Papam. 150. Conſpiratio. 152. Bellum denunciatum. 154, 155. Exercitûs ſummonitio. 155, 156, 157. Excommunicatio. 158. Conventio. 158, 161, 162, 163, 164, 165. Placita. 172, 173. Obſidium. 175. Leges. 193. Guerra. 200. Inſurrectio. 202. Exercitûs Summonitio. 202, 203, 212. Paſſagium amputandum. 206. Mors Principis. 212. Tractatus cum Griffino. 221. In Guerra Regis Abſolutio. 230. Bona ablata in Guerrâ. 232, 233. Rebellio. P. III. 17, 21. Filii Lewelini. 50, 136. Walliæ Principis expenſæ. P. IV. 35, 36. Litera à Papâ. 44. Militiæ cingulo decorandi. 48. Aquitania data. 49. Oleron & Terra Agenſia datæ. 50. Principiſſa. 82. Priſones. 102. T. II. P. I. 103. Pedites contra Scotos. T. I. P. IV. 148. Guerra. T. II. P. I. 90, 91. Recipiendi ad Pacem. 92, 93. Contra. 93, 94, 103. Contra Scotos. 176. De arraiando. P. II. 130. Pro Wenthlianâ Filia Lewelini. 199. Levitas Walenſium. P. III. 15, 17, 130. Adhærentes Comiti Kantiæ. 149. In unâ Sectâ veſtiendi. 186. P. IV. 198. De Arraiatione de Chevanciis. 198, 201. De Ordine Militari. 205. De Paſſagio. T. III. P. I. 108, 111. De Tractatu. 111. De Querelâ audiendâ. 112. De Homagio capiendo. 112. Locumtenens in Aquitaniâ. 114. Pro Comitivâ. 119. De Paſſagio. 120. Pro Comitivâ. 121. De Tractatu cum Franciâ. 125. De Victoriâ ad Poictiers. 129. Super adventu in Angliam. 133. De Paſſagio. 185. De poteſtate. 214. Maritagium cum Comitiſsâ Cantiæ. P. II. 47, 51, 53. De Homagio recipiendo. 66. Aquitaniæ & Vaſconiæ Principatus conceſſi. 66, 67, 68. De creatione Ricardi & de conceſſione Principatûs. P. III. 51. Pro Principiſsâ Johannâ. 52. Caſtra infra Principatum munienda. 57. De Obitu Principis celebrando. P. IV. 73. Contra adquiſitiones Wallenſium. P. III. 97. Super Rebellione. P. IV. 190. Super foriſfacturâ Glendourdy. 191. De protectione pro Wallenſibus. 193. De pardonatione. 198. Ordinationes. 199. De pardonatione. T. IV. P. I. 9. Super Rebellione Glendourdy Proclamatio. 15. De feſtinando contra. 30, 33. Locumtenens Henricus Princeps. 41. Pro Principe de intendendo. 46. De rebellione Henrici Percy. 49, 51, 52, 59. De Rebellibus ad gratiam recipiendis. 52, 56.

Wallia & Res Walliæ. Owini de Glendourdy Procuratorium pro Ligâ Franciæ. T. IV. P. I. 65. Super dictâ Ligâ. 69. Ratificatio Ligæ. 75. Wallenſes profligati. 79. Super Gallis Wallenſes confortantibus. 87. Super obſidione Caſtri de Lampador. 90, 120. De officio Ragloriæ. 139. De Rebellibus reprimendis. 154. De Priſonariis. 160. Pro Principe Henrico. 155, 162, De Treugis non capiendis. 163. Pro Principe. 169, 170, 171, 173, 182. Pro Principe ſuper Maritagio cum Filiâ Burgundiæ. 196. Pro Comitivâ Principis. 198, 199. Pro Expenſis Hoſpitii. 198. Ad Principem à Papa Literæ. P. II. 5, 8. Pro Comitivâ Principis. 25. Pro Johanne Mathewe liberando. 135. De tractando cum Glendourdy. 135. De recipiendo ad gratiam. 153. De Riotis inhibendis. P. IV. 81. Super Evaſione & Recuperatione Owini ap Tudor. T. V. P. I. 46. 55. Super Tractatu in Marchiis. 107, 108. Magor & Redewyk in Marchiis Officium Seneſcalli. P. II. 40. Pro Principe de Tutoribus aſſignatis. 70. Pro eodem quòd Cartas, *&c.* habeat quietas à quocunque Feodo. 71. Carmerdyn, Abbreſtwyth & Caerkeny de Officiis Conſtabularii. 71. Pro Owino Tudyr. 91. Moylewyke, Caresnodeek, Kilford, Bagham & Poſty in Dominio de Dynby in Northwalliâ, cuſtodia Parcorum, *&c.* 91. Super Caſtro de Denbygh capto. 93. Pro Principe. 93, 94. Pro Comite Warwici, Capitali Juſtitiario Suthwalliæ. 171. Pro eodem Comite Conſtabulario Caſtri de Cardigan & Seneſcallo Wallicarum Curiarum, *&c.* 171, De arraiando Wallicos. 184. Commiſſio pro Principe. 194. Pro Edwardo Principe, de recognitione Tituli ejus. P. III. 5. Pro Principe Cuſtode Angliæ. 64. De Matrimonio cum Annâ Primogenitâ Ducis Britanniæ. 115. De Officio Attornati infra Comitatus de Carmerden & Cardigan conceſſo. 166. Pro Arthuro Principe Cuſtode Angliæ conſtituto. P. IV. 47. De Poteſtate eidem conceſsâ ad Mareſcallum conſtituendum. 48. De Poteſtate eidem conceſsâ in Eccleſiaſticis. 48. Super Matrimonio inter Arthurum Principem & Katherinam Filiam Quartam Regis & Reginæ Caſtellæ. 37, 106, 114, 147, 151, 152. De aſſignatione Dotis pro Katherinâ Principiſsâ per Arthurum Principem. 163, Pro Henrico Principe Officium Capitalis Juſticiarii Foreſtæ de Gaultres in Comitatu Eborum. 176. De Matrimonio Henrici Principis cum Catherinâ Infantâ Hiſpaniæ. 202. Diſpenſatio Papæ ſuperinde. 207. De Catherinâ Doageriâ nuper Arthuri Principis. T. VI. P. II. 190. Officium Mareſcalli & Præconis Comitatûs de Denbigh & Wrekeſham. P. III. 62. Pro Thomâ Challoner Milite Gubernatore Principis. T. VII. P. II. 92. De creatione Domini Henrici Principis. 168. De creatione Domini Caroli Principis. 216. Super Matrimonio Principis cum Infantâ Hiſpaniæ. P. III. 8. Inſtructiones pro Præſidente in Marchiis. 20. De Commiſſione arraiandâ directâ Præſidenti. 32. Pro Carolo Principe Annuitas. 120. Petro Anthonio Bourdin uno Armigerorum Principis Annuitas. 121. Pro Juliano Bourdin uno Armigerorum Principis. 121. Carolus Princeps in Hiſpania. P. IV. 61. Penſio pro Carolo Principe. 151. Commiſſio directa Marchiis Walliæ. T. VIII. P. III. 63.

Walliæ Princeps (*Lewelinus*). T. I. P. I. 39, 48, 64, 65, 75, 76, 84, 86, 87, 88, 89, 91, 94, 96, 98, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 123, 124, 128, 129, 132, 133. P. II. 13, 14, 24, 30, 37, 38, 39, 40, 43, 48, 53, 56, 57, 58, 61, 69, 72, 73, 75, 82, 97, 100, 104. 106, 107, 108, 110, 111, 115, 118.

—— (*Lewelinus*). T. I. P. II. 129, 130, 137, 141, 143, 148, 149, 152, 155, 156, 158, 159, 160, 161, 162, 164, 169, 172, 173, 175, 193, 195. P. III, 7, 49.

—— (*Rothericus* Frater). T. I. P. II. 161, 162.

—— (*Griffinus*). T. I. P. II. 129, 130.

—— (*Owenus*). T. I. P. III. 7.

—— (*David*). T. I. P. II. 141, 152, 160, 161, 162, 202, 221. P. III. 7, 49.

—— Principiſſa (*Alianora*). T. I. P. IV. 81, 82.

Walliæ Princeps (*Edwardus*). T. II. P. IV. 4, 18, 28, 47, 48, 51, 62, 65, 67, 69, 73, 75, 76, 86, 98, 135, 136, 169, 173, 188, 198. T. III. P. I. 7, 15, 39, 74, 101, 102, 107, 108, 111, 112, 113, 119, 120, 125, 129, 131.

—— (*Edwardus*). T. III. P. I. 132, 133, 134, 137, 140, 141, 142, 160, 161, 164, 171, 173, 185, 214, 215. P. II. 6, 7, 8, 10, 12, 16, 20, 21, 23, 38, 47, 51, 53, 55, 66, 67, 68, 69, 73, 77, 84, 95, 97, 99, 103, 108, 114, 115, 117, 118, 120, 124, 131, 132, 133, 139, 140, 144, 145. 150, 152, 153, 159, 165, 173, 181, 189, 204.

—— (*Richardus*). T. III. P. II. 206.

—— (*Edwardus*). T. III. P. III. 5, 8, 11, 15, 29, 30, 33, 50, 51, 52. 65. P. IV. 73.

—— (*Richardus*). T. III. P. III. 51, 54, 57, 59, 60.

—— Principiſſa (*Johanna*). T. III. P. III. 51, 52, 205.

—— Princeps (*Henricus*). T. III. P. IV. 163, 164, 165, 178, 185, 198, 199. T. IV. P. I. 10, 27, 29, 31, 33, 40, 42, 52, 57, 63, 64, 83, 90, 96, 102, 104, 106, 107, 119, 138, 148, 155, 165, 169, 170, 172, 173, 180, 182, 196, 199. P. II. 5, 6, 8, 10, 14.

—— (*Edwardus*). T. IV. P. I. 74, 156, 182.

—— (*Edwardus*). T. IV. P. III. 197.

—— (*Edwardus*). T. V. P. III. 64, 75, 115, 142.

—— (*Arthurus*). T. V. P. III. 195. P. IV. 19, 36, 47, 54, 59, 61, 106, 112, 114, 147, 151, 153, 162.

—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 176, 201, 207, 216, 241.

—— (*Arthurus*). T. V. P. IV. 202, 207.

—— (*Arthurus*). T. VI. P. II. 179, 187, 188, 190.

—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 92, 95.

—— (*Henricus - Fredericus*). T. VII. P. II. 168.

—— (*Carolus*). T. VII. P. III. 7, 13, 109, 119, 190, 199, 230. P. IV. 60, 106, 139, 150, 151.

Wallinger (*Benjaminus*). Officium ei conceſſum. T. VII. P. II. 164.

Wallingford (*Heraldus-Thomas Wrythe*). T. V. P. IV. 216.

———— Vicecomes (*Willielmus*). T. VII. P. III. 4, 65, 133, 236, 247. P. IV. 171.

Wallingford. Sancti Petri Rectoria. T. VI. P. IV. 162.

Wallop (*Johannes*.) T. VI. P. II. 79.

—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 99.

—— (*Henricus*). T. VII. P. I. 164.

—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 20. P. IV. 11.

—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. I. 142.

—— (*Henricus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.

Wallingford. Monaſterium ſuppreſſum. T. VI. P. II. 99.

Wallyngton (*Johannes*). T. V. P. III. 125.

Walmered. T. VII. P. II. 178.

Walmesford (*Huge de*). T. II. P. IV. 137.

Walmeſly (*Thomas*). T. VII. P. II. 39.

—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Johannis Baptiſtæ in Walbrooke, Diœceſis London. T. VIII. P. IV. 62.

Walmill (*Johannes*). T. I. P. III. 17.

Walmiſley (*Thomas*), Miles. Conceſſio ei facta Officii Rememoratoris Theſaurarii de Scaccario. T. VIII. P. III. 27.

Walpcoll (*Johannes*). T. VII. P. II. 69.

Walpodi (*Seiffridus*). T. III. P. IV. 30, 48.

Walpoole (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 27.

Walpoole. Eccleſia Diœceſi Norwicenſis. T. VIII. P. III. 36.

Walrode (*Conradus*), T. III. P. IV. 30, 48.

Walronde (*Willielmus*), unus ex Juſtitiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.

—— (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita, T. VIII. P. II. 14.

Walſall (*Franciſcus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, Subelemoſinarius Regis, obtinet Eccleſiam Parochialem de Sandys, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 250.

Walſh (*Thomas*). T. III. P. I. 121,

—— (*Thomas*). T. III. P. III. 144.

Walſh (Walterus). T. III. P. III. 195.
—— (Thomas). T. IV. P. II. 71.
—— (Johannes). T. V. P. III. 196. P. IV. 32.
—— (Willielmus). T. VI. P. I. 182.
—— (Robertus). T. VI. P. II. 202.
—— (Richardus). T. VI. P. III. 13.
Walſhale (Willielmus). T. III. P. III. 39.
Walſham (Willielmus). T. III. P. IV. 69.
Walſingham (Richardus de). T. I. P. IV. 38.
—— (Richardus). T. I. P. IV. 107.
—— (Willielmus). T. III. P. II. 79.
—— (Willielmus). T. VI. P. II. 159.
—— (Franciſcus). T. VI. P. IV. 178, 181.
—— (Franciſcus). T. VII. P. I. 16. P. II. 66.
—— (Thomas). T. VII. P. IV. 170.
Walſted (Franciſcus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 148.
Walſtede (Richardus de). T. IV. P. IV. 22.
Walſteed (Franciſcus), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Cottagia. T. IX. P. II. 170.
Waltare (Riehardus de). T. VI. P. II. 206.
Walter (David). T. IV. P. IV. 130.
—— (Richardus). T. V. P. I. 2, 6.
—— (Thomas). T. VI. P. I. 183.
—— (Richardus). T. VI. P. II. 202.
—— (Rogerus). T. VII. P. III. 4.
—— (Johannes), Miles, ac Curiæ Scaccarii Baro Capitalis. T. VIII. P. I. 215. Licentia ei conceſſa edendi Carnes. ibid.
—— (Johannes), Miles, Capitalis Baro. T. VIII. P. II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. ibid.
—— (Johannes). T. VII. P. III. 10.
—— (Johannes), Miles, conſtituitur Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 28.
—— (Rogerus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 34.
—— (Joſephus), Pater, Clericus, Theologiæ Baccalaureus, reſignat Vicariam ſuam Eccleſiæ Parochialis de Aukenbury Weſton, in Diœceſi Lincolnienſi, in gratiam filii ſui Joſephi Walter. T. VIII. P. III. 36.
—— (Joſephus), Filius, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut poſſit ſuccedere ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Aukenbury Weſton, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 36.
—— (Johannes), Miles, Capitalis Baro Scaccarii Regis. Commiſſio ei directa ad reexaminandam & revidendam Sententiam per delegatos Judices pronunciatam. T. VIII. P. III. 46.
Walteri Cancellarii Regis Siciliæ Filius (Richardus). T. I. P. I. 21.
—— Filius (Robertus). T. I. P. I. 45, 48, 50, 52, 53, 55, 58.
—— Mareſcallus Dei & Sanctæ Eccleſiæ in Angliâ. T. I. P. I. 66, 71, 89, 100.
—— (Robertus). T. I. P. II. 154, 155, 176, 197, 199, 203, 221. P. III. 17, 104, 130, 203. P. IV. 5, 10.
—— (Baruntius). T. I. P. II. 184.
—— (Stephanus). T. I. P. III. 130.
—— (Robertus). T. I. P. IV. 108, 144. T. II. P. I. 59, 82. P. II. 18, 26, 47.
—— (Robertus). T. II. P. II. 107, 108, 121, 123, 161, 164, 169. P. III. 176.
Walterus, Clericus. T. I. P. I. 61, 62.
—— Filius Juſticiarii Hiberniæ. T. I. P. I. 75.
—— Miles. T. I. P. I. 152.
—— Seneſcallus. T. I. P. II. 2, 5.
Waltham (Willielmus de). T. I. P. III. 140.
—— (Richardus). T. I. P. IV. 30.
—— (Johannes). T. I. P. IV. 200.
—— (Ranulphus). T. II. P. I. 124.
—— (Rogerus). T. II. P. II. 51.
—— (Johannes). T. II. P. III. 33.
—— (Johannes). T. III. P. III. 72, 79, 81, 131, 141, 143, 148, 156, 161, 167, 192, 197, 198. P. IV. 8, 16.
—— (Willielmus). T. III. P. IV. 69.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 155.
—— (Willielmus). T. IV. P. I. 22.
—— (Willielmus) & Johannes. T. IV. P. III. 190. P. IV. 143.
—— (Abbas de). T. I. P. I. 161, 181. P. II. 92, 109, 204. P. III. 136, 161. P. IV. 39, 40. T. III. P. II. 52. P. IV. 8, 42.
—— (Willielmus). T. III. P. IV. 189. T. IV. P. I. 106. P. II. 111.
—— (Ricardus), Juſtitiarius Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Waltham (Edwardus Baro Denny de), Miles, ab antiquâ Denniorum Familia prognatus, creatur Comes Norwici. T. VIII. P. II. 105.
Waltham. Monaſterium Sanctæ Crucis. T. I. P. II. 72. T. III. P. IV. 189. Reſtitutio Temporalium. T. IV. P. III. 190. Eccleſia & Parochia. T. VI. P. III. 187.
Waltham Stowe. Vicaria Diœceſis London. T. IX. P. I. 80.
Walton (Willielmus de). T. I. P. II. 56.
—— (Johannes). T. II. P. I. 95.
—— (Richardus & Hugo). T. III. P. I. 57.
—— (Johannes). T. III. P. IV. 134.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 136.
—— (Nicholaus). T. VI. P. III. 49.
—— (Brianus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Martini Orgars, in Diœceſi London. T. IX. P. I. 80. Alteræ Litteræ eidem directæ. 81.
Walton Rectoria. T. VI. P. IV. 46. Vicaria. 114. Capella in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. IX. P. I. 78.
Walton Devile (Capella de), in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. III. 87.
Walton in Marſhland. Eccleſia Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. III. 34.
Walton ſuper Montem (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P. II. 167.
Walwari Caſtrum. Rectoria Diœceſis Menevenſis. T. IX. P. II. 207.
Walwen (Chriſtoferus). T. VI. P. IV. 9.
Walwerk (Jacobus). T. VI. P. II. 194.
Walyngford. Honor. T. I. P. I. 148. De cuſtodiâ Caſtri. T. III. P. IV. 161.
Wambergh (Philippus de). T. II. P. I. 51.
—— (Richardus). T. II. P. II. 178, 179.
Wambeweld (Johannes). T. II. P. IV. 23.
Wammaten (Hermannus). T. V. P. III. 36.
Wamſtry, (Thomas), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Whitchurch, in Diœceſi Wigornienſi. T. IX. P. I. 78.
Wandesfore (Chriſtophorus), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 48, 262. Conſtituitur Cuſtos & Magiſter Rotulorum Cancellariæ in Regno Hiberniæ. P. IV. 61. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
—— (Rowlandus), Armiger, obtinet Officium Attornati Curiæ Regis Wardorum & Liberationum. T. IX. P. II. 138.
—— (Richardus), Miles, conſtituitur Attornatus Regis, Curiæ Wardorum & Liberationum. T. IX. P. III. 39.
Wandesworth (Thomas). T. VI. P. II. 207.
Wandiford (Rolandus). T. VII. P. III. 83.
Wandmel (Winefridus de). T. I. P. IV. 157.
Wandregiſilis (Abbas Sancti). T. I. P. I. 9, 31.
Wandrel & Curcil. T. I. P. I. 47.
Wanehier (Johannes). T. IV. P. IV. 127.
Wanerly (Abbas de). T. I. P. III. 136.
Waneryn (Robertus de). T. III. P. II. 26, 39.
Waneting Fratres (Johannes & Henricus de). T. I. P. IV. 30.
Wanfra Perſona (Adam de). T. III. P. II. 109.
Wanges (Franciſcus de). T. I. P. II. 167.
Wangre (Nicholaus). T. V. P. I. 140.
Wannesworth. Vicaria. T. VI. P. IV. 114.
Wansford. Dominium & Manerium ſic vocatum in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 52.
Wantage (Villa de), in Comitatu Berks. T. IX. P. I. 4.
Wantuate (Hermannus). T. V. P. III. 39.
Wanwaring (Edmundus), Juris Civilis Doctor. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T. IX. P. II. 162.
Wapentagium de Lonnesdale, in Comitatu Lancaſtriæ. T. VIII. P. II. 55.
—— Amoundernes, in eodem Comitatu. ibid.
—— de Geſcott, in Comitatu Leiceſtriæ. T. VIII. P. II. 60.
Wapley (Manerium de). T. VIII. P. II. 56.
War (Hugo). T. I. P. I. 5.
— (Richardus). T. VIII. P. II. 267.
Warbek (Petrus). T. V. P. IV. 129.
Warberton (Petrus). T. VII. P. I. 224.
—— (Petrus). T. VII. P. III. 20, 173.
Warblington (Johannes de). T. II. P. II. 120, 129.
Warblyngton Manerium. T. I. P. IV. 182.
Warburgh (Vicaria Sancti), in Villâ Derbiæ. T. VIII. P. IV. 63, 64.
Warburton (Georgius), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Decanatûs Eccleſiæ Cathedralis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. III. 223. Alteræ Litteræ eidem directæ. 224.
Warbuſtowe. Vicaria Diœceſis Exonienſis. T. VIII. P. IV. 118. T. IX. P. I. 80.
Warci Burgenſis (Radulphus de). T. I. P. II. 11.
Ward (Robertus). T. I. P. III. 203.
—— Dominus de Alba Aula. T. I. P. IV. 5, 48, 60, 62.
—— (Simon). T. I. P. IV. 93. T. II. P. I. 51, 79. P. II. 29, 73.
—— (Johannes). T. II. P. I. 38.
—— (Simon). T. II. P. II. 108, 123, 130, 186.
—— (Richardus). T. II. P. III. 189.
—— (Thomas). T. II. P. IV. 21.
—— Richardus). T. II. P. IV. 75.
—— (Johannes). T. III. P. III. 39. P. IV. 24.
—— (Simon). T. III. P. IV. 75.
—— (Robertus). T. III. P. IV. 168.
—— (Thomas). T. IV. P. I. 64.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 101.
—— (Thomas). T. IV. P. III. 36.
—— (Willielmus). T. V. P. III. 54, 57.
—— (Thomas). T. V. P. III. 57.
—— (Georgius), T. V. P. III. 125.
—— (Thomas). T. V. P. III. 189, 193.
—— (Richardus). T. V. P. IV. 187.
—— (Robertus). T. VI. P. III. 124.
—— (Richardus). T. VI. P. IV. 7, 13, 152.
—— (Thomas). T. VI. P. IV. 21.
—— (Willielmus). T. VII P. I. 181.
—— (Johannes). T. VII. P. II. 43, 44.
—— (Samuel) T. VII. P. III. 166.
—— (Richardus). Exoneratio ei conceſſa. T. VIII. P. I. 227.
—— (Galfridus), Commiſſarius Regis ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (Edwardus), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
—— (Rowleius). Conceſſio ei facta Officii Servientis ad Legem. T. VIII. P. II. 164.
—— (Richardus), junior, obtinet Officium Servientis ad Arma. T. VIII. P. III. 27.
—— (Thomas), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Omnium Sanctorum Leiceſtriæ. T. VIII. P. III. 227.
—— (Johannes), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Shuſtocke. T. VIII. P. III. 279.
—— (Godfridus), Senior, Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. IV. 139.
Wardecop (Henricus de). T. II. P. II. 51.
—— (Robertus). T. II. P. III. 181.
Wardel (Richardus). T. V. P. I. 128.
Wardelaw (Walterus de). T. III. P. I. 164, 173, 213. P. II. 36, 50, 57, 74, 83, 89, 96, 102, 109, 114, 130.
—— (Johannes). T. III. P. III. 3.
—— (Johannes). T. V. P. I. 128.
Warden. Vicaria Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 155.
Warder (Edwardus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 144.
Wardeyn (Johannes). T. III. P. III. 169.
Wardi & Eſchaetæ. T. I. P. I. 86.
Wardon (Abbas de). T. I. P. II. 92. P. III. 136. P. IV. 39.
—— Epiſcopus (Henricus). T. I. P. IV. 30.
—— Abbas. T. III. P. III. 203.
—— Abbas. T. III. P. IV. 134.
Wardorum Commiſſio tangens Curiam in Hybernia. T. VII. P. III. 14. Inſtructiones pro Curiâ in Angliâ. 44, 47. Inſtructiones. P. IV. 3. Vide Hybernia.
Wardour (Edwardus). T. VII. P. IV. 96.
—— (Edwardus), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
—— (Edwardus), Eques, Commiſſio ei directa concernens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25. Altera Commiſſio ei directa. 34.
Ware (Johannes de). T. II. P. II. 129, 188.
— (Johannes). T. II. P. IV. 101, 198.
— (Henricus). T. IV. P. II. 9.
— (Henricus). T. IV. P. II. 51, 62, 66, 67, 69, 72, 77, 80, 81, 84, 102 103, 105, 106, 138, 181, 194, 198 199, 200. P. III. 7, 9, 11, 29, 52.
— (Johannes). T. V. P. I. 28.

Ware (Villa de), in Comitatu Herefordienſi. T. IX. P. I. 3.
Warefeld (Frater *Adam de*). T.I. P.IV. 30.
Wareham (Villa de). Commiſſio directa Communitati hujus Villæ. T.IX. P.I. 1.
Wareham. Rectoria. T.VI. P. IV. 48, 102.
Warein (Dominus *de*). T.III. P.I. 136.
Waren (*Willielmus* Fitz). T.V. P.II. 165.
—— (*Fulco*). T.V. P.III. 56.
Warenne (*Matthaus de le*). T. V. P. IV. 103.
Warentin (*Drogo*). T.I. P.I. 139.
Warewik (*Guido de*). T.I. P.III. 184.
—— (*Nicholaus*). T.I. P.IV. 108.
—— (*Willielmus*). T.I. P.IV. 202.
—— (*Johannes*). T.II. P.I. 70.
—— (*Richardus*). T.II. P.I. 159.
—— (*Guido*). T.VI. P.III. 77.
Wargrave. Eccleſia Diœceſis Sarum. T.IX. P.II. 143.
Warham (*Edmundus*). T. III. P.IV. 61.
—— (*Willielmus*). T. V. P.IV. 29, 69, 82, 113, 118, 120, 129, 131, 134, 164.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 174, 175.
—— Electus London. T. V. P. IV. 176, 177, 180. T.VI. P.I. 5.
—— (*Edmundus*). T. VI. P.II. 206.
Warhenhem (*Nicholaus de*). T. V. P.I. 137.
Waring (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Combeſtocke, in Diœceſi Exonienſi. T.IX. P.II. 139.
Warini (*Willielmus* Fitz). T.I. P.I. 110, 128, 129, 132. P.II. 114.
—— (*Fulco*). T. I. P. I. 71, 107, 129, 132.
—— (*Eudo*). T.I. P.II. 114.
—— (*Fulco*). T. I. P. II. 155, 203, 221. P.III. 17, 21, 130, 203.
—— Dominus *de Wittington*. T.I. P.IV. 5, 48.
—— (*Willielmus*). T. I. P. II. 155, 158, 203, 221. P.III. 17, 130. P.IV. 76.
—— (*Fulco*). T.I. P.IV. 108, 148. T.II. P.I. 51, 59, 161. P.II. 27, 47.
—— (*Paganus* & *Johannes*). T. II. P.I. 51.
—— (*Alanus*). T.II. P.I. 77.
—— (*Fulco*). T. II. P. II. 86, 104, 105, 121, 123, 161, [illegible].
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 177, 179. P.III. 26.
—— (*Fulco*). T.II. P.IV. 5, 6, 17.
—— (*Willielmus*). T. II. P. IV. 11, 22, 97, 121. T.III. P.I. 56.
—— (*Fulco*). T.III. P.IV. 198.
—— ([illegible]). T.IV P.I. 88.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 165.
—— (*Fulco*). T.V. P.III. 56.
Warke (*Johannes de*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 206.
—— (*Willielmus* Dominus *Gray de*), unus ex Juſticiariis Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T.VIII. P. II. 7.
Warkop (*Thomas*). T.IV. P.II. 124.
Warlaby. Locus ſic dictus, in Archidiaconatu Richmondiæ ſitus, infra Comitatum Eborum. T.VIII. P.II. 53.
Warle (*Ingeraldus de*). T.I. P.IV. 208. T.II. P.I. 14, 17, 20, 21, 23, 37.
—— (*Reginaldus* & *Willielmus*). T.II. P.I. 37.
Warle (Vicaria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P.III. 30.
Warmeſtry (*Willielmus*). T.VI. P.III. 103.
Warmiſter in Eccleſiâ Cathedrali Sarum Præbenda. T.VI. P.IV. 101.
Warmiſter, vel *Warminſter*. Vicaria Diœceſis Sarum. T.VIII. P.IV. 118.
Warmſtry (*Johannes*), Clericus, & Capellanus Johannis Wigorniæ Epiſcopi. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Warmyngton (*Robertus*). T.VI. P. II. 193.
Warneborough, ſive *South Warneborough*. Eccleſia Diœceſis Wintonienſis. T.VIII. P. III. 35.
Warnefurth. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T.VIII. P. II. 54.
Warner (*Johannes*), Theologiæ Doctor, Decanus Eccleſiæ Lichfield. T.VIII. P.IV. 36. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. T.VIII. P.IV. 36.
—— (*Johannes*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum Roffenſem. T. IX. P. II. 144.
Warnerus (*Conradus*). T.I. P.IV. 79.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 54.
—— (*Court*). T.V. P.II. 167.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 24.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 118.
Warnerus (*Johannes*). T.VI. P.IV. 87.
—— (*Bartholomæus*). T.VII. P.I. 189.
Warnham. Vicaria. T.VI. P.IV. 48.
Warny (*Robertus*). T.III. P.I. 158.
Waroquier (*Petrus*). T. VI. P. II. 42.
Warpſgrave (Rectoria *de*), in Diœceſi Oxoniæ. T.VIII. P.III. 29.
Warre (*Robertus la*). T.I. P.II. 114.
—— (*Radulphus la*). T. I. P.II. 137.
—— (*Rogerus la*). T.I. P.II. 148, 184, 199. P.III. 17, 130, 203. P.IV. 48.
—— (*Johannes la*). T. I. P. II. 147, 184, 230. P.III. 63.
—— (*Johannes la*). T.II. P.IV. 101, 198.
—— (*Rogerus la*). T.III. P.I. 121.
—— (*Rogerus la*). T.III. P.I. 141. P.II. 47, 115, 120, 122, 123.
—— (*Johannes la*). T.III. P.III. 63, 83, 123, 184.
—— (*Rogerus la*). T.III. P.III. 176.
—— (*Johannes la*). T.III. P. IV. 133.
—— (*Thomas la*). T.IV. P.I. 19, 106.
—— (*Richardus la*). T.VI. P.II. 159.
—— (*Thomas la*). T.VI. P.II. 195.
—— (*Richardus la*). T.VI. P.IV. 86.
—— (Dominus *de la*). T.IV. P.IV. 143.
—— (*Reginaldus de la*). T.V. P.I. 174.
—— (*Thomas Weſt de la*). T.V. P.IV. 265. T.VI. P.I. 45.
—— (*Thomas de la*). T.VI. P.II. 120, 160. P.III. 4.
—— (*Thomas de la*). T.VII. P.I. 177, 194. P.II. 64.
—— (*Ricardus*). T.VIII. P. II. 15.
—— (*Rogerus*), Armiger, & Feodarius Comitatûs Somerſetiæ. T.VIII. P. II. 33. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P.III. 278.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 114.
Warrantia. De Licentiâ ſignandi. T.VI. P. III. 139. Commiſſio ad expediendum. 139. Warrantum ſpeciale Regis Caroli Primi. T.VIII. P.I. 158. Pro exportatione Auri & Argenti. T.VIII. P.III. 251.
Warren (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de North-Aſhton, in Diœceſi Oxonienſi. T.IX. P.II. 207.
Warrena (*Willielmus de*). T. I. P.I. 2, 30, 132.
—— (*Reginaldus de*). T. I. P.I. 5.
—— (*Johannes de*). T.I. P.I. 155. P.II. 3, 25, 57, 77, 82, 93, 95, 97, 124.
—— (*W.* Comes *de*). T.I. P.I. 2, 5, 16, 19, 22, 23, 25, 31, 74, 78, 80, 147, 163, 185. P.II. 9, 13.
—— (*H.* Comes *de*). T.I. P.I. 28.
—— (*Johannes* Comes *de*). T. I. P. II. 5, 40, 81, 82, 96.
—— (*Johannes de*), Comes *Surriæ*. T. I. P. IV. 89, 107, 108, 144, 148, 158, 164, 170, 174. T.II. P.I. 7, 25, 49, 52, 71, 85, 129, 137, 169. P.II. 14, 18, 26, 39, 40, 47.
—— Comitiſſa (*Iſabella de*). T.II. P.I. 41.
—— (*Johanna de*). T.II. P.I. 126.
—— (*Johanna de*). T. II. P.II. 169. P.III. 166.
—— (*Willielmus de*). T.III. P.I. 115, 117, 118, 119.
Warrenden. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ ſitus. T.VIII. P.II. 54.
Warrendorum Proconſul (*Henricus*). T.V. P. III. 39.
Warriner (*Willielmus*). T. II. P.IV. 159.
Warring (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Aſhprinton, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P.I. 78.
Warrock (*Richardus*). T.IV. P. IV. 5.
Wartenberg (*Petrus de*). T.III. P. III. 110, 111, 112, 113, 115, 116, 118, 119, 129.
Warter (*Richardus*). T.V. P.I. 16.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 11.
Warter (Prioratus *de*), in Comitatu Eborum ſitus. T.VIII. P. II. 53.
Warters (*Anthonius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rutherfeild Grace, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. IV. 62.
Warton (*Galfridus*). T.V. P.III. 56.
Wartre (Prior *de*). T.II. P.III. 187.
Warwell (*Jacobus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Boxford, in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 209.
Warwicæ Comes. T.I. P.I. 89, 98, 99.
—— (*J. de Pleſſet*). T.I. P.I. 177, 184. P. II. 5, 7, 8, 56, 57.
—— (*Willielmus de Bello Campo*). T.I. P.II. 137, 154, 155, 176, 199, 203, 221.
—— (*Guido*). T. I. P.III. 203, 206, 207, 208, 215. P.IV. 5, 8, 9, 37, 48.
—— (*Guido*). T. II. P.II. 121, 192.
—— (*Thomas*). T.II. P.III. 96, 145, 147, 163, 175, 181.
—— (*Thomas*). T.II. P.IV. 48, 82, 115, 125, 130, 147, 150, 153, 155, 159, 160, 206. T.III. P.I. 12, 83, 84, 99, 108, 111, 121.
—— (*Thomas*). T.III. P.I. 133, 180, 209. P.II. 48, 57, 58, 75, 125, 137, 143, 148, 163, 165, 173.
—— (*Thomas*). T.III. P.III. 58, 60, 63, 67, 75, 83, 96, 98, 105, 108, 184. P. IV. 4, 17, 19, 59, 90, 93, 127.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 132, 139, 157, 176, 177. T.IV. P.I. 53.
—— (*Richardus*). T.IV. P.I. 107, 119, 154, 191.
—— (*Richardus*). T.IV. P. II. 27, 40, 41, 48, 62, 66, 69, 72, 91, 95, 102, 103, 105, 112, 138, 149, 155, 169, 173, 180, 194. P.III. 15, 16, 17, 18, 42, 49, 57, 65, 67, 75, 78, 82, 94, 104, 109, 110, 117, 124, 125, 127, 139, 146, 169.
—— (*Richardus*). T.IV. P. IV. 7, 20, 64, 82, 87, 90, 91, 94, 110, 114, 121, 122, 132, 137, 151, 156, 170, 176, 178, 196. T.V. P.I. 41, 139.
—— (*Richardus*). T.V. P. II. 50, 78, 79, 81, 90, 91, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 104, 106, 109, 112, 114, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 135, 136, 139, 144, 168, 171, 173, 174, 179, 182, 183, 184, 192, 194. P.III. 3, 9.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 217.
—— Comes (*Johannes Dudley*). T.VI. P.III. 151, 153, 170, 175, 180, 181, 184. P. IV. 14.
—— (*Ambroſius*). T.VI. P. IV. 117.
—— (*Johanna*, Uxor *Johannis*). T.VI. P. III. 180.
—— Comes (*Robertus*). T.VII. P.III. 82. Vide *Warwick*.
Warwick (*Robertus* Comes *de*). Commiſſio ſpecialis ei directa. T.VIII. P.I. 132. Vide *Warwicæ Comes*.
—— (*Philippus*), Armiger, obtinet Officium unius Clericorum Ordinariorum Signeti Angliæ. T. VIII. P. III. 132, 278.
Warwick. De Magna Compton Manerium. T. I. P.III. 214. P.IV. 22. 12. l. pro Manerio de Kynton. 22. Caſtrum Tent, contra Regem obſeſſum. T.II. P.II. 26. De Firmâ Medietatis Villæ de Tamworth. 5. l. 16. ſ. annuatim. T.V. P.II. 193. Civitas Coventrienſis una cum annuâ Firmâ Prioratûs Civitatis & Villæ de Coventriâ. T.V. P.IV. 163. Pro Abbate Monaſterii de Kenesworth, de Conceſſione. T.VI. P. I. 24. Licentia impropriandi Eccleſiam conceſſa. T. VI. P. II. 71. Manerium de Aſton cum Pertinentiis. 176. Advocatio & Prioratus Eccleſiæ ſive Rectoriæ de Aſton Brymyngeham. 176. Annualem Penſionem quadraginta ſolidorum annuatim exeuntium de Eccleſiâ de Aſton. 176. Aſton & Brymyngeham. 176. Cuſtodia de le Guy Warwicks Swerde conceſſa Edwardo Greswell. P.III. 77. Hoſpitale. T.VI. P.IV. 49.
Waryn (*Johannes*). T.II. P.III. 26, 51, 127, 133.
—— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 125.
—— (*Robertus*). T.V. P.II. 55.
—— (*Nicholaus*). T.V. P.IV. 9.
Waſelyn (*Willielmus*). T.III. P.III. 12.
Waſhborne (*Johannes*). T.VIII. P.II. 17.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Dumbledon, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. III. 40.
Waſhbourn (*Richardus*). T.III. P.IV. 105.
Waſhington (*Willielmus*), Miles. Conceſſio ei facta Cuſtodis Parcorum vocatorum *Grafton-Park* & *Potterſpury-Park*. T.VIII. P. III. 27.
—— (*Richardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Swarford, in Diœceſi Oxonienſi. T.VIII. P. IV. 118.

Waſh-

Waſhpoole (Villa de), in Comitatu Mountgomery. T.IX. P.I. 6.
Waſhpitt (Mariſcæ de). T.VIII. P.II. 60.
Waſſe (*Chriſtopherus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 84.
Waſſyngton (*Edmundus de*). T.III. P.III. 73.
—— (*Laurentius*). T.VII. P.II. 92.
Waſteneys (*Willielmus de*). T.II. P.II. 108.
Waſteneyes (*Hardolphus*), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T.VIII. P.II. 13.
Waſtroil (*Robertus de*). T.I. P.I. 21.
Wat (*Bernardus*). T.III. P.III. 126.
Wat de Badroul. T.VII. P.I. 61.
Watenhul (*Johannes de*). T.II. P.IV. 121.
Water (*Johannes*). T.IV. P.III. 36, 54.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 131. P.IV. 105.
—— Dominus (*Johannes* Fitz). T.V. P.III. 166.
Waterbeche. Vicaria. T.VI. P.IV. 103.
Waterby (*Carolus*) T.V. P.I. 99.
Waterden (*Richardus de*). T.III. P.III. 28.
Waterhouſe (*Thomas*). T.VI. P.II. 201.
—— (*Jeronymus*). T.VII. P.III. 174.
—— (*Hieronimus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Johannes*). Annualis Penſio ei conceſſa, durante vita. T.VIII. P.II. 24.
Watford (*Robertus de*). T.II. P.IV. 29, 137.
Waterford Epiſcopus (*R.*). T.I. P.I. 56. P.II. 149.
—— (*S.*). T.I. P.II. 211.
—— (*W.*). T.I. P.IV. 39.
—— *Decanus* (*Walterus*). T.I. P.III. 10.
—— (*Richardus* Vicecomes *Lumley de*). T.VIII. P.III. 24.
Watford. T.VI. P.IV. 46.
Watford (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T.VIII. P.II. 40.
Watford (Rectoria de), in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 55.
Waterman (*Johannes*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sopworth, Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 30.
Waterſtratford. Rectoria. T.VI. P.IV. 103.
Waterton (*Hugo de*). T.III. P.IV. 148. T.IV. P.I. 16, 28, 32, 58, 61.
—— (*Robertus*). T.IV. P.I. 2, 5, 11, 27, 29, 51, 57.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 30, 77, 80, 81, 84, 86, 106, 124, 140, 148, 149, 167, 168, 173, 174, 201. P.III. 6, 135.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 139, 169. P.III. 16, 17.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 19, 94, 96, 97, 99, 112.
Watervill (*Reginaldus de*). T.I. P.II. 88.
—— (*Reginaldus*). T.I. P.II. 199.
—— (*Robertus*). T.II. P.I. 51. P.II. 35.
—— (*Robertus*). T.II. P.II. 108.
Wath (*Michael de*). T.II. P.II. 115. P.III. 187.
—— (*Michael*). T.II. P.IV. 27, 58, 67, 68.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 80, 128.
Watham Sanctæ Crucis. Scriptum Abbatis, &c. T.VI. P.II. 168. Eſſexiæ Abbatis Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 46.
Wathcotte (Grangia *de*), in Comitatu Eborum ſita. T.VIII. P.II. 54.
Wathenam (*Gerardus de*). T.I. P.IV. 145.
Wathyng (*Thomas de*). T.II. P.IV. 21.
Watkins (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Whitborne. T.VIII. P.III. 280.
—— (*Gualterus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Verwyke. T.VIII. P.III. 282.
—— (*Thomas*) obtinet Officium unius Clericorum Privati Sigilli. T.VIII. P.IV. 61.
—— (*Walterus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Martini, in Villâ Leiceſtriæ, Diœceſis Lincolnienſis. T.VIII. P.IV. 118.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Fagani, in Diœceſi Landavenſi. T.IX. P.II. 141.
—— (*Rolandus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Llanvrenach, in Diœceſi Menevenſi. T.IX. P.II. 141.
—— (*Walterus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Dimnock, in Diœceſi Menevenſi. T.IX. P.II. 142.
Watkins (*Willielmus*), Armiger, obtinet Officium unius Receptorum Generalium Regis in Comitatibus Glamorgan, Monmouth, Radnor, &c. T.IX. P.II. 206. Vide *Watkyns.*
Watkyns. T.VI. P.II. 129.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 140, 154, 162, 164, 166, 176, 185.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 165. Vide *Watkins.*
Watlyngton (*Johannes de*). T.III. P.II. 163.
Watmouth (*Hugo*). T.VII. P.III. 174.
Watre (*Gamelinus at te*). T.III. P.I. 50.
Watſon (*Robertus*). T.IV. P.I. 113.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 20.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9, 47.
—— (*Henricus*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 46, 87, 150.
—— (*Richardus*). T.VI. P.IV. 48.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 112.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.I. 129.
—— (*Thomas*). T.VII. P.III. 83.
—— (*Philippus*). T.VIII. P.II. 11.
—— (*Ludovicus*), Miles & Baro, aſſignatur Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T.VIII. P.II. 12.
—— (*Johannes*), Clericus, promovetur ad Eccleſiam Parochialem de Wroxham cum Salhouſe, in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 250.
—— (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam de Humber, in Diœceſi Herefordienſi. T.IX. P.II. 252.
—— (*Willielmus*, Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Norton Davie, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. T.IX. P.III. 104.
Watt (*Willielmus*). T.VI. P.II. 197.
Wattevil (*Rogerus*). T.II. P.II. 140.
—— (*Robertus*). T.II. P.II. 167, 169, 170, 186. P.III. 26, 27.
Watton (*Hugo*). T.III. P.IV. 199.
—— (*Robertus* & *Katherina* Filia). T.V. P.III. 27.
—— (Prior *de*). T.I. P.II. 92. T.IV. P.IV. 163.
Watton. Prioratûs Sanctæ Mariæ, Prioriſſæ Scriptum. T.VI. P.III. 42.
Watts (*Thomas*). T.VI. P.IV. 155.
—— (*Johannes*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 236.
—— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Omnium Sanctorum, in Diœceſi Cantuarienſi. T.VIII. P.III. 169.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Sibſey. T.VIII. P.III. 279.
—— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Henſtrigg, in Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi. T.VIII. P.III. 282.
—— (*Willielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Muche Marcle, in Diœceſi Herefordienſi. T.IX. P.II. 92.
Waubergh (*Thomas de*). T.II. P.I. 52.
Wavering (*Goſuinus de*). T.I. P.I. 30.
Waverle (Abbas *de*). T.I. P.II. 92.
Waverley (Prioratus *de*), in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 51.
Waverſham. Vicaria. T.VI. P.IV. 162.
Wauney (*Edmundus de*). T.III. P.I. 121.
Wauter (*Henricus de*). T.III. P.I. 112.
—— (*Johannes* Fitz). T.II. P.IV. 21. T.III. P.I. 11, 101.
—— (*David* Fitz Gilberti.) T.II. P.IV. 208. T.III. P.I. 5.
—— (*Johanna*). T.III. P.II. 42.
—— (*Walterus*). T.III. P.III. 63, 76, 96, 101, 145, 184, 197.
—— (*Walterus*). T.III. P.IV. 177. T.IV. P.I. 22, 26.
—— Dominus (*Walterus*). T.IV. P.IV. 173.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 166.
Wauton (*Johannes de*). T.I. P.II. 57.
—— (*Willielmus*). T.I. P.II. 137.
—— (*Johannes*). T.I. P.II. 155, 199, 203, 221.
Wauton (*Willielmus*). T.I. P.IV. 111. T.II. P.I. 37.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 120. P.III. 187, 189.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 21.
—— (*Thomas*). T.IV. P.I. 83.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 20.
Waweyn (*Johannes de*). T.II. P.III. 156, 157, 165, 190, 193.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 31, 34, 71, 95, 147, 163, 185.
Wawne (*Willielmus*). T.V. P.III. 80.
Waxham. Vicaria. T.VI. P.IV. 48.
Waxton. Rectoria Diœceſis Norwicenſis. T.IX. P.II. 254.
Way (*Robertus*). T.III. P.III. 194.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 46.
Waybred (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lowsby, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.IV. 117.
Wayde (*Thomas*). T.VI. P.III. 28.
Way. Rectoria. T.VI. P.IV. 93.
Wayglant (*Holymere*). T.IV. P.II. 15.
Waymouth (Villa *de*), Commiſſio directa Majori & Communitati hujus Burgi. T.IX. P.I. 1.
Wayne (*Walterus*). T.IV. P.IV. 173.
Waynflet Abbas (*Robertus de*). T.I. P.IV. 115.
—— (*Johannes*). T.V. P.II. 29.
Waynsworth (*Chriſtophorus*). T.VI. P.IV. 178.
Waynwright (*Stephanus*). T.VI. P.IV. 9.
Wayte (*Robertus*). T.III. P.III. 186.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.II. 194. P.III. 14.
—— (*Henricus*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de [illegible], in Diœceſi London. T.IX. P.II. 255.
Wayveld (*Richardus*). T.IV. P.II. 124.
Weams (*Ludovicus*), Theologiæ Profeſſor, & Capellanorum Regis Ordinariorum unus, obtinet Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Whethamſted, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 252.
Weare (*Johannes*), Armiger, Feodarius Comitatûs Devoniæ, & Eſcaetor ejuſdem Comitatûs. T.VIII. P.II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
Weare (Eccleſia *de*), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T.VIII. P.II. 169.
Weaver (*Thomas*). T.VIII. P.II. 35.
—— (*Gabriel*), Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Weltham, in Comitatu Eſſexiæ & Diœceſi London. T.VIII. P.III. 165.
Webb (*Johannes*). Annualis Penſio ei conceſſa, durante vitâ. T.VIII. P.II. 24.
—— (*Joſephus*), Medicinæ Doctor. T.VIII. P.II. 47. Privilegium ei conceſſum. *ibid.*
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem Sancti Petri & Sancti Pauli, in Civitate Bathonienſi. T.VIII. P.IV. 115.
—— (*Georgius*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum de Lymericke in Regno Hiberniæ. T.VIII. P.IV. 120.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Harpen, ſive Harding, in Diœceſi Exonienſi. T.VIII. P.IV. 120.
—— (*Edwardus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Herrwell, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 209.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam de Gretford, in Diœceſi Lincolnienſi. T.IX. P.II. 253. Vide *Webbe.*
Webbe (*Willielmus*). T.IV. P.II. 25.
—— (*Johannes*). T.VI. P.I. 136.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.III. 138.
—— (*Reginaldus*) T.IV. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*). T.VII. P.I. 87. Vide *Webb.*
Webber (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus, Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Nicolai, in Villâ de Abingdon, Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 29.
Weben (*Pachinus*). T.VII. P.I. 32.
Webſter (*Thomas*). T.VI. P.II 220.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 103.
Wechet (*Emericus*). T.I. P.II. 149.
Weckherlin (*Georgius Rodolphus*). Licentia ei conceſſa pro impreſſione diverſorum Librorum. T.VIII. P.III. 172.

Weda (*Petrus de*). T. I. P.III. 118.
Wedale (*Rogerus de*). T.II. P.I. 3.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*Robertus*). T.IV. P.IV. 113.
—— (*Patricius*). T. V. P.II. 47.
Weddall (*Johannes*), Capitaneus. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.II. 236.
Wedderburne. T. VII. P.I. 61.
—————— (*Jacobus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Compton, Diœceſis Wintonienſis. T. VIII. P.II. 165.
—————— (*Jacobus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Mildenhall, in Diœceſi Norwicenſi. T.VIII. P. III. 28.
—————— (*Jacobus*). T.IX. P.II. 89.
—————— (*Alexander*). Commiſſio ei directa ad tractandum cum Commiſſionariis Scoticis. T.IX. P.III. 35.
Wedderley (Rectoria de), in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 87, 281.
Wedderyngton. T.IV. P.II. 142.
Weddesbury (*Thomas*). T.IV. P.II. 19.
Wedhale Vicarius (*Edwardus*). T. I. P. III. 163.
Wedmore (*Nicholaus*). T.VI. P.II. 199.
Wedmore. Eccleſia ſic dicta, in Comitatu Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. II. 169.
Wedon (*Edmundus de*). T. I. P. III. 190.
—— (*Radulphus*). T.II. P.II. 168.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 203.
Weekes (*Anthonius*), Juſtitiarius ad Placita. T.VIII. P.II. 18.
Weeks (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Cathedralem Briſtollienſem. T.VIII. P.IV. 67.
—— (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam de Finesbury in Eccleſiâ Cathedrali Divi Pauli London. T. IX. P.II. 88.
Weekwan, ſive *Weekeman* (Rectoria de), in Comitatu Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 56.
Weemes (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Præbendæ in Eccleſiâ Cathedrali Chriſti & Beatæ Mariæ Virginis Dunelmenſis. T.VIII. P.IV. 115.
Weems. T. VII. P. II. 113.
Weford (*Thomas*). T. VI. P.II. 191.
Weſtlake (*Johannes*). T V. P.II. 25.
Welbek (Abbas *de*). T.I. P.III. 136, 161. P.IV. 2, 39. T.III. P. III. 83. P.IV. 134. T. VI. P.I. 35.
—— (*Arthur*). T.VII. P.III. 128.
Welbourn (*Johannes*). T.III. P.III. 155.
——— (*Johannes*). T.IV. P.I. 20.
Welby (*Richardus*). T.III. P.III. 39.
—— (*Richardus*). T.IV. P.IV. 163.
Weld (*Johannes*). T.III. P.III. 123.
— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rockland Sancti Petri, cum Vicariâ de Stowbeden, in Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 211.
— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P.I. 49.
Weldon (*Willielmus de*). T.II. P. I. 37.
—— (*Richardus*). T.VI. P.III. 11.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 130.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 152.
—— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Petriburgenſis. T.VIII. P.II. 166.
Weldrake (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.III. 28.
Welewyk (*Petrus*). T.II. P.II. 6.
—— (*Johannes*). T.III. P.I. 72, 100, 101.
Weley (*Thomas*). T.III. P.IV. 26.
Welford (*Thomas*). T. III. P.IV. 82, 129.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 159.
Welforde. Rectoria. T.VI. P.IV.93.
Welham (*Richardus*). T.III. P.IV. 159.
—— (Vicaria de). T.VIII. P.III. 281.
Welifed (*Willielmus*). T.I. P.IV. 142.
Wella (*Thomas de*). T.III. P.II. 190.
Wellam. Vicaria. T.VI. P.IV. 103.
Welland. Vicaria Diœceſis Wigornienſis. T. VI. P. IV. 49. T.IX. P.II. 92.
Wellarton (*Johannes de*). T.II. P.I. 37.
Welle (*Stephanus atte*). T.II. P.IV. 88.
—— (*Robertus de*). T.I. P.IV. 187.
—— (*Robertus*). T. II. P.II. 159, 164.
—— (*Adam*). T.II. P. IV. 136, 139.
—— (*Johannes*). T. III. P.I. 101, 113.
Wellelleye (*Johannes*). T.II. P.III. 80, 125.
Wellemaus (*Cornelius*). T.VI. P.IV. 178.
Wellenſis Archidiaconus. T.I. P.I. 41, 45, 46, 48.
——— Decanus. T.I. P.II. 92.
——— Canonicus (*Walterus*). T.I. P.II. 230, 239.
——— Decanus (*Thomas*). T.I. P.III. 93, 95, 98.
——— Archidiaconus (*Walterus*). T.I. P. III. 95.
——— Epiſcopatus. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. IV. P. II. 46. De licentiâ eligendi. T.V. P.II. 128. Reſtitutio Temporalium. 137. Pro Epiſcopo pardonatio. P.III. 13. Præbenda de Aurey. T.VI. P.III. 229. De licentiâ eligendi pro Decano, &c. P.IV. 17. Significavit. 20.
Welles (*Gaufridus de*). T.I. P.III. 29, 130.
—— (*Richardus*). T.I. P.III. 130.
—— (*Johannes*). T. I. P.III. 137.
—— (*Adam*). T.I. P.III. 187, 203. P.IV. 5, 37, 48.
—— (*Adam*). T.I. P.IV. 108, 144.
—— (*Richardus*). T.II. P.III. 187.
—— (*Willielmus*). T.III. P. I. 143.
—— (*Johannes*). T.III. P.III. 123, 169.
—— (*Simon*). T.IV. P.I. 63.
—— (*Johannes*). T.IV. P.I. 106.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 28, 57, 129, 149.
—— (*Henricus*). T.IV. P.II. 124.
—— (*Matilda*). T.IV. P.II. 132.
—— Dominus (*Johannes*). T. IV. P. IV. 94.
—— (*Willielmus*). T.V. P.II. 104.
—— Vicecomes (*Johannes*). T.V. P.III. 196. P.IV. 44, 49, 82, 135.
—— (*Richardus*). T.VI. P.II. 207.
—— (*Stephanus*). T.VI. P.IV. 49.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 100.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 156.
—— ſive *Welborne* (Dominium & Manerium de), in Comitatu Herefordiæ. T.VIII. P.II. 60.
Wellesburne. Vicaria Diœceſis Wigornienſis. T.VIII. P.III. 86.
Wellesworth (*Rogerus de*). T.I. P.IV. 183. T. II. P.I. 19.
Welleton (*Johannes de*). T.II. P.II. 140.
Wellingborough. Vicaria. T.VI. P.IV. 157.
Wellowe. Manerium. T.V. P.III. 96.
—— Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Wells (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.II. 164.
— (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Burne. T.VIII. P. III. 280.
Wellſes Newton, aliàs *Nova Villa Lupi*. Rectoria. T.VI. P.IV. 44.
Wellw (*Richardus*). T.VI. P.II. 208.
Wellyngton (*Radulphus de*). T.II. P.IV. 185, 203.
—————— (*Johannes*). T.III. P III. 63.
—————— (*Willielmus*). T.IV. P.II. 22.
—————— Vicaria. T.VI. P.IV. 9.
Wellys (*Thomas*). T.IV. P. II. 18.
—— (*Leo*). T.V. P.II. 30, 76, 90.
—— (*Richardus*). T.V. P.II. 116.
—— (*Robertus*). T.V. P.III. 191.
—— (*Thomas*). T.VI. P.II. 196.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 9.
—— Parochia. T.VII. P.II. 102.
Wellysburn (*Reginaldus de*). T.V. P.III. 114.
Welow (*Plebanus de*). T.III. P.IV. 22.
Welſh (*Willielmus*). T.VI. P.I. 183.
—— (*Robertus*). T.VI. P.III. 33.
—— (*Johannes*). T.VI. P.IV. 103.
—— (*Jacobus*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P.II. 6.
Welſted (*Leonardus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T.VIII. P.IV. 123.
Welton (*Johannes*). T.IV. P.II. 130.
—— (*Gilbertus de*). T.III. P.I. 34.
—— (Rectoria de), in Comitatu Northamptoniæ. T.VI. P.IV. 46. T.VIII. P.II. 55.
—— *ſuper Wolde*. Rectoria. T.VI. P.IV. 46. Vicaria perpetua. 63, 92.
Weme (*Thomas*). T.VI. P.III. 103.
Wemerſton. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Wemes (*Ludovicus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Gedney, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P.IV. 116.
Wemmaen (*Maddok* Filius). T.I. P.I. 151.
Wemmes (*Jacobus*) obtinet Officium Magiſtri Vibrellatorum, tam infra Turrim London, quàm infra Regnum Angliæ. T.IX. P.II. 206.
Wemyes (*David de*). T.III. P.I. 99.
—— (*David*). T.III. P.I. 146, 151, 157, 175.
—— (*Johannes*). T.III. P.II. 102.
—— (*Johannes*). T.IV. P.II. 28.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 102.
—— (*Duncanus*). T.IV. P. IV. 190. T.V. P.I. 10, 56.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 152.
Wemys (*Ludovicus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Canonicatûs in Eccleſiâ Collegiatâ Sancti Petri in Weſtmonaſterio. T.VIII. P.III. 165.
Wen, Filius Wornii Filii Eynen. T.I. P.I. 48.
— (*Griffinus*), Filius Venori. T.I. P.II. 108.
Wenard (*Willielmus*). T.IV. P.II. 86.
—— (*Willielmus*). T.V. P.I. 2, 7.
Wenciliana, Filia *Lewelini* Principis Walliæ. T.II. P.I. 75. P.II. 198. P.III. 10.
Wendenthorp (*Geraldus de*). T.II. P.IV. 202.
Wendlyngberg (*Johannes de*). T.II. P.IV. 25.
—————— (*Gilbertus*). T.II. P.IV. 187, 197.
—————— (*Johannes*). T.V. P.III. 17.
Wendover (Villa de), in Comitatu Buks. T. IX. P.I. 3.
Wendour (*Radulphus de*). T.II. P.III. 24.
Wendron (Eccleſia Parochialis de), in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 57.
—— Vicaria Comitatûs Cornubiæ & Diœceſis Exonienſis. T.VIII. P.IV. 67.
Wendy (*Johannes*). T. V. P.III. 148, 155. T.VI. P.III. 145.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 155, 168.
—— (*Thomas*). T.VII. P.II. 166.
Wenesbury. Vicaria. T.VI. P.IV. 8.
Wengham (*Henricus de*). T.I. P.I. 167, 173, 174, 187, 188.
Wenhaſton. Vicaria Diœceſis Norwicenſis. T.VIII. P.III. 205. T.IX. P.II. 254.
Wenington (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T.VIII. P. II. 41.
Wenlak (Prior *de*). T.I. P.I. 151. P.II. 57, 58, 61, 62. T.III. P.IV. 133.
Wenlock. Salop Prioris Monaſterii Scriptum. T.VI. P.III. 43.
Wenlok (*Walterus de*). T.I. P.III. 4.
—— (*Raymundus*, *Johannes*, *Haymo*, & *Rogeru*). T.I. P. IV. 30.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 11.
—— (*Willielmus*). T.III. P.I. 164.
—— (*Rogerus*). T.V. P.I. 102.
—— (*Johannes*). T.V. P.I. 115, 133, 134. P.II. 80, 94, 97, 104, 105, 107, 108, 110, 111, 115, 116, 119, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 138, 139, 144, 168, 170.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 217.
Wenlyngburgh (*Johannes de*). T.III. P.III. 89, 156, 200, 202, 203.
Wenman de Tuam (*Richardus* Vicecomes). T. VIII. P. III. 25.
Wennenen, Filius Hoenie de Keneliac. T.I. P. I. 48.
Wennes (Dominus *de*). T.V. P.III. 201.
Wennuan (*Griffinus* Filius). T.I. P.I. 136. P. II. 56, 72.
Wenſcelaus. T.VI. P.III. 134.
Went (*Edwardus de*). T.I. P.II. 13.
Wentebrugg (*Johannes de*). T.III. P. II. 201.
Wenton (*Thomas de*). T.II. P.II. 108.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 42.
Wents (*Daniel*). T.VII. P.II. 199.
Wentworth (*Johannes*). T. IV. P. I. 54.
—————— (*Rogerus*). T.IV. P. II. 133.
—————— (*Philippus*). T. V. P.II. 71, 75, 77, 91.
—————— (*Henricus*). T. V. P.III. 57.
—————— (*Henricus*). T. V. P.III. 196. P. IV. 38.
—————— (*Johannes*). T.VI. P.I. 182, 204.
—————— Dominus (*Thomas*). T.VI. P.II. 160. P.III. 4, 74.
—————— (*Johannes*). T.VI. P.III. 16.
—————— Dominus (*Thomas*). T.VI. P.III. 127, 184.
—————— (*Thomas*). T.VII. P.II. 217.
—————— (*Thomas*). T.VII. P.III. 190. P. IV. 96.
—————— (*Thomas* Lord). Conceſſio Locumtenentiæ ei directa pro Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P.I. 23.
—————— (*Thomas* Dominus). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T.VIII. P. I. 70.
—————— (*Thomas*). Commiſſio Pacis ei directa. T.VIII. P.II. 3.

Went-

Wentworth (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 12.
———— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
———— (*Thomas*), Miles, Baro de Nettleſted, creatur Comes de Cleveland. T. VIII. P. II. 22.
———— (*Thomas*), Miles & Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 32.
———— *Woodhouſe* (*Thomas* Vicecomes *de*). T. VIII. P. III. 25.
———— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 48.
———— (*Thomas*) Vicecomes, Præſidens Conſilii in Borealibus Partibus. Commiſſio ei directa ad componendum de Finibus pro contemptibus in non ſuſcipiendo Ordinem Militarem ſecundnm Statutum. T. VIII. P. III. 73. Officium ei conceſſum. 83.
———— (*Thomas* Vicecomes) creatur Ballivus Francheſiæ & Libertatis Feodi de Richmond, *&c.* in Comitatu Eborum. T. VIII. P. III. 165.
———— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 262.
Wenwywym (*Madur* Filius). T. I. P. II. 37.
———— (*Griffinus*). T. I. P. II. 152, 193, 240.
———— (*Owenus* Filius). T. I. P. II. 152, 161.
Wenyngton (*Richardus* & *Johannes de*). T. IV. P. I. 57.
Werbarton (*Galfridus de*). T. II. P. II. 169.
Werberg Abbas (*Johannes de*). T. VI. P. I. 127.
Werblington (*Thomas de*). T. I. P. II. 25.
Werburge. Ceſtriæ Civitatis Monaſterii Abbatis Scriptum. T. VI. P. III. 47.
Wercop (*Thomas*). T. V. P. II. 114.
———— (*Reginaldus*). P. V. P. III. 105.
Werdenſis Abbas (*Eribertus*). T. I. P. I. 34.
Werdis (*Telemannus de*). T. III. P. I. 89.
Werdon (*Johannes de*). T. III. P. I. 18.
Were (*Johannes*), Armiger, Feodarius Comitatûs Devoniæ, & Eſcaetor ejuſdem Comitatûs. T. VIII. P. II. 34. Commiſſio ei directa in eodem Comitatu. *ibid.*
Werede (*Hanelrinus*). T. I. P. II. 142.
Weregrave (*Johannes de*). T. II. P. I. 15.
Werke (*Philippus de*). T. I. P. II. 220.
———— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 113.
Wermele Manerium. T. I. P. III. 214.
Wermert (*Johannes*). T. V. P. II. 25.
Wermouth. Rectoria & Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 93.
Wermynſter (*Andreas de*). T. III. P. I. 193.
Wernys (*Johannes de*). T. IV. P. II. 11.
Werrer (*Willielmus de*). T. I. P. I. 56.
Wert (G.). T. III. P. IV. 43.
Wertebergenſis Comes (*Conradus*). T. I. P. I. 134.
Wertheim (*Johannes de*). T. IV. P. II. 93.
Werthem (*Johannes* Comes *de*). T. IV. P. I. 6, 7, 12.
Weryngton (*Robertus de*). T. II. P. II. 190.
———— (*Thomas*). T. III. P. I. 26.
Weſem (*Adam de*). T. I. P. II. 93.
Weſenham (*Johannes de*). T. II. P. IV. 206. T. III. P. I. 60.
———— (*Johannes*). T. III. P. I. 197.
———— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 130.
———— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 132.
Weſhington (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 208.
———— (*Willielmus*). T. III. P. I. 146.
Weſlont-Lewes (Eccleſia Parochialis *Sancti Petri & Beatæ Mariæ*), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 168.
Weſmale Domini (*Ernous* & *Gerardus de*). T. I. P. III. 69.
Weſt (*Thomas*). T. II. P. II. 140. P. III. 26, 32, 59, 106.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 27.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 33.
—— (*Thomas*). T. IV. P. II. 161.
—— (*Reginaldus*). T. V. P. I. 167.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 173.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 57.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 186, 216, 218, 222, 223, 224, 232, 239, 246, 250, 257. T. VI. P. I. 12, 16, 20, 24, 33, 38, 84.
—— Epiſcopus Elienſis. T. VI. P. I. 96.
—— (*Thomas*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 200.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 7, 8.
—— Dominus *del Warr*. T. VI. P. IV. 10.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 85.
—— (*Thomas*). T. VII. P. I. 173, 194. P. II. 42, 92.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 96.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. IV. 151.

Weſt (*Johannes*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Laughton, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 165.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Weſtacre (*Willielmus*). T. IV. P. II. 136.
———— (*Thomas*). T. VI. P. II. 207.
Weſtbere. Rectoria. T. VI. P. IV. 114.
Weſtbraddenham. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Weſtbradfurth. Locus ſic vocatus in Comitatu Northumbriæ ſitus. T. VIII. P. II. 54.
Weſt-Bridgford (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Eborum. T. VIII. P. II. 167.
Weſtbroke (*Robertus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Weſtbroom (*Robertus*). T. IV. P. I. 32.
Weſt-Buckland (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 41.
Weſtbury (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
———— Super Trym in Comitatu Glouceſtriæ; de Scripto Johannis Barlo Decani Collegii. T. VI. P. III. 104.
———— Vicaria Comitatus Gloceſtrienſis. T. VI. P. IV. 162. T. IX. P. II. 212.
———— (Burgus de), in Comitatu Wilteſiæ. T. IX. P. I. 3.
Weſtcamell (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 167.
Weſtchalden. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Weſtchilworth. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Weſt Clandon (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 39.
Weſtconiche. Rectoria. T. VI. P. IV. 44.
Weſtcote (*Richardus*). T. II. P. II. 115.
Weſtcott (*Georgius*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Burynerbert, ſive Berinaber, in Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. I. 77.
Weſt-drayton (Manerium de), in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 59.
Weſte (*Johannes*), Armiger. T. VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa concernens novas Erectiones apud London. *ibid.*
Weſtefeld. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Weſtenyng. Vicaria. T. VI. P. IV. 8.
Weſterfeld. Rectoria. T. VI. P. IV. 8.
Weſterton (*Thomas*). T. IV. P. IV. 162.
Weſtfallings (*Herbertus*). T. VI. P. IV. 174.
Weſtfeild (*Thomas*). T. VII. P. III. 134. P. IV. 171.
Weſtfield (*Thomas*), Theologiæ Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. P. IV. 36.
Weſtfleete (Dominium & Manerium de), in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 61.
Weſtgreenwigh. Rectoria ſic vocata. T. VIII. P. II. 50.
Weſthalom (Rectoria de). T. VIII. P. III. 227.
Weſtham (Eccleſia Parochialis de) Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II. 39.
Weſtharnes. Manerium ſic dictum, in Comitatu Herefordiæ ſitum. T. VIII. P. II. 54.
Weſthorp (*Willielmus*). T. III. P. III. 153.
———— (*Thomas*). T. V. P. II. 116.
Weſtthothleigh, ſive *Jeſthoadley* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. II 38.
Weſtinghanger, ſive *Oſtinghanger.* Rectoria Diœceſis Cantuarienſis. T. IX. P. II. 91.
Weſtley (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Marcham, Diœceſis Sarum. T. VIII. P. II. 29.
———— (*Thomas*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam infra Eccleſiam Cathedralem Chriſti Cantuarienſem. T. VIII. P. III. 28.
———— (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Hillington, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 138.
Weſtmalton. Rectoria. T. VI. P. IV. 144.
Weſtmancote (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
Weſtmerlandiæ Comes (*Radulphus*). T. III. P. IV. 161, 162, 163, 170, 173, 177, 180, 196, 197. T. IV. P. I. 6, 10, 21, 41, 51, 53, 63, 64, 68, 76, 80, 82, 86, 89, 106, 116, 126, 128, 188, 191.
Weſtmerlandiæ Comes (*Radulphus*). T. V. P. I. 156, 158. P. II. 6, 33, 50, 64, 78, 82, 85. P. III. 16, 17, 36.
———— Comitiſſa (*Johanna*). T. V. P. II. 33.
———— Comes (*Radulphus*). T. IV. P. IV. 19, 96, 97, 109, 110, 112, 121, 170. T. V. P. I. 47.
———— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 121.
———— (*Radulphus*). T. VI. P. II. 48, 50, 120, 160. P. III. 4.
———— (*Galfridus*). T. VI. P. II. 138.
———— (*Henricus*). T. VI. P. III. 224. P. IV. 45, 54, 67.
———— Comitatus. Menburn Regis. T. II. P. II. 79.
Weſtmilne. Molendinum ſic dictum, in Comitatu Lincolniæ ſitum. T. VIII. P. II. 57.
Weſtmonaſterienſis Abbas. T. I. P. I. 63, 170, 171, 183. P. II. 20, 21, 22, 57, 92, 106, 119, 120, 124.
———— Prior. T. I. P. II. 9.
———— Abbas (*Richardus*). T. I. P. II. 155, 156, 167, 177, 202.
———— (*Walterus*). T. I. P. III. 93, 136, 161. P. IV. 2, 30, 39, 40.
———— (*Richardus* & *Willielmus*). T. II. P. I. 140, 156.
———— Abbas. T. II. P. III. 54.
———— (*Simon*). T. III. P. II. 47.
———— (*Nicholaus* & *Willielmus*). T. III. P. III. 183. P. IV. 14, 133, 186. T. IV. P. I. 106.
———— (*Willielmus*). T. IV. P. II. 91, 94, 95. T. V. P. II. 81.
———— (*Richardus*). T. V. P. I. 117.
———— (*Edmundus*). T. V. P. I. 144.
———— (*Edmundus*). T. V. P. IV. 166.
———— (*Johannes*). T. V. P. IV. 211. T. VI. P. I. 8.
———— (*Johannes*). T. VI. P. II. 160.
———— Epiſcopus (*Thomas Thirlebey*). T. VI. P. III. 63, 74, 89, 93, 95, 97.
———— Epiſcopus (*Thomas*). T. VI. P. III. 114, 116, 117, 122, 129, 146, 170, 185.
Weſtmonaſterium. Sancti Edwardi Eccleſia. T. I. P. I. 48, 64. Combuſtio Domorum Regiarum. P. II. 76. Hoſpitia conceſſa S. Montfort. 94. Abbas. 16, 106. Abbas, Richardus Sudbury Electus. P. IV. 116. Pro Capellâ Regis. T. II. P. III. 38, 54. Capella Beati Stephani conſummata. T. III. P. I. 37. De Pectoribus 52. De Pavagio pro Stapulâ. 92. Pro Collegio de Privilegiis. 130. Caput Sancti Benedicti liberatum Abbati. 169. De Pretoribus pro Capella Sancti Stephani. P. II. 79. Pro Decano, *&c.* Sancti Stephan.. P. III. 80. De Electione Abbatis. P. IV. 14. De fabricâ Aulæ. 105. Pro Abbate. T. IV. P. II. 56. De Terris, *&c.* conceſſis Abbati, *&c.* T. V. P. I. 144. De Manſionibus conceſſis, Paradiſi & Inferni & Purgatorii, Potans Houſe & le Grenlates. P. III. 165. Paradyce, Hell, Purgatory, Potans Houſe, Grenelates. P. IV. 185. De Capellâ & Hoſpitali per Henricum Septimum fundandis. 210. De Capellâ prædicta Bulla confirmationis unà cum exemptione. 211. Bulla Indulgentiæ de Scalâ Cœli. 212. Præbenda conceſſa Andreæ Ammonio. T. VI. P. I. 29. Pro Epiſcopo London & Thomâ More Milite de Advocatione Præbendæ in Eccleſiâ Sancti Stephani conceſſâ. P. II. 77, 78. Pro Decano Sancti Stephani, de licentiâ ædificandi Tenementa in le Wolſtaple. 118. Juramentum Abbatis de obſervandis juxta voluntatem Henrici Septimi. 181. Super promotione Thomæ Thirleby ad Epiſcopatum. P. III. 61. Significavit pro eodem Epiſcopo. 63. De Præbendâ datâ Johanni Donne. 102. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. Eccleſia Cathedrali Sancti Petri. Eccleſia Sanctæ Margaretæ, ſitus Capellæ Sancti Stephani. 187. Surſum redditio per Thomam Epiſcopum totam Diœceſim Epiſcopatûs ſui Weſt. 185. Pro eodem Epiſcopo de Tranſlatione ad Epiſcopatum Norwicenſem. *ibid.* Paradys & Hell, Purgatory, de Potans Houſe, Grenelates Tenementa. 190. Pro Bartholomæo Trahern Cuſtode Bibliothecæ. P. IV. 10. De Monaſterio in Eccleſiam collegiatam erigendo. 103.

Weſtmonaſterium. Præbenda. T. VI. P. IV. 22, 147, 158, 166. Pro Andreâ Wright Officium Cuſtodis Bibliothecæ Reginæ infra Palatium. T. VII. P. I. 158. De Nundinis Sancti Jacobi propter Coronationem Regis non tenendis. P. II. 82. Pro Edwardo Birkett Cuſtode Bibliothecæ Regis. P. IV. 53.
Weſtmorland (*Mildmay* Comes) obtinet Officium Capitalis Juſtitiarii & Juſtitiarii Itinerantis Foreſtæ de Rockingham in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. III. 84.
Weſtmunckton (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 57.
Weſtneſſe (*Robertus*). T. III. P. III. 195.
Weſtoſts (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 30.
Weſtoke. Rectoria Diœceſis Ciceſtrienſis. T. IX. P. II. 91.
Weſton (*Johannes de*). T. I. P. II. 114.
—— (*Richardus*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 149, 165, 167, 174. T. II. P. I. 37, 39, 80, 192, 198. P. II. 24.
—— (*Galfridus*). T. I. P. IV. 199, 202.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 29, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 92, 93, 94, 95, 113, 125, 126, 148, 152, 156. P. III. 10, 28, 30.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 173. P. III. 9, 18, 24, 129.
—— (*Philippus*). T. II. P. IV. 22, 109, 130, 147, 148, 174, 178, 179. T. III. P. I. 36.
—— (*Walterus*). T. II. P. IV. 130.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 168. T. III. P. I. 119.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 12, 144.
—— (*Johannes*) T. III. P. III. 16.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 38.
—— (*Thomas*). T. III. P. IV. 49, 57.
—— (*Rogerus*). T. III. P. IV. 133.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 114.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 56, 173.
—— (*Thomas*) T. IV. P. IV. 164.
—— (*Willielmus*). T. V. P. I. 4.
—— (*Richardus*). T. V. P. I. 31, 45.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 64.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 112, 169, 181, 188, 192.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 204.
—— Dominus (*Willielmus*). T. VI. P. II. 160.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 21.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 49.
—— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 86, 122.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. II. 166.
—— (*Richardus*). T. VII. P. III. 115, 181, 247, 252. P. IV. 45. 48. 54, 55, 57, 69, 77. 96, 142, 162, 163, 171.
—— (*Richardus*). T. VII. P. IV. 157.
—— (*Ricardus*), Miles, Cancellarius & Subtheſaurarius Scaccarii Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Ricardus*). Commiſſio ei directa pro compoſitione defectivum Titulorum, &c. T. VIII. P. I. 32.
—— (*Ricardus*). Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. T. VIII. P. I. 70.
—— (*Jacobus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſula. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Richardus*), Miles, Cancellarius Scaccarii, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Henricus*). T. VIII. P. II. 16.
—— (Dominus *Richardus*), Summus Theſaurarius Angliæ. Commiſſio ei directa ad componendum de Finibus pro contemptibus in non ſuſcipiendo Ordinem Militarem ſecundum Statutum. T. VIII. P. III. 73. Altera Commiſſio ei directa ad inquirendum de valore Terrarum, &c. à Coronâ alienatarum, & ad componendum cum Poſſeſſoribus. 75.
—— (*Richardus*), Eques, Cancellarius & Subtheſaurarius Scaccarii, obtinet conceſſionem relaxationis ſuper venditione Jocalium. T. VIII. P. III. 88.
—— (*Jacobus*) conſtituitur Serviens ad Legem. T. VIII. P. III. 165.
—— (Dominus *Richardus*) creatur Capitaneus Inſulæ Vectis in Comitatu Southamptoniæ, ac Caſtri de Cariſbrooke, &c. T. VIII. P. III. 165.
Weſton (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum in Eccleſiæ Cathedrali Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 168.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad portionem de Pitt, in Eccleſiâ de Tiverton Diœceſis Exceſtrienſis. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Jacobus*) conſtituitur unus Baronum de Scaccario. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Richardus*) conſtituitur unus Juſtitiariorum Comitatuum Carnarvon, Merioneth, &c. infra Principalitatem Walliæ. T. VIII. P. III. 278.
—— (*Jeronimus* Dominus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Richardus*), Armiger, conſtituitur Serviens ad Legem. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*Richardus*), conſtituitur unus Baronum de le Coife in Scaccario. T. VIII. P. IV. 114.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem Omnium Sanctorum Lumbard Streete London. T. VIII. P. IV. 115.
—— (*Henricus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
—— Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
—— *in Gordano.* Rectoria. T. VIII. P. III. 226.
—— *ſuper Mare* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 169.
Weſtover (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
—— (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 55.
Weſtoute. Rectoria. T. VI. P. IV. 162.
—— *in Lewys.* Rectoria. T. VI. P. IV. 102, 162.
Weſtowe (*Johannes*). T. VI. P. IV. 7.
Weſtporte. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Weſtroughton. Rectoria. T. VI. P. IV. 101.
Weſtſinger (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 133.
Weſtſtratford (*Robertus de*). T. III. P. III. 197.
Weſtus (*Johannes*). T. VI. P. II. 203.
Weſt Walton (Rectoria de) in Diœceſi Norwicenſi. T. VI. P. IV. 144. T. VIII. P. III. 30.
Weſtwell (Manerium de), in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 50.
Weſt Wiccombe. Nomen cujuſdam Rectoriæ, in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 51.
Weſtwickhall (Manerium de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 58.
Weſtwinch (Vicaria de). T. VIII. P. III. 226.
—— Rectoria Diœceſis Norwicenſis. T. VI. P. IV. 144. T. IX. P. II. 254.
Weſtwithering. Eccleſia Diœceſis Ciceſtrenſis. T. VIII. P. III. 34.
Weſtwode (*Petrus*). T. IV. P. I. 22.
Weſtwood (Parcus de), in Comitatu Leiceſtriæ ſitus. T. VIII. P. II. 55.
Wethani duo Filii. T. I. P. I. 151.
Wetherall (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Vicariam de Eaſt Rayſon, Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 31.
Wethered (*Franciſcus*) obtinet Officium Contrarotulatoris Operationum Regis in Regno Angliæ. T. IX. P. III. 88.
Wetherhale (*Johannes de*). T. II. P. II. 140.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 22.
Wetherhed (*Thomas*). T. VI. P. IV. 132, 158.
Wetheringen Dominus (*Gerardus de*). T. I. P. II. 238. P. III. 6.
Wetherly (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 103.
Wetheryk (*Johannes*). T. VI. P. III. 45.
Wethy (*Robertus*). T. VI. P. IV. 9.
Wettenhall (*Richardus Brereton de*). Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. T. VIII. P. II. 5.
Wetton (*Richardus*). T. V. P. II. 5, 6, 22, 116.
Wetwang (*Richardus de*). T. III. P. III. 12.
—— Præbenda alienata. T. VI. P. II. 100.
Wetwode (*Johannes*). T. VI. P. II. 201.
Weychman (*Martinus*). T. VI. P. III. 134.
Weyland (*Thomas de*). T. I. P. II. 176, 221.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 130.
Weymis (*Johannes de*). T. III. P. II. 102.
Weymouth (Villa de), in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Whaine (*Willielmus Lewis de*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
Whalesbrewe (*Johannes*). T. IV. P. I. 83.
Whaley (*Ricardus*). Pardonatio ei conceſſa. T. VII. P. I. 31. P. II. 24.
Whalley (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Coſgrave, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 251.
Whaplood (*Johannes*). T. VI. P. III. 203.
Wharfe (*Willielmus*). T. VI. P. II. 220.
Wharton (*Thomas*). T. V. P. II. 114.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 189.
—— Dominus. T. VI. P. III. 106.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 108, 111, 223. P. IV. 56.
—— (*Anthonius*). T. VI. P. IV. 3.
—— Dominus. T. VII. P. I. 157.
—— (*Philippus*). T. VII. P. I. 224.
—— Dominus (*Philippus*). T. VII. P. III. 38, 42, 58, 96.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 96, 173.
—— (*Philippus* Dominus). T. VIII. P. II. 33.
—— (*Thomas*) conſtituitur Receptor Exituum & Reventionum omnium Honorum, Caſtrorum, Dominiorum, &c. in Comitatu Northumbriæ, &c. T. VIII. P. II. 246.
—— (*Philippus* Dominus), Patronus Eccleſiæ de Crogline. T. VIII. P. IV. 61.
Whatfeld (*Johannes de*). T. II. P. IV. 68.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 22.
Whatham (*Nicholaus de*). T. I. P. IV. 81.
Whatman (*Thomas*). T. VIII. P. II. 16.
Whatſon (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Milton Erneis, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 92.
Whattaſſe (*Brianus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Treymley. T. VIII. P. II. 28.
Whatton (*Richardus de*). T. II. P. II. 43, 51.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 115, 117.
—— (*Richardus*). T. II. P. II. 115, 188.
—— (*Philippus*). T. III. P. II. 190.
—— *Longa.* Rectoria. T. VI. P. IV. 144.
Wheatly (*Richardus*). T. VI. P. IV. 46.
Wheeler (*Ambroſius*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 212.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Willielmus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 249.
Weldrake. Eccleſia Diœceſis Eborum. T. VIII. P. III. 34.
Wheler (*Walterus*). T. V. P. III. 143.
—— (*Henricus* & *Johannes*). T. VI. P. I. 183.
Wellowe (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Wintoniæ. T. VIII. P. II. 37.
Whelnetham (*Johannes de*). T. II. P. II. 108, 120.
Whelpdale (*Johannes*). T. V. P. III. 3.
Wherewell. De reſtitutione pro Abbatiſſâ. T. IV. P. II. 23.
Wherlwell (Aquæ de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
Wherwell (Prioratus de), in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P. II. 55.
—— Vicaria. T. VIII. P. III. 282.
Weſt-Horney, ſive *Weſt Thorney.* Rectoria Diœceſis Ciceſtrenſis. T. IX. P. II. 141.
Weſtichnore. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Weybridge. T. IX. P. I. 19.
Whetcombe (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 6. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Dorſetiæ. *ibid.*
Whete (*Henricus*). T. VI. P. III. 24.
Whetehill (*Adrianus*). T. V. P. III. 135, 182. P. IV. 62, 71, 111, 131, 134, 136, 151, 158.
—— (*Richardus*). T. VI. P. I. 106.
Wheteley (*Elias*). T. IV. P. II. 94.
Whetham (*Johannes*). T. VI. P. II. 194.
Whethamſted. Eccleſia Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 252
Whettacre (*Robertus*). T. VI. P. II. 199.
Whettel (*Robertus*). T. VI. P. IV. 93.
—— (*Willielmus*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Whickenby. Rectoria Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 256.

Whid-

Whiddon (*Johannes*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Whincope (*Thomas*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ellesworth. T. VIII. P. III. 227.
Whippe (*Willielmus*), Clericus, in Artibus Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Kirkeborne, in Diœceſi Eborum. T. VIII. P. III. 169.
Whipſnade. Rectoria Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. III. 85.
Whipſnade. Rectoria. T. VI. P. IV. 102.
Whiſſondine. Vicaria Diœceſis Petriburgenſis. T. IX. P. II. 143.
Whiſton (*Johannes*). T. III. P. I. 121.
Whiſton. Rectoria. T. VI. P. IV. 180.
Whitacres (*Laurentius*). Commiſſio ei directa ad inquirendum de valore Terrarum à Coronâ alienatarum, & ad componendum cum Poſſeſſoribus. T. VIII. P. III. 75, 76.
Whitaffe (*Brianus*), Clericus, Capellanus *Caroli* Domini *Howard* Baronis de Effingham & Comitis Nottingham. T. VIII. P. II. 37. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
Whitby (*Johannes*). T. III. P. IV. 27.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Barrowe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 207.
Whitby (Villa de), in Comitatu Norfolciæ. T. IX. P. I. 3.
Whitchcott (*Hamondus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Lincolniæ. *ibid.*
Whitchurch (*Edwardus*). T. VI. P. III. 85.
Whitchurche. Vicaria. T. VI. P. IV. 49, 103.
Whitchurch. Manerium ſic vocatum in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 51.
White (*Johannes*). T. III. P. II. 80.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 12, 73, 190.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 29.
—— (*Robertus*). T. IV. P. I. 130.
—— (*Hermannus*). T. IV. P. I. 191.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 76.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 93, 160.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 163.
—— (*Thomas*). T. V. P. I. 140.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 11.
—— (*David*). T. V. P. III. 59.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 131.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 197.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 55.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 146, 156, 162, 163.
—— (*Petrus*). T. VII. P. III. 174.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. IV. 144, 172.
—— (*Knight* (*Mauritius le*). T. V. P. IV. 105.
—— (*Petrus*), Clericus & Prædicator Verbi Divini. T. VIII. P. I. 91. Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. T. VIII. P. I. 224. Collegium ab eo fundatum pro Miniſtris London. *ibid.*
—— (*Franciſcus*), Theologiæ Profeſſor, Eccleſiæ Cathedralis Carliolenſis Decanus, & Rector Eccleſiæ Parochialis Sancti Petri Cornhill London. T. VIII. P. I. 225.
—— (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor, & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Franciſcus*) promovetur ad Epiſcopatum Carliolenſem. T. VIII. P. II. 165.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Fyfeild, in Diœceſi Wintonienſi. T. VIII. P. II. 249.
—— (*Carolus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut poſſit ſuccedere ad Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Beaksborne, in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. III. 36.
—— (*Petrus*). Commiſſio ei directa ad ſupervidendum ſtatum Claſſis Regis. T. VIII. P. III. 117.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Cardington, in Diœceſi Herefordienſi. T. VIII. P. IV. 118.
—— (*Thomas*), Clericus, Legum Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Portislande, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 92.
White (*Robertus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Salinge, ſive Great Salem, in Diœceſi London. T. IX. P. II. 140.
—— (*Guyes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Hellidon, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 142.
—— (*Jacobus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Rowlſton, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 142.
—— (*Willielmus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Wargrave, in Diœceſi Sarum. T. IX. P. II. 143.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam Sancti Martini in Villâ Leiceſtriæ. T. IX. P. II. 208.
Whiteacre (*Laurentius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
Whiteacres (*Laurentius*), Armiger. T. VIII. P. I. 70. Commiſſio ei conceſſa, concernens novas Erectiones apud London. *ibid.*
Whiteby (Abbas *de*). T. I. P. II. 57, 92.
Whitechirche (*Johannes de*). T. II. P. IV. 27, 192.
Whitefoote (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Rectoriam de Waxton, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 254.
Whitegift (*Thomas*). T. III. P. I. 120.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 203.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 170.
Whitehorſe. (Valla de). Vide *Valla*.
Whitelakington. In Eccleſiâ Cathedrali Wellenſi Præbenda. T. VI. P. IV. 101, 102.
Whitened (*Willielmus*). T. III. P. III. 197.
Whiteney (*Robertus* & *Baldwinus de*). T. III. P. II. 144.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 91.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 155.
Whitfeild (*Radulphus de*), Armiger, promovetur ad gradum Servientis ad Legem. T. VIII. P. IV. 114. T. IX. P. I. 77.
Whitfeild (Rectoria de), in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. III. 86.
Whitfeld (*Richardus de*). T. I. P. IV. 14.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 37.
—— (*Richardus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Robertus*). T. II. P. I. 52.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 178.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 178.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 178. P. III. 36.
—— (*Gilbertus*). T. II. P. IV. 208.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. III. 165.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. IV. 185.
Whitfield ((*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Whitgifte. Locus ſic vocatus, in Comitatu Eborum ſitus. T. VIII. P. II. 53.
Whitgreve (*Robertus*). T. IV. P. IV. 66.
—— (*Thomas*). T. IV. P. IV. 106.
Withale (*Henricus*). T. II. P. I. 15.
Whithihaim. Advocatio Prioratûs qui eſt Cella Sancti Martini de Meremeſt, Turon. T. III. P. II. 199, 200.
Whithorne (*Johannes*). T. IV. P. IV. 123.
—— (*Georgius*). T. VI. P. IV. 92.
Whithrall. Rectoria Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 208.
Whiting (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Whiprade, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 85.
Whitington (*Andreas*), Armiger. T. VIII. P. II. 267.
Whitlawe (*Archibaldus*). T. V. P. III. 6, 15.
Whitley (*Mattheus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Eynesbury, in Comitatu Huntingdoniæ & Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 217.
Whitlocke (*Jacobus*), Miles, unus Juſtitiariorum ad Placita coram Rege tenenda aſſignatorum. T. VIII. P. I. 156, 171. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ. *ibid.* 156.
—— (*Bulſtrode*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Whitmaye (*Andreas*). T. VI. P. II. 205.
Whitmore (*Johannes*). T. IV. P. I. 82.
—— (*Willielmus*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
Whitmore (*Guillielmus*), Eques. Inſtructiones ei directæ. T. VIII. P. IV. 8.
Whitſon (*Johannes*) conſtituitur Conſtabularius Stapulæ in Civitate Briſtoll. T. VIII. P. II. 25, 28.
Whitſton. (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Exoniæ. T. VIII. P. II. 37.
Whitſtone. Rectoria Diœceſis Exonienſis. T. IX. P. II. 141.
Whitſtons (*Walterus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Weſtoke, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T. IX. P. II. 91.
Whitford (*Walterus*), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Waldgrave, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. III. 89.
Whittacre (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Salvatoris in Mariſco Civitatis Eborum. T. VIII. P. III. 228.
Whitte (*Johannes*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Whittel (*Guillielmus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sagreſham, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 207.
Whitter (*Juſtinianus*), Clericus, in Theologiâ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Chilton, in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. IV. 62.
Whittingham (*Timotheus*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dunelmenſi. T. VIII. P. II. 7.
Whittington. Rectoria Diœceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. III. 85.
Whittle (*Robertus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Eaſtmalling, in Diœceſi Cantuarienſi. T. VIII. P. II. 250.
Whittley (Dominium & Manerium de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Whitton (*Johannes*), creatur Contrarotulator omnium ædificiorum, *&c.* infra Manerium de Woodſtock. T. VIII. P. III. 27.
Whitwell (*Thomas*). T. IV. P. IV. 163.
—— (*Willielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 142.
Whitworth (*Thomas*). T. II. P. I. 51.
Whityngham (*Robertus*). T. V. P. I. 53, 56, 57, 62, 63, 70, 77, 100, 102, 108.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 28.
—— (*Timotheus*). T. VII. P. III. 38, 42, 58, 96.
Whityngton (*Richardus de*). T. III. P. IV. 141. T. IV. P. I. 16, 43, 91, 116, 119, 121.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 56, 146.
—— (*Robertus*). T. IV. P. II. 125.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 93.
—— (*Oliverus*). T. VI. P. IV. 174.
Whorall (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. T. VIII. P. I. 225. Creatur unus ex primis Aſſiſtentibus Collegii de Syon. *ibid.*
Whorle (Manerium de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 55.
Whorwode (*Willielmus*). T. VI. P. III. 74.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. III. 118.
Whynberghe. Rectoria. T. VI. P. IV. 145.
Whynyard (*Johannes*) obtinet Officium Cuſtodis Hoſpitii Regalis Weſtmonaſterienſis. T. VIII. P. IV. 114.
Whylbye. Pro Henrico Davell Abbate Regius Aſſenſus & reſtitutio Temporalium. T. VI. P. III. 18. Eborum Abbatis Monaſterii Scriptum. 47.
Whytehall. Rectoria ſive Capella. T. VI. P. IV. 114.
Whytehed (*Hugo*). T. VI. P. III. 45.
—— (*Hugo*). T. VI. P. III. 127.
Whyting (*Walter*). T. VIII. P. I. 11.
Whytlok (*Nicholaus*). T. III. P. IV. 106.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. II. 40.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 83.
Whytnaſhe. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Whyſparis (*Richardus de*). T. II. P. III. 189.
Whytt (*Anthonius*). T. VI. P. II. 199.
Whyttals (*Mattheus*). T. VI. P. III. 72.
Whytwycke (*Hugo*). T. VI. P. II. 209.
Wi——, Archidiaconus (*A*). T. I. P. I. 49.
Wiat (*Franciſcus*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Coloniam Virginiæ. T. VIII. P. III. 192.
Wiavill (*Johannes de*). T. I. P. II. 88.

Wiborough (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stampton. T.VIII. P.III. 224.
Wiburgenſis Epiſcopus. T.V. P.II. 128, 134. P.III. 32.
Wicca (Havekinus Filius). T.I. P.II. 142.
Wich (Galfridus). T.II. P.II. 114, 115, 186.
Wiche (Villa de), in Comitatu Wigorniæ. T.VIII. P.II. 61.
Wicherley (Daniel), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Eccleſiam Parochialem de Hemingſton, in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T.IX. P.II. 88.
Wickam (Willielmus). T.VI. P.III. 171.
Wicken. Vicaria Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T.IX. P.II. 91.
Wickerſley (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T.VIII. P.III. 88.
Wickham (Henricus), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Bedall, in Diœceſi Ciceſtrienſi. T.VIII. P.IV. 116.
Wickingi (Ivarcus). T.IV. P.IV. 196.
Wickleſiſtæ ſuper Novitate. T.IV. P.III. 59.
Wicklif (Johannes de). T.III. P.III. 18, 141. P.IV. 109.
Wicklowe (Maynard de), Baro de Eſtaines. T.VIII. P.II. 243.
Widdrington (Thomas), Armiger. Commiſſio ei directa tangens Recuſantes. T.IX. P.II. 162.
Wideruofe (Johannes). T.V. P.I. 2.
Wideville (Edwardus). T.V. P.III. 126.
Widford. Eccleſia Diœceſis Glouceſtrienſis. T.IX. P.II. 143.
Widmore (Ricardus). Exoneratio ei directa. T.VIII. P.I. 227.
Widrington (Roger), Armiger. T.VIII. P.I. 100. Conceſſio ſpecialis ei directa. ibid.
Wie (Richardus de). T.III. P.I. 57.
Wielant (Philippus). T.V. P.III. 155.
Wiffle (Leuinus & Michael le). T.IV. P.III. 122.
Wigbarowe Magna. Rectoria. T.VI. P.IV. 102.
Wiggan (Villa de), in Comitatu Lancaſtriæ. T.IX. P.I. 5.
Wiggemore (Abbas de). T.III. P.IV. 134.
—— (Richardus), Miles. T.VII. P.III. 82.
Wiggeſton. Vicaria. T.VI. P.IV. 163.
Wiggeſton (Rectoria de), in Comitatu Leiceſtriæ. T.VIII. P.II. 55.
Wiggington (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Oxoniæ. T.VIII. P.II. 60.
Wightman (Thomas). T.VI. P.IV. 162.
Wigmer (Johannes de). T.III. P.I. 34.
Wigmore (Daniel), Archidiaconus Elienſis, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Elienſi Inſulâ. T.VIII. P.II. 8.
—— (Michael), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Thoreſway, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.III. 32.
Wignal (Willielmus). T.VI. P.IV. 146.
—— (Willielmus), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam in Comitatu Surriæ. T.VIII. P.II. 16.
Wignall Sanctæ Mariæ Vicaria. T.VI. P.IV. 49.
Wigorniâ (Willielmus de). T.I. P.II. 100.
—— (Frater Johannes de). T.I. P.IV. 30.
Wigorniæ Comes (Thomas). T.III. P.IV. 143, 146, 148, 163, 170, 176, 178, 179, 183, 200. T.IV. P.I. 3, 6, 7, 21, 52, 55, 85, 91.
—— (Johannes). T.V. P.II. 54, 56, 57, 77, 84, 107, 108, 110, 112, 116, 126, 144, 145, 169, 172, 174.
—— Comes (Somerſet). T.VI. P.I. 63, 72, 73, 77, 78, 106, 147, 150, 151, 154, 157, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 168, 169, 170, 175, 211.
—— (Carolus). T.VI. P.II. 15, 17, 29, 30, 31, uſque 37, 58, 59.
—— (Henricus). T.VI. P.II. 160. P.III. 4.
—— (W.). T.VI. P.III. 180.
—— (Edwardus). T.VII. P.II. 36.
—— (Henricus). T.VII. P.II. 40.
—— (Edwardus). T.VII. P.II. 60, 61, 64, 80, 85, 113, 121, 128, 132, 165, 168, 183, 184, uſque 188, 208, 209.
—— (Edwardus). T.VII. P.III. 4, 9, 20, 45, 64, 69, 82, 111, 117, 133, 190, 199, 208, 217, 236, 247, 252. P.IV. 34, 74, 77, 168, 171.
Wigornienſis Epiſcopus (Johannes). T.I. P.I. 5.
—— (Rogerus). T.I. P.I. 19.
—— (Johannes). T.I. P.I. 31, 49, 66. P.II. 92.
—— (S.). T.I. P.I. 131, 136, 137, 151, 177, 179, 185, 196. P.II. 19, 27, 28, 49, 57, 61, 82, 83, 90.
—— (Griffardus). T.I. P.II. 110.
—— (Godfridus). T.I. P.II. 115, 124.
—— (Godfridus). T.I. P.II. 156, 182, 193, 202. P.III. 56, 75.
—— (W.). T.I. P.III. 126, 154, 156, 179. P.IV. 39, 41, 46, 72, 73.
—— Prior. T.V. P.IV. 8.
—— Epiſcopus (Walterus. T.I. P.IV. 98, 108, 109, 117, 130, 136, 137, 138, 139, 145, 147, 151, 156, 159, 163, 170, 177, 190, 194. T.II. P.I. 15, 18, 22, 29, 30, 41, 62, 160.
—— (Thomas). T.II. P.I. 174, 180. P.II. 14, 46.
—— (Thomas Cobham). T.II. P.II. 108, 114, 123, 149, 159, 171, 187, 196. P.III. 4.
—— (W.). T.II. P.II. 196, 198, 199, 202. P.III. 3, 4.
—— (A.). T.II. P.III. 13, 35, 36, 37, 41, 42, 45, 56, 77, 89.
—— (S.). T.II. P.III. 120, 160.
—— (Thomas Hembale). T.II. P.III. 160, 181, 187.
—— (Wolſtanus). T.II. P.IV. 50, 77, 123, 171, 180.
—— (Johannes). T.III. P.I. 80, 81.
—— (Reginaldus). T.III. P.I. 81, 100.
—— (Johannes Barnet). T.III. P.II. 47, 53, 61, 73, 78, 86.
—— (Willielmus). T.III. P.II. 91, 99, 137, 163.
—— (Henricus). T.III. P.III. 60, 63.
—— (A.). T.III. P.III. 102.
—— (H.). T.III. P.III. 173, 183, 192, 198.
—— (G.). T.III. P.IV. 4, 13, 47, 70.
—— (Tidemannus). T.III. P.IV. 107.
—— (Tidemannus). T.III. P.IV. 148, 159, 196. T.IV. P.I. 7.
—— (Richardus). T.IV. P.I. 26, 106, 121.
—— (Thomas). T.IV. P.I. 135. P.II. 15.
—— Prior (Johannes). T.III. P.IV. 134.
—— Epiſcopus. T.IV. P.II. 111.
—— (Thomas). T.IV. P.II. 124, 149, 161. P.III. 101.
—— (Philippus). T.IV. P.III. 137, 138, 139, 141, 146, 152, 154, 162.
—— Prior (Johannes). T.IV. P.II. 91, 95, 168, 181.
—— Epiſcopus (P.). T.IV. P.IV. 26, 27, 42, 80, 94, 96, 97, 98, 99, 104, 111, 114, 115, 174, 186, 187.
—— (Thomas). T.V. P.I. 16.
—— (Thomas). T.V. P.I. 130.
—— (Johannes Carpenter). T.V. P.I. 130.
—— (Henricus). T.V. P.I. 172.
—— (Johannes). T.V. P.II. 28, 54, 61.
—— (Thomas). T.V. P.II. 69.
—— (Johannes), T.V. P.II. 111.
—— Abbas (Johannes Scabrok). T.V. P.II. 29.
—— Epiſcopus (Johannes). T.V. P.I. 123. P.II. 15, 31, 43, 54.
—— (Robertus). T.V. P.II. 171, 175, 178, 180, 193.
—— (Silveſter). T.V. P.III. 3, 18.
—— (R.). T.V. P.III. 31.
—— (Silveſter). T.V. P.IV. 193, 214. T.VI. P.I. 11, 31, 79, 127, 141.
—— (Jeronimus de Ghunciis). T.VI. P.I. 209.
—— (Jeronimus). T.VI. P.II. 219.
—— (Hugo). T.VI. P.II. 219. P.III. 4, 13.
—— (Johannes Bell). T.VI. P.III. 36.
—— (Johannes). T.VI. P.III. 102.
Wigornienſis Epiſcopus (Nicholaus). T.VI. P.III. 103, 105, 106, 129, 170. P.IV. 6, 40.
—— (Johannes Hooper). T.VI. P.III. 100, 102, 106, 126.
—— (Richardus Pate). T.VI. P.IV. 35, 89.
—— (Edwinus). T.VI. P.IV. 88, 89, 115.
—— (Nicholaus Bullingham). T.VI. P.IV. 141.
—— (Johannes Whitgift). T.VI. P.IV. 174, 175.
—— (Richardus). T.VII. P.I. 159.
—— (Thomas Bilſon). T.VII. P.I. 179.
—— (Gervaſius Babington). T.VII. P.I. 195.
—— (Henricus). T.VII. P.II. 176.
Wigornienſis Civitas, Epiſcopatus, &c. T.I. P.I. 147. Civitas de Wigorniâ cum Purpreſturis & minutis Firmis Villæ de Wychio, Fokenham Manerium cum Foreſtâ & Boſcis ibidem. P.III. 110. Morton & Bremmesgrave Maneria. 110. P.IV. 22. De Electione Epiſcopi. 98. Litera à Papa. 117. Ne interſit Concilio Papæ. 163. Generale Concilium. 194. Pro Wulſtano Electo. T.II. P.II. 196. De Conſecratione. 199, 202. De Verbis præjudicialibus renunciatis. P.III. 182. Temporalia reſervata pro Hoſpitio Regis. T.IV. P.I. 7. De reſtitutione Temporalium. 122. De licentiâ ſuccedendi. 134. De reſtitutione Temporalium. P.II. 15. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 161. Pro Epiſcopo de Requeſtu. 181. De licentia eligendi Epiſcopum. P.III. 101. Cuſtodia Temporalium Epiſcopatûs. 137. De Temporalibus liberandis. 137. Reſignatio Epiſcopatûs per Johannem Bell Epiſcopum. T.VI. P.III. 103. De licentiâ eligendi. 103. Pro Nicholao Heth Epiſcopo Significavit. 103. Pro eodem cuſtodia Temporalium Epiſcopatûs. 105. De Commendâ pro eodem. 106. Reſtitutio Temporalium eidem. 106. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. Tranſlatio Johannis Hooper Epiſcopi Glouceſtriæ. Pro eodem Epiſcopo Pardonatio. 220. Pro Ricardo Pate reſtitutio Temporalium. P.IV. 35. Licentia eligendi. 87. Significavit. 88. Reſtitutio Temporalium. 89, 141. Licentia eligendi. 173. Regius Aſſenſus. 174. Reſtitutio Temporalium. 175. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.V. P.I. 130. Pro Thomâ Bilſon Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T.VII. P.I. 179. Pro Gervaſio Babyngton Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 195.
Wikerelingdon. Rectoria. T.VI. P.IV. 162.
Wikes (Gualterus). T.VII. P.III. 239.
Wikham (Johannes) T.IV. P.II. 139.
Wilbraham (Thomas). T.VI. P.IV. 153.
—— (Rogerus). T.VII. P.I. 164. P.II. 14, 209.
—— (Rogerus). T.VII. P.IV. 157.
—— (Ricardus), Miles, & Baro. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. ibid.
—— (Radulphus). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T.VIII. P.II. 9.
—— (Raph). Commiſſio ei directa. T.VIII. P.III. 253.
Wilburgham (Johannes de). T.II. P.I. 54, 177, 184.
—— (Johannes). T.II. P.II. 171.
Wilcocks (Henricus). T.VI. P.IV. 163.
Wilcomſtow Vicarius (Johannes de). T.III. P.III. 194.
Wilcotes (Willielmus). T.IV. P.I. 43.
—— (Willielmus. T.V. P.II. 192.
Wilcox (Guido), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Barham, in Diœceſi Lincolnienſi. T.VIII. P.IV. 118.
Wild (Johannes). T.VIII. P.II. 17.
—— (Henricus), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Abingdon Parvâ. T.VIII. P.III. 227.
—— (Johannes), Armiger. Inſtructiones ei directæ. T.VIII. P.IV. 8.
—— (Johannes), Armiger. Commiſſio ei directa. T.IX. P.II. 17.
Wilbore (Auguſtinus), Theologiæ Baccalaureus. T.VIII. P.I. 91. Conceſſio ſpecialis

cialis Commiſſionis ei directa. *ibid.*
Wildbore (*Auguſtinus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lancaſter, in Diœceſi Ceſtrienſi. T. VIII. P. III. 223.
Wilde (*Gooſſun de*). T. III. P. II. 194.
—— (*Thomas* & *Johannes*). T. IV. P. IV. 93.
—— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Painswicke, in Diœceſi Glouceſtrienſi. T. IX. P. II. 207.
Wildegos (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 16.
Wildgooſe (*Thomas*). T. VII. P. III. 84.
Wilekinus, Filius Adæ. T. I. P. I. 60.
Wilford (*Gervaſius de*). T. II. P. IV. 192.
—— (*Thomas*). T. III. P. I. 19.
—— (*Johannes*), T. IV. P. I. 170.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. I. 225.
Wilgheby (*Willielmus Roberti de*). T. I. P. II. 114.
Wilkes (*Thomas*). T. VII. P. I. 39, 41, 42, 89, 95. P. II. 66.
—— (Prioriſſa *de*). T. I. P. II. 216, 217.
—— (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 27.
Wilkinſon (*Samuel*), Ciericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Luddenham, Diœceſis Cantuarienſis. T. VIII. P. II. 31. Vide *Wilkynſon*.
Wilkyn (*Robertus*). T. III. P. III. 196.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. III. 25.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 49.
Wilkynſon (*Richardus*). T. IV. P. I. 128.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 114.
—— (*Hardywinus*). T. VI. P. II. 195. Vide *Wilkinſon*.
Will Fitz. T. VII. P. IV. 38.
Willame-kee (*Sire*). T. III. P. IV. 152.
Willand (*Robertus*), Sacræ Theologiæ Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Willand. Rectoria Diœceſis Oxonienſis. T. VIII. P. III. 85.
Willard (*Joſhue*). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London. T. VIII. P. II. 164.
Willarton. Vide *Wollaton*.
Willcokſon (*Georgius*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam tertiæ partis de Clipſton, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 168.
Wille (*Richardus atte*). T. III. P. III. 194.
Willebert (*Petrus*). T. III. P. I. 177.
Willemeſcote (*Richardus*). T. II. P. II. 178.
Willes (*Johannes*). T. IV. P. I. 33, 35.
—— (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Croxall, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. II. 141.
Willeſton (*Rogerus*). T. VI. P. IV. 49.
Willet (*Robertus*). T. V. P. III. 196.
William (*Thomas*). T. III. P. II. 198, 201.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 12.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 89.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 142. P. II. 68.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 55.
—— (*Richardus*). T. VI. P. II. 221.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 24, 44.
—— (*Griffinus*). T. VI. P. IV. 46, 92. 102.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 102.
—— (*Evan*). T. VI. P. IV. 144.
—— (*Humfridus*). T. VI. P. IV. 162.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 180.
—— (*Hugo*). T. VI. P. IV. 180.
—— (*Rogerus*). T. VII. P. I. 46, 51, 54, 70, 76, 81, 85, 94.
—— (*Georgius*). T. VII. P. I. 74.
—— (*Walterus*). T. VII. P. III. 13.
—— (*Johannes*). T. VII. P. III. 134, 174, 198.
—— Cuſtos Sigilli. T. VII. P. III. 205, 206, 210, 211.
—— Epiſcopus Lincolnienſis. T. VII. P. III. 214.
Williams, aliàs *Oliverus Cromwell*. T. II. P. IV. 3.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 60.
—— (*Bruns*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. II. 18.
Williams (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 19.
—— (*Carolus*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Monmouth. T. VIII. P. II. 34.
—— (*Ambroſius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 118.
—— (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 18.
—— (*Ricardus*). T. VIII. P. II. 18.
—— (*Thomas*), Juſtitiarius ad Pacem conſervandam. T. VIII. P. II. 19.
—— (*Thomas*), Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Carnarvoniæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Brunus*). Commiſſio ei directa in Comitatu Dorſetiæ. T. VIII. P. II. 144.
—— (*Morganus*), Clericus, Artium Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Johnſtone, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. II. 248
—— (*Griffinus*). Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione Canonicatûs infra Eccleſiam Collegiatam Divi Petri Weſtmonaſterii. T. VIII. P. III. 28.
—— (*Johannes*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Ædificia in Urbe London. T. VIII. P. III. 115.
—— (*Matthæus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Lanvapley, in Diœceſi Landavenſi. T. VIII. P. III. 167.
—— (*Philippus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Robeſton Weſt. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Guillielmus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Abraham*). T. VIII. P. IV. 52.
—— (*Richardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llandetty, Diœceſis Menevenſis. T. VIII. P. IV. 61.
—— (*David*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Horſington, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 64.
—— (*David*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Ambleſton, in Diœceſi Menevenſi. T. VIII. P. IV. 64.
—— (*Thomas*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lanbadrick, in Diœceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 64.
—— (*Hugo*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Vaynol, in Eccleſiâ Cathedrali Aſſaphenſi. T. VIII. P. IV. 67.
—— (*Jenkin*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Parentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Llanblethion, in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. II. 141.
—— (*Griffinus*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Decanatum in Eccleſiâ Cathedrali Bangor. T. VIII. P. IV. 66.
—— (*Anthonius*) conſtituitur Cuſtos Parci de Bagſhot, in Comitatu Surriæ. T. IX. P. III. 39.
Williamſon (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 114.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 1.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 11, 80.
—— (*Edwardus*). T. VI. P. IV. 49.
—— (*David*). T. VII. P. I. 109.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. IV. 96.
—— (*Robertus*), Commiſſarius Regis in Comitatu Nottinghamiæ. T. VIII. P. II. 13.
—— (*Robertus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Titchmerſh in Comitatu Northamptoniæ, Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. III. 223.
—— (*Henricus*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Alwalton. T. VIII. P. III. 225.
—— (*Ceſar*), Clericus, obtinet Canonicatum de Sugthorp, in Eccleſiâ Cathedrali Eboracenſi. T. IX. P. III. 89.
—— (*Georgius*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Præbendam in Eccleſiâ Cathedrali Briſtollienſi. T. IX. P. III. 104.
Williat (*Thomas*). T. VI. P. IV. 92.
Willicotes (*Johannes*). T. IV. P. IV. 20.
Willielmi (*Simon* Fitz). T. I. P. I. 5.
—— (*Niz.*). T. I. P. I. 13.
—— (*Jacobus*). T. I. P. I. 114.
Willielmi (*Arnaldus*). T. I. P. I. 140.
—— (*Thomas*). T. I. P. I. 140.
—— (*Egidius*). T. I. P. II. 25.
—— (*Lipinus*). T. I. P. II. 142.
—— (*Thomas*). T. I. P. II. 199, 221.
—— (*Radulphus*). T. I. P. I. 199. P. III. 17, 86, 190, 203. P. IV. 5, 49.
—— (*G.*). T. I. P. II. 208.
—— (*Aquelinus*). T. I. P. III. 87.
—— (*Nez*). T. I. P. III. 101.
—— (*Petrus*). T. I. P. III. 134.
—— (*Willielmus*). T. I. P. III. 153.
—— (*Egnetus*). T. I. P. IV. 145.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 20, 166. P. II. 15, 27, 41.
—— (*Radulphus*). T. II. P. I. 51.
—— (*Durant*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 51.
—— (*Willielmus*). T. II. P. II. 129, 140, 187.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 139.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 126.
—— (*Walterus*). T. III. P. I. 121.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 150. P. II. 146.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 73.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 176.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. I. 174.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. II. 124. P. III. 45.
—— (*Edmundus*). T. IV. P. IV. 19, 163.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
Willielmus Comes. T. I. P. I. 13.
—— Seneſcallus Normanniæ. T. I. P. I. 30.
—— Frater de Camerâ Papæ. T. I. P. I. 67.
—— Frater Comitis Eſſexiæ. T. I. P. I. 71.
—— Monachus. T. I. P. I. 98.
—— Clericus. T. I. P. I. 152.
—— Capellanus. T. I. P. II. 5.
—— Frater. T. I. P. II. 44, 55.
—— Filius Radulphi. T. I. P. II. 114.
—— Conqueſtor Angliæ. T. I. P. III. 100.
—— Rex Angliæ. T. IV. P. III. 140.
—— Rex Angliæ (*J.*). T. IV. P. IV. 75.
—— Conqueſtor. T. VII. P. I. 208.
Willimatt (*Joſhua*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sutterby in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 209.
Willingborne (Villa de), in Comitatu Northamptoniæ. T. IX. P. I. 4.
Willington. Locus ſic vocatus, in Comitatu Northumbriæ. T. VIII. P. II. 54.
Willington (Vicaria), Diœceſis Lincolniæ. T. VIII. P. II. 168.
Willington (Villa de), in Comitatu Salop. T. IX. P. I. 3.
Willis (*Thomas*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Ricardus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Johannes*), Clericus, Capellanus Arthuri Bathonienſis & Wellenſis Epiſcopi. T. VIII. P. II. 41. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Thomas*). Conceſſio ei facta Officii Clerici Coronæ Cancellariæ Angliæ. T. VIII. P. III. 84.
—— (*Henricus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum de Northmuſham, infra Eccleſiam Collegiatam de Southwell in Comitatu Nottinghamiæ, Provintiæ Eboracenſis. T. VIII. P. III. 224. Alteræ Litteræ eidem directæ. 226.
—— (*Richardus*) creatur Sub-Seneſchallus & Clericus Coquinæ in Domo Cameræ Stellatæ. T. VIII. P. III. 27.
—— (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Trapſtone, in Diœceſi Petriburgenſi. T. VIII. P. III. 31.
—— (*Thomas*), Senior, conſtituitur Clericus Coronæ Cancellariæ Angliæ. T. IX. P. III. 39.
—— (*Thomas*), Junior. Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
—— (*Valentinus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 39.
Willmott (Dominus), Vicecomes. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 210.
Willoughby (*Henricus*), Baro, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Derbiæ. T. VIII. P. II. 6.

Willoughby (*Robertus* Dominus). Conceſſio ei facta Comitis de Lindley, ſibi & Hæredibus Maſculis. T. VIII. P. II. 115.
—— (*Thomas*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63. Vide *Willughby*.
Willoughby-Waterles. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Willowes (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Horne, in Diœceſi Petriburgenſi. T. IX. P. II. 208.
Willughby (*Hugo*). T. III. P. IV. 134.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 177. T. IV. P. I. 33, 35, 106, 144.
—— Dominus. T. IV. P. II. 111.
—— (*Robertus*). T. IV. P. IV. 72, 121, 146, 170.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 54, 120.
—— (*Robertus*). T. V. P. II. 91, 175.
—— (*Chriſtopherus*). T. V. P. III. 131, 196.
—— (*Willielmus*). T. V. P. III. 196.
—— (*Robertus*). T. V. P. III. 196, 197. P. IV. 32, 33, 34, 46, 163.
—— (*Henricus*). T. V. P. III. 197. P. IV. 32.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 265. T. VI. P. I. 45.
—— (*Robertus*). T. VI. P. I. 19.
—— (*Henricus*). T. VI. P. I. 45, 182.
—— (*Chriſtopherus*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Thomas*). T. VI. P. II. 159, 183. P. III. 119. P. IV. 181.
—— (*Baptiſta*). T. VI. P. IV. 114.
—— (*Johannes*). T. VI. P. IV. 149.
—— (*Thomas*) T. VI. P. IV. 165.
—— *de Ersby* (Dominus *Peregrinus Barti*). T. VII. P. I. 7, 13, 15, 23, 41, 42, 224.
—— (*Robertus*). T. VII. P. II. 128, 169, 216.
—— (*Willielmus*). T. VII. P. II. 217. Vide *Willoughby*.
Willy (*Walterus*). T. IV. P. II. 29.
—— (*Robertus*). T. V. P. IV. 46.
Wilmer (*Willielmus*), Miles, aſſignatur Juſtitiarius ad ſecuritatem Pacis in Comitatu Northampton. T. VIII. P. II. 12.
Wilmore (*Georgius*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Georgius*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Midleſexiæ. T. VIII. P. II. 11.
Wilmot Vicecomes (*Carolus*). T. VII. P. III. 230. P. IV. 89.
Wilon, Averniæ Comes. T. I. P. II. 5.
Wilra (*Conradus de*). T. I. P. I. 86, 90.
Wilſon (*Thomas*). T. IV. P. IV. 113.
—— (*Henricus*). T. VI. P. IV. 8.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 9, 49, 84, 92, 146, 153, 154, 155, 174, 178.
—— (*Thomas*). T. VII. P. III. 128. P. IV. 90.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 21.
—— (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (*Johannes*), Sacræ Theologiæ Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Northrydinge*. T. VIII. P. II. 7.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 11.
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam de Wimbich, Diœceſis London. T. VIII. P. II. 30.
—— (*Thomas*), Theologiæ Doctor. Litteræ Patentes ei directæ de Stallatione ad Præbendam in Eccleſiâ Collegiatâ Divi Petri Weſtmonaſterienſis. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Thomas*), Miles. Commiſſio ei directa in Comitatu Hertfordiæ. T. VIII. P. II. 33.
—— (*Robertus*), Clericus, Capellanus Roberti Riche Militis, Baronis de Leighes & Comitis Warwici. T. VIII. P. II. 39. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. *ibid.*
—— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor. Præſentatio ei conceſſa ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Barrowby, ſive Barroughby. T. VIII. P. II. 165.
—— (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Stonesfeild, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. II. 248.
—— (*Edwardus*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoriâ Eccleſiæ de Stonesfeilde, Diœceſis Oxonienſis, Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Bampton, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 34.
Wilſon (*Henricus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Faldingworth, in Diœceſi Lincolnienſi. T. VIII. P. III. 167.
—— (*Rolandus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (*Adamus*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Foteſcray, in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. IV. 62.
—— (*Johannes*), Clericus, Theologiæ Profeſſor. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Bedall, in Comitatu Eborum & Diœceſi Ceſtrienſi. T. VIII. P. IV. 67.
—— (*Aaron*), Clericus, Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Plymouth, cum Capellis Sanctorum Budos & Pancras eidem annexis, in Diœceſi Exonienſi. T. VIII. P. IV. 116.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T. IX. P. I. 25.
—— (*Johannes*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ, de Præſentatione ad Rectoriam de Lantwitt juxta Neath, in Diœceſi Landavenſi. T. IX. P. I. 81.
—— (*Felix*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 184.
Wilſtrope. T. IX. P. II. 253.
Wilteſhire (*Johannes*). T. III. P. III. 194.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 9.
—— (*Johannes*). T. V. P. IV. 132, 134.
Wilteſiâ (*Willielmus de Scrop* Comes de). T. III. P. IV. 143, 146, 150, 158, 159, 161.
Wilteſia Comes (*Jacobus*). T. V. P. II. 54, 61, 66, 69, 70.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 175. P. III. 5, 6, 12, 18.
—— (*Edmundus*). T. V. P. III. 196. P. IV. 135.
—— Comitiſſa (*Alianora* & *Katherina* Filia). T. V. P. IV. 63.
—— Comes (*Thomas*). T. VI. P. II. 140, 171, 176, 218. P. III. 4, 7.
—— (*W.*). T. VI. P. III. 184.
—— Comitatus. Caſtrum & Villa de Marleberge, cum Bertoniâ & Hundredo de Merkele. T. I. P. III. 213. Caſtrum & Villa de Devyſes, cum Parco & Foreſtis de Meikeſham, Chippenham & Peweſham, & Purpreſturis & Manerio de Rowde. *ibid.* Manerium de Woderowe. *ibid.* Mere Caſtrum & Manerium. P. IV. 22. Sevenhampton Manerium & Hundredum de Heworth. T. III. P. IV. 131. Curiæ Honoris de Farle cum pertinentiis. P. III. 84. Marleburgh Caſtrum, Villa & Dominium, Savernak Foreſta & vigenti Libræ Redditûs; Devyſe Caſtrum, Villa & Parcus; Malkeſham & Peneſham Foreſtarum cuſtodia. T. V. P. I. 170. Merſton Meſey & Coſham, Shalowfeld, Bonſted & Waulton Maneria. P. II. 192. De cuſtodiâ 200 acr. Boſci & Hundredi de Aſherigge. 193. Pro Hundredo de Calne & Molendino aquatico 15 l. *ibid.* Dominium & Manerium de Ludgerſale. *ibid.* De Feodi Firmâ de Wexcombe & Bedwyn 31 l. 10 ſ. annuatim. *ibid.* Archefount & Alleannyng Maneria & Advocationes Eccleſiarum. T. VI. P. III. 8. Colledge called St. Edmunds in New Sarum, Whelpeley and St. James Free Chapells in the Paroche of White Paroche. 138.
Wilton (*Willielmus de*). T. I. P. II. 56.
—— (*Walterus*). T. II. P. I. 37.
—— (*Johannes*). T. III. P. I. 57.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 144.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 89.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
—— (*Johannes*). T. III. P. IV. 160.
—— (*Stephanus*). T. V. P. I. 12, 15, 16, 23, 56, 57, 62, 63, 70, 75, 77, 87, 97, 100, 101, 108.
—— Dominus (*Willielmus Grey*). T. VI. P. II. 121, 220.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Cromwell, in Diœceſi Oxonienſi. T. VIII. P. II. 246.
—— (Villa de), in Comitatu Wilteſiæ. T. IX. P. I. 3.
Wiltoniæ Comitatus, *&c.* Coſham Manerium; Burgi de Wilton & Bereford; Sherſtan Manerium. T. I. P. IV. 99. Erleſtok Manerium. 155. Abbatiſſa. P. II. 156, 203. T. III. P. III. 65. Pro Abbatiſſâ reſtitutio Temporalium. T. IV. P. II. 187. De Præſentatione. T. VI. P. III. 40.
Wiiurinton (*Robertus de*). T. I. P. I. 114.
Wimbleton (*Edwardus*), Vicecomes & Exercituum Angliæ Mareſcallus. T. VIII. P. I. 180. Commiſſio ei directa. *ibid.* Altera Commiſſio ei directa concernens Ædificia in Urbe London. P. III. 114. Creatur Cuſtos & Capitaneus Villæ & Inſulæ de Portsmouth in Comitatu Southamptoniæ. 165.
Wimborne-Alhallowes, ſive *Wimborne Omnium Sanctorum* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Briſtolliæ. T. VIII. P. II. 38.
Winceby (Rectoria de). T. VIII. P. III. 226.
Winch (*Humfridus*). T. VII. P. III. 134. P. IV. 32, 82, 165.
Winchecumbe (Abbas *de*). T. I. P. II. 57, 92, 157, 203. P. IV. 8. T. III. P. IV. 134. T. IV. P. I. 106.
—— Abbas (*Richardus*). T. VI. P. II. 160.
Winchelſey (*Robertus de*). T. II. P. II. 183.
—— (Comitiſſa de). T. VIII. P. III. 24.
Wincheſter (*Henricus de*). T. II. P. I. 51.
—— (*Robertus*). T. II. P. II. 171.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 208.
—— Comes (*Ludovicus de la Guithuſe*). T. V. P. III. 113.
Windebanke (*Franciſcus*), Miles, conſtituitur unus Secretariorum Primariorum. T. VIII. P. III. 278. Commiſſio ei directa pro examinatione & determinatione Computi Vicecomitis Valenciæ Præfecti Rei Tormentariæ, in expeditione uſque Cadez in Hiſpaniâ. P. IV. 20.
Windes (*Willielmus de*). T. I. P. II. 140.
Windeſore (*Johannes de*). T. II. P. III. 146, 147.
—— Pro Capellâ. T. II. P. I. 22. Ordinationes pro Capellâ Sancti Edwardi. P. III. 81. Pro Collegio de Privilegiis. T. III. P. I. 130. Pro Collegio per Edwardum Quartum exſtructo. T. VI. P. II. 107.
Windgate (*Rogerus*). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Windham (*Franciſcus*). T. VI. P. IV. 155.
—— (*Johannes*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Thomas*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 267.
—— (*Edmundus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens Dolia Vini. T. IX. P. II. 116.
—— (*Edmundus*), Armiger. Commiſſio ei directa concernens alienationem Navium. T. IX. P. II. 183.
Windhurſt (Manerium de), in Comitatu Oxoniæ. T. VIII. P. II. 59.
Windiſſour (*Henricus*). T. VI. P. I. 204.
Windleſham. Rectoria Diœceſis Wintonienſis. T. IX. P. I. 79.
Windleſorum (*De*), Fil. Willielmi. T. I. P. I. 68.
Windſore Decanus, Archiepiſcopus Spalatenſis. T. VII. P. III. 62.
Windthorpe. Vicaria Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 253.
Winewyk (*Johannes de*). T. III. P. I. 179, 187, 209.
Winfeldt (*Arnoldus*). T. VII. P. I. 204.
Winford. Vide *Winfrith*.
Winfrith Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Winfrith, ſive *Winford* (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 168.
Wingaerdin (*Florentius de*). T. V. P. IV. 230.
—— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 196.
Wingate (*Johannes*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Rogerus*), Armiger, obtinet Officium Theſaurarii Regis. T. IX. P. II. 249.
Wingfeild (*Johannes*). T. VIII. P. II. 14.
Wingfeld (*Anthonius*). T. VI. P. III. 145, 180, 184.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 156.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. I. 51, 122.
—— (*Anthonius*). T. VII. P. III. 11.

Wingfeld (*Edwardus-Maria*). T. VII. P. IV. 103.
——— Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Wingfield (*Edwardus*) obtinet Officium Regiſtratoris Sacramentorum in Curiâ Cancellariæ. T. IX. P. III. 104.
——— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. III. 104.
Wingrave. Nomen cujuſdam Rectoriæ, in Comitatu Bucks. T. VIII. P. II. 51.
Winife (*Thomas*), Theologiæ Doctor, Decanus Glouceſtriæ, & ejuſdem Eccleſiæ Præbendarius. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. *ibid.*
Winilenberg & *Bielſtem* (*Philippus* Baro à). T. VII. P. II. 198, 200.
Wink (*Willielmus*). T. I. P. III. 104.
Winlyeing (*Johannes*). T. IV. P. I. 13.
Winniffe (*Thomas*). T. VII. P. IV. 173.
——— (*Thomas*), Theologiæ Doctor, Decanus Eccleſiæ Cathedralis Sancti Pauli London. T. VIII. P. IV. 36. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. *ibid.*
——— (*Thomas*), Theologiæ Profeſſor, Epiſcopus Lincolnienſis electus. Aſſenſus Regius pro eo. T. IX. P. III. 87.
Winriche. Vicaria. T. VI. P. IV. 151.
Winsford (Rectoria de), in Comitatu Somerſetiæ. T. VIII. P. II. 56.
Winſour (*Omb.*). T. VII. P. I. 32.
Winſtanley (*Robertus*), Armiger, Eſcaetor in Comitatu Radnor. T. VIII. P. II. 36. Litteræ Patentes ei directæ. *ibid.*
Wintell Eccleſia. T. I. P. II. 236.
Winter (*Edwardus*). T. VII. P. III. 20.
Winterborne Stepleton. Rectoria. T. VI. P. IV. 49.
Winterbourne Firma. T. I. P. II. 109, 114.
Winterton (*Radulphus*), Medicinæ Doctor, obtinet Officium Lectoris in Medicinâ, in Univerſitate Cantabrigienſi. T. VIII. P. IV. 114.
——— (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 57.
——— (Villa de), in Comitatu Norfolciæ. T. IX. P. I. 3.
Winthorpe (Rectoria de), in Diœceſi Eborum. T. VI. P. IV. 102. T. VIII. P. III. 33.
Winthrop (*Johannes*), Juſtitiarius ad Placita in Comitatu Suffolciæ. T. VIII. P. II. 15.
Wintoniâ (*Petrus de*). T. I. P. II. 30, 48, 120, 124.
——— (*Johannes de*). T. I. P. IV. 62.
Wintonia Civitas. Sanctus Petrus in Soca. T. VI. P. IV. 49. Domus ſive Hoſpitalis Sanctæ Crucis. 87.
——— Comes (*S.* & *Reginaldus* Filius). T. I. P. I. 56.
——— Marchio (*Willielmus*). T. VI. P. III. 215, 228. P. IV. 6, 75, 91.
——— Marchio (*Willielmus*). T. VII. P. I. 173, 195. P. II. 168. Vide *Wyntonia Comes*.
Wintonienſis Epiſcopus (*Henricus*). T. I. P. I. 5, 6, 7.
——— (*Richardus*). T. I. P. I. 14, 16, 17, 18, 19.
——— (*Godefridus*). T. I. P. I. 21, 43, 44, 48, 49. P. II. 103.
——— (*P.*). T. I. P. I. 45.
——— (*B.*). T. I. P. I. 45.
——— (*P.*). T. I. P. I. 51, 52, 55, 56, 58, 59, 61, 62, 63, 65, 70, 71, 72, 73, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 89, 98, 99, 114.
——— (*Adomarus*), Electus. T. I. P. I. 177. P. II. 7, 12, 32, 33, 39, 43.
——— (*J.*). T. I. P. II. 74, 90.
——— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 115, 124.
——— (*Nicholaus*). T. I. P. II. 148, 156, 176, 205.
——— (*Johannes*). T. I. P. II. 205. P. III. 75, 85, 86, 111, 112, 118, 125, 154, 155, 179, 205, 206, 207, 208, 212, 213. P. IV. 2, 21, 23, 24, 26, 28, 33.
——— (*R.*). T. I. P. IV. 39.
——— (*P.*). T. I. P. III. 201.
——— Abbas. T. I. P. II. 157.
——— Epiſcopus (*H.*). T. I. P. IV. 94, 112, 145, 157.
——— (*Johannes*). T. I. P. IV. 115. T. II. P. I. 111, 118, 129, 152, 180, 196.
——— (*R. de Aſſerio*). T. II. P. II. 14, 20, 29, 30, 34, 35, 36, 37, 38, 46, 52, 53, 54, 60, 72.
Wintonienſis Epiſcopus (*Raygandus de Aſſerio*). T. II. P. II. 90, 101.
——— (*Johannes de Stratford*). T. II. P. II. 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 101, 104, 107, 108, 114, 115, 118, 119, 126, 132, 134, 141, 144, 146, 147, 149, 156, 169, 171, 174, 179, 180, 181, 185, 187. P. III. 39, 52, 53, 62, 65, 70, 71, 73, 75, 76, 79, 102.
——— (*Adam*). T. II. P. III. 108, 120, 132, 148, 166, 187.
——— (*J.*). T. II. P. IV. 33.
——— (*A.*). T. II. P. IV. 50, 136, 180, 189.
——— (*W.*). T. II. P. IV. 201, 202. T. III. P. I. 8, 43, 46, 88, 101, 131.
——— (*Willielmus*). T. III. P. I. 139, 159, 186, 187, 211, 216. P. II. 8, 47, 58, 61, 64, 65, 69, 71, 73, 86, 91, 99, 105, 106.
——— (*W. Wycham*). T. III. P. II. 139, 146, 148, 157, 159, 163, 181, 199.
——— (*Willielmus*). T. III. P. III. 5, 13, 26, 53, 63, 65, 66, 83, 98, 114, 133, 169, 173, 183, 202, 203. P. IV. 8, 10, 13, 37, 48, 61, 67, 69, 70, 71, 83.
——— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 133, 177, 196. T. IV. P. I. 31, 60.
——— (*Henricus Beaufort*). T. IV. P. I. 91, 95, 96, 99, 101, 106, 107, 116, 152, 154, 158, 159, 171. P. II. 22.
——— (*Henricus*). T. IV. P. II. 50, 56, 99, 111, 124, 129, 138, 143, 149, 155, 167, 168, 174. P. III. 6, 7, 8, 15, 30, 34, 44, 60, 84, 97, 119.
——— (*Henricus*). T. IV. P. IV. 20, 26, 34, 60, 80, 82, 83.
——— modo Cardinalis. T. IV. P. IV. 141, 142, 144, 145, 146, 148, 150, 152, 158, 159, 160, 162, 165, 172, 174, 176, 182, 185, 190, 191. T. V. P. I. 10, 17, 18, 20, 21, 26, 29, 30, 32, 37, 38, 40, 41, 44, 53, 57, 59, 60, 62, 63, 64, 73, 77, 84.
——— (*W.*). T. IV. P. IV. 26.
——— (*Willielmus Wainflete*). T. V. P. I. 176. P. II. 54, 56, 57, 61, 69, 70, 98, 111, 168. P. III. 3, 5, 17, 32, 183.
——— (*Petrus*). T. V. P. III. 183, 196. P. IV. 24, 57, 58, 67.
——— (*Thomas*). T. V. P. IV. 72, 86, 135, 147.
——— (*Richardus*). T. V. P. IV. 157, 165, 168, 170.
——— (*Richardus Fox*). T. V. P. IV. 183, 190, 191, 202, 213, 223, 239, 246, 250, 257, 265. T. VI. P. I. 4, 6, 8, 12, 33, 63, 65, 68, 72, 74, 75, 76, 89, 97.
——— (*Richardus*). T. VI. P. II. 107, 114, 115.
——— (*Stephanus Gardiner*). T. VI. P. II. 169, 171, 176. P. III. 19, 89, 93, 95, 97, 120.
——— (*Stephanus*). T. VI. P. III. 146, 198. P. IV. 4, 16, 17, 18, 19, 20, 26, 32, 43, 45, 55.
——— (*Johannes*). T. VI. P. III. 198, 228. P. IV. 43, 55, 88.
——— (*Robertus Horne*). T. VI. P. IV. 110, 138, 161, 163, 166.
——— (*Thomas Cowper*). T. VII. P. I. 160.
——— (*Willielmus*). T. VII. P. I. 160, 161, 173.
——— (*Thomas*). T. VII. P. I. 194. P. II. 92, 209.
——— (*Jacobus*). T. VII. P. III. 65.
——— (*Lancelotus*). T. VII. P. III. 92, 131, 199, 220, 236, 247. P. IV. 82, 168, 171.
——— Epiſcopatus. T. I. P. II. 39, 74, 205. P. IV. 33. Literæ tangentes Epiſcopatum. T. II. P. II. 78, 79. Contra. 80, 82. Super Tranſlatione. 88. Proceſſus contra. 89. Reſtitutio Temporalium. 101, 104. De Recognitione cancellandâ. 174. De Aſſenſu. P. III. 102. Super Pallio. 103. De reſtitutione Temporalium. T. III. P. II. 139. De Extortionibus. P. III. 54. De Temporalibus conceſſis Ricardo Principi. 57. De Temporalium reſtitutione. 60. De Pardonatione. 65, 67. De Proviſione. P. IV. 189. De Temporalium reſtitutione. T. IV. P. I. 79. Pro Epiſcopo ad Terram Sanctam. P. III. 7.
Wintonienſis Epiſcopatus. Pro Epiſcopo Pardonatio. T. IV. P. III. 7. Pro Epiſcopo de vesturâ. 15. Pro Epiſcopo verſus Generale Concilium. P. IV. 91. Pro Epiſcopo de licentiâ peregrinandi. 121. De licentiâ eligendi. T. V. P. I. 172. Reſtitutio Temporalium. 176. Pro Epiſcopo Pardonatio. P. II. 168. P. III. 4. De cuſtodiâ Temporalium commiſſâ Epiſcopo Exonienſi. 183. Reſtitutio Temporalium. *ibid.* De cuſtodiâ Temporalium commiſſâ Epiſcopo Sarum. P. IV. 57, 58. Reſtitutio Temporalium. 68. Bulla de ſubjiciendo Inſulas de Gerſey & Gerneſy Epiſcopo non obſtante quod prius Epiſcopo Sarisburienſi ſubjectæ fuerint. 147. De reſtitutione Temporalium. 157. Bulla pro Epiſcopo commendatoria. 161. Cuſtodia Temporalium Cardinali Eborum commiſſa. T. VI. P. II. 107. Cura commiſſa ad eundem per Papam. 114, 115. Reſtitutio Temporalium pro Cardinali Eborum. 115. Pro Stephano Gardiner, Epiſcopo, reſtitutio Temporalium. 169. Pro Abbate confirmatio. P. III. 8. Præbenda. P. IV. 26, 46. Canonicatus & Præbenda. 85. Decanatus. *ibid.* De licentiâ eligendi Epiſcopum. T. VII. P. I. 159. Pro Willielmo Epiſcopo, Regius Aſſenſus. 160. Pro eodem reſtitutio Temporalium 161. De licentiâ eligendi Epiſcopum. P. III. 67. Pro Lanceloto Andrewes Epiſcopo Significavit. 92. Pro eodem reſtitutio Temporalium. 100. Vide *Wyntonienſis Epiſcopatus*.
Wintour (*Johannes*), Eques, Secretarius Reginæ. T. IX. P. II. 187.
Winwood. T. VII. P. II. 78.
——— (*Radulphus*). T. VII. P. II. 158, 160, 161, 162, 163, 209, 217.
——— (*Radulphus*). T. VII. P. III. 4.
——— (*Arthurus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 27.
——— (*Richardus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 77.
Wirat (*Henricus*). T. V. P. I. 72.
Wirkesworth Manerium. T. I. P. II. 182.
——— ſive *Workesworth*. Vicaria Comitatûs Derbiæ, Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. IV. 67.
——— (Villa de), in Comitatu Derbiæ. T. IX. P. I. 3.
Wirrall (*Thomas*), Theologiæ Doctor. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. T. VIII. P. IV. 36.
Wirteley (*Thomas*). T. V. P. III. 105.
Wirtenbergenſis Dux. T. VI. P. III. 134.
——— Duces (*Johannes-Fredericus* & *Ludovicus-Fredericus de*). T. VII. P. II. 178, 179.
Wirthſaut (*Willielmus de*). T. I. P. I. 154.
Wirton (*Henricus de*). T. I. P. II. 172.
Wisbeche (*Petrus de*). T. II. P. III. 148.
Wiſchard (*Willielmus* & *Johannes*). T. I. P. II. 5.
Wiſdom (*Robertus*). T. VI. P. IV. 92.
Wiſe (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. I. 180.
——— (*Thomas*), Miles, unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
Wiſeman (*Richardus* & *Thomas*). T. VII. P. IV. 20.
——— (*Carolus*), unus Juſticiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 4.
——— (*Robertus*), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
Wiſham (*Johannes de*). T. II. P. III. 16.
Wiſhart (*Willielmus*), Clericus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Withiel, in Comitatu Cornubiæ & Diœceſi Exonienſi. T. IX. P. II. 250.
Wiſſant (*Baudwinus de*). T. I. P. II. 190.
Wiſſe (*Thomas*). T. I. P. I. 199.
Wiſſenden (*Thomas*). T. IV. P. IV. 17.
Wiſton (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi T. VI. P. IV. 151. T. VIII. P. III. 87.
Wiſzenbergh (Abbas *de*). T. III. P. IV. 138.
Wit (Dominus *de*), Penſionarius. Litteræ ab eo & ad eum ſcriptæ. T. IX. P. III. 211, 212, 227.
Witembourg (Dux *de*). T. VI. P. II. 125.
Witeſley (*Willielmus*). T. IV. P. IV. 138. T. V. P. I. 46.
Witevang (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 77.
Witfeldius (*Arnoldus*). T. VII. P. II. 35, 46, 47.
Witham (*Willielmus de*). T. II. P. I. 51.
——— (*Egidius*). T. II. P. I. 79.

Witham (*Thomas*). T. V. P. III. 18, 29, 33.
—— (*Henricus*). T. V. P. IV. 240, 255. T. VI. P. I. 5.
—— (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis London. T. VIII. P. II. 41.
Withead (*Johannes*). T. IV. P. II. 51.
Withens (*Willielmus*), Miles. T. VIII. P. II. 10. Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Kantiæ. *ibid.*
Wither (*Willielmus*). T. VIII. P. II. 15.
—— (*Anthonius*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 233.
—— (*Anthonius*), Londini Mercator. Commiſſio ei directa. P. VIII. T. II. 256.
Withering (*Thomas*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. I. 138.
Witherington (*Henricus* & *Ephraim*). T. VII. P. III. 38, 96.
—— (*Ludovicus*), Generoſus. Commiſſio ei directa, in Comitatu Northumberlandiæ. T. VIII. P. II. 35.
—— (*Guillielmus*), Eques. Commisſio ei directa pro ſuppreſſione Rebellionum in mediis Comitatibus. T. IX. P. I. 33.
Withers (*Georgius*). T. VII. P. IV. 43.
—— (*Anthonius*), Armiger. Commiſſio ei directa ad reformandos quoſdam abuſus. T. IX. P. I. 25.
Withesend (*Johannes de*). T. I. P. II. 212.
Withiel. Eccleſia Diœceſis Exonienſis, in Comitatu Cornubiæ. T. IX. P. II. 250.
Withlocb (Dominus *B.*). T. IX. P. III. 218, 258, 266.
Withurnſey. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Withyam. Eccleſia Diœceſis Ciceſtrienſis. T. IX. P. II. 217.
Withyndon (*Richardus de*). T. II. P. IV. 25.
Witnam (*Johannes*). T. IV. P. II. 51.
Witney (Villa de), in Comitatu Oxoniæ. T. IX. P. I. 4.
Wittam (*Robertus Blackden de*). Licentia ei conceſſa ut Artem Chirurgicam exercere poſſit. T. VIII. P. II. 171.
Witte (*Cornelius de*), Viceadmirallus. T. IX. P. III. 204.
Wittecomb (*Willielmus*). T. VI. P. III. 15.
Wittel (*Robertus*). T. VI. P. II. 197.
Witteney (Frater *Thomas de*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Robertus*). T. III. P. IV. 23.
Wittenham (*Adam de*). T. III. P. I. 49.
Wittezoen (*Coſtney*). T. V. P. III. 130.
Witthum (*Hugo*). T. III. P. III. 145.
Wittlesford. Vicaria. T. VI. P. IV. 46.
Witton (*Robertus de*). T. II. P. I. 52.
Witton. Vide *Wotton*.
Wittowe (*Eudo*). T. VI. P. I. 22.
Wivell (*Thomas*). Commiſſio ei directa in Comitatu Cornewalliæ. T. VIII. P. II. 144.
Wobourn (Frater *Thomas de*). T. I. P. IV. 30.
—— (*Richardus*). T. III. P. III. 144.
—— *Chappel* (Abbas *de*). T. III. P. III. 83, 133. P. IV. 133.
Woddis (*Thomas*). T. VI. P. II. 194.
Woddok (*Patrik*). T. V. P. I. 117.
Wode (*Thomas*). T. V. P. III. 167.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.
—— (*Henricus*). T. VI. P. II. 208.
—— (*Johannes atte*). T. III. P. II. 169.
—— (*Richardus of the*). T. II. P. IV. 28.
—— (*Radulphus*). T. III. P. III. 133.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 190.
—— (*Hugo*). T. IV. P. I. 114.
Wodebourn (*Willielmus de*). T. I.. P. III. 163.
Wodeburgh (*Walterus de*). T. III. P. II. 190.
Wodechirche (*Henricus*). T. IV. P. IV. 26.
Wodecok (*Johannes*). T. IV. P. I. 102.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 43.
Wodeford (*Robertus de*). T. I. P. IV. 59.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 139.
Wodeham (*Simon de*). T. II. P. I. 136. P. II. 42.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 96.
Wodehill (*Jodonia*). T. IV. P. II. 30.
Wodehouſe (*Robertus de*). T. I. P. IV. 184, 189. T. II. P. I. 9, 20, 177. P. II. 15, 16, 29, 30, 31.
—— (*Robertus*). T. II. P. III. 43.
—— (*Johannes*). T. II P. III. 189.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 21, 58. T. III. P. I. 8.
—— (*Robertus*). T. II. P. IV. 22, 26.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 51. P. IV. 57.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 125, 139.
Wodehouſe (*Johannes*). T. V. P. I. 56.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 5, 6, 9, 80.
—— (*Hugo*). T. VI. P. II. 115.
Wodeland (*David de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Walter*). T. III. P. I. 121.
Wodelok (*Richardus de*). T. II. P. I. 188, 190, 191.
—— (*Rogerus*). T. II. P. II. 129.
Wodenay (*Thomas de*). T. III. P. II. 126, 128.
Woderowe (*Johannes de*). T. III. P. I. 130.
Woderyngton (*Johannes de*). T. IV. P. I. 52.
Wodeſtok (*Edmundus de*). T. II. P. I. 124, 149, 194. P. II. 6, 7, 46.
—— (*Jacobus*). T. II. P. III. 187.
—— (*Johanna*). T. II. P. IV. 14.
—— (*Jacobus*). T. II. P. IV. 57.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 29, 30, 52, 60, 63.
Wodevil (*Johannes*). T. III. P. III. 83.
—— (*Thomas*). T. IV. P. III. 139.
Wodeward (*Richardus*). T. V. P. III. 21, 32.
—— *de Pertenhall* (*Johannes le*). T. II. P. II. 178.
Wodforth (*Nicholaus*). T. VI. P. I. 207.
Wodhale (*Richardus*). T. III. P. IV. 49, 57.
Wodhall (*Walterus*). T. IV. P. II. 133.
—— (*Willielmus*). T. V. P. IV. 154.
Wodhull (*Johannes*). T. II. P. IV. 207. T. III. P. I. 11.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 18, 128.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 24.
Wodlace (*Willielmus*). T. II. P. I. 52.
Wodrington (*Henricus*). T. VII. P. I. 183.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 41.
Wodyngton (*Thomas*). T. V. P. IV. 195.
Wogan (*Johannes*). T. I. P. III. 113, 114, 193, 195. P. IV. 14, 15, 20, 23, 25, 32, 37.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 105, 124, 161, 182, 193. T. II. P. I. 175.
—— (*Walterus*). T. II. P. I. 70.
—— (*Thomas*). T. II. P. III. 80, 125.
—— (*Thomas*). T. II. P. IV. 122.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 41.
—— (*Johannes*), Miles, Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
Woking. Eccleſia Diœceſis & Juriſdictionis Wintonienſis. T. VIII. P. III. 35. T. IX. P. II. 143.
Wokongham (Villa de), in Comitatu Berks. T. IX. P. I. 4.
Wokyndon (*Nicholaus de*). T. I. P. IV. 111.
Wolaſton (*Robertus de*), T. II. P. I. 35.
Wolchurch London. Beatæ Mariæ Rectoria. T. VI. P. IV. 100.
Wolde (*Tiro* & *Johannes de*). T. II. P. IV. 160.
Wolford. Vicaria. T. VI. P. IV. 162.
Wolhouſe (*Radulphus*). T. VII. P. I. 189.
Wollaſton. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Wollaſton (*Samuel*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Seginton in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. III. 86.
Wollaton, ſive *Willarton*. Rectoria Diœceſis Eboracenſis. T. IX. P. II. 138.
Wolles (Dominus *de*). T. IV. P. IV. 120.
Wolley ((*Richardus*). T. VI. P. IV. 49.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 16, 30, 44, 117.
Wollore (*David de*). T. II. P. III. 104, 120.
—— (*David*). T. II. P. IV. 202. T. III. P. I. 43, 49, 50, 89, 131.
—— (*David*). T. III. P. I. 187, 192.
Wolman (*Richardus*). T. VI. P. II. 119, 161.
Wolnardeley (*Willielmus de*). T. I. P. IV. 200.
Wolneſey Collegium. Vide *Wynton*. T. VI. P. III. 105.
Wolp (*Copinus*). T. III. P. I. 184.
Wolrich (*Thomas*), Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 15.
Wolrington (Rectoria de), in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P II. 57.
Wolrington. Terra ſic dicta, in Comitatu Cornubiæ ſita. T. VIII. P. II. 57.
Wolſe (*Johannes*). T. V. P. II. 26.
—— (*Chriſtoferus*). T. VI. P. III. 139.
—— (*Reginaldus*). T. VI. P. III. 157. P. IV. 12.
—— (*Edmundus*). T. VI. P. IV. 115.
Wolſeley (*Robertus*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 28.
Wolſey (*Thomas*). T. V. P. IV. 164, 257. T. VI. P. I. 8, 18, 55, 56.
Wolſey Epiſcopus Lincolnienſis. T. VI. P. I. 39. &c.
—— (*Robertus* & *Johanna* Uxor). T. VI. P. II. 101.
Wolſon (*Axcellus*). T. V. P. IV. 27.
Wolſtani Sancti. Suburbii Civitatis Wigorniæ Cuſtodis Hoſpitalis ſive Præceptoriæ Scriptum. T. VI. P. III. 48.
Wolſtanton (Rectoria & Eccleſia de), in Comitatu Staffordiæ. T. VIII. P. II. 61.
Wolſtenholme (*Johannes*). T. VII. P. IV. 11, 46, 51, 144.
—— (*Johannes*), Eques. T. VIII. P. I. 9.
—— (*Johannes*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Coloniam Virginiæ. T. VIII. P. III. 192.
—— (*Johannes*), Junior, Eques. Commiſſio ei directa concernens Subſidia ſolubilia pro filis aureis & argenteis. T. IX. P. II. 25.
Wolſton Parva. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Wolter (*Johannes*). Conceſſio ſpecialis ei directa. T. VIII. P. I. 112.
Wolties, (*Tobias*) interficitur & à quo. T. VIII. P. II. 69.
Wolveridge (*Jacobus*), Miles. T. VIII. P. II. 33.
Wolverton (*Johannes de*). T. I. P. IV. 144.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 129.
—— (*Radulphus*). T. III. P. II. 196.
Wolverton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 167.
Wolves-Newton, ſive *Villa Nova Lupi* (Rectoria de), in Diœceſi Landavenſi. T. VIII. P. IV. 62.
Wolward (*Johannes*). T. VI. P. IV. 171.
Wolwarte (*Thomas*). T. VI. P. II. 183.
Womberwell (*Robertus*). T. IV. P. II. 51.
Wombewell (*Hugo de*). T. III. P. II. 199.
Wooborne. Manerium ſic vocatum in Comitatu Bedfordiæ. T. VIII. P. II. 51.
Wood (*Thomas*), Rector Sancti Michaelis in Crooked Lane London. T. VIII. P. I. 225. Creatur unus ex primis Aſſiſtentibus Collegii de Syon. *ibid.*
—— (*Johannes*), unus ex Juſtitiariis Regis ad conſervandam Pacem in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 6.
—— (*Johannes*). T. VIII. P. II. 13.
—— (*Gerardus*), Sacræ Theologiæ Doctor. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Staliatione ad Præbendam ſive Canonicatum in Eccleſia Cathedrali Glouceſtriæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (*Joſephus*). Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad ſuccedendum ad Vicariam perpetuam Eccleſiæ Parochialis de Gretham Diœceſis Dunelmenſis, per Reſignationem Willielmi Wood Patris ſui vacantem. T. VIII. P. II. 253.
—— (*Edmundus*), Clericus, A. M. Capellanus Edwardi Comitis Bathonienſis. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ut unà cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Paracombe, Diœceſis Exonienſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Parkham, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 33.
—— (*Baſilius*), Juris Doctor. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. T. VIII. P. IV. 36.
—— (*Johannes*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Aſteley, in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. IV. 119.
—— (*Henricus*). Officium ei conceſſum. T. IX. P. II. 88.
—— (*Johannes*) obtinet Officium unius duorum Auditorum *de lez Preſts*, & Compotorum Forinſecorum. T. IX. P. III. 39. Vide *Woode*.
Woodalling. Vicaria Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. I. 79.
Wood-Eaton, vel *Wood-Eyton*. Rectoria Diœceſis Oxonienſis. T. VIII. P. IV. 121.
Woodbenington (Manerium de), in Comitatu Warwici. T. VIII. P. II. 54.
Woodbridge. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Woodbroughe (Præbenda de), in Eccleſiâ Collegiatâ de Southwell. T. VIII. P. III. 228.

Woode

Woode (Richardus). T. VI. P. I. 182.
—— (Willielmus). T. VI. P. III. 195.
—— (Thomas). T. VI. P. IV. 22, 49.
—— (Robertus). T. VI. P. IV. 144.
—— (J.). T. VII. P I. 28.
—— (Thomas & Opportuna Filia). T. VII. P. II 182.
—— (Johannes). T. VII. P. III. 124, 174. Vide Wood.
Woodford (Wenworth). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. IV. 114.
—— (Johannes). Commiſſio ei directa. T. IX. P. II. 149. Altera Commiſſio ei directa tangens Cottagia. 170.
—— (Vicaria de). T. VIII. P. III. 225.
Woodham Ferrars (Rectoria de), in Diœceſi London. T. VIII. P. III. 28.
Woodhouſe (Henricus). T. VI. P. IV. 155.
—— (Thomas). T. VIII. P. II. 12.
—— (Willielmus), Miles. T. VIII. P. II. 12.
—— (Carolus), Clericus, Artium Magiſter, promovetur ad Vicariam de Windthorpe, in Diœceſi Lincolnienſi. T. IX. P. II. 253.
—— (Willielmus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Buteleighe, cum Capellâ de Boiſtonborough annexâ, in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. IV. 62.
—— Meſſuagium ſic vocatum, in Comitatu Eborum. T. VIII. P. II. 51.
Woodley (Samuel), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ ad Rectoriam de Shangham. T. VIII. P. II. 28.
Woodmancote. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Woodroffe (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de præſentatione ad Rectoriam Sancti Michaelis, in Diœceſi Glouceſtrenſi. T. VIII. P. II. 28.
Woodrofe (Nicholaus). T. VII. P. I. 194.
Woods (Liſter). Pardonatio ei conceſſa. T. VIII. P. II. 24.
—— (Thomas), Clericus, Capellanus Elizabethæ Comitiſſæ Dotariæ de Southampton. T. VIII. P. II. 40. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ. ibid.
Woodſtreete. Locus ſic vocatus, in Comitatu Dorſetiæ ſitus. T. VIII. P. II. 56.
Woodward (Georgius), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Edwardi Domini Conway. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Vicariâ Eccleſiæ Parochialis de Wokeing cum Capellâ eidem annexâ, Diœceſis Wintonienſis, Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Warneborough poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 35.
Woodwarde (Henricus). T. VII. P. III. 173.
Woodyere (Richardus), Canonicus Eccleſiæ Cathedralis Roffenſis. T. VIII. P. III. 33. Ejus mors. ibid.
Woogan (Henricus), Generoſus. Commiſſio ei directa in Comitatu Pembrokiæ. T. VIII. P. II. 33.
Wooleſton (Manerium de), in Comitatu Berks. T. VIII. P. II. 51.
Woolop (Henricus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. I. 59.
Wolton (Johannes de). T. VI. P. IV. 166.
Wooton. Rectoria Diœceſis Oxonienſis. T. IX. P. II. 142.
Wootton-Pitzpaine. Rectoria Diœceſis Briſtollienſis. T. IX. P. II. 209.
—— Underedge. Vicaria Diœceſis Glouceſtrienſis. T. IX. P. II. 210.
Worall (Thomas de). T. VII. P. IV. 179.
—— (Iſaacus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Ribsford, cum Capellâ de Bewdley ei annexâ, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. III. 104.
Worceſter (Richardus de). T. IV. P. IV. 21.
—— (Edwardus Comes de), Dominus Cuſtos Parvi Sigilli. T. VIII. P. I. 32. Commiſſio ei directa pro compoſitione defectuum Titulorum, &c. ibid.
Word (Florens de). T. I. P. I. 54.
Wordelawe (Willielmus de). T. III. P. I. 159.
Wordham (Petrus de). T. II. P. II. 114, 115.
Worfield (Johannes) obtinet Officium unius duorum Auditorum de lez Preſts, & Computorum Forinſecorum. T. VIII. P. III. 223.
Workeſey (Richardus). T. VI. P. IV. 9.
Worle. Vide Warle.
Worley (Johannes) aſſignatur Regis Juſtitiarius ad Securitatem Pacis in Comitatu Northamptoniæ. T. VIII. P. II. 12.
Worlingworth (Rectoria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 86.
Worlyk (Stephanus). T. III. P. III. 74.
Wormacenſis Epiſcopus. T. III. P. IV. 128, 143.
Wormale (Edwardus). T. VI. P. IV. 9.
Wormall (Edwardus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
Wormely (Chriſtopherus). Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 63.
Wormat (Johannes). T. V. P. III. 191.
Wormeley, Pelham Furnes, Pelham Arſa. T. VI. P. III. 187.
Worm (Hugo de). T. I. P. I. 46.
Wornell (Johannes). Conceſſio ei facta Officii unius Vibrellatorum infra Turrim London, durante Vitâ. T. VIII. P. II. 164.
Worral (Thomas), Juris Doctor. T. VIII. P. I. 205. Commiſſio ei directa. ibid.
—— (Thomas), Clericus, Theologiæ Profeſſor, Capellanus Georgii London Epiſcopi. T. VIII. P. II. 39.
—— (Robertus) obtinet Officium unius ſeptem Auditorum Curiæ Scaccarii. T. IX. P. II. 206.
Worſeley (Johannes). T. IV. P. IV. 19.
—— (Otewellus). T. V. P. II. 169.
—— (Edwardus). T. V. P. III. 166.
—— (Jacobus). T. VI. P. I. 41.
Worſley (Carolus), Eques. T. IX. P. III. 251.
Worth (Robertus de). T. II. P. I. 169.
—— (Johannes). T III. P. III. 184.
—— (Willielmus). T. IV. P. II. 133.
Worthington (Willielmus). T. VI. P. IV. 55.
Wortley (Johannes de). T. IV. P. II. 124.
—— (Nicholaus). T. V. P. III. 57.
—— (Richardus). T. VII. P. I. 225.
—— (Franciſcus) vulneratur à Thoma Savile Milite. T. VIII. P. II. 24.
Worts (Willielmus), Clericus, obtinet Eccleſiam Parochialem de Framsden, in Comitatu Suffolciæ & Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. III. 41.
Worwood (Thomas), Miles. T. VIII. P. II. 13.
Woſe (Richardus atte). T. II. P. II. 140.
Woſton (Willielmus). T. VI. P. II. 203.
Wottenhill (Johannes de). T. II. P. I. 180.
Wotton (Robertus de). T. I. P. II. 212.
—— (Willielmus). T. III. P. IV. 82, 129.
—— (Johannes). T. IV. P. II. 72.
—— (Nicholaus). T. IV. P. IV. 173, 174.
—— (Robertus). T. VI. P. I. 20, 24.
—— (Nicholaus). T. VI. P. III. 70.
—— (Nicholaus). T. VI. P. III. 135, 137, 144, 157, 180, 197. P. IV. 70, 73, 76, 104, 105, 108.
—— (Edwardus). T. VI. P. III. 144.
—— (Willielmus). T. VI. P. IV. 46.
—— (Johannes). T. VI. P. IV. 179.
—— (Edwardus). T. VII. P. II. 60, 61, 64.
—— Dominus. T. VII. P. II. 121, 128, 146, 165, 169, 171, 183, 209, 217.
—— (Henricus). T. VII. P. II. 205.
—— Dominus (Edwardus). T. VII. P. III. 4, 65, 80, 134, 236. P. IV. 34.
—— (Henricus), Miles. Conceſſio Regardi ei facta. T. VIII. P. III. 73.
Wotton. Vicaria. T. VI. P. IV. 133.
Wotton (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Petriburgenſis. T. VIII. P. II. 41, 167.
Wotton, ſive Witton (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Wotton Baſſet (Villa de), in Comitatu Wilteſiæ. T. IX. P. I. 3.
Woughton (Patricius Haburne de), Eques. Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 58.
Woulflet (Henricus). T. VI. P. IV. 45.
Wra, aliàs Cok of Wra (Willielmus). T. V. P. III. 125.
Wrabnaſh (Manerium de), in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 59.
Wrabnays. Rectoria. T. VI. P. IV. 103.
Wragby. Vicaria Diœceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 255.
Wrandike (Manerium de), in Comitatu Rutlandiæ. T. VIII. P. II. 55.
Wrangle (Rectoria de), in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 58.
Wrangley. Vicaria. T. VI. P. IV. 49, 162.
Wraſtlingeworth (Johannes de), Filius Thomæ. T. I. P. II. 114.
Wrauby (Johannes de). T. III. P. III. 190.
Wray (Chriſtopherus). T. VI. P. II. 174.
—— (Willielmus), Miles. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Cornubiæ. T. VIII. P. II. 5.
—— (Johannes), Miles & Baro. T. VIII. P. II. 11.
—— (Johannes), Miles & Baronettus. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Lincolniæ. T. VIII. P. II. 32.
—— (Chriſtopherus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. II. 145.
Wraye (Willielmus), Miles, creatur Baronettus. T. VIII. P. III. 24.
Wrechen Dominus (Johannes de). T. IV. P. I. 147.
Wreght (Robertus), Theologiæ Profeſſor, promovetur ad Epiſcopatum Coventrienſem & Lichenſem. T. VIII. P IV. 67.
Wren (Carolus). T. VII. P. III. 38, 96.
—— (Matthæus). Conceſſio ſpecialis Commiſſionis ei directa. T. VIII. P. I. 91.
—— (Matthæus). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 27.
—— (Matthæus). Litteræ Patentes ei directæ de conceſſione unius Decanatûs Eccleſiæ Collegiatæ, ſive Liberæ Capellæ Regiæ Sancti Georgii infra Caſtrum de Windſor. T. VIII. P. III. 28. Commiſſio ei directa concernens Cauſas Eccleſiaſticas. ibid. P. IV. 36.
—— (Matthæus), Clericus, Regis à conclave, & in Epiſcopum Herefordiæ electus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Canonicatum infra Eccleſiam Collegiatam Sancti Petri Weſtmonaſterii. T. VIII. P. IV. 116.
Wrench (Elias), Clericus, Præbendarius Eccleſiæ Cathedralis Sanctæ Trinitatis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. IV. 64.
Wrenningham (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Norwicenſis. T. VIII. P. II. 39.
Wrenoc (Frater G.). T. I. P. I. 113.
Wreton (Petrus de). T. II. P. II. 170.
Wrexam (Burgus de), in Comitatu Denbigh. T. IX. P. I. 6.
Wrexham (Willielmus). T. VI. P. IV. 9.
Wright (Johannes). T. VI. P. II. 178, 187, 194.
—— (Rogerus). T. VI. P. IV. 49.
—— (Walterus). T. VI. P. IV. 93.
—— (Thomas). T. VI. P. IV. 114.
—— (Richardus). T. VII. P. I. 53. P. II. 135.
—— (Johannes & Chriſtoferus). T. VII. P. II. 40.
—— (Johannes), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T. VIII. P. II. 8.
—— (Franciſcus), Clericus. T. VIII. P. II. 41.
—— (Robertus). Officium ei conceſſum Clerici Jocalium. T. VIII. P. III. 27.
—— (Richardus), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Atherſtone ſuper Stowne, in Diœceſi Wigornienſi. T. VIII. P. II. 247.
—— (Richardus), Clericus, Capellanus Caroli Comitis Nottinghamiæ. Litteræ Diſpenſationum & Confirmationum ei directæ ad poſſidendum Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Billeſley Diœceſis Wigornienſis, cum Rectoria Eccleſiæ de Atherſton ſuper Stowre ejuſdem Diœceſis. T. VIII. P. II. 252.
—— (Petrus). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 253.
—— (Robertus), Epiſcopus Coventrienſis & Lichenſis. Aſſenſus Regius pro eo. T. VIII. P. III. 276.
—— (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Kinnerſley, in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. VIII. P. IV. 63.
—— (Ezekiel), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis de Divington, in Diœceſi Norwicenſi. T. IX. P. II. 143.
—— (Richardus), Clericus, obtinet Vicariam de Burrington, in Diœceſi Herefordienſi. T. IX. P. II. 207.
Wriotheſley, aliàs Writhe (Johannes & Thomas), Reges Armorum. T. VI. P. I. 7.
—— (Thomas). T. VI. P. II. 93. P. III. 90.
—— Dominus (Thomas). T. VI. P. III. 102, 107, 110, 114, 116, 117, 121, 124, 126, 127, 144, 145.
—— (Carolus). T. VI. P. III. 172. P. IV. 38.
Writtel, Hornchurche, Newport, Creſſal. Eccleſiæ & Parochiæ. T. VI. P. III. 187.
Wrixworth (Johannes). T. V. P. II. 102.
Wrockwarden (Vicaria de), in Diœceſi Coventrienſi & Lichenſi. T. IX. P. I. 78.
Wrootebam, ſive Wrotham. Manerium ſic vo-

vocatum, in Comitatu Kantiæ. T. VIII. P. II. 50.
Wrote (*Samuel*). T. VII. P. IV. 144.
Wroteſſe (*Rogerus la*). T. II. P. IV. 27.
—— (*Hugo*). T. II. P. IV. 27, 156.
Wroth (*Johannes*). T. IV. P. I. 10, 87, 91.
—— (*Willielmus*). T. IV. P. I. 46.
—— (*Robertus*). T. VI. P. II. 159.
—— (*Thomas*). T. VI. P. III. 180.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 153.
—— (*Robertus*). T. VII. P. I. 117.
—— (*Thomas*). T. VII. P. IV. 144.
—— (*Ricardus*). Litteræ Commiſſionales ei directæ pro puniendis Delinquentibus in Comitatu Herefordienſi. T. VIII. P. II. 9.
—— (*Thomas*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
Wrotham (*Johannes*). T. I. P. IV. 33, 42.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 184. T. II. P. I. 178, 197. P. II. 15, 16, 29, 30, 31.
Wrotheam. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 3.
Wrotteſley (*Hugo*), Miles. T. VIII. P. II. 15.
Wroughton (*Johannes*). T. V. P. II. 175.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 197.
—— (*Chriſtoferus*). T. V. P. IV. 135.
—— (*Henricus*), Armiger, obtinet Officium de *le Harbinger* Regis, tam in partibus ciſmarinis, quam in partibus tranſmarinis. T. IX. P. II. 206.
—— aliàs *Elingdon*. Rectoria. T. VI. P. IV. 92.
Wroxhale (*Johannes de*). T. II. P. II. 177, 179.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 192.
Wroxham. Eccleſia Diœceſis Norwicenſis. T. IX. P. II. 250.
Wulpergue (*Thede de*). T. V. P. I. 129.
Wulſeleye (*Johannes de*). T. III. P. II. 195.
Wulſton (Brndon). T. V. P. III. 196.
Wulward (*Galfridus de*). T. I. P. I. 146.
Wurcelay (*Nicholaus de*). T. II. P. III. 83.
Wy (*Adam de*). T. II. P. II. 178.
— (*Johannes de*). T. II. P. III. 26, 166.
— (*Johannes de*). T. III. P. I. 141.
— (*Johannes de*). T. III. P. III. 194.
Wyat (*Henricus*). T. VI. P. I. 204.
—— (*Franciſcus*). T. VII. P. IV. 151.
—— (*Hugo*). T. VIII. P. III. 27.
—— (*Hans*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Capellam de Merſton, in Diœceſi Roffenſi. T. VIII. P. III. 168.
—— (*Franciſcus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P III. 63.
Wyber (*Thomas*). T. VI. P. III. 227.
Wybergenſis Epiſcopus (*Knoutus*). T. V. P. III. 32.
Wych (*Johannes de*). T. III. P. III. 190.
—— (*Richardus*). T. IV. P. II. 132.
—— (*Petrus*), Eques. Commiſſio ei directa. T. IX. P. III. 61.
Wycham (*Johannes*). T. III. P. IV. 69.
Wychan (*Griffinus*). T. I. P. II. 161.
Wychard (*Andreas*). T. I. P. IV. 35.
—— (*Johannes*), T. I. P. IV. 38.
—— (*Johannes*). T. I. P. IV. 165, 167.
—— (*Johannes*). T. III. P. II. 72.
Wyche (*Petrus*), Eques Auratus. Commiſſio ei directa de confirmatione Amicitiæ, aliiſque tangentibus Commercium infra Dominia Turcica exercendum. T. VIII. P. II. 160.
Wychfeld (*Robertus de*). T. II. P. I. 37.
Wychford (*Johannes*). T. IV. P. IV. 84.
Wychyngham (*Galfridus de*). T. III. P. I. 6.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 199.
—— (*Jacobus*). T. III. P. III. 175.
—— (*Nicholaus*). T. IV. P. I. 87.
Wyclif (*Robertus de*). T. III. P. I. 121.
Wycumbe. Firma. T. I. P II. 109, 114.
Wydecombe (*Walterus*). T. II. P. III. 32.
—— (*Walterus*). T. III. P. I. 186.
Wydeworthy. Rectoria. T. VI. P. IV. 163.
Wyderyngton (*Gerardus* & *Rogerus de*). T. II. P. III. 189
—— (*Rogerus*). T. II. P. IV. 21, 208.
—— (*Gerardus*). T. II. P. IV. 156, 208. T. III. P. I. 23.
—— (*Rogerus*). T. III. P. II. 58, 80, 137.
—— (*Johannes*). T. IV. P. I. 174.
Wydeville (*Thomas*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Richardus*). T. IV. P. III. 39.
—— (*Richardus*). T. IV. P. IV. 158, 159. T. V. P. I. 16, 22, 24, 100.
—— (*Richardus*). T. V. P. II. 76, 81.
Wydnol (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 154.
Wye (*Robertus*). T. VI. P. II. 159.
Wye (Frater (*Johannes de*). T. I. P. III. 137.
— (*Thomas*), Clericus, Artium Magiſter, & Capellanus Godfridi Glouceſtrienſis Epiſcopi. Litteræ Diſpenſationum ei directæ ut cum Rectoriâ Eccleſiæ Parochialis de Springthon, Diœceſis Lincolnienſis, Vicariam Eccleſiæ Parochialis de Glentham, ejuſdem Diœceſis, poſſidere poſſit. T. VIII. P. III. 35.
Wye (Villa de), in Comitatu Devoniæ. T. IX. P. I. 4.
Wyffin (*Thomas*). T. VI. P. II. 200.
Wyford (*Richardus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Nicholaus*). T. V. P. II. 28.
Wygeland (*Willielmus*). T. III. P. III. 190.
Wygenhale (*Johannes de*). T. II. P. I. 52.
—— (*Johannes*). T. III. P. III. 195.
Wyger (*Johannes*). T. I. P. II. 137.
Wygeſſe (*Thomas de*). T. II. P. I. 8.
Wygeton (*Johannes de*). T. I. P. III. 190.
—— Baro (*Johannes*). T. I. P. IV. 93.
—— Comes. T. III. P. I. 99.
—— (*Thomas*) Nepos ejus. T. III. P. I. 75.
—— Comes (*Malcolmus*). T. III. P. I. 146, 149, 155.
—— Comes (*Archibaldus*). T. IV. P. IV. 111.
Wyght (*Johannes de*). T. II. P. III. 20.
—— (*Walterus* & *Elena*). T. II. P. IV. 25.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 145.
Wyghtring (*Johannes*). T. III. P. III. 74.
Wygorniâ (*Philippus de*). T. I. P. I. 48.
Wygornienſis Epiſcopatus, &c. Pro Epiſcopo de *ſignificavit* ad Papam. T. IV. P. IV. 105. Pro Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. V. P. I. 16. Ad Eccleſiam de promotione Thomæ Bourchier. 29. De reſtitutione Temporalium. P. III. 72. Relaxatio per Epiſcopum facta Archiepiſcopo Eborum. 82. Pro Electo ad Papam Literæ. 142, 143. Ad Cardinales pro eodem. 143. Pro Epiſcopo de Monetâ fabricandâ. 157. De reſtitutione Temporalium. 165. De pardonatione. 165. De reſtitutione Temporalium. P. IV. 78. De causâ Epiſcopi Romæ expeditâ. T. VI. P. I. 11. Pro Jeronimo de Gumchiis Epiſcopo reſtitutio Temporalium. 209. Pro Hugone Latymer Epiſcopo reſtitutio Temporalium. T. VI. P. II. 219. Poſt Reſignationem ejuſdem Hugonis Regius Aſſenſus pro Johannes Bell. P. III. 36. Significavit & reſtitutio Temporalium. 38. De Salinis Sancti Ricardi in Eccleſiâ Sancti Andreæ in Draytewiche. 78. Decanatus. P. IV. 93. Canonicatus. 93. Præbenda. 166.
Wygſton (*Rogerus*). T. VI. P. II. 160.
Wygynton (*Johannes de*). T. III. P. I. 63, 82.
Wyhenhorſt Dominus (*Johannes de*). T. IV. P. II. 158, 159, 166.
Wyhtman (*Willielmus de*). T. III. P. I. 176.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 42.
Wyke (*Willielmus de*). T. II. P. II. 140.
— (*Petrus*). T. III P. III. 79.
— (Capella de), in Comitatu Devoniæ. T. VIII. P. II. 57.
Wykeperham (Canteria de), in Diœceſi Bathonienſi & Wellenſi. T. VIII. P. III. 280. P. IV. 62.
Wykeryſſyngton. Rectoria. T. VI. P. IV. 7.
Wykes (*Johannes*). T. III. P. IV. 146, 173.
—— (*Johannes*). T. IV. P. II. 143.
—— (*Willielmus*). T. V. P. II. 66.
Wykewane (*Willielmus de*). T. II. P. II. 183.
Wykford (*Robertus de*). T. III. P. II. 151, 170, 183, 184.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 4, 5, 28.
Wykham (*Willielmus de*). T. III. P. II. 8, 61, 63, 64, 65, 73, 80, 86, 89, 91, 96, 99, 100, 101, 105, 106, 129.
Wykin. Vicaria Diœceſis Coventrienſis & Lichenſis. T. VIII. P. IV. 120.
Wylocke (*Milo*). T. VI. P. III. 31.
Wylcotes (*Johannes*). T. IV. P. II. 125.
Wylde (*Richardus*). T. VI. P. IV. 8.
Wyleby (*Philippus de*). T. I. P. II. 176.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 51.
Wylesleye (*Walranus de*). T. I. P. IV. 14.
Wylford (*Thomas*). T. III. P. IV. 80, 82.
Wylinton (*Johannes de*). T. II. P. I. 48. P. II. 26.
—— (*Henricus*). T. II. P. I. 154. P. II. 35, 37, 39.
—— (*Henricus*). T. II. P. II. 85. 86, 94.
—— (*Johannes*). T. II. P. II. 172.
Wylkes (*Richardus*. T. VI. P. III. 197.
Wylkinſon (*Richardus*). T. IV. P. I. 80.
Wylkok (*Johannes*). T. III. P. IV. 159.
Wyllem (*Willielmus*). T. VI. P. II. 199.
Wylles (*Rogerus*). T. IV. P. IV. 81.
Wylliams (*Walterus*). T. VI. P. II. 195.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 209. P. III. 33.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 44.
Wylliams (*Henricus*). T. VI. P. III. 57.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 112. P. IV. 9.
—— (*Robertus*). T. VI. P. IV. 9.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 46.
—— (*David*). T. VI. P. IV. 163.
Wyllis (*Henricus*). T. VI. P. III. 70.
Wylmynton (*Stephanus de*). T. I. P. IV. 100.
Wylmyngdon. Advocatio Prioratûs qui eſt Cella Abbatiæ Sanctæ Mariæ de Greſton in Normanniâ. T. III. P. II. 199, 200.
Wylshowe (*Henricus*). T. VI. P. III. 141.
Wylmer (*Georgius*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. II. 244.
Wylſon (*Johannes*). T. VI. P. III. 45, 50.
Wylt (*Johannes*). T. V. P. IV. 230.
Wylton. Pro Abbate. T. IV. P. IV. 155.
Wylton (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 114.
—— (Abbatiſſa *de*). T. IV. P. III. 198.
Wylughby *Robertus de*). T. I. P. IV. 193. T. II. P. I. 52.
—— (*Thomas*). T. II. P. I. 177.
—— (*Richardus*). T. II. P. III. 79, 110, 187.
—— (*Richardus*). T. II. P. IV. 68, 69, 192.
—— (*Johannes*). T. II. P. IV. 115, 136, 139. T. III. P. I. 101.
—— (*Robertus*). T. III. P. III. 63, 123, 183.
—— (*Hugo*). T. III. P. III. 83.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 123. P. IV. 10.
Wylye (*Robertus*). T. VI. P. IV. 8.
Wymberſley. Vicaria. T. VI. P. IV. 49.
Wymbiſh (*Nicholaus*). T. IV. P. IV. 114, 141, 176.
Wymes (*Michael*). T. I. P. III. 95, 97, 98, 113.
—— (*Michael*). T. II. P. III. 145.
—— (*Duncan*). T. IV. P. IV. 179, 180.
Wymondham (Rectoria *de*), in Diœceſi Lincolniæ. T. VI. P. IV. 8. T. VIII. P. III. 29.
Wymondham (Monaſterium *de*), in Comitatu Norfolciæ. T. VIII. P. II. 58.
Wymondham (Eccleſia Parochialis *de*), Diœceſis Lincolnienſis. T. VIII. P. II. 166, 170.
Wymondham (Vicaria de), in Diœceſi Norwicenſi. T. VIII. P. III. 86.
Wymondwold (*Richardus de*). T. III. P. I. 50, 66, 101.
Wymundham (*Henricus de*). T. III. P. I. 49.
—— (*Richardus*). T. III. P. I. 119.
—— (*Johannes*). T. V. P. II. 91.
Wymyngton (*Willielmus*). T. IV. P. II. 200
Wyn (*Willielmus*). T. III. P. I. 119.
— (*Johannes*). T. III. P. II. 102, 138.
— (*Richardus*). T. VI. P. IV. 49.
— (*Johannes*). T. VII. P. III. 20.
— (*Elis*). T. VII. P. III. 83.
— (*Henricus*). Conceſſio ei facta Officii Secretarii infra Principalitatem Southwalliæ & Northwalliæ, ac Officii Clerici Signeti. T. VIII. P. III. 165.
— (*Johannes*). Officium ei conceſſum. T. VIII. P. III. 165.
— (*Richardus*), Armiger, obtinet Officium unius Collectoris Cuſtumarum & Subſidii Tonnagii, Pondagii & aliorum Subſidiorum in Portu Villæ Novi Caſtri ſuper Tinam. T. VIII. P. III. 165.
— (*Mauricius*) obtinet Officium Receptoris Curiæ Scaccarii. T. IX. P. I. 77.
Wynburn (*Walterus de*). T. I. P. II. 176.
—— (*Adam*). T. II. P. I. 88, 95.
Wynceby. Rectoria. T. VI. P. IV. 46.
Wynchecomb (Abbas *de*). T. III. P. III. 183. T. V. P. IV. 135.
Wynchedon (*Richardus de*). T. II. P. III. 126.
Wyncheiſe (*Guillielmus de*). T. I. P. III. 114.
—— (*Johannes*). T. IV. P. IV. 174.
Wyncheon (*Johannes*). T. IV. P. I. 103.
Wyncle (*Richardus de*). T. II. P. IV. 71, 79.
Wyncowe (*Johannes*). T. IV. P. I. 114.
Wyndeſore (*Edmundus de*). T. II. P. I. 37.
—— (*Willielmus*). T. III. P. II. 137.
—— (*Willielmus*). T. III. P. III. 13, 27, 58, 163, 175, 180.
—— (*Milo*). T. III. P. III. 194.
—— Heraldus (*Johannes*). T. V. P. III. 60.
—— (*Thomas*). T. V. P. III. 131.
—— Dominus (*Andreas*). T. VI. P. III. 4.
Wyndeſore. De viſitatione in Liberâ Capellâ. T. III. P. III. 80. Pro Willielmo Saunderſon, uno Militum Eleemoſinæ. T. V. P. III. 103. Pro Clarencieux Rege Armorum, uno pauperum Militum. 119. Vir-

garii

garii Officium. 130. De Prioratu de Luſfeld Collegio annexando. P.IV. 77. Super Indulgentias celebrantibus infra Capellam Scalæ Cœli conceſſa, de Capellâ & Hoſpitali ibidem ædificandis per Regem. 77, 87, 109, 120. Pro Capellâ tranſcriptum Bullæ Papæ. T.V. P.IV. 195. Præbenda T.VI. P.IV. 15, 22, 26, 54, 55, 92, 93. Decanatus. 99.
Wyndeſore Nova. Vicaria. T.VI. P.IV. 9, 49.
Wyndewceſon (Johannes). T.III. P.III. 195.
Wyndham (Georgius). T.VI. P.II. 205.
—— (*Edmundus*) conſtituitur Clericus ad Placita ſuper Brevia de errore corrigenda, coram Juſtitiariis de Communi Banco, &c. T.VIII. P.III. 278.
—— (*Franciſcus*). Officium ei conceſſum. T.VIII. P.III. 278.
Windlowe (Johannes). T.VI. P.III. 24.
Wyndſor (Andreas). T.VI. P.II. 160.
Wyndthorpe. Rectoria. T.VI. P.IV. 8.
Wyne (Jacobus). T.III. P.II. 32.
Wyneawe (Petrus de). T.II P.IV. 163.
Wynelescombe (Johannes). T.IV. P.I. 78.
Wynengen (Ernous de). T.I. P.II. 167.
Wyneſelowe. Vicaria. T.VI. P.IV. 46.
Wyneford (Johannes). T.II. P.II. 140.
Wyneton (Johannes de). T.I. P.IV. 145.
Wynewyk (Johannes de). T.II. P.IV. 138, 202. T.III. P.I. 68, 131.
Wyngate (Willielmus). T.IV. P.II. 122.
Wynge (Johannes). T.III. P.III. 196.
Wyngefeld (Rogerus de). T.I. P.IV. 92, 94, 111, 114. T.II. P.I. 37, 60.
—— (*Willielmus*). T.V. P.III 56.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 57.
—— (*Johannes*). T.V. P.III. 77, 78, 131, 196.
—— (*Robertus*). T.VI. P.I. 30, 37, 41.
—— (*Richardus*). T.VI. P.I. 85, 96, 182.
—— (*Anthonius*). T.VI. P.I. 182, 204.
—— (*Humfridus*). T.VI. P.II. 119, 160.
—— (*Richardus & Robertus*). T.VI. P. II. 178.
Wyngrave. Vicaria. T.VI. P.IV. 144.
Wyngreworth (Egidius). T.III. P.I. 213, 214. P.II. 57.
Wynham (Benedictus). T.IV. P.I. 37.
Wyniffe (Thomas), Sacræ Theologiæ Doctor, Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eſſexiæ. T.VIII. P.II. 8.
Wynion (Johannes). T.VII. P.III. 108.
Wynkefeld (Richardus de). T.II. P.II. 140.
—— (*Walterus*). T.II. P.II. 140.
—— (*Johannes*). T.II. P.IV. 27. T.III. P.I. 121.
Wynkele (Richardus de). T.II. P.III. 190, 199.
Wynkelnisel (Johannes de). T.III. P.IV. 160.
Wynkfeld. Suffolciæ Magiſtri Collegii Scriptum. T.VI. P.III. 78.
Wynlayton (Willielmus). T.IV. P.I. 80.
Wynne (Owinus). Conceſſio ei facta Officii Clerici Litterarum Patentium in Cancellariâ ſcribendarum, durante Vitâ. T.VIII. P. II. 28.
—— (*Richardus*), Eques Baronettus. Commiſſio ei directa concernens Ædificia in Urbe London. T.VIII. P.III. 114.
Wynnegod (Johannes). T.III. P.II. 138.
Wynnes (Georgius). T.VI. P.IV. 162.
Wynriche (Johannes). T.III. P.III. 83, 133.
Wynslowe (Johannes). T.III. P.IV. 159.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 159.
Wynsperge Dominus (*Engelbertus*). T.IV. P. I. 6.
Wynſtanley (Hugo de). T.III. P.III. 190.
Wynt (Rogerus). T.IV. P.IV. 128.
Wynter (Willielmus). T.III. P.III. 186.
—— (*Willielmus*). T.III. P.IV. 134.
—— (*Thomas*). T.VI. P.III. 58.
—— (*Robertus*). T.VII. P.II. 144, 146.
Wynterbourn (Walterus). T.I. P.IV. 3, 37.
—— (*Walterus*). T.II. P.I. 178.
Wynterton (Willielmus de). T.III. P.II. 42.
—— (*Johannes*). T.IV. P.IV. 108.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 209.
Wynteworth (Richardus de). T.II. P.IV. 27.
Wyntonia Comes (*Ludovicus Brugges*). T.V. P. I. 76. Vide *Wintonia Comes.*
Wyntonienſis Epiſcopatus. T.II. P.I. 111. Burghaſh. 183, 184, 188. De Aſterio. 195. Reſtitutio Temporalium. 196. Commendatoria. P.II. 35. Baldok. 70, 72, 76. Stratford Proviſio Papæ. 77. Nepos Comitis Sabaudiæ. 77. Contra Stratford de revocando. 78. De ſcripto Thomæ Reccorne Præpoſiti Collegii Sanctæ Elizabethæ Filiæ quondam Regis Hungariæ fundatæ in Prato Sancti Stephani ante Portam Palatii Epiſcopi Wyntonienſis de Wolneley. T.VI. P.III. 105. Decani Eccleſiæ Cathedralis Sanctæ Individuæ Trinitatis Scriptum. 165. Decani & Capituli Eleemoſinæ. 129. Pro Johanne Epiſcopo Roffenſi per deprivationem Stephani Gardiner, Tranſlatio. 198. Licentia eligendi. P.IV. 46, 89, 112. De Cuſtodiâ Temporalium pro Johanne White. 44. Reſtitutio Temporalium. 110, 163. Canonicatus & Præbenda. T.VI. P.IV. 93. Vide *Wintonienſis Epiſcopatus.*
Wyntringham (Robertus). T.IV. P.II. 19.
—— (*Robertus*). T.IV. P.II. 145.
Wyntringham. Eccleſia Parochialis. T.VI. P. IV. 92.
Wynynghe (Claus de). T.I. P.IV. 142.
Wyot (Richardus). T.IV. P.I. 88, 96.
—— (*Richardus*). T.IV. P IV. 20.
—— (*Thomas*). T.IV. P.IV. 173.
—— (*Henricus*). T.V. P.III. 190.
—— (*Henricus*). T.VI. P.I. 6, 45, 204.
Wype (Johannes). T.I. P.IV. 27, 48. T.II. P.I. 61, 130.
Wypernord (Johannes van). T.V. P.I. 26.
Wyr (Lavercagh Mac.). T.II. P.I. 65.
Wyrel (Thomas). T.V. P.III. 190.
Wyremark (Petrus Filius). T.I. P.III. 104.
Wyrit (C.). T.VI. P.I. 55, 56, 79, 80.
Wyrkſop (Robertus de). T.II. P.I. 167, 168. P.II. 39, 40, 43.
Wyrley (Willielmus). T.VII. P.III. 200.
—— (*Edwardus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Ebbe. T. VIII. P.III. 225.
Wyschert (Johannes). T.VI. P.IV. 95.
Wys (Willielmus). T.III. P.I. 173.
Wyſebeche (Nicholaus). T.II. P.I. 168, 178, 197.
—— (*Johannes*). T.III. P.IV. 85.
—— (*Thomas*). T.III. P.IV. 141.
Wyſely (Rectoria *de*). T.VIII. P.III. 225.
Wyſham (Johannes de). T.II. P.I. 73. P.II. 64.
Wyſherd (Johannes). T.V. P.III. 54.
Wysman (Willielmus). T.I. P.IV. 58.
Wyspens (Gerardus de). T.I. P.III. 142.
Wyſſet (Johannes de). T.II. P.I. 74.
Wyſſyngdon (Walterus de). T.IV. P.I. 149.
Wyſtowe (Johannes). T.VI. P.II. 163.
Wyſtowe. In Eccleſia Cathedrali Eborum Præbenda. T.VI. P.IV. 93.
Wyteby (Ranulphus, Robertus, Nicholaus & Johannes de). T.I. P.III. 103.
Wyth (Galfridus). T.II. P.II. 108.
—— (Domina *de*). T.I. P.III. 203.
Wythe (Edmundus), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Sancti Edmundi in Civitate Norwicenſi. T.VIII. P.IV. 62.
Wythenhull (Richardus de). T.II. P.II. 187.
Wyther (Willielmus). T.I. P.III. 130.
—— (*Johannes*). T.VI. P.II. 194.
—— (*Willielmus*). T.VI. P.IV. 9.
—— (*Willielmus*), Armiger. Commiſſio ei directa in Comitatu Southamptoniæ. T. VIII. P.II. 33.
Wytherings (Johannes) conſtituitur Magiſter totius Deductûs omnium Cignorum infra Rivolum Thamiſiæ, & Cuſtos totius Aquæ vocatæ Whittlesmere, in Comitatu Huntingtoniæ. T.VIII. P.II. 246.
Wytherley. Rectoria. T.VI. P.IV. 46.
Wythern Prior. T.I. P.III. 66, 163.
Wytherparys (Richardus). T.II. P.IV. 21.
Wytherton (Richardus). T.V. P.II. 81.
Wytheryn (Johannes). T.IV. P.II. 76.
Wytheryngton (Johannes). T.V. P.III. 105.
Wythſiſt (Johannes de). T.III. P.IV. 63.
Wythwall (Radulphus). T.V. P.I. 6.
Wytney. Rectoria. T.VII. P.I. 15.
Wytslade (Richardus de). T.II. P.IV. 192.
Wyttey (Richardus). T.I. P.IV. 15.
Wyttle. Pro Hominibus. T.IV. P.I. 91.
Wytton (Robertus). T.IV. P.I. 61, 182.
—— (*Mattheus*). T.VI. P.III. 53.
—— (*Thomas*). T.VI. P.IV. 9.
Wytton. Rectoria. T.VI. P.IV. 9.
Wyvel (Marmaducus), Miles & Baronettus. T. VIII. P.I. 118. Commiſſio ſpecialis ei directa. *ibid.*
—— (*Thomas*), unus Juſtitiariorum Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 5.
Wyvel (Rogerus), Regis Deputatus ad Pacem conſervandam in Comitatu Eborum *Northrydinge.* T.VIII. P.II. 7.
—— (*Thomas*), Armiger. Conceſſio ei facta Officii Vicecomitis in Comitatu Cornubiæ. T.VIII. P.II. 32.
—— (*Johannes*), Clericus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam Eccleſiæ Parochialis Sancti Leonardi prope Exoniam, in Comitatu Devoniæ. T. IX. P.II. 88.
Wyverbie (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Lincolniæ. T.VIII. P.II. 18.
Wyvil (Willielmus). T.II. P.I. 166.
—— (*Robertus*). T.II. P.II. 169. P.III. 27.
—— (*Johannes*). T.II. P.II. 188.
—— (*Rogerus*). T.III. P.IV. 105.
—— (*Richardus*). T.IV. P.II. 123.
—— (*Georgius*). T.VI. P.IV. 114.
Wyzh (Thomas de). T.I. P.III. 104.
—— (*Galfridus*). T.II. P.II. 51.

X.

X*Aintes.* Super Comitem Alenſonii. T.II. P.III. 63, 67. De Caſtro reparando. 73.
Xancton & Xactann. T.I. P.I. 80, 99. P.II. 119.
Xancton. Regimen Domino de Caſtelion. T. I. P.IV. 114. Cum Epiſcopo diſcordiæ. T.II. P.I. 60. Abbatiſſæ exceſſus. P.II. 69.
Xantonenſe Caſtrum. T.I. P.II. 136, 145.
Xanctonenſis Epiſcopus (*Henricus*). T.I. P.I. 35, 36, 41, 81, 88.
—— Decanus. T.I. P.I. 63.
—— Epiſcopus (*W.*). T.I. P.IV. 39.
—— (*G.*). T.II. P.I. 95.
—— Abbatiſſa (*Agnes*). T.II. P.I. 95.
—— Epiſcopus (*Bernardus*). T.III. P. II. 73, 114, 119, 120, 121, 122, 123.
—— (*H.*). T.III. P.IV. 5.
—— (*H.*). T.IV. P.IV. 76, 104. T.V. P.I. 80.
—— (*Julianus de Goderinis*). T.VI. P. II. 71.
Xeque (Mulluy). T.VII. P.I. 89.
Ximenius (Fredericus & Nonius). T.VII. P. I. 6.
Xnerius (Laurentius & Petrus). T.III. P.IV. 69.

Y.

Y*Actadenſis* Archidiaconus (*Petrus*). T.I. P. II. 112.
Yaines Faiardi (Alfonſus). T.III. P.IV. 42.
Yaldinge. Vicaria. T.VI. P.IV. 92.
Yale (Thomas). T.VI. P.IV. 177.
—— (*David*). T.VII. P.I. 224.
—— (*David*). T.VII. P.III. 173.
—— (*David*), Juris Civilis Doctor. T.VIII. P.II. 5. Commiſſio ei directa ad conſervandam Pacem in Comitatu Ceſtrienſi. *ibid.*
Yanes (Petrus). T.IV. P.I. 146.
Yard (Thomas), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Sutton Waldron. T.VIII. P.III. 282.
Yardale (Hugo). T.IV. P.IV. 162.
Yardley (Johannes). T.VI. P.IV. 3.
—— (*Georgius*). T.VII. P.IV. 151.
—— (*Argol*). Commiſſio ei directa. T.IX. P.III. 63.
Yarewell (Radulphus de). T.II. P.III. 78.
Yarmouth (Villa de *Magnâ*), in Comitatu Norfolciæ. T.VIII. P.II. 60.
Yarnorth, Filius Tegnared, Filii Tegnared parvi. T.I. P.II. 176.
—— Filius Madoci Filius Kenereth. T.I.P. II. 176.
Yaghan (Amanus). T.I. P.II. 176.
Yarrowe (Thomas). T.VI. P.IV. 162.
Yate (Willielmus del). T.III. P.IV. 159.
—— (*Laurentius del*). T.VI. P.IV. 46.
Yattenden (Eccleſia Parochialis de), Diœceſis Sarum. T.VIII. P.II. 40.
Yates (Thomas), Clericus, Theologiæ Baccalaureus, promovetur ad Rectoriam & Eccleſiam Parochialem de Middleton Cheney, in Comitatu Northamptoniæ & Diœceſi Petriburgenſi. T.VIII. P.IV. 66. T.IX. P.II. 249.

Yaslinderne (*Nicholaus de*). T.I. P.II. 117.
Yatton. Eccleſia Parochialis. T. VI. P. IV. 159.
Yatton (Præbenda *de*) in Eccleſia Cathedrali Wellenſi, in Comitatu Somerſetiæ. T.VIII. P.II. 165.
Yaxley (*Robertus*). T. VI. P.I. 159.
—— (*Chriſtophorus*). T. VI. P. IV. 9.
Yaxley. Vicaria Dioeceſis Lincolnienſis. T. IX. P. II. 208.
Yayes (*Guillielmus*). T. IV. P. III. 186.
Ycio (*Willielmus de*). T. II. P. IV. 128.
Ydel (*Johannes*). T. IV. P. IV. 161.
Ydcoox, aliàs *Idyox* (*Thomas*). T. IV. P. II. 101.
Yeanan (*Siſil ap*, *Wylmus* & *Yeanan Gogh*). T. II. P. I. 103.
Yeane (*Richardus*). Commiſſio ei directa. T. VIII. P. III. 254.
Yeavell (Eccleſia Parochialis de), Dioeceſis Bathonienſis & Wellenſis. T. VIII. P. II. 38, 41.
Yeier (*Radulphus de*). T. IV. P. I. 36.
Yeland (*Adam de*). T. I. P. I. 68.
—— (*Johannes*). T. II. P. I. 52.
Yelling. Rectoria. T. VI. P. IV. 9.
Yelverton (*Willielmus*). T. V. P. II. 177. P. III. 56.
—— (*Chriſtoferus*). T. VII. P. II. 5.
—— (*Henricus*). T. VII. P. III. 20, 82, 124, 134, 155.
—— (*Henricus*), Miles. T. VIII. P. I. 156. Commiſſio ſpecialis ei directa ad aſſiſtendum Domino Cuſtodi in Cancellariâ *ibid.*
—— (*Willielmus*), Baro. T. VIII. P. II. 12.
—— (*Henricus*) conſtituitur Miles Serviens ad Legem. T. VIII. P. II. 28.
Yemens (*Henricus de*). T. VI. P. IV. 162.
Yeo (*Leonardus*), Juſtitiarius Regis ad Pacem conſervandam in Comitatu Devoniæ. T. VIII P. II. 6.
Yerd (*Johannes*). T. IV. P. IV. 144.
Yerdale (*Robertus de*). T. IV. P. IV. 130.
Yerdele (*Adame*). T. III. P. IV. 79.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 202.
Yerderbergh (*Johannes de*). T. III. P. III. 26.
Yereleley (*Johannes de*). T. VI. P. I. 182.
Yerlbert (*Stephanus de*). T. V. P. III. 39.
Yernerd, Filius Madok Filii Yernard. T. I. P. I. 48.
Yerſlay (*Willielmus de*). T. IV. P. II. 124.
Yerward (*Stephanus de*). T. V. P. III. 36.
Yeſted (*Johannes de*). T. II. P. III. 44.
Yeſtyr Dominus (*Thomas de*). T. IV. P. IV. 101.
Yetham Perſona (*Walranus de*). T. I. P. III. 163.
—— (*Willielmus*). T. II. P. I. 189.
Yetswiert (*Carolus* & *Nicaſius*). T. VII. P. I. 173. P. III. 202.
Yevans (*Jacobus de*). T. VI. IV. 9.
Yetton (*Thomas de*). T. VI. P. II. 203.
Yevelcheſter. Rectoria. T. VI. P. IV. 100.
Yevele (*Henricus de*). T. III. P. IV. 105.
Yeuell (Villa *de*), in Comitatu Somerſet. T. IX. P. I. 5.
Yevyll. Vicaria. T. VI. P. IV. 102.
Yivanes (*Petrus de*). T. V. P. II. 181.
Ylagh (Dominus *de*). T. II. P. III. 10.
Ylecolunkile (Abbas *de*). T. I. P. III. 66.
Ymbard (*Deodatus de*). T. III. P. IV. 3.
Ymbert (*Guillielmus de*). T. IV. P. III. 14.
Ynar (*Clemens de*). T. II. P. III. 10.
Yng (*Hugo*). T. V. P. IV. 214.
Yngolby. T. V. P. IV. 31.
Ynor, Filius Avyanus cum Filiis ſuis Lewelin, David, Maylerus & Gronow. T. V. P. III. 155.
Yodſon (*Thomas de*). T. VI. P. II. 221.
Yok (*Stephanus*). T. II. P. IV. 108.
Yokeflete (*Thomas de*). T. III. P. IV. 149.
Yolendis, Domina *de Belino*. T. II. P. I. 76, 78, 79, 80,
Yon Sancto (*Garnotus de*). T. IV. P. II. 47.
Yong (*Patricius*), Diaconus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Llanionis, ſive Curâ, in Dioeceſi Bangor. T. VIII. P. IV. 67.
Yonge (*Hugo*). T. III. P. III. 51.
—— (*Thomas*). T. III. P. III. 120.
—— (*Richardus*). T. III. P. IV. 69.
—— (*Griffinus*). T. IV. P. I. 65, 69, 75.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 141. P. IV. 147.
—— (*Thomas*). T. VI. P. IV. 21.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. IV. 103.
—— (*Richardus*). T. VII. P. I. 117.
—— (*Johannes*). T. VII. P. I. 189.
—— (*Petrus*). T. VII. P. II. 100.
—— (*Johannes*). T. VII. P. IV. 172.
Yongehusband (*Johannes*). T. IV. P. IV. 162.
Yorke (*Adam*). T. III. P. IV. 7.
—— (*Robertus* & *Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
—— (*Richardus*). T. V. P. III. 182. P. IV. 29.
—— (*Johannes*). T. VI. P. II. 199.
—— (*Achilleus*). T. VI. P. II. 204.
—— (*Edwardus*). T. VII. P. I. 48, 50, 78, 116.
—— Heraldus Armorum (*Johannes*). T. V. P. IV. 63. T. VI. P. I. 204.
Yorkus (*Thomas*). T. VI. P. II. 195.
Younge (*Patricius*). T. V. P. II. 9, 10, 11, 12, 14, 39.
—— (*Thomas*). T. V. P. II. 177.
—— (*Johannes*). T. V. P. III. 14. P. IV. 195, 213, 229, 231. T. VI. P. I. 33, 37, 41, 89, 97.
—— (*Willielmus*). T. VI. P. II. 203.
—— (*Johannes*). T. VI. P. III. 65.
—— (*Jacobus*), Miles. Conceſſio ad ejus vitam. T. VIII. P. I. 230.
—— (*Georgius*), Miles. T. VIII. P. II. 14.
—— (*Johannes*), Decanus Wintoniæ. T. VIII. P. III. 15.
—— (*Hieronimus*), Clericus, in Artibus Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Vicariam de Lye, Dioeceſis Glouceſtrienſis. T. VIII. P. II. 30.
—— (*Edwardus*), Theologiæ Baccalaureus. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Ripton Regis. T. VIII. P. III. 226.
—— (*Richardus*), Miles & Baronettus, obtinet Officium Cuſtodis Hanaperii Cancellariæ. T. VIII. P. IV. 114.
—— (*Chriſtoferus*), Clericus, Artium Magiſter. Litteræ Patentes ei directæ de Præſentatione ad Rectoriam de Odſtocke, in Dioeceſi Sarum. T. IX. P. II. 141.
Yoxhale (*Henricus de*). T. II. P. II. 188.
—— (*Willielmus*). T. III. P. IV. 159.
Yppelingen (*Henricus de*). T. II. P. IV. 50.
Ypra (*Walterus de*). T. I. P. I. 12.
Ypres. Burgenſes purgandi. T. II. P. I. 133. Super receptione Scotorum. 174. De Aligantiis. T. II. P. III. 191.
Yrewin (*Alanus*). T. I. P. II. 37.
Ys (*Willielmus de*). T. III. P. II. 84.
Yſaac (*Thomas*). T. III. P. I. 173.
—— (*Johannes*). T. V. P. I. 184.
Yſendaren (*Walterus*). T. III. P. IV. 5, 6.
Yſernici (*Reymundus*). T. II. P. II. 112.
Yſimbardus, Notarius Papæ. T. I. P. II. 148.
Ytalicus (*Lucas*). T. IV. P. III. 83.
Ythier (*Jacobus*). T. V. P. IV. 95, 96.
Yve (*Thomas*). T. VI. P. II. 203.
Yvere Comes (*Arthur de*). T. IV. P. IV. 43.
Yvonis (*Galfridus* Filius). T. I. P. II. 209.
Yuriaco Dominus (*Carolus de*). T. IV. P. II. 111, 135.
Ywan, Clericus. T. I. P. I. 53.
Ywe (*Thomas de*). T. V. P. II. 104.

Z.

Z*Acharia de Caſtro* (*Martinus*). T. II. P. IV. 142.
Zaganus (*Andraas Baptizatus*), Tartarorum Regis Nuncius. T. I. P. III. 76.
Zanchii (*Ferandus*). T. II. P. IV. 166, 167, 170.
Zare (*Thomas*). T. V. P. III. 125.
Zeiſſinbonz (*Radulphus*). T. III. P. IV. 128.
Zelandia. Conventiones cum Comite. T. II. P. III. 168, 169. De Hæreditario Philippæ Reginæ. T. II. P. IV. 187, 190, 198, 201. T. III. P. I. 59, 60.
Zenelly (*Henricus*). T. III. P. IV. 105.
Zengleys (*Johannes*). T. II. P. I. 51.
Zenkowitz (*Andreas*). T. VI. P. IV. 108.
Zinzan, aliàs *Alexander* (*Richardus*). T. VII. P. IV. 143.
—— (*Henricus*), Juſtitiarius Pacis in Comitatu Surriæ. T. VIII. P. II. 16.
Zobaldus. T. VI. P. III. 134.
Zolner (*Conradus*). T. III. P. IV. 30.
Zoneir (*David de*). T. IV. P. I. 54.
Zouch (*Roſierus la*). T. I. P. I. 114.
—— (*Willielmus la*). T. I. P. I. 142. P. II. 88.
—— (*Alanus la*). T. I. P. I. 142. P. II. 83.
—— (*Eudo la*). T. I. P. II. 154, 156.
—— (*Rogerus la*). T. I. P. II. 155, 203, 212, 221. P. III. 29, 30.
—— (*Alanus la*), Dominus *de Aſteby*. T. I. P. III. 29, 30, 130, 203. P. IV. 5, 10.
—— (*Elena la*). T. I. P. II. 157, 203.
—— (*Willielmus la*). T. I. P. IV. 144, 153. T. II. P. I. 51, 59. P. II. 14, 18, 26, 47.
—— (*Philippus la*). T. II. P. I. 37.
—— (*Rogerus la*). T. II. P. I. 161.
—— (*Alanus la*). T. I. P. IV. 108, 144, 193. T. II. P. I. 37, 59.
—— (*Amaricus la*). T. II. P. I. 37, 51. P. II. 51.
—— (*Thomas la*). T. II. P. I. 51.
—— (*Edmundus la*), Filius Willielmi Fiz Eoun. T. II. P. I. 52.
—— (*Willielmus la*), *de Aſheby*. T. II. P. II. 90, 169.
—— (*Willielmus la*), *de Haringworth*. T. II. P. II. 121, 123, 161, 186. P. III. 73, 187.
—— (*Willielmus la*), *de Mortuomari*. T. II. P. III. 20, 57.
—— (*Willielmus la*). T. II. P. II. 121, 161. P. III. 6, 73, 192.
—— (*Almaricus la*). T. II. P. II. 140.
—— *Omericus la*). T. II. P. II. 129.
—— (*Rogerus la*). T. II. P. III. 187.
—— (*Willielmus la*), Clericus. T. II. P. III. 24, 174, 187, 192.
—— (*Willielmus la*). T. II. P. IV. 11, 58, 136, 139, 185, 208. T. III. P. I. 5, 101.
—— (*Willielmus la*). T. III. P. II. 41, 144, 147.
—— (*Willielmus la*). T. III. P. III. 63, 184.
—— (*Hugo la*) T. III. P. III. 63, 76. P. IV. 60.
—— (*Hugo la*). T. III. P. IV. 133.
—— (*Willielmus la*). T. IV. P. I. 22, 36, 106.
—— (*Ivo la*). T. IV. P I. 91, 182.
—— (Dominus *Willielmus la*). T. IV. P. II. 31, 39, 40, 48, 52, 111, 155.
—— (*Johannes la*). T. IV. P. IV. 93.
—— (*Willielmus la*). T. V. P. II. 192.
—— (*Johannes la*). T. V. P. IV. 24.
—— (*Johannes la*). T. VI. P. II. 120, 160. P. III. 4.
—— (Dominus *Edwardus la*). T. VII. P. I. 130, 134, 142, 144, 194, 203. P. II. 80, 84, 121, 128, 146, 165, 169, 171, 183, 209.
—— (Dominus *Edwardus la*). T. VII. P. III. 4, 65, 67, 134, 219, 236, 247. P. IV. 34, 77, 171.
—— (*Richardus la*). T. VII. P. III. 168.
—— (*Edwardus* Dominus). Conceſſio ei directa. T. VIII. P. I. 74. P. II. 12.
—— (*Edwardus*, Miles, Mareſcallus Hoſpitii, & Juſtitiarius ad Placita. T. VIII. P. II. 21.
—— (*Johannes*), Eques. Commiſſio ei directa concernens Coloniam Virginiæ. T. VIII. P. III. 192.
—— (*Jacobus*), Armiger. Commiſſio ei directa. T. IX. P. I. 19.
Zoung (*Robertus*). T. V. P. IV. 198.
Zonkyn (*Iſabella*). T. III. P. I. 56.
Zudentorp Dominus (*H.*). T. I. P. I. 59.
Zuene (*Henricus de*). T. V. P. IV. 232.
Zuenebergh (Dominus *de*). T. V. P. IV. 244, 249, 254.
Zuinekeke (*Petrus de*). T. II. P. III. 15.
Zuinga (*Don Baltazar de*). T. VII. P. IV. 119.
Zulley (*Hugo*). T. VI. P. IV. 56.
Zymere (*Matil*). T. III. P. I. 57.

F I N I S.

University of California Library
Los Angeles
This...
...he last date stamped below.

University Of California, Los Angeles
L 007 410 542 0

PLEASE DO NOT REMOVE
THIS BOOK CARD

University Research Library

CALL NUMBER JX 636 R98F 1739
VOL 10
AUTHOR RYMER/FEDERA